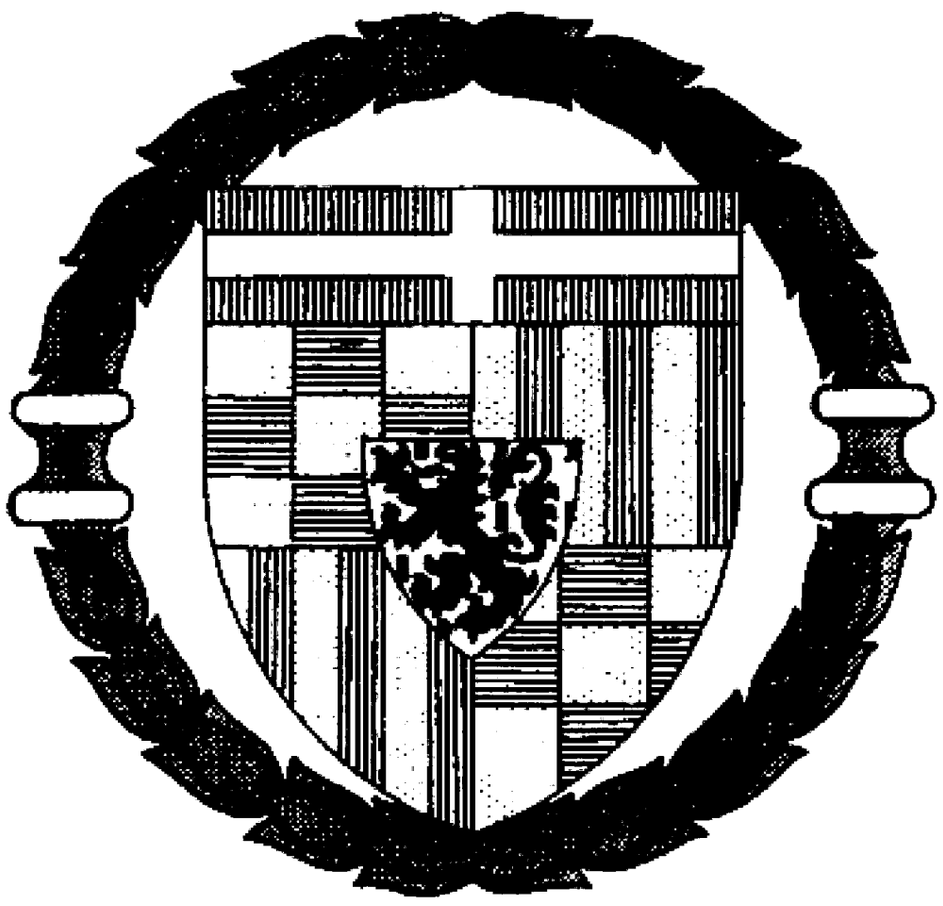
140e année 2000

La Revue Savoisienne



La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)
a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président : M. Paul GUICHONNET, O.✵, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève.

Vice-Présidents : M. Georges GRANDCHAMP, ✵, 🎖, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier "Pro mérito milentsi" de l'Ordre de Malte, président des Amis du Vieil Annecy.
M. René LAYDERNIER, ✵, 🎖, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ❍, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire-adjoint : M. Pierre SOUDAN, 🎖, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ◎, vice-présidente des Académies Chablaisienne et Salésienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Vincent BENEY.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : Mme Nathalie COSTA.

Directeur adjoint : M. Emmanuel JULES.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Robert BRUNEL, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET.

Vice-président : M. Georges GRANDCHAMP.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Vincent BENEY, Jacques CHATELAIN, François DETURCHE.

Membres d'honneur

Date d'admission	
1963 †	S.M. la Reine Marie-José, ❋, Genève (Suisse).
1985	S.E. Mgr Barbier Hubert, ❋, ancien évêque d'Annecy, archevêque de Bourges.
1997	Amoretti Guido (Général), conservateur du Musée Pietro Micca, Turin (Italie).
1998	Bory Jean-René, conservateur du musée des Suisses à l'étranger, Coppet.
1995	Burns Sœur Marie-Patricia, archiviste de la Visitation d'Annecy.
1972	Colliard Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, Aoste (Italie).
1937	Duparc Pierre, O.❋, O. ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en droit, professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1975	Hayem Robert, O. ❋, C. ⚷, préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-les-Metz.
1963	Mariotte Jean-Yves, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la communauté urbaine, Strasbourg.
1990	Novarina Maurice, C.❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Thonon-les-Bains.
1950	Oursel Raymond, ❋, O. ❍, docteur-ès-lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Mâcon.
1984	Rabut Elisabeth, (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1988 †	Reverdin Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, Genève.
1999	Roulier Fernand (Abbé), chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, recteur de la Sainte-Chapelle, Chambéry.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2000)

MEMBRES EFFECTIFS

1974	Amoudry Michel, ⚷, ❍, professeur, maire adjoint, conseiller régional, Annecy.
1965 †	Bajulaz Lucien, ❋, C ❍, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Annecy.
1985 †	Barbier Eliane (Mme), comptable, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, animatrice de "L'Echo de nos montagnes", Sevrier.
1989	Beney Vincent, retraité, guide-conférencier d'Annecy, administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953	Berthoud Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1987	BonnetPaul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1989	Boullard Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1969	Bourquard Léon, O. ❍, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1987	Bouvier Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.
1981	Brégnac Guy, O. ❍, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.

[1] Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la Revue Savoisienne. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1977 Brun Claire (Mme), O. ⚷, C. ⚇, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.

1981 Brunel Robert, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy-le-Vieux.

1977 Castor Claude, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.

1982 Cattin Hubert, fondé de pouvoir à la Banque Laydernier, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane.

1991 Chanal Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1996 Chatelain Jacques, ébéniste, Talloires.

1958 Chevallier Georgette (Mme), ⚇, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.

1983 Courtial Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.

1974 Dagand Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, Passy.

1977 Demotz Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon.

1976 Deshusses Georges, ancien attaché d'Ambassade, Annecy.

1988 Détraz Gérard, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

1989 Deturche François, retraité de l'Equipement, Bonneville.

1974 Domenjoud Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.

1978 Dujourdy Simone (Mme), ⚇, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.

1981 Fassier Robert (général), O. ❋, C. ⚷, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.

1969 Francillon Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.

1962 Gabion Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.

1948 Grandchamp Georges, ❋, ⚷, ⚇, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.

1989 Guichet Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.

1947 Guichonnet Paul, O. ❋, C. ⚇, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, président de l'Académie Florimontane, Bonneville.

1965 Hermann Marie-Thérèse (Mme), ⚙, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.

1966 Langlet Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.

1928 Laydernier René, ❋, ⚷, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, Annecy.

1980 Lebascle Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Cran-Gevrier.

1984 Leusse de Syon (S.E.) Bruno de, C. ❋, grand officier ⚷, ⚷, ambassadeur de France, maire de Nernier.

1952 L'Honoré Henri (R.P.), Oblat de Saint-François-de-Sales, Paris.

1990 Louchet Gérard, vice-président de la Société d'histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.

1976 Mansau Andrée (Mme), docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse, Toulouse.

1961 Nicolas Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.

1977 Persoud Pierre, professeur, Gruffy.

1977 Raffin Georges, conseiller principal honoraire d'éducation, Annecy.

1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.

1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.

1974 REGAT Christian, journaliste, Meythet.

1988 ROLLET Yolande, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.

1975 ROSSET Emile, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, fondateur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, Annecy.

1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole nationale de Musique d'Annecy, Annecy.

1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).

1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.

1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, O. ❍, chevalier de l'ordre des arts et lettres, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.

1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.

1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.

1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ❋, ▮, ❍, Annecy.

1987 SOCQUET Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ❍, ▮, médaille de la Résistance, Megève.

1965 SOUDAN Pierre, ▮, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy.

1987 TERREAUX Louis, ❋, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.

1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ▮ 1939-1945, O. ❍, directeur honoraire d'école, Annecy.

1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, ▮, ❀, O. ⊚, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❍, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.

1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

MEMBRES ASSOCIÉS

1981 † BASTARD-ROSSET Albin, Le Chinaillon.

1977 BAUD Aimé, O. ❋, O. ❍, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.

1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.

1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, Annecy.

1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.

1996 BEXON Alain, cadre administratif, Annecy.

1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Saint-Jorioz.

1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.

1963 BOSSON Charles (Maître), O. ❋, ❍, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.

1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1968 BURDEYRON Joseph (Dr), ▮, chirurgien-dentiste honoraire, maire honoraire de Talloires, Talloires.

1988 Bussat-Enevoldsen Marie-Claire (Mme), Neydens.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1993 Cattin René (Dr), médecin en retraite, Cran-Gevrier.
1969 Chapuisat Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1997 Chatenoud Gilbert, retraité S.I.C.,Annecy.
1987 Chetail Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1969 Colliard Lauro, , C. , chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1995 Combaz André, directeur retraité, Paris.
1998 Costa Nathalie, libraire-éditeur, Annecy.
1991 Coudray Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1982 Coutin Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.
1990 Dubey Jean-François, , officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1966 Dufour Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (Suisse).
1958 † Duret Maurice (Dr), oto-rhino-laryngologiste, Annecy.
1993 Garcin Henri, informaticien, Annecy.
1960 Gayet Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1984 Grandchamp Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences naturelles, Chaville.
1970 Guerrier Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 Guizard Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
1992 Jacquemet Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1975 Janin Roger, instituteur, Annecy.
1998 Jules Emmanuel, juriste, Annecy.
1968 Laeuffer Pierre (général), O. , général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1985 Laurencin Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 Lavagna Suzanne (Mlle), professeur D.E.H.S., Monaco.
1994 Laville Claude (Mme), O. , retraitée de l'Education nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1967 Lavorel André, , médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, architecte, Annecy.
1969 Le Blanc de Cernex Pierre, directeur de banque, Paris.
1991 Leriche Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1990 Mercier Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 Moortgat Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 Palluel-Guillard André, docteur ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1956 Paris Claude, chirurgien-dentiste honoraire, Annecy.
1986 Persoud Josiane (Mme), chargée de documentation au Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 Picard Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, Annecy.
1992 Premat Bernard, professeur de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1976 Renaud Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, Talloires.
1987 Robache Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 Rosset-Bludzien Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1988 Rousset Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1965 Routier Jacqueline (Mme), Gap.
1998 Schneider Nicole (Mme), secrétaire de l'Académie Salésienne, Veyrier-du-Lac.
1984 Simond René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.

1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ⟨⟩, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.

1991 TICON Joseph, docteur en droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.

1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), ⟨⟩, docteur, professeur, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).

1990 VAILLY Jean, ⚜, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Veyrier-du-Lac.

1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture, Seynod.

1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.

1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.

2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Copponex.

1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.

1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.

1985 BAULOZ Maria (Mlle), ⚜, ⟨⟩, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.

1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.

1999 BERAUD Sandrine (Mlle), auteur-compositeur, Annecy-le-Vieux.

1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, O. ⚜, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.

2000 BLANC Hélène, préfet honoraire, La-Roche-sur-Foron.

1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Citta di Castello (Italie).

2000 BORTOLI Constant de BRUCHET, retraité, Menthon-Saint-Bernard.

1998 BOUCHARD Françoise (Mme), retraitée de l'Education Nationale, membre de la Société des gens de Lettres.

1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), , musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.

1980 BOUVIER D'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.

1976 BOY Gabriel, ⚜, ingénieur T.E.P.honoraire, maire de Veyrier-du-Lac.

1974 BROCARD Jean, O.❋, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.

1999 BROILLET Philippe, historien, Hermance (Suisse).

BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre, Château-Thierry.

1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.

1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.

1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.

1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.

1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.

1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.

1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.

1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.

1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.

1996 CARRIER Robert, retraité de l'Education Nationale, Chainaz-les-Frasses.

1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du patrimoine des pays de Savoie, La Roche-sur-Foron.

1964 CELLIER Jean, Annecy.

1969 CHABERT Bernard, docteur ès-Sciences, Villeurbanne.

1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des Postes, Annecy-le-Vieux.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), ✵ , O. ⚷ , officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1997 CHATENOUD Paulette (Mme), Annecy.
2000 CHAUBET Daniel, ingénieur retraité, historien, Chambéry.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2000 CHEVRIER Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
1980 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline,Giez.
2000 COCHARD Michèle (Mlle), retraitée, Annecy.
1997 COHEN Henry, directeur d'industrie, Saint-Jorioz.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en ordontostomatologie, Vérone (Italie).
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (Mme), Reigner.
1978 CONTAMIN Antoine (R.P.), monastère de Lavardac.
1999 CORBIERE (de la) Matthieu, chargé d'études en histoire, Annecy.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1989 CROLARD Anne-Marie, Veyrier-du-Lac.
1989 CROLARD René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy.
1995 CURTET Marcel, retraité, Cran-Gevrier.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1989 DARSY Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1999 DAVIGNON Jean-François, professeur d'université, Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), Annecy.
1986 DECERIER André, O. ❍, professeur au Lycée du Parc, Lyon.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1982 DELAVENAY Emile, ✵ , ❍, professeur honoraire d'Université, Vence.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ✵ , ⚷, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 DELUERMOZ François, retraité de l'Armée, Sevrier.
2000 DEMOTZ François, professeur, Lyon.
1998 DÉPOMMIER Denis, chercheur, directeur de l'institut de France de Pondichéry, Pondichéry.
1991 DÉPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
1998 DESCOTES Dominique, artisan, Bondy.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en médecine, Ayze.
1974 DUBY Jean, O. ⚷ , O. ❍, ⚷, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1996 DUCHATEL Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ✵ , ⚷ , avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.

2000 Ducrot Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy off-Set, Lovagny.
1991 Dumont Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1983 Dumurgier Patrick, ✵ , administrateur civil, Paris.
1999 Dupraz Paul, agrégé d'Italien, professeur honoraire, Chambéry.
1999 Dupraz Pierre, professeur, Passy.
1985 Duret Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1992 Dutronc Myriam (Mme), Annecy-le-Vieux.
1996 Emerich Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2000 Espinasse Jean-Claude, spéléologue, Annecy.
1994 Euvrard Anne-Marie (Mme), fonctionnaire international en retraite, Annecy.
1999 Faesi Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 Falletti André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1995 Felisaz Claudette (Mme), Mégevette.
1995 Ferri Françoise (Mme), professeur, Annecy-le-Vieux.
1997 Fertin Jacqueline (Mme), ⚜ , ⚝, bibliothécaire en retraite, Annecy.
1992 Fillion Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1993 Fillion Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1986 Floquet Marie-Renée (Mme), P.D.G. des établissements Montant, Annecy.
1989 Fol Michel, attaché temporaire d'enseignement et de recherches à l'Université de Lyon III, Antony.
1980 Fonlupt Louis (Dr), O. ⚜ , docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1977 Fournier José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1996 François Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 Francou Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
2000 Gache Sylvain, étudiant, Annecy.
1992 Gaillard Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole nationale de Musique, Annecy.
1996 Gaillard Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
1998 Gallay Andrée (Mme), professeur honoraire d'Italien, Annecy-le-Vieux.
1989 Garcin André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de littérature et d'Action Savoie, Dampierre-en-Burly.
1997 Garin Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
1988 Gavard le Front Simone (Mme), Annecy.
1995 Gay Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 Genton Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1998 Georges Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Annecy.
1988 Ginet Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des Impôts, Annecy.
1995 Gonnet Jean, retraité, Annecy.
1987 Gradel François (Dr), docteur en médecine, Apremont.
1991 Grazini Armanda (Mme), professeur, Arezzo (Italie).
1990 Grieshaber Jacqueline (Mme), Sevrier.
1993 Grosse Monique (Mme), Aix-les-Bains.
1982 Guéritey Pierre-Marie, ingénieur, Lyon.
1986 Guigné Jacques (Comte de) ✵ , ⚜ , Genève et Annecy-le-Vieux.
1996 Guyon Colette (Mme), retraitée, Annecy.
1989 Heckmann Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1986 Ianacci Jeannine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1990 Jacquet Renée (Mme), Annecy.

1995 Jacquier de Montcla Bernard, , retraité, Annecy-le-Vieux.
1965 Jallaguier Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, Lasalle.
2000 Jolivet-Padon André, secrétaire de mairie, Faucigny.
1986 Labadie Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1987 Lacroix Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1998 Lançon Christiane (Mme), dame de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
1973 Lataillade Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1984 Latta Claude, , professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie Française, Montbrison.
1988 Lavédrine Georges, , maire-adjoint, Annecy.
1999 Lavorel Jean-Claude, garagiste en retraite, Annecy.
1988 Le Gall Marie-Lise (Mme), professeur de biologie, retraitée, Montpellier.
1992 Lejeune Marcel, E.D.F.-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 Lereboulet Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1994 Levet Marguerite (Mme), Albens.
1969 Lohié Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
2000 Longo Raphaëlle (Mme), professeur d'histoire-géographie, Farges.
1997 Mansey Jeanne-Françoise (Mme), retraité chef de publicité, Annecy.
2000 Marguet André, conservateur du Patrimoine (D.R.A.S.M.), Annecy.
1990 Marie Charles P., Chênes-Bougeries (Genève).
1994 Marletta Paolo, écrivain, Rome (Italie).
1990 Marro Monette, , directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 Martignoles Jean-François,cadre d'établissement financier, retraité, Argonay.
1992 Maurice-Demourioux Gilbert, retraité, Viuz-en-Sallaz.
2000 Mégevand Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Calluires.
1995 Mermoud Albert, retraité, Antony.
1995 Meynier Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
2000 Milhomme Clotilde (Mme), Annecy.
1987 Mirodatos Jacqueline (Mme), , guide du patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1979 Monnier Victor, Genève.
1995 Montanier Jacqueline (Mme), directeur commercial, en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1993 Morel Marie-Germaine (Mme), , Annecy.
1983 Mougenot Yves, chirurgien-dentiste honoraire, chevalier dans l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand, Annecy-le-Vieux.
1988 Mouraz Bernard, Paris.
1973 Mouthon Pierre (Dr), docteur en médecine, Faverges.
1991 Mudry Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1996 Mugnier Jacques, commerçant, Annecy.
1975 Musset Micheline (Mme), Vagnas.
1989 Nicoud Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1996 Oberkampf Marjolaine (Mlle), professeur d'école, Veyrier-du-Lac.
1996 Oresko Robert, professeur d'université, Londres (G.B.).
1994 Paille Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 Paoli Françoise (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy-le-Vieux.
1991 Pasquier Annie, guide-conférencier d'Annecy,Annecy.
1994 Pattoret Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 Patuel Gérard, géomètre, Seynod.

1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Seynod.
1998 PERRET Jean, industriel, président du syndicat national du décolletage, Cluses.
1998 PERRIER Line (Mlle), dialectologue, Saint-Jean-d'Arvey.
1997 PERRILLAT Laurent, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques, Grenoble.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, Montpellier.
1998 PHILIPPE-JANON Christian, éducateur sportif, Seynod.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ✵ , 🎖 , 1939-1945, et T.O.E., Annecy-le-Vieux.
1991 POLLET-VILLARD Léon, retraité, La Clusaz.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1995 PONS Alice (Mme), retraitée de l'Education nationale, Annecy-le-Vieux.
1991 PORRET Nicolas, président de La Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1998 PORTIGLIATTI Jean-Noël, professeur, Annecy.
1997 QUINSONAS (DE) Odon, Le Touvet.
1989 QUOEX Franck (abbé), Chevalier de l'Ordre constantinien de Saint Georges, professeur, Rome (Italie).
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1992 RAYNAUD Franziska (Mme), professeur émérite des Universités, 🎖, O. ✪, commandeur dans l'Ordre national du mérite de la République fédérale d'Allemagne, Neuilly-sur-Seine.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1985 REY Emmanuelle (Mme), Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1990 REY Robert, P.D.G.de la S.A.Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma,en retraite, Annecy.
1995 RICHARD Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.
1999 RITZ Pierre, retraité, Annecy.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 ROSIER Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1990 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Dr), chirurgien-dentiste, Villaz.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie).
1983 ROUGE Carmen (Mme), Pringy.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Viuz-la-Chiesaz.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1999 RUBY Denise (Mme), professeur honoraire d'histoire et d'histoire de l'art, Le Raincy.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O. 🎖 , ✪, député honoraire de la Hautre-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine du pays de Seyssel, Seyssel.
1988 SEMREN Jacques, inspecteur principal du Trésor Publique, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-sur-Champagne.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1998 SORIS Hélène, retraitée, Seynod.

1992 Sorrel Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1999 Stellio François, retraité de l'enseignement privé, Poisy.
1988 Strecker Hugh, éditeur de musique, Bluffy.
1996 Sylvestre René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
2000 Tessari Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, Vérone (Italie).
1993 Thabuis Michel, maire-adjoint de La Roche-sur-Foron.
1991 Thévenet Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 Thorend François, transporteur, Saint-Marcel.
1969 Tissot-Dupont Robert, professeur, Annecy.
1982 Tossan Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
1998 Tyl Yves, professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Saint-Jorioz.
1987 Vacchieri Daniel, industriel, Brenthonne.
1992 Vandecasteele Nathalie (Mme), Annemasse.
1996 Varlet Catherine (Mlle), professeur de Lettres, Boège.
1992 Vesin Andrée (Mme), infirmière, en retraite, Poisy.
1984 Veyrat-Durebex Noël, maire, Lovagny.
1984 Viallet Jean-Henri, Annecy.
1992 Villermet Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1987 Viriot Denise (Mme), Annecy.
1973 Vuarchex Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Thiez.
1999 Vuilleumier Christophe, historien, Genève (Suisse).
1992 Vulliet Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 Wach Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 Westrade Michel, substitut, Kain (Belgique).
1989 Zara Liliana (Mlle), ✠, professeur honoraire, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU MERCREDI 5 JANVIER 2000 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le président présente ses vœux à l'assistance.

Il adresse des condoléances à Mme Simone Dujourdy qui a perdu son beau-père.

Il félicite Mme Georgette Chevallier pour la naissance de son petit-fils Barthélemy (expliquant par là l'absence de la secrétaire) ainsi que notre évêque Mgr Barbier pour sa récente nomination au grade de chevalier de la Légion d'Honneur.

La bibliothécaire fait savoir qu'un certain nombre d'ouvrages sont entrés récemment à la bibliothèque, soit grâce aux échanges de publications que nous effectuons avec d'autres sociétés (par exemple, la revue des Amis du vieux Conflans), soit grâce à des achats (en particulier, *L'Aigle et la Croix* d'André Palluel-Guillard), soit, surtout, grâce à des dons divers *Chambéry et les Chambériens* de Corinne Townley (don Philippe Gaillard), un ouvrage en anglais sur les cours princières d'Europe (don Robert Oresko) *Architecture et vie traditionnelle en Savoie* de Marie-Thérèse Hermann, *Sainte Jeanne de France* de Françoise Bouchard, *Archéologie de la Haute-Savoie* de Joël Serralongue, F. Bertrandy et Michel Chevrier (don des auteurs respectifs).

Le président lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé.

La parole est alors donnée à Mme Isabelle Bouvier qui évoque le souvenir de Mme Huguette Hourtoule.

Après avoir rappelé ses études brillantes, ses années passées en région parisienne puis à Berlin, elle suit Mme Hourtoule à Monnetier-Mornex en 1954, puis dans divers postes, en particulier celui de directrice de l'Ecole d'application des Fins, à Annecy.

Conseillère pédagogique, puis inspectrice des écoles maternelles, Huguette Hourtoule s'installe alors à Bellegarde, où elle reste sept ans, avant de revenir à Annecy achever une carrière exceptionnelle.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, I. Bouvier, J. Chevalier, L. Coudray, M-C. Courtial, T. Davoine, J. Duchatel, S. Dujourdy, A-M. Euvrard, F. Garin, C. Guyon, M-T. Hermann, C\ Laville, F. Mansey, M-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Blanc, Burdeyron, Carrier, Clément, Cohard, Demandre et Vausselin ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet et M-C. Roos, ainsi que Mlle Vausselin ; MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, V. Beney, J. Burdeyron, R. Carrier, J. Chatelain, G. Chatenoud, H. Cohen, le général R. Fassier, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J-C. Lavorel, G. Louchet, B. Premat, J. Ruscon, P. Soudan, J. Vailly et H. Voiron ainsi que MM. Avrillon, Berchet, Bouvier et Coudray.

Etaient excusés : Mmes Boullard, Brun, Candel, Chatenoud, Chevallier, Floquet et Sers-Hermann ; Mlle Varlet ; MM. Bonnet, Brunel, René Cattin et Raffin.

Conseillère municipale d'Annecy de 1983 à 1989, vice-présidente de l'Œuvre des restaurants scolaires d'Annecy, présidente départementale de l'Association des membres de l'ordre des Palmes académiques, membre de nombreuses associations, Huguette Hourtoule n'a, précise Mme Bouvier, jamais cessé d'apporter à tous son aide, son expérience, sa passion.

Le président remercie Mme Isabelle Bouvier pour cette évocation, précise et éclairante, de la personnalité exceptionnelle de Mme Hourtoule qui, rappelons-le, est décédée avant d'avoir pu rendre hommage à son prédécesseur à l'Académie Florimontane, Roger Devos.

C'est ensuite M. Joseph Burdeyron qui raconte à l'auditoire ce qui s'est passé « *Quand Talloires passa du Royaume sarde à la République française révolutionnaire* ».

Le 27 octobre 1792, l'assemblée des Allobroges demanda son rattachement à la France, que la Convention accorda le 27 novembre.

Un manifeste de la commission provisoire d'administration des Allobroges demanda au responsable de chaque commune de convoquer une assemblée générale qui élirait la nouvelle municipalité.

Convoquée par Maître Perréard, secrétaire de la paroisse et notaire, l'assemblée générale eut lieu à l'église de Talloires, le dimanche 2 décembre 1792.

Les cent six citoyens présents élirent tout d'abord le doyen-président et le secrétaire avant de jurer devant ce bureau provisoire « d'être fidèles à la Nation, à la Liberté et à l'Egalité et de mourir pour elles, en les défendant ». Après avoir prêté serment, l'Assemblée dut se réunir à cinq reprises avant de parvenir à désigner tous les membres de la nouvelle municipalité.

Dès le 28 janvier 1793, la Convention exigea l'élection d'une nouvelle municipalité, c'est-à-dire la convocation d'une seconde assemblée générale qui eut lieu les 28 et 31 janvier mais compta peu de participants.

Le maire, le procureur de la commune et le secrétaire furent reconduits dans leurs fonctions, ce qui a garanti, à l'évidence, une continuité dans la politique locale de Talloires.

Laissant de côté les questions d'une gestion banale (routes, état de certaines maisons, etc.), M. Burdeyron montre que les deux premières municipalités révolutionnaires de Talloires eurent à se pencher sur des questions spécifiques de l'époque comme l'inventaire des biens ecclésiastiques, l'attribution de passeports aux religieux non jureurs ou la désignation de douze « volontaires » pour les armées de la République.

Le conférencier termine son exposé en rappelant une analyse socio-économique dressée par le secrétaire de la commune le 21 juillet 1793.

Le président félicite M. Burdeyron pour sa communication originale qui a mis en relief le rôle important à l'époque du procureur de commune, ainsi que l'importance de l'abbaye de Talloires.

La séance est levée à 18 h 30

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2000 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le président présente des condoléances à nos confrères M. Claude Dédeystère qui a perdu sa femme et Me Jean Vailly dont le frère est décédé.

Il félicite Mme Marie-Thérèse Hermann pour sa récente et brillante réception â l'Académie de Savoie.

On signale que sont entrés à la bibliothèque les Actes du Congrès de Thonon-Ripaille sur « Les Arts et les Artistes en Savoie », le n° 9 des Echos Saléviens et l'ouvrage d'Alain Bexon sur le peintre Firmin Salabert.

M. Chatenoud fait savoir que les lauréats du concours de poésie ont tous envoyé de chaleureux remerciements particulièrement circonstanciés.

Le procès-verbal de janvier est lu et approuvé.

La parole est alors donnée à M. Laurent Perrillat qui évoque « *La bibliothèque de Maître Jean de Chambouz (1543-1587), notaire et audiencier au Conseil de Genevois* ».

Après avoir traité de la vie de Maître Jean de Chambouz, apparenté à la famille Regard et jouissant d'une solide position dans la société annécienne d'alors, le conférencier analyse le contenu de la bibliothèque de Maître de Chambouz.

Composée de 210 titres, qui ont pu être presque tous identifiés, sa bibliothèque est essentiellement constituée d'imprimés, parmi lesquels, sans doute, une petite dizaine d'incunables. Ces livres sont principalement orientés vers la religion (avec 27% des titres), les lettres (22%) et le droit (22%). Les calendriers, les ouvrages de géographie, d'histoire et de sciences ne sont pas négligés. On décèle même un certain intérêt de la part de notre notaire pour les événements qui lui sont contemporains. On est en revanche peu renseigné sur l'état de ces livres, leur format ou même leur valeur car ils ne sont pas estimés. La langue dominante de ces ouvrages est le français.

Comparée à d'autres bibliothèques de Savoyards du XVI[e] siècle, celle de Maître de Chambouz fait plutôt bonne figure, tant par sa composition que par la quantité de ses livres. Les ouvrages d'auteurs savoyards ou relatifs à la Savoie sont d'ailleurs bien présents. Cette bibliothèque reflète les préoccupations intellectuelles de notre notaire, qui se révèle sinon un humaniste renommé du moins un curieux au savoir livresque éclectique.

Le président remercie le conférencier pour cette communication claire et bien articulée, qui a apporté un éclairage inédit sur la curiosité d'un Annecien cultivé.

Le nombre des questions posées à M. Perrillat montre à quel point il a su intéresser le public.

La séance est levée à 18 h 25.

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, M-A. Courtial, J. Chevalier, G. Chevallier, L. Coudray, T. Davoine, A-M. Euvrard, M-R. Floquet, F. Garin, C. Guyon, A. Pons, N. Schneider et D. Viriot ainsi que Mmes Blanc, Chamosset, Gantelet, Perrillat et Terrier ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton, M-C. Roos et H. Viallet ; MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, V. Beney, R. Brunel, J. Burdeyron, G. Chatenoud, C. Dédeystère, G. Détraz, F. Déturche, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, L. Perrillat, B. Premat, P. Soudan, J. Vailly et G. Viviant ainsi que MM. Avrillon, Chamosset, Coudray, Couton, Gantelet, Vallin et Vuachet.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Chatenoud, Chavigny, Déprez, Hermann, Laville, Le Gall, Mansey, Raffin, Rey et Rollet ; Mlle Varlet ; MM. Bonnet, Cohen, Fassier, J-C. Lavorel, Louchet, Pattoret, Raffin, Ritz et Ruscon.

SÉANCE DU MERCREDI 1er MARS 2000 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le président salue la présence de notre confrère chambérien M. Paul Dupraz. Il rappelle le décès de Mlle Renée Collomb et du mémorable général Vallette d'Osia, tous deux membres correspondants de notre Compagnie. Il signale l'entrée à la bibliothèque de trois exemplaires d'un catalogue (établi par la Bibliothèque municipale et par les Archives départementales) qui inventorie les œuvres de saint François de Sales conservées dans les diverses bibliothèques annéciennes, ainsi que du recueil poétique de M. Gilbert Chatenoud intitulé *Transparence* et du n° 33 des *Cahiers René de Lucinge*.

M. François Boulet, professeur agrégé et docteur en histoire, traite alors de « *L'opinion publique en Haute-Savoie devant le refuge des réfractaires du S. T. O. et le maquis des Glières (1943-1944)* ».

La Haute-Savoie devient dès mars 1943 le refuge français le plus important et le plus célèbre des « réfractaires » à la nouvelle loi du S. T. O. (Service du Travail Obligatoire en Allemagne) du 16 février 1943. L'opinion, enthousiaste, les soutient. Au fur et à mesure que les jeunes gens du « maquis » font des coups de mains violents, l'esprit public évolue, partagé qu'il est entre le soutien du maquis patriote et la découverte d'un banditisme qui l'accompagne. L'état de siège du 31 janvier 1944 voulu par le gouvernement de Vichy, puis l'attaque allemande du plateau des Glières du 26 mars 1944, rendent l'enjeu patriotique du maquis plus clair. Les Glières deviennent une montagne sublime, glorieuse et héroïque, pour les Haut-Savoyards, avec cependant la déception d'une aide alliée inexistante le jour du combat.

Le président remercie le conférencier, dont il dit qu'il a fait, sur un sujet difficile, un travail sérieux, approfondi, intéressant mais qui mériterait d'être complété par les témoignages des Haut-Savoyards qui ont vécu cette période.

De nombreux auditeurs ont alors pris la parole pour évoquer tel ou tel souvenir personnel.

La séance est levée à 18 h 25

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis M. Boullard, J. Bouvier, M-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, L. Coudray, M-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, A-M. Euvrard, F. Garin, C. Laville, Y. Rollet, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Boulet et Milhomme ; Mlles M. Bauloz, M. Genton, Y. Ginet, M-C. Roos et H. Viallet, ainsi que Mlle Cochard ; MM. V. Beney, P. Bonnet, J. Burdeyron, H. Cattin, R. Cattin, G. Chatenoud, Paul Dupraz, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J-B. Lataillade, J-C. Lavorel, G. Louchet, A. Mas, P. Ritz, P. Soudan et G. Viviant ainsi que MM. Avrillon, Boulet, Coudray, Grumel, Tchineny et Vallin.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Brun, Chatenoud, Costa, Duchatel, Floquet, Guyon, Hermann, Mansey, Schneider et Sers-Hermann ; Mlles Fertin et Varlet ; MM. Aimé Baud et Ruscon.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU MARDI 21 MARS 2000

Après lecture pour approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 1999, la secrétaire présente son rapport moral récapitulant nos peines, nos joies et nos activités pendant l'année 1999.

M. Claude Guichet, trésorier, présente son rapport financier qui est approuvé par le vérificateur aux comptes, M. Hubert Cattin. La cotisation 2000 est maintenue à 180 Francs.

Mme Marie-Thérèse Hermann explique son travail d'archiviste de l'Académie Florimontane, en particulier l'élaboration d'un fichier de tous les membres passés et présents de l'académie, et les commandes de reliures pour certains livres et documents.

Mme Monique Boullard signale que, durant l'année 1999, 186 lecteurs ont emprunté 410 livres, sans compter les chercheurs qui ont consulté sur place les richesses de notre bibliothèque.

Tous ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

M. Pierre Soudan fait le point sur la *Revue Savoisienne 1999* et les résultats du concours de poésie 1999 sont ratifiés.

Pour ce qui est de Montrottier, le rapport financier de M. Georges Grandchamp est approuvé par le vérificateur aux comptes ; le vice-président signale, entre autres, les soucis que donne la restauration d'un bâtiment annexe.

M. Vincent Beney, qui se charge des guides et de la publicité, note - comme dans presque tous les musées de France - une diminution du nombre des entrées.

Madame Courtial s'occupe des collections (fichier et prêts divers) et des chercheurs qui demandent à travailler au château.

Le président, avec l'aide de M. François Déturche, présente un bilan des questions foncières (vente et achat, locations, travail de la section forestière du Lycée Agricole de Poisy tant pour les plantations que pour l'élimination des arbres renversés par la tempête, etc...).

On passe ensuite aux élections. Les résultats sont les suivants :

Pour remplacer M. de Roussy de Sales, c'est M. Robert Langlet qui est élu membre effectif.

Pour remplacer M. Langlet qui laisse vacante une place de membre associé, c'est Mme Nathalie Costa qui est élue. Deviennent membres correspondants : Mmes, Mlles et MM. Joseph Avrillon, Hélène Blanc, Jean-Pierre Bruchet, Daniel Chaubet, Michèle Chevrier, Michelle Cochard, François Demotz, Jean-Claude Espinasse, Raphaëlle Longo, André Marguet, Claude Mégevand et Clotilde Milhomme. D'autre part, au comité sont renouvelés Mme Marie-Claire Courtial et M. Georges Grandchamp.

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Brun, M-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, N. Costa, T. Davoine, J. Duchatel, S. Dujourdy, A-M. Euvrard, C. Guyon, J. Leriche, F. Mansey, A. Pons, Y. Rollet et D. Viriot ainsi que Mme Bintein ; Mlles M. Cochard, M. Genton, Y. Ginet, A-M. Pennequin et M-C. Roos ; MM. J. Avrillon, A. Bastard-Rosset, V. Beney, R. Berthet, R. Brunel, R. Carrier, H. Cattin, R. Cattin, R. Chanal, J. Chatelain, G. Chatenoud, M. de la Corbière, P. Coulon, G. Détraz, F. Déturche, G. Grandchamp, P. Grandchamp, C. Guichet, A. Lavorel, P. Ritz, J. Ruscon, P. Soudan, Y. Tyl, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. Tchineny et Vallin.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Boullard, Chatenoud, Courtial, Floquet, Garin, Hermann, Laville, Milhomme, Rey, Schneider et Vesin ; Mlles Bauloz et Varlet ; MM. Aimé Baud, Fassier, Guichonnet, Lataillade et Louchet.

SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2000 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

En l'absence du président Guichonnet, c'est M. Georges Grandchamp qui préside la réunion.

Il adresse des vœux à tous ceux qui pour des raisons de santé ont demandé que soit excusée leur absence à l'assemblée générale des membres effectifs, en particulier Mme Barbier, et MM. Bajulaz et Vandeputte.

Il annonce que les Archives départementales seront, pour cause de déménagement, fermées au public du 14 avril au mois de septembre. Il rappelle que ceux qui désirent présenter une communication au prochain congrès des Sociétés Savantes de Savoie doivent se signaler avant le 1er juin.

La secrétaire lit le procès-verbal du mois de mars et un résumé du procès-verbal de l'assemblée générale des membres effectifs. Puis elle signale qu'à la bibliothèque on peut consulter le programme des académies de Lyon, Besançon, Angers et autres ainsi que les conférences organisées par le Centre généalogique de Savoie et de bien d'autres associations qui nous tiennent au courant de leurs diverses activités.

C'est M. Gérard Détraz qui est le conférencier du jour. Il traite des *sceaux des comtes de Genève* et a bien voulu résumer sa communication comme suit :

Jusqu'à présent mal connus, les sceaux des comtes de Genève font l'objet de recherches qui permettent à ce jour de dénombrer une soixantaine de sceaux différents connus par quelque 210 empreintes datées de 1124 à 1393, soit de la fin du règne d'Aymon Ier (1080-1124) à celui de Robert alias Clément VII (1392-1394).

Envisagés comme signes de validation des actes, les sceaux témoignent de l'évolution des institutions du comté. Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, les comtes de Genève n'ont utilisé qu'un seul sceau à la fois, le grand sceau, auquel s'est ensuite adjoint le sceau du secret dans un dispositif à deux sceaux qui s'est maintenu jusqu'en 1320. À partir de 1325, le développement décisif de l'appareil administratif sous l'impulsion d'Amédée III va s'accompagner d'une véritable révolution sigillaire. À côté du grand sceau, la chancellerie dispose bientôt d'un petit sceau et d'un sceau moyen, tandis qu'apparaissent les sceaux de juridiction (Conseil, judicature mage, judicature des appels) et le sceau des lods et ventes. Amédée III se dote en outre d'un signet pour marquer, mieux encore que par le sceau du secret, son intervention personnelle.

D'autre part, les sceaux doivent être considérés comme des images qui, reproduites à des centaines ou des milliers d'exemplaires, se trouvaient investies d'une fonction publicitaire. Outil de propagande politique, le sceau était chargé d'exalter l'image du prince, de proclamer sa titulature, d'exhiber ses armoiries et ses emblèmes. La fixation des armoiries de la dynastie genevoise peut être datée du règne d'Aymon II (1265-1280) par le choix définitif de l'équipollé, au terme d'une période de flottement héraldique marqué par la tentation d'un lion armorial en concurrence avec l'échiqueté attesté dès 1224. Les sceaux révèlent aussi l'adoption d'emblèmes personnels dont certains ont fini par prendre une valeur dynastique : lion à partir de Raoul, dragon de Guillaume III ou taureau d' Amédée III. Surtout, les empreintes sigillaires fournissent un fidèle reflet de la situation politique de la principauté. Mis en péril par une Maison de Savoie conquérante dans la seconde moitié du XIIIe siècle, les comtes de Genève ont alors présenté sur leurs sceaux une image en retrait : diminution de taille et éclipse du type équestre. À l'inverse, une situation mieux assurée à dater du règne d'Amédée III s'est traduite par des images plus positives : restauration de

la taille du grand sceau, rétablissement du type équestre et enrichissement de l'emblématique, notamment par le buste du prince gravé sur un signet imité des intailles antiques.

Monsieur Grandchamp remercie vivement M. Détraz pour cette communication à la fois savante et originale, et lève la séance à 18 h 25.



1 Second grand sceau d'Amédée II, comte de Genève (1280-1308) ; *empreinte de 1292.*

2 Grand sceau d'Amédée III, comte de Genève (1320-1367) ; *empreinte de 1361.*

3 Grand sceau de Robert, comte de Genève (1392-1394), pape Clément VII ; *empreinte de 1393.*

4 Second grand sceau de Raoul, comte de Genève (1253-1265) ; *empreinte de 1262.*

SÉANCE DU MERCREDI 3 MAI 2000 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Monsieur le vice-président Grandchamp évoque en quelques mots émus la disparition de Mme Eliane Barbier.

Le président rappelle les activités du Musée-Château d'Annecy.

Le docteur Bonnet donne le programme complet de la promenade du 19 juin dans l'Ain (départ 8 h).

Après lecture le procès-verbal du mois d'avril est approuvé.

Mme Georgette Chevallier présente alors une communication intitulée « Paul Tapponnier ou la présence active d'un Haut-Savoyard dans les Balkans ».

Paul Tapponnier, Savoyard de Collonges-sous-Salève, Florimontan et député à la Chambre « bleu horizon », s'était de tout temps intéressé aux questions d'Orient. Sa participation à la guerre des Balkans n'a fait que renforcer cette attirance. En harmonie avec le Quai d'Orsay et la politique de Poincaré, il était à la Chambre un spécialiste des questions balkaniques et c'est lui qu'on envoyait dans les Balkans pour représenter le gouvernement français en diverses circonstances. Les Archives départementales de la Haute-Savoie conservent de nombreux documents ayant appartenu à Paul Tapponnier et relatifs à ces activités. Ils n'avaient pas, jusqu'à présent, été exploités.

Ensuite M. Alain Bexon, à propos de son dernier ouvrage *Annecy et la Savoie par un élève d'Ingres, Firmin Salabert*, propose une évocation de ce peintre et un aperçu de son époque. C'était en effet le moment où le daguerréotype commençait à concurrencer le portrait. Et Salabert qui fut d'abord un portraitiste, poussé par les circonstances, en est venu à la peinture des paysages.

Auguste Firmin Salabert naquit à Gaillac, dans le département du Tarn, en 1811. Après une enfance un peu triste puis un séjour à l'Académie des Beaux-Arts de Toulouse, il devint à Paris en 1832 l'élève d'Ingres.

Celui-ci lui conseille de se rendre à Londres. Il y acquiert rapidement une renommée de bon portraitiste, renommée qui se propage dans la bonne société anglaise. Ses portraits sont en général faits au pastel.

Puis, après avoir fréquenté l'Italie, il découvre la Savoie et la famille Dunant. Il épouse Clotilde Dunant, la fille de Prosper Dunant, la sœur de Camille Dunant.

M. Bexon, à l'aide de diapositives, présente les peintres de la région : Adam Töppfer, Prosper Dunant, Paul Cabaud. Il lit des lettres inédites de Firmin Salabert, en particulier une lettre qui traite du peintre Loppé, et commente les tableaux que Salabert a peints - souvent à l'huile - dans la région d'Annecy et qu'on peut admirer sur l'écran.

Il terminera son exposé par la lecture d'une lettre de Camille Dunant particulièrement intéressante.

Le président remercie les deux conférenciers et lève la séance à 18 h 35.

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, C. Brun, J. Chevalier, G. Chevallier, M-C. Courtial, T. Davoine, J. Duchatel, A-M. Euvrard, F. Garin, C. Guyon, J. Leriche, R. Longo, J. Montanier, F. Paoli, A. Pons, M-M. Raffin, A. Tapponnier, A. Vesin, D. Viriot ainsi que Mmes Bintein et Blanc ; Mlles M. Bauloz, M. Cochard, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet et M-C. Rooss ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Bexon, P. Bonnet, G. Chatenoud, P. Coulon, F. Déturche, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, L. Lataillade, A. Lavorel, G. Louchet, G. Raffin et P. Soudan, ainsi que MM. Delhomel et Tchineny.

Etaient excusés : Mmes Chatenoud, Costa, Dujourdy, Floquet, Hermann, Laville, Mansey, Rey, Rollet et Schneider ; Mlles Fertin et Varlet ; MM. Avrillon, Aimé Baud, J-C. Lavorel et Ruscon.

SÉANCE DU MERCREDI 7 JUIN 2000 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le président déplore le décès du docteur Maurice Duret, membre associé, et celui du père de notre confrère Joseph Ticon, et se réjouit du mariage de la fille de Mme Nicole Schneider ainsi que de la naissance du 6è enfant, Inès, de notre conférencier de Mai, Alain Bexon.

Il remercie M. Christian Philippe-Janon qui a déposé à la bibliothèque son dernier ouvrage *Bouquets de Sports*.

Il annonce le programme musical des Arts Jaillissants à Montsapey et la Biennale du Livre Savoyard qui aura lieu fin août à Faverges.

A la quasi unanimité il est confié à Mme Lina Coudray la tâche de rédiger un texte approuvant le « concours Constantin Désormeaux » qui récompense des œuvres écrites en patois mais s'opposant à l'idée de fabriquer une « langue savoyarde » qui serait enseignée dans les écoles.

La parole est donnée à M. Serge Tomamichel, Maître de conférences à l'Université Lumière à Lyon, qui a ainsi résumé sa communication.

Le Collège chappuisien d'Annecy, de la fondation de l'établissement à la prise en charge par les Barnabites (1549-1614)

Depuis 1475, la ville d'Annecy gère tant bien que mal son école municipale, par l'intermédiaire d'un recteur. Mais, à partir des années 1540, cette gestion s'avère de plus en plus difficile et l'activité scolaire est réduite à néant. Arrive alors un homme providentiel, natif de la ville et qui s'est illustré sur la scène politique européenne : Eustache Chapuys. Ce dernier, qui coule une riche retraite à Louvain après une vie de diplomate au service de l'empereur et d'autres princes catholiques, y a fondé un collège, sorte de pensionnat destiné à héberger les Savoyards et essentiellement les Annéciens qui viendront étudier à l'université de Louvain. Pour le pieux fondateur; il s'agit avant tout de former des juristes et des théologiens au service de l'Eglise catholique en lutte contre l'hérésie protestante. Chapuys accepte alors de remettre à flot l'école d'Annecy, laquelle servira de pépinière alimentant son institution brabançonne. Une aubaine se montant à 10 000 écus, que les autorités annéciennes se gardent bien de refuser.

Certes, à la mort du fondateur, en 1556, l'institution, qui acquiert une autonomie juridique et financière, échappe en partie à la ville. Mais qu'importe ! Les syndics sont influents au sein du conseil d'administration et l'enseignement humaniste dispensé au collège satisfait pleinement les exigences d'une bourgeoisie locale soucieuse de préparer ses fils à des carrières publiques. Pendant le quart de siècle suivant, l'établissement, dont la renommée ira croissante, assurera sans heurts, l'éducation de la jeunesse annécienne.

Mais, à partir des années 1580, la riche dotation initialement attribuée par le fondateur ne permettra pas de faire face à la crise. Conflits politiques, crise économique, épidémies, conditions climatiques désastreuses... tout se conjugue

---

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, M-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, L. Coudray, J. Duchatel, A-M. Euvrard, C. Guyon, F. Garin, M-T. Hermann, J. Leriche, R. Longo, J. Montanier, A. Pons, Y. Rollet, B. Sers-Hermann, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mme Blanc ; Mlles M. Bauloz, M. Cochard, M. Genton, Y. Ginet, A-M. Pennequin, M-C. Rayssac et M-C. Roos ; MM. J. Avrillon, A. Bastard-Rosset, V. Beney, R. Brunel, R. Carrier, J. Chatelain, H. Cohen. P. Coulon, F. Déturche, Paul Dupraz, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, L. Lataillade, G. Louchet, J. Ruscon, P. Soudan, Y. Tyl et J. Vailly ainsi que MM. Coudray et Tomamichel.

Etaient excusés : Mmes Floquet, Laville et Mansey ; Mlle Varlet ; MM. Aimé Baud, Bonnet, Hubert Cattin et Fassier.

dans une spirale qui aspire le collège et le laisse exsangue au début du XVII[e] siècle. Précisément à l'époque où les évêques d'Annecy et notamment François de Sales, désireux de mener à bien la réforme catholique dans le diocèse, comptent sur le collège pour éduquer la jeunesse et former les futurs cadres de l'Eglise ! La solution sera alors de confier l'établissement à une congrégation religieuse, garantie (à moindres frais) d'une compétence pédagogique et d'une orthodoxie catholique. C'est ainsi que s'achève le premier épisode de la ville du Collège chappuisien et que s'ouvre, en juillet 1614, une nouvelle page de son histoire.

Le président remercie le conférencier pour ce travail très intéressant. Le conférencier répond aux questions posées et la séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER
LE SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2000

Devant un auditoire d'environ 120 personnes, la princesse Marie-Gabrielle de Savoie a rappelé l'histoire du Saint-Suaire, à partir de son achat au XV[e] siècle, par le duc Louis de Savoie et sa femme Anne de Chypre, à Marguerite de Charny.

Elle a suivi ses pérégrinations et raconté ses heurs et malheurs en les expliquant avec une grande clarté. Elle a insisté sur le rôle emblématique que jouait le Saint-Suaire pour la Maison de Savoie. Ses propos étaient illustrés de diapositives qui ont retenu l'attention de son public.

Le président, qui avait préalablement - avec érudition et brio - présenté la conférencière, la remercie vivement en la priant d'accepter le bouquet que sa petite-fille lui offre au nom de l'Académie Florimontane.

Il invite les présidents et représentants des académies et sociétés voisines, ainsi que le comité de l'Académie Florimontane et toute l'assemblée à se rendre avec la conférencière dans les salons Marès pour la traditionnelle collation.

SÉANCE DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2000 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président Guichonnet représentant actuellement notre compagnie à la Conférence Nationale des Académies à La Rochelle, c'est le vice-président Georges Grandchamp qui préside cette première séance de l'année 2000-2001.

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, C. Brun, J. Chevalier, G. Chevallier, T. Davoine, S. Dujourdy, A-M. Euvrard, M-A. Candel, F. Garin, C. Guyon, M-C. Heckmann, C. Laville, M-L. Le Gall, J. Leriche, R. Longo, J. Montanier, A. Pons et D. Viriot ainsi que Mme Bintein ; Mlles M. Cochard, M. Duchesne, M. Genton, C. Milhomme et M-C. Roos ainsi que Mlle Mercandelli ; MM. J. Avrillon, V. Beney, R. Brunel, H. Cattin, G. Chatenoud,. H. Cohen, P. Coulon, G. Détraz, P. Ducrot, Paul Dupraz, C. Guichet, G. Grandchamp, M. Jacquemet, J-B. Lataillade, G. Louchet, B. Premat, P. Ritz, J. Ruscon, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. N. Carrier, Coppier, Giron, Le Gall, Tchineny et Vallin.

Etaient excusés : Mmes Chatenoud, Coudray, Déprez, Floquet, Mansey, Schneider et Vesin ; Mlle Varlet ; MM. Aimé Baud, Fassier, Guichonnet et J. C. Lavorel.

Il évoque le souvenir de nos confrères Henri Andruétan et Albin Bastard-Rosset, décédés récemment, ainsi que celui de M. André Dubos à qui l'Académie est reconnaissante d'avoir naguère classé et aménagé les Archives municipales d'Annecy.

Il félicite notre confrère Louis Terreaux pour la « Plume d'Or » que vient de lui décerner la Société des Auteurs Savoyards.

Il remercie M. Bernard Premat qui a déposé à la bibliothèque sa brochure « Entre lac et montagne ou les confins de Veyrier » qui est la publication veyrolaine des Journées du Patrimoine 2000.

La bibliothèque a aussi reçu, de la part de son auteur, le recueil de tercets poétiques intitulé *Scintillements* de notre président de jury Gilbert Chatenoud qui par ailleurs a eu les honneurs de la page 2 du Dauphiné-Dimanche du 1er octobre à propos du 3° prix qu'il vient d'obtenir à Perpignan.

Le président de séance annonce ensuite le futur congrès du CTHS à Toulouse (du 9 au 14 avril 2001) sur le thème « Terres et Hommes du Sud », et la Rencontre Européenne pour la Valorisation du Patrimoine cistercien, au cours de trois journées : Hautecombe, Conflans et Tamié.

Il est rappelé que la séance de novembre aura lieu le 8 (et non le 1er, jour de Toussaint) et qu'en décembre, janvier et février les séances auront lieu à 16 heures (et non à 17).

Les procès-verbaux de juin et de la rentrée solennelle ayant été lus et approuvés, la parole est donnée au conférencier du jour, M. Nicolas Carrier qui traite de *« La noblesse et la montagne au Moyen-Age : l'exemple du Faucigny - Fin XIIIe-début XVIe siècle »*.

La noblesse, la montagne : deux réalités qu'on ne voit pas souvent associées. La noblesse, pourtant, est bien implantée en montagne, et le milieu montagnard n'a pas été sans influencer ses structures.

Un noble est d'abord un soldat (*miles*). Plus encore, peut-être, il est un seigneur (*dominus*). C'est de la seigneurie qu'il tire l'essentiel de ses ressources.

Or, depuis la fin du XIIIe siècle, la noblesse connaît une crise multiforme : perte d'indépendance par rapport au prince qui, par le jeu des « reprises en fief », l'enserre désormais dans les liens de la vassalité et la prive aussi souvent qu'il le peut du droit d'exercer la justice. Crise des revenus, ensuite : certes, à la différence de ce qu'on constate dans bien des régions, la diminution de la population consécutive à la grande peste de 1348 n'a pas durablement affecté les revenus seigneuriaux, car les montagnes étaient si surpeuplées avant la crise que peu de terres ont été abandonnées. Mais c'est la reprise démographique, précoce en montagne puisqu'elle est sensible dès la décennie 1430, qui a été fatale aux revenus seigneuriaux. : elle entraîne en effet une inflation considérable.

Mais la noblesse a su résister et compenser la perte de ses ressources proprement seigneuriales par un remarquable dynamisme économique et financier : elle domine en effet les consorteries d'alpages, pratique l'élevage spéculatif, en tire des ressources abondantes qu'elle prête ensuite au prince (par le biais de l'affermage de certains de ses revenus) ainsi qu'à ses propres dépendants.

C'est pourquoi la noblesse faucignerande se porte bien à la fin du Moyen-Age.

Après quelques questions posées par l'assistance et les remerciements de M. Georges Grandchamp, la séance est levée à 18 heures 30.

SÉANCE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2000 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le président présente les condoléances de l'Académie à Mme Lina Coudray qui a perdu son beau-frère et à Mme Françoise Garin dont la mère vient de disparaître.

Il déplore le décès de Mme Emmanuelle Rey, vice-présidente du Centre Musical International d'Annecy puis de l'AFEA qui lui a succédé, poète et membre correspondant de notre compagnie.

Il rappelle la vie et la brillante carrière de M. Georges Deshusses depuis ses études au Lycée Berthollet d'Annecy jusqu'à son rôle de Conseiller Culturel à l'étranger, en passant par son agrégation d'allemand et le succès avec lequel il a rempli la délicate mission de mettre sur pied des Instituts français en Allemagne tout de suite après la guerre.

Il évoque aussi la vie féconde de l'inspecteur Lucien Bajulaz, toute vouée et dévouée à l'Education nationale, et ses activités au sein de notre compagnie dont il a un temps été le trésorier et à Montrottier où il a été très efficace.

L'un et l'autre étaient membres effectifs de l'Académie Florimontane.

Le président se réjouit de la sortie de la *Revue Savoisienne 1999* et remercie tous ceux qui s'en sont occupés.[1]

Il remercie aussi les auteurs qui ont offert leur récent ouvrage à notre bibliothèque : Mme Françoise Bouchard pour *Saint Antoine de Padoue* et M. André Combaz pour *Claude de Vaugelas, mousquetaire de la langue française.*

L'attention de l'assemblée est attirée sur les bulletins de souscription que les Florimontans ont trouvés dans leur revue et relatifs à une édition des œuvres inédites d'Oscar David.

M. Georges Grandchamp rend un fervent hommage à M. Pierre Jacquier à qui Annecy doit beaucoup, et il félicite chaleureusement Mlle Hélène Viallet grâce à qui le nouveau bâtiment des Archives départementales - très fonctionnel - vient d'ouvrir ses portes.

Puis, à l'occasion du centenaire de la mort d'Albert Samain le président Guichonnet demande à Mme Georgette Chevallier de parler de ce poète à qui elle a déjà consacré quelques études et dont elle possède un certain nombre de lettres inédites.

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, M. Boullard, J. Chevalier, G. Chevallier, M-C. Courtial, T. Davoine, M. Déprez, J. Duchatel, S. Dujourdy, M. Dutronc, A-M. Euvrard, F. Garin, C. Guyon, M-C. Heckmann, C. Laville, M-L. Le Gall, J. Leriche, R. Longo, J. Montanier, A. Tapponnier et A. Vesin ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton et M-C. Roos ; MM. J. Avrillon, Aimé Baud, J. Burdeyron. H. Cattin, R. Chanal, G. Chatenoud, F. Déturche, P. Duclot, 1e général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J-B. Lataillade, A. Lavorel, J-C. Lavorel, A. Mas, B. Premat, P. Ritz, J. Ruscon, Y. Tyl, G. Viviant et H. Voiron, ainsi que MM. Coppier, Déprez, Gantelet, Le Gall et Tchinény.

Etaient excusés : Mmes Chatenoud, Hermann, Mansey, Schneider, Sers-Hermann et Soris ; Mlles Cochard, Ginet et Varlet ; MM. Beney, Cohen, Coulon, Paul Dupraz, Louchet et Pattoret.

---

[1] Signalons, à ce propos, qu'une erreur s'est glissée dans ce numéro : page 135 lire « 27 novembre » et non « 27 décembre ». (A. Bruchet)

Elle retrace la vie d'Albert Samain, une vie besogneuse de très petit fonctionnaire, une existence attristée par la maladie, assombrie par un amour malheureux, éclairée pourtant par l'affection d'une famille unie, par l'attachement de fidèles amis et égayée par quelques succès littéraires.

Elle évoque ensuite son œuvre où l'on a pu voir un trait d'union entre le Parnasse et le Symbolisme, une œuvre mélodieuse, d'une sensibilité élégante et délicate que la lecture de quelques extraits permet d'apprécier.

Et enfin elle rappelle les liens qui unissent Albert Samain à la Savoie et particulièrement à l'Académie Florimontane.

En effet, Albert Samain fit trois séjours en Savoie. De la région aixoise il a gardé un souvenir charmeur dont témoigne sa correspondance. Quant aux bords du lac d'Annecy, il y était attiré par la présence de celle qu'il a appelée sa « Grande Amie » et qui était la sœur du professeur-archéologue Charles Marteaux. Il y vécut des jours de repos absolu, « grisé de sensations de nature », et l'on trouve dans sa correspondance d'agréables descriptions de son ascension à la Tournette ou de la ville d'Annecy « petite, pas très riche, avec des coins d'antiquaille très amusants ».

M. Marteaux ayant proposé à Samain (encore inconnu à l'époque) de participer au concours de poésie de l'Académie Florimontane, le poète obtint le premier prix. L'Académie Florimontane peut donc s'enorgueillir d'avoir découvert Samain et de l'avoir couronné avant les Jeux Floraux de Toulouse et avant l'Académie Française. C'est pourquoi elle n'a jamais oublié son glorieux lauréat (ce succès est un thème récurrent dans *La Revue Savoisienne*)et c'est pourquoi aussi l'Académie Florimontane a en 1958 (pour le centenaire de la naissance du poète) participé à l'exposition organisée à Lille, sa ville natale.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2000 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le président annonce le décès de M. Jacques Renaud, membre associé, et rappelle rapidement ses activités au sein de l'Association des amis du Prieuré de Talloires.

Il remercie M. Gilbert Chatenoud qui a offert à notre bibliothèque son dernier recueil intitulé *Traverses*.

La récente publication par La Fontaine de Siloé d'un livre sur les fresques d'Abondance est l'occasion de rappeler les travaux de notre regretté président Clément Gardet.

(*) *Etaient présents* : Mmes I. Bouvier, M-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, N. Costa, M-C. Heekmann, J. Leriche, R. Longo, F. Mansey, J. Montanier, M-M. Raffin, A. Tapponnier et D. Viriot ainsi que Mmes Guizard et Viarigi ; Mlles M. Bauloz, M. Genton et M-C. Roos ainsi que Claire Lanier ; MM. Aimé Baud, V. Beney, P. Bonnet, R. Cattin, J. Chatelain, G. Chatenoud, H. Cohen, F. Déturche, P. Ducrot, H. Garcin, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J-B. Lataillade, J-C. Lavorel, G. Louchet, P. Ritz et H. Voiron ainsi que MM. B. Chatenoud, Tchineny et Viarigi.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Duchatel, Dujourdy, Euvrard, Guyon, Hermann, Laville, Schneider, Sers-Hermann, Soris et Vesin ; Mlles Cochard, Fertin et Varlet ; MM. Avrillon, Hubert Cattin, Guichet, André Lavorel, Laydernier, Pattoret, Raffin et Ruscon.

Le vice-président Georges Grandchamp signale que le Prix du Livre Savoyard pour l'an 2000 a été décerné à notre président Paul Guichonnet dans le cadre séduisant du château d'Avully, sous la présidence de M. de Seyssel qui représentait l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

Il montre comment l'ouvrage que Marie-Claire Bussat-Enevoldsen, membre associé de l'Académie Florimontane, a consacré à Paul Guichonnet se présente comme une série d'entretiens qui proposent un éclairage particulier sur les choses et les gens de Savoie, et qui offrent une excellente synthèse de la vision de la Savoie d'après Paul Guichonnet.

Il souligne l'intérêt du livre de Christian et Isabelle Bouvier (membre effectif de notre compagnie) qui vient de paraître dans la collection « Mémoire en images » et qui s'intitule *Annecy*.

Il invite les Florimontans à venir écouter M. Jean-Christophe Hermann parler de la poterie savoyarde lors de l'assemblée générale de la Société des amis du vieil Annecy le lundi 11 décembre.

Après l'approbation du procès-verbal de novembre, M. Jacques Chatelain rend un hommage chaleureux à notre regretté confrère Charles Christian Guizard.

Il rappelle sa carrière d'enseignant dans les écoles de Paris et sa banlieue, puis dans une mission d'accueil en zone française d'occupation après la guerre, et enfin au Maroc.

Il évoque sa vie sous les drapeaux pendant les hostilités, ses blessures et enfin sa présidence de l'Amicale des Anciens Combattants de Veyrier-du-Lac.

Il rend hommage au poète et à ses activités comme président du jury du concours de poésie de l'Académie Florimontane et aussi comme président-fondateur du concours de Veyrier-du-Lac.

Sans oublier ses responsabilités au sein de l'office du tourisme de Veyrier-du-Lac et sa connaissance de plusieurs langues vivantes.

Ensuite M. Gilbert Chatenoud présente le compte rendu du concours de poésie 2000.

Le lauréat du prix spécial « *2000* » devant être récompensé par une collection des œuvres d'Oscar David offerte par sa sœur, Mme Carmen Viarigi, M. Gilbert Chatenoud rappelle, textes à l'appui, qui était le poète Oscar David.

Il commente avec beaucoup de pertinence les œuvres qui, à des degrés divers, ont été distinguées par le jury. Il est aidé –dans la lecture des poèmes remarqués– par la comédienne Claire Lanier.

L'ouverture par le président Guichonnet des enveloppes d'anonymat révèle le palmarès.

La séance (commencée à 16 h) est levée à 17 h 30.

Concours de poésie de l'An 2000

L'Académie Florimontane ne pouvait laisser se terminer le XX^{ème} siècle, cette année 2000 qui nous paraissait si loin il y a quelques décennies, sans marquer son concours par un prix « Spécial an 2000 ».

Il sera récompensé par les œuvres du poète annécien **Oscar David**, obtenues grâce à l'intervention de Madame Nathalie Costa auprès de la sœur du poète, Madame Viarigi, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous ce soir.

Au nom de l'Académie Florimontane et plus particulièrement du jury du concours de poésie nous vous adressons, Madame, nos bien chaleureux remerciements. L'heureux bénéficiaire des œuvres de votre frère, écrivain remarquable et remarqué, saura apprécier à sa juste valeur le talent précoce de ce poète touché très jeune par Polymnie, muse de la poésie lyrique.

Sans plus tarder je vous invite à écouter ***Flânerie***, un sonnet inspiré par le lac à Oscar David :

Flânerie

J'ai flâné, l'autre jour, près de la rive rousse
Du lac bleu qui moirait la grâce de ses eaux :
Les herbes se pâmaient au soleil et la mousse
Etalait ses franges vertes sous les roseaux.

Et j'ai laissé courir sur l'or des pentes douces
Mes regards vagabonds et mes rêves ; l'écho
Me renvoyait les sons, le lac le vert des pousses
Et j'écoutais, charmé, le babil des oiseaux.

La nacre de l'eau claire où s'attardait la voile
Irisait sa pâleur et, de la blanche toile,
Montait le chant joyeux d'un robuste pêcheur.

Les prés d'ocre crissaient, les grillons faisaient rage ;
A l'ombre d'un bouleau me versant sa fraîcheur,
Je musais, regardant folâtrer les nuages.

Je ne résiste pas au plaisir de vous offrir un autre instant de pureté où le lac s'endort dans un sonnet intitulé ***Lac d'Annecy*** :

Lac d'Annecy

L'eau tranquille où sommeille un léger rêve d'or,
Se plisse lentement sous la brise qui pleure
Un andante berceur, nostalgique, où s'endort
La chanson des roseaux, dans le calme de l'heure.

Une barque, sans bruit, glisse, fuyant le bord
Où se froissent les joncs, près de l'humble demeure
Qui penche son toit gris, moussu comme un bois mort
Sur l'eau claire du lac qui la berce et l'effleure.

Et l'onde bleue où brille un reflet de soleil
Qui se meurt, tout là-bas, vers l'occident vermeil,
Dore son cristal clair de cuivre jaune et rouge.

Et la barque blanchit, sur le bleuté des lignes,
Sa voile immaculée où dort un vol de cygnes :
Le lac pur se recueille et rien d'humain ne bouge.

Ces textes écrits entre 17 et 20 ans, Oscar David les publiera dans un recueil intitulé *Brindilles* alors qu'il effectue son service militaire.

Tout pour lui est sujet de poème : LA VIEILLE VILLE ENDORMIE - LES FENAISONS - LA MENDIANTE - LA TOUSSAINT - LA BOHÉMIENNE, mais aussi des sujets plus profonds : ESPOIR - L'HEURE LOURDE - LA BÊTISE - et au hasard d'autres pensées son âme de poète pénètre un INTÉRIEUR CAMPAGNARD dont voici les deux premières strophes :

« Au fond d'une ombre noire où luisaient quelques cuivres
Qui brillaient, alignés, le long de la muraille,
Mettant de l'or rougi dans la sombre grisaille,
Se mouvait une forme imprécise et comme ivre...

Un rouet, dans un coin, attendait la fileuse
Et l'énorme bahut, rempli de vieilleries,
Dans l'angle regorgeait pour la saison frileuse,
De linge parfumé de lavande fleurie. »

Il chante aussi la Tournette :

« Sous un ciel lumineux, bleuté comme un pastel
Où sommeille l'azur éthéré d'un saphir,
La Tournette dressait, gigantesque menhir,
Le dôme gracieux de son pic éternel. »

Pour terminer, permettez-moi de vous offrir un poème écrit pour sa petite sœur pour laquelle il éprouvait un amour fraternel ébloui.

Petite sœur

Oh ! qu'il est doux d'avoir une petite sœur,
Poupée rieuse, fraîche comme une fleur,
Qui gazouille, s'ébat et folâtre avec vous,
Le soir, un peu lasse, grimpe sur vos genoux !

Alors elle vous dit de sa voix caressante
« Dis, grand frère, petite sœur serait contente
Si tu voulais lui dire un conte merveilleux,
Lui faire parcourir les lointains pays bleus
Où tout n'est que soleil et lumière et gaieté,
Où chacun est heureux et les enfants gâtés ».
- Le grand frère commence une histoire où la vie
Est comme un beau printemps sans orage et sans pluie,
Et s'écoule toujours dans le rêve des fleurs,
Exempte de soucis, de peine, de douleurs,
Avec des jours tissés de fils d'or et de soie
Dont les mailles sont du bonheur et de la joie.
Petite sœur écoute étonnée et ravie,
Et les grands yeux d'enfants, les yeux purs, où la vie
N'a pas mis la tristesse ou les chagrins encor
Boivent le conte mensonger de l'âge d'or.

Pour bien connaître Oscar David, je vous invite à lire ou à relire la conférence présentée par Madame Georgette Chevallier, intitulée « **Oscar David, un poète de chez nous** » et dont le texte paru dans la *Revue Savoisienne* de 1988 n'occupe pas moins de 22 pages.

Plus récemment, dans le courant de l'année 2000, M. Emmanuel Jules, correspondant au Dauphiné Libéré, a consacré deux articles fort documentés sur Oscar David et notamment annoncé la parution prochaine de ses inédits dont vous avez eu la présentation dans la *Revue Savoisienne* 1999.

Dans la critique très favorable de l'époque, concernant Oscar David, on trouve le qualificatif très flatteur de « Lamartinien ».

Permettez-moi de vous rappeler que l'immense poète Alphonse de Lamartine, sur les rives du lac du Bourget en 1817, a écrit dans son poème ***Le Lac***, resté immortel

« Ô ! temps suspends ton vol et vous heures propices
Suspendez votre cours... »

Certes, les poètes d'aujourd'hui, pour la plupart, n'ont plus l'inspiration du grand maître des romantiques. Les tempêtes guerrières, l'incroyable progrès scientifique et technique, le bouleversement des mœurs, ce soir la mondialisation interpellent tout autrement les poètes. Toutefois, quels que soient les thèmes abordés il est rassurant de constater que les notions d'amour, de souffrance, de grandeur, d'exploit, de beauté, d'espérance, demeurent leur préoccupation essentielle. Nos amis du concours de l'an 2000 s'inscrivent, à des degrés divers, dans le droit fil des plus grands de nos contemporains, aussi bien dans l'expression classique, notamment les formes fixes, que dans l'écriture dite libérée.

Vous le constaterez, même si ça et là se retrouve la voix des grands poètes incontournables du passé, nos lauréats n'engendrent pas la mélancolie. Dans le tumulte de ce siècle finissant, lucides sans être trop moralisateurs, ils savent communiquer, avec l'émotion qui sied à la poésie et la force qui donne vie au poème, ce qu'il y a de plus précieux dans l'influx de la vie.

Après quatre heures de délibérations ardues, le jury, composé de Mesdames Brun, Chevallier, Sers-Hermann, M. Brégnac et moi-même, est parvenu au palmarès suivant :

- Auteurs cités : n°s 2 - 6 - 39 - 69 - 74 - 77
- Prix de l'an 2000 : n° 45
- Mention de prix : n° 46
- Mention honorable : n° 75
- Mention très honorable : n°s 5 - 58 - 71

} reçoivent un diplôme

- Troisième prix : n° 63, un diplôme
- Deuxième prix ex æquo n°s 21 et 29, reçoivent la médaille de l'Académie Florimontane.
- Premier prix : n° 50 reçoit le chèque de 2000 F de notre toujours généreux donateur Monsieur René Laydernier.
- Le numéro 51 « AJONC D'OR », premier prix 1998, reçoit les félicitations du jury, en particulier pour le ***Scarabée*** et ***Rouge fleur de Grenade***.

- Parmi les auteurs cités, le numéro 6 « JUVENALE » a étonné une partie du jury par son érudition, la perfection de ses alexandrins dans son périple en Grèce intitulé ***La Conque des Dieux***, qui l'amène à conclure :

... Aujourd'hui, sur les monts, je regarde les hommes
En contemplant bien haut mes sculptures de grès,
Et j'ai mal à pleurer de voir ce que nous sommes,
Au nom de 2000 ans d'un absurde progrès !

- Le numéro 77 dans un ensemble très cohérent et concis en vers de quatre syllabes murmure

... Sans éclaboussure
J'écoute mon sang
Couler doucement
Vers son embouchure...

- Le prix de l'an 2000 est attribué au numéro 45 « NINOU » pour son

Sonnet de l'An 2000

Sonne enfin la mi-nuit du fameux millénaire !
Le décompte s'arrête : il n'en faut plus parler ! ...
Quatre chiffres tout neufs cessent d'éfaufiler
Le siècle moribond, piteux nonagénaire !

Pour dire l'avenir, plus d'un visionnaire
Penché sur ses tarots va prévoir, spéculer...
Mais le destin se forge et pour le ciseler
La volonté demeure un puissant partenaire !

Coule à flot le champagne et s'envolent les vœux !
Puisse chacun de vous entendre les aveux
Qui réchauffent le cœur, offrant force et courage.

Car rien ne changera la mouvance des jours !
Pour aborder, sereins, de l'an neuf le virage
Les hommes chériront leur gîte et leurs amours...

- Mention de prix : n° 46 « ZAZ » avec les félicitations du jury notamment pour son sonnet ***Le petit porteur d'espoir*** **:**

Un enfant vient de naître à l'aube d'une autre ère,
Un nouveau millénaire, un siècle différent
Rédempteur incarné du malheur récurrent,
Sauveur du genre humain pétri dans la misère...

(...) Ta naissance est pour nous synonyme d'espoir,
Une rose en hiver, une fenêtre ouverte
Sur un monde éclairé par l'amour chaque soir.

- Mention honorable : n° 75 « ROSARIO » pour son sonnet

La punition

Hercule horrifié, prend l'Olympe pour cible,
Accablé de douleur et maudissant les dieux,
Leur reproche d'avoir permis l'acte odieux
Qu'il n'ose croire encor réellement possible.

Parfois le vin le rend violent, irascible,
Mais, fort de ses exploit, en vainqueur radieux,
Il espérait un ciel miséricordieux,
Sa désaffection est incompréhensible.

Qui d'autre, désormais, pourrait le secourir ?
Pourtant, irresponsable et préférant mourir,
Déjà contre son cœur il dirige les armes.

Le perfide Eurysthée, ami du grand héros,
Pour son propre profit viendra sécher ses larmes
Et lavera son crime avec douze travaux.

- Mentions très honorables : il y en a trois.

- Le n° 71, « ROQUELAURE », nous a envoyé un bel ensemble de six formes fixes. Voici la deuxième partie de sa schaltinienne

Mission Apollo XI

Le rêve inconcevable, autant dire inhumain,
N'est plus une utopie, une œuvre aléatoire,
Mais celle qui s'inscrit sur la page d'Histoire :
Le bond que l'on croyait projet sans lendemain.

Il trace dans le ciel l'immense trajectoire,
La piste aventureuse, excluant tout secours,
Aujourd'hui devenue un chemin de Victoire.

« Columbia » réserve un précieux concours,
Collins assure, alors, la ronde solitaire.
Selon les vœux d'Aldrin, fuit la nef planétaire
Et sous le pied d'Armstrong, au terme du parcours,

La Blonde Sélénée peut livrer son mystère.

- Le n° 58 « LE CHACAL » pour ***Inquiétante corruption*** :

Toi qui gis par le fond de la mer Atlantique,
Au large de l'Armor, par l'ouragan coulé,
Erika, pétrolier tout démantibulé,
Chaque jour plus avant prêtes à la critique.

Ah ! si tu pouvais voir, du lit subaquatique
Où tu dors ton sommeil, quel aspect désolé
Prend à nos yeux la plage au sable maculé,
Le fait te paraîtrait justement dramatique.

Tu ne sauras jamais tous les dégâts causés
Par cet hydrocarbure aux reflets irisés
Que libère ta coque en flot intarissable.

Flore et faune, naguère orgueil du littoral,
Se meurent sous l'effet d'un trouble viscéral.
L'affréteur nierait-il d'en être responsable ?

- Et n° 5 « ALCESTE » pour ***Terre d'Afrique*** (un ghazel) :

Je te veux sous mes pas, ma Terre stridulant
D'insectes étourdis du suc des miellées.
Près des cases en rond que le jour a brûlées
Je veux m'enivrer d'ombre et de ton corps dolent.

Que m'importe le pleur des amours en allées
Par leurs villes sans foi, borneuses d'horizon :
C'est ton cri que j'entends dans la nuit des allées.

Ô ma Terre engrossée au vent de semaison,
La palabre me dit ta source murmurante
Et je languis de toi, ma mère, ma parente,
Mon absente implorée en leur blanche saison,

Ô toi, de mon passé noire et païenne orante !

- Troisième prix : n° 63 « ÉPIGONE 3291 ». ÉPIGONE se distingue par deux fables dont ***Le lionceau au pouvoir*** :

Un lionceau d'Afrique ou bien de Moscovie,
Généreux autant qu'ignorant,
Disait à la foule ravie :
« Quand mon père le roi quittera cette vie,
Lui l'oppresseur du peuple et le cruel tyran,
Mon règne, sachez-le, sera bien différent :
Je ferai de ce monde un jardin de délice ;
Bonheur pour tous, pour tous justice
Et nul jamais n'aura plus faim »
Le vieux lion mourut enfin.
Le jeune monta sur le trône -
Et consulta ses conseillers
Sur les nouvelles lois qui régiraient la faune :
« Sans doute faudra-t-il quelques sacrifiés,
Lui fit-on remarquer : lapins, moutons, gazelles...
Le monde est ce qu'il est, on ne peut en un jour,
Vous le verrez à votre tour,
Changer les mœurs habituelles.
Mais nous pouvons au moins fixer des contingents
Pour chaque espèce et contrôler par des agents
Que nul ne va plus loin que ses droits légitimes. »
Ainsi fut fait. Bientôt tout alla de travers.
Jamais plus de délits, de fraudes et de crimes
N'avaient désolé l'univers.
Tous violaient la loi. Les moutons se plaignirent
D'être bien plus qu'avant taxés et mis à mort ;
Et les loups accusés aussitôt prétendirent
Que les chiens contrôleurs se servaient tout d'abord.
On augmenta les droits. Mille moutons périrent,
Puis dix mille de plus qui, s'étant révoltés,
Menace pour l'État, furent exécutés.
Les lapins décimés contestèrent les règles
Qui faisaient la part belle aux aigles,
Les chiens firent régner l'ordre dans les terriers.
Les rats contre les chats soulevés en guerriers
Eurent même déconfiture.

Le lionceau marri résuma l'aventure
« Les peuples sont décourageants :
Voyez tout ce sang qui m'inonde.
Bon Dieu ! qu'il faut tuer de monde
Dès que l'on veut le bien des gens ! »

- Deuxième prix ex aequo : n° 21 « DE PLEIN VOL » et n° 29 « FEU SAINT-ELME ».

- N° 21, « DE PLEIN VOL » : dans un sonnet, auquel on pourrait reprocher l'absence de deux consonnes d'appui, l'auteur, après avoir fait parler le bœuf ayant perdu son compagnon d'attelage, avoue sa propre solitude dans le dernier tercet :

Le bœuf solard

Survivant incertain, trop d'espace l'encombre...
Il résiste debout, épargné par hasard,
Reste d'un attelage où pour chaque départ
Marche une autre moitié de concert avec l'ombre.

Son flanc peureux et nu cherche l'épaule sombre
Qui l'étayait ainsi qu'un paisible rempart,
Sous un joug étranger vieillit le bœuf solard
Ruminant des échos que l'absence dénombre.

En ses regards pensifs rayonne sourdement
L'abreuvoir fraternel où l'agenouillement
Morcelait un azur au reflet symétrique.

Arpentant à mon tour l'estive des adieux,
Poursuivrais-je sans fin ce jumeau chimérique
Dont le double en miroir bascule dans mes yeux ?

- N° 29 « FEU SAINT-ELME ».

Après ***Oiseaux de passage*** et ***Gabriel***, le jury a particulièrement apprécié ***Ainsi parlait le chêne*** :

Je m'offre à toi, poète, à ton cœur fraternel,
Et dès que le zéphyr taquine ma ramure,
Sur le vélin des cieux, scribe de l'Éternel,
Je te voue, en ami, ma page d'écriture.

Abri du loriot, refuge du lutin,
Je suis l'ombre sereine et qui te désaltère ;
Vers moi lève les yeux, un peu chaque matin :
Nous sommes tous deux fils et levain de la Terre !

Mes songes, mes désirs, aiment bâtir leurs nids
Dans les ocelles d'or dont le soleil m'inonde,
Et comme toi j'aspire aux havres infinis,
Ineffables printemps, aubes d'un autre monde !

Un soupir d'amertume a ployé certains jours
Ma cime au port altier, mon feuillage de moire ;
Tu connais ces tourments, ces souvenirs trop lourds,
Toi que l'on dit fleuron de l'humaine mémoire.

Quand le doute sur toi s'abat en prédateur,
Viens... d'une main fervente enlace mon écorce
Pour y trouver, sublime, un élan créateur
Ma sève de géant t'insufflera la force !

Je devrai quelque jour affronter les autans,
La tempête, le feu, la cognée assassine ;
Mais toi, poursuis ta route en défiant le temps,
Solitaire et discret comme fut ma racine.

Enfin, brasier mythique, au plus fort des hivers
Je serai dans ton âtre un rêve qui s'allume ;
Pour toi je renaîtrai par la grâce du vers
Notre complicité saura guider ta plume !

Ici ce n'est plus l'homme qui s'identifie à la nature. C'est le chêne, le grand chêne robuste et symbolique, qui dit à l'homme sa parenté « Tous deux fils et levain de la terre », son intelligence « toi qu'on dit le fleuron de l'humaine mémoire », pour enfin lui proposer son énergie « ma sève de géant t'insufflera ta force » et termine en précisant « notre complicité saura guider ta plume ».

- PREMIER PRIX : n° 50 « JEAN FONTANIER »

Sur une idée originale, malgré le non-respect ici ou là de quelques diérèses et la présence de deux « e » muets non élidés, l'auteur nous emporte agréablement sur les flots de la Durance.

Amoureuse Durance

Elle avait vu le jour, comme sa grande amie
Sous les sommets neigeux des Alpes de Provence,
Le partage des eaux l'avait fait naître en France
Alors que la Dora coulait en Italie.

L'une et l'autre venaient, soit du même nuage,
Soit du même glacier, au Sud de Briançon,
Mais la belle Italienne, avec force et passion,
Allait s'unir au Pô, et faire un beau mariage.

Tandis que la Durance, impétueuse et fière,
Fougueuse sans répit, vive comme un torrent,
Au cours tumultueux, et au débit changeant
Accueillait dans son lit ses amours de rivière.

Le Guil, fils du Queyras, abondant et rebelle,
Puis l'Ubaye élégant, rupestre et coléreux
Et le Verdon enfin, sublime et généreux
Qui se sont succédé dans le cœur de la belle.

Mais dans ces liaisons, fugaces et faciles,
Elle n'avait jamais trouvé satisfaction
A son désir d'aimer, son besoin d'affection
Si bien qu'elle jugeait toutes ces joies futiles.

C'est peut-être pour ça, des Alpilles en vue,
Alors qu'elle atteignait toute sa plénitude,
Qu'elle est partie au Sud, noyer sa solitude
Dans un étang marin où elle s'est perdue.

Mais sitôt parvenue en Méditerranée,
Elle eut confirmation de sa cruelle erreur,
Car ses eaux se mêlaient à celles d'un seigneur
Qui passait tout près d'elle et l'avait dédaignée.

C'était un fleuve roi, au cours majestueux,
Redoutable et puissant, aux crues extravagantes,
A l'énorme débit, aux colères violentes,
Un fleuve magnifique, imposant et fougueux.

Et ce fleuve arrogant, qu'on appelait le Rhône,
Avait franchi des monts, des vallées et des lacs,
Formé d'Est en Ouest, des Adrets, des Ubacs,
Et calmé ses ardeurs, en épousant la Saône.

Puis, sûr de sa puissance et fort de cette union,
Il avait emprunté la voie méridionale,
Traversé pour finir la terre Provençale
Et gagné les eaux bleues du Golfe du Lion.

C'était au tout début de l'ère quaternaire,
Mais depuis la Durance a formé le projet
D'être du fleuve roi le plus proche sujet,
Se jeter dans son lit, commettre l'adultère.

Alors toute excitée, poussée par son amour
Ne souffrant nulle peur, nul retard, nulle entrave,
Jetant flots et galets sur sa rive concave,
Elle a fait son chemin, creusant jour après jour.

Cent fois sur le métier, elle a remis l'ouvrage,
Avec persévérance, avec entêtement,
Avec au fond du cœur un profond sentiment
De haine, de passion, de désir et de rage.

Et c'est ainsi qu'un jour, sans honte et sans pudeur
Un jour de grande crue, un jour de tramontane,
Parvenue à ses fins, comme une courtisane,
La Durance est tombée dans les bras du seigneur.

Quand il les a rouverts, comme un marin qui largue
L'aussière retenant le navire à son port,
Les deux amants unis dans leur ultime effort,
Avaient donné naissance à la belle Camargue.

Vous l'aurez remarqué dans son intervalle de lumière le poète, à l'égal de chacun, habite la maison commune, l'éden public du quotidien, mais de sa chambre du haut il voit, écoute et sent palpiter la rivière humaine dont il est l'orpailleur à la recherche de ces grains d'or que nulle nuit ne ternira. Quand il contemple les nocturnes prairies du ciel c'est encore pour en cueillir « les boutons d'or renversés » où se renouvelle l'espérance.

Ainsi se termine le palmarès de l'an 2000, je vous remercie de votre attention.

Gilbert Chatenoud

L'ouverture par le président Guichonnet des enveloppes d'anonymat révèle le palmarès suivant :

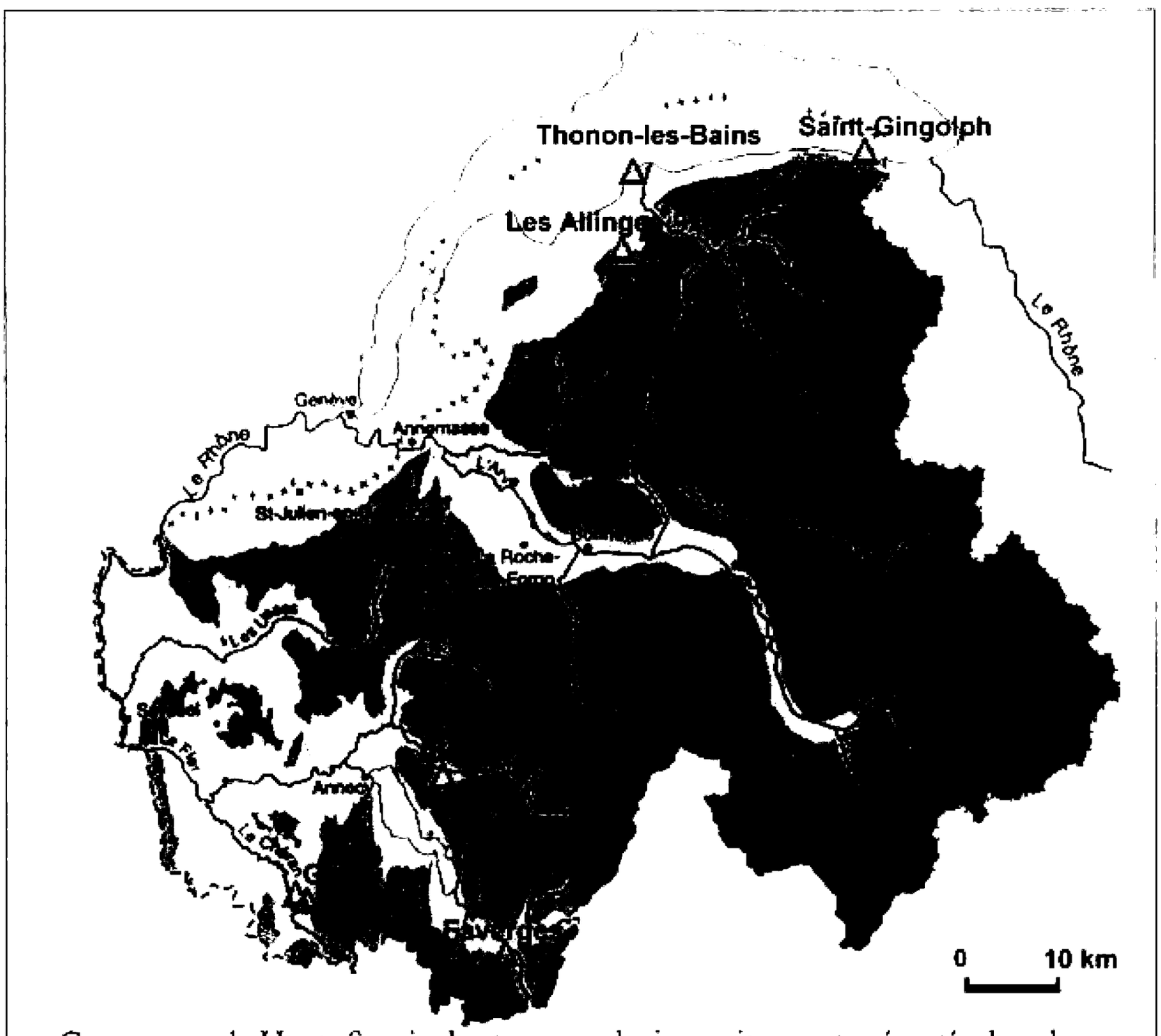
- **Auteurs cités** :
  - Jean-Jacques Verboud à Gif-sur-Yvette (91)
  - R. Paladino à Antibes (06)
  - Janine Bouchut à Sevrier (74)
  - André Cornette à Arras (62)
  - Marcel Mollé à Albi (81)
  - Abderrehman El Gorfte (Maroc)
  - Marie-Rose Delavay à Paris.
- **Prix de l'An 2000** : Véronique Flabat-Piot (Belgique)
- **Mention de prix** : Isabelle Hepperle à Heillecourt (54)
- **Mention Honorable** : Marie-Rose Courtieu à Narbonne (11)
- **Mention Très-Honorable** :
  - Guy Vieilfault à Croissy Beaubourg (77)
  - Joseph Bironneau à La Rochelle (17)
  - Jean Pouytes à Thuir (66)
- **3è prix** : Jean Malaplate à Paris
- **2è prix ex æquo** :
  - Eliane Zunino-Gérard à St Barthélemy-le-Meil (07)
  - Denise-Duong à Béthune (62)
- **1er prix** : Jean-Guy Fusco à Cuges-les-Pins (13)

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2000

INTRODUCTION

Aux quelques relations d'opérations de fouilles présentées dans cette chronique, réparties très inégalement sur le territoire, ce qui n'est guère représentatif des réelles activités de cette année, il nous a semblé intéressant de joindre les synthèses de deux travaux de maîtrise, portant l'un sur l'architecture des sanctuaires gaulois et romains de la cité de Vienne et l'autre sur les vases en pierre ollaire issus de sites haut-savoyards d'époque romaine et du haut Moyen-Age.

Joël Serralongue[1]



Communes de Haute-Savoie dont un ou plusieurs sites sont présentés dans la Chronique 2000.

[1] Nous profitons de cette parution pour vous signaler que le Service départemental d'Archéologie a emménagé en avril 2001 au Conservatoire d'Art et d'Histoire (18, avenue de Trésun), et que ses coordonnées téléphoniques sont dorénavant le 04.50.51.96.40.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PROTOHISTOIRE

GRUFFY, *Sur la Côte Gaillard*,
Section D, parcelles 155, 156 et 706
(coord. Lambert : 889,260 / 2092,700 ; alt. env. 600 m).

Une fouille d'évaluation archéologique, préalable à la construction d'une fruitière, est à l'origine de la découverte d'une occupation protohistorique de plein air.

Implanté au sud de la commune de Gruffy, par ailleurs bien connue pour ses *tumuli* qui ont livré, surtout au XIX^e^ s., un important mobilier métallique daté des deux âges du Fer (Hallstatt et La Tène)[2], le site s'inscrit au pied du flanc est du Semnoz dans un secteur où la pente du versant oscille entre 10 et 40 %. Le bas du terrain est bordé par un ancien chemin rural dit « des Farrires » qui figure déjà sur la mappe de 1730.

Au cours du décapage mécanique, on a pu observer un état antérieur au chemin. Un aménagement en terrasse existait en effet puisque son niveau de surface quasi horizontal a pu être suivi sur une vingtaine de mètres et une largeur résiduelle de 2 à 5 m, la construction du chemin l'ayant fortement entaillé.

Cette unité a révélé des tessons de céramique, quelquefois écrasés sur place, qui sont attribuables au début du premier âge du Fer. Plusieurs coupes stratigraphiques ont permis d'observer pour cette période au moins deux niveaux, peut-être trois, présentant une puissance sédimentaire de plus de 0,30 m et de comprendre la préparation de l'aplanissement du site par apports successifs de matériaux terrigènes.

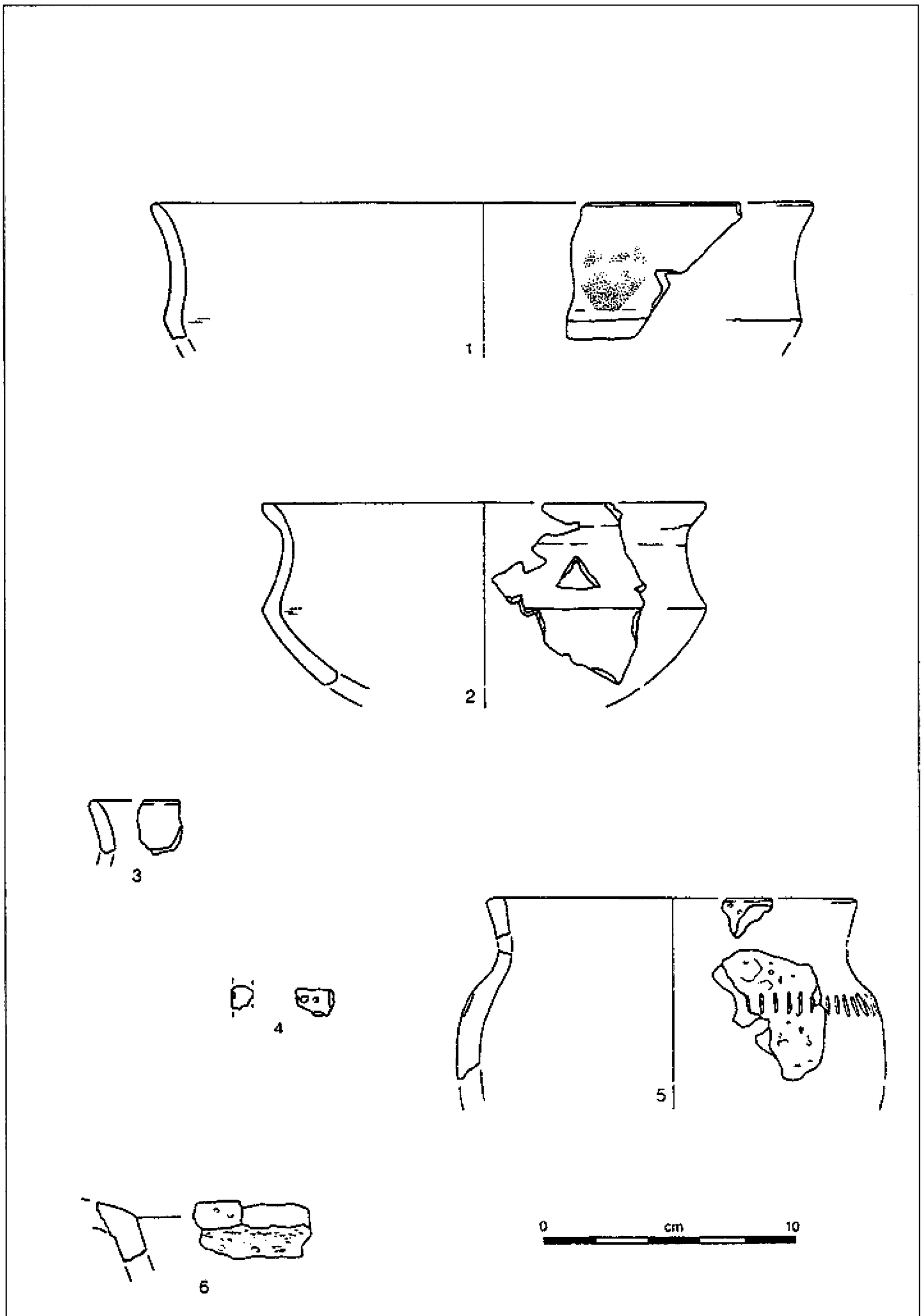
Sur le niveau anthropisé repose un amas de pierres de forme sub-circulaire en calcaire urgonien d'origine locale, qui n'a pas été fouillé dans le cadre de cette opération, mais qui mérite notre attention. Rappelons qu'à Gruffy tous les tertres sont à prendre en considération et que la distinction entre « murger » et « tumulus » n'est pas établie[3].

Sous le chemin, en tenant compte de son élaboration, des recharges et des réaménagements successifs, on a pu constater des niveaux qui rappellent la préparation de la terrasse du dessus ; auquel cas, on pourrait être en présence d'un second aménagement.

---

[2] Carte Archéologique de la Gaule 74, 1999, p. 251-252.

[3] Une étude, confiée à Alain Mélo, est en cours sur ce sujet ; la synthèse présentée au sein de cette chronique suggère de nouvelles pistes de recherche.



Gruffy, *Sur la côte Gaillard*. Mobilier céramique attribuable au Hallstatt C.
1-2. : jattes ; 3 : gobelet ; 4-5 : pots ; 6 : jarre. Dessin : J.-C. Ozanne ; éch. 1/3.

Afin de vérifier une continuité éventuelle du site dans le pré en contrebas, une tranchée longue de 19 m a été ouverte. Dans le tiers supérieur, un niveau anthropisé a été remarqué sur une surface résiduelle de 7 m². Il présentait des indices de culture sur brûlis et une vingtaine de fragments de céramique a été recueillie en surface. Ces tessons se situent dans le même horizon hallstattien que ceux de la terrasse.

D'un point de vue local, cette nouvelle donne nourrit et relance à la fois le questionnement sur l'organisation et la répartition spatiale de ces communautés protohistoriques (lieux de vie, lieux de mort) dans des aires géographiques pouvant induire la notion de territorialité.

Les sites de plein air de l'âge du Fer au sens large restent à ce jour numériquement bien modestes pour la région Rhône-Alpes et plus particulièrement pour la Savoie et la Haute-Savoie. Si cette découverte n'est pas la preuve de l'existence en ces lieux d'un habitat, cela est toutefois fort probable et le fait qu'il se situe au tout début de l'âge du Fer relance l'intérêt des recherches pour cette période particulièrement mal connue.

Enfin, son implantation sur une commune au potentiel archéologique attesté, mérite quelques égards quant aux notions d'évolution sur place et de territorialité.

Sur un plan hexagonal enfin, il induit déjà l'ébauche d'un raisonnement bipolaire : en linéarité (sitologie, implications locales, économie...) et transversalité (migrations des populations, courants et influences culturelles...).

Ces premiers résultats et réflexions ont conduit à demander la poursuite des investigations à la Commission Inter Régionale Archéologique.

Jean-Claude Ozanne,
AFAN

GRUFFY, Nécropole de l'âge du Fer et épierrement des champs
A propos des « murgers » -

Introduction

Entre 1867 et 1926, deux tas de pierres (« murgers »), peut-être trois, démolis tant à cause des travaux de rectification de la route de Gruffy à Allèves que pour l'amélioration de terrains agricoles, se révélaient être des *tumuli* de l'âge du Fer. Groupés dans un secteur spécifique du terroir de Gruffy - où abondent actuellement les murgers - ils semblent signaler une nécropole implantée à proximité

de l'ancien chemin d'Allèves, au pied occidental du Semnoz. Le mobilier trouvé dans les tombes situerait l'occupation de cette nécropole entre 550 et 250 av. J.-C.

Il ne s'agit pas ici de reprendre l'étude du matériel, ni de reconsidérer la place du site dans la région ou la période, mais plutôt de comprendre la position des tombes dans leur environnement actuel, de définir l'extension probable de la nécropole et, surtout, de proposer des éléments de méthode pour l'analyse archéologique des rares terroirs épierrés de l'avant-pays savoyard et de la vallée du haut-Rhône.

La parenté entre les *tumuli* de l'âge du Fer et les murgers imposait de considérer ces derniers comme de véritables objets archéologiques et de les étudier comme tels, sachant que des formes « identiques » masquaient des fonctions radicalement différentes. La question fut donc de définir s'il était possible de discerner, aujourd'hui, un tas de pierres (tombe) d'un autre (épierrement agricole).

Méthode d'investigation

La première opération fut donc de repérer les tas de pierres, les localiser dans le terroir communal, en dresser une typologie et relever précisément les éléments de leur environnement proche (substrat géologique, topographie, végétation ou cultures, structures parcellaires, voies de communication, vestiges d'habitats ou habitats actuels, sites archéologiques divers, toponymie). Ce constat contemporain fut confronté à des états antérieurs par le biais, essentiellement, d'une analyse des cadastres anciens, avec la critique qu'imposait cette source fiscale partiale (relevés de 1980, 1890 et 1730). Cette confrontation a élargi la vision des rapports entretenus par les murgers avec le terroir communal, ce sur environ trois siècles, durée qui a permis de relativiser largement les résultats des observations actuelles.

Résultats

D'abord, on observe une grande « mobilité » des murgers : rares sont les tas de pierres, dans leur définition fiscale, qui perdurent d'un document à l'autre. Ainsi, ceux qui se révélèrent être des tombes sont signalés sur la mappe de 1730, mais disparaissent des plans postérieurs.

La répartition des murgers sur le territoire communal de Gruffy ne concerne qu'une bande étroite, correspondant au piémont, à l'interface entre les pentes raides de la montagne du Semnoz et les collines molassiques et glaciaires. Les terrains sont là effectivement souvent graveleux, mais d'autres sols de la commune le sont également. La toponymie ne signale pas l'existence des murgers, et

deux noms de lieux seulement désignent des terrains caillouteux. C'est aussi sur ce piémont que s'est concentré l'habitat, depuis au moins l'époque romaine (voire dès l'âge du Fer), et donc là que se situent la majorité des sites archéologiques.

La relation entretenue par les murgers avec la morphologie parcellaire se révèle intéressante à plus d'un titre, notamment par la fossilisation de formes sans doute très anciennes par des épierrements plus récents.

Tous les murgers proviennent de l'activité agricole mais les pratiques d'épierrement ont été longtemps modestes. Elles se développeront surtout au XIX^{e} s., avec la privatisation des communaux et leur transformation en prairies artificielles. Les amas reportés sur la mappe de 1730 nous signalent donc des secteurs à densité particulièrement forte de pierres et trahissent sans doute la présence de vestiges archéologiques : bâtiments détruits, tombes, voies anciennes.

Enfin, la photogrammétrie révèle que chaque murger provoque une inflexion des courbes de niveau. Or le même type d'inflexions apparaît en de multiples endroits dans les parcelles situées entre les deux tombes attestées, mais sans être en rapport avec un amas de pierres visible. Au moment de leur découverte, les tombes étaient masquées par la prairie et n'étaient plus alors cadastrées en tant que murger : quelques-uns des micro reliefs revélés par la photogrammétrie pourraient ainsi signaler d'autres tombes de cette nécropole de l'âge du Fer qui furent jadis murgers...

Alain Mélo

MOYEN-AGE ET EPOQUE MODERNE

ENVIRONS DE FAVERGES, Mines et métallurgie du fer (Moyen Age - XIX^{e} s.)

Si l'existence d'activités métallurgiques est attestée à Faverges dès le Moyen-Age comme l'indique l'origine de son nom –*Fabricas*[4]–, le premier témoignage d'activités minières date de 1483. Les mines sont alors la propriété des cisterciens de l'abbaye de Tamié. Les sources sont plus abondantes pour la fin du XVI^{e} s. et le début du XVII^{e} siècle. C'est alors que se diffusent et se développent ces activités sous l'impulsion, entre autre, de la famille Castagnery de Chateauneuf

[4] Ainsi on trouve mention en 1211 d'un certain « Merardus, prieur de *Viuz juxta Fabricas* », et dès le XIV^{e} s. le village de Faverges est désigné sous le nom de *Fabricarum* dans l'administration savoyarde.

implantée en Maurienne. Le lien avec cette vallée persistera jusqu'au XIX[e] siècle. En effet, l'exploitation minière dans les Bauges a été très modeste et largement insuffisante pour l'alimentation des installations métallurgiques ; l'essentiel des minerais fondus provenait des Hurtières (Basse Maurienne).

Une carte de 1706, recensant les biens de l'abbaye de Tamié, met en valeur un fourneau et deux martinettes. En 1641, les mines de la Bouchasse et celles du Semnoz sont albergées. Ce sont les deux principaux secteurs où l'on note de l'extraction. Ils feront l'objet de petites exploitations ponctuelles jusqu'au XIX[e] s. avec en plus le percement de nouvelles galeries à la Sambuy .

La prospérité des artifices métallurgiques est ébranlée par la Révolution. Les religieux possédaient un haut fourneau qui alimentait en gueuse les plus petites installations environnantes. En 1792, les biens sont saisis et vendus comme biens nationaux. Après une trentaine d'années peu productives, arrive une famille de négociants lyonnais, les Frèrejean, qui d'abord pour le seigneur de Chevron-Villette puis pour son propre compte, renouvelle la production du massif. Elle rénove la fabrique du Villaret de Faverges et crée un grand complexe à Giez. Forts de leurs capitaux et de leurs innovations techniques, les Frèrejean passent ainsi en quelques années au premier rang des producteurs savoyards. Pour des raisons mal connues, l'unité de Giez est abandonnée dans les années 1850-1860. Depuis de nombreuses années, les ambitions des Frèrejean s'étaient tournées vers les Forges de Cran.

Les artifices sont très difficiles à prospecter. Les bords des cours d'eau sont relativement difficiles d'accès. Des scories de fusion ont été trouvées dans le secteur de l'abbaye de Tamié mais en descendant dans la vallée, aucun autre témoignage de métallurgie n'a été pour l'instant repéré. En règle générale dans cette zone, les martinets ont été remplacés par des scieries, ce qui ne facilite pas la tâche. A Giez, site important dans l'histoire contemporaine des Bauges, les vestiges d'un haut fourneau se situent aujourd'hui dans l'emprise du golf...

Quant aux sites miniers de la Sambuy et de la Bouchasse, il n'en reste que quelques belles galeries creusées dans le calcaire d'où fut extrait le minerai de fer hydraté. Les mines de la Bouchasse, secteur d'exploitation le plus ancien, feront à nouveau l'objet de prospections afin d'y découvrir des indices de datations. Quant aux vestiges de la Sambuy, ce que nous pouvons en voir est postérieur à l'utilisation de la poudre donc au XVII[e] s. ; des traces de fleurets sont visibles sur les parois. Les mines ne sont pas repérables par des haldes. Le stérile semble avoir été largement réutilisé pour des aménagements extérieurs et intérieurs des mines.

Les mines de la Bouchasse et de la Sambuy sont de beaux et rares témoignages des activités minières du massif des Bauges. On peut espérer plus de résultats sur les artifices métallurgiques qui ont été nombreux comme l'attestent les textes. Les prospections se poursuivront en 2001.

Nadège Garioud
Doctorante en histoire à Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
LAMOP, Equipe d'histoire des mines.

Bibliographie :

- Barbier V., « La Savoie industrielle », T. II et III de la 3e série des *Mémoires et documents de l'Académie de Savoie*, Chambéry, 1875.
- Bruno-Dupraz J., Lebascle M.-Ch., « Le site minier de la Sambuy dans le massif des Bauges : un exemple de prospection archéologique », dans *Bulletin de l'E.S.P.I.*, n° 2, 1986, p. 20-25.
- Coutin F., « Faverges, cité industrielle », dans *M.D.A.S.*, t. LXXXII, Annecy, 1970, p. 244-324.
- Doudoux B., Nicoud G., *Géologie et hydrogéologie de l'arrière-pays de Faverges*, inédit, Club Alpin Français, Albertville.
- Garioud N., *Histoire et archéologie des mines de fer et installations métallurgiques du massif des Bauges (Moyen Age-milieu XIXe s.)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de H. Falquevert, M.-Ch. Bailly-Maître, M. Tarpin, Université de Grenoble II, 303 pp.
- Levilec, « Mines et forges du Mont-Blanc », dans *Journal des Mines*, an XIII, vol. XVIII, p. 123-164.
- *Monde Alpin et Rhodanien*, 1987, 3e et 4e trimestre.
- G. de Mortillet, *Géologie et minéralogie de la Savoie*, Chambéry, 1858.
- Tissot R., « Les hauts fourneaux et martinettes du mandement de Faverges », dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie des Amis de Viuz-Faverges*, n° 13, 1975, 20 pp.

ALEX, *Le château*
Section AB, parcelle 103
(coord. Lambert 902,940 / 2106,470 ; alt. 576 m)

Intervention d'archéologie Monumentale

Circonstances et modalités de l'intervention

Le château d'Arenthon à Alex a fait l'objet d'une restructuration complète pour l'aménagement d'une fondation privée d'art contemporain[5]. Une intervention d'archéologie monumentale s'est

[5] Fondation Claudine et Jean-Marc Salomon.

déroulée durant l'été et l'automne 2000, en relation avec les travaux de démolition : couverture photographique complète, relevés d'élévation, analyse stratigraphique des enduits pariétaux, expertises dendrochronologiques.

Les origines du lignage et du château d'Arenthon d'Alex

Parallèlement à cette étude du bâti, une recherche d'archives a été conduite, mettant en lumière le rôle majeur joué par la famille chevaleresque d'Alex mentionnée dans la documentation écrite dès 1225 (Regeste Genevois 613, 1124, 1317). En 1247, le prince Amée de Genève passe une inféodation en faveur de Pierre ou Perronet d'Alex, « *de la juridiction, bans, rentes et domaines dépendant de la maison forte d'Alex, avec juridiction omnimode, haute, moyenne et basse, droits de chasse et de pêche, corvées.* » Cet acte constitue la première mention du lieu de résidence de la famille d'Alex, une maison forte, citée avec le domaine foncier et les droits de justice afférents. En 1383, Marguerite d'Alex apporte la seigneurie d'Alex aux seigneurs d'Arenthon, cette alliance contribue à enrichir le patrimoine familial et le prestige des Alex. Les Arenthon qui portent : « *Partie bandée d'argent et de gueules* » ont une origine généalogique incertaine. Toutefois, il est sûr qu'ils ont des liens de parenté avec la famille de Lucinge qui détient la seigneurie d'Arenthon en 1276. La notoriété de la famille d'Arenthon s'accroît encore au début du XVIe s. avec une nouvelle alliance matrimoniale : Marus d'Arenthon, seigneur d'Alex, de Chesnay et de Châtillon, écuyer, épouse Antoinette de Seyssel, fille naturelle mais légitimée de l'archevêque de Turin.

L'étude archéologique a permis de mettre en évidence ces trois temps forts de l'histoire de la maison seigneuriale d'Alex en relation avec d'importantes campagnes de travaux.

Le château et ses composantes

L'ensemble monumental assez austère se compose de deux grosses tours quadrangulaires édifiées à la fin du XIVe s., reliées par un corps de logis mis en place quelques décennies plus tard.

Ces trois constructions présentent une organisation intérieure remarquable : plusieurs niveaux de salles séparés par des planchers et une structuration interne assurée par des cloisons en clayonnage. Il s'agit d'une découverte très intéressante, puisque ces parois, composées de tiges de bois verticales et de branches d'osier tressées, constituent le seul exemple actuel de ce type de construction en matériau léger connu pour le XIVe siècle.

Grâce à l'importance des éléments de mobilier fixe et de décor, il est possible de reconstituer l'espace intérieur et sa fonctionnalité. Deux chapelles ont été identifiées, l'une, voûtée d'ogives a été mise

en place dans un premier temps dans la salle du rez-de-chaussée de la tour sud, l'autre installée plus tard dans le corps de logis est couverte par un plafond à compartiments. Il n'est pas inutile de rappeler que disposer d'un lieu de culte privé dans sa résidence constitue un acte de piété mais aussi un privilège réservé au monde de la noblesse. Les espaces à vocation domestique sont relégués au rez-de-chaussée du corps de logis. La cuisine est équipée d'une cheminée d'angle surmontée d'une hotte pyramidale ; à l'intérieur du conduit en molasse subsiste un support pour placer la crémaillère. Un évier avec évacuation d'eau à l'extérieur est installé dans l'ébrasement d'une baie. Jouxtant la cuisine, la salle du puits révèle encore un élément de confort remarquable, réservé aux grandes maisons seigneuriales.

Plafonds moulurés et décors peints

Les découvertes majeures concernent les plafonds moulurés et peints et les enduits pariétaux qui constituent le décor des salles du corps de logis.

Les plafonds, en épicéa, offrent une très grande variété au niveau de l'organisation des poutres et des solives, assemblées en trait de Jupiter[6] et de leur mouluration. Les profils des moulures souvent très complexes ont été soigneusement relevés, de même que les enduits qui les couvrent.

Toute une palette de couleurs chaudes a été identifiée : le rouge sang associé au vert olive, des tons orangés s'harmonisent avec des bruns et des noirs. Une partie des bois récupérés après la démolition a pu être analysée par le laboratoire Archéolabs qui a fixé la date de 1514 pour l'abattage des arbres. Mais un grand nombre de poutres n'a pu être datée.

L'importance des décors et le goût pour les couleurs vives et claires sont attestés par la découverte de très nombreux fragments d'enduits pariétaux.

Bien que très intéressants, les décors peints d'Alex ne sont pas uniques et depuis que les archéologues prêtent attention à ces témoins fragiles un grand nombre de découvertes ont été faites dans les maisons de la petite noblesse comme dans les maisons rurales (maisons de Dingy à Passy, de La Sauffaz à St-Félix, de Morgenex à Vallières).

L'analyse des décors peints dans l'habitat civil révèle la volonté d'afficher un certain luxe et aussi de masquer le parement intérieur des murs, souvent de mauvaise qualité.

---

[6] Type d'assemblage de pièces de bois, dont les deux éléments aboutés forment un dessin en éclair.

La conservation des enduits a mis en évidence dans la maison d'Alex l'utilisation d'une technique picturale particulière, celle de la peinture projetée bien connue au Moyen Age.

Ce procédé consiste à charger le pinceau de couleur et à frapper le manche sur un bâton afin de projeter la peinture d'une manière irrégulière mais parfaitement maîtrisée. Cette pratique des fonds travaillés visait à produire des effets de matière, comme le tissu ou la pierre. La peinture projetée permet en effet aux décorateurs d'imiter le porphyre ou le lapis-lazuli.

Les soubassements des murs des salles du premier et du deuxième étage du logis d'Alex sont ainsi couverts avec des tons de jaune et noir et de rose et gris. La réalisation de grandes plages colorées imitant les revêtements de pierre dure ou de matière minérale est liée au goût de la petite noblesse pour les pierres précieuses et à son désir de paraître.

Dans une autre salle, c'est un décor héraldique qui couvre l'ensemble des murs, il s'agit de bandes rouges et grises, couleurs de l'écu de la famille d'Arenthon qui porte « partie bandée d'argent et de gueules ». L'artiste du Moyen Âge ne pouvant représenter la couleur argent, faute de pigments appropriés, la remplace par du gris, il faut donc reconnaître ici les couleurs portées par les Arenthon. La découverte de ce décor héraldique permet de déterminer la date de pose des enduits qui ne peut être antérieure à la fin du XIV^{e} siècle. En effet la documentation écrite mentionne l'union de Marguerite d'Alex avec Pierre d'Arenthon en 1383. Il est tout à fait raisonnable d'envisager la réalisation de ce décor au début du XV^{e} s., période où la famille d'Arenthon entreprend la construction d'un nouveau corps de bâtiment pour compléter les anciennes structures mises en place par le lignage d'Alex.

Enfin, ce sont encore des éléments de décor qui révèlent une importante campagne d'aménagement intérieur dans cette maison prestigieuse. Il s'agit d'une cheminée en gypse, surmontée d'un motif en cartouche bien caractéristique de la Renaissance. Ces travaux qui sont réalisés en même temps que la pose des plafonds datés de 1541 par la dendrochronologie peuvent être attribués à Marus d'Arenthon et à son épouse qui entretenaient des relations étroites avec l'Italie.

Conclusion

L'étude archéologique et la mise en œuvre de techniques variées, ont permis de restituer une grande partie du cadre de vie d'une famille issue de la petite aristocratie genevoise, à la fin du Moyen Age.

Elle montre encore à quel point les maisons de la petite noblesse rurale genevoise, d'apparence modeste et souvent menacées, constituent des sources précieuses et irremplaçables sur les manières de construire, d'habiter et de vivre au Moyen Age.

Elisabeth Chalmin Sirot
Université Lumière Lyon II

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

EPOQUE ROMAINE

ALLINGES, *Sur Aviet*
(coord. Lambert : 919,500 / 2157,000 ; alt. env. 570 m).

Les nombreuses fouilles sur le plateau d'Aviet, liées à l'exploitation des carrières, ont mis en évidence une occupation qui s'échelonne du Bronze ancien au haut Moyen Age. Suite au décapage de la parcelle 96 P située dans la partie nord-est du plateau, une petite fosse a été mise en évidence. Creusée à une profondeur d'environ 0,30 m dans le gravier fluvio-glaciaire, son contour est mal délimité. De 0,55 m par 0,60 m, son remplissage profond de 0,15 m est constitué de terre sombre avec des pierres anguleuses et quelques rares fragments de tuiles romaines. On a remarqué à proximité, dans la couche de terre végétale, la présence de quelques fragments de *tegulae.*

Ce type de structure est à rapprocher des découvertes faites sur les parcelles voisines lors de l'exploitation de la carrière Vuaillat.

Bernard Crola (G.A.T.)

MOYEN-AGE

ALLINGES, *chapelle de Château-Vieux,*
Section AS, parcelle 2
(coord. Lambert : 917,750 / 2156.350 ; alt. 700 m env.)

Au sommet d'un éperon rocheux dominant le lac Léman, la chapelle castrale du Château-Vieux s'insère dans un double site castral : le Château-Vieux, fief des sires de Faucigny et le Château-Neuf de la famille d'Allinges et de la Maison de Savoie.

Historique

Les Allinges constituent aux X^{e} et XI^{e} s. une possession de l'abbaye d'Agaune, probablement issue de l'alleu des rois de Bourgogne.

Lorsque la Maison de Savoie acquiert une certaine influence sur Saint-Maurice-d'Agaune (XII[e] s.), elle investit les Allinges et édifie Château-Neuf sur le site d'un bâtiment préexistant. En 1203, Morand d'Allinges est châtelain d'Allinges-Neuf pour le comte Thomas de Savoie.

Or en parallèle, une branche de la famille d'Allinges résidant à Château-Vieux est feudataire des Faucigny. Ceux-ci se préoccupent fortement de conserver l'accès au lac Léman (ils possèdent entre autres les sites de Langin et d'Hermance reliés par la « Voie de Langin »), et également de garder le contrôle sur le château d'Allinges-Vieux. En 1200, Pierre d'Allinges apparaît comme sénéchal d'Allinges-Vieux pour la famille de Faucigny.

Le mariage de Pierre II de Savoie avec Agnès de Faucigny en 1234 unit la Savoie et le Faucigny et donc les deux châteaux des Allinges. Suite au décès de Pierre et d'Agnès en 1268, leur fille Béatrix, épouse du Dauphin Guigues VII depuis 1241[7], hérite du Faucigny, et donc d'Allinges-Vieux alors que Philippe, frère de Pierre II, entre en possession de la Savoie et par conséquent d'Allinges-Neuf. Dès lors Béatrix de Faucigny entre en guerre avec les seigneurs de Savoie qui lui contestent son fief du Faucigny. Les châteaux des Allinges et d'une manière générale l'ensemble du Chablais deviennent alors le théâtre d'une lutte quasi incessante entre les héritiers successifs des Maisons de Savoie, de Faucigny et du Dauphiné jusqu'en 1335.

Dans ce laps de temps, le siège de la châtellenie avait délaissé le Château-Neuf d'Allinges pour Thonon en 1288, et en 1320 les murs du bourg de Château-Vieux avaient été restaurés et renforçés.

Le Traité de Paris, en 1355, cède le Faucigny à la Savoie et clôt définitivement les épisodes guerriers qui se sont déroulés entre les deux châteaux.

A la fin du XIV[e] s., Château-Vieux est abandonné au profit de Château-Neuf et des villages en contrebas.

Etude archéologique, sondage et élévations

Le Château-Vieux est composé d'une cour haute comprenant un donjon, et divers bâtiments dont une chapelle, surplombant une vaste basse-cour. Une enceinte englobe l'ensemble.

La chapelle est constituée d'une nef unique trapézoïdale (env. 14,30 m de long x 6 m de large dans l'œuvre), terminée par une abside semi-circulaire. Son orientation vers le nord-est est imposée par la topographie des lieux et l'éperon rocheux sur lequel elle s'élève. Les murs sud-est, nord-ouest et une partie de l'abside sont conservés sur

[7] Béatrix n'avait en effet que 7 ans lors de son mariage le 4 décembre 1241 avec Guigues VII, lui-même âgé de seulement 5 ans.

une hauteur de 2 à 3 mètres. Le mur oriental et l'abside sont arasés au niveau du sol mais leurs parements sont encore visibles par endroits dans la partie basse, ancrée dans la pente. Les murs sont composés de pierres homogènes dégrossies sur les quatre faces. Seuls les chaînages d'angles sont taillés d'équerre en *opus quadratum* et présentent des traces de taille. Aucune baie de la chapelle n'est conservée.

A l'intérieur, un escalier est encore en place dans l'angle sud-ouest. Ses dernières marches sont taillées dans le rocher (flysch) qui sert aussi de fondation à une partie des murs nord-ouest et sud-est.

L'étude des murs a montré que la chapelle a été construite d'une manière homogène. L'analyse du mur sud-est permet de constater que la chapelle est contemporaine de l'enceinte primitive de la cour haute. Celle-ci est liée à la chapelle alors que son chemisage, réalisé sans doute en 1320[8], vient seulement s'appuyer contre le mur de la chapelle. Le parement intérieur du mur nord-ouest a conservé ses joints tirés au fer et sa partie basse laisse apparaître une limite de mortier qui pourrait indiquer un éventuel niveau de sol, situé au-dessus du niveau actuel. Des trous de boulins non traversants (entre-axe : 1,50 m) sont visibles dans ce même mur.

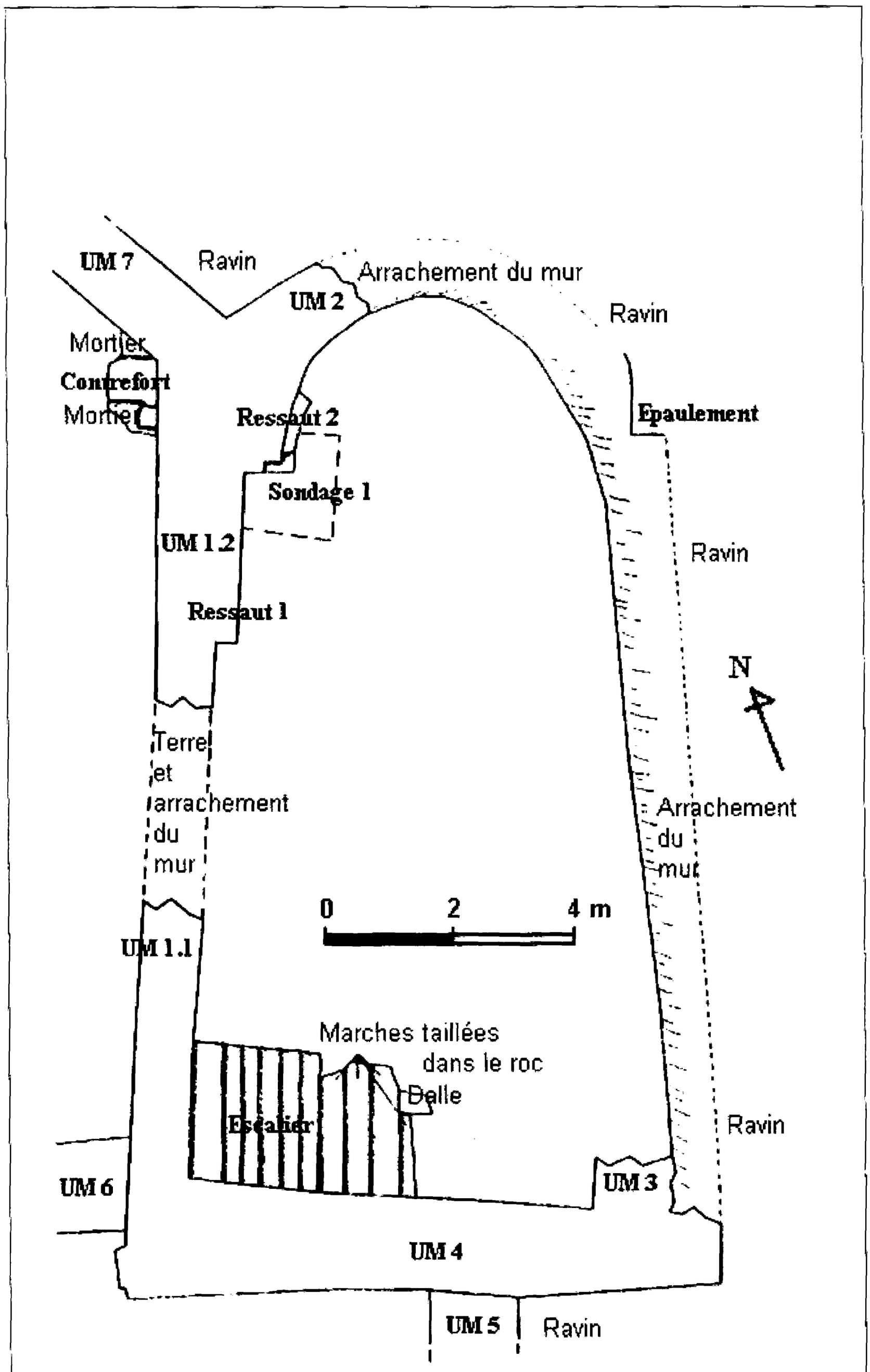
A l'intérieur de la chapelle, un sondage archéologique a été effectué le long du mur nord-ouest, au niveau du décrochement de l'abside. Ce sondage a mis au jour le ressaut de fondation du mur nord-ouest, et la stratigraphie indique que le mur a été construit en tranchée ouverte. Dans les couches archéologiques des clous de cercueil ont été retrouvés mais aucune sépulture n'a été repérée. Des fragments de briques rouges, de tuiles et de *tegulae* peuvent appartenir à une occupation antérieure, mais aucun fragment de céramique ou d'enduit peint ne vient fournir un élément de datation sur l'occupation de la chapelle. L'absence d'ossements et de pierres dans les niveaux inférieurs de l'église soulève l'hypothèse d'un transfert des sépultures lors de l'abandon de la chapelle au XIV[e] siècle[9], ainsi qu'une récupération presque systématique des matériaux de construction.

Jocelyn Laidebeur

---

[8] L. Blondel, Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, T. VII, *M. et D. SHAG*, 1956 (réed. 1978), p. 364.

[9] Avec la réserve toutefois que le sondage réalisé n'excède pas 2,5 % de la surface de l'édifice(ndlr).



Plan de la chapelle de Château-Vieux suite à la campagne 2000.
Dessin J. Laidebeur ; éch. 1/125e.

EPOQUE MODERNE

THONON-LES-BAINS,
Ancien couvent des Minimes, futur Palais de Justice
Section M, parcelle 2
(coord. Lambert 918,600 / 2160,500 ; alt. env. 436 m).

Situé dans l'actuel centre-ville, le couvent des Minimes, érigé à partir de 1649, a été au cours du temps successivement réhabilité en Hôtel-Dieu puis en hôpital jusqu'en 1998, date de sa fermeture définitive.

Sa prochaine transformation en Palais de Justice a conduit à effectuer une évaluation archéologique aux abords des ailes nord et sud de la construction.

Des sondages réalisés à la pelle mécanique ont permis de mieux appréhender les différents exhaussements de la terrasse morainique originelle et de rencontrer quelques faits anthropiques significatifs de l'histoire du lieu.

Résultats des sondages

En zone nord, sept tranchées ont été effectuées, soit une surface de 975m² sur les 1800m² théoriques.

Dans la tranchée 1, une canalisation maçonnée, d'axe globalement sud-nord, a été mise au jour ; contemporaine de la construction du couvent par les éléments qui la composent et par son positionnement stratigraphique, elle correspond à une adduction d'eau qui était raccordée au canal de l'Oncion, proche de quelques dizaines de mètres à l'est.

La zone sud, qui était occupée par le jardin de l'édifice religieux, a été sondée au moyen de quatre tranchées dans le même axe est-ouest que précédemment, d'une emprise de 790m² sur les 1075 m² théoriques.

Dans la première excavation, une surface aménagée, de forme rectangulaire, restitue une longueur partielle de 4 m (elle se prolonge vers le nord au-delà de la tranchée en direction du bâtiment) pour une largeur de 2,40 m, dans un axe nord-est/sud-ouest. Elle est constituée de tuiles artisanales, de forme plate ou ronde, confectionnées avec des argiles locales. Ces tuiles sont toutes posées à plat, sans chevauchement mais incomplètes et présentent indifféremment l'avers ou le revers, ce qui exclut une zone de circulation puisque les crochets d'attache sur les liteaux de la toiture sont saillants.



Fig. 1. Vestiges d'une canalisation maçonnée, datable du XVII[e] s., se raccordant au canal de l'Oncion ; cl. J.-C. Ozanne.

Les différentes observations nous orientent vers l'hypothèse d'une préparation à vocation sanitaire telle qu'une mise hors d'eau ou une protection contre l'humidité. L'aspect rectangulaire de l'ensemble pourrait aussi s'apparenter à une petite construction mais les éléments manquent aux abords immédiats pour en être certain : pas de trou de poteau, pas de trace de sablière, de cloison ou autre. La présence toute proche d'une fosse en cuvette peu profonde lui est certes contemporaine mais les éléments d'interprétation manquent, aussi en resterons-nous au simple constat.

D'un point de vue chrono-stratigraphique, les données sont plus rationnelles quant à ces deux structures. Les observations effectuées sur le mobilier qu'elles contenaient leur confèrent une attribution chronologique vers la fin du XVII[e] et le début du XVIII[e] s. Historiquement, rappelons que la date de l'élaboration de l'aile sud du couvent des Minimes, pour partie construite en 1683 et achevée en 1738, correspond bien à cet espace-temps. Les tuiles, comparées

à d'autres exemplaires bien datés et exposés dans les musées, appartiennent à des productions locales du XVII[e] s. dont les plus proches se situeraient à Thonon même ou à Marclaz.

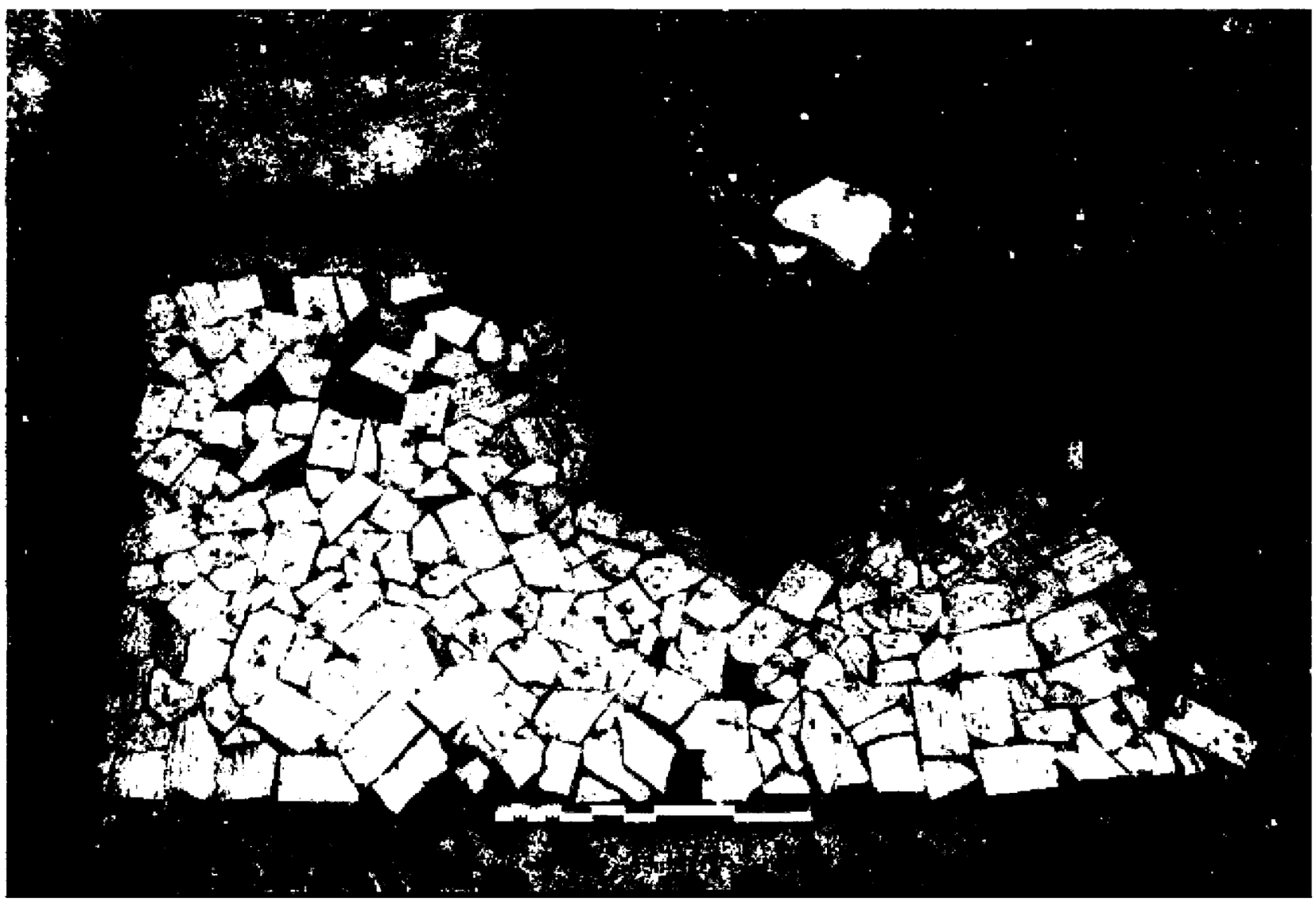


Fig. 2. Lit de tuiles, datables du XVII[e] s., déposées à des fins sanitaires ; cl. J.-C. Ozanne.

Les niveaux sous-jacents ont livré, par ordre de profondeur, des fragments de céramiques attribuables au XVII[e] s. et d'autres antérieurs, la surface de la moraine recelant ici quelques éléments de tuiles romaines. Une anse d'amphore hispanique de type Dressel 20 (I[er]-III[e] s. ap. J.-C.), retrouvée dans la tranchée 4 de la zone nord, complète ces rares vestiges antiques.

Ces quelques éléments, bien modestes, au regard des découvertes de toutes périodes et de natures diverses effectuées dans la ville de Thonon et aux alentours, permettent néanmoins de compléter la connaissance de cet édifice religieux sur lequel un certain nombre d'informations avaient été diffusées au fil des siècles, sans en connaître, par l'apport de l'archéologie, les abords immédiats.

Jean-Claude Ozanne,
AFAN

SAINT-GINGOLPH, *Les Noirettes*
Epave de Saint-Gingolph

Introduction

Découverte en 1997 lors d'une prospection inventaire subaquatique de la bordure française du Léman conduite par l'équipe du DRASSM-Annecy[10] sous la responsabilité d'André Marguet (conservateur du patrimoine), l'épave est située à quelques dizaines de mètres du rivage, au niveau de la commune de Saint-Gingolph (Haute-Savoie), en face du lieu-dit « Les Noirettes ». Orientée sensiblement nord-sud, elle repose sur la pente du tombant, à une profondeur comprise entre 4 et 14 m (fig. 1).

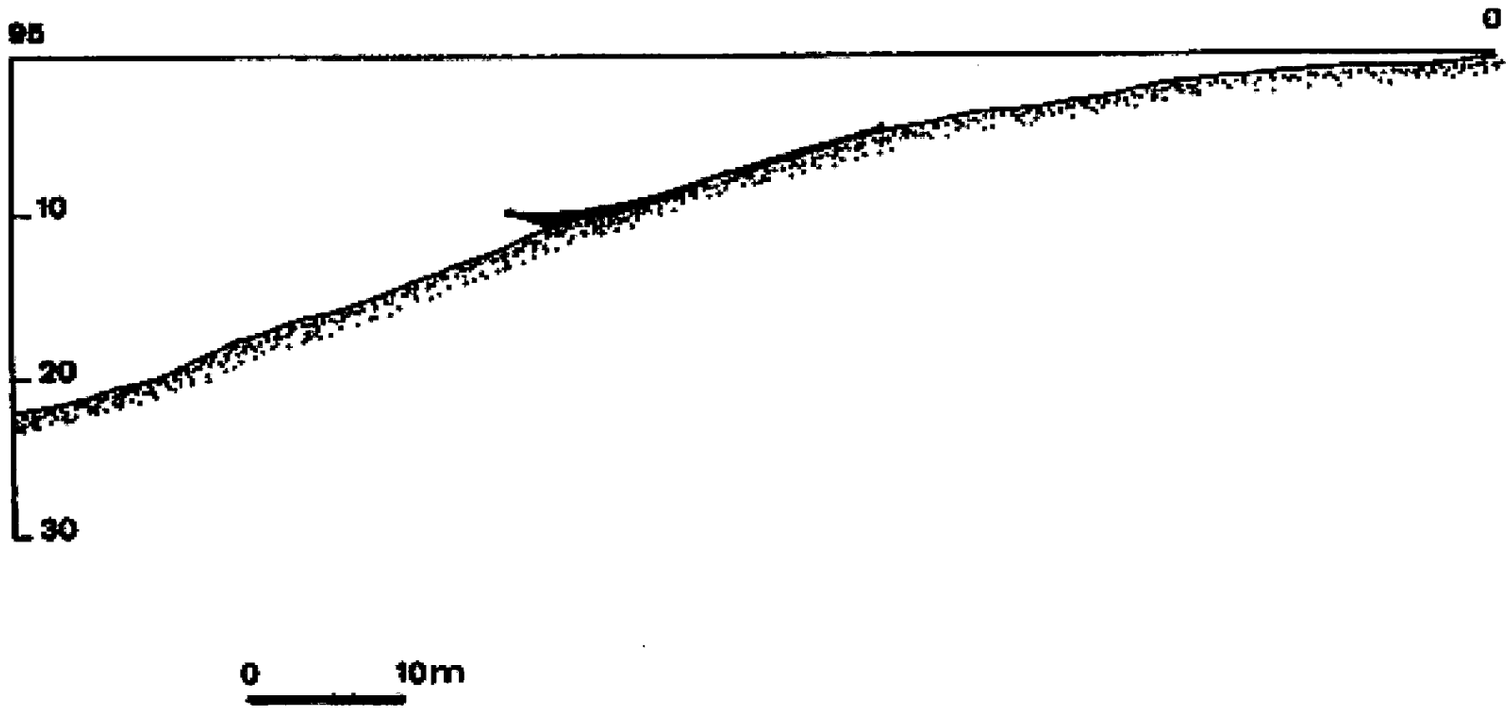


Fig. 1. Coupe longitudinale du fond du lac avec la position de l'épave. Dessin E. Rieth ; éch. 1/1000e.

De 1998 à 2000, le site a donné lieu à trois campagnes de fouille programmée menées sous la direction de l'auteur avec le soutien technique du DRASSM-Annecy[11]. Au cours de la dernière campagne de fouille (11-29 septembre 2000), 170 heures de travail subaquatique ont été effectuées sur un total de 525 heures d'intervention subaquatique correspondant à 424 plongées.

Trois objectifs principaux avaient été définis : d'une part, compléter l'étude de la partie avant du site en étendant la fouille à l'extérieur des vestiges, le long du flanc bâbord (ouest), sur 5 m de long, jusqu'au niveau de l'assemblage entre l'extrémité de la quille et de l'étrave ; d'autre part, fouiller la partie arrière de l'épave simplement reconnue en 1999 ; enfin, recueillir de nouvelles données chronologiques afin de préciser la datation du gisement.

---

[10] DRASSM : Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines, ministère de la Culture. Adresse de l'antenne d'Annecy : 58 bis rue des Marquisats.

[11] Merci à Etienne Champelovier, chef d'opération hyperbare, qui après avoir préparé l'ensemble du matériel, a assuré sur le chantier la conduite technique des opérations de plongée.

Au terme de cette troisième campagne de fouille, les données acquises devaient permettre d'avoir une connaissance générale de l'épave à partir de la fouille d'environ un peu moins du tiers (près de 70 m²) de la surface totale du gisement qui s'étend sur plus de 25 m de long et près de 10 m de large.

La datation

L'analyse finale[12] de 16 échantillons de chêne (*Quercus sp.*), provenant de la quille (charpente longitudinale), des membrures (charpente transversale) et du bordé, a abouti à la construction d'une séquence dendrochronologique dite **Séquence 9001SGB**, longue de 129 ans, datée entre les années 1723 et 1854[13]. Selon les conclusions de l'étude dendrochronologique, « ... la date d'abattage des bois se situe en 1859 environ (soit très probablement de 1859 à 1864) ». Compte tenu du fait qu'il était habituel, dans les chantiers navals lémaniques, de construire en utilisant des bois verts, la date de coupe des chênes comprise entre 1859 et 1864, devait très probablement précéder de peu celle de la mise en chantier du bateau de Saint-Gingolph. Dans cette perspective, la date de 1878 indiquée sur les plaques aux initiales du Département de Justice et de Police (DJP) découverte en 1999 était, en toute vraisemblance, celle de la dernière visite de contrôle précédant le naufrage dont la datation précise demeure, malheureusement, encore inconnue.

L'architecture (fig. 2)

La campagne de fouille a conduit à la mise en évidence de trois caractéristiques architecturales particulièrement importantes et nouvelles.

La première (fig. 3) concerne la présence, à la base de l'étrave (la « rode »), d'un aileron de grande dimension (3,20 m de long), rapporté et fixé à la coque par des broches et des ferrures.

Cette pièce, constituée de deux éléments, avait une double fonction : renforcer le bas de l'étrave au niveau de son assemblage avec l'extrémité de l'élément avant de la quille (« l'antalon ») et augmenter le plan anti-dérive de la carène dans le but d'améliorer les capacités de navigation à la voile du bateau. Cet aileron, que nul document n'avait jusqu'alors fait apparaître, présente une analogie fonctionnelle avec le « gotre » ou « gouotre »[14] qui, toutefois, est localisé sous l'extrémité horizontale de la quille et non sur l'étrave.

---

[12] Les analyses dendrochronologiques ont été financées, durant les trois campagnes de fouille, par une subvention accordée par le Conseil Général de la Haute-Savoie.

[13] Archéolabs, réf. ARC 01/R2356D : C. Dormoy, P. Pérard, *Expertise dendrochronologique d'échantillons provenant de l'épave d'une barque lémanique, Les Noirettes à Saint-Gingolph (74500),* Saint-Bonnet de Chavagne, 2001.

[14] La seule attestation de cet aileron est fournie par P. Duchoud, *Le temps des barques. Voiles latines du Léman*, Editions Cabédita, Yens-sur-Morges (Suisse), p. 115-116.

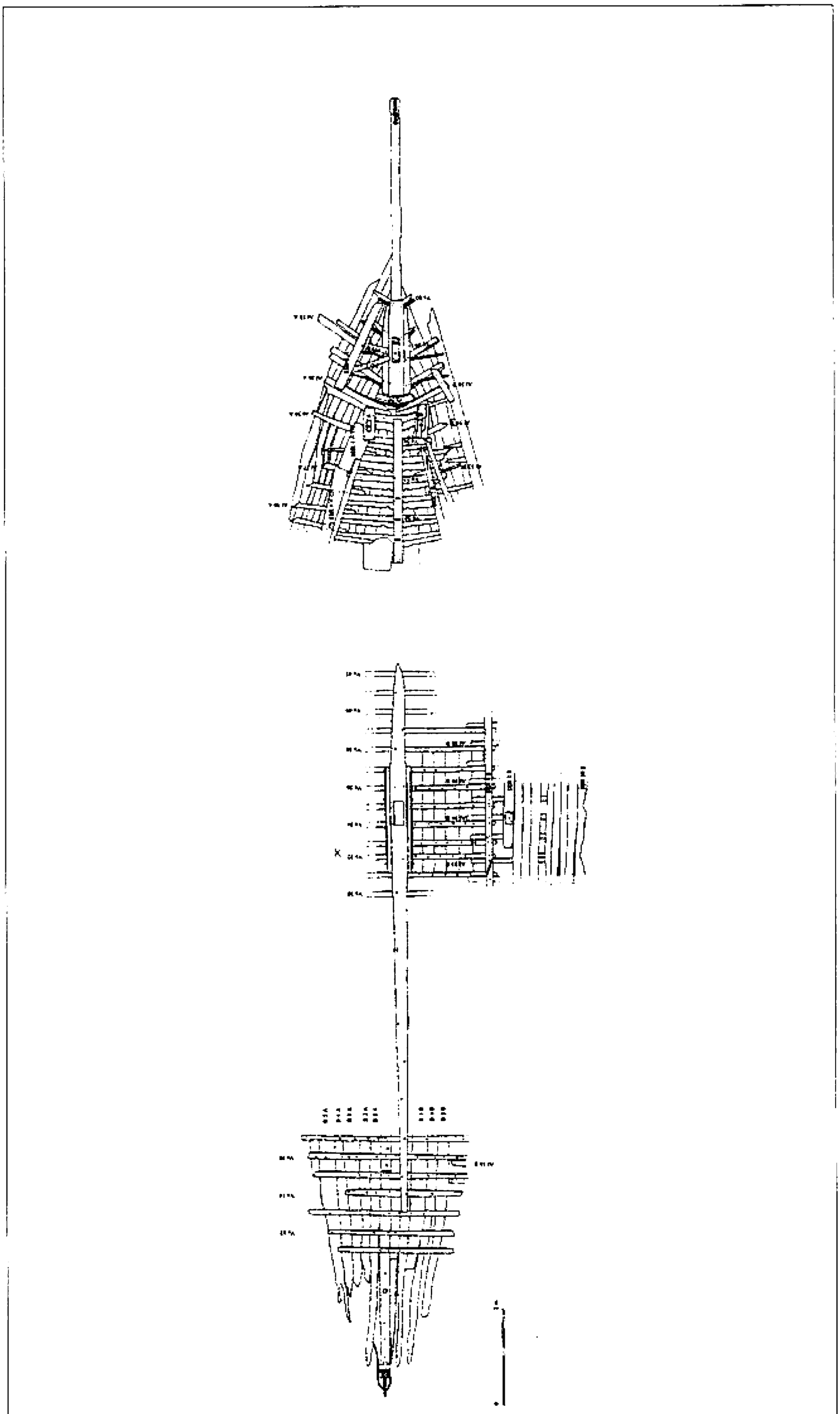


Fig. 2. Plan en développé de l'ensemble des vestiges architecturaux fouillés. Dessin E. Rieth ; éch. 1/150 e.

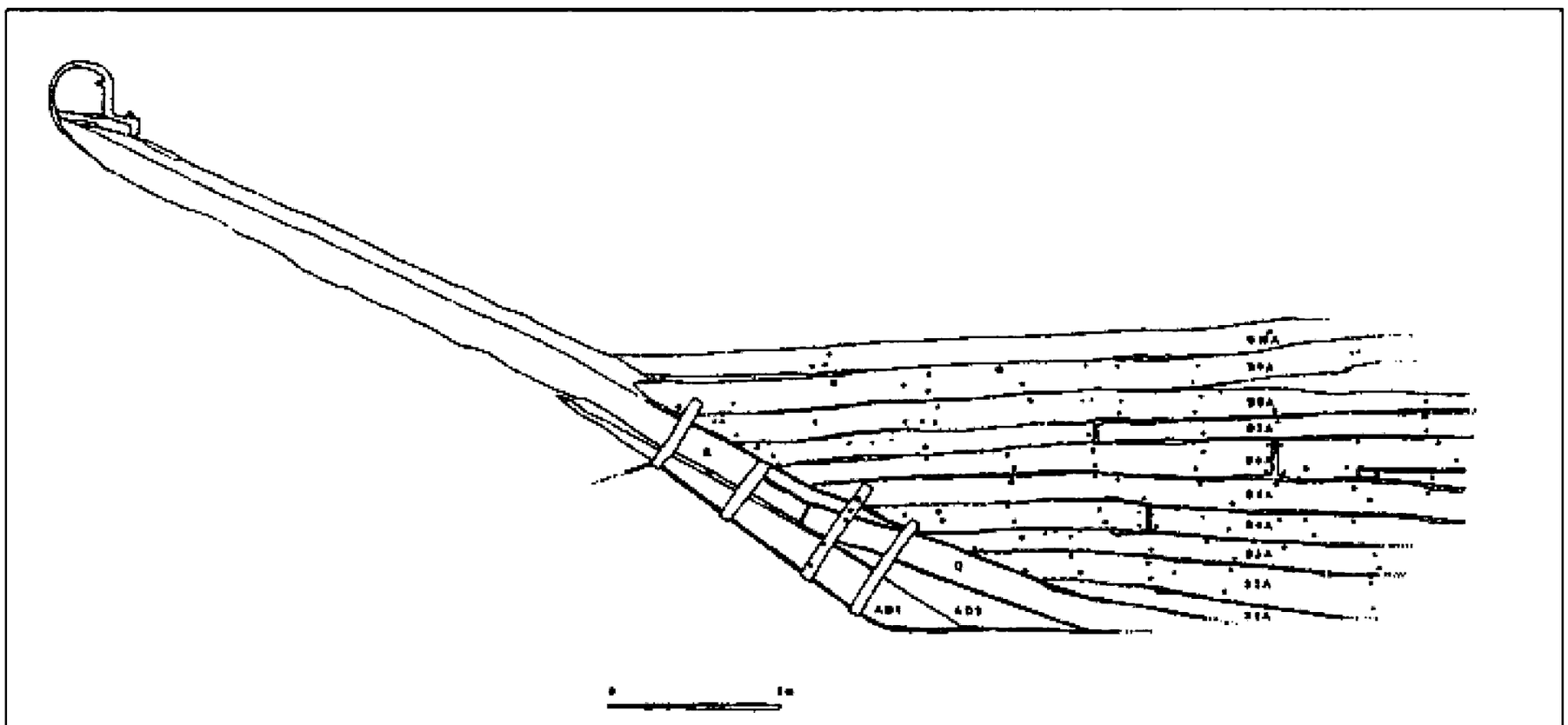


Fig. 3 Relevé en développé (calque) du bordé bâbord avant. Dessin E. Rieth ; éch. 1/75e.

La deuxième caractéristique importante porte sur le profil de l'étrave qui, par rapport au plan horizontal de la quille, présente un angle compris entre 25 degrés (sans prendre en compte l'aileron) et 30 degrés (en considérant l'aileron). Cet élancement très prononcé, et inhabituel au regard des données connues, semblerait correspondre à une forme d'étrave considérée comme « ancienne » selon les critères typologiques du constructeur de barques de Saint-Gingolph Benjamin Derivaz rapportés par l'amiral Pâris[15].

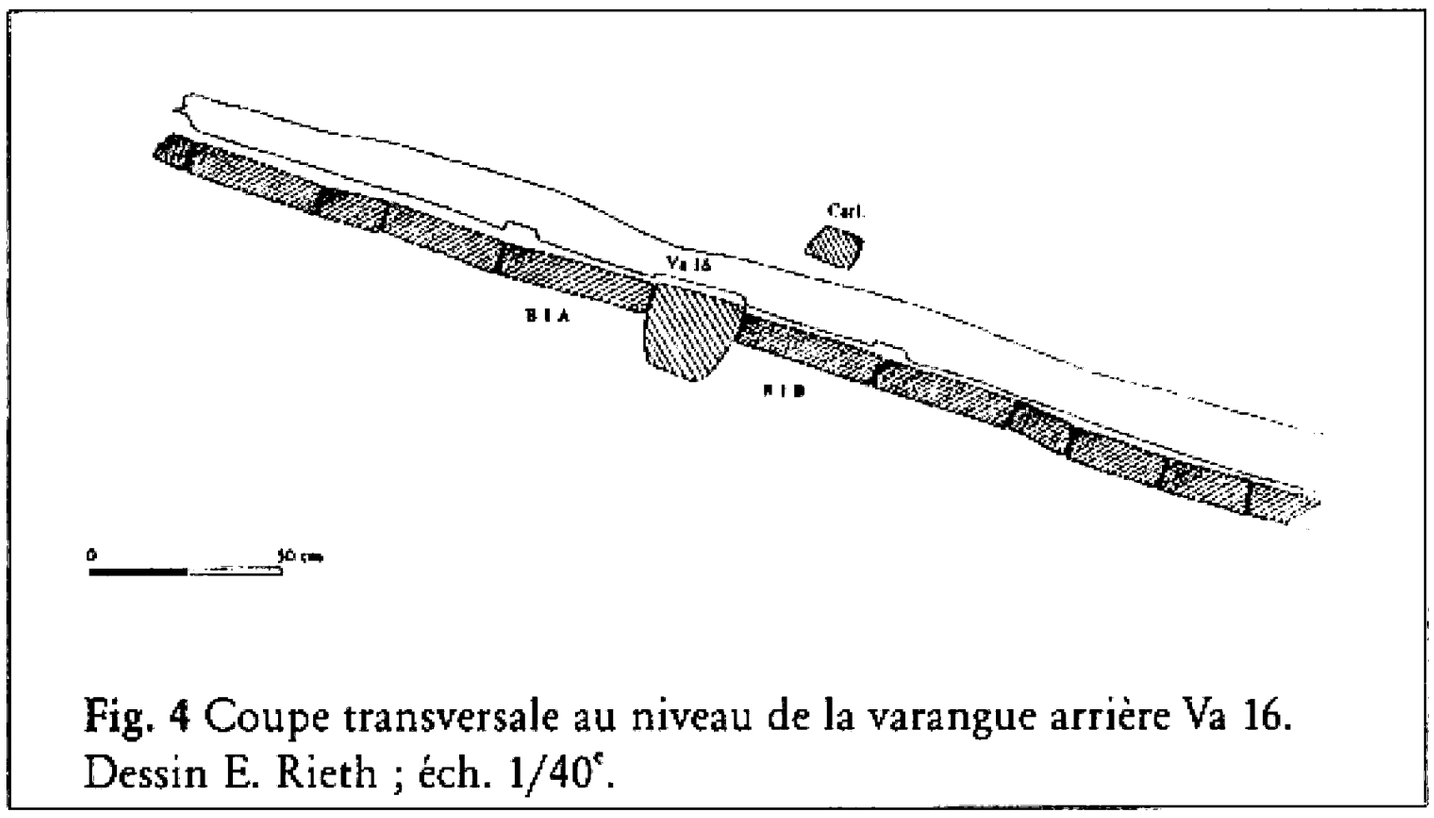


Fig. 4 Coupe transversale au niveau de la varangue arrière Va 16. Dessin E. Rieth ; éch. 1/40e.

La troisième caractéristique architecturale majeure se rapporte aux formes des varangues de l'arrière qui, à la différence de celles de l'avant, sont très plates (fig. 4).

[15] F. E. Pâris, *Souvenirs de Marine Conservés*, Paris, 1899, planche 200. Le document original de B. Derivaz, daté de 1884, est conservé au Musée national de la Marine, Paris.

Ces mêmes varangues sont dotées, en outre, d'une inclinaison vers l'arrière de la coque en relation avec des modalités de conception des formes de carène particulières aux barques du Léman. Rappelons que lors de la fouille de la partie avant de l'épave, une inclinaison des varangues de même type, mais orientée vers l'étrave, avait déjà été observée.

Un bref bilan des caractéristiques architecturales

Quelques chiffres permettent d'avoir une première vision de la coque restiutée (fig. 5) : une longueur totale de 26,30 m, une longueur de quille (sans l'aileron) de 20,30 m[16], une largeur du maître-couple de 3,80 m à la varangue et de 6,60 m au plat-bord, un creux au maître-couple de 1,60 m, qui se réduit à 1,28 m au niveau du tableau arrière et augmente jusqu'à atteindre 2 m de hauteur, au niveau de l'extrémité avant de la quille.

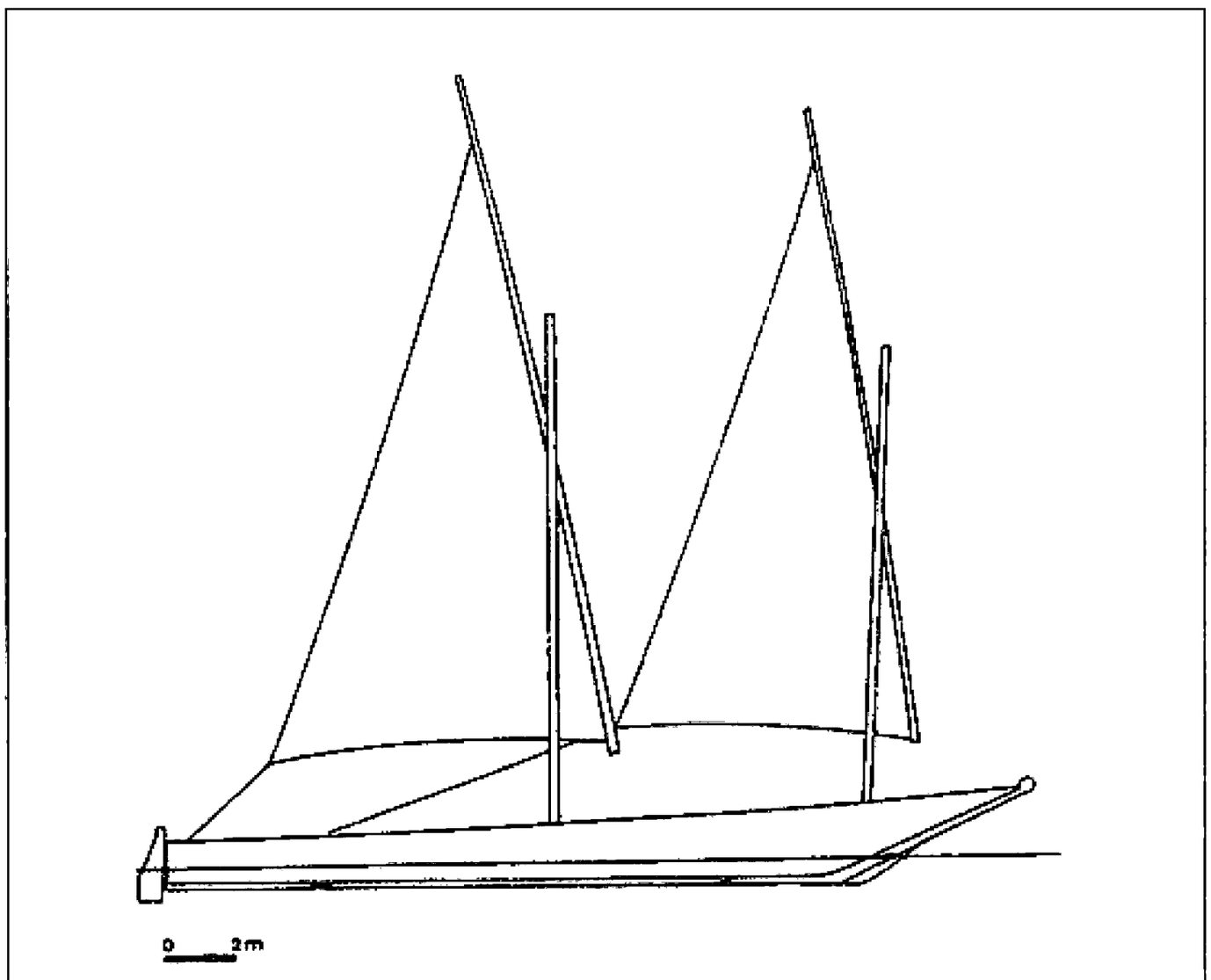


Fig. 5. Restitution de l'élévation longitudinale de la coque et du gréement. Dessin E. Rieth ; éch. 1/400e.

Au regard des vestiges étudiés, on constate l'existence de nombreux points de convergence entre la structure générale de l'épave de Saint-Gingolph et celle des barques traditionnelles du Léman. En revanche, une série de caractéristiques secondaires apparaît particulière à l'épave (encastrement des varangues dans le haut de la quille, assemblage composite – fer plat – entre les fourcats et les allonges, carlingue en deux parties, faible hauteur de quille...). A ces différences d'ordre

[16] La dimension de la quille (22,45 m) indiquée, à titre de première hypothèse, dans notre bilan publié en 1999 dans la *Revue Savoisienne* (p. 98) avait été surévaluée.

structurel s'en ajoute une autre de dimension fonctionnelle : la présence d'un pont uniquement localisé dans la partie avant de la coque. En d'autres termes, la structure de la coque de l'épave paraît s'apparenter, pour l'essentiel, à celle des barques pontées du Léman, construites sur quille selon une tradition d'origine maritime méditerranéenne alors que l'organisation fonctionnelle (cale ouverte et pont avant) de la coque semble correspondre à celles des cochères du Léman dont la construction sur sole, très différente de celle des barques, se rattache à une tradition architecturale régionale.

Toute la question qui se pose est celle de l'interprétation des ces particularirés architecturales de l'épave de Saint-Gingolph. Si l'hypothèse d'une sorte « d'isolat architectural » ne paraît pas devoir être totalement écartée, le caractère, en apparence hybride de l'architecture de l'épave semblerait plutôt être le reflet d'une diversité architecturale que, jusqu'alors, les sources écrites, iconographiques ou ethnographiques, - les seules utilisées -, n'avaient pas permis de mettre en évidence.

Conclusion

L'épave de Saint-Gingolph est désormais sortie de l'oubli ou, plus exactement de l'anonymat[17]. Elle porte un nom, *Neptune* ; sa construction est datée des années 1860-1865 ; son naufrage, postérieur à 1878, est probablement antérieur aux années 1890 au moment où apparaît dans les sources écrites une deuxième barque *Neptune*. Au-delà ce cette « renaissance » de l'épave, trois aspects essentiels sont à souligner.

En premier lieu, les trois campagnes de fouille subaquatique conduites sur le site ont mis en évidence des caractéristiques architecturales (structurelles et fonctionnelles) qui apportent un éclairage nouveau sur le paysage architectural des chantiers navals du Léman.

En deuxième lieu, seule l'approche archéologique a permis de recueillir des données nouvelles, nullement redondantes par rapport à celles fournies par les sources écrites, iconographiques ou ethnographiques, les seules jusqu'alors sollicitées. En un sens, la fouille de l'épave de Saint-Gingolph apparaît entièrement justifiée d'un point de vue scientifique.

[17] La présence de l'épave était connue des riverains et, en particulier, des pêcheurs professionnels.

En troisième lieu, enfin, cette épave de Saint-Gingolph, comme celle d'Yvoire[18], appartient, au même titre qu'un site préhistorique, antique ou médiéval, au patrimoine archéologique de la rive française du Léman qu'il importe, après son étude désormais achevée, de protéger et de valoriser.

Eric Rieth
CNRS (UMR 8589)
Musée national de la Marine

MEMOIRES DE MAÎTRISE

La pierre ollaire en Haute-Savoie à l'époque romaine et au haut Moyen Age.

Introduction

La pierre ollaire, roche tendre utilisée pour la confection de récipients, est riche d'une longue tradition artisanale dans ses principaux centres de production : la Suisse et l'Italie. Si son étude est assez avancée dans ces régions, elle reste limitée du côté des Alpes françaises malgré un potentiel important. Il a semblé alors intéressant d'étendre les connaissances d'un point de vue géographique pour déterminer l'aire de diffusion de ce matériau et une éventuelle production française. Dans ce but a été amorcé un travail d'inventaire du mobilier en pierre ollaire français, en commençant par le département de la Haute-Savoie.

La pierre ollaire : généralités

Terminologie : « pierre ollaire » (du latin *olla* = pot), « pietra ollare », « lavez »... ne sont pas des termes géologiques mais des mots génériques employés par les artisans pour désigner des roches aux propriétés particulières que l'on peut creuser pour faire des pots.

Propriétés physiques : la pierre ollaire a été largement exploitée pour ses propriétés physiques. C'est un matériau très tendre qui peut se travailler facilement avec des outils en fer lors de son extraction. Une fois l'eau de carrière évaporée, le produit fini a l'avantage d'être particulièrement résistant. Il est aussi réfractaire et a la capacité de stocker la chaleur.

---

[18] Cette épave d'une nau a donné lieu à un sondage en 1995 (cf. E . Rieth, «L'épave d'Yvoire (Haute-Savoie)», *Cahiers d'Archéologie Subaquatique*, 1997, XIII, p. 75-95). Sa fouille devrait débuter en 2001 sous notre direction.

Composition chimique et minéralogique : les pierres ollaires sont des roches alpines métamorphiques qui d'un point de vue chimique sont pauvres en silice (ce qui les rend tendres) et riches en fer et en magnésium (ce qui leur permet de résister au feu et d'emmagasiner la chaleur).

Sur le plan minéralogique les pierres ollaires se composent d'une dizaine de minéraux dont la dureté et la couleur varient. Elles sont donc plus ou moins dures et de tons divers, de gris-noir à blanchâtre en passant par le verdâtre ou le brun.

Gisements : les gisements sont en forme de lentilles composées du noyau dur de la roche-mère (serpentine, olivine...) et d'une bordure molle de pierre ollaire. La zone exploitable ne dépasse pas quelques dizaines de mètres, d'où une relative rareté de la pierre ollaire qui représente moins de 1% des roches des Alpes.

Aperçu historique : dès l'âge du Fer, l'emploi de la pierre ollaire dans les régions alpines (de l'Italie du Nord jusqu'en Yougoslavie) est attesté par la présence de petits objets (moules...). Par la suite au I^er^ s. ap. J.-C. apparaissent les premiers récipients façonnés à la main ou tournés, déjà mentionnés par Pline l'Ancien[19]. Très vite, au cours des Ier et II^e^ s., cet artisanat se développe et est commercialisé dans les régions voisines (Jura, Plateau suisse, Sud de l'Allemagne, vallée du Pô). Son importance augmente aux III^e^-IV^e^ siècles au point de concurrencer partiellement la céramique dans certaines vallées alpines. A partir du Moyen-Age l'utilisation de la pierre ollaire décline : son aire de diffusion se réduit et au XV^e^ s., elle ne concerne plus que les régions alpines. Au XVI^e^ et au XVII^e^s., on assiste à l'apparition de poëles en pierre ollaire apportant un renouveau à l'exploitation de ce matériau. Jusqu'au milieu du XIX^e^ s., il semble atteindre son apogée mais la concurrence de nouveaux produits entraîne le déclin de cet artisanat qui au début du XX^e^ s. n'est plus exploité que par quelques personnes perpétuant la tradition. Actuellement la pierre ollaire connaît un regain d'intérêt : quelques carrières sont rouvertes et la production de fourneaux et de pots recommence à se développer.

Utilisation : l'utilisation de la pierre ollaire est vaste mais elle est surtout largement employée dans des contextes domestiques : sa résistance au feu et sa capacité de stockage de la chaleur en font une matière idéale pour les récipients culinaires et pour les fourneaux. De plus elle permet de conserver les aliments au frais[20]. Elle peut aussi être employée comme vaisselle de table (gobelets à boire, coupes) ou pour des objets utilitaires (lampes, fusaïoles, fer à repasser...).

---

[19] «XLIV. A Siphnos, il existe une pierre qui peut se creuser et se tourner pour fabriquer des récipients pour la cuisine ou la table ; je sais que cela se fait également avec une pierre verte de la région de Côme en Italie ; la pierre de Siphnos a la propriété de noircir et de durcir lorsqu'on l'enduit d'huile alors qu'elle est très molle par nature.», Plinii Naturali Historia : 36.159.44.

[20] Rütimeyer, 1924, note 2, p. 105.

On trouve également des exemples d'utilisation en milieu funéraire ou religieux avec des objets comme des urnes cinéraires, des autels votifs, des bénitiers, des sarcophages...

Technologie : les principaux lieux d'extraction connus de pierre ollaire sont situés en Valais, au Tessin et dans les Grisons dans des zones parfois peu accessibles comme le massif du Mont Rose où une carrière a été exploitée à 4000 m d'altitude[21].

Les traces laissées par l'extraction des blocs de pierre permettent de connaître le type de production : pour la matière première destinée aux récipients, on extrait à l'aide de pics des ébauches de formes cylindriques alors que les carrières de fourneaux portent des traces rectangulaires ou carrées. Les filons sont à ciel ouvert, en galerie ou en caverne.

La matière première est transportée dans les ateliers dont aucun exemple antique n'est connu archéologiquement. Seules les découvertes de restes de production - déchets de taille et résidus de tournage - ont permis de localiser certains de ces ateliers. Notamment la découverte à Furi dans la région de Zermatt de nombreux restes de fabrication qui laisse penser que cette région constitue la première zone de production de pierre ollaire dans les Alpes, datée de façon certaine (radiocarbone sur les charbons de bois) du II^{e} au VII^{e} siècles[22].

Les carences archéologiques de la structure même des ateliers antiques sont compensées par l'observation d'un des derniers ateliers artisanaux du Val Malenco (Valbrutta, Sondrio) : l'atelier de Migola Jordano qui a travaillé jusqu'à sa mort en 1975 et dont les activités ont pu être étudiées[23].

Les récipients peuvent être façonnés à la main, ils sont alors taillés dans la masse de pierre ou tournés selon une technique qui ne semble pas avoir évoluée depuis l'Antiquité : l'axe principal du tour est horizontal et reçoit le bloc de pierre à son extrémité. Celui-ci est dégrossi en forme de cône et cerclé de fer pour prévenir tout éclatement. La pierre est creusée par abrasion grâce à une série d'outils en fer. Dans le même bloc sont fabriqués plusieurs récipients de diamètres dégressifs. Le vase reçoit ensuite quelques finitions et est parfois ansé. Le petit bloc de pierre résultant de ce façonnage est appelé cône de fabrication, cœur ou noyau et peut être réutilisé comme peson, broyeur, blocage dans la construction d'une route etc.

Morphologie des récipients : la technique de façonnage limite les formes et les décors rendant assez homogène et peu original l'éventail morphologique.

---

[21] Pfeifer et Serneels, 1986 ; Mannoni, Pfeifer et Serneels, 1987.

[22] Paccolat, 1998.

[23] Lurati, 1970.

Les formes se répartissent en deux catégories : les hautes et les basses. Parmi les formes hautes se distinguent les vases taillés à la main, cylindriques ou légèrement tronconiques, munis d'oreilles de préhension que l'on trouve surtout dans les sépultures du Sud des Alpes, du I^er^ s. ap. J.-C. au haut Moyen Age. Parallèlement se développent les récipients tournés cylindriques ou tronconiques largement répandus au III^e^ et au IV^e^ siècles. On connaît peu d'exemples de formes basses à part le récipient à parois évasées.

Les couvercles aux formes variées paraissent s'aplatir de plus en plus au fil du temps.

Les décors sont limités aux sillons et aux cordons déclinés selon des variations de taille, de nombre ou de disposition.

La pierre ollaire en Haute-Savoie

Les sites : chronologie et contexte

La pierre ollaire à l'époque romaine

L'utilisation des récipients en pierre ollaire en Haute-Savoie est prédominante à l'époque romaine (154 récipients) et plus particulièrement au Bas-Empire. Les principales découvertes de cette période viennent de sites d'habitats - agglomérations, *villae* ou domaines agricoles - mais plusieurs trouvailles proviennent de sites de hauteur, de grottes, d'un poste de vigie et d'un contexte artisanal (tableau 1).

Si tous ces contextes sont différents d'un point de vue formel, leur fonction domestique est commune, confirmant la pierre ollaire comme matériau privilégié pour les récipients culinaires. Un site est cependant à différencier des autres par sa fonction religieuse : le sanctuaire de Viuz à Faverges (cf. tableau 1).

La pierre ollaire au haut Moyen Age

L'utilisation de la pierre ollaire est attestée au haut Moyen Age (V^e^-VIII^e^ s.) mais son usage est beaucoup moins généralisé (17 récipients). A cette époque et à l'exception du site de Saint-Julien-en-Genevois, la prédominance du contexte funéraire ou religieux est remarquable (cf. tableau 2). Est-ce que cette prédominance est à mettre en relation avec l'usage du dépôt d'objets personnels et domestiques dans les sépultures à cette époque, expliquant ainsi la rareté des découvertes dans des contextes d'habitat ? Ou est-ce lié au fait que peu d'habitats de cette époque ont été retrouvés ?

Tableau 1

	Communes	Sites	Nbre récipients	Chronologie	Contexte	Bibliographie
Contextes domestiques	Annecy	Chef-lieu	28	IIIe-IVe s.	Habitat	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 172 (n° 17)
	Annecy	Les Iiettes	27	IVe s.	Habitat	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 173-175 (n° 27)
	Annemasse	ZAC du Clos-Fleury	2	IIIe-IVe s.	Habitat	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 184 (n° 26)
	Brenthonne	Le Fresnay	1	IVe s.	Fosse-dépotoir	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 200
	Cran-Gevrier	Les Romains	inconnu	Romain	Habitat	Revon, 1864, p. 75 ; Marteaux, le Roux, 1900, p. 212 ; Broise, 1978, p. 151 ; id., 1984, p.
	Excenevex	Commugny	inconnu	Romain	Foyer	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 234
	Faverges	Viuz	3	IIIe-IVe s.	Habitat	Bertrandy et alii, 1999, p. 238-239 (n° 19)
	Fillinges	"presque partout"	inconnu	Romain	Avec du mobilier	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 246
	Menthon-Saint-Bernard	La Muraz	inconnu	Ier-IIIe s.	Thermes	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 268-269 (n° 12)
	Pringy	La Tuilière	1	Romain	Avec du mobilier	Marteaux, Le Roux, 1895, p. 320 ; Broise, 1984, p. 256
	Veigy-Foncenex	Chef-lieu	inconnu	Romain	Avec du mobilier	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 355
	Veyrier-du-Lac	Morat	inconnu	Romain	Habitat	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 358
	Viuz-en-Sallaz	Eglise Saint-Blaise	1	Ier-IVe s.	Habitat	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 361-362
Sites de hauteur	Annecy-le-Vieux	Le Mont-Rampon	10	IVe s.	Site de hauteur	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 178-179 (n° 47)
	Dingy-Saint-Clair	*Oppidum* de Saint-Clair	inconnu	Empire tardif	Site de hauteur	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 223
	Musièges	Le Mont de Musièges	71	IIIe-IVe s.	Site fortifié de hauteur	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 277-279
Grottes	Magland	La Balme II	4	Romain	Niveau d'habitat?	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 260-261
	Veyrier-du-Lac	Bornale des Sarrazins	inconnu	Romain	Structures d'habitat et mobilier	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 357
	Veyrier-du-Lac	La Cheminée	inconnu	Romain	Structures d'habitat et mobilier	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 357
Poste de vigie	Seyssel	Voie romaine du Val de Fier	inconnu	Romain	Poste de vigie sur la voie romaine	Dufournet, 1970, p. 28 ; Broise, 1978, p. 151 ; id., 1989
Contexte artisanal	Savigny	Les Chavannes	inconnu	Romain	Tuileries	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 314
Contexte religieux	Faverges	Le sanctuaire de Viuz	6	Ier s.av.-Ve s. ap.	Enclos cultuel	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 241-244 (n° 23 et 24)

Tableau 2

	Communes	Sites	Nbre récipients	Chronologie	Contexte	Bibliographie
Contextes religieux ou funéraires	Gruffy	Beauregard	1	VIIe s.	Sépultures	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 254 (n° 21)
	La Roche-sur-Foron	La Balme	inconnu	Haut Moyen Age	Nécropole	Marteaux, Le Roux, 1898, p. 133
	Seyssel	Basilique d'Albigny	2	VIe-VIIIe s.	Dans l'emprise de la basilique	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 323-324 (n°6)
	Taninges	La Chauffaz	inconnu	VIIe-VIIIe s.	Sépultures	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 336
	Yvoire	Nécropole des Combes	2	Ve-VIe s.	Sépultures	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 363-364
Contextes domestiques	Saint-Julien-en-Genevois	Basilique de Puy-Saint-Martin	11	Ve-VIIe s.	Fosse-dépotoir ou fond de cabane	Bertrandy et *alii*, 1999, p. 309-310

L'usage plus répandu de la pierre ollaire au Bas-Empire confirme les études et synthèses réalisées jusqu'ici[24] avec toutefois une différence remarquable : alors que la pierre ollaire apparaît de manière incontestable dans les autres régions alpestres dès le I^er^ s. de notre ère, aucune découverte n'est attestée pour cette période en Haute-Savoie. Cela signifie-t-il que la pierre ollaire n'a été importée en Haute-Savoie, par les voies de communication souvent proches des sites, que pendant l'importante activité de commerce du Bas-Empire dont le centre de diffusion serait le Valais ? Peut-on dire que les Alpes françaises n'ont jamais été un lieu de production alors que des mentions de carrières sont signalées en Savoie[25] ? Mais peut-être est-ce simplement un problème de lacunes archéologiques pour cette période dans cette région.

Les récipients : morphologie et fonction

Les groupes de formes : les 194 récipients recensés ont été divisés en quatre types (fig. 1) : 1/ le pot cylindrique (34 exemplaires), 2/ le pot tronconique (49 exemplaires), 3/ le gobelet (26 exemplaires) et 4/ la coupe (18 exemplaires). Un cinquième type est un peu à part et ne compte que 4 objets : le couvercle (fig. 2). Toutefois, les formes de 63 récipients n'ont pu être déterminées en raison de l'important taux de fragmentation.

Chaque forme présente de petites distinctions internes, parfois chronologiques, concernant les épaisseurs de la panse et du fond, les formes des bords et des fonds ou le décor.

Le décor : il se résume à deux éléments, le cordon en relief et le sillon gravé.

* Le sillon peut être très fin et peu marqué, au point de rendre parfois difficile sa distinction avec une trace de tournage, ou large et profond. Il peut être isolé sur une des parties du récipient ou décliné en plusieurs exemplaires groupés. Les grands groupes sont essentiellement situés dans les parties médianes et supérieures et se trouvent surtout sur les gobelets.

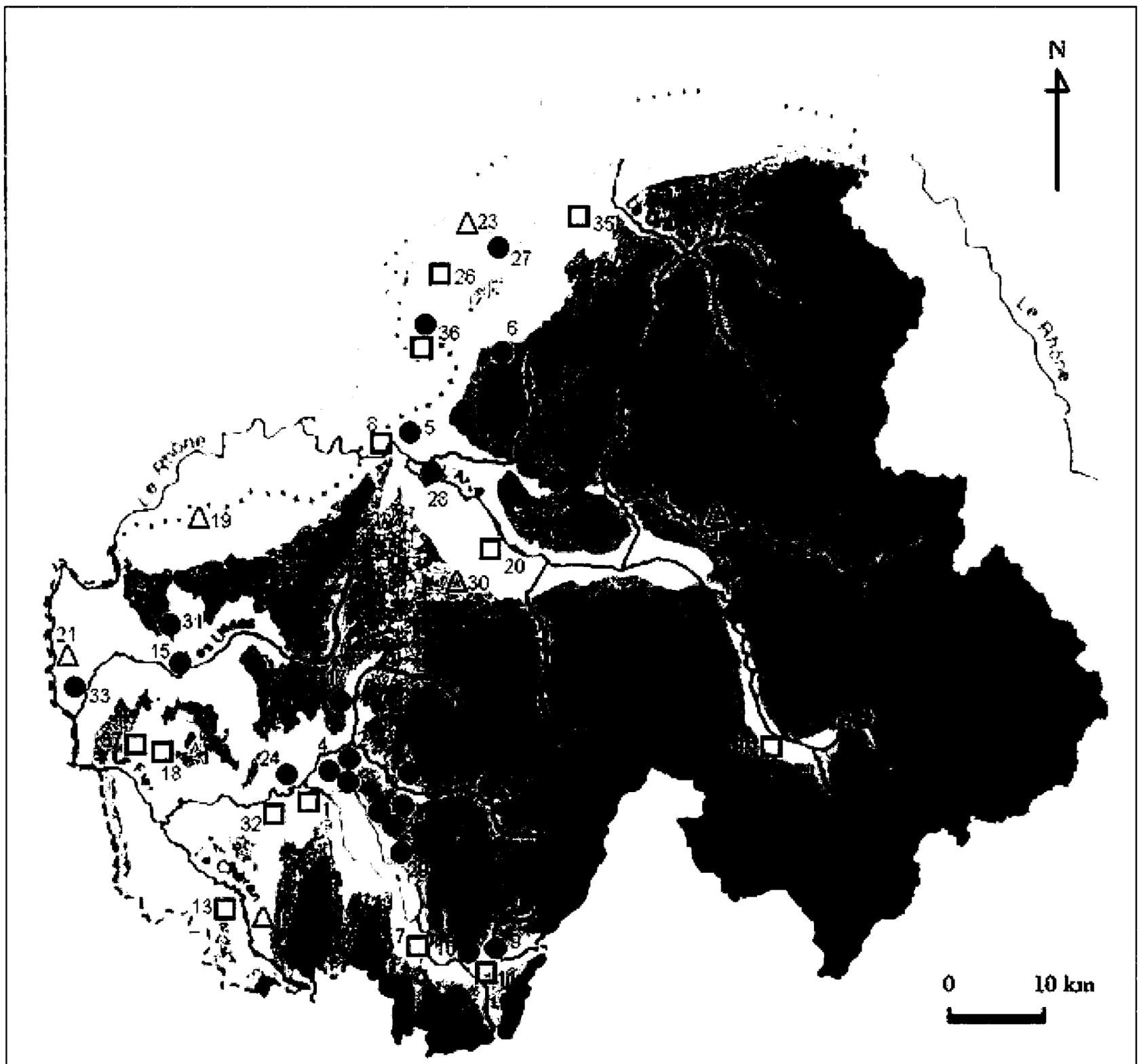
* Le cordon, majoritairement décliné dans les parties médianes et supérieures (il peut être très proche du bord), peut être plat ou arrondi, large ou mince, très en relief ou peu marqué, isolé ou groupé.

* La combinaison des deux éléments permet d'obtenir de nombreux schémas divers et variés.

---

[24] Holliger, Pfeifer, 1982 ; Paunier, 1983 ; Paunier, 1987 ; Serneels, 1988

[25] Rémy B., Ballet F., Ferber E, *Carte archéologique de la Gaule. La Savoie, 73*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1996, p. 175 (n° 8) et 190.



Carte des découvertes de vases en pierre ollaire en Haute-Savoie.

• **Sites romains** : 2. Annecy-le-Vieux, chef-lieu ; 3. Annecy-le-Vieux, Les Ilettes ; 4. Annecy-le-Vieux, Le Mont-Rampon ; 5. Annemasse, ZAC du Clos-Fleury ; 6. Brenthonne, Le Fresnay ; 9. Faverges, Viuz ; 10. Faverges, le sanctuaire de Viuz ; 14. Magland, La Balme II ; 15. Musièges et Contamine-Sarzin, Le Mont ; 17. Pringy, La Tuilière ; 22. Viuz-en-Sallaz, église St-Blaise ; 24. Cran-Gevrier, Les Romains ; 25. Dingy-St-Clair, le Mollard ; 27. Excenevex, Commugny ; 28. Fillinges ; 29. Menthon-St-Bernard, La Muraz ; 31. Savigny, Les Chavannes ; 33. Seyssel, Val de Fier ; 38. Veyrier-du-Lac, La Bornale des Sarrazins, La grotte de la Cheminée, Morat.

△ **Sites du haut Moyen Age** : 12. Gruffy, Beauregard ; 19. St-Julien-en-Genevois, Puy-St-Martin ; 21. Seyssel, basilique funéraire d'Albigny-Condion ; 23. Yvoire, nécropole des Combes ; 30. La Roche-sur-Foron, nécropole de La Balme ; 34. Taninges, nécropole de La Chauffaz.

□ **Sites d'époque indéterminée** : 1. Annecy, Les Fins ; 7. Doussard, chef-lieu ; 8. Etrembières, Le Pas de l'Echelle ; 11. Faverges, église de Viuz ; 13. Héry-sur-Alby ; 16. Passy, Les Gures ; 18. Saint-Eusèbe, Aux Folliets ; 20. Scientrier, Les Teppes ; 26. Douvaine, Chef-lieu ; 32. Seynod, La Pilleuse ; 35. Thonon-les-Bains, Tully ; 36. Veigy-Foncenex, Chef-lieu ; 37. Versonnex, Chef-lieu.

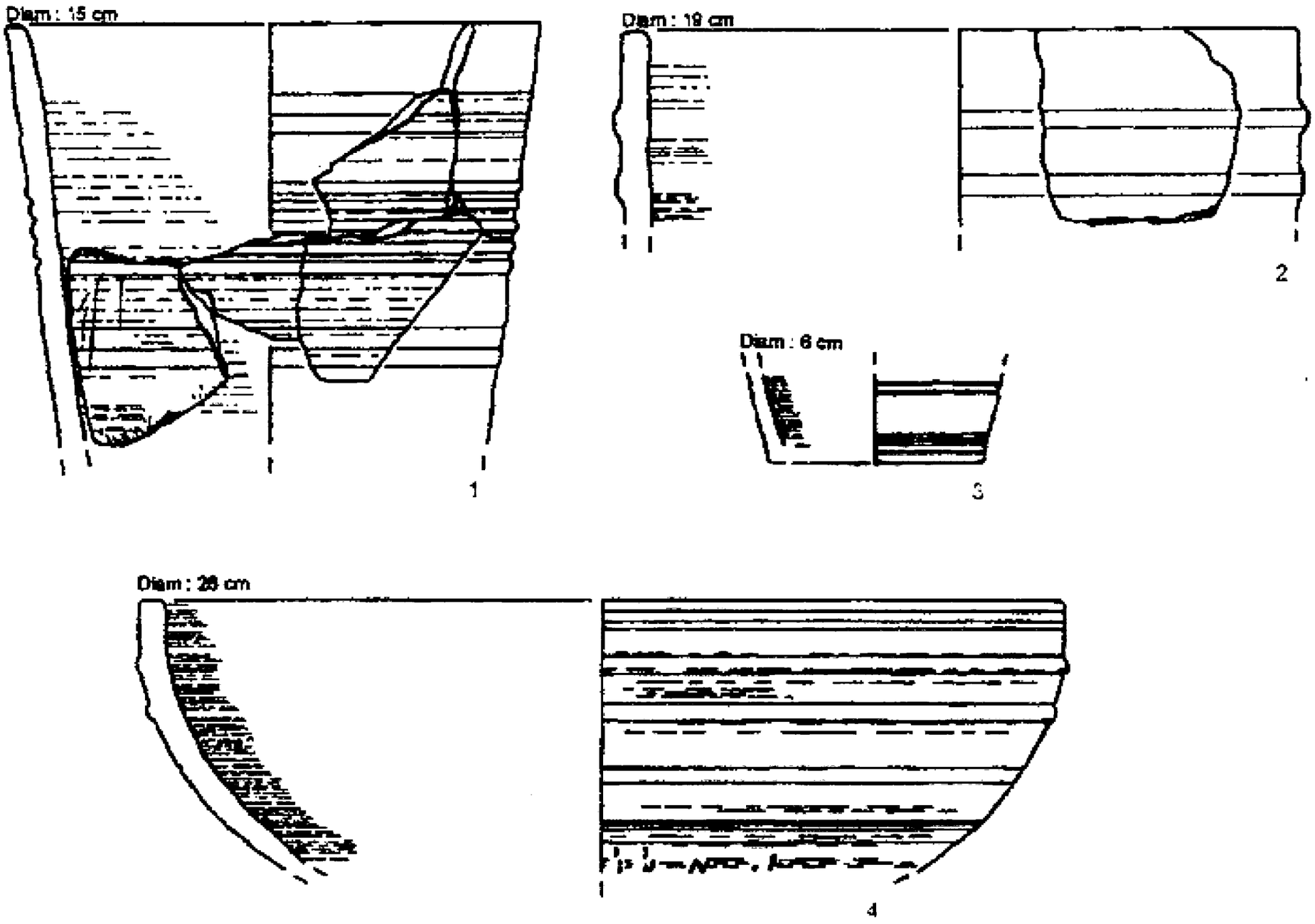


Fig. 1. Les quatre types de formes rencontrées en Haute-Savoie. 1. Pot tronconique de Saint-Julien-en-Genevois, Puy-St-Martin ; 2. Pot cylindrique d'Annecy-le-Vieux, chef.lieu ; 3. Fond de gobelet du *Mont de Musièges* ; 4. Coupe d'Annecy-le-Vieux, *Les Ilettes.* Dessin Maëlle Lhemon ; éch. 1/3.

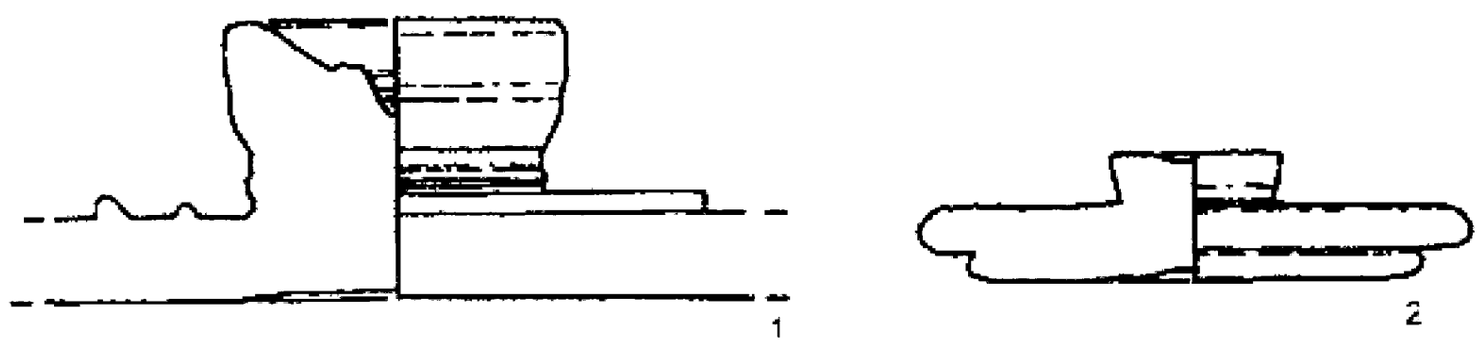


Fig. 2. Les couvercles. 1. Doussard ; 2. Gruffy. Dessin Maëlle Lhemon ; éch. 1/3.

Le façonnage : le travail du récipient peut être à la fois très fin ou très grossier, certainement en fonction de la destination du vase mais aussi du type de roche : selon sa dureté ou la quantité d'inclusions, il doit être plus ou moins facile de la travailler.

Sur le matériel retrouvé, les traces de façonnage sont souvent lisibles : le tournage laisse des marques concentriques sur les deux faces du récipient ; la scie utilisée pour le détachement du fond extérieur laisse des traces en forme de traits souvent parallèles ; la partie centrale du fond intérieur est généralement marquée par le négatif ou le relief du cône de fabrication. Celle-ci est entourée des

traces concentriques, souvent en « escalier », de tournage ; parfois sont visibles les traces de finitions : retouches (du fond ou des parois) ou polissage.

La roche : seules des analyses pétrographiques permettraient de connaître le type de roche ainsi que l'origine exacte des pièces et donc de savoir de façon précise si la totalité de la pierre ollaire a été importée de Suisse ou d'Italie ou si elle provient de carrières françaises comme celles mentionnées en Savoie.

La fonction : la pierre ollaire, grâce à ses propriétés, est avant tout utilisée pour les récipients culinaires. Ceux-ci, essentiellement les pots, sont souvent repérables par des traces de suie ou par la décoloration des parois et des fonds. Ils sont parfois munis d'anses, dont les différents systèmes d'attache laissent un certain nombre de marques, pour les suspendre au-dessus du feu On constate aussi la présence fréquente de dépôts : généralement noirâtres, ils semblent être des restes alimentaires brûlés accumulés au cours de l'utilisation des récipients.

Parallèlement certains récipients ne portent aucune trace de suie ou de dépôt brûlé et semblent avoir alors une fonction de vaisselle de table : gobelets à boire, coupes...ou d'objets décoratifs. Cela induit un choix volontaire de ce matériau, peut-être basé sur sa beauté : la pierre ollaire peut être tournée très finement et avoir un aspect très lisse, très soigné. Tout ceci ajouté à sa brillance et à ses couleurs (le plus souvent verte, elle peut être aussi dorée, bleutée...) mène à la comparer aux récipients en métal et notamment en bronze. Est-ce la volonté d'imiter ce type de récipients ?

Aux récipients le plus souvent culinaires de l'époque romaine succèdent généralement des dépôts funéraires pendant le haut Moyen Age. Le fait que la pierre ollaire soit parfois préférée à d'autres objets dans ce type de dépôt semble lui donner une valeur traditionnelle importante, peut-être en tant qu'héritage familial. Le récipient en pierre ollaire représente peut-être aussi l'élément domestique type, donc déposé avec le défunt en tant qu'objet de la vie quotidienne.

Conclusion

Ce premier inventaire des récipients en pierre ollaire de Haute-Savoie permet de faire plusieurs constatations chronologiques, contextuelles et formelles qui vont dans le sens des études réalisées à ce jour : la pierre ollaire fut un matériau privilégié pour les récipients à usage culinaire et connut un essor considérable aux III^{e}-IV^{e} siècles où elle fut diffusée au-delà du principal centre de production, le Valais. Mais plusieurs questions restent encore à résoudre : l'importante représentativité de la pierre ollaire au Bas-Empire est-elle liée à une pénurie d'autres matériaux comme le métal, à une matière première

plus abondante ou à un phénomène de mode peut-être lié aux notions de solidité et de durabilité ? Les formes choisies, en dehors de leur rapport avec les contraintes technologiques, trouvent-elles leur origine dans l'imitation de certaines formes céramiques ? Pourquoi ne trouve-t-on aucun récipient antérieur au III[e] s. alors qu'ils sont attestés sur les lieux de production dés le I[er] siècle ? Quelle est exactement l'aire de diffusion de ce matériau notamment dans les Alpes françaises ? Enfin y-a-t-il eu une production française et quels en seraient alors les gisements et les carrières ?

Pour répondre à ces questions, il serait intéressant d'étendre l'étude d'un point de vue historique, géographique et pétrographique.

Maëlle Lhemon
(Maîtrise à l'Université Lumière Lyon II
sous la dir. d'Anne Baud)

Bibliographie :

- Bertrandy F., Chevrier M., Serralongue J., *Carte archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, 74,* Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1999.

- Broise P., Les vases en pierre ollaire de Scientrier, dans *Annesci* 21, Société des Amis du Vieil Annecy, Annecy, 1978, p. 151-153 et photos entre p. 144 et 145.

- Broise P., *Le vicus gallo-romain de* Boutae *et ses terroirs*, Société des Amis du Vieil Annecy (*Annesci* 24 et 25), Annecy, 1984.

- Broise P., *Contribution à la carte archéologique. Inventaire des Antiquités gallo-romaines découvertes en Haute-Savoie de 1945 à 1980*, S.R.A. Rhône-Alpes, Lyon, 1989, dactylographié.

- Donati B., La pietra ollare in Valmaggia dalla cava al laboratorio, dans *2000 anni di pietra ollare*, Quaderni d'Informazione n° 11, Bellinzona, 1986, p. 147-228.

- Dufournet P., Voie romaine de Condate à Aquae, Vestiges dans le Val de Fier, dans *Revue Savoisienne*, 110[e] année, Annecy, 1970.

- Halter W., La pierre ollaire dans la région d'Alagna Valsesia (Italie du Nord), dans *Mineria Helvetica, Société Suisse d'Histoire des Mines*, 13a, 1993, p. 34-47.

- Holliger C., Pfeifer H.-R., Lavez aus Vindonisa, *Jahrbuch Gesellschaft pro Vindonissa*, 1982, p. 11-64.

- Lhemon M., *La pierre ollaire en Haute-Savoie du III[e] au VIII[e] s. ap. J.-C. : état de la question*, Mémoire de maîtrise, Université Lumière Lyon II, 2000.

- Lurati O., L'ultimo Laveggiaio di Val Malenco, *Soc. Sviz. Tradiz. Popolari*, fascicule 24, Krebs, Basilea, 1970, 37 p..

- Mannoni T., Pfeifer H.-R., Serneels V., Giacimenti e cava della pietra ollare nelle Alpi, Atti della Giornata di studio *La pietra ollare dalla preistoria all'età moderna* ed Civico Museo Archeologice « Giovo », Come, 1987, p. 7-45.

- Marteaux C., Le Roux M., Marques de fabriques, estampilles, poinçons, graffitis, etc... du Musée gallo-romain d'Annecy, dans *Revue Savoisienne*, 36e année, Annecy, 1895.

- Marteaux C., Le Roux M., Les sépultures burgondes : stations et mobilier funéraire, dans *Revue Savoisienne*, 39e année, Annecy, 1898.

- Marteaux C., Le Roux M., Voie romaine de *Boutae* à *Aquae*, dans *Revue Savoisienne*, 41e année, Annecy, 1900.

- Mezzena R. M., Primi elementi per lo studio della pietra ollare in Valle d'Aosta, Atti della Giornata di studio *La pietra ollare dalla preistoria all'età moderna* ed Civico Museo Archeologice « Giovo », Come, 1987, p. 59-114.

- Paccolat O., Les vallées de Vièges et les hauts de Zermatt, dans *Vallis Poenina, le Valais à l'époque romaine*, Catalogue de l'exposition des Musées cantonaux du Valais, Sion 1998, p. 202-203.

- Paunier D., La pierre ollaire en Valais, dans *Archéologie Suisse*, 6-4, 1983, p. 161-170.

- Paunier D., La pierre ollaire dans l'antiquité en Suisse occidentale, Atti della Giornata di studio *La pietra ollare dalla preistoria all'età moderna* ed Civico Museo Archeologice « Giovo », Come, 1987, p. 47-57.

- Pfeifer H.-R., Wenig bekannte Beispiele von Ehemaliger Lavez-Ausbeutung in den suedlichen Alpentaelern, Archiv. F. Volkskunde, 1986.

- Pfeifer H.-R., Serneels V., Inventaire des gisements de pierre ollaire au Tessin et dans les régions voisines : aspects minéralogiques et miniers, dans *2000 anni di pietra ollare*, Quaderni d'Informazione n° 11, Bellinzona, 1986, p. 147-235.

- Pfeifer H.-R., Serneels V., La pierre ollaire en Valais, *dossier de l'Université de Lausanne*, n° 56/3, 1988, p. 48-51.

- Rémy B., Ballet F., Ferber E, *Carte archéologique de la Gaule. La Savoie, 73*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1996, p. 175 (n° 8) et 190.

- Rütimeyer L., Ur-Ethnographie der Schweiz, VI. Gefässe aus Topfstein und Geschichte der Topfsteinbearbeitung in der Schweiz, 1924, p. 94-143.

- Serneels V., Les carrières de pierre ollaire de l'Alpe Sovenat (Peccia, Valle Maggia, Ticino), dans *Mineria Helvetica, Société Suisse d'Histoire des Mines*, 8b, 1988, 16 p.

Etude architecturale des sanctuaires gaulois et gallo-romains de la cité de Vienne.

Le territoire de la cité de Vienne[26] recouvre à peu de choses près celui des Allobroges. Il s'étend sur environ 13 000 km² et comprend une bonne partie des départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, une partie moindre des départements de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme ainsi que du canton de Genève, à l'exception des zones montagneuses qui étaient rattachées à la province des Alpes Graies. L'étude des édifices religieux actuellement recensés sur ce territoire met en évidence une romanisation progressive de l'architecture des sanctuaires de tradition indigène.

Les sanctuaires de tradition indigène

Les sanctuaires de tradition indigène connus dans la cité de Vienne présentent une architecture variée tant dans les formes (aire cultuelle entourée d'une enceinte, simples *cellae* ou encore ensemble complexe de vastes dimensions) que dans les techniques de construction.

Le plan de base des édifices sacrés de conception indigène[27], toujours très différent de celui des temples de modèles classiques, grecs ou romains, comprend une *cella* entourée d'une galerie périphérique, le tout généralement englobé dans un enclos et orienté vers l'est.

La *cella* prend généralement la forme d'une haute tour percée de fenêtres dans sa partie supérieure, émergeant au-dessus du toit de la galerie qui vient s'appuyer contre elle (ce toit étant soutenu par des poteaux de bois posés sur le pourtour de la galerie). Il s'agit de sanctuaires modestes ou de sanctuaires dans leur premier état, avec une *cella* de forme quadrangulaire pour le sanctuaire d'Andance[28] (Ardèche) à l'état II (30-20 av. J.-C.), pour le temple situé sur le *forum* d'Annecy[29] (Haute-Savoie, époque flavienne) et pour la structure pré-augustéenne découverte sous le *fanum* double du sanctuaire de Viuz-

---

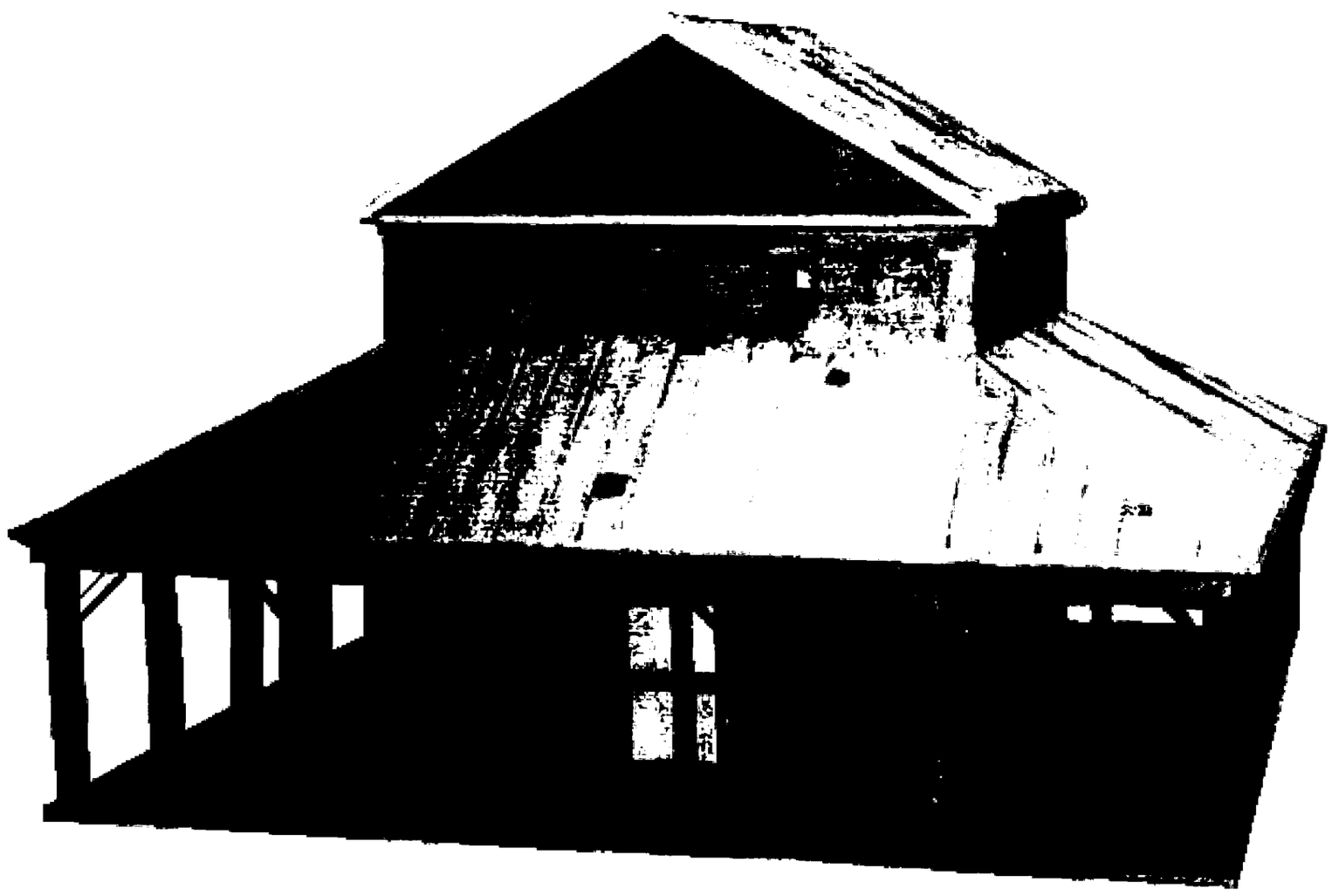
[26] Rémy B., «Les limites de la cité des Allobroges», dans *Cahiers d'histoire*, 15, 1970, pp. 195-213.

[27] Fauduet I., *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine, Archéologie aujourd'hui, Actes du colloque d'Argentomagus (8 au 10 octobre 1992)*, Errance, Paris, 1994, 204 p.

[28] *CAG romaine, Ardèche*, 1975, p. 76.

Béal J.-C., *Andance - Saint Désirat (07) - Sanctuaire du Châtelet - Fouille programmée - Rapport 1994*, 1994.

[29] Serralongue-Laubacher H., *Annecy - Clos Pouget - Haute Savoie - Rapport de fouilles*, SRA Rhône-Alpes, 1984, 1985, 1986 et 1987.



Restitution d'un temple de tradition celtique. Maquette du musée de Viuz-Faverges ; vue d'après cliché du musée de Viuz-Faverges.

Faverges[30] (Haute-Savoie), avec une *cella* de forme circulaire pour les sanctuaires de Varces-Rochefort (Isère) et de Menthon-Saint-Bernard[31] (Haute-Savoie) qui demeurent encore des structures de destination hypothétique.

Ce plan de base connaît plusieurs variantes. Ainsi les sanctuaires de la place Camille-Jouffray[32] (30 av. J.-C.) et de Sainte-Blandine[33] (I^er^ s.) à Vienne (Isère), ceux de Châteauneuf[34] (Savoie, époque augustéenne pour l'état I) et de Saint-Gervais[35] (Genève, 40-20 av. J.-C.), en diffèrent par l'absence de galerie, tandis que les deux édifices de Gilly-sur-Isère[36] (Savoie, I^er^ s.) présentent une galerie périphérique sur trois côtés seulement. L'absence de galerie pourrait s'expliquer par la disparition de matériaux périssables. De plus, certaines *cellae* présentent des formes particulières : la *cella* du sanctuaire de Saint-Gervais (état IV, première moitié du I^er^ s.) montre un plan rectangulaire

[30] *CAG 74*, 1999, pp. 235-244.

Rébiscoul A., Foutrier N., Pont F., Serralongue J., *Le sanctuaire gallo-romain de Viuz-Faverges (Haute-Savoie)*, SRA Rhône-Alpes, 3 vol. (texte 64 p., planches, inventaire), 1992.

[31] *CAG 74*, 1999, pp. 267-270.

[32] Baratte F. et *alii*, Le trésor de la place Camille-Jouffray à Vienne (Isère), 50^e^ supplément à *Gallia*, 1990, pp. 11-29.

[33] Pelletier A., «Sur une colline de Vienne - Les vestiges monumentaux d'un sanctuaire», dans *Archéologia* n° 101, décembre 1976, pp. 56-63, plan pp. 58-59.

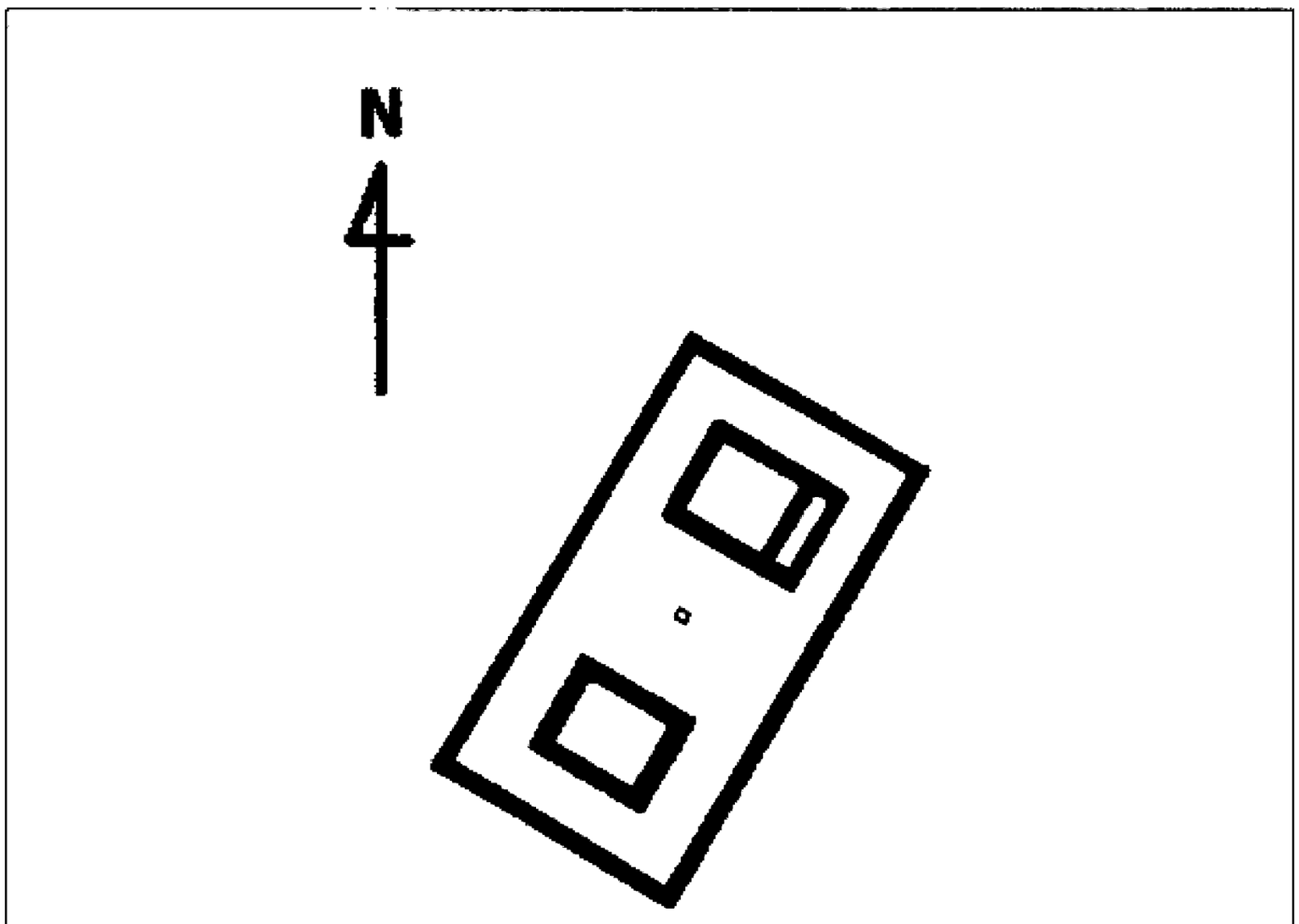
[34] *CAG 73*, 1996, pp. 141-145.

GRACS, *Châteauneuf-les-Boissons, 1979*, SRA Rhône-Alpes, 1981.

Mermet C., «Le sanctuaire gallo-romain de Châteauneuf (Savoie)», dans *Gallia*, 50, 1993, pp. 95-138.

[35] Bonnet C., Privati B., *Le temple de Saint-Gervais*, Genève, 1991, pp. 8-20.

[36] *CAG 73*, 1996, pp. 161-164. Barthélémy H., *Synthèse de 1975 à 1984 - Chantier archéologie de Gilly (Savoie)*, SRA Rhône-Alpes, 1984.



Plan du sanctuaire de Chateauneuf (Savoie) ; dans I. Fauduet, 1993, n° 414, éch. 1/500e.

interrompu par le contournement d'une ancienne fosse sacrée et celle du sanctuaire de Sainte-Blandine présente un fond divisé en trois espaces, permettant de formuler l'hypothèse d'un capitole.

De même, le sanctuaire de Châteauneuf (Savoie, début du Ier s. pour l'état II) présente un plan rare et original puisqu'à la première *cella* vient s'en ajouter une seconde, les deux chambres sacrées étant dans le même temps reliées par une galerie commune. Ce même plan à double *cella* se retrouve pour un des édifices sacrés du sanctuaire de Viuz-Faverges (Haute-Savoie, Ier s.).

L'enclos, comme la galerie, est régulièrement absent bien qu'il soit un élément essentiel délimitant le territoire de la divinité par rapport au monde profane. Seuls quatre sanctuaires devaient bénéficier d'un enclos : ceux d'Andance (Ardèche), de Grésy-sur-Isère[37] (Savoie) et de Vienne (place Camille-Jouffray), et de façon moins certaine celui de St-Gervais à Genève. L'enclos du sanctuaire d'Andance, élevé après la construction de l'édifice sacré proprement dit au début de notre ère, prend la forme d'un portique bâti sur terrasse au sommet d'une colline, dominant la vallée. L'aspect monumental de l'ensemble ne cadre pas avec la modestie ordinaire des sanctuaires de tradition indigène et dénote une certaine influence italique, qui d'ailleurs va en s'accentuant au cours du temps : l'édifice sacré adopte en effet une forme hybride à l'état III (fin IIe ou IIIe s.). Un vestibule est ajouté à la *cella*, occupant l'espace de la galerie situé en façade et rappelant la forme des temples classiques à *pronaos*.

---

[37] Mermet C., «Grésy-sur-Isère», dans *Bilan scientifique 1997*, DRAC Rhône-Alpes, SRA, 1999, pp. 174-175.

Plusieurs édifices de destination sacrée hypothétique adoptent ce type de plan avec *cella* et vestibule comme celui situé sur la commune de Clonas-sur-Varèze[38] (Isère) ou encore certaines structures du sanctuaire de Viuz-Faverges.

Matériaux et mises en œuvre

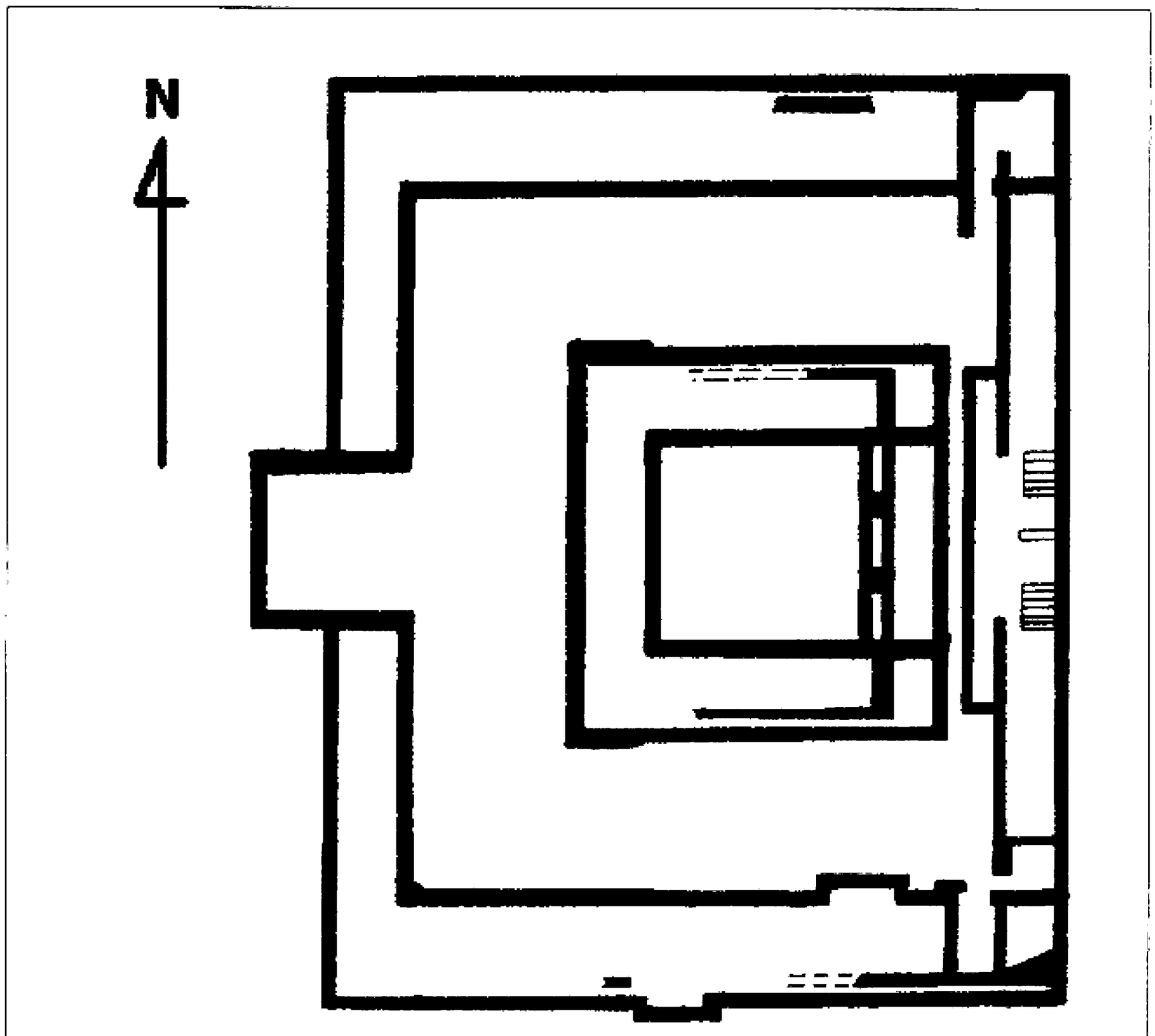
Pour construire tous ces édifices, les bâtisseurs gaulois employaient essentiellement des matériaux locaux (terre, sable, galets et graviers). Les techniques mixtes du clayonnage (Saint-Gervais) et du colombage (Châteauneuf, état I) étaient bien maîtrisées, bien qu'à peine apparues à l'époque augustéenne à Lyon et à Vienne. Ce genre de mur était protégé des remontées d'humidité par des fondations très aérées (Châteauneuf) permettant un bon drainage ou par des sablières basses (Genève).

Les matériaux utilisés ont changé au cours du temps sous l'influence de Rome, les bâtisseurs ayant de plus en plus accès à des matériaux moins immédiats comme la pierre de carrière et la chaux, ainsi qu'à de nouveaux savoirs. Les structures bâties des sanctuaires de Châteauneuf (*cella* sud), d'Annecy (*forum* nord de *Boutae*), d'Andance (état II), de Gilly-sur-Isère et de Grésy-sur-Isère (I^{er} s.) sont des maçonneries de pierres et de mortier. A Châteauneuf, la deuxième *cella* (début I^{er} s.) a été bâtie en *opus caementicium* avec parement en petit appareil, peu après la construction d'une première *cella* en matériaux légers et périssables.

Mais si les architectures de pierres ont peu à peu supplanté les architectures de terre et de bois, certaines structures ont gardé un caractère indigène comme l'édifice sacré de la place Camille-Jouffray à Vienne qui présente une *cella* construite avec de gros blocs de pierres calés avec des éclats de taille et non liés au mortier ; les matériaux légers ou périssables étaient toujours utilisés, ainsi les murs du sanctuaire de Saint-Gervais ont été montés, à partir de son IV^{e} état (première moitié du I^{er} s.), à l'aide de briques crues d'assez grande taille liées à l'argile. Toutes ces structures, qu'elles soient maçonnées ou non, recevaient un enduit de protection, généralement peint.

Ces sanctuaires, lorsqu'ils ne se trouvaient pas au sein d'agglomérations, n'étaient toutefois pas isolés. Ils faisaient souvent partie d'un ensemble adapté à l'accueil et au repos des pèlerins, pouvant comprendre un théâtre, des thermes et des quartiers d'habitation et créant ainsi un pôle d'attraction permettant de regrouper épisodiquement la population éparse en un point choisi, facilitant l'urbanisation de secteurs encore peu touchés par l'influence romaine. Ces sanctuaires pouvaient connaître une très importante longévité, puisque les espaces consacrés gaulois l'étaient

[38] *CAG 38/1*, 1994, p. 114.



Plan du sanctuaire d'Andance (Ardèche) ;
dans I. Fauduet, 1993, n° 408, éch. 1/500e.

éternellement : les édifices pouvaient alors se succéder sur un même emplacement, comme pour les sanctuaires de Saint-Gervais, d'Andance, de Viuz-Faverges et de Châteauneuf ou être réparés, modifiés ou englobés dans la construction d'autres bâtiments.

Toujours dans le cadre de la romanisation des espaces conquis, parallèlement à la construction des sanctuaires de tradition indigène, étaient édifiés des temples de type classique au sein d'agglomération d'origine gauloise.

Les sanctuaires de type classique

Quatre temples de type classique sont actuellement répertoriés : le temple d'Auguste et de Livie[39] (commencé en 27 av. J.-C.), le temple de Cybèle[40] (règne de Tibère) et le temple du théâtre[41] dédié à Apollon

[39] Le Bot-Helly A, *Programme H1 Vienne*, SRA Rhône-Alpes, Lyon, 1990.

Pelletier A., «Vienne gallo-romaine au Bas-Empire (275-468 apr. J.-C.)», dans *Bulletin de la Société des Amis de Vienne*, numéro spécial, CNRS, Lyon, 1974, pp. 55-59.

[40] Pelletier A., «Le temple de Cybèle», dans *Archéologia*, n°88, novembre 1975, pp. 39-43.

Pelletier A., *Le sanctuaire métroaque de Vienne (France)*, E. J. Brill, Leiden, 1980, 52 p. et XXIII planches.

[41] *Le théâtre antique, Vienne, Isère, dossier d'archives graphiques, Programme H1 : la ville*, Conseil général de l'Isère, Conseil général du Rhône, 1992.

ou à Bacchus (règne d'Auguste), tous trois à Vienne, ainsi que le temple de Diane[42] (hypothétiquement daté de la première moitié du II[e] s.) à Aix-les-Bains.

Ces temples se distinguent des édifices sacrés de tradition indigène par leur plan présentant une *cella* avec *pronaos* en façade, leurs dimensions importantes et leur situation en hauteur : ces temples étant construits sur un *podium* avec escalier en façade, élément typiquement romain. Le temple du théâtre diffère un peu, puisque sa façade se tient sur le long côté ouest, au centre du portique supérieur du théâtre, ouvrant sur la *cavea* qui lui tient lieu d'escalier monumental.

Le temple d'Auguste et de Livie, dédié dans un premier temps à Rome et à Auguste, possède un plan de type pseudopériptère hexastyle avec *cella* en forme de « T » empruntée à l'art étrusque. A l'époque mis en valeur au centre du *forum*, il offre encore au regard des proportions harmonieuses (23,85 m par 14,25 m, pour une hauteur totale de 17,28 m), et l'élégance de ses colonnes élancées ne comptant que 20 cannelures. Il est constitué d'*opus quadratum* composé de moellons réguliers et bien équarris, le massif du *podium* étant empli d'*opus caementicium* recouvert par trois assises de grand appareil dont les blocs sont disposés alternativement en carreaux et en boutisses, ces dernières assurant l'ancrage du parement dans la maçonnerie.

Sur le haut des colonnes, les chapiteaux de calcaire tendre d'ordre corinthien présentent un décor très soigné, ceux de la façade postérieure, les plus anciens, étant les plus impressionnants par la délicatesse et la précision des ornements.

Les trois autres temples sont de type *in antis*, mais seul le temple de Diane devait posséder les deux colonnes conseillées par Vitruve[43] pour soutenir le fronton de façade. Le temple du théâtre présentait quatre colonnes entre ses antes et le temple de Cybèle, outre la colonnade de façade, en possédait une sur chacun de ses longs côtés.

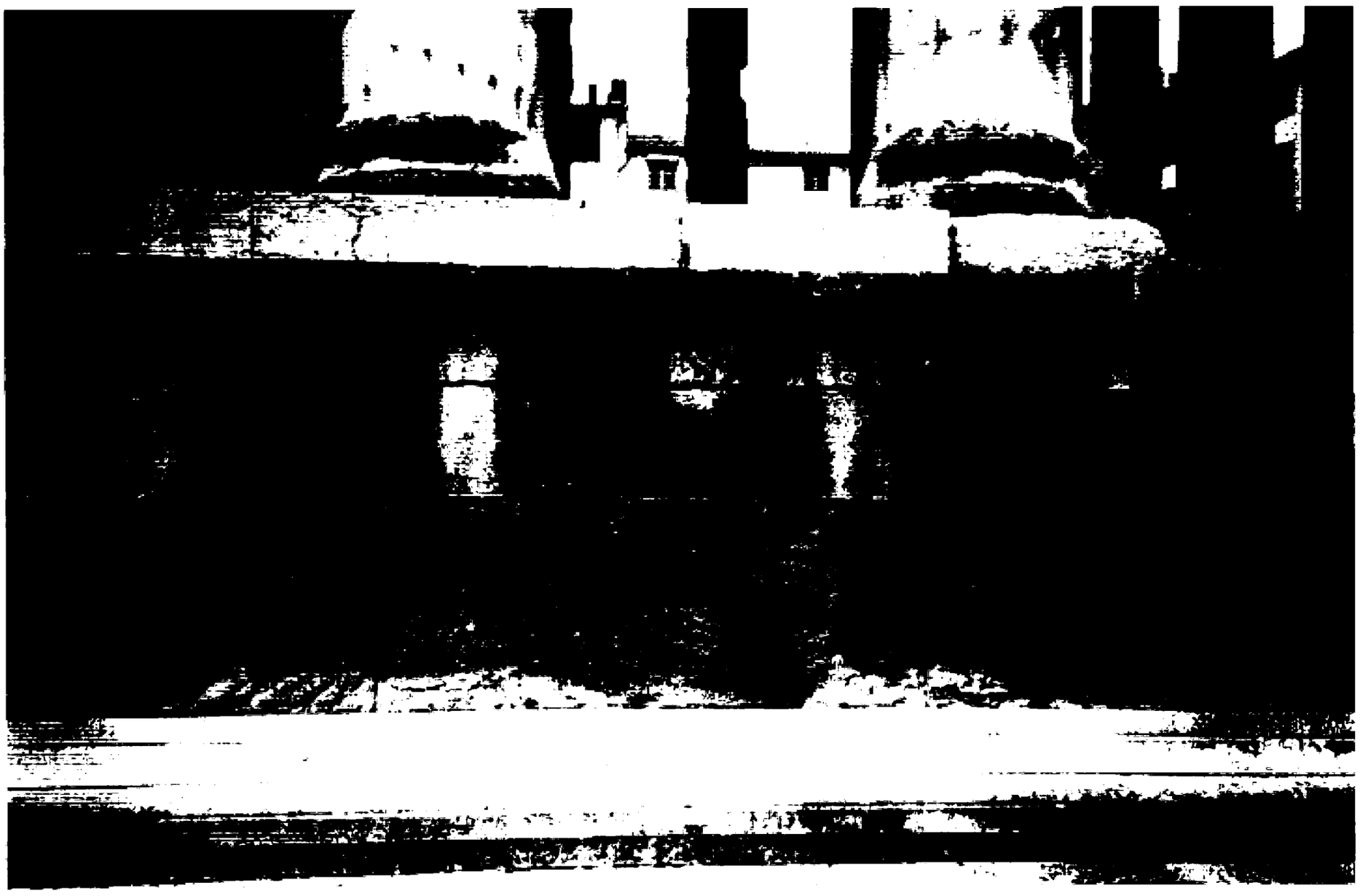
Le temple de Diane d'Aix-les-Bains, édifié à proximité des thermes, est constitué de grand appareil posé à joints secs sur fondation d'*opus caementicium*. Le *podium*, vide, devait servir de lieu de dépôt.

---

[42] *CAG 73*, 1996, p. 104.

Canal A., *Rapport de prospections archéologiques (Savoie), Aix-les-Bains, place Maurice Mollard*, Direction régionale des Antiquités Historiques Rhône-Alpes, 1987.

[43] *De Architectura*, III, 1.



Podium du temple d'Auguste et de Livie aux assises constituées de carreaux et de boutisses ; d'après cl. V. Verschoore.

A Vienne ; le théâtre et son temple ont été construits en maçonnerie sur la pente du terrain. Ces procédés sont économiques mais l'ensemble présentait toutefois une architecture prestigieuse avec décors, frises, statues, marbres et toit couvert de tuiles de bronze doré.

Le temple de Diane, lui, faisait partie d'un ensemble complet de bâtiments destinés au culte de la Grande Mère des dieux, avec théâtre des mystères, villa et boutiques, étrangement placé à proximité du *forum* antique et donc du temple dédié au culte impérial. Son *podium* était empli de terre et a supporté successivement deux sols de mosaïque, celle-ci étant assez coûteuse et beaucoup moins employée que la peinture.

Tout comme les temples de tradition indigène, les temples de type classique pouvaient revêtir de nombreuses formes répondant à leur destination et être placés en des endroits particuliers comme être insérés dans un ensemble de bâtiments. Ce type d'édifice avait une allure typiquement romaine, conférée et par un *podium* et par l'utilisation de grand appareil alors que les édifices de tradition indigène conservaient toujours leur caractère gaulois, soit dans le mode de construction, soit par la présence d'un enclos ou d'une galerie

périphérique à la *cella*, même si certains possédaient un plan hybride. Très différents, tous ces édifices sacrés ont progressivement été construits avec les mêmes matériaux.

Véronique Verschoore
(Maîtrise à l'Université de Grenoble
sous la dir. de B. Rémy)



Hommage à
Huguette Hourtoule

Huguette Vatry est née en Seine-et-Oise, au sein d'un milieu ouvrier. Dès son enfance, elle affirme ses convictions : « Depuis toute petite, j'ai toujours su que je serai institutrice ».

Élève au lycée de Versailles, elle est brillamment admise à l'École normale, où sa scolarité est très brève, puisque, pour diverses raisons, elle n'y reste qu'une journée !

En 1942, elle réussit son brevet supérieur, puis passe ses deux baccalauréats philosophie et mathématiques. Pendant la guerre, elle enseigne comme suppléante en région parisienne, tout en réussissant en même temps à suivre des cours en Sorbonne, au Collège de France, ou à l'Ecole du Louvre.

1951 : Elle obtient un poste à l'école maternelle d'Epinay. Après son mariage avec René Hourtoule, elle part à Berlin, où elle enseigne au lycée français, puis à Ludwigshafen.

En 1954, la famille s'installe en Haute-Savoie. Après un premier poste à l'école de Monnetier-Mornex, où une classe vient d'être créée, elle enseigne à Bonne-sur-Menoge : d'abord professeur d'enseignement ménager agricole (activité cuisine !), elle prend ensuite la direction d'une école maternelle.

Elle est nommée en 1961 professeur de collège d'enseignement général, avant d'occuper, en 1968, le poste de directrice de l'école d'application des Fins, à Annecy.

« II faut croire à l'école pour passer d'une classe de 70 élèves de 2 à 3 ans, aux classes primaires, cours complémentaire, École normale, puis à la direction d'école maternelle. » II faut aussi du travail, de la persévérance, une bonne dose de volonté et de philosophie.

Après avoir obtenu son diplôme de conseillère pédagogique, elle réussit en 1969 le concours de l'Inspection des écoles maternelles, mais ne peut prendre de poste immédiatement, en raison de la situation de son mari, et de ses deux enfants.

Alors Huguette Hourtoule reprend le chemin de l'université. Titulaire d'une maîtrise de psychologie et sciences de l'éducation, elle est l'auteur d'un mémoire de DEA portant sur « Les mécanismes de raisonnement chez les 5, 6 ans en mathématiques. »

Nous la retrouvons en 1977 dans les écoles annéciennes comme inspectrice de l'Éducation nationale des écoles maternelles ; ses collègues ont pu apprécier son sens de la pédagogie, discipline qui lui était particulièrement chère, et qu'elle étudiait avec passion.

Après une année passée à Annecy, Huguette Hourtoule s'installe à Bellegarde, où elle restera sept ans. Sept années qui couronnèrent sa vie professionnelle, pendant lesquelles elle a pu mettre en application ses connaissances, ses principes sur la communication, et sur le développement de l'individu.

En 1980, elle soutient avec brio une thèse de doctorat sur « La créativité et le comportement pédagogique de 4 à 6 ans ». Elle revient à Annecy pour terminer une carrière exceptionnelle dans l'Éducation nationale.

Mais jamais elle ne pensera à la retraite. Son besoin de contact, sa curiosité d'esprit toujours en éveil lui ont permis d'apporter, au sein des nombreuses associations dont elle faisait partie, son aide, son expérience, sa passion. Cette femme « forte » qui faisait confiance à la vie a su aider les autres.

Les enfants étaient le moteur de sa vie. Elle leur a consacré beaucoup de temps et d'attention ; elle aimait côtoyer les petits avec lesquels elle savait rire et partager les menus tracas quotidiens.

Vice-présidente de l'Œuvre des restaurants scolaires d'Annecy, elle milite avec passion, anime la commission des menus, travaille avec les parents sur la diététique. Elle s'est attachée particulièrement à la transformation des salles de cantine en salles à manger « paysagées », à l'école de Novel notamment, où avec les élèves, les institutrices et les parents elle a créé un décor inspiré de la « Ville arabe » de Kandinsky.

Membre du Club Soroptimist, de l'Association française pour le développement de l'enseignement technique, déléguée départementale de l'Éducation nationale (pour le secteur de Cran-Gevrier), membre des anciens élèves du lycée Gabriel Fauré, du Comité de la Ligue nationale contre le cancer... elle était également présidente départementale de S.O.S. Sahel. Toutes associations au sein desquelles elle était très active.

Entre 1983 et 1991, les auditeurs ont pu l'entendre sur les ondes de Radio-Semnoz, parler de problèmes touchant à l'éducation, à l'art de vivre (et de bien manger !).

Entrée en 1989 à l'Académie Florimontane, elle est reçue membre associé en 1994, puis membre effectif en 1996.

Elle organisait rencontres et débats. De nombreuses personnalités étaient ses invités pour des conférences passionnantes et très suivies : Albert Jacquard, par exemple, dont elle aimait particulièrement cette phrase : « L'homme ne peut vivre seul, il doit vivre en interaction avec les autres, le Je ne se forme que lorsqu'on lui a dit Tu ».

À chaque manifestation culturelle, partout où l'on pouvait « apprendre » quelque chose, dialoguer avec quelqu'un, elle était présente. Prenant des notes, écoutant, avide d'apprendre encore, pour pouvoir « transmettre ».

Pour ses actions menées avec tant d'énergie et d'enthousiasme, Huguette Hourtoule est promue officier dans l'ordre des Palmes académiques en 1973, et reçoit la Cravate de Commandeur en 1991. Elle assure la présidence de l'Association des membres de l'Ordre pour la Haute-Savoie.

Élue au Conseil municipal d'Annecy en 1983, elle, qui avait discerné très tôt que de la relation de l'école avec les parents et le milieu local, et que de l'intérêt des activités péri-scolaires et post-scolaires dépend le bon fonctionnement de l'éducation, devient présidente de la Commission scolaire.

Malgré son exceptionnelle détermination, son désir de vivre et de travailler, Huguette Hourtoule nous a quittés au mois de juin 1997. Elle s'est battue jusqu'au bout avec un courage serein.

Isabelle Bouvier



Hommage à
Charles Christian Guizard

Avant de céder la parole à Monsieur Chatenoud, qui va nous présenter le palmarès 2000 du concours de Poésie, ce début de soirée me semble tout à fait opportun, d'une part pour évoquer le souvenir de Monsieur Guizard, et d'autre part pour assumer mon devoir de Florimontan, en faisant l'éloge de mon prédécesseur.

Je n'ai pas très bien connu Monsieur Guizard, et ne l'ai rencontré ici même que deux ou trois fois, lors de la remise des prix du concours de poésie, dont il assura durant de nombreuses années la présidence à la suite de Monsieur Chevallier.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser à Madame Guizard, son épouse ici présente, toute ma gratitude : son précieux témoignage m'a permis de découvrir un personnage hors du commun et, pour la plupart d'entre nous, méconnu.

Monsieur Charles Christian Guizard naît en 1907 dans une modeste famille de la région parisienne. Son père est artisan spécialisé dans la gainerie de cuir, et travaille pour des marchands d'objets d'Art.

Il est tout juste âgé de 7 ans lorsque éclate la guerre de 1914. Son père est mobilisé sur le front, sa mère et lui s'exilent vers une maison de famille située en Seine-et-Marne. C'est son premier grand voyage.

1919, fin de la guerre. Son père rentre sain et sauf de cette douloureuse campagne, et la vie de famille reprend bien vite son rythme.

L'élève Guizard fréquente l'école primaire supérieure, puis, sans doute bon élève, se laisse convaincre par son père et s'oriente vers le métier d'enseignant. C'est à l'Ecole normale supérieure d'Auteuil qu'il sera formé au métier d'instituteur.

1927, il effectue son service militaire à l'école d'artillerie de Poitiers et sort avec le grade de sous-lieutenant et officier de réserve.

En 1929, il débute sa carrière professionnelle et enseigne dans différentes écoles primaires, de la capitale et de sa banlieue. Il se marie en 1930 et aura deux enfants de cette première union.

La seconde guerre mondiale éclate ; le lieutenant Guizard retrouve son arme, et se voit affecté dans l'artillerie lourde, sur voies ferrées, manœuvrant des canons de marine de 240.

Il n'est pas surprenant que 45 ans plus tard, Monsieur Guizard soit victime de graves problèmes auditifs. Sa conduite au combat et ses contacts étroits avec la Résistance, sous l'occupation, lui valurent la médaille militaire.

Après diverses péripéties, durant cette «drôle de guerre», il reprend le combat dans une unité de défense aérienne au nord de Paris. C'est là qu'il sera blessé par des éclats d'obus à la tête et au visage durant l'automne 1944.

Il n'est pas pour autant démobilisé et accepte deux missions : il siège tout d'abord comme juge au fort de Montrouge, ayant à traiter divers faits de petite délinquance ou de marché noir au sein de l'armée, mais sans avoir à prononcer des peines supérieures à quelques jours de prison, puis il part pour le Maroc, afin de sélectionner des jeunes Marocains, désireux de s'engager dans l'armée française.

Fin 1945, le militaire promu au grade de capitaine quitte l'uniforme et reprend ses activités d'enseignant. Monsieur Guizard se porte volontaire pour servir dans une mission d'accueil en zone française d'occupation sur les bords du lac de Constance. Cette mission humanitaire de l'époque parrainée sur place par les troupes d'occupation accueille de nombreux enfants français défavorisés, traumatisés par la guerre, souvent même orphelins.

Devant tant de souffrances à évacuer, Monsieur Guizard se donne sans compter. On remarque ses méthodes d'enseignement, son art de transmettre et d'installer le dialogue. C'est d'ailleurs lors de cette mission de trois années que Madame Guizard, ici présente, elle-même participant à cette mission, fut séduite par le professionnalisme et aussi par la personnalité de Monsieur Guizard.

1950, il retrouve la France, mais se sent l'envie de bouger et de changer d'horizon. On lui propose un poste au Maroc : il s'embarque donc pour divers postes successifs dont l'École normale de filles à Casablanca.

Il se remarie et de cette seconde union, naîtra son troisième enfant.

C'est durant cette période de 1950 à 1975, qu'il accomplit l'œuvre majeure de sa vie professionnelle, essentiellement consacrée à l'enseignement et à la diffusion de la langue française. Monsieur Guizard est très apprécié par ses élèves et son entourage, toujours disponible, aimant dialoguer, il enseigne la philosophie appliquée à la pédagogie.

Parallèlement à ses cours, il crée un Cercle de poésie française qui réunit autour de ses élèves de nombreux poètes arabes ou francophiles. Il anime également une chorale et trouve encore le

temps de s'évader dans la peinture. Pour ses 25 années de service auprès de la jeunesse marocaine, il recevra la distinction de l'ordre de chevalier de Ouissam Alaouite.

Puis vient l'âge de la retraite et l'installation dans sa nouvelle vie à Veyrier-du-Lac. Le choix du lac d'Annecy n'est sans doute pas étranger au souvenir des trois années passées sur les bords du lac de Constance.

Toujours très actif et bénévole, Monsieur Guizard sera très vite adopté et impliqué dans la vie publique de la région. Il accepte des responsabilités à l'office du tourisme et préside l'Amicale des anciens combattants de Veyrier-du-Lac. Il entre à l'Académie Florimontane et crée même son propre concours de Contes et de Poésie. L'écriture et les échanges de correspondance occuperont la majorité de son temps. Il parle Allemand, Anglais, Espagnol, et reçoit un important courrier du monde entier.

Poésie, poèmes, romans, en provenance de nombreux pays francophones s'empilent sur son bureau sous l'œil imperturbable de sa chatte Caramelle.

Le Professeur est toujours très sollicité par ses anciens élèves ou collègues en quête de conseils ou d'échanges d'idées.

Á travers cette énorme correspondance, Monsieur Guizard n'a en réalité jamais cessé d'enseigner et d'apprendre. Malgré l'évolution de sa surdité et des difficultés à se déplacer, il conservera la même passion pour l'écriture et la lecture. Son dernier livre de chevet : une grammaire anglaise qu'il révisait encore quelques semaines avant sa mort, le 27 Décembre 1997.

Voilà, en quelques mots, la personnalité de Monsieur Guizard, et l'histoire d'une carrière remarquable. Son œuvre ne se résume pas seulement aux nombreux romans et cahiers de poésie qu'il a transmis à ses enfants, mais témoigne aussi d'une grande leçon d'humanisme qui ne peut que forcer notre admiration.

Je vous invite à relire quelques compositions de Monsieur Guizard, que Monsieur Chatenoud a présenté dans la *Revue Savoisienne de 1998*, en vous remerciant pour votre attention.

Jacques Chatelain

Quand Talloires passa du Royaume Sarde à la République Française Révolutionnaire

Je remercie les responsables de notre Académie qui ont accepté le sujet que j'ai proposé : « Quand Talloires passa du Royaume sarde à la République Française Révolutionnaire », un titre un peu long pour un sujet consacré à un temps fort court de la vie de cette commune.

Sans doute le bureau connaissait-il mon attachement à Talloires.

Pendant les deux dernières années de mon troisième mandat de maire et avant de me retirer de la gestion communale, j'ai pris des notes abondantes sur les délibérations du conseil de commune de Talloires relatives au début de la période révolutionnaire qui m'intéressaient particulièrement.

En effet, le travail fourni par les élus de cette époque est assez surprenant.

Comme on m'a demandé de limiter mon intervention à une grosse demi-heure, je me suis borné à rapporter les circonstances les plus marquantes entre le 2 décembre 1792 et le 21 juillet 1793 à Talloires.

Les spécialistes de ces temps tourmentés voudront bien excuser mes insuffisances. J'ai conservé la substantifique moëlle des seuls documents locaux.

La Révolution française débuta par la réunion (somme toute banale) des Etats généraux à Versailles le 5 mai 1789. Deux mois plus tard, la prise de la Bastille retentit « *comme un coup de tonnerre à travers l'Europe* », d'après notre président. Dans un article que Monsieur le professeur Guichonnet publia le 21 juillet 1989 dans le *Messager*, il est fait allusion à la « *grande peur dans la Semine* », phénomène de psychose qui parcourut la partie ouest de la Savoie de Carouge et Genève jusqu'à Seyssel et Chambéry, sans parler du Pays de Gex. L'article s'achève en constatant qu'en Savoie comme en France, tout commença décidément à prendre un tour irréversible après le 14 juillet 1789.

Il semblerait que les populations annéciennes ou de Talloires aient été moins turbulentes pendant les années 89-92 que ne l'avait laissé supposer à l'Ouest l'enthousiasme qui suivit la prise de la Bastille.

Nous en voulons pour preuve le texte d'un paragraphe de *L'Histoire d'Annecy*, (un ouvrage collectif) relatif à cette période, édité chez Privat sous la direction du professeur Guichonnet :

« *Les événements de Paris ont provoqué une certaine tension dans la ville où ils sont commentés avec passion. Quelques tumultes sans gravité y sont provoqués par la hausse du prix du pain et la crainte des accapareurs. Mais les autorités maintiennent l'ordre avec souplesse et fermeté. Elles prennent les mesures qui s'imposent pour assurer l'ordre et les opinions avancées s'expriment surtout dans la conversation des cercles privés.* »

Qu'en est-il à Talloires ?

En décembre 1790 et 1791, les deux seules délibérations notables du Conseil de paroisse sont consacrées à la désignation du regrattier. De leur côté, les communiers de la montagne continuent à livrer le onzième de leur récolte de blé à l'abbaye et l'ensemble des propriétaires paient aux moines les redevances d'affranchissement définies en 1772 et qui ne sont pas éteintes.

On peut noter encore que la paroisse, en procès avec le Comte de Sales, à propos du droit de pêche et du droit de stationnement au port, a été condamnée à payer 800 livres.

Mais tout ceci se déroulait sans conflit apparent. Si la révolte a existé, elle fut dans les esprits.

Un mot encore pour conforter l'apparence de calme générale. Au cours de l'année 1790, un sieur Bergeret Joseph (un ancêtre de la sixième génération) acheta dix parcelles de terre en l'étude de Maître Perréard, notaire du lieu et secrétaire de la paroisse où il avait succédé à Berthollet dès 1782. Á Talloires, Maître Perréard joua un rôle important. Sous le régime sarde, secrétaire du conseil de paroisse, il symbolisait la continuité de l'organisme dont la tête, le Syndic, était changée chaque année. Il n'hésitait d'ailleurs pas à écrire « *qu'il réunissait le conseil en son étude et en sa présence* ».

Il sut passer sans difficulté du conseil de paroisse au conseil de commune tel qu'il fut établi après l'arrivée des Français.

Rédacteur habile, il est quelquefois hermétique. Sans doute l'air du temps l'incitait-il à s'entourer de précautions de langage, propres à ménager les sensibilités diverses des habitants de Talloires, à la fois ses clients et ses administrés ?

Talloires décembre 1792

Les Français envahirent la Savoie le 22 septembre 1792. Ils venaient délivrer les Allobroges du joug des tyrans sardes.

Pour mémoire rappelons que les commissaires de la République Française organisèrent un scrutin les 14, 15 et 16 octobre 1792. Chaque commune désigna alors un délégué. Talloires a élu Joseph

Adam, le syndic de 1787. L'ensemble des élus constitua l'assemblée générale des Allobroges de Chambéry. Cette assemblée demanda la suppression immédiate de toutes les redevances prévues par l'édit de 1772 pour le rachat des affranchissements et de tous les droits féodaux. Le 27 octobre, elle demanda le rattachement de la Savoie à la France. La Convention hésita un mois avant de le proclamer le 27 novembre 1792.

La Révolution française prenait pied en Savoie. Sur le cahier des délibérations de la commune de Talloires est inscrit un texte non daté mais à coup sûr postérieur au 27 novembre 1792 et antérieur au 2 décembre. L'écriture permet d'affirmer qu'il a été transcrit par Perréard, il a manifestement été rédigé à l'assemblée générale des Allobroges de Chambéry.

Voici le texte qui précède le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 décembre 1792 de Talloires.

« *Teneur du manifeste de la commission provisoire d'administration aux citoyens Allobroges :*

Chaque commune doit être convoquée par les administrateurs actuels en assemblée générale, paisiblement et sans armes, dans la huitaine de la publication des décrets de l'Assemblée nationale pour procéder à l'élection des citoyens destinés à former une municipalité provisoire en conformité des décrets du 26 octobre dernier, mande à ces fins au fonctionnaire régent de l'intendance générale des Allobroges de faire parvenir sous sa responsabilité les décrets avec le présent manifeste aux intendants pour que ceux-ci les transmette à toutes les communes le même jour de fête ou le dimanche à la fin des offices divins par les secrétaires qui seront autorisés à choisir des suppléants dans les communes où ils ne pourront se rendre et qui devront les insérer dans les registres de la communauté, mandant au même fonctionnaire de faire parvenir en même temps les décrets et le présent manifeste aux tribunaux pour y être publiés et transcrits sur leur registre. »

Commentaires du Manifeste

Publié dans toutes les communes de l'Allobrogie, ce manifeste est certainement très connu des historiens spécialistes.

Passant sur la syntaxe nous nous permettrons quelques observations :

1. Il reprend à son compte la conception pyramidale de l'autorité. Cette méthode de gouvernement fort ancienne prendra vite le nom de *jacobinisme*.

2. L'autorité a tenu à souligner la continuité du pouvoir. Elle a chargé les responsables en exercice d'organiser l'assemblée générale destinée à élire les nouveaux responsables. En somme, il s'agit d'un changement sans heurt ni douleur. Il n'y a pas révolution mais évolution.

3. Sans qu'il y soit fait expressément allusion, la paix civile est de règle. Les citoyens sont convoqués paisiblement et sans armes.

4. Les responsables de Chambéry ont pris soin de demander aux secrétaires, responsables en place, leurs relais en somme, d'adresser une copie du manifeste aux tribunaux. Son enregistrement et sa publication lui donneront force de loi.

L'assemblée générale (de Talloires) du 2 décembre 1792

A Talloires, Perréard s'est strictement conformé aux instructions venues de Chambéry. Il a convoqué l'assemblée générale de la commune à l'église le dimanche 2 décembre 1792. Dans le procès-verbal, il établit la liste des 106 hommes présents dont il donne noms et prénoms. Ensuite, il note « qu'aucune difficulté ne s'étant élevée sur la qualité et les droits des citoyens présents, on passa à l'ordre du jour ».

Après l'élection d'un bureau provisoire (le doyen président et le secrétaire) il fallait élire seize personnes, le maire, le procureur, le secrétaire (Perréard évidemment), huit officiers municipaux et cinq adjoints.

Un souci évident de justice conduisit l'assemblée générale à un formalisme pointilleux, voire exagéré. N'est-elle pas allée jusqu'à élire le doyen, son président provisoire, au scrutin secret mais à la majorité relative, pour départager les trois plus âgés ?

Par la suite, la recherche systématique de la majorité absolue pour tous les postes allongea les débats. Commencée le 2 décembre 1792, l'assemblée générale s'acheva le 12 après cinq réunions et quatre suspensions de séances les 2, 8, 9 et 10 décembre 1792.

Une réunion prévue le 3 décembre par le doyen avait été annulée à cause du trop petit nombre de présents. Nous avons noté une diminution continuelle de votants à partir du 9 décembre. Á l'enthousiasme des deux premiers jours qui ont vu, le 2 décembre, cent six, et même le 8, cent trente trois citoyens se déplacer, succéda une réelle désaffection. On compta 94 présents le 9, 77 le 10 et 45 le 12 décembre.

Manifestement, la longueur des débats avait découragé de nombreux citoyens.

La démocratie a ses principes et ses exigences, mais la démocratie s'apprend.

Nous avons parlé de majorité absolue mais nous devons signaler que les responsables devant des défections évidentes se résignèrent à faire élire 6 des 8 officiers municipaux et les 5 adjoints sur des scrutins de liste et à la majorité relative.

Voici la composition de la première municipalité républicaine de Talloires :

- **Maire** : Balthazard Aguestant
- **Procureur** : Joseph Adam
- **Secrétaire** : Jean-Jacques Perréard
- **Officiers municipaux** (huit) :

  Jean-François Deléan

  Claude Couturier

  Noël Cochet

  Philibert Comte

  Maurice Gillioz dit Meyard

  Maurice Arambourg dit Savoye

  Philibert Varey

  Jean-Pierre Raginel
- **Adjoints** (cinq) :

  Claude Bergeret

  Claude Meynier

  Joseph Michaud

  Philibert Adam

  Anthoine Fontaine

Le serment solennel

Le 2 décembre 1792, à peine élus, le Doyen-président et le secrétaire provisoire jurèrent, devant l'assemblée, « d'être fidèles à la Nation, à la Liberté et à l'Egalité, et de mourir pour Elles ». (Le mot « République » apparaîtra un peu plus tard dans la formule du serment).

Le président s'adressa alors aux citoyens présents dans l'église. Il répèta la formule, demandant à tous de lever la main droite en disant « Je le jure ». Ce qu'ils firent tous.

Nous nous sommes interrogé sur les sentiments qu'éprouvèrent sans doute à cet instant, tous ces hommes, des vignerons, des artisans, de petits paysans, des communiers de la montagne, les serfs de la veille.

Sans être des philosophes, peut-être ont-ils eu la noble impression d'accéder à un monde nouveau ? Un monde totalement différent de celui où ils avaient évolué jusque là ! Un monde idéal, voire irréel, où chacun d'eux était capable, en l'église de sa paroisse, de jurer de sang froid qu'il acceptait la perspective de la mort pour défendre des concepts abstraits qui s'appellent Nation, Egalité, Liberté !

Oui, la Révolution française avait pris pied à Talloires.

L'assemblée générale des 28 et 31 janvier 1793

Elue le 12 décembre 1792, la première municipalité s'était mise au travail dès le 13. Elle dut interrompre ses délibérations moins de deux mois plus tard afin de se conformer à l'article 31 d'une proclamation des commissaires de la Convention nationale de Paris. Ici, on ne peut pas ne pas remarquer que le 17 janvier, la même Convention avait jugé Louis XVI qu'elle fit exécuter le 21. Il n'est donc pas interdit de penser que la proclamation en question avait été dictée par le souci d'éliminer ceux qui n'approuvaient pas ces décisions. Les commissaires imposaient la convocation d'une nouvelle assemblée générale de la commune qui eut lieu le 28 janvier 1793. Pas plus d'une cinquantaine de citoyens y participèrent.

Les responsables avaient retenu les leçons de décembre. Deux jours suffirent pour mener à bien la formation de la deuxième municipalité.

Dès le 28 janvier, le maire et le procureur étaient réélus ainsi que les cinq officiers municipaux (trois sortants et deux nouveaux). Le 31 janvier, la municipalité était complétée par l'élection de douze notables qui se substituaient aux cinq adjoints de décembre. Il y avait là quatre sortants de décembre et huit nouveaux élus.

Globalement, la nouvelle municipalité comptait dix anciens élus et huit nouveaux. Mais le maire, le procureur et le secrétaire n'avaient pas changé, ce qui garantissait une continuité de l'action, d'autant plus que trois officiers municipaux de décembre étaient toujours là. Par contre, quatre officiers municipaux et deux adjoints avaient disparu. Nous pensons en trouver l'explication dans la très grave crise que traversa la première municipalité républicaine à la fin du mois de décembre 1792.

Le 29 décembre, les autres conseillers avaient porté plainte contre Noël Cochet et Maurice Arambourg, les deux officiers municipaux qu'ils avaient chargés, à côté du maire, de participer à l'inventaire des biens du clergé, fait par le notaire-secrétaire Jean-Jacques Perréard.

Le jour de l'an, 1er janvier 1793, le même secrétaire a réuni d'urgence, en son étude, la municipalité tout entière (seul Philibert Comte, un officier municipal, était absent). Perréard expliqua aux plaignants pourquoi Noël Cochet averti le 27 et Maurice Arambourg

averti le 28, pourquoi ces deux officiers municipaux avaient cessé d'accompagner le maire et lui-même Perréard, dans l'inventaire des biens du clergé au moment où ils allaient commencer celui de l'abbaye. Ces deux élus s'étaient tout simplement conformés à une instruction du secrétaire qui la tenait lui-même de Balthazard Aguestan, le maire.

En fait, le responsable du temporel de l'abbaye, le citoyen Jean Gabriel Ganière avait transmis au maire une lettre d'un secrétaire de l'administration du Mont-Blanc, le citoyen Mermaz, qui précisait qu'un seul commissaire devait assister à l'inventaire de l'abbaye, en l'occurrence le maire.

Choqués, les conseillers avaient reproché à Cochet et à Arambourg de s'être conformés à une simple lettre qui pouvait bien n'être que celle d'un ami. Sans que le procès-verbal de Perréard ne prononçât le mot, les deux officiers municipaux étaient accusés de collusion par leurs collègues.

Après les explications fournies par Perréard le 1er janvier 1793, tout sembla rentrer dans l'ordre.

Mais, nous l'avons signalé, ni Cochet, ni Arambourg, ni Comte (l'absent du 1er janvier) ne furent réélus le 28 janvier 1793 alors qu'ils l'avaient été très largement quarante-sept jours auparavant.

Il semblerait d'ailleurs qu'une partie de la population, sans doute la plus catholique, se soit détachée dès le mois de décembre de la vie municipale. Les cinquante-trois votants des 28 et 31 janvier 1793 en font la démonstration si on les compare aux cent trente trois du 8 décembre 1792.

Un autre incident qui survint pendant la démolition du clocher de l'abbaye confortera cette affirmation.

Nous touchons là des difficultés majeures qui se dressèrent devant les révolutionnaires quand ils s'attaquèrent de front à l'église. Le sentiment religieux était profondément ancré chez de très nombreux citoyens de Talloires.

Composition de la seconde municipalité de Talloires élue les 28 et 31 janvier 1793

- **Maire** : Balthazard Aguestan
- **Procureur** : Joseph Adam
- **Officiers municipaux** (cinq) :

  Claude Mugnier dit Jardinier, nouvel élu

  Jean-François Deléan (réélu)

  Claude Couturier (réélu)

Joseph Bergeret (nouvel élu) (l'ancêtre)
Maurice Gillioz dit Meyard (réélu)

- **Notables** (douze) :

Anthoine Fontaine (réélu)
Anthoine Excoffier (nouvel élu)
Philippe Adam (nouvel élu)
Jean-Baptiste Avet (nouvel élu)
Charles-Maurice Degravel (nouvel élu)
Maurice fils de Claude Gillioz (nouvel élu)
Claude à feu Jean-François Excoffier (nouvel élu)
Pierre Varey (nouvel élu)
Jean-Claude Excoffier (nouvel élu)
Jean-Pierre Raginel (réélu)
Joseph Michaud (réélu)
Claude Meynier (réélu)

- **Secrétaire** : Jean-Jacques Perréard (réélu)

Du rôle du procureur de la commune

L'Assemblée nationale des Allobroges et la Convention nationale avaient toutes deux créé un poste de procureur dans chaque municipalité. Dans l'ordre de préséance, il venait immédiatement après le maire. Après examen des procès-verbaux des réunions de Talloires, nous croyons pouvoir dire qu'il y assistait lorsque le conseil avait quelque(s) mission(s) à lui confier.

Le 8 décembre 1792, Joseph Adam fut élu avec 104 voix sur 133 votants soit 78,1 % des suffrages. Il vit sa fonction de procureur reconduite le 28 janvier 1793 par 38 voix sur 41 votants soit 92,7 % des suffrages ... mais combien d'absents ?

Sa fonction passe inaperçue dans les procès-verbaux de décembre 1792 et janvier 1793. Il n'en est pas de même dès le 3 février 1793.

Ce jour-là, le conseil l'autorise à se rendre à Chambéry et lui confie plusieurs missions nécessitées par la conjoncture économique et sociale. Pour faire bref, nous dirons que dans la capitale, il devait obtenir des crédits (le mot utilisé est « provisions ») afin d'acheter du blé à l'abbaye, blé qui serait payé au prix pratiqué sur les marchés d'Annecy. Ce blé, nécessaire à la consommation des habitants de Talloires, serait prélevé sur les stocks de l'abbaye qui eux provenaient

de la dîme « rière la montagne », c'est-à-dire sur la récolte faite à Saint-Germain pendant l'été 1792, époque où la Savoie n'était pas encore française.

Au cours de la même réunion du 3 février 1793, Joseph Adam fut chargé d'obtenir, auprès des autorités à Chambéry, l'ordre de se faire livrer les aumônes de l'abbaye qui seront ensuite réparties par le conseil municipal entre les pauvres de la commune.

Véritable ministre des affaires extérieures, il dut encore chercher à établir si l'abbaye s'était départie du droit de langue. S'il n'en était rien, sa tâche allait consister à récupérer pour la commune le trop perçu par les moines. Il en fut de même pour les affranchissements. Adam dut chercher à savoir si les bénéficiaires avaient continué ou continuaient à être payés par ceux qui étaient frappés de redevances d'affranchissement.

Il est extrêmement regrettable que les procès-verbaux dressés par Jean-Jacques Perréard n'aient jamais explicité à quelle date toutes ces charges féodales auraient du être éteintes. Nous en sommes réduits aux hypothèses mais nous pensons que, pour le conseil de Talloires, la date à retenir était sans doute celle où l'Assemblée des Allobroges avait délibéré à ce sujet, c'est-à-dire le 21 octobre 1792. En tout cas, les conseillers ont laissé J. Adam se débattre tout seul dans cette affaire.

Il en fut de même à propos d'une copie d'un procès qui avait opposé Talloires et le marquis de Sales sur l'utilisation du port et le droit de pêche dans le lac.

Il semblerait que la commune avait été condamnée à une redevance[1] de 600 livres. Là encore, le conseil chargea son procureur d'en débattre avec la partie adverse et de récupérer, le cas échéant, une partie de la somme.

Nous aurons une idée plus complète sur le rôle essentiel joué par Joseph Adam lorsque nous connaîtrons les grandes lignes d'une réunion qui eut lieu le 24 mars 1793 (4 Germinal II). Ce jour-là, le procureur a lui-même convoqué le maire, les officiers municipaux et le secrétaire.

Il exposa qu'il était de l'intérêt fondamental de la commune d'obtenir l'autorisation de négocier avec Ganière (le régisseur du temporel de l'abbaye) l'achat du blé dont nous avons déjà parlé.

---

[1] peut-être dirions-nous maintenant une «amende» (?)

Il obtint en outre l'autorisation de retirer tous les titres concernant la féodalité de Talloires. Ces documents étaient dans les mains d'un citoyen Durod, commissaire à Thônes. Ces titres lui avaient été remis lors de la répartition des affranchissements après 1772. Sans doute Adam effectua-t-il une démarche identique auprès d'un certain Avet.

Conclusion à propos du procureur

Comme nous avons pu le constater dans le bref résumé que nous avons dressé de l'activité du citoyen Joseph Adam, procureur de Talloires au cours des premiers mois de l'arrivée de la Révolution française, ce dernier a joué un rôle déterminant dans la liquidation des affranchissements de ses concitoyens.

Pour mémoire, signalons encore que Joseph Adam avant d'être élu procureur de la commune avait été élu au scrutin d'octobre 1792 pour représenter Talloires à l'assemblée générale des Allobroges de Chambéry.

Par contre, il est tout à fait regrettable que le notaire-secrétaire de la commune, un personnage manifestement très influent, ait, volontairement ou non, employé fréquemment un langage hermétique pour ne pas dire sybillin, donnant quelquefois l'impression d'avoir un double langage...

Principales décisions conjoncturelles de Talloires entre décembre 1792 et juillet 1793

Ces décisions furent en parfaite harmonie avec celles de l'Assemblée des Allobroges et avec les instructions de la Convention nationale. Le constater est une évidence puisque la commune fut dirigée par les mêmes responsables élus en décembre 92, réélus en janvier 1793.

Nous laisserons de côté tout ce qui a concerné la gestion, disons banale, d'une commune pour ne retenir que les décisions conjoncturelles liées à la politique révolutionnaire.

Nous allons examiner successivement :

- la question des biens ecclésiastiques et leur inventaire,
- les décisions du conseil face aux signes honteux de la féodalité,
- une heureuse décision foncière,
- l'attribution de passeports aux religieux,
- la réquisition de douze volontaires à fournir pour le contingent.

En guise de conclusion, nous rapporterons le tableau socio-économique dressé par J.J. Perréard le 3 Thermidor II de la commune c'est-à-dire le 21 juillet 1793.

L'inventaire des biens nationaux

Le 13 décembre 1792, lendemain de son élection, la municipalité désigna les responsables de l'inventaire des biens ecclésiastiques devenus biens nationaux. Le notaire fut chargé de ce travail qui lui revenait logiquement. Le maire et deux officiers municipaux Cochet et Arambourg devaient y participer.

Á Talloires, les biens étaient importants. Une grande partie appartenait à l'abbaye mais le clergé séculier de la paroisse, outre la cure, possédait quelques vignes. Les cures de Duingt et de Saint-Jorioz également, sans parler de quelques chapelles.

La « *Révolution de palais* » (sic) apparemment résolue le 1er janvier 1793 avait montré l'importance que la population attachait à cette question.

Malgré la quantité de travail à fournir, les responsables devaient se hâter puisque l'administration du district, dès le 23 Nivôse II (12 janvier 1793), avait décidé la vente aux enchères rapide de tous les biens nationaux du district[2]. Pour simplifier les opérations des enchères, le conseil de Talloires décida de regrouper les parcelles et de faire des lots. Il en confia l'estimation à des experts locaux, deux habitants de Saint-Germain pour les lots du prieuré (l'église de la paroisse actuelle), deux autres pour les lots situés sur le bas de la commune.

Enfin, et très certainement pour échapper à toute accusation, la municipalité demanda au district de désigner un contrôleur par un arrêté des commissaires. La fonction fut confiée à un certain Velland. Il fut chargé d'assurer le « revêtissement » des inventaires, c'est-à-dire leur validation. Il se déplaça même à Saint-Germain quand eut lieu, sur place, la vente des meubles de la sacristie, en trop mauvais état pour que l'on essayât de les descendre à l'abbaye. Par un ultime souci de précaution, le conseil désigna encore deux citoyens pour assister Velland, Joseph Bergeret, l'ancêtre, et Jean-Jacques Perréard, le notaire. Un dernier expert complèta ce que nous appellerions aujourd'hui cette commission : le citoyen Philippe Paget de Talloires qui prêta serment devant la municipalité réunie le 3 mars 1793.

Toutes ces précautions, brièvement résumées, démontrent à n'en pas douter, que la vente des biens ecclésiastiques de Talloires, fut la plus tangible et la plus immédiate manifestation de l'arrivée de la Révolution Française dans la commune.

---

[2] rappelons que dans notre étude sur «L'histoire du rural de Saint-Germain», nous avons signalé que tous les procès-verbaux des ventes aux enchères des biens nationaux d'Annecy avaient disparu.

Quand la municipalité s'attaqua à des symboles !

Le 28 Pluviose II (17 février 1793), la municipalité de Talloires décida de supprimer toute trace de l'ancien régime, symbolisé ici et en tout premier lieu, par le clocher de l'abbaye. Il fallait donc le détruire.

Un certain citoyen Dunand, architecte du district d'Annecy, se transporta à Talloires et dressa les plans de la démolition.

Le conseil lança un appel d'offres. Le 29 Germinal II (17 avril 1793), un sieur Jean Garabaltier de Saint-Vital (près d'Albertville) s'engagea à faire le travail à la « cy-devant » abbaye pour 3 000 livres y compris d'éventuels dégâts. Les fers éventuellement trouvés seraient expédiés au dépôt d'Annecy (sans doute pour couler des canons, le procès-verbal ne le dit pas !).

Une partie de la population réagit devant ce sacrilège à nos yeux regrettable ! Le 22 avril, « *Claude Arambourg s'est porté à des excès de paroles contre les ouvriers. Il a cassé l'échelle et a dit qu'il se foutait de la municipalité et que les officiers municipaux étaient des Jean Foutre et des coquins, en particulier Maurice Gillioz. Ce dernier le fit arrêter par la garde nationale et conduire à Annecy* ».

Le district refusa de l'incarcérer et pria le conseil de Talloires de transformer en maison d'arrêt du chef-lieu de canton, une salle de l'abbaye. Ce qui fut fait.

Quelques semaines auparavant, le 5 Ventôse II (25 février 1793), après que la municipalité eût décidé la suppression des symboles de l'ancien régime, un incident assez symptomatique avait déjà eu lieu. Le fils de Claude Adam, le doyen des deux assemblées générales, avait essuyé un coup de fusil, « *tiré inopinément* », comme l'explique Perréard. Précisons que le tireur n'avait pas été identifié.

Ces incidents confirment l'hypothèse que nous avons émise à propos de la participation aux votes de Janvier.

Une opposition évidente au conseil municipal avait pris naissance. La commune était sur la voie de la division entre les Rouges au pouvoir et les autres. Pour le dire autrement, une fissure s'était créée entre les modernes qui s'ingéniaient à la mairie à faire appliquer toutes les décisions du district et de la Convention, des décisions propres à améliorer le sort du peuple, et les anciens, disons les traditionnalistes, à coup sûr des catholiques qui n'admettaient pas le sort réservé aux ecclésiastiques, ni aux monuments religieux.

L'intégrisme révolutionnaire s'affirma encore par une décision que vous voudrez bien m'autoriser à qualifier de stupide.

Le 20 Prairial II (10 juin 1793), le conseil de Talloires chargea Claude Varey dit Cognate, maçon, Anthoine Excoffier, notable et Jacques Duclos de « *détruire les restes honteux du despotisme des cy-devants qui seront confondus et anéantis* ». Ils brisèrent les pierres sur « *lesquelles étaient empreintes les hideux monuments de l'aristocratie féodale* ».

Nous devons entendre par là toutes les sculptures d'inspiration plus ou moins religieuse et traditionnelle. Il en fut ainsi de la tête de deux angelots qui décoraient les consoles de la cheminée monumentale de la salle consulaire de la mairie, ancienne habitation de Perréard et que nous avons rénovée, sans pouvoir évidemment restituer les visages des fameux angelots.

Heureuses décisions foncières

Cependant, le conseil prit des décisions plus rationnelles que le massacre des statues, en particulier il s'est intéressé à la question foncière.

En février 1793, il autorisa le défrichement des terrains communaux par ceux des « habitants qui n'avaient que peu de biens ». Les élus argumentèrent leur autorisation en faisant observer qu'il était de l'intérêt public aussi bien que celui de ces pauvres que les terrains soient mis en valeur.

Ceux des habitants qui voulaient profiter de cet avantage durent le déclarer au conseil qui leur indiqua les endroits où ils pourraient défricher ainsi que la surface qui était concédée à chacun.

A l'évidence, il s'agissait là d'une mesure sociale en faveur des plus démunis et logique puisqu'elle permettait de consacrer à la culture des terrains jusque là en friche.

L'état des terres cultivables semble avoir été un des soucis majeurs pour les élus puisque le 29 Pluviose II (21 mars 1793) ils chargèrent l'un d'entre eux, Jean-Claude Avet, de vérifier si les adjudicataires des biens des cy-devants les entretenaient comme il convient et même s'ils avaient fait des réparations quand elles s'étaient avérées utiles (sur des bâtiments évidemment !).

Des laissez-passer aux religieux

Á la remorque de Paris et en l'occurrence d'une décision du 21 novembre 1791, le conseil général du Mont-Blanc prit, le 8 Germinal II (28 mars 1793), un arrêté qui obligeait les ecclésiastiques de Savoie à prêter serment à la République.

L'arrêté en question fut publié à Talloires le 14 avril. Le jour même, le conseil général de la commune délibéra pour autoriser les religieux, qui le souhaitaient, à quitter le territoire de la République.

Sept moines de l'abbaye s'étaient présentés et, en même temps qu'eux, un religieux d'Annecy et deux autres de Talloires. Tous étaient prêtres.

L'assemblée plénière accorda à tous des passeports rédigés en termes élogieux « *pour sortir des états de la République et se conformer à l'arrêté de conseil général du Mont-Blanc du 28 mars dernier* ».

La délibération commence en ces termes :

« *Pour rendre hommage à la vérité que les citoyens composant la communauté de la cy-devant abbaye de Talloires, religieux bénédictins de la congrégation du mont-Tassin* (sic), *se sont conduits jusqu'ici en gens d'honneur et de probité sans avoir donné aucun sujet de plainte sur leur conduite soit dans ce lieu soit dans les environs et y ont au contraire constamment donné des preuves de charité et de piété à édification du public, c'est pourquoi la dite municipalité a arrêté et délibéré de leur accorder le passeport nécessaire pour sortir des états de la République pour se conformer etc.*»

suite : « *La municipalité prie ceux qui sont à prier de le(s) laisser passer tranquillement et delui (leur) accorder aide et secours, offrant d'user de réciprocité en pareil cas* ».

L'attribution de ces laissez-passer aux religieux ne souleva aucune protestation auprès des élus. En la circonstance, ils se sont conduits en gens civilisés et humains. Quel contraste avec la destruction d'un clocher ou le martelage de statues !!...

Levée des volontaires du contingent communal

Décidément, la République est insatiable, même en Savoie.

Après la confiscation des biens du Clergé et le serment obligatoire des prêtres, Perréard nous apprend que, le 22 avril 1793, était arrivée à Talloires une lettre circulaire, rédigée par les citoyens Déage et Jean-Marie Donjean (ou Fonjean), commissaires-députés. Datée du 21 avril, la missive « *ordonnait de faire rassembler tous les garçons et veufs sans enfants, âgés au minimum de dix-huit ans et jusqu'aux quarante ans accomplis pour déterminer par le sort, scrutin ou autrement, l'élection de douze volontaires pour le contingent à fournir par la commune.* »

Quelques réflexions s'imposent d'emblée. Il est tout de même étonnant que deux députés, fussent-ils commissaires, puissent exiger d'une collectivité la désignation d'hommes pour satisfaire à un contingent communal fixé par eux. D'ailleurs, quelques jours plus tard, les hommes concernés ne manqueront pas de contester ce chiffre qu'ils voulaient ramener à dix puis à onze. En réalité, on était (alors) en plein arbitraire.

Quand le procès-verbal parle de « *l'élection de douze volontaires* », on doit remarquer :

- que le mot « *élection* » est employé dans son sens premier de « *choix* »,

- que l'utilisation du vocable « *volontaire* » est pour le moins abusive puisqu'en réalité, les dissensions qui suivirent l'ont montré, il s'agissait de volontaires forcés, l'expression ayant acquis depuis une certaine célébrité, en d'autres termes de « *volontaires désignés d'office* ».

Ceci étant observé, le conseil fut réuni le 23 avril afin de déterminer la conduite qu'il devait tenir.

Si l'on se réfère au procès-verbal de Perréard, nous devons observer qu'aucun élu n'a élevé de protestation sur le principe même de l'exigence du contingent ni sur l'obligation faite aux élus.

Par contre, le conseil a tenu à prendre quelques décisions dont certaines en disent long sur l'engagement des conseillers dans la logique révolutionnaire.

La désignation des volontaires aura lieu le samedi 27 avril 1793 lors d'une assemblée générale.

Chaque officier municipal devra avertir lui-même les hommes concernés et chaque élu municipal dressera la liste de ces hommes dans le hameau où lui-même habite. Sur le même document, l'élu indiquera le jour où lui, conseiller municipal, aura averti ses voisins.

Sans doute, le conseil municipal dans sa réunion du 23 avril voulut-il débattre avec les intéressés de la manière dont seraient désignés les volontaires... et cela bien que la lettre des députés eût laissé toute latitude. Le conseil n'a pas voulu agir, comme il aurait pu le faire, dans le plus parfait arbitraire.

Observons que la contrainte faite par le conseil lui-même à tous ses membres d'établir la liste des hommes concernés, si elle a été respectée, n'a laissé aucune trace dans les archives. Nous n'avons pas trouvé de liste.

Le 27 avril, cinquante-six hommes se présentèrent à l'église. Le conseil en retint trente-quatre parmi lesquels il fallait en choisir douze. D'emblée, le conseil avait écarté ceux qui étaient trop petits et un seul qui était trop jeune.

Comme il fallait s'y attendre, de très vives discussions se sont élevées, que l'on devine à travers l'apparente platitude du procès-verbal de Perréard.

Ceux qui furent désignés par le scrutin protestèrent énergiquement, suggérant de retenir (à leur place évidemment) quelques personnes partis au service du roi sarde.

Ils portèrent même à Annecy une lettre de revendications. La réponse du citoyen Simond, commissaire de la Convention, cosignée par son adjoint, le citoyen Roux, fut une fin de non recevoir !

La Révolution, comme elle faisait partout en France, imposait sa volonté à Talloires. Malgré le traumatisme provoqué par la désignation des douze volontaires, elle trouva d'ailleurs un écho favorable quelques semaines plus tard quand, le 30 juin 1793, une partie de la population descendue jusqu'au port de Talloires, « *festoie et boit le vin des moines sous les marronniers tout en incendiant les meubles et les archives de l'abbaye* », comme le rapporte Daniel Barlone dans son livre *Talloires à travers les siècles*, paru le 31 mai 1952 aux éditions Gardet.

Le bilan globalement positif du 21 juillet 1793 dressé par Jean-Jacques Perréard

Pour conclure l'évocation des premiers mois de la vie de Talloires à l'arrivée de la Révolution française, nous ferons encore référence à une délibération du conseil de commune rédigée par J.-J. Perréard.

Evidemment, le procès-verbal du 3 Thermidor II (21 juillet 1793) ne fait pas allusion aux ripailles du 30 juin ; il se borne à répondre à une lettre du procureur-syndic d'Annecy qui, le 22 juin, demandait au conseil de la commune du chef-lieu de canton d'établir un comptage des animaux dudit canton, en même temps que les avoirs de Talloires.

En réalité, le texte de Perréard se présente comme une longue plaidoirie *pro domo* dans le but évident de minimiser les exigences supposées d'Annecy puisque nous n'avons pas trouvé la lettre du procureur-syndic. Tout l'intérêt de cette délibération réside dans le tableau socio-économique de Talloires qu'il brosse après huit mois de présence française révolutionnaire.

Dans le canton, on comptait alors 111 bœufs, 251 vaches, 127 chèvres, 118 moutons, 3 chevaux. Il est bien précisé que personne ne se livre au commerce de ces animaux indispensables à la vie des familles. Perréard ajoute que « *lorsque quelqu'un vend des boeufs, c'est qu'ils sont trop vieux pour travailler et qu'il faut les remplacer* ».

La qualité des pâturages est mauvaise et ces derniers situés en montagne sont trop éloignés pour que l'on puisse y conduire le cheptel. La production locale de blé est insuffisante pour la population, d'ailleurs les propriétaires des bonnes terres sont des *forains* qui habitent Annecy. Sur la commune, il n'existe aucune mine. Les bois sont ruinés, la grande forêt de sapins est presque

anéantie et le relief présente de grandes difficultés d'exploitation. On ne peut pas sortir des pièces de sapins de plus de 7 à 8 pieds. Les chemins ont besoin de grandes réparations très urgentes.

L'énumération des biens nationaux est intéressante et semblerait démontrer que leur vente n'a pas encore eu lieu.

Pour résumer : la cure et ses dépendances valent 4 600 livres. Le Prieuré de Saint-Germain 800 livres, une vigne à Angon 600 livres, une autre vigne et une maison 500 livres, une autre encore 120 livres et enfin, la chapelle de Saint-Antoine 100 livres.

Les derniers paragraphes méritent la citation :

« *Il n'y a pas d'autres biens nationaux exceptée une confrairie dont les fonds sont tous en rentes et les biens de l'abbaye de Talloires. Quant à ces derniers, l'on ne peut estimer la valeur, surtout de la maison qui ne pourrait guère servir que pour certains genres de manufacture et dont la démolition serait très coûteuse ; quant aux biens, on ne peut voir la valeur à peu près par l'état que doit avoir donné le citoyen-régisseur* ».

Pour cette dernière observation, nous renvoyons aux incidents du 1er janvier 1793 qui, il faut le souligner ici, indiquaient l'influence occulte mais réelle de l'abbaye.

Le dernier paragraphe mérite lui aussi d'être rapporté *in extenso*. Il fait allusion à l'état d'esprit général, ignorant magnifiquement le 1er janvier et les réactions devant la réquisition, n'est-ce-pas le mot qui convient, de douze citoyens deux mois plus tôt.

« *Quant à l'esprit publique, il n'y a aucun aristocrate qui soit dans le cas de nuire à la République ; il y a cependant un peu de fanatisme notamment dans le sexe. L'on croit que pour y remédier, il faudra pourvoir cette commune de ministres du culte qui fussent véritablement dans le sens de la Révolution qui, par leur conseil et bon exemple, ramèneraient le patriotisme à chacun* ».

En d'autres termes : « Envoyez-nous des prêtres assermentés ! »

« *La municipalité charge le procureur de la commune de présenter au directoire un extrait du présent et de retirer les douze volumes de lois ainsi qu'il est porté par le post-scriptum de la sus-désignée lettre* ».

Enfin, le 25 juillet 1793, le conseil nomma un officier public chargé des fonctions d'enregistrement « *baptêmes et mortuaires* » conformément à la loi : le citoyen Joseph Michaud. Adjoint de décembre 1792, réélu notable en janvier 1793, Joseph Michaud devint en quelque sorte le premier officier d'Etat Civil de Talloires en juillet 1793.

Conclusion

Une remarque faite par Gilles Martin-Chauffier dans un récent article va nous permettre de mettre des points de suspension à ce parcours de quelques mois à travers le dédale des délibérations des deux premières municipalités de Talloires :

« *Les révolutions sont lancées par des idéalistes, récupérées par des intégristes et achevées par des cyniques* ».

Le 8 décembre 1792, à l'église de Talloires, on compta cent trente trois idéalistes... alors que la commune comptait 1 000 habitants, y compris femmes et enfants.

Les intégristes qui firent démolir le clocher ou qui stupidement s'attaquèrent à des effigies, à des meubles et des archives vieilles de plusieurs siècles ne se sont jamais comptés.

Quant aux cyniques, il eût fallu sans doute prolonger notre promenade un peu plus longtemps pour les débusquer !

Par bonheur, l'histoire locale ne fait état d'aucune victime.

Joseph Burdeyron

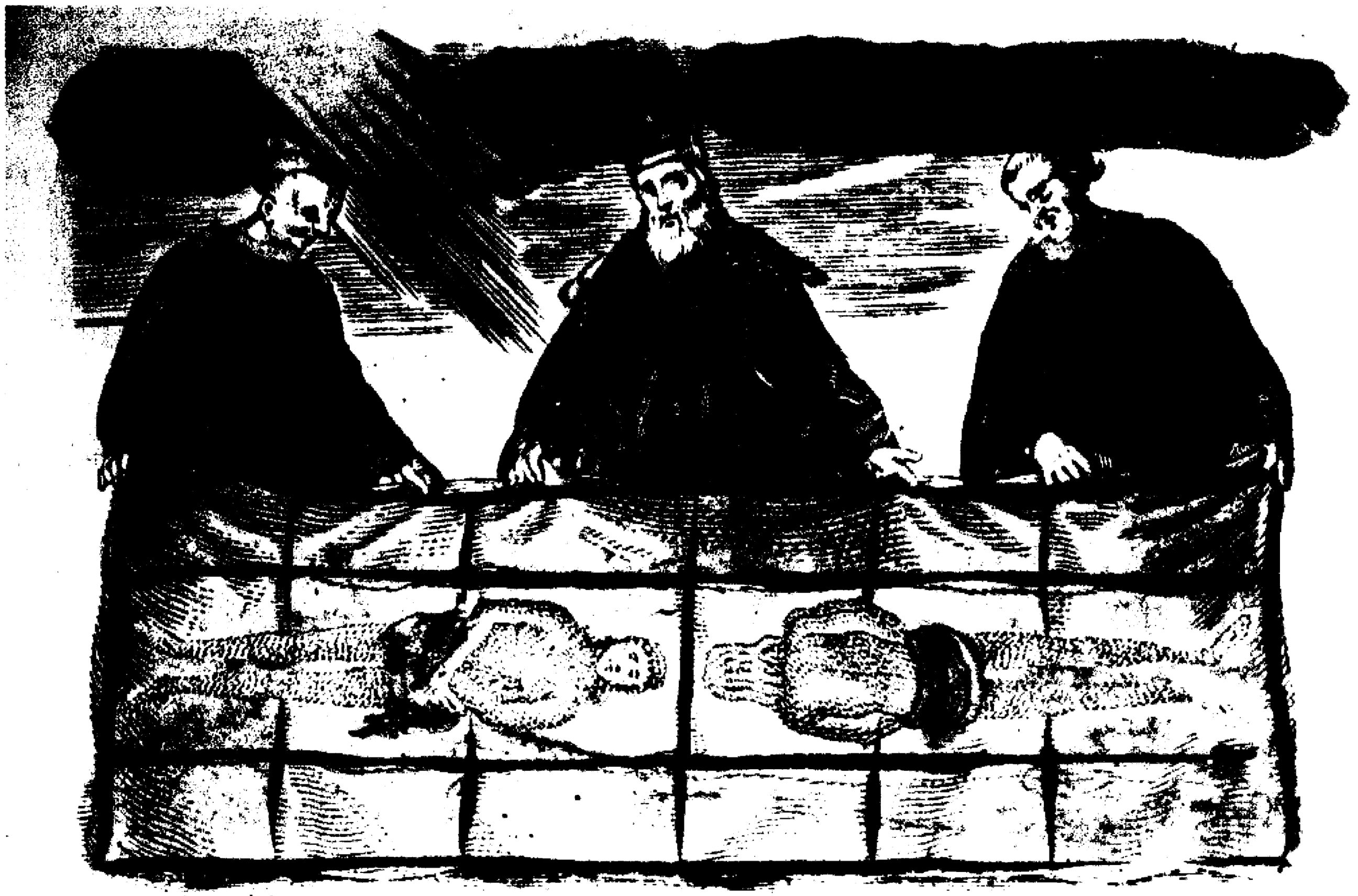


"Lac d'Annecy (le petit lac)"
Talloires et Duing (sic)
Extrait du *Nice et Savoie.* Paris-Nantes, Charpentier, 1864.

Citoyens de Talloires présents à l'assemblée générale de la commune le 2 décembre 1792

Anthoine ROGES
Jean-Baptiste AVET
Anthoine DAVID dit Paillasse
Nicolas FONTAINE
François ROGES
Jacques-Philibbet CHAPPET
Joseph BREDANNAZ
Noël COCHET
Maurice CALLIES
Humbert CALLIES
Philippe PAGET
Prosper MOINE
François MARION
Nicolas JANIN
Joseph EXCOFFIER
Jacques GILLOZ
Joseph REVIL
Jacques RACHEL
Anthoine DAVID
Joseph BALMOND
Joseph VARAY
Joseph MUNIER
Claude GAY
Jean GRILLION
Claude COMMUNAL
Maurice GILLIOZ
Jean RUDAZ
Nicolas EXCOFFIER
Jean feu Jean-Claude ADAM
Joseph BERGERET
François MUGNIER dit BIRON
Pierre COUTURIER
Philippe REVIL

Humbert SERVAN
Nicolas GILLIOZ
Claude GILLIOZ
Philibbert ARAMBOURG
Jean-Pierre ARAMBOURG
Claude DESMURRAZ
François COMTE
François GRILLION
Jean DUCLOS
Jean BERTHIER
François DUCLOS
Maurice COMMUNAL
Joseph feu Nicolas BERTHIER
Jean COMMUNAL dit RUDY
Anthoine DAVID
Anthoine VIVET
Jean-Pierre RAGINEL
Jacques DUCLOS
Joseph REVEIL-BLENY
Maurice COMMUNAL dit Pain-Blanc
François MUGNIER
Jean RACHEL
Anthoine EXCOFFIER
François fils de Claude GILLOZ
Claude COUTURIER
François MUGNIER
Claude Anthoine EXCOFFIER
Rudolphe JOLY
Benoît DUCLOS
Henry PAGET
Joseph AVET
Nicolas COUTIN
Pierre BERTHIER
Claude ARAMBOURG
André MORGENEX
François DUCHENE



IL VERISSIMO RITRATTO DEL S.^TO SVDARIO DI N. S. GIESV CHRISTO

Tableau du XVII^e
Collection privée

Histoire du Saint Suaire et de la Maison de Savoie

Que signifie le Saint Suaire ? C'est une simple pièce de lin, un linceul long de 4,30 m sur 1,10 m de large. C'est aussi la plus importante relique du monde chrétien, celle qui par son image vous raconte la mort et la vie, le possible et l'éternel. Au cours de ce siècle, ce tissu a été l'objet sacré le plus étudié et analysé, avec tous les moyens que la science possède aujourd'hui.

Le Saint Suaire a subi tous les examens possibles et imaginables ; tous concordent sur une datation correspondant à celle de la vie et la mort du Christ, sauf l'analyse au carbone 14 qui est actuellement l'objet de polémiques acharnées. Mais l'empreinte sur le lin de cet homme martyrisé et crucifié, clairement visible, malgré les explications et les interprétations les plus variées, reste un mystère et un défi à la science en cette fin de millénaire.

Le Saint Suaire fait son apparition en France vers le milieu du XIV^{ème} siècle.

On connaît son périple qui, de Jérusalem, l'amène à Constantinople en passant par Edesse capitale du roi Agbar. En 1204, lors du sac de la ville, le Saint Suaire disparaît du monastère des Blachernes où il était conservé.

L'histoire ne nous a pas révélé comment le Saint Suaire arrive en France et comment la famille de Charny en est devenue propriétaire.

Geoffroy de Charny est un grand seigneur bien connu sous les règnes de Philippe VI de Valois et de Jean le Bon, qui s'illustre pendant la guerre de Cent ans, défend les États de Jean Paléologue, en Orient, contre les Turcs et meurt en 1356 à la bataille de Poitiers. Á la fin de sa vie, il donne le Saint Suaire à l'église de Lirey, fondée par lui, et très vite les fidèles accourent voir la relique dont la renommée se répand en Europe.

Geoffroy II de Charny, son successeur, doit affronter l'opposition de Pierre d'Arcis, évêque de Troyes qui conteste l'authenticité du Saint Suaire et veut interdire les ostensions. Le pape d'Avignon, Clément VII (Robert de Genève), décide de trancher le litige : il impose à Pierre d'Arcis « le silence perpétuel sur cette affaire » et autorise Charny Sieur de Lirey à exposer le linceul mais « avec peu de chandelles », sans les solennités d'usage, et les fidèles devant savoir que l'image était une peinture du corps du Christ et non son empreinte.

La querelle sur l'authenticité du Saint Suaire, qui se poursuit encore de nos jours, avait déjà commencé !

Mais la renommée de la relique amène de plus en plus de pèlerins à Lirey, et l'extraordinaire réalisme de l'effigie devait sans peine convaincre les fidèles.

Cette ardente dévotion, manifestée au Saint Suaire, n'est que l'aboutissement de la longue méditation du Moyen Age sur les scènes de la Passion.

Plusieurs copies furent faites du Saint Suaire au cours des siècles. La plus connue, le linceul de Besançon, fut détruite en 1794 par ordre de la Convention et réduite en charpie.

Marguerite de Charny, fille unique de Geoffroy II, hérite du linceul à la mort de son père. La guerre sévissant alors en France, Marguerite mit la relique en lieu sûr, promettant au Chapitre de Lirey de la rendre une fois la paix revenue.

Ce qu'elle se garda bien de faire, préférant la céder au duc de Savoie en échange de protection et de faveurs.

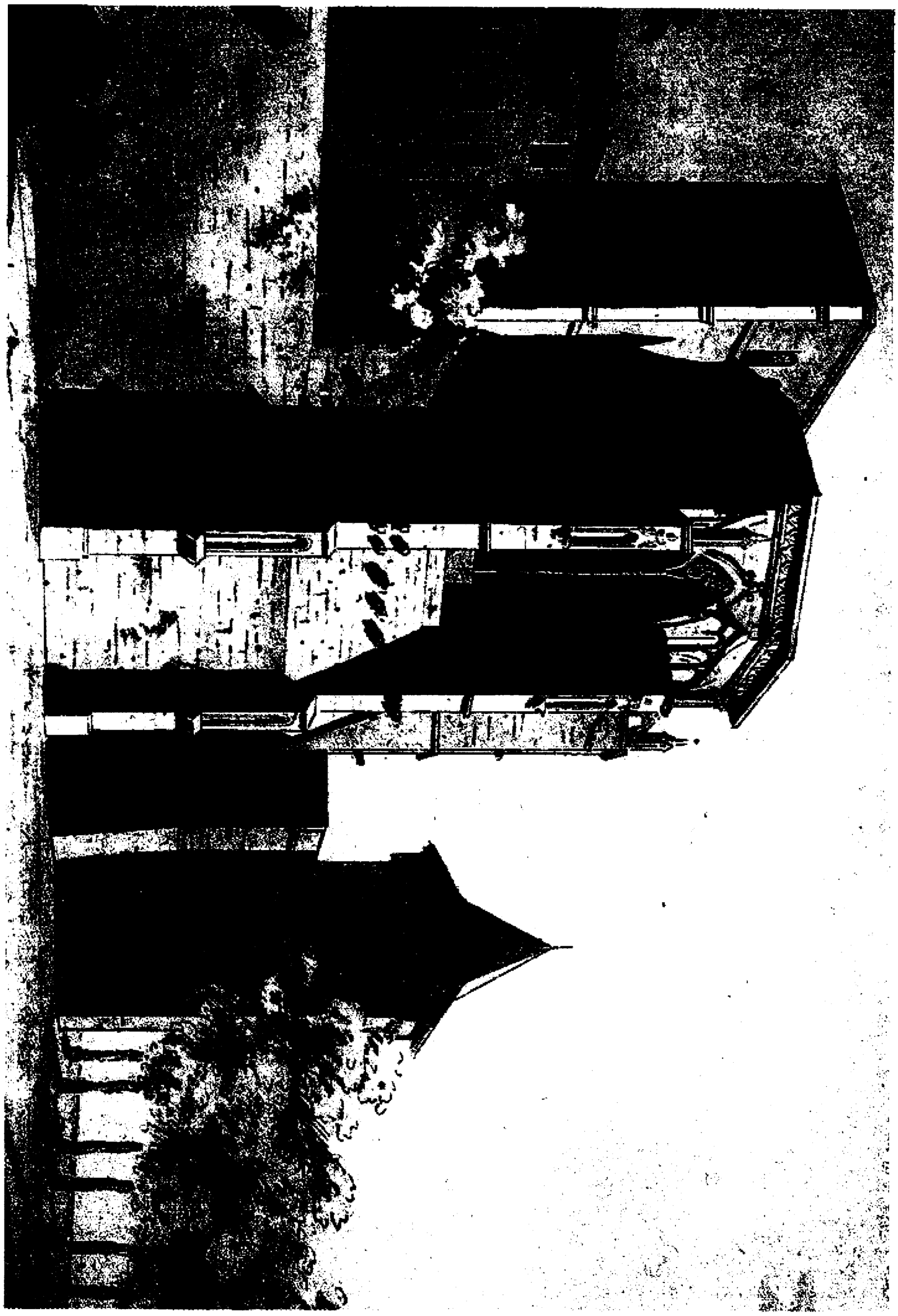
C'est l'année 1453. Louis, deuxième duc de Savoie et fils d'Amédée VIII, descend des ducs de Berry, de Bourbon et de Bourgogne. Saint Louis, roi de France, son ancêtre, avait acquis pour sa Sainte-Chapelle de Paris la Couronne d'Épines ; le duc de Savoie voulut sans doute l'imiter en acquérant le Saint Suaire.

La nouvelle de cette acquisition, par la dynastie de Savoie, se répandit rapidement à travers l'Europe.

En 1462, à l'occasion d'un débat public à Rome, un Franciscain, Francesco della Rovere, décrivit la relique comme propriété du duc de Savoie. Le Pape Pie II (Piccolomini), le collège des cardinaux et toute la curie romaine étaient présents. Le Franciscain fut nommé cardinal en 1467, et fut élu Pape en 1471, sous le nom Sixtus IV, d'où est originaire le nom de la Chapelle Sixtine.

La Sainte-Chapelle de Chambéry, érigée sur ordre du bienheureux Amédée IX pour conserver la relique, fut terminée sous le règne de Philibert II le Beau et de son épouse Marguerite d'Autriche.

Avant que le culte public ne se propage en Savoie, la dévotion au Saint Suaire eut un caractère privé. Au Moyen Age, la cour ducale n'avait pas de résidence fixe ; elle allait de château en château, se déplaçant avec tout ce qui lui était nécessaire. La relique suivait avec le service de la chapelle ducale, qui comprenait des orgues et un autel portatif. Un clerc attitré était attaché à sa surveillance. Au cours des ans, la relique prend une importance grandissante dans les préoccupations de la Maison de Savoie. Le Saint Suaire devient le palladium de la dynastie, le gage de la sauvegarde de la famille dans



La Sainte-Chapelle de Chambéry
Dessin du XIX^e siècle - Collection privée

les heures difficiles. Le développement de ce culte familial est dû en grande partie à trois femmes : Claude de Brosse de Bretagne, deuxième épouse de Philippe II, sa fille Philiberte, épouse de Julien de Médicis et Marguerite d'Autriche, épouse de Philibert II. Selon l'expression de l'historien Guichenon, la famille ducale considérait la relique « *comme un préservatif contre toute sorte d'accidents* ».

En 1503, le fils de l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe le Beau, de retour d'un voyage en Espagne, exprima le désir de voir le Saint Suairee. Afin de lui éviter un détour, sa sœur Marguerite d'Autriche et son beau-frère Philibert de Savoie lui apportèrent la relique à Bourg-en-Bresse.

Les membres du clergé de Chambéry n'aimaient guère ces déplacements et souhaitaient que « leur sainte relique » soit gardée de façon permanente dans la capitale par crainte d'accidents de voyage ou d'autres risques éventuels.

La veuve de Philippe II, la duchesse Claude, se soumit à leurs prières, et, du château de Billiat, ramena le Saint Suaire à la Sainte-Chapelle de Chambéry où allait désormais s'instaurer le culte public.

L'art en Savoie, comme autrefois en Champagne, avait fait connaître le Saint Suaire aux fidèles et la ferveur populaire réclamait son ostension publique.

Une bulle de Jules II, datée du 26 avril 1506, institue le culte et fixe le jour de la fête - et donc de l'ostension - au 4 mai. L'office du Saint Suaire fut imprimé pour la première fois à Genève en 1507. Dans la Sainte-Chapelle de Chambéry fut également créée une confrérie du Saint Suaire dont le nombre des confrères des deux sexes fut limité à 500 personnes.

La relique était montrée du haut des murs du château. Beaucoup de personnages illustres vinrent prier devant le linceul. On peut citer le roi de France François 1^er^, fils de Louise de Savoie, qui vint une première fois avec sa belle-mère Anne de Bretagne et une seconde fois en pèlerinage à pied depuis Lyon. Cela ne l'empêcha pas de faire la guerre à son oncle le duc Charles II et de mettre à feu et à sang la Savoie et le Piémont.

Le 4 décembre 1532, un terrible incendie éclata dans les stalles de la Sainte-Chapelle et c'est grâce au conseiller ducal Philibert Lambert et à deux religieux cordeliers que la châsse contenant la relique put être sauvée de justesse. L'étoffe du Saint Suaire se trouvant pliée plusieurs fois sur elle-même, le plomb de la châsse, liquéfié par la chaleur, endommagea les angles de chacun des plis. Par miracle, l'effigie resta intacte.



Vitrail de la Sainte-Chapelle de Chambéry
Cliché archives départementales de Savoie

L'année suivante il n'y eut pas d'ostension, ce qui fit courir le bruit que le Saint Suaire avait disparu. Les uns disaient que Béatrice de Portugal, duchesse de Savoie, l'avait pris pour le donner en Espagne à son beau-frère Charles-Quint, les autres qu'il avait brûlé.

Pour faire taire ces rumeurs, le pape Clément VII de Médicis désigna un légat qui, vérification faite, envoya le linceul au couvent des Clarisses de Chambéry afin qu'il y soit réparé. Malgré cela, Calvin ne manqua pas de dire : « Quand un suaire a brûlé, il s'en est toujours trouvé un nouveau le lendemain... »

En 1536, les malheurs s'abattent sur le duché de Savoie ; sur ordre de François Ier, les troupes françaises envahissent le territoire savoyard et Charles II est contraint de se retirer à Turin, puis à Verceil. Mais les Français occupant bientôt la plus grande partie du Piémont, il se réfugie dans sa fidèle ville de Nice, en 1537, avec sa femme, son fils Emmanuel Philibert et le Saint-Suaire.

Toujours en 1537, Nice est menacée par les troupes françaises et une ostension publique eut lieu le 29 mars, jour de Vendredi Saint. Du château, le Saint-Suaire fut porté à la cathédrale, accompagné par le clergé et des pénitents les pieds nus, ainsi que des fidèles portant des cilices, la tête couverte de cendres. Le linceul fut exposé à la vénération d'une foule immense du haut de la tour de Bellande.

Au printemps 1539, le pape Paul III essaya de réconcilier François Ier avec l'empereur Charles-Quint et son allié le duc de Savoie, mais sans succès durable. Le roi et l'empereur acceptèrent de se rendre à Nice mais le pape les reçut séparément et les deux souverains ne se rencontrèrent jamais. Sollicité par les parties de livrer le château de Nice afin que soit garantie la sûreté de la rencontre, le malheureux duc Charles refusa d'abandonner la forteresse aux commissaires pontificaux en déclarant qu'il ne pouvait « remettre la forteresse à nul quel qu'il soit, premièrement pour le Saint-Suaire qui repose dedans et qu'il a plu à Dieu de faire tomber entre les mains de sa maison... »

En 1549, Charles II se trouve à nouveau à Verceil et le linceul, qui ne le quitte plus, est déposé dans la cathédrale Saint-Eusèbe. Quatre ans plus tard, lors de la prise et du sac de la ville par les troupes du maréchal de Brissac, le chanoine Jean Antoine Costa, ne sachant où cacher le Saint-Suaire, l'enroula autour de son corps et, le dissimulant sous son manteau, invita le maréchal et les officiers français à dîner. Il paraît que l'assemblée mangea et but beaucoup, oubliant la relique qui échappa ainsi à la mise à sac.

À l'infortuné et faible Charles II, succéda son fils Emmanuel-Philibert. Nommé général en chef des armées impériales à 25 ans, le jeune duc remporta en 1557 la brillante victoire de Saint-Quentin grâce à laquelle put être signé en 1559 le traité de

Cateau-Cambrésis. Au terme de cet accord, il retrouva la plus grande partie de ses Etats héréditaires en deçà et au-delà des Alpes. Ce n'est cependant qu'en 1566, le 3 juin, que le Saint-Suaire rentra en grande pompe à Chambéry. La joie des Chambériens d'avoir récupéré leur relique ne dura que douze ans. Entre-temps, la politique d'Emmanuel Philibert avait changé et tandis que les institutions du duché se rapprochaient peu à peu du modèle de l'État absolu, le duc rêvait d'expansion territoriale en Italie. Turin devint la capitale de son nouvel État et le Saint-Suaire allait suivre le déplacement du centre administratif. Le prétexte du déménagement fut, en 1578, la visite à Turin de saint Charles Borromée qui désirait vénérer la relique : afin d'éviter à l'archevêque de Milan la traversée des Alpes, on fit venir le Saint-Suaire à Turin.

La capitale des Etats de la Maison de Savoie devenait ainsi un des pôles du monde chrétien et la présence du Saint-Suaire renforçait l'action d'Emmanuel-Philibert dans la réparation des ravages causés par les guerres franco-espagnoles.

Après la visite de saint Charles Borromée, les ostensions se succédèrent de façon régulière le 4 mai de chaque année et à l'occasion d'événements politiques ou dynastiques importants, comme par exemple le mariage du fils aîné qui porte traditionnellement le titre de prince de Piémont ou encore, en 1642, la paix entre la régente Madame Royale, Christine de France, et ses beaux-frères Thomas et Maurice de Savoie.

La série des gravures commémoratives exécutées depuis 1579 à l'occasion de diverses ostensions du Saint-Suaire jusqu'aux plus récentes lithographies, permet de suivre l'histoire de la relique au cours des siècles.

L'emploi du tissu pour y imprimer des images sacrées remonte au temps des croisades ; il était coutume à cette époque de se procurer des morceaux d'étoffe qui avaient touché les corps saints et devenaient ainsi des reliques, en quelque sorte « par contact ».

Les estampes, œuvres d'artistes célèbres ou anonymes, représentent généralement des souverains qui ont promu l'ostension, ainsi que des saints, des prélats et la foule des assistants. Quelquefois la ville de Turin y figure en vue cavalière, avec des anges tutélaires qui volent au-dessus d'elle comme pour la protéger.

En 1694, le Saint-Suaire fut transféré de l'église de Saint-Laurent dans la chapelle construite par l'architecte Guarino Guarini au chef de la cathédrale. C'est précisément cette chapelle qui a été ravagée très récemment par un incendie éclaté à l'occasion d'un repas officiel offert par la municipalité de Turin dans le palais royal contigu.

Les années passent et les ducs de Savoie devenus rois de Sicile, puis de Sardaigne et enfin d'Italie conservent toujours leur précieuse relique.

Á la fin du siècle dernier, le monde se passionne pour l'invention de Nicéphore Niepce et de Daguerre : la photographie. Un peu partout se sont créées des sociétés de photographie et, à Turin, les amateurs sont particulièrement nombreux et compétents. Il est évident que le désir est grand de reproduire le Saint-Suaire, surtout que le monde religieux fait déjà un large usage de la photographie et bientôt du cinéma. Le 25 mai 1898, avec l'autorisation du roi d'Italie Humbert I^{er}, l'avocat turinois Secondo Pia qui avait déjà à son actif plus de 3000 clichés, photographia la relique dans la cathédrale de Turin. Trois jours plus tard, il développa la plaque et l'image lui apparut en positif, l'image sur le linceul faisant en quelque sorte fonction de négatif. On imagine aisément l'immense émotion du photographe, Secondo Pia, lorsque apparurent devant lui les traits d'un homme impressionnant et majestueux.

En 1931, lors de l'ostension organisée à l'occasion du mariage de l'héritier du trône, le futur roi Humbert II avec la princesse Marie-José de Belgique, d'autres prises de vue furent réalisées par Giuseppe Enrie, toujours avec les mêmes résultats.

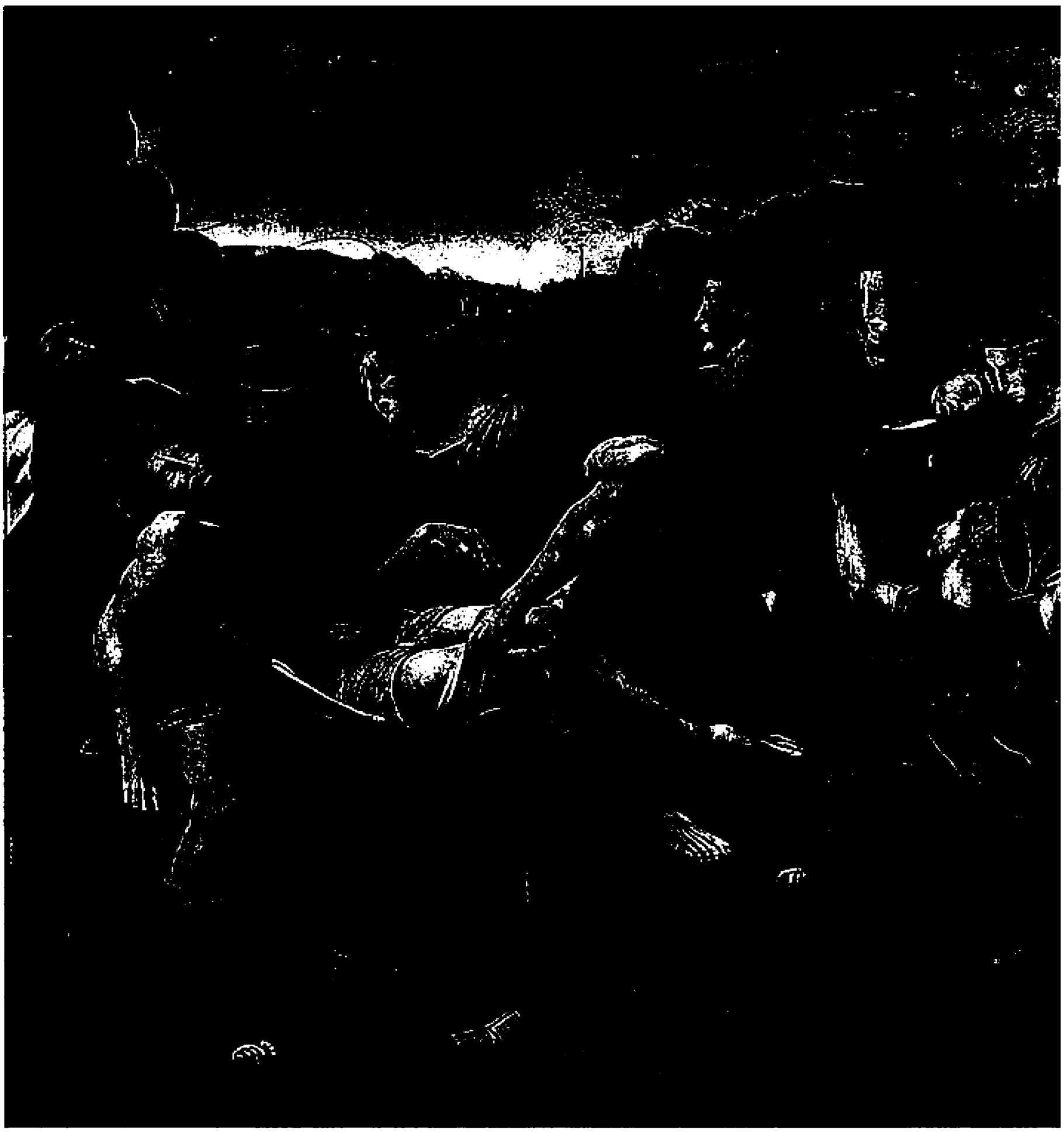
À l'approche de la seconde Guerre mondiale, le Saint Suaire quitta à nouveau Turin, cette fois en train. Le roi Victor-Emmanuel III, craignant les bombardements et l'avidité des hommes, le fit cacher en grand secret au sanctuaire de Montevergine situé dans une zone montagneuse en arrière de Naples, où il demeura pendant 7 ans et un mois.

En 1944, des représentants de l'armée allemande demandèrent au cardinal Fossati, alors archevêque de Turin, de pouvoir examiner le Saint-Suaire. L'intention de l'Oberkommando était de soustraire la relique aux bombardements, aux partisans qui menaient la résistance contre l'occupation et aux communistes. Le cardinal les informa que les membres de la Maison de Savoie qui en étaient propriétaires l'avaient emportée avec eux et que par conséquent elle ne se trouvait plus à Turin. Le 31 octobre 1946, après une ostension au sanctuaire de Montevergine, le Saint-Suaire regagna Turin et retrouva sa place dans la chapelle de la cathédrale.

La guerre était finie.

A son décès, Humbert II, le dernier roi d'Italie, laissa au pape Jean-Paul II - et à ses successeurs - le Saint-Suaire, le palladium d'une dynastie qui avait su le garder et le protéger pendant plus d'un demi-millénaire.

Marie-Gabrielle de Savoie



Le Christ porté au tombeau, 1507.
Huile sur bois de Raphaël (1483 -1520).
Rome, Galerie Borghese. D.R.



Les Armoiries de la famille de Regard
Extrait de : "Armorial et nobiliaire du Duché de Savoie",
de A. de FORAS, Grenoble, Allier, 1863-1938.

La bibliothèque de maître Jean de Chambouz (1543-1587), notaire et audiencier au Conseil de Genevois.

Parmi les sources d'archives notariales, les inventaires après décès offrent une foule de renseignements sur la vie matérielle des époques anciennes. Ils peuvent même, lorsque les livres y sont décrits, apporter de précieux éléments sur le contenu des bibliothèques du défunt propriétaire. Par ce biais, on dispose d'un moyen d'approche à la fois commode et délicat pour percevoir les préoccupations intellectuelles d'une personne. Le hasard des recherches m'a donné de découvrir un inventaire après décès décrivant les ouvrages présents chez un notable annécien du XVI[e] siècle. Ce document est intéressant à plus d'un titre : il est en effet rare d'en trouver des exemples pour cette époque dans le domaine savoyard. On ne connaît, en effet, pour ce siècle que quelques collections de la haute noblesse ou de la magistrature. Il est encore plus rare de trouver le contenu de la bibliothèque analysé d'une façon suffisamment précise pour autoriser une tentative d'identification des titres. C'est cependant le cas pour mon inventaire après décès.

La bibliothèque qui nous intéresse ici est celle de maître Jean de Chambouz (1543-1587), notaire et audiencier au Conseil de Genevois. Elle est tirée de l'inventaire après décès de ce personnage, conservé sous la cote 2 E 10001 aux Archives départementales de la Haute-Savoie. Ce document figure au début d'un fragment de minutaire d'un notaire instrumentant à Annecy dans la seconde moitié du XVI[e] siècle (au moins entre 1561 et 1587[1]), maître Jacques Delespine : non folioté, ce fragment porte sur l'année 1587. Il manque manifestement plusieurs folios à ce registre car l'inventaire après décès débute tout de suite par ces mots : « une casse fritiere » et le protocole initial manque. La perte en est fort regrettable car cette partie de l'acte nous permettrait de dater précisément l'inventaire ; on peut toutefois penser, sans trop se tromper, qu'il a été réalisé et rédigé au début de l'année 1587, vers le mois de mars. Les actes qui le suivent sont en effet datés du 27 et du 7 mars de cette année[2]. Cet inventaire après décès comprend quatre parties : la description des meubles du défunt, celle de ses titres et papiers, celle de ses minutes notariales et la liste

---

[1] ADHS, H dépôt de l'hôpital d'Annecy, I, pièce n° 107 (testament passé devant maître Jacques Delespine en 1561) et 2 E 10001.

[2] ADHS, 2 E 10001, fol. 10v. : l'acte suivant immédiatement l'inventaire est du 27 mars 1587. *Ibid.*, fol. 12 : acte du 7 mars 1587 ; fol. 14v. : acte du 24 juillet 1587 ; fol. 18v. : acte du 4 août 1587 ; fol. 26 : acte du 20 juillet 1587...

des titres de sa bibliothèque[3]. Il est passé à Annecy, très vraisemblablement non loin de la porte Genotton (actuellement Sainte-Claire)[4], dans le « poylle de la maison des hoirs dud. feu Me Jehan de Chambouz », en présence de deux artisans, honorable Hugues Thomas, « cudurier », et honorable Nicolas Pinguin, menuisier[5].

Les éléments que l'on a pu tirer de ce document, ainsi que d'autres sources annexes, permettent ainsi de retracer la biographie de maître Jean de Chambouz et d'appréhender le contenu intellectuel de sa bibliothèque annécienne.

Le parcours de maître Jean de Chambouz : de La Roche à Annecy au service des Grands.

Maître Jean de Chambouz est né à La Roche ou dans ses environs en 1543[6]. Ses parents, Jean de Chambouz et Antoinette d'Arlod, s'étaient mariés quelques années auparavant, en 1537[7] : il porte un patronyme fort répandu parmi la bourgeoisie de La Roche, en marge de la noblesse. Les auteurs de l'*Armorial de Savoie* ont pu en effet écrire en établissant la généalogie de cette famille :

Famille notariale de La Roche et d'Annecy, dont plusieurs membres ont acquis par patentes ou par la charge de secrétaire ducal la noblesse régulière mais dont bien des représentants sont habituellement ou parfois qualifiés nobles sans qu'on puisse se prononcer avec certitude sur la validité de leurs droits à cette épithète. Les titres nous ont beaucoup manqué pour établir une filiation bien suivie et l'existence de nombreux homonymes contemporains n'a pas contribué à éclairer la question[8].

Maître Jean de Chambouz n'a jamais été qualifié noble, pas plus que son père qui est au mieux qualifié d'honorable[9] : ce dernier était sans doute un paysan aisé ou un artisan, à l'instar de son propre père Pierre de Chambouz[10]. Il ne semble pas avoir de liens de parenté proches avec Louis de Chambouz, qui fut anobli par la comtesse de Genevois en 1543[11]. Cela n'a cependant pas empêché maître Jean de

---

[3] *Ibid.*, fol. 1-1v., fol. 1v.-5v., fol. 5v.-6v. et fol. 6v. et 10v.

[4] Maître Jean de Chambouz est recensé non loin de la porte Genotton sur un rôle de garde des portes de la ville d'Annecy en 1583 (AM Annecy, GG 3(55)). Sa femme dictera ses dernières volontés dans une maison également située rue Genotton en 1613 : il s'agit sans doute du même domicile.

[5] ADHS, 2 E 10001., fol. 10v.

[6] AST, PS, Corte, 111, II, 11, n° 2 : au cours d'une enquête en 1576, maître Jean de Chambouz déclare être âgé de 33 ans. Notons que Chambouz est un hameau situé près de La Roche.

[7] ADHS, 2 E 10001, fol. 2 : contrat de mariage du 16 novembre 1537, analysé dans l'inventaire des titres du défunt.

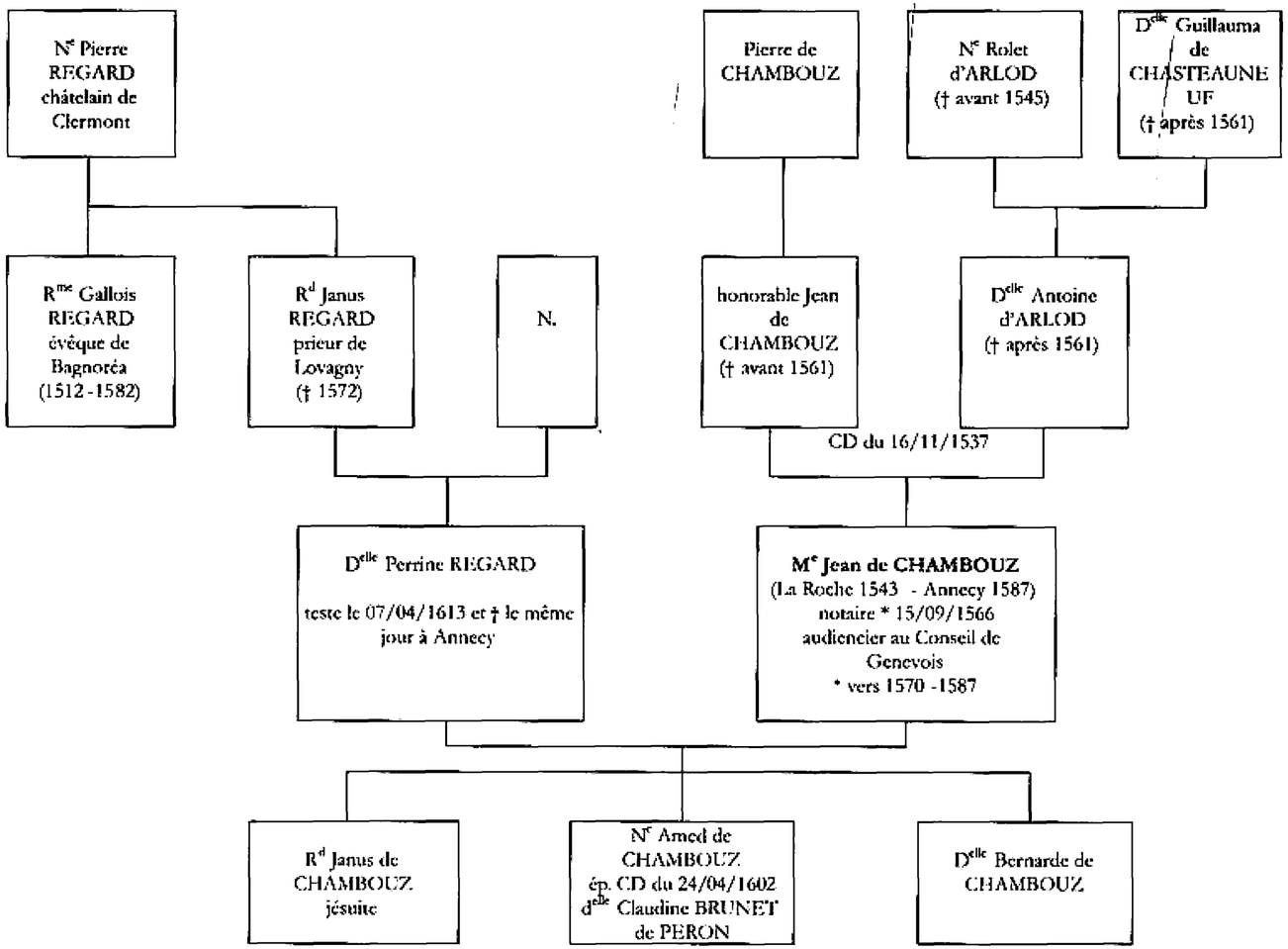
[8] ADHS, 43 J 2318, dossier de Chambouz.

[9] Dans les actes analysés dans l'inventaire après décès, notamment au fol. 2.

[10] Personnage mentionné dans les actes analysés dans l'inventaire après décès et mort avant 1538 (ADHS, 2 E 10001, fol. 2).

[11] ADHS, 43 J 2318, dossier de Chambouz. Lettres patentes d'anoblissement de ce personnage en date du 28 avril 1543, dans AST, PS, Corte, 111, II, 4, n° 6.

La famille de maître Jean de Chambouz : esquisse généalogique



Chambouz d'acquérir une position enviable dans la société : son avant-nom de maître laisse sous-entendre l'appartenance à la strate supérieure de la bourgeoisie et les alliances contractées par ses ascendants et par lui-même l'agrègent à la noblesse. Son père a épousé une demoiselle d'Arlod, elle-même fille d'un noble qui exerçait la profession de notaire et d'une demoiselle de Chasteauneuf[12]. On sait que Jean de Chambouz père mourut avant 1561. Il ne dut cependant pas laisser un bien bel héritage à son fils car lors du dénombrement de la gabelle du sel à La Roche en 1561, sa veuve et sa belle-mère figurent parmi les misérables de ce bourg[13], alors que Jean de Chambouz fils doit travailler à Annecy. Ce dernier sut toutefois consolider sa position, comme on va le voir.

On retrouve maître Jean de Chambouz à Annecy en 1561 : il y est recensé avec maître Pierre Millot et maître François Billiod, « tous de La Roche et demorans au greffe du Conseil de Genevois »[14]. Ceci nous confirme son origine géographique et répond parfaitement aux informations que nous a livrées le dénombrement de La Roche. Après avoir appris des rudiments de latin et de droit, sans doute dans une petite école puis auprès d'un notaire (des notaires de Chambouz existaient à La Roche et à Annecy au milieu du XVIe siècle[15]), maître Jean de Chambouz se frotte donc au droit en tant que praticien et clerc au greffe du Conseil : là, il apprend à l'envi à dresser et copier toute sorte d'actes, connaître les bases des procédures, servir quelque procureur. Il est encore jeune en 1561 : dix-huit ans, ce qui n'a rien d'étonnant car l'on sait qu'en 1576 par exemple, sur dix clercs travaillant auprès des tribunaux annéciens, cinq ont moins de vingt-quatre ans[16].

Ce sont donc là ses années de formation, pendant lesquels il sait, semble-t-il, se trouver à des places intéressantes : on le trouve en 1563 présent à un acte solennel délivré par le comte de Genevois, Jacques de Savoie[17]. Il poursuit sans trop de problème un cursus

---

[12] Demoiselle Antoinette d'Arlod était en effet la fille de noble Rolet d'Arlod et de demoiselle Guillaume de Chasteauneuf (ADHS, 2 E 10001, fol. 2). Noble Rolet d'Arlod mourut quelques jours avant le 10 mars 1535 (*nuper bis diebus fluxis*), date à laquelle ses protocoles sont commis à son fils, égrège Hugonin d'Arlod (ADHS, SA 18626, fol. 116), personnage que l'on retrouve dans l'analyse des titres concernant «les droys de l'Anthoyne de Chambouz», dans l'inventaire après décès.

[13] ADS, SA 1981, fol. 39 : demoiselle Guillaume de Chasteauneuf et sa fille Antoinette sont recensées au bourg de La Roche, parmi les misérables. Il y est précisé que «Jehan filz de lad. Anthoene [est] demorant Annessi».

[14] ADS, SA 1953, fol. 68 (= fol. 122).

[15] ADHS, 43 J 2318, dossier de Chambouz.

[16] AST, PS, Corte, 111, X, 3, n° 2 : dix clercs des tribunaux d'Annecy font des dépositions lors d'une enquête et y indiquent leur âge.

[17] «Jean, fil de feu hon. Jean de Chambouz, de La Roche» est en effet l'un des témoins à la revente faite par Louis Reydet à Jacques de Savoie du mandement de La Balme (ADHS, SA 122, dossier 12). Il est important de noter que les autres témoins de cet acte sont des personnages considérables de l'entourage de Jacques de Savoie : deux maîtres d'hôtel, un valet de chambre, noble Henri Pelard et Pierre de La Pallud.

honorable car en 1566, il reçoit des lettres patentes de notaire[18] : le voilà habilité à recevoir des actes. Son inventaire après décès nous renseigne à ce propos et nous montre qu'il a su se constituer une large clientèle. Il laisse à sa mort ses « mynutes et prothocolles » qui sont « enserré à clée dans une petite garde-roube ou gabinet regardant sur la charrière estant près la chambre devant à main gauche »[19]. Ils se composent de livres couverts de parchemin, qui dépassent tous la centaine de folios et couvrent une période s'étendant de 1568 à 1586. Soigneusement rangés et cotés, ils sont au nombre de huit et comportent chacun un répertoire, sans compter deux livres de minutes, de contrats non levés et de transactions homologués par le conseil de Genevois[20]. Sur l'ensemble de ces registres, il reste un nombre important de contrats à expédier en faveur des parties : plus de trois cents, sans compter le contrat de mariage entre noble Gabriel de Rossillon et demoiselle Françoise Lambert, signé par maître de Chambouz et levé en parchemin. Cet acte est d'ailleurs conservé dans « le popistre se serrant à cléez ». Le notaire Delespine ne manque pas de le remarquer et de noter dans l'inventaire après décès : « le fault expedié aud. seignieur pour avoir l'emolument qu'est grand »[21].

Ces précieuses indications nous permettent de cerner quelle a été l'activité de maître de Chambouz en tant que notaire, qui plus est, à l'occasion, notaire de la haute noblesse savoyarde. Ce sont précisément des membres de la haute noblesse qui vont favoriser sa carrière. Maître Jean de Chambouz a épousé en effet une fille d'une famille en pleine ascension sociale : Péronne (alias Perrine) Regard. Elle est la nièce de Gallois Regard, évêque de Bagnoréa (1512-1582), et la fille bâtarde du frère de ce dernier, révérend Janus Regard (mort en 1572), grand dignitaire ecclésiastique, qui a cumulé les bénéfices et, type même du prélat de la Renaissance, a laissé une nombreuse descendance illégitime... On fera au sujet des deux frères Regard certaines constatations qui vont expliquer bien des choses. Gallois Regard est le fils de noble Pierre Regard, notaire et châtelain de Clermont. Par la

[18] ADHS, SA 18605, fol. 179v.-180. L'expédition de ses lettres de notaires est mentionnée dans son inventaire après décès avec ses lettres de bourgeoisie d'Annecy et ses lettres patentes d'audiencier au Conseil (ADHS, 2 E 10001, fol. 4).

[19] ADHS, 2 E 10001, fol. 5v.

[20] *Ibid.*, fol. 6.

[21] *Ibid.*, fol. 5v. Ce contrat est du 26 septembre 1575. La constitution dotale étant de 2 800 écus d'or, le notaire qui l'expédierait serait en droit d'attendre des émoluments proportionnels à cette somme considérable. Notons bien que ces personnages appartiennent à la haute noblesse savoyarde : noble [Jean-]Gabriel de Rossillon est seigneur des Terreaux et de Saint-Genis, baron de Gaillard, mort après 1592, fils de Marin de Rossillon, seigneur du dit lieu, du Bois, des Terreaux etc. (A. de Foras, F. de Mareschal, P. de Viry et F. d'Yvoire, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1863-1938, t. III, p. 253) ; demoiselle Françoise[-Marie] Lambert est fille de noble Jean-François Lambert, seigneur de Menthonnex-en-Bornes, écuyer du duc Charles III, et d'Antoinette de Menthon et mourut après 1611 (A. de Foras, *Armorial*..., t. III, p. 226).

faveur pontificale dont il jouit, il est, entre autres, évêque de Bagnoréa, abbé d'Entremont et prieur de Lovagny. Il est resté célèbre pour avoir fait bâtir le château de Clermont et l'hôtel Bagnoréa à Annecy. On retiendra également que monseigneur Regard était réputé pour être un savant canoniste[22]. Son frère, révérend Janus Regard, est chanoine de Saint-Pierre de Genève et prieur de Lovagny avant son frère Gallois ; il finit sa vie à Rome en 1572 comme prévôt de Saint-Pierre de Rome[23]. On voit que les deux frères ecclésiastiques ont partie intimement liée, ce qui n'empêche pas monseigneur Gallois Regard d'avoir un jugement sévère envers son frère :

Quand à mons^r de Lovagny et moy, le (sic pour je) *luy seray tousjours bon frere mais que chascun fasse ses affoires et auculnement je ne me veulx plus empescher avec luy car il est trop maulvais mesnager et le peu que j'auray, je le veulx pour mes nepveus, non pour luy ce que je veulx bien qu'il sçache*[24].

Par son mariage, maître de Chambouz lie, en quelque sorte, son destin à cette famille et, en tant que neveu de l'évêque de Bagnoréa, devient son agent en Savoie autour de 1570, alors que monseigneur de Bagnoréa voyage beaucoup. On remarquera d'ailleurs que Gallois Regard a pris pour agents des personnes originaires de La Roche : outre notre notaire, ce sont le sieur Nicolas Chamot et noble Janus de La Faverge[25]. Il y a fort à parier que ces individus se connaissaient bien et avaient des intérêts en commun. Maître de Chambouz gère les biens de son oncle évêque en faisant pour lui de nombreuses dépenses, ainsi que l'atteste l'inventaire après décès : on y trouve des quittances « de ce que led. deffunctz a dependu pour led. seigr evesque de Banyeria », des lettres missives échangées entre eux, des comptes et un registre de livrées « que led. deffunct a faict pour led. sr evesque »[26]. Il est aussi l'agent de révérend Janus Regard : il s'occupe de ses procès et de ses affaires, ainsi que le prouve le contenu du grand sac « où ilz sont tous les droys de La Roche et aultre papiers et memoyres » concernant le défunt et son beau-père[27].

Incontestablement, les services que rend maître de Chambouz à l'évêque de Bagnoréa et au prieur de Lovagny lui valent une protection utile et la promesse de bienfaits. C'est peut-être grâce à eux mais plus encore grâce à sa présence auprès du duc de Genevois-Nemours,

---

[22] Sur ce personnage cf. notamment A. de Foras, *Armorial...*, t. V, p. 106-107 et 110 ; F. Coutin, «Journal de Mgr Gallois de Regard (1512-1582)», dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, t. 76, 1964, p. 31-42 ; M. Melot, «Le château de Clermont», dans *Congrès archéologique de France, CXXIIe session, 1965, Savoie*, Paris, 1965, p. 167-174.

[23] Sur ce personnage, cf. A. de Foras, *Armorial...*, t. V, p. 111.

[24] ADHS, 4 J 60, copie d'une lettre de Mgr Gallois Regard sans doute à son agent en Savoie, Rome, le 17 janvier 1569.

[25] *Ibid.*, copies de lettres de Mgr Gallois Regard au sieur Nicolas Chamot et à noble Janus de La Faverge, notamment celles qui sont datées de Clermont le 3 septembre 1569 et de Rome le 5 décembre 1569.

[26] ADHS, 2 E 10001, fol. 1v.

[27] *Ibid.*, fol. 2v.

Jacques de Savoie, que maître de Chambouz gravit un échelon dans la hiérarchie judiciaire du duché de Genevois : vers 1570, il est constitué audiencier au Conseil de Genevois (ses lettres patentes figurent dans l'inventaire), ce qui le distingue des autres notaires et lui donne une part de pouvoir ducal. En quoi consiste cette charge ? Le Conseil de Genevois, tribunal suprême, aux XVIe et XVIIe siècles, pour le Genevois et le Faucigny, compte parmi ses officiers un audiencier, dont les fonctions sont proches de celles d'un huissier ou d'un greffier. Les lettres patentes de constitution d'un des derniers titulaires de cette charge, maître Pierre Ribitel, datées du 28 janvier 1658, donnent des indications sur ses attributions : il est tenu de mettre par écrit en ses registres « au long et au net » les plaidoiries des avocats et les réquisitions faites à l'audience pour les expédier aux parties, avec les dictons des jugements, « tout ainsy que les audienciers le pratiquent au Sénat », précisent les lettres[28]. L. Chevailler va nous donner une description de la charge d'audiencier au Sénat, qui complétera utilement ces informations :

L'huissier qui est placé en dedans du parterre appelle les causes en leur ordre, et à mesure qu'il en a appelé une, elle se plaide par les avocats. Il y a un audiencier qui est placé à côté de l'huissier, qui écrit « inbréviature » les plaidoyers des avocats pendant qu'ils plaident et quand ils ont achevé de plaider, le Sénat s'assemble autour du Président, debout en rondeau, là ils font leur décision et s'étant tous réassis, le Président prononce l'arrêt, qui est de même écrit par l'audiencier.

Le lendemain, ou un jour après, l'audiencier, qui a couché sur son registre tous lesdits plaidoyers au long sans « inbréviature », porte ce registre au Bureau, où le Président, en présence des juges, lit ledit arrêt pour le corriger s'il y a quelque faute, non pas que l'on puisse en changer la substance, mais pour savoir s'il a été prononcé plus ou moins, on relit ce qui a été prononcé et cette correction faite, le Président signe l'arrêt sur le registre. Ce dernier est ensuite expédié avec les plaidoiries des avocats par l'audiencier et le greffier signe ladite expédition, après l'avoir collationnée sur le registre[29].

Il s'agit donc bien d'une promotion sociale pour notre héros, qui se distingue ainsi du commun des notaires. Bien plus, faire partie de la prestigieuse clientèle du duc et de prélats assure l'avenir de ses enfants : dans son « popistre se serrant à cléez », maître de Chambouz conservait une promesse écrite par Jacques de Savoie, abbé d'Entremont depuis 1582 (donc successeur de Gallois Regard à la tête de ce monastère), pour mettre « un de ses filz au prioré de Talloyres, en fin signé Jaques de Savoye, quant il sera prieur aud. prioré »[30].

---

[28] ADHS, B 2, p, 642-643.

[29] L. Chevailler, *Essai sur le Souverain Sénat de Savoie, 1559-1793. Organisation, procédure, compétence*, Annecy, 1953., p. 42. Cf. sur la charge d'audiencier au Conseil de Genevois et sur quelques-uns de ses titulaires L. Perrillat, *Le duché de Genevois aux XVIe et XVIIe siècles : aspects institutionnels d'un apanage savoyard*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, 1999, dactyl., t. II, p. 326-327.

[30] ADHS, 2 E 10001, fol. 5v.

Si ce Jacques de Savoie, bâtard du duc de Genevois, ne devint prieur de Talloires qu'en 1591[31], donc après la mort de Jean de Chambouz et alors que les fils de ce dernier sont encore mineurs, il n'en demeure pas moins que Jean de Chambouz bénéficie d'appuis ecclésiastiques et princiers considérables. Ses enfants sauront en profiter : Amédée, Janus et Bernarde sont légataires de leur grand-oncle évêque[32] ; le premier épouse une fille de la noblesse et est lui-même qualifié de noble, tandis que son frère Janus, reprenant le prénom et la carrière de son grand-père, deviendra ecclésiastique, non pas moine à Talloires[33] mais jésuite, tout comme son neveu Jacob, fils d'Amédée[34]. On aura bien à l'esprit les carrières ecclésiastiques des enfants de notre héros.

La fortune même de Jean de Chambouz est liée à la carrière de ses protecteurs : on sait qu'il possède encore de ses parents des biens autour de La Roche[35] mais on constate qu'à sa mort il est largement possessionné dans une paroisse des environs d'Annecy : il est propriétaire d'un moulin et de terres à Bourbonge, hameau situé à Lovagny[36]... où son beau-père était prieur ! Il est d'ailleurs le créancier de plusieurs habitants de cette paroisse qui lui doivent 543 florins. L'inventaire après décès est à ce sujet fort intéressant pour évaluer ou, tout au moins, se faire une idée de la fortune de maître de Chambouz. Ses meubles, du moins ceux qui nous sont connus, attestent une certaine aisance : de nombreux ustensiles, « oulles » et « perollets » à la cuisine, un important mobilier (bancs, tables, coffres) en noyer, trois chandeliers, une grande arche de noyer pour faire réserve de blé, quatre cuillers d'argent, un « jeuz de la fortune »[37] et un singulier « racleez à raclée le raclon »[38], pour ne citer que les éléments les plus pittoresques dans la longue liste de ses meubles[39].

---

[31] J.-F. Gonthier, «Les deux 'Jacques de Savoie', abbés de Talloires», dans *Revue savoisienne*, 1898, p. 140-142.

[32] ADHS, 43 J 2318, dossier de Chambouz.

[33] Jacques de Savoie, qui avait promis de recevoir l'un des fils de maître de Chambouz comme moine à Talloires meurt en effet en 1595 (J.-F. Gonthier, *art. cit.*, p. 142), alors que, très vraisemblablement, ces enfants sont encore mineurs : la promesse n'a donc pu être tenue.

[34] ADHS, 43 J 2318, dossier de Chambouz. Notons que la noblesse de cette branche de la famille de Chambouz a disparu avec Jacob, dernier mâle, qui s'est fait religieux.

[35] D'après l'inventaires de ses titres et papiers (ADHS, 2 E 10001, fol. 2-2v.).

[36] *Ibid.*, fol. 4-5v. Maître de Chambouz possédait également des terres à Chavaroche, dans la paroisse de Chavanod, voisine de Lovagny.

[37] Sans doute un jeu de dés. A rapprocher en tout cas du livre de sa bibliothèque portant pour titre : *Le livre de passe-temps de la fortune des déz* (au fol. 9v. de l'inventaire, identifié à : *Le passetemps de la fortune des dez, ingenieusement compilé par maistre Laurens l'Esprit pour responses de vingt questions par plusieurs coustumierement faictes et desirés savoir. Les vingt questions sont specifiées en la Roüe de fortune au feuillet sequent*. Lyon : B. Rigaud, 1585, in-4°).

[38] ADHS, 2 E 10001, fol. 1v. Il s'agit d'un outil servant à ramasser les déchets, *raclon* signifiant ordure en patois (cf. P. Duparc, «La formation d'une ville : Annecy jusqu'au début du XVIe siècle», dans *Annesci*, n° 20, 1975, p. 160).

[39] Inventaire des meubles d'ailleurs incomplet puisque figurant aux fol. 1-1v. du minutier.

L'inventaire après décès étant réalisé vers mars 1587, il faut en déduire que maître de Chambouz dut mourir dans les premiers mois de l'année 1587. L'ensemble de ses biens, après sa mort, sont confiés à sa femme, demoiselle Péronne Regard, qui a la charge de leurs trois enfants, Janus, Amédée et Bernarde[40]. Elle survit près de vingt-six ans à son mari et teste le 7 avril 1613, « détenue de maladie corporelle gisant en son lict », dans sa maison située rue Genotton[41]. Elle a gardé des liens forts avec Lovagny, bénéfice de son père, elle y possède encore un grangeage et fait plusieurs dons au prieuré et à l'église de ce lieu dans son testament. On l'y voit faire acte de charité envers ses familiers : elle donne ses vêtements à deux « pauvres filles » qui ont habité avec elle (s'agirait-il de ses servantes ?), à la revenderesse qui demeure « en la boutique d'icelle testarice », à son fermier de Lovagny, Marin Myèvre. On ignore malheureusement tout de ses enfants et de son héritier universel car après avoir énoncé ces legs, « n'a esté passé oultre pour estre arrivé le décès de lad. damoyselle testatrice », nous atteste le notaire[42]. Nous ignorons tout hélas de la bibliothèque de son époux car il n'en est pas fait mention dans son testament.

L'alliance qu'a contractée Jean de Chambouz avec « lad. damoyselle testatrice » a été source de grands bienfaits et de promotion sociale pour lui. Il est possible que cette alliance ait influencé le contenu de sa bibliothèque et orienté ses lectures. Connaissant bien la vie de Jean de Chambouz, son réseau parental, ses activités et celles de son entourage, il faut à présent ouvrir la porte de « sa garde-roube ou gabinet » pour visiter sa bibliothèque.

La bibliothèque d'un lettré annécien

Avant de se plonger dans la lecture des trésors imprimés de notre héros, il convient d'émettre quelques réserves qui, pour les unes, sont valables pour bien des collections anciennes, pour les autres, sont plus spécifiques au cas qui nous intéresse. Une bibliothèque peut fort bien être un héritage et, en conséquence, ne pas refléter exactement les préoccupations intellectuelles de son possesseur quand est réalisé l'inventaire. Par ailleurs, posséder des livres ne veut pas dire forcément que son propriétaire les aient tous lus. On est parfois confronté, dans ces inventaires anciens, à des mentions vagues (que peut bien désigner ce « livre romain, françois et latin » figurant chez maître de Chambouz[43] ?). De même, il est parfois délicat de trancher pour savoir si l'on a affaire à un manuscrit ou à un imprimé ou pour

---

[40] Un recensement d'Annecy en 1597 fait mention des «hoirs de Me Jean de Chambouz» (AM Annecy, BB 8(02), recensement d'Annecy en juin 1597).

[41] ADHS, E 485, fol. 107-110v. Tout ce qui suit concernant Péronne (alias Perrine) Regard est, sauf mention contraire, tiré de ce document. Ce dernier nous indique d'ailleurs que maître Jean de Chambouz est enterré dans l'église Saint-François d'Annecy.

[42] Information confirmée par les registres paroissiaux d'Annecy, qui nous indiquent que demoiselle Péronne «Chambou» est inhumée à l'église Saint-François le 8 avril 1613.

[43] Pour ne pas alourdir la présentation, on ne citera pas à chaque fois le passage précis de l'inventaire de la bibliothèque ; on rappelle cependant que celui-ci figure aux fol. 6v.-10 de l'inventaire après décès.

déterminer la langue dans laquelle est écrit le livre. Enfin, il est possible que certains ouvrages n'aient pas été mentionnés par le notaire, en raison de leur faible valeur marchande. Ainsi, dans le cas qui nous intéresse, il n'est pas impossible que derrière les *parvi volumines* (sic, *horresco legens*, pour *parva volumina*) se trouve un lot de petites brochures, d'opuscules qui feraient aujourd'hui le régal des bibliophiles. N'oublions pas que la finalité de l'inventaire après décès est de dresser la liste des biens d'un défunt et d'en faire l'estimation ; le notaire n'a donc rien d'un catalogueur et se soucie peu de précisions bibliographiques.

Il faut d'autre part bien prendre en compte certains éléments bien spécifiques à la collection qui nous intéresse. Il s'agit tout d'abord de la source : l'acte notarié qui nous donne le catalogue de la bibliothèque est loin d'être parfait, tant dans sa forme que dans le fond. La présentation même de l'acte est source de confusion : le module employé par le scribe, quoique facilement lisible, est petit, la présentation est extrêmement serrée, même si le notaire a pris soin d'indiquer en marge les catégories intellectuelles qui composent l'inventaire (et encore, comme on va le voir, ces catégories sont loin de regrouper des livres appartenant à un même domaine intellectuel). Des erreurs de transcription sont manifestes : la description bibliographique donnée par le scribe est des plus sommaires (le titre, parfois l'auteur, plus rarement d'autres indications telle que la langue du livre et c'est tout), les noms propres, des auteurs notamment, sont écorchés (*Petasispanii* pour *Petri Hispani*, *Rodolphum Sipamum* pour *Ludolphum Saxonium*, ou encore *La rey publicque du Topie* pour *Utopie*), les titres sont transcrits de façon incomplète, quand ils ne sont pas tout simplement traduits. Le scribe ne connaissait pas nécessairement les langues anciennes (ou alors bien imparfaitement car les barbarismes ne manquent pas : *summa angellia* pour *summa angelica*, *bibla sacra* pour *biblia sacra*), ni les langues contemporaines étrangères. Tous ces éléments constituent autant de difficultés pour identifier les ouvrages.

De surcroît, la méthode de travail du notaire ne devait pas faciliter les choses : le notaire Delespine ne devait pas examiner attentivement chaque livre et en écrire le titre complet, parfois fort long ; sans doute s'aidait-il d'un clerc qui écrivait les éléments que son patron lui dictait. Cette première liste qui a été établie était en fait un brouillon et ce qui nous a été transmis dans l'acte notarié en est une copie : ces états successifs ont dû favoriser la présence d'erreurs[44]. Ne soyons pas toutefois trop sévères avec maître Delespine : il a le mérite

[44] Ainsi que le souligne R. Doucet, *Les bibliothèques parisiennes au XVIe siècle*, Paris, 1956, p. 10 : la transcription des listes de titres était exécutée par des «scribes ignares auxquels les titres étaient peut-être dictés de loin et qui étaient incapables de les reproduire sans commettre les bévues les plus grossières».

considérable de nous avoir transmis le catalogue de la bibliothèque, alors que nombre de tabellions n'hésitent pas à mentionner brièvement les collections des défunts, voire à les laisser tout bonnement de côté.

On a tenté, à partir des données fournies par cet inventaire, d'apporter quelques éléments pertinents pour la connaissance de ce fonds. L'identification des titres est un travail préalable considérable mais indispensable ; il a été grandement facilité par le cédérom *BN OPALE+* (catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale de France), qui permet des recherches fines. D'autres instruments, tels que la *Bibliographie lyonnaise* de Baudrier, ont permis d'apporter quelques utiles compléments. Il était absolument nécessaire de recourir à ces autres outils car, comme le soulignait déjà A. Labarre en 1971,

Si riche que soit le fonds ancien de la Bibliothèque nationale, beaucoup d'ouvrages des XVe et XVIe siècles, même français, en sont absents ; on peut s'en rendre compte, par exemple, en feuilletant la Bibliographie lyonnaise de Baudrier où l'on constate que nombre d'éditions lyonnaises du XVIe siècle manquent à notre grand fonds parisien[45].

Les recherches entreprises pour la présente étude confirment pleinement cette affirmation.

Malgré toutes ces difficultés, on a établi pour chaque livre la langue dans laquelle il était écrit. Concernant les livres pour lesquels il est clairement établi qu'ils n'ont pas été édités plus d'une fois avant 1587 (ce qui implique que la description matérielle fournie par la notice d'identification de l'ouvrage est unique), on a essayé de déterminer le format, le lieu et la date d'édition. Il ne faut pas cacher la fiabilité relative de tels renseignements : ils feront l'objet de réserves détaillées lorsque nous aborderons ces points.

Tous ces doutes et ces imprécisions ont empêché d'identifier une partie des livres : 5 soit 2 % n'ont pu être identifiés et être insérés avec certitude dans une catégorie intellectuelle. On aura donc bien à l'esprit de tempérer les données fournies ci-dessous par ce chiffre.

Observons d'abord la quantité. D'après l'inventaire du notaire, la bibliothèque de maître de Chambouz est composée de 205 titres mais il convient de corriger car il arrive que l'on ait deux ouvrages sous un même titre[46] ou, à l'inverse, un seul livre sous deux titres donnés par le notaire Delespine[47]. Il faut donc compter en fait 210 titres. Il faut

---

[45] A. Labarre, *Le livre dans la vie amiénoise au XVIe siècle : l'enseignement des inventaires après décès, 1503-1576*, Paris et Louvain, 1971, p. 154-155.

[46] Par exemple : sous le titre unique *Opus aureum et legenda insignes constituciones sinodales*, inscrit par le notaire Delespine, il faut voir, d'une part, la *Légende dorée* de Jacques de Voragine et, d'autre part, des *Constitutions synodales*.

[47] Par exemple : le notaire Delespine a clairement différencié le titre *Postilla venerabilis fratris* de *Nycolai Delira super psalteriunque felicibis mapit* (*sic*). Il faut en fait regrouper ces deux membres pour retrouver l'ouvrage suivant : Nicolas de Lyre, *Postilla Nicolai de Lyra super Psalterium una cum hymnis et canticis*. Lyon : M. Boillon, 1509 (nombreuses autres éditions aux XVe et XVIe siècles). L'expression *felicibis mapit* n'a bien sûr aucun sens (erreur du scribe ?).

également considérer que le nombre de volumes est bien supérieur à ce chiffre ; certains titres ont en effet toujours paru en plusieurs volumes. Malheureusement, les données sont trop peu précises pour permettre d'en déterminer exactement le nombre.

Il y a bien peu de manuscrits dans cette bibliothèque ; alors qu'au XVIe siècle, les manuscrits tiennent encore une place relativement importante[48], chez maître de Chambouz on ne peut guère en compter qu'un ou deux. Il est évident que ce « livres escriptz à la main avec des petite marques rouge » est un manuscrit comportant des pieds-de-mouche à l'encre rouge. Peut-être peut-on voir dans le livre intitulé laconiquement « un bréviaire » l'autre manuscrit. Toujours est-il que l'essentiel du fonds est constitué d'un nombre conséquent d'imprimés.

Le notaire Delespine a classé la bibliothèque de son défunt collègue en grandes catégories. En voici la liste (se reporter au graphique ci-joint) :

- les « livres latins » (54 titres),
- les « livres italiens » (6 titres),
- les « livres de la sainte Escripture tant latin que françois » (44 titres),
- les « livres de praticque » (26 titres),
- les « livres commons de toute sorte » (70 titres),
- les « livres mediçuns » (7 titres) et
- les « livres de armeticques » (3 titres).

Cette répartition, ne serait-ce que par l'intitulé des catégories, montre clairement ses déficiences : la catégorie est tantôt linguistique, tantôt thématique. Et l'on retrouve des livres en latin non seulement dans la première catégorie et parmi les livres de la sainte Écriture mais encore dans l'avant-dernière catégorie. Même remarque au point de vue du fond : dans les livres de la sainte Écriture, on trouve également des ouvrages de sciences et de droit, des Lettres antiques, des livres d'heures et même des romans ! Manifestement, le notaire a établi le titre de cette catégorie à partir des douze derniers titres, qui effectivement, appartiennent à la théologie, la patristique et à l'exégèse biblique et qui tranchent vraiment avec les quinze titres suivants, qui sont tous des recueils de lois ou des manuels de droit. Cette répartition est toutefois intéressante. Les bibliothèques sont bien souvent classées par format (in-folio, in-4°, in-8°...) ; maître Delespine, quant à lui, donne une classification qui tient compte à la fois de la langue du livre et de son contenu. Le résultat n'est certes pas très heureux mais on peut se demander si, en définitive, ce classement n'est pas celui qu'a adopté Jean de Chambouz pour sa

---

[48] R. Doucet, *op. cit.*, p. 25 : dans les années 1520-1530, on trouve encore dans les bibliothèques privées parisiennes entre un quart et un tiers de manuscrits sur l'ensemble du fonds.

bibliothèque, classement conjecturel, pourrait-on dire. En effet, le notaire Delespine a dû décrire les livres tels qu'ils se présentaient devant lui, sans doute empilés sur des meubles, conservés dans des armoires ou dans des coffres. Si certains titres sont effectivement regroupés en fonction de leur contenu (on a des groupes compacts de titres en droit, en religion, en Lettres ou encore, à la fin de l'inventaire, en sciences), on ne peut véritablement trouver de fil conducteur. Mais ne peut-on penser que maître de Chambouz avait plaisir à laisser en désordre organisé ses livres, qui sont en une quantité telle, pour que tous soient connus de lui et facilement localisables ?

Tâchons à présent d'apprécier la qualité de ce fonds. Dans quelle mesure peut-on affirmer que la bibliothèque de Jean de Chambouz était à la page, si l'on peut dire ? On a tenté de déterminer la date d'édition de certains titres. Il ne faut pas se leurrer et avoir à l'esprit que cet exercice est éminemment artificiel, étant donné le caractère très fragmentaire de la description bibliographique. On a cependant pu, pour 140 titres (sur 210), donner une date d'édition ou au moins une fourchette comprise entre la date de la première édition et la dernière avant 1587. Voici l'analyse de ces résultats.

On en déduit que huit livres devraient être des incunables, donc imprimés avant 1500, si l'on se fie aux indications du notaire. Il s'agit essentiellement d'ouvrages classiques. L'essentiel du fonds (une bonne centaine de titres) est constitué par des livres dont la date d'édition serait comprise entre 1530 et 1580, ce qui correspond à la période d'essor de l'imprimerie, notamment en Savoie[49]. Plus intéressant encore, dix livres ont été édités entre 1582 et 1587 ; on en est sûr car ils n'ont fait l'objet que d'une seule édition au XVI[e] siècle. Ces dix ouvrages représentent 7 % des éditions datables : cet élément est capital car il nous permet d'affirmer que maître de Chambouz ne détient pas seulement un héritage, il s'est constitué sa bibliothèque au fil du temps et ce, y compris après la mort de son oncle Gallois Regard survenue en 1582. Si Jean de Chambouz a peut-être hérité des livres de ce prélat, il est en tout cas certain qu'il s'est attaché à faire vivre sa collection et à l'augmenter : on a donc bien là la preuve que cette bibliothèque n'a pas été seulement léguée mais qu'il s'agit aussi du bien propre de notre héros. On pourra remarquer que date de publication ne signifie pas forcément date d'acquisition ; il faut noter cependant que parmi les éditions datables, il n'est pas une année comprise entre 1540 et 1587 qui ne fournisse au moins un ouvrage à la bibliothèque de Jean de Chambouz.

---

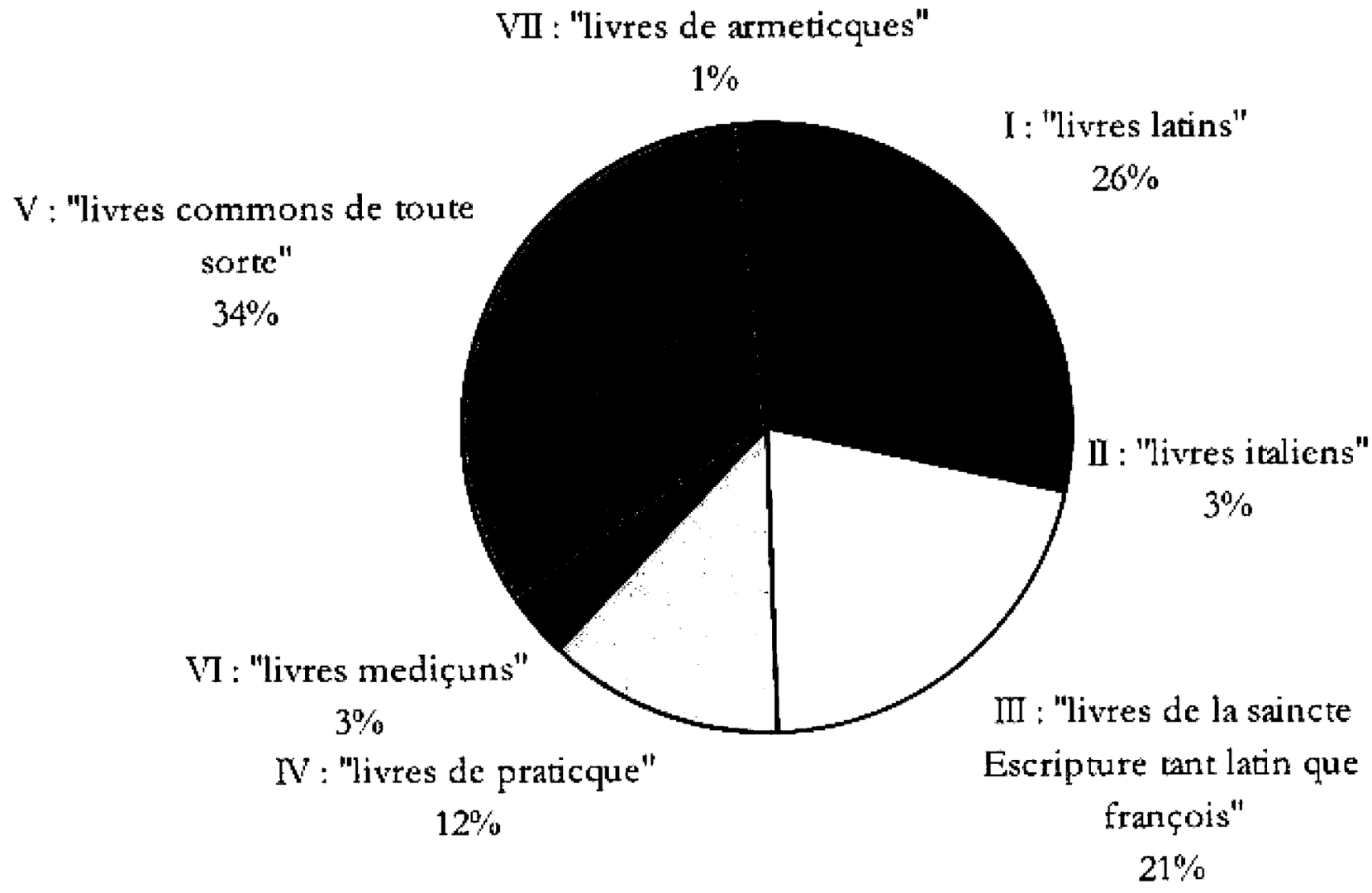
[49] Cf. pour une histoire de l'imprimerie et du livre en Savoie l'étude fondamentale de A. Dufour et F. Rabut, «L'imprimerie et les libraires du quinzième au dix-neuvième siècle», dans *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. XVI, 1877, p. 3-415. Sur l'essor de l'imprimerie en Savoie à partir de 1540, cf. notamment p. 28-30.

On peut également mesurer l'actualité du fonds à travers les sujets que les livres abordent ; ils peuvent suggérer que son possesseur portait un certain intérêt à des thèmes contemporains. L'analyse que l'on peut faire à cet égard est enrichissante : la bibliothèque comprend dix-huit titres qui traitent de sujets d'actualité. Bien plus, onze de ces titres sont des éditions datables après 1565, autrement dit une époque où maître de Chambouz est adulte et susceptible de faire des achats. Si l'on observe plus attentivement ces ouvrages, on s'aperçoit qu'ils traitent des menées des Guise à la Cour de France, des débuts de la révolte des Gueux aux Pays-Bas espagnols, de la récente victoire des Chrétiens sur les Turcs à Lépante en 1571 et, pour une bonne part, des guerres de Religion qui ravagent alors la France voisine. Dans cette catégorie, le dernier ouvrage acquis par Jean de Chambouz est d'ailleurs un opuscule paru en 1585 à Orthez dans lequel le roi de Navarre, futur Henri IV, adresse une réponse au mouvement de la Ligue, tout récemment créé la même année (*Déclaration du roy de Navarre sur les calomnies publiées contre luy ès protestations de ceux de la Ligue qui se sont eslevéz en ce royaume*, Orthez, 1585). Ceci prouve l'intérêt de maître de Chambouz pour les événements qui lui sont contemporains, notamment en France, mais aussi dans d'autres pays comme l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse ou encore les Pays-Bas.

Où s'approvisionnait maître de Chambouz ? Le lieu d'édition des livres va nous fournir quelques indications. On a pu déterminer pour 86 titres le lieu d'édition, sous réserve que les répertoires qui nous ont fourni ces données n'ont pas occulté d'autres éditions. Un constat s'impose : 17 % (35 titres) des éditions viennent de Paris, 16 % (33 titres) de Lyon : Jean de Chambouz s'approvisionne donc essentiellement dans ces villes qui sont les grands centres de l'imprimerie en France. Viennent ensuite quelques autres pôles importants du livre au XVIe siècle : Anvers, Avignon, Bâle et Venise (chacun fournit deux titres). Puis une nébuleuse de petites villes parmi lesquels on peut signaler des cités des États de Savoie (Annecy, Chambéry et Turin). Il importe toutefois d'être prudent : il est clair que maître de Chambouz devait effectuer ses acquisitions chez un libraire annécien, savoyard ou genevois, qui faisait fonction, pourrait-on dire, de relais des centres d'imprimerie précédemment cités.

On va tenter à présent d'étudier plus attentivement le contenu intellectuel de la bibliothèque, non plus d'après les critères du notaire Delespine mais d'après des critères qui nous sont plus familiers. En voici l'analyse, en ayant toujours à l'esprit qu'il y a une part d'arbitraire dans l'attribution de ces catégories. On peut trouver trois grandes dominantes dans ce fonds. La religion (avec 27 % des titres), le droit (22 %) et les Lettres (22 %) occupent les trois quarts des rayons de la bibliothèque. Quelques autres titres relèvent de la géographie ou sont

La bibliothèque de maître de Chambouz : classement du notaire Delespine



des livres d'heures ou des calendriers. On notera enfin que l'Histoire et les sciences tiennent des places honorables dans la collection, avec respectivement 13 % et 9 % des titres.

D'emblée, il faut faire deux remarques : par sa composition et ses trois dominantes, la bibliothèque de Jean de Chambouz est fort proche des autres bibliothèques de son siècle[50]. Les ouvrages religieux sont fort communs alors, quand ils ne constituent pas la majorité du fonds. On peut aisément expliquer la forte proportion de droit, étant donné la profession juridique exercée par maître de Chambouz ; on comprend qu'il détienne chez lui des ouvrages qui l'ont peut-être suivi dans ses études et qui lui permettent d'avoir sous la main les informations nécessaires à ses fonctions de notaire et d'audiencier. La forte proportion des Belles-Lettres, quant à elle, semble indiquer que Jean de Chambouz leur portait un réel intérêt ; la volonté de disposer d'une littérature de distraction fournit une autre explication à la présence de ce fonds. Cette collection présente néanmoins une originalité : il faut constater que notre notaire et audiencier détient une bibliothèque relativement éclectique ; malgré la présence de trois grandes dominantes, d'autres disciplines variées, appelés « intérêts périphériques » par P. Aquilon[51], sont présentes (environ un quart des titres). Faut-il y voir une certaine ouverture d'esprit de la part du possesseur de ces livres, avide de savoir ?

Il convient maintenant d'entrer dans le détail et d'affiner l'analyse, pour mieux apprécier la composition du fonds. Dans le domaine principal, les ouvrages religieux, les livres de théologie dominent[52] : il s'agit de grands théologiens comme saint Thomas d'Aquin, présent avec sa *Somme* ou saint Augustin (*Sentence spirituelle revellies* (sic pour recueillies*) des ouvres de sainct Augustin et autre livre de sainct Augustin en françois*, dit l'inventaire) et d'autres théologiens moins connus (Guillaume Durand, Jean de Werden, Denis le Chartreux) qui côtoient deux catéchismes, dont celui, très officiel, du Concile de Trente[53]. Peut-on penser qu'il y aurait parmi ces titres des livres ayant appartenu à Gallois et Janus Regard ?

Comme bien des lettrés du XVI[e] siècle, maître de Chambouz possède quelques livres de piété : *Le moyen de parvenir à la connaissance de Dieu*, le *Guida de pecatori*, les *Instructions pour tous estat*, le *Petit tracté de*

---

[50] On se réfère ici principalement à P. Aquilon, «Petites et moyennes bibliothèques, 1530-1660», *dans Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, 1988, p. 181-205.

[51] *Ibid.*, p. 195 sq.

[52] P. Aquilon insiste d'ailleurs sur l'importance de la théologie dans les collections laïques (*ibid.*, p. 185).

[53] *Cathechismus ex decreto consilii Tridentini* : il s'agit de P. Galesini, *Catechismus ex decreto concilii Tridentini ad parochos, Pii quinti, pontificis maximi, jussu editus*. Rome : P. Manutium, 1566, in-fol. (seule cette édition se rapproche du titre donné par le notaire Delespine). On notera d'ailleurs que le concile de Trente figure en bonne place dans la bibliothèque : on peut encore signaler *Le sainct, sacré, universel et general consille de Trente*.

l'administration des sainctz sacremens sont des titres éloquents ; l'édification des femmes n'est pas oubliée avec l'*Institution de la femme cristienne*, ouvrage acquis, qui sait, par Péronne Regard, pour parfaire son éducation chrétienne. Fait intéressant, certains livres sentent l'hérésie huguenote. Parmi les quinze titres touchant ce brûlant sujet d'actualité on peut distinguer trois groupes : on a tout d'abord des ouvrages de controverse où les auteurs font montre d'un catholicisme post-tridentin et contre-réformateur. Il suffira pour s'en convaincre de citer quelques titres : Le guide des lieux communs contre Luther et les autres ennemis de l'Église (*Enchiridion locorum communium [adversus Lutherum et alios hostes Ecclesiae]), L'espée de la foy pour la deffence de l'Eglise, La resurrection de la saincte Messe [contenant la response à certain traicté des adversaires de la saincte Église catholique et romaine], Le pain de vie, [pour les filz de Dieu, demonstrant la verité du corps de Nostre Seigneur Jésus-Christ]*[54]. On a aussi, plus troublant, des ouvrages d'auteurs protestants. Si Henri Lancelot-Voisin, seigneur de La Popelinière, a laissé surtout des ouvrages d'histoire (*La vraye et entière histoire des troubles et choses mémorables avenues, tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins, depuis 1562...*, titre restitué d'après *La vraye istoyres des troubles et choses memorables en France et Les troys mondes*), il n'est pas exclu que derrière l'*Approbacion du sacrifice de la messe* se trouve un ouvrage de Théodore de Bèze et derrière les *Demande faictes aux ministres d'escolles* des instructions de Jean Calvin[55], les théologiens de la toute proche Rome protestante, Genève. Enfin, le troisième groupe comprend des titres d'auteurs connus pour leur sympathie pour la Réforme ou pour leur tolérance religieuse : il s'agit de Jean de Monluc, évêque de Valence, et de l'humaniste Étienne Dolet[56]. Comment peut-on interpréter la présence de tels ouvrages chez Jean de Chambouz ? Faut-il y voir une sympathie ou simplement un intérêt curieux de la part de notre notaire et audiencier envers la Réforme ou s'agit-il encore d'un legs de ses oncle et beau-père, qui durent participer au concile de Trente et vraisemblablement lutter contre l'hérésie ? On ne peut véritablement trancher. La présence d'ouvrages liturgiques (deux bréviaires et un *Missale ad usum Romanum*) trahirait plus encore un legs provenant des frères Regard. L'hagiographie est également représentée par un classique médiéval, Jacques de Voragine et sa *Légende dorée (Opus aureum*

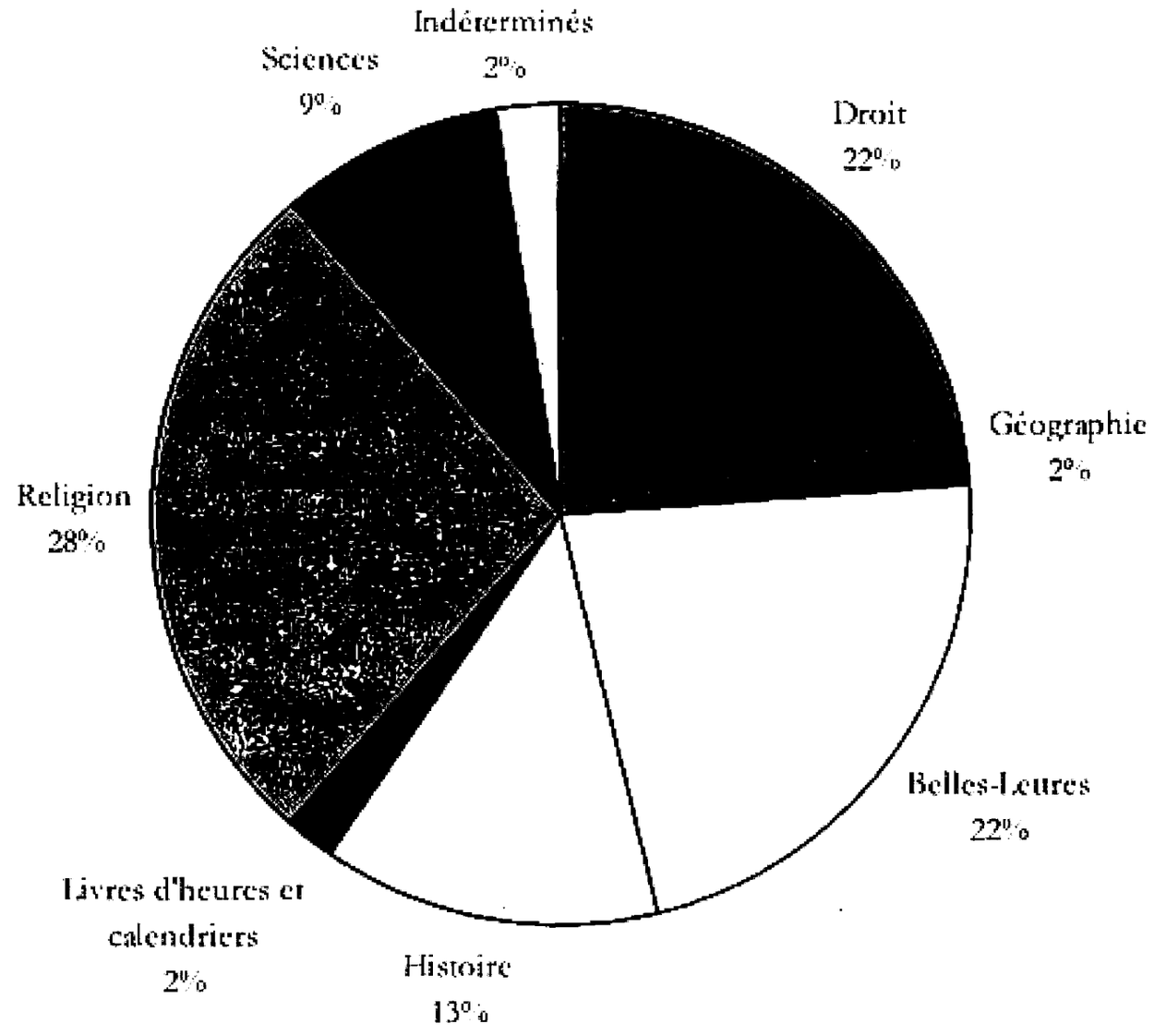
---

[54] Entre [ ] a été restituée la suite du titre dont le début nous est donné par l'inventaire. Il en est de même pour les titres cités dans la suite de cet article.

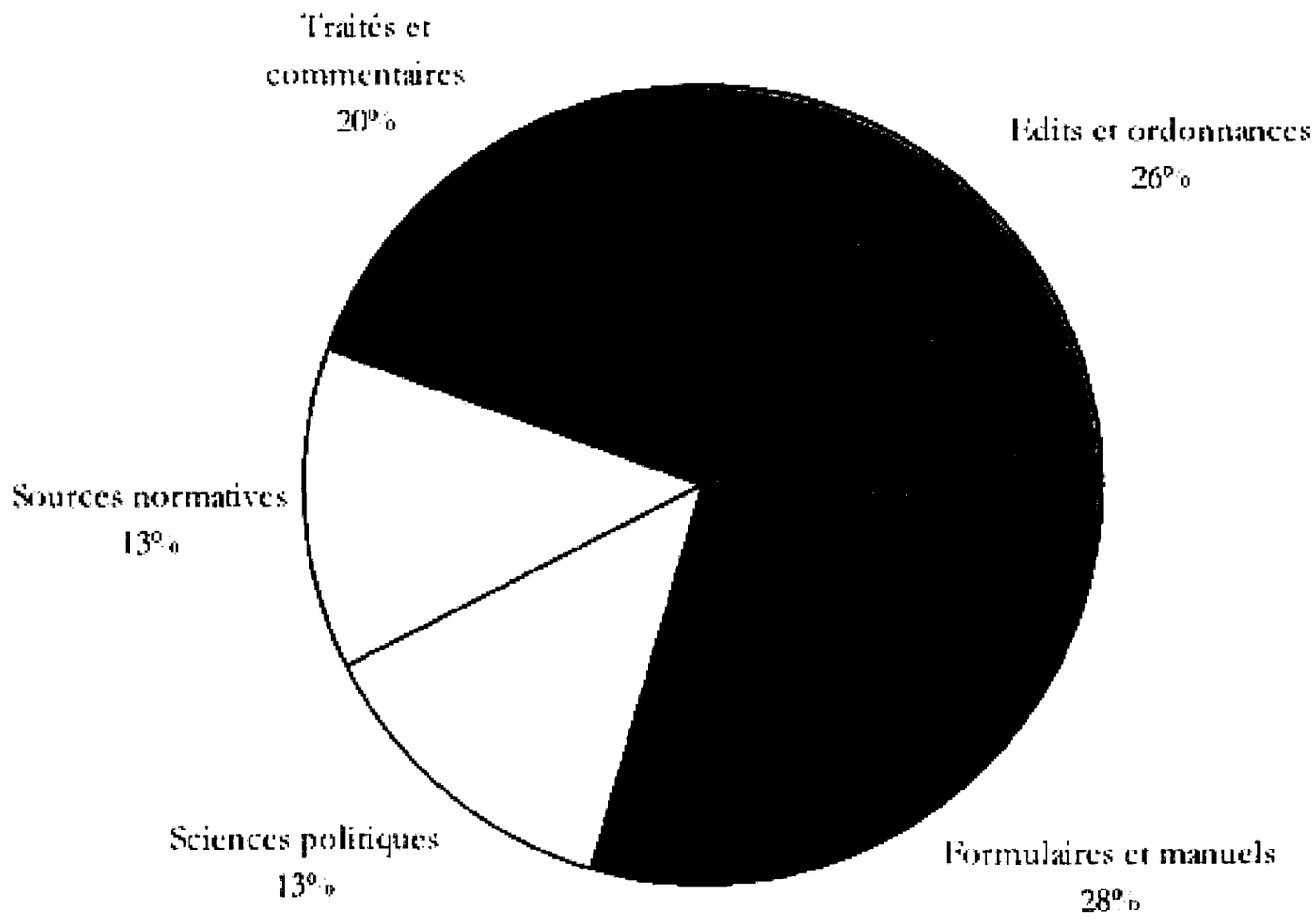
[55] Faut-il en effet voir derrière l'*Approbacion...* le *De la vraye origine du sacrifice de la messe*, de Théodore de Bèze, ouvrage paru en 1561 et derrière les *Demande... Le Catéchisme, c'est-à-dire le formulaire d'instruire les enfants en la chrestienté, fait en manière de dialogue, où le ministre interrogue et l'enfant respond*, ouvrage de Jean Calvin publié en 1563 ? Maître Delespine a peut-être modifié quelque peu ces titres hérétiques pour ne pas laisser transparaître leur caractère hérétique. On fait ces remarques sous toutes réserves, notamment de découvrir des ouvrages qui correspondraient mieux aux titres donnés par maître Delespine. A. Labarre souligne bien que les livres «mal sentans de la foy» ont pu être omis ou groupés en lot (A. Labarre, *op. cit.*, p. 152).

[56] Auteur très populaire dès la première moitié du XVIe siècle (R. Doucet, *op. cit.*, p. 48).

La bibliothèque de maître de Chambouz : classement moderne



Répartition fine des titres : l'exemple du droit



et legende insignes). Ce fonds est en tout cas bien fourni. Il a peut-être permis à maître de Chambouz d'acquérir une solide formation religieuse, d'éduquer sa foi et de la transmettre, avec le goût de la lecture, à ses enfants ; cet élément est important car on peut raisonnablement penser que c'est une des raisons qui a conduit Janus de Chambouz à se faire jésuite.

Le droit constitue la deuxième dominante de la collection. Les formulaires et les manuels forment le contingent le plus important ; on y trouve tout l'arsenal classique[57] : *Vocabularius juris, la Theorique et la Praticque de l'art des notaires, Le guydon des pratissien, le Modus legendi abbreviaturas*[58], pour ne citer que l'essentiel. De grandes compilations juridiques permettent à notre notaire et audiencier de se repérer *in utroque* : le droit canon, avec le décret de Gratien, comme le droit romain, avec le Digeste, le code Justinien, les Novelles ou les Institutes ont leur place dans la bibliothèque. Des traités, des commentaires et des ouvrages de sciences politiques complètent ces titres ; on signalera notamment le célèbre ouvrage de Jean Bodin, *Les six livres de la Rey publicque* (plusieurs éditions entre 1576 et 1583)[59]. L'influence de la jurisprudence et des ordonnances royales françaises se fait sentir à travers plusieurs titres : il y a beaucoup de recueils de lois françaises, avec peut-être le « *code Henri III* », sous le titre *Les loix et ordonnance du roy Henry troiziesme de ce nom* et le texte de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, de 1539, qui a été appliquée en Savoie, alors possession du roi de France (sous le titre *Ordonnances royaulx sur le faict de la justice*)[60]. Tous ces ouvrages ont dû aider maître de Chambouz dans ses activités professionnelles. On se souvient également que Gallois Regard était réputé pour être un savant canoniste[61] : les ouvrages de droit canon décrits dans l'inventaire étaient peut-être les siens.

Les Belles-Lettres constituent le troisième fonds thématique important de la bibliothèque. Elles nous montrent que maître de Chambouz était un officier féru de romans : ce sont eux qui composent l'essentiel de ce fonds. On y trouve les grands classiques

---

[57] Les titres qui suivent se rencontrent très souvent dans les bibliothèques des hommes de loi au XVIe siècle. Nombreux exemples dans R. Doucet, *op. cit.* et A. Labarre, *op. cit.*

[58] Concernant ce dernier titre, R. Doucet écrit que sa «diffusion était extraordinaire» (R. Doucet, *op. cit.*, p. 27).

[59] On notera que la pensée politique de cet auteur ou celle d'un Antoine de Guevara, également présent chez maître de Chambouz, connaissait un important succès parmi les gens de robe (P. Aquilon, *art. cit.*, p. 203).

[60] J'indique ici encore quelques titres qui montreront l'importance de ces recueils dans la bibliothèque de notre notaire : *Les loyx et ordonnances des roys de France, Ordonnance du roy Henry, Ordonnance du roy Charles neufviesme, Ordonnances du Roy sur les monnoye, Ordonnances et edict faict par le Roy des point principaux, Recueil de plusieurs arrest notables, Ordonnances du Roy sur le faict et riglement de ses monnoye...*

[61] C'est le chanoine Grillet, relayé par le chanoine Coutin, qui lui attribuent cette réputation (J.-L. Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, 1807, t. II, p. 220 et F. Coutin, *art. cit.*, p. 42 : «ses talents et ses vastes connaissances le firent admirer à Rome, comme savant canoniste. Il nous reste de lui beaucoup d'écrits manuscrits sur les matières ecclésiastiques») ; on recevra donc cette information avec circonspection...

du temps : Rabelais[62], le Pogge, du Verdier et Messier, Amadis de Gaule, et des romans de chevalerie (*Ogier le Danois, Artus de Bretagne, les Quatre fils Aymon*). Sans doute maître de Chambouz pouvait s'évader de l'austère étude du droit en se régalant de la lecture des *Facecieuses nuictz du seigneur Jean-François Straparole avec les fables et enigmes racontées par deux jeunes gentilz-hommes et dix damoiselles, nouvellement traduictes d'italien en françois par Jean Louveau* (Lyon : B.Rigaud, 1572, in-16)[63]. La poésie est également bien représentée par Boccace et son *Décaméron*, Clément Marot[64], Jacques Peletier du Mans, les Anciens par Aristote, Cicéron, Térence, Caton et Plutarque, traduit par Amyot. On doit y ajouter quelques ouvrages que l'on peut classer dans la linguistique ou la rhétorique : on peut citer un abrégé des vocabulaires italien, latin, français, allemand et tchèque, le *Quinque linguarum utillissimus*, ou encore la *Praticque de l'otographe françoise*. On signalera dans cette même catégorie un *Dictionaire latin et françois* (peut-être l'édition de Robert Ier Estienne ?), ce qui est intéressant à noter car on a pu démontrer que le dictionnaire est souvent une nouveauté dans les années 1580[65]. Ceci serait une preuve supplémentaire de l'esprit curieux de maître de Chambouz. Deux titres de théâtre (*L'enfant prodigue par personnages* et *La Medée tragedie*[66]) complètent ce fonds que l'on peut qualifier de distraction et de culture littéraire.

Parmi les titres d'histoire se trouvent les ouvrages qui traitent en fait de sujets d'actualité et dont on a parlé ci-dessus. On n'y reviendra donc pas ; on a vu que Jean de Chambouz s'intéresse à d'autres horizons que ceux de sa Savoie natale. L'autre partie de cette catégorie comprend, outre des titres d'histoire générale, d'histoire antique ou d'histoire de l'Église, des œuvres abordant l'histoire de pays ou de régions déterminées : l'Aquitaine (*Les annales de Aquitaines*) ou le duché de Savoie (un ouvrage d'Emmanuel-Philibert de Pingon, que l'on évoquera ci-dessous).

On doit signaler que maître de Chambouz portait un grand intérêt pour les sciences : la médecine surtout, avec Gallien ou Matheoli, qui sont des classiques, ou un ouvrage de Jérôme de Monteux, la *Conservation [de] santé et prolongacion de vie*, qui compte parmi les raretés de la bibliophilie ou encore un livre qui se rattache

---

[62] Il faut remarquer que Rabelais était relativement peu répandu dans les bibliothèques privées du XVIe siècle et que «personne ne possédait l'œuvre complète» (R. Doucet, *op. cit.*, p. 49). Ce n'est pas le cas ici car maître de Chambouz en a le texte intégral.

[63] Présent dans l'inventaire sous le titre déformé : *Les fachieuses nuict du seignieur Jehan-François Staparolle.*

[64] Notons que Rabelais et Clément Marot sont deux auteurs français qui ont visité la Savoie (M. Bruchet, *La Savoie d'après les anciens voyageurs*, Annecy, 1908, p. 75-77).

[65] P. Aquilon, *art. cit.*, p. 184.

[66] Il s'agit de G. Van Langeveldt dit Macropedius, *L'histoire de l'enfant prodigue, reduitte et estendue en forme de comedie et nouvellement traduitte de latin en françois, par Antoine Tiron...* Anvers : J. Waesberg, 1564, in-8° et de J.-B. de La Péruse, *La Medée, tragedie, et autres diverses poesies.* Poitiers : Marnefz et Bouchetz, 1555, in-4°.

à la médecine mais qui donne des recettes dont on peut douter de la réelle efficacité curative : *La praticque de faire toutes confetures, [condiments, distillations d'eaux odoriferantes et plusieurs autres receptes trés utiles. Avec la proprieté du vinaigre, approuvé (contre l'opinion de plusieurs) grandement profitable au corps humain]*[67]. D'autres disciplines scientifiques sont également représentées : l'arithmétique (quatre titres), la poliorcétique et l'art nautique (surprenant pour un Savoyard, moins étonnant si l'on prend en compte l'esprit curieux de notre héros). On trouve en marge des sciences, comme il se doit, des ouvrages d'occultisme et traités de démonologie, qui constituent l'une des caractéristiques des bibliothèques de cette époque[68] : citons les sulfureux *Deux traicté nouveaulx trés utile pour ce temps, le premier touchant les sorciers... le second contient une breve remonstrance sur les jeux de cartes et de déz*[69].

N'oublions pas, pour finir, quatre livres d'heures ou des calendriers, ouvrages nécessaires pour mesurer le temps, livres fort communs, parfois utilisés pour apprendre à lire[70], et un petit fonds (quatre titres) de géographie[71], qui montre encore une fois l'esprit curieux de son possesseur qui cherche à sortir des frontières de son pays.

Est-il possible de faire des comparaisons avec les bibliothèques possédées par des contemporains de maître de Chambouz ? On connaît peu ou prou sept bibliothèques savoyardes au XVIe siècle. Une seule d'entre elles dépasse en qualité et en quantité celle de notre notaire et audiencier : il s'agit des quelque mille livres de Jehan Piochet de Salins, consacrés essentiellement à la littérature et à l'histoire[72]. Les autres « librairies » sont mal connues : si l'on sait simplement que Claude-Janus Meilleret, président du Conseil de Genevois puis en Chambre des comptes de Savoie et enfin sénateur au Sénat de Savoie, en possédait une en 1567[73], force est de constater que la plupart renferment peu d'ouvrages et sont surtout spécialisées. En

---

[67] *La pratique de faire toutes confitures, condiments, distillations d'eaux odoriferantes et plusieurs autres receptes trés utiles. Avec la propriété du vinaigre, approuvé (contre l'opinion de plusieurs) grandement profitable au corps humain.* Lyon : B. Rigaud et J. Saugrain, 1558, in-16.

[68] «Il n'existe guère de bibliothèque où ne figure un traité de démonologie» (P. Aquilon, *art. cit.*, p. 199).

[69] L. Daneau, *Deux traicté nouveaulx trés utile pour ce temps, le premier touchant les sorciers... le second contient une breve remonstrance sur les jeux de cartes et de déz. Reveu et augmenté par l'auteur, M. Lambert Daneau.* S. l. : J. Baumet, 1579, in-8°.

[70] P. Aquilon, *art. cit.*, p. 195.

[71] Ce sont : *Discorsi universale di in Augustino ferenbili*, *Les troys mondes*, *Epitoms de la corographie d'Europs* et *La division du monde*.

[72] R. Devos et P. Le Blanc de Cernex, «Un 'humaniste' chambérien au XVIe siècle : Jehan Piochet de Salins d'après ses livres de raison», dans *Vie quotidienne en Savoie, Congrès des Sociétés savantes de Savoie, Conflans, 1976*, Albertville, 1979, p. 209-230.

[73] F. Mugnier, «Claude-Janus Meilleret et sa famille (XVIe siècle)», dans *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. XXXI, 1892, p. CVI-CXX. Sur ce personnage cf. aussi L. Perrillat, *Le duché de Genevois...*, *op. cit.*, t. III, p. 737-738.

1555, Claude Dufour, official de l'évêché de Genève (1540-1543) puis collatéral au Conseil de Genevois, a 84 livres, surtout en droit[74] ; même constat pour Jacques Lambert, juge-mage de Genevois, qui laisse en 1569 146 livres, essentiellement en droit[75]. Dans la haute noblesse, nous n'avons que quelques indices : Laurent de Gorrevod possédait une cinquantaine de livres en 1514, littérature de distraction (romans, poésie, littérature, auteurs antiques)[76], et au bout du siècle (1574-1575), Barbe d'Amboise, épouse d'un Seyssel-La-Chambre, 55 ouvrages de piété et de distraction[77]. Seule la bibliothèque d'Emmanuel-Philibert de Pingon, étudiant dans les années 1540, laisse augurer un fonds susceptible de s'enrichir : 30 livres (manuels scolaires, théologie, philosophie, histoire) dont malheureusement on ne connaît pas la fortune[78].

A partir de ces exemples, peu nombreux mais précieux, on voit que, tout compte fait, la bibliothèque de maître de Chambouz est plutôt bien fournie par rapport à celles de ses contemporains savoyards. Ceci est d'autant plus intéressant lorsque l'on considère que notre notaire et audiencier n'est en définitive qu'un officier subalterne, qui occupe un des plus bas échelons de la hiérarchie judiciaire. Certes, cette « librairie » n'a rien à voir avec un fonds comme celui de Jehan Piochet, que l'on peut considérer comme un humaniste, ou celui de grands robins du XVII[e] siècle[79], pour lesquels on a des inventaires précis mais elle reste toutefois, compte tenu de l'époque et de la profession exercée par maître de Chambouz, tout à fait honorable. On peut effectuer des comparaisons avec le domaine français grâce aux études de R. Doucet pour Paris et A. Labarre pour Amiens. Pour la capitale du royaume de France, il a été

---

[74] ADHS, E 448, fol. XLII et XLIX : «Plus cinq douzaynnes des livres en droict et loix desquelz les ungs sont couvert et les aultres sans aulcunes couvertures, grans et moyens ; plus deux douzaynes de petis livres».

[75] ADHS, E 1055, pièce 28 : «Plus y avons trouver tout le court du droict canon et le court du droict civil, Bertholle et Jasant, Paule de Castre, Balde, desja caduque, Panorme et Félin et plussieurs aultres voulumes jusques a nombre tant petit que groz de septz-vingtz et six : deux centz florins». Cf. sur ce personnage, L. Perrillat, *Le duché de Genevois...*, *op. cit.*, t. III, p. 730.

[76] A. Perret, «La bibliothèque de Laurent de Gorrevod au château de Gerbaix (Savoie) en 1514», dans *La vie culturelle et artistique en Savoie à travers les âges, Congrès des Sociétés savantes de Savoie, 1972*, Chambéry, 1972, p. 123-130.

[77] M. de Seyssel-Cressieu, *Inventaire des biens, meubles et des titres de Barbe d'Amboise, comtesse douairière de Seyssel-La-Chambre (1574-1575)*, Paris, 1896, p. 33 (le *Second livre d'architecture* de J. Androuet), 35, 43 et 48-52 : 55 livres dont les prix varient entre deux et cinq florins.

[78] E. Champion, «Notes sur un recueil formé par Philibert de Pingon», dans *Mélanges Émile Picot*, Paris, 1913, t. II, p. 187-197. Sur ce personnage, cf. aussi L. Perrillat, *Le duché de Genevois...*, *op. cit.*, t. III, p. 767-768.

[79] R. Devos, «Élite et culture : les magistrats savoyards au XVIIe siècle», dans *Cahiers de civilisation alpine*, n° 4, 1985, p. 217-230 : plusieurs bibliothèques d'officiers ducaux sont décrits dans cet article. On trouvera également des éléments sur quelques bibliothèques privées au XVIIIe siècle, singulièrement d'avocats et de magistrats dans J. Nicolas, *La Savoie au XVIIIe siècle, noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978, t. I, p. 309 et t. II, p. 1001-1012.

déterminé que les officiers royaux et conseillers au Parlement possèdent en moyenne, dans les années 1530 et 1540, entre 150 et 250 livres[80] ; pour Amiens, ville de moindre importance, A. Labarre arrive, mutatis mutandis, à des conclusions similaires[81]. L'analyse de la bibliothèque de maître de Chambouz permet donc de la considérer comme une « librairie », bien fournie et riche, compte tenu de la qualité de son propriétaire.

Concernant l'état de conservation des livres de notre notaire, on est, à vrai dire, bien en peine d'avancer des éléments pertinents car l'inventaire est pour ainsi dire muet sur ce point. On reste sur sa faim si l'on veut savoir quel type de reliure était employé ou même quels étaient les formats des livres. C'est tout juste si l'on sait que le Matheoli, ouvrage de médecine répandu, est « en grand volume », bien maigre et unique indication sur l'état matériel de cette bibliothèque. On a tenté de déterminer le format pour chaque titre[82]. On livre donc les données en ayant bien à l'esprit qu'ils ne sont pas pleinement fiables et mériteraient sans doute des recherches plus approfondies : seuls 45 % des titres ont pu recevoir une estimation de leur format. Plus de la moitié d'entre eux (52 titres) seraient des formats moyens (in-8°), auxquels on peut joindre 14 titres qui seraient des in-16 et 25 autres pour lesquels on atteint le format de l'in-4° ou de l'in-folio. Si on s'autorise une extrapolation, on peut dire que les formats modestes dominaient chez Jean de Chambouz.

On est confronté à la même indigence de données pour les prix. Il est fréquent que les inventaires après décès comportent des indications de prix en face de chaque article décrit[83] : point de tout cela, hélas, dans l'inventaire qui nous intéresse. Il est donc impossible de donner ne fût-ce qu'une estimation de la valeur marchande des livres qui nous sont décrits. On est donc bien en peine de se faire une idée de ce que représente pécuniairement ce fonds dans la fortune de maître de Chambouz. Nos recherches nous permettent cependant, pour un livre, d'avancer un prix. Jean de Chambouz possédait en effet le *Stile et reglement sur le faict de la justice et instruction des procès dressé par le souverain Sénat de Savoye* (Chambéry, J. Franconis, 1560, in-8°, autre édition en 1570 par F. Pomar). La bibliothèque des Archives départementales de la Haute-Savoie conserve un exemplaire de l'édition de 1560[84], qui comporte un ex-libris manuscrit

---

[80] R. Doucet, *Les bibliothèques parisiennes au XVIe siècle*, Paris, 1956, p. 23.

[81] A. Labarre, *Le livre dans la vie amiénoise au XVIe siècle : l'enseignement des inventaires après décès, 1503-1576*, Paris et Louvain, 1971, *passim*.

[82] Cette recherche a été menée selon le critère suivant : dans la mesure où l'on est sûr que le titre n'a connu qu'une seule édition avant 1587, on a retenu le format de cette édition. Dans le cas où un ouvrage aurait eu plusieurs éditions dont le format eût toujours été identique, ce format a également été retenu.

[83] Dans le cas de Paris, R. Doucet précise bien que les livres figurant dans les inventaires qu'il a pu consulter sont tous prisés (R. Doucet, *op. cit.*, p. 72-78).

[84] Sous la cote 4938.

que je retranscris ici : « Appertient à moy, Donat Daviet, par achapt Annessy faict le dix-huictiesme juing mil VCLX pour XII solz. Daviet [85]. On voit donc que cet ouvrage de 145 pages, qui a connu un important succès auprès des hommes de loi, pouvait s'acheter, l'année même de sa parution, pour le prix relativement modique de douze sous, soit un florin. C'est la seule indication (obtenue de façon indirecte), que l'on puisse avoir sur le prix des livres possédés par notre notaire et audiencier.

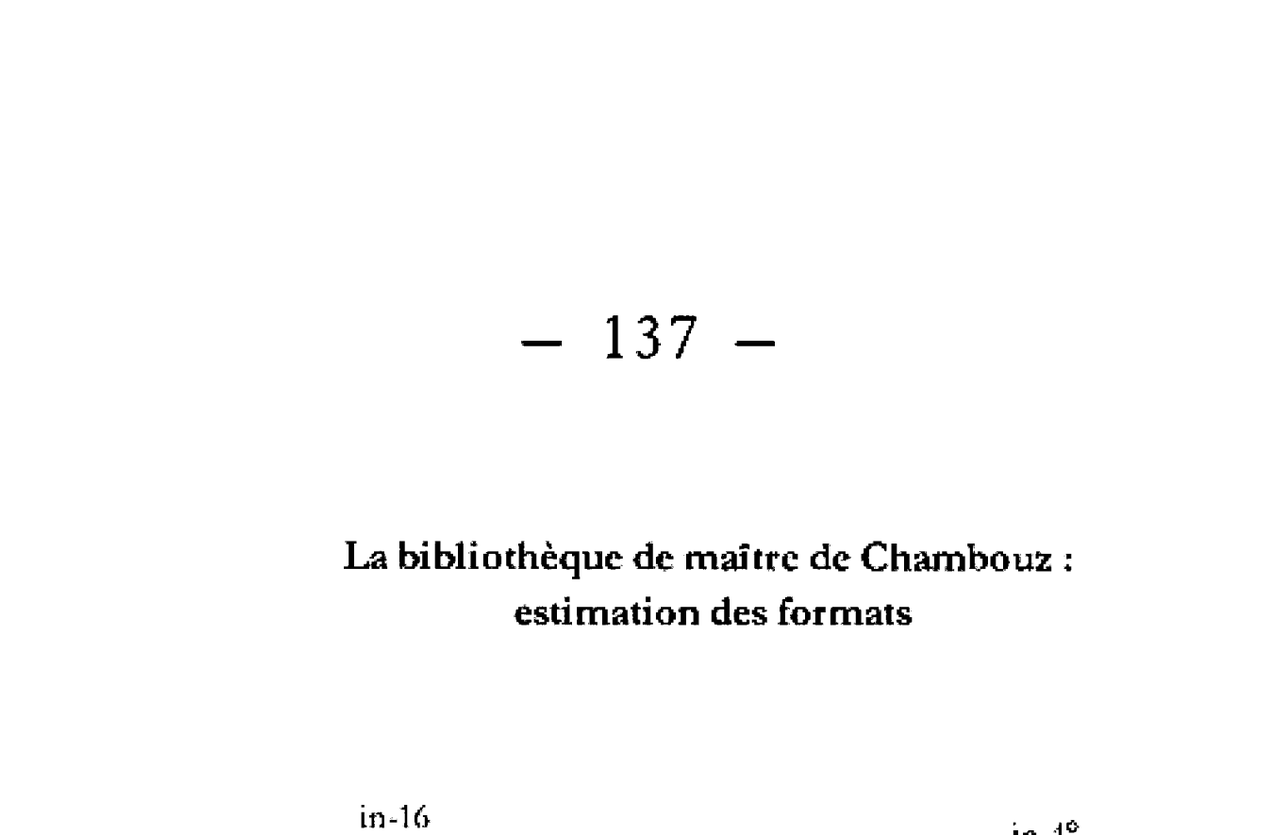
On a ensuite examiné les langues dans lesquelles étaient écrits les livres de Jean de Chambouz. Le français domine très largement : la moitié des titres (99) sont écrits en cette langue et encore, si l'on y ajoute les versions françaises d'ouvrages initialement écrits en d'autres langues, on atteint près de 150 titres soit environ trois quarts du fonds. Vient ensuite la langue par excellence des humanistes : le latin est la langue unique pour 53 titres. Il s'agit d'ouvrages à caractère religieux (20 titres sur 53, essentiellement en théologie) et juridique (18 titres sur 53, surtout des traités et des commentaires) : il n'est donc pas surprenant que le latin y soit employé. La troisième langue bien représentée est l'italien : 6 ouvrages sont écrits en cette seule langue et constituent une entité suffisamment caractérisée pour que le notaire Delespine ait jugé opportun d'établir une catégorie des « livres italiens ». Il conviendrait d'y ajouter une petite dizaine d'ouvrages qui sont soit bilingues (italien et français) soit des traductions d'auteurs italiens. Les traductions, à ce propos, tiennent une place non négligeable dans la bibliothèque de notre notaire : 38 titres sont des traductions françaises d'ouvrages écrits en espagnol, grec, latin et italien. Parmi les langues anciennes, le grec n'est connu que par des traductions et l'hébreu est, semble-t-il, totalement absent de la collection. On doit encore signaler quelques livres polyglottes, notamment un « livre romain, françois et latin » que, il faut l'avouer, on a eu du mal à identifier. On notera enfin une curiosité intéressante. Notre héros possède un livre de piété, publié à Cuburien en Bretagne en 1575 : *Le Mirouer de la mort, en breton, auquel doctement et devotement est trecté des quatre fins de l'home* est en effet un ouvrage écrit en breton[86]. Qui aurait pensé trouver dans les collections d'un notaire savoyard les écrits d'un écrivain breton du début du XVIe siècle ?

---

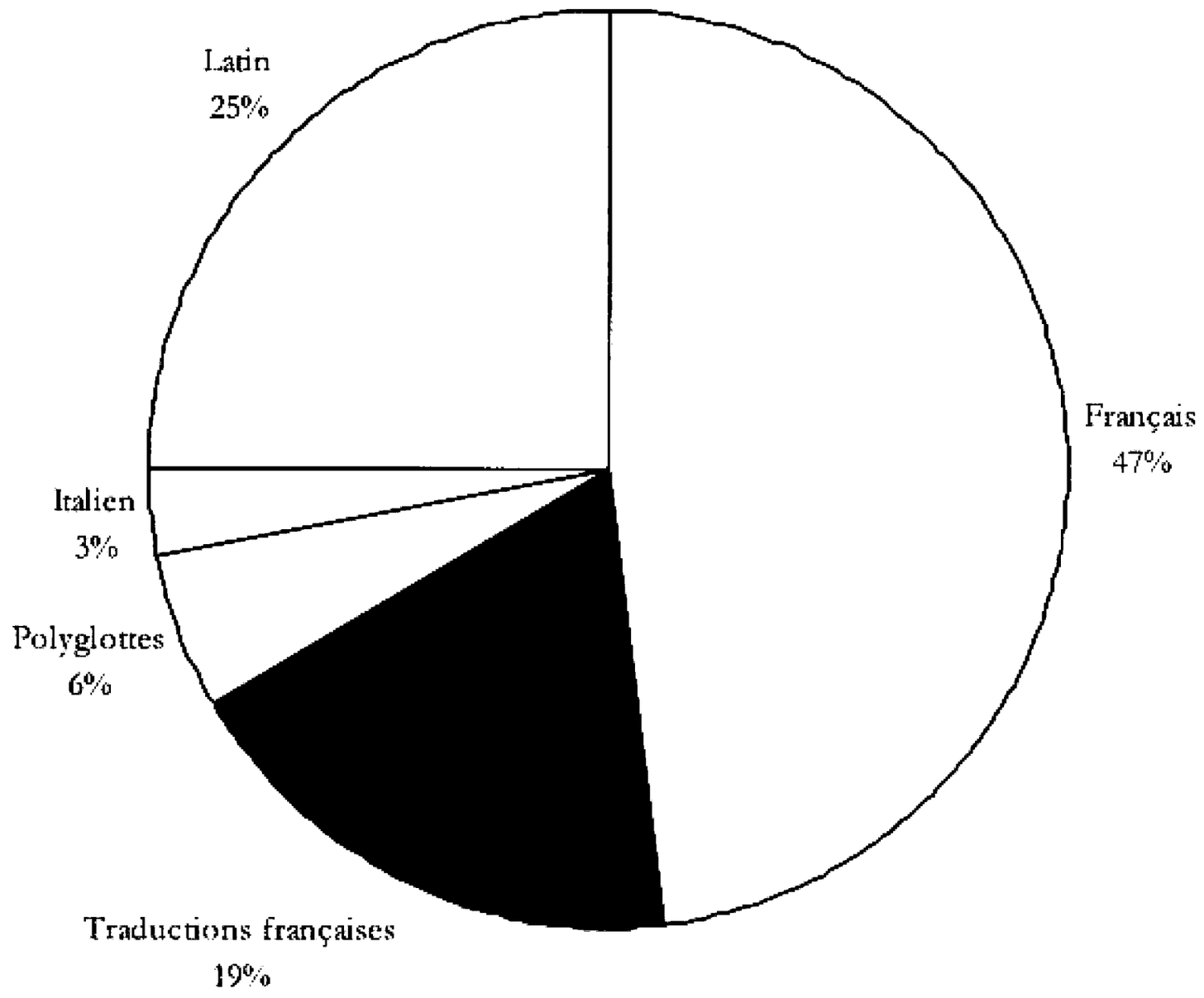
[85] On notera au passage que maître Donat Daviet était un notaire et commissaire d'extentes, mort avant 1574, qui est à l'origine de la famille des nobles Daviet du Bouchet : son fils Amé est en effet anobli en 1598 (ADHS, 43 J 2323, dossier Daviet du Bouchet).

[86] Le titre donné par le notaire Delespine est *Livres des quattres fins de l'homme*. Il semble que, raisonnablement, on puisse l'identifier avec ce *Mirouer de la mort...* de Jean L'Archer, qui porte pour colophon : «An leffr man á voe composet en bloaz 1519 gant maestre Jehan an Archer coz, a parhos Ploegonuen. Hac á voe imprimet é S. Frances Cuburien, en bloaz MCCCCCLXXV».

La bibliothèque de maître de Chambouz : estimation des formats



La bibliothèque de maître de Chambouz : les langues



Un dernier point retiendra notre attention concernant la bibliothèque de maître de Chambouz. Dans quelle mesure les productions d'auteurs et d'éditeurs savoyards sont-elles présentes dans sa bibliothèque ? On a pu repérer douze titres (soit 6 % du fonds) qui, de près ou de loin, peuvent être rattachés à la Savoie, ou au moins, aux États de Savoie. Il s'agit tout d'abord de livres qui ont pu être édités en Savoie : on y trouve notamment le *Livre du roy Modus [et de la royne Ratio, lequel fait mencion commant on doit deviser de toutez manieres de chasses]*, incunable publié par Antoine Neyret à Chambéry en 1486[87] et des *Constituciones sinodales* qui pourraient être celles du diocèse de Genève, édictées par Pierre de La Baume et publiées en 1535[88]. Faut-il aussi voir sous l'appellation bien vague de « breviaire » l'un des bréviaires à l'usage du diocèse de Genève, l'un édité en 1513 par Gabriel Pomar et l'autre en 1556 par François Pomar[89] ? C'est chose possible.

Un deuxième groupe de titres comprend les œuvres d'écrivains savoyards ou ayant trait à la Savoie. On y repère l'un des ouvrages d'Emmanuel-Philibert de Pingon (on n'a pu déterminer clairement lequel, hélas[90]), qui est qualifié, suite à une erreur du notaire Delespine, de « baron d'Annecy » (*Annessiaci baroni,* sic *pour Cusiacensis baronis*). Un autre titre, une *Vita Christi*, est suivi de ces deux mots : *Philiberti Pingoni (*sic*).* Cela signifierait-il que cette vie du Christ aurait appartenu à Emmanuel-Philibert de Pingon ou qu'il faut y voir l'incipit d'un des ouvrages de cet écrivain ? Le poète Claude Mermet figure aussi en bonne place dans la bibliothèque qui nous intéresse puisque sa *Pratique de l'ortographe française* en fait partie. Il est originaire de Saint-Rambert-en-Bugey, donc des États de Savoie, et a fait paraître son livre en 1583. Peut-on imaginer que maître de Chambouz soit entré en contact avec cet écrivain ? N'oublions pas que le duc de Genevois, protecteur de Jean de Chambouz, était également marquis de Saint-Rambert. On peut donc penser qu'il y a eu des contacts entre nos deux lettrés. On a vu également que maître de Chambouz possède le livre de chevet de tout homme de loi savoyard en l'espèce du *Stil et reglement...*

---

[87] Notons cependant que ce livre a connu une autre édition à Paris en 1524.

[88] *Constitutiones synodales in sancta synodo in ecclesia Gebennensi auctoritate illustris et reverendissimi in Christo patris et domini domini Petri de Bauma, episcopi et principis...*, Annecy : G. Pomar, 1535 (A. Dufour et F. Rabut, *art. cit.*, p. 222).

[89] *Brevarium in usum ecclesie Gebennensis noviter impressum cum annotationibus historiarum in marginibus positis...* Lyon : G. Pomar, 1513, in-8° (*ibid.*, p. 220) et *Brevarium secundum usum majoris ecclesie Sancti Petri Gebennensis.* Annecy : F. Pomar, 1556 (*ibid.*, p. 226).

[90] Deux ouvrages de cet auteur ont un incipit qui se rapproche de *Phillliberti Pingoni Sabaudi, Annessiaci baroni* (*sic*), titre donné par maître Delespine : *Philiberti Pingonii Sabaudi, Cusiacensis baronis, Augusta Taurinorum*, Turin, 1577 (il s'agit d'une histoire de la ville de Turin) et *Philiberti Pingonii Sabaudi, Cusiacensis baronis, Sindon evangelica*, Turin, 1581 (il s'agit d'un traité du saint Suaire). On notera que ce personnage, historiographe de la maison de Savoie, fut un temps magistrat au Conseil de Genevois à Annecy, à la fin des années 1550, et baron de Cusy (d'où la nécessité de corriger *Annessiaci* en *Cusiaci* ou *Cusiacensis*).

du Sénat de Savoie, ouvrage éminemment savoyard s'il en est. Notre notaire et audiencier n'a pas manqué non plus de faire l'acquisition de la plus célèbre description poétique de la Savoie du XVIe siècle, écrite par Jacques Peletier du Mans, intitulée tout simplement *La Savoye*. Elle paraît à Annecy en 1572, chez J. Bertrand[91]. Il a donc sans doute été facile à maître de Chambouz de l'acquérir ; peut-être a-t-il même rencontré l'auteur, qui a séjourné en 1571-1572 à Annecy[92].

Enfin, il faut signaler trois ouvrages qui ont peut-être un rapport avec les États de Savoie. Ce lien est toutefois hypothétique : je me contente ici de présenter quelques indices. Le recueil de thérapeutique d'Alexis Piémontois semble avoir été écrit par un Piémontais, même si le nom de l'auteur est un pseudonyme[93]. Il est troublant aussi de constater que *Les devis héroïques et les Discours des premiers troubles* ont pour auteur respectivement Claude Paradin et Gabriel de Saconay. Le premier rappelle étrangement le chroniqueur de la maison de Savoie, Guillaume Paradin, et le second paraît appartenir au lignage des Saconay, famille noble savoyarde. Ces écrivains auraient-ils un lien avec notre pays ? La chose semble possible.

Après avoir analysé le contenu intellectuel de cette bibliothèque, je voudrais, en guise de conclusion, m'arrêter sur un problème matériel la concernant : où était localisée cette collection ? Il n'est pas impossible qu'elle se situât à l'hôtel Bagnoréa. En effet, on se souvient que maître de Chambouz était le neveu de Gallois Regard, propriétaire de cette résidence annécienne et qu'il a peut-être hérité de ses ouvrages. De plus, on sait que notre notaire et audiencier habitait ou au moins fréquentait cet hôtel : on l'y trouve au cours d'une enquête en 1576[94] et un recensement d'Annecy en 1583 nous indique que son feu est bien proche de celle de son oncle, peut-être sous le même toit[95]. Il y a donc de fortes chances pour que Jean de Chambouz (qui est, on le sait, agent de son oncle) et sa famille aient été logés par son oncle dans ce vaste hôtel et, avec eux, la bibliothèque. On ignore malheureusement tout du sort de celle-ci : on n'a pas retrouvé le testament de maître de Chambouz et aucun document postérieur n'en fait mention. Quant à retrouver un exemplaire lui ayant appartenu, cela relève de la plus aléatoire des découvertes.

---

[91] Sur le passage de cet auteur dans les États de Savoie et sur son poème, cf. M. Bruchet, *op. cit.*, p. 100-125.

[92] L. Terreaux, «Jacques Peletier et la Savoie», dans *Revue savoisienne*, 1986, p. 97.

[93] *Alexis Piamontois*, écrit le notaire Delespine : il faut y voir G. Ruscelli (pseud. Alessio Piemontese), *Les secrets du seigneur Alexis Piemontois...*, plusieurs éditions à Paris et à Lyon entre 1564 et 1573.

[94] AST, PS, Corte, 111, II, 11, n° 2 : en 1576, a lieu une enquête concernant le décès suspect d'un dénommé Bernard Chapelle dans la prison que tenait Gallois Regard en son hôtel Bagnoréa. Le premier des témoins cités est maître Jean de Chambouz qui indique qu'il fréquentait l'hôtel assidûment.

[95] AM Annecy, GG 3(55), rôle de garde des portes de la ville d'Annecy en 1583 : sur cette liste des habitants d'Annecy, maître de Chambouz se trouve près de la porte Genotton et la troisième personne qui le suit dans la liste est l'évêque de Bagnoréa.

Maître de Chambouz possédait donc très vraisemblablement une partie des livres de son oncle par alliance, Gallois Regard, et aussi ceux de son beau-père, Janus Regard. Il les conservait peut-être même là où, à Annecy, résidait ce personnage si important dans l'histoire de l'art savoyard. A travers sa bibliothèque, Jean de Chambouz nous donne l'image d'un officier aux soucis humanistes et intellectuels affirmés et fait montre d'une curiosité orientée vers des domaines fort variés. En ce sens, on peut dire qu'il fait bel et bien partie de cette catégorie des hommes de loi qui, au XVIe siècle, constituent, et de loin, les premiers clients des libraires[96]. Certes, on est loin de la superbe collection de Jehan Piochet et notre notaire et audiencier n'a pas les ambitions ni les dimensions de ce dernier ou celles d'un Emmanuel-Philibert de Pingon. Sur le plan annécien et à son échelon social, la bibliothèque de maître de Chambouz constitue une preuve de l'existence au sein de la petite élite annécienne de quelques fins lettrés, ce qui fera peut-être dire à Charles-Auguste de Sales : « La cité d'Anicy estoit semblable à celle d'Athènes, soubs un si grand prélat que François de Sales et soubs un si grand président qu'Antoine Favre et estoit habitée d'un grand nombre de docteurs soit jurisconsultes soit bien versés en lettres humaines »[97].

[96] P. Aquilon, *art. cit.*, p. 185 et R. Doucet, *op. cit.*, p. 24.
[97] C.-A. de Sales, *Vie du bienheureux François de Sales, evesque et prince de Genève*, Lyon, 1634, p. 367-370.

1) Voragine, Jacques de. *Opus aureum et legende insignes sanctorum sanctarumque...* Il existe de nombreuses éditions de ce classique de l'hagiographie médiévale. Cf. aussi le n° 98.

2) Peut-être les *Constitutiones sinodales in sancta synodo in ecclesia Gebenn. auctoritate illustr. et reverendissi. in Christo patris et domini domini Petri de Bauma...* Annecy : G. Pomar, 1535.

7. Silvestrina summice
Prierio, Silvestro Mazolini. *Silvestrina. Summa summarum, que Silvestrina nuncupatur : edita ab R. P. Silvestro Prierate,...* Lyon : F. de Giuncta, 1528 et 1533, in-4°.

8. livre romain, françois et latin
Non identifié, en raison de l'imprécision des données.

9. livre «escriptz à la main avec des petite marques rouge»
Non identifié, en raison de l'imprécision des données. Il s'agit en tout cas d'un manuscrit.

10. Postilla venerabilis fratris
Voir ci-dessous.

11. Nycolai Delira super Psalteriunque felicibis mapit
Sous les numéros 10 et 11, il faut voir : Nicolas de Lyre. *Postilla Nicolai de Lyra super Psalterium...* Plusieurs éditions entre 1483 et 1509. L'expression *felicibis mapit* n'a aucun sens et semble se rattacher à un autre titre, obscur : erreur du scribe ?

12. Commentarius ad dictum Henrici secondi
Du Moulin, Charles. *Commentarius ad edictum Henrici secundi contra parvas datas et abusus Curiae Romanae, et in antiqua edicta et senatus consulta Franciae contra annatarum et id genus abusus, multas novas decisiones juris et praxis continens,...* Lyon : apud A. Vincentium, 1552, in-4°, 245 p.

13. Summa angellia
Angelus de Clavasio. *Summa angelica...* Nombreuses éditions entre 1486 et 1519.

14. Vocabularius juris
Vocabularium juris utriusque. Plusieurs éditions à Lyon entre 1535 et 1586.

15. Vapiensis pratica
Ferrari, Giampietro. *Lib. For. Papiensis, practica excellentiss. juris u. docto. domini Joan. Petri de Ferrariis,... illustrata copiosissimis additionibus juris utr. docto. domini Francisci de Curte et domini Bernardini Landriani et aliorum in practica excellentium. Huic etiam accesserunt doctissimae rerum summae, D. Joan. Ricio,... authore...* Deux éditions de cet ouvrage (1549 et 1570).

16. Expositio versoris super summilis logica magistri Petasispanii
Jean Le Tourneur, Jean (dit Johannes Versor). *Expositio Versoris,... super Summulis magistri Petri Hispany*. Mantoue : P. de Puczpach, 1473, in-4°. Autre édition en 1477.

17. Bibla sacra
Sic pour *Biblia sacra*. Cette édition de la Bible ne peut être identifiée en l'absence de données plus précises.

18. Vita Cristi per Rodolphum Sipanium doctori Philiberti Pingoni
Ludolphe le Chartreux. *Vita Christi, per Ludolphum Saxonium,... ex Evangeliis et scriptoribus orthodoxis excerpta, ad vetustorum exemplarium fidem accuratissime recognita...*
Plusieurs éditions. La mention *doctori Philiberti Pingoni* indique-t-elle que ce livre a appartenu à Emmanuel-Philibert de Pingon ou serait l'incipit d'un ouvrage de cet auteur ?

19. Missale ad usum Romanum melicioris jure consulti clarissimi
Il y a sans doute deux livres derrière ce titre

1) *Missale ad usum Romane ecclesie peroptime ordinatum ac diligenti cura castigatum...* Lyon : Baland, 1505 ou une autre édition de ce missel.

2) Un ouvrage de droit, qui ne peut être identifié précisément, plusieurs titres commençant par *Clarissimi jureconsulti...*
On ne sait à quoi rattacher *melicioris*, qui n'a par ailleurs aucun sens.

20. Novellarium constitucionum domini Justiani
Justinien I^er^. *Novellarum constitutionum domini Justiniani sacratissimi principis et imperatoris libri duo...* Deux éditions à Lyon chez L. Pesnot en 1556 et 1558, in-8°.

21. Summa predicta de Sancto Thoma de Aquino
Thomas d'Aquin, saint. *Summa edita a sancto Thoma de Aquino, de Articulis fidei et Ecclesie sacramentis.* Trois éditions entre 1472 et 1476.

22. De fudis et homagiis
Sancto Georgio, Jacobinus de. *De Feudis et homagiis. Opulentissimus jurium egregiique luminis do. Jacobini de Sancto Georgio tractatus feudalis civilibus practicis commodissimus. Cui junctus est tractatus de homagiis et roydis...* Lyon, 1533, in-8°, 12 fol. n. ch. et 124 fol.

23. Vita anbe Cristi
Vita Antichristi. Lyon : J. Maillet, s. d. [avant 1500], in-fol.

24. Breviarium Romanum de institucione regulares vita sermo
On peut envisager sous ce titre l'un ou l'autre des deux ouvrages suivants :
Breviarium romanum novissime impressum. Turin, 1519, in-4°.
Un *Breviarium romanum*, Venise, 1551, in-8°, était à l'usage des ermites de l'ordre de Saint-Augustin : faut-il voir sous *de institucione regulares vita sermo* (*sic*) une référence à cet ouvrage ?

25 . Disticha de moribus Catonis cathechismus ex decreto consilii Tridentini
Deux ouvrages se trouvent sous ce titre :

1) Caton, Dionysius. *Disticha de moribus, nomine Catonis inscripta, cum latina et gallica interpretatione (Maturini Corderii)*. Paris : G. Buon, 1578, in-8°, 56 fol.

2) Galesini, Pietro. *Catechismus ex decreto concilii Tridentini ad parochos, Pii quinti, pont. max., jussu editus...* Rome : P. Manutium, 1566, in-fol., 359 p.

26. Testus infortiati domini Justiane despauterius
Il y a deux ouvrages ici :

1) L'Infortiat, texte du droit romain.

2) Le Despautère, c'est-à-dire l'un des ouvrages de Jean Despautère, qui comptent parmi les classiques de la grammaire et de la rhétorique.

27. Aresta amorum
Martial d'Auvergne (dit Martial de Paris). *Aresta amorum...*
Cinq éditions au moins entre 1533 et 1566.

28. Sistoria sacra dominicae passionis
Biel, Gabriel. *Sermo seu potius tractatus latissimus Gabrielis Biel theologi de historia dominice passionis.*
Deux éditions : 1519 et 1583.

29. Doctrine florum artis notarie
Marcilleti, Stefano. *Doctrinale florum artis notarie, seu Formularium instrumentorum...* Deux éditions à Lyon en 1501 et 1521.

30. Modus legendi abbreviaturas
Modus legendi abbreviaturas in utroque jure... Quatre éditions entre 1494 et 1569.

31. Codicis Justiani imperatoris
Justinien I^er^. *Codicis Dn. Justiniani,... repetitae praelectionis libri XII, a Gregorio Haloandro... recogniti, quibus additae sunt praetermissorum passim in iisdem XII libris Codicis classes II. Summulae quaedam Novellarum constitutionum Justiniani principis, quas Authenticas vulgus appellat... Constitutionum Friderichi imperatoris... excerpta...* Bâle : T. Guarin, 1570, in-fol.

32. Digesti novi testus
Sans pouvoir préciser davantage, on est ici en présence du texte du Digeste.

33. Philliberti Pingoni Sabaudi Annessiaci baroni
Deux ouvrages d'Emmanuel-Philibert de Pingon portent cet incipit :
Pingon, Emmanuel-Philibert de. *Philiberti Pingonii Sabaudi, Cusiacensis baronis, Augusta Taurinorum.* Turin : hæredes N. Belivaquæ, 1577, in-fol., 134 p.
Pingon, Emmanuel-Philibert de. *Philiberti Pingonii Sabaudi, Cusiacensis baronis, Sindon evangelica.* Turin : hæredes N. Belivaquæ, 1581, in-4°, 88 p.

34. Laurencii Bambara Brixiani
S'agirait-il de *Sallustii Opera, cum commentariis Laurentii Vallensis et Joannis Chrisostomi Soldi Brixiani].* Paris : A. et J. Petit, 1497, in-4° ? Sous toutes réserves.

35. Divi Ambrosii episcopi de vocatione
Ambroise, saint. *Gloriosi Ambrosii epistolæ. De vocatione omnium gentium...* Milan : A. Zarotum, 1491, in-fol. ou
Ambroise, saint. *Divi Ambrosii, Mediolanensis episcopi, officiorum liber...* Paris, 1504, in-4°.

36. Johannes Ludovici Vives Valentini
Vives, Juan Luis. *Johannis Ludovici Vivis Valentini ad veram sapientiam introductio...* Lyon : J. Frellon, 1556, in-8°, [72] fol.

37. Parvi volumines textus
On est sans doute en présence ici de quelques brochures ou opuscules, peut-être reliés ensemble, que le notaire Delespine a désigné sous ce titre générique.

38. Testamenti novi edictio vulgata
Testamenti novi æditio vulgata. Lyon : A. Vincent, 1542, in 16.

39. Tractatus de pentionibus ecclesiastice
Gigas, Hieronymus. *Tractatus de pensionibus ecclesiasticis...*
Deux éditions : Lyon : G. Roville, 1545, in-8° et Venise : à l'enseigne de la Salamandre, 1570, in-4°.

40. Enchiridion locorum communium
Maier, Johann (dit Jean Eck). *Enchiridion locorum communium adversus Lutherum et alios hostes Ecclesiae*... Neuf éditions de 1526 à 1572.

41. Marci Tulii Ciceronis officia
Cicéron, Marcus Tullius Cicero. *[M. Tulli Ciceronis Officia diligenter restituta...]*. Paris : S. Colinaeum, 1541, in-8°. Cet ouvrage a été commenté par Melanchton et Érasme.

42. Tractatus juris regalia
Ruzé, Arnoul. *Tractatus juris regaliae per... Arnulphum Ruzaeum*... Paris : G. du Pré, 1551, in-8°.

43. Literenti comedia
Térence. *P. Terentii comoedie*... Paris, 1499, in-8°.

44. livre intitulé «un breviaire»
Ce titre est trop commun pour que l'ouvrage soit nettement identifié. On propose toutefois qu'il pourrait s'agir d'un manuscrit ou d'un des bréviaires à l'usage du diocèse de Genève : *Brevarium in usum ecclesie Gebennensis noviter impressum cum annotationibus historiarum in marginibus positis*... Lyon : G. Pomar, 1513, in-8° ou *Brevarium secundum usum majoris ecclesie Sancti Petri Gebennensis*. Annecy : F. Pomar, 1556.

45. Institutionum imperialium libri carti
Il n'est pas possible d'assigner une édition précise à ce recueil de droit romain, souvent publié sous des titres divers : aucun de ceux-ci ne correspond vraiment à la mention ici reproduite.

46. Dominica prima in adventie
Pérault, Guillaume. *Sermones moralissimi super epistolas dominicales totius anni, multas materias predicabiles complectentes,... Dominica prima in adventu*... Avignon, 1519, in-8°.

47. Tractatus exquisitissimi diversorum doctorum
Ubaldi, Baldo degli. *Tractatus exquisitissimi. De questionibus et tormentis, secundum Baldum. De carceribus. De exemptionibus. De testibus secundum Bartholum,... De discrepantiis legum et canonum. De permutationibus beneficiorum. De sponsalibus et matrimoniis secundum Johannem Andree. De privilegiis e immunitatibus clericorum, per dominum Boniconcium,... De prescriptionibus, per dominum Dynum de Mugillo,... Declaratio arboris consanguinitatis et affinitatis secundum Johan. And. De pluritate beneficiorum per dominum Johannem de Ligniano,... Decisio ac responsio cujusdam questionis quolibetice a... domino Guilhelmo Bont... proposite. De usuris per eundem*. Paris, 1507, in-8°. Ici, le

notaire Delespine, au lieu de nommer chacun des docteurs dont les écrits figurent dans ce recueil, les a compris sous l'expression *diversorum doctorum*.

48. Victum viciorumque exempla Aristotelis stagirita recononi corum
Il y a deux voire trois livres sous ce titre.

1) Hanappes, Nicolas de. *Virtutum vitiorumque exempla.* Quatre éditions entre 1534 et 1576.

2) *Aristotelis stagiritæ. Libri omnes quibus tota moralis philosophia quæ ad formandos mores tum singulorum tum familiæ tum civitatis spectat continetur.* Cinq éditions entre 1540 et 1580.

3) L'expression *recononi corum* est absurde : erreur du scribe ?
Faut-il supposer que ces opuscules étaient reliés ensemble ?

49. Pleclarissimum opus quod gemma
Denisse, Nicolas. *Preclarissimum atque divinum opus, quod Gemma predicantium nuncupatur... compositum per venerandum patrem fratrem Nicholaum Deniise,...* Caen, 1507, in-4°. Deux autres éditions, en 1508 et en 1523.

50. De sacris ecclesia misteriis cathechismus
Deux livres sont compris sous ce titre :

1) Douaren François (dit François Duarens). *De sacris ministeriis ac beneficiis libri VIII.* Quatre éditions à Paris de 1551 à 1585.

2) Derrière *cathechismus*, se trouve l'un des nombreux catéchismes édités au XVI[e] siècle.

51. Discorsi universale di in Augustino ferenbili
Ferentilli, Agostino. *Discorso universale di M. Agostino Ferentilli, nel quale discorrendosi per le sei età e le quattro monarchie, si raccontano tutte l'historie e l'origine di tutti gl' imperii, regni e nationi, cominciando dal principio del mondo fino all' anno MDLXIX, nel fine del quale si mostra... quanto habbia da durare il presente secolo...* Trois éditions entre 1572 et 1575.

52. Al magnifico Veneto patritio de Aloisio
On est ici sans doute en présence de l'incipit de la dédicace de l'ouvrage suivant : Vielmi, Girolamo. *De sex diebus conditi orbis liber ad Aloysium Justinianum patritium Venetum & coadjutorem Aquileiensem...* Venise : Giunta, 1575, in-4°, 452 p.
A moins qu'il ne s'agisse d'une édition, en italien, de ce même livre.

53. Guida de pecatori
Grenade, Louis de. *Guida de' peccatori, nel quale s'insegna tutto cio che deve far il christiano da principio della sua conversione per insino alla perfettione,...* Venise : E. de Alaris, 1575, in-12, 167 fol.

54. Polidoro Vergilio di Urbino
On a de Polidoro, Vergilio. *Polydorii Virgilii Urbinatis De rerum inventoribus libri octo.* Rome : Grassi, 1585. Cet auteur a également écrit en italien : *De gli inventori delle cose libri octo.* Florence : Giunti, 1587 ; *De la origine e degl'inventori de le leggi, con la espositione del Pater nostro.* Florence : Giunti, 1587 ; *De l'origine e degl'inventori de le leggi...* Venise : Ferrari, 1545 ; *I dialoghi.* Venise : Giolito, 1550.

55. Tractato de la cummunione
Davidico, Laurentio. *Trattato della communione induttivo a frequentar quella. Intitolato fiamma d'amor divino, qual contiene diversi notabili passi utilissimi da sapere.* Florence : L. Torrentino, 1550, in-8°.

56. Il duello di messer Giovan Batista Pigna
Pigna, Giovanni Batita. *Il Duello, di M. Giovan Battista Pigna... diviso in tre libri, ne quali dell' honore e dell' ordine della cavalleria con nuovo modo si tratta.* Venise : Valgrisi, 1554, in-4°, 270 p.

57. Les diverses leçons d'Anthoyne de Verdir
Du Verdier, Antoine. *Les Diverses leçons d'Antoine Du Verdier, sieur de Vauprivaz, etc., suivans celles de Pierre Messie...* Lyon : B. Honorat, 1577, in-8°, 422 p.

58. Le livre du roy Modus
Ferrières Saint-Hilaire, Henri de. *Cy commance le livre du roy Modus et de la royne Racio lequel fait mencion commant on doit deviser de toutez manières de chasses...* Chambéry : A. Neyret, 1486, in-fol., 102 fol. Plusieurs éditions sont postérieures à celle-ci, qui est la première.

59. Le grand ordinaire des Crestiens
Benoist, René. *Le Grand Ordinaire, ou Instruction commune des Chrestiens... nouvellement reveu, corrigé et augmenté, avec trois petits traictez fort utiles en ce temps à ceux qui désirent vivre chastement tant en religion que dehors...* Paris : G. de La Noue, 1580, in-8°, XVI-230 fol.

60. Le verger d'honneur en rime
La Vigne, André de. *Le Vergier d'honneur, nouvellement imprimé à Paris. De l'entreprise et voyage de Napples. Auquel est*

compris comment le roy Charles huitiesme de ce nom... passa... depuis Lyon jusques à Napples... Paris : A. Vérard, 1500, in-4°. S'agit-il de cette édition ou d'une autre, postérieure ?

61. Livre des chismes et des consile de l'eglise
Lemaire de Belges, Jean. *Le Traictié de la différence des scismes et des concilles de l'Église, composée [sic] par Jehan Le Maire de Belges...* Paris, 1519, in-4°. Trois autres éditions de ce titre en 1523, 1528 et 1533.

62. Les vies des hommes illustres grec et romain premier tome
Plutarque. *Les Vies des hommes illustres, grecs et romains...* Nombreuses éditions au XVI[e] siècle.

63. Encoures une aultremesme quatritome
Il s'agit sans doute du quatrième tome de l'ouvrage de Plutarque identifié au n° 62.

64. Les espitres et evangelles des cinquante-troys dimenche de l'anné
Dolet, Étienne. *Les Epistres et Evangiles des LII dimanches de l'année...* Lyon, 1542, in-8°. Cf. aussi, ci-dessous, le n° 89.

65. Heure tout en françois
Imprimé ou manuscrit ?

66. Epistre dorées
Guevara, Antonio de. *Les Épistres dorées, moralles et familières de don Antoine de Guevare,... Traduites d'espagnol en françoys...* Huit éditions de 1558 à 1584.

67. Les six livres du sacrement de l'autel
Albin de Valsergues, Jean d'. *Les Six Livres du sacrement de l'autel, pour la confirmation du peuple françoys...* Paris : G. Chaudière, 1566 et 1576, in-8°

68. Livre du mont de Calvaire
Guevara, Antonio de. *Livre du mont de Calvaire divisé en deux parties dont la première traite des mystères admirabes mis à fin par le fils de Dieu, lorsque là il mourut pour le rachat de tout l'humain lignage et la seconde contient l'exposition des sept paroles que N. S. J. C. proféra en l'arbre de la croix...* Paris, 1572, in-8°.

69. Deux instructions et troys espistres
Montluc, Jean de. *Deux instructions [sur les commandemens de la loy et les sainctz sacremens] et deux épistres, faictes et envoyées au clergé et peuple de Valence et de Dye,...* Paris : impr. de M. de Vascosan, 1557, in-8°, 85 fol. Il faut noter qu'A. Labarre a également rencontré (*Le livre dans la vie amiénoise...*, p. 334) un livre intitutlé *Deux instructions et trois épistres envoyés aux ecclésiastiques de Valence* et l'identifié grâce à la notice ci-dessus.

70. Le moyen de parvenir à la cognoissance de Dieu
Le moyen de parvenir à la cognoissance de Dieu et conséquemment au Salut, avec allégation de plusieurs bons autheurs. Lyon : R. Granjon, 1557 et 1562, in-8°.

71. De la vanité du monde
Augustin, Saint. *De la Vanité de ce siècle et monde inférieur, composé de long temps en latin par monsieur sainct Augustin,...* Paris : Vivant Gaultherot, 1542, in-16.

72. Les dialogues de feu Jaques Thoreau
Tahureau, Jacques. *Les Dialogues de feu Jaques Tahureau,... non moins profitables que facétieus, où les vices d'un châcun sont repris fort âprement pour nous animer davantage à les fuir et suivre la vertu...* Deux éditions avec ce titre (1565 et 1566).

73. Le pasturage de la brebis humaine
Non identifié.

74. Livres des quattres fins de l'homme
L'Archer, Jean. *Le Mirouer de la mort, en breton, auquel doctement et dévotement est trecté des quatre fins de l'home, c'est à sçavoyr de la mort, du dernier jugement, du très sacré Paradis et de l'horible prison de l'Enfer et ses infinis tourments...* Cuburien, 1575, in-8°, 72 fol.

75. L'horloge des prinses
Guevara, Antonio de. *L'Horloge des princes,...* Plusieurs éditions entre 1540 et 1580.

76. Le sainct, sacré, universel et general consille de Trente
Hervet, Gentian. *Le Sainct, sacré, universel et général concile de Trente, légitimement signifié et assemblé sous nos saincts pères les papes...* Sept éditions de 1564 à 1584.

77. Le miroir d'or de l'ame pechillesse
Leewis, Denis de (dit Denis le Chartreux). *Le Miroir d'or de l'âme pécheresse, traduit du latin de Denys le Chartreux*. Brehant-Loudéac, 1484, in-4°.

78. Discour sur le sacrement des eglises
Sainctes, Claude de. *Discours sur le saccagement des églises catholiques par les hérétiques anciens et nouveaux calvinistes, en l'an 1562...* Verdun : N. Bacquenois, 1562, in-8°, IX-86 fol.

79. Devote meditacion que l'on se doibt ordonner
Serait-ce Cibole, Robert. *Le Livre de méditation sur soy mesmes,...* Paris, 1510 ?

80. L'enfant prodigue par personnages
Van Langeveldt, Georgius (dit Macropedius). *L'Histoire de l'enfant prodigue, réduitte et estendue en forme de comédie et nouvellement traduitte de latin en françois,...* Anvers : J. Waesberge, 1564, in-8°.

81. Demande faictes aux ministres d'escolles
Faut-il voir sous ce titre Calvin, Jean. *Le Catéchisme, c'est-à-dire le Formulaire d'instruire des enfants en la chrestienté, fait en manière de dialogue, où le ministre interrogue et l'enfant respond...* S. l. : J. Rivery, 1563, in-12, 87 p. ? Sous toutes réserves.

82. Deux epistres de sainct Jerome et sainct Bassile
Ces ouvrages des docteurs de l'Église n'ont pu être plus clairement identifiés.

83. Instructions pour tous estat
Benoist, René. *Instruction pour tous estats. En laquelle est sommairement déclairé comme chacun en son estat se doit gouverner et vivre selon Dieu.* Lyon : J. Saugrain, 1559, in-8°.

84. La fonteyne de vye
La fontaine de vie et de vertu extraite de toute la saine Escriture... Lyon : J. Saugrain, 1560, in-16, 128 p.

85. Les diverse leçon de Pierre Nessi
Mexía, Pero (connu aussi sous le nom de Pierre Messie). *Les Diverses leçons de Pierre Messie,... mises de castillan en françois par Claude Gruget,...* Sept éditions de 1526 à 1584.

86. Decameron de Me Jehan Bocace
Titre connu, pour lequel on n'a pu trouver d'édition qui corresponde, en raison de leur trop grand nombre.

87. Approbacion du sacrifice de la messe
Peut-on s'autoriser à l'identifier à Bèze, Théodore de. *De la vraye origine du sacrifice de la messe* ? Le scribe a-t-il cherché à cacher sous un titre erronné cet ouvrage calviniste ?

88. Les miracles, la mort, passion, resurrection de nostre Sauveur
Foucqué, Michel. *La Vie, faictz, passion, mort, résurrection et ascension de Nostre-Seigneur Jésus-Christ selon les quattre sainctz Évangélistes,...* Paris : Jehan Bienné, 1574, in-8°, 514 p.

89. Catholicque exposicion avec l'exsortacion sur les espitres
Dupuy-Herbault, Gabriel. *Catholiques expositions avec exhortations sur les épistres et evangiles des cinquante trois dimanches de l'année.* Paris : veuve Régnault, 1555, in-8°.

101. Riglement sur la justice
Il s'agit sans doute d'une des nombreuses éditions d'une ordonnance de réforme du royaume de France, à moins qu'il ne s'agisse du *Stile* du Sénat (1560, 1570) ou du Parlement de Chambéry (1553). Cf. n° 124.

102. La praticque de Masuer
Masuer, Jean. *La Practique de Masuer*,... Trois éditions au moins au XVI[e] siècle.

103. Le guydon des pratissien
Dolet, Étienne. *Le Guidon des practiciens*... Paris, 1539. Il existe d'autres éditions de cet ouvrage.

104. Les loyx et ordonnances des roys de France
Seul le *Les Loix, statutz et ordonnances royaulx faictes par les feuz roys de France*... Paris, 1548, in-fol, se rapproche le plus du titre donné par le notaire Delespine.

105. Les loix et ordonnance du roy Henry troiziesme de ce nom
Il s'agit très vraisemblablement du *code Henri III*.

106. Ordonnance du roy Henry
Henri III. *Ordonnance... sur le faict de la police generale de son royaume... (21 nov. 1577.)*. [S. l. ?], 1578. in-8°. Il s'agit sans doute de l'ordonnance de Blois.

107. Ordonnance du roy Charles neufviesme
Ordonnances du roy Charles IX. Faicte par sa Majesté en sa ville de Molins, en l'assemblée des Estats, l'an 1566. Lyon : B. Rigaud, 1572, in-8°, 238 p.

108. Ordonnances du Roy sur les monnoye
Texte législatif non identifié avec précision. Il s'agit d'une des ordonnances monétaires du roi de France. Cf. aussi le n° 137.

109. Les institutes de praticques en matiere civille et criminelle
Imbert, Jean. *Les Institutes de praticque en matière civile et criminèle, tant principale que d'appel, briefvement extraictes en françoys des quatre livres de Jean Imbert, avec un nouveau et proffitable extraict de plusieurs articles des ordonnances royaulx*... Deux éditions (1545 et 1566), au format in-8°.

110. Ordonnances royaulx sur le faict de la justice
François I[er]. *Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbreviation des procès par tout le royaulme de France*,... C'est, semble-t-il, l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539).

111. Praticque judicataire és cause criminelles
Damhouder, Joost de. *Practique judiciaire ès causes civiles*... Anvers : J. Bellere, 1572, in-fol. Le même auteur a écrit *La Practique et enchiridion des causes criminelles*,... Louvain, 1555.

112. Stille et formulaire des lettres
Stylle et formulaire de letres faisans introduction de cause et autres qui se depeschent en la Court de monsieur le Seneschal et siege presidial de Nismes. Nîmes : S. Jacquy, 1597. Il existe deux éditions du titre *Recueil et formulaire de letres...* en 1579 et 1584, qui pourraient aussi correspondre.

113. Ordonnances et edict faict par le Roy des point principaux
Texte de lois françaises non identifié.

114. Les institutes de praticque en matiere civille et criminelle
Cf. le n° 109. Il peut s'agir d'une erreur du notaire qui a repris en main le même livre ou d'un autre exemplaire ou encore d'une autre édition de ce même titre.

115. Discours sur les incompetences et recusacions
Duret, Jean. *Discours sur les incompétences et récusations, pour entendre en quelle jurisdiction il faut poursuyvre le sien et estre poursuivy*,... Lyon : B. Rigaud, 1574, in-8°, 49 fol.

116. Declaration des juste causes qui ont contrainct le roy de Navarre prendre les armes
Henri IV. *Déclaration et protestation du roy de Navarre [Henri IV] sur les justes occasions qui l'ont meu de prendre les armes pour la défense et tuition des Églises réformées de France.* S. l., 1580, in-8°.

117. Les quattres livres des institucion forences
Imbert, Jean. *Institutions forenses ou practique judiciaire...* Trois éditions (1563, 1579 et 1585).

118. Theorique de l'art des notaires
Théorique de l'art des notaires... Lyon, 1582, in-12.

119. Recueil de plusieurs arrest notables
Plusieurs arrets notables donnés ès souveraines Cours et Parlements ensemble ès siéges presidiaux du Royaume de France, sur les matieres les plus civiles et les plus frequentes et ordinaires. Trois éditions lyonnaises en 1566 et 1567.

120. Deux traicté nouveaulx tres utile pour ce temps
Daneau, Lambert. *Deux traitez nouveaux très utiles pour ce temps, le premier touchant les sorciers... le second contient une brève remonstrance sur les jeux de cartes et de dez.* S. l., : Jacques Baumet, 1579, in-8°, 160 p.

121. Extraictz d'aulcuin plaidoyerie arrest
Ayrault, Pierre. *Extraict d'aucuns pledoyers et arrestz faitz et donné en cour de Parlement de Paris.* Paris : M. Le Jeune, 1571 et 1576, in-8°.

122. Praticque de l'art des notaires
Pratique de l'art des notaires... Lyon, 1582, in-12.

123. Praticque de l'otographe françoise
Mermet, Claude. *La pratique de l'orthographe françoise avec la maniere de tenir livre de raison, coucher cédules et lettres missives...* Lyon : B. Bouquet, 1583, in-16, 315 p.

124. Stil et riglement sur le faict de la justice et instrucions des proces
Le stile et reglement sur le faict de la justice et instruction des procès, dressé par le souverain Sénat de Savoye. Chambéry, 1560 et 1570, in-8°. Cf. aussi le n° 101.

125. De l'ensegniement, estat et regime de la chose publicque
Patrice, François. *De l'enseignement, estat et régime de la chose publicque, des gouverneurs, de la justice, de maints contractz et traffiques des estrangers, des œuvres et besongnes des ouvriers, qui par leur habileté font les villes riches et abondantes...* Lyon : B. Rigaud, 1574, in-16, 266 fol.

126. Les six livres de la rey publicque
Bodin, Jean. *Les Six livres de la République...* Six éditions entre 1576 et 1583.

127. Le livre des ephemerides
N'a pu être identifié avec précision, nombre d'ouvrages commençant par *Ephémérides.*

128. La vraye istoyres des troubles et choses memorables en France
La Popelinière, Henri Lancelot-Voisin, sieur de. *La Vraye et entière histoire des troubles et choses mémorables avenues, tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins, depuis 1562,...* Deux éditions avec ce titre, en 1572 et 1573.

129. L'istoire de l'estat de religion et rey publicque soubz l'empereur Charles
Sleidan, Jean. *Histoire de l'estat de la religion et république sous l'empereur Charles V...* Deux éditions (1557 et 1558).

130. Administracion anatonicques de Claude Gallien
Galien, Claude. *Administrations anatomiques de Claude Galien, traduictes fidèlement du grec en françois par M. Jaques Dalechamps,...* Lyon : B. Rigaud, 1572, in-8°, 224 fol.

131. Dictionaire des rimes françoises
Le Fèvre, Jean. *Dictionnaire des rimes françoises,...* Paris : J. Richer, 1587, in-8°, 242 fol.

131 b. Les troys mondes
La Popelinière, Henri Lancelot-Voisin, sieur de. *Les Trois mondes.* Paris : P. L'Huillier, 1582, in-4°.

132. Discours des premier troubles
Saconay, Gabriel de. *Discours des premiers troubles avenus à Lyon, environ en 1563, avec l'Apologie pour la ville de Lyon, contre le libelle faussement intitulé : La Juste et sainte défense de la ville de Lyon...* Lyon, 1569, in-8°.

133. La republicque des Suysses
Simler, Josias. *La République des Suisses comprinse en deux livres, contenant le gouvernement de Suisse...* Trois éditions (1577, 1578 et 1579).

134. Nouveaulx recis
Romannet du Cros. *Nouveaux récits, ou Comptes moralisez, joinct à chacun le sens moral,...* Paris : N. Bonfons, 1573, in-16, 178 fol.

135. Harangue faicte de la part du roy Henry
Montluc, Jean de. *Harangue faicte et prononcée de la part du Roy très-chrestien, le 10. jour du mois d'avril 1573,... par devers... tout l'ordre et estat de la noblesse du... royaume de Poulonne,...* Paris et Lyon, 1573.

136. Clement Marot
Marot, Clément. *Les Oeuvres de Clément Marot...* Au moins treize éditions entre 1538 et 1583.

137. Ordonnances du Roy sur le faict et riglement de ses monnoye
Texte législatif non identifié avec précision. Il s'agit d'une des ordonnances monétaires du roi de France. Cf. aussi le n° 108.

138. Les comtes facessieux et joyeuses recreations de Poge Florentin
Le *Contes facétieux de Poge florentin, traduits en françois.* Lyon : J. Saugrain, 1558, in-16 est le titre qui se rapproche le plus.

139. Negotiation de la paix és moys d'apvril et may
Condé, Henri Ier de Bourbon, prince de. *Négotiation de la paix ès mois d'avril et may 1575, contenant la requeste et articles présentez au roy par M. le prince de Condé,...* S. l., 1576, in-8°, 356 p.

140. Les discours fantasticques de Justun, tonnellier
Gelli, Giovanni Battista. *Les Discours fantastiques de Justin, tonnelier,...* Lyon : C. Pesnot, 1566, in-18, 348 p.

141. Epistre de Me Jehan Bruneau
Bruneau, Jean. *Épistre de M. Jean Bruneau,... contenant les raisons et moyens de sa réunion et réversion en l'Église catholique...* Paris : L. Cavellat, 1578 et 1584, in-8°.

142. Les responce de bonne ou mouvaise fortune
Ce titre traduirait-il celui de l'ouvrage suivant : Adrien le Chartreux. *De Remediis utriusque fortune...* Rennes, 1506 ?

143. Les fachieuses nuict du seignieur Jehan François Staparolle
Louveau, Jean. *Les facecieuses nuictz du seigneur Jean-François Straparole avec les fables et enigmes racontées par deux jeunes gentilz-hommes et dix damoiselles...* Lyon : B. Rigaud, 1572, in-16.

144. Le printemps divers
Yver, Jacques. *Le Printemps d'Yver contenant cinq histoires discourues par cinq journées en une noble compagnie au chasteau du Printemps,...* Deux éditions in-16 (1572 et 1575).

145. Des istoires trabicques
Belleforest, François de. *Les Histoires tragiques extraictes des œuvres italiennes de Bandel...* Plusieurs éditions entre 1566 et 1583.

146. Les ouvres de Me François Rabellais
Rabelais, François. *Les Oeuvres de Me François Rabelais...* Nombreuses éditions de ce titre entre 1553 et 1584.

147. Lestres amoureuses de monsieur Girolam
Parabosco, Girolamo. *Lettres amoureuses de messer Girolam Parabosque,...* Deux éditions (1556 et 1586).

148. Les amblemes de seignieur André Artiat
Alciati, Andrea. *Livret des emblemes de maistre André Alciat...* ou *Emblemes d'Alciat...* Nombreuses éditions de 1536 à 1583.

149. Declaration du roy de Navarre sur les calumnies
Henri IV. *Déclaration du roy de Navarre [Henri IV] sur les calomnies publiées contre luy ès protestations de ceux de la Ligue qui se sont eslevez en ce royaume.* Ortés, 1585, in-8°, 48 p.

150. Vallo, livre contenant les appertenances aux capitaynes
Valle, Battista (Giovanni Battista della, de Venafro). *Vallo. Livre contenant les appertenances aux capitaines pour retenir et fortifier une cité avec bastillons, avec nouveaulx artefices de feu adjoustez...* Lyon : J. Moderne de Pinguento, 1529, in-4°.

151. Le tameron des novelles
Boccaccio, Giovanni. *Le Caméron, aultrement dit les Cent nouvelles...* Paris, 1537, in-8°. Il se peut qu'il s'agisse d'une autre édition.

152. Les comte du monde aventureux
Saint-Denis, Antoine de. *Les Comptes du monde adventureux, où sont récitées plusieurs belles histoires mémorables...* Paris : E. Groulleau, 1555, in-8°, 245 fol. Autre édition avec ce titre en 1560.

153. Ejouissances de Nismes
Bez, Ferraud de. *Esiouissance de Nismes du siege presidial constitué et college nouvellement érigé pour la jeunesse...* Avignon : B. Bonhomme, 1553, in-16, 72 p.

154. La rey publicque du Topie
More, Thomas. *La République d'Utopie,... oeuvre grandement utile et profitable, démonstrant le parfait estat d'une bien ordonnée politique,...* Lyon : J. Saugrain, 1559, in-16, 352 p.

155. Histoyres des choses memorables passé en la ville de Rome
Voir ci-dessous.

156. L'an du grand jubilé
Il faut sans doute regrouper les n° 155 et 156 car l'ouvrage *Le Cose maravigliose dell'alma città di Roma...*, comprend dans son édition romaine de 1575 Borromeo, Federico. *Epistola del giubileo dell'anno santo.* Les titres des n° 155 et 156 seraient la traduction des titres de ces opuscules.

157. Problemes d'Aristote
Aristote. *Problèmes d'Aristote et autres filozofes et médecins selon la composition du corps humain...* Lyon : J. de Tournes, 1554 et 1587.

158. Advertissement sur les intentions et abut de messieurs de Guisses en la prises des armes
Mornay, Philippe de. *Advertissement sur l'intention et but de MM. de Guise en la prise des armes.* S. l., 1585, in-8°, 30 p.

159. Les heures de recreation
Guicciardini, Lodovico. *Les Heures de récréation et après-disnées...* Deux éditions (1571 et 1578).

160. Les devis heroïques
Paradin, Claude. *Devises héroïques...* Plusieurs éditions de 1557 à 1567.

161. Le livre de passetemps de la fortune des déz
L'Esprit, Laurent. *Le passetemps de la fortune des dez,... pour responses de vingt questions par plusieurs coustumierement faites et désirées savoir...* Lyon : B. Rigaud, 1585, in-4°, 43 fol.

162. La Savoye de Jaques Pelitier
Peletier, Jacques (dit Peletier du Mans). *La Savoye,...* Annecy : J. Bertrand, 1572, in-8°, 79 p. Cf., du même auteur, le n°203.

163. Les joyeuses narrations advenues de nostre temps
Les joyeuses narrations advenues de nostre temps. Lyon : B. Rigaud, 1572, in-16.

164. La fleurs des joyeuses et plaisantes novelles
Non identifié.

165. Les divers propos memorables des nobles et maistres hommes de la Crestienté
Corrozet, Gilles. *Les Divers propos mémorables des nobles et illustres hommes de la chrestienté,...* Deux éditions au moins.

166. Vraye discors de la batallie des armés crestiennes et turquesque
Vray discours de la bataille des armes chrestiennes et turquesque et de la triomphante victoire contre le Turc. Item les noms des Chrestiens et Turcs de marque, tant mortz, blessez que pris : et le nombre des vaisseaux que pris enfoncez que brulez. Lyon : M. Jove, 1571, in-8°, 64 p.

167. La Medée tragedie
La Péruse, Jean Bastier de. *La Médée, tragédie et autres diverses poésies,...* Poitiers : Marnefz et Bouchetz, 1555, in-4°, 150 p.

168. Exortacion de messire Pierre Pinac
Les mots contenus dans ce titre, en admettant que Pinac soit une transcription fautive, se trouvent dans l'ouvrage suivant : Cotreau, Jean. *Sermon funèbre prononcé en l'église cathédrale de Tournay, le II de may 1580... aux obsèques de... messire Pierre Pintaflour, en son vivant évesque de Tournay, plus un petit traicté de l'honneur des sépultures, avec une briefve exhortation pour prier pour le défunct,...* Paris : G. Chaudière, 1580, in-8°, 32 fol.

169. Livre de la confession catholicque
Hosius, Stanislaw (Cardinal). *Confession catholique de la foy chrestienne, ou, à vray dire, l'Instruction générale des chrestiens en la religion catholique...* Paris : N. Chesneau, 1579, in-fol., 1666 p.

170. Calendrier perpetuel
Faute de plus amples précisions, on n'a pu attribuer d'édition à ce titre.

171. L'istoyre universelle du monde
Peut-être Carion, J. *Chronique et histoire universelle contenant les choses memorables avenues ès quatre souverains Empires, royaumes, républiques et au gouvernement de l'Eglise depuis le commencement du monde...* S. l. : Berion, 1579, in-8°, 858 p.
Sous réserves.

172. Commentaire premier du seignieur Alphonce de Ullod
Ulloa, Alfonso de. *Commentaire premier et second du seign. Alphonse d'Ulloë, contenant le voyage du duc d'Albe en Flandres avec l'armée espagnole, et la punition faite du comte d'Aiguemont et autres, et la guerre comme elle s'est passée contre le prince*

d'Orenge et autres rebelles, jusques à ce que ledict seign. duc eust chassé des Païs Bas le susdict prince et s'en fut retourné à Bruxelles, l'an de grace 1568. Paris : J. Dalier, 1570, in-8°, 102 fol.

173. Comentaires des guerres civilles de nostre temps
Henry, Honoré. *Commentaires des guerres civiles de notre temps,...* Avignon : P. Roux, 1565, in-4°, IV-48 fol.

174. Epitoms de la corographie d'Europs
Guéroult, Guillaume. *Épitomé de la corographie d'Europe illustré des pourtraitz des villes plus renommées d'icelle,...* Lyon : B. Arnoullet, 1553, in-fol., 79 p.

175. Livre de Artus de Bretagnie
Artus de Bretaigne... Lyon : O. Arnoullet, 1556, in-4°, 140 fol. Entre autres éditions.

176. L'art de naviger de Me Pierre de Medine, espagnol
Medina, Pedro de. *L'Art de naviguer, de M. Pierre de Medine,...* Lyon : G. Rouille, 1569 et 1576, in-4°.

177. Les annales de Aquitaines
Bouchet, Jean. *Les Annales d'Aquitaine,...* Poitiers : Marnef, 1545 et 1557, in-fol.

178. Le grand grand (*sic*) calandrier des bergiers
Le calendrier des bergiers... Lyon, 1502, in-4°. L'explicit porte : «cy finict le grand kalendrier des bergiers...»

179. Discours veritables des choses passé és pays bas de Flandre
Serait-ce Le Frère, Jean et Piguerre, P.-E. *L'Histoire de France, contenant les plus notables occurrences et choses mémorables advenues sur ce royaume de France et Pays-Bas de Flandre jusques à présent...* Paris : J. Poupy, 1581, in-fol., 1322 p.

180. Les quattres derniers livres des propos amoureux
Achilles Tatius. *Propos amoureux contenans le discours des amours et mariage du seigneur Clitophant et damoiselle Leusippe...* Lyon : B. Rigaud, 1573, in-16.

181. La qualité françoise de François Sotemay
Le nom Sotemay n'est pas identifiable. Faudrait-il lire Hoteman, ce qui pourrait donner le célèbre ouvrage de François Hotman, *Franco-Gallia* (1573) ?

182. Myroyer de l'air
Il faut sans doute supposer une erreur du scribe et lire non pas *air* mais *âme*. Il existe plusieurs *Miroir* ou *Mirouer de l'âme* édités au XVI^e^ siècle.

183. Le cinquiesme livre d'Amadis
Herberay, Nicolas de. *Le cinquieme livre d'Amadis de Gaule,...* Lyon : F. Didier, 1577, in-16. Cf. aussi n° 190.

184. Livre de Paulus et Cidoenne
Non identifié. On a peut-être *Paulus* pour *Plaute* mais *Cidoenne* reste obscur (s'agirait-il de Sidoine Apollinaire ?).

185. Ogier le Dampnois
Nombreuses éditions, à partir de 1486, de ce roman de Raimbert de Paris, *Ogier le Danois* (XII[e] siècle).

186. Dictionaire latin et françois
Serait-ce le *Dictionnaire* de Robert I[er] Estienne ?

187. Les quattres fy Emon
A partir de 1493 au moins, il existe de nombreuses éditions de cet ouvrage, généralement paru sous le titre *Les quatre filz Aymon*.

188. La division du monde
Signot, Jacques. *La Division du monde, contenant la déclaration des provinces et régions d'Asie, Europe et Aphricque,...* Six éditions entre 1539 et 1566.

189. Istoyere des persecutions
Il existe trois *Histoire des persécutions* :

1. Boaistuau, Pierre. *Histoire des persécutions de l'église chrestienne et catholique...* Paris, 1572 et 1576.
2. Chandieu, Antoine de La Roche. *Histoire des persécutions et martyrs de l'église de Paris, depuis l'an 1557 jusques au temps du roy Charles neufviesme...* Lyon, 1563.
3. Victor (évêque de Vita). *L'Histoire des persécutions faites en Afrique par les arriens, sur les catholiques, du tems et règne de Genserich et Hunerich, roi des Vandales,...* Paris, 1563.

190. Le quattriesme livre de Amadis de Gaule
Herberay, Nicolas de. *Le quatrieme livre d'Amadis de Gaule,...* Lyon : F. Didier, 1577, in-16. Cf. aussi n° 183.

191. Arpian alexandrin
Appien. *Appian Alexandrin, historien grec...* Cinq éditions entre 1557 à 1580. Il est à noter que Claude de Seyssel en a effectué la traduction.

192. Livre de Vincent Lirineuse
Vincent de Lérins, saint. *Traité de Vincent Lirinense,... pour la vérité et antiquité de la foy catholique, contre les prophanes nouveautez de toutes heresies,...* Nombreuses éditions, en français et en latin dès 1544.

193. Tresor de scentence dorées
Meurier, Gabriel. *Thrésor de sentences dorées, proverbes et dicts communs,...* Trois éditions entre 1561 et 1579.

194. La sphère du monde.
Il s'agit soit de :

1. Piccolomini, Alessandro Gregorio. *La Sphère du monde, composée par Alexandre Piccolomini,...* Paris, 1550,
2. Finé, Oronce. *La Sphère du monde, proprement dite cosmographie,...* Paris, 1551 et 1552.

195. Les dix livres de Theodoret, evesque de Cir
Théodoret (évêque de Cyr). *Dix livres de Théodoret,... touchant la Providence de Dieu, contre les épicuriens et athéistes...* Lyon, 1578, in-8°, 303 p.

196. Matheoli, en grand volume
Mattioli, Mattiolo. *Tractatus clarissimi philosophi et medici Matheoli Perusini de memoria...* Ouvrage de médecine souvent édité.

197. Alexis Piamontois
Ruscelli, Girolamo (pseud. Alessio Piemontese). *Les Secrets du seigneur Alexis Piémontois,...* Plusieurs éditions entre 1564 et 1573.

198. La seconde parties des ereurs populaires
Joubert, Laurent. *Seconde partie des erreurs populaires et propos vulgaires touchant la médecine et le régime de santé, refutés ou expliqués...* Paris : L. Breyer, 1579, in-12, 289 p.

199. Sauverenneté contre toutes maladies
Non identifié.

200. Conservation, santé et prologacion de vie
Monteux, Hierosme de. *Conservation de santé et prolongation de vie, livre fort utile et nécessaire...* Paris : S. Calvarin, 1572, in-12, 279 p. Une première édition a paru à Lyon en 1559 sous le titre *Commentaire de la conservation...*

201. La praticque de faire toutes confetures
La pratique de faire toutes confitures, condiments, distillations d'eaux odoriferantes et plusieurs autres receptes tresutiles. Avec la propriété du vinaigre, approuve (contre l'opinion de plusieurs) grandement profitable au corps humain. Lyon : B. Rigaud et J. Saugrain, 1558, in-16, 206 p.

202. Sommaire tresingulier de toute medecine et cirurgie
Goeurot, Jean. *Summaire très singulier de toute médecine et cirurgie,...* Paris, 1530, in-8°.

203. L'arimeticque de Jaques Pillitier
Peletier, Jacques (dit Peletier du Mans). *L'Arithmétique de Jaques Peletier du Mans, départie en 4 livres...* Lyon : J. de Tournes, 1570, in-8°, 297 p. Cf. du même auteur le n° 162.

204. L'arimeticque et maniere d'apprendre à cheffree
Cathalan, Antoine. *L'Arithmétique et manière d'apprendre à chiffrer et à compter par la plume et les gects, en nombre entier et rompu...* Lyon : T. Payen, 1555 et 1566, in-16.

205. Le compo arimetiqual
Faut-il voir ici une traduction du titre de Scheubelius, Joannes. *Compendium arithmeticae artis, ut brevissimum ita longe utilissimum erudiendis tyronibus...* Bâle : J. Oporini, 1560, in-8°, 205 p.

L'opinion en Haute-Savoie devant le refuge des réfractaires du S.T.O. et le maquis des Glières (1943-1944)

A Matthieu et à Fleur

La Haute-Savoie, entre 1943 et 1944, donne l'exemple spectaculaire de la rencontre, en montagne, des jeunes « réfractaires » aux Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) et des « maquis ». Cette rencontre coïncide avec une opinion locale de refus, puis de « résistance », inégalée ailleurs. Nous voudrions alors mieux comprendre ce particularisme haut-savoyard, dans cette partie de la France d'abord occupée par les Italiens (novembre 1942-septembre 1943) puis par les Allemands.

Cette enquête sur l'opinion publique locale et nationale face aux « événements » de la Haute-Savoie en 1943-1944 est dans le prolongement d'une thèse de doctorat comparatiste sur les montagnes françaises entre 1940-1944 dans leur double rôle de refuge et de maquis[1].

Nous avons systématiquement lu et analysé les différents rapports de préfet, et les différentes sources, surtout celles de gendarmerie ou des Renseignements généraux, reçues au cabinet du préfet de la Haute-Savoie, complétées par des archives du B.C.R.A. de Londres (Bureau central de Renseignements et d'Action ou service de renseignements de la France Libre). C'est une nécessité également de lire, plume à la main, les principaux historiens de la Haute-Savoie pendant la Seconde Guerre mondiale[2].

---

[1] François BOULET, *Les montagnes françaises 1940-1944. Des montagnes-refuges aux montagnes-maquis,* Toulouse, Thèse de doctorat sous la direction du professeur Pierre LABORIE, Université de Toulouse-Le Mirail, 19 décembre 1997, 716 p. Editée en 1999, aux Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq. Thèse librement consultable aux Archives départementales de la Haute-Savoie. Nous tenons à remercier tout le personnel des Archives départementales de la Haute-Savoie pour l'accueil aussi empressé qu'efficace que nous y avons reçu, tout particulièrement auprès de Madame le Directeur Hélène Viallet. Nos remerciements s'adressent également à l'Académie Florimontane d'Annecy, tout particulièrement au président, et professeur, Monsieur Paul Guichonnet et au secrétaire, Madame Georgette Chevallier, qui ont aimablement accepté la présentation de cette enquête historique.

[2] Paul ABRAHAMS, *Haute-Savoie at war*, Cambridge, Darwin College, 1992, 327 p. Du même auteur, «Paysans et partisans : la Haute-Savoie 1939-1945», in *La société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire (XIIIe-XXe siècles)*, Actes du XXXVI[e] congrès des sociétés savantes de la Savoie (Montmélian -21 et 22 septembre 1996), réunis par Christian SORREL, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Mémoires et documents, tome C, 1998, pp. 375-390.

Claude ANTOINE, *Le Bataillon des Glières*, Saint-Gingolph, Ed. Cabédita, Coll. Archives vivantes, 1998, 165 p.

On étudiera d'abord l'attitude haut-savoyarde face à la spectaculaire montée des premiers réfractaires au printemps 1943 ; ensuite, on précisera les opinions face à la « violentisation » des réfractaires, du « maquis », entre l'été 1943 jusqu'à janvier 1944. Enfin, face à l'état de siège de la Haute-Savoie puis aux combats des « Glières » (31 janvier-26 mars 1944), nous tenterons de mieux comprendre et faire comprendre les différentes réactions.

1. La surprenante et enthousiaste « *Légion des montagnes* » de Haute-Savoie (printemps 1943)[3]

L'insubordination généralisée et la naissance du refuge montagnard des chasseurs alpins, des ouvriers, des paysans (fin 1942)

L'opinion réagit par un patriotisme exaspéré à l'entrée en Haute-Savoie des troupes italiennes le 11 novembre 1942.

Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC (dir. de), *Les voix de la Liberté. Ici Londres 1940-1944*, tomes III et IV, Paris, La Documentation Française, 1975, 224 p., 267 p.

Du même auteur : «La bataille des Glières et la guerre psychologique, *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°99, juillet 1975, pp. 45-70.

«Radio et information au maquis», *Colloque sur les maquis*, Ecole Militaire, 22 et 23 novembre 1984, Paris, Institut d'Histoire des Conflits Contemporains, 1985, pp. 123-133.

«Les Glières», *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°45, janvier-mars 1995, pp. 54-66.

La France Libre. De l'appel du 18 juin à la Libération, Paris, NRF, Gallimard, 1996, chapitre 34 «Glières», pp.796-811.

Alain DALOTEL, *Le maquis des Glières*, Paris, Plon, 1992, 402 p.

Michel GERMAIN, *La nuit sera longue*, Tome I, *Chronique de la Haute-Savoie de la «Drôle de Guerre», la Défaite et l'Armistice jusqu'au temps de la «Zone libre», septembre 1939-8 novembre 1942*, Les Marches, La Fontaine de Siloé, 1993, 333 p.

Les maquis de l'espoir, Tome II, *Chronique de la Haute-Savoie au temps de l'occupation italienne novembre 1942-septembre 1943*, Les Marches, La Fontaine de Siloé, 1994, 295 p.

Le sang de la Barbarie, Tome III, *Chronique de la Haute-Savoie au temps de l'occupation allemande Septembre 1943-26 mars 1944*, Les Marches, La Fontaine de Siloé, 1995, 336 p.

Le Prix de la Liberté, Tome IV, *Chronique de la Haute-Savoie de la bataille des Glières à la Libération 26 mars 1944-19 août 1944 et au-delà...*, Les Marches, La Fontaine de Siloé, 1993, 390 p.

Glières «Vivre libre et Mourir!» mars 1944, L'épopée héroïque et sublime, Tome V, Les Marches, La Fontaine de Siloé, 1994, 360 p.

Histoire de la Milice et des Forces du maintien de l'ordre en Haute-Savoie. Guerre civile en Haute-Savoie, 1940-1945, Les Marches, La Fontaine de Siloé, 1997, 507 p.

Pierre GOLLIET, «Monument aux Glières. La Haute-Savoie du pétainisme à la Résistance», *Cahiers des Amis du Val de Thônes*, n°1, 1994, 176 p.

André PALLUEL-GUILLARD, «La Grande épreuve. la Savoie durant la Deuxième Guerre mondiale», in André PALLUEL-GUILLARD, Christian SORREL, Guido RATTI, Antoine FLEURY, Jean LOUP, *La Savoie de la Révolution à nos jours, XIXe-XXe siècle*, Rennes, Ouest-France-Université, 1986, pp. 477-525.

Charles RICKARD, *La Savoie dans la Résistance. Haute-Savoie-Savoie*, Rennes, Ed. Ouest-France, 1993, 473 p.

Christian VILLERMET, *A noi Savoia. Histoire de l'occupation italienne en Savoie*, Les Marches, La Fontaine Siloé, 1991, 221 p.

[3] (Dir. Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC), *Les voix de la Liberté. Ici Londres 1940-1944*, t. III, Paris, La Documentation française, 1975, p. 115. Discours de Maurice SCHUMANN, à la radio de Londres, à l'émission intitulée «Honneur et Patrie», du 18 mars 1943, à 21h 25.

La démobilisation de l'armée d'armistice des chasseurs alpins de fin novembre est très mal ressentie, vécue comme une humiliation face à une armée italienne méprisée depuis le « coup de poignard dans le dos » de juin 1940[4]. Les chasseurs alpins démobilisés sont beaucoup moins soumis à l'obéissance vichyssoise ; leur fort sentiment patriotique, comme celui du commandant Vallette d'Osia du 27e Bataillon des Chasseurs alpins d'Annecy, chef d'Etat-Major de la Haute-Savoie, passe par la clandestinité et le chemin de la montagne salvatrice[5]. La conjonction de ces traditions respectées d'encadrement militaire et de patriotisme peut créer une « Armée Secrète » particulièrement forte en Haute-Savoie, avec comme premier chef, justement le commandant Vallette d'Osia, jusqu'à son arrestation puis son évasion en septembre 1943[6].

Si le principe de la « Relève » de 1942 -trois ouvriers qui partent en Allemagne contre le retour d'un prisonnier de guerre- peut être apprécié dans certaines régions rurales traditionnelles hostiles aux mondes urbains et ouvriers, les deux départements savoyards, en revanche, se distinguent par une hostilité de masse à ce principe.

Cette précocité du « réfractariat » savoyard à la Relève s'explique par la spécificité de son monde ouvrier. Ce sont des ouvriers-paysans plutôt que des prolétaires urbains, ceux-ci sont employés dans des établissements industriels de petite dimension comme des ateliers artisanaux surtout de mécanique de précision. Ces ouvriers sont très attachés à leurs petits domaines ruraux, qui leur donnent des assurances alimentaires. Patriotes, ils sont très sensibles à l'injustice de cette mesure qui ne semble pas toucher les fils de riches industriels « fils à papa » que l'on retrouve dans les stations de ski si prospères de la région, à travers distractions et marchés noirs[7].

---

[4] L'expression «coup de poignard dans le dos» est celle consacrée et populaire pour juger l'attaque italienne sur la frontière des Alpes le 10 juin 1944. Lire *Les montagnes françaises...*, op. cit., pp. 58-60.

[5] Michel GERMAIN, *Les maquis de l'Espoir*, tome 2, *Chronique de la Haute-Savoie au temps de l'occupation italienne novembre 1942-septembre 1943*, La Fontaine de Siloé, 1993, p. 5, p. 11, pp. 21-22, pp. 45-47.

Michel GERMAIN, «Le 27e B.C.A. dans la clandestinité», *Les Cahiers des Troupes de Montagne*, n°7, hiver-décembre 1996, pp. 21-57.

[6] ADHS, 44Wd9, «Note» du commissaire divisionnaire au préfet régional, Annecy, Service régional de police de sûreté, n°11896 P.S., 23 juin 1943, à propos des «Arrestations de membres de l'Etat-Major des «Mouvements de Résistance Unis» faites par les Allemands, celle du général Delestraint le 9 juin à Paris, et celles nombreuses le 21 juin à Caluire chez le Docteur Dugoujon, avec Jean Moulin -ce dernier n'est point cité dans la liste des arrêtés cités-. Cette «note» ajoute : *«D'après ces documents et les déclarations des détenus, le Commandant* Vallette d'Osia, *ex-chef du 27e Bataillon de Chasseurs Alpins à Annecy (objet de ma communication, n° 10029, du 27 mai 1943), appartient à l'«Armée Secrète» et s'occupe spécialement des réfractaires à la Relève et au Service du Travail Obligatoire.»*

[7] AN, 3AG2 365, STO II, différents courriers arrivés fin 1942. AN, F1CIII 1186-1187, Rapports des préfets de la Savoie, 1er juillet et 2 novembre 1942 et de Haute Savoie, 1er septembre 1942.

ADHS, 8Wd12, Rapport des Renseignements Généraux, Annemasse, 26 janvier 1943. *«Au sujet des opérations de la Relève (recrutement de la main d'oeuvre française pour l'Allemagne) dans la région industrielle de la Vallée de l'Arve et de celle de Giffre (Haute-Savoie)».*

Sur l'hostilité des autochtones contre les touristes en Haute-Savoie, lire notre thèse *Les montagnes françaises...*, op. cit., pp. 258-268.

Ces ouvriers-paysans des vallées profondes de l'Arve en Haute-Savoie, mais aussi de la Maurienne et de la Tarentaise en Savoie, passent brutalement, par rancœur contre cette relève, d'une attitude modérée conservatrice proche des milieux paysans, à des revendications plus radicales, sensibles aux arguments des communistes[8].

Dans la vallée de l'Arve, on assiste dès décembre 1942 à une « défaillance » quasi-totale d'ouvriers pour la Relève[9]. En conséquence, des ouvriers fugitifs découvrent en montagne une zone protectrice. Pour la première fois depuis la défaite de 1940, une solidarité et une complicité unanime du village de montagne apparaît en France, des patrons notables jusqu'aux ouvriers-paysans montagnards et à une large partie du clergé catholique.

Le milieu paysan, proprement dit, pourtant réputé si égoïste avec son appât au gain et replié sur lui-même entre 1940 et 1942, fait également preuve d'une générosité et d'une solidarité exemplaire envers l'ouvrier de la vallée : il entre dans ce qu'on peut appeler une « résistance fonctionnelle »[10]. Il est vrai que le monde agricole est prêt en Haute-Savoie à l'insubordination : il ne peut plus supporter depuis plus d'un an et demi le régime interventionniste de « Vichy » avec ses réglementations, sa paperasserie et surtout ses réquisitions[11]. Au point qu'à la mi-janvier 1943, à Fillinges, on assiste à un début d'émeute paysanne, tout à fait exceptionnelle. Des employés du « Contrôle économique » opérant des perquisitions pour la recherche du blé, découvrent de l'eau-de-vie fabriquée en fraude. Les paysans réagissent à ces perquisitions et expriment alors des menaces précises : ils sont décidés à sonner le tocsin, utilisé d'habitude pour appeler au feu ou à l'arrivée de l'assaillant, et à s'opposer, par la force, à l'action de ces employés. On comprend alors mieux l'interconnexion, l'interdépendance qui va naître entre paysans et « rebelles » pour ce

---

[8] Paul GUICHONNET, «La géographie et le tempérament politique dans les montagnes de la Haute-Savoie», *Revue de Géographie alpine*, 1943, pp. 73-78.

Germaine VEYRET, «Un problème de géographie sociale montagnarde. L'ouvrier-paysan dans les Alpes françaises», in *Mélanges géographiques offerts au doyen Ernest Bénévent*, Gap, 1954, pp. 183-194 ; rééd. in Germaine VEYRET, *Les hommes et les Alpes. Recherches géographiques*, Grenoble, Revue de Géographie alpine, n° spécial, Impr. Allier, mai 1975, pp. 83-91.

[9] ADHS, 8Wd29, Lettre de l'inspecteur de police au commissaire principal, chef du service des Renseignements généraux, 30 décembre 1942, à propos de la visite médicale à Bonneville avant le départ en Allemagne. Sur 41 ouvriers requis -dont 34 de Cluses-Scionzier-Nancy-, 5 seulement se présentent. Voir également les nombreuses listes de «défaillants» à la Relève.

[10] François MARCOT, «La Résistance dans ces lieux et milieux : des relations d'interdépendance», *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 37, décembre 1997, pp. 129-146.

[11] Paul ABRAHAMS, «Paysans et partisans : la Haute-Savoie 1939-1945», in *La société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire (XIIIe-XXe siècles)*, Actes du XXXVIe congrès des sociétés savantes de la Savoie (Montmélian -21 et 22 septembre 1996), réunis par Christian SORREL, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Mémoires et documents, tome C, 1998, pp. 375-390.

mélange de raisons matérielles et patriotiques. Un tract des « Mouvements de Résistance » de début mars 1943 y fait finement allusion :

« Paysan Savoyard !

Le paysan de France a toujours été le patriote le plus simple et le plus sincère. Les Traîtres de Vichy, qui vendent la France à l'ennemi, morceau par morceau, te demandent de livrer tous les produits... **pour l'Allemand, bien entendu.**

Ne livre rien à Vichy. Ton PATRIOTISME et TON INTÉRÊT ont mieux à faire.

Tu vendras tes produits, à des prix raisonnables aux jeunes Français qui, dans nos montagnes, DÉFENDENT LEUR LIBERTÉ et L'HONNEUR DE LA FRANCE.

EN LES AIDANT, TU TE SAUVES.

Les Mouvements de Résistance. »

On le constate : les esprits s'échauffent en Haute-Savoie fin 1942 et début 1943, avant même l'application de la loi du « Service du Travail Obligatoire » en Allemagne du 16 février 1943. On assiste en Haute-Savoie, avec la fin de l'armée d'armistice en novembre 1942 et l'application de la Relève en décembre 1942 et janvier 1943, à une double réaction militaire et sociale de rupture par rapport à la passivité. La résistance ouverte et active, peut-être violente, peut commencer avec des gens qui « *prennent le maquis* », selon une expression dont se servent pour la première fois les gendarmes de Haute-Savoie, selon un rapport des Renseignements généraux de la Haute-Savoie daté du 5 février 1943.

Le chef d'escadron de la gendarmerie, dans son rapport de février 1943, se montre alors très pessimiste : la situation est « *maintenant grave, très grave, plus grave même que certains se l'imaginent* ». Il ajoute : « *Depuis longtemps on essayait de faire l'union entre les Français ; on n'y était pas arrivé.- Ce que n'avaient pu faire ni les discours, ni la propagande, l'hostilité à la relève l'a réalisé.- L'unanimité à peu près complète est faite contre la relève, tout le monde s'entend pour l'entraver et l'empêcher*[12] ».

Les premiers événements de mars 1943

D'après quelques sources d'informations du BCRA et les rapports des Renseignements généraux et de la gendarmerie, nous pouvons reconstituer les premiers incidents en Haute-Savoie.

---

[12] ADHS, 8Wd12, Rapport de l'Agent administratif de Reignier et d'Annemasse, 24 janvier 1943. Rapport des Renseignements généraux, 5 février 1943. Rapport du Chef d'escadron de gendarmerie, 23 février 1943. Rapport des Renseignements généraux, n°1315, 9 mars 1943.

Ils surviennent lors de l'arrestation de 71 ouvriers, prévue dans le cadre de la Relève, dans la région de Cluses, le 23 janvier 1943. Le commandant de gendarmerie revient avec 10 ouvriers seulement. Les pouvoirs vichyssois sont mécontents[13].

L'incident qui suit survient à l'Ecole d'horlogerie de Cluses, fin février 1943. Les élèves refusent de partir travailler en Allemagne. Des jeunes gens des arrondissements frontières de Thonon et Saint-Julien tentent de se réfugier en Suisse mais ils sont refoulés le 25 février ; la plupart d'entre eux gagnent alors la montagne et constituent les premiers « noyaux de dissidence »[14].

Malgré des difficultés d'estimations statistiques, les Renseignements généraux estiment à plusieurs centaines les réfractaires en Haute-Savoie avec les plus importants noyaux de l'arrondissement de Thonon, où ont lieu les « incidents », au Mont de Draillant, dans la vallée de Cluses, dans la vallée de la Dranse d'Abondance, à Bernex, Lugrin, Féternes, Lullin ; mais des groupes de réfractaires existent également dans l'arrondissement d'Annecy, avec les régions du Parmelan et du Grand-Bornand, et dans l'arrondissement de Bonneville avec des groupes isolés de plusieurs dizaines de réfractaires à Arâches, Magland, Le Reposoir, Mont-Saxonnex[15].

Les manifestations patriotiques de jeunes gens, lors de la visite médicale, se multiplient les 4-6 mars 1943[16]. Le 6 mars, 250 jeunes gens d'Albertville, peut-être des chantiers hydro-électriques, rejoignent les réfractaires de Haute-Savoie. Le 8 mars, le préfet de la Haute-Savoie Edouard Dauliac se rend auprès des « rebelles ». Ils lui répondent qu'ils sont décidés à se battre et semblent « *attendre de pied ferme l'arrivée des gendarmes* ». Il est à noter que les parents approuvent leurs enfants. Le 9 mars, ce sont toutes les autorités de la région, préfet de la région de Lyon Angeli en tête, qui se rendent jusqu'aux limites du secteur montagneux, essentiellement le Haut-Chablais au-dessus de Thonon, avec un triangle où les communes d'Orcier, Lullin et Boëge forment les limites d'un secteur à la topographie accidentée[17]. L'entrevue est courtoise, émouvante, et dramatique mais les réfractaires répondent par une fin de non-recevoir ferme :

« S'il faut mourir, ont-ils déclaré en substance, nous préférons que ce soit en France, plutôt qu'en Allemagne, et au profit de celle-ci ».

---

[13] ADHS, 8Wd12, Rapport des Renseignements généraux, 26 janvier 1943.

AN, 3AG2 365, STO II, 27 février 1943, Relève. Lire *Les voix de la Liberté...*, op.cit., p. 116. Extrait de *«Franc-Tireur»*, 20 mars 43, qui reprend ces sources du B.C.R.A.

[14] ADHS, 8Wd12, Rapports des Renseignements généraux, n° 1185 et 1283, 1er et 6 mars 1943,

[15] Ibidem, n° 1283, 1321, 1381, 6, 11 et 13 mars 1943.

[16] Comme lors de la manifestation à Rumilly du 4 mars 1943. ADHS, 8Wd29, Rapport de gendarmerie, Rumilly, 4 mars 1943.

[17] AN, 3AG2 478, Dossier 11, 3, Annecy, 11 mars 1943.

Le gouvernement veut éviter une intervention des autorités occupantes.

Des informations de plus en plus grossies, surtout à la BBC, sont données à propos des chiffres sur ces jeunes gens réfugiés -800 d'abord, puis plusieurs milliers entre Annecy et Thonon ; 5 000 dans la région Annemasse-Chambéry, qui s'étendrait de la Haute-Savoie à l'Isère- ; des rumeurs naissent sur l'armement, le phénomène des otages et les ressources financières des réfractaires[18]. Le 12 mars, *le Journal de Genève* relate l'« *agitation en France* » avec un article de l'éditorialiste René Payot, également commentateur à la radio romande de Sottens, très apprécié en Haute-Savoie pour son soutien et amour de la France :

« *La guérilla est devenue générale ; la guerre larvée s'est ranimée en France ; elle est particulièrement vive dans les Alpes, en Bretagne, dans les départements de l'Est et dans les grands centres urbains (...)* »

Et il signale qu'un millier de volontaires tiennent les hauteurs au-dessus de Thonon[19]. Avec les exagérations de la presse suisse, mais également de Londres[20], de Washington, voire de Moscou et des communistes[21], sur les « événements » hauts-savoyards, c'est la radio de Londres qui reprend avec lyrisme ces informations, avec, en particulier, l'émission du 18 mars « Honneur et Patrie » de Maurice Schumann :

« *Savoie, Alpes françaises, Légion des montagnes...Voici combien de jours que les journaux et les ondes, amis aussi bien qu'ennemis, se renvoient ces mots, ces formules, ces images ? Si durci soit-il par tant d'années d'horreur et d'héroïsme, le monde tressaille pourtant parce que des Français, des jeunes Français, retranchés dans nos vallées, nos ravins et nos gorges, font trembler Laval et font rager l'Allemand.*[22] »

---

[18] AN, 3AG2 365, STO II, Annecy, 8 mars 1943. AN, 3AG2 365, STO II, 4832-PHX/7, (MCD), 25 mars 1943, Annecy, 10 mars 1943. AN, 3AG2 365, STO II, 4832-PH X/7, (MCD), 25 mars 1943, Vichy, 10 mars 1943. AN, 3AG2 365, STO II, LIBE/25701, Renseignements, Objet : Relève, 11 mars 1943.

[19] René PAYOT, «L'agitation en France», *Le Journal de Genève*, 12 mars 1943. Michel CAILLAT, *René Payot. Un regard ambigu sur la guerre*, Genève, Georg éd., 1998, pp. 398-399.

[20] AN, 3AG2 478, Dossier 12, Libération de Savoie, Lettre au colonel Billotte, écrite au 98 Horseguard Whitehall, Londres, -signature illisible d'un Anglais, 23 mars 1943, relatant cette publicité des événements de Haute-Savoie, à travers la presse suisse et les F.F.C. de Londres.

[21] Lire le numéro de *L'Humanité* du 19 mars 1943, qui signale le passage dans l'illégalité des travailleurs dans les Savoie et en Corrèze et surtout celui du 2 avril 1943, où on annonce pour la première fois : «*Des détachements de patriotes armés dans la Savoie et les Hautes-Alpes.*» Des rassemblements «armés» ont lieu dans les Hautes-Alpes, l'Isère, le Var, l'Esterel, les Maures, le Limousin comme sur le plateau de Millevaches, les Pyrénées, l'Yonne, le Morvan, la Sologne, les Vosges. Lire Henri AMOUROUX, *L'impitoyable guerre civile. Décembre 1942-Décembre 1943*, Tome VI, Paris, Robert Laffont, 1983, p. 74 (notes 3 et 4) ; Alain DALOTEL, *Le maquis des Glières*, Paris, Plon, 1992, p. 27.

[22] (Dir. Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC), *Les voix de la Liberté. Ici Londres 1940-1944*, op. cit., p.115. Discours de Maurice SCHUMANN, à la radio de Londres, à l'émission intitulée «Honneur et Patrie», du 18 mars 1943, à 21h25. Il continue en affirmant l'importance des«*échos*» dans toute la nation française, des événements montagnards de Haute-Savoie : «*Ne nous y trompons pas : si cette aventure était isolée, si cette épopée était accidentelle, elle n'éveillerait pas de si puissants échos. Les irréductibles, les réfractaires de la France des Alpes, tirent leur éclat, beaucoup moins de ce qu'ils sont un exemple pour tous les peuples, que de ce qu'ils sont le portrait de tout un peuple.*»

Le plus impressionnant à noter reste le soutien de masse savoyard face à ce mouvement de désobéissance patriotique, qui tend à substituer une résistance active et collective organisée dans la montagne à une résistance passive et individuelle. Ainsi de nombreux maires aident les jeunes gens « rebelles » domiciliés dans leurs communes, en arrivant par exemple à leur renouveler les cartes d'alimentation[23].

Au-delà de l'unanimité, pour la première fois depuis la défaite, c'est l'engouement, la joie, voire l'exaltation de l'opinion publique qui naît face à cette rébellion patriotique de grande ampleur, en liaison avec le débarquement des Alliés qui ne doit pas tarder -certains parlent du 15 mars-. Les Renseignements généraux se font l'écho de cette opinion « exaltée » :

« Il semble qu'un engouement général préside à ces départs organisés. Les jeunes sont enthousiastes et leurs parents acceptent avec courage cette séparation, qui malgré les risques qu'elle comporte, leur semble moins pénible à supporter que le départ en Allemagne.

Quant à l'ensemble de la population, à part quelques rares exceptions, elle approuve pleinement l'attitude prise par les jeunes et considèrent qu'ils obéissent au seul idéal compatible avec l'honneur français. »

« D'une façon générale, l'opinion s'exalte à l'idée que bon nombre de jeunes gens ont « pris le maquis », qu'ils sont ravitaillés en armes et en vivres et que les anciens officiers de l'armée dissoute les encadrent.

On parle ouvertement des possibilités de « guérillas » contre les troupes d'opérations italiennes et certains assurent que dans peu de temps, la France pourrait être le théâtre d'événements sanglants analogues à ceux qui bouleversent la Yougoslavie. »

On voit même un soutien surprenant dans cette population, envers ces jeunes gens réfractaires, celui des anciens combattants de la guerre 1914-1918 qui vont jusqu'à se déclarer prêts à « prendre le maquis » pour seconder la résistance des jeunes et au besoin leur servir d'exemple[24].

Une première déception, après le 15 mars 1943, pour les « héros » de Savoie

Les services secrets britanniques ou « Special Opérations Executive » (SOE) trouvent ce soulèvement prématuré, et demandent à leurs correspondants de France d'empêcher l'extension d' *»aventures similaires à celles de la Haute-Savoie*[25] ».

---

[23] ADHS, 8Wd29, Lettre du président de la Légion française des Combattants au préfet, 3 avril 1943.
[24] ADHS, 8Wd12, Rapports des Renseignements généraux, n° 1283, 1292, 1543, 6, 8 et 25 mars 1943.
[25] Daniel CORDIER, *Jean Moulin*, tome 1, Paris, J.-C. Lattès, 1989, pp. 150-152.

Le BCRA recommande dès le 15 mars « *la plus extrême prudence dans le commentaire des événements de Haute-Savoie (...)* », des consignes de freinage sont envoyées par télégramme aux Mouvements unis de Résistance (MUR) le 19 mars[26]. Devant ce freinage allié et londonien face à l'« *action immédiate* » de Haute-Savoie, le service des renseignements de Londres signale le 22 mars que les nouvelles de Savoie sont « *mauvaises* ».

Pourquoi ?

En Haute-Savoie, l'opinion critique la radio de Londres qui encourage la résistance mais ne tient pas ses promesses d'entraide. Un certain ressentiment apparaît contre les Britanniques qui ne ravitaillent pas les réfractaires et ne réalisent pas le débarquement prévu.

D'autre part, certains jeunes insoumis ont été déçus de ne trouver en montagne dans les lieux de rassemblement, ni officier, ni organisation, et auprès des paysans, des prix de ravitaillement exagérés. On cite les cas de réfractaires qui n'ont pu, faute de ravitaillement, manger à leur faim qu'une seule fois par jour et qui ont été obligés de coucher « à la belle étoile » en plein hiver[27].

Dans ces conditions, plusieurs centaines de jeunes gens, surtout du pays, profondément découragés, préfèrent redescendre chez eux, ou chez des cultivateurs pour les travaux des champs de la belle saison[28] ; ceux qui restent dans les montagnes sont les réfractaires venus des régions lointaines et urbaines de la France (Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Midi, région parisienne)[29].

Par contre les Savoyards, même déçus, continuent à soutenir unanimement et délibérément ces jeunes réfractaires français, qui rentrent dans l'actualité mondiale de la guerre : les premiers « héros » apparaissent.

« Trompées par les promesses anglo-saxonnes, aigries par les difficultés de ravitaillement, exaspérées par le départ des ouvriers et des jeunes, les populations s'insurgent de plus en plus ouvertement.- On crie à la trahison ; on appelle « déportation » les départs en Allemagne, dans ces conditions les jeunes et les ouvriers sont encouragés à fuir dans la montagne, ils deviennent des héros et les populations assurent généreusement le ravitaillement de ces « rebelles ».

---

[26] Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC, «Radio et information au maquis», (dir. Institut d'Histoire des Conflits contemporains), *Colloque sur les maquis,* Paris, Ecole Militaire, 1985, pp. 125-126.
François MARCOT, «Le Service National Maquis», in *Lutte armée et Maquis*, Actes du colloque international de Besançon 15-17 juin 1995, Paris, Les Belles Lettres, 1996, p. 212.

[27] ADHS, 8Wd12, Rapports des Renseignements généraux, n° 1489 et 1580, 22 et 29 mars 1943.

[28] AN, 3AG2 478, Dossier 11, Savoie, 5, Libe 31 000, reçu 18 juin 1943, «Rapport régional sur la Savoie». Ce rapport ajoute : «*(...) mais ils sont prêts à s'esquiver à la moindre alerte les menaçant*» ; Vichy, 12 mars 1943, informations : On trouve entre Thonon et Annecy, 500 jeunes gens. 350 sont redescendus parmi eux, dont la grande majorité des agriculteurs, qui ne partent pas pour le S.T.O.

[29] AN, 3AG2 410, France combattante, Etat-Major particulier, C.O.L.I., N° D 22, COLI, Londres, 24 mars 1943. AN, 3AG2 478, Dossier 11, 3, Annecy, 19 mars 1943.

Quant aux jeunes réfractaires savoyards revenus du maquis vers le refuge de la ferme amie ou « planque », leur esprit d'insubordination reste en éveil.

« Se rendant compte de l'inutilité de la résistance active en montagne, ils ont adopté la résistance passive individuelle, chacun cherchant à se soustraire par ses propres moyens, et le plus longtemps possible, à l'ordre de départ. Ils se réservent cependant la possibilité de « reprendre la montagne » et de se regrouper au cas où la force publique tenterait de les obliger à partir en Allemagne[30]*. »*

Les rumeurs d'une montagne haut-savoyarde patriotique

Face à une opinion publique française désemparée au début 1943, devant subir l'épreuve du S.T.O., mais qui espère le prochain débarquement, l'annonce d'un soulèvement armé, organisé, massif, de la Haute-Savoie suscite un large écho. Ces sentiments patriotiques trouvent leur compte dans ces jeunes réfractaires, armés, à la face du monde en guerre.

Les rumeurs commentées obtiennent un succès fantastique, comme le signalent les Renseignements généraux de Savoie. On répète ces rumeurs soit pour paraître informé, soit pour s'apitoyer sur le sort des réfractaires, soit pour apparaître comme patriote et comme germanophobe[31].

On croit tout d'abord, et ce facilement, aux estimations les plus importantes quant au nombre des jeunes gens qui auraient gagné la montagne. On parle de plusieurs milliers, dans les environs de Cluses. On affirme deuxièmement que ces jeunes gens et ces ouvriers sont armés -fusils, armes automatiques et même artillerie- et ravitaillés par des avions anglais. Troisièmement, une manière d'esprit patriotique de l'opinion fait dire qu'ils sont bien organisés, encadrés par des chefs valeureux : le général Cartier -le défenseur de Voreppe et du col de la Placette en Isère en juin 1940 et ancien maire d'Annecy, démissionnaire depuis mai 1942- et le général Touchon -ancien commandant de la région de Lyon, des officiers Chasseurs alpins comme ceux du 27e Chasseur, unité prestigieuse s'il en est-. Quatrièmement, le mouvement s'étendrait à d'autres montagnes, au Semnoz, à la Maurienne, et au Vercors. Enfin, on n'a pas peur d'affirmer que, là-haut, on se bat contre les gendarmes, les gardes mobiles, les policiers, voire contre les Allemands, et qu' il y aurait des morts et que la loi martiale serait appliquée[32].

---

[30] ADHS, 8Wd12, Rapport de gendarmerie de la Haute-Savoie, 24 mars 1943. Rapport mensuel des Renseignements généraux, n° 1543, 25 mars 1943.

[31] AD Savoie, M5167, Rapport du commissaire principal de Modane, 25 mars 1943.

[32] ADS, 336R8, Commission de contrôle postal, Chambéry. Extraits du courrier du 6 mars au 19 mars 1943. ADS, 98 bis, Rapport des Renseignements généraux, Chambéry, 15 mars 1943. ADS, M5167, Rapport du commissaire principal des Renseignements généraux de Modane, 25 mars 1943. AD Isère, 52M136/4, Rapport du commissaire principal des Renseignements généraux au directeur, Grenoble, semaine du 15 au 21 mars, 22 mars 1943.

Cette abondance de rumeurs sur les premiers événements de Haute-Savoie de mars 1943 constitue un bon indicateur de l'opinion et un révélateur de toutes les angoisses. La rumeur permet de savoir qui est qui ; elle relie une expérience quotidienne et anonyme des Hauts-Savoyards à des actes guerriers, héroïques et patriotiques[33].

C'est paradoxalement dans la mise au point officielle venue de l'Office français d'information (OFI) de Vichy, diffusée dans la presse, que l'on trouve quelques vérités très terre-à-terre, détruisant le lyrisme ou le rêve de liberté et d'honneur patriotique des rumeurs. Les longs articles du *Petit Dauphinois* des 20 et 26 mars, calment quelque peu les esprits après deux semaines d'effervescence[34]. Ils contredisent toutes les rumeurs ou les exagérations répétées de la presse à propos de ces « incidents »[35].

Ces événements de Haute-Savoie, un an avant ceux des Glières, sont passionnément suivis. L'opinion publique nationale est pour une part solidaire de cette jeunesse rebelle qui symbolise l'espoir de la revanche militaire et patriotique.

Il est à noter que l'on colporte ces rumeurs datées du mois de mars 1943, dans la région parisienne, encore à la fin de l'année 1943 : AD Yvelines, 1W10, Service départemental des Renseignements généraux, n°4573, Versailles, 15 octobre 1943 ; 1W173, Rapport hebdomadaire des Renseignements généraux, n°1904, Versailles, 11-17 octobre 1943.

[33] Pierre LABORIE, «Les maquis dans la population», in *Colloque sur les maquis*, Paris, Ecole Militaire, 22-23 novembre 1984, Institut d'Histoire des Conflits Contemporains, 1985, pp. 33-47.

Jean-Marie GUILLON, «Sociabilités et rumeurs en temps de guerre. Bruits et contestations en Provence dans les années Quarante», *Provence historique*, t. XLVII, fasc. 187, Janv.-fév.-mars 1997, p. 247, p. 257.

[34] En Savoie, on remarque encore une méfiance populaire pour croire aux nouvelles officielles. Ce que l'Isère ne manifeste pas. ADS, M5310, Rapport mensuel du commissaire de police d'Albertville, 25 mars 1943. ADS, M5167, Rapport du commissaire principal de Modane, 25 mars 1943. ADS, 336R3, Commission de contrôle postal, mois de mars 1943, Chambéry, 27 mars 1943. ADI, 52M136/4, Rapport du commissaire principal, chef du service départemental des Renseignements généraux, 22 mars 1943, semaine du 15 au 21 mars. ADI, 52M136/4, Rapport du commissaire des Renseignements généraux au Directeur des Renseignements généraux, 29 mars 1943. ADI, 52M136/4, Rapport du commissaire principal au directeur des Renseignements généraux, 24 avril 1943. *«Les rectifications concernant les incidents de Haute-Savoie n'ont eu aucun effet durable sur les amateurs de la radio anglaise.»*

[35] *Le Petit Dauphinois*, 20 mars 1943, «Les jeunes Français et le Service Obligatoire de Travail». A propos d'incidents en Haute-Savoie. Une mise au point du ministère de l'information : «Vichy, 19 mars.-le ministère de l'information communique...»

«Il est faux que les rebelles se soient chiffrés par dizaines de milliers. Ils n'ont jamais été que quelques centaines.

Il est faux qu'il se soit trouvé parmi eux de nombreux officiers démobilisés, et il ne s'agit en tout état de cause, que de cas isolés.

Il est faux que les intéressés aient été l'objet d'un ultimatum de la part des autorités allemandes. A aucun moment et sous aucune forme, les autorités allemandes, pas plus que les autorités italiennes, n'ont eu à intervenir dans cette affaire.

Il est faux qu'il y ait eu des combats sanglants. Pas un coup de feu n'a été tiré. Pas une goutte de sang n'a été versée.

Il est faux que des avions anglo-américains soient intervenus.

Il est faux que des otages aient été pris.»

Ibidem, 25 mars 1943, Léopold BLOND, «Retour au sang-froid».

Ibidem, 26 mars 1943, «A propos des incidents de Haute-Savoie», (O.F.I.).

Lire Michel GERMAIN, *Les maquis de l'espoir...*, op. cit., pp. 141-144.

Dans la Creuse, le préfet avoue que

« ce mouvement de dissidence a eu une influence particulièrement fâcheuse sur l'esprit des jeunes chez lesquels on note un esprit de résistance qui va croissant »[36].

En Haute-Vienne, on y voit le signe d'un redressement de la jeunesse, secouant enfin son apathie pour passer à l'action[37]. De même, le préfet de la région de Marseille explique pourquoi les incidents de la Haute-Savoie ont été suivis avec attention avec la radio anglaise. Les jeunes gens qui se dérobent au départ pour l'Allemagne sont considérés avec sympathie : ils veulent rester en France et font *« figure de rebelles »*[38].

On sent dans ces appréciations sur les jeunes réfractaires de Haute-Savoie, la naissance d'un esprit d'« héroïsation » d'une élite française, qui, à nouveau, lutte dans la guerre mondiale. L'*« esprit des Glières »* trouve son origine, en mars 1943, dans cet esprit d'insoumission des montagnards de Haute-Savoie[39]. L'exemple haut-savoyard fait figure de message donné par la « résistance » française. Ce messages mobilise l'idée héroïque et pure de la montagne, où quelque chose d'excessif, de « prométhéen », a lieu qui dépasse les contemporains[40].

La résistance patriotique de Haute-Savoie, au cours de l'année 1943, rencontre d'importants échos, et ceux-ci sont parfois tragiques. Ainsi à la Verpillière, bourg rural de l'Isère, le 13 juin a lieu l'enterrement du jeune Seguin, réfugié en Haute-Savoie, tué à Sallanches par les Italiens. Son enterrement est l'occasion d'une importante manifestation de 3 000 personnes, alors que la commune n'a que 1 381 habitants :

« (...) Il a été tué à Sallanches par les troupes d'opérations italiennes ; une foule très nombreuse a suivi le corps, elle peut être estimée à trois mille personnes venues d'un peu partout et d'assez loin à la ronde, cette foule était silencieuse et très recueillie. Sur la tête de la fosse au cimetière, un petit écriteau en papier grossièrement écrit portait ces mots « Mort pour la France ». Les trois couronnes portaient chacune un ruban tricolore »[41].

---

[36] AN, F1CIII 1150, Rapport du préfet de la Creuse, 31 mars 1943.

[37] AN, F1CIII 1197, Rapport du préfet de la Haute-Vienne, 6 avril 1943.

[38] AN, F1CIII 1200, Rapport du préfet de la région de Marseille, 10 avril 1943.

[39] Lire sur cet esprit patriotique montagnard, de Haute-Savoie : Louis JOURDAN-JOUBERT, Julien HELFGOTT, Pierre GOLLIET, *Glières. Haute-Savoie. Première bataille de la Résistance. 31 janvier-26 mars 1944*, Genève, 1946, rééd. Annecy, Associations des Rescapés, 1968, 155 pages. Surtout, de Pierre GOLLIET, «Le sens de Glières», pp. 9-18.

Lieutenant-colonel JOURDAN, «L'esprit des Glières», *Cahiers de Savoie*, n° 5, janvier-mars 1966, pp.79-86.

[40] Jean-Paul BOZONNET, *Des monts et des mythes. L'imaginaire social de la montagne*, Grenoble, P.U.G., 1992, pp. 167-169.

[41] ADI, 52M136/4, Rapport du chef d'escadron de la gendarmerie de l'Isère, 24 juin 1943. Lire, sur la force des gestes collectifs du village, comme ces enterrements de résistants, l'analyse de Jean-Marie GUILLON, «La Résistance au village», in (dir. Jacqueline SAINCLIVIER et Christian BOUGEARD), *La Résistance et les Français. Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, P.U.R., 1995, pp. 241-242.

Au cours de l'été 1943, des tracts des Francs-Tireurs et Partisans retrouvés au BCRA, adressés aux « *jeunes* » donnent l'exemple de leurs « *camarades de la Savoie* » qui, retranchés dans leurs montagnes, se rendent maîtres de trois forts, en étant armés et organisés. Ces tracts parlent de « *ceux de la Savoie, qui soulèvent l'enthousiasme et l'admiration des populations (...)* » ou de « *l'exemple de leurs héroïques compagnons d'armes de Haute-Savoie (...)*[42] » Comme l'affirme un tract du parti communiste en Isère et un rapport sur l'opinion à La Mure et au Valbonnais en Haute-Isère : « *(...) l'exemple des Savoyards a donné du cœur au ventre à tous (...)* » : ils appellent à prendre les armes[43].

2. La montée d'un « état d'esprit de violence » (été 1943-janvier 1944)

Précocité et force de cette résistance montagnarde

Dès mars-avril 1943, le taux de réfractaires au S.T.O. en Haute-Savoie est le plus fort de France avec 80 à 85% de jeunes gens requis ; le deuxième département est la Corrèze avec 60%. Ces pourcentages ne sont obtenus ailleurs qu'à partir de l'été 1943. Une différence notable géographique se dessine en Haute-Savoie entre les arrière-pays montagnards (région du Chablais, vallée de Cluses célèbre pour son « *esprit d'indépendance très développée* »[44], vallée de Thônes) opposés unanimement dès mars 1943 à la visite médicale et les avant-pays occidentaux hauts-savoyards plus dociles. En 1943, il est clair que l'esprit particulariste de certaines vallées va à l'encontre du S.T.O. à travers un premier esprit hors-la-loi, complètement en symbiose avec le refuge des réfractaires du printemps et de l'été 1943. Reste à comprendre avec l'historien Paul Abrahams comment on va passer du refuge des réfractaires, et son esprit « hors-la-loi », fragile, localisé, de courte durée, à l'action armée du maquis[45].

Ce processus du passage du refuge des réfractaires au maquis des jeunes gens doit être précisé chronologiquement. Les étapes de transformation de la montagne des réfractaires en « maquis » de Haute-Savoie surviennent de façon fulgurante, avec fracas, avec près de deux à cinq mois, et même plus, d'avance sur d'autres montagnes françaises : ce passage à l'action omniprésente du maquis prend des formes tout à fait particulières en Haute-Savoie[46].

---

[42] AN, 3AG2 365, STO II, JAX 1/31002, Rapport, date de réception : 29 juin. AN, 3AG2 364, STO I, LIA 9/311002, Réception 16/8/43, Un tract.

[43] AN, 3AG2 478, Dossier 11, Savoie, 5, Libe-31000, reçu 18 juin 1943, «La Résistance en Savoie», «Rapport de notre envoyé à La Mure et le Valbonnais». ADI, *Vivre libre ou mourir. Tracts de la Résistance en Isère 1940-1944*, Grenoble, ADI, Musée de la Résistance et de la Déportation, 1997. Tract n° 26 daté du 12 juillet 1943, signé «Le Parti Communiste de L'Isère. Région de l'Isère», intitulé : «*Des Montagnes des Savoies les Jeunes vous appellent aux Armes.*»

[44] ADHS, 8Wd12, Rapport des Renseignements généraux, n° 1038, 19 février 1943.

[45] Paul ABRAHAMS, *Haute-Savoie at war*, Cambridge, Darwin college, 1992, pp.152-153 ; même auteur, «Paysans et partisans : la Haute-Savoie 1939-1945», op. cit., p. 386.

[46] ADHS, 44Wd12, Tract «La Montagne», 15 mai 1943, Organe des Francs-Tireurs et Partisans savoyards, «*A L'ACTION!...*».

Malgré ce que nous pouvons appeler la « balkanisation » ou « maquisardisation » de la Haute-Savoie en 1943, une chose reste certaine et importante pour le BCRA, le paysan savoyard, comparé à son homologue dauphinois et à d'autres montagnards français, éprouve « *des réactions infiniment plus rapides et plus patriotiques* »[61].

Le « devoir sacré » savoyard, d'être avec le « maquis », contre le gouvernement, le gendarme et l'Italien (printemps-été 1943)

Une première explication de la force populaire de la « dissidence » en Haute-Savoie est donnée par le commandant Jean Vallette d'Osia (Faure) au BCRA. Elle insiste sur le militarisme et le patriotisme italophobes et le goût de la liberté enracinés dans cette région-frontière proche de la Suisse :

« *La Savoie (...) a toujours fourni des troupes excellentes à ses différents maîtres. Ses fils sont habitués à lutter contre la montagne et ses embûches qui les endurcissent physiquement et moralement. Elle s'est de plus sentie menacée par les prétentions italiennes. Enfin le voisinage de la Suisse lui a permis de se rendre compte mieux qu'ailleurs de la valeur de la liberté et des chances de la recouvrer par la défaite allemande estimée probable depuis la fin 41 et certaine depuis la fin 42* »[62].

Ces raisons sont à rapprocher de celles pêle-mêle avancées par le rapport du préfet de la Haute-Savoie, en mars 1943, pour tenter d'expliquer cette rébellion de masse dans son département. D'abord le prologue de la Relève comme premier travail obligatoire avec l'opposition résolue des ouvriers-paysans ; deuxièmement, le « particularisme » haut-savoyard ; troisièmement le patriotisme meurtri par l'insupportable présence italienne ; enfin, l'importante influence helvétique[63].

On ne doit pas négliger également l'argument économique. Le S.T.O. perturbe l'économie rurale montagnarde, qui subit depuis 1940 avec l'absence des nombreux prisonniers, une grave crise de main d'œuvre. La perte d'un jeune homme, là-haut, représente une véritable catastrophe difficile à pallier. Le refuge des jeunes réfractaires dans les fermes est alors une aubaine non-négligeable au cours du printemps et de l'été 1943. Ajoutons qu'il existe de nombreuses exemptions au STO avec des métiers essentiellement localisés dans

---

[61] AN, 3AG2 365, STO II, Grenoble, 2 septembre 1943, R.J. 120, Valeur A, «Le moral en France».

[62] AN, 3AG2 456, Rapport du commandant Faure, mi-février 1944, p. 5.

[63] AN, F1CIII 1187, Rapport du préfet de la Haute-Savoie, 4 mars 1943.

Sur l'helvétisme de l'opinion montagnarde, lire une réflexion du sous-préfet de Saint-Julien-en-Genèvois (ADHS, 8Wd12) : «*Le Savoyard frontalier a en effet l'orgueil de vivre dans une région peu banale où les problèmes des relations avec la Suisse tiennent le premier plan.*» Extrait du rapport du sous-préfet, 25 juin 1943.

parfois expéditive contre les « collaborationnistes ». Par contre, on entend des critiques sur leurs actions parfois jugées inopportunes, prématurées, en cas de représailles allemandes, ou trop indisciplinées, ou inefficaces. Bref, le maquis n'est en aucun cas condamné, avec son « *esprit de sacrifice luttant contre l'Occupant* » ou son « *principe (...) admis par une majorité comme éminemment patriotique* ». Les jeunes gens du maquis restent des « *Patriotes incarnant l'esprit de résistance dans ce qu'il y a de plus légitime* ». Ses actions sont en fait jugées par l'opinion cas par cas. Quant au « plan » d'une vaste action des franc-tireurs contre les Allemands, comme en Yougoslavie, devant accompagner l'arrivée sur le sol français des Anglo-Américains, il est unanimement approuvé dans la jeunesse et dans les milieux ouvriers[75].

Mieux, en octobre 1943, le maquis est encore plus populaire qu'auparavant. Il décide en accord avec Londres, de se désolidariser des « éléments troubles », de soumettre à sa justice les malfaiteurs, bref de lutter -exécutions faites et annoncées publiquement- contre les « faux-maquis ». Des tracts ou des affiches de « La Police du Maquis » apparaissent, annonçant des exécutions pour « épurer la montagne ». Mais en janvier 1944, le banditisme n'a pas cessé ; on constate même que le nombre des crimes commis par des repris de justice augmente[76].

L'atmosphère ne se calme donc pas. Au contraire, l'arrestation par les Allemands du préfet Henry Tremeaud, préfet apprécié par la population, et surtout les représailles violentes, ou « *loi du talion* » de la Milice, après l'assassinat de leurs deux chefs à Thônes, le 21 novembre 1943, provoquent le climat tant redouté de « guerre civile ». Des événements graves et exceptionnels sont attendus, comme paradoxalement le départ des Allemands pour l'après-guerre, qui pourrait provoquer un cortège de vengeance et le paroxysme des troubles sanglants.

« La population moyenne est maintenant certaine que des « listes » sont établies aussi bien d'un côté que de l'autre, et que chaque groupement idéologique est bien décidé à répondre à la violence par la violence. Et elle subit d'autant plus de craintes qu'il lui semble que nul ne peut plus s'estimer à l'abri d'une menace à sa sécurité personnelle.

L'activité du « maquis » lui avait fait croire en effet qu'il allait suffire d'afficher des sentiments gaullistes pour se trouver en sécurité. Or, constate-t-elle, l'expression de cette préférence peut signaler n'importe qui à l'attention

---

[75] ADHS, 14Wd5, Rapport du préfet adressé au préfet régional, 27 octobre 1943. Rapports des Renseignements généraux, n° 4658, 4768, 4854, 4988, 5104, 27 septembre, 3 octobre, 9 octobre, 17 octobre, 23 octobre 1943.

[76] ADHS, 14Wd5, Rapports des Renseignements généraux, n° 4988, 5104, 5247, 5414, 17 octobre, 23 octobre, 31 octobre, 11 novembre 1943. ADHS, 14Wd6, Rapports des Renseignements généraux, n° 189, n° 511, 16 janvier, 2 février 1944.

Le BCRA obtient un rapport de gendarmerie sur son coup de force le 26 août à Thorens contre le groupement Jeunesse et Montagne et les gendarmes, sans parler de sa prise d'otage, cocasse, sur un mulet du maire, le comte Roussy de Sales. Les propos du lieutenant Simon adressés au chef de la gendarmerie sont révélateurs du tempérament provocateur et patriote du nouveau héros qui s'excuse d'employer la violence envers les Français[81]. Le rapport du préfet de la Haute-Savoie rend compte d'un de ses « attentats » :

« *Le 29 septembre à 20 h, trois individus armés et revêtus d'uniformes des groupements de « Jeunesse et Montagne » se sont présentés au domicile de M. J. Receveur entreposeur de tabacs à Bonneville ; tandis que deux d'entre eux gardaient Mme J. dans sa cuisine, le 3ème s'étant nommé : Lieutenant Simon, St Cyrien, officier de la Légion Etrangère, Chef du Maquis, a obligé le receveur-entreposeur à lui ouvrir les portes de l'entrepôt* »[82].

Les témoignages insistent sur son « indiscipline chevaleresque ». Il se rend à la messe ses deux revolvers à la ceinture. C'est un personnage charismatique, haut en couleur, brave jusqu'à la témérité. Jean Vallette d'Osia insiste sur sa folle bravoure, son rayonnement extraordinaire, avec un caractère impulsif et un manque de maturité qui provoquent des « bêtises » fâcheuses, comme peut-être la fusillade du capitaine Vallet, commandant de la section de gendarmerie d'Annecy, réalisée par un homme de son corps franc, le 1er octobre 1943 ou les trois morts allemands qui provoquent de violentes représailles au village de Saint-Eustache le 31 décembre 1943. Mais il ajoute que les « Simon » sont des gens trop précieux : il faut alors pardonner[83]. L'abbé Truffy renforce l'ambiguïté du héros : « *Il fut un Français sans peur... il ne fut pas un Bayard parce qu'il ne fut pas sans reproche.* »

Il exalte le courage, mais aussi des « crimes » peu avouables. Une rumeur circule qu'il a au moins quatre amourettes à Thorens, Annemasse, La Roche et une fiancée à Annecy. La mort mystérieuse du héros -arrêté le 23 janvier par les forces de l'ordre françaises, puis peut-être abattu par les Allemands- rajoute de l'aura au personnage devenu mythique en Haute-Savoie et surnommé « *le roi du maquis* »[84].

---

[81] AN, 3AG2 478, Dossier 11, Savoie, 12, S.R. à MAZDA, RFC, Source AR/WILSON, Rapport d'un gendarme.

[82] AN, F1CIII 1187, Rapport du préfet de la Haute-Savoie, 4 novembre 1943.

[83] Jean VALLETTE D'OSIA, *Quarante deux ans de vie militaire 1916-1958*, tome 2, *1939-1945, 2ème Guerre mondiale-Résistance-Libération*, Ed. Lyonnaise d'Art et d'Histoire, 1988, p. 124.

[84] AN, 3AG2 478, Dossier 11, Savoie, 25, X.G.G., S.9, GAETAN, 22 février 1944, source : bonne, «Détail des opérations de police effectuées en Haute-Savoie» ; chapitre intitulé : «Histoire du Lieutenant «Simon» surnommé «le roi du maquis» . C'est ce chapitre qui va servir à la propagande de la B.B.C. de Londres. AN, 72AJ 189, Mémoires de René DEPOLLIER, imprimeur à Annecy, 25 janvier 1943.

Alain DALOTEL, *Le maquis des Glières*, Paris, Plon, 1992, pp. 33-35.

légendaire en Haute-Savoie par son intégrité et son sens de l'honneur. A affirmé son audace et son sang-froid au cours d'innombrables opérations couronnées de succès. Le 22 décembre 1943, a abattu 3 Allemands, qui tentaient de l'arrêter, dont un commandant. A reçu à cette rencontre une blessure sérieuse. N'a pas cessé cependant, à la tête de son groupe franc, de poursuivre la lutte contre les traîtres, les miliciens agents de la Gestapo et les troupes allemandes. Au cours d'une action récente des derniers jours de janvier, a été blessé à nouveau, fait prisonnier et transporté avec les menottes dans l'abdomen dans un hôpital, où il fut placé sous la surveillance de 4 soldats allemands. Son groupe franc tenta un coup de main pour l'enlever, alors qu'il était déjà dans le coma. Les Allemands ayant été avertis de l'opération projetée, quatorze sur seize de ces braves furent pris et exécutés sur-le-champ.

Simon, jeune héros tombé au le champ d'honneur, incarne l'esprit inflexible de la Résistance. »

Ce projet de citation comporte beaucoup d'inexactitudes ; par contre, il conforte l'idée du légendaire personnage. On peut penser que les combats collectifs des Glières qui suivent ont relativisé les exploits de ce héros haut-savoyard et ont fait abandonner ce projet de citation à l'Ordre de la Libération[89].

3. L'« état de siège » en Haute-Savoie et le plateau des Glières (31 janvier-26 mars 1944)

Une montagne « sublime » mais les armes de Londres ne viennent pas

Les termes lyriques des contemporains prennent avec les Glières tout leur sens historique. L'événement est extraordinaire, là-haut, comme jamais : « *quelque chose de très pur, une oasis d'idéal en marge de notre vie* »[90]. L'historien ne doit pas dévaluer cette mémoire, en la réduisant à de la nostalgie d'un âge d'or ou à une mythologie source d'énergies[91]. Un témoin pour le BCRAL raconte, après sept heures de montée dans la neige, sa rencontre des jeunes gens du « Maquis » des Glières, en février 1944 :

---

[89] AN, 3AG2 478, Dossier 11, Savoie, 26, Note-Février 1944, Commissariat à l'Intérieur (Orientation), N° 4236. Lire Musée de l'Ordre de la Libération, *Cinquantenaire de l'Ordre de la Libération*, 1990, 608 p.

[90] Louis JOURDAN, Julien HELFGOTT, Pierre GOLLIET, *Glières, première bataille de la Résistance*, édité par l'Association des Rescapés des Glières, Annecy, 1946, p. 73. Pierre GOLLIET, «Le sens de Glières», op. cit., pp. 9-18. Dans une remarque de la première page, l'auteur note que le nom de Glières en se nationalisant, a pris le pluriel dit «de majesté». L'auteur signale que dans le patois du pays, le mot est au singulier ; il garde par la suite cette *«vieille habitude»*. Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC, *La France libre...*, op. cit., p. 804.

[91] Harry Roderick KEDWARD, *In search of the maquis. Rural Resistance in Southern France 1943-1944*, Oxford, Clarendon press, 1993, pp. 132-141.

En revanche, les paysans ne se montrent pas insensibles à la lutte contre les « bandits », exercée par les forces de l'ordre françaises, depuis l'état de siège, appel organisé par le colonel de gendarmerie Georges Lelong, nommé Intendant de police en Haute-Savoie. Au mois de février et de mars, les attentats sont réduits de 20 à 1[103]. Les rapports des Renseignements généraux témoignent de l'ambivalence paysanne savoyarde : leur appât du gain serait menacé par les approvisionnements du maquis et des bandits ; mais les paysans, tout en voulant la disparition du banditisme, ne manifestent aucune bonne volonté pour renseigner les forces de l'ordre sur le maquis[104].

On doute de l'efficacité de cet état de siège contre le maquis : *« Le bruit court que les réfractaires ont reçu l'ordre « supérieur » de refuser le combat et de se mettre hors d'atteinte des forces de l'ordre. Comme l'opération envisagée a été connue quelques jours avant son début réel, le « Maquis » a largement eu le temps nécessaire pour prendre les dispositions qui s'imposaient & qui seraient les suivantes : dispersion dans les grands centres ou dans des exploitations forestières où tout avait été prévu pour cette éventualité, replis en haute montagne dans les refuges situés au-dessus de 3.000 mètres, donc très difficiles à découvrir et à atteindre par les non-spécialistes* et *où tout était préparé depuis l'annonce d'opérations allemandes : gîte, provisions »*[105].

Il faut remarquer que l'opinion haut-savoyarde critique moins les forces de gendarmeries, la Garde mobile, et même les Groupes mobiles de réserve (GMR), pour ce « maintien de l'ordre », qui « temporisent », que la Milice, dont les actes violents ou inconsidérés sont particulièrement et de plus en plus haïs. Ce sont les opérations de la Milice survenues à Annecy qui provoquent le revirement complet de l'opinion, avec d'autres mesures vexatoires des forces du Maintien de l'ordre : bouclage d'Annecy et de sa banlieue avec l'arrêt de toute communication ; séquestration de prisonniers dans un bateau, le « France », sur le lac ; peines de mort infligées par la Cour Martiale, sans discernement, à des jeunes gens du maquis[106].

Quoi qu'il en soit, l'opinion moyenne haut-savoyarde garde une sympathie très marquée pour les « réfractaires », c'est-à-dire tous ceux qui luttent contre les pouvoirs établis, surtout ceux de l'« Armée Secrète » (AS), même si cette sympathie ne s'extériorise pas[107]. L'opinion insiste sur les bruits qui comblent sa fierté patriotique :

AN, F1CIII 1187, Rapport du préfet de la Haute-Savoie, 8 mars 1944.

Mais les Renseignements généraux de la Haute-Savoie signalent que les «leçons de patriotisme» venues de Suisse agacent. Lire ADHS, 14Wd6, Rapports des Renseignements généraux, n°641 et 668, 19 et 22 février 1944.

[103] Michel GERMAIN, *Glières mars 1944...*, op. cit., p. 66. Rapport du premier lieutenant allemand, officier de liaison auprès de l'état-major du colonel Lelong, 16 février 1944.

[104] ADHS, 14Wd6, Rapport des Renseignements généraux, n°708, 27 février 1944.[105] ADHS, 14Wd6, Rapport des Renseignements généraux, 12 février 1944.

[106] ADHS, 14Wd6, Rapport du préfet au préfet régional, 27 mars 1944.

[107] AN, F1CIII 1187, Rapports du préfet de la Haute-Savoie, 8 mars et 4 mai 1944.

« Dans le public c'est la consternation et une grande colère contre les Anglais qui n'ont donné aucun secours. Quelques centaines d'hommes parachutés auraient été suffisants pour maîtriser l'attaque, le concours de l'aviation alliée aurait certainement été efficace »[112].

Mais concurremment, après ces événements, l'opinion haut-savoyarde sait à quoi s'en tenir sur les mensonges d'Henriot et du gouvernement de Vichy, tout particulièrement le colonel Lelong qui avait promis la non-intervention des troupes allemandes. La population ne croit pas, contrairement aux propos de Philippe Henriot, que les officiers du 27e Bataillon de Chasseurs alpins aient abandonné le combat et soient capables d'*« une telle lâcheté »*. Le gouvernement est traître : *« un organisme de réalisation des exigences allemandes »*[113].

Si, par la suite, le seul résultat paradoxal de l'état de siège, qui dure jusqu'au 1er mai, est la fin du le banditisme en Haute-Savoie, par contre, la haine contre l'Allemand et les collaborateurs, et singulièrement la Milice, la sympathie quasi-générale et l'admiration pour les « héros » du maquis et leur organisation, qui résistent à toutes les répressions surtout dans l'arrondissement de Thonon, continuent comme jamais dans une fidélité têtue *« si extraordinaire que cela puisse paraître »* ajoutent les Renseignements généraux :

« (...) il convient de souligner que nombreux sont ceux qui continuent d'affirmer que la chasse aux bandits n'a été qu'un prétexte avancé par les Allemands, pour essayer d'anéantir des formations de jeunes « patriotes » dont ils redoutent l'action dans l'éventualité d'un débarquement allié, et par les « collaborateurs » pour procéder, par l'intermédiaire de la Milice, à une vaste opération politique d'épuration des éléments hostiles à l'Allemagne et fidèles aux idéaux démocratiques ou d'extrême gauche.

De là, et aussi grâce à l'effort des propagandes alliées, cette tendance pour une partie de l'Opinion publique, à considérer en bloc, les hors-la-loi comme des « héros » et les forces de l'ordre comme des forces de l'oppression anti-française »[114].

Quant au rôle de l'Angleterre, dans cette non-action pour aider le plateau des Glières face à la répression allemande imminente, il semble que le débat puisse se réouvrir avec deux documents trouvés aux archives du BCRA.

---

[112] AN, 3AG2 478, Dossier 11, Savoie, ACB/7/35500, «Deux informations sur les opérations contre le maquis en Haute-Savoie par les Allemands, la Milice, et les GMR», p. 2.

Cette hostilité grandissante contre *«l'égoïsme»* des Anglais apparaît nettement dans une lettre du chef départemental de la Savoie, qui, au nom des Savoyards, trouve leur attitude déplorable. Lire AN 3AG2 478, 29, CMR 1-1/1, arrivé le 4 mars 1944, «Rapport du Chef départemental de Savoie PERPIER à son Chef de Région».

[113] ADHS, 14Wd6, Rapports des Renseignements généraux, op. cit., 30 mars, 2, 9 et 11 avril 1944.

[114] ADHS, 14Wd6, Rapports des Renseignements généraux, n° 1061, 2003, 2086, 2123, 9, 16 et 30 avril, 8 mai 1944. Rapport du sous-préfet de Bonneville, 1er mai 1944. Rapport du préfet de la Haute-Savoie, 27 avril 1944.

Un télégramme pour le BCRAL, signé Dautry, daté du 6 février 1944, signale la répression prochaine d'une dizaine de milliers d'Allemands contre le maquis de Haute-Savoie, et les conséquences en cas d'échec des Glières pour le Vercors ; ce télégramme demande alors une « *aide d'extrême urgence* » de troupes parachutées et d'armes :

« *No Trente cinq stop. Très urgente attaque maquis Haute Savoie très inquiétante en raison renforcement répression par une dizaine milliers allemands stop donnons ordre prêter main forte à Savoie stop nous demandons instamment envoi urgence troupes parachutées et armes surtout fusils mitrailleurs ainsi qu'attaques par aviation stop échec Haute Savoie aurait répercussion extrême gravité sur ensemble résistance stop Vercors et dès aujourd'hui menace action d'envergure sommes prêts à soutenir lutte mais avons besoin aide d'extrême urgence. Dautry*[115]. »

La lettre du délégué militaire du Comité d'action en France adressée au général Dwight David Eisenhower, datée du 31 mars 1944, stipule que, dès le 2 mars 1944, les partisans français groupés en maquis sur le plateau de Glières faisaient savoir que l'armée allemande se concentre dans le but de nettoyer la région des éléments de résistance.

« *En ma qualité de Délégué Militaire du Comité d'Action en France, j'estime de mon devoir d'attirer votre attention sur les faits qui viennent de se produire dans les Alpes.*

Le 2 Mars 1944, les partisans Français, groupés en Maquis, dans le Massif des Glières, nous faisaient savoir que l'ennemi opérait une concentration de troupes et de moyens au camp de la Valbure, dans le but de nettoyer la région des éléments de résistance. Ils demandaient qu'un effort soit fait par la R.A.F. contre l'objectif constitué par ce rassemblement ennemi.

Dès la mi-Février, mes services techniques, en la personne du Commandant Manuel, ont insisté auprès du Brigadier Général Mockle-Ferryman pour le déclenchement d'une telle opération.

Le 15 Mars 1944, j'ai repris moi-même la question au cours d'unentretien avec le Brigadier Général Mockle-Ferryman et le Colonel Haskell qui constituent actuellement le seul moyen à ma disposition pour toucher rapidement les services intéressés du S.H.A.E.F.

Avant-hier, 27 mars, les 700 hommes qui résistaient depuis de longs jours dans le Massif des Glières ont été annihilés par les Forces d'Occupation sans qu'ils aient reçu l'aide qu'ils attendaient de vous.

L'Air Commodore Eastow et l'Air Vice-Marshall Ritchie, qui représentaient la R.A.F. à cette réunion, ont précisé que le pourcentage des pertes d'une opération récemment effectuée par la

---

[115] AN, 3AG2 478, Dossier 12, Libération de la Savoie, WEL 8996 JTB ; SERIAL NR A444/8, TOR 1510 GMT, Télégramme From SOMBRERO, 6th February 1944.

R.A.F. à Amiens au bénéfice de O.S.S.-S.O.E., avait induit vos services à extrapoler ces chiffres en proportion du trajet à parcourir en territoire ennemi.

J'estime que je me dois de faire justice de ce raisonnement. En effet, l'objectif d'Amiens se trouvait placé dans une zone où, notoirement, les défenses en armes légères de D.C.A. ont été amenées à un tel point de concentration que les instructions spéciales sont données aux équipages afin d'interdire le survol à basse altitude, sauf en cas de nécessité absolue. Le camp de Valbure, par contre, est situé en dehors de toute zone connue de D.C.A. On peut y parvenir sans avoir à survoler aucun territoire spécialement défendu. Journellement, d'ailleurs, des missions de « Rangers » sont effectuées dans des conditions similaires et le pourcentage de pertes de ces opérations sont négligeables.

Les Forces de la Résistance Française ont l'honneur d'être parmi les premières troupes engagées en France contre l'ennemi commun sur un théâtre d'opérations qui relèvent de votre Commandement Suprême. Elles seront dignes de la confiance que nous mettons en elles et elles doivent savoir qu'elles peuvent attendre de vous l'appui matériel et moral le plus complet pour le dur combat qu'elles vont soutenir.

Pour ne pas les décevoir et leur fournir l'aide la plus efficace, je serais heureux qu'une possibilité soit offerte d'un contact plus étroit dans le cas d'urgence absolue. Ceci pourrait être réalisé si un Officier spécialement qualifié de l'Etat-Major du Délégué Militaire pouvait, dans l'éventualité d'opérations semblables à celle du Massif des Glières, prendre et tenir un contact direct et immédiat avec les services compétents de votre Etat-Major.[116]»

Le SHAEF est donc hostile à l'envoi de la RAF. Le délégué militaire français demande un contact direct et immédiat avec le SHAEF et son état-major. Il y a dans ce vœu une critique voilée contre le brigadier général Mockle-Ferryman[117] et le colonel Haskell[118], qui sont les intermédiaires entre le délégué militaire français et le SHAEF. Lorsque l'on sait qu'en mai-juillet 1944, ce sont les deux mêmes officiers anglais du SOE qui s'opposent à la réalisation de la « force C », en partie inspiratrice des rassemblements du Mont-Mouchet et du Vercors, on peut se demander s'ils ne sont pas en partie responsables du désintérêt des Alliés pour le plateau des Glières.

---

[116] AN, AN 3AG2 457, 35, Lettre du délégué militaire du comité d'Action en France -délégation militaire de Londres- (Comité français de Libération nationale) au général Dwight D. Eisenhower, Commandant en Chef des Forces Expéditionnaires Alliées, 20, Grosvenor Square, S.W.1., Londres, 31 mars 1944, N° D, 274/F/A.

[117] Michaël R. D. FOOT, «Le S.O.E. et le maquis», in *Lutte armée et Maquis*..., op. cit., p. 231. Lire de Lord BLAKE et C. S. NICHOLLS, *Dictionary of National Biography : 1971-1980*, Oxford, University press, 1986, pp. 573-574.

[118] Cité par Arthur L. FUNK, «L'Etat-major interallié face à la lutte armée en France...», in *Lutte armée et Maquis*, op. cit, p. 380.

Un bilan des combats : un désastre glorieux

Le « bilan des Glières » a été une préoccupation, dès la fin des combats, pour la population de Haute-Savoie, surtout pour les familles des jeunes gens du maquis. De nombreux bruits ont couru, déformés et grossis, palliant les silences de la presse et du régime de « Vichy », sévèrement jugés toujours comme « traîtres »[119].

L'historien Michel Germain a écrit un essai de bilan des victimes des Glières. Sur les 465 maquisards, 129 sont morts, soit certains au cours des combats, d'autres déportés, d'autres enfin portés disparus : plus du quart du « bataillon ». Il faut ajouter 20 victimes civiles tuées ou mortes en déportation du fait des Glières[120].

Les forces françaises du « maintien de l'ordre » représentent 4 088 hommes pendant les trois mois de l'été de siège ; avec une police spéciale de 35 « Canadiennes », 19 pelotons de gendarmerie (1 125 hommes), 12 escadrons de Garde mobile (906 hommes), les Groupes mobiles de réserve « Aquitaine », « Bretagne », « Forez » (790 hommes), mais aussi « Valentinois », « Cévennes », « Ile-de-France », et surtout la Milice française de Jean de Vaugelas, déjà à l'œuvre dans le Limousin, avec 1 200 hommes[121].

Les effectifs de l'armée allemande appartiennent à la 157e Division d'infanterie de montagne de réserve, des chasseurs alpins ou « *Gebirgsdivision* ». L'effectif opérationnel est évalué à 14 081 hommes ; les troupes combattantes comptent 8 160 hommes, avec celles d'appui 4 370. Le lieutenant-général Pflaum met en ligne 23 compagnies de front et 16 compagnies logistiques soit 6 714 hommes, avec une puissance de feu impressionnante - les 70 chalets du Plateau seront en flammes à la fin des opérations allemandes[122].

Quant au débat historique sur le nombre des victimes dans l'armée allemande, mené par les historiens Henri Amouroux, Alain Dalotel, Paul Germain et le colonel suisse Christian Wyler, il semble clair que le chiffre doit être ramené à quelques morts : peut-être de deux à neuf. Ce dernier chiffre est suggéré par un rapport des Renseignements généraux retrouvé par l'historien Paul Abrahams[123].

---

[119] ADHS, 14Wd6, Rapport des Renseignements généraux, n°1061, 9 avril 1944.

[120] Michel GERMAIN, *Glières, mars 1944*, op. cit., p. 342.

[121] Ibidem, p. 98.

Nous pouvons, semble-t-il, ajouter les G.M.R. «Ile-de-France» (140 hommes), «Cévennes», «Valentinois», respectivement domiciliés à Versailles, Uzès, Valence. AD Yvelines, 1W168, Lettre du commandant du G.M.R. «Ile-de-France» à l'Intendant de Police pour la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne, 31 janvier 1944. Jacques DELPERRIE de BAYAC, *Histoire de la milice*, t. 2, Fayard, Marabout, 1969, chapitre «La Franc-Garde aux Glières», pp. 7-52.

[122] Michel GERMAIN, *Glières Mars 1944*, op. cit., pp. 149-151.

[123] Michel GERMAIN, *Glières Mars 1944*, op. cit., p. 224. Cet historien cite d'autre part l'étude du colonel suisse Christian WYLER. Alain DALOTEL, *Le Maquis des Glières*, op. cit., chapitre XIX, «Bilan impossible», pp. 228-245. ADHS, 14Wd6, Rapport des Renseignements généraux, n°1061, 9 avril 1944. Paul ABRAHAMS, *Haute-Savoie at war*, op. cit., p. 238, note 5.

La vérité de l'histoire ne se situe ni dans la presse collaborationniste, où un Philippe Henriot est avant tout soucieux de maudire les « piètres maquisards » et de glorifier les « hauts faits » de la Milice ; la démonstration toute négative s'éloigne de la distinction initiale entre une masse de jeunes requis « fourvoyés » et d'une minorité de meneurs[124]. Elle n'est pas plus présente dans la volonté à Londres de diffuser *« au maximum l'héroïsme »* des jeunes gens de ce maquis et ce faisant d'en construire l' image légendaire suivante : 500 Français ont lutté contre 12 000 Allemands, leur ont infligé de 300 à 400 morts et 300 blessés, au cours de combats qui auraient duré une quinzaine de jours. Ces 400 morts allemands sont nés dans la contre-propagande de Londres face au discours d'Henriot. Le but recherché n'est pas la vérité même approximative, mais le soutien moral comme l'indique le premier télégramme au BCRAL du chef régional des FFI, Didier, daté du 31 mars[125].

Le rapport du préfet de la Haute-Savoie, le général Marion, favorable à l'entière action des forces du « Maintien de l'Ordre français », quelque peu hostile à la Milice, et presque à l'écart ou impuissant face aux événements qui lui échappent de plus en plus, s'informe objectivement. Le rapport daté du 4 mai 1944 doit être lu précisément :

---

[124] Michel CHANAL, «Les maquis vus par la Collaboration», in *Dernière nouvelles des maquis de l'Isère*, Grenoble, Musée de la Résistance et de la Déportation, 1999, pp. 113-119.

[125] AN, 3AG478, Dossier 11, Haute-Savoie, 38, VJX/1/35500, Source HUNTER, R.J. 1853, Inf.4/4/44, «Situation du maquis en Haute-Savoie», *«Le Chef Régional des FFI de Lyon communique : 12.000 Allemands ont attaqué dimanche 26 mars, le plateau des Glières (Haute-Savoie)Stop. Moyens mis en oeuvre : troupes de montagne, artillerie (canons de 25 à 150 long inclus), aviation. Stop. Héroïque défense des nôtres. Stop. Des renseignements fragmentaires parvenus, il résulte qu'agresseur a déjà plus de 300 tués et 350 blessés graves. Stop. Nos propres pertes sont inconnues à ce-jour. Stop. Attaque favorisée par fonte des neiges précoce. Stop. Milice a fourni les indicateurs, mais a été écartée avec mépris non dissimulé des opérations proprement dites. Stop. A sollicité cependant que le bénéfice moral de l'opération lui soit laissé. Stop. Utiliser ce fait précis pour rétablir la vérité par la voix de Schumann.Stop(...) «On peut évaluer le nombre de morts variant entre 300 et 500, le nombre des blessés n'a pu être évalué»* ; Ibidem, 42 et 45, APS/04/8 arrivé le 4 mai, 1944, 31/3, Texte à câbler à Londres par Esseinte Charles Henri, à Alger par Durand, du chef régional de FFI, Didier (Chambonnet) ; 48, V.J.X., 2/30.804, R.6, C.E. Résistance, Hunter, Lyon, R.J.10, Réception 4 juin 1944, «Rapport sur les opérations du plateau des Glières (Haute-Savoie) : *«Les Allemands ont au moins 400 tués et autant de blessés ; les Kriegs-Lazare d'Annecysont pleins. Trois terrains ont été réquisitionnés au Petit Bornand comme cimetière (?). A Frangy, le vin blanc fait parler un allemand d'un des deux bataillons qui avaient attaqué : il dit que son unité a perdu tous ses officiers et 50% de ses effectifs. Il part pour le Jura ou l'Ain peu enthousiaste.»*

Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC, «La bataille des Glières et la «guerre psychologique», op. cit., pp.68-70, p. 70 (note 1). Lire surtout les télégrammes d'Apothème, pour les émissions de Maurice Schumann, aux émissions du 7, 8 et 11 avril.

Charles de GAULLE, *Mémoires de guerre*, tome II, *L'Unité*, 1942-1944, Paris, Plon, 1989, p. 550. Le bilan des Glières dans les *Mémoires de guerre* est le même qu'à Londres : *«Au total, 7 000 hommes appuyés par un groupe de «Stukas» montent à l'assaut du plateau des Glières. Les Allemands, en treize jours de combat, réussissent à s'en emparer. Six cents des leurs y sont tombés. Mais, à ce prix, ils n'ont pas détruit la troupe des défenseurs dont les deux tiers leur ont échappé.»*

« La réduction du Maquis des Glières a, contre l'évidence même, été la source d'un véritable roman. On murmure que les Allemands qui pratiquement n'ont eu dans cette opération qu'un mort -tué accidentellement- et quelques blessés ont perdu trois ou quatre cents hommes, que les combats ont duré une quinzaine de jours alors que tout le monde a pu constater qu'entre l'aller et le retour des forces de la Wehrmacht, il s'écoulait tout au plus 5 ou 6 jours, que les Maquis se sont défendus avec l'héroïsme du désespoir, alors qu'ils n'ont pratiquement pas tiré un coup de feu, mais se sont dispersés à la vue des uniformes. On dit également que les forces allemandes ont fusillé les quelque trois ou quatre cents prisonniers qu'elles ont faits. En réalité je crois, qu'on peut estimer le nombre des pertes subies par le « Maquis » dans la région des Glières entre 80 et 120 hommes, parmi lesquels il faut compter un nombre appréciable d'Espagnols » [126].

Quant au milieu de la Résistance, la réduction du plateau des Glières donne à réfléchir sur les concentrations maquisardes, les « maquis-mobilisateurs » ou les réduits. Un rapport fourni au BCRA montre la leçon à tirer de l'échec militaire du « Bataillon des Glières » : éviter surtout les grosses agglomérations d'effectifs des réduits, nés localement du relief et des actions de la police de Vichy. Le résultat stratégique final est donc plutôt contrasté et pessimiste. On peut parler à la rigueur d'un « *échec moral de l'ennemi* ». Mais les maquis sont dispersés, et les sédentaires démoralisés, trop mous, n'ont pas réalisé grand chose face au « *déploiement des forces de police et des forces allemandes (qui) a créé dans les villes et les villages une atmosphère de terreur (...)*[127] ». Quant au sous-préfet de Bonneville, suite à sa visite de la localité du Petit-Bornand le 5 avril 1944, il juge laconiquement l'opinion d'une population traumatisée par les événements de la fin du mois de mars : « *L'attitude de la population laisse une impression d'accablement. Les gens sont calmes et mornes* »[128].

Quelques conclusions fermes peuvent être dégagées au cours de cette étude sur l'opinion en Haute-Savoie entre 1943 et 1944.

D'abord, la force unanime de l'état d'esprit en Haute-Savoie contre la Relève et le S.T.O., que l'on ne retrouve pas ailleurs en France -hormis peut-être en Haute-Corrèze et dans la montagne

---

[126] AN, F1CIII 1187, Rapport du préfet de la Haute-Savoie, 4 mai 1944. Il est à noter qu'après guerre le 16 novembre 1944, lors de son enlèvement et de son exécution sommaire, avec le colonel LELONG, par d'anciens FTP, l'opinion haut savoyarde juge le châtiment de l'ancien intendant de police mérité ; en revanche, elle regrette l'exécution de l'ancien préfet, qui méritait selon elle, tout au plus l'emprisonnement. Le général de GAULLE réagit par une colère et des sanctions. ADHS, 14Wd6, Synthèse journalière des Renseignements généraux, Annecy, 18 novembre 1944. Photographie et commentaire de l'exécution in Charles RICKARD, *La Savoie dans la Résistance Haute-Savoie-Savoie*, Rennes, Ed. Ouest-France, 1993, pp. 396-397.

[127] AN, 3AG2 457, 38, «Note sur les opérations contre les maquis», Didier à Bridoux-Honoré-Esseinte-Magny-E.M. Arrivé le 4 mai 1944, MONT 04/13.

[128] ADHS, 44Wd9, Rapport du sous-préfet de Bonneville, 6 avril 1944, *«Compte-rendu de la visite faite le mercredi 5 avril 1944 aux localités du Petit-Bornand et d'Entremont»*.

limousine[129] - ne cesse pas d'étonner. La première montée en masse des réfractaires trouve le soutien exemplaire d'une population rurale et montagnarde pourtant habituée au repli sur soi et à l'individualisme matérialiste du marché noir. Le devoir moral et patriotique n'est pas un vain principe dans le refuge des réfractaires en Haute-Savoie au printemps et à l'été 1943[130].

Ensuite, dans l'équivalence menaçante fin 1943 entre le maquis et le banditisme ou faux maquis, secrétée dans l'atmosphère violente de ce dernier, jamais l'opinion, malgré les propagandes officielles, milicienne et allemande, ne s'est laissée aller à cette identité. La « discrimination » entre jeunes gens patriotes du maquis A.S., F.T.P., et bandits de grand chemin est toujours clairement faite : elle s'avère un fait d'expérience quasi-quotidienne à travers les nombreux attentats de décembre 1943 et janvier 1944.

Quant à l'épopée de Glières, c'est le « *triomphe des grandes vertus sur la résignation* », une cruelle « *défaite des armes, mais une victoire des âmes* » écrit Romans-Petit[131], à l'échelle d'une montagne, qui a été considérée par les Haut-Savoyards, et moins par les autres Français[132], avant comme après les combats, comme héroïque et symbolique ou sublime[133].

Le lyrisme d'André Malraux éclate alors dans toute sa vérité historique : « *Presque chaque jour, les radios de Londres diffusaient :* « Trois pays résistent en Europe : la Grèce, la Yougoslavie, la Haute-Savoie. » *La Haute-Savoie, c'était les Glières. Pour les multitudes éparses qui entendaient les voix du monde libre, ce plateau misérable existait à l'égal des Balkans* »[134].

François Boulet

---

[129] Lire notre article, «Quelques aspects de la montagne limousine entre 1940-1944», in *Archives en Limousin*, n° 12, 1998, op. cit.

[130] Sur ce refuge de masse des réfractaires du S.T.O. dans les montagnes françaises, au cours de l'été 1943, nous renvoyons à notre article : «Montagne et Résistance», in (dir. de Jean-Marie GUILLON, Pierre LABORIE), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Toulouse, Privat, 1995, pp. 261-269.

[131] Préface du colonel H. Romans-Petit in François MUSARD, *Les Glières*, Paris, Robert Laffont, J'ai Lu, 1965, p. 11. ROMANS-PETIT succède à la tête des maquis de la Haute-Savoie, après Vallette d'Osia, en septembre 1943, pour quatre mois. Lire Michel GERMAIN, *Glières, mars 1944*, op. cit., p. 35 ; Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC, *La France libre...*, op. cit., p. 811.

[132] Sur les 89 rapports de préfets départementaux que nous pouvons lire aux Archives nationales (série F1CIII 1135-1198), 25 font mention des événements de la Haute-Savoie en 1944. L'opinion générale, décrite dans cette source d'archives, émet des avis très partagés, finalement moins favorables au maquis des Glières que l'opinion locale en Haute-Savoie. Lire *Les montagnes françaises 1940-1944 ...*, op. cit., pp. 508-510.

[133] Sur la distinction faite entre la beauté de la montagne-refuge et le sublime de la montagne-maquis, nous renvoyons à la conclusion de notre thèse, *Les montagnes françaises 1940-1944...*, op. cit., pp. 584-607.

[134] André MALRAUX, «Oraison funèbre», lors de l' «Inauguration du monument à la mémoire des martyrs de la résistance, Plateau des Glières (Haute-Savoie), 2 septembre 1973», *Oeuvres complètes*, tome III, Bibliothèque de la Pléiade, NRF, Gallimard, 1996, p.957. Lire le commentaire personnel sur cet «Oraison funèbre» par un témoin des Glières, Pierre GOLLIET, «Monument aux Glières. La Haute-Savoie du pétainisme à la Résistance», *Cahiers des Amis du Val de Thônes*, n° 1, 1994, chapitre V, «Malraux inaugure le monument», pp. 139-149.



des modestes poilus (...), ce nom allait claironner comme un air de fanfare aux communiqués d'Orient. A jamais mémorable, comme l'*Hallali* du triomphe ; il allait résonner au crépuscule de la Grande Guerre. C'était le commencement de la fin (...) ». En effet, je me permets de rappeler que la bataille de Dobropolié, qui opposait les Alliés aux Bulgares, a commencé le 15 septembre et que le 29 septembre la Bulgarie capitulait.

Cette période a beaucoup marqué Paul Tapponnier et il a durant de nombreuses années publié des articles dans le bulletin mensuel de l'Association des « Poilus d'Orient » dont il faisait partie.

Ses archives contiennent des dessins qu'il a dû exécuter pendant la guerre des Balkans ; il s'agit, par exemple, de Pétorak (près de Florina) et de Vakufköj, villes qu'il évoquera en 1923 dans un « Conte de Pâques -Jours d'hier en Orient » : « Derrière les saules de Pétorak, derrière les peupliers frémissants de Vakufköj, le soleil couchant empourprait l'horizon (...) le crépuscule tissait des crêpes sur des lambeaux de terre désolée (...) Héros anonymes (...) Le clocher de Pétorak n'est qu'un tas de ruines (...) La cloche de Vakufköj s'harmonise dans le clair matin à celle de Sakulevo (...) ».

Je ne résiste pas au plaisir de citer de larges extraits d'une nouvelle qui lui a été inspirée par cette rude époque et qui est, écrit dans un style agréable, un témoignage de ses premiers contacts avec l'Orient. En effet, dans les numéros du 24 au 31 décembre 1917 et du 1er au 6 janvier 1918 de l'hebdomadaire *Pages de guerre écrites au jour le jour*, il signe Paul du Salève (c'est son pseudonyme le plus courant) une nouvelle intitulée *En guerroyant - Noël oriental.*

« Le Péristéri, depuis un grand mois, a mis sa cape blanche (...). Sous le ciel d'acier les minarets s'élèvent, bizarres, dominant les coupoles des mosquées aux étranges tonalités et les bigarrures des maisons aux baroques avancées... (...) Les grosses chaussettes blanches des *niocquouet* (= paysans) ne parviennent pas à réchauffer les orteils dans les gros « godillots ». Elles ne valent certes pas celles que la maman de Jean Durand lui tricota si minutieusement, à mailles serrées, dans le silence des veillées du chalet savoyard (...). Le canon rugit dans la plaine, hurle dans les ravins ... La mitrailleuse ricane sur les monts macédoniens. Les torpilles aux sinistres hululements bouleversent les positions, les obus *radinent*, fouillant les replis chaotiques du sol tourmenté...

Les rafales de balles aux ricochets bourdonnants balayent follement les pistes et les défilés.

Les poilus avancent à pas lents vers les objectifs assignés...

Les baïonnettes s'entrechoquent avec les outils portatifs. Les casques pèsent sur les têtes ; les courroies de sacs, de bidons, de masques, de suspension, de jumelles, de musettes compriment les poitrines et coupent les épaules. Les fusiliers-mitrailleurs ronchonnent.

Le *brig-four* bute et ramasse la bûche dans l'entonnoir d'une marmite.

Le *fauve* - agent de liaison - a des reparties spirituelles. Et le *pédestre* multiplie ses va-et-vient du *capistron* de tête au *toubib* de la dernière file (...).

***

[Et Durand rêve : il est de retour, la guerre est finie].

C'est le soir de Noël.

Un chalet de Savoie est en liesse ... On réveillonne et les traditionnelles rissoles parfument la spacieuse chambre...

Sur le pétrin (...) se dresse le vert sapin superbement paré, enguirlandé, illuminé, prodiguement chargé.

Dans la grande et haute cheminée flambe la grosse bûche classique (...) Dans la tour grise, aux charpentes vermoulues, les cloches du village chantent joyeusement leurs guillerets refrains (...).

(...) Le *départ* trop connu est à peine perçu que déjà la torpille se précipite, fulgurant dans sa trajectoire (...) L'avalanche se précipitant des arêtes de l'Alpe, dans sa fureur dévastatrice, produisait moins d'effet terrorisant que cet engin brutal et meurtrier, monstre des temps modernes, qui broie, bouleverse tout autour de vous, projette, ensevelit et éclabousse.

Les éclats vous frôlent et la mort rôde.

***

L'épreuve n'est point terminée.

Jean Durand passe en guerre son quatrième Noël... (...) Les mêmes étoiles peuplent l'immensité.

Celle-ci, la plus lumineuse, qui frileusement brille au front du Péristéri, c'est celle qui scintillait, comme un diadème royal, à la cime des monts de Savoie.

***

(...) l'acier bleui de sa baïonnette jette des reflets... (...) La nuit reste illuminée des splendeurs de Celui qui est la vraie Lumière... Noël - Noël. » (Paul du Salève)

Le poète Albert Samain, Lauréat de la Florimontane

À la page 138 de la *Revue Savoisienne* 1900 on peut lire un article nécrologique qui commence ainsi :

« Nous avons appris avec regret la mort d'Albert Samain, décédé après une longue et douloureuse maladie, à Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise) dans la nuit du 18 août 1900, à l'âge de quarante-deux ans ».

Qui était Albert Samain et pourquoi la *Revue Savoisienne* faisait-elle mention de son décès ? C'est ce que nous allons essayer de rappeler aujourd'hui.

Albert Samain naquit à Lille le 3 avril 1858 dans une modeste famille de négociants. Ses parents tenaient alors un petit commerce de vins et spiritueux, dans une maison qui sera démolie dès 1863, non loin de la Grand-Place. Le 12 avril de la même année 1858, il fut baptisé en l'église paroissiale Saint-Maurice, une belle église-halle où prêcha Saint-Jean Bosco.

Bientôt ses parents le confièrent aux Frères des Écoles Chrétiennes.

Il passa toute son enfance à Lille :

« Mon enfance captive a vécu dans des pierres,
Dans la ville où sans fin, vomissant le charbon,
L'usine en feu dévore un peuple moribond ;
Et pour voir des jardins je fermais les paupières ».

De Lille, il ne s'éloigna qu'une fois pour aller avec ses parents, par un « train de plaisir », à Boulogne, afin d'y passer une journée au bord de la mer. C'était un des bons souvenirs de son enfance. Il avait neuf ans.

Un autre bon souvenir, ce sont les douces et joyeuses réunions familiales chez sa « Tante Jules ». Cette aimable personne était la femme du frère de Mme Samain, M. Jules Mouquet père. Ils étaient l'Oncle Jules et la Tante Jules. Chez eux, en famille, il passait « de bonnes soirées à bavarder, à rire, à chanter même quelquefois, le tout sous la présidence de M. Jules lorsque sa tranquillité d'humeur lui permettait de diriger les débats sur les genoux de sa maman ». Ce « M. Jules », Jules Mouquet fils, qu'il appelait parfois aussi « M. Bébé » était donc son cousin germain. C'est celui qui plus

des satisfactions et des encouragements. C'était aussi une petite source de revenus. J'en veux pour preuve ce passage d'une lettre à sa sœur, manuscrite et, semble-t-il, inédite, dont je n'ai pas la date :

« Je vais toucher demain à la Revue des Deux Mondes. J'ai reçu l'avis : cinq cents francs. C'est joli, n'est-ce pas ? Je t'enverrai un mandat de vingt francs en te priant de vouloir bien les consacrer à la mémoire de Père, et d'aller *de ma part*, avec une de tes petites filles, dire une prière et porter des fleurs sur sa tombe ». Touchante piété filiale !

Le poète et publiciste Laurent Tailhade disait de lui : « C'était un grand garçon doux, réservé, un peu timide, avec une parole voilée et grise qui n'était pas sans charme, quelque chose de souffreteux et d'étriqué ; mais d'une grâce réelle, plein de distinction et de bonté. (...)

Il acquit (...) assez vite une personnalité discrète et doucement hautaine, qui lui conféra une place d'élection parmi les poètes de son âge. »

Dans son introduction aux *Poèmes pour la Grande Amie*, oeuvre posthume de Samain, Jules Mouquet raconte comment un soir de décembre 1890, chez une amie commune, le poète rencontra la talentueuse musicienne Cécile Cerizier. C'était une jeune veuve de 27 ans (lui-même en avait 32), dont la voix de soprano enchantait tous ceux qui l'entendaient. « Elle se mit à chanter », comme Nyza dans l'un des contes de Samain ; et, comme Hyalis, le poète fut fasciné et ne vécut plus, semble-t-il, que pour l'écouter :

« (...)
Et le vœu que j'émets, sans que j'ose y prétendre,
C'est d'avoir, tout cet an, un coin pour vous entendre
Chanter... » ***31 décembre 1890.***

« Je regardais Mme Cerizier pendant qu'elle chantait (...). Ce n'était plus une femme, c'était l'incarnation de la Musique, quelque chose de suave, d'ardent et de sacré... » (hiver 91-92).

Je possède le manuscrit d'une lettre de Samain à sa sœur, qui a été publiée par Jules Mouquet dans son introduction aux *Poèmes pour la Grande Amie* et qui raconte un concert donné par Mme Cerizier dans la salle Krizenstein - derrière le Printemps - en mai 1892.



Entre les Parnassiens et les Symbolistes qui sont les deux écoles poétiques du moment, Samain garda son originalité. On a vu en lui le trait d'union entre ces deux écoles. On le classe aussi volontiers parmi les « Décadents ». Le Décadentisme était un courant littéraire, dérivé du Symbolisme, lancé d'abord par les membres du groupe « Jeune Belgique » qui cultivaient, comme on l'a dit « une sensualité inquiète, une tristesse maladive en harmonie avec les ciels brouillés de leur pays » ; il a rapidement rallié bon nombre de mélancoliques privilégiant le raffinement « artiste ».

Paul Léautaud, en 1905, notait : « Gourmont me dit que Samain est maintenant au Mercure [de France] le poète qui se vend le plus. Combien l'imitent, et se servent de lui, par exemple Gregh et Mme de Noailles, ainsi que Jammes » (*Journal Littéraire I*). La remarque de cette mauvaise langue de Léautaud ne pouvait pas se terminer autrement que par une méchanceté, en l'occurrence cette accusation de plagiat. Visiblement jaloux du succès de Samain, il se console en prétendant que les lecteurs n'y connaissent rien : « Rien de plus plat, de plus fade que cette poésie de Samain. Son grand succès se justifie fort bien ».

Il est vrai que les succès posthumes de Samain ont été extraordinaires. Paul Guth se souvient que du *Jardin de l'Infante* il y eut 165 éditions en quarante ans. Par ailleurs ce recueil a été traduit en plusieurs langues, en particulier en langue nipponne. Notre confrère Pierre Soudan a rappelé lors d'une émission à Radio-Semnoz en juin 1985 que Samain « fut, un temps, aussi célèbre que Victor Hugo ».

Certes Léautaud prétend n'avoir « pas été ému un seul instant » à la représentation de *Polyphème* (*Op. cit.* II) mais c'est Léautaud. Certes d'aucuns l'ont trouvé un peu « mièvre », un peu « trop-sucré », d'autres se sont moqués de son « art affecté », mais Paul Guth qui le juge fade dans *Au Jardin de l'Infante* est obligé de reconnaître les qualités d'*Aux Flancs du Vase,* du *Chariot d'Or* et de *Polyphème.* Si chez Jules Romains un célèbre critique dit que « les vers de Samain avaient une certaine harmonie mais [que] l'inspiration était morbide » et que « le fond est aussi trouble que chez Verlaine » on y lit aussi que Samain a « plus de tenue que Verlaine ».

Le Général de Gaulle aimait à faire des citations de son compatriote Albert Samain ; il a choisi pour épigraphe de son livre *Vers l'armée de métier* un vers de ce poète : « Vieille argile faite aux douleurs » ; il a reproché à Pompidou d'avoir, dans son *Anthologie de la poésie française,* « négligé Samain ».

Henry Bordeaux a écrit de Samain que « son vers a la pureté des marbres antiques (...). Et l'émotion, pour être cachée, n'en est que plus profonde ».

Le Marché

« Sur la petite place au lever de l'aurore,
Le marché rit, joyeux, bruyant, multicolore ».

Et tant d'autres encore, plus gracieux les uns que les autres. Dans ces petits poèmes qui composent le recueil *Aux Flancs du Vase*, les personnages portent des noms choisis dans l'Antiquité pour leur charme et leur poésie mais pour la plupart ces textes peignent des scènes modernes.

Romantique à ses heures, Samain chante l'automne ou les cloches :

« Les cloches d'autrefois, dites, où sonnent-elles ? »

« L'air est calme et d'une tristesse contenue ;
Et chaque feuille d'or tombe, l'heure venue,
Ainsi qu'un souvenir, lente, sur le gazon »

Et voici que s'afflige avec plus de ferveur
Le tendre désespoir des roses envolées ».

On connaît également, publiées dans *Le Chariot d'Or*, ses *Elégies*, à la sensibilité très pénétrante quoique très discrète :

(...)

Le passé me remonte à l'âme ... et comme un pâtre
Qui rêve solitaire au fond du soir bleuâtre,
Je regarde immobile en mon recueillement,
Je regarde là-bas sur mon cœur doucement,
Plus suave, on dirait, dans les ombres accrues
Tourner le cœur léger des choses disparues ; »

Ou

« Et dans ma bouche où s'évapore
Le parfum des bonheurs derniers,
Et de mon cœur vibrant encore
S'élèvent de vagues pitiés

Pour tous ceux-là qui, sur la terre,
Par un tel soir tendant les bras,
N'ont point dans leur cœur solitaire
Un nom à sangloter tout bas ».

Ce sont des poèmes très connus d'*Au Jardin de l'Infante*. Il en est d'autres, tel cette « Promenade à l'étang » :

« Le calme des jardins profonds s'idéalise.
L'âme du soir s'annonce à la tour de l'église.
Ecoute, l'heure est bleue et le ciel s'angélise ».

Ou bien

« Il est d'étranges soirs où les fleurs ont une âme (...)

On ne peut citer tous les paysages où

« S'épanche la grande âme triste de la nuit »

tandis que

« Là-bas, immobile au sommet de la côte
Rêve la silhouette antique d'un berger »

ni tous ceux où le soleil

« Dore la vieille tour et le haut des mâtures
Et, jetant son filet sur les vagues obscures,
Fait scintiller la mer dans ses mailles d'argent ».

Nous ne pouvons relire toute l'œuvre de ce poète délicat. Mais notons encore que, comme Verlaine pour qui

« Rien [n'est] plus cher que la chanson grise
Où l'Indécis au Précis se joint »,

Samain confie

« J'adore l'indécis, les sons, les couleurs frêles,
Tout ce qui tremble, ondule, et frissonne, et chatoie,
Les cheveux et les yeux, l'eau, les feuilles, la soie,
Et la spiritualité des formes grêles ;
Les rimes se frôlant comme des tourterelles,
La fumée où le songe en spirales tournoie, (...)

Ailleurs il confesse, dans un poème en rimes exclusivement féminines :

« Je rêve de vers doux et d'intimes ramages,
De vers à frôler l'âme ainsi que des plumages
De vers blonds où le sens fluide se délie,
Comme sous l'eau la chevelure d'Ophélie

De vers silencieux, et sans rythme et sans trame,
Où la rime sans bruit glisse comme une rame,
(...)
Je rêve de vers doux mourant comme des roses.

Du *Chariot d'Or* citons :

« (...) La lune doucement se lève sur Cythère.
L'éventail balancé sans trêve
Au rythme intime des aveux
Fait, chaque fois qu'il se soulève,
S'envoler au front des cheveux,
L'ombre est suave ...Tout repose
Agnès sourit, Léandre pose
Sa viole sur son manteau ;
Et sur les robes parfumées
Et sur les mains des Bien-Aimées,
Flotte, au long des molles ramées,
L'âme divine de Watteau. »

Les *Poèmes pour la Grande Amie* forment les plus beaux chants d'amour de France et d'ailleurs.

Nocturne

La nuit était profonde, et nous allions tous deux
Mêlant notre pensée en des mots hasardeux,
De ces mots faits de rien, d'une impalpable trame,
Ponts fragiles jetés d'une âme vers une âme.

(...)
Transi de froid, j'avais, comme en un nid d'oiseau
Blotti mes doigts glacés sous votre grand manteau.
Nous allions ... J'écoutais vos yeux dire des choses ;
Et du passé gelé semblaient sortir des roses.
L'avenue était noire, et pourtant, à l'entour,
Votre robe faisait comme un cercle de jour,
Tant ces bonheurs discrets de la saison première
Font monter dans nos cœurs de joie et de lumière ...

(...)
Revivrons-nous ce soir tel qu'il fut ?

Sur la route
Où chacun marche au but fixé, sans qu'il s'en doute,
La vie incessamment fuyante sous nos doigts
Ne laisse point cueillir la même fleur deux fois.

C'est pourquoi, connaissant toute chose précaire,
J'ai des Bonheurs fanés ouvert le reliquaire
Pour y coucher, ainsi qu'un calice tremblant,
Ce soir sombre enchâssé dans un souvenir blanc.

(Paris, février 1891)

Et ces « Strophes bleues » :

Les primevères sont écloses :
Mets ton chapeau fleuri de roses ;
Allons-nous en par les faubourgs
Où sonnent de vagues tambours
Tendres dans la douceur des choses.

(...)
Les brouillards sont de mousseline,
L'aile de la brise est câline ;
Le beau page Avril est sorti
Et pince les pizzicati
De l'éternelle mandoline.

(...)
Le brouillard rose au loin s'enflamme.
Ton rire d'argent fait la gamme
Sur une échelle de cristal.
Les arbres au vent matinal
Frissonnent, tout comme mon âme.

(...)
Nous entrerons, couple notoire,
Dans l'humble église, vieille et noire,
Au chemin de croix effacé,
Où dans le bénitier cassé
Les petits oiseaux viennent boire.

Et les *Carnets intimes* nous permettent de mieux connaître un homme qui me paraît très attachant,

« L'orientation particulière de mon âme est le bonheur. Je vais naturellement, par une pente irrésistible et instinctive, aux gens heureux, aux choses heureuses. Je ne me développe complètement que dans une atmosphère tiède, dilatée de contentement, où tout est bien, quand tout va bien autour de moi. La source de ma sociabilité facile, égale et généralement affectueuse, réside peut-être dans ce besoin égoïste que j'éprouve d'avoir toujours autour de moi des yeux souriants (...) Là où les autres trouvent un agrément d'esprit à exercer leur faculté critique, j'éprouve le désir primordial de satisfaire mon appétit d'admiration. (...)

L'ironie est stérile et déprimante, à moins, toutefois, qu'elle n'ait joué le rôle de coup de fouet, qui empêche de se complaire au résultat atteint, qui réveille et remet en marche. »

On y trouve aussi de jolies phrases comme celles-ci :

« Quand je me sens devenir pessimiste, je contemple une rose » ;
« Les pensées sont des oiseaux qui ne chantent que sur l'arbre du silence ».

On rencontre aussi dans ce livre ses idées de peintre des nuances dont on trouve l'application dans ses poèmes.

« Je ne sais si, la palette à la main, j'eusse été un bon peintre ; mais je crois avoir le sentiment assez délicat de la couleur. En tous les cas, j'ai éprouvé beaucoup de jouissance par l'œil (...). D'ailleurs j'ai déjà dit quelque part qu'il m'arrive souvent, au long de mes promenades, de m'amuser à me composer des tableaux (...). Il m'arrive même rarement d'avoir une fleur, une rose surtout, sans chercher sur quel lit de couleur harmonique je pourrais la coucher (...). C'est pour ces raisons d'esthétique coloriste que les paysages qui me ravissent le plus, extérieurement et aussi intérieurement par contre-coup, sont ceux qui sont pour ainsi dire faits d'une seule teinte, le crépuscule et l'aube, la nuit. Dans ces paysages, le ciel seul possède encore la couleur, qui croît et décroît de l'Orient à l'Occident, avec des transitions infinies et mourantes ; et tout le reste s'enveloppe, se noie, se fond dans une intime pénombre harmonieuse, vaporeuse, faite du reflet lumineux de là-haut (...) ».

Il définit en quelque sorte un certain aspect de son art quand il dit :

« Je rêve en ce temps de petites choses à composer, exquises et légères, faites de rien et délicieusement suggestives, comme certains petits poèmes chinois. Cela devrait être fragile et précieux comme

Ma traversée du lac ce matin, par exemple, faite sous un ciel bleu d'un bout à l'autre, un véritable saphir taillée en coupole, a été idéale.

A l'horizon les monts se fondaient, se vaporisaient dans des gris bleus, dans des lilas tendres d'une infinie douceur. Le lac, sur lequel je voyais une barque toute petite que les vagues faisaient danser, était d'un bleu de turquoise irisé de vert. Je croyais que ces bleus là n'existaient que dans les chromos ou à l'Opéra Comique... Pas du tout... Et je ne suis pas encore revenu de mon étonnement naïf !

Il faudra que je voie cela la nuit, avec tout un ciel d'étoiles à l'envers dedans...

Aix est une petite ville charmante, toute confite en haut luxe. Hôtel sur hôtel, tous plus splendides les uns que les autres... Au milieu, naturellement, se dresse le grand Etablissement Thermal. Mais, je te l'ai déjà dit, le voisinage et les allées et venues de malades me sont répulsifs, et je n'y ai pas mis les pieds. Le matin, on voit circuler dans les rues un tas de chaises à porteur n'évoquant nullement d'ailleurs les joliesses de la Pompadour, mais rappelant bien plutôt la civière de l'hôpital. Une chaise forme tonneau, tendue de rideaux rayés bleu et blanc. Le malade est dedans. La première fois, cela fait impression ; après, on s'habitue.

Par exemple, cette vie de grand style qu'on mène ici a fait pousser un tas de magasins de curiosités et d'antiquailles. On y trouve de véritables petites merveilles. Le bijou, surtout, te séduirait. Bijou de grand air, excentrique, excessif, violent, mais d'un faste rare, et d'une note vraiment héraldique. La quincaillerie du Palais-Royal nous paraît ignoble à côté.

Je suis très bien ; grande chambre, bon petit lit tout blanc, - je dirais presque tout rose, - un lit de jeune fille. Le soir, je fais un brin de toilette, je mets mon gilet blanc et je descends dîner. Les hommes à table sont très corrects, les jeunes filles en cheveux, robe claire, blanche, rose, avec des fleurs à la ceinture. Après le dîner, je vais fumer un cigare à la Villa des Fleurs, avec de la musique, et des jolies, bien jolies robes autour... ».

Il décrit le paysage et ses couleurs comme un peintre réceptif aux diverses nuances, et la vie aixoise à la fin du XIX[e] siècle vue à travers sa sensibilité et grâce à sa curiosité toujours en éveil.

Lorsqu'il revint d'Italie, en septembre de la même année, Samain séjourna à nouveau dans « cet adorable pays, où, dit-il à Raymond Bonheur, je n'ai pu repasser sans m'arrêter encore un peu ».

C'est un peu plus d'un an après ce séjour dans nos régions que Samain fit la connaissance de celle qui devait devenir, pour l'éternité, sa « Grande Amie ». Madame Cerizier était la sœur du grand Florimontan Charles Marteaux, professeur de Lettres au Lycée Berthollet et spécialiste de Boutae, la ville gallo-romaine de la plaine des Fins. Ce qui attira Samain au bord de notre lac, ce fut la présence

à Annecy de Madame Cerizier. C'est parce qu'il savait qu'elle passait ses vacances chez son frère Charles qu'il se laissa tenter par l'idée d'un séjour dans notre région.

A Talloires Samain logeait à l'hôtel Bellevue. « La situation, dit-il, est tout à fait jolie ». « Le jardin contient une grande vigne en berceau, écrit le poète à sa mère, de sorte que tout le long du jour, chaque fois que la fantaisie m'en prend, je vais m'y promener, et je grappille au hasard, tout en lisant. C'est d'ailleurs comme cela dans tout le pays. Pour étancher sa soif en route on n'a qu'à se baisser et cueillir de belles grosses grappes lourdes et juteuses qui pendent après les ceps. C'est le pays de Chanaan. Jamais il ne m'était arrivé, en fait de raisin, de me servir ainsi d'abondance. C'est délicieux ! Aussi il me semble que je me porte très bien ».

Logé en face de l'église, au centre même du « petit village » de Talloires, si calme alors et « placé, dit Samain, dans une situation vraiment délicieuse », il vécut des jours de repos absolu « grisé (...) de sensations de nature », comme en témoigne cette lettre à Charles Marteaux, publiée dans la *Revue Savoisienne* par le destinataire :

« L'exaltation est le seul mot qui puisse convenir à ces minutes magnifiques où vraiment l'on jouit dans son cœur de toute la lumière du ciel et de toute la beauté de la terre. Et je me rappelle certaines matinées où je m'arrêtais sur un talus, n'en pouvant plus, ébloui, étourdi, et comme grisé par l'âme puissante des choses... »

A Raymond Bonheur il décrit un peu la même sensation voisine d'un certain panthéisme :

« Avec le temps de septembre qu'il fait et la fraîcheur qui tombe des grandes pentes boisées de la montagne, il y a ici une atmosphère exquise pour des nerfs de malade. Je ne saurais vous dire à quel point je trouve ce pays joli. J'ai des matinées où la douceur de la lumière, la pureté de l'air, le frisson des feuilles sur la rive, la transparence de cristal du lac, la beauté des montagnes tendues comme de mousselines nuancées et pâles[5] me font croire que je vis dans un rêve. L'autre jour j'ai bien éprouvé cette sensation panthéiste,... je veux dire l'irrésistible besoin de me mêler, de me perdre dans toutes les formes de la vie qui m'entouraient, de me dissoudre dans l'air, dans l'eau, de disséminer ma personnalité abolie dans les multiples jeux de l'apparence de l'Etre. C'est une sensation d'attirance qui, angoisse à part, est très voisine du vertige ; c'est le même phénomène d'absorption[6]. Oh ! Nous passerions tous deux, étendus dans l'herbe, au bord de l'eau, des heures charmantes dans le genre d'ailleurs de celles que nous avons vécues dans ce joli vallon de Magny, vous savez, où nous avons lu Maeterlinck... Décidément ces impressions d'à mi-côte sont celles qui me pénètrent le plus »[7].

---

[5] Ce sont les teintes qu'il préfère, nous l'avons vu.

[6] On pense irrésistiblement ici au poème du *Chariot d'Or* intitulé « Panthéisme ».

[7] Parce que les sommets sont à hauteur humaine, encore.

À Paul Morisse

« J'ai passé mes vacances dans un délicieux pays, sur les bords du lac d'Annecy, en Savoie ; et je me suis grisé là de sensations de nature. Je ne crois pas encore avoir ressenti à ce point l'ivresse douce des choses épanouies dans une harmonie parfaite ; et j'ai des souvenirs de radieuses matinées, vécues de la vie légère et exaltée du rêve, toute l'âme dissoute dans une divine lumière ! Les journées ont filé avec une extraordinaire rapidité... ».

À Georges Marteaux, autre frère de Madame Cerizier, il écrivait de Talloires le 13 septembre :

« Comme vous l'avez pu voir par le timbre de la poste, je suis en Haute-Savoie... Vous avez vu le pays, mon cher Georges, je ne puis donc rien vous dire à ce sujet que vous ne deviniez déjà, c'est-à-dire que je vogue, depuis mon arrivée, d'enchantement en enchantement. Impossible, je crois, d'imaginer un coin de terre où tout ce qui fait la joie du regard, - la douceur du temps, la pureté de l'air, la limpidité de l'eau, la beauté de l'horizon - se trouve réuni dans les conditions les plus heureuses. Certains paysages sont si complets à cet égard qu'ils semblent même faits exprès. Je passe ici mon temps en promenades à droite et à gauche, sans faire trop d'ascensions, car je ne suis pas venu pour cela ».

Il se promenait, par exemple du côté du Thoron « situé un peu au-dessus de Talloires». « Je suivais la route en lacet qui contourne la montagne, et, de temps en temps, je croisais de grandes voitures de foin traînées par des bœufs, et laissant derrière elles cette bonne odeur pénétrante d'herbes séchées. Devant moi et à mes pieds, s'étendait la grande surface limpide du lac, qu'encadrait à l'horizon un amphithéâtre de montagnes, étagées les unes derrière les autres, dans des voiles de brume de couleurs différentes. Le petit village de Talloires descendait en pente douce vers l'eau, espaçant çà et là ses villas perdues dans les arbres. Un grand silence planait sur tout cela ; de place en place des fenêtres s'allumaient dans le soir et, tout à coup, à l'église l'angélus sonna ses appels de trois coups... Jamais, je crois, le crépuscule n'a trouvé une expression plus parfaite et plus pénétrante que celle qui se dégageait ainsi du paysage que j'avais sous les yeux ».

Il est allé aussi, avec Madame Cerizier et les Marteaux, à Veyrier.

Pour ce qui est des ascensions, il n'a fait que celle de la Tournette. Il a l'impression qu'« on y respire l'immensité » et s'étonne de voir les paysages réduits à des dimensions « microscopiques ». « Quand nous sommes redescendus, raconte-t-il à sa mère, nous sentions un peu nos jambes, et l'après-midi qui a suivi, nous n'avons été bons qu'à nous étaler à l'ombre dans la prairie au bord du lac (...) ».

Cette excursion, c'est avec des pensionnaires de son hôtel qu'il l'a faite. À sa sœur il raconte :

« Les quelques ascensions que j'ai faites depuis dans les parages de Talloires m'ont naturellement paru peu de chose, après cette colossale comparaison. Maintenant je m'empresse d'ajouter que ce que je dis là, c'est au point de vue de la grandeur de l'émotion ressentie ; autrement, les paysages, vus en quelque sorte d'à mi-côte et dans des conditions plus humaines[8] ont un charme bien particulier et qui me touche plus. »

Cette ascension à la Tournette a été pour lui un véritable événement, l'occasion de ressentir des sensations nouvelles. C'est pourquoi il a éprouvé le besoin d'en parler non seulement à sa mère et à sa sœur mais aussi à Raymond Bonheur :

« Tout là-haut, dit-il, j'ai éprouvé incontestablement des émotions de grandeur et de puissance qui m'ont remué ; mais quand je suis redescendu et que j'ai retrouvé mon lac, il m'a semblé que je revoyais une amie. Il est vrai que l'eau a toujours été pour moi l'ineffable enchanteresse[9] !

Et puis, continue-t-il, dans ces ascensions, - c'est peut-être une infériorité, je l'avoue, de penser à ces misères, - mais je suis toujours gêné par le côté club-alpiniste. Vous me comprenez, n'est-ce pas ? Je croise en route de solides gaillards, guêtrés jusqu'au ventre, ferrés comme des chevaux, qui filent à grandes enjambées, plantant ferme dans la rocaille leur grand alpinstock et montant droit devant eux sans se retourner, sans rien regarder, substituant à toutes les joies grandioses la supputation des kilomètres avalés et n'éprouvant que ce que j'appellerai des jouissances topographiques et passant leur temps à courir de tous côtés, la longue-vue au bout du nez, pour numéroter les magnificences qu'ils ont sous les yeux. Décidément, quand je les vois ainsi opérer, je me sens bien de la race de Marthe[10], de ceux qui sont *assis auprès du Maître*. Et l'action, symbolisée sous cette forme me paraît toujours un peu ridicule ... ».

Il est allé aussi aux Gorges du Fier mais, narre-t-il à Georges Marteaux, « malheureusement, le torrent était presque à sec et, par suite, une partie de l'effet nous échappait ».

Il ne parle pas de Montrottier et c'est normal. En effet, si les Gorges du Fier accueillaient des visiteurs depuis juillet 1869, le château de Montrottier, lui, appartenait alors aux Frèrejean et n'était pas ouvert au public.

---

[8] C'est décidément une idée à laquelle il tient.

[9] Cf. ses poèmes « Musique sur l'eau », « Promenade à l'étang », « Extrême-Orient », etc.

[10] Albert Samain veut dire « Marie ».

De Talloires, Albert Samain se rendait assez souvent à Annecy. Après Aix-les-Bains à la fin du XIX[e] siècle, voici Annecy à la même époque :

Il écrit à sa sœur :

« Annecy est bien la ville que je me figurais, petite, pas très riche, avec des coins d'antiquaille très amusants. Il y a des quartiers bâtis il y a des siècles, qui s'en vont tout doucement en ruines et sont ainsi bien à point et suffisamment faisandés pour les amateurs. J'ai retenu un *quai de l'île* qui est bien caractéristique. Un bout de canal, dans lequel trempent d'antiques murailles badigeonnées à cette sauce particulière qu'affectionnent les antiquaires. D'un côté les maisons reposent sur une suite de larges arcades très trapues, très surbaissées, au fond desquelles les boutiques plongées dans l'ombre prennent des airs vagues de cavernes d'Ali Baba. On y vend des choses...

Au bord, au bas d'un escalier en grès effrité, des femmes lavaient leur linge ; et des ponts, çà et là, qui enjambent le canal, donnaient à tout cela un air de décor d'autrefois très réussi. Tout à coup, comme je regardais cette vieillerie qui a dû certainement tenter plus d'un aquafortiste, l'horloge de l'évêché a sonné.[11] D'abord les quarts d'heure sur un timbre un peu clair, puis l'heure... Oh ! ça, par exemple, un rêve ! De grandes notes de bronze, graves, graves, à croire que c'est le temps lui-même qui les laisse tomber du plus creux de son gosier. J'étais ravi. La sensation était ainsi complète. »

À Annecy, Samain allait rendre visite à la famille Marteaux chez qui il retrouvait sa Grande Amie. Chez eux il pouvait à loisir entendre chanter sa « Cécile tant aimée ».

Non seulement Samain était heureux de retrouver Madame Cerizier mais il lui plaisait de se trouver dans ce milieu si sympathique. Charles Marteaux était érudit, fin causeur, poète ; Madame Charles Marteaux aimable et très accueillante... Chez eux il se trouvait « en famille ».

Le poète (Samain) aimait à jouer avec le jeune Georges, fils de ses amis M. et Mme Charles Marteaux, neveu et filleul de son correspondant Georges Marteaux, et neveu aussi, par conséquent, de la Grande Amie. Ce bambin, un joli blondin de six ans, attendrissait Samain. C'est, disait-il, « un adorable enfant qui ferait ma joie si j'étais père ».

On retrouve ici le Samain qui sourit si joliment à la pensée de son petit cousin Jules Mouquet (Voyez les *Lettres à Tante Jules*). Pendant son séjour en Savoie, il offrit au petit Georges une carabine d'enfant. Elle m'a été donnée par la nièce par alliance de Madame Cerizier, la belle-sœur de celui à qui elle avait été offerte, Madame Jean Marteaux, qui fut longtemps un professeur de musique réputé à Annecy, et grâce à qui j'ai pu, jadis, entreprendre ces quelques recherches sur le séjour savoyard du poète.

[11] Il s'agit sans doute, en fait, des cloches de Notre-Dame.

Albert Samain eut avec les Marteaux l'occasion de fréquenter aussi Monsieur et Madame Jean Ritz et leurs enfants. La musique rapprochait les deux familles. Nous avons signalé tout à l'heure que Jean Ritz a mis en musique un poème du *Jardin de l'Infante*. J'ai rapporté ailleurs les souvenirs que Mademoiselle Cécile Ritz et Monsieur Charles Marteaux ont bien voulu évoquer pour moi à propos d'Albert Samain.

C'est Charles Marteaux qui a suggéré à Samain de concourir pour le prix de poésie de la Florimontane.

Il a envoyé plusieurs poèmes et il obtint le premier prix.

Cette année-là avaient été attribués un premier prix, un deuxième prix, deux troisièmes prix ex aequo, deux mentions très honorables et quatre mentions honorables. Lors de la séance du 3 janvier 1894, tenue sous la présidence de M. Camille Dunant, « M. Martin, membre du jury de poésie pour le concours de 1893, lit son rapport et M. le Président procède à l'ouverture des plis cachetés[12] d'où sont extraits les noms suivants :

« 1er prix : M. Albert Samain, de Paris.
(...)
1ère mention très-honorable : M. Bordeaux, de Thonon. »

Il s'agit ici d'Henry Bordeaux, le futur romancier.

Le rapport de M. Georges Martin commence ainsi :

« Messieurs, le Concours de poésie a été cette année véritablement remarquable (...). La dernière des quatre mentions honorables, qui est la dixième pièce couronnée, aurait été digne, dans un autre concours, d'une récompense non pas plus glorieuse, mais du moins plus solide. Je passe immédiatement à l'examen des dix-sept envois, qui varient beaucoup de valeur et de longueur. Procédant, suivant l'habitude, du moins bon au meilleur (...). »

Quelques pages plus loin, il en arrive « à la dernière œuvre, à la première plutôt, qui a réuni tous les suffrages et obtenu le prix. *Le Fleuve* (n°9) est un symbole de la vie humaine ; avec une ampleur de forme, une magnificence d'images, une grandeur d'expression et une netteté de pensée incomparables, l'auteur nous a montré le fleuve naissant du glacier, ravageant les vallées, parcourant les plaines, traversant les villes en triomphateur, nourrissant les peuples et unissant les nations, arrivant enfin à la mer, où la mort lui dresse

le lit universel
Brodé d'écume blanche et parfumé de sel.

---

[12] Comme devise garantissant l'anonymat, Samain avait choisi ce vers de V. Hugo : « Sous l'être universel, vois l'éternel symbole. »

À peine, au début, quelques faiblesses d'expression ; le reste est parfait, parfait sans restriction. L'auteur du *Fleuve* est un grand poète.

Cette pièce seule aurait suffi pour obtenir le premier rang, mais l'auteur a été généreux ; il a ajouté plusieurs pièces qui ne sont pas inférieures à la précédente. C'est *Chanson violette*, une exquise et mélancolique remembrance d'amour, délicieusement brumeuse et décadente. Puis des morceaux de quatorze vers coupés à la manière des sonnets, mais ne s'astreignant pas à la rigueur des rimes : *Les Dompteuses*, *Le Sphynx*, qu'on attribuerait sans hésiter à Leconte de Lisle ou à Heredia ; *Ville morte* qui ne leur est guère inférieure ; *La Vache*, morceau d'un réalisme puissant ; *David*, une esquisse d'un sentiment profond.

Tel est, Messieurs, le sentiment du Comité sur les pièces présentées au concours ».

Ce rapport est suivi de la publication des six poèmes de Samain qui dans son envoi accompagnaient *Le Fleuve*. Il s'agit, comme l'a rappelé Georges Martin de *Ville morte* :

(...)

Les peuples sans relâche assiégeaient ses cent portes,
Et ses grands escaliers descendaient vers la mer.
Vide à présent et pour jamais silencieuse,
Pierre à pierre elle meurt sous la lune pieuse,
Auprès de son vieux fleuve ainsi qu'elle épuisé.

De *La Vache :*

Rousse dans le pré vert que le soleil inonde,
Elle va, lente, avec de l'herbe dans les dents.

(...)

Et quand midi répand la lumière par douches,
Elle ferme à demi, béate de chaleur,
Ses grands yeux chassieux, où pullulent les mouches.

De *David :*

(...)

Ainsi, la harpe aux doigts, rêve l'enfant sacré.
Et le roi sépulcral, sous son manteau doré,
Tressaille, et dans son cœur, profond comme la tombe,
Sent le divin pardon d'une larme qui tombe.

Des *Dompteuses* :

(...)

Samson livre sa tête à Dalida qui ment ;
Héraklès accroupi tient la quenouille infâme ;
Antoine anéanti perd un monde et se pâme.
Et la Reine aux yeux longs sourit insolemment.

(...)

Et toujours, dans l'histoire où leurs gloires s'entassent,
Effrayants mais soumis, tous les grands lions passent
Avec une enfant blanche et frêle sur le dos.

Du *Sphinx* :

Blanc sur l'horizon bleu vibrant d'incandescence,
L'antique sphinx s'allonge, énorme et féminin.
Sur l'énigme des temps, fidèle à son destin,
Sa bouche aux coins fermés scelle encore le silence.

(...)

et enfin de *Chanson violette :*

Et ce soir-là, je ne sais,
Ma Douce, à quoi tu pensais,
Toute triste,
Et voilée en ta pâleur
Au bord de l'étang couleur
D'améthyste.
Tes yeux ne me voyaient point,
Ils étaient enfuis loin, loin
De la terre ;
Et je sentais, malgré toi,
Que tu marchais près de moi,
Solitaire.

(...)

Nous revînmes à pas lents.
Les crapauds chantaient, dolents,
Sous l'eau morte ;
Et j'avais le cœur en deuil
En t'embrassant sur le seuil
De ta porte.

Depuis, je n'ai point cherché
Le secret encor caché
De ta peine.
Il est des soirs de rancœur
Où la fontaine du cœur
Est si pleine ! (...)

Dans le deuxième fascicule (mars-avril) de la même année 1894, la *Revue Savoisienne* publiait le poème qui avait obtenu le premier prix, c'est-à-dire *Le Fleuve*. En voici quelques vers :

Conçu dans l'ombre aux flancs augustes de la Terre,
Le Fleuve prend sa vie aux sources du mystère.
Et les vieux rocs pensifs (...)
L'écoutent gazouiller dans son lit de cailloux.

(...)
Mais déjà, frémissant de conquérir l'espace,
Il s'élance et, ruisseau turbulent et vorace,
Emporte en bouillonnant, dans ses flots confondus,
Des herbes, des rochers et des sapins tordus.

(...)
Il respire à présent car la plaine est atteinte.

(...)
Il promène étalé de longs jours assoupis

(...)
La ville, de créneaux couronnée, à ses pieds
Regarde avec orgueil passer ses flots altiers.

(...)
Triomphateur altier consacré par l'Histoire,
Charriant sous maint pont sonore un flot de gloire,
Il va, de plus en plus magnifique et profond.

(...)
Alors, multipliant ses ondes éperdues
Sans relâche, couvrant au loin les étendues,
Il étreint l'horizon immense peu à peu
De l'attendrissement d'un magnifique adieu ;
Puis, enlacé déjà par l'épouse fatale,
Dans un effort suprême, il grandit, il s'étale
Et, pareil à la mer, qu'inonde un couchant d'or,
Il entre dans l'orgueil sublime de sa mort.

Albert Samain fut surpris et très content de recevoir ce prix de quatre cents francs. Le 30 décembre 1893, il écrit à Charles Marteaux qui, une fois les résultats connus, s'était empressé de le prévenir : « Je trouve ce matin en descendant pour me rendre au bureau votre lettre qui m'apporte, comme vous le dites justement, mes étrennes et de belles et superbes étrennes... Je prendrai un abonnement à la *Revue Savoisienne* où j'aurai l'honneur de voir mes poèmes reproduits. J'avoue franchement que c'est là un épilogue aussi agréable qu'inattendu de ce voyage charmant que j'ai fait dans votre pays (...). »

À sa sœur il est tout content d'annoncer[13] :

« J'ai reçu mes étrennes d'une façon assez originale et jusqu'à un certain point imprévue. Figure-toi que lors de mon voyage à Annecy, M. Marteaux m'avait parlé de concours fondé par la Société Savoisienne[14] en me poussant à y prendre part. Mon Dieu, la chose ne m'engageait à rien. J'ai accepté le programme et, de retour à Paris, j'ai envoyé quelques pièces. Hier, je trouve, en descendant, une lettre de M. Marteaux m'informant que le jury du concours, dont il fait d'ailleurs partie, m'avait décerné à l'unanimité le premier prix, c'est-à-dire un prix de quatre cents francs, qui me seront envoyés dans le courant de janvier. Tu penses si cela m'a fait plaisir, car je ne comptais pas sur une somme aussi importante. Décidément, ce voyage en Savoie aura été charmant jusque et y compris son épilogue ».

En avril 1894, Charles Marteaux recevait la lettre suivante :

« Un mot en hâte pour vous remercier de l'aimable idée que vous avez eue de faire insérer les gracieuses lignes que j'ai trouvées dans le journal d'Annecy. J'avais pieusement reçu ces derniers temps la *Revue Savoisienne* avec le rapport vraiment trop élogieux en ce qui me concerne, ainsi que le diplôme sur parchemin de mon premier prix. Il y a ainsi des périodes dans la vie où tout arrive à la fois. (...) »

Il parlera encore de ce concours en 1895, à Félix Jeantet (qui venait d'accepter de publier *Divine Bontemps* dans la *Revue Hebdomadaire)* :

« Quant au « Fleuve », écrit-il, c'est une pièce que, par suite de circonstances particulières, j'avais adressée à la Société Florimontane d'Annecy pour prendre part à un concours ». Il ne cache pas que ce poème a été imprimé dans la *Revue Savoisienne*. Mais il lui semble

---

[13] La lettre est également datée du 30 décembre 1893 mais elle semble (« hier ») avoir été écrite le lendemain - ou bien, plutôt, c'est celle que Samain a adressée à Charles Marteaux qui a été post-datée d'un jour pour paraître avoir été écrite dès réception de la bonne nouvelle.

[14] Le titre exact que portait à l'époque notre compagnie est « Société Florimontane. »

que, cette revue étant exclusivement locale et vouée à l'archéologie, son texte n'a pas pour autant perdu son caractère d'inédit. Toutefois, dit-il, ce sera à Jeantet de juger et de faire à son idée car lui, Samain, il ne voudrait en aucune façon lui créer un embarras.[15]

De leur côté les Florimontans n'ont pas oublié leur brillant lauréat. Ils sont fiers que leur concours leur ait permis de découvrir et de révéler un grand poète. Samain était, quand il vint en Savoie, à la veille de la notoriété, mais à la veille seulement. C'est en 1893 - rappelons-le - que parut la première édition d'*Au jardin de l'Infante* (qui sera par la suite complétée, entre autres par certains poèmes qui avaient été envoyés par l'auteur à Annecy) : Samain en a offert un exemplaire à Charles Marteaux. Et ce n'est qu'en 1894 que l'article de Coppée dans Le *Journal* lui conquit la gloire. C'est donc à un Samain encore inconnu que Charles Marteaux s'intéressa et proposa le règlement du concours.

Parallèlement aux quelques chercheurs savoyards ou non qui ont évoqué plus ou moins longuement et avec plus ou moins de bonheur les séjours savoyards d'Albert Samain, les Florimontans ont au fil du temps rappelé le souvenir de celui qu'ils ne peuvent oublier.

Je me contenterai aujourd'hui de feuilleter la *Revue Savoisienne*.

Nous avons commencé cette soirée en évoquant l'article nécrologique paru en 1900.

Nous avons déjà parlé du rapport de Georges Martin paru dans le premier fascicule de 1894 et de la publication du poème *Le Fleuve* dans le deuxième fascicule.

Le même Georges Martin a rédigé pour la *Revue Savoisienne* 1913 une étude sur « les concours de poésie de l'Académie Florimontane de 1873 à 1913 ». Il y rappelle (p. 137) que « le concours de 1893 (...) révèle le grand poète Samain, avec « Le Fleuve » et « Chanson violette » et plusieurs sonnets». C'est le point culminant de nos concours, dit-il. Puisse le Dieu de la poésie nous accorder encore de pareilles découvertes ! ». Grâce à Samain, signale encore Georges Martin (p.148), le symbolisme « apparaît chez nous[16], en 1893, douze ans après sa naissance, alors qu'il est en plein épanouissement ».

Charles Marteaux, lui, a, en 1910 (p. 185), dédié un sonnet à notre poète, à qui il s'adresse élégamment :

« Tu nous ouvris ton cœur suave et parfumé ».

Puis il lui a consacré deux articles, l'un en 1911, l'autre en 1933. En 1911 (pp. 114 à 117), après avoir rappelé « le magnifique envoi à l'un des concours poétiques de notre Académie », il cite quelques

---

[15] Cette lettre inédite a été mise en vente à la librairie de l'Abbaye à Paris - Catalogue n° 283 - en juin 1985. Cette vente nous a été signalée par notre confrère Jean-Yves Mariotte.

[16] = en Savoie.

lettres inédites d'Albert Samain qu'il avait reçues de 1893 à 1897, ainsi qu'un sonnet inédit que lui avait donné le poète :
(...)
« Le beau soleil d'octobre est si doux quand il meurt »
« L'amour que je préfère est un divin passant ».

En 1933 (3e trimestre), il rectifie quelques erreurs relatives au séjour annécien d'Albert Samain, qu'il avait trouvées dans l'ouvrage de Léon Bocquet intitulé *Autour d'Albert Samain*.

Peu de temps auparavant, lors de la séance du 2 mai 1933, « M. Ch. Marteaux (mentionne le procès-verbal) donne lecture de deux lettres de Samain, récemment éditées par les soins de J. Mouquet dans l'ouvrage *Albert Samain. Des Lettres 1887-1900*. Ces lettres, écrites de Talloires, à l'automne 1893 à R. Bonheur et P. Morisse, témoignent de l'enchantement causé au poète par son séjour au bord du lac d'Annecy »...

D'autre part le compte rendu de la séance du 6 avril 1949 signale le don fait par M. Marteaux à la Florimontane du portrait (eau-forte) d'Albert Samain « que le poète lui avait offert ».

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 1933 nous apprend que M. Davignon a signalé un article de Maurice Levaillant paru dans un numéro récent du *Figaro Littéraire* (sous la rubrique « Revue Critique ») et relatif au séjour d'Albert Samain à Talloires.

Le même M. Davignon, à ce que relate le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 8 novembre 1950 sous la présidence de M. François-Maurice Ritz, « évoque le souvenir du poète Albert Samain à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort ».

Ce compte rendu de quatorze lignes se termine ainsi :

« M. Davignon est heureux d'acquitter une dette de reconnaissance envers M. Marteaux à qui la Florimontane doit d'avoir pu couronner, avant qu'il eut franchi le seuil de la gloire, ce noble et délicieux poète ».

Joseph Désormaux, lui, a publié en 1911 deux articles, l'un (1er trimestre) sur « *Le Chariot d'Or* » *d'Albert Samain et la* « *Revue Savoisienne* » et l'autre (2e trimestre) sur « *Au Jardin de l'Infante* » *d'Albert Samain et la* « *Revue Savoisienne* ». Ce sont des études comparées des variantes. Et sous la rubrique « Glanes » en 1904 (p. 70), il avait rectifié une erreur de lecture (ou d'impression) dans le texte de *Chanson violette*.

Le numéro spécial de La *Revue Savoisienne* daté de 1951 (p. 49) rappelle que « le concours Andrevetan de 1893 rapporté par Georges Martin révéla le grand poète Albert Samain avec « Le Fleuve », « Chanson violette » et plusieurs sonnets ».

Je me permets de faire allusion au procès-verbal de la séance du mercredi 1er décembre 1993 qui relate : « Avant que soit donné le compte rendu du concours de poésie 1993, la secrétaire rappelle qu'il y a juste cent ans que le poète Albert Samain obtenait le premier prix du concours de poésie de l'Académie Florimontane, et que notre compagnie peut s'enorgueillir d'avoir découvert Samain avant les Jeux Floraux de Toulouse et avant l'Académie Française ».

Je ne suis pas sûre du tout que mon catalogue (qui montre que notre Compagnie n'a jamais oublié son glorieux lauréat et que l'« affaire Samain » est un thème récurrent au sein de nos assemblées) soit absolument complet mais je voudrais terminer en évoquant l'exposition qui, à l'occasion du centenaire de la naissance du poète, se tint à Lille du 7 au 26 mai 1958, à laquelle l'Académie Florimontane a participé et dont il est rendu compte en six pages dans la *Revue Savoisienne* 1958 (1er et 2e trimestres).

Située dans le plus beau monument historique de Lille, l'Hospice Comtesse, cette exposition retraçait, grâce à des manuscrits, des livres, des photographies ou des dessins, la vie et l'œuvre du poète.

Il s'est trouvé que, pour des raisons d'ordre à la fois familial et géographique, j'ai été l'intermédiaire entre l'Académie Florimontane et les organisateurs de l'Exposition.

L'Académie Florimontane, grâce à la grande amabilité de son Président Clément Gardet et son Secrétaire perpétuel Louis Pfister, a consenti les prêts suivants :

- tout d'abord les manuscrits autographes des poèmes envoyés par Samain pour le concours Andrevetan ;

- ensuite des volumes de la Revue Savoisienne où se trouvent, en particulier, d'une part le rapport de Georges Martin dont nous avons parlé tout à l'heure, d'autre part les poèmes envoyés par Samain.

- enfin un portrait en pointe sèche d'Albert Samain (le portrait qui avait été offert par le poète à Charles Marteaux, lequel en a fait don à l'Académie Florimontane).

Dans le catalogue imprimé de l'exposition, le troisième chapitre était consacré à « La Grande Amie et la Savoie ».

Dans l'une des salles de l'exposition, une vitrine était consacrée à l'Académie Florimontane.

Aux prêts de l'Académie avaient été adjoints - dans la même vitrine - d'autres documents qui pouvaient en être rapprochés : différentes versions, par exemple, de *Chanson violette.*

Dans cette même vitrine, on pouvait voir la photographie d'une séance de l'Académie.

L'exposition Samain obtint le plus grand succès. Les journaux locaux et parisiens en ont parlé à maintes reprises.

C'était lors du centenaire de la naissance d'Albert Samain. L'Académie Florimontane ne pouvait pas laisser passer le centenaire de sa mort sans évoquer une fois encore ce poète délicat et mélodieux. C'est du moins ce qu'a pensé notre Président et je l'en remercie chaleureusement car il m'a ainsi donné l'occasion de parler de nouveau d'un écrivain pour qui j'éprouve une profonde admiration et - j'ose le dire - une grande tendresse.

Georgette Chevallier



Dessin de Raymond Chevallier

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse La Revue Savoisienne à des homologues et à divers organismes de France et de l'étranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

- Annecy : Académie Salésienne ; Amis du Vieil Annecy ; Archives communales ; Archives départementales ; Monastère de la Visitation ; Société d'Histoire Naturelle.
- Albertville : Société des Amis du Vieux Conflans.
- Bonneville : Académie du Faucigny.
- Chambéry : Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
- Faverges : Amis de Viuz-Faverges.
- Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
- Rumilly : Amis du Vieux Rumilly.
- Saint-Jean-de-Maurienne : Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.
- Saint-Julien-en-Genevois : La Salévienne.
- Thônes : Les Amis du Val de Thônes.
- Thonon-les-Bains : Académie Chablaisienne.

FRANCE

- Aix-en-Provence : Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
- Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.
- Autun : Société Eduenne.
- Avignon : Académie du Vaucluse.
- Beaune : Société d'Histoire et d'Archéologie.
- Belley : Société Le Bugey.
- Besançon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ; Société d'Emulation du Doubs.
- Bordeaux : Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
- Bourg-en Bresse : Société d'émulation et d'agriculture.

- Châteaudun : Société Dunoise.
- Clermont-Ferrand : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
- Colmar : Académie d'Alsace.
- Dijon : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
- Gap : Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
- Grenoble : Institut de Géographie Alpine.
- Lyon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Société historique, archéologique et littéraire.
- Mâcon : Académie de Mâcon.
- Montbéliard : Société d'Emulation.
- Montpellier : Académie des Sciences et Lettres.
- Nancy : Académie de Stanislas.
- Nice : Nice Historique.
- Paris : Comité des Travaux Historiques.
- Romanèche-Thorins : Etudes Préhistoriques.
- Saint-Germain-en-Laye : Musée des Antiquités Nationales.
- Strasbourg : Société Académique du Bas-Rhin.
- Toulon : Académie du Var.
- Tulle : Société Lemouzi.
- Valence : Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme.
- Versailles : Académie de Versailles

EUROPE

- Belgique : Institut Archéologique Liégeois (Liège).
- Italie : Archivium Augustanum (Aoste) ; Académie Saint-Anselme (Aoste), Annali della Facoltà di Lettere (Bari) ; Società per gli Studi storici, archeologici e artisti (Cuneo) ; Centro interuniversitario di richerche sul «Viaggio in Italia» (Moncalieri) ; Biblioteca Salesianum (Rome) ; Fondazione Luigi Einaudi (Turin) ; Segusium (Suse-Turin) Accademia agricultura, scienze e lettere (Verona).
- Suisse : Bibliothèque Nationale Suisse (Berne) ; Société d'Histoire du Canton (Fribourg) ; Musée d'Art et d'Histoire (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Genève) ; Société de Géographie Le Globe (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Lausanne) ; Société Vaudoise des Sciences Naturelles (Lausanne) ; Glossaire des Patois de la Suisse Romande (Neuchâtel) ; Société des Sciences Naturelles (Neuchâtel) ; Société d'Histoire du Valais Romand (Sion) ; Antiquarische Gesellschaft (Zurich).

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

La lettre de Montrottier

La tempête de fin décembre 1999 fit de nombreux ravages sur la butte du château comme sur les terres.

Dans les parties boisées, les coupes de bois destiné à la vente avaient heureusement été faites et ont donc été sauvées.

Dans le parc, plusieurs arbres furent cassés (un sapin auprès de la tombe de Léon Marès, un chêne et un énorme peuplier qui s'est abattu sur le mur amont de la rampe d'accès, l'endommageant sérieusement).

Au château, l'on ne comptait plus les tuiles arrachées. Les toits du logis des chevaliers et du donjon furent éventrés.

Grâce à la diligence des administrateurs chargés des travaux et à notre gardien qui effectua un considérable travail de bûcheron, tout rentra dans l'ordre.

Pendant l'hiver, Jean-Pierre Jahier nettoya entièrement au *karcher* la cour et les terrasses (pavés, murs, escaliers). Parallèlement il entreprit aves son épouse la réfection totale (revêtement de sol, peinture, tapisserie) de l'escalier, du hall et de la salle de bains de leur appartement, puis le lessivage des lambris des salles des Faïences et Dentelles.

Au printemps ce fut le grand nettoyage des bassins.

Nous pouvons rendre hommage à l'organisation et à la conscience avec lesquelles nos gardiens contribuent aux gros travaux d'entretien.

L'ouverture du château amène, en plus des touristes traditionnels, ou des visiteurs de marque, des membres de l'Académie florimontane tel Alain Bexon venu par deux fois explorer les carnets ou les cartons de dessins avec l'espoir de pouvoir en faire figurer certains dans un ouvrage d'art. (vendredi 7 Avril - mercredi 18 Mai)

Le vendredi 21 Avril et le mardi 2 Mai, nous recevions Sophie David, chargée par l'Entente régionale d'une étude sur la sculpture médiévale en Savoie et Haute-Savoie. Elle examina une quinzaine de statues en bois polychrome.

La grande vitrine A de la salle orientale, dont l'inventaire venait de s'achever, a dû faire l'objet de modifications. En effet, au cours d'une visite d'agrément, Pierre Launay, directeur de l'Ecole de musique de Seynod, qui s'intéresse particulièrement aux instruments de musique d'Asie remarqua que certains d'entre eux n'étaient pas

exposés dans les vitrines correspondant à leur pays d'origine. Il proposa de revenir, documents à l'appui, avec l'un de ses professeurs, coréen, Yannick-Kang-Sik Ruin et nous passâmes une bonne partie du jeudi 8 Juin à rassembler et identifier une vingtaine d'instruments restés mystérieux pour nous et à les regrouper dans le bas de la vitrine A avec ceux qui y figuraient déjà.

Nous avons ainsi une assez jolie et intéressante collection. (Orgues à bouche en bambou du Japon, du Laos - Gongs et tambours du Japon, du Tibet - Violon du Cambodge, etc...).

Que tous deux soient remerciés pour cette collaboration agréable et fructueuse.

L'inventaire de cette salle s'est poursuivi par le répertoire des armes du mur Nord, soit les panoplies A, B, H, tandis que Yolande Jahier remettait en état les rideaux et les cantonnières de la salle des Dentelles.

Mon voyage au Mustang en octobre ne nous permit pas d'aller plus avant dans ce travail cette année.

Néanmoins nous progressons dans la connaissance des pièces de collection de cette salle «*exotique*» et les registres d'inventaire se remplissent petit à petit.

Marie-Claire Courtial

CERASI Claire : ***Pierre Corneille à l'image et semblance de François de Sales.***
Cultures et christianisme, édition Beauchesne, oct. 2000, 164 pages.

Tandis que s'avance le crépuscule du siècle de l'image réelle, Claire Cerasi nous écrit de Jérusalem un livre bien surprenant qui tutoie parfois le virtuel. Du reste, l'auteur le confesse en ouverture : « Tout rapprochement, à plus forte raison toute comparaison entre Pierre Corneille et François de Sales paraissent absurdes ».

Tout semble donc avoir été dit dès la première phrase. Et pourtant, cette étude copieusement fournie renouvelle l'éclairage du théâtre cornélien en révélant un homme d'avant les Lumières, un croyant, épris de l'Antiquité, et pétri du christianisme optimiste et triomphant des membres de la Compagnie de Jésus fondée en 1534 , dans la chapelle semi-souterraine du Martyre à Montmartre, par Ignace de Loyola et sept de ses amis, dont un certain Pierre Favre, originaire du Villaret, paroisse de Saint Jean de Sixt.

Mais pour apprécier les développements de Claire Cerasi encore faut-il se souvenir de l'histoire étonnante de Pierre Corneille et connaître le contexte théâtral de son temps.

Né à Rouen en 1606, il fera de brillantes études chez les jésuites qui lui enseignent "ad majorem Dei gloriam " que l'homme est libre et que son salut dépend de lui. Aussi, Auguste pourra-t-il dire dans *Cinna* (1640-41) « Je suis maître de moi comme de l'univers ». Avocat du roi à la table de marbre du palais de Rouen, Corneille inaugure sa carrière au théâtre avec cinq comédies qui n'auraient pas suffi à lui assurer une célébrité durable. Pourtant Richelieu le remarque et l'intègre au fameux groupe des « Cinq Auteurs ». Avec Rotrou, Colletet, Boisrobert et l'Estoile, Corneille répond donc aux commandes du terrible cardinal. Mais avant que son texte s'affirmât, le père de *Médée* (1631) saisissait l'importance de changer le contexte.

Car, si avec la Renaissance, la poésie, les essais et l'érudition accèdent à un haut degré d'excellence, le théâtre, en revanche, garde quelque chose de maladroit et d'emprunté. Jodelle, ami de Ronsard qui le fait entrer dans la Pléiade, ou Garnier, auteur des *Juives* (1583), tragédie biblique avec chœurs, et d'un vers à jamais célèbre : « Qui meurt pour son pays vit éternellement », méritent cependant une attention soutenue. Il n'empêche, de longues déplorations lyriques

tenaient lieu d'action et il faut attendre Alexandre Hardy, auteur de quelque six cents pièces débordantes d'érudition, pour introduire sur la scène de l'Hôtel de Bourgogne l'action et une intrigue.

Après la victoire indiscutable des troupes françaises sur les Espagnols à Corbie en 1636, c'est le triomphe contesté du *Cid*. L'on passe des coups de canon à un véritable coup de tonnerre. C'est même le premier des coups de théâtre dont notre littérature, plus tard, avec *Andromaque (1667)*, le *Génie du christianisme (1802)* ou les *Méditations poétiques (1820)*, pourra s'enorgueillir à juste raison. Corneille n'est plus seulement célèbre; en un trait de temps il entre vivant dans la gloire et la formule populaire « beau comme le Cid » passe à l'état de proverbe. Si sa vie, entre l'office paisible des débuts et les madrigaux de l'hôtel de Rambouillet est rien moins qu'héroïque, on peut s'étonner toutefois du combat que ne cessa de mener un auteur s'échinant à promouvoir ses pièces, à défendre sa poétique, voire à réclamer ses droits sans jamais oublier les attaques, la jalousie et les complots. A la mort du fondateur de l'Académie française, Corneille se refuse et à célèbrer sa mémoire et à la flétrir :

« Qu'on parle mal ou bien du fameux Cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien . »

Et que dire de cette fidélité si émouvante que lui accorde jusqu'au bout Madame de Sévigné même lorsqu'il est déjà vieux et un peu démodé, que retenir de sa rivalité avec Racine, qu'ajouter à ses mélancoliques stances à la marquise du Parc...

Ainsi, à la littérature gauloise, grivoise et irrévérente des Marot, Bonaventure, Rabelais, à la littérature païenne, grecque, épicurienne de Ronsard et Jodelle, à la littérature philosophique et sceptique de Montaigne et Charron succède tout simplement le génie de Corneille. Attaquée avec violence parce qu'elle met en scène des sentiments, non plus romains ou antiques, mais chrétiens, *la tragérie de Polyeucte* (1643) - où l'on peut lire : « Je vous aime, Beaucoup moins que mon Dieu, mais bien plus que moi-même » - va pourtant constituer un sommet remarquable de la tragédie classique.

Pour autant peut-on alors raisonnablement comparer Pierre Corneille à saint François de Sales ?

Avant que le premier eût rassemblé des pierres de construction, le temple était debout, dressé par le second. Car si certains esprits qui accèdent à l'adret brillent sous le soleil, d'autres en composent les rayons.

Le 4 août 1632, soit près de cinq ans avant la parution du *Cid*, à l'ouverture du tombeau de François de Sales on découvre un corps intact. Cet événement dans sa simplicité historique pourrait suffire à expliquer tant la largeur que la profondeur du fossé qui sépare les deux hommes. Pierre est un littérateur d'exception; François un docteur de l'Église. Quand la voie est ouverte, et que la veine est heureuse, la filiation semble apparaître comme par exemple dans les vers admirables de ces poèmes religieux que sont les *Sept Psaumes pénitentiaux* ou les *Hymnes du bréviaire* :

« Parle, parle, Seigneur, ton serviteur écoute ;
Je dis ton serviteur car enfin je le suis.
Je le suis, je veux l'être et marcher dans ta route
Et le jour et la nuit .»

« Au grand jour du Seigneur, sera-ce un sûr refuge
D'avoir connu de tout et la cause et l'effet,
Et d'avoir tout compris suffira-t-il au Juge
Qui ne regardera que ce qu'on aura fait ? »

Néanmoins, comme le soulignera Claire Cerasi, « l'interprétation du théâtre tragique de Corneille dans le sillage de François de Sales, jaillie de la ressemblance frappante de leur langue et de leur pensée, suppose bien sûr que l'accent soit mis délibérement sur certains de ses aspects et que d'autres soient laissés dans l'ombre ». Plus par le piquant de son intérêt que l'utilité de sa nouveauté, son étude en surprendra donc plus d'un.

Pierre Corneille compose une symphonie qui flatte souvent l'oreille mais qui dit peu à l'âme. Toujours et partout, il manque le battement de cœur d'un grand saint. A l'accortise et à l'anagogie de François répondent l'acribologie et l'anthèse de Pierre. Le premier trace une méthode , l'autre la suit, il indique les sources, l'autre y va puiser, il enseigne les moyens, l'autre les utilise. La floraison salésienne s'épanouit lentement, avec suavité, par une inspiration divine, les fruits cornéliens mûrissent à la hâte, en espalier, par une imagination volubile.

Chez saint François de Sales tout dans l'art d'écrire est ramené à l'art de penser mais avec cette vive intelligence de la passion et du beau qui distingue les vues de Pascal sur l'éloquence des critique de Condillac sur le style. Ses conversations ressemblent aux écrits ; et les écrits ne sont souvent que des conversations. La lumière de ses expressions, cette netteté précise et simple, où l'on reconnaît à quelques égards l'influence de la géométrie - cette science judicieuse

qui allait former Descartes - en faisait par-dessus tout un orateur étincelant. Il façonne la rudesse encore flexible du langage où tout s'accorde, tout se réunit pour porter notre idiome à sa perfection qui n'est autre chose que le plus grand degré de justesse et de force heureusement réunies.

En 1637, l'Académie française s'était occupée du choix des auteurs qui avaient écrit « le plus purement notre langue et dont les passages seraient insérés dans le Dictionnaire ». Amyot, Montaigne,[...], et François de Sales, morts, devenaient pour la langue autorités souveraines comme les empereurs romains devenaient des dieux.

Moins hardi, ou si l'on veut plus timide, Corneille reprendra une partie du vocabulaire salésien. Selon la belle formule de Péguy, chez Corneille « l'honneur est aimé d'amour, l'amour est honoré d'honneur; l'honneur est encore un amour et l'amour est encore un honneur ».

Il faut rappeler aussi que François de Sales, très cultivé, nourri des orateurs antiques, avait compris l'utilité, pour convaincre et entraîner, des cérémonies solennelles avec leur faste, leur pompe et leur appel à la sublimation. Pour reconquérir le Chablais ("Quarantes heures"), il restaure les processions, les messes, les prédications et la représentation d'un mystère, le *Sacrifice d'Abraham* composé par l'un de ses frères et par son cousin Louis de Sales, où lui-même joue le rôle de Dieu le Père. Représentations théâtrales, récitations de vers pieux, de psaumes, adorations nocturnes, flambeaux, Te Deum, provoquent la conversion en masse des hérétiques touchés par ces magnificences. Qu'on nous autorise ici une observation personnelle : le clergé actuel du diocèse de François, si prompt à supprimer le moindre atavisme de faste et le plus petit écho de solennité, devrait lire les courriers adressés au nonce apostolique de Turin, pages bouleversantes nonobstant le ton nécessairement respecteux, où l'apôtre du Chablais dévoile sa joie profonde et apparaît comme un remarquable psychologue des foules et un habile organisateur de festivités. Sans oublier aussi les leçons de ténèbres que donnera le saint évêque, où s'annonce déjà la musique de Couperin ou de Charpentier, où l'orgue imite la voix de Dieu et le chant des anges, où la Jérusalemn céleste se dresse comme un décor de rêve,...

Si les œuvres du Savoyard de vieille roche sont privées de tout égoïsme et exemptes de toute vanité, celles du Normand ont obtenu le brevet de popularité qu'il recherchait. On ne sait si on étudiera encore longtemps Corneille ; on est sûr en revanche que François de Sales sera réintégré un jour dans les manuels scolaires. D'un même pas le Prince-Evêque marchait par la voie de l'humilité et de l'abnégation à la consécration de son nom dans les Lettres non moins que dans l'Eglise. Son *Introduction à la vie dévote (1609)*, publiée des centaines de fois dans la plupart des langues, est l'un de

ces livres rares que l'on peut placer avec l'*Imitation de Jésus Christ (* ouvrage attribué au mystique allemand Thomas a Kempis, 1379-1471*)*, immédiatement après les Livres saints. Corneille se consacrera d'ailleurs à la traduction en vers de cet ouvrage anonyme de 1651 à 1656. Mais qui s'en souvient ?

Jamais égalée en son temps, la bibliothèque du "docteur de l'Amour" a échappé à un ravage plus funeste que tous les incendies, elle a échappé à l'oubli qui a passé sur la littérature sacrée. Elle a passé les mers, selon le mot d'Horace, elle reste affichée sur toutes les colonnes de la multitude des familles, congrégations, mouvements et institutions qui se réclament, sur tous les continents, de la spiritualité salésienne.

Emmanuel Jules

COMBAZ, André. ***Claude de Vaugelas, mousquetaire de la langue française.***
Edition Klincksieck, Paris, 2000, 624 pages.

En recevant cet ouvrage, si longuement désiré, on pouvait dire « *Enfin un ouvrage sur Vaugelas : un véritable défi* » comme l'écrit si bien le doyen Louis Terreaux dans son excellente préface. Double défi de retrouver les écrits inconnus ou négligés du grammairien, puis celui de trouver un éditeur.

Nous avions déjà été initiés à une première découverte de Vaugelas sous la plume d'André Combaz qui nous avait révélé le diplomate apprécié lors des relations avec l'Espagne.

Aujourd'hui, l'auteur insère une biographie très fouillée dans le large contexte historique d'une période mouvementée de la vie politique et débordante d'intrigues dans la vie parisienne. Vaugelas en devient le fidèle reflet nous guidant dans les corridors de la cour comme dans les meilleurs salons parisiens.

Dans ce brillant décor, nous cheminons avec le Savoyard besogneux sans cesse aux prises avec les difficultés matérielles de la vie. Un dévot qui voue une véritable dévotion à la langue française qu'il a décidé de servir avec application. Cette vie quotidienne soigneusement suivie, émaillée de quelques réminiscences florimontanes nous conduit à Prémery, Menthon, Montrottier, sans oublier Annecy et la Revue Savoisienne.

On peut aisément poursuivre le chemin jusqu'à son étape finale au pied de la tour de l'astronome de Catherine de Médicis, à quelques pas de Saint-Eustache où il fut enseveli.

Mais l'ouvrage est loin d'être terminé ; il n'occupe que 320 pages. C'est un second volume que nous offre l'auteur avec encore 300 pages consacrées aux sources : une minutieuse chronologie et surtout, une abondance de lettres, fruit de la perspicacité d'un chasseur de texte, une richesse par la découverte de tant d'échanges épistolaires venant illustrer à souhait une telle biographie.

Avec un soin parfait, l'ouvrage s'achève avec une minutieuse bibliographie.

Mais André Combaz, infatigable, nous réserve une surprise avec encore un petit fascicule d'une cinquantaine de pages regroupant une masse de biographies des « *Contemporains de Vaugelas* ». C'est un petit dictionnaire des plus précieux qui sera de la plus grande utilité à tout chercheur.

Remercions vivement André Combaz qui vient de nous offrir trois ouvrages de choix pour enrichir notre bibliothèque savoisienne.

Georges GRANDCHAMP

Françoise Kermina : *Jeanne de Chantal*

Edition Perrin, mars 2000, 333 pages.

Après plusieurs ouvrages consacrés à la Révolution, Françoise Kermina s'est intéressée aux grandes dames qui se sont impliquées dans les conflits religieux de leur temps, à l'instar de Marie de Médicis, animatrice pendant sa régence du parti dévot, de Christine de Suède, contrainte à l'abdication pour se convertir au catholicisme et de Jeanne d'Albret, la calviniste passionnée. Mais il lui manquait le portrait de l'une des saintes les plus actives de la Contre-Réforme : Jeanne de Chantal.

D'emblée ce nouveau défi était audacieux. A la différence des ouvrages consacrés à saint François de Sales, dont le nombre augmente chaque année, une main suffit pour égrener les livres sur la baronne de Chantal. Abondance extrême - parfois trop plein - d'un côté ; disette de l'autre. Le contraste est trop marqué pour ne pas être souligné. Outre la docte histoire de *Sainte Chantal et des origines de la visitation* par Mgr Bougaud, publiée en 1862 chez Lecoffre, et maintes fois rééditée, la *Sainte Chantal* d'Henri Bremon (Gabalda 1912), et *Madame de Chantal, sa vie dans le monde et sa vie religieuse* du vicomte Emmanuel du Jeu (Perrin, 1927), il y a d'abord et surtout les *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte Jeanne - Françoise Frémyot de Chantal*, parues dans le tomme I de *Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal sa vie et ses œuvres* (Plon, 1874, 8 volumes). L'auteur de ces *Mémoires* n'était autre que la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy, petite-nièce par alliance de la Mère de Chantal. Très tôt après son entrée à la Visitation Sainte-Marie, elle devint sa secrétaire et le resta pendant les neuf dernières années de la fondatrice. « L'information de la mémorialiste est donc confidentielle et immédiate » pour reprendre les termes du Père André Ravier dans son petit ouvrage consacré à la sainte : *Jeanne-Françoise Frémyot, baronne de Chantal, sa race et sa grâce* (Ateliers Henry Labat, 1983).

C'est assez dire que l'ouvrage de Françoise Kermina était attendu. Trop souvent dans l'ombre du saint "Docteur de l'Amour", la fille du président Frémyot sortait à nouveau en pleine lumière. Las, le désappointement s'impose trop rapidement au lecteur initié. De fait, l'ouvrage qui se laisse lire avec facilité, souvent avec plaisir, chatouille agréablement l'oreille mais dispute parfois l'esprit. Tantôt le sucré de la plume de Françoise Kermina laisse place au salé - pour ne pas dire à l'amertume - de ses interprétations et intuitions - très, voire trop - personnelles.

Le beau, qui n'est que beau, c'est-à-dire brillant, n'est beau qu'à demi. Somme toute, la vérité est sur l'autre rive. Comment cerner les particularités du dedans lorsque l'on vit constamment dehors ?

L'historien, qui n'est qu'historien, peut-il saisir la totalité d'une sainte en faisant l'économie des spécificités de la dimension religieuse ? Pour appréhender sinon comprendre cette mousse de sentiments qui débordent de l'âme sans jamais totalement l'emplir, sans doute faut-il avoir goûté aux mystères mêmes de cette vie religieuse.

Dès lors, on aura beau papillonner entre les archives, disséquer des lettres et notes, disserter sur des portions de vie « inédites » - croit-on ! -, collationner une bibliographie abondante, mais jamais la personnalité intime du héros ne se livrera. Pour percevoir les entrailles de l'être, notre civilisation du paraître doit marcher trop longtemps vers l'inaccessible asymptote de la réalité humaine.

Attendu au tournant l'ouvrage remarquable de Françoise Kermina n'a pas manqué de déraper sur le terrain spirituel lorsqu'il s'est agi d'évoquer l'essentiel. Voilà pour le fond ; ajoutez-y les inévitables erreurs et inéxactitudes dissimulées sous le vernis d'une langue ciselée avec goût et ourlée avec grâce, et vous obtiendrez un ouvrage intéressant pour le grand public mais qui ne devrait pas prendre rang dans la courte liste des ouvrages de référence.

Alors que l'on murmure ici et là qu'une réédition de la biographie écrite par le vicomte Emmanuel du Jeu devrait prochainement sortir, il faudrait encourager celle des *Mémoires* de la Mère de Chaugy. Car non seulement la cinquième supérieure du monastère d'Annecy a inspiré peu ou prou tous les hagiographes de Madame de Chantal, mais aussi et surtout elle écrivait à ravir. Sa vivacité d'esprit, son ample culture, la spontanéité de ses réactions donnaient à sa plume un charme qui la fit comparer à la Marquise de Sévigné, sa petite cousine. « Une Madame de Sévigné dont la modestie religieuse aurait tamisé l'humour et moucheté le piqant » selon le Père André Ravier. Du reste, il aurait fallu que Françoise Kermina méditât davantage la conclusion de ce jésuite : « finalement, si nous voulons connaître Jeanne de Chantal telle qu'elle fut et comprendre un peu sa destinée, c'est son cœur qu'il faut observer à travers les aléas de son existence,..., elle a pu aimer amoureusement son père, son époux, ses enfants, ses amis, son "unique Père", ses filles de la Visitation, les pauvres, les pestiférés et juqu'à ses ennemis, et en même temps n'aimer que Dieu ».

E. J.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

ARDITO Stefano : *Les grandes aventures de l'Alpinisme.* Grenoble, Glénat.

BARBIER, Claude : *Ça déraille !... : catastrophe routière et projets ferroviaires en Savoie.* Yens-sur-Morges (Suisse), Cabédita.

BENANT J.M, BRAULT P. : *Les peintures murales du Cloître d'Abondance.* Montmélian, Fontaine de siloé.

BERLIOZ, Elisabeth : *Parc national de la Vanoise.*Romain Pages.

BLANCARDI Nathalie : *Les petits princes. Enfance noble à la cour de Savoie. (XVème siècle).*Lausanne, cahiers lausannois.

BOIGNE, Adèle Osmond de : *Mémoires de la comtesse de Boigne née d'Osmond : récits d'une tante.*Paris, Mercure de France.

BOISIER, Régine : *Elise au pays des alpages (l'enfant des Aravis).* Montmélian, Fontaine de Siloé.

BONNEL, Hugues : *Annecy : entre lac et montagne = a city, a lake and moutains.* Points cardinaux.

BOURDIN, Françoise : *La maison des Aravis.* Paris, Belfond.

BOUVIER, Christian et Isabelle : *Annecy.* Coll : mémoires en Images. Jouès-les-Tours, A.Sutton.

BURDEYRON-CORBEL, Christiane : *J'ai vécu au pied du Fort-l'Ecluse occupé : souvenirs d'une adolescente 1934-1945.* La Salévienne.

CHATENOUD, Gilbert : *Traverses. (poésie).* Brive la Gaillarde, Éd.Ver luisant.

CHATENOUD, Gilbert : *Scintillements. (poésie).* Brive la Gaillarde, Éd.Ver luisant.

CHEMIN, François : *Modane et son canton.* Coll : mémoires en Images. Jouès-les-Tours, A. Sutton.

<COLLECTIF> : *La Savoie, une terre, des hommes.* Montmélian, Fontaine de Siloé.

<COLLECTIF> : *Histoire d'une aventure humaine dans les alpes.* Fréjus, société Française du Tunnel Routier du Fréjus.

<COLLECTIF> : *Traces...pour demain.* La Roche, Société des Auteurs Savoyards.

Colloque international 1997 (Lausanne) : *Pierre II de Savoie «Le petit Charlemagne» (1268).* Lausanne, Fondation Humbert II et Marie-José de Savoie, Les Cahiers Lausannois.

<COSTA DE BEAUREGARD> : *Armorial du duché de Savoie. Dressé par le marquis Costa de Beauregard.* Annecy, Licorne.

CRUGNOLA, Bernard : *Chemins alpins de l'électro-industrie.* Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

DEBRIFFE, Martial : *Marie-Adélaïde de Savoie, mère de Louis XV.* Le Sémaphore.

DEJAMMET, Monique : *Album du petit ramoneur savoyard.* Montmélian, Fontaine de Siloé.

DEMOTZ, Bernard : *Le comté de Savoie du XIe siècle au XVe siècle : pouvoir, château et Etat au Moyen Age.* Slatkine (Genève).

DEMOUZON Laurent : *SAVOIE, Juin 1940: L'ultime victoire. Vol. I*

Trevignin, chez l'auteur.

DOMPNIER Pierre : *MAURIENNE. Terre d'histoire. Éd. Le Dauphiné. Coll. "Patrimoine".*

<Détenus du centre pénitentiaire d'Aiton avec Michel Etiévent, écrivain > : *Sous les verrous, la page...*Albertville, Impr. Borlet.

DUCERF, Laurent : *Entre Savoie et Europe : François de Menthon (1900-1984)*

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

DUFRESNE, Jean : *Le lac d'Aiguebelette.* Gap, La Ravoire.

DUMAS, Alexandre : *Charles-Emmanuel III : mémoires de Jeanne d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue, surnommée la Dame de Volupté.* Montmélian, Fontaine de Siloé.

BUSSAT-ENEVOLDSEN, Marie-Claire et GUICHONNET, Paul : *Histoire régionale et géographie alpine. Entretiens.* Annecy, Éd.Vieil Annecy.

FERRERO, Monique : *Requiem pour une sorcière : Michée Chauderon.* Yens-sur-Morges (Suisse), Cabédita.

GALLICE A : *Au domaine du tetras-lyre.* Cassens, ed. C. Francoz.

GERMAIN, Michel : *Annecy et son lac autrefois : la chronique de l'autrefois.* Montmélian, Fontaine de Siloé.

GÉRÔME, Colette : *Le jugement de Combefroide.* Montmélian, Fontaine de Siloé.

GILBERTAS : *Les derniers beaux jours.* Compact Art.

GIUDICI, Nicolas : *La philosophie du mont Blanc : de l'alpinisme à l'économie immatérielle.* Paris, Grasset.

GONTHIER, Marcel : *Chroniques d'autrefois sur Montaimont et les communes avoisinantes.* Gonthier.

GRANGE U. : *Les veilleurs de pain.* Ed. Resiac.

HOBIAN Olivier : *Les Alpinistes en France 1870-1950.* Paris, l'Harmattan.

JACQUELINE S. : *Le lac du Bourget. Miroir des Peintres et des Poètes.* Montmélian, Fontaine de siloé.

JAILLET-PELLISSIER, Janine : *Oratoires du Chablais.* Annecy, Éd. Du Vieil Annecy.

JEUDY J,-M : *Chamonix, Mont-Blanc.* Grenoble, Glénat.

JOISTEN Ch. Et A. : *Contes populaires de Savoie.* Musée dauphinois.

KERMINA Françoise : *Jeanne de Chantal 1572-1641.* Paris, édition Perrin.

LACHAVANNE, Didier : *Deux âmes sœurs : lettres de Françoise et Marie, deux amies de seize ans, dans la Savoie du XIX' siècle.* Montmélian, Fontaine de Siloé.

LAFOUX, Yves : *Annecy.* Annecy, CDDP Haute-Savoie : Paysalp-Ecomusée.

LANSARD, Catherine : *La cuisine savoyarde.* Aix-en-Provence, Edisud.

LEGUAY, Thérèse : *La Savoie.* Ed. de Borée.

LUCINGE, René de : *Œuvres de René de Lucinge.* Lausanne, Droz.

MARTIN J.-P. : *La traversée des Alpes.* Éd. Le Dauphiné. Coll. « Patrimoine ».

MARTIN-LAPRADE S. : *Dictionnaire du décolletage.* Cluses, C.T.DEC.

MARTIN-RAVEL, Guy : *Fragile.(texte).* Chamonix,Guérin.

MASSON, Marcel : *Jean II de Compey : seigneur d'Aigle et de Thorens : « Les Compey ».* Paris, Ecrivains réunis.

MELIN, Michelle - MARULLAZ, François : *Le cœur du village : Morzine-Avoriaz.* Yens-sur-Morges (Suisse), Cabédita.

PALLIERE, Johannès : *De la Savoie au comté de Nice en 1760. (Les secrets de la nouvelle frontière).* Montmélian, Fontaine de Siloé.

PLAT J.-C : *Le Prion, le savant et la vache folle.* Éditions des Ecrivains, Diff : Audibert.

ROBERTS, David : *Annapurna, une affaire de cordée.* Chamonix, Guérin.

SPILMONT, Jean-Pierre : *Un soir seulement, c'est bien peu...* Annecy-le-Vieux, Main multiple.

TOUANEN Freddy : *Attendez que je vous raconte...* Annecy, éditions du Vieil Annecy.

TOUVIER, Louis : *Germain Sommeiller : héros de la science et grande figure savoyarde.* Annecy, Rapid Copy Savoy.

TRONCY, Antoine et Laurence : *La Savoie, 1900-2000.* Ed. de Borée.

REVUES

ACADÉMIE DE SAVOIE : Mémoires et documents, TOME XIV.

L'ALPE :

Grenoble, Glénat.

- **N° 7** : *Cartographier la montagne.*
- **N° 8 :** *Bestiaire.*
- **N° 9** : *L'eau.*

AMIS DU VAL DE THÔNES : *Almanach. An 2001.* Thônes, A.V.T.

ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE DU PAYS DE SEYSSEL : *Patrimoine du canton de Seyssel Haute-Savoie.* Seyssel.

ÉCHOS SALÉVIENS : *Revue d'Histoire locale N° 9.* La Salévienne.

INSTITUT DE GÉOGRAPHIE ALPINE :

Grenoble.

- **N°1** : *L'innovation territoriale. Forme et enjeux.*
- **N°2** : *L'Amérique latine.*
- **N°3** : *Varia.*

KRONOS.

LE MONDE ALPIN ET RHODANIEN :

Grenoble.

- **1-3 :** *Migrance, marges et métiers.*

- **4 :** *La route des merveilles.*

L'HISTOIRE EN SAVOIE : Chambéry, Sociétés d'Histoire et d'Archéologie.

RELIEF : *La revue de Chamonix.* Servoz.

- *Le Guide pertinent et impertinent de Chamonix*

- *Les élections.*

REVUE DE GÉOGRAPHIE ALPINE : *Tome 87.*

PASSION (Hors série) : *ALPES, La prodigieuse épopée du rail.*

SUR NOS RAYONS...

ALMIRA Jacques : *Le salon des apogées ou la vie d'Eugène de Savoie (roman).* Gallimard, 1998.

AMOUDRY Michel : *René Barthélémy ou la grande aventure de la télévision française.* Imprimeries Lienhart, PV. Grenoble,1997

ANTOINE Claude : Crash à Meythet. *Imprimerie municipale de Meythet*

ARCHIVES MUNICIPALES : 100 ans d'aventure industrielle, d'eau et d'électricité. *Archives municipales, 1993*

ARLET Jacques : Forestier des stades aux thermes. *Privat, 1998*

BAERTSHI Pierre- SCHMID Isabelle : Carouge, ville nouvelle du XVIII[e] siècle. *Imprimeries Populaires*

BAJON Bernard Dominique : La Suisse et la Savoie de Valéry Larbaud. *Statkine,1999*

BERNARD Jean-Marie : Abondance. *La Fontaine de Siloë*

BERTHOUD Emile : 2000 ans d'art chrétien. *Ed. CLD,1997*

BEXON Alain : Annecy et la Savoie par un élève d'Ingres, Firmin Salabert. *Annecy, itinera alpina, 1999.*

BEXON Alain : Lacs romantiques peints par Prosper DUNANT. *Annecy, itinera alpina, 1998.*

BOIGNE (Comtesse de) : Mémoires de la contesse de Boigne - Reprint, 2 tomes. *Mercure de France*

BONNET, COLARDELLE, REYNAUD : Urbanisme et architecture en Savoie. Extrait des Actes du XXVIIème congrès des Sociétés Savantes de la Savoie. *Thonon, 1978.*

BOUCHARD François : Marthe, l'hôtesse du Seigneur. *Ed. Résiac, 1998.*

BOUCHARD Françoise : Sainte Jeanne de France. *Ed. Résiac*

BOUVERAT Dominique : Histoire d'Epagny. *Mairie d'Epagny, 1996*

BOUVIER Isabelle et Christian : *Mémoire en images* : Annecy. *Ed. Alan Sutton, 2000.*

BROCARD Michèle : Yolande de France, Duchesse de Savoie

BURDEYRON Joseph : Franceline et les siens - Témoignages. *Ed. Lapeyrouge, 1998*

CANAC Roger : Rêver le Mont-Blanc.
Ed. du Mont, Gaïa,1996

CASTELL Antoine : Les chartes fédérales de Schwyz. *1963*

CHATELAIN Jacques : Marque ton pain. Fleuris ton beurre. *Priveli,*

CHATENOUD Gilbert : Traverses *(poésie). Chez l'auteur, 2000.*

CHATENOUD Gilbert : Transparence *(poésie).*
Ed. Sekhmet

CHEVALLIER Georgette : Un bric à brac de bric et de broc *(poésie). La vague verte, 1998.*

CHEVALLIER Georgette : Le grand amour d'Albert Samain. *Extrait Revue de Savoie,*

Collectif : <Dossier> Autour de Marie de SOLMS :

Eugène Sue - une page de l'histoire de mes livres,

Eugène Sue - photographié par lui-même.

(photocopies)

Collectif : Semnoz - Acquis et perspectives. Etude réalisée par la Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie, *1991*

Collectif : La Corte di Mantoua nell'atà di Andrea Mantegna 1450-1550. *(édition bilingue italien/anglais) Bulzoni,1992*

Collectif : Diamant alpin - Genève-Lyon-Turin.
Ed. Slatkine,1997.

Collectif : Nemours *(dossier de revues, plaquettes collectionnées par G. Grandchamp)*

Collectif : 200 ans de tourisme en Pays de Savoie, 1998. *Catalogue d'exposition conservatoire d'Art et d'Histoire, 1998.*

Collectif : 100 ans d'éducation. 1898-1998. *Catalogue d'exposition, lycée de jeunes filles, Collège Raoul Blanchard, 1998*

Collectif : Monuments historiques, Lyonnais-Forez-Beaujolais.

Collectif : Vieilles maisons françaises. *N° 141, Février 1992.*

Collectif : Les carillons rhône-alpins. *Coll : Guide du patrimoine Rhône-Alpin.*

Collectif : Aspect du patrimoine vaudois. *Société d'art public, 1990*

Collectif : L'homme et sa région. Guide du patrimoine de la région Rhône-Alpes, *DRAC, 1985*

Collectif : Réhabilitation de l'habitat en France. *Imprimerie Jouve*

Collectif : L'Amiral de Grasse. *Plaquette du musée de la Marine*

Collectif : Nécropoles à incinération du Haut-Empire. *Table Ronde, 1986.*

Collectif : Viviers, cité épiscopale - études archéologiques préliminaires de la région Rhône-Alpes-1987- *Lyon,1988.*

Collectif : Revue de presse sur le patrimoine, n° 1. *DRAC, 1991.*

Collectif : Expo. Le vitrail en Rhône-Alpes. *Imp. Lips Lyon, 1982*

Collectif : Historique de la Chambre de commerce et d'industrie

Collectif : Carte archéologique de la Haute-Savoie. *Diff.CID, 1999*

Collectif :Résonance n° 50, juin 1991 - L'eau en Rhône-Alpes

Collectif : The princely courts of Europe. 1500-1750

Collectif : Actes du VI colloque international de glyptographie de Samoëns. *1989*

Collectif : I trinceramenti dell'assietta - 1747-1997 (en italien). *Ed. Oméga, 1997*

Collectif :Mémorial de Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie

Collectif : La Diocletiane ou l'histoire de Saint Sébastien - Testo di sacra rappresentazione messa in scena a Chiomonte nell'anno 1725 – Centre de recherche de culture alpine, *1998.*

Collectif Les œuvres de Saint François de Sales dans les bibliothèques d'Annecy. *A.D.H.S. , Bonlieu, 1999.*

COLLIARD Lin : Saint Martin et la vallée d'Aoste.
Imprimerie E. Duc

COLLIARD Lin : La culture valdotaine au cours des siècles.
Imprimerie ITLA,1976

COLLIARD Lauro Aimé : Barthélémy d'Elbène, ami de Ronsard *(Tapuscrit)*

COMBAZ André : Claude Favre de Vaugelas. *Librairie Klinscksieck, 2000 ..*

COSTA DE BEAUREGARD : L'Armorial du Duché de Savoie. *Licorne, 2000.*

D.R.A.C : Belley - cathédrale - décors intérieurs. *Drac, 1998*

D.R.A.C : Le palais du facteur Cheval. *DRAC, 1992*

D.R.A.C : Primatiale Saint Jean Clevet - Lyon. *DRAC, 1985*

D.R.A.C : Ars-sur-Formans - La basilique. *Drac, 1998*

D.R.A.C : Notre Dame des Marais - Villefranche sur Saône. *DRAC, 1985*

D.R.A.C : Abbatiale de Cruas. *DRAC, 1985*

DEBREUILLE Jean-Yves : Un poète dans la classe - Jean-Vincent Verdonnet.
IUFM, 1998

DELANNOY Agnès : Symbolistes et nabis - Maurice Denis et son temps.

DEPRAZ André : Les nouveaux dinosaures.
Imprimerie Savoyarde (s.d.)

DETRAZ Gérard : Catalogue des sceaux médiévaux des Archives de la Haute-Savoie. *Archives de la Haute-Savoie, 1998*

DUCLUZAUX André : Aristide Bergès - Du mythe à la réalité.
Imprimeries Prestoprint, 1998

DUPOUY André : Ma ville à l'heure italienne.
Imprimerie Salomon

FARGEON Blanche - CATTET Serge : La Haute-Savoie passé et présent.
Ed. du Viel Annecy, 1998

FARQUET Philippe : Martigny - Chroniques, sites et histoire. *1983*

FASSIER Robert : Les Décembristes. *(Tapuscrits)*

FRACHEBOUD André : Les premiers spirituels cisterciens. *Pain de Cîteaux, 1982*

FRANCOU Michel : Histoire d'une famille savoyarde - *Les Audé. 1987*

GAILLARD Philippe : Anthon 12 juin 1430. Historic'one, Coll : *Les batailles oubliées.*

GAILLARD Philippe : Les glaciers de Sylans

GONASSE Jean-Pierre : Les batailles de Chamousset - 19 juillet 1597 - et les Molettes. Historic'one, Coll : *Les batailles oubliées.*

GUERRIER Alain : De la réforme cistercienne à la congrégation moderne

GUICHONNET Paul : Histoire de l'Italie. *PUF, "Que sais-je ", 1997*

GUICHONNET Paul : Chronique de l'industrie française du decolletage. *SN DEC, 1998*

GUICHONNET Paul : Arthur de la Dent d'Oche. *La Fontaine de Siloë*

GUICHONNET Paul : La construction de l'église de Brison. *Ed. amis de Brison,*

HAYMANN E., FREREJEAN A. : Les maîtres de forges. *Albin Michel, 1996*

HERMANN Marie-Thérèse : Architecture et vie traditionnelle en Savoie. *La Fontaine de Siloë 1998 - Réédition*

HUYSECOM Robert : Mille ans de pêche au Léman. *La Salésienne, 1999*

LYONNAZ Jean : Réduction des florins en livres de Savoie - 1739. *Dossier composé par P. Guichonnet*

JERANEK Ales BAERTSIKI HERMANCE, Pierre : Service des monuments et du four, *Genève, 1985*

LA ROCHENEPLY : De Lyon à Turin à travers les neiges des Alpes. Tirée à part de la Revue du Gévaudan,

LE BLANC DE CERNEX Pierre : Un gouverneur de Miolans au XVIIIe siècle (1715-1734). *(Thèse, 1998)*

LEGER Françoise : Monsieur Taine. Histoire Criterion

MALCOR M. de SEYSSEL - Jean : Du chalet au sarto. *La Fontaine de Siloë, 1997*

MARIOTTE Jean-Yves : Les sources manuscrites de l'histoire de Strasbourg

MÉRIAUDEAU Robert : La propriété foncière en Savoie et Haute-Savoie

MESSIEZ Maurice : Les vignobles des pays du Mont-Blanc. (Revue). Presse de l'Industrie Grafiche,

MICHAUD R. : Clochers savoyards.

MILLERET René : La guerre 1939-1945 en Haute-Maurienne. *1997*

MUDRY Norbert : Notes sur la fondation des Minimes de Thonon. *Dubouloz, 1886*

NICCO Roberto : Le parcours de l'autonomie (Val d'Aoste). *Musumeci Editeur, 1998*

OURSEL Raymond : Un département est né - 100 ans de bâtiment et de travaux publics en Haute-Savoie (1860-1960). *Gantit Imprimeur, 1960*

PALLUEL-GUILLARD André : L'aigle et la Croix. *Ed. Cabédita, 1999*

PERRET Jacques : Guide des livres sur la montagne - 1519 - 1990. *(Tapuscrit, T2)*

PERRIER Rosine : J'appartiens au silence - Maurienne, vallée rebelle et vallée martyre. *Fontaine de Siloë, 1991*

PRIEUR J., VULLIEZ H. : Saints et Saintes de Savoie - *Ed. Vieil Annecy. La Fontaine de Siloë,*

QUAZZA Guido : Industria laniera i cotoniera in Piemonte 1831-1861. Rapports archéologiques préliminaires de la région Rhône-Alpes. *1987*

RAUCAZ Marie-Françoise : Etude du patois de Verrens-Arvey en Savoie. *(Mémoire, 1970)*

Revue du Gévaudan : Bulletin des Lettres, Sciences, Art de Lausanne (photocopie)

RAVIER André : Le grand Pierre Favre - 1506-1546. *Labat, 1997*

SOUDAN Pierre : Le Conseil général de la Haute-Savoie. *(Nouvelle édition). La Fontaine de Siloë, 1998*

STELLIO François : Trente ans au service d'école d'agriculture. *EAP, 1998*

TESTUT Marc – SCHMUTZ Emmanuel : La montagne écorchée (Témoignage). *Imprimerie Floch, 1981*

TOWNLEY Corine : Chambéry et les Chambériens 1660-1792. *Historic'one, 1999*

VERDONNET Jean-Vincent : Où s'anime une trace (1989-1987 *(poésie)*

VERDONNET Jean-Vincent : Où s'anime une trace (1982-1998) *(poésie)*. Imprimeries Plein chant,

VILLERMET B. et J.M. : Défis pour demain (Lycée international de Ferney)

VILLERMET Jean-Marc : La croissance du tissu culturel d'une ville moyenne. Exemple : Annecy. *Travaux de l'Institut de recherche Val de Saône-Mâconnais, 1996*

Table des matières pour 2000

Pages

L'année florimontane 1

GILBERT CHATENOUD - Le concours de poésie 2000 15

JOËL SERRALONGUE - Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2000 29

ISABELLE BOUVIER - Huguette Hourtoulle 73

JACQUES CHATELAIN - Charles Christian Guizard 77

JOSEPH BURDEYRON - Quand Talloires devint français 81

MARIE-GABRIELLE DE SAVOIE - Le Saint Suaire 102

LAURENT PERRILLAT -La bibliothèque de maître Jean de Chambouz (1543-1587), notaire et audiencier au Conseil de Genevois 113

FRANÇOIS BOULET - L'opinion en Haute-Savoie devant le refuge des réfractaires du S.T.O. et le maquis des Glières (1943-1944) 164

GEORGETTE CHEVALLIER - Paul Tapponnier 201

GEORGETTE CHEVALLIER - Albert Samain 211

Les publications échangées 245

MARIE-CLAIRE COURTIAL - La lettre de Montrottier 247

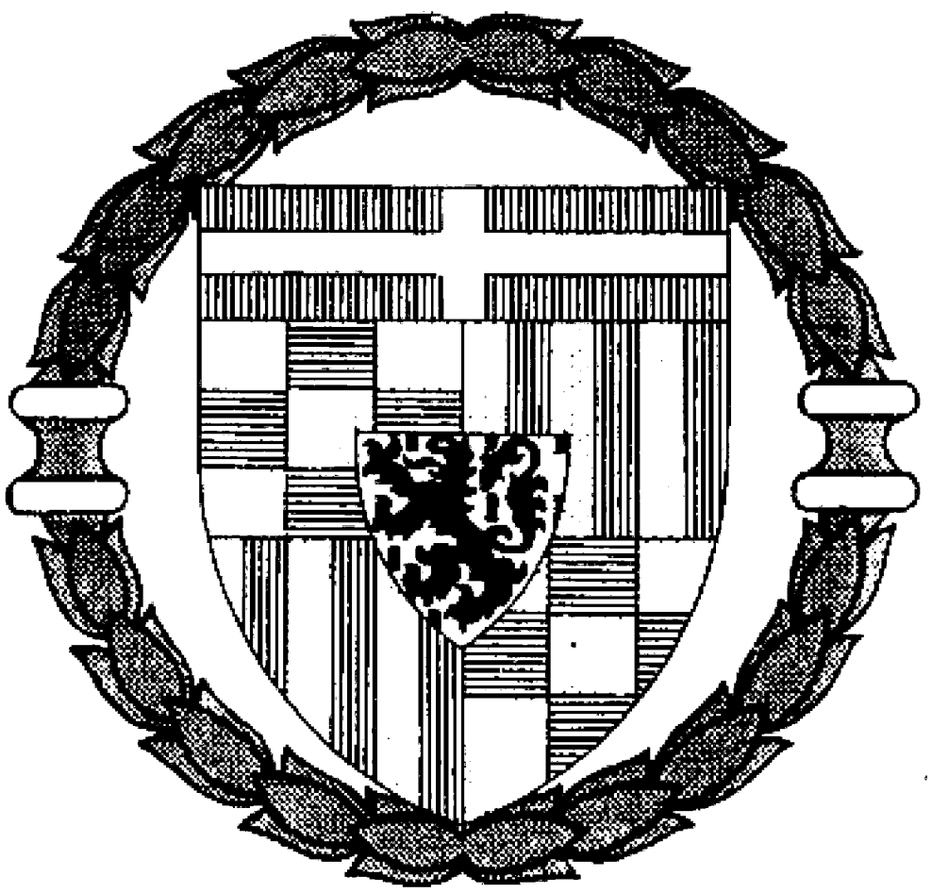
Notes de lecture 249

Les publications échangées 257

Sur nos rayons 260

141e ANNÉE 2001

La Revue Savoisienne



La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président : M. Paul GUICHONNET, O. ✲, C. ⚜, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève.

Vice-Présidents : M. Georges GRANDCHAMP, ✲, ⚷, ⚜, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier "Pro merito milentsi" de l'Ordre de Malte, président de la Société des Amis du Vieil Annecy.

† M. René LAYDERNIER, ✲, ⚷, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, O. ⚜, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire-adjoint : † M. Pierre SOUDAN, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de l'Académie Salésienne.

M. Bernard PREMAT, professeur de philosophie honoraire.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ⚙, vice-présidente des Académies Chablaisienne et Salésienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Vincent BENEY, M. Jacques CHATELAIN.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : Mme Nathalie COSTA.

Directeur adjoint : M. Emmanuel JULES.

Comité de Rédaction: Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Robert BRUNEL, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET.

Vice-président : M. Georges GRANDCHAMP.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Vincent BENEY, Jacques CHATELAIN, François DETURCHE.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1985 S.Ex. Mgr Barbier Hubert, ✵, ancien évêque d'Annecy, archevêque de Bourges.
1997 Amoretti Guido (Général), conservateur du Musée Pietro Micca, Turin (Italie).
1998 Bory Jean-René, conservateur du musée des Suisses à l'étranger, Coppet.
1995 Burns Sœur Marie-Patricia, archiviste de la Visitation d'Annecy.
1972 Colliard Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, Aoste (Italie).
1937 Duparc Pierre, O. ✵, O. ⚜, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en droit, professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1975 Hayem Robert, O. ✵, C. ⚜, préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-les-Metz.
1963 Mariotte Jean-Yves, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, archiviste honoraire de la communauté urbaine, Strasbourg.
1990 Novarina Maurice, C. ✵ de l'Académie des beaux-arts (Architecture), Thonon-les-Bains.
1950 Oursel Raymond, ✵, O. ☆, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, docteur-ès-lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Mâcon.
1984 Rabut Elisabeth, (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1999 Roulier Fernand (Abbé), Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, recteur de la Sainte-Chapelle, Chambéry.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2001)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 Amoudry Michel, ⚜, ☆, professeur, maire adjoint, conseiller régional, Annecy.
1989 Beney Vincent, retraité, ancien administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 Berthoud Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1987 Bonnet Paul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1989 Boullard Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1969 Bourquard Léon, O. ☆, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1987 Bouvier Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.
1981 Bregnac Guy, O. ☆, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.
1977 Brun Claire (Mme), O. ⚜, C. ☆, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1981 Brunel Robert, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy-le-Vieux.
1977 Castor Claude, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne**. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir à la Banque Laydernier, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane.
1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, Talloires.
1997 CHATENOUD Gilbert, ✪, retraité S.I.C., Annecy-le-Vieux.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), O. ✪, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.
1998 COSTA Nathalie, libraire-éditeur, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, Passy.
1977 DEMOIZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon III, Sainte-Foy-lès-Lyon.
1988 DÉTRAZ Gérard, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.
1989 DEFURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ✪, retraitée de l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (général), O. ☼, C. ⚷, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1948 GRANDCHAMP Georges, ☼, ⚷, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président de la Société des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.
1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.
1947 GUICHONNET Paul, O. ☼, C. ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, président de l'Académie Florimontane, Bonneville.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ۞, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1928 † LAYDERNIER René, ☼, ⚷, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.
1984 LEUSSE DE SYON (S.Ex.) Bruno de, C. ☼, grand officier ⚷, ⚷, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1952 † L'HONORÉ Henri (R.P.), Oblat de Saint-François-de-Sales, Paris.
1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, Gruffy.
1992 PREMAT Bernard, professeur de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1977 † RAFFIN Georges, conseiller principal honoraire d'éducation, Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.

1974 Regat Christian, journaliste, Meythet.
1988 Rollet Yolande, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1975 Rosset Emile, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, fondateur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy.
1983 Ruscon Joseph, professeur honoraire à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 Santschi Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1977 Seron Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 Serralongue Jean-Pierre, O. ☆, chevalier de l'ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 Serralongue Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 Sers-Hermann Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1955 Servettaz Paul-Louis, chirurgien honoraire, ✲, ⚕, ☆, Annecy.
1987 Socquet Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ☆, ⚕, médaille de la Résistance, Megève.
1965 † Soudan Pierre, ⚕, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy.
1987 Terreaux Louis, ✲, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1976 Vandeputte Jules Nestor, ⚕ 1939-1945, O. ☆, directeur honoraire d'école, Annecy.
1983 Verdonnet Jean-Vincent, ✲, ⚕, ⚜, O. ⊙, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ☆, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1992 Viallet Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1977 Baud Aimé, O. ✲, O. ☆, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1975 Béné Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 Berger de Nomazy Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, Annecy.
1993 Berthet René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1996 Bexon Alain, cadre administratif, Annecy.
1973 Blanc Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Saint-Jorioz.
1990 Blanc Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1963 Bosson Charles (Maître), O. ✲, ☆, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.
1991 Bouvard Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1968 Burdeyron Joseph (Dr), ⚕, chirurgien-dentiste honoraire, maire honoraire de Talloires, Talloires.
1988 Bussat-Enevoldsen Marie-Claire (Mme), Neydens.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1993 Cattin René (Dr), médecin en retraite, Cran-Gevrier.
1969 Chapuisat Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1969 Colliard Lauro, ⚕, C. ☆, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1995 Combaz André, directeur retraité, Paris.
1999 Constantin de Magny Claude (Mme), Reigner.
1991 Coudray Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.

1982 COUTIN Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1991 DÉPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
1990 DUBEY Jean-François, ⚜, officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (Suisse).
1996 GAILLARD Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1975 JANIN Roger, instituteur, Annecy.
1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (général), O. ☼, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1998 LANÇON Christiane (Mme), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.H.S., Monaco.
1994 LAVILLE Claude (Mme), O. ⚝, retraitée de l'Education nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1967 LAVOREL André, ⚜, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, architecte, Annecy.
1999 LAVOREL Jean-Claude, garagiste en retraite, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, docteur ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1997 PERRILLAT Laurent, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques, Grenoble.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), chargée de documentation au Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'Histoire, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 ROSSET-BLUDZIEN Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1998 SCHNEIDER Nicole (Mme), secrétaire de l'Académie Salésienne, Veyrier-du-Lac.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ⚝, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), ⚝, docteur, professeur, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, ⚜, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Veyrier-du-Lac.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'Histoire, Annecy.
2001 ANDRÉ Raymond, retraité de l'industrie, Saint-Jorioz.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Copponex.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
2001 BASSO Alain, musicien, Priny.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), ⚷, ✠, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1999 BERAUD Sandrine (Mlle), auteur-compositeur, Annecy-le-Vieux.
1989 BESSON Jean (général C.R.), ✵, O. ⚷, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
2000 BLANC Hélène, préfet honoraire, La Roche-sur-Foron.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Citta di Castello (Italie).
2000 BORTOLI Constant de BRUCHET, retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1998 BOUCHARD Françoise (Mme), retraitée de l'Education Nationale, membre de la Société des gens de Lettres.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ✠, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1980 BOUVIER D'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.
1976 BOY Gabriel, ⚷, ingénieur T.E.P. honoraire, maire de Veyrier-du-Lac.
1974 BROCARD Jean, O. ✵, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1999 BROILLET Philippe, historien, Hermance (Suisse).
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre, Château-Thierry.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1996 CARRIER Robert, retraité de l'Education Nationale, Chainaz-les-Frasses.
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du patrimoine des Pays de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des Postes, Annecy-le-Vieux.
1988 CHARPENTIER-VUILLIEZ Jean-Pierre (général), ✵, O. ⚷, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1997 CHATENOUD Paulette (Mme), Annecy-le-Vieux.
2000 CHAUBERT Daniel, ingénieur retraité, historien, Chambéry.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2000 CHEVRIER Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.

1980 Chevron-Villette (Mme de) Jacqueline, Giez.
2000 Cochard Michèle (Mlle), retraitée, Annecy.
1997 Cohen Henri, directeur d'industrie, Saint-Jorioz.
1986 Colliard Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en ordontostomatologie, Vérone (Italie).
2001 Coppier Julien, étudiant à l'Université de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 Corbiere (de la) Matthieu, chargé d'études en Histoire, Annecy.
1993 Coulon Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 Crola Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1989 Crolard Anne-Marie, Veyrier-du-Lac.
1989 Crolard René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1999 Cuissard René, entrepreneur retraité, Annecy.
1995 Curtet Marcel, retraité, Cran-Gevrier.
1989 Damilano Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1989 Darsy Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1999 Davignon Jean-François, professeur d'Université, Annecy.
1985 Davoine Thérèse (Mme), Annecy.
1986 Decerier André, O. ⚜, professeur au Lycée du Parc, Lyon.
1982 Delavenay Emile, ☼, ⚜, professeur honoraire d'Université, Vence.
1972 Delétraz Cyprien, ☼, 🎖, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 Delétraz Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 Deluermoz François, retraité de l'Armée, Sevrier.
2000 Demotz François, professeur, Lyon.
2001 Denis Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1998 Dépommier Denis, chercheur, directeur de l'institut de France de Pondichéry, Pondichéry.
1991 Desailloud Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1998 Descoings Pascal, libraire, Chavanod.
1998 Descotes Dominique, artisan, Bondy.
1981 Doll Jean (Dr), docteur en Médecine, Ayze.
1974 Duby Jean, O. 🎖, O. ⚜, 🎖, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1996 Duchatel Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1989 Duchesne Gabriel (Dr), médecin retraité, Saint-Jorioz.
1988 Duchesne Madeleine (Mlle), Annecy.
1969 Ducretet Bernard (Maître), ☼, 🎖, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
2000 Ducrot Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-Off-Set, Lovagny.
1991 Dumont Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1983 Dumurgier Patrick, ☼, administrateur civil, Paris.
1999 Dupraz Paul, agrégé d'italien, professeur honoraire, Chambéry.
1999 Dupraz Pierre, professeur, Passy.
1985 Duret Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1992 Dutronc Myriam (Mme), Annecy-le-Vieux.
1996 Emerich Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2000 Espinasse Jean-Claude, spéléologue, Annecy.
1994 Euvrard Anne-Marie (Mme), fonctionnaire international en retraite, Annecy.
1999 Faeti Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 Falletti André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1995 Felisaz Claudette (Mme), Mégevette.
2001 Ferrandon Danielle, Chilly-Mazarin.

1995 Ferri Françoise (Mme), professeur, Annecy-le-Vieux.
1997 Fertin Jacqueline (Mme), ✠, ⚜, bibliothécaire en retraite, Annecy.
1992 Fillion Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1993 Fillion Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1986 Floquet Marie-Renée (Mme), P.D.G. des établissements Montant, Annecy.
1989 Fol Michel, attaché temporaire d'enseignement et de recherches à l'Université de Lyon III, Antony.
1980 Fonlupt Louis (Dr), O. ✠, docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1977 Fournier José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1996 François Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 Francou Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
2000 Gache Sylvain, étudiant, Annecy.
1992 Gaillard Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole Nationale de Musique, Annecy.
1998 Gallay Andrée (Mme), professeur honoraire d'Italien, Annecy-le-Vieux.
2001 Gantelet Léo, retraité informatique, Seynod.
1989 Garcin André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de littérature et d'Action Savoie, Dampierre-en-Burly.
1997 Garin Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
1988 Gavard le Front Simone (Mme), Annecy.
1995 Gay Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 Genton Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1998 Georges Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Annecy.
1988 Ginet Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des Impôts, Annecy.
2001 Goix Philippe, chargé de production, Annecy.
1995 Gonnet Jean, retraité, Annecy.
1987 Gradel François (Dr), docteur en médecine, Apremont.
1990 Grieshaber Jacqueline (Mme), Sevrier.
1993 Grosse Monique (Mme), Aix-les-Bains.
1982 Guéritey Pierre-Marie, ingénieur, docteur es-lettres, Lyon.
1986 Guigné Jacques (Comte de) ✵, ✠, Genève et Annecy-le-Vieux.
1996 Guyon Colette (Mme), retraitée, Annecy.
1989 Heckmann Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1986 Ianacci Jeannine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1990 Jacquet Renée (Mme), Annecy.
1995 Jacquier de Montcla Bernard, ✠, retraité, Annecy-le-Vieux.
1965 Jallaguier Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, Lasalle.
2000 Jolivet-Padon André, secrétaire de mairie, Faucigny.
1986 Labadie Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1987 Lacroix Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1973 Lataillade Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1984 Latta Claude, ⚜, professeur d'histoire, docteur en Histoire, lauréat de l'Académie Française, Montbrison.
1988 Lavédrine Georges, ✠, maire-adjoint, Annecy.
1988 Le Gall Marie-Lise (Mme), professeur de biologie, retraitée, Montpellier.
1992 Lejeune Marcel, E.D.F-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 Lereboulet Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1994 Levet Marguerite (Mme), Albens.
1969 Loiré Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
2000 Longo Raphaëlle (Mme), professeur d'histoire-géographie, Farges.
1997 Mansey Jeanne-Françoise (Mme), retraitée chef de publicité, Annecy.
2000 Marguet André, conservateur du Patrimoine (D.R.A.S.M.), Annecy.

1994 MARLETTA Paolo, écrivain, Rome (Italie).
1990 MARRO Monette, ⚜, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur, Argonay.
1992 MAURICE-DEMOURIOUX Gilbert, retraité, Viuz-en-Sallaz.
2000 MÉGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Calluires.
1995 MERMOUD Albert, retraité, Antony.
1995 MEYNIER Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
2000 MILHOMME Clotilde (Mme), Annecy.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), ⚜, guide du patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1979 MONNIER Victor, Genève.
1995 MONTANIER Jacqueline (Mme), directeur commercial, en retraite, guide du patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1993 MOREL Marie-Germaine (Mme), ✵, Annecy.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste honoraire, chevalier dans l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand, Annecy-le-Vieux.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, Faverges.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
1975 MUSSET Micheline (Mme), Vagnas.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1996 OBERKAMPF Marjolaine (Mlle), professeur d'école, Veyrier-du-Lac.
1996 ORESKO Robert, professeur d'université, Londres (G.B.).
1994 PAILLE Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 PAOLI Françoise (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy-le-Vieux.
1991 PASQUIER Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1994 PATTORET Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, guide-conférencier d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Seynod.
1998 PERRET Jean, industriel, président du syndicat national du décolletage, Cluses.
1998 PERRIER Line (Mlle), dialectologue, Saint-Jean-d'Arvey.
2001 PERRILLAT Nicolas, musicien, Le Grand-Bornand.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'Histoire honoraire, Montpellier.
1998 PHILIPPE-JANON Christian, éducateur sportif, Seynod.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ✵, ⚜, 1939-1945, et T.O.E., Annecy-le-Vieux.
1991 POLLET-VILLARD Léon, retraité, La Clusaz.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1995 PONS Alice (Mme), retraitée de l'Education Nationale, Annecy-le-Vieux.
1991 PORRET Nicolas, président de La Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1998 PORTIGLIATTI Jean-Noël, professeur, Annecy.
1997 QUINSONAS (DE) Odon, Le Touvet.
1989 QUOEX Franck (abbé), Chevalier de l'Ordre constantinien de Saint Georges, professeur, Strasbourg.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.

1992 RAYNAUD Franziska (Mme), professeur émérite des Universités, ✠, O. ✠, commandeur dans l'Ordre national du Mérite de la République fédérale d'Allemagne, Neuilly-sur-Seine.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1992 REY Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, en retraite, Annecy.
1995 RICHARD Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.
1999 RITZ Pierre, retraité, Annecy.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 ROSIER Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie).
1983 ROUGE Carmen (Mme), Pringy.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Viuz-la-Chiesaz.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1999 RUBY Denise (Mme), professeur honoraire d'Histoire et d'Histoire de l'art, Le Raincy.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-lac.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O. ✠, ✠, député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SEMREN Jacques, inspecteur principal du Trésor Public, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-sur-Champagne.
1992 SORREL Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1999 STELLIO François, retraité de l'enseignement agricole privé, Annecy.
2001 SUSCILLON Michel, conseiller scientifique, Meylan.
1996 SYLVESTRE René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
2000 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, Vérone (Italie).
1993 THABUIS Michel, maire de La Roche-sur-Foron.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Saint-Marcel.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
1998 TYL Yves, professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Saint-Jorioz.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, Brenthonne.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mme), Annemasse.
1996 VARLET Catherine (Mlle), professeur de Lettres, Boège.
2001 VERCIN André, ingénieur-urbaniste, La Roche-sur-Foron.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière en retraite, Poisy.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire, Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1987 VIRIOT Denise (Mme), Annecy.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Thiez.
1999 VUILLERMIER Christophe, historien, Genève (Suisse).
1992 VUILLET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 WESTRADE Michel, substitut, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), ✠, professeur honoraire, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU 3 JANVIER 2001 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente aux Florimontans et à leurs familles ses meilleurs vœux pour 2001.

Il annonce le décès de M. Georges Raffin, membre effectif et membre du jury du concours de poésie. Il présente à Mme Raffin les condoléances attristées de notre Compagnie.

Il signale que M. Jean-Pierre Charpentier-Vulliez vient d'être nommé chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques et que M. André Palluel-Guillard a obtenu le prix du Premier Empire pour son ouvrage *L'Aigle et la Croix* ; *Genève et la Savoie (1798-1815)*. Il adresse de vives félicitations à nos deux confrères.

Il remercie Isabelle et Christian Bouvier d'avoir donné à la bibliothèque leur ouvrage sur Annecy, le général Robert Fassier pour son travail en trois tomes sur *Les Décembristes*.

Avant de lire, pour approbation, le procès-verbal de décembre, la secrétaire remercie le président de ses bons vœux et se fait l'interprète de l'assemblée pour lui exprimer ceux que nous lui présentons respectueusement et cordialement.

Après avoir rappelé le souvenir d'un grand Savoyard, très connu dans le monde du journalisme et auteur d'un ouvrage d'une grande finesse sur l'Annecy des années 30, M. Jean-Marie Dunoyer, membre correspondant de l'Institut, M. Georges Grandchamp présente un compte rendu détaillé du livre très documenté et très intéressant que notre confrère André Combaz a consacré à Vaugelas. Notre vice-président insiste particulièrement sur les passages qui, dans cet ouvrage, concernent Annecy et sa région. « L'Académie Florimontane, dit-il, remercie et félicite M. Combaz pour cette remarquable contribution à la connaissance de Vaugelas et de la vie littéraire et artistique en Savoie à cette époque ».

La parole est alors donnée à M. Dominique Bouverat qui entretient l'auditoire d'"*Un milieu et des hommes : histoire des marais d'Epagny* (1)" et qui a bien voulu résumer ainsi sa communication :

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, G. Chevallier, J. Duchatel, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, F. Garin, C. Laville et A. Vesin ainsi que Mme Lavorel ;

Mlles J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet et M.-C. Roos ;

MM. J. Avrillon, Aimé Baud, R. Brunel, G. Chatenoud, H. Cohen, F. Déturche, P. Ducrot, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, J. Jacquemet, J.-B. Lataillade, J.-C. Lavorel, G. Louchet, P. Ritz, J. Ruscon et G. Viviant ainsi que MM. Bouchard, Bouverat, Cattin, Coppier, H. Lavorel, J. Lavorel, Tchineny et Vallin.

Etaient excusés : Mmes Chatenoud, Chevalier, Courtial, Déprez, Floquet et Schneider ; Mlles Cochard et Varlet ; MM. Beney, H. Cattin, Chatelain, Coulon, Fassier et Pattoret.

(1) BOUVERAT D. : *Un milieu et des hommes : histoire des marais d'Epagny*. P. 87 de la présente revue.

"Les marais d'Epagny, partagés entre les communes d'Epagny, de Sillingy et de Poisy, s'étendaient autrefois sur environ 160 hectares. Ce milieu particulier a laissé de nombreuses traces dans les archives et dans les mentalités. Les différents témoignages, du XVII[e] siècle au XIX[e] siècle, insistent sur le côté impénétrable et répulsif de ces marais, terres stériles accusées de provoquer des fièvres et de détruire les récoltes. Ils faisaient toutefois partie intégrante de l'agriculture traditionnelle et servaient de pâturages. Ces marécages ont également marqué l'imaginaire des populations et plusieurs légendes leur sont liées : le château de la Monnaie, atelier clandestin des comtes de Genève ; Notre-Dame des Gouilles et ses brigands, etc. L'extension des marais a varié suivant les époques, en fonction de l'évolution de la population, du dynamisme et des aspirations des autorités. Des indices archéologiques dénoncent une utilisation précoce de ces marais. Quant aux archives écrites, elles racontent les projets de dessèchement avortés de la fin de l'Ancien Régime, de la Révolution et de l'Empire, faute de moyens financiers. C'est finalement sous la Restauration (en 1829-1830) qu'une première grande entreprise d'assèchement fut menée sous l'autorité de l'intendant du Genevois, le comte de Calvi. Ce qui permit d'ailleurs la mise à jour d'un gisement de tourbe, exploité au profit des industries de Cran. Cette expérience fut un semi-échec : le chantier ne fut pas entretenu et les populations paysannes locales attachées à la vaine pâture opposèrent une sérieuse résistance. Au XX[e] siècle, de nouveaux aménagements ont détourné ce milieu de sa vocation agricole. On a voulu en faire un aérodrome pour Annecy durant l'entre-deux guerres. Après la parenthèse du régime de Vichy, qui a engagé une seconde opération de dessèchement d'envergure, les marais d'Epagny sont devenus dès la fin des années 1970 une importante zone industrielle et commerciale."

Le président remercie M. Bouverat pour son exposé à la fois clair et détaillé et pour son ouvrage (présenté sous forme de polycopies) qu'il a offert à notre bibliothèque.

La séance (commencée à 16 heures) est levée à 17 h 25.

SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2001 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président évoque le décès de la reine Marie-José, membre d'honneur de notre compagnie, et ses obsèques à Hautecombe, auxquelles il a assisté en

---

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, M.-C. Courtial, G. Chevallier, T. Davoine, M. Déprez, J. Duchatel, A.-M. Euvrard, F. Garin, J. Leriche, R. Longo et A. Vesin, ainsi que Mme Fassier ;

Mlles M. Bauloz, M. Cochard, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet et M.-C. Roos ;

MM. P. Bonnet, C. Castor, H. Cattin, G. Chatenoud, F. Déturche, P. Ducrot, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, J.-B. Lataillade, J.-C. Lavorel, G. Louchet, J. Perret, J. Ruscon, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. Coppier, Déprez, Tchineny et Vercin, plus quelqu'un qui n'a pas signé.

Etaient excusés : Mmes Boullard, Brun, Chatenoud, Chevalier, Dujourdy, Guyon, Hermann, Laville, Le Gall et Viriot ; Mlle Varlet ; MM. Avrillon, Aimé Baud, Garcin et Jacquemet.

compagnie d'autres présidents de sociétés savantes savoyardes, en particulier MM. Terreaux, Ticon et Déturche (représentant M. Castor).

Il remercie notre confrère M. Jean-Yves Mariotte d'avoir envoyé pour notre bibliothèque son ouvrage sur *Les sources manuscrites de l'histoire de Strasbourg*.

Il est signalé que le programme des "Arts jaillissants" animés par notre confrère M. Jean-Marc Villermet, et le programme de certaines académies sœurs (par exemple celle de Besançon) sont à la disposition des Florimontans à la bibliothèque ainsi que le Bulletin des Poètes Retraités.

M. Georges Grandchamp commente deux articles parus dans le récent numéro de la revue *Genava* : le premier traite de sept cuirasses datant des dixième-huitième siècles avant notre ère, découvertes à Fillinges au début du XX^{e} siècle, exposées à Paris au Grand-Palais il y a quelques années et conservées au Musée de Genève qui les a fait restaurer ; le deuxième évoque l'archéologue suisse Charles Bonnet, membre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Il signale aussi la réédition (par E.D.E) de l'article très intéressant de Théobald Faletti, paru en 1942 dans *La Revue Savoisienne* sur "L'éclairage à Annecy du Moyen-Age au début du XX^{e} siècle".

Le procès verbal de janvier est lu et approuvé.

Le président, avant de céder la parole à M. Claude Castor, qui va parler du rôle de Claude-François Perret et de Claude-François Deplace dans l'histoire du canal du Centre et des mines de Blanzy [1], salue la présence de notre confrère M. Jacques Perret, fils de notre regretté membre d'honneur l'archiviste André Perret, petit-fils du géographe Robert Perret et descendant de Claude-François Perret.

Le conférencier présente d'abord les deux entrepreneurs, Claude-François Deplace et Claude-François Perret, tous deux natifs de Vallon, hameau de Samoëns, qui ont été professionnellement liés pendant près de quarante ans.

Claude-François Perret a travaillé à Ferney-Voltaire puis à Lyon. Claude-François Perret est un entrepreneur en pleine possession de son métier lorsqu'il décide de se mettre à son compte et de s'associer avec Claude-François Deplace.

Après le canal de Givors, Perret et Deplace vont s'occuper des travaux d'une grande partie du canal dit du Charolais qu'on appellera plus tard le canal du Centre. Perret et Deplace vont savoir se jouer de toutes les difficultés. La mise en eau est commencée en novembre 1791 et, à partir de juillet 1793, le canal est entièrement navigable. Les deux entrepreneurs vont donc pouvoir se consacrer aux mines de Blanzy, connues par la suite sous le nom de Montceau-les-Mines. S'ils n'ont pas découvert le charbon de ces mines, ils ont pris une part prépondérante dans la première société qui a exploité méthodiquement ces gisements houillers, dès la fin du XVIII^{e} siècle.

En conclusion, le conférencier rappelle les différentes habitations des deux entrepreneurs et, en particulier, le chalet construit par Claude-François Perret à Vallon et le château de la Tour acheté à Samoëns par Claude-François Deplace.

La communication de M. Castor était illustrée de diapositives.

Le président remercie vivement le conférencier en insistant sur l'importance de ces recherches quasi exhaustives qui mettent en évidence le rôle des Savoyards septimontains dans l'histoire des constructions en France.

La séance (commencée à 16 heures) est levée à 17 h 40.

---

(1) CASTOR C. : P. 99 de la présente revue.

SÉANCE DU MERCREDI 7 MARS 2001 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président signale que la princesse Marie-Gabrielle a aimablement répondu aux condoléances de l'Académie Florimontane à propos du décès de la reine Marie-José. Il a le regret d'annoncer la disparition du mari de Mme Brun et de Mme Rosset, la femme de M. Emile Rosset et la mère de Mme Marie-Jeanne Rosset-Bludzien.

M. Grandchamp rappelle le souvenir de M. Vital Chomel, archiviste à Grenoble que les chercheurs savoyards ont bien connu.

La secrétaire lit le procès-verbal de février, qui est approuvé par l'assemblée.

M. Paul Dupraz évoque alors un personnage remarquable, Jean-François Michaud, né à Mognard, fils d'un notaire d'Albens [1].

Imprimeur puis propriétaire du journal « La Quotidienne », il fut, durant la période révolutionnaire, onze fois emprisonné et deux fois condamné à mort.

Traversant, non sans peine, les années napoléoniennes et celles de la Restauration, il se consacra bientôt à sa prestigieuse *Histoire des Croisades* dont le premier volume parut en 1811 et qui le fit élire à l'Académie Française en 1813.

Presque simultanément s'élaborait, en collaboration avec son frère Louis-Gabriel, la *Biographie Universelle*, véritable encyclopédie historique qui comporta jusqu'à quatre-vingt-cinq volumes, et à laquelle collaborèrent près de trois cents célébrités.

Cette carrière brillante avait été précédée par la rédaction d'un court écrit de jeunesse qui rapproche de nous Jean-François Michaud, le "Voyage au Mont-Blanc et dans quelques lieux pittoresques de la Savoye, en 1787". Cette excursion était alors à la mode. Dédiant son ouvrage à sa protectrice Fanny de Beauharnais, Michaud nous donne un récit en prose accompagné de vers octosyllabes qui résument et embellissent les descriptions.

Michaud se rend à Chamonix, où, après avoir apprécié "l'aménité patriarcale et hospitalière" des habitants, il entreprend l'ascension du Mont-Blanc depuis le Montenvers ; il n'ira pas jusqu'au sommet mais admirera l'immense panorama, jusqu'à l'exaltation.

Quittant Chamonix, il descend la vallée de l'Arve, passe à Annecy et arrive dans les Bauges, où les mystères et les légendes de la grotte de Bange le fascinent. Il découvre une chartreuse, peut-être celle d'Aillon, et médite sur le sort des

---

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, N. Costa, T. Davoine, J. Duchatel, A.-M. Euvrard, F. Garin, C. Guyon, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, C. Laville, J. Leriche, M.-M. Raffin, A. Tapponnier et D. Viriot ; ainsi que Mmes Carrier, Dupraz et Fassier ;

Mlles M. Cochard, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet et M.-C. Roos ;

MM. J. Avrillon, Aimé Baud, R. Carrier, H. Cattin, J. Chatelain, H. Cohen, P. Coulon, F. Déturche, Paul Dupraz, le général R. Fassier, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J.-B. Lataillade, A. Lavorel, G. Louchet, B. Premat, P. Ritz et H. Voiron ainsi que MM. Berthier, Tchineny et Vercin.

Etaient excusés : Mmes Chevalier, Courtial, Dujourdy, Longo et Mansey ; Mlles Bauloz et Varlet ; MM. Bonnet et J.-C. Lavorel.

(1) Cf. DUPRAZ P. : *Jean-François Michaud (1767-1839), publiciste, historien et voyageur en Savoie*. Mémoire de l'Académie de Savoie, Tome II, 2001. PP. 147 à 160.

religieux. Puis il rejoint Aix, le lac du Bourget et Hautecombe, et achève son périple après une excursion à la Fontaine des Merveilles, non loin de l'abbaye.

Si dans cette œuvre de jeunesse, conclut M. Dupraz, Joseph-François Michaud a suivi une mode de son temps, son "Voyage au Mont-Blanc" nous révèle toutefois déjà la passion de connaître la nature et les hommes, passion qui sera celle de l'historien des Croisades, de cet illustre Savoisien, né le 19 juin 1767 dans l'Albanais et mort à Passy, dans la région parisienne, le 30 septembre 1839.

La communication de M. Dupraz était illustrée de diapositives.

Le président remercie vivement le conférencier en le félicitant d'avoir tiré de l'oubli et de nous avoir révélé un texte singulier. Il insiste sur l'originalité du *Voyage au Mont-Blanc* de Michaud qui tient une place particulière dans l'abondante littérature que le sujet a suscitée.

De nombreuses questions sont alors posées à M. Dupraz, en particulier sur Jean d'Orlyé, seigneur du Cengle, supérieur général des Antonins d'Issenheim et donateur du célèbre retable, sur la fontaine intermittente dite "des Merveilles" près d'Hautecombe et sur les moyens de locomotion à l'époque de Michaud.

La séance est levée à 18 h 30.

(Le texte de cette communication a été publié dans *les Mémoires de l'Académie de Savoie*. Huitième série. Tome II, 2001, p. 147 à 160).

SÉANCE DU MERCREDI 4 AVRIL 2001 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Sont annoncées la sortie prochaine de l'ouvrage de Joseph et Christiane Burdeyron, intitulé *Au gré du temps*, la conférence, sous l'égide de la Salévienne, de M. Jean Terrier sur "L'Actualité archéologique genevoise" et les conférences organisées par les Amis du Prieuré de Talloires.

Le procès-verbal du mois de mars est lu et approuvé.

Mme Georgette Chevallier fait un compte rendu de l'ouvrage que notre confrère Daniel Chaubet a consacré aux *Carnets de Cachat le Géant*, et dont elle souligne l'intérêt qu'il présente aux historiens de la vallée de Chamonix, aux météorologistes et aux alpinistes.

Le président Guichonnet donne ensuite la parole à M. Jean-Paul Gay qui, avec enthousiasme et avec clarté, parle de l'astronome Alexis Bouvard [1]. M. Gay a bien voulu résumer sa communication comme suit :

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, C. Brun, J. Chevalier, G. Chevallier, M.-C. Courtial, J. Duchatel, M.-C. Heckmann, J. Leriche, J. Montanier, A. Pons, M.-M. Raffin et A. Vesin, ainsi que Mmes Cohen et Strassarino ;

Mlles M. Bauloz, M. Cochard et M.-C. Roos ainsi que Mlle Polverelli ;

MM. Aimé Baud, P. Bonnet, H. Cattin, J. Chatelain, G. Chatenoud, H. Cohen, Paul Dupraz, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, J.-B. Lataillade, J. Ruscon, Y. Tyl, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. Aimard, Coppier, Depraz, Gay, Tchineny et Vercin.

Etaient excusés : Mmes Chatenoud, Garin, Hermann et Viriot ; Mlles Fertin, Genton, Ginet et Varlet ; MM. Avrillon, Ducrot, Fassier, Jacquemet, J.-C. Lavorel, Pattoret et Soudan.

(1) GAY J.-P. : *Alexis BOUVARD*. P. 109 de la présente revue.

« Le plus célèbre des habitants des Contamines, la station réputée du val Montjoie, est l'astronome Alexis Bouvard qui naquit au pied du Mont Joly le 27 juin 1767.

Très tôt l'instituteur de son village remarqua son aptitude exceptionnelle pour l'étude en général et pour les mathématiques en particulier.

En 1785, à l'âge de 18 ans, il quitte la Savoie pour Paris où il connaîtra la vie difficile de tous les émigrés de l'époque.

Pendant les années tumultueuses de la Révolution, il suit les cours du Collège de France pour parfaire ses connaissances dans le domaine scientifique. Calculateur de génie mais aussi travailleur infatigable, il progresse à grands pas dans la maîtrise des mathématiques. Huit ans plus tard, Lakanal le fait entrer à l'Observatoire de Paris en tant qu'élève astronome.

En 1822, il en deviendra le directeur. Collaborateur du savant Laplace, il découvre huit comètes et il est à l'origine des travaux qui aboutissent, en 1846, à la découverte de la planète Neptune.

Alexis Bouvard meurt à Paris en 1843. »

Le président met en évidence l'importance de ce travail qui propose un remarquable exemple de la réussite d'un Savoyard à Paris.

Le vice-président Grandchamp présente alors le second conférencier du jour : M. Julien Coppier, étudiant à l'Université de Savoie, auteur d'un mémoire de maîtrise sur « Les chartes de franchises des comtes de Genève de 1273 à 1396 ».

La communication de M. Coppier s'intitule : « *A propos d'un anniversaire : les six cents ans de la réunion du comté de Genève à la Savoie* ».

C'est la date du 5 août 2001 qui marquera le six-centième anniversaire de l'acquisition, par Amédée VIII de Savoie, du comté de Genève.

M. Julien Coppier replace d'abord cet événement dans son contexte historique : il explique comment le comté de Genève avait abouti dans les mains d'Odon de Thoire-Villars, puis comment et à quel prix celui-ci céda ce comté à Amédée VIII de Savoie. Il montre ensuite combien Amédée VIII dut faire face à de nombreux obstacles et de laborieux démêlés avant de pouvoir entrer véritablement en possession de cette nouvelle terre.

Le président remercie vivement M. Julien Coppier et lève la séance à 18 h 15.

ASSEMBLÉE GÉNERALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 22 AVRIL 2001

Après lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2000, sont présentés les différents rapports : rapport moral de la secrétaire qui présente la vie et les activités de notre compagnie, rapport financier du trésorier qui insiste sur les frais supplémentaires occasionnés par l'augmentation sensible de la dernière *Revue Savoisienne* et précise que la cotisation annuelle est maintenue à 180 F, rapport de l'archiviste qui évoque la vie à la fois studieuse et amicale de la bibliothèque.

Ces différents rapports sont approuvés à l'unanimité.

A propos de la *Revue Savoisienne*, une motion est présentée à l'Assemblée, destinée à remercier M. Pierre Soudan, démissionnaire pour raisons de santé

du poste de directeur de la revue. Le texte, soulignant les compétences et le dévouement dont M. Soudan a fait preuve tant comme directeur de la revue que comme membre du Comité, est longuement applaudi, à l'unanimité. M. Soudan se lève pour remercier l'assistance.

Le président signale – en les remerciant de leur acceptation – que Mme Nathalie Costa a été nommée directeur de *La Revue Savoisienne* et M. Emmanuel Jules, directeur adjoint.

Le volume de *La Revue Savoisienne* 2000 est actuellement bien avancé ; c'est l'imprimerie A4 Plus qui a été choisie pour le mener à bien.

Le docteur Bonnet ayant demandé à être déchargé de la préparation de la promenade culturelle, c'est M. Henri Garcin qui a été sollicité et qui a accepté de lui succéder. Le président remercie le docteur Bonnet pour la maîtrise et la courtoisie avec lesquelles il a organisé nos promenades annuelles.

On passe ensuite aux questions concernant Montrottier.

M. le vice-président Grandchamp présente un rapport financier très proche de celui de l'an dernier. Comme pour celui du trésorier Claude Guichet, le vérificateur aux comptes M. Hubert Cattin conseille d'approuver ce rapport. Ce qui est fait à l'unanimité.

C'est M. François Déturche, surtout, qui a surveillé les travaux. Les gardiens, M. et Mme Jahier, assurent avec zèle l'entretien du château et contribuent à l'amélioration des salles d'exposition.

En un rapport précis et détaillé sur les activités à Montrottier, le président signale, entre autres, l'arrêt des négociations avec les fabricants de cidre.

Il annonce que M. Vincent Beney a demandé à ne plus s'occuper de Montrottier et rend hommage au travail qu'il a effectué pour la formation, le recrutement et la gestion des guides du château.

Mme Courtial parle de l'élaboration du catalogue des collections et des chercheurs qui viennent travailler à Montrottier.

La réunion se termine par les élections ;

M. Jacques Chatelain fait désormais partie du comité.

La présidence de la séance passe au vice-président Grandchamp, le temps de laisser l'assemblée réélire à l'unanimité le président Guichonnet pour trois ans.

Sont renouvelés au comité :

Le vice-président Laydernier

Mme Marie-Thérèse Hermann

M. Vincent Beney

M. Claude Guichet.

Comme membres effectifs, il faut remplacer Mme Eliane Barbier, M. Lucien Bajulaz et M. Georges Deshusses, décédés. (M. Georges Raffin, décédé récemment ne sera remplacé que l'an prochain).

Sont élus au premier tour : Mme Nathalie Costa et M. Gilbert Chatenoud. Deux éligibles ayant obtenu le même nombre de voix, un second tour est nécessaire pour les départager. C'est M. Bernard Premat qui est élu.

Comme membres associés, il faut remplacer les trois personnes qui viennent d'être élues membres effectifs, ainsi que MM. Albin Bastard-Rosset, Maurice Duret, Jacques Renaud décédés et Claude Pâris, démissionnaire. Sont élus : Mme Claude Constantin de Magny, Mme Marielle Déprez, Mlle Christiane Lançon, M. Claude Dédeystère, M. Philippe Gaillard, M. Jean-Claude Lavorel et M. Laurent Perrillat.

Sont élus membres correspondants : Mme Danielle Ferrandon ; MM. Raymond André, Alain Basso, Julien Coppier, Christian Denis, Léo Gantelet, Philippe Goix, Nicolas Perrillat, Michel Suscillon, Jean-Louis Tournayre et André Vercin.

La séance est levée à 17 h 30.

MOTION :

Par une lettre de démission envoyée par M. Pierre Soudan, l'Académie Florimontane a appris avec regret qu'il désire renoncer à sa charge de directeur de la *Revue Savoisienne* et abandonner ses fonctions au sein du comité.

L'Académie prend acte de ces démissions.

Elle tient à faire savoir à M. Pierre Soudan combien elle le remercie pour tout ce qu'il a fait tant comme directeur de la *Revue Savoisienne* que comme membre du comité et combien elle rend hommage à ses compétences comme à son dévouement.

SÉANCE DU MERCREDI 2 MAI 2001 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente les condoléances de l'Académie à notre confrère Gilbert Viviant qui vient de perdre son fils unique. Il adresse ses félicitations à M. Matthieu de la Corbière qui vient de soutenir avec succès à Lyon une thèse sur les fortifications le long du Rhône au Moyen Age, et rappelle que M. Daniel Chaubet a, lors d'une réunion organisée par le Conseil Général de la Haute-Savoie, présenté son récent ouvrage *Les Carnets de Cachat le Géant* [1].

Le vice-président Grandchamp signale le travail de Bernard Demotz sur *Le Comté de Savoie du XI^e^ au XV^e^ siècle* paru chez Slatkine, et commente le livre de Maurice Messiez et Paul Guichonnet intitulé *1848 ; quel destin pour la Savoie ?*

Après lecture d'un résumé du procès-verbal de l'Assemblée générale des membres effectifs du 25 avril et approbation du procès-verbal de la séance mensuelle d'avril, le président Guichonnet évoque le destin des frères Chastel [2]. Ce destin est typique d'une génération de Savoyards qui, de la fin du XVIII^e^ siècle à la Restauration, ont traversé les temps troublés de la Révolution et du Premier Empire. A l'instar de bon nombre de leurs compatriotes, jeunes Jacobins savoyards que rien, par leurs origines sociales, ne prédisposait au métier des armes, tous les Chastel, sauf François, embrassèrent l'état militaire. Leur carrière connaîtra des

---

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Brun, M.-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, T. Davoine, J. Duchatel, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, E. Garin, M.-C. Heckmann, M.-L. Le Gall, J. Leriche, R. Longo, J. Montanier, A. Pons, M.-M. Raffin et D. Viriot, ainsi que Mme Cohen ;

Mlles M. Bauloz, D. Cochard, M. Duchesne, J. Fertin, M. Genton et Y. Ginet ;

MM. Aimé Baud, P. Bonnet, R. Brunel, R. Carrier, H. Cattin, R. Chanal, J. Chatelain, G. Chatenoud, H. Cohen, J. Coppier, E. Déturche, P. Ducrot, H. Garcin, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J.-B. Lataillade, G. Louchet, B. Prémat, P. Ritz, Y. Sautier et H. Voiron ainsi que MM. Aimard, Berthier, Brasier, Chastel, Favre, Fillet, Le Gall, Mas, Portier et Tchineny.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Boullard, Chatenoud, Courtial, Hermann et Vesin ; Mlle Roos ; MM. J.-C. Lavorel et Pattoret.

(1) Notes de lecture. P. 185 de la présente revue.

(2) GUICHONNET P. : *Les CHASTEL*. Étude à paraître.

fortunes diverses avec un éclat très remarquable pour Pierre-Amé et de multiples péripéties pour Michel.

Le conférencier fait revivre avec vivacité tous ces personnages, en particulier Michel Chastel, ses excès de plume et de langage, ses foucades, ses palinodies, son emprisonnement à Saint-Malo et, plus tard, son procès devant le tribunal de Gex. Il est mort au Texas.

Quant à Pierre-Amé dont la carrière de général d'Empire est sans complications, son dernier fait d'armes sera la charge de Waterloo, à la tête de ses 4 000 cavaliers. Pendant la Restauration, redevenu sujet du roi de Sardaigne après le retour de la Savoie à la monarchie de Turin, le général se retira dans le pays de Gex, d'où il se rendait presque quotidiennement à Genève, où il fut mêlé à des tentatives de conspirations.

Il mourut à Genève après avoir obtenu de Louis XVIII la nationalité française. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile à Paris. C'était un homme de goût qui a laissé une collection de tableaux et une bibliothèque particulièrement remarquables.

Le vice-président Grandchamp remercie vivement le président Guichonnet pour cette passionnante communication.

La séance est levée à 18 h 35.

SÉANCE DU MERCREDI 6 JUIN 2001 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a le plaisir d'annoncer le prochain mariage de notre confrère M. Emmanuel Jules avec Mlle Geneviève Kalina.

Il mentionne la souscription auprès de la Salévienne pour l'ouvrage de Josette Buzaré sur "Louis Armand, le Savoyard du siècle", la conférence organisée par la Salévienne également, de notre confrère Matthieu de La Corbière sur les marches septentrionales du comté de Genève aux XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, et diverses autres manifestations, en particulier celle des Arts Jaillissants à Montsapey.

Est entré dans notre bibliothèque l'ouvrage (poèmes et photos) de Joseph et Christiane Burdeyron intitulé *Au gré du temps*. Les auteurs en sont remerciés.

Lecture est faite du procès-verbal du mois de mai, pour approbation.

Mme Georgette Chevallier rappelle ensuite que l'Académie Florimontane fête ce mois de juin le cent cinquantième anniversaire de sa résurrection [1]. C'est en

---

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, C. Brun, M.-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, N. Costa, M.-C. Courtial, J. Duchatel, A.-M. Euvrard, F. Garin, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, C. Laville, J. Leriche, R. Longo, J. Montanier, A. Pons, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Carrier, Cohen et Voiron ;

Mlles M. Bauloz, M. Cochard, J. Fertin, M. Genton, M.-C. Rayssac et M.-C. Ross ;

MM. J. Avrillon, Aimé Baud, J. Burdeyron, R. Carrier, G. Chatenoud, H. Cohen, J. Coppier, F. Déturche, G. Duchesne, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, J.-B. Lataillade, J.-C. Lavorel, G. Louchet, B. Premat, P. Ritz, Y. Tyl et H. Voiron ainsi que MM. Aimard et Tchineny.

Etaient excusés : Mmes Boullard, Chatenoud, Dujourdy et Guyon ; Mlle Ginet ; MM. H. Cattin, Paul Dupraz, Pattoret, Ruscon et Soudan.

(1) Cf. CHEVALLIER G. : *Le cent cinquantième anniversaire de la seconde Florimontane*. P. 133 de la présente revue.

effet en juin 1851 qu'Eloi Serand, archiviste adjoint de la Haute-Savoie, de concert avec le docteur Louis Bouvier, l'industriel et chimiste Etienne Machard et le journaliste, politicien et écrivain Jules Philippe, a invité les personnes intéressées à une réunion qui allait fixer la composition définitive d'une société qui devait devenir notre actuelle compagnie. La secrétaire cite, en particulier, quelques extraits de la profession de foi des fondateurs de cette société.

Avec beaucoup de verve et beaucoup de science, Mlle Marie-Claude Rayssac, archiviste municipale, présente la dernière publication des Archives Municipales d'Annecy : un ouvrage intitulé *Trésors et richesses des Archives Municipales*. Ce livre présente un florilège de 117 parchemins, registres, plans, affiches, photographies, dessins et objets choisis parmi les plus rares et les plus typiques du patrimoine annécien.

Puis M. Henri Voiron qui a eu la bonne fortune de lire un cahier d'environ 140 pages relatif à une affaire un peu mystérieuse qui s'est produite dans l'Albanais au XVIII[e] siècle, nous entretient de cette affaire [1].

Le 28 août 1792, alors que le "courrier" qui relie Chambéry à Genève traverse l'Albanais, deux malles disparaissent entre les relais de poste de Rumilly et Mionnaz (Menthonnex-sous-Clermont). Cet "événement fâcheux" – pour employer l'expression du haut-fonctionnaire impliqué dans cette affaire – va entraîner une enquête importante conduite par une commission qui recueillera les dépositions de nombreux témoins à Chambéry, Aix, et surtout à Rumilly, pendant plusieurs semaines. Ainsi il sera enregistré une cinquantaine de dépositions de gens très divers. Ces différentes déclarations permettent à l'historien de connaître des aspects intéressants de la vie des gens dans l'Albanais à la fin du XVIII[e] siècle.

Le président remercie M. Henri Voiron et lève la séance à 18 h 25.

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER
LE 30 SEPTEMBRE 2001

Le samedi 30 septembre 2001, lors de la séance solennelle de rentrée de l'Académie Florimontane, le docteur André Gilbertas, vice-président de l'Académie de Savoie et marie-adjoint de Chambéry, a prononcé devant un public attentif et captivé une conférence sur Adèle de Bellegarde.

Il a évoqué la destinée de cette femme du XVIII[e] siècle qui nous paraît étonnamment moderne.

Elle a passé son enfance au château des Marches, dans le cadre figé de la société savoyarde de son époque, puis a épousé, pour obéir à son père, son cousin germain Frédéric de Bellegarde.

Mais l'arrivée en Savoie des Révolutionnaires français allait transformer son existence. Emigrée au-delà des Alpes avec sa famille, elle reviendra aux Marches, à la demande de son mari, pour sauvegarder les biens familiaux. C'est alors qu'elle fait la

---

(1) VOIRON H. : *Un fâcheux événement dans l'Albanais*. Résumé P. 137 de la présente revue.

connaissance du Conventionnel Marie-Jean Hérault de Séchelles, qu'elle suivra à Paris, emmenant avec elle sa sœur Aurore. Hérault de Séchelles sera guillotiné.

Adèle de Bellegarde, devenue l'une des femmes les plus en vue de Paris, vivant et s'exprimant comme bon lui semblait, fréquentera des gens célèbres comme Talleyrand ou le peintre David. Elle mettra au monde deux enfants du chanteur Pierre Garat. Elle mourra le 7 janvier 1830 à Paris, après avoir vécu tous les événements politiques d'une période particulièrement agitée.

Cette brillante conférence terminée, une collation fut, comme de coutume, offerte aux personnes présentes, dans les salons du château de Montrottier.

SÉANCE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 2001 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président se réjouit avec notre confrère Jean-Marc Vuillermet de la naissance de sa fille Pauline, et avec nos confrères Emmanuel Jules et Sylvain Gache de leurs récents mariages respectifs.

Il rappelle avec émotion le dévouement à l'Académie Florimontane de notre regretté Pierre Soudan et demande une minute de silence en son souvenir.

Le procès-verbal du mois de juin est lu et approuvé.

La parole est alors donnée au conférencier du jour, M. François Demotz, qui a bien voulu résumer son exposé comme suit :

Y-a-t- il eu un an mil sur les rives du Léman ? (1)

La question de l'an mil a beaucoup intéressé les historiens français. Ils ont montré que dans beaucoup de régions tout change et que naît alors un monde de seigneurs et vassaux détenant le pouvoir et utilisant la violence. Ce schéma devrait s'appliquer à la Bourgogne transjurane (les trois diocèses, Genève, Lausanne et Sion, qui entourent le Léman) puisque y règne Rodolphe III, un roi jugé très faible. Pourtant, l'existence d'une rupture, « la mutation de l'an mil » est aujourd'hui remise en question aussi bien en France qu'à l'étranger.

Des signes de changements existent effectivement sur les rives du Léman. A côté de la documentation royale, très officielle, les grandes abbayes commencent à constituer des cartulaires et les actes privés se multiplient. Beaucoup de chartes prennent une forme beaucoup plus concrète. Ainsi, la modification de structures familiales est assez perceptible. Jusque là assez ouvertes, les familles se constituent en lignage en organisant la transmission héréditaire du nom et des biens. A cette

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, F. Bouchard, M. Boullard, C. Brun, G. Chevallier, G. Darsy, T. Davoine, J. Duchatel, C. Laville, J. Leriche, J. Montanier, Y. Rollet, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Garcin et Peyronnier.

Mlles M. Bauloz, D. Cochard, M. Genton, Y. Ginet et M.-C. Ross.

MM. R. Berthet, R. Brunel, C. Castor, H. Cohen, P. Coulon, C. Dédeystère, F. Demotz, F. Déturche, P. Ducrot, G. Grandchamp, P. Guichonnet, G. Louchet, P. Péguet, B. Prémat, P. Ritz, J. Ruscon, J. Serralongue, J. Vailly, A. Vercin ainsi que MM. Bouchard, Gavart-le-Front, Guffon et Tchineny.

Etaient excusés : Mmes Chevalier, Courtial, Guyon, Hermann, Longo et Raffin ; Mlle Fertin ; MM. Avrillon, Aimé Baud, H. Cattin, Guichet, Lataillade et J.-P. Serralongue.

(1) DEMOTZ F. : *Y-a-t- il eu un an mil sur les rives du Léman ?* P. 141 de la présente revue.

identité plus forte correspond la création de seigneuries. Les aristocrates abandonnent leurs grands domaines dispersés. Ils cherchent, surtout par l'achat et par l'échange, à se constituer des seigneuries foncières. Certains parviennent ainsi à dominer une petite zone. Toutefois, leurs pouvoirs ne s'étendent pas sur les hommes car le pouvoir royal les empêche de confisquer l'autorité publique. Ne pouvant devenir des seigneurs banaux, des puissants se rapprochent d'une abbaye et reçoivent la fonction d'avoué. Cet échec à constituer de véritables pouvoirs seigneuriaux est lié aux faibles capacités militaires des aristocrates ambitieux. Ils ne peuvent user de la violence car les chevaliers et les rares châteaux sont toujours contrôlés par le roi.

Rodolphe III est d'ailleurs un souverain actif qui réorganise les habitudes carolingiennes dont il a hérité. Ainsi, les évêques de Sion et de Lausanne reçoivent également les pouvoirs du comte et les grandes abbayes, surtout Saint-Maurice d'Agaune, parviennent à dominer de vastes zones. Au contraire, le nord du diocèse de Lausanne et celui de Genève sont laissés à un comte que le roi choisit soigneusement car ces comtés deviennent héréditaires. Enfin, le roi favorise le développement de certaines familles de la petite et moyenne aristocratie, comme les Faucigny.

L'an mil est donc une époque de changement, mais pas comme en France. Comme en Germanie se combinent les traditions carolingiennes, le développement d'un monde seigneurial et la réforme royale.

Le président remercie le conférencier en soulignant la sagacité de son exposé qui, dit-il, était quelque peu dérangeant car il a bousculé la vision simple, voire simpliste, qu'on pouvait avoir de la société au Moyen Age. Les nombreuses questions qui lui sont posées amènent M. Demotz à souligner combien chaque historien voit les faits selon son approche personnelle de l'Etat et de la nation, puis à insister sur l'émergence du comte de Genève et enfin à préciser certains points d'anthroponymie.

La séance est levée à 18 h 20.

SÉANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2001 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président félicite Mme Anne-Marie Euvrard dont le petit-fils, luthier à Annecy, vient de se marier, et Mme Claude Laville qui a reçu récemment les insignes de Chevalier dans l'ordre du Mérite.

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Boullard, G. Chevallier, J. Duchatel, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, F. Garin, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, C. Laville, J. Leriche, R. Longo, J. Montanier, M.-M. Raffin, Y. Rollet et B. Sers-Hermann ainsi que Mmes Fassier, Mercier-Guyon et Oswald-Bosson ;

Mlles J. Fertin et M. Genton ainsi que Mlle Hermann ;

MM. H. Cattin, J. Chatelain, G. Chatenoud, P. Coulon, F. Déturche, P. Ducrot, le général R. Fassier, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, J.-B. Lataillade, A. Lavorel, G. Louchet, P. Persoud, B. Prémat, P. Ritz, Y. Tyl et H. Voiron, ainsi que MM. Bosson, Gavart-le-Front, Grécot, Langlois, Sers et Tchineny.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Brun, Chatenoud, Chevalier, Gavart-le-Front, Guyon et Vesin ; Mlles Bauloz et Roos ; MM. J.-C. Lavorel et Ruscon.

Il évoque le souvenir de M. Marc Geoffroy qui a fait partie de notre compagnie tant que sa santé le lui a permis, du R. P. Henri L'Honoré, spécialiste de saint François de Sales et de notre vice-président René Laydernier, Florimontan depuis 1928 et notre doyen d'âge. Une minute de silence est observée en hommage à ces trois personnalités qui viennent de nous quitter.

On signale la sortie du n° 105 des *Mémoires et documents* publiés par l'Académie Salésienne.

M. Georges Grandchamp présente le dernier numéro de *L'histoire en Savoie (SSHA)* qui a été rédigé par le président Guichonnet et qui traite de *La Savoie du Nord et la Suisse*.

Il fait le point sur la situation actuelle de la Florimontane (accueil des livres et documents par les Archives départementales ; installation d'un bureau provisoire au 3 place du Château.) .

Le procès-verbal du mois d'octobre est lu et approuvé.

M. Philippe Sers - dont les conférences et les ouvrages d'histoire de l'art sont bien connus - nous entretient alors des icônes et de leur interprétation.

L'image nous permet-elle d'accéder à des connaissances et de vivre des expériences auxquelles le discours est inapte à nous conduire ? C'est l'hypothèse qu'a présentée Philippe Sers et dont il s'est proposé de faire la vérification à l'aide d'un ensemble d'images byzantino-slaves de l'école de Novgorod et datant du XV[e] siècle.

Comprendre une image et comprendre une icône devient ainsi non pas un exercice de langage mais l'identification de l'expérience vitale à laquelle elle nous invite par la dynamique de notre regard. Pour reprendre et compléter la problématique traditionnelle de la philosophie de Schopenhauer, non seulement la mélodie mais aussi l'image sont aptes à nous donner accès au "noumène", c'est-à-dire à la chose en soi, à travers l'éclatement de l'espace-temps et le basculement des apparences, révélateurs du sens.

Cette démonstration s'effectue en trois étapes ; les images projetées sur l'écran sont chaque fois expliquées et analysées.

On peut d'abord observer la libération de l'incarcération de l'observation dans le point de vue qu'offre l'image.

Ensuite on peut constater l'expérience d'une sortie de la chronologie, opération qui est accomplie par les installations d'images, dont la plus spectaculaire est l'iconostase.

La démonstration se poursuit par quelques exemples dans lesquels c'est la cohérence de l'image elle-même qui délivre le sens.

Ainsi, c'est au moment où le spectateur abandonne une lecture logique ou symbolique pour se laisser aller à accueillir le "regard" en une approche expérienciellе, qu'apparaissent des significations nouvelles et inattendues.

Le conférencier conclut ses savants propos en notant que dans la tradition occidentale, le rôle de la représentation par l'image est loin d'être complètement exploré. En effet, en face du discours logique, l'image a ses capacités propres et entretient une relation particulière à la vérité. Il appartient donc à la réflexion d'en explorer la cohérence et la fécondité.

Le président remercie le conférencier en soulignant l'originalité de ses propos et lève la séance à 18 h 25.

SÉANCE DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2001 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente les sincères condoléances de l'Académie à M. Aimé Baud qui vient de perdre sa femme.

Il félicite notre confrère le doyen Louis Terreaux pour la naissance de Mathilde, sa 11e petite-fille.

M. Georges Grandchamp signale la sortie des Actes du colloque qui s'est tenu à Annecy en 1999 sur l'histoire de l'ordre de la Visitation. Il rappelle le nom des différents collaborateurs.

Le président Guichonnet rend compte de la présentation officielle de cet ouvrage, qui vient d'avoir lieu dans les locaux des Archives départementales de la Haute-Savoie.

A la demande de M. Ruscon, M. Grandchamp refait le point sur la situation actuelle de l'Académie et ses différents lieux d'accueil.

Après lecture, le procès-verbal de la séance de novembre est approuvé.

M. Jean Duby étant absent et excusé, son texte est lu. Il traite de Georges Duffaud [1], héros de la Résistance (1923-1944). Bachelier après avoir été élève-maître au lycée Berthollet, Georges Duffaud rejoint les formations du maquis en Haute-Savoie. Après de pénibles péripéties, il est arrêté par les nazis près du Clos de Rioupéroux, sera obligé de creuser sa propre tombe et sera fusillé le 19 août 1944. Sa mémoire a été évoquée en 1997 à Alby-sur-Chéran, et depuis le 22 octobre 2000 une rue de Viuz-la-Chiesaz et un groupe scolaire de Gruffy portent son nom.

Le président du jury du concours de poésie, M. Gilbert Chatenoud, présente du concours 2001 [2] un compte rendu qui sait allier enthousiasme et mesure.

L'ouverture par le président Guichonnet des enveloppes d'anonymat révèle qu'ont été citées Mmes Myriam Benoît (04 Le Teil) et Isabelle Chalumeau (54 Heillecourt). Les mentions honorables vont à Mme Germaine Castro (32 St-Clar), à Mme Marie-Rose Delavay (Paris) et à M. Ivan Solans (40 Mugron) ; les mentions très honorables ont été obtenues par M. Michel Baury (92 Vanves) et M. Claude Paupe (10 Romilly-sur-Seine) ; deux deuxièmes prix ont été décernés à Mme Véronique Flabat-Piot (Belgique) d'une part, et à Mme Janine Tribillon-Vernède (26 Montélimar) d'autre part. C'est M. Gilbert Borie (47 Agen) qui remporte le premier prix.

La séance est levée à 18 h 25.

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Brun, J. Chevalier, G. Chevallier, M.-C. Courtial, A.-M. Euvrard, J. Leriche, A. Pons, M.-M. Raffin ainsi que Mmes Boringe, M.-M. Chatenoud, Debeaujon et Kiss ;

Mlles M. Cochard, M. Genton, A.-M. Pennequin et M.-C. Roos ;

MM. J. Chatelain, G. Chatenoud, P. Ducrot, P. Dupraz, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J.-B. Lataillade, J.-C. Lavorel, B. Premat, J. Ruscon, Y. Tyl et J. Vailly ainsi que MM. B. Chatenoud et Mugnier.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Candel, P. Chatenoud, Déprez, Dujourdy, Garin, Guyon, Hermann, Laville, Soris et Vesin ; Mlle Fertin ; MM. Avrillon, Aimé Baud, H. Cattin, Cohen, Duby et Garcin.

(1) DUBY J : *Georges Duffaud*. P. 175 de la présente revue.

(2) Concours de poésie 2001. P. 15 de la présente revue.

Le concours de poésie 2001

Fidèle à sa tradition d'aide - entre autres - à la création littéraire, l'Académie Florimontane remercie chaleureusement les organismes et personnes qui, en cette première année du troisième millénaire, ont, de près ou de loin, participé au bon déroulement du concours de poésie 2001.

Parmi les personnes, permettez-moi de rappeler que, particulièrement ce soir, l'Académie est en deuil.

En effet, M.René Laydernier, vice-président de l'Académie, généreux mécène du concours de poésie depuis de nombreuses années, nous a quittés récemment. Dans son édition du 8 novembre dernier, le *Dauphiné Libéré*, après avoir évoqué sa vie féconde, industrieuse et dévouée, a rappelé qu'il était demeuré «un homme généreux, capable de s'émerveiller pour toutes les choses de la vie». Je puis en témoigner : à la présentation du palmarès du concours 2000, il a souri, levé les bras et déclaré «Vous m'étonnerez toujours : mais d'où viennent tous ces poètes ?». Je propose que cette heure consacrée à la poésie lui soit tout particulièrement dédiée, persuadé qu'à cet instant plus que jamais, il est près de nous dans l'invisible.

L'édition de 2001 a vu la participation de 85 candidats venus de 65 départements ou pays. La forme classique prédomine, assez bonne, voire très bonne chez de nombreux auteurs. A noter l'absence quasi totale de formes libres. Quant aux thèmes, ils nous font voyager du rapport intime avec la Nature aux joies simples du quotidien, de la difficulté d'être à l'angoisse, voire au drame existentiel. En résumé, les mille et une facettes des saisons humaines avec ce supplément d'âme que les poètes laissent monter du tréfonds de leur être où le conscient extirpe le verbe dans le flamboiement de l'indicible.

A l'heure où le superficiel rentable nous emporte à une vitesse toujours accrue à l'hypermarché du prêt à penser, le poète demeure le témoin du rôle et des prérogatives de la conscience humaine. Conscience libre, voire insoumise, qui, plus que la raison d'être, justifie la nécessité du poème.

C'est dans cet esprit que le jury, composé de Mesdames Brun, Chevallier, Sers-Hermann, Monsieur Brégnac et moi-même, a établi le palmarès, après que chacun de nous, dans un travail préalable, eut annoté chaque texte, exprimé son jugement sur les quelque 450 poèmes reçus.

C'est ainsi que 46 candidats ont été mentionnés au premier tour de table, ce qui n'enlève rien à la raison d'être de l'ensemble des auteurs.

Après trois heures de délibération, nous sommes parvenus au palmarès suivant :

- 1er prix : le n° 29 ("Orion 01") reçoit un chèque de 2 000 francs.

- 2e prix ex aequo : le n° 36 ("Nouchka") et le n° 70 ("Valériane") se voient remettre un coffret des Inédits d'Oscar David.

- Mentions très honorables : Les n° 47 ("Cha 048") et 48 ("Amépauli").

- Mentions honorables : les n° 12, 13 et 27 ("Roseau pensant", "Pauline Saugoux" et "Tsipovo").

- Auteurs cités : les n° 8 ("Minerve") et 41 ("Stéphanie Colin").

"Stéphanie Colin" propose cinq textes regroupés sous le titre évocateur *Enfances meurtries*. Elle aborde le problème du viol :

(...)
... Combien de fois dut-il, au cours de ses vacances,
De l'oncle hospitalier subir l'assaut brutal,
Dont la main chaque soir comme un gant de métal
Infligeait au corps nu de nouvelles souffrances...

Puis elle évoque *L'Enfant de la guerre*, *L'Enfant abandonné* et *L'enfant du divorce* :

(...)
.. Petits de la discorde, héritiers sans partage
Ils parviennent toujours à tirer avantage
De la rancœur de l'un, des affres du second,

Mais ils n'auront jamais le sens de l'équilibre
Et nul n'a le pouvoir, quel que soit son jargon,
De guérir leur carence, éternel mal de vivre.

Le n° 8, "Minerve", dans un très beau classique, joue aussi bien du rythme du rondel que des utiles répétitions dans les quatrains traditionnels :

ME SOUVENIR...

Je voudrais tant me souvenir
De son regard, de son visage,
Tout ce qui ne fut qu'un mirage
Et qui, trop tôt, devait finir.
Mon présent n'a plus d'avenir,
Je ne contemple qu'une image.

Je voudrais tant me souvenir
De son regard, de son visage.
Le temps passe sans revenir,
Laissant la mort dans son sillage,
Volant notre amour au passage
Avant d'avoir pu le chérir
Je voudrais tant me souvenir...

Puis, habilement, dans *Si c'est écrit*, l'auteur insiste par la répétition sur la fatalité du sort et termine par l'acceptation sereine du destin :

(...)
Si c'est écrit, mon Dieu, je veux bien vous entendre
(...)
Si c'est écrit, mon Dieu, alors je serai poète
(...)
Si c'est écrit, mon Dieu, je n'aurai rien à dire
(...)
Si c'est écrit, mon Dieu, que je quitte ce monde
(...)
Quand l'heure sonnera, je veux rester sereine,
M'en aller simplement, sans pousser un seul cri,
Oublier mes soucis, éradiquer la haine,
Et suivre ce chemin que vous avez écrit.

Dans les mentions honorables, le n° 12, "Roseau pensant", dans un sonnet parfaitement régulier, évoque

LES SILENCES DE LA FORÊT

J'écoute la forêt languissante se taire
De ses milliers d'oiseaux qui désertent les nids,
De la bise effeuillant les arbres démunis.
Le silence hivernal l'entoure de mystère.

Elle se love au creux de la saison austère,
Soustraite par le froid à l'ardeur des midis,
Et capte du lointain les appels assourdis,
Les signes précurseurs du repos de la Terre.

Une harpe céleste accordée au couchant
Berce, pour l'endormir, de son ultime chant
La Nature frileuse en sa robe de brume.

Sous l'épaisse ramée où s'attarde la Nuit,
L'angoisse qui m'étreint a le goût d'amertume
D'un rêve né de l'aube et qui meurt sans un bruit.

Dans un parallèle avec le silence du règne végétal, de l'aube à la nuit, de la naissance à la mort, les deux derniers vers résument habilement l'inévitable angoisse de la vie à la mort silencieuse !

Le n° 13 nous propose deux poèmes fort agréables sur la beauté de la nature. Une poésie qui réconcilie l'humain avec tout ce que les saisons offrent d'utile, d'agréable et de beau, synonyme d'Amour :

NATURE

Feux follets, feux de joie, au printemps vous venez
Egayer nos jardins de vos changeants reflets...
Parfum fort et têtu de la fière jacinthe,
Vous troublez mon cerveau de vos vapeurs d'absinthe...

Votre port princier, voire majestueux
Arbore son habit aux coloris précieux :
Rose vif, rose clair ou de couleur pervenche,
Ou blanc immaculé, vêtement des dimanches...

Notre regard charmé redevient innocence ;
Nature aux maints attraits, tangible omniprésence.
Que l'on peut imiter, sans jamais égaler :
A sa perfection qu'est-il à rajouter ?

La pluie ou le soleil, les nuages dansants
Dans un ciel de vitrail balayé par le vent ;
Les paresseux flocons, joyaux microscopiques,
Quel talent fallut-il à l'artiste cosmique ? !

Pas un seul n'est pareil, et ce trésor royal
En jouissent les humains trouvant cela normal ;
L'homme tire leçons de l'immense nature
Qui ne s'en prévaut pas : et cela nous rassure !

Cette mère éternelle, en son tablier vert,
Se pare constamment d'une gloire éphémère :
Ce renouvellement, à tout moment m'enchante ;
Je ne suis, quant à moi, que son modeste chantre,

Lorsque l'insecte boit le doux nectar offert
Au calice doré de quelque primevère...
Quand l'astre lumineux nous apporte la vie,
Flèches de Cupidon, d'or et d'argent serties ;
Et l'on adore et craint, ceci depuis toujours,
Sa puissante douceur, synonyme d'amour !

Dans les mentions honorables, encore, voici " Tsipovo ", n° 27 : une poésie toute de sensibilité qui fleure bon l'émerveillement, où l'amour et la mélancolie se retrouvent tout au long des six poèmes présentés. Deux ou trois maladresses mineures, remarquées par le jury, n'enlèvent rien à la qualité poétique de l'ensemble.

QU'IL EST LOURD, MON AVEU

Le chemin s'est fait blanc de dentelle et de laine,
Les chevaux attelés n'attendent plus que vous ;
Vous voici ! Un ciel bleu resplendit sur la plaine
Du pont de bois gelé aux grands érables roux.

Sur la berge ténue, en écharpes serrées
Patinent les enfants du village voisin,
La neige sous les sabots en brumes éthérées
Les habille d'argent, de vermeil et d'airain.

Voire main à mon bras, votre joue à l'épaule,
Qu'il est doux cet instant nos baisers dans le vent ;
Le clocheton qui rit, le geai qui nous frôle...
Et courent nos chevaux dans le soleil mouvant.

(...)
Quelque part une église, une icône perdue...
Les chevaux arrêtés au portail de bois bleu,
Le silence des fleurs en couronne pendue...
Qu'il fut doux cet instant, qu'il est lourd mon aveu !

Les n° 47 ("Cha 08") et 48 ("Amépauli") sont récompensés par la mention très honorable.

"Cha 08", un des rares candidats à présenter des textes en vers apparemment libres, plait par son rythme, son réalisme et sa conviction. Qu'il s'agisse de son *Élan de tendresse*, de *La Spirale du temps* ou de ses *Espoirs millénaires*, dans chaque vers vibre un cœur ouvert au vent du jour. En fait de vers libres, il s'agit en général de vers de douze ou six syllabes non rimés qui imposent le rythme prenant et facile à suivre de l'alexandrin et de son hémistiche. Avec les images, il y a là un souffle poétique authentique, plaisant à lire et plus agréable encore à entendre. A noter l'absence totale de ponctuation, symbole de la continuité de la pensée, du temps, de la lumière, de l'univers en son infini, et qui, par ailleurs, autorise au récitant les arrêts de son choix.

ÉLAN DE TENDRESSE

J'ai ciselé mon âme
aux couleurs de tes yeux
caressé ton regard
au vert des eaux profondes
et réchauffé mon cœur
sous la cendre engourdie
aux feux de la tendresse
qui ride ton sourire

J'ai figé pour toujours
dans l'argile du verbe
la forme de tes doigts
dans le creux de mes mains
et rêvé que le temps ne déforme l'espoir
de les voir dans les ans s'effacer lentement

J'ai ciselé tes doigts
dans le creux de mes mains
et figé dans mon âme
le vert de ton sourire

J'ai rêvé ta caresse
et je vis ta tendresse.

Sous le pseudonyme "Amépauli" (n° 48) se cache un vrai, pur, sincère et grand classique. Certes, les thèmes abordés, vieux comme le monde, n'ajoutent rien à l'éclairage de nos jours. Toutefois, tout en traduisant un éternel recommencement, ce poète, qui maîtrise parfaitement les règles de la prosodie, mérite attention.

De *La dernière promenade de Pan*, voici une évocation de l'automne, "l'automne éblouissant" :

(...)
La brume évanescente envahit le sentier,
Etouffe les taillis de son frimas coupable
Et pour parachever l'œuvre dans son entier,
Elle accroche aux rameaux son tussor impalpable...

A remarquer, dans les rimes, l'utilisation - fort conseillée - de la consonne d'appui. Dans un autre poème, parlant de l'hiver, il dit :

(...)
Le sol gelé résonne à la moindre rumeur
Et l'on craint de briser cette chape insipide
Qui couvre le pays comme un miroir limpide
Où l'air sec et glacé distille son humeur.

Plus loin, dans le poème intitulé *Le Cri*, voici l'aveu merveilleux d'un "moment merveilleux" :

LE CRI

J'ai conservé longtemps, au creux de mon oreille
Le cri que tu jetas l'instant d'un abandon.
Cette plainte amoureuse à nulle autre pareille
Ne devait plus jamais connaître de pardon.

Les fleurs autour de nous refermaient leurs corolles
Dans le jour finissant, tout drapé de splendeur
Et le vent colportait aux grandes herbes folles
L'écho de nos serments sans la moindre pudeur.

Ton cri, ton cri d'amour, ce cri de déchirure
Que tu m'offris sans honte au moment merveilleux
A laissé dans mon cœur une tendre blessure
Et pourtant j'avais lu le bonheur dans tes yeux.

Nous avions, ce jour-là, fourvoyé notre enfance
Tandis que le soleil réduisait sa clarté
Pour faire à l'horizon sa rouge révérence
J'avais pris tes seize ans pour cible un soir d'été.

Cette année encore, le jury a décerné deux deuxièmes prix, dont les titulaires recevront chacun le coffret des œuvres inédites du poète annécien Oscar David, récemment publiées et précédées d'une biographie rédigée par Georgette Chevallier. Il s'agit des n° 36 ("Nouchka") et 70 ("Valériane").

"Nouchka" excelle dans les formes fixes. Du sonnet au maillet en passant par la terza rima, l'auteur sait adapter sa pensée à la forme appropriée.

La terza rima, légère, est une forme idéale pour la fantaisie, l'imagination, voire le romantisme ; composée de tercets rimés dont le nombre est laissé au gré de l'auteur, elle se termine par un quatrain à rimes alternées :

MÂTINES

Pour trouver le repos, par-delà les prairies,
Je partirai, dès l'aube, à l'heure où le soleil
Embrase les champs verts, les blés, les métairies…

J'écouterai l'oiseau siffler dès le réveil…
Marchant, d'un pas léger, pieds nus, dans la rosée,
Je verrai l'horizon se parer de vermeil.

La dévote forêt m'ouvrira sa croisée,
M'offrant son goût d'humus et ses riches senteurs,
Ecrin de mousse et d'or pour mon âme égrisée.

Rien ne viendra ternir ces sites enchanteurs,
Le sentiment de paix, propice à la prière,
Emanant des taillis, en souffles rédempteurs.

Les saules, les chenus, tels une caloyère,
M'indiqueront le lieu des grimoires secrets
Egarés dans la lande et les fleurs de bruyère.

Mes mots peindront alors tous les bonheurs discrets !
Je serai cette voix qui, les chagrins, émonde...
Me soumettant à L'Etre, à Ses lois, Ses décrets,
Mon chant embrassera les mystères du monde ! ...

Et voici le maillet, forme fixe de quatre quatrains dans laquelle le premier vers du premier quatrain est repris au deuxième vers du deuxième quatrain, au troisième vers du troisième quatrain et termine le quatrième quatrain. C'est une forme propre à donner de la force à l'idée principale.

TENDRESSE

Je puiserai ma force aux flots de ta tendresse,
Dans ce fleuve profond où se perdent tes yeux ;
Je plongerai dans l'onde, au friselis soyeux,
Pour noyer les effrois que forge la détresse.

Chassant mes vains regrets, mes craintes, mes chagrins,
Je puiserai ma force aux flots de ta tendresse.
Après chaque ouragan, l'épi d'or se redresse
Pour offrir, au semeur, le bonheur de ses grains...

Ainsi, mon cœur épris, malgré sa maladresse,
Enfilera les mots au collier des aveux ! ...
Je puiserai ma force aux flots de ta tendresse
Pour dénicher l'espoir, alimentant nos feux.

Nos voix seront un chœur, nos corps, une caresse...
Nos lèvres frémiront à l'envol d'un baiser...
Pour vivre notre Amour et l'immortaliser,
Je puiserai ma force aux flots de ta tendresse !

Comme vous avez pu le ressentir, il importe que le vers qui se répète soit riche et convaincant.

"Valériane", 2e prix ex æquo, dont il est permis au passage de noter l'anagramme de "Verlaine", nous offre un florilège de sonnets dans un style vif, enlevé et, ô réconfort, d'une pureté d'âme toute juvénile :

LES BAISERS DU SOIR

Il l'appelait TROIS POM'... Petite maraudeuse
Quémandant chaque soir son câlin clandestin !
Agile ! escaladant comme un jeune lutin
Son petit lit défait, en gambade hasardeuse…

Son papa l'accueillait d'une mine boudeuse
Puis resserrait ses bras sur ce furet mutin,
Comme si - quelque part - ! un présage indistinct
Réfutait de sa voix l'intensité grondeuse…

TROIS POM' a mal, ce soir ! Papa s'en est allé
Sans l'emmener là-haut vers le dais constellé
Elle a quitté sa chambre, en proie à mille alarmes…

Par l'échelle et sans bruit, se hisse ou galetas,
Chuchote à ciel ouvert, murmure entre ses larmes :
«Etoiles s'il vous plait ! Embrassez mon papa...» !

Ce très beau sonnet débute avec un diminutif ("Trois Pom'") qui sonne bon le bonheur familial et se termine par une prière pour le Papa disparu, toute puérile mais ô combien touchante : «Etoiles, s'il vous plait, embrassez mon papa».

Du même auteur, Madame Chevallier nous fait apprécier maintenant

LA CROQUEUSE DE PAPIER

La petite souris qui trotte en mes greniers
Se nourrit de Culture et de bonne lecture,
Des beaux morceaux choisis de la Littérature
Et laisse un grand désordre au fond des vieux paniers !

Elle savoure aussi les vers de douze pieds,
Les notes de musique et leur appoggiature !
S'en sucre le museau puis s'en enconfiture
Et se délecte au grain de tous les bons papiers !

Sans peine elle a croqué mes belles feuilles blanches
En ses festins royaux de Fête et des Dimanches !
A quelque châtiment il fallait recourir... !

Mais elle eut la faveur d'une longue accalmie !
Des régals subsistants je courus me nourrir,
Car j'ai, pour le papier la même boulimie ! ...

De la poésie jeune et alerte, bien enlevée, à lire et à relire, consacrée aujourd'hui par de généreux applaudissements.

Enfin, voici le premier prix, "Orion 01".

Dans un ensemble de quatre textes, "Orion 01", de *A mon épouse endormie* à *Conclusion*, en passant par *Requiem pour un désastre* et *Chère poésie*, dans un style irréprochable, en des vers vifs et pleins, use à bon escient du iambe - alternance d'un alexandrin et d'un octosyllabe -.

Le premier poème, présenté comme un *Poème saturnien* est dédié "A mon épouse endormie" :

Dans la nuit parcourant les sentiers de l'aurore,
Cette heure où l'Orient, que le soleil redore,
Dresse aux sources du ciel ses arches de cristal,
Tu as fermé les yeux sous le baiser fatal
De l'Ombre qui rôdait...
Ainsi meurt l'espérance
En ce novembre amer ceint des fleurs de navrance.

Le temps, cet étourneau qui va de larme en rire,
A picoré le grain des jours.
Le passé me tourmente et fréquemment m'inspire
D'arpenter la vie à rebours.
Celle à qui j'avais dit sur le parvis d'un temple
«Viens, donne-moi la main,
Dans les pas du destin nous marcherons ensemble»
S'est perdue en chemin.

Quiétudes
Certitudes
Habitudes
Tout s'enfuit.

Solitude
Lassitude
Hébétude
C'est la nuit.

Des moments d'un réalisme quotidien, où le final en huit mots sur deux rimes rappelle, résigné, que lorsque tout est dit, les longues phrases sont bien inutiles.

Avec *Chère poésie*, l'auteur nous offre un sonnet aux vers légers et agréables, où les diérèses sont parfaitement respectées. Il nous confie avoir courtisé la poésie en sa "triste jeunesse" et termine en précisant que, l'âge venu, il a trouvé l'harmonie dans l'élixir de ses "plaisirs discrets". Partageons ces plaisirs :

CHÈRE POÉSIE

Toi que j'ai courtisée en ma triste jeunesse,
Doux élan aussi bref qu'un orage d'été,
Je t'aborde à nouveau, non sans anxiété,
A l'âge où la raison remplace l'allégresse.

Hâtons-nous d'effeuiller les fleurs de la tendresse
Avant d'aller flâner aux berges du léthé.
Je sens éclore en moi le rêve tourmenté
D'une perfection qui m'attire et m'agresse.

En déchiffrant les clés de tes codes secrets
J'ai goûté l'élixir de ces plaisirs discrets :
L'éveil de la cadence et l'harmonie à terme.

Ma plume tâtonnante a retrouvé l'entrain.
Poésie, avec toi la boucle se referme
De ma première rime à mon dernier quatrain.

Dans *Requiem pour un désastre*, dès le premier vers, l'auteur pose le décor :

L'homme a scié la branche où je l'avais posé.

Il était mon Ego, l'élu prophétisé.
Mais à force d'orgueil et de vicissitudes,
La terre devenant l'humus des turpitudes,
Le genre humain cultive un destin névrosé.

La paix ne connaît plus que de longs hivernages.
L'homme subit enfin l'ère des reniements,
Vaincu par la fureur et les débordements
D'autocrates bâtards issus d'anciens clonages.

Dans ce monde perdu, sans espoir, sans éveil,
Errent en désarroi d'antiques poétastres.

Sous la voûte insolite où s'ébauchent les astres
Chaque larme d'amour est un nouveau soleil.

Des bourrasques d'orage aux éclats d'améthyste
Parsèment de lueurs des sites saugrenus.
Je regarde vaguer parmi les spectres nus
Le fantôme inspiré qui veille en chaque artiste.

Il récolte, obstiné, des bribes du savoir,
Des notes sans écho, des couleurs ténébreuses :
Il tente d'arracher à des fanges scabreuses
Tous ces joyaux dont l'homme hérite sans les voir.

Car ce rustre a terni jusqu'à l'ombre des ombres.
Il se croyait divin, il n'était qu'insolent.
Mais il laisse échapper ce levain du talent
Que l'elfe rédempteur subtilise aux décombres.

Moi, j'ai calmé sans pleurs mes penchants paternels.

Je pars fonder ailleurs les temples solennels
D'un Olympe oublié dans un passé fertile,
Et j'acheminerai vers la source intactile
Un fantôme d'artiste aux rêves éternels.

Il est question, à la fin du poème, d'"artistes aux rêves éternels". Rêves de beauté, d'altruisme, d'amour. Ici l'utilité du poème prend toute sa signification, loin du verbiage et de l'hypocrisie !

Nous avons eu la chance d'entendre ce soir de très beaux textes. Ils ont été accueillis par de très vifs applaudissements.

L'ouverture des enveloppes d'anonymat par le président Guichonnet va maintenant révéler le nom des lauréats.

Gilbert Chatenoud

Premier prix :
- Gilbert Borie (47000 Agen) reçoit un chèque de 2 000 F.

Deuxième prix ex æquo :
- Véronique Flabat-Piot (B 6550 Belgique)
- Janine Tribillon Vernede (26200 Montélimar) reçoivent le coffret des Inédits d'Oscar David, poète annécien décédé en 1932.

Mention très honorable :
- Marie-Rose Delavay (75019 Paris)
- Germaine Cartro (32380 Saint-Clar)
- Yvan Solans (40250 Mugron)

Auteurs cités :
- Myriam Benoit (07400 Le Teil)
- Isabelle Chalumeau (54180 Heillecourt).

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2001

INTRODUCTION

C'est en février 2001 qu'a été mis en place [1] le pré-projet de mise en valeur du site des thermes de Boutæ. Cet ensemble monumental, mis au jour en 1986 [2] lors des fouilles du terrain dénommé « le Clos Pouget », a été partiellement conservé, de par la volonté de la municipalité d'Annecy, sous la résidence pour personnes âgées « la Villa Romaine ». La scénographie actuelle, tournée vers l'avenue des Romains, est destinée à renseigner les personnes empruntant cette voie, sur ces vestiges, leur fonction et leur signification à cet emplacement ; en complément plusieurs panneaux historiques exposent l'état de nos connaissances sur l'origine de l'agglomération et ses caractéristiques, mais également sur son abandon au VI^e^ s. et la reconquête de son territoire par l'agglomération annécienne à partir du milieu du XIX^e^ siècle.

Cette évocation du *vicus* de Boutæ est également le prétexte à rendre hommage aux érudits locaux, aux fonctionnaires municipaux ou d'Etat, désintéressés et d'une extrême compétence, qui eurent dès 1850 la curiosité nécessaire et l'enthousiasme indispensable pour suivre les bouleversements engendrés par les multiples terrassements des voiries et constructions qui éventrèrent l'agglomération antique. La documentation de toute première qualité qu'ils rassemblèrent et présentèrent au cours des séances de travail de l'Académie Florimontane, leur permit d'élaborer la trame des recherches encore menées de nos jours sur le *vicus*. Les plans, relevés et analyses qu'ils

---

(1) Initié par W. Saadé, conservateur en chef des Musées d'Annecy, ce projet a été conçu par M.-C. Lebascle, conservateur des Musées d'Annecy et J. Serralongue, chef du service départemental d'archéologie dans le cadre du Centre d'Interprétation et réalisé par Philippe Ducret. Une grande peinture panoramique de la cluse avale du lac à l'époque romaine a été réalisée par Philippe Dessertines grâce au fonds documentaire amassé depuis plusieurs décennies.

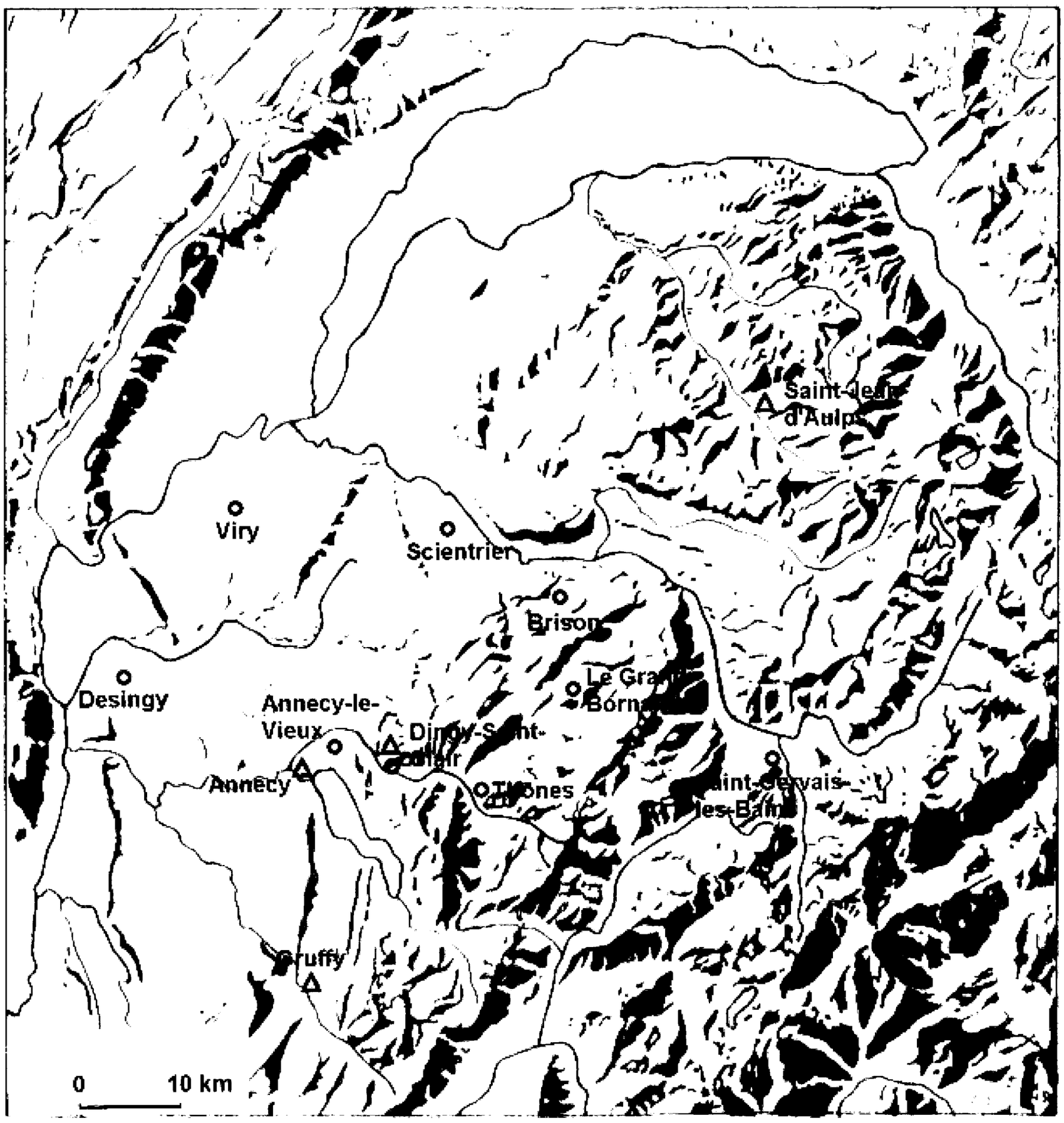
(2) Cette opération, placée sous la responsabilité d'Hélène Laubacher, conduite ponctuellement de 1985 à 1988 sur ce vaste tènement de 6 000 m², a permis de mieux connaître l'un des pôles économiques de l'agglomération antique, le forum.

ont réalisés permettent aujourd'hui à Boutæ d'être l'agglomération antique la mieux connue du Nord de la Narbonnaise. Mais si Boutæ, au fil de son évolution et de ses reconstructions, continue encore aujourd'hui à livrer de la matière historique aux archéologues, notre connaissance des communes voisines reste très lacunaire malgré l'extrême pression économique qu'elles subissent ou qu'elles ont subi. Les restructurations complètes de leurs centres anciens et les bouleversements radicaux de leurs terroirs agricoles n'ont pu faire l'objet d'observations rigoureuses et exploitables, faute de protections adéquates et de personnel suffisant pour intervenir sur le terrain quand cela s'imposait. Paradoxalement, le *vicus* de Boutæ, bouleversé depuis plus de 150 ans, mais dont le périmètre de protection avait été inscrit au P.O.S. dès 1978, se trouve être aujourd'hui une mine de renseignements, propre à de multiples études et analyses sur l'urbanisation, les modes de construction, l'exploitation des richesses naturelles, les voies commerciales, l'artisanat, la céramique etc. alors que nombre de communes voisines, subissant depuis quelques décennies, après des siècles de quiétude, une totale restructuration, n'ont pu profiter de ces travaux pour acquérir de nouvelles données sur leur passé. Espérons que les bouleversements irréversibles que nous observons dans l'évolution de l'agglomération annécienne mais aussi dans l'ensemble du département pourront être l'objet d'un suivi archéologique, à la faveur de la réforme de l'archéologie préventive [3], permettant de recueillir et de protéger, à fins d'études immédiates ou ultérieures, cette documentation irremplaçable, accumulée depuis des millénaires dans le sous-sol ou dans les eaux de nos lacs et rivières.

Joël Serralongue
(SDAHS)

---

(3) En application de la loi sur l'archéologie préventive en date du 17 janvier 2001, il a été créé un institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) le 16 janvier 2002.



Δ chantier de fouilles
○ découvertes isolées

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

HISTOIRE

PERIODE ROMAINE

ANNECY, *ZAC Galbert*
Lots CCI et Halpades, ancienne parcelle 139, section EI
(coord. Lambert : 893,800 / 2108,000 ; alt. 451 m)

Les fouilles entreprises à la suite des sondages d'évaluation se sont enchaînées entre juin et novembre 2001. Les données sont

actuellement en cours d'étude et ces premiers résultats doivent être considérés comme provisoires.

Deux lots ont fait l'objet d'investigations poussées. Le premier, qui correspond à la future Chambre de Commerce et d'Industrie, est situé contre le mur oriental, dans la partie centrale de l'ancienne caserne.

L'occupation la plus ancienne consiste en un système de fossés orthonormés qui pourraient délimiter un réseau parcellaire. Ils sont comblés après un épisode de débordement du lac (?) et c'est à une seconde phase qu'appartiennent les autres vestiges.

Un bâtiment de plan rectangulaire (au moins 36 x 18 m) constitue la partie la plus spectaculaire des découvertes. Il est divisé en quatre espaces de dimensions très différentes (de 50 à 330 m² !). Le plus vaste comportait six piliers régulièrement répartis. Il est encore difficile de préciser la nature des activités qui s'y déroulaient, mais on peut tenir comme une hypothèse raisonnable qu'il s'agisse là d'un entrepôt, implanté dans la périphérie immédiate du bourg antique.

Les abords du bâtiment ont livré un nombre important de fosses et de trous de poteaux qui déterminent plusieurs édifices. La plupart des trous de poteaux se distinguent par des systèmes de calage développés. La profondeur des creusements peut atteindre 0,70 m ; une fois le poteau en place, des pierres calcaires ou des galets sont insérés en force dans le trou, autour du pilier, le plus souvent sur toute la hauteur du creusement.

Dans la partie nord du lot CCI, trois murs participent manifestement d'une même structure. Il n'en subsiste plus que de légers solins de galets et de petits moellons calcaires bruts de taille, lutés à l'argile. Si les murs nord et sud sont parallèles, ils forment avec le mur ouest un angle très fermé plutôt inhabituel. Les dimensions de cet espace sont délicates à saisir : la largeur serait de l'ordre de 12 m pour une longueur supérieure à 14 m.

Le second lot est implanté en bordure de l'avenue de Genève, à hauteur de l'ancien portail de la caserne.

On trouve là toute une série de vestiges — fosses et trous de poteaux — qui se développent immédiatement au nord du bâtiment antique précédemment fouillé par nos collègues F. Baucheron et J. Serralongue (lot Bouygues). L'ensemble relève apparemment d'une même parcelle, délimitée au nord, par un large fossé. A l'issue de l'étude, il sera possible de déterminer le plan d'un édifice sur poteaux, peut-être une annexe du bâtiment en dur précité.

Deux aménagements en creux ont été dégagés et vidés de leurs comblements formés dans une large mesure de tuiles brisées, et qui contenaient en outre des fragments de clayonnage. Le mieux conservé a livré les restes d'une sole d'argile rubéfiée. Il s'agit à n'en pas douter de fours semi-excavés dont la fonction reste à préciser.

Dans chacun des deux lots fouillés, hormis quelques monnaies et de la céramique en quantité limitée, le mobilier est peu abondant et ne permet pas de caractériser la nature exacte des activités. Si les datations ne sont pas encore précisément établies, on peut d'ores et déjà admettre une occupation étagée entre la période augustéenne et le IV[e] siècle.

Frank Gabayet
(INRAP)

ANNECY-LE-VIEUX, *La Thuilière*
Parcelle 85, section BY
(coord. Lambert : 896,800 / 2109,500 ; alt. env. 550 m)

En décembre 2001, à l'occasion de travaux de décapage sur un terrain situé au sud-est du chemin de Bellevue et au sud-ouest du Clos Ronsard, est apparu sur une surface de près de 2 000 m² un épandage de *tegulae* et de *tubuli* dont certains déformés par une surcuisson. L'absence d'autres matériaux de construction (pierres et mortier) ou de mobilier domestique, permet de privilégier l'hypothèse d'une tuilerie romaine, dont la trace aurait exceptionnellement été conservée dans la toponymie.
Aucune menace ne pesant sur ce site, les service de l'Etat ne se sont pas opposés à son remblaiement et son étude a été remise à plus tard.

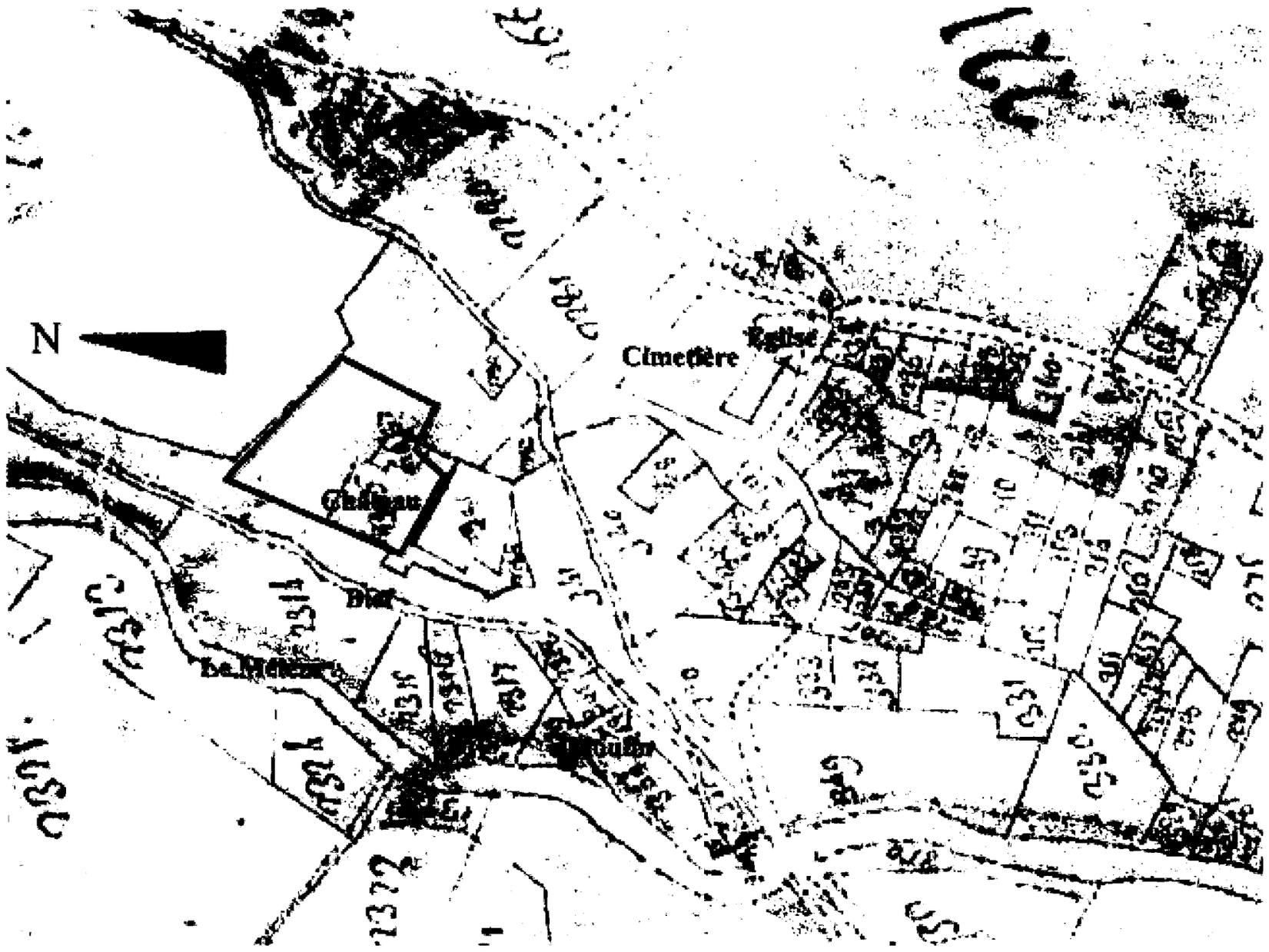
Joël Serralongue et Christophe Guffond
SDAHS

MOYEN-AGE

DINGY-SAINT-CLAIR, *Le Château*
Parcelle 1683, section D
(coord. Lambert : 901,250 / 2108,625 ; alt. env. 600 m)

Une intervention archéologique s'est déroulée au chef-lieu et a porté sur un quart d'hectare situé sur le côté ouest du village, à l'emplacement présumé de l'ancien château de Menthon-Dingy. Cette emprise, concernée par un projet de construction de deux bâtiments scolaires, a ainsi fait l'objet d'une évaluation de son potentiel archéologique.

L'emplacement du château, démantelé au début du XIX[e] s., ne fait aucun doute ; la mappe sarde de 1730 indique clairement la présence d'un bâtiment d'aspect massif ouvrant sur une cour au sud, aujourd'hui déjà occupée par d'autres bâtiments scolaires et leur aire de jeu.



Le château en 1730 (mappe sarde de Dingy-Saint-Clair
Archives Départementales de la Haute-Savoie)

L'emprise des futures constructions et de leurs espaces aménagés occupe la presque totalité du corps principal ainsi que ses arrières vers le nord. L'évaluation, qui devait préciser l'état de démantèlement de l'édifice, a permis de mettre au jour les fondations et une partie des élévations du rez-de-chaussée, des sols en place ainsi que quelques vestiges situés à l'arrière du bâtiment (douves [4] et fossé, four, fosses).

Implantation des vestiges dans leur environnement

La commune se situe à environ 5 km à vol d'oiseau d'Annecy ou à une quinzaine de kilomètres par la route, alors que le château de Menthon, dont la famille du même nom se trouve associée à la branche familiale de Dingy dès le XIII[e] s., surplombe la rive orientale du lac. Le chef-lieu se situe quant à lui à 601 m d'altitude, dominé au nord et à l'est par le massif du Parmelan qui culmine à 1832 m. Les pentes abruptes de la montagne de Lachat limitent l'horizon à l'ouest.

Dingy-Saint-Clair occupe une combe qui s'ouvre au sud sur le val de Thônes où s'écoule le Fier. Cette combe, arrosée par le ruisseau

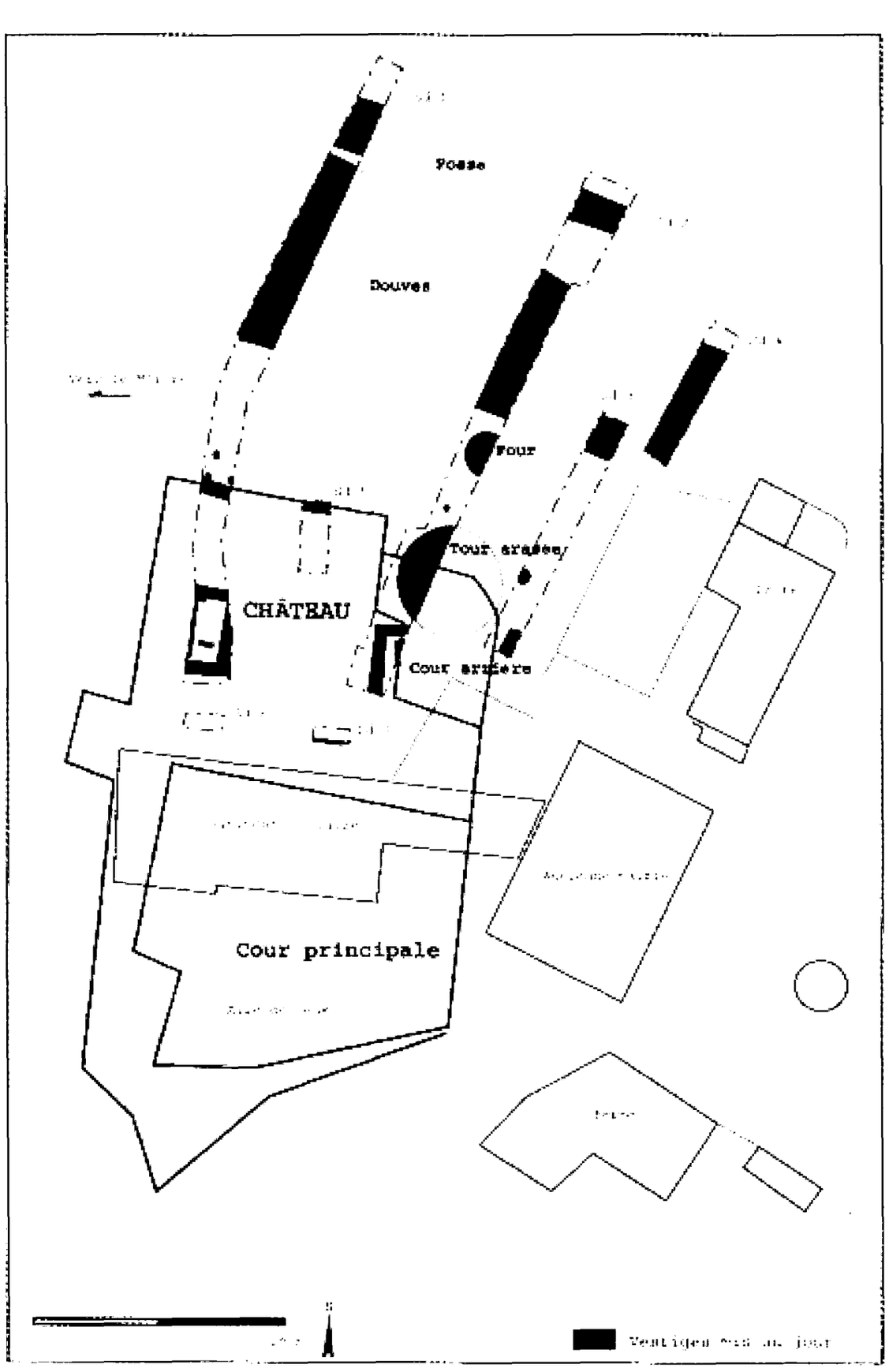
---

(4) Nous appellerons « douves » le très large fossé situé au nord du château, par opposition au fossé plus modeste qui le jouxte.

encaissé du Mélèze, affluent du Fier, est assez large. Le cœur du village et son château se sont installés en retrait, sur un replat, à 1 km de l'entrée de la vallée. Cette position permettait sans doute de contrôler, au niveau du défilé de Saint-Clair, plusieurs voies d'accès au lac et à la vallée de Thônes.

Le château a été élevé sur le méplat d'une pente nord-sud. L'édifice était naturellement défendu à l'ouest par le talweg du ruisseau du Mélèze et au sud par une reprise abrupte du pendage.

Les sondages ont permis d'aborder la quasi totalité de l'emprise du bâti. Vers l'arrière, au nord, les décapages ont révélé la présence d'un large fossé remplacé ultérieurement par des douves ; à cet endroit, le terrain accuse d'ailleurs encore un léger dénivelé. L'emprise des sondages n'a pas permis d'observer le côté oriental ; si l'on se réfère au tracé au sol du dénivelé précédemment cité, celui-ci oblique brusquement vers le sud, sous le jardin et le bâtiment de la poste. Une fermeture des douves protégeant la façade ouest peut être proposée à titre *d'hypothèse*. Le rôle de l'écoulement canalisé sous la place du village vers l'ouest, et déjà signalé sur la mappe sarde en 1730, reste encore inexpliqué.



Dingy Saint Clair
"le Château" (74)
Plan de masse
synthétique
(D.A.O. : Marc Guyon,
responsable : C. Coquidé)

Contexte historique

La présence d'une demeure seigneuriale à Dingy est attestée dès le XIII[e] s., lorsque la famille de *Dongye* s'allie par mariage à celle de Menthon, donnant naissance à la branche de Menthon-Dingy (5).

Près de six siècles après, la mappe sarde, témoignant de l'emprise du château en 1730, en offre la première représentation. Un corps de bâtiment de plan quadrangulaire d'environ 500 m² s'ouvre au sud sur une cour de surface presque équivalente, bordée à l'ouest et au sud d'un large mur (et de bâtiments ?) d'enceinte. Le plan triangulaire de la courtine sud correspond au fort talus qui protège l'édifice et la matérialisation de cette construction reste en suspens.

A l'arrière, dans l'emprise du projet, une petite cour s'insère dans l'angle tronqué nord-est ; les redents du mur extérieur bien visibles sur ce plan signalent sans doute l'une des évolutions du bâti. On note qu'aucun fossé ou douves n'est représenté alors que seuls les bâtiments le sont tout comme le moulin et le bief qui court en contrebas de la façade est.

A la Révolution, le château est mis sous séquestre. Une visite de 1796 signale que la toiture est dégradée, que le château et ses dépendances (grange, écurie et moulins...) menacent ruine. Les visiteurs indiquent également que les bâtiments sont désaffectés et occupés par des fermiers (6).

Le château est finalement vendu en 1814 à Monsieur Lagrange-Balayson de Dingy qui ne pouvant l'entretenir, en vend les matériaux. Divers éléments architecturaux de l'habitat civil de la commune sont réputés provenir de ce démantèlement (éléments de portes, de fenêtres, boiseries...). Autre pierre réputée provenir du château, un encadrement de porte issu d'une construction située au Villard-dessous d'Alex porte la mention de sa seconde pose en 1806. La vente de matériaux aurait ainsi débuté bien avant la vente finale (7). Certaines de ces pièces portent des mentions bien antérieures qui illustrent les réfections qu'a dû subir le château au cours des temps (1574, 1681, 1713).

Les niveaux de démolition du XIX[e] s. ont néanmoins livré un certain nombre de pièces d'architecture intactes, non récupérées : éléments de porte ou de fenêtre, marche, élément de soutien (corbeau ?). On y a remarqué également la fréquence des tuiles de couverture, plates, à une extrémité pointue.

---

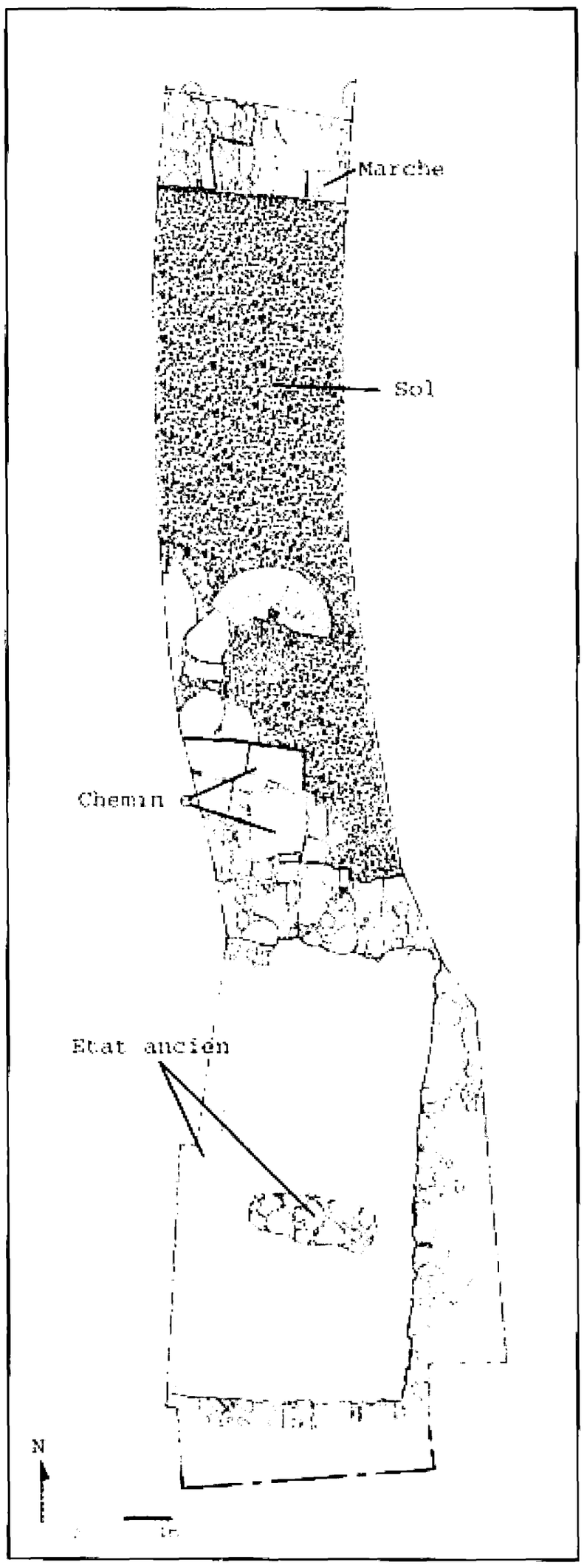
(5) La famille de Menthon a conservé la totalité des archives familiales. Les textes cités dans la monographie sont variés, certains sont des visites, des contrats de réparation ou des dénombrements de mobiliers ou de locaux mais legs et dotations de mariage ont dû exister.

(6) Ch. Lafrasse, « Monographie de Dingy », *Mémoire et Documents de l'Académie Salésienne*, t. XL, 1919, p. 30.

(7) « La vallée de Thônes de A à Z », *Les amis du Val de Thônes*, n° 18, Thônes, 1993, p. 74.

Autre pièce souvent mentionnée mais d'un contexte tout différent, la clef de voûte aux armes des Menthon (XV[e] s. ?), aujourd'hui encastrée dans la façade de la mairie, a été retrouvée dans les ruines de l'ancienne fabrique de verres de montre du XIX[e] s. qui se situait près du pont de Dingy ; elle proviendrait de la chapelle funéraire des Menthon-Dingy détruite vers 1830 lors de la réfection de l'église. Son exemple illustre bien le nomadisme des éléments architecturaux remarquables.

L'abandon puis l'oubli du château sont consommés. En 1866, le cadastre français n'en signale plus aucune trace. Le parcellaire lui-même ne reprend que les courbes topographiques, hormis peut-être la limite entre le château et la cour principale. En revanche, le bief menant au moulin y figure encore dans son intégralité bien qu'il n'apparaisse plus que partiellement sur les cadastres contemporains.



Dingy Saint Clair (74) Sondage 1
(D.A.O. : Marc Guyon,
responsable : C. Coquidé)

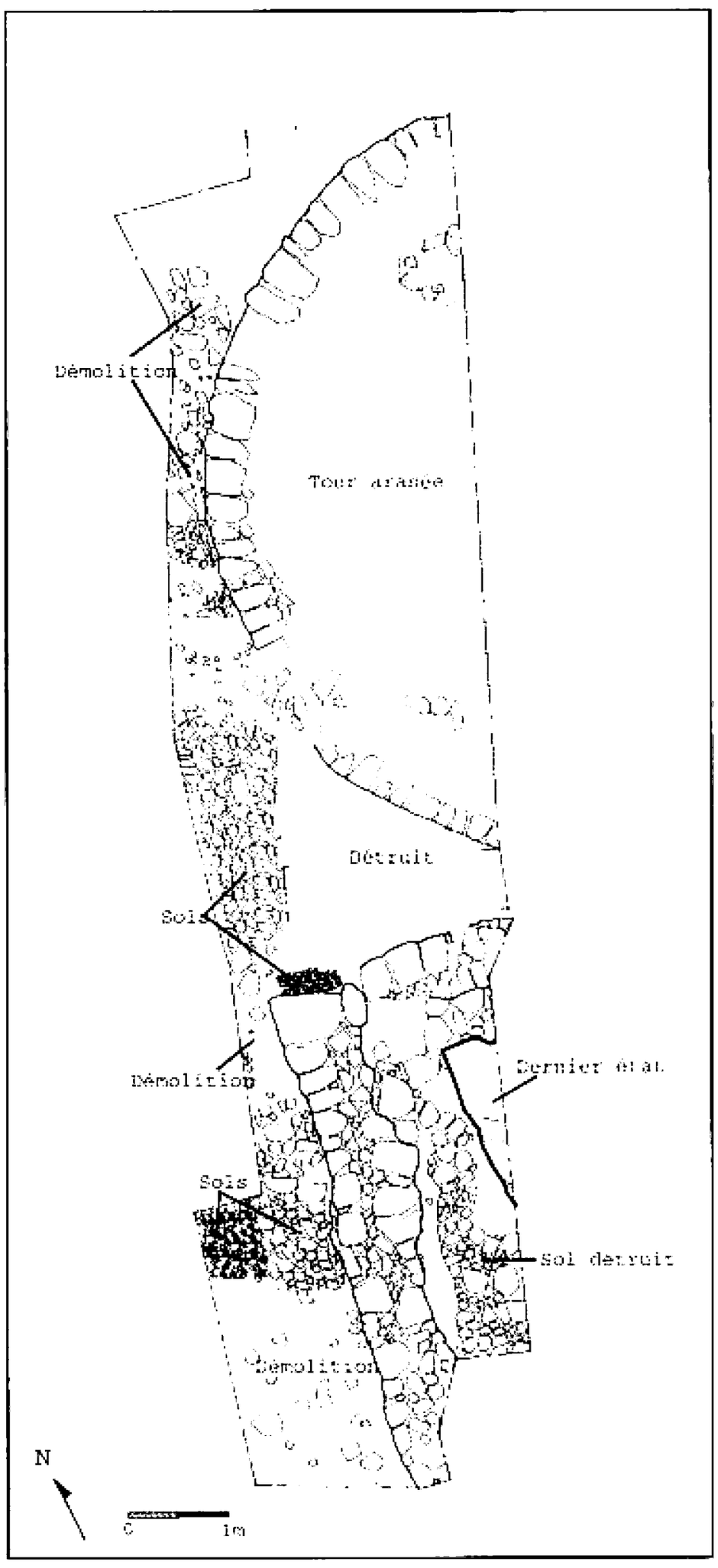
Du bâtiment médiéval au château moderne

Les bâtiments castraux : on note un état antérieur à la trame castrale qui survit jusqu'au XIX[e] s. : trous de poteaux sous et à côté de certains des murs arrières, fondations récupérées avec du mortier rosé (?) formant des espaces décalés et à l'orientation légèrement divergente. La structure générale semble moins massive que celle qui a survécu. S'agit-il d'un premier château ou d'un édifice de type différent (maison-forte) ? Est-elle antérieure ou postérieure à la première mention écrite lors de l'alliance des branches de Menthon et de Dingy au XIII[e] siècle ?

Un second état tend à témoigner de l'état du château avant son abandon, où plusieurs phases de construction sont néanmoins perceptibles (percement d'ouverture avec un seuil à 2 ou 3 marches

sur l'arrière, reprises et recoupements de fondations au mortier soit jaune, soit clair, pose d'un sol pavé…). Ainsi, le redent sur la cour arrière visible sur la mappe sarde, auquel les sondages font correspondre plusieurs maçonneries imbriquées, illustre des reprises architecturales majeures. Plusieurs éléments récupérés et ré-encastrés dans les sols pavés témoignent également de cette évolution constante (fragments de meule et de dalles parfois moulurées).

Parmi ces remaniements, l'arasement de la tour circulaire située sur l'angle nord-est illustre une phase particulière puisqu'il s'agit de la disparition d'un élément défensif majeur. Cette tour de 8 m de diamètre (restitué), en dehors de tout bâti, coïncide néanmoins avec le tracé extérieur de la petite cour arrière de la mappe sarde. Il est probable que cette cour soit le reflet des anciennes courtines, d'autres changements ayant pu affecter le plan originel du château féodal. Dans tous les cas, bien que de dimension modeste, la tour tenait son rôle de défense, adossée au côté le plus exposé, sur la façade arrière.



Bien que l'état correspondant à cet élément médiéval à vocation militaire ne puisse être recalé chronologiquement, l'apparition des donjons circulaires remplaçant les tours de plans carrés pourrait témoigner de l'influence architecturale de la puissante maison de Savoie à partir du XIII[e] siècle. On signale alors des plans avec une tour ronde rejetée sur un des angles du château entourant une petite cour intérieure, ce qui pourrait

Dingy Saint Clair (74) Sondage 2
(D.A.O. : Marc Guyon,
responsable : C. Coquidé)

correspondre au cas de Dingy. Le plan d'ensemble avec une grande cour sur façade avant reste en effet peu fréquent dans la région, le plan avec une cour principale au centre du bâti étant plus répandu. Si un tel espace existe à Dingy, il est vraisemblablement de surface fort modeste et son existence dès l'origine du château n'est pas attestée.

A noter enfin que la stratigraphie, vérifiée en de nombreux points jusqu'au sol géologique, n'a révélé aucune salle en sous-sol, des espaces enterrés plus restreints pouvant néanmoins subsister par ailleurs (citernes et puits).

La structure interne : les divisions internes de l'espace ont été abordées sur le côté occidental ; trois espaces d'un peu plus de 7 m de large encadrent une pièce centrale de 5 m. Les sols ont été légèrement encaissés à l'amont par rapport au niveau de circulation extérieur ; pour rétablir la pente vers l'aval, certains sols accusent une soixantaine de centimètres de dénivelé d'une pièce à l'autre, compensés par la présence de deux ou trois marches. Ces paliers gèrent sans difficulté le pendage d'environ 1,20 m entre l'arrière côté amont et la cour principale côté aval. Selon ces modules, le rez-de-chaussée de l'état final peut contenir une dizaine d'espaces, l'éclairage d'au moins une pièce placée au centre restant problématique.

Les seuls sols conservés sont des pavages de galets et de pierres de modules petits à moyens. Les modules moyens (galets de 0,10-0,20 m) ont été observés à proximité de la tour et matérialisent peut-être des espaces de circulation extérieurs (cour ou cheminement). Les petits modules, à la pose soignée, sont souvent observés dans des espaces intérieurs à vocation fonctionnelle. Les autres revêtements de sol ont dû être récupérés. En effet, les planchers n'ont laissé aucune trace tandis que quelques carreaux de terre cuite claire ont été recueillis dans les niveaux de démolition.

L'extérieur : en dehors du château lui-même, l'emprise a permis d'appréhender les espaces arrières de l'édifice. Le système défensif se compose d'un fossé de 3,50 à 4,50 m de large puis de douves de 11 à 14 m de large ouvrant sur la rivière du Mélèze à l'ouest.

D'autres vestiges occupent les terrains arrières. En dehors de quelques trous de poteaux déjà mentionnés, on note quelques fosses (non interprétées) ainsi qu'un large four à vocation collective ou artisanale (?) tout à fait inattendu. Son diamètre est exceptionnel (3,70 m) pour ce type de vestige, puisqu'il est simplement excavé dans le terrain naturel. Ses parois sont très rubéfiées et semblent avoir subi de longues chauffes.

Le matériel

Aucun matériel n'est associé aux premiers états du château. Les céramiques, que ce soit sur les sols conservés ou dans les remblais, proviennent pour la plupart des niveaux de destruction du XIX^{e} s. ; on

note d'ailleurs une vaisselle utilitaire des XVIII[e]-XIX[e] s., réutilisée et réparée jusqu'au dernier point, où l'influence savoyarde est tangible (décors en gouttes ou en ponctuations), accompagnée d'une verrerie commune (bouteilles et gobelet apode). La monographie communale rappelant que les derniers occupants étaient des fermiers sans toit, l'ensemble est logiquement assez loin des vaisseliers en usage dans un château.

A noter pourtant un carreau de poêle à glaçure verte, fragmenté, décoré d'une salamandre inspirée sans doute des productions animalières de B. Palissy datées de la seconde moitié du XVI[e] siècle et recueilli dans les déchets de taille comblant les douves.

Un lot, plus conséquent et plus ancien, a été recueilli sur un sol adjacent à la tour. Ce niveau de démolition est très différent des remblais de récupération. On y trouve de très nombreuses tuiles et des petits blocs calcaires. Une partie du mobilier pourrait dater du XVII[e] siècle mais l'autre serait à rattacher aux deux siècles suivants. Ce niveau, hétérogène, affleure littéralement sous la surface et a pu être perturbé par des récupérations plus récentes. Il témoigne sans doute d'une phase de réfection interne.

Un autre type de matériel, cette fois métallique, piégé entre les pierres de ce même sol, est en revanche issu de sa fréquentation et non de son abandon. On y dénombre d'innombrables épingles, crochets, clous, agrafe et une monnaie, tombés là au fur et à mesure des allers et venues.

Il faut enfin signaler qu'aucun vrai dépotoir n'a été mis au jour, d'où sans doute la très faible proportion de faune dans les ensembles.

Catherine Coquidé
(INRAP)

MOYEN-AGE ET PERIODE MODERNE

ANNECY, *Vallon de Sainte-Catherine*
Section CS, parcelle 168
(coord. Lambert : 893,130 / 2103,790 ; alt. 692 m)

La campagne de prospection thématique (P.R.N. 25 « Histoire des techniques de la Protohistoire au XVIII[e] siècle et archéologie industrielle ») dans le vallon de Sainte-Catherine s'est poursuivie au cours de l'année 2001 [8].

---

(8) Cf. *Revue Savoisienne*, 1999, p. 54 -57.

Prospections géophysiques

Une deuxième campagne de prospection a été conduite par L. Aubry de la société Terra Nova avec utilisation de la méthode électrique en mode multi-profondeur afin d'obtenir une cartographie à deux profondeurs d'investigations distinctes (1 et 2 m). Elle a permis d'élargir la connaissance du sous-sol du site du vallon de Sainte-Catherine et d'apporter des informations inédites quant à l'estimation des restes enfouis de l'abbaye cistercienne.

A l'issue de cette étude, il apparaît que plusieurs bâtiments sont encore présents dans le sous-sol du vallon et plus particulièrement au sud du refuge dans le sous-bois et entre le refuge et la rupture de pente. La nature et l'âge de ces bâtiments n'est pas déterminable directement à cause de l'occupation incessante du vallon. Ils témoignent néanmoins d'une organisation spatiale fortement marquée. De plus, ces structures semblent être en concordance avec le bâtiment du refuge. Dans l'hypothèse où celui-ci correspond à l'ancienne église abbatiale, les cartes géophysiques retracent le plan des bâtiments claustraux.

De manière générale, il est délicat d'interpréter ces anomalies en terme de vestiges archéologiques en raison de l'occupation continue du site. Seule une campagne de sondages permettrait d'établir la nature de ces anomalies, leurs fonctions et de s'affranchir de la vision diachronique des cartes géophysiques.

A titre de test, cinq profils de résistivité développés sur une surface de 15 x 4 m ont été effectués dans la pente, à proximité de l'abbaye. Ils visaient notamment à « suivre » un muret sub-affleurant détecté dans l'un des sondages (cf. ci-dessous). Les variations du pendage et la variation de la couverture sédimentaire ont induit des problèmes de précision topographique et de non fiabilité des mesures. Le muret recherché n'a pas été détecté formellement et les profils pris individuellement n'apportent pas d'information exploitable. Seule la variation du contexte géologique a pu être mise en relief, l'épaisseur de la couche sédimentaire, piège à humidité, étant plus importante au bas d'une pente qu'à son sommet.

Étude historique

Le dépouillement de différentes séries aux Archives départementales de la Haute-Savoie (Série G, H et SA), aux Archives départementales de la Savoie (série B et SA), aux Archivio di Stato di Torino et dans les archives de l'Académie Florimontane a été réalisé par M. de La Corbière. Parallèlement, diverses investigations bibliographiques dans les actes publiés ont été menées dans le but d'y retrouver des mentions de l'abbaye.

Les résultats de ces premiers travaux constituent l'amorce d'un inventaire des actes de l'abbaye qui permettra un réexamen objectif de l'histoire du couvent. Aucune découverte fondamentale n'a été faite mais l'inventaire apporte un éclairage nouveau sur certains points : changement de vocable, état du temporel, incendie (v- 1472), liste des abbesses... Il s'agit, avec la poursuite du dépouillement des séries d'archives non encore explorées, d'autant de pistes de recherche à suivre dans les prochaines années.

Analyses

Des échantillons d'argiles issus des carottes faites en 2000 ont été sélectionnés pour analyses sédimentologiques et palynologiques.

De même une quinzaine d'échantillons de pâtes de faïences et biscuits provenant de ramassages anciens ont été envoyés au Laboratoire de céramologie de Lyon. Les résultats de ces analyses seront complétés en 2002 par l'analyse d'une douzaine d'échantillons de céramiques trouvées en fouille lors de la campagne 2001.

Outre ces trois études principales, le Parc Naturel Régional du massif des Bauges a dressé la carte floristique du vallon.

Marie-Christine Lebascle
Conservateur du Patrimoine,
Musées d'Annecy

Sondages archéologiques

Dans le cadre de ce programme, une campagne de sondages archéologiques a été menée du 11 juin au 13 juillet dans la zone de dépotoir de la manufacture.

Cette zone de rejet, située dans une pente au nord-est du site de l'abbaye, a pu être repérée du fait de la grande quantité de matériel visible en surface. Elle a d'ailleurs été la victime de « fouilles » clandestines à maintes reprises dans les années 1980-1990.

Sept sondages de 1 m² ont donc été répartis sur une longueur de 40 mètres dans le but d'évaluer la puissance du dépotoir et de recueillir un échantillonnage le plus complet possible des productions de l'atelier. Ils ont révélé un riche niveau qui peut atteindre 0,80 m dans la partie haute de la pente. Ont ainsi été mis au jour de nombreux éléments relatifs à la fabrication de la faïence (matériel d'enfournement [9]

---

(9) " Dans le mode de cuisson en cazettes, les pièces émaillées sont empilées sur des perlettes dans des cylindres creux de terre réfractaire - les cerces - de hauteur et de diamètre variables, fermés par des plaques de terre cuite circulaires, les rondeaux : l'ensemble cerce - rondeau est nommé cazette. Ces cazettes sont remplies par l'encasteur, puis empilées les unes sur les autres dans le four par l'enfourneur". Définition d'après J. Rosen, *La Manufacture de Meillonnas (Ain)*, 2000, p. 90.



Ecuelle en terre vernissée à deux oreilles « en coquille » Ø sup. 14 cm ; h. 6,6 cm (obj. n° 15).



Fragment de plat en faïence à décor d'oiseau. Dim. 4,8 x 3,2 cm (obj. 111).



Fragment de plat en terre vernissée à décor au barolet d'animal et d'incisions au clou pour le sol. Dim. de l'animal 5,5 cm (obj. 40).

feuilles, fougères, bulbes, jacinthes des bois, marguerites et œillets. Certaines pièces sont également ornées de décors géométriques, d'insectes mais un élément caractéristique semble être la représentation d'un oiseau (héron ?).

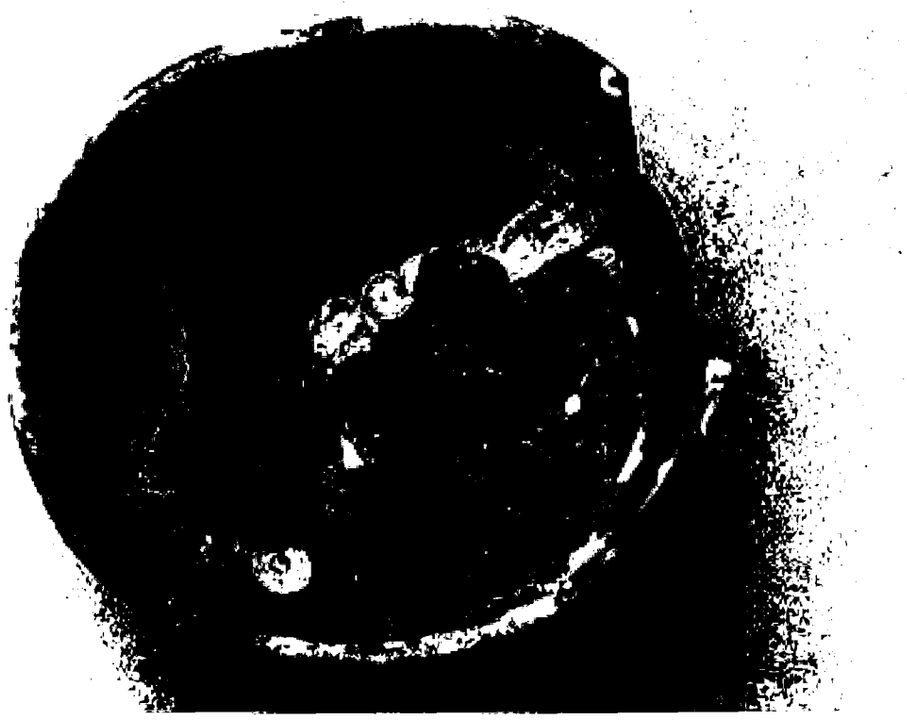
Les sondages ont permis de démontrer que, outre la production de faïence, la manufacture se caractérise par une importante série de céramiques en terre vernissée. Les décors sont issus du répertoire traditionnel et sont composés de marbrures, de lignes géométriques, de points, de coulures mais aussi d'intéressantes représentations animales d'oiseau et d'un animal cornu. La production de Sainte-Catherine offre une gamme étendue de couleurs : vert, jaune, brun, noir ; les formes, quant à elles, sont essentiellement des formes basses : assiettes, plats, bols, écuelles à anse ou à oreilles, les formes hautes : cruches, pots à provision sont plus rares. On trouve également des bénitiers et des éléments de poêle.

Si la faïence produite à Sainte-Catherine semble peu se démarquer des productions contemporaines de l'Est, notamment des manufactures de Meillonnas (Ain) ou de La Forest et Hautecombe (Savoie), la manufacture annécienne trouve son originalité dans la production de céramiques en terre vernissée qui se présentent comme les prémisses de la poterie « savoyarde » et trouvent probablement leur développement dans les découvertes récentes des fouilles de l'atelier du Saint-Sépulcre. Leur étude permettra d'apporter quelques éléments complémentaires à la connaissance de cette céramique régionale.

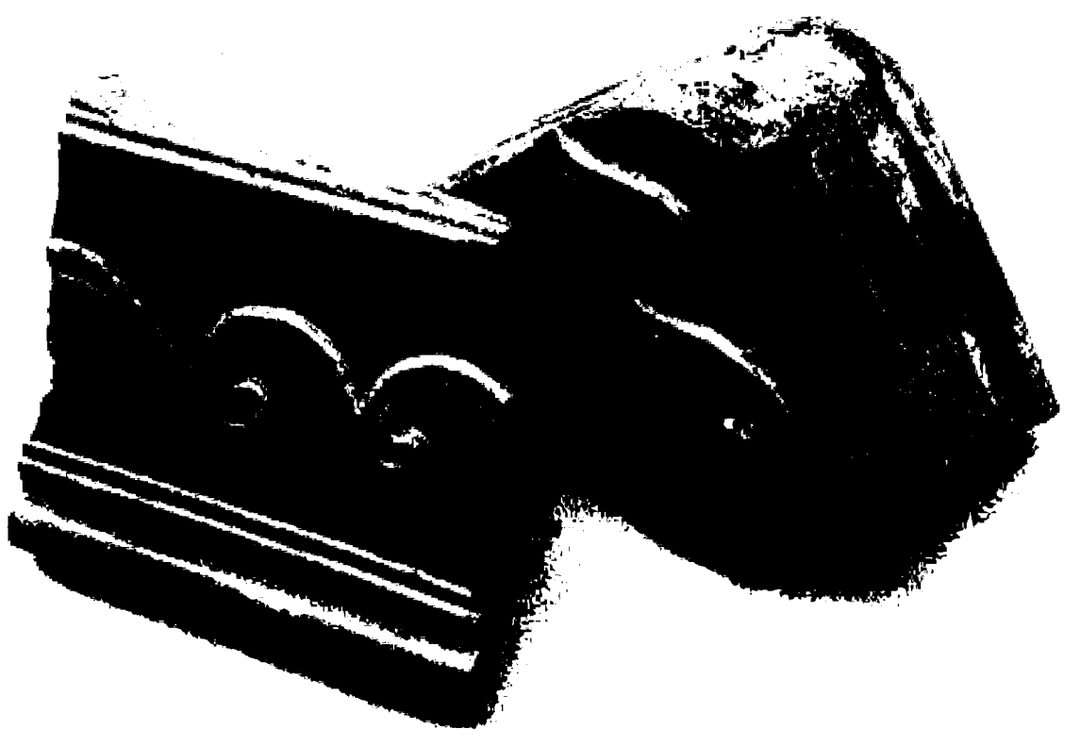
Témoignant de l'extension des bâtiments monastiques, un mur, orienté est-ouest, a été mis au jour dans le sondage 4. L'élévation, surmontée d'un mortier grisâtre, est conservée sur une assise bien appareillée. La taille du sondage n'a pas permis de préciser l'épaisseur du mur, mais elle excède 0,60 m. Le matériel découvert dans sa tranchée de fondation est datable du XIII[e] ou du XIV[e] siècle.

David Wavelet

Bol en terre vernissée à décor d'une spirale de points. Ø sup. 13,5 cm ; h. 6,2 cm (obj. n° 75).



Eléments de poêle à décor de flots grecs ou postes. Dim. 12,3 x 13,2 x 8,3 cm (obj. 35) et 8,5 x 13,3 x 12,4 cm (obj. 32).



Fragments d'assiettes, écuelles et jattes en terre vernissée. Ø restitué de l'assiette 21 cm (obj. 77).

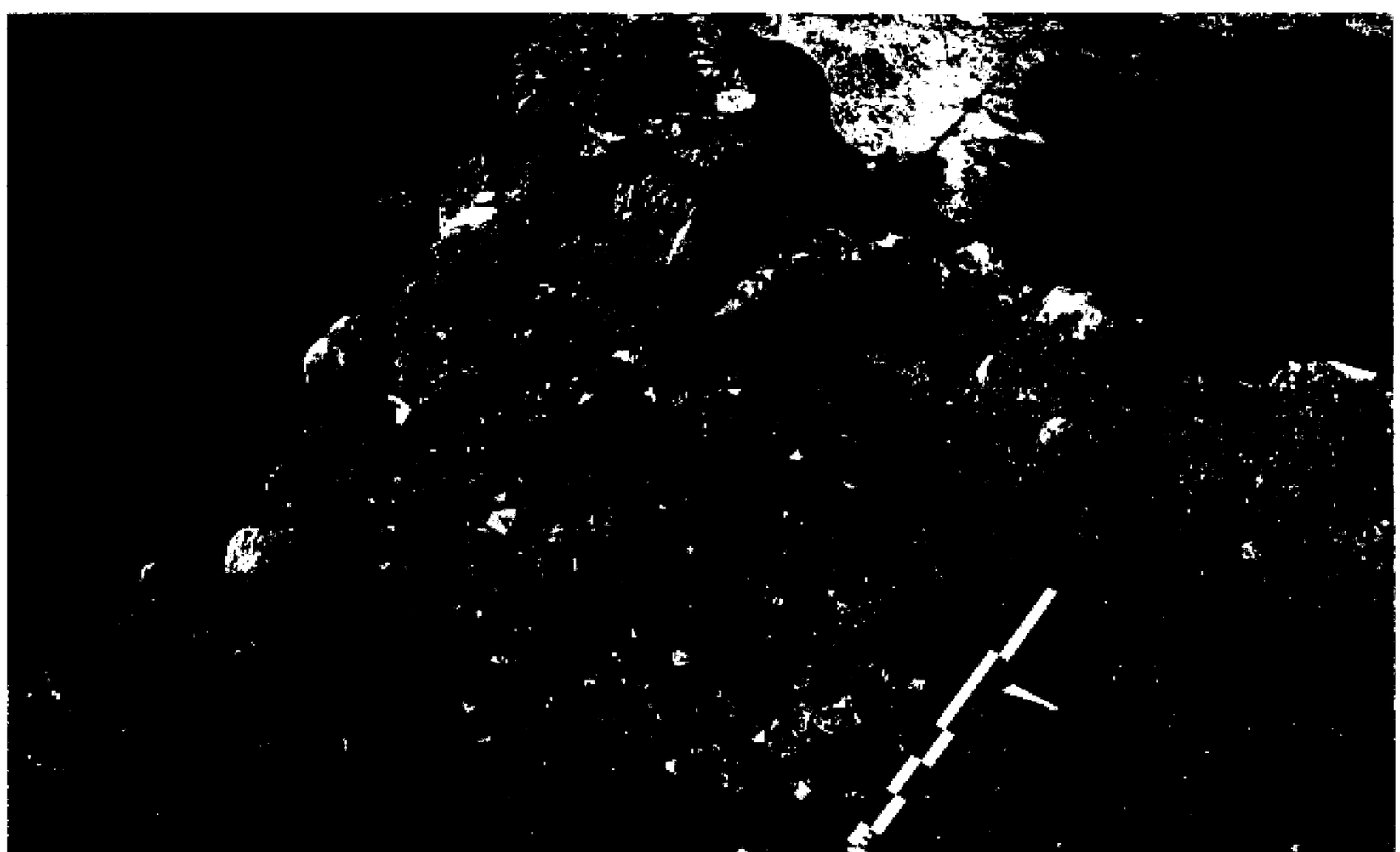


Fragments d'assiettes en terre vernissée ornées de lignes et de points. Ø restitué de l'assiette ornée de points noirs 20 cm.



Céramiques produites dans la faïencerie de Sainte-Catherine (1782-1805)
(Fouilles du dépotoir 2001 - cl. J. Serralongue)

ANNECY, *Lycée Gabriel Fauré*
Eglise du Saint-Sépulcre
Parcelle 1, section DH
(coord. Lambert : 893,620 x 2106,780 ; alt. 448 m)

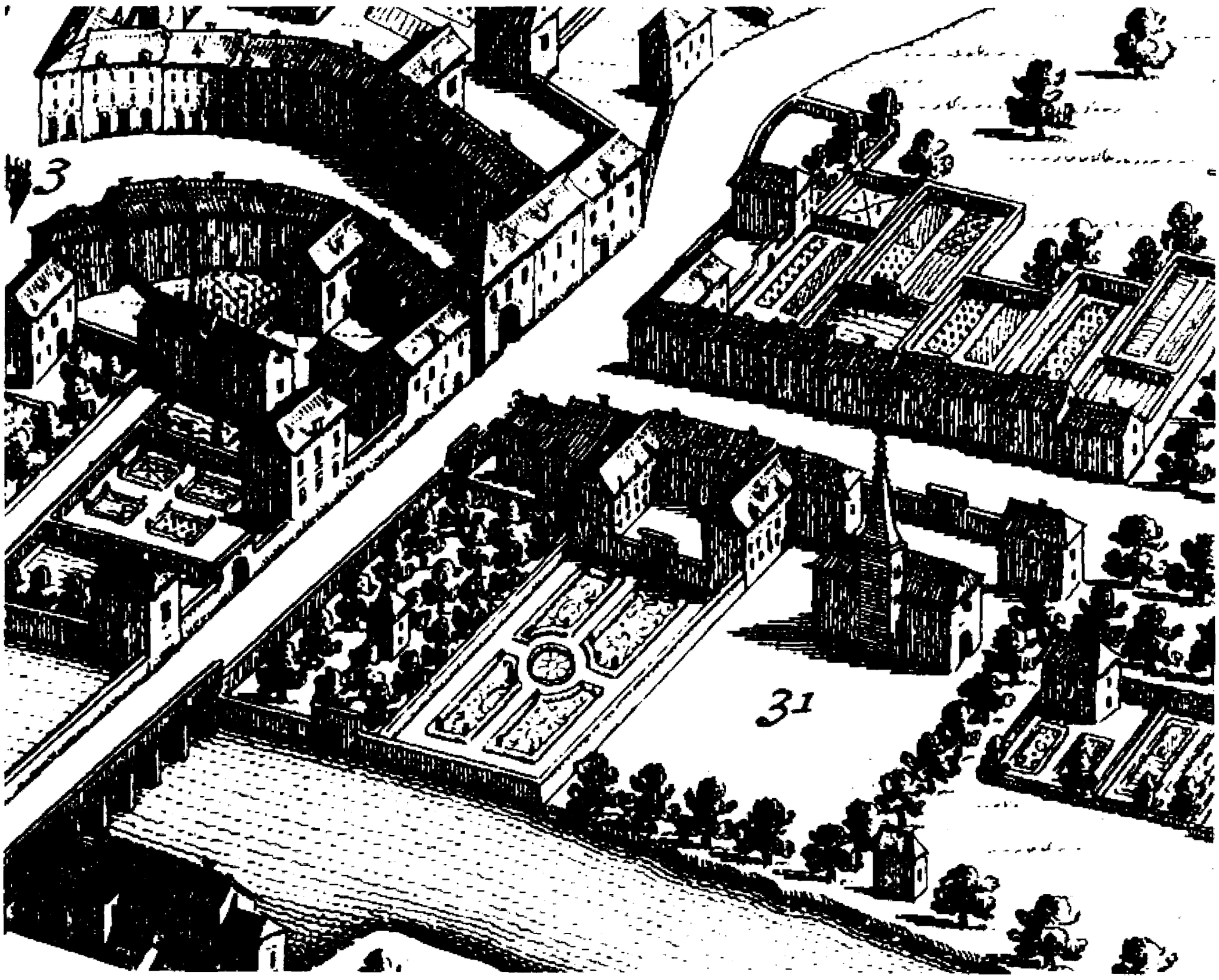


Vue du remplissage supérieur du dépotoir situé au chevet de l'église du St- Sépulcre, contenant majoritairement des ratés de cuisson de poteries vernissées. (Cliché : J. Serralongue)

Une brève opération de sauvetage a été menée en avril 2001 à l'occasion de travaux d'agrandissement du lycée Gabriel Fauré suite au signalement auprès de la police nationale de la découverte de quelques sépultures. Celles-ci se situaient en périphérie du chevet de l'église du Saint-Sépulcre, détruite en 1966 lors de la construction du gymnase du lycée. L'arrêt momentané du chantier a permis de substantielles observations sur le mode de construction de cet édifice dont les fondations du chœur et d'une partie de la nef ont été redégagées avant leur destruction définitive.

Cette église était rattachée à un hôpital, fondé en 1348 par André d'Antioche († entre 1350 et 1360), sur des terres données par le comte de Genève et situées hors de l'enceinte fortifiée, entre le Thiou et la route menant à Chambéry. Le couvent du Saint-Sépulcre d'Annecy, desservi par des chanoines réguliers avait pour vocation l'hébergement et le soin des voyageurs, pèlerins et malades.

Les gravures de Chastillon (1598) et du Theatrum Sabaudiae (1682), mais surtout les cadastres de 1730 et de 1865, sont aujourd'hui des documents essentiels pour saisir cet ensemble monumental et tout

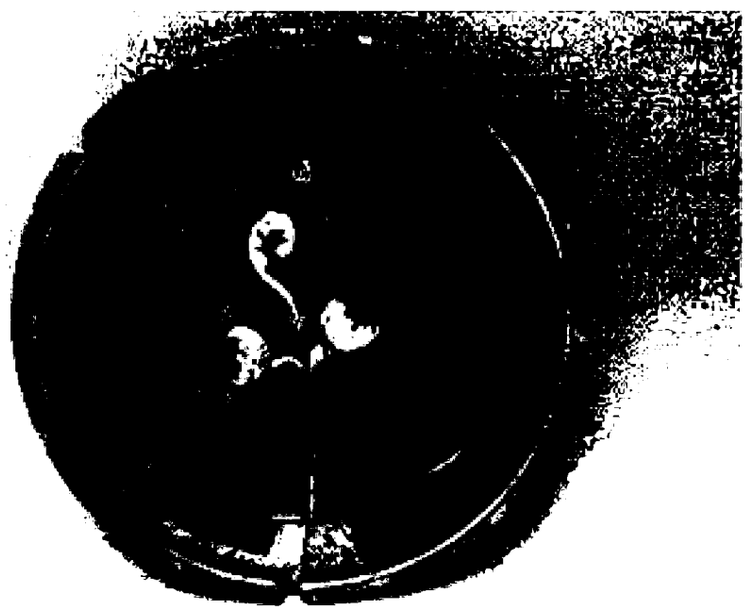


L'église du Saint-Sépulcre (détail du *Theatrum Sabaudiae* - 1682)

Echantillonnage de poteries en terre vernissée produites par un atelier non encore identifié installé dans l'église du Saint-Sépulcre dans la première moitié du XIX[e] s. (fouilles du lycée Gabriel Fauré - cl. J. Serralongue)



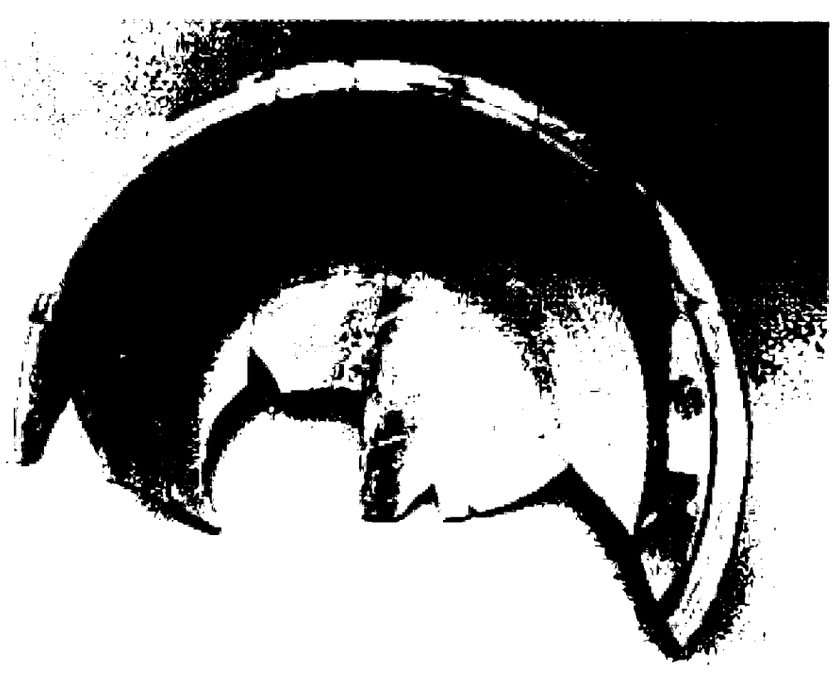
Bol pourvu d'une anse annulaire et d'une anse pincée, décoré d'une spirale de points obtenue au barolet. Ø sup. 15,5 cm ; Ø inf. 7,5 cm ; h. 6,5 cm (inv. n° 2001-53).



Plat orné d'une tige de fleur obtenue au barolet. Ø 29 cm ; h. 4,2 cm (inv. n° 2001-7).



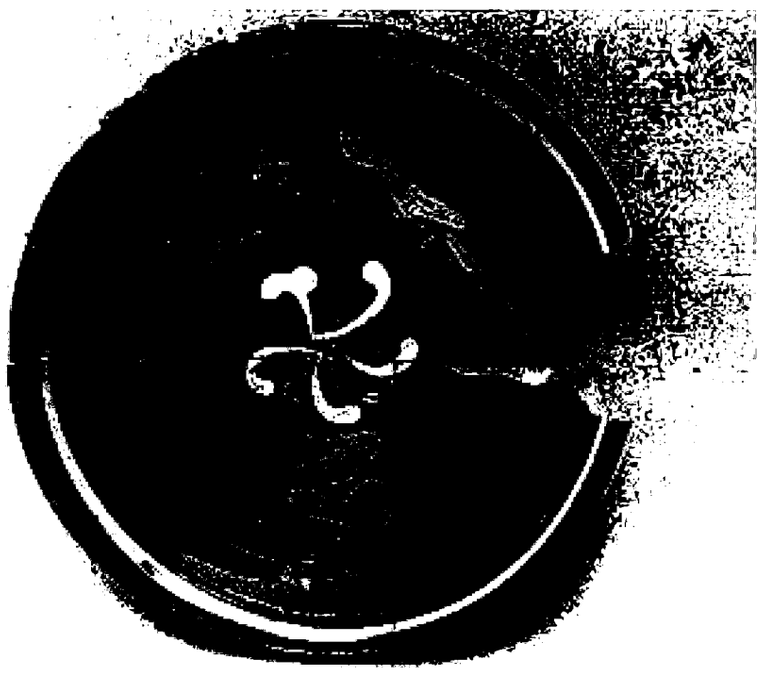
Bénitier sur pied, orné d'une croix émergeant d'une touffe végétale. Ø sup. 7,6 cm ; Ø du pied 4,2 cm ; h. 8 cm (inv. n° 2001-49).



Saladier à bord festonné, à décor floral partiellement gravé à la pointe.
Ø sup. 38 cm ; Ø inf. 22,5 cm ; h. 10 cm (inv. n° 2001-30).



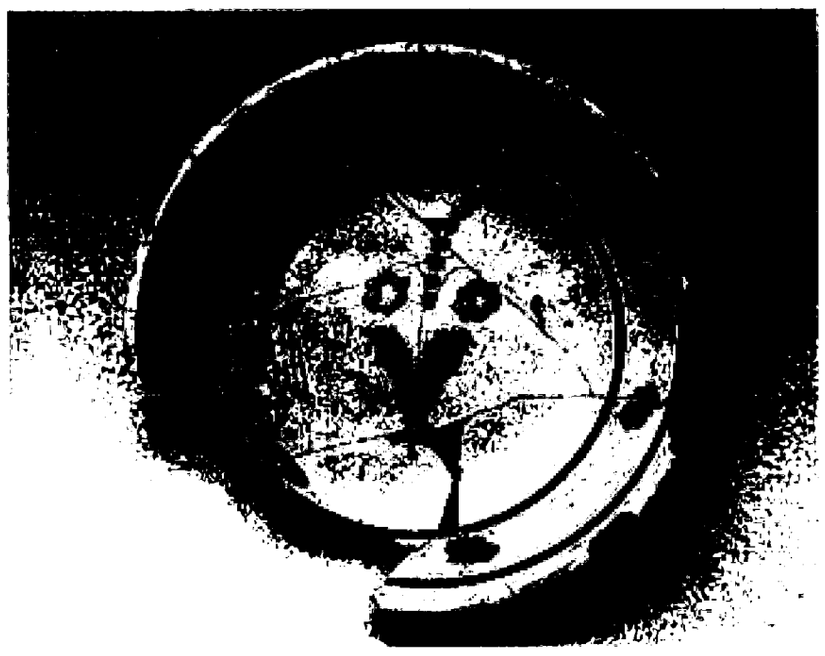
Jatte au décor concentrique au barolet d'une ligne ondulée et de lignes parallèles.
Ø sup. 25,4 cm
h. 6,8 cm
(inv. n° 2001-23).



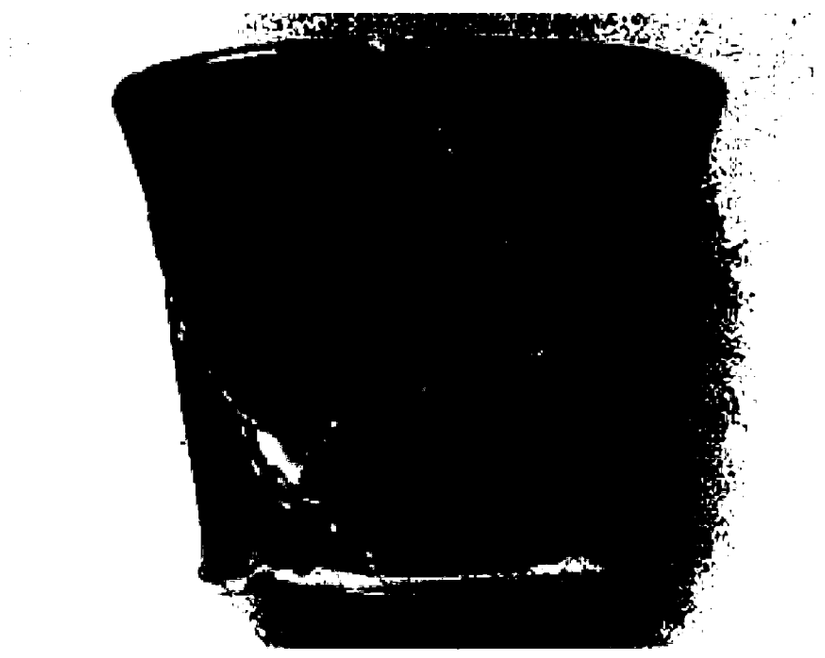
Plat orné d'un motif tourbillonnant obtenu au barolet. Ø 28,7 cm ; h. 3,8 cm
(inv. n° 2001-22).



Bol à oreilles à décor d'ocelles sur le bandeau extérieur. Ø intérieur 13,8 cm ; Ø hors tout 19,4 cm ; h. 7,5 cm (inv. n° 2001-18).



Assiette creuse ou écuelle au décor au barolet d'un bouquet de fleurs partiellement gravé à la pointe. Ø sup. 20,3 cm ; Ø inf. 14,8 cm ; h. 4,8 cm (inv. n° 2001-14).



Pot de fleur. h. 12,3 cm (inv. n° 2001-15).



Assiette creuse ou écuelle à décor au barolet d'un oiseau, partiellement gravé à la pointe. L. de l'oiseau 8,2 cm (inv. n° 2001-54).

particulièrement l'église qui fit par chance l'objet en 1912 d'une étude approfondie assortie de plans et relevés de détail [11]. Elle était bâtie sur un plan en croix latine et se composait d'une nef unique prolongée du sanctuaire d'une longueur totale de 43 x 11 m hors tout, d'un transept dont les croisillons se développaient sur 9,40 x 5,70 m et d'un clocher au nord, précédé d'une chapelle dite de la Trinité ouvrant sur la nef au niveau de la deuxième travée. C'est au cours de travaux effectués dans l'ancienne église en 1895, que des fragments d'une remarquable Mise au tombeau furent découverts et déposés dans les collections des Musées d'Annecy [12].

Les observations effectuées en 2001 n'ont pu porter que sur les maçonneries des fondations du chœur et sur le croisillon sud du transept, déjà arasé en 1826. Il est apparu que les maçonneries sont exclusivement constituées de blocs de calcaire parementés, noyés dans un abondant mortier de chaux et que les quelques éléments de support encore en place ou retrouvés dans la démolition de 1966 sont en molasse verte. De même on a pu observer que les fondations formaient une base de 2 x 2 m et reposaient dans le niveau actuel de la nappe d'accompagnement du Thiou, distant d'une centaine de mètres ; seul, semble-t-il, le contrefort nord-est qui se développait en fondation sur 3 x 2 m reposait sur un lit de troncs (de bois d'aulne) à peine écorcés et ébranchés. Ces bois ont été confiés au laboratoire ARCHEOLABS, qui a obtenu pour l'un d'entre eux une date ^{14}C calibrée : 1245 cal AD - 1395 cal AD, confirmant la date traditionnellement avancée pour une fondation de l'édifice en 1348.

La zone funéraire, épargnée sur une surface de 20 m² au chevet de l'église, n'a

(11) P. JACQUET, « L'église du Saint-Sépulcre d'Annecy », *Revue Savoisienne*, p. 103-114, 1912.

(12) F. BOURDIER, « La sculpture en Savoie au XV^e^ siècle et la Mise au tombeau d'Annecy », *Annesci*, n° 21, p. 15-119, 1978.

autorisé que quelques observations : entre les contreforts du chevet les sépultures sont parallèles au mur périmétrique de l'église et au-delà elles reprennent l'orientation générale de l'église. Peu après la fin de cette intervention, un caveau maçonné (?) aurait toutefois été détruit sous le croisillon sud (?) et a livré une boucle en bronze finement ouvragée.

Un lot important de céramiques vernissées datables de la première moitié du XIX[e] s. a été recueilli dans une fosse creusée contre le chevet de l'église. La présence de très nombreux ratés de cuisson et l'homogénéité de l'ensemble caractérisent un des ateliers de potiers qui se sont succédé dans l'église entre le début du XIX[e] s. et 1950, au rang desquels figure la famille Hertz, ayant officié dans ce lieu entre 1861 et 1939.

Joël Serralongue et Christophe Guffond
SDAHS

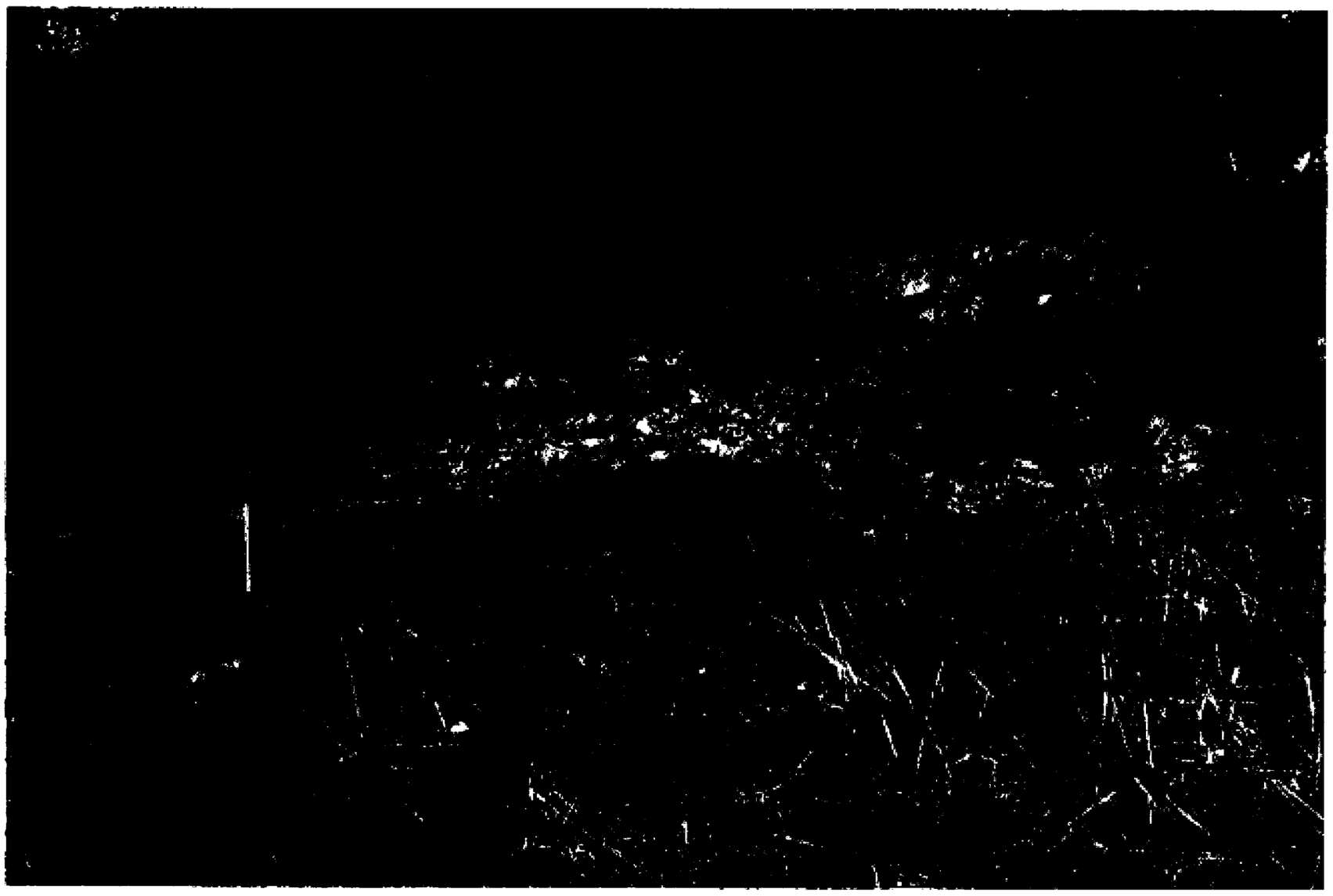
Bibliographie complémentaire :

Ch. CHEVALLIER, « Tombeau du bienheureux André d'Antioche dans l'église du prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy » dans *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, t. XIX, 1896.
A. DESPINE, « Notice historique sur le Saint-Sépulcre d'Annecy » dans *Bulletin de l'Association Florimontane*, 1856.
G. LETONNELIER, *Annecy aux XV[e] et XVI[e] siècles*, Annecy, 1911.

MASSIF DU SEMNOZ. Nécropole de l'Age du Fer et épierrement des champs. Prospection thématique.

Problématique

Entre 1867 et 1926, trois tas de pierres – « murgiers » ou « murgers » -, démolis tant à cause de la rectification de la route de Gruffy à Allèves qu'à cause de travaux agricoles, se révélaient être des *tumuli* de l'Age du Fer (CAG 1999). Groupées dans un secteur spécifique du terroir de Gruffy – où abondent aujourd'hui encore les murgers – ces trois tombes semblent signaler une nécropole de grande étendue implantée au sud du hameau du Molard, sur le piémont occidental du Semnoz. Un premier programme de prospection a été initié en 2000 dans le but de mieux comprendre le rapport entre tombes et murgers, et de saisir ces deux éléments dans leur environnement. La parenté morphologique entre les *tumuli* de l'Age du Fer et les murgers imposait de considérer ces derniers comme de véritables structures archéologiques, et de les étudier comme tels. La seconde phase du programme, en 2001,



Un murger massif et partiellement remparé à la Taillée-Nord, à Gruffy.
(Cl. A Mélo).

forte des résultats antérieurs et des fouilles de Sur la Côte Gaillard (Ozanne 2001a et b), consista à élargir le champ géographique de la prospection à l'ensemble du massif du Semnoz, pour valider, en quelque sorte, la méthode d'investigation et ses premiers acquis.

Cette première analyse du rapport entre les murgers d'épierrement des champs et les tombes de la nécropole de l'Age du Fer à Gruffy a mis en évidence plusieurs faits intéressant l'archéologie :

• une meilleure connaissance de la dynamique de l'épierrement et de l'entassement des pierres, comme pratiques agraires constitutives de l'histoire des paysages ruraux ;

• un rapport certain attesté entre la mise en œuvre de cette pratique et l'existence de sites archéologiques enfouis ;

• l'attestation d'un enchaînement chronologique des fonctions pour une même forme, c'est-à-dire l'évolution, dans certains cas, du *tumulus* vers le murger.

L'épierrement : une technique agraire

L'épierrement consiste à ôter les pierres indésirables des terrains mis en culture, champs labourés, prés ou pâtures. C'est une technique appliquée à des terrains très caillouteux sur lesquels l'agriculteur veut intervenir en profondeur. Si les terrains trop rocheux ont habituellement été laissés à d'autres usages (pâturages, forêt : usages

ne nécessitant pas ou très peu d'épierrement), les terres caillouteuses légères ont longtemps été préférées à toute autre pour la culture des céréales, sans pour autant impliquer l'évacuation systématique des pierres, souvent considérées comme bénéfiques. D'ailleurs, dans les sols argileux, les cailloux étaient précieusement conservés, car ils contribuaient au drainage et à l'aération des terres lourdes. Ainsi, la pratique de l'épierrement ne fut mise en œuvre que dans des cas extrêmes.

De surcroît, les pierres extraites des parcelles étaient utilisées pour la construction des maisons, pour la recharge des chemins, pour le drainage des terres humides, etc. L'entassement signale donc un excès ingérable de pierres. Mais, dans une certaine mesure, l'entassement était lui-même aussi indésirable, car mangeur d'espace agricole. Et Laurent Rassat mentionne la pratique de l'enfouissement des pierres dans des fosses, pratique encore en vigueur à Gruffy dans les années 1880-1890 (Rassat 1912). D'où la « mobilité » des murgers, autre caractéristique de la gestion des pierres en contexte agricole. La comparaison des cadastres montre clairement, entre 1730, 1891 et 1980, la disparition ou l'apparition d'amas de pierres aux confins des parcelles cultivées. Si l'apparition d'un murger ne peut provenir que de l'épierrement, sa disparition peut avoir été provoquée par l'utilisation des pierres ou par l'enfouissement du murger, ou encore n'être que « fiscale », lorsque l'amas de pierres a été progressivement recouvert par la végétation entre les deux levés cadastraux : le murger devient alors, pour le géomètre, « pâture », « broussaille » ou « bois ».

Compte tenu de toutes ces observations, nous constatons que :

- à Gruffy et autour du Semnoz, l'épierrement ne fut pas une pratique courante. Et, de manière générale, en Savoie du Nord, l'épierrement n'a jamais été pratiqué systématiquement. Il n'a d'ailleurs pas été l'objet d'une théorisation de la part des agronomes savoyards des XVIII[e] et XIX[e] siècles (Costa 1774 ; Roche 1823 ; Annales 1836) ;

- les terroirs épierrés constituent ici des exceptions paysagères, d'ailleurs de modestes dimensions. Ainsi, autour du Semnoz, seuls trois quartiers d'une certaine importance ont été découverts : à Gruffy, à Leschaux et au Treige (Vieugy/Seynod).

Le Massif du Semnoz (74)

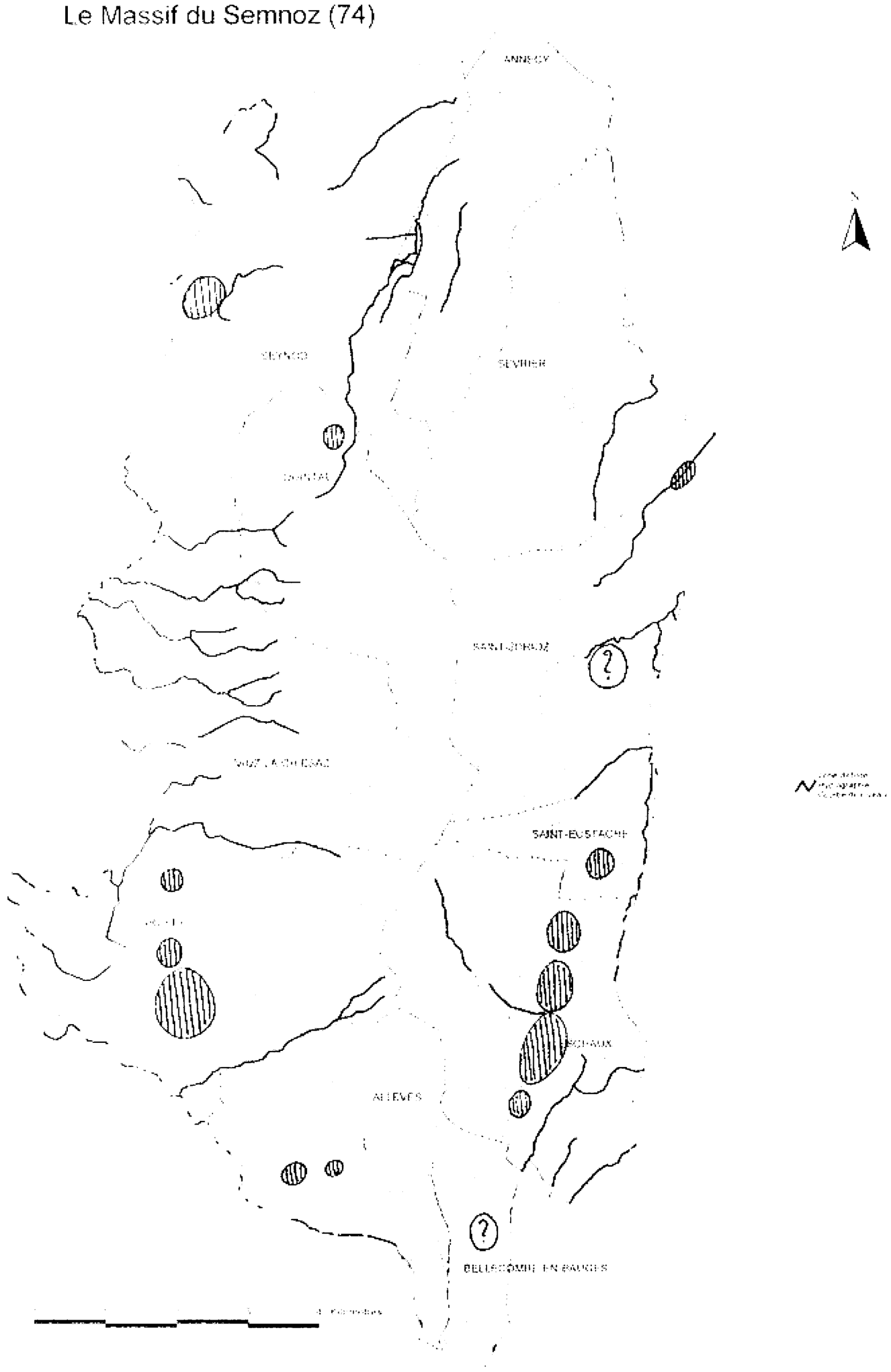


Fig. 1. Terroirs épierrés autour du Semnoz, d'après les levés cadastraux de 1730 (carto. SRA / A. Mélo)

Epierrement des champs et archéologie

Le murger est ainsi révélateur d'une situation particulière. Dans le cas de Gruffy ou de Leschaux, le sous-sol graveleux, cônes d'éboulis ou terrasses péri-glaciaires, semble supposer une cause géologique spécifique à ces terroirs. Mais cette raison tombe face au cas du Treige, où les murgers reposaient sur un drumlin argileux (d'après leur localisation sur la mappe de 1730). Par contre, ils apparaissent là en étroite relation avec un contexte archéologique (voies anciennes et, probablement, construction antique). Le cas de Gruffy a d'ailleurs également montré la relation entre l'apparition de murgers et la découverte fortuite d'éléments archéologiques (Rassat 1912). Par contre, aucune explication n'est possible actuellement pour Leschaux, où aucun vestige archéologique n'a été signalé (l'étude de ce terroir, avec prospection fine, pourrait apporter des données sans aucun doute précieuses). Dans cette région du Semnoz, le terroir épierré constitue donc un indice sérieux pour l'archéologue.

Relations entre murgers et tumuli à Gruffy

L'analyse des fouilles anciennes du *tumulus* du Cerisier (Persoud 1989) révèle un enchaînement chronologique des fonctions. A l'origine, deux structures de l'Age du Fer se côtoyaient, une « sépulture primaire » (au sud-est) et un groupe « d'inhumations secondaires » (à l'ouest). Les deux structures furent réunies en un seul murger par l'entassement des pierres extraites des champs voisins, murger qui formait, au moment de sa destruction, un amas long de 36 mètres (d'est en ouest), large à l'est de 18 mètres contre 15 à l'ouest, pour une hauteur non chiffrée, mais remarquable. A noter, cependant, que la mappe de 1730 ne signale aucun murger à cet emplacement.

De la même manière, le petit murger découvert lors des fouilles de Sur la Côte Gaillard (Ozanne 2001b), et qui recouvrait un niveau halstattien, n'était plus visible en surface depuis longtemps : il n'apparaît pas sur le plan cadastral de 1730, ni sur celui de 1891. Il fut partiellement détruit, à une époque indéterminée, lors de la construction du muret de soutènement en amont du chemin. Il fut redécouvert en 2001, après le décapage lors de la phase d'évaluation archéologique. Autre exemple : le murger-tombe découvert au Molard en 1926 (CAG 1999) n'était pas visible en surface à cette date, mais il apparaissait encore sur le plan de 1730.

Il y a donc un hiatus chronologique dans l'enchaînement des fonctions - sauf, peut-être, dans quelques très rares cas (Le Molard) - *donc pas de relation directe entre les murgers et les sépultures de l'Age du Fer*. Cet enchaînement est pourtant topographiquement reconnu (Le Cerisier), mais il prend ici un autre sens : les pierres indésirables extraites des cultures étaient rejetées sur les limites des

champs ou des prés ; elles ont recouvert des structures archéologiques enfouies - probablement méconnues au moment de l'épierrement - pour la simple raison que *les tombes se situaient aussi sur ces limites*.

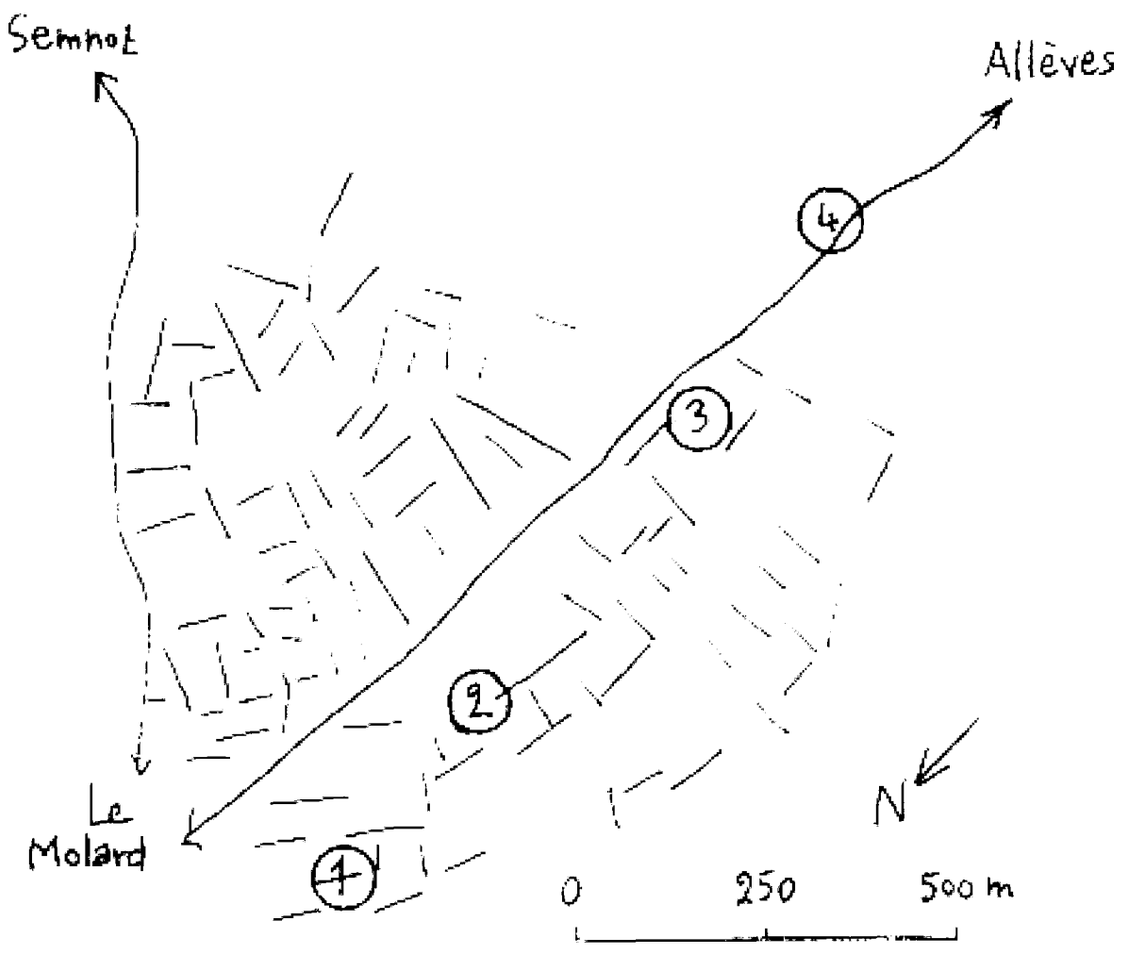


Fig. 2. Les sépultures et les vestiges de l'âge du Fer à Gruffy et leur relation avec le parcellaire (plan A. Mélo)

Murgers, *tumuli* et âge du parcellaire agricole du Molard à Gruffy

Ainsi, les tombes encore visibles ou remarquables au moment de l'aménagement du territoire ont apparemment imposé certaines limites de parcelles.

Or, une des tombes (au Molaret ?) recelait, outre des objets de l'Age du Fer, une agrafe et un ferret en bronze de type mérovingien (CAG 1999). Ces témoins archéologiques confirment l'existence d'une mémoire de la nécropole gauloise encore vive chez les habitants de Gruffy entre le VI^{e} et le VIII^{e} siècle ap. J.-C.

Par ailleurs, les fouilles de Sur la Côte Gaillard ont démontré la pérennisation, par le tracé du chemin de la Vy d'Amont, de structures parcellaires remontant à la période halstattienne. En effet, le chemin du Molard à Allèves s'est glissé, à une date inconnue, entre deux terrasses construites vers 850 av. J.-C., comme l'attestent les deux niveaux de paléosol découverts lors de la phase d'évaluation (Ozanne 2001a).

Ces remarques permettent d'ébaucher la chronologie suivante :

- les plus anciens vestiges de l'âge du Fer (Sur la Côte Gaillard, vers 850 av. J.-C.), sont contemporains d'un parcellaire en terrasses,

aménagement qui a perduré jusqu'à nos jours, fossilisé par l'établissement du chemin de la Vy d'Amont ;

- certaines tombes de l'Age du Fer étaient encore visibles aux temps mérovingiens (VI[e]-VIII[e] s. ap. J.-C.) ;
- l'aménagement agricole du territoire tint compte de ces sépultures encore perceptibles, en les rejetant, comme faisant obstacles à l'agriculture, aux confins des parcelles ;
- le chemin de la Vy d'Amont, créé à partir du hameau (médiéval ?) du Molard en direction du village d'Allèves, recoupe un parcellaire antérieur avant de s'insérer sur une limite également préexistante, dont un segment peut être attribué au premier Age du Fer ;
- enfin, nouvelle étape, tardive, du modelé paysager de ce quartier de Gruffy : la constitution des murgers, qui arrive largement après l'organisation parcellaire (XVII[e] siècle ? et siècles suivants, surtout), scelle les limites anciennes, et donc certaines tombes.

Conclusion

L'approche sommaire des murgers du Semnoz a révélé leur intérêt pour l'archéologue, autant par les vestiges qu'ils cachent (tombes, ruines d'édifice), que par les sites qu'ils localisent indirectement (voies, édifices), ou encore par leur rapport particulier avec les terroirs agricoles (âge des finages ou des quartiers, ancienneté des pratiques, de la mise en culture, etc.).

Cependant, la méthode doit être régressive et comparative. Il est en effet difficile d'interpréter directement l'état actuel d'un terroir épierré. Les exemples de Gruffy, de Leschaux ou de Vieugy ont montré clairement la « mobilité » des murgers, rappelée en tête de ces notes. Il est donc important d'établir les étapes historiques de la constitution des terroirs épierrés, comme de les comparer avec d'autres, proches ou lointains. C'est uniquement avec cette rigueur que le murger peut donner de précieuses indications à l'archéologue ou à l'historien.

La recherche pourrait être encore élargie géographiquement, dans un but à la fois archéologique et ethnohistorique. Y eut-il des contrées ou des vallées savoyardes plus épierrées que d'autres ? Retrouve-t-on ailleurs le même schéma, le même rapport géologie/murger ou archéologie/murger que dans la région du Semnoz ? L'exemple de Cordon, approché par le travail de Jean-Paul Brusson (Brusson 1982), confirme la même faiblesse de cette pratique de l'épierrement dans la moyenne vallée de l'Arve, pour la période concernée. Faiblesse révélée par le rapport lexical et technique des agriculteurs avec leur terroir : l'épierrement était suffisamment négligeable pour ne pas engendrer un vocabulaire ou des outils spécifiques.

Alain Mélo
Archéologue

Bibliographie

Annales 1836 : *Annales de la Chambre d'Agriculture et de Commerce de Savoie*, t. 1 (1836), Chambéry.

Brusson 1982 : Jean-Paul Brusson, *Les gens, les mots, les choses. Un village haut savoyard en 1900. Cordon, 1860-1939. (Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne, t. 90-91. Documents d'ethnologie régionale, vol. 7)*, Pringy-Annecy, 1982.

CAG 1999 : François Bertrandy, Michèle Chevrier, Joël Serralongue, *Carte archéologique de la Gaule. La Haute-Savoie*, Paris, 1999, 412 p.

Costa 1774 : Marquis de Costa de Beauregard, *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier dans la Savoye*, Chambéry, 1774, 189 p.

Ozanne 2001a : Jean-Claude Ozanne, Jérôme Galmiche, *Gruffy (Haute-Savoie). La Fruitière. Opération d'évaluation archéologique*, Lyon, février 2001, 25 p.

Ozanne 2001b : Jean-Claude Ozanne, *Gruffy (Haute-Savoie). La Fruitière. DFS*, en cours de rédaction (2001).

Persoud 1989 : Pierre Persoud, Un tumulus dans la nécropole des Ages du Fer à Gruffy (Haute-Savoie), dans *Revue Savoisienne*, 1989, pp. 135-148.

Rassat 1912 : Laurent Rassat, Monographie de la commune de Gruffy, dans *Revue de Savoie*, t. 1 (1912), pp. 177-197 ; t. 2 (1912), pp. 71-107.

Roche 1825 : J.-J. Roche, *Leçons théoriques et pratiques d'agriculture*, Chambéry, 1825, XXIV & 376 p.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

HISTOIRE

PERIODE ROMAINE

SCIENTRIER, *Vers l'église*
Parcelle 423, Section B
(coord. Lambert : 909,200 / 2131,250 ; alt. env. 430 m)

Le 29 février 2000, nous était signalée [13] la découverte dans l'ancien chef-lieu, à environ 2 m de profondeur, d'une amphore romaine ; elle a été plus précisément extraite d'une tranchée creusée

(13) Le mobilier est conservé à la mairie.

à l'aplomb du mur ceinturant l'ancien cimetière, à une dizaine de mètres à l'ouest de la façade de l'église et était, semble-t-il, associée à d'autres vestiges qui ont été laissés en place. Ce récipient, de type Dressel 20, est originaire du Sud de l'Espagne et était destiné au commerce de l'huile d'olive. Ces traces sont les premiers éléments d'une occupation romaine au chef-lieu.

Joël Serralongue

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PREHISTOIRE

DESINGY, *Crêt de la sablière*
Parcelle 85, section C.
(coord. Lambert : 873,550 / 2118,780 ; alt. sup. 325 m)

En mars 2000 nous était remis par son découvreur, M. Vermersch Cl., un fragment distal de défense de mammouth, long de 0,60 m. La découverte a été faite au sein d'une exploitation de gravier, située en rive gauche des Usses, sur la terrasse supérieure, mais il n'a pas été possible au découvreur, employé de l'entreprise, de repérer le niveau géologique d'où était issue cette vénérable dent.

La datation (LY-10284) obtenue au Centre de datation par le radiocarbone de l'Université Claude Bernard-Lyon I, lui donne un âge ^{14}C BP de 25485 ± 190.

Joël Serralongue

PERIODE ROMAINE

VIRY, *Sur Reiret*, Sud-Est du *Fort*
Parcelle 47, section ZH
(coord. Lambert : 887,730 / 2131,570 ; alt. env. 516 m)

En 1996, à l'occasion de travaux agricoles, des fragments de tegulae et une anse d'amphore de type Dressel 20 (pour la destination de ces récipients, voir notice sur Scientrier) ont été mis au jour au lieu-dit « Sur Reiret ». Le mobilier a été déposé au SDAHS par M. Chevallier.

Joël Serralongue

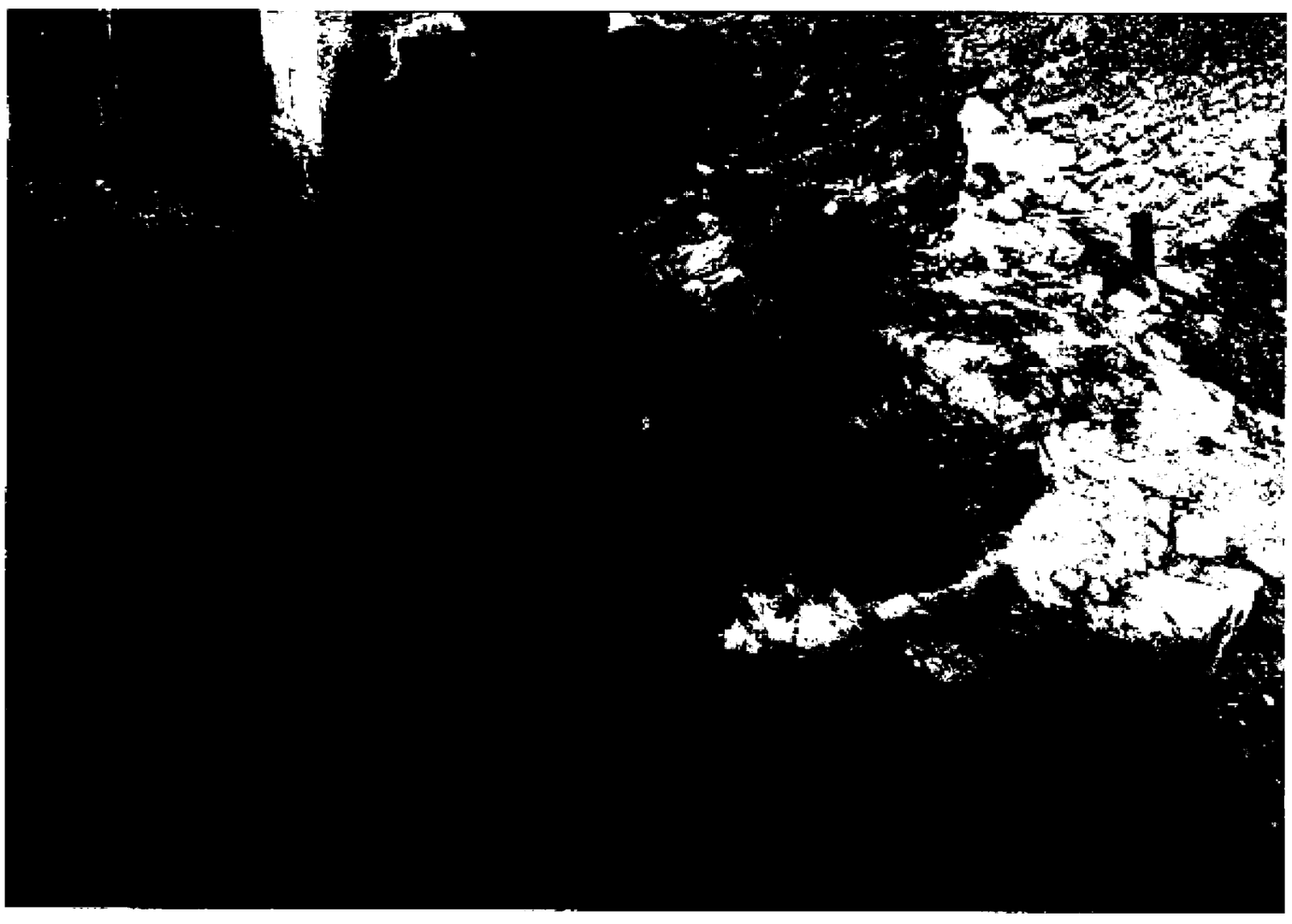
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

MOYEN-AGE

SAINT-JEAN D'AULPS, *abbaye Sainte-Marie-d'Aulps*
Parcelles 2, 3, 57, 59, section AB
(coord. Lambert : 932,380 / 2147,140 ; alt. env. 811 m)

Origine et évolution de la porte septentrionale

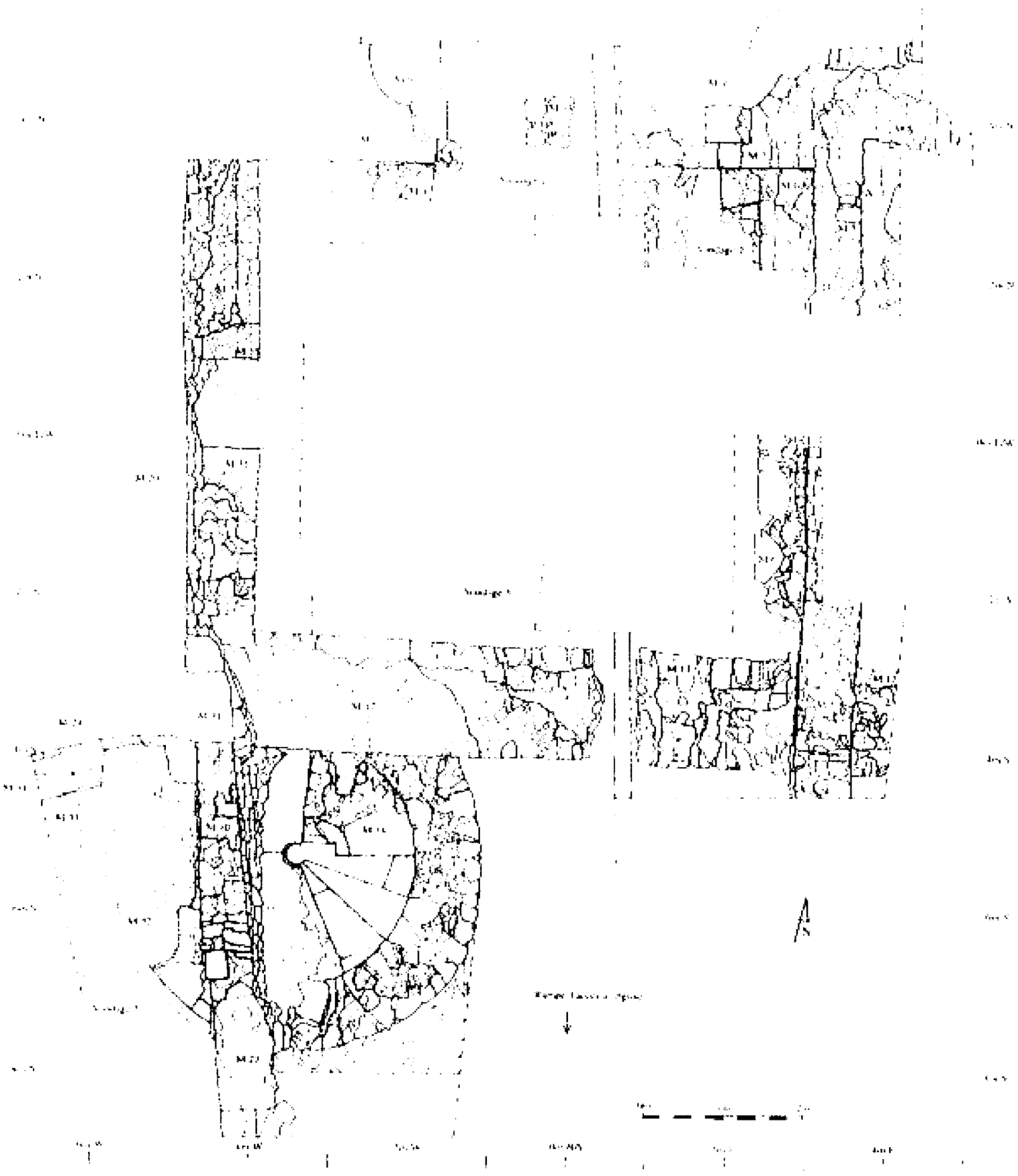
L'abbaye cistercienne de Sainte-Marie-d'Aulps a déjà fait l'objet de plusieurs campagnes archéologiques depuis 1996. Ces recherches ont permis de repérer les vestiges du cloître moderne, d'étudier l'église abbatiale puis d'analyser les bâtiments de la ferme et de la porterie situés en contrebas de l'abbaye. Les fouilles menées en 2000 et 2001 ont permis de mieux comprendre l'organisation des accès de l'abbaye. Nous avions vu au cours de la campagne de 1998 [14] que la porterie, telle qu'elle se présente aujourd'hui, était une reconstruction tardive qui comprenait, au sud, une double porte XV[e] et au nord, un rajout XIX[e] incluant dans la façade nord un arc réemployé.



Vue générale du sondage 3, côté ouest (Cliché des auteurs).

(14) A. BAUD, « Saint-Jean d'Aulps, abbaye Sainte-Marie d'Aulps », *Revue Savoisienne*, 1998, p. 56-62.

A l'est de cette porterie, est actuellement conservée l'amorce d'un portail monumental qui ouvrait au XVIII[e] s. sur la rampe conduisant à l'église. Les dernières fouilles menées à cet endroit précis ont permis la compréhension totale de ce secteur, mais elles ont également soulevé d'autres problématiques. En effet, différentes structures, dont la base d'un escalier à vis, ont été mises au jour, indiquant l'importance et l'évolution de cet accès nord de l'abbaye.



Plan des structures (relevé N. Fravalo)

La porterie XV[e] siècle

Dans l'état actuel des recherches, on peut ainsi affirmer qu'à l'origine, l'accès principal du monastère se faisait par la double porte étudiée en 1998, composée d'une porte charretière et d'une porte

piétonnière. A l'est de cette « porterie », était accolé un bâtiment à plusieurs niveaux desservi par une porte donnant à l'ouest, à l'extérieur de l'enceinte monastique ; l'escalier à vis, de même facture que la double porte (pierre de la Vernaz, taille à la bretture), conduisait à l'étage. Par sa situation à l'entrée de l'abbaye, il est fort possible que ce bâtiment ait eu la fonction d'hôtellerie ; il s'agit d'un cas de figure fréquent dans l'organisation monastique et notamment cistercienne. Dans ce premier état, l'accès à l'église se faisait à partir de l'intérieur de l'abbaye, vraisemblablement par un escalier frontal situé actuellement sous la rampe.

Les transformations modernes

A la fin du XVII[e] s., le bâtiment à étages est détruit – il était sans doute abandonné depuis quelques temps et passablement ruiné – et l'entrée nord de l'abbaye est entièrement remaniée. La double porte est alors réduite à la seule porte charretière, l'autre est condamnée ; la porte dessert les parties basses de l'abbaye, secteur économique composé de la ferme et donnant accès aux courtils, vergers et caves. A l'est, une rampe est construite à l'emplacement de la tourelle d'escalier pour desservir directement l'église. Cet aménagement est confirmé par les comptes rendus de visite de l'abbé de Tamié à l'abbaye de Sainte-Marie d'Aulps. Il trouve sa raison d'être dans une trop grande promiscuité entre les laïcs et les religieux : « *...Et afin d'empescher tout a fait l'entrée des séculiers dans le monastaire nous ordonnons au supérieur de faire faire incessament deux murailles qui prendront des la petite porte murée de la grande entrée de l'abbaye jusque devant le degré qui vat a la grande porte de lesglise, de faire faire les degrés pour monter a la grande porte desglise, comme aussy deux portes de bois pour la grande et petitte porte que lon ferat demeurer aussy bien que celle de la porte qui lon ferat vis a vis de la grande de lesglise suivant le projet que nous avons laissé.* » [15] La porte principale du monastère est alors reportée à l'est à l'emplacement du hameau actuel. Selon les sources écrites, les hôtes de passage sont désormais accueillis dans le cabaret près des halles et des moulins situés à proximité de cette nouvelle porte aujourd'hui disparue.

Dans un deuxième temps, au début du XVIII[e] s., l'accès à l'église se dote d'un porche simple comme l'atteste le doublage des murs est et ouest de la base de la rampe. Puis le portail est réduit afin de limiter l'accès à l'église.

---

(15) AD73, SA206, Fonds de l'abbaye de Tamié, Registres des administrations des abbés de Somon, Cornuty, de Jougla et Pasquier, 1665-1733, p. 51.

Les résultats de ces dernières fouilles confrontés à l'étude des textes constituent un apport considérable pour la recherche sur l'abbaye cistercienne de Sainte-Marie d'Aulps. La découverte d'un bâtiment à étage, contemporain de la porterie du XV^e^ s., éclaire l'organisation primitive du monastère. Dans un premier temps, l'abbaye est desservie par un portail situé au nord qui, selon la tradition cistercienne, jouxte un bâtiment situé à l'interface du monde monastique et du monde laïc. La circulation de l'extérieur à l'intérieur du monastère est clairement indiquée par ce dispositif architectural ; l'accès à l'église abbatiale se trouve alors à proximité de cet ensemble. Plus tard, à la fin du XVII^e^ s., alors que la règle s'est considérablement relâchée, une séparation stricte entre les séculiers et les moines est ordonnée : elle se concrétise par deux accès diamétralement opposés, l'un au nord, l'autre à l'est.



Sondage 3 : vue de l'escalier (Cliché des auteurs).

C'est au cours de cette période que la ferme actuelle est construite ou reconstruite. Le secteur économique est ainsi résolument maintenu dans les parties basses de l'abbaye.

Toutefois, des questions subsistent concernant notamment le bâtiment à tourelle dont seuls l'escalier à vis et deux portions de murs ont pu être dégagés. C'est pourquoi, la prochaine et dernière campagne lui sera consacrée afin d'en connaître l'étendue et les aménagements et d'en mieux préciser la fonction.

Anne Baud et Didier Mehu
Université Lyon 2

DECOUVERTES FORTUITES

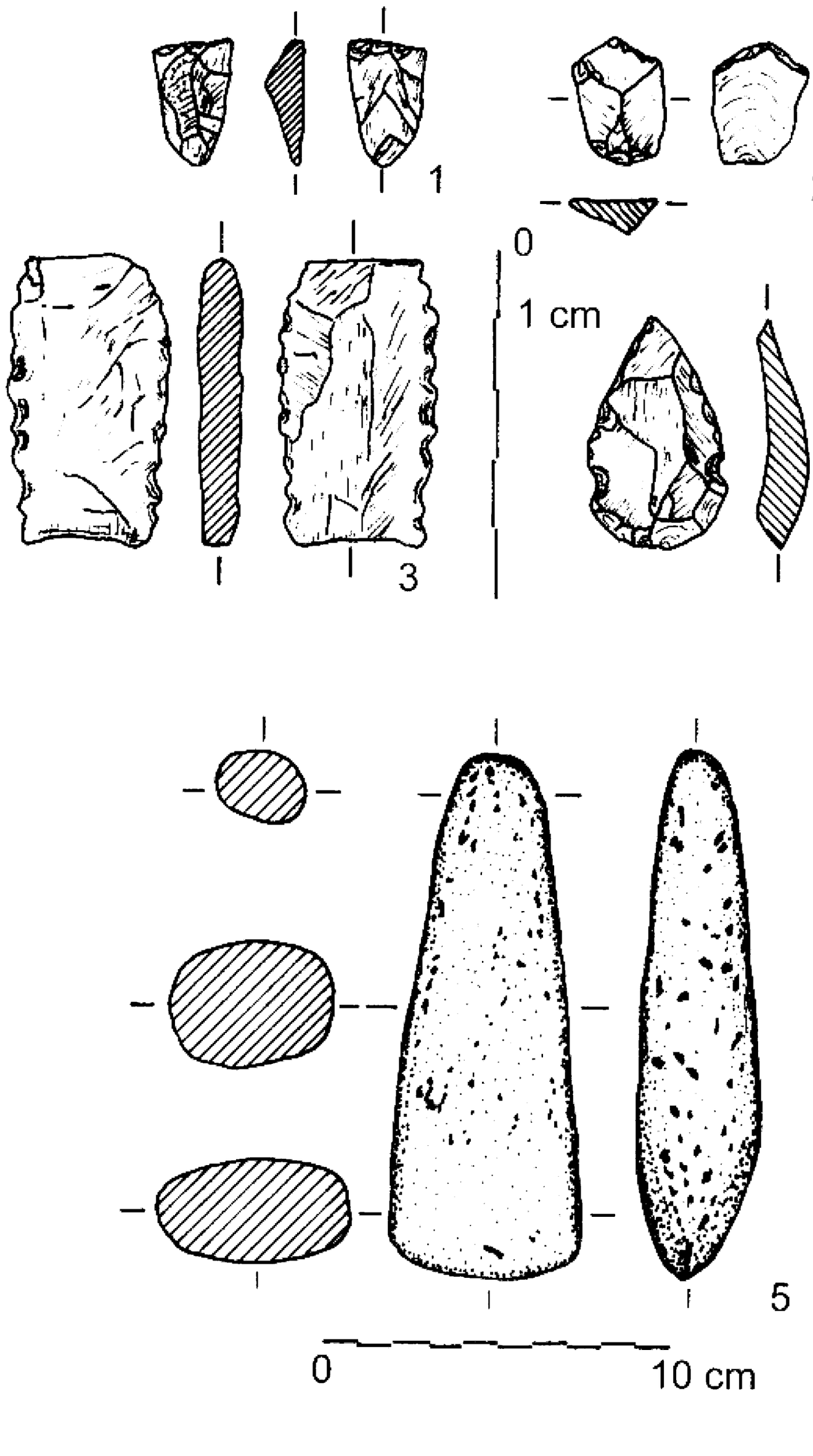
BRISON, *Solaison*
(alt. env. 1500 m)
Armature foliacée sur éclat de chaille noire, retouches et coches bilatérales. Attribuée au Néolithique. L : 33,6 mm ; l : 20 mm ; e : 6,3 mm. Illustration n° 4.
Inv. : Jean-Marc Langer.

DINGY-SAINT-CLAIR, *Mollard-Saint-Clair*
(coord. Lambert : 899,600 / 2108,850 ; alt. env. 550 m)
Une petite armature tranchante sur éclat lamellaire en silex blanc. Retouches envahissantes bifaciales. Attribuée au Néolithique final. L : 18,2 mm ; l : 12,4 mm ; e : 5,2 mm. Illustration n°1.
Inv. : Didier Rizzo.

LE GRAND-BORNAND, *Vallée du Bouchet*
(alt. env. 1100 m)
Petit grattoir sur éclat épais en silex noir local. Attribué au Mésolithique. L : 16,5 mm ; l : 13,5 mm ; e : 5,1 mm. Illustration n° 2.
Inv. : Gérard Prudhomme.

SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, *Col du Truc*
(coord. Lambert : 942,500 / 2102,200 ; alt. env. 1500 m)
Fragment de lame en silex jaune, denticulation bilatérale et troncature distale. Attribué au Néolithique. L : 42 mm ; l : 25 mm ; e : 5 mm. Illustration n° 3.
Inv. : Jean-Marc Langer.

VALLEE DE THONES (commune et lieu-dit inconnus)
Lame de hache polie en amphibolite litée vert sombre. Attribuée au Néolithique. L : 150 mm ; l : 56,6 mm ; e : 37,2 mm. Illustration n° 5.
Inv. : Jean-Pierre Ginestet.



Jean-Pierre Ginestet

PROSPECTION SUBAQUATIQUE/INVENTAIRE DES SITES SOUS-LACUSTRES HAUT-SAVOYARDS.

Elaboration de la carte archéologique des gisements du lac d'Annecy.

Introduction, rappel historique et résumé des objectifs :

Depuis le milieu du XIX[e] siècle, on connaît l'existence de restes de villages préhistoriques enfouis en bordure du lac d'Annecy. L'identification de ces bourgades lacustres dans notre région a suivi de peu les premières découvertes de pilotis du lac de Zürich à Obermeilen, faites pendant les grands froids de l'hiver 1853-1854 par l'archéologue et historien F. Keller.

Dès 1856, des membres de l'Académie Florimontane d'Annecy, sensibilisés par la richesse des stations des lacs suisses et séduits par l'imagerie romantique des premières reconstitutions des "cités lacustres", ont mis en évidence les premiers vestiges annéciens.

On peut suivre l'évolution historique de cette discipline dans l'introduction de l'ouvrage collectif *Carte archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie,* 1999, p. 57-67.

Malgré un certain nombre de travaux ponctuels de prospection, de repérage, de topographie et de sondage d'évaluation, les franges du lac d'Annecy n'avaient pas encore fait l'objet de recherches systématiquement menées sur la totalité de son littoral. Pourtant, à cette étape des connaissances, vingt-sept gisements étaient déjà identifiés (Néolithique 9, Bronze 8, Protohistoire 2, Antiquité 1, Moyen Age 4, Moderne 3).

Ces recherches visaient d'une part la protection de ce patrimoine (inventaire des gisements, description des stations littorales signalées au XIX[e] siècle et examen systématique de la beine pour mettre en évidence de nouveaux sites) et d'autre part une meilleure connaissance des peuplements palafittiques par la datation des installations recensées.

Pour mener à bien ces objectifs sur le terrain, une équipe a été constituée sous la responsabilité scientifique du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) qui, par ailleurs, assura le prêt des équipements spécifiques et le complément financier nécessaire au fonctionnement de l'opération. La gestion budgétaire des personnels affectés à cette opération a été assurée par l'Antenne Interrégionale Méditerranée de l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN).

Ce programme de recherche a bénéficié d'un financement régulier du Ministère de la Culture/Sous-Direction de l'Archéologie, complété par des subventions du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Travaux réalisés au cours de la campagne 2001 :

Durant trois mois en période hivernale, du 22 janvier au 20 avril 2001, une équipe de trois archéologues-plongeurs (dont deux agents de l'AFAN, Stéphane Brousse et Olivier Simonin, affectés à cette opération sur des crédits "carte archéologique" de la Sous-Direction de l'Archéologie) a réalisé la prospection subaquatique systématique du littoral des neuf communes riveraines du lac d'Annecy : Annecy, Annecy-le-Vieux, Doussard, Duingt, Menthon-Saint-Bernard, Saint-Jorioz, Sévrier, Talloires et Veyrier-du-Lac, soit 36,6 km de rivage (137 plongées en 282h05).

Selon la démarche maintenant bien rodée par les campagnes haut-savoyardes (Léman de 1995 à 1997) et savoyardes (Aiguebelette en 1998 et Bourget en 1999 et 2000) les travaux se sont déroulés en deux phases. Dans un premier temps, des prospections itinérantes et systématiques ont été réalisées en plongée sur les franges littorales peu profondes (du rivage actuel jusqu'au mont), du 23 janvier au 27 février 2001 (5,5 semaines, 66 plongées en 124h55). Dans un deuxième temps, des phases plus statiques d'évaluation et de caractérisation ont été effectuées sur dix-huit gisements, du 28 février au 11 avril 2001 (6,5 semaines, 71 plongées en 157h10) :

- implantation d'un axe longitudinal (ou d'une unité) et rattachement topographique cadastral ;
- topographie dans des unités triangulaires de 5 m, implantées sur un axe longitudinal ;
- ramassage de mobiliers archéologiques de surface ;
- relevé des profils bathymétriques de la beine ;
- prélèvement de 242 échantillons de bois pour les calages dendrochronologiques (115 pieux, 119 piquets, 8 madriers) ;
- réalisation de 36 carottes sédimentaires (tube PVC longueur 200 cm, diamètre 50 mm).

Quelques résultats des prospections subaquatiques de l'année :

Cette campagne a donc permis la réalisation de la prospection systématique des neuf communes riveraines du lac d'Annecy ; huit d'entre elles sont concernées par des vestiges archéologiques actuellement immergés à faible profondeur (sauf Menthon-Saint-Bernard où aucun vestige n'a pour l'instant été repéré). Sur leur territoire, vingt gisements anciennement identifiés et pour lesquels des évaluations avaient déjà été réalisées n'ont fait l'objet que d'un rapide examen ; il s'agit de Sévrier/Les Charretières pour le Néolithique ancien ; d'Annecy-le-Vieux/Le Petit Port 1, Annecy-le-Vieux/La Tour, Saint-Jorioz/Les Marais et Sévrier/Les Choseaux pour le Néolithique moyen ;

d'Annecy/Le Port 1 et Veyrier-du-Lac/Vieugy, Sous les Guerres pour le Néolithique final ; de Sévrier/Les Mongets pour l'âge du Bronze ancien ; d'Annecy/Le Port 2, Duingt/Ruphy, Duingt/Le Roselet et Veyrier-du-Lac/Vieugy, Sous les Guerres pour l'âge du Bronze final ; de Doussard/Au Servis, Le Bout du Lac pour la Protohistoire ; d'Annecy/ Le Port pour l'Antiquité ; d'Annecy/Le Thiou, Annecy/Quai Chappuis, Duingt/Débarcadère et Sévrier/Le Prieuré pour le Moyen Age et d'Annecy/Quai Chappuis et Sévrier/Vers Rives pour l'époque moderne. A côté de ceux-là, cinq gisements déjà connus et prospectés ont fait l'objet de nouvelles investigations ; il s'agit d'Annecy/Le Pâquier et Talloires/Angon pour le Néolithique final ; d'Annecy-le-Vieux/Le Petit Port 2 et Sévrier/Le Crêt de Chatillon pour l'âge du Bronze final et de Sévrier/Le Crêt d'Anfon pour la Protohistoire. Par ailleurs, treize nouveaux emplacements ont été repérés, certains dans des secteurs déjà connus par des trouvailles anciennes, d'autres sur des emprises jusqu'ici non prospectées en raison de leur contexte géomorphologique à priori peu favorable ou à cause d'un couvert végétal épais qui a longtemps interdit toute pénétration.

Sur ces gisements, des vestiges et des structures d'habitats pré- et protohistoriques et des aménagements de la berge aux époques protohistoriques, antiques, médiévales et modernes ont été mis en évidence. Ils ont fait l'objet de localisation cadastrale, de dévasage limité (10 m²) et de prélèvements divers (mobiliers, éléments de structures, sédiments). Pour permettre le calage chronologique de ces nouveaux gisements, et pour préciser l'âge de certains sites connus, de nombreuses analyses ont été réalisées (dendrochronologie et radiocarbone). C'est le compte rendu de cet inventaire et les données du corpus des dates qui sont sommairement présentés ci-après, suivant un classement alphabétique des communes.

Commune d'Annecy, lieudit Albigny-Sud, Albigny 1. Age du Bronze ancien.

La partie nord-occidentale du lac est occupée par la baie d'Albigny/Le Pâquier. Dans ce secteur, la plate-forme est large d'environ quatre cents mètres et connaît, en période estivale, une intense activité touristique et sportive (navigation de plaisance, baignade, location d'engins flottants, fête du lac). Les prospections menées dans sa partie orientale ont permis la mise en évidence, à environ deux cents mètres du rivage (profondeur -1,7 m), d'un petit groupe d'une vingtaine de piquets formant deux alignements parallèles (écartement 1,5 m) que l'on suit sur une douzaine de mètres (chemin ou structure d'habitat ?). Dix bois ont été prélevés dans un triangle de 5 m et ont été analysés en dendrochronologie (Archéolabs). Un premier calage par le radiocarbone : 3275±45 BP, soit -1685-1435 cal. BC a permis la situation d'une séquence entre les années -1679 et -1623. Les bois, quatre chênes, sont contemporains et

permettent de proposer une phase d'abattage vers -1620, dans la seconde moitié de l'âge du Bronze ancien. Aucune trouvaille matérielle ne confirme cette période encore peu connue sur le lac.

Commune d'Annecy, lieudit Salomon-Ouest, Albigny 2. Indéterminé (Antiquité ou Moyen Age ?).

En se rapprochant du rivage, à une trentaine de mètres de celui-ci (profondeur -1,0 m), un petit gisement énigmatique est identifié. Seulement signalé par un amoncellement de pierres dessinant une surface vaguement quadrangulaire (longueur 7 m, largeur 5 m), sa fonction n'est pas déterminée. Les rares mobiliers mis au jour par les dévasages réalisés dans un triangle de 5 m posé sur la limite ouest de la structure proposeraient une datation à l'époque romaine ou au Moyen Age (fragments céramiques et tuiles, petite lame de couteau à soie en fer).

Commune d'Annecy, lieudit Salomon-Ouest, Le Pâquier. Néolithique final.

Dans la partie centrale de la baie, de nouveaux prélèvements ont été réalisés à l'emplacement d'un gisement identifié il y a quelques années sur des indications de C. Dupont (*Revue savoisienne*, 1991, p. 25-26). Plusieurs dizaines de pilotis sont dispersés à faible profondeur (-1,8 m), à environ deux cents mètres du rivage, sur une superficie d'environ 1200 m² (longueur 42 m, largeur 28 m). Disposés sur une emprise partiellement occupée par des galets (ténevière) qui marquent un léger relief et des herbiers qui semblent les avoir colonisé, leur répartition planimétrique ne laisse apparaître aucune organisation architecturale directement perceptible. Prélevés dans deux triangles distants d'une vingtaine de mètres implantés sur l'axe longitudinal de l'emprise, vingt-huit petits pieux de chêne ont fait l'objet d'une étude dendrochronologique. L'analyse de ces échantillons a permis la constitution d'une séquence située entre les années -3119 et -2844. Des phases d'abattage sont mises en évidence vers -2870 (secteur est), vers -2845 et en -2843 (secteur ouest). Par ailleurs, la reprise de l'étude des bois du secteur central montre aussi leur contemporanéité : séquence située entre -3142 et -2882 (phase d'abattage vers -2870). Compte tenu de l'état d'érosion du site, aucun mobilier céramique ne nous est parvenu. Par contre, les mobiliers lithiques découverts lors des dévasages (21 m²) confirment la situation du gisement au Néolithique final et sa vocation d'habitat : pointes de flèches losangiques et foliacées en silex, racloir et grattoir sur éclats siliceux, hache en roche verte polie à facettes, fusaïole en pierre schisteuse. Par ailleurs, quelques mobiliers anciennement prélevés par des plongeurs locaux sont également attribuables au Néolithique final mais aussi à la fin de l'âge du Bronze.

Commune d'Annecy, lieudit Le Pâquier-Est, Ile des Cygnes. Néolithique final.

Dans la partie occidentale de la baie, à environ deux cents mètres du rivage actuel, un autre aménagement littoral (habitat ?), également très érodé, a été identifié à faible profondeur (-1,8 m). Quelques dizaines de petits pieux, essentiellement des chênes, sont encore visibles parmi les galets et les herbiers, sur une petite emprise d'environ 350 m² (longueur 38 m, largeur 9 m). Après topographie, les vingt-trois pieux d'une unité triangulaire de 5 m ont été prélevés. Seize échantillons de chêne ont été exploités en dendrochronologie et ont permis la constitution de trois courtes séquences dont une seule est datée en absolu ; elle est située entre les années -3135 et -2907. Une phase d'abattage de deux échantillons est mise en évidence vers -2897 et placerait cette occupation au Néolithique final, période confirmée par les rares mobiliers lithiques découverts (talon de hache polie en roche verte, pierre à aiguiser en roche abrasive). Les dévasages réalisés sur 10 m² ont également révélé une quinzaine de trous de poteau, vraisemblablement les négatifs de pieux arrachés à une période récente (gêne à la navigation ?).

Commune d'Annecy-le-Vieux, lieudit Les Marais d'Albigny, Le Petit-Port 1. Néolithique moyen/récent.

En poursuivant ce littoral vers la partie nord-orientale du lac, on trouve la baie d'Albigny/Le Petit-Port. Dans ce secteur, le rivage est encore occupé par des roselières résiduelles d'ailleurs en cours de régénération. La plate-forme immergée se rétrécit sensiblement (environ 200 m de largeur). Elle est occupée par un important ensemble de pilotis qui avait fait l'objet de prospection au début des années 80. Il s'agit du seul gisement annécien immergé actuellement protégé au titre des Monuments historiques (Arrêté du 5 février 1992). Les reconnaissances avaient permis une première délimitation des emprises archéologiques (environ 2 ha). Les vestiges préservés sont principalement des pieux dépassant du sol vaseux d'une dizaine de centimètres. Ils sont dispersés parallèlement au rivage, sur une longueur d'environ deux cents mètres et une largeur de cent mètres (profondeur de -1,8 à -2,8 m). Sur les franges orientales du site, à l'extrémité de l'axe longitudinal implanté à environ cent soixante-dix mètres de la rive et dont les repères installés il y a une vingtaine d'années ont été retrouvés et rattachés topographiquement, la description de la surface de la plate-forme faiblement immergée avait été réalisée, après dévasage, sur 140 m². Dans ces espaces, les niveaux de l'occupation n'avaient pas été rencontrés par les carottages de vérification. Par contre, quelques éléments plus lourds avaient été découverts lors des décapages ; il s'agit principalement de petits mobiliers lithiques en roche verte (haches, fragments de haches, ciseau, lissoirs), en grès (percuteurs sphériques), en silex (fragment de

lame, pointe de flèche). L'étude dendrochronologique des pieux de cette zone (126 échantillons) avait proposé une répartition planimétrique des différentes phases d'abattage des arbres et la mise en évidence d'une organisation architecturale de plusieurs structures quadrangulaires (cabanes).

La récente actualisation des données dendrochronologiques locales (Archéolabs), en particulier suite à leur confrontation avec les nouveaux référentiels constitués à partir des prélèvements réalisés sur le site vaudois de Concise/Sous-Colachoz dans le lac de Neuchâtel (fouilles C. Wolf, analyses LRD Moudon), a amené au vieillissement des dates précédemment avancées (Carte archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, 1999, p. 170). Si les plans des structures initialement mises en évidence par les datations relatives sont toujours valides, par contre les datations absolues sont modifiées. Sur la base des soixante-dix-huit échantillons analysés (50 chênes et 28 sapins), seules deux séquences dendrochronologiques sont datées : référence 9010APP, située entre les années -3660 et -3575 à partir de dix-neuf chênes et 9020APP, entre les années -3638 et -3568 à partir de vingt-huit sapins (datation inter-essences sur la courbe du chêne). Vingt-quatre phases d'abattage des arbres mettent en évidence une durée minimale d'occupation du gisement durant trente-deux années, entre -3600 et -3568, c'est à dire dans le Néolithique moyen, période que les mobiliers lithiques découverts ne permettent pas de préciser culturellement (phase tardive du Cortaillod ?).

Commune d'Annecy-le-Vieux, lieudit Les Marais d'Albigny, Le Petit-Port 2. Age du Bronze final.

Devant les vestiges néolithiques, à une soixantaine de mètres plus au large, les galets sont plus denses. Ils forment une ténevière, sorte de plage caillouteuse d'origine anthropique (épandages d'assainissement) et naturelle (nivellement d'anciens rivages par l'érosion) dont les limites ne sont pas encore précisées. A environ vingt-cinq mètres du talus (profondeur -2,6 m), un triangle de 5 m a été implanté à l'emplacement où de nouveaux carottages (transect perpendiculaire au rivage long de 120 m, 13 carottes tous les 10 m) ont mis en évidence un petit niveau archéologique encore préservé par endroit (fumiers de débris végétaux et nombreux charbons sur 10 cm d'épaisseur). Il contient du mobilier métallique (petite pointe de flèche à long pédoncule, ciselet à graver et fragments de tôle en bronze), céramique (fusaïole en terre cuite, nombreux fragments de poteries fines : jattes ou coupelles à rebord rentrant, coupes à marli facetté ou plus grossières et passablement érodées) et lithique (petite meule ovale en granite) ; ces objets sont attribuables à une période récente de l'âge du Bronze final et confirment la fonction d'habitat du gisement. Après dévasage de cette petite surface, soixante bois ont été prélevés (16 pieux, 36 piquets et 8 madriers) ; la densité y est donc

importante (5,2 pieux/m²). Seuls quarante-sept chênes ont été analysés en dendrochronologie. Une courte séquence (36 ans), non datée en absolu, met en évidence huit périodes d'abattage réparties sur onze années et qui associe quarante et un échantillons parmi lesquels des piquets formant palissade et des pieux à encoche avec traverse horizontale appartenant très vraisemblablement à des structures d'habitation. Un calage de l'échantillon n°3 intégré à cette séquence est en cours d'analyse par le radiocarbone.

Commune d'Annecy-le-Vieux, lieudit Bois-Jettaz, La Tour. Néolithique récent/final.

En continuant cette rive vers le sud-est, la beine se rétrécit très nettement sous les premiers contreforts du Mont-Veyrier. Après une centaine de mètres environ, on arrive sur un petit ensemble de pieux qui émergent à peine des sédiments vasards et de galets épars. A l'occasion d'une prospection, Y. Billaud/AREOLL en avait prélevé treize dont l'un, de la zone centrale intégré à une courte séquence (23 ans, 6 échantillons), avait été daté par le radiocarbone de 4832±41 BP, soit -3775-3515 cal. BC (*Revue savoisienne*, 1994, p. 27-28). Une récente confrontation avec les données dendrochronologiques nouvellement acquises au cours des prospections a permis la constitution d'une longue séquence située entre les années -3142 et -2936, à partir de trois échantillons provenant de la zone sud. Ces bois auraient été abattus vers -2925 et appartiendraient au Néolithique récent/final, période plus récente que l'âge donné par le radiocarbone pour les bois du secteur central pourtant situé à une quarantaine de mètres seulement de ce petit ensemble ; cette phase n'est pas confirmée par les trouvailles matérielles.

Commune de Doussard, lieudit Le Bout du Lac. Indéterminé.

A l'extrémité la plus méridionale de la rive ouest du lac, le beine est peu marquée. En limite de celle-ci, à environ vingt-cinq mètres du rivage, des petits pieux avaient été identifiés par C. Dupont. Une courte campagne de topographie et de prélèvement avait ensuite été menée par l'AREOLL et le CNRAS et avait permis d'y reconnaître un petit aménagement de la berge daté par le radiocarbone du début de la période laténienne : 2265±50 BP, soit -405-200 cal. BC (*Revue savoisienne*, 1991, p. 26-27). A environ cent cinquante mètres plus au sud, la plate-forme se réduit encore (largeur 10 m). Un nouvel emplacement y a pourtant été mis en évidence par les prospections. Quarante-deux pieux ont été topographiés, ils forment un alignement long de plus de vingt-quatre mètres, disposé parallèlement aux parcelles riveraines, à moins de quatre mètres de celles-ci. Dans une unité triangulaire de 5 m, neuf pieux ont été prélevés (profondeur -0,9 m). Huit sont parfaitement alignés, écartés d'une cinquantaine de

centimètres et parfois reliés par une baguette horizontale de saule (reste de clayonnage). La plupart des bois sont des planches obtenues par sciage et pourraient être des éléments de réutilisation (certains portent des anciens assemblages et des perforations). Compte tenu des essences et des débitages employés (4 chênes, 4 châtaigniers, 1 sapin), aucune corrélation dendrochronologique n'a pu être réalisée. Une datation par le radiocarbone est en cours mais, dans ce contexte, les possibilités de pouvoir dater la structure sont peu probables. Les rares mobiliers découverts lors de l'enlèvement des graviers et galets qui constituent ce littoral sont d'époque récente (fragment d'assiette creuse savoyarde, clou forgé en fer). Nous avons là, très vraisemblablement, un ouvrage de protection de la rive que la proximité de l'embouchure du ruisseau de La Bornette, située actuellement à une soixantaine de mètres plus au sud, peut expliquer.

Commune de Duingt, lieudit Chef-Lieu. Indéterminé.

Sur la rive occidentale du Petit Lac, la plate-forme littorale est peu développée. A hauteur du chef-lieu, le plan cadastral actuel montre encore une interruption du parcellaire. C'est justement à cet endroit que la plate-forme a pu être observée plus largement et qu'un petit aménagement de la berge a été repéré ; il pourrait traduire une activité particulière de cette zone. Disposées parallèlement au rivage, deux lignes de trois pieux (écartement 2 m, équidistance 3 m) sont encore visibles sur le sol limono-vaseux de la beine, juste au pied des blocs d'enrochement qui supportent la route. Après topographie, ces bois ont été prélevés (3 chênes et 3 pins de 15 à 18 cm de diamètre). Aucune corrélation dendrochronologique n'a été déterminée. Une analyse par le carbone 14 est en cours sur un des chênes et devrait permettre une première datation de cet aménagement dont la fonction n'est pas connue (activité de batellerie ?). Au cours des dévasages, dans un triangle de 5 m installé sur la rupture de pente à une vingtaine de mètres du rivage (profondeur -2,2 m), des tessons ont été rencontrés ; ils proviennent des nombreux gravats rejetés au lac et ne nous donnent pas d'indication chronologique fiable.

Commune de Saint-Jorioz, lieudit Marais de l'Enfer 1. Néolithique.

En continuant cette rive occidentale vers le nord, la plate-forme littorale s'élargit considérablement, en particulier à l'aval de l'important cône de déjection formé par Le Laudon. Vers la limite communale Saint-Jorioz/Sévrier, sa largeur est d'environ deux cent cinquante mètres, où d'autres formations deltaïques plus petites (ruisseaux de L'Alloua et des Ecrevisses) sont couvertes d'importantes roselières protégées. A une soixantaine de mètres devant les derniers roseaux, un nouvel ensemble a été mis en évidence. Des petits pieux ont été découverts sur une emprise dont les limites n'ont pu être

précisées compte tenu du recouvrement sédimentaire de ce secteur. En effet, les cônes d'érosion ne sont pas visibles, usés au ras du sol sableux par l'action érosive des vagues particulièrement importante dans ce secteur exposé plein nord (profondeur -1,2 m). Au milieu d'un axe longitudinal implanté parallèlement au rivage (longueur 116 m), un triangle de 5 m a été installé puis dévasé. Ces décapages ont permis la découverte de quelques vestiges lithiques (éclats de silex, fusaïoles en pierre, talon de hache en roche verte) et de rares fragments de poteries grossières très érodés. Après topographie, trente petits pieux ont été prélevés (19 chênes, 4 saules, 3 érables, 3 frênes, 1 merisier). Leur répartition planimétrique ne montre aucune organisation particulière. Les chênes ont été étudiés en dendrochronologie ; ils ont permis la constitution de quatre séquences non corrélées, pour l'instant non datées en absolu. Un échantillon a été daté par le radiocarbone et donne une première situation chronologique pour ce gisement, probablement un habitat du Néolithique final : 4050±50 BP, soit -2860-2465 cal. BC. Les six carottages réalisés n'ont pas rencontré de niveaux organiques préservés. Il semble donc que ce gisement soit fortement dégradé comme le montrent également les pieux découverts ; ils sont tous perforés par les racines des roseaux qui couvraient, il y a encore un siècle, la totalité de ce littoral.

Commune de Saint-Jorioz, lieudit Marais de l'Enfer 2. Protohistoire.

A cent trente-cinq mètres plus au nord, on rencontre un autre aménagement énigmatique que de prochaines prospections devraient tenter de préciser. Il s'agit d'un amoncellement très localisé de gros galets (diamètres de 15 à 50 cm) formant un tumulus ovalaire (longueur 6,6 m et largeur 4,2 m, hauteur 0,4 m) qui semble posé sur la beine limono-sableuse (profondeur -1,7 m). Sa fonction n'est pas déterminée pour l'instant. Les quelques mobiliers céramiques mis au jour lors des dévasages réalisés dans un triangle de 5 m en bordure de l'accumulation des pierres sont très érodés ; d'après la nature des pâtes, ils se rattachent principalement aux périodes protohistoriques. Mais c'est surtout la découverte d'une belle petite fibule en fer (corde externe, ressort 4/4, pied recourbé et attaché sur l'arc) qui permet une possible attribution chronologique de cet ensemble à La Tène moyenne, période jusqu'ici inconnue dans l'espace lacustre annécien.

Commune de Saint-Jorioz, lieudit Marais de l'Enfer 3. Indéterminé.

Cinquante-cinq mètres au nord-est, un dernier emplacement a été repéré à plus de deux cents mètres de la roselière (profondeur -1,7 m). Des piquets sont apparents en surface du sol sableux dépourvu de

galets (cône d'érosion 10 cm). Il s'agit de petits chênes (diamètres de 10 à 13 cm) disposés en deux alignements et qui dessinent une structure quadrangulaire bien lisible (longueur 5,4 m et largeur 4,5 m). Aucun mobilier n'a été mis en évidence lors des dévasages réalisés dans une unité triangulaire de 10 m² implantée sur cet ensemble ; sa destination n'est pas connue. Une carotte s'est également révélée négative. L'étude dendrochronologique de trois petits chênes a été réalisée (30, 48 et 61 cernes). Elle a permis la constitution d'une courte séquence (65 ans à partir de 2 échantillons) ; elle n'est pas datée en absolu. Une analyse par le radiocarbone est en cours de réalisation (échantillon n° 1).

Commune de Sévrier, lieudit Piron 1. Indéterminé.

En poursuivant ce rivage ouest, on trouve quelques roselières résiduelles. La beine s'élargit encore pour atteindre, devant la baie de Piron, plus de cinq cents mètres de largeur. A environ cent quarante mètres du bord, des petits groupes de piquets dépassent à peine de la surface du sol (profondeur -1,5 m). Ils sont disposés obliquement au rivage actuel suivant un alignement formant palissade que l'on peut suivre, de manière discontinue, sur plusieurs dizaines de mètres. Aux deux extrémités d'un axe de référence (longueur 84 m), deux triangles de 5 m ont été implantés sur des bois morphologiquement différents, puis dévasés. Au sud, dix piquets de noyer ont été prélevés et analysés en dendrochronologie. Une courte séquence est mise en évidence à partir de sept échantillons (29 ans) dont l'un est en cours de calage par le carbone 14 (échantillon n° 5 de 15 cernes). A proximité de cet ensemble, un fragment de verre à pied tronconique pourrait éventuellement donner une première indication chronologique : fin XV^{e}/première moitié XVI^{e} siècle. Au nord, se sont sept piquets de sapin qui ont été prélevés. Ils constituent une séquence dendrochronologique un peu plus longue (72 ans) également en cours de calage chronologique par le radiocarbone (échantillons n° 13 et 17 de 61 et 59 cernes). La disposition particulière de cet aménagement, proche du rivage dans un secteur où les vents du nord peuvent être forts, pourrait permettre de l'interpréter comme une protection de la berge ou comme les restes d'un ouvrage lié à une pratique de la pêche (piège à poissons ?).

Commune de Sévrier, lieudit Piron 2. Age du Bronze.

A une trentaine de mètres vers le nord, un autre petit groupe de piquets a été topographié. Quatre ont été prélevés dans un triangle de 5 m (profondeur -1,7 m). Compte tenu des essences représentées (bouleau et saule), seul un petit chêne a été analysé en dendrochronologie (diamètre 10 cm, 27 cernes) et daté par le radiocarbone. Son âge : 3525±50 BP, soit -2010-1695 cal. BC le fait remonter au début de

l'âge du Bronze ancien, période rarement identifiée sur le littoral annécien. Aucun mobilier n'ayant été découvert à cet emplacement, sa datation n'est pas confirmée.

Commune de Sévrier, lieudit Au Mongets. Age du Bronze.

A environ cinq cents mètres plus au nord, le rivage change sensiblement d'orientation et détermine un plate-forme légèrement plus réduite (largeur environ 400 m). A l'occasion des évolutions d'un plongeur pour procéder à la description de la nature des fonds selon un profil perpendiculaire au rivage, une belle pointe de lance à douille en bronze a été découverte. Plantée obliquement dans les sédiments vasards de la beine à une centaine de mètres du bord (profondeur -2,5 m), elle affleurait la surface du sol, à cet endroit dépourvu de tout autre indice archéologique (seuls quelques galets épars attirent l'attention). Il s'agit d'une pièce relativement élancée (longueur 21,2 cm et largeur 4,6 cm). La douille (diamètre 3,2 cm) semble porter un décor de motifs géométriques gravés qui soulignent les deux perforations (diamètre 0,5 cm) destinées à recevoir des rivets ; il devrait être plus lisible après le nettoyage d'un encroûtement calcaire (actuellement en cours au Laboratoire de restauration archéologique municipal de Vienne). La nervure se prolonge jusqu'à la pointe de l'objet. Sa typologie permet de l'attribuer à une phase récente de l'âge du Bronze final. Un triangle de 5 m a été installé à l'emplacement de la trouvaille et le sol dévasé. Aucun autre mobilier archéologique ni aucune anomalie sédimentaire n'ont été rencontrés. Seuls deux trous de poteaux ont été identifiés (diamètre 17 cm, profondeur 75 cm), sans qu'il soit possible de les interpréter comme d'anciens pilotis contemporains de l'objet ou d'âge nettement plus récent.

Commune de Sévrier, lieudit Au Port. Age du Fer.

A hauteur du slip-way du port de Sévrier, la plate-forme immergée s'est considérablement rétrécie (largeur 180 m) et supporte une dense fréquentation lors des activités estivales. A peu de distance du rivage actuel, cent trente mètres environ, dans un secteur où la circulation plaisancière a nécessité l'implantation de nombreux corps-morts d'ancrage des balises de navigation, trente-trois petits piquets sont à peine repérables (les cônes font 5 cm). Ils sont disposés sur une ligne perpendiculaire au rivage formant palissade (longueur 16,4 m). A l'extrémité orientale de cet alignement, un triangle a été installé pour permettre les travaux de topographie, de dévasage et de prélèvement (profondeur -1,6 m). Treize échantillons ont été récupérés dans cette surface ; il s'agit de petits piquets de sapin (section refendue en triangle, dimensions moyennes 7 x 4 cm). L'étude dendrochronologique a permis la constitution de deux courtes séquences non datées en absolu : séquence 9001SAP (de 25 ans) à partir de six échantillons et

séquence 9002SAP (de 31 ans) à partir de deux échantillons ; elles ne sont pas corrélées. Quatre piquets de la première référence ont fait l'objet d'une analyse par le radiocarbone et donnent un âge de 2145±45 BP, soit -355-50 cal. BC. Il pourrait s'agir d'un emplacement de la fin du deuxième âge du Fer à mettre en relation avec une pratique saisonnière de la pêche (la faible section des piquets topographiés ne semble pas suffisamment importante pour un ouvrage de protection de la berge). Aucun mobilier archéologique contemporain n'a été mis au jour, seul un témoin moderne a été découvert lors des dévasages (anneau de lest de filet en fer).

Commune de Sévrier, lieudit Le Crêt d'Anfon. Age du Fer.

A plus de cinq cents mètres du rivage, une petite île sous-lacustre relativement profonde (-10,5 m) est partiellement recouverte par des blocs de pierre (certains semblent taillés) dont nous ignorons l'ancienneté, le mode d'enfouissement et la signification. Sur un espace libre de cailloux, trois piquets ont été topographiés et prélevés après dévasage d'un triangle de 5 m (2 aulnes, 1 pin) ; ils ne sont pas corrélés dendrochronologiquement. L'échantillon n° 2 (aulne de 11 cernes) a été daté par le radiocarbone. Son âge : 2210±45 BP, soit -390-170 cal. BC le place au deuxième âge du Fer et confirme une première date réalisée au début des années 80 (2090±50 BP, soit -320+20 cal. BC/AD). Une carotte réalisée sur deux mètres d'épaisseur ne fait apparaître qu'une succession de limons laminés gris-beige. Aucun mobilier archéologique n'a été découvert, ce qui n'aide pas à la compréhension fonctionnelle de cet endroit (aménagement lié à la pêche ?).

Commune de Sévrier, lieudit Le Crêt de Chatillon. Age du Bronze.

Vaste île sous-lacustre située à plus de huit cents mètres du bord et anciennement connue par les trouvailles lacustres réalisées notamment par des membres de l'Académie florimontane d'Annecy dès 1856, le haut-fond du Crêt de Chatillon a fait l'objet, à travers le temps, de nombreux travaux (*Revue savoisienne*, 1985, p. 20-34 et *Carte archéologique de la Gaule*, La Haute-Savoie, 1999, p. 316-318). On citera par exemple la topographie de nombreux pilotis par R. Laurent et son équipe de 1967 à 1974 ; la découverte d'un four de potier par P. Châtelain en 1967 et sa récupération en 1974 par A. Bocquet et J.-P. Couren (il est exposé au Musée-Château d'Annecy) ; les prélèvements de quelques pilotis par le CNRAS en 1984-1985 pour permettre la datation absolue du gisement (analyses du Laboratoire Romand de Dendrochronologie) ; le levé bathymétrique du haut-fond à l'échelle du 1/1000 au printemps 1990 (levé BRGM sur une commande du CNRAS). En mars 1991, une campagne de prospection a été menée par le CNRAS au cours de laquelle l'implantation d'un axe

longitudinal de référence (long de 165 m) avait permis la localisation de différentes zones anciennement repérées et le positionnement topographique des pilotis analysés en dendrochronologie. Par ailleurs, soixante-neuf carottes implantées tous les dix mètres sur l'axe longitudinal et tous les cinq sur quatre transects transversaux avaient permis la reconnaissance de la nature des fonds et montraient la forte érosion des sédiments de recouvrement du site.

C'est sur cette base cartographique que de nouveaux prélèvements de pilotis ont été réalisés, au centre de la moitié nord du gisement (secteur pour lequel nous n'avions pas encore d'éléments de datation, profondeur -3,7 m). Vingt-deux bois ont été prélevés dans un triangle de 5 m (15 pieux, 7 piquets). Treize chênes, deux pins et un sapin ont été analysés. Onze nouveaux chênes ont été intégrés aux séquences dendrochronologiques existantes qui ont fait l'objet d'un nouveau rapport (Archéolabs Arc. 02/R2709D du 18 février 2002). Trente-neuf échantillons provenant de ce gisement sont maintenant analysés. La séquence 9001ACH (de 264 ans) à partir de huit échantillons (5 échantillons de 1985 et 3 de 2001) est située entre les années -1342 et -1079. La référence 9002ACH (de 105 ans) à partir de vingt-deux échantillons (14 de 1985 et 8 de 2001) est plus récente ; elle se situe entre les années -1004 et -900. Des phases d'abattages sont mises en évidence : postérieur à -1184 (2 échantillons), postérieur à -1059 (5), environ -911 (2), printemps -910 (5), environ -903 (2), automne/hiver -903/-902 (7), printemps -902 (1), automne/hiver -902/-901 (3), printemps -900 (1) et automne/hiver -900/-899 (1).

On signalera par ailleurs qu'un test de positionnement topographique de pilotis a été réalisé, pour une première expérimentation à très faible profondeur, en milieu non salé et par température froide (6°), à l'aide de l'appareil Aqua-Mètre D100 habituellement utilisé pour le relevé des épaves du domaine maritime (J. Médard de la Société PLSM). Dans trois triangles, dix-neuf pilotis et deux meules ainsi que les sommets de gabarits de référence et du maillage triangulaire de 5 m ont été topographiés par la méthode de triangulation au décamètre classiquement employée et avec l'Aqua-Mètre (déplacement d'un signal acoustique par propagations des sons sur bases courtes). La comparaison des temps nécessaires au relevé, la précision des mesures réalisées, la logistique nécessaire pour les deux méthodes ont été confrontées et laissent entrevoir, après quelques améliorations techniques, de bonnes possibilités d'utilisation pour les travaux de topographie sous-lacustre (le grand problème actuellement rencontré est celui de la faible hauteur d'eau qui occasionne un effet parasite de réflexion avec la surface de l'eau).

Au cours des travaux, quelques mobiliers ont été rencontrés suite à l'enlèvement des vases superficielles : tessons de céramiques fines et grossières très érodés, petits anneaux de bronze, fragment d'épingle

en bronze à tête aplatie, petite meule ovale aménagée dans un galet de granite.

Commune de Talloires, lieudit Clos Derrière en Bas. Age du Fer.

Sur la rive orientale, au pied du versant ouest des Dents de Lanfon, la morphologie de la beine littorale est fortement façonnée par l'important cône de déjection formé par le ruisseau torrentiel du Nant d'Oy. A environ treize mètres du rivage actuel, sur une plate-forme d'à peine vingt mètres de large, un ouvrage de protection semble avoir été anciennement installé (activité de batellerie ?). En effet, on peut suivre de manière discontinue une ponctuation de gros pieux, en plusieurs endroits de la formation deltaïque. Deux de ces gros bois, des pins séparés d'environ trois mètres (diamètres 18 et 25 cm, cônes 16 et 26 cm), ont été prélevés dans un triangle implanté à quatre mètres de la rupture de pente (profondeur -1,9 m). Leur analyse par la dendrochronologie n'a pas permis de les corréler (88 et 81 cernes). La datation par le carbone 14 de l'échantillon n° 1 (cernes 1 à 20) a donné un âge de 2040±45 BP, soit -170+55 cal. BC/AD. Ce résultat le placerait à l'extrême fin du deuxième âge du Fer, période jusqu'ici inconnue sur les rives annéciennes.

Commune de Talloires, lieudit Clos Devant en Bas, Angon. Néolithique final et Indéterminé.

Dans la partie sud de ce cône alluvial, à environ cent soixante mètres de l'embouchure actuelle du Nant d'Oy, de nouveaux prélèvements ont été réalisés sur ce gisement identifié par L. Revon dès 1874, puis redécouvert par P. Châtelain et le Club Subaquatique Alpin en 1979 et partiellement prospecté par P. Persoud et le CSA en 1980 (plus de 220 pilotis avaient été topographiés sur près de 800 m²). En 1986, pour mieux cerner le contexte culturel de ce gisement, le CNRAS avait réalisé, sur 20 m², des prélèvements de pilotis et de sédiments lacustres. A cette occasion, une étroite bande de matières organiques préservée de l'érosion avait été mise en évidence en limite de la beine et cinquante-quatre bois étaient positionnés sur 140 m², à l'est du site. Les analyses dendrochronologiques de quinze bois avaient permis la constitution d'une séquence située entre -2539 et -2435 (99 ans à partir de 8 échantillons). Deux périodes d'abattage des arbres étaient identifiées, dans les années -2446 (2 échantillons) et -2435/-2434 (6 échantillons). Ces dates confirmaient l'attribution chronologique des rares vestiges découverts à la fin du Néolithique (fragments de poteries grossières, fusaïoles en pierre, pointe de flèche losangique en silex). Les travaux de cette année ont donc consisté en la mise en place d'un triangle de 5 m implanté au nord du gisement, en limite du tombant, à une vingtaine de mètres du rivage et à quatre-vingts mètres du sondage de 1986 (profondeur -2,3 m). Dix pieux ont été analysés

en dendrochronologie (6 chênes et 4 sapins) et ont permis, pour les chênes, la constitution de deux séquences non corrélées et non datées en absolu : références 9001AG (de 96 ans) à partir de trois échantillons et 9002AG (de 36 ans) à partir de trois échantillons. Une datation par le carbone de la première est en cours de réalisation (échantillon n° 1, cernes 1 à 50). Les sapins ne sont pas corrélés. Par ailleurs, la reprise de l'étude dendrochronologique des premières analyses a permis la datation d'un échantillon du secteur sondé en 1986, le chêne n° 43 (séquence 9005AG de 167 cernes située entre les années -2768 et -2602) qui marquerait une phase d'occupation du gisement plus ancienne d'environ un siècle (abattage postérieur à -2582). Aucun mobilier archéologique n'a été mis au jour par ces nouveaux décapages, pas plus que les carottages réalisés n'ont montré l'existence de niveaux organiques préservés dans ce secteur.

Eléments de contribution à une synthèse régionale :

Par le recensement des sites réalisé cette année, des données nouvelles nous sont fournies sur des gisements (habitats et aménagements littoraux) pour lesquels des vestiges sont repérés et datés par le radiocarbone ou par la dendrochronologie. Les résultats obtenus à la suite des prospections permettent une meilleure évaluation du potentiel archéologique de ce plan d'eau, précisent nos connaissances sur la densité de ces occupations littorales et sur leurs périodes d'installation et autorisent une appréciation qualitative de leur état de conservation. A ce stade d'avancement, trente-quatre gisements sont maintenant datés : Néolithique 12 (+3), Bronze 10 (+3), Protohistoire 5 (+3), Antiquité 1, Moyen Age 4, Moderne 3 ; des bois de quatre autres sont en cours d'analyses et deux gisements sont d'âge indéterminé.

Une première série d'analyses (dendrochronologie et radiocarbone) a été réalisée durant l'année 2001 sur des échantillons provenant de douze gisements (106'200 francs sur le budget du DRASSM et 35'000 francs sur des subventions du Conseil Général de la Haute-Savoie). La poursuite des études dendrochronologiques des derniers échantillons de trois gisements et le calage chronologique par le radiocarbone des séquences non datées seront menées sur de nouveaux crédits, objets d'une demande d'analyses complémentaires pour l'année 2002.

Sur la base de cet inventaire, en s'appuyant sur les observations récemment menées sur des emprises préservées, en intégrant les échantillonnages de pilotis et des ramassages d'objets, mais aussi en tenant compte de la documentation ancienne fiable et des collections de certains musées régionaux riches en "antiquités lacustres", un chiffrage global des emplacements peut être proposé. La figure 5 montre l'état de nos connaissances.

Ces données nouvelles, et celles attendues au terme des dernières études encore en cours, permettront alors de proposer un schéma général des installations préhistoriques, protohistoriques et historiques du lac qui fera l'objet d'une notice de synthèse dans le prochain numéro de la revue.

A l'issue de cette campagne, les quatre grands lacs alpins français ont maintenant fait l'objet de prospections systématiques (Léman 1995 à 1997, Aiguebelette 1998, Bourget 1999 et 2000, Annecy 2001), avec le même taux de réussite et un effort tout particulier en ce qui concerne les financements d'analyses (dendrochronologie et radiocarbone). Menées avec des personnels CDI de l'AFAN (Olivier Simonin et Stéphane Brousse) et un agent du CNRAS (de 1995 à 1996) puis du DRASSM (André Marguet) sur des crédits "carte archéologique" de la SDA, ces prospections ont notablement complété nos connaissances sur les périodes d'occupations littorales et considérablement étayé les corpus des calages chronologiques.

Dans la perspective de poursuivre cette démarche d'inventaire et d'élaboration de la carte archéologique des sites sous-lacustres, notamment avec une problématique de caractérisation des différents gisements repérés à cette occasion, des solutions administratives et budgétaires doivent être trouvées rapidement (les personnels formés à ces pratiques particulières risquent d'autres affectations), dans ou hors du nouveau cadre de la recherche archéologique (convention DRASSM/INRAP ou vacations scientifiques ?).

André Marguet/DRASSM Annecy.

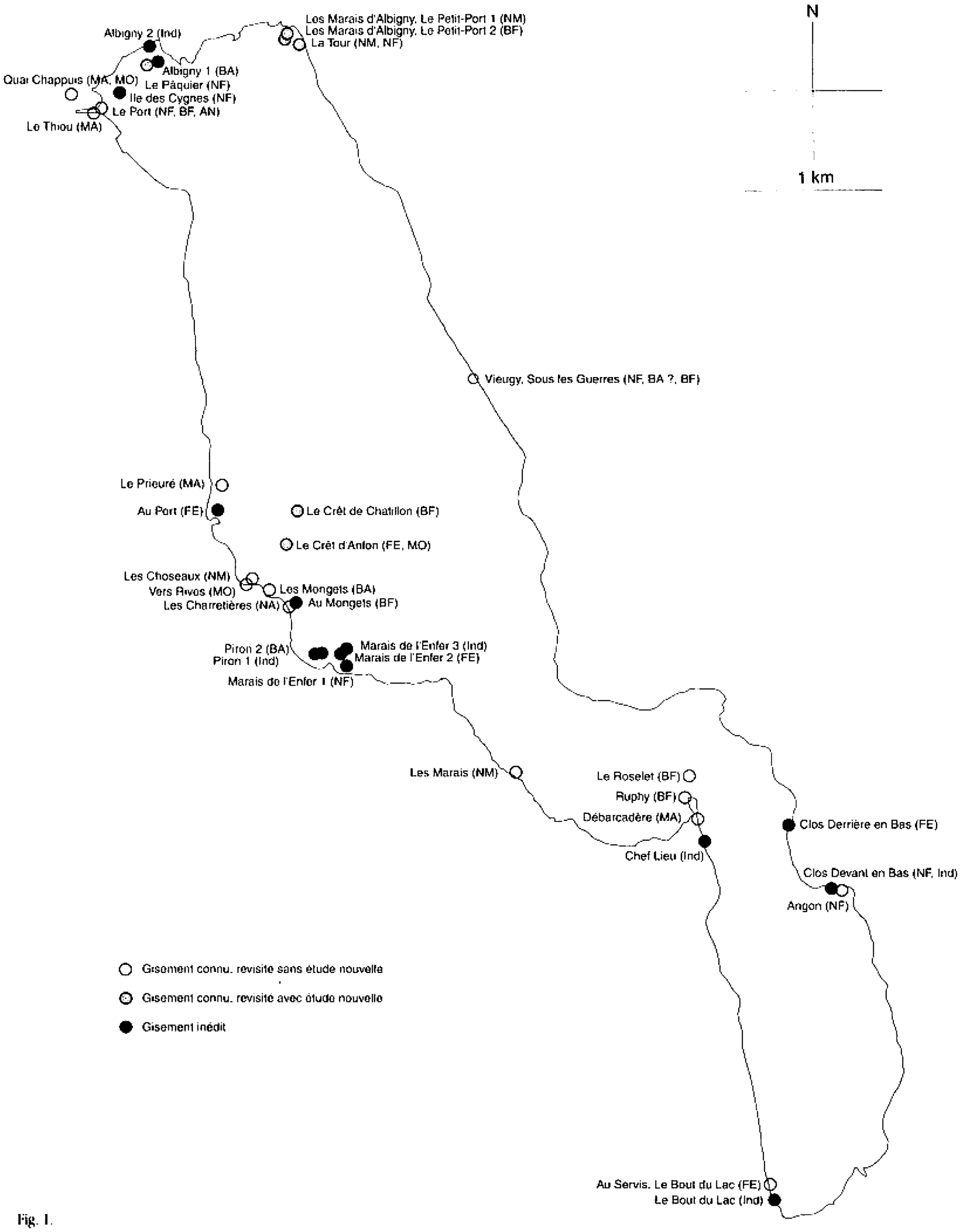


Fig. 1.

Elaboration de la carte archéologique des gisements haut-savoyards. Inventaire des sites sous-lacustres du lac d'Annecy.

Carte de localisation des gisements sous-lacustres actuellement reconnus dans le lac d'Annecy
(A. MARGUET / DRASSM Annecy, mars 2002).

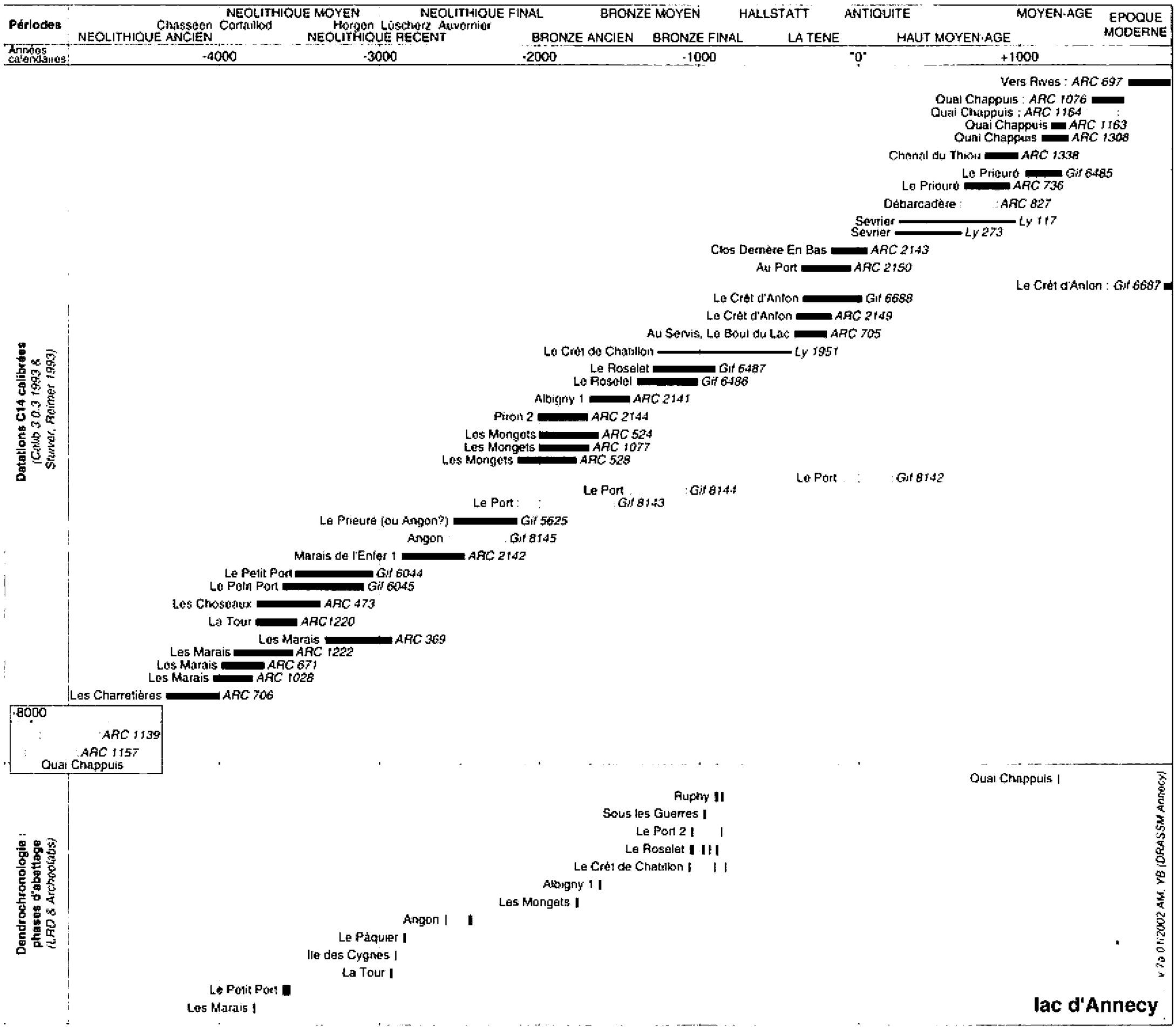


Fig. 2.

Tableau récapitulatif des datations 14C calibrées (2 sigma) et des périodes d'abattage datées par la dendrochronologie. Bilan des connaissances à partir des prélèvements réalisés par l'AREOLL et le CNRAS/DRASSM sur les gisements sous-lacustres du lac d'Annecy (Haute-Savoie).
(dessin Y. Billaud/DRASSM Annecy, mars 2002).

N° INSEE	COMMUNE	Lieudit cadastral Nom du gisement	Echantillons	Bois analysés (Quercus)	Bois intégrés (Quercus)	Durées des séquences	Références séquences	Situation des séquences	Références des rapports ARC = Archéolabs
74 010	ANNECY	Albigny 1, AA 1	10	10	4	61 ans	900AAL	-1679 à -1623 (après C14)	ARC02/R2591D du 14.01.2002
		Ile des Cygnes, AN. Idc	23	16	2	229 ans	9001AIC	-3135 à -2907	ARC01/R2592D du 23.11.2001
					3	40 ans	9002AIC	nd	
					3	52 ans	9003AIC	nd	
					2	44 ans	9004AIC	nd	
		Le Pâquier, AN. PA	29	28	6	266 ans	9001APA	-3119 à -2844	ARC01/R2699D du 23.11.2001
74 011	ANNECY-LE-VIEUX	Les Marais d'Albigny, *Le Petit-Port 2*, ANN.VX. PP 2	60	47	41	36 ans	9000AVX	nd → C14	ARC02/R2703 du 19.02.2002
		La Tour	-	-	3	207 ans	9004ANT	-3142 à -2936	ARC01/R2779D/2 du 22.11.2001 ARC94/R1779D du 14.12.1994
74 104	DOUSSARD	Le Bout du Lac, D. BDL	9	4	non corrélés	/	/	nd → C14	ARC01/R2704D du 13.12.2001
				4****	non corrélés	/	/	nd	
				1*	non corrélé	/	/	nd	
74 108	DUINGT	Chef Lieu, D. CL	6	3	non corrélés	/	/	nd → C14	ARC01/R2705D du 15.12.2001
				3**	non corrélés	/	/	nd	
74 242	SAINT-JORIOZ	Les Marais de l'Enfer 1, SJ. MDE 1	30	19	4	61 ans	9001SJE	nd → C14	ARC02/R2706D du 14.01.2002
					2	83 ans	9002SJE	nd	
					4	49 ans	9003SJE	nd	
					5	23 ans	9004SJE	nd	
		Les Marais de l'Enfer 3, SJ. MDE 3	3	3	2	65 ans	9000SJM	nd → C14	ARC02/R2707D du 14.01.2002
74 267	SEVRIER	Le Crêt d'Anfon, S. CA	3	1**	1**	30 ans**	9000SCA**	nd	ARC02/R2708D du 14.01.2002
				2***	non corrélés	/	/	nd → C14	
		Le Crêt de Chatillon, S. CC	22	13	3	264 ans	9001ACH	-1342 à -1079	ARC02/R2709D du 18.02.2002
					8	105 ans	9002ACH	-1004 à -900	
				1*	non corrélé	/	/	nd → C14	
				2**	non corrélés	/	/	nd	
		Au Port, S. AP	13	13*	6*	25 ans*	9001SAP*	nd → C14	ARC01/R2710D du 15.12.2001
					2*	31 ans*	9002SAP*	nd	
		Piron 1, SE. P 1 (triangle 035/040Nord/large)	17	7*	7*	72 ans*	9000SEP*	nd → C14	ARC01/R2711D du 15.12.2001
		Piron 1, SE. P 1 (triangle 035/040Sud/large)		10*****	7*****	29 ans*****	9002SEP*****	nd → C14	ARC01/R2711D/2 du 13.05.2002
		Piron 2, S. P 2	4	1	1	27 ans	9000SPI	nd → C14	ARC02/R2712D du 14.01.2002
74 275	TALLOIRES	Clos Derrière en Bas, TAL. CDEB	2	2**	non corrélés	/	/	nd → C14	ARC02/R2713D du 14.01.2002
		Clos Devant en Bas, *Angon*, TAL. A	11	6	3	96 ans	9001AG	nd → C14	ARC02/R2714D du 14.01.2002
				4*	3*	36 ans*	9002AG*	nd	
	7 communes	15 gisements échantillonnés	242 bois	200 bois	119 bois		22 séquences	6 séquences datées → C14 : 6 en 2001 → C14 : 8 en 2002	Analyses Archéolabs

(* Abies, ** Pinus, *** Alnus, **** Castanea, ***** Juglans)

Fig. 3. Tableau récapitulatif des prélèvements de bois réalisés et des études dendrochronologiques effectuées dans le cadre de l'inventaire des gisements sous-lacustres haut-savoyards.

Les communes sont classées par ordre alphabétique.
Travaux réalisés en 2001 (état des connaissances en mai 2002).

N° INSEE	COMMUNE	Lieudit cadastral Nom du gisement	Echantillons n° (Quercus)	Références laboratoire	Ages BP	Intervalles cal. BC/AD	Références des rapports ARC = Archéolabs
74 010	ANNECY	Albigny 1, AA 1	16 AAL, cernes 1-30	ARC. 2141	3275±50	-1685-1435	ARC01/R2591C du 31.12.2001
74 011	ANNECY-LE-VIEUX	Les Marais d'Albigny, *Le Petit-Port 2*	3				Programmé pour 2002
74 104	DOUSSARD	Le Bout du lac	8				Programmé pour 2002
74 108	DUINGT	Chef-Lieu	6				Programmé pour 2002
74 242	SAINT-JORIOZ	Les Marais de l'Enfer 1, SJ. MDE 1	27 SJE, cernes 1-30	ARC. 2142	4050±50	-2860-2465	ARC01/R2706C du 31.12.2001
		Les Marais de l'Enfer 3	1				Programmé pour 2002
74 267	SEVRIER	Le Crêt d'Anfon, S. CA	2 SCA, 11 cernes***	ARC. 2149	2210±45	-390-170	ARC02/R2708C du 07.01.2002
		Le Crêt de Chatillon	108*				Programmé pour 2002
		Au Port, S. AP	1+2+6+8 SAP, 25 cernes*	ARC. 2150	2145±45	-355-50	ARC02/R2710C du 07.01.2002
		Piron 1 (triangle 035/040Nord/large)	13+1**				Programmé pour 2002
		Piron 1 (triangle 035/040Sud/large)	5*****				Programmé pour 2002
		Piron 2, S. P 2	1 SPI, 27 cernes	ARC. 2144	3525±50	-2010-1695	ARC01/R2712C du 31.12.2001
74 275	TALLOIRES	Clos Derrière en Bas, TAL. CDEB	1 TAC, cernes 1-20**	ARC. 2143	2040±45	-170+55	ARC01/R2713C du 31.12.2001
		Clos Devant en bas, *Angon*	1				Programmé pour 2002
						C14 : 6 dates en attente : 8	

(* Abies, ** Pinus, *** Alnus, **** Castanea, ***** Juglans)

Fig. 4. Tableau récapitulatif des datations par le radiocarbone réalisées pour permettre le calage de séquences dendrochronologiques dans le cadre de l'inventaire des gisements sous-lacustres haut-savoyards.

Les communes sont classées par ordre alphabétique.
En gris : travaux realisés en 2001 (état des connaissances en mai 2002).

CHRONOLOGIE		GISEMENTS AVEC BOIS DATES EN ABSOLU (RADIOCARBONE ET/OU DENDROCHRONOLOGIE)	GISEMENTS IDENTIFIES SUR LE TERRAIN ET/OU MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE ATTRIBUABLE	GISEMENTS OU LIEUX DE TROUVAILLES ANCIENNES - INDICES D'OCCUPATIONS
NEOLITHIQUE ANCIEN	1	SEVRIER, *Les Charretières*		
NEOLITHIQUE MOYEN	4	ANNECY-LE-VIEUX, *Le Petit Port* ANNECY-LE-VIEUX, *La Tour* SAINT-JORIOZ, *Les Marais* SEVRIER, *Les Choseaux*		
NEOLITHIQUE FINAL	7	ANNECY, Ile des Cygnes ANNECY, *Le Pâquier* ANNECY-LE-VIEUX, *La Tour* (secteur sud) SAINT-JORIOZ, Marais de l'Enfer 1 TALLOIRES, Clos Devant en Bas, *Angon**	ANNECY, *Le Port 1* VEYRIER-DU-LAC, *Vieugy, Sous les Guerres*	
BRONZE ANCIEN	3	ANNECY, Albigny 1 SEVRIER, Piron 2 SEVRIER, *Les Mongets*		VEYRIER-DU-LAC, *Vieugy, Sous les Guerres ?*
BRONZE FINAL	-	ANNECY, *Le Port 2* DUINGT, *Le Roselet* DUINGT, *Ruphy* SEVRIER, *Le Crêt de Chatillon** VEYRIER-DU-LAC, *Vieugy, Sous les Guerres*	ANNECY, *Le Pâquier* ANNECY-LE-VIEUX, Les Marais d'Albigny, *Le Petit Port 2**	
PROTOHISTOIRE	5	DOUSSARD, Au Servis, *Le Bout du Lac* SEVRIER, Au Port SEVRIER, *Le Crêt d'Anfon* TALLOIRES, Clos Derrière en Bas	SAINT-JORIOZ, Marais de l'Enfer 2	
ANTIQUITE	1		ANNECY, *Le Port*	
MOYEN-AGE	4	ANNECY, *Chenal du Thiou* ANNECY, *Quai Chappuis* DUINGT, *Débarcadère* SEVRIER, *Le Prieuré*		
MODERNE	3	ANNECY, *Quai Chappuis* SEVRIER, *Le Crêt d'Anfon* SEVRIER, *Vers Rives*		
AGE INCONNU	5		ANNECY, Albigny 2 DOUSSARD, Le Bout du Lac* DUINGT, Chef-Lieu* SAINT-JORIOZ, Marais de l'Enfer 3* SEVRIER, Piron 1 (triangles 035/040Nord et 035/040Sud)*	
gisements 40 sites 29		(chiffrage provisoire)	* analyse en cours	

Fig. 5. Tableau chronologique récapitulatif des gisements sous-lacustres haut-savoyards actuellement recensés dans le lac d'Annecy (classement alphabétique des communes ; les noms usuels des gisements sont en italique). (d'après les prospections et les collections anciennes, état des connaissances en mai 2002).

Un milieu et des hommes : éléments d'histoire sur les marais d'Épagny

Des marais d'Epagny, situés à l'extrémité occidentale du bassin d'Annecy, il ne subsiste guère que des reliques. Ces marécages ont pâti de leur situation sur cette vaste plaine, espace privilégié au sein d'une région au relief particulièrement tourmenté. Des voies de communication, des lotissements et autres bâtiments commerciaux, en effet, se sont récemment substitués aux nappes d'eau stagnante, à la faune et à la végétation aquatiques. Ce milieu particulier, toutefois, a laissé de nombreuses traces dans les archives. Les sources racontent les rapports entre les hommes et le marais, et l'image qu'ils en avaient. De plus, elles permettent d'en savoir davantage sur les tentatives successives destinées à leur mise en valeur [1].

Description physique

Les marais d'Epagny sont les héritiers de la période glaciaire et post-glaciaire. Ils trouvent leur origine dans le comblement de la moitié septentrionale d'un lac de retrait würmien par les dépôts apportés par la rivière de Fer. C'est l'insuffisance de ce colmatage qui a laissé subsister cette zone de marécages. Celle-ci est alimentée par le nant de Gillon, qui prend sa source dans les marais de Sillingy, par des ruisseaux qui s'échappent des coteaux d'Epagny et de Poisy, et par des sources souterraines [2]. La meilleure description de l'aspect traditionnel de ces marais reste celle du géomètre M. Amoudruz, grand artisan du dessèchement sous le *Buon Governo* :

« *Le seul mas des marais présente une plaine de 600 journaux sans aucune habitation. Cependant l'exposition au midi de ce mas est des plus heureuses, étant placé au pied de la montagne peu élevée de Mandallaz, qui l'abrite des vents du nord et y fait réfléchir et concentrer la chaleur solaire (...). Longs de 1 070 m et larges de*

---

(1) Sur Epagny, voir : BOUVERAT D., *Histoire d Epagny*, Mairie d'Epagny, 1996.

(2) GRANDCHAMP Ph., « Le cadre géologique du lac d'Annecy », *Annesci*, n° 26, 1985, p. 174 et suiv. DELEAU P.C., « Essai sur la formation et l'évolution du lac d'Annecy, jalonnement du glacier Beaufort-Roseland vers Annecy », *Revue de Géographie alpine*, t. LXII, 1974, p. 381-393.

1000 m, ils avaient une pente générale du nord au sud et formaient une espèce de vallée plate au centre, dans cette direction, c'est-à-dire du sommet au fond ; et une seconde vallée, dans la direction du nord au sud, sise à la base de ces marais. Les eaux ne croupissaient que parce que le terrain était parfaitement horizontal, transversalement aux pentes (...) » [3].

Ces marais sont partagés entre les communes d'Epagny, Poisy et Sillingy. En 1828, ils couvraient environ 162 hectares (dont 118 ha pour Epagny). Vers 1730, ils représentaient plus de 16 % de la superficie totale de la paroisse d'Epagny.

Les toponymes relevés dans les documents cadastraux rendent toute la saveur du marais. Voyez le nom des mas : la *resse* (« coupe ») *des marais*, le *bobbioz des marais* (« excavation aqueuse »), le *carroz des marais*, la *teste des marais*, le *molais, pré molliet*, ou le très suggestif *merdafer* (« eaux troubles »). Divers témoignages des XVII[e] et XVIII[e] siècles insistent sur les eaux croupissantes, sur la profondeur de ces marais par endroits, que l'on attribue « *à des sources d'eau souterraines* », à des « *puits perdus* », et sur l'aspect mouvant du terrain, « *c'est un fait notoire que ces marais n'ont que peu de terres sur leurs bords, le surplus est un limon, il n'a point de solidité (...)* » [4].

Une réputation exécrable

La plupart des témoignages sur les marais d'Epagny s'accordent sur leur côté répulsif. Ces derniers constituaient d'abord un obstacle pour les voies de communication, implantées à la limite de la pente et du marécage, mais aussi pour l'habitat. Les marais ensuite, étaient difficilement accessibles. En 1756, le secrétaire de la paroisse d'Epagny signalait à ce propos que les marais avaient été mal mesurés lors des opérations d'arpentage en 1734, « *par rapport à difficulté d'aller sur chaque pièce à cause des eaux qui les inondent, des fondrières et des puits qui s'y sont formés* ». Un placet de 1740, volontairement misérabiliste il est vrai, décrit le travail difficile des paysans qui exploitaient le marais : « *(...) en temps même de pluie, l'on ne peut les faucher qu'à culotte bas et les retirer hors de leur place qu'en les portant sur leurs épaules ailleurs pour les faire sécher (...). Les faucheurs sont obligés d'avoir de grandes perches*

---

(3) AMOUDRUZ M., « Notice sur le dessèchement des marais d'Epagny, province du Genevois », *Annales de la Chambre royale d'Agriculture et de Commerce de Savoie*, t.1, Chambéry, 1836, p. 235-244.

(4) A.D. Haute-Savoie, I C d 76/1369-1370 (cadastre d'Epagny, 1728-38). MARTEAUX Ch., *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy d'après le cadastre de 1738*, Annecy, 1935-38. A.D. Haute-Savoie, I C d 893 (placet de 1740) ; I C IV 201 (rapport de 1779).

pour marcher dessus crainte d'enfoncer (...) et c'est même avec danger et péril de leur vie par rapport aux serpents, vipères, crapauds, sangsues et autres insectes (...) ». Enfin, le marais était perçu comme un foyer de pestilence, nocif pour les hommes, les animaux et les récoltes. Un devis de 1695 signale que ces marais « *infectent en ville et plusieurs villages aux environs d'Annecy* ». En 1753, le secrétaire d'Epagny écrivait qu'ils « *contribuent au mauvais air que l'on respire non seulement dans cette paroisse mais encore dans les circonvoisines et jusqu'à la présente ville (d'Annecy)* ». Le placet de 1740 cité plus tôt, va encore plus loin : « *Les malignes exhalaisons des marais d'Epagny (...) causent bien souvent des maladies et mortalités audit bétail et aux malheureux habitants de ces paroisses aussi s'y trouve-t-il peu de laboureurs qui en soient originaires et ce n'est qu'avec peine et en augmentant les salaires que les ouvriers veulent y aller travailler surtout au temps des récoltes (...)* ». En 1779, un rapport indique qu'ils sont à l'origine de fièvres épidémiques qui se renouvellent chaque année de juin à septembre. En 1836, pour justifier l'entreprise de dessèchement, le géomètre Amoudruz écrivait : « *de temps immémorial les marais d'Epagny étaient un foyer de putréfaction dont les miasmes délétères décimaient, chaque année une population de 1200 âmes (...). Depuis des siècles, on voyait avec peine ces belles terres dépeuplées, leurs habitants languissants et succombant au poison qu'ils respiraient* ». Ce thème devint même un argument pour les habitants de Metz qui refusaient d'être rattachés à la paroisse d'Epagny après le Concordat : « *il y règne également une insalubrité si notoire par sa situation dans un marais que les personnes même qui y sont nées ne peuvent y résister bien longtemps ; les fièvres y sont très fréquentes et y font des ravages étonnants* ». Un des phénomènes les plus tragiques générés par le marais, c'était la venture des blés, c'est-à-dire un brouillard froid et épais qui faisait passer le grain en provoquant le développement parasitaire de la rouille, du charbon ou de l'ergot. Elle était favorisée par des printemps humides et glacés, des étés frais et brumeux. En 1740, un expert en visite à Epagny mentionnait ainsi les blés, dont il avait « *trouvé la paille toute noire* » [5].

Les marais dans l'imaginaire local

Un milieu si particulier n'a pas manqué de marquer les esprits. Une enquête sur le folklore de 1910 signale ainsi : « *comme puits profond,*

(5) AD. Haute-Savoie, V C 15 (statistique de 1756) ; I C d 893 ; V C 26 ; I C IV 201; 10 L 10. AMOUDRUZ M., op. cit.

citons un entonnoir naturel situé à Epagny que l'on prétend se continuer jusqu'au château de Pontverre à Lovagny. On raconte que des bœufs s'y sont engloutis et que leur joug est allé sortir à l'endroit ci-dessus indiqué » [6].

On retrouve les Pontverre avec la légende du « Château de la Monnaie ». Une branche de cette famille en effet portait le titre de seigneur d'Epagny et de Chavaroche. Elle possédait de nombreux biens disséminés sur tout l'avant-pays annécien : Epagny, Lovagny, Metz, Meythet, Ferrières, etc. Dans la partie orientale des marais d'Epagny, nos seigneurs (ou leurs prédécesseurs) avaient fait construire un petit castel sur un terrain légèrement surélevé (fin XII[e] - début XIII[e] siècle ?). Abandonné et laissé en ruine assez précocement, il finit par être à nouveau absorbé par le marais et excita les imaginations, en particulier celles de romantiques voyageurs et autres érudits locaux. Vers 1802, dans un manuscrit intitulé *Antiquités, inscriptions trouvées en Savoie*, C.-H.-A. Despine donne ainsi une description des ruines empreinte de mystère : « *Le château était de forme carrée, environné de murs et de larges fossés toujours remplis d'eau. Au milieu est une espèce de cour, qui, il y a plusieurs années, fut labourée pour chènevière : en creusant, on entendit un bruit sourd comme sur une voûte ; on n'alla pas plus bas, et on ne put découvrir ce qu'était cette espèce de cave qui était en dessous* ». Dans ses *Bois et Vallons* (1864), J. Replat, s'inspirant des théories avancées par E. Serand et R. Lecoy de la Marche, écrivait : « *Après avoir dépassé Mandallaz, nous laissons à droite l'emplacement du château de la Monnaie qui s'élevait au milieu des marécages. La tradition rapporte que ce nom lui fut donné parce qu'il aurait servi de repaire à une bande de faux-monnayeurs. Mais les chartes nous apprennent que ce château était la monnayerie des comtes de Genevois (...)* ». Pour ces auteurs en effet, le château aurait abrité un atelier monétaire clandestin du comte Amédée III de Genève, au milieu du XIV[e] siècle. Ce dernier l'aurait établi à l'écart d'Annecy, par crainte de ses rivaux, en particulier l'évêque de Genève qui détenait le monopole de la frappe dans le comté. Nos chercheurs se fondaient sur le testament du comte, dans lequel sont mentionnées des monnaies appelées "*poises*". Ils traduisirent ce terme par "oboles de Poisy", en avançant audacieusement qu'au XIV[e] siècle, le château de la monnaie pouvait être compris dans les limites paroissiales de cette paroisse, limitrophe de celle d'Epagny. Une autre présomption découlait de l'épisode d'une ambassade envoyée par l'évêque de Genève au comte en 1356, lorsqu'il apprit que ce dernier faisait battre

(6) Académie Florimontane, n° 1774, Enquête sur le folklore (réponse de Cl Pellarin de Cruseilles), 1910.

monnaie. Cette entrevue eut lieu au château de La Balme, à 2 km seulement du château de la Monnaie, détail qui frappa nos érudits. Des études récentes ont naturellement montré le caractère fantasque de ces théories. S'il est vrai que le comte fit ouvrir un atelier monétaire en 1356, ce fut vraisemblablement dans la maison de l'Ile à Annecy (7). L'origine du nom du château de la Monnaie reste donc obscure. Signalons toutefois que l'expression est inscrite sur la mappe du cadastre de 1728-1738, et que l'un des premiers seigneurs d'Epagny connus, Guichard de Pontverre, occupait la fonction de « maître de la monnaie » pour le compte de l'évêque de Genève en 1300.

Pour terminer, il faut également citer les légendes et les anecdotes liées à un petit sanctuaire dédié à la Vierge, sous le nom de Notre-Dame des Gouilles. Il s'agit en fait d'une petite roche abritant une statue, creusée dans les rochers de la montagne d'Age qui bordent l'ancienne route d'Annecy à Seyssel, à l'orée des marais. Ce sanctuaire existait déjà avant la Révolution - la statue de la Vierge fut d'ailleurs cachée par des gens de Sillingy pour la soustraire au vandalisme révolutionnaire, avant d'être replacée solennellement en 1804. Voici ce que la légende rapporte à son propos : « *si nous consultons la tradition du pays, nous apprenons qu'autrefois une troupe de brigands exerçait leur cruauté dans ces lieux déserts, entre Gillon, village d'Epagny, et Chaumontet. On voit encore aujourd'hui une vaste fondrière où ces voleurs auraient enfoui les corps de leurs victimes. A ce souvenir semble se rattacher le nom de la statue : elle se trouve en face de cette fondrière (gouille dans le patois)* ». Notons également qu'au début des années 1830, des paroissiens de Sillingy, d'Epagny et de Poisy, effrayés par l'arrivée du choléra à Annecy et à Seyssel, organisèrent des processions jusqu'au sanctuaire afin d'obtenir la protection de Notre-Dame des Gouilles (8).

Un milieu intégré au système agricole traditionnel

Il faut relativiser les témoignages négatifs sur le marais livrés par les archives. Il s'agit surtout de rapports, d'enquêtes ou de projets d'assèchement qui dévoilent le point de vue et les aspirations de ces

---

(7) Académie Florimontane, C.-H.-A. DESPINE, *Antiquités et inscriptions*, manuscrit, sans date, vers 1802, n° 640. R. LECOY DE LA MARCHE, « Exécution du testament d'Amédée III comte de Genevois en 1371, la monnaierie des comtes de Genevois », *Revue savoisienne*, 1863, p. 61-73. *Revue savoisienne* 1855, p. 138 ; 1892, p. 44 ; 1907, p. 75 et suiv.
LEBASCLE M.-C., BOILEAU R., « Les émissions monétaires des comtes de Genevois au palais de l'Ile d'Annecy dans la deuxième moitié du XIV[e] siècle », *Annesci*, n° 27, 1986.

(8) DEVOS R., JOISTEN C., « Mœurs et coutumes de la Savoie du Nord au XIX[e] siècle. L'enquête de Mgr Rendu », *Mémoires de l'Académie salésienne*, 1978, p.184 et 206.

autorités et autres notables. Mais pour les gens du cru, pour ceux qui pratiquaient le marais quotidiennement, paysans propriétaires, fermiers, domestiques, journaliers, ce milieu offrait nombre d'avantages. Parmi la flore des marais en effet, on trouvait la liche ou laîche, appelée *blache* autrefois. Cette herbe à feuilles coupantes constituait une sorte de « foin bâtard » utile pour la litière du bétail, mais qui pouvait aussi servir d'engrais. De plus, le marais servait de pâturage. Une notice de 1837 rapporte que dès l'apparition de l'herbe jusqu'au 15 mai et du 15 août à la Toussaint, « *les marais se couvraient de chevaux poulains, vaches, bœufs, moutons et l'on prenait de toutes les communes environnantes du bétail à prix de tenue pour les jeter dans ces marais où ils ne trouvaient qu'une nourriture chétive et malsaine. Une foule de bergers se livraient au désœuvrement sur les bords* ». L'utilisation des marais faisait donc partie intégrante de la conception agricole des siècles passés. Il n'y a qu'à observer la mappe du cadastre de 1730, qui dessine un espace découpé en de multiples parcelles, elles-mêmes distribuées entre de nombreux propriétaires. Comme le montrent d'ailleurs les actes de la judicature d'Epagny, de nombreux domestiques surveillaient le bétail de leurs maîtres en veillant jalousement au bon respect des limites. Il faut dire que ces pâturages, de piètre qualité certes, représentaient un atout à un moment où, à cause de la faiblesse des rendements, l'essentiel du sol était destiné à la culture des céréales (les terres labourables couvraient 41 % de la superficie paroissiale à Epagny vers 1730). Les marais servaient de prés à la mauvaise saison et jusqu'en mai, au moment où commençait la croissance de la blache et du foin. Les autorités insistaient pour qu'ils soient fauchés en août, à un moment où la terre était plus sèche, pour limiter la formation de brouillards jugés nocifs pour les récoltes voisines [9].

Un milieu aménagé

Au fil du temps, pour juguler les effets néfastes des marais ou pour étendre la surface cultivée, les hommes ont cherché à plusieurs reprises à aménager ce milieu.

Un milieu en constante évolution

Plusieurs indices font état de phases de recul ou d'expansion du marais, en liaison notamment avec l'importance du peuplement.

---

(9) A. D. Haute-Savoie, 6 FS 134-135 (dossier sur les marais) ; Cadastre de 1728-38, Epagny ; B 102 (Actes de la judicature d'Epagny - fin du XVIII[e] s.). Archives municipales d'Annecy, DD 15 (2).

Citons à nouveau le géomètre Amoudruz « *La fouille du canal Calvi a fait connaître que les marais s'étaient exhaussés par le dépôt des eaux et par couches de 30 à 40 cm d'épaisseur. Dans une grande étendue, l'on a rencontré des pieds énormes de châtaigniers et de chênes, tous couplés au même niveau, qui paraît être celui du sol d'alors, à 1 m et demi en contrebas du sol actuel. Le bois est encore vif et d'un beau noir : ce qui fait penser qu'anciennement c'était un pâturage sec* » [10]. L'exploitation séculaire du marais apparaît notamment avec la découverte d'un outil en bronze, à relier peut-être avec un dépôt de fondeur trouvé à Meythet. L'époque gallo-romaine et ses nombreux vestiges témoignent également du recul des marais. Outre une monnaie de Valentinien recueillie dans le marécage, en effet, les restes d'une villa romaine et d'autres vestiges ponctuels ont été exhumés à sa lisière. Vers l'ouest, surplombant les marais, il faut aussi citer les bains et la source sulfureuse de Bromines et ses trésors monétaires [11]. Au cours du haut Moyen Age, l'habitat semble avoir été relégué un peu plus en hauteur, au hameau de Saint-Paul (Epagny), près duquel a été retrouvée une nécropole qui remonte vraisemblablement au VIII[e] siècle. Peut-être faut-il voir ici les effets d'une baisse démographique et d'une avancée des marais, ou bien les conséquences d'un partage entre gallo-romains et Burgondes (ces derniers ayant été installés dans la partie du terroir peu exploitée, sur les coteaux) [12]. Lors de la période d'expansion, du X[e] au XIII[e] siècle, les marais ont probablement connu un nouveau retrait et une bonification, sous l'effet de l'élargissement des terroirs anciens. Le château bâti par les Pontverre, seigneurs d'Epagny, au cœur des marais et au centre d'une partie de la réserve seigneuriale, est sans doute à rattacher à cette reconquête (même s'il ne faut pas négliger l'intérêt que représentait la proximité d'un marais pour la défense d'un château, en particulier pour la fourniture en eau des fossés). Après les phases de recul démographique de la fin du Moyen Age et d'expansion du XVI[e] siècle, nous arrivons au XVII[e] siècle, particulièrement tragique à Epagny. C'est le moment où nobles et bourgeois d'Annecy profitèrent des difficultés des paysans du lieu, épidémies, mauvaises récoltes et endettement, pour accaparer l'essentiel de la superficie du territoire paroissial. Les bourgeois d'Annecy en particulier, en arrivèrent à détenir 91 % des fonds roturiers en 1720 [13]. Ces propriétaires non-résidents faisaient valoir leurs biens par des paysans miséreux

---

(10) AMOUDRUZ M., op. cit.

(11) BERTRANDY Fr., CHEVRIER M., SERRALONGUE J., *La Haute-Savoie, dans Carte archéologique de la Gaule*, Paris, 1999, p. 230. Inventaire du musée d'Annecy, pièce n° 10149.

(12) *Revue savoisienne*, 1898, p. 265.

(13) NICOLAS J., *La Savoie au XVIII[e] siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978, p. 161.

(originaires des Bornes bien souvent) qui ne restaient pas longtemps en général à cause de la mauvaise réputation des marais, favorisant ainsi une extrême mobilité de la population à Epagny. Les premières tentatives d'aménagement furent donc notamment le fait de ces notables.

Les projets avortés de la fin de l'Ancien Régime

Plusieurs projets de bonification des marais germèrent dans le cerveau des autorités dès le XVII[e] siècle. Au siècle suivant, les intendants de province s'efforcèrent de démontrer aux communautés que leur intérêt était d'assainir les zones marécageuses afin d'obtenir de meilleures récoltes de foin et la fin des nuisances. Mais, bien souvent, les habitants persistaient à ne pas suivre ces conseils. Méfiants, ils tenaient à ce milieu qui, finalement, faisait partie de leur conception agricole. A cela s'ajoutait une carence chronique de moyens financiers pour réaliser de tels travaux. La première expérience connue, assez maladroite semble-t-il, est celle d'un Pelard seigneur d'Epagny au XVII[e] siècle. II fit creuser des fossés qui n'eurent malheureusement pas l'effet escompté car cela « *détruisit totalement l'herbe des dits prés marais. Ce qui l'engagea à les faire recombler* ». Le premier projet d'envergure concernant l'aménagement des marais apparaît dans un « *devis des réparations qu'il convient de faire pour dessécher les marais d'Epagny (..). Pris au mois de mai 1695 d'ordre de Mr de Bonvat par deux ingénieurs, dont l'exécution fut reportée à cause de la misère des temps* ». Le moyen envisagé consistait en l'ouverture d'un grand fossé au milieu des marais, alimenté par plusieurs saignées en vue de dessécher les sources. Vu l'étendue des marais, le creusement de deux autres fossés fut également préconisé. Après cette tentative avortée, plusieurs rapports se succédèrent. Les nobles et bourgeois propriétaires, par la voix du secrétaire de la communauté, quémandèrent l'aide financière du souverain dans la perspective d'un dessèchement, tout en se plaignant des paysans du lieu, qui ne voulaient pas adhérer à un tel projet. Mais quand l'intendant décida de faire participer financièrement les propriétaires par le biais d'un impôt extraordinaire, ceux-ci, menés par le seigneur d'Epagny, s'insurgèrent en multipliant les arguments sur les difficultés et le désastre que représenterait cette entreprise : destruction des pâturages, exil forcé des habitants chassés par la misère, etc. Un autre rapport de 1775, envoyé à l'intendant pesait les avantages et les inconvénients de ce projet. Malgré l'intérêt de ce dernier, il concluait : « *Les creusements et la fabrication des canaux pour le dessèchement coûteraient des sommes immenses, insupportables, même de toute la province et causeraient des exhalaisons pestilen-*

tielles que le remuement d'une terre pourrie occasionnerait, cela mettrait en risques la vie de ceux y travaillant et produirait une mortalité aux environs » [14].

Des projets avortés sous la Révolution et l'Empire

Comme les intendants sous l'Ancien Régime, les autorités révolutionnaires et impériales s'intéressèrent au dessèchement des marais d'Epagny et multiplièrent réunions et enquêtes. En 1808, le sous-préfet d'Annecy établit même un nouveau projet d'assainissement : curage d'un ancien canal, destruction du barrage d'un moulin installé à proximité du hameau de Gillon et établissement de fossés latéraux. Mais là encore, rien ne fut exécuté en raison des moyens importants à mettre en œuvre et des résistances d'une partie de la population.

Sous la Restauration, la grande entreprise de dessèchement

Trois personnalités sont à l'origine de ces travaux. Le syndic d'Epagny tout d'abord, François Feuillat. Notaire annécien, propriétaire non résident à Epagny, c'est déjà sous l'Empire qu'il prit la direction des affaires communales du lieu. Il représentait les aspirations des nombreux propriétaires forains qui souhaitaient voir prospérer ces terres stériles et augmenter les profits de leur rente foncière. Il se rendit en France, en divers lieux où des travaux de dessèchement avaient eu lieu pour s'en inspirer. Il suscita l'aide des autorités et obtint le soutien de l'intendant de la province de Genevois, le comte de Calvi. Dernier personnage enfin, le géomètre M. Amoudruz, qui supervisa la partie technique des travaux et laissa un souvenir détaillé et autosatisfait de cette entreprise dans une *Notice sur le dessèchement des marais* d'Epagny, publiée en 1836 dans les *Annales de la Chambre royale d'Agriculture et de Commerce de Savoie*.

Pour ce dernier, le but des travaux était « *d'amener les eaux plus bas que les terres végétales en leur donnant un libre écoulement* » par l'ouverture de deux canaux principaux parallèles se réunissant dans un canal de dégorgement, de canaux de conduite secondaires, eux-mêmes pourvus de fossés de dessèchement. Pour subvenir au coût de l'opération, évalué à 26 000 livres, les propriétaires formèrent un syndicat de dessèchement qui s'occupait de gérer une caisse alimentée par des taxes, des cotisations et par les subventions accordées par les pouvoirs publics. Le chantier débuta en novembre 1829 pour se terminer un an plus tard.

---

(14) A. D. Haute-Savoie, V C 39 ; I C IV 201.

A l'issue des travaux, le résultat était mitigé. La dépense avait finalement atteint 31 000 livres et une partie du projet n'avait pu être réalisée. Les premiers rapports, toutefois, se voulaient résolument optimistes. Leurs auteurs insistaient particulièrement sur la salubrité retrouvée, la diminution des fièvres, la bonification du terrain, dont la valeur avait doublé, ainsi que les premières récoltes de céréales et autres légumes. D'autres projets naissaient : on désirait établir des routes et des chemins, construire des fermes et même changer le nom des marais en celui de « prairies ». Les travaux n'étant pas achevés, une commission composée des propriétaires des marais et des syndics des communes concernées fut nommée. Elle devait se réunir une fois par an et veiller au parfait dessèchement des marais. Cette commission se heurta rapidement à la résistance et à l'incompréhension de la paysannerie locale, qui se voyait lésée dans ses droits traditionnels, c'est-à-dire la vaine pâture. Pour éviter de ruiner les travaux effectués, les notables interdirent le libre parcours des bestiaux et établirent un garde-champêtre. Malgré tout, une foule de bergers et de domestiques d'Epagny, de Metz, de Sillingy, de Poisy, continuèrent à amener des bêtes dans le marais. Les procès-verbaux se multiplièrent mais restèrent souvent sans suite en raison de l'indigence des contrevenants, ce qui poussa même le garde à démissionner, dépité par l'inutilité de son travail.

Ces événements, alliés à un mauvais entretien des canaux, aboutirent rapidement à des rapports catastrophiques dans les années 1840. Les ruisseaux étaient encombrés et le terrain desséché retournait progressivement à son état de marécage [15].

Les tourbières d'Epagny

Lors des travaux, les artisans du dessèchement rencontrèrent une masse assez vaste de tourbe. C'était suffisant pour les Frèrejean, industriels à Cran, qui en débutèrent l'exploitation dans les années 1840. La tourbière avait une étendue de 140 hectares et elle fournissait chaque année 4 000 quintaux métriques de tourbe. Elle fut complétée vers 1860 par l'ouverture d'une seconde zone d'exploitation sur Poisy. Mais peu à peu, on se désintéressa de ce combustible avec l'arrivée d'anthracite à bon marché et aux propriétés calorifiques supérieures à celles de la tourbe [16].

Un aérodrome à la place des marais

Au cours des années 1920, le projet de doter la ville d'Annecy d'un aérodrome fut évoqué. On se mit en quête d'un terrain avantageux

---

(15) AMOUDRUZ M., op. cit. A. D. Haute-Savoie, 6 FS 134-135.
(16) BARBIER V., *La Savoie industrielle*, Chambéry, 1875, p. 446. A. D. Haute-Savoie, 6 FS 134-135.

dans un pays au relief complexe. Parmi les zones potentielles, on comptait les marais d'Epagny. Ils ne furent finalement pas retenus à cause des frais considérables d'assèchement. En 1937, le choix des autorités se porta finalement sur un espace situé entre Metz et Meythet. Cette décision entraîna une vague de protestation de la part des agriculteurs locaux, fâchés de perdre de bonnes terres. Ces derniers relancèrent alors l'idée des marais d'Epagny, terrains peu chers et qui ne rapportaient rien. Mais, comme nous arrivions en 1939, c'est dans un souci de défense nationale qu'un expert militaire jugea le site des marais trop court pour le décollage éventuel de bombardiers. On lança néanmoins des travaux d'urgence pour le dessèchement des marais [17].

Le gouvernement de Vichy et les marais

En 1940, le gouvernement de Vichy, qui prônait une politique de grands travaux afin de lutter contre le chômage, débloqua un crédit de 1 580 000 francs pour poursuivre l'assèchement des marais. Un projet fut présenté par le génie rural et les travaux débutèrent le 17 septembre 1940. Pour ce faire, 450 ouvriers furent embauchés, dont 200 ouvriers spécialisés et 200 chômeurs. Ce chantier permit d'abriter des prisonniers évadés et des réfractaires à la relève et au S.T.O., qui s'engagèrent comme manœuvres, ce qui leur permettait d'obtenir un statut social et des cartes de ravitaillement [18].

La fin des marais d'Epagny ?

A partir des années 1960, les municipalités d'Epagny et de Sillingy envisagèrent d'utiliser le site d'autant qu'une déprise agricole se faisait sentir. En 1964, un dépôt d'ordures intercommunal fut établi dans les anciennes tourtières. Dès 1970, un projet d'implantation d'une zone industrielle dans les marais fut discuté au conseil d'Epagny. Une fois les autorisations obtenues, le chantier débuta en 1972. Mais il fut considérablement ralenti par le coût des travaux d'assainissement, par les effets de la crise et par la lenteur de la réalisation de voies rapides. Mais peu à peu, des entreprises, des commerces et des services sont venus s'implanter. En 1999, ce site, d'une superficie de plus de 70 hectares, employait environ 2 500 salariés. Ses commerces attirent une vaste clientèle, et Epagny, commune jugée longtemps répulsive à

---

(17) Notes de René Bouvier Belleville de Meythet.

(18) GERMAIN M., *La nuit sera longue : de l'été 1939 au 8 novembre 1942 en Haute-Savoie*, Les Sables- d'Olonne, 1988, p. 326-327.

cause de ses marais, a connu la plus forte croissance démographique de l'arrondissement d'Annecy entre 1990 et 1999 (essentiellement en raison du solde migratoire) [19].

Dominique Bouverat

(19) Archives municipales d'Epagny, Registres des délibérations du conseil municipal. *Epagny. Guide annuel*, 2000, Mairie d'Epagny, p. 30. Recensement de 1999, INSEE.

Claude-François Déplace et Claude-François Perret dans l'invention du canal du Centre et des mines de Blanzy

Préambule

J'aimerais que l'exposé qui va suivre soit dédié à la mémoire de M. André Perret :

- chartiste, ancien archiviste départemental de la Savoie ;
- secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie ;
- membre d'honneur de l'Académie Florimontane et membre actif de l'Académie du Faucigny, décédé le 17 septembre 1997.

J'aimerais également associer à sa mémoire celle de M. René Fiquet :

- ingénieur polytechnicien, directeur des usines de Venthon ;
- également membre de l'Académie de Savoie, disparu le 5 avril 1992.

A tous les deux, descendant respectivement de C.F. Perret et de C.F. Déplace dont il va être question, ci-après, je dois les matériaux qui m'ont servi à bâtir notre causerie de ce soir.

A cette occasion, il me plait de me re-souvenir que le 12 août 1980, dans une soirée organisée par la société des maçons de Samoëns, soirée à laquelle s'était joint à un représentant de la Compagnie Générale du Rhône, M. Boniface, nous avions ensemble évoqué nos deux entrepreneurs et leurs réalisations fluviales, y compris le canal de Saint Quentin et celui du Rhône au Rhin (dans les tronçons de Mulhouse à Neuf-Brisach) que nous laisserons de côté ce soir pour des raisons de temps imparti.

Je vous propose d'aborder ce thème de la manière suivante :

1. Faire connaissance avec nos deux entrepreneurs professionnellement liés pendant près de quarante ans ;

2. Suivre les méandres de la construction du « Canal du Centre », appelé à l'époque « Canal du Charolais » ;

3. Assister à la naissance et aux balbutiements chaotiques des mines

de Blanzy, davantage connues par la suite sous le nom de Montceau-Les-Mines et

4. finalement et en conclusion, découvrir les relations qui ont pu subsister entre nos deux « Cavouarus » (habitants de Vallon) et les « Septimontains » (habitants de Samoëns).

1. Claude-François Déplace et Claude-François Perret sont tous les deux natifs de Vallon, hameau de Samoëns, formant alors au temporel une communauté villageoise distincte de celle du bourg tout en faisant partie de la même paroisse, au spirituel. Une situation d'ancien régime qui prendra fin en 1818 par la fusion des deux communautés. En attendant Vallon a ses syndics, ses conseillers et ses collecteurs de dîmes. Ses familles y sont anciennes, très bien connues depuis le XV[e] ou XVI[e] siècle, marquées par une forte natalité et une à peine moins forte mortalité. L'endogamie, dans cette population de double-actifs (laboureurs et bâtisseurs), fait que l'on est tous cousins que l'on s'appelle : Déplace, Perret, Guillot, Riondel, Desarnod, Dunoyer, Gurlie, Vagnat, etc. Cette parentèle qui pourrait être une tare sur le plan génétique, se révèle, à l'extérieur, au cours des migrations saisonnières d'une rare efficacité quant à la cohésion des groupes face au travail ou à l'adversité.

Pour ce qui est de Claude-François Déplace, nous l'avons rencontré avec sa famille, à Ferney, lors de notre étude « Une esquisse de Ferney au XVIII[e] siècle », parue en 1978. Son père Jean Joseph et son associé André Guillot, tous les deux maîtres maçons, travaillent pour le patriarche à la transformation du château qui perd, entre 1758 et 1760, ses tours anciennes et quelques pans de murs d'enceinte. Voltaire voulant une vue encore plus dégagée, envisage alors de déplacer l'église et de la rebâtir plus loin. Aussi, le 6 août 1760, il passe avec nos deux maîtres maçons un contrat pour « bâtir les murs de l'église et sacristie de la paroisse de Fernex » aux mêmes dimensions que l'ancienne et au lieu qui leur sera indiqué par M. le curé. Ce projet, où il est question d'un portail flanqué de quatre pilastres et d'un fronton, ne sera pas exécuté par l'Etat, des difficultés avec les communistes ayant surgi.

Cela n'empêche pas nos deux maîtres maçons d'acquérir en décembre 1762 de Mme Denis, nièce de Voltaire et propriétaire prête-nom du domaine, un terrain au champ Brelet pour y bâtir une maison. Jean Joseph Déplace seul, trois ans plus tard, achètera au même lieu et à la même dame un autre terrain.

Le signal est donné, c'est le début de la fièvre immobilière que Voltaire déclenche et entretient avec une politique de vente en viager. En 15 ans le maître des lieux va directement favoriser la construction de soixante-dix-huit bâtiments. Il y a du travail, aussi tous les corps de

métiers affluent-ils à Ferney et parmi eux les maçons de Samoëns au nombre desquels Laurent et Claude-François Déplace, fils de Jean Joseph ; ces derniers seront pris en charge par André Guillot au décès de leur père en 1767.

Laurent, l'aîné, s'adapte très vite à la vie locale. En dehors de son travail de tailleur de pierre, il fréquente Agathe Porramy, la fille du greffier et agent de Voltaire, elle-même étant au service du patriarche. Le contrat de mariage est signé le 21 mai 1771 en présence de Claudine Françoise Duc, mère du promis et veuve de Jean Joseph, et de l'omniprésent André Guillot.

Après le mariage célébré le 4 novembre, Laurent Déplace a ses entrées au château où il est chargé par Voltaire de construire ses maisons et de le fournir en provisions de toutes sortes. Il se mue en négociant.

En mars 1775, le maître de Ferney lui fait un prêt de 2 400 ₤ pour construire et le 20 septembre de la même année, il lui alberge, une maison près de celle d'Etienne Perrachon, cet autre négociant qui épouse Agathe Frick, la femme de chambre de Mme Denis.

Claude-François, le second fils, né à Samoëns le 3 janvier 1752, n'a pas 15 ans lorsqu'il arrive sur les chantiers de Ferney. Selon la tradition, sa formation a dû être commencée par son père puis continuée par Jean André Guillot, l'associé (après le décès de Jean Joseph en 1767) ou par Laurent son frère aîné. Lui aussi semble s'être très bien adapté à la vie Ferneysienne et au système voltairien puisque le 9 octobre 1776 (il a 24 ans), en compagnie de son compatriote Joseph Marie Riondel qui en fait de même pour lui, il emprunte au patriarche la somme de 8 000 ₤ pour construire sur la parcelle de terre achetée le mois suivant à M. de Florian.

Mais nous sommes à la fin de l'année et selon la coutume, Claude-François a dû rentrer au pays pour y passer les fêtes de Noël et assister à l'office de Quatre Couronnés, le 28 décembre, jour anniversaire de la fondation de leur confrérie.

Durant ce séjour, il a sans doute pris beaucoup de plaisir à retrouver sa jeune épouse (le mariage avec la Jeanne Françoise Veisy ayant eu lieu trois ans plus tôt) et pris beaucoup d'intérêt à prêter une oreille attentive aux nouvelles rapportées par les autres migrants saisonniers sur l'état des chantiers et les travaux devant être adjugés.

De retour au Pays de Gex, le 28 avril de l'année suivante, il rétrocède à l'horloger Jean Baptiste Hafflinger et le prêt consenti par Voltaire et le terrain acquis de M. Florian. Il quitte Ferney pour la région lyonnaise.

Claude-François Perret, né lui aussi dans la petite commune de Vallon le 17 septembre 1747, appartient à une famille de propriétaires-éleveurs qui émigrent à la belle saison pour exercer, aux alentours de

la capitale des Gaules, un métier lié aux travaux publics. Son grand-père Michel, marié à Jeanne Françoise Guillot, décède à Lyon en janvier 1722 à l'âge de 36 ans. Le fils François Joseph (futur père de Claude-François) n'a que 2 ans. On le mariera à 15 ans et demi avec Marie Michelle Mugnier de quatre ans son aînée et de cette union naîtront trois enfants dont seul le second, notre Claude-François survivra. Son père François Joseph, spécialiste de la pose de mines, travaille, lui aussi, dans la région lyonnaise. C'est l'époque d'ailleurs où le gouvernement de Louis XV mène une politique de grands travaux sur les routes de France. En qualité de commis aux chemins royaux, il encadre les corvées des gens du pays travaillant à l'exécution ou à la réfection de ces grand-routes. On le retrouve sur le parcours de Lyon à Roanne, de Roanne à Thiers ou encore de Lyon à Saint-Étienne. Souvent il loge à l'auberge du Cheval Blanc de Saint-Just-en-Chevalet (Loire) où il rencontre des compatriotes comme Antoine et Bernard Desarnod, F. Vagnat, Claude Pierre Riondel... qui guident les travaux des paysans du Lyonnais soumis à la corvée des routes.

En 1765, François Joseph, sujet aisé, est élu Conseiller de Vallon et deux ans plus tard Syndic. 1767, c'est aussi l'année où Jean Joseph Déplace fait son testament, à Ferney, et vend, à Samoëns, à François Joseph Perret la moitié de sa charge de collecteur de dîmes qu'il tenait à ferme de la Baronne du Saint-Christophe.

Claude François Perret, selon la tradition, a été formé par son parrain François Vagnat, entrepreneur des travaux du Roi à Lyon, sans doute dès l'âge de 14 ou 15 ans ; puis au décès de ce dernier, par son fils Claude Joseph Vagnat lequel a pris la succession de son père comme entrepreneur des travaux du Roi de France. Son activité n'empêche pas Claude-François de rentrer au pays l'hiver venu. C'est donc tout naturellement qu'il fait plus ample connaissance avec Françoise Riondel qu'il épouse le 3 février 1768. (Elle lui donnera par la suite six enfants dont trois garçons et trois filles). En 1768, Claude-François n'épouse pas seulement Françoise Riondel mais il entre aussi dans une famille de bâtisseurs avec Jean Pierre, le grand-père, qui a construit en 1690 le mur d'enceinte de la ville de Thonon (les Bains), Claude Joseph, le père, qui a approvisionné en pierres les fortifications de Briançon et construit, dans cette ville, la maison du Président à mortier du parlement de Grenoble, et Joseph et Jean, ses deux beaux-frères. Le premier s'illustre comme conducteur de travaux à Saint-Jean-de-Luz et au pont de Brive, et le second, à Rochefort, où associé avec son beau-père, il construira l'hôpital de la Marine. Or ce Jean Riondel a fait ses débuts comme dessinateur pour l'ingénieur Pierre Toufaire que l'on retrouvera aux forges de l'Indret et du Creusot.

Claude François Perret est donc un personnage parfaitement informé et en pleine possession de son métier lorsqu'il décide de se mettre à son compte et de s'associer avec Claude François Déplace.

2. La construction du Canal du Centre est précédée d'une sorte de répétition générale au canal de Givors.

Ce canal a été conçu pour acheminer, par voie d'eau plus économique, le charbon du bassin houiller de Rive-de-Gier vers Lyon. Achevé, il comportera sur une longueur de 15.5 km, 29 écluses, 9 ponts aqueducs, 16 ponts chemins et une galerie de 108 m de longueur.

Le promoteur de ce projet, François Zacharie, un horloger de Lyon, en avait obtenu de Louis XV, le 28 octobre 1760, la concession. Aussi, les travaux avaient-ils débuté à Givors sur le Rhône pour aller en direction de Rive-de-Gier. En mai 1768, lorsque François Zacharie décède, l'entreprise n'en est qu'au niveau de Saint-Romain après un investissement de plus de 500 000 £.

Guillaume Zacharie, fils de François, réussit à créer une société qui poursuit l'œuvre de son père. La direction en est confiée aux deux entrepreneurs de Chambéry : Pierre André Burnier et Etienne Basso qui vont faire appel aux maçons de Samoëns.

Déjà en 1777, Claude-François Perret associé avec Claude Marie Riondel, de Vercland, y avait travaillé. Par ailleurs, à une date non connue, Claude-François Perret et Claude-François Déplace s'étaient également associés pour l'exploitation d'une carrière destinée à fournir le canal en pierres de taille. Mais c'est en 1778 que les deux entrepreneurs chambériens, vont sous-traiter les travaux à faire entre le ruisseau de Dargoire et le bassin de Saint-Romain-en-Gier à Claude-François Perret, aux trois frères Riondel de Vercland et à Jean Joseph Burnod. Une autre convention est signée entre les mêmes entrepreneurs et Claude-François Déplace pour les travaux se situant entre Dargoire et Rive-de-Gier.

Le canal de Givors est complètement achevé en 1781. Les concessionnaires de la voie d'eau demandent alors au gouvernement l'autorisation de poursuivre le canal jusqu'à Saint-Rambert sur Loire. L'autorisation qui leur est, dans un premier temps, refusée, leur sera accordée en 1788 pour la construction du bassin de Couzon à Rive-de-Gier. Dans cet intervalle, Perret et Déplace vont s'associer durablement pour des travaux qui vont les conduire en Bourgogne à la confection d'une grande partie du canal dit du Charolais. Ce canal qui s'appellera sous la Révolution : canal de Saône et Loire (puisque tout entier compris dans ce département) n'est autre que le canal du Centre qui joint, sur environ 120 km et à travers le passage de 81 écluses, les villes de Digoin sur la Loire à celle de Chalon sur la Saône.

L'on songeait déjà à sa réalisation depuis François I^{er}, mais devant les difficultés techniques et les moyens financiers à mettre en œuvre, il a fallu attendre le règne de Louis XVI et l'arrivée d'un homme comme Emiliand Gauthey pour oser l'entreprise.

Emiliand Gauthey, né à Chalon-sur-Saône en 1732, est ingénieur des Etats de Bourgogne. C'est à lui que revient le mérite d'avoir réalisé et conçu le tracé de cette voie d'eau et d'avoir convaincu les autorités provinciales de la financer. En 1767, alors qu'il s'active au tracé d'une route, il s'aperçoit que l'étang de Longpendu contenait suffisamment d'eau pour alimenter le point de partage des eaux entre la Dheune et la Bourbince et permettre ainsi par un jeu d'écluses le passage de la Loire à la Saône en empruntant ces bassins. Il fait à ses frais les études et les plans nécessaires et les soumet à la Commission permanente des Etats de Bourgogne. Ceux-ci sont acceptés en 1778 et le financement sur ordre du ministre Joly de Fleury mis à la charge des Etats de Bourgogne en 1782. L'année suivante Emiliand Gauthey devenu ingénieur en chef de la province, est nommé directeur général des travaux du canal. Trois chantiers s'ouvrent simultanément à Chagny, au point de partage des eaux et à Paray-Le-Monial. Le 23 juillet 1783, la première pierre est posée à Chalon-sur-Saône par le Prince de Condé, Gouverneur de Bourgogne.

Les travaux de la partie médiane, ceux du point de partage des eaux, sont confiés à Perret et Déplace. L'acte signé le 22 octobre 1784, les oblige envers les Elus de Bourgogne à faire tous les ouvrages en maçonnerie « depuis l'écluse de la Motte Saint-Bérain jusque et compris la neuvième écluse après l'étang de Longpendu ainsi que les ponts et aqueducs »... soit 15 écluses, 15 maisons d'éclusiers, 6 ponts et 7 aqueducs en l'espace de quatre ans. Il leur sera avancé la somme de 20 000 £. La difficulté majeure dans l'attribution de ce lot résidait dans la construction des sept écluses successives d'Ecuisses, près de l'étang de Longpendu, à cause de la forte dénivellation du terrain.

Perret et Déplace vont se jouer de toutes les difficultés et se permettre d'achever des travaux commencés par d'autres à Chagny et à l'écluse de la Planche-Calard.

La mise en eau est commencée en novembre 1791 et à partir de juillet 1793, le canal est complètement navigable. Nos deux entrepreneurs sont donc libres et vont pouvoir se consacrer maintenant aux mines de Blanzy.

3. Acquisition et développement des mines de Blanzy

Il serait faux de dire que Perret et Déplace ont découvert le charbon des mines de Blanzy. L'existence de ce combustible est connue dès le XVI^{e} siècle et son extraction servait d'appoint à de faibles revenus agricoles. Par contre, il est exact de dire qu'ils ont pris une part prépondérante dans la première Société qui a exploité méthodiquement les gisements houillers de Blanzy dès la fin du XVIII^{e} siècle.

Avant d'aller plus loin, faisons quelques rappels tant géographiques que juridiques.

Blanzy est une petite paroisse rurale isolée dans la vallée de la Bourbince. Aussi la construction du canal du Charolais, de 1783 à 1793, va permettre le transport du charbon par voie d'eau.

Blanzy comme sa voisine, Le Creusot, relève sous l'ancien régime du baillage de Montcenis, petite ville, centre administratif et judiciaire du pays.

Ce n'est pas au Montceau où l'on n'a pas encore découvert le charbon qui abonde dans le sous-sol que commence l'exploitation, mais au Creusot et à Blanzy où les gisements affleurent la surface. D'où l'expression « jardiner les mines » et le nom donné au Creusot ; l'extraction à la bêche laissant des creux se remplissant d'eau.

Il faudra attendre le milieu du XIX[e] siècle pour que le Creusot se substitue dans le langage courant à Montcenis et Montceau-les-Mines à Blanzy.

Sur le plan juridique, un arrêt du 13 mai 1698 laissait aux propriétaires du sol le droit d'extraire le charbon. Sous Louis XV, un autre arrêt promulgué le 14 janvier 1744 prescrit que, désormais, « toute exploitation de mines est subordonnée à une concession royale » : la propriété du sous-sol appartient à l'Etat et non plus aux propriétaires du sol.

Fort de cette législation, François de la Chaise, subdélégué à l'intendance de Bourgogne, et son beau-frère Pierre René Jullien, adressent au Roi une demande de concession dès 1767. L'exclusivité de l'exploitation leur est accordée en 1769 sous le nom de « concession de Montcenis » couvrant un large territoire dans lequel sont compris Le Creusot et Blanzy. Les lettres patentes obtenues sont présentées au Parlement de Bourgogne qui les enregistre avec une réserve importante : le tirage du charbon doit se faire sans préjudice des droits des propriétaires.

D'autre part, en 1782, le projet d'établir au Creusot une filiale de la fonderie d'Indret se réalise. M. de la Chaise cède trois ans plus tard aux Wendel sa concession d'exploitation du charbon lequel est utilisé dans les forges et la fonderie. Dès 1782, l'ingénieur de la Marine Pierre Toufaire (pour lequel Jean Riondel travaille) vient construire des bâtiments importants.

La Révolution passe et la loi du 28 juillet 1791 sur les mines redonne aux propriétaires du sol le droit d'exploiter les produits miniers des terrains leur appartenant, jusqu'à cent pieds de profondeur. Un dispositif autorise les concessionnaires qui ont découvert des mines de pouvoir les exploiter jusqu'à la fin de leur concession sans toutefois dépasser la durée de cinquante ans. Un autre dispositif réduit l'étendue des concessions à six lieues carrées.

Telle est la situation lorsque nos deux entrepreneurs se lancent dans l'aventure de l'exploitation des mines de Blanzy.

Ils doivent en premier lieu acquérir des droits sur un terrain ; ce sera chose faite par le bail que leur consentent les époux de Seguin sur leurs domaines de Savigny les Blanzy et de Florette, en juillet 1793. Ils ont toute liberté d'exploiter le sous-sol tout en cultivant la terre en surface.

La deuxième nécessité est de trouver des fonds. Ils vont donc intéresser à leur affaire Henry Pourtalès, lointain parent du négociant Jacques Louis de Pourtalès de Neufchâtel en Suisse ; ils créent alors la société « Pourtalès, Déplace, Perret et Cie ».

Il ne reste plus qu'à obtenir l'assentiment des pouvoirs publics. La municipalité de Blanzy l'accorde, le département de Saône et Loire se déclare favorable mais Paris ne répond pas.

La nouvelle société se lance dans l'exploitation mais les concessionnaires de la société de Montcenis veille : le conflit avec le Creusot éclate. Un accord est trouvé sous la forme d'un contrat d'association des deux sociétés tout en exploitant séparément les deux gisements : Pourtalès, Déplace et Perret s'occupant de Blanzy.

Il en sera ainsi jusqu'à la ruine de Pourtalès qui cédera ses droits à Déplace et Perret et l'arrivée de Jean François Chagot qui achète les actions du Creusot lors de difficultés financières des fonderies et devient ainsi propriétaire de la moitié des mines de Blanzy.

Après les décès de Déplace et de Perret, J.-F. Chagot créera la « Société Chagot frères et Cie » dans laquelle les héritiers de Déplace et Perret conserveront leur part.

4. Comme nous l'avions annoncé, nous laissons de côté les travaux au canal de Saint-Quentin de 1802 à 1809 et du Rhône au Rhin de 1808 à 1810 pour nous interroger sur **l'existence de liens que les familles Déplace et Perret auraient conservé avec Samoëns**. Et ce sera notre conclusion.

Ces liens existent et se sont manifestés de manières différentes à travers leurs diverses habitations ; étant entendu que la plupart du temps ils résident en Bourgogne. Mais cela donne la situation suivante :

C.-F. Perret va construire en 1787-1788 un chalet à Vallon afin de mieux loger son épouse et ses enfants tous nés à Samoëns. Pour ce faire, il passe le 9 janvier 1786 un acte sous seing privé avec deux maçons et tailleurs de pierre : François Joseph Vagnat et Michel Biord pour les pierres de taille et la maçonnerie et une autre convention avec trois charpentiers Pierre Joseph Verneret, Jean Joseph Ropraz et Claude Mogenet pour construire une « ramure » c'est-à-dire la poutraison plus les boiseries et la galerie (balcon).

Il se pourrait fort bien que le maçon François Joseph Vagnat soit l'un de mes ancêtres, côté maternel. Il est dans ma généalogie le fils d'une Louise Perret, l'époux d'une Marie Josette Déplace et le père de Claude-François Vagnat, entrepreneur du Roi à Grenoble, lequel est marié à une Marie Riondel. Belle hypothèse...

Le chalet ainsi bâti sert encore aujourd'hui à la résidence d'été des descendants de Claude-François, via son deuxième fils : Joseph, propriétaire à Chassage, puis Hippolyte, le conseiller d'Etat, Paul, avocat à la cour d'appel de Paris, Robert, le géographe, André, l'archiviste, Jacques, l'ingénieur.

De son côté C.-F. Déplace acquiert en 1791 l'abbaye de Maizière fondée au XII[e] siècle par Cîteaux à Saint-Loup-de-la-Salle pour en faire sa résidence principale en Bourgogne. Il réutilise la partie réservée aux hôtes qui devient le château de Maizière, demeure où C.-F. Déplace décédera le 31 octobre 1821 à l'âge de 69 ans. Son fils prénommé également Claude-François vendra cette propriété pour se fixer à Pierre-de-Bresse. Elle appartient aujourd'hui à un avocat international de nationalité allemande.

Vers la fin de leur vie, après leur participation au Canal du Rhône au Rhin où, semble-t-il, ils ont pu faire des bénéfices, C.-F. Perret va acheter, le 13 juin 1811, pour la somme de 88 000 F, le château de Cray à Buxy et en faire sa résidence principale après le décès de son épouse survenu deux ans plus tôt à Chalon-sur-Saône. C.-F. Perret décédera lors d'un déplacement à Paris le 1[er] juin 1823, dans sa 76[e] année, et sera inhumé au cimetière du Père Lachaise. Le château du Cray appartient aujourd'hui aux descendants du troisième fils de Claude-François, Joseph Marie, soit la branche dite des Perret du Cray, après que César Joseph eût été fait comte romain en 1894 et autorisé à joindre le « du Cray » à son patronyme (1899).

Quant à Claude-François Déplace, il fait l'année suivante, le 12 mai, l'acquisition du château de la Tour à Samoëns pour la somme de 8 706 ₤ de France, au républicole René Marguerite Guillaume de Grenaud, héritier des Gex qui dilapide les biens familiaux.

Après le décès de son père, Claude-François Déplace, fils, transforme radicalement la demeure entre 1825 et 1827 en abattant la façade principale et la tour, en réaménageant l'intérieur afin de lui donner l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui.

Le propriétaire, rentier à Pierre-de-Bresse, vient y passer les vacances d'été avec sa famille - jusque vers 1839 où il décide de vendre. Trois années seront nécessaires aux négociations et à l'obtention des autorisations pour que la municipalité de Samoëns puisse s'en rendre propriétaire pour la somme de 12 000 ₤.

L'antique maison de Fauciny-Bocquérand, siège de la Baronnie de Saint-Christophe, sert alors à loger le juge du mandement, la salle

consulaire et les services généraux de la commune et l'étage sobrement équipé suffit à loger les frères des écoles chrétiennes dont les salles de classe sont établies à proximité dans l'ancienne grange du château jouxtant les écuries.

Le château de la Tour a servi de mairie jusqu'au 6 janvier 1980 date à laquelle ses services se sont transportés dans l'ancienne école de filles élevée sur l'emplacement de la maison de famille des Biord dont l'illustre représentant Jean Pierre, évêque d'Annecy, a eu la charge d'ériger l'ancien Evêché où nous sommes, ici-même, actuellement.

Merci de votre attention.

Claude Castor

Alexis Bouvard (1767- 1843)



Quand il se rend à pied de Saint-Nicolas de Véroce aux Contamines, le promeneur traverse un hameau assez conséquent adossé aux contreforts du Mont-Joly et occupant un petit territoire bien abrité à la fois des débordements du torrent des Meuniers et des méfaits pouvant être occasionnés par l'avalanche du nant de l'Ile : c'est le village des Hoches. Là, son attention sera retenue par une simple plaque de bois fixée contre la façade d'une vieille ferme rappelant qu'en ce lieu naquit Alexis Bouvard, celui qui allait devenir un des grands astronomes du XIX^{e} siècle.

Enfance et jeunesse

Alexis Bouvard, sixième et dernier enfant de Nicolas Bouvard et de Marie Jacquemoud, couple de laboureurs du hameau des Hoches, vit le jour le 27 juin 1767. La famille Bouvard est ce qu'on pourrait appeler une vieille famille de la vallée de Montjoie puisqu'on trouve déjà ce patronyme inscrit dans le rôle des communiers des montagnes de Montjovet, des Prés et de Barme (Balme) faisant suite à l'albergement de Béatrice de Faucigny pour ces montagnes en 1289.

Au XVI[e] siècle, le recensement de la « Gabelle du sel » de 1561 atteste la présence de plusieurs familles Bouvard dans ce qui deviendra la paroisse des Contamines tandis qu'au XVIII[e] siècle, on rencontre des familles Bouvard dans cinq des hameaux du haut val Montjoie.

La tradition orale rapporte qu'Alexis naquit dans un chalet d'alpage accroché aux flancs du Mont-Joly, au lieu-dit « La Borgia », à près de 1 900 m d'altitude. On dit même que l'annonce de la naissance fut faite avec un linge blanc, accroché de telle façon qu'il soit visible du hameau des Hoches où une partie de la famille était restée. La chose n'a rien de surprenant, car à cette époque de l'année, comme dans la plupart des paroisses de montagne, la famille de Nicolas Bouvard devait déjà avoir « emmontagné » et s'être installée pour l'été dans une de ces petites montagnes dominant la vallée du Bonnant.

Alexis Bouvard fut baptisé le jour même en l'église des Contamines. L'enfance d'Alexis ne dut pas être différente de celle des enfants d'alors, très tôt associés aux tâches de la société rurale : garde des troupeaux, ramassage du bois, épierrage des prés au printemps, etc.

Le dimanche il ira entendre la messe avec les siens dans la toute nouvelle église des Contamines achevée en 1759. Quelques années plus tôt, les parents d'Alexis ont vécu un des temps forts de l'histoire de la vallée de Montjoie, quand la paroisse séculaire de Saint-Nicolas de Véroce dut accepter de voir une part non négligeable de ses enfants, rejeter sa tutelle pour fonder la nouvelle paroisse des Contamines. Après bien des tribulations, les gens « du quartier d'en haut » ont gagné les procès qu'ils avaient intentés pour se désunir de Saint-Nicolas. Depuis 1760, ils sont indépendants, fiers de leur église dont le pasteur n'est autre que Joseph-Marie Bouvard cousin du père d'Alexis [1].

La famille de Nicolas Bouvard

Avant de poursuivre, il n'est peut-être pas inutile de se pencher sur la composition de la famille Bouvard, la chose s'avérera fort utile pour éclairer le parcours du petit paysan des Hoches.

Si Nicolas Bouvard le père du futur astronome est simple laboureur, des liens de parenté unissent ce Contaminard à des personnes représentatives de deux éléments forts de la vie socio-économique de la vallée de Montjoie au milieu du XVIII[e] siècle, à savoir l'émigration et la puissante Collégiale de Sallanches.

Depuis le XVI[e] siècle, un fort courant migratoire a pris naissance dans la vallée de Montjoie à destination « des pays alémaniques ». En

---

(1) Pour toute cette période de l'histoire de la vallée de Montjoie on se référera à l'ouvrage : *Histoire religieuse de la vallée de Montjoie avant 1792*, Henri BAUD, Académie du Faucigny, 1999.

1614, une centaine d'hommes nés à Saint-Gervais ou à Saint-Nicolas de Véroce sont établis dans « Les Allemagnes » essentiellement dans le bassin rhénan : Bâle, Strasbourg, Stuttgart, ou dans le bassin du Danube : Ingolstadt, Ratisbonne, Vienne, Augsbourg et Munich.

Ce mouvement donne lieu à de belles réussites commerciales comme celles des Revenaz, des Genamy ou des Roux, qui par leurs largesses seront à l'origine de la construction des églises et chapelles de la vallée de Montjoie. C'est à ces mêmes familles de riches marchands que l'on devra la fondation des premières régences dans toutes les paroisses de la vallée de Montjoie, dès les premières décennies du XVIII[e] siècle [2].

L'étude des papiers notariaux et des archives privées arrivés jusqu'à nous, nous apprennent que depuis longtemps déjà les Bouvard quittent leur vallée pour partir sur les chemins du négoce. On sait qu'un grand-oncle du futur astronome se rendait régulièrement en Allemagne vers 1725 et au moment où Alexis entre dans l'adolescence, plusieurs de ses parents sont établis à Vienne en Autriche : son frère aîné François, son oncle Jean-Baptiste ou encore son cousin Nicolas-François. Un autre de ses parents, un peu plus éloigné, Jean-Pierre Bouvard, est directeur de la première raffinerie de sucre de la ville [3].

Même si l'on peut faire confiance au sens aiguisé des affaires qui caractérise bon nombre de ces colporteurs du val Montjoie, il est indispensable à ces « porte-balles » de posséder quelques notions d'écriture, de calcul ou de lecture. Plusieurs membres de la famille Bouvard possèdent ces rudiments depuis un certain temps déjà. Le père d'Alexis, qui a séjourné en France dans les années 1740, sait bien écrire, le grand-père paternel et l'arrière-grand-père eux savaient signer. Est-ce que ce sont ces parcelles de savoir, acquis peut-être dans les premières petites écoles du val Montjoie, qui ont permis à la famille Bouvard d'acquérir un statut social au-dessus de la moyenne dans sa paroisse ? Le fait est que l'on trouve un parent du grand-père de l'astronome parmi les procureurs choisis pour défendre les intérêts des Contamines au moment du procès intenté pour se désunir de Saint-Nicolas de Véroce, qu'un de ses oncles sera parmi les premiers conseillers de la communauté des Contamines en 1770 et qu'un cousin de son père sera le premier prêtre desservant de la paroisse en 1759 [4].

Comme on l'a vu auparavant le réseau de parents installés à Vienne offre au jeune Alexis une logistique qui lui permettrait d'aller y

---

(2) Gilbert MAISTRE, *Colporteurs et marchands savoyards dans l'Europe des XVII[e] et XVIII[e] siècles*, M.D.A.S., tome 98, 1992.

(3) Généalogie de la famille Bouvard établie par Jeanine et André GARCIA.

(4) Henri BAUD, opus cité.

faire ses premières armes dans le négoce, pourtant les choses ne se passeront pas ainsi.

Dans les années 1780, à Vienne, la conjoncture n'est plus du tout favorable aux émigrants savoyards et la métropole n'apparaît plus comme l'Eldorado où les colporteurs du val Montjoie du milieu du XVII[e] siècle pouvaient gravir rapidement les échelons de la réussite sociale. Cet essoufflement du courant migratoire à destination des « Allemagnes » n'est pas nouveau, il était déjà perceptible dans les premières décennies du XVIII[e] siècle puisqu'en 1726 à Saint-Gervais sur une centaine d'absents, l'émigration marchande ne concerne plus que 25 hommes tandis que plus d'une soixantaine de jeunes sont à Paris « en condition » ou « en service ». Des années 1730, jusqu'à la fin de l'Ancien régime c'est l'émigration prolétarienne vers Paris ou Lyon qui prend le pas sur l'émigration marchande à destination « des Allemagnes » [(5)].

Il serait bien hasardeux de dire que Nicolas Bouvard le père du jeune Alexis a conscience de cette mutation, mais le laboureur des Hoches possède dans son entourage, deux parents qui l'aideront certainement à se forger un jugement quand il faudra se préoccuper de l'avenir d'Alexis.

On a déjà cité Joseph-Marie Bouvard, premier curé des Contamines, cousin du père de l'astronome. Ce prêtre décédera en 1774 alors qu'Alexis n'a que 7 ans ; de toute évidence ce lettré, qui occupa une position importante au sein de la toute jeune paroisse des Contamines en qualité de premier desservant, n'a pu tenir qu'un rôle mineur dans la formation du jeune Contaminard.

Un autre ecclésiastique, cousin de Nicolas Bouvard, est lui chanoine de la toute puissante Collégiale de Sallanches depuis 1740. Le révérend Alexis Bouvard a été un personnage essentiel lors de la création de la nouvelle paroisse des Contamines : conseiller, intermédiaire, il a usé de son influence pour que son cousin devienne le premier pasteur des Contamines. De plus, cet ecclésiastique agit en tant que fondé de pouvoir en Savoie de marchands établis à Vienne et à Augsbourg. L'influent chanoine est certainement très à l'écoute de toutes les nouvelles qui s'échangent ou se colportent dans la grosse cité commerçante où il réside. En tant que mandataire de marchands établis à Vienne, qui financent une partie de la décoration de la nouvelle église des Contamines, il reste en contact avec les Contamines, aussi la famille de Nicolas Bouvard ne manquera pas de prendre son avis quand il faudra choisir une direction engageant l'avenir de son enfant.

---

(5) G. MAISTRE : *Alexis Bouvard, un émigrant parmi bien d'autres...*

Alexis Bouvard fréquenta-t-il l'école à l'âge où aujourd'hui les enfants entrent à l'école primaire ? Nous connaissons la biographie du premier instituteur des Contamines, Jean-Baptiste Mollard qui dirigea la première école du village, créée au hameau de Nivorin [6].

C'est là qu'en 1781 dans sa maison d'habitation il accueille à la mauvaise saison plus de soixante-dix élèves parmi lesquels : « *Alexis Bouvard, le futur astronome qui n'oublia jamais son premier instituteur et peut-être son meilleur ami.* » nous dit le biographe de Jean-Baptiste Mollard. Alexis est âgé de quatorze ans.

Avant sa quatorzième année, Alexis a pu fréquenter le « collège » de Saint-Nicolas de Véroce ; c'est ainsi que l'on nomme la petite école fondée en 1702 grâce aux libéralités d'une famille Revenaz [7]. Cette école qui accueille indifféremment les enfants des Contamines ou de Saint-Nicolas se situe à trois quarts d'heure de marche de la maison paternelle des Hoches. Actuellement aucun document pourtant ne nous permet d'affirmer que le jeune Alexis fit ses premières armes d'écolier sur les bancs de l'école de Saint-Nicolas.

Ceux qui au XIX[e] siècle écrivent quelque panégyrique de l'astronome, insistent sur la précocité de l'élève et sur ses étonnantes dispositions pour l'étude fascinant son entourage. Le discours prononcé par Jules Forni pour l'ouverture de l'assemblée générale de la Société philanthropique savoisienne en 1886 n'échappe pas à la règle, qu'on en juge :

« *Alexis Bouvard fréquenta l'école de son hameau, puis celle du chef-lieu. Comme ses petits camarades, il apprit à lire, à écrire, à calculer. Calculer ! C'est ici que se montraient déjà ses facultés et ses aptitudes remarquables. Il en sut bientôt autant que M. le Régent et bientôt encore, plus que M. le curé. Son père trouvait bien quelque peu à redire à ces développements précoces. Dame ! le bonhomme ne pouvait pas prévoir qu'il élevait un futur membre de l'Institut. Et la mère aussi grondait parfois, lorsque, au lieu de se livrer aux occupations ordinaires de la veillée ou de réjouir la maison par les causeries et les amusements de son âge, il restait silencieusement penché sur ses cahiers pendant des heures entières. La ménagère économe n'aimait guère voir l'huile du crujeolet se consumer de la sorte.* [8] »

Un peu plus avant dans son discours, Jules Forni est emporté par son lyrisme, ce n'est plus seulement une appétence précoce pour les mathématiques qui caractérise le jeune Alexis, mais c'est un véritable

---

(6) *Biographie sommaire de J.-B. Mollard (1751-1845), instituteur des Contamines de 1781 à 1819*, par J.-F GEX (Archives privées).

(7) Henri BAUD, Opus cité.

(8) *L'astronome Bouvard*, Jules FORNI, Chambéry, 1888, Archives Académie des sciences.

appel vers l'étude de la mécanique céleste qui transporte le fils du laboureur des Hoches :

« *Souvent il restait là, sur le seuil du chalet endormi, fixant d'un regard anxieux la voûte céleste, rapprochant ses petites observations présentes de celles de la veille, calculant, interrogeant, étudiant et s'efforçant de comprendre les astres. Je parlais de ses professeurs, le régent et le curé ; avec ses maîtres parlants, il avait d'autres instituteurs, les livres, ces maîtres muets, et ce grand cahier étoilé, trop souvent fermé brusquement par la main des nuages. Ainsi se dessinait la vocation d'Alexis... Il semblait comprendre déjà qu'après avoir gardé les chèvres, il était destiné un jour à garder les étoiles.* »

Gardons-nous de succomber à la passion qui emporte M. Forni. Après quatre années passées auprès du régent Jean-Baptiste Mollard avec lequel il a eu une relation privilégiée, Alexis possède un bagage qui lui permet de voir s'ouvrir devant lui plusieurs portes : d'abord la prêtrise. Cette voie ne semble pas le tenter, pas plus que le négoce auprès de ses parents installés à Vienne. Alors il reste Paris où une dizaine d'habitants des Contamines et de Saint-Nicolas résident déjà.

Les premières années parisiennes

1785 : Alexis a 18 ans quand il part pour Paris muni de son passeport et des autres documents nécessaires à un enfant du Duché de Savoie voulant s'installer en France. Voici comment le savant François Arago rend compte de ce départ dans l'éloge funèbre qu'il prononça au décès d'Alexis Bouvard en 1843 :

« *Après quelques représentations dictées par l'affection et une légitime inquiétude, toute la famille se cotisa, et le futur astronome, un bâton de voyage à la main, le sac sur le dos, se mit en route pour la capitale.* [9] »

Ce thème sera repris par tous ceux qui au XIX[e] feront l'hagiographie de Bouvard. Le jeune Contaminard fait connaissance avec un univers rude et sans pitié. Peut-être bénéficie-t-il de quelques conseils voire du soutien de la dizaine de compatriotes déjà en place à Paris pour simplement survivre dans la grande métropole.

Les premières années passées à Paris furent à n'en point douter des années difficiles pendant lesquelles le jeune Alexis dut faire preuve d'une ténacité et d'une volonté à toute épreuve.

---

(9) Œuvres de F. ARAGO, tome 3, Paris, 1855.

« *Il serait superflu*, écrit Arago, *de raconter ici combien fut d'abord cruel dans la grande ville, le désappointement d'un jeune homme sans protection, sans relations, sans vocation décidée, et dont les ressources pécuniaires s'épuisèrent rapidement. Contentons-nous de dire que si Bouvard n'avait pas le moyen de prendre chaque jour ses repas, il ne manquait jamais d'assister aux leçons publiques et gratuites du Collège de France* [10]».

Pour subvenir à ses besoins, Alexis exerce le métier de « commissionnaire » puis de domestique chez une comtesse habitant rue de l'Enfer. Ici, le vivre et le couvert lui sont assurés. Domestique le jour, il peut le soir, se consacrer à l'étude. Forni nous présente cet épisode de la vie de Bouvard d'une manière fort singulière :

« *Alexis avait attiré déjà, paraît-il, l'attention soupçonneuse et jalouse de la domesticité tout entière par ses veillées nocturnes... On l'avait épié. Parfois, on l'avait vu par le trou de la serrure, consulter d'immenses grimoires. Parfois aussi, lorsque le temps était clair, on l'avait surpris s'installant sur le rebord du toit, braquant des lunettes sur le ciel, parlant devant la lune et gesticulant devant les étoiles. Alexis était un magicien disait-on à l'office.* »

On rapporte bientôt à la comtesse ces faits qui, fort intriguée, veut en avoir le cœur net : « *Elle grimpe, à l'aube naissante, jusqu'à la mansarde de Bouvard. Elle veut le surprendre. Elle a la clef ! Elle ouvre... ah mon Dieu ! Elle recule épouvantée. C'était donc vrai ! La chambre était pleine de vieux in-folio rouges, de télescopes, de globes célestes ; partout des papiers couverts de chiffres cabalistiques ; çà et là, les noms peu catholiques de Saturne, de Jupiter, de Vénus et puis des instruments bizarres, une vision de Saint Antoine... Pour sûr, Alexis était un Méphistophélès déguisé. Ses jours étaient chrétiens, mais ses nuits étaient païennes. Il n'avait pris du service chez elle que parce qu'elle habitait rue de l'Enfer.* [11] »

On pourrait commenter longtemps cet épisode digne des meilleurs romans populaires du XIX[e] où s'entrecroisent les thèmes du savant maudit et du pauvre Savoyard persécuté par une comtesse sans culture. Revenons plutôt à la dure réalité qu'affronte Alexis qui, pour l'heure, ne se soucie pas encore d'astronomie mais s'emploie seulement à assurer son quotidien.

Il semble qu'un événement décisif se produise dans la vie d'Alexis quand sa route croise celle du poète et écrivain piémontais Alfieri. Il entre au service de cet intellectuel ardent défenseur de la liberté des peuples et devient son valet de chambre. L'écrivain se prend d'intérêt

---

(10) E. ARAGO, Opus cité.
(11) Jules FORNI, Opus cité.

pour le jeune Savoyard opiniâtre qu'il emploie et lui prodigue maints encouragements. Alexis passera deux années au service du gentilhomme. Dans son sillage, il découvre quelques salons parisiens et leurs bibliothèques auxquelles il a la chance d'accéder selon quelques hagiographes. La tradition veut que ce soit chez madame d'Albany qu'il ait pu lire un ouvrage scientifique de référence pour l'époque : « L'Histoire de l'Astronomie » de Bailly. Durant les années pleines de turbulence contenue qui précèdent 1789, Alexis Bouvard réussit lentement à s'extraire de la condition de domestique ou de « gagne-denier » qui le plus souvent était l'apanage des émigrés savoyards. Sa situation de valet de chambre d'Alfieri lui laisse assez de loisirs pour se consacrer à l'étude et pour choisir définitivement la voie où il s'engagera.

Longtemps il a hésité entre la chirurgie et les mathématiques mais encouragé par deux professeurs du Collège de France, Mauduit et Cousin, il choisit les mathématiques et progresse à grands pas dans cette discipline. Bientôt il est capable de donner des leçons et sa situation matérielle s'en trouvera de suite améliorée. Parmi ses élèves, on trouve Monsieur de Saint Aulaire qui deviendra ambassadeur de France à Londres et le baron Marie Jean Demarçay, futur général qui s'illustra dans les grandes campagnes napoléoniennes.

Il n'a pas dû être facile pour le petit paysan autodidacte de sortir du rang : son éducation montagnarde le situe à mille lieux des codes sociaux de la société policée où il doit se faire apprécier. Où puise-t-il assez d'audace pour un jour montrer à ceux qui lui enseignent les mathématiques au Collège de France, l'étendue de ses capacités et attirer ainsi leur attention ?

Selon Arago, c'est le hasard qui va faire obliquer Alexis des mathématiques vers l'astronomie. Un jour au retour d'un cours qu'il venait de donner à Vaugirard, il lui est donné de visiter l'Observatoire, un des hauts-lieux de la science à l'époque. Le jeune Bouvard a l'occasion d'assister à quelques travaux astronomiques et dès cet instant naît chez lui une véritable passion pour cette science à laquelle il consacrera sa vie.

Il n'est pas encore très facile de saisir comment le fils du laboureur des Hoches réussit à intégrer la nébuleuse de la communauté scientifique parisienne du moment, avant d'être propulsé, au début de l'automne 1793, élève astronome de l'Observatoire de Paris sur ordre de Lakanal député à la Convention et réorganisateur de l'enseignement en France à partir de 1795.

Jusque là, l'Observatoire a été dirigé par Jean-Dominique Cassini, descendant d'une famille qui s'est illustrée à la tête de l'établissement depuis plus d'un siècle. Rien ne laissait prévoir la démission de Cassini jusqu'à ce que la Convention prenne un décret stipulant que

l'astronome jouira maintenant des mêmes droits que ses trois collaborateurs. Fâché de cette décision, le directeur de l'Observatoire se démet aussitôt de ses fonctions, abandonne tout travail scientifique et se retire dans sa propriété près de Compiègne. Le choix brutal de Cassini engendre une réorganisation rapide du fonctionnement de l'Observatoire et c'est à cette occasion que le jeune Bouvard se verra attribuer un premier poste dans ce haut lieu de la recherche scientifique.

Huit années se sont écoulées depuis l'arrivée d'Alexis à Paris. Il a 26 ans. En moins d'une décennie, il a réussi à assimiler l'algèbre, les mathématiques supérieures et notamment le calcul intégral découvert un siècle plus tôt par Newton, sans oublier une kyrielle de principes de mécanique qui lui seront nécessaires dans son emploi d'astronome. Le tout en gagnant sa vie dans un Paris en pleine tourmente politique où une amitié de naguère pouvait vous amener au cachot, alors que la rancœur d'un puissant du moment était susceptible de vous conduire aux marches de l'échafaud. Comment Alexis Bouvard vécut-il les années mouvementées allant de 1789 à 1793 ? On sait que le poète Alfieri quelque peu inquiet de la tournure que prennent les événements au cours de l'été 89, décide de rejoindre l'Angleterre ; il prie instamment son valet de chambre de l'accompagner. Alexis refuse. Faut-il voir dans cette décision un souci de pas quitter une ville en plein bouillonnement afin de vivre en plein un grand moment de l'Histoire ? S'est-il fait remarqué par quelques scientifiques acquis aux idées de la Révolution qui font alors pression sur lui pour qu'il ne quitte pas Paris à un moment où la République aura grand besoin de ses hommes de science ? Rien ne permet pour le moment d'accréditer une de ces thèses car la vie d'Alexis Bouvard entre 1789 et 1793 reste trop énigmatique.

Voici comment le docteur Caffe dans le Moniteur Savoisien du 19 mai 1857 relate la manière dont Alexis Bouvard a été choisi par Lakanal :

« *Un jour, il reçoit l'ordre de Lakanal de se rendre à l'Observatoire en qualité d'astronome de la République. Bouvard, pauvre mais heureux, reste fort surpris de cette nomination ; il se rend donc auprès de Lakanal, lui déclare qu'il n'a rien demandé, et qu'il est incapable de remplir les fonctions auxquelles il est appelé contre son gré. "C'est donc toi qui te nommes Bouvard, lui dit Lakanal, de suite f... le camp à l'Observatoire, ou d'ici à vingt-quatre heures je t'y fais conduire." Bouvard subit l'injonction, et depuis lors n'a plus quitté cet établissement scientifique jusqu'à sa mort, arrivée plus de cinquante ans après.* »

Ce témoignage tendrait à laisser penser que Bouvard ne se soit senti qu'assez peu concerné par l'agitation politique du moment.

Cette extrême modestie qui semble lui dicter de rester en marge de l'événement, ne le priva-t-elle pas d'un grand moment de liesse que partagèrent ses compatriotes savoisiens après l'entrée des troupes françaises en Savoie en septembre 1792 ?

Voici comment *Le Moniteur* du 2 novembre 1792 rapporte l'événement : « *Les Savoisiens résidant à Paris, voulant se réunir hier pour se réjouir de l'avantage des armes des Français, invitèrent à leur banquet cinq membres de la Convention nationale. Vers le milieu du festin, une volière s'ouvrit et laissa sortir une nuée de petits oiseaux de différentes espèces et de plumages variés ; ils voltigèrent dans la salle et prirent leur essor pour aller dans les champs jouir de la liberté...* » On voudrait qu'Alexis ne soit pas resté à l'écart de ce moment, pourtant il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il ait préféré la compagnie de sa table de logarithmes à celle de compatriotes fraternisant aux Champs Elysées...

La carrière du scientifique

Peu après son entrée à l'Observatoire, Alexis épouse Jeanne-Thérèse Huguenin, fille d'un charpentier bourguignon. Le mariage est célébré le 23 frimaire de l'an II (13 décembre 1793). A la lecture du contrat de mariage de l'astronome, on constate que son apport est très modeste : les biens matériels ne semblent pas préoccuper outre mesure le Savoyard qui préfère de loin consacrer son énergie aux questions scientifiques du moment [12].

En cette fin de XVIII[e] siècle, l'astronomie progresse d'une manière conséquente. Si, depuis la plus haute antiquité, l'homme s'intéresse au mouvement des astres et à une meilleure compréhension de l'univers, la science des astres et des planètes a été révolutionnée à la fin du XVII[e] siècle par deux découvertes d'Isaac Newton (1642-1727) : la loi de l'attraction universelle et le calcul différentiel. Suivant cette loi, tous les corps de l'univers s'attirent mutuellement, en proportion directe de leurs masses et en proportion inverse du carré de la distance qui les sépare. L'attraction des planètes par le soleil, l'attraction des planètes entre elles, le poids des corps à la surface d'une planète sont des phénomènes régis par ce principe. Le calcul différentiel lui, va permettre le développement de toutes les opérations mathématiques qui découleront de l'application de cette loi.

C'est à ce type de calculs que le mathématicien consacrera une partie de sa vie. Par décret du 7 messidor an III (25 juin 1795) un nouvel organisme a été instauré : le Bureau des Longitudes qui a

---

(12) *Généalogie de la famille Bouvard*, Jct A GARCIA.

pour mission de développer l'astronomie au profit des sciences, de la navigation, de la géographie, et à qui on confie la charge de l'Observatoire. Alexis Bouvard y occupe la fonction d'astronome adjoint. Cette promotion n'a rien d'un titre honorifique : elle implique un labeur quotidien assez considérable. A l'Observatoire, les charges de travail sont clairement réparties : les astronomes se consacrent à leurs propres recherches et à la réalisation des éphémérides, tandis que les astronomes-adjoints ont la charge de tous les travaux de service de l'Observatoire : relevés et observations. Bouvard est chargé des calculs de la « Connaissance des temps », il en crée « l'Annuaire ». Son grand appétit pour les calculs sophistiqués lui permettra de découvrir huit comètes pendant ses premières années de travail à l'Observatoire.

C'est à cette période charnière de la vie du brillant scientifique que se produit sa rencontre avec un grand savant de l'époque : le physicien et mathématicien Pierre-Simon Laplace. La première rencontre d'Alexis Bouvard avec celui qui travaille à la rédaction d'un ouvrage ambitieux : « *Exposition du Système du monde* », a lieu en 1794. Fasciné par les travaux de Newton, Laplace a bien conscience qu'il reste un travail colossal à effectuer : contrôler l'application des formules théoriques au mouvement des planètes du système solaire. « *Quelle que soit la perfection de la théorie*, écrit Laplace, *il reste une tâche immense à remplir pour convertir en tables les formules analytiques*. » Le physicien va trouver dans le jeune astronome du val Montjoie un collaborateur de premier ordre, à la fidélité sans faille. Pendant près de vingt-cinq ans Laplace pourra compter sur la grande capacité de travail de son adjoint dévoué, sur sa grande maîtrise pour venir à bout de calculs sophistiqués mais aussi sur la pugnacité qui l'anime quand il faut affronter les problèmes mathématiques se présentant aux chercheurs de l'époque.

Pour en juger, voici ce qu'écrit Alexis Bouvard à son ami Quételet directeur de l'Observatoire de Bruxelles :

« *L'immense travail du calcul des observations, la formation des équations de condition entre les éléments alliptiques et les masses des planètes troublantes, sont composées de six inconnues, et j'ai pour Saturne cent soixante-trois équations à résoudre par la méthode des moindres carrés...* [13] »

Infatigable travailleur de l'ombre Alexis Bouvard ne semble pas chercher à monnayer son travail contre une quelconque notoriété. À l'abri du besoin puisqu'il est logé et salarié, son cabinet de travail est

---

(13) *Hommage à Alexis Bouvard*, par Maurice BOUVARD, in plaquette pour le 150e anniversaire Opus cité.

son unique royaume mais il a l'univers au bout de sa plume et Laplace pour ami et complice. Le fils de laboureur des Hoches est assez sage pour ne rien demander d'autre au Ciel.

La vie de famille semble apporter moins de bonheur à l'astronome que sa carrière scientifique. De son union avec Jeanne-Thérèse Huguenin sont nés deux enfants :

- Bernard né le 15 vendémiaire de l'an III (06/10/1794)

- Marie-Alexandrine qui, de santé fragile, mourra « en minorité » (avant 25 ans) au domicile de ses parents à l'Observatoire.

Bernard a un caractère qui se situe aux antipodes de celui de son père. Dans les années 1820, après avoir été militaire puis marin, après avoir mené une vie des plus aventureuse, il semble s'être assagi et occupe un poste de journaliste à la Nouvelle-Orléans. C'est de là qu'il embarque en mai 1822 pour entamer un périple devant le conduire en Chine avant de revenir en Europe par la Sibérie. Le bateau sur lequel l'aventurier est parti sera capturé par un vaisseau espagnol dans la mer des Caraïbes et dès lors, on ne connaîtra plus rien du sort du fils de l'astronome. Malgré les nombreuses recherches qu'elle entreprendra, la famille Bouvard ne retrouvera jamais la trace de son aîné.

Les époux Bouvard se trouvèrent certainement fort affectés par la mort de leur fille et la disparition de leur fils, la vie conjugale du couple s'en trouva troublée, Alexis et sa femme se séparèrent. Pour preuve, l'inventaire après décès rédigé à la mort de l'astronome qui notifie que lui et sa femme n'habitaient plus au même domicile.

Revenons à la carrière de l'astronome.

Un parcours scientifique hors du commun

L'année 1800 constitue un moment clé dans la vie du jeune scientifique, c'est le moment de sa première récompense : deux kilos d'or qu'il reçoit en gratification d'une série de mesures et de calculs forts délicats. Le Consul Bonaparte a décidé lui-même du montant de cette récompense au vu de la valeur des travaux d'Alexis Bouvard. Tout avait commencé en 1798, quand l'Institut de France avait proposé à l'élite scientifique de la nation de résoudre un épineux problème posé en ces termes : « *Fixer d'après un grand nombre d'observations, cinq cents au moins, anciennes et nouvelles, la hauteur moyenne et l'apogée du nœud ascendant de l'orbite de la lune.* » Collaborant avec le savant autrichien Bürg, Bouvard réussit à résoudre la difficulté, ce qui lui valut, outre la récompense citée plus haut, la reconnaissance méritée de ses pairs.

L'ascension d'Alexis Bouvard se poursuit. En 1803, il est admis à l'Académie des Sciences section astronomie. A trente huit ans en

1805, il est promu membre titulaire du Bureau des Longitudes. Un peu plus tard, il se voit confier la charge administrative de l'Observatoire ; il succède ainsi à des gens aussi prestigieux que Lalande, Méchain et Delambre. Le 7 octobre 1810 il reçoit la Légion d'Honneur des mains de Napoléon. La réussite et les honneurs pourtant, ne changent en rien la ligne de conduite de l'astronome.

« *Je ne sais si dans sa profonde modestie, notre confrère a jamais songé à un souvenir de la postérité.* » dira Arago à son propos. L'émigré du val Montjoie ne fréquente ni les salons à la mode, ni la bonne société du moment, il n'a qu'un cercle de relations restreint où l'on trouve le mathématicien Poisson, le baron Louis, Madame de Rigny et la famille de Laplace avec lequel le lie une amitié sans faille.

Laplace avait fondé avec le chimiste savoyard Berthollet, la « Société d'Arcueil » où se rencontraient une belle brochette de savants de l'époque : Biot le physicien, Humboldt le naturaliste, Gay-Lussac, spécialiste de la dilatation des gaz, Arago, Chaptal... Sans aucun doute, Alexis participa, au moins d'une manière occasionnelle, aux activités de cette société où il côtoya d'éminents scientifiques de l'époque.

Laplace travaille alors à la rédaction d'un ouvrage colossal composé de cinq volumes intitulé « *La mécanique céleste* » où il veut fondre dans un ensemble tous les travaux scientifiques engendrés par la découverte du principe de la gravitation universelle. Jusque là, Newton, Halley, d'Alembert et Euler ont tous apporté grâce à leurs recherches, une contribution à la construction d'un nouvel édifice, mais leurs travaux restent épars et Laplace se met en devoir d'en faire la synthèse. Le directeur de l'Observatoire prend une part de plus en plus active à l'entreprise de son ami, cherchant toujours à confronter les observations de l'astronome avec les séries de calculs du mathématicien.

Bouvard éprouve de plus en plus d'appétit pour la connaissance de la mécanique céleste. La passion dévorante qu'il éprouve pour l'observation des astres faillit d'ailleurs un jour lui être fatale. Voici comment un de ses biographes, Charles Philippe nous rapporte les faits :

« *Pendant une nuit d'hiver, il s'était placé sur le haut de l'observatoire pour s'occuper de la recherche des comètes. À un moment donné, attendant une éclaircie pour travailler, il s'endormit ; la neige vint à tomber. Saisi par le froid, Bouvard se réveilla n'ayant même pas la force de se traîner sur la plate-forme de la maison. Il tomba le long de l'escalier plutôt qu'il ne le descendit ; on le releva sans connaissance. À la suite de cet accident, une pneumonie se déclara, compliquée d'une ophtalmie ; on craignit pour ses jours. À peine convalescent, encore étendu dans son lit, Bouvard demanda*

sa table de logarithmes et se mit à calculer avec une ardeur plus grande que jamais. [14]»

Ses recherches se concentrent d'abord sur Jupiter et Saturne, il publie en 1808 : « *Les nouvelles tables des planètes Jupiter et Saturne* » parues dans le volume des tables astronomiques. Mais bientôt ses recherches l'amènent à s'intéresser au mouvement d'une autre planète : Uranus découverte en Grande-Bretagne par Herschel en 1781. Bouvard se trouve alors confronté à un délicat problème : les données récoltées lors des multiples observations effectuées par les scientifiques depuis de nombreuses années, ne coïncident pas avec les résultats obtenus par le calcul : les divergences semblent irréductibles. Nous sommes en 1821. La communauté scientifique internationale se passionne : des astronomes français, anglais et belges échangent, argumentent, s'interrogent à propos de la divergence de résultats. Pour Bouvard le problème se pose en ces termes : la distorsion constatée peut trouver sa raison soit dans les mesures d'observation soit dans les lois sur lesquelles reposent tous les calculs effectués. Avec méthode, il s'interroge d'abord sur les mesures d'observation. Toutes sont exprimées à la « seconde » d'arc près (soit 1/3600 de degré) : c'est une précision considérable. Les relevés ont été effectués à l'aide d'appareils perfectionnés dans des conditions matérielles optimales : il est difficile de mettre en doute ces résultats. Peut-on ou doit-on alors douter de la validité de la loi de Newton, point de départ de tous les calculs destinés à vérifier les observations d'Uranus ? Le débat fait rage dans la communauté scientifique autour de cette problématique. Alexis Bouvard en vient alors à émettre une autre hypothèse : la distorsion constatée entre calculs et observations provient de la présence d'un corps perturbateur inconnu troublant le mouvement d'Uranus.

Arago, directeur des observations à l'Observatoire de Paris depuis 1836 le suit dans cette analyse et il pousse un jeune théoricien, Le Verrier, à entreprendre la recherche de la « planète troublante ». Bouvard ne verra pas l'aboutissement des recherches de Le Verrier puisqu'il mourra en 1843, le sept juin, à l'âge de soixante-seize ans. C'est seulement trois ans plus tard que Le Verrier sera en mesure de situer la petite zone de l'espace dans laquelle doivent se situer les recherches pour découvrir « la planète troublante ». Ce sont deux savants, Galle et d'Arrest, qui au soir du 23 septembre 1846 découvriront Neptune à moins de 1° de la position prédite [15]. L'hypothèse émise quelques années plus tôt par Bouvard trouvait sa confirmation dans la découverte de Neptune.

---

(14) Notice sur la vie et l'œuvre de l'astronome Alexis Bouvard. *R.S.*, 1893.
(15) Maurice BOUVARD, Opus cité.

D'autres travaux de Bouvard

Si l'astronomie occupa une part prépondérante dans les travaux que mena Alexis Bouvard, on ne doit pas oublier que son activité scientifique s'exerça aussi dans bien d'autres domaines. Il s'intéressa de très près au phénomène des marées et ses travaux permirent des avancées importantes dans la compréhension de ce mécanisme. Bouvard le sédentaire, lui qui n'avait certainement jamais vu la mer avant sa trentième année, se passionnera pour cette recherche, poussé par son ami Laplace. Ce dernier, normand d'origine, réussit-il à arracher Alexis à son observatoire pour quelques jours afin de lui montrer de visu ce qu'était une vraie marée ? Rappelons que ce phénomène est dû à l'attraction combinée de la lune et du soleil sur les océans. Laplace chercha à établir quelles proportions représentait l'attraction de la lune par rapport à celle du soleil. Dans cette quête, les calculs de Bouvard seront une fois encore d'une très grande utilité.

Voici ce qu'écrit Laplace au sujet de cette recherche :

« *Je dois au zèle infatigable de M. Bouvard pour tout ce qui concerne l'astronomie, les calculs immenses que la comparaison de mon analyse avec les observations a exigées. Il a employé près de six mille observations... Ses calculs ont confirmé l'existence de l'accroissement dans l'action des astres sur la mer, dû aux circonstances accessoires, et l'ont porté à un quart à for peu près pour la lune.* »

Alexis Bouvard s'intéressera aussi de très près aux observations météorologiques faites à L'Observatoire, entre 1816 et 1827. Il consignera ses observations dans : « *Un mémoire sur la variation diurne du baromètre* » qu'il présenta à l'Académie des Sciences en 1827.

Enfin on ne peut terminer ce rapide tour d'horizon de la carrière de ce grand scientifique sans rendre compte de la part active qu'il prit dans l'établissement des étalons-unités du système métrique. Vers la fin de 1839, le gouvernement belge honore le directeur de l'Observatoire en le faisant Chevalier de l'ordre de Léopold. Cette décoration lui est attribuée en reconnaissance des travaux qu'il a menés avec Arago, Daunou et Gambay dans la comparaison du mètre et du kilogramme destinés à la Belgique avec le mètre étalon et le kilogramme déposés au pavillon de Breteuil à Sèvres.

Les relations du savant avec sa vallée natale

Bien que la discrétion soit un trait de caractère marquant chez Alexis Bouvard, sa réussite fut assez vite connue dans la vallée de Montjoie. Dès lors, il pouvait être tentant d'utiliser les services du savant pour mettre le pied à l'étrier à bon nombre de parents ou de

concitoyens : solidarité montagnarde oblige... Il apparaît toutefois que notre astronome ait su résister au chant des sirènes du népotisme. Il n'aida directement que trois personnes de sa proche famille.

D'abord il fit entrer à l'Observatoire en 1808, son frère aîné Joseph-Marie en qualité de gardien chargé d'effectuer des relevés météorologiques. Ce frère avait séjourné à Vienne puis il avait bien tenté de rentrer aux Contamines pour s'y installer mais au bout de quelque temps, il avait pris le chemin de la capitale. Le personnage mérite qu'on lui consacre quelques lignes. Voici comment Charles Philippe le présente : « *C'était un garçon inculte, vivant comme un ours dans le réduit qu'on lui avait attribué, ne cultivant que la société du concierge de l'Observatoire, un compatriote aussi celui-là. On le voyait passer à heures fixes, allant observer le thermomètre en fredonnant une lugubre chanson d'aveugle. Il était courbé en deux, laid à faire peur, et l'habit qu'il devait à la munificence de son frère n'ajoutait rien à ses charmes.* [16] » Cet habit a d'ailleurs une histoire qui vaut d'être contée puisqu'elle éclaire un trait de caractère de l'astronome. Bouvard avait acheté un billard, de concert avec deux collègues de l'Observatoire. Il arriva que le tapis taché par l'huile d'une lampe soit à changer. On le remplaça donc à frais communs mais Bouvard réclama le tapis usagé et y fit tailler un habit pour son frère qu'on n'appela plus que « le lézard vert » ou « billard »...

Ce souci d'économie poussé à l'extrême nous fait aujourd'hui sourire mais il témoigne qu'Alexis, même une fois devenu directeur de l'Observatoire, n'oublia ni son éducation montagnarde, ni les terribles années de privation vécues à son arrivée dans la capitale.

En 1813, la famille Bouvard accueille Jean-Baptiste, fils d'un frère d'Alexis resté aux Contamines. On pense que les cours d'un lycée parisien lui seront des plus profitables. Le jeune homme séjournera assez longtemps dans la capitale puisqu'une série de courriers atteste de sa présence dans la grande métropole de 1816 à 1821 [17]. Pourtant, ses études tourneront court assez vite, les résultats obtenus par Jean-Baptiste étant bien en deçà des espérances de son oncle.

Il en ira tout autrement avec Eugène-François, un petit-neveu que l'astronome fait venir près de lui en 1821 afin de veiller à son instruction.

Alexis a perdu sa fille quelques années plus tôt, son fils Bernard court l'aventure aux quatre coins du vaste monde. En voyant arriver ce jeune parent âgé de neuf ans, peut-être Alexis pense-t-il que cette fois, la vie va lui mettre un peu de baume au cœur. Quelques lettres venues

(16) Charles PHILIPPE, Opus cité.
(17) Archives privées. Les Contamines.

des Contamines ont attiré l'attention de l'astronome sur les capacités de son petit-neveu ; à ce moment, repense-t-il au petit « malotru » qu'il avait été, celui qui avait fréquenté la classe de Jean-Baptiste Mollard dans la petite école de Nivorin ? Toujours est-il qu'Eugène-François se montrera digne des espérances de son grand-oncle puisque après avoir suivi des cours en lycée, il rentrera à l'Observatoire comme élève astronome, avant d'entamer une carrière assez remarquable auprès d'Arago le successeur d'Alexis Bouvard à la direction de l'Observatoire. Il s'attachera à étudier les anomalies apparentes de la trajectoire d'Uranus et entretiendra une correspondance passionnée avec l'élite des astronomes anglais de l'époque.

Nul doute que la réussite de ce petit-neveu dut procurer une intense satisfaction à l'astronome dont la sollicitude alla même jusqu'à lui choisir un parti dans la bonne société parisienne : Eugène-François épousera, un peu à son corps défendant, la fille d'un professeur de la faculté de médecine qui comptait dans sa famille le professeur Antoine Dubois, celui qui accoucha du roi de Rome en 1811 l'Impératrice Marie-Louise. Bel exemple d'ascension sociale pour ce parent de l'astronome.

Bouvard ne revint aux Contamines qu'une seule fois dans sa vie en 1829. Cette année-là, il a décidé d'accompagner à Aix-les-Bains un de ses jeunes disciples, Gambart. Ce talentueux astronome, promis à un bel avenir, est de santé délicate. Bouvard qui s'est pris d'amitié pour ce jeune disciple a choisi d'abandonner l'Observatoire pour un temps, afin de partager quelques moments avec Gambart dans la station thermale savoyarde.

D'Aix, Alexis décide de se rendre dans sa vallée natale avant de rejoindre le Grand Saint Bernard où il doit présenter son mémoire sur les « *Variations diurnes du baromètre* » devant la Société Helvétique. On ne sait rien de ce séjour de l'astronome aux Contamines. En 1829 ses parents sont décédés, ses frères et sœurs restés au pays eux aussi ont tous disparus mais Jean-Baptiste Mollard son instituteur, celui qui l'avait formé pendant quatre années est toujours vivant, il a soixante-dix huit ans. Que cette rencontre entre le vieux maître et le directeur de l'Observatoire dut être empreinte d'une immense émotion !

Le 11 août 1833, une petit groupe de Savoyards établis dans la capitale et parmi lesquels on trouve le docteur Caffe de Chambéry, le chimiste Darbier de Moûtiers mais aussi le négociant Jacquemoud originaire des Contamines, fonde la Société philanthropique savoisienne de Paris. Selon Jules Forni, Alexis Bouvard répondit dans les premiers à l'appel des fondateurs de cette société. Son intéressement au développement et à la bonne marche de l'entreprise ne paraît pas être le résultat d'une obligation forcée.

En 1840 il préside l'assemblée annuelle de la Société philanthropique, en 1842 il fait partie de son bureau et se dépense beaucoup

pour mettre sur pied un bureau de renseignements destinés aux Savoyards arrivant dans la capitale. Le vieil astronome ne peut oublier ses débuts dans la capitale, cinquante cinq ans plus tôt. Incontestablement, il souhaite agir pour que ses compatriotes arrivant dans le Paris de la Monarchie de Juillet, ne connaissent pas le sort qui avait été le sien l'année où la capitale était secouée par l'affaire du collier de la reine.

Bouvard n'assistera pas à l'assemblée de la société philanthropique savoisienne d'avril 1843. Sa santé s'est terriblement dégradée au cours des derniers mois. Une maladie de vessie dont il souffre depuis près de quinze ans mine ses dernières forces. Le 7 juin 1843, Bouvard cesse de calculer et de vivre comme l'écrira Arago. L'astronome s'éteint à l'Observatoire et ses obsèques auront lieu à l'église Saint-Jacques-Haut-Pas, sa paroisse. Le 11 juin, on l'enterra au cimetière Montparnasse et c'est François Arago qui prononcera son éloge funèbre. Sur sa tombe, toujours visible à ce jour, on grava l'épitaphe suivante : « Il fut l'ami et le collaborateur de Laplace ».

Aujourd'hui, quelques lieux de l'univers rendent hommage à la mémoire de l'astronome. On trouve « un cap Bouvard » dans l'Océan indien en Australie. Le nom du savant des Hoches a été donné à un cirque de la lune, et en 1989, un membre de l'Académie des Sciences a proposé à la Commission des dénominations de l'Union Astronomique Internationale que le nom d'Alexis Bouvard soit donné à une structure géographique sur la planète Triton.

En 1967, année du bicentenaire de la naissance d'Alexis Bouvard, Lucien Guy écrivait, « *En ce bicentenaire de sa naissance, nous avons voulu rappeler la mémoire de ce grand Savoyard car il est encore ignoré de beaucoup de ses compatriotes : rien ne rappelle son souvenir. L'Académie du Faucigny a demandé à maintes reprises qu'un monument soit érigé aux Contamines... mais son appel n'a pas été attendu. Un monument très simple avec son buste, ou un médaillon de bronze sur un bloc de granit. La dépense ne serait pas excessive...* [(18)]».

Plus de trois décennies se sont écoulées depuis l'appel de Lucien Guy. Depuis on a donné le nom de Bouvard au groupe scolaire des Contamines et au cours de l'été 1993, pour le cent cinquantième anniversaire de sa mort, une exposition retraça l'itinéraire du savant, mais le souhait de l'Académie du Faucigny n'a toujours pas été exaucé, alors une fois encore, appelons de nos vœux la réalisation d'un monument même modeste rendant hommage au travail et au talent de cet émigré parmi tant d'autres, au parcours si exceptionnel.

Jean-Paul Gay

---

(18) *Dauphiné Libéré*, 1967

A propos d'un anniversaire : les six cents ans de la réunion du comté de Genève à la Savoie

La date du 5 août 2001 commémorera un anniversaire, celui des six cents ans de la réunion du comté de Genève à la Savoie. En effet, la date du 5 août 1401 marque de façon officielle la fin de la domination de la maison de Genève et l'avènement de la maison de Savoie sur le comté de Genève. Cette acquisition fut le fruit de négociations et de transactions souvent litigieuses [1]. Nous avons généralement tendance à l'oublier, aussi je souhaite les rappeler rapidement.

Pour replacer cet événement dans son contexte et afin de mieux le comprendre, il me semble essentiel de rappeler très brièvement la généalogie des derniers comtes de Genève : de son mariage avec Mahaut de Boulogne, Amédée III de Genève eut plusieurs enfants, dont cinq fils : Aimon III, Amédée IV, Jean, Pierre et Robert ; ce dernier, après avoir ceint la tiare pontificale en Avignon, provoqua en 1378 le début du Grand Schisme d'Occident. Ces cinq frères se succédèrent à tour de rôle à la tête du comté de Genève.

Amédée III avait également eu des filles : Marie, Blanche, Jeanne, Yolande et Catherine. Marie épousa en 1368 Humbert VII, sire de Thoire-Villars. De ce mariage naquit Humbert VIII, qui à la mort de Robert de Genève, le 16 septembre 1394, apparut comme le seul pour succéder à son oncle à la tête du comté. En tant que fils aîné des filles d'Amédée III, il succéda ainsi à ses cinq oncles maternels.

Humbert VIII, n'ayant pas eu d'enfant, nomma alors comme héritier son oncle, Odon de Thoire-Villars. Humbert mourut au début de l'année 1400.

Odon de Thoire-Villars, qui n'avait aucun lien avec les anciens comtes de Genève, si ce n'est les droits qu'il détenait par le testament de son neveu, céda le comté à Amédée VIII de Savoie, le 5 août

---

(1) De nombreux documents conservés aux Archives départementales de la Haute-Savoie concernent ces faits : voir essentiellement SA 70 à 73. Un vidimus de la transaction conclue le 5 août 1401, délivré par l'official de Chambéry le 8 avril 1417, y est conservé (SA 73/11).
Voir C. DUVAL, « La réunion du comté de Genevois à la Savoie par Amédée VIII de Savoie (1401 -1422) », in *Revue savoisienne*, 1909 ; voir également P. DUPARC, *Le comté de Genève*, Genève, 1955, p. 328-347.

GÉNÉALOGIE DES DERNIERS DESCENDANTS DES COMTES DE GENÈVE

Amédée III
comte, 1320-1367,
épouse Mahaut de Boulogne

Aimon III
comte, 1367

Amédée IV
comte,
1367-1369

Jean
comte,
1369-1370

Pierre
comte,
1370-1394,
épouse
Marguerite
de Joinville

Robert
pape en
Avignon,
1378-1394,
comte, 1394

Marie
épouse
en 1368
Humbert VII
de Thoire-
Villars

Blanche

Jeanne
épouse
vers 1358
Raymond V
des Baux

Yolande

Catherine
épouse
en 1380
Amédée de
Savoie-
Achaïe

Humbert VIII de Thoire-Villars
comte,
1394-1400

Marie
épouse
Jean de
Chalon

Mathilde de Savoie-Achaïe

Louis de Chalon



Armoiries des Comtes de Genève, au château d'Annecy.
Archives de la Société des Amis du Vieil Annecy.

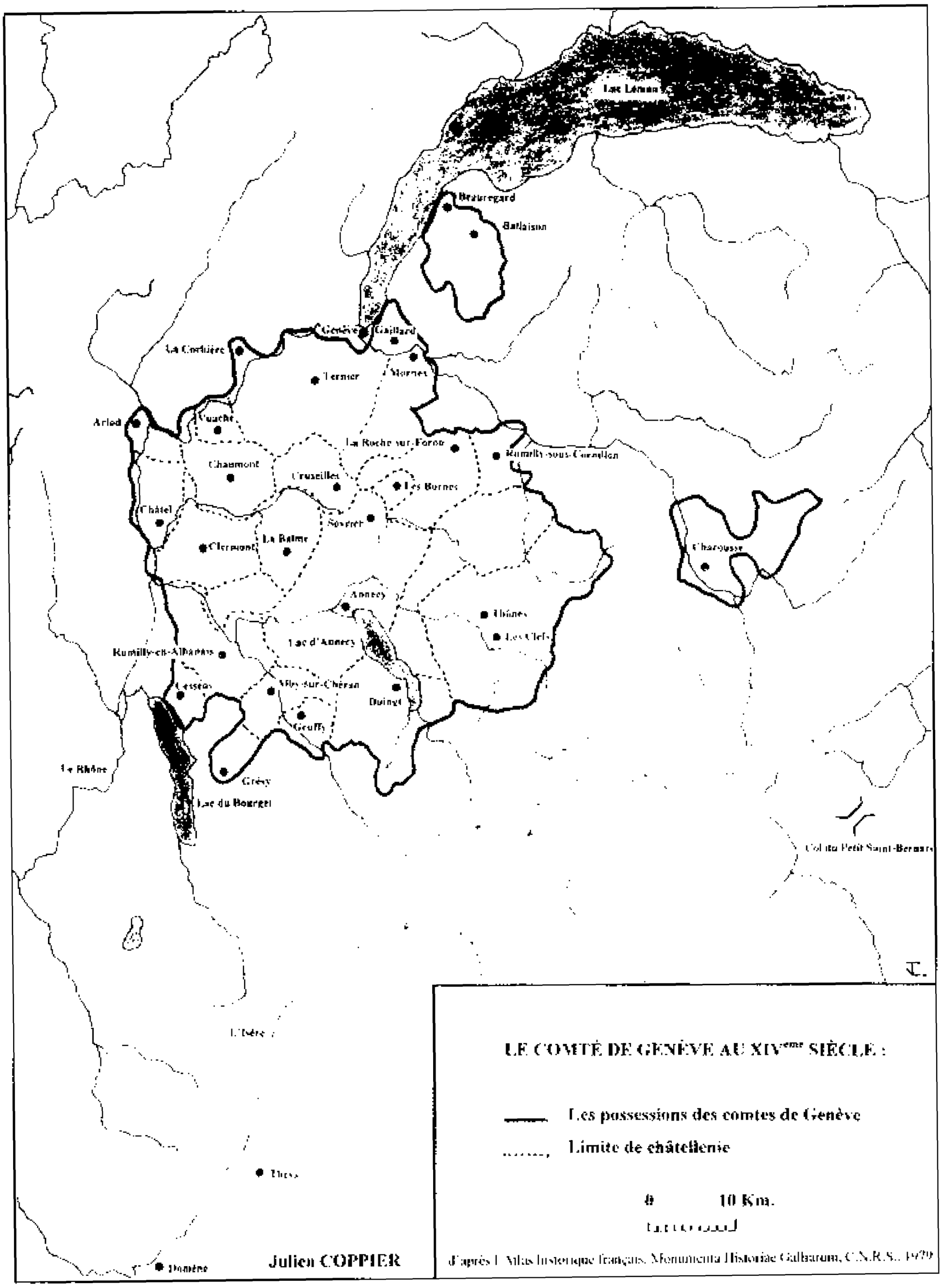
140l [2], moyennant la somme de 45 000 francs d'or et la remise du château de Châteauneuf-en-Valromey ainsi que celui de Lompnes. Cet accord eut lieu à Paris dans l'hôtel de Nesle [3], propriété du duc de Berry [4], où Odon s'était rendu pour assister au mariage du comte de Savoie et de Marie de Bourgogne.

Le 30 octobre 1401, Odon s'engagea effectivement à remettre le comté de Genève au comte de Savoie, dès qu'il aurait reçu un

(2) Une édition partielle de cet acte est proposée notamment par J. MERCIER, *Souvenirs historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration*, Annecy, 1878, p. 612-613, ainsi que par J. DESSAIX, *La Savoie historique et pittoresque*, Chambéry, 1854-1858, p. 221-223. Tous deux s'appuient sur l'édition de S. GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie* (tome IV : Preuves), Turin, 1778-1780, p. 249.

(3) « Bien situé, splendidement aménagé, l'hôtel de Nesle, sur la rive gauche, fut la seule résidence parisienne à laquelle le duc de Berry s'attacha au point d'y passer le plus clair des dernières années de sa vie » : É AUTRAND, *Jean de Berry : l'art et le pouvoir*, Paris, 2000, p. 308.
Voir R. CAZELLES, *Les Très Riches Heures du duc de Berry*, Paris, 1988 ; comme tous les livres d'heures, ce volume s'ouvre par un calendrier décoré de peintures qui représentent les divers travaux des mois et de la vie quotidienne, mais aussi des scènes de villes ou de châteaux. Nous renvoyons le lecteur notamment aux mois de juin et d'octobre, représentant d'une part la Conciergerie et la Sainte-Chapelle, et d'autre part le Louvre. Ces deux vues parisiennes ont été prises depuis l'hôtel de Nesle.

(4) Le duc Jean de Berry était le père de Bonne de Berry ; cette dernière avait épousé Amédée VII de Savoie (le Comte Rouge) et était la mère d'Amédée VIII.



LE COMTÉ DE GENÈVE AU XIV^ème^ SIÈCLE :

——— Les possessions des comtes de Genève

..... Limite de châtellenie

0 10 Km.

D'après l'Atlas historique français, Monumenta Historiae Galliarum, C.N.R.S., 1979

acompte de 10 000 francs et le château de Châteauneuf-en-Valromey, ainsi qu'une caution pour les 35 000 francs restants.

Mais ce n'est que le 18 avril 1402 qu'Amédée VIII prit possession de façon réelle du comté de Genève, quand il obligea les habitants de Châteauneuf-en-Valromey à reconnaître Odon comme nouveau seigneur. Le traité, signé le 5 août 1401, prévoyait que les meubles du château d'Annecy seraient réservés pour Odon. Mais le comte de Savoie, désireux de garder ce mobilier, versa à Odon 1 300 florins d'or. Le 11 novembre 1405, Amédée VIII solda son règlement pour l'achat du comté de Genève.

Néanmoins, l'avènement de la maison de Savoie sur le comté de Genève dut encore être consolidé et complété durant la vingtaine d'années qui suivit. En effet, le comte de Savoie dut d'abord triompher de la résistance de certains seigneurs, puis de celle des filles d'Amédée III de Genève.

Cette vente fut tout d'abord contestée par de nombreux seigneurs, vassaux des comtes de Genève, qui refusèrent de prêter serment à leur nouveau suzerain. Après de longues controverses et l'intimidation de la confiscation de leurs terres, ces seigneurs prêtèrent fidélité au comte de Savoie le 24 février 1405 [5].

Les prétentions des derniers descendants des comtes de Genève, notamment celles des filles d'Amédée III, furent plus complexes :

Blanche [6] s'étant proclamée comtesse de Genève dès 1403, voulut faire reconnaître ses droits et réclama différents domaines, mais elle mourut.

Le 11 janvier 1417, Amédée VIII régla les revendications de Mathilde de Savoie-Achaïe, fille et héritière de Catherine et également héritière de sa tante Blanche, en contre-partie d'une compensation de 70 000 florins, dont le terme du paiement fut versé le 2 mai 1423. Amédée VIII s'appropria ainsi les châteaux et mandements de Cessens [7], Thônes-Val des Clefs et de Charousse [8].

Le 10 septembre 1411, contre la somme de 4 500 écus, Marguerite de Joinville lui vendit ses droits sur les terres de La Roche-sur-Foron, Rumilly-sous-Comillon [9] et Ballaison [10], droits qu'elle détenait par le biais du douaire de son époux, le comte Pierre, mort en mars 1392.

---

(5) Voir la traduction de cette charte, établie par J. REPLAT, in *Revue savoisienne*, 1860, 1re année, n° 1, 15 janvier 1860, p. 5 et 6.

(6) Blanche possédait un château à La-Balme-de-Sillingy, où elle accueillit pendant trois ans sainte Colette et deux de ses compagnes, ce qui devait être à la base de la rénovation de l'ordre de Sainte-Claire : voir E. GANTER, *Les Clarisses de Genève* (1473-1793), Genève, 1949, p. 12-16.

(7) Savoie, canton d'Albens.

(8) Haute-Savoie, canton de Saint-Gervais.

(9) Haute-Savoie, canton de La-Roche-sur-Foron, commune de Saint-Pierre-de-Rumilly.

(10) Haute-Savoie, canton de Douvaine.

Mais la résistance la plus âpre vint de la part de Marie des Baux, fille de Jeanne de Genève, qui revendiqua elle aussi le comté de Genève. Cette petite-fille d'Amédée III de Genève et de Mahaut de Boulogne fut soutenue énergiquement par son époux Jean de Chalon, ainsi que par leur fils, Louis. Ce dernier manifesta d'ailleurs beaucoup de détermination dans sa lutte contre le duc de Savoie.

L'empereur Sigismond intervint plusieurs fois en faveur d'Amédée VIII, notamment le 2 octobre 1423, ce qui mit irrémédiablement un terme aux prétentions de Jean de Chalon et de sa famille en les déboutant de tous leurs droits sur le comté de Genève. Lors de l'entrevue du 24 juin 1424 avec Amédée VIII et contre une rente de 12 000 florins et la possession des terres du Grésivaudan [11], Louis de Chalon renonça définitivement à ses droits.

Après le 5 août 1401 et l'acquisition du comté de Genève par la maison de Savoie, Amédée VIII dut donc encore faire face à de nombreux obstacles et de laborieux démêlés, avant de pouvoir entrer véritablement en possession de cette nouvelle terre.

Julien Coppier

(11) L'établissement des comtes de Genève dans cette région est dû à la deuxième femme d'Amédée Ier, qui était probablement de la famille de Domène : voir P. DUPARC, *op. cit.*, Genève, 1955, p. 132.

Le cent cinquantième anniversaire de la seconde Florimontane

Je voudrais simplement aujourd'hui rappeler que nous fêtons ce mois-ci le cent cinquantième anniversaire de la résurrection de l'Académie Florimontane créée par saint François de Sales et le Président Favre pendant l'hiver 1606-1607 mais qui, frustrée de ses deux animateurs que leurs fonctions officielles ont rapidement privés du temps qu'ils auraient aimé lui consacrer, eut assez tôt fait de disparaître.



SOCIÉTÉ FLORIMONTANE 1862.
De gauche à droite : Abbé Ducis, Lecoye de la Marche, Louis Revon, Jacques Replat, Éloi Serand, Jules Philippe.
Photographie de Paul Cabaud. Archives des Amis du Vieil Annecy *(original 220*235 mm).*

Au début de juin 1851, donc, parut un prospectus intitulé « Association Florimontane d'Annecy pour le progrès et l'encouragement des sciences, des arts et des métiers ». Ce prospectus priait les personnes concernées de vouloir bien se rendre le mercredi 11 juin à l'Hôtel de Ville, à une heure de l'après-midi, pour fixer la composition définitive de l'association.

C'était le 15 janvier de la même année 1851 qu'Eloi Serand, archiviste adjoint de la Haute-Savoie, de concert avec le docteur Louis Bouvier, l'industriel et chimiste Etienne Machard et le journaliste, politicien et écrivain Jules Philippe, avait jeté les premières bases de cette société.

Je renvoie les Florimontans intéressés au numéro spécial 1951 de *La Revue Savoisienne* qui est consacré à la « Célébration du Centenaire de la Renaissance de l'Académie Florimontane ». On y trouve tout sur l'histoire de notre compagnie, et en particulier sur sa résurrection il y a ce mois-ci cent cinquante ans.



SÉANCE SOLENNELLE DANS LE GRAND SALON DE L'HÔTEL DE VILLE,
le 30 juin 1951 à 5 heures du soir.
De gauche à droite : Louis Buttin, Hélène Ritz, Louis Pfister, Joseph Serand,
François Maurice Ritz, Jean d'Orlyé, Gaston Letonnelier.
Archives des Amis du Vieil Annecy.

Vous me permettrez pourtant d'évoquer la devise que les quatre fondateurs avaient choisie et qui a figuré en haut de la première page de couverture de *La Revue Savoisienne* jusqu'au numéro 128 (1988) : un fragment de phrase du *De Officiis* (= un traité sur Les Devoirs) de Cicéron : « omnes omnium caritates patria una complexa est », c'est-à-dire « La patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous ».

Et je ne résiste pas au plaisir de citer la profession de foi des fondateurs de la société : « Ce qu'elle veut, ce qu'elle se propose, c'est de rechercher et de mettre en lumière toutes les ressources vives du pays ; c'est de mettre à la portée de toutes les intelligences les idées justes, raisonnables, utiles et pratiques ; c'est de provoquer toutes les améliorations possibles dans le domaine de l'économie, de l'hygiène et de la salubrité publiques ; c'est d'ouvrir des cours pour l'instruction du peuple ; c'est d'aller à la recherche des aptitudes diverses que la Providence a semées dans les jeunes intelligences, de les favoriser et de contribuer à leur développement dans la mesure des moyens dont l'association disposera ; c'est d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est noble et généreux, à tout ce qui peut être utile et réalisable ; c'est de répandre dans le public le sentiment de l'émulation, cette merveilleuse disposition du cœur de l'homme qui enfante les grandes choses et qui communique aux cités comme aux individus une vie nouvelle ; c'est de fournir à la jeunesse un stimulant dont notre pays a si grand besoin ; c'est de multiplier enfin les encouragements partout où besoin sera, afin que notre patrie ne soit jamais privée d'un seul des éléments capables de concourir dans l'avenir à sa gloire, à son bien-être, à son amélioration physique, intellectuelle et morale.

[...]

[Elle] fait appel à tous les esprits qui s'intéressent au progrès du bien et du bon, à toutes les intelligences qui comprennent le bienfait des lumières, à tous les hommes, grands ou petits, forts ou faibles, jeunes ou vieux, bien portants ou valétudinaires ; elle s'adresse à tous ceux qui conservent encore quelque faible émotion à l'endroit des bonnes choses de ce monde ».

Georgette Chevallier

Un «fâcheux événement» dans l'Albanais en 1782

Les Archives Départementales de la Savoie conservent, sous la cote C.604 - 1752-1789 - Intendance Générale de la Savoie - Postes et Messageries, un dossier important concernant ce qui, par un contemporain, fut qualifié de « fâcheux événement ».

Ce fut une histoire à rebondissements.

Le 26 août 1782, le courrier quitte normalement Chambéry. Après un arrêt à Aix puis à Rumilly pour changer de chevaux et de postillon, voilà qu'en arrivant à Mionnaz, on constate avec effroi que deux des trois malles transportées ce jour ont disparu : la malle du vice-intendant général du duché, Jean-François Garnier, qui voyageait dans cette voiture, et la malle-poste de Carouge.

A partir de ce moment, il va régner dans la région une effervescence extraordinaire.

On va réveiller le maître de poste de Rumilly qui, avec ses domestiques, se met à prospecter les environs. Malgré des recherches attentives, ils ne retrouvent que la pièce de bois « qui avoit servi à lier » les malles. C'est « sur Vallières », au-dessus de la montée de Coppet, qu'ils la découvrent.

Le vice-intendant, prenant alors l'affaire en main, s'en vient « frapper à la porte du château de Mionnaz » pour écrire un certain nombre de lettres alertant aussi bien le lieutenant-colonel commandant à Rumilly pour qu'il fasse patrouiller sa troupe que le châtelain de plusieurs paroisses afin qu'il fît « battre la campagne ».

Hélas ! Toutes les recherches effectuées resteront vaines durant de longues heures.

Mais tout-à-coup, miracle ! on retrouve l'une des deux malles perdues. Il s'avèrera qu'il s'agit de celle du vice-intendant. Cette découverte a été rocambolesque et le récit de Jacqueline Tissot épouse Combépine, qui l'a faite, ne l'est pas moins. Il ne manque, dans la malle retrouvée, qu'« une chemise et une paire de bas de soye ».

Quant à l'autre malle, la malle officielle, celle qui transportait le courrier, il faut continuer à la chercher.

Témoignages et dépositions se succèdent.

Puis, le 2 septembre, coup de théâtre ! On a retrouvé la malle perdue ! Elle « s'étoit trouvée dans le territoire de la paroisse de Saint-Eusèbe, dans une vigne appelée des vignasses, rière le village d'Orbessy ». C'est un certain J. Fontaine, seize ans, « qui a découvert » ladite malle. On la trouve « mouillée de la rosée du matin », « en partie ouverte », la chaîne ayant perdu son cadenas.

On la referme tant bien que mal ; le châtelain de Rumilly y appose « son sceau de la chatellenie de Rumilly en cire d'Espagne rouge » et on la transporte dans l'auberge de Rumilly où s'est désormais installée la commission d'enquête.

Le 3 septembre, cette commission fait faire l'inventaire de ladite malle. On y trouve des lettres « en partie déchirées, décachetées et chiffonnées » ; mais d'autres sont encore « intactes », « dûment cachetées ». Le courrier est contenu dans des sacs de peau dont l'un est intitulé « Thonon », l'autre « La Roche », etc. Un paquet contient des médicaments, plusieurs autres du chocolat.

On fait refermer la malle, après avoir constaté qu'il manque au moins 79 livres, et on l'envoie là où elle devrait déjà être arrivée.

Installée « A la Ville de Turin », l'auberge-relais de poste de Rumilly, la commission d'enquête, du 3 au 10 septembre, dimanche compris, donc sans interruption, va recueillir quelque trente-six dépositions.

Toute une série d'entre elles - celles des responsables des malles - insiste, évidemment, sur le fait que celles-ci, tout le long du voyage, ont été bien surveillées et qu'à Rumilly, en particulier, elles ont été bien attachées. Si les malles ont disparu, ce n'est, d'après tous ces témoins, certainement pas faute d'avoir été bien liées !

D'autre part, la corde a été coupée, c'est un fait. Mais personne ne s'est aperçu « de rien ».

Le mystère reste donc entier en ce qui concerne ce qui a bien pu se passer entre Rumilly et Mionnaz.

Le reste n'est pas plus clair.

De nombreux témoins ont été interrogés. Pour chacun d'eux sont notés l'âge, le lieu de naissance, le domicile, le métier et la situation de fortune.

Parmi ces témoins il y a ceux qui n'ont rien vu ou qui prétendent n'avoir rien vu, et tous ceux qui ne soupçonnent absolument « personne ».

Toutefois il y a des gens qui avancent des noms. La première à être soupçonnée, c'est Jacqueline Tissot-Combépine, celle qui est venue dire qu'elle avait trouvé la malle du vice-intendant et dont la maison est « très peu éloignée de l'endroit où la malle de M. Garnier a été trouvée ». Ses défenseurs sont aussi nombreux que ses détracteurs. Néanmoins la

pauvre Jacqueline Combépine supporte mal les soupçons qui pèsent sur elle. On la trouve « toute en pleurs étant bien malheureuse » d'avoir trouvé cette malle.

D'autres témoins soupçonnent les frères Livraz « qui sont déserteurs et fugitifs ».

On avance aussi d'autres noms, en particulier celui d'« un nommé Maître d'Annecy dont la conduite est suspecte pour avoir été aux galères » et dont on a « ouï dire (...) qu'il étoit un pas rien ».

Reste encore « un certain Bouvier, meunier de Coppet » qui ne jouit pas d'une bonne réputation. Il pourrait se faire qu'« allant et revenant comme les meuniers en ont coutume prendre du bled ou rendre la farine », il ait aperçu la malle, « s'en soit emparé » et l'ait portée dans les vignes d'Orbessy où on l'a retrouvée. Mais qu'aurait-il été faire du côté d'Orbessy puisque les gens de ce pays vont presque tous moudre au moulin de Charrière, à Thusy, ou à celui de Morgenex à Vallières ? D'autre part, il n'avait pas non plus de raisons valables de se trouver là où les malles se sont décrochées. Une déposition particulièrement intéressante est celle du jeune Jacques Crochet, âgé de douze ans, domestique dudit meunier, qui fournit un alibi à son maître. Mais comme il n'a que douze ans, on ne lui a pas fait prêter serment.

L'enquête, les patrouilles, les battues, les perquisitions, les interrogatoires, tout cela va se terminer sans qu'on ait pu résoudre aucun des problèmes soulevés par ce « fâcheux événement ».

L'affaire de la malle-poste de Carouge reste donc un mystère, allant grossir la masse des énigmes de l'Histoire.

Découverte du dossier et étude d'Henri Voiron

Y a-t-il eu un An Mil aux bords du Léman ?
L'exemple de deux plaids et de leurs participants

La fameuse « révolution de l'An Mil », ou « mutation de l'An Mil », a été mise en avant par de nombreux historiens, surtout français [1] mais aussi étrangers [2]. Sur un plan plus régional, elle a été admise avec nuances pour l'ancien royaume de Provence, Savoie et Provence notamment [3], et pour la Bourgogne des deux rives de la Saône. L'an mille est ainsi devenu célèbre dans l'historiographie comme le moment où, sur les ruines de l'empire carolingien puis des principautés, émerge un monde nouveau sur fond de millénarisme. L'éclatement du cadre politique et institutionnel aboutit à un éparpillement du pouvoir public confisqué par une multitude de laïcs. Désormais, les seigneurs, entourés de chevaliers, se livrent aux guerres privées et à l'oppression paysanne depuis leurs châteaux familiaux. C'est l'anarchie féodale, reprise à travers la notion de féodalisme [4] ou corrigée en ordre seigneurial [5].

Poser la question de l'adaptation du schéma de l'an mille peut paraître superflu pour la Transjurane. Cette région, située entre le Jura et les Alpes, est formée des diocèses de Genève, Lausanne et Sion, soit tous les pays riverains du Léman [6]. Elle est alors le cœur du royaume

---

(1) Après M. BLOCH, *La société féodale*, Paris, 1939, ce thème a souvent été abordé. On ne peut que citer G. DUBY, *La société aux XI et XII siècles dans la région mâconnaise*, Paris 1953, *L'économie rurale et la vie dans les campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris 1962…, dont les conclusions ont été reprises et amplifiées par de nombreux historiens jusqu'à J.P. POLY et E. BOURNAZEL, *La mutation féodale (X^e-XII^e siècles)*, Paris, 1980 et G. BOIS, *La mutation de l'an mille, Lournand, village mâconnais de l'antiquité au féodalisme*, Paris, 1989.

(2) C'est par exemple l'objet d'un colloque international, avec notamment de nombreux spécialistes italiens : *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X^e-XIII^e siècles). Bilan et perspectives de recherches (colloque de Rome, 1978)*, Ecole Française de Rome, 1980.

(3) J.P. POLY, *La Provence et la société féodale (879-1166). Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le midi*, Paris, 1976 ; L. RIPART, *Le comté de Savoie. Genèse d'une principauté dynastique*, thèse, Nice, 1999.

(4) R. FOSSIER, *La terre et les hommes en Picardie jusqu'au début du XIII^e siècle*, Paris, 1968, et *L'enfance de l'Europe. Aspects économiques et sociaux (X^e-XII^e siècles)*, Paris, 1982.

(5) D. BARTHELEMY, *L'ordre seigneurial (X^e-XII^e siècle)*, Paris, 1990.

(6) La Transjurane est composée des diocèses de Genève, de Lausanne et de Sion. Elle s'étend donc à peu près de Soleure (et même par moment de Bâle) au nord, aux sommets du Jura à l'ouest, à l'Aar à l'est, et à Aix-les-Bains et au Grand-Saint-Bernard (le Mont-Joux) au sud. Elle correspond exactement à la description médiévale : les territoires entre le Jura et les Alpes.

de Bourgogne, entité née de l'éclatement de l'empire carolingien [7], et l'historiographie a jusqu'ici relayé le jugement très sévère des annalistes germaniques : une monarchie moribonde est gouvernée par un souverain incapable, Rodolphe III, parfois surnommé Rodolphe le Fainéant [8]. Ainsi, en 995, une grande révolte aristocratique se termine par la défaite du roi et des troubles sont encore mentionnés en 999 lors du passage en Transjurane de l'impératrice Adélaïde, veuve de Otton Ier et tante du roi [9]. Ces événements qui précèdent de peu 1000 sont tenus pour des symboles éclatants de la faiblesse du pouvoir royal, incapable de faire régner l'ordre face à des seigneurs de plus en plus puissants.

Toutefois, les études actuelles s'accordent à dresser un tableau infiniment plus nuancé, sinon inverse [10]. Ainsi, à y regarder de plus près, la situation politique est complexe. C'est le roi lui-même, à peine monté sur le trône, qui provoque un conflit avec une partie des grands en voulant leur reprendre certains avantages. De plus, comme le raconte le célèbre abbé Odilon de Cluny, biographe de l'impératrice Adélaïde, celle-ci peut traverser sans le moindre encombre toute la Transjurane et notamment tous les lieux symboliques sur le plan politico-religieux [11]. Enfin, dans les années qui suivent, le roi Rodolphe III exerce normalement son pouvoir, signe que son échec de 995 n'affecte pas durablement la Transjurane, et il tient deux plaids, c'est-à-dire des assemblées à la fois judiciaires et politiques, qui illustrent l'apaisement et même le rapprochement entre le roi et son aristocratie [12]. Vers 1000, les rives du Léman ne se caractérisent donc pas par la faiblesse royale et l'anarchie.

L'interrogation sur la pertinence du modèle de la mutation de l'an mille s'impose donc, d'autant qu'il a suscité des réserves chez des

---

(7) Le royaume de Bourgogne naît en janvier 888, à la suite de la déposition de Charles le Gros en novembre 887, lorsque le comte-abbé Rodolphe utilise l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune pour se faire élire comme roi. La grande synthèse est toujours celle de R. POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne (888-1032). Etudes sur les origines du royaume d'Arles*, Paris, 1907.

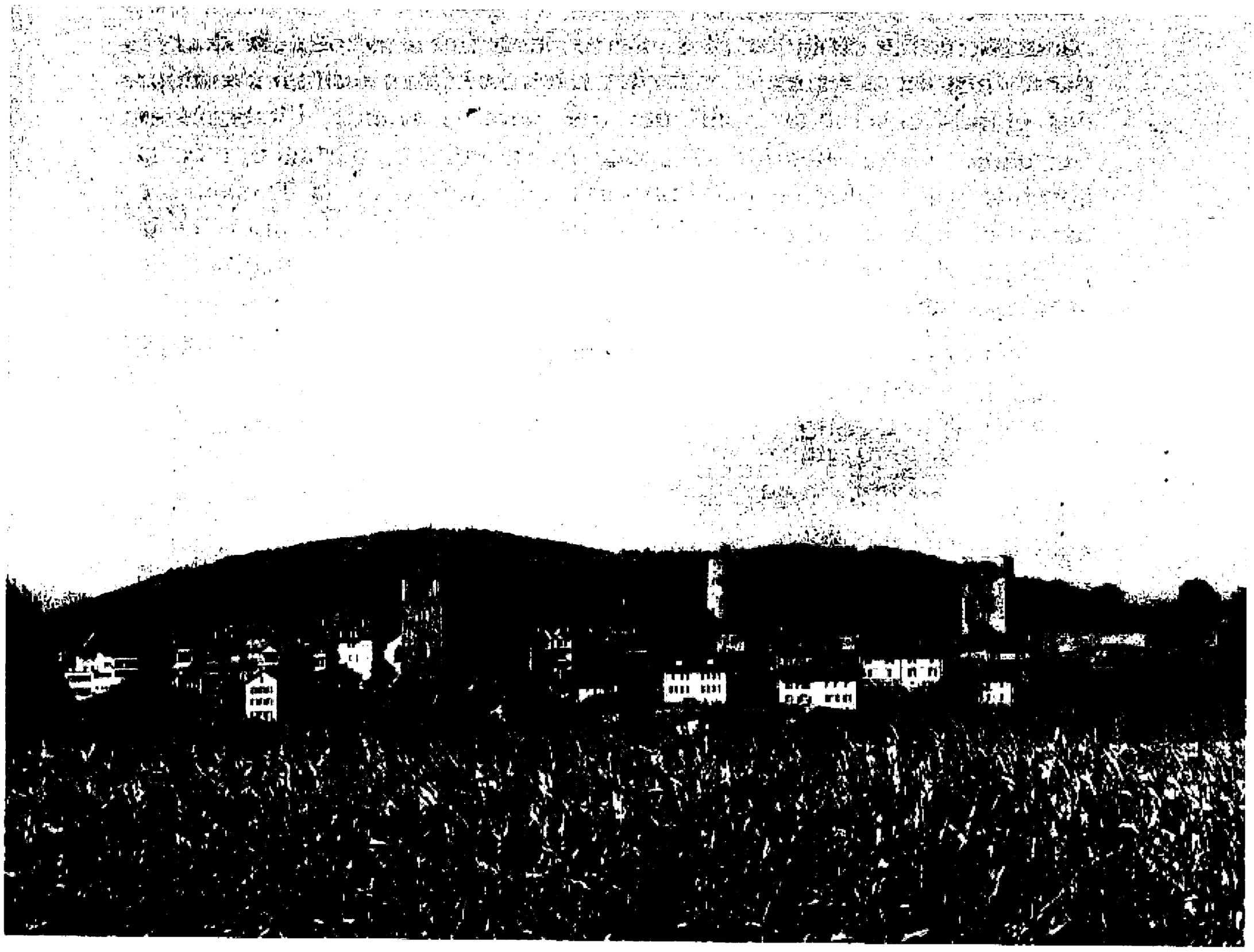
(8) Même des historiens remettant en cause la mutation de l'an mille font du royaume de Bourgogne un paradigme de faiblesse royale.

(9) ODILON, *Epitaphium Adalheidae imperatricis*, éd. H. Paulhart, *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, XX/2, Graz-Cologne, 1982, 15.

(10) Depuis une vingtaine d'années, de nombreux historiens ont réabordé divers aspects de la politique rodolphienne : R. WALPEN, *Studien zur Geschichte des Wallis im Mittelalter (9 bis 15. Jahrhundert), Berne*, 1985 ; G. COUTAZ, notamment « Les rois rodolphiens », dans *Les Pays romands au Moyen Age*, Lausanne, 1997 pp. 109-114 ; J.D. MOREROD, notamment *Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne ((IXe-XIVe siècle)*, Lausanne, 2000 (Bibliothèque Historique Vaudoise, n° 116)...

(11) G. CASTELNUOVO, « *Un regno, un viaggio, una principessa : l'imperatrice Adelaide e il regno di Borgogna (931-999)* », dans *Festschrift per Arnold Esch per il suo 65 anno, Istituto Storico Italiano per il Medioevo*, Rome (à paraître).

(12) Le plaid d'Eysins est la première grande rencontre connue entre le roi et l'aristocratie locale après la révolte de 995. De plus, les diplômes sont particulièrement nombreux dans les années 999-1005 et beaucoup concernent des grands laïcs.



Le *castrum* d'Orbe, ville fortifiée contrôlant la traversée du Jura et site de plaid en 1001

historiens italiens qui se sont intéressés au royaume de Bourgogne ou au Pays de Vaud [13]. En France, certains ont rouvert le dossier et proposé de nouvelles lectures de l'an mille, refusant d'opposer directement autorité publique carolingienne et pouvoir seigneurial d'origine privée [14] ou même rejetant la notion de mutation [15]. En outre, des régions voisines, comme la Lorraine et la Germanie, connaissent une évolution plus tardive sinon différente de celle décrite par les historiens français [16]. Or, les rives du Léman sont au carrefour des grands ensembles politiques que sont la France, l'Italie et la Germanie. Cette situation d'espace intermédiaire, partagée avec la Lorraine, est renforcée par l'importance routière de la Transjurane dans l'Europe du temps : les passages alpins sont essentiels et la politique des Rodolphiens et de leurs héritiers a été qualifiée de *Strassensystem* [17].

C'est donc au cœur de l'Europe de l'an mille que se tiennent deux plaids. Le premier est réuni en 1001 à Orbe, au nord-ouest du Pays de Vaud [18], et le second, exceptionnel par le nombre des participants, a lieu peu après, sans doute en 1002 [19], à Eysins en Pays Equestre, entre Genève et Nyon [20]. Les deux plaids ont laissé chacun une notice, mais celle du plaid d'Eysins a été copiée au dos de la donation et de la vente de 996 qu'elle confirme. Les deux parchemins correspondent donc à quatre actes. Ils constituent des outils de premier ordre pour évaluer les changements de l'an mille, notamment par le grand nombre de personnages cités. Ils permettent une approche de l'évolution du

---

(13) G. SERGI, « *Istituzioni politiche e società nel regno di Borgogna* », dans *Il secolo di ferro : mito e realta del secolo X*, Semaine de Spolète 1990, XXXVIII, Spolète, 1991, *I Confini del potere. Marche e signorie fra due regni medievale*, Turin, 1995…
G. CASTELNUOVO, *L'aristocrazia del Vaud fino alla conquista sabauda (inizio XI-metà XIII secolo)*, Turin, 1990, « Seigneurs et lignages dans le Pays de Vaud », Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale, n° 11, 1994, « Les élites des royaumes de Bourgogne (milieu IX^{e}- milieu XI^{e} siècle) », dans R. LE JAN, *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne*, Lille, 1998.

(14) Pour une synthèse récente, incorporant notamment les travaux de Y. Sassier et D. Barthélemy, voir la présentation de R. LE JAN, *Histoire de la France : origines et premier essor 480-1180*, Paris, 1996, p. 159.

(15) D. BARTHELEMY, *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ?*, Paris, 1997, et *L'an mil et la paix de Dieu*, Paris, 1999.

(16) M. PARISSE, *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale*, Nancy, 1982.

(17) H.E. MAYER, « *Die Alpen und die Königreich Burgund* », Th. MAYER, *Die Alpen in die europäischen Geschichte des Mittelslaters*, Reichenau, 1961-62.
Le *Strassensystem*, c'est-à-dire un gouvernement et une politique axés sur le contrôle des passages alpins, est représenté au plaid d'Eysins par Anselme, premier évêque transjuran d'Aoste et prévôt de Saint-Maurice d'Agaune : Anselme est donc implanté sur les deux versants du Grand-Saint-Bernard.

(18) « *die mercboris, mense iunio, regnante Ruodulfo rege anno octavo* » : la dernière édition est celle de A. PAHUD, *Le cartulaire de Romainmôtier (XII^{e} siècle)*, (Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale, n° 21) Lausanne, 1998, n° 48.

(19) « *anno VIII regnante domno Rodulfo* ». La dernière édition est celle de Th. SCHIEFFER, *Die Urkunden der Burgundischen Rudolfinger, Monumenta Germaniae Historica*, Munich, 1977 (désormais MGH), n° 91.

(20) De très petite taille, le *Pagus Equestricus* s'étend de l'Aubonne au nord jusqu'aux environs de Fort-l'Ecluse au sud. Il s'étire donc entre le Jura à l'ouest et le lac Leman et le Rhône à l'est.

dossier documentaire, des différentes formes de mutation, lignagère, seigneuriale ou féodale, et de leur corollaire habituel qu'est l'emploi de la force et non du droit dans les rapports politiques et sociaux. Ces différents questionnements aboutissent à des réponses très inégales. Elles mettent en évidence les limites du modèle de l'an mille pour les rives du Léman, mais aussi sa pertinence comme grille d'étude. En effet, la transformation est réelle car à l'évolution diffuse vers la seigneurie lignagère s'ajoutent des réformes faites par le pouvoir royal lui-même.

L'évolution des sources

Dans les régions mutationnistes, les historiens ont mis en avant une transformation du dossier documentaire. Même ceux qui ont cherché à montrer que ce changement était surtout formel ont noté le passage du diplôme de chancellerie, soigné et stéréotypé parce que normalisé, à l'acte local qui privilégie les détails d'une réalité précise. Dans la Transjurane du X^e^ siècle, l'essentiel de la documentation est effectivement formé de diplômes auxquels s'ajoutent quelques actes privés connus par les cartulaires des Eglises ou des abbayes protégées par le roi. Nos deux notices, sans révéler de bouleversement par leur origine ou par leur forme, confirment modestement l'évolution du *corpus* documentaire constatée ailleurs.

Aucune des deux notices ne porte d'indication sur l'identité du scribe. Celle du plaid d'Orbe est contenue dans le cartulaire de l'abbaye, royale puis clunisienne, de Romainmôtier où elle a été copiée au XII^e^ siècle [21]. Rédigée proprement mais avec des formules qu'on ne retrouve pas habituellement chez les notaires royaux, elle a dû être écrite par un moine de Romainmôtier. Cela correspond d'ailleurs à un usage qui veut que les notices soient en général rédigées par leur bénéficiaire [22], ici l'abbaye qui récupère un bien. L'origine de la notice du plaid d'Eysins peut être recherchée dans l'acte écrit au recto et qui a pour rédacteur un prêtre dont le nom effacé finit par *di*. En éditant la diplomatique de Bourgogne, Th. Schieffer a considéré qu'il s'agissait d'un clerc lié à la chancellerie de l'abbaye [23], mais la forme est assez différente des autres actes de Romainmôtier et la pièce, conservée en original aux archives cantonales de Vaud [24], ne figure pas dans le cartulaire de l'abbaye. Il faut plutôt faire le rapprochement

---

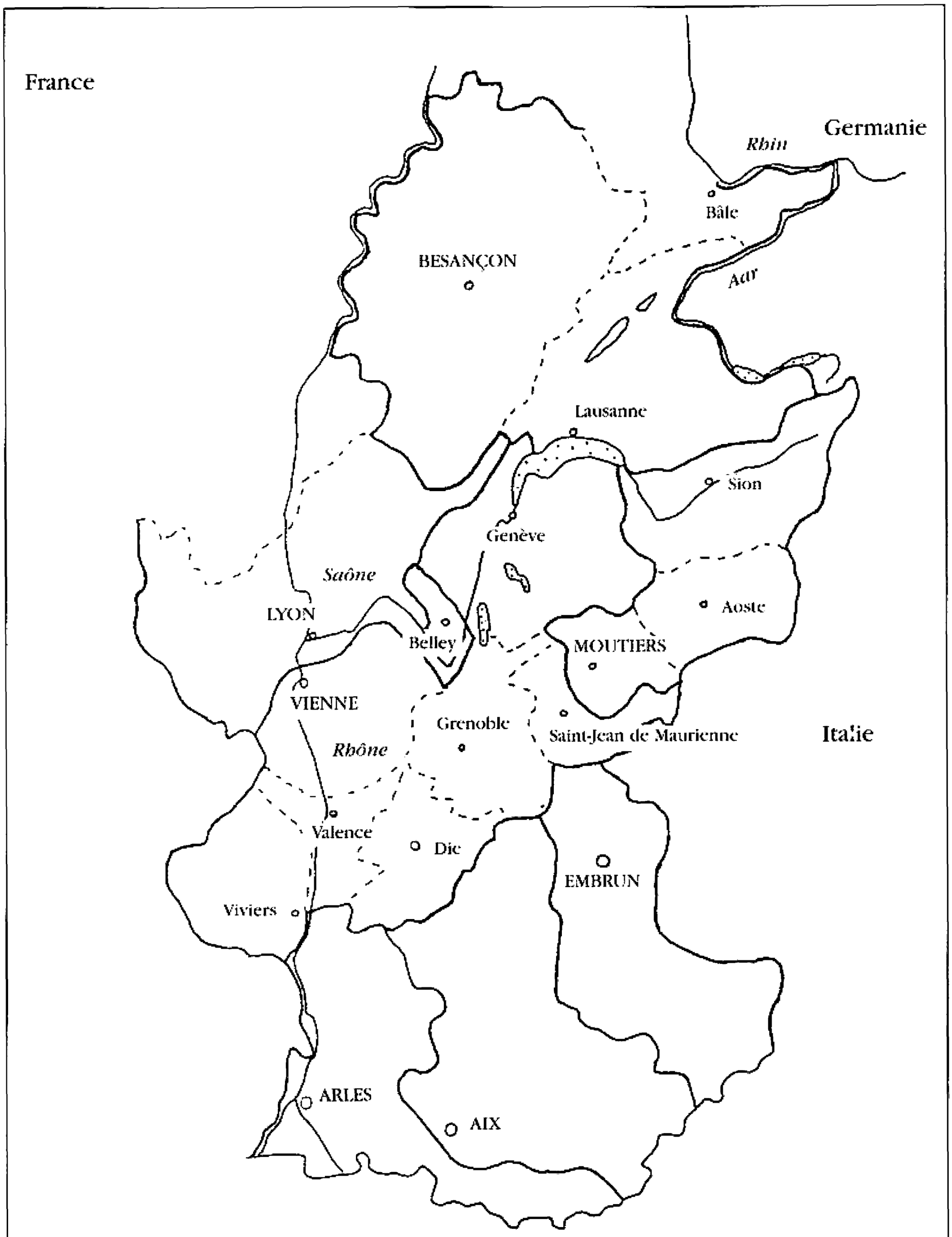
(21) Le *Liber cartularis (Cartulaire de Romainmôtier)* se trouve à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, cote Ms. 5011, folio 23.

(22) O. GUYOTJEANNIN..., *Diplomatique médiévale*, 1993 (Brepols), p. 25.

(23) Voir l'introduction à l'édition, MGH p. 244.

(24) Archives Cantonales de Vaud, cote Cla8.

LE ROYAUME DE BOURGOGNE VERS 1000



VIENNE : siège métropolitain

Sion : siège épiscopal

——— Limites provinciale

- - - - - - - - Limites diocésaine

avec le prêtre Bernard *(presbyter Bernardi)* dans la maison duquel se tient le plaid d'Eysins. Sans être exceptionnelle pour la Transjurane, l'origine des deux notices n'est donc pas clairement publique. Leur production s'inscrit d'ailleurs dans une période d'intense activité diplomatique et de diversification des sources : alors que le nombre de diplômes royaux s'élève, les abbayes les plus importantes commencent à rassembler leurs actes, signe d'une reprise en main des temporels, et les actes privés se multiplient.

La forme des deux textes, assez différente, correspond elle aussi à une évolution documentaire. La notice du plaid d'Orbe est assez classique : elle débute par la présentation du plaid (lieux et principaux présents), puis elle se poursuit par la décision prise (exposé et dispositif) et par la liste des témoins avant de finir par la formule de datation. La seule particularité formelle est la mention des *homines nobiles*, expression rarissime dans la documentation transjurane et ignorée de la chancellerie royale [25]. Le texte ne met donc pas en avant la présence des hommes libres soumis à la justice royale mais celle d'un groupe de puissants appelés nobles. Or, cette innovation trouve un écho dans la forme beaucoup moins classique de l'autre notice.

La notice du plaid d'Eysins détonne par sa rédaction particulièrement concrète. Le lieu n'est pas indiqué uniquement par le nom de la *villa*, comme c'est l'habitude, mais aussi par celui d'une maison *(domo Bernardi presbyteri)*. La liste des participants, appelés *principes*, autre terme inemployé au X[e] siècle, est particulièrement détaillée. Elle comporte non seulement près de quarante noms, contre moins de dix ordinairement et treize à Orbe, mais elle rapporte aussi les liens de parenté entre les personnages. Le récit proprement dit ne se contente pas de mentionner la décision royale de confirmation : il précise que l'acte de donation a été présenté conjointement par le donateur et par le bénéficiaire et que le roi a ordonné à l'évêque de Sion d'en faire la lecture. Enfin, la notice n'est pas construite comme ses pareilles. Elle commence par les indications de date, coupées en deux par celles de lieu, et elle se poursuit par la longue liste des témoins, l'exposé et le dispositif terminant l'acte. La notice du plaid d'Eysins représente donc un type de sources habituel avec un vocabulaire globalement traditionnel mais avec une forme assez nouvelle qu'on pourrait qualifier de " nouveau style " suivant l'expression de D. Barthélémy [26].

---

(25) Le mot *nobiles* apparaît de façon isolée à Lausanne en 906, mais il est par contre employé dans la partie provençale du royaume (MGH 34 par exemple). G. CASTELNUOVO, « Les élites... », p. 401. Sur l'aristocratie de la Bourgogne « française » et de la Provence, nous renvoyons également aux travaux de C.B. BOUCHARD.

(26) D. BARTHELEMY, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mille au XIV[e] siècle*, Paris, 1993.

L'évolution est sensible : origine des actes moins publique, forme plus souple et plus concrète, vocabulaire mettant en avant l'aristocratie [27]. Toutefois, ces deux notices ne constituent pas une révolution documentaire et les deux textes s'insèrent dans un *corpus* beaucoup moins mutationniste que celui des régions voisines du sud ou de l'ouest. Il faut attendre au moins les années 1030 et la disparition des chancelleries durant un siècle environ [28] pour que la nature des sources évolue nettement mais de façon très inégale : le dossier documentaire se modifie alors plus rapidement au nord du Léman, où l'évêque dispose des droits comtaux, qu'au sud dominé par le comte de Genève. Or, dans de nombreuses régions, l'évolution de la documentation est la traduction formelle des autres transformations qui marquent le déclin de l'autorité publique.

Les traces d'une mutation "classique"

L'apparition de lignages seigneuriaux disposant de façon patrimoniale et héréditaire de pouvoirs publics, recourant à la force en s'appuyant sur des châteaux, des chevaliers et des vassaux, a été décrite souvent et avec des nuances régionales [29]. Ce modèle correspond en partie à nos textes transjurans de l'an mille car des signes de changement existent, à commencer par la percée du lignage.

La percée du lignage

En matière de structures familiales, sujet que G. Coutaz a été le premier à étudier pour les rives du Leman [30], la liste des témoins du plaid d'Orbe est tout à fait classique : les personnages sont mentionnés sans rapport de parenté, même si certains sont des proches, comme Adalbert et Rodolphe [31], ou sont peut-être apparentés, comme Adalbert, Ymmo et Enguezo [32]. Deux homonymes, nommés

---

(27) Pour une vision globale de l'évolution de la documentation en Pays de Vaud, G. CASTELNUOVO, *« Nobili e nobiltà nel Vaud medievale (secoli X-XV) »*, *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, XVIII, 1992, pp. 11-56.

(28) G. COUTAZ, « Contours de la famille dans la Bourgogne transjurane avant 1050 », dans *A cheval entre histoire et droit. Hommage à Jean-François Poudret, (B.H.V. n° 115)*, Lausanne 1999, p. 35. La chancellerie du royaume ne disparaît pas tout de suite après 1032, mais elle est confiée par Henri III à l'archevêque de Besançon, Hugues de Salins, c'est-à-dire à un non-transjuran.

(29) Par exemple, C. LAURENSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII^e^ au XI^e^ siècle. La fin du monde antique ?*, Le Puy, 1987, a mis en évidence la transformation de l'Auvergne sur ce schéma.

(30) G. COUTAZ, « Contours de la famille… », *op. cit.*

(31) Le marquis Adalbert et l'avoué puis comte Rodolphe apparaissent souvent ensemble, avec ou sans le roi, et leurs possessions sont voisines.

(32) Au milieu du XI^e^ siècle, ces noms sont associés dans des donations à Romainmôtier.

Beroard, sont même cités mais sans se suivre. Le rédacteur ne s'intéresse manifestement pas aux familles des témoins : il veut présenter à l'appui de l'acte la souscription des puissants laïcs locaux, des voisins sur le plan géographique et social, voire par l'âge. Cette situation constitue la norme dans la documentation transjurane qui, jusque là, n'insiste pas sur les liens de parenté. Deux témoins sont parfois dits frères et, dans la plupart des actes de nature patrimoniale, comme les contrats de précaires, l'héritier est mentionné de façon générale et non par son nom. Le plus souvent, c'est l'épouse qui est associée à une donation [33]. Le lien horizontal est donc privilégié par rapport au lien vertical et il correspond à un système de noyaux conjugaux dans une parenté ouverte, même si le vocabulaire du groupe familial large *(consanguineus...)* est peu employé [34]. Les listes de noms fournies par les actes forment un regroupement significatif d'une réalité sociale et politique : les témoins sont essentiellement des pairs.

Au contraire, la notice du plaid d'Eysins fournit des liens de parenté presque systématiques et variés. Si certains personnages sont cités individuellement, on voit surtout paraître le père avec son fils [35], l'oncle avec son neveu [36], et le plus souvent une génération des frères adultes [37]. Pour d'autres, l'identification est donnée par le nom du père qui est, en règle générale, lui-même un des grands du royaume [38]. Au total, huit groupes familiaux apparaissent expressément, tandis que seulement la moitié des personnes sont isolées, c'est-à-dire citées sans lien avec un autre des présents. La proportion est même seulement d'un tiers pour les laïcs [39] et moins encore pour les seuls laïcs sans titre [40]. L'identification est donc très nettement familiale, alors que l'indication de tous les liens de filiation ou de fraternité n'a probablement pas été jugée utile par le scribe [41] et que les liens de parenté plus lointains ne sont pas notés, même s'ils existent. Ainsi, le prêtre Marin

---

(33) Sur l'importance de l'épouse et l'évolution de son rôle, R. LE JAN, *Pouvoir et famille dans le monde franc*, Paris, 1995, notamment pp. 344-377.

(34) Le mot *consanguineus* apparaît néanmoins dans un acte de 1015 (original aux Archives Cantonales Vaudoises, C VII a 36).

(35) « *Cono et filius eius Ulricus* », « *Anselmus episcopus... Anslmus pater Anselmi episcopi* » et « *Amalricus comes...Rotbertus et frater eius fili Amalrici* »...

(36) « *Manasaeus comes et Rotbertus nepos eius* ».

(37) « *Amalricus comes et fratres eius Adalgaudus...* », « *Lambertus et frater eius Adalbertus* », « *Boroardus et fratres eius Vuido et Hugo* »....

(38) « *fili Amalrici* » (Amalric étant comte), « *pater Anselmi episcopi* », et de façon plus anonyme « *fili Teotaldi* », « *fili Vuinisi* » et « *filius Vuileri* ».

(39) Il s'agit de « *Adalbertus comes palacii... Rodulfus avocatus... Teodenus comes... Willingus, Ioslenus... Adalbert judex... Dodo Turumbertus... Maynerius, Ulricus...* » soit dix des vingt-huit grands laïcs.

(40) Seuls six laïcs sans titre sur vingt-deux ne portent aucune indication de parenté.

(41) C'est par exemple probablement le cas pour Dodon et Turumbert cités l'un après l'autre (famille des sires d'Aubonne) ou pour Robert, neveu de Manasses, sans doute proche parent des Mont cités par l'acte (*cf. infra*, p. 342 et *seq.*). Le cas le plus probant est celui de « *Rotbertus et frater ejus Vuibertus fili Amalrici* » : le père de Robert et de Vuibert, Amalric, est cité auparavant par la notice du plaid comme comte et avec ses frères («*Amalricus comes et fratres eius...* »).

est sans doute apparenté au comte Teudon puisque dans la donation qu'il fait confirmer il mentionne son oncle Teudon. Le contraste entre la notice du plaid d'Eysins et celle du plaid de 943 est saisissant. Seuls les titulaires d'*honores* étaient alors mentionnés, dont deux frères, et l'unique personnage sans titre mais avec indication de filiation était un proche parent du roi [42].

L'évolution vers le groupe parental plus étroit et plus structuré est confirmée par des usages anthroponymiques marquant l'identité. En soi, la transmission d'un ou deux noms génériques n'est pas nouvelle dans l'aristocratie puisqu'elle est largement pratiquée dans les élites franques. Cet usage est sensible par exemple chez les Anselmides, une des plus importantes familles locales. A Eysins figure *Anselmus pater Anselmi*, tandis que diverses sources nous livrent les noms de ses autres fils nommés Ulric et Burcard. Or, le comte Anselme et son frère Ulric figure dans la notice du plaid de 943, soit un demi-siècle plus tôt [43]. Les autres pères et fils cités ne sont pas homonymes et sans doute parce qu'il y a alternance des noms comme dans le cas du témoin nommé Robert : son père et son fils s'appellent tous les deux Conrad [44]. D'autres groupes apparaissent ainsi. Deux des témoins à Eysins sont les frères Lambert et Adalbert, sûrement très proches parents d'un troisième personnage, le comte palatin Adalbert. Les noms de Lambert et d'Adalbert sont ensuite systématiquement utilisés pendant le premier siècle des Grandson. Chez les Mont, se répètent les noms d'Amalric, Adalgaud, Conon, tous trois présents à Eysins, et Robert. L'existence d'un stock onomastique limité et propre à chaque famille devient plus net aux alentours de l'an mille, en partie parce que les sources ne permettent guère de reconstituer les familles auparavant, mais pas seulement.

Elle correspond en effet à d'autres modifications, par exemple celles concernant le passage d'un nom d'une famille à l'autre par les alliances. Ainsi, Burcard est transmis chez les Anselmides par la femme d'Anselme, Aldiud, qui a déjà du roi Conrad un fils illégitime appelé Burcard. Sans doute en est-il de même pour un autre témoin, Leuto. Ce nom est présent à la fois chez les Mont et dans une puissante famille du Genevois où Leuto est systématiquement associé à Sigibold [45], nom qui n'apparaît jamais chez les Mont. Il est également probable que la femme de l'un des comtes présents à Eysins, le comte Manasses, a fait entrer le nom d'Aimon dans le stock onomastique des

---

(42) MGH 29 ; « Henri fils de Louis » serait le cousin germain du roi Conrad.

(43) *Ibid.*

(44) La donation du comte Robert au prieuré de Peillonnex (années 1010) a été éditée par A. GAVARD, *Peillonnex : le prieuré, la paroisse, la commune*, Annecy, 1901.

(45) *Chartes de Cluny*, n°2927 et 2928

Humbertiens [46]. Ces exemples ne sont toutefois pas très fréquents et la transmission du nom par le mariage n'a rien de systématique. Ainsi, malgré le mariage de la fille du comte Lambert de Grandson avec Humbert de Salins [47], les noms utilisés par les Grandson n'apparaissent pas chez les Salins et réciproquement [48]. Surtout, contrairement aux usages carolingiens [49], le nom entré par mariage reste un nom secondaire et peu durable car il ne correspond pas à une identité qui se définit verticalement, c'est-à-dire de façon lignagère [50].

Un autre choix anthroponymique révèle les stratégies lignagères : les noms prédestinant à une carrière. Ceux-ci sont assez nouveaux comme le montrent deux exemples antérieurs à l'an mille. Entre 940 et 990, Aimon, nom fréquent dans le clergé transjuran, est porté par un évêque de Genève puis par un évêque de Valence, probablement parents, mais aussi par un comte [51]. Parmi les Anselmides nés au X^{e} siècle, le nom d'Anselme est porté par deux comtes et un évêque. Dans ces deux cas le nom prime et symbolise le niveau social : les membres de la famille peuvent tenir n'importe quel honor, laïc ou ecclésiastique, quel que soit leur nom. Au contraire ensuite, le choix de certains noms indique la destination à une fonction précise, signe d'une stratégie de pouvoir local.

Les cas les plus nets sont fournis par les carrières ecclésiastiques. Ainsi, Burcard, nom issu de Burcard de Souabe, beau-père de Rodolphe II et arrière grand-père de Rodolphe III, s'est-il imposé comme un nom épiscopal [52]. Il est donné à un futur évêque à chaque génération dans la famille royale à partir des années 930, puis dans la haute aristocratie locale à partir des années 960. Le nom de Burcard est ainsi porté chez les Anselmides et les Humbertiens et par deux abbés de Saint-Maurice d'Agaune et trois archevêques de Lyon [53].

---

(46) Aux alentours de 1000, le comte Manasses est marié avec une Ermengarde. Or, vers 1020, Burcard, sans titre mais frère du comte Humbert dit « aux blanches mains », et sa femme, la comtesse Ermengarde, ont un fils nommé Aimon qui mentionne son grand-père le comte Aimon. Il semble que celui-ci soit le père de Ermengarde, qui se serait mariée deux fois. Développant leur influence en direction des rives du Leman, les Humbertiens reprennent le nom d'un comte transjuran et la tradition transjurane qui faisait d'Aimon un nom de clerc : ils donnent le nom d'Aimon presque uniquement aux enfants destinés à l'épiscopat.

(47) B. de VREGILLE, *Hugues de Salins archevêque de Besançon, 1031-1066*, thèse, Besançon-Lille, 1978, p. 6.

(48) Les Salins ne comportent ni Lambert ni Adalbert, tandis que Vaucher et Humbert ne sont pas donnés chez les Grandson. Toutefois, le nom de Vaucher, caractéristique des Salins, se retrouve chez les Blonay, parents des Grandson.

(49) Dans la seconde moitié du IX^{ème} siècle, le nom carolingien de Louis est utilisé par les Bosonides car il symbolise le mariage hypergamique de Boson avec la fille de l'empereur Louis et l'entrée des Bosonides dans la *stirps regia* carolingienne.

(50) L'emploi du nom d'Aimon chez les Humbertiens peut sembler un contre-exemple, mais Aimon n'est d'abord donné qu'à des cadets voués à l'Eglise.

(51) L. BINZ..., *L'Eglise de Genève*, HELVETIA SACRA, I/III, Berne, 1980, et MGH 74.

(52) Sur la transmission du nom de Burcard, L. RIPART, *op. cit.*

(53) Cela correspond en fait à trois personnages puisque les archevêques Burcard II et Burcard III sont en même temps abbés de Saint-Maurice.



Un paysage caractéristique de la Transjurane et du royaume de Bourgogne de l'An Mil :
un lac situé entre le Jura et les Alpes et une population groupée sur les collines environnantes
(ici le village de Grandson sur le lac de Neuchâtel).

Certes, tous ces Burcard sont apparentés et la transmission du nom relève aussi du système de la parenté large. Toutefois, la notice du plaid d'Eysins fournit un autre exemple de l'existence de nom à destin. À cette assemblée figurent deux prélats homonymes, Hugues de Genève et Hugues de Sion, deux personnages qui ne sont pas parents. Trente ans plus tard, l'évêque de Lausanne, sans doute un beau-fils du roi, et l'archevêque de Besançon, un parent des Grandson, se nomment également Hugues [54]. Or, ce nom n'était jusque là porté par aucun comte ou évêque de Transjurane alors qu'il était fréquent à l'ouest du Jura [55]. La transmission du nom de Hugues n'obéit donc pas à la généalogie comme c'était le cas au IX^e^ siècle avec la descendance de Hugues de Tours [56]. Même si tous les Burcard et si tous les Hugues des rives du Leman ne deviennent pas évêques ni même clercs, le choix des noms n'obéit plus seulement à une identité aristocratique. Il peut correspondre à la volonté familiale d'occuper une certaine fonction locale et donc à une politique lignagère.

Celle-ci est confirmée par l'évolution de la gestion du patrimoine. Dans les nombreuses donations contemporaines des plaids d'Eysins et d'Orbe, les mentions de parenté se multiplient et correspondent le plus souvent à la famille nucléaire, c'est-à-dire un couple et ses enfants. Désormais, lorsqu'il s'agit de biens familiaux, père-mère-enfants ou neveux-oncle doivent souscrire alors que la présence ou le témoignage des pairs s'avère secondaire. Dans des familles plus importantes, l'organisation de la transmission des noms et celle du patrimoine sont profondément liées puisque se met en place une structuration en branches hiérarchisées avec des patrimoines à la fois communs et distincts. Ainsi, chez les Mont ou chez les Grandson, les porteurs du ou des noms génériques disposent du patrimoine le plus cohérent, celui qui forme à terme une seigneurie châtelaine, et ils interviennent dans tous les actes patrimoniaux. Au contraire, les autres membres de la parenté reçoivent les biens périphériques et leur approbation ou leur témoignage n'est nécessaire que pour leurs biens propres [57].

Si le groupe large n'a pas encore disparu, au moins chez les plus puissantes familles [58], le lien agnatique devient prédominant. Comme

---

(54) L'identité de Hugues de Lausanne (fils illégitime ou beau-fils du roi) est très discutée. Sur l'archevêque Hugues, B. de VREGILLE, *Hugues de Salins…*, *op. cit.*.

(55) Parmi ces Bourguignons de l'ouest, citons pour la première moitié du X^e^ siècle Hugues « d'Arles » devenu roi d'Italie et le marquis Hugues le Noir, et aux alentours de l'an mille Hugues, évêque de Châlon et comte d'Auxerre.

(56) R. LE JAN, *Famille…*, tableau 18 « Diffusion du nom de Hugues à travers la descendance de Hugues de Tours », p. 209.

(57) F. DEMOTZ, *La Bourgogne Transjurane (855-1056). L'évolution des rapports de pouvoirs dans le monde post-carolingien, thèse*, Lyon (soutenance 2002), 2^e^ partie.

(58) L'exemple le plus net est fourni par les Anselmides divisés en plusieurs branches, la plus importante étant celle du *vir illustris* Anselme, père de deux évêques, une branche secondaire étant formée par les fondateurs du prieuré de Lutry.

ailleurs mais plus lentement, la parenté se resserre pour donner naissance au lignage, avec ses liens verticaux et la transmission non seulement d'une identité mais aussi d'un patrimoine, voire d'un pouvoir. Ce phénomène évidemment lié au développement de la seigneurie.

Les traces de la seigneurie

Depuis la fin du IX[e] siècle et durant le siècle suivant, les hommes riches disposent de grands domaines dispersés. Ils sont des propriétaires et non des seigneurs et le degré de dispersion des biens est même un indice de la richesse. Celle-ci est donc foncière mais sans cohérence géographique. Elle correspond à un niveau social et à une fortune qui induisent la capacité à l'action politique, mais pas à un pouvoir sur un lieu précis [59]. Toutefois, l'aristocratie rodolphienne est de moins en moins mobile au cours du X[e] siècle [60]. Cela conduit à un enracinement des élites et, autour de l'an mille, se manifeste une nette tendance à la concentration foncière.

Le plaid d'Orbe montre que certains cherchent à augmenter leur patrimoine territorial et à aboutir à un domaine foncier cohérent, voire exclusif. En persécutant un précariste [61] de Romainmôtier, les sires de Salins ne veulent pas uniquement à mettre la main sur un domaine car, au-delà de l'augmentation de richesse, l'opération vise à éliminer un pouvoir rival, ici celui d'un abbé. Le but des Salins n'est pas seulement la possession de biens mais la domination juridique de la *villa* de Bannens, située à côté de Pontarlier. Aussi, un demi-siècle plus tard, les conflits tournent-ils autour d'une avouerie autoproclamée [62] et ils se poursuivent ensuite. Ce n'est plus la propriété qui est en cause mais la détention d'un rôle publique.

Toutefois, à l'est du Jura, des procédés plus pacifiques ont cours. Ainsi, le plaid d'Eysins confirme un transfert de propriété par une donation suivie d'une vente. Les ventes de biens sont alors fréquentes, mais ce qui frappe surtout, c'est la multiplication des actes d'échanges. Plusieurs des témoins du plaid d'Eysins y recourent. Le comte Manasses abandonne des biens situés du sud de Montmélian au sud de Grenoble contre d'autres à l'est de Genève. Il donne des

---

(59) Sauf lorsque l'influence et la richesse sont essentiellement liées à la domination d'une grande abbaye.

(60) E. DEMOTZ, *La Bourgogne Transjurane*...

(61) Le précariste est celui qui tient un bien qu'une Église lui a concédé en précaire.

(62) Les prétentions des sires de Salins sont condamnées à la cour du comte de Bourgogne. Renaud, vers 1045 ; *Cartulaire de Romainmôtier*, n° 27.

domaines très dispersés contre d'autres assez groupés là où il exerce la fonction comtale [63] : patrimoine et autorité publique se rejoignent. Le cas de l'avoué Rodolphe est assez similaire. Il cède les propriétés qu'il possède en Savoie et ailleurs (entre l'Aar et le lac de Neuchâtel ?) en échange de biens situés autour de Neuchâtel où il est déjà bien implanté, notamment comme avoué d'un prieuré [64]. Comme la notice du plaid d'Eysins, plusieurs échanges du premier tiers du XI[e] siècle [65] citent également le nom d'Amalric, ce qui nous ramène au cas le plus net d'une constitution de seigneurie plus ou moins exclusive autour d'un noyau. En effet, l'ensemble des actes souscrits par les Amalric et leurs parents ne correspond presque qu'au Pays Equestre, la plus petite des circonscriptions de Transjurane, et à ses marges. Ceux de nature patrimoniale représentent un espace encore plus restreint puisqu'ils sont concentrés autour de Mont où aucun autre puissant n'intervient [66].

Or, la donation de 996 confirmée à Eysins mentionne justement le *senior* Amalric. Cette mention est exceptionnelle car le terme n'est habituellement employé que pour le roi, puis pour des prélats. Aussi, est-il délicat de préciser le sens du mot, mais l'identité du donateur, un prêtre, et le lieu de l'acte, un site fortifié aux mains d'Amalric, incitent à lui donner un sens plus seigneurial que féodal. En tout cas, pour la première fois, un homme appelle un puissant sans fonction publique son *senior*. L'exemple est d'autant plus probant que, une vingtaine d'années plus tard, le fils dudit seigneur fournit un des premiers cas d'éponymie, c'est-à-dire de lien formel de l'identité avec un lieu : un autre document concernant l'abbaye de Romainmôtier mentionne « Amalric, fils de Robert de Mont » [67]. Ainsi, celui dont la famille a le plus clairement réussi à concentrer son patrimoine reçoit le nom du site fortifié où elle préside à une donation. Au contraire, les quelques cas antérieurs de lien entre un nom de personne et un nom de lieu concernaient des personnages secondaires, sans rapport avec des titulaires d'*honores* [68]. Le cas des Mont, encore isolé, est à l'évidence le signe de l'émergence d'un monde seigneurial. Une famille qui a donné des comtes, et sans doute des évêques, est en train de glisser de l'*honor* carolingien à la seigneurie châtelaine.

---

(63) *Cartulaires de l'Eglise cathédrale de Grenoble*, éd. J. Marion, Paris, 1869, cartulaire B, CXVIII.

(64) Sur les Sigiboldides et le prieuré de Bevaix, M. de TRIBOLET, « La fondation du prieuré de Corcelles et les origines de la Maison de Neuchâtel », *Publications du centre européen d'études burgundo-médianes*, 17, 1976, pp. 33-41, et J.D. MOREROD, « La fondation du prieuré de Bevaix et les débuts de l'histoire neuchâteloise », *Revue historique Neuchâteloise*, 4, 1998, pp. 193-210.

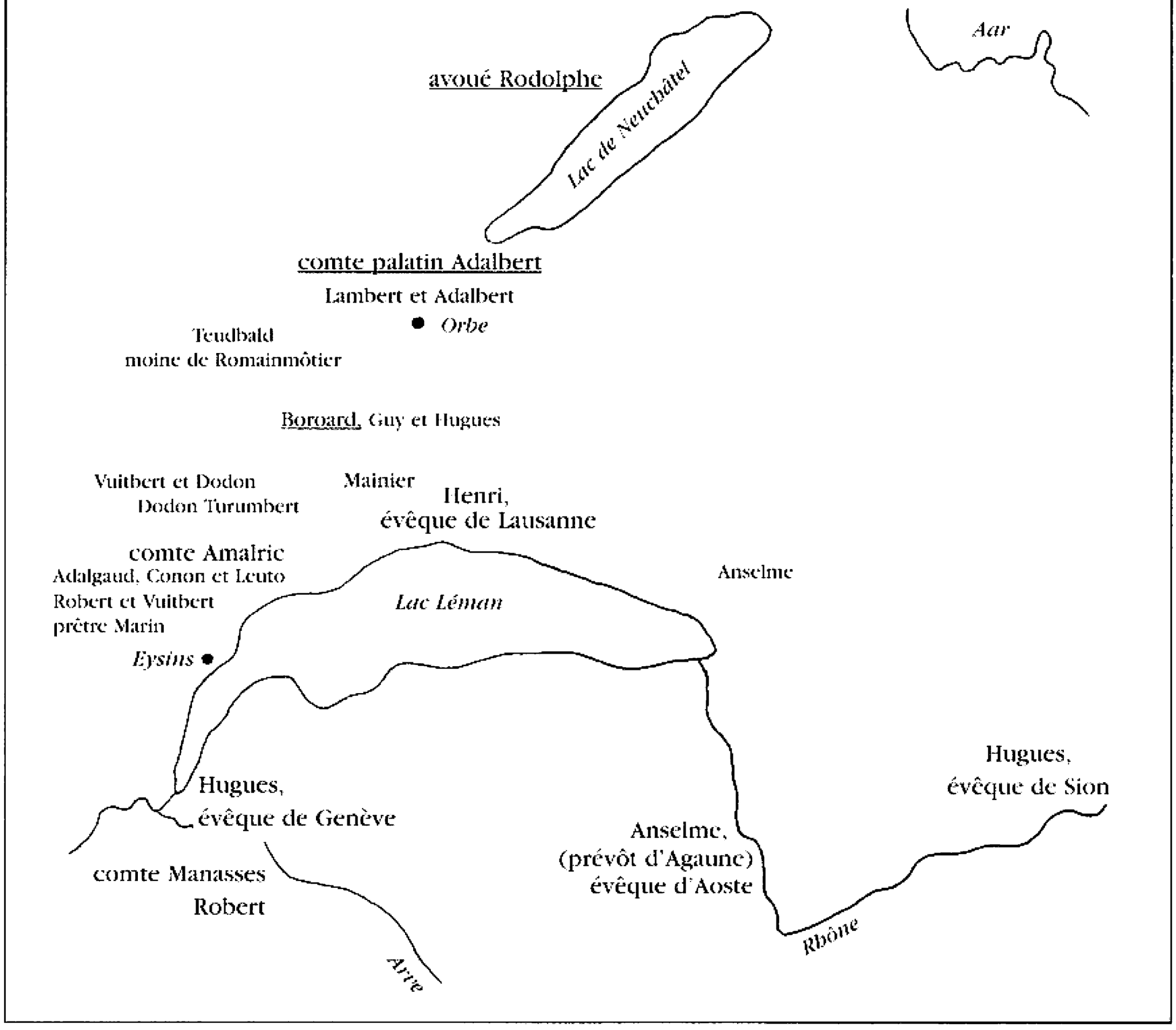
(65) MGH 151, 155 et 167.

(66) E DEMOTZ, *La Bourgogne Transjurane*..., 2[e] partie.

(67) MGH 167.

(68) Toutefois, un acte de 996 (MGH79) mentionne peut-être la souche des sires d'Alinge.

LES PARTICIPANTS AU PLAID D'EYSINS



Personnages trop mal connus pour être situés : comte Teudon, Conon et Ulric, Ioslenus, Willingus.
Anselme est placé à la limite des trois diocèses car ses possessions sont très dispersées.

Anselme : titulaire d'un *honor*
Robert : autre participant
avoué Rodolphe : personnage présent aussi au plaid d'Orbe

L'évolution vers la seigneurie est complétée par celle, très modeste, de la terminologie patrimoniale. L'acte de 996 utilise encore une formule traditionnelle : " *res... sunt site in comitatu... in villa...casis casalis vineis pratis campis et omnia usuaria* ". Toutefois, les actes contemporains, notamment ceux de l'abbaye de Romainmôtier, montrent une plus forte concurrence foncière autour de l'an mille, notamment à travers le développement du cens. Désormais, non seulement la concession d'un bien en précaire, c'est-à-dire en usufruit pour une ou deux générations, est presque toujours la contrepartie d'une donation, mais de plus elle donne systématiquement lieu à une rétribution par un cens et la valeur moyenne de ces cens augmente [69]. Apparaissent également les premiers cas d'accensements simples. Le cens n'est plus la contrepartie récognitive de la concession, c'est-à-dire la marque de l'origine de propriété, mais le cœur d'un échange économique. Signalons aussi l'apparition du mot alleu peu après l'an mille. S'il ne figure pas dans les notices de plaid elles-mêmes, il est employé par certains de leurs témoins. Ainsi, Robert, neveu de Manasses, l'utilise plusieurs fois dans une importante donation à l'Eglise de Peillonnex [70].

Les seigneuries sont donc en cours de constitution : le vocabulaire de la seigneurie foncière commence à émerger au moment où des hommes ont réussi à acquérir un patrimoine foncier géographiquement cohérent, sinon exclusif, et à se faire reconnaître une prééminence locale indépendante de la concession d'un pouvoir public. Toutefois, l'évolution est incomplète car la haute aristocratie locale conserve des domaines très dispersés au moins pendant la première moitié du XI[e] siècle. C'est par exemple le cas d'un Anselme de Lutry, parent des deux Anselmes présents à Eysins et qui en 1025 cède des biens particulièrement éloignés les uns des autres. Situés dans quatre comtés différents, ceux de Varais, de Vaud, de Valais et d'Aoste, ils s'étalent sur plusieurs centaines de kilomètres, de l'ouest du Jura à l'est des Alpes. L'espace concerné est beaucoup plus vaste que la Transjurane [71]. Surtout les nouveaux puissants sont loin d'être de véritables seigneurs dominant les autres hommes.

Dans les régions où l'an mille est bien marqué, l'apparition de seigneurs conduit en général à une transformation des hiérarchies

---

(69) C'est seulement autour de 1000 que la valeur moyenne des cens liés aux contrats de précaire atteint quatre sols avant de retomber vers deux sols.

(70) Dans sa donation, le comte Robert cite « *aloto suo* » (et non « *alodo comitis* ») et l'acte n'est pas confirmé par le roi. Il s'agit donc de biens privés de la famille de Robert et non de l'alleu comtal tel qu'il est mentionné en Albanais par les premiers Géroldiens.

(71) MGH 165. Une ou deux décennies plus tard, Ulric de Lenzbourg membre d'une très puissante famille d'Argovie implantée à Zurich, cède des biens en Valais (J. GREMAUD, « Chartes sédunoises », *Mémoires et Documents de la société d'histoire de la Suisse Romande (M.D.R.)*, t. XVIII, p. 346.

sociales qui correspond à une nouvelle répartition des pouvoirs. Ayant usurpé l'autorité publique, le seigneur exerce une double domination politique et économique, ce qui déplace schématiquement la coupure sociale de libre/non-libre à dominant/dominé (libre ou non). Ces deux phénomènes intimement liés ne sont guère perceptibles dans la Transjurane de l'an mille. Les sources n'y signalent aucune violence d'un seigneur contre les hommes libres, aucun *homo* d'un *dominus*, aucune « mauvaise coutume ». Bien qu'ayant un *senior*, même le prêtre Marin mentionne les *servientes* qu'il cède en même temps que les biens fonciers, signe qu'il n'est nullement confondu avec les non-libres. La distinction traditionnelle entre trois catégories, les *mancipia*, les libres et le roi (ou le détenteur de l'autorité publique), demeure, ce que confirme la liste des témoins du plaid d'Eysins malgré ses innovations : le roi précède les titulaires d'*honores*, les libres puissants et les autres laïcs. Cette persistance des hiérarchies traditionnelles et l'absence du schéma dominant-dominé reposent sur deux particularités. D'abord, la résistance et même la prédominance de l'alleu maintiennent les capacités économiques des hommes libres. Ensuite, le pouvoir public n'a pas changé de mains et la seigneurie en cours de constitution est très incomplète puisque seulement foncière. Aucun cas de seigneurie banale n'est observable avant le milieu du XI[e] siècle [72], tandis qu'aucun comte des années 1000 n'a su rendre sa charge héréditaire et que les échelons inférieurs, vicomtes et viguiers, sont inconnus.

Dans ce contexte, la seule fonction nouvelle et riche d'avenir est l'avouerie et celle-ci se développe à partir des années 1000, comme en Lorraine [73]. Nos textes citent l'avoué Milon et deux fois l'avoué Rodolphe et la comparaison des deux personnages permet de comprendre l'évolution de l'avouerie. Milon est un avoué au sens traditionnel, c'est-à-dire le représentant choisi par un homme ou une institution pour tous les aspects juridiques (donation, investiture, plainte...). Le cas de Rodolphe est très différent puisque Rodolphe est en même temps le fondateur et l'avoué du prieuré de Bevaix. L'avouerie est ici liée au droit de patronage car l'acte de fondation dit clairement qu'elle est héréditaire et il met en garde contre les conflits qui pourraient survenir entre les prieurs ultérieurs et les descendants du fondateur et premier avoué [74]. Il s'agit donc bien d'une nouvelle

---

(72) Le premier exemple de formariage ne date que des années 1045-1050 et se situe à Jougne, aux confins de la Transjurane ; *Cartulaire de Romainmôtier*, n° 52.

(73) « L'avouerie en Lotharingie (actes des 2[e] Journées Lotharingiennes, 22-23 octobre 1982) », *Publications de la Section historique de l'institut Grand-Ducal de Luxembourg*, XCVIII, Luxembourg, 1984.

(74) Chartes de Cluny, n° 2453.

forme de pouvoir local aux mains d'une famille car la rétribution des services n'est pas l'intérêt premier de l'avoué et celui-ci n'est plus choisi librement et employé ponctuellement. Ne pouvant patrimonialiser ou usurper une part de la puissance publique traditionnelle, les lignages les plus puissants puis d'autres trouvent dans l'avouerie l'occasion de jouer de façon héréditaire un rôle institutionnel. Toutefois, l'existence d'une véritable institution n'est corroborée par aucun règlement d'avouerie et, si l'avoué Rodolphe est mentionné avec les comtes dans les notices, cette place s'explique d'abord par la personnalité de Rodolphe. Proche du roi, de la reine et du marquis Adalbert qui organise les plaids, il est du côté de l'ordre et ses interventions montrent qu'il est réellement le défenseur du prieuré de Bevaix et non un puissant s'imposant par la force aux moines. Ce n'est que plusieurs dizaines plus tard et de l'autre côté du Jura qu'apparaissent les premiers conflits entre avoués et établissements religieux [75].

L'an mille sans château et sans violence ?

Une militarisation de la société et donc la capacité à exercer une contrainte sur les hommes accompagnent souvent la constitution de pouvoirs seigneuriaux. Le château seigneurial, qu'il soit d'origine publique ou non, et les chevaliers qui l'occupent en sont les symboles. Le plaid d'Orbe vise justement des violences commises contre le *miles* Fredoinus, forcé de rendre à Romainmôtier et à Saint-Marcel de Chalon les précaires tenues à cause de « l'inimitié des fils du comte Gaucher ». Ainsi, même un guerrier ne parvient pas à conserver les biens qu'il tient légitimement de grandes abbayes, dont une ex-abbaye royale, dans une localité où le roi lui-même a des domaines. Ce conflit qui suit de peu la révolte de 995, la mention en 996 du château de Mont aux mains du *senior* Amalric et celle des troubles qui persistent encore en 999 font dresser le tableau d'un monde anarchique où l'emploi de la force prime le droit [76]. Dans cette perspective, l'apparition du *miles* fait conclure à l'existence d'un groupe de guerriers professionnels (les *milites*), un signe de plus de la violence du temps. Cependant, c'est seulement à propos des années 1050 qu'une chronique rapporte que des seigneurs, les Grandson, utilisent leurs châteaux comme repaire de chevaliers [77]. La Transjurane de l'an mille n'est en rien un champ

(75) Durant la seconde moitié du XI^e^ siècle, l'abbaye de Romainmôtier a de nombreux démêlés avec les sires de Salins et les sires de Joux.

(76) Le récit de Odilon de Cluny, *Epitaphium*..., 15, dit clairement que l'impératrice Adélaïde n'a pas pu apaiser le mécontentement de tous les aristocrates lors de l'entrevue d'Orbe en 999.

(77) *Cartulaire de Romainmôtier*, n° 1.

d'affrontements et chaque élément de la trilogie exactions-chevalier-château doit retrouver à sa juste dimension.

Comme l'historiographie récente l'a fait remarquer en invoquant des textes des IX^e^ et X^e^ siècles [78], l'existence d'exactions contre les biens d'Eglise n'est pas une nouveauté. La documentation rodolphienne le confirme puisqu'elle contient les notices antérieures mentionnant les prétentions ou les violences des laïcs. Des plaids sont même tenus contre un fils de roi qui menace les biens clunisiens [79] et contre des officiers royaux qui empiètent sur le temporel de l'Eglise de Lausanne [80]. Le plaid d'Orbe se situe dans la tradition des plaids organisés par le comte palatin ou le roi pour trancher des contestations ou condamner un usurpateur de biens.

De plus, le lieu concerné, Bannens, ne se situe pas en Transjurane mais à l'ouest du Jura [81], et les fauteurs de troubles, les Salins, ne sont pas des Transjurans. Ce sont des Comtois, issus des comtes de Mâcon [82] et donc parents de Otte-Guillaume, comte de Bourgogne et chef des révoltés de 995. Le fait que les Salins s'attaquent aux biens publics de protégés du roi dans le comté de Bourgogne n'est sûrement pas sans lien avec la révolte elle-même. Ainsi, Orbe est le lieu choisi à la fois en 999 pour négocier la paix avec les rebelles, c'est-à-dire Otte-Guillaume et ses partisans, et en 1001 pour juger des exactions des Salins. Celles-ci s'inscrivent donc dans le contexte particulier d'un conflit politique alors dans une phase aiguë et, si ensuite les prétentions des Salins à Bannens ne disparaissent pas, Rodolphe III lui-même peut intervenir dans cette localité et y renforcer les droits de Romainmôtier [83]. Les traces de violences sont donc réelles mais ponctuelles ou périphériques en Transjurane où aucun récit d'agressivité seigneuriale n'est conservé [84].

Enfin, le *miles* précariste est ici la victime, et non le fauteur de troubles. Leurs auteurs sont les membres d'une des plus illustres familles du comté de Bourgogne et non ces chevaliers de châteaux si souvent décrits ailleurs et connus en Pays de Vaud vers 1050. Un demi-siècle plus tôt, il n'existe aucun groupe de *milites*. Le mot *miles*, apparu dans les années 970, est toujours employé au singulier et il correspond à une fonction et non à un statut social. Fredoinus

---

(78) En particulier D. BARTHELEMY, *L'an mil…*, *op. cit.*.

(79) MGH 29, en 943.

(80) MGH 10, en 910.

(81) Bannens se situe à quelques kilomètres au sud-ouest de Pontarlier.

(82) B. de VREGILLE, *Hugues de Salins…*, généalogie p. 627.

(83) MGH 95.

(84) Seul un diplôme de 1010 mentionne la restitution à l'Eglise de Lausanne d'un domaine confisqué à un laïc qui le tenait injustement et qui est qualifié d' " agresseur et traître au roi et au royaume " (*Vite regnique nostri insidiator et preludicatus impugnator*). Il s'agit donc plutôt d'un conflit politique que de violences seigneuriales.

représente sans doute un exemple de l'alliance du statut social d'alleutier aisé et de la fonction de chevalier. Il n'appartient pas à la haute aristocratie transjurane, mais son nom figure déjà dans une investiture en 902 [85] et, sans être pour autant appelé *miles ecclesie*, il est lié à de puissantes abbayes proches du souverain. D'autres *milites*, parmi les témoins du plaid d'Eysins ou leurs proches parents, sont au contraire de puissants personnages qui appartiennent aux plus importantes familles des rives du Léman. Ainsi le *miles* Lambert cité en 976 [86] est sûrement un proche parent du comte palatin Adalbert et le *miles* Anselme cité dans les années 980 appartient probablement à la branche des Anselmides fondatrice du prieuré de Lutry [87]. Enfin le *miles* Amalric, fils de Robert, mentionné probablement dans les années 1020 [88], est sans doute le fils d'un des présents à Eysins [89]. Il ne s'agit en rien de serviteurs armés, de simples *milites castri*, mais une différence sépare le plus précoce et le plus tardif des exemples cités. Lambert est un *miles regius* tandis que Amalric est fils du seigneur de Mont : le premier est un vassal du roi, le second est un futur seigneur. Le premier sens est encore ancré dans le royaume post-carolingien tandis le second est toujours employé au XIII[e] siècle [90]. Il y a bien une militarisation du vocabulaire sinon des hommes autour de l'an mille, mais le guerrier professionnel au service du pouvoir seigneurial est encore inconnu en Transjurane.

L'absence de *milites castri* est d'ailleurs liée à celle des châteaux, même si la donation écrite au dos de la notice d'Eysins paraît montrer le contraire. Elle a été faite dans un *castellum*, celui de Mont, en présence de son possesseur appelé *senior* et en l'absence de tout représentant du roi. Toutefois, la mention elle-même d'un château à Mont doit être relativisée puisque le texte dit " *in vico sancte Mariae que dicitur castello Mont* ". Il ne s'agit donc pas d'un véritable château mais d'un bourg fortifié, sans doute entouré d'un fossé et de palissades [91]. De plus, ce premier exemple de fortification seigneuriale est tout à fait isolé. La rareté des sites fortifiés dans le dossier documentaire n'a pas été démentie par l'archéologie, preuve que notre vision n'est pas faussée par la typologie des sources. Enfin, tous les *castra/castella* qui sont clairement identifiés sont directement ou

---

(85) *Cartulaire de Lausanne*, p. 83 (édition de E de GINGINS-LA-SARRA et F FOREL, M.D.R., I[re] série, t. VI, Lausanne, 1846).

(86) *Historiae Patriae Monumenta* (H.P.M.), *Chartarum*, t. II, n° XX, Turin, 1853.

(87) Entre 979 et 993 ; H.P.M. II, LX.

(88) MGH 167.

(89) A Eysins, figure un « Robert, fils d'Amalric ».

(90) B. ANDENMATTEN, « La noblesse vaudoise face à la Maison de Savoie au XIII[e] siècle », B.H.V., n° 97, Lausanne, 1989, pp. 37-40.

(91) La cité de Lausanne elle-même est appelée *castrum* à la fin du IX[e] siècle.

indirectement aux mains du roi. C'est par exemple le cas de Orbe, un vieux *vicus* royal, où se tient l'un des plaids, et de Versoix, *castrum* appartenant à Saint-Maurice d'Agaune et situé près d'Eysins. Il faut attendre la fin du XI[e] siècle, voire le début du XII[e] siècle, pour disposer d'exemples de châteaux seigneuriaux attestés par l'archéologie [92].

La faible structuration autour de fonctions guerrières est confirmée par le fait que, pour longtemps encore, la féodalité est presque absente des rives du Léman. Aucune de nos deux notices ne mentionne les *vassi* alors que d'autres issues de la chancellerie royale le faisaient un demi-siècle plus tôt [93]. Le mot fief n'apparaît qu'une seule fois peu après l'an mille à propos d'un vassal du roi [94] et, comme l'a fait remarquer G. Sergi, le vocabulaire féodal n'est employé que dans l'entourage royal [95]. Les puissants semblent plutôt commencer à se constituer une clientèle [96], façon de faire qui correspond bien à un monde où de nombreux hommes libres disposent de biens propres.

Au bord du Léman aussi, l'an mille constitue un tournant mais dans le cadre d'une transformation lente, inégale et largement inaboutie. Le roi doit désormais compter avec les *principes* comme le souligne la notice du plaid d'Eysins : le roi siège « *secum principes regni illius* », la lecture d'une charte est faite « *ante regem et principes* » et l'action conjointe du « *rex et principes eius* » réapparaît dans la protection de la donation. L'acte insiste donc, de façon nouvelle en Transjurane, sur une sorte de collégialité entre le roi et l'aristocratie. Ce n'est évidemment pas un hasard si cela se produit au moment où les lignages apparaissent bien formés et ancrés sur des territoires de plus en plus cohérents. Toutefois, leur pouvoir reste essentiellement socio-économique car l'évolution sociale et patrimoniale est plus avancée que celle des structures politiques, encore marquées par leur origine carolingienne. Il faut attendre près d'un siècle pour avoir la description d'une seigneurie lignagère, à la fois banale et foncière, complètement en place : en 1096, Ulric de Cossonay, mentionnant son bisaïeul, sa famille et ses parents, donne une église fondée sur son propre alleu, avec biens et dîmes, ainsi que toutes les dîmes d'une *potestas*, sauf celles données à des *milites*, dont cinq sont témoins de l'acte [97]. La lenteur des évolutions est confirmée par la quasi-absence

---

(92) La reprise récente des fouilles du *vicus* de Saint-Gervais n'a pas permis de mettre en évidence la structure d'une villa fortifiée carolingienne telle qu'elle était imaginée par L. BLONDEL.

(93) MGH 29.

(94) En 1008 ; MGH 154.

(95) G. SERGI, *Confini del potere*..., p. 255.

(96) Ils distribuent des biens, mais sans que cela donne lieu à un lien juridique de nature féodo-vassalique.

(97) L. de CHARRIERE, « Recherches sur les sires de Cossonay et ceux de Prangins issus de leur famille... », M.D.R., t. V/1, 1845, p. 209.

de traces de violences. Les tendances seigneuriales de l'époque, tout en nourrissant le conflit entre le roi et une partie de l'aristocratie, ne débouchent pas sur une multiplication d'exactions locales ou de guerres privées et un grand établissement religieux comme Romainmôtier bénéficie même de nombreuses donations et restitutions de la part de personnes de conditions variées, y compris le souverain. Ce dernier, alors confronté aux prémices d'un monde seigneurial, doit décider les adaptations nécessaires.

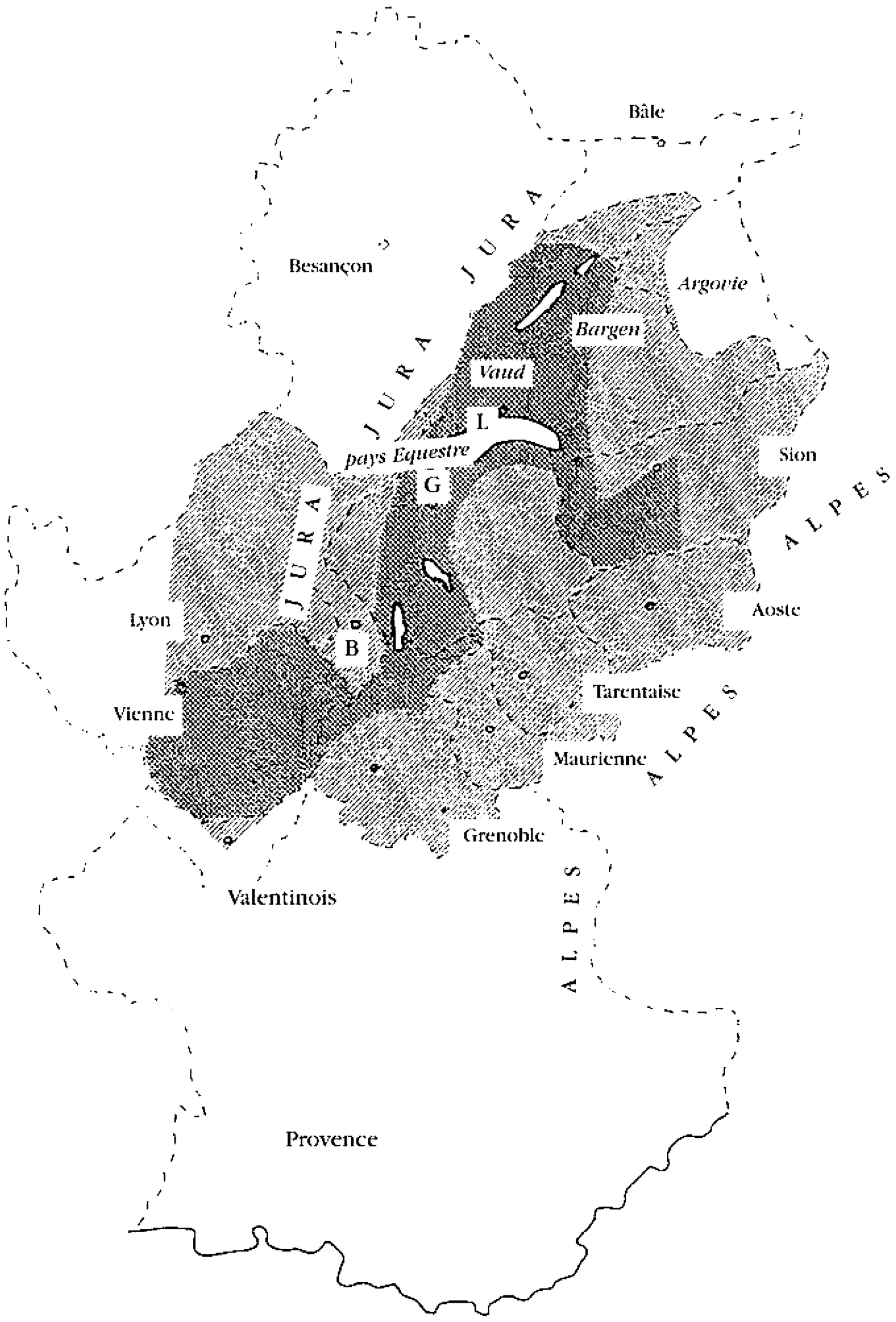
La mutation du moule carolingien par le haut

Les institutions du royaume de Bourgogne sont directement issues de celles de l'empire carolingien qu'il a remplacé et dont les deux premiers Rodolphiens prolongent les modèles. Ensuite, lors de la reprise en main vers 970, Conrad « le Pacifique » (937-993) a appliqué à la Transjurane le schéma ottonien, politique d'Église d'État et politique familiale, sans remettre vraiment en cause le moule de la fin du IX^{e} siècle. Celui-ci s'est donc très largement maintenu jusque sous Rodolphe III. Les notices de plaid en sont une incontestable illustration.

La vigueur des institutions carolingiennes

Institutions destinées à régler les conflits, les plaids montrent que la justice conserve son fonctionnement habituel. La tenue des plaids ne se limite pas aux cités, mais peut avoir lieu dans une *villa*, comme Eysins, ou dans un *vicus*, comme Orbe, bourg qui avait servi de lieu de rencontre entre Carolingiens, notamment entre les fils de Lothaire I^{er} en 856. En présence des hommes libres, le roi et son premier représentant en matière judiciaire, le comte palatin, dirigent des assemblées tenues selon les règles, ce que souligne l'emploi du mot *mallum* (tribunal public) à Orbe. Ainsi, c'est à la demande du roi et au nom du ban du roi que le comte palatin fait appliquer la décision prise en assemblée au plaid d'Eysins. La territorialité des causes est également respectée puisque l'acte engageant l'abbaye de Romainmôtier est traité juste à côté à Orbe. De même, le contenu de la donation de 996, son lieu de rédaction et le plaid qui s'ensuit en 1002 correspondent tous au Pays Equestre. Tous les personnages nécessaires sont également présents. À Orbe, le précariste Fredoinus négocie avec les moines, sans doute protégés par l'avoué Rodolphe qui, s'il n'est pas dit avoué des Clunisiens de Romainmôtier, est au

LE POUVOIR ROYAL RODOPHIEN VERS 1000



L Lausanne — Aoste : siège épiscopal

G Genève

B Belley — *Chablais : pagus/comitatus* ne correspondant pas à une cité

Présence royale forte (arc alpin externe)

Influence royale réelle (entre le Rhône, le Jura et les Alpes)

influence royale faible ou nulle

moins celui des Clunisiens de Bevaix. Au contraire, les sires de Salins bien qu'incriminés sont absents. Leur présence n'est pas nécessaire puisqu'ils sont la cause et non une partie prenante de l'accord. Le seul absent de marque est le comte du lieu concerné (sans doute Otte-Guillaume [98]), mais il s'agit d'un rebelle au roi et l'intervention du comte palatin suffit pour valider l'acte. À Eysins, le donateur, Marin, et le bénéficiaire, l'abbaye de Romainmôtier représentée par un moine, interviennent conjointement pour faire confirmer la donation en présence du comte et de l'évêque du lieu. En effet, outre Hugues de Genève, le comte Equestre figure sûrement parmi les nombreux comtes nommés.

La brillante liste des témoins du plaid d'Eysins confirme d'ailleurs le rôle toujours public et éminent des titulaires des grands honneurs, ici quatre comtes et quatre prélats. Trois évêques, Hugues de Genève, Henri de Lausanne et Hugues de Sion, représentent les différentes rives du Léman. La présence du quatrième, Anselme d'Aoste, s'explique par ses origines transjuranes et par sa fonction de prévôt de Saint-Maurice d'Agaune, l'abbé Burcard étant absent, retenu sans doute par sa fonction d'archevêque de Lyon [99]. Toutes les grandes autorités religieuses de Transjurane, évêchés et abbaye royale, apparaissent dans l'entourage du roi. Il en est de même pour les comtes puisque Manasses, Amalric et Teudon représentent sans doute les deux comtés du diocèse de Genève (comté de Genève et comté Equestre) et l'un des comtés du diocèse de Lausanne (comté de Vaud et comté de Bargen [100]).

La présence auprès du roi des plus hauts dépositaires de l'autorité publique est d'autant plus significative que le souverain continue à être le dispensateur du pouvoir. Quel que soit le rôle de la vieille impératrice Adélaïde dans leur élection [101], les évêques n'ont occupé leurs sièges qu'avec la bénédiction du roi [102]. Deux d'entre eux, Anselme et Henri, sont d'ailleurs apparentés à Rodolphe III, les deux

(98) La notice du plaid d'Orbe mentionne le comte Gaucher (de Salins) sans que l'on sache ce que recouvre ce titre de comte (ajout du mot *comitis* lors de la copie du cartulaire où disparition du titre en rapport avec la révolte de 995…). Son fils, Humbert II de Salins, ne paraît pas avoir porté le titre comtal.

(99) Sur Burcard et Anselme, G. COUTAZ, « Saint-Maurice d'Agaune», dans HELVETIA SACRA, IV/1, *Les chanoines réguliers de Saint-Augustin en Valais*, Bâle-Francfort, 1997, pp. 420-421.

(100) Le diocèse de Lausanne est divisé en deux *pagi* : au sud, le *comitatus Waldensis* entre Lausanne et le sud du lac de Neuchâtel, et, au nord, le *comitatus Burgensis*. La limite est rendue complexe par la mention de la circonscription du Vully, entre Payerne et Morat.
Le fait que Manasses ait été comte de Genève est fort logiquement admis par l'historiographie. Le nom d'Amalric se rencontre surtout en Pays Equestre. Teudon apparaît dans la même région mais il existe une *Teudonis curtis* (peut-être Courtion, entre Avenches et Fribourg) ; MGH 168.

(101) Henri de Lausanne est le *nepos* de Adélaïde (ODILON, *Epitaphium*…, 15) et celle-ci, parce qu'elle est la tante du roi de Bourgogne, la femme de Otton I^{er} et la protectrice des Clunisiens, a une grande influence sur le clergé transjuran.

(102) Même en Provence, l'approbation royale est nécessaire (MGH 66 et 67).

autres appartenant à la moyenne aristocratie transjurane [103]. L'intervention royale dans le choix des grands laïcs est également manifeste. Si la nomination d'Amalric a peut-être été dictée au roi par la révolte de 995, Adalbert appartient à une famille qui n'émerge vraiment que dans le dernier quart du X[e] siècle grâce à la faveur royale. Surtout le roi ne se prive pas de modifier la composition de la haute aristocratie locale en favorisant des personnages issus d'une autre région de son royaume, en l'occurrence la Viennoise représentée par l'avoué Rodolphe et sans doute aussi par le comte Manasses [104].

Les notices de plaids donnent l'image d'un pouvoir figé sur un modèle de fonctionnement carolingien largement disparu en France : contrôle de la composition de la haute aristocratie, distribution des *honores*, maintien de l'organisation administrative et notamment des divisions territoriales... Pourtant, à travers les carrières des participants aux plaids, apparaît une réorganisation politique voulue par le roi, « mutation par le haut ».

Les transformations royales

Autour de l'an mille, la politique du dernier roi de Bourgogne s'appuie d'abord sur l'Église dont la puissance temporelle et politique est renforcée. Ainsi, comme de nombreux évêques germaniques mais aussi français [105], l'un des prélats présents à Eysins, Hugues de Sion, a reçu du roi les droits comtaux sur le comté de Valais trois ans plus tôt, soit en 999 [106]. En 1011, c'est au tour d'un autre témoin du plaid d'Eysins, Henri, de Lausanne, de recevoir les droits comtaux sur le comté de Vaud [107]. Sans entrer dans les discussions savantes sur leur importance et leur nature [108], il faut convenir que ces concessions consolident considérablement la position des évêques concernés. Ceux-ci deviennent les principaux dépositaires des droits publics sur une grande partie de leurs diocèses [109] et une telle cession leur

---

(103) Sur Henri de Lausanne, *cf. supra* n. 92. Aldiud, femme d'Anselme et mère de l'évêque Anselme, a d'abord eu un fils illégitime (Burcard II, archevêque de Lyon et abbé d'Agaune) avec le roi Conrad. Le niveau social de Hugues de Genève et de Hugues de Sion transparaît dans l'échange de biens qu'ils réalisent en 1005 ; E de GINGINS-LA-SARRA, « L'avouerie, vicomté, mestralie et majorie de Vevey », M.D.R., t. XVIII/2, pièce justificative n° 1.

(104) F. DEMOTZ, *La Bourgogne Transjurane*..., 3[e] partie.

(105) Voir la synthèse de O. GUYOTJEANNIN, *Episcopus et comes. Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France (Beauvais-Noyon, XI[e]-début XIII[e] siècle)*, Genève-Paris, 1987.

(106) MGH 86.

(107) MGH 102.

(108) Cette question divise les historiens, de A. PERRET, « Les concessions de droits comtaux et régaliens aux églises dans les domaines de la Maison de Savoie », *Bulletin Philologique et Historique*, 1964, pp. 45-73, jusqu'à J.D. MOREROD, *Genèse*..., pp. 109-113, en passant par tous ceux qui ont abordé l'histoire des régions lémaniques ou des diocèses bourguignons.

(109) Il subsiste toutefois des ministériaux qui administrent les fisc royaux non attachés au *comitatus* cédé.

garantit un rôle politique réel et durable en les débarrassant du rival potentiel qu'est le comte [110]. Dans les mêmes diocèses, comme en témoignent nos deux notices consacrées à la protection du temporel de Romainmôtier mais aussi de généreuses donations dans les années 1010 [111], le roi favorise également la puissance de certaines abbayes. Celles-ci disposent de zones d'influence plus ou moins importantes. Ainsi, sous la direction de Odilon de Cluny, un ami de Rodolphe III, les moines de Romainimôtier commencent à constituer la « terre de Romainmôtier », tandis que l'évêque Anselme, en tant que prévôt de Saint-Maurice d'Agaune et avec l'abbé, dispose d'une autorité quasi absolue sur l'essentiel du bas Valais [112]. Maîtresses d'un territoire où n'existe plus de comte laïc et protégées de l'évêque par l'immunité ecclésiastique [113], les abbayes peuvent former de véritables entités seigneuriales.

La réorganisation territoriale peut aussi se faire au profit de certains laïcs. Pour les comtes, la Transjurane ne fournit pas d'exemples avant les années 1020, voire 1030, c'est-à-dire dans un contexte très différent [114]. La politique royale s'est également préoccupée des divers échelons de l'aristocratie. Cet aspect, dont l'exemple le plus célèbre est la fortune d'Heimerard, souche des sires de Faucigny [115], n'apparaît pas lors de nos deux plaids car c'est Saint-Maurice d'Agaune, et non Romainmôtier, qui est l'instrument d'une politique de précaires en faveur de certains aristocrates [116]. Toutefois elle concerne l'un des témoins du plaid d'Eysins, l'avoué Rodolphe : lors d'un échange dont il a déjà été question [117], il reçoit d'Agaune, c'est-à-

(110) Sur la moitié méridionale du diocèse pour l'évêque de Lausanne qui, ultérieurement, doit composer avec des comtes extérieurs au Pays de Vaud (comte de Genève, comte de Bourgogne, Zähringen). Au contraire du Pays de Vaud, aucun comte du Valais n'est connu auparavant. L'évêque remplace donc des agents royaux par les siens, sauf dans le bas Valais dominé par Saint-Maurice d'Agaune. Là encore, ce sont des comtes extérieurs, les Humbertiens, qui parviennent à dominer le Valais en contrôlant l'abbaye et le siège épiscopal.

(111) MGH 95, 96 et 112.

(112) Notamment toute la rive gauche du Rhône en aval de Martigny est dominée par l'abbaye qui dispose aussi de biens dans l'actuel Chablais. Il est possible que le *pagus* appelé *Caput lacensis* ait finalement correspondu aux territoires valaisans (et leurs marges) de Saint-Maurice d'Agaune.

(113) Saint-Maurice d'Agaune (privilège d'Eugène I, 657-657) et Romainmôtier (au plus tard lors du rattachement à Cluny, soit après 966, la portée du passage d'Étienne II en 753 étant diversement appréciée ; A. PAHUD, Le cartulaire..., pp. 22-23) font partie des rares établissements religieux à avoir obtenu des papes des privilèges d'exemption.

(114) Le premier comte favorisé par Rodolphe III est Humbert, mais ce n'est pas un Transjuran. Au contraire, Gérold s'implante à Genève vers 1030 où il développe une dynastie comtale. Le contexte n'est plus celui des années 1000 : la principale question est celle de la succession proche d'un roi sans héritier direct qui s'est réconcilié avec l'ensemble des grands laïcs et qui favorise son petit-neveu Gérold. Antérieurement, il est possible que l'un des présents à Eysins, Robert, neveu du comte Manasses, domine tout le diocèse de Genève vers 1020. En effet, il paraît avoir non seulement succédé à son oncle comme comte de Genève, mais aussi exercé, directement ou à travers sa parenté, une forte influence sur l'Église de Genève et sur le Pays Equestre. Toutefois, le comte Robert ne laisse pas son pouvoir à l'un des siens.

(115) Heimerard reçoit deux précaires de Saint-Maurice, H.P.M. II, LXV et LXVI.

(116) E. DEMOTZ, *La Bourgogne Transjurane*..., 3e partie.

(117) MGH 168.

dire du pouvoir royal lui-même puisque l'abbaye est dirigée par le frère du roi [118], des domaines situés près de Neuchâtel où la faveur royale l'a installé [119]. Rodolphe III renforce sciemment la position de l'avoué Rodolphe sur une des routes menant en Germanie ou en Lorraine et sur une portion du versant oriental du Jura. Or, plus au sud, le même versant est dominé par le comte palatin Adalbert et sa parenté. Dès lors, la collaboration de ces deux personnages au plaid d'Orbe, au débouché du principal passage à travers le Jura, ne reflète pas seulement la fonction respective des deux personnages ; au-delà, ils sont aussi devenus, grâce au roi, des hommes prééminents chargés du contrôle d'une région d'autant plus sensible qu'elle jouxte le comté de Bourgogne en conflit avec le souverain.

La volonté réformatrice du souverain n'en est qu'à ses débuts au moment de nos deux plaids. Rodolphe III règne alors depuis moins de dix ans et il doit finir d'apaiser les mécontentements que ses premières décisions ont provoqué. Toutefois, dès les plaids d'Orbe et d'Eysins, apparaissent ceux qui vont soutenir la politique la royale et en bénéficier en Transjurane. Ils en illustrent les aspects traditionnels, comme le contrôle des grands *honores*, et d'autres plus nouveaux, comme l'institution d'évêques-comtes et d'abbés-seigneurs. À terme, au duo comte-évêque ou au trio comte-évêque-abbé est substitué un seul représentant, l'évêque, le comte ou l'abbé selon les cas, qui devient le premier voire l'unique dépositaire d'une puissance publique légitime dans une zone donnée. Le pouvoir est donc segmenté et non fragmenté. Au niveau inférieur, le roi favorise la constitution de certaines seigneuries foncières pour quadriller la Transjurane, ou du moins certaines régions sensibles, par des fidèles. C'est le schéma principauté-seigneurie qui transparaît discrètement, commençant à remplacer le modèle comté-*villa*.

Le changement autour de l'an mille est incontestable. Le dossier documentaire commence à se transformer au moment où lignages, chevaliers et seigneurs forment une aristocratie locale très puissante. Toutefois, ces signes ne constituent nullement la révolution attendue et s'il s'agit bien d'une mutation, son type diffère de celui de la France. À la base, les hommes restent fondamentalement libres face à une puissance seigneuriale limitée, d'où le succès de l'avouerie.

---

(118) L'abbé-archevêque Burcard (II) est un fils illégitime du roi Conrad, alors que Rodolphe III en est un fils légitime.

(119) Lors de la fondation du prieuré de Bevaix, les références au roi et la présence du comte palatin s'expliquent par les bons rapports entre l'avoué Rodolphe et le souverain. Elles peuvent aussi être liées au fait que les domaines cédés aux Clunisiens sont d'anciens biens royaux, nombreux dans la zone de Neuchâtel.

Au sommet, le pouvoir royal ne fait pas que subir les évolutions et il accélère lui-même le mouvement en réformant le cadre de l'exercice du pouvoir. Même contesté ou affaibli, il demeure l'élément fondamental de l'édifice politique, empêchant l'avènement d'une anarchie féodale ou d'un ordre seigneurial.

Ainsi se perpétue l'autorité publique et les plaids de 1001 et 1002 illustrent bien l'originalité des transformations de l'an mille sur les rives du Léman où se combinent trois éléments : l'importance du cadre institutionnel carolingien, le développement d'un monde seigneurial non féodal, et une réforme royale pour promouvoir un système de pouvoir public qui tienne compte du phénomène de la seigneurie en Transjurane et de la principauté hors de Transjurane.

La situation est alors assez proche de celle de certaines régions de Germanie, pays qui fournit une partie des modèles utilisés, et les empereurs saliens n'ont d'abord aucun mal à gouverner en successeurs des Rodolphiens après 1032. Ce n'est qu'à partir du milieu du XI[e] siècle que la Transjurane se rapproche du modèle occidental, quand l'effacement de l'autorité royale brise l'équilibre au profit des seigneurs au nord du Leman et d'un comte héréditaire au sud [120]. Le calendrier de la fin du monde carolingien en Transjurane rejoint ainsi celui de principautés françaises bien structurées [121].

François Demotz

(120) 1032 et surtout 1056 : mort de Henri III

(121) O. GUILLOT. *Le comte d'Anjou et son entourage au XI[e] siècle*. Paris, 1972, place la disparition des institutions carolingiennes vers 1060.

Notice du plaid tenu à Orbe en 1001

La pièce est connue par la copie du cartulaire de Romainmôtier (XII[e] siècle) conservé à la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne (manuscrit 5011, folio 23 recto et verso). L'original (coté Archives cantonales de Vaud, C VII a 18) manque depuis 1929, ce qui renvoie aux éditions du cartulaire. Parmi celles-ci (H.P.M., *Chartarum* II, LXXII et *Cartulaire de Romainmôtier*, éd. F. de Gingins-la-Sarra, M.D.R., t. III, Lausanne, 1844, p. 461), nous retenons la plus récente, celle d'A. Pahud, *Cartulaire de Romainmôtier*, C.L.H.M. 21, Lausanne, 1998, n° 48.

Noticia verpitionis que facta est ante presentiam domni Adalberti marchionis seu Rodulfi advocati in villa urba. In mallis sive in causis regalibus acta est ante aliorum hominum nobilium presentiam. Veniens enim quidam miles nomine Fredoinus ante illorum presentiam, in iam dicto placito, reddidit Sancto Petro Romano monasterio et Sancto Marcello martyre Cabilonensi precarias que adiacent in villa Banningis, quia ipse ibi non poterat manere propter inimicitias filiorum Walcherii comitis, et accepit a iam dictis monachis quatuor libras. Et teneant omnia in pace, in tali tenore ut, si ipse quandoque in pace redierit et reversus fuerit, restituat ipse Fredoinus sancto Petro et monachis ibidem deo servientibus quinque libras et per illorum donationem et possideat in vita sua et omni anno persolvat censum quem ipsi monachi ei iniunxerint, et post eius discessum revertatur ad iam dictum locum sine alicuius contraditione. Isti presentes fuerunt et plures alii : Beroadus testis, Ymoni testis, Adto testis, Beroadi testis, Boso testis, Grimal testis, Langerus testis, Signum Pontioni priori. Signum Thedbaldi. Signum Petri. Signum Umberti. Signum Dominicus. Signum Enguezo. Signum Fulchranni monachi. Isti et alii plures laudaverunt et consenserunt. Acta verpitio seu noticia in mallis, die mercboris, mense junio, regnante Ruodulfo rege anno octavo. In villa Orba facta est.

Datation :

Vu les personnages cités, juin de la huitième année du roi Rodolphe concerne les années de règne de Rodolphe III, soit juin 1001. En l'absence du quantième de juin, la mention du jour, mercredi, ne permet aucun recoupement. Le plaid se situe entre le voyage de l'impératrice Adélaïde qui tient une assemblée à Orbe en 999 et le grand plaid royal d'Eysins de 1002.

Identifications :

Deux lieux sont mentionnés par l'acte. Les biens concernés sont situés à Bannens, à l'ouest de Pontarlier, localité où l'abbaye de Romainmôtier, distante d'une quarantaine de kilomètres, dispose de droits importants. Orbe est un *vicus*

royal situé à quelques kilomètres de Romainmôtier sur le route de Pontarlier et de Bannens.

Le plaid est présidé par le marquis Adalbert, dans lequel il est difficile de ne pas reconnaître ses homonymes, le comte et marquis de la fin du règne de Conrad et le comte palatin du plaid de 1002. L'autre personnage mis en exergue est également un fidèle des Rodolphiens. Rodolphe est avoué du prieuré de Bevaix et sa présence à la tête du plaid a donné lieu à l'hypothèse que son titre d'avoué était également valable pour l'abbaye de Romainmôtier. Il est ensuite comte, peut-être le successeur d'Adalbert comme comte palatin.

Le troisième titulaire d'une autorité publique cité par le texte est le comte Vaucher, mort vers 994 ou peu avant, dont les fils font l'objet de plainte. Le seul d'entre eux qui ait laissé son nom est Humbert de Salins, gendre du comte Lambert (et donc probablement parent du marquis Adalbert) et père de l'archevêque de Besançon nommé Humbert. Ses conflits avec Romainmôtier s'apaisent dans les années 1020. (sur les Salins, B. de VREGILLE, *Hugues de Salins*... et sa contribution à *Romainmôtier : histoire de l'abbaye* (dir J.D. MOREROD), *Bibliothèque Historique Vaudoise*, 2001). Par opposition à ces éléments bien connus, le titre comtal de Vaucher ne peut donner lieu qu'à des suppositions puisque ni son père ni son fils ne le porte.

Les six premiers témoins sont des laïcs et revient par deux fois le nom de Béroard. Ce nom paraît emblématique d'une importante famille du Pays de Vaud au X[e] siècle qui a des intérêts dans le comté de Bourgogne à la fin du XI[e] siècle (*Cartulaire de Romainmôtier*, n° 50 et 45). Le nom d'Ymon apparaît ensuite parmi les membres ou les proches parents de la famille de Grandson dont le marquis Adalbert a dû être l'un des premiers et des plus illustres représentants (pour les actes mentionnant Ymo dans la première moitié du XI[e] siècle, L. de CHARRIERE, *Les dynastes de Grandson jusqu'au XIII[e] siècle*..., Lausanne, 1866, n° 14, et L. CIBRARIO et D. PROMIS, *Documenti*..., p. 29).

Acte de donation et de vente,
puis notice de confirmation du plaid d'Eysins

Original conservé aux Archives Cantonnales Vaudoises, C I à 8 recto et verso. La notice du plaid royal faisant suite à une donation en faveur de l'abbaye de Romainmotier qui figure au recto, les deux actes sont édités soit en deux pièces distinctes (L. CIBRARIO et D. PROMIS, *Documente, sigilli e monete*..., Turin, 1833, p. 4 et p. 7), soit ensemble sous une seule référence (Th. SCHIEFFER, MGH, n° 91). Cette dernière édition est fiable à quelques détails près, ici corrigés.

Au recto, donation au château de Mont en 966, suivie d'une vente :

[Cunctl]s liquentibus sane considerantibus liquet quod ita d[ei dispensatio quibus] que divitibus consulit, ut ex rebus, que transitorie posidentur, si eis bene utantur, semper mansura valeant premia promereri. Quod videlicet divinus sermo possibile ostendes

adq[ue ad hoc omnino]suadens dicit divicie viri redemptio anime eius. Quod ego Marinus praesbiter volo donationem facere deo et sanctis appostolis eius Petro et Paulo et ad locum, quo dicitur Romano monasterio, ubi preesse videtur domnus Odilo abbas ad regendum, pro remedio scilicet senioris mei Amalrici atque meae videlicet, patris mei hac matris meae atque avunculi mei Tedoni et omnium parentorum meorum, et amicis meis, ut faciant rectores iam dicti a die presente quicquid facere voluerint sine ullo contradicente. Res autem, quas dono iam dictis appostolis et supra dicti loci, sint site in comitatu aequestrico in villa que vocatur Balgedelco, quicquid in ea visus sum habere et adquirere possum, hoc sunt casis casalis vineis pratis campis et omnia usuaria, in ea tamen ratio, ut nulli liceat vendere donare commutare, ibidem servientes possideant omni tempore. Si quis autem ego, quod minime credo, aut ullus homo aliqua calonia inferre presumserit, non vindicet quod repetit, sed primitus iram dei incurrat et cum dathan et abiron sit pars eius et cum eis qui dixerunt domino deo recede a nobis, scientiam viarum tuarum nolumus. Et quogente iudiciaria potestate auri libras XXti persolvat et donatio ista firma et stabibis permaneat cum stipulatione subnixa. Actum vico sancte Mariae, que dicitur castello mont, ibique publice scripta IIII non. marcii atque feria IIII.

Signum Marini Sacerdotis et advocati eius Milone, qui fieri et firmare rogaverunt. Signum Salaconi. Signum Teodoni. Signum Arberti. Signum Eldredi. Signum Raymundi.

Data per manu [.....] di sacerdotis qui vice cancellarii rogitatus scripsit anno tertio regnate Rodulfo rege.

Placuit atque [.....] Marini praesbiteri, ut de res, quas ipse marinus donavit ei per amodium in villa Balgedelco, emit ab ipso precio solidos quinquaginta, in ea tamen ratione, ut sancto P[etro et sancto Paulo...] pro remedio anime sue et parentum suorum, ut eis dominus propiciare dignetur hic et in futuro. Si ego aut ullus de heredibus meis, quod minime credo, [.....], non vindicet quod repetit, sed quogente iu[di]cia potestate auri libras XV persolvat et vendicio ista firma et stabilis permaneat cum stipulati[one subnixa.

Signum Marini sacerdotis], qui fieri et fieri et firmare rogavit. Signum Miloni. Signum Arberti. Signum Raymundi. Signum Salaconi. Signum Eldredi.

[.....] regnante Rodulfo rege.

Datation :

La date correspond au 4 mars de l'année 996.

Identifications :

La donation est faite publiquement au château de Mont, situé au nord du Pays Equestre. En Transjurane, c'est la première mention simultanée d'une fortification et d'un seigneur autre que le roi. Les biens cédés à l'abbaye de Romainmôtier sont situés à Bougel, près de Bursins, entre Mont et Nyon, dans la zone dominée ensuite par les seigneurs de Mont.

Marin, le donateur, ne mentionne nommément que son oncle maternel, Teudoin, nom qui revient dans les souscriptions et qui est porté par un comte dans les années 980 et en 1002, et son seigneur, Amalric. Son avoué ne peut être relié à aucun grand groupe familial et, parmi les autres témoins, seul le nom d'Arbert est récurrent durant le X^e^ siècle. Marin appartiendrait donc à une aristocratie très locale, le mariage de sa mère le rattachant cependant à une famille plus importante.

Le *senior* Amalric est le premier membre de la famille de Mont qui soit clairement identifié. Sauf changement de génération, il doit figurer dans la notice qui suit. Or, celle-ci mentionne le comte Amalric et ses frères, puis Vuibert et Robert, fils d'Amalric, tandis qu'un texte un peu postérieur cite Robert de Mont.

Au verso, Plaid royal tenu à Eysins, (1001/)1002

Factum est in anno VIIII regnante domno Rodulfo rege, cum resideret in causas suas in comitatu aequestrico in villae osinco in domo Bernardi presbyteri, feria III, et secum principes regni illius, corum nomina scripta videntur hic : Adalbertus comes palacii regis, Hugo episcopus Genevensis, Aynricus episcopus Lausonensis, Hugo episcopus Sedunensis, Anselmus episcopus Augustensis, Manasaeus comes, Rotbertus nepos eius, Rodulfus advocatus, Amalricus comes et fratres eius Adalgaudus, Cono, Leuto, Teodoenus comes, Lanbertus et frater eius Adalbertus, Uvillingus, Ioslenus, Anselmus pater Anselmi episcopi, Rotbertus et frater eius Vuitbertus filii Amalrici, Vuitbertus et frater eius Dodo filii Vuinisi, Adalbertus iudex, Boroardus et fratres eius Vuido et Hugo filii Teotaldi, Dodo, Turumbertus, Cono et filius eius Udulricus, Maynerius, Udulricus filius Vuilerii et multi alilii corum infinitus est numerus. Ibidem venerabilis Teutbaldus monachus et Marinus presbyter adtulerunt carta ista ante regem et principes iam dinominatis, et iussit rex legere carta ista Hugoni episcopi Sedunense civitate, audientibus cunctis, et nullus fuit inter hanc multitudinem contradiceret. Tunc iubente rege misit Adalbertus comes palacii regis bannum regis, et suum misit, ut nullus ha die illo usque in sempiternum ausu sit ullam contraritatem facere sancti Petri et [mo]nachis Romanensis monasterii servientibus, et si, quod absit, eventum fuerit, rex et principes eius egiciant de regno, auferant hab eo omnem sustatiam suam.

Datation :

La huitième année du règne commence au plus tôt le 20 octobre 1001 et au plus tard le 12 janvier 1002. En effet, la mort de Conrad est survenue le 19 octobre 993 (R. POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne*..., p. 85) et un acte du 12 janvier 994 est daté de la première année du roi Rodolphe (MGH 76). Le plaid suit donc de sept ans la révolte des grands et de trois ans le voyage en Bourgogne de l'impératrice Adélaïde qui s'emploie à apaiser les tensions, lors d'une assemblée tenue à Orbe notamment.

Identifications :

Eysins est située au sud-ouest de Nyon en Pays Equestre, entre Commugny, vaste domaine de Saint-Maurice d'Agaune, d'origine royale et muni du *castrum* de Versoix, et la zone que la puissante famille de Mont a commencée à seigneurialiser, y compris par la construction d'un *castrum* dans lequel est faite la donation qui précède le plaid. Contrairement aux autres plaids royaux, l'assemblée a lieu en dehors d'un lieu public, dans la maison d'un prêtre.

La liste des témoins laïcs confirme la puissance des familles locales. Figurent la famille du comte de Genève (Manasses et son successeur Robert), les Sigiboldides (représenté par l'avoué Rodolphe, fondateur du prieuré de Bevaix et proche du souverain), les Mont (Amalric, Adalgaud, Conon et peut-être Leuto ; sans doute Robert et Vuitbert, fils d'Amalric), les Grandson (comte palatin Adalbert, Lambert et son frère Adalbert, et éventuellement le *iudex* Adalbert), les Anselmides (l'évêque Anselme et son père, Anselme), les Mainier et les Béroard (Béroard et son frère Guy). Les autres présents portent tous des noms qui apparaissent dans d'autres actes et seule la médiocrité des sources empêche de placer chaque personnage dans son groupe familial.

A la mémoire de Georges Duffaud
héros de la Résistance
1928-1944

Octobre 1940

L'Ecole Normale d'Instituteurs de Bonneville est supprimée par le Gouvernement de Vichy. Les 18 candidats (sur 180 postulants) ayant réussi au concours d'entrée dans cet établissement en juin 1940, sont convoqués au Lycée Berthollet à Annecy.

L'appellation « normalien » est totalement bannie. Les instituteurs issus des Ecoles Normales, ne seraient-ils pas d'après Vichy, responsables de la défaite. Ils sont donc 18 en blouse grise, masse compacte, contrastant avec la mise élégante des jeunes lycéens issus de la bourgeoisie annécienne. L'appellation « élèves-maîtres » est à peine tolérée par une administration lycéenne vile et pleutre devant le nouveau pouvoir qu'est « l'Etat français », mais rigoureuse et intransigeante pour les nouveaux arrivés.

Pourtant, les 18 n'hésitent pas à adopter une devise qui sera imprimée sur leur « carte de promotion », carte qui est envoyée dans tout le département. Ils ont fait leurs ces vers de Victor Hugo qui claquent comme un défi et qui constituent à l'époque l'un des premiers actes de Résistance en Haute-Savoie :

« Je voudrais n'être pas Français pour pouvoir dire
Que je te choisis, France, et que dans ton martyre
Je te proclame, toi que ronge le vautour
Ma patrie et ma gloire et mon unique amour. »

1940 – 1943

Malgré les pressions, malgré les voix officielles de la collaboration, la Résistance s'organise à l'intérieur du Lycée, en relation avec les mouvements extérieurs.

Juin 1943

Le baccalauréat se passe dans les pires conditions. Les lycéens n'ont-ils pas refusé, lors du « salut aux couleurs » hebdomadaire, de

chanter le « Couplet du Maréchal » ? L'administration désemparée devant un tel « sacrilège » prend des mesures draconiennes : exclusion des internes, livrets scolaires confisqués, sévères rapports à l'égard des « meneurs », rapports transmis à la police, à l'Inspection académique, au Rectorat.

Les épreuves du Baccalauréat à peine terminées, c'est le S.T.O. pour certains (classe 42), les Chantiers de Jeunesse pour d'autres (classe 43). Ces Chantiers de Jeunesse seront écourtés, l'occupant réquisitionnant ces formations en Octobre 1943 pour aller travailler dans les poudreries ou à l'aménagement des fortifications de l'Atlantique. Georges Duffaud, comme tous ses camarades, refuse ce départ, et comme tous ses camarades, il rejoint les formations du maquis en Haute-Savoie.

Après Glières, la situation dans le département devient de plus en plus difficile. « Déserteur » des Chantiers de Jeunesse, « réfractaire » du S.T.O., poursuivi par les forces de police, la milice et les troupes d'occupation, Georges tente de se faire régulariser, d'abord comme mineur de fond à Entrevernes, puis comme stagiaire à l'Institut pédagogique de Grenoble. Il est à peine installé dans la cité dauphinoise, lorsque survient le débarquement allié en Normandie. Le 10 Juin, avec plusieurs de ses camarades, dont quatre Hauts-savoyards, il rejoint la Section Porte dans l'Oisans. Ils étaient donc cinq « élèves instituteurs » du Lycée d'Annecy. Trois ne sont pas revenus : Charly Vallin, Max Robert et Georges Duffaud.

Georges Duffaud, maquisard, combattant de la liberté, a eu durant cette période une attitude exemplaire : toujours volontaire, tant pour les missions périlleuses que pour les tâches humbles absolument nécessaires. Ne fut-il pas muletier, cuisinier ? Ne participe-t-il pas à toutes les embuscades ? Ne fut-il pas, au moment de l'investissement de l'Oisans, de ceux qui se portèrent au devant des Allemands au Col de Malissol ?

13 Août 1944

Il est au Poursollet. Comment parvient-il à se sortir de cette cuvette glaciaire encerclée par les Allemands ? Nul ne le sait.

14 Août 1944

Il se retrouve au Clos de Riouperoux, petit village de la Vallée de Romanche. Il trouve réconfort auprès de quelques habitants du village, dont l'institutrice. Il se réfugie dans un coin reculé du massif où on doit lui apporter quelque subsistance. Les patrouilles allemandes parcourent la vallée, la montagne de Taillefer.

18 Août 1944

Georges tente de sortir jusqu'au village afin de quérir de quoi manger. Une brave dame compatissante lui offre un morceau de pain, inestimable trésor à l'époque. Il est devant cette maison hospitalière quand arrive, arme au poing, un groupe de militaires allemands. Voilà Georges aux mains de la soldatesque nazie. Torturé, il n'hésite pas à s'accuser du vol de ce morceau de pain, sauvant la vie de celle qui lui a offert ce présent.

19 Août 1944

Il est amené dans ce coin de la forêt qui fut un asile pour lui durant quelques jours, et sous la menace des fusils pointés vers lui, il creuse sa tombe.

Georges Duffaud : un héros

« C'est tout au fond de cette horreur
Qu'il a commencé à sourire
Il n'avait pas un camarade
Mais des millions et des millions
Il le savait
Et le jour se leva pour lui ».

Paul Eluard

21 Octobre 1997

Ta mémoire, Georges, est évoquée au cours d'une réunion du souvenir à Alby-sur-Chéran. Il y a plus de 500 personnes émues et recueillies dans la salle.

Une association dite « Mémoire des Pays du Chéran » est créée. Anciens combattants de 14-18, de 39-45, prisonniers, déportés, résistants, sont sollicités afin de mettre à la disposition des écoles de la région des cassettes-vidéo.

Et pourquoi ne pas baptiser « Groupe Scolaire Georges Duffaud » l'école de Gruffy, école fréquentée par Georges durant son enfance ? Gruffy où Georges repose dans le cimetière du village tout proche de l'école. Notre projet reçoit l'accueil enthousiaste du maire, de Monsieur l'inspecteur d'Académie.

Georges nous ne t'oublions pas !

Durant les moments terribles, effroyables que tu as vécus, lorsque la pioche crissait sur les pierres de Taillefer, tu as sûrement pensé à ta maman, à ton papa, à ton jeune frère, à ton oncle le boulanger déjà

abattu sauvagement par Klaus Barbie le 11 Décembre 1943. Tu as eu certainement un élan semblable à celui exprimé par un jeune homme de ton âge, Paul Camphin, fusillé au Mont-Valérien : « *Je vais bientôt quitter ma petite vie de vingt ans pour que les enfants puissent vivre libres et heureux* ».

Georges, tes compagnons de combat, les rescapés de la Section Porte seront réunis, je l'espère, un jour prochain pour le baptême du groupe scolaire « Georges Duffaud ». Les élèves de Gruffy d'aujourd'hui, comme ceux de demain, ne t'oublieront pas.

Jean DUBY

Le 22 octobre 2000, au cours d'une imposante cérémonie, sont inaugurées à Viuz-la-Chiésaz, une rue Georges Duffaud à Gruffy, un groupe scolaire Georges Duffaud.

La lettre de Montrottier

Après la prise d'une retraite bien méritée par Vincent Beney - que nous remercions chaleureusement d'avoir assumé la responsabilité des visites, des guides et de la publicité depuis une bonne douzaine d'années - la vie au château a dû s'organiser sans lui.

***

Andrée Vesin (GPPS [1]), pour qui faire visiter Montrottier est un plaisir, a volontiers accepté de prendre en charge les guides.

Mais le nombre de guides est devenu insuffisant à la suite de retraites ou de départs, bien que Colette Guelpa-Boussemaere ait passé avec succès l'examen des Guides du patrimoine des pays de Savoie, nous assurant ainsi sa présence toute la saison.

Aussi, cet automne, trois nouveaux candidats ont-ils commencé leur formation : Anne-Marie Bibollet, Geneviève Gay et Julien Coppier.

Les cours, interrompus en janvier et février, reprendront au printemps 2002 pour un examen écrit en mai suivi d'un oral au château en juin.

D'une part dispensés par les GPPS à Conflans, d'autre part organisés à Montrottier par Andrée Vesin et Yolande Jahier assistées de guides volontaires, ils créent un excellent esprit de promotion dans le groupe constitué pourtant d'hommes et de femmes d'âges très divers.

Grâce à cet accueil de qualité, nous parvenons à conserver le même nombre de visiteurs malgré une légère baisse générale de fréquentation des musées. Il n'empêche qu'une augmentation des entrées serait la bienvenue.

Nos visiteurs arrivent principalement de France et du monde occidental (Europe - Amérique du Nord). Il faut croire que notre site n'est pas assez extraordinaire pour figurer aux programmes des « tours operators » japonais !

Par contre, les médias ont été très attirés cette année. Ainsi sont venus :

(1) GPPS : Guide du Patrimoine des Pays de Savoie.

- Le mercredi 4 juillet : Les Éditions Ouest France qui, vont consacrer le tome VIII, à la Savoie et au Val d'Aoste, dans la collection « Cuisine des châteaux », dirigée par Bleuzen du Pontavice, sont venues prendre des diapos et recueillir des recettes.

- Le jeudi 9 août : *Le Nouvel Observateur* qui, à 18 h, nous a contacté afin d'obtenir pour le lendemain, une gravure du château datant du XVIII[e] siècle afin d'agrémenter l'article d'Emmanuel Leroy Ladurie intitulé « Quand la Savoie défiait la France » ! En 24 heures, nous pûmes leur faire parvenir une gravure du XIX[e] qui les contenta.

- Le jeudi 10 septembre : la chaîne de télévision FR3 est venue tourner une émission « *Demain dimanche* », qui nous a valu quelques visiteurs.

- Le vendredi 11 octobre : nous avons reçu les journalistes de la revue *Demeures et châteaux* qui propose un très beau numéro spécial sur les pays de Savoie et la Suisse, rédigé par Micie d'Arces et illustré par Eric Brenckle (n° 129, déc. 01-janvier 02).

Comme toujours, nous avons eu le plaisir d'accueillir les passionnés ou spécialistes qui aiment à venir examiner – toujours avec l'accord du conseil d'administration – qui un détail d'architecture, qui une ou plusieurs pièces de collection, ainsi :

- Le lundi 9 juillet : ce fut le père Gaillet (du Collège-Lycée de Saint-Michel), désireux de faire des diapos des tableaux et statues de saint François de Sales, (portraits n° *1913, 1856, 4456, 4455*, statue *1279*).

- Les jeudi 29 juin et vendredi 28 septembre, Hubert Ruaux de *l'Association des moulins de Savoie*, intéressé par les restes du moulin de Pontverre et l'escalier de la tour des Religieuses.

La semaine du lundi 6 au vendredi 10 août, Jacques Chatelain et Jacques Ogier ont réalisé, l'étude approfondie des deux cents pièces de mobilier et des quatre cents diapos correspondantes, en vue d'un catalogue.

Pour ce qui est des prêts

- Le tableau intitulé " *Les forges de Pont Evêque* ", prêté au musée Dauphinois pour l'exposition " Hector Berlioz et son temps " à la Côte Saint-André, est revenu le 18 octobre.

- Les bronzes de P. et H. Vischer, bien que convoités avec insistance par le Germanishes national museum de Nuremberg, montant une exposition de chefs-d'œuvre bavarois à l'occasion de son 150[e] anniversaire, n'ont pas quitté le château.

Sur notre invitation, l'un des conservateurs, Sven Hauschke, a visité les collections avec stupéfaction et admiré plusieurs minutes avec émotion les quatre bas-reliefs avant d'être autorisé à prendre des photos. Malgré une nouvelle demande de prêt suivie d'un troisième refus, cette réception fut des plus courtoises.

Quant à la vie du château, le travail sur les collections se poursuit, nous avons achevé l'inventaire des panoplies murales d'armes la salle orientale et au printemps, notre dévoué gardien, Monsieur Jahier, s'est employé à retracer au cordeau tous les parterres destinés à être fleuris, de façon à ce que les terrasses puissent s'enorgueillir d'être les vrais jardins à la française que les visiteurs apprécient.

M.-C. Courtial

2 Septembre 1912

Monsieur le Juge de Paix
Je viens vous exposer un différend
qui existe entre Mr Louis Jublet
propriétaire et moi.
Il y a quelques années désirant
faire arriver l'eau au château
je fis faire des travaux qui
franchissaient sur la propriété de Mr
Jublet. Jamais j'ai le droit de passage
qui n'a été du reste nullement
contesté, par un acte déposé à
l'étude de Maître Cattin notaire.
Quand les travaux furent terminés
souffrant à peine d'une maladie
qui m'empêchait de m'occuper
beaucoup de mes affaires, je
dis à Mr Jublet de faire estimer
les dégâts que pouvaient avoir
été faits selon lui, il fut les
fit estimer par Mr Coster
et je payais sans même contrôler
le compte, dans l'croyant

DOMAINE DU CHATEAU DE MONTROTTIER
TRAVAUX D'ENTRETIEN EXÉCUTÉS EN 2001 [1]

Première adduction d'eau, traversant la grande fosse pour l'alimentation du château et de ses dépendances.

Reprise d'un drain et raccordement au puits de captage

Le 14 mai 2001, M. Jahier nous signale par téléphone qu'une fuite d'eau est visible au captage d'alimentation du réservoir.

Le 15 mai 2001, une visite sur place avec Monsieur le président Guichonnet nous permet de constater cette perte d'eau importante qui menace d'inonder un champ de pommes de terre appartenant à la famille Sublet, déjà évoquée dans les documents de Monsieur Marès [2].

Nous prenons contact le jour même avec M. Bortoluzzi, entrepreneur de travaux publics à Epagny, qui viendra se rendre compte sur place, le 18 mai 2001.

C'est M. Léon Mares qui a fait exécuter cette adduction d'eau qui comprend :

1. Le captage avec 2 drains et un puits de captage ;
2. Un grand réservoir situé au Nord de la grande fosse ;
3. Une canalisation fonte de 60 mm de diamètre, traversant en siphon la grande fosse ;

La remontée côté château est protégée par un massif de maçonnerie.

4. Plusieurs petits réservoirs près du château, dont un à l'intérieur ;
5. Les canalisations alimentant les divers bassins – Actuellement l'eau potable est branchée sur le réseau communal.

On retrouve dans les archives, difficiles à exploiter, un métré estimatif des travaux en date du 1er février 1908, s'élevant à 12 180 Francs. Ce métré est approuvé à la même date par M. Léon Mares.

Les travaux ont été exécutés en 1908 par l'entreprise J. Dorion d'Annecy ; le décompte des travaux terminés en date du 10 janvier 1909 s'élève à la somme de

12 215,80 Francs, soit une augmentation de 35,80 Francs.

---

(1) Il nous a paru intéressant de rapporter à nos membres, l'historique mouvementé de cette adduction d'eau, dressé par M. François DETURCHE.

(2) Voir en annexe les illustrations.

Heureuse période où il n'y avait pas d'imprévu et pas d'avenant.

Le captage de cette adduction d'eau est situé au Nord-Ouest de la grande fosse, sur la parcelle n° 473 du cadastre, lieu-dit les « Grands-Prés », le grand réservoir sur la même parcelle porte le n° 4.

D'après un plan très succinct, le captage est constitué par deux drains en forme de V qui viennent se déverser dans un puits de captage apparemment en bon état.

Les eaux des versants sont captées par un captage en pierres plates situé en fond de tranchée, la fouille étant remplie de boules de pierres.

Au mois de juin, l'entreprise Bortoluzzi a exécuté les travaux de réfection du drain.

Après ouverture de la tranchée, nous avons pu constater que le canal en pierres plates était complètement effondré, et les boules colmatées par l'argile.

Après avoir redressé la tranchée, l'entreprise a mis en place sur les parties verticales un bidim, toile non tissée, sorte de feutre qui laisse passer l'eau mais pas l'argile. Dans le fond de la tranchée a été posé sur 9,00 m de long un drain type autoroutier en plastique perforé de 160 mm de diamètre, pour recueillir l'eau.

La tranchée a ensuite été remplie de gravillons, et se trouve isolé de la terre argileuse par le bidim.

La liaison entre le drain réalisé et le puits de captage existant, a été faite avec la pose d'un tuyau plastique de 300 mm de diamètre, bétonné à l'entrée du puits.

La facture de ces travaux s'élève à la somme H.T. de 13 296 Francs

Réparation sur une conduite d'eau

Ces travaux, exécutés par l'entreprise Bertoluzzi, concernent la réparation de la canalisation qui alimente le bassin situé sur la terrasse du jardin, au sud du château.

La facture totale n° 2787, en date du 28-08-2001, de l'entreprise Bortoluzzi est de :

1. Reprise d'un drain de captage H.T.	13 296,00 F.
2. Réparation sur une conduite d'eau H.T.	2 596,00 F.
Total des réparations H.T.	15 892,00 F.
TVA 19,6 %	3 114,83 F.
Total des réparations T.T.C.	19 006, 83 Francs.
Valeur en euros	2 897,57 €

Notes de lecture

Daniel Chaubet : "Les Carnets de Cachat le Géant".

Notre confrère Daniel Chaubet vient d'offrir à notre bibliothèque son ouvrage *Les Carnets de Cachat le Géant*.

Il s'agit d'un manuscrit entreposé au Conservatoire d'Art et d'Histoire de la Haute-Savoie et rédigé par Jean-Michel Cachat dit « Le Géant », que notre président Paul Guichonnet, qui a écrit la préface de cet ouvrage, présente comme « l'une des figures emblématiques de la Vallée à l'époque pionnière de ses premières approches par l'élite de l'Europe des Lumières ».

Daniel Chaubet, à la fois historien et familier de la vallée de Chamonix, a traduit ce texte écrit, certes, en français mais émaillé de termes patoisants et orthographié d'une manière très personnelle ; il l'a annoté en en montrant l'intérêt, et, sans en altérer le texte, a regroupé l'ensemble du « journal » de Cachat en quatre grands chapitres (La vie quotidienne - La montagne - La vie religieuse - Les événements politiques à l'époque de Cachat-le-Géant), eux-mêmes subdivisés en plusieurs sous-chapitres.

L'édition de ces mémoires permet à l'historien de connaître en détail la vie quotidienne des habitants de la vallée (les travaux des champs, par exemple), de participer à la vie religieuse de l'époque (en voyant arriver les différents vicaires ou en assistant au transport des cloches que « la nation » a fait descendre en 1793), de retrouver la constitution des assemblées locales élues et de constater les réactions des Chamoniards devant les conséquences de la Révolution française ; au météorologiste de savoir combien de pieds de neige, année après année, sont tombés dans la région ; à l'alpiniste de suivre les ascensions d'Exchaquet, de Saussure et d'un grand nombre d'Anglais ou Anglaises.

Le lecteur curieux trouvera aussi, çà et là, la recette de la graisse pour attraper les renards :

Premièrement, prendre de la vieille graisse de cochon que vous ayez, puis du vinaigre, du miel et de la graisse de vache ; faire bouillir le tout ensemble dans une marmite, mais pendant peut de temps. Avant de graisser votre fer, nettoyez-le bien, puis graissez-le près du feu. Le fer devra être recouvert d'un fumier de chèvre, aussi sec qu'il se peut.

Ou le récit de la naissance d'un veau monstrueux :

Le 14 février 1799, aux Pècles, il est arrivé chez Michel Favet une vache qui a fait un veau assez singulier ; il avait la tête qui ressemblait à celle d'un homme ; il avait à la mâchoire de dessous de deux dents semblables à celles d'un cochon, un gros nez au milieu du visage qui n'avait qu'un trou, les oreilles comme celles d'un veau, excepté qu'elles étaient plantées à peu près à la moitié de la tête. Il n'avait de cheveux qu'aux oreilles, au bout des pieds et quelques-uns uns sur la tête, tout le reste du corps n'en avait aucun, la peau était aussi nette que celle d'un homme. Il avait douze côtes de chaque côté, mais très courtes, la plus longue avait environ deux pouces. La queue ressemblait à celle d'un cochon, les quatre pieds étaient comme ceux d'un veau, mais très courts, environ un demi-pied de long.

La vache qui l'a fait la porté un an et dix-sept jours ; la vache se porte bien.

Ou encore, plus tragique :

Le 27 décembre 1811, la Marie-Monique Balmat, fille de Joseph, des Praz-d'en-bas, qui était atteinte du mal caduc (= épilepsie) *est tombée dans une marmite en faisant du fromage et elle est morte aussitôt.*

La bibliothèque de l'Académie Florimontane, avec *Les Carnets de Cachat le Géant*, traduits et présentés par Daniel Chaubet, s'est enrichie d'un ouvrage fort intéressant dont notre président a écrit « qu'il représente la contribution la plus originale et suggestive apportée depuis longtemps à la connaissance du Royaume du Mont-Blanc. »

Georgette Chevallier

Art et Poésie n° 175 – SPAF

C'est avec un plaisir tout particulier qu'un Florimontan lira le n° 175 (43e année - juillet 2001) de la revue trimestrielle de la Société des Poètes et Artistes de France (SPAF), cette revue qui s'intitule *Art et Poésie* a obtenu l'Orphée 1994 de la Revue Poétique et était patronnée, entre autres, par Léopold Sédar Senghor, de l'Académie Française.

En effet, outre un poème de Guy Vieilfault, notre 2e prix ex æquo 1999, à nouveau récompensé en 2000, on peut y lire un intéressant éditorial (« La poésie, comment et pourquoi ? ») de notre 2e prix ex æquo 2000, Eliane Zunino-Gérard, et un article nécrologique signé par Véronique Flabat-Piot, notre « prix de l'an 2000 ».

Cette revue contient aussi, sous la plume de Claude Luezior, un élogieux compte rendu du recueil *Scintillements* de notre président de jury Gilbert Chatenoud.

Et les Savoyards s'attarderont volontiers sur le poème en quatre quatrains très classiques que Geneviève Séjourné (SPAF Anjou-Touraine) a consacré aux *Petits Ramoneurs* :

Les petits ramoneurs cheminaient deux par deux,
La suie en diadème, ils parcouraient la France,
Se moquant des saisons, le cœur plein d'espérance,
Vivaient de jour en jour leur destin hasardeux.

(...)

La lune caressait leur frimousse noiraude,
A l'aube l'angélus sonnait joyeusement,
Une courte prière, ils repartaient gaiement,
Des éclats de soleil dans leurs yeux d'émeraude.

Madame Geneviève Séjourné a obtenu en 1996 notre deuxième Prix *. Elle s'intéresse particulièrement aux métiers d'autrefois et c'est en s'inspirant de la reproduction d'une gravure, qui l'avait attendrie, qu'elle a décrit ses petits ramoneurs.

Ce numéro d'*Art et Poésie* ne peut donc manquer d'attirer l'attention du lecteur de *La Revue Savoisienne*.

Georgette Chevallier

Rapport de GACHE Sylvain, docteur à l'Université Lyon 2 : Recherche de témoignages sur la sismicité du District de l'agglomération annécienne durant la période sarde (1814-1860), sous la conduite de M. Bruno Helly, directeur de recherche au CNRS, Maison de l'Orient Méditerranéen (Lyon), M. Jacques Berlioz, directeur de recherche au CNRS, Centre inter-universitaire d'histoire et d'archéologie médiévales (Lyon), adressé à M. Bernard Bosson, président du District de l'agglomération annécienne :

A la suite du séisme du 15 juillet 1996, le District de l'agglomération annécienne [1] s'est adressé à divers organismes scientifiques spécialisés dans l'étude des mécanismes et des impacts liés aux séismes [2] en vue d'analyser le contexte sismique et géologique d'une

---

* Nous l'avons malencontreusement prénommée Germaine dans notre palmarès 1996 (cf. *La Revue Savoisienne*, 1996, p. 9).

(1) Actuelle Communauté d'agglomérations.

(2) En particulier le BRGM, Bureau de recherches géologiques et minières (Annecy, Marseille) ainsi que le LGIT, Laboratoire de géophysique interne et de tectonophysique (Grenoble).

part, de renforcer le dispositif de surveillance de la faille du Vuache d'autre part. Régionalement très importante, le tracé de cette faille considérée comme active est orienté du nord-ouest au sud-est et s'étend approximativement des monts plissés du Jura au secteur d'Annecy en longeant la montagne du Vuache dont elle, porte le nom. Située à la rencontre des chaînes subalpines septentrionales avec la plaine molassique, cette région « comme (...) l'ensemble des Alpes externes, ne subit qu'une sismicité épisodique [3] ».

Dans ce contexte, le District nous a confié la responsabilité d'une mission d'intérêt public en nous chargeant d'assurer dans le cadre de notre thèse, la conduite d'une étude sur le comportement des communautés locales anciennes en situation de crise, au regard des désordres et dommages d'origine sismique observables dans les textes [4] et/ou sur le terrain [5], afin de mieux saisir l'action de ce type de risque sur l'état du bâti antérieur à 1860.

A l'occasion de cette intervention, nous avons accordé une attention toute particulière à la présentation de la contribution de la quête documentaire que nous avons effectuée à la connaissance des effets des principaux séismes historiques ayant affecté le District.

Publication de l'Académie Chablaisienne.

La dernière livraison de l'Académie Chablaisienne (Tome LXIX-2001) comporte un mémoire consacré à *L'Histoire de l'Académie Chablaisienne de 1886 à 1966* par François Duvaut.

Mieux qu'une évocation historique, l'auteur a su situer les nouvelles académies dans le concert de ses consœurs en soulignant les caractéristiques de chacune d'elles, de l'aristocratique « Académie de Savoie » (1820) aux associations animées par une bourgeoisie intellectuelle urbaine et conquérante du style de la Florimontane (1852) ou de la Société Savoisienne d'Histoire de Chambéry (1855) plus ouverte vers une instruction du peuple en contre-pied de l'Académie de Savoie.

---

(3) THOUVENOT (F), « Le contexte sismologique et sismotectonique », *Le séisme d'Annecy (Haute-Savoie, France) du 15 juillet 1996 : rapport de mission*, AFPS, Association Française du Génie Parasismique, 1996, p. 9-18, p. 8.

(4) Recherche au sein de manuscrits, dans la presse ou dans des publications, de témoignages sur la sismicité historique du secteur à partir du patrimoine documentaire local et régional (archives municipales de la ville d'Annecy, archives départementales de la Haute-Savoie).

(5) Identification et datation de pathologies de déformation dont l'origine pourrait être liée aux séismes les plus violents (au moins comparables à celui de 1996) ayant affecté le bâti antérieur à 1860 de ce secteur; de techniques sismo-résistantes éventuelles, périodiquement mises en oeuvre sur ce même bâti, dans ce même secteur.

L'apparition de l'Académie salésienne est bien campée au moment de l'émergence d'une république anticléricale mais dans un climat pacifique excluant toute idée belliqueuse à l'égard de la Florimontane.

L'évocation de la grande figure du comte Amédée de Foras vient nous rappeler à souhait l'œuvre monumentale de son armorial en faisant revivre l'élaboration au quotidien de cet ouvrage considéré comme le plus prestigieux de France. Il convient d'ajouter encore d'autres œuvres que le « bénédictin de Thyset » qualifiait de délassement : *le dictionnaire du blason de caractère scientifique héraldique* (1883) et *le Droit du Seigneur* (1886), dédié au comte de Paris, rédigé en réponse à l'ouvrage du même titre publié par Labessade en 1878 et qui nous fait découvrir le vigoureux goût de la critique que possédait de Foras.

La participation de cet éminent érudit dans les congrès des sociétés savantes comme son entrée à l'Académie de Savoie devait tout naturellement l'inciter à susciter la création d'un groupement analogue à Thonon. C'est en association avec le chanoine Picard que l'évêché avait bien voulu détacher comme assistant puis collaborateur d'Amédée de Foras, que la concrétisation de l'Académie Chablaisienne prit naissance en 1886.

Cette évocation est l'heureuse occasion de souligner l'apport d'une société académique traditionnelle à la connaissance d'une des plus anciennes province de Savoie.

Georges Grandchamp

Emmanuel du Jeu : *Le Témoignage de Jeanne de Chantal.*
Pierre Téqui éditeur.

Et de trois pour la Visitation. Décidément, le nouveau millénaire s'annonce sous de favorables auspices. Après avoir apprécié deux ouvrages scientifiques (*Visitation et visitandines* et *La Sainteté française de la réforme catholique)* évoqués dans le présent chapitre, le lecteur pourra musarder sans retenue dans une biographie à la fois classique et agréable à lire. Son style, un tantinet désuet, ajoute aussitôt à la gourmandise heureusement dépourvue d'un quelconque zélotisme.

Aiguisant la curiosité sans l'épuiser – comment serait-ce possible vu l'ampleur du sujet ? – cette étude soignée reprend et renouvelle à sa manière l'hagiographie d'une femme et d'une Mère. Fût-ce pour un instant, elle voudrait nous inviter sur un chemin rectilinéaire aux multiples pentes, sur le mystérieux relief de la vie terrestre parfois chahuté par la Providence.

D'abord timide comme violette sous la mousse, Emmanuel du Jeu prend vite de l'assurance au fur et à mesure que son approche du personnage s'affine et que l'examen de son entourage s'abonnise. Comment comprendre en effet les défis humains relevés par Jeanne de Chantal sans rappeler le contexte tumultueux de son époque, les mœurs de son temps, et surtout sans brosser le portrait de cette jeune fille pétillante d'intelligence, de cette Bourguignonne qui dévore la vie à belles dents, qui possède un jugement solide, un charme certain et un caractère subtilement mâtiné de douceur et de force.

Avec tendresse, goût et passion, le vicomte du Jeu décline les diverses vocations de Jeanne, les joies et les peines de sa vie familiale, les tourments qu'elle avait fuis, avant d'aborder son extraordinaire aventure spirituelle. Bien sûr, le trop fameux épisode du fils, Celse-Bénigne, se jetant à travers la porte est évoqué. S'il a contribué à la réputation d'une mère égoïste, c'est en vérité d'un égoïsme qui ne s'occuperait que des autres dont il devait s'agir. Car comme dans la plupart des biographies, apparaissent en filigrane les vertus dominantes de la vie de Madame de Chantal : son amour pour Jésus, son souci constant des pauvres, des malades et des déshérités, son indéfectible obéissance à son guide dans la foi, son extrême modestie et son humilité face aux nombreux honneurs. N'eût-elle que ces qualités, elle aurait droit à notre respect. Outre le courage de la femme forte dont les Proverbes nous invitent à faire l'éloge, elle sut également tisser de vrais liens d'amitié. Le mot et la chose étaient une réalité vitale. Des princes et des reines entretinrent avec elle une correspondance plus ou moins assidue ; une litanie de prélats et une kyrielle de gens du monde recherchèrent ses précieux conseils ; enfin, nombre de visitandines se disputaient les marques de son affectueuse sollicitude.

En soulignant les grandes figures, Emmanuel du Jeu laisse forcément dans l'ombre certaines personnalités qu'il eût été opportun de sauver de l'oubli, tel ce candide abbé Michel Favre, l'aumônier du couvent d'Annecy, confesseur exceptionnel que la future sainte promenait dans tous ses voyages ordinaires.

Mais l'auteur se garde d'oublier la sœur Françoise-Madeleine de Chaugy qui devint la dépositaire des pensées de Jeanne, qu'elle écrivit avec le talent que l'on sait.

Fait notable, le vicomte du Jeu ne craint pas de percer l'intimité d'une redoutable amitié qui a tant effaré les pieux biographes, les uns l'ayant prudemment passée sous silence, les autres, tel Mgr Bougaud, n'osant la nier totalement, l'ont réduite à de simples relations de cérémonie et de courtoisie. Car la Mère de Chantal fut et resta une sincère admiratrice d'Angélique Arnaud. Toutefois, le Port-Royal d'alors n'était point encore tombé dans les rets du jansénisme.

Avec autant de bon sens, Emmanuel du Jeu se refuse à évoquer l'ascension mystique de la religieuse ayant sans doute perçu les difficultés d'appréhension et de compréhension de la "vie cachée en Dieu". Pour ceux qui resteraient sur leur faim, l'on peut conseiller un petit opuscule à lire sans modération : *Le petit livret* de Jeanne de Chantal, paru dans la collection Les carnets spirituels, éditions Arfuyen, 2001. Pas davantage de place pour ces panégyriques enflammés, car l'art du dithyrambe lui est étranger, ni pour ces récits médiocres qui ne distinguent pas les bienheureux falots et les saints rayonnants. A temps et à contretemps, l'auteur fait son miel des événements et des sentiments. Page après page, qui sait lire entre ces lignes, de bonne facture et de rigoureuse composition, perçoit progressivement les délices infinies de l'ondoiement limité d'un friselis d'éternité.

Las, il nous faut aussi noter quelques paralogismes essentiellement imputables à l'absence de plusieurs lettres escamotées ou amputées jusqu'à la fameuse édition critique de *La Correspondance* de Jeanne de Chantal par la sœur Marie-Patricia Burns, l'éminente archiviste de la "Sainte Source".

Pour autant, ne boudons pas notre plaisir et goûtons cette présente réédition aux savoureux accents du passé. Tout bouillants de colère, nous devons en effet nous faire l'écho d'un bruit de rotatives annonçant la parution prochaine d'un *Saint François de Sales* par un théologien du troisième millénaire qui, non sans avoir "modernisé" - comme s'il fallait adapter ce qui demeure actuel, telle cette "nouvelle" bible réécrite... ! - le Docteur de l'Amour, va nous en resservir une vision tronquée parce que choisie par militantisme sinon par incurie et impéritie.

Somme toute, avec une somme artistique chantant le baroque, deux ouvrages historiques de première importance et une réédition opportune, l'année 2001 restera de veine heureuse dans la bibliographie salésienne comme dans le petit monde local des lettres aucunement bouleversé par une publication autant égocentrique qu'hypnagogique – attestant qu'il est toujours loisible mais périlleux de se regarder le nombril - et de médiocres ratures de plumitifs – qui nous évoquent la sourde énergie de la lassitude de l'hippopotame – dont le rêve de devenir poète est notre cauchemar.

Emmanuel Jules

Eric Suire : ***La Sainteté française de la Réforme catholique*** **(XVI^e^ – XVIII^e^ siècles).**
Presses universitaires de Bordeaux.

N'en déplaise aux esprits chagrins, nous nous efforçons chaque année de rendre compte, autant que faire se peut, des nombreuses publications afférentes à notre saint fondateur. Ce nouveau millénaire confirme tout l'intérêt que portent les historiens au salésianisme. La remarquable étude d'Eric Suire, dont une part importante de sa thèse de doctorat soutenue à l'université Michel de Montaigne-Bordeaux III évoque les glorieuses figures de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, en constitue une parfaite illustration.

Fondé sur l'hagiographie de l'Ancien Régime et les procès déposés aux archives de la Sacrée congrégation des rites, l'imposant ouvrage analyse avec pertinence et précision les raisons qui ont amené les contemporains des saints de l'ancienne France à les regarder non comme des hommes et des femmes d'exception mais comme des élus du Seigneur. En un temps où tout semble aller à vau-l'eau, rien de plus anachronique et de plus actuel que la sainteté. Comme le souligne le professeur Philippe Loupès dans la préface, « à une époque de profonde déchristianisation, la sainteté porte à sourire, …, on n'ose même pas la nommer, tant elle semble rétrograde, et l'on parle de Bernard ou de Bernard de Clairvaux plutôt que de saint Bernard ». Pourtant « certains serviteurs de Dieu décédés à l'époque moderne continuent de parler aux générations actuelles sur un ton plus juste que celui de bien des contemporains » renchérit sans ambages Eric Suire.

Il convient dès lors de se pencher sur le passé, de comprendre les aspirations et les idéaux, d'analyser différentes facettes de ces élus qui sont tout à la fois intercesseurs, modèles, témoins ou fondateurs d'une communauté, théologiens, thaumaturges et symboles de réussite religieuse.

Renouvelant les perspectives sans tomber dans les chausse-trapes des interprétations abusives, des causalités rudimentaires et des illusions rétrospectives, Eric Suire aborde en profondeur les représentations mentales de la sainteté et de sa capacité à rendre compte du catholicisme tridentin. L'espace géographique dessiné par l'auteur couvre le royaume de France auquel s'ajoutent nécessairement les pays très catholiques de culture française que sont la Lorraine et notre Savoie. Dès les prémices du Grand siècle, la France devient le nouveau phare en prenant le relais de l'Espagne et de l'Italie. Ce fut notre « siècle des saints » comme le rappelle Jean Delumeau. Or, curieusement, aucune histoire de la sainteté française n'a été entreprise pour l'époque de la Réforme catholique. Certes, l'on peut comprendre

qu'un tel sujet, pour passionnant qu'il soit, ait également de quoi effrayer. La masse des archives et le psittacisme hagiographique compliquent toute tentative d'analyse et de synthèse. Car si l'enquête juridique révèle la sainteté "réelle" à partir des témoignages de ceux qui ont vécu dans l'entourage du serviteur de Dieu, la biographie donne de ce dernier une image souvent déformée. D'un côté, le saint, tout humain qu'il a été ; de l'autre, un portrait modifié par le poids des conventions. Volontiers décriée pour sa - prétendue - complaisance et son absence - présumée - d'objectivité, la littérature hagiographique présente pourtant bien des avantages en offrant à l'historien un corpus d'une homogénéité indiscutable. Il va sans dire aussi que si les canonisés ne représentent qu'une infime partie du peuple des saints, ils offrent en contrepartie les meilleures garanties d'authenticité. Eric Suire s'est donc cantonné à l'examen des serviteurs de Dieu français élevés aux honneurs de l'autel. Parmi quarante-six chrétiens d'élite qui ont éclairé l'Eglise de France, certains demeurent très connus, à l'image d'un François de Sales, d'un Vincent de Paul ou d'une Marguerite-Marie Alacoque ; d'autres sont restés ou retournés dans l'anonymat, principalement les martyrs qui ne sont guère honorés que dans leurs familles religieuses. Qui se souvient d'un Denis de la Nativité ou d'un Agathange de Vendôme qui moururent en Indonésie et en Ethiopie ? Ainsi que le précise Eric Suire, « si les spécialistes de l'histoire spirituelle, à la suite de l'abbé Brémond, ont vu dans les grands auteurs contemplatifs les principaux représentants de la sainteté française de la Réforme catholique, la sainteté canonisée souligne au contraire la diversité des vocations et des modes de vie en présentant des exemples variés de missionnaires, de fondateurs, d'évêques parvenus au sommet de la perfection chrétienne ».

Qui fut, dès lors, le premier saint français de l'ère moderne ? Notre bienheureux Pierre Favre peut légitimement prétendre à ce statut. La vie de ce compagnon et disciple d'Ignace de Loyola, écrite par Nicolas Orlandini et publiée en 1617, fut la première biographie originale éditée dans la France du XVII[e] siècle. En 1642, l'on devait parler d'un autre jésuite, le Père Alexandre Fichet venait de choisir un titre énigmatique pour son hagiographie de Madame de Chantal : *Les Saintes reliques de l'Erothée.* Allusion probable à la formule de Nicolas Talon qui considérait que les religieuses de la Visitation étaient "les reliques vivantes" de François de Sales par opposition à ses "reliques parlantes", c'est à dire ses livres et à ses reliques corporelles.

L'esthétique baroque jouissant des faveurs du public, elle transparaît aussi dans la phraséologie des hagiographes : leurs rhétoriques recourent abondamment aux métaphores, aux jeux de mots et aux allusions symboliques. Certains en usent magistralement, d'autres en abusent lourdement. Ecoutons encore Eric Suire : « Louis

de la Rivière établit une analogie entre les missions de François de Sales en Chablais et l'aventure du crocodile parti en guerre contre la baleine » !

Un homme de vertu est un rayon de soleil, dit Trimégiste, et le raffinement de ce qui est le plus parfait en la nature. Cette profession de foi se retrouve dans la formule "d'Hercule chrétien" employée par Philibert de Bonneville, Nicolas Talon et Jean Bedel. Mais bientôt les jours de l'humanisme chrétien seront comptés ; les saints perdent leur visage aimable pour affecter une grande sévérité. L'évolution du portrait de François de Sales est très caractéristique : « Il n'est pas un épisode de son existence, note Eric Suire, qui ne soit rectifié afin de faire ressortir l'austérité d'un homme pourtant réputé pour sa bonhomie ». La canonisation du serviteur de Dieu, en 1665, a probablement encouragé cette réécriture. Il n'était plus, définitivement, un homme ordinaire, et ses hagiographes devaient insister sur ce qui le séparait du commun des mortels. Le pape Urbain VIII, dans sa refonte de la législation sur les causes des saints avait, de plus, insisté sur la nécessité des vertus héroïques, exigeant de la part des candidats aux autels un ascétisme de tous les instants.

Quelque excellentes qu'on les trouvât, certaines causes ne purent donc prospérer. Zigzagant avec l'aisance d'un attaché de la secrétairerie du Vatican sur les dossiers des soixante-douze causes déposées à l'Archivio segreto vaticano, concernant quatre-vingt-un serviteurs de Dieu morts entre le début du XVI^{e} et la fin du XVIII^{e}, Eric Suire observe que tous les personnages furent de culture française. C'était un temps où le français constituait le latin des Modernes. A cette époque, « l'Europe parlait français » comme vient de la rappeler le brillant dix-septiémiste, Marc Fumaroli.

Quelles que soient et quelque exiguës qu'aient pu paraître les conditions de reconnaissance officielle de la sainteté, sa signification n'a jamais varié : le saint demeure un intercesseur qui établit une relation entre Dieu et son peuple. En déroulant avec authenticité ce long continuum, sans un quelconque a priori rationaliste, Eric Suire ne pouvait prétendre pour autant à l'exhaustivité. La nouveauté et l'acuité de son approche offrent cependant une somme remarquable qui embrasse – sans trop étreindre – la spiritualité, la théologie, la psychologie, la sociologie, l'anthropologie et la littérature. Tous ces grands saints, qu'on prie souvent et qu'on lit peu, qui écrivaient ce croustillant français d'avant le Romantisme, ont quitté notre humanité pour s'établir dans l'éternité. En notre temps d'instantanéité et de virtualité, alors que sévissent des sycophantes stipendiés, vous en souvenez-vous ?

E. J.

Collectif : *Visitation et visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècle.*
Publications de l'université de Saint-Etienne.

L'ordre de la Visitation a retenu depuis longtemps l'attention des historiens comme en témoignent les innombrables monographies qui lui ont été consacrées ou les développements substantiels que lui accordent toutes les synthèses traitant de la Réforme catholique. Cet ouvrage collectif ajoute une nouvelle pierre, et de taille, au glorieux édifice, en rassemblant les actes d'un colloque tenu à Annecy du 3 au 5 juin 1999, sous la responsabilité scientifique des professeurs Bernard Dompnier (Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand) et Dominique Julia (Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris). Cet instrument de travail par ses mises au point et sa bibliographie générale – abondante mais forcément partielle – propose un bilan des études récentes et suggère des directions de recherche en lien avec les orientations actuelles de l'historiographie religieuse.

Il est vrai que la fondation de François de Sales et Jeanne de Chantal apparaît comme l'une des créations les plus originales de la Réforme tridentine en mettant l'accent sur la totale soumission à la volonté divine plus que sur les austérités corporelles. L'essor fulgurant de l'ordre illustre le succès du modèle proposé, empreint de cordialité et de douceur. Fondamentalement, la Visitation se définit donc par l'inventivité de sa réponse à une demande sociale ; l'ascétisme des autres ordres excluant notamment les femmes de santé fragile. En outre, et nonobstant l'absence de supérieure générale, l'ordre de la Visitation façonne son identité collective et son unité distributive par le truchement d'un échange épistolaire d'expériences et la circulation écrite de modèles de comportement.

Malgré sa diversité, ou peut-être à cause de celle-ci, cette publication dévoile des enseignements d'inégale importance. Tantôt de larges développements livrent de bien pauvres richesses, tantôt de brèves présentations synthétisent parfaitement l'état de la question avec moins de mots et plus d'esprit. Après avoir écarté les roches marmoréennes, il importe de chercher au-delà des apparences le vrai marbre. Telle l'abeille, symbole cher à Montaigne comme à François de Sales, il convient donc de butiner çà et là, et, lorsque l'on sent, devine, déduit, comprend ou sait qu'il faut déguster le nectar, l'œil s'arrête et la pensée s'anime. Forcément subjective, notre visite buissonnière souhaiterait composer un bouquet des plus belles fleurs comme les historiens distinguent les tout derniers apophtegmes.

Réchauffée par le double soleil de la religion et de l'histoire, la communication de sœur Marie-Patricia Burns rayonne de simplicité et de vérité. A l'image de la pratique des visitandines, sans bruit mais avec constance, l'archiviste de la "Sainte Source" évoque les tours et

les contours de la transmission de la tradition salésienne en signalant l'importance et l'influence de la fondatrice, le rôle du coutumier, la protection des constitutions, les réponses de Jeanne de Chantal et son souci de voir dans la supérieure d'Annecy « une Mère commune » qui veille à l'union entre les monastères. Habitée par le charme étonnant de la sincérité, sœur Marie-Patricia insiste également sur le rôle majeur de la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy qui, après avoir écrit le récit des fondations sous le contrôle de Jeanne de Chantal, transmettra ses *Mémoires* et plusieurs volumes des vies des premières religieuses où « tout ce qui est prescrit par la règle se trouve transformé dans le témoignage de la sainteté acquise par son observance ».

Les circulaires et les abrégés des vies et des vertus des visitandines, écrits après leur décès et envoyés à tous les monastères, constituent pour l'archiviste « un autre moyen d'union ». Ainsi, par un va-et-vient constant entre l'intelligence et le cœur, cet institut original, fondé sans gouvernement centralisé, sans tutelle d'un premier ordre masculin et sans autre lien que celui de l'amour qui lie les sœurs à Dieu et entre elles, a traversé les siècles, restant fondamentalement tel que les fondateurs l'avaient voulu. Pleinement conscient des difficultés, François de Sales souhaitait que les constitutions fussent établies en fonction de l'expérience vécue dans l'humilité et la vie intérieure de la jeune communauté annécienne, avant que commençât l'expansion de l'ordre. Mais un autre obstacle, cette fois insurmontable, surgira cependant : le nécessaire respect du légalisme français en matière canonique, lequel imposera le changement des constitutions. Une fois le statut juridique déterminé et approuvé par l'Eglise, la congrégation devenue ordre pouvait enfin prendre son envol. Le fait est connu, encore convient-il de situer son exacte influence : filiation avec l'Eglise et ses communautés existantes en France, oui ; paternité, non. Quelque éphémères qu'elles aient été, les constitutions originelles ont profondément rythmé la vie des visitations.

La lecture des circulaires suffit à s'en convaincre. Comme le note le professeur Dompnier, qui maîtrise visiblement le sujet, « dans une telle conception où l'unité de l'ordre est donnée comme d'essence proprement spirituelle et où l'institutionnel ne trouve pas de véritable place, l'échange de correspondances constitue à la fois un moyen et un signe de l'union ». Fondamentalement, les divers objectifs assignés à la "cordiale communication" de petites nouvelles s'ordonnent tous autour de la conception que ses fondateurs ont de la Visitation. Dans l'ensemble des relations nouées de la sorte, de maison à maison, il existe toutefois un lien privilégié, celui qui doit demeurer entre chaque monastère et celui d'Annecy à qui il convient en particulier de s'adresser lors de l'interprétation de la Règle « pour avoir été règlé et formé par son fondateur, honoré de sa présence, de

ses saints entretiens familiers, et ayant reçu de sa bouche l'explication de ses intentions en plusieurs occurences » explique le coutumier de 1637.

La direction spirituelle est au cœur non seulement de l'esprit de la Visitation mais aussi de la correspondance de Jeanne de Chantal. Le regard neuf et pertinent d'Isabelle Brian saisit l'essentiel de l'abondante correspondance de la sainte collationnée avec science et patience par sœur Marie-Patricia Burns. L'espace social, les cercles épistolaires, la fonction particulière de la lettre de direction et son héritage sont finement analysés.

De bonne lecture, il en est encore question avec la synthèse réalisée par Alessandra Torsello sur l'expansion de l'ordre en Piémont. L'imposante et novatrice esquisse de Philippe Bourdin sur les effets de la Révolution nous a aussi particulièrement séduits. Avant de remarquer les présentations harmonieuses et la conclusion lumineuse de Dominique Julia, le lecteur prendra grand soin de suivre deux autres regards : d'un côté, le travail de Paola Vismara sur *Le Monastère de la visitation et l'esprit salésien à Milan au XVIII^e^ ;* de l'autre les ingénieux développements de Stefania Nanni sur *La Visitation et la sensibilité religieuse italienne des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.*

Quand l'aurore donne de la rosée doit-on conclure ? D'aucuns resteront muets comme une alose ; d'autres, avec nous, souligneront l'importance du travail réalisé en amont par sœur Marie-Patricia Burns dans son édition de la *Correspondance de sainte Jeanne de Chantal* publiée en six volumes de 1986 à 1996. Ce colloque marque combien cette œuvre est capitale pour comprendre l'élaboration d'une tradition et sa transmission, pour déchiffrer le rôle de la fondatrice comme directrice spirituelle et comme maître d'ouvrage des chantiers de construction, et pour saisir enfin les raisons profondes de la politique d'expansion de cet ordre. Comme l'observe le professeur Julia « tout autant que le Coutumier, édité en 1628, et que les Réponses, publiées en 1632, les lettres de la Mère de Chantal ont véritablement construit le corps de la Visitation en soutenant l'action des supérieures par des réponses précises à leurs interrogations et en proposant le mode d'agir qui doit être propre à l'ensemble des monastères ».

Au final, un zeste de regret demeure : on aimerait découvrir derrière l'éclatante et généreuse frondaison de l'arbre salésien la sombre forêt des relations souvent conflictuelles entre les prélats et les supérieures, à l'image du retentissement durable qu'eut dans tout l'ordre le long conflit qui opposa la Mère de Chaugy à Mgr Jean d'Arenthon d'Alex. Mais patience. Selon les prophéties de plusieurs pythonisses, ce sujet croustillant devrait très prochainement percer

sous la plume affûtée de sœur Marie-Patricia Burns. Qu'on se le dise ! Et qu'on se prépare à savourer de la bonne encre…

E. J.

Fernand Roulier (abbé) : ***Un art retrouvé, églises et chapelles baroques du diocèse d'Annecy, 1- Voies d'approches.***
Editions Rossat Mignod.

Depuis des lustres, la Haute-Savoie était orpheline ; tout en lorgnant jalousement vers sa basse cousine, qui avait largement profité de la manne olympique pour redorer ses chemins salébreux du baroque, nous espérions une "magna carta" de nos églises et chapelles. Et comme souvent, le salut attendu au-dedans est venu du dehors. Esquissée il y a un quiquannion, la courageuse expédition du Père Fernand Roulier, recteur de la Sainte-Chapelle de Chambéry, vient de sourire à la vie.

Grande et massive, à l'image de son auteur, cette trilogie semble répondre à la "trinité sainte" d'Alfred de Vigny qui voyait dans l'homme « la volonté, l'amour et l'esprit ». Avec l'éloquence de la chaire, l'abbé Roulier passe du verbe à l'écrit sans jamais vaciller ni tomber. Car le théologien comprend souvent ce que l'historien ne peut expliquer. Bien mieux, son esprit fin et curieux, pétri de culture, manie l'angelot et le retable comme Dumas la cape et l'épée. Mais ici l'utile voyage au même rythme que l'agréable et l'authenticité triomphe de l'imaginaire, de même que le baroque vainc ceux qui le haussebecquent.

Peut-être vous souvient-il, en effet, que l'art baroque suscita la critique de superficialité. Le célèbre théoricien de l'art italien, Francesco Milizia, y voyait purement et simplement « l'excès de ridicule ». Avant que le substantif ne s'impose à la fin du XIX[e] siècle pour désigner un style, le mot fut abondamment usité comme adjectif dans le sens péjoratif de grotesque, surchargé, le baroque signifiant même pour Paul-Emile Littré « d'une bizarrerie choquante ». C'est assez dire que les philistins ne sont pas l'apanage de notre seule époque.

Dans sa monumentale étude *Deux mille ans d'art chrétien* (éditions CLD, 1997), le chanoine Emile Berthoud nous apprend que cette moquerie est née de la « totale incompréhension d'un art où un air de facilité et de fantaisie cache une âme profonde ; il fait preuve d'une attitude qui n'est que la sécurité dans la foi, la certitude dans la vérité ».

Le tome premier du Père Fernand Roulier le souligne à l'envi, fruit et ornement de la Contre-Réforme, le baroque est investi d'une

double mission : impressionner, éblouir, et transmettre un message idéologique. La foi récemment restaurée trouve son expression plastique dans des mises en scène retentissantes et grandiloquentes. Un frisson nouveau va saisir les fidèles qui peuvent désormais tutoyer du regard les portes du ciel, si proches et si belles à la fois. Dans un monde ébranlé par les conflits, les affrontements et les guerres de Religion, ce gigantesque spectacle instaure une trêve appréciable et appréciée.

En réaction contre la prédominance des formes statiques qui caractérisent les époques classiques, cet art dynamique traduit un élan vital cher à Calderón de la Barca : dans son *Grand théâtre du monde* présenté en 1645 le poète espagnol transpose le "topos" antique de la "vie conçue comme spectacle". Theatrum mundi : la vie comme œuvre d'art totale.

L'Eglise et les fidèles marchaient alors d'un même pas et leur cœur à cœur nous a légué le plus beau des héritages ; le testament d'un art sublimé. Au mot d'ordre "delectare et movere" répond en écho la formule"memento mori", parce que l'homme n'a jamais autant conscience de sa faiblesse que lorsque, debout ou agenouillé, il se sent et se comprend petit. Par l'échelle de la démesure, son âme seule peut s'élever. Et le chemin est d'autant plus impressionnant que le temple appert exhaussé sans fin.

Certes, nos édifices n'ont rien de commun avec les grandes cathédrales, les somptueuses basiliques ou les majestueuses églises qui coupent le sifflet du visiteur et le souffle du spectateur. Intrinséquement et nécessairement, notre baroque est autant modeste que populaire ; chez nous point de grande cité commerçant avec le monde ou de glorieuses cours. Moins fastueux ou exubérant, plus affectif et intuitif, l'art baroque haut-savoyard psalmodie à sa façon l'invincible puissance du Créateur. A la fois hommage et message, il carillonne, claironne ou gazouille la joie des chrétiens à grand ou petit renfort de luxe, couleurs et dorures. Il faut se poser et se reposer dans ces lieux si pittoresques. Sur les traces du Père Roulier, vous y découvrirez une atmosphère et un univers. A la suite de Sainte-Beuve, goûtez ces "après-midi flâneuses" lorsque le rideau se hisse, et que l'on découvre, du parterre ou du paradis, le changeant et majestueux décor de l'immobile éternité. Exigence d'un instinct, satisfaction d'un besoin, le baroque déborde de lueurs et de bonheur. Avec la tranquillité de l'évidence, il ouvre sur un monde enjolivé de bons sentiments. D'emblée, l'œil s'arrête sur des meubles ciselés à outrance. Désormais captif, le regard hypnotisé va caresser la mousse des nuages. Bientôt, le ciel pommelé de croquignolesques cumulus s'abeausit, avant d'exploser en bleu lustral, comme seule la Grèce antique savait le représenter.

Vertige des formes, symphonie des couleurs, harmonie du relief, rien n'échappe au patient et méticuleux déchiffrage du professeur honoraire des facultés catholiques de Lyon, qui propose selon la belle expression de Molière "des clartés de tout". Sa lumière est d'autant plus vive qu'elle puise ses rayons dans l'intelligence et le cœur. Comme tout coule de source lorsqu'on lit son récit mélodieux, ponctué de savoureuses notes. L'occasion de saluer la précieuse collaboration de Bernadette Lejay, historienne et géographe, et le concours bienveillant d'Hélène Viallet, directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie. L'ampleur de la tâche commandait la réunion de telles énergies et de telles compétences.

Au départ suggéré par le texte, le contexte s'impose très vite dans ce mémorable pèlerinage par le truchement des photographies remarquables de Denis Vidalie. La mise en page, moderne et plaisante, offre à qui mieux mieux gros plans, gravures et dessins.

C'est dire l'immensité du travail qu'il a fallu accomplir au gré des multiples et surprenants voyages, où la manifestation du divin a sans doute été parfois éclipsée par l'hospitalité des humains. C'est dire aussi que cette approche fera date non seulement par sa nouveauté mais aussi par son originalité et sa qualité. C'eût été si facile de se mettre au diapason de la production littéraire et artistique actuelle (qui nous propose péniblement – et malheureusement sans rougir - des conversations silencieuses d'esprits muets), que l'on ne boudera pas son réel plaisir. La joyeuse impatience du lecteur avide de découvrir prochainement les tomes deux et trois en constitue une parfaite illustration. Réjouissons-nous donc et soyons dans l'allégresse. Un petit trésor est né, un livre d'art nous est donné. Exultons pour la plus grande gloire du baroque.

E. J.

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

ANNECY	Société des Amis du Vieil Annecy	Maison Gallo 4, passage des Clercs 74000 ANNECY
	Académie Salésienne	Conservatoire d'Art et d'Histoire 18, avenue de Tresum 74000 ANNECY
	Société d'Histoire Naturelle	13, rue de la Paix 74000 ANNECY
	Monastère de la Visitation	11, avenue de la Visitation 74000 ANNECY
	Archives communales	Place de l'Hôtel-de-Ville 74000 ANNECY
	Archives départementales	37 bis, avenue de la Plaine 74000 ANNECY
ALBERTVILLE	Société des Amis du Vieux Conflans	Château Rouge 73200 ALBERTVILLE
BONNEVILLE	Académie du Faucigny	Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
CHAMBÉRY	Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie	Square de Lannoy-de-Bissy 73000 CHAMBÉRY
	Académie de Savoie	Hôtel du département Esplanade du Château 73018 CHAMBÉRY cedex
FAVERGES	Amis de Viuz-Faverges	Ancienne école de Viuz 74210 FAVERGES

MOÛTIERS	Académie de la Val d'Isère	Ancien Évêché 23, place St-Pierre 73600 MOÛTIERS
RUMILLY	Amis du Vieux Rumilly	Musée municipal Avenue Gantin 74150 RUMILLY
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne	16. rue Humbert-aux-Blanches-Mains 73300 ST-JEAN-DE-MAURIENNE
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	La Salévienne	Norcier 74160 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
THÔNES	Les Amis du Val de Thônes	Les Plans 74230 THÔNES
THONON-LES-BAINS	Académie Chablaisienne	Ancienne Visitation BP 99 74207 THONON-LES-BAINS cedex

AUTRES VILLES DE FRANCE

AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres	Musée Arbaud 2 A, rue Quatre-Septembre 13100 AIX-EN-PROVENCE
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie	Musée 48 rue de la République 80000 AMIENS
AUTUN	Société Eduenne	Hôtel Rolin 3, rue des Bancs 71400 AUTUN
AVIGNON	Académie du Vaucluse	5, rue Galante 84000 AVIGNON
BEAUNE	Société d'Histoire et d'Archéologie	Hôtel de Ville 21200 BEAUNE
BELLEY	Société Le Bugey	Hôtel de VILLE 01300 BELLEY
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON
	Société d'Émulation du Doubs	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON

BORDEAUX	Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Hôtel des Sociétés Savantes 1, place Bardineau 33000 BORDEAUX
BOURG-EN-BRESSE	Société d'Emulation et d'Agriculture	7, rue Jules-Migonney 01000 BOURG-EN-BRESSE
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise	2, rue du Cloître-St-Roch 28200 CHÂTEAUDUN
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Bibliothèque municipale 13, rue Lafayette 63000 CLERMONT-FERRAND
COLMAR	Académie d'Alasce	Hôtel de la Chambre de Commerce et d'Industrie 1, place de la Gare 68000 COLMAR
DIJON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	5, rue de L'École de Droit 21000 DIJON
GAP	Société d'Études des Hautes-Alpes	23, rue Carnot 05000 GAP
GRENOBLE	Institut de Géographie Alpine	Rue Maurice-Gignoux 38031 GRENOBLE cedex
LYON	Société Historique, Archéologique et Littéraire	Palais St-Jean 4, rue Adolphe-Max 69005 LYON
	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Palais St-Jean 4, rue Adolphe-Max 69005 LYON
MÂCON	Académie de Mâcon	41, rue Sigorgne 71000 MÂCON
MONTBÉLIARD	Société d'Émulation	Musée Beurnier Rossel 8, place St-Martin 25200 MONTBÉLIARD
MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres	Bibliothèque inter-universitaire 4, rue École-Mage 34000 MONTPELLIER
NANCY	Académie de Stanislas	43, rue Stanislas 54000 NANCY
NICE	Nice Historique	Palais Masséna 65, rue de France 06000 NICE

PARIS	Comité des Travaux Historiques Section histoire moderne	3 et 5, bd Pasteur 75015 PARIS
ROMANÈCHE-THORINS	Études préhistoriques	Bibliothèque CNRS 71570 ROMANÈCHE-THORINS
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Musée des Antiquités Nationales	Château 72103 ST-GERMAIN-EN-LAYE
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin	Bibliothèque nationale et universitaire BP 1029 67070 STRASBOURG cedex
TOULON	Académie du Var	Passage de la Corderie 83000 TOULON
TULLE	Société Lemouzi	13, place Municipale 19000 TULLE
VALENCE	Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme	14, rue de la Manutention BP 722 26007 VALENCE cedex
VERSAILLES	Académie de Versailles	5, rue de l'Indépendance-Américaine 78000 VERSAILLES

EUROPE

BELGIQUE

LIÈGE	Institut Archéologique Liégeois	Bibliothèque générale Services échanges Université de Liège 1, place Cockerill B - 15000 LIÈGE

ITALIE

AOSTE	Archivium Augustanum	2, place Académie St-Anselme I - 11100 AOSTE
	Académie Saint Anselme	3, rue Ollietti I - 11100 AOSTE
BARI	Annali della Facoltà di Lettere	Biblioth. Facolta Lettere Palazzo Ateneo I - 70100 BARI

CUNEO	Società per gli Studi storici, archeologici e artisti	Palazzo Audifredi I - 12100 CUENO
MONCALIERI	Centro interuniversitario di richerche sul "Viaggio in Italia"	Strada Revigliasco 6 I - 10024 MONCALIERI
ROME	Biblioteca Salesianum	Piazza Ateneo Salesiano 1 I - 00139 ROMA
SUSE-TURIN	Segusium	I - 10100 SUSE-TURIN
TURIN	Fondazione Luigi Einaudi	Palazzo d'Azzeglio Via principe Amedeo 34 I - 10123 TURIN
VERONE	Accademia agricultura, scienze e lettere	Palazzo Erbisti Via Leoncino 6 I - 37121 VERONE

SUISSE

BERNE	Bibliothèque Nationale Suisse	15 hall Wylstrasse CH - 3003 BERNE
FRIBOURG	Société d'Histoire du Canton	18, rue St-Michel Ch - 1700 FRIBOURG
GENÈVE	Musée d'Art et d'Histoire	2, rue Charles-Galland CP 516 CH - 12011 GENÈVE 3
	Société de Géographie Le Globe	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4
	Société d'Histoire et d'Archéologie	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4
LAUSANNE	Société d'Histoire et d'Archéologie	32 rue de la Mouline CH - 1022 CHAVANNE LAUSANNE
	Société Vaudoise des Sciences Naturelles	Palais de Rumine CH - 1005 LAUSANNE
NEUCHÂTEL	Glossaire des Patois de la Suisse Romande	6, avenue du Peyrou CH - 2000 NEUCHÂTEL
	Société des Sciences Naturelles	Bibliothèque de la ville Ch - 2000 NEUCHÂTEL

SION	Société d'Hisotire deu Valais Romand	Bibliothèque cantonale CH - 1951 SION
ZURICH	Antiquarische Gesellschaft	Zentral Bibliotek Zahringerplatz CH - 8025 ZURICH

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

ALIBERT Éric : *Le massif des Bauges*. Gallimard.

ALZIEU Brigitte : *Bourg-Saint-Maurice et ses environs autrefois*. La Fontaine de Siloé. Coll. : La chronique de l'autrefois.

ARMAND Hélène : *Les Alpes dans tous leurs objets*. Coll. : Objets en France.

AUTIE Dominique : *Alpes* - (Par le texte et par l'image, une invitation gourmande... Histoire et actualité de la Savoie...) Rando éditions. Coll. : La France vagabonde.

ALZIEU : *Aux frontières du Nouveau Testament*. Motifs apocryphes en Maurienne et en Tarentaise. T4 : vies et morts des apôtres, de saint Joseph et de saint Jean-Baptiste. Brépols.

BEZE Théodore : *Correspondance, 1582*. Volume 23. Réédition. Droz.

BOUVET René : *Canton de Rumilly : pré-inventaire, richesses des souvenirs : cartes postales et photographies anciennes*. Ducret.

BUZARE Josette : *Louis Armand : le Savoyard du siècle : 1905-1971. Un humaniste en action*. La Salévienne.

CHAGNY André : *En Savoie*. Fac-similé de l'édition de 1923. Illustrations de Joanny Drevet. Ateliers du Grésivaudan.

Champagny en Vanoise : un pays et des hommes. Comp'Act

CHAPPAZ Maurice : *Le voyage en Savoie : du Renard à l'Eubage*. Joie de lire.

CUSIN-BRENS : *On m'a dit...* dans Le Genevois : Histoires. Cabedita.

DA COSTA Anne, Fabian : *Costumes traditionnels de Savoie*. La Taillanderie.

DA COSTA Anne, Fabian : *Églises et retables baroques de Savoie*. La Taillanderie.

DEBARDIEUX : *Chamonix-Mont-Blanc 1860-2000*. Edimontagne.

DEPARIS Jean-Noël, Philippe : *La place du village : témoignages sur la vie d'hier et d'aujourd'hui en pays de Savoie et du Léman*. Deparis.

DEPRAZ André : *Yves Mairot ou la mesure du monde*. Rossat Mignot.

DUFOUR Alfred : *Histoire de Genève.* Que sais-je ? N° 3210 - 3e édition mise à jour. PUF.

DU JEU Emmanuel : *Le témoignage de Jeanne de Chantal.* Saints du monde - nouvelle édition. Préface de sœur Marie-Patricia Burns. Téqui.

[COLLECTIF]. *Enrico Vegetti : peintre et graveur - 1863-1951.* Catalogue de l'exposition du Conservatoire d'art et d'histoire. Conseil général de la Haute-Savoie.

[COLLECTIF] : *Les noms de famille en Rhône-Alpes*. Archives et culture.

[COLLECTIF] : C.E.R.C.O.R. *Visitation et visitandines aux XVIIe et XVIIIe siècles.* C.E.R.C.O.R. Publications de l'Université de Saint-Etienne.

FINO Catherine : *Saint-François de Sales.* Sur les chemins de l'Évangile. Biographie de saint François de Sales. Signe.

FOUGER François : *Le chemin de fer à crémaillère Aix-les-Bains - Le Revard : 1892-1937*. F. Fouger.

FRESSOZ Denis : *Société rurale.* Harmattan. Coll. : Questions contemporaines.

GERMAIN Michel, JOND Gilbert : *Thônes et les Aravis autrefois*. La Fontaine de Siloé. Coll. : La chronique de l'autrefois.

GUÉROULT Max : *La Grande Maîtresse : nef de François Ier*. Presses de la Cité.

HEYRIES Hubert : *Les militaires savoyards et niçois entre deux patries, 1848-1871 : approche d'histoire militaire comparée armée française, armée piémontaise, armée italienne.* Université Paul Valéry de Montpellier (Études militaires).

HYVERNAT Georges : *Chablais franco-suisse, Faucigny, Genevois...* Didier-Richard.

HUERTAS Monique : *Contes et légendes de Savoie*. Ouest-France.

JEANNE DE CHANTAL : *Le petit livret :* recueil fait par elle des avis reçus de son directeur rituel, François de Sales. Arfuyen. Les carnets spirituels.

JONTE-HORNECKER Marie-France : *Les grandes villes d'art en Rhône-Alpes et leurs terroirs :* des circuits de découverte au départ de Chambéry, Annecy... Glénat.

JOURDAN François : *Par dessus les cimes : les Alpes vues du ciel.* Survol des Alpes à la recherche des lumières et des reliefs les plus étonnants. Glénat.

LUZZATO Sergio : *L'automne de la Révolution : luttes et cultures.* Champion.

MAISTRE Henri de : *Joseph de Maistre.* Nouvelle édition. Perrin.

HUSNIER-GILBERT Alain : *Thonon-les-Bains.*

MEUNIER F. : *Le lac des fées.*

MULATIER Philippe : *Haute-Savoie sauvage : les carnets d'un naturaliste.* Chatel Infographie.

PASSION PATRIMOINE : Étudier, sauvegarder, valoriser : 101 associations du patrimoine en Rhône-Alpes. Hebdo Editions.

PRÊTRE Bernard : *Les derniers ours de Savoie et du Dauphiné : de Genève à Barcelonnette : essai sur la triste fin des ours alpins.* Belledonne.

PRÊTRE Isabelle : *Messages urgents pour notre siècle : François de Sales et Thérèse de Lisieux s'adressent à nous.* Médiaspaul.

RAYSSAC Marie-Claude : *Trésors et richesses des archives municipales.* Archives municipales d'Annecy.

REGOLO Luciano : *Marie-José de Savoie : la reine de mai.* Les racines de l'histoire. Racine.

ROULLIER Abbé F. : *Le baroque en Haute-Savoie.* Vol. I.

SAUVY Anne : *Chamonix, d'un siècle à l'autre.* Arthaud.

STEIN Annick : *Les maisons de montagne : les connaître, les restaurer, les construire.* Préface de Pierre-Jean Dubosson. Eyrolles. Eyrolles House Book.

TAURINES Robert : *Mémoires des saisons : gestes et traditions d'un monde paysan.* Éditions du Mont. Coll. : Mémoire.

TRACQ Francis : *La mémoire du vieux village : la vie quotidienne à Bessans au début du XX^e^ siècle.* Préface de Charles Maly. La Fontaine de Siloé. Coll. : Les Savoisiennes.

TRONCY Antoine, Laurence : *La Savoie 1900-1920. Mémoire d'hier avec les cartes postales.* De Borée.

VIOUT Jean-Olivier : *Chambéry au fil d'un siècle - 1900-2000.* La Fontaine de Siloé. Coll. : Les Savoisiennes.

VOLLERIN Alain : *Palais, musées, centres d'art en Rhône-Alpes.* Mémoire des arts.

VULLIEZ Hyacinthe : *Camille Folliet : prêtre et résistant.* Paris ; Éditions du Vieil Annecy.

WARREN Michael : *Le lac du Bourget.* (Carnets du littoral). Gallimard. Conservatoire du littoral.

WYRILL Hubert : *Réforme et contre-réforme en Savoie, 1536-1679 : de Guillaume Farel à François de Sales.* Réveil Publications.

MONTAGNE

BERHAULT Patrick : *Encordé mais libre : la traversée des Alpes*. Glénat. Coll. Hommes et montagnes.

BONATTI Walter : *Montagnes d'une vie*. Guérin.

BRESSANT Béatrice : *L'ABCdaire du Mont-Blanc*. Flammarion.

CACHAT Jean-Michel : *Les carnets de Cachat le Géant :* mémoires de Jean-Michel Cachat dit "Le Géant", guide de Monsieur de Saussure, paysan de la vallée de Chamonix. Préface de Paul Guichonnet. La Fontaine de Siloé. Coll. : Carnets de vie.

COLONNEL Mario : *Le Mont-Blanc*. Castor et Pollux.

GREVOZ Daniel : *Guide de haute montagne : une passion, un métier*. Presses Universitaires de Grenoble. Coll. : L'empreinte du temps.

JEUDY Jean-Marie : *Chamonix-Mont-Blanc*.

REBUFFAT Gaston : *Un guide raconte*. Denoël.

POÉSIE, ROMANS…

BROSSARD LE GRAND Monique : *Marie des Torrents*. Lattès.

DAVID Oscar : *Inédits*. Licorne.

FAIVRE Paul : *La légende du lac d'Annecy*. P. Faivre.

GAY Jean-Paul : *Le neveu de Gaspard : le roman d'un colporteur.* Grand prix du pays du Mont-Blanc. La Fontaine de Siloé. Coll. Les chants de la terre.

GÉRARD Jacques : *Sur les pas du docteur Gérard*. La Fontaine de Siloé.

GEX Amélie : *Veillées de Savoie. Nouvelle édition de "Vieilles gens et vieilles choses, histoires de ma rue et de mon village"*. Préface d'Henry Bordeaux. Gyss Dardel.

GUEYRAUD Jean-Marie : *Tout le monde t'attendent… dans le vert paradis des amours enfantines*. La Fontaine de Siloé.

LUGAND Fernand : *Carnets de guerre d'un "poilu" savoyard : mémoires et souvenirs de Fernand Lugand*. La Fontaine de Siloé. Coll. : Carnets de vie.

MARTIN-PILLET Renée : *Ton père tu honoreras ; Joseph 1900*. La Fontaine de Siloé. Coll. Les chants de la terre.

MIQUEL Pierre : *Des inconnues*. Paris, Gallimard, 1999.

SAMIVEL : *Chant pour les morts en montagne*. Préface de Maurice Herzog. Les Amis de Samivel.

PÉRIODIQUES...

Alpes n° 11, avril-juin 2001 "*L'or des alpages : fromages et fromagers*" (contient : La chute du Sérac, par Marie-Anne Guérin ; La civilisation de la tomme, par Marie-Thérèse Hermann).

Alpes n° 12, juillet-septembre 2001 "La montagne au féminin" (contient : Haute couture en haute montagne, par Anne da Costa).

Amis du Val de Thônes n° 25, année 2001 "*Lou diton : les dictons, semin d'sajéesse e brin d'malice... = graines de sagesse et brins de malice...* : proverbes, dictons et réflexions recueillis et traduits par Ida Mermillod dans le langage savoyard des Villards-sur-Thônes.

Art et mémoire n° 20, décembre 2001.

Bessans jadis et aujourd'hui n° 46, hiver 2001-2002, "Le climat à Bessans".

Cahiers du vieux Conflans n° 162, année 2001. (Contient : Tours-en-Savoie, par Florian Drouet).

Études savoisiennes n° 9-10, années 2000-2001 (Contient : Les biens communaux du Haut-Chablais de 1814 à 1914, par Jérôme Bouffand).

Histoire en Savoie n° 1 (nouvelle série, 2001 "1848, quel destin pour la Savoie ? " de Maurice Messiez avec le concours de Paul Guichonnet.

Histoire en Savoie n° 2 (nouvelle série, 2001 "La Savoie du Nord et la Suisse : Neutrzlisation, zones franches" de Paul Guichonnet.

Histoire de l'art n° 48. Parure et costume. APAHAU

Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 103, "La deuxième campagne d'Italie et les conséquences de la bataille de Marengo" : actes du colloque international de Chambéry, 9-10 novembre 2000. Réunis par Maurice Messiez et Christian Sorrel.

Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, t. 104, BURNS Marie-Patricia, "Dans l'ombre et la lumière de la canonisation de François de Sales, Françoise Madeleine de Chaugy".

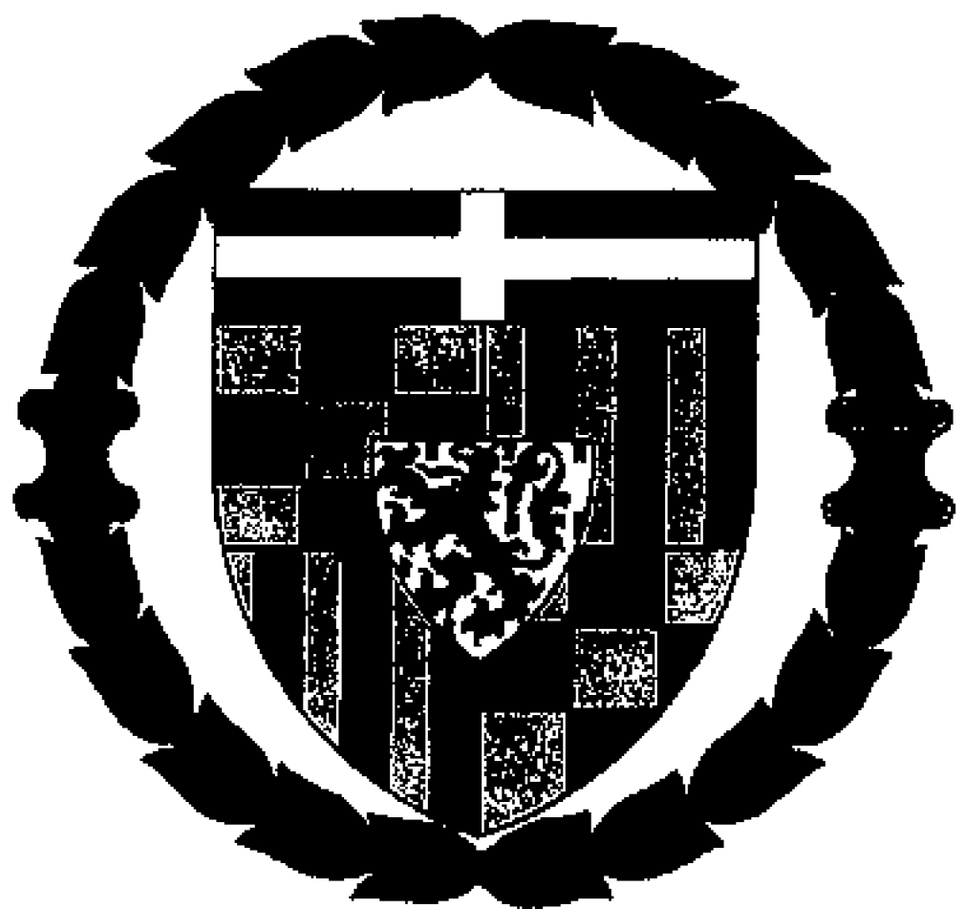
Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, t. 105, DE LA CORBIÈRE, M. PIGUET, SANCHI : "Terres et châteaux des évêques de Genève : les mandements de Jussy, Peney et Thiez des origines au début du XVII^{e} siècle."

Revue des études maistriennes n° 13, année 2001 "Joseph de Maistre" : actes du colloque de Chambéry.

Bibliographie dressée par Isabelle Bouvier,
et Nathalie Costa

142e ANNÉE 2002

La Revue Savoisienne



La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président : M. Paul GUICHONNET, O.☸, C.✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève.

Vice-Présidents : M. Georges GRANDCHAMP ☸, ⚜, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier "Pro merito milentsi" de l'Ordre de Malte, président de la Société des Amis du vieil Annecy.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, O.✪, professeur de Lettres honoraire.

M. Bernard PREMAT, professeur de philosophie honoraire.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOUILLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ⚜, vice-présidente des Académies Chablaisienne et Salésienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Vincent BENEY, M. Jacques CHATELAIN.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : Mme Nathalie COSTA.

Directeur adjoint : M. Emmanuel JULES.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Robert BRUNEL, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET.

Vice-président : M. Georges GRANDCHAMP.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL; MM. Vincent BENEY Jacques CHATELAIN, François DETURCHE.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1997 AMORETTI Guido (Général), conservateur du Musée Pietro Micca, Turin (Italie).
1985 S. Ex. Mgr BARBIER Hubert, ❁, ancien évêque d'Annecy, archevêque de Bourges.
1998 BORY Jean-René, conservateur du musée des Suisses à l'étranger, Copper.
1995 BURNS Sœur Marie-Patricia, archiviste de la Visitation d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ❁, O. 🎖, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en droit, professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1975 HAYEM Robert, O. ❁, C. 🎖, préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-les-Metz.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, officier dans l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, archiviste honoraire de la communauté urbaine, Strasbourg.
1990 † NOVARINA Maurice, C. ❁ de l'Académie des beaux-arts (Architecture), Thonon-les-Bains.
1950 OURSEL Raymond, ❁, O. ✪, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, docteur-ès-lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Mâcon.
1984 RABUT Elisabeth, (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1999 ROULIER Fernand (Abbé), Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, recteur de la Sainte-Chapelle, Chambéry.

LISTES DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2002)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, 🎖, ✪, professeur, vice-président du Conseil régional chargé des formations initiales, Annecy.
1989 BENEY Vincent, retraité, ancien administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1996 BEXON Alain, cadre administratif, Annecy-le-Vieux.
1987 BONNET Paul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1989 BOUCLARD Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1969 BOURQUARD Léon, O.✪, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), Bibliothécaire, Annecy.
1981 BRÉGNAC Guy, O.✪, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la Revue Savoisienne. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1977 BRUN Claire (Mme), O. ⚜, C. ✪, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.

1981 BRUNEL Robert, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy-le-Vieux.

1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir à la Banque Laydernier, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane.

1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, vice-président de l'Académie Florimontane, Talloires.

1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie Florimontane, Annecy-le-Vieux.

1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), O.✪, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.

1998 COSTA Nathalie, libraire-éditeur, Directeur de la Revue Savoisienne, Annecy.

1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.

1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.

1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des St Maurice et Lazare, ✪, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, Sainte-Foy-lès-Lyon.

1988 † DÉTRAZ Gérard, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

1989 DETURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.

1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.

1978 DUJOURDY Simone (Mme), ✪, retraitée de l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.

1981 FASSIER Robert (général), O.❋, C. ⚜, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.

1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.

1962 GABION Robert, chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.

1948 GRANDCHAMP Georges, ❋, ⚜, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président de la Société des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.

1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.

1947 GUICHONNET Paul, O.❋, C. ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, président de l'Académie Florimontane, membre correspondant de l'Institut, Bonneville.

1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❋, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.

1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.

1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.

1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.

1984 LEUSSE DE SYON (S. Ex.) Bruno de, C.❋, grand officier⚜, ⚜, ambassadeur de France, maire de Nernier.

1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Gruffy.
1992 PREMAT Bernard, professeur honoraire de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1963 † RATTÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1974 REGAT Christian, guide touristique, président de l'Académie Salésienne, Meythet.
1988 ROLLET Yolande, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1975 ROSSET Emile, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, fondateur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1998 SCHNEIDER Nicole, secrétaire de l'Académie Salésienne, Veyrier-du-Lac.
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, O. ✪ chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'Art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ✵, ⚜, ✪, Annecy.
1987 SOCQUET Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ✪, ⚜, médaille de la Résistance, Megève.
1987 TERREAUX Louis, ✵, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ⚜, 1939-1945, O. ✪, directeur honoraire d'école, Saint-Cyr-sur-Mer.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ✵, ⚜, ❀, O. ❀, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ✪ , lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1977 BAUD Aimé, O. ✵, O. ✪, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux Vieux Quartiers d'Annecy, Annecy.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Artemare.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1963 BOSSON Charles (Maître), O. ✵, ✪, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.

1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), ⚜, chirurgien-dentiste honoraire, maire honoraire de Talloires, Talloires.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), écrivain, Neydens.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1993 CATTIN René (Dr), médecin en retraite, Cran-Gevrier.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
2000 CHAUBET Daniel, ingénieur, historien, Chambéry.
1969 COLLIARD Lauro, ⚜, C. ✪, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1995 COMBAZ André, directeur retraité, Paris.
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (Mme), Reignier.
1982 COUTIN Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1991 DÉPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
1990 DUBEY Jean-François, ⚜, officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (Suisse).
1999 DUPRAZ Paul, agrégé d'italien, professeur honoraire, chevalier des Palmes Académiques, Chambéry.
1996 GAILLARD Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur d'anglais honoraire, Veyrier-du-Lac.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1975 JANIN Roger, instituteur, Annecy.
1968 LAEUFER Pierre (général), O. ❋, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1998 LANÇON Christiane (Mme), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA-CROCHON Suzanne (Mme), professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Monaco.
1994 LAVILLE Claude (Mme), O. ✪, retraitée de l'Education Nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1967 LAVOREL André, ⚜, chevalier dans l'Ordre du Mérite, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, architecte, Annecy.
1999 LAVOREL Jean-Claude, garagiste en retraite, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2000 MARQUET André, conservateur du Patrimoine (D.R.A.S.M.), Annecy.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, ✪, docteur-ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, Chambéry.
1997 PERRILLAT Laurent, docteur en histoire, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques, Grenoble.

1986 PERSOUD Josiane (Mme), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), ✪, professeur honoraire d'Histoire, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 ROSSET-BLUDZIEN Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ✪, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), ✪, docteur, professeur, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, ⚜, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'Histoire, Annecy.
2001 ANDRÉ Raymond, retraité de l'industrie, Saint-Jorioz.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Copponex.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAUDOZ Maria (Mlle), ⚜, ✪, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1999 BERAUD Sandrine (Mlle), auteur-compositeur, Annecy-le-Vieux.
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, O. ⚜, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
2000 BLANC Hélène, préfet honoraire, La Roche-sur-Foron.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres città di Castello (Italie).
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, Maire de Villaz.
2001 BONNET Gilles, assureur, Cuvat.
2002 BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-Saint-Bernard
2000 BORTOLI Constant (de), retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1998 BOUCHARD Françoise (Mme), retraitée de l'Education Nationale, membre de la Société des gens de Lettres, Saint-Franc.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ✪, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1980 BOUVIER D'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.

1976 BOY Gabriel, ⚜, ingénieur T.E.P. honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1974 BROCARD Jean, O. ✵, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1999 BROILLET Philippe, historien, Hermance (Suisse).
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiâtre, Château-Thierry.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), ex-guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1996 CARRIER Robert, retraité de l'Education Nationale, Toulouse.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des Postes, Annecy-le-Vieux.
1988 CHARPENTIER-VUILLEZ Jean-Pierre (général), ✵, O. ⚜, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1997 CHATENOUD Paulette (Mme), Annecy-le-Vieux.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2000 CHEVRIER Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
1980 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, Giez.
2000 COCHARD Michèle (Mlle), retraitée, Annecy.
1997 COHEN Henri, C. ✵, O. ⚜, directeur d'industrie, Saint-Jorioz.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en ordontostomatologie, Vérone (Italie).
2001 COPPIER Julien, attaché de Conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 CORBIERE (de la) Matthieu, docteur en Histoire, Annecy.
2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur de langues anciennes en classes préparatoires Lycée Berthollet, Annecy.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1989 CROLARD Anne-Marie, ex-guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1989 CROLARD René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy.
1995 CURTET Marcel, retraité, Cran-Gevrier.
1989 DAMILANO Raoul, médaillé d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1989 DARSY Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
2002 DASNIÈRES DE VEIGY Thierry, Sillingy.
1999 DAVIGNON Jean-François, professeur d'Université, Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), Annecy.
1986 DECERIER André, O. ⬡, professeur honoraire au Lycée du Parc, Lyon.
1982 DELAVENAY Emile, ✵, ⬡, professeur honoraire d'Université, Vence.

1972 DELÉTRAZ Cyprien, ☼, ⚜, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 DELUERMOZ François, retraité de l'Armée, Sevrier.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Islamabad (Pakistan).
2000 DEMOTZ François, professeur, Lyon.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1998 DÉPOMMIER Denis, chercheur, directeur de l'institut de France de Pondichéry, Pondichéry.
1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
1998 DESCOTES Dominique, artisan, Bondy.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, Ayze.
2002 DRUGE Maurice, proviseur honoraire, Saint-Jorioz.
1974 DUBY Jean, O. ⚜, O. ❍, ⚜, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1996 DUCHATEL Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, Annecy.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), secrétaire retraitée, Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ☼, ⚜, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1996 DUCROT Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-Offset, Lovagny.
1991 DUMONT Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1983 DUMURGIER Patrick, ☼, administrateur civil, Paris.
1999 DUPRAZ Pierre, professeur, Passy.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1992 DUTRONC Myriam (Mme), Annecy-le-Vieux.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2000 ESPINASSE Jean-Claude, spéléologue, Annecy.
1994 EUVRARD Anne-Marie (Mme), fonctionnaire internationale en retraite, Annecy.
1999 FAETI Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1995 FELISAZ Claudette (Mme), Mégevette.
2001 FERRANDON Danielle, Annecy.
1995 FERRI Françoise (Mme), professeur, Annecy-le-Vieux.
1997 FERTIN Jacqueline (Mlle), ⚜, ❍, conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des établissements Montant, Annecy.
1989 FOL Michel, chargé de mission à la direction de l'Enseignement Supérieur, Anthony.
1980 FONLUPT Louis (Dr), O. ⚜, docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Éducation Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
2000 GACHE Sylvain, étudiant, Annecy.
1992 GAILLARD Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole Nationale de Musique, Annecy.

1998 GALLAY Andrée (Mme), professeur honoraire d'Italien, Annecy-le-Vieux.
2001 GANTELET Léo, retraité informatique, Seynod.
1989 GARCIN André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de littérature et d'Action Savoie, Dampierre-en-Burly.
1997 GARIN Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
1988 GAVARD LE FRONT Simone (Mme), Annecy.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1998 GEORGES Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
2001 GOIX Philippe, chargé de production, Annecy.
1995 GONNET Jean, retraité, Annecy.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Apremont.
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.
1993 GROSSE Monique (Mme), Aix-les-Bains.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, docteur-ès-lettres, Lyon.
1986 GUIGNÉ Jacques (Comte de) ❋, ⚜, Genève et Annecy-le-Vieux.
1996 GUYON Colette (Mme), retraitée, Annecy.
1989 HECKMANN Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1986 IANACCI Jeanine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1990 JACQUET Renée (Mme), Annecy;
1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
1996 JOLIVET-PADON André, secrétaire de mairie, Faucigny.
2002 KISS Eva, professeur ENMD, Annecy.
2002 KISS Georges, professeur ENMD, Annecy.
1986 LABADIE Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1987 LACROIX Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1984 LATTA Claude, ❍, professeur d'histoire, docteur en Histoire, lauréat de l'Académie Française, Montbrison.
1988 LAVÉDRINE Georges, ⚜, ex maire-adjoint, Annecy.
1988 LE GALL Marie-Lise (Mme), professeur de biologie, retraitée, Montpellier.
1992 LEJEUNE Marcel, E.D.F.-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1994 LEVET Marguerite (Mme), Albens.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
2000 LONGO Raphaëlle (Mme), professeur d'histoire-géographie, Farges.
1994 MARLETTA paolo, écrivain, Rome (Italie).
1990 MARRO Monette, ⚜, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur, Argonay.
1992 MAURICE-DEMOURIOUX Gilbert, retraité, Viuz-en-Sallaz.
2002 MERCIER-GUYON Catherine, guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2000 MÉGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.
1995 MERMOUD Albert, retraité, Antony.
2002 MESSIEZ Maurice, président de la SSHA, Cruet.
1995 MEYNIER Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
2000 MILHOMME Clothilde (Mme), Annecy.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), ❍, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1979 MONNIER Victor, Genève.
1995 MONTANIER Jacqueline (Mme), directeur commercial, en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1993 MOREL Marie-Germaine (Mme), ✿, Annecy.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste honoraire, chevalier dans l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand, Annecy-le-Vieux.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, Faverges.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
1975 MUSSET Micheline (Mme), Vagnas.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1996 OBERKAMPF Marjolaine (Mlle), professeur d'école, Veyrier-du-Lac.
1996 ORESKO Robert, professeur d'université, Londres (G.B.).
1994 PAILLE Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 PAOLI Françoise (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy-le-Vieux.
1991 PASQUIER Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1994 PATTORET Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, ex guide-conférencier d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Seynod.
1998 PERRET Jean, industriel, président du syndicat national du décollerage, Cluses.
1998 PERRIER Line (Mlle), dialectologue, Saint-Jean-d'Arvey.
2001 PERRILLAT Nicolas, musicien, Le Grand-Bornand.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'Histoire honoraire, Monptellier.
1998 PHILIPPE-JANON Christian, éducateur sportif, Seynod.
2002 PHILIPPE Paul, conseiller information, Annecy.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1986 POCHAT Raymon (général), C✿, ⚔, 1939-1945, et l'O.E., Annecy-le-Vieux.
1991 POLLET-VILLARD Léon, retraité, La Clusaz.
1977 † POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1995 PONS Alice (Mme), retraitée de l'Education Nationale, Annecy-le-Vieux.
1991 PORRET Nicolas, président de la Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1998 PORTIGLIATTI Jean-Noël, professeur, Annecy.
1997 QUINSONAS (DE) Odon, Le Touvet.
1989 QUOEX Franck (abbé), Chevalier de l'Ordre constantinien de Saint Georges, professeur, Strasbourg.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1992 † RAYNAUD Franziska (Mme), professeur émérite des Universités, ⚔, O. ✠, commandeur dans l'Ordre national du Mérite de la République fédérale d'Allemagne, Neuilly-sur-Seine.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1992 REY Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, en retraite, Annecy.
1995 RICHARD Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.
1999 RITZ Pierre, retraité, Annecy.

2002 ROBILLOT Michel, Crédit Agricole, Seynod.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 ROSIER Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1987 ROUGH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.
1983 ROUGE Carmen (Mme), Frétérive.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Chatelard.
1999 RUBY Denise (Mme), professeur honoraire d'Histoire et d'Histoire de l'art, Le Rainey.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O. ✱, ✪, député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SEMREN Jacques, inspecteur principal du Trésor Public, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-sur-Champagne.
1992 SORREL Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1999 STELLO François, retraité de l'enseignement agricole privé, Annecy.
2001 SUSCILLON Michel, conseiller scientifique, Meylan.
1996 SYLVESTRE René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
2000 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, Vérone (Italie).
1993 THABUIS Michel, maire de La Roche-sur-Foron.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Saint-Marcel.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
1998 TYL Yves, professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Saint-Jorioz.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, Brenthonne.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mlle), Annemasse.
1996 VARLET Catherine (Mlle), professeur de Lettres, Boège.
2001 VERCIN André, ingénieur-urbaniste, La Roche-sur-Foron.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière en retraite, Poisy.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ex maire, Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1987 VIRIOT Denise (Mme), Annecy.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Thiez.
1999 VUILLEUMIER Christophe, historien, Genève (Suisse).
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 WESTRADE Michel, président du tribunal du Travail, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), ✪, professeur honoraire, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE[1]

SÉANCE DU 9 JANVIER 2002
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Après avoir présenté ses vœux à l'assemblée, le président rend hommage à la personnalité et au rôle public de maître Charles Bosson, membre associé de l'Académie Florimontane, décédé depuis peu. Il rappelle aussi le souvenir de Mlle Yvonne Dagand, membre effectif - et longtemps très actif - de notre compagnie.

Il félicite Mme Georgette Chevallier pour sa récente promotion au grade d'officier dans l'Ordre des Palmes Académiques, et M. l'abbé Fernand Roulier pour la sortie de son remarquable ouvrage sur *"Un art retrouvé : églises et chapelles baroques en Haute-Savoie"*, qui est le premier de trois volumes annoncés.

Sont signalées la souscription pour le livre consacré à *"Balme en Pays Rochois"*, préfacé par Paul Guichonnet, et la conférence organisée par la société La Salévienne le samedi 12 janvier à Présilly et assurée par notre président, sur *"La neutralisation, un aspect peu connu de l'histoire de la Savoie"*.

La secrétaire, au nom de l'assemblée, remercie le président de ses souhaits et lui exprime ceux que l'Académie Florimontane lui présente respectueusement et très cordialement. Elle donne lecture du procès-verbal de décembre 2001, qui est approuvé à l'unanimité.

C'est ensuite Mlle Hélène Viallet qui traite un sujet original et spécialement intéressant : *"Le dénombrement de la gabelle du sel de 1561"*[2]. Elle a bien voulu résumer sa communication comme suit.

Après avoir recouvré ses États au traité du Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), le duc Emmanuel-Philibert entreprend une politique de reconstruction administrative et militaire.

Pour s'en donner les moyens, il instaure un impôt indirect, la gabelle du sel. La fourniture de cette précieuse denrée, qui permet notamment la conservation des aliments, devenait un monopole d'État. Chaque foyer avait obligation de ne s'approvisionner qu'aux greniers à sel ducaux, au tarif de 10 florins le sac (environ 115 litres), dont 4 florins pour la valeur marchande, et 6 pour l'impôt. Dans un premier temps, ce fut un échec, aucune consommation minimale n'ayant été imposée.

Il apparut alors nécessaire de faire procéder à un recensement tête par tête de "tous les prenant sel", gens et bétail, afin d'assurer une consommation certaine en fixant la quantité minimale de sel que chaque individu devrait consommer : environ 11,4 kg par an et par personne. Les pauvres étaient exempts de la taxe, et les enfants de moins de 5 ans n'étaient pas considérés comme des consommateurs.

Le dénombrement, établi d'une paroisse à l'autre durant toute l'année 1561, constitue le premier recensement nominatif complet de la Savoie (à l'exception des territoires du Chablais alors occupés par les Bernois et les Valaisans, et probablement aussi l'un des plus anciens en Europe sur une telle étendue. Il concerne les départements actuels de Haute-Savoie et de Savoie, une partie de celui de l'Ain, et 18 paroisses faisant partie aujourd'hui du canton de Genève.

---

(1) La liste des membres présents aux séances de l'académie est consultable à la permanence.
(2) Publié dans la présente revue à la page 129.

Chaque famille fait l'objet d'un recensement par tête : nom et prénom du chef de famille, prénom de l'épouse, prénoms des enfants, gendres et brus, prénom des domestiques. L'âge des personnes n'est pas indiqué, mais on précise les enfants de moins de cinq ans.

Les professions non agricoles sont le plus souvent indiquées, en tous cas dans les villes et bourgs. On dénombre les exempts : pauvres et misérables ; les absents sont également notés.

Le bétail prenant sel est recensé : bovins, ovins, caprins, chevaux mais il semble manquer les mulets. Malheureusement, nous ne possédons pas le recensement du bétail pour le Faucigny.

Le dénombrement est une source extraordinaire pour les historiens, mais il ne doit pas échapper à la critique. En premier lieu, il n'est pas établi avec la rigueur de notre époque férue de normes ; en second lieu, comme tout document à but fiscal, il est sujet à de fausses déclarations. La notion de pauvreté, par exemple, est difficile à appréhender.

Néanmoins, la richesse de son contenu autorise une exploitation très large.

Le dénombrement de 1561 est par nature une photographie de la population à un moment donné, il ne permet pas de dessiner des mouvements démographiques, car très peu de registres paroissiaux ont été conservés pour cette période. Il montre cependant que la population est très nombreuse, parvenue à un maximum qui sera bientôt effacé par les pestes et les malheurs des guerres. On peut estimer la population des deux départements actuels à 400 000 habitants.

D'autres informations, très intéressantes pour l'historien, peuvent être fournies par le dépouillement du recensement : nombre de personnes par feu, composition et structure des familles, aperçu sur les différentes catégories sociales : le clergé a été étudié par l'auteur de cette communication dans le volume de Mélanges à la mémoire de Roger Devos, qui avait beaucoup utilisé le dénombrement pour ses travaux.

Enfin, il constitue une source précieuse pour les généalogistes.

Le dénombrement de la gabelle du sel n'a pas encore fait l'objet d'un dépouillement systématique : il faut reconnaître qu'il est assez difficile à déchiffrer, Des monographies l'ont utilisé. Les documents originaux se trouvent aux Archives départementales de la Savoie, mais sont consultables sur microfilms ou sur CD Roms dans les deux services d'archives.

Après les questions que pose le public, particulièrement nombreux ce jour, et après les remerciements du président à la conférencière, la séance est levée à 18h 35.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2002

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président évoque le décès de M[me] le docteur Suzanne Ratié que la maladie a longremps tenue écartée de nos manifestations mais qui fut, en son temps, un de nos membres les plus actifs et les plus marquants.

Il se réjouit de la sortie de *La Revue Savoisienne* 2000 et remercie tous ceux qui s'en sont occupés.

Il annonce les deuxièmes journées d'Histoire en Velin les 16 et 17 février, et la conférence à la Salévienne de Gérard Lepère sur "Les chemins de fer à voies étroites en Savoie et Haute-Savoie depuis 1838" dans la salle des fêtes du Châble le 23 février.

M.Grandchamp rappelle le souvenir de M. Alex Bégneu, photographe, archéologue, et spéléologue, qui fut Florimontan de 1954 à 1965 et à qui l'on doit d'intéressants travaux sur les grottes du Veyrier, travaux souvent menés avec notre regretté confrère Bernard Ruffet.

Sont annoncées les sorties des ouvrages suivants : le tome 106 des *Mémoires et Documents* de l'Académie Salésienne consacré à Françoise Madeleine de Chaugy par sœur Marie-Patricia Burns ; une réimpression de l'ouvrage de Marc Leroux, *La Haute-Savoie*, précédée d'une préface de notre consœur Mme Françoise Garin ; le n° de 2001 des *Mémoires et Documents* de l'Académie du Faucigny dans lequel Jacques Perret traite d'Hippolyte Perret, conseiller d'Etat, conseiller général de la Haute-Savoie et maire de Samoëns ; et le travail de l'historien Nicolas Carrier sur *La Vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Age*.

Le procès-verbal de janvier est lu et approuvé.

M. Claude Guichet fait alors l'historique de la famille Machard' et de son implantation à Annecy.

Joseph-Marie Machard, né à Veyziat dans une famille de négociants, achète en 1814 une maison située à l'angle de la rue Notre-Dame et de la place qui porte le même nom (c'est-à-dire ce qui était, il y a peu, la librairie Grandchamp).

Ses deux fils se partagent la maison en 1818. Après tirage au sort, Désiré, l'aîné, reçoit le second lot, soit - entre autres - l'appartement du deuxième étage. Il achètera plus tard à son frère la partie de cette maison, qui lui avait été dévolue lors du partage. Et il se rendra par la suite acquéreur, auprès de différents propriétaires, d'un appartement situé sur l'arrière de cette maison, au second étage et d'une chambre au troisième étage. Sans compter les galetas et une cuisine au premier étage.

En 1847, il crée à Annecy une fabrique d'objets de quincaillerie, ensuite une forge et aussi une fabrique de briques. C'est pour cette fabrique qu'il a fait creuser le "canal Machard" dans le quartier de la Prairie.

Ce Désiré avait plusieurs enfants dont Étienne, né en 1824.

Voulant sans doute réduire son activité, Désiré Machard vend la plupart de ses biens à ses fils.

Il est âgé de 74 ans lorsqu'il décède et les enfants Machard se partagent la succession.

Le conférencier montre que les fils Machard se sont montrés aussi dynamiques que leur père et combien la famille Machard était intraitable dans les affaires, même entre frères.

Étienne, le quatrième fils, professeur de chimie et industriel, est l'un des réorganisateurs de notre société.

M.Guichet termine son exposé en évoquant la brillante carrière de Désiré Machard, le petit-fils de l'homme d'affaires dont il porte le prénom.

Le président remercie vivement le conférencier pour cette étude très fouillée, qui fait revivre non seulement une famille mais aussi une époque de la vie annécienne.

La séance est levée à 18h 15.

SÉANCE DU 6 MARS 2002

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Des vœux de prompt rétablissement sont formulés pour M.Christian Regat actuellement hospitalisé, et des félicitations sont adressées à Cédrick Jahier, le fils des gardiens de Montrottier, qui va se marier le 1er juin à Lovagny, ainsi qu'à notre confrère J.Y. Mariotte, promu officier dans l'ordre des Arts et Lettres.

(3) Publié dans la présente revue à la page 149.

Le président remercie Mme Montanier qui, à la suite de la communication de M.Claude Guichet, a envoyé à l'Académie Florimontane des documents concernant les Machard, et à M. Daniel Chaubet qui a offert à notre bibliothèque son récent ouvrage consacré au roman *Le Chevalier errant* de Thomas III de Saluces et un livre, plus ancien, sur l'Alpinisme.

De la part de Mme Boullard, bibliothécaire, il est annoncé qu'une permanence sera assurée dans le local provisoire du 3, place du Château, le lendemain des séances mensuelles du 2e trimestre 2002, soit les 4 avril, 16 mai et 6 juin.

C'est alors le président lui-même qui s'adresse à l'assemblée pour lui parler de l'abbé Fontaine[3].

Pour étudier la vie et l'œuvre de l'abbé Joseph Fontaine, l'une des personnalités les plus intéressantes de la Savoie du XVIIIe siècle et l'une des plus mal connues, le conférencier a pu utiliser des documents que cet abbé avait cachés sous le plancher de son appartement avant de quitter Annecy pour l'émigration.

Il ne faut pas confondre Joseph Fontaine avec son homonyme l'abbé Jean-Claude Fontaine.

Joseph Fontaine est né en 1745 à Boëge, a fait ses humanités à Chambéry et passa brillamment un examen théologique en 1769. Il est ordonné prêtre en 1771 par Mgr Biord. La même année il est nommé professeur de philosophie au collège royal d'Annecy. Il n'exercera jamais de ministère paroissial et sera uniquement un professeur. Il enseignera la philosophie et les mathématiques - qui comprenaient alors également la physique. Il sera un novateur en pédagogie (introduisant, par exemple, dans son enseignement les découvertes de Newton) et un chercheur.

Il a composé et publié à Annecy en 1779 un *Nouveau plan de mathématiques* qui fut très favorablement apprécié par des savants comme Laplace et Lalande.

A l'époque où l'on ne parle que de ballons et d'aérostats, Joseph Fontaine a conçu un nouveau ballon révolutionnaire. Ses expériences ne furent certainement pas étrangères à son élection de membre correspondant de l'Académie des Sciences de Turin.

L'abbé Fontaine jouira aussi à plusieurs reprises de la faveur royale.

Il est donc, à la veille de la Révolution, un notable très à l'aise.

L'un des premiers à Annecy à être en 1793 un prêtre assermenté, Joseph Fontaine est le seul ecclésiastique du diocèse qui ait longuement défendu et explicité son attitude, dans les documents qu'il cachera sous le plancher de son appartement, avant de quitter Annecy.

Pendant un certain temps, il essaya de se maintenir dans sa position de prêtre-citoyen mais les désillusions allaient pour lui rapidement s'accumuler. En effet, il se trouvait en Savoie à contre-courant. Devenu suspect, il fut emprisonné pendant quelque temps au Palais de l'Ile. Libéré, il décida de quitter la Savoie.

Mal accueilli à Turin, il partit en Russie. Il serait mort en 1756, à l'âge de cinquante et un ans.

Le vice-président Grandchamp remercie M. Guichonnet pour ce brillant exposé et l'on salue la présence de l'inventeur, M. Philippe (Paul), qui a eu la chance de découvrir les documents cachés et l'amabilité de les prêter.

La séance est levée à 18 h 35.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2002

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président annonce que la promenade annuelle aura lieu cette année à Chambéry, le 13 juin.

En complément de ce qui a été dit à la séance du mois dernier, il est précisé que les permanences place du Château auront lieu tous les jeudis (sauf le jeudi de l'Ascension).

On rappelle qu'un bulletin de souscription est disponible pour l'ouvrage d'Anne Burtin et Michèle Pachoud-Chevrier sur les *Potiers et Céramistes des Pays de Savoie*.

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et approuvé.

M.Georges Grandchamp signale et commente la dernière livraison de l'Académie Chablaisienne (tome LXIX - 2001) qui comporte un mémoire consacré à *L'Histoire de l'Académie Chablaisienne de 1886 à 1966* par François Devaut. «Cette évocation, dit M.Grandchamp, est l'heureuse occasion de souligner l'apport d'une société académique traditionnelle à la connaissance d'une des plus anciennes provinces de Savoie». Il termine en rappelant le remarquable discours que l'actuel président de l'Académie Chablaisienne, M. Joseph Ticon, a prononcé à l'occasion de son admission à l'Académie de Savoie, sur «Les débuts du thermalisme à Thonon-les-Bains ».

Le président passe alors la parole à M[me] Georgette Chevallier qui entretient l'auditoire d'un écrivain peu connu.

Ernest Cœurderoy[4], né à Avallon en 1825, a été exilé pour avoir participé à une manifestation politique en 1849. Il s'est réfugié à Genève d'où il fit un rapide voyage en Savoie. Après des séjours plus ou moins longs dans différents pays, il gagna l'Italie en 1854 et, en juin 1855, il était à Annecy. Il mourut près de Genève en 1862, dans une crise de folie.

Il a chanté un hymne enthousiaste à la Savoie.

Très exalté, il lance des diatribes contre le gouvernement sarde, contre les propriétaires et les employeurs, contre les touristes et les curistes qui, selon lui, réduisent les Savoyards en une sorte d'esclavage.

Mais lorsqu'il parle de la Nature (en particulier du Mont-Blanc), il peut se montrer un délicat poète.

En ce qui concerne le lac d'Annecy, il évoque la maison dite de Jean-Jacques Rousseau à Chavoire et, en un curieux conte fantastique, il rappelle que les eaux du lac peuvent être dangereuses.

Le président remercie la conférencière et lève la séance à 18h 30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 15 AVRIL 2002

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2001 est approuvé à l'unanimité. La secrétaire présente le rapport moral qui rappelle les peines, les joies et les activités de l'Académie. Il est précisé qu'une permanence est actuellement assurée le jeudi matin dans le local provisoire sis au 3 de la place du Château. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

(4) Publié dans la présente revue à la page 165.

Le rapport financier est présenté par M. Guichet. La cotisation est fixée à 28 €.

M.Hubert Cattin, vérificateur aux comptes, incite l'Assemblée à approuver le rapport de M.Guichet, ce qui est fait à l'unanimité. M. le vice-président Grandchamp, en un exposé très détaillé et très précis, retrace l'histoire du déménagement de l'Académie Florimontane, depuis la lettre du maire d'Annecy du 27 juillet 2001 jusqu'à l'attestation de remise des clefs du local provisoire le 13 février 2002 (9 documents sont joints à son exposé). A cette occasion il rappelle l'histoire des locaux successifs de l'Académie et remercie Mlle Viallet. Celle-ci précise qu'elle accueille nos livres et documents pour une durée limitée. Ensuite M. Grandchamp explique la nouvelle gestion de l'Académie, depuis le départ de M.Ruph. C'est avec M. Michel Lassiouve (GIS Poisy) qu'une convention a été signée les 5 et 7 février 2002 pour lui confier ladite gestion.

Un hommage est rendu au travail de M. Ruph. M.Grandchamp présente alors les comptes de Montrottier qui sont déficitaires depuis un certain nombre d'années : les gros travaux ont été particulièrement importants, les dépenses pour la publicité se sont accrues, bref, les réserves s'amenuisent. En 2001 on a comptabilisé 16 163 entrées contre 27 711 en 2000. Mais il faut noter qu'en 2001 les journées du Patrimoine n'ont pas eu lieu, ce qui a provoqué une diminution du nombre des entrées dans l'année. La saison 2002 semble commencer dans de bonnes conditions. Les tarifs sont inchangés, ils ont seulement été traduits en euros. On va pouvoir louer le cellier pour des réunions puisque l'Académie Florimontane est désormais soumise à la TVA. La réouverture du tunnel du Mont-Blanc est une bonne nouvelle pour le château.

M. Hubert Cattin a vérifié les comptes de Montrottier et, sur sa proposition, ils sont approuvés à l'unanimité. Le président remercie M.Cattin, fait le point sur le futur départ des fabricants de cidre, sur les problèmes posés par la Grande Fosse et les travaux forestiers. M. Déturche parle des travaux effectués à Montrottier et, à propos de ceux qui ont été nécessaires pour l'adduction d'eau, fait l'historique du captage, depuis une lettre (datée du 2 septembre 1912) de M. Marès au juge de paix de l'époque.

Mme Courtial, après des remerciements à M.Vincent Bency pour ce qu'il a effectué à Montrottier, fait le point sur les guides, sur les articles et émissions diverses qui ont été consacrés au château, sur les gens qui sont venus y faire des recherches, sur les collections et sur le travail du gardien.

Les résultats du concours de poésie, présentés par M. Chatenoud, sont ratifiés.

Mme Nathalie Costa commente la sortie de La Revue Savoisienne 2000. Le président se réjouit de la qualité de la revue.

Il est signalé que M. Garcin est en train de nous préparer pour le 13 juin une visite de Chambéry.

On passe alors aux élections.

COMITÉ

Mlle Hélène VIALLET et M. Bernard PREMAT entrent au comité et M. PREMAT est nommé secrétaire adjoint.

Sont renouvelées Mmes Monique BOULLARD et Georgette CHEVALLIER.

MEMBRES D'HONNEUR

M. Robert ORESKO, professeur d'Université à Londres, est nommé membre d'Honneur.

MEMBRES EFFECTIFS

Pour remplacer MM. Georges Raffin, Pierre Soudan, René Laydernier et le Révérend Père L'Honoré, décédés, sont élus : Mmes Lina COUDRAY et Nicole SCHNEIDER ainsi que MM. Alain BEXON et Emmanuel JULES.

MEMBRES ASSOCIÉS

Pour remplacer les quatre personnes élues membres effectifs et M. Joannès Chetail, démissionnaire, sont élus : M^lle^ Isabelle de ROUSSY de SALES ainsi que MM. Gilles CARRIER DALBION, Daniel CHAUBET, Paul DUPRAZ et André MARGUET.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Sont élus MM. et M^mes^ :

Roger BONAZZI, Gilles BONNET, Bénédicte BORINGE, Jean-Pierre COUDRAY, Thierry DASNIERES de VEIGY, Jean DEMANGE, Maurice DRUGE, Eva KISS, Georges KISS, Jean MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Maurice MESSIEZ, Paul PHILIPPE, Michel ROBILLOT, et M. l'abbé Jean-Luc VEUILLEZ.

La séance est levée à 17 h 15.

SÉANCE DU 15 MAI 2002

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président adresse des vœux de prompt rétablissement à M^mes^ Brun, Chatenoud et Pons et des félicitations à notre confrère Laurent Périllat qui a annoncé son mariage avec M^lle^ Fanny Chanosset le 20 juillet à Seynod.

Il donne lecture de quelques lettres de remerciements de nouveaux élus ou promus à l'Académie Florimontane.

Les dates (14 et 15 septembre 2002) et le sujet ("Frontières et découpages") du XXXIX^e^ Congrès des Sociétés Savantes de Savoie à Archamps sont rappelées ainsi que les formalités nécessaires pour les inscriptions.

M. Georges Grandchamp commente un article de notre confrère Matthieu de la Corbière consacré, dans la revue *Genava* 2001, aux "Châteaux de Falaise dans l'ancien diocèse de Genève". Après avoir signalé que vingt-trois sites appartenant à la Haute-Savoie ou à l'Ain sont répertoriés dans cet article, M. Grandchamp insiste sur la minutie avec laquelle l'auteur décrit les sites dont il parle.

C'est alors M. Jean-François Duchamp[5], président de la Fédération Française des Petits Chanteurs (Pueri Cantores), qui évoque l'"*Histoire des Maîtrises en Occident : d'une disparition à une renaissance*".

Successivement le conférencier explique ce que sont les maîtrises (institutions issues des écoles épiscopales entre le XI^e^ et le XIV^e^ siècle), l'origine du chant liturgique (il précise, en particulier, que c'est à tort qu'on a attribué à saint Grégoire la mise en place du chant "grégorien"), la rupture due à la Révolution française (qui marqua en France la fin des maîtrises et donc du chant choral) et enfin les fondations de la Schola Cantorum à Paris et d'autres institutions comme des guildes de chanteurs au milieu du XIX^e^ S., fondations qui ont marqué un renouveau.

Il explique ensuite le fonctionnement de ces maîtrises (effectifs, sélection, vie collective ; les offices, processions et fêtes extraordinaires) et l'enseignement qui y était dispensé. Il termine en évoquant les grandes maîtrises en Europe et ailleurs.

(5) Publié dans la présente revue à la page 191.

Il conclut avec optimisme en disant que "les maîtrises ne sont pas des structures du passé mais au contraire elles puisent dans ce passé une grande expérience qui en fait des structures d'avenir".

Cet exposé est illustré de nombreux extraits musicaux.

Quand M. Duchamp eut répondu aux questions que sa communication a suscitées, le président leva la séance à 18 h 30.

SÉANCE DU 5 JUIN 2002

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président fait état d'un certain nombre de remerciements émanant de Florimontans nouveaux ou nouvellement promus, en particulier M. Jean-Pierre Coudray qui va désormais faire partie du jury du concours de poésie.

Le programme musical de la société "Les Arts Jaillissants" à Mont-Sapey, envoyé par notre confrère Jean-Marc Vuillermet, est annoncé.

Sont signalées l'exposition sur Jean-Jacques Rousseau au Palais de l'Isle à Annecy et celle que le Musée Savoisien à Chambéry a intitulée "Montagnes Magiques".

On rappelle qu'il est encore possible de s'inscrire à la promenade culturelle du jeudi 13 juin.

C'est ensuite M. Gilbert Viviant qui évoque devant l'auditoire la vie de Monseigneur François Belleville[6] qu'il retrace avec précision et chaleur grâce à de sérieuses recherches documentaires et grâce aussi à d'intéressants dossiers familiaux.

Le conférencier a bien voulu résumer comme suit son exposé :

Le futur Evêque missionnaire était né en 1860 à Chavanod, il était le second enfant de Charles Belleville, meunier, et de son épouse née Guillermin, de Poisy.

Cette famille très pieuse exploitait des moulins qui avaient appartenu au XVIII[e] siècle au Seigneur de Montrottier.

Après d'excellentes études à Annecy et Meylan, François entre au Séminaire des Missions Etrangères de Paris.

Nommé en 1884 au Tonkin Méridional en plein soulèvement, le jeune missionnaire doit aussitôt, à la tête d'un groupe de chrétiens, combattre une armée de rebelles païens, qu'ils mettent en déroute grâce à la protection divine.

En plus des difficultés d'enseigner aux Annamites les vérités du christianisme, le jeune missionnaire doit affronter les rigueurs climatiques, les épidémies et l'antiléricalisme des fonctionnaires français.

De 1890 à 1903, le P. Belleville est professeur puis directeur du Petit et ensuite du Grand Séminaire de son Vicariat. Atteint dans sa santé, il doit retourner en mission où il est confronté aux tracasseries de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Pendant une longue période de repos, le P. Belleville rédige en annamite la biographie de six prêtres martyrs indochinois.

Nommé Evêque du Tonkin Méridional en 1911, il meurt du paludisme seize mois plus tard.

Après les remerciements du président à M. Viviant, la séance est levée à 18 h 20.

(6) Publié dans la présente revue à la page 239.

SORTIE ANNUELLE

Le jeudi 13 juin 2002 eu lieu la sortie annuelle.

Par un temps superbe, nous avons visité le fort de Tamié sous la direction éclairée de M. Yves Barde, l'auteur apprécié de l'*Histoire de la fortification en France* (P.U.F. Que-sais-je ? n° 3106) et de l'ouvrage intitulé *Châteaux et forteresses de France*, paru à Paris aux éditions CMEDIS.

Après un apéritif sous les ombrages de la terrasse, le repas gastronomique servi dans le cadre à la fois majestueux et pittoresque du château de Candie à Chambéry-le-Vieux, fut le bienvenu pour effacer la fatigue des cabrioles dans les douves et les sentiers de Tamié.

Après le repas et la visite du château de Candie, nous avons bénéficié d'un concert à la Sainte Chapelle de Chambéry, grâce à M. Etienne Baillot et à notre confrère Joseph Ruscon qui, l'un après l'autre, ont tenu l'orgue magistralement.

L'Académie de Savoie nous a ensuite reçus dans ses locaux dont le président Terreaux nous a fait les honneurs.

Une fois dégusté le pétillant savoyard offert par l'Académie de Savoie, une guide chambérienne nous a commenté la Sainte Chapelle (intérieur et extérieur), le château (extérieur), puis, pour quelques courageux, la cathédrale. Nous étions de retour à Annecy à 18 h 30, tous enchantés de cette agréable et enrichissante journée. Merci à l'organisateur M. Henri Garcin.

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER
LE 21 SEPTEMBRE 2002

Après une présentation chaleureuse par le président Guichonnet de M. Joseph Ruscon, professeur d'orgue honoraire de l'école nationale de musique d'Annecy, le public a eu le plaisir d'entendre la conférence de notre éminent confrère sur le musicien mégevan Georges Muffat(7).

Avec brio le conférencier a retracé la vie et analysé l'œuvre de Georges Muffat.

Celui-ci, né à Megève en 1653, vécut à Sélestat et fit des études à Paris où il a acquis "une formation des plus éclectiques". Il a exercé la fonction d'organiste. Contraint par la guerre de fuir l'Alsace, il part en Bavière, à Ingolstadt, puis ira à Vienne, à Munich, à Prague.

En 1678, à 25 ans, il est engagé à la cour du Prince-Archevêque de Salzbourg qui l'enverra en Italie "pour étudier la manière italienne pour l'orgue et le clavecin". M. Ruscon rappelle alors l'amitié qui a uni Muffat et Corelli.

De retour à Salzbourg, le Mégevan fait jouer plusieurs opéras dont il est l'auteur.

Il dédia à l'empereur Léopold I[er] un livre d'orgue, "un immense chef d'œuvre unanimement reconnu et apprécié", dit M. Ruscon.

Il fut ensuite attaché à l'évêque de Passau. C'est là qu'il fera imprimer son *Florilegium primum* "sponsorisé par l'évêque" et "contenant 50 pièces choisies pour les violons".

(7) Publié dans la présente revue à la page 215.

Dans le *Florilegium secundum*, on trouve une importante contribution "sur la manière de jouer les airs de ballet à la Française, selon la méthode de feu M. Lully".

De nombreux autres ouvrages sont également à mettre à son actif.

Muffat mourut le 23 février 1704, à l'âge de 51 ans.

Le conférencier parle alors des enfants de Muffat puis de l'influence que ce dernier exerça sur des musiciens comme Haendel.

En conclusion l'orateur précise que Muffat a été un précurseur cosmopolite, avant Haendel et Jean-Sébastien Bach. "Il a su lier les styles et les cultures de son temps et faire sien l'assemblage du concerto grosso italien, du Fantasieren allemand, en les amalgamant intimement à l'ouverture à la française et ses rythmes, avec les danses d'esprit lullyste". Il regrette que Muffat, très apprécié en Allemagne et ailleurs, soit méconnu dans sa cité natale, Megève.

La conférence de M. Ruscon était illustrée d'intermèdes musicaux. On a en particulier entendu la 1ère toccata de l'*appamtus musico-organisticus* enregistrée exprès pour cette après-midi par le conférencier sur les orgues de la Sainte Chapelle du château des Ducs de Savoie à Chambéry.

Cette conférence, très appréciée du public a littéralement été ovationnée et les applaudissements nourris ont duré remarquablement longtemps.

Le président ayant salué toutes les personnalités présentes et ayant félicité le conférencier, la traditionnelle réception eut ensuite lieu dans les salons du château.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2002

(PRÉSIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

C'est le vice-président Georges Grandchamp qui préside la séance.

Il excuse l'absence du président Guichonnet et adresse à Mme Guichonnet des vœux de prompt rétablissement.

Il rappelle la séance solennelle de rentrée à Montrottier et félicite M. Joseph Ruscon pour sa brillante conférence qui a obtenu un très vif succès.

Quant aux Journées du Patrimoine, elles se sont, dit-il, bien déroulées (1000 visiteurs à Montrottier).

Il rend un hommage ému et circonstancié à notre confrère Gérard Détraz, remarquable médiéviste, à notre membre d'honneur Maurice Novarina, de l'Académie des Beaux-Arts et dont les réalisations architecturales sont très connues, ainsi qu'à M. Joffre Dumazedier qui avait choisi Annecy comme terrain d'expériences pour ses études sociologiques. Ces trois personnalités sont décédées durant l'été.

Il félicite notre confrère Laurent Perrillat à l'occasion de son mariage, complimente M. Bernard Prenat et Mme Françoise Garin pour le mariage de leurs fils respectifs, MM. Jean-Yves Mariotte et Hubert Cattin pour la naissance de leurs petits-enfants et Mme Anne-Marie Euvrard devenue arrière-grand-mère.

Il évoque la remarquable organisation du 39e congrès des Sociétés Savantes de Savoie à Archamps, et la conférence des Académies de Province qui a eu lieu à Besançon.

Il annonce la sortie des Actes du 38e congrès des Sociétés Savantes de Savoie (*La Savoie dans l'Europe*), les manifestations organisées par Mlle Marie-Claude Rayssac sur "L'Eau dans la ville", le 128e Congrès du CTHS à Bastia (du 14 au 21 avril 2003, sur le thème "La Méditerranée"), et le 50e anniversaire de l'Académie d'Alsace le samedi 19 octobre prochain à Colmar.

Il donne la parole à notre confrère M. Michel Blanc, professeur émérite de l'université de Londres et de l'université Laval au Canada qui va nous entraîner - diapositives à l'appui - dans un voyage virtuel[8].

Il imagine ce qui aurait pu se passer si Emmanuel-Philibert de Savoie avait épousé Elisabeth Ire d'Angleterre. Il axe surtout son récit imaginaire sur des questions psychologiques.

De cette communication, notre consœur Nathalie Costa, avec l'accord de l'auteur, a rédigé pour le Dauphiné Libéré un compte-rendu dont voici l'essentiel :

Qu'est-ce qu'un voyage ou plus précisément une histoire virtuelle ?

Cette nouvelle discipline qui a fait de nombreux émules dans le monde anglo-saxon ne date pourtant pas d'hier. Déjà Erasme l'utilisa au XVIe siècle et plus près de nous Ferdinand Braudel, dans ses *Ambitions de l'Histoire*…

Car imaginer les possibles, tutoyer l'histoire-fiction en a séduit plus d'un. (…) Et comme l'a si justement souligné le professeur Blanc, cette analyse de variables pertinentes en fonction de facteurs objectifs (*époque, société, économie*…) et de facteurs subjectifs (*principaux acteurs, psychologie et comportement*) ouvrent la voie à d'autres découvertes tendant ainsi vers de nouvelles interprétations des faits. Le but étant de réduire le Possible au Probable… On ne cherche donc pas à apporter des réponses précises mais plutôt à trouver les bonnes questions en s'appuyant sur ces variables.

Ainsi, les Florimontans ont pu se projeter dans cette Europe du XVIe siècle, côtoyant tour à tour Charles Quint et son fils Philippe II, François Ier, Elisabeth Ire d'Angleterre et sa demi-sœur Marie Tudor et bien sûr notre illustre prince savoyard Emmanuel Philibert, dit « tête de fer », qui recouvra ses Etats de Savoie grâce à son mariage avec la sœur du roi de France Marguerite, qui lui, a réellement eu lieu !

Car le professeur Blanc, était venu parler d'un tout autre mariage qui n'a pas pu aboutir bien que plusieurs fois pressenti : celui d'Elisabeth d'Angleterre, cette si grande reine qui marque encore l'Europe de sa présence, et d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, lieutenant gouverneur des Pays-Bas, pour le compte de son oncle l'Empereur Charles Quint, roi d'Espagne.

Cette brillante conférence nous fit découvrir les accords et contrats de mariage négociés et surtout les concessions que chaque parti aurait dû faire pour convoler en justes noces… Pourtant, Emmanuel Philibert, roi consort d'Angleterre, idée qui avait déjà séduit l'Empereur Charles V, ne manqua pas de captiver les membres de l'auguste assemblée malgré la perte des Etats du duc de Savoie au profit de l'Espagne comme le prévoyait le contrat. La guerre anglo-espagnole qui se solda par la désastreuse défaite de l'invincible Armada en 1588, aurait-elle pu voir le jour avec ce prince de Savoie, conseiller privé de la reine Elisabeth et allié de l'Espagne ?

Réécrire l'histoire… Imaginer le Possible, évaluer le Probable, sur une période donnée, ici de 1555 à 1580, suivre cette nouvelle donne et la faire évoluer, voilà ce à quoi le professeur nous a conviés, et cette partie d'échecs ou de poker, faite d'intrigues, d'alliances et de tractations a permis à l'assistance de « palper » virtuellement ce XVIe siècle et ainsi de donner chair à une géopolitique historique souvent abstraite.

Reprenant la conclusion de Braudel qui avait imaginé la victoire de François Ier lors de l'élection impériale au Saint Empire germanique en 1519, plutôt que celle de Charles Quint, les déductions du professeur Blanc le mènent au même constat.

La face du monde aurait peu ou pas changé malgré cette nouvelle donne, « ce siècle réclamait un Empereur, il se serait tout aussi bien contenté du roi de France… »

---

(8) Publié dans la présente revue à la page 83.

C'est ainsi, les rouages et les mécanismes d'une société sont si bien huilés qu'ils se moquent des protagonistes, la *machine infernale* du XVI[e] avait mis en place le jeu impérial, peu lui importait la distribution des rôles.

Le président de séance remercie vivement le conférencier. M. Henry Cohen, annonce le spectacle « Savoyards au ruban rouge ».

Séance levée à 18 h 40.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2002

(PRÉSIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

M. Grandchamp excuse l'absence du président Guichonnet retenu au chevet de M[me] Guichonnet.

Il déplore le décès de notre consœur M[me] Franziska Raynaud.

Il a le plaisir de donner de bonnes nouvelles de Maître Vailly (que des ennuis de santé ont empêché d'assurer comme prévu la séance de ce jour), ainsi que du père Fernand Roulier qui a été très souffrant.

Il félicite notre confrère Bernard Demotz qui a été nommé chevalier dans l'ordre des Saints Maurice et Lazare, et évoque le stage national sur les bois et le mobilier du XV[e] au XVIII[e] siècle, qui s'est tenu à Montrottier les 6, 7 et 8 octobre dernier.

Les procès-verbaux relatifs aux séances de juin et octobre, ainsi qu'à la promenade annuelle et à la séance solennelle de rentrée sont lus et approuvés.

M[me] Georgette Chevallier rappelle la vie et l'œuvre d'Edgar Quinet. Né à Bourg-en-Bresse le 17 février 1803, il est, après des études dans sa ville narale et à Lyon, admissible à l'Ecole Polytechnique. Mais il change d'orientation et fait à Paris des études de droit. Très tôt il a été passionné par la littérature.

C'est lui qui a fait découvrir aux Français la richesse littéraire du Moyen Age ; il a aussi contribué au renouvellement de l'hellénisme en France.

Il fut professeur à la faculté des Lettres de Lyon et au Collège de France. Il a été député de l'Ain. Il est l'auteur de nombreuses oeuvres de genres divers.

Il est mort le 27 mars 1875, à l'aube de la 3[e] République qu'il avait appelée de ses vœux et à l'avènement de laquelle il avait largement contribué.

Ensuite le sujet traité se restreint et ne concerne plus que les séjours d'Edgar Quinet en Savoie. L'étude est faite à partir du tome II des *Mémoires d'exil* de Mme Quinet. En effet, exilé par Napoléon III, Quinet s'est réfugié en Suisse. Et de Suisse il est venu à deux reprises en Savoie, dans le Chablais, d'abord, en 1858, puis à Aix-les-Bains pour une cure thermale en 1859.

Le texte de la seconde partie de cette communication ("Edgar Quinet et la Savoie") va paraître dans un numéro spécial des Nouvelles Annales de l'Ain consacré à Edgar Quinet.

M.Grandchamp remercie la conférencière.

Il lève la séance à 18 h 25.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2002

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le vice-président Grandchamp renouvelle au président Guichonnet, à l'occasion du décès de son épouse, les condoléances émues de l'Académie Florimontane. Et le président s'avoue très touché de toutes les marques d'affectueuse sympathie qu'il a reçues.

Des félicitations sont adressées à notre confrère André Lavorel qui a été nommé chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Sont annoncées la conférence de Hyacinthe Vulliez sur "Camille Folliet, prêtre et résistant", organisée par la Salévienne (14 décembre), la représentation de "Gargouille et le Prince" à la Chartreuse de Pomiers (5 décembre), l'exposition sur "Les Dufour, peintres du Baroque en Maurienne" au Musée Savoisien de Chambéry (jusqu'au 2 mars) et la conférence du professeur Robert Oresko (sous l'égide de l'Académie Salésienne) sur "François de Sales dans ses rapports avec la Maison de Savoie" (12 décembre).

La sortie de l'ouvrage dirigé et en grande partie rédigé par Paul Guichonnet sur le *Mont-Blanc, conquête de l'imaginaire : collection Payot* est salué avec chaleur.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et approuvé.

S'appuyant sur des documents écrits et sur les conversations qu'il a pu avoir avec M^me^ de Roussy de Sales et avec l'un des meilleurs amis du comte, M. Gilbert Chatenoud rend hommage à notre regretté confrère le comte Jean-François de Roussy de Sales".

Avec pertinence et un grand sens des nuances, il rappelle sa clairvoyance, son amour de la nature, la ténacité avec laquelle il a travaillé à valoriser le domaine et le château de Thorens, sa connaissance de la protozoologie, son goût pour l'ésotérisme et la philosophie, ainsi que son sens de l'amitié.

Il a ainsi fait le portrait d'un homme qui a mérité qu'on parle de lui, de quelqu'un qui ne possédait pas seulement la noblesse du sang mais aussi celle du cœur.

Le président remercie M. Chatenoud, dont il souligne la sensibilité, salue avec émotion la présence de M^mes^ Geneviève et Isabelle de Roussy de Sales et évoque ses propres rencontres avec ce Florimontan d'une qualité exceptionnelle que fut le comte Jean-François de Roussy de Sales.

Ensuite M. Gilbert Chatenoud, qui est le président du jury du concours de poésie, fait un compte rendu du concours 2002[10].

---

(9) Publié dans la présente revue à la page 251.
(10) Publié dans la présente revue à la page 19.

La lettre de Montrottier

Bien que l'offensive de l'hiver 2001-2002 ait été précoce, apportant de gros froids dès novembre, nous avons pu changer les garnitures intérieures en tissu de toutes les vitrines de la salle des dentelles et repeindre en blanc cassé le mur en bois de la salle des Gardes, côté salle Jean-Jacques Rousseau.

Dans la cour, Jacques Chatelain et Jean-Pierre Jahier ont installé une barrière en fer forgé au bord de l'escalier qui descend au cellier, tandis que dans la salle orientale le travail sur les collections se poursuivait par l'inventaire de la grande vitrine «africaine».

*

Des journées de formation continue ont été organisées pour les guides les mardis 19, 26 mars et 2 avril. Elles portaient sur des révisions destinées à maintenir le bon niveau des visites et sur des recherches faites par les guides eux-mêmes (La Renaissance – Les armes – Les miroirs – Les décors de faïence – Les samouraïs – Les chaussures chinoises – Les cornes de mammifères d'Afrique – Les noix de coco des Iles Seychelles ...) prouvant l'intérêt et le plaisir qu'ils trouvent au château.

*

Les bourses aux documents publicitaires, organisées chaque printemps à Douvaine et à Challes-les-Eaux par les agences touristiques départementales pour les syndicats d'initiative et les sites des deux départements savoyards, dans une ambiance chaleureuse, remportent un succès grandissant et démontrent de plus en plus leur utilité.

*

Quelques minutes consacrées au château dans l'émission «Demain dimanche» ont rappelé aux auditeurs de «France bleu pays de Savoie» que Montrottier est un but de sortie absolument fantastique et ont porté quelques fruits.

Et pour terminer ce paragraphe au sujet des visites du château, nous avons la joie de compter depuis le mois de mai deux nouveaux guides : Anne-Marie Bibollet et Julien Coppier.

Les journées d'été furent animées par de nombreux visiteurs :

- **Madame Nicole de Reyniès** (conservateur en chef du Patrimoine, puis directeur du Mobilier national, enfin depuis un an inspecteur des Musées de France), se trouvant dans la région, a demandé à Jacques Chatelain qu'elle connaît bien, de lui faire découvrir le château comme il le lui avait souvent proposé. C'est avec elle que nous avions eu – il y a quelques années – de longs échanges de correspondance à propos des tapisseries de la salle des chevaliers.
- **M. Rivoire**, conservateur, chargé du département des armes au Musée d'Arts et Industrie de Saint-Etienne, musée inauguré en automne 2001 après une très longue fermeture.

Et **les visiteurs de la Journée du Patrimoine** de près d'un millier (le dimanche 22 septembre).

En octobre enfin :

- Nous avons acceuilli une **belle assemblée d'experts en mobilier** (environ 80) reçus par M. Jacques Chatelain durant trois jours.
- Le dimanche 6, nous avons écouté la présentation par deux d'entre eux de leur mémoire à savoir :
  - **Jacques Ogier** «Etude du mobilier de Montrottier» ;
  - **Daniel Jouan** «Etude sur les sculptures et pâtes de verre».
- Les lundi 7 et mardi 8, journées de travail sur les bois (Bois indigènes d'Europe – Bois exotiques d'Afrique, Amérique, Asie et Iles), les techniques du bois et le mobilier français au XVIII[e] siècle (passionnants exposés des spécialistes de Rhône-Alpes et de Bourgogne s'appuyant sur les meubles du château).

*

Nous pouvons conclure sur cette année 2002 en constatant combien il est plaisant que Montrottier recèle assez de «trésors» pour rendre de tels services et permettre qu'il s'y déroule des événements aussi enrichissants et en signalant la création du site Internet

www.chateaudemontrottier.com
Email : montrottier@aol.com

Marie-Claire Courtial

TRAVAUX D'ENTRETIEN EXÉCUTÉS EN 2002

Peu de travaux d'entretien ont été exécutés en 2002.

1 – Entretien du château

Au mois d'avril 2002, la vidange du bassin circulaire situé à l'ouest du château était complètement obstruée.

Après avoir contacté M. Jacques Chatelain, M. Jahier notre gardien faisait venir l'entrepreneur paysagiste M. Jacquemin, qui, à l'aide d'une petite pelle mécanique, découvrait la vidange située à environ 2 m de profondeur.

Cette vidange en tuyau ciment était complètement obstruée par une racine qui s'était introduite par un joint en mauvais état, formant une «queue de renard» à l'intérieur de la conduite.

C'est M. Jahier qui a effectué le débouchage et la réparation de la canalisation. Quant à la location de la pelle, nous n'avons reçu aucune facture à ce jour.

2 – Travaux forestiers sur le domaine de Montrottier

Travaux exécutés sous la direction du Lycée agricole de Poisy Chavanod.

Par lettre en date du 12 octobre 2000, la SNCF signalait que des arbres situés sur les parcelles n° 523, 513, 517 et 478 du domaine de Montrottier présentaient un danger pour la voie ferrée.

En 2001, l'abattage des arbres était exécuté sur les 3 premières parcelles, seule la 478 posait un problème.

En effet, cette parcelle située entre la voie ferrée et le Fier n'est pas accessible par des engins.

Le Lycée de Poisy a confié l'abattage des bois à l'entreprise de travaux forestiers Laurent Durand de Lornay. Le bois a été sorti à la «main» en traversant la voie ferrée, par deux agriculteurs de Lovagny.

La facture établie par M. Durand s'élève à 506,40 €.

3 – Réouverture du sentier de la Grande Fosse

Les travaux de réouverture du sentier de la Grande Fosse, ainsi que le redressement du portail amont ont été exécutés par les élèves du lycée de Poisy en fin d'année 2001.

La facture datée du 10 janvier 2002 a été adressée au vice-président M. Georges Grandchamp en janvier 2002.

Le montant de cette facture s'élève à 297,28 €.

Le concours de poésie 2002

Divine Poésie aux chants renouvelés
Ta voix survit au temps des mots écervelés !

Non seulement elle survit mais elle s'insurge et s'élève au-dessus de la mêlée. Pour avouer ses doutes et ses souffrances. Mais aussi pour sublimer l'espoir des passants que nous sommes. Car la vie ne saurait n'être que la course au pouvoir, que la course à l'argent. Car la vie ne saurait n'être que la course aux intégrismes nourris de terrorismes. Non, la vie, la vie à protéger des flammes folles, la vie vouée aux vents de l'aventure est l'enfant merveilleuse des amours merveilleuses. Avec ses mots, ses pauvres mots de poète, mille fois renouvelés, aux démons qui lui crient : "Alors ! Chanteur des nuits ! n'as-tu rien d'autre à dire que l'infini silence et l'infinie souffrance et l'infini souci… n'as-tu rien d'autre à dire ?" - "Non, répond le poète, je n'ai rien d'autre à dire... sinon des mots, des mots, des mots encore, pour encore le redire !"

Non, la poésie n'a pas fini son temps. Les quelque trois cent mille poètes français d'aujourd'hui et les participants au concours 2002 de l'Académie Florimontane sont là pour le prouver…

Réuni le 4 novembre 2002, le jury du concours composé de M[mes] Georgette Chevallier, professeur de Lettres honoraire, et Brigitte Sers-Hermann, docteur en Histoire de l'art, ainsi que de MM. Guy Brégnac, président du cercle philosophique, professeur de Lettres honoraire, Jean-Pierre Coudray, professeur de Lettres, et moi-même, après confrontation des évaluations personnelles et moult discussions sur tel ou tel poème, est parvenu au palmarès suivant :[1]

Auteurs cités	n° 1	n° 28	n° 68	Reçoivent un diplôme
Mention honorable	n° 35	n° 47	n° 54	
Mention très honorable	n° 23	n° 38	n° 46	
2e prix ex æquo	n° 57	n° 69	Reçoivent un diplôme ainsi que le coffret des inédits d'Oscar David	
1er prix	n° 10			

(1) Les envois sont anonymes, signés d'un pseudonyme et numérotés par le président du jury au fur et à mesure des arrivées.

Ce lauréat reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 150 euros, offert par M^me^ Georgette Chevallier en souvenir de son mari, André Chevallier, qui fut durant des années et jusqu'à sa mort membre du jury de ce concours.

Parmi les auteurs cités, le n°1 (François du Pré-Vert) chante l'amour :

"C'est beau, c'est frais, c'est pur
Comme une valse lente
Comme un oiseau qui chante
Sous un ciel d'azur"

et d'ajouter :

"Si vous n'étiez pas si lointain
Je n'aurais pas autant de peine".

Le n° 28 (De la Riffault) affirme son identité :

"Je suis l'Etrange
Le Rêveur
Le Furtif
Léger et vite oublié
Discret voyageur de la Nuit
Porté par un rayon de Lune"

et évoque son œuvre :

"J'ai coulé
Les briques
Dures et sèches
Du sublime temple
De l'Amour Eternel.

Le n° 68 (Sauvageonne), dans un bel ensemble de sonnets, est sensible au romantisme de l'automne :

"Plus grise que la brume étouffant l'horizon
Jusqu'à violer parfois le seuil de ma maison
Je ne vois que mon âme en un soir de novembre,

Comme l'oiseau blessé qui souffre et vole bas
Souvent ma peine éclate et les murs de ma chambre
S'ils m'entendent pleurer ne vous le diront pas."

Parmi les mentions honorables, le n° 35 (Baddie), dans *Rêve d'horizon* et dans *Pour la vie autrement*, emploie pour se confier des mots de vagues et de vents :

"A l'aurore de vous que rêve en majuscules
L'horizon retiré dans d'heureux crépuscules,
Se lève l'avenir, s'ensommeille la nuit
Si légère d'absence et si lourde d'ennui !"

"Sur les ailes des mots qu'emportent mes pensées
Vers d'inédits ailleurs, d'intimes traversées,
Je me suis faite voix, vague de souvenir.
Dans les phrases du vent, m'entends-tu revenir ?"

Et dans un *Rêve de mémoire* émaillé d'images originales il confie :

"La courbe de mon cœur fait le tour de ton corps
- Continent retrouvé parmi les miroirs morts -."

Le n° 47 (Minuscule Rimbaud), dans une suite de bons sonnets enrichis d'une double couronne, avoue d'emblée (par la voix de la comédienne Claire Lanier) :

"Je voudrais dès demain ne pas me réveiller
Et partir sans retour vers la rive incertaine,
Le cœur enfin sans vie et l'âme encor sereine,
Sans ennuyer autrui las de me surveiller.

J'aurais rempli la page où j'aimais rimailler
En vers de mirliton jusques à la centaine,
Evoquant les émois goûtés vers la trentaine
Sur la gorge opaline au cœur de l'oreiller.

Il fut bon de choisir la femme au regard tendre,
De voyager avec elle vers le pays du Tendre,
Pour goûter le nanan des rêves bleu pastel ;

Ou bien de converser sous la verte charmille
En négligeant le temps qui s'affiche au cartel,
Quand le rossignol chante au cœur frais de l'ormille".

Mais bien vite il confie dans *Sachons nous contenter* :

"(...)
Gardons pour Atropos le sel amer des larmes,
Le temps n'est pas venu d'afficher nos alarmes,
Délestons-nous sans fin du cher instant présent.

Il est vain de penser à nos heures dernières.
Notre vie ici-bas, ce merveilleux présent,
Ne doit pas se dissoudre en pauses casanières."

Le n° 54 (Niquette), dans un ensemble agréablement présenté intitulé *Arrêts sur images*, recherche une atmosphère à saisir sur l'instant et propose dans une suite de quatrains (qui seront lus par M^me^ Chevallier).

UN HOMME

"Savoir la différence entre l'homme et l'oiseau
Et voler néanmoins sur la pointe d'un rêve...
Pouvoir s'émerveiller lorsque le soleil crève
Le voile de la nuit d'un coup de son biseau...

Découvrir en chacun cette petite flamme
Rendant tout homme unique et digne d'intérêt.
Connaître les feuillus qui peuplent la forêt...
Dire les mots des fleurs pour dévoiler son âme... (...)"

Dans *A mon fils*, il propose à son enfant ce courageux programme :

"Rassemble les morceaux de ton rêve brisé
Pour que flotte en l'azur l'étendard de ta vie.
Nul ne t'enlèvera la montagne gravie,
Ni ce courage dru dont ton for s'est grisé !...
(...)

N'abandonne jamais ! bats-toi jusqu'à l'extrême !
Chaque nouvel obstacle est un autre jalon
Du chemin te guidant pour trouver le filon
De la foi qui revêt l'âme de son Saint-Chrême..."

et termine dans *Grains de rêve* en conseillant un remède au rêve évanoui :

"(...)
Regarde l'avenir en attendant demain !
Erige avec courage un nouvel édifice
Où, loin des vains propos, des mensonges, du vice,
Tu tiendras le bonheur dans le creux de ta main".

Dans les mentions Très honorables, le n° 23 (Bruyère et Genêt) nous parle des *Souvenances* :

"Quelque chose dans l'air se voile de regrets (...)
Avec le rythme sourd des galops écoliers
Qui martèlent encor nos chemins sans défense,
Voici le temps venu des souvenirs d'enfance
Et des gros marrons bruns que l'on met en colliers (...)"

Puis vient l'interrogation (*Pourquoi*) :

(...)
Mon Dieu, moi si faible oserai-je
De mes vains pourquoi t'assiéger ?
Face au loup devenu berger
Comment fuir dans l'univers grège ?

Sans doute avons-nous mérité
Par notre foi discontinue
Cette déchéance inconnue
Qui menace l'humanité (...)".

Le n° 38 (Hélianthème) explore *L'Aventure humaine*. Des temps où l'homme peignait son message rupestre à Marie qui pleure son fils Jésus, puis rappelant son propre enfant, Olivier, Hélianthème s'élève vers "l'aventure humaine" :

"Dans le prisme de l'aube exulte aussi la vie ;
L'univers est si beau, ripoliné de frais,
Qu'il promet - tendre leurre - à l'enfance ravie
Un avenir pavé de mythiques attraits ! (...)

Apprivoisant le temps qui chaque jour s'effrange,
Il se croit assez fort pour affronter l'amour
Recevoir et donner en un tacite échange,
Sonder les profondeurs d'un fleuve sans retour.

Qu'il ait goûté la gloire, éprouvé la souffrance,
Qu'il ait vécu l'enfer, l'ivresse d'être aimé,
Il devra rallier les steppes de l'errance,
Où gît tout sentiment, amer ou parfumé".

Pour son fils Olivier, Hélianthème prend à témoin l'olivier millénaire. M. Jean-Pierre Coudray lit le poème en entier, mais nous ne reproduirons ici que les trois derniers quatrains :

"Dis-moi, vieil olivier au tronc parcheminé
Par les rudes saisons qui minèrent ta sève,
Que la chair de ma chair au nom prédestiné,
Avec toi renaîtra de mon ultime rêve.

Arbre compatissant, réponds-moi, parle bas
Et laisse refleurir sous ton ombre paisible
Un rire de colombe au terme des combats
Que l'on doit livrer seul contre un sort inflexible.

Je veux, arbre sacré, parer de tes rameaux
Comme un bouquet naïf la demeure dernière
Où je sais qu'Olivier, libéré de ses maux,
Trouvera dans la paix l'indicible lumière".

Le n° 46 (Trèfle incarnat) a présenté au concours un bel ensemble de cinq poèmes classiques, sonnets et pantoums. C'est précisément dans cette dernière forme que l'auteur (interprété par M^me^ Claire Lanier) nous invite à partager son étonnement à l'arrivée du printemps ainsi que son bonheur un jour d'Epiphanie, en des vers légers, gracieux et parfois nostalgiques. Voici quelques extraits de *Printemps roux* :

"A chaque printemps je m'étonne
De la rousseur des peupliers,
Se fardant des ors de l'automne,
Houppes de miel dans les sentiers.

De la rousseur des peupliers
La marne lisse se couronne...
Houppes de miel dans les sentiers,
Un rêve mordoré frissonne. (...)

Depuis la digue aux blancs graviers
Je sens mon cœur qui déraisonne...
Des larmes mouillent les herbiers.
A chaque printemps je m'étonne".

Pour une déesse dont s'amusaient les "marins d'opérettes", l'auteur s'affirme en des vers profonds, dans un sonnet bien sonnant :

A UNE DÉESSE

"Ma géante au cœur lourd, sans un corsage accort,
Tu rencontras souvent des marins d'opérettes
Qui t'entraînaient, au soir, vers des criques secrètes
Et repeignaient d'azur tout l'envers du décor.

La fanfare au ponton pour toi jouait du cor,
On t'offrait, sur les quais, de clinquantes barrettes...
Me mêlant aux pêcheurs je suivais les charrettes
Où les truites de mer se débattaient encor.

Rassemblant tes jupons, et la démarche lente,
Tu passas près de moi. Ma jeune main tremblante,
Timidement, frôla ton grand corps onduleux.

Le mystère noyait ton regard de princesse...
Une larme roula, message fabuleux
Que je garde en ma paume, ô ma triste déesse.

Un deuxième prix ex æquo a été attribué aux n[os] 57 et 69.

Le n° 57 (Philguy) doit à l'une d'entre nous de figurer au palmarès. De sa prose poétique, toute en nuances et en couleurs, se dégage en effet le charme d'une infinie poésie que les habitués des vers et rimes ne savent percevoir à la première lecture. De son ensemble de sept textes, au style coulant, imagé, où pas un mot n'est inutile, se dégage une atmosphère hors du commun, une poésie à l'état pur.

CŒUR À CŒUR

"Cette nuit-là, dans la mansarde où veillent les ombres, vous m'aviez réchauffé de mots inconnus, pénétrants comme de vieux songes ; habillé de phrases nouvelles, sans début ni fin, au tintement de clocher marial.
Dans la rue, les clameurs de la bataille civile, vague après vague, s'étaient fanés. Une brume inconnue léchait les trottoirs, effaçant les portraits gravés sur la glace.
«Nous aimerons l'hiver, comme un oiseau frôlant les arceaux noirs des grands bois» me disiez-vous à l'oreille, en endormant les ombres.
Un allumeur de quinquets traversait la rue. A chaque lampe fleurie, une étoile se ranimait dans le ciel couleur d'encre..."

Dans *Arrière-saison* :

"A l'entrée du village, nous avions réappris l'odeur aigrelette des fruits perdus, broyés sous nos pas, celle des bogues et du chiendent parmi les feuilles rousses. Des aboiements rauques remontaient sous le vent. (...)
Le vent redoublait, affilant dans le ciel violet de nouvelles étoiles. Sous l'escalier en colimaçon, nous resterions muets, le visage aux carreaux, pour notre veille de minuit, entre hier et demain".

Après une *Offrande* où l'on attend que les dieux s'éveillent "avec leurs cheveux d'algues et leurs jambes de vent, leurs grands yeux de nuit et leur barbe d'écume", nous entendons la *Musique de nuit* :

"Approchez-vous. Par cette longue allée aux veilleurs buissonniers, venez à moi, colombe des jours de pluie, ma souveraine, mon impérieuse. (...)
Approchez-vous. Les lauriers-roses, déjà, flamboient dans le crépuscule. Des ombres lentes, au plumage d'hiver, ont fermé sur votre passage des vantaux de nuit. Le jour baisse, derrière l'étang, sur la plaine de galets mauves.
(...)
Approchez-vous, rose des matins noirs, ma fidèle, mon attentive. Au rythme des violons, une lumière neuve a gagné vos yeux. Ni bible ni lutins pour vous faire mienne. A l'heure où les étoiles, demain, se faneront, vous m'aurez habillé de leur âme...".

Deuxième ex æquo, le n° 69 (Avril), de ses "pays de légende" aux "couleurs d'enfance", des "lumières pour demain" au pays de sa mémoire, l'auteur nous entraîne agréablement dans l'évocation de son vécu :

"Le soir tombe / Et je me perds... / Mais qu'importe le soir, qu'importe le chemin / C'est vers l'hiver que je m'en vais".

Voici, aussi, *Pour demain ces lumières* :

"Quand tombera le soir sur mes rêves perdus,
Que mon cœur coulera vers la mélancolie,
Mes souvenirs d'enfant - ô ma douce embellie !
Sauront me consoler de mes espoirs déçus.

Reviendront les printemps, les rires ingénus
Dans les étés dorés, la ronde si jolie
Du vent qui nous soufflait quelques grains de folie...
De l'hiver et du froid je ne me souviens plus.

J'aimais trop le soleil à l'étreinte brûlante,
La fraîcheur des matins, et l'heure lancinante
Où midi ruisselant dardait ses javelots.

J'aurais voulu garder pour demain ces lumières
Leurs limpides échos... Mais mes pauvres prières
S'envolent doucement emportant mes sanglots.

M^me^ Chevallier a lu les extraits des deuxièmes prix ; la comédienne Claire Lanier et M. Jean-Pierre Coudray vont se partager les lectures du premier prix, le n° 10 (Kolymna).

> La brume glacée, le vent d'est qui s'écartèle, des bouleaux blonds à la fin de l'été, des cheveux-taïga, un ventre alangui de steppe et d'Orient, la plaine de Kamsk, les berges du Tobol... voici l'indéfinissable charme slave des plaines aux bruyères en fleurs, voici le cimetière, la terre sur un corps, et le psaume de Sergueï...

La lyre accordée aux plaintes de l'absence, la mélodie muette des paroles non-dites et la flamme lancinante d'un jeu universel, voici Kolymna dans *J'avais des siècles à te dire* :

> "Jaillissant des roseaux s'envola le héron...
> - Lora, je dois partir ! - Tes pleurs à mon épaule,
> Si doux tes bras serrés... La lanterne au perron
> Balançait du matin éveillé sous le saule...
>
> L'Instant allait de pleurs, de tendresses aussi,
> Tu voulais de la nuit encor tenir l'espace...
> L'impitoyable horloge au tic-tac raccourci
> Vers l'adieu s'activait d'une aiguille rapace.
>
> Je t'étreignis plus fort, mes yeux dans ton regard,
> Mon cœur dessus ton cœur, dans la brume glacée...
> Dix ans avaient couru ! Je ne sus que plus tard
> Qu'il restait tant à dire... et l'heure était passée. ", cette heure impitoyable où le silence s'impose, cette heure face au silence où soudain l'essentiel demeure un non-dit...

Maintenant, admirons *Les Jardins bleus* :

> "Un iris a fleuri ! Sais-tu qu'il te ressemble ?
> Pareil à ton regard, à ce bleu d'outremer
> Que le ciel s'y confond, l'océan s'y rassemble ?
>
> Sais-tu qu'en ton regard est un jardin amer ?
> Pareil à ce matin, à cette aube qui tremble
> A ces vagues de pluie et ces lunes de mer ?
>
> Un iris s'est fané, refermé sur le monde,
> Pareil à ton regard sur les cercles de nuit,
> Aux marches de l'adieu que le chagrin inonde,
>
> Pareil à l'astre bleu qui dans la mare luit ;
> A la brume qui vient, aux jardins d'outre-monde...
> Sais-tu que le soleil à ton pas s'est enfui ?"

Cruauté du destin... à la brume de l'absence où s'arrête le pas, où un soleil se meurt ! Le choix du tercet avec la répétition volontaire de l'interrogation et de la comparaison confère au texte une intimité résignée, à la dimension universelle.

Des six textes composant l'envoi de Kolymna, voici, pour clore cette soirée consacrée au concours de poésie 2002, *Femme de Sibérie*, le poème que j'ai évoqué au début de ce paragraphe concernant notre 1er prix. Ici l'être aimé est élevé à la dimension des paysages dans leurs naturels frémissements. Tour à tour la taïga, les bouleaux blancs, les sapins, la plaine à l'aurore, une source fraîche, les berges du fleuve, les bruyères en fleurs brossent un tableau vivant de l'âme chère, disparue :

"J'ai parcouru, gourmand, les terres de ton corps
De rives en sentiers et de monts en vallées ;
Atlas hexamétrique effeuillé par allées,
Cœur à fleurs en bouquets tressés d'argents et d'ors.

Tes cheveux taïga, Sibérie et complaintes,
Bouleaux blonds et sapins sur la fin de l'été ;
Ton regard amandin vers le ciel projeté
Quelque part au-delà des fenêtres éteintes...

Puis ton cœur, ruban bleu semblable à l'Ienisseï,
Parfois tumultueux, souvent joueur et tendre,
Cataracte d'amour que j'aimais à entendre
Quand le soir descendait sur les marches d'Essei.

Quand le soir enfiévrait ton sein de pâles roses,
Mon oreille à ta peau, mes lèvres sur ton sang,
Cette bouche vermeille au printemps frémissant
Parfumé de santal et de mille autres choses...

Puis ton ventre alangui de steppe et d'Orient,
Cette plaine de Kamsk à l'aurore si belle,
Le soleil se levant, la première hirondelle,
Et l'enfant, notre enfant, de vie impatient...

Voici la source fraîche à la croix du nuage,
Les berges du Tobol où couraient nos chevaux,
Les bruyères en fleurs, les lierres des caveaux
0 rêve inachevé, ma fontaine sauvage !
...

J'ai semé, miséreux, la terre sur ton corps
De l'aurore si belle au froid d'un cimetière ;
Le psaume de Serguei, ton ultime frontière ;
Le silence des bois et la neige en décors."

M. Paul Guichonnet, président de l'Académie florimontane, procède à l'ouverture des enveloppes protégeant l'anonymat des concurrents.

Sont révélés les noms suivants :

Auteurs cités

n° 1	François DESGROLARD	18290 Charost
n° 28	Robert DERIVRY	91120 Palaiseau
n° 68	Suzanne RUSSIER	69380 Chasselay

Mention honorable

n° 35	Béatrice ARNAUD-GORECKI	91310 Longpont-sur-Orge
n° 47	Edouard DESMONS	59220 Denain
n° 54	Véronique FLABAT-PIOT	B-6560 Erquelines (Belgique)

Mention très honorable

n° 23	Bruyère et genêt Eliane ZUNINO-GERARD	07160 St-Barthélemy Le Meil
n° 38	Hélianthème Denise DUONG	62400 Béthune
n° 46	Trèfle incarnat Yvonne ROLLET	22750 St-Jacot de la Mer

2e prix ex æquo

n° 57	Philguy Philippe VEYRONES	13200 ARLES
n° 69	Avril Jocelyne GUARALDO	73170 YENNE

Premier prix

n° 10	Kolymna Ivan SOLANS	40250 MUGRON

Des applaudissements nourris saluent cette soirée consacrée à la poésie.

L'Académie florimontane adresse ses chaleureuses félicitations aux divers lauréats et remercie l'ensemble des participants, tous poètes remarquables.

Gilbert Chatenoud

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2002

INTRODUCTION

En cette année 2003, où l'on dresse le bilan des opérations menées durant l'année précédente, il est bien difficile de ne pas signaler les déceptions engendrées par la remise en question de la réforme de l'archéologie préventive qui avait été approuvée par la loi du 17 janvier 2001 et qui reconnaissait enfin qu'elle était «partie intégrante de l'archéologie» et qu'elle avait «pour objet d'assurer, à terre ou sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique, des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement...»[1].

Et conséquemment en conformité avec la Convention de Malte, la République française avait décrété le 16 janvier 2002, les procédures administratives et financières de l'archéologie préventive, nécessaires au fonctionnement de l'établissement public national à caractère administratif, l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), créé par la loi du 17 janvier 2001 et chargé de suivre et réaliser l'intégralité des opérations d'archéologie préventive, tout en ménageant et pouvant s'associer les autres institutions intervenant jusque là dans ce domaine. Peu à peu, ce nouveau mode de fonctionnement avait commencé à faire ses preuves et quoiqu'il ait été précisé qu'une période d'essai de 18 mois lui était accordé avant d'éventuelles révisions, il lui a été mis un terme le 18 décembre, date à laquelle l'Assemblée Nationale a adopté un amendement réduisant de 25% la redevance qui lui permettait de mener à bien ses activités. Les conséquences vont sans doute en être très graves pour l'archéologie préventive et pour le patrimoine en général.

Aussi semble-t-il indispensable, au terme d'une année de mise en application de cette réforme, de dresser un bilan des opérations menées en 2002, montrant leur dispersion géographique, la diversité des intervenants et des interventions ainsi que la disparité des enjeux.

---

(1) Extrait de l'article 1er de la loi du 17 janvier 2001.

Sur les 17 opérations d'archéologie préventive menées par l'INRAP en 2002, 6 se situent dans l'arrondissement de Thonon, 5 dans celui d'Annecy, 4 dans celui de St-Julien-en-Genevois et 2 dans celui de Bonneville. Seules 9 ont donné lieu à la découverte de vestiges dont 2 en milieu urbain - Annemasse - et 7 en milieu rural ou semi-rural – contournement de Thonon, Dingy, Pringy, Seynod, St-Pierre-en-Faucigny, Thyez et le gazoduc Oyonnax-Groisy.

Sur ces 9 opérations, deux sont donc des tracés linéaires – contournement de Thonon et gazoduc Oyonnax-Groisy – soit pour l'un une emprise de 65 ha (100 m de large en emprise) et pour l'autre une tranchée longue de plus de 30 km, entraînant un bouleversement au sol sur plus de 4 m de large (aménagement d'une piste nécessaire au cheminement des engins de terrassement et de transport) et du sous-sol sur une largeur d'1m et une profondeur variant entre 1 et 4 m (profondeur requise pour le passage sous le cv n° 5 sur la commune de Chaumont), 5 autres sont des opérations immobilières – Annemasse (2), Dingy, Pringy et Thyez, et les deux dernières entrent dans des programmes de création de ZAC – Seynod et St-Pierre-en-Faucigny.

Si le diagnostic archéologique, commandé par le Conseil Général sur le tracé du contournement de Thonon était lancé en *terra incognita* tout comme ceux réalisés sur l'emprise des ZAC de la Vigne à St-Pierre-en-Faucigny et de Périaz à Seynod dont les vastes étenducs agricoles n'avaient jusqu'alors livré aucun vestige, celui conduit sur le tracé du gazoduc était lui plus précisément axé sur quelques sites fournis par la carte des sensibilités archéologiques[2]. Il en est de même des sites d'Annemasse, Thyez et Dingy, situés pour les deux premiers dans ou à la périphérie immédiate d'agglomérations romaines reconnues depuis quelques décennies et pour le troisième sur le site d'un château médiéval, encore mappé en 1730 et rasé près d'un siècle plus tard.

Si les sites d'Annemasse et de Dingy ont livré l'un et l'autre des vestiges d'autres époques montrant une persistance des occupations humaines de l'époque romaine à nos jours, les opérations situées en zones agricoles, à l'écart des centres de peuplement médiévaux ou modernes, ont livré des vestiges beaucoup plus anciens – sur le contournement de Thonon, une nécropole attribuable au Néolithique Moyen et des structures d'habitat du Bronze Final III B – et à Seynod, des structures d'habitat du Bronze Final en deux points distincts.

Outre ces 9 opérations d'archéologie préventive qui devraient donner lieu pour certaines à une phase extensive et conclusive en 2003 si la nouvelle réforme en cours et les grèves qu'elle a entraînées offrent la possibilité au personnel de l'INRAP de les reprendre, quatre autres types d'opérations

(2) Etablie grâce à des observations recueillies depuis près de 150 ans.

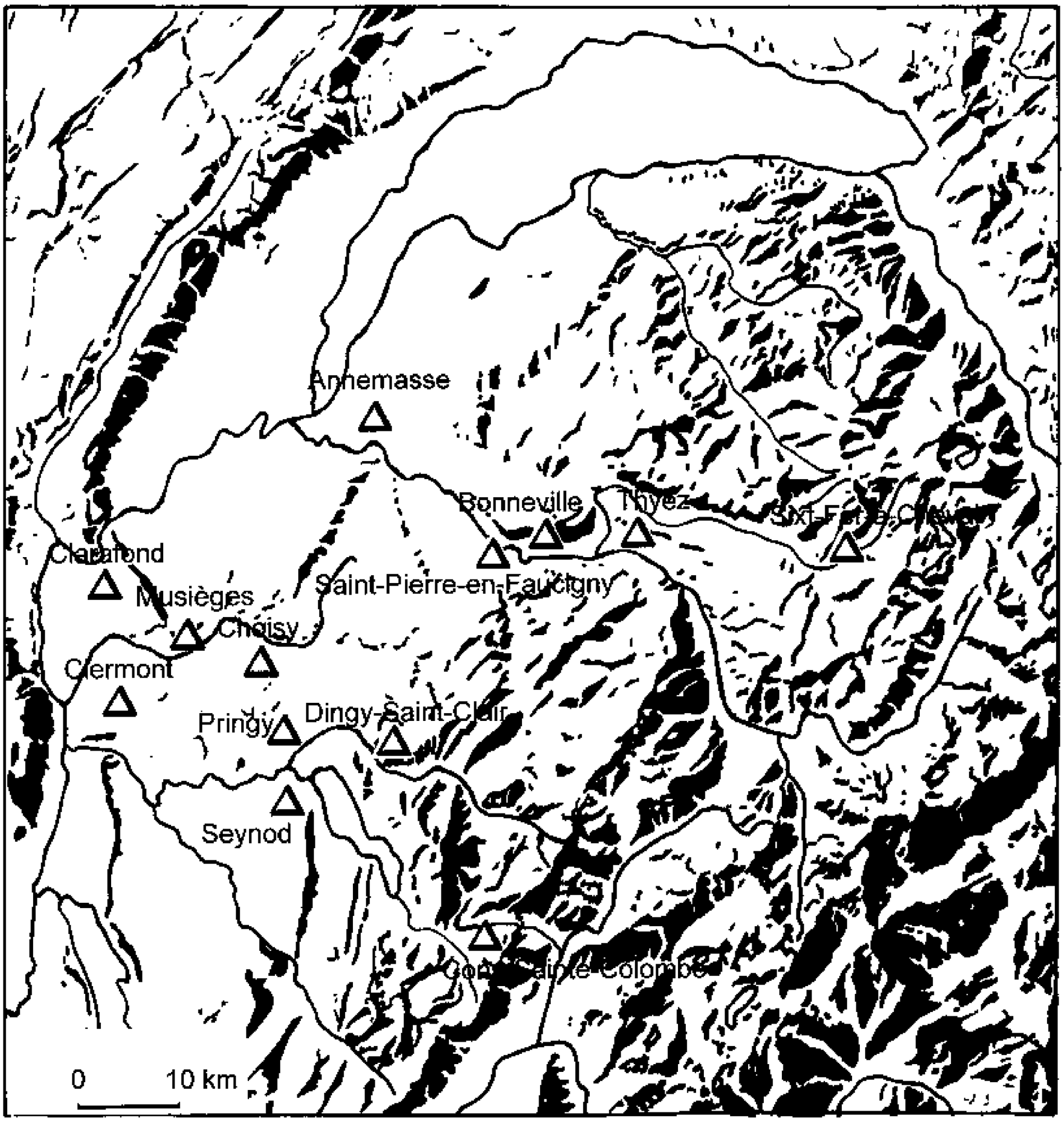
ont été réalisés ou poursuivis par des intervenants de statuts divers - DRASSM Annecy, Université Lumière Lyon 2, Service archéologique départemental et chercheurs indépendants ou associés au CNRS - :

- des fouilles et études de bâti, portant sur des bâtiments médiévaux et modernes, classés ou non Monument Historique, l'abbaye Ste-Marie d'Aulps et les fours à chaux de Cons-Ste-Colombe, études préalables à leur restauration et leur valorisation ;
- la réalisation de prospections électriques et de datations dendrochronologiques sur du bâti médiéval et moderne, destinées à compléter la documentation indispensable à la valorisation du château de Bonneville, de l'abbaye de Sixt et du site du château médiéval de Clermont, propriétés pour le premier de la commune et pour les deux autres du Conseil Général ;
- deux programmes de prospection, initiés depuis quelques années, l'un portant sur les gîtes métallifères du Chablais et du Faucigny et leur exploitation au Moyen-Age, l'autre sur l'inventaire et la datation des sites immergés du lac d'Annecy, toutes époques prises en compte ;
- et enfin, une nouvelle campagne de fouilles sur le site préhistorique de l'abri des Douattes, réunissant dans le cadre d'un PCR, une équipe scientifique pluridisciplinaire.

Comme on peut le constater, toutes les phases chronologiques sont concernées, de la Préhistoire à l'époque contemporaine, ainsi que tous les types d'opérations : sondages, prospections et fouilles dans des milieux aussi différents que les domaines subaquatique, terrestre et rupestre, tout en s'ouvrant largement aux études de bâti et en privilégiant à l'occasion des méthodes de reconnaissance du type prospection géophysique. La diversité des intervenants et le recours à des compétences multiples semblaient pouvoir concourir à établir un *modus vivendi* profitable à toute la communauté scientifique mais également aux collectivités, aux sociétés d'aménagement et au public pour lesquels l'exposition itinérante «Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes»[5], élaborée par tout un ensemble de chercheurs, démontre brillamment par le succès qu'elle reçoit, tout l'intérêt et l'enthousiasme engendrés par l'histoire de nos origines, reconstituée parfois à l'aide de quelques fragments sauvés d'une disparition irrémédiable par une poignée d'archéologues…

Joël Serralongue
SDAHS

(5) A découvrir après le Musée Dauphinois de Grenoble, au Musée Savoisien de Chambéry du 17 octobre 2003 au 1er mars 2004, au Musée-Château d'Annecy d'avril à septembre 2004, au Musée d'Art et d'Histoire de Genève d'octobre 2004 à mars 2005 et au Musée archéologique de Saint-Romain-en-Gal de mai 2005 à février 2006.



△ chantiers de fouilles et sites étudiés en 2002

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PROTOHISTOIRE

PRINGY, Promery
Section AC, parcelles 99, 165, 168 à 170
Coord. Lambert : 892,620 / 2112,950 ; alt. : 500 m environ

Une opération de diagnostic archéologique réalisée à Proméry, hameau de la commune de Pringy, à une dizaine de km au nord-ouest d'Annecy, s'inscrit en préalable au projet d'aménagement d'une zone artisanale et commerciale (ZAC) dans un secteur où l'occupation humaine est attestée dès la période gallo-romaine. En particulier, ce secteur est localisé à proximité immédiate du hameau et du château de Proméry, site qui a fait l'objet d'une Inscription le 20 janvier 1947.
Sur les 18 000 m² concernés par le projet immobilier, 60 sondages ont été réalisés dont 3 se sont avérés positifs et ont permis de déceler, grâce à la présence de céramique, une occupation de la période protohistorique (fin de l'âge du Bronze, début de l'âge du Fer).
Le site stratifié qui s'étend sur 2 000 m² environ est fossilisé par les colluvions en bas de versant d'une colline, dans une zone de contact entre les formations morainiques et fluvio-glaciaires. Les aménagements, regroupés sur une surface d'environ 18 m², se présentent sous la forme suivante :

- une aire foyère de plan sub-circulaire (diam. 0,90 m, ép. 0,05 m), signalée par une rubéfaction du terrain encaissant,
- une structure excavée (diam. de 0,25 à 0,35 m), renfermant des fragments de charbon de bois et de céramique grossière non tournée, datable de la fin de l'âge du Bronze ou du début de l'âge du Fer, qui contenait également de nombreuses graines et quelques fragments de roches. Cet aménagement peut être interprété comme le négatif d'une structure de maintien, utilisée comme dépotoir après son abandon, mais il pourrait aussi avoir été destiné à recevoir un vase de stockage,
- de part et d'autre de l'aire foyère, deux négatifs de structures de maintien (?) (diam. 0,24 m pour l'une, 0,32 x 0,15 m pour l'autre) se signalant par un sédiment légèrement plus organique que le terrain encaissant.

Les structures reconnues semblent indiquer une occupation de nature agricole. Ce gisement offre l'intérêt de représenter l'un des (encore) rares sites terrestres attribuables à la période protohistorique, jusqu'alors principalement connue par les vestiges conservés dans les eaux des lacs alpins.

Alegria Bouvier
INRAP

SEYNOD, *Malaz*
Sections AZ et BB, parcelles 68, 103, 51, 143, 142, 27, 61
Coord. Lambert : 891,800 / 2104,800 ; alt. 550 m

Cette opération de diagnostic archéologique a été conduite sur l'emprise de la future Z.A.C. de Périaz à Seynod. Du 29 mai au 21 juin 2002, 325 sondages à la pelle mécanique ont été réalisés sur les 24 ha du projet.
La stratigraphie générale de l'emprise présente, sur le substrat morainique à surface irrégulière, au moins trois grandes phases sédimentaires dont l'extension verticale et spatiale est conditionnée par les paramètres topographiques locaux. La première phase correspond à un recouvrement argileux du substrat par colluvionnement aréolaire. Cette formation a évolué en horizon B d'un paléosol, lequel a pu se mettre en place au cours de l'Atlantique. La deuxième phase se traduit par un remblai argileux localisé dans les secteurs à pente douce ou sub-horizontale. Cette formation, témoin de secteurs à fonds humides, évolue vers un sol brun humique et porte des vestiges du Bronze final dans les zones A et B. Enfin, la dernière phase sédimentaire est représentée par un exhaussement limoneux. Il est issu de processus colluviaux dans un contexte où les pentes environnantes sont relativement déstabilisées. La majorité de cet exhaussement semble s'exprimer durant la période historique.
Quatre sondages ont révélé des éléments permettant de déterminer autant de zones archéologiques sensibles (zones A, B, C et D). Les zones A et B ont conservé les vestiges ténus d'occupations protohistoriques. Le mobilier céramique évoque, dans les deux cas, la fin de l'âge du Bronze. Le site de la zone A, à l'O, au bord du ruisseau de Loverchy, est marqué par un horizon humique qui porte le niveau d'occupation et au moins trois structures en creux. La zone B, localisée sur un replat, au centre du projet, présente un empierrement dense (observé sur 100 m²), conservé dans une dépression du substrat morainique. Au NE, la zone C comprend une aire empierrée en bordure de marais, à proximité de cette structure, deux inhumations ont été mises au jour. La présence de fragments de matériaux de construction en terre cuite permet de situer les vestiges de la zone C au cours de l'Antiquité ou après cette époque. Au N, dans le sondage 64 de la zone D, une fosse isolée sans mobilier a été mise en évidence.

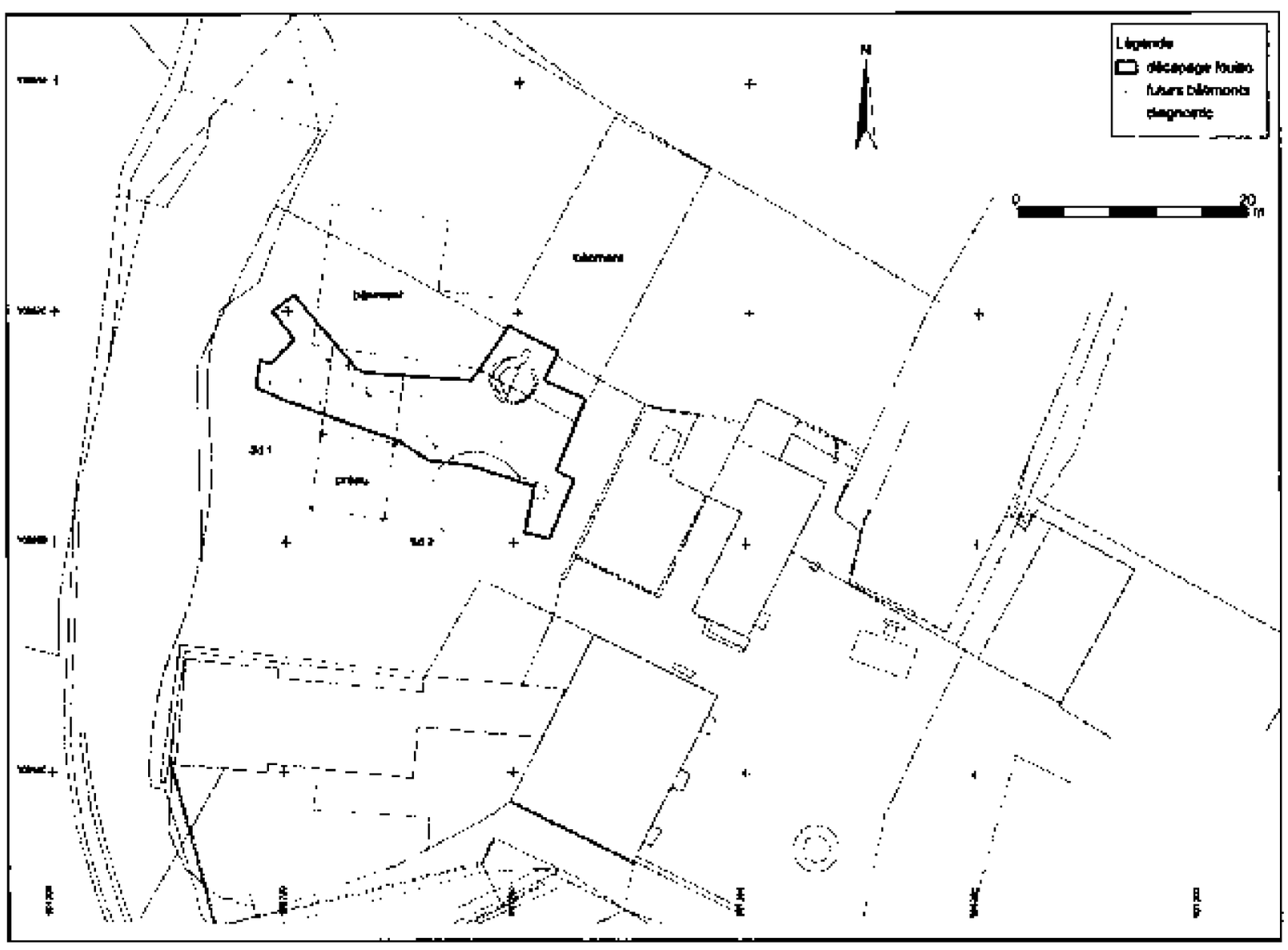
Sylvain Motte
INRAP

HISTOIRE

ANTIQUITE, MOYEN AGE ET PERIODE CONTEMPORAINE

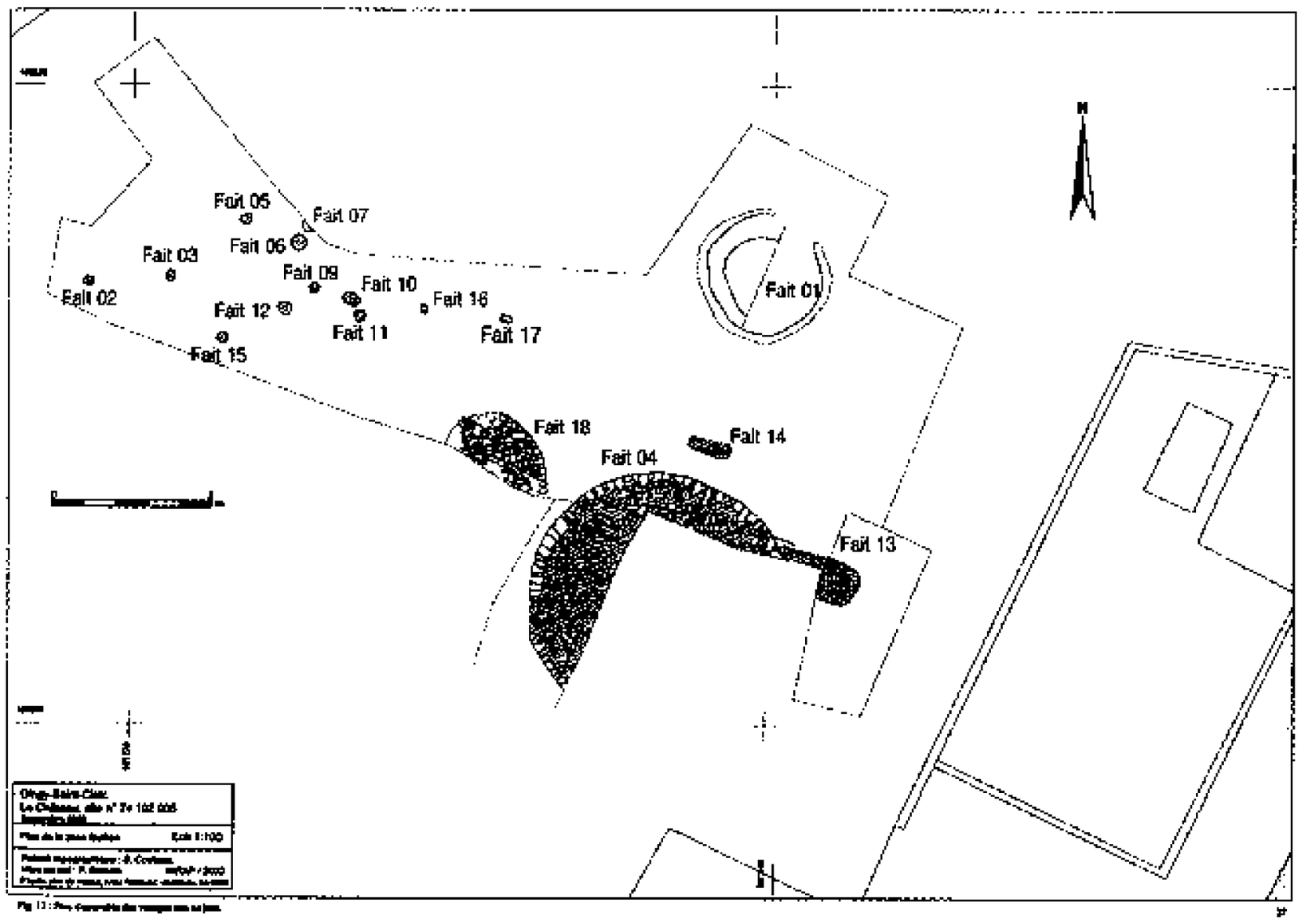
DINGY-SAINT-CLAIR, *Le Château*
Section D, parcelles 1683, 1697
Coord. Lambert : 901,250 / 2108,625 ; alt. 601 m

Cette intervention archéologique a été effectuée du 29 août au 16 septembre 2002 dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école communale. Ce terrain avait fait l'objet de sondages d'évaluation en 2001[4].
Sur les 226 m² décapés, 17 anomalies ont été mises en évidence : 12 trous de poteaux, 2 fosses, 1 four à chaux et 2 constructions en pierres (1 base de tour circulaire et 1 empierrement en demi-cercle).



Plan général sur fond cadastral
(relevé topo : S. Couteau, mise au net : P. Sarazin, d'après plan de masse, Anne Raimond, architecte, responsable : E. Laborier).

(4) C. Coquidé, Chronique archéologique, dans *RS* 2001, p. 33-40.



Plan de la zone fouillée
(relevé topo : S. Couteau, mise au net : P. Sarazin, d'après plan de masse, Anne Raimond, architecte, responsable : E. Laborier).

Le mobilier recueilli était peu important, mais l'étude de la céramique a permis de reconnaître des phases d'occupation de l'Antiquité, du Moyen Age et de l'époque contemporaine.

Les traces d'occupation antique sont représentées par 12 trous de poteau (diam. de 0,30 à 0,50 m pour une profondeur de 0,30 m), dont le remplissage de terre brune les distinguait du limon argileux dans lequel ils étaient creusés. Six de ces structures ont livré du mobilier céramique fragmenté, identifié comme des productions antiques.

La surface, limitée, de la fouille ne permet pas de restituer un plan d'aménagement à partir de la répartition de ces trous de poteau ; leur concentration relative dans la partie ouest de la zone fouillée n'est qu'apparente car on peut associer à cette phase d'occupation la fosse F 13, située à l'est, qui a livré dans un remplissage cendreux quelques rares éléments de céramique et de faune. Cependant, cette structure située en limite du décapage n'a pas pu être fouillée en totalité.

Les structures appartenant au château médiéval se résument à deux aménagements situés en limite sud de la zone fouillée : la base d'une tour circulaire et un empierrement semi-circulaire.

---

(5) *op. cit.*, p. 38-39.

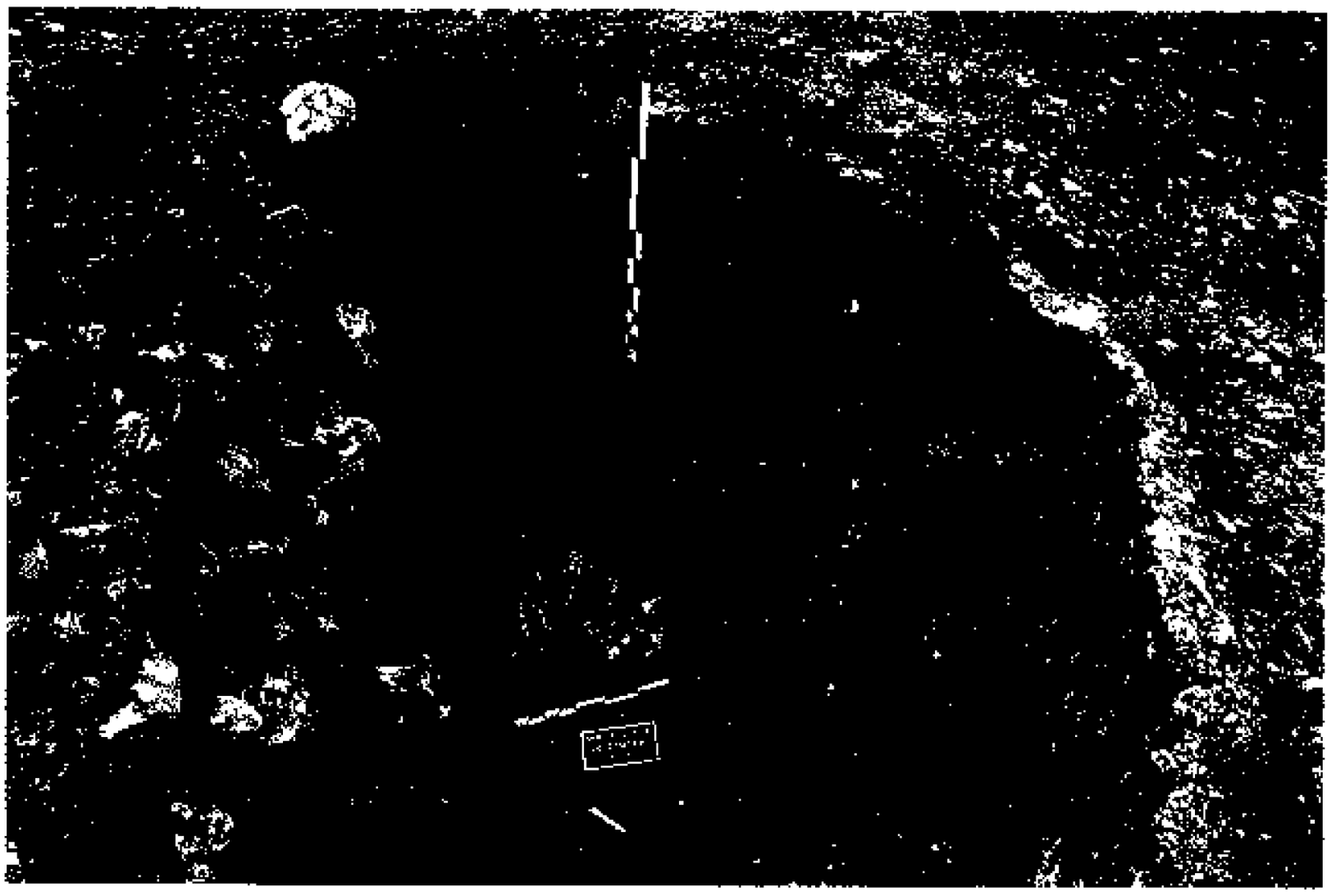
Une structure circulaire avait été repérée lors des sondages d'évaluation de 2001[5]. Lors du décapage, l'arase de la maçonnerie est apparue sous une mince couche de terre végétale. Son parement est maçonné en blocs de calcaire irréguliers liés par un mortier de sable et de chaux ; son socle maçonné et parementé est composé d'un mélange de pierres calcaires de tailles variables, de mortier, de sable, de gravier et de chaux. Cette construction (F. 4), dégagée seulement au nord et à l'ouest, semble correspondre à la base d'une tour circulaire d'un diamètre maximum de 8,20 m ; aucune trace d'aménagement intérieur n'a été observée et il semble qu'on soit en présence de la fondation d'une tour, conservée sur une hauteur de 0,70 m.



Vue de la partie Nord de la base de la tour (F. 4), dégagée lors de la fouille (cl. E. Laborier).

A 1 m à l'ouest de cette tour, en limite sud du décapage, un empierrement (F. 18) a été mis au jour. Cet aménagement semi-circulaire (diam. 3,70 m) est un assemblage de pierres calcaires dont certaines portent des traces de mortier ; dans la moitié ouest de la structure, il est possible d'identifier un parement assez structuré, moins bien conservé dans la partie est. Les pierres semblent avoir été mises en place dans une tranchée étroite creusée dans le terrain naturel. Bien qu'aucune datation ni aucune fonction ne puissent être avancées, il semble possible d'associer cette construction avec les aménagements du château.

L'occupation contemporaine (après la disparition du château à partir de 1814 et la transformation du site en terre agricole), est caractérisée par deux structures : un four à chaux (F. 1) et une fosse (F. 14).



Vue de la moitié ouest du four
(F. 1) en cours de fouille (cl. E. Laborier).

Lors du décapage, le four à chaux a été repéré sous la forme d'une vaste anomalie circulaire rubéfiée (diam. 4,20 m) délimitant un remplissage hétérogène ; seule la partie ouest de cet aménagement a été fouillée. Le four proprement dit (diam. int. 3,70 m) a été creusé dans le terrain naturel constitué de graviers et de galets. Au fond de la structure, une importante couche de cendre et de charbons de bois était mêlée à de la chaux blanche. Aucun élément ne permet de préciser si ce four était couvert ; dans son comblement, une couche de fragments d'argile cuite correspond probablement à la démolition de la structure. Cette couche était recouverte par un important remblai hétérogène contenant des pierres, des fragments de tuiles plates et des éléments de mortier provenant de la démolition du château ; parmi le mobilier issu de ce remblai, on note la présence de fragments de céramique des XVI[e] et XVII[e] s. et des fragments de carreaux de poêle en faïence décorée datables du XIX[e] s. Des éléments identiques avaient été retrouvés lors de l'évaluation de 2001[6].
Le comblement de ce four, qui s'est fait visiblement rapidement après son utilisation, semble devoir être associé à la démolition du château.
Au nord de la tour F 4 (cf. supra), on a mis au jour une fosse (1,30 x 0,40 m), sans doute moderne.

---

(6) *op. cit.*, p. 44.



Vue générale, depuis le nord-est, de la fouille en cours.
Au premier plan, on distingue le four à chaux (F. 1)
à demi fouillé avec plus loin, la base de la tour (F 4)
et à droite l'empierrement (F. 18) (cl. E. Laborier).

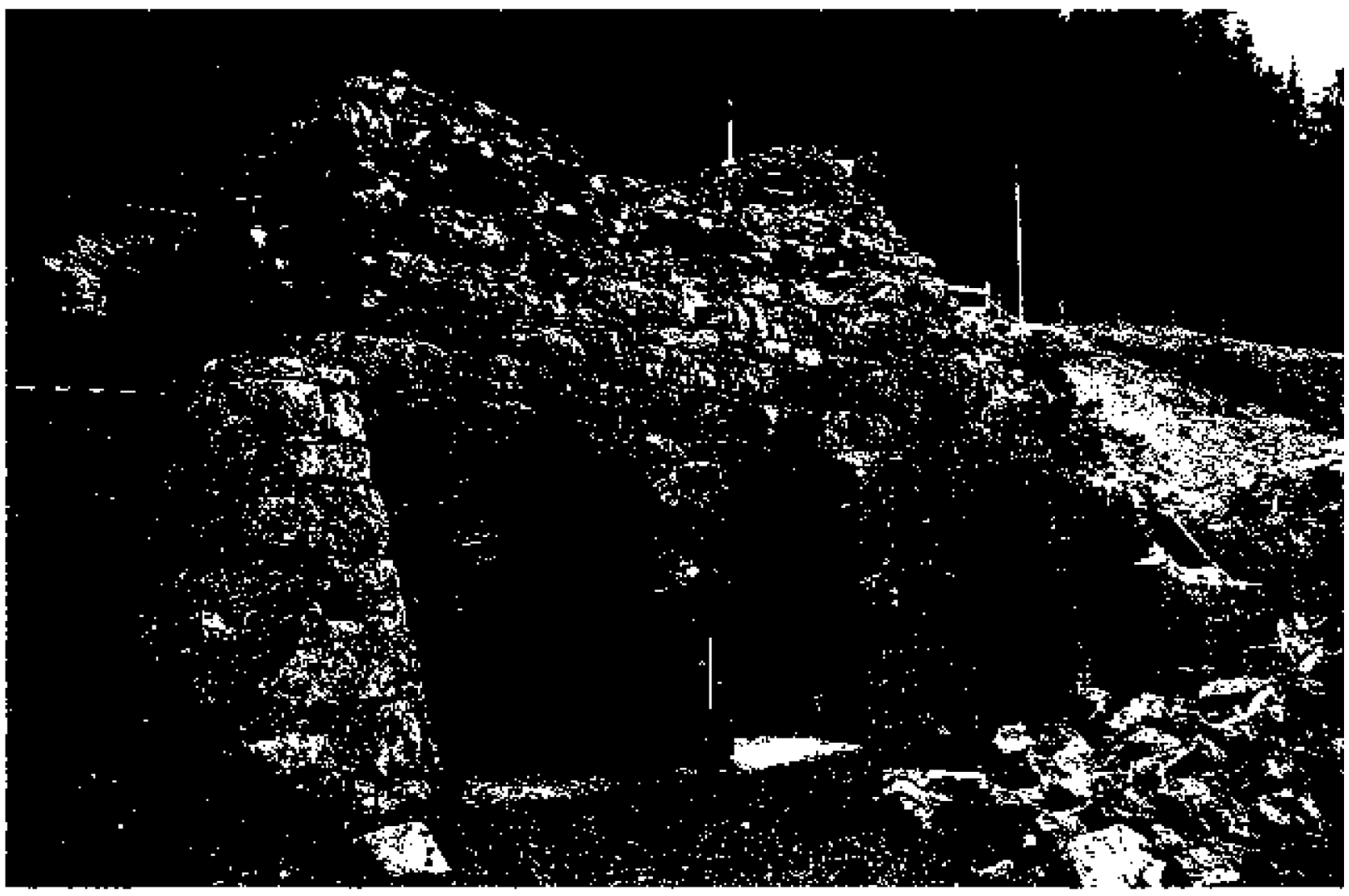
Cette fouille a permis de distinguer sur le site trois phases chronologiques distinctes, antique, médiévale et contemporaine, dont une seule en rapport avec le château médiéval.

Michèle Chevrier
INRAP
d'après le DFS d'Emmanuel Laborier

PÉRIODE CONTEMPORAINE

CONS-SAINTE-COLOMBE, *Les fours à chaux*
Section A, parcelle 683
Coord. Lambert : 910,670 / 2091,300 ; alt. 520 m environ

Les fours de Cons-Sainte-Colombe sont parmi les derniers fours à chaux[7] encore relativement bien conservés du département. La commune[8], par ailleurs propriétaire du site et ayant conscience du grand intérêt de cet élément du patrimoine industriel du XIX[e] s., a engagé un projet de valorisation associant notamment le cabinet d'architectes Châtillon et Associés[9] et le Service Départemental de l'Archéologie.



Vue générale des fours à chaux de Cons-Sainte-Colombe
en cours de dégagement en juillet 2002 (cl. J. Serralongue).

Le SDAHS a pris en charge l'étude tant documentaire[10] qu'archéologique de ce bâtiment rectangulaire (8,60 x 5,00 x 3,90 m) pourvu de deux fours. En juillet 2002, le re-dégagement des fours, recouverts par des remblais contemporains, a été entrepris et ses composantes étudiées. La valorisation

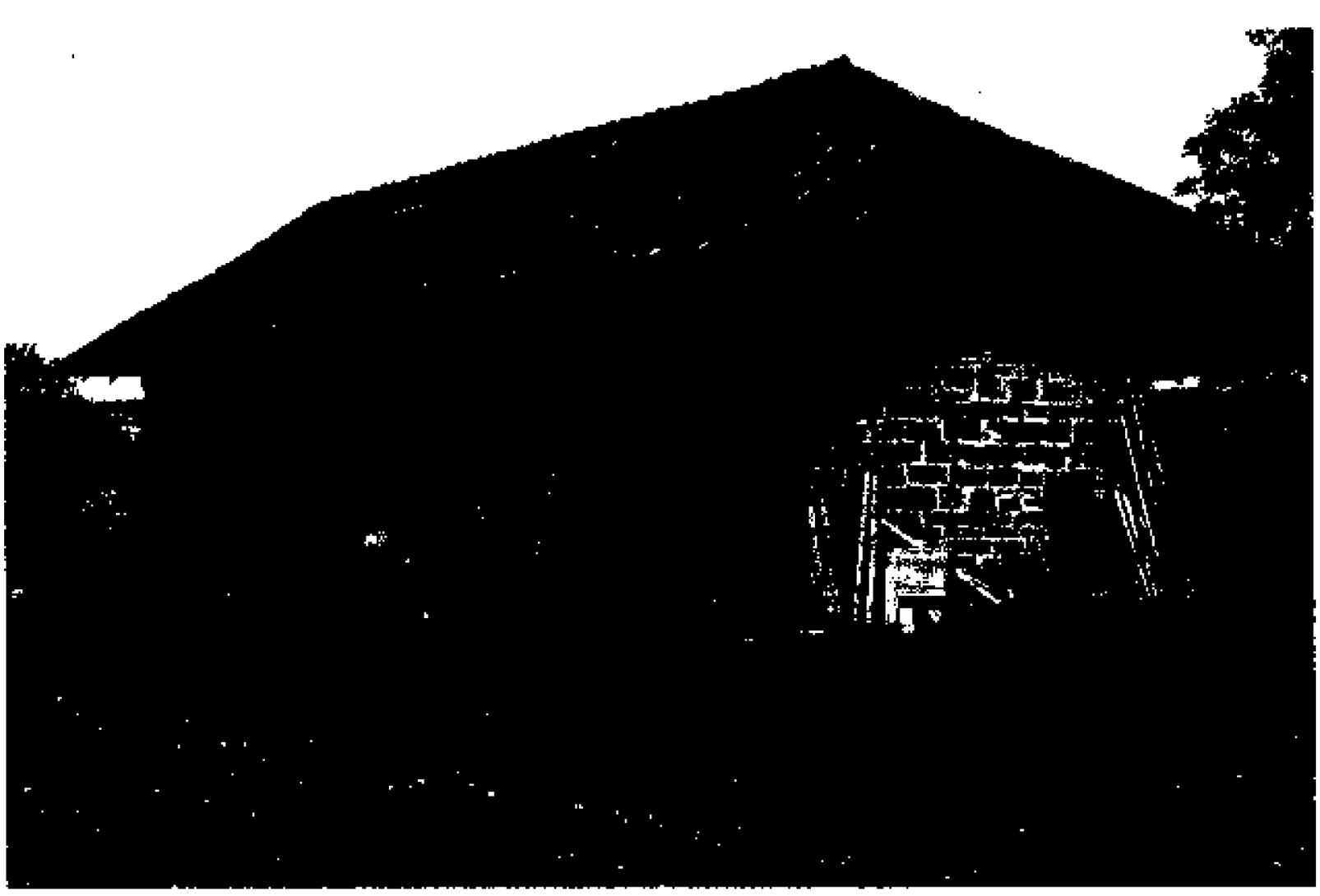
(7) Un bâtiment similaire, quoique plus dégradé, est visible à Magland au lieu-dit *La Rippaz*.
(8) Le rôle de M. Larburaz, maire de Cons-Sainte-Colombe, a été décisif dans la conduite de ce projet.
(9) Châtillon et associés. Atelier d'architecture et d'urbanisme. 01 210 FERNEY-VOLTAIRE.
(10) Une première étude a été menée par Thomas Fourmont, dans le cadre d'un stage au SDAHS, réalisé d'avril à juillet 2001, ayant fait l'objet d'une convention entre l'Université Jean Moulin III et le Conseil Général de la Haute-Savoie.

devrait être achevée au cours de l'hiver 2003-2004 et se traduire, après consolidation des structures, par la couverture du bâtiment, l'ouverture d'une perspective sur l'ancienne carrière et la mise en place de panneaux pédagogiques consacrés à la géologie, l'histoire et l'architecture de ce témoin du développement économique de la région au XIX[e] siècle.

Christophe Guffond
SDAHS

PRINGY, La Tuilière, *Pringy-Nord*
Section AE, parcelle 11
Coord. Lambert : 893,720 / 2112,520 ; alt. 525 m environ

Au cours de l'année 2002, l'ancien four de la tuilerie de Pringy, de type Hoffmann[11], seul exemple haut-savoyard parvenu jusqu'à nous, a été transformé en habitation et malheureusement dépouillé de sa valeur patrimoniale. Ce bâtiment, édifié à la fin du XIX[e] ou au début du XX[e] siècle, était le dernier élément de la tuilerie Dunand, créée semble-t-il en 1828[12].



Vue du four Hoffmann de Pringy en 1979
(cl. J. Serralongue).

(11) Les fours Hoffmann portent le nom de leur inventeur, Friedrich Hoffmann, qui a mis au point en 1856 un four à galerie doté d'une zone de cuisson mobile et continue permettant de fabriquer une plus grande quantité de produits (briques, tuiles, tuyaux, poteries ?...) tout en faisant une économie d'énergie.
(12) ADHS 11 J 430.

Son intérêt était réel mais ne lui a pas permis d'être conservé et valorisé tel qu'il le méritait. Les anciennes tuileries de Vinzel et de Cossonay[13], derniers témoins de ce type d'exploitation dans le canton de Vaud, ainsi que la tuilerie Crépel à Pougny (01)[14] semblent exposées à des risques similaires.

Une étude plus complète de ce bâtiment sera présentée dans la *Revue Savoisienne* en 2003.

Christophe Guffond
SDAHS

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROTOHISTOIRE, ANTIQUITÉ ET HAUT MOYEN AGE

SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, *Z.A.C. de la Vigne*
Section, parcelles 1597 et 1846
Coord. Lambert : 912,200 / 2125,125 ; alt. : 484 à 489 m

Le projet d'une Z.A.C. comprenant une dizaine de maisons individuelles et trois bâtiments sur un terrain de 1,76 ha a entraîné la prescription d'un diagnostic archéologique. L'opération s'est déroulée du 29 août au 3 septembre et s'est traduite par l'ouverture de 40 sondages de 10 à 20 m de long pour 2 à 6 m de large, dont 4 se sont avérés positifs

Le sondage 6, orienté nord-ouest / sud-est, a livré une sépulture en coffre de dalles, vraisemblablement du haut Moyen Age. Le sondage 17 a quant à lui permis de repérer un niveau protohistorique (charbons de bois et tessons de céramique). Les mêmes éléments ont été observés dans le sondage 18, ainsi qu'un foyer de 0,70 m de diamètre et une meule dormante en lamprophyre (roche magmatique) de 0,395 m de long par 0,22 m de large et 0,06 à 0,105 m d'épaisseur. L'étude des céramiques tend à situer cette occupation entre le Bronze final IIIb et le début de l'âge du Fer (milieu IX^{e}-fin VIII^{e} s. av. J.-C.).

Christophe Guffond
SDAHS
d'après le DFS de Frédéric Sergent
INRAP

---

(13) Voir notamment M. Grote, "Les fours Hoffmann des tuileries de Vinzel et de Cossanay", *Journal de la Construction*, n°6, 15 juin 1996.
(14) La tuilerie Crépel à Pougny (01) a gardé son four Hoffmann circulaire mais la cheminée centrale a été abattue au début des années 1990. Voir A. Malgouverné, *Pré-inventaire, Département de l'Ain, Richesses touristiques et archéologiques du canton de Collonge*, Confort, 1989.

THYEZ, *Avenue des Isles*
Section AO, parcelle 105
Coord. Lambert : 923,500/ 2128,460 ; alt. 467 m

Les découvertes fortuites anciennes[15] et les diagnostics et fouilles de sauvetage[16] permettent de préciser l'emprise de l'agglomération antique à l'origine de Thyez. Cette bourgade, qui semblait s'étendre sur près de 600 mètres de long pour une centaine de mètres de large, était vraisemblablement liée à un port ou à un franchissement de l'Arve par la route antique qui menait de Genève à Passy et permettait de rejoindre la haute vallée du Rhône par le col de la Forclaz ou le Val d'Aoste par le col du Bonhomme. Cette hypothèse est renforcée par la découverte en 1997, dans le lit de l'Arve au niveau du site antique, des vestiges d'un pont construit entre 50 av. J.-C. et 85 ap. J.-C[17].

Un projet de construction de trois immeubles, au nord-ouest de l'église, sur une parcelle située dans une zone archéologiquement sensible, a entraîné la prescription d'une campagne de sondages, qui s'est déroulée du 18 au 27 novembre 2002. Cinq tranchées orientées nord-sud, couvrant 770 m², ont été creusées.

Cette évaluation a mis en évidence une occupation du site à La Tène finale, à l'ouest et au centre de la parcelle, sous la forme de trous de poteaux alignés et de «structures en creux, au comblement toujours très organique avec forte présence de céramiques et de faunes». L'occupation antique est quant à elle attestée par la présence d'un muret orienté nord-sud, repéré à l'ouest de cette parcelle, et daté, grâce à la céramique, du Ier s. ap. J.-C. Au sud-est de la parcelle, deux murs parallèles ont été reconnus. Cette structure, orientée est-ouest, formant une galerie d'environ 0,60 m de large à l'extrémité orientale du sondage et de 0,80 m à son extrémité occidentale, a été reconnue comme une canalisation, grâce à la présence de mortier hydraulique sur les parois internes des murs. La découverte de céramique sigillée du Sud de la Gaule date cette structure au plus tard du Ier s. ap. J.-C.

Christophe Guffond
SDAHS
d'après le DFS d'André Rébiscoul
INRAP

(15) P. BROISE, "Antiquités gallo-romaines du Faucigny", *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. XVIII, 1986, p. 289-294 et E. BERTRANDY, M. CHEVRIER, J. SERRALONGUE, *carte archéologique de la Gaule - la Haute-Savoie*, Paris, 1999, p. 348-352.
(16) "Chronique archéologique", dans *RS* 1993, p. 32, *RS* 1994, p. 50-53, *RS* 1997, p. 38-43, *RS* 1999, p. 66-67.
(17) Voir *Revue Savoisienne*, 1997, p. 38-43.

MOYEN AGE ET PERIODES MODERNE ET CONTEMPORAINE

BONNEVILLE, Le château
Section AM, parcelle 177,
Coord. Lambert : 914,780 / 2128,020 ; alt. 460 m

Dans le cadre du projet de restauration et de valorisation du château de Bonneville, porté par la commune et auquel sont associés différents partenaires (les Amis du Château et de la Bonne Ville, un cabinet d'architectes du patrimoine chargé de l'étude préalable[18], le Service Départemental de l'Archéologie), une campagne d'étude des charpentes a été confiée au laboratoire Archéolabs par la municipalité, sur les recommandations du SDAHS.

Cette étude (ARC03/R2716D/3)[19], qui s'est déroulée en décembre 2002/ janvier 2003, a porté sur les charpentes des bâtiments ouest et est, ainsi que sur celles du logement du gardien. Les analyses dendrochronologiques se sont basées sur 34 échantillons de charpentes, toutes avérées de la même essence (épicéa). Elles ont révélé, pour les bois de charpente du bâtiment ouest, des dates d'abattage comprises entre 1727 et l'automne / hiver 1727 / 1728, les bois de la croupe occidentale de ce bâtiment semblent quant à eux abattus au plus tard en 1843. Pour les charpentes du bâtiment est, les analyses donnent les dates hautes d'abattage de 1822 et 1823. Enfin, les charpentes du logement attribué de nos jours au gardien sont constituées de bois abattus au plus tard entre 1874 et le printemps 1877. La mise en place du bois de charpente suivant de très près l'abattage, les charpentes étant plus faciles à travailler lorsque le bois est vert, ces dates sont de précieux indices pour saisir les phases modernes de réfection et d'aménagement du château. Elles sont à mettre en relation avec les résultats des études architecturales, archéologiques et historiques en cours et vont permettre de mieux saisir les grandes phases de construction de cet ensemble de bâtiments, et de ce fait l'intérêt et le rôle qu'a joué le château depuis sa construction à la fin du XIII^{e} siècle.

L'étude comprenait également un relevé des charpentes (types, assemblages, marques...) permettant une meilleure compréhension des méthodes de construction de l'époque moderne en Savoie et pouvant initier une série d'études sur des charpentes d'édifices historiques.

Par ailleurs, la société Terra NovA a été chargée, dans le cadre de sa campagne de prospection sur le site de l'abbaye de Sixt, commandée par le Conseil Général, de mener une campagne de prospection géophysique sur le site du château, afin de repérer d'éventuels vestiges de maçonnerie

(18) BIC-FL, Viktoria PANIOUCHKINA-MOULLET, Andreea TUDOR, architectes du Patrimoine et Marie-Pierre GOSSET, architecte des jardins.
(19) Réalisée par Christian DORMOY et Patrice PERARD.

enfouis sous le niveau de sol actuel. Les nombreuses perturbations qui ont affecté la cour orientale et l'important dépôt de remblais de la cour occidentale n'ont malheureusement pas permis d'interprétation décisive.

Ces études seront suivies en 2003 d'un diagnostic archéologique visant à évaluer le potentiel archéologique du sous-sol du château.

Christophe Guffond
SDAHS

SIXT, *L'abbaye*
Section F, parcelles 1753, 1754, 1766
Coord. Lambert : 943,420 / 2126,980 ; alt. 760 m environ

Le Conseil Général de la Haute-Savoie s'étant porté acquéreur en mars 2000 des bâtiments de l'Hôtel-restaurant du Fer-à-Cheval et de l'Abbaye, ancien logis abbatial de l'abbaye de Sixt, le Service Départemental de l'Archéologie a pu obtenir qu'une première phase de diagnostic soit réalisée sur le bâtiment et ses abords, dont les frais ont été pris en charge par le Conseil Général.



Vue des bâtiments de l'Hôtel-restaurant du Fer-à-Cheval et de l'Abbaye acquis par le Conseil Général en mars 2000 (cl. J. Serralongue).

Cette abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondée sur ce site par Ponce de Faucigny en 1140, était placée sous la dépendance de l'abbaye d'Abondance. Quelques grands aménagements nous sont connus : - dans la seconde moitié du XIII[e] siècle l'église paroissiale est construite dans le prolongement de l'église abbatiale, - en 1418 le dortoir et le mur de clôture sont élevés, - après 1620 de grands travaux sont entrepris dans le monastère (le logis est alors fortement remanié). En 1680 l'abbaye est ravagée par un incendie qui n'épargne guère l'ensemble de bâtiments, lesquels semblent réparés dans la décennie qui suit. En 1793, l'abbaye est confisquée comme Bien National et les bâtiments monastiques accueillent à partir de 1809 le siège de l'exploitation des mines de fer de Jean-François Albanis Beaumont[20] ; dans les années 1850 ces bâtiments sont transformés en hôtel[21]. Les cloître, pigeonnier et grenier sont rasés au cours du XIX[e] siècle. Désaffecté depuis 1990, le logis principal n'a finalement été que peu remanié depuis le début du XIX[e] siècle, lui conférant un intérêt archéologique et architectural d'autant plus important.

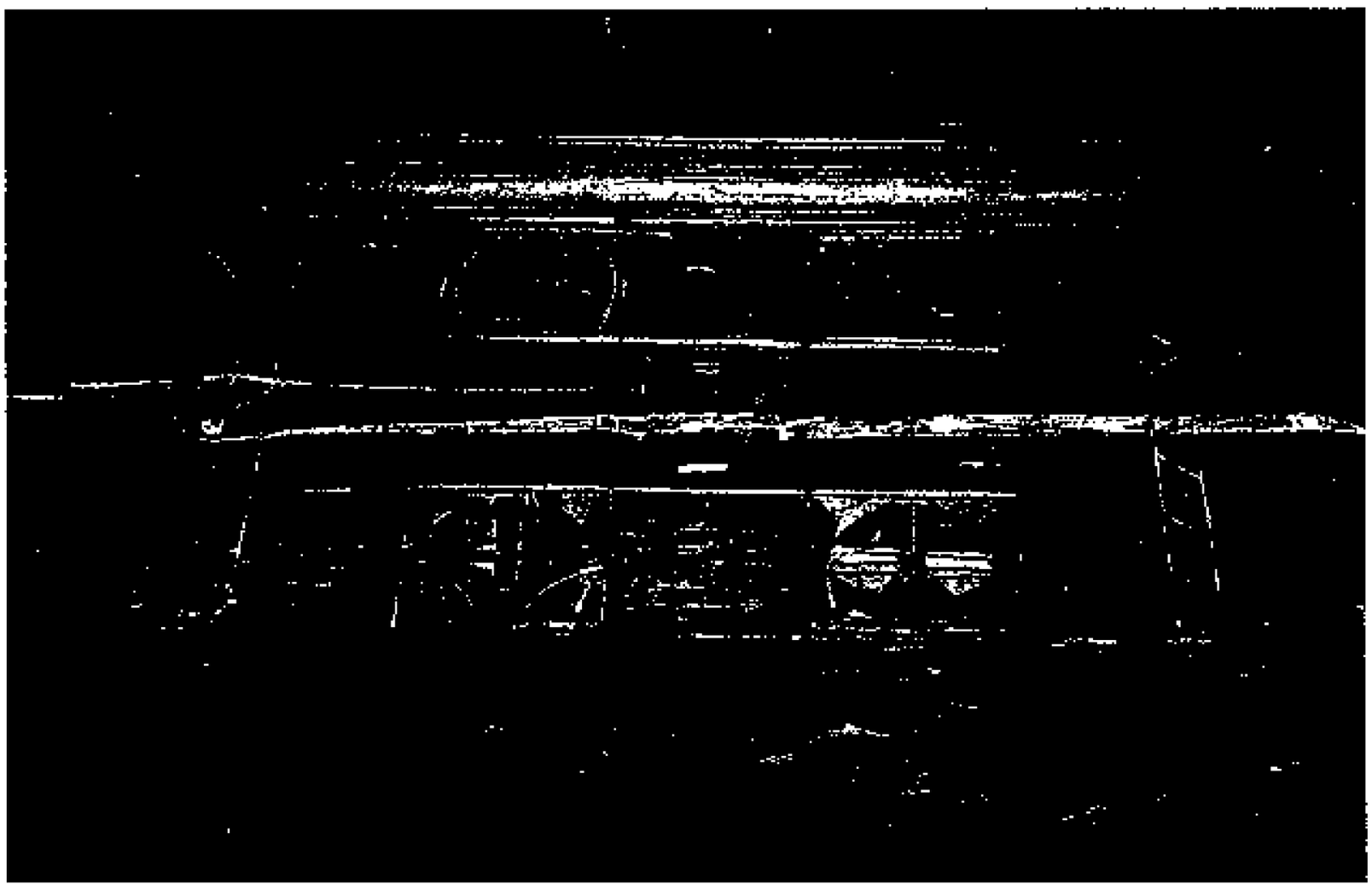
Une campagne de prospection géophysique a été réalisée par la société Terra NovA[22]. Cette campagne a été menée en novembre 2001 suivant une méthode électrique qui permet de caractériser les variations de la résistivité électrique apparente du sous-sol. Elle avait pour but de localiser précisément les emprises du cloître ainsi que d'autres bâtiments ayant composé l'abbaye, notamment le grenier et le premier logis abbatial. Les zones ainsi retenues étaient les espaces au sud et à l'est de l'église, l'espace compris entre l'église et le bâtiment de l'ancien hôtel et enfin l'espace en jardin et verger entourant l'ancien hôtel. Néanmoins, l'épaisseur des remblais en certains endroits (60 à 80 cm au sud de l'église), les espaces goudronnés et les multiples bouleversements entraînés par la pose de réseaux et de canalisations n'ont pas toujours permis des observations directement exploitables. La présence de bâtiments dans l'espace compris entre l'hôtel et la RD 907 est attestée par la cartographie des résistances de ce sous-sol. Celle des autres espaces prospectés révèle de nombreuses perturbations dont l'interprétation demeure délicate, le problème de l'emprise du cloître, notamment, n'est pas résolu et seuls des sondages archéologiques et une étude des élévations des bâtiments permettraient de préciser ses dimensions exactes et sa chronologie.

En mai 2002, une étude dendrochronologique des charpentes de l'ancien bâtiment monastique de l'abbaye de Sixt (ARC02/R2796D)[23] a été effectuée par le laboratoire Archeolabs. Cette étude a porté sur les plafonds du rez-de-chaussée, du premier étage et sur la charpente de ce bâtiment.

---

(20) Né le 18 mai 1753 et décédé le 27 novembre 1811, Jean-François Albanis Beaumont est également connu pour ses travaux de naturaliste et d'historien (citons son célèbre ouvrage sur les *Alpes grecques et cottiennes*). Inhumé à Sixt, sa pierre tombale est encore visible au chevet de l'église.
(21) Abbé RANNAUD, *Histoire de Sixt*, rééd. Taninges, 1985, p. 468.
(22) Laurent Aubry et Sarah Lacaze.
(23) Christian Dormoy et Patrice Pérard.

26 échantillons ont été prélevés sur ces différentes structures qui s'avèrent toutes en épicéa. Les résultats des analyses révèlent que les plafonds du rez-de-chaussée et du premier étage ont été mis en place entre 1623 et 1640 environ, soit au cours des travaux entrepris sous l'abbatiat d'Humbert de Mouxy (1620-1646), alors que la date de 1622 est ostensiblement gravée sur une poutre... La charpente semble quant à elle avoir été mise en place en 1745 ou dans les années qui suivent, la croupe orientale ayant toutefois été fortement remaniée lors de l'adjonction de l'annexe de l'hôtel en 1926.



Détail d'une poutre du plafond du rez-de-chaussée (cl. J. Serralongue).

Christophe Guffond
SDAHS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PREHISTOIRE

MUSIEGES, *Les Douattes*
Abri sous roche

Les fouilles de 2002 ont confirmé le diagnostic des petits sondages des années précédentes, c'est à dire l'existence de niveaux d'occupations humaines restés intacts après les fouilles d'Ad. Jayet durant les années 1931 à 1933 et celles des Pradel dans les années suivantes.

Cette campagne a permis de préciser la présence de ces niveaux archéologiques grâce à une méthodologie de fouille très affinée concernant en particulier l'étude des dépôts sédimentaires du remplissage de l'abri et le repérage des témoins d'occupation de l'espace par les groupes humains.

L'occupation magdalénienne est attestée par la mise au jour de vestiges composés d'outils en silex (fig. 1) utilisés pour la fabrication des pointes de sagaies en bois de renne, les armatures en silex pour confectionner les flèches ou comme couteaux pour les travaux domestiques sur le site tels que les activités de dépeçage et de boucherie des animaux chassés ainsi que le travail des peaux.

Il a été retrouvé un élément de bois de renne portant encore des traces de découpe ou de sciage et qui a servi à fabriquer des outils dans cette matière première.

Les éléments de parure (fig. 2) sont également reconnus dans ce niveau magdalénien en la présence de deux coquillages marins percés pour confectionner une parure (collier, bracelet). Le premier coquillage appartient à l'espèce Glycimeris sp et l'autre déterminé comme Nucella Lapillus est d'origine atlantique ce qui donne une idée assez précise de la circulation des groupes magdaléniens à travers l'hexagone.

L'analyse des charbons de bois provenant de foyers a permis de déterminer le type d'arbres recueillis pour alimenter les feux, c'est à dire principalement le bouleau, le pin et le genévrier, espèces d'un paysage découvert et assez froid.

La faune chassée par les Magdaléniens se compose de cervidés comme le renne, l'élan, le cerf mais aussi le cheval, l'aurochs (bison) et le bouquetin. La marmotte et le lièvre variable probablement recherchés pour la graisse et la fourrure ont également été chassés ainsi qu'un oiseau, le tétras-lyre, dont les plumes étaient probablement utilisées pour la confection des empennages des bases de sagaies ou de flèches.

La faune chassée et les résultats des analyses sur les pollens et les charbons de bois indiquent que les groupes magdaléniens vivaient dans un environnement assez froid avec une relative faible végétation, c'est à dire un ensemble environnemental qui constitue le biotope des animaux de l'époque en particulier pour le renne, animal emblématique du Magdalénien.

La position chronologique de ces groupes magdaléniens ayant fréquenté l'abri des Douattes a été bien déterminé par les analyses radiocarbone effectuées sur des restes de la faune chassée. La première occupation magdalénienne dans cet abri remonte à 12 870 années avant nos jours, puis se sont succédé d'autres occupations étalées entre 12 660 et 12 100 années avant nos jours.

Il s'agit donc de différents groupes de chasseurs magdaléniens venus dans cet abri qui se situe en position stratégique à la fois au bord d'une rivière (les Usses) et dans une vallée permettant de rejoindre depuis la région du lac d'Annecy celle de Seyssel, passage préférentiellement choisi par les animaux.

Les recherches dans cet abri sont importantes pour mieux comprendre l'environnement à cette époque biozonique, appelée Bølling, au moment d'un changement très sensible du climat ayant entraîné à partir de 12 700 années avant nos jours, et en l'espace de quelques décennies, par une élévation très sensible de la température (8 à 10 degrés) une profonde modification de cet environnement végétal et animal qui a contraint les hommes à s'adapter à ce nouveau contexte en inventant d'autres modes de vie et en particulier de nouvelles techniques et stratégies de chasse.
Après une pause en 2003 consacrée à l'inventaire des données de fouille et aux analyses en cours, les recherches sur le terrain sont à nouveau prévues en 2004.

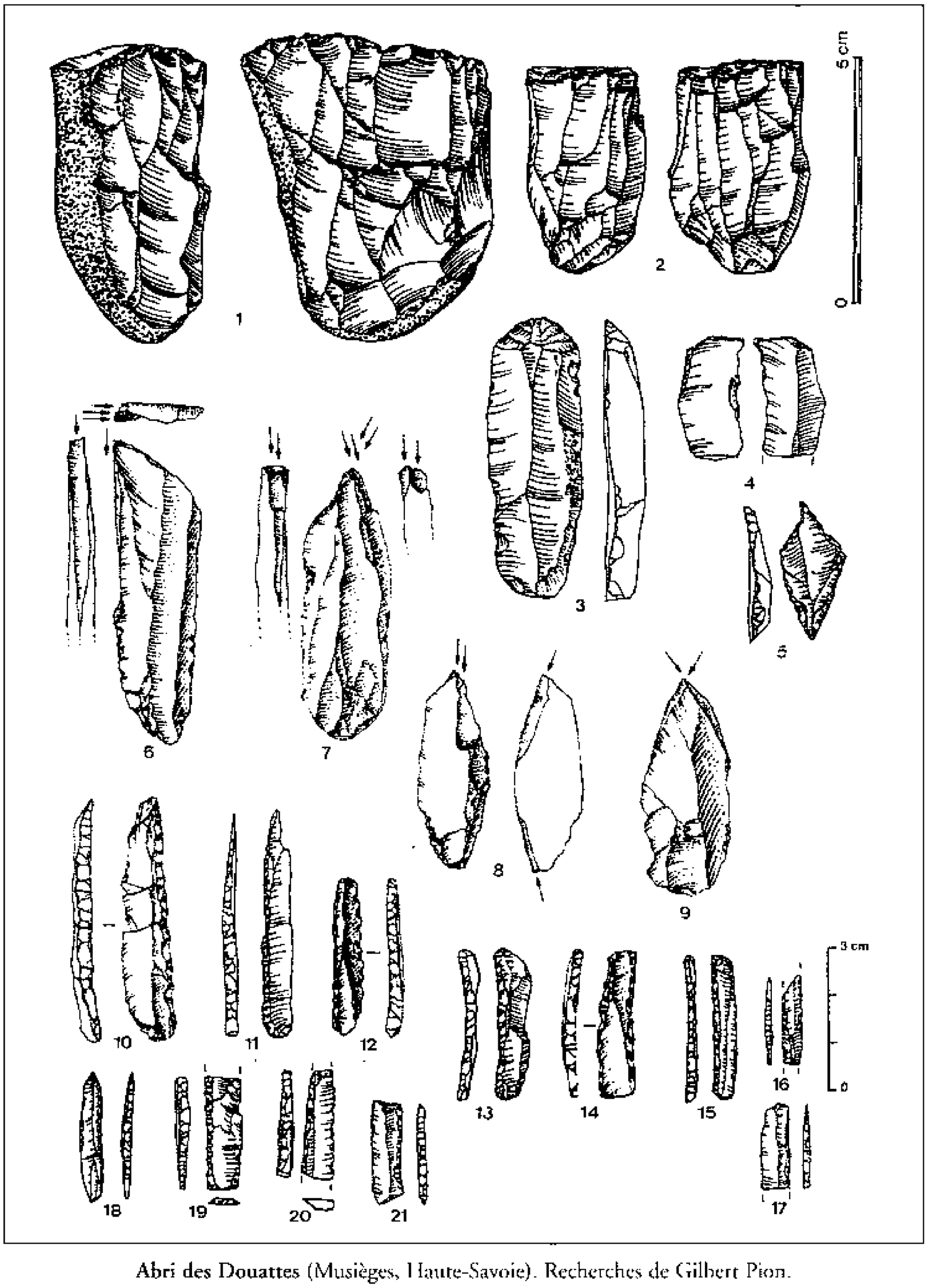
A travers les vestiges archéologiques, la connaissance du mode matériel de vie et l'environnement dans lequel ces différents groupes humains évoluaient pendant plusieurs siècles dans ce site, appartient au patrimoine Haut savoyard et les moyens financiers mis à disposition par le Conseil Général de la Haute Savoie sont très appréciés pour conduire, d'une façon scientifique au sein d'une équipe pluridisciplinaire, les recherches sur cet important site et c'est aussi l'occasion de mettre en valeur les recherches anciennes effectuées au XX^{e} siècle par les premiers pionniers de la préhistoire régionale.

Gilbert Pion



Eléments de parure.

Coquillages percés :
Nucella Lapillus (en bas à gauche)
et *Glycimèris sp* (en haut à droite).



Abri des Douattes (Musièges, Haute-Savoie). Recherches de Gilbert Pion.

Principaux outils magdaléniens :

nucleus : n° 1 et 2 ; *grattoir* : n°3 ; *perçoirs* : n° 4 et 5 ; *burins* : n° 6 à 9 ; *lamelles à bord abattu* : n° 10 à 21

(Dessins D. Molez et S. Koslowski)

ANTIQUITÉ

ANNEMASSE, Ilot Moret
Section A, parcelles 655, 656, 668-672, 2048, 2987-2989
Coord. Lambert : 900,728 / 2139,725 ; alt. 434 m

L'ancienneté du site d'Annemasse est connue tant par les textes (citons la précieuse *Homélie de saint Avit*[24] prononcée au cours de l'automne 515) que par les nombreux vestiges archéologiques[25] qu'il a livré. De 1989 à 1993[26], 5 fouilles de sauvetage et une dizaine de sondages ont permis d'affiner l'image que l'on pouvait se faire de cette bourgade antique qui s'organisait autour du site de l'église Saint-André.

La relance d'un projet immobilier au nord de cette église a entraîné la réalisation d'un diagnostic archéologique des parcelles concernées. L'intervention sur le site de l'Ilot Moret (la troisième depuis 1990), conduite du 15 octobre au 24 octobre 2002, a concerné une surface de 1806 m² sur laquelle 6 sondages ont été réalisés à la pelle mécanique ; 5 d'entre eux se sont avérés positifs.

Le sondage 1, orienté est-ouest, se trouve encadré par les fouilles de l'îlot Saint-André et celles de l'îlot Moret 2. Un squelette de bovidé partiellement conservé a été retrouvé dans un niveau de démolition daté du IIIe s. qui scelle un mur orienté nord-sud. Au nord-est du sondage, cette même couche recouvre un niveau de gros galets appartenant à une structure importante (mur ou chemin aménagé ?).

Le sondage 2 a permis de dégager un niveau de sol romain qui contenait 5 monnaies, datées des Ier et IIIe s. ap. J.-C, et un échantillonnage de céramiques des IIe et IIIe siècles.

Le sondage 3 a livré un crâne de capridé et a permis de repérer un pavement de galets de tailles moyennes, serrés et bien agencés, vraisemblablement d'époque moderne. Ce sondage se distingue également par la présence d'un paléochenal et de céramiques de la fin du Ier s. av. J.-C. dans des dépôts alluvionnaires.

Une extension des thermes déjà repérés à l'occasion des fouilles de l'îlot Moret 1 en 1990 a été observée dans le sondage 4. Il s'agit d'un bassin reconnaissable à son enduit de mortier hydraulique, doté d'un siphon d'évacuation. Plusieurs phases de réaménagements ont pu être observées, notamment dans la stratigraphie orientale (plusieurs niveaux de constructions, pavements successifs). Seul un as d'Alexandre-Sévère (222-235) apporte un faible élément de datation, que l'on ne saurait associer avec certitude à l'utilisation ou à l'abandon des thermes.

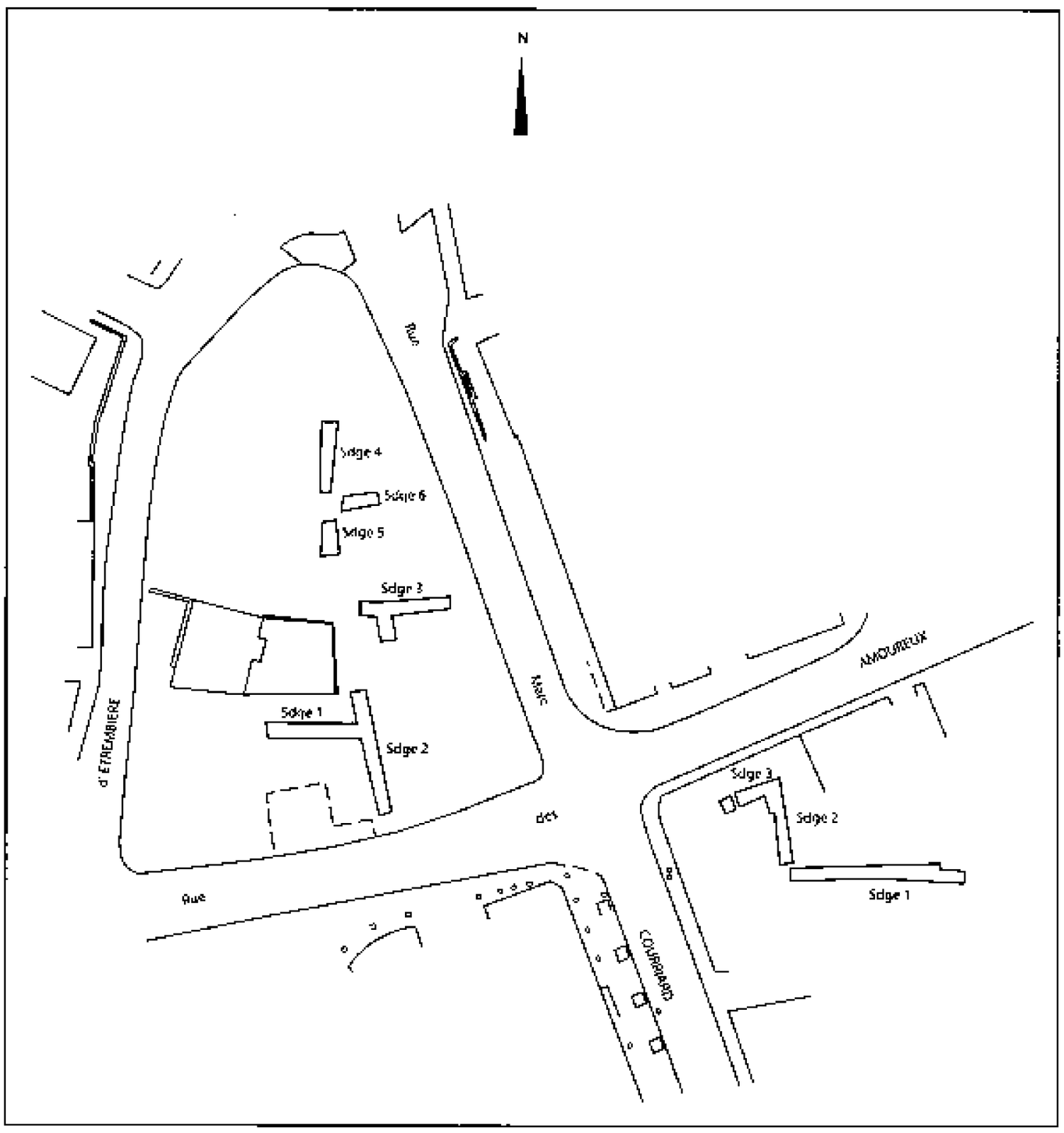
---

(24) BNF, *Fonds latin*, n° 8914.16.
(25) Voir P. BROISE, "Antiquités gallo-romaines du Faucigny", *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologies de Genève*, t. XVIII, 1986, p. 240-246. F. BERTRANDY, M. CHEVRIER, J. SERRALONGUE, *Carte archéologique de la Gaule - la Haute-Savoie*, Paris, 1999, p. 179-189 et D. WAVELET, *Annemasse à l'époque romaine*, Mémoire de licence de l'Université de Genève, octobre 1999, 86 p.
(26) "Chronique archéologique", dans *RS* 1989, p. 20, *RS* 1990, p. 16-19 et 21-22 et *RS* 1993, p. 35-36.

Le sondage 6 a mis au jour un mur appartenant probablement au développement sud des thermes. A cette structure est lié un pavement similaire à celui observé dans le sondage 4, semblant correspondre à une phase de réaménagement des thermes.

A l'exception du sondage 5, révélant une zone fortement bouleversée, le diagnostic s'est avéré largement positif et confirme une présence humaine sur ce site dès le I^er^ s. av J-C. et la permanence d'une occupation au cours des II^e^ et III^e^ s. de notre ère. La fouille exhaustive de l'îlot Moret 3 s'avère donc prometteuse.

Christophe Guffond
SDAHS
d'après le DFS de Françoise Launay
INRAP



Implantation des sondages de l'Ilot Moret 3
et de l'angle rue Courriard / rue des Amoureux
(relevé : S. Couteau, plan : Cabinet Colloud, D.A.O. : F. Launay, responsable : F. Launay)

ANNEMASSE, *Rue Courriard / rue des Amoureux*
Section A, parcelles 569, 570, 572, 2595, 2742, 2743, 3004, 3006, 3007
Coord. Lamb. : 900,797 / 2139,670 ; alt. 434 m

Le projet immobilier mentionné dans la notice précédente concernait également la zone située à l'angle des rues des Amoureux et Courriard. Un diagnostic archéologique a ainsi été effectué du 25 octobre au 6 novembre 2002.

Le terrain à sonder était voisin de l'îlot St-André et de la rue Marc Courriard, dans lesquels des fouilles de sauvetage avaient mis en évidence en 1989 et 1993 des vestiges s'échelonnant du I^er^ au III^e^ s. ap. J.-C.

Trois sondages ont été ouverts, répartis sur les 1738 m² de la parcelle.
- Le premier sondage est orienté est-ouest ; à l'ouest, un pavement de cour du XIX^e^ s. (?) apparaît sous le remblai moderne, il est composé de pavés serrés et bien agencés entourant une gouttière centrale, son épaisseur ne dépasse pas 20 cm. A l'est du même sondage, dans le remblai moderne également, est apparu un mur fait de pierres liées par un mortier sableux de couleur jaunâtre (7,40 x 1 x 0,40 m). Un mur (1,20 x 0,50 m) perpendiculaire au précédent dont il est contemporain, est orienté nord-sud ; sa distance du mur est-ouest (1,60 m) permet-elle d'envisager à cet endroit l'existence d'une porte ? Aucun matériel n'a été retrouvé dans ces murs permettant de les dater précisément, cependant leur position très haute laisse supposer une période relativement récente – les vestiges d'époque romaine découverts dans l'îlot Courriard mitoyen se situaient 1 m plus bas.

Une grande fosse (l. 1,74 m) a été mise en évidence dans la coupe nord, à l'est du sondage, Le remplissage était composé de limon argilo-sableux contenant du gravier et des galets ; elle a livré de la faune et du matériel céramique daté de la première moitié du I^er^ s. ap. J.-C. On pourrait être ici en présence d'un puits, mais la largeur du sondage n'a pas permis de s'en assurer.

- Au nord du deuxième sondage (orienté nord-sud) est apparue une fosse (1,60 x 1,15 x 0,90 m). Son remplissage se composait d'un limon noir avec de gros galets ; elle a livré de la faune, des fragments de bronze et de la céramique romaine, datée de 15-30 ap. J.-C.

- Dans la coupe nord du troisième sondage (orienté sud-ouest / nord-est) a été repérée une fosse remplie de limon brun noir qui a livré des tuiles romaines et de la céramique datée de la fin du II^e^ au début du III^e^ s. ap. J.-C.

Ces sondages ont montré une stratigraphie semblable à celle de l'îlot Moret voisin, quoique moins épaisse, et des vestiges d'occupation qui semblent contemporains de ceux découverts sur l'îlot St-André.

Une fouille exhaustive du terrain devrait être entreprise dans les prochains mois.

Michèle Chevrier
INRAP
d'après le DFS de Françoise Launay
INRAP

MOYEN AGE

CLERMONT, *château médiéval*
Section A, parcelles 853 et 1444,
Coord. Lambert : 876,700 / 2114,350 ; alt. 688 m

Une campagne de prospection géophysique a été commandée par le Service Départemental de l'Archéologie à la société Terra NovA sur le site du château médiéval de Clermont, dominant le château Renaissance construit par Mgr Gallois de Regard.

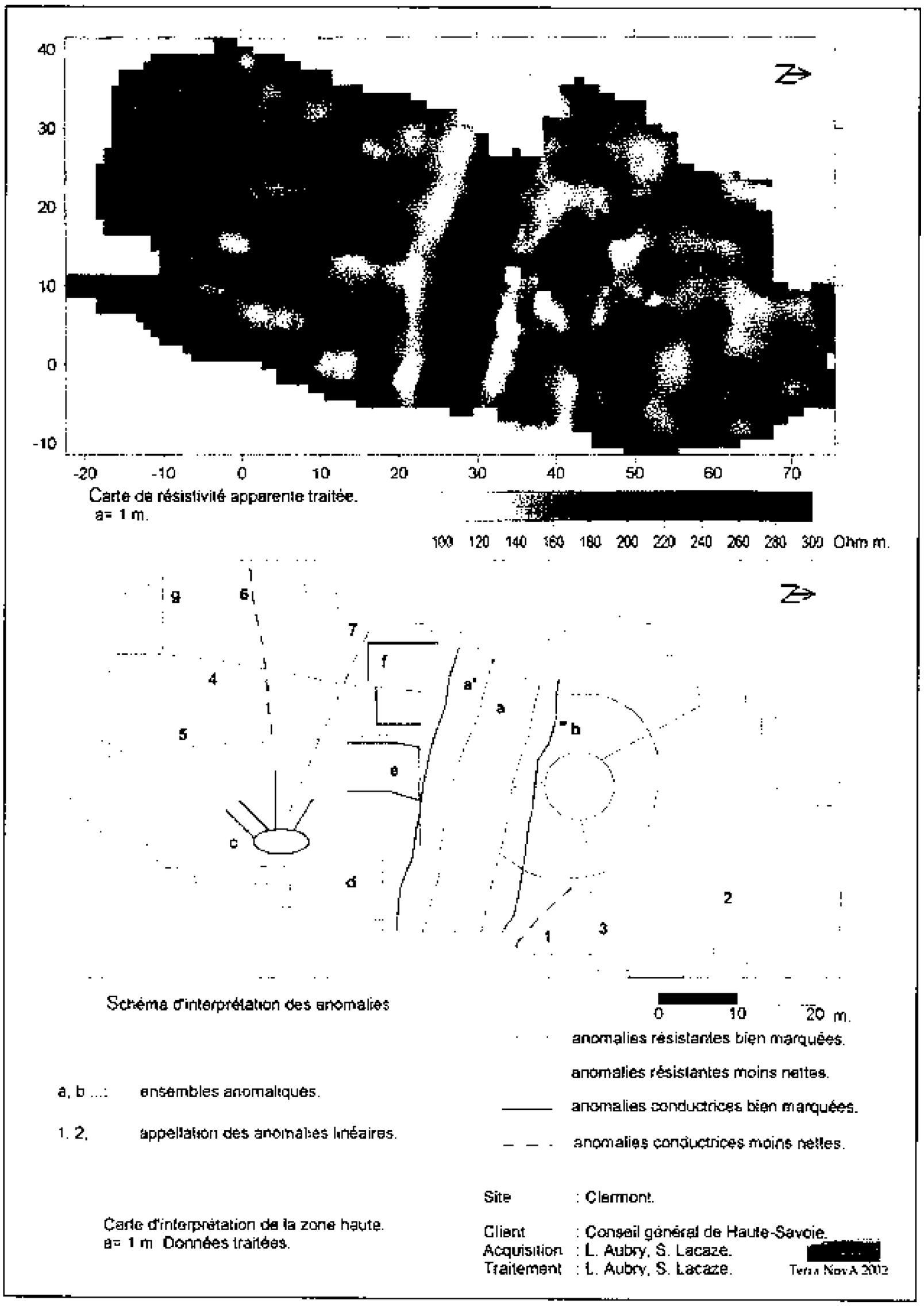
Le château médiéval, implanté sur une éminence lui conférant un rôle stratégique, est attesté dans les sources à partir de 1275[27]. Il est alors aux mains des comtes de Genève, qui vont, avec Amédée III (1320-1367), en faire l'une de leurs résidences de prédilection. Après l'acquisition du comté de Genève par la maison de Savoie en 1401, le château conserve un rôle militaire. La construction du château Renaissance (1576-1580) en contrebas du site du château médiéval, puis le démantèlement définitif de ce dernier 50 ans plus tard[28], entraînent l'abandon du site, qui aujourd'hui ne porte plus qu'une chapelle dédiée à la Vierge, construite vers 1950 à son extrémité septentrionale.

Le château Renaissance, propriété du Conseil Général depuis 1966, a bénéficié de nombreuses restaurations et accueille une programmation culturelle de qualité faisant de cet édifice un site culturel majeur dans le département. Toutefois le site médiéval, implanté à proximité immédiate du château de Gallois de Regard, n'avait pas fait l'objet d'une reconnaissance archéologique, hormis le relevé des vestiges visibles par Louis Blondel. La campagne de prospection géophysique, qui s'est déroulée en avril 2002, visait donc à définir le potentiel archéologique du sous-sol. L'intérêt d'une telle méthode est double : d'une part cette prospection permet le repérage de structures enfouies sans ouvrir de sondages, et donc sans perdre de précieuses informations, d'autre part les résultats sont directement exploitables sous la forme d'un document cartographique.

Le résultat de cette prospection s'est avéré largement positif, notamment pour ce qui concerne la partie haute du site (abords du donjon). L'emprise du donjon ressort nettement, ainsi que les fossés et un réseau de canalisations. Des structures plus difficiles à interpréter sont visibles au sud du donjon.

Christophe Guffond
SDAHS

(27) L. BLONDEL, "Châteaux de l'ancien diocèse de Genève", *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, Genève, 1978, p. 77.
(28) Le château médiéval de Clermont est détruit en 1630 par les armées de Louis XIII, lors de l'invasion de la Savoie au cours de la seconde guerre de Montferrat (1628-1631).



Cartographie de la résistivité du site et schéma d'interprétation des anomalies
(Terra NovA)

Gazoduc OYONNAX-GROISY
Communes de Choisy, Chaumont et Clarafond

La pose d'un gazoduc entre les communes d'Oyonnax (01) et de Groisy (74) a entraîné une surveillance des travaux sur le tracé défini par Gaz de France. Certains secteurs (Chaumont, Clarafond, ldt *Raffourt*) où les travaux avaient été engagés avant le démarrage du diagnostic et l'avancement rapide de ceux-ci ont limité l'opération à 2 semaines sur les 5 initialement prévues.

A Choisy, le tracé traversait un petit plateau morainique sur lequel avaient été signalées des *tegulae* en surface[29]. Des tranchées larges de 1 m et profondes de 0,70 à 1,30 m ont été ouvertes sur la longueur du tracé. Aucune structure archéologique n'a été mise en évidence, seuls quelques fragments de tuiles ont été retrouvés, essentiellement dans le secteur sud-est. Un petit grattoir en silex a été ramassé en surface en bordure de la tranchée 12. Dans la tranchée 14, un niveau argilo-limoneux gris tacheté orange, très compact et contenant de nombreux charbons de bois a été suivi sur une trentaine de mètres; il semble s'apparenter à un paléosol néolithique.

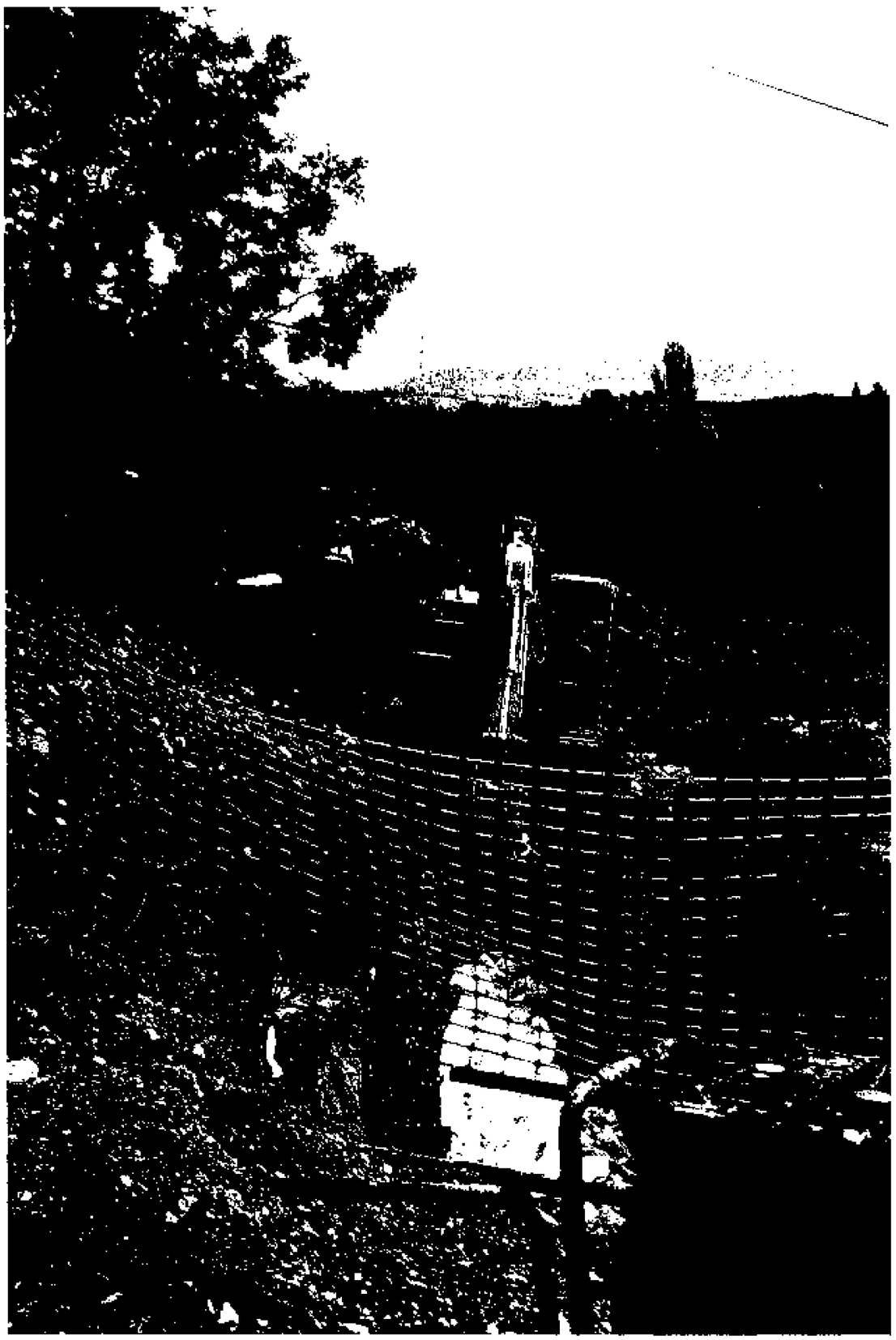
A Clarafond, les observations n'ont porté que sur une longueur de 460 m sur les 1520 m initialement prévus, les travaux d'enfouissement du tube du gazoduc ayant été entrepris préalablement à l'intervention des archéologues, malheureusement sur un secteur particulièrement sensible où avaient été signalés une *villa* gallo-romaine et des niveaux mésolithiques[30].

Sur la parcelle forestière de *La Brûlaz*, le creusement de la tranchée n'a pas révélé de traces d'anthropisation mais la superposition naturelle de couches d'argiles et la présence de blocs calcaires de tailles importantes (jusqu'à 2 m de circonférence).

A Chaumont, au lieu-dit *Rocher Bataillard*, il n'a pas été possible de repérer la voie romaine signalée au Malpas ; seules quelques *tegulae* ont été découvertes piégées dans le rocher.

Michèle Chevrier
INRAP
D'après les DFS de Frédéric Sergent et Serge Martin
INRAP

(29) P. Broise "Le vicus gallo-romain de Boutae et ses terroirs", *Annesci* n° 25, 1984, p. 213.
(30) P. Dufournet "Villas romaines en Semine", Congrès des Sociétés Savantes de Savoie "Urbanisme et architecture en Savoie", Thonon, 1978.



Vue des travaux du gazoduc au niveau de Chaumont en août-septembre 2002
(cl. J. Serralongue)

CARTE ARCHÉOLOGIQUE

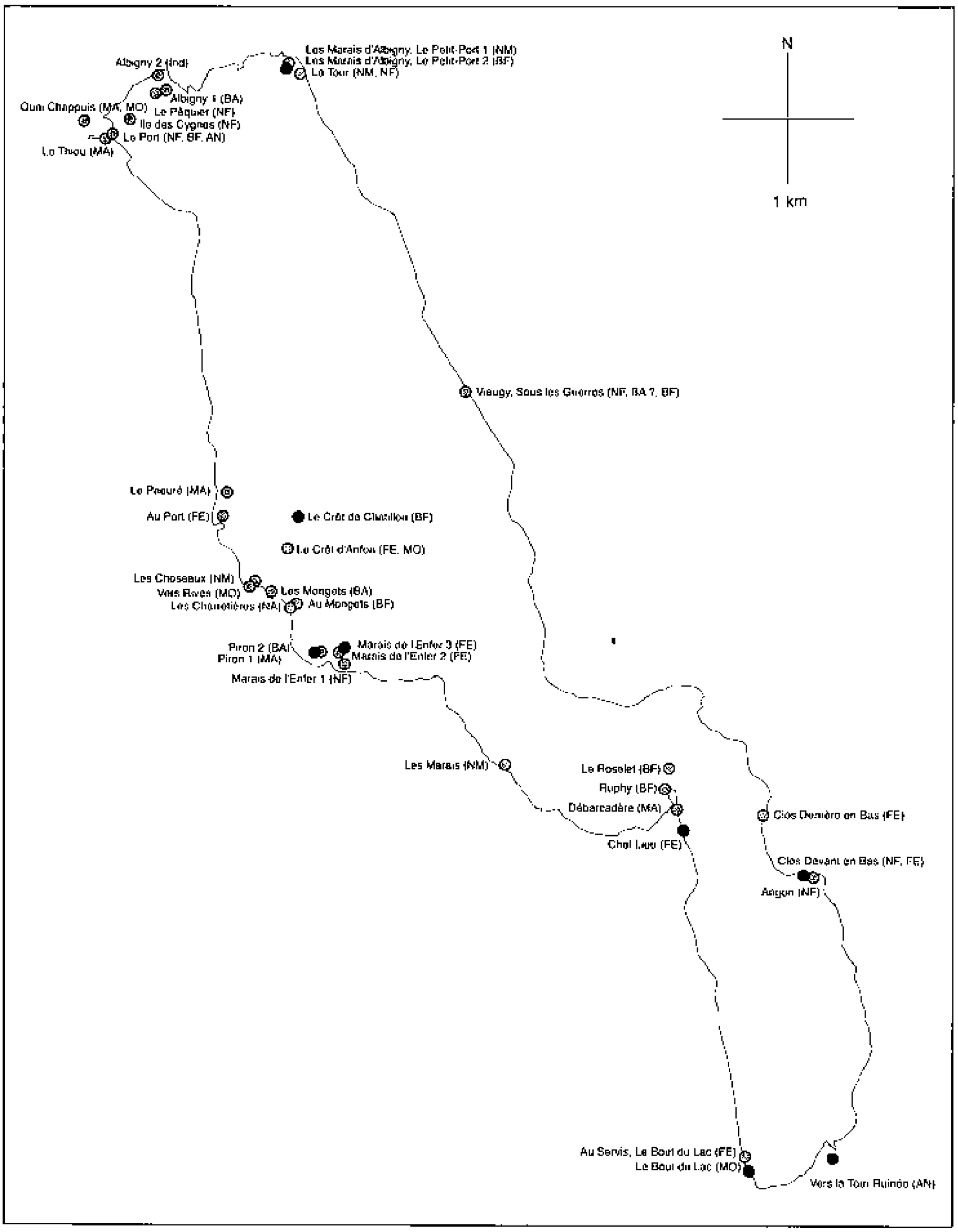
MISE À JOUR DE LA CARTE ARCHÉOLOGIQUE DES GISEMENTS SOUS-LACUSTRES ANNÉCIENS

A l'occasion de l'élaboration de la carte archéologique des gisements sous-lacustres du lac d'Annecy, treize emplacements inédits avaient été identifiés lors des prospections systématiques menées de janvier à avril 2001. Pour permettre un premier calage chronologique de ces nouveaux gisements et pour préciser la datation absolue de certains sites déjà connus, deux cent quarante-deux échantillons de pieux avaient été prélevés et cent soixante-dix-huit avaient fait l'objet d'une première série d'analyses (voir le *Bilan Scientifique 2001 du DRASSM*, p. 116-130 et la *Revue Savoisienne 2001*, p. 65-85). La poursuite des études dendrochronologiques et le calage par le radiocarbone des séquences non encore datées étaient programmés pour 2002, sur les crédits "analyses" du DRASSM (3 analyses dendrochronologiques et 6 datations par le radiocarbone) et sur une subvention du Conseil Général de la Haute-Savoie gérée par l'ESPAHS (10 analyses dendrochronologiques et 3 datations par le radiocarbone). Les prélèvements étant déjà réalisés, aucune nouvelle intervention de terrain n'a été nécessaire.

Les résultats des analyses réalisées durant le premier semestre de l'année 2002 complètent notablement le corpus des dates déjà disponibles pour comprendre les périodes d'occupation annécienne. Ils illustrent plus particulièrement des phases d'habitats littoraux protohistoriques ou des épisodes d'aménagement des berges d'époques plus récentes (palissades, pêcheries, installations liées à la navigation).

Les différentes notices communales présentées ici suivant un classement chronologique (du gisement le plus ancien au plus récent) reprennent partiellement la description des travaux réalisés en 2001 et intègrent les données nouvellement acquises.

Commune de Sévrier, lieudit Le Crêt de Chatillon. Age du Bronze final.
Vaste haut-fond faiblement immergé situé à plus de huit cents mètres du rivage connu dès 1856 par les trouvailles réalisées par des membres de l'Académie florimontane d'Annecy, le Crêt de Chatillon a fait l'objet de nombreux travaux (*Revue Savoisienne*, 1985, p. 20-34 et *Carte archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie*, 1999, p. 316-318). On citera plus particulièrement la topographie de pilotis par R. Laurent et son équipe de 1967 à 1974 ; la découverte d'un four de potier par P. Châtelain en 1967 et sa récupération en 1974 par A. Bocquet et J.-P. Couren ; les prélèvements de pilotis par le CNRAS en 1984-1985 pour permettre une première datation absolue du gisement (analyses du Laboratoire Romand de Dendrochronologie) ; le levé bathymétrique du haut-fond à l'échelle du 1/1000 au printemps 1990 (levé BRGM). En mars 1991, un axe longitudinal de référence de cent



Carte de localisation des gisements actuellement reconnus dans le lac d'Annecy
(en noir : les gisements datés en 2002 - dessin A. Marguet/ DRASSM Annecy, septembre 2002).

soixante-cinq mètres a été implanté par le CNRAS pour permettre la localisation des zones anciennement repérées et pour préciser le positionnement topographique des pilotis analysés en dendrochronologie. Au cours de cette prospection, soixante-neuf carottes, implantées tous les dix mètres sur l'axe longitudinal et tous les cinq mètres sur quatre profils transversaux, avaient montré la forte érosion des sédiments de recouvrement du site (*Bilan scientifique des centres nationaux*, CNRAS, 1992, p. 151-152).

Sur ce maillage topographique, de nouveaux prélèvements ont été réalisés en février 2001, au milieu de la moitié nord du gisement (profondeur -3,7 m). Dans ce secteur, où nous n'avions pas encore d'éléments de datation, vingt-deux pilotis ont été prélevés dans un triangle de 5 m. Onze nouveaux chênes ont été intégrés aux séquences dendrochronologiques existantes. Trente-neuf échantillons provenant de ce gisement sont maintenant analysés (nouveau rapport Archéolabs 02/R2709D du 18 février 2002). Pour les chênes, une séquence longue de 264 ans a pu être constituée à partir de huit échantillons; elle se situe entre les années -1342 et -1079 (référence 9001ACH). Une autre séquence longue de 105 ans à partir de vingt-deux échantillons est plus récente ; elle se situe entre les années -1004 et -900 (référence 9002ACH). Des phases d'abattages sont mises en évidence : postérieur à -1184, postérieur à -1059, environ -911, printemps -910, environ -903, automne/hiver -903/-902, printemps -902, automne/hiver -902/-901, printemps -900 et automne/hiver -900/-899. Ces dates s'intègrent bien aux phases d'abattage généralement mises en évidence dans les lacs subalpins français aux 11e et 10e siècles avant notre ère. Elles correspondant à une intensification des occupations des rives des lacs durant les phases moyenne et récente de l'âge du Bronze final alpin (Bronze final 2b/3a, Bronze final 3a). Dans l'état des recherches menées sur ce gisement, la phase d'abattage du 9e siècle avant notre ère (Bronze final 3b) habituellement mise en évidence sur d'autres sites n'est pas encore reconnue sur celui-ci.

Au début de l'année 2002, l'échantillon n°108 (98 cernes avec écorce, diamètre 18 cm, cône d'érosion ±25 cm), un piquet de sapin morphologiquement différent des autres bois, a pu faire l'objet d'un calage chronologique complémentaire par le radiocarbone. Le résultat de cette analyse est à souligner plus particulièrement : 3090±45 BP, soit -1490-1135 cal. BC (ARC. 2193). Bien qu'aucun mobilier archéologique significatif n'y soit associé, il montre très probablement une phase initiale d'occupation du gisement au tout début de l'âge du Bronze final (Bronze final 1). Très longtemps supposée mais rarement mise en évidence dans le domaine lacustre savoyard (seuls quelques mobiliers typologiquement attribuables avaient été découverts dans le chenal du Thiou en 1985), cette période semble maintenant bien attestée. En effet, des groupes de pieux s'y rattachant ont été récemment identifiés lors des prospections systématiques. Les datations réalisées sont très proches et permettent d'asseoir cette hypothèse : 3095±45 BP à Conjux/Les Côtes 1 dans le lac du Bourget (ARC. 2093), 3065±50 BP à St.Alban-de-Montbel/Petite Ile (rive nord-ouest) dans le

Tableau des datations 14C réalisées dans le cadre de l'inventaire des gisements du lac d'Annecy
(classement alphabétique des communes, en gris : les analyses réalisées en 2002).

N° INSEE	COMMUNE	Lieu-dit cadastral Nom du gisement	Echantillons N° (Quercus)	Références laboratoire	Ages BP.	Intervalles cal. BC/AD.	Références des rapports ARC = Archéolabs
74010	ANNECY	Albigny 1, AA 1	16 AAL, cernes 1-30	ARC. 2141	3275 ± 50	-1685-1435	ARC01/R2591C du 31.12.2001
74011	ANNECY-LE-VIEUX	Les Marais d'Albigny, *Le Petit-Port 2*	3 AVX, cernes 1-20	ARC. 2191	2720 ± 45	-970-800	ARC02/R2703C du 24.05.2002
74104	DOUSSARD	Le Bout du Lac	8 DBO, cernes 1-20	ARC. 2187	150 ± 45	+1665/Actuel	ARC02/R2704C du 15.05.2002
		Vers la Tour Ruinée	3DBR, 76 cernes	ARC. 2217	1685 ± 45	+240+525	ARC02/R2806C du 16.07.2002
74108	DUINGT	Chef Lieu	6 DCL, cernes 1-50	ARC. 2188	2050 ± 45	-195+55	ARC02/R2705C du 17.05.2002
74242	SAINT-JORIOZ	Les Marais de l'Enfer 1, SJ. MDE 1	27 SJE, cernes 1-30	ARC. 2142	4050 ± 50	-2860-2465	ARC01/R2706C du 31.12.2001
		Les Marais de l'Enfer 3	1 SJM, cernes 1-30	ARC. 2192	2495 ± 45	-790-415	ARC02/R2707C du 24.05.2002
74267	SEVRIER	Le Crêt d'Anfon, S. CA	2 SCA, 11 cernes***	ARC. 2149	2210 ± 45	-390-170	ARC02/R2708C du 07.01.2002
		Le Crêt de Chatillon	108 ACH, 98 cernes*	ARC. 2193	3090 ± 45	-1490-1135	ARC02/R2709C du 24.05.2002
		Au Port, S. AP	1+2+6+8 SAP, 25 cernes*	ARC. 2150	2145 ± 45	-355-50	ARC02/R2710C du 07.01.2002
		Piron 1 (triangle 035/040Nord/large)	13+17 SEP, 61+59 cernes*	ARC. 2189	595 ± 45	+1295+1415	ARC02/R2711C du 15.05.2002
		Piron 1 (triangle 035/040Sud/large)	5 SEP, 15 cernes*****	ARC. 2195	690 ± 45	+1255+1395	ARC02/R2711C2 du 24.05.2002
		Piron 2. S. P 2	1 SPI, 27 cernes	ARC. 2144	3525 ± 50	-2010-1695	ARC01/R2712C du 31.12.2001
74275	TALLOIRES	Clos Derrière en Bas, TAL. CDEB	1 TAC, cernes 1-20**	ARC. 2143	2040 ± 45	-170+55	ARC01/R2713C du 31.12.2001
		Clos Devant en Bas. *Angon*	1 AG, cernes 1-50	ARC. 2197	2185 ± 45	-380-115	ARC02/R2714C du 30.05.2002
						-► C14 : 6 dates en 2001 9 dates en 2002	

(*Abies, **Pinus, ***Alnus, ****Castanea, *****Juglans)

lac d'Aiguebelette (ARC. 1870) et 3065±40 BP à Chens-sur-Léman/ La Vorge-Ouest sur la rive française du lac Léman (ARC. 1705). Des conditions climatiques favorables auraient donc permis ces installations littorales, à la faveur d'un épisode de bas niveau des eaux qu'il reste à mieux situer chronologiquement par de nouvelles analyses des sédiments (vers 3100 BP ?) (voir les travaux de M. Magny).

Commune d'Annecy-le-Vieux, lieudit Les Marais d'Albigny, Le Petit-Port 2. Age du Bronze final.

A une soixantaine de mètres au large des vestiges d'Annecy-le-Vieux/ Le Petit-Port 1 datés du Néolithique moyen par la dendrochronologie (phases d'abattage entre -3660 et -3568), les prospections avaient mis en évidence, à environ vingt-cinq mètres du talus marquant la fin de la plate-forme littorale (profondeur -2,6 m), un petit niveau archéologique encore préservé (fumiers végétaux d'environ 10 cm d'épaisseur). Dans un triangle de 5 m implanté à cet emplacement, soixante bois ont été prélevés (16 pieux, 36 piquets et 8 madriers). Dans un premier temps, quarante-sept chênes ont été analysés en dendrochronologie. Une courte séquence de 36 ans (référence 9000AVX), bizarrement non datée en absolu à cause du faible nombre des cernes de croissance des bois étudiés, met en évidence huit périodes d'abattage réparties sur onze années. Elle est constituée par quarante et un échantillons, parmi lesquels des piquets formant palissade et des pieux à encoche avec traverse horizontale appartenant à des structures architecturales (altitude moyenne des traverses 444m10 ; lac à 446m69 NGF). Pour permettre le calage chronologique de cette séquence, une analyse par le radiocarbone a été réalisée, en 2002, sur l'échantillon n°3 qui est intégré à cette séquence. Le résultat confirme la phase terminale de l'âge du Bronze : 2720±45 BP, soit -970-800 cal. BC (ARC. 2191), ce que les mobiliers découverts laissaient par ailleurs présager (Bronze final 3b). En effet, des objets métalliques (petite pointe de flèche à long pédoncule, ciselet à graver et fragments de tôle en bronze) et des mobiliers céramiques (fusaïole en terre cuite, nombreux fragments de jattes ou de coupelles à rebord rentrant et de coupes à marli facetté), attribuables sans problème à une période récente de l'âge du Bronze final, avaient été découverts lors des travaux de mars 2001. Cette date, comparable à celle obtenue sur la couche organique de Chindrieux/Châtillon dans le lac du Bourget (Ly. 6924 : 2700±45 BP) où les dates dendrochronologiques sont récentes (de -905 à -814), semble bien marquer la fin des dernières installations littorales à usage d'habitation de nos régions. Les données climatiques confirmeraient, à la transition Subboréal-Subatlantique, une certaine dégradation des conditions favorables pour ces occupations riveraines (la période de bas niveaux des eaux, commencée avant 1050 BC, s'achèverait après 850 BC).

Commune de Saint-Jorioz, lieudit Marais de l'Enfer 3.
Protohistoire (Premier âge du Fer).

A l'aval de l'important cône de déjection formé par le Laudon, la plate-forme littorale s'élargit considérablement (sa largeur est d'environ deux cent cinquante mètres). Vers la limite communale de Sévrier, d'autres deltas plus petits sont couverts de roselières protégées (ruisseaux de l'Alloua et des Ecrevisses). A environ deux cents mètres devant les derniers roseaux, un petit groupe de pieux a été mis en évidence (profondeur -1,7 m), au large du gisement érodé de Saint-Jorioz/Marais de l'Enfer 1 daté du Néolithique final (ARC. 2142 : 4050±50 BP). Des piquets sont apparents, sur un sol sableux dépourvu de galets (cône d'érosion 10 cm). Il s'agit de petits chênes (diamètres de 10 à 13 cm) disposés sur deux alignements. Ils dessinent une structure quadrangulaire bien lisible (longueur 5,4 m et largeur 4,5 m) mais dont la fonction n'est pas identifiée (habitat ou aménagement de la berge ?). Aucun mobilier n'a été mis en évidence lors des dévasages réalisés dans une unité triangulaire de 10 m² implantée sur cet ensemble. Dans un premier temps, l'étude dendrochronologique de trois petits chênes a été réalisée (30, 48 et 61 cernes). Elle avait permis la constitution d'une courte séquence de 65 ans à partir de 2 échantillons (référence 9000SJM) qui n'avait pu être datée en absolu. Une analyse par le radiocarbone a été récemment faite sur l'échantillon n°1 et situe la structure dans le début de l'âge du Fer, période peu connue dans le lac d'Annecy : 2495±45 BP, soit -790-415 cal. BC (ARC. 2192). Au lac du Bourget, à Aix-les-Bains/La Culaz (ARC. 1071 : 2640±50 BP), à Brison-Saint-Innocent/Sous Cotefort (ARC. 1994 : 2500±40 BP) et à Conjux/Le Viallier (ARC. 1993 : 2465±40 BP), les prospections avaient également identifié des emplacements à pilotis datés de cette période. Ils traduiraient une certaine modification des pratiques d'occupation riveraine qui verrait, plutôt qu'une période d'installation prolongée des habitats, une implantation vraisemblablement liée à des usages temporaires du littoral (pêcheries, pontons, aménagements de protection des berges ?). En effet, les données climatiques montrent, au début du Subatlantique, une phase de hauts niveaux qui commencerait après 850 BC et qui se terminerait avant 69 cal. BC interrompue au moins par un épisode régressif encore mal daté qui aurait permis une occupation sporadique du rivage.

Commune de Talloires, lieudit Clos Devant en Bas, Angon.
Protohistoire (Deuxième âge du Fer).

Au pied du versant ouest des Dents de Lanfon, la morphologie de la baine littorale de la rive orientale du lac est fortement façonnée par le cône alluvial formé par le Nant d'Oy. A une soixante mètres au sud de l'embouchure actuelle du ruisseau, des nouveaux prélèvements avaient été réalisés sur ce gisement identifié par L. Revon dès 1874, puis redécouvert par P. Châtelain et le Club Subaquatique Alpin en 1979 et partiellement prospecté par P. Persoud et le CSA en 1980 (plus de 220 pilotis avaient été topographiés

sur près de 800 m²). En 1986, le CNRAS avait réalisé, sur 20 m², des prélèvements de quelques pilotis et de sédiments pour mieux cerner le contexte de ce gisement. A cette occasion, des matières organiques préservées de l'érosion avaient été mises en évidence en limite de la beine. Cinquante-quatre bois avaient été positionnés sur 140 m², à l'est du site. Les analyses dendrochronologiques de quinze bois avaient permis la constitution d'une séquence de 99 ans située entre -2533 et -2435 (référence 9004AGQ à partir de 8 échantillons). Deux périodes d'abattage des arbres étaient identifiées, dans les années -2446 et -2435/-2434. Ces dates confirmaient l'attribution chronologique des rares vestiges découverts à la fin du Néolithique (fragments de poteries grossières, fusaïoles en pierre, pointe de flèche losangique en silex) (Marguet et al. 1995, p. 193). En avril 2001, un triangle de 5 m avait été implanté au nord du gisement, en limite du tombant, à une vingtaine de mètres du rivage et à quatre-vingts mètres du sondage de 1986 (profondeur -2,3 m). Dix pieux avaient été analysés en dendrochronologie (6 chênes et 4 sapins) et avaient permis, pour les chênes, la constitution de deux séquences non corrélées et non datées en absolu : références 9001AG (de 96 ans) à partir de trois échantillons et 9002AG (de 36 ans) à partir de trois échantillons. Par ailleurs, la reprise de l'étude dendrochronologique des premières analyses avait permis la datation d'un échantillon du secteur sondé en 1986, le chêne n° 43 (séquence 9005AG de 167 cernes située entre les années -2768 et -2602) qui marquerait une phase d'occupation du gisement plus ancienne d'environ un siècle (abattage postérieur à -2582). Plus récemment, une datation par le carbone a été réalisée sur l'échantillon n°1 (cernes 1 à 50) qui est intégré à la séquence 9001AG. Le résultat de cette analyse montre l'existence, parmi les pieux néolithiques, d'un aménagement d'âge protohistorique, vraisemblablement d'époque laténienne : 2185±45 BP, soit -380-115 cal. BC (ARC. 2197) dont nous ne connaissons ni le plan ni la fonction (aménagement de la berge ou ponton ?).

Commune de Duingt, lieudit Chef-Lieu. Protohistoire (Deuxième âge du Fer).

Sur cette partie de la rive occidentale du Petit Lac, la beine littorale est peu développée. A hauteur du chef-lieu, une interruption du parcellaire avait permis l'observation de la plate-forme où un petit aménagement de la berge avait été repéré. La fonction de cet ouvrage n'est pas connue mais, compte tenu de son implantation topographique, il pourrait vraisemblablement traduire une activité en rapport avec la batellerie (ponton ?). Deux alignements de trois pieux (écartement 2 m, équidistance 3 m) y étaient encore visibles, disposés parallèlement au rivage, juste au pied des blocs d'enrochement qui supportent la route. Ces bois ont été prélevés (3 chênes et 3 pins de 15 à 18 cm de diamètre). Les premières analyses n'avaient pas permis de corrélation dendrochronologique. Une analyse par le carbone 14 a été réalisée en 2002 sur l'échantillon n°6 et permet la situation chronologique de cet aménagement à la fin du deuxième âge du Fer : 2050±45 BP,

soit -195 cal. BC/+55 cal. AD (ARC. 2188). Avec les emplacements de Doussard/Au Servis, le Bout du Lac (ARC. 705 : 2265±50 BP), de Talloires/Clos Devant en Bas (ARC. 2197 : 2185±45 BP), de Sévrier/Au Port (ARC. 2150 : 2145±45 BP), de Talloires/Clos Derrière en Bas (ARC. 2143 : 2040±45 BP), ce gisement représente donc un nouveau jalon chronologique pour l'occupation protohistorique des rivages annéciens. Cette période, inconnue avant l'élaboration de la carte archéologique des gisements immergés et que les études environnementales situent dans une phase de bas niveaux qui se développerait principalement au cours des trois derniers siècles avant notre ère, est également connue à Anthy-sur-Léman/ Les Recorts sur la rive française du lac Léman (ARC. 1656 : 2085±40 BP) ; à Bourdeau/Le Biolet (ARC. 2056 : 2255±40 BP), à Saint-Germain-la-Chambotte/Le Petit Tuf (ARC. 2064 : 2000±40 BP), à Conjux/Pré Nuaz, La Vacherie 2 (abattages en -111 et -110) et à Brison-Saint-Innocent/Join (ARC. 1992 : 1980±40 BP) au lac du Bourget et à Lépin-le-Lac/Le Pomarin 3 (ARC. 1869 : 2000±40 BP) au lac d'Aiguebelette.

Commune de Doussard, lieudit Vers la Tour Ruinée. Antiquité tardive.

En octobre 1985, des bois, dont certains étaient épannelés, avaient été récupérés par le CNRAS, à l'occasion des travaux d'aménagement d'une surface d'eau libre réalisés par la Division protection de la Nature de la DDA dans la réserve naturelle du Bout du Lac. Provenant du creusement d'un étang de nidification d'environ 2000 m² situé entre l'Ire et l'Eau Morte, à une centaine de mètres de la tour de Beauvivier, ces bois avaient été récupérés sur les remblais ; ils semblaient provenir des alluvions récentes rencontrées jusqu'à une profondeur d'environ deux mètres. Depuis cette date, ces fragments étaient stockés en chambre froide. La réalisation de l'inventaire des sites lacustres annéciens nous donnait l'opportunité de les faire dater. L'analyse dendrochronologique de trois chênes a permis la constitution d'une séquence longue de 126 ans (référence 9000DBR), non datée en absolu (les trois bois sont issus d'arbres différents). Un calage chronologique par le radiocarbone a été réalisé sur les 76 cernes de l'échantillon n°3 et donne un résultat assez intéressant et une fourchette encore inconnue dans la région : 1685±45 BP, soit +240+525 cal. BC (ARC. 2217). D'un point de vue climatique, une phase régressive bien marquée s'amorcerait au 3ᵉ siècle après J.-C. et s'achèverait après le 5ᵉ siècle ; elle serait interrompue par un bref épisode transgressif qui surviendrait après le 4ᵉ siècle.

Commune de Sévrier, lieudit Piron 1. Moyen Age.

Devant la baie de Piron, sur le rivage ouest du lac, on trouve quelques roselières résiduelles. Ici, la beine s'élargit pour atteindre plus de cinq cents mètres de largeur. A environ cent quarante mètres du bord, des petits groupes de piquets ont été mis en évidence lors des travaux de prospections (profondeur -1,5 m). Ils sont disposés obliquement au rivage actuel suivant

Chronologie	Gisements avec bois datés en absolu (radiocarbone et/ou dendrochronologie)	Gisements identifiés sur le terrain et/ou mobilier archéologique attribuable	Gisements ou lieux de trouvailles anciennes = indices d'occupations
NEOLITHIQUE ANCIEN 1	**SEVRIER** *Les Charretières*		
NEOLITHIQUE MOYEN 4	**ANNECY-LE-VIEUX** *Le Petit Port* **ANNECY-LE-VIEUX** *Le Tour* **SAINT-JORIOZ** *Les Marais* **SEVRIER** *Les Choseaux*		
NEOLITHIQUE FINAL 7	**ANNECY** *Ile des Cygnes* **ANNECY** *Le Pâquier* **ANNECY-LE-VIEUX** *La Tour* (secteur sud) **SAINT-JORIOZ** Marais de l'Enfer 1 **TALLOIRES** Clos Devant en Bas, *Angon*	**ANNECY** *Le Port 1* **VEYRIER-DU-LAC** *Vieugy, Sous les Guerres*	
BRONZE ANCIEN 3	**ANNECY**, Albigny 1 **SEVRIER**, Piron 2 **SEVRIER**, *Les Mongets*		**VEYRIER-DU-LAC** *Vieugy, Sous les Guerres ?*
BRONZE FINAL 7	**ANNECY**, Le Port 2 **ANNECY-LE-VIEUX** Les Marais d'Albigny, *Le Petit Port 2* **DUINGT**, *Le Roselet* **DUINGT**, *Ruphy* **SEVRIER**, *Le Crêt de Chatillon* **VEYRIER-DU-LAC** *Vieugy, Sous les Guerres*	**ANNECY** *Le Pâquier*	
PROTOHISTOIRE 8	**DOUSSARD**, Au Servis *Le Bout du Lac* **DUINGT**, Chef-Lieu **SAINT-JORIOZ**, Marais de l'Enfer 3 **SEVRIER**, Au Port **SEVRIER**, *Le Crêt d'Anfon* **TALLOIRES**, Clos Derrière en Bas **TALLOIRES**, Clos Devant en Bas, *Angon*	**SAINT-JORIOZ** Marais de l'Enfer 2	
ANTIQUITÉ 2	**DOUSSARD**, Vers le Tour Ruinée	**ANNECY**, *Le Port*	
MOYEN-AGE 5	**ANNECY**, *Chenal du Thiou* **ANNECY**, *Quai Chappuis* **DUINGT**, *Débarcadère* **SEVRIER**, Piron 1 (triangles 035/040 Nord et 035/040 Sud) **SEVRIER**, *Le Prieuré*		
MODERNE 4	**ANNECY**, *Quai Chappuis* **DOUSSARD**, Le Bout du Lac **SEVRIER**, *Le Crêt d'Anfon* **SEVRIER**, *Vers Rives*		
AGE INCONNU 1		**ANNECY**, Albigny 2	

gisements 42 (chiffrage provisoire)
sites 30

Tableau chronologique des gisements actuellement recensés dans le lac d'Annecy d'après les prospections et les collections anciennes

(classement alphabétique des communes ; les noms usuels des gisements sont en italique.
en gris : les analyses réalisées en 2002).

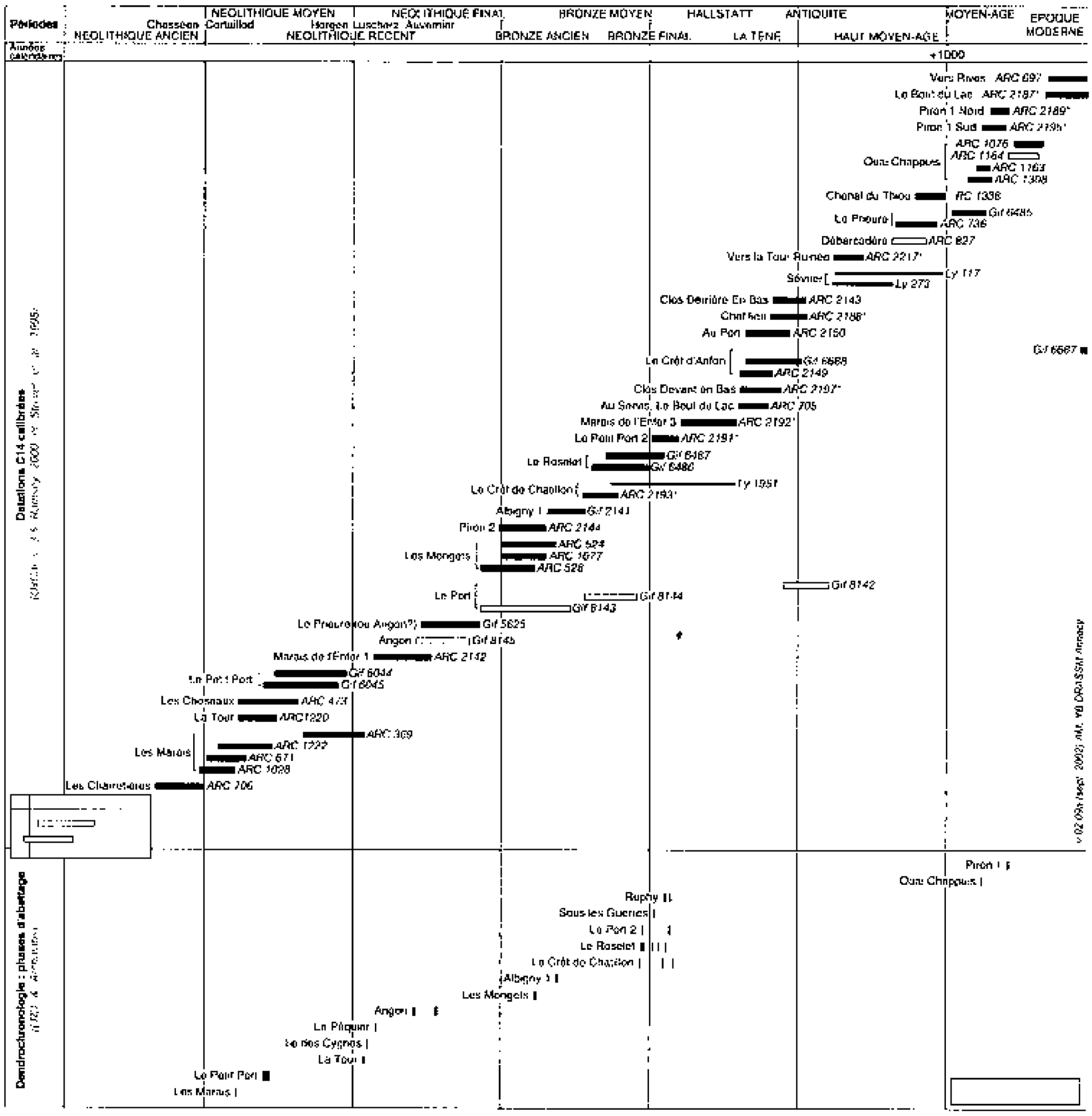


Tableau récapitulatif des datations 14C calibrées (2 sigma) et des périodes d'abattage datées par la dendrochronologie.

Bilan des connaissances à partir des prélèvements réalisés par l'AREOLL et le CNRS/DRASSM sur les gisements du lac d'Annecy (Haute-Savoie).
Les analyses réalisées en 2002 sont signalées par un *
(dessin Y. Billaud/DRASSM Annecy, septembre 2002).

un alignement formant palissade que l'on peut suivre, de manière discontinue, sur plusieurs dizaines de mètres. Deux triangles de 5 m avaient été implantés aux extrémités d'un axe de référence (longueur 84 m), sur des bois morphologiquement différents. Au sud, dix piquets de noyer avaient été prélevés et analysés en dendrochronologie. Une courte séquence de 29 ans avait été mise en évidence à partir de sept échantillons (référence 9002SEP). Le récent calage par le carbone 14 de l'échantillon n°5 le situe à la période médiévale : 690±45 BP, soit +1255+1395 cal. AD (ARC. 2195). Au nord, ce sont sept piquets de sapin qui avaient été prélevés. Ils constituent une séquence dendrochronologique un peu plus longue (référence 9000SEP de 72 ans). La datation par le radiocarbone réalisée en 2002 sur les échantillons n°13 et n°17 : 595±45 BP, soit +1295+1415 cal. AD (ARC. 2189) montre la proximité chronologique des deux ensembles de piquets d'essences différentes. A la suite de cette analyse, il a été possible de dater en absolu cette seconde séquence dendrochronologique (elle se situe entre les années +1349 et +1420) et de mettre en évidence des phases d'abattage en automne/hiver +1420/+1421. La disposition particulière de cet aménagement, proche du rivage dans un secteur où les vents du nord peuvent être forts, pourrait permettre de l'interpréter comme une protection de la berge ou comme les restes d'un ouvrage lié à une pratique de la pêche en usage sur environ une centaine d'années.

Commune de Doussard, lieudit Le Bout du Lac. Epoque contemporaine.

A l'extrémité la plus méridionale de la rive ouest du lac, le beine est peu marquée. En limite de celle-ci, des petits pieux avaient été identifiés par C. Dupont à environ vingt-cinq mètres du rivage. Les prélèvements réalisés par l'AREOLL et le CNRAS avaient permis d'y reconnaître un petit aménagement de la berge daté par le radiocarbone du début de la période laténienne : 2265±50 BP, soit -405-200 cal. BC (ARC. 705) (Revue Savoisienne, 1991, p. 26-27). En avril 2001, à environ cent cinquante mètres plus au sud, un nouvel emplacement avait été mis en évidence par les prospections. Quarante-deux pieux avaient été topographiés sur la plateforme large d'une dizaine de mètres. Ils forment un alignement long de plus de vingt-quatre mètres disposé parallèlement au rivage, à moins de quatre mètres des parcelles riveraines. Neuf pieux avaient été prélevés dans une unité triangulaire de 5 m (profondeur -0,9 m). Huit sont alignés, écartés d'une cinquantaine de centimètres et parfois reliés par une baguette horizontale de saule (reste de clayonnage). La plupart des bois sont des planches obtenues par sciage. Elles pourraient être des éléments réutilisés (certains portent des anciens assemblages et des perforations). Compte tenu des essences et des débitages employés (4 chênes, 4 châtaigniers, 1 sapin), aucune corrélation dendrochronologique n'a pu être réalisée. Une datation par le radiocarbone a été faite sur l'échantillon n°8 (une planche de chêne de 23x5 cm). Son âge le situe dans l'époque contemporaine : 150±45 BP, soit +1665 cal AD/Actuel (ARC. 2187). Cet échantillon pourrait très vrai-

semblablement appartenir à un ouvrage de protection de la rive implanté à une soixantaine de mètres à l'aval du ruisseau de la Bornette.

Après cette nouvelle série d'analyses, on peut dire que l'état de nos connaissances des occupations littorales s'est très sensiblement amélioré. Vingt-sept gisements étaient signalés avant les prospections systématiques menées dans le cadre de l'élaboration de la carte archéologique des gisements immergés, quarante-deux gisements sont maintenant recensés dans le lac d'Annecy : Néolithique 12, Bronze 10, Protohistoire 8, Antiquité 2, Moyen Age 5, Moderne 4, âge indéterminé 1. D'autres prospections devraient pourtant s'orienter vers la caractérisation de ces nombreux gisements. Ces recherches ont confirmé et précisé les trouvailles anciennes souvent mal localisées. Par ailleurs, les nombreuses analyses par le radiocarbone et par la dendrochronologie complètent de manière significative les données annéciennes et permettent leur intégration dans le contexte géographique et chronologique de l'Avant-pays savoyard, des zones proches du Dauphiné et du Jura méridional ou du domaine lémanique.

En conclusion, ces nouveaux résultats précisent et complètent notre connaissance des occupations littorales du lac d'Annecy durant le Néolithique ancien (44e/41e siècles avant notre ère), au Néolithique moyen (38e siècle), au Néolithique moyen/récent (38e/34e siècles), au Néolithique récent/final (34e/25e siècles). Ils montrent également, à l'âge du Bronze ancien (18e/15e siècles) et au début de l'âge du Bronze final (15e/12e siècles), des phases d'habitats jusqu'alors peu représentées. Ils confirment par ailleurs les trois phases classiques d'installation du Bronze final, aux 11e, 10e et 9e siècles. D'autres dates inédites sont maintenant identifiées et montrent notamment une phase d'installation ou d'aménagement des rives au premier âge du Fer (8e/5e siècles) et une autre au deuxième âge du Fer (5e/1er siècles). Enfin, diverses phases d'occupation littorale sont également constatées au cours des périodes gallo-romaines (du 1er siècle avant notre ère au 4e siècle après J.-C.), médiévales (du 7e au 15e siècles) et modernes (du 17e siècle à l'Actuel). Ces données nouvelles, confrontées d'une part à la documentation et aux trouvailles anciennes et d'autre part aux résultats des travaux récents, permettent la mise à jour du schéma général des installations préhistoriques, protohistoriques et historiques du lac d'Annecy que nous avions récemment tenté de proposer dans l'introduction de la *Carte archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie* à laquelle nous renvoyons le lecteur intéressé (Marguet 1999, p. 57-67).

André Marguet
DRASSM Annecy

Orientation bibliographique :

BILLAUD (Y.), MARGUET (A.), 1999. Les occupations littorales des lacs alpins français de la Protohistoire à nos jours. In : EVIN (J.), OBERLIN (C.), DAUGAS (J.-P.), SALLES (J.-F.) (dir.), *14C et Archéologie*. Actes du 3e Congrès International, Lyon, 6-10 avril 1998. Mémoire de la Société Préhistorique Française, XXVI, 1999 et Supplément 1999 *Revue d'Archéométrie* (GMPCA), p. 199-205.

MAGNY (M.), 1992. Les fluctuations des lacs jurassiens et subalpins. In : RICHARD (H.), MAGNY (M.) (dir.), Le climat à la fin de l'Age du Fer et dans l'Antiquité. Méthodes d'approche et résultats. *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 50, hiver 1992, p. 32-36.

MAGNY (M.), 1993. Une nouvelle mise en perspective des sites archéologiques lacustres : les fluctuations holocènes des lacs jurassiens et subalpins. In : *Gallia Préhistoire*, 1993, 35, p. 253-282.

MARGUET (A.), avec la collaboration de BILLAUD (Y.) et MAGNY (M.), 1995. Le Néolithique des lacs alpins français. Bilan documentaire. In : *Chronologies néolithiques. De 6000 à 2000 avant notre ère dans le Bassin rhodanien*. Actes du Colloque d'Ambérieu-en-Bugey 19-20 septembre 1992. *Documents du Département d'Anthropologie de l'Université de Genève*, n°20. Ambérieu-en-Bugey, Société Préhistorique Rhodanienne, 1995, p. 167-196.

MARGUET (A.), 1999. La Haute-Savoie du Néolithique à la fin de l'âge du Bronze. In : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.), *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, 74*. Paris. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1999, p. 57-67 (introduction B).

MARGUET (A.), 2001. Carte archéologique de la rive française du lac Léman. Haute-Savoie. In : *Bilan scientifique 1997 du DRASSM*, n°26. DRASSM-Eaux intérieures. Travaux et recherches archéologiques de terrain, Rhône-Alpes. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, 2001, p. 128-137.

MARGUET (A.), 2001. Prospection subaquatique/Inventaire des sites sous-lacustres haut-savoyards. Elaboration de la carte archéologique des gisements du lac d'Annecy. In : SERRALONGUE (J.), Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2001. *La Revue Savoisienne*, 141e année, 2001, p. 65-85.

MARGUET (A.), 2002. Savoie, lac du Bourget. Elaboration de la carte archéologique des gisements du lac du Bourget. In : *Bilan scientifique 2000 du DRASSM*, n°26. DRASSM-Eaux intérieures. Travaux et recherches archéologiques de terrain, Rhône-Alpes. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, 2002, p. 117-137.

MARGUET (A.), 2002. Haute-Savoie. Lac d'Annecy. Elaboration de la carte archéologique des gisements du lac d'Annecy. In : *Bilan scientifique 2001 du DRASSM*, n°26. DRASSM-Eaux intérieures. Travaux et recherches archéologiques de terrain, Rhône-Alpes. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, 2002, p. 116-130.

MARGUET (A.), 2003. Savoie. Lac d'Aiguebelette. Elaboration de la carte archéologique des gisements du lac d'Aiguebelette. In : *Bilan scientifique 1998 du DRASSM*, n°26. DRASSM-Eaux intérieures. Travaux et recherches archéologiques de terrain, Rhône-Alpes. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, 2003, p. 96-110.

PROGRAMMES D'ÉTUDES

SIDÉRURGIE ANCIENNE (HAUTE-SAVOIE)

Cette année, deux directions de recherche ont été conduites sur la Haute-Savoie : un complément de prospection sur le Chablais et le Faucigny et le démarrage d'une étude (financée par le Conseil Général) sur les lots de scories issus des fouilles, sondages ou prospections et conservés dans les différents dépôts haut-savoyards.

La prospection en Chablais et en Faucigny a été lancée dans le but de comprendre – suite aux découvertes survenues sur le Salève – l'implication d'autres communautés religieuses dans l'exploitation des ressources minières. Deux communautés importantes ont été choisies après analyse de la bibliographie : la chartreuse de Vallon (commune de Bellevaux), fondée aux confins du Chablais et du Faucigny vers 1138 et la communauté des chanoines réguliers de Saint-Augustin fondée à Sixt, en Faucigny, vers 1135. L'une comme l'autre se sont intéressées à l'exploitation minière. Les chartreux de Vallon tentèrent sans succès, au milieu du XVIII[e] siècle (ils avaient sondé les terrains auparavant, mais on ne sait quand) d'exploiter les maigres niveaux de minerai de fer que recelait leur domaine. Quant aux chanoines de Sixt, ils obtinrent en 1321 le droit d'extraire tous les minerais du sous-sol de leur territoire, mais les mines de Sixt ne furent exploitées – de manière certaine ou par intermittence – qu'à partir du milieu du XVII[e] siècle et jusqu'au milieu du XIX[e] siècle. Les vestiges sont ténus (mines au-dessus du chalet du Borcl) et, pour certains, difficiles d'accès (Prazon, La Vogealle…). Les fourneaux de réduction, d'abord construits à Nambride / Le Molliet (XVII[e] et XVIII[e] s.) émigrèrent vers Sixt dès 1810, suite à la mise en vente comme Bien national des bâtiments de l'ancien couvent des Augustins et leur rachat par J.-F. Albanis-Beaumont.

L'étude des lots de scories conservés dans les dépôts haut-savoyards a débuté par une reconnaissance et une qualification des collections : identification des lots, position stratigraphique, quantification, types de déchets… Vingt-deux sites ont été identifiés, couvrant l'ensemble du département et toutes périodes confondues. Le matériel de treize d'entre eux a pu être observé. Il s'agit essentiellement de déchets de raffinage ou de forgeage, très rarement de déchets de réduction (Dingy-St-Clair ? La Balme-de-Thuy ?), essentiellement attribués à la période gallo-romaine ; seuls quelques rares

---

(31) L'Ambiorix et le Fibière (1974) ; le Clos Pouget, 36 avenue des Romains (1983-1988) ; 17 avenue du Stade (1989) ; usine Baïkowski, 13 avenue des Romains (1991) ; 18 chemin des Fins sud (1992) ; caserne Galbert, avenue de Genève (2001).

éléments peuvent être attribués au Moyen Age. Les lots les plus importants proviennent des fouilles du *vicus de Boutae* (Annecy)[31] où il semble qu'une grande partie du territoire urbain antique ait été occupé par des ateliers de forgerons ou de bronziers entre 30 et 80 ap. J.-C., avant de laisser la place à une restructuration dont semblent absentes les forges. Parmi les collections "rurales" actuellement reconnues, notons celles tirées des fouilles de la *villa* gallo-romaine des Ilettes, de du chef-lieu (Annecy-le-Vieux[32], le lot important issu de sondages au lieu-dit *Catelan* à Gruffy[33], également d'époque romaine, les quelques pièces découvertes dans le château de Vulbens[34], bien datées et provenant sans doute des chantiers de construction de l'édifice (fin XII^{e}-début XIII^{e} s.), celles non datées provenant (prospection), d'un ancien martinet "bauju" (aux confins de la Savoie et de la Haute-Savoie. L'étude devrait se poursuivre en 2003, par une analyse morphologique des pièces de collections remarquables et dont le contexte archéologique est bien établi.

Alain Mélo
archéologue

SOL ET LUNA DANS LA CITE DE VIENNE

Comme l'avait bien compris Strabon, il est toujours délicat d'appréhender la véritable nature d'un dieu, car «voiler de mystère les choses sacrées, c'est servir le prestige de la divinité, puisque c'est imiter sa nature qui échappe à nos sens»[35]. C'est encore plus difficile en Gaule romaine, où les anciens dieux indigènes ont été en partie « assimilés » par les divinités gréco-romaines[36], notamment quand les témoignages les concernant sont uniquement des représentations figurées, ce qui est le cas pour *Sol* et *Luna* dans la cité de Vienne. Or, la valeur religieuse et culturelle de ces documents pose de sérieux problèmes.

Pendant longtemps, on a considéré que tout objet qui représentait une divinité — une statuette… — ou un mythe — une mosaïque… — avait un caractère religieux intrinsèque. Depuis quelques années, notamment sous l'impulsion de J. Scheid, certains historiens estiment qu'un objet n'acquiert cette valeur que s'il a été retrouvé dans un contexte religieux (sanctuaires, chapelles, sources sacrées, laraires…). Dans la mesure où nous ne possédons pas d'indice de son utilisation dans le culte et la religion, il n'aurait

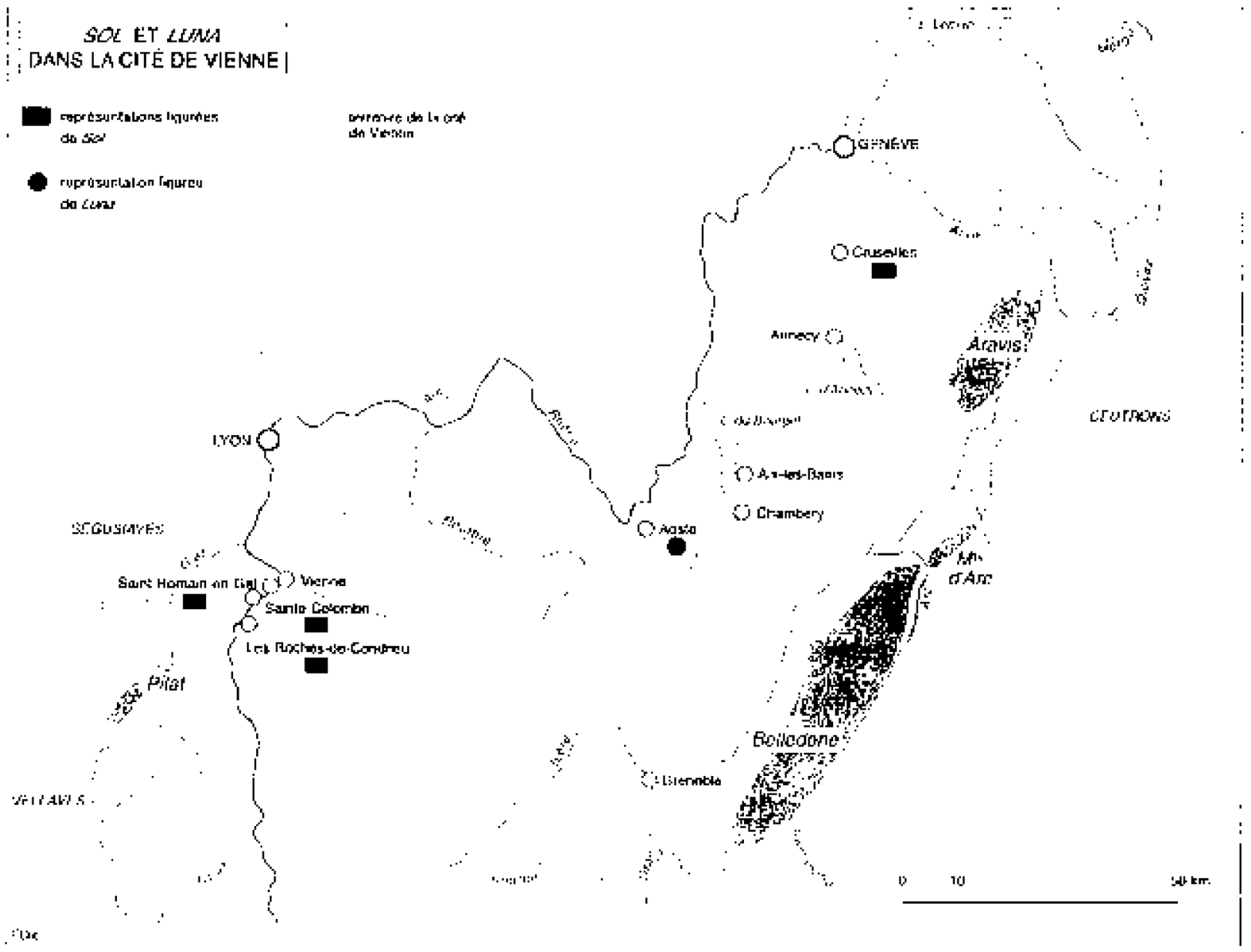
(32) *les Ilettes* (1978-1984) ; chef-lieu, (1993).
(33) 1994
(34) 1978
(35) Strabon, 10, 3, 9.
(36) Voir en dernier lieu W. Van Andringa, *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I^{er}-III^{e} siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2002.

qu'une signification « culturelle ». Âprement débattue, la question est d'autant plus délicate que rien ne prouve que la religion et la religiosité des Gaulois romanisés étaient identiques aux nôtres. Il n'est donc pas possible de trancher en se fondant sur de simples intuitions et/ou des comparaisons avec la place occupée dans la religion privée par les statuettes de la Vierge ou des saints que l'on trouvait en abondance dans le monde occidental du XIX[e] siècle et de la première moitié du XX[e].

Il ne paraît guère faire de doute que les divinités figurant sur les ustensiles de la vie quotidienne (balances, appliques de meubles…) n'avaient guère de caractère religieux. C'est encore plus net pour les mosaïques qui décoraient les maisons des plus riches. On ne retrouve le plus souvent que des scènes mythologiques (cycles de Bacchus, des dieux océans, geste des Travaux d'Hercule…) qui donnent lieu à des images très hautes en couleurs avec une riche ornementation. Éléments d'un décor somptueux, toutes ces «belles histoires» étaient très éloignées de la «véritable religion» et n'avaient qu'une connotation culturelle.

Il est plus complexe d'apprécier la réelle signification des petits bronzes, des statuettes en céramique, des intailles, que les Viennois portaient sur eux, voire des vases à médaillons d'applique et des lampes, peut-être achetés à l'occasion des fêtes religieuses. Fabriqués en grandes séries par de simples artisans pour une clientèle peu fortunée et très peu exigeante sur leur valeur artistique, ces modestes objets de la vie quotidienne n'étaient sans doute pas acquis par hasard, car les acheteurs disposaient certainement d'un large assortiment. Le choix d'une statuette de tel ou tel dieu ou d'un vase de céramique à médaillons d'applique décoré d'un motif religieux plutôt que guerrier ou érotique était bien un acte volontaire. Il ne paraît pas possible de penser que ces images divines faisaient seulement partie du mobilier de la maison de l'Allobroge des classes populaires, en tant que décor à bon marché, même si les lampes et les vases à médaillons d'applique n'étaient probablement pas placés dans le laraire domestique, mais avaient une utilisation profane. Les intailles à motif religieux devaient être au moins des amulettes. Dans un monde polythéiste, les dieux représentés avaient un rôle de protecteur, mais rien ne permet d'affirmer qu'il étaient l'objet d'un culte, d'une véritable piété. On peut pourtant s'interroger, puisque, dans le courant du IIe siècle, Apulée[37] écrivait : «J'ai pour usage, partout où je vais, d'emporter, au milieu de mes papiers, l'image *(simulacrum)* de quelque dieu, et de lui offrir aux jours de fête, en même temps que mes prières, de l'encens, du vin, parfois une victime». Ces petits objets n'acquéraient pas non plus nécessairement un statut religieux, lorsqu'ils accompagnaient le Viennois dans sa tombe, sa seconde maison, car la famille avait l'habitude de disposer auprès du mort les aliments et les

(37) Apulée, *Apologie*, 63, 3.



objets qui lui permettaient de mener la vie même qu'il aimait sur terre et elle n'avait garde d'oublier ce qui ornait sa maison.

À l'autre extrémité de l'échelle sociale, les statues en pierre des dieux étaient ordinairement destinées à l'ornementation des jardins et des intérieurs des *uillae* et des *domus* des riches Viennois, mais là encore, sauf cas exceptionnel, le choix de telle ou telle divinité ne pouvait être seulement esthétique. Il devait en partie être orienté par les croyances religieuses de l'acheteur. Certaines pouvaient même avoir un rôle cultuel, s'il faut en croire un passage de la vie de Marc Aurèle dans l'*Histoire Auguste* : «Voyant Lucilla, la mère de Marc, en prière dans le jardin devant la statue *(simulacrum)* d'Apollon (Homullus) murmura "cette excellente femme est en train de demander que tu (Antonin le Pieux) perdes la vie et que son fils devienne empereur"» . La prudence s'impose donc dans l'interprétation et l'utilisation des documents figurés.

1 - *Sol*

Les relations entre *Sol* et Mithra sont incontestables, mais elles restent encore assez ambiguës. Comme Mihtra n'a jamais été confondu avec le Soleil, il a semblé préférable d'étudier à part les rares témoignages de *Sol* (six documents figurés) retrouvés dans la cité. Ils proviennent de l'agglomération de Vienne (quatre occurrences), des Roches-de-Condrieu, dans la vallée du Rhône (une occurrence) et de Cruseilles, en Haute-Savoie (une occurrence).

Lieu de trouvaille	Type de document	Monument	Date	Références
Vienne, dans une maison (rue de Bolle)	Buste de *Sol*	Bas-relief en marbre	Fin I^er^ s.	S. 1
Sainte-Colombe	Torse nu de *Sol*	Statue fragmentaire en marbre	150-200	S. 2
Saint-Romain-en-Gal, dans le Rhône	Tête de *Sol*	Tête en marbre	250-300	S. 3
Sainte-Colombe	*Sol* debout	Statuette de bronze	ind.	S. 4
Les Roches-de-Condrieu	Tête de *Sol* dans une scène dionysiaque	Plaque de bronze	II^e^-III^e^ s.	S. 5
Cruseilles, au champ de Trelacin	Tête de *Sol*	Intaille	III^e^ s.	S. 6

Très traditionnelles, ces représentations de *Sol* apparaissent à la fin du I^er^ siècle (S. 1), mais sont surtout attestées à partir de la seconde moitié du II^e^ siècle, ce qui n'est pas surprenant, puisque c'est l'époque où le culte de *Sol* semble se développer dans l'empire romain. Sur les cinq documents bien conservés (S. 1, 3-6), le dieu porte une couronne radiée. À au moins deux reprises (S. 3, 4), elle comporte sept rayons. Symbolisant les sept planètes alors connues, ils affirment que *Sol* était le maître de l'univers. Sur la plaque des Roches-de-Condrieu (S. 5), le dieu pourrait être associé à la Lune et à la Nuit[39]. Si l'hypothèse de P. Cuynat est bonne, cette triade céleste symboliserait le «rythme du monde végétal et ses cycles de croissance» ou peut-être «le cosmos et l'éternité». En tout cas, elle est liée à la «représentation de la vie, de la mort et de la résurrection, propre à la nature végétale, aux êtres vivants et à l'imaginaire de l'homme antique».

Au vu du petit nombre de documents qui nous sont parvenus, on peut penser que l'impact du culte solaire a été fort peu important dans la cité de Vienne. *Sol* pourrait peut-être dans certains cas (S. 3) avoir été assimilé à Apollon-Hélios, voire à une divinité gauloise. Son caractère «oriental» n'est donc pas absolument assuré.

2 - La Lune

En dehors des stèles funéraires, où le croissant est parfois attesté[40], la Lune est présente dans la cité sur le disque d'une lampe en terre cuite découverte à Aoste et peut-être sur la plaque de bronze des Roches-de-Condrieu (S. 4).

---

(39) P. Cuynat, 1999, p. 187-196.
(40) *IIN, Vienne* 171, à Vienne ; 298, à Saint-Alban-du-Rhône ; 336, à Saint-Thomas-en-Royans ; 410, à Grenoble ; 515, à Monmélian ; 672, 678, à Aix-les-Bains ; 741, à Menthon-Saint-Bernard ; 775, à Cran-Gevrier,..

Même si le choix d'un modèle de lampe orné d'un buste de la Lune avait bien une certaine signification religieuse[41], il resterait à déterminer quelle divinité était honorée, car le culte de la Lune est universel. Les fidèles ne vénéraient probablement pas la seule déesse de la lumière de la nuit, mais plutôt le symbole d'éternité[42]. Ici, la Lune peut tout aussi bien être l'expression gréco-romaine d'une croyance d'origine orientale, qu'il faut peut-être relier au culte de Mithra ou aux cultes égyptiens, qu'une déesse gauloise. Une double identité n'est même pas forcément à exclure.

Bernard Rémy
Professeur d'histoire romaine
à l'Université P. Mendès-France de Grenoble
Centre Camille-Jullian (CNRS, Aix-en-Provence)

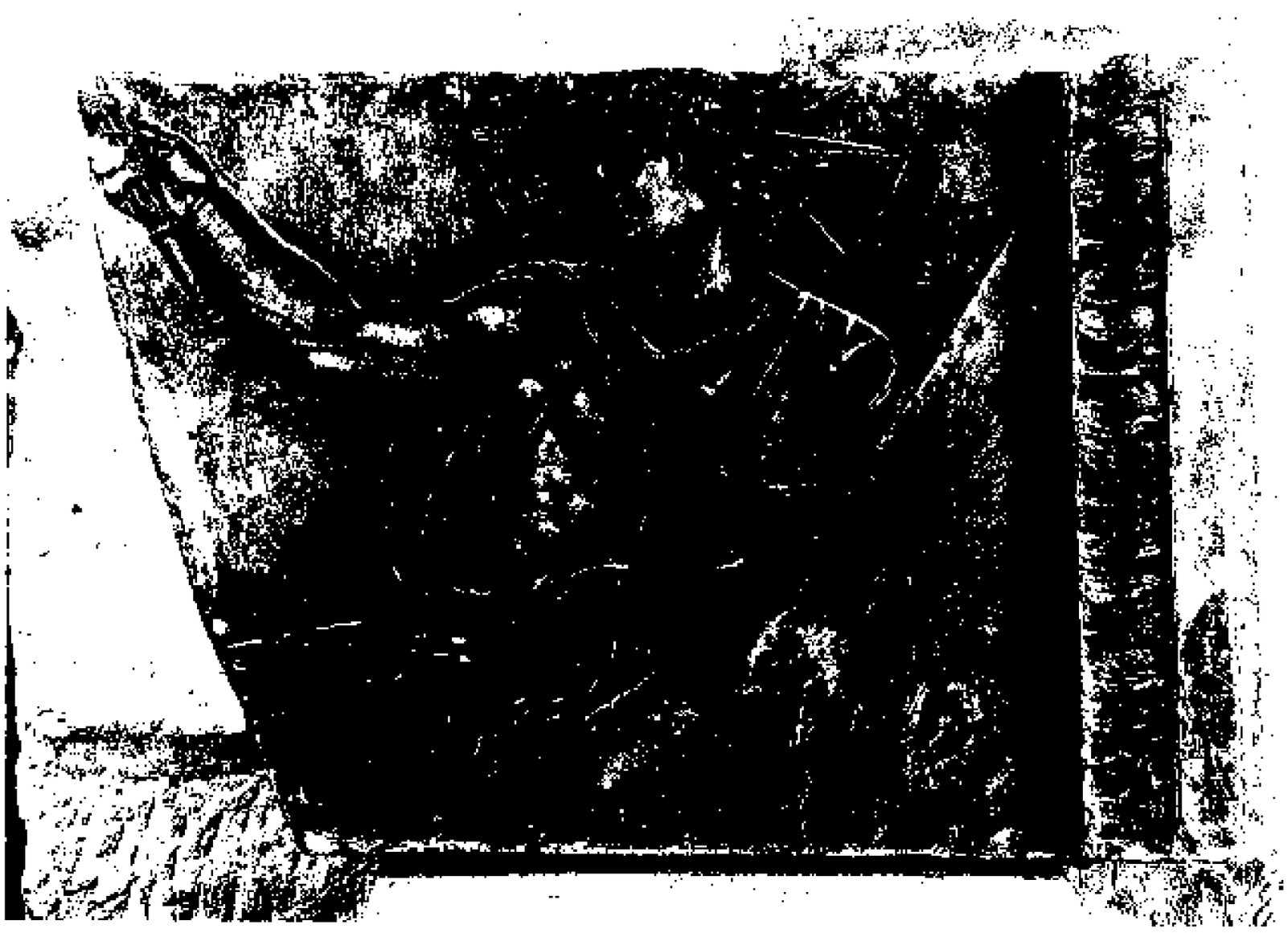
Au terme de cette recherche, il m'est agréable de remercier F. Delrieux qui a dessiné la carte.

(41) Le culte de la Lune est peu répandu dans l'épigraphie de la Narbonnaise, puisqu'elle est seulement mentionnée dans des inscriptions de Vaison (*CIL* XII 1292-1294) et peut-être d'Apt (*ILN*, Apt 4) et *Glanum* (*CIL* XII 997).
(42) Sur les monuments funéraires, le croissant de lune est un symbole d'immortalité astrale, sans pour autant situer dans la lune le séjour des morts (voir Fr. Cumont, *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*, Paris, 1942, p. 218-219 ; Fr. Delage, *Gallia*, 10, 1953, p. 25-39 ; C. Kooy, *Gallia*, 39, 1981, p. 45-62 ; J. Gascou, *RAN*, 16, 1983, p. 165-167).

Appendice n° 1 : représentations de *Sol*

1 - Vienne (38), relief avec *Sol* - Crédit photo : CNRS, Centre Camille Jullian, Aix-en-Provence

Fragment inférieur droit d'un bas-relief en marbre blanc (h. : 55 cm ; l. : 66 cm) - Au XVI[e] siècle, dans la façade d'une maison canoniale, rue de la Bobe - Vienne, musée lapidaire.
E. Espérandieu, I, 343 ; E. Will, 1952, p. 41-42, n° 73 ; R. Turcan, 1972, p. 22 ; H. Lavagne, dans Chr. Landes (éd.), *Le goût du théâtre à Rome et en Gaule romaine*, Lattes, 1989, p. 41-42, n° 20.
Buste musclé de face, tête nimbée et radiée à gauche de *Sol* émergeant des flots. Vêtu d'une chlamyde, agrafée sur l'épaule droite, qui cache le bras gauche! Dans la main droite tendue hors de l'eau, il tient un flambeau.
Fin I[er] siècle (Lavagne).



2 - Sainte-Colombe (69), *Sol* (?) - Crédit photo : CNRS, Centre Camille Jullian, Aix-en-Provence

Statue fragmentaire en marbre (h. : 44 cm) - Date et lieu précis de découverte inconnus- Vienne, musée lapidaire.
E. Espérandieu, X, 7622 et 7481 ; E. Will, 1952, p. 20, n° 21.
Seul un torse nu est conservé ; une chlamyde agrafée sur l'épaule droite retombe dans le dos.
150-200 (V. Gaggadis-Robin).



3 - Saint-Romain-en-Gal (69), *Sol* – Crédit photo : CNRS, Centre Camille Jullian, Aix-en-Provence

Tête à droite, en marbre blanc, mutilée (28x16 cm) - En 1938 ou 1940, dans le Rhône - Vienne, musée lapidaire (n° 77).
E. Espérandieu, XII, 8010 ; E. Will, 1952, p. 42, n° 74 ; R. Turcan, 1972, p. 21-22.
Tête en très fort relief, vue de trois quarts avant ; le dieu, à la chevelure bouclée, porte une couronne de sept rayons ; sans doute Sol conduisant son char.



4 - Sainte-Colombe (69), *Sol* – Crédit photo : Genève, musée d'Art et d'Histoire.

Statuette de bronze (h. : 18,5 cm) - Vers 1900 ; lieu précis de découverte inconnu - Genève, musée d'Art et d'Histoire (inv. n° 12482).
W. Deonna, *Genava*, 6, 1928, p. 65-66, n° 1.
Seulement vêtu d'une chlamyde qui lui couvre les épaules et le bras gauche, le dieu est debout, la jambe droite fléchie. Il a le bras droit tendu et la main ouverte, paume en avant. De la main gauche, il tient le manche de son fouet appuyé contre sa cuisse. Sur son abondante chevelure bouclée, il porte une couronne de sept rayons.



5 - Les-Roches-de-Condrieu (38), Bacchus et Silène

Plaque rectangulaire en bronze (22x16x4,9/5,6 cm) - Dans la première moitié du XIX^{e} siècle, au bord du Rhône - Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine (inv. Br. 29).
St. Boucher, S. Tassinari, 1976, p. 36-37, n° 29 ; St. Boucher, *LIMC*, IV, 1988, p. 914, n° 115 ; *CAG 38/1*, n° 312, p. 152 ; P. Cuynat, 1999, p. 187-196.
Nus, la tête couronnée de pampres et chaussés des embades, Bacchus et Silène, couronnés de corymbes, marchent vers la gauche en se soutenant mutuellement. Un manteau jeté sur les épaules et le bras droit, Bacchus tient dans la main droite une longue boucle de cheveux. Silène, barbu et couvert de poils, tient de la main gauche un thyrse, partiellement recouvert d'un manteau posé sur l'avant-bras. Au-dessus des deux hommes, trois bustes ; à gauche, Diane, peut-être assimilée à la Lune, avec le carquois sur l'épaule droite ; au milieu, *Sol* avec la tête radiée (six rayons) ; à droite, tête de femme voilée, peut-être la déesse de la Nuit, du Sommeil.
II^{e}-III^{e} siècles.

6 - Cruseilles (74). *Sol*

Bague en argent ornée d'une intaille en pâte de verre nicolo bleu (L. : 0,14 cm ; l. : 0,11 cm) - En 1875, au lieu-dit le champ de Trelacin, dans un trésor de monnaies romaines et de bijoux - Genève, musée d'Art et d'Histoire (inv. n° C 466).
H. Guiraud, 1988, p. 92, n° 51 ; CAG 74, p. 221, n° 096.
Tête radiée à droite, aux cheveux courts, de *Sol*.
III^{e} siècle (d'après la datation du trésor).

Appendice n° 2 : représentations de *Luna*

1 - Aoste (38), *Luna*

Lampe en terre cuite (L. : 7 cm ; l. : 5,3 cm) - Provenance précise inconnue - Aoste, musée (inv. n° D 965.1.10).
B. Rémy, J.-P. Jospin, 1998, p. 89, n° 11.
Le disque en creux est décoré d'une représentation assez grossière de *Luna*, la tête encadrée d'un croissant de lune.

Abréviations, bibliographie

St. Boucher, S. Tassinari, 1976 = *Musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon. Bronzes antiques. I. Inscriptions, statuaire, vaisselle*, Lyon.
CAG 38/1 = A. Pelletier, Fr. Dory, W. Meyer, J.-Cl. Michel, *Carte archéologique de la Gaule. L'Isère. 38/1*, Paris, 1994.
CAG 74 = Fr. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte archéologique de la Gaule. La Haute-Savoie. 74*, Paris, 1999.
P. Cuynat, 1999 = La plaque de bronze à décor dionysiaque des Roches-de Condrieu, Imago Antiquitatis. *Religion et iconographie du monde romain. Mélanges offerts à Robert Turcan*, Paris, p. 187-196.
É. Espérandieu = *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, continué par R. Lantier, puis P.-M. Duval, Paris, à partir de 1928, 16 volumes parus.
H. Guiraud, 1988 = *Intailles et camées de l'époque romaine en Gaule*, Paris.
B. Rémy, J.-P. Jospin, 1998 = Recherches sur la société d'une agglomération de la cité de Vienne Aoste (Isère), *RAN*, 31, p. 73-89.
R. Turcan, 1972 = *Les religions de l'Asie dans la vallée du Rhône*, Leyde.
É. Will, 1952 = *La sculpture romaine au musée lapidaire de Vienne*, Vienne.

Emmanuel Philibert, Consort d'Elizabeth[1] d'Angleterre ? Essai d'histoire virtuelle

1 L'histoire virtuelle ou le jeu des possibles

Qu'est-ce que l'histoire virtuelle ? Disons d'emblée qu'elle n'a rien à voir, ni avec le nez de Cléopâtre, ni avec la science-fiction à rebours. En général, on cite comme exemple le cas de Napoléon. Qu'est-ce qui se serait passé si Napoléon n'avait pas perdu la bataille de Waterloo et donc la guerre ("a damned near thing", il s'en est fallu d'un poil, aurait dit Wellington)? La réponse ne fait pas de doute. Tôt ou tard, et plus tôt que tard, l'Empereur aurait dû solliciter la paix et abdiquer. Peut-être aurait-il obtenu de meilleures conditions? Mais continuer la guerre était devenu impossible : la France était épuisée à tous points de vue et devait faire face à une Europe coalisée contre elle (nous retrouverons une situation analogue à plusieurs reprises au cours du XVI[e] siècle). Une analyse poussée des conditions objectives de l'Europe en 1815 nous conduit à cette conclusion. D'ailleurs, la politique étant définie comme l'art du possible, tout homme d'action ne pratique-t-il pas le jeu des possibles, mais un jeu axé sur le futur ? A partir d'une situation réelle donnée, il fait des projections et extrapole sur l'avenir : "si j'agis de telle ou telle façon, il en résultera (probablement) telle ou telle conséquence". Réfléchissant sur le rôle de l'individu dans l'histoire, Fernand Braudel définit le grand homme d'action comme "celui qui pèse exactement l'étroitesse de ses **possibilités** [souligné par nous], qui choisit de s'y tenir et de profiter même du poids de l'inévitable pour l'ajouter à sa propre poussée. Tout effort à contre-courant du sens profond de l'histoire est condamné d'avance"[2].

Dans cette étude nous utilisons l'histoire virtuelle comme une hypothèse heuristique. Selon nous, cette approche permet d'analyser en profondeur les variables pertinentes à la question posée. Compte tenu de ce qui s'est réellement passé, des conditions objectives économiques, sociales, culturelles, politiques et religieuses d'une part, des facteurs subjectifs, des représentations, perceptions, opinions et croyances, de la personnalité et

---

(1) Nous écrivons Elizabeth avec un z pour la distinguer des autres Elisabeth et pour ne pas la définir à chaque fois.
(2) *La Méditerranée et le Monde Méditerranéen à l'Epoque de Philippe II*, Braudel Fernand, (Paris, Armand Colin, 1966, Tome 2, p. 520).

du caractère des protagonistes d'autre part, ainsi que de l'interaction dialectique entre les deux types de facteurs, qu'est-ce qui, non pas se serait passé, mais **aurait pu** se passer, si un événement important ne s'était pas produit, ou s'était produit différemment ? Il nous faut isoler une, ou un petit nombre de variables, en gardant les autres constantes (toutes choses égales par ailleurs, le problème étant que si l'on change une pièce de l'échiquier, pour reprendre l'image de Ferdinand de Saussure à propos du système linguistique, on change la configuration du jeu). Il s'agit donc d'extrapoler, c'est-à-dire, d'appliquer ce que l'on connaît à un domaine virtuel. Il y a, bien entendu, plusieurs scénarios possibles. Mais nous devons essayer de restreindre le champ des possibles, de réduire le possible au probable. Et pour cela, il est nécessaire de se situer dans une durée relativement longue et un espace assez étendu, sans nous perdre dans le détail de l'histoire événementielle, en évitant le double écueil du trop particulier (la petite histoire) et du trop général (l'histoire universelle). L'intérêt de l'histoire virtuelle ne réside pas dans les réponses qu'elle donne, mais dans les questions qu'elle pose. Quels sont les problèmes soulevés par le mariage virtuel d'Élizabeth et d'Emmanuel Philibert, compte tenu du contexte historique et géopolitique de l'Europe au milieu du XVI[e] siècle, compte tenu également des caractères des deux acteurs principaux et des parcours réels de l'un et de l'autre ? Et comment, dans ces conditions, les protagonistes auraient-ils réagi à ces problèmes ?

Un historien qui n'hésite pas à utiliser le jeu des possibles ou des probables comme méthode heuristique est Fernand Braudel. Dans son ouvrage déjà cité[3], il fait la supposition suivante : "Charles [Quint] aurait pu ne pas triompher à l'élection impériale de 1519. Pour autant, l'Europe n'aurait pas échappé à une grande expérience impériale. (...) L'Europe s'acheminant d'elle-même vers la construction d'un vaste État, ce qui aurait pu changer, avec le destin différent de Charles Quint, c'est la **figuration** du **jeu** impérial [souligné par nous], non le jeu lui-même". Il poursuit un raisonnement semblable à propos de Philippe II, raisonnement qui touche de près à notre problème : "En 1558, sans guerre, deux positions essentielles ont été perdues par le nouveau souverain : la mort de Marie Tudor et l'abdication impériale de son père ont privé Philippe II de l'Angleterre et de l'Empire. (...) Il suffit de songer à ce qu'**aurait pu être** [souligné par nous] Philippe II, maître du monde germanique et de l'Angleterre, pour calculer l'incidence de ces événements. Le titre impérial, même dépouillé de toute substance, eût renforcé l'autorité espagnole sur l'Italie et donné à la guerre contre le Turc un seul et même rythme. D'autre part, avec l'appui ou la neutralité de l'Angleterre, la guerre des Pays-Bas n'aurait pas eu la même allure, la mêlée pour la domination de l'Atlantique, qui devait être l'essentiel de la

(3) *Op. cit.*, 2, p. 21.

seconde moitié du XVI[e] siècle, ne se serait pas terminée en catastrophe [il s'agit de la défaite de l'"invincible Armada"]. Mais surtout qui ne voit que, par la force de ces événements, l'Empire de Philippe II se trouvait rejeté du Nord vers le Sud ? La paix du Cateau-Cambrésis (1559), en renforçant l'emprise espagnole sur l'Italie, contribuait encore à orienter la politique du Roi Catholique vers le Midi européen, aux dépens peut-être de tâches plus urgentes et plus fructueuses"[4]. L'histoire virtuelle permet à Braudel de mieux comprendre les conséquences de deux événement réels.

C'est aussi à la méthode de l'histoire virtuelle que se livre Stefan Zweig dans sa biographie de Marie Stuart. "Pendant des années, écrit-il, Élizabeth paiera l'erreur de n'avoir pas cédé à son (...) instinct naturel. Elle reconnaîtra trop tard que la générosité, dans ce cas, eût été aussi la sagesse. Si, après un accueil de pure politesse, elle avait laissé partir l'importune où elle voulait, la vie de Marie Stuart se fût écoulée sans éclat et sans gloire. Renvoyée avec dédain, à qui eût-elle pu s'adresser encore ? Aucun juge, aucun écrivain ne se serait plus jamais occupé d'elle ; humiliée par la générosité d'Élizabeth, mise au ban de l'opinion, elle aurait erré, sans but, de cour en cour ; Murray [Moray] lui eût fermé les portes de l'Écosse ; ni la France, ni l'Espagne n'eussent reçu avec un respect particulier cette indésirable. (...) Ou son nom aurait sombré dans l'oubli, ou, en mettant les choses au mieux, elle eût acquis le renom peu édifiant d'une reine qui a épousé l'assassin de son époux. Seule l'injustice d'Élizabeth l'a sauvée de cette sombre et basse destinée. En voulant abaisser son ennemie, elle l'a grandie"[5]. On peut, bien sûr, ne pas être d'accord avec l'interprétation de Zweig ; néanmoins, la méthode virtuelle permet de soulever les problèmes et de les approfondir.

Que serait-il arrivé si, en 1588, "l'Invincible Armada" avait réussi à débarquer en Angleterre ? C'est la question que se pose un historien de Philippe II[6]. L'auteur rappelle que "le roi prudent" lui-même avait envisagé deux scénarios. Scénario n°1 : une partie du corps expéditionnaire en Flandre sous le commandement du duc de Parme et la protection de l'Armada, débarque sur la côte sud de l'Angleterre, occupe le Kent, prend Londres d'assaut, capture Élizabeth et son gouvernement, tandis que les catholiques dans le nord et l'ouest du pays se soulèvent contre le régime. Scénario n°2, plus réaliste : au cas où les troupes espagnoles ne réussiraient pas à s'emparer de Londres et les catholiques ne se révolteraient pas, alors le duc de Parme obligerait Élizabeth à faire trois concessions principales : elle décrète la tolérance pour ses sujets catholiques ; elle retire les garnisons anglaises installées aux Pays-Bas ; et elle paie au roi d'Espagne une indemnité de guerre. Analysant les forces et les faiblesses

---

(4) *Op. cit.*, 2, p. 265.
(5) *Marie Stuart* (traduction française, paris : Grasset, 1936, p. 316-317).
(6) Geoffrey Parker, "If the Armada had landed", in *History*, *LXI*, 1976, pp. 358-368.

dans les deux camps, Geoffrey Parker conclut en faveur des espagnols, dont la victoire aurait eu des conséquences incalculables pour l'avenir de l'Angleterre et du protestantisme en Europe. Mais la conjonction des brûlots anglais, des flibots hollandais et des tempêtes eut raison de l'"Invincible Armada". De ce moment date le début du déclin de l'Empire espagnol et de l'essor maritime de l'Angleterre et des Pays-Bas.

Un autre utilisateur du jeu des possibles est Érasme de Rotterdam. L'idée de croisade ou de guerre sainte est encore vivace au XVI[e] siècle (la reconquête espagnole du royaume de Grenade ne remonte-t-elle pas à 1492 seulement ?). Reprendre Constantinople aux Turcs fut l'ambition de Charles Quint comme de François 1[er] (ce dernier avait juré que, s'il était élu Empereur, il serait à Constantinople dans les trois ans, ou alors il serait mort ! Il est heureux pour lui qu'il n'ait pas été élu). Mais ce rêve était irréalisable, les puissances européennes ayant plus peur les unes des autres que des Ottomans, avec lesquels, d'ailleurs, certaines n'hésitèrent pas à s'allier. De nombreux papes (on en compte 14 au XVI[e] siècle) ont essayé d'entraîner les souverains chrétiens dans des guerres saintes, sans grand succès, la dernière tentative étant celle de la Sainte Ligue qui aboutit à la victoire sans lendemain de Lépante en 1571. Erasme, mort en 1536, se demandait avec son ironie habituelle si, en cas d'une nouvelle croisade victorieuse contre les Turcs, le pape serait plus capable que Soliman de gouverner le Proche-Orient. Pour le grand humaniste, qui à la fin de sa vie jugeait qu'il vivait "dans la période la plus funeste de l'histoire", la réponse ne faisait pas de doute[7].

Rappelons, pour conclure cet exergue sur l'histoire virtuelle, que l'histoire réelle est elle-même une interprétation du passé : les mêmes "faits" sont sujets à des explications différentes, souvent contradictoires, et leurs interprétations changent avec le temps. Les pensées et les sentiments profonds des personnages historiques restent le plus souvent problématiques. Malgré toutes les précautions prises par l'historien, ses interprétations sont du domaine du probable.

2 Le projet de mariage entre Emmanuel Philibert, duc de Savoie, et la princesse Elizabeth d'Angleterre (1554-1556)

Exposons brièvement les faits réels. En 1554 Philippe II, 27 ans, fils de l'Empereur Charles Quint et régent d'Espagne, est devenu roi-consort d'Angleterre en épousant la reine Marie Tudor, 38 ans, catholique fervente, fille d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon. Reprenant une idée de son père, il projette le mariage de son cousin Emmanuel Philibert, 26 ans, duc de Savoie, privé de la quasi-totalité de ses terres, mais a été nommé récemment "chef et capitaine général de l'armée des Pays-Bas espagnols",

---

(7) A notre connaissance, la seule œuvre complète d'histoire virtuelle est *La Gloire de l'Empire* de Jean d'Ormesson (Paris, 1976) qui raconte une histoire différente de l'Empire romain, tout aussi plausible que la réelle.

avec la jeune princesse Élizabeth, 20 ans, fille d'Henri VIII et d'Anne Boleyn, donc demi-sœur de Marie Tudor, mais jugée bâtarde et hérétique par celle-ci. Après des tractations répétées, le projet de mariage échoue. Pourquoi ? Dans quel contexte politique se situe ce projet ? Quels sont les enjeux de cette union ratée ? Quelles sont les motivations des principaux protagonistes ? Telles sont les questions réelles que nous nous poserons en premier lieu.

Revenons un an en arrière. En 1553 Marie Tudor, qui vient d'accéder au trône d'Angleterre, exprime le désir de se marier, mais elle rejette le candidat qu'on lui propose, Edward Courtenay, pourtant de sang royal. Une fois de plus, elle se tourne vers son cousin Charles Quint, avec qui elle avait été jadis fiancée. Il est veuf, donc libre ; mais, vieux, fatigué, souffrant de la goutte, il lui propose son propre fils. Marie Tudor, qui avait pourtant promis de ne pas se marier "en dehors du royaume et sans l'avis et le consentement de mes conseillers", impose ce mariage espagnol à une Angleterre divisée religieusement et politiquement. Rappelons que Marie Tudor et Philippe II avaient tous deux une double ascendance, anglaise et espagnole. Ascendance anglaise : ils descendent de la maison lancastrienne par Jean de Gand, qui devint par alliance roi de Castille et fut l'ancêtre d'Henri VIII ; ascendance espagnole : Marie est la fille de Catherine d'Aragon, Philippe le fils de Charles Quint. Aux noces royales, cette double ascendance est publiquement affirmée et affichée dans des tableaux vivants (pageants).

Ce mariage espagnol est plutôt impopulaire dans un pays en partie protestant et passablement xénophobe ; son annonce provoqua en 1554 la rébellion dite de Wyatt, le nom du principal comploteur, rébellion qui fut vite réprimée dans le sang et faillit impliquer la princesse Élizabeth, qui craignit pour sa vie (elle fut quelque temps enfermée dans la Tour de Londres). Qui plus est, ce mariage soulève un problème constitutionnel épineux. En effet, selon une interprétation du droit coutumier régissant les problèmes de succession des grandes propriétés foncières, si, à défaut d'héritier mâle, c'est une femme qui hérite, à son mariage ses possessions deviennent propriété de son mari, la femme étant considérée comme une simple intermédiaire. Suivant cette interprétation, défendue par deux légistes anglais, si la reine mourait sans héritier, la couronne d'Angleterre devrait revenir à Philippe, régent d'Espagne. Pour éviter une telle éventualité, Marie fit voter un acte du Parlement par lequel c'est elle seule qui est **monarque**, Philippe n'étant que Roi **consort**. À la mort de Marie, donc, Philippe cessera d'être roi d'Angleterre. Et si, comme le laissent prévoir les grossesses imaginaires de la reine, celle-ci meurt sans héritier, la couronne passera à Élizabeth. Une autre clause importante de ce mariage dynastique, exigée par le Conseil Privé de la Reine, stipule que l'Angleterre restera neutre en cas de conflit engageant l'Espagne ou ses possessions, clause qui ne sera pas respectée : Marie finance secrètement les campagnes de Philippe et, en 1557, elle enverra un contingent de 8 000

hommes pour soutenir les armées d'Emmanuel Philibert à la bataille de Saint-Quentin. Voilà pour le mariage espagnol. Quelles en sont les implications pour le mariage savoyard ?

Le mariage savoyard avait été proposé une première fois par Charles Quint, quand, en 1547, Henri II avait offert la main de sa sœur Marguerite (déjà !) à Philibert en échange de la Savoie, ce qui aurait fait du jeune duc un vassal du roi de France. Cette idée fut reprise par Philippe, pour assurer, au cas où Marie Tudor mourrait sans héritier, une succession sous la houlette de l'Espagne par personne interposée. Emmanuel Philibert est le candidat idéal. Neveu de Charles Quint, donc cousin de Philippe, et à leur solde, il dépend du bon vouloir de chacun d'eux pour récupérer ses États occupés par la France et par l'Espagne. Pour l'instant, il n'a de pouvoir que militaire (sa devise n'est-elle pas *spoliatis arma superunt* ?). Il ne peut donc présenter une menace pour l'Empire. Et il a des qualités indéniables : il est de sang royal par sa mère, catholique fervent, jeune, chevaleresque et soldat aguerri (ses soldats l'ont surnommé "tête de fer") et, qui plus est, il semble être agréable aux Anglais, comme l'indique cette lettre de l'ambassadeur espagnol à Londres, le rusé Simon Renard, à Philippe : " (...) en la [Élizabeth] mariant par la main de Votre Majesté, et pourvu que le droit de la succesion lui fût réservé, il n'y a alliance qui se représente plus agréable au royaume que celle du duc de Savoie, ni qui en puisse faire plus de profit, pourvu qu'il [Philibert] continue la dévotion qu'il a à Votre Majesté (...) Ledit duc est désiré et bien voulu ; le peuple en a satisfaction (...) et la rigueur que le royaume a toujours tenue avec les étrangers (sic) se pourra oublier et adoucir. Avec ce, ce sera satisfaire audit Sr duc de Savoie, et verra Votre Majesté que le royaume se déclarera facilement en guerre pour l'assister à la conquête de son pays"[8]. Si cette union dynastique se fait, c'est un coup de maître pour l'Espagne. En effet, l'alliance, ou même seulement la neutralité de l'Angleterre, assurerait la protection de la voie maritime de la Manche et de la Mer du Nord contre la menace française, et la non-ingérence anglaise aux Pays-Bas. C'est, du moins, le calcul politique de Philippe, qui revient trois fois à la charge (1554, 1556, 1557) auprès de Marie Tudor pour faire aboutir son projet.

Seulement, voilà. Il ne s'agit pas de convaincre uniquement Philibert, mais encore Marie et, surtout, Élizabeth. Malgré les apparences, cette union n'est pas tout à l'avantage de Philibert, car, en échange, à titre de compensation ou de garantie, ses États à l'ouest des Alpes, y compris Nice et Villefranche, seraient probablement légués à l'Espagne. Si on ne le lui a pas dit, Philibert doit au moins s'en douter. Il ne serait plus alors question que la France lui rendît la Savoie. D'ailleurs, ne vient-il pas d'apprendre qu'Ivrea, l'une des plus précieuses possessions qui lui restent au Piémont,

---

(8) Cité dans Marie José, *Emmanuel Philibert Duc de Savoie* (Genève : Slatkine, 1995, pp. 87-88).

est tombée aux mains des Français ? L'Angleterre, dans ces conditions, vaut-elle bien une Savoie ? Marie, elle, est loin d'être persuadée du bien-fondé de cette union qui fait d'Élizabeth l'héritière légitime du royaume. Après s'être un instant laissé convaincre par Philippe, elle finit par y opposer son véto. Quant à Élizabeth, qui n'a pas été consultée, elle se sent blessée dans son orgueil de femme et de princesse. Elle a bien l'intention de se marier, mais elle épousera l'homme de son choix. Et surtout, elle ne veut pas que cet époux – et la promesse d'une succession – soit un cadeau de Marie et Philippe, car la couronne lui revient de droit, ou plutôt, comme elle le fera remarquer à la veille de son accession à Feria, le nouvel ambassadeur de Philippe II, qui lui rappelait qu'elle ne devait sa couronne ni à la reine, ni au Conseil privé, mais au roi d'Espagne, "c'est le peuple qui m'a placée dans ma position présente"[9]. Tentée un moment par l'idée de se réfugier en France, elle finit par se convaincre qu'elle n'a qu'à attendre patiemment que cette couronne soit légitimement posée sur sa tête. Elle pense, de surcroît, que l'impopularité de Marie Tudor est due en grande partie au mariage avec l'étranger Philippe II. Si le "je préférerais mourir que d'épouser un Savoyard et quitter l'Angleterre pour aller vivre en Flandre", attribué à Élizabeth, est probablement apocryphe, il traduit néanmoins assez bien l'entêtement de la jeune princesse. Elle aussi aurait mérité le surnom de "tête de fer", quoique pour d'autres raisons. Mais par dessus tout, elle sait temporiser, louvoyer, cacher ses vraies intentions et tirer avantage des situations même défavorables. Comme le dit David Starkey[10], l'historien anglais des Tudor, si Marie est une perdante ("a loser"), Élizabeth, elle, est une survivante ("a survivor"). Elle sortira vainqueur de toutes les épreuves.

En résumé, si les deux demi-sœurs sont hostiles à ce projet de mariage, c'est pour des raisons différentes. Échec, donc, sur toute la ligne. En décembre 1554, à la cour d'Angleterre où il est fêté comme il sied à un prince allié, Philibert ne réussira même pas à rencontrer sa promise ; les mains vides (pas tout à fait, puisque, en compensation, il recevra de l'argent et des promesses), il repartira en janvier 1555 sous les risées des représentants français, qui redoutaient une telle alliance. Cependant, le projet d'union ne fut pas abandonné. En 1557, Henri II ayant violé la trêve de Vaucelles et repris la guerre contre l'Empire, Philippe, de retour en Angleterre, remit sur le tapis l'alliance anglaise contre la France et le mariage dynastique d'Élizabeth avec Philibert. Le Parlement anglais déclara Madame Élizabeth héritière du Trône et envisagea son mariage avec le duc de Savoie : "Si ce mariage a lieu (…) et si le duc a un fils ou une fille d'Élizabeth, il sera obligé de donner au Roi [d'Espagne] les châteaux de Nice et de Villefranche, à titre de garantie…". Cette condition

---

(9) Cité par David Starkey, *Elizabeth* (London : Vintage, 2000), p. 229.
(10) David Starkey, *ibid.*, p. 218.

L'EUROPE AU XVIe SIÈCLE : REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1500 5 10 15 20 25 30 35 40 45 **1550** 55 60 65 70 75 80 85 90 95 **1600**

ANGLETERRE ECOSSE

09 Henri VIII Roi
31 Chef Eglise Anglicane **47** Edouard VI **53** Marie Tudor **69** Marie Stuart captive **87** Marie Stuart exécutée
34 Acte de Suprématie **54** Marie T. épouse Philippe II
58-1603 ELIZABETH **72** Drake **81** Virginie
59 Actes de Suprématie et d'Uniformité Campion **94** Hooker
49 (52) *Prayer Book* **60** Eglise Ecossaise **71** *Trente-neuf Articles* **88** Invincible Armada

ESPAGNE PORTUGAL

1478 Inquisition espagnole **19** Charles V Empereur **56-98** Philippe II Roi **88** Invincible Armada
1492 Chute de Grenade **36** Inquisition portugaise **57** St Quentin **80** Portugal à l'Espagne
Expulsion des Juifs & Moriscos Banqueroute 1 **75** Banqueroute 2
Découverte de l'Amérique **58** Cateau-Cambrésis
68-70 Soulèvement Moriscos

EMPIRE PAYS-BAS

17 *Thèses* de Luther **31** Ligue Smalkade **47** Mühlberg **55** Paix d'Augsbourg
21 Worms **26** Ferdinand I (56) Empereur **64** Maximilien II **78** Ferdinand II
22 *Bible* en allemand **68-81** Guerre d'Indépendance des Pays-Bas
24 *De Libero Arbitrio* d'Erasme **79** Union d'Utrecht
25 *De Servo Arbitrio* de Luther **45-63** Conciles de Trente

ITALIE

03-13 Jules II **13-21** Léon X **23-34** Clément VII **55** Paul IV **59** Pie IV **66** Pie V **72** Grégoire XIII **00** G. Bruno
27 Sac de Rome **42** Inquisition romaine **64** *Index* **86** Bellarmin
30 Prise de Florence **69** Excommunication d'Elizabeth
40 Société de Jésus

FRANCE SUISSE

15 François Ier **47** Henri II x **59** François II x Marie Stuart **74-89** Henry III **89** Henry IV
Marignan **25** Pavie Catherine de Médicis **60** Charles IX **72** Saint-Barthélémy **98** Paix de Vervins
62-98 Guerres de religion Edit de Nantes
41 *Inst. Religion chr.* de Calvin Les "Politiques" *Satire Menippée*

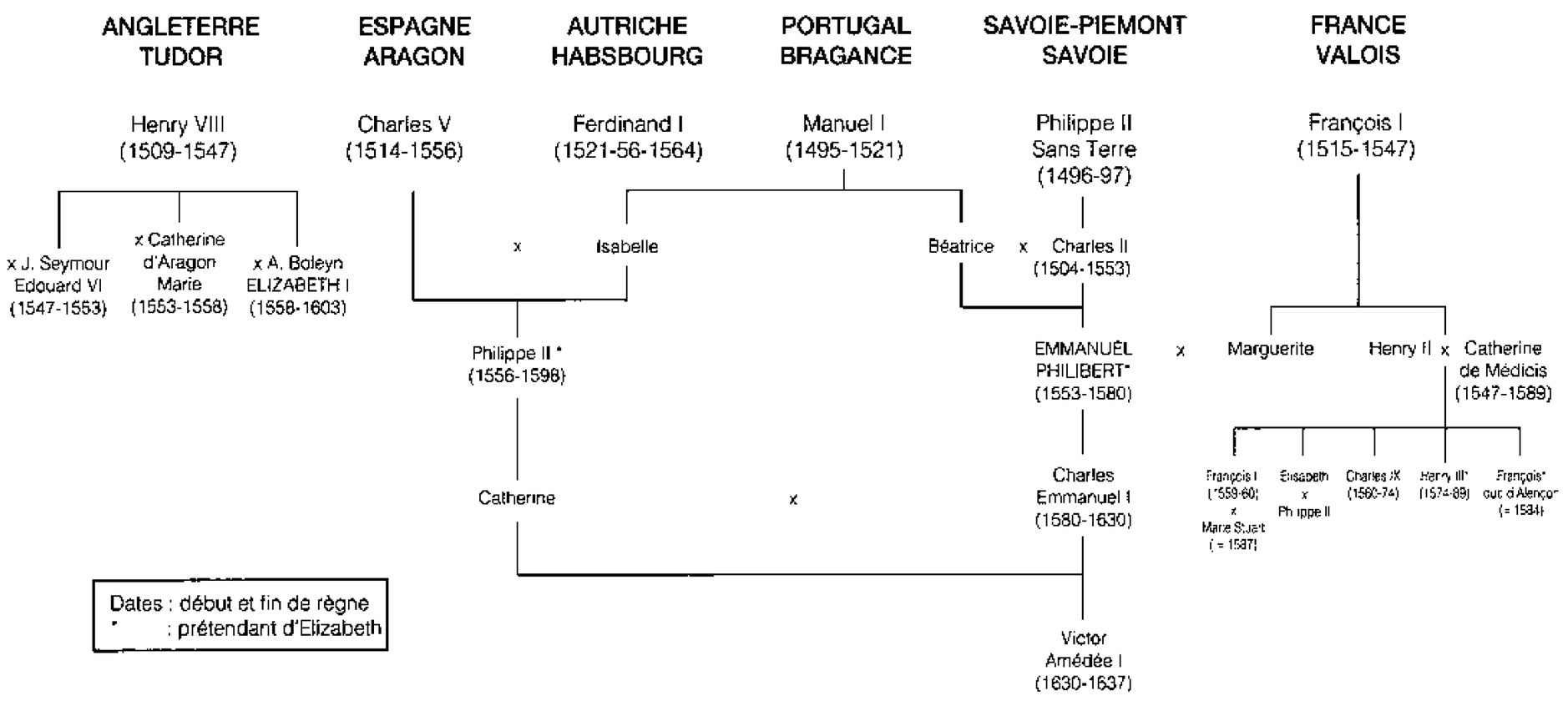
SAVOIE

04 Charles II **28** Naissance de Philibert **53** EMMANUEL PHILIBERT Duc **80** Charles Emmanuel I
54-57 Projet de mariage avec Elizabeth
59 Epouse Marguerite de France

OTTOMANS

20 Soliman **66** Sélim II
29 Siège de Vienne **64** Siège de Malte
32-46 Barberousse **71** Lépante
74 Tunis

PRINCIPALES DYNASTIES RÉGNANTES DANS L'EUROPE DU XVIe SIÈCLE



Dates : début et fin de règne
* : prétendant d'Elizabeth

est nettement moins désavantageuse que celle dictée par Philippe en 1554. Mais ce nouveau projet échoua, et pour les mêmes raisons.

Afin de replacer notre histoire virtuelle dans son cadre global, nous tenterons maintenant de dégager les principales constantes de l'histoire politique et religieuse réelle de l'Europe au seizième siècle. Dans l'analyse qui suit nous adoptons une approche thématique plutôt que chronologique. Dans la dernière partie de cet essai nous suivrons une approche essentiellement chronologique. Afin de suivre le déroulement des événements et établir les liens entre les principales dynasties européennes, le lecteur est invité à se reporter aux Tableaux 1 et 2.

3 La rivalité Espagne-France-Angleterre

Dans les *Instrucciones de Carlos-Quinto a Don Felipe suo hijo* (1548)[11], Charles Quint donne à son fils, le futur Philippe II, des conseils sur la politique impériale à suivre. Il reconnaît l'impossibilité de donner des règles invariables en raison de l'instabilité et de l'impondérabilité des vissicitudes humaines, face aux révoltes intérieures de l'Empire et aux agressions de l'extérieur. D'où les difficultés à maîtriser et contrôler un empire aussi immense et aussi hétérogène. Nous citons ci-dessous quelques extraits pertinents à notre démonstration.

"Tu dois toujours aspirer à la paix. Ne fais la guerre que si tu y es contraint, car elle vide le trésor public et cause d'indicibles souffrances. Mes sujets d'Espagne ont soutenu mes guerres contre les princes protestants d'Allemagne, mais aujourd'hui ils en ont assez. Suis mon exemple et laisse les affaires allemandes dans les mains de mon frère Ferdinand ; mais maintiens les contacts avec ces territoires, car tu dois être sur tes gardes dans toutes les possessions de notre couronne. La menace la plus grande nous vient de la France. Les rois de France furent et sont liés à nous par des traités, mais souviens-toi qu'ils ne sont fidèles aux engagements pris et à la parole donnée que lorsqu'ils sont trop pauvres pour déclencher un conflit armé. N'accepte en aucun cas de re-négocier avec eux des accords déjà conclus : ils s'en serviraient comme prétexte pour les rendre caducs. Veille constamment sur nos frontières septentrionales avec la France et maintiens une flotte de galères en Méditerranée pour surveiller les Turcs et les Français. Nous devons, en outre, garder d'excellents rapports avec la République de Gênes, en raison de son port. Occupe t'en donc attentivement (...)

> ***J'ai résolu la question savoyarde au détriment partiel de notre allié le duc de Savoie*** [Il s'agit de Charles II, dit le Bon, père de Philibert, mort en 1553, qui, par sa politique désastreuse, avait perdu la plupart de ses États]. ***Garde-toi bien de l'aider à reconquérir ses terres***

---

(11) *Papiers d'État du Cardinal de Granvelle* (Paris, 1842, volume 3, pp. 267-318).

occupées par les Français [en 1636], ***bien qu'elles lui appartiennent de droit. Cela pourrait fournir aux Français un prétexte pour attaquer notre Milanais ; car si cela se produisait, nos liens avec Gênes et Florence, ainsi que notre main-mise sur Naples et la Sicile, pourraient être menacés***. [souligné par nous]

Encore l'Italie : ne te fie pas au Pape Paul III, qui ne respecte pas la parole donnée et ne semble pas avoir à cœur les intérêts de la Chrétienté. (...) Plus que toute autre chose, je te demande de protéger Naples et Milan avec des garnisons aguerries et payées avec ponctualité, afin qu'elles nous restent fidèles.

Pour terminer, il serait bon que tu te remaries. Rien ne saurait mieux souder ensemble nos états dispersés que la pensée que leur souverain a des fils qui deviendront leur souverain à leur tour. Quant à ton épouse, choisis celle qui te plaira le plus, mais n'oublie pas que la différence d'âge ne constitue pas nécessairement un sérieux obstacle et qu'il est préférable de sanctionner une union conjugale en dehors du cercle strictement familial ". [en 1554 Philippe II, nous l'avons vu, épousera Marie Tudor qui a 11 ans de plus que lui].

En 1519 Charles Quint fut élu Empereur contre François 1^er^, pourtant parti favori, dans ce que l'on peut qualifier de vente aux enchères, Charles ayant acheté les votes des sept Grands Électeurs grâce aux prêts des banquiers allemands et italiens. Cette élection impériale représente à la fois l'apogée de l'idéal universel du Saint Empire Romain Germanique[12] et le triomphe des ambitions dynastiques supra-nationales des Habsbourg. Charles Quint, en effet, règne sur un immense empire qui trop embrasse et mal étreint l'Espagne, l'Autriche, la Croatie, l'Allemagne - ou plutôt les Allemagnes -, la Franche-Comté, les Pays-Bas, le Milanais, Naples et la Sicile, et, depuis peu, les colonies du Nouveau Monde. Bien qu'il souffre de la goutte, c'est un voyageur infatigable qui parcourt sans cesse ses territoires, avant de se retirer au monastère de Yuste en 1557. A l'inverse, son fils Philippe II (surnommé "le roi prudent") gouvernera l'Empire, amputé des possessions héritées par Ferdinand I^er^ en 1556, à partir de l'imposant palais de l'Escurial, entouré de tableaux, de paperasses et de conseillers, telle "une araignée au centre de sa toile, quasi immobile" (l'image est de Braudel). C'est là, pendant ses longues périodes de prières,qu'il échafaudera, sous l'inspiration divine, le projet chimérique de l'"Invincible Armada". Charles Quint, imprégné des principes énoncés par Dante dans son *De Monarchia*[13], que lui avait inculqués son chancelier piémontais Mercutio Gattinara, était bien équipé pour remplir ce rôle

---

(12) Et non, comme l'ont soutenu certains historiens, l'ébauche d'une Europe moderne. Pour une mise au point voir Federico Chabod, *Storia dell'idea d'Europa* (Roma-Bari : Laterza, 1961).

(13) Pour Dante, Empereur et Pape sont les représentants de Dieu sur la terre, mais à égalité, le premier dans l'ordre temporel, le second dans l'ordre spirituel.

impérial de champion de l'Église universelle. Ce sera cet idéal anachronique qui, malgré les capacités politiques réelles et les succès apparents de Charles Quint, sera une des deux raisons de son échec final ; l'autre étant l'immensité, la complexité et l'hétérogénéité de son empire ("sur lequel le soleil ne se couche jamais"), véritable mosaïque, voire kaléidoscope d'États (au sens anglais de "estates", domaines, possessions) avec leurs diverses langues, cultures et traditions politiques et religieuses, leurs intérêts contradictoires, sans parler des problèmes d'administration, de ravitaillement et de communications entre elles[14]. Prises une à une, ces difficultés auraient pu être surmontées ; ensemble, elles représentaient une tâche impossible : en effet, individuellement, ni les Ottomans, ni les Français, ni la papauté, ni les Luthériens, ni les problèmes de l'Espagne et de son empire colonial en expansion, n'auraient pu vaincre Charles Quint. Mais jusqu'à la fin il resta fidèle à sa devise *"Plus oultre"*. Elle eut raison de lui.

La politique européenne au XVI^e^ siècle est dominée par deux conjonctures : le conflit dynastique entre la monarchie des Habsbourg et celle des Valois, d'une part, et les antagonismes religieux, d'autre part, les deux étant inextricablement liées. Le conflit dynastique est l'héritage des prétentions des deux monarchies sur la "Bourgogne", le Milanais et Naples. pour François I^er^ et ses successeurs il s'agit de briser l'encerclement de la France, seul pays capable de s'opposer à l'hégémonie espagnole. D'où, à défaut d'héritages heureux (comme ce fut le cas pour Charles Quint), la nécessité d'unions dynastiques, d'alliances, de conquêtes, de guerres suivies d'armistices (appelées "trêves", "paix", voire "prix perpétuelles" ou "traités").

"Toute politique au XVI^e^ siècle reste, au premier chef, une politique de famille, les mariages [dynastiques] sont d'importantes affaires, l'occasion de longs calculs, de roueries sans nombre, d'attentes et d'embuscades"[15]. François I^er^ épouse en secondes noces Eléonore d'Autriche, fille de son ennemi mortel, Charles Quint. Nous avons vu comment Philippe II, qui considérait Marie Tudor et l'Angleterre comme de simples pions dans le vaste jeu d'échecs des Habsbourg, avait en vain essayé de marier Élizabeth Tudor à Emmanuel Philibert pour continuer à gouverner par personne interposée, au cas où sa femme mourrait sans héritier. À la mort de celle-ci, Philippe II, voulant conserver ce pouvoir, demanda la main de la reine Élizabeth. Cette proposition, nous informe Emmanuel Philibert, fut faite "à la condition que la Reine et son royaume soient obligés de maintenir la foi catholique (...) et qu'elle s'oblige en peu de temps de passer en Espagne. Il paraît qu'elle ne l'a point mal reçue". Fidèle à elle-même, Élizabeth ne répondit ni oui, ni non ; mais les conditions posées par

---

(14) Voir la carte du déplacement avec armes et bagages du Duc d'Albe d'Espagne en Flandre, via Gênes, le Piémont, la Savoie de Philibert, la Franche-Comté, l'Alsace et le Luxembourg (pour contourner la France), d'avril à août 1567, dans Braudel, *op. cit.*, 2, p. 165.
(15) Braudel, *op. cit.*, 2, p. 261.

Philippe étaient étonnamment irréalistes, quand on sait les clauses de son propre mariage avec Marie Tudor. En 1559, Henri II donnera sa sœur Marguerite à Emmanuel Philibert et sa fille Élisabeth (de Valois) en troisièmes noces à Philipe II, et, en 1572, sa fille Marguerite ("la reine Margot") en mariage à Henri de Navarre. En 1558, le mariage de François II avec Marie Stuart, reine d'Écosse, devenue reine de France, et prétendante au trône d'Angleterre, a pour double objectif de sceller l'alliance des deux royaumes catholiques contre la reine Élizabeth et de contrecarrer la politique pro-anglaise de l'Espagne. Citons, pour en finir avec ce thème, les nombreux et vains projets d'union pour la reine Élizabeth – le plus notoire étant celui avec le duc d'Anjou – et ceux pour Marie Stuart, après sa destitution en 1568, avec le duc de Norfolk.

Dans la lutte pour le Milanais[16], véritable obsession de Charles Quint comme de François Ier, il s'agit pour le roi de France de barrer, pour l'Empereur de protéger, la route continentale stratégique qui relie Gênes aux Pays-Bas. Cette politique implique la possession de la Savoie et du Piémont, à la fois ponts et tampons entre la France et le Milanais. L'autre voie, maritime, va de l'Espagne aux Pays-Bas par l'Atlantique, la Manche et la Mer du Nord. Pour assurer sa défense, l'alliance ou, à défaut, la neutralité anglaise est indispensable. Plus tard, les lignes de communications de l'Espagne (et du Portugal après 1580) avec leurs colonies américaines, qui fournissent l'or et l'argent essentiels aux ambitions de Philippe II, seront attaquées par les corsaires anglais (encouragés secrètement par la reine Élizabeth) qui saisissent les cargaisons des gallions espagnols, ce qui conduira l'Espagne à déclarer la guerre à l'Angleterre. En Méditerranée, l'accès aux Royaumes de Naples et de Sicile sera menacé tout au long du siècle par les Français, les Turcs et leurs alliés, les corsaires barbaresques. Les combats cessent faute d'argent et reprennent au moindre prétexte, comme l'indique le mémorandum de Charles Quint à son fils Philippe.

Les princes européens nouent des alliances "machiavéliques". Les rois *très chrétiens* de France s'allieront tour à tour avec les Turcs infidèles (François Ier en 1536) et les hérétiques Luthériens (Henri II en 1552) contre les rois catholiques espagnols. Le Pape Clément VII, dont les ambitions territoriales étaient menacées par la politique italienne de Charles Quint, son protecteur naturel, qui avait contribué à son élection, est une véritable girouette. En 1526 il osa s'allier à la sainte Ligue anti-impériale de Cognac, conduite par la France. Mal lui en prit. Un an plus tard, en 1527, les mercenaires impériaux – soldats espagnols et italiens aux côtés des

(16) S'il n'est pas exact que, sans le Milanais, l'Espagne n'aurait pu défendre ses autres domaines italiens (après tout, Charles Quint n'avait pas eu besoin du Milanais pour résister victorieusement à l'invasion française en Italie), il n'en reste pas moins vrai que, en cas d'alliance franco-anglaise qui couperait la voie maritime, comment, sans le Milanais, porter secours aux Pays-Bas par voie de terre ? Qui plus est, abandonner le Milanais, n'est-ce pas être obligé de défendre Naples et la Sicile par la Méditerranée, contrôlée par les Ottomans ? Sur cette question voir, entre autres, Federico Chabod, "Milano o i Paesi Bassi ?" *Carlo Quinto e il suo Impero* (Torino : Einaudi, 1985).

lansquenets luthériens sous le commandement du Connétable Charles de Bourbon, héros de Marignan en 1515, mais passé dans le camp adverse et vainqueur de Pavie en 1525 – menacèrent Rome. Clément VII promulga une bulle qui promettait le paradis à qui prendraient les armes à son service. En vain. Les Impériaux mirent à sac la ville éternelle, ce qui ne s'était pas produit depuis 410, quand les Visigoths d'Alaric avaient pillé Rome. "L'affreux sac de Rome" - l'expression est de Stendhal - fut interprété par les contemporains comme un événement apocalyptique, avant-coureur du jugement dernier. "Second jugement de Dieu", le siège et la prise de Florence en 1530 renouvellent le désastre de 1527. Autre exemple d'alliance provisoire : en 1556 Charles Quint et Henri II signaient à Vaucelles une trêve de cinq ans, par laquelle les deux monarques conservaient les territoires occupés par eux : Henri II garda donc la Savoie et Charles Quint le Piémont. Emmanuel Philibert se sentit trahi. La reprise des hostilités le sauva. En effet, l'irascible pape Paul IV, dans sa haine pour les Espagnols, "ces hérétiques, ces schismatiques, maudits de Dieu, semence de Juifs et de Maures, la lie du monde"[17], à qui il ne pardonnait ni le sac de Rome, ni la capitulation religieuse de la Paix d'Augsbourg, ni la possession de Naples (il était d'origine napolitaine), conclut avec Henri II un pacte secret, aux termes duquel l'armée française devait s'emparer de Naples et du Milanais et l'aider à agrandir, aux dépens de l'Espagne, les États Pontificaux. L'invasion française commandée par François de Guise, grand stratège (c'est lui qui reprit Calais aux Anglais), mais homme trop ambitieux et indécis à la fois, déclencha de nouveau la guerre entre la France et l'Espagne ; ce conflit se termina par la victoire d'Emmanuel Philibert à Saint-Quentin en 1557, suivie des traités de Cavi et du Cateau-Cambrésis en 1559. Philibert ayant recouvré ses États se montra d'abord tolérant à l'égard des Vaudois hérétiques, résistant même aux pressions de la papauté et de Philippe II qui lui ordonnaient leur extermination ; mais lorsque le dernier concile de Trente décida de faire la guerre contre la Genève calviniste en 1561, le duc de Savoie y vit l'occasion de devenir général de l'armée de l'Église et de reconquérir Genève. La répression reprit de plus belle et ne prit fin que grâce à l'intervention de Marguerite de Savoie[18].

Mais dans ce siècle de paradoxes et de contradictions, les victoires sont illusoires ou sans lendemain. Trois exemples suffiront. Fort de la paix de Crespy avec François Ier, de la trêve avec les Turcs, de la réunion du Concile de Trente, de l'appui de Rome en troupes et en argent, ainsi que de la défection de Maurice de Saxe, Charles Quint saisit cette conjoncture favorable pour détruire, une bonne fois pour toutes, la ligue de Smalkalde, l'organisation princière de l'Allemagne protestante (créée d'ailleurs avec l'appui de la France), rebelle à Rome et aux volontés de l'Empereur.

---

(17) Cité dans Braudel, *op. cit.*, 2, p. 255.
(18) Voir Marie José, *op. cit.*, p. 231ss.

Celui-ci écrasa les Luthériens à la bataille de Muhlberg en 1547, à laquelle participa - de loin - Emmanuel Philibert, et imposa l'Intérim d'Augsbourg en 1548. Il semblait que Charles Quint avait mis fin par la force à la révolte luthérienne. C'était sans compter avec l'adhésion profonde du peuple de l'Allemagne du Nord à la foi protestante, le sentiment d'indépendance des États allemands et l'opposition de tout le pays à l'occupation des troupes espagnoles et italiennes, qui d'ailleurs coûtaient fort cher. Aidée par une nouvelle invasion des Ottomans, par l'alliance avec la France qui venait de faire la paix avec l'Angleterre, et par le revirement de Maurice de Saxe, la ligue protestante arracha à Charles Quint la Paix d'Augsbourg en 1555. Selon les clauses de cet accord, tout État qui était luthérien avant 1552 pouvait le rester légalement et, à l'avenir, le souverain d'un État aurait le droit de choisir entre l'ancienne et la nouvelle religion, ses sujets devant suivre son exemple ou émigrer. C'est le principe cuius regio, eius religio, (un roi, une loi, une foi), qui légitimait le luthéranisme dans un grand nombre d'États allemands et sonnait le glas de l'unité religieuse de l'Empire. Il assurait toutefois la paix religieuse en Allemagne pour les cinquante années à venir, c'est-à-dire jusqu'à la Guerre de Trente ans. Mais ce principe était inapplicable dans les États multireligieux, comme par exemple la France.

Autre exemple : en 1557, Philippe II, "le roi prudent", ne sut pas profiter de "la plus grande victoire du siècle", comme on a appelé la bataille de Saint-Quentin, gagnée si brillamment par Emmanuel Philibert sur l'armée française. Au lieu de marcher sur Paris et sur Lyon, cité prospère, et bastion de l'hérésie protestante, comme le lui conseillait le Duc de Savoie, Philippe II, prétextant de l'épuisement des armées et d'une grande pénurie d'argent et de vivres (l'Espagne connaît alors sa première banqueroute), signa en 1559 avec Henri II la paix du Cateau-Cambrésis, qui mettait fin à quarante années de conflit entre les Habsbourg et les Valois. La France qui, entre temps avait repris Calais aux Anglais, dut abandonner les territoires conquis, à l'exception des Trois-Évêchés de Metz, Toul et Verdun, et renoncer définitivement à ses prétentions sur l'Italie. Cette paix provoqua un renversement des alliances : la France rompit avec les luthériens d'Allemagne et les Ottomans. Philippe II, qui avait échoué dans ses tentatives de mariage avec la nouvelle reine d'Angleterre, épousa Élisabeth… de Valois, fille d'Henri II, devenant ainsi non seulement le gendre du roi de France, mais également le beau-frère de Marie Stuart, la rivale d'Élizabeth. Cette union était une garantie contre une nouvelle alliance entre l'Espagne et l'Angleterre qui laissait Henri II, pourfendeur d'hérésies, libre de soutenir Marie Stuart, épouse du Dauphin et nièce des Guise, reine d'Ecosse, catholique et prétendante légitime au trône anglais, contre Élizabeth, reine d'Angleterre mais jugée bâtarde et hérétique par la papauté et les souverains catholiques. Paradoxalement, Philippe II s'efforça de protéger Élizabeth et d'empêcher son excommunication par la papauté. Pourquoi ? Cette excommunication, qui aurait fait d'elle une usurpatrice,

ouvrait la voie à une invasion franco-écossaise. Dans un mémoire remis à Philippe en juin 1559, ses auteurs supplient le souverain de rester en Flandre au lieu de rentrer en Espagne, car, selon eux, les Français projettent d'envahir l'Angleterre en alliance avec les Écossais. La défaite anglaise y est jugée inévitable : le royaume est divisé contre lui-même, ses défenses sont en mauvais état, et les catholiques anglais, qui sont sans chef, n'attendent que le moment de se rallier aux forces franco-écossaises. Mais si, en revanche, Philippe demeure aux Pays-Bas, la France n'osera pas attaquer l'Angleterre.

Après 1559 les guerres épuisantes et les effondrements financiers en Espagne et ailleurs imposent une trêve européenne, au moins jusqu'en 1580 (l'année de la mort de Philibert). La crainte de la monarchie universelle des Habsbourg s'était éloignée avec la division de l'Empire. Le seul conflit d'importance est celui qui opposera les Valois à l'Angleterre. Philippe II les laisse faire, "voyant dans cette querelle du Nord un instrument de sa tranquillité[19]", politique à courte vue, dont la France n'a pas su profiter et qui a contribué à protéger la fragile Angleterre. En 1562 Philippe II explique qu'il ne peut se déclarer contre Élizabeth "por causa de las antiguas alianças" et entame, contre la France, des négociations avec Antoine de Bourbon, roi de Navarre et protestant de surcroît. Plus tard, Philippe s'alliera avec les Guise dans leur tentative pour empêcher la couronne de France de passer au successeur légitime de Henri III, Henri de Navarre, huguenot, fils d'Antoine de Bourbon, le futur Henri IV, et pour s'emparer du pouvoir à leur profit.

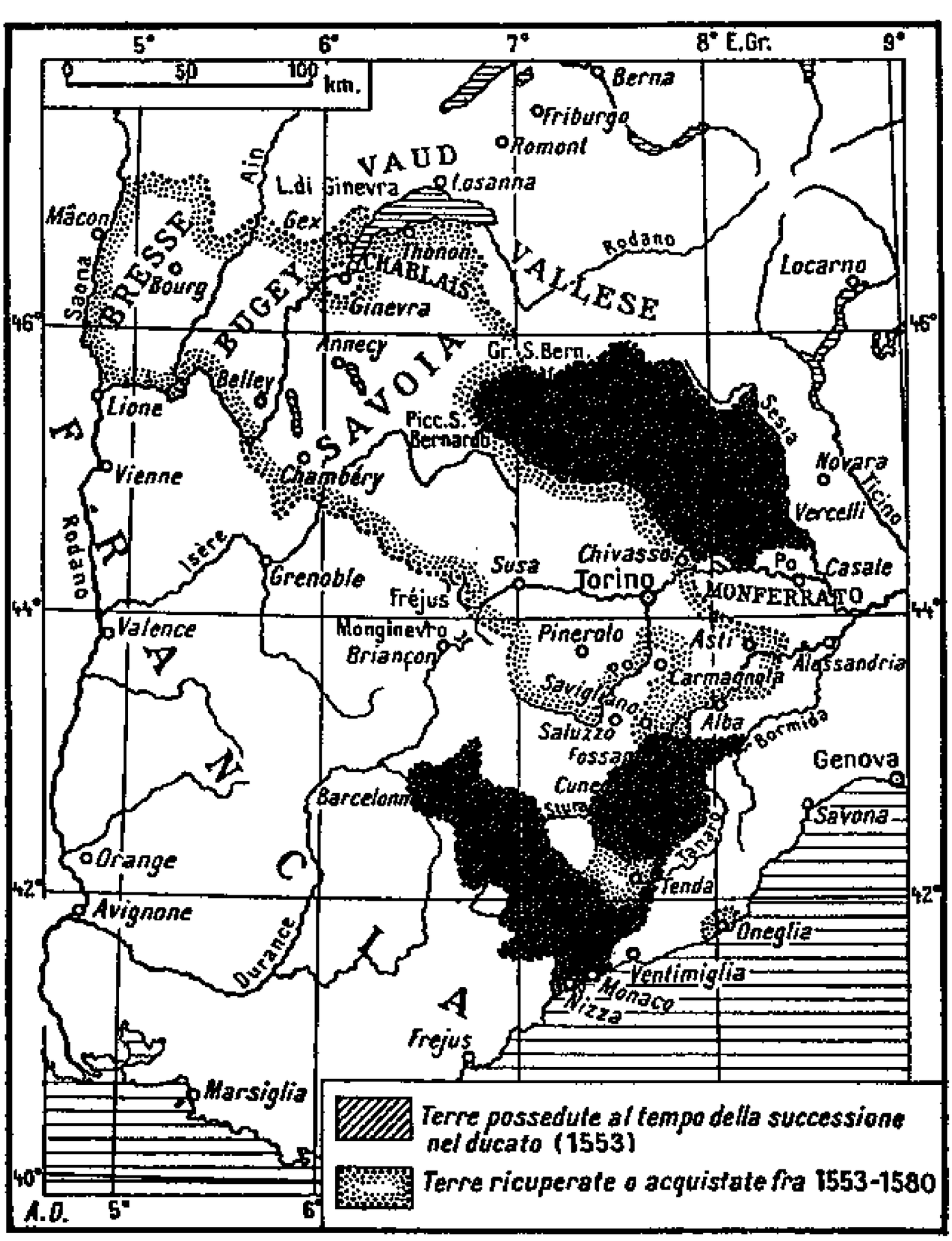
Le grand vainqueur de la paix du Cateau-Cambrésis, à laquelle il avait tant contribué, c'est, bien sûr, Emmanuel Philibert, qui paie ses dettes, épouse, à défaut d'Élizabeth d'Angleterre, Marguerite de France - en grande hâte, suite à la mort accidentelle de Henri II, en cas d'opposition de la part des Guise, hostiles à la perte de la Savoie et donc au mariage - et recouvre la plus grande partie de ses États, moins le pays de Vaud, passé à la Réforme. Turin, qui ne sera évacué qu'en 1563, Pignerol, Chivasso et Chieri, ainsi que le marquisat de Saluces, demeurent pour le moment aux mains des Français.

Paul IV, lui, avait dû faire amende honorable en concluant la paix de Cavi avec le duc d'Albe. Cette paix marque un tournant dans les rapports entre Rome et l'Espagne, qui durera jusqu'en 1590, "pour la sauvegarde du catholicisme et de l'Église, et pour le triomphe de la Contre-Réforme qui n'a été assuré que par cette alliance du temporel et du spirituel"[20].

Dernier exemple de victoire sans lendemain : Lépante, en 1571. Après ce succès éclatant contre la flotte turque, don Juan d'Autriche, qui commandait les galères de la Sainte-Ligue, aurait rêvé d'une expédition sur les Dardanelles

---

(19) Braudel, *op. cit.*, 2, p. 312.
(20) Id., *Ibid.*, 2, p. 258.



Les états de Savoie sous le règne d'Emmanuel-Philibert

et sur Chypre. Mais le roi prudent ne lui permit pas d'exploiter cette victoire, ce qui sauva peut-être l'Empire ottoman qui, trois ans plus tard, s'emparait de Tunis. Quand Philippe II finit par conclure un accord avec le sultan en 1577, la puissance musulmane s'étendait à toute l'Afrique du nord jusqu'à la côte atlantique.

Étendue, possessions et richesses ne sont pas nécessairement signes de puissance. L'afflux d'or et d'argent du Nouveau Monde, si nécessaire à la politique impérialiste de Charles Quint et de Philippe II, introduisit une inflation galopante dans l'économie espagnole. Les guerres saignent aussi le pays de ses meilleurs hommes et l'esprit conquistador va de pair avec le mépris pour le paysan, l'artisan et le marchand. L'union étroite entre l'État et l'Église nuit au bien-être de l'Espagne. On a calculé qu'en 1570 un quart de la population mâle adulte était dans les ordres religieux, un autre quart dans les armées et l'administration[21], tandis que les activités de l'Inquisition et l'exclusion, l'expulsion ou l'extermination de tout l'empire espagnol, des communautés juives ("le premier réseau marchand du monde")[22], marranes (littéralement "porcs", juifs convertis de force au catholicisme mais restés fidèles au judaïsme), morisques et luthériennes privaient le pays de ses citoyens les plus industrieux (que l'on pense aux conséquences qu'aura la Révocation de l'Édit de Nantes sur l'économie française au siècle suivant). En comparaison de cet embarras de richesses qui se retourne finalement contre l'Espagne, les petits Pays-Bas sont la nation la plus riche d'Europe : à elle-seule elle fournit quatre fois plus de revenus en taxes que l'apport des métaux précieux des possessions américaines. Mais ces impôts oppriment, autant que l'occupation espagnole, les classes qui produisent cette richesse. Ce sont ces facteurs économiques tout autant que le régime de terreur instauré par le duc d'Albe, qui expliquent la révolte pour l'indépendance des Provinces Unies (1568-1581) et le début du déclin de l'Empire espagnol.

4 Les luttes religieuses et l'Europe

Les rivalités dynastiques sont compliquées par les conflits religieux, ceux-ci étant inextricablement mêlés à celles-là, comme nous avons déjà pu le constater. Au début du seizième siècle, l'Europe occidentale se confond avec la Chrétienté, unie contre la menace ottomane, mais travaillée par les humanistes évangélistes, qui réclament à cor et à cri la réforme de l'Église catholique romaine. La Papauté reste sourde à leurs

---

(21) Comme l'explique Raffaele Puddu (*Il Soldato Gentiluomo. Autoritratto d'una Società Guerriera : la Spagna del Cinquecento* (Bologne : Il Mulino, 1982), la monarchie espagnole a dû son hégémonie non à la croissance de ses capacités productives et à l'activité de ses marchands et de ses financiers, comme ce fut le cas en Angleterre, mais à la valeur et à la fidélité de ses soldats et de ses fonctionnaires. Ses milices se sont battues au nom de valeurs traditionnelles, comme la gloire du roi, le triomphe de la foi catholique romaine, et l'honneur.
(22) Braudel, *op. cit. 2*, p. 148.

appels, à quelques exceptions près[23], remettant sans cesse la réunion d'un Concile, jusqu'à ce qu'il soit trop tard : la Réforme, qui devait se faire dans l'Église, en a été exclue[24]. A la fin du siècle, il n'est plus question de Chrétienté mais d'Europe politique, scindée en deux par le schisme provoqué par la Réforme (ou plutôt les Réformes) et la Contre-Réforme, et divisée en États-Nations de type moderne. Grosso modo, un nord protestant : l'Angleterre anglicane, l'Écosse presbytérienne, les Pays-Bas et la Suisse calvinistes, les pays germaniques et scandinaves (les principautés allemandes et les royaumes de Danemark, Islande comprise, et de Suède) luthériens. A l'ouest, au centre, au sud et à l'est, des pays catholiques indépendants (France, Espagne, Autriche, Savoie, Pologne) ou sous domination espagnole (le Milanais, Naples et la Sicile), auxquels il faut ajouter les États du Pape, lequel a perdu une partie de son pouvoir temporel et spirituel au profit d'autres nations et d'autres religions.

Cependant, à l'intérieur de la plupart des pays européens des minorités religieuses plus ou moins importantes, protestantes ou catholiques, modifient sensiblement ce tableau par trop uniforme. La carte religieuse de l'Europe, comme la carte politique, ressemble à une mosaïque qui ne recouvre pas toujours celle des États. Nous retiendrons deux cas de figure, la France et l'Angleterre, que nous comparerons du point de vue religieux, afin de montrer que, entre les extrêmes de l'ecclésiologie luthérienne ou du presbytérianisme calvinien, d'une part, et de l'épiscopalisme catholique espagnol, d'autre part, il existe des positions de compromis possible. En outre, les solutions apportées par les deux pays où s'affrontent catholiques et protestants nous aideront à mieux comprendre les problèmes qui auraient pu se poser à Emmanuel Philibert, devenu prince puis roi consort d'Angleterre, compte tenu, bien évidemment, de sa politique religieuse réelle en tant que duc de Savoie.

La situation française est très complexe et elle évolue avec le temps. Au départ, huguenots et catholiques sont d'accord sur un point : le but principal de tout gouvernement est le maintien de la "vraie religion" ; ils se séparent sur le sens de cette "vraie religion", au point qu'ils sont prêts à se battre jusqu'à la mort pour défendre ou affirmer leur foi et n'hésitent pas à faire appel ou à porter secours à l'étranger. Mais, à mesure que cette confusion entre le religieux et le politique mène à des persécutions de la part de la Royauté contre les "hérétiques" (Édit de Fontainebleau, 1540 ; Chambre

---

(23) Voir, par exemple, le rapport de la Commission pour la réforme nommée par le pape Paul III, intitulé *Consilium de Emendenda Ecclesia* (1537), inspiré par "I Spirituali". Bloqué par la Curie, il fut néanmoins traduit en allemand et publié par Luther avec introduction et notes. Mais la présence papale et la domination espagnole sur la péninsule étouffèrent les tendances réformistes.

(24) Dans le *Quart Livre* (XXXV, 40) Rabelais joue sur les mots concile et réconcilier. Un conseil œcuménique, ironise-t-il, ne devrait pas diviser les chrétiens, mais les réconcilier. Pour lui, le Concile de Trente est le "Concile national de Chésil", c'est-à-dire national et non universel (catholique), et, qui plus est, un concile de fous (en hébreu *kesil* veut dire fou).

Ardente, 1547 ; Édit de Compiègne, 1557 ; massacres de la Saint-Barthélémy, 1572), persécutions qui suscitent des conflits intestins de plus en plus sanglants (les guerres dites "de religion", qui sont tout autant des guerres pour la conquête du pouvoir politique), l'idée se fait jour chez des penseurs dans les deux camps que, pour réaliser la paix civile, qui est le bien suprême, il faut que les pouvoirs de l'État deviennent indépendants des croyances religieuses. Deux courants de pensée parallèles développent ce point de vue. D'une part, des humanistes chrétiens défendent le principe de liberté de conscience, fondé sur l'existence d'une vérité commune à toutes les religions, vérité qui transcende leurs différences. L'autre courant, représenté par des catholiques modérés appelés "les politiques", renvoient dos à dos les extrémistes protestants et catholiques et préconisent la tolérance : seul un État où société civile et société religieuse sont séparées peut garantir ce principe et assurer la paix du royaume. Il faudra attendre la fin du siècle pour que ces idées soient traduites en langage littéraire percutant, accessibles à un plus large public, dans la *Satire Menippée* (1593-94), œuvre dans la tradition de Rabelais, qui contribua à la victoire d'Henri IV sur la Ligue, dominée par les Guise à la solde de Philippe II et soutenue par le légat pontifical. Henri IV, "converti" au catholicisme, sut imposer à une France en majorité catholique l'Édit de Nantes (1598), qui concéda la liberté de conscience et autorisa, dans des limites bien définies, la célébration du culte protestant.

Une question, pourtant, se pose aux historiens : pourquoi la France n'a-t-elle pas basculé dans le calvinisme ? Une des raisons – il y en a bien d'autres – est à chercher dans la position gallicane d'une grande partie de l'Église catholique française. Tandis que la position ultramontaine affirme l'autorité absolue du pape et la supériorité du clergé, le gallicanisme soutient les droits du roi et le contrôle de la juridiction ecclésiastique par les tribunaux laïcs[25]. Pour les gallicans, le roi "très chrétien" tient sa couronne directement de Dieu, sans médiation pontificale, prétention partagée, nous l'avons vu, par Charles Quint pour l'Empire. Mais le roi de France est aussi "fils aîné de l'Église", héritier des grands souverains chrétiens, comme Clovis ou Charlemagne. C'est donc au pouvoir royal que doit être confiée la tâche de réformer l'Église nationale, mais sans pour autant rompre avec la Papauté et en faire une Église d'État, comme cela fut le cas en Angleterre.

S'il est une Église protestante qui semble avoir réussi une synthèse entre tradition nationale et théologie réformée, c'est bien l'Église anglicane, qui présente certaines affinités avec le gallicanisme[26]. L'Église anglicane, contrairement aux Églises réformées de la plupart des autres États européens, n'a pas été créée par des hommes d'Église de grande envergure (souvent

---

(25) Sur la question du gallicanisme au XVI[e] siècle consulter Alain Tallon, *Conscience Nationale et Sentiment Religieux en France au XVI[e] Siècle* (Paris : Presses Universitaires de France, 2002).
(26) A ce propos, voir Tallon, *op. cit.*, pp. 185ss.

doublés de théologiens, tels que Luther et Calvin), mais sous les auspices de la monarchie. "Quelles qu'eussent été les circonstances politiques, le protestantisme se serait implanté outre-Manche", écrit Stauffer[27], faisant usage de l'histoire virtuelle. "En Angleterre, comme partout ailleurs, on désirait le renouveau de l'Église dans de nombreux cercles. Mais sans le soutien de la monarchie, il aurait revêtu un autre visage que celui que nous lui connaissons". En 1531, Henri VIII se fit reconnaître comme "Chef Suprême de l'Église d'Angleterre" par le haut clergé (nommé par lui) et par le parlement, qui confirma l'établissement de l'Église anglicane avec l'Acte de Suprématie en 1534. Cet Acte fut suivi par la dissolution des monastères, dont les immenses propriétés furent vendues à la petite noblesse ("gentry") et à la bourgeoisie. Mais si l'Église anglicane n'était plus romaine (le pouvoir du pape avait été aboli et le pays s'aperçut à peine que son roi avait été excommunié, lui qui avait été nommé par un pape précédent "Defensor fidei" pour son pamphlet *Assertio septem sacramentum* écrit en réponse à Luther), elle restait catholique dans sa constitution et sa doctrine. Il faudra attendre le règne d'Edouard VI pour que la liturgie anglicane devienne protestante avec l'Acte d'Uniformité et l'introduction du *Livre de Prière Commune (Common Prayer Book)* en 1549, "chef-d'œuvre de compromis et même d'ambiguïté calculée"[28] (révisé dans le sens du protestantisme continental en 1552) et des *Quarante-deux Articles*, encore plus nettement protestants, en 1553. À la mort d'Edouard VI la même année, Marie Tudor restaura le catholicisme et l'autorité du Pape, non sans difficulté d'ailleurs. Elle remit en vigueur les anciens statuts qui punissaient de mort les hérétiques, et les persécutions qui s'ensuivirent valurent à la reine le titre de "Marie la Sanglante". Ces persécutions, qui firent de nombreuses victimes à la fois chez les élites protestantes et dans les milieux populaires, ne s'arrêtèrent qu'à la mort de Marie Tudor. Il est intéressant de noter que ces centaines de condamnation au bûcher – qui n'eurent pas l'assentiment de Philippe II -, sans compter la centaine de morts en prison et les quelque huit cents exilés, renforcèrent les sentiments antipapistes et anticléricaux dans une partie de la population et qu'Élizabeth en tira des leçons de politique : en effet, pendant les dix premières années de son règne personne ne fut brûlé vif pour ses croyances religieuses. Nous tracerons dans leurs grandes lignes les principales étapes de la restauration de l'Église anglicane par Élizabeth, laissant le détail pour notre histoire virtuelle.

Peu de temps après son accession, en 1559 Élizabeth fit remettre en application l'Acte de Suprématie par le Parlement, mais elle renonça au titre de "Chef Suprême", qui aurait été inacceptable aux catholiques, pour prendre celui de "Gouverneur". Elle délégua ses pouvoirs spirituels à des

---

(27) Richard Stauffer, *La Réforme* (Paris : Presses Universitaires de France, 1970), p. 102.
(28) Richard Stauffer, *op. cit.*, pp. 110.

commissaires ecclésiastiques qui, dans leurs jugements doctrinaux, devaient avoir pour critères les évangiles et les canons des quatre premiers conciles de l'Église. Accepté par la majorité du bas clergé, l'Acte de Suprématie fut contesté par la majorité des évêques, qui furent remplacés par des prélats plus dociles. La même année un nouvel Acte d'Uniformité fut promulgué, qui imposait l'usage du *Livre de Prière Commune*, mais ne contenait plus de prière contre le Pape et affirmait la présence réelle du Christ dans l'eucharistie. Enfin, en 1571, l'assemblée du clergé approuva les *Trente-neuf Articles*, qui enseignaient, sous une forme souvent ambigüe, la doctrine classique des réformés, à savoir que l'homme est justifié par la seule foi, que la grâce des sacrements ne peut être reçue que par ceux qui ont la foi, et que l'Église ne peut rien enseigner qui ne soit contenu dans les Écritures saintes. Les *Trente-neuf articles* établirent les bases de l'anglicanisme moderne, c'est-à-dire de l'Église d'État. Mais ces tentatives de compromis, si elles contentèrent les modérés dans les deux camps, ne purent satisfaire ni les catholiques attachés à Rome (les futurs "réfractaires"), ni les protestants attachés à Genève (les futurs "puritains"). Le protestantisme s'était implanté dans le sud du pays, surtout à Londres, parmi le peuple et dans les rangs de la bourgeoisie marchande et intellectuelle. Dans le nord persista une piété attachée à la messe et aux signes extérieurs du rite catholique. C'est ce qui expliquera l'appui de la population aux féodaux du nord qui profitèrent de l'arrivée de Marie Stuart en Angleterre en 1569, suite à sa destitution, pour se soulever contre le régime protestant iconoclaste. Il s'ensuivit un durcissement de la politique religieuse d'Élizabeth contre les catholiques réfractaires ; les véritables persécutions ne commencèrent qu'à partir de 1580, c'est-à-dire après la mort d'Emmanuel Philibert. Toutefois, une partie des nobles et des prélats catholiques de la cour resta sourde aux appels du pape et des souverains étrangers à la résistance, voire au régicide, et demeura fidèle à la personne de la reine et à l'Angleterre, sinon à la doctrine anglicane.

Ici s'achève notre analyse des principales constantes de l'histoire politique et religieuse réelle contemporaine d'Emmanuel Philibert et d'Élizabeth. Nous pouvons maintenant passer à notre essai d'histoire virtuelle proprement dite.

4 Emmanuel-Philibert, prince, puis roi consort de la princesse, devenue la reine Élizabeth (1555-1580) : Essai d'histoire virtuelle

Nous pouvons distinguer trois phases bien distinctes de 1555 à 1580, c'est-à-dire du mariage savoyard à la mort d'Emmanuel Philibert.

1 Première phase (de 1555 ou 1557 à 1558) : du mariage à l'accession d'Élizabeth au trône d'Angleterre.

2 Deuxième phase (1558-1568) : de l'accession d'Élizabeth à la destitution de Marie Stuart, qui se met sous la "protection" de la reine d'Angleterre.

3 Troisième phase (1568-1580) : première grande crise du royaume causée par la détention de Marie Stuart, prétendante à la couronne d'Angleterre. Cette crise sera en partie résolue par son exécution en 1587. Mais ce dernier événement se situe en dehors de notre histoire virtuelle. On peut d'ailleurs se demander s'il aurait eu lieu dans l'hypothèse d'un héritier issu du mariage savoyard.

4.1 Du mariage à l'accession d'Elizabeth au trône d'Angleterre (1555/57-1558)

Dans cette courte période l'inconnue est avant tout Élizabeth, la position de Philibert changeant peu. Supposons donc que la princesse Élizabeth, ayant surmonté ses réticences ou ayant cédé aux pressions de Philippe II, ait finalement accepté d'épouser Emmanuel Philibert, duc de Savoie, capitaine des armées des Pays-Bas espagnols et décoré de l'ordre de la Jarretière, qui devient ainsi Prince consort, tandis qu'elle-même devient Duchesse de Savoie. De son côté, Philibert aurait trouvé les conditions posées par le Parlement anglais de 1557 bien plus acceptables que les exigences de Philippe II. Le mariage aurait pu avoir lieu entre 1555 et 1557, plus probablement en 1557, avant la bataille de Saint-Quentin. À ces noces assistèrent non seulement Marie Tudor et Philippe II, mais aussi sans doute Ferdinand 1er et Marie de Hongrie, accompagnés par les ambassadeurs des États respectifs. Il est peu probable que, même si le mariage avait eu lieu avant sa mort en 1556, Charles Quint fût venu du monastère de Yuste, en raison de son déplorable état de santé. La cérémonie aurait été officiée à Londres par le Cardinal Reginald Pole, légat du pape, qui s'était dépensé avec le Cardinal de Granvelle pour faire aboutir cette union, mais qu'Élizabeth haïssait en tant qu'agent de la restauration du pouvoir pontifical en Angleterre et qu'elle tenait pour responsable de la politique de persécutions sous le règne de Marie Tudor[29]. En tout cas, le mariage aurait été célébré selon le rite catholique romain. Nous savons que pour Élizabeth les formes du culte n'étaient qu'extérieures, qu'elle avait appris à les pratiquer sans y croire pendant le règne de sa demi-sœur. La "vraie" religion, en revanche, était une affaire personnelle entre elle et son créateur. Se serait-elle confiée à Philibert sur ce point ? C'est peu probable, étant donné sa duplicité et la foi simpliste de son époux. Qu'en pensèrent les protestants anglais persécutés ou exilés qui soutenaient ouvertement ou secrètement la princesse Élizabeth ? La connaissant, ils voyaient sans doute dans cette cérémonie une des tactiques de compromis de leur future souveraine. Mais le mariage lui-même ne pouvait que les inquiéter, comme l'avait fait celui de Marie Tudor avec Philippe, l'étranger.

---

(29) La politique de répression de Pole est paradoxal, quand on connait son évangélisme et sa charité chrétienne. Il fut d'ailleurs accusé d'hérésie et rappelé à Rome par Paul IV ! Il mourut quelques heures après Marie Tudor.

Il est plus que probable qu'Élizabeth aurait suivi son mari en Flandre, où il reprit aussitôt ses activités politiques et militaires. Rappelons d'abord les principaux événements (réels) de cette période qui concernent Emmanuel Philibert. Avant d'abdiquer en octobre 1555, Charles Quint avait assuré la succession de la régence des Pays-Bas, exercée jusque-là par sa sœur, Marie de Hongrie, en nommant Emmanuel Philibert "Gouverneur Général avec les pleins pouvoirs sur le Conseil d'État, sur les conseils privés et des finances, et sur tous les officiers civils et militaires des dix-sept provinces"[30]. Les hostilités ayant repris après qu'Henri II eut rompu la trêve de Vaucelles en 1556, le duc de Savoie soumit en 1557 un plan de bataille à Philippe II ; celui-ci obtint la participation de Marie Tudor à la guerre de l'Espagne contre la France, contrairement à la promesse faite à son Conseil Privé. Cette participation eut l'approbation enthousiaste de Philibert, qui écrivit au roi d'Espagne "que [Votre Majesté] sache (...) qu'en portant les Anglais à déclarer la guerre, elle obtient la résolution la plus importante du monde, et donne à ses ennemis le plus grand coup de massue qu'ils aient jamais eue"[31]. On connaît la suite. La victoire de Philibert à Saint-Quentin, l'immobilisme de Philippe, la fatigue des troupes, la banqueroute espagnole et, en janvier 1558, la prise de Calais par François de Guise. Cette victoire française humiliait l'Angleterre, qui rendit Marie Tudor responsable de ce désastre. Calais n'était pas seulement la dernière place-forte anglaise sur le continent, mais un port commercial important et un point stratégique essentiel pour le contrôle de la Manche et donc des communications maritimes de l'Espagne avec les Pays-Bas.

En 1557, pour payer ses campagnes ruineuses, Philippe II avait dû convoquer les États-Généraux des riches Pays-Bas, qui refusèrent de voter de nouveaux impôts sans avoir droit de contrôle sur leur utilisation. Philibert se trouva en position d'arbitre. Il fit nommer deux commissaires, un pour les Flandres, l'autre pour les provinces du nord. Furieux, Philippe voulut le remplacer et demanda à Marie de Hongrie de reprendre ses fonctions de Régente. Elle refusa, en disant que le duc de Savoie "avait toutes les qualités requises pour faire un bon gouverneur", ajoutant que les Pays-Bas ne pouvaient être gouvernés comme les royaumes d'Espagne et que la sévérité devait être tempérée par la douceur. Bien que Philibert restât peu de temps en Flandre, nous savons qu'il plaida à plusieurs reprises la cause des Flamands. Deux textes seulement nous sont parvenus sur ce point. En juillet 1556 il adressa au souverain une remontrance publique, dans laquelle il prenait la défense de ses sujets qui, "au lieu d'être (...) protégés, sont si mal traités qu'ils ne sauraient être pis s'ils fussent à l'ennemi. (...) Ils sont persuadés que les causes de la guerre de France ne les

---

(30) Cité dans Marie José, *op. cit.*, pp. 98-99.

(31) In Ercole Ricotti, "Degli scritti di Emanuele Filiberto duca di Savoia. Cenni", *Memorie della Real Accademia delle Scienze di Torino*, Serie II, t. XVII (Torino, 1859, p. 189).

concernent pas tant que les autres pays et royaumes de votre Majesté, (…) et toutefois semble-t-il au peuple de par deçà que le principal fardeau de la guerre tombe sur eux"[32]. Ses avertissements étant restés lettre morte, il retourna à la charge dans une seconde remontrance en novembre de la même année. Il alla jusqu'à menacer de se démettre de ses fonctions si rien n'était fait pour remédier à la situation critique des dix-sept provinces. En matière de religion, le duc se contenta de renouveler l'ordonnance impériale qui défendait aux "hérétiques" de vivre selon leur foi. Nous reviendrons sur la politique religieuse d'Emmanuel Philibert.

Comment Élizabeth se serait-elle comportée pendant cette courte période flamande ? C'est une expérience nouvelle pour elle. Mais, d'abord, qu'a-t-elle à gagner dans cette union ? À supposer que Marie Tudor, à la suggestion de Philippe, l'ait menacée une nouvelle fois, le mariage avec le duc de Savoie était une porte de sortie et une garantie pour l'avenir : plutôt cette alliance que la Tour de Londres, ou pire. Les sérieuses références catholiques de son époux la protègent, tout en la laissant libre de croire et de pratiquer sa religion (Philibert ne défendit-il pas sa femme Marguerite contre les accusations d'hérésie portées contre elle ?). Nous pouvons donc imaginer Élizabeth à la cour de Marie de Hongrie, "la femme la plus digne d'éloges de son temps", au dire d'Érasme, qui l'accueille comme il sied à une princesse étrangère mariée à son protégé. Comme "la bonne reine Marie", la jeune Élizabeth aime les fêtes, la danse, la musique et l'équitation. Elle s'intéresse peut-être aux activités de gouverneur de son mari et approuve sa défense des droits du peuple flamand. Mais, en vraie fille d'Henri VIII, elle ne perd pas de vue la succession à la couronne d'Angleterre. Elle attend, observe, dissimule, fait semblant. Car elle est assez adroite et fine pour ne pas se compromettre, pour cacher ses vrais sentiments. Elle saura se réjouir avec Philibert de sa victoire à Saint-Quentin (1557) et déplorer la perte de Calais (1558), dont elle fait porter la responsabilité à Marie Tudor. Elle assiste à la messe, mais en privé lit la Bible en anglais. Sans aucun doute, elle a des contacts secrets avec les protestants anglais, non seulement en Angleterre, mais avec les exilés sur le continent, dans le nord des Pays-Bas, en Allemagne, à Strasbourg ou à Genève. Surtout, elle attend la suite des événements.

Profitons de cet entre temps, qui apporte peu de changements à la situation objective, pour esquisser un portrait réel comparé des deux principaux protagonistes de notre histoire virtuelle. Au physique, Emmanuel Philibert[33] est grand, bien campé, bien fait de sa personne, élégant, séduisant même, le regard droit. La jeune Élizabeth[34] a le teint pâle, d'un ton d'ivoire,

---

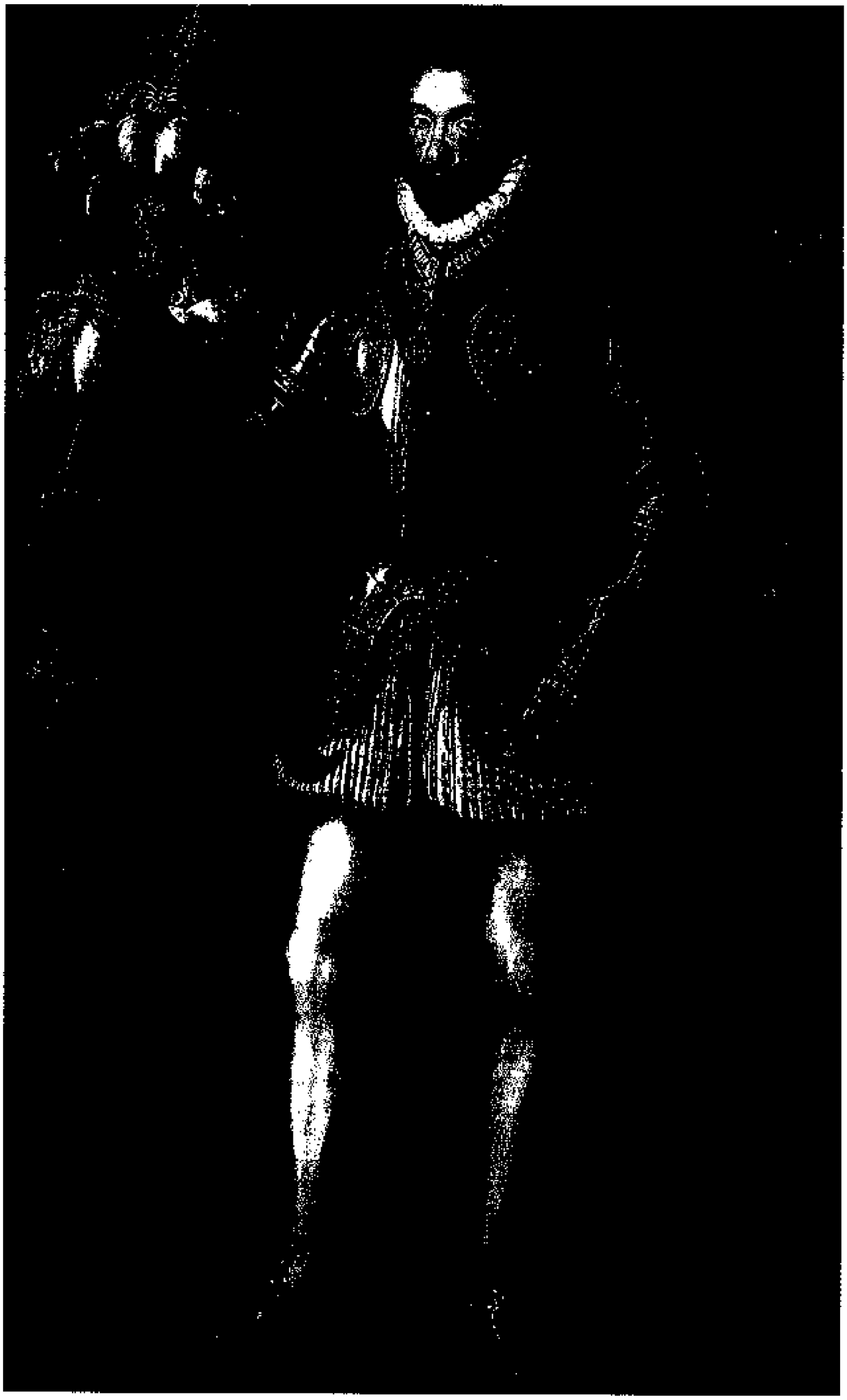
(32) "Remontrance du duc de Savoie, gouverneur général des Pays-Bas, sur la situation de ces provinces, juillet 1556", *Compte rendu des Séances de la Commission Royale d'Histoire*, 1856, pp. 120-122.

(33) Voir son portrait en pied de Giacomo Vighi, dit l'Argenta, conservé à la Galleria Sabauda de Turin, P. 5.

(34) Voir le portrait de la Royal Collection d'un artiste inconnu, p. 108.



Artiste inconnu - Royal Collection



Vighi Giacomo dit l'Argenta - Galleria Subauda de Turin

les cheveux châtain roux de son père Henri VIII et les yeux noirs de sa mère Anne Boleyn ; son nez un peu long est légèrement arqué, sa bouche délicate ; dans sa main gauche aux longs doigts fins bagués elle tient un livre dont elle a marqué une page avec un signet ; à sa droite, sur un lutrin, il y a un grand livre ouvert (une Bible ?), alors que Philibert est peint dans une armure de corps, la main gauche sur l'épée. Élizabeth est richement et élégamment vêtue, mais sans ostentation. Jeunes, intelligents, Élizabeth et Philibert apprennent rapidement à l'école de la vie. Tous deux ont connu une adolescence difficile, qui a formé leur caractère. Ils sont pleins d'entrain et de vivacité : Élizabeth s'adonne à la chasse à courre, Philibert au sport, à la chasse et aux armes ; il aime aussi les plaisirs de la chair : c'est un gros mangeur, un grand buveur et un "coureur" (son mariage avec Marguerite ne l'empêcha pas d'avoir des maîtresses). Le plus souvent à court d'argent, tous les deux ne regardent pourtant pas à la dépense. Si Élizabeth est la plus accomplie sur le plan culturel et artistique (elle joue du virginal, parle et écrit l'anglais, le français et l'italien et compose en latin), Philibert, lui, excelle dans les arts mécaniques mais n'a rien à lui envier dans la maîtrise des langues : il parle le français, l'italien (sa langue préférée), l'espagnol (ses *Diari* de la campagne de Flandre sont rédigés par lui dans cette langue) et le flamand ; s'il ne connaît pas l'anglais, il n'aura pas de difficulté à l'apprendre. Courageux, ambitieux, mais patients, tous les deux savent "prévoir à long terme sans se laisser arrêter par les difficultés immédiates". Ses États une fois recouvrés, Philibert saura éviter la guerre, réformer la justice, et faire de son duché un exemple de bon gouvernement. Comme on l'a vu, il se préoccupe du sort de ses sujets, que ce soit aux Pays-Bas ou en Savoie et au Piémont. Élizabeth, elle, évitera les erreurs de Marie Tudor et, au moins pendant les dix premières années de son règne, n'enverra personne au bûcher pour ses convictions religieuses. Une sagesse égale guida longtemps la politique religieuse de Philibert, sous l'influence de sa femme Marguerite et ce malgré les pressions de la papauté et de Philippe II. Mais avec l'âge, Élizabeth fera preuve de moins d'esprit de décision, notamment durant la longue crise causée par l'arrivée de Marie Stuart. Elle aura tendance à faire porter la responsabilité de ses échecs à ceux qui l'entourent, se réservant à elle seule le mérite de ses victoires. Sur le tard elle développera le culte de la personnalité.

D'importantes différences séparent les deux personnages. Le caractère d'Élizabeth est plus complexe que celui de Philibert et plein de contradictions. L'expérience lui a appris à être secrète ; maîtresse de l'action dilatoire et capable de dissimulation, pour ne pas dire de duplicité, elle sait pourtant agir avec promptitude, gagner la confiance et la loyauté de ses proches collaborateurs, et tenir compte de leurs conseils. Avant tout, elle veut être populaire et agira contre les avis de ses conseillers pour conserver l'affection de ses sujets. "Elle attache beaucoup de prix à son peuple et elle est convaincue qu'il est de son côté", dira d'elle Feria à Philippe II quelques jours avant l'accession. Si l'ambassadeur d'Espagne la considère comme

"une femme intelligente et vaniteuse", il faut reconnaître que cette vanité, pour l'instant, se manifeste surtout dans son apparence, ses goûts vestimentaires, car elle veut rester jeune à tout prix. À l'inverse, si Philibert a lui aussi appris à se méfier des princes et à contrôler ses paroles, il est beaucoup plus ouvert et, contre l'évidence, il demeure fidèle à Charles Quint et à Philippe II, bien qu'il ait été déçu et trahi par eux à plusieurs reprises, car ce sont ses mentors et il a besoin d'eux ; c'est du moins ce qu'il croit jusqu'alors. Hautain et fier, plein du souci de sa grandeur, il sait à l'occasion se montrer affable et courtois. Tous deux savent également dire ce qu'ils pensent, Philibert le fait de façon plus directe, Élizabeth avec un esprit et une langue caustiques : elle a le goût du théâtral ; et elle jure comme un homme. Tous deux sont sujets à des accès de colère incontrôlée. Par exemple, lorsque Philippe II refuse d'exploiter la victoire de Saint-Quentin, "l'ardent Philibert jure et tempête, il a de furieux accès de colère, mêlés de crise de larmes ; il supplie le roi à genoux, il le menace du courroux du lointain empereur [Charles Quint immobilisé à Yuste, mais qui s'emportera contre son fils], ne cesse de répéter qu'il faut faire vite, vite, chaque jour, chaque heure perdue étant précieuse, irréparable"[35]. Quant à Élizabeth, ses explosions et sautes d'humeur sont trop connues pour qu'on ait besoin de s'y attarder.

Donc, moyennant des compromis de la part des deux époux, nous ne voyons pas, à ce stade du moins, des motifs de désaccords profonds et de conflits religieux.

Le 17 novembre 1558 Marie Tudor s'éteignait, sans avoir revu son roi-consort et surtout sans laisser d'héritier. Rien ne retenait plus Élizabeth aux Pays-Bas. En compagnie de son époux, qui a dû renoncer à son poste de gouverneur des Pays-Bas, elle rentre en Angleterre pour être couronnée reine. Ici s'arrête la première phase de notre histoire virtuelle. Si, dans la première période, Philibert était "réel", alors qu'Élizabeth était "virtuelle", dans la seconde les rapports sont inversés. Nous connaissons les actions et croyons deviner les pensées d'Élizabeth : quels auraient pu être le rôle et les réactions de Philibert, devenu roi consort ?

4.2 De l'accession d'Élizabeth à la destitution de Marie Stuart (1558-1568)

Une fois en Angleterre, Élizabeth est proclamée "vraie, légitime et juste héritière de la couronne"[36] par le cardinal Nicholas Heath, Archevêque de York et 'Lord Chancellor'. La passation des pouvoirs se fait sans problème. Il suffira à la reine de quatre jours pour nommer les membres du Conseil

---

(35) Cité par Marie José, *op. cit.*, p. 108.

(36) De deux maux, Marie Tudor, Philippe II et le Parlement anglais avaient dû choisir le moindre, à savoir Élizabeth ; le choix de Marie Stuart, héritière catholique légitime, aurait jeté l'Angleterre dans une alliance avec la France, ce qui aurait menacé la route maritime entre l'Espagne et les Pays-Bas. Plutôt une hérétique et bâtarde…

Privé, à la tête desquels se trouve Sir William Cecil, son "Secrétaire" (c'est-à-dire Premier Ministre), qui le restera pendant plus de quarante ans. Emmanuel Philibert devient roi-consort (comme le fut Philippe) : il règne donc, mais ne gouverne pas. Comme dans le cas de Philippe II et Marie Tudor, il est probable qu'un acte du Parlement stipule que, au cas où Élizabeth mourrait sans héritier, Philibert cesserait d'être roi (il est donc important qu'il recouvre ses États de Savoie pour qu'il ne se retrouve pas "sans terre" comme le fut son père). Sans doute, étant donné ses compétences et son expérience comme Gouverneur des Pays Bas et Capitaine Général de Philippe II, il siège au Conseil Privé et doit prêter serment à la Reine, comme les autres conseillers, parmi lesquels siègent catholiques et protestants. Mais se verra-t-il donner des responsabilités administratives ou militaires ?[37] Connaissant la détermination, l'énergie et les capacités du prince, on voit mal celui-ci accepter d'être un prête-nom ; il ne se contentera pas d'être le simple confident de sa femme. Les historiens affirment que les États de Savoie-Piémont sous Philibert étaient un modèle d'administration et de justice. Par exemple, les textes traitant de la procédure civile (1561) et criminelle (1565), rédigés en français pour la Savoie et en italien pour le Piémont, sont en avance sur leur temps et, nous informe Marie José[38], n'ont rien à envier à l'*Habeas Corpus* anglais de 1679, qui garantit la liberté individuelle contre l'arbitraire. Nous voyons trois domaines qui risquent de poser de sérieux problèmes à Philibert : la politique religieuse, qui le plus souvent, ne se distingue pas de la politique tout court ; la politiques étrangère, surtout les rapports avec l'Espagne ; et la question des États de Savoie-Piémont. Le cours des événements serait fortement influencé par la naissance d'un héritier : nous envisagerons cette éventualité à un moment opportun.

Mais le moment présent est dominé par les funérailles de Marie Tudor et les cérémonies du couronnement d'Élizabeth. Nul doute que Philibert assista aux deux. Marie fut enterrée selon le rite catholique en décembre 1558, un mois après sa mort. Le 14 janvier 1559 eut lieu la procession qui précède tout couronnement. Comme le veut la tradition, elle est marquée par des tableaux vivants (*pageants*) dans la tradition médiévale qui, sous forme d'allégories, expriment symboliquement et théâtralement le message politique du nouveau régime. Ils sont au nombre de cinq. Le premier tableau, qui prend le contre pied du tableau généalogique hispano-anglais de Marie Tudor et Philippe (voir supra), représente la généalogie d'Élizabeth, symbolisée par l'union des deux Roses : de même qu'Élizabeth d'York avait mis fin à la guerre civile en épousant Henri VII, de même Élizabeth Tudor apporte la paix à une Angleterre divisée par le règne de

(37) Il est probable qu'il aurait plaidé pour la réorganisation de l'armée et de la marine anglaises. Mais alors il eût rivalisé avec Leicester, sans parler de la rivalité affective avec ce dernier.
(38) *Op. cit.*, p. 199.

Marie Tudor. Le second montre le nouveau gouvernement soutenu par quatre Vertus, la Vraie Religion, l'Amour du Peuple, la Sagesse et la Justice, chacune foulant aux pieds le vice correspondant. Dans la troisième scène, les Béatitudes, notamment "heureux les persécutés pour la justice", rappellent les souffrances d'Élizabeth et des protestants sous le règne de Marie. Le quatrième représente le Temps, à deux faces, d'un côté l'État décadent (le précédent), de l'autre l'État florissant (le nouveau). Le Temps lui-même a une fille, la Vérité, qui porte une Bible (en anglais), appelée "Parole de Vérité". Le cinquième et dernier tableau dépeint Élizabeth sous les traits de Déborah, - prophétesse, juge et chef militaire de l'Ancien Testament qui régna quarante ans sur les Israélites[39] -, vêtue de robes parlementaires et dominant les trois États, la noblesse, le clergé et les communes. Le message était on ne peut plus clair, du moins pour les initiés. L'aurait-il été pour Philibert, qu'on n'aurait pu écarter des cérémonies, comme on a exclu les princes étrangers de la procession réelle de 1559 ? L'ambassadeur d'Espagne aurait-il su lui expliquer la signification de ces tableaux ? En tout cas, on imagine le roi consort plutôt perplexe devant ces allégories.

Du couronnement lui-même, cérémonial aux multiples épisodes auquel Féria refusa d'assister, nous retiendrons l'hommage de la noblesse à la souveraine, les seigneurs temporels ayant eu préséance sur les spirituels ; la messe, où l'Épitre et l'Évangile furent lus en latin puis en anglais, Élizabeth baisant la Bible anglaise ; et, le lendemain la lecture du Livre d'Amnistie traditionnel, qui, à la surprise de presque tous, omettait de gracier ceux qui avaient persécuté Élizabeth sous le règne de Marie Tudor. Si aucun d'eux ne fut poursuivi, le mauvais vouloir de la souveraine demeura comme une épée de Damoclès sur leur tête.

Après les cérémonies symboliques on passa aux actes politiques, ce qui s'avéra plus difficile. Le discours du trône, prononcé par Nicholas Bacon, Chancelier sans le titre, promettait d'accorder le pays sur une religion uniforme. Il lançait un avertissement à tous ceux qui utiliseraient des termes d'insultes, tels que "hérétiques, schismatiques ou papistes". La nouvelle reine voulait par là montrer sa volonté de modération, afin d'unir le plus possible un pays divisé, qui sortait à peine de cinq années de persécutions catholiques. En février 1559, un projet unifié fut soumis aux Communes, qui joignait un acte juridique de suprématie à un acte d'uniformité traitant de la foi et de la liturgie. En quinze jours ce projet fut voté par la Chambre des Communes. La Chambre des Lords l'émascula. À son habitude, Élizabeth réagit par une action personnelle : le jour de Pâques, au lieu de

---

(39) La figure de Déborah a dû être particulièrement frappante pour des protestants qui, à la différence des catholiques, connaissaient leur Bible (en anglais). Le parrallèle Déborah-Élizabeth n'était-il pas également une réponse au pamphlet anti-féministe de John Knox, *First Blast of the Trumpet against the Monstrous Regiment of Women*, publié en 1558, qui déclarait contre nature et contraire à la volonté divine le gouvernement des femmes ?

la messe en latin, elle fit célébrer un office en anglais, démontrant aux yeux de tous son approbation de la nouvelle religion. Peu de temps après, les évèques catholiques ayant défié le gouvernement, c'est-à-dire la reine elle-même, deux d'entre eux furent enfermés dans la Tour de Londres, les autres mis en liberté conditionnelle. Élizabeth se fit nommer "Gouverneur Suprême" de l'Église ; le nonce apostolique fut renvoyé sans cérémonie. Le service de communion du nouveau Livre de Prières opéra une espèce de synthèse entre catholicisme et protestantisme. Le projet de loi sur la Suprématie et l'Uniformité fut scindé en deux et voté à la majorité de trois voix. Élizabeth avait réussi en quelques semaines à faire accepter une nouvelle pratique religieuse officielle, qui était une sorte de compromis entre les deux religions du royaume. Mais ce compromis ne pouvait satisfaire les extrémistes des deux camps ; et la nouvelle religion mettra longtemps à être acceptée par la majorité des Anglais.

Mais qu'en est-il des convictions religieuses d'Élizabeth et de Philibert ? Ce dernier aurait-il joui d'une pleine liberté de culte ? Comment aurait-il réagi aux réformes et aux pratiques religieuses officielles ? Si les témoignages sur la religion d'Élizabeth ne manquent pas, ils sont pour le moins ambigus, sinon contradictoires. Sur son lit de mort, Marie Tudor avait fait promettre à son successeur de conserver la religion catholique, telle qu'elle avait été rétablie. Élizabeth se serait exclamée : "Je prie Dieu que la terre s'ouvre et m'engloutisse si je ne suis pas une vraie catholique romaine". Elle rassura les conseillers privés de Marie, déclarant : "Quant à la religion, je promets que je ne la changerai pas, à condition seulement qu'elle puisse être prouvée par la parole de Dieu [comprenez la Bible], qui sera le seul fondement et la seule règle de ma religion". À une autre occasion elle aurait dit : "Nous adorons tous le même Dieu". Qui ne voit que ces professions de foi s'adressent à des publics différents, à des moments différents. La première est adressée aux catholiques, la seconde, indirectement, à ses fidèles protestants. Quant à la troisième, elle exprime un point de vue personnel, qui fait penser aux humanistes chrétiens dont nous avons parlé dans la troisième partie de notre essai. Un diplomate aussi averti que Feria a pu se tromper sur les intentions réelles d'Élizabeth. Dans une dépêche à Philippe II à la veille de l'accession, il écrit : "J'ai peur qu'elle [Élizabeth] ne nous soit pas bien disposée en matière de religion, car je la vois encline à gouverner par l'intermédiaire d'hommes qui sont considérés comme hérétiques et je me suis laissé dire que toutes ses dames d'honneur le sont également". Mais après le passage du projet de loi sur l'Uniformité, il est d'avis qu' "elle diffère très peu de nous, car elle croit que Dieu est dans le sacrement de l'eucharistie et n'est en désaccord avec nous que sur trois ou quatre points à propos de la messe".

On peut affirmer que Philibert aurait eu pleine liberté de conscience et de culte. Comparons sa situation (virtuelle) à celle (réelle) de François, duc d'Alençon, puis d'Anjou, qui sera prétendant à la main d'Élizabeth quatorze ans plus tard. La question religieuse ne semble pas alors soulever

de problème insurmontable. Dans un mémoire anglais remis à Catherine de Médicis, mère du duc, en 1573, il est affirmé que "le duc pourra conserver l'exercice privé de sa religion après le mariage, en espérance que Monseigneur le Duc s'estant accoustumé avec l'exercice de la religion d'Angleterre, trouverait avec le temps plus de raison de s'en louer, que peult être de la religion de France, car il est manifeste qu'en la plupart de ces choses celle d'Angleterre ne varie de la romaine fors qu'au langage"[40]. On sait qu'un gallican comme de Thou explique que le roi d'Angleterre [Henry VIII] "ne fit d'autre changement dans la religion que de se constituer chef de l'Église anglicane, ce qu'il fit pour secouer le joug de Rome qu'il avait en horreur"[41]. Au début du siècle suivant Pierre de L'Estoile se rend le 3 août 1609 au prêche à l'ambassade d'Angleterre, dont la liturgie le séduit plus que celle du temple de Charenton par sa simplicité et sa pureté[42]. Le prince de Joinville, un Guise (!), réfugié à la cour de Londres en 1607, "n'hésite pas à aller deux fois au service anglican, en présence de son cousin Jacques I[er] [roi d'Angleterre, fils de Marie Stuart], sans que personne ne semble s'en offusquer, sinon l'ambassadeur d'Espagne"[43].

En ce qui concerne la religion de Philibert, Marie José nous apprend qu'elle était "sincère et profonde, la foi du charbonnier. (...) Il acceptait les préceptes et les enseignements théologiques de l'Église sans les discuter ; (...) la foi inspirait tous les actes importants de sa vie"[44]. Rappelons que cinq de ses ancêtres avaient été béatifiés. Il avait l'habitude d'écouter la messe tous les jours, à genoux, lisant son missel, de se confesser et de communier avec dévotion, et attribuait ses victoires à l'intervention divine (comme Philippe II). Il ne fait aucun doute qu'il aurait continué à croire et à pratiquer sa religion. Mais aurait-il compris grand-chose aux disputes théologiques, comme par exemple celles sur l'eucharistie : substantiation corporelle de Jésus-Christ d'après Luther, commémoration spirituelle suivant Zwingli, ou contact spirituel selon Calvin ? Il lui eût suffi que les formes du culte catholique soient respectées. Quant à la politique religieuse, il faut souligner que, à l'instar d'Élizabeth vis-à-vis du clergé anglais, le duc de Savoie prit lui-même en main la réforme du clergé savoyard. Quant à sa politique à l'égard des protestants, rappelons que Philibert, sous l'influence de sa femme (réelle), Marguerite de France, continua au début de son règne la politique réaliste de ses ancêtres qui, malgré les interventions pressantes du pape et de l'Empereur, s'étaient montrés tolérants à l'égard des Vaudois pacifistes. Lorsque, en 1565, Philippe II lui offrit des soldats pour combattre les Vaudois révoltés et passés à la Réforme, Philibert répondit que, "en les faisant mourir, il en naîtra indubitablement un tumulte

---

(40) Cité dans Tallon, *op. cit.*, p. 200.
(41) Cité dans Tallon, *op. cit.*, p. 208.
(42) *Id., ibid.*, p. 208.
(43) *Id., ibid.*, p. 208.
(44) *Emmanuel Philibert, Duc de Savoie*, p. 227.

et un soulèvement ; et en les laissant fuir, nous ne gagnons pas les âmes et nous perdons les personnes, nous dépeuplons notre État et peuplons celui d'autrui, et de toute façon, la peste [l'hérésie] nous restera, attendu que tous ceux qui en sont infectés ne se sont pas déclarés et ne sont pas sortis du pays"[45]. Il est intéressant de remarquer que l'ambassadeur de Philippe II auprès du Saint-Siège accusait Philibert, non sans raison, de se laisser gouverner par sa femme. Un exemple suffira. Après avoir pris la résolution de détruire les Vaudois, il changea d'avis "à la demande de Madame", et décida de ne pas dévaster le pays vaudois. À plusieurs reprises, le duc de Savoie manifesta son indépendance de prince souverain vis-à-vis de Rome, grâce d'une part à l'"indult", privilège qui conférait la désignation des évêques à la Maison de Savoie et, d'autre part, au "placet", qui lui donnait le pouvoir d'examiner les décisions prises par les autorités ecclésiastiques avant leur mise à exécution et de les interdire si elles étaient contraires aux lois civiles.

L'attitude et le rôle de Marguerite de France en matière de croyance et de pratique religieuses sont instructifs à plus d'un égard, car ils rappellent ceux d'Élizabeth. En effet, d'une part, la duchesse protégeait les Réformés ; mais, d'autre part, elle semblait se comporter en bonne catholique. Fille de François Ier et nièce de Marguerite de Navarre, elle est très proche des humanistes et des huguenots; à Turin, où Philibert a transféré la capitale de la Savoie, elle possède des portraits d'Érasme, de Calvin et de Luther par Holbein, ce qui scandalise le clergé qui ne cesse de la dénoncer à Rome. Mais, en même temps, elle trompe son monde, comme Élizabeth donnait le change à Feria. En 1570 l'ambassadeur vénitien Morosini reconnaît que Madame lit volontiers l'Écriture sainte et que sa maison est pleine de huguenots, tant hommes que femmes ; mais que vraiment, quand on la voit on ne peut pas croire qu'elle ne soit pas catholique, et très bonne chrétienne, "parce qu'elle écoute la messe chaque matin, se confesse et communie de quatre à six fois par an avec une grande dévotion, et qu'on ne peut rien entendre dans ses raisonnements qui laisse soupçonner qu'elle ait une autre foi que la catholique, apostolique et romaine"[46]. On peut imaginer Philibert et Élizabeth respectueux de leurs opinions religieuses respectives.

Mais qu'aurait pu penser Philibert de la politique extérieure d'Élizabeth, notamment en ce qui concerne l'appui plus ou moins déclaré de la reine aux huguenots français et aux protestants d'Écosse et des Pays-Bas ? Aussi longtemps que Philippe II soutient Élizabeth, il n'y a pas de raison que Philibert soulève des objections, surtout si la reine, duchesse de Savoie, plaide auprès de l'Espagne et de la France pour la restitution des États de Savoie à leur souverain légitime.

---

(45) *Ibid.*, p. 231.
(46) Cité dans Marie José, *op. cit.*, p. 233.

Car, dans le même temps qu'Élizabeth introduisait les réformes de l'Eglise anglicane, se déroulaient les interminables pourparlers de paix entre la France et l'Espagne, d'une part, et la France et l'Angleterre, d'autre part, pourparlers qui aboutirent à la paix du Cateau-Cambrésis le 2 avril 1559. La question des États de Savoie et le destin de Calais furent au centre des difficiles négociations. Avant de spéculer sur l'issue de ces discussions dans le cas où Philibert aurait été roi consort aussi bien que duc de Savoie, analysons les enjeux et les solutions de l'histoire réelle. Rappelons que Philippe II, pourtant vainqueur, est, comme son ennemi Henri II, épuisé par des années de guerre et n'a, comme celui-ci, qu'une idée en tête : faire la paix, presque à tout prix.

Les pourparlers furent menés pour la France par, entre autres, le connétable de Montmorency qui, bien que prisonnier de Philibert, était le ministre plénipotentiaire d'Henri II. Partisan de la paix et ennemi juré des Guise, qui étaient favorables à la continuation de la guerre et hostiles à Philibert, il sut gagner la confiance de ce dernier. Les Français auraient accepté de restituer la Savoie à son souverain légitime, mais ne voulaient rien savoir en ce qui concerne le Piémont, à cause du Milanais mais aussi parce que Catherine de Médicis ("l'Italienne"), qui n'avait pu obtenir Florence, insistait pour garder la dernière possession française en Italie. De leur côté, les plénipotentiaires espagnols ne se souciaient guère que Philibert retrouvât son duché ou non: ils ne voulaient surtout pas de présence française aux confins du Milanais. Mais Philippe II, si l'on en croit Lucien Romier[47], "pour obtenir la paix, aurait sacrifié la Savoie". Montmorency, en échange de la restitution des États de Savoie, proposa au duc la main de Marguerite de France. Les Espagnols durcirent leur attitude et exigèrent que les Français restituassent "le Luxembourg à l'Espagne, Calais aux Anglais, toute la Savoie et tout le Piémont à Philibert[48] (...)". Craignant l'échec des négociations, Henri II se résigna "à restituer toutes mes conquêtes en Luxembourg, (...) en Piémont – sauf trois, quatre ou cinq places – et en Toscane. Je veux garder Calais"[49]. Le duc de Savoie décida de traiter directement avec le roi de France par la voie de son ambassadeur Stroppiana qui proposa à Montmorency le marché suivant : "Si le connétable fait en sorte que le duc de Savoie recouvre son État entier et libre de toute servitude, ledit duc (...) promet au Roi Très Chrétien d'être comme le bouclier de son royaume et de se déclarer l'ennemi de quiconque essaierait de l'attaquer du côté des Alpes. Ainsi Sa Majesté obtiendrait les mêmes avantages que si elle occupait le Piémont, sans devoir supporter les frais et les inconvénients de cette occupation"[50]. Henri II ayant donné en mariage

---

(47) *Les Origines des Guerres de Religion. II : La Fin de la Magnificence Extérieure. Le Roi contre les Protestants (1555-1559)* (Paris : 1914, p. 304).
(48) Lucien Romier, *op. cit.*, p. 311.
(49) *Id. ibid.*, p. 312.
(50) *Id., ibid.*, p. 321.

sa fille Élisabeth de Valois à Philippe II, celui-ci, devant le silence d'Élizabeth Tudor dont il avait demandé la main, dut renoncer à soutenir les Anglais dans leurs prétentions sur Calais. Élizabeth, craignant d'être attaquée par les Écossais, se montra plus conciliante. Le 2 avril 1559 la paix était signée entre la France et l'Angleterre : il était stipulé que Calais resterait français pendant huit ans, après quoi le port serait restitué à l'Angleterre ou racheté pour 500 000 écus d'or. Le lendemain, la paix était signée entre la France et l'Espagne. La France rendait la plupart de ses conquêtes en-deça et au-delà des Alpes. Philippe II consentit à ne conserver au Piémont que deux villes fortifiées, à condition que Philibert, par un traité secret, s'engageât à rester à jamais son allié, contrairement aux accords conclus avec Henri II, aux termes desquels il promettait de rester neutre en cas de conflit franco-espagnol. Le duc de Savoie acceptait également la présence d'une garnison espagnole à Nice et à Villefranche, ports de mer qui, si Philibert mourait sans descendance mâle, reviendraient pour toujours à l'Espagne, assurant à celle-ci deux bases maritimes en Méditerranée, à la frontière de l'Italie. La France, de son côté, comptait bien que le duc de Savoie n'aurait pas d'héritier, vu l'âge de Marguerite, auquel cas ses États deviendraient la possession de la branche cadette des Savoie-Nemours, autrement dit de la France.

Mais que serait-il advenu de la Savoie si Philibert avait été aussi roi consort d'Angleterre au moment du traité du Cateau-Cambrésis ? Rappelons qu'il était le grand vainqueur de Saint-Quentin et qu'il prit part aux difficiles négociations. Il est probable que la reine Élizabeth, qui était devenue duchesse de Savoie par son mariage, aurait soutenu les revendications de son époux. De son côté, Philippe II, on s'en souviendra, avait (probablement) mis comme condition au mariage anglais de son cousin en 1555 qu'il lui légât ses États ; le Parlement anglais avait seulement parlé de Nice et de Villefranche en 1557 ; l'Espagne aurait insisté sur la conclusion du traité d'alliance secret avec le duc et maintenu ses places-fortes au Piémont. Mais Philippe doit ménager Philibert, car, à travers celui-ci, il compte bien influencer la politique anglaise en sa faveur et contre la France. Quant à Henri II, il n'aurait sûrement pas eu l'intention d'abandonner les territoires conquis en 1536 par François Ier, et toujours en sa possession, sans réelle compensation ; il doit aussi compter avec l'opposition des Guise et de Catherine de Médicis. Il s'agit donc de procéder à une série de marchandages. Avançons une hypothèse hasardeuse : Philibert convainc Élizabeth de pratiquer une politique pro-française, sans être ouvertement anti-espagnole. La France garde Calais en échange de la cessation personnelle de la Savoie (amputée de quelques places-fortes) à Philibert, qui promet de rester neutre, donc de servir de tampon entre la France et le Milanais. Peut-il faire la même promesse à Philippe en ce qui concerne le Piémont ? On sait que tout, ou presque tout, est possible au XVIe siècle. Mais une alliance entre l'Angleterre et la France menacerait la voie maritime qui mène de l'Espagne aux Pays-Bas. Le roi d'Espagne

doit donc avoir des garanties sûres du côté du Piémont, c'est-à-dire conserver au moins quelques places-fortes (on se rappellera que toute occupation territoriale lointaine est fort coûteuse).

Mais, en cas de succès des négociations sur la Savoie et le Piémont, comment Philibert aurait-il pu cumuler ses deux fonctions, celle de roi consort d'Angleterre et de duc de Savoie ? La reconstruction de ses États étant pour lui une priorité, aurait-il accepté de nommer un Régent à sa place (il avait eu, on s'en souvient, l'expérience de la régence des Pays-Bas, et en connaissait les problèmes et les limites) ? L'exemple de Philippe II, roi consort d'Angleterre et Régent, puis roi d'Espagne, qui passa le plus clair de son temps en Espagne, est à méditer. La naissance d'un – ou plusieurs – héritiers apporterait-elle une solution au problème de la régence savoyarde ? Sans doute, mais à très longue échéance. Pour l'instant, Élizabeth aurait-elle accepté que Philibert exerçât sa fonction de duc de Savoie sur place ? Ce n'est pas impossible, et même cela aurait comporté des avantages, Élizabeth ayant plus de liberté d'action avec un roi consort à distance. Mais un autre problème se pose : à qui reviendrait la Savoie à la mort du duc, en l'absence d'héritier mâle ? Autant de questions que soulève l'histoire virtuelle, auxquelles il est difficile de répondre catégoriquement.

Cette question d'héritier concerne également les rapports entre Élizabeth et Marie Stuart. Nous entrons ici dans la troisième phase de notre histoire virtuelle.

4.3 De la destitution de Marie Stuart (1568) à la mort de Philibert (1580)

Hypothèse 1 : Élizabeth et Philibert n'ont pas d'héritier

Nous sommes dans la situation de l'histoire réelle, telle qu'elle s'est déroulée, avec cette différence que la reine Élizabeth a un consort catholique. Quelles auraient pu être les conséquences de cette différence ? Rappelons brièvement les événements marquants et les enjeux majeurs. Marie Stuart, rentrée en Écosse en 1561 après la mort de son mari François II et de sa mère Marie de Lorraine, épouse en 1565 son cousin Henri Stuart, Lord Darnley – au grand soulagement de la France et de l'Angleterre, qui craignaient un mariage espagnol. Mais elle s'appuie sur la noblesse catholique écossaise contre le réformisme calviniste (prêché par Knox), partagé par le peuple et par l'autre partie de l'aristocratie, en même temps qu'elle revendique le droit à la couronne d'Angleterre. Après l'assassinat de Darnley, elle épouse en 1567 Lord Bothwell, protestant, en instance de divorce et soupçonné d'avoir organisé ce meurtre ; il est accusé mais acquitté après un simulacre de procès. Les nobles protestants se soulèvent contre leur reine et l'obligent finalement à abdiquer en faveur de son jeune fils, le futur Jacques VI d'Écosse, qui désertera sa mère et sa religion et deviendra roi d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier. La régence est assurée d'abord par Jacques Stuart, duc de Moray, protestant, demi-frère mais ennemi de Marie. En

1568 celle-ci s'enfuit et se réfugie en Angleterre, où elle se place sous la protection d'Élizabeth, qui la gardera prisonnière (ou en résidence surveillée, si l'on préfère) pendant près de dix-neuf ans. Sa présence sur le sol anglais provoque en 1569-70 un soulèvement des grandes familles féodales catholiques du Nord, appuyé par la populace, mais qui n'a pas l'approbation de Marie Stuart ; ce soulèvement sera difficilement mais finalement réprimé dans le sang. Elle est compromise dans une intrigue pour lui faire épouser, à l'insu de la reine d'Angleterre, le puissant mais indécis duc de Norfolk. Elle sera impliquée plus ou moins directement dans de nombreux complots pour déposer, voire assassiner, Élizabeth (excommuniée en 1569 par Pie V, qui délie ses sujets de leur serment d'allégeance, compromettant ainsi Marie Stuart), lui succéder et restaurer le catholicisme. En 1586, elle est accusée de haute trahison et exécutée. Par ses actions indignes d'une reine, Marie Stuart a multiplié les erreurs politiques. À l'accession de François II elle est déclarée reine non seulement d'Écosse et de France, mais encore d'Angleterre, alors qu'Élizabeth vient tout juste de succéder à sa demi-sœur. Elle s'aliène la majorité de ses sujets écossais calvinistes. Elle épouse en troisièmes noces Lord Bothwell, impliqué dans le meurtre de son second mari, et refuse de le répudier. Elle se jette à la merci d'Élizabeth, alors qu'elle aurait pu se réfugier en France où l'auraient protégée Catherine de Médicis et les Guise. Une fois en Angleterre, elle représente un danger pour le régime : elle devient, qu'elle le veuille ou non, le point de ralliement de l'opposition catholique intérieure et extérieure, qui se sert d'elle pour essayer de renverser Élizabeth. Cette dernière est prise dans un dilemme : d'une part, elle ne peut accepter, sans nier sa propre royauté, que des sujets se rebellent impunément contre leur reine, encore moins condamner celle-ci sans preuves, même si elle est elle-même menacée par des régicides. Mais elle ne peut pas, d'autre part, soutenir militairement une Marie Stuart catholique contre le peuple et les nobles protestants écossais. La seule solution est de temporiser, en attendant qu'une solution se présente. En 1586, Marie Stuart tombe dans un piège tendu par Walsingham et se condamne elle-même. Élizabeth n'a plus le choix. Nous pouvons dire, comme dans le cas de Marie Tudor, que Marie Stuart est une perdante. Elle est victime de ses erreurs de jugement. En tout cas, elle n'aura rien légué de positif à l'Écosse, sauf un héritier.

Quelle aurait été la position de Philibert dans cette affaire ? Il est probable qu'il aurait soutenu sa femme contre l'avis des conseillers d'Élizabeth qui la pressaient de frapper sans pitié Marie Stuart. Nul doute que les opposants au régime aient essayé de le soudoyer, ou du moins de faire pression sur lui. Les intrigues de cour ne manquaient pas et les Jésuites auraient tenté de le convaincre. Mais il est improbable qu'un homme aussi loyal se fût compromis dans des complots, même légitimés par la papauté. Et nous avons vu que Philippe II lui-même fut longtemps contraire à l'excommunication d'Élizabeth. Les souverains catholiques d'Europe, s'ils furent scandalisés par l'exécution de la reine d'Écosse, se contentèrent de protester

et de porter le deuil. Même le roi d'Espagne n'avait pas intérêt à déclarer la guerre à l'Angleterre pour mettre sur le trône un jeune hérétique comme Jacques VI. De toute façon, Philibert mourut en 1580, six ans avant l'exécution de Marie Stuart. D'ailleurs, les États de Savoie devaient occuper le duc plus que le sort de la reine d'Écosse, bien que la défense des intérêts du catholicisme contre les dangers de la Réforme y fût d'une importance primordiale.

Hypothèse 2 : Élizabeth et Philibert ont un héritier

Contrairement aux rumeurs qui circulaient parmi les contemporains d'Élizabeth, ses conseillers et les historiens modernes sont d'accord qu'elle pouvait avoir des enfants. Cecil et ses conseillers ne cessaient de répéter à celle-ci que sa position comme reine d'Angleterre ne serait vraiment assurée que si elle produisait un héritier, qui aurait la préséance sur tous les prétendants possibles au trône d'Angleterre, en particulier sur Marie Stuart. Si Élizabeth et Philibert ont un(e) héritier(e) et que les événements d'Écosse se déroulent comme dans l'histoire réelle, alors l'arrivée de Marie Stuart en Angleterre ne peut présenter, selon nous, un danger pour Élizabeth, même si les opposants intérieurs et extérieurs au régime continuent à la menacer. La reine d'Angleterre pourra l'accueillir comme il sied à une cousine souveraine. Et comme Élizabeth, nous l'avons vu, ne peut admettre qu'une reine soit destituée par ses sujets, elle décidera de faire rentrer ceux qu'elle considère comme des rebelles dans la voie de l'obéissance. Il y a dans sa position un mélange de principe et d'opportunisme : si elle pense sincèrement que le droit des monarques est inviolable, c'est aussi sa propre survie qu'elle défend, par exemple contre la révolte des barons du nord en 1569. Elle est donc prête à aider Marie Stuart à regagner son trône, mais à quatre conditions. Il faut que la reine d'Écosse répudie Bothwell ; qu'elle s'abstienne de tout soutien aux barons catholiques rebelles ; qu'elle rompe toute alliance avec la France et, une fois réinstallée, qu'elle cherche un compromis avec les calvinistes écossais. Marie n'a pas le choix. Mais entendra-t-elle raison ? On peut en douter, à en juger par les erreurs qu'elle a commise tout au long de sa vie de reine. En tout cas, les barons du nord ne pourront encore moins résister aux coups portés par les forces de la couronne qu'ils ne l'ont fait en réalité. On peut même imaginer que Philibert, général aguerri, pourrait commander cette armée par fidélité à la parole donnée à sa souveraine et dans la conviction qu'elle agit en conformité avec le droit en défendant une reine catholique. La situation en Écosse rentrerait dans l'ordre, sans qu'il soit nécessaire à l'armée anglaise d'y intervenir. Mais pour Marie Stuart, qui n'accepte pas de compromis, la seule solution semble être à nouveau l'exil, en France ou en Espagne. Autre conséquence, indirecte celle-là : n'étant plus menacée par la présence en Angleterre d'une prétendante catholique à sa couronne et de ses partisans, Élizabeth n'aurait plus besoin de chercher un soutien parmi ses conseillers protestants extrémistes. Ce

qui donnerait un tout autre caractère à la réforme religieuse ultérieure et affaiblirait les catholiques réfractaires. Les persécutions qui marquèrent les dernières années du règne n'auraient peut-être pas eu raison d'être.

Reste la question des riches Pays-Bas opprimés par l'Espagne. En 1558 le ministre Granvelle décida de ne plus convoquer les États Généraux, ce qui provoqua l'opposition d'une partie de la noblesse, pourtant catholique, et du peuple gagné à la Réforme. En réponse aux excès iconoclastes de bandes calvinistes, Philippe II envoya en 1567 le duc de Parme, muni des pleins pouvoirs, qui se livra à une répression sanglante. Celle-ci provoqua l'opposition de l'aristocratie catholique, qui finit par s'allier avec les dissidents protestants. Les soi-disant "gueux de la mer" accomplirent des actes de piraterie contre la flotte espagnole, à l'occasion desquels les cités de Hollande et de Zélande se soulevèrent. En 1579 les provinces du Sud, en majorité catholiques, acceptèrent la solution de compromis proposée par le nouveau gouverneur Alexandre Farnèse et, par l'Union d'Arras, se placèrent sous l'autorité du roi d'Espagne, tandis que l'Union d'Utrecht regroupa les sept provinces du Nord, en majorité calvinistes, qui décrétèrent la liberté du culte et, en 1581, déclarèrent leur indépendance sous le nom de République des Provinces Unies. La France de Charles IX, trop occupée par les guerres de religion, retira son soutien aux révoltés, qui ne purent compter que sur l'aide du gouvernement anglais. Comment aurait réagi notre roi consort ? On se souvient qu'Emmanuel Philibert, successeur de Marguerite de Parme au gouvernement des Flandres, y pratiqua une politique intelligente et pleine de compassion à l'égard des habitants, tenant même tête à Philippe II. On ignore quelle fut son attitude réelle aux événements des Pays-Bas avant 1580. Il est probable que, sans soutenir ouvertement la révolte, il ait vu avec sympathie l'alliance des nobles catholiques avec les protestants hollandais et condamné le régime de terreur imposé par le duc d'Albe. Aurait-il proposé de servir de médiateur entre Philippe et les insurgés ? Mais cette période coïncide avec la crise ouverte par l'arrivée de Marie Stuart en Angleterre. Ou alors, les affaires de Savoie auraient-elles occupé le plus clair de son temps et de son énergie ? Autant de questions auxquelles nous n'avons pas de réponse.

Conclusion

Ainsi s'achève notre tentative d'histoire virtuelle. Elle nous a au moins permis de faire un vaste tour d'horizon du seizième siècle, tant spatial que temporel, pour essayer de mieux comprendre les enjeux essentiels des événements politiques et religieux et leur impact sur les principaux protagonistes de cette histoire. Nous avons certes soulevé plus de questions que donné de réponses : mais n'est-ce pas là l'intérêt même de ce jeu des possibles et des probables ? Sur un point crucial, nous avouons n'avoir pas trouvé de solution : que serait-il advenu des États de Savoie si Philibert avait été roi consort d'Angleterre ? Si la France et l'Espagne lui avaient

restitué la majeure partie de la Savoie et du Piémont, comment aurait-il fait pour les gérer ? Aurait-il pu résider en Savoie pour mener à bien cette tâche difficile ? Aurait-il nommé un Régent ? S'il était mort sans héritier, la Savoie aurait probablement échu aux Savoie-Nemours ; mais l'Espagne aurait envahi le Piémont. Dans l'hypothèse d'un héritier, les mêmes problèmes se seraient posés. L'histoire eût été bien différente. Dans ces conditions, il est peut-être heureux pour la Savoie que le mariage du duc Emmanuel Philibert avec la princesse Élizabeth n'ait pas eu lieu.

Mais sur les autres plans l'histoire aurait peu changé. La politique anglaise aurait été relativement peu affectée, que ce fût dans le domaine de la politique intérieure, extérieure ou religieuse. En tant que roi consort, Emmanuel Philibert aurait eu peu de véritable pouvoir et de liberté de manœuvre, même si ses conseils auraient été écoutés avec attention par Élizabeth. Il aurait pu jouer un rôle de modérateur et de médiateur dans bien des cas. Il aurait certainement pris ses distances vis-à-vis de son cousin et mentor Philippe II. Il aurait été aux côtés de sa reine dans les difficiles rapports de celle-ci avec Marie Stuart, d'une part, et le gouvernement et le Parlement anglais, d'autre part. La naissance d'un héritier aurait résolu la question de la succession et neutralisé la reine d'Écosse. Sur le plan religieux, les réformes anglicanes auraient été moins doctrinaires et la présence d'un roi consort catholique tolérant aurait aidé à la réconciliation voulue par la reine Élizabeth.

Michel Blanc

Références bibliographiques spécifiques

Écrits d'Emmanuel Philibert :

- *I Diari delle Campagne di Fiandra*, Editi a cura di Brunelli, Elvira, con introduzione di Egidi, Pietro (Torino : Società Storica Subalpina, 1928) (en italien)
- *Traduction de Lettres et de Journaux de S.A.S. le Duc Emmanuel Philibert, contenant avec quelques interruptions ce qui lui est arrivé en Flandre depuis l'Année 1550 jusqu'à l'Année 1559. Dont l'original est écrit de sa propre Main* (Archivio di Stato di Torino, Storia Real Casa cat. 3, m. 10, n. 6) (manuscrit original en espagnol, traduction en français).
- Ricotti, Ercole, "Degli scritti di Emanuele Filiberto duca di Savoia. Cenni", *Memorie della Real Accademia delle Scienze di Torino, Serie II, t. XVII* (Torino, 1858).
- *Emanuele Filiberto*, IV centenario di Emanuele Filiberto e X anniversario della vittoria (Torino : Archivio di Stato,1928)

Publications à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance du Duc de Savoie :

Studi pubblicati dalla Regia Università di Torino nel IV centenario della nascita di Emanuele Filiberto (Torino, 1928)

Segre, Arturo & Egidi, Pietro, *Emanuele Filiberto*, I. (1528-1559); II. (1559-1580) (Torino : Paravia, 1928)

Autres études particulières sur Emmanuel Philibert et la Princesse Élizabeth :

- Claretta, Gaudenzio, *Il Duca di Savoia Emanuele Filiberto e la Corte di Londra negli anni 1554 e 1555* (Pinerolo, 1882)
- La Ferrière, Hector de, *Les Projets de Mariage de la Reine Élizabeth* (Paris : Lévy, 1882)
- Marie José, *Emmanuel Philibert Duc de Savoie* (Genève : Slatkine, 1995)
- Starkey, David, *Elizabeth : Apprenticeship* (London : Chatto & Windus, 2000)
- Wisener, L., *La Jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre* (Paris, 1878)

Essai d'inventaire des sources démographiques "statiques"

INTRODUCTION

L'objet de cette communication n'est pas l'étude de la population savoyarde en elle-même, et de son évolution du moyen âge à nos jours, mais, l'examen des *sources d'archives* qui rendent possible cette étude, ou plus exactement d'une partie de ces sources : les *recensements de population* et autres états numériques ou nominatifs très divers qui, souvent d'origine fiscale, peuvent, faute de mieux, en tenir lieu. Il ne s'agira pas ici – sauf tout à fait incidemment – de présenter des résultats, mais des documents, en indiquant ce qu'on peut en attendre, dans quelle mesure ils ont déjà été exploités ou sont au contraire demeurés en friche, et en précisant le cas échéant où les trouver et comment les utiliser. Ce pourrait être, en quelque sorte, un essai d'inventaire des sources démographiques « statiques » en Savoie, assorti de quelques conseils d'utilisation.

On sait qu'il y a deux manières d'aborder les phénomènes démographiques : une manière dynamique par l'étude des documents d'état civil qui « filment » en continu les mouvements de population dans leur processus naturel (natalité, nuptialité, fécondité, mortalité), mais ces documents ne remontent guère, en Savoie, qu'aux alentours de 1600 ; et une manière statique, par l'examen en coupe d'une population à un moment donné, grâce aux recensements qui fixent, telle une photographie, les caractéristiques essentielles de cette population saisie in situ, selon sa distribution géographique et dans sa structure par états matrimoniaux, par âges, par sexes, par professions, par niveaux de vie… L'intérêt de ces statistiques périodiques qui, au-delà de leur aspect descriptif, permettent une étude évolutive, voire prospective, des faits de population (pyramides des âges, mouvements migratoires, etc.) est resté longtemps méconnu, au moins pour ce qui concerne les périodes anciennes : on ne doit pas oublier que la démographie historique ne constitue une discipline scientifique que

depuis trente ans à peine. Pour ce qui concerne la Savoie, ces états statistiques[1], dont les premiers éléments apparaissent dès le moyen âge, forment un ensemble documentaire d'une grande richesse. Il est même juste de dire qu'en matière de recensements de population la Savoie occupe une place tout à fait enviable[2]. Ici, comme ailleurs, les recensements ont, certes, une origine principalement fiscale, avec toutes les vicissitudes qui peuvent s'attacher à ce fait. Mais, à la différence de ce qui s'est très généralement pratiqué ailleurs, ces recensements ont été précocement nominatifs, et pas seulement numériques, comme la plupart des rôles d'assujettis des autres pays d'Europe : d'où leur intérêt singulier non seulement pour les démographes et les statisticiens, mais aussi pour les ethnologues, les anthroponymistes, les auteurs de monographies communales, et même les amateurs de généalogie.

On peut distinguer deux grandes périodes dans l'histoire des recensements en France, et en Savoie : avant 1800, et après 1800.

Pour la période de l'Ancien Régime, les premiers dénombrements portant sur de vastes territoires et s'efforçant de prendre en compte la totalité de la population, remontent à 1561.

À partir du XVIII[e] siècle, on entre dans l'ère statistique et peu à peu l'objectif des recensements n'est plus simplement fiscal. Des considérations plus largement administratives, voire spéculatives ou scientifiques, et la prise en charge grandissante du citoyen qui devient un administré, changent complètement l'optique des recensements.

I - Les recensements avant 1800

La grandeur d'un roi se mesure au nombre de ses sujets, dit un ancien adage.

Depuis qu'il existe une organisation sociale, la population est considérée aussi par les gouvernements comme un ensemble de contribuables. Les hommes valides sont aussi un potentiel militaire. Aussi les recensements ou plutôt les dénombrements de population ont-ils été opérés depuis l'Antiquité (Égyptiens, Grecs, Romains). Le plus fameux est celui dont parle l'évangéliste Luc au début de son texte.

---

(1) Nous ne faisons pas ici une distinction absolue entre les termes modernes *recensement* et *dénombrement*, mais, selon l'acception qui tend à prévaloir en démographie historique, nous entendons plutôt par recensements les états nominatifs de l'ensemble des habitants, par dénombrements les états numériques ou les états nominatifs ne signalant que les noms des chefs de famille et le nombre de personnes vivant à leur foyer

(2) Article de Michel Duchein, "Les Archives des recensements", *Gazette des Archives*, 2e trimestre 1961.

1. Les comptes de subsides

Mais revenons à notre duché de Savoie, où les premiers états numériques et nominatifs apparaissent au XIV^e^ siècle avec les *comptes de subsides*. Le droit de lever des subsides, c'est-à-dire de se procurer des ressources fiscales extraordinaires, constituait, pour les comtes (puis ducs) de Savoie et les comtes de Genève, un droit régalien, non dévolu à d'autres seigneurs ; ces « subsides », ou « régales », ou « subventions générales », étaient en principe, comme toute aide féodale, octroyés librement par les sujets, en fait par l'assemblée des Trois États, dans des circonstances exceptionnelles : expédition lointaine, mariage et dotation d'une princesse, acquisition d'un territoire ou d'un château, rançon d'un prince capturé par les ennemis, etc. Ils étaient levés par les châtelains ou leurs délégués sur chaque « faisant feu », c'est-à-dire sur chaque chef de famille.

Matériellement, les comptes de subsides se présentent sous la forme de rouleaux de parchemin, où sont énumérés généralement les noms des chefs de feu relevant directement du comte (comte de Savoie ou comte de Genève), avec, pour chacun d'eux, le montant payé, quelquefois fixe (1 florin soit 12 sous par feu, par exemple), fréquemment variable. L'assiette territoriale peut varier notablement d'un subside à l'autre, sans que le fait soit précisé. Enfin, d'assez nombreuses exceptions interviennent, mais rarement les mêmes d'une levée à l'autre : si les privilégiés, nobles et clercs, sont généralement exemptés, de même que les Juifs (il semble que la proportion d'exempts s'établisse entre 12 et 20 %), en revanche les pauvres, bien que d'ordinaire nommés, sont tantôt imposés, tantôt non, ou laissés libres de verser leur obole ; de même pour les bourgeois des villes franches, qui souvent se libèrent collectivement sans être énumérés.
Même quand la cotisation familiale est uniforme (ce qui devrait théoriquement permettre, en connaissant le produit total, de calculer par division le nombre de feux taillables), le principe coutumier selon lequel, dans un souci de péréquation, « le fort porte le faible », brouille souvent les pistes et permet rarement d'avancer des chiffres tout à fait sûrs. Ajoutons à cela que, dès la fin du XV^e^ siècle, le *feu* devient une mesure conventionnelle : le subside, d'abord impôt de quotité, se transforme en impôt de répartition ; le *feu* fiscal, déterminé plus ou moins arbitrairement, se substitue au *feu réel* ; la valeur relative de recensement des feux disparaît.

Il en résulte que les comptes de subsides, dont les plus anciens remontent à 1313, mais qui ne se généralisent qu'à partir de 1331 pour la Savoie, de 1356 pour le Faucigny (après son rattachement au comté de Savoie), de 1361 seulement pour le Genevois (avec quelques comptes isolés en 1330-1331) sont, pour la démographie, d'une interprétation particulièrement délicate.

On doit donc être assez réservé quant à l'utilisation de ce type de documents pour connaître la population des deux derniers siècles du Moyen Âge. Les comptes de subsides savoyards ne peuvent être comparés aux

très remarquables états nominatifs de feux réels et de révision de feux du Dauphiné voisin, qui couvrent un siècle et demi (seconde moitié du XIV[e] siècle et XV[e] siècle).
Malgré tout, les comptes de subside peuvent permettre de proposer des ordres de grandeur. Ils sont surtout intéressants pour l'anthroponymie.

Monique Constant a utilisé ces documents pour son travail sur Allinges-Thonon (SA Inv. 63) qui sont conservés pour la période 1356-1578. Ces documents se trouvent dans la série SA[1]. Aux Archives départementales de la Haute-Savoie, nous avons Ballaison, La Corbière et Gaillard. Le reste est à Chambéry.

2. Les comptes et dénombrements pour les « dons gratuits » (XV[e]-XVII[e] siècles)

À partir du XV[e] siècle, les subsides ne sont plus levés qu'épisodiquement, et prennent le titre expressif de « dons gratuits ». Ils sont d'intérêt réduit (car calculés sur une base de feux fictifs), mais il y a des exceptions : on doit retenir la belle série des « départements » et des « descriptions de feux et fumières » dressés entre 1568 et 1576 pour la perception des dons gratuits demandés aux corps et localités des territoires du nord de la Savoie, après leur évacuation par les Bernois et les Valaisans (traités de Lausanne et de Thonon, 1564 et 1569). Ces documents, conservés aux Archives de la Savoie depuis 1951 (série SA), offrent des états numériques de feux en 1569 et en 1576 pour le bailliage de Chablais (rive gauche de la Dranse, plus Maxilly, mais sans la ville de Thonon, qui s'était rédimée en versant 2.000 florins sur 6 ans), pour le mandement de Gaillard et le bailliage de Ternier (et également le bailliage de Gex), secteurs précédemment tenus par les Bernois, et surtout des états nominatifs de chefs de famille pour ces mêmes territoires en 1575 et 1576, ainsi que pour la partie du Chablais restituée par les Valaisans (rive droite de la Dranse, moins Maxilly, et pays de Gavot) en 1569. Il existe même, fait exceptionnel pour un subside, un dénombrement de tous les habitants du bailliage de Chablais (sauf Thonon), et non seulement des chefs de feu, effectué minutieusement d'octobre à décembre 1568. Ces documents, qui donnent assez généralement des renseignements sur la situation fiscale des individus (capital, charges, éventuellement « feux éteints ») présentent quelque analogie avec les registres de « tailles et contributions » établis en 1550 par les Bernois, et dont il sera question plus loin. Ils font mieux que compléter, pour la Savoie du nord (et évidemment pour les localités du canton de Genève), le dénombrement des autres provinces réalisé en 1561 pour la gabelle du sel.

---

(1) Voir l'*État sommaire de la série SA et des archives savoyardes de Turin*, par Gérard DÉTRAZ. Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy, 1995, p. 28.

3. Les dénombrements et les rôles pour la gabelle du sel (XVI^e siècle)

Au traité de Cateau-Cambrésis (avril 1559), le duc Emmanuel-Philibert de Savoie recouvrait les États perdus par son père et sous administration française depuis 1536. Il lui fallait trouver les moyens financiers nécessaires à sa politique de reconstruction administrative et militaire, et seule l'instauration d'un impôt permanent pouvait lui procurer des rentrées d'argent assurées.
En juillet 1560, le duc réunit l'assemblée des Trois États (dont ce sera la dernière session). Les États votent un subside ou don gratuit, selon l'usage, mais également un impôt indirect destiné à remplacer précisément « toutes aides, tailles et subsides » : la gabelle du sel, dont le monopole avait déjà été défini dans ses grandes lignes par les lettres patentes du 27 décembre 1559.

La gabelle du sel fut introduite en Savoie par l'édit du 3 novembre 1560, à l'instar de ce qui se pratiquait déjà en Piémont (comme en France d'ailleurs) depuis le XIV^e siècle ; jusqu'alors en Savoie, de même qu'en Val d'Aoste, la distribution du sel était affermée à des entrepreneurs. Désormais, la fourniture de sel devenait un monopole d'État, chaque foyer avait obligation de ne s'approvisionner qu'aux greniers à sel ducaux, au tarif de 10 florins le sac (environ 115 litres), dont 4 florins pour la valeur marchande (déjà très élevée) et 6 pour l'impôt.
Aucune consommation minimale n'ayant été fixée, ce fut un échec. La fraude et la dissimulation réduisirent à néant les objectifs fiscaux.
Il apparut nécessaire de faire procéder à un recensement tête par tête de tous les « prenant sel », gens et bétail, afin d'assurer une consommation certaine en fixant (édit du 19 août 1561) la quantité minimale de sel que chaque individu devrait consommer : 93 onces, mesure de Turin, par trimestre ou « quartier », soit, par an et par personne, 11,4 kg environ, à payer 25 sous. Les pauvres étaient exempts de la taxe et les enfants de moins de 5 ans n'étaient pas considérés comme consommateurs.

Enfin, la gabelle du sel de 1561 ne prévoyait pas de consommation spécifique pour le bétail, pourtant recensé dans une partie des paroisses. Il semblerait que chaque chef de famille était censé répartir la quantité de sel attribuée à son foyer entre les personnes et les têtes de bétail.

Le dénombrement, effectué de paroisse à paroisse durant toute l'année 1561, constitue le premier recensement nominatif complet de la Savoie[1], et probablement aussi l'un des premiers d'Europe.

L'ensemble des documents originaux est conservé à Chambéry, les Archives de la Haute-Savoie ne disposant que d'une copie sur microfilm des communautés se trouvant actuellement dans ce département. Ces documents peuvent également être consultés sur CD Rom.

---

(1) À l'exception des territoires du nord (Chablais) alors occupés par les Bernois et les Valaisans jusqu'aux traités de Lausanne et de Thonon (1564 et 1569). Des états numériques de feux et des dénombrements dressés entre 1569 et 1576 permettent de combler en partie cette lacune.

Du point de vue de la conservation, il est à signaler certaines lacunes ; cependant la quasi-totalité des cahiers de recensement est parvenue jusqu'à nous. Ils font défaut pour une trentaine de communes de Savoie-propre, ainsi que pour quelques communes du Genevois (sept), du Faucigny (deux), et du Chablais (une).

Il revient au chanoine Claude-Antoine Ducis, archiviste de la Haute-Savoie de 1864 à 1892, le mérite d'avoir, le premier, attiré l'attention des chercheurs sur le dénombrement de 1561, après la découverte d'une copie du rôle de la ville d'Annecy conservée aux Archives municipales[1]. Ce n'est que soixante ans plus tard que R. Quenedey entreprenait l'exploitation de ce document[2], sans soupçonner d'ailleurs qu'il faisait partie d'un semble plus vaste. Après le retour des documents de Turin à Chambéry, les études se multiplièrent. Les initiateurs de ce mouvement furent l'abbé Marius Hudry[3], Pierre Duparc[4] et Marcel Baudot[5], qui dans les années soixante mirent en lumière l'importance de cette source. Depuis lors, le dénombrement de 1561 a donné matière à quelques maîtrises et à plusieurs articles ; il a également été utilisé comme source statistique pour des monographies d'histoire locale. Cependant, il n'a pas encore fait l'objet d'une exploitation à l'échelle de l'ancien duché de Savoie, qu'il s'agisse de l'aspect démographique ou de l'aspect socio-économique.

Le dénombrement de la gabelle du sel est assez fréquemment consulté par les généalogistes qui fréquentent les salles de lecture des Archives des deux départements savoyards ; ces travaux ont pu donner lieu à des dépouillements par paroisse, mais très peu sont déposés aux Archives départementales, ce qui est regrettable car la difficulté de lecture de ce recensement peut constituer une gêne pour la recherche.

Élaboration des rôles nominatifs de 1561

Le 17 janvier 1561, le duc Emmanuel-Philibert confie par lettres-patentes[6] à François de Lallée, seigneur de La Tornette, trésorier et receveur général des finances de Savoie, la mission de faire « *fidelle description au vray de tous nos subiectz et aultres demeurantz en nostre pays et terres de notre obeissance de della les montz, teste par teste, noms et surnoms et de famille en famille, en spécifiant touttefoys et descripvant séparément les*

---

(1) *Revue Savoisienne*, 1871, p. 101.
(2) *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux scientifiques*, 1932-1933, p. 167-186.
(3) M. HUDRY, "Un recensement de la population et du bétail en Tarentaise en 1561", *Bulletin philologique*, 1960, 1, p. 471-479.
(4) P. DUPARC, "L'évolution démographique de quelques paroisses de Savoie depuis la fin du XIII^e siècle", *Bulletin philologique*, 1962, p. 247-274.
(5) M.BAUDOT, "Aspects démographiques et sociaux de la Tarentaise en 1561", *Congrès des sociétés savantes de Savoie*, 1964, p. 51-58.
(6) Le texte de ces lettres-patentes se trouve retranscrit en tête de plusieurs cahiers. Le dénombrement est motivé par plusieurs considérations : éviter les fraudes, châtier les "mauvais rebelles", soulager les "bons et obéissants".

pauvres et misérables personnes et les petitz enfantz qui n'excederont l'age de cinq ans » et par la même occasion de faire « *description du nombre et qualité de bestail prenant sel, qui ordinairement a accoustumé d'estre tenuz, et alimenté par nostres subiectz* ».

Chaque paroisse est visitée et contrôlée par un commissaire, notaire de son état, qui lève lui-même les rôles ou en confie l'exécution à un délégué, châtelain, notaire, greffier, parfois curé ou vicaire.
La « description des personnes et bétail » ne s'opère d'ailleurs pas sans difficultés : les responsables se récusent, la population est réticente.
Le recensement est enregistré sur des cahiers, par paroisses, dans le cadre des 23 « greniers à sel » qui couvrent tout le duché, à l'exception des trois bailliages (Chablais, Ternier et Gaillard, Gex) alors occupés par les Bernois et les Valaisans.

Informations contenues dans le recensement

Pour chaque famille ou feu sont énumérées toutes les personnes qui y vivent[1] : nom et prénom du chef de famille[2] (pour les veuves, le nom du mari défunt est signalé), prénom de l'épouse (rarement son nom), prénoms des fils et filles et éventuellement de leurs enfants, noms et prénoms des gendres et brus, noms ou plus simplement prénoms des domestiques vivant avec la famille (serviteurs et chambrières). L'âge des personnes n'est pas indiqué.

Les professions non agricoles sont le plus souvent indiquées, en tout cas dans les villes et bourgs. On distingue les exempts : « pauvres et misérables » et enfants « moindres » de cinq ans, dont l'âge exact en mois et semaines est parfois précisé. Les absents sont également notés, qu'ils soient en service dans une localité proche, ou bien émigrés au loin.

Éventuellement sont mentionnés les enfants recueillis, orphelins « nourris pour l'amour de Dieu » et les « donnés », enfants nés hors mariage et généralement élevés dans la famille du père, quelle que soit sa condition. Les communautés religieuses sont dénombrées à part pour les centres urbains : c'est ainsi que les registres SA 1594/4 et 1950 contiennent les états nominatifs des abbayes et prieurés d'Annecy et de sa région.

Le bétail « prenant sel » est lui aussi dénombré : bovins, ovins, caprins, chevaux et autres équidés. Ce second volet du recensement, extrêmement précieux pour la connaissance des sociétés rurales de l'avant-pays et des vallées montagnardes, manque malheureusement pour le Faucigny.

(1) Dans quelques paroisses, seuls les chefs de familles sont nommés.
(2) Sa filiation est parfois indiquée.

Il est important de préciser que toutes les données citées ci-dessus peuvent ne pas figurer dans certains cahiers : négligence du recenseur, ou réticence de la population ont pu se combiner, nous privant ainsi de certains renseignements. À l'inverse, les syndics de la communauté font parfois inscrire des remarques concernant les conditions économiques.

D'autres documents ont été dressés à l'occasion du recensement de 1561 : les rôles de défaillants, dressés par les contrôleurs des greniers[1], énumèrent les récalcitrants à la gabelle et les retardataires, qui sont poursuivis et taxés au double. À ces rôles sont parfois jointes des attestations de curés pour décès, pauvreté ou absence.

Les états de « quartiers » (1561-1564) ont été établis pour procéder à la distribution du sel, par trimestre. Ces documents permettent, dans une certaine mesure, de suppléer à l'absence de dénombrement pour les localités qui en sont dépourvues.

Enfin, il existe des états récapitulatifs : très peu nombreux, ils sont peu explicites et apparemment peu sûrs. Les vérifications prennent souvent les calculs en défaut ; il est nécessaire de les contrôler soigneusement.

Critique de la source

Comme toute source d'origine fiscale, le recensement de la gabelle du sel n'échappe pas à une certaine inexactitude due à la réticence des contribuables. Cette marge d'erreur paraît porter sur trois points : les enfants « moindres », les « pauvres et misérables », et le bétail.

- Les enfants « moindres » : on relève de temps à autre un nombre d'enfants de moins de cinq ans qui paraît improbable, à moins qu'il ne s'agisse de jumeaux ou de triplés.
- Les critères de pauvreté sont assez difficiles à cerner : officiellement, peuvent être considérées comme « pauvres et misérables » ou comme « pauvres et honteux »[2], les personnes qui n'ont ni bien ni bétail, ni 250 florins en capital, ni même un métier qui les dispenserait de mendier. Pour quelques greniers à sel, des rôles particuliers ont été dressés en 1562[3], exposant les motifs d'exemption : charges de famille, veuvage, infirmités. Nous reviendrons sur cet aspect social du recensement, mais il est plausible qu'un pourcentage d'abus et de fraude doive être pris en compte.
- Les déclarations portant sur les têtes de bétail sont également sujettes à caution : la taille du troupeau est l'élément le plus significatif de la richesse en pays de montagne, et donc le plus sujet à une fausse déclaration.

---

(1) Quelques uns seulement ont été conservés.
(2) Il s'agit peut-être dans ce cas, de personnes dont la situation matérielle offre un contraste frappant avec leur position sociale.
(3) Tel est le cas d'Annecy (SA 1954).

En dépit de ces critiques, et lorsque des recoupements ont pu être faits avec d'autres sources, la valeur de ce dénombrement demeure et la richesse de son contenu autorisent une exploitation très large.

Exploitation du recensement

On peut distinguer, à partir des travaux déjà menés, trois grands domaines de recherche : l'aspect démographie, l'aspect socio-économique, et l'aspect onomastique et généalogique.

L'existence d'un recensement spécifique des « pauvres et misérables » nous conduit à nous interroger sur la notion de pauvreté et le paupérisme au XVI[e] siècle. La pauvreté apparaît alors répandue dans tous les milieux : nobles et hommes de loi ne sont pas épargnés.
On s'aperçoit également que de fortes disparités existent d'une paroisse à l'autre. Une étude approfondie permettrait d'expliquer ces différences, parfois considérables, même en faisant la part de l'abus et de la fraude. Il semble en fait que les critères de pauvreté, et donc d'exemption, aient parfois été déterminés en fonction des circonstances locales (par exemple, ne pas posséder de têtes de bovins), et en fonction du mode de possession et d'exploitation de la terre. Même s'il possède quelques têtes de petit bétail, le « pauvre » tel que l'entend le dénombrement est celui qui ne possède pratiquement pas de terres, qui vit du travail de ses bras, et qu'une disette, une cherté, une maladie ou une infirmité font basculer dans l'indigence totale.
L'examen plus attentif des feux pauvres révèlerait sans doute de nombreuses remarques socio-économiques.

Extrêmement détaillé, le recensement du bétail constitue une source de premier ordre pour l'histoire de l'élevage. L'ensemble du cheptel est énuméré, en distinguant l'espèce, le sexe et l'âge. Capins, ovins et bovins figurent dans tous les recensements de paroisses, à l'exception du Faucigny, tandis que les équidés ne le sont pas de manière systématique. Quant aux porcs, ils n'apparaissent jamais, absence d'autant plus curieuse que la chair du porc demande beaucoup de sel pour son apprêt.
Les bovins représentent le bétail noble.
L'étude de la composition des troupeaux, et de la répartition des têtes de bétail entre les différents foyers rend compte de la hiérarchie qui prédomine chez les éleveurs.
Une distance presque infranchissable sépare le propriétaire du plus gros troupeau (34 vaches et 16 génisses) du paysan qui soigne une ou deux vaches et leurs veaux, encore fortuné pourtant au regard du pauvre qui n'a que quelques chèvres pour tout cheptel.

Le recensement de 1561 offre ainsi une vision très nette des différentes composantes du monde paysan, et des modes d'exploitation (culture-élevage). Là encore, une étude à l'échelle de la Savoie reste à écrire, en dépit de l'absence des données relatives au bétail pour le Faucigny, région pastorale et montagneuse.

Études onomastiques

La toponymie et surtout l'anthroponymie trouvent dans la gabelle du sel un vaste champ d'application. La comparaison des fichiers à dresser pour le recensement de 1561 et pour le cadastre sarde de 1738 permettrait de dessiner l'évolution du terroir (apparition/disparition de noms de lieux dits et hameaux) et d'esquisser les mouvements de population. Quant au généalogiste, il pourra poursuivre la recherche de ses ancêtres au delà de la limite des premiers registres paroissiaux.
Enfin, l'étude des prénoms n'est pas dénuée d'intérêt.
Le dénombrement de 1561 constitue une source exceptionnelle du fait de la richesse de ses informations et de sa portée géographique. Elle n'a encore été que très partiellement exploitée. Seul le recours à l'informatique en permettra une utilisation optimale, en constituant une base de données extrêmement précieuse pour la connaissance du duché de Savoie en cette fin du « beau seizième siècle ».

4. Les rôles de gabelle du XVIII^e siècle

Comme l'affermage de la gabelle du sel fonctionnait mal, et qu'une contrebande endémique sévissait, le roi rétablit de fait la régie directe par son édit du 14 janvier 1720, loi fiscale de grande ampleur complétée par le manifeste de la Chambre des comptes du 7 juin 1721, définissant de nouvelles règles pour le recensement des contribuables. Mais ce sont surtout, pour ce qui concerne la Savoie, deux ordonnances de l'intendant général en date du 19 novembre 1749 (après l'évacuation du duché par les Espagnols), puis, plus précisément encore, en date du 24 octobre 1757, qui furent à l'origine de la belle série de « consignes » aujourd'hui conservées dans les dépôts d'archives savoyards. On peut dire qu'à partir de la moitié du XVIII^e siècle, la régie du sel est fondée, en Savoie, sur l'établissement de listes nominatives d'habitants, dressées chaque année en novembre par les secrétaires des communautés (généralement des notaires) allant de maison en maison, documents qui sont autant de recensements réguliers et précis, et qui se perfectionneront d'ailleurs constamment jusqu'à la Révolution. Toutes les personnes de chaque famille sont nommées, avec distinction des mineurs de 5 ans, qui sont exempts ; les professions des chefs de famille sont indiquées, et recensés spécialement les commerçants gros utilisateurs de sel (aubergistes, boulangers, bouchers, charcutiers). Cependant, et c'est une grave lacune par rapport aux états de capitation de

la même époque (particulièrement au recensement de 1734, cf. ci-après, aucune mention n'est faite du nom et du nombre des absents temporaires ou définitifs : seule est recensée la population de fait. Les bestiaux sont également dénombrés, non seulement le bétail consommant du sel mais aussi les cochons et autres « bêtes à saler ».

Ces listes nominatives, ainsi que les « cottets » (*quinternetti*) qui en sont l'accompagnement obligé (simples listes de chefs de famille, à l'usage des « regratiers » désignés par les habitants et commis à la distribution du sel quatre fois dans l'année)[1], sont conservées aux Archives de la Savoie (essentiellement dans les séries C, E supplément et J) et beaucoup moins aux Archives de la Haute-Savoie (série C), ainsi que dans un petit nombre d'archives communales, surtout en montagne. Leur inventaire systématique serait à faire, car il s'agit de « précieux monuments statistiques » (Pérouse), même si on peut s'interroger sur leur valeur en matière de démographie historique. Ces documents, sans équivalent dans la France voisine à la même époque (qui ne connaissait au mieux, en matière fiscale, que des états numériques), sont parfois constitués en séries continues sur une trentaine d'années – la durée d'une génération – et offrent donc un matériel statistique remarquable.

Pour la Tarentaise et la Maurienne en particulier, il existe des relevés nominatifs et numériques depuis 1740, et surtout de 1756 à 1790[2]. La Savoie propre semble moins bien pourvue (on conserve cependant des états pour Chambéry en 1742, 1756, 1776, 1787, 1789). En ce qui concerne le Chablais, les documents ont, apparemment, disparu en totalité. Mais on conserve en 43 J 1277-1286, les consignes de Thonon entre 1760 et 1789. Pour le Genevois (arrondissement actuel d'Annecy), il existe un registre[3] regroupant les consignes du sel de soixante communautés en 1778 (dont Annecy) et des récapitulations en 1755, 1767 et 1772-1773 (ces dernières concernent aussi partiellement le Beaufortain et le canton de Genève) ; la ville d'Annecy conserve de son côté une série de consignes locales de 1757 à 1789, avec quelques lacunes[4]. Aux Archives communales de Rumilly, se trouvent les consignes des années 1764-1766, 1781-1786 et 1789-1790.

Pour le Faucigny, on compte quelques états communaux entre 1721 et 1735[5] et en 1778, et des récapitulations en 1766, de 1771 à 1776 (Archives départementales de la Haute-Savoie, série C) et en 1789 (id., SA 93). De

---

(1) Ces cottets ont généralement disparu, car l'édit du 14 janvier 1720 ne prévoyait leur conservation que pendant trois ans (1 an à la disposition du "gabellier", 2 aux archives de la commune).
(2) Pour la Tarentaise : C 1014-1044. Pour la Maurienne C 803-806. Etat récapitulatif de tous les dénombrements du duché en 1757 : C 433 ; en 1759 : C 434 ; en 1776 : C 435.
(3) ADHS, V C 107.
(4) Lacunes : 1776, 1777 et 1784.
(5) IV C 409.

précieuses récapitulations pour l'ensemble du duché de 1756 à 1780 (avec notamment des chiffres par paroisses pour 1756, 1757, 1758 et 1776) sont également conservées aux Archives de la Savoie. L'historien Grillet (Dictionnaire historique... du Mont-Blanc et du Léman, 1807) et le préfet Verneilh (Statistique générale de la France.... Mont-Blanc, même date) citent aussi des états récapitulatifs par provinces pour 1789 et 1790, d'après les rôles de la gabelle, documents alors conservés à l'Intendance générale de Chambéry, et en grande partie disparus aujourd'hui.

5. Les documents pour la taille (XVI^e^-XVIII^e^ siècle)

La taille ducale, introduite en Savoie en 1564, perfectionnée vingt ans plus tard (1584), et définitivement assise, sur une base communale et foncière, par l'édit du 1^er^ mai 1600, n'a pas donné lieu à des recensements (à la différence de la gabelle ou de la capitation), mais seulement à des rôles de contribuables, qui peuvent, dans une certaine mesure, tenir lieu d'états de population, et qui sont les suivants :

a) Les « cottets de tailles »

Établis par paroisses, ils donnent les noms des cotisés, c'est-à-dire des chefs de famille soumis à l'impôt, et ils seront d'ailleurs utilisés à ce titre pour confectionner les premières « consignes des mâles » (ci-après, p. 264). Ces documents, ou ce qu'il en reste (car beaucoup ont disparu) sont très dispersés : on en trouve aux Archives de la Savoie (séries C, 2 E, Archives communales déposées), de la Haute-Savoie (séries C, E et E supplément, J), et aussi dans les archives communales.

b) Les tabelles des propriétaires dans le cadastre sarde

Il s'agit de la liste des propriétaires, dans l'ordre alphabétique, et non de la totalité des habitants. Attention aux homonymes, et aux personnes indiquées à plusieurs reprises, dans les cas de propriété indivise.

c) Les « tailles et contributions » bernoises de la Savoie du Nord (1550)

La partie septentrionale de la Savoie (du Vuache et du Mont-Sion à l'ouest jusqu'à la Dranse à l'est), administrée par la République de Berne de 1536 à 1564, bénéficia, si l'on peut dire, d'un recensement fiscal effectué en 1550 par les occupants (en application d'une ordonnance du 12 décembre 1549) : il s'agit des « livres de tailles et contributions », aujourd'hui conservés aux Archives cantonales vaudoises à Lausanne, dans le fonds dit de l'« Inventaire Blanc » (7 registres cotés Bs 51 à Bs 7). Pour établir ces impositions extraordinaires (1 % du capital, outre un affouage de 6 sous), destinées à « débriquer le païs et payer les dettes contractées par Charles duc de Savoie », fut alors dressée une estimation générale, sous

forme d'états des biens meubles et immeubles et des dettes des sujets du bailliage de Thonon et des mandements de Ternier et de Gaillard (et également de la baronnie de Gex). Ces états, qui ne donnent que les noms et prénoms des chefs de famille, individuels ou indivis, sans l'indication du nombre des personnes vivant avec eux, peuvent être utilement comparés aux dénombrements pour les dons gratuits des « Trois bailliages », dressés dix-huit ans plus tard, après le départ des Bernois (cf. ci-dessus).

6) Les dénombrements et les rôles pour la capitation (XVII^e^-XVIII^e^ siècles)

La Savoie a connu trois types de capitation : une capitation proprement savoyarde et deux capitations importées par les occupants français (1690-1696 puis 1700-1713) et espagnols (1734-1749).

a) <u>La capitation française</u>

Elle a donné lieu à la confection de livres de cotisés, dont très peu paraissent avoir été conservés (dans les archives communales).

b) <u>La capitation savoyarde</u>

Dans l'intervalle des deux occupations françaises, le duc de Savoie institue à son tour, pour préparer la guerre de Succession d'Espagne, une capitation portant sur trois classes de contribuables : noblesse, membres du Sénat et de la Chambre des comptes, reste de la population, les ecclésiastiques et les mendiants étant de toute manière exemptés (Édit du 8 décembre 1701). Elle est levée une première fois en 1702 ; il reste de cette époque, aux Archives de la Savoie, des rôles de nobles et d'officiers de justice, par paroisses, pour tout le duché, avec des détails sur leur famille. Elle est reprise ensuite de 1713 à 1715, années pour lesquelles sont également conservés des rôles, tant en Savoie (notamment pour Chambéry) qu'en Haute-Savoie (pour le Faucigny seulement, semble-t-il).

Mais c'est surtout par l'édit du 9 août 1734 que la capitation, destinée cette fois à préparer la guerre de Succession de Pologne, sera véritablement organisée. Elle est particulièrement intéressante pour la démographie car sa mise en œuvre est précédée d'une « consigne générale » des habitants et des bestiaux, ordonnée par l'édit du 10 mai 1734, et qui, par ses modalités (listes nominatives établies à jour fixe dans chaque localité, définition implicite de la population de droit et de fait par l'indication des absents, multiplicité des données d'identité, etc.) constitue pour l'époque une innovation remarquable. Ce recensement nominatif détaillé et assorti de garanties particulières est sans doute, dans l'histoire des recensements de population, ce qu'est le cadastre sarde, son contemporain, pour les grands parcellaires européens. La France n'aboutira à une qualité démographique semblable qu'un siècle plus tard.

L'ennui est que ce dénombrement si remarquable n'a laissé que peu de traces dans les archives savoyardes, ce qui n'a rien de surprenant d'ailleurs car l'édit de mai 1734 ne prévoyait pas le dépôt des listes au siège des intendances. On ne connaît guère, pour la Haute-Savoie, que quelques cottets de capitation (et non les dénombrements eux-mêmes, hormis de rares états nominatifs de nobles) pour le Genevois et surtout pour le Faucigny ; dans son *Dictionnaire... du Mont-Blanc et du Léman* (1807), J.-L. Grillet laisse entendre que l'intendant du Genevois De Passier aurait pu détenir les volumes de ce recensement, aujourd'hui disparus. Il est probable que bien des communes, en montagne surtout, conservent encore leurs listes nominatives de 1734, comme F. Tracq et L. Gros en ont témoigné pour la Maurienne, et J.-B. Challamel pour Annecy. On les trouve également pour Sallanches (ADHS, E dépôt), et aux Archives communales de Rumilly. Mais c'est peut-être à Turin qu'il faudrait chercher le second exemplaire de ce recensement, dont l'exploitation, à conduire en parallèle avec le cadastre de 1738, serait si utile pour l'étude « en coupe » de la population savoisienne au premier tiers du XVIII[e] s.

c) <u>La capitation espagnole de 1743-1749</u>

Peu après leur entrée en Savoie, les Espagnols imposent un tribut de guerre exorbitant de 136.000 livres par mois, non comprises des redevances en nature (bois, paille et huile). Par une ordonnance des 7-8 août 1743 le brigadier-général Joseph-d'Aviles (de Avila) fait prescrire, par la « Délégation générale » qui administre le duché, le recensement de tous les habitants par âge, sexe, profession, en mentionnant les absents et le lieu où ils se trouvent, et la « patrie » des étrangers. L'état et la condition des contribuables sont clairement définis car ils sont répartis en quatre classes : paysans et salariés (ouvriers, domestiques), artisans et commerçants, bourgeois, nobles, taxés entre 9 sous et 1,5 livre par mois ; les enfants au-dessous de 7 ans, les prêtres, les passagers et les voyageurs, les personnes au service d'Espagne, et enfin les « véritablement pauvres » sont exempts.

Les états communaux de recensement, dressés en 1743, et qu'il ne faut pas confondre avec les cottets de capitation (établis jusqu'à 1749) sont aujourd'hui conservés aux Archives de la Savoie dans la série C (renvoyer au tableau fait par les deux services d'Archives pour le centre généalogique). Dans la série IV C des Archives départementales de la Haute-Savoie, on trouve les documents concernant le Faucigny[1]. Le Genevois est très lacunaire cependant aux Archives communales de Rumilly est conservé un dénombrement de 1745.

---

(1) IV C 45-50, microfilms 2 Mi 46-49.

Les états concernant le Chablais se trouvent dans la série C des Archives départementales de la Savoie, mais on trouve les rôles d'Anthy et de Margencel aux Archives de la Haute-Savoie[1].

7. Les recensements militaires (consignes des mâles)

Ils correspondent à une autre forme de contribution, l'impôt du sang. Le souverain a besoin de compter ses ressources en hommes capables de porter les armes et susceptibles de composer les milices ou les régiments provinciaux.

a) <u>La consigne des mâles de 1635</u>

Il n'en reste malheureusement que des épaves (aux Archives départementales de la Savoie, SA 1595-1598) ; seuls sont représentés les mandements d'Annecy, Duingt et Châteauvieux, Faverges, Thônes et Ugine.

b) <u>La consigne des mâles de 1698</u>

Elle a laissé encore moins de traces que la précédente. Le XVIIe siècle savoyard est vraiment pauvre en archives statistiques.

c) <u>La consigne des mâles de 1713 (et années suivantes)</u>

C'est la plus importante de toutes. Elle résulte d'une ordonnance de Victor-Amédée II, roi de Sicile, en date du 24 septembre 1713, prescrivant le recensement des mâles de ses États pour la formation des régiments provinciaux, ordonnance assortie d'instructions très précises. Ce recensement est intéressant, car, bien que ne s'adressant évidemment qu'à une moitié de la population, il préfigure très nettement dans ses dispositions essentielles, le recensement général de 1734, dont il a été déjà parlé. Curieusement, pour la Savoie tout au moins, le recensement, qui devait se faire tous les six ans au mois de décembre, ne paraît pas avoir été effectué immédiatement : en tout cas les Archives n'en conservent aucun élément avant 1726 pour la Haute-Savoie, et même pas avant 1755 pour la Savoie. Ces documents, très détaillés (identité, âge, titre ou profession, avec mention des absents périodiques ou définitifs et des étrangers, donc particulièrement utiles pour l'étude de l'émigration et de l'immigration), qui répartissent les hommes quérables en quatre classes d'âge (0-12 ans, 13-18 ans, 19-40 ans, plus de 40 ans), les prêtres et les domestiques étant consignés à part, ne subsistent que pour le Genevois (1726 et 1732-1733, commune de A à C seulement)[2], le Faucigny (1726)[3] et la Tarentaise (1755-1766).

---

(1) III C 3-4.
(2) ADHS, V C 14, microfilm 2 Mi 210.
(3) ADHS, IV C 77-78, microfilms 2 Mi 211-212.

8. Les visites pastorales

On trouve parfois des états numériques de feux dans certaines visites pastorales. Leur raison d'être est à la fois pastorale (en particulier pour évaluer les effectifs à catéchiser) et fiscale (pour la perception des revenus du temporel). Les chiffres de population qui sont fournis ne peuvent généralement prétendre qu'à donner des ordres de grandeur numériques.

Les documents (conservés aux Archives départementales de la Haute-Savoie et au Archives d'État de Genève) remontent à 1411. Le nombre de feux est toujours noté jusqu'en 1635 (les visites les plus complètes sont 1481-1482, 1516-1518 et 1606-1610). De 1635 à 1761, pas d'indications.

Mais dans les visites de Mgr Biord (1764-1782) sont mentionnés pour chaque paroisse, les nombres de feux, d'« âmes » et de communiants.

9. Une enquête particulière : les « Informaciones numeri focorum » de 1515

Cette enquête, établie par Eynard Oddinet, receveur de la Chambre des comptes de Savoie, de mars à mai 1515, est tout entière contenue en un registre unique des Archives de la Savoie (SA 1863), lequel a, jusqu'à présent, échappé à la sagacité des chercheurs, et dont l'exégèse et l'exploitation restent à faire. Elle paraît être une mise à jour d'un ou de plusieurs recensements antérieurs qui ont apparemment disparu (à l'exception peut-être des « états de feux » très sommaires de 1418-1461 (ci-dessus, p. 250), ou sont conservés à Turin. Elle est en relation soit avec l'établissement d'un subside (*ibid.*), soit avec l'attribution, en 1514, par le duc de Savoie Charles III à son frère Philippe, de l'apanage de Genevois et des baronnies de Faucigny et de Beaufort. Le registre considéré est un dénombrement nominatif des feux allumants (c'est-à-dire des chefs de famille présents), considérés par paroisses et mandements, pour le Genevois et le Faucigny (sans toutefois le Beaufortain), l'actuel bas Chablais savoyard, le mandement de Gaillard, les bailliages de Ternier et de Gex (avec l'actuel canton de Genève), Chillon au pays de Vaud et quelques paroisses du Vieux-Chablais sur la rive gauche du Rhône (Vouvry, Troistorrents, Val d'Illiez, etc.). Il manque malheureusement, pour une raison inexpliquée, un certain nombre de localités, particulièrement dans le mandement d'Annecy (dont la ville), ainsi que les paroisses sous tutelle ecclésiastique (Chamonix, Aulps, etc.). Mention est faite éventuellement des nouveaux venus (*additi*) et de ceux qui ont déshabité (feux éteints), avec distinction des nobles, des bourgeois et des pauvres et misérables (« *satis pauperes* », « *pauperrimi* » et « *mendicantes* »). Il n'y a pas de récapitulations numériques. La comparaison de ce document, intéressant pour la démographie et l'onomastique, avec le dénombrement des feux de la visite pastorale de 1516-1518 offrirait un particulier intérêt. Il est à noter qu'un autre dénombrement des feux aurait été prescrit en 1525-1526 par le comte de Genevois, et qui est seulement connu pour Beaufort (A.D. Savoie, SA 21).

10. Les premiers essais de statistique générale (2e moitié du XVIIIe siècle)

Comme en France, le pouvoir central donne des instructions aux Intendants provinciaux pour établir des statistiques (en partie conservées dans les séries C des Archives départementales, et qui devraient exister aux Archives d'État de Turin). En 1776, la Savoie compte 346.386 habitants. En 1561, elle avait plus de 400.000 habitants.
Malheureusement, le Chablais n'a pas eu beaucoup de documents conservés. Citons également les documents démographiques de la période révolutionnaire, notamment le recensement nominatif détaillé (noms et prénoms, âges, professions, absents) des habitants et des « citoyens actifs » effectué dans l'hiver 1793-1794 en application du décret du 11 août 1793 relatif aux états de population à établir pour servir de base à la formation du Corps législatif : les éléments de ce recensement, qui préfigure les statistiques de l'époque consulaire et impériale (en particulier le premier recensement « quinquennal » français effectué en 1801) sont conservés :

a) aux Archives de la Savoie, L 463-467 (états récapitulatifs pour l'ensemble du département du Mont-Blanc et états particuliers pour les districts d'Annecy, Chambéry, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne) ;

b) aux Archives de la Haute-Savoie, 4 L 31-34 (états nominatifs communaux du district de Cluses, avec lacunes, et récapitulations numériques pour ce même district) + dans quelques fonds d'archives communales ;

c) aux Archives nationales à Paris, F 20/359 (récapitulations numériques pour le département du Mont-Blanc)

<u>L'utilisation des documents</u>

- histoire générale et locale
- études proprement démographiques : la notion de feu, la composition des familles, etc.
- recherches généalogiques
- études d'onomastique (anthroponymie, renouvellement de la population, endogamie). On pourrait partir des comptes de subsides pour localiser les foyers primitifs d'anthroponymie.

II - Les recensements à partir de 1801

Après une période de tâtonnements (en gros jusqu'en 1838), la méthodologie des recensements s'améliore. On entre véritablement dans l'ère statistique. À partir de 1860, les documents perdent évidemment leur originalité par rapport à la France.

1. Les recensements de population avant 1860

Dans un premier temps, jusqu'en 1828, les recensements sont faits par les curés, qui transmettent les informations aux intendants. Ensuite, ils sont réalisés par des commissions ou des organismes spécialisés, les Juntes.

Joseph Despine (1792-1859), haut fonctionnaire du gouvernement sarde, faisait partie des commissions d'études et des juntes de statistiques (cf. 11 J 1340-1343 et 11 J 1401-1403).

À noter qu'entre 1801 et 1815, des dénombrements de population eurent parfois lieu au niveau local seulement, surtout pour les villes : par exemple Thonon (1803, 1805, 1809, 1813, 1814). Mais il faut bien vérifier qu'il s'agit du comptage de <u>toute</u> la population.

a) <u>Recensement de 1801</u>

Il semblerait qu'on ait surtout réactualisé les chiffres des enquêtes précédentes (loi du 28 pluviôse an VIII, considéré comme le premier recensement national).
L'ancien duché compte alors officiellement 422.306 habitants. Il faut y ajouter 22.000 habitants pour le pays de Gex, et 31.000 habitants pour l'ancienne République de Genève, soit près de 475.000 habitants pour les deux départements du Léman et du Mont-Blanc. Ce recensement se trouve aux Archives Nationales sous la cote F^{20} 397-399 pour la France entière.

b) <u>Recensement de 1806</u>

On le connaît seulement par l'annuaire statistique et les résultats utilisés par Vernеilh (*Statistique historique - département du Mont-Blanc*, 1807). On compte alors 451.992 habitants pour l'ancien duché ou 510.000 habitants pour les deux départements du Léman et du Mont-Blanc.

c) <u>Enquêtes de 1819 et de 1822</u>

On conserve des tableaux synoptiques par communes sur la population, les paroisses, les superficies territoriales, l'agriculture, le commerce, l'industrie (série 4 FS). Dans les archives communales il devrait y avoir les listes nominatives, mais apparemment très peu ont été conservés (pour 1819 : E dépôt Alex, Quintal, Viuz-la-Chiésaz, Marcellaz-Albanais). Ce n'était sans doute pas considéré comme un document à conservation définitive.
Il y avait en Savoie 499.368 habitants de droit en 1822 (environ 467.000 en données corrigées).

d) <u>Autres recensements</u>

Un recensement eut lieu en 1828, dont on ne conserve que des tableaux récapitulatifs numériques.

En 1832, l'Intendant du Genevois fit procéder à un recensement nominatif, dont on conserve les registres en 4 FS 436-444. On y trouve mention des professions, de l'illettrisme, et des infirmités. L'instruction date du 20 décembre 1831, et les syndics doivent envoyer les données avant le 1er mars 1832. L'opération va donc s'étaler sur deux mois environ. On ignore s'il s'agit d'une initiative de l'intendant, ou si l'opération eut lieu dans les autres intendances. On conserve d'ailleurs un recensement de 1826 pour cette même province (4 FS 25-28).
Les archives communales de Thonon conservent des recensements pour 1822, 1826 et 1832.

e) Le recensement de 1837

C'est le premier grand recensement de la période sarde. Il a été mis en place par l'Instruction du 1er juillet 1837. Cette réalisation est à rapprocher de la promulgation du nouveau Code Civil, et des lettres patentes royales du 20 juin 1837 qui ont prescrit l'uniformisation des registres d'état civil tenus dans les paroisses par les curés.

En plus du recensement général de la population, image figée, le gouvernement se préoccupe de connaître le mouvement de cette population, pour en tirer des renseignements relatifs à la prospérité, au développement ou à la décadence des habitants. « C'est à la statistique à fournir à l'économie civile les moyens de déterminer si cette condition heureuse ou malheureuse des peuples dépend des circonstances insurmontables aux efforts humains, ou bien si elle dépend des habitudes, du genre d'industries, ou des lois qui tiennent à la production et à la distribution des choses destinées à la conservation de la vie ». Pour connaître le mouvement de la population, la Commission supérieure de statistique décide de faire dépouiller les registres d'état civil sur une décennie, de 1828 à 1837 (cf. 4 FS 75-79 pour le Chablais, 4 FS 429-434 pour le Genevois). Les Juntes provinciales de statistique sont chargées de distribuer et de recueillir les tableaux de données. Les secrétaires des communautés dressaient les listes nominatives, mais les curés apportaient leur concours.
Les résultats récapitulatifs furent publiés en 1839 : la population totale était de 533.817 habitants de droit (500.000 habitants de fait ?)[1].
Cependant existait toujours le problème de la différence entre population de droit et population de fait (surtout à cause de l'émigration). Il ne faut pas oublier des personnes, ni les compter deux fois. Une des solutions est de faire procéder au recensement dans un laps de temps le plus court possible (un jour serait l'idéal).

---

(1) En France, c'est pour le recensement de 1846 qu'on mit au point le système définitif de compter "à part" la population temporaire, délimitée avec précision. Mais il n'était pas encore question d'effectuer le recensement de toute la France à date fixe, ce qui ne fut réalisé qu'en 1881.

Mais cela ne fut pas encore le cas pour ce recensement : dans l'Instruction du 1er juillet 1837, il est précisé que « les Juntes fixeront un terme dans lequel toutes les opérations du recensement devront être terminées ; pour les provinces dont les habitants font des émigrations périodiques, il faudra choisir l'époque de l'année à laquelle les émigrants ont coutume d'être rentrés dans leurs foyers : dans tous les cas les Juntes choisiront l'époque qui paraîtra la plus convenable d'après les circonstances de chaque localité ». Devant cet étalement dans le temps, les historiens en déduisent que les chiffres sont sujets à caution.

Les tableaux numériques sont conservés dans la série 4 FS (4 FS 81 pour le Chablais ; 4 FS 251 pour le Faucigny ; 4 FS 445-449 pour le Genevois, encore une fois le mieux loti, puisque nous disposons aussi des listes nominatives pour cette province). Les listes nominatives devraient en principe avoir été conservées dans les archives communales. Outre les vicissitudes du temps, il faut aussi considérer que c'était un document d'abord administratif, dont l'intérêt historique n'apparaissait pas à l'époque. D'où l'absence de conservation. Néanmoins, on retrouve ces listes nominatives dans quelques fonds d'archives communales déposées ou conservées en mairie : Burdignin, Ballaison, Machilly, Massongy, Orcier, Bons-en-Chablais, Thonon, Rumilly, Annecy…

f) Le recensement de 1848

Promulgué par les instructions du 15 mars 1848, qui précisaient que les recensements auraient lieu tous les 10 ans. Les renseignements figurant dans les états nominatifs sont : (regroupés par maisons et familles), noms et prénoms, âge, état (célibataire, marié, veuf/veuve), lieu de naissance (c'est la première fois que ce renseignement figure), religion, profession, degré d'instruction (ne sachant ni lire ni écrire / sachant lire / sachant lire et écrire) et toute une partie sur l'émigration périodique : émigrant présent/absent, lieu de l'émigration, époque du départ et du retour, et enfin une colonne « observations ».

On conserve les listes nominatives pour le Genevois (sauf les communes du Grand Bornand et de Saint-Marcel) en 4 FS 450-458.
Dans les archives communales, les tableaux nominatifs sont parfois conservés : Dingy-Saint-Clair, Burdignin, Les Allinges, Alex, Lugrin, Mûres, Villards-sur-Thônes, Viuz-la-Chiésaz, Ballaison, Boussy, Chessenaz, Massongy, Orcier (en E dépôt). En mairie : Brenthonne, Bons-en-Chablais, Cruseilles, Lathuile, Taninges, Cluses, Thonon… (seulement les archives communales classées). Apparemment il n'a pas été conservé pour Annecy.
Il y a alors, selon les chiffres officiels, 582.294 habitants de droit (547.000 habitants de fait ?).

g) Le recensement de 1858 sur la population de fait au 31 décembre 1857

Comme le dit la loi du 4 juillet 1857, « le dénombrement a été ordonné sur les bases de la contemporanéité et de la population de fait ».

C'est la première fois qu'on essaie de faire une opération d'ensemble sur un laps de temps très court. L'organisation est très poussée : il y a des bulletins de ménage, distribués par agents. On inscrit les personnes présentes dans la nuit du 31 décembre 1857 au 1er janvier 1858. « Les individus qui par hasard se seront trouvés dans plusieurs maisons pendant la nuit, seront inscrits dans le lieu où ils se trouvaient à minuit ; et si à cette heure ils étaient en route, ils seront marqués dans le lieu où ils parvinrent après minuit, et non pas là d'où ils sont partis avant la dite heure ! » Quelle recherche de précision !

L'instruction donne des précisions sur la population « flottante » :

- enfants en nourrice, étudiants, militaires en garnison, détenus, personnes en hospice (commenter le bulletin de ménage).

Il faut indiquer la religion de tout individu non catholique.
Les bulletins seront remplis par les chefs de famille eux-mêmes (c'est une première) et à défaut par le secrétaire ou autre employé de la commune.
Les bulletins seront conservés dans les archives communales (on les retrouve assez fréquemment). Une fois dépouillés, les informations contenues dans les bulletins sont mises en tableaux ; et dans chaque intendance et sous la direction de la junte provinciale de statistique, sera établi un bureau temporaire qui procédera au dépouillement général pour la province.

On peut dire que ce recensement est véritablement le premier à être établi sur des bases fiables.
On trouve sous les cotes 4 FS 459-460 les tableaux récapitulatifs pour Chablais, Faucigny, Genevois, et les bulletins de dépouillement.
Au total, la Savoie compte 542.258 habitants de fait.

2. Les recensements de population de 1861 à 1936

En France, depuis 1836, les recensements étaient quinquennaux. Le premier recensement français des territoires nouvellement rattachés se déroula du 1er au 31 mai 1861, et dénombra 537.620 Savoyards et Haut-Savoyards
Le recensement est dressé en deux exemplaires. Les tableaux nominatifs sont conservés en série 6 M aux Archives départementales, et dans les archives communales d'une façon assez générale. Attention, les listes communales nominatives de la série 6 M ne sont conservées de 1861 à 1936 que pour l'arrondissement d'Annecy. Pour les autres arrondissements, les listes ne sont conservées qu'à partir de 1886, à cause d'une circulaire de 1887 qui prescrivait l'élimination des listes de plus de six ans. Malheureusement, les recensements de 1901 et 1906 manquent aussi pour certaines communes. D'où l'importance de la conservation des listes nominatives dans les Archives communales. Voir à ce sujet l'article de Michel Duchein dans *La Gazette des Archives*, n° 33 de 1961.

Dès lors, les recensements se succèdent, sauf lors des conflits : celui de 1871 fut reporté en 1872, celui de 1916 n'eut pas lieu ni celui de 1941. Durant cette période, les conceptions des recensements ont changé, surtout dans les techniques de récolte de l'information (bulletin de ménage jusqu'en 1866, bulletin individuel de 1872 à 1936). Parallèlement à la mise au point de ces questionnaires, les méthodes de recueil de l'information se perfectionnent, s'homogénéisent et se rationalisent.
Le problème est qu'on ne peut pas avoir de vision d'ensemble sur les quinze recensements de cette période sur certains sujets : le concept de nationalité par exemple, ou encore les nomenclatures de professions.

En particulier la notion d'activité : différence entre les deux recensements de 1891 et de 1896 : on constate 14 % de plus de population active en France ! Cet écart considérable s'expliquerait par une plus grande précision en 1896. Des réponses trop vagues auparavant auraient fait classer trop de personnes dans la catégorie inactive. C'était aussi parce que le dépouillement des données n'était pas centralisé. Trop de personnes différentes intervenaient et les nomenclatures offraient trop de possibilités d'interprétation.

À partir de 1881, le recensement est effectué à jour fixe. L'agent recenseur distribue les bulletins, mais c'est à chacun de le remplir. Ce progrès fut rendu possible par la disparition progressive de l'analphabétisme. Les bulletins, recueillis et vérifiés par les agents recenseurs sont groupés par ménages sous des chemises dites « feuilles de ménage », qui prennent place dans des « bordereaux de maisons ».
Jusqu'en 1891, les maires resteront chargés de dresser la plus grande partie des tableaux statistiques de leurs communes.

Curieusement, certains renseignements qui étaient demandés sous le gouvernement sarde, ne figurent pas : ainsi c'est une simple mention de l'âge jusqu'en 1901, puis l'année de naissance, et enfin la date de naissance complète à partir de 1968. À partir du recensement de 1876, les questions relatives à la maison, au culte et au degré d'instruction disparaissent définitivement. De nos jours, la CNIL interdit toute mention relative à la religion ou à l'état de santé des individus.

Pour les résultats d'ensemble :

- Guichonnet (Paul), « La population de la Haute-Savoie en 1962, et l'évolution démographique depuis 1848 », in *Revue de Géographie alpine*, 1963
- Rousseau (Raymond), *La population de la Savoie jusqu'en 1861*, Paris, SEVPEN, 1960 (ouvrage sujet à de nombreuses critiques)
- Barbero (Dominique), *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Haute-Savoie*, Lyon, Éditions du CNRS, 1980

3) Les recensements de population depuis 1945

Après 1945, le recours aux enquêtes par sondage devait, pensait-on, permettre d'effectuer un recensement seulement tous les dix ans. Mais un rythme plus rapide s'avéra nécessaire dès 1946. L'INSEE fut crée cette année-là. Pour des raisons budgétaires, les listes nominatives ne furent établies qu'en un seul exemplaire, d'où des pertes regrettables.
Aux Archives départementales de la Haute-Savoie, les listes nominatives communales des recensements de 1946, 1954, 1962 (et parfois 1968), se trouvent en série continue (SC 39480-39496). Des lacunes sont à déplorer pour certaines communes. **On les a depuis réalisé : 1975, 1982, 1990, 1999** (qui était prévu en 1997 et repoussé pour des raisons budgétaires). Ces documents (jusqu'au recensement de 1990) sont versés par les directions régionales de l'INSEE aux Archives départementales où elles sont conservées dans la série W.

Du point de vue de la communicabilité des informations : les documents contenant des renseignements individuels sont communicables au bout de 100 ans seulement. Les listes nominatives sont communicables quant à elles au terme d'un délai de 30 ans. Ce délai est incompressible et aucune dérogation ne peut être accordée.
L'INSEE a été autorisée à vendre certaines analyses statistiques, mais la CNIL a exigé des protections (interdiction de diffuser des résultats sur des zones de moins de 5000 habitants).
Depuis le recensement de 1962, on ne conserve plus aux Archives la totalité des renseignements collectés, mais seulement les listes nominatives de manière exhaustive. Les bulletins individuels, feuilles de logements et bordereaux de maisons sont conservés au taux d'1/40e environ ; c'est ce qu'on appelle l'échantillon géographique permanent (EGP). Il s'agit de constituer pour chaque département une « typologie » des communes rurales et quartiers de communes urbaines représentatives.
Par ailleurs, les fichiers informatiques des recensements sont conservés au Centre des Archives contemporaines de Fontainebleau.

4) Un tournant dans l'histoire des recensements

Le recensement de 1999 a coûté 1 milliard 200 millions de francs et a nécessité 115.000 agents recenseurs encadrés par 3.600 délégués de l'INSEE. Il aura été le dernier recensement général, car l'INSEE vient d'annoncer (cf Le Monde du 4 octobre 2003) que la population vivant en France ne sera plus dénombrée de façon exhaustive au même moment. Une nouvelle méthode de comptabilisation sera utilisée dès janvier 2004 : la procédure du recensement général étant jugée trop coûteuse et trop lourde à mettre en place, elle sera remplacée par un recensement en continu, par tranches géographiques, qui se déroulera **selon deux modalités, en fonction de la taille des agglomérations, durant un cycle de cinq ans**. Toutes les communes ne seront donc plus recensées la même année.

Ce recensement tournant devrait offrir aux décideurs politiques, en particulier les élus municipaux, des informations plus fraîches qui leur permettront d'adapter les équipements collectifs et services publics.
Ce changement d'orientation a donné lieu à de longs débats, les universitaires et chercheurs (historiens, géographes etc) préférant le recensement exhaustif, les collectivités locales et les décideurs politiques étant plus sensibles à une actualisation des données. Selon les termes du directeur de l'INED (Institut national d'études démographiques), "un film un peu flou vaut mieux qu'une photographie tous les dix ans".
Le recensement nouveau débutera le 15 janvier 2004 ; les Français continueront de recevoir la visite de l'agent recenseur, qui leur remettra un bulletin individuel et une feuille de logement à remplir. Mais l'effort aura cessé d'être collectif, sur une échelle nationale.
Il est trop tôt pour juger de la réussite de cette nouvelle procédure ; mais il est d'ores et déjà à craindre un appauvrissement des sources historiques de demain.

Hélène Viallet

La Famille Machard

Fondée en 1607 par François de Sales, évêque de Genève, et Antoine Favre, président du Sénat de Savoie, notre académie connut une existence brève, environ trois ans, suite aux obligations professionnelles de ses créateurs.

Deux siècles et demi plus tard, en 1851, quatre hommes passionnés par tout ce qui concerne la Savoie, se réunirent pour la reconstituer sous le nom d'Association Florimontane.

L'aîné de cette équipe était le docteur Jean-Louis Bouvier, accompagné d'Eloi Serand, Jules Philippe et de l'industriel Etienne Machard. Si les trois premiers ont des origines savoyardes, il en est autrement d'Etienne Machard dont le père est de Veyziat, petite commune du canton d'Oyonnax dans l'Ain, où ses parents étaient négociants. Ce patronyme est cité pour la première fois à Annecy en 1814, suite à l'acquisition par Joseph-Marie fils de feu Claude, négociant et débitant de tabac[1] à Veyziat, d'une maison rue Notre-Dame située à l'angle de la place du même nom (partie des n° 2305 et 2306), comprenant appartements, aux 2e et 3e étages, les galetas au-dessus, des caves, ainsi que la boutique à l'angle visant sur la place ; le prix de l'ensemble est de 3 000 F payable en trois ans avec intérêt[2].

Joseph-Marie décède le 1-11-1817 à Annecy, âgé d'environ 60 ans, léguant à ses deux fils, Désiré, l'aîné, et Laurent, son négoce de quincaillerie et mercerie connu sous l'enseigne Machard, père et fils. Après partage du fonds de commerce, et afin d'éviter toute concurrence entre eux, Laurent souhaitant exercer dans le même négoce, ce dernier s'engage à commercer uniquement en Chablais et Faucigny, et Désiré à Annecy[3]. Ils se répartissent les créances ainsi que les marchandises, les outils, la voiture et son cheval ; les meubles sont partagés à l'amiable, et ils payeront, par moitié, les dettes de l'hoirie paternelle. En octobre 1818, pour sortir de l'indivision, les fils Machard se partagent la maison de la rue Notre-Dame. Après tirage au sort, Désiré reçoit le second lot, soit l'appartement du 2e étage, la boutique à l'angle de la place et 200 # (livres anciennes) compte tenu de la moins value de ce lot[4].

---

(1) ADHS. Tab. sarde 1822/7.
(2) ADHS 2E 1531 F° 64.
(3) ADHS 2E 4801 F° 20.
(4) Ibid F° 21.



Etienne Machard

D'un premier mariage, Désiré a eu un fils, Auguste, né en 1808 à Veyziat ; veuf, il épouse en secondes noces Marie-Rose Bombois, de Matafelon, petite commune de l'Ain, qui lui donne quatre fils : François en 1813, Joseph-Marie dit Félix en 1823, Etienne en 1824 et Victor né en 1827 ; auxquels s'ajoutent trois filles dont Victorine qui meurt à l'âge de 10 ans. Ses deux sœurs ont un avenir tout tracé : Gertrude, née en 1815, entre en religion à l'âge de 20 ans, au monastère de la Visitation sous le nom de sœur Marie-Gertrude et dotée de 5 000 #[5]. Sa sœur Françoise, née en 1818, entre au couvent de Saint-Joseph, quelques années plus tard, où elle prend le nom de sœur Marie-Thérèse[6].

Au 19e siècle, le service militaire résulte d'un tirage au sort ; sa durée est longue mais il est possible moyennant finances, de se faire remplacer ; trois des quatre fils de Désiré tirent de mauvais numéros ; pour ne pas être privé de leur aide, il paie des remplaçants : pour Auguste, de la classe 1808, il débourse 1 050 #[7] ; pour François, classe 1813, 1 080 #[8] ; et enfin pour Félix, classe 1823, la somme de 1 600 #[9].

Désiré Machard est un homme d'affaires dynamique et entreprenant ; de nombreux actes notariés permettent de suivre son élévation sociale et l'importance qu'il acquiert dès son arrivée d'Annecy, âgé d'environ 26 ans.

En septembre 1821, il achète à son frère Laurent sa part de la maison de la rue Notre-Dame, provenant de leur partage en 1818, pour le prix de 3 000 #[10] ; puis au mois de novembre suivant, il acquiert de François Pacthod, pharmacien d'Annecy, l'appartement situé sur l'arrière de cette maison, au second étage (partie des nos 2298, 2299, 2305 et 2306) pour 1 071 #, comprenant une chambre plus cuisine avec un galetas[11].

Trois ans plus tard, Pierre Chaumontet, négociant, lui cède une grange avec jardin, situés derrière Bœuf (partie n° 287), contenant 89 toises 4 pieds[12].

Au début de 1828, Désiré Machard vend tous les biens possédés par son fils Auguste, héritier de sa mère et émancipé, situés à Veyziat, consistant en prés, champs, pâturages, bois, etc. pour la somme de 2 548 #[13] et achète une chambre au 3e étage de la maison de la rue Notre-Dame, avec son galetas[14].

---

(5) ADHS 2E 494,5 F° 766.
(6) ADHS 2E 5644 F° 47.
(7) ADHS Tab. sarde 1828/10 F° 81.
(8) ADHS 2E 5609.
(9) ADHS 2E 5637.
(10) ADHS Tab. sarde 1821/6 ° 321.
(11) ADHS Tab. sarde 1823/5 F° 308 V°.
(12) ADHS Tab. sarde 1824/6 F° 568 V°.
(13) ADHS Tab. sarde 1828/1 F° 402.
(14) ADHS Tab. sarde 1831/8 F° 205.

Joseph-Marie MACHARD et Antoinette ANDRUETAN

Désiré
(1788-1862)

Laurent

1er mariage (1807)
Ursule ANDRUETAN

2ème mariagé (1809) **Marie-Rose BONBOIS** - † en 1858 à Annecy

Auguste
(1808-1872)

Joséphine GOURNAND
de Veyziat

Descendance
filles et garçons

François
(1813-1851)

Joséphine RENAND
(1813-1851)

Désiré
(1837-1888)
Avocat

Rosalie
(1841- ?)

Gertrude
(1815- ?)
religieuse
à la Visitation

Françoise
(1818- ?)
religieuse
à St Joseph

Victorine
(1820-1830)

Joseph-Marie
dit Felix
(1823-1881)

Olympe LAMY
Champagnole

Jules-Henri
(1849- ?)

Etienne
(1824-1887)
Italie

Adèle FORESTIER
d'Evian

Descendance
filles et garçons

Victor
(1827-1880)
célibataire

Le 1er mars 1847, il crée une fabrique d'objets de quincaillerie dans le moulin des Cordeliers qu'il a sous-loué, pour 250 # annuelles, à Naussac, tanneur, lequel le tient en location des Hospices qui en sont propriétaires – cela pour le terme de 25 ans. Un acte d'état fait la description détaillée de ce moulin, situé au bas de la rue des Boucheries, sur le Thiou : un rez-de-chaussée et un étage de 9,19 m de long et 5,63 m de large, plus des artifices sur le Thiou.

Désiré Machard s'engage à concourir pour moitié, avec Naussac, aux frais d'entretien et de réparations des vannes et écluses, et de respecter toutes les conditions des Hospices stipulées dans leur bail avec Naussac[15].

Pour agrandir l'appartement qu'il habite au premier étage de la maison de la rue Notre-Dame, Désiré Machard loue une chambre et cuisine mitoyens qu'il acquiert définitivement trois ans plus tard, en 1851, pour le prix de 1 650 #[16 et 17].

Sur un emplacement situé derrière le moulin des Hospices, dont il est locataire, Machard a construit une forge ; à compter du 1-8-1849, il loue à l'architecte Jean-Louis Ruphy, pour une période de 23 ans, le rez-de-chaussée d'une maison de trois pièces (partie du n° 270) avec le droit de passage «à talon», qui permet d'accéder à sa forge, depuis la rue des Boucheries, le long de ladite maison ; de plus Ruphy fera construire, sur sa propriété mitoyenne, des latrines pour l'usage des ouvriers de Machard[18].

Ce dernier, au cours de l'été 1852, devient locataire de Jean Terrier, dit Jeannot, entrepreneur, pour une terre en champ et pré, située en partie sur Annecy et en partie sur Gevrier, d'une surface totale de 73 ares, soit environ 7 000 m2, le long du ruisseau de la Prairie, qui se jette dans le Thiou, et pourra utiliser ce ruisseau. Terrier fournira un passage pour voitures et fera abattre les arbres qui bordent le ruisseau.

Un bail est établi à compter du 1er août, pour une durée de 29 ans, sous la cense annuelle de 250 #. Machard s'engage à la restituer, à la fin du bail, en état d'être cultivée et protégée des débordements du ruisseau[19].

Sur ce terrain, lieu dit chez Trippe, lequel est potier et installé au bord dudit ruisseau, Désiré Machard souhaite construire une fabrique de briques. Pour cela, il sollicite du Conseil de la ville d'Annecy, l'autorisation d'établir un barrage sur le ruisseau de la Prairie pour y installer une roue. Or ce ruisseau s'écoule très lentement par suite d'une faible pente et de nombreux méandres, ce qui provoque l'inondation des terres alentour lors de fortes pluies.

---

(15) ADHS 2E 4850 Fo 91 et suite.
(16) ADHS 2E 5651 Fo 285.
(17) ADHS 2E 5659 Fo 125.
(18) ADHS 2E 5655 Fo 732.
(19) ADHS 2E 5663 Fo 776.

De ce fait, l'autorisation ne lui est pas accordée ; il renouvelle sa demande en proposant de remplacer le barrage par une vanne mobile qu'il suffira d'ouvrir en cas de crues ; de plus, il propose de creuser, à ses frais, un canal de dérivation de ce point jusqu'au confluent du ruisseau avec le Thiou, et sur lequel canal il établirait des artifices pour la fabrication des briques ; ce canal mesurerait 1,50 m de large. Finalement, l'administration municipale donne son accord sous réserve qu'il se soumette aux conditions de fonctionnement prévues[20].

Voisine de Désiré Machard, la famille Trippe avait émis quelques réclamations quant à l'installation de la vanne. Par convention, en mars 1854, elle l'autorise à dériver les eaux du ruisseau le long de leur propriété, accepte le canal ainsi que les constructions effectuées, pour une durée de 9 ans, moyennant 184 # et a le droit de puiser de l'eau devant la vanne[21].

Jusqu'en 1904, cette dérivation s'appela « canal Machard », date à laquelle le propriétaire des lieux sollicita, et obtint, l'autorisation de le remblayer, la briqueterie n'existant plus.

Suite à des plaintes, en 1870 et 1886, les conditions d'utilisations avaient été renforcées[22].

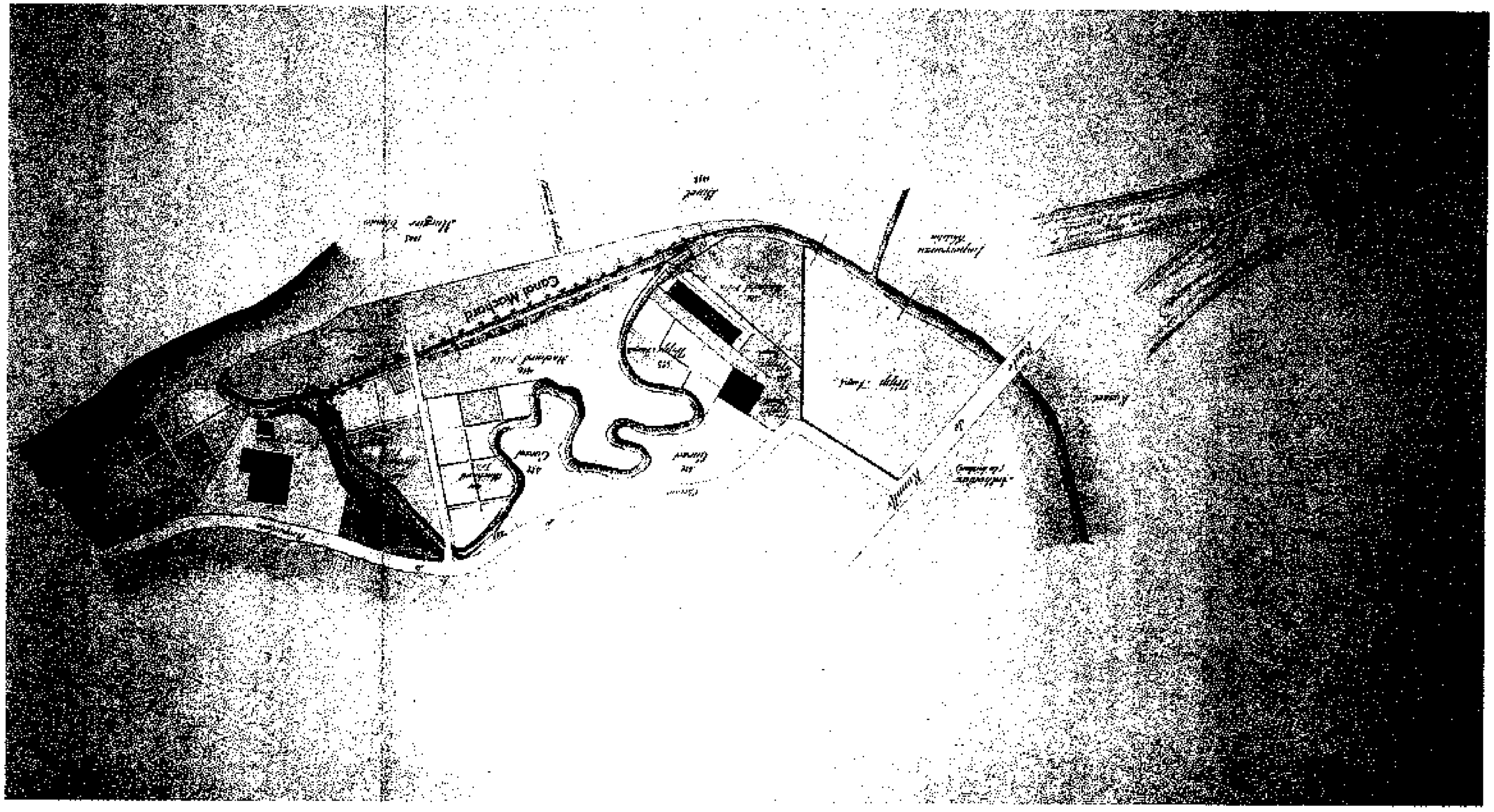
Agé de 65 ans, et peut-être souhaitant réduire son activité, Désiré Machard vend le 10 décembre 1853 à ses fils Auguste et Victor, négociants, la partie de bâtiment et cour achetés à Jean-Louis Ruphy, architecte, au mois de mai précédent, et situés rue des Boucheries (partie du n° 272), proches du bâtiment des Hospices et de l'atelier de Ruphy[23].

Le même jour, il leur loue la fabrique de quincaillerie construite dans les bâtiments loués à Naussac, tanneur, c'est-à-dire au moulin des Cordeliers ; cette location est valable pour le restant du bail signé avec celui-ci, soit pour 18 ans 4 mois, sous la cense annuelle et identique de 250 #. Ses fils exécuteront tous les engagements pris par leur père, et les constructions faites par ce dernier font partie du présent bail[24].

Pour gérer l'exploitation de cette fabrique, Auguste et Victor constituent, entre eux, une société au capital de 54 000 #, et pour la durée du bail. Le capital est partagé par moitié, comme le seront les bénéfices ou les pertes ; il n'y a pas de limitation au numéraire de chacun d'eux, lequel rapportera un intérêt de 5 %. Bien entendu, aucun des associés ne pourra exercer un commerce semblable durant cette période, mais chacun aura la signature ; la comptabilité sera faite en double et la société supportera les salaires et charges. L'outillage, le mobilier et tout ce qui sert à l'exploitation sont estimés à 26 000 #.

---

(20) ADHS 6 FS/25.
(21) ADHS 2E 5668 F° 429.
(22) ADHS 6S/11.
(23) ADHS 2E 5666 F° 652.
(24) ADHS 2E 5667 F° 1252.


Canal McNicoll

En cas de décès de l'un des associés, sa veuve, ou l'un des héritiers, ne pourra faire apposer aucun scellé et n'aura aucun droit sur la société.

Le survivant ne sera redevable que de la part du décédé, selon le dernier inventaire, avec intérêt à 5 %.

Finalement, la société appartiendra au survivant[25].

Désiré Machard continue de se séparer de ses biens ; fin décembre 1854, il vend à son fils Etienne, émancipé, et à Camille Ruphy, la briqueterie qu'il possède à Seynod, contenant environ 1 journal, ainsi qu'un marais d'environ 4 journaux, situé à Poisy ; le tout pour 4 000 #[26].

De plus, il leur donne, en sous-location, un champ et pré proches du ruisseau de la Prairie, que Jean Terrier, dit Jeannot, lui avait loué en juillet 1852 avec le passage pour voitures[27]. Puis, en septembre 1855, il vend à François Mouthon, maréchal-taillandier, la maison et hangar qu'il possède rue de la Visitation pour le prix de 11 000 #[28].

Désiré Machard est âgé de 74 ans lorsqu'il décède à son domicile, rue Notre-Dame, le 8 juin 1862.

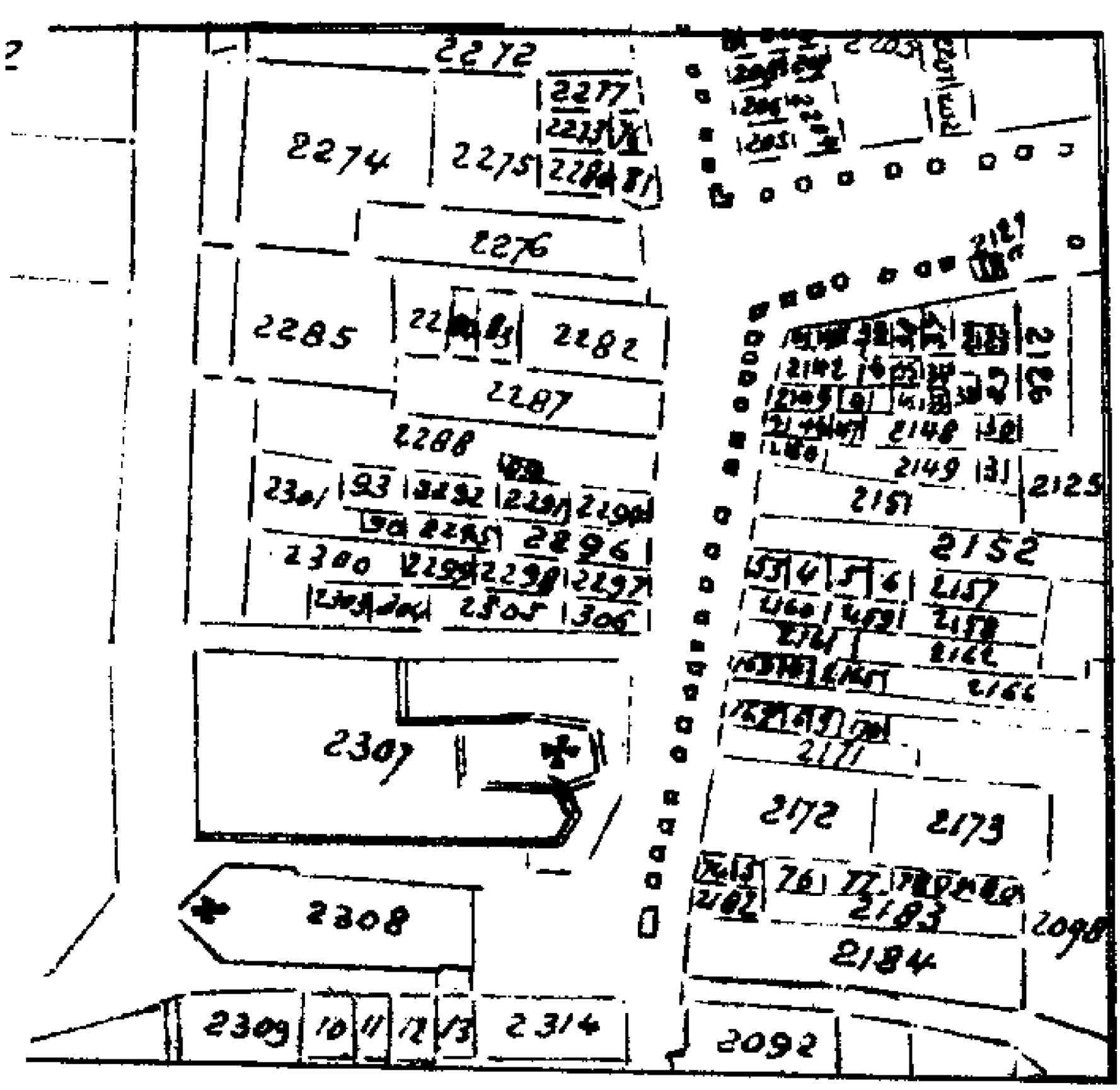
Deux ans plus tard, soit en avril 1864, Auguste, Etienne et Victor donnent procuration à leur frère Félix pour vendre à l'amiable, ou aux enchères, d'un seul bloc ou séparément, la maison familiale de la rue Notre-Dame indivise entre eux ; celle-ci se compose de trois étages, magasins, caves et galetas ; ils décident de donner à leur demi-frère Auguste, pour ses droits dans la succession de leur père Désiré, le troisième étage où il habite, plus une cave et un galetas[29].

Finalement, la vente n'est pas réalisée, et, le 14 novembre 1867, par-devant Me Rollier, notaire, les enfants Machard se partagent la succession de leurs parents, en plus des 24 000 F que leur père leur avait légués par testament. L'ensemble est divisé en plusieurs lots dont les héritiers sont Auguste, Etienne, Félix et Victor, tous négociants, ainsi que les enfants de François, second fils, décédé en 1851, c'est-à-dire un autre Désiré et Rosalie, frère et sœur. Bien entendu, Gertrude et Françoise toutes deux en religion, sont écartées du partage. Dans la déclaration de succession, les meubles sont évalués pour 500 F ; Félix doit 8 000 F et 40 000 F sont dus par la société d'Auguste et Victor ; quelques autres créances apparaissent pour 12 800 F. A cela, s'ajoute l'immeuble de la rue Notre-Dame, habitation familiale, et ses magasins.

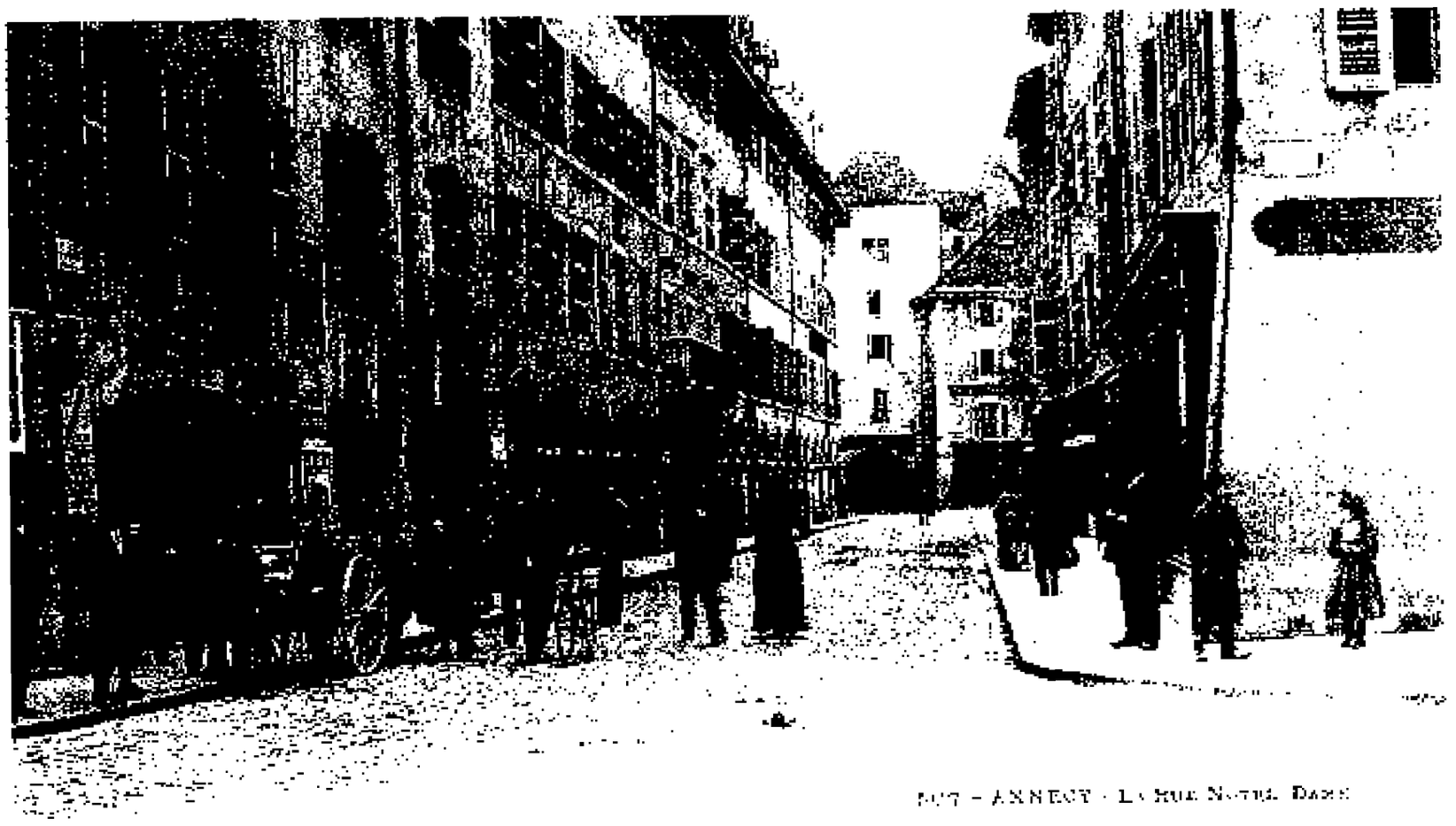
Pour sa part, Félix reçoit les deux magasins dont l'un, à l'angle de la place et de la rue Notre-Dame, est loué à Jean-Charles Raymond, tapissier-ébéniste, mon arrière-grand-père paternel ; de plus, Félix hérite de trois caves et deux galetas ; le tout est évalué à 23 700 F.

---

(25) ADHS 2E 5667 F° 1283.
(26) ADHS 2E 5670 F° 1408.
(27) ADHS 2E 5670 F° 1410.
(28) ADHS 2E 5672 F° 1017.
(29) ADHS 2E 10 938/1.

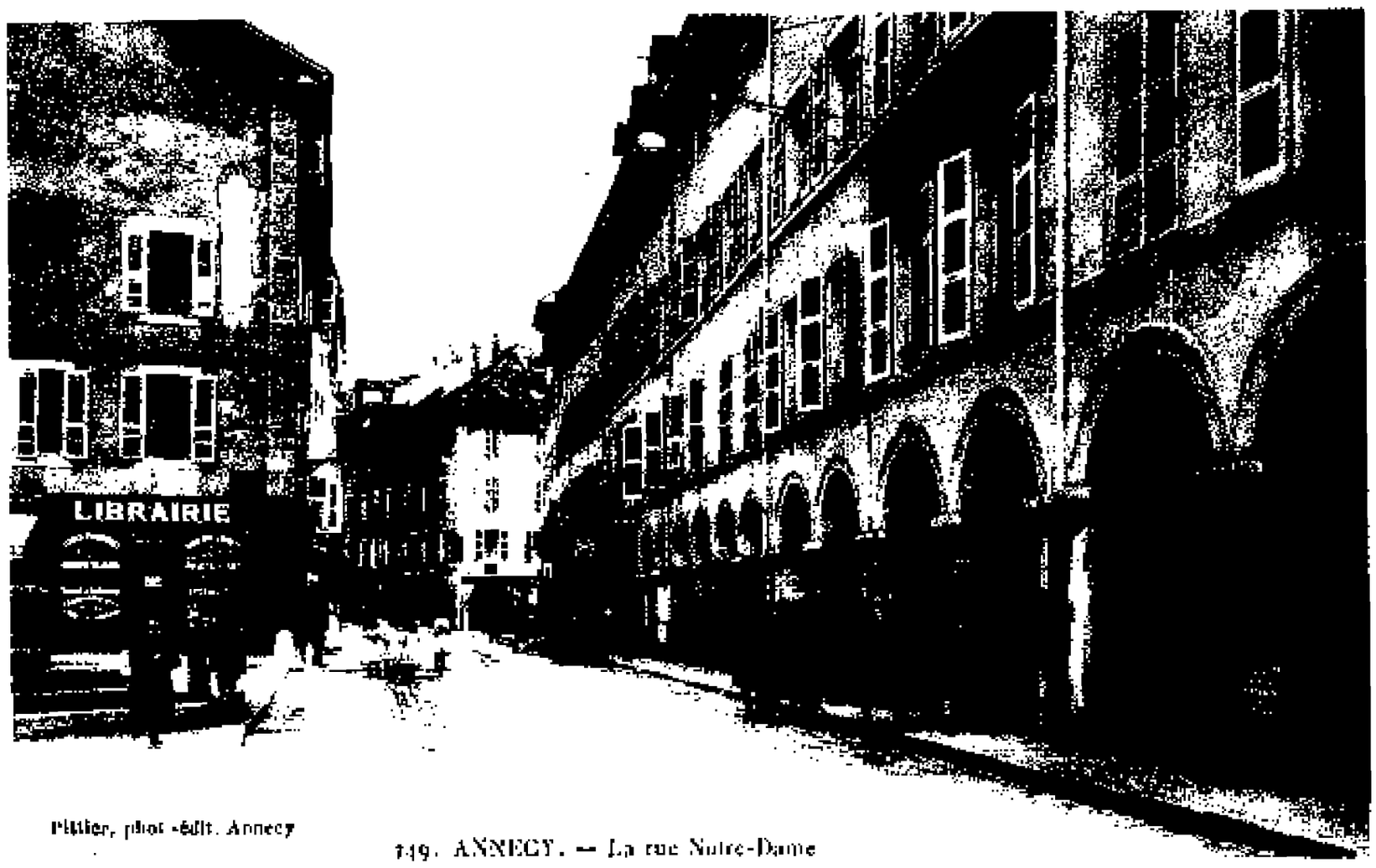


Cadastre 1730 : quartier Notre-Dame A.D.H.S.



Pittier Phot.-édit., Annecy

[illegible] – ANNECY – La Rue Notre-Dame



Pittier, phot.-édit. Annecy

149. ANNECY. — La rue Notre-Dame

Le lot d'Etienne est l'ensemble du premier étage, soit huit pièces, où demeurait leur père Désiré ; il reçoit aussi une cave et un galetas ainsi que 12 700 F en valeurs ; le tout est évalué à 23 700 F.

Pour Victor, 23 700 F de valeurs à réaliser, et pour Auguste, 17 700 F également à réaliser.

Quant à la veuve de François, le second fils et ses enfants, Désiré et Rosalie, ils héritent du troisième étage, occupé par Auguste, plus une cave, deux galetas et 17 900 F de valeurs à réaliser, soit pour le tout, 23 700 F[30].

Ce patrimoine représente une valeur certaine pour l'époque ; de son vivant, Désiré Machard, homme dynamique et actif, avait recherché constamment à le développer afin de s'élever socialement.

Il est partie prenante dans de nombreux actes notariés dont la lecture fait ressortir sa personnalité. Acquéreur d'obligations dues à des tiers, ou établies pour son compte, suite à la vente de marchandises, il est d'une grande rigueur dans le domaine financier, obtenant par jugements les sommes qu'on lui doit et impayées dans les délais prévus.

En juin 1842, il fait condamner son frère Laurent par le tribunal du Faucigny, alors qu'ils sont depuis plusieurs années en relation commerciale ; malgré son opposition, Laurent est débouté.

Pour accroître son patrimoine, Désiré Machard achète des biens à plusieurs reprises : maisons, granges, jardins, etc. en septembre 1824, octobre 1831, avril 1842... Il acquiert aussi des parts dans des successions (mai 1844) et loue, de temps à autre, des éléments de la maison familiale de la rue Notre-Dame (août 1857). Il acquitte régulièrement quelques dettes personnelles. (Février 1838, septembre 1824, octobre 1839...).

En 1841, en tant que négociant et fabricant, il obtient l'autorisation d'utiliser « une forge à clouterie » dans une maison qu'il possède derrière Bœuf, laquelle a déjà servi comme fabrique de quincaillerie[31].

De même en mars 1852, il est autorisé à refaire la devanture du magasin place Notre-Dame, à l'angle avec la rue, à condition qu'elle soit reconstruite en noyer et que l'avant-toit soit recouvert d'ardoises, de tôle ou de zinc[32].

Par contre, il ne lui est pas accordé d'établir une fabrique d'allumettes dans une maison dont il est propriétaire, rue de la Visitation.

Ses fils, tous émancipés, ont été à bonne école, et, bien avant le décès de leur père, font preuve de compétence dans les affaires.

Auguste, fils du premier mariage, achète en 1851, à l'avocat Pierre Chaumontet, une boutique, rue Notre-Dame, située sous les arcades (n° 2163) en face de l'église, pour le prix de 5 000 #[33].

---

(30) ADHS 2E 10 946 et 30, 2e période de MPD/2.
(31) AM 1D4/78.
(32) AM 1D4/83.
(33) ADHS 2E 5660 F° 397.

Le second fils, François, épouse en janvier 1836, Joséphine Renand, fille d'un négociant de Thonon, laquelle apporte une dot de 15 000 #, somme importante ; un acompte de 5 000 # est remis à Désiré, à titre de prêt pour 6 mois avec intérêt à 5 % ; laquelle somme sera ensuite placée dans le commerce de son mari[34].

Au mois d'août suivant, François loue à la veuve de Nicolas-François Dubois, rentière, la boutique et l'arrière-boutique qu'elle possède rue du Pâquier, avec un banc au devant de celle-ci, plus la cour où est situé un hangar et dans laquelle il pourra entreposer et couper ses fers, sans toutefois gêner le passage ; toutes les constructions et réparations seront exécutées aux frais de Machard mais appartiendront à la veuve Dubois. Il est établi un bail de neuf ans sous la cense annuelle de 350 #[35].

L'entreprise est prospère puisque l'inventaire établi après le décès de François, en 1851, à l'âge de 38 ans, fait ressortir un stock-marchandises pour une valeur de 48 049 # ; ses meubles et linges, tous en bon état, trouvés dans son appartement au-dessus du magasin, sont estimés à 4 604 #. Signe d'un certain rang social, il possédait 681 bouteilles de vin bouché, et, peu courant à cette époque, il avait souscrit une assurance sur la vie au capital de 3 272 #[36].

Avec la caution de son père, François Machard achète fin février 1847 à Jean-Pierre Verdun, tous les fers, quincaillerie, ainsi que les meubles servant à l'exploitation d'un magasin situé faubourg de Bœuf. Le prix est de 8 000 #, payable en huit ans, et Verdun à l'interdiction d'exercer à nouveau le même négoce[37].

Quant à Félix, troisième fils de Désiré, il loue, en octobre 1850 à François de Marclay, la boutique faisant l'angle rue Royale rue, Notre-Dame (n° 2282), les fermetures de ladite boutique devront être reconstruites selon le plan que les parties ont fait établir[38].

Lequel magasin, il achète deux ans plus tard, (en juillet 1852), avec la cave mitoyenne ; plus le magasin voisin (n° 2287) loué alors à un libraire. Prix de l'ensemble 19 500 # dont 12 000 # seront payées à Benoît Frèrejean, créancier de De Marclay, le solde en cinq ans avec intérêt à 5 %[39].

Au mois de janvier 1853, il loue ce second magasin aux sœurs Fontaine, et à leur frère, tous confiseurs. Ces derniers assureront les réparations nécessaires, et en cas de vente par Machard, leur bail cessera sans aucune indemnité[40].

---

(34) ADHS 2E 2 255 F° 15.
(35) ADHS 2E 5616/3.
(36) ADHS 2E 5660/2 F° 711.
(37) ADHS 2E 5647/1 F° 30.
(38) ADHS 2E 10 904 F° 165.
(39) ADHS 2E 10 906 F° 157.
(40) ADHS 10 907 F° 31.

Joseph-Octave Dégravel, propriétaire d'un magasin de confection pour hommes, rue Notre-Dame, (partie du n° 2282), vend son fonds de commerce à Félix Machard en juin 1863. Ce dernier, âgé de 40 ans, se trouve ainsi propriétaire d'un grand magasin, à l'angle des rues Royale et Notre-Dame ; il peut y exercer pleinement son négoce de quincaillerie[41].

A la fin de la même année, il achète à Louis-Joseph Despine, avocat et sous-préfet de Moûtiers, un immeuble situé rue Royale, comprenant une cave voûtée au rez-de-chaussée, et, au second étage, un appartement composé d'une cuisine et de quatre chambres, avec une galerie nouvellement construite (partie des n° 277 et 278) ; sont compris dans cette vente les droits du vendeur sur le puits existant dans la cour. Pour le prix de 12 000 F, Félix Machard en fait son habitation[42].

Au cours de l'année 1856, la borne-fontaine, située au Puits Saint-Jean, près de son magasin, lui occasionne des soucis : il pense que son utilisation, en certaines circonstances, apporte de l'humidité dans sa façade ; après deux réclamations auprès de la municipalité, il obtient qu'elle soit déplacée. Par contre, deux ans plus tard, sa troisième réclamation (identique aux précédentes, est rejetée)[43].

A l'automne 1869, François Fournier, négociant, et son épouse, achètent à Félix Machard, pour la somme de 11 000 F, un appartement de dix pièces plus une cave et deux galetas dont il avait hérité de son père, et situé dans la maison familiale rue Notre-Dame[44].

L'entrepreneur Jean Terrier, dit Jeannot, possède de nombreux biens à Annecy et ses environs. Accablé de dettes et au terme de deux jugements qui concluent des procès intentés en 1861 par des créanciers, ses biens sont vendus aux enchères.

Suite à cette adjudication, Félix Machard a payé, au nom de son frère Etienne, adjudicataire, la somme de 5 152,02 F pour deux terrains, l'un un pré à Gevrier, vers chez Trippe (n° 237), l'autre étant celui que leur père Désiré avait loué en 1852 à Jean Terrier (partie des nos 1022 et 2387) pour y construire sa briqueterie.

A titre de remboursement par son frère, Félix reçoit les terrains en novembre 1869[45], et, deux ans plus tard (soit en juin 1871), il les vend à Félix Dechosal, négociant à Annecy. Il lui cède aussi ses droits sur la dérivation du ruisseau de la Prairie et reconnaît que les bâtiments et artifices existant sur ces terrains sont la propriété de Dechosal qui les a fait construire et les exploite à ce jour ; le prix de cette vente s'élève à 5 000 F[46].

---

(41) ADHS 2E 10 936.
(42) ADHS 2E 10 937.
(43) AM HD4/72.
(44) ADHS 2E 10 950/2.
(45) ADHS 2E 10 950.
(46) ADHS 2E 5712 f° 197.

Agé de 52 ans en 1875, Félix met de l'ordre dans ses affaires. A la date du 1er janvier de la même année, il doit 3 000 F à Marie Montagnoud, son employée de magasin depuis de nombreuses années, et 1 500 F à François Terrier, son commis de magasin ; ces appointements seront payés, à l'un et à l'autre, dans le terme de trois ans avec intérêt[47].

De même, il signe quelques obligations à des conditions identiques, à des personnes envers lesquelles il est en dettes ; par contre, il possède des créances à l'égard de tiers suite à des prêts.

Les établissements Thioller de Chambéry sont les concessionnaires, pour la région, de la Compagnie Générale des Allumettes chimiques, et, en 1875, Félix Machard est leur représentant exclusif pour la Haute-Savoie. Compte tenu des bonnes relations qu'il entretien avec eux, il est autorisé à être parfois leur débiteur et, à ce titre, il hypothèque sur ses biens la somme de 50 000 F[48].

Félix Machard décède à Annecy le 10-1-1881 à l'âge de 57 ans.

Lors de son mariage avec Olympe Lamy, de Champagnole dans le Jura, cette dernière apporte en dot 7 600 F ; la déclaration de succession, établie quelques mois après sa mort, fait ressortir qu'il possédait pour 20 731 F de marchandises et était propriétaire de son appartement de cinq pièces, au second étage du 10 rue Royale ; du magasin à l'angle des rue Royale et Notre-Dame, plus le magasin mitoyen ; d'une maison rue des Boucheries avec un entrepôt et atelier au rez-de-chaussée et quatre pièces d'habitation avec galetas ; autre magasin, place Notre-Dame, servant d'entrepôt ; plus le magasin à l'angle de la place et de la rue Notre-Dame. L'ensemble est évalué à 57 561 F[49].

Il laisse un fils, Jules-Henri, avocat à Annecy.

Etienne, quatrième fils, est un des réorganisateurs en 1851 de notre Académie, sous le nom d'Association Florimontane, laquelle, dès 1852, propose des cours gratuits pour aider au développement de l'instruction. Etienne, chimiste de profession, en est le professeur ; de plus, le gouvernement accorde, en février 1853, une subvention de 4 000 # afin de créer, au sein de l'Association, un laboratoire de chimie et permettre aussi d'acheter les instruments nécessaires[50].

Au mois d'août de la même année, directeur de l'usine de gaz d'Annecy, il est chargé d'établir un devis pour l'installation de l'éclairage au Collège Chappuisien où, en tant que professeur de chimie, en 1858, il sollicite un budget pour acheter le matériel nécessaire pour ses cours[51].

Le journal L'Echo du Mont-Blanc du 23 mars 1853 précise, par ailleurs, qu'une expérience de lumière électrique par piles a eu lieu dans les locaux de l'Association Florimontane, essai effectué par Etienne Machard, assisté

---

(47) ADHS 2E 10 960.
(48) ADHS 2E 10 960.
(49) ADHS Annecy 3Q 2e période de MPD vol. 20.
(50) AM 1D4 171.
(51) AM, Inventaire Collège chappuisien 1R 3049.

d'Eloi Serand. En effet, à cette époque, on a recherché l'utilisation de ce principe pour l'éclairage public, mais sans suite[52].

Le 15 janvier 1859, Etienne rachète à Camille Ruphy, architecte, la moitié des immeubles qu'ils ont acquis ensemble de Désiré Machard, en 1854[53].

Comme chimiste, il a effectué des recherches sur la fabrication du papier à partir du bois et a collaboré à la mise au point d'un procédé spécial dans ce domaine.

Afin de continuer dans cette voie, il quitte Annecy, en 1869, pour travailler aux Papeteries d'Essonne, près de Corbeil. Avant son départ, il désigne, par procuration, son jeune frère Victor pour être son mandataire[54].

Ce dernier, dans cette fonction, vend en octobre 1869 à Jean-Charles Raymond, tapissier-ébéniste, et son épouse, un appartement de neuf pièces au premier étage de la maison de la rue Notre-Dame, plus une cave et un galetas, le tout propriété d'Etienne depuis le partage de 1867[55].

De même, le mois suivant, il cède à Pierre Puget la briqueterie située à Gevrier, au mas des Marches, appartenant à Etienne ; ne sont pas compris dans cette vente : un hangar, sur piliers en bois ; un char-à-bancs ; deux tombereaux ; un chariot à caisse, lesquels sont remisés sous le hangar ; pareillement pour la machine à fabriquer les briques creuses et celles qui sont alors dans le four. Machard dispose d'un délai de deux mois pour enlever le hangar et le matériel et vendre les briques cuites.

Le prix de vente est de 5 200 F dont une partie revient à Camille Ruphy, architecte[56].

Bon élève au Collège Chappuisien, Victor, le dernier fils, fait une demande de bourse d'architecture et d'hydraulique au cours de l'été 1848 et au mois d'octobre, il est étudiant en maths[57].

Agé de 52 ans, célibataire, il décède le 29 mars 1880. Quant à Etienne, il meurt en Italie, où il résidait, en 1887.

Jules-Henri, fils de Félix Machard, est avocat à Annecy puis s'établit à Lausanne ; il est le dernier propriétaire du magasin à l'angle de la place et de la rue Notre-Dame devenu librairie à plusieurs reprises, et qui était, il y a encore deux années la librairie Georges Grandchamp.

Fils de François et prénommé Désiré, comme son grand-père, Désiré Machard naît à Annecy en 1837 et est le dernier de la famille à y tenir un rang de notable. Ancien élève du Collège Chappuisien, l'université de Turin lui délivre, en 1861, le diplôme de docteur en droit. Il exerce à Annecy où il fait une brillante carrière. Elu conseiller à plusieurs reprises,

---

(52) Teobald Faletti : *L'éclairage à Annecy.*
(53) ADHS Tab. sarde 1859/3.
(54) ADHS 2E 10 950/2.
(55) ADHS 2E 10 950 F° 374.
(56) ADHS 2E 10 950.
(57) AM. Inventaire chappuisien 1 R 783 5703 et 5705.

politiquement engagé, il est l'adjoint du maire en mai 1888 et y décède au mois d'août de la même année[58].

Après cette date, on ne trouve plus trace du patronyme Machard à Annecy.

Ainsi s'achève la vie annécienne, durant trois générations, de cette famille d'hommes ambitieux et entreprenants, bel exemple de réussite sociale, certes favorisée par le climat économique de cette moitié du 19e siècle.

Pour nous Florimontans, nous retiendrons surtout le souvenir d'Etienne Machard, co-réorganisateur de notre Académie, comme le souligne la plaque commémorative fixée au bas du grand escalier du château de Montrottier.

Claude Guichet[59]

(58) *L'industriel savoisien* du 18/8/1888.

(59) A la suite de cette conférence, Madame Jacqueline Montanier a déposé aux Archives de l'Académie la photocopie de l'acte de vente du magasin situé à l'angle de la rue Royale et de la rue Notre-Dame, acte établi entre Fernande Machard et Paul Romain, daté du 6 novembre 1927.

Ernest Cœurderoy et la Savoie

Le 11 juin 1982, André Chevallier avait découpé dans Le Dauphiné Libéré un article anonyme évoquant une enquête d'Albert Algoud, que d'aucuns connaissent maintenant comme l'une des vedettes de Canal +, que d'autres ont comme moi entendu disserter à Annecy de Tintin (son grand dada) ou d'Eugène Süe, et qui était alors professeur à La Roche sur Foron tout en habitant Scynod.

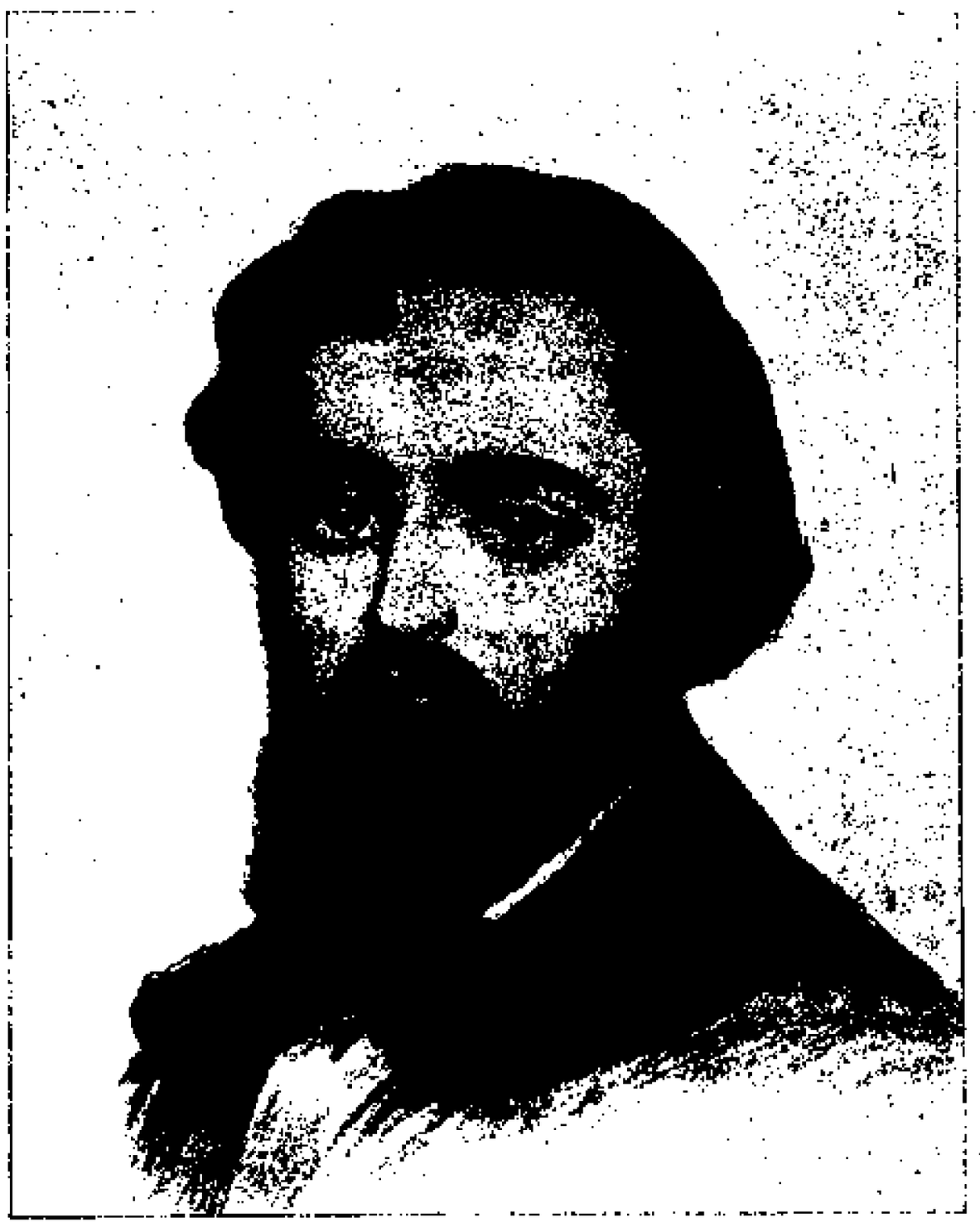
Les investigations d'Albert Algoud concernaient le séjour à Annecy d'un certain Ernest Cœurderoy dont il avait par hasard découvert dans "le casier d'un bouquiniste" de la vieille ville, un des rares ouvrages.

"Les recherches, dit Algoud, que j'entrepris pour retrouver les marques de son passage restèrent vaines. Pas un historien savoyard pour nous renseigner sur cet exil bref mais si fécond. Aux Archives Départementales, pourtant admirablement pourvues, mes investigations n'eurent pas plus de succès. Nulle part il n'est fait mention de ce Cœurderoy et jamais la presse régionale ne lui a consacré un seul article, la moindre notice biographique . "

Qui est donc ce Cœurderoy ?

On ne peut pas dire qu'il soit totalement inconnu : le *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e^ siècle* (sympathie de compatriote yonnais de la part de Pierre Larousse ?) lui a consacré l'équivalent d'une colonne entière à cheval sur les pages 547 et 548 de son tome 4, et signale en particulier : "Publiés à l'étranger, peu connus en France où ils ne peuvent librement circuler, les ouvrages de Coeurderoy méritent l'attention du critique". On le trouve cité dans *La Grande Encyclopédie*, dans le supplément (1934) du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, dans le *Dictionnaire de biographie française* publié sous la direction de Roman d'Amat, dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* qui a été rédigé sous la direction de Jean Maitron et auquel l'historien savoyard Jacques Lovie a collaboré. Et il est vraisemblable qu'on puisse le trouver cité ailleurs.

Son ouvrage intitulé *Jours d'Exil* a été réédité en 1991 (éd. Canevas, à Saint Imier).



Dr ERNEST CŒURDEROY

Quelques études ici ou là le mentionnent. Des articles parus dans *La Chronique Médicale* (1904 et 1905) lui sont consacrés. A l'occasion de lectures occasionnelles on peut aussi rencontrer quelque allusion à son œuvre.

Néanmoins beaucoup de dictionnaires l'ignorent, en particulier le *Nouveau Larousse Illustré* qui a été publié par Claude Augé pour rénover le grand Larousse du XIX[e] ; de même on ne le trouve pas dans le *Dictionnaire encyclopédique Quillet.*

De nos jours la plupart des dictionnaires restent muets à son propos. Toutefois l'*Encyclopedia Universalis* (2000) le mentionne mais elle ne lui consacre qu'un peu plus d'une page (5 paragraphes).

Quant aux diverses histoires de la littérature française, elles demeurent à son propos d'un silence éloquent.

Le département de philosophie de l'Université de Paris VIII Vincennes-Saint-Denis envisage depuis quelques mois de consacrer à Cœurderoy un colloque auquel on m'a proposé de participer, mais il semble qu'il lui soit très difficile de trouver des partenaires financiers[0].

S'intéresser à Cœurderoy c'est vraiment être un peu marginal ! C'est pourtant le cas actuellement d'un Marc Vuilleumier à Genève ou d'un André Matton à Dannemoine dans l'Yonne. Et c'est ce que nous allons faire ici aujourd'hui.

Jean-Charles dit Ernest Cœurderoy est né à Avallon dans l'Yonne le 22 janvier 1825, d'un père bourguignon vaguement apparenté à l'écrivain Nicolas Restif de la Bretonne et médecin, qui après s'être établi à Avallon s'est assez rapidement installé à Tonnerre.

Comme l'avait été son père, le jeune Jean-Charles fut élève à l'institution Sainte-Barbe à Paris, (dès 1837). Toutefois il acheva ses études secondaires à Tonnerre. Bachelier, après trois ans d'études médicales dans la capitale il concourut à l'Internat en médecine et chirurgie des hôpitaux de Paris. Il fut reçu en 1845, 30[e] de sa promotion, sur 37. Il fut le camarade d'internat d'Ozanam. Après avoir passé l'année 1946 parmi les folles de la Salpêtrière, l'année 1847 à l'Hôpital des Enfants Malades, et l'année 1848 à l'Hôtel-Dieu, il fut affecté en 1849 au service des maladies vénériennes de l'Hôpital du Midi, dans le IX[e] arrondissement. Nous verrons qu'il n'y restera pas très longtemps. Il semblerait qu'il n'ait jamais soutenu de thèse.

Cœurderoy, alors à l'Hôtel-Dieu, salua l'avènement de la seconde République française comme l'ère de la rédemption sociale universelle et se voua tout entier aux idées nouvelles. On le vit dès lors se mêler aux réunions et aux discussions publiques et prendre largement sa part de la

---

(0) La journée internationale d'étude Ernest Cœurderoy a eu lieu le samedi 12 octobre 2002 dans l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre (89000 Yonne). Il est question d'en publier les Actes (note datée de septembre 2003).

fièvre qui secoua alors la capitale : "Je m'étais élancé, les cheveux au vent, dit-il, vers l'étoile d'espérance que la Révolution faisait briller devant moi. Jusqu'au bout du monde j'aurais suivi cette étoile avec l'ardeur de l'amant qui découvre enfin la fiancée de ses rêves".

Mais, pour avoir participé à la manifestation du 13 juin 1849 contre l'intervention armée de la France en faveur du Pape, il fut poursuivi devant la Haute Cour de Justice de Versailles. Il ne voulut pas se constituer prisonnier, quitta la France avec un faux passeport et passa en Suisse.

"Changer de nom, telle est la première et la plus pénible des épreuves de l'exil. Pour la comprendre, il faut l'avoir subie. Se séparer de son nom, c'est se séparer de son corps et de son cœur, c'est briser avec son passé, s'isoler d'avec le présent, se couper de tout avenir, abdiquer sa liberté, se renier. Renoncer à son nom, c'est renoncer à tout rapport avec les hommes.

Pour l'exilé, plus d'amis. Les meilleurs n'honorent pas de ce titre un homme sans nom.

[...]

Pour l'exilé, plus d'amour. La femme la plus sympathique ne se donnera pas à un inconnu.

[...]

Pour l'exilé, plus de gloire, car il faut à la gloire un nom qu'elle puisse répéter.

[...]

Pour l'exilé plus de but à une activité qui déborde, plus d'intérêt dans la vie ; plus de jeunes hommes à étreindre, plus de jeunes filles à qui sourire. Car les jeunes hommes et les jeunes filles le fuiront, et le vent seul lui apportera leurs refrains joyeux. Car le panorama social passera devant lui, avec ses intérêts, ses émotions et son bruit métallique, comme une ironie de l'enfer. «L'exilé partout est seul »." Cœurderoy reprend ici une expression de Lamennais.

"J'avais résolu, dit-il, de me rendre en Suisse. J'avais rêvé de ce pays, de l'Ecosse, de l'Espagne, ces trois oasis que l'infatigable main de la civilisation n'a pas encore détruites". Et "ce fut sans regret que je quittai Paris".

Après un court séjour à Genève (d'où il fit un rapide voyage en Savoie) et une dizaine de jours à Nyon, il vécut à Lausanne où il fréquentait d'autres exilés, des gens comme le fameux patriote italien Giuseppe Mazzini ou le politicien Gustav Struve qui venait d'appeler l'Allemagne à une insurrection générale. Il appartenait à ce qu'on a appelé "le groupe d'Ouchy". Ce "petit phalanstère", comme on disait, comprenait aussi l'auteur dramatique et homme politique Félix Pyat, Jean-Baptiste Boichot qui avait siégé à la Montagne, Raspail (celui du boulevard parisien), son collaborateur épisodique Louis Avril, les républicains de Saône-et-Loire A.-A. Rolland et Ferdinand Jannot dont les femmes vinrent les rejoindre, et un certain R. Kopp. Tous ces gens-là vivaient "en association" et la maison qui les abritait était située à la Croix d'Ouchy, en dessous de Lausanne.

Lors de l'amnistie de 1859, Cœurderoy, qui habitait l'Italie depuis 1856, refuse de rentrer en France.

Le 21 octobre 1862, il poursuit sa femme dans le jardin, courant avec un pistolet à la main ; il trébuche sur un fil de fer, sa femme se sauve en appelant au secours. Quand on vient chez lui, après avoir escaladé, au moyen d'une échelle, la galerie ajourée qui faisait l'ornement de la maison, on le trouve mort sur son lit, une veine tranchée. Cela se passait en Suisse, à Fossard, près de Chêne-Thonex, le 21 (ou le 26) octobre 1862. Il avait 37 ans. Lui qui avait étudié la folie à la Salpêtrière, lui qui avait écrit des textes sur le suicide, il s'est suicidé dans une crise de folie.

Madame Cœurderoy mère (qui, soit dit en passant, était une vague cousine du célèbre chevalier d'Eon) détruisit, en les brûlant de ses propres mains, tous les papiers, tous les livres de son fils qu'elle avait pu réunir. Quand elle mourut en 1884, elle laissa une partie de sa fortune à la ville et à l'hospice de Tonnerre. Actuellement la bibliothèque de Tonnerre siège au 22 de la rue de Rougemont, dans ce qui fut la maison de la famille Cœurderoy. C'est pourquoi sur le fronton de cet édifice, on peut lire l'inscription : "Fondation Ernest Coeurderoy".

Après ces généralités, nous allons maintenant, si vous le voulez bien, examiner comment Ernest Cœurderoy a, durant son exil, appréhendé, ressenti le paysage, les habitants et les visiteurs de la Savoie dans son ensemble et d'Annecy, en particulier. Pour ce faire nous allons parcourir surtout les chapitres de *Jours d'Exil* qui ont été écrits en 1849 et en 1855.

LA SAVOIE DANS SON ENSEMBLE

Pour en arriver à proclamer "je ne serai rien ou je serai moi, sans titre derrière mon nom, sans honneurs officiels qui me confondent avec l'odieuse foule titrée, sans ces distractions qu'on acquiert avec des révérences gracieuses", Cœurderoy a rappelé avec ironie combien les hommes courent après la Gloire, en particulier il regarde avec un certain mépris ceux qui sont fiers d'avoir escaladé les sommets, et il note :

"Ces invocations à la Gloire, elles ont été répétées par tous les échos des Alpes de Savoie ; par les concerts des glaciers, par les sommets de Meillerie que chanta Jean-Jacques, par les neiges du Saint-Bernard que remua Bonaparte, par les pics des aiguilles et les défilés d'Argentière qu'explorèrent Humboldt et Saussure, par les registres d'hôtel de la Tête Noire et du Montanver (sic) où tant de jeunes ambitions ont inscrit leurs épitaphes pompeuses !".

Il a chanté (dans un texte qu'il a écrit en 1855 à Annecy) un hymne enthousiaste à la Savoie où couleurs, contrastes, images évoquent le paysage et où - en finale - une phrase ample et bien balancée suggère le caractère des habitants :

"O Savoie ! J'aime ta sauvage nature, promettant la fécondité comme une vierge amoureuse ; j'aime les douces brises de tes montagnes parfumées d'infinies senteurs ; j'aime ton ciel qui rappelle les matinées de Naples et les soirées d'Irlande ! J'aime ta candeur et ta force !

Oui, j'aime le pays des Alpes décharnées et des vallées fertiles, la patrie de l'aigle et du roitelet, du sapin et du saule, du chamois et de l'ours fauve !

Voyez-la ! Sa tête est couronnée d'un casque de glaciers ; elle élève jusqu'aux cieux son rouge panache de rhododendrons ; à ses pieds s'étalent les beaux lacs d'azur et les verts rubans du jonc flexible, les sources thermales qui rendent la santé, les mines lui donnent la richesse, les plaines aux grains d'or, les prairies planturcuses. Sur ses robustes flancs croît la vigne, la toujours jeune, l'enivrante, l'amoureuse, la patronne des joyeux délires qui grandit au choc des coupes et mûrit, étenduc sous le grand soleil, paresseuse comme un lézard verd !

J'aime le pays où les éléments amis se fascinent, s'enlacent, se pénètrent et se marient dans de puissants transports ; où l'on trouve de l'eau sur le faîte des rochers, des rochers au fond des lacs, des nuages balancés aux flancs des précipices, des vallées captives dans des géhennes de pierre, de la glace en été dans des maisons antiques, de la chaleur en hiver, dans des campagnes fortunées qui rappellent les tiennes, Andalousie la belle !

J'aime les riches torrents étendus sur les côtes des monts, comme des fils d'argent sur le front des vieillards ; les cascades qui secouent dans l'air les mille pans de leurs robes ; l'arc-en-ciel qui se mire paisiblement dans le chaos des neiges et la poussière des eaux ; j'aime le *Fier* majestueux et limpide, qui roule ses ondes tonnantes à travers les ravins, pareil à ces héros de nos luttes civiles, intrépides dans les mêlées, pleins de sérénité dans leurs familles, pareil à vous, Guillaume Tell, Washington, Buonarroti, Bolivar !

J'aime le pays où le ciel et l'eau rivalisent de clartés ou d'horreurs noires, où les panoramas sont grandioses, les monts roses et argentés ; où tout est ferme et droit : le sapin sur les pics, les saisons sur leurs trônes et l'homme sur un pauvre bateau que flagelle l'orage, ou dans l'âpre montagne où se réjouit la bise des hivers !

J'aime la patrie des vaillants et des forts, la Savoie batailleuse, pépinière de guerriers. J'aime les trois couleurs et la croix de ses bannières. J'aime les braves gens qui rendent amour pour amour et franchise pour franchise, dont le foyer est large et

l'âme ouverte, qui ne font mordre à leur feu que, des gros troncs de chênes, à leur cœur, que de grands sentiments. [...]"

Et le printemps en Savoie, quelle merveille ! :

"La robuste Savoie semble parée pour des noces. Elle a ses ruisseaux pour collier d'argent, ses forêts de pins et de châtaigniers pour couronne ; le firmament est son voile d'or et d'azur ; les nuages ceignent ses flancs d'une écharpe légère. Le rossignol parle d'amour quand les cloches des hameaux sonnent les complaintes de l'Angélus et du Couvre-feu. C'est à ces heures dangereuses que l'esprit vient aux filles...

Gloire à toi, saint Amour !

[...]

0 qui pourrait, Nature, célébrer dignement les mystères et les ressources de ton infinie fécondité ? C'est toi qui fais vivre la mousse contre le rocher, l'insecte dans les herbes, et dans le marais, au milieu des eaux grandes, la fauvette bavarde qui construit son nid avec plus d'art que l'hirondelle, et le suspend par des fils comme un hamac, entre les roseaux agités par l'orage.

Ecoutez sa chanson :

[...] Moi, j'aime les vapeurs tièdes qui dorment sur les eaux et les soupirs des brises à travers les herbes marines. [...] Oh qu'il m'est doux d'aimer dans mon nid d'algues vertes, quand les éléments font rage autour de moi [...].
Gloire à toi, saint Amour !"

Cette dernière expression revient périodiquement comme une ritournelle durant quatre pages consécutives. C'est d'ailleurs l'une des caractéristiques du style de Cœurderoy qui construit des paragraphes comme des strophes, avec des refrains qui scandent le texte.

En 1849, il avait exprimé aux habitants de la Savoie sa reconnaissance en un texte qui est un véritable poème en prose :

"Ils ont mis devant moi le vin vermeil et la fleur de froment.
Ils m'ont accueilli comme on accueille un frère ; ils m'ont tendu les bras.
Leurs mains ont pressé mes mains, nos regards se sont rencontrés, nous nous sommes compris.
Bénis soient les fils de la Savoie !
Elles ont allumé les joyeux sarments ; elles ont versé l'eau pure dans l'amphore luisante ; elles ont partagé leurs gâteaux de fête avec moi ; elles ont étendu le lin précieux sur ma couche.
Elles ont chanté et dansé. Et je les ai regardées ; et leur joie m'a été contagieuse.

Leur voix si douce semblait me dire : « nous t'adoptons parce que tu es délaissé ; nous voulons remplacer ta mère, ta sœur ou ta fiancée."
Et je les ai bénies. Et ma bénédiction vaut bien celle des prêtres qui n'ont jamais aimé.
Bénies soient les filles de la Savoie !
Amis ! que la rosée du ciel s'attache aux herbes de vos montagnes ; que la toison de vos troupeaux blanchisse et s'allonge ; que l'orage épargne vos moissons ; que vos filets se rompent sous la charge du poisson ; que vos femmes soient fécondes, et que leurs enfants marchent au premier rang de ceux qui combattront pour la liberté !"

Ces Savoyards, il les a regardé travailler et il est scandalisé par la dureté de leur existence :

"Par les feux du jour, l'enfant de la Savoie se penche sur le sillon ; il détache les grappes mûres de leurs troncs de hêtre ; ou bien il rampe, chargé de ramée, le long des croupes des Alpes.
Quand l'hiver secoue sur la nature les glaçons de sa robe, on le rencontre le long des chemins, se hâtant vers les cités lointaines où les plus durs travaux lui sont réservés.
Pareil à la fourmi, toujours il travaille ; la fatigue ne le surprit jamais pendant les semailles ou les vendanges. Son père octogénaire est mort, la faux à la main ; il mourra, près de son jeune fils en lui apprenant à couper les plus hauts sapins au plus haut des rochers.
Il meurt pauvre, le rude montagnard ! Les fonctionnaires et les soldats passent dans ses villages et dispersent ses épargnes du bout de leur pied superbe. Triste est le sort de l'homme qui n'a pour vivre aujourd'hui que son ingrat labeur, de minces économies et la probité !
Séculaire injustice ! Est-il donc, parmi les hommes, des races destinées à devenir la proie des autres, et consacrées, comme les passereaux, aux festins des vautours ?"

La vie est difficile à la campagne, mais elle est pire encore, physiquement et moralement, si le Savoyard va chercher du travail en ville :

"Les Savoyards portent la force dans les villes, ils y vont pleins de santé ; ils y recueillent la maladie, ils en reviennent livides. Un grabat, l'abri d'une porte-cochère, les dernières des tavernes : voilà la part que les capitales leur font dans leurs richesses. La mauvaise nourriture, les lourds fardeaux, le froid, la pluie, les boues épaisses courbent leurs corps avant le temps et maigrissent les muscles de leurs bras. Le

mépris et le dédain torturent leurs âmes bienveillantes. La fosse commune est leur lit de repos."

Injuste réponse à l'aimable accueil des citadins par les montagnards. En effet, "quand les habitants des villes s'abattent sur la pauvre Savoie comme des bandes de sansonnets gloutons", qu'y trouvent-ils?

"Ils y trouvent des gens hospitaliers, de bons hôtels, des eaux salutaires, du poisson et du gibier frais, de la crème et du lait non fraudés, et des fruits mûrs. Pour les accueillir, les jeunes filles se parent de dentelles, les routes sont jonchées de fleurs, et l'on suspend au front du Mont-Blanc une couronne d'épis d'or".

La vie est dure pour les Savoyards. Pourtant la terre de Savoie n'est pas une terre stérile, mais elle souffre d'un régime politique qui irrite fortement Coeurderoy :

"Comme les chairs rapprochées des os sont les plus succulentes, ainsi la terre de Savoie qui recouvre les pieds des Alpes est la plus fertile des terres. Elle produit en abondance le froment qui nourrit l'homme, le vin qui le console, et le sapin qui répand la gaîté dans les foyers. Ses entrailles regorgent de houille et de fer, et ses pâturages sont foulés par de nombreux troupeaux. Le Rhône n'est fleuve que quand il a reçu ses rivières. Les plus élevés des monts forment son sceptre éternel. C'est elle qui fournit à l'armée piémontaise ses meilleurs soldats.
Et cependant, ce beau pays ne semble pas avoir le droit de s'appartenir. Tous les grands empires l'ont compté dans leurs domaines ; hier il était français, aujourd'hui le voilà de nouveau sarde, il voudrait demain retourner à la France[1]. Les hautes puissances en disposent comme d'un terrain vague qu'elles jettent en dot aux princes. Ses habitants eux-mêmes seraient au comble du bonheur si on les consultait sur le choix de leurs maîtres.
Comment se fait-il, que des hommes si forts contre la nature se montrent si faibles contre les sociétés ? -Serait-ce qu'habitués à lutter contre des obstacles gigantesques, ils se font une idée trop redoutable de la puissance des rois et des armées ? - Serait-ce que les grands monts nous rapetissent en limitant notre horizon ?- Serait-ce que l'homme désespère de se faire entendre quand la voix de la tempête elle-même ne peut s'élever jusqu'au sommet du gouffre qui le retient prisonnier ? -Serait-ce enfin que l'esclavage ait déprimé ces populations

(1) Nous sommes à onze ans du futur rattachement de la Savoie à la France et du célèbre referendum.

pour toujours, et que le duché de Savoie ne puisse jamais échapper à la blanche main des successeurs d'Humbert ?
Quoi qu'il en soit, la pauvre terre pend, sanglante, aux griffes du lion de Carignan ; les employés piémontais s'engraissent de ses dépouilles ; des religieux rapaces se taillent des robes d'hermine dans ses baillons. Au milieu de chaumières inhabitables s'élèvent des églises monumentales et des presbytères somptueux. Les vautours et les prêtres à tête pelée se sont répandus dans ses campagnes."

Mais patience ! pense notre homme : "Dans les âges futurs, il n'y aura plus qu'une seule nation, l'HUMANITÉ, et qu'un seul citoyen, l'HOMME, libre de s'associer avec tel ou tel groupe de ses semblables, sans y être contraint par la naissance, le hasard des batailles ou le bon plaisir de ceux qui commandent".

Se souvenant de son séjour savoyard en 1849, Ernest Coeurderoy écrit :

"Personne ne le connaît… qui s'inquiète ici-bas des gens qui ne sont pas millionnaires ou traîtres à leur parole, comme les Rothschild ou les Bonaparte ? Moi, je ne me souviens que des honnêtes gens.

Il s'appelle Auguste Cottet. Jamais âme plus sensible ne battit dans une plus mâle poitrine. Jamais homme ne sentit plus vivement le respect et l'amour qu'inspire une femme supérieure. Il en est peu qui s'attachèrent aussi sérieusement à un ami.

Il connut la misère ; il fut marin sur les vaisseaux français et sa fierté native fut trop souvent froissée par les chefs grossiers que lui imposait le hasard.

Citoyen du monde, écrivain, artiste, fort par le caractère, et grand par l'intelligence, il me donna son amitié et j'en suis plus fier que de celle d'un homme célèbre.

Un jour, l'inflexible politique des gouvernements nous sépara…

Bien souvent depuis, j'ai couru le matin à ma fenêtre pour lui envoyer le bonjour accoutumé. Mais je ne retrouvais plus ni le Léman aux eaux claires, ni le soleil resplendissant sur le cristal mobile, ni la barque rapide, ni les côtes fertiles de la Savoie. A travers le brouillard matinal, je ne distinguais plus les maisons d'Evian couchées sur l'autre rive comme un troupeau de chèvres blanches… J'étais à Londres.

Que ces lignes te parviennent, ami, dans le triste Evian où la pauvreté t'exile. Ne meurs pas comme l'aigle qu'on retient captif ; le jour est proche où nous aurons besoin de ta tête et de ton bras.

Jusque là, garde-moi ton amitié comme je te garde la mienne. Et béni sois-tu, noble enfant de la Savoie ! "

"Personne ne le connaît", a dit Cœurderoy. Et en effet Auguste Cottet n'est pas sur les tablettes de l'Académie Chablaisienne, ni sur celles du Centre Généalogique de Savoie. Toutefois, M. le président Paul Guichonnet possède une plaquette intitulée *La Savoie avant, pendant et après la Constitution de 1848*, datant de 1851 et écrite par un certain Auguste Cottet, "Ancien marin et membre du Cercle démocratique d'Evian". Il s'agit ici, assurément de l'ami de Cœurderoy. Et M. Marc Vuilleumier m'a signalé que ce Cottet était, comme Cœurderoy, l'un des collaborateurs du numéro de 1850 de *L'Almanach de l'Exilé*.

Les diatribes de Cœurderoy contre les touristes et contre les curistes qui envahissent la Savoie ne manquent pas d'énergie.

> Les touristes, les oisifs, sont ridicules et leur présence est incongrue : "Foule parfumée du grand monde ! Ici même tu as apporté ton langage affecté et ton haleine corrompue. Depuis quand le recueillement te plaît-il ? Et que viens-tu faire au Mont-Blanc ? Respirer l'air glacé à travers des tissus de laine, poser un coussin de velours sur le bord des ravins, inscrire ton nom bourgeois sur la *Tour* si haute ? Et puis tu reprendras ta vie de privations et d'économies, et tu pourras affirmer que le Col de Balme est plus élevé que la butte Montmartre !"
>
> "De la pourpre, de l'or, des bracelets, des pendants d'oreilles, des mackintoshes, des hommes rasés, des journaux de mode, des spasmes : où fuir pour ne plus voir tout cela ?
>
> Des paroles oiseuses, des conversations insipides, des rires forcés, des adulations de courtisans, des lieux communs politiques, des formules de domesticité, des expressions coulées dans le moule du savoir-vivre : il faut donc entendre cela partout, même au milieu des harmonies de la nature dont la voix couvre tout du couchant à l'aurore ?"
>
> "Les mains qui portent bagues, les fronts qui portent toupets, les poitrines qui portent crachats ne sont admirés que dans les villes. La nature prend en horreur tout ce qui est usé par la corruption et le travail forcé : il faut être robuste pour saisir son sein.
>
> O Mont-Blanc! roi des monts ! jusques à quand des parieurs imbéciles imprimeront-ils sur tes flancs les clous de leurs souliers, afin de pouvoir s'écrier : Je suis un grand Anglais ; mon nom finit en *all*, en *son*, en *ith*, en *ams* ; regardez-moi, mortels, je tiens le Mont-Blanc sous mes pieds !"

On se souvient que les touristes de la vallée de Chamonix étaient principalement des Anglais.

Pour Cœurderoy les gens qui viennent à la montagne pour se soigner sont des indésirables :

"Déjà l'air des monts est confisqué par les phtisiques".

"Prends garde, phtisique, que l'air des monts ne troue tes poumons !
Crains que le houx barbare ne déchire la soie de ta robe ou le vernis de tes bottines !".

"Verrons-nous longtemps encore la santé s'humilier devant la maladie" et les montagnards s'occuper des valétudinaires ?

On peut s'étonner qu'un médecin, qui prend volontiers la défense de la veuve et l'orphelin, soit si dur, si méchant avec les tuberculeux, les "phtisiques" comme il dit. C'est sans doute parce que pour lui ces gens représentent la ville et tout ce qu'elle suppose d'artificiel et de corrompu. Il en est encore aux idées et aux doctrines rousseauistes selon lesquelles tout est bon, beau et sain à la campagne et particulièrement à la montagne, tout est mauvais, laid et malsain à la ville.

En résumé, il se scandalise de voir les Savoyards devenir pour ainsi dire les esclaves des gens des villes qui, soit par snobisme soit pour des raisons médicales, envahissent leur pays.

Sa visite, en 1850, du pénitencier de Lausanne l'amène à des comparaisons avec les prisons françaises - comparaisons qui ne sont pas en faveur de la France - mais aussi à des réflexions sociologiques sur les Savoyards. En effet, dans un article cosigné avec Louis Avril et envoyé à Auxerre au journal *L'Union Républicaine*, il écrit :

> "On nous dit aussi que les Suisses et les Allemands se soumettaient bien à la discipline, que les Savoyards, au contraire, étaient plus difficiles à conduire et plus sujets à récidives. Cette différence ne s'explique-t-elle pas par le peu de ressources qu'offre aux populations de la Savoie leur pays pauvre et montagneux, par la nécessité où se trouvent les plus malheureux d'aller demander à des contrées plus heureuses des occupations pénibles et mal rétribuées, et aussi par l'ignorance et la superstition entretenues avec soin par des prêtres fanatiques et puissants ? "

Je laisse aux auteurs de cet article la responsabilité de leurs suggestions.

LE MONT-BLANC

Pour Cœurderoy le Mont-Blanc n'est pas seulement "le roi des monts" que quelques imbéciles se vantent d'avoir un jour foulé.

En regardant ce massif, Victor Hugo voyait une hydre à plusieurs têtes, de "magnifiques cathédrales du Moyen-Age", un "clocher solitaire de quelque église écroulée", ou "une ville d'obélisques, de cippes, de colonnes, de pyramides, une cité de temples et de sépulcres, un palais bâti par des fées pour des âmes et des esprits".

Pour Cœurderoy "souvent [...] le Mont-Blanc ressemble à un coursier pommelé, et sur son ensellure on croirait qu'un archange a jeté quelque pièce de satin blanc. - Bien d'autres fois encore, dit-il, il m'a paru voir une jeune vierge couchée sous son linceul ; - ou bien l'une des saintes femmes qui gardèrent si pieusement le tombeau du grand martyre (...) ou bien des mausolées dans un ancien champ de carnage ; - ou bien des pyramides, des temples, des palais grecs au milieu de campagnes arides ; - ou bien des nécropoles, de lugubres assemblées tenues par des peuples morts ; - ou bien des moines qui chantent matines dans leur chapelle remplie de fumée sainte". Cœurderoy avait dû lire les descriptions de Victor Hugo... Mais il en amplifie encore le lyrisme "sur les flancs du géant des monts, dorment, flânent, rêvent, se balancent, rampent et voltigent les nuages aux formes variées, fantastiques, insaisissables.

Qu'êtes-vous ? Qui vous disperse, vous rassemble, vous colore, vous anime, beaux nuages rapides ? Beaux nuages des cieux, à quoi nous servez-vous ?... Qui le sait ?

Etes-vous les écharpes des fées alpestres ? Vous accrochent-elles, quand elles reposent, aux grises dentelures du rocher ? Etes-vous leurs collerettes, leurs dentelles d'argent ou d'or ? Qui le sait ?

[...]

Etes-vous les dragons, les griffons, les tigres, les panthères, les aigles, les vautours gigantesques qui remplissez l'air de terreurs ? - Etes-vous la formidable armée des esprits rebelles qui tentez de nouveau l'escalade des cieux ? [...] Qui le sait ?

[...] Etes-vous, comme de secondes Alpes entre le ciel et la terre, comme la faveur qui les lie, comme l'iris messagère d'unions indissolubles ? ... Qui le sait ?

[...]

Ce que je sais, moi, c'est que, laissant mon corps à la terre meurtrissante, bien souvent je m'envole sur vos ailes légères. Et je monte, et je monte tant que je puis souffler.

Ce que je sais encore, c'est que tout ce qu'on touche est souillure, malheur et désillusion. Et que les vraies joies, la pureté, l'extase et l'oubli de tout mal ne sont pas ici-bas".

Il souhaite être enterré au milieu de la nature savoyarde et le spectacle de la montagne évoque chez lui l'idée de Liberté et les luttes qu'il a menées pour elle :

"Quand je mourrai, qu'on me porte aux rivages de la mer de glace, par un beau soleil levant.

Sur les pics des rochers on trouvera des oiseaux rouges qui salueront le retour de la lumière.
Qu'on suive un de ces oiseaux dans son vol bondissant ; il ira se reposer sur le rosier des Alpes éclatant de fleurs de pourpre.

Qu'on dépose mon corps sous le rosier des Alpes.

Là, je verrai le soleil prodiguer ses baisers du matin à la plaine gelée. Et cela me rappellera l'ardeur de mes jeunes convictions et ma lutte inutile contre un monde endurci dans l'injustice.

Là, pendant les beaux mois de l'été, se rendra la grande société des villes. Je les entendrai parler des affaires publiques, se moquer et rire, et poursuivre de leurs sarcasmes les nouvelles idées. Et cela me rappellera que ma vie fut une continuelle révolte contre ce troupeau d'esclaves.
Là, je serai chez moi, au cœur des Alpes nues que la Liberté parcourt. J'écouterai le cri de l'aigle, ami des solitudes, et le bêlement du chamois qui connaît la cruauté des hommes. Là, les crevasses des rochers me rediront les angoisses de l'avalanche balancée sur l'abîme ; et le vent des orages m'apportera des flocons de neige que le pied des hommes n'aura pas souillés.
Là, dans ce bienheureux exil, j'attendrai les nouvelles fanfares du cor des révolutions."

Pour lui, le Mont-Blanc est plus beau de loin que de près :

> "O Mont-Blanc, c'est de loin qu'il faut contempler ta grandeur. Si l'on te touche du pied, de trop près apparaissent tes rides, tes cicatrices et les plaies profondes qui sillonnent tes flancs. Alors tu nous montres les vallées de pierres grises semblables à celles que laissent les déluges, les trombes, les averses de feu. Que John Bull, le gros bête vaniteux, et son frère Jonathan se cassent le cou pour escalader tes pics, moi je ne veux plus jamais te voir ainsi".

Au passage on a noté de nouveau la remarque ironique sur les grimpeurs vaniteux, d'origine anglo-saxonne !

ANNECY

C'est à Annecy (en juin 1855) qu'il a composé ce tableau terrible de la misère du peuple travailleur, qu'il a appelé *Le Prolétariat à Turin - L'enfer sur terre*. Il a daté également d'Annecy, du même mois de juin, les textes intitulés *Ecce homo* (le Christ révolutionnaire) et *Marie Capelle* (ou "Cappelle"). De ce dernier on a pu dire que c'était "le plaidoyer le plus

ardent qu'on ait écrit, dans une œuvre littéraire, pour le droit de la femme d'être traitée en être humain". Il s'agissait d'un procès intenté à une femme (Mme Lafarge née Cappelle) accusée d'avoir empoisonné son mari. Une affaire qui a secoué la France entière - et pas seulement la France.

Les admirateurs de Cœurderoy signalent la verve toute particulière dont il fait preuve alors et considèrent que c'est à cette époque que "son talent avait atteint son plus grand développement" (Nettlau).

Le chapitre de *Jours d'Exil* intitulé *Le Lac d'Annecy* est daté d'Annecy, juillet 1855.

Il s'était marié à Genève au début du mois de juin, mais je ne m'étendrai pas sur Genève "la plus aristocratique et la plus pédante des villes qu'éleva jamais la main des hommes !".

Que trouve-t-on dans le chapitre consacré au "Lac d'Annecy" ?

D'abord des plaintes : il cherche en vain le bonheur : "Moins je le trouve cependant, et plus je le poursuis". Et, se souvenant sans doute de Lamartine, il associe le lac à l'amour et s'écrie : "Ah! s'il n'est pas trop tard... je veux dire à la rapide seconde : Belle, trois fois belle, promesse d'infini bonheur, arrête-toi." Le poète avait fait mieux !

D'Annecy il voit "la neige de Juillet dormir sur le granit, comme sur la face d'un pénitent la larme d'extase échappée de ses yeux".

Il apprécie "la fraîcheur du lac bleu".

"La surface des eaux est unie comme une glace de Venise ; le ciel y reflète les plis de sa robe d'azur, les mille dentelles de ses nuages blancs, ses horizons noirs d'orages. Au fond du lac reposent les ombres des Alpes, colossales guerrières vaincues dans les déluges et couvertes depuis par le linceul des neiges. Dans le lointain courent les barques avec leurs voiles déployées, leurs voiles latines qui fendent l'air comme des faulx tranchantes". Une description presque inquiétante ("noirs d'orages" ; "vaincues" ; "linceul" ; "faulx tranchantes").

"N'effacez pas, ô vagues, le sillon des nacelles joyeuses ! Brise, n'emporte pas le parfum des haleines unies ! Je veux mourir sur l'eau. L'eau, c'est la vie, la joie, le Léthé des douleurs, le baume à la blessure, la fraîcheur à la fièvre, la pureté, la résurrection pour ceux qui sont morts, le miroir de l'Avenir et de l'Infini. - L'eau, c'est la Liberté !" Curieux éloge de l'eau.

Cœurderoy goûte les bienfaits du climat, bienfaits qui entretiennent ses idées politiques :

"Ici tout est neuf, tout est pur. L'air est bon aux poumons ; la terre est arrosée d'azur, de soleil, de fraîcheur et d'eaux vives ; le bonheur crie dans l'eau, dans l'herbe, dans la fleur. Les bains sont salutaires ; les zéphyrs vous caressent avec tant d'amitié ! L'orage est sur les cimes, et la joie dans les plaines.

Et penser qu'il y a des oiseaux et des jeunes filles qui s'étiolent dans les villes mansardées, quand il est sous les cieux de semblables oasis ! Oh les grands détenteurs d'argent et de terre, les petits émules de ceux d'Irlande qui bannissent les pauvres des magnificences de la nature, c'est ici surtout que je les maudis ! Non certes, ce n'est pas moi qui vous encenserai, riches industriels et agriculteurs de la pauvre Savoie".

A part de longues considérations sur la pénible condition du proscrit et sur la vanité du Pouvoir, nous retiendrons aussi de ce qu'il a écrit sur les bords du lac d'Annecy sa visite à ce qu'on appelle indûment "la maison de Jean-Jacques Rousseau" à Chavoire, puis un conte à la fois politique et romantico-fantastique, une version personnelle des noyades dans le lac d'Annecy.

La maison de Jean-Jacques

Remarquons d'abord que dans une note infra-paginale Cœurderoy envisage comme Eugène Süe (dont on pense qu'il l'aurait rencontré à Genève) que la région annécienne pourrait devenir touristique. Mais lui, il prévoit aussitôt la cupidité des autochtones :

> "Le culte des grands hommes ne rapportant rien encore dans la pauvre Savoie, le propriétaire de l'emplacement sur lequel est situé l'ancienne maison de Mme de Warens laisse les orties se repaître de ses dernières pierres. Dans quelques années, quand les bords du ravissant lac d'Annecy seront mieux appréciés et plus visités par le gros des touristes, ce même propriétaire se sentira pris d'une vénération subite pour la mémoire du citoyen de Genève et fera pieusement relever sa demeure".

Et voici des extraits de son texte :

> "Ce sol que mes pas mesurent, celui-là le foula qui s'appelait Jean-Jacques[2]. Sur la colline prochaine on peut voir les ruines de la maison qu'il habitait. Au milieu de cette nature calme se reposa quelque temps sa pauvre âme qui, plus tard, devait tant souffrir.
> [...]
> Tout rappelle son nom dans les contrées alpestres, en Suisse et en Savoie [...]
> Je me suis assis sur les degrés de cette maison qui tombe ; j'ai repassé dans ma mémoire les épreuves que cet homme avait

(2) "celui-là... Jean-Jacques" : joli vers blanc.

souffertes, et ses œuvres qui préparèrent une révolution dans les sociétés d'Occident. - C'était le matin ; le soleil rougissait l'horizon, mettant en fuite les ténèbres de la nuit avec sa poudre d'or. Et je me sentis tout frissonnant de ce divin respect que fait naître en nous le souvenir des grands mortels. Et je m'y abandonnai, bienheureux, sans compter les heures. Quand je redescendis de la colline, le grand astre, le souverain, éclairait et vivifiait tout : il faisait un beau jour. Salut, Lumière ! Salut, Pensée ! m'écriai-je. Rien ne peut contre vous..."

Il se met alors à méditer longuement - très longuement - sur le manque d'efficacité des écrivains vis-à-vis de l'existence misérable des prolétaires.

Le conte

Le voici résumé grâce à quelques extraits :

"Alors que les Ténèbres couvrent la terre de leur voile de crêpe, que la Rafale insensée fait éclater les cimes flexibles des saules et des peupliers d'Italie, alors que le bonhomme Minuit enfourne sa tête grise dans son vieux casque-à-mèche et promène ses douze bâillements de tonnerre dans les crevasses des rochers…

[…] Alors que les Alpes tremblent, ainsi que de jeunes vierges, aux approches de la nuit…

A cette heure, le Chevalier du Lac s'élève lourdement au-dessus des abîmes ; c'est avec peine qu'il soutient à fleur d'eau son corps bardé de fer.

Le nom du Chevalier ? - S'appelle-t-il Humbert à la blanche main, ce chef redoutable qui, le premier, porta dans les batailles la croix des ducs savoyards ? – Est-ce le Comte Verd, exterminateur des Maures ? – Est-ce Philibert-Emmanuel, le glorieux vainqueur de Saint-Quentin ? - La légende reste muette. Le gouffre gronde ; c'est du sang frais qu'il veut. Qu'on ne lui parle pas des morts ! Ou qu'on craigne ses colères sombres et les insatiables appétits que ce mot éveille dans ses entrailles !

« Qu'on amène mon coursier sarde ! Je veux gravir les monts confiés à la garde de ma race » - Ainsi dit le Chevalier.

Tout autour du lac s'étendent des écuries de cristal rafraîchies par mille sources jaillissantes et parfumées de la senteur des herbes marines. Là, plus de mille chevaux sont enchaînés par des licous d'or à des auges de marbre. Jamais plus beaux ni plus robustes ne se désaltérèrent dans les abreuvoirs d'albâtre

des palais de Lydie ; jamais ceux de Xerxès n'eurent si grande abondance de mélisse, de sauge et de menthe poivrée."

Le cheval appelé Bravo,

"On le selle, on le bride, on lui fixe aux jambes des fers palmés en moins de temps qu'il ne m'en faut pour vous le dire. "

"Il erre par monts, par vaux, le Chevalier du Lac. […]

Que cherche-t-il, le Chevalier ? -Des ennemis à combattre ? Non. Il en a tant et tant étendu devant les pieds de ses chevaux qu'il a pris peur du sang et voit chaque nuit, dans ses rêves, des têtes séparées du tronc dont les yeux le menacent de leurs regards bleuâtres.

Que cherche-t-il, le Chevalier ? - Des chamois et des ours ? Non. Tant de fois il a caché la lame de son couteau dans la gorge des chèvres-mères, il a dépecé tant d'oursons, enfumé tant de renards que la montagne est veuve de ses habitants, et qu'on s'y promènerait des années sans entendre les ébats de deux fauves.

Il restait encore au sommet de la Tournette neigeuse un couple d'aigles, fiers d'être restés maîtres de la contrée par la mort de tous les leurs. Ils ont trop chanté, l'autre soir, le coucher du soleil. Et le Chevalier sanguinaire les a découverts dans la nuit. De son gantelet de fer il a pesé sur la femelle qui couvait ses petits : il a tout écrasé. […]

Que cherche-t-il, le dur Chevalier ? – Fascinés par les reflets de sa cuirasse, les hideux enfants de la nuit lui font cortège.

Lui, de la pointe de son glaive brillant, écarte de sa tête ceux qui passent trop près ; le sol en est tout noir. Ah s'il ne détruisait que les hiboux, le Chevalier du Lac !

Que cherche-t-il donc ? - Il laisse son cheval marcher au petit pas ; il n'a pas même toussé depuis qu'il est sorti de son palais humide. Et cependant ses regards sombres trahissent les sauvages ardeurs de ses entrailles. Il serre son coursier entre ses jambes maigres par un mouvement nerveux que je n'ai jamais vu faire aux cavaliers ; ses dents grincent, sa bouche est remplie d'une écume rougeâtre : un tigre effraierait moins. - Que cherche-t-il, le Chevalier maudit ?

- Ne t'impatiente pas, lecteur ; tu ne le sauras que trop tôt si ton âme est sensible au récit des grands malheurs. -

Sous les bouleaux à blanche écorce, aux étoiles tremblantes, s'est endormie la bergère des Alpes. Sa gorge est nue, ses mains frissonnent, la sueur ruisselle de son front : elle rêve d'amour. - Colère des vents, ah laissez-la dormir !

Il l'a vue, le Chevalier du Lac : « Prépare tes épaules, a-t-il dit, mon bon cheval, pour ma fiancée nouvelle ». Et les sanglants désirs montent à ses tempes qui battent. Et le vertige court par sa tête. – Colère des vents, réveille, oh réveille la bergère au sein nu !

L'homme a mis pied à terre. Le cheval flaire les herbes embaumées. Le chien des troupeaux s'élance pour défendre sa maîtresse et tombe victime de sa fidélité. - Soyez honnête, mais soyez faible ; il vous en sera fait autant.

Il la charge sur le dos du fier coursier, le Chevalier maudit ! […]

« En avant ! En avant ! » - Il animait ainsi son cheval, le Chevalier du Lac.

Un bond encore ! Les voici sur le bord de l'abîme béant. Les roseaux frémissent aux hennissements bien connus du coursier ravisseur ; dans les maisons du rivage les bonnes femmes s'agenouillent saintement ; l'Echo grelotte dans sa robe grise et redit les monotones exorcismes du clergé savoyard.

Un bond, un bond encore ! Les voilà suspendus, entre le ciel et le gouffre ; l'eau tourbillonne, écume d'allégresse ; un éclair aveugle le Chevalier qui pousse des cris de rage. En avant ! En avant !

Comme un bloc de granit détaché du flanc des monts, le groupe vivant s'enfonce dans les flots qui ramènent sur lui leur vert linceul. Le lac pousse un long soupir de ravissement, il tient sa proie ; il ne la rendra plus !

Sans doute, hélas ! Le Chevalier va coucher la bergère des Alpes dans son lit de pourpre, et puis après, dans un des cercueils préparés pour recevoir les victimes de ses fougueux transports.

Le Silence dormeur s'étend un instant sur les traces que le Crime a laissées à la surface des eaux…

Une heure après, sous le ciel étoilé, sur l'eau phosphorescente, un pêcheur dirige sa barque légère en chantant ses amours. Aux rayons de la lune il distingue deux corps qui paraissent et disparaissent à chaque instant. Il les atteint en deux coups de rame, puis à grands efforts, les couche au fond de sa barque.

L'un respire encore, le contemple avec toute la passion que donne un premier amour, et meurt…

C'était la bergère des Alpes, la fille brune de *Menthon*, la fiancée du beau pêcheur de *Talloires*. […]

Quand il reprit ses sens, il raconta dans le bourg de Talloires l'épouvantable catastrophe de la nuit. Depuis, il ne monta plus de nacelle, ne dansa plus et ne courtisa plus les filles du village. Souvent les bateliers vinrent lui rapporter qu'ils entendaient, vers l'aube, du matin, comme des sanglots, à la place où s'était déroulé le drame lugubre.

… Est-ce la voix de l'abîme ? Ou celle du Chevalier du lac ? Ou bien les soupirs d'amour que la bergère de Menthon envoie du fond des eaux à son fiancé fidèle ? …

... Depuis ce temps, dans ces belles contrées, on n'est plus éveillé la nuit par le galop forcé du coursier de bataille. Et les jeunes filles s'en vont gaiement danser sur les montagnes, à la clarté de la lune, sans craindre des ravisseurs inconnus.

- Ne ris pas, lecteur. Mon imagination n'a pas trouvé seule ce que je viens d'écrire. Mais ce conte est le sombre reflet des drames trop réels auxquels se heurtent chaque jour les pieds du penseur qui traverse le monde et sent battre son âme dans son sein.

Jeunes filles ne vous endormez pas sous les lustres des bals, dans les bras des vieux chevaliers de la valse !"

Son séjour dans la région annécienne lui permettra d'admirer "la fraîche Déesse, la Flore des Alpes, l'enchanteresse, la diaprée, qui [...] tend les pans de sa robe gonflés de mille fleurs. Elle a recueilli le sainfoin écarlate, les labiées aimées des abeilles, les orchis aux figures allégoriques, le chanvre aux enivrantes senteurs, la mélisse et le chèvre-feuille, la pervenche aux yeux bleus et l'églantier des bois". On sait que l'amour de la Nature est une des caractéristiques de son tempérament. Il s'émerveille devant "la rose rouge des Alpes[3], l'étoile bleue du Saint-Bernard[4], la véronique des vallées, la germandrée du roc et les myosotis qui bordent les torrents", sans oublier "les innombrables légumineuses dont les ailes blanches, bleues, jaunes et roses, se perdent dans les herbes comme autant de papillons", et beaucoup d'autres fleurs encore. "C'est toi, Flore, dit-il, qu'aimèrent Jean-Jacques, Candolle, Humboldt et Saussure, toi qui rends les sentiers de l'exil moins déserts et ses heures moins longues à mon ami Vallier[5]".

---

(3) Rosa alpina, l'églantier des Alpes.
(4) Personne à ce jour n'a pu me dire de quoi il s'agissait (la gentiane ?).
(5) Germain Vallier, un jeune Lyonnais, était exilé politique. Il fut, un temps, le secrétaire-copiste d'Eugène Süe à Annecy-le-Vieux (cf. André CHEVALLIER "Eugène Süe à Annecy-le-Vieux" in *Annesci 18* p. 21).

Quant aux "oiseaux joyeux qui peuvent chanter toujours sans jamais se lasser de leurs chants", ils se sentent, comme Cœurderoy, plus à l'aise au bord du lac d'Annecy qu'aux environs du Léman : "Notre vue peut saisir toutes les merveilles de la nature rassemblées autour de tes rives, ô cher lac enchanté ! Nos frères du Léman sont tristes et solitaires ; la nature qu'ils habitent est trop vaste pour leurs ailes et pour leur voix ; ils ne peuvent ni se parler, ni se poursuivre d'un bord à l'autre de l'immense nappe de cristal ; ils sont divisés comme les hommes : les uns restent Suisses, les autres Savoyards".

On se souvient que dès le 22 juillet Ernest Cœurderoy dut quitter son "cher lac enchanté", chassé qu'il fut par la police piémontaise, pour aliénation mentale.

CONCLUSION

Que pouvons-nous conclure de nos lectures ?

Si Cœurderoy est actuellement un auteur connu de quelques spécialistes seulement, il a fait parler de lui dans les milieux politiques de son époque. Et ses idées politiques l'ont amené à voir la Savoie sous un certain angle. D'autre part, il était d'un tempérament exalté et c'est toujours avec fièvre qu'il a exprimé ses admirations ou ses exaltations. Il se grise de mots et son lyrisme a quelque chose de particulier. Avec lui nous n'avons pas affaire à de la littérature touristique mais à des textes plus convaincants. Autant il peut être lassant avec ses éternelles imprécations, autant il est attachant lorsqu'il décrit la nature. Parmi tous les écrivains - et ils sont nombreux - qui ont évoqué la Savoie, Ernest Cœurderoy se fait donc remarquer par son originalité. Cela suffit, semble-t-il, pour justifier qu'on feuillette encore son œuvre.

Vous me permettrez, avant de terminer, de saluer Albert Algoud, dont la figure a dominé le début de cet exposé et qui, lors d'une de ses conférences à Annecy, a attiré mon attention sur Cœurderoy puis a eu l'amabilité de me photocopier quelques pages des *Jours d'Exil*[6].

Georgette Chevallier

---

(6) Qu'on me permette également de remercier ici tous ceux qui ont facilité mes recherches, en particulier M. Paul Guichonnet, M. Jean-Pierre Coudray et M. Georges Grandchamp.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Ernest CŒURDEROY, Œuvres diverses, y compris *Autres écrits d'exil*, textes rassemblés et édités par A. MATTON (Dannemoine, L'Image de L'Abeille, 1998).

Roman d'AMAT (sous la direction de) *Dictionnaire de biographie française*, tome neuvième (Paris, Latouzey et Ané, 1961)

Claude AUGÉ, *Nouveau Larousse illustré*, en 7 volumes (s.d.)

Hans BESSLER, *La France et la Suisse de 1848 à 1852*, thèse pour le doctorat d'Université, présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris (Paris-Neuchâtel, Attinger, 1930)

Dictionnaire des mouvements ouvriers

Encyclopedia Universalis 2000

La Grande Encyclopédie, inventaire raisonné des Sciences, des Lettres et des Arts par une société de savants et de gens de lettres (Paris, Lamirault et cie, s.d.) tome onzième.

Marcel GODET, Henri TÜRLER et Victor ATTINGER, *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome 8 (suppléments).

Philip JAMIN, *Sites historiques au pays romand*, Genève, s.d.

Grand dictionnaire Universel LAROUSSE du XIX^e siècle, en 15 volumes et deux suppléments.

Jean MAITRON, *Le mouvement anarchiste en France*, tome I (Paris, Maspero, 1983).

Jean MAITRON (sous la direction de), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 1re partie, (Paris, Les éditions ouvrières, s.d.).

Docteur MICHAUT, articles divers dans *La Chronique médicale* 1904 et 1905, passim.

Paul MORAND "Centenaire d'un oracle anarchiste" in *La Revue de Paris*, 60e année, août 1953, p. 16 à 21.

Max NETTLAU, notice biographique sur Ernest Cœurderoy, dans Ernest CŒURDEROY, *Œuvres (1825-1862), avant-propos d'Ernest Cœurderoy*, tome Ier, *Jours d'exil*, Paris, Stock, 1910.

Dictionnaire encyclopédique Quillet, en 6 volumes plus un supplément (1935-1963).

Marc VUILLEUMIER, *Trois lettres inédites d'Ernest Cœurderoy (1849-1851)* (tiré-à-part s.d.).

Histoire des Maîtrises en Occident : d'une disparition à une renaissance…

C'est pour moi un grand honneur de prononcer une conférence devant cette haute assemblée. Je voudrais en remercier son président, Monsieur Paul Guichonnet, la secrétaire, Madame Chevallier et Monsieur Joseph Ruscon, un grand ami qui en a été à l'origine. Le sujet me tient particulièrement à cœur puisqu'il y a 30 ans, je refondais la Maîtrise de la Primatiale de Lyon.

1. Préambule

En effet, après un long silence, lié en grande partie à la Révolution Française, on assiste en France à un renouveau des maîtrises. Pendant plus de mille ans, elles ont été l'âme musicale de notre pays, et, en particulier, de nos églises. À cet égard, l'histoire de la maîtrise de Lyon est significative puisque ses origines datent de Charlemagne : elle est l'une des plus anciennes d'Europe, fondée en l'an 799. Mais, sous sa forme actuelle, elle est donc très récente. Quelle jeunesse dans une histoire si ancienne !

Après avoir tenté de définir le mot « maîtrise » ou plutôt celui de « manécanterie », je vous proposerai quelques éléments sur l'évolution du chant liturgique, puis nous parlerons de leur fonctionnement : ceci afin de comprendre leur rôle dans la société moyenâgeuse. Je vous en présenterai quelques-unes des plus célèbres. Je terminerai en évoquant leur avenir.

2. Qu'est-ce qu'une « Maîtrise » ?

À l'origine, on emploie le terme de "manécanterie" du latin "Mane cantare", chanter le matin (Il y avait de nombreux offices le matin). C'est sous Louis XIII qu'apparaît pour la première fois le mot "maîtrise", succédant à celui de manécanterie.

Le mot "maîtrise" a un double sens. Il désigne à la fois :

- Un groupe de garçons, puisque seuls les garçons étaient admis dans le sanctuaire, un groupe de garçons vivant en internat et rattachés à une église importante, en général une cathédrale, (avant le X^{e} siècle Eglise-mère ou Eglise majeure).

- Le bâtiment dans lequel l'enseignement est dispensé à ces chanteurs. On peut d'ailleurs en admirer un à côté de la Primatiale de Lyon datant du XII^{e} siècle.

Très souvent on parle de lecteur, d'enfant de chœur, mais tous ces jeunes consacrent une part de leur activité au chant. Ensemble, ils font partie de la Chapelle, de la capelle, de la psallette.

A l'étranger : on les appelle Knabenchor en Allemagne
ou Spatzen
Sängerknaben en Autriche
Escolania en Espagne
Capella en Italie
Boys'choir dans le monde anglophone.

Autour des cathédrales existaient des écoles, appelées école-cathédrale. Les maîtrises sont issues des ces écoles épiscopales entre le XI[e] et le XIV[e] siècle. Bien que l'on ait de nombreuses sources pour l'étude de ces institutions (en particulier des monographies sur chacune d'elles), leur origine et leur histoire restent encore mal connues. Aucun travail de synthèse n'ayant été réalisé à ce jour.

3. Repères sur l'origine du chant liturgique.

Trois dates importantes :

789 : Le Capitulaire d'Aix la Chapelle «Admonestatio generalis»
1545-1563 : Le Concile de Trente
1789 : La Révolution Française.

Pour comprendre l'apparition et le rôle des maîtrises, il est nécessaire de faire un rapide retour en arrière. L'origine des maîtrises est mal connue, mais elle s'inscrit dans l'évolution du chant liturgique. Il faut donc remonter aux premiers temps du Christianisme.

Le chant a toujours fait partie de la liturgie chrétienne. C'est l'apôtre Paul qui nous invite à louer le Seigneur par des Psaumes. (*Col. 3, 16 - Ac. 2, 46*).

« Chantez à Dieu de tout votre cœur avec reconnaissance, par des psaumes, des hymnes et des cantiques inspirés » (Colossiens III 16).

L'apôtre parle des premiers Chrétiens :

« Ils louaient Dieu et avaient la faveur de tout le peuple ».

Mais l'Église primitive va traverser une période difficile : les persécutions.

Les rencontres et les premiers cultes se célèbrent discrètement dans les Catacombes. On ne pouvait organiser une liturgie chantée un peu élaborée, et l'assemblée se contentait de répondre au célébrant par un « Amen » solennel. Mais tout change lors de l'Édit de Milan en 313, les Chrétiens eurent la possibilité de chanter librement. Dans l'enthousiasme général, l'anarchie s'installa. Pour réagir devant cette situation, le concile de Laodicée en 364 stipula "*que personne désormais ne chanterait à l'Eglise excepés les chantres désignés se trouvant à la tribune et chantant sur le parchemin*".

Et c'est au IV[e] siècle qu'on trouve les premières interventions des enfants. Certains furent même très célèbres comme les enfants chanteurs de Carthage traînés en exil lors de la persécution vandale vers 484.

À cette époque, Paris, Chartres, Rouen commencent à avoir des enfants de chœurs. Voici ce que rapporte le poète St Fortunat dans la vie de l'Évêque de Paris St Germain (mort en 576) au sujet d'un office auquel il a assisté, opposant la magnifique voix de basse de St Germain aux voix fraîches des enfants de la psallette.

« D'un côté, l'enfant mêle sa voix douce et perçante, de l'autre le vieillard (St Germain) pousse de son gosier une voix large et éclatante... sur l'ordre du ponte, le clergé, le peuple et les enfants entonnent la psalmodie ».

Le Poète raconte qu'il y avait un enfant tout jeune soliste de 10 ans qui faisait courir le tout Paris de l'époque, surtout ecclésiastique, dit-on !

Les compositions vont foisonner à travers les territoires chrétiens, en particulier autour des Monastères, mais aussi des Cathédrales.

Un certain nombre de Papes ont utilisé le pouvoir politique pour accroître leur pouvoir comme Grégoire le Grand (né en 540, et pape de 589 à 604). Il écrivit beaucoup sur la foi et la doctrine. Il a fortement encouragé la conformité des styles liturgiques (ambrosien, gallican, mozarabe et celte) au style romain. Ceci eut un impact très fort sur les mélodies… Quand la notation musicale sera répandue (vers le X^{e} siècle), on était parvenu à un accord général fixant l'année liturgique, la structure et la musique. C'est ce qui fit attribuer à St Grégoire la mise en place du chant grégorien, alors qu'il s'agit seulement d'une ample compilation. Il en aurait été le premier surpris ! Cette légende vient de savants médiévaux qui lui ont attribué des oeuvres apocryphes. Selon Jean Diacre, Grégoire fonda la première école de chantre, la Schola Cantorum qui deviendra la Chapelle Sixtine : première école de chanteurs spécialisés. De nombreux modèles suivront en Europe. Ainsi naquirent Canterbery, Metz... Metz qui d'ailleurs joua sans doute un rôle important. Voici un extrait d'une lettre de Leidrade (798-814), ami de Charlemagne et fondateur de la manécanterie de Lyon : *« C'est pourquoi votre piété s'est fait un devoir et un plaisir de m'accorder, sur ma demande, un clerc de l'Église de Metz. Grâce à lui... l'ordo psallendi a été restauré ».*

Mais de cette période date une première rupture. Les maîtrises disparurent presque toutes et c'est Charlemagne qui les restaura. Une nouvelle floraison des écoles de chant se répand dans tout l'Empire. Il verra dans cette réalisation un élément unificateur de son empire. C'est pourquoi la musique sacrée prit place dans les écoles qu'il fonda.

Le Capitulaire d'Aix la Chapelle en 789 (Admonestio Generalis) indique : "*que les enfants apprennent les psaumes, le solfège, le chant, le calcul et la grammaire dans tous les monastères et les évêchés*".

Il précise encore : "*Que les ministres de Dieu attirent auprès d'eux, non seulement les jeunes de condition modeste, mais les autres aussi. Qu'il y ait des écoles de lecture pour les enfants, que les psaumes, les notes, le chant, le calcul et la grammaire soient enseignés dans tous les monastères et tous les évêchés*".

Les monastères et les chapitres entretinrent donc des enfants (environ une dizaine) appelés Pueri Chori, ou Pueri Chon in Albis.

Les cathédrales créent des écoles épiscopales ou école cathédrale. À Paris, le Cardinal Lustiger a remis à l'honneur cette structure. Les monastères font de même : un exemple est encore vivant aujourd'hui, L'Escolania de Montserrat près de Barcelone en Catalogne.

On voit alors une floraison de ces écoles dans tout l'Empire. Les cathédrales, mais aussi toute église de quelque importance, avaient une maîtrise. Les plus célèbres furent Aix la Chapelle, Metz, Rheinau, St Gall...

Les offices y atteignaient une beauté extraordinaire. C'est dans cette optique que fut créée celle de Lyon par l'Évêque Leidrade. En France, on n'en dénombrera pas moins de 400 !

Les maîtrises sont donc issues des écoles épiscopales ou cathédrales entre le XI^{e} et XIV^{e} siècle... Progressivement tous les pays de l'Europe Occidentale vont voir apparaître cette nouvelle structure qui sera la pièce maîtresse de l'enseignement musical pendant le Moyen Age, la Renaissance et jusqu'à la Révolution en France, jusqu'à nos jours dans d'autres pays.

En France, donc, une deuxième rupture forte celle-ci eut lieu lors de la Révolution. On comptait 400 maîtrises comme je viens de le signaler. Presque toutes disparurent : quelques-unes réussirent à se maintenir, mais un triste état. Les maîtrises étant très liées à l'Église. Dans la lutte contre le cléricalisme, on les fit aussi disparaître dans la tourmente révolutionnaire.

Et à ce moment, vous me permettrez de faire une remarque personnelle. On constate que dans tous les pays environnant la France, on chante (Espagnols, Italiens, allemands, anglais... pour ne citer qu'eux). Pour comprendre ce phénomène, il faut savoir que jusqu'à la Révolution, les Français chantaient aussi, mais après la Révolution, qui marqua la fin des maîtrises et donc du chant choral, il fallut rebâtir un enseignement musical. C'est alors l'apparition des conservatoires et par réaction, on va développer tout l'aspect instrumental. Les orphéons, fanfares, orchestres vont remplacer les chœurs et dispenser une formation instrumentale. Les Petits Français ne chanteront plus, exceptés dans quelques chœurs d'Église. Pour réagir devant une telle carence, seront fondées la Schola Cantorum à Paris et d'autres institutions comme des guildes de chanteurs au milieu du XIX^{e} siècle.

Mais voyons à présent le fonctionnement de ces maîtrises. Comment à partir de la fonction liturgique des enfants va émerger une véritable structure avec une formation musicale et pédagogique. Celle-ci aura pour finalité d'assurer la musicalisation des offices, mais aussi de pourvoir au recrutement des clercs.

4. Le fonctionnement

A. Les effectifs

Au départ, le nombre d'enfants est restreint. Celui-ci peut paraître faible, mais à cette époque, le chœur des chanoines est un enclos de hautes stalles. La liturgie est une affaire de spécialistes. Elle se déroule dans le chœur fermé par un jubé, donnant l'impression de petites églises. Les fidèles seront tenus à l'écart. Mais la Contre-Réforme qui cherche à re conquérir les âmes égarées va déployer une liturgie grandiose. Le peuple doit voir, doit comprendre et pour cela les églises devront s'adapter. Les jubés seront supprimés et pour ceux qui échapperont au massacre, la Révolution fera le reste. Ce qui explique le peu d'Églises avec des jubés de nos jours. Concrètement les chœurs et les orgues devront renforcer leurs effectifs pour les premiers et leur nombre de jeux pour les seconds.

- à Angers : 4 garçons lors de la création... mais très vite on s'aperçoit que ce nombre est insuffisant.

En 1393, le nombre est porté à 6, puis progressivement jusqu'à 12.
Au XVIII[e] siècle, le nombre est de 10 et d'une douzaine d'hommes.

- à Lyon, les statuts de 1251 et 1337 parlent de 10 petits clercs.

Les statuts de 1352 solennellement approuvés et promulgués par le pape Innocent VI, en vertu d'une bulle datée d'Avignon, la première année de son pontificat : "*Comme il est difficile et presque impossible à qui que ce soit d'apprendre l'office et les cérémonies de notre Eglise, s'il n'y a pas été formé dès les premières années, nous statuons et ordonnons que douze enfants soient entretenus aux dépens de ladite église pour y être petit clerc*". Ce nombre ne sera jamais très important.

Ainsi, dans toutes les maîtrises, on s'aperçoit que le nombre d'enfants augmente progressivement allant jusqu'à un maximum d'une quinzaine.

B. la sélection

La vie au Moyen Age était rude dans les campagnes comme dans les villes. L'avenir des enfants incertains. Si l'un parvenait à entrer dans une école épiscopale, et à plus forte raison dans une manécanterie, son avenir était assuré. D'où le nombre important de candidats, dont la vocation de certains était loin d'être claire. Compte-tenu du nombre restreint de garçons, le choix était l'objet de beaucoup de soins. Souvent l'Évêque et le chapitre procèdent au recrutement des enfants. Le Maître des enfants se contentant de proposer les chanteurs. Il n'appartenait pas au manécant de les admettre de sa propre autorité : le chapitre se réservant cette nomination. Parfois, on désigne à l'avance ceux qui auront le privilège de choisir les enfants. En 1380, il est décidé que la première nomination appartiendrait au précenteur, la seconde au trésorier.

À Lyon, le plus ancien statut de 1175 nous renseigne :
« Nous statuons et ordonnons que chaque année, on choisisse dix petits clercs qui servent dans les églises de Saint Jean et Saint Etienne, et qui soient aptes à ce service... ». Dans les statuts de 1352, cités plus haut : *« nous voulons et ordonnons que l'on choisisse des enfants qui aient aptitudes de l'esprit et agréments du corps ! (ut apti et formosi pueri assumantur) »*. Le chapitre ne négligeait pas la question de la capacité des enfants qu'on lui présentait. Il sous-entend toujours que l'enfant est capable (acte capitulaire du 12 novembre 1412) En même temps, c'était à ce moment que l'on prenait des renseignements sur l'origine de ces enfants, leur niveau d'instruction. On voulait les voir, on les faisait chanter, on tenait à constater de visu et auditu, leurs aptitudes aux fonctions qu'ils auraient à remplir.

Un véritable système se met en place comprenant trois catégories de clergeons (petits clercs) :

- ceux qui avaient une expectative (ceux qui attendent) ;
- les externes ;
- les "douze" comme on les appelle, qui sont pensionnaires dans une école tenue aux dépens du chapitre. Ils sont "de gremio ecclesiae", c'est-à-dire partie intégrante du corps de l'Église. Ceci pour les distinguer des autres.

Un acte du 8 novembre 1680 dit encore la même chose :
« Le chantre est allé à la Manécanterie pour faire chanter et examiner les clergeons du nombre de douze qui doivent sortir la présente année, et ceux qui sont à mettre à leur place, et les petits-enfants postulants pour recevoir l'habit de L'Église ».

À Angers aussi, on devait d'abord les choisir avec soin. Au départ l'évêque lui-même et le chapitre se réservaient chacun la présentation de deux enfants.

Dans les monastères la situation est un peu différente. Vers le VII[e] siècle, au départ en Angleterre, puis par la suite sur le continent, les grandes familles s'adressent aux monastères pour l'éducation des enfants. Certains continueront dans la vie monastique, mais ce n'est pas une obligation. En 817, la décision du réformateur Benoît d'Aniane de ne plus accepter des enfants à cause de la perturbation que cela entraînait dans les monastères donna naissance à des écoles à côté des monastères pour cependant satisfaire la demande des grandes familles. Ce sont des enfants issus de familles aristocratiques qui ne peuvent payer un précepteur. Elles placent donc leur enfant dans l'école du monastère jusqu'à l'adolescence pour y recevoir une bonne éducation. Si les parents ne veulent pas qu'il continue dans la vie monastique, ils le précisent au départ. Mais on voit poindre les conflits quand l'enfant ne répond pas aux souhaits de l'une des parties. On peut voir encore une survivance de cette époque en Espagne dans les deux monastères de Montserrat et la Vallée de Los Caïdos près de Madrid.

En contrepartie de la formation dispensée à l'enfant, on remet souvent une somme d'argent ou une terre au monastère. C'est la pratique de l'oblation. Dans les premiers temps, le garçon ne pourra plus rentrer chez lui, mais progressivement devant les nombreux problèmes posés, on finira par accepter que le garçon fasse un choix à l'adolescence.

C. La vie collective

Dès lors qu'un enfant a été sélectionné, il intègre le groupe et va habiter dans la manécanterie. Les conditions de vie sont en général sévères. Elle est organisée par le Maître qui doit veiller aussi bien aux conditions d'hébergement, d'habillement et nourriture qu'à l'instruction. Pour cela, la Manécanterie est rattachée au Chapitre qui perçoit des bénéfices. Chaque chanoine prendra en charge un enfant.

- À Angers, le maître dispose d'une maison. Les enfants couchent sur des paillasses. Un rapport contre le Maître Michel RIMER, particulièrement négligent, indique que *« les chambres sont sordides... que les petits lits sont malpropres... qu'ils manquent de paille, que les enfants couchent par deux alors qu'ils ont huit lits à leur disposition »* (2 janvier 1651).

Pour des enfants, et même des préadolescents, les repas sont souvent légers ; la viande y était rare et faisait l'objet de dépenses exceptionnelles. Heureusement, il y avait les fêtes en particulier celle des Saints Innocents pour lesquelles quelques bienfaiteurs amis donnaient des friandises.

Pour les sorties, les enfants étaient habillés de robes comme les clercs (rouges ou violettes), et pour coiffure le bonnet carré, Mais il semble que, dans certains cas, les parents, non loin, interviennent dans l'habillement. Il fallait aussi fournir les chaussures.

- À Lyon, en 1633, dans l'inventaire au changement d`économe, on trouve : deux grandes tables de bois de chêne sur des tréteaux de sapin, une grande armoire de chêne avec dix huit buffets séparés où chaque enfant plaçait son linge et ses vêtements, cinq bancs de sapin, un pupitre où l'on mettait le livre de chant des recordations, dans le dortoir douze lits avec paillasses...

La vie est rythmée par les changements de lieux qui se répètent chaque jour. Ainsi se créent des habitudes et très tôt l'enfant est préparé à la vie de groupe qui lui permettra plus tard d'intégrer soit le monastère, soit le chapitre de la Cathédrale.

D. Les offices

Le but du regroupement et de l'instruction des enfants est évidemment la liturgie, les actes musicaux sont intégrés dans un calendrier qui rythme la vie et que les cloches se chargent d'annoncer. Les enfants participent aux offices...

À cette époque, la cathédrale est le lieu du chant.

Les offices occupent une grande place dans les cathédrales comme dans les monastères. L'office quotidien comprenait au Moyen Age, Matines et

Laudes, les Petites Heures, Trois Messes chantées, Vêpres et Complies, et enfin l'Office des morts. Très tôt, on s'est aperçu que si l'on veut des clercs qui possèdent toutes les qualités requises, il faut commencer à les enseigner lorsqu'ils sont enfants.

Les enfants participent à tous les offices, même de nuit. À Lyon, les clergeons remplissaient l'office d'acolytes, office qui réclamait une bonne voix et une bonne mémoire pour chanter ce qui appartenait dans les messes de vigiles et des fêries (la férie étant la semaine et non le dimanche !). Ils reçoivent quelques deniers pour ce service.

Pendant les offices, les clergeons portent la chape en hiver, le surplis en été. La musicalisation des offices se réalise au moyen de différentes expressions vocales : chant autour du livre, plain-chant, alternance avec l'orgue, faux-bourdons...

Voici la part qui revenait aux clergeons dans l'office divin à Lyon. Ils assistaient aux matines en plus ou moins grand nombre, peut-être les deux seuls semainiers pour les jours ordinaires, tous pour les grandes fêtes. L'un des semainiers, celui qui était du côté de la grande semaine imposait la première et la troisième antienne de chaque nocturne et chantait le verset... la première, la troisième et la cinquième antienne de laudes lui revenaient aussi, les autres étant au second semainier. Puis le clergeon de la grande semaine allait commander l'Antienne de Benedictus à l'officiant qu'elle concernait. (Il lui rappelait ainsi le début du texte et de la musique). D'où l'expression « imposer l'antienne ».

L'Ordinaire de Saint-Paul décrit ainsi cette cérémonie *« dès qu'il a achevé le verset, le petit clerc monte dans les hautes stalles jusque vers le Prêtre qui a dit l'invitatoire, et il lui commande humblement et il lui chante le commencement de l'Antienne »*. Aux grandes fêtes, toutes les antiennes étaient ainsi commandées par les clergeons.

Tous les petits clercs n'assistaient pas à la messe qui se chantait après les Laudes, mais ils étaient au complet à la messe de la Croix, que l'on appelait aussi messe des enfants.

À la grande messe canoniale, les clergeons se réunissaient au milieu du chœur pour chanter la strophe « O salutaris hostia » après l'Elévation. Les Actes Capitulaires gardent trace de la lettre par laquelle Louis XII introduisit cette coutume en France... Au reçu de la missive royale, le Chapitre, en date du 15 juin 1512, ordonna qu'une procession générale se ferait le lendemain, et qu'on chanterait « O salutaris hostia » à toutes les messes hautes après le Sanctus. Les enfants chantaient le « Benedicamus Domino » à l'office de Vêpres. Une fonction des petits clercs consiste à faire le murmure ou sifflement pour les retardataires ! La multiplicité des offices, leur longueur, imposaient aux enfants une véritable fatigue. Il est à remarquer qu'ils n'avaient ni bancs, ni stalles... Leur immobilité était pourtant proverbiale. Ils étaient nu-tête, sauf si l'eau gelait dans le bénitier, il pouvait se couvrir de leur capuchon !

F. Les processions

Lors de la grand-messe se déploient toutes les splendeurs de la liturgie lyonnaise. Le clergé des Églises de St-Just, St-Paul et de St-Thomas est venu se joindre à celui de l'Église-Mère. Il existait d'autres processions comme celle des rogations ou de la Fête-Dieu.

Le Lundi de Pâques, une tradition très originale avait lieu. Le clergé des trois églises (La cathédrale, St Etienne et Ste-Croix) monte sur les tours et les galeries de la Cathédrale St-Jean. De son côté, la collégiale de Fourvière se rend sur la terrasse qui est proche du sanctuaire. Alors commence une scène grandiose. Le chant de l'*« O Filii et filiae »* retentit tout à coup dans les airs. Chacune des deux maîtrises se répondant les différentes strophes. Cet usage a disparu au XIX^{e} siècle, car un élève de l'Ecole Cathédrale est tombé des galeries et s'est tué sur le parvis !

G. Les fêtes extraordinaires

Ce régime sévère est un peu tempéré par des fêtes durant lesquelles les enfants bénéficiaient d'avantages.

Par exemple, à Lyon, lors des visites des églises. Partout la table était mise et garnie de fruits et gâteaux.

La fête des saints innocents, la fête des merveilles, toutes les fêtes populaires s'accompagnaient d'éléments religieux. Les clergeons participaient aux réjouissances.

Pour la fête des Saints Innocents, tout un cérémonial particulier prenait place dans la liturgie. Il y avait même des abus que l'on se chargea de réprimer. Un des enfants était déguisé en évêque. On imagine aisément la scène !

H. L'enseignement

En général, les enfants sont sous la conduite de deux maîtres : l'un pour l'enseignement de la grammaire, l'autre pour l'enseignement du chant. À Lyon, les enfants sont sous la responsabilité du Précepteur, qui a, à côté de lui, un sous-maître. On les confie à l'Econome qui se charge, bien entendu, de tout ce qui est matériel, mais qui est assisté d'un précepteur pour l'enseignement de la grammaire et d'une manécanterie pour l'enseignement du chant.

À Lyon, pour les offices, les clergeons sont sous la responsabilité du "Maître des enfants". Ils apprennent auprès de lui les répétitions, les recordations des pièces de chants qu'ils avaient à exécuter au chœur. La coutume de la *recordation* était ancienne, en effet, inséparable de la coutume de chanter de mémoire l'office presque en entier. Ainsi dans les plus anciens statuts, on trouve ces prescriptions : « Chaque jour, un des maîtres, doit tenir pour les enfants la recordation. L'enfant doit répéter inlassablement les chants, on dirait même « rabâcher ». Et quand ils ont appris répons et antiennes, le maître doit corriger ceux qui ont manqué en quelque chose,

puis inviter les autres à ne rien faire d'où ils aient lieu d'encourir ou de subir une punition. Un examen a lieu pour déterminer à quel moment un enfant peut intervenir dans le chœur. Dans le cas contraire, c'est le renvoi.

Souvent la longueur des offices et leur multiplicité ne laissait que peu de temps pour l'instruction des enfants. Aussi, après quelques années, le Chapitre les envoyait aux écoles de la ville. Malgré tout on tenait à ce que tout soit concilié, et l'on dispensait les clergeons d'assister à la grand-messe les jours de la férie (de la semaine), afin qu'ils ne perdent pas de temps.

La formation des enfants va rejaillir progressivement sur les clercs issus de ces Maîtrises donnant une grande beauté musicale aux offices. On voit alors surgir de nombreux musiciens professionnels chanteurs, instrumentistes et compositeurs composant. Ils produiront le grand répertoire de la musique sacrée.

> Haydn, Mozart, Schubert chantèrent dans les maîtrises autrichiennes.
> Maurice Duruflé en France, sans parler de tous les compositeurs anglais ou catalans.
> L'Angleterre compte un nombre impressionnant de compositeurs.
> L'Allemagne sera une véritable mine, luthérienne à l'Est et au Nord, Catholique au Sud, en particulier en Bavière.

Presque la totalité de ce répertoire est en effet destinée aux chœurs de garçons des maîtrises. Cela est vrai aussi pour l'Église luthérienne et l'Église Anglicane. Pour la pratique musicale, les maîtrises vont se suffire à elles-mêmes. Dans les meilleures d'entre elles, les jeunes clercs vont composer et si leur motet a l'agrément du maître, il pourra être chanté par tout le chœur. Une vraie récompense. Quant aux Maîtres de Chœurs, ils se déplacent souvent pour découvrir des nouveautés ou chercher un poste plus avantageux entraînant avec eux les traditions locales : ainsi Guillaume Bouzignac qui parcourra presque toute la France.

Le statut de 1352 (Lyon) attribuait deux maîtres pour apprendre la grammaire et l'art du chant.

Voici le règlement établi par Gerson (Reims 1363-Lyon 1429) pour les enfants de chœurs de Notre-Dame de Paris.

« Une société d'enfants assujettis aux lois de Dieu est en quelque sorte, la portion la plus florissante de l'Eglise... Leur ministère extérieur est tout angélique : que par leurs dispositions intérieures ils soient donc des anges. En conséquence, pour arriver à ce but, nous établissons les règles suivantes :
Avant tout, que leur maître soit d'une vertu éprouvée. Le disciple fera ce qu'il verra faire par son maître ....
...le maître de grammaire, qui doit faire l'instruction des enfants en ce qui concerne cette science et celle de la logique, sera par ses vertus ce que

nous avons dit du premier. Tous les deux organiseront tellement leur fonction pour les heures du jour et de la nuit, que l'un d'eux soit toujours avec les enfants, dans la maison et hors de la maison. Aussi, nous entendons que le même maître n'ait désormais aucun emploi, dans l 'Église ou ailleurs, qui l'empêche d'obéir à cette dernière prescription.

... Le maître de chant, à des heures déterminées enseignera aux enfants le plain-chant avant tout, le contrepoint et quelques déchants (assemblages harmoniques des voix) convenables, à l'exclusion de toute musique dissolue ; mais qu'il n y consacre pas un temps tellement considérable que les enfants en souffrent un détriment pour leurs études de grammaire. Et cela d'autant plus que le déchant n'est pas en usage dans notre Eglise et les statuts le proscrivent, au moins pour les voix qui ont subi la mue. Que l'autre maître ait donc un temps suffisant pour enseigner aux élèves la grammaire, la logique, la versification, pour leur expliquer le sujet des Epîtres et leur donner une exposition sommaire des Evangiles, en langue vulgaire ; car ce que l'on ne comprend pas n'est jamais prononcé avec facilité et exactitude.

... Nous voulons qu'un des enfants fasse la lecture d'un livre utile durant les repas et qu'alors on s'abstienne de converser, afin d'obéir à cette maxime : « parle peu lorsque tu es à table ».

En outre, nous voulons que les enfants aient un règlement ainsi que cela se pratique dans les maisons d'instruction, et qu'ils s'occupent, à heures fixes, tantôt du chant, tantôt de la grammaire .

...Nous voulons, que selon l'antique coutume, il y ait dans le dortoir des enfants, une lampe allumée devant une image de la Sainte Vierge, et cela par dévotion comme aussi pour la bonne discipline, et parce que les enfants ont à se rendre aux matines... Qu'ils se préservent de tout excès dans la nourriture le matin et dans le cours de la journée, afin de ne pas perdre la beauté de leur voix et de ne point enfreindre les lois de la sobriété. Nous voulons cependant qu'ils aient une nourriture saine et très suffisante, et qu'on veille à ce que règne une grande propreté, dans leur chambre, dans leurs lits, dans leurs habits de lin pour le chœur, et dans tout le reste. Qu'on ait surtout un soin spécial des malades. Le maître aura à présenter deux fois dans l'année le tableau des renvois et des admissions. Que les punitions soient infligées seulement avec des verges, et modérément sans férules ou autres corrections qui pourraient blesser les enfants, sans affronts et paroles humiliantes, de telle sorte qu'ils se sentent les objets de l'amour et non des moqueries de leurs maîtres, et qu'ils soient conduits et entraînés au bien plutôt par la douceur que par la sévérité » (GERSONII opera miscellanea).

Depuis un ou deux enfants autour d'un moine ou d'un chanoine, jusqu'à un groupe plus imposant, une structure de plus en plus élaborée se développe au cours des siècles. Elle sera une véritable formation professionnelle de la musique donnant naissance aux grandes maîtrises de cathédrale que l'on connaît à l'étranger (Angleterre, Allemagne...), mais dont le coup

d'arrêt hélas a été donné en France par la Révolution. Quelques-unes essaient de renaître Angers, Dijon, Paris et Lyon bénéficient d'un agrément du Ministère de la Culture.

I. Promotion sociale

L'appartenance à la Maîtrise était une promotion sociale importante. Dans la mesure où un enfant échappait aux durs travaux de l'époque. Il avait de grandes chances de devenir clerc et d'avoir ainsi un avenir assuré. Ce point est assez connu, même en dehors des considérations musicales.

Les différents lieux : salle de travail de chant, le cloître, la sacristie, les stalles hautes et basses qui jouent un rôle pour la vision mais aussi hiérarchiques.

Il existe toute une hiérarchie chez les adultes mais aussi chez les enfants.

Le premier grand à Notre Dame de Paris est appelé le "spé" vers l'âge de 14 ans. Les enfants les plus grands ont des responsabilités importantes : certains même au moment de la mue étant capable d'écrire un motet qui sera exécuté par le chapitre.

Les élèves étaient formés à leurs fonctions futures. Ainsi devaient-ils acquérir des connaissances musicales, mais aussi une culture générale, en fait tout ce qui est utile à un clerc. Et en principe, si tout allait bien, on gravissait les différents échelons de la hiérarchie ecclésiastique.

Mais ce qui importe avant tout, c'est que chaque génération transmette à celle qui lui succède un glorieux passé dont on devait être digne. Voici un règlement du 5 février 1556 : « Nous Doyen et Chapitre de l'Eglise primatiale et Comtes de Lyon, à tous ceux qui verront les présentes, nous voulons faire savoir, ad perpetuam rei memoriam, que la remarquable Antiquité, la gravité reconnue et la vénérable sainteté de l'Eglise dont nous sommes les serviteurs, sous la tutelle du saint-Siège apostolique... nous osent une puissante invitation à y servir le Seigneur très bon et très grand, comme on fait nos prédécesseurs, par un culte assidu... »

5. Les grandes maîtrises en Europe

- En Allemagne	
Luthérienne :	St Thomas de Leipzig : le Thomanerchor
	La Croix de Dresde : le Kreuzchor
	Windsbachkanbenchor
Catholique	Regensburger Domspâtzen
- En Autriche	Les Petits Chanteurs de Vienne : Wiennersingerknaben
	St Florian
- En Angleterre	Toutes les Cathédrales : Worcester - Canterbury
	Oxford : Christ Church
	New College

Cambridge : Kings'College
St John'College
Westminster Abbey
La Cathédrale Catholique de Westminster

- En Italie : La Capella Sistina Duomo de Milano

- En Pologne : Cracovie-Poznan – Tarnow – Varsovie

- En France : Les Cathédrales de Paris, Dijon, Angers, Lyon
Mais aussi Metz, Rouen, Le Puy, Troyes, St Anne d'Auray

Annecy avait deux maîtrises :
- L'une à la cathédrale dont Jean-Jacques Rousseau fut l'élève
- L'autre à Notre Dame de Liesse

Chambéry avait aussi une maîtrise à la Sainte Chapelle.
Et la maîtrise métropolitaine de la Cathédrale.

Mais aussi :

- En Amérique : American Boys'choir rattaché à l'université de Boston
St Thomas Boys'choir

- En Afrique du Sud : Dragensberg.

Pendant l'expansion coloniale, les Jésuites ont suivi pour évangéliser emmenant avec eux leurs compositeurs comme Zipoli.

On assiste à un phénomène curieux. Alors que, dans certains pays, les maîtrises rencontrent des difficultés, la France qui les avaient bannies à la Révolution se prend à les redécouvrir. C'est dans la politique des ministères successifs, sans grand bruit, mais semblant avec une grande constance que l'on peut voir se dégager ce mouvement. On a d'abord repensé la formation musicale. Et l'on s'est aperçu que la voix est le premier des instruments. Les responsables prennent modèle surtout sur l'Angleterre. D'où une politique vocale sera développée avec au sommet de la pyramide les maîtrises laïques. La première dans ce domaine aura été la Maîtrise de l'O.R.T.F. dont l'une des activités principales sera la création musicale. Puis ce sera le tour de Paris, Versailles, Grasses et dans nombreux conservatoires. On voit apparaître aussi la création de classes de direction de choeurs dans les conservatoires. Mais on découvre que ces maîtrises de l'étranger sont toutes liées à l'Église. Que faire en France avec la loi de séparation de l'Église et de l'État ? En parallèle on verra le développement des maîtrises de Cathédrale au titre de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine, à une époque où l'on aime remettre les œuvres dans leur contexte, il convient de placer les œuvres musicales dans la liturgie. Elles ont été créées pour elle. Comme je vous l'ai dit, quatre sont actuellement agréées, mais d'autres suivront. Et chaque année, c'est la naissance d'au moins deux maîtrises.

L'Église elle aussi commence à s'intéresser à ce phénomène, ne serait-ce que parce qu'elle aident à mettre en place des offices liturgiques de qualité et lui permet de bénéficier de la présence d'enfants et de jeunes dont elle a grand besoin… En cela on répond tout à fait aux vœux du concile qui stipulait de développer les psallettes dans chaque diocèse.

À ce sujet, une remarque personnelle : contrairement à ce que l'on croit, le Concile Vatican II n'a pas détruit la musique dans l'Église. Il a voulu instaurer l'emploi de la langue vernaculaire : ce que les luthériens et les anglicans avaient fait depuis quatre siècles. Il est vrai que la mise en application du Concile a été difficile, mais maintenant 40 ans après, on voit les erreurs, on voit aussi les réussites. Et les maîtrises plus que jamais prennent un rôle essentiel pour recréer un corpus liturgique et musical en vue de répondre aux directives des Pères du Concile dans trois directions :

- Le chant grégorien reste le chant privilégié de l'Église
- Les polyphonies dans la mesure où elles s'insèrent dans la liturgie ont naturellement leur place pourvu qu'elles correspondent au temps
- Le chant populaire sera développé afin de permettre la participation de l'Assemblée.

7. En conclusion

Les maîtrises auront été pendant tout le Moyen Age, mais bien au-delà des structures de formations remarquables mais élitistes. En effet, la vie y était dure, et les exigences grandes. En ce sens, elles sont exemplaires, car la musique n'était jamais une fin, mais le moyen de louer Dieu comme le réclame les psaumes. On était très attaché à la formation morale de ces jeunes garçons, puisqu'on les destinait aux hautes fonctions ecclésiales. Elles auront permis la création de tout le grand patrimoine de la musique sacrée illustré par les plus grands noms de la musique. Elles ont la charge de poursuivre la construction de l'édifice musical. Leur avenir est assuré. Elles ne sont pas des structures du passé, mais au contraire, elles puisent dans ce passé une grande expérience qui en fait des structures d'avenir.

Soli Deo Gloria

Jean-François Duchamp
Maître de Chapelle de la primatiale de Lyon

Quelques éléments biographiques :

L'Enfance au Moyen Age
Par Pierre RICHE et Danièle ALEXANDRE-BIDON
Seuil et Bibliothèque Nationale de France 1994

Histoire de la Musique Chrétienne
Par Andrew WILSON-DICKSON
Brols 1994

Chant Choral : les Maîtrises
Cahier du CENAM N° 61 juin 1991
Articles de J. Y. HAMELINE, C. ROY, MONTSERRAT...

Les Écoles de la Musique Divine
Par Francis PINGUET
La Revue Musicale Triple numéro 319-320-321, 1979

La Voix du Petit Chanteur
Par Ireneu SEGARRA
Schola Cantorum

Histoire des Maîtrises en Occident
Par Alain GOUT
Editions Universitaires 1987

Remarques bibliographiques

Pour illustrer localement l'exposé de J.F. Duchamp sur l'Histoire des maîtrises en Occident, nous renvoyons les florimontans aux tomes 55, 81 et 103 « des Mémoires et documents » publiés par l'Académie Salésienne, aux travaux anciens[1] du chanoine Rebord et aux recherches d'A. Dufour et de Fr. Rabut sur les *musiciens, la musique et les instruments de musique en Savoie, du XIII^e^ au XIX^e^ siècle* publiées dans les « Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ».

Dans le tome 55 des « Mémoires et documents » publié par l'Académie Salésienne, le chanoine Coutin retraçant l'*Histoire de l'insigne église royale et collégiale de Notre-Dame-de-Liesse* consacre tout un chapitre à la Maîtrise Notre-Dame-de-Liesse[2] fondée en 1397 par Bulle du pape Benoît XIII. De même dans notre ouvrage, intitulé *Veyrier-du-Lac, du*

---

(1) Ch. M. REBORD, *La maîtrise d'Annecy* in "Mémoires et documents de l'Académie Salésienne", t.XXXVI, 1913. *Le Maître à la maîtrise d'Annecy*, in "Revue Savoisienne", t. LXII, 1922. On pourrait ajouter à cette liste loin d'être exhaustive les articles de M.J.C. DE VIGNE dans la "Revue Savoisienne", février 1872, de N. DUFOURCQ *Un inventaire de la musique religieuse de la Collégiale Notre-Dame d'Annecy, 1661*, in "Revue de musicologie", XLI, 1958 ainsi que l'ouvrage d'E. PERRIER DE LA BATHIE, Orgues savoyardes. Ugine 1930.
(2) Cf. également la "Revue Savoisienne" 1933, p. 109.

vignoble à la résidence[3], nous avions évoqué le rôle de la maîtrise dans l'éducation des Veyrolains notamment à travers le recrutement d'enfants de chœur pour la collégiale. Mais l'ouvrage le plus complet, le plus fouillé sur la question reste celui de Marie-Thérèse Bouquet intitulé *Musique et Musiciens à Annecy, les Maîtrises 1630-1789*[4].

Tous ces travaux prennent appui sur la large documentation des séries « *6G* » et « *7G* » des Archives départementales de la Haute-Savoie, de deux registres de délibérations capitulaires (1621-1661) de la collégiale Notre-Dame de Liesse conservés aux Archives de l'Académie salésienne, de quelques dossiers sous n° 849 à 879 concernant la Collégiale Notre-Dame de Liesse d'Annecy conservés par l'Académie florimontane et surtout la série de six registres de délibérations capitulaires de la même collégiale (1527-1532 et 1621-1662 avec lacunes) utilisés par M. Th. Bouquet et le chanoine Coutin dans les ouvrages cités ci-dessus. Pour plus de renseignements, le lecteur pourra se référer au *Guide des Archives de la Haute-Savoie* à la série « *G* » p. 185-186, au *Répertoire numérique de la série « G »* dressé par R. Avezou, à R. Gabion in *Répertoire des documents concernant la cathédrale Saint-Pierre et le chapitre cathédrale aux Archives départementales de la Haute-Savoie*, "Annesci" n° 6, 1958, pp. 78-79. De même il pourra consulter les fonds conservés à Genève (Archives d'État) ainsi qu'à Turin, fonds décrits par R. Avezou dans *Répertoire* (pp. I-III) ; voir aussi Bautier-Sornay, *Les Sources*, tome II, pp. 772-778.

Bref rappel historique des causes du développement de la musique à Annecy

Rappelons brièvement qu'Annecy, résidence princière du fait de l'apanage des ducs de Genevois-Nemours entre 1524 et 1659, devint le siège de l'évêché de Genève en 1536 au moment où les Huguenots chassèrent sans conditions l'évêque et le chapitre de la cathédrale Saint-Pierre de Genève. Ces événements permirent à la capitale du Genevois de devenir un important centre de vie culturelle et notamment un foyer de la musique religieuse. Si nous ignorons encore aujourd'hui la musique de Cour au château d'Annecy et dans l'entourage de la famille des Genevois-Nemours, par contre nous avons beaucoup de documents qui attestent de l'essor musical à Annecy qui culmina au XVII[e] et XVIII[e] siècles (entre 1630 et 1789) avec la présence, voire la concurrence en termes de préséances et d'autorité, de deux maîtrises : celle de la collégiale Notre-Dame-de-Liesse, la plus ancienne et la plus renommée et celle de l'église des Cordeliers qui devint, plus tard en 1772, officiellement, la cathédrale Saint

---

(3) Tome 103, des "Mémoires et documents", Annecy, Académie Salésienne, 1998, p. 11-112, chap. IV, "Veyrier à l'époque classique, la tutelle de la collégiale de Notre-Dame".
(4) Tome 81 des "Mémoires et documents", Annecy, Académie Salésienne, 1969.

Pierre d'Annecy[5]. Ces deux foyers musicaux étaient les deux seules écoles où les jeunes enfants pouvaient apprendre le solfège, la théorie, la composition, l'art de jouer de l'orgue, du clavecin ou du violon.

Composition des maîtrises

Composée l'une et l'autre d'un maître de musique et d'un maître de grammaire, de six enfants ou clercs de chœur et d'une servante, de quelques musiciens *habilités* au service de l'église, les deux maîtrises jouaient un rôle important dans l'éducation des jeunes enfants dont ils avaient la charge. Au XVIII[e] siècle, Jean-Jacques Rousseau fit partie brièvement de la maîtrise de la cathédrale d'Annecy. Les livres III et IV des *Confessions* décrivent abondamment, avec émotion, cette maîtrise.

Cathédrale et Collégiale éprouvent de très grandes difficultés à recruter leur maître de musique. À la collégiale Notre-Dame-de-Liesse on estime particulièrement les maîtres d'Avignon. À la cathédrale il semble que l'on s'adresse un peu partout en France pour trouver une perle rare. Ce recrutement relativement éclectique offrait cependant aux enfants un vaste panorama des us et coutumes dans le domaine musical. Paradoxalement aucun musicien piémontais ou turinois ! Jean-Jacques Rousseau cite un maître parisien, nommé Le Maître qu'il admire beaucoup pour son talent et que le chapitre de la cathédrale pourtant renvoie en 1730.

Dans les deux chapitres, le maître de musique était le maître de chapelle c'est-à-dire le professeur des enfants de chœur. Recruté par contrat, le professeur de musique doit s'occuper de l'éducation morale et musicale des enfants, des soins à leur donner. C'était une lourde charge puisqu'elle était partagée entre l'enseignement, les fonctions liturgiques et les soucis matériels de l'économie de la maîtrise. Il devait, par exemple pour le chapitre de la cathédrale, composer à chaque requête de ce dernier et lors de chaque cérémonie solennelle célébrée en la cathédrale. Il surveillait la nourriture des enfants de chœur pour laquelle il recevait 32 coupes de froment et 6 sommées de vin prises dans les fermes appartenant au chapitre. Quant à l'enseignement musical, il consistait dans la connaissance du plain-chant, de la musique figurée et du répertoire que la maîtrise exécutait au chœur. L'évêque et les chanoines des deux chapitres empruntent au répertoire des plus grands compositeurs français des XVII[e] et XVIII[e] siècles : Titelouze, Aux Cousteaux, Bouzignac, ils ignorent les compositeurs italiens. On chantait par contre du Palestrina et du Lassus[6]. Outre l'art du plein chant, le maître de musique, - à la collégiale comme à la cathédrale, enseignait aux enfants de chœur l'orgue et l'épinette, le violon ou le serpent, la théorie, la composition et le solfège.

---

(5) R. GABION, R. OURSEL, G. GRANDCLAMP, *La cathédrale d'Annecy*, dans "Annesci", vol. 6, 1958, p. 40-44.
(6) Nous renvoyons en ce qui concerne le répertoire de la collégiale N.D. de Liesse à l'article de N. DUFOURCQ dans "Revue de Musicologie", vol. XLI, juillet 1958, *Un inventaire de la musique religieuse de la Collégiale Notre-Dame d'Annecy, 1661*.

Quant au maître de grammaire, collègue immédiat du maître de musique, son rôle était beaucoup moins important. Il devait posséder une certaine connaissance du latin et de ses règles parce qu'il remplit en quelque sorte la fonction de précepteur. Il était également le catéchiste attitré des enfants de la maîtrise et se chargeait aussi de la surveillance de leurs ébats. Ce personnage stable dans sa fonction, en qui l'on peut avoir confiance, connu du chapitre, était la plupart du temps un professeur du séminaire ou un étudiant en théologie ex-élève de la maîtrise soit encore un prêtre de la région apprécié et estimé de ses concitoyens. L'instruction chrétienne des enfants de chœur consistait dans l'enseignement de la crainte de Dieu et des principales vertus capables de former des hommes remarquables. En bref, il se chargeait de la formation intellectuelle et spirituelle des enfants de chœur. Les chanoines surveillaient d'ailleurs tout autant les études littéraires que musicales, s'intéressant même aux nouvelles méthodes de l'enseignement des règles grammaticales.

Les élèves étaient donc réunis au service du chœur de l'église, ils devaient manifester leur aptitude à apprendre la musique et à devenir de bons musiciens, d'honnêtes citoyens et peut-être de remarquables professeurs et de dignes ecclésiastiques. Reçus dès l'âge de 5 ans, ils passaient toute leur enfance et toute leur jeunesse à étudier les règles de la musique et à chanter aux offices du chapitre. Ceci expliquait le fait qu'ils ne disposaient guère de temps libre réduit au strict minimum des heures de repos de la promenade hebdomadaire et de quelques rares instants de divertissements. Le chapitre de la cathédrale ira jusqu'à leur interdire de « *courir les rues* » au moment des étrennes, ne leur permettant plus que d'aller chez monseigneur l'Évêque. Une surveillance de tous les instants dans les études, dans les promenades s'étendait également quant à l'argent appartenant aux jeunes élèves de la maîtrise. Une fois recrutés, les jeunes enfants abandonnaient complètement leur famille ; jamais de vacances, jamais de congé ou de permission afin d'aller rejoindre les parents. La maîtrise devenait la véritable famille et la seule influence qui devait agir sur les élèves. Le père et la mère renonçaient à leurs droits et ne revoyaient leur fils qu'au moment de la mue de sa voix, alors que l'adolescent sortait de la maîtrise et songeait à entreprendre de nouvelles études ou à poursuivre son apprentissage de musicien. La moindre incartade pouvait signifier le renvoi à moins que l'élève rebelle ne fit pénitence et acceptât les remontrances des chanoines. Les enfants de chœur lorsqu'ils étaient élus devaient apporter leur écuelle, leur assiette et leur plat « *comme il se fait dans les maîtrises de France* », les chemises plus quelques livres pour les frais de pension et d'enseignement, ce qui ne facilitaient guère les enfants des familles pauvres. Rappelons pour mémoire que l'accès au maîtrise au moyen âge était interdit aux bâtards. Chapitre et parents se partageaient également les frais concernant l'habillement du petit apprenti musicien. « *Leur habillement dans le chœur était le surplis pour les jours ordinaires, et pour les solennités, l'amict, l'aube et une tunique par dessus. Hors du chœur, c'était une soutane*

violette, boutons et boutonnières rouges, une ceinture de taffetas et un petit collet noir à bords blancs »[7]. Cet uniforme n'était porté que pour les sorties « *car dans la maison ils sont toujours en veste* »[8]. Les chanoines portaient une grande attention à la tenue, en témoignent les nombreuses délibérations consacrées à ce sujet.

La maîtrise de la cathédrale Saint-Pierre

Celle-ci vivait dans cette maison sise au n°13 de la rue Jean-Jacques Rousseau actuelle, comprenant caves, écuries, remises, deux étages, mansardes et greniers. Selon le chanoine Rebord, les *Habitués* ou *Habilités* constituent le *Bas-Chœur* de la cathédrale, c'est-à-dire « *tous ceux qui sont attachés au service du chœur de la cathédrale sans être chanoines tels que le petit-Ouvrier, l'Épistolaire, le maître de musique, quatre habilités ou chantres gagés et six enfants de chœur* »[9]. Soumis à un règlement très strict, « *ils assistent aux offices, quoiqu'ils soient laïques, en soutane, en surplis et avec le rabat, mais sans bonnet carré. S'ils sont in sacris, ils assistent, en ce même costume aux chapitres généraux, assis sur un banc derrière les chanoines, vis-à-vis du président* »[10]. Leur salaire mensuel se monte à 15 florins auxquels s'ajoutent les diverses fondations et les récompenses accordées par le chapitre. Les absences sans aucun motif valable leur enlèvent quelques sols de leurs gages. Seuls la maladie ou les cas d'infirmité les exemptent des offices. Ils touchent 2 sols pour leur présence à Matines et le Petit Ouvrier et l'Épistolaire se voient gratifiés d'un sol par le chapitre s'ils viennent chanter à Prime.

Ces *habitués* sont choisis ordinairement parmi les anciens enfants de chœur. Annéciens ou originaires des environs d'Annecy, ils gravissent un par un, tous les échelons de la maîtrise depuis l'entrée et l'apprentissage à la maîtrise jusqu'au poste de maître de musique réservé à de rares exceptions. Chaque *habitué*-musicien-laïque doit exercer une profession qui lui permette de vivre et de faire vivre sa femme et ses enfants. Une des préoccupations constantes du chapitre consistait dans le recrutement des *habitués* capables de bien chanter et dotés de dispositions musicales, ce qui n'était nullement évident (à lire les Archives capitulaires). La présence d'un musicien peu doué au milieu du groupe est très fréquente. Plus d'une fois le chapitre doit l'exhorter au travail et à l'étude de la musique.

Il semble que le chapitre ait établi un nombre de six musiciens susceptibles d'être augmenté ou diminué qui se divisent en deux groupes : les *habitués-chanteurs* à savoir un *superius*, un ou deux hautes-contre, une basse ; *les*

---

(7) Ch. REBORD, *Cathédrale de Saint François de Sales, de ses prédécesseurs immédiats et de ses successeurs 1535-1923. Notes et Documents*, Annecy, 1923, p. 307.
(8) Ibid.
(9) Ibid., p. 272 et suiv.
(10) Ibid., p 273.

habitués-instrumentistes c'est-à-dire un serpent pour accompagner le plain-chant, un ou deux violons, une basse. Ceci formait un tout petit ensemble vocal et instrumental placé sous la direction d'un maître de musique et auquel se joignent six enfants de chœur et les étrangers de passage à Annecy.

La plus grande tentation des musiciens d'église (aussi bien ceux de la cathédrale que ceux de la collégiale) était la fréquentation des cabarets de la ville, des bals et divertissements publics. Les musiciens faisaient partie du *Bas-Chœur* et, laïques ou non, ils devaient se plier aux rigueurs du règlement ecclésiastique qui défendait tout contact avec la musique profane et les endroits « *mal-famés* » où l'on pratiquait cet art de mauvaise renommée. Tout contrevenant était sanctionné et ceci pouvait aller jusqu'à l'exclusion de la maîtrise. Le chapitre exigeait de la part de ses habitués-musiciens une vie exemplaire à tous points de vue !

La journée d'un musicien était chargée si l'on songe qu'il devait se lever aux aurores afin de participer aux heures canoniques, à la messe et à tous les offices psalmodiés en la cathédrale. La modicité des émoluments donnés par le chapitre imposait aux artistes de pratiquer un second métier. Parfois les chanoines accordaient des « *régales* » qui provoquaient maintes querelles. Au XVIII[e] siècle, les membres de la maîtrise recevaient, selon le Journalier de la cathédrale, 5 fois par an, une récompense, lors de la fête de la cathédrale Saint-Pierre ès lien, de la sainte Cécile, lors des étrennes au premier janvier, du mardi-gras et de la fête de la saint Grégoire.

La maîtrise de la collégiale Notre-Dame-de-Liesse

La maîtrise de la collégiale fut fondée en 1397 par bulle du pape Benoît XIII[11] et était donc la plus ancienne à Annecy. Elle devait servir la messe des 24 prêtres attachés à ce sanctuaire, chanter chaque matin une messe de *Beata* à six heures et les offices des grandes fêtes. Le temps libre était consacré à l'étude de la grammaire, de la musique. Ces enfants étaient des pensionnaires internes, logés, nourris et chaussés par le chapitre. Maîtres et enfants cohabitaient dans une partie de l'immeuble indivis entre l'Hôpital, la Ville et le Chapitre au n° 12 de la place Notre-Dame, puis dans un immeuble réservé à leur usage, surnommé « *la maison de la maîtrise* » construit après 1625 dans la rue Notre-Dame côté Est, avant de franchir la porte Filaterie.

Le recrutement des enfants de chœur semble un peu plus ouvert qu'à la cathédrale puisqu'en 1586 une clause contenue dans la bulle de Sixte Quint pour « *l'union du vicariat perpétuel de Veirier* »[12] stipule qu' « *un*

(11) *Revue Savoisienne*, 1933, p. 109 : 1444, bulle de Félix V pour le vestiaire des enfants de chœur, soit affectation de 16 livres annuelles à cet effet.

(12) B. PREMAT, *op. cit.* pp. 85-86, 111-112, tome 103 des Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, Annecy, 1998.

clerc de la paroisse de Veirier, né de mariage légitime, sera élevé avec les Enfants de la Maîtrise Notre Dame. Il sera présenté par les Syndics au Doyen et au Chapitre qui choisiront le plus idoine, préférant le pauvre au riche. Il sera le serviteur des Enfants de Chœur, des Maîtres de Musique et Grammaire, tant à l'Église N.D. qu'à la maison, accompagnant partout les enfants. Les Maîtres seront tenus d'instruire ce jeune clerc-serviteur comme les autres enfants et le Chapitre lui fournira chaque année les habits nécessaires comme aux autres enfants. S'il était d'une famille tellement pauvre qu'il n'ait pas un habit décent à son arrivée, le Chapitre lui en fournira un. Ce même clerc-serviteur devra réciter chaque jour les Sept Psaumes de la Pénitence avec Litanies et oraison, à genoux si possible, pour ses bienfaiteurs. ».

La lecture des registres capitulaires nous révèlent que ces enfants de chœur venaient le plus souvent, de la ville même d'Annecy ou des paroisses affiliées à la collégiale comme par exemple Veyrier, tels le fils de « *feu Dominique Lacombe Raviot et Veirier* »[13] ou le fils de « *Claude* (fils) *à feu Jean Mauris Lacombe de Veirier* »[14]. Une des conditions essentielles pour entrer à la maîtrise était de posséder une voix agréable, et la faculté de bien chanter. Ceux qui étaient dépourvus de cette compétence étaient impitoyablement renvoyés chez leurs parents.

De plus il devait être de bonne constitution pour remplir l'office d'enfant de chœur, d'où le souci constant des chanoines de les maintenir en bonne santé. On fait appel à la maison de la maîtrise aux médecins, aux chirurgiens ou aux apothicaires pour les opérations, les saignées. Et parfois le chapitre était dans la nécessité de se séparer d'un élève trop fragile et de le renvoyer à ses parents, leur remboursant les frais occasionnés par son admission à la maîtrise. Les registres de délibérations sont pleins de remarques sur l'entretien, sur l'habillement confié au chanoine ouvrier qui doit pourvoir les enfants de draps, de couvertures, de matelas, de souliers, de pourpoints, de bas ou de bonnets. L'économe veille à la nourriture et au vin qui proviennent des fermes possédées par le chapitre. Petit détail amusant , les enfants doivent avoir absolument leur 5 « *picholettes* »[15] de bon vin à chaque repas « *et à ce défaut on en prendra au cabaret* » ! Parfois le vin est remplacé par le cidre. Le chapitre surveille également les maîtres et servantes afin qu'ils ne brutalisent pas les enfants de chœur.

Ces conditions remplies, les enfants bénéficiaient d'un enseignement classique et musical poussé qui leur permettaient d'accéder au statut de musicien professionnel à la sortie de la maîtrise dès la mue de leur voix aux alentours de leur quinzième année, ce qui explique l'attention des chanoines à vérifier le niveau de leurs connaissances. Cela donnait à la fois la

---

(13) A.D.H.S., 7 G 19, 29 octobre 1740.
(14) Ibid., 30 novembre 1741.
(15) A.D.H.S., 7 G 18-19, 28 novembre 1726.

possibilité à la Collégiale, de les garder à son service personnel comme musiciens quand ils le désiraient et de garder un très bon niveau de recrutement, aux intéressés, de poursuivre dans d'excellentes conditions leurs études pour des emplois profanes. Ainsi, à l'âge adulte, on les retrouvait prêtres, maîtres de chapelle ou musiciens émérites, faisant honneur à l'enseignement reçu. Le chapitre à leur sortie les gratifiait d'une petite somme de 30 florins s'ils étaient de la région, 40 florins s'ils étaient étrangers. Cette somme leur permettait de se faire confectionner un habit neuf.

La Collégiale pouvait offrir deux sortes de débouché parmi les « *habilités* » du chapitre : *habilité* à demi-part ou « *petit musicien* » et « *habilité au service du chœur* ». Ces derniers remplissaient les fonctions de porte-croix et de thuriféraire, moyennant un gage de 5 florins par mois. Quant « *aux petits musiciens* », il pouvait toujours espérer chanter ou jouer d'un instrument lorsqu'une place se trouvait vacante dans la maîtrise. Ce débouché n'était réservé qu'à ceux qui étaient doués d'un excellent niveau musical tant dans le chant que dans la pratique d'un instrument. Ils gagnaient 5 florins. *Ces petits musiciens* assuraient le service musical, perfectionnaient leur talent tout en renforçant la maîtrise. À terme, s'ils donnaient toute satisfaction, ils pouvaient espérer être définitivement « *habilités* ». Les musiciens qui faisaient partie de la maîtrise étaient généralement au nombre de quatre : savoir deux basses et deux violons. En réalité, seuls, deux d'entre eux, étaient « *habilités* », c'est-à-dire attachés au Chapitre au titre de serviteurs qui devaient accompagner les chanteurs. Souvent, ils occupaient deux emplois en même temps en donnant des leçons de musique par exemple. Ajoutons ce détail architectural : le chœur de Notre-Dame avait été fermé par une balustrade surmontée d'un jubé dont la galerie de dix mètres de long sur quatre de large était destinée aux chantres et aux musiciens[16]. De plus, le premier étage du clocher contenait la chambre des musiciens ; une embrasure de trois mètres ouvrait un passage de cette chambre à la tribune dite aussi des musiciens. Nous n'avons rien dit des orgues mais elles semblent avoir été installées très tôt si on se réfère aux registres capitulaires qui signalent toujours le coût de leur entretien.

Les enfants accomplissaient leurs études et en même temps assuraient également la partie musicale des offices, aux côtés des chanoines et des musiciens « *habilités* ». Ils soutenaient les chanoines de leurs voix de soprano et même comme le premier dimanche de l'Avent à matines ils dialoguaient avec eux… Nous ne pouvons pas taire un antique usage qu'en 1681 la collégiale supprima vu les dérives et les désordres que cela occasionnait ! À la fête des saints-Innocents, les enfants de la maîtrise prenaient la place des membres du chapitre au chœur et désignaient l'un des chanoines de leur préférence pour chanter la messe. Cela donnait aux paroissiens de la collégiale de nombreuses distractions qui allaient jusqu'à

(16) Ducis, *Revue Savoisienne*, 1871, p. 22.

l'hilarité devant les singeries et pitreries de nos chérubins facétieux qui imitaient leurs aînés, y compris et surtout leurs travers ! « *Le Chapitre réuni a cassé et mis à néant la cérémonie cy-devant accoutumée être faite le jour et feste des SS Innocents par laquelle le dernier enfant de chœur occupait le siège du Rd Sgr Doyen. La Chanterie était faite par les deux premiers enfants de chœur et les autres placés ès-premières formes (stalles), deux d'iceux faisant les choristes, et les antiennes de l'office, qui était fait avec beaucoup de solemnité, entonnés par lesdits enfants de chœur, commençant par les derniers et finissant par les premiers. La Messe était chantée par un Chanoine au choix des Enfants de chœur, un prêtre d'honneur l'assistant avec la chape, et les Chanoines faisant les Acolythes et les autres moindres offices du chœur, le tout quoi excitant les peuples à rire et causant diverses distractions et indécences indignes de la Majesté de l'Eglise et du Dieu qui y est servi et adoré. Pour obvier auxdits inconvénients a été abrogé en tout la dite cérémonie et ordonne que dorénavant l'Office se fera comme ès autres jours de festes doubles non chaumées, sans que lesdits Enfants de chœur ayant ou puissent avoir aucune prérogative* ».

Les chanoines de la collégiale surveillaient de très près le recrutement du maître de chapelle qui remplissait un rôle éminent dans le déroulement des cérémonies et l'éducation des enfants. Et puis il fallait affirmer aux yeux des Annéciens la supériorité sur la cathédrale ! Ce n'était pas une mince affaire pour recruter l'homme idoine. Cela exigeait de la part de l'élu des compétences pour enseigner aux six enfants l'art de chanter le grégorien, la musique figurée, à apprendre aux enfants la manière de jouer de la basse, du violon, de l'orgue ou de l'épinette. La plupart du temps c'était un ecclésiastique, chanoine ou prêtre d'honneur, il fait partie du clergé de la Collégiale. Autre détail important, le chapitre était très attaché de recruter un maître de musique doté d'une voix haute-contre, ce qui ne facilitait pas les recherches. Il percevait en général la somme de 500 florins au XVII[e] siècle, il pouvait même recevoir un double salaire lorsque le chapitre l'employait encore à titre de *musicien habilité*. Un contrat en bonne et due forme scellait les conditions financières et matérielles des tâches qui incombaient au maître de musique. Et gare à celui qui ne suivait pas les obligations exigées ! Même les étrennes habituelles données à la saint Antoine, le jeudi-gras, la sainte Cécile et la fête du Corps de Dieu à partir de 1749 étaient sujets de conflits possibles. Les tâches du maître de chapelle étaient lourdes, tâches auxquelles s'ajoutaient les nombreux *Pardons*, la coutume de prêter la maîtrise aux paroisses affiliées le jour du saint patron[17].

(17) Cf. La Saint Maurice par exemple dans la paroisse de Veyrier.

En guise de conclusion

Au terme de cette brève synthèse, on peut affirmer qu'à Annecy, les deux maîtrises ont assuré jusqu'en 1792, à l'entrée des armées de la Révolution Française, leur rôle dans l'éducation musicale des Annéciens et des villages alentour. Leur organisation et leur répertoire montrent très tôt l'influence de la culture musicale française, ce qui confirme les analyses de M. Duchamp. Hélas, nous ne pouvons juger de la production des œuvres musicales des maîtres de chapelle de la Cathédrale ou de la Collégiale. Nous ignorons tout de leur contenu. Que contenait cette fameuse malle ou caisse de Monsieur Le Maître que Jean-Jacques Rousseau et son professeur se virent saisir à Lyon sur l'ordre du chapitre de Saint Pierre ? Des œuvres religieuses ou des cantates profanes, des concertos ou quelques symphonies ? Le grand écrivain si prolixe sur ses aventures et ses émotions se tait. Cela restera toujours un mystère ! Selon Marie-Thérèse Bouquet dans son ouvrage déjà cité, « Aucune partition musicale n'est parvenue jusqu'à nous ; seul, l'inventaire de la musique religieuse effectuée en 1661 par le chapitre de Notre-Dame de Liesse nous documente sur les compositeurs connus à Annecy à la fin du XVIIe siècle et sur le genre d'œuvres élaborées par les maîtres de chapelle de l'époque en Savoie »[18].

En résumé, ces deux maîtrises ont permis le développement de la vie culturelle et intellectuelle de la capitale du Genevois, voire sa renommée, sans oublier, bien sûr, le rôle éminemment religieux qu'elles remplissaient. Elles furent les première écoles d'apprentissage musical. De même elles jouèrent, de fait, auprès de nos ancêtres, la fonction de véritables lieux d'éducation qui ont formé, autour du lac, certainement, les premiers lettrés sachant lire et écrire comme on peut le voir dans l'histoire de Veyrier. En ces temps-là, ils ont donc constitué, au service des églises annéciennes, un embryon d'élite intellectuelle parmi une population majoritairement rurale et analphabète.

Bernard Premat

---

(18) Marie-Thérèse BOUQUET *op. cit.*, p. 173.

Georges Muffat

C'est pour moi un honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, bien chers confrères, de vous présenter aujourd'hui « Georges Muffat », ce musicien exceptionnel né à Megève en 1653. Et je vous remercie tous de m'en donner ici l'occasion, car j'ai pratiqué et aimé son œuvre d'orgue de longue date.

Notre Président Paul Guichonnet a déjà étudié la vie de ce Mégevan il y a quelques années, il ne m'en voudra pas de lui emprunter quelques informations. De même j'ai pris de nombreux renseignements dans la remarquable étude faite par Günter Lade dans la Revue viennoise "*Orgelforum*" 1992/1, et j'ai abondamment puisé dans les "*Denkmäler der Tonkunst in Österreich*" de 1959. Les trois volumes contenant la musique pour orchestre du compositeur et des notes, m'ont été très obligeamment prêtés et commentés par Auguste Augustin, directeur de l'Ecole de Musique de Rumilly, que je tiens à remercier sincèrement, ainsi que Mesdames Ducloz, Desmet et Walter, professeurs d'allemand qui m'ont complaisamment aidé dans les différentes traductions.

En 1701, à l'âge de 48 ans, trois ans avant qu'il ne décède, Muffat exerçait son art au service de l'Evêque de Passau, ville magnifique de la Basse-Bavière, au confluent du Danube, de l'Ill et de l'Ilz, à 12 km de l'Autriche. Il fait alors paraître son 4e et dernier volume de musique instrumentale. Comme pour toutes ses œuvres, sa vie durant, il a donné à imprimer en latin, en allemand, en italien et en français les titres, ainsi que les dédicaces, les préfaces et les instructions qu'il dispense. Son français est imagé et savoureux, je respecterai dans tout ce travail le style et l'orthographe telle qu'ils nous sont transmis par le texte imprimé. Les fautes sont-elles de l'auteur ou de son imprimeur ? Voici le titre de ce dernier volume : « *Première élite (choix) d'une harmonie instrumentale plus exquise, melee de Gay et de Sérieux contenant douze rares Concerts, d'un style nouveau ; se pouvant jouër aussy bien à peu, qu'a beaucoup de parties ; à scavoir à cinq ou seulement trois violons, avec la Basse continue, si l'on veut : Mais avec plus de Magnificence, à deux Chœurs, un grand & un petit, pour une diversité, & énergie particulière de l'harmonie...* ».

Suit la dédicace adressée à « *Monseigneur Maximilian Erneste Conte, et Seigneur de Scherffenberg, &c. grand Prévôt, et Archi-prêtre de l'Eglise*

Métropolitaine de Salzbourg... », qui l'avait autrefois recommandé auprès de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Kuenberg, Archevêque et Prince de Salzbourg « *de glorieuse mémoire* »), lequel lui avait procuré, je cite : « *... le moiens de voir l'Italie où J'appris à mêler le Patétique Italien, à l'agrément François sans que l'un s'enfle au faste d'une gravité trop sombre ; ny que l'autre s'émancipe à une licence trop dissolüe...* » .

Dans la préface, toujours en français, il précise : « *... elle contient non seulement la vivacité & douceur des airs de balets à l'imitation de feu Monsr Baptiste de Lully en sa pureté; mais aussi certains endroits graves, & exquis du Pathétique Italien, & divers jeux de la veine Musicale, (en Italien Scherzi) comme aussi un mélange alternatif du grand chœur, avec le Trio assez agréable. Cet Œuvre ne convenant ny aux symphonies d'Eglise pour les airs de balet qu'il contient ; ny à la danse pour les autres conceptions qui tantôt graves, & tristes ; & tantôt gayes & enjouées s'y entremêlent, ayant été composé purement pour la satisfaction des oreilles délicates servirat fort à propos aux divertissements, ou aux receptions des Princes & grans Seigneurs ; comme aussi Magnificenses des festins, des sérénades, & pour les assemblées, ou Concerts des scavants & Amateurs de la Musique...*

J'en concus la première Idée, lorsqu'etant à Rome pour etudier la manière Italienne fur l'Orgue, & le Clavecin sous M. Bernardo Pasquini, J'entendis avec etonnement quelques symphonies de M. Archangelo Corelli très belles, & très bien executées par un bon nombre de Musiciens. Ayant remarqué la grande variete, dont ce style abonde, je me suis mis à composer quelques uns de ces concerts-cy, que je fis preuver chez le dit M. Archangelo Corelli, à qui je suis redevable de beaucoup d'utiles observations touchant ce mêlange, & voyant qu'il les honnoroit de son approbation, tout ainsi qu'à mon retour de France ; j'avois été le premier, qui en apportay en Allemagne le style de M. de Lully pr. les balets ; aussi à mon retour d'Italie fus-je le premier, qui y apportay des essais de cette nouvelle harmonie... ». Je tirerai aussi de cette préface : « *... La Bonté que leurs Majestés Impériales & Royales, plusieurs Electeurs & autres Princes ont eu de leur prêter une oreille favorable à Vienne, Augsbourg au couronnement Auguste, à Müinic, Salsbourg, & Passau ; les graces qui m'en sont parvenues au dessus de mon mérite ; l'approbation des meilleurs Maîtres, qui ayent été d'un discernement exquis, & les applaudissements que les Auditeurs en ont respendus jusqu'en des païs fort eloignés, me consolent aisément de tout ce que les Critiques, & les Envieux ont pû remuer contre cette oeuvre, leurs malins efforts m'ayant toujours été un présage asseuré d'un tres heureux Succés...* ».

Muffat fera toujours suivre ses parutions d'utiles conseils. Le Maître était très exigeant et il attribuait la plus grande importance à tous les détails concernant l'exécution, la qualité et le nombre des musiciens, le choix des instruments et la composition de l'orchestre, nous y reviendrons.

Il relève que ses compositions doivent servir aux réceptions et aux divertissements pour les oreilles délicates. Depuis le début du XVII[e] siècle, les œuvres comportant des titres de danse en gardaient l'esprit, mais avaient en grande partie perdu leur caractère chorégraphique. Il souligne aussi que les Français s'accordaient un ton, voire un ton et demi plus bas que les Allemands, parce qu'ils trouvaient cet accord, je cite : "*trop haut, trop piaillant, & trop forcé. Pour moy s'il m'étoit libre de choisir, lors qu'aucun autre égard n'y mettroit obstacle, je me servirais du premier, qu'on nomme en Allemagne l'ancien ton du chœur avec des chordes un peu plus épaisses, ne manquant pas de vivacité avec sa douceur*". À cette époque on employait différents diapason, c'est-à-dire hauteur de sons, de 392 vibrations à 450 environ, suivant l'usage et les pays. De nos jours les orchestres jouent à 442.

Dans ce long préambule, notre musicien résume donc sa carrière et expose amplement ses valeurs et ses souhaits. A chaque parution il ajoute aussi la liste des œuvres qu'il a fait paraître jusqu'alors. Nous les verrons en détail. Et avant de poursuivre pour mieux connaître sa vie et sa considérable contribution à la musique de son époque, nous allons écouter quelques pages composées en 1699, de cette parution de 1701 qui comporte 12 Concerts allant de 3 à 7 sections, selon lui « ... *excellemment élaborés et avec une grande application en vue d'un divertissement particulier et jusque là inconnu de l'oreille...* »

Ce sera dans un enregistrement du Concentus Musicus de Vienne sous la direction de Nikolaus Harnoncourt. Il s'agit du "Concert" Bona Nova dont nous extrairons 4 des 7 sections qu'il comporte. Notre musicien utilise avec un art consommé le style concertant italien, dit aussi "concerto grosso", admiré chez Corelli, comportant un petit chœur de 3 à 5 instruments appelé "concertino" avec un plus grand, appelé "ripieno", avec lequel il dialogue « ... *pour une diversité et une énergie particulière de l'harmonie...* ». A cette forme il oppose en les y intercalant, des rythmes et des danses, de la manière qu'il l'a apprise dans la "suite" chère aux français, et qui au XVII[e] siècle n'étaient pas nécessairement destinées à être jouées ni à la suite, ni intégralement. On y puisait à sa guise. Cette tolérance allait de pair avec celle concernant l'effectif des musiciens et la faculté de substituer un instrument à un autre.

J'ai opté arbitrairement pour les mouvements suivants
- le 3[e], *Grave*, qui traduit le pathétique italien,
- le 2[e], *Ballo*, de style lullyste,
- le 4[e], *Aria*, typiquement italien,
- le 5[e], *Giga*, à l'esprit tout à fait français.

*

* *

Georges Muffat naît donc à Megève, comme en fait foi l'acte de baptême écrit et signé par le Curé-Plébain Chardon le 1 juin 1653. Son père est

Andreas Muffat, sa mère Margarita Orsy, son parrain Georges Evrard et sa marraine Françoise Muffat, (remplaçante Pierrette Card). Dans les Etats de Savoie, Christine de France assumait la régence pour son fils de 19 ans, Charles-Emmanuel II, 14e Duc de Savoie.

Beaucoup d'historiens font remonter la famille Muffat à des ancêtres écossais qui auraient émigré pour préserver leur religion sous les persécutions d'Elisabeth I. Rien n'est moins sûr ! Paul Guichonnet cite le Curé Berthet, écrivait à la fin du 18e siècle que Megève avait été fondée « *... dans l'antiquité par les Grosset et les Muffat, que ces familles étaient déjà si nombreuses au début du XVIIe siècle que leurs noms étaient dédoublés : Muffat-Joly, Muffat Méridol, Muffat Nantval, Muffat-ès-Jacques... et qu'en l'année 1610 on comptait à Megève 1 baptême Muffat, 8 en 1611 et 4 en 1612* ».

Madame Raynaud, notre consœur, a relevé des Muffat à Magland en 1599 et en 1601, des naissances à Sallanches en 1602. « *En 1608 le Curé de Magland s'appelait Jacob Muffata, et en mai et juin 1613, une famille Jacques Muffat(i), mère et 2 enfants y sont morts de la peste. Un Claudium Muffatum y est signalé en 1613* ». Mme Raynaud poursuit : « *... si les Muffat avaient été des immigrés en Savoie, pour des raisons chronologiques, ils ne pouvaient pas l'avoir été à cause de leur foi. En 50 ans une famille ne peut pas s'être répandue en tant de branches dans toute la vallée de l'Arve ; quant au nom il n'a rien de non-savoyard* ». On peut aussi ajouter que les Curés francisaient souvent les noms en les transcrivant sur leurs registres. Il y a actuellement des Muffat dans beaucoup de nos communes savoyardes. La construction du clocher actuel de Megève, commencée en 1758, a été menée à bien par l'artisan mégevan Jean-Baptiste Muffat.

Quelle profession le père de Georges exerçait-il ? Etait-il artisan ou commerçant, militaire ou dans les services impériaux ? Et comment se fait-il que la famille Muffat se retrouve après la naissance de Georges, à Sélestat (Schlesstadt) en Alsace, et à quelle date exactement ?

D'après Paul Guichonnet, des conditions de vie défavorables dues à la brutale détérioration du climat, au « Petit-Age glaciaire » d'une part, et ensuite les besoins des pays allemands ravagés et ruinés par la guerre de Trente Ans d'autre part, firent que, de nombreux savoyards, surtout originaires du Faucigny, ont émigré dés le début du XVIIe siècle. Beaucoup s'établirent en Alsace, au Pays de Bade, en Bavière, en Autriche. Plus tard certains reviendront au pays, fortune faite, et contribueront par leur générosité à la construction, à l'aménagement ou à la décoration de leurs églises d'origine, comme le relève Fernand Roulier dans son récent ouvrage « *Un Art retrouvé* ». Dans le même ouvrage, puisque nous parlons de Megève, il relève précisément qu'un émigré mégevan, Jean-Baptiste Périnel qui avait fait fortune à Vienne en Autriche, avait offert le retable de l'église, lequel avait été dessiné par l'architecte de l'Empereur.

Sélestat était ville libre d'Empire depuis 1216. Elle fut prise par les Suédois de Gustave Adolphe en 1632 ; livrée à la France en 1634, elle lui resta en 1648 au Traité de Westphalie. C'était un centre économique et humaniste important.

Notre jeune savoyard fréquente t-il dès lors le célèbre collège des Jésuites créé en 1615, où nous le retrouverons plus tard ? Eut-il là des professeurs et des protecteurs, qui décelant chez lui une précocité et des dons exceptionnels, l'adressèrent par relation à Paris au plus illustre des musiciens de l'époque : Jean-Baptiste Lully ?

En 1698 Muffat fait imprimer dans la préface de son Florilegium secundum : « *...sous le fameux Mr. J. Baptiste de Lully, entre mes autres applications à la Musique J'avois fait autrefois à Paris pendant six ans une assez grande Estude...* ». Son séjour dans la capitale eut lieu de l'année 1663 à 1669, et il y restera de l'âge de 10 à 16 ans pour étudier le clavecin, l'orgue, le violon et bien sûr la composition et la danse. Au faîte de sa carrière, Lully, de 21 ans son aîné n'avait aucune nécessité matérielle qui l'obligeât à enseigner, il fallait donc qu'il ait lui-même reconnu une nature et des prédispositions inhabituelles chez ce jeune garçon pour l'accepter comme élève ou tout au moins pour superviser ses études. Lully qui dansait avec le Roi, dominait et soumettait le tout Paris musical de Louis XIV ; homme d'affaire et génial artiste, il régentait les opéras, les concerts, les ballets. On lui doit entre autre le développement de l'*Ouverture classique* en deux ou trois mouvements, dont le premier, lent et majestueux de rythme pointé, sera dit « à la française ». Muffat sera définitivement marqué par cet enseignement, il aura aussi certainement côtoyé d'autres grands compositeurs comme Marc-Antoine Charpentier, Jacques Champion de Chambonnière et Henri Du Mont, d'éminents claveciniste et organistes, tels Charles Raquet, Etienne Richard, François Roberday, Jean-Henri d'Anglebert, Nicolas Lebègue et Guillaume-Gabriel Nivers, dont le premier "Livre d'orgue" paraît en 1665. A n'en pas douter il était curieux, et il n'aura pas manqué de connaître les plus grands poètes, des peintres, des architectes, etc., il put ainsi acquérir à Paris, une formation des plus éclectiques.

A 16 ans donc, Georges muni d'un important bagage musical, revient poursuivre ses études au collège des Jésuites de Sélestat. En septembre 1669 il apparaît sur la liste d'une représentation du drame « *Materne, un apôtre de l'Alsace ressuscité de mort qu'il était, après une seconde mort fut placé au Ciel* ». Il jouait un citoyen alsacien et est désigné « *Georges Muffat, Megevan, savoyard, compositeur* ». Je remercie Madame Chevallier à qui je dois les traductions du latin, elle m'indique aussi que « St Materne est un saint très vénéré en Alsace et que ce prénom se donne aux enfants, encore de nos jours ».

Puis 2 ans plus tard en 1671, il a 18 ans, Muffat est étudiant en rhétorique, dans la classe la plus haute de l'université créée en 1617 par les Jésuites à Molsheim, un lieu proche de Strasbourg, dont l'église est devenue

siège du Chapitre de la Cathédrale et du Diocèse de Strasbourg en 1605, du fait de l'attribution du célèbre édifice strasbourgeois aux protestants par la Diète de l'Empire en 1560. La restitution par Louis XIV en aura lieu en 1681.

Muffat se porte alors candidat pour briguer la succession de l'organiste. Voici la traduction de la décision du Chapitre : « *L'étudiant Muffat a comparu le 31 mars 1671 avec une requête devant les autorités et les représentants du chœur principal, il a exposé humblement que Mr. Goetz voulait renoncer et échanger sa place d'organiste pour faire de grands progrès. Il a demandé d'une façon urgente combien de temps nous voudrions lui transmettre cette fonction, de même manière qu'à Mr. Goetz* », et ce décret précise : « *Avec cette haute mission, les obligations et le traitement de Mr. Goetz doivent être aussi confiés par les autorités et représentants au postulant Georges Muffat de Megève en Savoie, étudiant en rhétorique, pour une où d'autres années jusqu'à ce que Eberhard, en formation instrumentale sur le revenu du chœur, se soit montrer suffisamment capable pour cet emploi. A ce moment là, le dit Muffat devra renoncer à la fonction ci-dessus* ». (G. Lade)

Notre musicien a bien exercé cette fonction d'organiste, mais nous ne savons pas combien de temps exactement. En plus, il dut certainement composer et faire jouer sa musique, puisqu'il dit dans une autre préface pour le Florilegium Primum paru en 1695, (nous en reparlerons) : « ... *A mon retour de France je fus peut-estre le premier qui en apportay quelque idée assez agreable aux Musiciens de bon goust, en Alsace ; puis chassé par la guerre precedente aussy a Vienne en Autriche, a Prague, & enfin en suitte a Salsbourg, & a Passau…* ».

Voilà donc Muffat contraint de fuir l'Alsace, lorsque qu'en juillet 1674, la guerre de Hollande enflamme à nouveau le conflit entre Louis XIV et les Hasbourg. Il part en Bavière à Ingolstadt, ville sur le Danube, célèbre pour son collège des Jésuites et son Université. On peut remarquer cette continuité qui le rapproche des Jésuites, où dans leurs institutions, la musique avec le théâtre occupaient une très large place. À Ingolstadt, le 27 novembre 1674, à 21 ans, il s'inscrit à l'université comme étudiant en droit. Ici aussi, combien de temps y resta-t-il ? On ne le sait pas non plus. D'Ingolstadt, comme il le dit lui-même, il ira à Vienne, à Munich, à Prague. À Vienne était-il déjà le protégé de l'Empereur Léopold I^er^, comme nous le verrons plus tard ? Ce qu'il fit dans ces villes échappe encore à notre connaissance, de même que le temps qu'il y passa.

En 1678, à 25 ans, il est alors engagé à la Cour du Prince-Archevêque de Salzbourg, Max Gandolf, comte de Kuenberg qui deviendra plus tard "cardinal". La désignation latine de son activité "organoedus et cubicularius" doit pouvoir se traduire par "organiste et serviteur". Depuis 1628, date de son inauguration, la Cathédrale de Salzbourg disposait de « *deux orgues bien décorées* » situées sur deux piliers de la coupole, comme on peut le

voir sur une gravure de 1682. Plus tard les deux autres piliers seront également équipés d'instruments. Muffat joua l'orgue côté "Epître" dit "orgue de la Cour". Le Prince-Archevêque était amoureux et protecteur des arts, il possédait un brillant orchestre, comme beaucoup de princes de ce temps qui rivalisaient entre eux non seulement pour les arts, mais aussi en construisant de somptueuses églises et de fastueux palais. Les offices étaient grandioses et de grande qualité, avec accompagnement instrumental. Ces coutumes persistent encore souvent de nos jours en pays germanique. En maints endroits il y a en permanence clavecin, contrebasse et timbales sur les tribunes des églises.

Nous allons écouter le Kyrie de la « Missa in labore requies ». Cette messe solennelle dont nous ignorons la date de composition, est la seule œuvre vocale religieuse, qui nous soit parvenue. Elle est écrite à 24 voix, 2 chœurs vocaux, 3 chœurs instrumentaux et basse continue, ce qui pouvait particulièrement convenir à la configuration de la cathédrale de Salzbourg avec ses tribunes à la croisée du transept. A-t-elle été composée pour le jubilé de la fondation de l'archevêché de Salzbourg en 1682 ou pour une autre circonstance ? Elle demande tellement de moyens que l'on comprend qu'elle soit restée manuscrite. Retrouvée en 1994, après avoir été la propriété de Joseph Haydn en personne, elle dormait dans les archives musicales des Princes Esterhàzy à Eisenstadt à 40 km de Vienne (en Hongrie de 1648 à 1921). Imprimée récemment par les soins de la ville de Passau elle a été donnée en 1ère audition le 18 juin 1996 au festival de Passau. Avec une sonate pour violon et continuo non datée, et un traité de basse continue daté de 1699, ce sont les seules œuvres manuscrites qui ont été retrouvées à ce jour.

Bien qu'il ait toujours été au service de l'Eglise, d'après son successeur à Passau, Anton Aufschaiter : « *Muffat n'aurait pas laissé plus de trois messes, un offertoire et deux Salve Regina, ce qu'il aurait regretté sur son lit de mort* ». La qualité des pages que nous entendrons, fera regretter cette absence réelle ou supposée. "*In labore requies*" (repos dans le labeur, ombrage dans la chaleur, sourire dans les pleurs) est une citation extraite de la 4e strophe de la séquence de Pentecôte « Veni Sancte Spiritus ». On retrouve à l'écoute de cette splendide œuvre toutes la magnificience des offices que le musicien aura connu à la Cour de France.

*

* *

Certainement très apprécié à Salzbourg, et grâce à l'intervention du Prévôt du chapitre Maximilian Ernst Comte de Scherffenberg, qui sera toujours pour lui un soutien efficace et un mécène, Muffat se vit offrir un congé par son patron mélomane, le Prince-Archevêque Maximilien Gandolf, comme déjà dit : « *le moïens de voir l'Italie ...& Rome, pour étu-*

dier la manière italienne pour l'orgue et le clavecin... ». Ce séjour paraît avoir eu lieu en 1681 et 1682. On peut supposer ces dates exactes, car sur ses 9 enfants, les deux premiers naissent en 1680 et 1681 à Salzbourg, et après une absence, le troisième en 1684 à Salzbourg également. Son Maître Bernardo Pasquini (1637-1710), organiste de Sainte Marie Majeure, était célèbre dans toute l'Europe comme professeur et compositeur, il lui fit à coup sûr découvrir l'abondante et riche littérature italienne de clavier, et particulièrement les remarquables compositions de Girolamo Frescobaldi, mort en 1643, toccatas, caprices, canzone... qui inspireront aussitôt abondamment notre musicien. De plus il entendit « *avec étonnement quelques symphonies de Mr Archangelo Corelli...* », (nous avons fait cette citation au début de cet exposé). Corelli (1653-1713) avait déjà une grande notoriété, on a pu l'appeler "le Prince du violon", il avait dès 1680 donné au "concerto grosso" sa forme et son équilibre les plus purs avec trois mouvements seulement, et avait fixé les bases de la technique violonistique sur lesquelles toutes les écoles européennes se sont développées. Corelli avait le même âge que Georges, nul doute qu'ils aient été amis, et qu'à son contact, comme Muffat le souligne, il fut incité dès lors à composer des "concerts" qu'il lui a fait entendre. Il a reçu ses conseils et il en a obtenu de vifs encouragements ; ce qui a été pour son évolution musicale un jalon considérable, mais en second lieu tout de même, car l'influence française était déjà prépondérante à cette époque de la maturité du musicien.

Sur cette incitation, sitôt qu'il revint à Salzbourg en 1682, paraît chez l'imprimeur Mayr, sa première livraison pour orchestre, intitulée « Armonico Tributo » et contenant 5 sonates. La dédicace en italien est datée du 4 septembre 1682 à Rome. Muffat loue la très grande générosité de son Prince-Archevêque, et il ajoute : « ... *Je tiens à faire connaître au monde la reconnaissance infinie que je dois à mon Prince très clément ...* ». Dans une adresse à l'« Ami Lecteur », il poursuit : « ... *ayant été informé juste avant mon départ pour Rome que l'on devait fêter le 19ème anniversaire de la fondation de l'Archevêché de Salzbourg, et désirant en cette belle occasion donner à mon très généreux Prince quelques signes de ma gratitude, j'ai décidé de publier les modestes sonates que j'ai composé, je ne sais comment en si peu de temps. A vrai dire les magnifiques concerts, et de plus dans ce nouveau style, que j'ai savouré à Rome, m'ont donné un très grand courage, ayant réveillé en moi quelques idées qui ne te déplairont peut-être pas* ». Suivent des indications techniques telles que nous en avons déjà parlé, et pour terminer : « *Reçois de bon cœur ces premiers travaux, je ne manquerai pas s'ils te plaisent, de t'en faire entendre d'autres dans une conjoncture de temps plus favorable - Vis heureux* ».

Ces sonates de 1682 seront en partie remaniées dans sa "première Elite" de 1701 comme nous le verrons. Si elles n'atteignent pas d'emblée la valeur de celles qui paraîtront à cette date sous le titre de "Concerti grossi", elles montrent outre l'habileté du compositeur dans cette nouvelle forme, un de ses dons les plus remarquables, son invention mélodique, et à son

retour de Rome, nul ne s'étonnera qu'elles soient marquées d'une véritable sentimentalité italienne.

Sans vouloir faire un cours de musicologie, il faut peut-être faire ici quelques remarques. Au XVII[e] siècle, on fait une grande consommation de musique à l'église comme dans les divertissements, et pour que ne retentissent pas dans le lieu sacré des rythmes trop dansants, on discrimine "sonata da chiesa" et "sonata da camera". Muffat n'a pas laissé de sonates d'église. Il faut aussi souligner qu'à l'époque, une asymétrie entre concert, concerto, sonate et beaucoup d'autres titres donnés aux compositions musicales n'est bien souvent qu'apparente. Muffat emploie sonate, concert aussi bien que concerto, pour des œuvres d'orchestre comportant jusqu'à 9 sections ou mouvements, ayant chacun son propre contenu autonome ; ce qui importe, c'est le contraste dans le temps, la mesure, le rythme et la tonalité. En simplifiant, nous dirons que les formes s'affirmeront et se définiront jusqu'au 19[e] siècle ; elles évolueront vers plus d'unité, avec moins de mouvements, le plus souvent trois, mais avec entre eux des rapports plus étroits.

La sonate deviendra une pièce instrumentale, le concert ira vers la symphonie, le concerto désignera une oeuvre pour soliste et orchestre. Il faut aussi préciser que Muffat désigne par "*style nouveau*", "*nouvelle harmonie*", cette nouvelle forme de dialogue entre petite formation de 3 ou 4 solistes et tout l'orchestre, ce "concerto grosso" qu'il s'efforce de faire admettre non sans réticences dans sa région, et qui sera amené plus tard à sa perfection par Haendel et J.S.Bach.
À Salzbourg encore, on jouera plusieurs opéras de Muffat, le 5 septembre 1679 au théâtre de l'Académie "Marina Armena", et en septembre 1680 "la Reine Mariamne, ou l'innocence calomniée ", mais toute la musique en sera perdue.

En 1687 le patron de Muffat, le Cardinal Maximilien Gandolf décède, et lui succède le Prince-Evêque Johann Ernst comte de Thun qui ne prête pas à la musique de sa Cour les mêmes soins que son prédécesseur. Dès lors notre musicien demande et obtient sa disponibilité. Aux alentours de 1688/89 il dédie encore à son nouveau patron : « la fatale félicité de Pluton », drame en musique qui est joué au théâtre de la Cour, et dont là aussi, la musique ne nous est pas parvenue.

Sitôt libéré de Salzbourg, Muffat séjourne, semble t-il, à Munich, puis il est à Augsbourg en janvier 1690, où Léopold I[er] fit couronner son épouse Eléonore impératrice de Rome, et son fils Joseph I[er], roi des Romains. À cette occasion il aura certainement rencontré le Prince Eugène de Savoie, présent à ces grandioses cérémonies. En cette même année, il venait de faire paraître à Salzbourg chez Jean Baptiste Mayr, comme précédemment son Armonico Tributo, un livre de pièces d'orgue, avec préface en latin et en allemand, je le cite : « *Apparatus musico-organisticus, dédicacé humblement à notre empereur invincible et vénéré à l'occasion du couronnement*

glorieux de sa Majesté l'impératrice de Rome et de Sa Majesté le roi de Rome. Ce grand ouvrage royal, gravé sur du cuivre fin et édité avec d'énormes frais, a été remis, par son auteur humblement soumis, en mains propres et nobles de notre plus puissant empereur, entendu gracieusement par Sa Majesté et accepté avec la plus haute bienveillance ».

Léopold I^er^, empereur du Saint Empire romain germanique depuis 1657 était le 2^e^ fils de Ferdinand III. Eternel ennemi de Louis XIV, c'était un esprit médiocre, brave homme au privé, assez cupide, s'occupant plus de musique et de religion que d'administration. Il avait reçu une solide éducation musicale, il aimait diriger lui-même l'orchestre impérial, et il fut suffisamment doué pour laisser quelques compositions valables. Si ses caisses étaient toujours vides du fait des guerres successives contre Louis XIV et les Turcs, il trouvait toujours passablement d'argent pour entretenir des musiciens qu'il choisissait lui-même et auxquels il tenait beaucoup. On comprend pourquoi Muffat fut en rapport avec lui, qu'il lui joua et lui dédia son livre d'orgue. L'empereur le rétribua d'ailleurs avec largesse.

L'apparatus musico-organisticus, c'est à dire "exercices pour la musique d'orgue" est désigné "*livre premier*" ce qui laisse supposer que Muffat tenait d'autres pièces en réserve. Il contient 12 grandes toccatas, une chacone, une passacaille et des variations "ad ictus malleorum"imitant la frappe du forgeron et un "arid en nova Cyclopeias harmonica". C'est un immense chef-d'œuvre unanimement reconnu et apprécié. On sait qu'auprès de Pasquini, Muffat a étudié les maîtres italiens du clavier, et particulièrement Frescobaldi qui a dominé son époque par un haut niveau de virtuosité et d'expressivité. Muffat se veut dans son sillon. J.S. Bach lui-même a admiré et recopié les "Fiori musicali" du maître romain. Il faut toutefois remarquer que, comme en Italie, en France, en Espagne et en Angleterre, Muffat emploie peu et sans virtuosité le pédalier (ce clavier joué avec les pieds) contrairement aux allemands du Nord où son usage était déjà très développé. Par contre ne laissant rien au hasard, se méfiant même des exécutants à l'orgue comme à l'orchestre, il formule très exactement la manière dont il veut que soient exécutés les agréments, ce sont ces mêmes tables d'ornements "à la française" qu'emploiera J.S.Bach, celles de D'Anglebert, claveciniste de Louis XIV, parues à Paris en 1702.

La "toccata" qui de nos jours est essentiellement un morceau de virtuosité, désignait dès le 16^e^ siècle une pièce à être "touchée" sur un clavier, elle comportait plusieurs épisodes proches de l'improvisation, des mouvements lents encadrant des sections mouvementées de style fugué.

L'un des maillons importants entre Frescobaldi et Muffat fut Johann Jacob Froberger, organiste impérial qui saura faire la synthèse des styles d'orgue allemands et italiens. Vers les années 1637/1641, il avait été envoyé lui aussi à Rome auprès de Frescobaldi par l'empereur Ferdinand III, il laissera une oeuvre importante pour clavier : toccatas, ricercari, fantaisies et caprices, d'un intérêt encore jamais démenti jusqu'à maintenant.



Beginning of the first toccata from Georg Muffat's 'Apparatus musico-organisticus' (1690)

Par contre nous n'avons rien pour chœurs, ni pour formation orchestrale.

Muffat n'en ignorait rien, qui en latin et en allemand, dit dans la préface de son livre d'orgue : « *Je ne suis pas sans savoir quels hommes très savants se sont distingués dans cette science et dans cet art, mais depuis presque 70 ans, depuis l'époque de Mr Frescobaldi, je n'ai jamais appris que quelque chose de semblable ait été imprimé, il me semble que cet art qui a depuis subit d'assez grands changements, m'imposait cet œuvre* ».
Dans cet art, le compositeur révèle une parfaite maîtrise de la technique d'écriture, une grande virtuosité toujours au service de l'émotion et de l'inspiration, sa musique toute empreinte de grandeur a le mérite de faire la synthèse des formes et de l'ornementation française, avec les motifs de la haute technique italienne du violon et l'esprit du baroque allemand. Ces toccatas ont eu immédiatement beaucoup de succès et il est même très étonnant qu'en 1699, 9 ans après leur parution, le grand organiste et compositeur de Reims Nicolas de Grigny, dont Bach recopiera toute l'œuvre, reproduira lui-même note pour note, 14 mesures qui terminent la 3e toccata de Muffat, pour achever le "point d'orgue sur les grands jeux" de son hymne "a solis ortus".

La chaconne et la passacaille, d'écriture traditionnelle, sont des pages très populaires, pleines de charme, de fraîcheur et d'invention. Les variations "ad ictus molleorum" sont elles-même assez conventionnelles et faibles, mais Haendel s'en souviendra dans son "harmonieux forgeron".

Pour illustrer cette musique, nous allons entendre la 1ère toccata de l'apparatus musico-organisticus, je l'ai enregistré pour la circonstance sur les orgues de la Ste Chapelle du Château des Ducs de Savoie. Elle comprend 4 épisodes, et débute par un fond d'orgue avec des rythmes pointés "à la française", suivi d'un passage violonistique brillant, qui requiert un ripieno "à l'italienne". Un grave "à la française" fait la transition et amène le "dialogue sur les grands jeux", fort belle péroraison toute de noblesse et d'originalité. Ces pages sont très significatives de la géniale assimilation des styles à laquelle est parvenu notre compositeur.

*

* *

À l'époque où Muffat est à nouveau libre, l'évêché de Passau étant à pourvoir, c'est un membre du chapitre de Salzbourg, Johann Philipp comte de Lamberg qui est nommé Evêque de cette cité. Issu de la vieille famille noble autrichienne des Lamberg, qui en tant que barons, comtes et princes, avaient joué un rôle éminent dans l'histoire religieuse et diplomatique de l'Allemagne et de l'Autriche, il sera nommé Cardinal en 1700 sur la proposition de l'Empereur. Connaissant bien Muffat et la valeur qu'il représentait, il décidait donc de se l'attacher. Il écrivait à son cousin, Johann Friedrich Ignaz comte de Preyssing (peut-être Freyssing), le 22 février 1690 :

« *... j'ai parlé moi-même à Muffat à Munich, et je l'ai pris à mon service par une demande expresse, mais à des conditions qui ne me semblent pas exagérées, vu la considération qu'on lui doit* ». Le 7 mars, il écrit encore : « *... je pense célébrer ma consécration à Pentecôte .... Mais où se trouve donc Muffat ? J'ai besoin de ses services encore avant Pâques...* ». Et le 15 Mars : « *... J'attends des nouvelles immédiates par le courrier impérial demain concernant la venue possible de Muffat ici, car dans le cas d'un retardement plus long, je pourrais envisager de prendre d'autres décisions...* ». Ce dernier reproche énergique aura certainement hâté le départ du nouveau Maître de Chapelle vers Passau. En tout cas son fils Liebgott, improprement appelé Gottlieb, qui deviendra un grand compositeur comme son père, naîtra le 25 avril 1690 à Passau.

Les compétences de Muffat englobaient la musique religieuse et celle de l'orchestre de la cour. Il disposait à la cathédrale d'un orgue récent de 2 claviers, pédalier et 21 registres. Mais il se consacrera dorénavant surtout à la musique instrumentale. En 1695 l'Evêque lui confie une responsabilité supplémentaire, celle de "gouverneur des pages", soulignant ainsi la considération qu'il avait pour sa haute culture. La pratique et l'expérience acquise à Paris par Muffat ne dut pas être étrangère à ce choix qui l'obligeait à diriger l'instruction et l'éducation des enfants de familles nobles et des parents de l'Evêque, mais aussi à veiller à leur formation artistique et particulièrement à la danse, pour laquelle le musicien écrira dorénavant nombre de compositions pour servir aux multiples réceptions de la cour de Passau.

Précisément cette même année, Muffat livrera à l'impression chez Jacob Koppmayr à Passau, son "Florilegium primum" : « *Premier Recueil de Fleurs d'une plus douce Harmonie instrumentale d'airs de Balets, Contenant cinquante pieces choisies pour les Violons, & composées selon la méthode la plus nouvelle qui commance a fleurir; Se pouvant Jouer A quatre, ou cinq Parties Avec la Basse Contiue, si l'on veut, Distribué en sept parties, comme autant de bouquets sur des tons differens* ». A la manière des Français, chaque partie porte un titre sans qu'il y ait pourtant une quelconque signification de programme : Eusebius, gratitude, impatience, sollicitude, constance, etc, et chacune comporte de 7 à 8 mouvements, dont à part l'introduction appelée "ouverture" ou "symphonie", les autres ont nom : air, sarabande, gigue, gavotte, menuet, rondeau, bourrée, entrée des Fraudes, entrée des Insultes, etc . Dans la préface de ce volume Muffat rappelle, comme chaque fois, ses études auprès des meilleurs Maîtres, son séjour en Alsace d'où il sera chassé par la guerre, ses séjours à Vienne, Prague, Salzbourg et enfin Passau. Il fait l'éloge du style de Lully : « *... pour en être la melodie naturelle, d'un chant facile et coulant, fort éloigné des artifices superflus, des diminutions extravagantes, et des sauts trop fréquents et rudes...* ». Et il se félicite que l'on commence à trouver "agrément" à ces nouveautés en pays allemand.

SVAVIORIS HARMONIÆ

INSTRUMENTALIS HYPORCHEMATICÆ FLORILEGIUM PRIMUM,

Quinquaginta excultis, recentioriquè ſtylo Choraico
ſenſim magìs floreſcente peculiariter concinnatis,
A quatuor, vel quinque fidibus
Unà cum Baſſo Continuo, ſi lubet animandis,
Et
In ſeptem tonorum varietate diſtinctos Faſciculos congeſtis modulationibus, perquam ſtudioſè
contextum,
Et
Celſiſſimo, ac Reverendiſſimo
S. R. J. PRINCIPI, AC DOMINO,
DOMINO
IOANNI PHILIPPO,
EX COMITIBUS DE LAMBERG
EPISCOPO PASSAVIENSI
In longævum continuò virentis glorioſiſſimi Regiminis
augurium humillimè
oblatum, dicatum, conſecratum,
A GEORGIO MUFFAT,
Celſiſſimi ac Reverendiſſimi Principis Capellæ Magiſtro
& Ephœborum Præfecto.
BASSO CONTINUO.

AUGUSTÆ VINDELICORUM,
Typis JACOBI KOPPMAYR, ejusd. Reip. Typogr.
M. DC. XCV.
Venale apud WILHELMUM PANNEKER, Bibliopolam ibidem.

Je ne résiste pas à vous lire la dédicace imagée de cette nouvelle livraison à son nouveau patron : « ... *A son Altesse Reverendissime Monseigneur l'Evesque de Passau, Prince du St Empire Comte de Lamberg, &c. Pour heureux presage d'un long & glorieux Regne toujours verdoyant... Monseigneur; Je ne scay personne, a qui je puisse dédier avec plus de Justice ce Premier Recueil des fleurs de mes airs, qu'a Vôtre Altesse Reverendissime, puisque ca esté sous sa bénigne influence, qu'elles ont commancé, non seulement a fleurir; mais encore a prendre force, & a s'élever. La Musique a cela de commun avec les fleurs, qu'elle craint l'ombre, & le froid ; & qu'elle se fomente, & croit par la vertu de la lumière, & de la chaleur. C'est pour cela, que ces fleurs, quoyque semées, &t plantées ailleurs, estant restées comme etoufées dans leur naissance, sous l'ombre de l'Emulation, ou par l'orage de l'Envie, n'ont Jamais pû s'elever, ny paroitre ; qu'après que les bontez de VA. les Ayant retiré du gravier, & des mottes stériles les a bien voulu enclorre dans le Jardin de sa Cour de Passau. Par cette heureuse transplantation, Monseign. je me suis vû tout aussitôt comblé de tout ce que la douceur de l'air & la fertilité du terrein peuvent contribuer de meilleur aux fleurs. C'est de VA. Reverendiss. que J'ai receu la lumière, lorsqu'Elle a eu la bonté de m'honnorer de la charge de Maître de sa Musique, & que me croyant peut-être encor capable de quelque chose de plus, Elle a daigné me remettre le soin de Gouvemer ses Pages. Ca este adiouter a cette lumière le suc vital si necessaire aux nouvelles plantes, que de fournir par une genereuse libéralité ce qui estoit necessaire pour cultiver l'art; pour soulager le travail, & pour encourager aux veilles. Enfin VA. a inspiré une telle vertu végétative aux fleurs animées de suc, & de chaleur, que pour s'être diversement multipliées, elles ont pû former ces bouquets, & composer ce Recueil.*

Or comme la variété des plantes & des fleurs est le plus grand charme des Jardins; & que la perfection des hommes Illustres éclate dans la diversité de plusieurs vertus unies ensemble pour la gloire, & pour la félicité publique : de même J'ai crû, que pour avoir l'honneur de divertir VA. comme un Prince d'une sagesse, & Vertu de diverses formes, & especes, Il ne me falloit pas servir d'un simple style seul, ou d'une même méthode ; mais selon les occurrences du plus sçavant mélange que J'aye pû acquérir par la pratique de diverses nations. Je n'auray pas pour ce suiet à craindre d'un discernement si délicat, & si achevé par l'Expérience des Cours, & des affaires comme est celui de VA. Reverendissime la critique téméraire de certains mal veuillans, ou esprits foibles, qui parceque J'ai esté en France, & y ay appris les principes de la Musique sous les meilleurs maîtres, m'imputent faussement une trop grande inclination pour cette nation, & me font passer pour indigne de la bienveuillance des Allemans dans ce temps de la Guerre avec la France. Certes J'ay bien d'autres soins, que ceux

D'exciter le trouble des armes,
Ou d'animer le Dieu Mars au combat.

Ma profession est bien éloignée du tumulte des armes, & des raisons d'Estat qui les font prendre. Je m'occupe aux notes, aux chordes, & aux sons. Je m'exerce a l'Etude d'une douce Symphonie : & lorsque je mêle des airs François, a ceux des Allemans, & des Italiens, ce n'est pas émouvoir une Guerre; mais plustot préluder peut-être a l'harmonie de tant de nations, a l'aymable Paix … ».

On peut souligner ici la remarquable comparaison faite entre la culture des plantes et la composition musicale, et relever la mention de l'auteur pour la charge de travail et les veilles nécessaires à l'accomplissement de ce labeur. Il met aussi en évidence sa crainte que la manière française qu'il emploie, soit interprétée comme antipatriotique, ajoutant même "*il n'y a point de différence entre les bons maîtres, de quelle nation qu'ils soient, touchant la justesse des sons. Il n'y a que les faibles apprentifs, ou les ignorans, & gâte-métiers qui en tous pays manquent contre les règles*".

La position éminente de Muffat devait lui assurer une place enviable à la cour de Passau, mais si élevés qu'aient été ses revenus, avec sa nombreuse famille, ils ne pouvaient permettre l'impression de ses travaux à ses frais, il dut toujours trouver un protecteur généreux et ce n'était pas facile à cette époque. Nous avons vu l'intervention du prévôt du chapitre Maximilien Ernest comte de Scherffenberg auprès de l'Archevêque comte de Küenberg qui assurera le séjour à Rome suivi du financement de "l'Armonico tributo" en 1682. L'Empereur patronnera l'œuvre d'orgue de 1690. Le Florilegium primum sera sponsorisé par l'Evêque Lambert en 1695, et en 1698 le musicien fera paraître son Florilegium secundum parrainé par les Révérends Johann-Traugott et Liebgott comtes de Kueffstein, deux frères au chapitre de Passau, auxquels il dédie cette troisième livraison de musique d'orchestre avec l'expression de sa reconnaissance pour l'intérêt chaleureux et efficace qu'ils portent à son oeuvre. Les Kueffstein, eux aussi, venaient d'une vieille famille autrichienne dont la noblesse remontait au 13e siècle. Amateurs de musique, la dédicace nous apprend qu'ils ont payé les frais d'impression et qu'ils le protégeaient, quand à la cour même, on intriguait contre lui. Qui plus est, le comte Liebgott lui fit l'honneur d'être le parrain du fils "Liebgott", ainsi nommé comme son parrain, selon la coutume qui existe partiellement encore de nos jours.

Pour Muffat ce second recueil (en fait le 3e du genre) est « *plus riche en nombre d'airs, plus curieux pour leur diversité, et comme j'espere plus recommandable par les utiles observations que J'y ay attachées, que le precedent* ». Il contient 62 pièces « *ayant été Jouées et dansées avec assez d'applaudissement* », et le "petit traité" annoncé dans le premier recueil. Les observations de l'auteur sont une importante contribution « *sur la manière de Jouër les airs de Balet à la Françoise selon la methode de feu Monsieur de Lully* ». C'est un véritable cours précis sur le "toucher juste", la manière de conduire l'archet, la mesure et le vrai mouvement, les répétitions, certaines coutumes des Lullistes, les agréments et ornements du jeu. Suivent avec la « *liste des Œuvres que l'Autheur a donné jusqu'icy au*

ARMONICO TRIBUTO,

Cioé

Sonate di Camera commodiſſime a pocchi, ò a molti ſtromenti:

Conſacrate All' Altezza Reu.ma del ſuo Clem.mo Prencipe

MASSIMILIANO GANDOLFO

dei Conti di Küenburg Arciueſcouo di Salisburg, Prencipe del S. R. Imp. Primate di Germania, Nato Legato della S.ta Sede Apoſtolica &c. &c.

per la Centenaria memoria della fondatione del Arciveſcovato:

Da GEORGIO MUFFAT,
Organiſta e ajutante di Camera
di S. A. R.ma

M. DC. LXXXII.

CEMBALO.

In SALSBURGO,
Nella ſtampa di Giou: BATT. MAYR Stampatore
di S. A. Rma.

PREMIERE ELITE
D' UNE HARMONIE INSTRUMENTALE

PLUS EXQUISE,

MELEE DE GAY, ET DE SERIEUX,
Contenant douze rares Concerts, d' un ſtyle nouveau;
Se pouvant Jouër auſſy-bien à peu, qu' a beaucoup de parties;

ASCAVOIR A CINQ, OU SEULEMNT A TROIS
Violons, avec la Baſſe continue, ſi l' on veut:
Mais avec plus de Magnificence,

A DEUX CHOEURS,
Un grand, & un petit, pour une diverſité, & energie
Particuliere de l' harmonie.

OEUVRE
Non Seulement fort propre aux delices des Amateurs de
la Muſique, à la ſplendeur des aſſemblées, des feſtins,
Et des ſerenades;
Mais auſſy
Remarquable par la grande varieté des Airs, par le mèlange du Serieux, avec le gay, & par l' alternative, ou irruption, & combat du Grand Chœur avec le Triot;
Et tres utile par la methode, qui s' y donne en quatre langues dans les Preface, pour bien faire excuter de ſemblables Concerts.

PAR
GEORGE MUFFAT
Maître de Muſique de Son Alteſſe Eminentiſſime Monſeigneur le Cardinal de LAMBERG, Evêque, & Prince de Paſſau.

BASSE, ET CLAVECIN
DU GRAND CHOEUR.

A PASSAU.
Par la Vefuë Marie Marguerite Höllet
M, DCCI.

public », plusieurs pages d'exemples détaillés concernant ces substantielles observations. Tout musicien intéressé par la musique du XVII[e] siècle devrait les connaître pour une exécution fidèle. Par ses exigences Muffat se heurtait souvent à des habitudes et à des incompréhensions délibérées de la part des musiciens de son entourage, et même à de la haine, il le dit dans son Florilegium primum et dans d'autres occasions où il se plaint aussi des envieux, c'est pourquoi, il loue à maintes reprises ses maîtres pour leur soutien et leurs encouragements.

Au faîte de son art, le Maître devait être souvent sollicité comme pédagogue, c'est pourquoi, il prépara pour le publier en 1699 "Regulae concentuum partiturae", un traité de basse continue, qui sans doute ne fut pas édité faute de temps ou de moyens. Retrouvé en manuscrit au Couvent des Mineurs de Vienne, il sera édité en 1961 par l'institut américain de musicologie. Pour les profanes, il s'agit des règles chiffrées pour la conduite d'une basse instrumentale, sorte d'abrégé conventionnel permettant à l'accompagnateur, clavecin, orgue, théorbe ou luth de réaliser à son gré l'harmonie, sans avoir à lire simultanément toutes les parties.

En 1701, comme il a été dit au début de cet exposé, Muffat fait paraître son 4[e] volume pour orchestre, intitulé « *Première Elite d'une Harmonie instrumentale plus exquise...* ». Il est dédicacé à son mécène de toujours "de Scherffenberg" qui prit en charge l'impression. Dans cette publication, Muffat fait entrevoir d'autres livraisons pour orchestre : « ... *troisième, quatrième, cinquième ...etc... Blumenbund (gerbe de fleur)...* », il en est de même pour l'orgue, à cette période il avait certainement engrangé beaucoup de compositions qui n'attendaient qu'une opportunité pour voir le jour. Dans cette "Elite" qui comprend "12 Concertis grossi", le compositeur reprend les "5 sonates" parues en 1682, et les remanie au niveau de la forme, mais aussi des rapports entre "solis" et "tuttis", les rendant plus vivantes. Dans les détails plus richement travaillés et avec un approfondissement de l'harmonisation, il fait montre d'une parfaite technique de composition.

Mais voilà que des temps difficiles vinrent interrompre les multiples projets du musicien. La guerre de Succession d'Espagne ayant éclatée, le Prince-Electeur Max Emmanuel de Bavière, du parti français, survenait vers la fin 1703 avec de nombreuses troupes, pour prendre à tout prix Passau, la vieille ville d'Évêché, fidèle à l'Empereur, et formant la clé des pays héréditaires autrichiens. La conjugaison de divers évènements fâcheux favorisaient les plans de l'attaquant. La ville était éprouvée par de lourds impôts impériaux et des capitations, et avait un mauvais état sanitaire, elle ne pouvait guère aligner plus de 300 personnes pour sa défense. Le 7 janvier 1704, la ville de Passau fut bombardée de bonne heure le matin jusqu'au soir par les canons et mortiers bavarois. Le Cardinal Johann Philipp von Lamberg, habile diplomate, ne voulant pas exposer les habitants extrêmement épuisés à un inutile et inévitable bain de sang, et craignant en outre pillage et incendie de sa ville résidentielle, réussissait

alors à promouvoir la reddition du général autrichien Gronsfeld, commandant la forteresse Oberhaus qui défendait la ville. Le 11 janvier, 3000 bavarois entraient dans Passau où ils restèrent jusqu'en novembre de la même année, opprimant fortement la population.

C'est alors qu'à l'âge de 51 ans survint le décès prématuré de notre compatriote. Le registre des décès porte : « *le 23 février 1704 est pieusement trépassé dans la paroisse de Passau, feu le Kappelmeister de Monseigneur le haut Prince Eminence de Passau, il a été enseveli dans le cloître à coté de la Cathédrale* ». On peut relever dans l'histoire de la ville, 1862, de A.Erhart : « *Le cloître, autrefois mondialement connu depuis des temps anciens, était la dernière demeure de tous ceux qui s'étaient distingués par le rang, la naissance, le mérite pour les arts et les sciences, pour les membres du chapitre, beaucoup de familles nobles, les fonctionnaires du Prince et leurs familles. Il fut démoli en 1811, sous prétexte de délabrement. Les vieilles pierres furent vendues ou offertes, et en partie utilisées aux travaux publics ou pour paver les rues* ». Pour cela les restes et la pierre tombale de Muffat ne devrait être que difficilement découverts.

On pourrait s'interroger sur ce décès intervenu dans de telles circonstances politiques, et sur le fait que, hormis quelques petites pièces pour clavier, la messe, la sonate de violon et le traité de basse continue, rien d'autre n'ait été découvert à ce jour, alors que le compositeur laissait entendre à chaque livraison, qu'il avait encore de nombreuses autres nouveautés à publier tant pour l'orgue que pour l'orchestre, la guerre en fut-elle cause ?

Sur les 9 enfants qu'a eus Georges Muffat, 4 semblent être décédés prématurément, et 3 deviendront "musiciens de cour" à Vienne. Le plus célèbre, né en 1690, sera Gottlieb ou Liebgott, d'abord deuxième organiste de la cour impériale, il enseignera la musique aux enfants de l'Empereur dont l'archiduchesse Marie-Thérèse devenue Impératrice en 1740. Nommé premier organiste en 1741, il prendra sa retraite en 1763 et mourra à Vienne en 1770 en laissant une oeuvre peu abondante, mais de grande qualité, seulement pour le clavier, aucune composition chorale ou instrumentale. Paraîtront : en 1726 un livre de 12 "toccatas" pour orgue ou clavecin, formant 72 courtes pièces de style fugué, et en 1739 "Componimenti musicali per il cembalo" suivi - comme l'avait fait son père - d'un traité sur l'ornementation musicale. Il ne semble pas qu'il ait laissé des compositions pour orchestre.

À la mort de Georges Muffat et après les événements que nous avons vus, le centre de l'Europe était en effervescence. Le 20 septembre 1703 les Français avaient battu les impériaux à Höchstädt, dirigés principalement par le Prince Eugène de Savoie. Le 8 novembre suivant, son cousin Victor Amédée II de Savoie quittait l'alliance française dans la guerre de Succession d'Espagne, et le 13 août 1704 ce sont les armées de Louis XIV qui étaient défaites à Blindheim sur le Danube par Marlborough et le Prince Eugène de Savoie au service de l'Empereur.



Les musiciens Jean Sébastien Bach et Haendel avaient alors 19 ans, et ces deux grands génies vont faire la synthèse de leurs devanciers et ouvrir de nouvelles voies. En plus de Nicolas de Grigny qui fit emprunt à l'œuvre d'orgue de Muffat, Haendel s'appropria plus d'un trait typique comme modèle, ceci est prouvé. Nous avons déjà parlé du "forgeron". Nous trouvons un emprunt à l'Aria du "concerto grosso N° 4" de 1701 de Muffat dans la "sonata da camera" opus 11 N° 1, et deux autres tout aussi incontestables, dans les 3e et 11e concertos pour orgue de Haendel, sous le titre de "gavotte".

Nous allons entendre successivement un extrait de la gavotte du 11e concerto pour orgue et orchestre, une version déjà ancienne de 1962 avec l'orchestre Jean-François Paillard et Marie-Claire Alain à l'orgue, curieusement Haendel laisse cette page à l'orchestre seul. Suivra l'aria du 4e Concerto grosso de Muffat, une version récente, interprétée à Saint-Antoine l'Abbaye par le Parlement de Musique et Martin Gester, direction et orgue.

*

* *

Certes la page de Haendel avec la même référence mélodique, se présente comme une nouvelle création.

Comme nous pensons l'avoir démontré, Muffat a bien été un précurseur cosmopolite, avant Haendel et Bach. II a su lier les styles et les cultures de son temps et faire sien l'assemblage : du "concerto grosso" italien, du "Fantasieren " et du contrepoint allemand, en les amalgamant intimement à " l'ouverture à la française" et ses rythmes, avec les danses d'esprit lullyste ; il n'en emploie pas moins de 9, alors que ses contemporains allemands n'en utilisent que 4 ou 5 seulement. II obtient un étonnant langage personnel, utilisant avec sa sensibilité et son tempérament toutes les subtilités de l'art : une riche harmonie, une conduite habile de la basse, un très savant contrepoint, le chromatisme, les dissonances et les glissements, une ornementation raffinée et une recherche moderne des couleurs instrumentales. Si la musique de Muffat demande une grande habileté technique, celle-ci n'est jamais une fin en soi, elle est toujours au service d'une pensée opulente et raffinée.

A l'apogée du style baroque de l'Allemagne du Sud, il est le premier musicien dont l'œuvre est digne d'être comparée avec l'architecture si vantée de la même époque. Si pour le grand public, le nom de Muffat est quelque peu passé dans l'oubli, suivi qu'il a été par des géants qui ont occupé toute la place, son influence aura été durable, elle s'est manifestée de façon évidente dans les chef-d'œuvres des décades suivantes. Après Grigny et Haendel, Brahms n'admirait-il pas sa "passacaille" ? De nos jours, peut-être plus en Allemagne, mais aussi en France comme partout, la musique de notre compatriote est très appréciée et bien vivante, elle fait partie de tous les répertoires des organistes et des ensembles baroques qui la jouent et l'enregistrent.

Ceci nous porte à regretter que la notoriété de cet éminent musicien ne soit pas encore reconnue par sa cité d'origine. Qui à Megève connaît Georges Muffat ? Nous formulons le vœu que cette ville, aujourd'hui mondialement connue, trouve bientôt le moyen de rendre l'hommage qui convient à son illustre enfant. Puisse cette étude y contribuer.

Pour conclure je parodierai Georges Muffat dans ses préfaces "à l'ami lecteur': « *ce qu'ayant meurement considéré* », recevez chers confrères et chers amis cette conférence avec bienveillance ; j'espère avoir travaillé pour votre satisfaction, vivez heureux !

Joseph Ruscon

Extraits de la discographie récente des œuvres de Georges MUFFAT

Concerti grossi – Dir : Peter Janicek - Musica aeterna Bratislava
Naxos, 2002

Armonico tributo – Dir : Chiara Bianchini, J. Christensen
Ensemble 415 - H. Mundi, 1996
– Dir : Gunar Letzbor - Ars Antiqua Austria
Symphonia, 2001

Florilegium primum – Dir : Gunar Letzbor - Ars Antiqua Austria
Symphonia, 1999

Suites et Concerti – Dir : Duftschmidt - CPO,1999

Sonates, cordes & continuo – Dir : Goodman - The Parley of Instruments
Hyperion,1990

Suites et sonates – Dir : N.Harnoncourt - Concentus Musicus Wien
Polydor, 1966

Sonates, cordes & continuo – La Stravaganza Köln – MDG

Concerti grossi & suites – Dir : S. Kuyken - La Petite Bande
Dir : Nemeth - Capella Savaria - Hungaroton

Apparatus musico organisticus – Orgue : Martin Häselböck - Naxos, 2000
– Michael Radulescu - Ars musici, 1994
– Elisabeth Ullman - MDG, 1994

Missa in labore requies + Biber – Cantus Köln - Concerto Palatino
Harmonia Mundi

Récital en la Cathédrale de Salzbourg + Mozart – Orgue : Gerhard
Zukriel - 1990

Toccatas, concerti – Dir. et orgue : Martin Gester - Parlement de Musique
Radio France

De Gottlieb MUFFAT – Ruso, clavecin

Monseigneur François BELLEVILLE
1860-1912

Le futur Monseigneur Belleville, Évêque missionnaire au Tonkin en Indochine, était né Sarde le 14 janvier 1860 à Chavanod, hameau de Belleville-Bas, fils de Charles et de son épouse Françoise Guillermin de Poisy.

Il était le second de leurs six enfants vivants. Cette famille déjà présente en 1560, exploitait un groupe de moulins qu'elle possédait en partie depuis 1750 et qui appartenaient auparavant au Comte de Menthon, Seigneur de Montrottier dont le château du même nom s'élève encore dans le voisinage.

Ces moulins seront exploités par les descendants jusque vers 1950.

François eut une enfance éloignée du besoin dans une ambiance très pieuse où l'on se respectait mutuellement. Chaque soir le père, beau patriarche à la barbe blanche présidait la prière en famille, la Grande Prière. Et lorsqu'elle était finie, il multipliait les *pater* et les *ave* à diverses intentions : les missionnaires dont les récits étaient lus en famille dans les Annales de la propagation de la Foi, avaient chaque jour leur part d'intentions et un oncle maternel était présentement en mission aux Indes.

À treize ans François entra à l'école de latinité de la Maîtrise à Annecy et deux ans plus tard, en 1875, en classe de 3e au Collège de Mélan. Pendant cinq ans dans cet établissement, il fut un élève studieux et excellent dans toutes les matières ce qui lui valut un prix d'Honneur.

Ce talent universel se retrouvait même en poésie comme en témoigne cette strophe qu'il écrivit en remerciement d'un cadeau, une loupe, qu'il venait de recevoir pour mieux étudier la botanique.

Cher ami, l'astre roi père de la lumière
Avait déjà fourni trois quarts de sa carrière
Et las de n'éclairer qu'un humide brouillard
Vers d'autres régions faisait voler son char.
Arpentant d'un trottoir la surface allongée,
Je repoussais du froid la précoce arrivée,
Quand soudain je me vois, oh surprise ! oh bonheur !
D'un objet désiré le joyeux possesseur !
Oui, oui, la voilà bien cette loupe coquette,
Avec son œil limpide, avec son air de fête !
Accourez maintenant, parure du vallon,



Timide violette,
Bouton d'or, pâquerette,
Lis odoriférant, superbe liseron ;
Fleur inconnue, ouvre aussi ta corolle,
Et j'entendrai ta muette parole ;
Montre-moi ton calice et j'y lirai ton nom.

François Belleville entra ensuite au Grand Séminaire d'Annecy en 1880 d'où il écrit à son ami Joseph Bogey, futur curé de Sallenôves, début d'une correspondance de près de trente ans et dont celui-ci réalisa un petit recueil à l'usage de la famille et des amis :
« Enfin, cher ami, le grand jour a lui : me voilà vêtu en "curé"! Il me semble que c'est un rêve... Cela produit un drôle d'effet ce brusque changement et nous avons bien ri de nous contempler les uns les autres ».

Mais au bout de deux ans sa décision était prise ; il entrerait en octobre suivant au Séminaire des Missions Étrangères de Paris.
C'était la perspective quelques années plus tard d'un départ souvent sans retour au pays natal ; ce qui n'était pas pour déplaire à notre futur missionnaire : par esprit de sacrifice, il voulait faire vœu de ne jamais revenir.
Après quelques tentatives de dissuasion de la part des parents dont le fils aîné s'était établi en Algérie après le service militaire, François prit le train en gare de Lovagny à destination de Paris pour deux ans d'absence.

Il écrit dès son arrivée le 1er octobre 1882, il a alors vingt-deux ans.

« Suis-je heureux d'être ici ? Oui je le suis et beaucoup. Cependant, je jette un coup d'œil en arrière et je revois comme embellis par mon imagination les joies de la famille envolées, les fêtes, les visages souriants évanouis, les liens rompus. Mais bientôt le mouvement joyeux de cent cinquante Aspirants, une parole de Marie, une inspiration de mon Saint-Ange gardien, remettent mon âme en bon état. Notre séminaire est situé dans un des meilleurs quartiers de Paris ; nous sommes très bien vus dans le voisinage. Un grand jardin est à notre disposition ».

Puis il décrit le bâtiment et notamment la salle des Martyrs :

« Le carrelage est rouge, les tapis et les rideaux sont rouges, les tableaux évoquant les supplices comme peints avec le sang. Aux murs sont accrochés de longues pinces et tenailles, la corde qui a servi à étrangler un évêque, le tapis de fibre taché de sang sur lequel le Père Corday a été coupé en morceaux... Dans des vitrines sont exposés des soutanes brûlées et déchirées, et le calice d'un prêtre martyrisé. Tous les jeunes missionnaires célèbrent la Sainte Messe avec cette coupe la veille de leur départ ».

François ajoute que les Communards, en 1870, repartirent toute férocité disparue à la vue de cette salle. Il s'étend aussi longuement sur la vie des martyrs de la Foi, destins qui le fascinent et que secrètement il envie.
Le dimanche 6 juillet 1884, jour de la fête du Précieux Sang, note-t-il avec satisfaction, il est ordonné prêtre et désigné pour le Tonkin Méridional. François fait partie du groupe d'une quarantaine de missionnaires annuels

pour les vingt-cinq Missions établies dans le monde, soit deux prêtres par année et par mission.

Mais le départ approche et le jeune abbé a droit à quinze jours de vacances dans sa famille à Chavanod. Après deux ans d'absence celle-ci aura de la peine à le reconnaître avec la barbe réglementaire. Les adieux sont très émouvants...

Il embarque à Marseille le 14 septembre 1884, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, pour arriver au Tonkin fin octobre.

Mais il n'est pas question pour le P. Belleville d'exercer aussitôt son apostolat. Il lui faut d'abord apprendre la langue à la résidence de Ke Nhim. Et quatre mois après son arrivée, il écrit :

« Je suis toujours à Ke Nhim pour apprendre l'annamite. Ça vient presque tout seul. Dimanche dernier, j'ai prêché pour la première fois aussi longtemps qu'un sermon de Chavanod ; on ne m'a compris qu'à moitié. Je vais continuer à m'exercer ».

Il donne ensuite quelques renseignements sur sa nouvelle patrie :
« L'Indo-Chine, ancien Empire d'Annam est divisée en trois régions : le Tonkin au nord, l'Annam au centre et la Cochinchine au sud. Sur le plan religieux, ses trois provinces sont divisées en vicariats rattachés au Saint-Siège. Le Tonkin en compte six dont le mien, le Tonkin méridional ; les vicariats sont divisés en districts ».

« Pour le politique, la Cochinchine est colonie française, le Tonkin et l'Annam sont des protectorats, mais en réalité dans les trois régions la France est maîtresse, non sans difficultés car les foyers d'insurrection sont quasi permanents ».

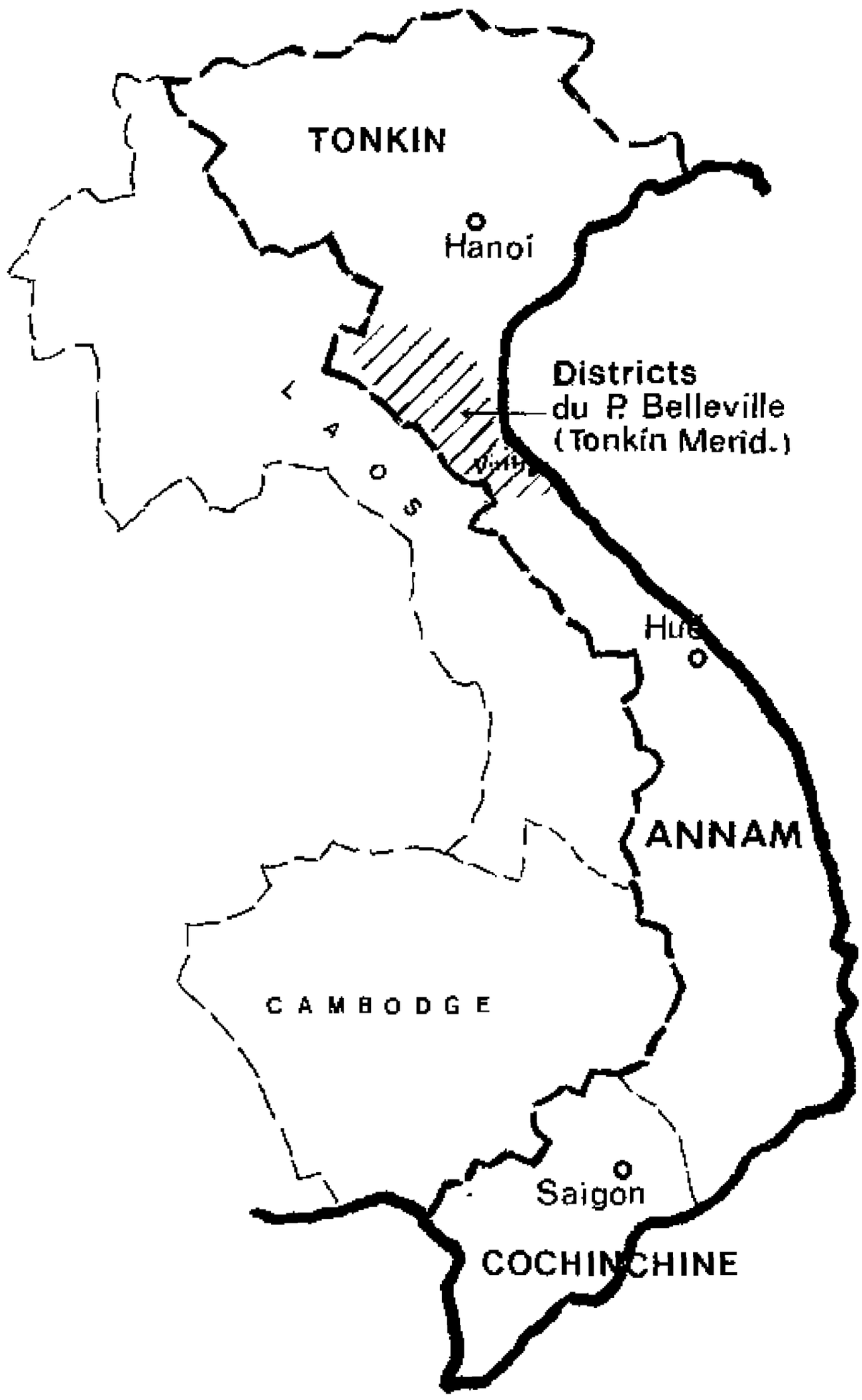
Les premières lettres du P. Belleville ne font mention d'aucun trouble dans le Tonkin Méridional. Il étudie toujours l'annamite et peut même savourer les légumes dont il a rapporté les graines de Haute-Savoie non sans préciser :

« Mes pasnailles de R'melly sont toutes petites, je les ai semées trop serrées... »

En août 1885, des troubles sévères au sud de l'Indo-Chine mettent les missionnaires du Tonkin sur leurs gardes et François s'efforce de rassurer ses parents :
« Vous avez peut-être appris qu'on a de nouveau tué des missionnaires par ici et vous êtes sans doute inquiets pour moi. Cessez de craindre, les troubles ont lieu à plus de mille kilomètres d'où je suis ».

Mais les soulèvements s'étendent à tout le pays et, le 20 octobre, le jeune missionnaire et son supérieur le P. Aguesse sont assiégés avec deux cent cinquante chrétiens dans un petit port de mer où ils se sont réfugiés. Il écrira après les événements :

« Dans la nuit du 20 au 21 octobre tous les villages païens environnants battent du tambour et courent dans une citadelle sous protectorat, mais dont un mandarin a traîtreusement ouvert les portes ; et c'est le pillage des


TONKIN
Hanoi
Districts
du P. Belleville
(Tonkin Merid.)
LAOS
Hué
ANNAM
CAMBODGE
Saigon
COCHINCHINE

armes. C'est le jour décisif mais c'est aussi la fête de la Pureté de la Ste Vierge. Pour s'opposer à cette invasion, nous avons environ trois cents hommes chrétiens annamites. Cinquante restent pour garder le village paroissial, soixante-dix courent au-devant des rebelles venant du côté du fleuve ; quatre-vingt sont opposés aux rebelles qui viennent du rivage de la mer, et au milieu, cent hommes vont combattre la troupe principale à l'ouest près du village incendié la veille. Cette troupe est sous le commandement du général des rebelles, en palanquin, avec parasol. Les chrétiens montrent une telle combativité qu'ils mettent en déroute en l'espace d'une journée une à une les trois armées qui détalent », précise François, « avec une habileté sans pareille ».

« Ici personne n'en doute, la Ste Vierge dont c'était la fête ce jour-là, a fait ce miracle car rien ne manquait aux attaquants, ni le nombre, ni l'organisation, ni les armes. Nous n'avons eu à déplorer aucune perte. Les ennemis étaient si nombreux qu'au moment de la débandade, il en arrivait encore en renfort. Mais ceux-ci ne se sont pas donnés la peine d'arriver jusqu'au bout. Nous avons capturé sur l'ennemi quelques fusils, une mitrailleuse, des cassettes précieuses, mais surtout le palanquin et le parasol du général qui a été tué ».

Il y a tout de même eu cette année jusqu'à la bataille, beaucoup de villages chrétiens incendiés et plus de mille morts.
En 1887, le P. Belleville fait état d'un nouveau bilan : d'autres missionnaires tués, cinq mille chrétiens massacrés et des villages incendiés par centaines. Il déplore que la pacification n'avance pas.

En 1888, il est envoyé comme chef de district à Van-Hanh et y restera plus d'une année. *« Je n'ai pas fait de grandes merveilles, » écrit-il à l'abbé Bogey ; « donner de petites missions de village en village, servir d'intermédiaire entre Mgr et les huit curés annamites, surveiller le temporel, confesser et catéchiser comme tu le fais, voilà le résumé de mon année. Après deux inondations et deux typhons, ouragans épouvantables dont vous n'avez pas idée en France, voici que règne une épidémie mortelle sur les bœufs et les buffles. De mémoire d'homme, on n'a rien vu de semblable. C'est au point que les Annamites sont obligés de s'atteler eux-mêmes à la charrue, heureusement plus légère que l'européenne ».*

Cette grave épidémie bovine, le P. Belleville ne l'a peut-être jamais su, fut le champ de recherche d'un jeune savant d'origine suisse né dans le Doubs, le grand Yersin, qui découvrit en 1894 à Hong-Kong le microbe de la peste et mit au point le vaccin anti-pesteux.

« Comme tu le vois, cher compère savoyard, après la guerre et les intempéries, voici la peste et la famine au milieu de difficultés sans nombre et même du côté d'où elles devraient le moins venir, tu vois ce que je veux dire... »

Cette réflexion mystérieuse est déjà apparue dans d'autres lettres. De quoi s'agissait-il ? Des tracasseries de certains fonctionnaires français en Indo-Chine.

L'anticléricalisme sévissait de façon virulente dans les colonies naissantes et le P. Belleville s'indigne :

« Un résident haineux, nommé Quillet a fait abandonner leur foi à plusieurs centaines de nouveaux chrétiens dans mon ancien district. Ce sont pourtant des gens que la France paie de douze à vingt mille francs par an et ils pourraient nous rendre de grands services, rien qu'avec une neutralité bienveillante.
Pas un sur dix ne pratiquent et ils ont presque tous une concubine annamite quand ce n'est pas plusieurs. Quand ils s'adressent à des chrétiennes, refus ; d'où première cause de leur ressentiment contre les missionnaires ».

De 1890 à 1903, le P. Belleville sera successivement professeur et supérieur du Petit puis du Grand Séminaire du vicariat.

« J'ai parlé de notre Grand Séminaire : en réalité quelques baraques jetées pêle-mêle dans un enclos étroit, embarrassé d'étangs... ».

Durant ces treize années de professorat, les allusions à sa chère Savoie sont fréquentes dans son courrier. Il cite les auteurs savoyards dont les ouvrages lui servent à bâtir ses cours ; saint François de Sales, bien sûr, son vénéré patron, mais aussi les Retraites de Mgr Rey, "*Ciel ouvert par la Confession sincère*" du missionnaire Favre, les Sermons et "*l'Art d'utiliser ses fautes*" du P. Tissot d'Annecy. De même qu'il s'inspire pour la formation du clergé indigène, des initiatives de Mgr Isoard concernant les œuvres de presse et de jeunesse et la réorganisation des études du Grand Séminaire d'Annecy.

Il n'est pas jusqu'aux chansons de Collombat le chansonnier aveugle, éditées par l'Abbé Rognard qui lui procurent une réelle satisfaction. Elles lui rappellent le village natal, les vacances du collège, les chants des paysans se répondant d'une colline à l'autre.

Pour preuve de son attachement au pays natal, il y a cette visite du P. Belleville un dimanche après-midi après plusieurs heures de marche avec un confrère, à la ligne ferroviaire en construction qui desservira l'Indo-Chine du nord au sud. Ces travaux lui rappelleront avec émotion ceux de la ligne Aix-les-Bains - Annecy vers 1865, non loin de Belleville-Bas à Chavanod.

En 1897, c'est avec une fierté un rien teintée de chauvinisme qu'il procède au baptême de Françoise, en présence de Mgr Pineau et de tout le clergé français et annamite du vicariat ; Françoise, jolie cloche, don de son frère Auguste, jeune curé de Chilly et destinée à la chapelle du Grand Séminaire. Le P. Belleville en profitera pour vanter à ses confrères, tous bâtisseurs d'églises, le nouveau mode de suspension des cloches avec battant rétro-lancé, adopté par les Ateliers Paccard d'Annecy. Mais le Père voulait davantage que cette cloche ; il rêvait d'une vraie chapelle à l'architecture élancée et priante, digne de l'Hôte divin. Avec l'accord de Mgr Pineau, le zélé directeur demanda l'aide des chrétiens savoyards qui répondirent généreusement. Déjà les matériaux du futur chantier s'amoncelaient, quand

l'évêque qui formait d'autres projets lui ordonna de surseoir à l'édification de la chapelle. Le P. Belleville obéit la mort dans l'âme.

Cette activité inlassable d'enseignant, pendant tant d'années ne fut pas sans conséquences sur sa santé pourtant robuste. Comme presque tous ses confrères, il est souvent terrassé par des accès de fièvres paludéennes.

« Trois jours de température élevée vous laissent quinze jours allongé et sans force », écrit-il, et, durant l'été 1899, sur ordre du médecin, il part se soigner à la maison de repos des missionnaires à Hong-Kong, pour un engorgement du foie.

Ces étés tropicaux éprouvaient beaucoup les Européens.

« Tu te plains de la rareté de mes lettres », écrivait François en juin de cette année-là à l'abbé Bogey, bien au frais dans sa cure de Sallenôves ; *« mais quand la chaleur est indiscrète, comme maintenant, je me fais éventer; sans cela dès la deuxième ligne, je serais trempé. Vois-tu, dès les premiers jours de mars, la chaleur est alors ce qu'elle est en Savoie à l'époque des plus grandes chaleurs ; à partir de mai jusqu'à mi-août, la moyenne est de 37° avec des pointes de 40°, à l'ombre évidemment. Et cette chaleur-là est malsaine, fiévreuse, énervante. La nuit, impossible de dormir; la journée, une transpiration continuelle épuise les forces et le moindre travail est une grande fatigue ».*

En 1903, grand changement dans la vie du P. Belleville. Il retourne en mission. Pour préserver sa santé, son Évêque juge salutaire qu'il ne retrouve pas les fatigues et les responsabilités écrasantes de la direction du Grand Séminaire.

« Je suis envoyé à Dang district qui comprend cinq paroisses. C'est encore trop pour moi, deux ou trois me suffiraient. Elles sont un peu éloignées les unes des autres et assez tièdes dit-on. Tout ira bien si je m'y porte bien. Et dire que me voici possesseur de dix-neuf années de mission, deux de plus que mon cher oncle. Pas étonnant si la barbe grisonne. Je dois ressembler de plus en plus à mon vénéré père qu'un jour nous retrouverons, il faut l'espérer, rajeunis et heureux ; il est pacifiant de parfois penser à la mort ».

Voici donc le P. Belleville "remissionnant" dans un nouveau district où les paroisses forment "quelques îlots de chrétienté dans une mer de paganisme". C'est lors de ses visites qu'il fait connaissance avec la végétation tropicale des fonds de vallées tonkinoises :

« Bien qu'habitué, j'ai été stupéfait par l'exubérance absolument terrifiante de ces vallons. Même dans les jardins, l'aristocratique aréquier, le bananier aux feuilles longues de trois mètres, ce géant du règne herbacé au tronc gros comme une baratte et qu'on couperait cependant avec une faux, la liane bétel enfin, tous ces arbres noient les maisons dans un océan de verdure où l'homme est étouffé. L'équilibre est réellement rompu entre le règne végétal et le genre humain. Aussi l'homme est plus faible qu'ailleurs, apathique et indolent, maladif, doux et poli ; chose étonnante, même les buffles qui ailleurs ne peuvent pas voir un Européen sans gratter du sabot, semblent ici avoir perdu leur humeur farouche ».

Corollaire du pays tropical avec ses chaleurs excessives, le P. Belleville a été confronté à quelques inondations mémorables.

Cet automne là, il plut trois jours de manière torrentielle.

« A la nuit tombante, le fleuve envahit le village. Aussitôt commence le branle-bas de sauvetage. Vers minuit je vais avec de l'eau jusqu'aux genoux me réfugier dans l'église qui est un peu surélevée. L'église est inondée à son tour. Bientôt les toitures des maisons sont envahies de monde. Cette nuit là, nuit lugubre, eau dessus, eau dessous, obscurité totale. Au jour impatiemment attendu nous vîmes que l'eau était proche de nous. Le fleuve charriait sans fin des arbres morts qui menaçaient de tout emporter. Ce jour me parut une éternité et je redoutais de voir la nuit arriver de nouveau. J'avais récité chapelet sur chapelet. Je promis alors à la Ste Vierge de construire dans l'église le maître-autel convenable qui lui manquait, car la pluie ne cessait de tomber et l'eau de monter. Enfin, dans l'après-midi le temps se mit au beau et nous pûmes être sauvés ».

Plus tard, il écrit à son ami Bogey :

« J'enseigne en ce moment à un groupe de païens. Je leur explique le catéchisme matin et soir. Les images sont d'un grand secours pour aider à l'intelligence de Vérités entièrement nouvelles pour eux. Ce ne serait rien encore s'il ne fallait dans ces têtes que mettre du nouveau ; ce qui est pire c'est qu'elles sont bourrées de fausseté qu'il s'agit de faire disparaître ».

Pendant une tournée nous le trouvons à Bao Nham où il prêche pour la bénédiction de trois cloches venues d'Annecy-le-Vieux.

« Le croirait-on, se lamente-t-il, un malin au cours du voyage a écrit au couteau sur l'anse de la plus grosse cloche : "Mort aux calotins !" - Grand bien lui fasse ! », ajoute le P. Belleville.

Cette période relativement paisible du retour en terrain de mission du P. Belleville est pourtant menacée par un nouveau tracas, celui de la Séparation de l'Église et de l'État. Les missionnaires en ont suivi les graves péripéties en métropole et François sait qu'à Chavanod même lors de la mise en vente des fermes du couvent, les paysans ont failli étriper les représentants de l'État. La situation aux Colonies est moins critique puisque la Séparation y a été appliquée dès le départ, ce qui inspire au P. Belleville cette juste réflexion à l'adresse de ses amis prêtres savoyards :

« Si c'était une vraie et pure séparation qu'on veuille, vous vous en accommoderiez aussi bien que nous, car c'est précisément notre régime ici, et l'Eglise s'en lèvera toute rajeunie ».

Il est vrai que le catholicisme français connut un réel regain de vitalité pendant la première moitié du XX^{e} siècle.

À propos de cette loi de Séparation il conte cette péripétie savoureuse qui eut pour cadre la ville de Shang-Haï.

« Un nouveau consul français de Shang-Haï s'était vanté qu'il nous ferait vendre la procure que nous y avons. Mais le procureur, le P. Robert, rusé comme pas un, savait que le consul voulait partir en congé en France mais

méfiant qu'il ne partirait pas tant que le P. Robert serait là. Le P. Robert partit faire un tour en France et ce qu'il avait prévu arriva : le consul prit le bateau suivant. Le sous procureur, resté à Shang-Haï selon le plan prévu, s'empressa alors de vendre le bâtiment un fort prix à un Américain chez qui nous restons en location et qui aussitôt doubla le prix d'accostement au quai appartenant à la procure. Et c'est alors que notre franc-maçon de Gouverneur Général a du répéter une fois de plus : encore un coup de ce salaud de P. Robert ».

Tant d'années de labeur apostolique dans un contexte difficile obligent le P. Belleville à se reposer une nouvelle fois à Hong-Kong à partir d'octobre 1907. En plus des accès de fièvre qui le minent toujours, il souffre d'une laryngite tenace. Mais il ne peut rester totalement inactif.

« Je profite de mes loisirs pour recueillir des notes sur nos six martyrs béatifiés du Tonkin Méridional. Ce travail est plus long que je ne pensais. Les recherches entraînent d'autres recherches pour tenter d'être complet. Car vois-tu ces pauvres martyrs ont déjà assez souffert de leur vivant sans que je les martyrise une seconde fois. Je ne finirai rien et j'emporterai mon travail en cours que je poursuivrai plus tard si j 'en ai le temps ».

En octobre 1908, un an plus tard, impatient de retourner en mission, ses précieuses notes déjà rangées dans ses bagages, il reçoit une lettre de Mgr Pineau lui ordonnant de poursuivre son travail. Au bout de deux biographies, le P. Belleville demande l'imprimatur à son Évêque qui lui répond :

« Mais vous n'y songez pas, rédigez-moi nos six martyrs et je vous envoie l'imprimatur en bloc ».

L'important volume rédigé en langue annamite ne sera terminé qu'en juin 1910.

Quelques jours plus tard un événement considérable va survenir dans le vicariat : Mgr Pineau, après quarante-quatre années de mission dont vingt-deux d'épiscopat donne sa démission. Une démission semble-t-il attendue depuis longtemps par son clergé, et le 15 janvier 1911 sur proposition des prêtres du vicariat et des huit autres évêques d'Indo-Chine, le pape Pie X nomme le Père Belleville Vicaire Apostolique du Tonkin Méridional. Bien près de refuser devant l'ampleur de la tâche et la déficience de sa santé, il accepte courageusement la nomination et le sacre est prévu pour Pentecôte.

Le nouvel évêque écrit à l'abbé Bogey :

« Etat de mon Evêché : cent vingt missionnaires et prêtres indigènes, cent cinquante huit religieuses indigènes, cent quarante deux mille chrétiens et... deux millions d'infidèles. Ma cathédrale ? Une grande église sans style. L'évêché ? Une bicoque de rien du tout. La ville épiscopale ? Xa Doaï un simple village en pleine campagne. Je suis aussi Evêque in partibus de Amise. Il paraît que c'est en Arménie ».

« Quel genre de vie je mène maintenant ? Je vais au plus pressé car il y a de la besogne en retard : correspondance administrative qui me prend un temps considérable, visites de missionnaires, de prêtres, de laïcs importants, tournées, retraites. Après demain, j'ordonne sept prêtres, quatre diacres et douze sous-diacres. Ai-je un vicaire général ? Oui, mais il réside loin d'ici, est à la tête de vingt-huit mille chrétiens et je n'ai pas de secrétaire, ce qui serait bien nécessaire ».

Dans une autre lettre il donne des détails sur la cérémonie de son sacre le 4 juin 1911 et qui fut présidée par Mgr Gendreau évêque du Tonkin Occidental et deux autres Évêques. Une cérémonie sans grand apparat, comme il le souhaitait, et qui lui donne l'occasion de la comparer à celle du coadjuteur de Mgr Gendreau quelques temps plus tard :

« J'ai assisté au sacre grandiose de Mgr Bigollet ; il y avait quatorze évêques présents en comptant le consacré. Vu mes obligations, je ne pouvais pas ne pas y aller ; mais j'avoue que je suis heureux de n'avoir pas eu pareille pompe ». Et il ajoute dans une manière de franc-parler : *« Je n'ai aucun goût pour la parade, c'est de prière dont j'ai besoin ».*

Il répond aussi toujours courant 1911 à son frère le curé de Chilly :

« Ah le voyage ad limina à Rome ? Voyez-vous, ils y pensent tous ! De Rome la Savoie n'est pas loin n'est-ce pas ? Et la famille et les vieux amis à revoir et puis ces cinquante évêques pour les Translations des Reliques de Saint-François, mon saint Patron, ça te tente bien que je sois le cinquante et unième ». Et mystérieusement il ajoute : *« Mais il n'y a pas d'apparence que je puisse y être. Tu comprends bien, on me charge d'une affaire, ce n'est pas pour que je la quitte aussitôt ».*

1912 - Pendant le Carême, Mgr Belleville visita plusieurs districts, visites qui n'avaient rien d'un voyage protocolaire en terre de mission. Il faut sans cesse ranimer la flamme de nombreux nouveaux convertis bien prêts de retrouver leurs croyances d'origine.

Le 2 juillet il écrivait à son frère : *« La fatigue des tournées est passée, mais pour faire place à de plus grandes encore, celles des chaleurs, et elles sont extraordinaires cette année. Je suis anéanti ».*
Ce sera sa dernière lettre à sa famille.

Un prêtre du vicariat écrira plus tard au curé de Chilly :

« Le dimanche 7 juillet Monseigneur Belleville célébra la Sainte Messe comme de coutume, mais le servant annamite remarqua que sa Grandeur avait des absences. Dans la journée, quoique fatigué, Monseigneur écrivit quelques lettres et traita même d'affaires importantes avec le procureur de la Mission, dont la reprise de la construction de la chapelle du Grand Séminaire qui lui tenait tant à cœur ».
« Jusqu'à six heures du soir, les différents confrères qui le visitèrent ne s'aperçurent de rien de particulier. Depuis six heures, le changement se fit brusque avec des périodes de délire et de lucidité. Le confesseur de

Monseigneur, impressionné, lui proposa les derniers sacrements qui furent acceptés et reçus très pieusement. Peu après Monseigneur perdait connaissance et sans souffrance apparente expirait doucement d'un accès de fièvre pernicieuse d'après son médecin ».

Ainsi mourut dans l'affliction générale, à l'âge de cinquante et un ans, il y a tout juste quatre-vingt dix ans, le bon Père François Belleville de Chavanod, qui fut sa vie durant "animé d'un grand esprit de Foi, dans un grand esprit d'humilité".

Sa mission évangélique avait duré vingt-huit ans dont dix-sept mois d'épiscopat.

Il mourut sans revenir au pays natal comme il l'avait souhaité, de maladie et non pas sous les coups du martyre comme il l'avait désiré jeune missionnaire. Pourtant on la lui accorderait volontiers cette palme, comme aux premiers temps de l'Église quand le peuple décidait de la sainteté de ses membres par acclamations, après tant d'épreuves subies dont, non des moindres, les épreuves de ses hiérarchies civiles et religieuses...

Gilbert Viviant

Sources :

Notice sur Mgr Belleville - Abbé Bogey
Archives des Missions Etrangères de Paris
Archives privées

Hommage au comte Jean-François de Roussy de Sales

Fils d'un ouvrier paysan, fermier d'un comte dont l'unique souci fut de dilapider le patrimoine de ses aïeux, rien ne me destinait à prononcer un jour l'éloge d'un noble.

Par les voies impénétrables du destin me voilà pourtant aujourd'hui invité à mettre en exergue les qualités et les mérites du Comte Jean-François de ROUSSY de SALES que je n'ai pas eu l'honneur de connaître, et qui, sa vie durant a œuvré pour valoriser le domaine reçu en héritage avec une noblesse de cœur bien au-dessus de celle conférée par la simple particule.

Je dois en premier lieu remercier Madame la comtesse Geneviève de Roussy de Sales qui m'a précisé et confirmé ce qui a été écrit ça et là dans la presse.

Je remercie également Monsieur Paul Coulon, ami du comte, qui a bien voulu mettre à ma disposition les passages significatifs de leur correspondance.

Enfin je remercie Madame Georgette Chevallier, l'instigatrice attentive de ces rencontres.

Au travers de ce qu'il m'a été donné d'écouter et de lire j'ai découvert, avec bonheur, que nous avions quelques points communs : interrogation face à l'univers, admiration devant les similitudes de structure de l'infiniment petit et de l'infiniment grand, respect du brin d'herbe autant que de la fleur, enfin l'amour des arbres, nos frères des forêts.

Le Comte Jean-François de ROUSSY de SALES naît à Annecy le 21 août 1928. Il sera le fils unique du Comte François-Maurice de Roussy de Sales et de la comtesse Mireille de Roussy de Sales née de Grille d'Estoublon, femme très cultivée appartenant à la famille d'Elisabeth de Méribel, secrétaire du Général de Gaulle.

Arrière - plusieurs fois arrière – petit-neveu de saint François de Sales, évêque de Genève, fondateur de l'ordre des Visitandines et, avec le Président Favre, de l'Académie florimontane, le Comte Jean-François Roussy de Sales a très tôt conscience de son devoir de continuité.

Pour une raison qui détermina son comportement, dans la vie publique en particulier, il faut, ici, rappeler un épisode douloureux qui marqua sa 18e année.

Très ancrée à Thorens, sa famille a été un exemple d'engagement et longévité politique. En effet son père, François-Maurice avait été élu maire de Thorens en 1935 puis conseiller général en 1937, tout comme son arrière-grand-père Eugène - cousin de Cavour l'homme de l'unité italienne - et son grand-père François de Roussy de Sales.

Il n'est pas exagéré de dire que, de l'annexion en 1860 à la seconde guerre mondiale, la famille des Roussy de Sales a officié sur le devant de la scène politique.

Son père, François-Maurice, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 14-18, Croix de guerre 39-45, avait activement participé, à l'Armistice, au camouflage du matériel d'optique des 27e et 67e BCA. Dans l'exercice de son action politique, il s'est trouvé en fonction sous Vichy. Suscitant de nombreuses animosités, il avait gagné le maquis du Vercors où il servit comme officier de liaison sous le pseudonyme de Capitaine Salien, puis rejoint la 1ère armée avec le grade de commandant, jusqu'à la Libération. Là survint un drame inattendu. La presse de l'époque rapporte les faits suivants :
« ...arrêté à la suite d'une dénonciation il fut incarcéré à Annecy. Le 25 juin 1945, son innocence ayant été reconnue, il devait comparaître devant le tribunal pour entendre prononcer le non-lieu quand, sur le chemin le conduisant au Palais de Justice entre deux gendarmes, il fut lâchement assassiné de deux balles de revolver dans le dos par deux inconnus».

Le 4e tome du *Prix de la liberté* de Michel Germain relate, avec la précision qu'impose l'histoire, cet épisode tragique.

La famille possède les papiers officiels de l'époque, que j'ai pu lire, attestant son innocence.

Profondément marqué par le meurtre de son père, le Comte Jean-François de Roussy de Sales prendra ses distances avec la politique en général.

Dès lors sa vie bascule.
Peut-être se souvient-il des dernières paroles de Goethe à ses amis l'entourant sur son lit de mort : « Messieurs, souvenez-vous de vous méfier ! »

Méfiant, il le devient.

Toutefois, dans sa souffrance et son altruisme contenus, il associe à la méfiance la clairvoyance, devient prudent et par-dessus tout fidèle dans ses amitiés.

Porté vers la nature, il entreprend des études d'agronomie, obtient le titre de Docteur-es-Sciences de l'Université de Fribourg qu'il prolonge par une année d'étude au Canada. De retour il mettra ses connaissances au service

du développement du plus grand domaine forestier privé du département : celui du château de Thorens, le sien.

En 1958 il épouse Mademoiselle Geneviève Bartholoni, fille d'une famille également engagée dans la politique. Dès lors, la comtesse Geneviève de Roussy de Sales servira patiemment cet homme hors du commun. Deux filles viendront couronner cette union : Isabelle en 1965, Marie-Bernadette en 1969 qui lui donnera une petite-fille, Sarah, en 1999, dont il emportera les premiers sourires dans la mort.

De l'exploitation de son domaine forestier, il se plaisait dire à ses proches : « Je n'aurai pas été tout à fait inutile puisque j'ai planté des arbres ».

En fait, il a été, à sa manière, un homme de science dans le laboratoire aménagé dans la tour du château de Thorens, découvreur de l'infiniment petit, en l'occurrence les micro-organismes des lacs. Dans le même temps, passant avec aisance du microscope au télescope il lui arrivait de braver le froid des nuits hivernales pour se réjouir du spectacle féerique des étoiles.

Amateur d'art, bibliophile, il était aussi devenu philosophe réfléchissant sur les grands problèmes du monde. A son ami Paul Coulon devenu son confident, il écrit : « Les signes ne sont pas un jeu mais une voie pour développer l'intuition, un chemin vers la sagesse. C'est une aide primordiale pour la transmutation spirituelle. Il faut les méditer. »

Il aimait particulièrement Pythagore dont il disait : « Il reflète, dans son existence, les espérances d'une humanité qui trouve insuffisantes les anciennes constructions mythiques. Il est l'annonciateur d'une nouvelle conception du monde et de l'existence qui rassemble en un corps de doctrine harmonieux tous les besoins de l'esprit et du cœur. »

Féru d'ésotérisme, la mystique (sic) des nombres l'intéresse particulièrement.
« Le nombre est la clé du monde dit-il, l'expression sensible de l'harmonie universelle. »

Dans la *Revue Savoisienne* de 1966 on relira, avec intérêt, l'historique et le symbolisme du Château des Avenières dont la chapelle lui offre l'occasion d'exprimer avec conviction la signification des différents tableaux.

Pour lui, entre autres, Thot-Hermès, la divinité égyptienne, perpétue son message au travers des vingt-deux Arcanes majeurs du tarot pour lequel il avoue un grand intérêt.

Le jeudi 20 juin 1996, dans l'après-midi, le comte Jean-François de Roussy de Sales a guidé l'Académie florimontane dans ce château chargé de symboles.

Dans la même revue, le Comte parle avec bonheur des tapisseries des Flandres qui ornent aujourd'hui la salle principale du musée du château de Thorens. Acquises en 1560 par l'oncle de saint François de Sales, elles subirent les outrages de la Révolution. Les mémoires autographes du comte

Eugène de Roussy de Sales mentionnent : «Les précieuses tapisseries des Flandres avaient servi de bâches pour couvrir les voitures de foin durant la période révolutionnaire de 1792 et furent retrouvées à la ferme».
Classées par les Monuments Historiques par un arrêté du 16 août 1960, elles ont été entièrement restaurées par des tapissiers de haute lice en 1974.

Dans la *Revue savoisienne* de 1999 le récit de l'histoire du reliquaire du Cœur de saint François de Sales ne peut laisser le lecteur indifférent. En effet le cœur de saint François de Sales, conservé par les Visitandines lyonnaises après sa mort en 1622, dans un cœur en plomb, aurait guéri le Roi Louis XIII atteint d'une grave pleurésie lors de son passage à Lyon en 1629. L'année suivante le Roi offrit aux sœurs un cœur d'or pour conserver le cœur du saint. Après diverses péripéties un reliquaire d'argent contenant une parcelle du cœur et un fragment de linge du Saint évêque fut remis au comte Jean François de Roussy de Sales le 24 mai 1960. Il est conservé aujourd'hui au château de Thorens.

Il entreprendra l'étude de l'hébreu et bientôt confiera à son ami Paul Coulon : «J'ai déjà lu un livre qui m'a beaucoup excité (sic) mais je n'ose encore écrire des phrases».

Dans le même temps, conscient qu'il est le seul maillon d'une chaîne malmenée par les événements, conscient de son devoir de mémoire envers ses aïeux, conscient enfin de son rôle de chef de famille il entreprend la rénovation du château retrouvé, après la guerre, dans un état déplorable. Le mobilier en particulier a beaucoup souffert de cette période trouble, la toiture appelle des soins urgents pour arrêter la multiplication des fuites.

Or le château renferme des objets, des toiles, des tapisseries liés à son passé prestigieux. Il sollicite des conseils avisés.

Le professeur Guichonnet, doyen de la faculté de Genève, lui apporte son concours. Le musée du château de Thorens voit le jour. Pour bien comprendre l'importance de ce qui fait la richesse de ce musée il faut avoir lu le livre du professeur Guichonnet qui, non seulement décrit le mobilier, les tableaux et les divers objets, mais aussi met en exergue une partie du courrier qui précéda et aboutit au rattachement de la Savoie à la France. Le Comte Jean-François de Roussy de Sales, fier de son illustre ancêtre, saint François de Sales, s'attachera à valoriser les objets lui ayant appartenu.

C'est ainsi que, dans un état de conservation remarquable, il offre au regard du visiteur les objets de son culte.
Calice, patène, burettes semblent avoir été disposés là récemment par la main même du grand évêque. Trois mitres rappellent son rang.
Un magnifique in-folio relié en marocain rouge orné de fers à dentelles et aux grandes armes de France n'est rien moins qu'un exemplaire de l'*Introduction à la Vie dévote* parue en 1608 dont on fit la lecture à Louis XIV enfant. Dans les pièces contiguës le bureau de Cavour, sur lequel fut signé le traité du 24 mars 1860 scellant le rattachement de la Savoie à la

France, et sa chambre à coucher semblent attendre l'artisan de l'unité italienne.

En 1960, pour les fêtes du Centenaire, tout est prêt. Il ouvre les portes du château au public.

Son destin d'aristocrate conscient des véritables valeurs s'accomplit. Des archives classées avec l'aide de Roger Devos et Jean-Yves Mariotte, directeur des archives de la Haute-Savoie, il établit la généalogie de sa famille. C'est en 1060 que fut érigé par Gérald, comte de Genève, un fort dominant la vallée à l'emplacement du château d'aujourd'hui.
En 1468, par mariage, la famille de Sales originaire de la Roche-sur-Foron, entre dans l'histoire du château de Thorens. Celle-ci interpelle le Comte Jean-François de Roussy de Sales. Dans un ouvrage intitulé *Historique du château de Thorens*, riche en dates, détails et illustrations, il retrace les étapes marquantes de tout un millénaire.

Il faut avoir lu cet ouvrage et vu le château actuel pour comprendre l'immense tâche accomplie dans des conditions matérielles et financières toujours extrêmement difficiles, ce qui le rend tout à fait présent dans son temps.

Lorsqu'il parle à ses amis il n'hésite pas à dépoussiérer les vieux clichés : «De vous à moi, dit-il, ce n'est pas la particule qui fait la vraie noblesse. Les vrais aristocrates que j'ai connus étaient des paysans». Ce mot «paysan» il l'a aimé. Avec tout ce qu'il comporte de connaissance de la terre exigeante, de la terre maternelle et nourricière, de la terre généreuse avec ses prairies, ses moissons, ses fleurs, ses arbres enracinés au lieu-même de leur naissance, ses arbres complices des vents et des nues. Ces nues qu'il n'a jamais cessé d'interroger avec la soif d'apprendre. «Aujourd'hui, disait-il, la promotion sociale se réalise grâce aux études. Rien que de plus normal» et d'ajouter «Liberté Egalité Fraternité ce n'est pas pour me déplaire».

Cette fraternité sincère il l'a recherchée toute sa vie. Il avouait un grand besoin d'amitié. Mais le drame de 1945, irréparable blessure de sa vie, le rappelait toujours à la prudence quant à la sincérité de ses semblables. Dans ses appréciations, il était tout aussi prudent : «Je n'ai jamais été maximaliste. Je m'efforce d'être le plus objectif possible dans mes jugements et de surcroît tolérant. La devise de ma famille – *Ni plus ni moins* – j'essaie de l'appliquer».

Ses vrais amis, ses confidents, sont unanimes à reconnaître ses qualités de compréhension, d'indulgence et par-dessus tout sa fidélité sans faille.

D'une sensibilité à fleur de peau il avait acquis l'art de débusquer les faux-semblants, l'hypocrisie, la flagornerie des gens intéressés par son statut de noble. L'exemple de ses aïeux, le travail de la terre lui avait conféré une authentique noblesse de cœur.

Compréhensif avec les plus humbles, son jugement était sans pitié pour les nobles qui avaient perdu le sens de la générosité, de la grandeur, et par-dessus tout de la dignité conçue comme un devoir.

Il se savait, se voulait responsable !

Le 28 mai 1973 la presse rapporte qu'il fait don de plus d'un hectare de terrain au Plateau des Glières pour la construction d'un mémorial, sur ce haut lieu de la Résistance, en hommage aux combattants tombés là pour la liberté de la France.

Noble authentique, conscient de ses doutes, de ses limites, il a pleinement assumé sa tâche.

Dans un élan sans calcul son ami Paul Coulon a conclu notre entretien par un alexandrin qui me conforte dans ma modeste intervention :
«Cet homme a mérité que l'on parle de lui».

Aujourd'hui le château de Thorens, avec son musée représentatif des hauts faits de son passé est l'honneur de sa famille.

Madame la Comtesse Geneviève de Roussy de Sales, ses filles Isabelle, Marie-Bernadette, et sa petite-fille Sarah poursuivent avec bonheur son entreprise pour la plus grande satisfaction des visiteurs.

Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, mystique sincère à la recherche d'absolu dans un quotidien souvent difficile, le Comte Jean-François de Roussy de Sales est décédé, victime d'une rupture d'anévrisme, dans la nuit du dimanche 19 juillet 1999.

Le cheval blanc, sans tête, qui galopa sous le château en 1867 lorsque l'épouse du comte Eugène de Roussy de Sales rendit son âme à Dieu, l'a, sans aucun doute, emporté près de Celui dont il a toujours été le fidèle serviteur.

Gilbert Chatenoud

Notes de lecture

Les châteaux de falaise dans l'ancien diocèse de Genève,
Matthieu de la Corbière, Genava, 2001.

Le sommaire de la livraison du tome 2001 de la revue Genava comporte une intéressante relation consacrée aux CHATEAUX DE FALAISE DANS L'ANCIEN DIOCESE DE GENEVE, de Mathieu de la Corbière, d'Annecy [Genava 2001, p. 251 à 272].

Ce genre de châteaux d'escarpements, d'un type particulier et très difficile d'accès, réutilisent souvent des sites habités dans l'antiquité voire dès la protohistoire. Reconstruits au moyen âge, ils n'avaient pas fait, jusqu'ici, l'objet d'étude particulière. L'auteur a détecté 23 sites appartenant à la Haute-Savoie et au département de l'Ain.

LE CHATEAU DES FEES

Situé sur la commune de Sillingy, déjà étudié par Charles Marteaux en 1907, Pierre Broise en 1952 et J. Serralongue en 1992, ce château est placé à mi-pente de la falaise méridionale de la Mandallaz.

Malgré les grandes difficultés d'accès du site, l'auteur nous en donne une fidèle description.

LA BORNALE DES SARRASINS

Située dans les falaises du Mont Veyrier, à environ 780 m d'altitude, cette grotte est aujourd'hui interdite au public en raison des risques d'éboulement. Charles Marteaux et Pierre Broise y avaient déjà mis à jour des traces d'occupation à l'époque gallo-romaine.

Tout porte à croire que cette fortification devait remplir aussi la fonction de poste de guet surveillant la rive droite du lac d'Annecy.

La minutieuse description nous montre la complexité de ce «château-grotte» de construction typique des châteaux falaise se développant sur 6,70 m de profondeur et sur 3 niveaux, surmontés de profondes et larges cavités.

Mathieu de la Corbière a étudié également LA GROTTE DE BANGE située à 692 m d'altitude. Décrit par J. Dagand en 1874, puis par C. Marteaux en 1916, ce site a été très détérioré par suite de la grande fréquentation de ses visiteurs. De 20 m de largeur sur 40 m de profondeur, cette grotte est prolongée par un étroit boyau aboutissant à un lac et à une rivière souterraine.

A 200 m au nord de la grotte, se trouve le CHATEAU DU CENGLES attesté dès 1352, abandonné au profit d'un ermitage occupé par les dominicains comme le Bienheureux Guillaume d'Orlyé, décédé en février 1458 et vénéré en l'église Saint-Maurice d'Annecy.

Cette recherche sur les châteaux falaise se poursuit avec l'étude de la CAVE À MANDRIN, assez bien conservée, de 7,20 m sur 6,20 m, sur la commune d'Injoux-Genissiat.

Dans sa conclusion, l'auteur souligne l'énigme que constitue ce type de construction : le guet, le refuge, le château rupestre qui tous présentent des techniques de construction tout à fait originales. Il serait intéressant de poursuivre des études comparatives dans tout l'arc alpin.

Georges Grandchamp

La rébellion française, mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789), Jean NICOLAS, Paris, Seuil, 2001, 623 p.

On ne présente pas Jean Nicolas aux Florimontans qui n'ont pas oublié - du moins les anciens - sa grande thèse la "*Savoie au XVIII*ème *siècle. Noblesse et bourgeoisie*" (Paris, Maloine, 1978) ni plus proche de nous, sa présentation à Montrottier de l'ambassadeur Pierre Antoine de Chateauneuf, prévôt des marchands de Paris, publiée dans notre *Revue savoisienne* de 1996 (pp.191-212). Le dernier en date de ses ouvrages mérite d'être au moins brièvement signalé ici ; c'est une enquête menée avec la rigueur et la vivacité que l'on connaît à l'auteur, dans le cadre de la France d'Ancien Régime dans laquelle, par un heureux anachronisme, se trouve annexée la province de Savoie. Y sont passées au crible, classées et regroupées, toutes les manifestations d'insubordination au pouvoir relevées dans les monographies, les archives judiciaires, les archives des ministères et des intendants, les procès verbaux d'assemblées provinciales et autres sources contemporaines.

Peut-on «quantifier» des séditions allant de la querelle villageoise (fréquente) à la mise en cause globale (rare) du système fiscal et répressif de la Monarchie J. Nicolas ne s'en tire pas mal sans toutefois me convaincre

à 100 % malgré l'ingéniosité des tableaux dont il parsème son ouvrage. N'importe, le portrait d'une France profonde agitée de soubresauts périodiques sous le couvert d'un absolutisme plus apparent que réel, ce tableau est saisissant et semble bien correspondre à la réalité. Il s'agit bien d'une société attachée à ses usages, voire à ses routines, que l'on retrouve à la fin du siècle à la fois «rajeunie, inventive et bloquée». L'auteur souligne bien, et cela devrait donner à réfléchir à ceux qui ne jurent que par le «changement», combien les essais réformateurs de ministres bien intentionnés ont été parfois bloqués par d'étranges coalitions d'intérêts contradictoires aboutissant au maintien de privilèges dont bien peu percevaient clairement l'inadéquation. Peut-être Jean Nicolas eut-il pu - qui le pouvait mieux que lui - établir un parallèle entre l'efficacité au moins relative, de la monarchie de Turin faisant vaille que vaille aboutir la réalisation du cadastre et du rachat des droits féodaux, à la paralysie générée à Versailles par l'ampleur même de l'institution et la complexité des intérêts en cause.

Le lecteur hexagonal bénéficie de quelques bons exemples savoyards : les résistances opposées par les gens de la Clusaz aux tentatives de cadastration de leurs seigneurs les moines de Talloires, et le récit coloré, in-inventable du conflit opposant les Megevans à leur nouveau comte Capré imposant à l'église fraîchement repeinte une horrible «litre» à ses armes cornues. Il faut aussi souligner le rôle de révélateur que joue la zone frontière Dauphiné/ Savoie, propice à la contrebande (Mandrin) aux désertions et aux petits trafics.

Bien que l'auteur fidèle à ses origines et à sa première patrie d'adoption, s'est peu soucié pour lui-même des honneurs académiques, il est réconfortant de voir ses mérites reconnus par un auditoire de plus en plus étendu, atteignant désormais le Japon. Pour avoir modestement rendu compte ici même (*Revue savoisienne*, 1977) du premier grand ouvrage de Jean Nicolas consacré à la Savoie d'Ancien Régime, l'auteur du présent compte rendu éprouve une légitime satisfaction.

Jean-Yves Mariotte

Françoise-Madeleine de Chaugy, dans l'ombre et la lumière de la canonisation de François de Sales.
Sœur Marie-Patricia Burns (VSM), Annecy, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, tome 106.

Une fois n'est pas coutume, l'année 2002 n'occupera pas une large place sur le vaste rayon de la bibliographie salésienne. Alors que d'ordinaire auteurs et éditeurs se croisent sur les chemins de "l'Apôtre de la douceur évangélique", le millésime du quatrième centenaire du sacre épiscopal du "Docteur de l'Amour" restera aussi rare que précieux. Non sans avoir volontairement déclassé une vendange précoce, à la fois aigre et abalourdie, vulgaire maturation partisane de plusieurs biographies limitées, qui rappelle trop en bouche ce petit vin de table issu des mélanges des Communautés européennes, l'on goûtera sans modération le somptueux bouquet d'un grand cru en provenance directe du monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Annecy, tant il est vrai qu'un bon vin procède d'abord d'un noble terroir.

Pour connaître et comprendre l'histoire de cet ordre remarquable et remarqué, le salut a souvent pris l'habit d'une visitandine. Déjà lorsqu'il s'est agi de retenir une biographie de référence pour sainte Jeanne de Chantal, seules les "Mémoires" de la Mère de Chaugy ont accédé au suprême degré du cachet historique de l'authenticité, ses hagiographes successifs s'étant d'ailleurs contentés de reprendre, voire de plagier, l'œuvre monumentale de la cinquième supérieure de la Sainte-Source. Petite nièce par alliance de la Mère de Chantal, Françoise-Madeleine de Chaugy fut sa "fille très aimée" et sa secrétaire la plus proche. Sa vivacité d'esprit, son ample culture et la spontanéité de ses réactions donnaient à sa plume un charme qui la fit comparer à la célèbre marquise de Sévigné – sa petite cousine -, la modestie de la religieuse ayant toutefois tamisé l'humour et moucheté le piquant.
En prise directe, selon le vocabulaire actuel, avec les réalités humaines de son temps, elle savait, quoi qu'il pût survenir, qu'elle devrait transmettre aux générations futures la gloire immarcescible des divines intuitions de sa fondatrice.

Tout comme l'on consulte Fernand Braudel pour appréhender la "grammaire" des civilisations, Elie Faure pour apprivoiser l'histoire de l'art, Jacques le Goff pour apprécier le Moyen Age, Marc Fumaroli pour appouver l'âge de l'éloquence ou le biographe Suétone pour s 'approprier la vie des douze Césars, ainsi va-t-on puiser abondamment dans la Mère de Chaugy pour approcher, au plus près et au plus vrai, la vie de sainte Jeanne de Chantal. Mais curieusement, le principal écrivain de la mémoire de cet ordre va rester plusieurs siècles blotti dans l'ombre lumineuse de la célèbre Bourguignonne, elle-même souvent éclipsée par le rayonnement universel de notre Savoyard de vieille roche.

Heureusement, si l'homme oublie, l'histoire se souvient. Il était en effet grand temps qu'un historien prît les choses en mains et rouvrît un épais dossier qui n'avait rien livré ou si peu. Un annaliste, oui ; mais autant que faire se pouvait un spécialiste. Un seul nom dès lors s'imposait. Celui-là même qui remporta avec succès l'audacieux défi d'établir et annoter l'édition critique et intégrale de la correspondance de Jeanne de Chantal. Un nom, mais surtout un prénom : Marie-Patricia. Il importait donc que vous vinssiez à la chaire de l'histoire, très chère Sœur Burns, ce que vous fîtes aussi discrètement qu'efficacement. L'héliophanie matutinale mettait enfin en lumière un humble tâcheron zélé, en le dévoilant au public comme une offrande d'agréable odeur et de riche saveur.

En pleine connaissance de cause, Sœur Marie-Patricia délie le cœur d'une personnalité attachante et étonnante en reliant les faits et leur signification. Après avoir creusé tous les plis et replis de la biographie de la Mère de Chaugy, elle nous la révèle dans toute la diversité de ses singulières amitiés intellectuelles et spirituelles, mais également dans toute la dureté des luttes de pouvoir et des conflits de procédure. Et la simplicité de son style, qui sied parfaitement à l'image de l'institution, n'offusque pas la profondeur d'une somme qui fera date, et dont il n'est pas raisonnablement possible de rendre en quelques lignes tous les attraits. Çà et là, en creux ou en relief, au-delà des circonstances ou au travers de celles-ci, notre auteur fait son miel avec le nectar et des plus belles fleurs et des moins jolies. Considérant avec minutie et précision des textes qu'on ne saurait corriger, elle en restitue justement le contexte douloureux, voire scandaleux, lorsque la détresse cède le pas à la colère.

La flamme de la foi, la lucidité de la journaliste, la rigueur de l'archiviste, la sincérité de l'historienne, l'humour parfois mâtiné de malice de la religieuse, l'enchaînement des analyses, la profusion des sources, la pertinence de l'argumentation, le bien-fondé des conclusions, l'à-propos du discours, tout concourt à la réussite d'une entreprise ambitieuse, car Sœur Marie-Patricia n'était pas si novice en la matière qu'elle ne comprisse que c'était là une mission autant périlleuse que laborieuse. Peut-être pourrions-nous ressusciter pour son travail le terme "historiographe", titre fameux donné à Racine et Boileau auprès de Louis XIV.

Mutatis mutandis, l'on pourrait reprendre la formule de Flaubert, parlant du narrateur dans "Le Dernier jour d'un condamné" : la visitandine est « partout présente et visible nulle part », unie à la Mère de Chaugy par une constante sympathie tant humaine et littéraire qu'artistique, à l'image de son huile sur carton reproduite en couverture de l'ouvrage. Et c'est précisément cette étroite communion, tour à tour accordance et connivence, qui éclaire avec intelligence la vie bouleversante et bouleversée de la secrétaire de Jeanne de Chantal.

Un personnage hors du commun frappé par un destin tristement humain. Rien de plus solide que son indéfectible attachement à la règle, son constant souci de maintenir la cohésion et le charisme propre de l'ordre, son extrême fidélité aux fondateurs et son fier entêtement à faire triompher l'œuvre de sa vie, la canonisation de François de Sales ; rien de plus mobile que les tensions entre l'institution et l'autorité épiscopale, les divisions entre les communautés, la jalousie ou l'intérêt, les ambitions personnelles, les manœuvres diplomatiques et politiques, et le nécessaire et absolu respect de l'obéissance . Que sa vie ait pu susciter autant d'ombrageux, de jaloux et de complots - aussi abracadabrantesques que les « flots » de Rimbaud ou peu s'en faut -, la chose et son prix sont désormais avérés. Dans ces moments de grisaille, quand la nuit rayonnait d'un soleil noir, fallait-il que sa foi fût ancrée, que son témoignage inlassable fût convaincant pour ne pas susciter davantage d'anathèmes, non bien sûr, dans le sens positif du grec classique (offrande votive) mais bien dans celui défavorable donné par la Septante (malédiction, objet maudit).

Jusqu'au-boutiste, elle tient dans le jusant des affaires comme dans le perdant de la vie ; page après page, elle semble gravir l'échelle du songe de Jacob pour atteindre son "golgotha". Un récit qui pourrait par certains côtés faire écho au fameux livre de Job, ce chef-d'œuvre de la littérature sapientale axé sur la souffrance du juste.

Tantôt dans le jardin silencieux de sa cellule, tantôt dans la plaine bourdonnante de l'affectivité humaine, lorsque l'homme passe de la relation horizontale à la liaison verticale, la Mère de Chaugy affermissait et affinait l'absoluité de son dévouement à Dieu et la gratuité de son renoncement au monde. Jamais acariâtre, toujours seulette et parfois flapie, elle pouvait laisser échapper le friselis de la mussitation d'un souffreteux en prière attendant impatiemment la moindre manifestation de l'action du Saint-Esprit.

Du reste, le Paraclet aidant, la vie de la Mère de Chaugy, qui n'encourut plus alors aucun reproche sinon la disgrâce historiographique, fut réhabilitée. Le lecteur attentif, après avoir biffé la rosée débordante de ses yeux suite aux souffrances, aux douleurs de l'exil, de l'humiliation et de l'injustice, pourra encore découvrir une existence décrite avec ferveur dans le sillage de ces portraits à la fois concrets et spirituels que Jean Guitton aimait à tracer, lui qui était tellement fasciné par la « mystérieuse insertion de l'esprit dans le corps, par l'habitation de l'âme dans les visages, de l'idée dans les formes visibles, par le présence de l'éternité dans le temps, de l'invisible dans le visible ».

Somme toute, par son apport et son rapport à l'histoire de notre région, ce livre va séduire les lecteurs des deux rives, conciliant et réconciliant ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas.

Emmanuel Jules

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

ART

ALZIEU, Brigitte *Aux frontières du Nouveau Testament.* Brépols, 2002.
Motifs apocyphes en Maurienne et en Tarentaise (Savoie).
T. 5 : répertoire des artistes, voyages des valsésians.

BORGEAUD, Marie-Noël *Gabriel Loppé, photographe et alpiniste.*
Glénat 2002.

BORNECQUE, Robert *L'art roman en Dauphiné et en Savoie*
(Les Patrimoines). Le Dauphiné, 2002.

BUTTIN, Anne *Potiers et céramistes des pays de Savoie, 1900-1960*
Editions du Vieil Annecy, 2002

DUPRAZ, Jacqueline *Le livre d'or du pays du Mont-Blanc et de Chamonix :*
récits de voyages illustrés d'estampes des XVIII[e] et XIX[e] siècles
Dupraz, 2002.

LAMON, J. *La contrebande entre le Valais et la Savoie* A la carte, 2002.
La maison rurale du Val Montjoie Club histoire et traditions locales de St-Gervais-les-Bains, 2002

MONNERET, Françoise *La dentelle des pays de Savoie* Edelweiss, 2002.
Mont-Blanc : conquête de l'imaginaire Collection Paul Payot (Les savoisiennes)
Fontaine de Siloé, 2002.

NATALE, Mauro *La renaissance en Savoie : les arts au temps du duc Charles II, 1504-1553* Musée d'art et d'histoire de Genève, 2002.

ROULIER, Fernand *Photographier le Mont-Blanc* (Le texte et l'image)
Guérin, 2002.
Un art retrouvé (Richesses de la Haute-Savoie) Rossat Mignod, 2002.

HISTOIRE

ALZIEU, Brigitte *Val d'Isère jadis et naguère* (La chronique de l'autrefois)
Fontaine de Siloé, 2002.

AMOUDRUZ, Robert *La mémoire interdite de François Merlin : recherche sur le meurtre du maire de Petit-Bornand-les-Glières* (Archives vivantes)
Cabédita, 2002.
L'aviation à Passy Association culture histoire et patrimoine de Passy, 2002.

BOUCHARD, Gilbert *L'histoire de la Haute-Savoie en BD* (BD'histoire) Glénat, 2002.

BROUZE, Gaston *Monographie de la commune de Novel, Haute-Savoie* Brouze, 2002.

BURNS, Marie-Patricia *Françoise-Madeleine de Chaugy : dans l'ombre et la lumière de la canonisation de François de Sales* Académie salésienne, 2002

CARRIER, Nicolas *La vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Age : économie et société, fin XIIIe-début XVIe siècles* Harmattan, 2002.

CHÂTEL, Juliette *De Flétrier à Taninges : histoire d'une paroisse* Châtel, 2002.

COLONNA D'ISTRIA, Robert *Histoire de la Savoie* France Empire, 2002.

COMMUNOD, Joël *La Région Savoie : décentralisation, en 2004, c'est possible !* "décentralisons la Savoie" Mimo, 2002.

COUTANT, Lucien *La démocratie chrétienne en Haute-Savoie : un témoignage* Ed. Franco-suisses, 2002.

DEMARIO, Philippe *La Maurienne médiéval* (Passé simple) Sutton, 2002.

DÉQUIER, Daniel *L'émigration mauriennaise aux XIXe et XXe siècles : correspondances, récits, témoignages* Déquier, 2002.

EMPRIN, Gil *Les carnets du Capitaine Bulle : l'homme derrière la légende* (Les carnets de vie) Fontaine de Siloé, 2002.

FEIGE, Hilaire *Aperçu historique sur la révolution de 1792 dans la vallée du Giffre.* Reproduction de l'édition d'Annecy : Niérat Châtel, 2002.

FENOUILLET, Félix *Histoire de la ville de Seyssel depuis son origine jusqu'à nos jours* (Monographies des villes et villages de France). Reproduction de l'édition de 1891 Livre d'histoire, 2002.

FRANCOZ, Catherine *Raconte-moi Sallenôves* Association lo Z'amis d'Sallanûve, 2002.

GIRARD, Christiane *Modane : des origines à 1860* Girard-Bernard, 2002.

JANIN, Frédéric *Ours et loups en Savoie : seconde moitié du XVIIIe siècle, début du XXe siècle* Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2002.

JOSPIN, Jean-Pascal *Les Allobroges : gaulois et romains du Rhône aux Alpes : de l'indépendance à la période romaine (4e siècle av. J.C.-2e siècle apr. J.C.)* Musée dauphinois, 2002.

MELCHIOR-BONNET, Sabine *Louis et Marie-Adélaïde de Bourgogne : la vertu et la grâce* Laffont, 2002.

MOREL, Claude *Prier 15 jours avec François de Sales*
Nouvelle Cité, 2002.

MUNOS, Odile *Passer en Suisse : les passages clandestins entre la Haute-Savoie et la Suisse, 1940-1944*
Presses Universitaires de Grenoble, 2002

NICOLLIER, Béatrice *Comprendre l'escalade : essai de géopolitique genevoise* Labor et Fides, 2002.

PIN-BRANCAZ, Gaëlle *Le pays des Entremonts ou la chartreuse savoyarde, 1860-2000* Fontaine de Siloé, 2002.

REYNAUD, Marie-Antoinette *Madame Le Prince de Beaumont : vie et œuvre d'une éducatrice* Publibook, 2002.

SOISSON, Jean-Pierre *Marguerite, princesse de Bourgogne*
Grasset, 2002.

STEFANINI, Francis *Histoire des hôpitaux de Chambéry : mille ans au service des pauvres et des malades*
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2002.

TICON, Joseph *Le Chablais : une province de Savoie au destin singulier*
Éditions du Vieil Annecy, 2002.
Un Léman suisse : la Suisse, le Chablais et la neutralisation de la Savoie : 1476-1932 (Archives vivantes) Cabédita, 2002.
Vade-mecum de la recherche généalogique savoyarde CGSPRP, 2002.

VIOUT, Jean-Olivier *Chambéry intime* (Passé simple) Sutton, 2002.

VULLIEZ, Hyacinthe *Saint François de Sales : l'amour au cœur*
Éditions du Vieil Annecy, 2002.

LITTÉRATURE

AUDOUARD, Jean *Jeux, pères et passe...* (Fiction et témoignage)
Janus, 2002.

BERNÈDE, Arthur *Mandrin* Fayard, 2002.

BOISIER, Régine *Jérôme 1800 : le Français au pays des Savoyards : pour tout l'amour de la bonne Louise et de Florentine la divine* (Les chants de la terre) Fontaine de Siloé, 2002.

BURDEYRON, Joseph *Au gré du temps* Lapeyronie, 2002.

CARRIER-DUBARRY, Roselyne *La pierre qui brille et autres contes* (Les contes de Laïka) Lapeyronie, 2002.

CHARTIER, Dan *Les mémoires sauvages* (Édition noire) Carrière, 2002
Noir comme un ange (Édition noire) Carrière, 2002

CHATELAIN, Fabrice *Philgan de Montjoie* (Tenso) Ed. du Mont, 2002.

COSNIER, Colette *Hugo et le Mont-Blanc* Guérin, 2002.

DALMAZ, Patrick *Le grand moutardier du pape ou les tribulations de P'tit Louis en terre de Savoie* (Les chants de la terre) Fontaine de Siloé, 2002.

DARD, Frédéric *La Peuchère* Fayard, 2002.

DENIS, Stéphane *Capitaine Troy : une enfance au temps du Général* Fayard, 2002.
L'enfance à travers le patrimoine écrit : actes du colloque d'Annecy, septembre 2001 - Fédération française de coopération des bibliothèques; Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation Bibliothèque d'Annecy, 2002

FABRE, Dominique *Ma vie d'Edgar* (Motifs) Serpent à plumes, 2002.

GANTELET, Léo *"En si bon chemin... vers Compostelle"* Lepere, 2002.

GILLI, Yves *L'œuvre romanesque de R. Frison-Roche* Presses du Centre UNESCO de Besançon, 2002.

GONTHIER, Lou *En Beaufortain : sur les chemins de l'école* (Archives vivantes) Cabédita, 2002.

GRÉVOZ, Daniel *La vierge des Drus* Fontaine de Siloé, 2002.

JACQUES-DESBIOLLES, Katherine *Sous l'étoile du berger* Lapeyronie, 2002.
Mémoire d'automne : autour de Mario Rigoni Stern : une journée en Savoie (Les cahiers de la FACIM) Comp'act, 2002.

PACCOT, Bernard *Envers d'un décor* Lapeyronie, 2002.

PEYRAMAURE, Michel *Le bonheur des Charmettes* (La Table Ronde des provinces) Table Rone, 2002.

REY, Françoise *Cras au Mont-Blanc* (Hommes et montagne) Glénat, 2002.

ROMAN, Philippe *L'opéra-bouffe : les dits de Comus* Rocher, 2002.

ROMATET, Danièle *Une bouteille... à la mère* Plon, 2002.

ROSNY-FARGE, Martine de *La petite fille du lac : souvenirs lémaniques* (Archives vivantes) Cabédita, 2002.

SAMIVEL *L'œil émerveillé ou la nature comme spectacle* Albin Michel, 2002, réédition

SCHEIBLI, Isabelle *La Haute-Savoie : promenades littéraires dans les Alpes* (Carrés de France) Équinoxe, 2002.

SCHMITT, Eric-Emmanuel *Guignol aux pieds des Alpes* (France vagabonde) National geographic, 2002.

SPILMONT, Jean-Pierre *L'hiver nous descend lentement sur l'épaule* Main multiple, 2002.

VERDONNET, Jean-Vincent *Ce battement de la parole* (Glanes) Rougerie, 2002.

Voyage en Savoies (Voyages d'écrivains au XIX[e] siècle) Pimientos, 2002.

CUISINE

DESJEUX, VIALLET *Pays du Beaufort, Saveurs de Savoie* Grandvaux, 2002.

DU PONTAVICE, Gilles *La cuisine des châteaux de Savoie* (La cuisine des châteaux) Ouest-France, 2002.

GIACOME, Robert *La cuisine Dauphiné-Savoie : d'hier et d'aujourd'hui* Lacour, 2002.

HUMBERT, Georges *Reblochon et fromages de Savoie : recettes des chefs et de tradition* Actoris, 2002.

LECLÈRE-FERRIÈRE, Catherine *Alpes* (Carnet de cuisine) Pages, 2002.

RENAUT, Emmanuel *Recettes traditionnelles de Savoie* Ouest-France, 2002.

VEYRAT, Marc *La cuisine paysanne* Hachette, 2002.

MONTAGNE

Autour du Thabor : les sentiers des étoiles Glénat, 2002.

COL, Patrick *Sommets de Vanoise : les plus belles courses faciles* (Montagne-randonnée) Glénat, 2002.

DESMAISON, René *342 heures dans les Grandes Jorasses* (Retour à la montagne) Hoebeke, 2002.

GRUAZ, Laurent *Paysan : de part et d'autre du Léman* (Mémoire) Ed. du Mont, 2002.

LECOUTEUX, Michel *L'appel de la montagne : à travers les cimes bornandines : carnets et dessins* Humusaire, 2002.

MANON, Martial *Panoramas du Beaufortain* (Les savoisiennes) Fontaine de Siloé, 2002.

MILLION, Pierre *Randonnées sur les sommets de Haute-Savoie* (Rando-évasion) Glénat, 2002.

MULATIER, Philippe *Balades dans la Haute Vallée du Giffre* Châtel, 2002.

PRÊTRE, Bernard *Le lynx : le lynx est parmi nous* Alzieu, 2002.

RAVANEL, Roland *Les carnets d'un guide de haute montagne : la dynastie des Ravanel "à Luc"* (carnet de vie) Fontaine de Siloé, 2002.
Saisons en pente (Créaphis) Fontaine de Siloé, 2002.

SAUSSURE, Horace-Bénédict de *Voyages dans les Alpes* (Voyages dans les Alpes) Georg, 2002.

THONNETIEUX, Yves *Glaner dans les Alpes* : des conseils, des astuces, des recettes pour envisager sous un angle curieux ou gourmand, ses balades en montagne au fil des saisons... (Alpes nature) Tétras, 2002.
Le versant noir du Mont-Blanc présentation critique et propositions pour l'avenir du Massif du Mont-Blanc Pro Mont-Blanc, 2002.

TOURISME

ASARIA, Gérald *Val d'Isère côté cœur* Lafon, 2002.

AUBOIRON, Bruno *Objets traditionnels et artisans des Alpes* Glénat, 2002.

BALLU, Yves *Drus, Montenvers et Mer de Glace* (Sommets) Hoebeke, 2002.

BEGIN *Voyage pittoresque en Suisse romande, Savoie et sur les Alpes* A la carte, 2002.
Balme en pays rochois : Balme dans son écrin de montagnes : Cou, Sous-Dine et la Roche Parnal Lou Compagnons d'Balme, 2002.

BOSI, Roberto *Vers les plus beaux châteaux des Alpes* Glénat, 2002.
Chambéry (Petit futé) Nouvelles éditions de l'Université, 2002.

COLLECTIF *Les plus beaux villages de Savoie* Bibliothèque des Arts, 2002.

COLLECTIF *Voyage en Savoie* Ed. Pimientos, 2002
Haute-Savoie (Petit futé) Nouvelles éditions de l'Université, 2002.
Le pays de Gavot (Guides du patrimoine naturel de la région Rhône-Alpes) Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, 2002.

CROUZET, Annie *Annecy et ses environs* Ouest-France, 2002.

LECLAIRE, François *Chamonix, une photographie par jour : 10 juillet-10 août 2001* Office du tourisme de Chamonix, 2002.

LEPREUDRY, Jean-Michel *Savoie d'hier et d'aujourd'hui à travers les les cartes postales* Tétras, 2002.

LITTOZ-BARITEL, Stéphane *Le lac d'Annecy, Haute-Savoie : arts, histoire, nature, loisirs* SLB, 2002.

RIGNOT, Claude *La Maurienne : villages et hameaux* Heurtevent, 2002.

PÉRIODIQUES

L'Alpe, avril-juin 2002, n° 15
Au sommaire : "A table ! Saveurs et savoirs"

L'Alpe, octobre-décembre 2002, n° 17
Au sommaire : "Économie de montagne"

Kronos, 2002, n° 16
Au sommaire : "Mercier, Mireille : Monseigneur Pierre Rossillon, évêque missionnaire de Vizagapatam. Juillet, Bernard : Cusy, paroisse difficile. Voiron, Henri : les levées militaires sous la restauration sarde 1815-1860".

Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie : Bibliothèque des études savoisiennes, 2002
Au sommaire : "Frontières, contacts, échanges : mélanges offerts à André Palluel-Guillard".

Nature et patrimoine en pays de Savoie, juin 2002, n° 7
Au sommaire : "A la découverte de nos ancêtres savoyards. Chapuis, Françoise : les étangs et le moulin de Crosagny".

Nouvelle revue d'onomastique, n° 39-40, 2002
Au sommaire : "Emerich, Michel : Les prénoms dans la vallée de Thônes du XIV au XVII[e] siècle".

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, T. XXXVI, 2002
Au sommaire : "Bretaudeau, Georges : Le bénitier de la Petite porte de l'église de Valloire".

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

ANNECY	Société des Amis du Vieil Annecy	Maison Gallo 4, passage des Clercs 74000 ANNECY
	Académie Salésienne	Conservatoire d'Art et d'Histoire 18, avenue de Tresum 74000 ANNECY
	Société d'Histoire Naturelle	13, rue de la Paix 74000 ANNECY
	Monastère de la Visitation	11, avenue de la Visitation 74000 ANNECY
	Archives communales	Place de l'Hôtel-de-Ville 74000 ANNECY
	Archives départementales	37 bis, avenue de la Plaine 74000 ANNECY
ALBERTVILLE	Société des Amis du Vieux Conflans	Château Rouge 73200 ALBERTVILLE
BONNEVILLE	Académie du Faucigny	Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
CHAMBÉRY	Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie	Square de Lannoy-de-Bissy 73000 CHAMBÉRY
	Académie de Savoie	Hôtel du département Esplanade du Château 73018 CHAMBÉRY cedex
FAVERGES	Amis de Viuz-Faverges	Ancienne école de Viuz 74210 FAVERGES

MOÛTIERS	Académie de la Val d'Isère	Ancien Évêché 23, place St-Pierre 73600 MOÛTIERS
RUMILLY	Amis du Vieux Rumilly	Musée municipal Avenue Gantin 74150 RUMILLY
ST-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne	16, rue Humbert-aux-Blanches-Mains 73300 ST-JEAN-DE-MAURIENNE
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	La Salévienne	Norcier 74160 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
THÔNES	Les Amis du Val de Thônes	Les Plans 74230 THÔNES
THONON-LES-BAINS	Académie Chablaisienne	Ancienne Visitation BP 99 74207 THONON-LES-BAINS cedex

AUTRES VILLES DE FRANCE

AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres	Musée Arbaud 2 A, rue Quatre-Septembre 13100 AIX-EN-PROVENCE
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie	Hôtel de Ville 48, rue de la République 80000 AMIENS
AUTUN	Société Eduenne	Hôtel Rolin 3, rue des Bancs 71400 AUTUN
AVIGNON	Académie du Vaucluse	5, rue Galante 73018 AVIGNON
BEAUNE	Société d'Histoire et d'Archéologie	Hôtel de Ville 21200 BEAUNE
BELLEY	Société Le Bugey	Hôtel de Ville 01300 BELLEY
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON
	Société d'Emulation du Doubs	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON

BORDEAUX	Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Hôtel des Sociétés Savantes 1, place Bardineau 33000 BORDEAUX
BOURG-EN-BRESSE	Société d'Emulation et d'Agriculture	7, rue Jules-Migonney 01000 BOURG-EN-BRESSE
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise	2, rue du Cloître-St-Roch 28200 CHÂTEAUDUN
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Bibliothèque municipale 13, rue Lafayette 63000 CLERMONT-FERRAND
COLMAR	Académie d'Alsace	Hôtel de la Chambre de Commerce et d'Industrie 1, place de la Gare 68000 COLMAR
DIJON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	5, rue de l'Ecole de Droit 21000 DIJON
GAP	Société d'Etudes des Hautes-Alpes	23, rue Carnot 05000 GAP
GRENOBLE	Institut de Géographie Alpine	Rue Maurice-Gignoux 38031 GRENOBLE cedex
LYON	Société Historique, Archéologique et Littéraire	Palais St-Jean 4, rue Adolphe-Max 69005 LYON
	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Palais St-Jean 4, rue Adolphe-Max 69005 LYON
MÂCON	Académie de Mâcon	41, rue Sigorgne 71000 MÂCON
MONTBÉLIARD	Société d'Emulation	Musée Beurnier Rossel 8, place St-Martin 25200 MONTBÉLIARD
MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres	Bibliothèque inter-universitaire 4, rue Ecole-Mage 34000 MONTPELLIER
NANCY	Académie de Stanislas	43, rue Stanislas 54000 NANCY
NICE	Nice Historique	Palais Masséna 65, rue de France 06000 NICE

PARIS	Comité des Travaux Historiques	3 et 5, bd Pasteur 75015 PARIS
ROMANÈCHE-THORINS	Etudes préhistoriques	Bibliothèque CNRS 71570 ROMANÈCHE-THORINS
ST-GERMAIN-EN-LAYE	Musée des Antiquités Nationales	Château 72103 ST-GERMAIN-EN-LAYE
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin	Bibliothèque nationale et universitaire BP 1029 67070 STRASBOURG cedex
TOULON	Académie du Var	Passage de la Corderie 83000 TOULON
TULLE	Société Lemouzi	13, place Municipale 19000 TULLE
VALENCE	Société d'Archéologie et de Statistiques de la Dróme	14, rue de la Manutention BP 722 26007 VALENCE cedex
VERSAILLES	Académie de Versailles	5, rue de l'Indépendance-Américaine 78000 VERSAILLES

EUROPE

BELGIQUE

LIÈGE	Institut Archéologique Liégois	Bibliothèque générale Services échanges Université de Liège 1, place Cockerill B - 15000 LIÈGE

ITALIE

AOSTE	Archivium Augustanum	2, place Académie St-Anselme I - 11100 AOSTE
	Académie Saint Anselme	3, rue Ollietti I - 11100 AOSTE
BARI	Annali della Facoltà di Lettere	Biblioth. Facolta Lettere Palazzo Ateneo I - 70100 BARI

CUNEO	Società per gli Studi storici, archeologici e artisti	Palazzo Audifredi I - 12100 CUNEO
MONCALIERI	Centro interuniversitario di richerche sul "Viaggio in Italia"	Strada Revigliasco 6 I - 10024 MONCALIERI
ROME	Biblioteca Salesianum	Piazza Areneo Salesiano 1 I - 00139 ROMA
SUSE-TURIN	Segusium	I - 10100 SUSE-TURIN
TURIN	Fondazione Luigi Einaudi	Palazzo d'Azzeglio Via principe Amedeo 34 I - 10123 TURIN
VERONE	Accademia agricultura, scienze e lettere	Palazzo Erbisti Via Leoncino 6 I - 37121 VERONE

SUISSE

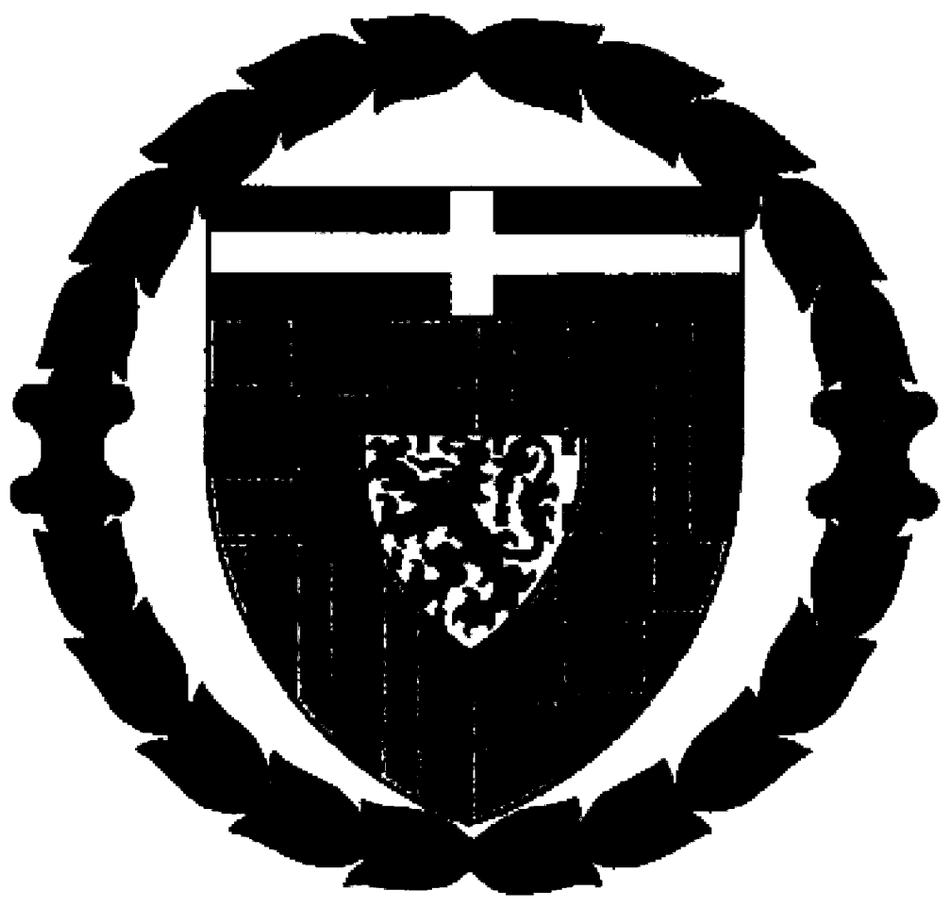
BERNE	Bibliothèque Nationale Suisse	15 hall Wylstrasse CH - 3003 BERNE
FRIBOURG	Société d'Histoire du Canton	18, rue St-Michel CH - 1700 FRIBOURG
GENÈVE	Musée d'Art et d'Histoire	2, rue Charles-Galland CP 516 CH - 1211 GENÈVE 3
	Société de Géographie Le Globe	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4
	Société d'Histoire et d'Archéologie	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4
LAUSANNE	Société d'Histoire et d'Archéologie	32, rue de la Mouline CH - 1022 CHAVANNE LAUSANNE
	Société Vaudoise des Sciences Naturelles	Palais de Rumine CH - 1005 LAUSANNE
NEUCHÂTEL	Glossaire des Patois de la Suisse Romande	6, avenue du Peyrou CH - 2000 NEUCHÂTEL
	Société des Sciences Naturelles	Bibliothèque de la Ville CH - 2000 NEUCHÂTEL

SION	Société d'Histoire deu Valais Romand	Bibliothèque cantonale CH - 1951 SION
ZURICH	Antiquarische Gesellschaft	Zentrale Bibliotek Zahringerplatz CH - 8025 ZURICH

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

143e ANNÉE 2003

La Revue Savoisienne



La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)
a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

COMITÉ

Président : M. Paul GUICHONNET, O. ☼, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève.

Vice-Présidents : M. Georges GRANDCHAMP, ☼, ⚜, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier "Pro merito milentsi" de l'Ordre de Malte, président de la Société des Amis du vieil Annecy.

M. Jacques CHATELAIN, administrateur du château de Montrottier.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, O. ❍, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire adjoint : M. Bernard PREMAT, professeur de philosophie honoraire.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOUILLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ⚙, présidente d'honneur de l'Académie Salésienne, vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Vincent BENEY.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : Mme Nathalie COSTA.

Directeur adjoint : M. Emmanuel JULES.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. † Robert BRUNEL, † Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET.

Vice-président : M. Georges GRANDCHAMP.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL; MM. Jacques CHATELAIN, François DETURCHE.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1997 AMORETTI Guido (Général), conservateur du Musée Pietro Micca, Turin (Italie).
1985 S. Ex. Mgr BARBIER Hubert, ☼, ancien évêque d'Annecy, archevêque de Bourges.
1998 BORY Jean-René, conservateur du musée des Suisses à l'étranger, Coppet.
1995 BURNS Marie-Patricia (Sœur), archiviste de la Visitation d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, Aoste (Italie), chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.
1937 † DUPARC Pierre, O.☼, O. ⌶, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en droit, professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1975 † HAYEM Robert, O.☼, C. ⌶, préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-les-Metz.
1963 † MARIOTTE Jean-Yves, officier dans l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, archiviste honoraire de la communauté urbaine, Strasbourg.
1996 ORESKO Robert, professeur d'Université, Londres (G.B.).
1950 OURSEL Raymond, ☼, O. ❨❩, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, docteur-ès-lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Mâcon.
1984 RABUT Elisabeth, (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1999 † ROULIER Fernand (Abbé), Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, recteur de la Sainte-Chapelle, Chambéry.

LISTES DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2003)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, ⌶, ❨❩, professeur, vice-président du Conseil régional chargé des formations initiales, Annecy.
1989 BENEY Vincent, retraité, ancien administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1996 BEXON Alain, cadre administratif, Annecy-le-Vieux.
1987 † BONNET Paul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1989 BOULLARD Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1969 † BOURQUARD Léon, O.❨❩, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), Bibliothécaire, Annecy.
1981 BRÉGNAC Guy, O.❨❩, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la Revue Savoisienne. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1977 BRUN Claire (Mme), O. ⁂, C. ❍, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.

1981 † BRUNEL Robert, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy-le-Vieux.

1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir à la Banque Laydernier, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane.

1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, vice-président de l'Académie Florimontane, Talloires.

1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie Florimontane, Annecy-le-Vieux.

1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), O.❍, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.

1998 COSTA Nathalie, libraire-éditeur, Directeur de la Revue Savoisienne, Annecy.

1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.

1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.

1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des St Maurice et Lazare, ❍, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, Sainte-Foy-lès-Lyon.

1989 DETURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.

1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.

1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❍, retraitée de l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.

1981 FASSIER Robert (général), O.☼, C. ⁂, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.

1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.

1962 GABION Robert, chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.

1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.

1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint François de Sales, Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, ☼, ⁂, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président de la Société des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.

1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.

1947 GUICHONNET Paul, O.☼, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, président de l'Académie Florimontane, Bonneville.

1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ◎, présidente d'honneur de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.

1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.

1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.

1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.

1991 LERICHE Jeannie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1984 LEUSSE DE SYON (S. Ex.) Bruno de, C.☼, grand officier⁂, ⁂, ambassadeur de France, maire de Nernier.

1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1976 MANSAU Andrée (Mme), O. ❍,docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Gruffy.
1992 PREMAT Bernard, professeur honoraire de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1974 REGAT Christian, guide touristique, président de l'Académie Salésienne, Meythet.
1988 ROLLET Yolande, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1975 † ROSSET Emile, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, fondateur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1998 SCHNEIDER Nicole, secrétaire de l'Académie Salésienne, Veyrier-du-Lac.
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, O. ❍ , chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'Art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1955 † SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ☼, ⚕, ❍, Annecy.
1987 † SOCQUET Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ❍, ⚕, médaille de la Résistance, Megève.
1987 TERREAUX Louis, ☼, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1976 † VANDEPUTTE Jules Nestor, ⚗, 1939-1945, O. ❍, directeur d'école honoraire, Saint-Cyr-sur-Mer.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ☼, ⚗, ✠, O. ❁, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❍ , lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1977 BAUD Aimé, O. ☼, O. ❍, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux Vieux Quartiers d'Annecy, Annecy.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Artemare.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), ⚕ , chirurgien-dentiste honoraire, maire honoraire de Talloires, Talloires.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), écrivain, Neydens.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.

1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
2000 CHAUBET Daniel, ingénieur, historien, Chambéry.
1969 COLLIARD Lauro, ⚜, C. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1995 COMBAZ André, directeur retraité, Paris.
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (Mme), Reignier.
2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 CORBIÈRE (de la) Matthieu, chargé d'études en Histoire, Carouge (Suisse).
1982 COUTIN Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1991 DÉPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
1990 DUBEY Jean-François, ⚜, officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (Suisse).
1999 DUPRAZ Paul, agrégé d'italien, professeur honoraire, ❍, Chambéry.
1996 GAILLARD Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur d'anglais honoraire, Veyrier-du-Lac.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1975 JANIN Roger, instituteur, Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (général), O. ☼, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1998 LANÇON Christiane (Mme), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA-CROCHON Suzanne (Mme), professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Monaco.
1994 LAVILLE Claude (Mme), O. ❍, chevalier de l'Ordre du mérite, retraitée de l'Education Nationale, présidente de L'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1967 † LAVOREL André, ☼, chevalier dans l'Ordre du Mérite, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, architecte, Annecy.
1999 LAVOREL Jean-Claude, garagiste en retraite, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
2000 MARGUET André, conservateur du Patrimoine (D.R.A.S.M.), Annecy.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, ❍ ,docteur-ès-Lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.
1997 PERRILLAT Laurent, docteur en histoire, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques, Grenoble.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), ❍, professeur honoraire d'Histoire, Annecy.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1999 RITZ Pierre, retraité, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 ROSSET Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.

1988 ROUSSET Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. {} , agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), {}, docteur, professeur, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, , avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'Histoire, Annecy.
2001 ANDRÉ Raymond, retraité de l'industrie, Saint-Jorioz.
2002 ASNIÈRES DE VEIGY (d') Thierry, hôtelier, Sillingy.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Copponex.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
2003 BAJULAZ Jeanne (Mme), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2003 BARBEREAU Bernard, Inspecteur d'Académie honoraire, Mieussy.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), , {}, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1999 BERAUD Sandrine (Mlle), auteur-compositeur, Annecy-le-Vieux.
2003 BERTHIER Pierre, retraité, Epagny.
1989 BESSON Jean (général C.R.), , O. , croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
2003 BIBOLLET Anne-Marie (Mlle), enseignante, Annecy.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Fellow of the Royal Society of Arts, Città di Castello (Italie).
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, Maire de Villaz.
2001 BONNET Gilles, assureur, Cuvat.
2002 BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-Saint-Bernard
2000 BORTOLI Constant (de), retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1998 BOUCHARD Françoise (Mme), retraitée de l'Education Nationale, membre de la Société des gens de Lettres, Saint-Franc.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), {} , musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1976 BOY Gabriel, , ingénieur T.E.P. honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.

1974 BROCARD Jean, O. ☼, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1999 BROILLET Philippe, historien, Hermance (Suisse).
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiâtre, Château-Thierry.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1975 † BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1996 CARRIER Robert, retraité de l'Education Nationale, Toulouse.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des Postes, Annecy-le-Vieux.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), ☼, O. ⚜, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1997 CHATENOUD Paulette (Mme), Annecy-le-Vieux.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2000 CHEVRIER Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
2000 COCHARD Michèle (Mlle), retraitée, Annecy.
1997 COHEN Henri, C. ☼, O. ⚜, directeur d'industrie, Saint-Jorioz.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en ordontostomatologie, Vérone (Italie).
2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur de langues anciennes en classes préparatoires Lycée Berthollet, Annecy.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy.
1995 † CURTET Marcel, retraité, Cran-Gevrier.
1989 DAMILANO Raoul, médaillé d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1999 DAVIGNON Jean-François, professeur d'Université, Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), Annecy.
1982 † DELAVENAY Emile, ☼, {}, professeur honoraire d'Université, Vence.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ☼, ⚜, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 DELUERMOZ François, retraité de l'Armée, Sevrier.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Islamabad (Pakistan).
2000 DEMOTZ François, professeur, Lyon.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1998 DÉPOMMIER Denis, chercheur, Montpellier.
1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.

1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, Ayze.
2002 DRUGE Maurice, O. ⬡, proviseur honoraire, Saint-Jorioz.
1974 DUBY Jean, O. ⚜, O. ⬡, ⚜, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.
2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1996 DUCHATEL Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, Annecy.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), secrétaire retraitée, Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ☼, ⚜, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1996 DUCROT Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-Offset, Lovagny.
1991 DUMONT Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1983 DUMURGIER Patrick, ☼, administrateur civil, Paris.
2003 DUPONT Marius Camille, plongeur sub-aquatique, découvreur, Sevrier.
1999 DUPRAZ Pierre, professeur, Passy.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2000 ESPINASSE Jean-Claude, spéléologue, Annecy.
1994 EUVRARD Anne-Marie (Mme), fonctionnaire internationale en retraite, Annecy.
1999 FAETI Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
2001 FERRANDON Danielle, Annecy.
1997 FERTIN Jacqueline (Mlle), ⚜, ⬡, conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), retraitée, Annecy.
1989 FOL Michel, chargé de mission à la direction de l'Enseignement Supérieur, Antony.
1980 FONLUPT Louis (Dr), O. ⚜, docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
2002 FORTUNATI Jean-Louis, de la Société Les Amis du Vieux La Roche, La Roche-sur-Foron.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1992 GAILLARD Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole Nationale de Musique, Annecy.
1998 GALLAY Andrée (Mme), professeur honoraire d'Italien, Annecy-le-Vieux.
2001 GANTELET Léo, retraité informatique, Seynod.
1997 GARIN Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
1988 † GAVARD LE FRONT Simone (Mme), Annecy.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1998 GEORGES Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1995 GONNET Jean, retraité, Annecy.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Apremont.
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.
1993 GROSSE Monique (Mme), Aix-les-Bains.

1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, docteur-ès-lettres, Lyon.
1986 † GUIGNÉ Jacques (Comte de) ☼, ⚜, Genève et Annecy-le-Vieux.
1996 GUYON Colette (Mme), retraitée, Annecy.
1989 HECKMANN Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
2003 HUMBERT-ALLUCHON Mauricette (Mme), professeur de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
1986 IANACCI Jeanine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1990 JACQUET Renée (Mme), Annecy;
1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
1996 JOLIVET-PADON André, secrétaire de mairie, Faucigny.
2002 KISS Eva, professeur ENMD, Annecy.
2002 KISS Georges, professeur ENMD, Annecy.
1986 LABADIE Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1987 LACROIX Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 LAVÉDRINE Georges, ⚜, ex maire-adjoint, Annecy.
1988 † LE GALL Marie-Lise (Mme), professeur de biologie, retraitée, Montpellier.
1992 LEJEUNE Marcel, E.D.F.-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
2000 LONGO Raphaëlle (Mme), professeur d'histoire-géographie, Farges.
1990 MARRO Monette (Mlle), ⚜, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur, Argonay.
2000 MÉGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.
2002 MERCIER-GUYON Catherine, guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
1995 MERMOUD Albert, retraité, Antony.
2002 MESSIEZ Maurice, président de la SSHA, Cruet.
1995 MEYNIER Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), {}, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2003 MOGENET Rémi, professeur, Viuz-en-Sallaz.
1979 MONNIER Victor, Genève (Suisse).
1995 MONTANIER Jacqueline (Mme), directeur commercial, en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1993 MOREL Marie-Germaine (Mme), ☼, Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, Faverges.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
1975 MUSSET Micheline (Mme), Vagnas.
1996 OBERKAMPF Marjolaine (Mlle), professeur d'école, Veyrier-du-Lac.
1994 PAILLE Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 PAOLI Françoise (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy-le-Vieux.
1991 PASQUIER Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1994 PATTORET Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.

1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, ex guide-conférencier d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Seynod.
1998 PERRET Jean, industriel, président du syndicat national du décolletage, Cluses.
1998 PERRIER Line (Mlle), dialectologue, Saint-Jean-d'Arvey.
2001 PERRILLAT Nicolas, musicien, Le Grand-Bornand.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'Histoire honoraire, Monptellier.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ☼, ⚜, 1939-1945, et T.O.E., Annecy-le-Vieux.
1991 POLLET-VILLARD Léon, retraité, La Clusaz.
1995 PONS Alice (Mme), retraitée de l'Education Nationale, Annecy-le-Vieux.
1989 QUOEX Franck (abbé), Chevalier de l'Ordre constantinien de Saint Georges, professeur, Strasbourg.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1992 REY Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, en retraite, Annecy.
1995 RICHARD Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.
2002 ROBILLOT Michel, Crédit Agricole, Seynod.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 ROSIER Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.
1983 ROUGE Carmen (Mme), Fréterive.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Annecy-le-Vieux.
1999 RUBY Denise (Mme), professeur honoraire d'Histoire et d'Histoire de l'art, Le Raincy.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O. ⚜, ✠, député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-sur-Champagne.
1992 SORREL Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1999 STELLIO François, retraité de l'enseignement agricole privé, Annecy.
1996 SYLVESTRE René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
2003 TCHINÉNY Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
2000 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, Vérone (Italie).
1993 THABUIS Michel, maire de La Roche-sur-Foron.
1968 THORENDO François, transporteur, Saint-Marcel.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
2003 TOUVIER Louis, professeur honoraire de lettres classiques, Charvonnex.
1998 TYL Yves, professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Saint-Jorioz.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, Brenthonne.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mlle), Annemasse.
2001 VERCIN André, ingénieur-urbaniste, La Roche-sur-Foron.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière en retraite, Poisy.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ex maire, Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.

1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Thiez.
1999 VUILLEUMIER Christophe, historien, Genève (Suisse).
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 WESTRADE Michel, président du tribunal du Travail, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), [illegible], professeur honoraire, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 8 JANVIER 2003

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le vice-président Grandchamp félicite M. Paul Guichonnet d'avoir été récemment nommé Citoyen d'Honneur de la ville de Bonneville.

Celui-ci adresse à l'Académie Florimontane tous ses vœux pour l'année 2003.

Il a le regret d'annoncer le décès de nos confrères le docteur Charles Socquet et le docteur Paul Bonnet. Il félicite Mlle E. Rabut pour sa récente nomination comme Chevalier de la Légion d'Honneur.

Avant de lire le procès verbal de décembre pour approbation, la secrétaire, au nom de l'assemblée, remercie le président Guichonnet de ses vœux et lui souhaite respectueusement et affectueusement beaucoup de courage pour l'année qui vient de commencer.

On annonce une conférence sur l'émigration savoyarde en Argentine le 11 janvier, à Vers, sous l'égide de la Salévienne. Et l'on salue la sortie en décembre 2002 de *La Revue Savoisienne* 2001.

La parole est alors donnée à M. Daniel Chaubet que le président Guichonnet présente comme le spécialiste des chroniques du XVe siècle.

M. Chaubet, à peine remis d'une grave opération, demande à M. Paul Dupraz de lire sa communication sur Perrinet Dupin, qu'il a bien voulu résumer lui-même comme suit :

Jean Cabaret, un Picard au service d'Amédée VIII, a été le premier à écrire (1417-1419) une Histoire complète de la Savoie ; il n'a, certes, pas été le seul à faire œuvre historique à cette époque, d'autres l'ont suivi et, parmi eux, un Rochelais nommé Perrinet Dupin.

Dupin est surtout connu en tant qu'auteur d'une volumineuse *Chronique du Comte Rouge* (Amédée VII), mais, à la différence de beaucoup de ses émules, ses publications sont relativement nombreuses et s'étendent sur une bonne trentaine d'années (approximativement 1448-1478). Bien qu'il ne nie pas sa filiation avec Cabaret, il l'écarte souvent de son modèle et nous avons là un autre et intéressant témoignage de la façon avec laquelle on écrivait l'histoire au XVe siècle.

Par ailleurs, le dernier de ses écrits qui soit parvenu jusqu'à nous (le fameux *Questionnaire aux 56 items*) est un document fort rare, nous montrant concrètement comment certains travaillaient alors et quels étaient les rapports (pas toujours faciles) entre le prince et ceux dont il commanditait les travaux.

Enfin l'étude de la vie et des œuvres de Perrinet Dupin nous permettra de voir l'évolution d'un homme, qui, de simple romancier au début, finira par acquérir une dimension historique fort honorable pour l'époque.

Le président Guichonnet en remerciant M. Dupraz pour sa lecture et M. Chaubet pour son travail souligne la maîtrise, la clarté, la sûreté de ce dernier. Celui-ci répond aux multiples questions qui lui sont posées et qui manifestent l'intérêt qu'a suscité cette communication.

La séance est levée à 18 h 15.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 FÉVRIER 2003

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a le regret d'annoncer le décès de Mlle Louise Pollier, membre de l'Académie Florimontane depuis 1977. Il présente à sa sœur, Mme veuve Lucien Bajulaz, les condoléances émues de notre compagnie.

Il félicite M. Joseph Ruscon qui vient d'être grand-père une fois de plus et remercie M. Daniel Chaubet d'avoir donné à la bibliothèque un tiré-à-part du *Journal des Savants* consacré au « Questionnaire aux cinquante-six items » de Perrinet Dupin dont il nous a parlé en janvier.

M. Julien Coppier signale un congrès sur les « Montagnes médiévales » qui aura lieu à Chambéry du 23 au 25 mai 2003. Il tient des programmes de ce congrès à la disposition des Florimontans intéressés.

Ensuite M. Claude Mégevand (président de la société « La Salévienne »), projections de transparents à l'appui, nous entretient avec beaucoup de précision et de méthode d'un sujet dont le président, en conclusion, soulignera l'intérêt.

Le texte de M. Mégevand sera publié dans une autre revue que la nôtre mais il a bien voulu rédiger pour nous un résumé détaillé que voici :

À la conquête des pertes du Rhône sous la Révolution

Dès 1760, sous l'impulsion de deux frères Valaisans, il est question d'aménager les pertes du Rhône pour permettre l'exploitation des sapins et mélèzes du Haut-Rhône. Leur exportation vers le sud de la France se ferait grâce à la navigabilité du Rhône mais il faut trouver les moyens de rendre navigable le Rhône du Fort l'Écluse au Parc au-dessus de Seyssel. Des projets sont élaborés notamment avec la première hypothèse d'un barrage à Génissiat. Ils seront sans suite immédiate du fait certainement des difficultés techniques mais aussi parce que la frontière entre la France et la Savoie passe désormais au milieu du cours du Rhône et nécessiterait un accord international.

Si la traversée du Léman ou naviguer de Seyssel à la Méditerranée ne pose pas de problème majeur depuis fort longtemps, le passage des « pertes du Rhône » entre le Fort l'Écluse et Bellegarde ainsi que celui de Malpertuis en amont du port du Parc, sont des obstacles que l'homme n'a su vaincre.

Alors que la Savoie est occupée par la France depuis à peine 3 ans, en 1795, un noble français, qui a su s'adapter à la Révolution, tente de descendre en barque les pertes du Rhône et propose des aménagements et techniques de navigation pour le rendre navigable. Le périple est organisé avec drapeau français en exergue à la manière de la conquête d'une nouvelle colonie ou un haut-sommet. Pour mieux marquer l'imagination et l'importance héroïque de son périple, l'aventurier, Boissel, rédige dans un style grandiloquent et avec beaucoup d'emphase son épopée agrémentée de gravures dans un ouvrage intitulé *Voyage pittoresque et navigation exécutée sur une partie du Rhône, réputée non navigable*. Moyens de rendre ce trajet utile au commerce. Comme en 1760, l'objectif premier est d'exploiter les mélèzes du Valais pour faire de la mâture de bateau et éviter la dépendance de la France par rapport aux pays nordiques, notamment en période de guerre. La Révolution débloque les imaginations et stimule les initiatives.

Boissel estime que l'aménagement du Rhône permettrait de diminuer de 13 à 15 fois le coût du transport comparé à celui de la route entre Genève et Seyssel. Il s'agit aussi d'ouvrir une voie de navigation qui, passant par le Léman, pourrait rejoindre le Rhin à travers la Suisse.

Notre aventurier, né près de Rouen, est très bien renseigné sur les projets et les descriptions de ses prédécesseurs, en particulier sur les projets de canaux à travers le Pays de Gex, imaginés par Ceard et Aubry, sur les voyages aux Pertes de Rhône de Saussure… À la fin du XVIIIe siècle, les projets de canaux sont nombreux y compris du côté savoyard. Alors que des ingénieurs préparent la construction de la ville de Carouge en 1775, ils envisagent déjà de créer un canal de Carouge au Regonfle au-dessus de Seyssel. En 1794, deux autres projets seront élaborés dont l'un irait de l'Arve aux Usses en passant par le Mont-Sion, côté Jonzier, grâce à un système d'écluses. Les projets ne furent pas réalisés dans l'immédiat, et au XIXe siècle, l'arrivée du chemin de fer vient concurrencer la politique des canaux. En 1916, en pleine guerre avec l'Allemagne, Edouard Herriot, s'appuyant sur les travaux de Boissel, relance le projet avec autant de raisons politiques qu'économiques : il s'agit d'attirer la Suisse vers la France et contrecarrer l'attrait de celle-ci par ses canaux vers le Rhin et l'Allemagne.

Finalement, c'est seulement en 1921 que fut adopté le projet de barrage à Génissiat. Les premiers coups de pioche débutèrent en 1936 pour une mise en service après la guerre mais uniquement avec une fonction de production d'électricité… et sans voie de navigation. Les fameuses pertes du Rhône sont désormais noyées sous le barrage.

La séance est levée à 18 h 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 MARS 2003

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a le regret d'annoncer le décès de Mme Chanal, veuve de M. René Chanal et mère du docteur Robert Chanal, tous deux florimontans. Il leur adresse les condoléances émues de notre compagnie.

M. Premat signale à l'assemblée la récente parution du volume spécial des *Nouvelles Annales de l'Ain* consacré à *Edgar Quinet et sa famille* et qui contient 14 articles, très variés et agréables à lire. De même, est annoncée la future conférence de M. Matthieu de La Corbière, intitulée « L'impact de la frontière dans le diocèse de Genève au Moyen âge », mercredi 9 avril à 17 h 30 à l'auditorium des Archives départementales de la Haute-Savoie, 36 avenue de la Plaine, à l'occasion de la parution du tome 107-108 des *Mémoires et Documents* publiés par l'Académie salésienne.

Le procès verbal du mois de février est lu et approuvé.

Le président Guichonnet donne ensuite la parole à Mme Nathalie Costa, qui évoque le souvenir de notre regrettée consœur, Mme Éliane Barbier. Elle nous a fait parvenir le résumé suivant :

« Comme l'a souligné notre président, la disparition d'Éliane Barbier fut pour tous une immense perte. Sa personnalité riche et généreuse, son caractère franc et entier avaient conquis le cœur de tous et forcé l'admiration de beaucoup. Pétrie d'une culture spirituelle, portée par la Tradition, et cette foi vivante qui l'animait depuis son enfance à Bessans, Éliane Barbier, née Tracq, avait offert sa vie à ce combat qu'elle chérissait tant, la conservation et la transmission d'un patrimoine culturel souvent négligé, celui des costumes, des danses et des chants de notre belle région. À travers le groupe folklorique « l'Écho de nos montagnes » et son « Écomusée du costume » à Sevrier, elle avait su faire revivre toute cette culture

traditionnelle et ouvrir une nouvelle voie pour les générations futures. Officier de la Légion d'honneur, elle avait également reçu l'Étoile civique et la médaille de la Reconnaissance française. Soucieuse de cette transmission des valeurs dans un esprit d'échange, Éliane Barbier était membre de plusieurs sociétés savantes : Académie salésienne, Académie florimontane, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry, Union des Arts et Tradition populaire, et Amis du Vieil Annecy... »

Le président remercie Madame Costa pour ce chaleureux hommage à son prédécesseur et donne la parole à notre confrère M. Julien Coppier, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, pour une communication sur Antoine-Joseph Lévrier, un érudit du XVIII[e] siècle. Le conférencier a bien voulu résumer comme suit son exposé :

« Antoine-Joseph Lévrier, auteur de la *Chronologie historique des comtes de Genevois*, est né à Meulan le 5 avril 1746, où il exerça la charge de lieutenant général du bailliage de 1781 à 1790. En 1792, il quitta la ville de Meulan pour Amiens, où il occupa plusieurs fonctions, avant de se retirer dans le département de l'Ain, où il mourut le 30 avril 1823.

Dans la vie d'Antoine-Joseph, la recherche et les études historiques tenaient une grande part. Il est à l'origine, avec son père, de la collection du Vexin, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale de France, essentielle pour l'histoire des villes de Meulan et de Mantes.

Antoine-Joseph rédigea de nombreux ouvrages, la plus grande partie traitant des sujets historiques, mais également un mémoire sur la jurisprudence en matière de réunion des États Généraux.

Sa *Chronologie historique des comtes de Genevois* apparaît aujourd'hui dépassée, souvent erronée et devant donc constamment être soumise à l'esprit critique du lecteur. Cependant, elle présente plusieurs intérêts notamment sur le plan de l'histoire locale. Il s'agit de l'un des premiers ouvrages qui fut rédigé sur les comtes de Genève et c'est d'ailleurs ce qui fait en partie son originalité. Antoine-Joseph Lévrier, dans cette chronologie, se revendique de la filiation d'une famille Lévrier de Genève du début de l'époque moderne. Il est possible de se demander s'il n'a pas cherché, par la rédaction de cet ouvrage, à se rattacher à une illustre famille afin, tout simplement, de "dorer ou redorer son blason familial". Devant la diversité et l'ampleur de ses travaux, il fut membre de plusieurs sociétés savantes.

Antoine-Joseph Lévrier reste un personnage remarquable, tant par sa carrière que par son goût pour l'histoire, qui font de lui une figure d'un érudit de la fin du XVIII[e] siècle. »

Le président Guichonnet remercie le conférencier pour son minutieux travail de recherche et d'analyse, et aussi pour la clarté de l'exposé.

Il lève la séance à 18 h 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 AVRIL 2003

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a le regret d'annoncer le décès de M. Émile Rosset, fondateur de L'*Almanach du Vieux Savoyard* et membre de notre Académie. Il évoque par des anecdotes savoureuses les multiples facettes de cette personnalité, ouverte et affable, qui devint au fil des années le chantre du terroir savoyard. Il présente à sa famille les condoléances et l'expression de la sympathie de notre compagnie.

Des vœux de prompt rétablissement sont formulés pour notre dévouée secrétaire Mme Georgette Chevallier hospitalisée à Paris.

Le président fait part des bonnes nouvelles concernant l'état de santé du père Roulier qui adresse à l'Académie florimontane ses amitiés.

Il informe l'assemblée de la parution des numéros 38 et 39 édités par la Société des Amis du Vieil Annecy aux titres évocateurs : *Zigzags à travers bois*, et le *Rôle économique de l'abbaye de Sainte-Catherine* près d'Annecy. Ces deux ouvrages agréables à lire, dus à la plume de Georges Grandchamp, sont riches de documents qui décrivent le paysage naturel des forêts du vallon de Sainte Catherine. C'est l'occasion aussi pour le président de souligner la richesse des travaux de Georges Grandchamp, de la qualité de son écriture, de sa connaissance approfondie des lieux et de leur histoire.

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et approuvé.

Le président devant donner une conférence à Thonon-les-Bains présente ses excuses à l'assemblée et laisse sa place à M. Georges Grandchamp, vice-président de notre Académie. Celui-ci donne aussitôt la parole à M. Premat qui rend un hommage chaleureux à notre regretté confrère, M. Lucien Bajulaz, hommage qu'il a bien voulu résumer ainsi :

« Lucien Bajulaz est né le 24 mars 1911 au hameau de Couvette dépendant de la commune de Fillinges. Il connut une enfance marquée par la dure guerre de 1914 puisqu'il perdit son père et devint pupille de la nation. Il fréquenta jusqu'en 1923 l'école de son pays où il se fit très vite remarquer de ses maîtres. Ses talents lui permirent de franchir les différents obstacles que furent les concours qui le menèrent de l'École Normale d'Instituteurs de Bonneville à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud. Sa carrière professorale débuta à Thonon à l'École Supérieure, puis il fut nommé à l'École Normale d'Instituteurs de Bonneville où il se dévoua sans compter à sa tâche d'éducateur. De 1945 à 1947, il est nommé à Gap au poste d'inspecteur primaire. De 1945 à 1948, il devient directeur de l'École Normale d'Instituteurs de Vesoul, puis de celle de Bourg-en-Bresse de 1948 à 1960. Dans ces deux établissements, il laissa un souvenir inoubliable auprès de ses anciens élèves. Il termina sa carrière à Annecy où il fit preuve d'une grande compétence dans ses fonctions d'administrateur dans une ville en pleine expansion. L'État lui reconnut ses mérites en le nommant en 1948 chevalier, puis en 1953 officier et en 1974 commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques. L'année de son départ à la retraite, la République reconnaissante le nomma chevalier de la Légion d'Honneur.

Entre temps, Lucien Bajulaz fut admis en 1965 dans notre compagnie d'abord comme membre correspondant, puis en 1969 comme membre effectif. Il consacra beaucoup de temps à notre société puisqu'il devenait en 1973 trésorier du château de Montrottier.

Outre ses fonctions d'administrateur, il s'attacha très tôt à l'histoire du terroir. Excellent écrivain et conteur, on lui doit entre autres la monumentale monographie de son pays natal intitulée *Fillinges et son passé*. Lucien Bajulaz est décédé le 31 octobre 2000 à l'âge de 89 ans. L'Académie a perdu en sa personne un homme aux qualités de cœur reconnues, courtois, discret, tolérant, emblématique de l'enseignement républicain d'autrefois ».

Le vice-président Grandchamp remercie vivement M. Premat pour ce chaleureux hommage à son prédécesseur et donne la parole à M. Alain Gros, président de la Société d'Émulation de l'Ain, pour une communication à l'aide de diapositives sur « Quelques portraits peu connus de Saint François de Sales, du Jura au Périgord ». Ce dernier a bien voulu rédiger pour nous le résumé détaillé de sa conférence que voici :

« François de Sales est enfant du Duché de Savoie, né en 1567 au château de Thorens, issu d'une vieille famille... Il n'est cependant pas un « étranger » pour les habitants des pays constituant le département de l'Ain En effet, en tant qu'évêque du diocèse de Genève, sa juridiction s'étendait sur le Pays de Gex, ainsi que sur la Michaille, le plateau de Retord, le Valmorey, et même une partie du Haut Bugey.

François de Sales est monté sur le trône épiscopal en 1602, et le diocèse venait d'être scindé en deux en 1601, par le traité de Lyon qui attribuait à la France la partie située à l'ouest du Rhône.

Les liens entre Bugey, Bresse et Duché de Savoie, demeurent nombreux au XVII[e] siècle et François de Sales va se lier avec des penseurs originaires des villes de Bresse et du Bugey. Le plus connu à Annecy, est Antoine Favre, né à Bourg en 1557 et issu lui aussi d'une vieille famille. Favre, auteur du *Stylius Regius*, a fondé l'Académie florimontane avec François de Sales... François de Sales est aussi l'ami du chanoine Jean-Antoine Favre, frère du sénateur attaché au chapitre de Notre-Dame de Bourg, où il occupa la fonction de chantre ; de Marie-Jacqueline Favre qui fonda une seconde Visitation à Lyon avec Jeanne de Chantal ; du fils d'Antoine Favre, le grammairien Vaugelas, seigneur de Meximieux et Pérouges, de Monseigneur Frémyot, prieur de Nantua et archevêque de Bourges, d'Honoré d'Urfé, seigneur de Valmorey, de Jean Pierre Camus, évêque de Belley... du poète Claude Guichard, de Saint-Rambert-en-Bugey.

François de Sales a visité nombre de paroisses au printemps 1605. Par sa douceur, il a ramené au catholicisme certains habitants du Pays de Gex qui avaient été gagnés à la Réforme...

L'ordre de la Visitation a compté quatre couvents dans l'Ain : Belley, ouvert en 1622, juste avant la mort de François, Bourg, ouvert en 1627, Montluel, en 1640 et Seyssel en 1651.

Il n'est donc pas surprenant qu'une importante iconographie soit vouée à François de Sales dans l'Ain. Arinthod est une pittoresque bourgade située dans le Jura, non loin de la Bresse ; dans l'église, on peut admirer un beau tableau réalisé en 1838 par Vandel, artiste bisontin : derrière François, on distingue le lac d'Annecy et le château de Thorens. C'est dans le Pays de Gex, naturellement que l'on trouve le plus grand nombre de représentations du saint, y compris dans de petites églises : tableaux, statues et bannières de procession. À Belley, un beau tableau de facture romantique représente François convertissant les brigands. On trouve également des statues reliquaires dans le Bugey. Plus surprenant, on peut constater que le culte voué à François s'est étendu à la Dombes. Enfin, la Bresse n'est pas en reste avec de nombreux tableaux dont plusieurs ont fait l'objet d'un classement. Le conférencier achève ce périple sur les traces de François, avec un immense vitrail de la basilique du Sacré-Cœur à Bourg, achevée en 1939, ce qui démontre la pérennité du véritable culte manifesté par les habitants de l'Ain au saint originaire d Annecy. »

Le vice-président Grandchamp remercie le conférencier pour son travail de recherche et d'analyse qui complète sans aucun doute la connaissance que les Florimontans ont déjà acquise sur la noble figure du saint évêque savoyard.

Il lève la séance à 19 heures.



Saint François de Sales
Reliquaire du Pays de Gex

Saint François de Sales
Beley

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 MAI 2003

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président Guichonnet présente ses vœux de complet rétablissement ainsi que ceux de l'Académie à notre secrétaire dévouée, Mme G. Chevallier qui, de passage à Annecy, a bien voulu nous honorer de sa présence lors de cette séance de mai.

Il informe l'assemblée du décès de M. André Lavorel, architecte honoraire, membre associé depuis 1967 de notre Académie.

Il félicite M. Paul Dupraz, membre correspondant de notre Académie pour sa nomination au rang de chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Le vice-président Georges Grandchamp informe les Florimontans des remerciements des enfants de M. René Prévost pour le témoignage manifesté par l'Académie à l'occasion du décès de leur père.

Il félicite M. Yves Boiret, architecte, pour son élection à l'Institut et à l'Académie des Beaux-Arts où il prend la place laissée vacante depuis le décès de M. Maurice Novarina. Il félicite également M. Premat pour le mariage de son fils Éric Premat avec Mlle Catherine Laurentin.

Il signale à l'attention des Florimontans la publication par l'association Veyrier-Patrimoine d'une plaquette intitulée. *À la découverte de Veyrier-du-Lac et de son patrimoine, cheminements et randonnées pédestres*, plaquette agrémentée de cartes, de reproduction des aquarelles d'Yvette May et d'articles sur le patrimoine veyrolain de Bernard Premat.

Il informe de la publication d'un excellent article de notre Président Paul Guichonnet intitulé « Tracés et contextes de la traversée des Alpes au cours des siècles » dans la *Revue de Géographie Alpine* publiée avec le concours du CNRS et consacrée à la traversée des Alpes.

Enfin le vice-président donne des indications sur le programme des conférences historiques transfrontalières données d'avril à juin soit le lundi ou le mardi de chaque mois à l'occasion du IVe centenaire du traité de Saint-Julien de 1603 organisées conjointement par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève et La Salévienne.

Il rappelle également les dates du XL^{e} Congrès des Sociétés Savantes de Savoie organisé par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne qui se tiendra les 11 et 12 septembre 2004 à Saint-Jean de Maurienne dont le thème sera « Échanges et Voyages en Savoie ».

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et approuvé.

Le président Paul Guichonnet donne aussitôt la parole à Mme Lina Coudray qui rend un vibrant hommage à notre regretté confrère, M. Georges Raffin, hommage entrecoupé par des poèmes de Georges Raffin lus par M. Jean-Pierre Coudray. L'auteur a bien voulu le résumer ainsi :

« Une longue amitié qui remonte aux souvenirs de leur enfance en Haute-Tarentaise et qui se perpétua au cours de leurs études et de leur vie familiale et professionnelle à Annecy, unit Marie-Madeleine Raffin et Lina Coudray. L'arrivée de Georges Raffin en 1951, son mariage avec Marie-Madeleine en 1959, sa nomination dans le même lycée technique Germain Sommeiller jusqu'à la retraite resserrent les liens d'amitié et justifient l'émotion de celle qui évoque la mémoire de Georges devant sa femme et ses amis réunis.

Georges Raffin est né en Serbie, en 1911. Son père dirigeait en France et en Europe d'importants chantiers de travaux publics. Ce nomadisme professionnel ouvrit au jeune Savoyard une sorte de culture européenne, ce qui ne l'empêcha pas de conduire de solides

études au lycée de Chambéry et à la Faculté de Droit de Paris. Il séjourne en Pyrénées Atlantiques, à Bordeaux, en Bretagne. Il pratique un temps l'enseignement en Belgique, à Anvers, puis il entre dans les services administratifs de la Société des Forges et aciéries de Pompey près de Nancy.

La guerre interrompt cette vie professionnelle. Mobilisé dès août 1939, il participe aux violents combats d'arrière-garde. Fait prisonnier, il passe cinq dures années dans un camp près de la frontière tchèque. Convaincu que l'âme d'un peuple survit aux mortelles illusions du fascisme, il apprend parfaitement la langue allemande et se plonge dans l'étude de la poésie de Goethe, de Hölderlin, de Novalis. En 1945 il rentre à Grenoble, chez ses parents, gravement touché. Il ne peut reprendre ses occupations antérieures. En 1951 l'Éducation Nationale lui offre un poste de « Conseiller Principal d'Éducation » auprès des stagiaires du Bâtiment et des élèves internes dans le cadre des deux lycées (Berthollet et Sommeiller) d'Annecy. Il réussit parfaitement auprès de ces jeunes de 14 à 20 ans en formation alternée grâce à la polyvalence de ses connaissances et à ses qualités pédagogiques.

Parallèlement à son métier, sur proposition du *Dauphiné Libéré*, Georges Raffin va travailler en compagnie de Marie-Madeleine Laurens à la chronique locale. Il donne la mesure de son talent dans une ville en pleine extension économique et culturelle. Ses connaissances techniques lui permettent de parler avec compétence de Gillette, Salomon, Fusalp, etc. Sa vaste culture, sa finesse, son humour témoignent avec talent des réalisations de la municipalité et des sociétés annéciennes dans les diverses branches du domaine culturel.

Au long de cette évocation ont été faites des lectures de ses écrits et poèmes car, dans l'âme et dans son style, Georges Raffin était un écrivain et un poète. Sa réserve élégante, sa courtoisie, laissaient deviner ce que furent ses «jardins secrets ». L'Académie Florimontane bien avant que ne parût son précieux recueil de poèmes *Andante et Allegro* le reconnut en l'admettant en son sein au titre de membre effectif en 1977 et en l'associant au jury de son prix annuel de poésie.

Le 21 décembre 2000 Georges Raffin nous a quittés. C'est sur son image de « poète-voyageur » que nous, nous le quitterons - en évoquant sur des routes lointaines, la « petite caravane blanche » avec laquelle Marie-Madeleine et lui ont sillonné le monde, et avec ces vers de la « Maison du Berger » que Georges disait si bien :

… « Viens, du paisible seuil de la maison roulante...
Voir ceux qui sont passés et ceux qui passeront ... »
…« quand devant notre porte,
Les grands pays muets, longuement s'étendront. »

Le Président Paul Guichonnet félicite vivement Mme Coudray pour cet hommage original, plein de sensibilité et inspiré par l'amitié à celui dont elle a fait l'éloge et à son épouse. Il remarque que cette évocation a pu mettre en relief les différentes facettes de Georges Raffin avec cette enfance cosmopolite, ses talents variés aussi bien dans la vie professionnelle, dans l'enseignement que dans son activité de journaliste à Annecy. Cet hommage qui va au-delà de l'hommage banal et officiel aura permis de découvrir cette sensibilité cachée du poète qu'était Georges Raffin, son humour, qui ont été évoqués avec beaucoup de chaleur humaine, illustrés pour la circonstance par la voix de M. Jean-Pierre Coudray.

Le Président donne la parole à Mme Yolande Rollet qui nous entretient de Madame Jeanne-Marie Leprince de Beaumont et la Savoie. Mme Rollet a bien voulu rédiger pour nous le résumé détaillé de sa conférence que voici :

« Jeanne Leprince est née à Rouen en 1711. Son père maître-sculpteur était issu d'une longue lignée d'artistes célèbres maîtres-verriers parmi lesquels Engrand Leprince, dont *L'arbre de Jessé*, encore en place dans l'église Saint-Étienne de Beauvais, et unanimement admiré depuis le début du XVI^{e} siècle.

Jeanne Leprince entra à 14 ans dans une Institution dont elle sortit 10 ans plus tard, instruite et apte elle-même à l'instruction et à l'éducation des enfants.

En 1735, elle rejoignit son père en Lorraine et fut, grâce à une lettre de recommandation, introduite au château de Lunéville, où elle devint la protégée de la Régente de Lorraine : Élisabeth-Charlotte de Lorraine, qui lui procura des leçons rétribuées dans une institution religieuse.

Mais Jeanne fit à Lunéville un mariage malheureux, en épousant un capitaine de garde, Guimard de Beaumont, dont elle divorça. Elle partit à Londres après avoir confié sa petite fille Élisabeth à une Institution près de Paris.

À Londres, elle fut pendant 6 ans préceptrice d'une petite-fille, et c'est alors que s'épanouit son talent. Elle écrivit et publia la somme de son expérience sous forme de contes qui furent édités et très vite traduits dans toute l'Europe.

Quelques années plus tard, sa fille la rejoignit et épousa à Londres un chirurgien français Nicolas Moreau, tandis que Jeanne Leprince de Beaumont (elle avait gardé la seconde partie du nom de son mari) fait encore une fois un mariage malheureux. Sa fille et son gendre lui proposèrent de rentrer en France où elle s'établira avec sa famille d'abord à Annecy, rue de Bœuf, à hauteur du croisement avec la rue Vaugelas actuelle, puis à Chavoires où elle trouva le calme qui lui manquait à la ville.

En 1769 elle suivit ses enfants et petits-enfants à Avallon où son gendre venait d'obtenir un poste, puis à Passy où sa fille avait ouvert une école. Elle était alors très fatiguée, souffrant de migraine et de rhumatisme... On sait qu'elle mourut en 1780 sans avoir laissé aucune trace de sa sépulture du fait du saccage du cimetière et de la destruction des archives.

Elle eut parmi ses petits-enfants Pierre-Emmanuel Moreau, peintre né à Annecy, professeur au Collège Chappuisien, puis à Chambéry où il peignit trois portraits du général de Boigne.

Son arrière-petit-fils né en 1803 deviendra écrivain et inspecteur des Monuments Historiques : ce sera, en effet, Prosper Mérimée.

Auteur, de 70 contes moraux, d'une pédagogie austère, Mme Leprince de Beaumont a été pendant tout le XIX[e] siècle, unanimement estimée, et durant des décennies, ses œuvres ont constitué le vade-mecum de la parfaite éducatrice ».

Le président Paul Guichonnet remercie la conférencière pour son travail de recherche et d'analyse de ce pan de l'histoire littéraire qui complète sans aucun doute la connaissance que les Florimontans pouvaient avoir de Mme Jeanne Leprince de Beaumont et surtout de ses rapports avec la Savoie.

Des questions diverses posées par l'assemblée sur l'influence de la vie et l'œuvre de Jeanne-Marie de Beaumont permirent à Mme Yolande Rollet de préciser certains détails de sa conférence.

Avant de clore les débats, le président Paul Guichonnet rappelle la date de la promenade de l'Académie florimontane fixée le 12 juin 2003.

Il lève la séance à 19 heures.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE DU MERCREDI 28 MAI 2003

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2002 est lu et approuvé à l'unanimité.

M. Bernard Premat, secrétaire-adjoint, présente le rapport moral qui rappelle les peines, les joies et les activités de l'Académie. Il est précisé qu'une permanence est assurée le jeudi matin au local provisoire sis au 2, place du Château sauf pendant le mois d'août. Ce rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est présenté par M. C. Guichet. Pour la première fois, le bilan financier global est en euros. Les cotisations et les dons sont pratiquement à l'identique avec l'année 2001. La cotisation pour 2003 reste inchangée à 28 euros.

M. C. Guichet lit une lettre du vérificateur aux comptes, M. Hubert Cattin, qui incite l'assemblée à approuver le rapport de M. Guichet, ce qui est fait à l'unanimité. Le vice-président, M.G. Grandchamp remercie vivement MM. Guichet et Cattin pour leur travail minutieux de comptabilité et redonne la parole à M. C. Guichet, rapporteur des comptes du château de Montrottier.

La balance des comptes du château de Montrottier est légèrement excédentaire. Ceci est dû à l'absence de gros travaux durant l'exercice 2002. M. Cattin a vérifié les comptes de Montrottier, et sur sa proposition écrite, ils sont approuvés à l'unanimité. Le président Paul Guichonnet remercie vivement MM.Guichet et Cattin pour leur dévouement.

Mme Courtial fait un compte-rendu détaillé des activités de Montrottier et M. Déturche parle des travaux d'entretien réalisés au domaine de Montrottier. Au nom de l'assemblée, le président remercie également Mme Courtial et M. Déturche pour tout le travail réalisé.

On passe alors aux élections :

1) Comité :

M. Jacques Chatelain est confirmé et élu avec effet rétroactif comme vice-président de l'Académie Florimontane en remplacement de M. René Laydernier décédé.
Sont renouvelés Mme Marie-Claire Courtial et M. Georges Grandchamp.

2) Membres effectifs :

Pour remplacer Mlle Yvonne Dagand, Mme le docteur Suzanne Ratié et M. Gérard Détraz, décédés, sont élus : M. Garcin, Mme Leriche et le révérend père Gayet.

3) Membres associés :

Pour remplacer les trois personnes élues membres effectifs et Me Charles Bosson décédé, sont élus : M. Julien Coppier, M. Matthieu de la Corbière, Mme Marie-Madeleine Raffin, M. Pierre Ritz.

4) Membres correspondants :

Sont élus Mmes et MM. :

Mauricette Humbert Alluchon, Bernard Barbereau, Pierre Berthier, Anne-Marie Bibollet, Jean-François Duchamp, Marius-Camille Dupont, Rémi Mogenet, Georges Tchineny, Louis Touvier.

Le vice-président remercie M. Bernard Premat, secrétaire-adjoint, pour avoir remplacé au pied levé la secrétaire Mme Georgette Chevallier hospitalisée à qui il renouvelle ses vœux de prompt rétablissement.

Le président Paul Guichonnet lève la séance à 17 h 15.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 JUIN 2003

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président Paul Guichonnet a le regret d'annoncer les décès de deux membres effectifs de notre Académie : celui survenu le 19 mai 2003 de M. Léon Bourquard, inspecteur honoraire de l'Éducation Nationale, président d'honneur de la Société d'histoire naturelle de Haute-Savoie, membre effectif depuis 1969 ; celui survenu le mardi 20 mai 2003 de M. Robert Brunel, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, membre effectif depuis 1981. Il adresse aux familles respectives les condoléances émues de notre compagnie.

Il félicite M et Mme Jean-Marc Vuillermet pour la naissance de leur fils Éloi.

Le vice-président Georges Granchamp signale à l'attention des Florimontans la XI[e] édition du festival de musique de Montsapey en Maurienne intitulé Les Arts Jaillissants dont Bernard et Jean-Marc Villermet sont les co-fondateurs. Chaque année, le festival permet de financer la restauration de l'église Saint Barthélemy de Montsapey.

Il informe l'assistance que le président de l'association grenobloise " Les mordus des cafés historiques et patrimoniaux d'Europe ", Jean-Pierre Boccard, a remis le diplôme de « café historique » à la Taverne de Pont-Verre à Lovagny, au Savoie Bar à Annecy, plus connu des Annéciens sous le nom affectueux de « Chez Balloche » ainsi qu'au café Brunet à Annecy-le-Vieux. Ces diplômes ont été remis officiellement aux tenanciers des trois cafés savoyards, en présence d'élus (le 31 mai 2003, à Lovagny, à la Taverne de Pont-Verre). C'est indéniablement un hommage à ces indispensables lieux de vie et de rencontre que sont les cafés historiques et à tous ceux qui savent les préserver et leur donner une âme.

Le vice-président rend compte du congrès national des Archives de France qui s'est tenu à Annecy, les 27 et 28 mai, à l'Impérial Palace sous la direction de Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France. Le thème de ces journées internationales, « *Bâtiments d'Archives, bâtiments du futur* », fut illustré, lundi 26 mai, par la visite officielle des Archives de la Haute-Savoie, bâtiment opérationnel depuis fin 2000. Ce fut l'occasion d'admirer la fonctionnalité des lieux et les conditions idéales de conservation des documents permettant de sauvegarder la mémoire et le patrimoine du département.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et approuvé à l'unanimité ainsi que le résumé du procès-verbal de l'assemblée générale des membres effectifs de l'Académie Florimontane qui s'est tenue le mercredi 28 mai 2003 sous la Présidence de M. Paul Guichonnet.

Le président Paul Guichonnet donne aussitôt la parole à M. Matthieu de la Corbière qui nous entretient de la Découverte des habitats et fortifications rupestres et troglodytiques médiévaux dans les pays du Haut-Rhône. Le conférencier a bien voulu rédiger pour nous le résumé détaillé de sa communication que voici :

« Les habitats et fortifications d'escarpement ont suscité en Rhône-Alpes un certain engouement dans la seconde moitié du XIX[e] siècle et firent l'objet de tentatives d'analyse et de recensement dès cette époque. La plupart des auteurs estimaient alors que la majeure partie des sites avait été occupée dans l'Antiquité, mais supposaient que certains, souvent connus sous l'appellation générique de « châteaux, forts, tours, maisons ou grottes des Sarrasins », pouvaient dater des IX[e] – X[e] siècles. Des travaux récents, portant notamment sur les ermitages et les fortifications suisses de montagne, ont néanmoins permis une approche nouvelle de ces types d'établissements rupestres et troglodytiques en accordant désormais une place prépondérante au Moyen Âge classique. Puisant son inspiration dans ces dernières études, un petit groupe de passionnés s'est formé le 12 juin 2002 afin de reprendre complètement les investigations dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Pour cette dernière circonscription, l'enquête a abouti, pour le moment, à l'identification d'une dizaine

de sites susceptibles d'avoir été organisés au cours du Moyen Âge. L'objectif de l'entreprise, agréée cette année par le Service régional de l'archéologie et subventionnée par l'État et les Départements, consiste ainsi dans la constitution d'un inventaire exhaustif des aménagements rupestres et troglodytiques dans les deux départements cités, dans la réalisation de relevés des structures visibles et dans les recherches documentaires à partir de la bibliographie et des fonds d'archives.

Sur la base d'éléments architecturaux et de documents médiévaux, les premières investigations semblent prouver que ces sites ont pu être occupés entre le début du XIII^e^ et la fin du XVI^e^ siècle. Mais des indices permettent également de penser que de tels ouvrages purent être élevés et utilisés jusqu'à des époques très récentes, du XVII^e^ au XIX^e^ siècle voire même encore au début du XX^e^ siècle ! Les fonctions paraissent avoir été multiples, puisqu'il s'agissait aussi bien d'ermitages que de lieux de relégation pour des lépreux, de dépendances agricoles occupées temporairement, ou enfin de « châteaux de falaise » essentiellement voués au refuge ou au guet. De même, les typologies sont fort diversifiées : grottes ou vires retaillées pour la pose des poutraisons de bâtiments en bois ou en torchis, et surplombs aplanis ou cavernes aménagées pour fonder des édifices maçonnés. L'ampleur de ces établissements pouvait également être très variable, les constructeurs privilégiant parfois la juxtaposition de plusieurs ouvrages de faible dimension disposés en chapelet, ou préférant l'isolement d'un ou deux bâtiments, ou associant sur un même site aménagements de grotte et de vire, ou enfin, construisant de véritables maisons fortes en pierre capables d'accueillir des garnisons de moyenne importance.

Ces ouvrages suscitent d'autant plus d'intérêt que les maîtres d'œuvres devaient manifestement faire preuve de prouesses pour construire de tels nids d'aigle. Ainsi, les chantiers nécessitaient fréquemment le recours à des échafaudages accrochés dans le vide, et même à des artisans rompus aux techniques de la varappe ! En outre, l'emplacement même des sites requerrait le déploiement de procédés de construction adaptés, afin de tirer le meilleur parti possible de l'exiguïté des lieux élus et de la complexité des escarpements rocheux. Cependant, en dépit des efforts fournis, vraisemblablement très coûteux, il n'était pas toujours possible de concilier à la fois la fonction du site, le confort des habitants dans les édifices, un ensoleillement satisfaisant, une alimentation en eau courante et un accès praticable.

La mise en œuvre du présent programme de recherche se heurte par conséquent à de nombreuses difficultés. Outre les obstacles naturels que l'on doit souvent surmonter pour accéder aux ouvrages et dresser leur relevé, l'étude doit faire face à un corpus très riche, à une grande diversité typologique, à des problèmes d'identification et d'interprétation des aménagements découverts et de leurs contextes sociotopographiques, et enfin à une vaste échelle chronologique d'occupation. À cela s'ajoutent également les limites de la recherche documentaire tributaire d'une bonne identification toponymique et chronologique des sites. Cette première année d'investigation sera par conséquent déterminante pour cerner davantage les problématiques et définir l'objet d'éventuelles interventions archéologiques futures ».

Le président Paul Guichonnet félicite vivement M. Matthieu de la Corbière pour la richesse et la minutie de ces analyses qui démontrent la nécessité de cet inventaire des habitats et fortifications médiévaux dans les pays du Haut-Rhône. Il souligne au passage la qualité des diapositives des sites répertoriés et des commentaires du conférencier permettant de se faire une idée plus concrète de ces fortifications et habitats troglodytiques. Diverses questions posées par l'assemblée sur les « châteaux-falaises » permirent à M. Matthieu de la Corbière de préciser certains détails de sa conférence.

Le président Paul Guichonnet remercie M. Matthieu de la Corbière. Il lève la séance à 19 heures.

SORTIE ANNUELLE

Pour la sortie annuelle du 12 juin dernier, notre sympathique collègue Henri Garcin, en voyage sur les océans, remit ses pouvoirs, afin de l'organiser, à Mme Françoise Garin qui a bien voulu rédiger le présent compte-rendu.

« En accord avec notre Président Paul Guichonnet, avec le vice-président Georges Grandchamp, et avec l'aide du trésorier Claude Guichet, la promenade se déroula à Gruyères-Moleson, la cité fribourgeoise. Par un temps magnifique, départ de la place des Romains à 8 h avec les cars Francony, en direction de Genève, puis Nions. Le premier arrêt eut lieu à la Maison du Gruyère. Là, nous fûmes dans les temps pour découvrir en direct la fabrication du fromage, très-bien commentée par un guide au délicieux accent de Fribourg. L'exposition permanente nous a permis de compléter nos connaissances sur ce fromage de tradition.

Après cette visite d'un concept moderne, nous reçûmes une dégustation emballée fort exquise. Le village de Gruyère proprement dit est situé en altitude. Notre halte très réconfortante eut lieu au restaurant À la fleur de lys.

Ensuite, nous montâmes à pied vers le château, sis sur un promontoire dominant majestueusement la cité médiévale, et toute la campagne environnante. La visite de ce château offre une promenade à travers huit siècles d'architecture, d'histoire et de culture : le rez-de-chaussée et l'imposant donjon datent du XIII[e] siècle, alors que le corps de logis fut reconstruit vers le XV[e] siècle, en style Renaissance. On a pu découvrir les intérieurs baroques des XVII[e] et XVIII[e] siècles, de l'époque des baillis fribourgeois, ainsi que des peintures représentant des scènes historiques, ou ces paysages d'inspiration romantique peints par Corot et autres artistes de grand renom. D'immenses et magnifiques tapisseries de Jean Lurçat suscitèrent notre admiration.

Après cette visite enrichissante, le chauffeur nous proposa le retour par les berges du lac Léman. Nous étions de retour à Annecy à 19 h, tous très satisfaits de ce périple au pays de Gruyère ».

Merci à l'organisatrice Mme Françoise Garin.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE AU CHATEAU DE MONTROTTIER LE 6 SEPTEMBRE 2003

Après avoir salué amicalement les personnalités et les représentants des Sociétés Savantes de Savoie et de Haute-Savoie, le président Paul Guichonnet présenta chaleureusement la conférencière, Madame Andrée Mansau, docteur es-lettres, professeur de Littérature comparée à l'université de Toulouse II, membre effectif de notre Académie depuis 1976.

Notre consœur a prononcé devant un public attentif et captivé une brillante conférence intitulée « César Vichard de Saint-Réal ou les miroirs romanesques de la Savoie au XVII[e] siècle ». La conférencière a bien voulu rédiger pour nous le résumé détaillé de sa communication que voici :

« César Vichard de Saint-Réal, un romancier au miroir. « Ayant été à Paris, tout l'hiver et tout l'été passé, connu aussi passionné Savoyard que je le suis » (1692).

Pourquoi cet écrivain, lecteur de Balzac, Stendhal, Henry Bordeaux ou Daniel Rops, auteur de *Don Carlos*, inspirateur de Schiller et de Verdi, dénonciateur des intrigues espagnoles dans *La conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, auteur de *Césarion*, histoire latine où Saint-Réal cache un ami derrière le nom du fils de Cléopâtre et de César, était-il effacé derrière la gloire des Frayais, le cardinal de Retz et Mme de La Fayette ? Né le 9 avril 1643, entre Moutiers et Chambéry, mort à Chambéry le 13 avril 1692, d'une famille de robins qui donna à la Savoie des sénateurs et même un vice-roi (Jacques Alexis de Saint-Réal, celui qui reçut une patente d'abbé à la fin de ses jours de Victor -Amédée II), César Vichard de Saint Réal vécut une existence de rat de bibliothèque et d'abbé de Cour qui le mena à Paris chez Colbert, à Londres dans le sillage d'Hortense Mazarin, à Turin pour faire l'éloge de la Régente Marie-Jeanne Baptiste de Savoie-Nemours, très liée alors au comte Mazarin.

Les demeures où passèrent ses jours furent les galetas parisiens du poète crotté mais aussi la maison forte de Saint-Jean de la Porte.

« Nous parlâmes hier de la belle Cléopâtre », mais ses romans, miroir de l'histoire, évoquent aussi les crimes de Philippe II d'Espagne, la mort dans les canaux de Venise.

Dénonciateur des crimes et des conjurations politiques qu'il connaissait à travers les archives et la fréquentation des grands, il fut détesté de Louvois car il s'opposait à la guerre contre la Savoie. Évocateur en romancier des souffles amoureux et des âmes mortes, il dénonce les Enfers de la diplomatie pour donner un air de liberté que les Romantiques devaient savourer avec délices. Du Vautrin, lecteur de *Venise sauvée*, à Julien Sorel, le rouge libertaire caché sous la soutane noire pour mieux triompher du monde, il ne fut pas simple lecture inspiratrice, il fut aussi celui qui dénonça la danse de mort du pouvoir, la fin malheureuse de Don Carlos et de la reine Isabelle, fille de Catherine de Médicis, la mort de Jaffer, noyé à Venise par ordre du conseil des Dix. »

Le public apprécia le style de la franche conversation mélangeant l'histoire et la fiction littéraire, il applaudit vivement la conférencière. Le président remercia Mme Andrée Mansau en soulignant l'originalité de la perspective de la conférencière et la richesse de son analyse. Le traditionnel vin d'honneur servi dans les salons du château de Montrottier vint clore cette agréable séance solennelle de l'Académie florimontane.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 1er OCTOBRE 2003

(PRÉSIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

C'est le vice-président Georges Grandchamp qui préside la séance. Il excuse l'absence du président Paul Guichonnet.

Il rappelle que la période estivale a frappé durement les rangs de l'Académie et des proches de notre compagnie.

C'est ainsi qu'il déplore les décès de M. l'abbé Fernand Roulier survenu le 16 mai 2003, membre d'honneur de l'Académie florimontane, membre de notre académie depuis 1999, auteur notamment des ouvrages parus en 2002 intitulés *Un art retrouvé : Églises et chapelles baroques de la Haute-Savoie*, de M. Albert Rabut survenu le 30 mai 2003, père de Mlle Rabut

ancienne directrice des Archives de Haute-Savoie, de Mme Marie-Lise Le Gall, le 4 juin 2003, professeur honoraire de biologie, membre correspondant de l'académie depuis 1988,de M. l'abbé Jean Rosset, le 20 juin 2003, éminent géologue dont la thèse portait sur la géologie de la chaîne des Aravis entre la Pointe Percée et le col des Aravis, du Dr Louis Servettaz survenu le 5 juillet 2003, chirurgien honoraire, ancien maire-adjoint d'Annecy, membre effectif de l'Académie florimontane, membre de notre société depuis 1955, de M. Pierre Duparc, le 15 juillet 2003, professeur à l'École des Chartes, ancien archiviste de la Haute-Savoie, membre d'honneur de notre Académie, membre de notre société depuis 1937. M. Georges Grandchamp rappelle aux Florimontans l'importance des travaux de recherches historiques entrepris par Pierre Duparc à qui nous devons les ouvrages qui font référence pour l'histoire locale, notamment sa thèse de Doctorat intitulée *Le comté de Genève* publiée en 1955 par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. Il présente aux familles concernées les condoléances émues de notre compagnie.

Il déplore également les décès de Mme Charles Bosson, épouse de M. Charles Bosson maire honoraire d'Annecy, survenu le 13 juillet 2003, de celui, accidentel, de M. Bertrand Pochat survenu le 11 août 2003, fils de M. Christian Pochat, notre fermier du château de Montrottier, du comte Jacques de Guigné le 19 août 2003, membre correspondant de l'Académie florimontane depuis 1986, de M. Marcel Curtet, le 1er septembre 2003, guide de Montrottier, membre correspondant de l'Académie florimontane depuis 1995, de M. Jean--Yves Mariotte survenu le 10 septembre 2003, éminent archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives de la ville et de la communauté urbaine de Strasbourg, ancien archiviste de la Haute-Savoie, membre d'honneur de l'Académie florimontane, membre de notre Académie depuis 1963, de M. Émile Delavenay, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Nice, membre correspondant de notre académie depuis 1982. M. Georges Grandchamp rappelle aussi le souvenir de Mme Jeanine Chirpaz, ancien professeur de lettres supérieures au Lycée Berthollet, de M. Fernand Davenas, de Mme Piquet, ancien proviseur adjoint du Lycée Gabriel Fauré et du Dr Robert Piquet son époux, tous décédés durant le mois de septembre 2003. À toutes les familles touchées par ces deuils, le vice-président adresse de nouveau ses plus sincères condoléances.

M. Georges Grandchamp a la joie d'annoncer la naissance, le 20 juin 2003, de Chantal Jules, fille de Mme et de M. Emmanuel Jules membre effectif de notre académie, la nomination au rang d'officier dans l'Ordre des Palmes Académiques du père Gayet également membre effectif de notre Académie. Il en profite pour le remercier de son deuxième Cédérom sur l'iconographie salésienne offert à l'Académie florimontane.

Il signale la tenue, le 24 septembre 2003, à Chambéry, du colloque « Littérature et Lacs » dont notre président M. Paul Guichonnet pourra nous entretenir plus amplement à la prochaine séance.

Il informe à nouveau les Florimontans de la tenue du Colloque de Ripaille « Le Millénaire de la Savoie » qui se tiendra le 4 octobre prochain, colloque organisé par les Sociétés Savantes de Savoie sous le patronage de la fondation Ripaille. Il fait part aussi de l'invitation de M. le Comte de Menthon, également le 4 octobre, pour la nouvelle illumination du château de Menthon et la manifestation prévue à cet effet.

De même le vice-président Georges Grandchamp invite le public à visiter la très belle exposition organisée conjointement par notre confrère Alain Bexon et La Lyonnaise de Banque et dont le titre suffisamment évocateur « Le lac d'Annecy par les peintres de 1820 à 1960 » souligne l'intérêt. À ce propos, il rappelle la souscription lancée par les éditions Itinera Alpina pour la publication de l'ouvrage d'Alain Bexon intitulé *Le Lac d'Annecy par les peintres du XV^e^ siècle au XX^e^ siècle*.

Il rend compte des deux très beaux ouvrages publiés par les éditions Stéphane Littoz-Baritel (SLB), *Visions du lac d'Annecy* de Stéphane Littoz-Baritel et *Orchidées sauvages*, série de 44 planches dessinées par le peintre Pierre Moënne-Loccoz ainsi que du petit ouvrage de Roger Duteil intitulé *Les Secrets d'Annecy*, publié par les éditions Le Vieil Annecy.

À cette longue liste d'informations, le secrétaire adjoint de l'Académie ajoute la publication prochaine, par M. Rémi Mogenet, de l'ouvrage de Jacques Replat intitulé *Le siège de Briançon*, esquisse du Comté de Savoie au XI[e] siècle suivi de *Bleuettes*, la parution par les CADE de Haute-Savoie et de Savoie des *Itinéraires d'Architectures modernes et contemporaines en Haute-Savoie et en Savoie - Églises du 20[e] siècle* – lors des journées européennes du patrimoine, samedi 20 septembre 2003. Il fait part également de la date et du thème du 12[e] congrès national des sociétés historiques et scientifiques consacré au Temps et qui aura lieu à Besançon du 19 au 24 avril 2004, d'une conférence sur « Écologie, fonctionnement d'un lac, exemple du lac d'Annecy » qui sera donnée au musée-château d'Annecy jeudi 2 octobre 2003 par M. Gerdeaux de l'INRA de Thonon, d'une invitation de la Salévienne à une conférence qui aura lieu le 18 octobre à la salle municipale de Présilly et dont le titre est « 1814 : l'armée de Lyon ultime espoir de Napoléon » suivi de « 1815 l'armée des Alpes », conférence donnée par Jean-Claude Buzzini et l'historien du Premier et du Second Empire Ronald Zins.

Le procès verbal de la séance du mercredi 4 juin est lu et approuvé à l'unanimité ainsi que celui de la séance solennelle de rentrée qui s'est tenue le 6 septembre 2003 au château de Montrottier sous la présidence de M. Paul Guichonnet.

M. Georges Grandchamp laisse la parole à Mme Françoise Garin qui nous décrit la joyeuse escapade du 12 juin 2003 à la cité fribourgeoise de Gruyères. Cette sortie annuelle de l'Académie florimontane s'est déroulée dans une excellente ambiance amicale.

Le vice-président remercie Mme Garin pour son rapport détaillé de cette journée et il donne ensuite la parole à Mme Georgette Chevallier, secrétaire de l'Académie florimontane qui, malgré son état de santé, a la gentillesse de nous lire les deux notes de lecture préparées à notre intention, notes de lecture où l'humour le dispute à la fine critique littéraire. Il s'agit, pour la première note, du n° 18 des *Cahiers André Gide* consacrée à la correspondance d'André Gide avec Aline Mayrisch de 1903 à 1946 et dont une lettre en date du 24 mai 1923 peut intéresser les Annéciens puisqu'elle décrit un court séjour de l'écrivain à Annecy et à Talloires en compagnie de sa fille Catherine Gide née le 18 avril 1923 à Annecy.

La seconde note concerne un ouvrage signé de Jean-Claude Plat et Bernard Iselin, intitulé *Ces Dames qui ont illustré la Savoie*. Tout en soulignant l'intérêt d'un tel ouvrage, Georgette Chevallier en décrit avec précision les limites, notamment cette impression que la Savoie n'est qu'une pépinière de sportives et d'héroïnes mais qu'elle brille par son absence de femmes qui ont illustré les arts, les lettres et les sciences. Et Georgette Chevalier de citer tout un panel de femmes qui ont fait honneur à notre province et qui ont été omis par les auteurs en question.

Le vice-président Georges Grandchamp remercie vivement Mme Georgette Chevallier pour sa communication et sa volonté de continuer, malgré ses ennuis de santé, à faire bénéficier l'Académie de ses compétences littéraires. Il en profite pour lui présenter, au nom de tous, ses vœux très sincères de bon rétablissement en affirmant que « l'Académie florimontane sans Mme Georgette Chevallier ne serait plus tout à fait l'Académie Florimontane », ce qui fut fort applaudi par l'assistance.

Ensuite, la parole est donnée au conférencier du jour, Maître Jean Vailly, ancien bâtonnier du barreau d'Annecy, qui nous entretint de l'albergement. Le conférencier a bien voulu nous donner le résumé suivant : « L'albergement, droit féodal, constitue un démembrement de la propriété, par lequel un sujet de droit, "l'albergateur ", qui reste titulaire du domaine direct, confère à un tiers, "l'albergataire", pour une longue durée, voire éternellement la jouissance :

de son bien, moyennant le paiement d'un droit d'entrée : *l'introge* et d'un loyer : *le cens.*

Ce droit, considéré comme un privilège de la noblesse, a été aboli par les Édits de 1762 et 1771, promulgués par Charles Emmanuel III, moyennant l'acquit d'une redevance modeste par les albergataires à leurs albergateurs. Les albergataires réunissant sur leurs personnes le domaine direct et le domaine utile sont ainsi devenus propriétaires.

L'*albergement* : droit ancien, reste, aujourd'hui encore le moyen, pour certaines indivisions d'établir leur droit à la propriété d'un bien, géré dans l'intérêt commun des indivisaires par un organisme mis en place par eux et administrant sous leur contrôle. ».

La conférence suscite maintes questions dans l'assemblée. Me Vailly répond avec brio et humour aux interrogations des Florimontans, émaillant ses propos d'exemples concrets que sa longue pratique des prétoires lui a permis d'accumuler.

Le vice-président Georges Grandchamp remercie le conférencier mettant en relief les talents pédagogiques de Me Vailly pour des questions juridiques qui peuvent paraître à première vue abstraites et qui pourtant ont passionné l'auditoire.
Il lève la séance à 18 h 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2003

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

M. le Président ouvre la séance et donne la parole à M. Georges Granchamp.

Le Vice-président excuse l'absence de Mme Georgette Chevallier et formule pour elle des vœux de prompt rétablissement.

Il déplore le décès récent de M. Jules-Nestor Vandeputte, membre très assidu de notre Académie depuis 1976. Originaire du Nord de la France, M. Vandeputte portait un grand intérêt à sa commune d'adoption : Saint-Jorioz. Ses travaux sont publiés dans *La Revue Savoisienne.*

Il présente des condoléances attristées à Mlle Jacqueline Montanier, guide du Château de Montrottier, membre correspondant de notre Académie, qui vient de perdre sa mère.
Il félicite Mme Anne-Marie Guizard pour la médaille d'or du tourisme que la municipalité et l'office du tourisme de Veyrier-du-Lac viennent de lui décerner

Il félicite M. Duteil pour son ouvrage qui vient de paraître, intitulé *Annecy en confidence*, un ouvrage « petit par la taille mais profond par sa curiosité ». M. Duteil est remercié pour l'exemplaire qu'il offre à l'Académie Florimontane.

M. Granchamp rappelle la célébration du bicentenaire de la Compagnie des Sapeurs Pompiers de la Ville d'Annecy, compagnie fondée en 1803.

Il remercie chaleureusement M. Lavorel qui a offert à l'Académie Florimontane la plaquette commémorant cette journée.

Le Vice-président M. Grandchamp attire l'attention de l'assemblée sur l'exposition actuellement présentée au Musée-Château d'Annecy jusqu'au 12 janvier 2004. Cette exposition intitulée « La sculpture gothique dans les Etats de Savoie » regroupe des œuvres provenant des collections savoyardes de Chambéry et d'Annecy, ainsi que des sculptures du Palais Madame de Turin. Déjà présentée à Chambéry, l'exposition ira ensuite à Turin.
M. Premat secrétaire adjoint, donne lecture du procès verbal du 8 octobre 2003 et conclut en remerciant Madame Rose Delavay pour ses trois ouvrages de poésies dédicacés et offerts à l'Académie Florimontane.

Il présente les félicitations de l'Académie à Laurent Perrillat qui a obtenu la mention « très honorable, avec félicitations à l'unanimité du Jury » pour sa thèse sur le Genevois. Le sujet de cette thèse était « Les Institutions de l'Apanage du Genevois aux 16e et 17e siècles ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à Mlle Marie-Claude Rayssac, archiviste communale d'Annecy, qui nous présente un livre à la jaquette fort originale : *L'eau dans la ville, puits et fontaines*, ouvrage fort documenté et agrémenté de belles photographies.

M. le président Guichonnet remercie Mademoiselle Rayssac pour le livre qu'elle offre à la Florimontane, ouvrage qui viendra enrichir les rayons de notre bibliothèque.

M. le président Guichonnet donne ensuite la parole à son confrère M. Bernard Demotz, Professeur Emérite de la Faculté des Lettres de Lyon III, qui a bien voulu nous remettre le résumé suivant de sa communication " Le Saint-Empire et la Savoie au Moyen Âge " :

« Préparées par une longue coopération antérieure entre les royaumes de Germanie et de Bourgogne, de bonnes et étroites relations s'instaurèrent au 11e siècle entre le Saint-Empire et la Savoie. Après la période très conflictuelle qui suivit, notamment au temps de Frédéric Barberousse, l'entente est rétablie au 13e siècle, sauf lors de la première apparition des Habsbourg sur le trône impérial. Le retour de ceux-ci au pouvoir suprême au 15e siècle ne ramena aucune hostilité tant les conditions avaient changé. La Savoie resterait d'Empire encore longtemps, cette autorité impériale était désormais peu contraignante, et elle pouvait se révéler bénéfique. »

Renvoi à son livre, paru chez Slatkine.

Le président remercie vivement le conférencier, soulignant la richesse de son exposé qui nous a fait découvrir un Moyen Âge méconnu de certains d'entre-nous, « médiévistes du dimanche », comme l'a dit avec humour M. Guichonnet.

Les questions furent nombreuses, abordant des sujets très divers. M. Demotz nous a communiqué les réponses qu'il a faites à trois d'entre elles :

- Le haut Moyen Âge (5e – 10e siècles) loin d'être une période d'anarchie, a conservé des règles précises de droit et d'autorité publiques.

- Les Maisons impériales héréditaires dans le Saint Empire romain ont été celles de Saxe (962-1024), des Saliens de Franconie (1024-1125), des Hohenstaufen de Souabe (1138-1250), de Luxembourg (1308-1437 sauf au temps de Louis de Bavière), de Habsbourg (définitivement depuis 1437).

- La France a progressivement mis la main sur tout le royaume de Bourgogne, Savoie exceptée, entre 1246 et 1481. Pour cela, elle a su exploiter des phases de faiblesses de l'Empire et faire jouer le droit romain territorial au détriment du droit féodal, sans jamais brusquer le processus de mutation interne de l'organisation des principautés d'Empire.

M. Demotz confirme l'importance géographique de la Savoie, point déjà souligné par le Président Guichonnet.

La séance est levée à 18 h 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2003

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le Président Paul Guichonnet ouvre la séance, et donne la parole à M. Georges Grandchamp, qui nous fait part du décès de Mme Albert Crolard, mère de Mme Jacqueline Mercier, guide d'Annecy, membre de l'Académie Florimontane.

Il signale que le 40e Congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Saint Jean de Maurienne les 11 et 12 septembre 2004. Des bulletins de pré-inscription sont disponibles à la permanence de l'Académie Florimontane, 2 place du Château, le jeudi matin de 9h30 à 12 heures. Il est recommandé de s'inscrire avant le 30 juin 2004, si l'on désire présenter une communication.

Plusieurs publications sont signalées :

- *Cadrans solaires d'Annecy au pays du Mont-Blanc, de Chambéry aux confins de la Vanoise.* Ce livre de François Isler est préfacé par M. Paul Guichonnet (cf. Bibliographie).

- Maurice Messiez : *Les mystères du château de Menjoux - monastère de la Visitation de Saint Pierre d'Albigny* édité par les Amis de Montmélian.

- *La Maurienne en 1730, d'après le Cadastre Sarde* par la Société d'Histoire du Pays de Fillières.

- J.P. Trosset fait rééditer son livre *Bijoux et Croix des Provinces de Savoie* complété, par la Croix du Val d'Aoste, Piémont et Nice.

La parole est donnée à M. Christian Regat qui présente le cycle de Conférences proposées par l'Académie Salésienne. Ces conférences auront lieu tous les lundis à partir du mois de janvier, à 17 h 30, aux Archives Départementales, avenue de la Plaine à Annecy.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et approuvé.

M. le Président donne ensuite la parole à Mme Nicole Schneider qui rend hommage au Révérend Père L'Honoré, oblat de Saint François de Sales. Normand d'origine, devenu Savoyard de cœur, le Révérend père fut un passionné de Saint François. Malgré les nombreuses charges qui l'accablaient, le Père L'Honoré ne cessa de faire connaître, par ses écrits et les Journées Salésiennes qu'il organisait, ce saint qu'il affectionnait.

Le Président Paul Guichonnet remercie Mme Schneider pour cette biographie « fouillée », d'autant plus remarquable qu'elle a évoqué avec beaucoup de précision la vie du Père L'Honoré sans l'avoir connu.

La parole est ensuite donnée à M. Gilbert Chatenoud, président du Jury du Concours de Poésie, jury qui a eu, cette année, beaucoup de travail et de difficulté pour départager les nombreux candidats. Ce dernier remercie les membres du jury qui ont participé à ce travail avec des félicitations particulières à Mme Georgette Chevallier. Il nous fait un compte rendu du concours 2003 comme suit :

« Le concours 2003 restera comme un très bon cru où nul participant n'a démérité. Pas moins de 16 auteurs figurent au palmarès. L'ouverture, par le président Paul Guichonnet, des enveloppes protégeant l'anonymat, révèle qu'ont été cités :

Mmes Françoise Carre (78 Sailly), Monique Merabet (97 Saint-Denis-de-La Réunion), Jany Gobel (74 Thonon) ainsi que M. Albert Saada de Hollywood en Floride. Les mentions honorables ont été attribuées à Mmes Johanne Haubert--Bieth (92 Levallois Perret), Marie Agnès Durand (38 Biol), Lise Mathieu (61 Saint--Ouen de Secherouvre), Pierrette Cherbonnier (44 Rezé-Les-Nantes) et MM. Philippe Veyrunes (13 Arles), Serge Laurent (57 Marly), Jacques Lamy (13 Marseille), Docteur Guy Luisa (40 Grenade-sur-l'Adour). Une mention très honorable a été décernée à Mme Joëlle Brethes (97 Saint Denis de La Réunion) ainsi qu'à M. Pierre Derouard (35 Vern-sur-Seiche). Le deuxième prix revient à M. Bernard Desmaretz (62 Hautecloque). C'est Mme Véronique Flabat--Piot (B 6560 Erquelinnes en Belgique) qui remporte le premier prix ».

La séance est levée à 18 h 45.

Le concours de poésie 2003

Porteuse d'absolu, fille et mère d'éternité, la poésie a été, demeure et sera toujours le chant de l'âme. Qu'elle précède ou qu'elle suive la sinusoïde des événements, elle est cet élan intérieur que rien ne saurait contenir. Certes, qu'elle s'aventure, s'égare, s'attarde sur des formes d'expressions parfois inattendues comme on a pu le voir, ici ou là, peut surprendre le néophyte.

L'important est qu'elle demeure. Demain dira ce qu'il est bon d'en retenir, la durée ayant cette faculté d'écrêter les exagérations et d'oublier ce qui est sans valeur.

Soucieux de rechercher le beau, le pur, l'élan spontané, transcendé par le rythme irrépressible d'un chant scintillant de sincérité, d'un chant que chacun à un moment donné peut faire sien, le jury composé de Mesdames Georgette Chevallier et Brigitte Sers-Hermann, de Messieurs Guy Brégnac, Jean-Pierre Coudray et moi-même, s'est attaché à la tâche subjective, parfois douloureuse, d'établir le palmarès.

Soixante-dix-sept poètes de quarante-huit départements, d'Angleterre et d'Algérie étaient en compétition pour cette édition 2003 ; compte tenu des quelque deux cents concours proposés en France aujourd'hui, cette participation est tout à fait satisfaisante.

Autre satisfaction : la qualité poétique de l'ensemble des textes est en nette amélioration. Nous pouvons dire, avec fierté, que la valeur de la plupart des quelque quatre cents poèmes reçus égale celle que l'on trouve dans les revues poétiques connues, donc considérées comme dignes de paraître.

Au premier tour de table, quarante candidats mentionnés étaient susceptibles de figurer au palmarès. Après quatre heures d'un travail rigoureux et soutenu nous avons primé seize lauréats :
Un premier prix
Un deuxième prix
Deux mentions "très honorable"
Huit mentions "honorable"
Quatre auteurs cités.

Les auteurs dont nous ne parlerons pas ce soir n'ont pas démérité, tant s'en faut.

Ainsi dans "L'IMPOSSIBLE VOYAGE", le n° 13 nous dit :

"Je pars... et demain me sera secourable
L'étoile inconnue et riche du retable...
Cherche pauvre cœur toujours l'évasion".

Dans le poème "NULLE PART OÙ ÊTRE" du recueil "MAJUSCULE", le n° 25 s'interroge en vers libres sur la raison d'être dans le monde vivant :

"L'air qui me donne la vie
Est-il mort pour l'insecte
Pour l'inconnu de ma race ?".

Il apostrophe le soleil :

"Eh toi, là-haut, l'œil malin, qu'en dis-tu ?".

Le n° 30 dans un poème intitulé "ENTRE" invite en parfaits alexandrins le passant à mieux le connaître :

"Cœur frappant à mon cœur, dans le grand noir de vivre,
Qu'attends-tu pour pousser la porte de mon livre
Pour avancer ta main de rivage et de flots,
De sables et de vent vers ce havre de mots ?
Cœur qu'évase un désir, qu'un rai d'aveu pénètre
Je te devine. Viens ! Ma voix bleue est fenêtre !".

Nombre de bons classiques ne renieraient sans doute pas ces vers !

Dans un sonnet intitulé "RESSUSCITE O COLOMBE" qui dénonce la guerre, le n° 33 s'exclame :

"De la blanche colombe, on perdit toute trace
Et combien d'innocents soumis à la menace
Ont-ils fini comme elle aux griffes du vautour ?
Quand l'oiseau tomba mort en douce parabole
Laissant voir un oeil triste encor tiède d'amour
C'est l'univers entier qui pleura son symbole !".

AUTEURS CITÉS

Parmi les auteurs cités, le n° 14, ALIZÉ, dans un poème unique, composé d'environ 70 vers libres et intitulé "LA VISITEUSE" voit arriver, sur son lit de souffrances, La Visiteuse qui s'avère être sa Parque ; il s'interroge :

"Dans une corbeille de baptême, j'avais placé
Un dieu notoire, quelques saintes âmes
Pour un confortable au-delà.
Et pourtant elle est là ce soir Impossible à déloger !"

Plus loin, l'auteur ajoute :

"Elle m'a dit
Viens !
Je suis ta complice, ta jumelle,
La compagne de la première lueur de tes jours,
L'ultime absente de la dernière fois ;
Je suis le sceau de ton humaine naissance".

Un bon texte, bien à sa place dans les auteurs cités.

Le n° 27 propose un florilège de 7 textes intitulé "STARS DE TOILE" dédié aux grands peintres que sont BERTHE MORISOT, QUENTIN DE LA TOUR, VERMEER, BOTTICELLI, MONET, LE DOUANIER ROUSSEAU et COURBET.

Pour "LE BERCEAU" de Berthe Morisot, son poème se termine par un vers qui puise sa forme dans un habile usage de figures de rhétorique. "L'intime immensité de l'amour maternel" où l'oxymore et l'allitération renforcent l'idée exprimée.

Pour la "GITANE ENDORMIE" du Douanier Rousseau, l'auteur, d'un vers mélodieux, résume le tableau :

"Elle dort, la gitane, en ses longs plis de laine".

MENTIONS HONORABLES

Dans son poème "À TOI QUI ES LOIN DE MOI", le n° 74, SIRIUS, converse avec sa sœur décédée :

"Sylphide ou fée, princesse d'une légende oubliée, tu glisses sur un nuage dans la nuit où ruissellent les étoiles. Puis, tu t'en vas, éparpillant sous tes pas des pétales de neige".

Du n° 63 HÉRACLÉE et de son poème, "JE DISAIS AUTREFOIS", nous citerons ce souhait :

"J'aurais seulement voulu garder
Comme un gardénia
Dans la résine des mots
La gloire timide du rosier blanc".

Le n° 61, PANICAUT, du "PÊCHEUR DE LUNE" à "C'ÉTAIT HIER DÉJÀ" chante la vie et son cortège d'attentes :

" … Je rêve d'arc-en-ciel au cœur de mes semblables
Je rêve fleurs de miel et petits riens valables…
Je rêve d'un grand jour qui resterait matin
Pour des mots en velours sous plume de satin..."

Le n° 55, BERTSULARI, dans un style classique de bon aloi constate ce que demeure la nature humaine dans un texte intitulé : "LA STEPPE OUTRAGÉE".

"... Triste, un regard d'enfant s'épuise au fond des cieux
Qui cherche l`homme et trouve son orgueil ambitieux".

Le n° 46, VENT POURPRE, dans son poème "EN CUEILLANT LE JOUR", nous confie toute l'espérance qu'il puise dans l'aurore.

"... Alors que le soleil embrase l'univers
Effaçant de la nuit la traîne en franges d'ambres
C'est en cueillant le jour que je teinte mes vers".

Le n° 11, GUILENY, dans "LE RENDEZ-VOUS", nous offre en prose poétique des instantanés de voyages.

Nous parlant d'Amsterdam, il écrit :

"La brume dérive à fleur de canal, puis se déchire en vagues lentes sur les pignons-écueils. Frôlement de mouettes au ras du pont bossu. Des voiliers amarrés, sans pavillon ni rumeur polissent leur étrave à la soie des eaux vertes. Heures longues où pâlissent les fanaux bas. La corne d'un navire, à l'orée du port, rabroue un moment l'appel azuré des beffrois".

Le même n° 11, GUILENY, nous confie dans "HAUT-PAYS", l'atmosphère d'un soir :

"... À l'angle de la maison, j'épie l'heure divine envahie de froissements d'ailes. Bientôt sous le soleil des loups, trois biches crépusculaires viennent frôler nos murs pour un festin de pousses et d'herbe humide".

Le n° 19, LUTENAR, dans "L'AMOUR INSAISISSABLE" s'interroge :

"Les dévidoirs du temps se déroulent sans trêve...
... La solitude va conquérir nos destins
Et son vide absolu creuser tous nos matins.
Qui donc pourra broder ce ciel gris qui se pose ?"

MENTION TRÈS HONORABLE

Le n° 35, ÉROS, s'interroge sur l'origine de son amour dans "PEUT-ÊTRE" :

"Peut-être étiez-vous vent lorsque j'étais feuillage
Ou peut-être galet
Quand je roulais rivière
Entre des rives bleues ?
Étiez-vous cet oiseau chantant sous mes fenêtres
Alors que j'étais, moi, prisonnière au donjon

Avec juste une image pour déposer mes rêves ?
D'où vient que je vous sais blotti au fond de moi ? »

Le n° 16, POÈTE DU DIMANCHE, dans "L'ADIEU", nous confie les affres d'un amour coupable :

"J'avais besoin de toi. J'espérais ta présence
Et pourtant n'osais plus affronter ton regard.
Je maudissais mon cœur, ma honte et mon silence.
Deux mots tenacement battaient mon front : trop tard… !
Rompu, brisé, meurtri d'une invisible chaîne,
J'ai gémi dans le noir comme un enfant perdu.
Dans l'abîme assombri d'une impossible haine
J'ai pleuré mon bonheur. Enfin cassé, rendu,
J'ai touché le plus creux de la douleur offerte,
Et là, dans l'agonie et le déchirement,
De la chair et du cœur, mon âme découverte
Comprit que durerait toujours, infiniment
Cet amour envolé, racheté de ma perte".

DEUXIÈME PRIX

Le n° 21, GABRIEL DARRAS, dans "FUGUE D'ENFANCE", unique poème en prose, nous confie la douleur d'un enfant né sous X.

FUGUE D'ENFANCE (dit par J.-P. Coudray)
(Poème né sous X)

« Pour ces longs mois d'attachement, ces trois saisons de religion dans le sanctuaire de tes eaux, je te suis resté attaché.

Moi, le fruit tombé de tes hanches, roulé dans la boue de l'exil. Moi que tu achevas par force et par force jetas aux anges.

Quelles que furent les tourmentes entre les ombres où je croissais et la lumière où tu souffrais, j'en conserve douce mémoire.

Tant et tant d'années tu t'enfuis, me laissant orphelin de chair, de ces parois providentielles qui engendrèrent mon destin.

Tant et tant d'années je te cherche dans la cohue de mes images, dans la foule de ma poitrine, la folie des incohérences.

Et tant et tant d'éternité que j'aime en toi cette gamine qui souffrit la croix de son ventre jusqu'au Golgotha de mon cri.

Dis-moi quel fut le dialogue entre le silence éloquent et la parole de silence à laquelle tu fus vouée.

Dis-moi quel était le secret que tu portais comme cilice, lorsque tes flancs de pilori mûrissaient sinistre promesse.

Dis-moi quelle graine j'étais entre le bon grain de l'ivresse et l'ivraie que tu redoutais au terme de la délivrance.

Une autre mère s'est portée garante de mes joies d'enfant, mais au greffe de mes présences il manque toujours l'innommée.

Celle que je voudrais blanchir dans la lessive de mon âme, celle que je voudrais bénir entre toutes et toutes les femmes.

Celle à qui je pourrais offrir les compliments de mon enfance et qui m'ouvrirait à ses lèvres les eaux d'une tendresse tue.

Toi qui m'ouvrirais le chemin parmi les herbes anonymes pour que se dévoile un instant le visage qui est le mien ;

que je devine qui je suis en cette fable de mésange, que je puisse me rencontrer dans un miroir désembué ;

que je puisse enfin récuser ces regards torves de détours, enfin exorciser l'insulte qui me réduisit à mes doutes.

Les magiciens et les prophètes ont bien tenté les illusions entre passé porteur de grâce et avenir cousu d'étoiles.

On m'a certifié mes racines, on m'a promis monts et merveilles...

On avait oublié le poids du vide aux lèvres tôt sevrées du premier fruit rouge du cœur : cette toute première étreinte entre la lumière du lait et la voix lactée de la joie.

Dans les prémices de mon chant, dans les éclats brisés des vers, c'était toi que j'imaginais pour chanter l'éclat de ton rire ;

ton visage que j'encadrais en mes strophes agenouillées, et ta robe que je priais en tissant les fils de la Vierge.

Ce sont tes mains que j'implorais dans l'offrande de mon poème, c'est à ta voix que je dédiais la mue de mes premières trilles.

Je ne savais point ton sourire, pas plus que les lieux de mes gestes ; j'avais mémoire d'outre-enfance pour ouvrager des souvenirs.

J'avais des albums en ma chair, où tu posais à chaque page. Et chaque pas de mes chansons revenait au même refrain.

J'avais des peines dans mon sang et des sanglots inexpliqués que je devais faire craquer dans les explosions des consonnes.

J'avais des mots qui faisaient mal - et que je ne connaissais pas - et de les dire était poupée au doigt blessé de solitude.

J'avais des pavés tout noués dans la gorge de mes sept ans que je délivrais par la plume et l'encre qui pleurait pour moi.

J'avais des pages d'étendard et d'autres de déconfiture où je dessinais tour à tour Viviane et la fée Carabosse.

Sans le savoir je t'appelais, je t'offrais le miel et le pire, et mes bêtises de plumier et les lauriers de mes glanes.

Dans les plis de mes écorchures je repoussais mon premier cri. Dans le souffle qui m'envolait c'était bien toi qui respirais.

Oui, toi, comme une muse absente ; comme une goutte de ton sang qui tissait ce filet de source dans la sourdine de ma voix.

Tu m'aurais entendu sans doute si quelque obscure destinée n'avait tendu entre nos vies ce voile de violence inerte.

Tu aurais senti ma présence lorsque je me penchais vers toi dans ce lent bafouillas de feuilles que je froissais dans mes déroutes.

Tu aurais vu cette lumière que j'allumais à ma fenêtre aux nuits d'amours tumultueuses entre les pages et les maux.

Il m'a semblé plus d'une aurore qui se levait sur ton visage et plus d'un rayon de sourire qui devait ressembler au tien.

Je crois que je t'ai rencontrée en quelque rêve de rivière et que tu as poli pour moi plus d'un galet dans les torrents.

Il aurait suffi d'un éveil, d'une écoute réaccordée pour que mes doigts fassent vibrer ta présence au toucher des heures.

Mais rien n'a filtré de ta voix dans ce concert de douze lustres. Le céleste compositeur ne t'a réservé que silences.

Le violoncelle s'est tu peut-être - et l'orchestre a failli. Dans l'exécution de la fugue nous ne jouerons jamais ensemble.

Nous n'aurons point balle commune, ni berceuse ou chaut de kermesse. Nous n'aurons point même marelle, nos pieds se joindraient-ils au ciel ?"

PREMIER PRIX (dit par Claire Lanier)

n° 51 : "NINOUCHETTE" dans son envoi intitulé "LES MOTS DE LAINE" nous confie en préambule :

"Les mots de laine, ce sont les mots qui réchauffent le cœur et affûtent les sentiments, à la meule des émotions partagées. Ce sont les simples mots de tous les jours, qui chantent le moment fugace d'un frisson, le fil du jour qui se dénoue, sous l'auréole bleutée du souvenir. Ce sont les mots qui ravivent, chez chacun, l'instant de tendresse où l'âme se dévoile. Les mots de laine, ce sont les mots d'Amour".

Voici le poème n° 1 du même auteur : **"DONNEZ-MOI DES MOTS"** (dit par Madame Lanier)

"Donnez-moi des mots
aux frontières du silence
pour conter l'indicible

Des mots de lumière jaillissant de l'âme
en poussières de joies,
en sève de larmes...

Des mots de tendresse quand l'ombre palpite au miel des étoiles...

Des mots de laine
réchauffant le cœur
du châle des souvenirs, de l'étole des rêves...

Des mots de soie,
voluptueux comme une femme, félins comme une chatte...

Des mots de bure,
des mots de pauvres, des mots de gueux,
traînant sur les trottoirs de notre solitude...

Des mots qui coulent des rives de l'enfance aux berges
de la vieillesse en farandole de vie...

Donnez-moi
des mots d'amour pour que le Verbe chante en
promesses d'éternité".

Son poème n° 3 s'intitule : **"NOUVELLE AURORE"**
(dit par J.P. Coudray)

"II fait nuit. La douceur enveloppe les choses.
La demeure assoupie attend le clair matin.
L'heure appelle au recueil. Les portes sont bien closes
Pour abriter l'amour, passager clandestin...

La vieille horloge bat, grand-mère volontaire,
Qui fustige le temps, réglant son devenir.
Tout semble intelligible et tout paraît mystère...
C'est l'heure où le passé se fond dans l'avenir...

Dans une aube blafarde, un premier oiseau chante.
Il mande le soleil, par ses trilles joyeux !
Il soutient, par son ut, l'aurore trébuchante,
Chancelant dans un ciel aux nuages soyeux.

C'est l'éternelle loi du jour qui recommence,
Le salut infini, si proche de l'adieu...
L'extrême châtiment, chassé par la clémence...
Dans cette immensité, c'est le souffle de Dieu !"

Le poème suivant s'intitule : **"DESTINÉE"**
(dit par Claire Lanier)

Dizain

"Je suis l'ombre du soir sur cette *heure arrêtée*
Au cadran gigantesque où l'avenir périt,
Parure d'arc-en-ciel quand le soleil sourit
Ou voile évanescent de l'âme tourmentée...

Captive des regrets obscurcissant les jours,
D'un terrible destin je transcris la dictée
Au grimoire où Kronos ressuscite toujours...

Le temps sur nous esquisse une courbe assassine
Dès le berceau la mort se profile et dessine
L'inéluctable point, scellant notre parcours. »

Le poème n° 5, en stances mêlées s'appelle **"CRÉPUSCULE ESTIVAL"**

« J'aime voir la campagne à l'heure où le jour sombre,
Quand l'horizon s'enflamme et rougit le ponant...
Le disque du soleil s'engouffre, déclinant,
Dans les blés mordorés, noyés dans la pénombre.

La terre expire ainsi de multiples senteurs,
Les nids se font douillets pour les oiseaux chanteurs...

La chauve-souris vole et s'extirpe de l'ombre,
Elle trace dans l'air son jet tourbillonnant.
Le zéphyr plisse l'eau. Le roseau frissonnant
Conte aux blancs nénuphars les mystères du nombre

Seuls bourdonnent au loin quelques vaillants tracteurs
Hululant, le hibou réfrène ses ardeurs...

Très lentement, la nuit étale son écharpe
Le temps fige à l'horloge une seconde d'or ;
Le vent, musicien, frôle sa douce harpe...

Les champs disent au ciel l'ardent confiteor
D'une nature pure, arborant la lumière
Que répand Séléné quand fleurit fructidor...

Et l'être humain n'est plus que vibrante prière".

M. Paul Guichonnet, président de l'Académie Florimontane, va maintenant procéder à l'ouverture des enveloppes cachetées protégeant l'anonymat et révéler ainsi les noms des lauréats.

Auteurs cités

Mmes Françoise CARRE (78 Sailly), Monique MERABET (97 Saint-Denis de la Réunion), Jany GOBEL (74 Thonon) ainsi que M. Albert SAADA (de Hollywood en Floride).

Mentions honorables

Mmes Marie-Agnès DURAND (38 Biol), Johanne HAUBERT-BIETH (92 Levallois-Perret), Lise MATHIEUX (61 Saint-Ouen de Sècherouve), Pierrette CHERBONNIER (44 Rézé-Les-Nantes), MM. Philippe VEYRUNES (13 Arles), Serge LAURENT (57 Marly), Jacques LAMY (13 Marseille) et le docteur Guy LUËZA (40 Grenade-sur-Adour)

Mentions très honorables

Mme Joëlle BRETHES (97 Saint-Denis de la Réunion) et M. Pierre DEROUARD (35 Vern-sur-Seiche)

Les lauréats des trois catégories ci-dessus reçoivent un diplôme.

DEUXIÈME PRIX

M. Bernard DESMARETZ (62 Hautecloque).

PREMIER PRIX

Mme Véronique FLABAT-PIOT (Erquelinnes en Belgique).

Les membres du comité de l'Académie, les jurés du concours, à l'exemple du public nombreux et enthousiaste ont longuement ovationné les lauréats ainsi que l'ensemble des participants pour cette heure de partage de ce qu'il y a d'espoir et d'attente en chacun de nous.

Gilbert Chatenoud

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2003

INTRODUCTION

Avant de dresser le bilan des résultats en 2003, il est indispensable d'évoquer quelques points de la toute récente réforme du mode de calcul de la redevance d'archéologie préventive[1], intervenue au mois d'août 2004, soit un an après la précédente. Pour les mêmes raisons qui nous avaient conduits à présenter la teneur de celle-ci tout aussitôt dans la revue, il nous a semblé justifié d'informer sans plus attendre nos lecteurs de ces ultimes remaniements.

Bien qu'il soit trop tôt pour juger des effets, souhaitons-les favorables, qu'engendreront ces nouvelles dispositions, de grands changements sont perceptibles aussi bien dans la reconnaissance du rôle tenu par les services des collectivités territoriales dans la sauvegarde et la connaissance du patrimoine archéologique que dans le mode de perception de la redevance dont la mutualisation est censée permettre de financer tout ou partie des opérations[2].

Après les craintes suscitées par la loi du 17 janvier 2001 conférant à l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), établissement public à caractère administratif, le monopole de l'archéologie préventive, la dernière réforme vient de nouveau offrir la possibilité aux archéologues territoriaux[3] d'intervenir dans le cadre de l'archéologie préventive dont les actions, rappelons-le, représentent plus de 90% des opérations menées en France.

---

(1) Loi n° 2004-804 du 9 août 2004, relative au soutien à la consommation et à l'investissement (l'article 17 relatif à la redevance d'archéologie préventive, modifie l'article L. 524 -2 du Code du patrimoine en ce qui concerne les modalités de calcul de la redevance).

(2) Des restrictions sont apportées dans le paiement de la redevance : elle n'est due que pour les travaux de construction soumis à autorisation (permis de construire ou déclaration préalable), excédant 1000 m² de SHON (Surface hors œuvre nette) et son montant est porté à 0,3 % de la valeur de la SHON ; dans le cas de travaux affectant le sous-sol, soumis à étude d'impact, ceux-ci sont taxés sur la base de l'emprise au sol du projet, au prix maintenu de 0,32 euro par m² mais la redevance ne s'applique qu'aux travaux réalisés sur des terrains d'une surface supérieure à 3000 m².

(3) S'ils demandent leur agrément ; celui-ci est accordé selon le décret 2004-490 du 3 juin 2004, pour une durée de 3 ans "par arrêté conjoint du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de la recherche... après consultation du Conseil National de la Recherche".

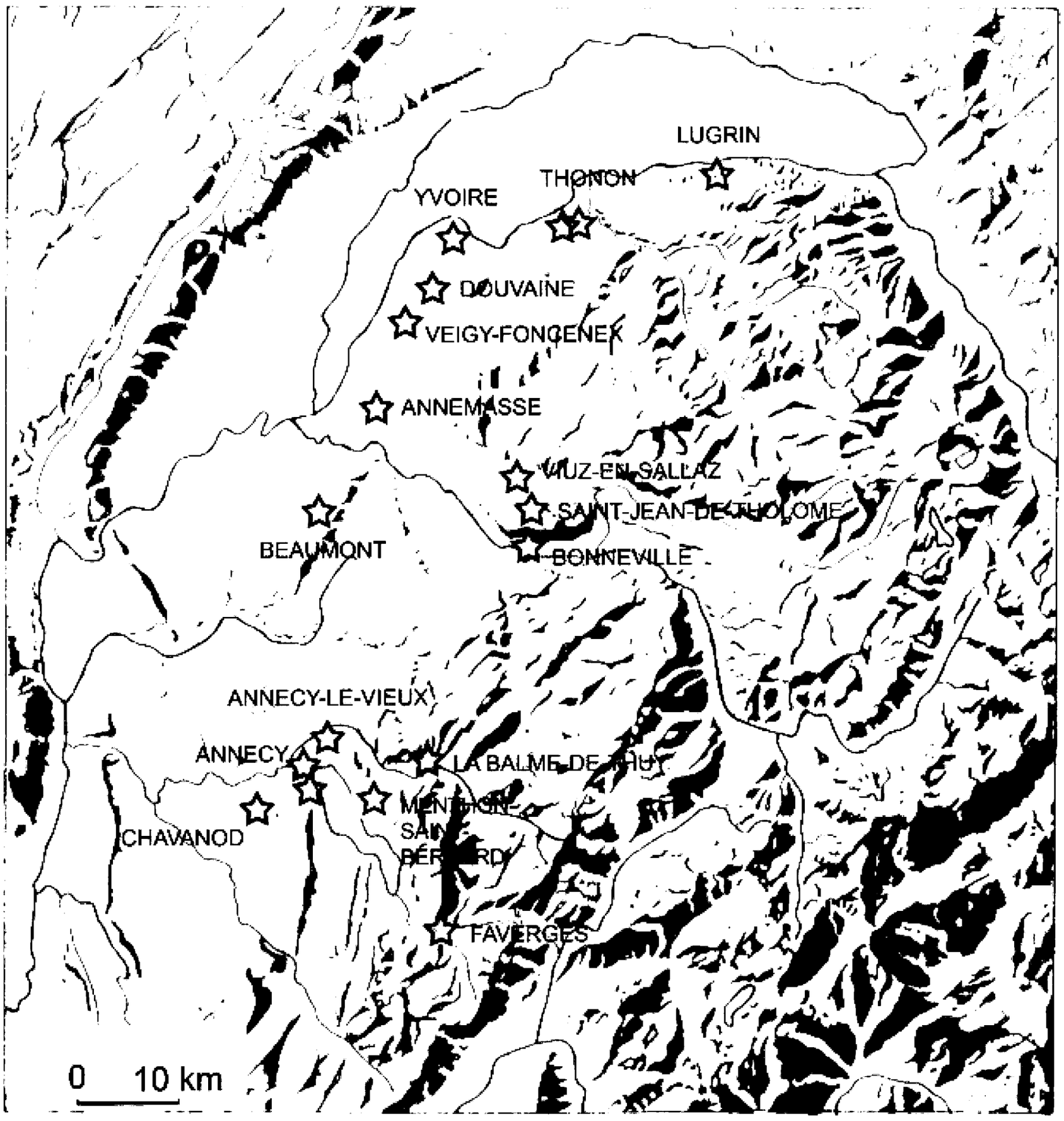
Ainsi, la réalisation du diagnostic incombe dorénavant en priorité aux services territoriaux agréés et en second à l'INRAP ; de même, si à la suite de ce diagnostic, les services de l'Etat prescrivent une fouille exhaustive du site, les archéologues territoriaux agréés peuvent soumettre au maître d'ouvrage un projet de fouille et un devis, conforme au cahier des charges annexé à l'arrêté de prescription ; ils se trouvent alors en concurrence avec l'INRAP mais également avec d'éventuels opérateurs publics ou privés ayant reçu l'agrément de l'Etat. Ce point est capital car pour la première fois dans le cadre de l'archéologie nationale apparaît la notion de concurrence, le choix de l'opérateur étant laissé à l'aménageur ; et pour la première fois également, l'opérateur peut être aussi bien public que privé du moment qu'il a été agréé par l'Etat.

Il faut noter également qu'un Fonds national pour l'archéologie préventive a été créé (art. L. 524-14) ; il est alimenté par le produit de la redevance et ne peut être inférieur à 30% du montant global de celle-ci, perçu annuellement. Ce Fonds est destiné, selon des critères que l'on peut penser rigoureux, à subventionner les personnes ayant reçu une prescription d'archéologie préventive et à alléger la charge financière entraînée par certaines opérations ; il prend aussi en charge le coût des fouilles exonérées de la redevance dans le cadre de la construction de logements sociaux ou réalisés par des particuliers, ainsi que le coût des fouilles devant être réalisées dans les lotissements et dans les zones d'aménagement concertée.

Cette évolution de l'archéologie préventive est donc radicale à plus d'un titre et l'on peut espérer qu'elle sera bénéfique et aura, entre autres effets, de permettre aux collectivités qui le souhaitent de mieux connaître et protéger leur patrimoine en les incitant à créer ou à développer des équipes départementales ou municipales[4]. Celles-ci viendront renforcer, au plus près du territoire, une profession soucieuse de contribuer au recueil et à la transmission des témoignages de nos sociétés anciennes, en conciliant conservation de leurs éléments les plus remarquables et aménagement du territoire.

Joël SERRALONGUE
Responsable du service
départemental de l'archéologie

(4) Une enquête réalisée en 2002 recensait une centaine de services territoriaux regroupant 312 agents ; elle mettait en évidence des disparités étonnantes et de singulières carences dans certaines régions.


LUGRIN
THONON
YVOIRE
DOUVAINE
VEIGY-FONCENEX
ANNEMASSE
VIUZ-EN-SALLAZ
SAINT-JEAN-DE-THOLOME
BONNEVILLE
BEAUMONT
ANNECY-LE-VIEUX
ANNECY
LA BALME-DE-THUY
CHAVANOD
FAVERGES
0 10 km

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PROTOHISTOIRE

ANNECY, *Albigny-Sud*
gisement *Albigny 1* (lac d'Annecy)
Domaine public lacustre (zone non cadastrée)

La partie nord-occidentale du lac d'Annecy est occupée par la baie d'Albigny/Le Pâquier. Dans ce secteur, la plate-forme littorale immergée (on l'appelle la beine) est large d'environ quatre cents mètres. Actuellement, seuls des herbiers de characées et de potamots colonisent les fonds sablo-vaseux. Les inventaires de la végétation aquatique dressés au début du XX^{e} siècle y mentionnaient pourtant, aux abords de la presqu'île d'Albigny, une zone continue de roseaux et de joncs. Leurs rhizomes auront sans doute contribué au maintien des sédiments, favorisant ainsi la préservation des vestiges littoraux (Le Roux 1907-1908). Aujourd'hui, malgré une exposition aux vents du sud-est qui peuvent être forts, cette vaste baie abrite encore de nombreux gisements archéologiques sous-lacustres qui ont fait l'objet, au début de l'année 2001, de localisation cadastrale et de prélèvements pour une première situation chronologique (Marguet 2001). Les périodes représentées sont le Néolithique final (Ile des Cygnes, Le Pâquier, Le Port 1), l'âge du Bronze ancien (Albigny 1), l'âge du Bronze final (Le Pâquier, Le Port 2), l'Antiquité (Albigny 2, Le Port), les époques médiévales (Albigny 2, Quai E. Chappuis, Le Thiou) et modernes (Quai E. Chappuis) (Fig. 1). Situées à faibles distances d'un rivage actuel qui a connu, dès la fin du XVIII^{e} et jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, de profondes modifications de son tracé par suite des remblais entrepris pour gagner des surfaces sur le plan d'eau (Blanchard 1956), ces anciennes installations sont directement concernées par l'intense activité touristique et sportive estivale que connaît ce littoral (navigation de plaisance, baignade, location d'engins flottants, fête du lac…).

En préalable à une campagne d'éradication de la dermatite cercarienne[5], une prospection-inventaire a été réalisée au printemps 2003. En effet, compte tenu de la sensibilité archéologique de cette zone, la réalisation des travaux d'assainissement envisagés par le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) avait fait l'objet d'une prescription préfectorale (une première dans le lac d'Annecy, grâce à la détermination du SRA Rhône-Alpes). Dans ce contexte, la priorité du travail allait vers une courte opération destinée à l'occupation du secteur, au balisage des vestiges repérés lors de l'élaboration de la carte archéologique (Marguet, 2002) et aux prélèvements des pilotis des zones directement menacées par les engins roulants et flottants mis en

(5) La puce du canard peut occasionner des allergies cutanées aux baigneurs.

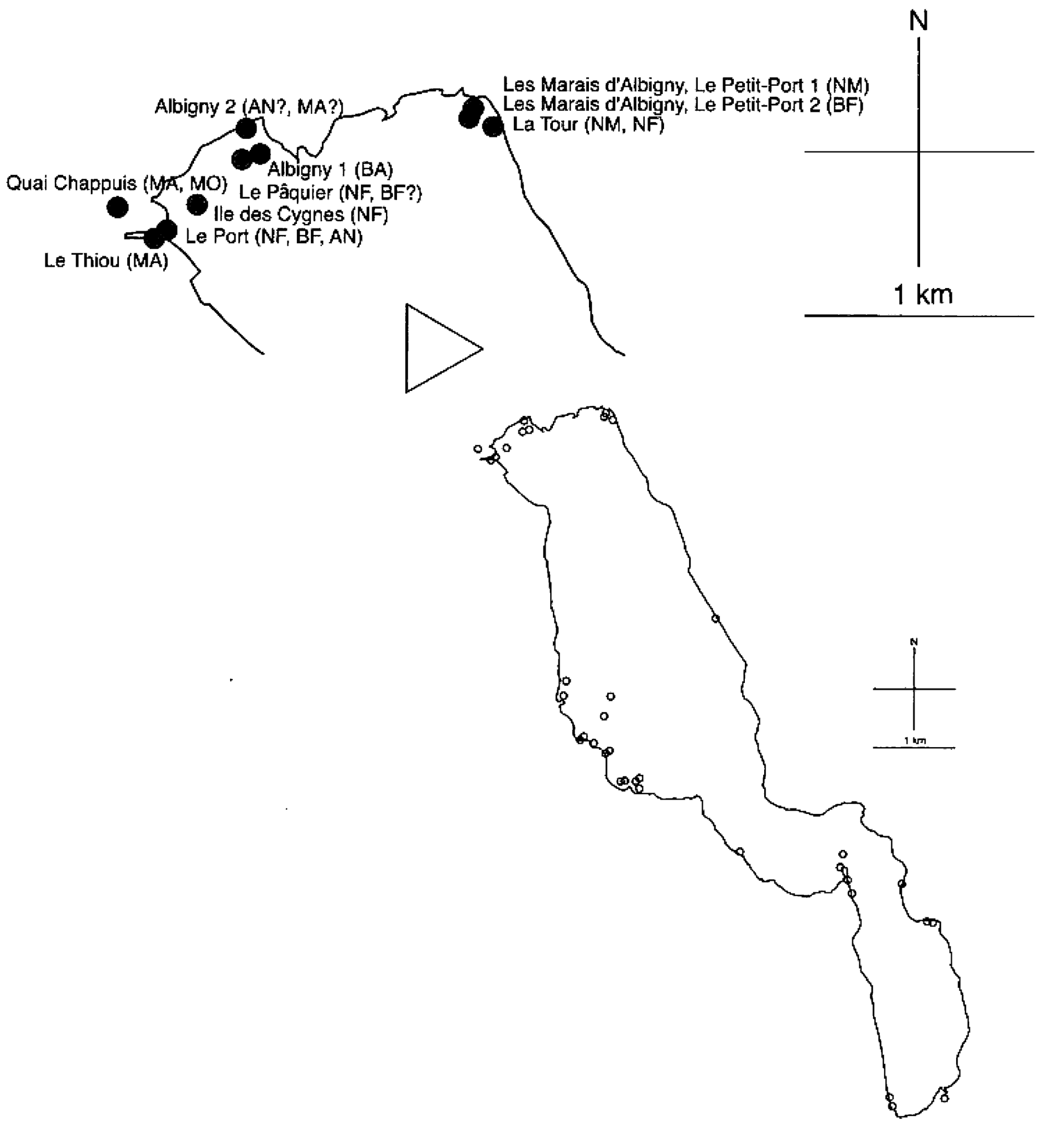


Fig. 1 : Carte de localisation des gisements immergés actuellement recensés au nord du lac d'Annecy et sur la totalité du littoral (dessin A. Marguet).

œuvre. En effet, pour perturber les lymnées, le mollusque hôte intermédiaire, trois campagnes de roulage des fonds faiblement immergés et de hersage des zones plus profondes ont été réalisées en avril, mai et juin 2003, c'est à dire à différents moments du cycle de la propagation du parasite.

Dans le secteur le plus exposé, situé à portée de vue des installations riveraines de la plage de l'Impérial, la contrainte politique de l'interdiction était plus nettement ressentie et une investigation plus directement archéologique a été nécessaire (malheureusement hors de tout contexte d'archéologie préventive). Les prospections menées dans la partie septentrionale du gisement avaient permis la mise en évidence, à environ deux cents mètres du rivage (profondeur – 1,7 m), d'un petit groupe d'une vingtaine de piquets formant deux alignements parallèles (écartement 1,5 m) que l'on suit sur une douzaine de mètres (chemin ou structure d'habitat ?). En 2001, dix bois avaient été prélevés sur une dizaine de m^2 et ont été analysés en dendrochronologie (Archéolabs). Un premier calage par le radiocarbone, des cernes 1 à 30 du petit chêne n° 16 qui en compte 47 (ARC. 2141 : 3275±50 BP, soit –1685–1435 cal. BC), avait permis la situation d'une séquence entre les années –1679 et –1623 (référence 9000AAL de 57 ans). Les bois intégrés à cette première séquence, quatre chênes, sont contemporains et permettaient de proposer une phase d'abattage vers –1620, dans la seconde moitié de l'âge du Bronze ancien. Aucune trouvaille matérielle ne confirmait cette période encore peu connue sur le lac.

Dans la continuité topographique de cette structure énigmatique, les travaux de cette année ont permis d'élargir le décapage à deux nouveaux triangles de 5 m installés dans la partie méridionale du gisement. Dans ce secteur, outre le sable vasard, le sol est occupé par des graviers et de petits galets. Sept petits pieux ont été prélevés et ont fait l'objet de nouvelles analyses, sur la subvention du Conseil Général de la Haute-Savoie. Au total des deux campagnes, dix-sept bois, des chênes, ont ainsi été prélevés et analysés (8 petits pieux, diamètres de 11 à 13 cm et 9 piquets, diamètres de 5 à 10 cm). Les sections circulaires sont épannelées par les facettes de débitage des pointes. L'aubier est présent sur dix échantillons. Par contre, la présence du dernier cerne de croissance n'a été constatée que sur l'échantillon n° 16. Les observations sur l'état de conservation des bois confirment l'érosion totale du gisement déjà supposée lors des prospections de 2001. En effet, la longueur moyenne conservée d'une dizaine de piquets, prélevés avec leur pointe, ne dépasse pas 32 cm.

En matière de datation, la reprise complète de l'étude dendrochronologique a permis la constitution d'une nouvelle référence de 60 ans, à partir de quatorze échantillons (9001AAL) ; elle est située entre les années –1679 et –1620. Des phases d'abattages sont mises en évidence entre les années –1624 env. et –1619 env. (rapport Archéolabs réf. ARC. 04/R2900D). Trois bois n'ont pas encore pu être datés, ils restent en exploitation au laboratoire. On signalera enfin que cinq petits pieux sont encore en place, dans la partie sud de l'aménagement (Fig. 2).

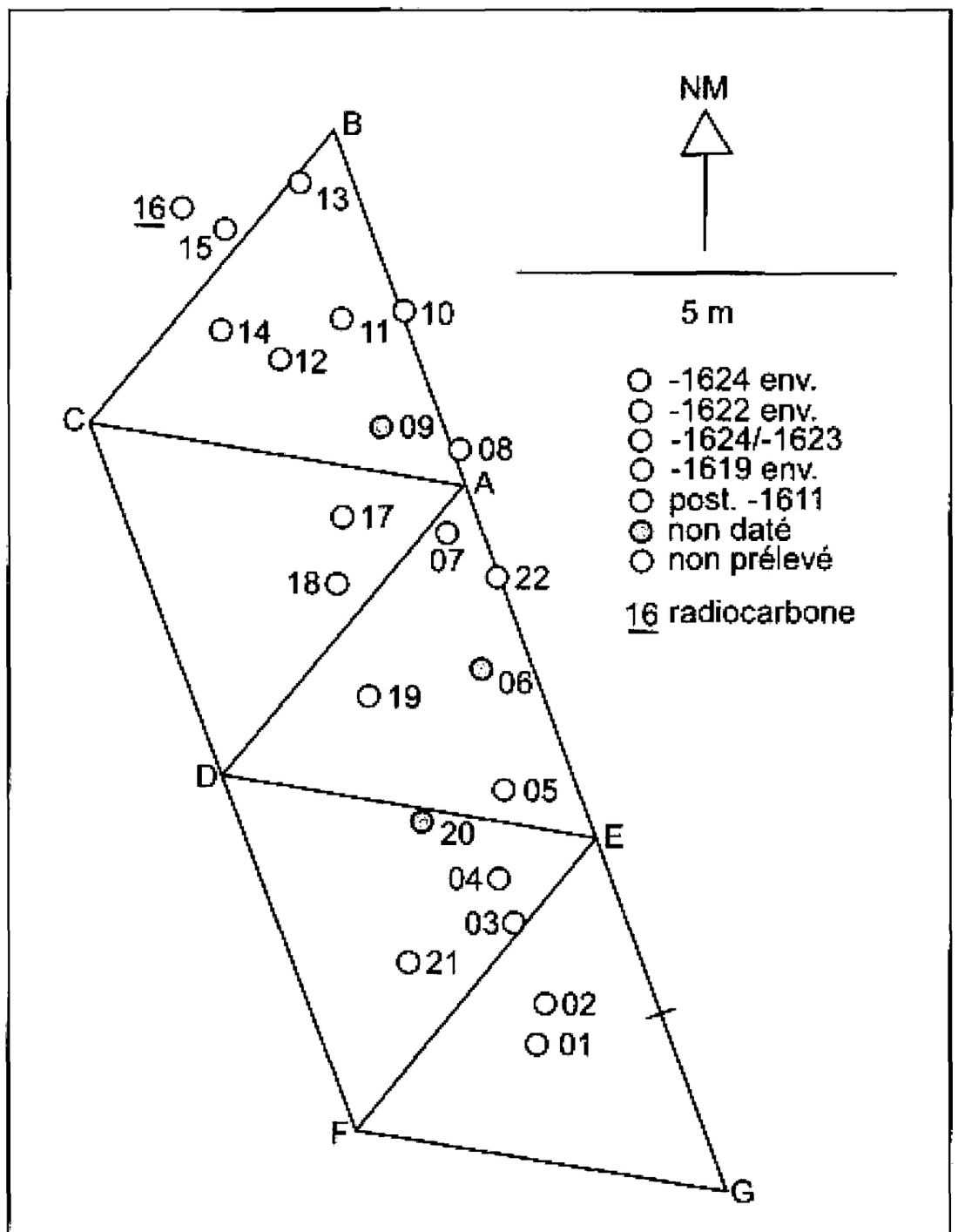


Fig. 2

Plan de répartition des pieux et des phases dendrochronologiques d'abattage.

Les triangles ABC/ACD/ADE ont été décapés

(dessin A. Marguet, analyses Archéolabs).

A une trentaine de mètres au sud-est des alignements de piquets, la découverte d'une belle meule ovalaire sur galet gréseux dont la surface active est creusée longitudinalement : longueur 39 cm, largeur 21 cm, épaisseur 8 cm, poids 10,8 kg (type III, concave-plane dans la classification de Leuvrey 1999, p.21-37) laisserait supposer une fonction d'habitat pour ce secteur (Fig. 3).

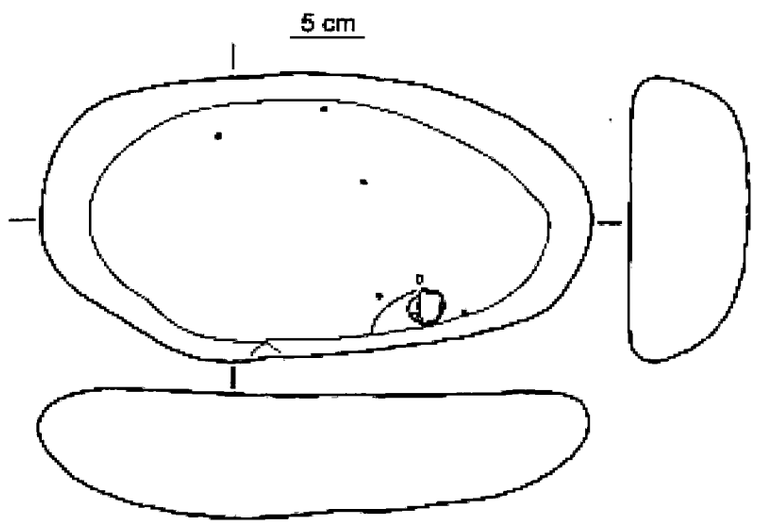


Fig. 3

Meule ovalaire, de type concave-plane, aménagée sur galet gréseux (dessin A. Marguet).

Par ailleurs, des témoins des activités de pêche ont également été mis au jour par les décapages. Il s'agit de deux anneaux fermés en plomb (poids 23 gr.) et d'un anneau ouvert en fer (poids 9 gr.) destinés à lester la bordure inférieure d'un filet dont la datation semblerait d'époque contemporaine.

A l'entrée de l'été, la menace étant levée, les bouées de délimitation du site ont été retirées. A cette occasion, des reconnaissances en plongée ont permis de vérifier l'impact des traces laissées au sol par les passages des engins et de constater l'efficacité du secteur de protection qui n'a pas été outrepassé.

André MARGUET
DRASSM Annecy

Orientation bibliographique :

Blanchard 1956 : BLANCHARD (R.). – Annecy, essai de géographie urbaine. Première partie. Comment s'est fait Annecy. In : Annesci (Société des Amis du Vieil Annecy), n°4, p. 11-96, 2 fig., 10 phot., 4 cartes.

Leuvrey 1999 : LEUVREY (J.-M.). – Hauterive-Champréveyres, 12. L'industrie lithique du Bronze final, étude typo-archéologique. Neuchâtel, Musée cantonal d'archéologie (Archéologie neuchâteloise, 24), 1999, 97 p., 99 fig., 97 pl., inventaire.

Le Roux 1907-1908 : LE ROUX (M.). – Recherches biologiques sur le lac d'Annecy. In : Annales de biologie lacustre, 2, p. 220-387.

Marguet 2001 : MARGUET (A.). – Prospection subaquatique/Inventaire des sites sous-lacustres haut-savoyards. Elaboration de la carte archéologique des gisements du lac d'Annecy. In : SERRALONGUE (J.), Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2001. La Revue Savoisienne, 141e année, 2001, p. 65-85.

Marguet 2002 : MARGUET (A.). – Haute-Savoie. Lac d'Annecy. Elaboration de la carte archéologique des gisements du lac d'Annecy. In : Bilan scientifique 2001 du DRASSM, n°26. DRASSM-Eaux intérieures. Travaux et recherches archéologiques de terrain, Rhône-Alpes. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, 2002, p. 116-130.

PROTOHISTOIRE ET PÉRIODE ROMAINE

CHAVANOD, *Le Crêt d'Esty*
Section B, parcelles : 48, 52, 241, 244, 245, 249, 256, 370, 387 à 397, 414, 524, 525, 543, 544
(coord. Lamb. : 888,000 / 2104,850 ; alt. : de 517 à 541 m)

Contexte de l'intervention

La fouille d'évaluation archéologique menée durant l'hiver 2003 aux lieux-dits "Les Carrons" et le "Crêt d'Esty" est intervenue en amont de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté, initiée par la mairie de Chavanod. Son emprise est circonscrite, respectivement à l'ouest et au sud, par les routes départementales D 116 et D 16, au nord, par les divers bâtiments public et scolaire (salle polyvalente, école primaire et lycée technique agricole) ainsi que par la route dite du Crêt d'Esty. Enfin, le ruisseau du Miracle constitue la lisière orientale de l'emprise, la superficie des parcelles sondées couvrant ainsi près de 15 hectares.

Diverses découvertes, enregistrées ou publiées à la fin du XIX^{e} s., attestaient d'une occupation au moins antique du secteur, au travers de vestiges de constructions et de mobilier gallo-romains (monnaies, céramiques, objets en bronze, éléments de pavage…). Ces éléments suggéraient la proximité d'un établissement rural gallo-romain, intégrant des bâtiments résidentiels et agricoles ainsi que les aménagements de terrain liés à la pratique agricole (fossés, terrasses, parcellaire…).

En outre, certains auteurs mentionnent des "tombes", mais la localisation et la datation de ces structures s'avèrent incertaines[6].

Toutefois, en 1993[7], une courte opération de diagnostic archéologique, occasionnée par la construction de l'école primaire, s'était révélée négative.

Dix ans plus tard, ce sont 404 sondages, d'une superficie moyenne de 20 m^2, qui ont été, mécaniquement, réalisés à l'occasion de ce projet de *Z.A.C.*.

Le substrat a été atteint dans tous les sondages. Il ressort que la topographie vallonnée des terrains situés dans l'emprise sondée a fortement conditionné la qualité de conservation des vestiges. Le substrat naturel est le plateau molassique, à la surface plus ou moins altérée, sur lequel reposent les moraines, puis des colluvions argileuses et enfin des colluvions limoneuses diverses. La terre végétale cultivée représente le sol actuel. Cependant, ces niveaux n'ont livré que d'infimes et d'imprécis nodules de terre cuite, pri-

(6) Bertrandy F., Chevrier M., Serralongue J. - *Carte Archéologique de la Gaule - La Haute-Savoie*, Paris, 1999, p. 204-205.
(7) Sous la responsabilité de J. Serralongue.

sonniers dans la terre végétale voire dans les colluvions limoneuses, qui n'ont donc pas permis la datation des différents colluvionnements.

Les résultats archéologiques

Le diagnostic archéologique a révélé plusieurs zones d'occupations, matérialisées par des structures quantitativement et qualitativement hétérogènes. Les découvertes de vestiges de constructions gallo-romaines et de tombes diverses, signalées à la fin du XIX^{e} s. n'ont pu être réellement confirmées. Elles demeurent relativement imprécises à localiser et surtout à dater, pour la majorité d'entre elles.

En revanche, les résultats de cette campagne d'évaluation auront permis d'enrichir et d'alimenter les problématiques liées à l'occupation du territoire, dans la perspective funéraire, en particulier.

• Seule une petite zone (lieu-dit "Crêt d'Esty") pourrait fonctionner dans le contexte et l'environnement d'un établissement rural gallo-romain et de ses annexes. Cependant, la plus grande prudence est requise en l'absence de tout mobilier dateur. Elle a livré notamment les vestiges d'un caniveau réalisé en galets non maçonnés.

• A proximité de la D. 116 (lieu-dit "Les Carrons"), l'agencement de trois maçonneries composées de galets et de pierres calibrés définit le radier d'un bâtiment ouvert à l'est. Très arasé, sa fonction demeure imprécise, mais relève sans doute d'un environnement agricole. L'espace intérieur couvre une surface d'au moins 112 m^2. Les niveaux de sols ont disparu et aucun indice d'ouverture n'a été observé. Plus à l'ouest, se développe un petit foyer, dont le contexte n'a pu être précisé (veilleuse ?). Seuls quelques fragments très érodés de terre cuite architecturale lui confèrent une datation historique indéterminée. Toutefois, pour ce secteur, le rapprochement des vestiges du bâtiment avec les informations collectées à partir de la mappe sarde (1729-1730) pourrait indiquer un contexte médiéval ou moderne. En effet, sur ce document[8] s'observent au nord des bâtiments sis actuellement sur les parcelles 383 et 384 (n° 783 à 786 de la mappe sarde), et à l'est de la route, une construction de plan quadrangulaire qualifiée de masure (n° 793). Le lieu-dit se nomme "Les Faverges" ; il ne subsiste pas dans les toponymes contemporains du parcellaire de la commune de Chavanod. Selon les tabelles de la mappe (n° 1301 et 1302), cette masure est de "7 tables et 6 pieds en mesure du Piémont ou de 38 toises et 5 pieds en mesure de Savoye" (soit une surface d'environ 280 m^2)[9].

---

(8) Document accessible actuellement sur microfilm aux ADHS.

(9) Elle appartient à Richard Jacques Philiberr, "bourgeois à Annecy". Il s'agit de la seule construction attestée sur l'emprise du diagnostic archéologique et, en particulier, dans le secteur nous intéressant. Le bâtiment mis au jour soit lui correspond, soit, plus probablement en raison des dimensions divergentes entre les deux constructions, peut fonctionner conjointement à cette "masure". En revanche, ce bâtiment n'apparait pas sur les cadastres du XIX^{e} siècle.

• La troisième zone (lieu-dit "Les Carrons"), localisée sur une butte molassique, conserve les vestiges les plus importants et les mieux datés. La topographie collinéenne du secteur a réduit la stratigraphie sédimentaire à la simple présence de la terre végétale, recouvrant soit directement le substrat molassique rocheux, soit une interface limono-sableuse, composée de molasse désagrégée. Elle complète les indications de vestiges funéraires repérés depuis la fin du XIX^{e} s. sur la commune, notamment autour du lieu-dit le "Crêt d'Esty", et propose un site inédit. Il a été évoqué le fait que ces informations sont quasiment incontrôlées tant pour leur localisation que pour leur datation. Concernant ce dernier élément, le haut Moyen Age est essentiellement évoqué dans les notices des érudits. Ce secteur de la commune de Chavanod pourrait donc présenter une certaine continuité des occupations funéraires, comportant quelques interruptions et de légers déplacements, mais singulièrement concentrées au nord-ouest de l'actuelle D. 16.

Dans la troisième zone, la structure la plus orientale se caractérise comme un empierrement de galets et de blocs centimétriques et décimétriques de natures pétrographiques diverses (calcaires durs et tendres, molasse).

Un léger affaissement, dont la fouille pourrait déterminer l'origine, s'observe dans la partie centrale de la structure. Deux hypothèses se présentent, pas forcément contradictoires au demeurant : soit il s'agit d'un mouvement découlant des processus taphonomiques d'une sépulture, soit il s'agit d'un hasard de la conservation des blocs suite aux récents labours. La première hypothèse semble cependant la plus vraisemblable et introduit le postulat d'une sépulture comme définition de la structure. L'empierrement constituant sans doute un marquage signalant la sépulture.

L'hypothèse de sépulture est corroborée par la présence proche d'autres fosses, clairement rupestres cette fois, dont l'orientation est similaire à celle de la structure précédemment décrite.

Dix-sept fosses ont été mises au jour, dont huit étaient groupées dans un unique sondage, définissant ainsi deux entités.

Le groupe 1

Les structures du premier groupe se caractérisent par des fosses rupestres, isolées les unes des autres. Aucun recoupement n'a été observé. Au contraire, une certaine distance les sépare et les individualise.

L'état de conservation et l'importance des arasements des fosses varient d'une structure à l'autre.

Ces fosses sont apparues sous la terre végétale, creusées dans le substrat rocheux vert teinté localement de rouge. Ce substrat, même s'il préfigure le rocher molassique dur sous-jacent, apparaît facilement érodable. Du reste, on en retrouve des nodules dans le remplissage limoneux des fosses. En revanche, il ne constitue pas le niveau de sol (ou un des niveaux de sols) ayant fonctionné avec les sépultures. En effet, après le nettoyage de

surface des fosses, il a été remarqué que plusieurs ossements affleuraient (os long ou crâne) ; ce qui suppose un niveau de circulation supérieur aux cotes actuelles des sépultures. Ce niveau a malheureusement disparu, sauf peut-être aux abords de la structure signalée par l'empierrement.

En revanche, on peut penser qu'en raison de l'espacement plus ou moins régulier, mais récurrent des fosses, des aménagements de marquage de celles-ci devaient exister.

Ces fosses présentent des caractéristiques d'orientation communes (est-ouest). Trois d'entre elles présentent néanmoins une orientation très légèrement décalée, sans qu'il soit – en l'état des connaissances actuelles – permis d'en préciser l'éventuelle raison, comme la présence d'aménagements annexes à proximité. En outre, les remplissages des fosses sont proches sinon identiques : il s'agit d'un limon brun clair sableux incluant des nodules de molasse plus ou moins désagrégée. Une seule sépulture se particularise par la présence de petits galets semblant souligner les limites de la fosse, mais l'hypothèse reste toutefois à vérifier.

De ce premier ensemble, peuvent être distingués deux groupes. Il n'est, en effet, pas exclu que cette scission dépende de la qualité de conservation des structures. Quatre sépultures (proches de la structure empierrée) sont des fosses rectangulaires assez semblables, bien qu'aucune ne soit entièrement observable (voisinant 2 m de longueur pour une largeur comprise entre 0,60 et 0,80 m). En revanche, cinq autres sépultures ont des dimensions moindres : entre 1,20 et 1,50 m de longueur et entre 0,40 et 0,62 m de largeur. Ceci peut être dû à leur état de conservation, mais l'apparition des ossements pose également le problème du plan et du profil : fosses étroites et /ou à profil en gouttière[10].

Les aménagements intérieurs demeurent, pour l'instant, inconnus. En revanche, des marques d'outils de découpe de la molasse sont visibles sur le bord occidental de l'une des sépultures. Par ailleurs, la question des aménagements internes aux fosses peut être abordée par l'émergence d'étroits blocs de molasse vraisemblablement posés de chant. Cependant, ce type de structuration de la tombe, avec un coffre réalisé en dalles de molasse, est connu en Savoie et en Haute-Savoie tant pour les époques protohistoriques[11] que pour le haut Moyen Age[12].

---

(10) Bastard V., Blaizot F., Bonnet C., Vérot-Bourrely A. *et alii – La nécropole antique sub-urbaine d'Axima (Aime-La Plagne, Savoie)*, rapport de fouille, site 73 006 108 AH, 2 vol., INRAP, Lyon, 2003

(11) Bellon C., Blaizot F. , Perrin F., Rahatsotz M. – *"Nouvelles sépultures à inhumation de la Tène à Lanslevillard (Savoie)", Documents d'Archéologie Méridionale*, 25, 2002, p. 233-234.

(12) Nécropole des Combes à Yvoire, fouillée par J. Serralongue, voir les notices dans la Chronique archéologique de la *Revue Savoisienne*, en 1987, 1988, 1991, 1994, 1995 et 1997.

Enfin, l'affleurement des ossements crâniens mentionné ci-dessus permet de préciser l'orientation des défunts : tête à l'ouest, au moins dans les sépultures concernées, mais probablement aussi dans les autres structures de ce premier groupe.

L'ensemble de ces observations indique un rite unique d'inhumation.

Le groupe 2

Le second groupe est plus original car il se compose de huit sépultures principales contiguës, dont la fouille devrait pouvoir établir la chronologie relative. Ce groupe se situe à environ 15 m au sud des précédentes sépultures. Creusées dans le substrat molassique, les fosses sépulcrales possèdent toutes la même orientation : nord-ouest / sud-est. Leurs dimensions semblent en moyenne supérieures à celles du groupe 1 (de 1,54 à 2,60 m de longueur et de 0,64 à 0,98 m de largeur). Cependant, il convient de rester prudent, car les fosses du premier groupe ne sont qu'incomplètement connues. En outre, l'importance des arasements se révèle variable selon les fosses. Il semble même que les labours récents de la parcelle aient atteint le substrat molassique (traces de soc de charrue).

En revanche, des traces d'outils (pic ?) sont visibles sur le côté nord de l'une des sépultures.

Les remplissages superficiels de ces différentes fosses sont homogènes, constitués d'un limon sablo-argileux, contenant des cailloutis et de petits nodules de molasse. Comme pour le groupe 1, le niveau de circulation n'est pas conservé.

Les plans des fosses sont rectangulaires ou sub-rectangulaires. Aucun aménagement interne à la fosse n'apparaît ; leurs dimensions indiquent à nouveau sans équivoque des rites d'inhumation et non de crémation.

Ce groupe se singularise par un regroupement relativement dense de huit sépultures qui, si elles ne semblent pas *a priori* se recouper, paraissent cependant liées. En effet, les creusements ne sont pas individualisés comme pour le groupe 1. Au contraire, il conviendrait de vérifier s'il n'existe pas de structures supplémentaires (sépultures ou autres) entre les sépultures, dont les espacements sont constitués de limon caillouteux brun et non du substrat molassique.

Par ailleurs, l'organisation spatiale de ces sépultures et l'alignement quasiment nord-sud que leurs limites dessinent, nous obligent à rechercher des aménagements annexes (palissades, enclos, poteaux…) à celles-ci, dont il pourrait avoir été tenu compte lors de leur installation.

Enfin, seule une fouille permettrait de caractériser ces éventuels aménagements et de les définir : concessions, groupes familiaux, constructions, espaces rituels ou consacrés…

Les sépultures des groupes 1 et 2 ainsi que la structure empierrée n'ayant pas été ouvertes, aucun mobilier ne permet de les dater. Seule la

proximité de quatre fosses peut actuellement constituer une première approche chronologique, dans l'hypothèse d'une contemporanéité de ces différentes structures.

• Ces fosses sont creusées dans le substrat rocheux et percent la couche altérée de la surface molassique. Elles forment un ensemble homogène et circonscrit dans un espace relativement restreint, bien qu'il ne puisse être exclu que d'autres fosses soient conservées. Elles semblent s'aligner, mais la surface limitée du champ d'observation ne permet pas d'avancer de conclusion à ce propos. De plan sub-circulaire, leurs superficies varient entre 2 m² pour la plus petite et 4,60 m² pour la plus vaste.

Les interprétations ne sont pas encore assurées. L'organisation spatiale de ces fosses pourrait être déterminée par des structures complémentaires, en élévation ou non, que l'élargissement du champ des sondages permettrait peut-être d'aborder, malgré l'arasement important des structures.

Le mobilier, découvert en proportion variable selon les fosses, appartient systématiquement à La Tène finale. Ces fosses ont été abandonnées et comblées notamment de galets et de blocs molassiques, mais leur fonction première reste imprécise. L'hypothèse de structure de combustion est cependant peu probable, au regard des observations issues de la fouille. Il n'a pas non plus été trouvé de cendres ou de fragments d'ossements humains les assimilant à des foyers liés au rite de crémation des défunts ou des éventuelles offrandes funéraires.

D'ailleurs, le contexte civil ou religieux, voire funéraire, ne peut être affirmé.

L'organisation spatiale de cet (ou ces) ensemble(s) funéraire(s) sera sans doute abordée lors d'une fouille éventuelle. Actuellement, les limites d'extension de la nécropole sont suggérées par la présence/absence des structures. La fouille de la zone permettrait sans doute de les affiner et peut-être de délimiter des parcelles. En revanche, l'existence éventuelle de concessions sera plus difficile à approcher en raison de la pauvreté de la stratigraphie et du recouvrement sédimentaire du secteur, restreignant considérablement toute observation alimentant la chronologie relative. Quoi qu'il en soit, il semble déjà qu'au moins deux groupes se distinguent dans cet ensemble funéraire : les tombes individualisées et isolées des parties septentrionales et centrales de la zone et un groupe de fosses semblant communiquer.

Dans le cas d'une nécropole du second Age du Fer, l'intérêt du site vient du fait que les types de sépultures à inhumation sont peu analysés en France, pour cette période. En effet, bien qu'en Gaule, la crémation soit le rite majoritairement attesté, l'inhumation est pratiquée chez certains peuples transalpins et cisalpins. Du reste, ceci n'exclut pas le bi-ritualisme[13]. Selon

(13) Bellon et *alii op. cit.*

Fr. Blaizot, pour les inhumations, "les exemples les plus sûrs montrent la domination des fosses étroites à profil en gouttière et fermées d'un couvercle de bois fréquemment surmonté de pierres. Ce pourrait être le cas de certaines sépultures repérées lors de ces sondages. L'utilisation de contenant de bois ponctuellement assemblés par des clous est moins fréquente"[14].

Dans les départements savoyards, les sépultures du second Age du Fer attestent de l'utilisation récurrente de coffres réalisés en dalles disposées sur chant, parfois avec un fond et un couvercle surmonté de blocs[15]. Néanmoins cette pratique et ce dispositif sont également observés pour d'autres périodes comme au Néolithique ou au haut Moyen Age.

La superficie potentielle (3000 m²) de ce qui apparaît comme une nécropole augure des possibilités d'observations et d'étude des aménagements internes à cette aire et de leur répartition spatiale, comme d'éventuels cheminements ou de la présence de structures verticales ainsi que de l'organisation de l'(ou des) espace(s) funéraire(s) et de ses(leurs) éventuels déplacements selon les époques. Les modes et les rites d'inhumation voire de crémation le cas échéant, pourraient également être approchés.

Il conviendrait de s'assurer que les fosses fonctionnent dans le même contexte que la nécropole et/ou à la même époque.

Dans ce cas de figure, et d'ores et déjà pour les fosses sub-circulaires, ces vestiges majorent les mentions de sites, consistant fréquemment en découvertes isolées, illustrant le second Age du Fer en Haute-Savoie : habitats et occupations à Annecy ou à La Balme-de-Thuy, tombes à Chens-sur-Léman, à Douvaine et peut-être à Rumilly ou encore une monnaie à Marcellaz-en-Faucigny. La période de La Tène, caractérisée par un climat plus sec qu'aux périodes précédentes, est en effet peu connue dans l'Avant-Pays savoyard et à peine mieux illustrée dans les massifs alpins[16].

Les structures conservées dans l'emprise de la Z.A.C. du Crêt d'Esty représentent, par conséquent, une opportunité précieuse d'approfondir nos connaissances sur l'occupation du territoire durant cette période.

Sylvie BOCQUET
INRAP

(14) Bastard, Blaizot et *alii op. cit.*
(15) Willigens M.-P. - "L'âge du Fer en Savoie et en Haute-Savoie", dans *Les Alpes à l'âge du Fer*, Colloque de l'A.F.E.A.F. 1986, Supplément 22 à la Revue Archéologique de Narbonnaise, Ed. du CNRS, 1991, p. 157-226 ; Bellon et *alii op. cit.*
(16) Willigens M.-P., *op. cit.*

PÉRIODE ROMAINE

ANNECY, *12-12 ter Bd Jacques Replat*
Section DY, parcelles DY 37, 106, 91, 92
(coord. Lambert : 893,300 / 2107,500 ; alt. 447 m)

Retour sur Annecy d'une stèle funéraire du I^er^ s. ap. J.-C., épitaphe d'un prétorien.

CIRCONSTANCES DE LA DECOUVERTE

C'est à la faveur d'une succession de circonstances heureuses que l'on doit la connaissance de cette inscription et son retour dans des collections publiques[17].

Découverte en 1995-1996 lors du creusement des fondations de l'immeuble collectif "Les Hirondelles"[18], situé 12-12 ter, bd Jacques Replat à Annecy, elle échappe dans un premier temps à la destruction grâce à son découvreur qui prend sur lui, malgré les ordres reçus, de la mettre à l'abri en la transportant[19] à son domicile à plus de 30 kilomètres d'Annecy.

Beaucoup plus récemment, en octobre 2002, son existence est signalée au service archéologique de la Haute-Savoie par un confrère genevois[20], sollicité par une de ses relations pour traduire l'inscription restée énigmatique à son récent propriétaire.

Une fois le contact établi avec ce dernier et l'autorisation obtenue de pouvoir l'étudier sereinement, tout s'est précipité dès que l'importance de cette stèle funéraire et son origine sont apparues. Tout aussitôt son propriétaire a accepté de s'en dessaisir au profit de collections publiques[21] contre la proposition qui lui était faite d'en faire réaliser à son intention un moulage[22]. Simultanément son signalement était communiqué pour avis à François Bertrandy[23] qui en confiait l'étude à Patrice Faure[24].

---

(17) Celles du Musée-Château d'Annecy.
(18) Réalisation de la société HALPADES.
(19) David Ferrand, conducteur d'engins que nous ne saurons jamais assez remercier pour ce sauvetage, cette restitution et l'habileté avec laquelle il a manié à plusieurs reprises ce bloc de près de 1,8 tonne sans en altérer la surface.
(20) Daniel Paunier, professeur émérite d'Histoire romaine de l'Université de Lausanne (CH).
(21) Le retour provisoire de la stèle dans le dépôt archéologique du Musée-Château d'Annecy a été effectué par ses soins et à ses seuls frais bien qu'il ait nécessité l'appui de véhicules appropriés et le concours de deux personnes.
(22) Ce moulage a été effectué par Régis Picavet (société Lythos de Villard-de-Lans).
(23) Professeur d'histoire ancienne à l'Université de Savoie.
(24) Peu après, un premier article a été livré à la revue *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, Band 146, 2004, Bonn, p. 259-264, sous le titre "Un monument funéraire de prétorien récemment découvert à Annecy (Haute-Savoie)", sous la plume de François Bertrandy, Patrice Faure et Joël Serralongue.

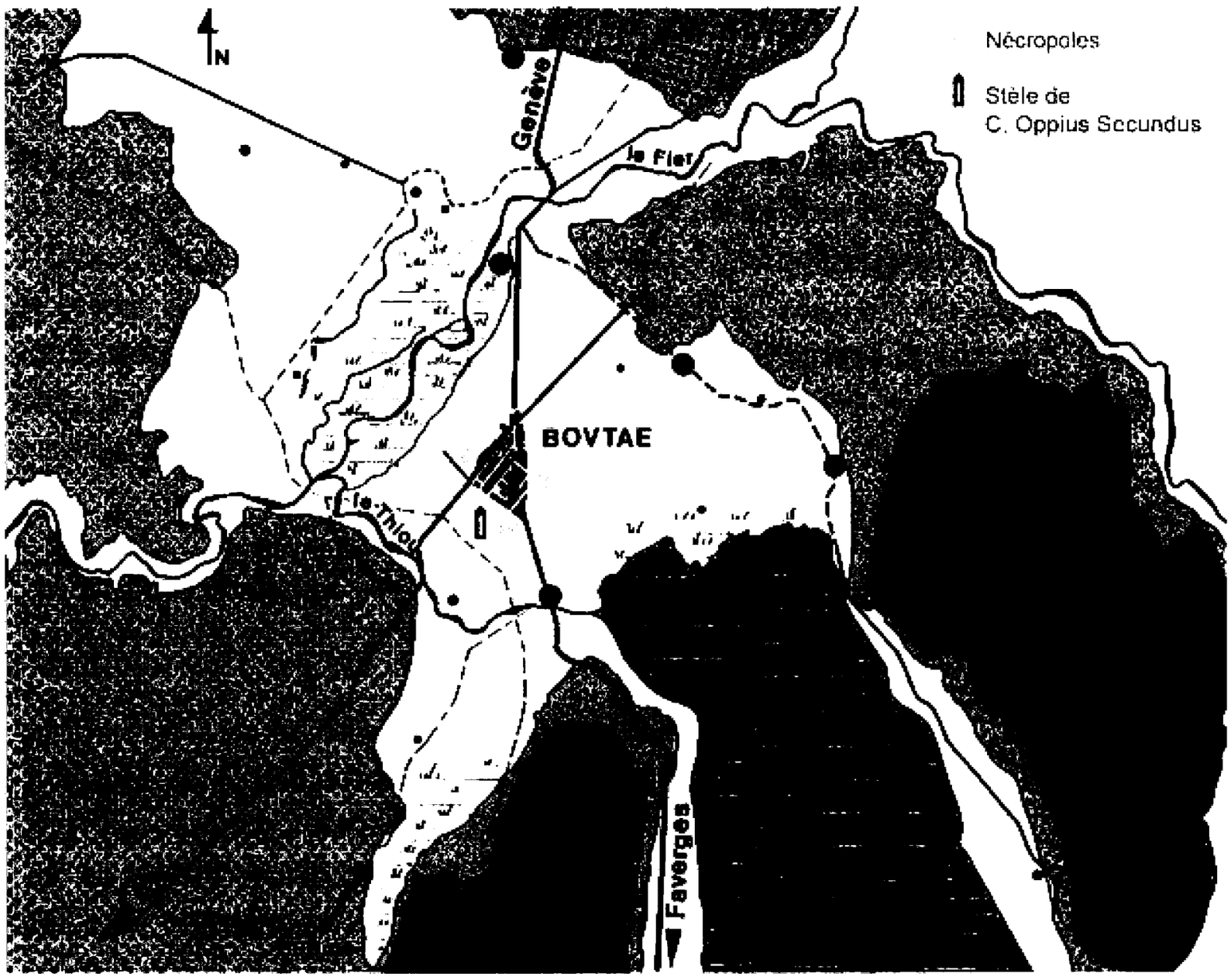


Fig. 1 - Localisation de la sépulture (dessin Chr. Guffond)

Contexte antique

La stèle a été découverte au sud-ouest de l'agglomération antique, à 500 m du quartier du théâtre (Fig. 1) et à près de 7 m de profondeur[25] dans les terrassements de l'immeuble "Les Hirondelles". Ce monument constitue le premier indice d'une occupation romaine dans ce secteur, à l'exception d'un probable chemin secondaire axé nord-sud, signalé par Marteaux[26], venant de Vovray puis franchissant le Thiou avant de croiser la voie d'Aix-les-Bains à quelques centaines de mètres au nord, au lieu-dit *Les Quatre Chemins*.

(25) Aux dires du conducteur d'engin, la stèle a été découverte sous 3-4 m d'argile grise, elle-même recouverte par une couche de terre arable d'environ 3m d'épaisseur. Dans l'attente de nouvelles observations dans ce secteur, on pourrait supposer qu'il s'agit-il d'une ancienne zone marécageuse dans laquelle le bloc aurait été précipité et s'y serait enfoncé avant qu'elle ne soit, à une époque indéterminée, remblayée pour être livrée à l'agriculture.
(26) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Voie romaine de Boutæ à Aquae, Section des Fins d'Annecy à Cusy*, Annecy, 1901, p. 14-16 et 29.

La stèle (fig. 2a, 2b)

La stèle reposait à l'origine sur un autre bloc comme l'attestent les mortaises en façade et au dos, destinées à recevoir deux crampons métalliques dont les scellements au plomb sont encore conservés (fig. 3). Les mortaises



Fig. 2a

Vue d'ensemble
(cl. J. Serralongue)



Fig. 2b

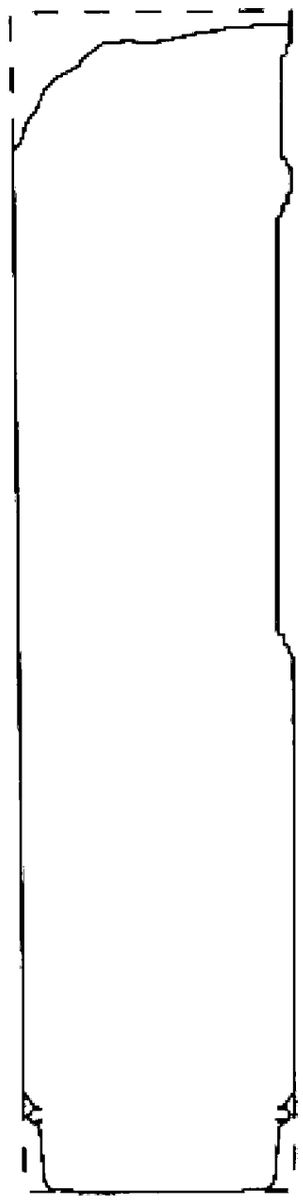


Fig. 3

Relevés de la stèle (Relevés I. André, DAO Chr. Guffond)

en té renfermaient un crampon de fer au profil en pi, dont l'extrémité sectionnée est encore engainée de plomb[27]. Ces crampons assujettissaient la stèle à un autre bloc, sans doute de même profil, destiné à la maintenir solidement en place compte tenu de sa hauteur – 1,94 m – et de son poids – près de 1800 kg. Très vraisemblablement, ce socle était enfoui et lors de la récupération de la stèle, il sera resté en place après cisaillement des crampons (Fig. 4).

La stèle, désolidarisée de sa base, doit être considérée comme étant en position secondaire et aucun indice ne nous permet de situer son emplacement primitif à proximité immédiate de son lieu de découverte. Elle peut tout aussi bien venir des nécropoles périphériques du *vicus*, implantées le long des voies d'Aix-les-Bains ou de Faverges, qu'avoir été déplacée pour servir de matériau de construction au Haut Moyen Age, lors de l'érection des multiples édifices chrétiens dans la campagne environnante. Les exemples de telles récupérations sont nombreux dans les églises paroissiales de la première couronne : Cran-Gevrier (ancienne paroissiale St-Etienne), Seynod (église St-Martin), Annecy-le-Vieux (clocher de l'ancienne église St-Laurent), Meythet (ancienne église St-Martin, disparue) pour les plus proches.

DESCRIPTION

Le matériau utilisé est un calcaire local de faciès urgonien, très vraisemblablement extrait des carrières du Semnoz, comme l'attestent les analyses confiées à Danielle Decrouez[28]. Le travail de taille et de gravure a donc été exécuté localement. Les irrégularités de la surface, comparables à un réseau de racines, sont dues à l'érosion de la calcite qui emplissait les fractures de la roche, ce qui n'entrave pas par chance la lecture de l'inscription.

La surface de la moitié inférieure du bloc conserve les traces de la gradine (Fig. 5), ce ciseau au coupant dentelé, alors que la partie supérieure au cadre mouluré est très finement ciselée et surfacée, les lettres et les feuilles de lierre ou *hedera* étant très habilement taillées au ciseau.

La stèle rectangulaire est coiffée d'un fronton triangulaire aniconique mouluré. Ses dimensions sont de 194 x 91 x 44 cm et le texte, placé sous le fronton, est contenu dans un cartouche entouré de moulures de 75 x 69 cm.

D'autres stèles sommées d'un fronton triangulaire sont connues dans la région : celle de Liguria Martina[29], trouvée à Cran-Gevrier, mesure 174 cm

---

(27) Les rainures en forme de T sont longues de 14,5 cm, larges de 1,7 cm et profondes de 4 cm.

(28) Géologue, conservatrice en chef au Muséum d'Histoire Naturelle de Genève.

(29) Découverte dans l'ancienne église St-Etienne de Gevrier, elle est conservée au Musée-Château d'Annecy, inv. N° 1393-1 ; B. Rémy et alii, *ILHS*, Musée-Château d'Annecy, 1995, n° 54.



Fig. 4 - Détail du crampon (cl. J. Serralongue)

alors que celle du *duumvir* Lucius Sentius Secundus, trouvée à Sion (VS)[30] est de 2,40 m. Cette hauteur devait être celle du monument élevé à la mémoire de Caius Oppius Secundus, une fois complétée de sa base, ce que pourrait confirmer la stèle quadrangulaire du préfet de cohorte Titus Exomnius Mansuetus, trouvée également à Sion (VS) qui est de dimensions comparables puisqu'elle mesure 2,30m[31]. Si celle de Cran-Gevrier, par son invocation aux dieux mânes, est datée du II[e] s., les deux stèles remployées dans l'église de Sous-le-Scex à Sion sont elles par contre du I[er] s. ap. J .-C.

L'inscription

Le texte comporte sept lignes aux lettres d'une hauteur inégale. H. d. l. : l. 1 : 10 cm ; l. 2 : 6,7cm ; l. 3 : 6,4 cm ; l. 4-5 : 6,3 cm ; l. 6 : 6, 4 cm ; l. 7 : 6, 3 cm. La ponctuation est assurée par des *hederae* non cordiformes (Fig. 5).

(30) *Vallis Poenina, le Valais à l'époque romaine. Catalogue de l'exposition. Musées cantonaux du Valais*, Sion 1998, p. 54.
(31) *Vallis Poenina*, p. 117.

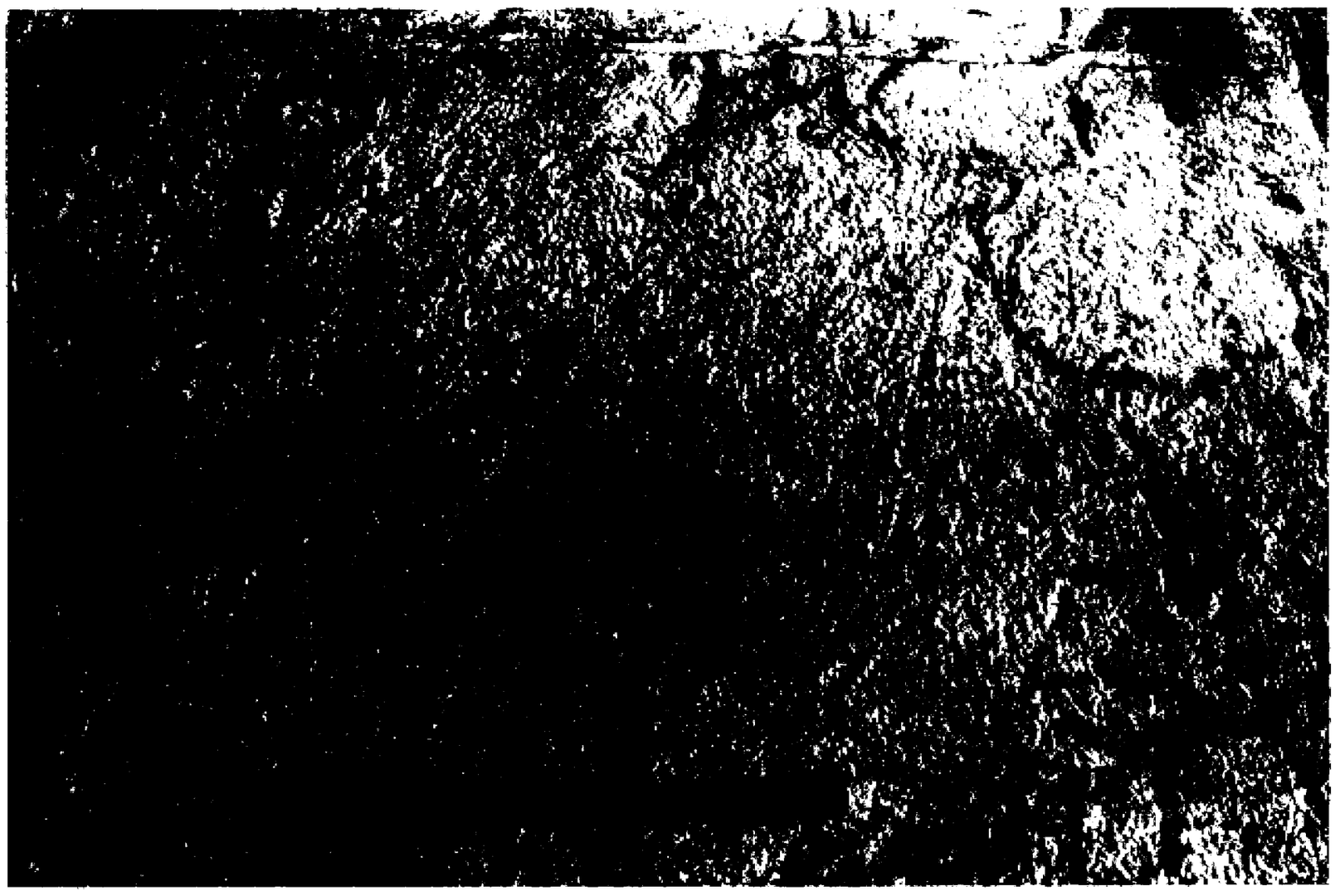


Fig. 5 - Traces du travail à la gradine (cl. Serralongue)

C · OPPIO · VOL
SECVNDO · MILI
CHOR · $\overline{III}$ · PRAETO
Ↄ · L · BAEBI · SABINI
MIL · AN · XVI · OPTIO
AN · III · VIXSIT · AN XL
TESTA · FIE · IVSSIT

La mise en page est soignée comme en témoigne le texte bien centré et gravé en belles lettres capitales. On note des abréviations inhabituelles : MILI pour MILI(TI), PRAETO pour PRAETO(RIAE), TESTA pour TESTA(MENTO), FIE pour FIE(RI). On remarque en L. 3 une barre horizontale au dessus du chiffre III, en l. 4 un signe centurial en forme de C inversé et en ligne 6 la forme VIXSIT.

Développement

C(aio) Oppio, Vol(tinia),
Secundo, mili(ti)
c(o)hor(tis) III praet(oriae),
(centuria) L(uci) Baebi Sabini
mil(itauit) an(nis) XVI, optio
an(nis) III, uixsit an(nis) XL ;
testa(mento) fie(ri) iussit.

soit

À Caius Oppius Secundus, de la tribu Voltinia, soldat de la III^e^ cohorte prétorienne, de la centurie de Lucius Baebius Sabinus. Il a servi seize ans, optio (adjoint du centurion) trois ans ; il a vécu quarante ans. Il a ordonné d'ériger (ce monument) par testament.

Les personnages mentionnés

Le défunt, nommé Caius Oppius Secundus, est un soldat de la garde prétorienne, corps de troupes créé par Auguste et chargé de la protection personnelle de l'empereur. Inscrit dans la tribu Voltinia, Secundus est un citoyen de la province de Narbonnaise et la découverte de l'inscription à Annecy plaide pour une origine viennoise. Son gentilice latin Oppius est un unicum dans la cité de Vienne, mais il est attesté huit fois dans la Narbonnaise méridionale.

Liste des *Oppii* de Narbonnaise

Dénomination	Sources	Provenance
T. Oppius Isocrysus	*CIL* XII 4168	Sommières
Oppius Severus	*CIL* XII 2757	Tresques
M. Oppius Zosimus	*CIL* XII 2682, 88 (lampe)	Vaison
Oppia Sabina	*CIL* XII 4657	Narbonne
Oppia Aplis	*CIL* XII 3779	Nîmes
Oppia, L. f., Secundilla	*CIL* XII 3780	Nîmes
Oppia, L. f., Varenia	*CIL* XII 3780	Nîmes
L. Oppius Res(titutus)	*CIL* XII 5682 (86, 87, 88) (signatures de lampes)	Orange, Vaison, Vienne, Chambéry, Genève, Béziers, Narbonne

À Rome, le gentilice Oppius est le plus souvent porté par des affranchis. Dans le cas de C. Oppius Secundus, il peut aussi bien s'agir d'un descendant d'immigrant italien venu dans la cité de Vienne, que d'un membre d'une famille indigène romanisée. Le *cognomen* Secundus est banal, largement répandu en Narbonnaise (130 attestations) et dans les provinces occidentales de l'Empire.

Le texte présente quelques variantes par rapport aux épitaphes de prétoriens de cette époque. Outre l'indication de la tribu sans filiation, celle de la centurie du soldat à l'aide des tria nomina du centurion, est plutôt rare (on n'indique généralement que le surnom du supérieur). Ce centurion était inconnu jusqu'alors, mais il a de fortes chances d'avoir été Italien[32].

Carrière

Est indiquée ensuite la durée de service de C. Oppius Secundus : seize années, qui correspondent au temps légal que doit effectuer un prétorien. Mais l'inscription indique aussi que Secundus a servi trois ans comme *optio* (adjoint du centurion)[33]. Cette rédaction pose un problème et laisse hésiter entre deux interprétations. La mention de cette fonction, placée dans l'inscription après la durée de service, peut suggérer que Caius Oppius Secundus a prolongé son service au-delà du temps légal. L'autre solution, plus simple, consiste à penser que les trois dernières années ont été effectuées avec le grade d'*optio*. C'est ce dernier point de vue qu'il faut adopter, comme le révèlent des cas similaires dans l'épigraphie militaire romaine[34]. Le personnage indique d'abord qu'il est soldat, puis son temps de service global. Il mentionne ensuite la dernière et plus haute fonction obtenue, ainsi que sa durée, qu'il faut envisager à l'intérieur du temps de service total. Ainsi, C. Oppius Secundus a servi seize ans au total, dont les trois dernières années en tant qu'*optio*.

La formulation du texte permet aussi d'hésiter entre une mort en service du soldat, à Rome (le monument serait alors un cénotaphe), et un décès à Annecy, après un départ de l'armée. Une part d'incertitude demeure, mais la découverte du monument à Annecy, la mention des seize années réglementaires de service au prétoire, ainsi que des possibilités de parallèles offertes par des inscriptions d'autres prétoriens, semblent davantage plaider pour un décès à Annecy, peu de temps après un départ de l'armée[35].

Datation

Le monument de Caius Oppius Secundus a été érigé selon ses dispositions testamentaires, et il appartient à un type de monuments funéraires, les stèles, souvent élevées par les soldats des cohortes de Rome au I^er^ siècle de notre ère. La forme de la stèle, le caractère soigné de l'inscription, l'emploi du

(32) W. Schulze, *Zur Geschichte der lateinischen Eigennamen*, Berlin, 1904, réd. Berlin, 1966, p. 133. Sur le recrutement surtout italien des centurions prétoriens au I^er^ siècle, cf. M. Durry, *Les cohortes prétoriennes*, Paris, 1938, p. 133-134.
(33) Les *optiones* de l'armée romaine disposaient d'un bâton long, à la fois symbole de leur grade et instrument fonctionnel, puisqu'il devait leur servir à prévenir la fuite des soldats au combat. Ce bâton est généralement présent sur les stèles comportant des représentations figurées : cf. celle de l'optio légionnaire P. Aelius Mestrius, provenant de Budapest (CIL III, 3530 ; et ici, fig. 8). Ces représentations permettent de se faire une idée, forcément imparfaite, de l'apparence de l'*optio* annécien.
(34) Argumentation détaillée dans F. Bertrandy, P. Faure et J. Serralongue, "Un monument funéraire de prétorien récemment découvert à Annecy (Haute-Savoie)", dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 146, 2004, p. 262-263.
(35) Pour une discussion détaillée, cf. F. Bertrandy, P. Faure et J. Serralongue, *loc. cit.*, p. 262-263.

datif seul, et enfin l'usage de la formule testamentaire, incitent tous à dater le monument du milieu du Ier siècle environ.

Par ailleurs, l'enrôlement dans la garde impériale de citoyens de Narbonnaise n'est véritablement attesté qu'à partir des règnes de Claude (41-54) et de Néron (54-68), comme l'atteste le tableau suivant, réunissant tous les soldats prétoriens de Narbonnaise connus à ce jour. Ils sont désormais vingt-et-un.

Soldats prétoriens de rang inférieur au centurionat, originaires de Narbonnaise[36].

N°	Dénomination	Patrie	Sources	Position militaire	Datation
1	L. Aucilius, L. f., Vol., Secundus, Vienna	*Vienna*	*CIL* VI, 2763, p. 3370 et 3835.	*mil. coh. XI pr., 7 Proculi, uixit ann. XXVIII, militauit ann. X.*	Le soldat a dû mourir entre 47 et 70 environ[37].
2	L. Terentius, L. f., Ani., Secundus, Foro Iuli	*Forum Iulii*	*AE* 1934, 139. Pompéi.	*miles coh. VI (?) pr., milit. ann. XIII (?), uix. an. XXXVI*[38].	Avant 79 ap. J.-C.
3	C. Terentius, L. f., Ani., Fronto, Foro Iuli	*Forum Iulii*	*AE* 1934 139. Pompéi.	*miles coh. III pr.*	Avant 79 ap. J.-C.
4	C. Carantius, C. f., Voltinia, Verecundus, Viennae[39]	*Vienna*	*CIL* IX 4682. Rieti.	*ueteranus cho. VII pr.,deductus ab diuo Vesp. Reate.*	Libéré entre 70 et 79.
5	C. Oppius, Vol., Secundus	*Vienna*	*ZPE* 146, 2004, p. 259-264. Annecy.	*mil. chor. III praeto., 7 L. Baebi Sabini, mil. an. XVI, optio an. III, uixsit an. XL.*	Seconde moitié du Ier siècle.
6	Sex. Valerius, C. f., Vol., Firminus, Viennae	*Vienna*	*CIL* VI, 2549, et p. 3835.	*milex coh. IIII pr., 7 Galli, militauit ann. XVIII, uixit ann. XXXXI.*	Seconde moitié du Ier siècle[40]?

(36) Tous les soldats n'ont pas indiqué leur patrie. C'est le cas des n° 5, 7, 13 (donnant toutefois leur tribu, *Voltinia*), 8, 17, 18, 21. Ces militaires ont été pris en compte en raison des lieux de découverte des inscriptions, tous situés en Narbonnaise. Pour une première liste de prétoriens de Narbonnaise, cf. H.-G. Pflaum, *Les Fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, 1978, p. 290-292. Voir également C. Ricci, "Dalle Gallie a Roma. Tesimonianze epigraphiche d'età imperiale di personnagi provenienti dalla Narbonese e dalle *tres Galliae*", dans RAN, 25, 1992, p. 313-314.

(37) En 23 de notre ère, il existait neuf cohortes prétoriennes : cf. Tacite, *Annales*, 4, 5. On considère généralement que le passage à douze cohortes a eu lieu sous Caligula (cf. M. Durry, *op. cit.*, p. 78-80) ou Claude (L. Keppie, "The Praetorian Guard before Sejanus", dans *Athenaeum* 84, 1996, p. 111). Récemment, P. Lelli, "Considerazioni sulla guardia pretoria nel primo secolo", dans *Atene e Roma*, 44, 1999, p. 9-13, a proposé le règne de Tibère. C'est à Vespasien que l'on doit le retour à neuf cohortes.

(38) Dans l'édition originale, la lecture des chiffres est donnée comme incertaine : cf. *Notizie degli scavi* 1933, p. 309.

(39) C. Carantius Verecundus, installé à Réate par Vespasien après son service, pourrait être apparenté au Viennois M. Carantius Macrinus qui rentra en 73 dans la Iere cohorte urbaine de Lyon : cf. *CIL* XII, 2602 (ILS 2118).

(40) Seconde moitié du Ier siècle, voire début du IIe, selon M. Clauss, "Zur Datierung stadtrömischer Inschriften : *tituli militum praetorianorum*", dans *Epigraphica* 35, 1973, p. 93, alors que H.-G. Pflaum, *op. cit.*, p. 290, envisageait une datation dans la première moitié du Ier siècle.

N°	Dénomination	Patrie	Sources	Position militaire	Datation
7	M Hirtuleius, M. f., Volt., Albanus	*Carpentorate uel Vasio*	*CIL* XII 1187 et p. 823 (ILS 2023). Beaumes.	*miles cohortis praet.*	Seconde moitié du I^er^ siècle ?
8	[.] Licinius Faustus	*Arelate*	*CIL* XII, 680. Arles.	*miles cohortis praet.*	Seconde moitié du I^er^ siècle ?
9	M. Troianius, M. f., Marcellus, Luc. Aug.	*Lucus Augusti*[41]	*CIL* VI, 2754 (ILS 2059).	*mil. coh. X pr., 7 Scipionis, men(sor), lib(rator), uix. an. XXV, m. VIIII, mil. an. V, m. VII.*	Fin I^er^ - début II^e^ siècle.
10	C. Iulius, C. f., Vol., Verecundus, Tolosa	*Tolosa*	*AE* 1984 62. Rome.	*mil. coh. I pr., 7 Munati, mil. an. X[---], uix. an. XXX[---].*	Fin I^er^- début II^e^ siècle.
11	L Octavius, L. f., Vol., Saturninus, Reis	*Reii*	*AE* 1984 69. Rome.	*mil. coh. IIII pr., 7 Alli, mil. an. XII, uix. ann. XXXV.*	Fin I^er^- début II^e^ siècle.
12	C. Primius, C. f., Volt., Proclus, Vasione	*Vasio*	*AE* 1984 70. Rome.	*mil. coh. X pr., 7 Iusti, mil. an. XIV, uix. an. XL.*	Fin I^er^- début II^e^ siècle.
13	Q Caetronius, Q. fil., Volt., Titullus	*Ciuitas Vocontiorum*	*CIL* XII 1529 et p. 826. Monêtier-Allemont.	*ueter. coh. VI pr.*	Fin I^er^- début II^e^ siècle.
14	Q. Iulius Q. f., Vol., Verecundus, Luco Aug.	*Lucus Augusti*	Epigraphica 64, 2002, p. 198-203. Fondi.	*mil. coh. VI pr.*	Seconde moitié du I^er^ siècle- II^e^ siècle
15	C. Acilius, C. f., Vol., Martialis, Vasione	*Vasio*	CIL VI 2623 et p. 3369.	ueter. ex coh. VII pr., militauit annis XVII, uixit annis LV, m. I.	II^e^ siècle.
16	T. Lucconius Quartinus, domo Reis Apollinarib.	*Reii*	*CIL* VI, 2714.	*mil. coh. IX pr., 7 Vlp(i), u. a. XXV, mil. a. VI.*	II^e^ siècle.
17	Q. Cominius Valerianus	*Arelate*	*CIL* XII 599 et p. 815. Ager Arelatensis orientalis.	*mil. praetorianus, eques.*	II^e^ siècle.

(41) Une cité de la province de Tarraconaise se nomme également *Lucus Augusti* (Lugo). L'origine narbonnaise n'est donc pas absolument assurée, mais elle est vraisemblable : cf. H.-G. Pflaum, op. cit., p. 290-292 ; P. Le Roux, *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409*, Paris, 1982, p. 172, note 4. Cf. également le n°14 du tableau, dont la provenance narbonnaise est certaine, en raison de la tribu.

N°	Dénomination	Patrie	Sources	Position militaire	Datation
18	Priscus Firmius Gallicanus	*Nemausus*	*CIL* XII 3180 a et p. 836. Nîmes.	*mil. coh. VIII praet.*	II[e] siècle.
19	C Iulius, C. f., Vol., Silvanus, domo Vienna	*Vienna*	*CIL* VI, 3607 et p. 3407.	*speculator, mil. an. XIIX, u. a. LXV*	II[e] siècle.
20	C. C[…]s Maiorin(us), Luco Aug.	*Lucus Augusti*[42]	*CIL* VI 32536, c 46.	*mil. coh. III pr. p. u. 7 Sosa[tis]*	Epoque sévérienne.
21	M. Aur(elius) Priscus	*Arelate*	*AE* 1910, 77 (ILS 9074)[43]. Arles.	*primiscrinius castrorum praett., ostiarius praeff. praett., canalicularius, (centurio) frumentarius, p(rimus)p(ilus).*	Seconde moitié du III[e] siècle.



Fig. 8 - Monument funéraire de l'*optio* légionnaire *P. Aelius Mestrius*, Budapest *(CIL III, 3530)*.

(42) Cf. *supra*, n° 9 et 14 du tableau.
(43) Le même personnage est probablement mentionné dans *CIL* XII, 677 et 862.

Grâce à la découverte du monument funéraire de C. Oppius Secundus, on connaît désormais cinq Viennois prétoriens, ce qui renforce la place de la cité de Vienne, située au premier rang des pourvoyeuses de prétoriens, parmi les cités de Gaule Narbonnaise. On constate aussi que les premiers Viennois à avoir servi au prétoire ont été actifs dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère. Leur entrée dans la garde a probablement été facilitée par la promotion de la cité de Vienne au rang de colonie romaine, entre 35 et 41 ap. J.-C[44]. On sait aussi que des notables viennois, connus en particulier par des inscriptions d'Annecy et de ses environs, ont dû être tribuns du prétoire dans les années 50 de notre ère[45]. Tous ces faits incitent à dater l'inscription de la seconde moitié du Ier siècle, et à penser que C. Oppius Secundus est probablement entré dans la garde sous les derniers Julio-Claudiens : Claude ou Néron.

Pour les deux premiers siècles de notre ère, l'inscription de C. Oppius Secundus confirme qu'en dehors de l'Italie, le recrutement des prétoriens se faisait dans les colonies romaines des provinces les plus romanisées. Dans ce contexte, les Viennois ont pris une part active à la défense de l'empire et de l'empereur. Certains d'entre eux, comme C. Oppius Secundus, devenu sous-officier, ont même gravi quelques échelons de la hiérarchie militaire. Ces hommes ne perdaient pas forcément contact avec leur patrie, et le nouveau monument funéraire annécien enrichit non seulement nos connaissances sur l'ancienne *Boutae* et sa société, mais aussi sur les rapports entretenus par les soldats avec leur cité d'origine.

François BERTRANDY
Université de Savoie

Patrice FAURE
Université de Bretagne sud

Joël SERRALONGUE
SDAHS

(44) B. Rémy, "Esclaves et affranchis impériaux dans la cité de Vienne", dans P. Defosse (éd.), *Hommages à Carl Deroux*, 3, Bruxelles, 2003, p. 366, note 7.
(45) M. Christol, "De la Thrace et de la Sardaigne au territoire de la cité de Vienne, deux chevaliers romains au service de Rome : Titus Iulius Vstus et Titus Iulius Pollio", dans *Latomus* 57, 4, 1998, 792-815. Cf. *CIL* XII 2545 (*ILHS* 12, *ILNVienne* 763, Annecy) et *CIL* XII 2520 *add.* p. 830 (*ILHS* 86, en dernier lieu *AE* 1998 906 et *ILNVienne* 735, Saint-Jorioz).

ANNECY, *Sur les Parons*
Ancien Quartier De Galbert
Parcelle 150, section EI, cadastre 2003
(coord. Lambert : 893,770 / 2108,120 ; alt. 453 m)

La découverte d'une sépulture[46] dans l'angle nord-ouest du terrain occupé récemment encore par le Quartier De Galbert[47] vient renforcer l'idée de l'existence d'une zone cimétériale romaine à l'est de l'agglomération antique (cf. fig. 1).

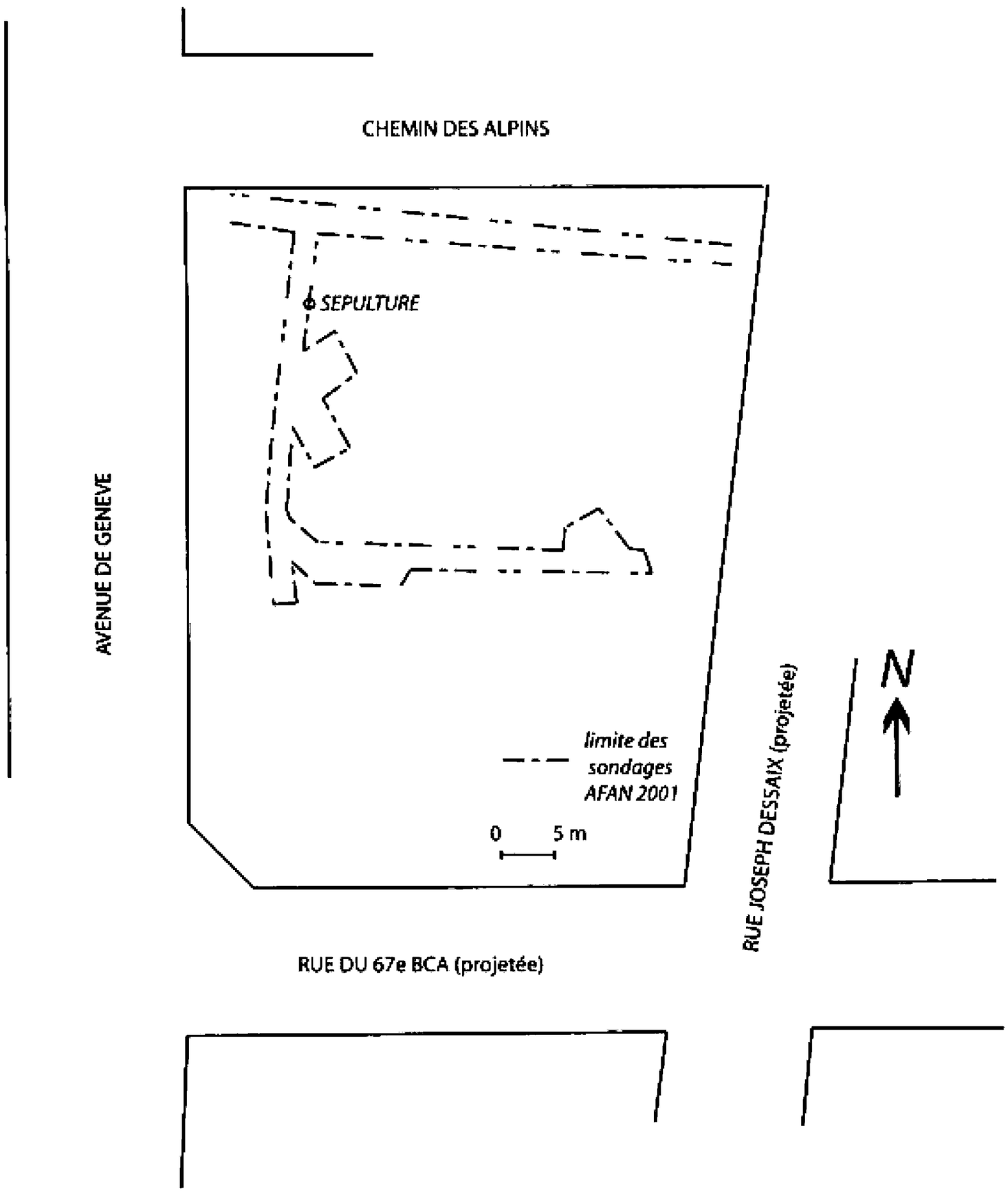


Fig. 1 - Localisation de la sépulture (dessin Chr. Guffond)

(46) Seul le crâne et son calage ont été aperçus suite à l'effritement de la paroi d'une tranchée de diagnostic.
(47) Le nom du commandant Joseph de Galbert (1874-1916), fut donné à l'ancienne caserne des Fins en 1922 lorsque le 11e Bataillon de Chasseurs à Pied fut remplacé par le 27e Bataillon de Chasseurs Alpins, à la tête duquel il avait été nommé en avril 1916 après avoir été officier d'ordonnance du Général Joffre. Le "brave des braves" comme il était surnommé par ses hommes tomba au champ d'honneur lors de la bataille de la Somme le 13 septembre 1916.

Cette zone funéraire était suspectée depuis 1889, date à laquelle fut signalée dans la Revue Savoisienne[48] la découverte dans ce même secteur de trois sépultures, à proximité de murs antiques. Parmi les trois individus, supposés avoir été "enfermés" dans un coffre de bois, l'un d'entre eux était accompagné de diverses pièces de vaisselle de verre et de céramique dont une coupe Lamboglia 4/36 à revêtement argileux, venant appuyer la datation fixée au IV^{e} s. par le dépôt d'une monnaie constantinienne (?), attestant encore du rite de l'obole à Charon[49].

La sépulture découverte récemment conforte cette datation en permettant toutefois d'étendre l'usage de cette zone funéraire jusqu'au V^{e} siècle. En effet, à l'arrière du crâne apparaissait un bol en céramique appuyé contre une pierre, probable calage d'un coffre de bois disparu ; or ce récipient est d'un type attribuable régionalement aux IV^{e}-V^{e} siècles[50]. De forme hémisphérique (h. 6,5 - dia. sup. 14,6 - dia. inf. 5,8 cm), ce bol en céramique à revêtement argileux de couleur rouge-orangée à reflets brillants, présente un fond déprimé et un bord légèrement rentrant. Les surfaces sont lisses à l'exception de quelques fines stries et d'un profil facetté par l'emploi fortement appuyé de l'estèque (cf. fig. 2, 3).

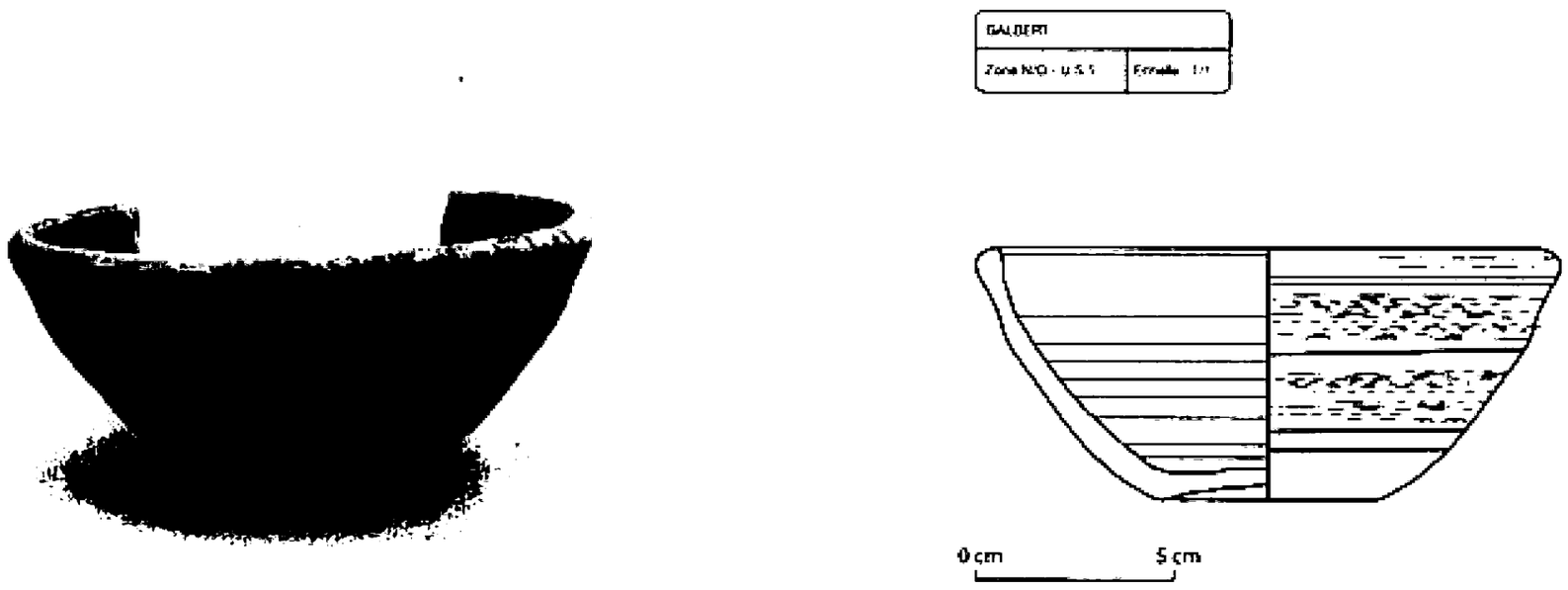


Fig. 2-3 - Bol de type Lamboglia 33, déposé dans une sépulture des IV^{e}-V^{e} s., retrouvé dans l'angle N-O de l'ancien Quartier de Galbert
(cl. J. Serralongue ; dessin J. Laidebeur)

(48) G. Maillard, séance du 11-7-1889, *RS* 30, 1889, p. 188.
(49) Ch. Marteaux et Marc Le Roux, *Boutæ vicus gallo-romain de la cité de Vienne*, Annecy, 1913, p. 287-289, pl. LXXXVII.
(50) A Genève, il est présent dans le remblai déposé pour la construction du groupe épiscopal du VI^{e} s. (dans *Céramique romaine en Suisse, Antiqua 31*, Bale, 1999, p. 104 et pl. 12 n° 8).

Dans l'attente d'analyse de pâte le confirmant, ce bol peut être attribué à l'atelier de Portout, situé à l'extrémité nord du lac du Bourget, sur le bord du canal de Savière[51], qui a produit des vases identiques de type Lamboglia 33.

Des coupes identiques se rencontrent dans les nécropoles du canton de Genève, que ce soit dans celle de Chevrens à Anières ou dans celle de Sézegnin à Avusy[52] où elles sont datées du IV^e^ s. et du début du V^e^ s. ; les sépultures contenant ce type de dépôt appartiennent à la phase initiale de ces nécropoles dont l'usage se prolonge fréquemment jusqu'au VIII^e^ siècle. C'est à cette époque en effet, qu'un lieu unique de sépulture est déterminé pour de nouveaux territoires dont les limites obéissent à un nouveau découpage, précurseur du réseau paroissial qui se mettra en place peu après.

Gageons que les recherches qui seront prochainement effectuées dans ce secteur apporteront des réponses aux nombreuses interrogations posées par la confirmation de l'existence en ces lieux de cette nécropole : - à quelle époque y apparaît-elle ?, - si elle remonte au Haut Empire et qu'elle se développe donc, selon les prescriptions antiques, à l'extérieur du vicus et le long d'une route, est-ce une voie non encore reconnue menant à Genève ou un axe secondaire menant vers la colline d'Annecy-le-Vieux ?, - si elle n'apparaît qu'au IV^e^ s. et qu'elle se situe donc aux marges d'un quartier artisanal et domestique[53], marque-t-elle l'effondrement de l'administration municipale dès cette époque et la nouvelle affectation de ce secteur ? – s'il se confirme qu'elle apparaît au IV^e^ s., peut-on penser que son usage s'est poursuivi jusqu'au VIII^e^ s. comme pourraient en témoigner les nombreuses sépultures en pleine terre détruites dans la partie méridionale de ces terrains peu avant le bouleversement causé par l'installation de la caserne des Fins et, semble-t-il, dépourvues de mobilier funéraire[54]. Il est curieux toutefois, bien que les inhumations en pleine terre ou en coffre de bois soient fréquentes voire majoritaires dans les nécropoles régionales des V^e^-VIII^e^ s., qu'aucun de ces fameux coffres de dalles de molasse ou de schiste qui y sont toujours représentés ne soit signalé dans cet ensemble.

Joël SERRALONGUE
SDAHS

---

(51) Jacques et Christine Pernon, Les potiers de Portout – Productions, activités et cadre de vie d'un atelier au V^e^ siècle ap. J.C. en Savoie, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, Suppl. 20, 1990, 220 pp et 47 pl.
(52) Béatrice Privati, La nécropole de Sézegnin (IV^e^-VIII^e^ siècle), *SHAG*, Mémoires et Documents, Série In-4, T. 10, 1983, 181 pp., pl. IV-VI.
(53) Les fouilles menées en 1986 dans les parcelles situées en vis à vis à l'ouest de l'avenue de Genève avaient entraîné la découverte de plusieurs ilôts d'habitation mais également de fumoirs à viande de type domestique et artisanal ainsi que des dépotoirs de céramiques, dans "Chronique archéologique", *RS* 1986, p. 49-51.
(54) Ch. Marteaux et Marc Le Roux, *Boutæ vicus gallo-romain de la cité de Vienne*, Annecy, 1913, p. 289-290.

ANNECY, *2 avenue du Stade*
Section EI, parcelle 23
(coord. Lambert : 893, 620 / 2108 060 ; alt. 453 m)

Le projet de construction d'un immeuble d'habitation, dans le périmètre archéologique de la ville antique, a entraîné la réalisation d'un diagnostic archéologique au cœur de la ville sur une parcelle[55] mitoyenne d'un site gallo-romain fouillé en 1999[56].

Les sondages, limités aux espaces non construits, ont mis en évidence un niveau de circulation ininterrompu composé de galets et de fragments de *tegulae* au nord et au nord-ouest de l'emprise. Il pourrait s'agir d'une cour ou d'une esplanade.

Au sud, ont été localisés deux murs maçonnés parallèles et leur sol associé. Ces murs, enfouis à 0,85 m, sont de même orientation que ceux découverts sur la parcelle voisine.

L'ensemble des productions céramiques recueilli dans les tranchées se rattache à un faciès que l'on peut situer entre la fin du I^er^ s. av. J.-C. et le milieu du I^er^ s. ap. J.-C[57].

Les niveaux, datés uniquement par quelques fragments de céramique, sont évidemment à considérer avec prudence.

Un sesterce à l'effigie de Faustine II la Jeune, frappé sous Marc-Aurèle (161-180), a été découvert sur le niveau de circulation.

Ces vestiges pourraient donc appartenir à l'ensemble cultuel mis au jour sur le terrain mitoyen[58].

Sylvain MOTTE
INRAP

ANNECY-le-VIEUX, *Les Ilettes / l'Ile Verte*
Section AD, parcelles 84, 86, 91
(coord. Lamb. : 893,500 / 2110,300 ; alt. 450 m)

Un projet immobilier important[59] a motivé cette intervention sur des parcelles situées dans un secteur archéologique très sensible, à proximité d'un habitat antique reconnu[60].

Les sondages, effectués sur trois replats de terrasses fluvio-glaciaires, ont révélé la présence de murs antiques correspondant à un important ensemble architectural et à un bâtiment plus modeste.

(55) La surface de l'emprise du projet est de 853 m².
(56) N. Foutrier-Attiah, rapport de fouille, 1999 ; J. Serralongue, J. Davier, Chronique archéologique, *Revue savoisienne*, 1999, p. 33-40.
(57) Détermination Chr. Bonnet, INRAP.
(58) Sanctuaire, *ex voto* à Mars, daté du I^er^ au IV^e^ siècle.
(59) Surface de l'emprise du projet : 7 673 m².
(60) Fouilles J. Serralongue, 1978 à 1984.

Le bâtiment le plus étendu présente des pièces délimitées par des fondations de galets de murs maçonnés conservés à une faible profondeur (entre 30 et 50 cm). Le plan général de cette construction qui s'étend sur environ 500 m² ne peut être précisé, mais certains éléments architectoniques imposants témoignent de son caractère monumental. Les sols de certains espaces sont conservés et l'ensemble est recouvert d'une couche de démolition/abandon épaisse de 20 à 30 cm. Le mobilier recueilli dans ces sondages semble indiquer une occupation de ce site durant les II^e^-III^e^ siècles.

Un autre site a été découvert à 80 m du précédent sur une terrasse supérieure. Il est caractérisé par des fondations de quelques galets sans mortier supportant les élévations en matériaux légers, d'un bâtiment plus modeste, vraisemblablement divisé en deux espaces. La présence de fosses et de scories métalliques en périphérie de cette construction laisse supposer qu'elle était vouée à une activité artisanale. Le mobilier recueilli dans les sondages suggère une occupation centrée sur le III^e^ siècle.

Ce diagnostic archéologique a donc révélé la présence de nombreuses structures antiques. Ces vestiges, présents à faible profondeur, correspondent à un important ensemble architectural sur la terrasse la plus basse et à un bâtiment plus modeste sur la terrasse intermédiaire.

Ces vestiges sont contemporains de l'habitat antique des Ilettes situé à moins de 80 m de la zone A[61]. Il est donc fort probable que les vestiges mis au jour correspondent à un développement vers le nord-est de cet établissement antique.

Sylvain MOTTE
INRAP

FAVERGES, *ZAC de Viuz*
Section C, parcelles 907, 928 à 938, 941 à 944, 951 à 953, 1281, 1815 à 1818, 1430, 1469, 1470, 1468, 1544 à 1546, 1622, 1623
(coord. Lamb. : 907,625 / 2091,300 ; alt. : 501 à 505 m)

I. Introduction

Un diagnostic archéologique, mené par l'INRAP du 7 au 30 octobre sur prescription du Service Régional de l'Archéologie Rhône-Alpes, a été réalisé dans le cadre d'un projet d'aménagement de la future Z.A.C. de *Viuz* à Faverges, aux quartiers de *Fin de Viuz* et *Fin de Naves*.

Le site est localisé sur le cône de déjection de l'ancien torrent de l'Eau Morte, situé au nord du bourg et en bordure occidentale de la départementale 12 menant à Thônes (Fig. 1).

(61) Bertrandy F., Chevrier M., Serralongue J., *C.A.G. op. cit.* p. 173-176.

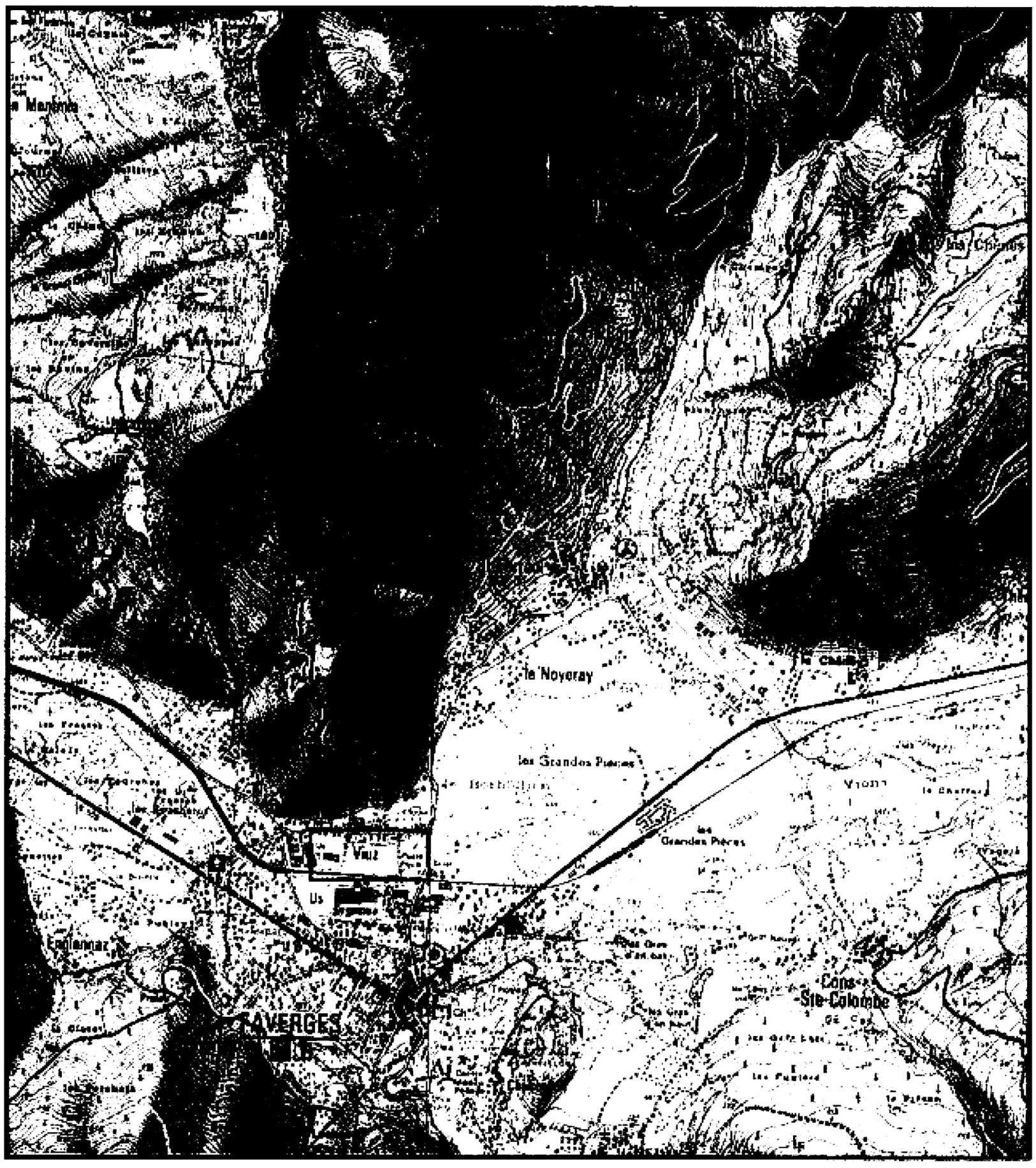


Fig. 1 - Faverges (74), "ZAC de Viuz"
Localisation du site (d'après carte IGN 1/25 000)

Une superficie de 4 053m² a été sondée sur les 77 000m² du terrain, soit 5 % de l'emprise du site qui a été scindé en trois zones distinctes de l'est vers l'ouest (A, B et C) séparées les unes des autres par deux chemins, l'allée des Noyers encore appelée voie communale n° 12 de Faverges et le chemin rural de la Fin de Viuz.

Au total, 156 sondages disposés en quinconce (Fig. 2) ont été réalisés à la pelle mécanique : 27 tranchées dans la zone A, 98 dans la B et 31 dans la C. Chaque sondage a été poussé au-delà du niveau antique et jusqu'au cailloutis constituant le sommet du cône de déjection.

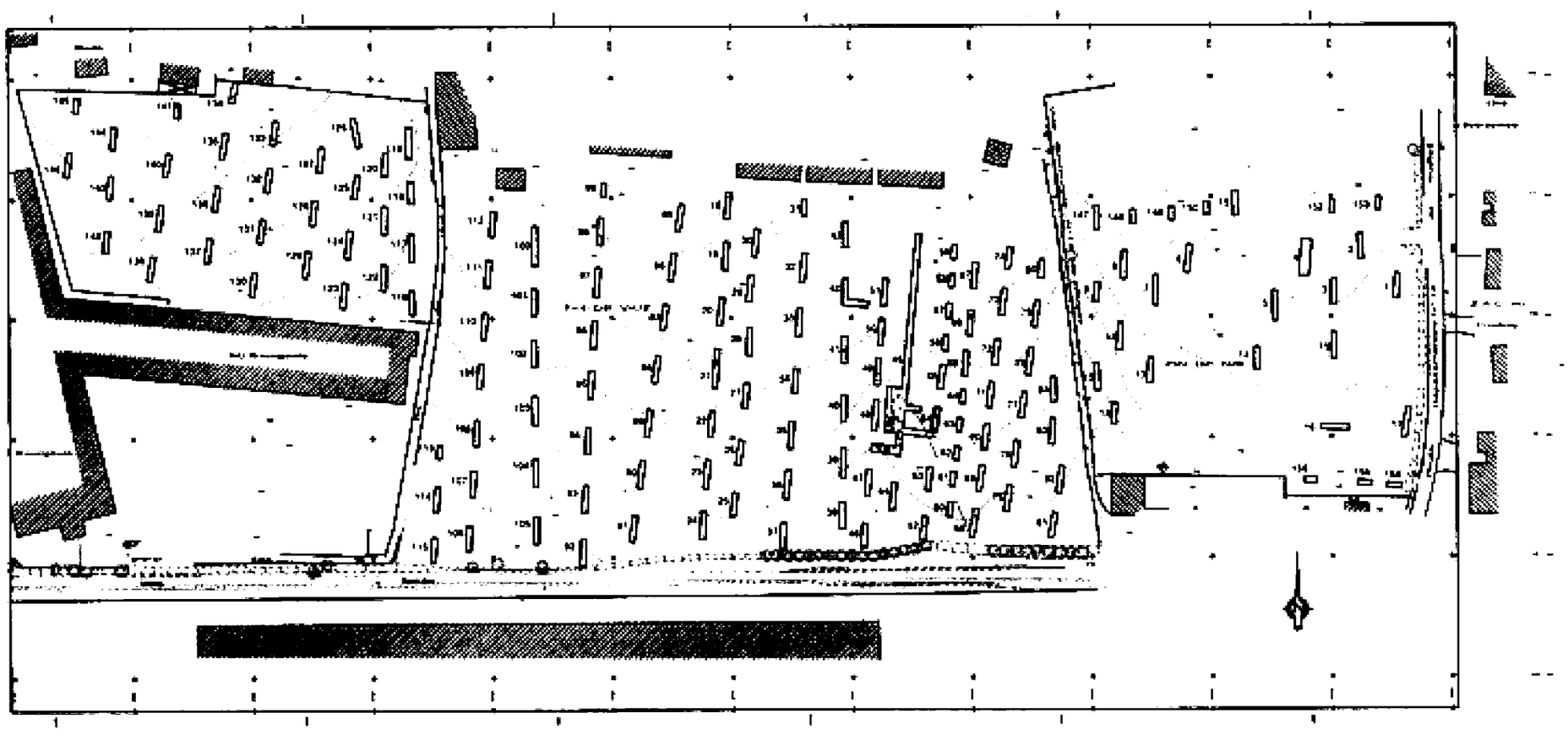


Fig. 2 - Faverges (74), "ZAC de Viuz"
Plan masse du site avec implantation des sondages et localisation des diverses structures (topographie : V. Vachon/INRAP, DAO : Gh. Macabéo, S. Bleu/INRAP)

II. La stratigraphie

L'étude géomorphologique a permis de restituer les grandes phases de l'évolution du paysage, notamment grâce à une étude stratigraphique très complète (Fig. 3). Ainsi, l'histoire du paysage dans le secteur de Viuz débute par l'US 14 qui correspond probablement à une ancienne manifestation du cône de déjection, à moins que ce ne soient les dernières alluvions fluvio-glaciaires.

Après cette période détritique, une longue période de stabilisation du milieu s'installe (US 13 et 12), puisque ne se mettent en place que des limons

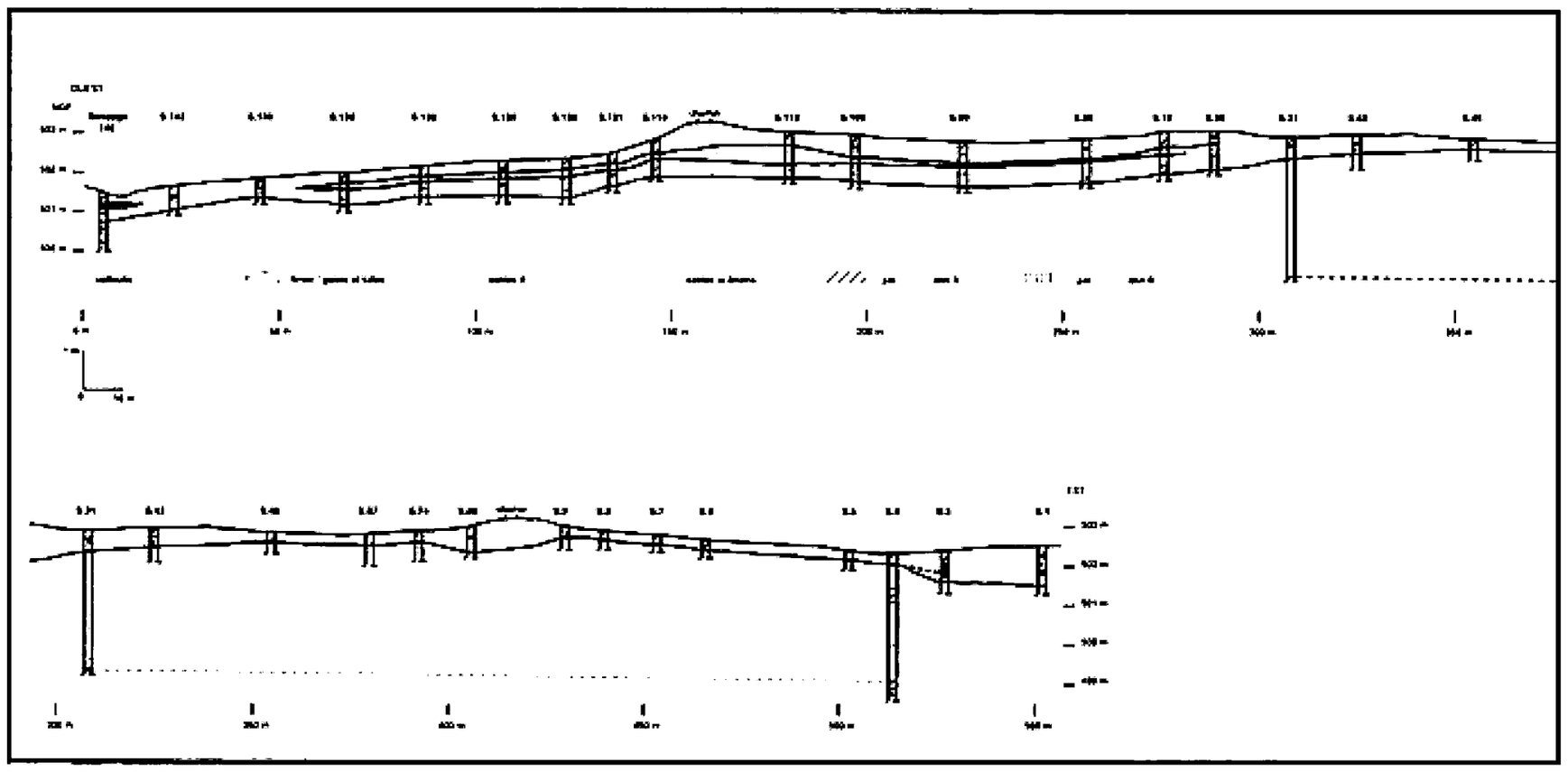


Fig. 3 - Faverges (74), "ZAC de Viuz"
Transect ouest-est (dessin : O. Franc/INRAP, D.A.O. : Gh. Macabéo/INRAP)

argileux et qu'ils subissent une longue pédogenèse. Autrement dit, le climat se tempère, une végétation s'installe empêchant l'érosion des surfaces, les sols se développant en profondeur. En effet, de prime abord, les US 12 et 13 forment un pédosol (respectivement horizons A et B) que l'on peut qualifier de "brun lessivé" comme on en connaît sous nos climats et sous forêt caducifoliée, mais plutôt hors de la zone alpine. On a notamment rencontré ce type de paléosol dans la région lyonnaise[62] durant les périodes néolithique et de l'âge du Bronze. La comparaison est tentante bien que non assurée. Une datation 14C sur les charbons prélevés dans l'US 12, pourrait confirmer cette hypothèse... Un potentiel archéologique existe donc à plus de 3 m de profondeur.

L'équilibre est rompu à une période inconnue (antérieure à l'époque romaine), avec la mise en place des cailloutis de l'US 11 sous un régime torrentiel. Une dégradation du climat, accentuée peut-être par une emprise anthropique croissante, sont les causes possibles de cette péjoration ; ou encore une modification des écoulements du torrent l'Eau Morte, qui jusque là s'épanchait ailleurs. Néanmoins localement peut se développer un fluviosol à pédogenèse peu poussée (US 5), ce qui signifie qu'une stabilisation s'ébauche mais que l'équilibre n'est pas durablement restauré.

Dans l'Antiquité, l'intermittence du fonctionnement du cône est mise à profit pour l'installation de sépultures. Ce phénomène a déjà été observé

(62) Bertrand P., Fabre L., Franc O., Limondin-Lozouet N., Thiebault S..- Evolution d'un versant au cours de l'Holocène à Vaise (France), *Géographie Physique et Quaternaire*, vol. 52, n° 1, p. 69-90, 10 fig., 3 tabl., 3 pl., 1998. Franc O.- *Paléogéographie des occupations de la colline de Grenay-Bron à l'Holocène*, Mémoire de DEA Environnement et Archéologie, Institut National Agronomique de Paris-Grignon, 1999, 40 p.

à Lyon[63] mais aussi de façon récurrente, en contexte rural, dans des zones impropres à l'habitat ou à l'agriculture[64].

L'espace ne semble cependant pas être que funéraire, comme en témoignent les nombreux fragments de *tegulae* rencontrés dans l'US 8. Les processus de mise en place de cette couche 8 sont d'ailleurs difficiles à cerner car ses caractères sédimentaires ne sont pas typiquement alluviaux comme pour les autres couches, mais s'apparenteraient plus à ceux de coulées de boue, ce qui est improbable dans ce contexte, d'autant que l'on trouve cette couche sur toute l'emprise sondée. Aussi, l'hypothèse la plus probable est celle d'une couche anthropique due à des passages répétés, voire une éventuelle mise en culture sur une base limoneuse alluvionnaire...

Les couches 4 et 9 contenant à nouveau des galets, indiquent des épisodes de crues ponctuels et postérieurs à l'Antiquité. Ainsi, les sondages situés dans la partie ouest de la zone B ont permis d'identifier un niveau de cailloutis sableux (US 7 et 9) apparaissant juste sous la terre végétale. Ces couches pourraient éventuellement correspondre aux inondations et ravinements retracés par le "plan des inondations de Faverges au début du XVIII[e] siècle", voire plus récentes pour la couche 7.

III. Les structures

De tous les sondages réalisés, seuls ceux situés sur la zone B ont livré des témoins d'occupation (Fig. 2, 4). Hormis un captage d'eau d'époque tardive, seul un petit ensemble funéraire a été identifié dans le sondage 45. La réalisation de sondages systématiques en quinconce a permis d'évaluer son étendue à une superficie de 200 m² environ, la densité des tombes diminuant très rapidement avec l'éloignement. Il est extrêmement difficile d'en évaluer le nombre exact, mais pour l'instant une trentaine de fosses à résidus de crémation ont été repérées.

---

(63) Frascone D.- La voie de l'océan et ses abords, nécropoles et habitats gallo-romains, à Lyon Vaise. Le boulevard périphérique nord de Lyon. *DARA* n° 18, Lyon, 1999, 172 p., 130 ill. ; Le Nezet-Celestin M., Franc O., Bonnet Chr., Bellon C., Rambault B..- *Villa Montel, 41/43 rue du Bourbonnais, Lyon 9*, rapport provisoire de présentation des données de la fouille, 1999.

(64) Bel V., de Klinj H., Motte S., Vicherd G. — Cinq ensembles funéraires ruraux du haut-Empire dans le nord de la Narbonnaise et le sud-est de la Lyonnaise, dans A. Ferdière, *Monde des morts et monde des vivants en Gaule romaine*, Actes du colloque de l'Association en Région Centre pour l'Histoire et l'Archéologie / Association d'Etude du Monde Rural Gallo-Romain, Orléans 7-9 février 1992, 6e supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*, 1993, p. 199-208.

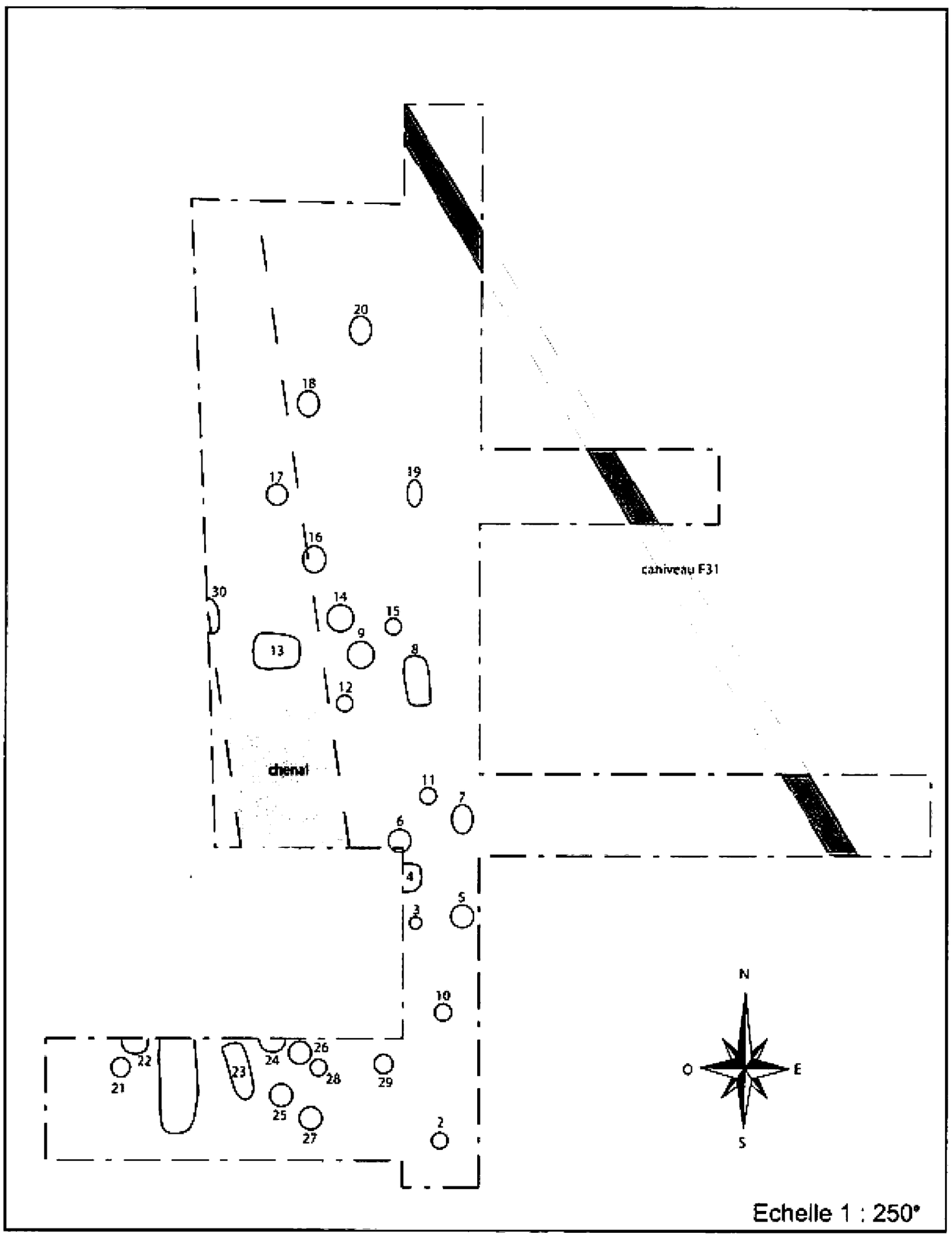


Fig. 4 - Faverges (74), "ZAC de Viuz"
Sondage 45, plan de nécropole (relevés : J.-C. Sarrasin, S. Bleu, D.A.O. : S. Bleu)

La majeure partie des structures semble correspondre à des incinérations secondaires (dépôt de résidus de crémation) en fosses avec mobilier et os brûlés (Fig. 5-6). Il s'agit de simples fosses sans aménagement particulier creusées dans le substrat de cailloutis (US11) ou l'une de ses poches limoneuses et recouvertes par un fin niveau limono-graveleux (US 8). Deux types de dépôts ont été distingués jusqu'à présent : des fosses de formes ovales ou rectangulaires avec présence de cendres grises mélangées à un peu

de terre et des os brûlés, ainsi que des offrandes funéraires (céramique, verre, clous) ; des fosses de forme ronde ayant un remplissage noir très charbonneux, des os calcinés et des offrandes (céramiques, objets en bronze). Creusées dans un niveau graveleux et caillouteux, les fosses ont été difficiles à percevoir de manière nette, surtout dans leur partie supérieure, du fait de l'analogie entre leur comblement et l'encaissant. Enfin, aucune zone de crémation n'a été mise en évidence jusqu'à présent.

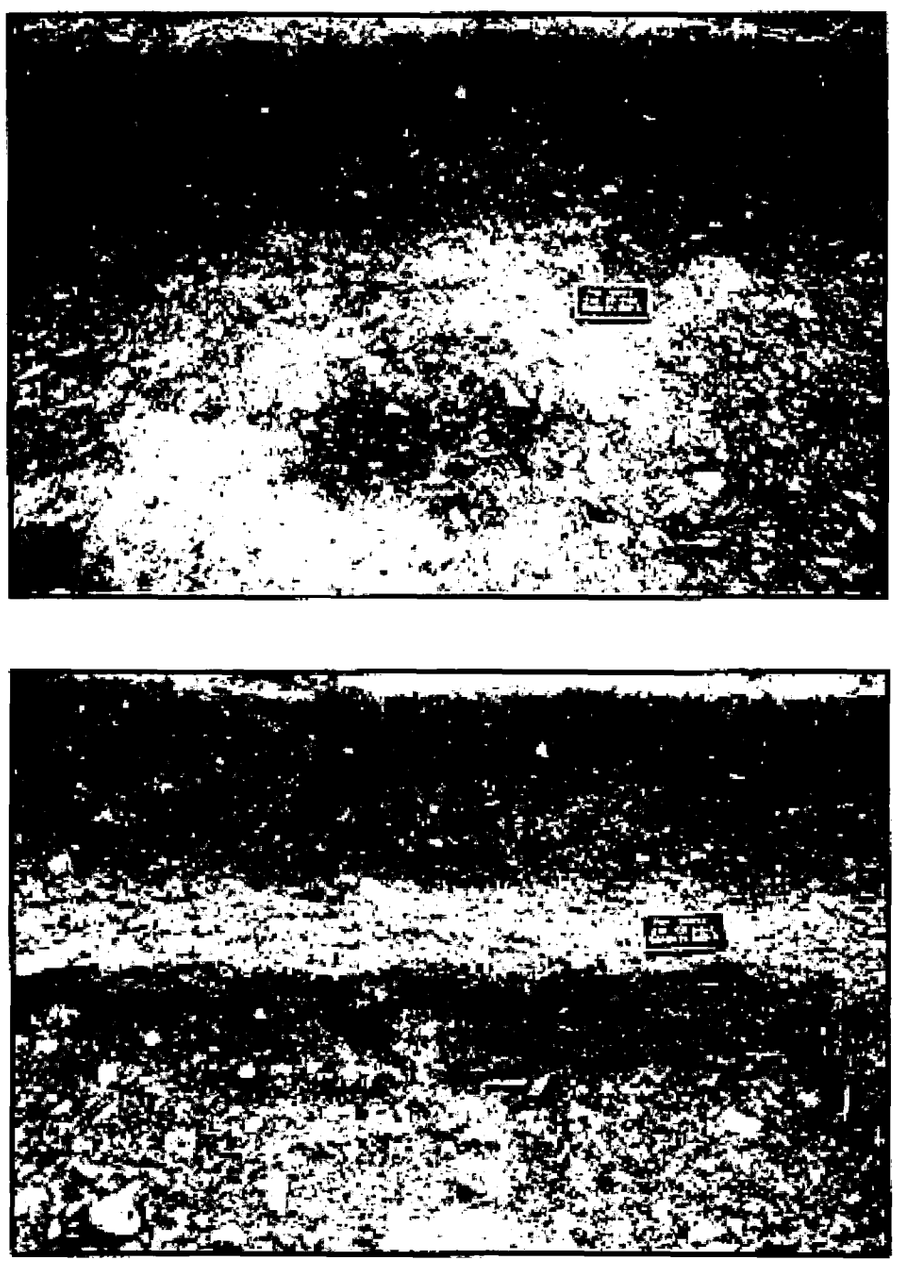


Fig. 5 - Faverges (74), "ZAC de Viuz"
Sépulture 1 vue en plan et en coupe (D.A.O. : S. Bleu, cliché : J.-C. Sarrasin)



Fig. 6 - Faverges (74), "ZAC de Viuz"
Vue de la sépulture 14 et bord de pot en céramique commune sombre dans le sondage 45
(D.A.O. : S. Bleu, cliché : J.-C. Sarrasin)

Dans ces sépultures, le mobilier associé est relativement rare (Fig. 7). Les offrandes, tantôt primaires (placées sur le bûcher et brûlées avec le défunt) ou secondaires (placées dans la tombe après) ont semble-t-il été déversées pêle-mêle dans la fosse. Il s'agit d'un mobilier assez pauvre. Les fosses fouillées contenaient des cendres, des fragments d'os brûlés (humains et faune), des charbons de bois plus ou moins nombreux, de la céramique (coupelles, cruches et gobelets), de la verrerie (flacon), quelques objets de parure ou de toilette (fibules en bronze ou en fer, fragments de miroir), ainsi que des monnaies. Celles-ci semblent confirmer que le rite de l'obole à Charon était encore respecté, même s'il n'était peut-être pas exclusif. Une importante partie de ce mobilier a été brûlé avec le défunt et est devenu extrêmement fragile (rite de la crémation ou offrandes ?).

Une sépulture à incinération, mise au jour dans le sondage 21, au centre de la zone B, peut éventuellement indiquer qu'une extension de la nécropole est possible vers l'ouest. Cette structure semble cependant relativement isolée…

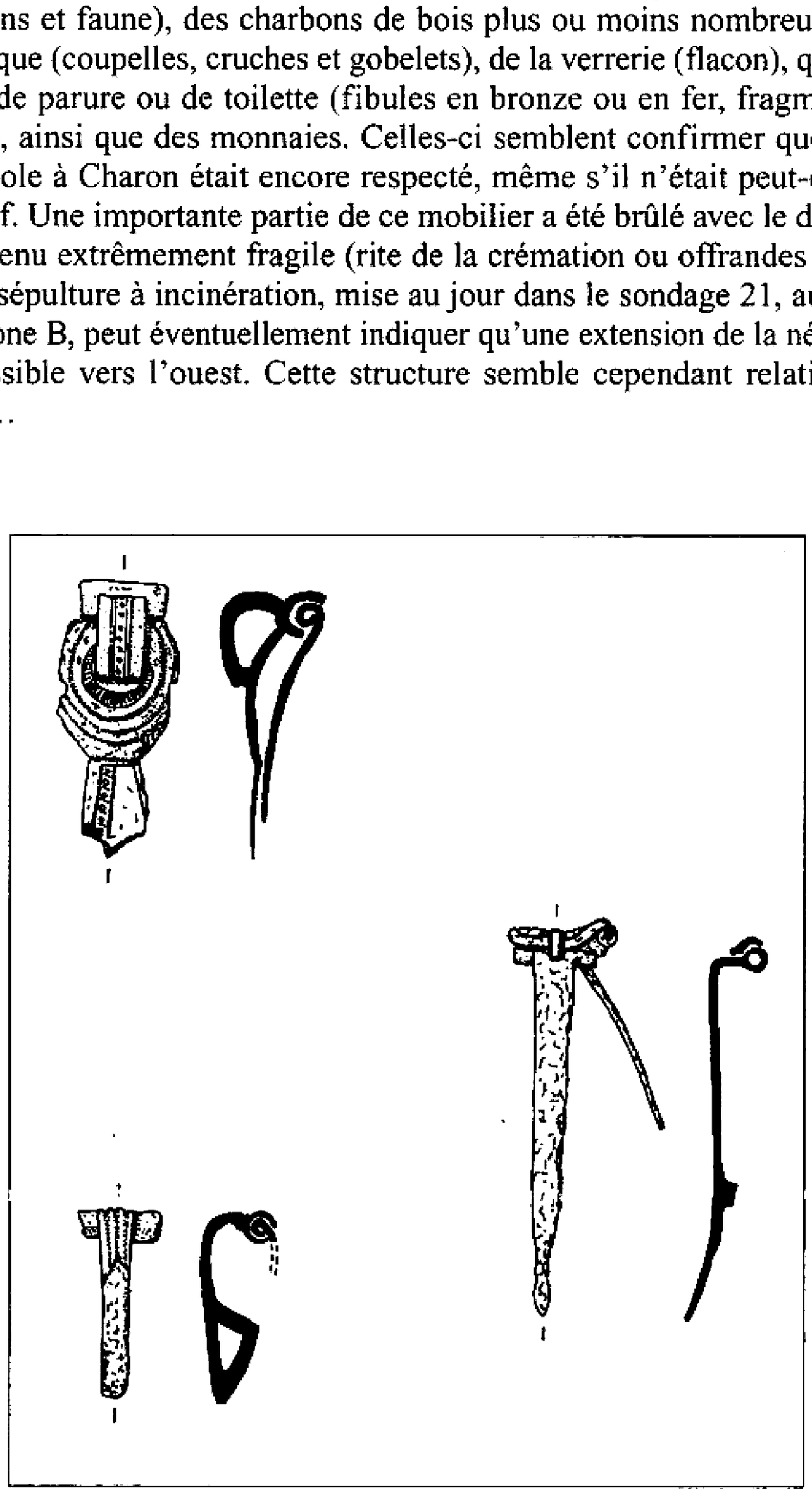


Fig. 7 - Faverges (74), "ZAC de Viuz"
Dessins des fibules découvertes dans la sépulture 2 du sondage 45.

Conclusion

Cette nécropole se caractérise par la pratique exclusive de l'incinération. Il n'a pas été mis au jour d'inhumation. Les tombes sont toutes regroupées sur environ 200 m², sans qu'aucun marqueur n'ait pu être mis en évidence. Il n'existe aucun indice significatif laissant supposer la présence d'un système de protection quelconque des tombes. La pauvreté de ces sépultures semble l'élément caractéristique et il s'agit le plus souvent de dépôts symboliques de cendres et d'os brûlés. Cet ensemble funéraire correspond peut-être à l'un des cimetières dépendant de l'agglomération antique de *Casuaria* située à une cinquantaine de mètres au nord. L'étude du mobilier recueilli a permis d'attribuer cette dernière aux trois premiers siècles de notre ère.

L'opération a également permis d'identifier une canalisation pour le captage d'un bief d'époque malheureusement indéterminée (antique, médiévale ou moderne ?) et qui n'était plus en activité (Fig. 8). Elle a été observée dans plusieurs sondages (S. 42, 45, 50, 61, 68) traversant la zone B du sud au nord, avec une orientation sud-sud-est / nord-nord-ouest.

Les zones A et C, quant à elles, n'ont livré aucun vestige particulier.

Stéphane BLEU et Odile FRANC[65]
INRAP

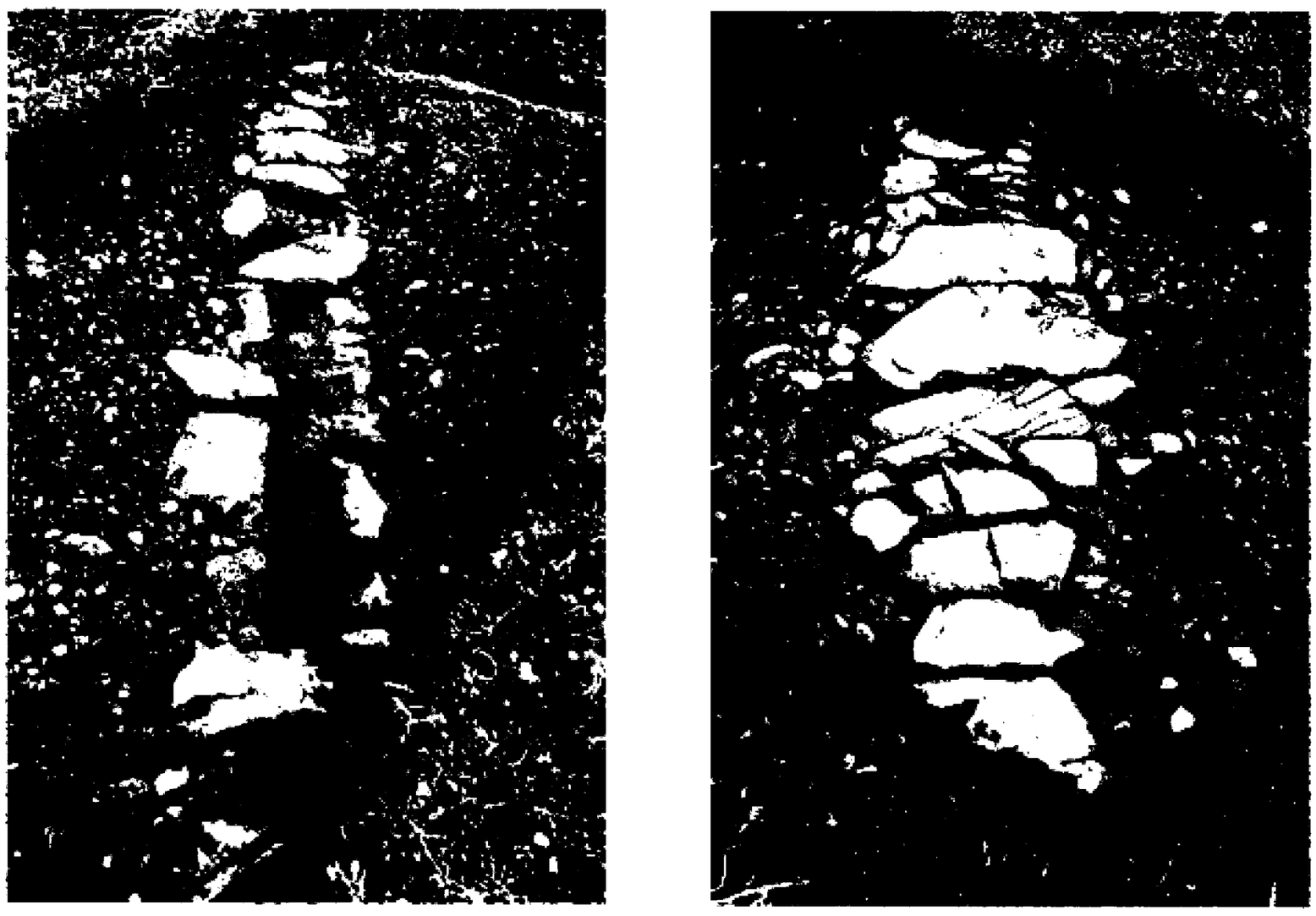


Fig. 8 - Faverges (74), "ZAC de Viuz"
Sondage 45, vues de la structure 31 (canal ?) en plan (clichés : J.-C. Sarrasin).

(65) Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont apporté leurs conseils et les informations qu'ils avaient en leur possession et particulièrement A. Piccamiglio et M. Duret (Les Amis de Viuz-Faverges).

PÉRIODE INDÉTERMINÉE

ANNECY, *La Puya*
Section CN, parcelle 43
(coord. Lambert : 895 100 / 2105 710 ; alt. moy. 531 m)

Cette opération de diagnostic archéologique a eu lieu dans un contexte archéologique sensible, notamment par la proximité de la voie romaine menant d'Annecy à Faverges[66]. Les sondages ont été effectués sur une parcelle[67] de prairie relativement pentue où est prévue la construction d'un bâtiment technique destiné au traitement de l'eau. Les huit sondages n'ont montré aucun témoin d'une occupation ancienne. Sur les parties hautes du terrain, le soubassement calcaire affleure à faible profondeur ; en bas de pente, celui-ci est recouvert par des dépôts morainiques.

Bien que négatifs, ces sondages ont permis une première exploration archéologique du sous-sol de ce secteur de l'extrémité nord du Semnoz, au potentiel archéologique intéressant.

Sylvain MOTTE
INRAP

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

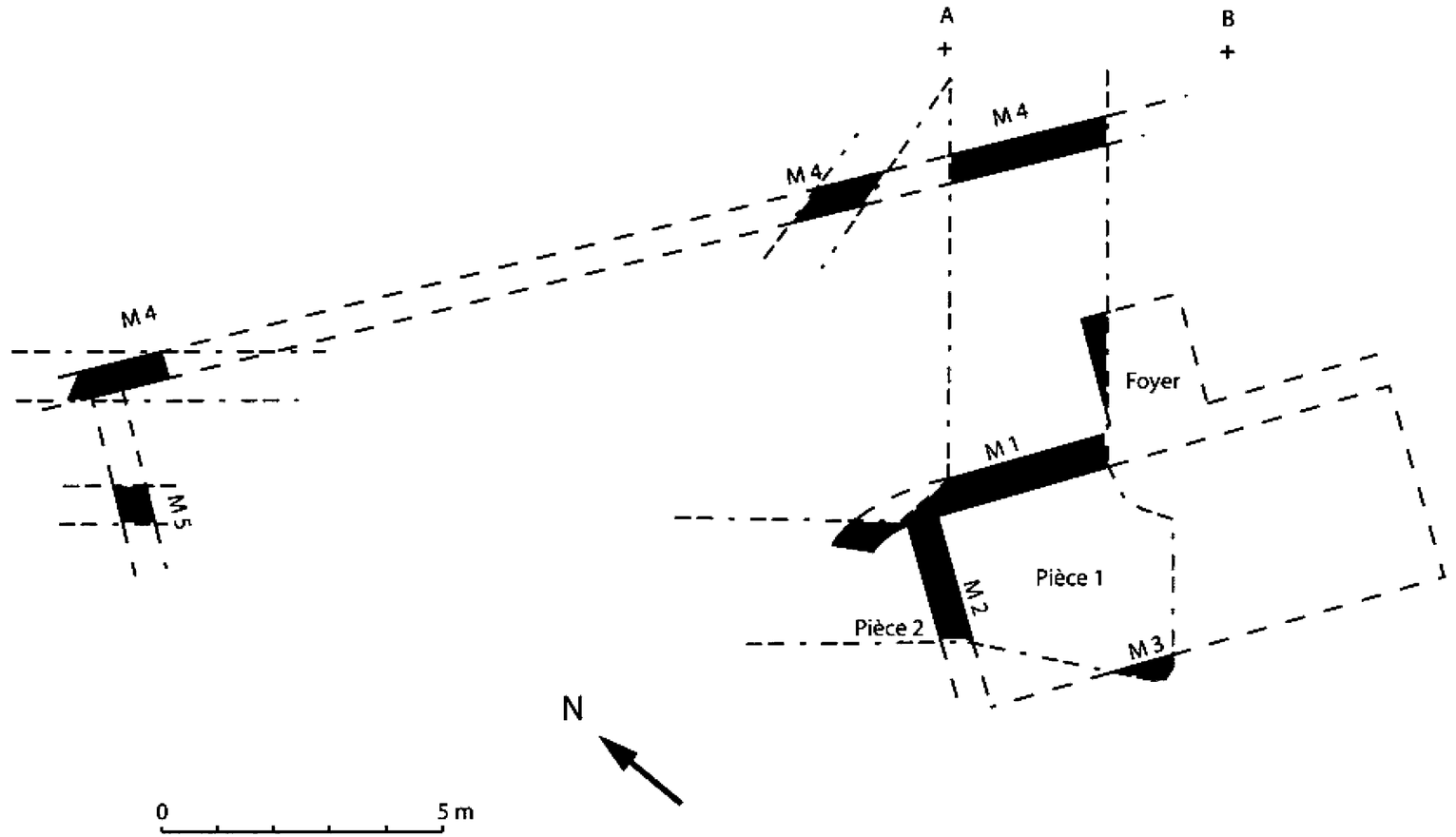
PÉRIODE ROMAINE

VIUZ-EN-SALLAZ, *La Vuerche*
Section C, parcelle 2885
Coord. Lambert : 914,062 / 2135,820 ; alt. 626 à 637 m

Les travaux de viabilisation d'un lotissement sur une vaste parcelle pentue d'une contenance de 10 428 m², située à 500 mètres à l'ouest du chef-lieu et à 150 m en rive gauche du torrent du Foron, ont mis au jour, au cours de la deuxième quinzaine du mois de septembre 2003, d'abondants fragments de *tegulae*. Prévenu par un habitant de Viuz-en-Sallaz[68], le SDAHS a entrepris la surveillance de ces travaux.

Aucune découverte n'ayant jamais été signalée en ce lieu, rien ne permettait aux services officiels de soupçonner la présence de vestiges enfouis dans le sous-sol de cette parcelle jusqu'alors en pré et verger. L'absence d'information enregistrée dans la carte archéologique n'a donc pas permis

(66) Bertrandy F., Chevrier M., Serralongue J., *C.A.G op.* cité, p. 73.
(67) Surface : 2714 m².
(68) M. Jean-François Novel.



VIUZ-EN-SALLAZ, *Lotissement de la Vuerche*
Septembre-octobre 2003
Relevés des vestiges mis au jour lors des travaux de viabilisation

Relevés : J. Serralongue-Chr. Guffond
Mise au net : Chr. Guffond

la prescription d'un diagnostic dans le cadre de la procédure d'instruction du dossier du projet immobilier qui affectait ce terrain.

Lors du prolongement de la viabilisation, en partie orientale de la parcelle, des maçonneries appartenant à un édifice gallo-romain ont été mises au jour. Un angle de mur, perforé par la tranchée, délimitait un espace dallé : des dalles de terre cuite (41 x 28 x 5,5 cm) reposaient sur une couche de réglage terreuse (6 à 7 cm d'épaisseur), recouvrant une chape de mortier hydraulique (13 cm d'épaisseur), reposant elle-même sur un radier de galets (15 cm de diamètre moyen) fichés dans le sol naturel. La chape de mortier hydraulique remontait le long des murs ainsi que l'attestait quelques témoins encore conservés, par endroits. Un troisième mur délimitait la largeur de la pièce (3,60 m) et un épais niveau de démolition reposait sur le dallage et comprenait fragments de *tegulae*, pilettes et fragments de *tubuli*.

L'ouverture d'une seconde tranchée, perpendiculaire à la tranchée principale, a permis de recouper d'autres structures liées à ce bâtiment, et notamment le foyer destiné au chauffage de la pièce chaude. Celui-ci, ouvert dans le mur nord-est, d'une longueur de 2 m et d'une largeur de 1,70 m était composé d'une chape de mortier de chaux recouvrant un radier de galets sur laquelle reposaient de gros blocs de molasse et de grès, ce dernier provenant du massif du Vouan[69] (communes de Fillinges, Saint-André-de-Boëge et Viuz-en-Sallaz). La zone de défournement du foyer, située au nord-ouest de celui-ci, était clairement visible, caractérisée par une terre très fine, noire et homogène. Cette même tranchée a recoupé un mur se calquant sur l'alignement général du bâtiment et situé à 3 mètres au nord-ouest du foyer.

Ce mur se prolongeait sur plus de 19 m et a ainsi pu être repéré dans les tranchées du réseau d'éclairage du lotissement. Il était recoupé par un autre, formant un angle droit, également observé dans ces tranchées.

Les éléments de datation sont rares. Aucun niveau de sol n'était conservé, témoignant de la très forte érosion affectant ces terrains. La partie supérieure des murs affleurait par endroits à moins de 15 cm de la surface ; il ne subsistait que les fondations hautes de 0,50 m. Les rares fragments de céramiques provenaient de la couche superficielle lessivée par les phénomènes d'érosion. Seuls quelques-uns peuvent être datés de la fin du II^{e} ou du III^{e} siècle. Provenant de ce niveau, un fragment de conduite en plomb d'un diamètre d'environ 8 cm a été arraché par l'entreprise chargée de la viabilisation.

La nature de ces vestiges et leur situation ont incité les services de l'Etat et le SDAHS à entreprendre, au plus vite, une fouille de sauvetage sur la

(69) Détermination Danielle Decrouez, conservateur en chef du Muséum d'Histoire Naturelle de Genève.

partie orientale de cette parcelle. Le contexte de cette découverte excluant tout recours à l'INRAP, deux archéologues contractuels ont spécialement été recrutés pour cette opération.

Christophe GUFFOND
SDAHS

La découverte signalée dans la notice précédente a entraîné une opération de sauvetage urgent sur quinze jours en novembre et décembre 2003. Deux sondages effectués de part et d'autre de la voirie moderne, ont dégagé la continuité des structures antiques déjà observées.

Une première phase de colluvionnement antérieure à l'installation de l'habitat a été repérée. La conservation des structures et la surface fouillée n'ont pas permis de délimiter l'établissement. Une seconde phase de colluvionnement a recouvert le site après sa destruction et a probablement "lessivé" les niveaux archéologiques supérieurs aux fondations. La rareté du mobilier ne permet pas de proposer une chronologie dans la période gallo-romaine.

La surveillance des travaux prévus en 2004, lors de la construction du lotissement permettra de compléter le plan de l'établissement.

Guillaume VARENNES
Archéologue

PÉRIODE MÉDIÉVALE

BONNEVILLE, *Château comtal*
Section AM, parcelles 177, 178
(coord. Lamb. : 914,780 ; 2128,020 ; alt. 465 m)

Le château de Bonneville, après avoir été longtemps une maison d'arrêt d'Etat, a connu un abandon progressif au cours du XX[e] siècle. Acheté il y a une trentaine d'années par la commune, il bénéficie aujourd'hui d'un projet de réhabilitation concernant les bâtiments et les abords, inscrits à l'I.S.M.H. depuis le 3 novembre 1987.

La courte intervention archéologique s'insère dans l'étude et l'analyse de l'état sanitaire du château, menée par deux architectes du Patrimoine, de janvier à septembre 2003[70].

(70) Chronique archéologique, *Revue savoisienne*, 2002, p. 44.

Les cinq sondages pratiqués (quatre, manuellement) devaient permettre d'apprécier le potentiel archéologique du site, d'évaluer les contraintes par secteurs, d'orienter les propositions de restauration voire la nature des projets de réhabilitation du site ou de certains bâtiments, en approchant notamment l'évolution structurelle du château.

Approche historique sommaire

En préambule, il est à noter que les sources écrites disponibles pour le château de Bonneville s'avèrent diverses et, pour une grande partie d'entre elles, non encore exploitées. Les principaux documents concernent les comptes de l'administration financière du Faucigny dits comptes de châtellenies[71], l'Enquête Pontificale de 1339[72] ainsi que trois registres de visites de châteaux (1553, 1561 et 1566)[73]. Par ailleurs, seuls deux documents graphiques et iconographiques ont pu être consultés lors de cette courte étude : la perspective cavalière de Bonneville de G.-T. Borgonio (1674), publiée dans le *Theatrum Sabaudiae* (1682), et le levé de la mappe sarde[74].

La première mention de "Bonneville" apparaît en 1282, à l'occasion de la mort du dauphin du Viennois, Jean, fils de Béatrix de Faucigny.

Le site est sans doute d'origine plus ancienne et lié à la localité de "Toisinges" ou "Tucinges", dont le toponyme subsiste aujourd'hui, à environ 1,5 km au sud-ouest du centre de Bonneville, mais sur la rive gauche de l'Arve. En effet, par un acte daté du 23 octobre 1262, Agnès de Faucigny, héritière de la seigneurie du Faucigny et épouse depuis 1234 de Pierre de Savoie, attribue à son époux la construction de la localité de Toisinges (*Regeste genevois*, 945, 955). Selon toute vraisemblance il s'agit d'une création de villeneuve avec "château" que L. Blondel suppose remonter à quelques années avant 1262 et à laquelle Pierre II de Savoie accorde des franchises vers cette même année. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la politique de création de villeneuves d'Aimon II, seigneur du Faucigny (1202-1253) : Bonne-sur-Menoge (1225), Monthoux (1245), Hermance (1247)…

L'identification de "Toisinges"/"Tucinges" avec "Bonneville" a été notamment déduite du fait qu'à partir de 1282 cette dernière appellation se substitue entièrement aux dénominations précédentes, en particulier dans les énumérations des châteaux du Faucigny.

Ainsi, le 25 novembre 1283, Béatrix de Faucigny fait procéder à un nouveau baptême de la ville désormais appelée "Bonneville", en raison sans doute des privilèges dont bénéficiait la bourgade.

---

(71) Principalement entre 1355 et 1553, Archives départementales de la Haute-Savoie et de la Savoie.
(72) Archives vaticanes, Collectoria 109, 26 feuillets, Miscellanae 1299, 9 feuillets.
(73) Conservés aux ADHS.
(74) ADHS, mappe n° 208.

En 1296, le château est qualifié de "nouveau château" (*in aula novi castri Bonae Villae*)[75], ce qui a fait suggérer à J.-Y. Mariotte[76] que la reconstruction de l'édifice en pierre est due à Béatrix de Faucigny et non à son père, Pierre de Savoie (mort en 1268), comme le propose L. Blondel. Quoiqu'il en soit, il devient le siège de la châtellenie.

Selon J.-Y. Mariotte, le château, où résidait le châtelain et occasionnellement les seigneurs de Faucigny, puis les comtes de Savoie, est transformé en prisons vers la fin du XIV[e] siècle. A partir du XVI[e] s., la fonction prépondérante du château est carcérale. Il semble que les habitations soient tombées progressivement en ruines. Les vestiges de l'ancienne résidence seigneuriale sont rasés et transformés en jardin[77].

Résultats de l'intervention

Le château comprend aujourd'hui une cour orientale, dite "cour seigneuriale", délimitée par les vestiges des courtines nord, est (entre les deux tours rondes subsistantes) et sud (percée de deux baies du XIII[e] siècle). Cet espace est séparé de la cour dite "des prisons" par un bâtiment à trois niveaux, construit dans le dernier quart du XIX[e] siècle. La cour "des prisons" est divisée en courettes, se succédant d'est en ouest, en épousant le dénivelé du terrain naturel.

Des cinq sondages, totalisant une superficie sondée d'environ 35 m^2, réalisés en 2003, peuvent être retenus les principaux traits suivants.

• Aucune trace d'une occupation antérieure aux constructions de la seconde moitié du XIII[e] s. n'a été repérée ; cependant, l'implantation des sondages, à proximité immédiate des maçonneries, ne favorise pas une telle reconnaissance.

• Le château de Bonneville est construit sur un étroit promontoire rocheux de grès molassique, dominant légèrement ce qui va devenir le bourg (alt. 460 à 465 m NGF contre 450 m NGF pour l'actuelle place de l'Hôtel-de-Ville). Il s'agit d'une construction fortifiée, participant au système de défense de la ville et intégrée aux enceintes du bourg. Les textes de la fin du XIII[e] s. suggèrent que ces éléments se substituent à un château antérieur en bois et à une palissade, dont la date de construction n'est pas exactement connue. L'historiographie traditionnelle considère que le château actuel est l'œuvre de Pierre II de Savoie, époux d'Agnès de Faucigny, héritière de la seigneurie de Faucigny de 1253 à 1268. Certains auteurs penchent en faveur d'une création, ou d'une reconstruction plus tardive, à l'initiative

(75) Blondel L. – Bonneville dans Les châteaux de l'ancien diocèse de Genève, *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, Genève. 1956, Rééd. 1978, p. 245-251.
(76) Histoire des communes savoyardes, T. II Le Faucigny, Ed. Horvath, 1980, p. 33-35.
(77) Histoire des communes savoyardes, *op. cité*, p.48.

de Béatrix de Faucigny, fille et héritière de la précédente, entre 1268 et 1304. L. Blondel, en particulier, date les tours conservées du château avant 1260. D. de Raemy[78] considère, selon les résultats d'études récemment menées, que ce point est discutable ; selon lui, *l'aspect des tours et de leurs archères rappellent le château d'Yverdon* [VD] *édifié vers 1259*. Pour ce château, il est à noter que le corps de logis ne s'appuyait pas contre la tour maîtresse, mais qu'une petite cour était ménagée entre ces deux bâtiments[79].

Outre la datation, la disposition des espaces constitutifs du château, aussi bien défensifs que résidentiels, demeure problématique. En avril 2002, la prospection géophysique[80], réalisée dans la cour dite "seigneuriale", n'a pas permis de cartographier de façon satisfaisante d'éventuelles structures, le sous-sol s'étant révélé trop perturbé.

Les sondages pratiqués en 2003 dans la cour dite "seigneuriale" n'ont pas permis de situer la chapelle. En revanche, la présence des vestiges d'un escalier semi-rupestre est un bon indicateur d'une distribution de ces espaces sur des niveaux différents, s'adaptant sans doute aux configurations du rocher primitif.

Ce dernier conditionne le plan d'emprise du château mais il a aussi été exploité et entamé selon les besoins. Il semble que le double pendage sud-nord et est-ouest du terrain géologique détermine les niveaux d'occupation du site. Cette hypothèse est confirmée par les observations issues des sondages. En l'état actuel des connaissances, il ne paraît pas y avoir eu d'apports de remblais nivelant le promontoire, mais des aménagements à même le rocher et une adaptation aux reliefs et aux dénivelés.

L'interprétation des appellations traditionnelles de "Tour Noire" (tour nord-est) et de "Tour Blanche" (tour sud-ouest) reste posée, car selon les premières observations, aucune trace d'enduit - ou de feu pour la "Tour Noire" - n'est perceptible sur ces maçonneries.

La tour sud-ouest n'a pas été mise au jour lors du creusement du sondage ouvert à l'extérieur ouest. Le rocher est apparu immédiatement au-dessous des remblais contemporains (dont l'épaisseur varie entre 0,05 m et 0,80 m). Le système défensif de l'entrée ouest n'inclut pas de pont-levis ni de fossés enrichis ou non d'escarpe et/ou de contrescarpe maçonnées. En revanche, le passage au sud du château peut fonctionner comme une braie. On remarquera que le percement des ouvertures (portes ou fenêtres) ne concerne pas le côté nord, plus exposé à l'attaque que le côté sud où se développe la ville.

• La fin du Moyen Age est peu attestée et n'est représentée, au niveau des sondages, que par les réfections d'une baie gothique (courtine sud) ;

---

(78) Lettre datée du 28/03/2000, adressée en réponse d'une demande de renseignements à la mairie de Bonneville.
(79) De Raemy D. - La tour ronde du château d'Orbe : une typologie des "donjons circulaires" revisitée, *Des pierres et des hommes, Hommage à Marcel Grandjean*, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne, pp. 175-190.
(80) Effectuée par la société TERRA NOVA, à la demande du SDAHS.

• Pour la période moderne, la prépondérance de la fonction carcérale du château de Bonneville est supplantée par la construction d'importants bâtiments, le long de la courtine sud. La progression de ce chantier mériterait d'être mieux datée, peut-être par les comptes de châtellenies. Du reste, on ne peut actuellement déterminer dans quelles proportions ces bâtiments se substituent ou s'intègrent à des constructions plus anciennes.

Si les parements extérieurs des murs goutterots nord des bâtiments des prisons s'avèrent hétéroclites, un soin particulier semble avoir été réservé aux aménagements des cellules. Cette campagne de travaux concernerait les rez-de-chaussée des prisons est et ouest, ainsi que l'étage de ces dernières.

Un appareillage analogue dont l'aspect contraste avec celui des autres maçonneries en élévation du château, a également été observé sur la paroi sud de la courtine nord. Il ne semble pas appartenir à un bâtiment disparu, mais fonctionne davantage en réfection de la courtine.

• Le XVIII[e] s. doit être, pour l'instant, envisagé sous l'angle des documents d'archives, en particulier des observations issues de la "mappe sarde" et des devis et prix-faits, conservés aux ADHS, qu'il reste à étudier. La ruine des murailles de la ville et d'une partie des anciens bâtiments seigneuriaux intervient vraisemblablement entre cette période et le début du XIX[e] siècle. Le bâtiment en équerre (mappe sarde, n° 223) accolé aux courtines est, nord et sud, disparaît sur le levé cadastral de 1840.

La charpente de la prison occidentale est mise en place en 1728 ou peu après[81].

• Au cours de la seconde moitié du XIX[e] s., le site prend son aspect actuel. Un petit bâtiment quadrangulaire à étages s'accole à la façade ouest. L'entrée occidentale est couverte et aménagée. L'organisation des espaces intérieurs des prisons évolue, suite à la destruction ou à la création de nouvelles maçonneries. La plupart des ouvertures (fenêtres des côtés nord et sud, portes d'accès aux bâtiments) est recréée ou agrandie au cours du XIX[e] s. ; la grande majorité conserve des traces de boucharde fine. A l'extérieur, des cours sont aménagées et séparées par des murs. Un bâtiment orienté nord-sud (actuel logement du gardien) se substitue aux anciens jardins et sépare les cours dites "seigneuriale" et "des prisons".

Les charpentes actuelles sont mises en place : celle de la prison orientale en 1823, celle de la croupe ouest de la prison occidentale, qui est remaniée ou mise en place vers 1843 et celle du logement du gardien en 1877[82].

• Les réfections et les ragréages se multiplient au XX[e] s., que ce soit sur les maçonneries anciennes du château ou sur celles des prisons. Dans la cour des prisons, un remblai hétérogène surélève d'environ 1,40 m le sol de l'espace longeant la courtine nord. Un tout-venant de gravier gris est

(81) Datation par dendrochronologie, Archéolabs (réf. ARC 03/R2716D/3), cf. *RS* 2002, p. 44-45.
(82) *Id.*

installé après 1990, dans la cour "seigneuriale" et aux abords méridionaux du château.

Perspectives

Néanmoins, de nombreuses démarches restent à entreprendre ou à finaliser pour une analyse plus complète de l'ancien château de Bonneville. L'étude et la transcription des différentes archives demeurent essentielles.

Une étude de bâti archéologique pourrait contribuer à la compréhension de l'évolution des bâtiments et des espaces, en particulier à partir de relevés "pierre à pierre", soit manuels soit par photogrammétrie. Elle est complémentaire de l'analyse et de l'enregistrement des différents enduits de revêtements intérieurs et extérieurs. Ces derniers peuvent indiquer des niveaux de circulation, des subdivisions d'étages et révéler des liaisons entre les niveaux intérieurs des bâtiments.

Les résultats de ces investigations permettront sans doute de mieux cerner les techniques et les partis pris architecturaux ainsi que la place et le rôle fonctionnel et politique du château de Bonneville dans le maillage dense des constructions fortifiées de la seconde moitié du XIII[e] siècle.

Sylvie BOCQUET
Archéologue

PÉRIODE INDÉTERMINÉE

SAINT-JEAN-DE-THOLOME, *La Toche*
Section A, parcelle 3309
Coord. Lambert : 915,400 / 2133,020 ; alt. 690 m env.

En juillet 2003, lors des travaux d'agrandissement d'un hangar agricole, ont été mis au jour des ossements humains[83] qui nous ont été très rapidement signalés[84].

Le lieu de découverte est proche de la limite entre les communes de Saint-Jean-de-Tholome et La Tour et à moins de 500 m à l'est du hameau de Savernaz. Cette sépulture, orientée nord/sud (tête au sud), se trouvait, au niveau du crâne, à une profondeur de 0,50 m. La partie inférieure du squelette manquait, cette sépulture ayant, semble-t-il, déjà été coupée lors des premiers travaux d'aménagement du bâtiment agricole, menés quelques années auparavant, mais rien n'avait alors été observé.

Aucun fragment de dalle, ni mobilier n'a été recueilli, hormis du charbon de bois en abondance.

---

(83) Par M. Bernard Ruin.
(84) Par M. Gilbert Maurice-Demourioux de Viuz-en-Sallaz.

Le propriétaire a prélevé le crâne, presque complet, quelques fragments de vertèbres, de côtes et des os du bras gauche, le tout fortement dégradé.

L'absence de mobilier ou d'aménagement particulier en lien avec cette sépulture ne permet pas d'avancer une datation, bien qu'une telle orientation demeure rare et semble ne pas relever d'une tradition chrétienne. Il semble aussi difficile de la mettre en lien avec les vestiges gallo-romains repérés à Savernaz au milieu du XIX[e] siècle[85]. Seule une datation au radiocarbone serait susceptible de préciser la période à laquelle rattacher cette sépulture.

Christophe GUFFOND
SDAHS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN

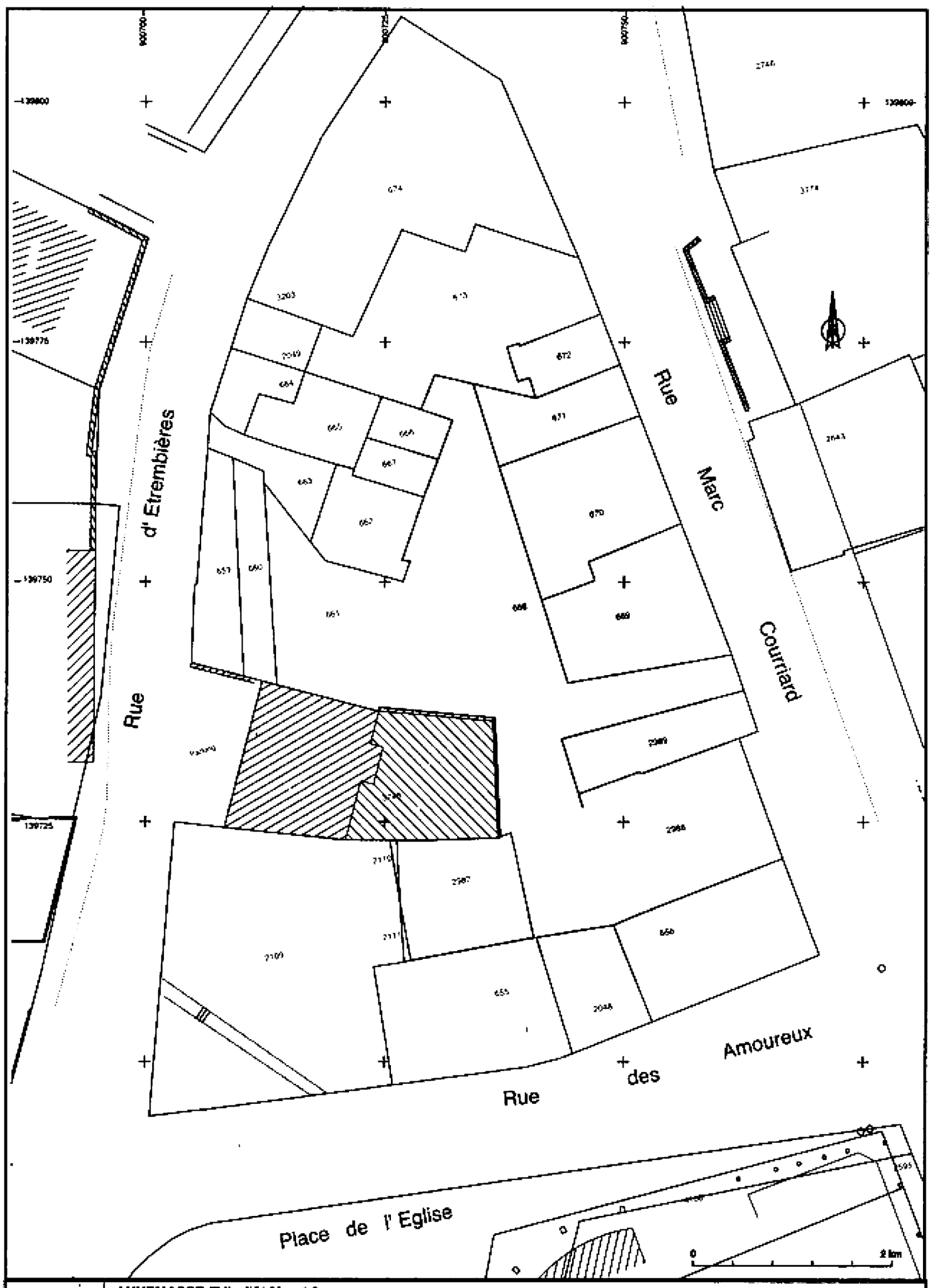
PÉRIODE ROMAINE

ANNEMASSE, *Rue d'Etrembières / rue des Amoureux*
Section A, parcelles : 655, 656, 668 à 672, 2048, 2987 à 2989
(coord. Lamb. : 900,725 / 2139, 750 ; alt. 433 m)

La fouille du site de l'îlot Moret, en septembre et octobre 2003, est intervenue en amont d'une opération immobilière située au cœur de la ville, en face de l'église Saint-André. Elle fait suite à deux campagnes de fouilles menées en 1990 et 1991[86] et à des sondages de diagnostic effectués en 2002[87]. Cette fouille de sauvetage s'est surtout attachée à cerner et mieux comprendre un ensemble thermal dont une petite partie avait déjà été mise au jour en 1990. Les vestiges individualisés au cours de cette fouille se développent sur 8 états d'occupation, dont 4 concernent la période antique[88].

Les prémisses de l'occupation semblent se rapporter au I[er] s. ap. J.-C. ; elle se traduit par des traces fugaces (deux murs et deux négatifs de murs), non accompagnées d'artefacts donc difficiles à dater et à interpréter. Cette première occupation peut cependant être mise en lien avec le mobilier du I[er] s. recueilli dans les premiers comblements d'un paléo-chenal, ancien lit du ruisseau de Romagny qui traversait l'îlot. Cette occupation apparaît très limitée, tant d'un point de vue spatial que stratigraphique. Elle peut éventuellement être associée aux observations faites en 1989 sur le site de l'Îlot Saint André[89], ou sur le site de l'Îlot Moret 2.

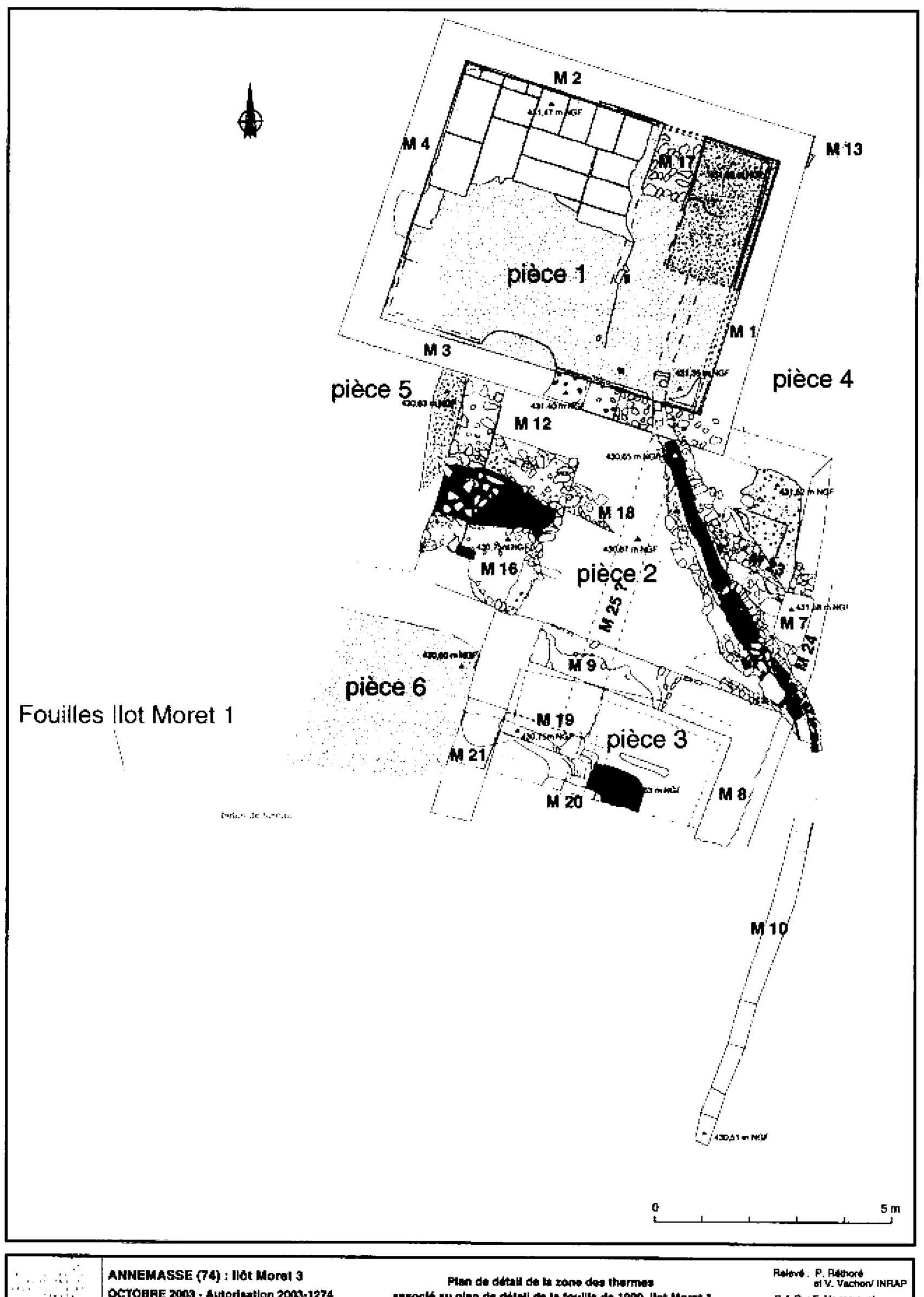
(85) Bertrandy F., Chevrier M., Serralongue J., *C.A.G op. cité*, p. 305.
(86) Par B. Soum : Ilot Moret 1 et 2.
(87) Diagnostic effectué en 2002 par F. Launay, INRAP (voir, *Revue savoisienne* 2002, p. 53).
(88) Bertrandy F., Chevrier M., Serralongue J., *C.A.G op. cité*, p. 182-183.
(89) G. Loison, Ilot Saint-André, rapport de fouille, 1989 ; Annemasse, Ilot Saint-André, *Revue Savoisienne*, 1990, p. 16-19.



ANNEMASSE (74) : Ilôt Moret 3
OCTOBRE 2003 - Autorisation 2003-1274
Responsable : P. Réthoré/INRAP

Localisation de la fouille sur un extrait du plan cadastral

D.A.O. : P. Réthoré



	ANNEMASSE (74) : Ilôt Moret 3 **OCTOBRE 2003 - Autorisation 2003-1274** Responsable : P. Réthoré/INRAP	**Plan de détail de la zone des thermes** **associé au plan de détail de la fouille de 1990, Ilot Moret 1**	Relevé : P. Réthoré et V. Vachon/ INRAP D.A.O. : F. Vareaux et Gh. Macabéo/INRAP

En revanche, l'occupation qui se met en place à la fin du I^er s. est bien attribuable à l'ensemble thermal. Celui-ci va perdurer durant au moins 3 siècles avec une période "phare" au II^e s., puis une fréquentation ralentie au III^e s., avant son abandon et sa démolition partielle au IV^e siècle.

Si la superficie totale de ces thermes n'a pu être définie, il est cependant possible de la restituer approximativement en rapprochant les données de cette fouille à celles du site voisin fouillé en 1990 (Ilot Moret 1). La superficie de 228 m² apparaît alors comme un minimum possible.

Ce sont les locaux techniques qui se sont trouvés au centre de cette fouille. Il s'agissait de deux cours servant de base au fonctionnement des thermes, c'est à dire, les zones dans lesquelles ont été construits les foyers destinés à chauffer l'édifice (pièces 2 et 3). Deux alandiers ont été reconnus. Dans l'organisation initiale du site, seul un foyer avait été prévu (pièce 3, M 19, 20, 21) destiné à chauffer une salle chaude, le *caldarium* (pièce 6), et à tempérer une seconde salle, le *tepidarium*. A partir du milieu du II^e s., un second foyer sera construit (pièce 2, M16), avec chaudière, pour venir renforcer le premier dispositif et chauffer directement le *tepidarium* (pièce 5).

Des pièces principales, une seule a été observée dans son intégralité. Il s'agit de la salle froide, ou *frigidarium*, située au nord du site (pièce 1) qui s'étend sur une surface de 43 m². Une porte étroite (0,80 m) communique au sud avec une pièce au sol de béton de tuileau sur radier de galets, dont la fonction n'a pu être établie avec certitude. Il s'agit probablement de vestiaires. Cette porte n'est utilisée qu'avant les remaniements du milieu du II^e siècle.

Un large seuil à l'ouest de la pièce indique peut-être l'entrée principale des thermes à partir de cette époque. Les murs du *frigidarium* sont recouverts d'un béton de tuileau et un bourrelet d'étanchéité complète l'isolation au bas des murs ; il ne s'agit pas, cependant, d'un bassin. Son sol est constitué de grandes dalles de calcaire posées sur un lit de béton de tuileau lui même coulé sur un radier de galets. Une baignoire est aménagée dans ce sol à l'angle nord-est de la pièce. Son ouverture se situe au ras du sol dallé. Le caniveau d'évacuation des eaux usées de cette baignoire est construit avec des briques de terre cuite de récupération en forme de T, dites à encoche (M 10)[90]. Tel a peut-être été l'emploi premier des briques observées en remploi dans la construction de ce caniveau. Celui-ci se jette dans le ruisseau de Romagny. En revanche, aucune donnée concernant les amenées d'eau n'a pu être observée.

Des salles tiède et chaude (pièce 5 et 6), qui constituent les éléments originaux des thermes antiques, ne subsistent que les sols des hypocaustes,

---

(90) Ce type de brique est signalé comme servant à la construction des voûtes des salles chaudes. P. Gros cite l'exemple des thermes espagnols de Baetulo (Badalona près de Barcelone) où la voûte en terre cuite du *caldarium* du I^er s. av. J.-C., est constituée de tuiles plates encastrées dans des nervures en berceau constituées de briques à encoche. (J. Guitart Duran, *Baetulo, topografia arqueologica, urbanismo e historia*, Badalona, 1976, p. 61-81) cité par P. Gros L'architecture romaine, 1. Les monuments publics, les Manuels d'art et d'archéologie antique, Les monuments de eaux – Thermes publics – 1996, p. 397.

les *suspensura* ayant disparu. Cependant, ces lacunes ne nuisent pas à la compréhension de l'ensemble. Ces thermes comportent un plan classique avec succession du nord au sud d'une salle froide, d'une salle tiède et d'une salle chaude. Des vestiaires ont pu exister au cours du I^er^ et du début du II^e^ s., dans la partie centrale avant leur destruction pour l'implantation du second foyer avec chaudière. Il est possible qu'au cours de la première période, l'entrée se soit effectuée par l'est (une grosse pierre de seuil a été mise au jour dans ce secteur – M 7) mais dès le milieu du II^e^ s., cette organisation a été abandonnée pour privilégier le chauffage du *tepidarium*, l'entrée des thermes s'effectuant sans doute alors à l'ouest.

Peu d'éléments mobiliers ont pu être associés à ce bâtiment. Cependant, de nombreux fragments de verre à vitre indiquent l'emploi de percements protégés. De même, la mise au jour de quelques tesselles en pâte de verre indique la présence d'une mosaïque. Des épingles et des jetons en os, de nombreuses monnaies ont été mis au jour soit dans le caniveau, soit dans la pièce ayant pu servir de vestiaires.

Il est impossible de préciser s'il s'agit de thermes publics ou privés. Leur superficie, par exemple, convient autant à des thermes publics que privés. La notion de thermes publics a été avancée à l'issue du diagnostic. Cette analyse a été faite en tenant compte de la carte archéologique locale et d'une analyse globale du site d'Annemasse durant l'Antiquité. En effet, aucun indice de site de *villa* pouvant posséder de tels thermes n'a été enregistré à ce jour, à proximité de la zone de fouille. Ces thermes en apparaissant donc déconnectés de tout site d'habitat peuvent éventuellement être attribués à un édifice public ; il faudrait étendre la fouille à l'ouest de la partie observée pour le vérifier.

Au Moyen Age, le site alors sans doute en zone agricole est utilisé comme aire d'ensilage.

Pascale RETHORE
INRAP

BEAUMONT, *Préma Queue (Prema Que)*
Section A, parcelles 695, 1424
(coord. Lamb. : 892,435 / 2129,480 ; alt. 765 m

Un projet de lotissement sur la commune de Beaumont au lieu-dit "Préma Queue" a concerné plusieurs parcelles mitoyennes au côté sud de l'église. L'emprise, surplombée par l'ancien château médiéval, est également le seul espace plan des environs immédiats, une topographie potentiellement favorable à l'extension de l'occupation[91]. La campagne d'évaluation

(91) Ces sondages ont profité de l'étude faite par Alain Mélo en 1994 : "Prospection archéologique du canton de Saint-Julien , Beaumont, p. 37-47". Rapport consultable à Lyon, au SRA et à Annecy au SDA.

archéologique avait donc pour but de vérifier la présence d'inhumations liées à l'une des phases du cimetière paroissial ou à celle d'un éventuel habitat médiéval. Sur place, des riverains nous ont signalé la destruction de nombreuses sépultures dans la parcelle jouxtant, au nord-ouest, l'emprise de cette opération (parcelle A 254)[92]. Enfin, le lieu-dit, d'une consonance originale peu conforme à la tradition locale ("Préma Queue", localement orthographié "Prema Que"), posait également question.

Les sondages n'ont mis au jour ni extension funéraire, ni habitat ancien. Seuls de rares fossés non datés traversent les parcelles et des traces de végétalisation (fosses de plantations) longent les limites d'emprise côté bourg. Deux petites fosses, aux limites difficilement discernables, sans matériel datant et des traces de labours anciens s'intercalent dans les différents niveaux mis au jour. Les résultats de l'étude confirment donc l'aspect ramassé du bourg au cours des siècles, ce que la mappe sarde (1730) illustrait déjà : quelques fermes autour d'un lieu de culte, le reste de l'habitat étant disséminé sur le versant nord-ouest du Mont Salève ou sur la plaine genevoise, sous forme de hameaux.

En revanche, des traces d'anthropisation sont apparues vers le sud, aux confins des parcelles étudiées. A cet endroit, l'étude stratigraphique révèle que la dépression topographique actuelle cache un paléo-relief plus accidenté, nivelé par des niveaux argilo-limoneux bruns. Le matériel antique qui leur est associé (quelques fragments de *tegulae*) indique la présence d'une occupation antique à proximité, au moins dès la mise en place de ces dépôts.

De fréquents ruissellements ainsi que l'ancien lit d'un ruisseau incisent ces niveaux et illustrent le caractère humide du lieu. Ce cours d'eau était constitué d'épais dépôts d'abord fins et oxydés donnant suite à des couches graveleuses et caillouteuses qui marquent une évolution d'un débit lent vers un débit plus torrentiel. Une haute et longue pierre calcaire fichée verticalement dans son cours témoigne d'un probable aménagement à ce dernier stade. Le lit est finalement comblé de matériaux calcaires grossièrement équarris et de très nombreuses tegulae jusqu'à un niveau proche de celui de la surface actuelle. Ces matériaux de construction pourraient être issus d'un site antique repéré à quelques 250 mètres en amont.

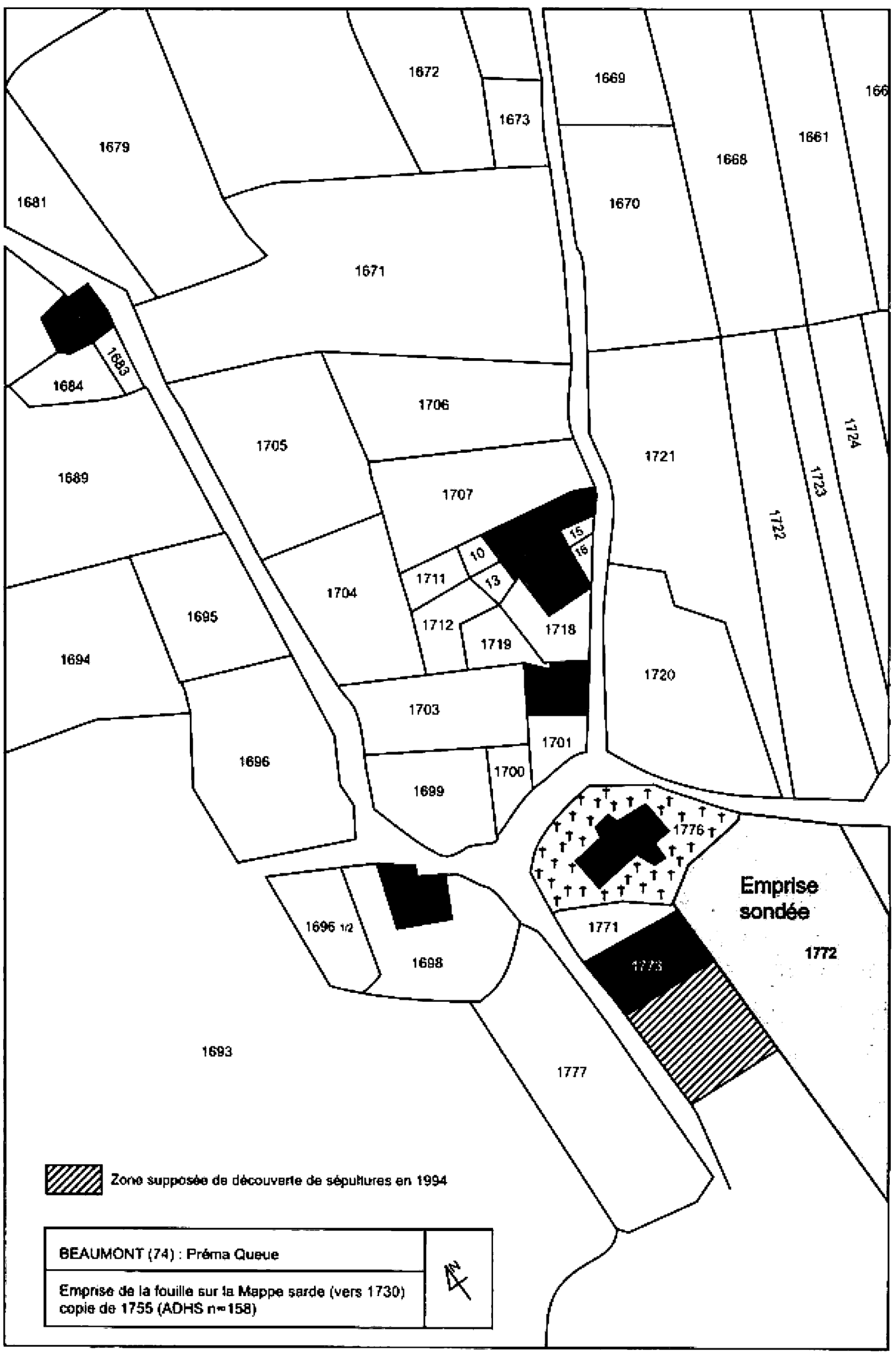
Actuellement, un écoulement, plus modeste, existe toujours en souterrain le long d'un drain de pierres alors que la section de surface, canalisée, circule en limite sud d'emprise. Lors du décapage, la présence de nombreux drains autour de ce secteur confirme d'ailleurs le souci permanent de la gestion de l'eau à cet endroit.

C'est peut-être ici que s'éclaire d'un jour nouveau le lieu-dit "Préma Queue" qui concerne (selon les plans consultés) les terrains situés au sud

(92) En 1994, des sépultures dont certaines en coffres de dalles auraient été aperçues dans les terrassements de l'ensemble immobilier "le pré de la cure" mais les services municipaux n'en ont pas été informés et aucune opération archéologique n'a pu être diligentée pour vérifier ces observations.

et/ou au sud-est de l'emprise. L'ancienne et encore locale orthographe "Prema Que" semble proche d'une étymologie latine (premier et eau) qui se superposerait, à titre d'hypothèse, aux résultats de cette étude, soit une installation antique installée sur ou à proximité d'un site marqué par une forte présence de l'eau sous forme de résurgences.

Catherine COQUIDE
INRAP



DAO : J. Laidebeur

SEYSSEL

Récemment, il nous a été donné de récupérer auprès d'un antiquaire annécien un éperon médiéval en fer, seul rescapé d'un ensemble d'objets métalliques trouvés sur la commune de Seyssel en un lieu et des conditions qui ne nous ont pas été révélés.

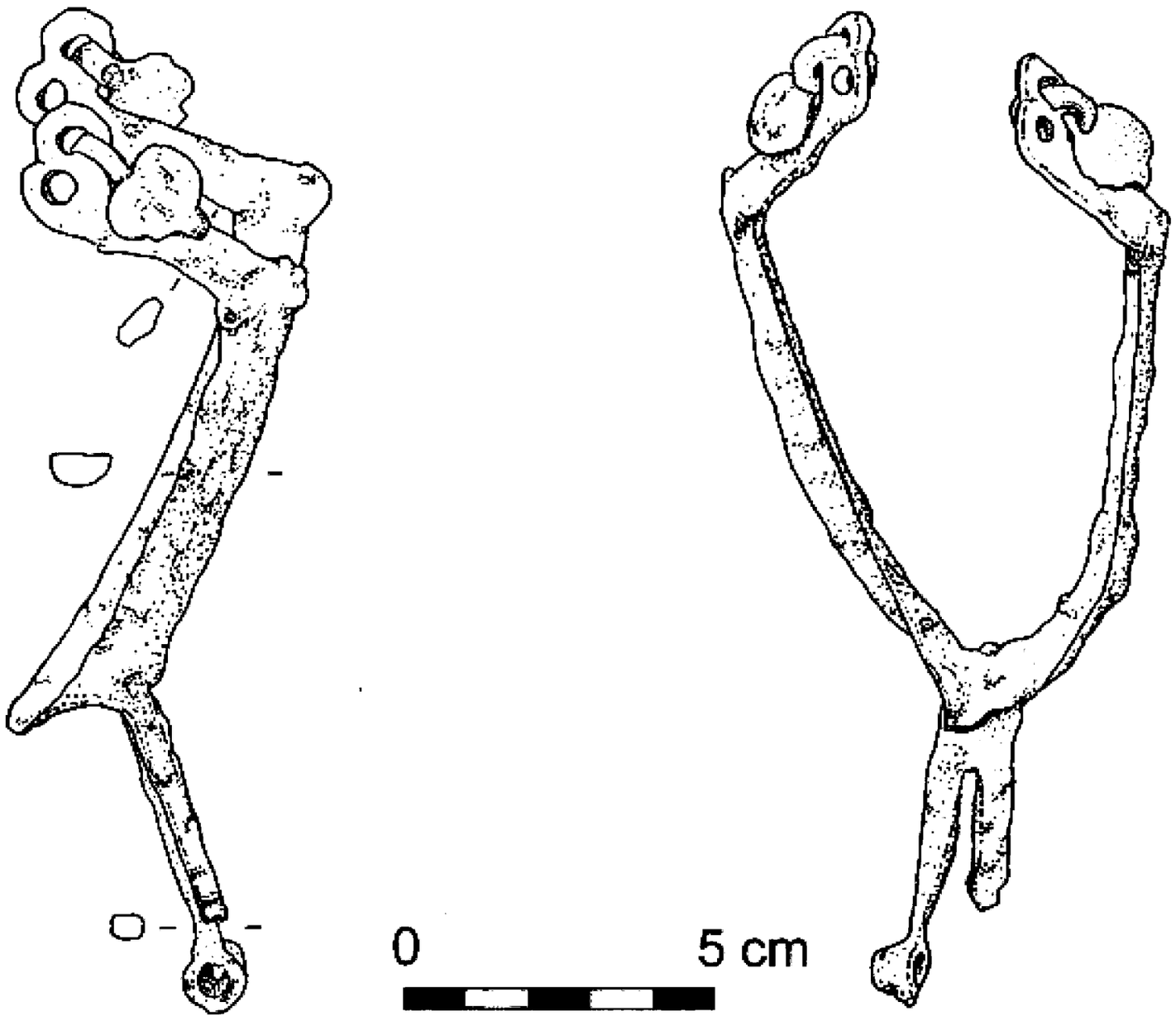


Fig. 1. Eperon de Seyssel de la fin du XIV[e] - début XV[e] siècle. (Dessin A. Sacquart).

Cet éperon (fig. 1), caractérisé par un collier aux branches coudées, est conservé sur une longueur de 16 cm ; la tige longue de 5,4 cm est brisée mais devait maintenir une molette radiée comme sur les exemplaires trouvés à Romainmôtier[93], datés de la fin du XIV[e] - début XV[e] siècle.

Joël SERRALONGUE
SDAHS

(93) Conservés au MCAH de Lausanne, ces éperons sont très proches de l'exemplaire de Seyssel. Dans *La Maison de Savoie en Pays de Vaud*, sous la dir. de Bernard Andenmatten et Daniel De Raemy, Lausanne, 1990, p. 72, fig. IV 32.

ARRONDISSEMENT DE THONON

PRÉHISTOIRE

VEIGY-FONCENEX, *Marais de Savouille*
Section A, parcelle 515
Coord Lambert : 901,560 / 2149,170 ; alt. 424 m

Les travaux de labour sur une partie d'une ancienne tourbière au lieu-dit Marais de Savouille mettent régulièrement au jour des fragments de troncs de longueurs variables. Cette tourbière se situant dans une zone à potentiel archéologique[94], il a semblé intéressant d'entreprendre l'étude de l'un de ces bois.

L'échantillon, partie externe d'un tronc de chêne à feuilles caduques (Quercus sp.) dont la moelle et l'aubier étaient absents, a été confié au laboratoire Archeolabs (ARC 2381) :

date ^{14}C calibrée : 4795 cal BC – 4540 cal BC (courbe de calibration "IntCal98", Stuiver et al, 1998, *Radiocarbon*, 40).

Christophe GUFFOND
SDAHS

ENTRE THONON ET MAGENCEL

Campagne de sondages sur la voie rapide

Cette phase de diagnostic effectuée sur ce tronçon du contournement de Thonon, entre Thonon et Margencel, a permis de repérer deux pôles d'occupation de périodes distinctes. Aucun vestige des périodes médiévale et gallo-romaine n'a été observé parmi les 178 sondages effectués.

La période protohistorique, certes faiblement représentée, est néanmoins attestée dans le sondage 75 et peut-être dans le sondage 53, situés dans la tranche 1 (à l'est de la route de la Versoie scindant la zone à sonder en deux parties). Les tessons retrouvés à proximité des quelques trous de poteaux et traces de foyers permettent d'attribuer cette occupation à la période du Bronze Final 2 ou 3. Cependant, le sondage 75, regroupant la quasi-totalité des aménagements de cette période, se situe en bordure septentrionale de l'emprise du projet et au pied d'une butte placée hors de l'emprise du tracé et sur laquelle se situe probablement l'essentiel de l'installation.

(94) Voir notamment l'ouvrage à paraitre en 2005 aux éditions des Musées de l'agglomération annécienne.

Le pôle le plus important, situé en grande partie à l'intérieur du projet de la voie rapide, est donc constitué par les éléments mis au jour dans la zone A de la tranche 2 (à l'ouest de la route de la Versoie), entre les sondages 140, au sud, et 148 et 114, au nord, sur une superficie de 7700 m² environ. Les 5 tombes en pleine terre et les 22 cistes de grande taille indiquent la présence d'une nécropole néolithique de type Chamblandes du Cortaillod moyen. Une grande partie de cette nécropole est probablement installée sur l'emprise du tracé. Cependant, la quantité de tombes est délicate à évaluer et plus encore le nombre d'individus, les sépultures collectives étant également possibles dans ce type de nécropole. Malgré la relative proximité des sondages dans le secteur sensible, il est possible d'estimer que moins de la moitié des sépultures a été mise au jour dans les espaces sondés soit un minimum de 50 tombes sur la surface concernée par le projet. Il est également délicat d'estimer l'extension possible de la zone funéraire hors de l'emprise.

L'épaisseur des sédiments recouvrant les sépultures est faible puisqu'elle ne dépasse guère 0,50 m. Cette faible profondeur d'enfouissement aurait pu avoir un rôle négatif sur la conservation des vestiges sur ces parcelles labourées régulièrement. Cependant, la nature même des vestiges et le fait que la plupart des sépultures soient surmontées de dalles imposantes inamovibles par le simple passage des socs de charrue laissent supposer un état de conservation quasi-parfait des sépultures.

La présence de cette nécropole permet enfin de présumer de la présence, à peu de distance, de lieux d'habitations contemporains qui pourraient éventuellement être détectés lors de la mise en place des campagnes de sondages sur les prochains tronçons du projet d'aménagement.

Daniel FRASCONE
INRAP

PROTOHISTOIRE

DOUVAINE, *Les Hutins*
Section D parcelles 1281, 1282, 1284

Un permis de lotir a été émis pour des parcelles situées au nord-est du bourg, sur la terrasse entre Douvaine et le lac Léman où de nombreuses tombes, datées de l'âge du Bronze jusqu'au haut Moyen Age ont été repérées lors de travaux d'extraction de graviers[95].

(95) Bertrandy F., Chevrier M., Serralongue J., *C.A.G op. cit.*, p. 226-228.

Dans le cadre de ce projet, le Service Régional de l'Archéologie a souhaité la réalisation d'un diagnostic afin de déterminer le potentiel archéologique du terrain.

14 tranchées réparties sur l'ensemble du terrain ont été réalisées. Aucune structure n'a été découverte. Seul un sondage a permis de mettre en évidence les maigres indices en position secondaire d'une occupation antique. Une partie du terrain a été altérée par une gravière. Il est d'ailleurs intéressant de noter que c'est dans ce type de terrain, et au bord de cette même route que le plus grand nombre des sépultures connues avait été découvert précédemment.

Emmanuel FERBER
INRAP

THONON-LES-BAINS, *Contournement routier, 2ème tranche*
Maître d'ouvrage : Conseil Général de la Haute-Savoie

Contextes de l'intervention

Le diagnostic réalisé entre les mois de septembre et de novembre 2003 constitue la seconde tranche d'évaluation archéologique du projet du contournement routier de Thonon-les-Bains. Il traverse d'ouest en est : Anthy-sur-Léman, Margencel, Allinges et passe à moins de 2 km au sud de l'agglomération de Thonon-les-Bains. Orienté sud-ouest / nord-est, le tracé se raccorde de part et d'autre de l'agglomération thononaise, à la route nationale 5.

Deux cours d'eau torrentiels – le Pamphiot et la Dranse – se jetant dans le lac Léman incisent le secteur. Topographiquement, la plaine côtière est relayée par le système étagé des terrasses fluvio-glaciaires, issues du retrait du glacier würmien. Les propriétés du substrat, morainique puis graveleux, des terrasses ont conditionné la qualité de conservation des vestiges.

Cette seconde phase d'évaluation archéologique concernait 30 hectares, répartis sur une longueur d'environ 6,5 km, et une largeur variant entre 40 et 120 mètres. 853 sondages, disposés en quinconce, ont été creusés sur l'emprise des parcelles disponibles, représentant une surface d'étude voisine de 6 % des terrains accessibles.

Par son ampleur, ce diagnostic, parcourant l'ensemble des terrasses de Thonon-les-Bains, devait permettre de compléter les connaissances archéologiques sur ce secteur du Chablais, encore mal connu, alors que sa situation topographique et géographique est de toute évidence propice à l'installation de populations dès le Néolithique. En effet, ces terrains bien drainés mais jalonnés des réservoirs d'eaux que sont les marais et les "vouas" (dolines périglaciaires), ont pu très tôt attirer les populations.

Tous les sondages archéologiques ont atteint un substrat géologique remontant aux dernières glaciations et ne laissant donc que peu de place à des occupations antérieures enfouies. Ce substrat était quasiment toujours proche de la surface.

Sur les terrasses fluvio-glaciaires de Thonon-les-Bains, malgré la platitude et la présence de collines assez proches à l'amont (quelques centaines de mètres), il n'y a eu aucune accumulation colluviale depuis la mise en place de ce paysage à la fin du Würm.

Résultats de l'évaluation archéologique

Cinq secteurs, géographiquement indépendants, ont livré des vestiges archéologiques de qualités et de potentiels variables.

1/ Le secteur le plus occidental, au lieu-dit "La Verniaz" (commune de Margencel) regroupe des structures apparemment isolées, dont l'interprétation demeure aléatoire (petites fosses, trous de poteaux) et qui sont de surcroît mal voire non datées. Il ne faut sans doute pas attribuer la pauvreté du secteur à une érosion particulière, naturelle ou anthropique, mais davantage à l'absence d'occupation de ces terrains, peut-être défrichés assez récemment. Topographiquement, le site n'est pourtant pas défavorable à une installation humaine, mais le recouvrement végétal et limoneux est moindre (entre 0,30 et 0,50 m d'épaisseur) et le substrat morainique engendre facilement des terres ingrates chargées en eau. L'arrière-pays lémanique est assez vaste pour que le choix des terres exploitables soit large et soumis à des critères exigeants. Les habitats ne sont, en effet, pas contraints de s'implanter dans les terrains uniquement stériles, afin de préserver les terres fertiles, comme cela peut être observé en zone montagneuse.

2/ Plus à l'est, en contrebas du centre commercial *Carrefour* (lieu-dit "Les Buissons", commune d'Anthy-sur-Léman), un second secteur rassemble deux structures principales évoluant dans une configuration géomorphologique proche de celle décrite pour le secteur précédent. Néanmoins, dans quelques sondages, le recouvrement est important et particulièrement argileux, au point que le substrat n'a pas toujours été atteint. La structure la mieux identifiée consiste en un empierrement anthropique, composé de blocs décimétriques à métriques schisteux et granitoïdes, masquant de moindres galets, selon un alignement orienté nord-sud. Cet aménagement est encaissé dans une argile brune à très grise, qui scelle le substrat morainique. Il peut s'identifier à un gué sommaire ou du moins à un passage protégé à travers une zone humide. Ce constat évoque le cadre paléo-environnemental du secteur et peut expliquer l'absence d'une occupation plus dense et mieux structurée. La fréquentation de cet espace est confirmée par la présence des vestiges fauniques datée par le mobilier céramique associé, de la Tène finale, voire du début de l'époque historique (augustéen précoce).

Le mobilier livré par une fosse voisine arasée, à la fonction indéterminée, remonte également à la Tène finale.

Il se dégage donc de ce secteur une occupation réelle, bien que ténue, qui ne paraît pas avoir été bouleversée par des perturbations postérieures, antiques, médiévales ou modernes. Ces structures posent le problème de l'aménagement du paysage et de la gestion du territoire. Malheureusement, la création de la zone industrielle et commerciale ne permet plus une lecture indicative de ce paysage. En outre, l'emprise accessible est trop restreinte pour formuler davantage d'hypothèses. Il ne peut être que souligné que le secteur est probablement marécageux et que les habitats se situent dans une marge qui ne peut aujourd'hui être déterminée.

3/ A l'est de la RD 133, une structure de combustion isolée présentant sans doute deux phases d'utilisation a été mise au jour. Dans un premier temps, une fosse circulaire creusée dans le substrat morainique constitue le réceptacle d'un foyer ou d'une structure de combustion, ayant rougi les parois, et qui a pu être curée. Dans un second temps, après l'abandon ou le comblement de cette fosse au moyen de blocs et de galets (issus d'installations annexes ou connexes ?), un second foyer, plus rudimentaire, s'agence en partie sommitale du comblement. Seule une datation ^{14}C des charbons de bois, contenus dans le comblement, pourrait dater cette structure. Hormis quelques esquilles fauniques, sur lesquelles il n'a pas été observé de traces de découpe bouchère, aucun mobilier ni rejet ne permettent d'affilier la structure à un quelconque artisanat, même domestique.

Aucun aménagement annexe et aucune trace de sol pouvant lui être associée n'ont été observés, dans ce sondage ou dans les sondages voisins, entièrement stériles pour leur part.

En revanche, une fosse de rejet comblée de galets décimétriques et un épandage ou un empierrement de type "murger" relèvent d'un contexte agricole récent sans doute peu éloigné de celui qui existe aujourd'hui.

4/ Le quatrième secteur se caractérise par un recouvrement parfois presque inexistant, développé sur le substrat graveleux des terrasses de la commune de Thonon-les-Bains. Les colluvions limono-argileuses sont localisées dans les "vouas", mais demeurent mal datées.

Au lieu-dit *Aux Fleises*, seul un sondage atteste d'indice de vestiges protohistoriques, consistant en la présence de deux tessons d'une même céramique non tournée dans les colluvions limoneuses !

Il convient ici de rappeler que la documentation graphique ancienne (mappe sarde et cadastres du XIX^{e} s.) enregistre surtout des prés et des cultures dans le secteur. La vigne est également attestée dans la littérature locale ou au travers des témoignages oraux des riverains. Il n'existe pas de bâtiments dans l'emprise du tracé du contournement.

5/ Enfin, les structures du cinquième secteur composent l'ensemble le plus complexe mis au jour lors de cette campagne d'évaluation. La stratigraphie se résume à des colluvions limoneuses très peu épaisses sous le couvert

végétal (soit environ 0,50 m d'épaisseur). Le secteur occupe le plateau dit du *Morillon*, terrasse régulière suivie sur 1,5 km et bordée au sud par les forêts et les bois des communes des Allinges, d'Armoy et de Thonon-les-Bains, qui se développent sur des terrains collinéens.

Un premier ensemble s'individualise dans un sondage de 85 m² ; il s'agit de quinze trous de poteaux de tailles diverses, creusés dans le substrat de la terrasse fluvio-glaciaire, mais dont les organisations initiale ou secondaire demeurent, pour l'instant, inaccessibles. Loin des axes de circulation connus pour les périodes protohistoriques et historiques, à l'écart des agglomérations antiques et des occupations des rives lémaniques, il est probable que cet ensemble relève d'un contexte agricole (greniers sur poteaux, constructions secondaires...). La datation reste imprécise en raison du très ponctuel mobilier mis au jour dans les structures fouillées, mêlant de petits fragments érodés de terre cuite historique à un tesson gallo-romain. En l'état des connaissances actuelles, aucun niveau de sol n'est attesté ou ne peut être restitué.

A proximité, des structures analogues autorisent un possible rapprochement avec celles du sondage précédent. Mais là encore les vestiges, situés en bordure d'emprise, sont isolés et non datés. Seul un remblai, comblant une dépression du substrat graveleux, peut être attribué à une phase antique ou post-antique. Son mobilier le situe à la fin du III^e^ s. ou au début du IV^e^ siècle. Il n'a pas donné d'éléments dateurs plus récents. Ce remblai n'est pas complètement délimité, mais il semble fonctionner comme une zone détritique progressivement étendue, si l'on en juge l'inclinaison des cailloux et du mobilier. Néanmoins, il convient de remarquer que ce dernier n'est pas abondamment présent, mais plutôt anecdotique dans des apports sédimentaires ou organiques plus conséquents. Ceci pourrait signifier que l'on ne se trouve pas ici à proximité d'une zone d'habitat dense, mais plutôt dans le périmètre de construction(s) isolée(s) pouvant - aussi - être occupée(s) de façon itérative (contexte agricole).

Par ailleurs, un tesson de céramique non tournée (Tène finale/augustéen précoce) était conservé dans les colluvions limoneuses brun-rouge d'un sondage voisin.

Par conséquent, il ressort de ce secteur une occupation relative à la période gallo-romaine. Ces (ou cette) occupations peuvent avoir été contemporaines de l'existence d'un paléo-lac, principalement observé dans les sondages pratiqués au lieu-dit de "Chessy" (commune d'Allinges). L'expertise géomorphologique a démontré un assèchement historique et une phase lacustre ne pouvant être plus ancienne que le début de l'ère historique. Il se développe dans un petit "voua" et a pu constituer un attrait particulier pour la faune et pour les hommes (gibier, cultures, habitats) en tant que réserve d'eau, dans des terrains par ailleurs très perméables. Les sondages voisins n'ont pas révélé d'aménagements particuliers, connexes au plan d'eau.

Conclusion

Force est néanmoins de constater que les résultats de cette campagne d'évaluation apparaissent modestes au regard de la superficie de l'emprise du tracé, même si toutes les parcelles, en particulier dans les zones boisées qui constituent des milieux conservateurs privilégiés, n'ont pu être sondées. C'est également le cas des parcelles situées en rive occidentale de la Dranse, dans un secteur où la géographie des terrains évoluait (avant 1949) au gré des crues du torrent et de l'érosion des terres.

En revanche, l'impression pondérée qui ressort de cette étude doit être amendée par l'enrichissement des problématiques liées à l'occupation du territoire, hors de la perspective funéraire notamment. Ces vestiges majorent les indices de sites plus que ténus concernant l'âge du Fer en Chablais, et la période laténienne en particulier. Les études géomorphologiques menées dans le secteur ont proposé une phase transgressive du climat se traduisant par l'augmentation de l'humidité et des précipitations ainsi que par la remontée du lac Léman et ce, jusqu'à l'époque gallo-romaine[96]. Les sites bordant le Léman sont abandonnés et les terrasses étagées auraient pu constituer des zones de refuges lors des fluctuations lacustres (du Tardi-glaciaire à l'Holocène). Il semble que le recul des populations n'ait pas été conséquent au point d'atteindre les secteurs concernés par l'étude.

Les recherches sur les parcellaires gaulois et gallo-romain sont embryonnaires et les schémas proposés par G. Chouquer[97], aux abords immédiats de la ville de Thonon-les-Bains avant les remembrements de 1964, n'atteignent pas l'emprise du contournement. Les vestiges mis au jour demeurent insuffisants pour avancer quelques hypothèses dans ce sens ; ainsi, il n'a pas été observé la présence de fossés.

La pauvreté des découvertes n'exclut et ne contredit néanmoins en rien un potentiel préservé plus en aval des secteurs sondés, c'est-à-dire en direction du lac Léman. Elle s'explique en partie par les qualités intrinsèques du substrat morainique dans les premiers secteurs puis plus graveleux dans les secteurs médians et terminaux. Le caractère perméable des terrasses de Thonon-les-Bains n'offre pas la possibilité de retenir l'eau nécessaire aux cultures, à plus forte raison durant les années sèches. Aujourd'hui encore, l'élevage et les pâtures sont favorisés au détriment des cultures céréalières et maraîchères. La médiocrité du sol des terrasses fluvio-glaciaires se traduit également par la présence non négligeable, ancienne et actuelle, de la vigne, excellant en milieu calcaire.

---

(96) A. Verot-Bourrely *in* : Le Rouzic R.-M. - DFS, Etude documentaire Autoroute A 400 (Annemasse / Thonon) Vol. 1 et 2., SRA/ AFAN, 1996.

(97) *Atlas archéologique de Thonon*, R.-M. Le Rouzic, 1994, p. 26 et fig. 14.

Néanmoins, le diagnostic a contribué à alimenter les connaissances sur l'occupation des campagnes s'étageant au sud de Thonon-les-Bains, à la Tène finale, voire à la période gallo-romaine, sans toutefois en dévoiler une géographie précise.

L'expertise géomorphologique a montré que l'absence de sites ne peut être exclusivement attribuée aux érosions naturelles et anthropiques du secteur. Il faut davantage s'orienter vers le postulat de secteurs faiblement, temporairement occupés ou non, peut-être parce que boisés et non – ou très peu - exploités.

Sylvie BOCQUET
INRAP

PÉRIODE ROMAINE

YVOIRE, *Étines Nord / Chemin de la Ruaz*
Section, parcelle A 1642, 1644, 1645, 1647, 1648, 1651
(coord. Lamb. : 907,020/2159,620 ; alt. 390 m)

Le diagnostic archéologique a porté sur une parcelle de 6 661 m², située sur les flancs d'une colline dominant le bourg d'Yvoire.

Au lieu-dit Étines, les traces d'une occupation gallo-romaine (puits, tegulae, objets métalliques) ont été anciennement signalées[98]. Dans les environs immédiats, la présence d'une grande nécropole datée du haut Moyen Age atteste d'une forte implantation humaine du secteur à cette période[99]. Dans le cadre de ce projet, le Service Régional de l'Archéologie a souhaité la réalisation d'un diagnostic. 13 sondages (soit 7 % du terrain) ont été effectués.

Aucune structure n'a été découverte. Les rares fragments de mobilier mis au jour dans ces tranchées sont très érodés. Ils attestent d'une occupation probablement gallo-romaine (les seules pièces identifiables sont des fragments de *tegulae*) placée en amont, probablement sur le replat qui domine le coteau.

Emmanuel FERBER
INRAP

(98) Bertrandy F., Chevrier M., Serralongue J., *C.A.G op. cit.*, p. 362.
(99) Nécropole des Combes, fouilles J. Serralongue (voir *Revues savoisiennes* 1988, 1991, 1994, 1995, 1997).

HAUT MOYEN-AGE

LUGRIN, *Blonay-Ouest*
Section AB, parcelle 72
(coord. Lambert : 931,080 / 2165,220 ; alt. 375 m env.)

Le 16 juin 2003, des sépultures ont été mises au jour lors des travaux de terrassement d'une résidence individuelle, sur une parcelle située au sud de la route nationale 5, au nord du tronçon de voie ferrée reliant Annemasse à Evian-les-Bains et à une dizaine de mètres de la rive lacustre.

Immédiatement prévenus, les gendarmes des brigades d'Evian-les-Bains et de Thonon-les-Bains ont procédé aux constatations d'usage. Prévenus plus tard, le SDAHS et le SRA se sont rendus sur les lieux en compagnie de la brigade de gendarmerie d'Evian-les-Bains. Cette dernière avait déjà prélevé les ossements appartenant à plus d'une dizaine d'individus, alors que, sur place, une sépulture en coffre de dalles était partiellement visible, recoupée par la pelle mécanique. Aucun mobilier en lien avec ces sépultures attribuables au haut Moyen Age n'a pu être retrouvé sur le site. Les gendarmes ont également prélevé des fragments de tegulae, de mortier de chaux et de mortier de tuileau, témoignant de l'existence, dans les environs, d'une structure antique.

Le contexte archéologique est bien connu. Dès 1855 au lieu-dit "Couvent de Saint-Offenge", à moins de 30 m à l'ouest du lieu de découverte, fut exhumée, en plus de maçonneries attribuées à la période gallo-romaine, une inscription funéraire paléochrétienne datée du "10 des calendes de septembre, sous le consulat de Mavortius, clarissime [sous le règne du] roi Gudomar" (23 août 527)[100]. A moins de 20 mètres à l'ouest et au sud de la voie ferrée, des coffres de dalles avaient déjà été signalés[101] alors même que d'autres sites du haut Moyen Age sont attestés sur le territoire communal, dont une chapelle dédiée à Saint-Pierre mentionnée dans une charte de donation du 27 avril 892.

Ainsi, au regard des informations disponibles sur Lugrin, et notamment sur le secteur, cette découverte n'a pas de quoi surprendre et une surveillance rigoureuse des travaux affectant les environs permettrait sans nul doute d'améliorer notre perception du peuplement dans le bassin lémanique au haut Moyen Age.

Christophe GUFFOND
SDAHS

(100) F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *C.A.G op. cité*, p. 258. Inscription conservée au Musée cantonal d'Art et d'Histoire de Lausanne, n° inv. 4991.
(101) Information du Groupe Archéologique de Thonon, parue dans *CAG, op. cit.* p. 259.

PROGRAMMES DE RECHERCHES

RECONSTITUER LES TERRITOIRES PREHISTORIQUES :
Projet d'étude des matières premières du site de la Vieille Eglise (La Balme-de-Thuy, Haute-Savoie

La fréquentation du massif des Bornes durant la Préhistoire est connue grâce à l'abri-sous-roche de la Vieille Eglise à la Balme-de-Thuy, fouillé par J.-P. Ginestet (Ginestet, 1984) dès le début des années 1970. Les études typologiques du matériel lithique et céramique des différents horizons archéologiques du site ont permis d'attribuer les occupations de cet abri-sous-roche à différentes phases de l'Epipaléolithique, du Mésolithique et du Néolithique. Ces dernières décennies, les recherches en Préhistoire ont cherché à dépasser la seule perception du phasage chronologique pour s'intéresser aux comportements humains. Ainsi, l'étude des matières premières lithiques constitue une voie de recherche possible pour définir les relations que l'homme entretenait avec son environnement. Elle vise à reconstituer les territoires que parcouraient les préhistoriques à partir d'un site et les espaces fréquentés avant l'arrivée dans le site ainsi que les relations qu'ils pouvaient entretenir avec d'autres groupes, perceptibles à travers la circulation de matériaux sur de longues distances. Ce type d'étude est possible grâce à l'examen des différents types de matières premières constituant le matériel lithique et à leur comparaison avec les matériaux naturellement disponibles dans l'environnement proche du site ou plus lointain. Dans le cas du silex, sur lequel sont centrées nos recherches, cette comparaison repose sur des observations à l'œil nu et à la loupe binoculaire (grossissement x 40). Le succès de ce type d'étude repose sur la connaissance des ressources en silex locales et régionales. Dans ce but, des prospections sont nécessaires. En 2003 nous avons entamé un programme de prospections des gîtes de silex en mettant l'accent sur les secteurs moins bien documentés comme le massif des Bornes. La prospection de ce massif apparaît indispensable pour débuter l'étude des matières premières de la Balme de Thuy et identifier les sources qui ont servi à l'approvisionnement en silex du site.

Ce projet sur l'origine des matières premières ne débute pas en terrain vierge. Des travaux sur la provenance des quartz taillés à la Balme-de-Thuy (Cousseran, 2003), qui constituent 12,7 % du matériel lithique total, ont montré des circulations, variant selon les périodes, entre les massifs du Mont-Blanc/Aiguilles Rouges, Belledonnne/Oisans, le Valais suisse et le site.

Concernant les affleurements de silex, les travaux de J.-P. Ginestet (comm. pers.), des prospections antérieures et celles menées en 2003 permettent d'esquisser une première répartition géologique et géographique.

En préalable aux recherches sur le terrain, l'examen des cartes géologiques (Annecy-Ugine, 1992 et Annecy-Bonneville, 1986) a montré que du silex était mentionné dans plusieurs formations, toutes d'origine marine :

- Le Sinémurien (Lias) présent dans les klippes (de Sulens et des Annes)
- Le Valanginien (n2b)
- L'Hauterivien (n3)
- La base du Barrémien (n4-5)
- Le Crétacé supérieur indifférencié (C1-7, du Cénomanien au Maestrichtien)

Les prospections nous ont permis de vérifier la présence de silex en quelques points au sein de ces formations et de réaliser des prélèvements. Six gîtes ont pu être échantillonnés (figure 1). Nos observations de terrain

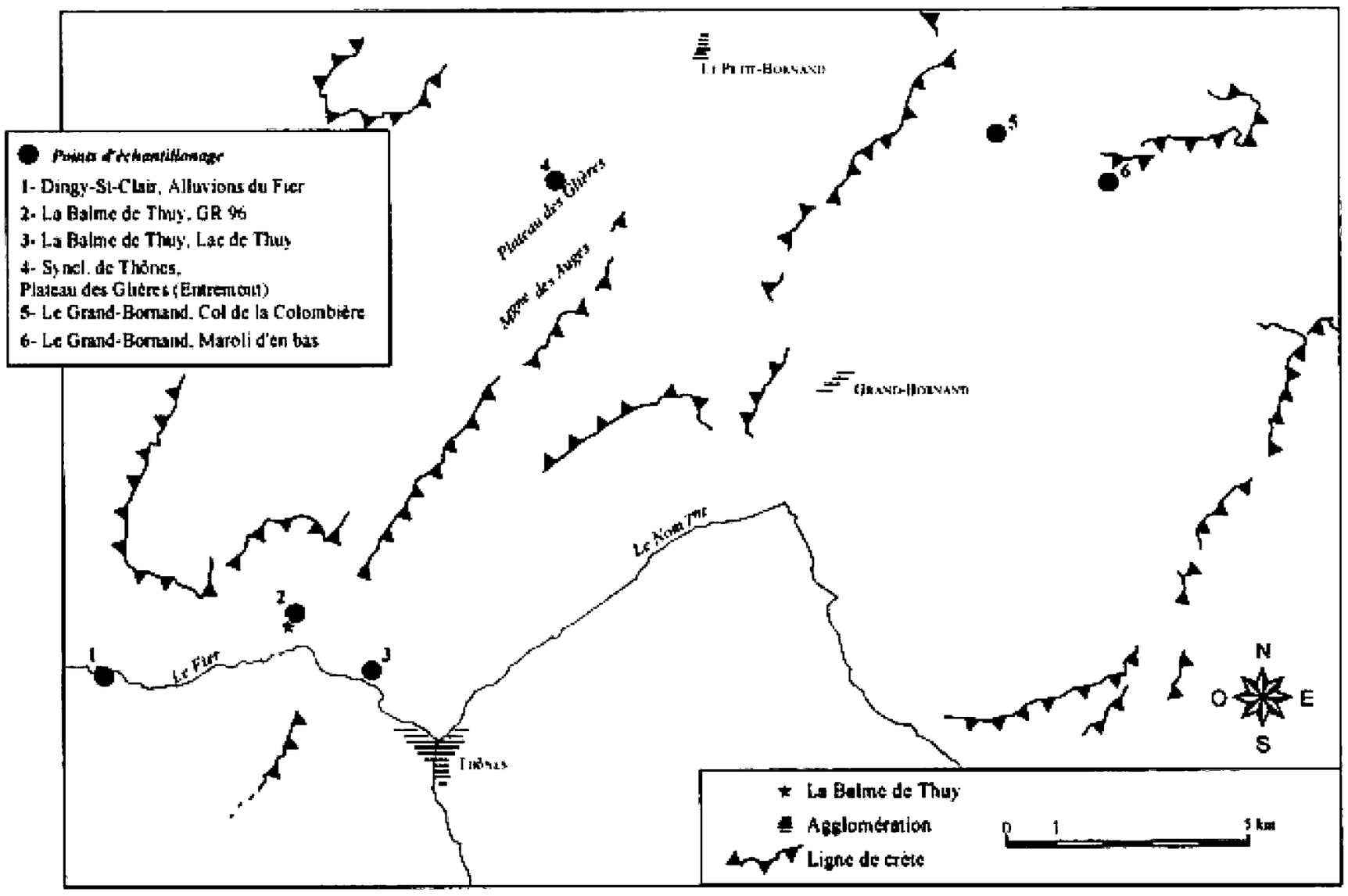


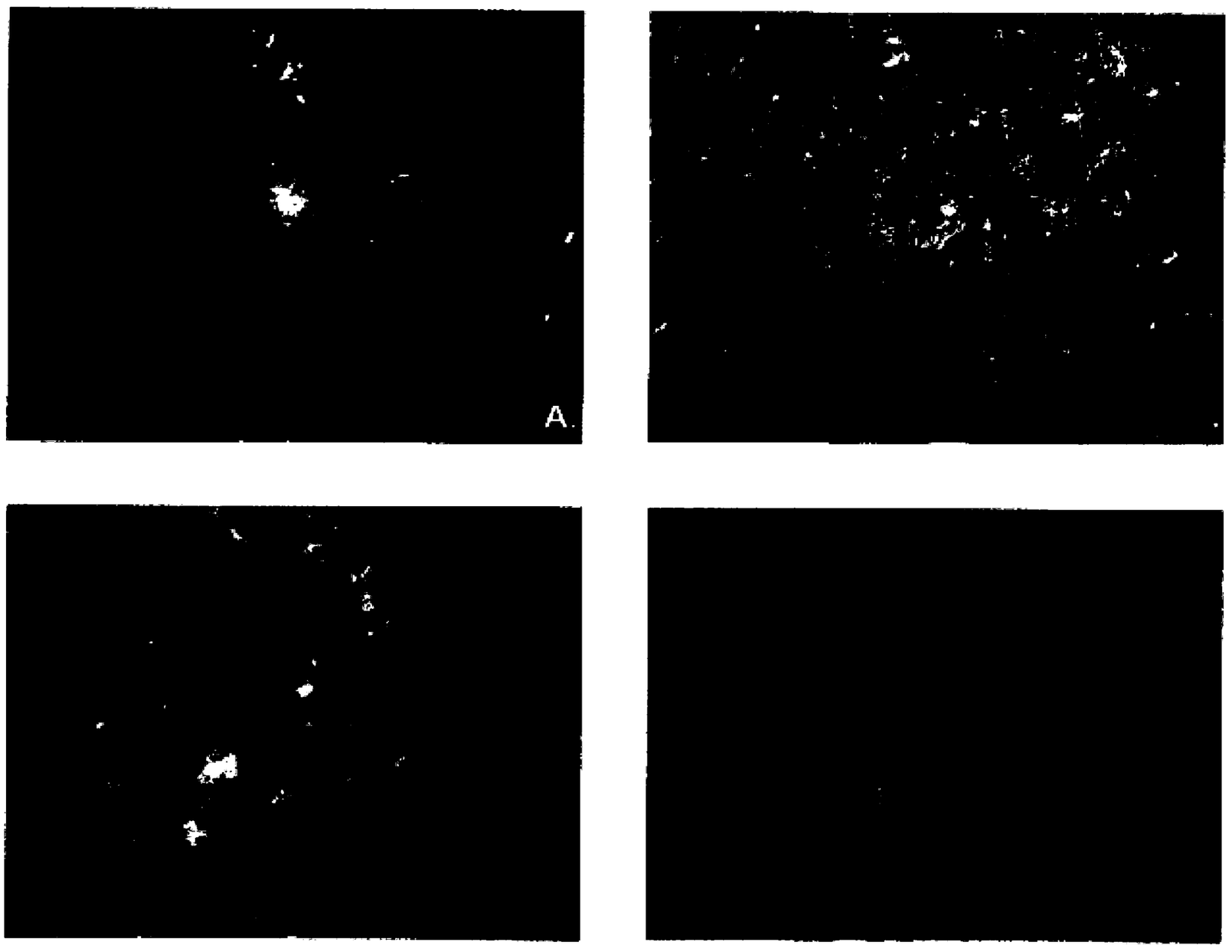
Fig. 1 - Localisation des points d'échantillonnage de silex dans le massif des Bornes.

font apparaître que le silex est très peu abondant à l'état naturel dans le massif des Bornes. A proximité du site de la Balme-de-Thuy, quelques cassons de silex d'origine valanginienne peuvent être récoltés très ponctuellement dans des éboulis. En outre, les alluvions du Fier constituent un gîte potentiel, au sein duquel les nodules de silex restent toutefois rares. Les silex échantillonnés sont de qualité médiocre, présentant de nombreuses diaclases, et généralement de petites dimensions (cassons). Leur couleur, tous niveaux géologiques confondus, varie du gris-noir au gris clair.

Dans ce contexte d'indigence en matériaux siliceux de qualité, l'examen du matériel de la Balme-de-Thuy montrera si les préhistoriques ont adapté leur méthode de taille à ces silex, en exploitant au maximum les nodules à leur disposition, ou s'ils ont importé des matériaux, et de quelle manière les comportements ont évolué au cours du temps. Une première réponse adaptative ou de substitution est l'usage du quartz, qui est représenté dans des proportions bien supérieures à celles des occupations contemporaines de Chartreuse ou du Vercors.

En 2004, nous projetons de poursuivre les prospections dans le massif des Bornes et d'entamer l'étude du matériel archéologique afin de le comparer aux échantillons de référence.

Céline BRESSY
ESEP-UMR 6636 du CNRS - Institut Dolomieu
154 rue M. Gignoux - 38031 Grenoble



Variations des faciès de silex observés à la loupe binoculaire
en fonction de leur origine géologique.
A. Silex sinémurien du Col de la Colombière
B. Silex valanginien de la Balme-de-Thuy
C. Silex sénonien des alluvions du Fier, secteur Lac de Thuy
D. Silex sénonien du plateau des Glières.

Bibliographie :

Bressy C. (2003) Caractérisation et gestion du silex des sites mésolithiques et néolithiques du Nord-Ouest de l'arc alpin. Une approche pétrographique et géochimique, *British Archaeological Reports International Series* 1114, 295 p.

Carte géologique de la France à 1/50 000, Feuille Annecy-Bonneville, 1986, n° XXXIV-30.

Carte géologique de la France à 1/50 000, Feuille Annecy-Ugine, 1992, n° XXXIV-31.

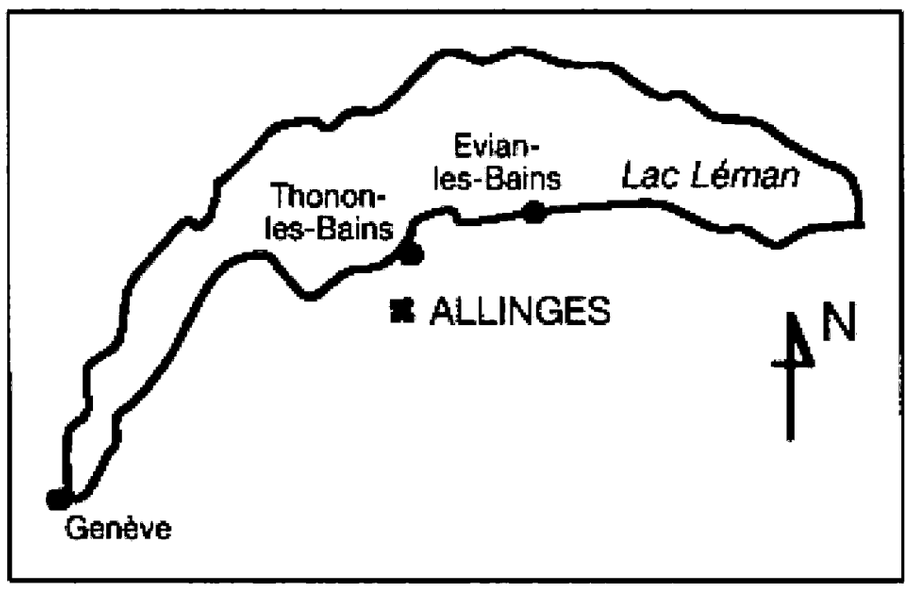
Cousseran S. (2001) Les inclusions fluides, un outil pour la discrimination des quartz archéologiques. Application au problème de circulation du quartz. dans les Alpes occidentales et lombardes. Réalisation d'un premier référentiel de données sur les quartz alpins, Thèse de 3e cycle, Université de Provence, 2 volumes, 367 p.

Ginestet J.-P., avec la collaboration de Bintz P., Chaix L., Evin J. et Olive Cl. (1984) L'abri sous roche de la Vieille Eglise de la Balme-de-Thuy (Haute-Savoie) – Premiers résultats, *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 81, 320-342.

MAÎTRISE D'ARCHEOLOGIE MEDIEVALE
Université Lyon 2

ALLINGES, *Château-Vieux*

Coord. Lambert : 917,800 / 2156,390 ; alt. 700 m



Dans le cadre d'une maîtrise d'archéologie médiévale, nous avons mené tout au long de cette année une étude des ruines du Château-Vieux des Allinges. Une approche archéologique de ces vestiges a permis un renouvellement des connaissances sur son histoire jusque-là mal connue.

Cette fortification, située au sommet de la colline des Allinges, à 150 m d'un autre château, dit Château-Neuf, s'élève au cœur du Chablais et domine le lac Léman. Cette situation stratégique devait lui permettre d'être visible de loin et de commander un vaste territoire, disposant d'une vue étendue sur presque 360°.

Son plan allongé s'étend sur plus de 7000 m2, et se divise en deux parties séparées par une dépression naturelle : à l'ouest une partie haute, et à l'est une partie basse plus étirée que la précédente. L'ensemble de cette fortification épouse au nord les contours d'une falaise abrupte et conserve encore sur ses flancs ouest, sud et est, les vestiges de murs d'enceintes, à l'arrière

desquels affleurent les traces de constructions.

Quelle est l'origine de cette fortification particulièrement bien conservée et quelle a pu être son évolution au cours des siècles ? Telle est la question qui a orienté notre étude.

L'état des connaissances sur l'histoire du château

De nombreux écrits ont précédé notre travail[102] mais la connaissance de l'histoire du château était jusque-là limitée par la faible quantité de sources conservées. De nombreuses questions restaient posées, et certaines réponses apportées semblaient devoir être remises en cause. Nous avons pu néanmoins en retirer un certain nombre d'informations concernant l'histoire évènementielle du château et la succession de ses différents détenteurs au cours des siècles.

La question des origines du château a suscité tout d'abord des hypothèses variées, sans qu'aucune preuve historique n'ait été émise. Pour certains, le premier château aurait été construit par les Burgondes au V^e^ s., lorsque ceux-ci dominaient la région lémanique. Pour d'autres, les vestiges les plus anciens seraient attribuables aux rois de Bourgogne, qui, aux IX^e^-X^e^ s., s'étaient taillés un large royaume au sud du lac Léman. Notons que ces deux possibilités ne sont pas nécessairement contradictoires, mais si une première fortification a été établie par les Burgondes, l'archéologie du bâti nous confirme qu'aucune trace n'en est actuellement visible à la surface du sol. Les vestiges les plus anciens repérés ne remonteraient pas avant le XI^e^ s., comme nous le verrons plus loin.

Le premier élément historique sur lequel il semble possible de s'appuyer lorsque l'on s'intéresse aux origines de ce château, est la mention en 1073 d'un certain Aymon d'Allinges ayant testé à cette date dans "le chasteau des Alinges"[103]. On peut dès lors admettre que la famille d'Allinges, connue dès le X^e^ s. et devenue l'une des plus importantes du Chablais au XI^e^ s., avait sa résidence à Allinges dès la fin de ce même siècle. Mais la question est de savoir s'il s'agit là de Château-Vieux ou de Château-Neuf et si cette famille a pu être à l'origine de l'une de ces forteresses.

Le deuxième appui historique concerne les mentions en 1200 d'un certain Pierre, sénéchal[104] du Château-Vieux détenu alors par les sires de Faucigny, et en 1203 d'un certain Morand, châtelain du Château-Neuf pour le comte Thomas de Savoie.

---

(102) Principalement J.-F. Gonthier, *Les châteaux et la chapelle des Allinges, Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne*, t. III, 1881, pp. 99-229, L. Blondel *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. VII, série in-4, Genève, 1956, réed. 1978, pp. 355-367, et M. Constant *L'établissement de la maison de Savoie au sud du Léman. La châtellenie d'Allinges-Thonon (XII^e^ siècle-1536, Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne*, t. LX, Thonon-les-bains, 1972, 370 p.

(103) E. A. de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, vol. 1, Grenoble, 1863-1941, p. 26.

(104) Le sénéchal est un chevalier, dépendant du sire de Faucigny, qui devait tenir sa charge en fief (M. Constant, *op. cité*, p. 25.).

Afin de donner une cohérence à ces détentions successives, J.-F. Gonthier puis M. Constant proposent la construction du premier château par les rois de Bourgogne, château dont les nobles d'Allinges auraient obtenu la garde pour le compte des Rodolphiens. Ces derniers, connaissant un certain affaiblissement dès le Xe s. et un véritable déclin à partir du début du XIe s., les seigneurs d'Allinges en auraient profité pour imposer leur domination sur le château qu'on leur avait confié, dans un contexte de dislocation générale des pouvoirs. Un partage successoral au sein de la famille d'Allinges aurait ensuite entraîné la construction d'un deuxième château sur cette même colline. Le Château-Vieux, dont on ne sait s'il fut le premier des deux construit, aurait donc été édifié soit par les rois de Bourgogne, soit par les seigneurs d'Allinges.

Par la suite, ces derniers, détenteurs des deux châteaux, apparaissent feudataires de deux grandes familles différentes : les comtes de Savoie pour Château-Neuf et les sires de Faucigny pour Château-Vieux. Dans leurs luttes d'influences, d'importantes rivalités vont naître entre ces deux grandes familles qui s'engagent dans un long conflit dit "delphino-savoyard", qui dura plus de 70 ans, entre la fin du XIIIe s. et le milieu du XIVe siècle. Les deux châteaux des Allinges sont donc inévitablement entraînés dans ces luttes qui prennent fin en 1355 par le traité de Paris, entérinant la victoire des comtes de Savoie. Le Château-Vieux entre alors dans les possessions de ces derniers, mais ayant perdu tout intérêt militaire, il est totalement abandonné avant la fin du XIVe siècle. Il n'a jamais été réoccupé par la suite et aucune intervention sur le site n'est connue avant les années 1990, au moment où l'A.S.C.A.[105] y entreprend quelques travaux de restauration et de mise en valeur.

Ces données historiographiques laissent planer le doute sur les origines du château, et aucune information précise n'est donnée quant à son évolution architecturale. Toutefois, l'histoire évènementielle résumée ci-dessus a nécessairement imposé des transformations morphologiques de la fortification. Le but était pour nous d'en retrouver les traces à travers des documents d'archives jusque-là inexplorés ou des documents iconographiques témoignant des vestiges avant restaurations, mais aussi et surtout à travers les élévations encore en place sur le site.

Les étapes de l'étude

Les sources retrouvées ont été riches d'informations concernant l'aspect du château dans la première moitié du XIVe siècle. Nous avons pu nous appuyer sur l'analyse de trois comptes de châtellenie du début du XIVe s.[106]

(105) Association de Sauvegarde des Châteaux des Allinges.
(106) ADS SA14789, 13417-1319 ; ADI 8B734, 1333-1334 ; ADI 8B736, 1337-1338.

et sur la description du Château-Vieux des Allinges réalisée en 1339 dans le cadre de la grande enquête delphinale, liée à la proposition du dauphin de Viennois de vendre ses terres au pape Benoît XII[107].

Mais c'est l'analyse archéologique des élévations conservées qui a constitué l'essentiel de notre étude, et celle-ci a nécessité un long travail d'observations sur le terrain. Ne disposant pas d'échafaudage, la "lecture" des murs de plus de 5 à 20 m de haut n'a pu se faire qu'au moyen de jumelles, et la réalisation des relevés "pierre à pierre" de l'ensemble des vestiges n'a pu être envisagée. Néanmoins, une étude minutieuse des différents parements – matériaux employés, appareil, joints, mortier, trous de boulin et leur organisation sur la façade – nous a permis de discerner avec précision les différentes étapes de construction de chaque élévation.
C'est au terme de cette analyse qu'une chronologie relative de l'ensemble du site a pu être établie : quatre états archéologiques du château ont été définis et situés en terme de chronologie absolue.



Fig. 1 : Vue intérieure générale du château, depuis la partie basse.
Cliché : V. Levert

(107) N. Carrier, M. de la Corbière, *Le Faucigny au XIV^e s., Les enquêtes des commissaires pontificaux et delphinaux (1339), Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. 63, 2004 (à paraître).



Fig. 2

Vue générale
de l'enceinte
de la partie basse.

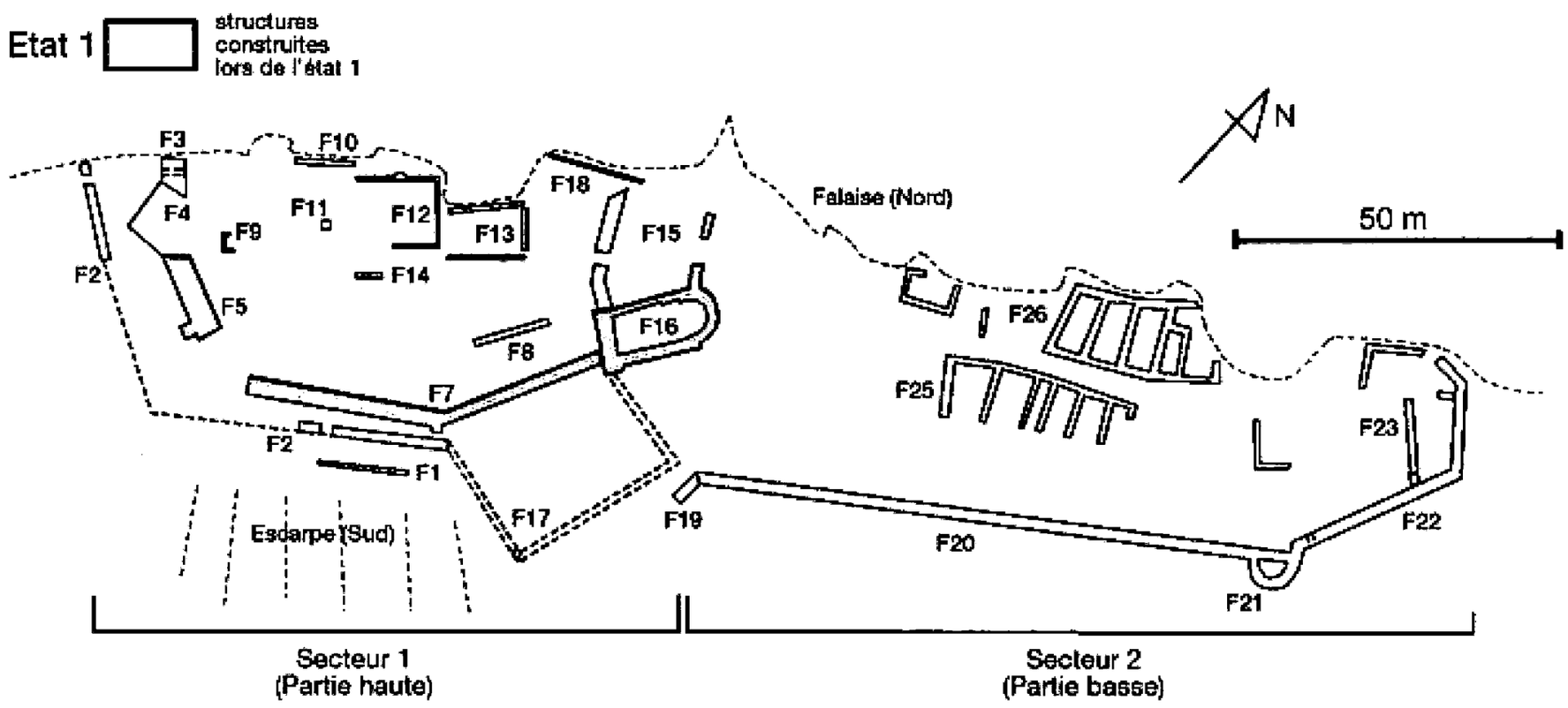
Cliché : V. Levert.

Les résultats de l'étude

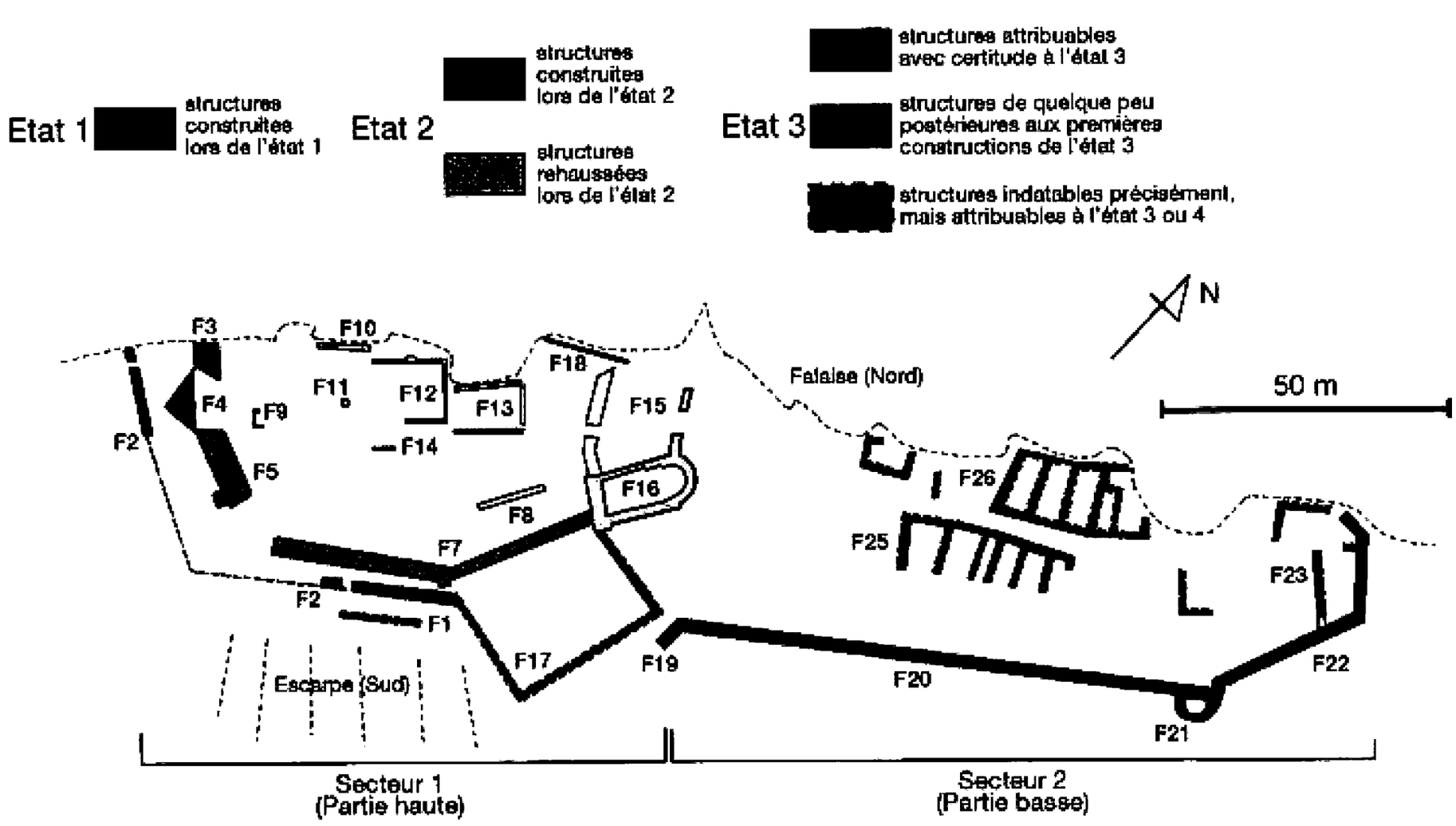
L'état 1.

Le premier état présente un château réduit à la partie haute du site, dont témoignent les parties basses des murs des enceintes ouest et sud de ce secteur, ainsi que les murs de la chapelle (Fig. 3).

Ces parements sont tous composés d'un petit appareil irrégulier, aux pierres de natures variées, non retaillées et dont certaines sont posées en oblique. Ce type de facture a longtemps été interprété aux Allinges comme un appareil dit en arêtes de poisson, attribué à l'époque rodolphienne (IX^{e}-X^{e} siècles). Mais il est nécessaire de remettre en cause cette datation étant donné qu'aucune assise n'est composée sur toute sa longueur de ces pierres obliques, et que cette disposition ne paraît pas constituer un élément de datation fiable. Elle répondrait plutôt à une technique de construction. En effet, si l'emploi de pierres de ramassage de type galets n'a pas nécessité ici de travail de taille, la grande variété de leurs formes imposait cependant un système de réglage des assises dont témoigne cette disposition en oblique des pierres moins hautes que les autres. Il pourrait s'agir d'un système constructif. Et on pourrait en dire autant des joints beurrés et tirés à


Etat 1
structures construites lors de l'état 1
F3
F10
F4
F11
F12
F13
F18
F9
F15
F2
F14
F5
F16
F8
F7
F2
F1
F17
F19
Escarpe (Sud)
Falaise (Nord)
N
50 m
F26
F25
F23
F22
F20
F21
Secteur 1
(Partie haute)
Secteur 2
(Partie basse)

Etat 1
structures construites lors de l'état 1
Etat 2
structures construites lors de l'état 2
structures réhaussées lors de l'état 2
F3
F10
F4
F11
F12
F13
F18
F9
F15
F2
F14
F5
F16
F8
F7
F2
F1
F17
F19
Escarpe (Sud)
Falaise (Nord)
N
50 m
F26
F25
F23
F22
F20
F21
Secteur 1
(Partie haute)
Secteur 2
(Partie basse)



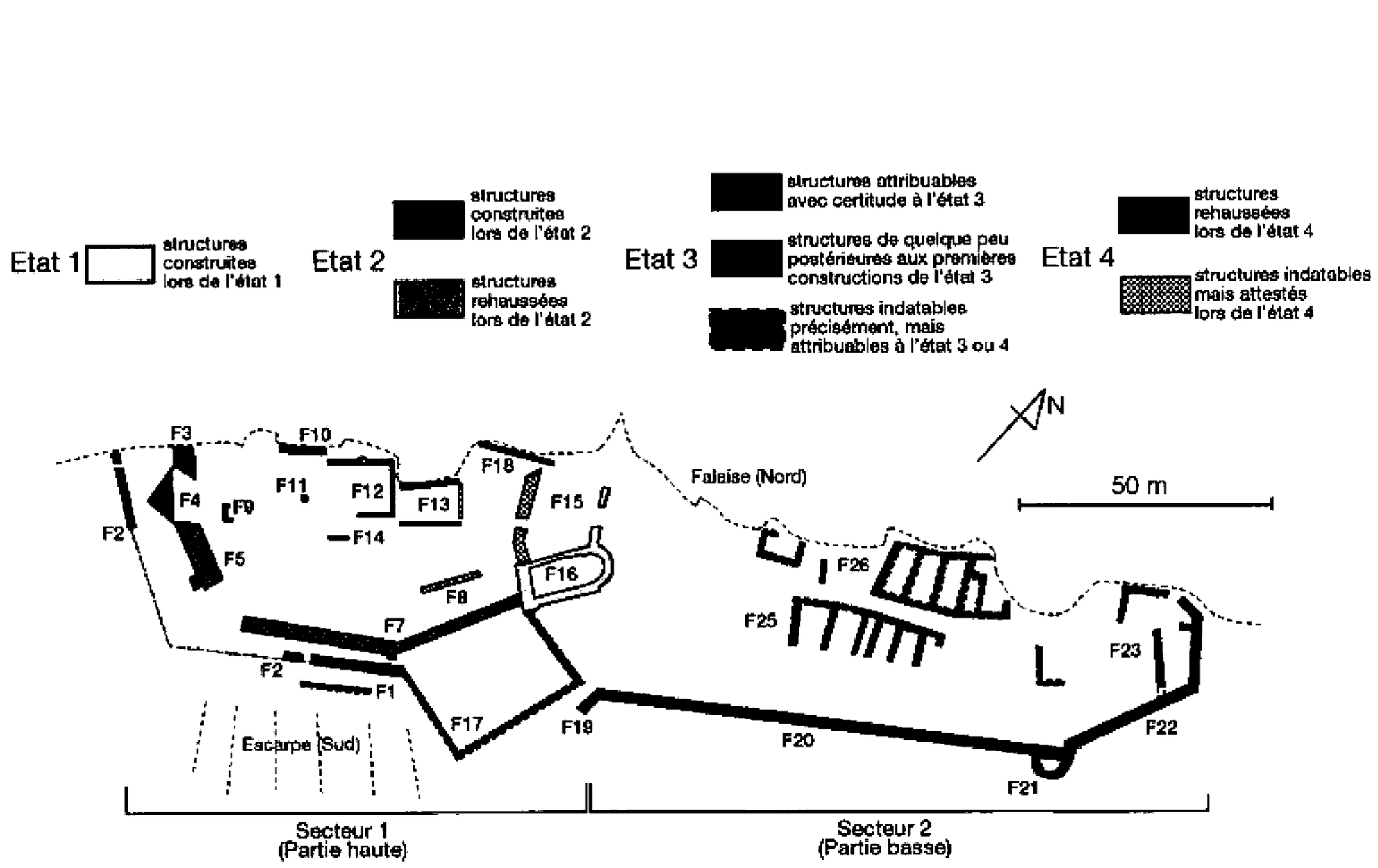


Fig. 3. Château-Vieux des Allinges. Etats archéologiques.

la truelle séparant horizontalement les différentes assises et permettant la bonne pénétration du mortier dans le parement. Ces caractéristiques constructives doivent être mises en relation avec le type de mise en œuvre repérée par I. Parron sur plusieurs édifices du XI[e] s. en Savoie[108].

Il est à noter aussi que les élévations concernées par ce type d'appareil sont caractérisées par la présence de nombreux trous de boulins, pour la plupart constitués d'un simple conduit de mortier, empreinte du boulin directement moulé dans la maçonnerie. Leur disposition relativement orthogonale nous a permis de les attribuer sans conteste à des boulins d'échafaudage, dont la structure semble correspondre à l'époque romane.

Le premier château d'Allinges-Vieux dont subsistent quelques vestiges pourrait donc remonter aux XI[e]-XII[e] siècles.

Dès cette époque, il semble que cette fortification ait été défendue sur ses quatre flancs. A l'ouest, un mur (F5 US12) (Fig. 4) d'une hauteur maximale de 20 m, correspondrait peut-être aux vestiges d'une tour quadrangulaire dont les trois autres murs seraient tombés. On en veut pour preuve un contrefort plat (ssUS3) semblable à celui des donjons romans, ainsi qu'une ouverture attribuable à un système d'évacuation lié à des latrines (ssUS4), observables sur le parement extérieur de cette élévation. Au sud, la partie basse de l'enceinte principale (F7 US15) (Fig. 5), qui présente les traces d'un crénelage pris dans la maçonnerie ultérieure, est aussi attribuable à ce premier état. Ce mur d'environ 10 m de haut est renforcé par un contrefort extérieur de section carrée faisant saillie sur 1,20 m de la muraille. Dès l'état 1, celui-ci aurait comporté sur 1 m de haut une partie élargie reposant sur deux arcs plein cintre. Des latrines suspendues, ainsi que deux ouvertures apparemment liées à un système d'évacuation des eaux usées, et trois baies rectangulaires très étroites, visibles à l'extérieur, suggèrent la présence d'un bâtiment accolé à l'intérieur, disposant ainsi d'un certain niveau de confort et d'hygiène.

Enfin, dans le prolongement de cette enceinte s'élevait, à l'est, une chapelle castrale (F16) à vaisseau unique et abside semi-circulaire, dont l'ensemble des vestiges pourrait dater de cet état. Celle-ci témoigne aussi de la présence d'un habitat à l'intérieur de ce château qui était fermé, toujours à l'est, par un autre mur probablement crénelé et situé au nord de la chapelle. Quant au flanc nord de la fortification, on peut supposer que la protection naturelle offerte par la falaise n'était pas renforcée par une maçonnerie à cette époque.

Les XI[e]-XII[e] s. semblent donc avoir vu l'édification, sur le point culminant de la colline des Allinges, d'une fortification de type *rocca*[109]. Si l'on ne

---

(108) I. Parron-Kontis, *La cathédrale Saint-Pierre en Tarentaise et le groupe épiscopal de Maurienne*, DARA n°22, Lyon 2002, pp. 108-116.

(109) On appelle *rocca* les fortifications individuelles de formes voisines de celle des mottes castrales, mais édifiées sur des plates-formes rocheuses naturelles situées généralement entre 600 et 1000 m d'altitude, leur permettant un contrôle des vallées. Caractéristiques des XI[e]-XII[e] s., elles comportent souvent une tour de pierre quadrangulaire.

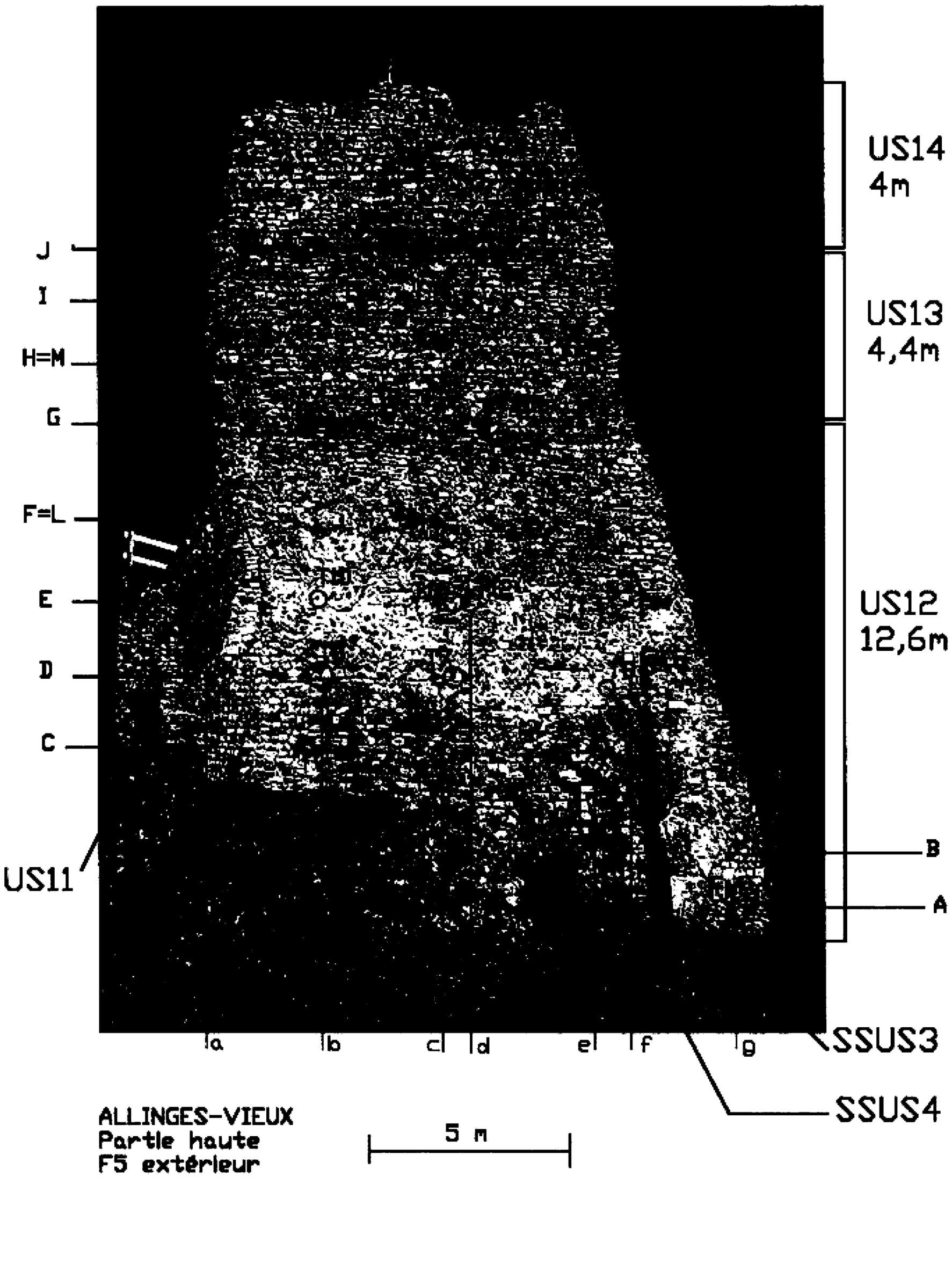


Fig. 4 - Château-Vieux des Allinges
Partie haute, enceinte ouest. Fait 5, parement extérieur.
Photographie redressée. Réalisation : J.-L. Bernard, D. Quenehen, V. Levert.

peut rien affirmer quant aux auteurs réels de cette construction, il semble toutefois que les seigneurs d'Allinges en furent les principaux détenteurs et habitants durant ce premier état, même si ce château pourrait être attribuable à l'origine aux rois de Bourgogne. La famille d'Allinges devait donc disposer sur la colline du même nom d'une importante place forte, se trouvant à la tête de deux espaces fortifiés.

L'état 2.

Les enceintes ouest et sud de la partie haute témoignent d'une deuxième étape de construction du château, caractérisée par un renforcement et un rehaussement de ces élévations (Fig 3). Celles-ci présentent un appareil un peu plus régulier composé de moellons équarris souvent allongés et anguleux. Leur forme variée a là encore entraîné un système de réglage des assises par la disposition en oblique de certains modules et l'insertion d'assises très fines. Ces pierres semblent quant à elles provenir du site lui-même, nécessitant un travail de taille pour l'extraction et le façonnement des blocs, et donc une main d'œuvre spécialisée.

Ce type de parement concerne, sur le flanc ouest, la partie intermédiaire du mur de l'éventuelle tour maîtresse (F5 US13), cette fois crénelée (Fig. 4) ainsi que les massifs maçonnés situés au nord de ce dernier consistant en une poterne (F3) et un éperon (F4). Quant au flanc sud, la maçonnerie de la partie intermédiaire de l'enceinte (F7 US16) dotée d'une nouvelle ligne de crénelage, appartiendrait elle aussi à ce deuxième état (Fig. 5). Les élévations F5 et F7 présentent par ailleurs pour cet état des alignements de trous de poutres en façade extérieure, témoignant très probablement de la présence ancienne de hourds. Enfin, le contrefort de l'enceinte sud (F7) a été rehaussé, s'élevant au-dessus de la muraille pour former une sorte de tourelle (Fig. 5).

Nous disposons pour cet état d'un élément de chronologie absolue, un fragment de poutre encore en place sur la façade intérieure du mur F5 ayant fait l'objet d'une analyse au carbone 14[110]. Cette datation propose une fourchette chronologique large, comprise entre 1205 et 1380, mais elle semble pouvoir être réduite par les données historiques et archéologiques. En effet, cet état est difficilement datable au-delà de la fin du XIII[e] s., étant donné que le château a été abandonné peu après 1355, et qu'avant cette date deux autres étapes de construction ont succédé à cet état 2. On peut donc proposer ici une datation réduite au XIII[e] siècle.

Ceci nous situe à l'époque où les sires de Faucigny, ayant supplanté les seigneurs d'Allinges à Château-Vieux dès la fin du XII[e] s., disposent alors de cette importante enclave au cœur des possessions savoyardes. S'ils n'ont probablement pas résidé à Allinges-Vieux de manière continue, ils en

(110) Analyse effectuée à la demande d'Elisabeth Sirot, Université Lyon 2, par Archeolabs. Ref : ARC94/R1752C.

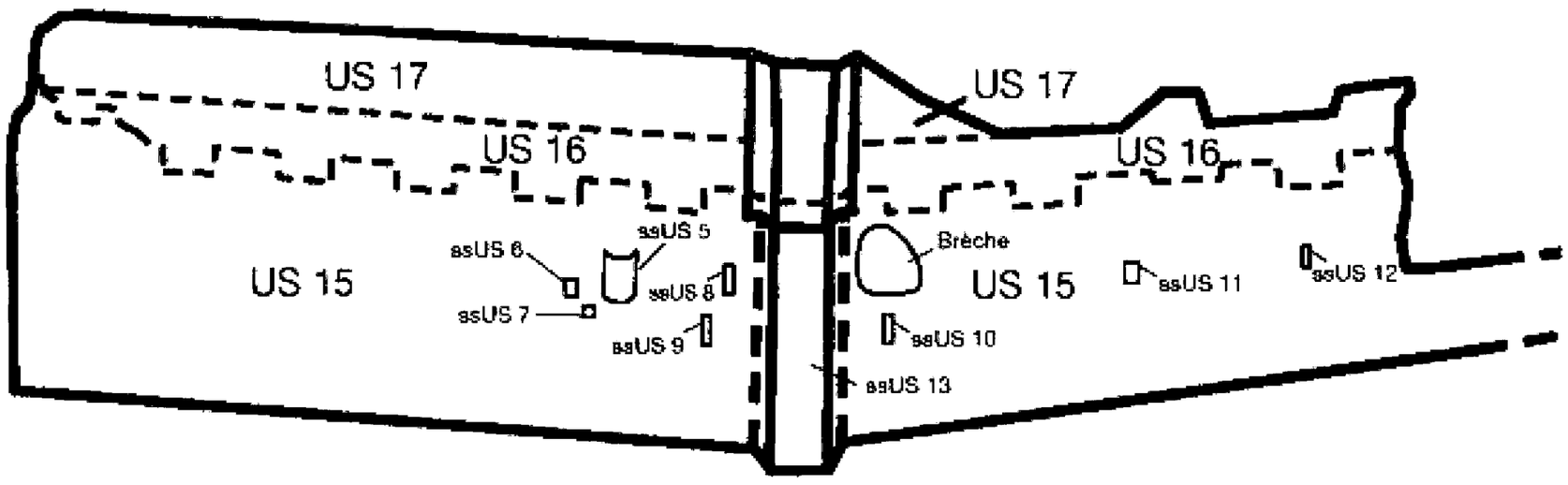


Schéma du parement extérieur. Réalisation : V. Levert.

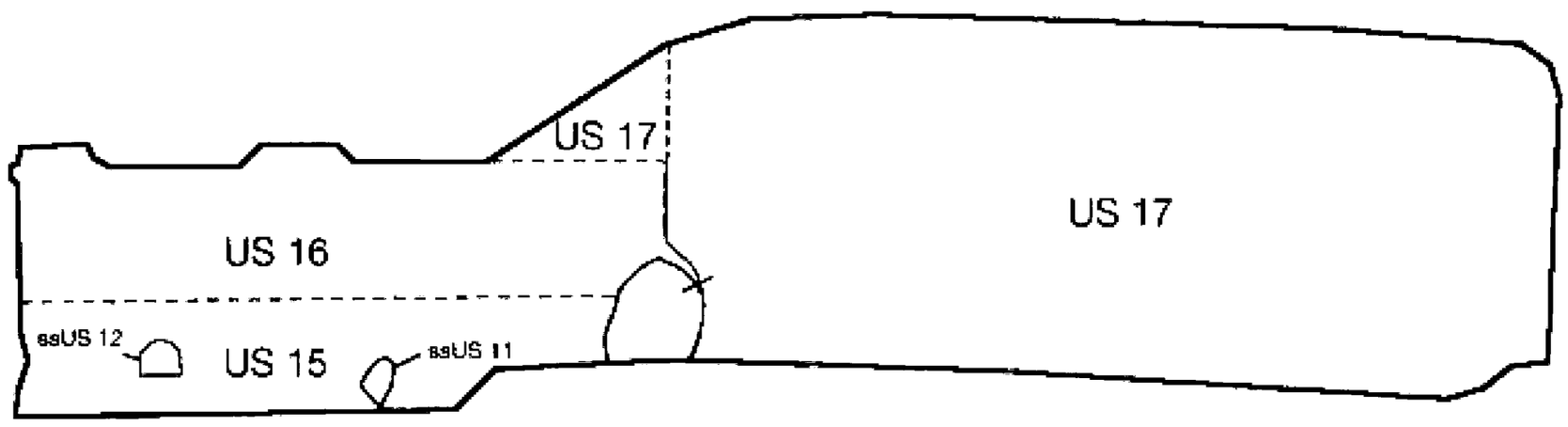


Schéma du parement intérieur. Réalisation : V. Levert.

Fig. 5 - Château-Vieux des Allinges **Partie haute, enceinte sud.**

firent le centre d'un mandement placé sous leur juridiction, par l'intermédiaire d'un sénéchal. C'est ce dernier – peut-être membre pendant un temps de la famille d'Allinges – qui devait résider au château. Mais il ne fait aucun doute que la commande d'éventuels travaux revenait aux sires de Faucigny. Notons toutefois que certaines constructions ont pu être réalisées aussi sous la volonté de Pierre II de Savoie qui détenait les deux châteaux entre 1253 au plus tard et 1268. Quoi qu'il en soit, le Château-Vieux des Allinges, qui semble encore réduit à la partie haute du site au cours de ce deuxième état, présente des défenses primitives renforcées, sans que la forme originelle de la fortification ait été modifiée.

L'état 3.

Le troisième état repéré (Fig. 3) marque cette fois un agrandissement de la place forte à l'est par l'adjonction d'un vaste espace fortifié – secteur 2 ou partie basse – situé en contrebas du premier secteur construit. Parallèlement, ce dernier voit ses défenses renforcées sur ses flancs ouest et sud par la construction d'une première ligne de fortification remparée ou fausse-braie (F2).

Toutes ces élévations présentent le même type d'appareil[111], et bien qu'elles n'aient pas conservé de lien stratigraphique entre elles, nous supposons que la fausse-braie et l'enceinte de la partie basse étaient à l'origine reliées. En effet, il est difficile de concevoir que la fausse-braie se soit interrompue au milieu du flanc sud de la partie haute, laissant ainsi ouvert un vaste espace à l'ouest de la porte de la partie basse. De plus, un petit massif maçonné formant un angle a été repéré dans l'escarpe sud, confirmant l'hypothèse, déjà proposée par L. Blondel et ses successeurs, d'un retour de cette fausse-braie au sud, de sorte qu'elle rejoigne la partie basse.

Quant à cette dernière, elle est ceinte d'une courtine sud, haute d'environ 8 m, régulièrement percée d'archères et ponctuée à l'ouest par le jambage sud d'une porte – présentant encore une rainure de herse et un trou de barre de porte – et à l'est par une tour semi-circulaire ouverte à la gorge. A l'est de cette tour une autre courtine se poursuit, faisant rapidement retour vers le nord.

Ce troisième état ne semble pas antérieur au XIII^{e} s., étant donné la présence d'archères, inexistantes sur les enceintes des XI^{e}-XII^{e} siècles[112]. Mais il paraît bien postérieur aux constructions de l'état 2, étant donné qu'une porte est percée dans la fausse-braie face à la poterne de l'état 2. Cette porte située en avant de la poterne, dépend nécessairement de cette dernière. Nous situons donc cet état à la fin du XIII^{e} siècle.

A cette date, le château est toujours détenu par les sires de Faucigny, qui s'engagent peu à peu dans le conflit delphino-savoyard, d'où peut-être le besoin de renforcement des défenses. Mais c'est aussi sous cette domination des sires de Faucigny que, d'après M. Constant, se fixe l'habitat à Allinges-Vieux à l'intérieur d'un bourg castral, mentionné dans nos sources du début du XIV^{e} siècle. La partie basse, à l'intérieur de laquelle quelques vestiges de constructions régulièrement disposées affleurent au niveau du sol, correspondrait donc à ce bourg qui devait abriter les vassaux des sires de Faucigny et les clients chargés de la défense du château. Cette fortification prend alors la forme d'un château bipartite, comportant la résidence seigneuriale en partie haute, et le bourg castral en partie basse.

L'état 4.

Enfin, une quatrième étape de construction a pu être déterminée. Archéologiquement, elle se caractérise par le rehaussement et le renforcement de l'enceinte principale de la partie haute (Fig. 3). En effet, on distingue nettement sur les élévations F5 et F7 une partie supérieure (F5 US14 et F7 US17) d'une facture différente des deux portions de mur qu'elle surmonte,

(111) Il s'agit d'un moyen appareil de moellons assez peu réguliers, employant des gros modules de pierres aux angles relativement arrondis, provenant pour la plupart du site lui-même.
(112) J. Mesqui, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence*, t. 2, Paris, Picard, 1993, pp. 251-259.

déjà mentionnées pour les états 1 et 2 (Fig. 4, 5). Cette fois l'appareil apparaît nettement plus régulier. Les pierres, de même nature que celles de l'état 2, ont en effet été plus soigneusement taillées et forment des modules de tailles relativement homogènes. La section ouest de l'enceinte sud a en outre été largement renforcée vers l'intérieur de la place forte. Cet aménagement semble d'ailleurs contemporain d'un rehaussement du niveau de sol intérieur, condamnant les latrines et les diverses ouvertures de l'état 1 (F7 US15) (Fig. 5). Considérant la chronologie relative ainsi que la date d'abandon du château, il semble possible de dater ces travaux de la première moitié du XIV^{e} siècle. On se situe là au cœur du conflit delphino-savoyard.

C'est aussi de cette période que datent les documents d'archives que nous avons analysés. Les données qu'ils apportent sur l'état du château à cette date doivent être assimilés à ce quatrième état. On est alors en présence d'une vaste fortification disposant des principaux dispositifs défensifs et résidentiels.

Sur le plan défensif, des enceintes l'enferment sur ses quatre flancs et l'on voit, au moins en partie haute, la présence d'un mur peu élevé renforçant au nord la protection naturelle de la falaise. On apprend aussi que la muraille de la partie basse était crénelée, ce qui archéologiquement n'a laissé aucune trace. Trois tours carrées protègent la partie haute, tandis qu'une tour surmontant la porte du bourg et une tour semi-circulaire sur l'enceinte sud défendent la partie basse. Seule cette dernière tour a subsisté mais il ne semble pas impossible de localiser les autres : une des tours carrées pourrait avoir pris place à l'angle des enceintes ouest et sud de la partie haute ; une autre correspondrait à la tourelle sur contrefort de l'enceinte F7 proposée précédemment ; enfin la description de 1339 nous laisse à penser que la dernière tour carrée de l'enceinte haute se situerait à l'angle de F7 et de la chapelle. Ces hypothèses s'appuient sur les indications de mesures fournies par l'enquête de 1339 et sur l'observation du terrain et des plans et iconographies anciennes du château. Enfin on sait aussi, grâce aux comptes de châtellenie, que de nombreuses guérites et autres éléments de défenses complémentaires en bois ponctuaient les enceintes[113].

Du point de vue résidentiel, nous ne disposons de données textuelles que pour la partie haute du site, correspondant à la résidence seigneuriale. On apprend par l'enquête de 1339 que celle-ci était dotée d'une *aula*, ou grande salle de réception, située près de l'entrée du château que devait constituer la poterne ouest. Si l'on considère la présence d'une tour maîtresse en arrière du mur F5, on peut supposer que cette *aula* y ait pris place, probablement à l'étage, surmontant la cuisine et le garde-manger au rez-de-chaussée. Une camera ou chambre seigneuriale se trouvait dans un autre bâtiment au sein de cette partie haute – bâtiment que nous ne pouvons encore localiser

(113) Notons que le bois est un matériau de construction souvent oublié car rarement conservé, mais son importance dans la mise en défense du château ne doit pas être omise.

précisément en l'absence de fouilles. A cette date on trouve aussi une fenière et trois écuries, témoignant de l'importance de l'activité équestre, notamment dans ce contexte de guerre permanente. Enfin deux "recepts" ou basses-cours fortifiées prenaient place dans ce secteur. Le premier correspond probablement à l'espace rectangulaire accolé à la chapelle et situé à l'extrémité orientale de la partie haute. Quant au deuxième, il se situerait près de l'entrée, peut-être au niveau de l'éperon. Enfin, il ne faut pas oublier non plus la présence de la chapelle castrale attestée dès le premier état.

Ainsi en 1339, soit quelques années avant son abandon, le château présente un dispositif défensif et résidentiel complet, résultant d'aménagements successifs. Si la forme primitive, attribuée aux XI^{e}-XII^{e} s., n'a pas subi de bouleversement majeur, les constructions des siècles suivants s'y sont agglomérées, renforçant et agrandissant à chaque étape les défenses originelles relativement modestes. Celles-ci ont peu à peu été englobées dans une vaste fortification, dont les vestiges, peu altérés depuis la fin du XIV^{e} s., témoignent encore de son histoire.

Véronique LEVERT

Inventaire des habitats et fortifications rupestres et troglodytiques médiévaux dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie

Les habitats et fortifications rupestres et troglodytiques paraissent avoir été fort répandus au Moyen Age dans l'actuelle région Rhône-Alpes. La plupart des sites étaient connus des érudits du XIX^{e} siècle, qui les dataient cependant de la fin de l'Empire romain ou du haut Moyen Age et qui attribuaient habituellement leur construction aux populations locales, aux ermites, voire aux Sarrasins. Aujourd'hui, bon nombre d'établissements demeure méconnu ou même oublié, notamment en raison de difficultés d'accès.

S'inspirant des recherches menées dans les années 1980 en Suisse et sur la base de premières investigations[114], un programme de prospection thématique a débuté en 2003 (opération 2003/1123) avec l'objectif de dresser un inventaire systématique de ces sites pour les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Le projet est financé par l'Etat (Service régional de l'archéologie, DRAC) et les Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie. Les opérations sont essentiellement conduites par quatre bénévoles[115], appuyés ponctuellement par des archéologues et des géomètres et conseillés par un comité constitué d'archéologues et d'historiens.

(114) Michel Corna et François Ract, "Bâtiments fortifiés et postes de guet de la commune de Saint-Rambert-en-Bugey (Ain) : inventaire et essai d'interprétation", *Bulletin de la Société des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain*, n.s., 8, 1988, pp. 23-35. Michel Corna, Jean-Michel Treffort et Alain Guiffray, « Le fort du Villars à Tenay (Ain) : étude préliminaire », *Bulletin de la Société des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain*, n.s., 8, 1988, pp. 37-41. Matthieu de la Corbière, "Quelques exemples de châteaux de falaise dans l'ancien diocèse de Genève", *Genava*, n. s., t. XLIX, 2001, p. 251-272.
(115) M. Michel Corna assure la prospection dans le département de l'Ain. MM. Stéphane Chalabi et Joël D'Odorico œuvrent dans le département de la Haute-Savoie. L'auteur de la présente communication, responsable du programme, travaille sur les deux départements.

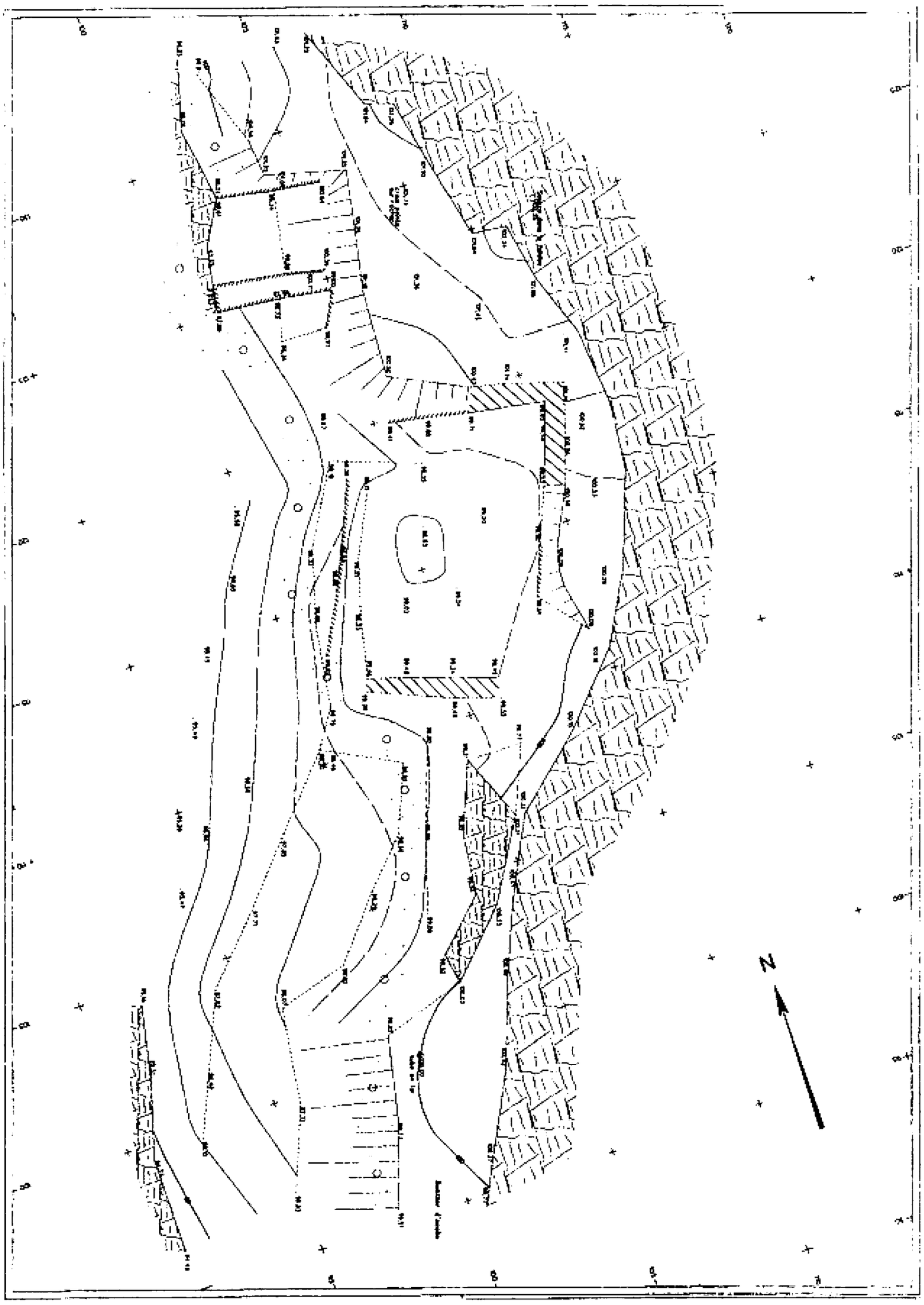
Le programme, poursuivi en 2004 (opération 2004/1093), a l'ambition de conduire une étude à la fois archéologique et documentaire ; les investigations suivent par conséquent quatre axes : recherche bibliographique, analyse des cadastres anciens et actuels, prospection sur le terrain et dépouillement des sources manuscrites médiévales. La prospection consiste dans des observations de surface, un relevé systématique et sommaire des structures visibles et la prise de photographies. Les plans sont dressés par les membres du groupe de recherche, hormis dans les cas des sites les plus complexes et les plus intéressants dont le relevé est alors confié à des spécialistes. Bien que dépourvues de sondages et de fouilles archéologiques, ces premières analyses, couplées avec les investigations documentaires, ont pour but de dégager des typologies, de supposer les fonctions des bâtiments et de comprendre les techniques de construction mises en œuvre selon le socle rocheux disponible.

Un *corpus* d'une trentaine de sites rupestres et troglodytiques est d'ores et déjà pressenti pour les deux départements précités. A ce moment de la recherche, la Haute-Savoie en compterait dix : Abri sous roche du Pas-de-l'Echelle (commune Monnetier-Mornex), "Château des Fées" (commune Sillingy, hameau de La Petite-Balme), "Châteaux des Sarrasins" (commune La Balme-de-Thuy), "Ermitage du Sangle" (commune Allèves, hameau Chez Martinod), "Grotte de Bange" (commune Allèves, hameau Chez Martinod), "Grotte de la Barbannaz" (commune Chaumont), "Grotte du Grand-Pertuis" (commune Talloires), "Grotte de Moussy" (commune Saint-Laurent, hameau de Moussy), "Grotte des Sarrasins" (commune Veyrier-du-Lac, hameau de Morat) et "Grotte de la Vieille église" (commune La Balme-de-Thuy).

Les ouvrages identifiés rendent compte d'une certaine diversité typologique (chapelets de petits édifices quadrangulaires, tours isolées, ou logis uniques plus ou moins développés). En outre, il s'agit aussi bien de bâtiments en pierre, en bois ou en torchis accrochés sur la vire d'une falaise, abrités sous une roche ou construits dans une grotte, que de parois rocheuses retaillées afin de recevoir des infrastructures légères. En l'état actuel des recherches archéologiques et documentaires, ces établissements semblent avoir été tardivement aménagés, probablement à la fin du Moyen Age (XIII^{e}-XV^{e} siècles). Ils eurent sans doute une existence relativement brève, puisque la plupart des sites paraissaient déjà abandonnés aux XVII^{e}-XVIII^{e} siècles Les observations et les informations fournies par les textes anciens attestent enfin d'une grande variété de fonctions : maisons fortes, postes de guet, lieux de refuge, dépendances agricoles et ermitages.

Après ces deux premières années d'investigations, qui s'achèveront par la rédaction d'un rapport de synthèse, l'équipe de recherche ambitionne de poursuivre son étude en 2005, afin de terminer le travail d'inventorisation et de relevé, et afin de susciter des sondages archéologiques dans les sites les plus remarquables.

Matthieu de la CORBIERE
Historien



Plan de l'"Ermitage du Sangle" (Haute-Savoie, commune d'Allèves, Chez Martinod), relevé du Cabinet Daniel Rostand, 2004. L'"Ermitage du Sangle" appartient à un ensemble complexe assis sur une vire étroite et se développant sur environ 250 mètres de longueur. Se succèdent en effet la "Grotte de Bange", fermée par un long mur angulaire, puis deux tours quadrangulaires en pierre isolées, et enfin l'ermitage proprement dit, constitué de deux édifices en pierre contigus visibles ici. Il s'agissait au Moyen Age d'une maison forte, attestée dès 1352, et de ses dépendances. Après avoir été aménagés comme ermitage, dans les années 1450, les édifices furent probablement abandonnés au cours du XVI[e] siècle. L'ensemble était qualifié de ruine en 1774.

ETUDES DIVERSES

L'*ASCIA* DANS LA CITE DE VIENNE

À la mémoire et au repos éternels d'Hestia

Alors que des générations d'historiens n'ont pas réussi à expliquer la signification de ce symbole en se fondant sur tous les documents archéologiques et épigraphiques disponibles dans le monde romain[116], je n'ai pas la prétention de résoudre le problème en m'appuyant sur les seules épitaphes de la cité de Vienne où l'*ascia* est attestée, même si avec soixante-dix-neuf occurrences sur quatre cent vingt épigraphies funéraires bien assurées[117] — soit 18,8% — le pourcentage de monuments marqués du sceau de l'*ascia* est important dans le territoire viennois, mais il l'est beaucoup moins que dans la colonie de Lyon, où il atteint 66,3%[118]. Dans cette monographie, mon but est seulement d'apporter une pierre à l'édifice en étudiant la répartition géographique et chronologique de l'*ascia*, le type de support de l'épitaphe, les diverses formes de manifestation de l'*ascia* (gravure seule, dédicace seule, gravure et dédicace), la répartition par sexe et par classe d'âge des défunts, les catégories juridiques et sociales et enfin la dénomination des défunts et des dédicants.

1 - La répartition géographique de l'*ascia*

Comme l'a montré Fr. Kayser dans l'introduction aux *ILN, Vienne*[119], la plupart des épitaphes de la cité proviennent d'un contexte urbain[120]. Les agglomérations de Vienne et des gros uici de Grenoble et de Genève totalisent à elles seules presque les deux tiers (63,6%) des épitaphes de la cité, avec respectivement cent soixante-trois, soixante-six et trente-huit textes. Dans les régions moins urbanisées, l'épigraphie funéraire est beaucoup moins présente : ainsi, l'actuel département de la Haute-Savoie n'a-t-il livré que dix-neuf épitaphes certaines sur un ensemble de cent vingt et une inscriptions. Entre Grenoble et le territoire des Ceutrons, vingt-quatre textes seulement, sur cent dix-sept, sont des épitaphes.

---

(116) L'*ascia* est surtout attestée en Gaule. Dans sa Chronique gallo-romaine de la *Revue des Études Anciennes*, P.-M. Duval avait même pendant un temps consacré une rubrique régulière aux publications sur l'*ascia*. Je renvoie donc à sa Chronique pour l'énorme bibliographie sur le sujet.

(117) Les épitaphes représentent une petite moitié des neuf cent trente-quatre inscriptions connues, en comptant, il est vrai, les vingt-neuf bornes milliaires et les fragments indéterminés inutilisables.

(118) Trois cent vingt épitaphes à *ascia* sur quatre cent quatre-vingt textes funéraires, soit 66,3%. Pour Lyon, voir notamment A. Audin, Y. Burnand, Chronologie des épitaphes romaines de Lyon, REA, 61, 1959, p. 320-352 et J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, 2e éd., Paris, 1986, p. 85-107.

(119) Fr. Kayser, Les épitaphes, dans *ILN, Vienne*, Introduction générale, p. 53-62.

(120) Mis à part, les bornes milliaires, les autres inscriptions viennoises se répartissent globalement à part presque égale entre Vienne (31,2%), les agglomérations urbaines (36,5%) et les campagnes (32,3%). Les épigraphies ont donc été retrouvées très majoritairement dans les villes (67,7%), mais la part des sites ruraux ou peu urbanisés n'est absolument pas négligeable (près d'un texte sur trois).

Compte tenu de la répartition des épigraphies funéraires dans la cité, il importe de voir si l'*ascia* se retrouve dans tout le territoire viennois, où l'on dénombre actuellement six agglomérations urbaines d'une certaine importance : Aix-les-Bains, Albens, Annecy, Aoste, Grenoble et Genève. Comme le montrent le tableau et la carte de répartition, cinquante-sept documents (72,2%) ont été découverts en milieu urbain, mais deux agglomérations (Albens et Annecy) ne sont pas représentées. Elles sont d'ailleurs fort peu riches en inscriptions.

Agglomération	Nbre d'épitaphes	Monuments à *ascia*	Pourcentage
Aix-les-Bains	19	1	5,3%
Aoste	11	3	27,3%
Genève	38	3	7,9%
Grenoble	66	17	25,8%
Vienne	163	33	20,2%
Total	**297**	**57**	**19,2%**

Nous constatons que dans les villes la présence de l'*ascia* est beaucoup plus importante à l'ouest d'une ligne Aoste-Grenoble (53 occurrences, soit 93%) qu'à l'est (4 occcurrences, soit 7%). Les agglomérations urbaines orientales n'ont donc guère livré de témoignages de l'ascia. La très nette sous-représentation d'Aix-les-Bains (*ILN, Vienne* 674) et de Genève (*ILN, Vienne* 870, 871, 891), ainsi que, à un degré moindre, l'absence d'Albens et d'Annecy — qui ont fourni peu d'épitaphes — sont tout particulièrement remarquables. Dans les autres villes, les pourcentages sont très proches. En pourcentage, l'ascia est un peu moins présente à Vienne[121] qu'à Aoste[122] et à Grenoble[123], ce qui pourrait peut-être s'expliquer par le nombre plus important de monuments et de textes fragmentaires dans la capitale allobroge, car ce symbole funéraire a pu disparaître dans la lacune des pierres.

La répartition géographique des vingt-deux documents (27,8%) provenant de sites ruraux ou d'agglomérations dont le caractère urbain reste à démontrer, est globalement du même type (16 occurrences, à l'ouest d'une ligne Aoste-Grenoble, soit 72,7% ; 6 occurrences, à l'est, soit 27,3%), mais la partie orientale est un peu mieux représentée.

(121) *ILN, Vienne* 104, 105, 113, 119, 123, 124, 128, 139, 141, 142, 144, 152, 160, 165, 167, 175, 177, 181, 194, 196, 197, 202, 203, 206, 219, 225, 245, 246, 248, 254, 256, 258, 263.
(122) *ILN, Vienne* 607, 610, 612.
(123) *ILN, Vienne* 377, 381, 383, 387, 388, 390, 392, 398, 400, 403, 404, 407, 412, 421, 425, 426, 432.

A l'ouest d'une ligne	Aoste-Grenoble	A l'est d'une ligne	Aoste-Grenoble
Andancette	*ILN, Vienne* 300	Annemasse	*ILN, Vienne* 801, 802
Annoisin-Chatelans	*ILN, Vienne* 563	Fréterive	*ILN, Vienne* 526
La Balme-les-Grottes	*ILN, Vienne*, 554, 556	Marigny-Saint-Marcel	*ILN, Vienne* 725
Charancieu	*ILN, Vienne* 588	Rumilly	*ILN, Vienne* 728
Chozeau	*ILN, Vienne* 574	Val-de-Fier	*ILN, Vienne* 783
Courtenay	*ILN, Vienne* 568		
Crozes-Hermitage	*ILN, Vienne* 302		
Feyzin	*ILN, Vienne* 283		
Optevoz	*ILN, Vienne* 567		
Saint-Alban-du-Rhône	*ILN, Vienne* 298		
Saint-André-en-Royans	*ILN, Vienne* 339		
Saint-Fons	*ILN, Vienne* 282		
Saint-Jean-en-Royans	*ILN, Vienne* 334		
Saint-Laurent-en-Royans	*ILN, Vienne* 335		
La Tour-du-Pin	*ILN, Vienne* 585		
Total	**16 72,7%**		**6 27,3%**

Au total, soixante-neuf documents (87,3%) marqués de l'*ascia* ont été retrouvés dans la partie occidentale de la cité ; dix seulement (12,7%) dans la partie orientale (carte). Cette écrasante suprématie des territoires occidentaux est d'autant plus surprenante que les inscriptions retrouvées dans le territoire allobroge sont essentiellement concentrées dans la partie orientale, à l'est de la ligne Aoste-Grenoble. Faut-il en conclure que la coutume de placer un monument funéraire sous le sceau de l'*ascia* était avant tout viennoise — inspirée de Lyon ? — et que, au moins dans ce domaine, l'influence de la capitale sur les villes et les campagnes diminuait à mesure que l'on s'en éloignait ?

2 - La répartition chronologique

Il est fondamental de dater les inscriptions pour en faire de véritables documents historiques. Récemment affinés par M. Dondin-Payre et M.-Th. Raepsaet-Charlier[124]— après les travaux pionniers d'Y. Burnand —, les

(124) Pour l'essentiel, j'ai adopté les critères de datation définis par M. Dondin-Payre et M.-Th. Raepsaet-Charlier, Critères de datation épigraphique pour les Gaules et les Germanies, dans M. Dondin-Payre, M.-Th. Raepsaet-Charlier (éds.), 2001, p. IX-XIII, qui sont actuellement les plus pertinents.

critères de datation des épitaphes sont maintenant relativement sûrs, si l'on se borne à retenir des plages chronologiques par siècle. Cette répartition très large n'est pas entièrement satisfaisante, mais elle donne une assez bonne idée de la chronologie des documents. Toutefois, il faut faire très attention à ne pas dater (par raisonnement circulaire) certains textes — notamment les dix-neuf qui sont fragmentaires — au moins du IIe siècle, parce qu'ils sont marqués du sceau de l'ascia. Ces réserves émises, nous pouvons proposer le tableau suivant :

Séquence chronologique	Nbre de documents	Pourcentage
100-200	42	53,2%
150-250	36	45,6%
200-300	1	1,2%
Total	**79**	**100%**

Il est clair que la chronologie des épitaphes à *ascia* diffère assez sensiblement de celle de l'ensemble des épitaphes de la cité. Nous constatons sans surprise que l'inscription funéraire la plus ancienne —*ILN, Vienne* 335, le seul des soixante textes complets qui ne comporte pas d'invocation aux dieux Mânes — date des toutes premières années du IIe siècle et que toutes les autres épitaphes à *ascia* ont été gravées au moins au IIe siècle. Il est plus étonnant de remarquer que les années 100-200 l'emportent de peu sur les années 150-250, dont la place est ordinairement beaucoup moins grande. Vingt textes mentionnent la mémoire éternelle[125] ou le repos éternel[126] ou perpétuel (*ILN, Vienne* 124, 412). La diffusion de l'*ascia* semble donc avoir été relativement tardive dans la cité, d'autant que bon nombre d'épitaphes des années 100-200 pourraient en fait avoir été gravées entre 150 et 200. De même à Lyon, toutes les épithètes à *ascia* comportent l'invocation aux dieux Mânes[127].

3 - Les types de support

Dans la cité, comme ailleurs, les épitaphes ont été gravées sur des supports variés. On peut recenser quatre-vingt-seize autels, soixante blocs, quatre-vingt-quinze plaques, trente et un sarcophages, témoins des progrès de l'inhumation, cinquante-quatre stèles et treize monuments divers, ordinairement de grande taille (mausolées…). Dans soixante et onze cas (16,8%), le support reste indéterminé pour des raisons variées (monument fragmentaire, perdu et non décrit…). C'est un pourcentage important qui fausse en partie

(125) *ILN, Vienne* 141, 167, 219, 400, 403, 404, 568, 728, 801, 802, 891.
(126) *ILN, Vienne 105, 113, 196, 203, 225, 556.*
(127) Voir A. Audin, Y. Burnand, *loc. cit.*

les résultats. Néanmoins, il semble possible de conclure de ce recensement que les Viennois, connus par leurs épitaphes, ont fait preuve d'un grand éclectisme dans le choix de leur monument funéraire. Pour un certain nombre, le choix fut sans doute dicté par des considérations financières. Les autels et les plaques l'emportent assez nettement, mais la place des blocs et des stèles est loin d'être négligeable. Seuls les sarcophages, plus onéreux, ont été sensiblement moins utilisés[128]. Comme le montre le tableau suivant, cette répartition ne se retrouve pas pour les épitaphes à *ascia*.

Types de support	Total de la cité		Monuments à *ascia*	
Autel	96	22,9%	35	44,3%
Bloc	60	14,3%	4	5,1%
Plaque	95	22,6%	8	10,1%
Sarcophage	31	7,4%	14	17,7%
Stèle	54	12,9%	11	13,9%
Divers	13	3,1%	-	
Support ind.	71	16,8%	7	8,9%
Total	**420**		**79**	

Avec trente-cinq occurrences, soit près d'un monument sur deux (44,3%), les autels[129] l'emportent très largement. Les tenants de l'*ascia* les ont presque deux fois plus choisis que les autres Viennois comme support de leur épitaphe. Viennent ensuite les quatorze sarcophages[130] (17,7%), qui sont eux aussi deux fois plus nombreux, les onze stèles[131] (13,9%), les huit plaques[132] (10,1%) et les quatre blocs[133] (5,1%). Relativement faible (8,9%), la part des support indéterminés[134] ne fausse pas les résultats. Le volume de documents exclut que ces différences entre monuments à *ascia* et sans *ascia* soient le simple fait du hasard, mais il n'est guère facile de comprendre les raisons de ces choix. Tout au plus, pouvons-nous peut-être envisager que la part prépondérante des autels s'explique par le fait que la dédicace sous l'*ascia* était un acte religieux (*dedicare*), alors que la place non négligeable des sarcophages s'explique sans doute par la date "tardive" des monuments a *ascia*.

---

(128) La part des monuments de grande taille est évidemment faible, car ils ont été très fréquemment détruits.
(129) *ILN, Vienne* 104, 105, 124, 139, 141, 144, 152, 165, 167, 175, 177, 194, 282, 283, 300, 335, 339, 388, 392, 398, 403, 404, 407, 412, 556, 567, 568, 585, 588, 607, 783, 801, 870, 871, 891.
(130) *ILN, Vienne* 128, 142, 196, 197, 202, 203, 206, 256, 258, 334, 554, 563, 728 (?), 802.
(131) *ILN, Vienne* 119, 181, 225, 248, 298, 377, 383, 390, 421, 432, 674.
(132) *ILN, Vienne* 113, 160, 254, 262, 263, 302, 574, 725.
(133) *ILN, Vienne* 245, 526, 610, 612. Ils ne sont jamais complets et pourraient être seulement des éléments d'un autre type de support (autel…).
(134) *ILN, Vienne* 123, 219, 246, 381, 387, 400, 425.

4 - Les formes de la présence de l'*ascia*

Sur les monuments funéraires, l'*ascia* est présente sous trois formes différentes : représentation figurée seule, dédicace seule, représentation figurée et dédicace. Malheureusement, vingt-quatre supports et/ou épitaphes sont fragmentaires (30,4%), ce qui nous interdit de connaître le véritable choix de près du tiers des personnes qui ont décidé de placer leur sépulture ou celle de leurs proches sous le sceau de l'*ascia*, car la représentation figurée[135] ou la dédicace[136] ont pu disparaître dans la lacune de la pierre ou de l'inscription. C'est un pourcentage important qui risque de fausser les résultats.

Ces réserves émises, nous constatons que sur vingt-trois[137] des cinquante-cinq documents complets (41,8%), on ne trouve que la représentation figurée de l'*ascia*. Elle apparaît même à deux reprises sur deux monuments funéraires : un sarcophage bisome (*ILN, Vienne* 196) et un autel (*ILN, Vienne* 398)[138]. Sa place n'est pas régulière. Elle peut figurer sur le couronnement ou le fronton du support[139], dans les queues d'aronde des sarcophages[140], à la première ligne de l'épitaphe[141] ou en dessous du texte[142], dans le champ épigraphique[143], voire sur un côté du monument[144]. Sur douze tombeaux (21,8%)[145], la dédicace est seule présente ; sur les vingt autres (36,4%)[146], on trouve la représentation figurée et la dédicace. La dédicace formelle (58,2%) est donc sensiblement plus importante que la seule représentation (41,8%), mais il n'est pas sans intérêt de noter que plus d'un tiers des partisans de l'*ascia* ont associé dédicace et représentation figurée, sans doute par souci de répétition d'intensité.

En dépit du nombre restreint d'occurrences, on peut tenter de rapprocher les trois différentes formes d'emploi de l'*ascia* des cinq types de support :

---

(135) Treize occurrences, soit 16,5% du total : *ILN, Vienne* 246, 254, 256, 258, 263, 334, 387, 426, 526, 563, 610, 612, 728.
(136) Onze occurrences, soit 13,9% du total : *ILN, Vienne* 119, 141, 152, 225, 245, 302, 425, 432, 556, 585, 870.
(137) *ILN, Vienne* 128, 165, 175, 181, 196, 197, 203, 283, 298, 335, 377, 390, 392, 398, 404, 407, 412, 421, 568, 574, 674, 783, 802.
(138) La double représentation de l'ascia pourrait se retrouver sur le support de *ILN, Vienne* 144, mais il pourrait aussi s'agir d'une ascia et d'un fil à plomb.
(139) *ILN, Vienne* 181, 377, 390, 421, 556, 567, 674.
(140) *ILN, Vienne* 196, 197, 203, 204, 802.
(141) *ILN, Vienne* 141, 152, 167, 175, 177, 194, 219, 225, 245, 282, 302, 383, 388, 392, 403, 568, 783.
(142) *ILN, Vienne* 105, 119, 139, 248, 283, 298, 381, 398, 400, 407, 412, 425, 574.
(143) *ILN, Vienne* 300, 339, 404, 725.
(144) *ILN, Vienne* 104, 105, 139, 144, 167, 177, 194, 219, 248, 282, 300, 339, 381, 383, 388, 400, 403, 567, 607, 725.
(145) *ILN, Vienne* 113, 123, 124, 142, 160, 202, 206, 554, 588, 801, 871, 891.
(146) *ILN, Vienne* 104, 144, 165, 335, 585, 607, 780.

Type de support	Gravure		Dédicace		Gravure et dédicace		Total	
Autel	11	47,8%	5	41,7%	14	70%	30	54,6%
Plaque	2	8,7%	2	16,7%	1	5%	5	9,1%
Sarcophage	4	17,4%	4	33,3%	-		8	14,5%
Stèle	6	26,1%	-		2	10%	8	14,5%
Support ind.	-		1	8,3%	3	15%	4	7,3%
Total	**23**	**100%**	**12**	**100%**	**20**	**100%**	**55**	**100%**

Comme l'indique le tableau, ce rapprochement n'apporte guère de neuf ; il confirme seulement la répartition de l'*ascia* sur les différents monuments et montre que l'autel est le support le plus employé pour toutes les formes de l'*ascia*. Très traditionnelles dans la cité, les représentations figurées ne permettent pas de mieux identifier cet outil généraliste de tâcheron (maçon, tonnelier, viticulteur…). De même, la formule de consécration — *sub ascia dedicauit ou dedicauerunt* — est tout à fait traditionnelle, sauf sur un sarcophage de Vienne (*ILN, Vienne* 202), où on lit : *hoc sax(um) sub ascia ded(icatum) est* (Cette pierre a été dédiée sous l'*ascia*), ce qui nous permet de conclure que ce n'est pas l'épitaphe qui est dédiée sous l'*ascia*, mais le monument lui-même. Il devient une *res sacra*, d'où peut-être l'importance de l'autel, car l'*ascia* ne protège pas seulement la tombe des dangers matériels qu'elle peut courir ; elle veille aussi sur le défunt.

5 - Les éléments symboliques associés

Sur onze monuments (13,9%), l'*ascia* est associée à un ou à plusieurs autres symboles funéraires. Même s'ils ont parfois perdu en partie leur valeur symbolique, ils ne sont pas de simples éléments de "décoration", mais au moins des sortes d'amulettes dont la vertu prophylactique restait puissante.

Type de monument	Symboles	Localisation	Références
Stèle	niveau triangulaire et fil à plomb	Vienne	*ILN, Vienne* 248
Stèle	croissant de lune surmonté d'une flamme	Saint-Alban-du-Rhône	*ILN, Vienne* 298
Autel	niveau triangulaire et fil à plomb	Saint-André-en-Royans	*ILN, Vienne* 339
Stèle	disque	Grenoble	*ILN, Vienne* 377
Stèle	guirlande et face humaine	Grenoble	*ILN, Vienne* 383
Autel	ornement conique (?) brisé, niveau triangulaire et fil à plomb	Grenoble	*ILN, Vienne* 388

Type de monument	Symboles	Localisation	Références
Autel	ornement indéterminé	Grenoble	*ILN, Vienne* 392
Autel	cône en forme de pomme de pin stylisée	Grenoble	*ILN, Vienne* 407
Stèle	disque	Grenoble	*ILN, Vienne* 421
Autel	cône en forme de pomme de pin stylisée	Aoste	*ILN, Vienne* 607
Sarcophage	quatre patères niveau triangulaire et fil à plomb	Annemasse	*ILN, Vienne* 802

Il vaut peut-être la peine de noter que six de ces onze documents proviennent de Grenoble et que Vienne n'est présente qu'une fois (*ILN, Vienne* 248), mais le faible nombre de monuments concernés réduit la portée de cette constatation[147]. Symbole de la brièveté de la vie et de l'égalité de tous devant la mort, le niveau de maçon triangulaire en A pourvu de son fil à plomb est l'élément le plus répandu (4 occurrences). C'est une allusion à la vie humaine qui est placée entre les mains des dieux qui la dirigent et l'équilibrent. Les ornements coniques en forme de pomme de pin stylisée (2, peut-être 3 occurrences) — qui représentaient la force végétative de la nature —, le croissant de lune et la flamme (1 occurrence), le disque (2 occurrences) — qui évoquaient la nature céleste —, la guirlande (1 occurrence) — qui relève d'un symbolisme triomphal — avaient probablement la même valeur symbolique d'immortalité de l'âme et de victoire sur la mort[148]. Les patères (1 monument) rappelaient seulement le sacrifice d'inauguration de la tombe et les libations traditionnelles. Enfin, un ornement (*ILN, Vienne* 392, à Grenoble) reste indéterminé.

Après l'inventaire des monuments, il est temps maintenant de nous intéresser aux hommes et aux femmes qui ont placé leur tombe et/ou celle de leurs proches sous l'*ascia*.

6 - La répartition par le sexe des défunts

Nous ignorons tout de dix défunts, mais sept textes concernent plusieurs personnages [*ILN, Vienne* 123 (trois hommes) ; *ILN, Vienne* 181, 383 (deux hommes) ; *ILN, Vienne* 567 (deux femmes) ; *ILN, Vienne* 263, 392 et 412 (un homme et une femme)]. Nous arrivons à un total de quatre-vingt-dix-neuf défunts : cinquante-quatre hommes (54,5%) et quarante-cinq femmes

(147) À Lyon, les symboles funéraires sont rarissimes sur les épitaphes à *ascia* (voir les tableaux d'A. Audin, Y. Burnand, *loc. cit.*).

(148) Sur ces symboles, voir Fr. Cumont, *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*, Paris, 1942, p. 218-219 ; Fr. Delage, *Gallia*, 10, 1953, p. 25-39 ; C. Kooy, *Gallia*, 39, 1981, p. 45-62 ; J. Gascou, *RAN*, 16, 1983, p. 165-167.

(45,5%), en prenant en compte les douze hommes[149] et les dix femmes[150] qui ont prévu de leur vivant leur sépulture. La sous-représentation des femmes dans les épitaphes à *ascia* n'est guère surprenante, car elle se retrouve dans l'ensemble des épitaphes[151]. En témoigne l'exemple de l'agglomération de Vienne, où sont attestés cent dix-sept défunts (61,9%) et soixante-douze défuntes (38,1%). Chez les adhérents à l'*ascia*, nous avons recensé à Vienne vingt-neuf hommes (60,4%) et dix-neuf femmes (39,6%). Tout au plus, pouvons-nous peut-être remarquer que dans l'ensemble de la cité les femmes sont un tout petit peu plus présentes dans les épitaphes à *ascia*.

7 - La répartition par classes d'âge

L'âge au décès est loin d'être systématiquement indiqué dans les épitaphes. Il en va de même dans les épitaphes à *ascia*, pour lesquelles nous disposons de vingt et une occurrences (onze hommes et dix femmes)[152].

Age	Hommes	Femmes
2	*ILN, Vienne* 225	
3	*ILN, Vienne* 113	
6	*ILN, Vienne* 404	
7		*ILN, Vienne* 160
8		*ILN, Vienne* 202
15		*ILN, Vienne* 725
17	*ILN, Vienne* 181	
22		*ILN, Vienne* 203, 554
23		*ILN, Vienne* 610
24	*ILN, Vienne* 144, 194	
26	*ILN, Vienne* 335, 388	
27		*ILN, Vienne* 128
28		*ILN, Vienne* 574
29		*ILN, Vienne* 219
32	*ILN, Vienne* 585	
38	*ILN, Vienne* 105	
40	*ILN, Vienne* 383	*ILN, Vienne* 728

(149) *ILN, Vienne* 128, 139, 142, 160, 175, 181, 219, 263, 283, 339, 381, 725.
(150) *ILN, Vienne* 104, 139, 160, 196, 202, 219 (3 occurrences), 258, 725.
(151) Cette situation pourrait peut-être s'explique par le fait que les femmes qui n'étaient pas mortes en couches étaient particulièrement robustes et vivaient sans doute plus lontemps que leur mari ; elles avaient ainsi plus souvent l'occasion de faire graver son épitaphe. Devenues veuves, si elles n'avaient pas, ou plus, d'enfants, leurs chances de voir leur nom perpétué sur un monument, avec ou sans ascia, étaient très réduites.
(152) Dans les épitaphes de deux hommes (*ILN, Vienne* 152, 165) et une femme (*ILN, Vienne* 426), l'âge a disparu dans la lacune du texte.

Le nombre de documents est beaucoup trop faible pour nous permettre d'en tirer de véritables conclusions. Nous pouvons seulement remarquer que seul l'âge des enfants morts en bas-âge et des hommes et des femmes jeunes ou encore jeunes est mentionné dans le tableau. Celui des personnes âgées de plus de quarante ans n'apparaît pas. Il est seulement indiqué de manière indirecte pour deux femmes par la longue durée de leur mariage : vingt-trois ans (*ILN, Vienne* 300) ; trente-cinq ans (*ILN, Vienne* 381). Comme Fr. Kayser le notait, après d'autres, "l'épigraphie funéraire ne reflète pas la réalité de la mort, mais les structures sociales et mentales des Anciens". Les tombes à *ascia* ne font pas exception.

8 - Les catégories juridiques

Dans la cité de Vienne, tous les hommes et toutes les femme libres étaient citoyens romains depuis Caligula. Parmi les tenants de l'*ascia*, nous rencontrons pourtant deux catégories de non-citoyens : sept esclaves et quatre, peut-être cinq pérégrins. La présence des esclaves n'est guère surprenante, puisque l'esclavage n'était pas une condition sociale, mais un statut juridique. Tout naturellement, les esclaves qui en avaient la possibilité, adoptaient les coutumes funéraires locales. Ce fut le cas de Geminus, un archiviste municipal, qui vivait en concubinage à Vienne avec une citoyenne (*ILN, Vienne* 104), de Fronto, le régisseur d'un domaine des environs de Grenoble, de sa femme et de ses deux enfants (*ILN, Vienne* 387) et de Nicias, un citharède qui exerçait son art à Vienne (*ILN, Vienne* 119). Les pérégrins n'étaient évidemment pas viennois, mais nous ignorons leur cité d'origine : Servi…, fils de Severus a été enterré par Cassia, sa mère, à Saint-Romain-en-Gal (*ILN, Vienne* 194) ; le jeune Innocens, fils de Sicco, est mort à Grenoble (*ILN, Vienne* 404) ; Statoria, fille de Magnianus et épouse de Iustius Iustinus, à Optevoz (*ILN, Vienne* 567) ; Paulina, épouse de Q. Texatius Stephanus, qui pourrait aussi être une esclave, puisqu'elle n'a pas indiqué sa filiation[153], à Saint-Jean-en-Royans (*ILN, Vienne* 334). Les autres étaient citoyen(ne)s romain(e)s ingénu(e)s ou affranchi(e)s, mais au moins quatre hommes et une femme, enterrés dans l'agglomération de Vienne, n'étaient pas originaires de la cité : Minnius Venustus, un décurion des *Sogontii* (*ILN, Vienne* 123), son fils et un autre membre de sa famille ; C. Rusonius Secundus, un sévir dc la colonie de Lyon (*ILN, Vienne* 124) ; Valeria Ias, une Voconce (*ILN, Vienne* 128), qui était sans doute mariée à un Viennois. Vivant dans la capitale de la cité, ils avaient adopté cet usage "viennois".

La pratique de dédier sa tombe sous l'*ascia* et/ou de la représenter sur son tombeau se retrouve donc chez les hommes et les femmes de toutes les catégories juridiques qui avaient l'envie et les moyens financiers de faire graver une épitaphe.

---

(153) Toutefois, le texte, aujourd'hui perdu, a peut-être été mal lu et il pourrait même s'agir d'une citoyenne. On peut aussi hésiter sur le statut d'Eyrice (?), dont la dénomination semble fragmentaire (*ILN, Vienne* 282).

9 - Les catégories sociales

On retrouve le même cas de figure, puisque toutes les catégories sociales sont représentées. Les tenants les plus nombreux sont évidemment les simples particuliers qui n'ont pas pris soin de préciser leur métier ou leur fonction[154], ce qui est la "règle" dans l'épigraphie funéraire. Ils appartenaient pourtant aux couches moyennes et même supérieures de la population, car la gravure d'une inscription funéraire coûtait au moins cent sesterces[155] et cette dépense n'était pas à la portée de toutes les bourses.

Comme nous l'avons vu, les trois esclaves appartenaient à l'élite de leur catégorie juridique. Il en allait de même de trois affranchis. Affranchi d'un citoyen romain, C. Rusonius Secundus (*ILN, Vienne* 124) était sévir de la colonie de Lyon et marchand de sayons. Affranchi de deux Augustes, T. Aelius Taurus (*ILN, Vienne* 390) n'a pas indiqué sa fonction. Peut-être était-il employé par le bureau de *Cularo* du Quarantième des Gaules, comme Aurelius Valens (*ILN, Vienne* 870), préposé à la station de Genève de la *Quadragesima Galliarum*. Plusieurs autres défunts, citoyens romains ingénus, avaient été au service de la cité ou de l'État : C. Sollius Marculus (*ILN, Vienne* 388) était employé administratif ou comptable de la station du Quarantième des Gaules à Grenoble ; Lucilius Metrobius, dit Sapricius (*ILN, Vienne* 105), et T. Sammius Tertiolus (*ILN, Vienne* 335) travaillaient à Vienne dans les bureaux de l'administration municipale comme appariteur et scribe du trésor. Mort à trois ans, L. Valerius Castrensis (*ILN, Vienne* 113) était le petit-fils d'un soldat légionnaire. Aurelius Romanus, qui a fait graver à Annemasse (*ILN, Vienne* 802) l'épitaphe de son épouse Tiberia Maxsima, était lui aussi un militaire, mais il était d'un grade bien supérieur ; protecteur ducénaire, il appartenait au vivier dans lesquels, depuis Gallien, les empereurs puisaient pour nommer les chefs de corps.

Quatre textes de l'agglomération de Vienne ont été gravés par des hommes ou des femmes appartenant à l'élite cultivée de la cité, car ils présentent un caractère littéraire qui tranche avec le formulaire stéréotypé de la plupart des autres épitaphes. Dans *ILN, Vienne* 258, qui a été rédigée par une femme pour son protégé anonyme, la dédicante insiste sur l'éducation et l'instruction qu'elle lui a données. Comme le confirme la phrase "*se non est frunitus nec [eo] quod illi destinatum erat*" (n'a pas profité de lui-même, ni de la vie qu'il méritait), cela implique que le défunt était encore un adolescent né sous une "mauvaise étoile" (Mars ou Saturne). Cultivée, sa tutrice exprimait avec recherche et originalité une croyance populaire dans le "fatalisme astral"[156]. Elle associe d'abord au mot *stella* qui désigne ici une planète, le terme rare, emprunté au grec, de *genesis* (thème astral).

---

(154) *ILN, Vienne* 128, 139, 141, 142, 144, 152, 165, 167, 175, 177, 181, 194, 196, 197, 202, 203, 206, 219, 225, 258, 263, 282, 283, 298, 300, 334, 339, 392, 398, 400, 403, 404, 407, 412, 426, 567, 568, 574, 585, 588, 607, 674, 725, 728, 783, 801, 871, 891.

(155) Voir P. Salmon, "Les insuffisances du matériel épigraphique sur la mortalité dans l'Antiquité romaine", dans Fr. Hinard (dir.), *La mort, les morts et l'au-delà dans le monde romain*, Caen, 1987, p. 101-102.

(156) C'est le seul exemple que l'on connaisse dans les épigraphies de Narbonnaise.

Ensuite, alors que c'est normalement l'étoile qui est "mauvaise" et le thème astral qui peut impliquer une injustice du sort, c'est ici l'inverse, si bien qu'une condamnation morale pèse sur la planète incriminée. "Enfin, le chiasme *iniqua stella et genesis mala* (l'iniquité d'une étoile et d'un thème astral de malheur) permet de rapprocher les deux notions astrales, encadrées par des adjectifs qui expriment à la fois la douleur et le sentiment d'une injustice commise par la planète. Ce procédé littéraire est l'un des éléments qui donnent à ce texte de prose des accents poétiques" (Fr. Kayser, commentaire de la notice).

Une épitaphe très mutilée (*LN, Vienne* 254) comporte une formule funéraire originale et unique en Narbonnaise *[inscri[bendum] et consummandum curauer(unt)* ; se sont chargés de la gravure, et de l'achèvement (du monument)]. La formulation de l'épigraphie funéraire fragmentaire d'une petite fille anonyme (*ILN, Vienne* 256) atteste la culture littéraire de son père (*[---]i paucum per tempus filia [---] cuius supprema (sic)[---]ti composui dolose* ; pendant peu de temps... j'ai préparé dans la douleur les honneurs suprêmes). Pour leur part, les parents de Iulia Felicissima, qui pourraient avoir été originaires de Lyon[157] (*ILN, Vienne* 160, à Saint-Romain-en-Gal), ont tenu à indiquer qu'elle était une écolière joyeuse et qu'elle avait des notions de grec, puisque l'épithète de *scholastica*, un nom rare et recherché, était écrite en caractères grecs (ιλαρει).

Mort à Rome, Sex. Vinicius Iulianus (*ILN, Vienne* 421) pourrait s'être rendu dans la Ville pour "ses affaires", puisque aucune charge officielle n'est mentionnée. Quoi qu'il en soit, comme il avait les moyens de voyager aussi loin, il devait probablement faire partie d'un milieu aisé. D'autres partisans viennois de l'*ascia* étaient des *honorati* municipaux : Hilaria Quintilla (*ILN, Vienne* 381) était flaminique et son mari, Sex. Attius Myrosies — un affranchi de la grande famille grenobloise des *Sexti Attii* —, sévir augustal ; C. Coelius Lucinus (*ILN, Vienne* 377), G. Papius Secundus (*ILN, Vienne* 383) et Minnius Venustus (*ILN, Vienne* 123) étaient décurions, mais ce dernier exerçait sa charge dans la cité des *Sogontii*. Enfin, Aucilia Marcellina (*ILN, Vienne* 554) était la fille d'un décurion viennois qui s'est chargé de faire graver l'épitaphe.

10 - La dénomination des tenants de l'*ascia*

Sur les quatre-vingt-dix-neuf défunts recensés, j'ai retenu seulement les soixante-huit citoyens romains viennois (trente-six hommes et trente-deux femmes), dont le statut juridique est assuré et la dénomination complète. Je n'ai pas non plus pris en compte les autres tenant de l'*ascia* (esclaves, pérégrins, étrangers à la cité…), trop peu nombreux pour être représentatifs.

(157) Ils sont inscrits dans la tribu Galeria, qui est celle de la plupart des habitants de la colonie, mais tous les citoyens viennois ne relevaient pas de la Voltinia ; au moins deux (*ILN, Vienne* 515 ; *CIL* XIV 2961) étaient inscrits dans la Tromentina.

C'est un total très faible, qui doit nous inciter à une grande prudence dans nos conclusions. Comme j'ai déjà étudié en détail la dénomination de tous les Viennois[158], je pourrais me limiter à l'essentiel : l'étude des gentilices et des surnoms. Nous pouvons aussi mentionner que trois hommes [Lucilius Metrobius, *signo* Sapricius (*ILN, Vienne* 105) ; M. Magius Sotericus, *signo* Hilarius (*ILN, Vienne* 175) ; T. Vireius Masuetus, *signo* Florentius (*ILN, Vienne* 225)] et une femme [Valeria Attica, *signo* Amantia (*ILN, Vienne* 206)] portaient un sobriquet (*signum*), ce qui est très rare dans la dénomination de l'ensemble des Viennois (cinq hommes et une femme) et même en Narbonnaise.

• Les gentilices

Nous avons recensé soixante-huit gentilices (indigènes, latins italiens et latins régionaux).

	H.	Viennois	F.	Viennois	Total	Viennois
G. ind.	6 16,7%	188 26,4%	12 37,5%	61 25,1%	18 26,5%	249 26,1%
G. ital.	22 61,1%	457 64,1%	12 37,5%	160 65,8%	34 50%	617 64,5%
G. lat. rég.	8 22,2%	68 9,5%	8 25%	22 9,1%	16 23,5%	90 9,4%
Total	36 100%	713 100%	32 100%	243 100%	68 100%	956 100%

Comme le montre le tableau, la répartition des gentilices n'est pas exactement la même que pour les noms de l'ensemble des Viennois. Si la plupart des occurrences de gentilices latins régionaux, dont la place n'est pas négligeable, sont bien, comme je le crois, des noms d'assonance ou de traduction, le poids de l'élément italien (34 gentilices, soit 50%) est seulement égale à celle de l'élément indigène (34 gentilices : 18 indigènes + 16 latins régionaux), alors que pour les Viennois elle atteint 64,5%. La part des gentilices mâtinés d'indigénat est donc sensiblement supérieure dans la dénomination des tenants de l'*ascia*.

- Les surnoms

Nous avons recensé soixante-huit surnoms (indigènes, latins italiens, latins régionaux et grecs).

(158) B. Rémy, La dénomination des Viennois à l'époque impériale, dans M. Dondin-Payre et M.-Th. Raepsaet-Charlier (éds.), 2001, p. 55-174.

	H.	Viennois	F.	Viennois	Total	Viennois
S. ind.	5 13,9%	102 13,8%	5 15,6%	33 13,2%	10 14,7%	135 13,6%
S. ital.	16 44,4%	408 55,1%	18 56,2%	126 50,4%	34 50%	534 53,9%
S. lat. rég	9 25%	135 18,2%	7 21,9%	54 21,6%	16 23,5%	189 19,1%
S. grecs	6 16,7%	95 12,9%	2 6,3%	37 14,8%	8 11,8%	132 13,4%
Total	36 100%	740 100%	32 100%	250 100%	68 100%	990 100%

Pour les *cognomina*, la répartition est plus proche de celle de l'ensemble des surnoms des Viennois, mais le poids de l'élément indigène (26 surnoms : 10 indigènes + 16 latins régionaux, 38,2%) est néanmoins sensiblement plus grand (32,7%). Cependant, avec 50% l'importance de l'élément italien est très forte.

Même si nous raisonnons sur un maigre corpus, il semble possible de conclure que les tenants de l'*ascia* avaient une dénomination de connotation un peu plus indigène que celle de l'ensemble des Viennois[159].

Conclusion

En nous fondant sur un corpus de soixante-dix-neuf occurrences, qui est relativement bien fourni par rapport à l'ensemble de l'épigraphie funéraire de la cité, il semble possible de tirer quelques modestes conclusions sur l'*ascia* dans le territoire viennois. Elle est présente dans toute l'Allobrogie, mais la très forte majorité des documents à *ascia* ont été découverts dans la partie occidentale. Ils n'apparaissent pas avant le début du II^e^ siècle et sont surtout attestés après 150. Les tenants de l'*ascia* ont avant tout choisi les autels comme support de leur épitaphe, mais ils n'ont pas pour autant négligé les autres monuments funéraires (stèles, sarcophages...). Acte religieux, la dédicace formelle est sensiblement plus importante que la seule représentation, mais il faut noter que dans plus d'un tiers des occurrences on trouve dédicace et représentation figurée. L'*ascia* est parfois associée à des symboles d'immortalité de l'âme et de victoire sur la mort. Elle se rencontre dans toutes les catégories juridiques et sociales, chez les hommes et chez les femmes de tout âge. La dénomination des défunts est plus sensiblement mâtiné d'indigénat que celle de l'ensemble des Viennois.

(159) De fait, la carte de répartition de J.-J. Hatt, *ouu. cit.*, p. 96, montre une très large prépondérance de l'*ascia* dans le monde celtique et balkanique.

Au total, ces modestes conclusions ne nous permettent pas de faire de nouvelles propositions sur la signification de l'*ascia*. Peut-être pourrait-on voir seulement dans ce symbole de consécration religieuse de la tombe (*ILN, Vienne* 202) une promesse d'immortalité.

Bernard RÉMY[160]
Professeur d'histoire romaine
à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble
CNRS, Centre Camille Jullian (Aix-en-Provence)

Abréviations - bibliographie

M. Dondin-Payre, M.-Th. Raepsaet-Charlier (éds.), 2001 = *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles.

ILN, Vienne = B. Rémy (dir.), *Inscriptions Latines de Narbonnaise. V. Vienne*, 3 vol., Paris, 2004.

Deux intailles romaines en pierres semi-précieuses et d'autres...

Parmi les deux premières, l'une à été découverte dans les thermes de La Muraz à Menthon-St-Bernard[161] en 1993, l'autre en 1979 dans l'habitat des Ilettes sur la commune d'Annecy-le-Vieux[162].

Quelques précisions techniques sur l'exécution des intailles et camées

Les intailles, destinées à être montées en bague, sont gravées en creux au contraire des camées portant une gravure en relief. Ces objets sont des bijoux mais également des cachets ou des sceaux identifiant leurs propriétaires ; apposés au bas d'un écrit dans de la cire ou de la terre glaise, ils authentifiaient l'acte et engageaient son signataire.

Une œuvre de longue haleine...

Les graveurs d'intailles, appelés à Rome *cavatores* ou *signarii*, utilisaient des forets de fer mousse de trois types différents : bouterolle ou trépan, molette ou scie et charnière ou ciseau courbe, mus par un tour à pédale ou un archet et imbibés en permanence de poudre d'émeri[163], détrempée dans

(160) Au terme de cette recherche, il m'est agréable de remercier F. Delrieux qui a dessiné la carte et les membres du séminaire doctoral des Universités P. Mendès-France et de Savoie, où une prémière version de ce texte a été présentée le 29 mai 2004 pour leurs remarques constructives.
(161) Cf notice de Tom Dawson, dans la Chronique archéologique de la Revue Savoisienne de 1992, p. 34-36 ou dans la CAG 74, p. 268-270.
(162) Ces recherches ont été menées de 1978 à 1984 par l'auteur de ces lignes, à l'occasion des travaux routiers de la Sortie Nord d'Annecy.
(163) L'émeri est une variété de corindon granulaire contenant comme impuretés des oxydes de fer que l'on réduit en poudre pour le polissage des pierres ou des métaux en l'humectant d'eau dans le premier cas ou d'huile dans le second.

l'huile d'olive. La bouterolle en perçant droit permettait de créer des cavités, la molette à bords dentelés rayait et sciait alors que la charnière creusait de larges sillons[164]. Le choix du foret le plus approprié, dont la taille pouvait varier de la grosseur d'un pois jusqu'à celle de la plus petite tête d'épingle (Babelon, 1894, p. 28), permettait aux graveurs les plus expérimentés de montrer l'excellence de leur savoir-faire. Ce métier nécessitait d'être doté d'une vue excellente mais également d'une patience sans faille car le travail à effectuer était sans doute le plus lent qu'il soit donné d'observer.

En effet, malgré l'emploi de la poudre d'émeri, parfois remplacée par de la poudre de diamant nous précise Pline, ce travail ne progressait que très lentement car les pierres utilisées étaient d'une extrême dureté. Le graveur, après avoir dessiné le motif sur la pierre et avoir fixée celle-ci à l'extrémité d'un manchon de bois à l'aide de mastic puis l'avoir enduite d'une pâte formée de poudre d'émeri et d'huile d'olive, l'appliquait plus ou moins fortement contre le foret à l'endroit voulu, puis l'essuyait pour vérifier le résultat et recommençait les mêmes opérations inlassablement, en prenant de temps en temps des empreintes dans de la cire pour contrôler la progression du travail et vérifier si l'image obtenue dans son sens véritable offrait bien les caractères propres au cachet souhaité.

Une fois achevée, l'œuvre était polie avec une brosse enduite de tripoli[165] puis chaque cavité était frottée à l'aide de bouterolles d'étain ou de buis, fixées sur le touret et enduites d'émeri et de tripoli.

Un tel travail nécessitait un temps considérable car comme l'écrivait E. Babelon (1894, p. 29), "l'émeri et même le diamant mordent les pierres fines par le frottement, non point comme la lime ronge le fer, mais comme la goutte d'eau creuse le rocher". Il faut donc, poursuivait-il, autant de temps pour graver un camée que pour bâtir une cathédrale...

Et même si les intailles présentées ici ne sont que de bien modestes chefs-d'œuvre de composition et de finesse, on est en droit de penser que leur exécution a sans doute nécessité bien plus que des centaines d'heures de travail.

A. La scène nuptiale de Menthon-St-Bernard

Celle trouvée à Menthon-St-Bernard est en jaspe sanguin ou *héliotrope*[166], soit de couleur verte tachetée de rouge (cf. fig. 1a) ; elle est de forme ovale

---

(164) E. Babelon, *La gravure en pierres fines Camées et intailles*, Paris, 1894, 320 pp.

(165) Roche siliceuse d'origine organique (diatomées), farineuse, de couleur grise ou jaune pâle, employée au polissage du verre et des métaux.

(166) Sont-ce les vertus attribuées à cette pierre qui l'ont fait choisir pour commémorer cette cérémonie nuptiale car si le jaspe sanguin servait à la réalisation d'amulettes censées stopper les hémorragies, il était supposé également procurer à son détenteur une grande lucidité tout en protégeant sa santé ce qui semble indispensable pour qu'un mariage soit heureux...

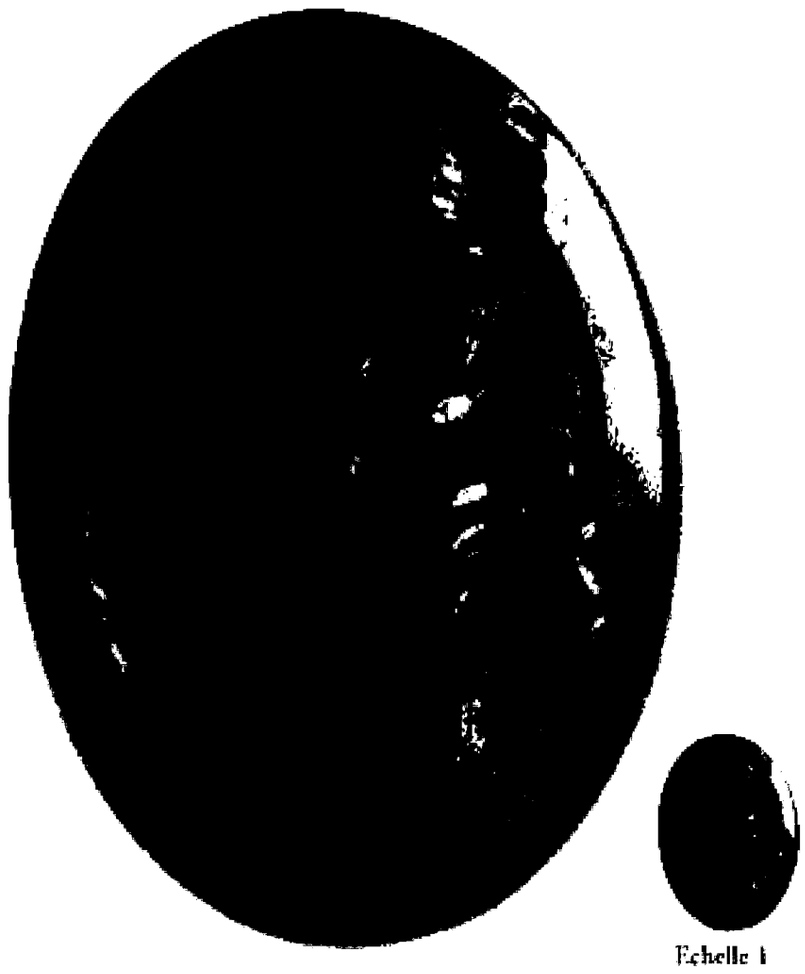


Fig. 1a - Intaille de Menthon (cl. J. Serralongue)

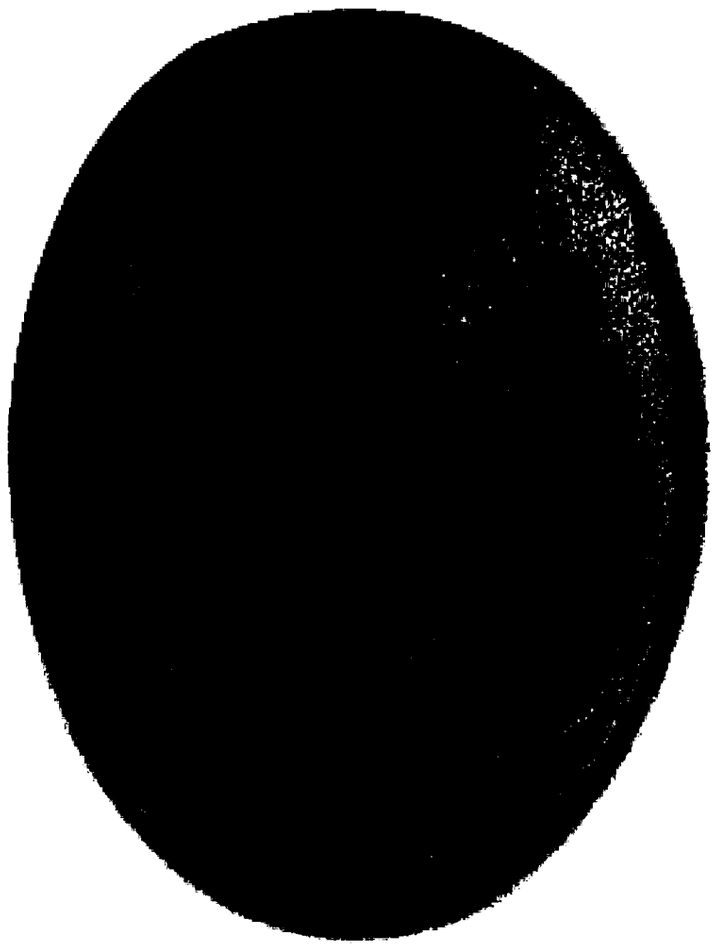


Fig. 1b - Empreinte de l'intaille de Menthon (cl. J. Serralongue)



Fig. 3 - Intaille provenant des thermes de Cimiez (© musée de Cimiez).

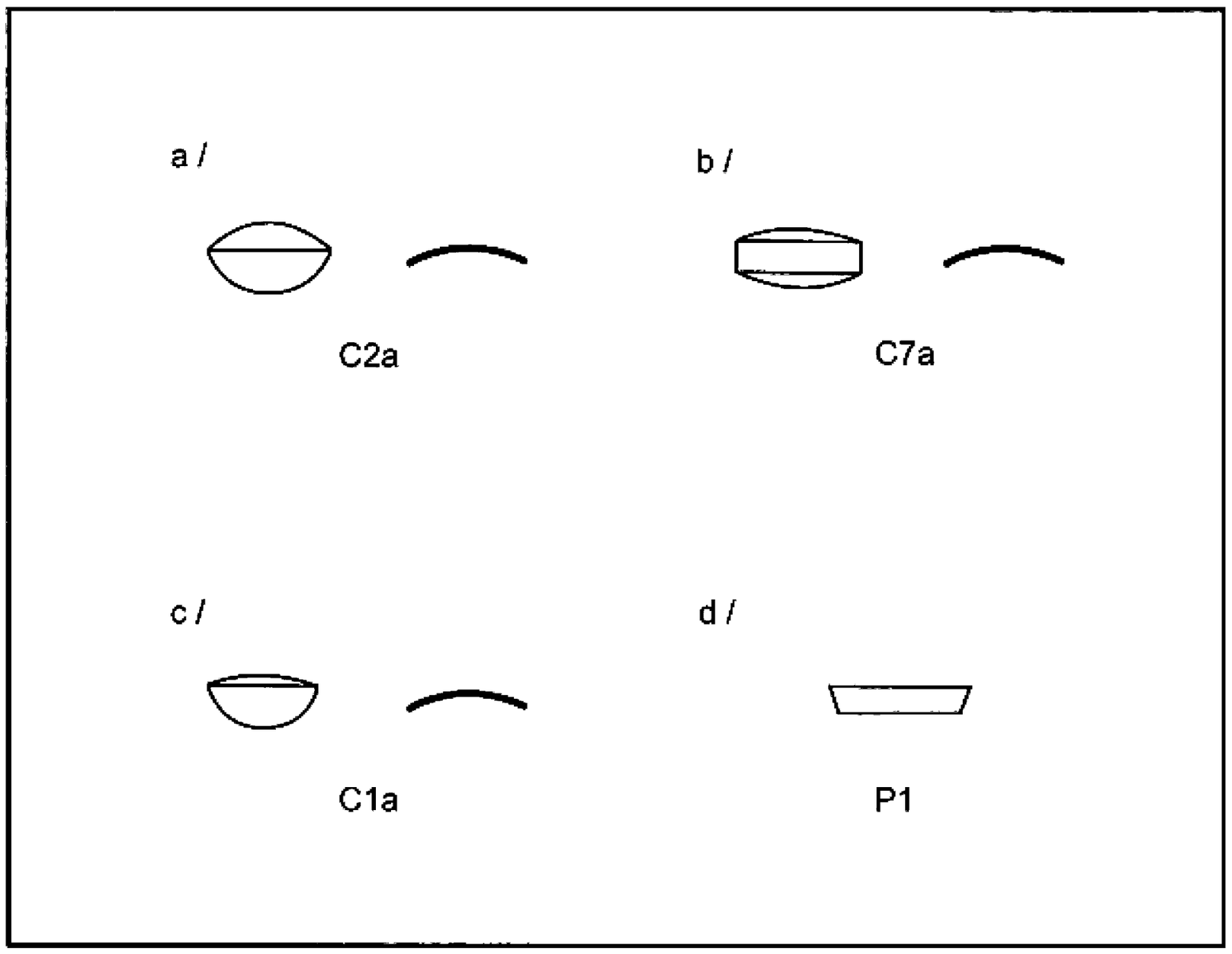


Fig. 2a, b, c, d - Profils des quatre intailles étudiées dans cet article selon la typologie d'Hélène Guiraud.

(h. 13 x l. 9,5 x ép. 4 mm), bombée sur les deux faces (type C2a d'Hélène Guiraud[167], cf. fig. 2a).

Elle représente une cérémonie nuptiale, la *dextrarum iunctio* ou union des mains droites (cf fig. 1b). Un homme et une femme se font face, tenant ensemble un épi de blé, symbolisant la fécondité ou la richesse attendue de cette union. L'homme est vêtu de la toge dont il serre fermement de la main droite le pan vertical alors que la femme porte une longue tunique et un manteau. La coiffure de la femme, constituée d'un haut diadème de cheveux frisés et d'un chignon, est caractéristique de l'époque flavienne ; le fait que cette coiffure lancée par Julia, la fille de l'empereur Titus (79-81), ait été à la mode pendant de nombreuses années dans toutes les classes de la société[168], nous permet de proposer une datation pour cet objet dans le dernier quart du I^{er} s. ap. J.-C.

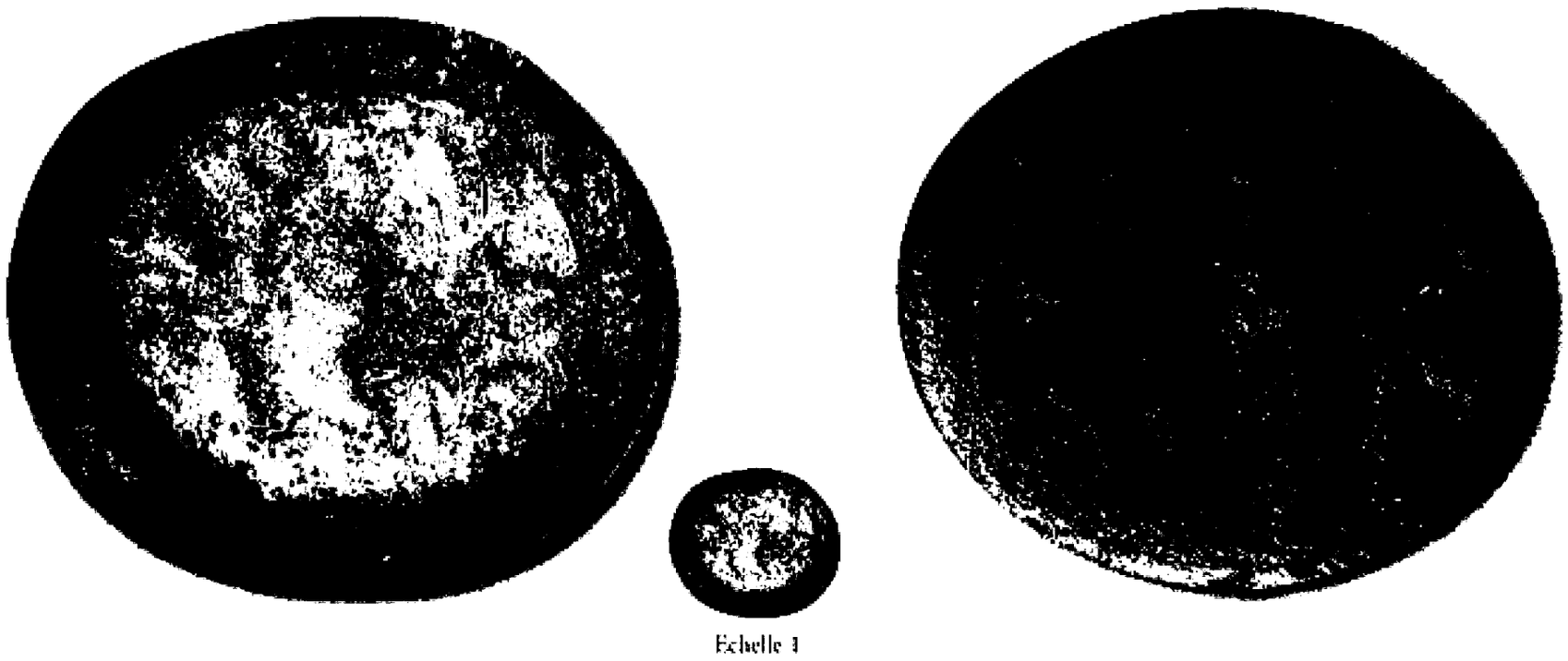
Cette intaille offre de grandes ressemblances avec une autre en cornaline, issue elle des fouilles des thermes de Cimiez[169] (Guiraud, 1988, p. 161, cf.

---

(167) Hélène Guiraud, *Intailles et camées de l'époque romaine en Gaule (Territoire français), 48e supplément à Gallia*,1988, 227 pp. et LXVIII pl.

(168) dans *Le regard de Rome, Portraits romains des musées de Mérida, Toulouse et Tarragone*, 1995, notice de Daniel Cazes et Jean-Charles Balty, p. 220.

(169) Gallia, 27, 1969, p. 457, fig. 42 ; H. Guiraud, 1988, n° 624.



Echelle 1

Fig. 4a - Intaille en pâte de verre d'Annecy-le-Vieux/Les Illettes (cl. J. Serralongue).

Fig. 4b - Empreinte de l'intaille en pâte de verre d'Annecy-le-Vieux/Les Illettes (cl. J. Serralongue).

fig. 3). De style classique linéaire tout comme celle de Menthon, ce gemme de dimensions très comparables (h.14,5 x l. 10,5 x ép. 3,7 mm), est également de forme ovale et bombé sur ses deux faces mais s'en distingue par un bandeau plat intermédiaire (type C7a d'H. Guiraud, cf. fig. 2b).

La scène représentée est la même, seules en diffèrent la position du bras de la femme dont la main s'appuie sur l'épaule de son conjoint et l'absence de l'épi de blé (fig. 3). La datation proposée par H. Guiraud s'étend à la seconde moitié du I^er^ siècle.

Ces deux objets, très proches dans la représentation figurée, en diffèrent toutefois dans le traitement des plis des vêtements, plus finement rendus sur l'exemplaire de Cimiez tout comme le sont les traits des visages, le modelé des corps et les détails des coiffures.

B. La course de char d'Annecy-le-Vieux

Le site des Ilettes a livré deux intailles, l'une en pâte de verre, l'autre en cornaline ainsi qu'un cabochon en cristal de roche[170]. Non gravé mais sans doute destiné a être monté en bague, ce dernier est d'une forme bombée sur ses deux faces, fréquemment donnée aux intailles (type C1a d'H. Guiraud, cf. fig. 2c) et en a également les dimensions (h. 10,4 x l. 9,5 x ép. 5,3 mm).

(170) Trouvé en 1979 dans une cour du bâtiment I (n° inv. 96).

L'intaille en pâte de verre[171] imitant le nicolo[172] est constituée d'une pastille bleu pâle entourée d'un cercle noir (h. 13,5 x l. 12 x 3 mm), offrant un décor peu lisible, difficilement interprétable d'autant que la surface est crevée de quelques bulles d'air formées lors de la fusion (fig. 4a). On discerne sur l'empreinte (fig. 4b) au centre une silhouette d'herme (?) flanquée de deux arbres abritant peut-être des animaux (?). L'inventaire dressé par H. Guiraud en 1988 des intailles trouvées en Gaule, ne permet qu'un seul rapprochement avec une intaille en pâte de verre-nicolo, connue à trois exemplaires, figurant le berger Paris gardant ses chèvres sous des arbres. Ces trois exemplaires retrouvées à Rennes (Ille-et-Vilaine), Cruseilles (Haute-Savoie) et Delme (Moselle) sont datés du IIIe siècle[173].

Outre cette pâte de verre, le site des Ilettes a livré une intaille en pierre fine, très finement gravée d'un décor figuré. (cf. fig. 5a)

Cette intaille en cornaline ou calcédoine de couleur rouge-orangée, voilée de blanc par endroits, est de dimensions comparables à celles de Menthon ou de Cimiez (h. 10,5 x l. 13 x ép. 3 mm) ; de forme ovale, ses flancs sont par contre plats et rentrants (type P1 d'H. Guiraud, cf. fig. 2d).

L'empreinte (cf. fig 5b) restitue précisément la scène représentée : un quadrige se dirigeant vers la droite est conduit par un aurige dressé sur un char dont seule une roue à quatre ou six rayons est visible. L'homme, légèrement penché en avant semble flatter son équipage dont il tient fermement les rênes. Doté d'un nez droit bien planté, il est coiffé d'un casque de cuir ou de métal (?) muni peut-être de couvre-joues et d'une visière ; de telles coiffures, dépourvues toutefois de visière, couvrent les têtes des cochers de la mosaïque de Gsara ou celle de l'aurige vainqueur de Dougga[174].

La finesse et la qualité de l'exécution apparaissent tout particulièrement dans le traitement des chevaux qui bondissent en avant, les membres, poitrails et têtes de ceux au premier plan ayant les mêmes postures alors que le cheval à l'arrière-plan lève plus haut ses antérieurs et que sa tête est plus largement développée.

Ce thème du quadrige est fréquent dans l'Antiquité, que ce soit dans la sculpture ou dans l'art de la médaille. En Grande-Grèce, le décadrachme de Syracuse (cf. fig. 6), au célèbre profil d'Aréthuse à l'avers, présente au revers, dès le Ve s. av. J.-C. une Niké, déesse de la victoire, conduisant un quadrige, et bien plus tard encore à Rome, aux IIe et Ier s. av. J.-C., ce thème se multiplie au revers des deniers des monétaires de la République romaine (cf. fig. 7), où Jupiter le plus fréquemment mais Mars aussi ou encore la Liberté se substituent parfois à la Victoire[175].

---

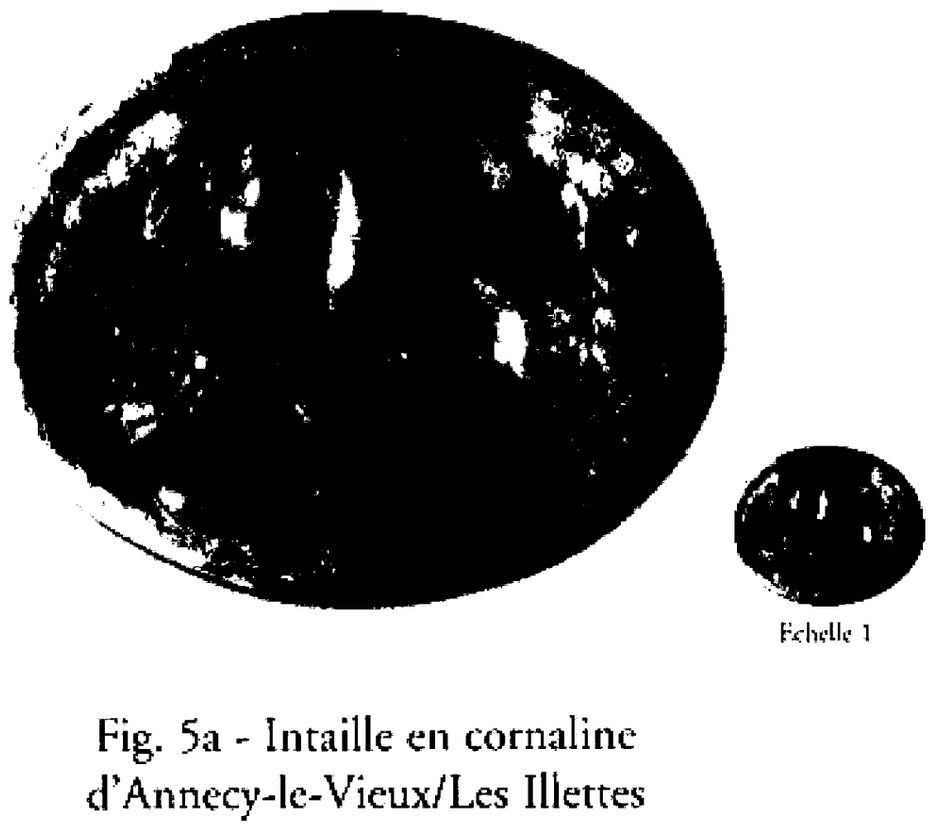
(171) Trouvée dans le bâtiment 2 en 1983 (n° inv. 113).

(172) De la famille des onyx, le nicolo est constitué le plus souvent de deux couches, l'une claire, plus fréquemment bleu et l'autre plus sombre, bleu, marron ou noir.

(173) H. Guiraud, *op. cité*, n° 445-447.

(174) Conservées l'une et l'autre au musée du Bardo à Tunis.

(175) Cf. Bernard Rémy avec la collaboration de Michel Amandry, *Catalogue des monnaies de la République romaine du Musée savoisien* (Chambéry, Savoie), 1993 ; A. Audra et P. Mathey, *Monnaies romaines Archéologie et numismatique à Lyon (Ier siècle avant – IIIe siècle après J.-C.)*, ALPARA, Lyon, 1992, 79 pp.



Echelle 1

Fig. 5a - Intaille en cornaline d'Annecy-le-Vieux/Les Illettes (cl. J. Serralongue).

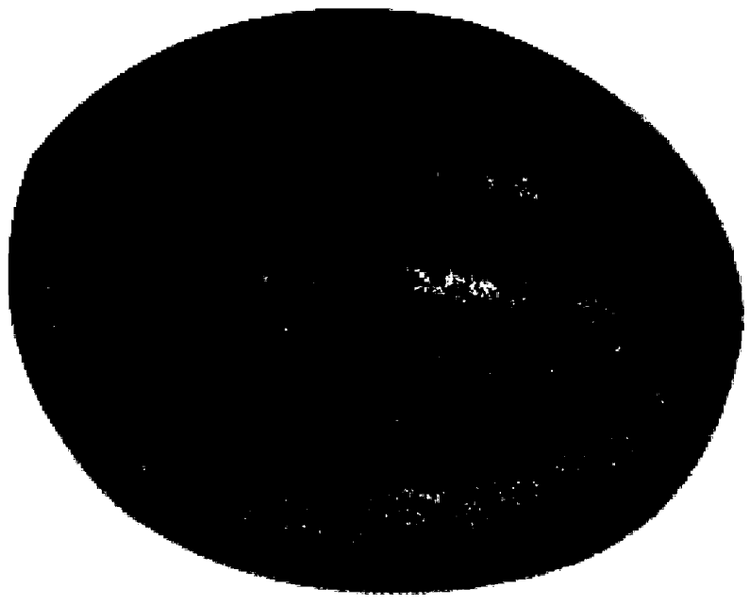
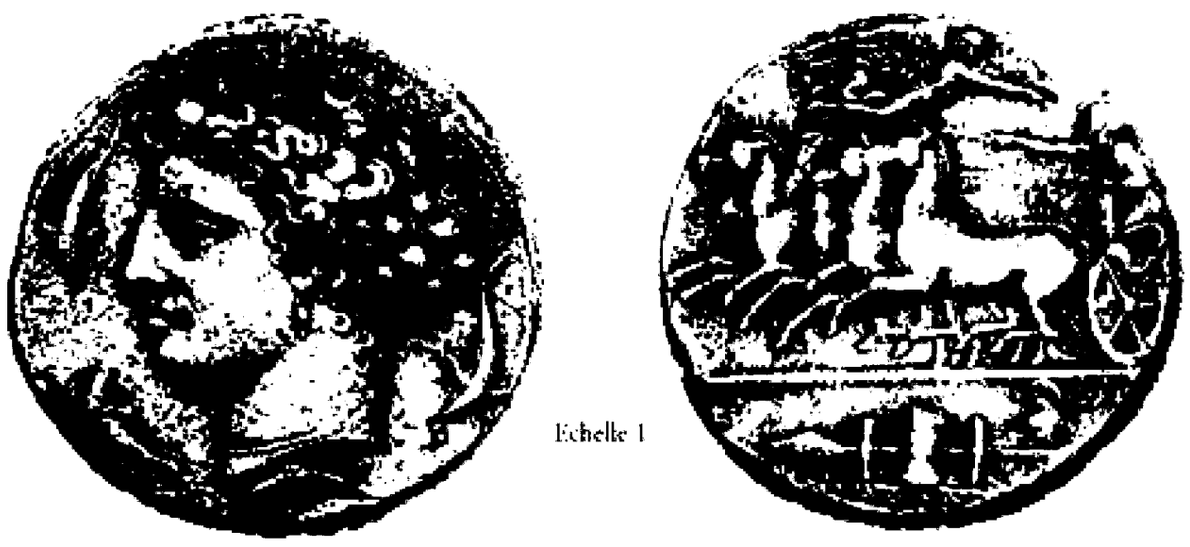
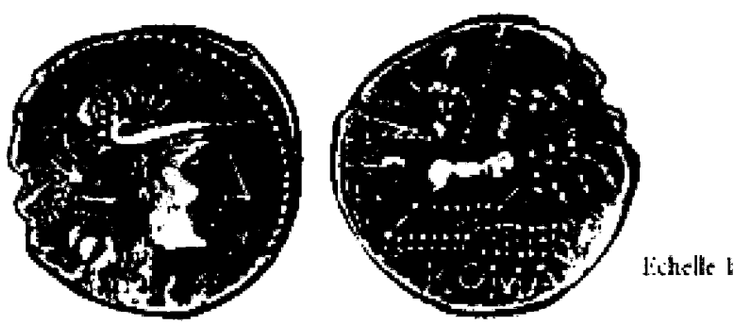


Fig. 5b - Empreinte de l'intaille en cornaline d'Annecy-le-Vieux/Les Illettes (cl. J. Serralongue).



Echelle 1

Fig. 6 - *Décadrachme d'argent* de Syracuse (412-406) du graveur KIMON - type Lockett 891 ; BMC 204 ; de Nanteuil 357 : Tête d'Aréthuse à gauche. Sur l'amphyx, signature de l'artiste. Quatre dauphins au pourtour. R/. Quadrige de chevaux conduit au galop à gauche par un aurige couronné par une victoire. A l'exergue, armes.



Echelle 1

Fig. 7 - Denier de L(ucius) Trebanius (135 av. J.-C.) - type Syd. 456 ; RRC 241/1a : tête casquée de Rome à droite, avec une boucle sur l'épaule gauche. R/. Jupiter dans un quadrige à droite.

Dans la glyptique, ce thème est récurrent et les collections publiques de quelques musées permettent d'heureuses comparaisons. Ainsi dans celles du Musée d'Art et d'Histoire de Genève[176], quatre intailles déclinent ce thème du quadrige au galop mais toutes sont des productions en verre moulé, imitant la cornaline pour trois d'entre elles et l'améthyste pour la quatrième (Vollenweider, pl. III, 401, 403-406). Stylistiquement, ces pièces sont datées par l'auteur des années 50-0 av. J.-C. pour l'une d'entre elles et du I^er^ s. ap. J.-C. pour les trois autres. En Gaule, l'intaille en agate rubanée de Tarascon (Bouches-du-Rhône), offre le même thème[177] ; quoique les chevaux n'aient pas le même entrain ni envol, cet objet est daté également du I^er^ s. av. J.-C.

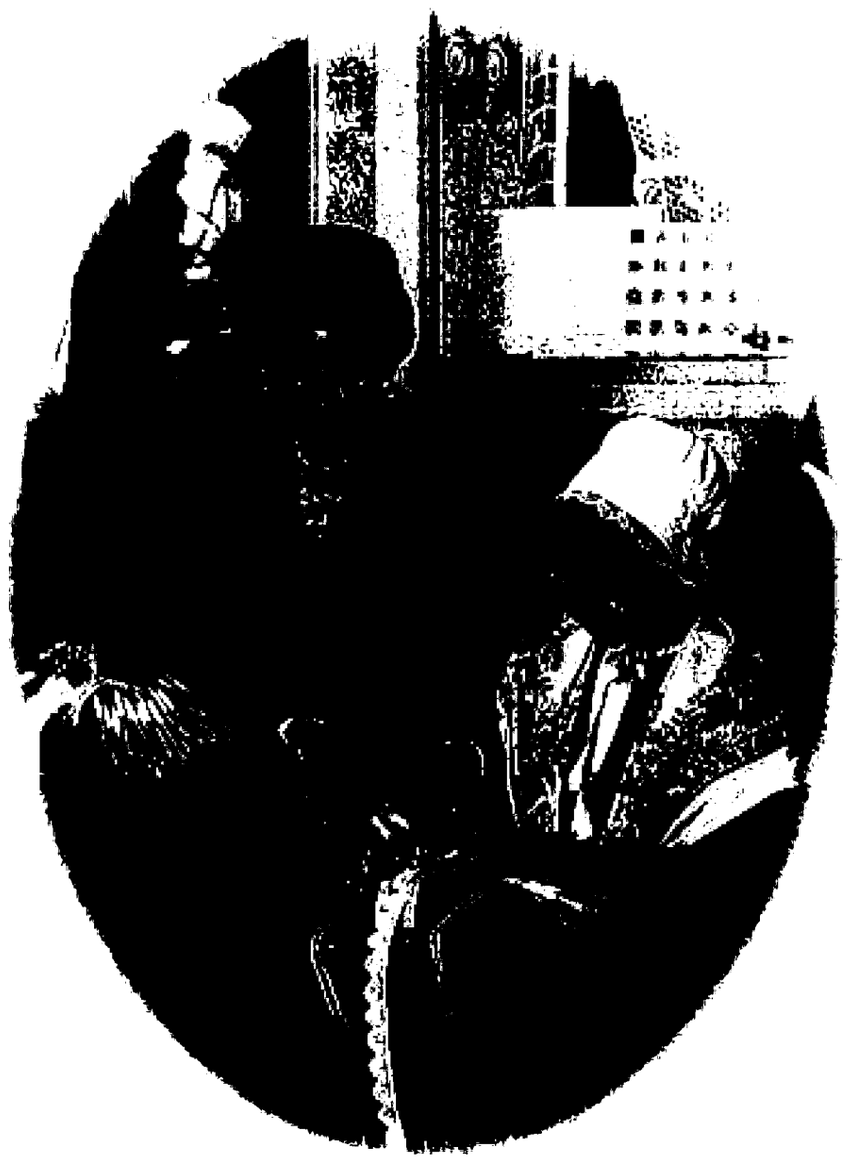
Bien que la monture de la pierre n'ait pas été retrouvée, son sertissage a laissé une trace large de 0,9 mm à son pourtour, mordant partiellement le décor ce qui atteste que la pierre a été remontée et a perdu sa fonction de sceau.

Joël SERRALONGUE
SDAHS

(176) Marie-Louise Vollenweider, Catalogue raisonné des sceaux, cylindres, intailles et camées, Musée d'Art et d'Histoire de Genève, Vol. II, Mayence, Ph. von Zabern, 1979.
(177) H. Guiraud, *op. cité*, n° 563.

“Sur un air de Korette…”

ÉLIANE BARBIER (1939-2000)



Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, tout d’abord, d’exprimer toute ma gratitude à ceux qui m’ont aidée à préparer cet hommage, en particulier Mme Florence Gruffaz et mon parrain Georges Grandchamp ; je voulais d’ores et déjà m’excuser auprès d’eux et des personnes qui ont connu et apprécié Éliane BARBIER (personnellement, je n’ai pas eu cette chance…) car je me suis vite rendu compte combien il était difficile avec de simples mots d’évoquer un caractère aussi riche et généreux, sans se laisser enfermer dans des périphrases creuses où s’emmêleraient les superlatifs, et qui ne feraient que tailler un vague et imprécis costume à une personnalité si forte et si affirmée.
Aussi ai-je préféré vous conter l’histoire d’une petite savoyarde, Éliane, Thérèse, Eugénie Tracq, née à Levallois-Perret, tout près de Paris, mais originaire de Bessans, comme elle l’avait elle-même souligné sur sa fiche de renseignements destinée aux Archives de notre Académie…

Éliane a cinq ans quand elle retrouve l’appartement de Levallois. C’est une petite fille espiègle, rieuse, débordante de vie, comme la Sophie de la comtesse de Ségur, et qui vient de vivre à Bessans, dans la maison familiale durant les années 43-44, les plus longues vacances de sa vie.

On imagine aisément que le retour à la vie citadine après ces deux années passées à la montagne, n’a pas dû s’effectuer sans quelques heurts. Finies les longues courses en montagne, finie la vie au grand air quand elle accompagnait sa grand-mère maternelle en alpages, et surtout finies les veillées au coin du feu à écouter les anciens raconter l’histoire du village...

Heureusement, chaque été, la petite famille retrouve son cher Bessans. Car chez les Tracq comme chez les Parrour, du côté maternel, Bessans est avant tout une affaire de famille. Le premier historien de la paroisse le Père Fodéré[1], n'est-il pas leur lointain parent ? Tout comme Étienne Vincendet[1], le fameux artiste qui devait sculpter en 1857 le "*Diable emportant le curé*", aujourd'hui figure emblèmatique du village. Mais comme le souligne Francis Tracq, le frère d'Éliane, historien lui aussi, Étienne Vincendet dit aussi "Étienne des Saints" (car il a réalisé plus d'une centaine de petites statuettes de saints, tant pour les oratoires du village que pour les maisons et les chalets), était avant tout un fervent croyant. En désaccord avec le curé du village qui refusait que soient chantés les offices lors des sépultures des familles de conseillers, (depuis qu'on lui avait supprimé les revenus des Biens nationaux achetés par la commune), Étienne, courroucé d'une telle attitude, tailla le fameux diable emportant le curé et vint le déposer devant la porte du presbytère. On peut être un chantre, on n'en demeure pas moins un Savoyard ! Le prêtre sachant pertinemment d'où venait un tel présent, le rapporta la nuit suivante devant la demeure du sculpteur. Ce va-et-vient dura un mois jusqu'à ce qu'un touriste achète ce qui allait devenir l'emblème de BESSANS et l' "*un des fleurons de l'art populaire français* !" comme l'a salué Paul Dufournet dans son ouvrage.

Mais comme l'indique toujours F. Tracq, "*contrairement à une idée reçue, ce fut le seul diable sculpté emportant un curé. Les suivants emporteront un homme ou une femme. Après lui, Augustin Parrour ou Émile Tracq,* (parents d'Éliane également) *créateurs d'autres modèles de diables, leur ont toujours attaché à l'un des pieds une chaîne et un boulet car même à Bessans, le diable n'est pas libre d'agir à sa guise...*".

Bercée par ces légendes que lui conte son grand-père et par les conseils avisés de sa grand-mère qui lui apprend la fabrication de la coiffe traditionnelle et les autres points de tuyautage de dentelle et de broderie, la petite Éliane grandit. La famille s'est agrandie, depuis 1946, avec la venue d'une petite sœur Marie-France ; et Éliane entre au cours Ste-Marthe à Neuilly-sur-Seine.

Mais ce qui lui manque le plus dans cette vie parisienne qu'elle apprécie pourtant, ce sont les veillées chez l'un ou chez l'autre, où blottie contre sa grand-mère, elle écoute son grand-père, le conteur, raconter au village l'histoire de leurs aïeux. Elle frissonne et tremble parfois en écoutant encore et encore l'histoire de Joseph, l'entrepreneur qui ne pouvant terminer à temps le pont qui devait relier la Redoute Marie-Thérèse et le fort Victor-Emmanuel et craignant la prison, requit l'aide du diable par une nuit sans lune, en échange de l'âme de celui qui passerait le pont en premier... Et puis il y a aussi la légende de ce lointain ancêtre du hameau de la Chalp, le Sieur Duvallon, qui au pied du Col de la Madeleine, invoqua le Malin

(1) Selon la fiche de renseignements remplie par Eliane Barbier et déposée aux archives de l'académie florimontane.

pour lui venir en aide par une sombre nuit où la tourmente faisait rage. Lui aussi, avec l'aide de sa femme, toujours très présente dans les légendes et la vie du foyer, et grâce à son ingéniosité, réussit à échapper à l'emprise du démon, en écoutant trois messes, le soir du 24 décembre, l'une à St-Pierre de Rome, l'autre à Notre-Dame de Paris et la dernière à Londres. Aussi Éliane n'oublie jamais de se signer devant le petit oratoire dédié aux âmes du purgatoire qui orne le chemin de la Chalp depuis la fin du XVIII[e] siècle, et d'adresser une prière à la mémoire de cet ancêtre qui combattit le Malin.
Car les Bessanais, comme beaucoup d'autres paroissiens montagnards, croient que les âmes du purgatoire attendent dans ces lieux glacials et inhospitaliers la venue du Jugement dernier ; c'est pourquoi il existe encore aujourd'hui sur tout le territoire paroissial de Bessans, un réseau impressionnant de chapelles, oratoires et croix témoignant d'un véritable élan de spiritualité, depuis les énigmatiques roches ornées de pieds gravés et les cupules d'époque préhistorique que l'on découvre au hasard des chemins, jusqu'aux retables baroques, où le faste des décors s'est uni pour toujours au réalisme des visages sculptés.

Tout, ici, rappelle la présence de Dieu manifesté sur ces hauteurs.

Éliane est donc pénétrée de cette foi vivante qu'elle partage au quotidien, et lorsqu'elle évoquera son enfance à Bessans, lors du 31[e] Congrès des Sociétés savantes en septembre 1992, dans sa conférence "*De mère en fille ou de grand-mère à petite-fille en Savoie*", c'est pour se rappeler que fillette, suivant sa grand-mère seule, là-haut dans les alpages, elle lui avait un jour demandé :

- "*Mémé, je m'ennuie !*
- *Tu n'as qu'à prier.*
- *Mais j'ai déjà prié pour tout le monde.*
- *Eh bien, tu n'as qu'à prier pour ceux qui ont marché où tu marches*".

... Et moi, fillette, impressionnée par ces paroles pleines de bon sens, j'imaginais tous ces gens jeunes et vieux qui avaient parcouru mes "drailles".

... Et il m'arrive de penser aujourd'hui, que par mon silence, ma grand-mère dubitative devait penser alors que je disais au moins le double de "Je vous salue Marie" que je n'en récitais en réalité ! Ainsi se créait à l'insu des fillettes, dans leur mémoire et dans leur cœur, une irremplaçable culture spirituelle que l'on doit transmettre à notre tour pour l'empêcher de mourir".

Mais reprenons notre récit : Éliane a maintenant 15 ans. Comme chaque été, elle passe ses vacances à Bessans. Elle n'a rien perdu de sa fougue et de son entrain. Souvent à la veillée ou lors des réunions du village, c'est elle qui entonne de sa voix de soprano les chants populaires, bientôt repris en chœur par tous les anciens. Éliane connaît déjà un répertoire impres-

sionnant et elle se plaît à écouter son grand-père chanter les vieilles chansons françaises amenées en Savoie par les troupes révolutionnaires qui venaient prendre possession, pour une courte période, il est vrai, du département du Mont-Blanc.

Elle apprécie bien sûr les 7 Noëls bessanais, composés au XVII[e] siècle, en l'honneur de la Nativité et la fameuse "Korette", sorte de credo chanté sur un air typiquement de Bessans ; air qui déroute et désoriente les étrangers au village venus assister au pèlerinage ou à la messe, mais qui resserre encore un peu plus les liens qui unissent cette communauté, en exaltant ce sentiment fort d'appartenance au clan, ce sentiment d'exister en tant que maillon d'une longue chaîne.

Les valeurs morales ainsi transmises par cette tradition vivante, l'appartenance à une communauté spécifique sont un ressort pour Éliane, une part intégrante de son être où elle puise son énergie. Elles deviendront plus tard un appui et une ligne de conduite.

Donc, ce matin-là, à l'aube de ses quinze ans, Éliane s'est levée plus tôt pour aller cueillir les fleurs des Alpes, qu'elle déposera bientôt sur l'autel... Lorsqu'elle pénètre dans l'église, les premiers rayons du soleil, filtrés par les huit ouvertures cintrées, enveloppent encore la nef d'une lumière diffuse, faisant chanter la voûte à médaillon. L'autel de marbre blanc de carrare resplendit de cette lumière diaphane, projetant ses fins scintillements sur l'élégant dôme à colonnette. Éliane s'avance. Demain est un grand jour puisque c'est la fête de l'Assomption de la Vierge, jour où les jeunes Bessanaises de 20 ans paraderont dans le village, parées de leurs plus beaux habits et de leurs coiffes blanches. Quel bonheur d'assister à un tel spectacle ! Éliane marche vers l'autel, elle répond aux sourires énigmatiques de saint Jean-Baptiste et aux regards des anges qui l'accueillent. Elle admire une nouvelle fois le miracle de la Sainte Hostie de Turin représenté sur la voûte du vestibule et qui rappelle également aux Bessanais que leur village fut la dernière paroisse à avoir accueilli le Saint Suaire de ce côté des Alpes lors de son long voyage vers la nouvelle capitale du royaume. Son regard s'arrête un moment sur les peintures, puis sur ces statues en bois polychrome, si familières avec leurs visages émaciés et tellement expressifs qui portent sur les passants ce regard bienveillant.

Toutes ces œuvres, orgueil de la communauté, héritage d'une foi vivante, ne font que la renforcer dans sa conviction. Elle aussi, comme ses ancêtres, les Chappier, les Fodéré, les Vincendet, les Parrour, les Tracq, elle aussi étudiera l'Art et consacrera sa vie à transmettre cet héritage de valeurs et d'espérance. Animé de la même foi, Louis Hourticq écrivit, en 1943, dans la préface de son "*Génie de la France*" :

"*Un peuple ou un individu se révèle dans son Art, comme une plante se classe par sa fleur. Nous trouvons la beauté en cherchant la pensée dans la matière où elle s'est imprimée et les monuments de l'Art apportent à*

l'histoire des témoignages qui ne mentent jamais. Ainsi, le génie d'une civilisation ne meurt pas d'accident. Il meurt par maladie interne, quand il renonce aux valeurs qui le faisaient vivre".

Mais ici à Bessans, la tradition ne s'est jamais perdue. Dans ce petit village perché à 1700 m, elle a traversé les siècles comme un fil d'Ariane qui se déroule inlassablement d'époque en époque, ravivant les symboles au cours des siècles en réécrivant sans cesse la grande Histoire.

Depuis longtemps déjà, Éliane n'a plus besoin de ce fil d'Ariane. Elle connaît le chemin par cœur et c'est les yeux bandés qu'elle peut s'orienter dans ce labyrinthe… Elle est de ceux qui savent, de ceux qui ont toujours su ce que représentait la valeur d'une seconde suspendue à l'éternité. Elle a bu à la coupe des Anges et elle a compris. Elle a compris pourquoi, malgré la neige et le vent, malgré son accès difficile 5 mois par an, les anciens avaient conservé cette tour, comme clocher qui domine le village, afin d'apporter le son des cloches jusqu'aux hameaux reculés et de continuer, ainsi, de veiller en guettant, du haut de ce symbole, le voyageur égaré.

Éliane sait tout cela, peut-être encore inconsciemment, mais le chemin vit en elle, et c'est ainsi qu'à la rentrée, elle est inscrite au collège Dupperé, dans le 9e arrondissement de Paris, afin de préparer un diplôme d'Art appliqué suivi d'un certificat d'Histoire de l'Art…

1954, le grand jour est enfin arrivé ! Aujourd'hui, Francis, son grand frère, a accepté de la présenter au jeune groupe folklorique qu'il a rejoint depuis un an. Très vite, l'agitation d'Éliane ne tarde pas à se communiquer au reste de la famille... Éliane va donc découvrir "**L'Écho de nos montagnes**", groupe créé deux ans plus tôt par de jeunes Savoyards des deux départements, fiers de leurs origines et désireux de faire vivre à Paris les chants, les danses et les costumes de leur région. Mais Francis a quand même posé une condition : celle qu'Éliane reste bien tranquille[2] ! *Autant demander au lait de ne pas bouillir.*

Pourtant, de crainte de rater cette première rencontre, Éliane, presque timidement, est venue s'asseoir sur un banc au fond de la petite chapelle du boulevard de l'Hôpital, où un prêtre leur fait répéter les chants savoyards qu'ils ont choisis pour la prochaine manifestation. Elle écoute et observe tout, les détails des costumes, les discussions animées sur le choix des chansons ou des danses, mais elle tient sa promesse et reste bien sage, en retrait. Elle doit penser aux discussions houleuses de son enfance où ses deux grands-pères, dont les maisons sont séparées par un jardinet, s'apostrophaient avec véhémence sur l'interprétation de tel ou tel mot de patois. Mais, un jeune homme l'a remarquée, et s'est assis près d'elle. Lui aussi est nouveau dans le groupe mais animé de la même passion ; il lui parle des chants, de la vie à Sixt-Fer à Cheval dont il est originaire, de son parent

(2) *De tradition familiale.*

le chanoine Moccand qui a écrit une monographie sur ce village. Que de points communs ! Éliane est subjuguée. Chaque mot résonne dans son cœur, elle regarde ce jeune homme qui parle si bien, tout est là et tout est parfait.

Le soir, rentrée à Levallois, Éliane est charmée. La soirée a été formidable, elle a trouvé un nouveau groupe d'amis que les années ne pourront séparer, et puis il y a ce jeune homme sur qui elle ne tarit pas d'éloge.

- "Michel, dit Francis, mais il est plus vieux que moi, tu ne te rends pas compte : il a 19 ans ![3]".

Éliane pensait même un peu plus… peut-être à cause de la pipe dont il tirait parfois quelques bouffées et qui lui assurait une certaine prestance. Enfin, c'est avec une impatience non dissimulée qu'elle attend la prochaine réunion.

L'année suivante, elle intègre officiellement l'**Écho de nos montagnes**, aux côtés de son frère Francis, de sa future belle-sœur, et de Michel Barbier, le jeune homme du premier jour. Trois années vont s'écouler et un peu avant Noël 1958, Éliane lui dira oui devant le maire de Levallois.

Michel a un fabuleux présent pour sa jeune épousée, le retour en Savoie. Il vient en effet de recevoir sa mutation pour Annecy. Éliane aurait préféré la campagne plutôt que la ville… Enfin comme le remarquait déjà Anthony Dessaix en 1875 dans son ouvrage , *Légendes et traditions populaires*, « *il faut bien prendre le travail là où il est et quitter les campagnes !* ». Ce sera donc Annecy plutôt que Bessans. Elle donne alors sa démission au directeur de l'IFOP (Institut français d'opinons publiques), où, depuis un an, elle s'occupait de la mise en page des graphiques, et vient s'installer à Annecy à la cité du Parmelan chez la grand-mère de Michel. Éliane trouve un nouveau poste au Bureau d'études de Métrix, et cherche en vain une maison. Mais Annecy connaît depuis quelques années une explosion démographique et trouver un logement est devenu une véritable gageure. Enfin, en 1960, Éliane et Michel s'installent dans leur nouvel appartement de la rue Albert Samain.

Puis la famille s'agrandit. Florence est née en 1962, suivie de François-Thierry en 1963 et enfin Marie-Lys en 1964.

Malgré la succession rapide de ses grossesses, l'attention et le soin à apporter à de jeunes enfants, l'énergie d'Éliane ne semble aucunement affaiblie. Bien au contraire, ce rôle de jeune maman, puisqu'elle n'a que 25 ans à la naissance de son dernier, semble lui avoir donné une nouvelle force. Ainsi, entre les couches et les tétées, elle décide de reprendre ses études "*puisqu'elle a maintenant du temps* !" comme elle dit, et c'est alors, qu'Eliane réalise pour l'église de Novel, toute une série de travaux picturaux.

---

(3) *De tradition familiale.*

Les enfants grandissent, et l'appartement devient bientôt trop petit. En 1971, la petite famille vient s'installer dans leur maison à Sevrier. Éliane est ravie. Avec son mari et les enfants, elle sillonne à nouveau la campagne afin de récolter une moisson de chansons populaires qui seront utilisées par leur groupe folklorique l'**Écho de nos montagnes**, installé dorénavant à Annecy. Dans la tradition des collecteurs du XIX[e] siècle, tels que Chateaubriand, Hersart de La Villemarqué, Tiersot, ou encore Sand et Nerval, la famille animée par cette même passion, traque le moindre récit, la moindre description de costume, le moindre chant ou danse d'autrefois. Bourgault-Ducoudray, écrivit dans une lettre à un ami datée de 1906 : "*Un peuple qui ignore ses chants populaires ne connaît pas son âme*". Combien Éliane a partagé cette pensée !

Ainsi sur les pas de Tiersot, Ritz, Servettaz, qui répondaient à la grande enquête commandée par le ministre Hippolyte Hourtoul pour le "sauvetage" de cet héritage populaire, et qui constataient déjà avec regret, en 1853, la disparition de tout un répertoire de cette culture, les Barbier, vont consacrer tous leurs loisirs à aller à la rencontre de ceux qui ont vécu ou même entendu ce patrimoine dans leur enfance.

Mais malheureusement, dès l'après-guerre, même dans nos montagnes, les chansons ne rythment plus les heures de la journée et, comme l'écrit Nicolas Perrillat, le directeur de l'Harmonie du Grand-Bornand, dans une étude à paraître[4], "*Les chants savoyards ignorés ou mal perçus, méprisés même parfois, devraient aujourd'hui faire l'objet d'une information pédagogique, car la chanson populaire est immédiatement ressentie par tout un chacun comme un art renvoyant à une expression authentique et vraie*".

C'est certainement dans cet état d'esprit qu'a été créé et que perdure le groupe folklorique de l'**Écho de nos montagnes** qui rassemble aujourd'hui encore une cinquantaine de personnes de tout âge. On y vient en famille, m'a confié Florence. Le groupe est un lieu d'échange, de tradition où le savoir se transmet ainsi de génération en génération. On ne se déguise pas,on n'invente pas, on porte le costume, on répète chaque pas de danse, on recense chaque chanson populaire. D'ailleurs, Charles Bosson et Georges Grandchamp, alors maire-adjoint chargé de l'action culturelle, ne s'y sont pas trompés, lorsqu'ils acceptent en 1972 puis en août 1976 que l'**Écho de nos montagnes** organise à Annecy, les Européades.

Ces manifestations ont rassemblé à chaque fois plus de 3 000 folkloristes venus de toute la France et de nombreux pays d'Europe défilant en costume dans la ville durant trois jours à la fin du mois d'août, et furent pour tous un réel moment de bonheur et de partage et demeurent un souvenir vivace pour bon nombre d'annéciens.

---

(4) Réédition de l'ouvrage de Jean Ritz "les chansons populaires de la Haute-Savoie", présentée par Nicolas Perrillat.Ed. Mutus Liber 2004.

Malgré le travail énorme, comme on l'imagine aisément, que peut occasionner de tels rassemblements, Éliane est ravie. Un peu fatiguée certes, mais enchantée d'avoir mené à bien avec le groupe, cette nouvelle mission. Pourtant, elle n'a pas le temps de se reposer. En effet, les Européades organisées par l'Union nationale des Arts et Traditions populaires, ont lieu chaque année. Et l'**Écho de nos montagnes**, qui représente la région annécienne, voyage parfois très loin ! Eliane fait également partie de la commission des costumes, ce qui implique d'avoir un œil partout afin de préserver l'authenticité et le sérieux de cette manifestation folklorique.

Son action est enfin reconnue officiellement en 1978 puisque Madame Barbier reçoit l'Étoile civique, et en 1982 la médaille de la Reconnaissance Française.

Mais, loin des honneurs, Éliane préfère continuer l'œuvre de sa vie et avancer toujours plus loin sur le chemin qu'elle s'est elle-même tracé, mettant ainsi en pratique cette citation de sainte Catherine Labouré, qu'elle évoqua lors de sa communication pour les Sociétés savantes : "*Les doigts à l'ouvrage et la tête près du ciel*".

Habitée par ce devoir du souvenir, Éliane continue donc d'œuvrer en faveur du passé.Nostalgique ? Non ! Éliane est bien trop dynamique pour se complaire en rêverie stérile. En bonne savoyarde et malgré un caractère artistique très prononcé, Éliane a un sens pratique inné. Jamais à court de projets, elle met en pratique ses idées et permet ainsi de donner corps à bon nombre de réalisations.

C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1984, avec son groupe folklorique, elle organise au Musée-château d'Annecy, alors dirigé par Jean-Pierre Couren, une présentation des costumes traditionnels de la région d'Annecy. L'exposition durera 3 mois et ne désemplira pas. Éliane a rédigé le catalogue de cette manifestation qui reçut du public un accueil chaleureux puisqu'elle répondait parfaitement à ce que les gens attendent d'un musée : conservation et mise en valeur du patrimoine culturel local. La même année, en 1985, Éliane Barbier est reçue membre correspondant de notre Académie avec pour parrain notre regretté ami Pierre Soudan et notre archiviste Madame Marie-Thérèse Hermann. Elle en deviendra membre effectif en 1996, année où elle sera également nommée Chevalier des Arts et Lettres. Elle est aussi membre des Amis du Vieil Annecy, de l'Académie Salésienne et de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry depuis cette époque.

Enfin, arrive l'année 1992. Année riche d'espérance qui va voir se concrétiser le rêve le plus cher de la famille Barbier : la création de l'écomusée du costume savoyard à Sevrier.

L'idée a probablement germé durant l'exposition au Musée-château d'Annecy en 84-85, mais elle a pu voir le jour grâce à l'intervention d'un

ministre qui, enchanté de son voyage à Annecy et ravi de la prestation du groupe l'**Écho de nos montagnes**, demanda à son président ce dont il avait le plus besoin. La réponse de Michel Barbier fut immédiate, comme un trait de génie. Saisissant l'occasion, il s'écrie : "*Un musée ! Il nous faut un musée pour conserver toutes ces collections et les mettre en valeur*". L'idée suivra son chemin, et l'Éco-musée ouvre enfin ses portes au public en 1992, soit 40 ans après la fondation du groupe folklorique.

Ce musée, qui offre au visiteur une collection unique et remarquable, propose un panorama complet du costume traditionnel savoyard. Voyage insolite, où l'on peut voir le plus ancien costume d'Annecy, qui ne date en fait que de la fin du XVIII[e] siècle, car, comme le faisait remarquer si justement Éliane Barbier dans sa plaquette consacrée aux costumes traditionnels : "*Le costume ne fut autorisé qu'après la Révolution française, lorsque les troupes révolutionnaires envahirent la Savoie et levèrent cet interdit qui imposait depuis le XV[e] siècle, à tous ceux qui n'étaient pas nobles, de porter des vêtements spécifiques de drap grossier ou de coton fort, selon leur état, sans attraits ni cotillons pour les paysans, répondant ainsi à un "code du paraître". La femme paysanne, ainsi libérée, va pouvoir pendant un peu plus d'un siècle, se parer de ses plus beaux attraits*".

L'idée d'un musée du costume savoyard en avait séduit plus d'un, déjà en 1933, Oscar David, invitant à un régionalisme actif, écrivait dans son dernier ouvrage *Coiffes blanches*,

"*...Chaque costume est donc une œuvre d'art, révélant toute l'étendue de l'ingéniosité et du talent de ces petites mains, une vraie richesse à préserver !...*"

il ira même plus loin en faisant ce triste constat,

"*Et oui, malheureusement, malgré l'enquête menée en 1913 par l'Académie florimontane, sous l'impulsion de l'ethnologue Arnold Van Gennep, et celle de 1932, beaucoup de costumes ont disparu au fil des ans ou bien nous ne disposons que de piètres descriptions pour certains, car longtemps le costume, bien qu'élément à part entière du patrimoine culturel et expression d'une communauté spécifique, ne fut pas reconnu. On semble avoir stéréotypé le costume savoyard dans ce modèle de la tarine avec sa célèbre "frontière" souvent représentée sur les affiches et les cartes postales et qui malheureusement fait oublier, malgré les travaux de Van Gennep et de Joïsten, que chaque costume indique avant tout l'appartenance à un village...*".

Éliane Barbier, quant à elle, sait pertinemment l'importance de cette mission de conservation, qu'elle accompagnera d'activités variées au sein du musée. La visite didactique se transforme alors en un voyage unique au pays du costume où s'enchaînent démonstrations et interventions. Éliane, toujours soucieuse de transmettre un geste juste et précis, ira même jusqu'au Puy pour apprendre la dentelle aux fuseaux. Ainsi elle pu acquérir de nouvelles techniques pour la broderie et la dentelle afin que ses démons-

trations soient les plus authentiques et les plus complètes possibles. Et la magie opèra et le succès du musée fut immédiat. Les expositions se succédant sur des thèmes précis, les projections de courts-métrages tels que "*Les noces de François et Marie en 1850*" ou "*La Noël de Félix au XIX^e siècle*", fidèles reconstitutions réalisées par le groupe L'**Écho de nos montagnes** dont le réalisme et la chaleur nous font regretter les fêtes d'antan, l'accueil des groupes scolaires ou des familles, et toutes les activités annexes (stages, cours…) permettent au musée de devenir un lieu d'échange où se transmet patiemment, de génération en génération, la Tradition.

Malgré la fatigue et la maladie, Éliane continuera de servir jusqu'au bout sa vocation, avec le même élan et la même générosité. Quelques mois avant son départ pour "*le pays des beautés éternelles*", selon l'expression chère à notre parrain Pierre Soudan, elle illustrera le dernier ouvrage de son frère *La mémoire du vieux village*, consacré une nouvelle fois à Bessans.

Elle nous a quittés le 15 avril 2000 et repose aujourd'hui à Saint-Jorioz.

Quant au devenir de l'Écomusée, Michel et Éliane ne s'étaient pas trompés. À travers leurs filles Florence et Marie-Lys, leurs petits enfants, leur gendre Paul Gruffaz, l'actuel président, et à travers tous les bénévoles de l'**Écho de nos montagnes** qui continuent d'œuvrer pour cette cause commune, le musée restera un lieu de vie. Il vient de fêter ses 10 ans et je suis sûre qu' Éliane était là pour souffler les bougies, toujours aussi présente et peut-être même un peu plus…, comme l'écrivit Louis Vaunois :

"La beauté permanente qu'une âme laisse après son passage terrestre est pareille aux ondes que l'horloge propage dans la nuit immobile. Quand la cloche qui sonne l'heure possède un timbre pur, le dernier coup en expirant se prolonge, sans qu'on distingue au juste l'instant où il finit… Le silence n'est plus désert, il s'en est enrichi, et gardant de l'heure abolie une harmonie durable, il rend un son qu'auparavant il n'avait pas…"

Nathalie COSTA

Georges DESHUSSES
1907-2000



Par suite de défection, il n'a pas été possible de réunir les éléments nécessaires à la rédaction de la biographie traditionnelle consacrée aux membres effectifs de l'Académie[1].

Toutefois, grâce à l'amabilité d'un proche de Georges Deshusses, nous avons pu réunir quelques éléments jalonnant et caractérisant la brillante carrière de ce florimontan qui nous avait entretenu de l'*Art de Chateaubriand* lors d'une séance solennelle de Montrottier.

VIE DE GEORGES DESHUSSES
Quelques étapes clés

Naissance avenue Bouvard à Annecy le 27 mai 1907.

Brillantes études au lycée Berthollet où son père Jules enseigne les Lettres classiques. Après les deux bacs, Georges quitte sa ville natale pour Lyon, la métropole régionale.

Interne au lycée du Parc, il prépare en hypokhâgne et en khâgne le concours de l'Ecole Normale Supérieure. Il est reçu en 1927. Un vieux rêve se réalise. A la rue d'Ulm, il prépare, selon l'usage, des certificats de licence puis l'agrégation d'allemand. Il est reçu en 1931.

---

(1) Décédé à Genève le 5 octobre, dans sa 94e année. Georges Deshusses a été inhumé à l'ancien cimetière de Vernier-Genève.

Jeune agrégé, il va voyager comme lecteur en Allemagne, à Berlin puis à Tübingen. Il passera quelques mois aussi en Serbie.

Nommé professeur à Orléans, il enseignera pendant deux ans la langue de Goethe.

En 1934, Georges Deshusses quitte l'Education nationale pour prendre un poste à l'étranger aux Relations culturelles. C'est le début d'une grande aventure.

C'est en Hongrie qu'il débute sa carrière à l'étranger. A Budapest, il sera tour à tour attaché de presse à l'ambassade, professeur et traducteur. Le séjour en Hongrie s'achèvera finalement onze ans plus tard en 1945.

Début 1946, une nouvelle étape, toujours à l'étranger, va débuter pour le germaniste Georges Deshusses. N'oublions pas qu'il est agrégé d'allemand.

Dans l'Allemagne de l'après-guerre, tout est à refaire sur le plan culturel. Son Excellence, M. André François Poncet, haut-commissaire en Allemagne sous l'Occupation, recherche des germanistes pour développer les échanges culturels entre la France et l'Allemagne. Il va confier à Georges Deshusses la délicate mission de mettre sur pied des instituts français, sortes d'Alliances françaises avant la lettre.

Le tout premier institut sera créé à Fribourg en Brisgau tout près de Colmar. Plus tard, on ouvrira un institut plus important à Munich.

Georges Deshusses se donne à fond à cette mission difficile. Le résultat est payant. Les étudiants allemands, avides de culture française, affluent de plus en plus nombreux dans les instituts. Bref, les Allemands et les Français se parlent à nouveau.

C'est à Bonn, dans la nouvelle capitale fédérale, que s'achève la carrière allemande de Georges Deshusses. Il y exercera les fonctions de conseiller culturel. Des ambassadeurs célèbres seront ses patrons. On peut citer notamment Louis Joxe, Maurice Couve de Murville, François Seydoux.

En 1962, G. Deshusses quitte l'Allemagne pour l'Autriche, autre pays de langue allemande. Il exerce, là aussi, les fonctions de conseiller culturel à notre ambassade à Vienne.

Enfin, de 1966 à 1969, G. Deshusses achèvera sa carrière à Berne, en Suisse, comme conseiller culturel à l'ambassade. Il connaît bien la Suisse, son épouse est d'origine genevoise. C'est du reste à Genève qu'il prendra sa retraite.

Georges GRANDCHAMP

Éloge de Lucien Bajulaz

(1911-2000)



Le paradoxe de l'éloge

La tradition de notre noble compagnie veut que tout nouveau membre effectif fasse l'éloge de son prédécesseur. Ce devoir de mémoire me serait relativement facile si des obstacles imprévus ne semaient d'embûches cette honorable entreprise. En effet, j'ai eu l'honneur de connaître Lucien Bajulaz par le biais de rencontres familiales rétrospectivement trop furtives. Cet homme aimable, courtois, cultivé, ouvert à tout mais qui "*ne se piquait de rien*" séduisait tant d'esprits divers, charmés de son "*commerce*" que cela pourrait déjà passer pour l'amorce d'un éloge. Or, Lucien Bajulaz, de son vivant, très discret de sa personne, fuyait les feux de la rampe ou les paillettes médiatiques. Il s'était même opposé à la coutume des hommages que l'assemblée des membres effectifs de notre académie sous la présidence de Clément Gardet avait restaurée dans sa séance du 20 février 1980 dont le procès-verbal énonçait la règle en ces termes : "*Dans le souci de conserver aux archives de l'Académie une notice sur chacun des membres effectifs de la compagnie, l'assemblée décide que, dorénavant, chaque nouveau membre effectif fera l'éloge de son prédécesseur*". Oui, toute l'Académie, écrit le secrétaire, sauf un, Lucien Bajulaz !

Nous voilà proprement "*au rouet*", pour reprendre l'expression de Michel de Montaigne dans les *Essais*. Cette situation inconfortable d'être pris entre les exigences contradictoires des règles de bienséance de notre Académie et celles non moins impératives de discrétion de la famille Bajulaz oblige ma personne qui est dépourvue de ce genre de souplesse à des exercices funambulesques. D'avance, que madame Bajulaz me pardonne si je froisse quelque peu sa modestie mais pétrie des humanités classiques elle sait aussi que l'étymologie du mot "*tradition*" a donné aussi trahison !

Un nom prédestiné

S'il est un nom prédestiné, c'est bien celui de *Bajulaz*. En effet, l'anthroponomie, science incertaine, offre néanmoins d'étranges coïncidences. Le dictionnaire latin *Gaffiot* recense le verbe *bajulare* qui veut dire porter sur le dos ainsi que le nom *bajulus* indiquant le porteur, le porte-faix, le messager, voire celui qui porte les morts… Tous les dictionnaires consultés signalant ce dernier terme, que ce soient le *Dictionnaire de Trévoux*, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, le *Dauzat*, donnent plusieurs sens remontant au latin médiéval mais toujours avec le sens dominant de charge, d'office.

Le lexique du latin médiéval de J.F. Niermeyer[1] recense avec citation à l'appui qu'au masculin, *bajulus*, ne désignerait pas moins de 8 sens qui vont du porteur d'une lettre, du messager, en passant par celui de précepteur, de tuteur ; de mentor d'un jeune prince, de régent, gardien ou gouverneur chargé de l'exercice du pouvoir princier, voire de bailli, pour aboutir aux sens de tuteur d'un mineur ou d'une femme, de chef d'une corporation de métiers, de syndic. Niermeyer rappelle d'ailleurs que le verbe *bajulare* indique les sens de soigner, de surveiller, d'exercer, voire de soutenir.

L'histoire n'en est pas moins bavarde puisque le terme de *bajulus* est celui d'un ancien magistrat du bas empire si l'on en croit le *grand dictionnaire historique* ou *le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, autrement dit le dictionnaire de Moreri. Théodose le jeune, étant à Constantinople, établit un certain Antiochus intendant et grand *bajule*, et depuis on trouve encore, lit-on, des magistrats de ce nom. Le grand *bajule* était proprement, selon la force du terme latin, celui qui avait comme porté dans ses bras l'empereur encore enfant, ou plutôt, qui avait eu soin de son éducation ; et l'histoire de France remarque que Charlemagne donna Arnoul pour *bajule*, c'est-à-dire pour ministre, à son fils Louis roi d'Aquitaine.

Avouez que les hasards linguistiques et historiques font bien les choses : le patronyme de Bajulaz couvert d'une patine certaine n'est pas démuni de saveur puisque Lucien Bajulaz fut un consciencieux commis de l'État et consacra toute sa carrière professionnelle à l'instruction publique, autrement dit à l'Éducation nationale.

---

(1) Edition Leiden, E.J. Brill, 1984.

A la recherche de sources documentaires

La recherche historique commence par la recherche des traces objectives que tout homme laisse derrière lui. Ces traces sont bien souvent énigmatiques, elles impliquent pour être reconnues comme telles de les percevoir comme déjà des présences d'absences ou comme des signifiants bien réels renvoyant à des signifiés disparus, selon la terminologie des linguistes. Je me suis donc mis en quête de ce que Lucien Bajulaz avait laissé dans la mémoire de ceux qui avait eu la chance de vivre à ses côtés, de le côtoyer avant d'interroger les poussiéreuses archives de l'administration de l'Éducation Nationale et d'esquisser un portrait en filigrane des laconiques remarques ou des sèches notules des biographies administratives. Dans cette aventure, je dois ma reconnaissance, pour leurs précieux témoignages, à Madame veuve Bajulaz, à sa fille Nicole, à notre Président Paul Guichonnet, à notre vice-président Georges Grandchamp, à Monsieur Robert Borrel, maire d'Annemasse qui fut l'élève, puis le collaborateur de Lucien Bajulaz à l'École Normale de Bourg-en-Bresse, à Monsieur André Gaime, également ancien élève de Lucien Bajulaz à l'École Normale de Bonneville, puis conseiller pédagogique. Je remercie aussi Mesdames Chevallier et Schneider pour leur recherche sémantique sans oublier Mme Dujourdy pour son aide dans ma recherche biographique.

Un homme de culture

Cette enquête concernant la mémoire de mon prédécesseur confirmèrent mes premières impressions en leur ôtant cette part de subjectivité inévitable. Lucien Bajulaz avait été un homme fin, réservé, modeste, d'une discrétion presque excessive. Mais comme le remarquait déjà La Bruyère "*la modestie est au mérite ce que les ombres sont aux figures dans un tableau : elle lui donne de la force et du relief*". Tous ceux qui l'avaient approché notaient son regard malicieux, son affabilité, sa manière extrêmement courtoise mais ferme, mine de rien, "*de prendre*, comme disaient les sages stoïciens, *les choses par la bonne anse*", et par dessus tout, un souci exemplaire de l'instruction publique. Oui, cet homme avait de profondes convictions républicaines, un attachement viscéral à la défense des valeurs de l'école publique, ce qui ne l'empêchait pas de militer pour une laïcité ouverte, tolérante même à l'égard de ceux qui l'avaient combattue. Par contre, il avait horreur de la médiocrité et rien ne pouvait autant le décevoir que la démission, dans leur tâche d'éducateur, d'instituteurs qu'il avait la charge d'inspecter. Lucien Bajulaz était un enfant de la "*laïque*" et il garda envers l'école républicaine une constante et une profonde reconnaissance.

Une enfance marquée par la guerre

Lucien Bajulaz est né le 24 mars 1911 au hameau de Couvette dépendant de la commune de Fillinges et situé au sud du torrent de la Menoge formant

ce que les gens du pays appellent "*le plateau*". En effet, Fillinges est, à l'Est, adossé à un pan des versants méridional et oriental des Voirons et, à l'Ouest, grignote un morceau de la basse vallée de l'Arve. Ces deux parties de la commune sont divisées par le torrent de la Menoge et du Foron d'où les dénominations locales de la *montagne* et du *plateau*. La famille Bajulaz était une famille de laboureurs, profondément ancrée dans le terroir formé par les communes de Bonne et de Fillinges. La généalogie élaborée par Lucien Bajulaz lui-même qui remonte jusqu'au tout début du XVII[e] siècle démontre que le berceau de la famille fut ce territoire sis au pied du massif des Voirons qui ne cessa d'appartenir à la baronnie puis à la province du Faucigny.

Son père, Eugène Bajulaz, né en 1881 occupait la maison que son grand-père Julien avait bâtie en 1882. Il avait appris le métier de menuisier qu'il exerça avec plaisir jusqu'en 1904. Mais cette année-là, son frère qui aidait ses parents à cultiver leurs champs, se maria et quitta la maison. Le père de Lucien Bajulaz dut le remplacer et devint cultivateur à plein temps. Il perdit sa mère en janvier 1910 et son père en juin 1914. Entre temps, il avait épousé en mars 1910, Angèle Bérard, née en 1888 et originaire de Scientrier. Fin mars 1911, leur premier enfant vit le jour et fut prénommé Lucien…

Les parents de Lucien Bajulaz font valoir leur modeste propriété qui compte une vingtaine de journaux. Le "*journal*" était la surface labourable par un homme en une journée ; elle valait à Fillinges 29 ares 48 centiares. La famille Bajulaz possède 3 ou 4 vaches, une génisse et un cheval. Vers 1912, elle avait fait construire une étable spacieuse qui lui avait coûté cinq mille francs. Petit détail humoristique relevé dans sa monographie intitulée "*Fillinges et son passé*", Lucien Bajulaz note qu'en fait d'économies, il ne restait dans la cagnotte familiale qu'un billet de cent francs suisses que sa mère se hâta de troquer contre des francs français, la valeur du franc suisse ayant baissé au début de la guerre de 1914. Autres temps, autres mœurs, me direz-vous ! Les années auraient pu se passer modestement sans encombre si les événements de la première guerre mondiale n'étaient venus assombrir ce tableau bucolique.

Freud et les psychologues notent que les premiers souvenirs sont à tout jamais ancrés dans la mémoire de nos vies. Lucien Bajulaz n'avait seulement que trois ans et quatre mois en ce funeste début d'août 1914, et sept ans et demi quand retentirent les cloches de l'Armistice. C'est la seule parenthèse personnelle que nous avons pu lire dans ses différents écrits marquant à la fois la pudeur de ses sentiments et à la fois le retentissement de souvenirs indélébiles de la tragédie qui frappa nombre de familles rurales françaises. Voici ce qu'il écrit dans sa monographie de Fillinges.

"*C'est l'époque où la moisson bat son plein. Les hommes fauchent les blés aux lourds épis, lient les gerbes, les transportent à la maison. Les femmes, la faucille à la main, font les javelles et les rassemblent en gerbes…On se hâte car le temps de la batteuse et des regains approche…*

Mais quand, le premier août en fin d'après-midi, le tocsin retentit, la population comprend que la situation est grave, les cœurs se serrent... Les mobilisables pensent aux leurs qu'ils vont quitter, aux travaux interrompus, aux imprévus qui les attendent. Mais ils s'inclinent devant l'inévitable. D'ailleurs, au fond d'eux-mêmes, ils sont persuadés que la guerre ne peut durer longtemps...

Trop jeune pour comprendre ce qui se passait, je n'avais vu, la veille au soir, que des visages graves autour de moi. Le lendemain matin, j'entends, de ma chambre situé au-dessus de la cuisine, des bruits inhabituels. Un peu plus tard, je me lève sans bruit et me mets à la fenêtre. Tout à coup, je vois passer sur le chemin qui mène à Bonne un petit groupe d'hommes parmi lesquels je reconnais mon père. Ils n'ont pas revêtu leur tenue journalière de travail et portent un sac en bandoulière. Ils disparaissent bientôt derrière un rideau d'arbres...

Quand je descends de ma chambre pour déjeuner, je trouve ma mère en larmes et qui m'embrasse plus longuement que d'habitude...". Comme nous pouvons le voir ici, le style dépouillé de son écriture fait jaillir par contraste une sensibilité à fleur de peau dont nous devinons la gravité. Cet art de dire les choses à partir de presque rien et, avec ce presque, dire de beaucoup, cela a un nom, littérature. L'émotion de l'événement ne se décrit jamais directement mais elle s'exprime par petites touches successives, à travers les interstices des mots qui esquissent la scène de cette première rupture que fut la "*disparition d'un mobilisé fillingeois*" selon le titre retenu par Lucien Bajulaz. Ce dernier nous donne la teneur de la correspondance des six lettres que son père adresse à son épouse où se lit une très vive affection énoncée dans une langue simple et banale. Eugène Bajulaz, son père, ne manque ni d'amour pour les siens, notamment pour son fils Lucien, ni d'amitié pour ses voisins, ni d'intérêt pour ce qui se passe à Couvette, à Fillinges, à Scientrier. Il est obsédé par la situation dramatique de sa femme seule, fatiguée, qui attend pour début novembre un deuxième enfant qu'il ne connaîtra jamais, et qui doit subvenir aux durs travaux des champs. Et puis plus rien, le silence prélude de la mort. Une brutale et fugitive information officieuse de la mort d'Eugène Bajulaz avait été, cependant, rapportée à la mère de Lucien par un ancien camarade de son mari en permission, laissant cette dernière dans le désarroi. Les mois passent, et pas la moindre nouvelle de l'absent, jusqu'au jour où le maire de Fillinges accompagné du garde-champêtre confirment officiellement la disparition de l'être cher. Le souvenir en est encore vivace comme aux premiers jours lorsque Lucien Bajulaz l'évoque. "*La scène*, écrit-il, *se passe dans la cuisine dont je revois la table faite par mon père et "l'arche", c'est-à-dire le grand coffre à blé avec son couvercle incliné, auquel mon grand-père tenait beaucoup... Avec gravité, compassion, et quelque gêne aussi, les visiteurs remettent à ma mère l'avis officiel de disparition de mon père, avis établi le 21 avril 1916 et ainsi conçu* :

Le soldat Bajulaz Eugène a disparu le 28 septembre 1914 à Loupmont (Meuse).
Inscrit au tableau officiel à titre posthume :
Médaille militaire
Croix de guerre avec étoile de bronze.
Brave soldat. Tombé glorieusement pour la France le 28 septembre 1914 à Loupmont. » Lucien Bajulaz ajoute laconiquement :

"*Je revois, le maire et le garde-champêtre restés debout, et surtout ma mère effondrée sur une chaise, le visage inondé de larmes, et tenant dans sa main droite l'avis officiel*". C'est ainsi que Lucien Bajulaz devint pupille de la nation.

Une scolarité exceptionnelle ;

Il fréquenta jusqu'en 1923 l'école de son pays où il se fit très vite remarquer de ses maîtres. Il eut notamment comme institutrice Mme Favre, la grand-mère maternelle de Michel Rocard. Madame Favre était, avec son mari, également instituteur à l'école du chef-lieu, une protestante isolée dans un terroir catholique. Monsieur Favre était, d'ailleurs, un instituteur très combatif pour la laïcité en un temps où à Fillinges fleuraient bon les confrontations entre cléricaux et anticléricaux. Petite anecdote amusante, le curé de l'époque, par le biais du catéchisme, et les instituteurs, par leur enseignement, se disputaient cet enfant qu'ils pressentaient intelligent et de robuste constitution. L'un pensait au petit-séminaire, les autres à l'École Normale d'instituteurs. Cette dernière l'emporta au grand dam de l'ecclésiastique. Adieu les burettes, bonjour la laïcité. Ainsi même s'il a bu du vin de messe quand il était enfant de chœur, Lucien Bajulaz, comme on va le voir, fut un pur produit de l'école laïque et de l'élitisme républicain.

Ses maîtres d'alors lui firent passer le concours des bourses qui donnait aux élèves méritants et peu argentés la possibilité de continuer leurs études à l'abri du besoin. Ce fut le temps où Lucien Bajulaz, sous l'influence de ces "*hussards de la République*", acquit les premières convictions qui structurèrent son éthique personnelle. Il passa le bon vieux certificat d'études, initiation oubliée des codes républicains, outil de démocratisation avec les savoirs spécifiques qu'il sanctionnait (dictée, calcul, morale…).

En ce temps-là, l'enseignement secondaire était ouvert aux seuls fils de la bourgeoisie et façonnait les élites montantes tandis que l'enseignement primaire supérieur, gratuit, élevait un certain nombre d'enfants des classes populaires, petits fonctionnaires, artisans, paysans vers les couches nouvelles sur lesquelles la République prétendait s'appuyer. Pratiquement, tous les instituteurs, un grand nombre de postiers, de douaniers, de cadres subalternes devaient leur promotion aux cours complémentaires ou aux écoles primaires supérieures. Ainsi, seul l'enseignement primaire supérieur laïque qui était un enseignement court, ouvert aux enfants des deux sexes de condition modeste pouvait déboucher sur la vie professionnelle ou conduire aux Ecoles Normales. Ce fut tout naturellement la trajectoire de Lucien Bajulaz.

D'octobre 1923 à juillet 1927, il poursuivit donc sa formation à l'école primaire supérieure d'Annemasse où il obtint le brevet élémentaire de l'enseignement primaire. Remarquons au passage qu'Annemasse était alors, non seulement la ville la plus proche de Fillinges, mais encore le premier chef-lieu du département à avoir organisé depuis 1880 un enseignement primaire supérieur pour filles et garçons, séparément bien entendu ! Dans ces établissements, l'enseignement était d'abord donné par des maîtres choisis dans les classes primaires, qui avaient fait leurs preuves et qui disposaient de diplômes supérieurs à l'ensemble de leurs collègues, brevet élémentaire d'abord, brevet supérieur ensuite. Le diplôme du brevet élémentaire permet donc au jeune Bajulaz de passer le concours d'entrée à l'École Normale de Bonneville et de devenir élève-maître d'octobre 1927 à juillet 1930. C'est à Annecy, chef-lieu d'Académie, qu'il obtint son brevet supérieur d'études primaires, le sésame au métier d'instituteur. La première guerre mondiale l'ayant à tout jamais marqué, Lucien Bajulaz est gagné, tout naturellement par le pacifisme de la gauche, un pacifisme à la Giono, le chantre du terroir. Il milite activement au sein de la S.F.I.O locale.

Entrer à l'École Normale n'était pas une mince affaire. Le concours était difficile, et il avait une réputation telle qu'elle effrayait plus d'un prétendant. Le candidat devait subir deux ou trois jours d'écrit, autant d'oral, répartis dans toutes les matières, y compris les épreuves de gymnastique éliminatoires, celles de travaux manuels (fer ou bois), de dessin, celles de musique enfin qui se fondaient sur un programme de six chansons qu'il fallait être capable de chanter devant les examinateurs ; *la Marseillaise* y figurait obligatoirement. La perspective de devoir entonner *la Marseillaise* a capella devant un jury inconnu contribuait puissamment à l'effroi préalable aux épreuves. Il faut noter que, pour un fils de paysan, il était difficile d'accéder à des postes de responsabilité même dans l'enseignement. L'enseignement d'antan, beaucoup plus élitiste que notre enseignement de masse d'aujourd'hui, était très cloisonné. Il ne permettait pas d'accéder au poste de professeur sans franchir toute une série de barrières sélectives qu'étaient les concours, ne serait-ce que pour passer du primaire à ce que nous appelons actuellement l'enseignement des collèges. De ce point de vue l'École Normale représentait déjà pour un fils du peuple une promotion reconnue socialement.

Très tôt remarqué par ses résultats scolaires, ses maîtres virent en lui un futur professeur d'école supérieure. Pour cela, il fallait se soumettre aux épreuves du concours national de recrutement, le certificat d'aptitude au professorat des Écoles Normales. Auparavant, pour y arriver, notre candidat devait franchir en une véritable compétition, une série d'obstacles posés sur sa route. En effet, tout élève-maître devait passer un concours préalable pour obtenir une quatrième année à l'École Normale d'Aix-en-Provence afin de préparer l'entrée à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, section "*lettres*". Ce dernier concours, d'ailleurs, brillamment réussi, il est admis par la suite comme élève-professeur, au stage préparatoire au certi-

ficat d'aptitude à l'enseignement dans les Écoles Normales et les Écoles Primaires Supérieures section lettres, d'octobre 1931 à juillet 1933.

La promotion "*lettres*" de 1931 de Saint-Cloud avait fière allure. Elle était composée de Roger Alaric, de Georges Albertini, de Maurice Aquilon, de Georges Auroy, de Lucien Bajulaz, d'Eugène Delteil, de Georges Faure, de Daniel Goyer, d'Armand Linhoft, de Georges Lamousse, d'André Livay, de François Mangard, de Maurice Nadeau, de Roger Pierre, d'Albert Piquemala, et de Virgile Remégis. Comme on peut le constater, cette liste ne comprenait que des parisiens sauf deux provinciaux : Lucien Bajulaz et Maurice Nadeau, le futur directeur littéraire de *Combat* avec Albert Camus et Pascal Pia, des *Lettres nouvelles* et de la *Quinzaine littéraire*. L'éloignement du pays, leur commune origine rurale, les rapprochèrent, le temps de leur scolarité, au cours de balades mémorables dans le jardin de l'école où il devisaient des problèmes du monde. Ce séjour dans la capitale permit à notre Savoyard d'élargir son horizon culturel, de côtoyer de grands intellectuels dont celui qui l'avait frappé pour sa rigueur était le philosophe épistémologue Georges Canguilhem. Il eut comme professeur de lettres le beau-frère de Gide. Bien qu'agnostique, c'est l'occasion de fréquenter aussi les "*talas*". Ce terme désignait les catholiques pratiquants qui avaient, selon Lucien Bajulaz, beaucoup de mérite à vivre leur foi dans un milieu dominé par l'anticléricalisme. Toujours avec eux, et pour reprendre l'expression de Montaigne "*il lima sa cervelle*" avec la pensée de Teilhard de Chardin ; il lia aussi amitié avec Marcel Légaut. Tous ces contacts polirent son esprit. Ils lui affirmèrent cette urbanité et cette conscience critique lui évitant de tomber dans les pièges des préjugés de son milieu. Ces vertus lui donnèrent par surcroît le sens de la mesure. À la sortie de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, la République Française lui accorda sur concours une bourse d'études durant les années 1933-1934 comme professeur détaché à l'Université de Sienne.

Une vie professionnelle exemplaire

Durant les années 1934-1935, il fait son service militaire dans la météo qui rassemblait à l'époque tous ceux qui étaient antimilitaristes. Sa mère ne voulait pas qu'il portât les armes. Cette période aux armées étant terminée, Lucien Bajulaz est nommé professeur à l'École Supérieure de Thonon. Il reste dans ce poste de 1935 à 1938, il enseigne la littérature, l'histoire, la géographie, et l'italien. Entre temps, il n'oublie pas son village natal puisqu'en émule de Jaurès il organise au printemps 1936, en plein chef-lieu de Fillinges, une réunion publique. Celle-ci eut beaucoup de retentissement dans le village car il s'agissait, malgré les conseils de prudence de ses proches amis, de promouvoir le programme du Front Populaire face à une opinion villageoise opposée. Il y eut même une muraille féminine dressée devant la cure, craignant la peste et le choléra

pour le cher curé de l'époque, Révérend Guyot. Bien des années plus tard, il riait des péripéties de cette époque et de cette audace juvénile lorsqu'il les évoquait avec ces compatriotes.

De janvier 1938 à octobre 1941, nous le trouvons comme professeur à l'École Normale de Bonneville où il enseigne aux élèves-maîtres la littérature, l'histoire, la géographie et l'italien. C'est un maître écouté de ses élèves qui l'appréciaient pour sa finesse d'esprit et son humanité. Au début de l'été, il aime faire ses cours à l'ombre des arbres de l'École Normale de Bonneville. Proche de la nature, il cultive, durant ses moments de détente, avec ses élèves-maîtres le potager de l'école, manifestant par là ses anciennes attaches paysannes à des gens qui partageaient tous les mêmes origines sociales. Il faut dire que le règlement des Écoles Normales spécifiait parmi les devoirs et contraintes d'un jeune normalien non seulement le travail scolaire mais aussi quelques exercices de travaux manuels dont le jardinage obligatoire. D'ailleurs "*le trousseau*" réclamé par l'école en témoignait : on devait y trouver un tablier bleu de jardinier, et une paire de sabots de bois !

Pendant la drôle de guerre, Lucien Bajulaz est rappelé sous les drapeaux du 26 août 1939 au 26 juillet 1940 dans le service de la météo. La débâcle de 1940 le laisse en rade de Marseille parce que l'armée se repliant en Afrique du Nord et ne pouvant embarquer le matériel décida de laisser les hommes à terre ! Entre temps, Lucien Bajulaz rencontre une jeune normalienne scientifique Jeanne Pollier, fille d'instituteurs d'Héry-sur-Alby. Ils devaient se marier le jour de la déclaration de la guerre ! On repoussa la date du mariage au 24 novembre 1939. L'armée dans sa grande largesse accorda au jeune soldat une permission de 5 jours pour convoler en justes noces. De ce couple d'enseignants naîtront trois enfants dont l'une, Nicole, sera professeur agrégé de mathématiques, puis maître de conférence de mathématiques auprès de l'Université Joseph Fourier de Grenoble.

Les Écoles Normales étant supprimées en 1941 parce qu'elles étaient un repère d'opposants au nouveau régime, Lucien Bajulaz se retrouva, d'octobre 1941 à septembre 1945, comme professeur à l'École Primaire Supérieure de La Roche-sur-Foron. C'est cette année-là qu'il déposa sa candidature au concours d'Inspecteur primaire. L'acceptation de cette candidature ne produisit aucun doute chez ses supérieurs hiérarchiques qui ne tarissent pas d'éloges. Le 9 février 1945, l'Inspecteur d'Académie pouvait écrire ces quelques lignes qui en disent long sur l'estime où est tenu Lucien Bajulaz. "*Professeur d'Ecole Normale provisoirement replié dans un collège moderne, M. Bajulaz est un très bon maître, actif et plein d'allant ; il enseigne les lettres avec des qualités pédagogiques remarquables : esprit clair et cultivé, ayant du goût et du sens littéraire, M. Bajulaz obtient des résultats de premier ordre grâce à sa parole facile, à son travail probe et désintéressé, à ses qualités d'allant et de vrai dévouement. Profondément convaincu de la nécessité de compléter par les œuvres péri et post-scolaires, l'éducation de nos enfants, M. Bajulaz, naguère maître d'Education Générale, s'occupe*

en ce moment d'organiser un patronage laïque à la Roche. Animateur remarquable, exerçant sur les élèves une influence éducative très heureuse grâce à son autorité persuasive et à sa distinction naturelle, impeccable au point de vue moral et pourvu d'une bonne constitution physique, M. Bajulaz réussirait très bien, j'en suis persuadé, dans les fonctions d'Inspecteur primaire. J'ajoute qu'au cours de ces dernières années, rien dans son attitude n'a pu faire douter de son attachement profond à la République et de ses convictions démocratiques. Aimable, sympathique et distingué, M. Bajulaz est un candidat de tout premier plan, digne d'estime et de confiance, et qui mérite de réussir".

Comme on peut le voir, l'école laïque ne se bornait pas à instruire. Elle remplissait une tâche d'éducation, de formation morale et civique, elle concourrait à façonner l'esprit public. C'est pourquoi, tout au long de sa carrière, Lucien Bajulaz donna beaucoup de son temps aux activités de divers organismes péri et post-scolaires à but social : Comité de la jeunesse au plein air, Coopération scolaire, Œuvre des pupilles de l'École Publique, œuvre des cantines scolaires…

De 1945 à 1947, il est nommé à Gap dans les Hautes Alpes au poste d'Inspecteur primaire. De 1947 à 1948, il devient directeur de l'école normale de Vesoul dans la Haute-Saône, puis de celle de Bourg-en-Bresse dans l'Ain de 1948 à 1960. Dans cette dernière ville il laissa un souvenir durable parmi ses anciens élèves-maîtres dont il avait la charge. Robert Borrel, maire actuel d'Annemasse, dans un bulletin adressé aux anciens de l'École Normale de Bourg-en-Bresse, retrace avec beaucoup d'humour et de nostalgie l'ambiance de l'époque et ses impressions de jeune normalien. "*Ma promotion* (1949) *a été une des dernières à participer au jardinage obligatoire, sous la houlette du spécialiste de la maison, Monsieur Visinet. Les résultats de nos labours et semis ont dû être jugés insuffisants, car on n'a plus fait appel ensuite aux normaliens pour retourner la terre ; les années suivantes, Monsieur Visinet s'est retrouvé seul dans ses plates-bandes, ceinturées d'une allée parcourue par ceux qui, à deux ou trois, refaisaient le monde en paroles…*". Les Écoles Normales étant de tout petits établissements, Robert Borrel décrit les petits détails de cette vie communautaire ou plutôt l'atmosphère que respirait tout futur instituteur. "*… J'ai, comme les autres, épluché parfois des pommes de terre, ou coupé du saucisson en rondelles, participant ainsi, de manière éducative, aux labeurs indispensables. L'École Normale, en toutes circonstances, veillait à faire réfléchir, mais aussi à faire agir ; c'est, après quarante années, le plus bel hommage que je puisse rendre à ceux qui l'animaient… L'École Normale a été pour moi –pour beaucoup d'entre nous sans doute- une époque bénie. Après le collège froid et inconfortable, aux relations impersonnelles, l'École Normale m'est apparue comme un lieu chaleureux, une communauté vivante, un vrai chantier d'éducation. Cela était dû à la modicité de l'effectif : nous étions, en 1949, la première promotion de 20 élèves : les précédentes étaient de 12. Lorsque les quatre classes étaient*

rassemblées, le total se montait à 56 élèves ! Quel merveilleux nombre pour des contacts personnels et une pédagogie adaptée à chacun.

C'est à quoi s'efforçaient nos maîtres : ils étaient bons dans l'ensemble, excellents pour certains ; leur action était prolongée par celle des deux économes, véritables éducateurs au quotidien, à travers la cuisine, le balayage qui était notre premier travail du matin, le jardin ou l'atelier. Mais l'inspirateur de l'ensemble était le directeur, monsieur Lucien Bajulaz, haut-savoyard tout juste venu dans cette école qu'il devait marquer de sa présence pendant une bonne dizaine d'années. Réfléchi, sensible, attentif, pédagogue en toutes circonstances, ferme et bienveillant à la fois, il a représenté pour moi le modèle des maîtres, et mon admiration affectueuse lui est acquise pour toujours. Chaque matin, il rassemblait son école autour de lui et de l'économe, sur le palier du premier étage ; c'était "la messe" ; il commentait brièvement l'actualité, ou lisait une page, qui l'avait lui-même touché ou convaincu ; il nous faisait aborder à travers sa propre émotion, les auteurs, la pensée, la réflexion critique. Dès le début de la journée, l'atmosphère était ainsi créée ; c'était celle du perfectionnement de soi, par les autres et pour les autres. Monsieur Bajulaz, a-t-il jamais su, - et surtout au moment même ! – à quel point il nous a marqué ?".

D'autres anecdotes qui peuvent faire sourire émaillent cet article de Robert Borrel donnant tout son relief à celui qui passa pour sa génération comme un éveilleur d'hommes. Nous en avons retenu deux, qui soulignent la rigueur de Lucien Bajulaz, son exigence de respect de la dignité de la personne et l'harmonie entre éducateurs et les familles qui confiaient leurs enfants à l'École Publique.

"*Madame la Directrice de l'École Normale de filles était distinguée. Lorsque nous la rencontrions, nous éprouvions toujours une certaine gêne, comme devant une personne d'un autre niveau social. Hélas, les esprits adolescents se vengent de leurs complexes : un jour de sortie à Lyon, en autocar, l'ennui du trajet aidant, nous entonnâmes sur les dernières banquettes une chanson de corps de garde ; par défi, les voix d'abord retenues haussèrent peu à peu le ton ; d'autres couplets survinrent... À l'avant du car, Monsieur Bajulaz, assis à côté de Madame la Directrice, semblait ne pas entendre, pour ne pas devoir faire un esclandre auquel il répugnait. La conclusion ne vint que le lendemain, au rassemblement du matin ; contraints de nous dénoncer un à un, nous fûmes punis, à juste titre. La plus cruelle punition fut l'inscription sur notre bulletin trimestriel, orné d'un zéro de conduite : "A chanté des chansons ordurières en présence de Madame la Directrice de l'École Normale". En ce temps-là, les parents ne prenaient pas le parti de leurs enfants coupables ; nous fûmes punis deux fois*", constate lapidairement Robert Borrel.

La deuxième anecdote est tout aussi significative. "*Monsieur Bajulaz sortait rarement de ses gonds ; il était calme et mesuré. Un jour pourtant, je le vis en colère ; nous étions en troisième année, et le Directeur venait de nous faire collectivement quelques remontrances, à propos de galopades*

bruyantes dans un couloir. Rien de bien important.

Pourtant, dès son départ de notre salle, les récriminations fusent de tous les bancs : "ce n'est pas juste, ce n'est pas nous". Et la conclusion : "Va lui dire que ce n'est pas juste, puisque tu es délégué de classe". Me voilà parti, chargé de la volonté populaire. Je frappe à la porte du bureau directorial, j'expose l'injustice supposée... L'interruption fut immédiate : "fichez-moi le camp, avant que je vous flanque mon pied dans le derrière !... Je suis retourné devant le peuple, ajoute Robert Borrel, *pour y rendre compte de mon mandat. On eut la bonté de ne pas me forcer à protester davantage !...».*

Lors du décès de Lucien Bajulaz, Robert Borrel, au nom des anciens élèves de l'École Normale de Bourg, écrivait ces quelques mots qui résument très bien le rôle qu'il joua à Bourg auprès d'une certaine génération de futurs enseignants : "*J'ai personnellement aimé ce directeur que j'ai connu lorsque j'étais élève, puis lorsque j'ai assuré, sous sa direction, 3 ans de "pionnicat" à l'École Normale de Bourg. Sa réserve et son caractère peu loquace étonnaient certains, mais on trouvait derrière cette apparence une large culture, beaucoup de sensibilité, et surtout une vocation pédagogique exigeante, qui réclamait le meilleur de la part de chacun, professeurs ou élèves... Je crois qu'il a véritablement voulu être un "maître", au sens noble et ancien du terme, un éducateur qui cherchait à former les esprits, mais aussi les personnalités...*".

Devant la bonne réputation de l'établissement, certains États Africains comme les Républiques du Sénégal et du Cameroun envoyèrent à l'École Normale de Bourg-en-Bresse des élèves-maîtres pour leur 4° année de formation professionnelle. C'est ainsi que Lucien Bajulaz forma un camerounais, Beling Nkoumba qui deviendra plus tard un ministre de l'Instruction au Cameroun. Ce dernier lui resta profondément attaché par une correspondance annuelle. En effet, il aurait voulu créer dans son pays un enseignement semblable à celui qu'il avait reçu auprès de Lucien Bajulaz. Hélas, le tribalisme fut un obstacle à ce type d'éducation républicaine fondée sur un certain individualisme propre à notre tradition mais qui ne pouvait s'adapter du jour au lendemain à des réalités étrangères à nos institutions. La renommée de l'École Normale de Bourg-en-Bresse amena la IV^me^ République à lui reconnaître ses mérites : en 1948, Lucien Bajulaz est fait Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques, puis en 1953, Officier. Durant ces années mouvementées du point de vue politique, Lucien Bajulaz écoutait avec beaucoup d'attention et d'approbation "*les causeries au coin du feu*" d'un premier ministre de la IV^e^ République qui s'appelait Pierre Mendès-France et qui expliquait aux Français la politique qu'il entendait mettre en œuvre. Ce qu'il admirait chez cet homme c'était cette haute idée de la démocratie et de la citoyenneté républicaine qui en appelait à la conscience morale et critique de chacun.

Pour des raisons familiales et un peu désenchanté par l'évolution des Écoles Normales qu'il pressentait, Lucien Bajulaz demanda et obtint sa mutation en 1960 pour Annecy où il réintégra le corps des inspecteurs pri-

maires jusqu'à sa retraite en 1971. Le chef-lieu du département était en pleine expansion et voyait sa population augmenter de jour en jour. C'était la période où surgissaient de terre de nouveaux quartiers exigeant la construction d'écoles adaptées aux nouveau besoins. C'était le temps aussi où les manifestations laïques réclamaient bruyamment des locaux. Lucien Bajulaz en liaison avec la municipalité Charles Bosson désamorça la grogne des enseignants du primaire en prenant à cœur les nouvelles dispositions pédagogiques qu'exigeait la situation. En fait preuve un document administratif de l'année 1962 où l'Inspecteur d'alors loue la forte intelligence et culture de son subalterne, son sens des réalités, sa bienveillance et son humanité en même temps que sa sûre autorité. "*Il a su définir et résoudre des difficultés sans nombre posés par le développement de la ville d'Annecy. Bref,* lit-on, *il est excellent*". Ses collègues haut-savoyards, médaillés des palmes académiques, le choisirent en 1971 comme président de leur association. Son travail péri-scolaire est alors intense et apprécié des autorités locales si bien que la République reconnaissante le nomma, l'année de son départ à la retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur. La cérémonie de la remise de la croix de chevalier de la Légion d'Honneur se déroula dans la plus stricte intimité à Thonon, selon la discrétion demandée par le récipiendaire. Trois mois plus tard, dans le grand salon de la mairie d'Annecy, le sénateur-maire Charles Bosson entouré de son conseil municipal, en présence de l'Inspecteur d'Académie, des représentants des sociétés locales où Lucien Bajulaz avait œuvré, de ses amis, lui manifestait officiellement son estime et son regret à l'occasion de son départ à la retraite. En 1974, il était élevé au rang de commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques.

L'historien du terroir

Entre temps, Lucien Bajulaz était admis en 1965 dans notre compagnie, d'abord comme membre correspondant, puis en 1969 comme membre effectif. Il devenait même trésorier du château de Montrottier en 1973 en remplacement de M. Jacquet. Il consacra beaucoup de temps à notre société.

En 1968 il fit devant les florimontans une brillante et exquise conférence consacrée à Honoré d'Urfé, gentilhomme savoyard, seigneur du Valmorey à l'occasion du 4^{me} centenaire de sa naissance. Quelques années plus tard il écrira avec son oncle J.F. Pollier une brochure de 87 pages sur l'histoire d'une région qu'il aimait beaucoup, le Valmorey, à partir de l'exploitation du fonds d'archives du château de Sallenoves, le fonds de Pingon. *La Revue Savoisienne* de 1980 relate une communication de Lucien Bajulaz sur deux historiens locaux, Léon Nieutin, auteur d'une monographie sur Thairy et François Gaillard historien du canton de Reignier et du département du Léman. De nombreux articles savoureux du bulletin municipal de Fillinges sur le passé de la commune ou de la revue locale "*Le petit colporteur*" viennent de sa plume. Bien des associations le sollicitent.

En 1981, sur la demande expresse de son président, il écrit l'histoire de "*l'harmonie des Voirons*". En 1989, Lucien Bajulaz publie, dans la revue d'ethnologie régionale intitulée *Le monde alpin et rhodanien*, "*un portrait de Claudius Servettaz et ses vieilles chansons*". On lui doit aussi une étude sur les dialectes locaux en Savoie pour l'Académie florimontane ainsi qu'un essai sur "*L'esprit d'aventure dans la société moderne*".

On peut dire qu'à sa retraite il s'adonna complètement à la muse Clio. On le voyait tôt le matin gravir d'un pas alerte la montée de Trésun pour fréquenter avec une régularité exemplaire la salle de lecture des Archives départementales. Tous les efforts de Lucien Bajulaz se concentraient à retracer l'histoire de son village natal qu'il arpentait en long et en large à la belle saison. Il voulait se faire le chantre des oubliés de l'histoire qu'on appelle les petites gens. Ainsi son œuvre majeure intitulée "*Fillinges et son passé*" est admirable et écrite dans une langue qui n'a rien de négligé. Elle est à l'image de l'homme. Pendant plus de vingt années, avec érudition, application et passion, Lucien Bajulaz compulsa des milliers de documents, déposés aux Archives départementales de Savoie et de Haute-Savoie, à l'évêché d'Annecy, à la mairie de Fillinges, à l'État de Genève et de Vaud ou dans les greniers et les boîtes de tant de Fillingeois, chaleureux et coopératifs à son égard. Non seulement il dépouillait ces documents écrits mais encore il savait être attentif à l'oralité des vieux du village, recueillir le murmure des siècles, contrôler leur exactitude ou inexactitude. Ainsi, chaque congé le ramenait à Couvette d'où il allait retrouver les anciens du village, nouant des amitiés indéfectibles. Peu d'historiens ont autant travaillé sur le terrain que Lucien Bajulaz, traquant la vérité historique jusque dans ses plus humbles témoignages et attaché à faire partager à tous ses découvertes. Fillinges possède peut-être la monographie historique la plus exhaustive du département et d'une richesse documentaire incomparable. Deux tomes comprenant 12 parties et 858 pages dactylographiées forment une véritable encyclopédie sur l'histoire du monde rural fillingeois. Tous les sujets, toutes les périodes sont abordés, la géographie des lieux, les vicissitudes de la communauté civile et religieuse fillingeoise depuis l'Antiquité en passant par le Moyen âge jusqu'aux années 1950, les figures sociales, les activités économiques, l'évolution démographique, la vie politique locale, les coutumes et l'habitat, les voies de communication, voire des biographies de certains maires ou notables. Ce savoir patiemment accumulé au cours du temps permettait à Lucien Bajulaz d'alimenter nombre de conversations avec ses compatriotes qui ne se lassaient pas de l'écouter.

Hélas, vers les années 1995 une maladie insidieuse vint peu à peu mettre un terme à ses recherches historiques et paralyser cette mémoire qui avait déjà tant donné à notre académie. Pourtant, cette intelligence en repli sut jusqu'au stade final de la maladie échanger régulièrement avec ses proches et ses anciens élèves. Lucien Bajulaz partit sur la pointe des pieds le 31 octobre 2000, discrètement, comme s'il ne voulait pas froisser ou importuner. Il avait 89 ans.

Conclusion

Au terme de cette évocation de Lucien Bajulaz, nous gardons le souvenir d'un travailleur infatigable, d'un personnage emblématique de l'enseignement républicain que nous avons connu, enseignement qu'il n'a cessé de servir avec foi, générosité et désintéressement. Ce fut un pédagogue au sens étymologique du terme, serein et respectueux d'autrui, fidèlement attentif à ceux qui l'avaient accompagné dans cette tâche librement choisie. Á cela s'ajoutaient chez lui des talents remarquables de passeur culturel, d'historien de la proximité et de la vie quotidienne. Notre Académie a perdu en sa personne un homme aux qualités de cœur reconnues qu'elle regrettera longtemps, parce qu'il laisse, dans ses rangs, un vide difficilement comblé. Je crois que le plus bel hommage que nous puissions rendre aujourd'hui à cet homme et à sa famille sera la publication en 2004 par l'Académie salésienne de la monographie de Fillinges.

Bernard PREMAT

Georges RAFFIN
(1911-2000)



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Mes amis,

Georges Raffin nous a quittés le 21 décembre 2000.

Je ne vous cacherai pas que c'est avec beaucoup d'émotion que, me conformant à l'usage, j'aborde avec vous ce moment du souvenir qui ne pourra s'empêcher d'être celui de la peine renouvelée (que Mado me pardonne !) et de regrets à la mesure de l'amitié qui nous a unis, mon mari et moi à Marie-Madeleine et Georges Raffin au cours de longues années de nos vies familiales et professionnelles.

Nous nous connaissions depuis si longtemps... Mado et moi sommes tarines, tarines de Haute-Tarentaise - c'est un lien indestructible depuis l'enfance ! ...

Elle était de Bourg-Saint-Maurice, la ville de garnison, la petite ville si vivante où on dansait le dimanche... elle faisait du théâtre... elle faisait du piano et chantait à ravir... bref ! elle allait, comme on dit là-haut "en souliers prins !" ...C'était une demoiselle ! ... - Pendant que moi, je courais en galoches par les ruelles du village d'en face : Macôt ! qui n'était pas encore La Plagne et où, avec les gamins du coin, on s'inventait le ski à travers prés et taupinières, sur des douves de tonneaux... J'étais une petite paysanne, là-haut !

Cependant, à toutes deux l'Éducation Nationale de l'époque a donné la même chance vers ce qu'on appelait "les écoles" : le C.C ou l' E.P.S. via Chambéry, une bourse, l'École Normale et le Brevet Supérieur, au débouché l'Enseignement. Nous avons passé ensemble de l'autre côté du bureau, pour nous retrouver un jour, comme par miracle, à Annecy dans deux classes voisines du Lycée Technique Germain Sommeiller nous partageant les mêmes élèves, toutes deux professeurs... pour longtemps.

Alors Georges Raffin arriva (ou peut-être venait-il d'arriver ! ...) sa première nomination à l'établissement qui s'appelait à ce moment-là Collège d'Enseignement Technique Germain Sommeiller date du 1er octobre 1951.

En fait, Mado dira en s'amusant qu'elle ne l'a pas "repéré" tout de suite... pas avant deux ans ! (c'est dire que les couloirs de Germain Sommeiller sont longs et peuvent être tortueux). Il travaillait la nuit - nous le jour naturellement, il prenait nos garçons quand nous quittions le lycée.
- "On se croisait, dit Mado, sans se remarquer" jusqu'à ce qu'un jour Monsieur Pasquelin, le grand-maître des emplois du temps, lui "colla" (c'est ainsi qu'elle dit) des heures de surveillance des apprentis du Bâtiment jusqu'à sept heures du soir. Hélas ! ... pour un quart d'heure Mlle Laurens allait rater la séance du lundi soir de Peuple et Culture ou du ciné club ! Pas question ! Monsieur Pasquelin, fort embarrassé, c'est le moins qu'on put dire ! lui suggéra :
- "le Maître qui a les "Bâtiments" après vous... pour un quart d'heure ! il peut peut-être vous les prendre... arrangez-vous avec lui ! Vous verrez, il est très gentil ! ..."

Nous penserons donc que, pour leur bonheur, ils s'arrangèrent, qu'ils surent négocier au mieux leur fameux quart d'heure savoyard ! puisque Marie-Madeleine Laurens et Georges Raffin se marièrent en 1959.

Restera dans notre souvenir l'image de leur couple souriant, actif, chaleureux, qui participa si étroitement à la vie culturelle annécienne.

Georges Raffin nous était donc arrivé à "Sommeiller" vers 1951, auréolé il faut le dire, d'un certain mystère. Je ne sais pas si Mado (qui ne l'avait pas repéré aussi vite que moi ! ...) le sait mais, parlant de lui récemment entre collègues de ce temps-là, on s'en étonnait encore, un brin amusés.
- "c'est curieux dit l'un d'entre nous, au début il m'impressionnait... très aimable, dévoué, il parlait peu de lui... je n'ai jamais su d'où il venait...".
Un des administrateurs du Lycée nous raconte : - "Je me souviens ! Morellon est entré un après-midi dans mon bureau (M. Morellon a été longtemps le Proviseur du Lycée Sommeiller) en disant : - "on vient de toucher quelqu'un ! ..." puis, grand silence du Patron... puis : - "tâchez de lui faire sa place dans la maison ! on risque de l'avoir pour longtemps !" et va la rumeur ! on murmura : poste réservé ! hauts faits de guerre ! voire missions secrètes... et tout... et en même temps bien sûr grandissaient l'estime et la sympathie pour le nouveau venu. Car, Georges Raffin, qui de nous n'a été sensible à sa gentillesse, à sa courtoisie ? qui ne se souvient de ce visage éclairé par un sourire où passaient l'humour, la chaleur de

l'attention à l'autre, mais aussi il faut le dire, la réserve élégante de l'homme du monde. C'est vrai, on ne se racontait pas vraiment, l'allusion fugitive éveille la curiosité et avait sans doute suffi à flatter notre goût du mystère.

D'autant que Georges en fait, d'après le témoignage même de Mado, eut une jeunesse qu'elle dit "vagabonde". Il est né trois ans avant Sarajevo, en 1911, en Serbie à la frontière entre Roumanie et Bulgarie. Au cours d'un voyage vers les lieux de son enfance, c'est à Belgrade qu'il apprend la mort de son père, ce qui nous vaut, un de ses plus beaux poèmes :

Belgrade

"Qu'il est amer de pleurer à Belgrade,
D'y avoir le cœur chaviré
Et d'en prendre ainsi pour son grade
Quand le rose au noir a viré.

La mort n'a pas tout emporté.
Elle a laissé le souvenir
Que les pleurs ont réconforté,
Puisqu'être oublié c'est mourir.

Il vivra donc dans la pensée
Embellie par l'amour filial ;
Mon père sa vie cadencée
Fut un quatrain sentimental.

Quatre lignes pour une vie
Rêvée vaste comme le monde !
C'est bien peu. Il me prend l'envie
De rouvrir au plein vent sa tombe".

(30 Janvier 1961)

C'est d'abord à ce père dirigeant des entreprises de bâtiments et de travaux publics que Georges Raffin doit d'avoir eu cette jeunesse itinérante à travers France et Europe. Il gardera toute sa vie le goût de ce nomadisme d'origine professionnelle et familiale.

"Adieu Bordeaux, - Adieu Cherbourg...
Sur le bateau - J'ai le cœur lourd

"Adieu Bordeaux, - Adieu Cherbourg...
Que j'emporte un peu de patrie
C'est tout naturel, direz-vous
Ni cristaux ni argenterie

Mais un chant, un mot de chez nous
"Adieu Bordeaux, - Adieu Cherbourg
Puisqu'ailleurs c'est toujours plus beau...
Et puis bast ! nous le verrons bien
Nos projets nous mettent sur l'eau
Et tant pis s'ils n'apportent rien
"Adieu Bordeaux, - Adieu Cherbourg
Qu'importe la vie qu'on endure
Ici, là, plus près ou plus loin !
Rien à perdre dans l'aventure
Pour qui n'a ni bottes ni foin.
"Adieu Bordeaux, - Adieu Cherbourg...
Et sans trompette ni tambour".

Plus tard pendant les vacances Marie-Madeleine et lui parcourront le monde en touristes. Grands adeptes du caravaning, ils voyagent dans leur petite caravane blanche suivant les années de la Grèce et la Turquie à la Grande Bretagne et l'Écosse, du Cap Nord au sud de l'Espagne. Georges retrouve l'Allemagne de sa captivité, les lieux de sa naissance où sa mère, conteuse merveilleuse, lui a conservé des Paradis perdus... On ira même retrouver de lointains cousins d'une famille de militaires restés fidèles à Victor Emmanuel et qui ont fait souche à Palerme...

Sicile

"Sans voile, ni vase d'argile,
Je mets le cap sur la Sicile
Car si le passé se démode
Le ciel des dieux
Est à la mode
Et ce qui est vieux
Comme Hérode
C'est bien la jeunesse et son style (...)

À présent partout dans le monde
Il est vrai que la terre est ronde (...)

Des temps d'Homère naît Virgile.
Parfois devant un péristyle,
Nous rêvons d'univers marins,
D'âges d'or vécus dans une île
Comme nos ancêtres lointains.
C'est pourquoi je vais en Sicile
En Sicile
Retrouver les miens".

(Février 1963)

Georges Raffin néanmoins passe de longues périodes en Savoie, à Saint-Jean-de-Maurienne notamment. Il fait ses études secondaires au Lycée de Chambéry où il a pour condisciples M. Voguë et M. Rey qu'il retrouvera plus tard à Annecy (avec beaucoup d'autres) l'un professeur, l'autre Directeur de la Taverne. Mais la jeunesse de ce Savoyard (peut-on dire mauriennais ?) est aventureuse. Après un assez long séjour en Pyrénées Atlantique, à Bordeaux puis en Bretagne, il s'essaie à l'enseignement en Belgique, à Anvers. Il poursuit des études de droit à Paris et le voici engagé par les Forges et Aciéries de Pompey près de Nancy dans les services administratifs et comme adjoint au chef de fabrication des petits laminoirs.

La guerre clôt tragiquement cette carrière européenne.

Mobilisé à Nancy en août 1939 il a fait "la drôle de guerre". Il a participé aux violents combats d'arrière-garde, il a été fait prisonnier par les Allemands en 1940 et il passera cinq dures années dans un camp à la frontière tchèque. En 1945, à son retour il rejoint ses parents à Grenoble. Ce retour à la vie civile semble loin de coïncider avec sa vie professionnelle antérieure. Sa santé s'est dégradée, les épreuves furent sévères, la remise en forme sera longue et laborieuse. Il ne peut retourner aux Aciéries dont les bureaux sont maintenant à Paris. - Mais les épreuves sont aussi parfois source d'enrichissement. À son retour il parle couramment l'allemand qu'il possédait déjà bien puisque, au camp, il a dû remplir le rôle particulier et difficile d'interprète. Puis, convaincu que l'âme d'un peuple ne se confond pas avec les mortelles illusions du fascisme il se plonge alors dans la poésie de Goethe, de Hölderling, de Novalis…

En 1951-1952, l'Éducation Nationale essaie de payer au soldat blessé la dette de la Nation. Elle lui offre donc ce poste à Annecy qui n'est au départ qu'un poste d'attente. Il aura en charge au titre de Conseiller Principal d'Education des stagiaires du Bâtiment à l'internat du Lycée Berthollet et les élèves internes du Lycée Technique Germain Sommeiller : délicat travail à mener hors des heures de cours, pendant les heures d'étude et les permanences de nuit. Pendant vingt-cinq ans il va mener cette action utile dans un domaine qu'il connaît bien. Il a passé son enfance au sein d'une grande entreprise familiale, il a tâté de l'enseignement, il a dirigé le personnel d'une entreprise sidérurgique… Il pouvait donc aisément mettre au service de garçons de 14 à 20 ans, en formation alternée (enseignement général et apprentissage) une réelle expérience pédagogique et technologique. On ne s'étonnera pas que dans cette tâche difficile il ait su montrer de telles qualités d'autorité avertie et souriante qu'il ait été apprécié et aimé de tous – "Le soir à l'internat dit un de ses jeunes collègues, on parlait, c'était sympa... on refaisait le monde !".

Nous découvrirons encore un autre Georges Raffin.

Ses horaires lui laissent des loisirs à des heures opportunes. Aussi accepte-t-il d'emblée la proposition que lui fait le Dauphiné Libéré en 1956

d'entrer à l'Agence d'Annecy. Ainsi, parallèlement à sa vie universitaire, pendant 25 ans, Georges Raffin fut journaliste. Il travailla avec le Directeur de l'Agence, M. Robert Corbier, la secrétaire Mme Bornens, les photographes MM. Colonel et Gobeli, le peintre et poète M. Pignal et plus tard MM. Pierre Soudan et Rifaux, M. Forestier chargé des sports et beaucoup d'autres que les Annéciens n'ont pu oublier…

Les sujets d'articles sont nombreux dans cette ville qu'il se plait à découvrir et qu'il va définitivement adopter :

*"**Annecy** est à son miroir "Comme Narcisse à son image"*

*"**Annecy** est cité lacustre*
Qui jette ses reflets au lac.
Il n'est gazon, oiseau ni bac
Qui n'y entende son flic flac
Sous le grain poli d'un balustre.

Silhouettes flottant, bateaux,
Éléments purs d'un paysage,
De l'un jusqu'à l'autre rivage
Vous recomposez le mirage
Qui mit Narcisse au fond des eaux.

Il aime particulièrement la vieille ville, le charme des vieux quartiers.

*"**Le charme gris des vieux quartiers :***
Toits pointus, pignons et tourelles
Murailles, voûtes et margelles,
Croûte et chair de nos vieux quartiers.

J'erre parmi cours et venelles,
Cherchant toujours au long des rues,
L'ordre des années disparues
En laissant là cours et venelles.

Derrière volets et meneaux
On ne s'ennuyait pas jadis.
Temps d'Astrée, roman d'Amadis,
Jeux d'amour… volets et meneaux.

Nids secrets de peine et de joie,
Bâtis de sueur et de pierre,
Vous nous rappelez la manière
De porter la peine et la joie.

Entre Andante et Allegro fleurissent toutes les variétés et les nuances de l'Andantino et de l'Allegretto. Nous vous souhaitons le bonheur de les découvrir dans ce joli recueil réalisé avec art par un éditeur florimontan ami "les Éditions Rosset".

En lisant ce recueil intitulé **"Andante et Allegro"** que Marie-Madeleine et ses amis Florimontans ont réalisé à sa mémoire, pour sa famille et ses amis, nous avons rencontré un vrai poète. Au-delà de la mort, au-delà de l'amitié et des regrets, nous avons ressenti souvent cette sensation si rare, presque viscérale, de l'émotion poétique. "Andante et Allegro" n'est ni une confession, ni une confidence - pour Georges Raffin la poésie, par nature suppose la pudeur. Ce n'est pas le cri de la douleur c'est la transmutation, le passage au deuxième degré qui fait l'oeuvre et qui lui donne, on l'a vu dans le beau poème : "Belgrade" son pathétique. Cette pudeur dans le traitement des thèmes prend la forme d'une grande diversité. Sensible à la poésie allemande qui, de par sa langue accentuée se soucie peu du mètre et beaucoup de la rime, il nous offre des poèmes à forme fixe certes, (ainsi villanelles ou ballades) mais aussi des rythmes très souples, des dissonances rythme, rimes - aussi à l'aise dans l'archaïsme médiéval que dans le lexique moderne, ainsi :

"Dans nos murs"

"Dans nos murs de fer, de béton,
Plexiglass, nickel et nylon,
Ascenseur, chauffe-eau, téléphone,
Personne ne connaît personne.
Radio, machines, appareils,
Blocs, accessoires, tous pareils,
Magazines sur rayonnages,
Laboratoire de ménage,
Leviers, commandes à chaque étage :
Salle de séjour et garage,
C'est toujours la même chanson

Plexiglass, nickel et nylon,
Manettes, vis, et caetera
Presse-ceci, presse-cela,
Presse-citron,
Presse-bouton,
Presse, presse, de toute façon
Vivre c'est savoir sa leçon :
Plexiglass, nickel et nylon,
Tubes, fils et coffre à béton.

(24 août 1958)

En 1977, Georges Raffin ayant pour parrain André Chevallier et Pierre Soudan entre à l'Académie Florimontane. Chacun sait (d'après un vieux manuel) que "Le règlement de la docte compagnie, rédigé sans doute par François de Sales, stipule entre autres, que la fin de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus... On n'y recevra que des gens de bien et des personnes savantes… et des professeurs qui feront tous leurs efforts pour enseigner bien et pour dire beaucoup de choses en peu de temps !" - C'est tout dire ! Georges Raffin remplissait évidemment toutes ces conditions ! (C'est dire aussi ma confusion devant l'honneur que m'a fait l'Académie Florimontane en me désignant pour lui succéder à cette qualité de membre effectif et les remerciements que je vous dois).

Au sein de l'Académie, Georges Raffin entre naturellement au jury qui décerne chaque année des prix de poésie sur concours : travail délicat et absorbant. M. Chatenoud, président du Jury, nous parla en 2001 de 450 poèmes reçus… il faut trier, évaluer, juger… et surtout aimer !

Georges Raffin est un amateur et un juge au goût sûr, il assumera avec bonheur cette tâche, appréciant beaucoup, dit Mado, les sympathiques réunions de travail sous la présidence d'André Chevallier puis de M. Guizard avec M. Davignon, Mme Brun, Georgette Chevallier puis le Président Chatenoud, M. Brégnac… Ainsi vont cesser ses activités.

Quand viennent les jours sombres de la maladie et de la mort, Georges Raffin a 92 ans. Du mois de juin au mois de décembre 2000, il lutte contre les troubles respiratoires, la souffrance, le désarroi peut-être :

"Je n'irai jamais plus…"

"Je n'irai jamais plus, le soir, à la montagne
Dans la mauve douceur des heures attiédies,
Pas plus qu'à la rencontre ardente des midis
Embrasant de joie la campagne.

"Je n'irai jamais plus sur cet étang discret
Qui s'isole et s'afflige au pied des arbres morts...

"Je n'irai jamais plus à la sombre bâtisse
Qui a planté sa tour sur un rocher tout noir

"Je n'irai jamais plus aux soirées du Vieux-Bourg
À la clarté du feu, devant l'âtre gothique
Revoir le Chevalier, en verve poétique,
Quand il disait des vers d'amour".

Ce chant désespéré, ne doit pas nous voiler l'homme lucide qui devant la mort invoque :

Beauté, Sagesse et Silence
Ces majestés en souffrance !
*"**Me pèsent l'air, l'environnement...***
Et tout le boniment - Des êtres et des choses".

"Se lever, se coucher - Briller et puis s'éteindre
Qu'avons-nous à nous plaindre - Lorsque vient notre tour"

Au terme de cette évocation qui, je l'espère, ma chère Mado, ne vous aura pas trop blessée, nous aimerions que le poète voyageur reste encore un moment parmi nous. Nous aimerions évoquer au loin, sur les routes du monde, la petite caravane blanche qui fut pour vous deux la "maison du berger" - la "maison roulante" qu'immortalisa Alfred de Vigny (poète voyageur s'il en fut !). Nous lui emprunterons ces vers célèbres que Georges a aimés et qu'il a sans doute fait résonner à travers votre maison chaleureuse, en souhaitant qu'ils soient pour vous ceux de souvenirs heureux et, s'il se peut, de l'apaisement.

"Mais toi, ne veux-tu pas, voyageuse indolente
Rêver sur mon épaule en y posant ton front ?
Viens, du paisible seuil de la maison roulante
Voir ceux qui sont passés et ceux qui passeront
Tous les tableaux humains qu'un esprit pur m'apporte
S'animeront pour toi quand, devant notre porte,
Les grands pays muets, longuement, s'étendront".

Lina COUDRAY

(Lecture des poèmes : Jean-Pierre Coudray)

Le Père Henry L'Honoré
OSFS
1917-2001



Dans un article de la Revue Savoisienne de 1999, notre confrère Emmanuel Jules, analysant un ouvrage, écrivait "*...Pour expliquer et donc bien comprendre St François de Sales il ne suffit pas d'occuper les yeux et de séduire l'esprit, il faut agir sur l'âme et toucher le cœur...*". Lorsque le 18 Octobre 2001, je découpais dans la presse, pour le fichier de l'Académie salésienne, l'avis de décès du Père Henry l'Honoré je me souvins de ces lignes.

Et je pensais qu'en tant que «*...Oblat de St François de Sales, chanoine de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, ancien chapelain de la Visitation d'Annecy, ancien économe de St Michel...* » il avait dû, lui, au cours de cette longue et laborieuse vie, comprendre et expliquer la spiritualité de St François.

Mais je ne me doutais guère qu'il avait été l'un des plus grands spécialistes à avoir étudié et contribué à faire rayonner la connaissance de l'œuvre salésienne. Grande fut ma confusion d'apprendre que, lui succédant comme membre effectif à l'Académie Florimontane, je devrais en prononcer l'éloge. J'aurais préféré demeurer la femme de l'ombre, à trier et classer les documents poussiéreux de la Salésienne, au lieu de jouer la femme savante révélant mon ignorance quasi totale en comparaison, me sentant soudain usurpatrice du titre de secrétaire et pas du tout *"Philothée"* !

Les Oblats

Or, au cours des années cinquante, son nom avait éveillé ma curiosité, avec ceux du Père Muchembled et du Père Rory O'Sullivan, prononcés par mes frères alors élèves au collège St Michel. Interrogés, l'un me précisa : "*...Il était économe et avait de grosses lunettes...*", l'autre : "*...On le croisait dans les couloirs et il souriait toujours...*". C'était un peu court, aussi demandai-je secours au Père Jean Gayet, Oblat, ancien directeur de St Michel et florimontan, qui me remit aimablement une biographie recto verso me disant "*...Vous avez tout là dedans...*" ! Tout et tous en effet ! M'inspirant du "*...Tout à tous...*" de notre Saint Patron, je tentais de rédiger la chronologie de la congrégation des Oblats :

1836 : Les Missionnaires fondés à Annecy par Mgr Rey et le Père Mermier, éditant "*Les Echos Salésiens*", secondés par les Sœurs de la Croix de Chavanod.

1859 : Les Pères Salésiens à Turin créés par Don Jean Bosco, pour la formation humaine et chrétienne, faisant paraître "*Le Bulletin Salésien*".

1866 : Les Oblates à Troyes, inspirées par la Mère Marie de Sales Chappuis, dirigées par la Mère Françoise de Sales, Léonie Aviat, assistées du Père Louis Brisson.

1874 : Les Oblats à Troyes, institués par le même Père Brisson, publiant depuis 1888 "*Les Annales Salésiennes*".

Il fallait encore citer les Prêtres, les Filles, les Sœurs, la Société des Fils, tous de St François de Sales. Cette dévotion avait commencé à la Sainte Source avec les Visitandines, constituant une immense famille parmi les plus nombreuses de la chrétienté sur quatre continents. Revenant prudemment, aux seuls Oblats je décidais de suivre le fil remis par le Père Gayet, aidée du témoignage de Georges Grandchamp, ami de longue date du Père L'Honoré, de celui d'Hélène Bordes, longtemps sa collaboratrice dans le cadre des "*Journées Salésiennes*", du Père Jean Luc Leroux des Oblats à Craponne, de Sœur Marie Patricia Burns de la Visitation d'Annecy ainsi que des courriers de Sœur Marie Espérance des Oblates de Troyes et de ses amis érudits d'Italie. Je les en remercie.

De Normandie à Paris

De son enfance et sa jeunesse en Normandie le Père L'Honoré conserva de nombreux souvenirs, mais il aima préciser "*...Normand de naissance je suis devenu tout savoyard et tout salésien...*". Il vit le jour dans le Calvados à Luc sur Mer, le 7 octobre 1917, avant dernier enfant d'une famille de 9, il apprit très vite les réalités de l'existence. Le labeur fut grand pour son père employé dans le textile et sa mère au foyer, bientôt secondés par les aînés. Sœur Marie Espérance rapporte qu'il racontait en riant que, vers 5 ou 6 ans, sa grande sœur lui remit une pièce enveloppée

dans un papier pour le coiffeur chez qui il allait seul. La coupe faite il donna la pièce gardée bien serrée dans sa main, le billet disait : "*...Laissez-lui la mèche, je veux la friser...*" ! Attentionnés, croyants et pratiquants ses parents surent l'élever avec amour et dévouement, éveillant en lui le sens du partage et des responsabilités. Il expliquait aussi, qu'accompagnant son père à l'église, il avait appris à vivre la liturgie et à contempler la messe en action. Et il disait ainsi devoir à son père sa vocation sacerdotale et à sa mère sa vocation religieuse.

Ses études primaires se déroulèrent à l'école du village où il fut bon élève, le curé le distingua, lui apprit le latin. Remarquant en lui les germes d'une future vocation, il le fit partir à Paris continuer ses études secondaires comme pensionnaire à la Maîtrise Notre-Dame.

Henry entra ainsi dans une autre grande famille, et découvrant par le chant la beauté des longues célébrations auprès du Cardinal Verdier, il prit goût pour toute sa vie aux belles cérémonies. En 1980, concélébrant avec 300 prêtres la messe de Pâques à Notre-Dame autour du Cardinal Marty, il écrivit "*...C'était admirable de ferveur que cette cathédrale archibondée... avec une bonne proportion de jeunes...*". Ces jeunes auxquels il ne craignit jamais de rappeler "*...Je porte ma croix à mon veston selon le premier livre de St François : La Deffence de l'Estendart de la Saincte Croix...*".

Cependant adolescent sa santé n'était pas très bonne, suite aux privations de l'après-guerre dans une famille nombreuse ajoutées au mauvais air de Paris. Sa mère s'inquiétant, il fut décidé, sur les conseils d'une amie religieuse à la Visitation Vaugirard, de l'envoyer dans un collège au grand air des Alpes. C'est ainsi qu'Henry découvrit la Savoie, les Oblats et St François de Sales à Annecy.

Annecy et St Michel

Vers la fin de l'autre siècle, en 1889, un petit externat St Bernard avait été créé pour l'enseignement catholique dans la ville qui en manquait. Le chanoine Rognard y professa mais l'école ne dura que jusque 1896. Sur l'insistance de chefs de famille, tels Pierre Cailles, véritable cheville ouvrière, Louis et Joseph Aussedat, Izoard, Paul Lamy, Claudius Gayet et Pierre Fournier, souhaitant pour leurs fils une formation chrétienne et ne plus les envoyer pensionnaires au loin, Mgr Florent Michel Du Bois de la Villerabel s'adressa en 1925 aux Oblats. Ceux-ci avaient acquis, aux Balmettes, la "*Villa Chantal*" et ouvert un petit Juvénat en vue de recruter des missionnaires pour les pays du Fleuve Orange, en Afrique du Sud. Le Père Ambroise, mutilé de 14-18, "*menait cette pépinière avec ardeur*", sa jambe de bois ne l'empêchant nullement d'entraîner ses élèves à la Tournette !

Les Pères Oblats ouvrirent donc, en 1926, un externat de petites classes dédié à St Michel, selon l'évêque, aidés et encouragés par le groupe entreprenant des pères de famille chrétiens de la ville. Le Père Pluot le fit croître jusqu'à la 4ème, avec une chapelle où le vin gela dans le calice le 17 décembre

1928 ! Ce fut avec une centaine d'élèves et un internat autour de leurs Pères Oblats que se créa "*l'esprit maison*", fait de confiance et de sens des responsabilités, spécial à "*St Miche*". Pas de surveillants, les Grands donnant l'exemple aux Moyens à leur tour influençant les Petits !

Henry eut tout de suite le coup de foudre pour les Oblats et St François, mais confia-t-il plus tard "*...C'est là que tout a commencé. En Normand prudent je n'ai rien manifesté voulant savoir si c'était du solide et du sérieux...*". Un autre petit épisode, rapporté par Sœur Marie Espérance, dévoile cette soudaine inspiration de devenir Oblat. Au collège, tandis que les élèves allaient entrer au réfectoire, il vit sortir de la chapelle les Pères très recueillis puis se saluant cordialement. Cette attitude vraiment salésienne fut pour lui une révélation, car il avait été auparavant plutôt attiré par la vie bénédictine et sa belle liturgie, ainsi Annecy devint vraiment le "*berceau*" de sa vocation. A Paris, son directeur de Maîtrise avait décelé les qualités nécessaires présentes chez lui et deviné "*...le futur excellent religieux, très énergique, très consciencieux et vraiment surnaturel...*".

Autrefois le réputé Collège Chappuisien avait accueilli, parmi ses élèves, St François qui gravit les cinq marches dont hérita St Michel. Le Père L'Honoré vit avec nostalgie, bien plus tard, leur intégration dans un nouvel escalier lors de l'agrandissement du collège, puis la destruction de la Villa Chantal ; mais il retrouva à Paris, sauvegardée par la Visitation Vaugirard la belle porte de bois sculpté de l'hôtel Bagnoréa, 18 rue Ste Claire, à Annecy où fut envisagé, en 1967, la mise en place d'un Musée salésien permanent, devenu depuis un Mémorial salésien à l'arrière de l'église St François dite "des Italiens".

Le sacerdoce

Doté de classes terminales le collège prospéra. Cependant les années de guerre approchaient, St Michel dut fermer quatre fois entre 1938 et 1945. Mais Henry avait terminé son cycle secondaire et entrepris son noviciat en Chablais à Marin, heureux, sans doute, de mettre ses pas dans ceux de son cher St François. Il fit sa profession religieuse en 1938, à Vongy près de Thonon, à Notre-Dame-du-Léman, sensible au modernisme de l'église construite par Maurice Novarina. Cette architecture respectait le cadre des lieux et le symbolisme des aspirations spirituelles des communautés auxquelles elle était destinée.

Elève officier à Laval en 1939, il accomplit son service et au baptême du feu en 1940 gagna une pension militaire. Elle lui permit, par la suite, de voyager par SNCF retrouver ses amis Oblats, ses compagnons d'armes ayant été décimés par une grave épidémie de méningite, il ne resta que 2 survivants du peloton ! De 1942 à 1946 Henry vécut en Suisse au foyer du Schönberg à Fribourg et fit son séminaire au scolasticat de l'Université Catholique, où les études supérieures de philosophie et théologie se déroulaient totalement en latin. Il y prouva "*un attachement indéfectible*" à

St François, dévorant ses écrits, "*toujours prêt à une découverte historique, bibliographique, hagiographique ou doctrinale*". Suivant également une formation de bibliothécaire, il entreprit ses propres recherches, conseillant et procurant déjà une aide précieuse aux spécialistes salésiens, leur communiquant son amour des livres. Car selon St François et les *Entretiens Spirituels*, dans Œuvres, éd. La Pléiade,1969, p.1073, "*...Si nous lisons pour profiter, et non pas pour nous contenter, nous serons également satisfaits d'un livre comme d'un autre...*".

Ordonné prêtre en 1946 en la cathédrale Notre-Dame de Paris, son premier poste fut en tant que professeur et économe d'une petite école à Moissy-Cramayel, près de la capitale. Devenu vicaire en 1948 à Vongy, il adhéra à l'Académie Chablaisienne, avec pour parrains Lucien Guy et John Baud. Il s'entretint avec ses confrères des inédits, lettres, écrits apocryphes de St François qu'il recherchait et se lia d'amitié avec Henri Baud.

25 ans d'Economat

En 1952, ses Supérieurs le nommèrent économe à St Michel, qui venait de fêter ses 25 ans d'existence. Sa joie fut grande de revenir à Annecy, pour plus de cinq lustres, fêtant lui aussi son Jubilé d'économat en 1976. Fier également de la maîtrise du collège illustrée à Rome l'Année Sainte de 1950, où 3 000 jeunes choristes, dont la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois, tous dirigés par Mgr Maillet, chantèrent *la Missa in Albis* du dimanche de Quasimodo, dans le chœur de la basilique St Pierre, devant Pie XII . Lorsque le Pape s'approcha d'eux pour les féliciter et les remercier, me raconta mon jumeau Philippe, qui "*canard muet*" avait remplacé notre frère Hubert grippé la veille du voyage, une bousculade s'ensuivit. Manquant d'être écrasé il grimpa dans les loges démontrant, à défaut d'une jolie voix, des qualités de sportif, autre spécialité de St Michel !

Le collège comptant alors 300 élèves, le Père L'Honoré se mit à l'ouvrage, enseignant le catéchisme, préparant à la communion privée, il fut plus qu'un bon économe. Trésorier consciencieux, plein de rigueur, grand argentier très organisé, son fort sens des finances lui permit de mener à bien son entreprise. On le vit circuler par toute la ville en 2 CV, obtenant, auprès des chefs de famille industriels, les meilleures conditions pour les fournitures, donnant le surplus aux Visitandines voisines.

Faisant le tour des villages pour trouver le personnel, attentif et attentionné se chargeant également de leur quotidien, il dénicha les perles rares, St Michel eut ainsi une remarquable équipe de cuisinières ! Très soucieux de leur spiritualité il organisa des sorties et anima des rencontres. "... *Il faisait les mariages...*" disait-on ! En 1961, il accompagna un groupe, contant en route l'historique des Oblats, à la Visitation de St Pierre d'Albigny, étape sur le chemin vers Troyes, du retour d'Ombrie des cendres de la Mère Aviat. Cette même Sœur Léonie Aviat, Oblate béatifiée en 1992 puis canonisée en 2002 par le Pape Jean Paul II.

Le bibliographe

Parallèlement il continua son œuvre salésienne, adhérant, en 1952, aux Sociétés Savantes locales. Membre des Amis du Vieil Annecy, dès le premier volume de "*Annesci*", il publia le résultat de son travail : "*L'Année Salésienne*". Bibliographie de toutes les parutions et ouvrages en France et à l'étranger sur St François de Sales et la Visitation, cette chronique très précise se poursuivit 11 ans.

Le Père L'Honoré ne cessa de rester en contact avec son président Georges Grandchamp, lui avouant en 1993 "*...Combien je te remercie de m'avoir stimulé avec les Amis du Vieil Annecy qui poursuivent bellement et avec persévérance une route déjà longue...*". Celui-ci lui avait adressé le 2 janvier 1980 un fier hommage " *...Je reste pétri d'admiration en lisant ton volumineux courrier daté du 29 décembre et des précisions biographiques que tu m'apportes. Le meilleur Conservateur de la Bibliothèque Nationale n'arriverait certainement pas à ta cheville pour donner des renseignements d'une telle abondance et d'une telle rigueur...*".

A la Florimontane, fidèle aux séances dès 1952, membre effectif en 1954, il remit, en 1978, son manuscrit : "*Homélie de François de Sales docteur de l'Eglise*" pour les archives et continua d'adresser ses vœux, citant en exergue : "*Le 1er janvier 1612 St François écrivait à un ami... Si le Seigneur exauce mes vœux cet An vous sera l'An de prospérité, de contentement et de bénédiction, sur vous en vous et autour de vous...*", indiquant avec précision sa source : *Edition d'Annecy, XV p.145.*

L'Académie Salésienne, où il communiquait ses recherches sur la suite de sa propre "*Bibliographie Salésienne*", souligna l'importance que présenterait une réédition revue, complétée, mise à jour de la "*Bibliografia Salesiana*", établie et publiée en 1956 à Turin par le Père Valentini et les Salésiens de Don Bosco, reprenant les travaux du Chanoine Brasier de 1881, édités dans le tome III des Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne. Déjà le Père L'Honoré avait exprimé, dès sa première "*Année Salésienne*", ce souhait "*...Puisse-t-il se trouver parmi les lecteurs de* ***Annesci*** *quelqu'un de patient et compétent pour lier chaque année la gerbe des épis salésiens qui lèvent chaque année à travers le monde...!*". Il fut cet homme.

Les Journées Salésiennes

C'est dès 1949 qu'il entreprit sa seconde carrière par des articles, tel en 1951 celui intitulé "*Connaissez-vous les Oblats de St François de Sales ?*", dans des revues comme *Ecclesia*. Vers 1950, le Père Reisinger, Oblat autrichien, parlant très bien le français, spécialiste des questions salésiennes, traducteur en allemand des œuvres de St François, avait créé "*Les Journées Salésiennes*" pour en faire rayonner l'esprit. C'est bien avant 1969, lorsque le Père Général l'autorisa à en confier personnellement l'organisation au Père L'Honoré, que celui ci leur consacra son enthousiasme pour plus de quarante cessions, leur donnant rapidement un essor international. L'année 1952,

pour le 350ème anniversaire de la consécration épiscopale de St François, les Académies avaient invité, à Annecy, tous ceux qui travaillaient sur le Saint Docteur, à l'époque une douzaine de thèses étaient en cours et les demandes nombreuses. Il fut décidé, dans le cadre des deux Académies, avec l'appui de le Société des Prêtres de St François de Sales, de constituer un "*Groupement d'Etudes Salésiennes*", sous la direction du Chanoine Secret, ralliant les "*Journées*", qui restaient autonomes.

A la troisième session en 1954, le Père L'Honoré étudia deux lettres inédites du Saint Docteur. Mais le Groupement s'égara bientôt dans la recherche d'expertise d'autographes et de fausses lettres. Le Tome 83 des Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne, paru en 1971 sous le titre *St François de Sales et ses faussaires* par André Ravier et Albert Mirot, raconta cette aventure. Le président Paul Guichonnet, qui nomme St François Gloire majeure de la Savoie, en connaît parfaitement les détails. Réaliste, le Père L'Honoré sut conserver son indépendance, désormais chaque année ces rencontres, de quatre ou cinq jours, allaient se dérouler alternativement à Annecy ou ailleurs, regroupant plus de 170 participants venus de France, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Hollande, d'Italie, de Suisse et parfois d'Amérique.

Il mit toute son énergie et son talent d'organisateur dans ces réunions, où s'échangeaient les pensées et les connaissances de nombreux chercheurs salésiens. Il parvint à les faire exister dans chaque pays où vivaient les Oblats, sous une forme indépendante mais liée à la personnalité de St François. Les plus marquantes eurent lieu à Annecy, en 1967, pour le 4ème centenaire de sa naissance, sous la direction du Père Reisinger, qui avait été nommé, en 1965, membre d'honneur des deux Académies. Le Tome 80 des Mémoires et Documents de l'Académie salésienne *St François de Sales, Témoignages et Mélanges*, édité en 1968, décrivant le déroulement et publiant le texte des conférences, loua le Père L'Honoré "*...tenace et enthousiaste animateur des Journées Internationales...*".

Il donna une causerie, selon le titre de l'ouvrage du Père Lajeunie *St François de Sales, l'homme, la pensée, l'action*, aux membres de l'Ambassador Club et à leurs invités. Il en fit encore deux autres communications aux Lion's et Rotary Clubs. Il fut enfin à l'origine de l'une des œuvres majeures de ce Centenaire, pour l'organisation duquel Georges Grandchamp l'avait nommé vice-président, avec le film "*Je tire chemin*", qui montre la Savoie vue, chantée et commentée par St François de Sales, à base de recherches et textes faits par le Père André Brix, Oblat, et patronné par le Conseil Général de la Haute Savoie.

L'année suivante, en Belgique à Leuze-Hainaut, sur le thème "St François de Sales prêtre et évêque réformateur vers 1600 et guide de notre action après Vatican II", le Père L'Honoré prononça la clôture "...Ces Journées ont pris une allure pastorale sans rien perdre de leur rigueur doctrinale...". En 1989, où elles se tinrent à Annecy sur le thème "Amour et Charité", il annonça "...en 1990 nous serons à Tarbes...en 1991 à Annecy...en 1992...".

On imagine le poids d'une telle organisation outre ses activités quotidiennes. En 1967, précisant bien "*vice-président du 4ème centenaire*", il avait rédigé ces lignes "*... Au soir d'une journée lourde François de Sales écrivait à un ami «Un jour viendra où de m'aimer ne sera plus reproche à personne». La Savoie toujours mais plus particulièrement cette année lui a bien donné raison...*". Pour le Père L'Honoré ces journées avaient le mérite de faire se rencontrer, se connaître et donc s'aimer des hommes fort divers, St François se montrant bien "*le grand unisseur*".

Paris, aumônier à la Visitation Vaugirard

Les années passant, à 60 ans quittant St Michel, il regagna Paris, nommé aumônier à la Visitation Vaugirard, conseiller des Visitandines il fut aussi choisi comme aumônier des Savoyards de Paris, s'avouant "*...Né Normand mais Savoyard de cœur...*". La revue *Alliance Catholique Savoisienne* écrivit "*...Remercions la Providence qui nous a fait un beau cadeau en nommant le Père L'Honoré aumônier des Savoyards parisiens...*". A l'occasion d'une réunion du clergé savoyard en l'honneur du fondateur, en 1606, de la Florimontane, dont il rappela la consigne "*Tous iront à qui mieux fera*", il signa un courrier au président Clément Gardet "*...Un Savoyard de cœur en exil à Paris...*" !

Egalement animateur de l'Association des Anciens Elèves de St Michel résidant à Paris, il tint des réunions régulières en un "*... accueil simple et chaleureux...*". Une année se réjouissant de la venue du Père Rory O'Sullivan il déclara : "*... Il a connu toutes les générations à St Michel, sa vie et celle de St Michel se confondent...*". Fin 1988, la presse locale loua "*...la volonté et le dynamisme d'un homme qui, depuis plus de dix ans, organise des rencontres...Richesse humaine et richesse intellectuelle en sont la pierre angulaire...*". Elle les souhaitait nombreuses encore, sous la même houlette, afin d'encourager le Père Michel Tournade alors directeur, devenu depuis Supérieur provincial des Oblats.

Le Père L'Honoré ne se découragea jamais ; en 1979 s'occupant du social et des mutuelles des Oblates, son appartement fut cambriolé : "*...Tout est sens dessus dessous, c'est un choc psychologique et une catastrophe pour les papiers et les livres... !*". Délesté de quelques francs suisses il garda pourtant le sourire : "*...Ainsi j'ai pu constater qu'il y a encore des personnes qui ont le sens du recueillement...*" !

En 1980, il apprit avec joie la pose, à Annecy, d'une plaque consacrée à Anna Michelotti, écrivant à Georges Grandchamp qui l'en informait "*...Elle me tient à cœur cette servante qui unit les deux versants des Alpes par ses origines...*". Il avait rédigé un article dans les *Annales Salésiennes* : "*Une Annécienne béatifiée*", pour le centenaire de la fondation, en 1875, de la Congrégation des Petites Servantes du Sacré Cœur, en Italie. En 1982, il écrivit avec les Pères André Ravier, Jean Luc Leroux et d'autres chercheurs : *St François de Sales, prophète de l'Amour*.

Troyes, aumônier des Sœurs Oblates

Depuis 1989, nommé à Troyes Supérieur de la Communauté des Oblats au collège St Bernard et aumônier des Sœurs Oblates, il travaillait beaucoup et mentionnait : "*...les années passent... de poste en poste... comme écrivait joliment St François...*", puis "*...Je croule sous le travail car nos rangs s'éclaircissent terriblement...*", et plus tard "*...beaucoup de charges pour un prêtre en aube... ils sont de plus en plus rares...*". En 1994, il publia encore "*Ramifications de la famille Salésienne*" dans l'*Unidivers Salésien.*

De son séjour à la Maison-Mère des Oblates, il a laissé le souvenir de "*... sa grande et joyeuse disponibilité, son humour et son goût pour la plaisanterie qui l'aidaient à prendre ses épreuves du bon côté, et surtout son attachement à la vie religieuse authentique, particulièrement à l'esprit salésien. Il était accueillant et aimait à établir des contacts avec ceux qu'il côtoyait...*" sans oublier "*...sa connaissance encyclopédique de St François...*", sur lequel on pouvait rarement le prendre en défaut.

Il tenait à sa charge d'aumônier et à sa responsabilité spirituelle auprès des religieux de la Communauté, il leur fit mieux connaître leur St Patron et de son côté, à leur contact, il approfondit sa connaissance du Père Brisson, "*...notre Fondateur commun...*" et de Mère Aviat. A propos de cette dernière, Sœur Marie Espérance écrit encore : "*...Il mit son point d'honneur à participer à l'intégralité des cérémonies de sa Béatification. Quelle joie ce fut pour lui de pouvoir figurer, en tant qu'aumônier des Oblates, parmi les personnalités présentées au pape Jean-Paul II, après la cérémonie à St Pierre et d'être photographié avec lui, alors qu'il lui baisait la main !...*".

La Retraite à Paris

Sa santé s'altérant de tant d'activités, le cœur fragile, ajouté aux séquelles d'une agression dans le métro le firent, à 80 ans en 1997, entrer à la Maison de retraite Marie Thérèse, bd Raspail à Paris. Autrefois rue Denfert-Rochereau elle portait le prénom de la Duchesse d'Angoulême, Marie Thérèse de Bourbon, l'orpheline du Temple. Le Père L'Honoré devait savoir que Céleste de Lavigne, épouse de Chateaubriand, bien que celui-ci ne fût pas, comme on l'a vu, son auteur favori, avait créé en 1819 cette demeure pour les personnes de condition tombées dans le besoin. Par la suite la propriété devint, à travers l'Archevêché, maison de repos et santé pour les prêtres.

Il y retrouva des anciens de la Maîtrise Notre-Dame ; sa vue ayant beaucoup baissé il put encore, le connaissant par cœur, prononcer des homélies dédiées à son compagnon de vie St François, demeurant intarissable à son sujet. Il avait eu son lot de reconnaissance, nommé, en 1970, directeur des "*Annales Salésiennes*", en 1973, chapelain de la Visitation d'Annecy par Mgr Sauvage, chanoine honoraire de Notre Dame de Paris par le cardinal Lustiger en 2000, il avait fêté ses noces d'or, en 1996, à la Visitation

Vaugirard, entouré de ses confrères de promotion. Vint l'heure du repos, il se prépara dans "*... l'abandon confiant au passage sur l'autre rive et partit sans bruit...*", le 15 octobre 2001.

RES

En 1998, à son tour le Père L'Honoré avait confié la présidence et la poursuite des "*Journées Salésiennes*" à l'Association "*Recherches et Etudes Salésiennes*", RES. Par cette création à Craponne près de Lyon, en 1990, le Père Brix avait voulu donner aux "*Journées Salésiennes*" une structure plus sûre qu'une simple activité des Oblats tout en leur laissant la paternité, aussi continuèrent-elles sous le vocable "*Echanges Salésiens*", toujours soutenues par le Père L'Honoré. Le Père Gayet, alors devenu Supérieur Provincial, en assura longtemps la charge de secrétaire, et il connaît bien le déroulement de la passation. L'Association publie annuellement "*La Lettre de RES*", destinée à la communication des travaux d'études et recherches salésiens.

A la disparition du Père Brix la présidence revint à Hélène Bordes, que le Père L'Honoré avait d'abord prise pour un Henri Bordes, ce qui les amusait beaucoup. Docteur ès lettres, Professeur de l'Université de Limoges, malgré ses charges elle reprit le flambeau sachant en laisser la paternité aux Oblats, assurant "*l'intérim*" écrit-elle humblement, assumant la lourde responsabilité pendant plus de dix ans, assistée du Père L'Honoré fidèlement jusqu'à sa fin. En 2002, Hélène Bordes a transmis la présidence au Père Jean Luc Leroux, accomplissant ainsi le souhait du Père L'Honoré de voir un Oblat reprendre en charge les "*Echanges Salésiens*". Achevant l'étude du *Traité de l'Amour de Dieu* ils seront, un jour, en passe de se renommer "*les Journées Salésiennes*".

L'Amitié

Au Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, en 1970, le Père L'Honoré avait rencontré, présenté par Christian Regat, actuel président de la Salésienne, le Pr.Lauro Aimé Colliard de l'Université de Vérone. Fondateur et président honoraire de l'Association des Universitaires francophones à Vérone, il avait publié *Studi e Ricerche su San François de Sales*. Avec son ami le Pr.Giuseppe Antonio Brunelli de l'Université de Florence, aidés de leurs épouses Bianca et Palma, du Père Arnaldo Pedrini, salésien de Don Bosco, de Madre Cozzani et Madre Teresina des Sœurs Filles de St François de Sales de Rome, il créa les "*Journées Salésiennes de Langue Italienne*". Une année à Venise, le Patriarche lui-même présida la session, Don Albino Luciani allait devenir le Pape Jean Paul 1er, raconte le Pr. Brunelli.

Le Pr.Colliard confie qu'il noua une grande amitié avec le Père L'Honoré, qui lui apprit tant, le rencontrant à St Michel et le recevant en Val d'Aoste : "*... Il connaissait à fond les œuvres de St François, il écrivait comme lui... Grâce à lui tenu au courant des parutions je poursuivis mes recherches*

d'inédits... C'était un personnage charismatique inoubliable...".

De Rome, le Père Morand Wirth, alsacien d'origine, Professeur de spiritualité à l'Université Pontificale Salésienne, écrit qu'il se lia avec le Père L'Honoré. Il fut invité, une année, à prêcher une retraite à Chavanod, où, selon "*... sa préoccupation et...une passion...*", le Père L'Honoré avait rassemblé, autour de St François, les membres des instituts et communautés salésiennes. Il le visita aussi à sa maison de retraite à Paris et "*...fut reçu avec une cordialité inoubliable...*".

Il précise le grand souci du Père l'Honoré de faire connaître et aimer "*...cette belle figure du Saint humaniste...*". Sur le conseil de Don Arnaldo Pedrini, ami commun, le Père Wirth a confié au Pr. Colliard une lettre étudiée dans *Salesianum* 64-2002, 525-543, sous le titre *Une lettre inédite de St François de Sales concernant "la bastonnade d'un jeune homme fort éveillé*", dont Sœur Marie Patricia Burns, archiviste de la Sainte Source, a revu la transcription[1].

Fin 2002, pour la célébration du 4ème centenaire du Sacre de St François de Sales, à Thorens, Mgr Boivineau a fait part de la Lettre du Pape Jean Paul II . L'Académie Salésienne la publiera prochainement avec le texte des conférences qui s'ensuivirent, on peut la lire déjà dans "*La Lettre de RES N°9 - 2003*".

Hélène Bordes avait rappelé, en 2001, le travail entrepris par les Pères Oblats de France et USA, particulièrement les Pères Alexander Pocetto et Jean Gayet, de mettre sur le Net "*l'Edition d'Annecy*", 26 volumes des œuvres de St François. Cette parution initiée en 1892 par les Visitandines, aidées par Don Mackey jusqu'au tome X, achevée en 1932, fut complétée du tome 27 des Tables analytiques en 1964, par le Père Alphonse Denis, moine cistercien de Tamié. C'est donc bien dans un grand esprit d'amitié qu'une immense famille a participé et contribue toujours à l'essor salésien.

Celle qui a si bien connu le Père L'Honoré le décrit ainsi : "*...C'était un curieux incroyable dans le bon sens scientifique du terme furetant dans toutes les publications de travaux, soutenances, listes de livres parus récemment ou celles des anciennes librairies bradées ou vendues...* ". Elle souligne "*...l'humilité qui était la sienne, qu'il cachait derrière sa robuste et courageuse jovialité même s'il lui échappait parfois quelques soupirs involontaires et vite dissimulés lorsque l'on prenait par exemple d'un peu haut l'impeccable connaissance qu'il avait de son évêque bien aimé... Son sens des réalités et des difficultés de la vie, sa bonté, son indulgente justice, sa finesse, qu'il cachait bien souvent sous une plaisanterie ou un grand rire, son attention aux autres... son amitié...*".

C'est dans cet "*amour d'amitié*" prôné par St François que je vais terminer cette évocation du Père Henry L'Honoré en remerciant ses amis de leur aide et témoignage.

---

(1) Cf la note de lecture de Bernard Premat, à la fin de ce volume.

Je voudrais aussi accorder une pensée aux regrettés Roger Devos et Pierre Soudan, qui m'ont entraînée sur cette pente des académies, et auparavant à Benoît Cattin, membre de la Salésienne, bienveillant notaire des Visitandines en son temps, comme me l'a révélé Sœur Marie Patricia, et Théobald Falletti, fidèle florimontan, mes grands pères.

Il me reste à compléter la bibliographie du Père L'Honoré, homélies, conférences, articles de revues, je demeure donc, avec plaisir, en sa compagnie et celle de St François de Sales. Je vous remercie de votre attention.

Nicole SCHNEIDER



Venise 1976 - Journées Salésiennes Italiennes
Le Père Henry l'Honoré entre le Père Balloin, OSFS
et le Cardinal Albino Luciani (futur Pape Jean-Paul I^{er}),
à l'arrière le Pr. Lauro Aimé Colliard,
à l'écoute du Pr. Antonio Brunelli sur la "Sabandria Ciemma".

Homélie prononcée le 11 janvier 1987, à l'occasion de la "fête des Pays de Savoie" dans une des salles du Fort de Tamié, par le Père Henry L'HONORÉ, Oblat de St François de Sales, aumônier des Savoyards à Paris et aumônier du Monastère des Visitandines à Paris-Vaugirard.

St FRANÇOIS DE SALES ET SA PATRIE

Pour cette fête des Pays de Savoie, nous avons choisi la nouvelle messe où l'on célèbre tout à la fois St François de Sales et Ste Jeanne de Chantal, car l'un et l'autre, d'abord, ont été très marqués par la Savoie, pays d'origine pour François de Sales, pays d'adoption pour Jeanne de Chantal. Et puis l'un et l'autre, dans leur vie, ont été des précurseurs, en avance sur leur temps. Nous avons nous aussi à être en avance sur notre époque, puisque cette fête des Pays de Savoie doit nous aider à accéder à l'Europe en 1992, dans 5 ans seulement.

x

A l'occasion du tremblement de terre qui secoua l'Italie le 14 juillet 1591 (EA XXII p.73, note 1), St François parle du tremblement qui, par toutes sortes de guerres, a secoué l'Europe. Il parle alors des Princes Italiens et des Princes Germains qui lèvent des troupes, "déjà l'Anglais, l'Espagnol et le Français, ayant tiré le glaive, troublent l'air et la terre de gémissements et de sang les royaumes d'Ecosse, d'Angleterre, de Danemark ... ceux de Pologne, de Hongrie, de Bohème sont tombés dans l'horrible gouffre" des guerres de religion. Bien sûr, il ne faut pas faire de François de Sales un européen selon nos concepts actuels, ce serait un fâcheux contre sens. Mais il y a déjà là une intuition de l'union puis de l'unité que doit réaliser l'Europe.

xx

François de Sales aime beaucoup <u>son pays</u>. Tout petit il a contemplé avec émerveillement les montagnes qu'il qualifie de "salutaires" (XII 93) ; de même le haut plateau des Glières qui surplombe le val d'Usillon lequel tire son regard vers le ciel. En cas de maladie il remarque que "l'une des plus profitables recettes et derniers remèdes, c'est le retour à l'air naturel" (I p.13 in fine). La beauté de son pays a fait de François un poète et un saint.

Le 5 mars 1615 il écrit à Ste Chantal, sachant qu'elle appréciera son texte (XVI 313 ss) : "Il avait fort neigé et la cour était couverte d'un grand pied de neige. Jean (un domestique du château de Thorens, village natal de François) vint au milieu (de la cour) et balaya certaine petite place, poussa la neige et jeta là de la graine à manger pour les pigeons qui vinrent tous ensemble en ce réfectoire-là, prendre leur réfection avec une paix et un respect admirables; <u>et je m'amusai à les regarder</u>. Vous ne sauriez croire la grande édification que ces petits animaux me donnèrent, car ils ne dirent jamais un seul mot, et ceux qui eurent plus tôt fait leur réfection s'envolèrent là auprès, pour attendre les autres. Et quand ils eurent vidé la

moitié de la place, une quantité d'oisillons, qui les regardaient, vinrent là autour d'eux et tous les pigeons qui mangeaient encore se retirèrent en un coin pour laisser la plus grande part de la place aux petits oiseaux qui vinrent aussi se mettre à table et manger sans jamais que les pigeons ne les troublassent. J'admirai cette charité ; car les pauvres pigeons avaient si grande peur de fâcher ces petits oiseaux, auxquels ils donnaient l'aumône, qu'ils se tenaient tout ramassés en un bout de la table. J'admirai la discrétion de ces mendiants qui ne vinrent à l'aumône que quand ils virent que les pigeons étaient sur la fin du repas et qu'il y avait encore des restes en suffisance… Je ne sais si un prédicateur m'aurait touché tout aussi vivement. Cette image de vertu me fit grand bien tout le jour".

Ici François nous apprend à passer des choses simples de la terre au plan de la vie surnaturelle, de la vie spirituelle. Et cela tout simplement : François écrit un jour sur une lettre "Je suis extrêmement ami de la simplicité" (XIX 89), dans l'attitude psychologique il a le cœur droit et aussi, c'en est un reflet pour lui, il aime la simplicité dans son costume : il ne voulut "jamais porter des bas d'estame (de fin tissu) ni des gants musqués".

Il est resté toute sa vie très attaché à sa famille, à son père, à sa mère surtout, à ses frères et sœurs, spécialement Jeanne la plus jeune, "la petite sœur", morte hélas à 14 ans (XII 345 et XIII 328-329). Il est plein de tendresse pour elle. Et aux amis : ils furent si nombreux dans sa vie qu'un excellent biographe a intitulé son livre "François de Sales et ses amitiés".

Étudiant, à Paris et à Padoue, il se sent de la "nation de Savoie" (XVII 294). Le 15 novembre 1615 il écrit (XVII 91) en conclusion d'une lettre "Je suis essentiellement Savoysien, et moi et tous les miens, et je ne saurai jamais être autre chose". Il aima de toutes les fibres de son être, son cher pays de Savoie. Il aima aussi - et ce fut souvent méritoire – son Prince, comme il le dit dans la lettre que nous venons de citer. "Je suis né, nourri et instruit et tantôt envieillé (bientôt devenu vieux), en ma solide fidélité envers notre Prince souverain". Courtisan François ne le fut jamais, jamais il ne brigua ni faveurs, ni fortune – au contraire -.

Il aime aussi le peuple ; il sait parler le patois et le fait volontiers, mais sans affectation. On l'attend à la Visitation... écrit Jacques des Gachons dans un livre délicieux, (*Gens de France au labeur*, Paris 1925 p.60 et ss), mais il lui faut d'abord traverser tout un quartier de la ville.

Dès que Fabricien, le porteur d'eau, aperçoit le bon évêque, il pose à terre ses seaux, essuie ses mains sur sa cotte de poil de chamois. –Mon père c'est de ma fille que je voudrais vous parler. La voici en âge de faire ménage… Le saint homme écoute, mains jointes ; il connaît bien la petite Luce dont son père s'inquiète. Lui aussi voudrait en faire "une bonne femme".- J'irai vous voir demain, répond l'évêque. Fabricien reprend sa charge, trouvant tout naturel que son évêque dépense son temps pour l'obliger !!!

Puis c'est l'apothicaire, bavard intempérant, le pâtissier discret, le cabaretier grossier. Réellement il aime tout le monde. Sa porte est toujours ouverte et

sa bonne formation de juriste l'aide à bien répondre pour résoudre bien des conflits.

XXX

Si je vous ai parlé aussi longuement de l'homme que fut François de Sales, c'est pour mieux vous faire apprécier ce qu'il dit de son pays, de la Savoie qu'il aime avec tendresse. En 1602, alors qu'il est préconisé pour devenir évêque d'Annecy, Henri IV lui offre le premier archevêché vacant. François "se tint constant au refus, disant qu'il était appelé à l'évêché de Genève et qu'il devait cela à sa patrie qui l'avait élevé et nourri jusqu'alors" (cf Couannier *St François de Sales et ses amitiés* p.124, ed.1979).

Bientôt il écrira d'Annecy à Mgr Fenouillet, évêque de Montpellier, originaire d'Annecy (XVIII 106) : en 1617 "C'est un grand soulagement de m'éloigner peu de ma résidence... car en somme ma femme, mes enfants, mon devoir et mes affaires sont ici, puisque Dieu a voulu que j'y fusse père de famille".

Quelques années auparavant il écrivait : "Annecy, ma pauvre petite coquille qui m'est plus chère que tous les palais (XVI 2), Annecy où j'ai appris à me plaire puisque c'est la barque dans laquelle il faut que je vogue pour passer de cette vie à l'autre" (XII 324). "Ma barque n'est pas pour les eaux salées de l'Océan, mais pour nos petits lacs d'eau douce". A côté des lacs, les montagnes retiennent son attention.

Je glane quelques lignes dans diverses lettres : "Je partirai, écrit-il le 8 juin 1606, je partirai d'ici à 10 jours pour continuer ma visite cinq mois entiers parmi nos hautes montagnes où les bonnes gens m'attendent avec bien de l'affection" (XIII 90).

"Je sauterai de rocher en rocher sur nos monts" (XIII 91). "Je vis merveilles en ces lieux-là : les vallées étaient pleines de maisons et les monts tout pleins de glaces jusques au fond" (XIII 199). "Croyez que mon cœur placé au milieu des montagnes de neige et parmi la glace n'a point de froideur pour votre cœur" (XX 118).

Tout naturellement il revient à l'homme, il est ramené vers son prochain.

X

Sur le socle de sa statue, place aux Bois à Annecy, on peut lire : "A St François de Sales, gloire de la Savoie et des Lettres françaises". Il était donc tout à fait naturel que nous nous tournions vers lui pour lui demander comment aimer nos pays de Savoie. Il nous a répondu par sa connaissance admirable de ces six pays de Savoie que sont : le Chablais, le Faucigny, le Genevois et la Savoie propre, lesquels constituaient la majeure partie de son immense diocèse, tandis que Tarentaise et Maurienne étaient - et sont encore reconnus comme des diocèses à part -.

Pour finir je vous laisse cette belle pensée attribuée à St François de Sales, que j'ai vu peinte dans une assiette : "Il nous faut fleurir là où Dieu nous a plantés". Amen

Toutes les citations de St François de Sales renvoient à la grande édition d'Annecy (EA) en 27 tomes des œuvres complètes de St François de Sales. Les chiffres romains renvoient au tome, les chiffres arabes indiquent les pages du tome cité.

§

En ce qui concerne la bibliographie du Père Henry L'Honoré, ses papiers personnels, dont toutes les organisations des Journées Salésiennes et ses innombrables homélies, ont été déposés à l'Association Recherches et Etudes Salésiennes (RES), 118, avenue Pierre Dumond , 69290 Craponne. Les écrits cités dans l'hommage, ainsi que les mentions de ses interventions dans les réunions des sociétés savantes locales, également les textes rencontrés dans leurs archives et celles des congrégations salésiennes, se trouvent dans les parutions suivantes : les *Annales Salésiennes*, les *Echos Salésiens*, le *Bulletin des Anciens Elèves de St Michel*, les Mémoires et Documents des Académies Chablaisienne, Salésienne et Florimontane, et avant tout dans *Annesci* de la Société des Amis du Vieil Annecy.



Eglise
Notre-Dame du Léman

Vongy-Thonon-les-Bains

PERRINET DUPIN
chroniqueur savoyard

Le XV[e] siècle est en Savoie celui des Grandes Chroniques. Leurs auteurs sont nombreux, mais, parmi eux, quatre noms se détachent :

Jean d'Orville, dit Cabaret, Perrinet Dupin, Jean Servion et Symphorien Champier.

Si Cabaret, un secrétaire d'Amédée VIII, est le plus important (puisque c'est à lui que l'on doit la rédaction de la première *Histoire* d'ensemble de la Savoie[1]), Perrinet Dupin n'est pas sans intérêt, bien au contraire et c'est de lui que je vais vous parler aujourd'hui.

Servion a rédigé un prologue original, par lequel il essaye de rattacher la Maison de Savoie aux Troyens, mais sa chronique n'apporte pas grand chose de plus, par rapport à Cabaret, si ce n'est quelques détails, dont la véracité reste à démontrer ; il n'est d'ailleurs pas sûr que ce soit lui qui l'ait achevée. Une étude détaillée de l'œuvre montre en effet un changement brutal dans la rédaction vers la fin du deuxième tiers et conduit à considérer comme sérieuse l'hypothèse selon laquelle un copiste anonyme, utilisant un manuscrit de Cabaret, aurait achevé l'ouvrage de Servion.

Quant à la chronique de Champier, elle a vraisemblablement dû être une œuvre populaire, ne serait-ce qu'en raison de la notoriété de son auteur, un médecin lyonnais auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont beaucoup ont un rapport avec sa profession[2]. Mais il faut bien reconnaître que c'est la moins intéressante des quatre, son texte ne différant de celui de Cabaret que par un certain appauvrissement ; son apport est surtout de nous apprendre qu'au début du XVI[e] siècle, certains auteurs se contentaient de recopier ce qui avait été écrit cent ans auparavant.

Comme la plupart des grands chroniqueurs de l'époque, Perrinet Dupin n'était pas savoyard ; seul Servion, originaire d'un hameau jouxtant Saint-Julien-en-Genevois, pourrait revendiquer cette appartenance.

---

(1) Rédigée entre 1417 et 1419.

(2) Une biographie, due à P. Allut, donne une liste de 100 ouvrages qui lui sont attribués.

Dupin, comme il nous le dit dans ses écrits, n'était pas "de cestui pays", mais "natif de la ville de La Rochelle ou royaulme de France" et "gentil-homme et de bon hostel". On sait relativement peu de choses à son sujet ; des extraits de la Chambre des Comptes de Savoie de 1477, parlant de règlements effectués au magister Peronetus Pyn, ont été publiés en 1879 par l'historien Bollati, le qualifiant de *cronicarum compositor*[3].

On sait également qu'il a accompagné à Blois Janus de Savoie, un des frères du futur Amédée IX, en 1456 et le fait qu'il ait dédié en 1448 un de ses ouvrages à Anne de Chypre, l'épouse du duc Louis Ier, montre qu'il a dû être très tôt en relation avec la Cour de Savoie.

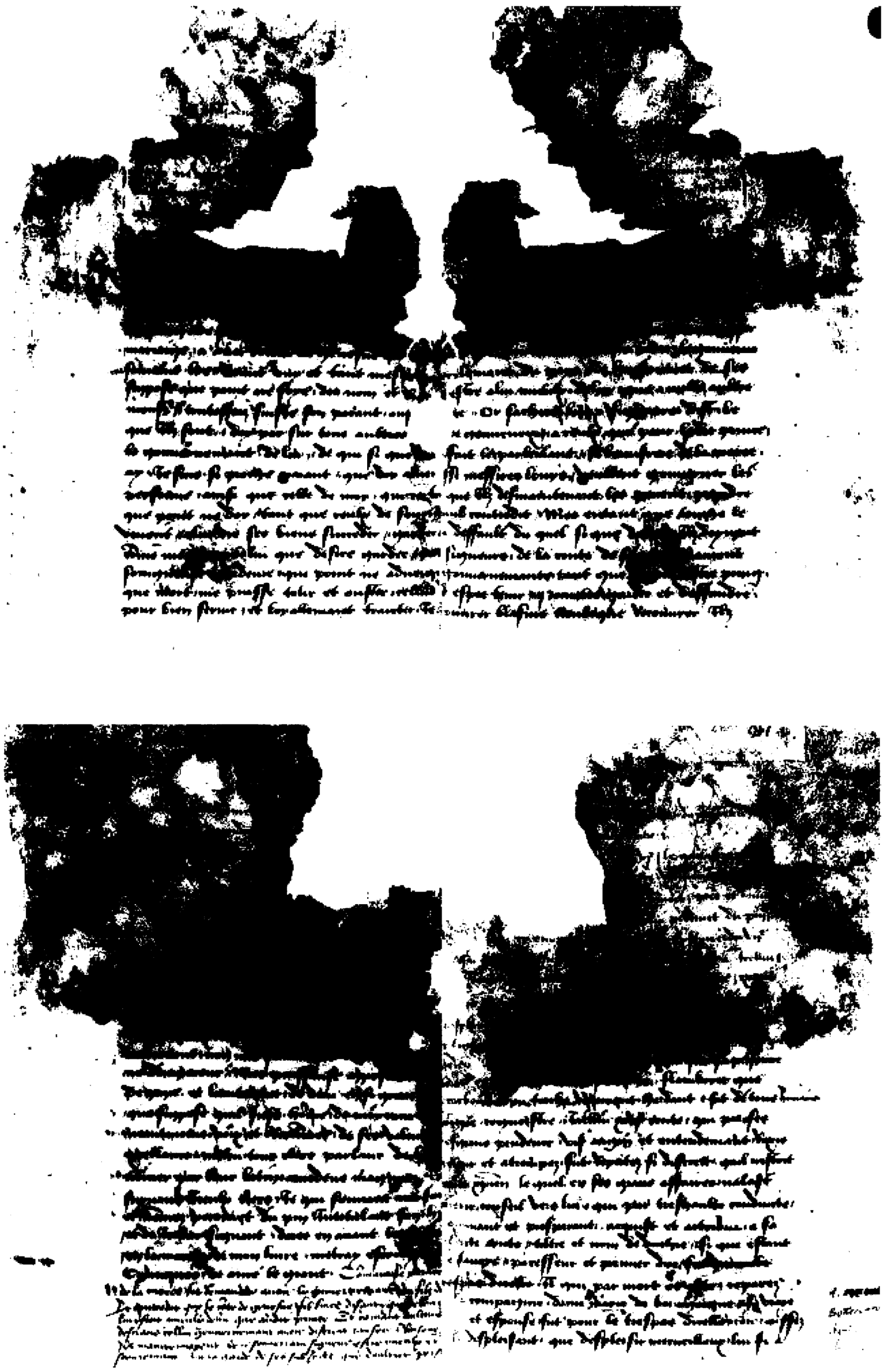
Perrinet Dupin est surtout connu en tant qu'auteur d'un ouvrage consacré à Amédée VII, la Chronique du Comte Rouge. Mais son oeuvre est beaucoup plus diversifiée et le plus intéressant à étudier chez lui, c'est son évolution ; de simple romancier à ses débuts, nous le verrons, au fil des années, acquérir peu à peu une dimension historique fort honorable pour l'époque.

Qu'a-t-il donc écrit, ou, du moins, quels sont les ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous ? J'en compterai quatre catégories.

- *Philippe de Madien*, un roman de chevalerie, paru en 1448 et édité dès 1527.
- *La Chronique du Comte Rouge.*
- Une Lettre et un *Questionnaire en 56 items*, adressés à la duchesse Yolande.
- Des *écrits divers*, comportant un fragment sur les origines saxonnes de la Maison de Savoie, des éléments sur Amé II (Amédée III), une petite chronique d'Humbert III, quelques lignes sur Thomas Ier et une chronique sur Amédée VIII, dont il nous reste un fragment de quatre pages.

Je n'ai pas effectué, pour les manuscrits de Dupin, des recherches aussi approfondies que celles auxquelles je me suis livré pour la *Chronique de Savoie* de Cabaret (pour celui-ci au moins 34 manuscrits ont traversé les siècles pour venir jusqu'à nous) ; mais je pense que l'on peut dire que les manuscrits de Perrinet Dupin sont certainement beaucoup moins nombreux. Citons, pour *Philippe de Madien* et à la B.N.F., les M.S. BNFR12578 et BNFR19168, qui seraient fin XVe-début XVIe. La Bürgerbibliothek de Berne en possède un aussi, réf. M.S. 59, avec un filigrane "Licorne". Pour la *Chronique du Comte Rouge*, il en existe au moins un, dans un document composite des Archives de Turin, dont les détails ont été énumérés par Bollati en 1893, dans son édition de la chronique[4]. Lors de l'examen du document que j'avais pratiqué en 1987, j'avais noté que le papier de la *Chronique du Comte Rouge* comportait un filigrane "huchet", extrêmement voisin du Briquet 7788 et un filigrane "raisin" du type Briquet 13056 ; ces

(3) E-E. BOLLATI, *Gestez et croniques de J. Servion*, Préface, p. XXXIV à XXXVI.
(4) Archives d'État de Turin n° I, *Storia della real Casa, paquet 2, categorie 3e, storie particulari.*



Fragment d'une chronique de Perinet Dupin sur Amédée VIII.
Ouvrage qui n'a certainement pas été terminé. Le MS se trouve aux Archives de Turin.

filigranes sont respectivement à rapporter aux années 1450 et 1460, ce qui indiquerait pour la chronique une probabilité de rédaction plutôt vers les débuts de la carrière littéraire de Dupin. Ceci est, pour moi, l'occasion de souligner l'importance des filigranes dans l'étude des manuscrits et de rendre hommage à Ch.-M. Briquet, dont le Dictionnaire historique des marques de papier a rendu et continue de rendre de multiples services aux chercheurs.

Je vais maintenant étudier chacune de ces œuvres un peu plus en détail, afin de pouvoir, en terminant, examiner ce qu'il est possible de déduire à propos de l'évolution de notre chroniqueur.

Philippe de Madien

Le titre complet est "La conqueste de Grece, faicte par le tres preux et redoubté en chevalerie Philippe de Madien, aultrement dit le chevallier a l'esparvier blanc".

Commencé le 1er juin 1447, l'ouvrage fut terminé le 8 juillet 1448, selon l'auteur lui-même. L'adresse, comme je l'ai précisé, est à la duchesse Anne de Chypre, l'épouse de Louis Ier, le second duc de Savoie. La B.N.F. en possède un exemplaire imprimé (Rés. Y2 161) édité à Paris en 1527. Il faut donc noter cette date très ancienne, qui contraste avec les autres ouvrages de Dupin (édités seulement au XIXème) et la chronique de Cabaret (en 1989, par votre serviteur). Seule la chronique de Champier, imprimée en 1516, bénéficie d'une édition comparable sur le plan de l'ancienneté.

L'histoire

Je résume : Antoine de Madien, grand-père de Philippe, a été contraint par un certain Carvarre, de quitter son royaume de Pothameum. Exilé sur les "marches d'Affrique" avec son fils Renaud, il se voit attaqué par le roi de Grèce, qui essaye de le chasser de son refuge. Antoine est tué au cours des combats, mais, un peu plus tard, Renaud de Madien, aidé de ses fils Philippe et Solot, réussit à vaincre le roi de Grèce et à s'emparer de sa couronne. Pendant la campagne, Philippe s'est couvert de gloire et le bruit de ses exploits est parvenu aux oreilles d'Amordellis, la fille du roi d'Afrique. Philippe l'épouse et, pour offrir un royaume à sa jeune femme, il débarque au Pothameum et reprend les biens dont son grand-père avait été spolié. Peu après Renaud de Madien meurt, laissant la Grèce à Philippe ; ultérieurement, celui-ci recevra l'héritage de son beau-père, l'Afrique, la Sicile et la Barbarie. Devenu un roi puissant, il donnera à la Grèce son patronyme de Madien, qui, un peu déformé, survivra sous le nom de Macédoine. Sa fille épousera un jeune chevalier méritant, Florimont[5], dont elle aura un fils également prénommé Philippe, qui sera le père d'Alexandre le Grand…

(5) Cf. le poème du XIIe siècle Florimont, d'Aimon de Varennes, bien connu des médiévistes.

Commentaires

L'adresse à Anne de Chypre est bien en accord avec la date de rédaction de l'ouvrage (1448), puisque cette princesse est officiellement devenue duchesse neuf années auparavant, à l'abdication de son beau-père, élu pape sous le nom de Félix V. Quant aux aventures de Philippe de Madien, c'est évidemment un roman de chevalerie. L'ambiance est celle du Moyen Age occidental et tout rappelle les XIV^{e}-XV^{e} siècles, les fêtes, les combats, les tournois, la conception de l'honneur et l'attitude que l'on doit avoir vis-à-vis de sa "dame" ; ceci peut-être avec un certain archaïsme, que l'on retrouvera dans la *Chronique du Comte Rouge*. On peut noter aussi de la part de l'auteur une certaine volonté de se rapprocher du réel, en faisant d'Alexandre le Grand l'arrière-petit-fils de son héros.

Dans les dernières lignes, Dupin précise que l'histoire a été extraite "sans rien y mettre ne adjouster fors la vraye verité" de différents ouvrages ; le plus probable est qu'il s'agit d'un pastiche.

La Chronique du Comte Rouge

C'est la plus connue des œuvres de Dupin et, en volume, la plus importante ; sur le plan historiographique et comme je le préciserai tout à l'heure, on lui préférera sans doute les petites chroniques concernant divers princes de la Maison de Savoie et le fameux *Questionnaire aux 56 items*.

Il s'agit de l'histoire du règne d'Amédée VII (1383-1391), un prince assez batailleur, dont le plus beau titre de gloire fut l'acquisition du comté de Nice. Selon la tradition, il revenait toujours de ses combats couvert du sang de ses ennemis ; d'où son surnom de "Rouge".

L'ouvrage se compose de 94 chapitres, mais certains[6] sont manquants.

Les sources de la *Chronique du Comte Rouge* sont sans conteste la chronique de Cabaret ; celui-ci est cité à neuf reprises dans l'ouvrage[7]; il y en a sans doute d'autres, et on peut penser que la multitude de détails donnés sur les combats, les fêtes, etc. ne sont pas tous sortis de son imagination. Les événements rapportés sont en effet récents (moins d'un siècle) et il y en avait des traces encore fraîches dans la mémoire des familles dont les ancêtres avaient été les acteurs de ces événements. Par ailleurs et comme on le voit grâce au *Trésor des Chartes* publié par Max Bruchet en 1900, il existait déjà des Archives ducales ; leur accès devait cependant être très malaisé, comme le montre le *Questionnaire aux 56 items* que Dupin adressera un peu plus tard à la duchesse Yolande.

Le récit est beaucoup plus ample que chez Cabaret et le style différent, avec parfois des phrases qui occupent une demi-page dans l'édition des *Monumenta Historiae Patriae*. Les détails sont beaucoup plus nombreux et

(6) Voir les éditions réalisées par Promis (1840) dans les *Monumenta Historiae Patriae, Scriptorum I*, col. 391-592 et Bollati (1893).

(7) Pour le détail de ces références à Cabaret, cf. la thèse de 1989 de D. Chaubet, Livre I, p. 149-150.

l'auteur nous renseigne parfaitement sur la manière de combattre, l'habillement des guerriers, leur armement. On trouve aussi beaucoup de noms de personnes censées avoir participé aux événements rapportés ; il faut toutefois être très prudent avec les listes de seigneurs que l'on rencontre dans les chroniques. L'auteur est tenté d'en "rajouter", ne serait-ce que pour augmenter le nombre de ses lecteurs ; ceux-ci ont, en effet, d'autant plus de raisons de s'intéresser à l'ouvrage, s'ils y trouvent le nom d'un de leurs ancêtres. L'exemple de la Croisade d'Amédée III qui eut lieu en 1147-1148, montre avec quelle prudence il faut considérer ces listes. Dans le récit de cette expédition, Perrinet Dupin note la présence du duc d'Orléans, du duc de Bourbon, du duc de Berry... le chroniqueur transporte son XV^{e} siècle en plein XII^{e} !

J'ajouterai ici une remarque générale, à propos de ces listes de seigneurs ; s'il faut les manier avec beaucoup de précaution, elles sont souvent fort intéressantes pour l'étude des manuscrits, quand ceux-ci sont en grand nombre (cas qui n'est pas celui de Perrinet Dupin, mais qui est, par exemple, celui de Cabaret). Parmi d'autres éléments, ces listes sont en effet un précieux adjuvant dans l'établissement du *stemma* généalogique qui permet de classer les manuscrits par familles et de remonter ainsi à l'exemplaire le plus voisin de l'original, si celui-ci n'a pu être retrouvé.

Revenons maintenant à Dupin en notant qu'il a parfaitement réussi à nous faire connaître et partager la mentalité de ce monde de chevaliers. Soulignons aussi que l'influence courtoise perdure dans sa chronique et le récit des duels qui eurent lieu lors du siège de Bourbourg en est une parfaite illustration. On y retrouve en effet les thèmes classiques de la fine amor, avec le jeune chevalier amoureux d'une dame de condition supérieure, pour laquelle il devra réaliser de nombreux exploits avant de pouvoir bénéficier de ses faveurs. Je précise bien "faveurs", car, comme l'a excellemment dit Georges Duby[8] et contrairement à ce que croient certains, la *fine amor* n'a rien à voir avec l'amour platonique, mais le but est l'accomplissement physique de la relation ; si la "dame" accepte le don de sa personne que lui fait le chevalier, elle devra (au Moyen Age, tout don exige un contre-don) se livrer toute entière.

Le merveilleux n'est pas absent et je ne résiste pas au plaisir de vous conter l'anecdote suivante (non présente chez Cabaret). Au siège de Bourbourg, devant le roi Charles VI et une grande assemblée de seigneurs, un héraut vint raconter que lors du baptême du fils nouveau-né du Comte Rouge, le futur Amédée VIII, trois "mouscles à miel" (abeilles) s'étaient posées sur le front et les mains de l'enfant. Tout en regrettant de ne pas être clerc, le roi prit alors la parole et donna son interprétation de ce qui était considéré comme un prodige. Selon lui, les trois abeilles représentaient le Père, le Fils et le Saint Esprit ; celle qui s'était posée sur sa tête signifiait

(8) *Histoire des femmes*, p. 262.

que le prince irait de pays en pays, à l'image de l'abeille qui vole de fleur en fleur ; celle qui avait choisi sa main droite indiquait que son bras sera armé du glaive de la justice et la dernière (posée sur la main gauche) qu'il sera en même temps miséricordieux et secourable.

Il n'en demeure pas moins que l'articulation et le plan du récit demeure calqué sur Cabaret et les erreurs historiques du premier des chroniqueurs savoyards se retrouvent chez Dupin. Celui-ci a ainsi lu l'ouvrage de son devancier, s'en est servi pour le plan de sa chronique et pour les principaux événements qu'il a rapportés ; puis, faisant appel à d'autres sources, voire à sa propre imagination, il nous a donné un récit qui ne manque pas de charme, parfois un peu théâtral, avec des personnages qui s'adressent de longues harangues à la manière des héros de l'Antiquité.

Bien entendu et comme chez Cabaret, nous avons affaire chez Dupin à de l'histoire littéraire, rédigée pour la plus grande gloire des princes savoyards. L'exaltation de la dynastie, déjà évidente chez Cabaret, est ici encore plus manifeste. Mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, c'était la coutume de l'époque et on retrouve cela en Occident dans bien d'autres chroniques. Si l'on considère notre propre conception de l'histoire, il est certain qu'il y a eu alors un recul ; l'histoire qui s'élaborait au haut Moyen Age dans les *scriptoria* des monastères était plus proche de la nôtre ; on a jadis stigmatisé cette histoire, en la qualifiant de "compilation". Mais, à bien y regarder, la principale différence est que nos thèses modernes produisent leurs extraits en notes, les appellent citations et donnent évidemment aussi des références plus précises. L'intention est la même et comme l'érudition moderne, l'histoire monastique médiévale se veut savante[9].

Les petites chroniques relatives à divers princes de la Maison de Savoie

Nous n'en avons généralement que des fragments et ces chroniques concernent successivement les origines saxonnes de la dynastie, Amédée III, Humbert III et Thomas I^er^. L'une concerne aussi Amédée VIII, mais j'en parlerai plus loin, en traitant du "*Questionnaire*".

Les origines saxonnes

Je dois d'abord ici rappeler que pendant plusieurs siècles la doctrine officielle était que la Maison de Savoie descendait des empereurs saxons (les Ottoniens). Pour cela, on avait inventé à Humbert aux Blanches Mains (le plus ancien ancêtre de la dynastie dont l'existence soit avérée) un père nommé Bérold, qui était le neveu de l'empereur Othon III. Cette légende, plus ou moins en germe dans la Chronique d'Hautecombe et que j'ai appelé le mythe béroldien, est essentiellement due à Cabaret. Cette légende aura la vie dure et tous les chroniqueurs du XV^e^ et du XVI^e^ siècle la reprendront, y compris Pingon. Même Guichenon n'osera pas renoncer au personnage,

(9) Bernard GUENÉE, *Histoire et Culture historique dans l'Occident médiéval*, p. 51.

refusant cependant de croire à sa parenté avec Othon III. En 1868, Saint-Genis parlera encore d'un "capitaine saxon" nommé Bérold, tout en hésitant quand même sur ses liens de famille avec Humbert aux Blanches Mains. On ira jusqu'à créer des faux, comme la fameuse charte de Talloires, présentée en plein XVIII[e] siècle.

Nous n'avons qu'un petit fragment de ce document de Perrinet Dupin destiné à prouver les origines saxonnes de la Maison de Savoie et, malheureusement, le manuscrit s'interrompt au moment le plus intéressant, c'est-à-dire quand il va être question de Bérold. On notera une référence à "Werindichildus", vraisemblablement Widukind, le chroniqueur bien connu du X[e] siècle, auteur des *Res Gestae Saxonicae*.

La chronique d'Amé II (Amédée III)[10]

Ici encore, le document est incomplet et nous n'avons que la fin du règne, c'est-à-dire les trois voyages que le comte fit en Orient, soit deux expéditions pour secourir Acre assiégée, l'un seul avec les chevaliers de Rhodes et l'autre avec le roi de France, plus un pèlerinage en Terre Sainte, dont il ne revint pas. La trame du récit est rigoureusement la même que chez Cabaret. On sait que, en réalité, le comte de Savoie ne fit qu'une expédition, comme auxiliaire du roi de France Louis VII. Ce qui est intéressant dans cette petite chronique, c'est que Perrinet Dupin, à la différence de Cabaret et de lui-même dans la *Chronique du Comte Rouge*, semble marquer un intérêt pour la chronologie. Il date plusieurs des événements rapportés, ceci se présentant essentiellement sous forme d'emprunts à Vincent de Beauvais[11], emprunts qui apparaissent quelque peu en "surimpression" par rapport au récit. On a parfois l'impression d'avoir affaire à deux récits juxtaposés.

La chronique d'Humbert III

À la différence des deux documents précédents, cette chronique est complète. Nous retrouvons également ici la trame de Cabaret, avec les mêmes erreurs (comme la fondation d'Hautecombe attribuée à Humbert III, alors que le transfert sur le lieu actuel eut lieu sous Amédée III). Un souci de la chronologie et un intérêt sur ce qui se passe en dehors de la Savoie se marque par de très larges emprunts à Vincent de Beauvais ("Vincent ou le miroier", comme le nomme Dupin, qui cite "honnêtement" ses sources). Comme dans la *Chronique du Comte Rouge*, le récit est très détaillé et il y a des anecdotes amusantes. On peut citer, par exemple l'apologue savoureux de l'ermite et du prévôt que les barons savoyards racontèrent à leur comte (tenté de se réfugier à Hautecombe) pour lui démontrer que l'on

---

(10) Dans la généalogie des XV[e] et XVI[e] siècles, il manque un Amédée, d'où un décalage d'une unité dans la numérotation. Ce n'est qu'au XVII[e] siècle que l'on arrivera à une généalogie correcte.

(11) Vincent de Beauvais (fin XIIe-1264), célèbre dominicain, dont le Speculum majus est un immense florilège qui rend compte de l'ensemble du savoir de l'époque.

peut très bien faire son salut en restant dans le siècle. Je ne résiste pas au plaisir de vous le résumer.

En ce temps là vivait, dans le siècle, un prévôt, qui était marié et administrait, en toute justice, les domaines qui lui étaient confiés. Un peu plus loin habitait un ermite, qui pratiquait toutes les macérations voulues et se glorifiait dans ses prières des mérites qu'il pensait avoir acquis ; il estimait ainsi qu'il aurait au Paradis une bien meilleure place. Un jour, rencontrant le prévôt au cours d'une de ses promenades, celui-ci lui dit qu'il devait s'absenter quelque temps, mais l'invita à venir chez lui, lui disant qu'il serait traité "comme lui-même". L'ermite accepta, et, entrant chez son hôte, aperçu des tables recouvertes de plats magnifiques et succulents ; il se préparait à y prendre place, mais on lui dit : non, ceci est pour les pauvres, la table du prévôt se trouve dans ce coin de la salle et ce que vit l'ermite était beaucoup plus frugal. Après le repas, on le mena dans la chambre du prévôt et, comme il devait être traité comme celui-ci, on le coucha dans le lit conjugal, où se trouvait déjà la femme de son hôte. Ceci donna des idées à l'ermite, mais pour l'empêcher d'arriver à ses fins, on le revêtit d'une chemise très épaisse qui le recouvrait jusqu'aux pieds. L'ermite poursuivant ses tentatives, des serviteurs s'emparèrent de lui et le couchèrent sur une sorte de lit de pierre rempli d'eau froide et situé en plein courant d'air ; c'est ainsi que l'on faisait avec le prévôt pour le refroidir, lui dit-on, lorsque l'on se trouve dans une période où l'Église interdit les relations conjugales…

La chronique de Thomas Ier

Ce que nous possédons se limite à un manuscrit de deux pages, qui concerne la minorité de Thomas Ier et où l'on voit les barons savoyards se disputer la régence ; il n'est donc guère possible de faire de commentaires sur ce document.

La chronique d'Amédée VIII et les suppliques à la duchesse Yolande

Nous possédons un petit fragment d'une chronique que Dupin a ou avait projeté d'écrire sur Amédée VIII ; le manuscrit se trouve aux Archives de Cour de Turin[12] et une édition en a été faite en 1893 par Bollati. Il s'agit des débuts du règne, au moment où sévissait la contestation entre Amédée de la Morée, le comte de Genève et plusieurs barons savoyards pour s'assurer la tutelle du jeune prince.

Il est impossible de savoir exactement si Dupin a effectivement écrit une chronique complète sur le premier duc de Savoie, mais ceci me semble peu probable. Parmi les très nombreux historiens des XVe et XVIe siècles dont j'ai pu consulter les œuvres, je n'en ai d'ailleurs trouvé aucun qui parle

(12) *Storia della Real Casa*, cat. 3, m. 2, n.1.

d'une chronique d'Amédée VIII. L'examen détaillé des ouvrages de grands chroniqueurs comme Guillaume Paradin, Pingon, démontre même qu'ils ignoraient tout d'une telle éventuelle chronique. Il est cependant certain que Perrinet Dupin avait envisagé de la rédiger. En sont la preuve les deux suppliques adressées entre 1472 et 1478 à la duchesse Yolande, épouse de feu Amédée IX et alors régente de Savoie.

La première est un *Questionnaire*, en 56 items, dans lequel le chroniqueur pose diverses questions concernant des faits relatifs au règne d'Amédée VIII et qui lui étaient inconnus[13]. L'étude des questions posées nous permet de nous rendre compte des éléments qui manquaient à l'auteur, mais aussi de ce à quoi il s'intéressait particulièrement. Les demandes sont très détaillées ; elles sont loin d'être futiles et concernent beaucoup des événements majeurs du règne du premier duc de Savoie, y compris durant son pontificat. Les thèmes les plus importants concernent la guerre, les problèmes territoriaux, les acquisitions de territoires et la diplomatie en général ; il y a aussi les fêtes, les joutes et, bien entendu le détail des cérémonies comme celle du couronnement de Félix V. C'était certainement une *histoire politique* que voulait écrire Dupin, une histoire qui devait rapporter tout ce qui faisait honneur au prince, asseoir sa légitimité et rendre gloire aux nobles, ses futurs lecteurs.

On notera que le chroniqueur n'était pas au début de ses recherches ; à ce stade (l'examen détaillé des items le montre), il connaissait déjà beaucoup de choses, que ce soit par ouï dire ou à la suite de consultation d'archives, comme celles d'Hautecombe, de celles de la Chambre des Comptes…

Dans la seconde supplique, il confirme ses demandes (il semble ne pas avoir reçu de réponse aux questions posées), tout en réaffirmant son attachement à la duchesse Yolande et à la Maison de Savoie, implorant son aide et se mettant littéralement à ses pieds.

Il s'agit là de documents fort rares, qui nous renseignent sur les méthodes de travail d'un historien du XV^{e} siècle, qui parait se soucier de réunir une documentation sérieuse. On voit aussi les difficultés d'accès aux Archives ; la raison en est probablement que beaucoup des documents qui y figuraient étaient destinés à justifier les prétentions des princes et on pouvait toujours craindre la découverte d'un point faible. On constate en outre le manque d'indépendance des historiens d'alors ; ce que veut le chroniqueur, c'est que le Pouvoir lui précise ce qu'il doit dire[14] mais, ceci n'est cependant pas suffisant. L'œuvre doit demeurer secrète, Dupin craignant que certains soient "mal contant" de ce qu'il aurait dit à leur sujet et viennent alors lui

(13) On pourra trouver le texte intégral du Questionnaire, à la suite d'une étude de l'auteur de ces lignes, dans la publication de l'Institut, le *Journal des Savants*, 1984, I, p. 93-125. Ce texte a été établi d'après le manuscrit original qui figure aux Archives de Turin. En 1840, Cibrario (*Storia della monarchia di Savoia*),l'avait reproduit, mais son texte diffère légèrement, certains mots étant modernisés. E.-H. Gaullieur, en 1854 (*Mémoire sur la composition des chroniques de Savoie*), en avait fait aussi une reproduction, mais très partielle.

(14) Le respect de l'*auctoritas* ne se limite pas au pouvoir politique, mais concerne aussi la littérature, comme le montrent ici les références à Widukind et à Vincent de Beauvais.

"transchier braz et jambes ou mander en l'autre monde". Il insiste beaucoup sur cette question du secret, prenant exemple sur ce qui se pratiquerait dans d'autres pays (France, Angleterre…), soulignant qu'il "desire vivre et n'ay pas vouloir des encores mourir".

CONCLUSION

Perrinet Dupin n'est pas le premier à avoir écrit des chroniques de Savoie et, en la matière, on ne peut contester la primauté de Cabaret ; ce dernier a non seulement été le premier à écrire une histoire complète de la principauté, mais son texte et les événements qu'il a rapportés ont été utilisés pendant deux siècles par une multitude de continuateurs ; certaines de ses inventions, comme le personnage de Bérold, auront la vie dure et, en plein XIX^{e} siècle, nous l'avons vu, on parlera encore d'un "capitaine saxon nommé Bérold", sans pour autant assurer, bien entendu, qu'il avait une parenté avec les Savoie.

Mais Dupin est loin d'être sans intérêt. Sur le plan littéraire d'abord, nous avons un style très différent de celui de Cabaret et cela introduit une diversité. Sur un plan plus "historique", il nous donne de nombreux détails sur la Société d'alors que l'on ne trouve pas chez Cabaret.

Et enfin, j'allais dire surtout, à travers ses diverses œuvres que je vous ai brièvement décrites, on voit travailler un historien du XV^{e} siècle et on peut suivre l'évolution d'un homme qui, de simple romancier à ses débuts, finit par acquérir une dimension historique fort honorable pour l'époque.

En toute rigueur, les seules œuvres que l'on puisse dater d'une manière précise sont le roman de chevalerie *Philippe de Madien* (1448) et le *Questionnaire aux 56 items* (entre 1472 et 1478). Dans le premier cas, c'est de la fiction et, dans le second, on voit notre auteur se soucier grandement de chronologie et de l'exactitude des faits.

Je pense que l'on peut assigner dans le temps une position intermédiaire, d'abord à la *Chronique du Comte Rouge*, qui n'est qu'une amplification de la chronique de Cabaret, sans préoccupations chronologiques particulières ; cette place lui est assignée non seulement par l'évolution probable que l'on voit se dessiner chez cet auteur, mais encore par l'examen des filigranes. Nous mettrons, ensuite, les petites chroniques des origines saxonnes, d'Amédée III et Humbert III, où la chronologie commence à apparaître. La chronique d'Amédée VIII serait naturellement à situer à la même époque que le *Questionnaire*, c'est-à-dire à la fin de la période ; c'est alors, en effet, que l'on voit Dupin habité par des préoccupations que l'on pourrait qualifier de "modernes".

Daniel CHAUBET

BIBLIOGRAPHIE

AIMON DE VARENNES, *Florimont*, édition Hilka, Göttingen, 1933.

ALLUT (P.) *Études biographiques et bibliographiques sur S. Champier*, Lyon, 1859.

BRIQUET (Ch.-M.), *Les filigranes ; dictionnaire historique des marques de papier*, Leipzig, 1923.

BRUCHET (M.) *Inventaire partiel du Trésor des Chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII*, Chambéry, 1900.

CABARET (J.) *Chroniques de Savoye*, édition Chaubet, Thèse E.P.H.E., Paris, 1989. Trad. en français moderne, La Fontaine de Siloé, Montmélian, 1995.

CHAMPIER (S.) *Chroniques de Savoye*, Paris, 1516.

CHAUBET (D.) *Une enquête historique en Savoie au XV^e siècle*, Journal des Savants, I, p. 93-125.

CHAUBET (D.) *L'historiographie savoyarde du XIV^e au XVI^e siècle*, Thèse E.H.P.E., 1989.

Chronica abbatiae Altaecombae, M.H.P. Scriptorum I, col. 671-678, édition Promis.

CIBRARIO (L.) *Storia della monarchia di Savoia*, Turin, 1840-1844.

DUBY (G.) et PERROT (M.) *Histoire des femmes en Occident*, T.II, Plon éd., 1991.

DUPIN (P.) *Philippe de Madien*, Paris, 1527.

DUPIN (P.) *Chronique du Comte Rouge*, édition Promis, M.H.P. Scriptorum 1, col. 391-592 et Bollati, 1893.

DUPIN (P.) *Chroniques d'Amédée III, Humbert III, Thomas I^er et Amédée VIII*, édition Bollati, 1893.

DUPIN (P.) *Suppliques à la duchesse Yolande*, édition Cibrario (1840-44), Bollati (1893) et Chaubet (1984).

GAULLIEUR (E .-H.) Mémoire sur la composition des Chroniques de Savoie, *Mém. de l'Institut National Genevois*, 1854, p. 1-48.

GUENEE (B.) — *Histoire et Culture Historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980.

GUICHENON (S.) — *Histoire Généalogique de la Royale Maison de Savoie*, Turin, réédition de 1778.

MOGLIN (J.-M.) — *Les Ancêtres du Prince*, Genève, 1985.

PARADIN (G.) — *Chronique de Savoye*, Lyon, éditions 1552, 1561, 1602.

SAINT-GENIS (V.de) — *Histoire de Savoie*, Chambéry, 1868-69.

SERVION (J.) — *Chroniques de Savoye*, édition Promis, M.H.P. Scriptorum I, col 5-382, et Bollati, *Gestez et Croniques* de J. Servion, 1879.

Antoine-Joseph LÉVRIER, un érudit du XVIII[e] siècle

Au cours de mes récents travaux universitaires, j'ai eu à établir de façon la plus exhaustive la bibliographie relative au comté de Genève.

Si l'on écarte la riche étude de Pierre Duparc[1], aucun ouvrage d'ensemble n'a été écrit sur ce sujet, excepté celui d'Antoine-Joseph Lévrier ; cette *Chronologie historique des comtes de Genevois, contenant celle des évêques-princes et les faits relatifs à la constitution politique et au gouvernement de la ville impériale et république de Genève, depuis son origine jusqu'à l'établissement de la Réformation en l'année 1535* a été publiée en 1787 à Orléans chez Couret de Villeneuve.

Cet ouvrage a suscité chez moi beaucoup d'intérêt[2], aussi ai-je entrepris de dresser la biographie la plus complète de cet auteur. Je présente ici aujourd'hui les quelques fruits issus de cette recherche.

La famille d'Antoine-Joseph Lévrier

Antoine-Joseph Lévrier naît à Meulan, dans l'actuel département des Yvelines, le 5 avril 1746 du mariage de Claude-Joseph Lévrier, seigneur de Champrion et lieutenant général du bailliage de Meulan, et de Marie-Louise Meriel d'Autigny, elle-même issue d'une lignée de lieutenants généraux de cette même ville de Meulan.

Claude-Joseph Lévrier est le fils de Guillaume Lévrier et de Jacqueline Faure ; il naît le 3 novembre 1716 et épouse le 10 janvier 1741 Marie-Louise[3].

La famille Lévrier a pour devise "*cum tempor*" et des armoiries parlantes[4] qui se blasonnent : "de gueules à trois fasces d'argent et une levrette courante de même, en chef, colletée d'or, sommée d'un casque".

---

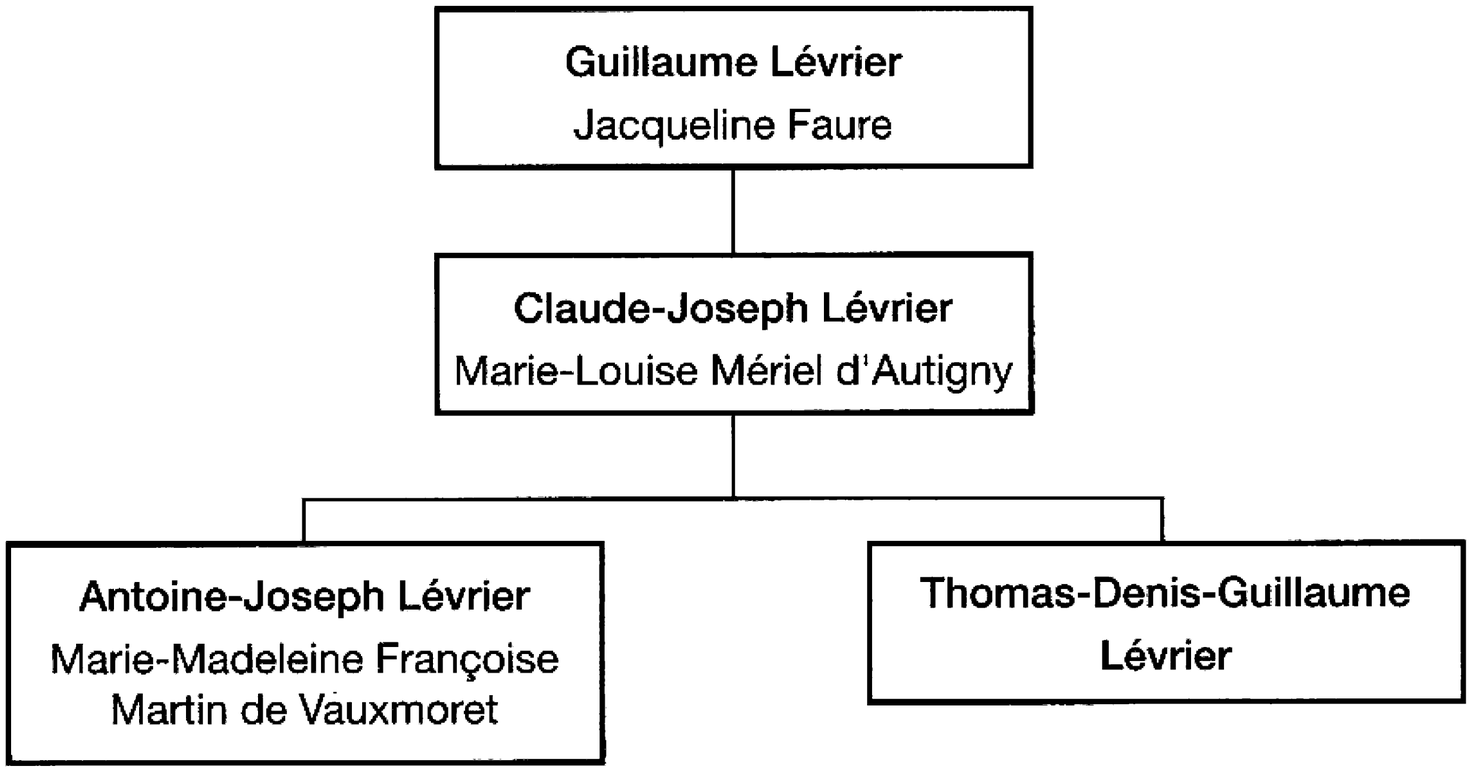
(1) DUPARC (P.), *Le comté de Genève*, IX[e]-XV[e] siècle, Genève, 1955.

(2) Je tiens à remercier le président Guichonnet et le vice-président Grandchamp qui m'ont encouragé dans cette recherche, ainsi que Monsieur Faroult, conservateur au département des peintures du Musée du Louvre, qui a eu la gentillesse d'apporter un regard amical mais néanmoins critique sur ce texte.

(3) Archives nationales, Minutier central des notaires de Paris : CXIX 262 contrat de mariage du 29 décembre 1740.

(4) Les armoiries parlantes "sont celles dans lesquelles certains éléments sont en relation avec le nom de celui qui en fait usage" : voir PASTOUREAU (M.), *Traité d'héraldique*, Paris, 1979, p. 251-253.

LA FAMILLE LEVRIER : ESQUISSE GENEALOGIQUE



Antoine-Joseph épouse, par contrat de mariage signé à Paris le 18 août 1781[5], Marie-Madeleine-Françoise Martin de Vauxmoret, fille de Claude-Charles Martin de Vauxmoret, correcteur à la Chambre des comptes, et de Marie-Madeleine-Geneviève Bellot ; elle est née en 1766 et meurt sans postérité le 29 mars 1826 dans le Jura.

En 1816, Antoine-Joseph se retire à Morflanc dans l'Ain ; il meurt dans ce même département, dans la commune d'Yon le 30 avril 1823[6].

Antoine-Joseph a un frère cadet Thomas-Denis-Guillaume, né à Meulan le 21 décembre 1749, auteur dramatique très connu en son temps. Il écrit, entre autres, plusieurs comédies jouées dans les théâtres parisiens de l'époque qui remportent un franc succès : *Les trois cousines*, comédie en deux actes (1792), *Geneviève de Brabant*, trait historique en deux actes (1794), *Arlequin bon fils*, vaudeville en un acte (1796), *Le bonhomme misère*, opéra bouffe en un acte, sur une musique de Gaveaux, *Le diable couleur de rose*, ou encore *La porte est fermée*, vaudeville en un acte avec Chazet[7]. Thomas-Denis-Guillaume Lévrier meurt le 10 mars 1825 à Paris.

Après avoir présenté la famille Lévrier, attardons-nous maintenant quelque peu sur la formation et le cursus d'Antoine-Joseph.

Formation et cursus d'Antoine-Joseph Lévrier

Antoine-Joseph reçoit une éducation soignée ; après des études scolastiques, il suit à Paris, avec succès, les cours de droit, et est reçu avocat au Parlement en 1766. Il exerce les obligations de différentes charges, notamment à Meulan, et ce avec justesse tout comme son père. A la mort de ce dernier, il est jugé digne de lui succéder, à l'âge de trente-cinq ans, en 1781 en tant que lieutenant général et président du bailliage royal de Meulan. Il exerce cette fonction jusqu'au moment du bouleversement révolutionnaire, en 1790, et de la suppression des offices de judicature.

Son père, Claude-Joseph, lieutenant général de 1741 à 1781, tient cette charge de son beau-père Denis-Basile Mériel, lieutenant général de 1698 à 1741. C'est au moment où Claude-Joseph se retire de l'administration que la subdélégation de Meulan est supprimée et réunie à celle de Mantes. Cependant Antoine-Joseph reste attaché à sa ville natale, Meulan, se pré-

---

(5) Le mariage est célébré à Paris à la paroisse Saint-Benoît le 21 août 1781. Cette paroisse est supprimée en 1808 et ses archives ont été déposées à la paroisse Saint-Etienne-du-Mont.
J'exprime ici ma reconnaissance à Madame Tétard, archiviste communale de Meulan, pour ces informations qu'elle a eu l'amabilité de me fournir.

(6) Archives départementales de l'Ain, 2 E 2202.

(7) GAVEAUX Pierre (Béziers, 1761-Charenton, 1825) : musicien, excellent chanteur, compositeur, auteur d'opéras et d'opéras comiques, écrits dans un style aisé, gracieux et aux mélodies agréables, mais manquant quelquefois de vigueur et sans grande originalité. Il a tenu un grand rôle dans la musique de la fin du XVIII[e] siècle.
CHAZET René (Paris, 1774-*id.*, 1844) : auteur de pièces de théâtre, de comédies, de recueils de vers et de romans, son œuvre a eu du succès en son temps.
Ces renseignements sont extraits du *Dictionnaire de biographie française*, PRÉVOST (M.), AMAT (R. d') et TRIBOUT DE MOREMBERT (H.) (sous dir.), Paris, tome VIII-1959, p. 959 et tome XV-1982, p. 880-881.

présentant toujours comme lieutenant du bailliage de Meulan alors que celui-ci n'existe plus[8].

Il semble que les comtes de Meulan possèdent dès le Moyen Age un bailliage seigneurial qui se transforme en bailliage royal le jour où la terre est réunie à la couronne de France en 1204. Mais à une date indéterminée, vraisemblablement au XVI[e] siècle, le siège est transféré à Mantes et le bailli de cette ville prend alors le titre de bailli de Mantes et de Meulan. Cependant, Meulan continue à posséder un bailliage secondaire présidé par un lieutenant général ; les conflits d'attribution soulèvent, entre les deux villes, de nombreuses contestations. En 1789, le bailliage de Meulan s'étend sur une trentaine de paroisses réparties entre les actuels départements du Val-d'Oise et des Yvelines qui relèvent directement de la justice royale[9].

De 1790 à 1816, Antoine-Joseph est la victime des vagues tourmentées de la Révolution, qui le jettent de fonctions en fonctions, à chaque coup de vent pendant vingt-six ans : suite aux bouleversements révolutionnaires, il démissionne de son poste de lieutenant général et met ainsi fin à des siècles de féodalité dans le bailliage de Meulan. Il est cependant appelé à faire partie du comité de salut public de la ville, qui réunit régulièrement vingt-quatre notables, et en assure la présidence. Grâce à cette administration, Meulan ne connaît jamais la violence de certaines joutes belliqueuses que certaines autres villes éprouvent à la même époque.

Le 7 juillet 1792, Antoine-Joseph quitte la ville de Meulan pour Amiens : il y est tour à tour juge suppléant, puis commissaire du roi au tribunal criminel provisoire de la Somme, juge au tribunal civil de district d'Amiens, membre du tribunal départemental de ce chef-lieu, président de ce tribunal, conseiller de la cour qui y est établie, et enfin président de cette cour jusqu'en 1816, date à laquelle il cesse ses activités.

Suite à cette présentation de la formation et du cursus d'Antoine-Joseph, nous souhaitons maintenant dresser le portrait de l'érudit qu'il est en cette fin de XVIII[e] siècle.

Antoine-Joseph Lévrier, un érudit

Outre ces charges souvent bien astreignantes, une autre occupation tient une place considérable aussi bien dans la vie de Claude-Joseph, le père, que dans celle du fils, Antoine-Joseph, quand ce dernier est en âge de comprendre et de poursuivre les travaux historiques entrepris par le premier.

Antoine-Joseph a vécu à Paris, nous l'avons vu, où il a fait ses études ; aussi, des liens se forment avec des amis des Lettres et notamment avec les

(8) LACHIVER (M.), *Histoire de Mantes et du Mantois à travers chroniques et mémoires, des origines à 1792*, Collection de travaux et de documents pour servir l'histoire du Mantois et du Vexin, Meulan, 1971.

(9) Dix paroisses dans l'actuel département du Val-d'Oise et vingt et une dans celui des Yvelines : voir DUPASQUIER (J.), FELKAY (N.), GUEROUT (J.), JACQUART (J.), LACHIVER (M.), LÉMÉE (R.), ROLLET (C.) et SOURIAC (A.), *Paroisses et communes de France : dictionnaire d'histoire administrative et démographique : région parisienne*, Paris, 1974.

savants bénédictins de Saint-Maur, auteurs de *L'art de vérifier les dates*. Ces relations favorisent son goût pour l'étude de l'histoire et l'exploration des archives.

Les deux magistrats - Lévrier père et fils - sont à l'origine de la collection du Vexin et du Pinserais, (la région de Poissy), composée de quatre-vingts volumes. Elle réunit des copies de différentes pièces, d'actes, de chartes et d'autres documents précieux remontant au X^e^ siècle, recueillies par Claude-Joseph et Antoine-Joseph. C'est ce dernier qui regroupe tous les documents épars formant la collection et qui couronne l'œuvre en les annotant et en composant des tables. Ces documents sont essentiels, notamment pour l'histoire des villes de Meulan et de Mantes. Cet ensemble historique rédigé[10] est déposé en 1814 à la Bibliothèque royale, future Bibliothèque nationale de France. Antoine-Joseph, établi à Meulan en tant que lieutenant-général du bailliage, est le plus à même d'y faire des recherches afin de rassembler des documents et des renseignements concernant cette région.

La première œuvre historique à laquelle il se livre est la *Chronologie historique des comtes de Vexin et de Meulan*[11], ouvrage in-folio imprimé à Paris en 1784.

On lui doit aussi une *Histoire particulière du Vexin et du Pinserais*, fruit d'une recherche étendue et qui contient de nombreux actes, documents historiques et extraits d'archives.

En 1787, Antoine-Joseph publie la *Chronologie historique des comtes de Genevois, contenant celle des évêques-princes et les faits relatifs à la constitution politique et au gouvernement de la ville impériale et république de Genève, depuis son origine jusqu'à l'établissement de la Réformation en l'année 1535*, en deux volumes, in-octavo.

En 1788, il rédige un mémoire de quatre-vingt-sept pages ayant pour titre *Sur les formes qui doivent précéder et accompagner la convocation des États-Généraux dans lequel on traite toutes les questions proposées dans l'arrêt du conseil du 5 juillet 1788 et plusieurs autres accessoires*, édité à Paris. Rappelons ici qu'à cette date cette convocation est réclamée par les Parlements, mais aussi par l'ensemble de l'opinion. La réunion a lieu le 5 mai 1789. Antoine-Joseph, en composant cet ouvrage, basé sur les témoignages de l'histoire et les principes de la monarchie française, n'apparaît pas seulement comme un érudit s'intéressant presque exclusi-

---

(10) La collection du Vexin est constituée de quatre-vingts volumes manuscrits, et d'une boîte contenant divers sceaux. Elle a été rédigée par des érudits des cantons de Meulan et du Vexin et renferme essentiellement les recherches de Claude-Joseph et d'Antoine-Joseph Lévrier. Elle est conservée à la Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits. Différents volumes sont encore communicables, alors que d'autres sont consultables uniquement sur microfilms.
La *Chronologie historique des comtes de Genevois* se trouve dans le volume 76 de cette collection du Vexin : deux volumes in-quarto manuscrits contiennent quelques notes et observations qui ne sont pas dans l'édition in-octavo, imprimée à Orléans chez Couret de Villeneuve en 1787.
(11) Le manuscrit original se trouve dans le tome 2 de la collection du Vexin à la Bibliothèque nationale.

vement à l'histoire de dynasties nobiliaires ; il se présente à nous comme un homme se préoccupant de questions brûlantes de son temps, ici la jurisprudence en matière de réunion des États-Généraux. Cependant, il ne semble pas avoir vraiment été acquis aux idées nouvelles des philosophes des Lumières, mais plutôt attentif à un certain maintien de la société d'Ancien Régime : "Considérons la Monarchie Françoise comme un ancien édifice long tems négligé, et qui a besoin de réparations : les bases en sont solides : il ne s'agit donc pas de le raser pour reconstruire, mais seulement de réparer et d'entretenir : et avec ces soins, il ira plus loin encore que tous les monumens légers que pourroit enfanter le nouveau goût"[12].

Antoine-Joseph Lévrier publie en février 1789 : *Mémoire sur l'origine, les fonctions, les prérogatives anciennes et modernes des baillis et sénéchaux d'épée, des lieutenants et sur celles des prévôts royaux et des procureurs du roi*[13]. Il publie également dans le *Journal des Savants* : "Mémoire sur le jugement par jurés" et fournit, en outre, des articles au *Magasin encyclopédique* de Millin ; il travaille à la troisième édition de l'*Art de vérifier les dates*, à laquelle il donne une "Chronologie des vicomtes de Meulan".

On conçoit raisonnablement devant l'étendue de ses travaux et la variété des ses intérêts intellectuels qu'Antoine-Joseph soit membre de plusieurs sociétés savantes : le 23 mars 1787, Antoine-Joseph est nommé membre associé-correspondant de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres d'Orléans[14]. On retrouve son nom dans la liste des associés-correspondants de cette Académie, en 1792 et 1793, liste fournie par le Calendrier historique d'Orléans et du département du Loiret. Cette société savante orléanaise, réunie pour la première fois le 23 avril 1781, vise à participer au progrès des sciences et des arts.

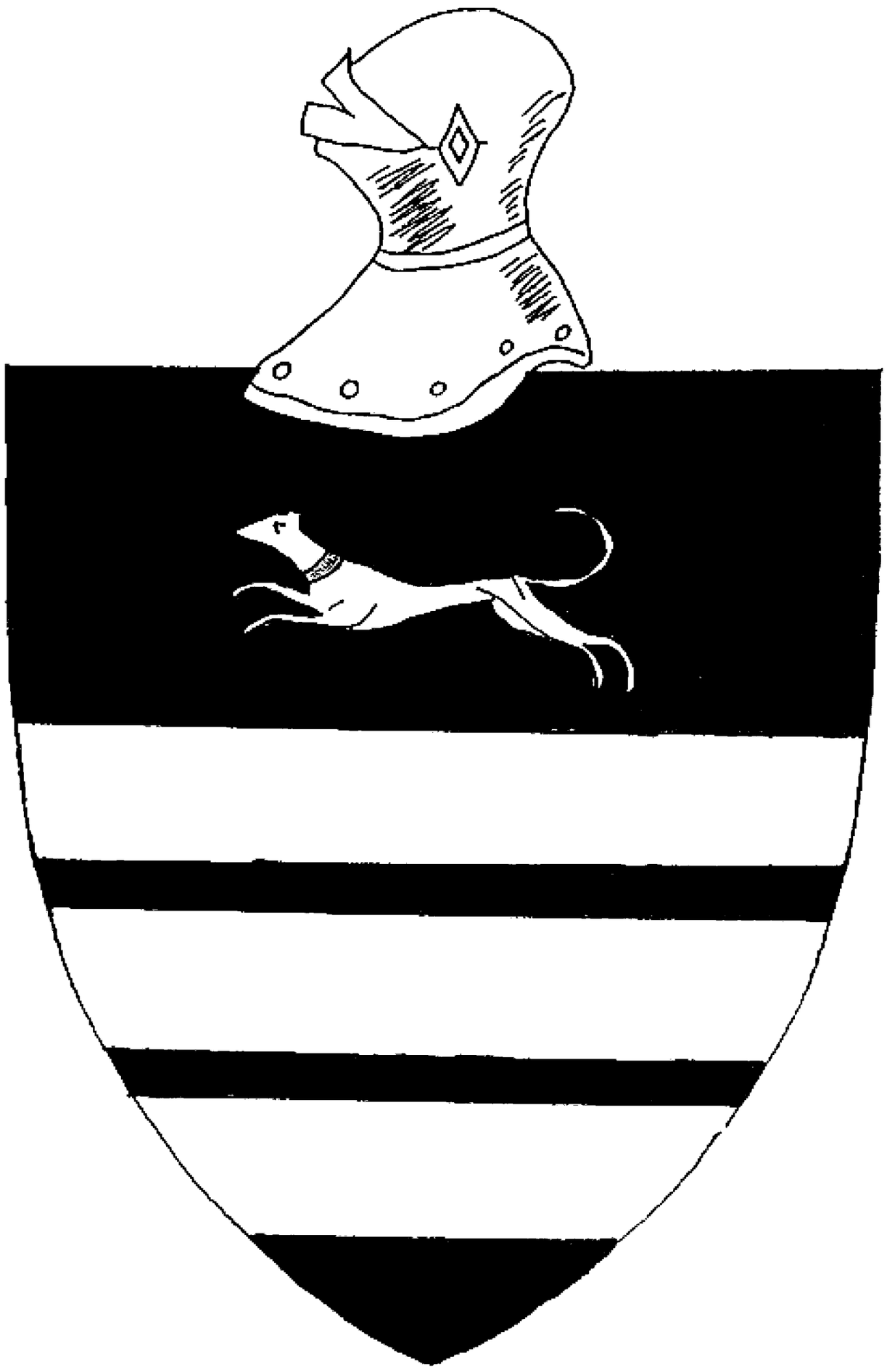
Ses recherches lui ouvrent les portes de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres en qualité de correspondant. Lorsque la Révolution amène une nouvelle organisation des quatre académies royales de Paris, en les regroupant en un seul corps ou Institut, par classes distinctes, il appartient, au même titre, à celle d'Histoire et de Littérature ancienne : il en est élu membre correspondant le 17 juin 1803. D'autres sociétés, telles celles d'Amiens ou de l'Ain ou encore la Société d'Émulation d'Abbeville, le comptent également au nombre de ses associés.

Nous en arrivons maintenant à l'analyse de la *Chronologie historique des comtes de Genevois*, ouvrage qui nous a amené à nous intéresser à la famille Lévrier et plus particulièrement à Antoine-Joseph.

---

(12) LÉVRIER (A.-J.), *Mémoire sur les formes qui doivent précéder et accompagner la convocation des États-Généraux*, Paris, 1788, p. 6.
(13) Bibliothèque Nationale, C.F. 35/2.
(14) *Etrennes orléanaises*, 1788, p. 70.

Armoiries de la famille Lévrier



dessin de l'auteur

De gueules à trois fasces d'argent et une levrette courante de même,
en chef, colletée d'or, sommée d'un casque.

Antoine-Joseph Lévrier, auteur de la *Chronologie historique des comtes de Genevois*

Nous pouvons nous interroger sur les raisons qui ont poussé Lévrier à s'intéresser à l'histoire des comtes de Genève et à en dresser une chronologie historique. Un élément de réponse est peut-être apporté dans cet ouvrage, où Antoine-Joseph se revendique de la descendance d'une famille Lévrier, de Genève, au début de l'époque moderne.

Dans le premier quart du XVI[e] siècle, Pierre Lévrier a occupé plusieurs fonctions dont celle de syndic de Genève[15]. Il a joué un grand rôle dans la vie politique de cette ville en défendant les droits de l'évêque et des citoyens contre la Maison de Savoie. Il a eu trois fils, dont Amédée et Jean. Amédée, à son tour, a défendu avec zèle les franchises de la ville ; le duc de Savoie Charles III l'a fait arrêter, incarcérer puis condamner à mort le 13 mars 1524[16].

Pierre et son fils Amédée, deux des membres de cette famille, avaient pris en main la défense des droits de leur ville, en s'opposant avec énergie aux usurpations de la Maison de Savoie.

D'après Antoine-Joseph, Jean, un autre fils de Pierre, a été syndic de Genève en 1530. Il serait à l'origine d'une branche catholique de cette famille, installée en France et dont il se prétend être le descendant : "la branche catholique, qui est en France, descend de Jean"[17]. Lévrier précise même un peu plus loin dans son ouvrage que suite à la Réforme "Jean [...] se retira à Frangy ou Frangier, en Savoie, à trois lieues de Genève. Ses descendants se sont établis dans le Bugey"[18].

Cette hypothèse, avancée par l'auteur de la *Chronologie historique*, semble se vérifier grâce à un document conservé aux Archives d'État de Genève[19].

Galiffe, plus prudent, se contente d'écrire dans ses *Notices généalogiques sur les familles genevoises*[20] que "c'est probablement de l'un de ces enfants [ceux de Jean, fils de Jean-Jacques, petit-fils de Jean, frère d'Amédée] que descend Antoine-Joseph".

Sordet[21] fait lui aussi descendre Antoine-Joseph de Jean.

Quant à la notice qui est consacrée à la famille Lévrier dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*[22], elle indique "qu'un

---

(15) MONTET (A. de), *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, Genève, 1877, p. 474-475.
(16) GUICHONNET (P.) (sous dir.), *Histoire de Genève*, Toulouse, 1974, p. 131.
(17) LÉVRIER (A.-J.), *Chronologie historique des comtes de Genevois, contenant celle des évêques-princes et les faits relatifs à la constitution politique et au gouvernement de la ville impériale et république de Genève, depuis son origine jusqu'à l'établissement de la Réformation en l'année 1535*, Orléans, tome 2, p. 61.
(18) *Ibidem*, tome 2, p. 294.
(19) Archives de famille, 3ème série, Lévrier, 1.
(20) GALIFFE (J.-A.), *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, volume 1, Genève, 1829, p. 17.
(21) SORDET (L.), *Dictionnaire des familles genevoises*, manuscrit déposé aux Archives d'État de Genève, vers 1865, cote Mss. hist. 445, volume 2, p. 829-830.
(22) GODET (M.), TÜRLER (H.) et ATTINGER (V.) (sous dir.), *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome 4, Neuchâtel, 1928.

Lévrier, lieutenant général au bailliage de Meulan [...] prétendait descendre de Jean Lévrier, frère d'Amé, syndic en 1530".

Enfin, Dumont dans son *Armorial genevois*[23] précise qu'il y a "en France des messieurs Lévrier qui prétendent être issus de ceux de Genève, [...] un de ces messieurs Lévrier a composé une *Chronologie historique des comtes de Genevois* qui semble n'avoir été faite que pour y insérer une généalogie fabuleuse de cette famille".

La filiation entre les Lévrier genevois du XVI[e] siècle et Antoine-Joseph est difficile à établir, d'autant plus qu'en ce qui concerne la généalogie de l'auteur, nous avons seulement réussi à remonter au niveau de ses grands-parents.

Cependant, il est peut-être possible de suivre l'argument énoncé par Dumont : s'il ne s'agit pas effectivement des mêmes familles, l'auteur de la Chronologie a pu chercher à se rattacher à une illustre famille de Genève, afin tout simplement de "dorer ou redorer son blason familial".

La Chronologie historique, rédigée par Lévrier, apparaît aujourd'hui comme dépassée et souvent erronée notamment au sujet de la datation : P.-F. Geisendorf, excellent connaisseur de l'histoire genevoise, l'apprécie d'ailleurs sévèrement comme étant "périmé [...] et de seconde main"[24].

Cet ouvrage, qui comporte deux volumes, présente malgré tout plusieurs intérêts notamment sur le plan de l'histoire locale puisqu'il est à la fois une histoire de la principauté épiscopale de Genève, une histoire de l'Église et une chronologie historique des comtes de Genève.

L'ouvrage retrace tout d'abord succinctement, dans le premier volume de 295 pages, les principaux faits parvenus depuis Jules César, tout en proposant de façon abrégée le catalogue des premiers évêques jusqu'au règne de Charlemagne. L'auteur s'attarde ensuite plus longuement sur chacun des comtes de Genève qui ont régné depuis le milieu du IX[e] siècle ; Antoine-Joseph Lévrier ne prétend pas d'ailleurs donner ici une histoire proprement dite de cette famille, mais plutôt une simple chronologie. Il inclut également dans cette présentation, en suivant la chronologique, des informations relatives aux différents princes-prélats, ainsi que les faits relatifs à la constitution politique et au gouvernement de la ville de Genève. Ce premier volume se termine par l'évocation de l'acquisition du comté de Genève, suite à l'extinction de la famille comtale du même nom, par la Maison de Savoie ainsi que les nombreuses négociations et les laborieux démêlés auxquels Amédée VIII de Savoie dut faire face, avant de pouvoir entrer véritablement en possession de cette nouvelle terre[25].

---

(23) DUMONT (E.-L.), *Armorial genevois*, Genève, 1961, p. 262-263.

(24) GEISENDORF (P.-F.), *Bibliographie raisonnée de l'histoire de Genève*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome 43, Genève, 1966, p. 188.

(25) COPPIER (J.), "A propos d'un anniversaire : les six cents ans de la réunion du comté de Genève à la Savoie", *in Revue Savoisienne*, 141[e] année, Annecy, 2001, p. 127-132.

Le second volume de 298 pages continue en présentant les successeurs de la famille de Genève : les comtes, puis à partir de 1416, les ducs de Savoie ; il s'attarde surtout, de la page 84 à 298, sur le règne de Charles III. Ce long développement confirme peut-être l'hypothèse émise ci-dessus concernant la filiation d'Antoine-Joseph : c'est en effet sous le règne de ce duc que se déroulent les évènements auxquels participent la famille Lévrier, de Genève, au cours du XVIe siècle. Cette chronologie se termine en 1535 avec le début de la Réforme protestante.

Suite à ce second volume est proposé un ensemble de tables chronologiques : la première propose les comtes de Genève et leurs successeurs issus de la Maison de Savoie ; elle inclut également le sommaire des chapitres ; une seconde table expose une table des évêques de Genève depuis l'établissement de la religion chrétienne jusqu'à Joseph-Marie Paget, qui occupe le siège épiscopal de Genève en résidence à Annecy dès 1787 et qui est un contemporain d'Antoine-Joseph Lévrier.

Cet ouvrage est vraisemblablement le premier qui a été rédigé sur les comtes de Genève, ce qui fait tout son intérêt et son originalité. Il est singulier de noter que Lévrier ne replace pas cette chronologie dans un contexte historique et géographique plus vaste.

Sa lecture et son étude rappellent cependant au chercheur contemporain la spécificité de l'histoire du Genevois, certaines traces héritées de l'ancien comté de Genève –entité historique, géographique, politique et administrative– étant parvenues jusqu'à nous aujourd'hui.

Cette *Chronologie historique des comtes de Genevois* est donc à considérer comme l'œuvre d'un érudit de la fin du XVIII[e] siècle, à utiliser avec beaucoup de prudence et de précautions.

Même si nous venons de voir que la Chronologie historique doit être soumise à l'esprit critique du lecteur, il n'en reste pas moins que la carrière accomplie par Antoine-Joseph a été longue et honorable. Il a également été un personnage éclairé, explorateur de l'archéologie, de la littérature et de l'histoire, qui a contribué et œuvré pour l'enrichissement de la mémoire collective, notamment par ses dons aux Archives royales, futures Archives nationales.

À ce titre, ce personnage reste, avec son père, un fervent gardien et dépositaire de la mémoire et de l'histoire de la région de Meulan ; par un immense travail d'érudition, ils ont fait tous deux des études historiques un des buts de leur vie.

J'espère que cette communication aura contribué à mieux faire connaître Claude-Joseph et surtout Antoine-Joseph Lévrier, cet érudit qui rédigea à la fin du XVIII[e] siècle la première étude historique des comtes de Genève.

Julien COPPIER

Madame Leprince DE BEAUMONT

Grâce à la publication de sa biographie par Mme M.A. Reynaud (aux éditions Publibook), peut-être allons-nous ce soir faire plus ample connaissance avec un personnage dont nous avons tous, autrefois, lu au moins l'un des contes : "La Belle et la Bête".

Il s'agit bien sûr de Mme Leprince de Beaumont.

Nous savons qu'elle n'a pas à proprement parler inventé l'histoire, mais qu'elle a en quelque sorte donné une version classique du conte de Mme de Villeneuve.

Nous nous attarderons sur cette version, en la résumant.

Nous citerons les auteurs qui l'ont précédée et ceux qui ont suivi Mme de Beaumont dans ce genre littéraire, surtout destiné aux enfants, en disant un mot de ce qui le caractérise.



Mme de Beaumont (1711-1780)

En 1709, à Rouen, un jeune maître sculpteur, Jean-Baptiste Nicolas LEPRINCE, épouse Barbe PLANTART.
Deux ans plus tard naîtra dans leur foyer, le 26 avril 1711, une petite fille : Marie-Barbe.
Catherine-Aimée la suivra, en 1712.
Les deux sœurs seront longtemps très liées.
C'est une famille unie, pieuse, qui vit simplement et même pauvrement, car le père est souvent dans l'attente d'un chantier.

En 1722, hélas, à peine âgée de 33 ans, Madame Leprince meurt des suites d'un accident. Une grand-mère prendra soin des enfants.

Marie-Barbe fait de bons progrès à l'école, mais elle a un gros souci : les garçons se moquent de son prénom : Barbe.

Elle demande à sa grand-mère de pouvoir, à l'occasion de sa confirmation, en changer, bien qu'il ait été celui de sa mère, pour, par exemple, celui de Jeanne, comme la Pucelle.

Permission accordée. Ce sera désormais Jeanne-Marie Leprince.

La famille Leprince s'est illustrée de vieille date dans les métiers de l'Art, et on ne peut qu'être admiratif pour cette lignée, véritable dynastie de maîtres-verriers, fondateurs de ce qui a été appelé "L'Ecole de Beauvais".

Pendant plus de 30 ans, leur art a rayonné dans le Beauvaisis et en Ile de France.

Des vitraux signés par eux sont encore en place à Beauvais dans l'église St Etienne.

Voici ce que l'on peut lire sous la plume de Philippe Bonnet-Laborderie, dans une plaquette consacrée à cette église :

"A la fin du XV^{e} siècle sont mentionnés Lorin et Jean Leprince. Au XVI^{e} Engrand, Jean, Nicolas et Pierre, sans que l'on sache leur degré de parenté (étaient-ils père et fils, frères ou cousins ?).

Le plus célèbre d'entre eux est Enguerrand ou Engrand, considéré comme le plus grand maître-verrier de tous les temps. Sa maîtrise et la qualité exceptionnelle de son art sont comparables à celles de Raphaël ou de Léonard de Vinci dans le domaine de la peinture".

C'est lui qui a peint l'Arbre de Jessé, encore admiré aujourd'hui dans l'église St Etienne de Beauvais et on comprend que la petite Marie-Jeanne Leprince ait été secrètement fière le jour où son père lui apprit qu'il était monté sur un échafaudage, avait vu de tout près le visage de la Vierge du vitrail, et trouvé une vraie ressemblance entre le visage de sa petite fille et celui de la Vierge peinte par son ancêtre (vers 1522).

Plus tard, nous verrons deux des frères de Jeanne, peintres à la cour de St Petersbourg, et l'un de ses petits-fils, Pierre-Emmanuel Moreau, né à Annecy, peintre et professeur de dessin au collège Chappuisien pendant 14 ans, puis à Chambéry pendant 16 ans où il peignit trois portraits du Général de Boigne conservés au Musée Savoisien, à l'Hôtel de ville et à la maison St Benoit.

Mais pour l'instant, elle n'a que 14 ans et apprend un beau jour que deux dames dirigeaient une sorte d'institution où l'on enseignait et formait de jeune filles à l'enseignement.

Elle se "passionna aussitôt pour ce qu'elle ressentit comme une vocation. Elle communiqua son enthousiasme à sa sœur et toutes deux passèrent une dizaine d'années dans cet établissement qui comptait en 1762 une centaine de jeunes filles instruites gratuitement".

On n'avait pas alors besoin d'un diplôme pour avoir le droit d'enseigner ; la preuve d'une instruction convenable, d'une bonne éducation et d'une moralité irréprochable était suffisante pour être jugé apte à l'instruction et à l'éducation des enfants.

"On m'a jugée capable d'enseigner une trentaine de petites filles de 8 à 9 ans", écrira Jeanne à une amie.

Plus tard, Jeanne-Marie et sa sœur décident un peu à regret, semble-t-il, de quitter l'Institution et de rejoindre leur père qui a fondé un nouveau foyer en Lorraine.

En 1735, Jeanne écrit : "Nous partons demain pour Metz" : elle a 24 ans.

La directrice de l'Institution la regrette beaucoup et la sachant sans ressource, lui donne une lettre de recommandation afin qu'elle puisse éventuellement trouver un emploi.

En attendant, il lui faut immédiatement un minimum d'argent. "Si vous avez besoin d'un prêt d'argent, adressez-vous à Jacob Isaac Lévy, et à aucun autre".

A Lunéville, elle se met en quête du prêteur, cherche, se renseigne.

Mais, ma bonne dame, des Jacob Lévy, il y en a dix !

Elle a sans doute finalement frappé à la bonne porte et, rassurée, munie de sa lettre de recommandation se présente au château de Lunéville.

On peut rappeler ici qu'à l'époque où nous sommes, la Lorraine avait été gouvernée par le duc Léopold I^{er}.

A sa mort, en 1729, son fils François III renonça à l'héritage. Il avait d'autres desseins : né en 1708 à Nancy, élevé en Autriche, il épousera Marie Thérèse en 1736, fille de l'Empereur Charles VI, qui le fera élire lui-même empereur en 1745. Ils donneront naissance à la dynastie des Habsbourg-Lorraine.

C'est donc la mère de François III de Lorraine, futur empereur, qui devint Régente du Duché.

Elle était la nièce de Louis XIV, fille de Monsieur frère du Roi (Philippe d'Orléans) et de Madame la Princesse Palatine.

Elle se nommait Elisabeth - Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine.

Parmi les nombreux enfants qu'elle mit au monde, elle avait alors près d'elle sa fille Elisabeth – Thérèse, âgée de 14 ans.

Ce fut elle qui reçut Marie – Jeanne Leprince.

La jeune Elisabeth – Thérèse était instruite et éduquée par sa mère, qui offrit à Marie – Jeanne de "partager les leçons qu'elle lui donnait chaque jour, de participer aux cours de chant et de danse, de l'accompagner à la promenade, à la chapelle et même au spectacle".

Deux ans plus tard (la jeune Elisabeth-Thérèse a alors 16 ans), Jeanne-Marie écrit à une amie "que l'ambassadeur de Sardaigne est venu en grande pompe demander la main de la jeune princesse pour son maître le roi Charles Emmanuel III, déjà veuf deux fois.

La cérémonie des fiançailles eut lieu au château d'Haroué, tout près de Lunéville.

Ce jour-là, la petite princesse Elisabeth-Thérèse de Lorraine est devenue la future reine de Piémont-Sardaigne, elle partira bientôt pour Turin et mourra en couches quatre ans plus tard, à vingt ans (1741).

Mais revenons à Jeanne, protégée de la Régente, qui donne des leçons rétribuées à plusieurs jeunes filles et, chez les Sœurs de la Congrégation de Notre Dame, elle enseigne des petites filles (enseignement proprement dit et broderie).

En 1739, elle espère être engagée dans la musique du Roi où une chanteuse vient de partir. (Le Roi Stanislas, beau-père de Louis XV, venait de s'installer à Lunéville et la Régente était partie pour Commercy où elle mourra en 1744).

Cependant, pour Jeanne, la vie va changer.

Pendant l'été 1743, elle a 32 ans.

L'aumônier du Roi Stanislas écrit : "Nous avons béni dans la chapelle du palais, en présence de trois bons amis du futur, le mariage d'un très jeune capitaine aux gardes, GRIMARD de BEAUMONT, avec la chanteuse de la musique du Roi, de la famille Leprince de Rouen, de bonne bourgeoisie et de bonnes mœurs".

A peine un an plus tard, en 1744, Jeanne écrit : "Monsieur de Beaumont, mon mari, a suivi le Roi à Metz. La ville n'était que trop remplie du bruit de nos dettes". En effet, Jeanne–Marie apprend un peu tard qu'elle avait épousé un homme dévoyé, joueur, buveur, coureur…

Ils ont alors une petite fille; Elisabeth, qu'il faut protéger des scandales de son père.

Jeanne Leprince de Beaumont, (elle a gardé la seconde partie du nom de son mari) demande le divorce.

"Je dois gagner ma vie et celle de mon enfant".

On lui conseille de partir pour Londres.

C'était le temps béni où notre langue était parlée dans toute l'Europe, même en Angleterre !

La petite Elisabeth sera élevée près de Paris dans un pensionnat de religieuses, conseillé à Jeanne.

"En 1748, Mme Leprince de Beaumont rencontra à Londres un français qui l'introduisit auprès de Milady Pomfret, dont l'une des petites-filles âgée de quatre ans était orpheline de mère et dont le père John CARTERET était un ancien premier ministre".

"Les six années qu'elle consacra entièrement à la jeune Sophie Carteret furent les plus fructueuses de sa vie, car elle écrit et publie les conseils et expériences de l'éducation qu'elle transmet à l'enfant".

Une éducation austère, rigide, une morale rigoureuse. Tout doit concourir à l'élévation de l'âme, le travail comme la distraction.

Mme Leprince de Beaumont écrira de nombreux Traités d'Education :

"Le Magazin des Enfants"
"Le Magazin des Adolescentes"
"Le Magazin des Dames"...

Ses écrits sont publiés et rapidement traduits en plusieurs langues.

Elle écrit cependant : "Les frais d'impression sont très élevés à Londres et le nombre de lecteurs très borné lorsqu'il est question d'un livre français. Si la cour de Russie ne m'avait encouragée (cf ses frères à St Pétersbourg), ce petit ouvrage prêt à mettre sous presse n'aurait peut-être jamais été imprimé".

Les contes traduisent son amour des enfants en même temps que ses dons d'éducatrice.

Bientôt, elle va rencontrer un ancien directeur des hôpitaux de l'Armée du Rhin, Monsieur Pichon, français naturalisé anglais s'étant toujours refusé au mariage, il éprouvait pour Jeanne un "tendre intérêt", apparemment sans plus. Mais Jeanne, à 46 ans, s'éprend véritablement de lui. Encore une fois, elle sera déçue, son mari rencontrait de préférence des "français viveurs et vulgaires, qu'elle ne pouvait ni apprécier ni supporter...".

Elle s'inquiète de sa fille Elizabeth, dite Betsy. Après une longue absence, celle-ci rejoint sa mère à Londres, en 1762 et rencontre alors un jeune médecin français, Nicolas Moreau. Elle a 18 ans. Leur mariage sera célébré dans la chapelle de l'ambassade de Sardaigne. Nicolas Moreau désire faire sa carrière en France et envisage de rentrer avec Betsy et sa belle-mère qu'il trouve fatiguée (elle a 51 ans), proposant à Pichon (mari de Jeanne) "le choix de rester à Londres ou de les suivre".

Pichon ne quittera pas Londres malgré les appels cent fois réitérés de Jeanne.

En 1763, elle est installée à Paris avec ses enfants et fait imprimer les Contes écrits à Londres. On l'invite partout, à Vienne, Berlin, Genève.

C'est alors que se présente une chance inespérée, une situation de chirurgien pour son gendre à Annecy.

L'année suivante, en 1764, on trouve une petite maison de campagne dans le Faubourg de Bœuf, aux portes de la ville, "à un quart de lieu d'Annecy, entre le pont-levis qui clôt la rue du Bœuf sur le canal du Vassé, (actuellement la rue Vaugelas) et l'Octroi où se trouvait le cimetière des enfants morts sans baptême, autour de la chapelle Notre Dame de Pitié".

Jeanne ne cesse d'écrire et s'occupe en même temps de son premier petit-fils Marie-Françoise. Elle présente régulièrement ses écrits à des éditeurs. Le revenu de ses livres la préoccupe constamment, car elle a tout laissé à Pichon en quittant Londres espérant toujours qu'il la rejoindrait et se fixerait avec elle.

Voici ce qu'on peut lire pages 330 331, dans l'ouvrage de Mme Reynaud :

"Cependant, l'année 1768 fut riche d'événements publics ou familiaux. D'abord le vacarme des carrosses, charrettes roulant sur les pavés du Faubourg de Bœuf ayant fini par ébranler le solide équilibre de l'écrivain, son gendre se livra à de multiples recherches et démarches pour lui trouver une agréable résidence d'été. Un beau matin, Jeanne se trouva en possession « d'un vrai bijou, une maison à trois quarts de lieues d'Annecy, bâtie sur le roc, au bord du lac ; du jardin, on y pêche écrevisses et poissons ». Nous voyons cette jolie maison de Chavoire, coiffée d'un grand toit savoyard aussi confortable qu'un bonnet de coton ; les vagues du lac lèchent le bas de la terrasse ; on peut voir l'arête d'Entrevernes au couchant ; au Nord, se profilent les clochers de la ville, les tours du château, la cathédrale St Pierre, Notre Dame de Liesse, St Maurice, la Sainte Source. Et tout près, encore plus noble que sa propre maison, les Pensières, plus vastes, abritent, sous leur tour carrée, une façade à cinq fenêtres, une allée de buis taillés en boule, cachés par un rideau de charmes, d'érables, de frênes et de noyers. La vieille route longe la base du Mont Baron, depuis l'auberge des Gémeaux et l'abreuvoir où se désaltèrent les chevaux des diligences ; elle se déroule entre le lac et les vignes, en face de l'horizon paisible du Semnoz, jusqu'à la chapelle du Veyrier. Une Vierge en bois jalonne l'itinéraire priant de Jeanne. Assise elle tient sur ses genoux l'Enfant dont la main repose sur le globe terrestre. La main droite, libre, de la Vierge, a dû tenir un fuseau, quelque symbole de rectitude. Tous deux ont un regard très expressif et très intelligent. Le front de la Vierge est énorme.

C'était sans doute une statue-reliquaire. On la trouve tout en haut du chemin".

Une Vierge répondant parfaitement à cette description se trouve aujourd'hui dans l'église de Veyrier et m'a été signalée par M. Bernard Premat.

Sans doute faut-il corriger une double erreur.

On relève en effet dans "La France littéraire" de Joseph Quénard, que Mme Leprince de Beaumont serait morte à Chavanod, où personne n'a jamais trouvé la moindre trace d'elle, et pour cause.

Probablement la confusion entre Chavoire et Chavanod est-elle due à une maladresse d'écriture.

Car, après plusieurs transformations de l'orthographe et de la prononciation du nom du village, au fil du temps, on trouve, recensées par Ch. Marteaux et relatée par B. Premat dans le petit ouvrage qu'il a composé à l'occasion du journal du Patrimoine de 1996 :

CHAVOERROZ, puis CHAUUAROZ, au XVIII siècle.

Si l'on se souvient que les savoyards ne prononcent pas le Z final des mots en OZ ou AZ, on conçoit que la confusion ait pu se faire avec Chavanod.

La seconde erreur est relevée dans le "Dictionnaire des littératures de langue française" où l'auteur de l'article concernant Mme Leprince de Beaumont la fait se rendre "en Suisse, en 1764 et y demeurera jusqu'à sa mort".

Cet auteur pensait-il que le Genevois se trouvait en Suisse ?

Pendant son séjour à Annecy, Mme de Beaumont eut pour directeur de conscience le vicaire général du diocèse, devenu évêque : Mgr BIORD, qui la conseille et souvent vérifia certains des écrits que Mme de Beaumont soumettait à son jugement. Ainsi pour le "Magazin des Adolescentes", Magazin était le nom qu'elle donnait à chacun de ses volumes d'éducation.

- Magazin des Enfants
- Magazin des adolescentes
- Magazin des pauvres
- Instruction pour les jeunes dames
- Instruction pour les garçons et ceux qui les élèvent
- Manuel pour la jeunesse et préparation à la première communion
- Contes moraux
- Magazin des dévots…

Ces documents ont été consultés par Madame Reynaud dans les diverses archives et bibliothèques : Lyon, Metz, Nancy, Oxford…

En 1767, Mme de Beaumont pense encore et toujours pouvoir convaincre Pichon de quitter l'Angleterre, mais il demeure sourd à toutes ses invitations.

L'année 1768 se passera à Chavoires, mais ce sera une année difficile. Jeanne est de plus en plus souvent fatiguée, souffrant de rhumatismes et de migraines.

En 1769, son gendre Nicolas Moreau obtient un poste à Avallon, en Bourgogne. Mme de Beaumont quittera la Savoie avec ses enfants et petits-enfants. En effet, la famille s'est agrandie et compte désormais 2 garçons et 4 filles.

Elizabeth Moreau ouvrira une école à Avallon et Mme de Beaumont l'aidera probablement, car elle avait beaucoup rêvé de cela.

Quelques années plus tard, Mme Leprince et son gendre se sentent usés, fatigués. Betsy, plus jeune que son mari prendra alors courageusement la direction d'un pensionnat à Passy.

Ce seront des années difficiles, on sait que Nicolas Moreau dirigeait le Dépôt de Mendicité à St Denis. Mme Leprince était-elle encore dans la famille de ses enfants ou chez l'une de ses sœurs à Paris ? On sait qu'elle mourut en 1780, sans avoir la moindre trace de sa sépulture (archives brûlées).

Quant à son gendre, il serait décédé prématurément à l'âge de 45 ans.

Elizabeth continua à diriger l'institution dont elle avait la charge à Passy.

L'une de ses filles, Anne, enseignera plus tard le dessin, qu'elle avait appris dans le même établissement, et là nous avons l'un de ces spectaculaires hasards que nous réserve quelquefois l'Histoire.

En effet, un peintre, élève de David, ayant fait un séjour à Rome, aura ses entrées dans l'établissement, il y enseignera le dessin. Il s'appelle Léonor Mérimée. Bien que beaucoup plus âgé qu'Anne Moreau, il demandera sa main. Ils se marieront et auront en 1803 un petit garçon qu'ils appelleront Prosper.

Puisque Anne Moreau sa mère était la petite fille de Mme Leprince de Beaumont, Prosper Mérimée est son arrière petit-fils. (Anecdote racontée par Sainte-Beuve et qui la tenait de Anne Mérimée.)

Cette anecdote monte à quel point nous ne devons pas relâcher notre vigilance, dans l'éducation d'un enfant qui doit être en ligne continue, sous peine d'ébranler peut-être gravement ce que l'on a voulu construire, "édifier" dans toutes les acceptions du terme…

APRÈS LE CONTE





On ne dit pas s'ils "furent heureux et eurent beaucoup d'enfants…".
Là n'était pas le propos de Mme de Beaumont.
Elle a plutôt voulu démontrer que les apparences ne sont en rien révélatrices de la valeur d'un être. En effet, celle-ci est tout intérieure. Les qualités du cœur, la droiture, la générosité, la bonté ne se décèlent pas à première vue, et n'ont rien à voir avec l 'aspect physique.
Une autre clef de lecture nous est suggérée par Bruno Bettelheim, dans sa "Psychanalyse des Contes de fées" :
La Belle, si profondément attachée à son père, au fur et à mesure de son évolution psychologique, au fur et à mesure que sa maturité s'affirmera, verra cet amour œdipien pour son père en quelque sorte se sublimer et se transférer vers un être masculin d'un âge comparable au sien. Elle sera alors toujours une fille pour son père, mais sera devenue femme.

Le propre du conte est de n'être situé ni dans le temps, ni dans l'espace, de n'être soumis à aucune règle (surtout pas celles des trois unités que nous connaissons dans les œuvres classiques : unité de temps, de lieu et d'action).

Il ne donne aucune précision géographique (le marchand se rend au port, quel port ?), ni aucune indication quant à l'époque où se déroulent les évènements : il suffit de dire "Il était une fois" et d'employer le passé simple traditionnel du récit.

Avec une facilité étonnante, les choses et les gens apparaissent ou disparaissent, ou encore se métamorphosent et les expressions comme "Tout à coup", "Aussitôt", "Soudain", foisonnent.

L'adulte adhère volontiers à la mystification pour un moment de poésie, un moment de merveilleux, et l'enfant est à l'aise dans ce monde qui est le sien où son imaginaire voyage librement, se nourrit d'images fabuleuses ; on le voit s'attrister du malheur d'un personnage sympathique ou battre des mains lorsque le méchant est puni.

Du fait de l'imprécision, de la fantaisie dans laquelle baigne le conte, les illustrateurs ont toute liberté pour imaginer les décors ou les costumes.

Pour son film (1945-46), Jean Cocteau, lui, a situé la Belle et la Bête au XVIII[ème] siècle avec les décors et les costumes du temps. Il a ajouté son propre imaginaire poétique à la trame existante et un sens esthétique inégalé. Il nous a fixé pour longtemps l'apparence et la voix de cette bête effroyable dont le regard a quelque chose d'émouvant (Jean Marais et Josette Day).

Les contes de Fées ou les contes merveilleux dont la fin est toujours heureuse n'ont rien à voir avec les contes moraux.

Pour ce qui concerne Mme de Beaumont, ce sont de véritables leçons de morale, d'une morale chrétienne, austère, à la limite d'un puritanisme qui ne serait plus accepté de nos jours.

Ils furent cependant traduits dans presque toutes les langues européennes et plusieurs fois réédités.

Le "Dictionnaire des Littératures de langue française" commente : "Moraliste avant toute chose, elle institua le modèle du conte pédagogique où l'intrigue féerique n'est que prétexte à un discours sentencieux dans lequel se mêlent les préceptes de la religion et les quelques « clartés » élémentaires que doit recevoir un enfant bien né".

Et encore : "la majeure partie de son œuvre didactique et moralisante ou à prétention scientifique a constitué pendant un siècle, le vade-mecum de la parfaite éducatrice".

Mme de Beaumont aura vécu 70 ans et publié 70 volumes édifiants.

Yolande ROLLET

LES PRÉDÉCESSEURS DE MADAME DE BEAUMONT (1711-1780)

Charles Perrault (1628 - 1703)
Mme d'Aulnoy (1650 - 1705) **Mme de Villeneuve** (1695 - 1755)

SES SUCCESSEURS

Les frères Grimm : Jacob (1785 -1863) Wilhem (1786 - 1850)
La Comtesse de Ségur (1799 - 1874)

L' ALBERGEMENT

Nombreux sont les motifs de fierté dont les Savoyards s'enorgueillissent assez volontiers.

Au nombre d'entre eux : la qualité de la législation sarde ; celle corrélative des décisions de justice rendues en dernier ressort par le Sénat de Savoie.

Cette haute juridiction trouvait justification de la valeur de ses arrêts dans le procédé de recrutement de ses membres. Alors qu'en vertu du système de la vénalité des charges, la France du régime monarchique permettait à n'importe quel quidam, pourvu qu'il soit fortuné, d'acquérir pour lui-même, voire pour un de ses enfants mineurs, une charge de conseiller au Parlement de Bretagne ou de Bourgogne, le Sénat de Savoie connaissait le système de la cooptation. Lorsqu'un siège de sénateur devenait vacant, les membres du Sénat se réunissaient et choisissaient parmi les meilleurs "de robe longue", c'est-à-dire parmi les meilleurs avocats, trois d'entre eux qui leur paraissaient les plus qualifiés à venir grossir leurs rangs. Ils proposaient leurs noms au Prince qui en choisissait un pour occuper le siège à pourvoir. Le nouveau sénateur était donc un juriste confirmé.

Autre motif de fierté pour le Savoyard : l'affadissement du servage comme l'écrit le professeur Guichonnet (*l'Histoire savoyarde* n° 842) dans une des innombrables chroniques qui ont considérablement enrichi le patrimoine de nos archives départementales. "Dès le XIII^{e} siècle, le servage s'atténue en Savoie. Lentement le sort des censites s'améliore. Ils peuvent quitter leur bien, se marier librement aller travailler à la ville et finalement racheter leur émancipation totale à leur seigneur. A la fin du XV^{e} siècle, le servage a pratiquement disparu dans le Duché alors qu'il reste la règle en Europe Centrale et Orientale et qu'il subsistera longtemps encore dans certaines régions de France".

Il fallut attendre 1779 pour que Louis XVI supprimât toute forme de servage dans le royaume. Il avait été précédé de deux siècles par le Duc Emmanuel Philibert. Celui-ci, par son Edit du 18 octobre 1561, déclara la taillabilité éteinte voire rachetable à des conditions modérées.

C'est en quelque sorte par l'effet de la brillante culture juridique de ses sujets (je parle évidemment des juristes), à une époque sensiblement contem-

poraine de l'Édit d'Emmanuel Philibert, c'est-à-dire vers le milieu du XVI[e], que va prendre naissance un nouveau mode de possession de la terre L'Albergement[1]. Il paraît, au moins à l'origine s'appliquer de façon spécifique aux régions de montagne.

C'est par la clairvoyante générosité et le libéralisme de ses Princes que la Savoie verra ce droit évoluer en moins de deux siècles en faveur de ses bénéficiaires.

* *
*

Quelle est l'origine du mot ?

Le professeur Guichonnet évoque une origine germanique. Il fait référence au mot "Haribergon" (l'installation, le campement) d'où viendra le mot "auberge". C'est aussi l'analyse faite par Maître Richard qui soutiendra devant la faculté de Grenoble la seule thèse connue sur le sujet. Je serais tenté pour ma part de rechercher, toujours en Germanie, une autre origine. Le mot "albergement" ne viendrait-il pas du mot "berg" : montagne, puisque les premiers albergements sont des aliénations de la propriété de la montagne[2].

J'essayerai d'éviter un exposé magistral multipliant les termes juridiques dont le caractère ésotérique serait très vite insupportable pour mon auditoire. Je vais donc m'efforcer d'être aussi clair et le moins abscons possible.

Comment l'Albergement se définit-il ?

J'emprunte à Maître Richard la définition qu'il donne de l'albergement dans sa thèse de Doctorat : "C'est un contrat synallagmatique et solennel par lequel l'albergateur, se réservant le domaine direct, cède à l'albergataire le domaine utile sur l'un quelconque de ses biens pour une durée sinon perpétuelle du moins assez longue et moyennant l'accomplissement par l'albergataire de certaines obligations sanctionnées par une clause résolutoire".

J'avais promis d'être clair.
J'avais promis de ne pas être abscons.
Alors ! Simplifions !
L'albergement est un contrat.

---

(1) Il est équitable de reconnaître que la Savoie n'est pas la seule à avoir connu l'albergement. Celui-ci a existé également en Dauphiné et en Suisse. Plus exceptionnellement dans le Massif Central et le Jura.
(2) Le lecteur prendra connaissance avec intérêt de l'étude menée par le professeur Michel Blanc dans l'Annexe aux glossaires des noms régionaux de Suisse Romande qui tend à confirmer la thèse du professeur Guichonnet et de Mr Richard.

Il met en présence deux personnes, deux sujets de droit : L'albergateur (le propriétaire) et l'albergataire (le locataire) auquel le premier cède la jouissance de son bien pour une très longue durée, voire à perpétuité moyennant diverses obligations dont l'inobservation peut être sanctionnée par une rupture de la convention.

Ce contrat est solennel, c'est-à-dire qu'il requiert la présence d'un tabellion (appellation donnée à l'époque au notaire) chargé d'en assurer la rédaction et d'en garantir la sincérité.

Ce contrat est synallagmatique c'est-à-dire qu'il entraîne pour les co-contractants des obligations réciproques.

Ce contrat remplit le rôle de l'emphytéose (du grec emphyteeusis) : bail de longue durée qui faisait florès sous le Bas-Empire romain.

Que peut-on alberger ?

A l'origine, vraisemblablement, la terre.

Mais, avec le temps, immeuble, meuble, droits corporels et même incorporels.

Donnons quelques exemples.

On connaît un albergement passé par arrêt du Parlement de Grenoble "à Claude Lambert dit "Guillon" : marchand du lieu d'Allevard et de Theys pour la recherche de mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de sinople" (c'est-à-dire de vermeil ou de corindon).

On a également relevé des albergements de garennes, de pigeonniers, de droits de pêche, d'herbages, de droits de chauffage et encore "de la braise et des cendres de la seconde fournée de chaque four de Beauvoir en Royans" à Pierre Allard, notaire en ce lieu.

Plus étrange, l'albergement "de langues de bœuf et de porc" à prendre sur le marché de La Tour du Pin au profit d'Etienne et Pierre Lyaczo.

* *

*

Pour une meilleure compréhension du problème, nous nous bornerons à n'argumenter que sur l'albergement d'un droit de propriété immobilière et plus particulièrement, ce qui était courant aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles, l'albergement d'une montagne : des prés et des bois qui la couvrent.

À Qui albergeait-on ?

À toute personne.

À un particulier isolé.

À plusieurs personnes réunies appelées pariers ou communistes ou communiers.

Enfin, à des communautés d'habitants.

Les albergements consentis à des communautés d'habitants ont entraîné des confusions et des situations pleines de dangers pour les co-albergataires. Ils ont notamment depuis la Révolution, amené de nombreux procès entre les communes et les co-albergataires ou leurs ayants cause qui prennent de la consistance au fur et à mesure que s'éteint le souvenir du droit féodal, de ses usages et de sa terminologie.

On connaît pourtant certaines décisions judiciaires récentes qui témoignent des efforts considérables de recherches législatives et jurisprudentielles effectuées par des avocats ou des magistrats pour trouver une solution aux problèmes infiniment difficiles que pose la survivance, à propos de situations actuelles, de l'ancien droit d'albergement aujourd'hui ignoré des codes modernes.

Nous les évoquerons à la fin de cet exposé.

Tout contrat emporte pour le co-contractants des droits et des obligations.

Quels sont les droits et les obligations de l'albergateur ?

Ses droits

II peut disposer du bien albergé : le vendre, le donner, l'échanger.

Evidemment, l'acquéreur d'un bien albergé, le donataire, le co-échangiste doivent respecter l'albergement.

L' albergateur peut hypothéquer son bien.

Il peut aussi faire valoir judiciairement ses droits en Justice dès lors que ceux-ci seraient contestés. (Notons que ces droits sont ceux de l'albergateur au cours de la période comprise entre la fin du XVI^{e} et au XVII^{e} siècles).

Ses obligations

Il doit maintenir l'albergataire dans la jouissance du bien albergé.

Il ne doit pas le troubler dans sa possession.

Enfin, il doit le défendre contre les troubles que pourraient provoquer des tiers.

Quels sont les droits et obligations de l'albergataire ?

Ses droits

C'est dans l'analyse des droits de l'albergataire que nous allons découvrir en quoi l'albergement diffère radicalement du bail emphytéotique. Il constitue un démantèlement original du droit de propriété, offrant à l'albergataire ce qu'on peut considérer comme un "sous droit de propriété".

En effet :

- L'albergataire a la faculté de transmettre le bien albergé par acte entre vifs (vente, échange, donation) aussi bien qu'à cause de mort.
- Il peut consentir des servitudes à l'insu de l'albergateur.
- Il peut hypothéquer son droit d'albergement.
- Il a le droit de s'adjoindre un tiers pour exploiter. On parle alors d'association à l'albergement.

Ses obligations

Elles sont au nombre de cinq :

1. Reconnaître

La reconnaissance se formalisait par une déclaration solennelle par laquelle l'albergataire se reconnaissait informé que les biens dont la jouissance lui était concédée, dépendaient de la "directe", c'est-à-dire du droit de propriété formel de l'albergateur.

Cette même déclaration précisait les conditions auxquelles était assujetti l'albergement.

2. Payer l'introje

L'introje peut être interprétée tout à la fois comme un droit d'entrée en jouissance et comme une caution.

Elle consistait généralement en une somme d'argent.

On peut admettre que l'introje influait sur le montant de la location. Elle jouait le même rôle que le pas-de-porte actuellement, en matière de baux commerciaux. Plus le pas-de-porte demandé à l'entrée du locataire d'un local à usage commercial est important, plus le loyer est modéré et vice versa. Il en va de même de l'introje et du Cens.

3. Le Cens (c'est-à-dire le loyer)

Celui-ci pouvait consister soit en espèces, soit en prestations de services (corvées), soit en redevance en nature (une part du produit des récoltes).

Le cens était portable c'est-à-dire qu'il appartenait à l'albergataire de se rendre au domicile de l'albergateur pour payer le cens.

L'action en paiement des arrérages du cens se prescrivait par trente années.

4. L'obligation d'améliorer

Au moins en est-il ainsi lorsque l'albergement a pour objet un immeuble et particulièrement un fonds de culture ou "une montagne".

L'amélioration possible d'un bien inculte inutile ou onéreux était principalement une cause d'albergement des biens ecclésiastiques. Ce l'était aussi des biens seigneuriaux.

L' albergateur était en droit d'espérer, voire même d'exiger, que l'albergataire mette son bien en valeur. L'albergataire y trouvait pour sa part son intérêt dans la mesure où, profitant des fruits de la terre, il avait avantage à la bien cultiver.

Notons que l'albergataire était tenu aux grosses réparations.

5. Enfin, dernière obligation,

L'albergataire était tenu au paiement de la taille et de la dîme (les impôts du régime féodal).

Jetons un dernier regard "panoramique" sur un dernier problème précédemment évoqué : celui de la transmission du bien albergé.

Il convient ici de distinguer historiquement deux périodes : avant et après le XVI[e] siècle.

Avant le XVI[e] siècle : l'albergement n'est pas un droit patrimonial : c'est un bail emphytéotique "à la romaine" ce qui entraîne les conséquences suivantes :

- En cas de dévolution héréditaire, c'est-à-dire lorsque l'albergataire décède, ses héritiers ou légataires doivent solliciter l'agrément du seigneur pour pouvoir succéder aux droits du de cujus.
- Dans le cas d'une transmission entre vifs, par exemple une vente, l'albergataire doit nécessairement obtenir le consentement de l'albergateur lequel dispose d'un délai de deux mois pour faire connaître sa position. Dans ce délai, l'albergateur peut reprendre le plein usage de son bien. Il exerce alors ce qu'on appelle le droit de prélation. Il a dans cette hypothèse l'obligation de payer à l' albergataire un prix égal à l'offre qui lui a été faite par son acheteur.

Au cours du XVI[e] siècle l'albergement est devenu un droit patrimonial.

Dès lors, l'albergataire peut disposer de son droit comme il l'entend.

Il appartiendra seulement à l'héritier, en cas de décès de l'albergataire, à l'acheteur ou au donateur en cas de transmission entre vifs, de prendre contact avec l'albergateur pour justifier auprès de lui du droit qu'il acquis.

Evoquons enfin, pour être complet les causes d'extinction de l'albergement.

Nous distinguerons les causes normales des causes qui révèlent le caractère de sanctions.

Les causes normales sont au nombre de neuf. Citons entre autres l'arrivée du terme (cause rare puisque le plus souvent l'albergement est perpétuel), le département, mot par lequel on désigne l'extinction du droit par consentement mutuel.

Les causes d'extinction ayant le caractère de sanctions sont au nombre de trois. Ce sont :

- La détérioration du bien.
- Le défaut de paiement du cens ou d'exécution des corvées.
- Jusqu'au XVI[e] siècle, c'est-à-dire avant que l'albergement ait acquis un caractère patrimonial : la violation des règles de transmission du bien.

L'action en résiliation dont dispose alors l'albergateur s'appelle "la commise".

La demande aux fins de commise doit être portée devant les juges ordinaires.

Quels sont les effets de cette action ? De deux choses l'une : ou le bien a été amélioré pendant la durée du contrat d' albergement, ou il a été détérioré ou amoindri. Dans le premier cas, une indemnité est due à l'albergataire. Dans le deuxième cas, c'est l'albergateur qui est créancier d'une indemnité.

Le contrat d'albergement, droit seigneurial, a disparu en tant que tel ensuite des édits de 1762 et 1771 promulgués par Charles Emmanuel III qui abolissait dans ses états les privilèges de la noblesse. Ces édits permettaient aux albergataires de se soustraire pour l'avenir à toute obligation à l'égard des albergateurs. Ils devenaient propriétaires à part entière du bien albergé moyennant le versement d'une redevance modeste que la majorité sinon l'unanimité d'entre eux s'empressèrent d'acquitter.

On pourrait être tenté de penser que nous sommes avec l'albergement en présence d'un droit d'un autre âge qui n'a plus qu'une valeur historique. Ce serait une profonde erreur. Il est vrai, comme l'a souligné M[e] Richard dans sa thèse, que ce droit tend à disparaître notamment lorsqu'il est revendiqué par des communautés d'habitants (les communiers ou communistes de jadis). Ceux-ci se trouvent souvent confrontés aux communes sur partie du territoire desquelles ils cherchent à faire valoir leurs prétentions.

Au nom de l'intérêt général les municipalités, invoquant la législation administrative sur les sections de commune, s'efforcent de les en déposséder. Le seul moyen pour les anciens albergataires, devenus propriétaires (au sens moderne du terme) de faire valoir leur droit est d'agir contre ceux qui le leur contestent, en revendication de propriété devant le Tribunal de Grande Instance.

C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, naissent devant nos tribunaux, occasionnellement il est vrai, des procès qui voient revivre l'albergement.

Nous allons les évoquer.

Au cours de ces dernières années quatre procès ont, à notre connaissance, vu le jour en Haute-Savoie concernant des albergements.

- Le 5 janvier 1982, le Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains puis, sur appel la Cour d'Appel de Chambéry, enfin, la Cour de Cassation, par un arrêt du 30 octobre 1990, se sont successivement prononcés dans un procès connu sous le nom des "Communiers de Vallon".
- Le 20 mai 1987, le Tribunal de Grande Instance d'Annecy rendait une décision dans une instance opposant les consorts Falcy à la commune de Lathuille.
- Le 11 juin 1998, le même Tribunal se prononçait en faveur de la reconnaissance d'un albergement, origine du droit de propriété revendiqué par un sieur Paour dans une instance l'opposant à la commune d'Aviernoz.
- C'est encore Le Tribunal de Grande Instance d'Annecy qui vient, par un jugement du 24 avril 2002 de statuer dans un litige opposant les consorts Utille et autres à la commune de Seythenex. Ce jugement est actuellement à la connaissance de la Cour d'Appel de Chambéry qui sera amenée à trancher dans un proche avenir.

Le premier et le dernier de ces quatre litiges méritent un examen qui illustrera deux des multiples problèmes que peut poser l'ancien droit d'albergement.

Les Communiers de Vallon

C'est en 1426 qu'un certain nombre d'habitants, installés au lieu-dit "Vallon" sur la commune de Bellevaux, se voient concéder par les pères chartreux l'albergement d'un tènement immobilier d'une superficie de 1050 hectares consistant en montagnes, prés, bois et forêts.

Précisons que ce droit bénéficie à un certain nombre de vilains implantés à Vallon. Il profite ainsi, selon l'expression de l'époque aux "feux" brûlant à Vallon.

En 1781 les albergataires ont été affranchis du paiement du cens à leurs albergateurs suite à l'abolition des privilèges par le Prince de Piémont-Sardaigne.

Ils sont ainsi devenus propriétaires.

Les propriétaires résidents et usagers des biens à Bellevaux (lieu-dit Vallon) ont constitué une Société d'Indivision ouverte à eux seuls, qui tenait annuellement une assemblée Générale.

Nombre de propriétaires non-résidents ont manifesté la volonté d'être convoqués aux assemblées générales.

Les propriétaires résidents leur ont opposé une fin de non-recevoir soutenant que, selon le droit initial d'Albergement, seuls ceux dont le "feu" brûlait à Vallon, pouvaient revendiquer aujourd'hui, la propriété du bien initialement albergé.

C'est ainsi qu'est né le litige opposant les uns aux autres.

Le Jugement du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains, sous la plume du Président Bailly, remarquable magistrat, actuellement Président de Chambre à la Cour d'Appel de Lyon, est excellemment motivé.

Le raisonnement développé par le juge aboutit à cette constatation Le rachat de l'albergement par les albergataires a eu pour conséquence la réunion entre leurs mains du domaine direct (pour simplifier : la nue propriété) et du domaine utile (pour simplifier : l'usufruit) et donc de faire des albergataires d'hier des propriétaires à part entière.

Du jour où ce rachat est intervenu pour les communiers de Vallon en 1781, il n'y a plus de distinction à faire entre les résidents et les non-résidents. Les textes régissant la dévolution successorale s'appliquent. Aux vingt ou trente communiers d'origine dont les feux brûlaient à Vallon, ont succédé tous ceux qui, résidant ou non à Vallon, ont hérité des "racheteurs".

Combien sont-ils, aujourd'hui ?

Pour l'instant 225.

Combien seront-ils, demain ? ...

Pour faire obstacle à des revendications sans fin les communiers de Vallon ont pris l'initiative, en 1996, de procéder par voie de presse. Ils invitent toute personne qui s'estimerait en mesure de revendiquer la qualité de co-indivisaire à se manifester auprès des organes exécutifs de l'indivision.

Les indivis de Vallon considèrent, en ont-ils le droit ?, qu'à l'issue de trente années, soit en 2026, ils seront en mesure d'arrêter définitivement la liste des co-indivisaires, nul ne pouvant, en application de la prescription trentenaire, se réclamer de cette qualité au-delà de cette date.

Soucieux de clarifier leur situation juridique les communiers de Vallon qui ont pris aujourd'hui l'appellation plus moderne "Les Indivisaires de Vallon" ont mis en place un règlement en vertu duquel un organe exécutif a été constitué. Il se compose de deux "procureurs" et d'un conseil d'administration de neuf membres élus pour trois ans. Ce conseil est renouvelable par tiers tous les ans. Une assemblée générale réunit d'autre part l'ensemble des indivisaires tous les ans.

L'existence de cette nouvelle entité juridique pose cependant problème.

L'article 815 du Code Civil « Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision » ne peut manifestement recevoir application en l'espèce. Comment, en effet, déterminer la part des 225 indivisaires de Vallon ? De plus, s'ils sont 225 aujourd'hui, ne seront-ils pas 350 voire 400 en 2026 ?

La raison commanderait que l'indivision subsistât sauf à ce que les indivisaires prissent un jour la décision de vendre, en tout ou en partie leurs 1050 hectares. Mais à quelle majorité ?

Les communiers du Vargnoz

C'est à un tout autre problème que se trouvent confronté "Les communiers du Vargnoz".

Nous sommes ici en présence d'un conflit opposant une trentaine de personnes revendiquant la qualité de "communiers" à la commune de Seythenex.

Par un acte authentique en date du 23 février 1541, la montagne du Vargnoz a fait l'objet d'un acte public d'albergement par le seigneur de Déré au profit d'un certain nombre d'habitants de la commune de Seythenex qui s'intituleront "Les communiers du Vargnoz".

Les communiers sont tenus en faveur du seigneur de Déré "pour chaque feu" au paiement d'un denier fort. Ils s'en acquitteront.

En 1783 s'affranchissant de la redevance dont ils étaient débiteurs, les communiers du Vargnoz sont devenus propriétaires de la montagne du Vargnoz.

Ultérieurement, ces mêmes communiers ont acquis : en 1785 la montagne de la Bouchasse, en 1822 la montagne dite du Haut de Seythenex, en 1841 la montagne du Drison, en 1845 la montagne de Praz-Fourrier.

Cette dernière vente a été régularisée au profit d'un certain nombre de cultivateurs présents à l'acte authentique, lesquels acceptent "pour eux, les leurs et autres ayants droit à la Montagne du Vargnoz, section du Couchant territoire de Seythenex".

Le Tribunal, dans son jugement, retient que les communiers du Vargnoz ne peuvent prétendre être une indivision. On est, soutient-il en présence d'une section de commune relevant des dispositions de l'article L244-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce jugement qui fait une analyse très détaillée des documents versés aux débats en tire des conclusions qui nous paraissent aller à l'encontre des principes les plus avérés du droit.

Actuellement déféré à la censure de la Cour de Chambéry, il fera l'objet d'un arrêt, vraisemblablement à la fin de l'année 2004. Aussi ne pouvons-nous aujourd'hui en discuter plus longuement.

Pour nous résumer,

L'albergement, droit féodal propre aux régions de montagne, constitue un démantèlement de la propriété par lequel un sujet de droit "l'albergateur", restant titulaire du "domaine direct", confère à un tiers "l'albergataire" pour une très longue durée, voire éternellement la jouissance "domaine utile, de son bien, moyennant le paiement d'un droit d'entrée "l'introje" et d'un loyer "le cens".

Ce droit, considéré comme un privilège de la noblesse a été aboli, sous le régime sarde par les Edits de 1762 et 1771 promulgués par Charles Emmanuel III, moyennant l'acquit d'une redevance modeste par les albergataires à leurs albergateurs. Les albergataires réunissant sur leurs personnes le domaine Direct et le domaine Utile sont ainsi devenus propriétaires à part entière.

L'albergement : droit ancien, reste aujourd'hui encore le moyen pour certaines indivisions d'établir leur droit à la propriété d'un bien géré dans l'intérêt commun des indivisaires par un organe mis en place par eux et fonctionnant sous leur contrôle.

Maître Jean Vailly

Recherche du professeur Michel Blanc

Abergeage Abergement :

Terre remise à un paysan plus ou moins libre, l'albergataire, pour un temps très long, surtout en vue de défrichement, moyennant un prix comptant l'entrage et une redevance annuelle en nature nommée cens ou censé.

Français régional aberger, bas latin abergamentum, puis albergamentum ; germanique (westique) "haribergon", "héribergon", loger une armée, camper, composé de "hari" armée et de "bergon", abriter.

Abergeage, abergeaux, abergemen

L'abergeage, dérivé du verbe aberger avec le suffixe d'action "age". En l'aberjage vers 1410, localité disparue (Montrevel, arrondissement de Bourg-en-Bresse).

Les abergeages (Hauteville, arrondissement de Belley)
Les abergeaux (Les Thioleyres , district d'Oron, Vaud)
L'abergement, maison isolée (Rue, district de la Glane, Fribourg)
Les abergements, lieudit (Vésenex-Crassy, Pays de Gex, Ain)

Mais encore :

Aberger, alberger (termes actuels auberge, héberger et leurs dérivés)

Vaud, Savoie : choisir un fiancé, souvent en couchant avec lui. Patois aberdzi, donner l'hospitalité.

En Savoie "l'albergement" donnait toute liberté aux jeunes filles d'accueillir dans leur lit (alberger) les garçons venus leur rendre visite le samedi et les jours de fête. Mais elles gardaient leur chemise et exigeaient la promesse que serait respectée leur pudicité, s'en remettant à la loyauté de leurs partenaires. L'albergement devint d'ailleurs un motif d'excommunication à partir de 1609.

NOTES DE LECTURE

Lauro-Aimé Colliard : "Une lettre inédite de Saint François de Sales"
Revue Salesanium, 2002

Nous signalons à l'attention des lecteurs de la *Revue Savoisienne* l'article de notre confrère florimontan[1], Lauro-Aimé Colliard, professeur à l'Université de Vérone, publié dans la revue *Salesianum*[2] sous le titre "*Une lettre inédite de Saint François de Sales concernant la bastonnade "d'un jeune homme fort éveillé*". Il s'agit d'une épître ou plus précisément d'une supplique datée Annecy le 1er juin 1613, adressée à Henri de Savoie, "*duc de Nemours, Genevois et Chartres*", pour plaider la libération d'un "*cousin et ami*", Claude de Charmoisy, assigné à résidence dans son château de Marclaz à Thonon-les-Bains.

Alors qu'il était déjà en disgrâce, Claude de Charmoisy fut injustement accusé d'être l'un des inspirateurs des bastonnades à Pierre Berthelot, officier et jeune favori du duc de Nemours. Ce Berthelot était un personnage imbu de lui-même, arrogant et sournois qui avait vite froissé les susceptibilités des gentilshommes d'Annecy et notamment de Charles de La Tour[3], archidiacre de la cathédrale de Genève, autrement dit l'archidiacre de saint François de Sales ! Moins diplomate et surtout moins évangélique que son évêque, aussi peu clerc que possible, l'archidiacre en question avait décidé de régler son compte à cet "*étranger*" : le 20 février 1613, il le surprend – la nuit- pendant qu'il traverse le bois de Lonnaz[4] et, pour abaisser sa morgue, il lui assène une volée de coups de bâton, ce qui –pour un gentilhomme traînant l'épée- était alors considéré comme la pire des injures. Rentré à Paris, Berthelot fortement dépité raconta sa mésaventure à Henri de Nemours qui autant courroucé et indigné que son protégé s'en remit à son Altesse Charles Emmanuel. La réaction ne se fit pas attendre : Charles de

(1) Membre associé de l'Académie florimontane.
(2) Salesianum, Annus LXIV, n°3, Julius-September 2002, pp.525-543.
(3) Charles de La Tour était le fils du baron de La Bâtie, maître d'hôtel du duc de Savoie. D'abord prieur commendataire de l'Abbaye bénédictine de Talloires, il avait été ordonné prêtre par François de Sales en 1608 et élu trois ans plus tard archidiacre de la cathédrale de Genève. Le duc de Savoie lui avait confié diverses ambassades à Milan, où il était né et où il avait beaucoup d'amis. François de Sales ne se méprenait pas sur l'ascèse chrétienne de ce chanoine !
(4) Bois qui se nomme aujourd'hui l'*Ermitage* et qui est situé au-dessus de la commune de Thonon-les-Bains, à mi-chemin entre le château de Marclaz, à l'entrée de Thonon, et le hameau de Charmoisy appartenant à la commune d'Orcier.

La Tour fut consigné dans sa maison, et Claude de Charmoisy, dans son château de Marclaz, tous les deux sous bonne garde.

Excité par les calomnies de Pierre Berthelot, Henri de Nemours s'en prit aussi à plusieurs personnalités du Genevois, et même à deux frères de l'évêque, Janus et Bernard, très liés d'amitié avec les deux prévenus. Convaincu de la droiture morale et de la probité chevaleresque de Claude de Charmoisy qu'il connaissait fort bien, François de Sales entreprit maintes démarches à Turin auprès de Charles-Emmanuel I^er^, à Annecy auprès de Berthelot, envoya de nombreuses suppliques au duc de Nemours et à toutes les personnes influentes de son entourage. Après bien des péripéties dont la félonie de Nemours et une campagne diffamatoire contre ses frères et la Mère de Chantal, François de Sales obtint satisfaction. Claude de Charmoisy put revenir vivre le restant de son âge en son hôtel d'Annecy.

Lauro-Aimé Colliard décortique cette affaire complexe dans ses ramifications, affaire qui dura sept ans. Il examine à la loupe ce fait divers dans le contexte d'une société d'ordre, à une époque historique mouvementée, le XVII^e^ siècle, où la Savoie doit se défendre des prétentions territoriales de la Monarchie Française. Il resitue notamment cette lettre inédite dans la vaste correspondance de Monseigneur de Genève, ce qui n'est pas son moindre mérite même si parfois on se perd un peu dans les détails. Mais c'est le prix à payer pour une méthode historique et littéraire qui est volontairement analytique et qui assigne à l'inédit la place qui lui revient.

C'est donc un flash sur l'activité pastorale débordante de François de Sales, sur le style vigoureux des suppliques. Il montre que le Genevois apanagé aux Nemours - branche cadette de la Maison de Savoie - sous la suzeraineté de la branche aînée, rentrait aussi dans la juridiction spirituelle du "*prince-évêque de Genève*" exilé à Annecy. Dans sa tâche épiscopale, le saint évêque, fort de son droit, ne fuyait pas ses responsabilités, il n'hésitait pas, lorsque le cas se présentait, à intervenir en Bon Pasteur pour défendre les victimes de la calomnie des courtisans et de l'injustice du pouvoir. Cette anecdote relatée dans cet article montre un homme constant et opiniâtre, bien "*savoisien*", lucide sur ses contemporains, alliant diplomatie et vigueur, épris de paix et du sens de la réconciliation, ne confondant jamais douceur évangélique et bonasserie. Mais pouvait-on attendre moins de l'auteur du *Théotime* ? Remercions Lauro Aimé Colliard pour cette intéressante contribution aux recherches salésiennes.

Bernard PREMAT

Lauro-Aimé Colliard :
"Un ami du Cardinal Bessarion : Guillaume Fichet"
Préface de Louis Terreaux - Biblioteca delea ricerca - Cultura Stranicra - n°128[1]

En dehors de quelques spécialistes, Guillaume Fichet demeure peu connu. Ce Savoyard descendu de ses montagnes pour Avignon, puis Paris et Rome, est pourtant une personnalité éminente de la Chrétienté médiévale qui, en son déclin, l'a encore marqué profondément. Si ouvert qu'il fût aux idées nouvelles, le professeur de Sorbonne se souviendra toujours qu'il a promis, en soutenant son Doctorat, d'enseigner et de défendre le Christianisme jusqu'au sacrifice de sa vie, *morte posthabita*. (Cf. sa *Lettre aux princes de Savoie*, 1472).

Que Fichet soit marqué par la foi de ses Pères, on n'en saurait douter : il se dépensa sans compter pour convaincre les souverains européens de s'unir pour repousser les forces qui avaient fait tomber Constantinople en 1453 et avaient permis à l'Islam de fortes avancées dans les Balkans et en Europe centrale, et même de menacer directement les Etats pontificaux par des incursions sur les côtes italiennes de l'Adriatique.

Guillaume Fichet était un personnage important, en relation avec Louis XI qui, en 1469, lui confia une ambassade délicate à Milan auprès de Galeazzo Maria Sforza. Or ce n'est pas la politique française qui explique le comportement du Théologien à l'égard des Turcs, mais bien plutôt l'influence du célèbre Cardinal Jean Bessarion, de Trébizonde, actif soutien de l'union des Grecs et des Latins, demeuré à Rome après l'échec du Concile de Ferrare-Florence.

Son goût pour la rhétorique humaniste, Fichet ne le doit pas à Bessarion. Il enseignait cette discipline vers 1452-1453, quand il fut bachelier, puis licencié. Sa correspondance avec le Cardinal est bien plus tardive: elle débute en décembre 1470, à l'époque où le texte de la *Rhetorica* est définitivement mis au point pour paraître en 1471.
Il reste que leurs relations furent largement de type philosophique et littéraire : elles engagèrent Fichet dans le sillage de Platon, à la suite de Bessarion, mais sans qu'il rompe sa fidélité à l'égard d'Aristote.

Elles firent s'engager le Savoyard dans une campagne vigoureuse pour une nouvelle Croisade, le faisant rejoindre très étroitement la position du Vatican sur le péril musulman. On sait les appels aux armes de Pie II et l'expédition dont il avait pris la tête et qui se termina à Ancône en 1464.

Déçu par le résultat de l'entreprise qu'il avait menée avec Bessarion, Fichet quitta la France et rejoignit Rome, où il finit son existence.

---

(1) Ed. Schena et Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.

C'est l'histoire de cette activité de Fichet et du Cardinal, à la fois culturelle, pastorale, œcuménique aussi, mais non "possibiliste", que fait revivre Lauro-Aimé Colliard en six parties concises autant que limpides, où l'arrière-plan historique et littéraire est précisé sans rien de superflu: successivement le Théologien, le Cardinal, puis l'exposé de leurs rapports, enfin les dernières années de Fichet. Un appendice prolonge l'ouvrage au delà du XV[e] siècle, pour évoquer la destinée des œuvres de Bessarion et le thème anti-ottoman dans l'histoire des lettres.

L'ouvrage s'appuie sur une très riche documentation, comme en témoignent le nombre impressionnant de notes et les références bibliographiques fort précieuses qui nous font découvrir des ouvrages rarissimes. M. Colliard connaît fort bien la *Marciana* de Venise, mais d'autres bibliothèques comme *l'Oliveriana* de Pesaro lui ont livré des secrets.

On lira avec le plus grand profit cette riche présentation de deux personnalités, un Grec et un Savoyard, unis par des convictions et un idéal culturel communs, à lafin de la Chrétienté médiévale et à l'aube des temps modernes. Que le livre, de plus, soit écrit dans une prose aisée, c'est un agrément dont on ne saurait trop féliciter l'auteur.

Louis TERREAUX
Président de l'Académie de Savoie
Doyen honoraire de l'Université de Savoie

Michel Emerich :
"Les prénoms dans la vallée de Thônes du XIV[e] au XVII[e] siècle"
Extrait de La nouvelle revue d'onomastique, 2002, p. 125-152, n° 39-40.

L'auteur de cette étude s'est livré à un dépouillement aussi minutieux qu'analytique d'une série d'archives tels que le recensement, gabelle et comptes de subside de 1361 et 1442, ainsi que la consigne des mâles de 1635.

L'analyse des résultats paraît assez inattendue : alors que tout porterait à croire une abondance de Maurice, patron de la Savoie, de Bernard en souvenir du populaire saint Bernard de Menthon, puis ensuite les François de Sales, il n'en est rien.

Les Claude arrivent largement en tête avec 16 %, suivis des Jean, 15 %, puis des Pierre, 14 %. Les François sont plus tardifs avec 11 %, suivis de Maurice 6 %.

Pour les femmes, c'est encore Claude qui figure à la 2[e] place, légèrement distancé par Pernette de quelques unités.

La paroisse de Thônes, quant à elle, manifeste bien son attachement à son patron saint Maurice qui figure pour 15 % chez les hommes et 14 % pour les femmes.

Bien que consacré au pays de Thônes, l'auteur se livre à quelques comparaisons intéressantes avec la Bresse, le Vexin français, la ville de Lyon. Un tableau comparatif donnant les taux des prénoms relevés successivement en 1361, 1417, 1442, 1515, 1531 et 1635 témoigne de la rigueur et de la minutie avec lesquelles Michel Emerich a conduit cette enquête démographique.

On retrouve encore en annexe la liste de tous les prénoms masculins et féminins relevés dans ces départements.

Georges GRANDCHAMP

Les cahiers d'André Gide n°18 - Gallimard

Les *Cahiers André Gide* n°18, qui viennent de paraître (juillet 2003, Gallimard, NRF), sont consacrés à sa correspondance avec Aline Mayrisch de 1903 à 1946.

Qui était Aline Mayrisch ?

C'était la femme de l'un des créateurs (et après 1920 le président) de l'ARBED, la célèbre industrie sidérurgique luxembourgeoise, l'une des plus puissantes du monde. Émile Mayrisch avait des idées européennes avant la lettre.

Intelligente, sensible, cultivée, intéressée autant par les problèmes moraux et spirituels que par les questions sociales, elle a fréquenté et reçu chez elle, dans une villa à Dudelange (dans le sud du Grand Duché, près de la frontière française), puis au château de Colpach (Niedercolpach, très précisément, dans l'ouest du pays, non loin de la frontière belge), et aussi dans une maison du midi de la France, près de Cabris, des écrivains, des artistes, des penseurs, parmi les plus représentatifs de l'Europe du moment. Citons par exemple des poètes et prosateurs comme André Gide, Jacques Rivière, Paul Claudel, Henri Michaux ou André Malraux ; des philosophes comme Paul Desjardins (l'organisateur des Décades de Pontigny) ou Karl Jaspers ; des hommes politiques comme Wladimir d'Ormesson ou Walter Rathenau ; des physiciens comme Paul Langevin ou le duc de Broglie ; des comédiens, des architectes, des artistes (peintres ou sculpteurs), etc.

Si vos pas vous mènent au Grand Duché de Luxembourg, n'omettez pas d'aller vous incliner, dans le parc du château de Colpach (qui appartient maintenant à la Croix-Rouge luxembourgeoise), sur la tombe des Mayrisch, une dalle funéraire en acier dessinée par l'architecte français Auguste Perret (celui qui a dirigé la reconstruction du Havre), dalle non loin de laquelle se dresse le bronze de Bourdelle intitulé "Le Centaure mourant".

Les amis de Madame Mayrisch l'appelaient familièrement "Loup".

La lettre 161, ou du moins le début de la lettre 161, datée du 24 mai 1923 et écrite de Paris (Auteuil), peut attirer l'attention des Annéciens.

Elle commence ainsi :

"Chère amie Loup

C'est à vous que j'écris d'abord, au retour d'une petite fugue de quatre jours sur Annecy – où j'ai eu la joie de trouver en excellente forme les trois générations".

On sait que Catherine Gide est née à Annecy le 18 avril 1923, alors que son père se trouvait au Maroc en compagnie de Paul Desjardins et d'Aline Mayrisch. Ce n'est que le 17 mai que Gide pourra venir à Talloires où Élisabeth Van Rysselberghe se repose avec sa fille Catherine et sa mère, la "Petite Dame". Ce sont les trois générations en question.

La lettre continue :

"Marc[2] avait pu m'accompagner. Admirable meeting ! Charmante installation, presque au bord du lac, enfoncés (sic) dans le printemps jusqu'au cœur. La petite (je parle de Catherine) a les traits déjà bien formés, expressifs presque, mais d'on ne sait encore quoi ; prête à sourire. Ce qui me ravit c'est que déjà l'on peut découvrir en elle une extraordinaire faculté d'*attention*".

Elisabeth se reposait dans un hôtel. L'allusion au printemps savoyard et les étonnements de l'écrivain devant sa fille (étonnements qu'a notés par ailleurs la Petite Dame dans ses *Cahiers*) ne manquent pas d'intérêt.
Le reste de la lettre ne concerne pas la Savoie.
Mais l'ensemble du volume se lit avec plaisir.

Georgette CHEVALLIER

Jean-Claude Plat, Bernard Iselin :
"Ces dames qui ont illustré la Savoie" - chez l'auteur

Durant l'été 2003 paraît un ouvrage signé de Jean-Claude PLAT et Bernard ISELIN, intitulé *Ces Dames qui ont illustré la Savoie*, et agrémenté de dessins dus à Denise MAISONNEUVE (sans indication d'éditeur, sauf une référence à l'Association des Auteurs Co-Édités, et sans date).

L'idée est très intéressante. Le sujet avait déjà été traité dans un opuscule qui avait pour titre *Il était une fois... des dames en Savoie*. Il était publié par le Club Soroptimist de Chambéry - Aix-les-Bains en 1991, et préfacé par Jean-Olivier VIOUT, de l'Académie de Savoie.

---

(1) Marc Allégret. Voir *Les Cahiers de la Petite Dame*, 1918-1929 (*Cahiers André Gide* n° 4, Gallimard, NRF 1973) et "André Gide et Annecy" par André CHEVALLIER in *La Revue Savoisienne* 1973.

Cet ouvrage, qui évoquait dix-neuf "dames en Savoie" de Béatrice de Savoie à Françoise Clavier (sans compter une vingtième, la Sasson), n'avait aucune prétention scientifique et ne se targuait pas d'apporter des faits nouveaux. Il voulait seulement rappeler le destin peu ordinaire de certaines femmes qui ont laissé un nom dans l'histoire des pays de Savoie.

Le livre de Jean-Claude PLAT et Bernard ISELIN, qui – même si le choix de ces dames n'est pas toujours identique – s'est fixé le même objectif, touchera un public plus large puisqu'on le trouve en librairie.

L'idée, donc, en est très intéressante.

L'ouvrage est malheureusement entaché de multiples fautes d'impression (on compte parfois quatre fautes en une seule page et rares sont les pages où il n'y en a pas du tout). Le style en est très négligé, voire, dans certains cas, réellement incorrect (peut-être est-ce parfois dû – qui sait ? – à l'imprimeur qui aurait oublié un morceau de phrase...). On a l'impression de lire un texte inachevé, pour ce qui est de la forme. Sans doute a-t-on voulu, coûte que coûte, que l'ouvrage parût le plus vite possible, pour rendre hommage à Jean-Claude PLAT qui est décédé au soir du 2 juin de cette année 2003. Et l'on n'a pas pris le temps de relire les épreuves attentivement. Cette hâte se comprend mais elle est regrettable.

Quant au fond, il serait sans doute mal venu de relever quelques petits détails inexacts. Par exemple à propos des Visitandines qui "ne se contentent plus de mener une existence cloîtrée seulement contemplative et dévote, mais occupent une large part de leurs journées aux soins des malades, des infirmes et en portant aide et assistance aux pauvres et aux nécessiteux" alors que c'est l'inverse qui s'est produit (cf. Roger DEVOS "Les Visitandines d'Annecy aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles" in *Mémoires et documents* de l'Académie Salésienne, tome LXXXIV, Annecy, 1973). Ce ne sont que des broutilles et ces étourderies sont rares.

Vous me permettrez encore une remarque un peu grinçante. Pourquoi, en ce qui concerne la seconde moitié du XX^{e} siècle, sur quatorze femmes évoquées, n'en trouve-t-on que cinq qui ne soient pas des sportives ? Certes, les sportives sont admirables d'énergie, on admire en particulier le courage de l'alpiniste-aveugle Colette Richard et l'œuvre humanitaire de l'alpiniste-médecin Christine Janin ("À chacun son Everest") en faveur des enfants cancéreux. On sait que la Savoie est un pays de montagne, un pays de sportifs. Il était normal de rappeler celles qui ont porté haut le renom du sport savoyard. On s'étonne d'ailleurs de ne pas en trouver une dixième, Marianne Maire-Shaw, pilote professionnel, vice-championne de monde de voltige, qui en 2000 totalisait déjà 4 200 heures de vol dont 3 100 en voltige. Il est vrai que dans un livre de 320 pages, qui commence au XI^{e} siècle avec Ermengarde, dernière souveraine de Burgondie, on ne peut citer tout le monde.

Mais presque les deux-tiers de sportives dans l'ensemble des femmes étudiées dans la dernière partie de l'ouvrage, cela fait, semble-t-il, une proportion un peu excessive. Les femmes, en Savoie, ne sont pas seulement

des sportives. Bien sûr, nous ne regretterons pas l'absence de la Petite Chocolatière ou autres brus de têtes couronnées exotiques (je pense à Bokassa) qui ont fait parler de la Savoie dans la presse à sensation mais qui n'avaient peut-être pas leur place en compagnie de Christine de Savoie et de la reine Hortense.

Par contre, on est content de retrouver dans ce livre les actions exemplaires dans la Résistance de Jeanne Brousse, de Fernande Besson et de Marguerite Dunoyer. L'histoire de Mamie Cattelin est tragique. Et la carrière de Nicoletta dans la chanson dénote une personnalité qui "n'est pas ordinaire".

Mais pourquoi la chanteuse Catherine Sauvage, qui sa vie durant est restée attachée au Lycée de Jeunes Filles d'Annecy, ne l'accompagne-t-elle pas dans cet ouvrage ?

Pourquoi ne rencontre-t-on pas l'actrice Véronique Jannot, que connaissent tous les téléspectateurs et qui a fait ses études au Collège des Balmettes et au Lycée Gabriel Fauré d'Annecy ?

Pourquoi n'est-il question ni de Colette Alliot-Lugaz, la cantatrice de renom international, originaire de Notre-Dame de Bellecombe en Savoie, ni de l'Annécienne Mireille Berrod qui chante en soprano de la musique classique et de la musique médiévale non seulement en France mais aussi en Pologne, en Angleterre, en Suisse, en Espagne…?

Pourquoi n'apparaissent pas Claire Gibaud, chef de l'orchestre des Pays de Savoie, ou la claveciniste Béatrice Martin, ancienne élève de Georges Kiss au Conservatoire d'Annecy, titulaire en août 1998 du 1er prix très rarement attribué au Festival de Bruges, et professeur au Conservatoire de Barcelone ?

Pourquoi ne pas mentionner Suzanne Lansé (1898-2002), élève du célèbre peintre Albert Besnard et du grand artiste André Jacques, qui a exposé à Paris (au Grand Palais, aux Tuileries, etc.) et à Genève, qui a vendu ses tableaux en Italie, en Grèce, en Belgique, aux USA et en Afrique du Sud, et même en Chine et au Japon, plus appréciée peut-être dans les pays étrangers que dans sa chère Savoie ?

Et pourquoi négliger Colette Cossin, qui est reconnue au niveau international dans le domaine de la sculpture sur glace (Canada, USA, Japon, Chine), qui, entre autres, a obtenu d'un jury international une médaille d'or par équipe au Japon dans la section "Art Contemporain" et qui a créé des pièces pour les Jeux Olympiques de Calgary et, bien sûr, pour ceux d'Albertville ?

Pourquoi Madame Mac Jannet, savoyarde de cœur et d'adoption, qui avec son mari a contribué à l'installation à Talloires d'une filiale de la Tufts University (université privée dont le siège est à Boston aux Etats-Unis) a-t-elle été oubliée ?

Et Madame Suzanne Ratié, qui fut une des grandes égyptologues du monde. Elle était membre effectif de l'Académie Florimontane.

Pourquoi Simone Avray (anagramme de Varay : elle était la fille du médecin annécien François Varay, fondateur de la Clinique Générale),

romancière et poète, lauréate de la Société des Gens de Lettres, décédée en 1985, après avoir appartenu à l'Académie Florimontane comme son père, n'a-t-elle pas sa place dans cet ouvrage ?

Pourquoi la romancière-paysanne, du village d' Allèves, Yvonne Dubois, qui a été reçue à la radio sur Europe 1 par Michel Drucker et dont *La Vallée des Cyclamens* a été traduite en allemand, n'est-elle pas mentionnée ?

Pourquoi n'est pas signalée Roberte Armand, l'Enid Blyton française, qui, tout en étant professeur de physique au Lycée de Jeunes Filles d'Annecy, a publié un grand nombre de romans policiers pour enfants dans la célèbre collection "La Bibliothèque rose" chez Hachette ?

Quant à Annie Ernaux, qui fut professeur au Collège d'Évires à Annecy-le-Vieux tout en habitant avenue de Loverchy à Annecy, et qui obtint en 1984 le Prix Renaudot pour son roman La Place, elle aurait peut-être mérité d'être citée, elle aussi. Elle évoque Annecy dans certaines de ses œuvres.

La Savoie est une pépinière de sportives et d'héroïnes, certes, mais les arts, les lettres et les sciences y sont également cultivés non seulement par des hommes mais aussi par des femmes. Et cela n'apparaît pas dans le livre de Jean-Claude PLAT et Bernard ISELIN. Là encore, on a l'impression que le travail a été trop rapidement exécuté.

Pas pour la même raison, sans doute, que pour la présentation du texte, puisque la composition en était achevée au moment du décès de Jean-Claude PLAT. Mais on peut penser que cette autre raison est aussi valable que la précédente... Et puis, il faut bien reconnaître qu'il est très difficile de faire des choix.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage a le mérite d'exister.

Il se lit facilement, il sait retenir l'intérêt du lecteur.

Et, comme il ne coûte que 28 €, n'hésitez pas à l'acheter. Il en vaut la peine. Vous y rencontrerez des personnalités riches, attachantes et variées comme Bonne de Bourbon, Marguerite Frichelet, Marie-Louise Cognacq-Jaÿ, Marie-Laetitia, comtesse de Solms, Marie Pantalon ou Anna de Noailles, pour ne citer qu'elles.

G. C.

André Fanet : *Drôle d'averse* - La main Multiple

Pour compléter la liste – que nous établissons depuis des années des romans policiers savoyards, signalons la parution en 2000 (éd. de la Main multiple) d'*Enlèvement au bord du lac* qui s'intitule "roman policier" mais qui se présente plutôt comme une nouvelle. Les trois auteurs (Bruno Gazaix, Helmut Jarrel et Patrice Malric) ont rédigé, sous la conduite de Pascal Guilbert, cet ouvrage au cours d'un atelier d'écriture organisé par le Foyer Saint-François d'Annecy. On y trouve des allusions à Annecy, à Veyrier et à Talloires, ainsi qu'une courte évocation du lac à la nuit tombante.

Mais ce qui nous intéressera aujourd'hui, c'est un roman qui s'intitule *Drôle d'averse*. Il est édité (2003) par la Fontaine de Siloé, et a pour auteur un certain André Fanet qui n'en est pas à son coup d'essai puisqu'il a déjà publié un autre roman et des nouvelles.

André Fanet a vécu à Annecy ses vingt premières années et connaît bien la ville. C'est pourquoi l'intrigue se déroule entièrement dans la capitale haut-savoyarde.

Les Annéciens s'amusent à retrouver "la librairie" de la place Notre-Dame et le magasin de chemises qui était situé à l'angle de la rue Royale et de la rue de la République. Cela prouve – ainsi que le sens (interdit depuis le nouveau plan de circulation) qu'emprunte la voiture de la Poste que le roman a été écrit il y a quelque temps déjà, mais cela donne un certain charme au récit.

D'ailleurs nous nous sentons bien à Annecy, l'Annecy de toujours, l'Annecy de 2003.

On retrouve le marché du mardi, dans la vieille ville, avec ses marchands d'olives, ses étals de fruits et légumes, ses éventaires de tommes et reblochons et, se profilant au bout de la rue, une "porte fortifiée".

On se promène dans la rue Sainte-Claire, sous les arcades, non loin du Pont Morens, ou bien sur les quais au bord du Thiou, ce "déversoir naturel du lac". On constate, dans la zone piétonne, qu'à certaines heures "c'est la cohue (...) dans cette rue bordée de restaurants aux terrasses débordant largement les arcades". Pour aller de la vieille ville à la rue Royale, on emprunte "la passerelle du canal et le square de l'Evêché".

Des allusions à l'anniversaire de la Libération d'Annecy (19 août), à la Fête du Lac, aux adeptes de la Savoie Libre et au 27e BCA nous prouvent que nous sommes bien chez nous.

Quant au lac, lorsque la nuit est tombée, il "s'ouvr(e), noir, bordé des pointillés jaunes des routes, des taches des villages sur la rive en face". Au restaurant de la plage, à midi, "la terrasse (est) à l'ombre (et) le cadre superbe". Quant aux pédalos, ils ne sont pas loin.

Pour ce qui est des bateaux, c'est sans doute pour ménager la susceptibilité (?) de la Compagnie des bateaux que l'embarcation d'où tombe un cadavre s'appelle "La Belle Demoiselle", mais l'insecte appelé "demoiselle" ressemblant fort à la libellule, le pseudonyme est transparent, d'autant qu'on reconnaît "l'arrière tout vitré" de notre "Libellule". Cela fait sourire.

---

cf. Georgette CHEVALLIER

- "Annecy, décor de romans policiers" in *Annesci* 18, 1971, pp. 158 à 162 ;
- "La Savoie dans l'œuvre de Jacques Ouvard" in *Les Cahiers de l'Alpe*, supplément au n° 56, 1971, pp. 57 à 61 ;
- "Savoie et romans policiers" in *Les Cahiers de l'Alpe*, supplément au n° 66 (s.d. ?), 2 pages ;
- "Annecy policier" in *La Revue savoisienne*, 1976, p. 135 et 136 ;
- "Jacques Ouvard : Le Libyen" in *La Revue savoisienne*, 1978, pp. (142) et 143 ;
- "Jacques Ouvard : Le Caillou dans la vitrine" in *La Revue savoisienne*, 1981, pp. 104 à 106 ;
- "Annecy, toile de fond de romans policiers" in *L'Almanach du Pays de Savoie*, 2000, pp. 39 ;
- "Encore un « polar » savoyard" in *L'Almanach des deux Savoies*, 2003, pp. 83.

Ce qui fait moins sourire c'est l'accumulation des cadavres (quatre en six jours !), encore que s'il y en avait quelques autres, cela finirait par être drôle. Mais cela ne l'est pas.

N'est pas drôle non plus l'effort que fait l'auteur pour tenter de l'être : l'un des personnages ayant le crâne un peu dégarni, cela lui vaut d'être appelé à tout bout de champ "le déboisé", "le futur chauve", "le raréfié capillaire", "l'erg crânien", "l'homme aux pellicules", "le Sahel crânien" ; la première fois, cela fait sourire. Ensuite cela sent trop le procédé. On ne sait d'ailleurs pas trop si on a affaire à un roman policier qui se veut drôle ou qui se veut effrayant. Quant au coupable, il n'a pas su se cacher avec habileté.

Le principal intérêt de ce roman, c'est donc de nous emmener à Annecy, un Annecy que nous reconnaissons bien, où nous aimons retrouver tel ou tel quartier, tel ou tel immeuble, tel ou tel détail, un Annecy pour qui on sent que l'auteur éprouve un véritable attachement. Et cela est plaisant.

G. C.

Laure Murat : ***Passage de l'Odéon, Sylvia Beach, Adrienne Monnier et la vie littéraire à Paris dans l'entre-deux-guerres***
Arthème Fayard, 2003

"Saint-John Perse l'avait surnommée Adrienne Française. Elle se fût plutôt dite de Savoie, d'où était sa mère (...)". C'est ainsi que commence l'ouvrage de Laure Murat qui s'intitule *Passage de l'Odéon* et qui est consacré à Adrienne Monnier ainsi qu'à son entourage. Laure Murat, dans sa bibliographie, fait référence à l'article d'André Gilbertas (intitulé "Adrienne Monnier") paru en 1990 dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*. Dans une note infra-paginale (p. 88), elle signale qu' "Adrienne (...) passait tous ses étés avec Sylvia Beach dans le chalet familial des Déserts, à La Féclaz, en Savoie" et, dans une autre note, elle fait remarquer que "Plusieurs photographies, conservées à Princeton, la montrent (...), déjà âgée, coupant du bois à la hache en Savoie" (p. 177).

C'est tout pour Adrienne Monnier et la Savoie. À dire vrai, le but et l'intérêt de l'ouvrage ne sont pas là.

L'auteur, Laure Murat, nous livre ici un ouvrage absolument remarquable qui évoque "Sylvia Beach, Adrienne Monnier et la vie littéraire à Paris dans l'entre-deux-guerres". Laure Murat a obtenu le Goncourt de la biographie et le prix de la Critique de l'Académie Française pour son ouvrage sur *La Maison du Docteur Blanche : Histoire d'un asile et de ses pensionnaires, de Nerval à Maupassant* (Lattès, 2001). Dans *Passage de l'Odéon*, l'auteur (qui orthographierait ce mot "auteure") fait de nouveau la preuve de ses talents de biographe : sens de la recherche de documents inédits, érudition,

précision, clarté, perspicacité. On trouve dans cet ouvrage des évocations vivantes, et des vues générales sur la vie littéraire, qui n'excluent pas le souci du détail.

Laure Murat nous emmène au cœur de "cette Olympe moderne de la rive gauche baptisée : Odéonie".

On sait que le père d'Adrienne Monnier, victime d'un très grave accident du travail, a donné l'intégralité de son indemnité à sa fille pour qu'elle réalise son rêve : ouvrir une librairie.

Le 15 novembre 1915, elle ouvre "La Maison des Amis des Livres" au 7 de la rue de l'Odéon, dans le 6e arrondissement de Paris.

Côté pair, au n° 12, Sylvia Beach (qui sera la compagne de sa vie) installe en 1921 "une boutique fondée deux ans plus tôt sur le même modèle, "Shakespeare and Company", devenue en quelques années le passage obligé de tous les écrivains anglophones".

"Adrienne Monnier et Sylvia Beach ouvrent boutiques au cœur de cette période d'expansion et, très vite, deviennent des symboles pour les amis des livres. Pour des raisons différentes : Adrienne, l'alchimiste, a trouvé la première "Le lieu et la formule", elle a inventé un modèle de librairie et une nouvelle conception du métier, quand la célébrité de "Shakespeare and Company" est d'abord attachée à l'œuvre de Joyce et au monde anglophone. Espaces intimes et publics uniques à Paris, les deux maisons, fortement imprégnées par la personnalité de leurs directrices, (sont) donc par nature « inimitables » (…)".

Dans ce livre, dont le personnage central est Adrienne Monnier, on côtoie la libraire, la créatrice d'une bibliothèque de prêt, l'animatrice de rencontres littéraires, la journaliste, l'éditrice, la poétesse, la traductrice, la directrice de revue, la bouquiniste, l'amoureuse, la chiromancienne, la femme de bon sens à "la générosité accueillante" qui "n'a rien du bas-bleu ni de la précieuse". "Ni homme ni femme, ni lesbienne au sens où les sexologues voulaient la cantonner, Adrienne, masculine et féminine, est Librairie".

"Plaisir, conversation, rencontres : Adrienne a placé sa maison sous cette sainte trinité". "De tous ses dons – initier, révéler, partager, établir des liens, formuler une critique, converser – Adrienne a fait un métier : le commerce de

Laure Murat analyse avec finesse les réactions d'Adrienne Monnier : "Elle reconnaît d'emblée la grandeur d'une œuvre et, bien que rebutée par une différence idéologique ou personnelle, lutte contre ses préjugés, insiste au besoin jusqu'à « saisir », sentir de tous ses sens et de son entendement conjugués la saveur promise dès la première impression".

"À l'inverse d'Adrienne, Sylvia Beach, mince et vive jeune femme toujours en mouvement, a mieux que quiconque le don des langues étrangères, le

génie des équivalences et des trouvailles linguistiques. Grande voyageuse, engagée pendant la grande guerre comme volontaire agricole en Touraine pour aider aux moissons et aux vendanges, puis dans les Balkans au service de la Croix Rouge, elle a fait le tour de l'Europe".

C'est Sylvia Beach qui a conçu le projet d'éditer l'*Ulysses* de James Joyce. Les péripéties de l'édition par Sylvia Beach, de la traduction, de la parution de cette traduction sous les auspices d'Adrienne Monnier, puis de la cession des droits à Gallimard de ce livre dont, à l'époque où Sylvia Beach s'y est intéressée, "personne ne v(oulait)", qui était "interdit par la censure des pays anglo-saxons et ignoré en France", toutes ces péripéties, donc, c'est une aventure racontée ici en soixante-dix pages.

À la Maison des Amis des Livres, on voit passer André Gide, Paul Léautaud, Apollinaire, Jules Romains, Claudel, Valéry, Sartre, Aragon et les autres. Chez Sylvia Beach, on rencontre, outre les écrivains qui fréquentent la boutique d'Adrienne Monnier, des gens comme Ernest Hemingway, Francis Scott Fitzgerald, Gertrude Stein et, bien sûr, James Joyce.

Cet ouvrage nous permet de vivre non seulement les événements littéraires mais aussi les événements politiques et historiques d'une période particulièrement intéressante. Il nous donne un tableau de la littérature de l'époque doublé d'une étude des mentalités.

Les recherches de Laure Murat l'ont amenée à "retrouver le chemin de l'Odéonie, (...) entrouvrir la porte de la librairie et (...) distinguer, dans une pénombre qui lui aurait sans doute convenu, le portrait d'une femme dont le rôle et l'influence réclament une lumière plus précise". Bref, Laure Murat donne ici tort à Sainte-Beuve qui prétendait que "les femmes ne devraient jamais avoir de biographie, vilain mot à l'usage des hommes". En effet, de cette biographie de Laure Murat, Adrienne sort grandie, Sylvia Beach aussi et le lecteur avec l'esprit remarquablement enrichi.

G. C.

P.S. L'ouvrage se termine par une "chronologie" de quinze pages qui va de 1882 (mariage des parents de Sylvia Beach) à 1990 (mort de Maurice Saillet, l'assistant d'Adrienne Monnier), et par une bibliographie de treize pages qui contient, entre autres, la liste exhaustive des œuvres complètes d'Adrienne Monnier.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

ART

BEXON, Alain *Le lac d'Annecy et ses environs par les peintres du XV^e^ au XX^e^ siècle : aquarelles, gouaches, dessins, huiles, gravure.* Itinera Alpina, 2003.

BONNEL, Hugues *Annecy : entre lac et montagne.*
Trois Roses, 2003.

DUTEIL, Roger *Annecy en confidences*
Ed. du Vieil Annecy, 2003.

JOSEPH, Jean-Luc
MAUREL-BALMAIN, Danielle *Saisons en pente : images du Val d'Arly*
Des photographies, prises sur trente années, qui présentent la vie de la communauté rurale et forestière du Val d'Arly. Créaphis, 2002.

LITTOZ-BARITEL, Stéphane *Visions du lac d'Annecy*
SLB (Grand large), 2003.

RÉMON, Jean-Pierre *Chamonix* INC, 2003.

TERCINET, Nicole *Aquarelles en Savoie*
(Carnet de voyage, T. 2) (Les Savoisiennes) Fontaine de Siloé, 2002.

THEVENOT, Dominique *Oratoires, croix et chapelles de Sixt-Fer à Cheval : haute vallée du Giffre* Thevenot, 2003.

TROSSET, Jean-Pierre *Bijoux et croix de Provinces de Savoie Savoie, Nice, Piémont, Val d'Aoste* Préface de Monique Poulenc
Le Bourget Chez l'auteur.

HISTOIRE

Collectif, *Les Allobroges : gaulois et romains du Rhône aux Alpes : de l'indépendance à la période romaine (4^e^ siècle av. j.-C. - 2^e^ siècle apr. J.-C.).*
In-folio
Aborde les thèmes de l'installation des premiers celtes entre Alpes et Rhône, de l'intégration des Allobroges à l'Empire romain.

BAUDET, Bernard *Minzier d'hier... et d'aujourd'hui*
Châtel, 2003.

BARBIER, Claude
CHEVALIER, Henry
FLEITH, Barbara
LE GALL, Marie-Lise *Viry "Terra Sainta"* (Saint Julien, La Salévienne)

COLLIARD, Lauro *Un ami du cardinal Bessarion, Guillaume Fichet*

DEJAMMET, Monique
PALLUEL-GUILLARD, André *Chambéry à la belle époque*
(La chronique de l'autrefois) Fontaine de Siloé, 2003.

DUFAYARD, Charles *Petite histoire de Savoie*
Princi Negue, 2003.

FATIO, Olivier *Comprendre l'Escalade : essai de géopolitique genevoise*
Retrace les faits pour mieux expliquer la commémoration qui a lieu chaque année depuis 1602 Labor & Fides, 2002.

FAVROD, Justin *Les Burgondes : un royaume oublié au cœur de l'Europe*
(Le Savoir suisse) Histoire de l'implantation des Burgondes dans le Haut-Rhône au V^e^ siècle
Presses polytechniques et universitaires romandes, 2002.

GUIRAUD, Alain *Il était une fois Lugrin* Guiraud, 2003.

HENRIET, Joseph *Nos ancêtres les Sarrasins des Alpes*
Cabédita (Archives vivantes), 2002.

LEPREUDY, Jean-Michel *Haute-Savoie d'hier et d'aujourd'hui à travers les cartes postales* Tétras, 2003.

MOUXY DE LOCHE, Jules de *Histoire de Grésy-sur-Aix*
Livre d'histoire (monographies des villes et villages de France)
Reproduction en fac-similé de l'édition de 1874, 2002.

NICOLAS, Jean *La Savoie au XVIII^e^ siècle : noblesse et bourgeoisie*
Deuxième édition, Réédition en 1 volume
Fontaine de Siloé (Le champ régional), 2003.

RAYSSAC, Marie-Claude
SERRALONGUE, Joël *L'eau dans la ville : puits et fontaines*
Archives municipales d'Annecy (Patrimoines), 2003.

RUNNALLS, Graham A. *Les mystères dans les provinces françaises (en Savoie et en Poitou...)* À partir de sources variées (notamment de manuscrits récemment redécouverts en Savoie), ces études se proposent d'illustrer la richesse et la diversité de l'activité théâtrale à la fin du Moyen Âge.
Champion (Bibliothèque du XV^e^ siècle), 2003.

SANSICO, Virginie *La justice du pire : les cours martiales sous Vichy*
Payot, 2003.
Le traité de Saint-Julien : 1603-2003, 400 ans de paix Salévienne
Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2003.

VIVENZA, Jean-Marc *Maistre*
Retrace la vie de Joseph de Maistre et présente sa pensée politique.
Pardès (Qui suis-je ?), 2003.

LITTÉRATURE

BOGEY, Georges *Vacances à Sinandaz* Ed. des Écrivains, 2002.

BOISIER, Régine *Adrien, fils de paysan, appelé l'Aristo*
La Savoie à la fin du XVIII[e] siècle
Fontaine de Siloé (Les chants de la terre), 2003.

BORDEAUX, Henry *La neige sur les pas*
Rocher (Chefs-œuvre retrouvés), 2003.

BROSSARD-LE-GRAND, Monique *La demoiselle des glaciers*
L'univers des guides dans les années 1950 Lattès, 2003.

BUTTET, Marc-Claude de *L'Amalthée (1575)* (Textes de la Renaissance)
Champion , 2003.

COMTE, Paul *Contes de la vaisselle* Bartavelle (Modernités), 2003.

DESMAISON, Simone *Le faux pas* Fontaine de Siloé (Rhapsodie), 2003.

DUBOIS, Yvonne *Couleur de terroir : carnets d'une paysanne savoyarde*
Un livre de réflexions, dans lequel on retrouve des chroniques écrites de 1984 à 1989 : billets liés à l'actualité, aux problèmes agricoles, à la nature, à la vie du village Ed. de Paris (Paroles singulières), 2003.

DUNAND, Michel
MAIROT, Yves *Ailleurs, toujours, est au soleil ; Roi sans arpent*
Harmattan (Poètes des cinq continents), 2003.

FANET, André *Drôle d'averse* Ce roman policier se déroule à Annecy
Fontaine de Siloé (Les chants de la terre), 2003.

GABRIELLE, Ève *La petite aux aigles* Un premier roman qui a pour cadre les ruines d'un ancien château savoyard surplombant le lac Léman.
Carrière, 2003.

GRÉVOZ, Daniel *La Vierge des Drus* Fontaine de Siloé (Rhapsodie), 2003.

HUGO, Victor *Fragments d'un voyage aux Alpes* Séquences, 2002.

JUST, Bernard *Les années Megève : les graines du passé*
La vie à Megève dans les années 1950-1960
Cabédita (Archives vivantes), 2003.

MULATIER, Philippe *Un berger au pays des marmottes*
La vie d'André Moccand, berger en Haute-Savoie Châtel, 2003.

OUVARD, Jacques *L'assassin est dans le couvent* Réédition
Fontaine de Siloé (Les chants de la terre), 2003.

PARONUZZI, Fred *10 ans 3/4* Frédéric, âgé de "dix ans et trois quart" vit à Ugine Dilettante, 2003.

MONTAGNE

BELLETON, Renaud de *Histoire des guides de montagne : Alpes et Pyrénées (1760-1980)* Milan, 2003.

SPILMONT, Jean-Pierre *Jacques Balmat dit Mont-Blanc*
L'évocation de la vie de ce grand montagnard Guérin, 2003.

TOURISME

BURDET, Christian *Regards sur le Haut Val d'Arly : sites, demeures et patrimoine : villages de Chaucisse, Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, Héry-sur-Ugine, La Giettaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Praz-sur-Arly, Saint-Nicolas-la-Chapelle* Glénat, 2003.

COUZY, Agnès
MANGEOT, Catherine *Aiguille du Midi et Vallée Blanche*
Hoëbeke, 2003.

GIMARD, Jacques *Mémoire des Alpes*
Un hommage rendu au massif alpestre, illustré par des récits, des leçons de géographes de la Belle Époque, des images puisées dans les manuels scolaires d'antan, des publicités touristiques...
Pré aux Clercs, 2002.

PÉRIODIQUES

L'Alpe, n° 18 : "Les grandes peurs dans la montagne"
Au sommaire : "C'est la faute à De Saussure", par Danielle Buyssens

Amis du Val de Thônes, année 2003, n° 26
Au sommaire : "Veillées d'autrefois en Val de Thônes : coutumes, traditions, contes, légendes, chansons... de nos montagnes", par Monique Fillion.

Arts et mémoire, juin 2003, n° 27
Au sommaire : - "Le Pont-Rouge à Aix-les-Bains au XVIII[e] siècle", par Daniel Davier,
- "Une famille aixoise à la veille du rattachement", par Jean-François Connille.

Arts et mémoire, décembre 2003, n° 29

Au sommaire : - "L'école des techniques thermales : une spécificité aixoise", par André Carret ;
- "Aix-les-Bains, ville d'eau et sanctuaire à l'époque romaine", par Jean Prieur.

Bulletin de l'Académie delphinale, juillet-septembre 2003, n° 7

Au sommaire : "Édition de l'Armorial et nobiliaire de Savoie : correspondance entre l'auteur Amédée de Foras et son imprimeur-éditeur Édouard Allier", par Robert Allier.

Bulletin des Amis du Vieux Chambéry, année 2003, n° 42

Au sommaire : - "Henri Doublier : un ambassadeur chambérien du théâtre dramatique et lyrique français dans le monde", par Marie-Jeanne Brallion-Calasans ;
- "Vaugelas : un savoyard bien français", par André Combaz.

En Coutère, année 2003, n° 24

Au sommaire : "Samivel, le chantre du Val Montjoie", par Ségolène Jacqueau.

L'histoire en Savoie, 2e trimestre 2003, n° 5

Au sommaire : "Goitreux et crétins des Alpes… et d'ailleurs", par André Palluel-Guillard.

L'histoire en Savoie, 3e trimestre 2003, n° 6

Au sommaire : "Forêts, forestiers et bûcherons en Savoie depuis 1860", par Pierre Guglielmone.

Mémoires de l'Académie de Savoie, année 2003, T. IV

Au sommaire : - "Un ami du cardinal Bessarion, Guillaume Fichet, ancien recteur de l'Université de Paris", par Lauro Aimé Colliard ;
- "Les bijoux des provinces de Savoie", par Jean-Pierre Trosset ;
- "Charles Buet : un historien romancier et militant", par Anne Weigel ;
- "François-Marie de Fortis, magistrat, homme de culture aux multiples facettes et bienfaiteur de l'Académie de Savoie", par Paul Dupraz.

Mémoires et documents de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, année 2003, T. CVI

Au sommaire : "Des Savoyardes dans les prisons de Lénine, le drame russe de la congrégation de Saint-Joseph de Chambéry", par Christian Sorrel.

Le monde alpin et rhodanien, année 2003, n° 1-2-3-4 : Fondateurs et acteurs de l'ethnographie des Alpes

Au sommaire : - "Des ethnotextes inédits d'Eugénie Goldstern : notes sur les coutumes de Maurienne (Savoie) datées de l'année 1914", par Klaus Beitl ;

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

ANNECY	Société des Amis du Vieil Annecy	Maison Gallo 4, passage des Clercs 74000 ANNECY
	Académie Salésienne	Conservatoire d'Art et d'Histoire 18, avenue de Tresum 74000 ANNECY
	Société d'Histoire Naturelle	13, rue de la Paix 74000 ANNECY
	Monastère de la Visitation	11, avenue de la Visitation 74000 ANNECY
	Archives communales	Place de l'Hôtel-de-Ville 74000 ANNECY
	Archives départementales	37 bis, avenue de la Plaine 74000 ANNECY
ALBERTVILLE	Société des Amis du Vieux Conflans	Château Rouge 73200 ALBERTVILLE
BONNEVILLE	Académie du Faucigny	Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
CHAMBÉRY	Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie	Square de Lannoy-de-Bissy 73000 CHAMBÉRY
	Académie de Savoie	Hôtel du département Esplanade du Château 73018 CHAMBÉRY cedex
FAVERGES	Amis de Viuz-Faverges	Ancienne école de Viuz 74210 FAVERGES

MOÛTIERS	Académie de la Val d'Isère	Ancien Évêché 23, place St-Pierre 73600 MOÛTIERS
RUMILLY	Amis du Vieux Rumilly	Musée municipal Avenue Gantin 74150 RUMILLY
ST-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne	16, rue Humbert-aux-Blanches-Mains 73300 ST-JEAN-DE-MAURIENNE
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	La Salévienne	Norcier 74160 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
THÔNES	Les Amis du Val de Thônes	Les Plans 74230 THÔNES
THONON-LES-BAINS	Académie Chablaisienne	Ancienne Visitation BP 99 74207 THONON-LES-BAINS cedex

AUTRES VILLES DE FRANCE

AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres	Musée Arbaud 2 A, rue Quatre-Septembre 13100 AIX-EN-PROVENCE
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie	Hôtel de Ville 48, rue de la République 80000 AMIENS
AUTUN	Société Eduenne	Hôtel Rolin 3, rue des Bancs 71400 AUTUN
AVIGNON	Académie du Vaucluse	5, rue Galante 73018 AVIGNON
BEAUNE	Société d'Histoire et d'Archéologie	Hôtel de Ville 21200 BEAUNE
BELLEY	Société Le Bugey	Hôtel de Ville 01300 BELLEY
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON
	Société d'Emulation du Doubs	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON

BORDEAUX	Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Hôtel des Sociétés Savantes 1, place Bardineau 33000 BORDEAUX
BOURG-EN-BRESSE	Société d'Emulation et d'Agriculture	7, rue Jules-Migonney 01000 BOURG-EN-BRESSE
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise	2, rue du Cloître-St-Roch 28200 CHÂTEAUDUN
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Bibliothèque municipale 13, rue Lafayette 63000 CLERMONT-FERRAND
COLMAR	Académie d'Alsace	Hôtel de la Chambre de Commerce et d'Industrie 1, place de la Gare 68000 COLMAR
DIJON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	5, rue de l'Ecole de Droit 21000 DIJON
GAP	Société d'Etudes des Hautes-Alpes	23, rue Carnot 05000 GAP
GRENOBLE	Institut de Géographie Alpine	Rue Maurice-Gignoux 38031 GRENOBLE cedex
LYON	Société Historique, Archéologique et Littéraire	Palais St-Jean 4, rue Adolphe-Max 69005 LYON
	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Palais St-Jean 4, rue Adolphe-Max 69005 LYON
MÂCON	Académie de Mâcon	41, rue Sigorgne 71000 MÂCON
MONTBÉLIARD	Société d'Emulation	Musée Beurnier Rossel 8, place St-Martin 25200 MONTBÉLIARD
MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres	Bibliothèque inter-universitaire 4, rue Ecole-Mage 34000 MONTPELLIER
NANCY	Académie de Stanislas	43, rue Stanislas 54000 NANCY
NICE	Nice Historique	Palais Masséna 65, rue de France 06000 NICE

PARIS	Comité des Travaux Historiques	3 et 5, bd Pasteur 75015 PARIS
ROMANÈCHE-THORINS	Etudes préhistoriques	Bibliothèque CNRS 71570 ROMANÈCHE-THORINS
ST-GERMAIN-EN-LAYE	Musée des Antiquités Nationales	Château 72103 ST-GERMAIN-EN-LAYE
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin	Bibliothèque nationale et universitaire BP 1029 67070 STRASBOURG cedex
TOULON	Académie du Var	Passage de la Corderie 83000 TOULON
TULLE	Société Lemouzi	13, place Municipale 19000 TULLE
VALENCE	Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme	14, rue de la Manutention BP 722 26007 VALENCE cedex
VERSAILLES	Académie de Versailles	5, rue de l'Indépendance-Américaine 78000 VERSAILLES

EUROPE

BELGIQUE

LIÈGE	Institut Archéologique Liégois	Bibliothèque générale Services échanges Université de Liège 1, place Cokerill B - 15000 LIÈGE

ITALIE

AOSTE	Archivium Augustanum	2, place Académie St-Anselme I - 11100 AOSTE
	Académie Saint Anselme	3, rue Ollietti I - 11100 AOSTE
BARI	Annali della Facoltà di Lettere	Biblioth. Facolta Lettere Palazzo Ateneo I - 70100 BARI

CUNEO	Società per gli Studi storici, archeologici e artisti	Palazzo Audifredi I - 12100 CUNEO
MONCALIERI	Centro interuniversitario di richerche sul "Viaggio in Italia"	Strada Revigliasco 6 I - 10024 MONCALIERI
ROME	Biblioteca Salesianum	Piazza Ateneo Salesiano 1 I - 00139 ROMA
SUSE-TURIN	Segusium	I - 10100 SUSE-TURIN
TURIN	Fondazione Luigi Einaudi	Palazzo d'Azzeglio Via principe Amedeo 34 I - 10123 TURIN
VERONE	Accademia agricultura, scienze e lettere	Palazzo Erbisti Via Leoncino 6 I - 37121 VERONE

SUISSE

BERNE	Bibliothèque Nationale Suisse	15 hall Wylstrasse CH - 3003 BERNE
FRIBOURG	Société d'Histoire du Canton	18, rue St-Michel CH - 1700 FRIBOURG
GENÈVE	Musée d'Art et d'Histoire	2, rue Charles-Galland CP 516 CH - 1211 GENÈVE 3
	Société de Géographie Le Globe	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4
	Société d'Histoire et d'Archéologie	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4
LAUSANNE	Société d'Histoire et d'Archéologie	32, rue de la Mouline CH - 1022 CHAVANNE LAUSANNE
	Société Vaudoise des Sciences Naturelles	Palais de Rumine CH - 1005 LAUSANNE
NEUCHÂTEL	Glossaire des Patois de la Suisse Romande	6, avenue du Peyrou CH - 2000 NEUCHÂTEL
	Société des Sciences Naturelles	Bibliothèque de la Ville CH - 2000 NEUCHÂTEL

SION	Société d'Histoire deu Valais Romand	Bibliothèque cantonale CH - 1951 SION
ZURICH	Antiquarische Gesellschaft	Zentrale Bibliotek Zahringerplatz CH - 8025 ZURICH

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

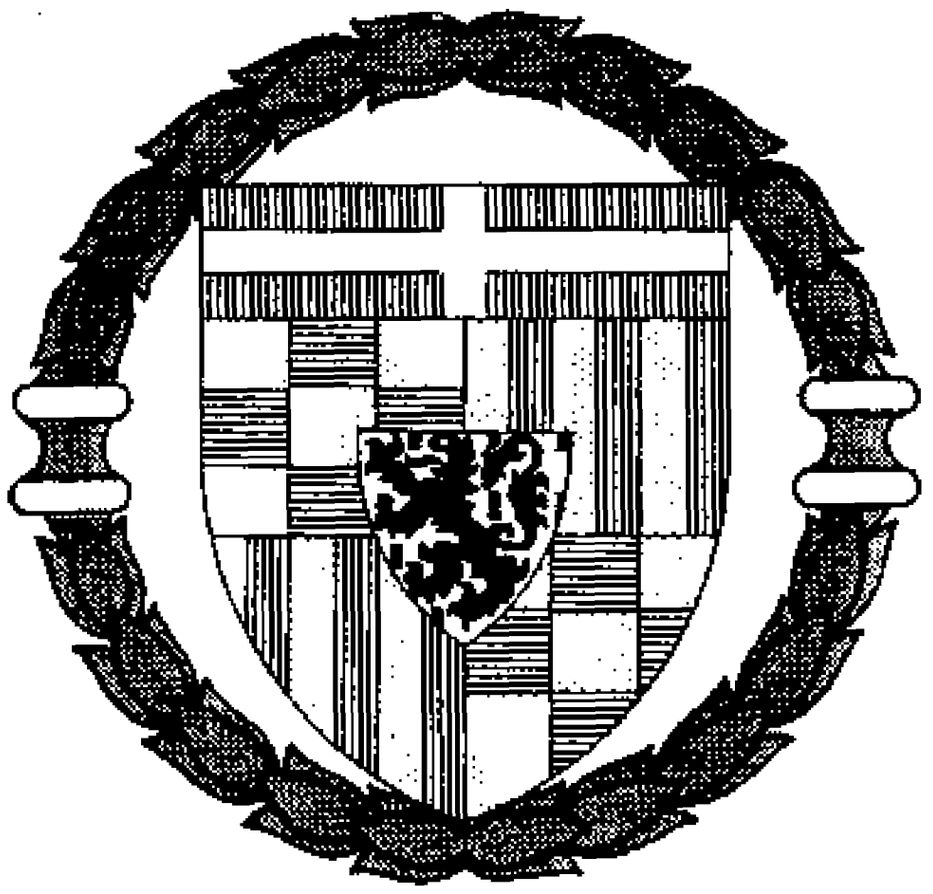
SOMMAIRE

		Pages
	L'année florimontane	1
Gilbert Chatenoud	Le concours de poésie 2003	21
Joël Serralongue	Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2003	33
Nathalie Costa	"Sur un air de Korette..." : hommage à Eliane Barbier	143
Georges Granchamp	Georges Deshusses	153
Bernard Prémat	Eloge de Lucien Bajulaz	155
Lina Coudray	Georges Raffin	171
Nicole Schneider	Père Henry L'Honoré	181
Daniel Chaubet	Perrinet Dupin, chroniqueur savoyard	197
Julien Coppier	Antoine-Joseph Lévrier, un érudit du XVIII[e] siècle	211
Yolande Rollet	Madame LePrince de Beaumont	221
Maître Jean Vailly	L'albergement	231
Bernard Prémat Louis Terreaux Georges Grandchamp Georgette Chevallier	Notes de lecture	243
Isabelle Bouvier Nathalie Costa	Bibliographie Savoisienne	257
	Les publications échangées	263

144e ANNÉE 2004

ACADEMIE FLORIMONTANE ANNECY

La Revue Savoisienne



La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).

Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

COMITÉ

Président : M. Paul GUICHONNET, O. ✲, C. ⟨⟩, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève.

Vice-Présidents : M. Georges GRANDCHAMP, ✲, ⚷, ⟨⟩, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier "Pro merito milentsi" de l'Ordre de Malte, président de la Société des Amis du Vieil Annecy.

M. Jacques CHATELAIN, administrateur du château de Montrottier.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, O. ⟨⟩, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire-adjoint : M. Bernard PREMAT, professeur de philosophie honoraire.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ⚘, présidente d'honneur de l'Académie Salésienne, vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, Mme Jeannie LERICHE.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : Mme Nathalie COSTA.

Directeur adjoint : M. Emmanuel JULES.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET, Bernard PREMAT.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET.

Vice-président : M. Georges GRANDCHAMP.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Jacques CHATELAIN, François DETURCHE.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1997 AMORETTI Guido (Général), conservateur du Musée Pietro Micca, Turin (Italie).
1985 S. Ex. Mgr BARBIER Hubert, ✵, ancien évêque d'Annecy, archevêque de Bourges.
2004 S. Ex. Mgr BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy à Annecy.
1998 BORY Jean-René, conservateur du musée des Suisses à l'étranger, Coppet.
1995 BURNS Marie-Patricia (Sœur), archiviste de la Visitation d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, Aoste (Italie), chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.
1996 ORESKO Robert, Professeur d'Université, Londres (G.B.).
1950 OURSEL Raymond, ✵, O. ❍, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, docteur-ès-Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Mâcon.
1984 RABUT Elisabeth, (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2004)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, ⚷, O. ❍, professeur, vice-président du Conseil régional, chargé des formations initiales, Annecy.
1989 BENEY Vincent, retraité, ancien administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1996 BEXON Alain, cadre administratif, Annecy-le-Vieux.
1989 BOULLARD Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.
1981 BRÉGNAC Guy, O. ❍, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.
1977 BRUN Claire (Mme), O. ⚷, C. ❍, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.
1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir à la Banque Laydernier, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane.
1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, vice-président de l'Académie Florimontane, Talloires.
1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., Président du jury du concours de poésie de l'Académie Florimontane, Annecy-le-Vieux.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne**. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), O. ❍, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.
2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 CORBIERE (de la) Matthieu, chargé d'études en Histoire, Carouge (Suisse).
1998 COSTA Nathalie, libraire-éditeur, Directeur de la Revue Savoisienne, Annecy.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ❍, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, Sainte-Foy-lès-Lyon.
1989 DETURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.
1974 † DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❍, retraitée de l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1999 DUPRAZ Paul, agrégé d'Italien, professeur honoraire, Chambéry.
1981 FASSIER Robert (général), O. ❋, C. ⚷, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1969 † FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, ❋, ⚷, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président de la Société des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.
1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.
1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève, président de l'Académie Florimontane, Bonneville.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❁, présidente d'honneur de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1984 LEUSSE DE SYON (S.Ex.) Bruno de, C. ❋, grand officier ⚷, ⚷, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1990 † LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1976 MANSAU Andrée (Mme), O. ❍, docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Gruffy.
1992 PREMAT Bernard, professeur honoraire de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1974 REGAT Christian, guide touristique, président de l'Académie Salésienne, Meythet.
1988 ROLLET Yolande, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.

1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1998 SCHNEIDER Nicole (Mme), secrétaire de l'Académie Salésienne, Veyrier-du-Lac.
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, O. ❍, chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1987 TERREAUX Louis, ❋, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, ⚜, ❀, O. ❁, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❍, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIÈRES DE VEIGY (d') Thierry, chevalier dans l'ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Sillingy.
1977 † BAUD Aimé, O. ❋, O. ❍, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux Vieux Quartiers d'Annecy, Annecy.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Artemare.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), ⚜, chirurgien-dentiste honoraire, maire honoraire de Talloires, Talloires.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), écrivain, Neydens.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Délégué de France de l'Institut National de la Garde d'Honneur des Tombes Royales du Panthéon de Rome, La Roche-sur-Foron.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des Postes, Annecy.
2000 CHAUBET Daniel, ingénieur, historien, Chambéry.
1969 COLLIARD Lauro, ⚜, C. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1995 COMBAZ André, directeur retraité, Paris.
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (Mme), Reigner.
2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur de Langues anciennes en classes préparatoires Lycée Berthollet, Annecy.
1982 COUTIN Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1991 DÉPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
2002 BRUGE Maurice, O. ❍, proviseur honoraire, Saint-Jorioz.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (Suisse).
1996 DUCROT Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-offset, Lovagny.

1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1996 GAILLARD Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur d'Anglais honoraire, Veyrier-du-Lac.
1975 JANIN Roger, professeur des écoles, Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (général), O. ✻, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1998 LANÇON Christiane (Mme), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
1963 LAVAGNA-CROCHON Suzanne (Mlle), professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Monaco.
1994 LAVILLE Claude (Mme), O. ❍, chevalier de l'Ordre du Mérite, retraitée de l'Education Nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1999 LAVOREL Jean-Claude, garagiste en retraite, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
2000 MARGUET André, conservateur du Patrimoine (D.R.A.S.M.), Annecy.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, ❍, docteur ès Lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.
1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Histoire, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques, Grenoble.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1999 RITZ Pierre, retraité, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 ROSSET Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❍, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), ❍, docteur, professeur, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, ✻, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'Histoire, Annecy.
2001 ANDRÉ Raymond, retraité de l'industrie, Saint-Jorioz.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Copponex.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
2003 BAJULAZ Jeanne (Mme), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2003 BARBEREAU Bernard, Inspecteur d'Académie honoraire, Mieussy.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), ⚷, ❴❵, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1999 BERAUD Sandrine (Mlle), auteur-compositeur, Annecy-le-Vieux.
2003 BERTHIER Pierre, retraité, Epagny.
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, O. ⚷, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
2003 BIBOLLET Anne-Marie (Mlle), enseignante, Annecy.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Fellow of the Royal Society of Arts, chercheur à l'Université de Savoie, Chambéry.
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, Maire-adjoint de Villaz.
2001 BONNET Gilles, assureur, Cuvat.
2002 BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-Saint-Bernard.
2000 BORTOLI Constant (de), retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1998 BOUCHARD Françoise (Mme), retraitée de l'Education Nationale, membre de la Société des gens de Lettres, Saint-Franc.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ❴❵, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
2004 BOUVIER André, technicien, Chavanod.
1976 BOY Gabriel, ⚷, ingénieur T.E.P. honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1999 BROILLET Philippe, historien, Hermance (Suisse).
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre, Château-Thierry.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
2004 CERIATI Michel, retraité, Annecy.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), ❋, O. ⚷, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.

1964 Charvin Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1997 Chatenoud Paulette (Mme), Annecy-le-Vieux.
1989 Chavigny Françoise (Mme), Annecy.
1998 Chevalier Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2000 Chevrier Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
2000 Cochard Michèle (Mlle), retraitée, Annecy.
1997 Cohen Henri, C. ❋, O. ⚜, directeur d'industrie, Saint-Jorioz.
1986 Colliard Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en ordontostomatologie, Vérone (Italie).
2004 Connac Yves, Arts graphiques, Annecy.
1993 Coulon Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
2004 Coutant Lucien, avocat honoraire, Annemasse.
1991 Crola Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1999 Cuissard René, entrepreneur retraité, Annecy.
1989 Damilano Raoul, médaillé d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1999 Davignon Jean-François, professeur d'Université, Annecy.
1985 Davoine Thérèse (Mme), Annecy.
1972 Delétraz Cyprien, ❋, ⚜, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 Delétraz Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 Deluermoz François, retraité de l'Armée, Sevrier.
2002 Demange Jean, diplomate, Islamabad (Pakistan).
2000 Demotz François, professeur, Lyon.
2001 Denis Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1998 Dépommier Denis, chercheur, Montpellier.
1991 Desailloud Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1998 Descoings Pascal, libraire, Chavanod.
2004 Diebolt Olivier, employé de banque et étudiant en histoire médiévale, La Ravoire.
1981 Doll Jean (Dr), docteur en Médecine, Ayze.
1974 Duby Jean, ❋, O. ⚜, O. ⟨⟩, ⚜, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.
2003 Duchamp Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1996 Duchatel Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1989 Duchesne Gabriel (Dr), ❋, ⟨⟩, ⚜, médecin retraité, Annecy.
1988 Duchesne Madeleine (Mlle), secrétaire retraitée, Annecy.
1969 Ducretet Bernard (Maître), ❋, ⚜, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1991 Dumont Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Aix-les-Bains.
1983 Dumurgier Patrick, ❋, administrateur civil, Paris.
2003 Dupont Marius camille, plongeur sub-aquatique, découvreur, Sevrier.
1999 Dupraz Pierre, professeur, Passy.
1996 Emerich Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2000 Espinasse Jean-Claude, spéléologue, Annecy.
1994 Euvrard Anne-Marie (Mme), fonctionnaire internationale en retraite, Annecy.
1999 Faeti Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 Falletti André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1997 Fertin Jacqueline (Mlle), ⚜, ⟨⟩, conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.
1992 Fillion Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1986 Floquet Marie-Renée (Mme), retraitée, Annecy.
2004 Folliet Jacques, retraité, Annecy.
1980 Fonlupt Louis (Dr), O. ⚜, docteur en médecine, Annecy.

2002 Fortunati Jean-Louis, de la Société Les Amis du Vieux La Roche, La Roche-sur-Foron.
1977 Fournier José (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1996 François Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 Francou Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1992 Gaillard Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole Nationale de Musique, Annecy.
1998 Gallay Andrée (Mme), professeur honoraire d'Italien, Annecy-le-Vieux.
2001 Gantelet Léo, retraité informatique, Seynod.
1997 Garin Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
1995 Gay Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 Genton Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1998 Georges Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Annecy.
1988 Ginet Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
2001 Goix Philippe, chargé de production, Annecy.
1995 Gonnet Jean, retraité, Annecy.
1987 Gradel François (Dr), docteur en médecine, Apremont.
1990 Grieshaber Jacqueline (Mme), Sevrier.
1993 Grosse Monique (Mme), Aix-les-Bains.
1982 Guéritey Pierre-Marie, ingénieur, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, docteur es lettres, Lyon.
1996 Guyon Colette (Mme), retraitée, Annecy.
1989 Heckmann Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
2004 Hermann Catherine, doctorante en Histoire médiévale, Evires.
2003 Humbert-Alluchon Mauricette (Mme), professeur de sciences physiques, Annecy-le-vieux.
1986 Ianacci Jeanine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevriet.
1990 Jacquet Renée (Mme), Annecy.
1995 Jacquier de Montcla Bernard, ⚷, retraité, Annecy-le-Vieux.
1996 Jolivet-Padon André, secrétaire de mairie, Faucigny.
2002 Kiss Eva, professeur ENMD, Annecy.
2002 Kiss Georges, professeur ENMD, Annecy.
1986 Labadie Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1987 Lacroix Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1973 Lataillade Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 Lavédrine Georges, ⚷, ex maire-adjoint, Annecy.
1981 Leréboullet Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
2004 Linossier Alain, retraité, Chavanod.
1969 Lohié Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
2000 Longo Raphaëlle (Mme), professeur d'histoire-géographie, Farges.
2004 Marcellin Guilhem, étudiant, Clarensac.
1990 Marro Monette (Mlle), ⚷, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 Martignoles Jean-François, professeur, Argonay.
2000 Mégevand Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Calluire.
2002 Mercier-Guyon Catherine, guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2002 Messiez Maurice, président de la SSHA, Cruet.
1995 Meynier Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 Mirodatos Jacqueline (Mme), {}, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

2003 Mogenet Rémi, professeur, Viuz-en-Sallaz.
1979 Monnier Victor, Genève (Suisse).
1995 Montanier Jacqueline (Mme), directeur commercial, en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1993 Morel Marie-Germaine (Mme), ❋, Annecy.
1988 Mouraz Bernard, Paris.
1973 Mouthon Pierre (Dr), docteur en Médecine, Faverges.
1991 Mudry Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1996 Mugnier Jacques, commerçant, Annecy.
1975 Musset Micheline (Mme), Vagnas.
1996 Oberkampf Marjolaine (Mlle), professeur d'école, Veyrier-du-Lac.
1994 Paille Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 Paoli Françoise (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy-le-Vieux.
1991 Pasquier Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1994 Pattoret Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 Patuel Gérard, géomètre, Seynod.
1987 Péguet Pierre, industriel, Annemasse.
1997 Pellarin Jean, retraité, Villaz.
1974 Pennequin Anne-Marie (Mlle), professeur, ex guide-conférencier d'Annecy, Paris.
1998 Perret Jacques, ingénieur, Seynod.
1998 Perret Jean, industriel, président du syndicat national du décolletage, Cluses.
1998 Perrier Line (Mlle), dialectologue, Saint-Jean-d'Arvey.
2001 Perrillat Nicolas, musicien, Le Grand-Bornand.
1988 Pfister Maurice, professeur d'Histoire honoraire, Montpellier.
1986 Pochat Raymond (général), C. ❋, ⚜, 1939-1945, et T.O.E., Annecy-le-Vieux.
1991 Pollet-Villard Léon, retraité, La Clusaz.
1995 † Pons Alice (Mme), retraitée de l'Education Nationale, Annecy-le-Vieux.
2004 Puech Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
1989 Quoex Franck (abbé), Chevalier de l'Ordre constantinien de Saint Georges, professeur, Strasbourg.
1991 Rechignac Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1992 Rey Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1980 Rey Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, en retraite, Annecy.
2004 Reydet de la Vurpillière Rémi, retraité, Crespières.
1995 Richard Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.
2002 Robillot Michel, Crédit Agricole, Seynod.
1993 Roos Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 Rosier Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1970 Rosset Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1987 Rouch Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.
1983 Rouge Carmen (Mme), Fréterive.
1998 Roussel Alain, conducteur de car, Annecy-le-Vieux.
1999 Ruby Denise (Mme), professeur honoraire d'Histoire et d'Histoire de l'art, Le Raincy.
1987 Sautier François, ancien maire de Veyrier-du-lac.
1995 Sautier Yves (Dr), O. ⚜, ☐, député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 Secondi Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.

1988 Servettaz Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-sur-Champagne.
2004 Sontag Viviane, poète, Feigères.
1999 Stellio François, retraité de l'enseignement agricole privé, Annecy.
1996 Sylvestre René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
2003 Tchinény Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
2000 Tessari Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, Vérone (Italie).
1993 Thabuis Michel, maire de La Roche-sur-Foron.
1991 Thévenet Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 Thorend François, transporteur, Saint-Marcel.
1982 Tossan Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 Tournayre Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
2003 Touvier Louis, professeur honoraire de Lettres classiques, Charvonnex.
1998 Tyl Yves, professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Saint-Jorioz.
1987 Vacchieri Daniel, industriel, Brenthonne.
1992 Vandecasteele Nathalie (Mlle), Annemasse.
2001 Vercin André, ingénieur-urbaniste, La Roche-sur-Foron.
2002 Veuillez Jean-Luc (abbé), Paris.
1984 Veyrat-Durebex Noël, ex maire, Lovagny.
1984 Viallet Jean-Henri, Annecy.
1992 Villermet Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1973 Vuarchex Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Thiez.
1999 Vuilleumier Christophe, historien, Genève (Suisse).
1992 Vulliet Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 Wach Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 Westrade Michel, présidentdu Tribunal du travail, Kain (Belgique).
1989 Zara Liliana (Mlle), {}, professeur honoraire, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU MERCREDI 7 JANVIER 2004
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président Paul Guichonnet présente aux Florimontans et à leurs familles ses meilleurs vœux pour 2004. Le secrétaire adjoint Bernard Premat, au nom de l'assemblée, remercie le président de ses souhaits et lui exprime ceux que l'Académie Florimontane lui adresse respectueusement et très cordialement. Mme G. Chevallier, secrétaire de l'Académie Florimontane, demande la parole et remercie vivement tous les Florimontans pour les témoignages de sympathie et l'aide amicale que ces derniers lui ont apportés durant sa maladie.

Le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2003, qui est approuvé à l'unanimité.

Le vice-président Georges Grandchamp signale à l'attention du public la parution aux éditions *La Fontaine de Siloé* de trois ouvrages dus aux talents de Florimontans. Il s'agit d'abord de la réédition en un seul volume de la thèse incontournable de l'historien Jean Nicolas, *l'Histoire de la Savoie au XVIIIe siècle*. Puis de la publication d'un ouvrage savoureusement documenté sur la vie quotidienne dans le Genevois entre 1860 et 1914 intitulé *Le Genevois Autrefois* écrit par notre archiviste Mme Marie-Thérèse Hermann qui a eu la gentillesse de l'offrir à notre bibliothèque. Enfin d'un très beau livre signé de notre président Paul Guichonnet et de François Forray sur *Le Monde merveilleux d'Estella Canziani*. Le président en profite pour éclairer l'assemblée sur la personnalité attachante et sympathique de cette artiste, née de père milanais et de mère britannique, qui nous livre une vision intime de la Savoie. En véritable ethnographe, Estella Canziani ne se contente pas de dessiner les paysages du Valais, du Piémont, de la Vallée d'Aoste de la Maurienne ou de la Tarentaise mais peint avec une précision remarquable les objets de la vie quotidienne, témoins des us et coutumes d'antan. Ce fin travail précéda la publication des célèbres articles sur les coutumes savoyardes de l'ethnographe Van Gennep qui, dit-on, en fut même jaloux ! Ce qui est un hommage indirect à la qualité de l'œuvre d'Estella Canziani.

C'est alors à M. Alain Bexon de prendre la parole pour présenter son nouvel ouvrage édité par ses soins intitulé *Le Lac d'Annecy par les peintres du XVe siècle au XXe siècle*. Ce livre d'art magnifiquement illustré, préfacé par M. William Saadé, conservateur en chef des Musées d'Annecy, contient, entre autres, une introduction générale de l'auteur sur la peinture de paysage à Annecy, des textes de Camille Dunant concernant la navigation sur le lac, des notices biographiques et chronologiques sur les artistes. M. Bexon remercia de vive voix le vice-président, M. Georges Grandchamp, pour son aide dans la recherche des artistes, de la documentation qui lui permit de découvrir à côté des Prosper Dunant, Firmin Salabert, Paul Cabaud, Paul Cézanne, André-Charles Coppier... des peintres moins

importants mais combien attachants comme par exemple Armand Beauvais, ami de Marc Leroux, André Leleux, Jean Stellio, Louis Glasser ou plus près de nous Suzanne Lansé.

Le président Paul Guichonnet félicita pour ce sujet passionnant l'éditeur et chercheur heureux qu'est M. Alain Bexon qui a fait des découvertes intéressantes et dont le livre sera désormais la référence de base de la peinture du lac d'Annecy.

Après la présentation de son ouvrage, M.Bexon rend hommage au florimontan René Laydernier en mettant en relief la vie extraordinairement remplie de cet homme exemplaire. Il trace un portrait rapide mais judicieusement consacré à différentes facettes de cet Annécien de commerce agréable et tout dévoué à sa ville : il rappelle les activités bancaires, bien sûr, de notre confrère (sans oublier le souvenir de son illustre père Léon Laydernier), mais aussi sa fonction de vice-président et son mécénat au sein de notre compagnie, puis surtout ses actions dans le domaine du sport et sa conduite de parfait gentleman.

Le président Paul Guichonnet se réjouit de la présence de Mme Marie-Françoise Schumacher, la nièce de René Laydernier, et remercie M. Bexon pour cette évocation d'un grand Florimontan, d'un grand Annécien, d'un grand Savoyard.

C'est alors à M. Emmanuel Jules de prendre la parole pour rendre hommage à notre éminent confrère, Pierre Soudan.

Dans le style fleuri qu'on lui connaît et avec beaucoup de cœur, le conférencier évoque successivement l'homme (à la fois sensible et sarcastique, aux convictions affirmées), le journaliste (éclectique et consciencieux), l'historien (savant et passionné). Il rappelle son dévouement au sein de l'Académie Florimontane où il a longtemps été le directeur de *La Revue Savoisienne* et le secrétaire adjoint.

Le président complimente M. Emmanuel Jules, salue la présence de la nièce de Pierre Soudan, Mme Ghyslaine Depouilly, et fait revivre quelques souvenirs personnels qu'il partageait avec cet excellent confrère que nous ne sommes pas près d'oublier.

La séance est levée à 18h30.

SÉANCE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2004

(PRÉSIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

M. Georges Grandchamp excuse l'absence du président Paul Guichonnet retenu par d'autres obligations.

Il déplore le décès de Mme Danièle Ferrandon née Tissot, membre de notre compagnie depuis quelques années et dont l'attachement à Annecy était bien connu.

Il se réjouit de la sortie de *La Revue Savoisienne 2002* et en remercie vivement Mme Nathalie Costa, la directrice de la revue.

Il annonce le colloque international qui se tiendra les 5 et 6 février à Chambéry sur « Les identités franciscaines à l'âge des Réformes », et, à ce propos, rappelle le rôle des Clarisses dans la réforme de l'Observance et la venue en 1406 de sainte Colette à La Balme de Sillingy.

Il annonce aussi l'exposition organisée aux Archives départementales de la Haute-Savoie sur « Genève-Savoie 1603-2003, quatre cents ans de paix » et la présentation qu'en fera le professeur André Palluel-Gaillard le 24 février à 18 heures.

Enfin il remet à notre bibliothèque, de la part de notre confrère Julien Coppier, une copie de l'inventaire de la série SA des fonds concernant le collège Saint-Nicolas conservés aux Archives départementales de Savoie à Chambéry relatifs au Collège Saint-Nicolas d'Avignon créé par le Cardinal de Brogny, inventaire réalisé par MM. Perret, Oursel et Mariotte.

Ensuite le secrétaire adjoint, Bernard Premat, signale les bulletins de souscription d'une part pour *La Vie quotidienne à Annecy au XVII^e siècle* par Michel Velay et d'autre part pour les Actes du XXXIX^e Congrès des Sociétés Savantes de Savoie qui s'est tenu à Archamps en 2002 sur *Espaces savoyards, frontières et découpages*. Il en profite pour saluer la sortie du livre de notre consœur Andrée Mansau sur *L'infante Catherine-Michelle*.

Il donne lecture du procès-verbal de janvier qui est approuvé à l'unanimité.

Le président de séance présente alors le conférencier, M. Thierry d'Asnières de Veigy, en rappelant avec quelle passion il fait des recherches sur les grandes familles savoyardes et leur histoire.

M. Thierry d'Asnières de Veigy remercie M. Georges Grandchamp pour sa chaleureuse présentation ainsi que Mme Nathalie Costa pour les corrections apportées à son texte initial. Il nous présente alors l'histoire et la généalogie de la famille Gantelet d'Asnières vivant au château des Onges à Hauteville-sur-Rumilly en Duché de Savoie. Illustrée et animée par des projections savamment orchestrées, sa conférence retient l'attention de toute l'assemblée. Le résumé qu'il a bien voulu nous faire parvenir rappelle les grandes lignes de son exposé. En effet, il a évoqué les origines des familles nobles « *de* Gantelet » et « *d'Asnières* », la naissance de la famille « *Gantelet d'Asnières* » avec la création de quatre grandes branches qu'il a rapidement présentées. Il s'est attaché à développer la généalogie de la branche devenue aînée qui, dans la deuxième partie du XVIII^e siècle, s'est scindée en trois rameaux. Il a résumé la destinée des deux rameaux les plus jeunes partis dans les colonies, en Algérie et aux Indes, puis s'est concentré sur le rameau aîné qui a continué d'habiter le château des Onges jusqu'au XX^e siècle. Il nous a expliqué les origines de la coseigneurie d'Hauteville et comment cette dernière a été acquise par le sénateur d'Asnières pour y construire le château des Onges. Nous avons pu découvrir en détails les allures de ce château peu connu du grand public et aujourd'hui masqué par un parc arboré d'environ un hectare. Il a conclu par un hommage à un Florimontan, Charles François de Gantelet d'Asnières, dernier de la famille à résider dans ce château.

La conférence suscita quelques questions de la part du public. Cela permit à M. Thierry d'Asnières de Veigy de préciser entre autres que le Baron Bardet de Thieu, personnage haut en couleur, très connu des Annéciens sous le surnom de *Bibi Lolo*, était simplement locataire du château, propriété de M. et de Mme Coutin, que le peintre anglais William Turner a fait une lithographie représentant la maison de Montfort à Rumilly qui avait appartenu aux d'Asnières. M. Laurent Perrillat signala que la branche roturière des Gantelet existante aujourd'hui remontait aux mêmes ancêtres que la branche noble des Gantelet d'Asnières.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU MERCREDI 3 MARS 2004

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Des condoléances attristées sont présentées à M. Lassiouve, notre comptable, qui vient de perdre sa mère.

Notre consœur Mme Claude Laville étant actuellement hospitalisée, des vœux de prompt rétablissement lui sont adressés, ainsi qu'à M. Jahier, notre gardien, récemment victime d'un accident.

Sont annoncés la conférence de M. Edmond Brocard, à l'Académie de Savoie le mercredi 17 mars à 16 heures, sur « Polychromie dans la ville, Annecy et Chambéry », et la sortie de l'ouvrage de M. André Gilbertas, « La Contessa » (une autobiographie imaginaire de la comtesse de Verrue). Est présenté le recueil poétique de Jacqueline et Jean Fromin intitulé *L'Empire des corps*, publié par les éditions Le Tour (celles qui ont récemment réédité *Le Siège de Briançon* de Jacques Replat).

Le procès-verbal de février est lu et approuvé.

C'est d'abord Mme Jeannie Leriche qui fait part de ses recherches « À propos du mot "Gavot" » en une vivante communication dont voici le résumé :

En Savoie, on connaît le Pays de Gavot, situé dans le Chablais, Dranse et Morge.

D'où vient ce mot ? Il aurait été cité en 1569 dans un Traité de Paix entre le duc de Savoie et les Valaisans. Mais l'auteur de l'étude n'a pas retrouvé ce mot dans le texte du traité en question. Il figure cependant sur une carte du Duché de Savoie éditée en 1603.

De nombreux philologues se sont interrogés sur l'origine du mot "gavot". Son usage est en fait largement répandu dans les pays de montagnes : les vallées briançonnaises, les Pyrénées, etc.

La notion qui paraît se dégager est celle de chose creuse, ravinée, en forme d'auge, de gorge. L'arrière-pays d'Evian est en effet formé de vallées encaissées.

Cependant le mot a été – ou est encore – utilisé dans des sens très divers :

- un fromage des Hautes-Alpes (Littré)
- un membre d'une association d'ouvriers (Larousse 1908)
- un habitant de la région de Gap (Le Grand Robert)

etc.

Il est souvent accompagné d'une connotation péjorative :

À Mâcon, pour un ouvrier maladroit
À Montpellier pour parler des gens de la Lozère
À Marseille pour désigner les Alpins
etc.

Les nombreuses interventions qui suivent cette communication en soulignent l'intérêt. Entre autres, Mme Lina Coudray prend la parole pour donner quelques précisions, en particulier sur l'emploi du mot "gavot" en patois. Une discussion s'engage sur les colporteurs venus de Gap qui auraient ou n'auraient pas laissé leur nom au pays de Gavot. Le président, lui, verrait volontiers dans ce toponyme une allusion au paysage, l'une des hypothèses privilégiées par la conférencière, qu'il remercie pour son travail.

Avant de passer la parole à Mlle Marie-Claude Rayssac, M. Guichonnet lui présente les vives félicitations de l'Académie Florimontane pour la médaille d'argent départementale qui lui a été remise en ce début d'année pour son travail à la tête des Archives Municipales d'Annecy.

La conférencière, avec beaucoup de science, traite des « prédications du carême à Annecy du XV^e^ au XX^e^ siècles ». Elle a bien voulu nous résumer ainsi sa communication :

Les délibérations du conseil de ville et les pièces comptables révèlent que, à l'occasion du Carême, les autorités municipales ont nommé, payé, logé et nourri à grands frais un prédicateur, généralement étranger à la ville, et ce, à partir de 1848 et peut-être même avant.

Cette pratique n'était pas propre à Annecy. L'historien Hervé Martin en relève la trace à Aix et à Grenoble dans les années 1426-1428, plus au nord dans les années 1440-1460 et dans les villes bretonnes vers 1460-1470.

Au cours de la conférence, ont été évoqués l'organisation des prédications du Carême, les prédicateurs et l'attention dont ils étaient l'objet, les interminables conflits de préséances et les luttes d'influence qui ont agité le microcosme des élites religieuses et civiles dans le cadre du phénomène des prédications.

Les pouvoirs en place du XV^e^ siècle nourrissaient une certaine méfiance à l'égard de la libre prédication et sans doute ont-ils voulu mettre fin aux prises de paroles déviantes en nommant eux-mêmes des prédicateurs dont le prêche était conforme au discours religieux et politique officiel.

Les questions sur ce sujet peu connu des historiens restent nombreuses et la conférencière espère que son travail sur les prédications à Annecy éveillera des curiosités et suscitera, ailleurs, d'autres recherches sur le même thème.

Le président remercie vivement Mlle Rayssac en la félicitant d'avoir, en particulier, révélé le rôle des institutions de la cité dans l'exercice de la religion, et d'avoir mis en évidence les luttes d'influence. Il rappelle aussi la popularité des Capucins dans les campagnes savoyardes, popularité qu'ils devaient à leur discours simple et percutant.

L'après-midi se termine sur un grand nombre de commentaires des auditeurs (l'art oratoire ; l'évolution des habitudes religieuses ; etc.) qui prouvent le plaisir qu'a pris l'assemblée à écouter cette communication.

La séance est levée à 18 h 25.

SÉANCE DU MERCREDI 7 AVRIL 2004
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente les condoléances de l'Académie à M. Joseph Pattoret dont l'épouse est décédée le 27 février dernier.

Le procès-verbal du mois de mars est lu et approuvé.

On annonce la sortie des Actes du congrès 2002 des Sociétés Savantes de Savoie à Archamps, celle du livre du général Yves Barde sur *Glières 1944*, et la prochaine tenue des Premières rencontres sur l'histoire et le patrimoine du massif des Bauges (24 et 25 avril), ainsi que les activités de l'association chambérienne Montanéa.

La sortie annuelle est prévue à Aoste le jeudi 10 juin prochain.

M. Julien Coppier évoque le centenaire de l'Association des Archivistes français, association riche de son passé et attentive à toutes les évolutions contemporaines du champ professionnel qu'elle représente. M. Coppier met l'accent sur le rôle au sein de cette association de deux Florimontans, Max Bruchet, d'une part et Robert Avezou, d'autre part, qui l'un et l'autre ont laissé à Annecy un souvenir durable.

Ensuite M. Roger Bonazzi, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie, présente son volumineux ouvrage sur l'histoire des entreprises les plus importantes du département. Édité par la Chambre de Commerce et d'Industrie, il est préfacé par Paul Guichonnet et dresse un panorama complet de l'histoire de soixante-quatre sociétés-leaders de l'économie haut-savoyarde depuis leur création jusqu'à aujourd'hui. À la lecture de ces soixante-quatre portraits, on découvre comment chaque entreprise, à sa manière, a su faire face aux évolutions successives des marchés et aux vicissitudes de l'histoire.

Puis, « face à une salle des plus attentives », si l'on en croit le chroniqueur du *Dauphiné Libéré*, « Mme Chevallier expose la biographie de Paul de Kock, (...) à grand renfort d'anecdotes plaisantes ». Ce romancier fécond du XIX[e] siècle est aujourd'hui tombé dans l'oubli mais il fut à son époque un auteur à la mode, tant en France qu'à l'étranger. Il écrivait ce que Sainte-Beuve a appelé de la littérature industrielle mais, néanmoins, les critiques littéraires lui réservent une place entre le « roman gai » de la génération précédente et le Romantisme qui va s'épanouir. Dans le roman intitulé *André le Savoyard*, on retrouve le personnage traditionnel du petit Savoyard honnête. De nombreuses allusions flatteuses à la Savoie, quoique assez vagues, ont été une propagande indéniable pour notre région puisque des milliers de lecteurs ont eu connaissance de ces éloges. Les Savoyards d'aujourd'hui peuvent donc avoir encore pour Paul de Kock une pensée reconnaissante.

Enfin, pour terminer cette séance à l'ordre du jour particulièrement copieux, M. Christian Regat, « avec une exhaustivité impressionnante » pour reprendre une expression du journaliste susdit, retrace l'histoire de l'hôtel Bagnoréa où fut créée l'Académie Florimontane. Après avoir rappelé les circonstances de la construction et expliqué le nom de cette maison, le conférencier évoque ses habitants illustres : Mgr Gallois de Regard, évêque de Bagnoréa, d'abord, puis le Président Favre, Jeanne de Chantal, François de Sales (qui y composa le *Traité de l'amour de Dieu* et y reçut en 1616, le prince de Piémont, Victor-Amédée), puis René Favre de la Valbonne et d'autres encore. C'est à l'Hôtel Bagnoréa que furent enregistrées les dépositions pour le procès de béatification de François de Sales. Tour à tour évêché, maison particulière, siège de l'Académie Salésienne, l'hôtel Bagnoréa vit naître la célèbre neurologue Cécile Vogt-Mugnier. Sa porte sculptée fut transférée, comme souvenir de saint François de Sales, à la Visitation de Paris, avenue Denfert-Rochereau. Christian Regat termine son brillant exposé en regrettant l'état de dégradation de l'immeuble. Mais Maître Vailly a un peu rassuré l'assistance en annonçant que sa rénovation serait sur le point d'être prise en charge.

Le président remercie vivement tous les intervenants et lève la séance à 19 heures.

SÉANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004

(PRÉSIDENCES : MM. PAUL GUICHONNET ET GEORGES GRANDCHAMP)

Des félicitations sont adressées à M. Julien Coppier qui vient de subir avec succès les épreuves du concours d'Attaché de Conservation du Patrimoine (spécialité Archives).

Celui-ci nous annonce l'arrivée du nouveau directeur des Archives Départementales de la Haute-Savoie, M. Yves Kinossian.

Sont annoncés deux voyages, l'un organisé par la Société La Salévienne sur les traces de la famille de Savoie, l'autre préparé par l'Académie Salésienne à Nevers et Moulins.

Les invitations aux célébrations du centenaire de l'Estudiantina et à celles du 50e anniversaire de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie sont transmises à l'assemblée et des bulletins de souscription pour quatre ouvrages historiques (en particulier les Cahiers d'Archéologie romande) sont mis à la disposition de tous. Le procès-verbal d'avril est lu et approuvé.

Ensuite le vice-président Grandchamp donne la parole au président Guichonnet qui, avec l'allant, l'érudition et la pédagogie qu'on lui connaît, entretient l'auditoire de « Joseph Gavard des Pivets, un Faucigneran dans la Toscane des Lumières ».

Joseph Gavard des Pivets était originaire de Viuz-en-Sallaz. En Savoie on ne le connaît guère que par le *Dictionnaire historique* de Grillet. Le travail du président Guichonnet nous permet d'en savoir un peu plus sur ce Savoyard émigré.

Né à Viuz-en-Sallaz en 1730, il était le 4e enfant d'une famille qui en comptera 7. Dès 1748, à l'âge de 18 ans, il s'est établi à Florence où il appartenait à l'équipe des collaborateurs du comte de Richecourt, ministre plénipotentiaire de l'empereur François de Lorraine, qui tenait depuis 1737 les rênes du gouvernement du Grand-Duché de Toscane. Gavard sera anobli en 1764.

Le conférencier rappelle alors l'histoire du Grand-Duché de Toscane, en évoquant successivement « la Toscane et les Habsbourg » puis « les Réformes de la Régence dans le Grand-Duché ».

Il insiste ensuite sur l'étonnante ascension sociale du Faucigneran, qui fut l'un des acteurs principaux des réformes fondamentales qui avaient été amorcées sous la Régence et qui ont été développées pendant le gouvernement de Richecourt. « Dans la transformation du Grand-Duché, dit M. Guichonnet, la contribution de Gavard des Pivets fut particulièrement importante », surtout grâce à ses compétences financières. Il appartiendra à l'équipe restreinte de la douzaine de collaborateurs de confiance du Grand-Duc. Il fut associé à toutes les réformes « léopoldiennes » qui firent de la Toscane des Lumières l'État le plus avancé d'Europe.

Il semble être revenu mourir à Viuz-en-Sallaz. C'est peut-être la fin de l'indépendance du Grand Duché qui l'a poussé à revenir en Faucigny.

Le conférencier, très longuement applaudi, lève la séance à 18 h 30.

ASSEMBLÉE GÉNERALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU MERCREDI 12 MAI 2004

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2003 est approuvé à l'unanimité.

Il en est de même pour le rapport moral de la secrétaire, le rapport financier du trésorier et celui de la directrice de *La Revue Savoisienne*.

Les résultats du concours de poésie 2003 sont ratifiés.

Pour Montrottier, Mme Courtial évoque en particulier le travail des guides et leur calendrier. Elle signale la visite de plusieurs chercheurs et le président celle d'un spécialiste des képis qui a pu nous donner des renseignements intéressants.

M. Déturche rappelle les travaux exécutés, en particulier le nettoyage de la Grande Fosse et annonce les affaires en cours.

Le président donne des précisions sur les questions foncières et le vice-président Grandchamp présente un rapport financier qui laisse assez soucieux les administrateurs de Montrottier. Selon la suggestion du vérificateur aux comptes, ce rapport et celui de M. Lassiouve sont approuvés à l'unanimité.

On passe alors aux élections.

Le président Paul Guichonnet est réélu avec ovation.

Au comité, M. Beney n'a pas demandé le renouvellement de son mandat. Sont renouvelés Mme Marie-Thérèse Hermann et M. Claude Guichet, et est élue Mme Jeannie Leriche.

Sont élus membres d'Honneur : Mgr Yves Boivineau, évêque d'Annecy et Mlle Hélène Viallet, ancienne archiviste de la Haute-Savoie, appelée dans une autre résidence.

Quant aux membres effectifs, pour remplacer MM. Socquet, Bonnet, Rosset, Bourquart et Brunel, sont élus Mme Isabelle de Roussy de Sales, MM. Julien Coppier, Matthieu de la Corbière, Paul Dupraz et Maurice Jacquemet.

Sont élus membres associés : Mmes et MM. Thierry d'Asnières de Veigy, Marc Charpentier, Jean-Pierre Coudray, Maurice Druge, Paul Ducrot, Monique Fillion, Claude Mégevand et Andrée Vesin.

Et sont élus membres correspondants : MM. André Bouvier, Michel Ceriatti, Yves Connac, Lucien Coutant, Olivier Diebolt, Jacques Folliet, Mlle Catherine Hermann, MM. Alain Linossier, Guilhen Marcellin, Jean-François Puech, Rémi Reydet de la Vulpillère et Mme Viviane Sontag.

M. Bernard Premat fait désormais partie du Comité de rédaction de *La Revue Savoisienne*.

À la fin de la réunion, M.Grandchamp, pour répondre à une demande, rappelle la chronologie des locaux successifs mis à la disposition de l'Académie Florimontane.

La séance est levée à 17 heures.

SÉANCE DU MERCREDI 2 JUIN 2004
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président salue la sortie des *Mélanges à Pierre Soudan*, tome 109 des « Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne ». Il rappelle à quel point Pierre Soudan était attaché à l'Académie Florimontane.

Il signale la parution des *Chansons populaires de Jean Ritz* aux éditions Rossat-Mignod, due à notre confrère Nicolas Perrillat.

Il annonce le congrès des Sociétés Savantes de Savoie à Saint-Jean-de-Maurienne les 11 et 12 septembre prochains, la fête du Patrimoine Local à Sevrier le samedi 5 juin, l'exposition sur « La Vache dans la publicité » au Musée Savoisien de Chambéry, celle qui concerne « les chapelles et clochers de Savoie » à la galerie Eurêka à Chambéry également, les manifestations « Sand et Rousseau » aux Charmettes, les traditionnels concerts d'été à Montsapey ainsi que l'exposition Broissand à Ripaille, le cycle des conférences 2004 au Prieuré de Talloires et l'opération « Rendez-vous aux jardins en Rhône-Alpes ».

Il cède la parole à Mme Leriche qui rend hommage à Mme Suzanne Ratié. Mme Leriche a bien voulu résumer comme suit sa communication.

« Suzanne Ratié est née le 11 mai 1909 en Avignon. Après de brillantes études à la faculté de Médecine de Montpellier, Mme le docteur Suzanne Ratié exerce son métier à Annecy où elle mène de front la charge de Médecin Chef d'un service hospitalier et ses consultations privées. À partir de 1945, elle assure les fonctions de médecin conseil à la Sécurité Sociale.

La découverte de l'Égypte en 1944 fait naître chez elle une nouvelle vocation : l'égyptologie. Très rapidement, les hiéroglyphes n'auront plus de secret pour elle, et c'est avec passion que, pendant des années, elle poursuivra ses recherches sous la direction de son maître, monsieur le professeur Daumas.

Égyptologue reconnue, dans ce monde très fermé de l'Égyptologie, ses travaux sont très souvent cités, ses livres font référence (cf. *La Reine Hatshepsout, sources et problèmes*, Inventaire des collections publiques : Annecy, Chambéry).

Membre, de l'Académie Florimontane depuis 1963, Madame Ratié publie de nombreuses études dans *La Revue Savoisienne*, *La Revue du Louvre*, ainsi que dans des revues publiées à l'étranger : Hollande, Belgique, etc.

Membre de nombreuses sociétés savantes, Suzanne Ratié laisse à tous ceux qui l'ont connue le souvenir d'une « femme d'exception, grande humaniste à la culture encyclopédique. »

Le président remercie Mme Leriche pour cette évocation précise et enthousiaste de ce membre éminent de notre compagnie que fut Mme Ratié et salue la présence de la famille Ratié.

Ensuite MM. François Guerraz et Emmanuel Billamboz nous ont présenté Émile Simonod, peintre, poète et potier.

Ce Dauphinois, né en 1893, s'est installé en Savoie dès 1919. Il y abandonnera rapidement sa carrière de professeur à l'Institut des jeunes sourds pour s'adonner à la céramique. Des milliers de poteries vont, pendant une quinzaine d'années sortir de ses fours. Mais des associés indélicats l'ayant conduit à renoncer à la poterie, il trouvera consolation et succès dans la peinture. Ses premières expositions de peinture remontent aux années 1920-1925. Il promènera son chevalet en Savoie et en Dauphiné, et deviendra rapidement le « peintre des quatre saisons », un peintre très apprécié.

C'est ce qu'Emmanuel Billamboz a mis en évidence.

Avant et après cette biographie, François Guerraz commente sept sonnets de Simonod, relatifs aux couleurs. Et à côté de chacun de ces sept sonnets - publiés dans le journal *Le Progrès* - François Guerraz cite un poème inédit de Simonod traitant de la même couleur.

Cette double communication, illustrée de 117 diapositives a été pour le public une passionnante découverte, comme l'a souligné le président Guichonnet.

La séance est levée à 18 h 35.

SORTIE ANNUELLE

Le jeudi 10 juin 2004, piloté par Claude Guichet, un groupe d'environ vingt-cinq Florimontans s'est rendu à Aoste où l'attendaient de savants historiens et guides.

Après avoir contemplé l'arc d'Auguste dont le style est un mélange de corinthien et de dorique, et avoir arpenté la pittoresque rue Saint-Anselme, nous avons admiré le prieuré de Saint Ours (XV[e] siècle) et surtout le cloître du XII[e] siècle qui, nous a fait remarquer notre président, n'a rien à envier à celui de Saint-Trophime à Arles, quoiqu'il soit moins connu que ce dernier.

Pour nous rendre au restaurant, nous nous sommes trompés de route, ce qui nous a permis de jouir d'un panorama extraordinaire.

Le repas fut un banquet.

L'après-midi a surtout été consacré à la visite de la cathédrale dont l'intérêt architectural, sculptural, pictural et archéologique n'est plus à démontrer.

Sur le chemin du retour, un arrêt nous a permis d'aller à pied jusqu'au pont romain de Pondel.

Quant au paysage, depuis le Mont-Blanc et la Dent du Géant jusqu'aux divers châteaux de la vallée d'Aoste, il a, par un temps superbe, réjoui les yeux de tout un chacun.

La promenade avait été préparée par quelques Florimontans, tout particulièrement Jacques Chatelain que nous remercions bien cordialement

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
AU CHATEAU DE MONTROTTIER
LE 25 SEPTEMBRE 2004

C'est le samedi 25 septembre, au château de Montrottier, qu'a eu lieu la rentrée solennelle 2004 de l'Académie Florimontane.

Après avoir salué les personnalités présentes, entre autres les présidents et présidentes des Sociétés savantes des Pays de Savoie le nouveau directeur des Archives Départementales de la Haute-Savoie et M. Kinossian, le président présente le conférencier, M. Paul Dupraz, agrégé d'italien, professeur honoraire, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.

Celui-ci entretient un auditoire particulièrement attentif et intéressé d'« une redécouverte de la Savoie au temps de Charles-Félix ».

Il s'agit d'une sorte de guide rédigé en italien, intitulé « Voyage en Savoie » et destiné à faire mieux connaître notre Province. Sa rédaction avait été confiée, par le ministre Roget de Cholex et le roi Charles-Félix, au polygraphe Davide Bertolotti.

Après avoir replacé l'auteur dans son contexte historique, M. Dupraz nous emmène avec Bertolotti en Tarentaise d'abord puis dans les différentes régions savoyardes, en signalant comment l'auteur décrit ce qu'il voit, raconte ce qu'il a entendu dire, évoque les grands personnages qui font la gloire de la Savoie, et regarde vivre le peuple savoyard.

Le conférencier souligne le souci d'objectivité et l'information aussi solide que probe de l'auteur ainsi que son talent littéraire.

La conférence était illustrée de nombreuses diapositives.

L'orateur, dont l'érudition et le talent oratoire n'ont échappé à personne, a été vivement applaudi et vivement remercié par le président Guichonnet qui invite alors l'assemblée à la réception qui a lieu dans les salons Marès.

** Pour des raisons de sécurité (nombre de places), tous les Florimontans ne peuvent être invités à cette rentrée ; c'est pourquoi seuls les membres effectifs et les personnes assidues à nos séances reçoivent un carton d'invitation.*

SÉANCE DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2004
(PRÉSIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

Le président de séance, M. Georges Grandchamp, excuse l'absence du président Guichonnet, retenu à Angers pour représenter l'Académie Florimontane à la Conférence des Académies de Province.

C'est avec émotion qu'il annonce le décès de M. Robert Hayem, membre d'Honneur de notre compagnie, dont il évoque les réalisations à Annecy quand il était préfet de la Haute-Savoie ; il a également le regret de signaler que notre confrère Jean Brunier nous a quittés cet été.

Il demande à la secrétaire, Mme Georgette Chevallier, d'évoquer d'une part la très intéressante exposition « Eugène Süe » à la bibliothèque municipale de Bonlieu et d'autre part la conférence de Mme Hariki-Süe, qui vient de publier un roman – sous forme de journal – relatif au séjour d'Eugène Süe à Annecy-le-Vieux. On sait que nous célébrons cette année le 200e anniversaire de la naissance de l'écrivain.

La secrétaire mentionne que Mme Mauricette Alluchon a annoncé le mariage de sa fille Marylène et M. Hubert Cattin la naissance de son petit-fils Sébastien.

Elle rappelle que l'Académie Florimontane était représentée par son président et par plusieurs membres au 40e congrès des Sociétés Savantes de Savoie qui s'est tenu les 11 et 12 septembre à Saint-Jean-de-Maurienne.

Elle attire l'attention des Florimontans sur la permanence qui a lieu tous les jeudis matins de 9 h 1/2 à midi dans le local de la place du Château, où l'on trouve, en particulier, tous les ouvrages qui sont entrés dans notre bibliothèque depuis trois ans, par exemple le *Brûlement de village au pays Vuache (1940-1945 : chronique du Genevois sous l'Occupation)*, par Michel Amoudruz, qui est un don récent de la société La Salévienne.

M. Grandchamp donne alors la parole à Mme Andrée Mansau qui entretient l'auditoire des ducs de Savoie-Nemours, personnages romanesques de Cervantès et de Madame de La Fayette :

Cervantès, associé pour l'éternité à Don Quichotte, achève en 1614 un roman publié à titre posthume en 1628 : *Les travaux de Persille et de Sigismond*, dans

lequel, pour l'amour de la dame, le duc Henri de Nemours, qui épousera en 1618 Anne de Lorraine, se bat en duel à Rome avec le prince Arnaldo de Danemark, frère du héros Persille. Ces amours romaines, écrites par le maître espagnol du roman moderne, ont-elles influencé Madame de La Fayette dont les liens avec Marie-Jeanne Baptiste de Savoie-Nemours, dernière titulaire de l'apanage, sont bien connus ? Le Nemours de Cervantès, rappelé en France par sa mère Anne d'Este, renonce à ses amours. Jacques de Savoie, père du duc Henri, séducteur et habile courtisan né en 1531, aurait-il émergé dans la tragique histoire de Madame de La Fayette à travers le filtre du roman cervantin, où l'on se marie pour avoir beaucoup de petits-enfants ?

Ce sont les questions que s'est posées la conférencière qui, de ce fait, a ouvert d'intéressantes perspectives.

Le président de séance remercie Mme Mansau pour cet exposé original et lève la séance à 18 h 05.

SÉANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2004

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président déplore le décès de Mme Alice Pons, membre correspondant de l'Académie Florimontane depuis 1995.

Il se réjouit des bonnes nouvelles que le secrétaire adjoint Bernard Prémat a envoyées de Bolivie où il voyage actuellement avec Mme Prémat.

Il fait un compte rendu vivant de la Conférence des Académies de Province à laquelle il a représenté notre compagnie.

On signale la conférence de notre confrère le professeur Bernard Demotz, le samedi 13 novembre à 14 h 30 à Archamps, sous l'égide de la Salévienne, et les trois conférences organisées du 18 au 26 novembre par la direction des Archives Départementales, à l'occasion de la publication de *L'Armorial des communes de la Haute-Savoie*.

On rappelle les expositions « George Sand » à Chambéry et le prochain congrès du CTHS à La Rochelle du 16 au 26 avril 2005 ; le thème en sera « Voyages et Voyageurs ».

Le procès-verbal d'octobre est lu et approuvé.

La parole est alors donnée à Mme Nathalie Costa qui entretient l'auditoire – projections à l'appui – des "Débuts de l'imprimerie en Savoie".

Si la Savoie n'a pas connu de grands imprimeurs, tels que les Manuce, les Thory ou les Estienne, elle joua néanmoins un rôle prépondérant dans l'histoire de l'imprimerie-typographie.

On pense bien évidemment à Guillaume Fichet, cet illustre Savoyard, recteur de l'Université de Paris, qui fut l'un des premiers à comprendre les possibilités d'un tel média et introduisit l'imprimerie en France, mais aussi au Chambérien Antoine Neyret, l'un des pionniers du livre illustré français, à qui l'on doit notamment *Le Livre de chasse du Roy Modus et de la Reine Ratio*, mondialement plébiscité, sans oublier Gabriel Pomar, premier imprimeur annécien, qui fut cité à comparaître par la République de Genève, pour le plus ancien délit de presse connu.

Ainsi, souvent influencés par un contexte politique difficile, tous ces imprimeurs, liés à la Savoie, contribuèrent à leur manière à faire évoluer l'imprimerie, en tant que média vecteur d'idées, et la richesse de leurs publications continue à charmer bien des amateurs.

Ayant vivement félicité Mme Costa pour cet exposé à la fois riche et nouveau, le président passe la parole à M. Henri Garcin qui rend hommage à la regrettée Mlle Yvonne Dagand.

Il a trouvé dans la correspondance, précise et documentée, de Mlle Dagand à la fois poésie, charme et fantaisie féminine.

Née à Cran-Gevrier en 1905, Mlle Dagand était nièce et fille d'instituteurs. Elle-même exerça le même métier.

Le conférencier signale son amour du travail bien fait et son intérêt passionné pour l'histoire locale et particulièrement celle du Semnoz. Il rappelle son goût pour les voyages et énumère les sociétés dont elle fut un membre actif et apprécié.

Cette intellectuelle érudite repose depuis le 11 décembre 2001 près des siens, en sa terre tant aimée et tant étudiée : celle d'Allèves.

M. Garcin termine son hommage par la lecture de quelques lettres qui révèlent le caractère de Mlle Yvonne Dagand.

Le président souligne la sensibilité et la finesse avec lesquelles cet hommage a été fait et il lève la séance à 18 h 40.

SÉANCE DU MERCREDI 1ER DÉCEMBRE 2004

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le vice-président Grandchamp présente les condoléances de l'Académie Florimontane au général Guido Amoretti, membre d'honneur de notre compagnie, qui vient de perdre son épouse.

Le président Guichonnet félicite le secrétaire adjoint, Bernard Premat, qui est grand-père pour la seconde fois, la jeune Joséphine ayant depuis peu un petit frère prénommé Jérémie.

Est annoncée la parution des tomes 110 et 111 des *Mémoires et Documents* publiés par l'Académie Salésienne. Il s'agit de la remarquable monographie consacrée à « Fillinges et son passé » par Lucien Bajulaz. M. Guichonnet, qui présente l'ouvrage, insiste sur la minutie des enquêtes, sur la précision des détails, sur l'intelligence des observations de l'historien. Bref, on ne peut qu'admirer, dit-il, le travail extraordinaire qui aboutit à une étude exhaustive comme on en voit rarement.

La secrétaire lit une page écrite par Mme M.-J. Calasans à l'occasion du décès d'Henri Doublier dont elle nous parlera en février prochain.

On signale le « Carrefour local des acteurs du patrimoine » le samedi 18 décembre au Conservatoire d'Art et d'Histoire d'Annecy et l'exposition « Georges Rouault et le cirque » jusqu'à fin février à Chambéry.

Le Révérend Père Jean Gayet, avec beaucoup de sensibilité, rend alors hommage à notre regretté confrère Gérard Détraz.

Il évoque ses études de géologie, son travail de classement des archives munici-

pales de Sevrier, l'influence des enseignements et des conseils de l'attaché de conservation aux Archives départementales de la Haute-Savoie, Roger Devos.

Parrainé par M. Domenjoud, Gérard Détraz entre en 1987 à l'Académie Florimontane dont il deviendra membre effectif en 1992.

Devenu, aux Archives Départementales (dirigées alors par Mlle Viallet) un spécialiste reconnu de l'histoire médiévale, Gérard Détraz multiplie les parutions dans de nombreuses revues savantes en France et à l'étranger tout en se chargeant des publications de l'Académie Salésienne.

L'orateur, après avoir, avec beaucoup de tact, évoqué la brutale disparition de Gérard Détraz, conclut : « Gérard a été un homme de bien, un grand savant, il a servi admirablement l'utilité publique. (...) Grâce à Gérard, nous connaissons mieux notre passé, notre patrimoine, bref, notre histoire. Nous lui devons beaucoup de reconnaissance ».

Le président Guichonnet remercie l'orateur en insistant sur la délicatesse et la pénétration avec lesquelles cet hommage a été rendu. « En écoutant cette évocation toute en nuances, dit-il, nous retrouvons le souvenir que nous avons tous de Gérard Détraz ». Il salue aussi la présence de la famille de notre confrère disparu.

Ensuite M. Gilbert Chatenoud, président du jury du concours de poésie, commente avec finesse le concours 2004.

Il explique que ce n'est qu'après trois heures et demie de débats contradictoires, alertes, voire passionnés, que le jury est parvenu à établir un palmarès qui cite cinq auteurs, et attribue deux mentions honorables, deux mentions très honorables, deux troisièmes prix, un deuxième prix et un premier prix.

M. Gilbert Chatenoud, Mme Georgette Chevallier et M. Jean-Pierre Coudray se partagent les lectures des poèmes remarqués.

L'ouverture par le président Guichonnet des enveloppes d'anonymat révèle le palmarès suivant :

Auteurs cités :
Jacques FERRON à Barjouville (28)
Mme Monique RUFFIÉ à Toulouse (31)
René TERNOY à Albertville (73)
Le docteur Guy LUËZA à Grenade-sur-l'Adour (40)
Thierry Daniel COULON à Anthy-sur-Léman (74)

Mention Honorable :
Béatrice ARNAUD-GORECKI à Longpont-sur-Orge (91)
Guy BOUCHER à Grasse (06)

Mention Très Honorable
Jean BASTIEN à La Talaudière (42)
Solange JEANBERNÉ à Rumilly (74)

3e Prix :
Yvonne LE MEUR-ROLLET à Saint-Jacut de la Mer (22)
Lisy YVES à Amiens (80)

2e Prix :
Jacques LAMY à Marseille (13)

1er Prix :
Roland MARX à Habeaurupt par Plainfaing (88).

Le président remercie vivement M. Chatenoud et les cinq membres du jury. Il lève la séance à 18 h 30.

Le concours de poésie 2004

« Il y a entre la vie et la poésie une irrésistible vocation à l'identité dont le poète attend une requalification ». Ainsi s'exprime René CHAR dans : *À la santé du serpent*, ajoutant : « la poésie qui va nue sur ses pieds de roseau, sur ses pieds de caillou, ne se laisse réduire nulle part. C'est l'instant où la beauté, après s'être longtemps fait attendre, surgit des choses communes, traverse notre chant radieux, lie tout ce qui peut-être lié, allume tout ce qui doit être allumé de notre gerbe de ténèbres. Dans nos ténèbres, il n'y a pas une place pour la Beauté. Toute la place est pour la Beauté. »

Toutefois la beauté n'enlève rien au réalisme de René CHAR. Dans *À une sévérité crispée*, il déclare : « Nous sommes, ce jour, plus près du sinistre que le tocsin lui-même, c'est pourquoi il est grand temps de nous composer une santé du malheur. »

Les soixante-seize participants du concours 2004, à des degrés divers, en sont les témoins convaincus, parfois même talentueux. Nourris de beauté, présente ou à venir, de joie ou de peine, d'espérance ou d'abandon, d'humour ou de gravité, les quelque 470 textes soumis à notre appréciation nous ont conduits à citer pas moins de 42 candidats sur 76 au premier tour de table. Ce n'est qu'après trois heures trente de débats, contradictoires, alertes, voire passionnés que le jury est parvenu au palmarès suivant, les numéros étant donnés ici dans l'ordre d'arrivée des envois.

Auteurs cités : n^{os} 27-39-47-62-65
Mention Honorable : n^{os} 19-31
Mention Très honorable : n^{os} 49-69
Troisième Prix ex æquo : n^{os} 45-68
Deuxième Prix : n° 10
Premier Prix : n°42

Il est bien évident que d'autres auteurs mériteraient de voir paraître ici soit un poème en son entier soit quelques quatrains, voire un seul vers remarquable. Un mot particulier leur sera adressé à l'envoi du palmarès.

PARMI LES AUTEURS CITÉS

- Le n° 27, VIK, dans *Vision*, nous montre quels sont pour l'aveugle né, les sommets de la beauté :
« Pour l'aveugle né/ Qui ne connaît rien/ des couleurs et des formes/ Ton visage est une eau/ carbonisée d'étoiles/ Une lumière d'eau vierge/qui en appelle à la grâce innée/ de l'être sans recours autre/ que la poésie de l'âme/ qui permet d'atteindre/ A la vérité/ par des chemins aveugles/
Puis dans *Valse des Pleurs*, il nous confie sa blessure permanente
« J'ai versé des lilas de larmes/ Et mes yeux de roses fanées/ Après tant de vertes alarmes/ Ne sont plus que bourgeons séchés. »

- Le n° 39, FALCON,
se souvenant de la maison maternelle disparue où fleurissaient « des Roses Blanches » :

  « .../... depuis qu'elle n'est plus, tout est en trompe l'œil
  Rien ne pousse vraiment dans la nature en deuil
  Et je ne vois jamais que des roses mort-nées
  Dont la Parque a gardé les cœurs agonisants,
  Au fond de ce jardin perdu des Pyrénées,
  Dans la terre si froide où dorment les gisants ».

- Le n° 47, POYETIC,
un inconditionnel de Mallarmé, vraisemblablement homme de plume, nous offre un ensemble de sonnets tenant du jeu et du tour de force. L'ensemble, original et cohérent, d'une indéniable habileté intellectuelle, mérite d'être cité pour l'originalité de son style et du titre de ses poèmes qui montrent qu'il vit l'univers de Mallarmé.

- Le n° 62, LYCENE poète classique confirmé, dans *La Mer et le verseau*, confie :

  « ... /... J'ai vu, drapée, la mer dans sa grâce féconde
  Au nouveau siècle ouvrant les bras de son berceau
  Bénir d'eau et de sel le miracle du monde
  Offrir une aube rose à l'Ere du Verseau... ! »

- Le n° 65, DJANAN confie que de profession il est :
« Souffleur de vers/Sculpteur en poésie/Peintre en nouvelles/ Artisan en prose/orfèvre en poèmes/Libre sonnettiste/Rimeur de fond/Peintre sur vers libre/Tailleur de vers ».
Quelqu'un lui demande : «Vous la gardez pour vous ? - Non, je tiens une boutique de haïkus, je les donne... ils valent trop cher./ - N'est-ce pas un crime ?/ - Non je les donne à des gens qui méritent d'avoir tout. »

La poésie, en effet, ne peut qu'être offerte puisqu'elle n'a pas de prix !

MENTION HONORABLE

- Le n° 19, PAPILLON
  Observe son chat endormi dans *la Chambre du charme*.
  « .../... Il dort sur un coussin tissé de crépuscule
  Son pelage de ciel qu'enneigent nos cheveux
  Frémit de tous ses plis aux frissons de nos yeux
  Est-ce qu'il nous entend par l'oreille du rêve ? »

Suivent trois textes fort agréables où l'on peut citer au hasard :
« ... /... La colombe des mots a déployé son vol
Avec pour passeport du ciel sous la paupière : .../...

Plus loin, dans : *Le monde contenu dans l'écrin d'une larme*, il écrit :
« .../... Assise à mon pupitre en instance d'étoiles
Face au livre océan où le jour met les voiles... /...
.../... Mes yeux battent si fort ! J'ai peur de me revoir
Mais ma crainte s'éclaire aux cierges de l'espoir... /... »

Ah !... L'espoir... Sans doute l'un des mots les plus utilisés par les poètes !

- Le n° 31, KABE,
  poète bucolique, en harmonie avec la nature, s'émerveille dans le parc ou dans un sous-bois :
  « ... /... L'automne aux longs doigts gris cisèle/Le cuivre des fougères »

  Un jour de canicule il s'exclame :
  « .../... Un couperet d'azur tranche le paysage ».

Un ensemble de poèmes où flotte agréablement un souvenir de Francis JAMMES.

MENTION TRÈS HONORABLE

- Le n° 49 PYRACANTHE,
  un sonnettiste averti, en recherche d'identité, écrit dans *La Nuit* :
  « .../... car la terre est mon île et le vaisseau brisé
  Qui d'un songe incertain ici m'a déposé
  M'y laissa tout chargé de chaînes invisibles

Mais au-delà du bruit, de la fureur des flots
Entends le chant profond des longues nuits paisibles
Trouve la paix, mon âme, au-delà des sanglots. »

Fontaine, le dernier sonnet conclut :

…/… Mes désirs sont toujours d'impossibles contraires
Les couleurs de l'automne au temps des primevères
Le parfum du passé quand germe l'avenir,

Le doute le plus fou sur la chose certaine,
Et l'oubli reposant d'un cruel souvenir
Toujours je meurs de soif auprès de la fontaine. »

Dans ces quelques vers, c'est toute la sensibilité humaine qui se confie à la recherche d'absolu.

- Le n° 69 PHALÈNE,
  en quelques vers, résume tout ce qui fait la grandeur de l'homme, prisonnier de ses interrogations :

« Les signes que je suis me perdront-ils au loin ?
Mon passage n'est qu'un leurre/A l'approche des temples. »

« Où je m'éteignais lentement/la vanité de mes envols/
ne trompait pas mes racines de terre ».

Un auteur bien contemporain un peu dans la ligne de Philippe JACOTTET.

TROISIÈME PRIX EX AEQUO

Les n^{os} 45 et 68

- Le n°45 HYDRAVION SUR L'HERBE, dans *Après le déluge*, parle d'une rencontre après une longue errance :

« des ornières de boue/coulaient dans leur mémoire » et l'avenir leur est interdit par « de grands troncs entassés par la décrue des fièvres ».

Pour apprécier les retrouvailles, voici *Après le déluge* lu par Monsieur Jean-Pierre Coudray :

Après le déluge

Ils se sont retrouvés dans une plaine grise
aux chaumes pourrissants.
Les flaques du chemin reflétaient les nuages.
Il a touché sa main
et parlé de la vie
ravinée par la pluie
de trente ans de dérive.
Ils étaient tout tremblants
d'impatience et de doute.
Les brasiers triomphants
n'éclairaient plus la route
qui les avait conduits
aux plages du désir.
Au-dessus de leurs fronts, a volé la colombe...
Ils se sont étendus sur la rive des songes.
Ils ont vite oublié que trente ans avaient fui...
Puis ils se sont aimés comme de jeunes ours
gourmands de tous les miels, goûtant toutes les
sources. Et ils ont reconnu en dévorant septembre
au soleil revenu toutes les saveurs tendres des festins
du printemps ».

Il est des temps où nous n'avons plus besoin d'images déchirantes pour aimer. Par le vol d'une colombe, nous touchons à la rive du rêve. Tout s'éclaire. Le miel et la source nous sont donnés.

Dans *Souvent je parle d'elle*, l'auteur, Hydravion sur l'herbe, s'adresse à sa mère dans un élan d'amour filial que nous avons tous connu un jour ou l'autre. Avec des mots simples, avec des mots vrais, il nous parle d'une chose simple et vraie ! Madame Georgette Chevallier lit le texte en entier. En voici un extrait :

« Mais en la retrouvant, je lui dis : Fais-toi belle.
Allons marcher un peu.
Profitons du beau temps. »
Je l'aide à se coiffer. Je lisse la dentelle
De son corsage fin. J'insiste: « Mets tes gants ! »
Alors, à petits pas, nous parcourons ensemble
Les chemins du passé, parfumés de pudeurs,
Et, tenant dans ma main sa longue main qui tremble,
Je sens vibrer les mots engrangés dans nos cœurs. »

Pour l'enfant qui demeure en tout être, la mère, la mère éternelle, n'est jamais absente, jamais bien loin.

- Le n° 68, CALLIOPE, nous livre des textes alertes où chaque vers nous entraîne dans son univers. Ainsi, dans *Amertume*.

« D'horizons bleus sans fin ma pauvre tête est pleine,
Pleine d'oiseaux de mer à l'appel déchirant, »

Il nous embarque dans son voyage :

« Déborde alors mon cœur de jardins, de forêts
Et de rêves d'enfants succombant aux attraits
Des champs nus par leur père ensemencés de mines.

D'amertume remplie au pied de leurs tombeaux,
Où la rose naissante est couronne d'épines,
Je leur tisse un linceul pareil à nos drapeaux. »

Parole de souffrance pour la vie bafouée. La fleur outragée en appelle aux drapeaux pour accepter l'inacceptable.

Dans : *Que sommes-nous ?*, l'auteur s'interroge sur l'œuvre et le destin de l'homme :

Lecture par Monsieur Jean-Pierre Coudray.

« Humains ne sommes-nous qu'un peu de chair tendue
Sur un méchant squelette au cœur sec sous les os,
Dont la vie éphémère à son fil suspendue
Attend pour le trancher l'acier froid de la Faux ?

Que sommes-nous vraiment pauvres âmes errantes ?
Désirant assouvir des appétits ruineux,
Pour mieux les satisfaire, abeilles conquérantes,
Nous transportons la mort dans nos dards venimeux.

Et pourquoi, sans raison, minuscules orages
- Qui tonnons à l'égal des dieux de l'univers
Faisons-nous maintes fois à la nature outrages,
Victimes d'un orgueil cause de nos revers ?

Oui, l'homme est ainsi fait : avant qu'il ne trépasse,
Il sème un peu de lui d'un geste de la main.
Mimant le créateur, il fait naître, il efface
Et ne vit qu'au présent par peur du lendemain. »

DEUXIÈME PRIX, le numéro 10, SAROND.

Dans un style d'apparente simplicité, SAROND propose des poèmes au premier abord fort simples. Mais n'est-ce pas la marque d'une écriture parvenue à la tranquille exigence de la poésie ? Cela ne fait aucun doute. Son poème : *Le Testament d'un gueux*, son sonnet : *L'exilée*, et sa villanelle : *Regrets*, en attestent clairement :

Le testament d'un gueux (lu par Madame Chevallier)

Je fais souvent crisser la plume
Au parchemin marqué de pleurs,
Tard dans l'hiver, sans feu ni lume
Des mots d'amour et quelques fleurs...

Je fais le don, par héritage,
D'une rose et d'un grand souci,
D'une espérance sans partage...,
Du chant de la mésange, aussi...

Je lègue : une raison sans faille,
Ma faim brutale d'équité,
Le boire... sans livrer bataille,
L'amour du chat qui m'a quitté...

Je cède aux mines déconfites,
Allègrement en me raillant
Des mauvaises langues... confites,
Un gousset sans un sou vaillant...

Je laisse mes rimes douteuses,
Traits d'esprit à plusieurs degrés,
Sur mes inimitiés coûteuses
Un pamphlet dur,... mais sans regrets...

J'offre, en plus, des mots de tendresse
Accumulés au fil des ans,
L'exemple fou de ma paresse
À mes disciples : vieux forbans !

Je quitte en un torrent de larmes
Mon bon vieux chêne au corps rugueux,
La chopine d'un frère d'armes
Choquant mon verre: « À tous les gueux ! »

Je fais souvent crisser la plume
Au parchemin marqué de pleurs,
Tard dans l'hiver, sans feu ni lume
Des mots d'amour et quelques fleurs...

Le poème suivant, *L'exilée* évoque les douleurs d'Éva quand elle pense à son pays, l'Argentine (lu par Monsieur Jean-Pierre Coudray)

Brune Éva se parait d'étole en chinchilla,
Admirait son reflet, posait telle une reine,
Par mirages de glace, aux confins de sa peine,
Si loin des sassafras du pays d'Aguila...

Elle se sinuait aux marches d'Avila,
Priait Sainte-Thérèse en sa robe de laine,
Et rêvait des llanos, immense et verte plaine
Aux péons endormis brûlants de tequila.

Éva, belle exilée en villes de Castille,
Songeait à l'Argentine en prise de bastille
Par des Femmes, pieds nus, scandant leur liberté.

Aussi, place de Mai : épouses, filles, mères,
Pleuraient leurs disparus en silence et fierté
Lorsque Éva sanglotait aux guitares amères...

SAROND évoque aussi dans *Regrets* un amour disparu en utilisant les répétitions qu'autorise une villanelle :

Je me berçais tant d'espérance,
De l'Amour prisant la valeur,
Hors les sentiers de mon errance.

Je marquais le pas en cadence
À cette danse en votre honneur,
Je me berçais tant d'espérance.

Au bras d'un autre, en contredanse,
Je vis partir votre blondeur
Hors les sentiers de mon errance.

Je vous regretterai, Hortense,
Et n'oublierai votre douceur.
Je me berçais tant d'espérance !

Depuis, je pleure en souvenance
De nos instants de pur bonheur,
Hors les sentiers de mon errance.

Je vous tire ma révérence,
Mais votre cœur gît en mon cœur
Je me berçais tant d'espérance
Hors les sentiers de mon errance.

Deux autres poèmes, *La Robe Fleurie* et *La Poésie*, complètent l'envoi de ce poète qui paraît être :

« Tout joyeux et rieur/Quand un rayon de lune/Descend en orpailleur/Proposer sa fortune ».

PREMIER PRIX, le n° 42 ARIANE

Ariane au fil conducteur bien connu, tire du labyrinthe parisien le poète à l'œil perçant, avec ses images, ses mots, ses sonorités où transperce agréablement la gouaille sans pitié d'un témoin de son temps.

Voici *Catalogue* (à trois voix)

Une brume m'éraille et le cafard m'étreint
(ceux qui sont mal partis et ceux qui sont en rade).
Dans les gares l'exil consigne son refrain
sous le rictus figé d'antique mascarade.

Au chaud des restaurants, le spleen est au menu ;
on squatte comme on peut l'avenir en guenilles.
Sur l'asphalte atterré glisse un rêve incongru :
le nylon dénoué, sous les néons, des filles.

Dans les coffres repus des banques sont celés
les richesses d'un monde, et l'horreur et la guerre.
Les chevaux de la mer, aujourd'hui, sont sellés
pour des croisières chic à chansons de naguère.

L'ennui ne veille plus dans l'œil las du noceur
entre gin et vodka, sur les zincs de Pigalle.
Dans les grands magasins, il se prend l'ascenseur
et délave l'azur où bruissait la cigale.

Le malheur est en cloque au long des boulevards ;
le mufle des autos broute un blême bitume ;

le monde, rabougri dans les écrans bavards,
se concocte à Wall-Street quelque horizon posthume.

Le jazz fait le malin dans les vents de Beaubourg ;
on marchande la neige à chaque coin de rue ;
sur les Champs Elysées on ne fait plus labour ;
dans le sillon des « jets » s'inhume la charrue.

Dans l'immeuble d'en face un piano pleure doux ;
la femme du premier finit son repassage ;
un crachin continu fait la nique au saindoux,
au marché, sur l'étal d'un boucher de passage.

Il traîne sur le square un air d'accordéon,
la nostalgie en sus, qu'on accorde aux dentelles ;
par ici le quidam se fout du Panthéon,
en mariant le couscous avec les tagliatelles.

Tous ces cris, ces passants, et ces lambeaux d'espoir
qui flânent, sangs mêlés aux couleurs des épices…
Chez Rose, on s'interpelle autour d'un café noir,
tandis que le jour pleure aux cils des frontispices.

Entre parfums d'Orient et de miche au levain,
le quartier, vers midi, sacrifie à son rite :
- dimanche, au « Baron Rouge », avec l'huître et le vin
qui vaut bien une messe à Sainte Marguerite.

Le ciel tourne chagrin, qui se meurt au ruisseau,
d'un printemps non pareil qu'on soupçonne fidèle.
Entre mouette et corbeau, reviendra l'hirondelle.

T'as Paris dans le cœur et tu vis Rue Trousseau. »

Que dire de plus si ce n'est pour un clin d'œil à l'histoire ? :

« Paris bouillonnant, Paris frénétique
Paris palpitant, mais Paris poétique. »

Nous entendons maintenant *Crépuscule*, un texte très court en distiques :

Sur le canal marbré des gris d'un ciel d'hiver,
l'œil bleu d'un réverbère ausculte une péniche.

L'enseigne rouge sang du dernier bar ouvert
reflète sur les eaux quelque crime postiche.

Un souffle d'air glacé pare d'un blanc listel
les lèvres de l'écluse. Un arbre s'échevelle.

Tous les volets sont clos dans le modeste hôtel
où Monsieur Simenon rédige sa nouvelle.

Toute l'atmosphère ancienne du canal sous un ciel d'hiver tandis que, tranquillement, Simenon rédige sa nouvelle.

Et maintenant écoutons *Destin*, un regard du poète sur le monde (lu par Madame Georgette Chevallier) :

Je suis mort cet hiver avec un vieux sapin
abattu par le poids d'une neige trop lourde ;

Je suis mort ce printemps pour un quignon de pain,
aumône refusée par une foule sourde ;

Je suis mort cet été, victime du Hamas,
terroriste ou soldat, sur ma terre natale ;

Je suis mort cet automne, à Huntsville au Texas,
pauvre, noir, innocent, d'une injection létale ;

Dès demain, je suis mort au fronton d'un journal,
à New York, en Iraq, en Afrique ou en Chine ;

Et je meurs chaque jour, anonyme et banal,
dans l'engrenage fou de l'humaine machine.

Rien ne manque à cet impitoyable décompte des misères où la saison de la mort officie au quotidien.

Pour clore ce tableau réaliste de notre temps l'auteur ARIANE propose un inventaire quasiment exhaustif de nos quartiers en nous interpellant tour à tour : Il a vu, écouté, entendu, il sait : Voici *Ton Quartier*, (par Monsieur Jean-Pierre Coudray).

Je sais dans ton quartier des passages obscurs
et des balcons prostrés sur des cours anonymes,
des lierres enlacés aux ridules des murs,
et des piétons longeant des manières d'abîmes.

Je sais dans ton quartier quelques cafés falots,
des vitrines d'eau grise où le passant naufrage,
ce square incarcéré ponctué de halos
et l'enfer affleurant du fin fond d'un garage.

Je sais dans ton quartier ces carrés incongrus
de légumes domptés par des mains enfantines,
tous ces débris épars sur les trottoirs recrus,
ces excédents de vie vomis sous nos rétines.

Je sais dans ton quartier des vieilles au harnais
d'un pauvre chien bâtard maculeur de bitume,
la rumeur des couloirs, les jours désincarnés
et le silence moite alangui comme brume.

Je sais dans ton quartier le marché plein d'odeurs,
les ethnies et les peaux emmêlées et mouvantes,
le regard apocryphe en laisse des rôdeurs,
étrangers, immigrés, colporteurs d'épouvantes.

Je sais dans ton quartier, de Bastille à Nation,
les échos souterrains de foules en colère,
les lambeaux d'une affiche hurlant à l'oppression
dont l'encre saigne encore un passé populaire.

Je sais dans ton quartier - « Baron rouge », « Iris noir »
les couleurs d'évidence au goût de ma palette,
un pastel d'amertume à maquiller le soir,
un fond de teint pas cher pour aurore en voilette.

Je sais dans ton quartier l'haleine de Paris,
entre bouge et métro, la saveur de l'absence,
à l'étal de la nuit des rêves équarris
et l'amour dans l'œil flou des porches en béance.

Un excellent ensemble de poèmes dans le ton d'aujourd'hui. Le poète a parlé. Sur la vague de ses flots déferlants voici les rivages aux couleurs de sa réalité qui maintenant... est la nôtre.

On ne saurait clore cette séance de l'Académie sans remercier l'ensemble des participants, tous poètes dignes d'être cités.

L'ouverture des enveloppes par monsieur Paul Guichonnet va maintenant révéler l'identité des Lauréats.

Auteurs cités :

N° 27 M. Jacques FERRON à Barjouville (28)
N° 39 Mme Monique RUFFIÉ à Toulouse (31)
N° 47 M. René TERNOY à Albertville (73)
N° 62 Dr Guy LUËZA à Grenade-sur-l'Adour (40)
N° 65 M. Thierry Daniel COULON à Anthy-sur-Léman (74)

Mention honorable

N° 19 Mme Béatrice ARNAUD-GORECKI à Longpont-sur-Orge (91)
N° 31 M. Guy BOUCHER à Grasse (06)

Mention très honorable

N° 49 M. Jean BASTIEN à La Talaudière (42)
N° 69 Mme Solange JEANBERNÉ à Rumilly (74)

TROISIÈME PRIX

N° 68 Mme Lisy YVES à Amiens (80)
N° 45 Mme Yvonne LE MEUR-ROLLET à Saint-Jacut-de-la-Mer (22)

Reçoivent un diplôme accompagné d'un coffret des œuvres d'Oscar David.

DEUXIÈME PRIX

N° 10 M. Jacques LAMY à Marseille (13)

Reçoit un diplôme et un chèque de 70 euros offert par M. Jean-Pierre Coudray.

PREMIER PRIX

N° 42 M. Roland MARX à Habeaurupt par Plainfaing (88)

Reçoit un diplôme ainsi qu'un chèque de 150 euros offert par Mme Georgette Chevallier, Secrétaire de l'Académie.

La lettre de Montrottier

L'ouverture du château aux visiteurs s'est faite, cette année, sous de bons auspices avec la naissance, le 5 mai, de Mélissa, bébé tout blond aux yeux bleus, petite-fille de nos gardiens Yolande et Jean-Pierre Jahier. Nous souhaitons beaucoup de bonheur à ce bébé, tout en nous souvenant du sympathique mariage de ses parents, Cédric et Karen, en juin 2002 au château.

***

Remercions le père Jean Gayet qui, ayant travaillé pendant des années sur l'iconographie de saint François de Sales en Savoie, nous a offert son troisième CD Rom sur ce sujet. La collection de ces trois disques se trouve à l'Académie florimontane, à Annecy.

En février 2003, un ami italien de notre président, Enrico Ricchiardi de Turin, était venu examiner les shakos de la salle des armes. Il nous a envoyé son intéressante étude, agrémentée de photos, qui nous permet de découvrir un peu plus nos richesses. Nous le remercions pour ce précieux complément d'inventaire.

Le 2 avril, Julien Coppier, des Archives départementales, nous rapportait les objets portant les armoiries de certaines villes de Haute-Savoie, empruntés afin de les photographier. Puis il revenait les chercher le 23 août pour qu'ils soient présentés à l'exposition « *D'or, de gueules et d'argent, les armoiries communales en Haute-Savoie* » aux Archives départementales jusqu'en février 2005.

Le 2 septembre, Pierrette Dunet, guide-conférencière de Chambéry et longtemps présidente des GPPS (Guides du Patrimoine des Pays de Savoie) a photographié la statue de la Pietà (dite de l'oratoire) pour illustrer sa conférence sur les vierges « noires » qu'elle donnait aux guides dans le cadre de leur formation continue.

Les copies des portraits Frèrejean se réalisent.

En septembre 2003, M. Éric Frèrejean – qui avait restauré à ses frais pour l'Académie florimontane, en 1995, le tableau *Forges de Pont-Évêque* – souhaitait faire copier les portraits de ses ancêtres (Georges

et Jeanne Frèrejean) que nous conservons dans le salon du rez-de-chaussée.

L'autorisation de ce faire ayant été donnée par l'Académie florimontane, c'est à Isabelle Allard, déjà engagée en 1995, que furent confiés les travaux.

Le 5 juillet, la restauratrice est venue chercher le premier portrait, celui de G. Frèrejean (n° 1726) qu'elle nous a rapporté le 6 octobre, jour où elle a emporté le second (n° 1915). Il s'agit de Jeanne Grangé, épouse de G. Frèrejean, tenant dans ses bras son fils aîné Georges-Louis qui mourra tragiquement à 22 ans, brûlé dans la forge.

La copie du premier tableau a pleinement satisfait M. Frèrejean qui a félicité la copiste et nous a vivement remerciés.

Cette opération a permis que les tableaux soient nettoyés avant copie ce qui les a ravivés et les rend beaucoup plus lumineux.

*

Sur les terrasses, Jean-Pierre Jahier a imposé une taille sévère à la glycine et aux piracanthas qui avaient envahi l'espace, ainsi qu'à la haie d'aubépine qui prenait trop d'épaisseur.

Dans le parc, aidé de Louis Golliet, il a abattu des arbres morts qui menaçaient de tomber sur le hangar en contrebas des communs, et fait un peu de nettoyage dans la Grande Fosse.

Il a dû vider le grand bassin pour colmater une énorme brèche de la paroi qui laissait filer l'eau.

Puis il a descendu les voitures à cheval, calèche et autre pompe à bras des pompiers de Lovagny entreposées dans les communs, jusque dans la grange de Pontverre-Haut.

Le petit tracteur, complètement épuisé, a été changé contre un plus puissant et, pour plus de sécurité et de commodité, le portail du parc s'est vu doté d'une commande électrique depuis le château avec vidéo-surveillance.

Mais le grand événement de l'année est, sans conteste, la mise en route du chantier de restauration de charpente et toiture des « communs » (ancienne ferme à côté du château) bâtiment inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH).

Pas loin de vingt ans de patience et de tractations furent nécessaires pour que puisse enfin se réaliser ce projet. Georges Grandchamp et Jacques Chatelain sont venus à bout de ce problème.

Les travaux commencés fin octobre devraient se terminer au printemps 2005.

Et pour terminer, il nous reste un grand merci à adresser à notre généreux président, Paul Guichonnet, qui a payé de ses deniers l'achat de plusieurs parcelles de terrain - opération qu'il a suivie pendant plusieurs années avec François Déturche - du côté de l'API, permettant ainsi de rabouter certaines de nos terres et de continuer à assurer ainsi la pérennité du Domaine.

M.-C. Courtial

DOMAINE DU CHATEAU DE MONTROTTIER
ACQUISITIONS EN 2004

1. Acquisition de 5 parcelles de terre succession Coster

Ces 5 parcelles pratiquement enclavées dans le Domaine de Montrottier, sont situées à une centaine de mètres de la ferme de la Violette.

C'est par une lettre du 26 juillet 1999 de l'Office notarial Naz-Barrucand-Pacaud, adressée à M. Pochat Christian, notre fermier, que nous avons été informés de cette vente.

Ces parcelles situées sur la commune de Lovagny, proviennent de la succession de la famille Coster.

Elles figurent à la matrice cadastrale sous les références suivantes :

SECTION	N°	LIEU-DIT	SURFACE
A	516	Vignes du Marais	45 a 37 ca
A	519	Vignes du Marais	6 a 80 ca
A	521	Vignes du Marais	13 a 05 ca
A	525	Vignes du Marais	24 a 24 ca
A	594	Sous la Croix	10 a 10 ca
		SURFACE TOTALE	99 a 56 ca

Après visite des lieux, notre président, M. Paul Guichonnet, donnait son accord pour l'achat de ces cinq parcelles.

Malgré de nombreuses interventions à l'Office notarial de la part du président M. Paul Guichonnet et du vice-président M. Georges Grandchamp, l'affaire est restée sans suite.

Par lettre recommandée du 14 juin 2001 adressée à Me Naz, la S.A.F.E.R. avait décidé d'exercer le droit de préemption, pour se porter acquéreur des parcelles énumérées ci-dessus, moyennant le prix de 25 200,00 F.

Cette préemption avait pour conséquence d'évincer l'Académie pour l'achat de ces parcelles.

Par lettre en date du 14 février 2003, la S.A.F.E.R. informait notre président que le comité technique départemental dans sa séance du 25 janvier 2003 a proposé l'attribution de parcelles, sous réserve d'un échange de propriété avec M. Chatel Laurent.

Or M. Chatel Laurent n'était pas propriétaire des parcelles échangées, mais simplement exploitant.

Après de nombreuses discussions avec la S.A.F.E.R. et une réunion dans leurs bureaux d'Annecy le 17 juillet 2003, où avait été convoqué M. Chatel Laurent, il n'a pas été possible de conclure à un accord ; M. Chatel voulait la chaîne et la montre.

Le 12 mai 2004, M. Bogey nous confirme par téléphone que la S.A.F.E.R. consent à vendre à l'Académie les 5 parcelles de terre pour la somme de 4 600 euros.

L'acte de vente établi par l'Office notarial Naz-Barrucand-Pacaud-Parizzi, a été signé le 9 décembre 2004 par M. Franck Bogey représentant la SAFER et M. le président Paul Guichonnet représentant l'Académie.

Cette opération qui apporte une superficie supplémentaire de 99 a 56 ca, soit presque 1 ha, au Domaine de Montrottier, a été entièrement financée par un don à l'Académie de notre président M. Paul Guichonnet, ce qui représente une somme totale de 5 100 euros soit le prix d'achat de 4 600 euros plus 500 euros de frais de notaire.

La superficie totale cadastrée du Domaine de Montrottier étant de 80 ha 47 a 54 ca, si on ajoute les 99 a 56 ca achetés à la S.A.F.E.R, nous obtenons actuellement une surface totale du Domaine de 81 ha 47 a 10 ca.

Après 5 ans de discussion, et grâce au don de notre président M. Paul Guichonnet, l'Académie n'étant pas riche, cette affaire est enfin réglée.

2. Proposition des Domaines pour la vente de quatre parcelles de terre à l'Académie

Le 12 octobre 2004, M. Bogey de la S.A.F.E.R. nous informait par téléphone qu'une parcelle de terre n° A 525 commune de Lovagny, était mise en vente par le Service des Domaines Annecy ; cette parcelle peut intéresser l'Académie qui possède la parcelle voisine n° A 526.

Après avoir pris contact par téléphone le 14 octobre 2004 avec Mlle Quentel du Service des Domaines, d'autres parcelles situées sur la commune de Lovagny peuvent intéresser l'Académie.

Une lettre des Domaines, en date du 17 août 2004, concernant ces parcelles a été adressée à M. le Président de l'Académie florimontane, 10 rue Jean-Jacques-Rousseau, 74000 ANNECY, malheureusement personne n'a eu connaissance de cette lettre.

Ces terrains situés sur la commune de Lovagny ont qualité de biens vacants et sans maître, ils sont cadastrés comme suit :

SECTION	N°	LIEU-DIT	ZONE P.L.U.	SURFACE
A	349	Les Plats	N.D.	4 a 60 ca
A	477	La Gare	N.D.	18 a 20 ca
A	525	Vignes du Marais	N.C.	22 a 20 ca
A	551	Vignes du Marais	N.C.	3 a 05 ca
		SURFACE TOTALE		48 a 05 ca

À la demande du Service des Domaines, notre président M. Paul Guichonnet confirmait que l'Académie était toujours acquéreur des 4 parcelles énumérées ci-dessus pour la somme de 2 220 euros (lettre du 18 novembre 2004).

Cette somme a été calculée sur la base de l'achat des 5 parcelles achetées à la S.A.F.E.R.

D'après les nouvelles lois de décentralisation, les biens vacants et sans maître n'appartiennent plus au Service des Domaines, mais deviennent la propriété du domaine privé de la commune.

Par lettre du 25 avril 2005 adressée au président M. Paul Guichonnet, M. le maire de Lovagny confirme que ces parcelles sont la propriété de la commune, et qu'il faut attendre 6 mois avant de décider la vente de certains lots, d'aucune utilité pour la mairie.

La seule parcelle intéressante pour l'Académie porte le n° A 525 pour une surface de 22 a 20 ca, car elle est voisine avec la parcelle n° A 526 achetée à la S.A.F.E.R. (surface 24 a 24 ca).

Les trois autres parcelles ont très peu de valeur, or actuellement il ne semble pas que M. le maire soit décidé à vendre.

François Deturche

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2004

INTRODUCTION

Ce sont donc en 2004 29 opérations archéologiques qui se sont déroulées en Haute-Savoie, réparties ainsi sur le territoire : 15 dans l'arrondissement d'Annecy, 6 dans celui de Thonon-les-Bains, 4 dans celui de Bonneville, 3 dans celui de Saint-Julien-en-Genevois alors qu'un programme de recherche couvrait l'ensemble du département.

Ces 29 opérations sont encore actuellement de natures très différentes et souhaitons qu'elles restent aussi diversifiées dans les années qui viennent, signifiant ainsi que l'archéologie reste multiple, ne s'applique pas uniquement à la sauvegarde de sites promis à la disparition mais est également un outil de recherche ayant pour moteur la connaissance, la promotion et la valorisation de certains sites majeurs ou représentatifs des sociétés passées.

Toutefois en 2004, les opérations d'archéologie préventive, liées à des travaux conduisant à terme à la destruction du sujet même de l'étude sont majoritaires avec un nombre total de 15 interventions ; toutes ont été réalisées par l'INRAP, 11 sont des diagnostics destinés à évaluer l'intérêt d'un site et 4 des fouilles exhaustives d'un gisement archéologique particulièrement prometteur ou exceptionnel. Seules deux opérations sont des sauvetages urgents liés à des découvertes fortuites, conduits l'un par des archéologues amateurs, l'autre par le service départemental.

Il est à noter une seule fouille programmée, conduite dans le lac d'Annecy par un membre de l'équipe annécienne du DRASSM tandis que deux programmes de recherche, menés par des chercheurs indépendants, touchent pour l'un à l'ensemble du territoire et pour l'autre aux zones d'altitude de la haute vallée de l'Arve.

Quant aux 8 dernières opérations, elles sont liées à des travaux de restauration de bâtiments anciens pour 7 d'entre elles et à un projet de valorisation de site archéologique pour la huitième ; 5 sont des propriétés communales alors que les 3 autres sont des biens privés. L'étude de 5 d'entre eux a été confiée à des chercheurs indépendants

alors que les 3 autres ont été réalisés par le service départemental. Six entreront à terme dans des circuits de découvertes du patrimoine.

Toujours dans le cadre de la médiation culturelle, le service départemental, sollicité par ses collègues de la Direction de l'Aménagement du Territoire, a réalisé 5 panneaux sur le tracé de la « Véloroute du Léman à la Mer » empruntant les bords du Rhône sur la commune de Seyssel : l'un d'eux est consacré au bourg médiéval, le second au chemin de halage et les trois derniers à l'agglomération antique de Condate et à la basilique chrétienne qui lui succéda au VI[e] siècle [1].

De même, à Cons-Ste-Colombe, ce sont 7 panneaux qui ont été mis en place dans les fours à chaux, situés à proximité du chef-lieu ; ces panneaux, réalisés par le service départemental et le Muséum de Genève [2], permettent d'illustrer cet étonnant bâtiment dont la production d'excellente qualité fut sollicitée par les grands travaux de construction engendrés par l'Annexion.

Et pour les amateurs de beaux livres, la parution en fin d'année de l'*Atlas culturel des Alpes Occidentales de la Préhistoire à la fin du Moyen Âge*, dû à l'initiative de Colette Jourdain-Annequin [3] qui s'était entourée de 94 chercheurs pour mener à bien cette colossale entreprise [4].

Joël Serralongue
(Responsable du Service départemental de l'Archéologie)

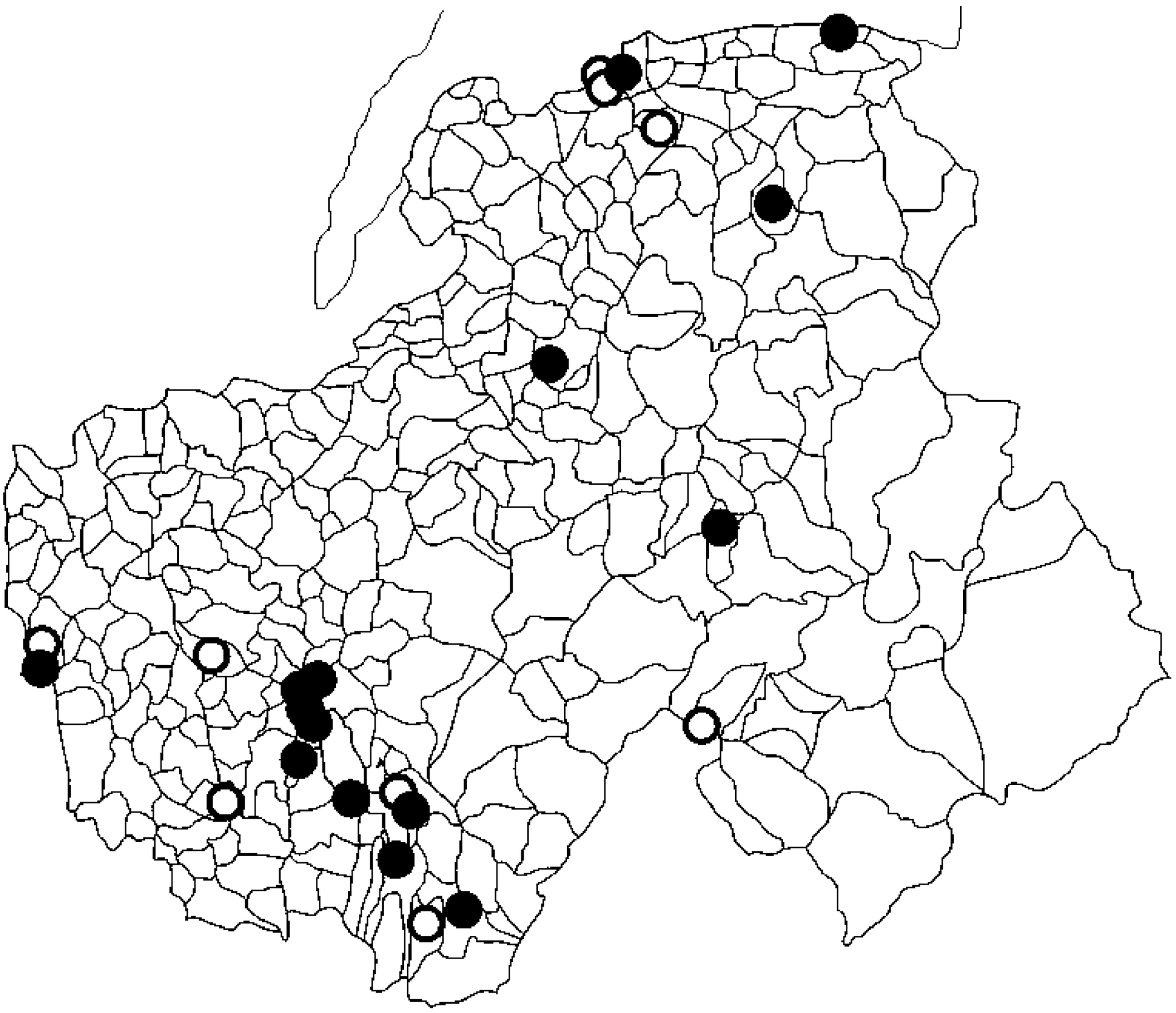
---

(1) Ce secteur de l'agglomération antique, situé à 1,5 km au sud du bourg médiéval, fut fouillé de 1978 à 1980 par une équipe placée sous la responsabilité de Benoît Helly, à l'occasion des travaux de la Compagnie Nationale du Rhône liés à la construction du barrage de Chautagne.

(2) Le panneau consacré à la géologie a été réalisé par Danielle Decrouez, conservateur en chef, auteur de nombreux ouvrages sur la Haute-Savoie, sollicitée fréquemment par les archéologues haut-savoyards.

(3) Professeur d'histoire et d'archéologie antiques à l'Université Pierre Mendès France, Grenoble II.

(4) Fort de 439 pp, cet *in quarto*, est publié à Paris aux éditions Picard.



● Opération faisant l'objet d'une notice
○ Opération ne faisant pas l'objet d'une notice

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PRÉHISTOIRE ET PÉRIODE MODERNE

SAINT-JORIOZ, *ldt Le Marais, ZAC de la Tuilerie*
Sections AI et AK
Coord. Lambert : 898,300 / 2099, 800 ; alt. 447 m

Le classement en zone industrielle de terrains localisés au bord du lac, a amené le Service régional de l'Archéologie à prescrire une

campagne de sondages mécaniques au lieu-dit « Le Marais ». Cette zone, archéologiquement sensible, était susceptible de contenir des vestiges [5].

Les sondages ont démontré que la zone comprise entre la RN 508 et le lac était marécageuse, et que le substrat était constitué par d'épaisses couches d'argile qui a justifié l'implantation d'une tuilerie au XIX[e] siècle. Cette zone a été largement décaissée par l'exploitation de ces argiles et a été remblayée depuis. Les parcelles en bordure de la RN ont livré quelques fragments de tuiles à rebord.

Sur une parcelle localisée à 150 m de la rive du lac épargnée par ces exploitations modernes, ont été réalisées [6] des observations stratigraphiques très précises (à proximité d'une station littorale du Néolithique Moyen repérée au lieu-dit *Les Marais*).

Ainsi, le sondage 3 a fait l'objet, d'une part d'un relevé descriptif, et d'autre part de nombreux prélèvements en vue d'analyses granulométrique, palynologique et malacologique.

La présence de matières organiques et de bois, devrait permettre de caler sur le plan chronologique ces niveaux, situés topographiquement au-dessus du site néolithique, et de donner des orientations sur l'origine des dépôts à savoir fluviatiles et/ou lacustres. On retiendra que la présence de sédiments témoins de processus torrentiels peut expliquer la carte du potentiel archéologique dans cette zone. En effet, les dépôts torrentiels sont destructifs en amont puis comme ils s'étalent en nappe de surface vers l'aval en perdant leur compétence, ils peuvent assurer un bon recouvrement et une protection de vestiges. Définir l'étendue spatiale et verticale de ce cône, c'est-à-dire sa géométrie, permettrait de préciser les zones à plus fort potentiel archéologique. La zone à dépression topographique, piégeant des niveaux organiques, pourrait fournir des données paléo environnementales intéressantes en ce qui concerne la reconstitution des paysages lors du dépôt.

André Rébiscoul
(INRAP)

---

(5) Les parcelles sondées représentent une surface de 76 592 m² et se développent entre les courbes d'altitude 450 et 455 m.

(6) Par Agnès Vérot-Bourrély, géomorphologue, INRAP.

PROTOHISTOIRE

DOUSSARD, *Épave de Bredannaz*

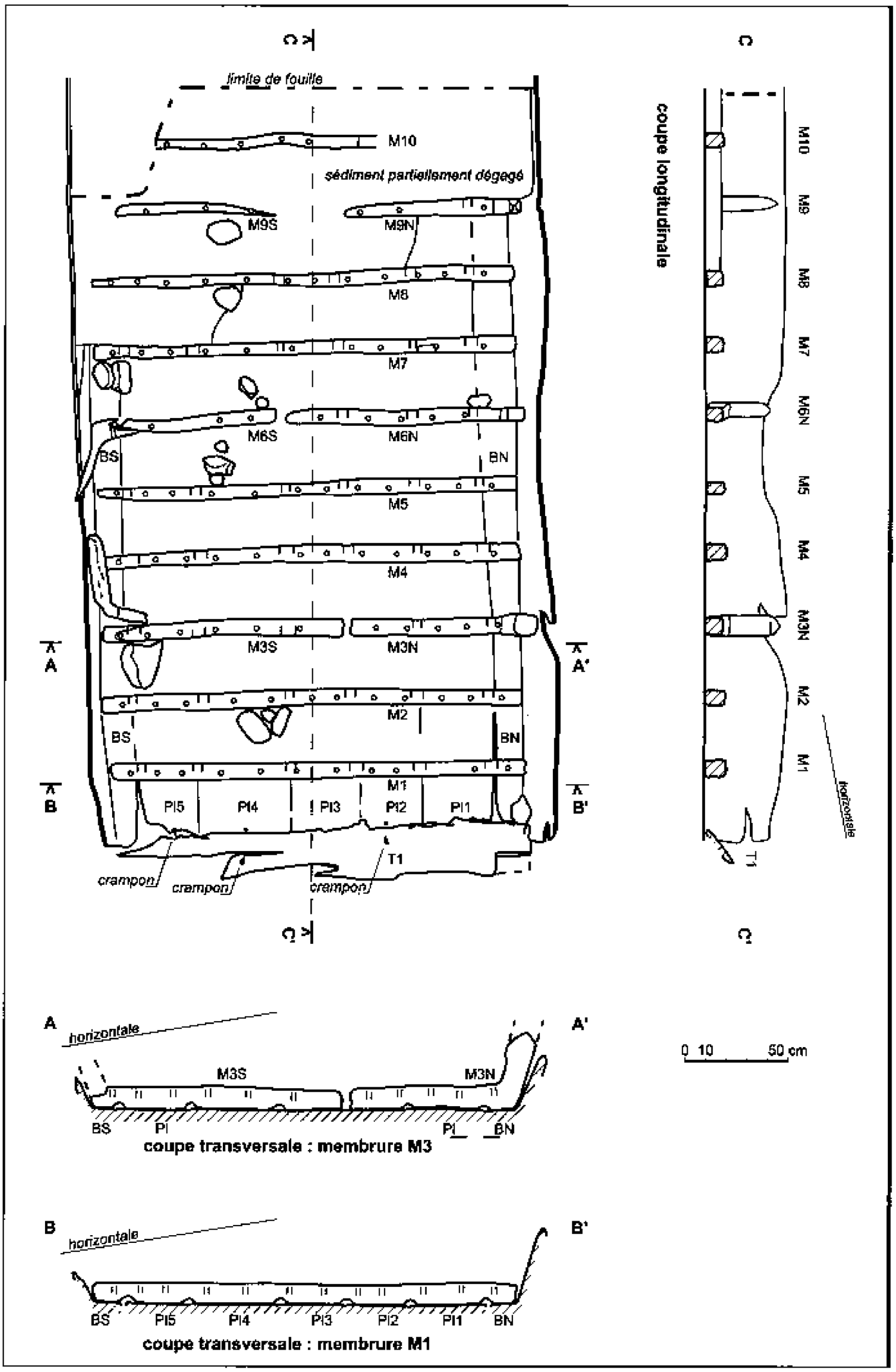
L'épave de Bredannaz repose entre 12 et 14 m de fond dans la moitié méridionale du lac d'Annecy, à proximité de la rive occidentale. Signalée fin 2003 par un professionnel de la plongée, cette épave avait retenu notre attention en raison de son recouvrement sédimentaire et de l'usure des parties visibles qui différaient notablement de ceux des épaves récentes. L'hypothèse d'un âge relativement ancien était corroborée par la datation radiocarbone d'un échantillon de bois qui indiquait l'intervalle 1410-1620 cal AD.

La fouille a permis le dégagement de près de la moitié de la partie conservée (d'une largeur maximale de 2,40 m pour une longueur estimée à 7 m). Le plan d'ensemble est rectangulaire avec la combinaison d'un fond plat (la sole) et de flancs (les bordés) rectilignes et peu évasés. Le bouchain (raccord entre sole et bordés) est à angle vif. L'arrière est un tableau constitué d'une simple planche assemblée à l'aide de crampons métalliques rappelant ceux utilisés pour solidariser les radeaux (clameaux).

Quatre larges planches de résineux forment la sole, large de 2,04 m. Elles sont soigneusement assemblées. Les joints sont peu visibles et sans calfatage depuis l'intérieur. La présence de gournables (chevilles en bois) dans les cans (tranches des planches) est envisagée. La conservation des bordés est inégale avec une hauteur interne maximale de 41 cm à tribord et de seulement 18 cm à bâbord. Ces bordés sont particuliers car ils sont constitués d'une seule pièce qui, de plus, intègre le bouchain et une partie de la sole (bordé monoxyle de transition).

Des pièces transversales, en châtaignier, sont régulièrement disposées avec un entre-axes de 34 cm. Elles sont soigneusement délignées avec une section de 10 cm par 7 cm et reposent de chant. Elles se succèdent en séquences de deux rables (pièces rectilignes fixées à la sole) et d'un couple de courbes affrontées. Trois de ces séquences sont visibles sur la surface fouillée. La fixation des rables et des courbes sur la sole est assurée à l'aide de gournables en chêne et d'un diamètre de 25 mm.

D'autre part, divers éléments ont été repérés à proximité immédiate de l'épave : plusieurs fragments de planches (pouvant résulter du démantèlement du flanc bâbord), deux courbes et deux longues pièces mesurant 2,60 m. L'une est assez bien conservée et permet de les interpréter comme le prolongement des bordés, constituant l'avant de l'embarcation avec une longue levée. La longueur totale serait de 8,80 m.



Epave de Doussard / Bredannaz, plan et coupes de la partie fouillée en 2004 (Levés et DAO : Y. Billaud / Drassm Annecy).

L'épave de Bredannaz est amenée à être une source importante pour la connaissance de l'histoire de la batellerie du domaine alpin. En effet, la documentation sur l'architecture des bateaux lacustres fait défaut entre la fin du Moyen Age et le début de l'époque moderne. Sur le plan architectural, elle montre la perduration d'un système attesté dès le début de notre ère avec une sole et des bordés monoxyles de transition. Malgré ces traits archaïques, le délignage des pièces, la régularité de leur disposition et de leur assemblage sont révélatrices d'une construction parfaitement maîtrisée sur le plan technique.

Yves Billaud
DRASSM Annecy
(avec la collaboration d'Eric Rieth)

TALLOIRES, *Ldt « Sous Perroix »*
Section AD, parcelles 144, 145 et 149 à 152
Coord. Lambert : 900,800 / 2102,040 ; alt. env. 540 m

Deux projets de construction ont amené le Service régional de l'Archéologie à prescrire des diagnostics archéologiques sur les parcelles concernées [7], celles-ci étant situées en zone sensible occupée dès l'âge du Bronze [8]. Cependant aucun des sondages réalisés sur ces emprises n'ont mis au jour d'éléments anthropiques.

André Rébiscoul
(INRAP)

PROTOHISTOIRE ET PÉRIODE ROMAINE

ANNECY, *26, rue Emile-Romanet*
Section DW, parcelle 3
Coord. Lambert : 893,700 / 2107,900 ; alt. 453 m

La construction d'un parking souterrain immédiatement au sud-est de l'agglomération antique a été à l'origine d'un diagnostic archéologique [9]. Cinq sondages ont pu être implantés sous la forme de tranchées - de l'ordre de 10 m de long pour 2 m de large.

La parcelle sondée comporte un bâtiment en U qui occupe la quasi-totalité du terrain. Il abritait la CPAM, dont la construction, engagée en 1953 [10], a été à l'origine d'un décaissement important qui a

(7) Représentant au total une surface de 1800 m².
(8) F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte archéologique de la Gaule*, Paris, 1999, p. 333.
(9) L'opération a été menée du 23 au 25 novembre 2004 par deux archéologues.
(10) Pierre Broise, Le vicus gallo-romain de *Boutae*, *Annesci* n° 24, 1984, p. 84.

détruit l'essentiel des couches archéologiques. De fait, la puissance stratigraphique du gisement est des plus limitées : entre le sommet du substrat et les remblais datés du XX[e] s., les vestiges antiques sont préservés ponctuellement, sur quelques centimètres seulement.

A partir des murs mis au jour, il est possible d'envisager qu'un bâtiment se développait vers le nord. Les vestiges ne sont pas suffisants pour tenter une restitution ou même déterminer un mode de construction : pierres, architecture de terre sur solin ? L'opération a mis en évidence l'existence d'une occupation datée du début de notre ère, dans un secteur encore mal connu du *vicus*. Les périodes chronologiques représentées à travers les assemblages céramiques sont la Tène finale, l'époque augustéenne et le II[e] siècle (S.4). Aucun mobilier spécifique du Bas Empire n'a été découvert dans le cadre de cette opération.

En dépit de données limitées, on peut constater que l'axe général - 65° ouest - correspond à l'orientation cardiale du *vicus*. Par ailleurs, l'implantation du bâtiment permet dans une certaine mesure, de corroborer l'existence d'une rue dont le tracé hypothétique était proposé jusque-là à partir de nombreux puits alignés [11].

Franck Gabayet
(INRAP)

PÉRIODE ROMAINE

ANNECY, *29, avenue du Stand*
Section DX, parcelle 36
Coord. Lambert : 893, 550 / 2107,900 ; alt. 453 m

Un diagnostic archéologique a été réalisé [12] en préalable à la construction d'un parking souterrain au sein de la caserne des pompiers, immédiatement au sud de l'agglomération antique de *Boutae*, et notamment du théâtre. A l'occasion de la construction de la caserne en 1955 [13], et de fouilles menées en 1991 et 1992 [14], des vestiges d'habitat et d'artisanat, datés entre le I[er] s. av. J.-C. et le début du IV[e] s., y avaient été mis au jour.

En dépit de la densité des réseaux et des zones de sécurité ménagées pour le déplacement des engins des pompiers, neuf sondages ont pu être implantés.

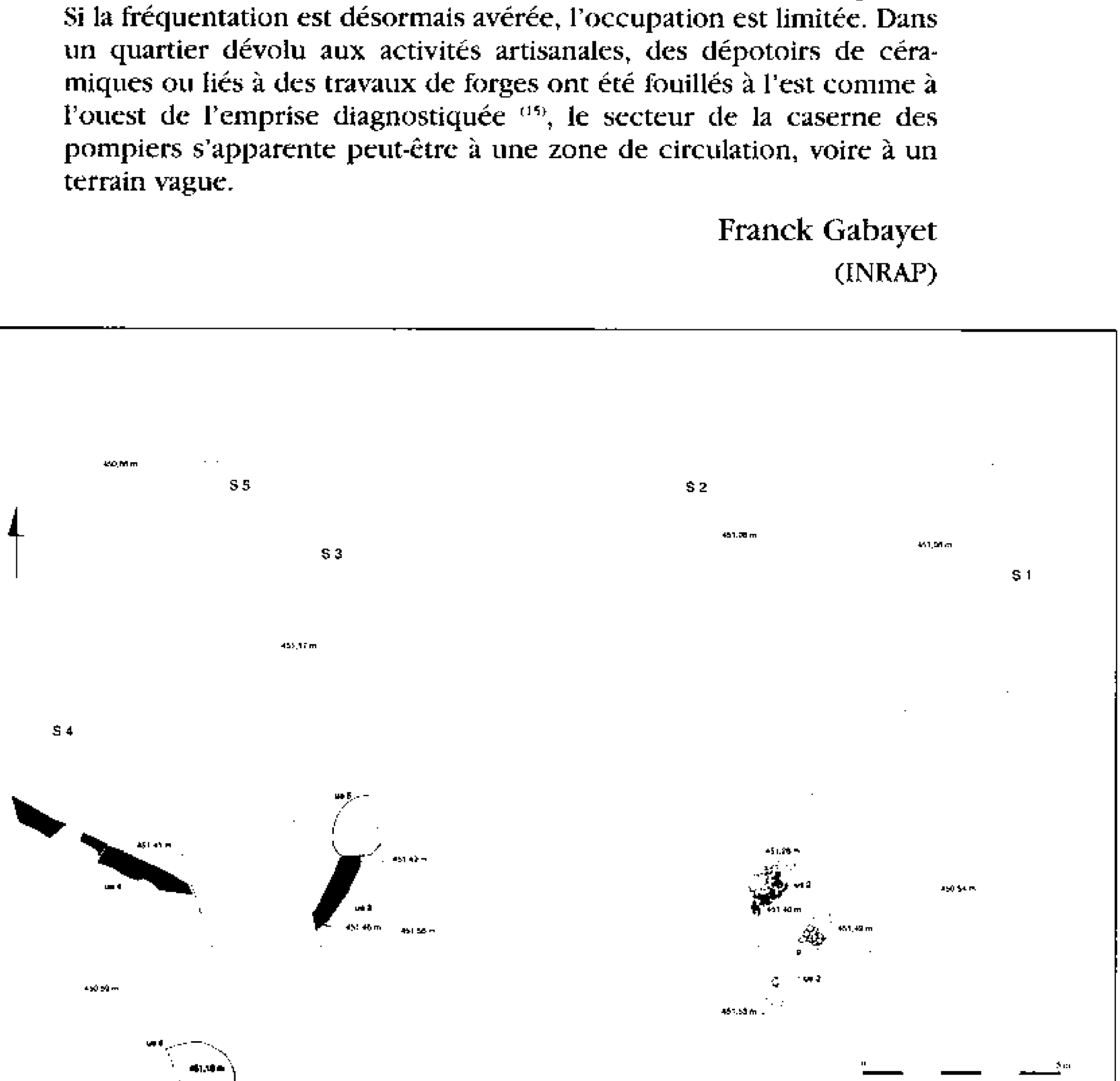
---

(11) Pierre Broise, *op. cit.*, p. 155.
(12) Du 5 au 8 octobre 2004.
(13) Pierre Broise, *op. cit.*, p. 86.
(14) Amar Zobri, Chronique archéologique, *Revue savoisienne*, 1992, p. 23-24.

Une unique couche archéologique est apparue, un simple remblai repéré sur l'ensemble de la zone diagnostiquée. Seules deux structures antiques – un mur et une fosse – ont été mises au jour, ainsi que plusieurs murs qui ne sauraient être antérieurs au début du XX^{e} siècle. Un abri de la défense passive et des fosses de natures diverses constituent les éléments les plus récents.

Hormis quelques tessons manifestement intrusifs, l'essentiel de la céramique se rapporte à la fin du I^{er} s. av. ou au début du I^{er} s. ap. J.-C. Si la fréquentation est désormais avérée, l'occupation est limitée. Dans un quartier dévolu aux activités artisanales, des dépotoirs de céramiques ou liés à des travaux de forges ont été fouillés à l'est comme à l'ouest de l'emprise diagnostiquée [15], le secteur de la caserne des pompiers s'apparente peut-être à une zone de circulation, voire à un terrain vague.

Franck Gabayet
(INRAP)



Localisation des sondages et des vestiges

Responsable : Franck Gabayet
DAO : Sébastien Gaime - Topographie : Sylvaine Couteau

(15) *CAG*, *op. cit.*, p. 132.

ANNECY, *2, Avenue du Stade*
Section EI, parcelle 23
Coord. Lambert : 893,620 / 2108,060 - Alt. 453 m

Cette opération de fouille préventive a eu lieu sur la commune d'Annecy, au 2, avenue du Stade. Elle fait suite à une campagne de sondages réalisée en amont d'un projet immobilier situé au cœur de la ville antique d'Annecy. L'emprise étudiée est mitoyenne d'une parcelle fouillée en 1999 qui a livré des structures correspondant à un sanctuaire gallo-romain.

Des niveaux de sol ont été dégagés sur les 440 m² de terrain préservés des destructions modernes. Ils sont en relation avec des murs maçonnés situés, pour la plupart, en limite d'emprise. Malgré le fort arasement de l'ensemble et la relative pauvreté du mobilier, l'hypothèse de trois phases d'occupation a été retenue, grâce à l'orientation et aux recoupements des vestiges.

- Au sud du terrain, trois murs maçonnés et leurs sols associés caractérisent un bâtiment apparemment assez important. Ces murs, d'orientation est-ouest, comme ceux découverts sur la parcelle voisine (fouille 1999) paraissent appartenir à l'ensemble cultuel.

- La majeure partie du site fouillé est occupée par les vestiges de la phase 2 caractérisée principalement par un grand épandage de galets pouvant faire office de cour. Cet espace ouvert fonctionne avec des murs maçonnés dont on ne connaît que deux angles.

- Une dernière phase antique est marquée par une structure rectiligne large en moyenne de 1,20 m ; cette structure qui recouvre tous les autres vestiges peut être interprétée comme un axe de circulation.

Le mobilier relativement homogène ne permet pas d'établir de chronologie fine ; il indique que les trois phases se développent à partir de la fin du I^{er} s av. J.- C. jusqu'à la moitié du II^{e} s. ap. J.-C.

Bien que le site soit très arasé, certains éléments, comme l'orientation des murs ou la présence de mobilier à caractère votif (objet métallique, présence de loup dans les restes fauniques), indiquent que les vestiges découverts correspondent à l'extension de l'ensemble architectural à vocation cultuelle mis au jour sur la parcelle mitoyenne.

Le chemin qui scelle les sols et les murs semble témoigner de l'abandon du sanctuaire, tout au moins dans l'emprise étudiée, dès le milieu du II^{e} s. ap. J.-C. L'orientation de cet axe de circulation reprend une des deux directions de la trame antique reconnue à Annecy.

Ainsi, outre la confirmation de l'existence d'un sanctuaire, l'opération de fouille du 2, avenue du Stade a fourni de nouvelles données relatives à l'orientation et la chronologie de la trame viaire du *vicus* annécien.

Sylvain Motte
(INRAP)

ANNECY-LE-VIEUX, *Les Ilettes*
Section AD, Parcelles 84, 86, 91
Coord. Lambert : 893,500 / 2110,300 ; alt. 450 m

Cette opération archéologique a eu lieu sur la commune d'Annecy-le-Vieux au lieudit les Ilettes. Cette fouille fait suite à un diagnostic effectué en 2003 qui avait permis de reconnaître deux bâtiments gallo-romains situés sur l'emprise d'un projet immobilier.

La fouille a ainsi permis de mettre en évidence un ensemble architectural assez complexe et un bâtiment plus modeste sur deux zones A et B qui s'étendent sur des terrasses fluvio-glaciaires étagées.

Le bâtiment de la zone A (500 m²) présente une ossature de murs chaînés à fondation de galets dont l'origine remonte au I^er^ s. ap. J.-C. La partie dégagée correspond à un plan en L ; une cour de 75 m² s'étend entre cet édifice et un axe de circulation aménagé en limite du talus de la terrasse. Les divisions internes sont marquées par des murs de refend appuyés aux premières maçonneries. Plusieurs transformations sont ensuite apportées : un mur de soutènement est construit entre la cour et le chemin et des murs de séparation modifient l'angle sud-est de l'édifice.

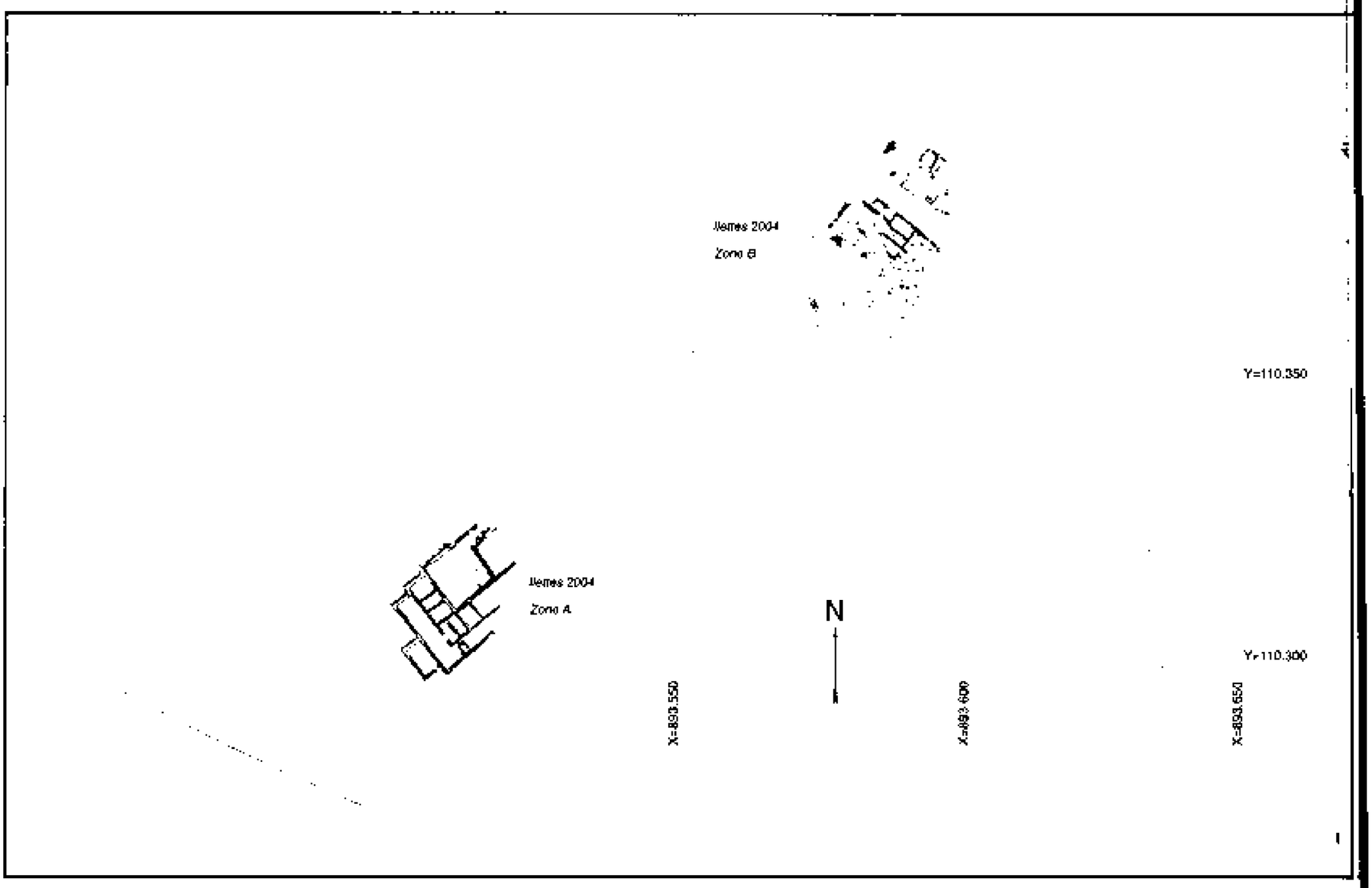
Des agrandissements sont créés plus tard au sud-est avec l'ajout de galeries accolées au sud/est et au sud/ouest du bâtiment originel. Un autre espace est encore juxtaposé à la galerie sud/est.

Après l'abandon de ce bâtiment A, sans doute au début du III^e^ s., des aménagements plus modestes telles des fosses et constructions de bois attestent d'une dernière occupation antique dans le IV^e^ siècle. Dans cette dernière phase, de nombreux fragments de meule en basalte (cf. planche) et du mobilier en fer traduisent une activité artisanale liée à la mouture (meunerie ou fabrique de meule ?).

La zone B est localisée à 80 m au nord/est du précédent bâtiment sur une terrasse plus élevée. Elle est caractérisée par les fondations de galets de deux bâtiments modestes à élévations en matériaux légers. Les vestiges d'un fond de cabane doté d'une couverture ont pu être reconnus. La présence de fosses et de scories métalliques en périphérie de ces constructions évoque une vocation artisanale. Le mobilier recueilli date l'occupation du secteur entre la fin du II^e^ s. et le début du IV^e^ s. ap. J.-C.

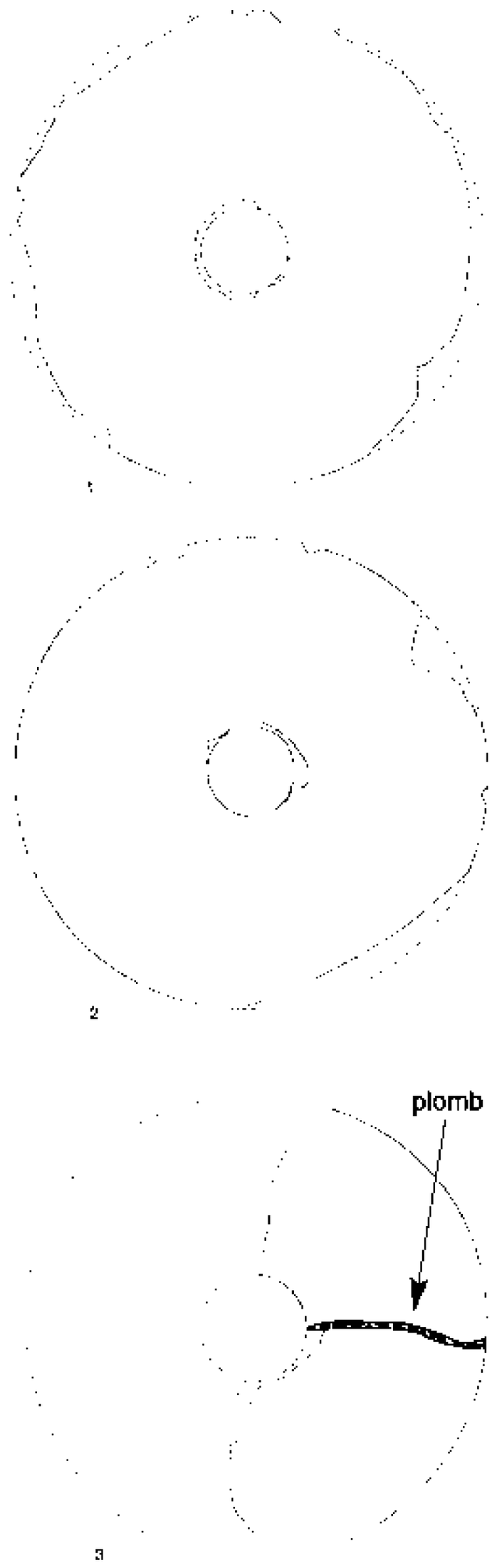
L'ensemble de ces vestiges pourrait correspondre à un vaste site antique, peut-être une villa, à mettre en relation avec l'important complexe architectural fouillé entre 1978 et 1984 à proximité. Celui-ci comprenait deux bâtiments d'au moins 2000 m² dont un ensemble thermal et des salles aux murs ornés de peintures [16]. Cependant l'hypothèse d'une petite agglomération, voire d'une station jalonnant la voie antique qui relie Genève à Annecy, ne peut être exclue.

Sylvain Motte
(INRAP)

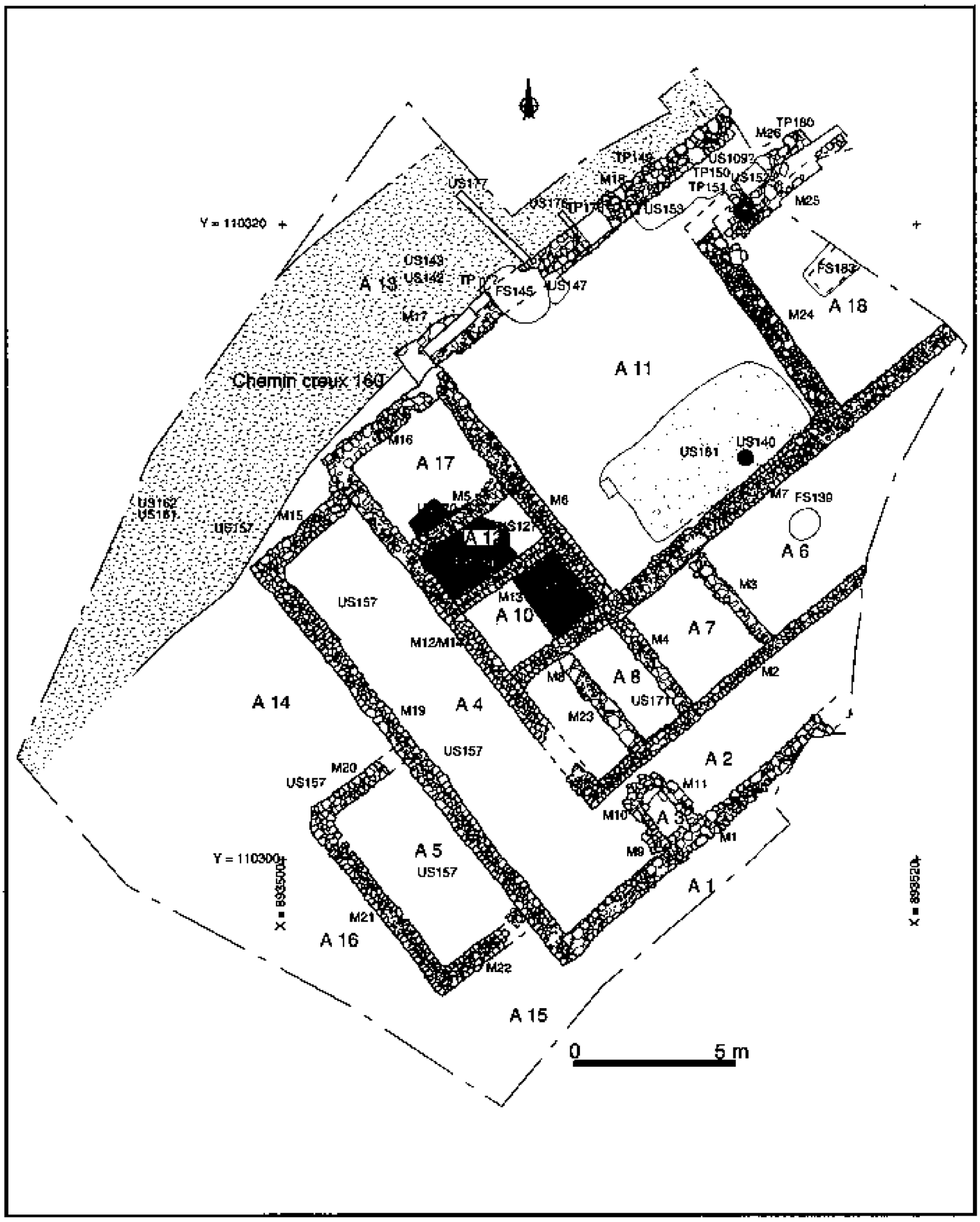


Annecy-le-Vieux - Les Ilettes : fouilles 2004.
Relevé : Equipe archéologique - D.A.O. : Br. Rambault

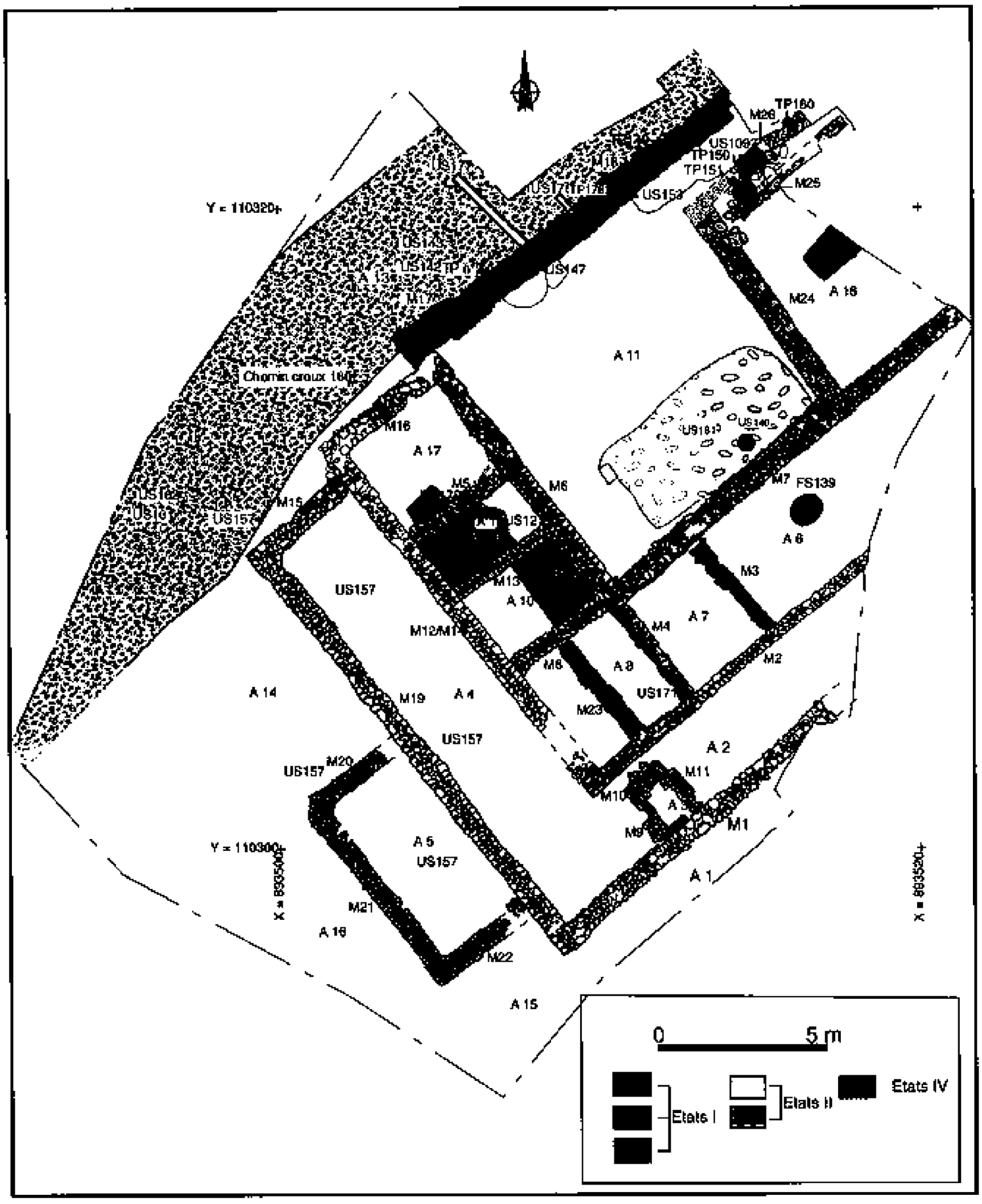
(16) Fouilles J. Serralongue ; les peintures ont été publiées en 1990 dans les Actes du X[e] séminaire de l'AFPMA, tenu à Vaison-la-Romaine en 1987.



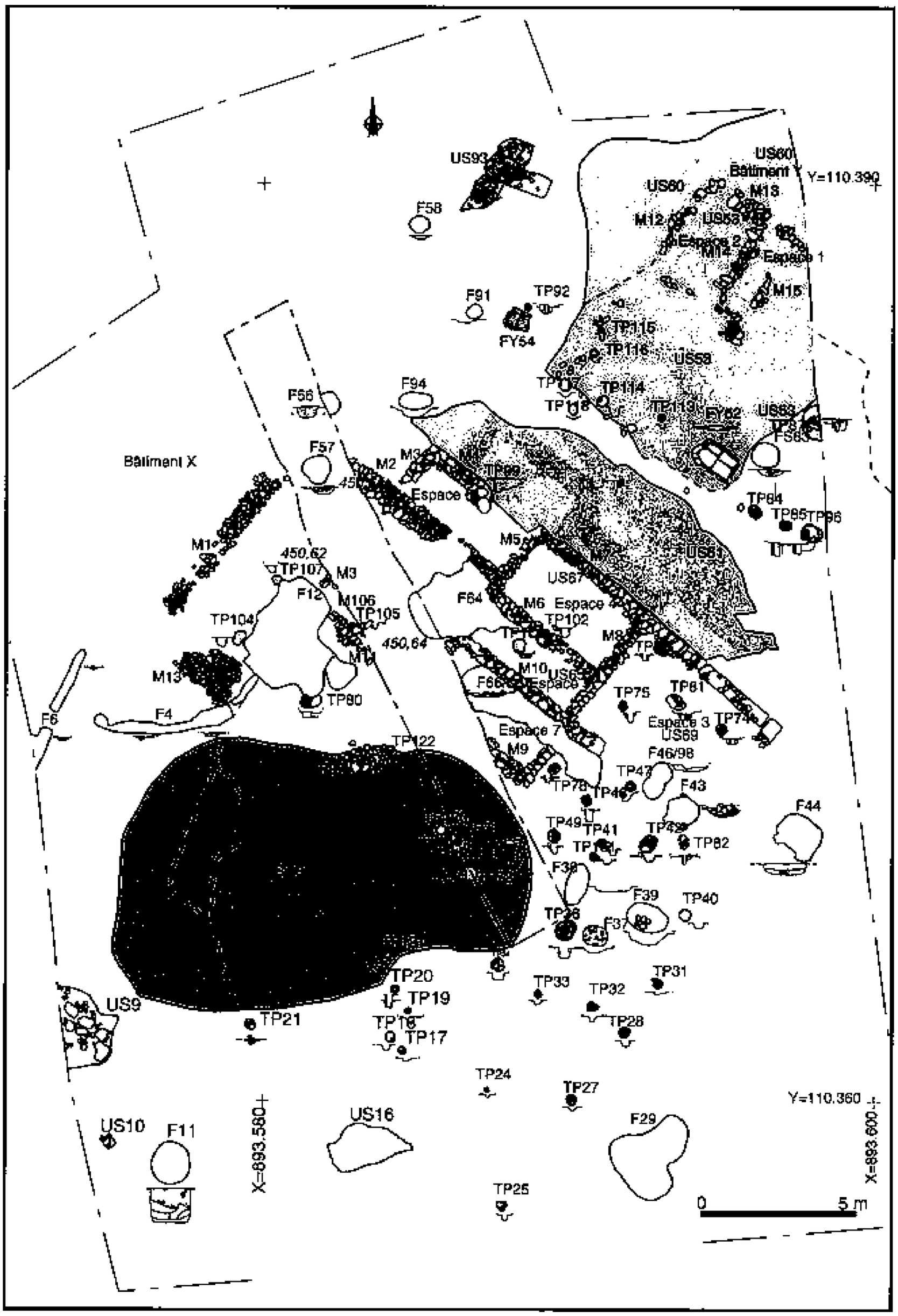
Annecy-le-Vieux - Les Ilettes : Zone A, US 109 : matériel de mouture.
Dessin : E. Ferber - D.A.O. : E. Plassot



Annecy-le-Vieux - Les Ilettes : Zone A : plan général des vestiges.
Relevé : Equipe archéologique - D.A.O. : E. Plassot - Br. Rambault

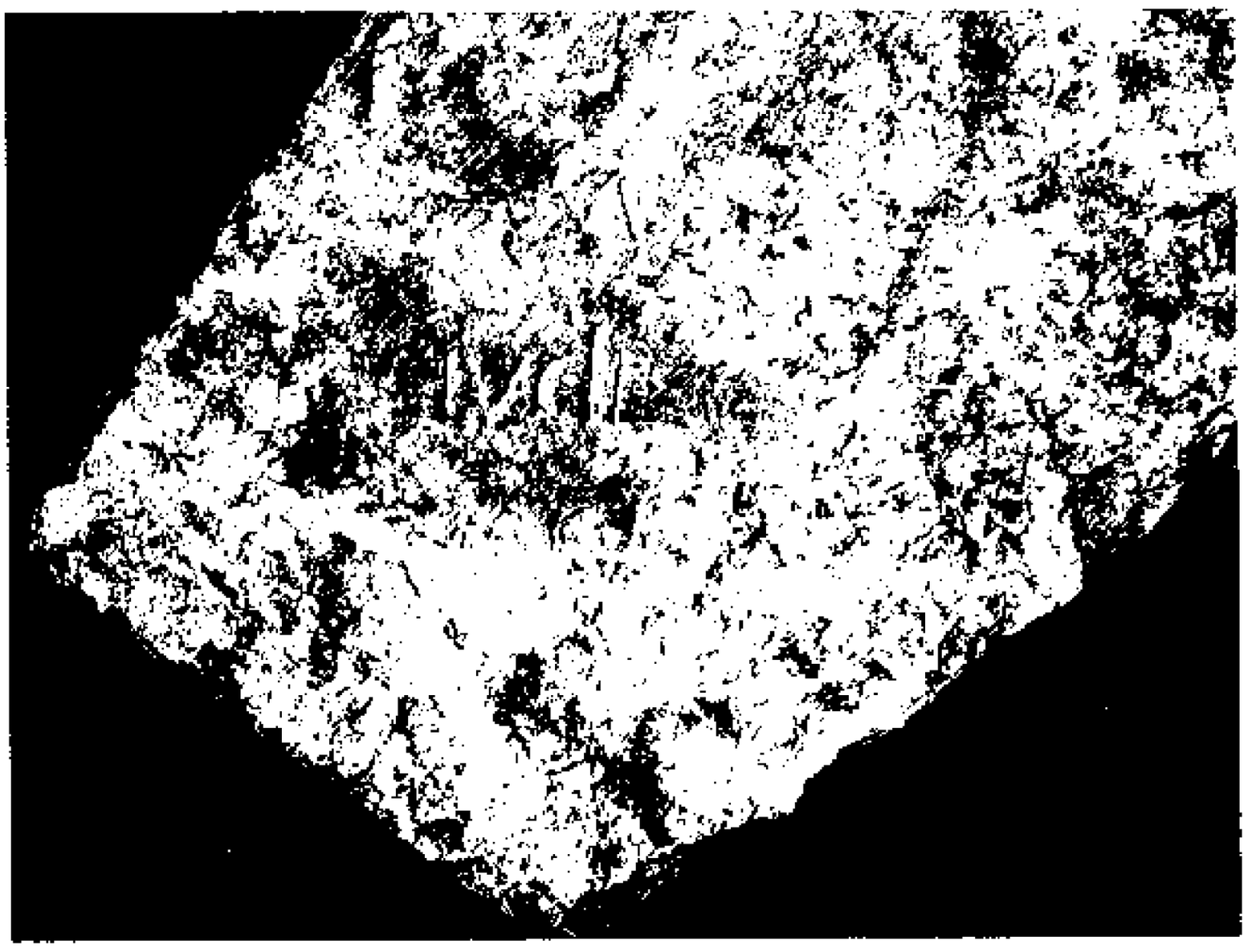


Annecy-le-Vieux - Les Ilettes : Evolution du bâti.
Relevé : Equipe archéologique - D.A.O. : E. Plassot - Br. Rambault



Annecy-le-Vieux - Les Ilettes : Plan général de la Zone B.
Relevé : Equipe archéologique - D.A.O. : E. Plassot - Br. Rambault

Une nouvelle inscription : hypothèse d'interprétation



Détail de l'inscription - marque de tailleur de pierre - trouvée aux Ilettes (cl. J. Serralongue)

Mise au jour en zone A, cette inscription est gravée sur un bloc de calcaire rectangulaire, soigneusement aplani, mais brisé sur le côté droit (1,40 x 0,46 x 0,18 m), utilisé secondairement dans un mur de soutènement mais primitivement destiné à être un montant de porte (cf. cliché).

Texte de deux lignes, gravé obliquement par rapport au bord gauche de la pierre.

Hauteur des lettres : Lig. 1 : 2,6 cm / Lig. 2 : 3-4,1 cm. Sans ponctuation.

A la ligne 1, même si en épigraphie on rencontre des lettres A non munies de barres horizontales, il semble difficile d'envisager la lecture de la lettre A pour le prénom latin A(ulus). La lettre est d'ailleurs bien décalée par rapport à la seconde ligne, comme pour signifier autre chose.

A la ligne 2, les deux dernières lettres sont des I dont l'avant-dernier, plus haut, est un I long.

Les lettres, assez peu profondément gravées, mal espacées, de taille inégale se rapprochent de la cursive.

TRADUCTION :

(Bloc) Λ de Lucius

Au vu de la façon dont a été gravé le texte, c'est-à-dire sans alignement sur le bord de la pierre, il faut envisager que l'on a affaire à une inscription qui n'était pas obligatoirement destinée à être lue, par exemple par un passant. Pour cette raison, on penchera pour une marque de tailleur de pierre, exécutée après la façon, qui permettait soit de comptabiliser la quantité de blocs par lui exécutés, soit de donner une indication pour la pose du bloc dans une construction.

Cette inscription est à rapprocher de deux inscriptions de Vienne. La première *ILN. V.* Vienne, 94 est un bloc retrouvé en 1999 dans le théâtre romain XCIIIA / EMOP, d'interprétation obscure ; la seconde *ILN. V. Vienne*, 95 donne CCXXIIX F(ORMA) VILICI, soit « (Bloc) 228 du *vilicvs* », ici l'intendant chargé de l'extraction des blocs de carrière.

Ainsi la lettre ou le signe Λ pourrait être compris comme la marque de cet ouvrier appelé par son prénom Lucius. Mais on peut envisager aussi que Λ se lise à l'envers V, soit alors le « (bloc) V de Lucius ». Si l'on accepte la lecture LVCIL(I), le bloc ne serait plus celui de Lucius, mais d'un certain Lucil(ius).

François Bertrandy (Université de Savoie)
et Joël Serralongue (SDAHS)

GIEZ, *Rovagny*

Le responsable de l'opération a souhaité repousser la publication de sa notice à la prochaine chronique.

Stéphane Bleu (INRAP)

SILLINGY, *Ceysolaz*

Le responsable de l'opération a souhaité repousser la publication de sa notice à la prochaine chronique.

Sylvain Motte (INRAP)

VIUZ-LA-CHIESAZ, *La Ravoire*

Le responsable de l'opération a souhaité repousser la publication de sa notice à la prochaine chronique.

Pascale Réthoré (INRAP)

HAUT MOYEN ÂGE ET MOYEN ÂGE

FAVERGES, *Eglise de Viuz-Faverges*

Le responsable de l'opération a souhaité repousser la publication de sa notice à la prochaine chronique.

Michel Duret, Alain Piccamiglio

MOYEN AGE ET PÉRIODE MODERNE

FAVERGES, *ZAC de la Soierie*
Section D, parcelles 1675-1677, 1730, 3960
Coord. Lambert : 908.150 / 2090.750 ; alt. 510 m env.

Un diagnostic archéologique a été réalisé dans la zone de la *ZAC de la Soierie* (ex-usine Stunzi) sur cinq parcelles contiguës à la ZAC et actuellement occupées par des jardins.

À l'époque gallo-romaine, l'agglomération antique de *Casuaria* se concentrait autour d'un sanctuaire dans le quartier actuel de *Viuz* et d'un établissement thermal installé au pied du Crêt de Chambellon, au lieu-dit actuel *Le Thovey*. Au Moyen Age, un bourg s'est développé au pied du château.

Les parcelles concernées par le diagnostic se situent le long de la route du *Thovey* entre le bourg médiéval et les thermes antiques, elles bordent le Biel, ruisseau figurant sur la mappe sarde (1730), le long duquel sont concentrées de nombreuses activités artisanales, notamment des forges et une meunerie.

RÉSULTATS

Onze sondages ont été réalisés sur une parcelle en jardins de 4675 m². Ils ont mis en évidence des phases alluviales d'épaisseur moyenne (de 4 à 20 cm) recouvrant des sédiments sableux plus ou moins épais qui scellent un niveau très compact de blocs anguleux et/ou arrondis, de graviers, appartenant soit à la moraine, soit à un niveau torrentiel.

Un seul sondage s'est révélé positif avec des remblais cendreux et charbonneux provenant de la démolition d'un four de l'usine, cette démolition recouvre une conduite maçonnée datée du XX^{e} s. utilisée comme captage du Biel. Aucun vestige se rapportant à des installations artisanales n'a été découvert.

Michel Goy
(INRAP)

ÉTUDES DE BÂTI

ANNECY, *Vallon de Sainte-Catherine*
Section CS, parcelle 168
Coord. Lambert : 893,130 / 2103,790 ; alt. env. 692 m

Cette étude archéologique du bâti, réalisée au mois de juin 2004, s'inscrit dans le cadre de la campagne de prospection thématique dans

le Vallon de Sainte-Catherine, menée à l'initiative de Marie-Christine Lebascle [17]. Cette étude comprend l'analyse archéologique de la ferme et un travail de synthèse qui clôture les cinq années du programme de recherche.

La ferme est le seul bâtiment encore en élévation du site de l'ancienne abbaye de moniales cisterciennes : les relevés pierre à pierre des parements intérieurs et extérieurs ont permis de dégager les différentes phases de construction, et de repérer les vestiges d'époque médiévale.

Le rapport, actuellement en cours de réalisation, fera l'objet d'une notice dans la prochaine revue.

Aurélie Devillechaise
(ESPAHS)

TALLOIRES, *Le Prieuré*

Le responsable de l'opération a souhaité repousser la publication de sa notice à la prochaine chronique.

Marie Rochette

PÉRIODE CONTEMPORAINE

CONS-SAINTE-COLOMBE, *Sur les fours à chaux*
Section A, parcelle 683
Coord. Lambert : 910,670 / 2091,300 ; alt. 520 m environ

Dans le cadre du projet de mise en valeur de ces fours à chaux [18], le SDAHS s'était vu confier l'étude archéologique et historique de ces bâtiments. La principale intervention archéologique prévue devait concerner le four occidental qui, à la différence de l'autre, avait conservé sa structure intérieure et contenait encore une charge de calcaire partiellement transformé en chaux, attestant d'un abandon subit. Cette intervention visait à la fois l'étude des faits archéologiques et la restitution au public d'une coupe didactique. De plus, ces fours à chaux étant de type cuisson continue, les couches alternées de calcaire et de charbon minéral auraient pu se laisser deviner dans le comblement du four. C'est ainsi qu'à partir de mars 2004, une fois la toiture posée sur le bâtiment et les fours hors d'eau, le SDAHS a pu entreprendre cette opération.

---

(17) Conservateur du Patrimoine, Musées d'Annecy.
(18) Projet qui avait été évoqué dans la *Chronique des découvertes archéologiques* de 2002, p. 40-41.

L'étude du four occidental a permis de bien cerner ses différentes composantes : on retrouve bien les parties supérieures des contreforts maçonnés (clairement observables dans le four oriental) qui viennent contrebuter les maçonneries. Entre la cuve, dans laquelle se déroule la cuisson, et les maçonneries, un épais chemisage d'argile joue le rôle d'isolant thermique. La cuve, probablement de forme ovoïde mais seulement conservée sur la moitié de sa hauteur, était parementée de briques réfractaires ; elle repose en partie inférieure sur de grands blocs de molasse soigneusement appareillés à sec.

Le parement intérieur des maçonneries est constitué d'un complexe dispositif de contreforts et de paliers hélicoïdaux destinés probablement à améliorer l'ancrage de la chambre de cuisson et surtout à renforcer les maçonneries porteuses du bâtiment fortement sollicitées durant les cuissons (près de 1000° C durant des semaines). Ce dispositif témoigne surtout d'un grand savoir-faire, renforçant l'hypothèse d'une construction commandée par les entrepreneurs lyonnais chargés en 1862 des grands chantiers de la Préfecture et des Prisons d'Annecy [19].

Le chemisage d'argile est d'une épaisseur d'environ 1 m. Sa partie en contact avec le parement de la cuve est complètement rougie par la chaleur sauf en partie sud où l'argile, de couleur grise, semble indiquer une réfection plus récente.

Le parement de la cuve était à l'origine entièrement en briques réfractaires, mais à l'occasion des derniers travaux de réfection, les briques ont été remplacées en partie supérieure par des blocs de molasse ou même de calcaire. Cette présence de calcaire dans le parement de la chambre de chauffe est étonnant lorsque l'on se rappelle qu'un four à chaux sert à calciner le calcaire. Naturellement les blocs de calcaire utilisés dans le parement ont subi la chaleur de la cuisson et sont complètement fissurés, ce qui indique surtout que la remise en route de ce four n'était que provisoire et ne devait permettre la production que d'une quantité limitée de chaux. Toute reprise de production aurait nécessité une remise en état complète des fours et la reconstruction d'un parement intégralement en briques réfractaires. Dater cette remise en activité provisoire des fours n'est pas aisé, les archives nous révélant juste que les fours nécessitent en 1886 « des réparations » [20] et en 1906 ils ne figurent plus sur le cadastre [21].

Ce sondage dans le contenu de la cuve témoigne d'une cuisson presque achevée à ce niveau, seuls quelques blocs de calcaire ne sont pas complètement calcinés. Des traces de charbon minéral apparaissent également, mélangées aux blocs de chaux et de calcaire, confir-

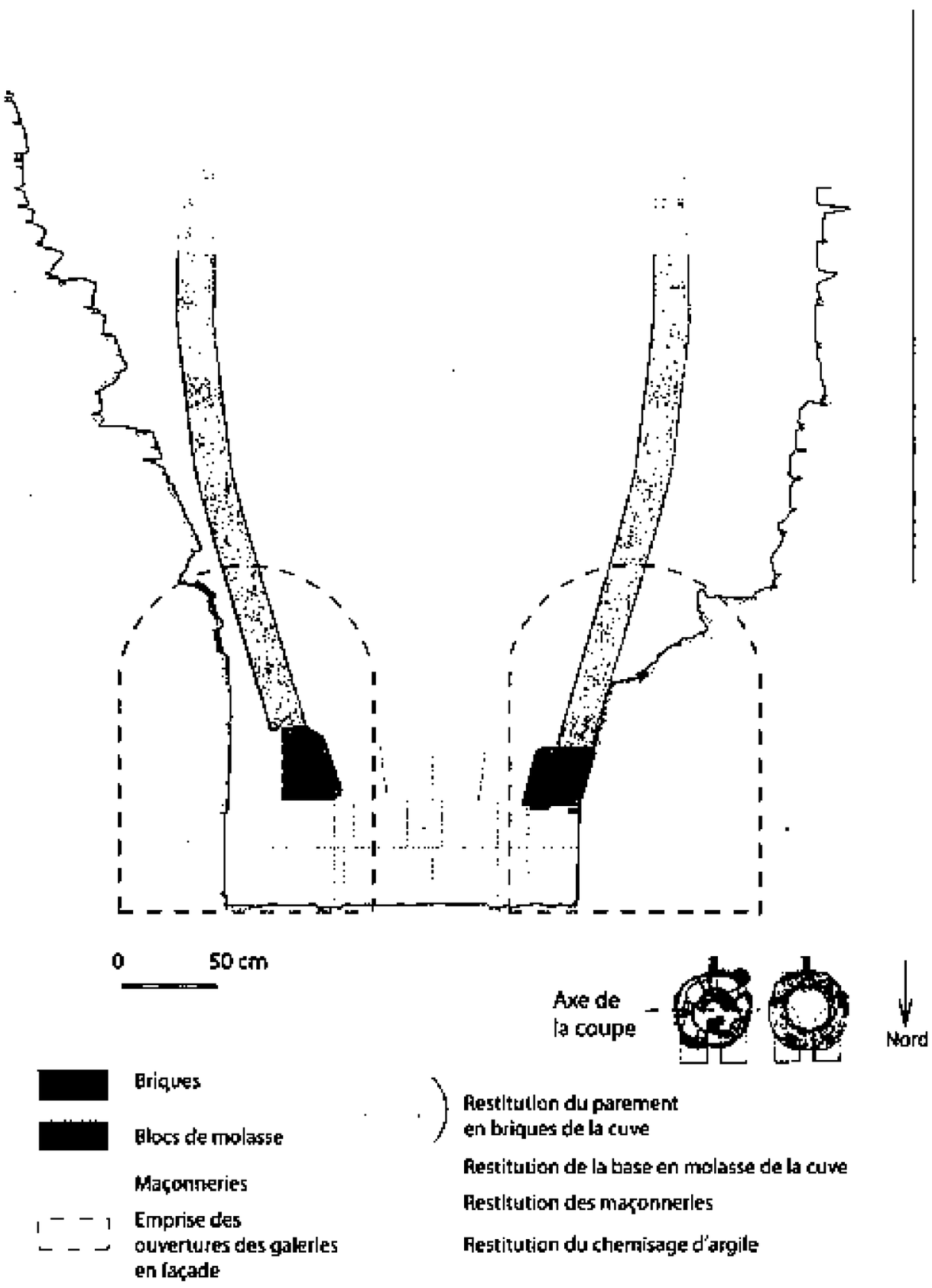
---

(19) ADHS 4 N 9.
(20) ADHS 2 O 761.
(21) ADHS, cadastre français de Cons-Sainte-Colombe.

mant le mode de production par cuisson continue. Des fragments de briques, arrachés au parement de la cuve par la descente des blocs de chaux, sont mélangés à la charge. Enfin, le sondage s'est arrêté à 60 cm de profondeur, rencontrant une couche très homogène de chaux, qui, hydratée depuis sa cuisson par l'infiltration de l'eau suite à l'abandon du bâtiment, a fait sa prise et formé un solide béton.

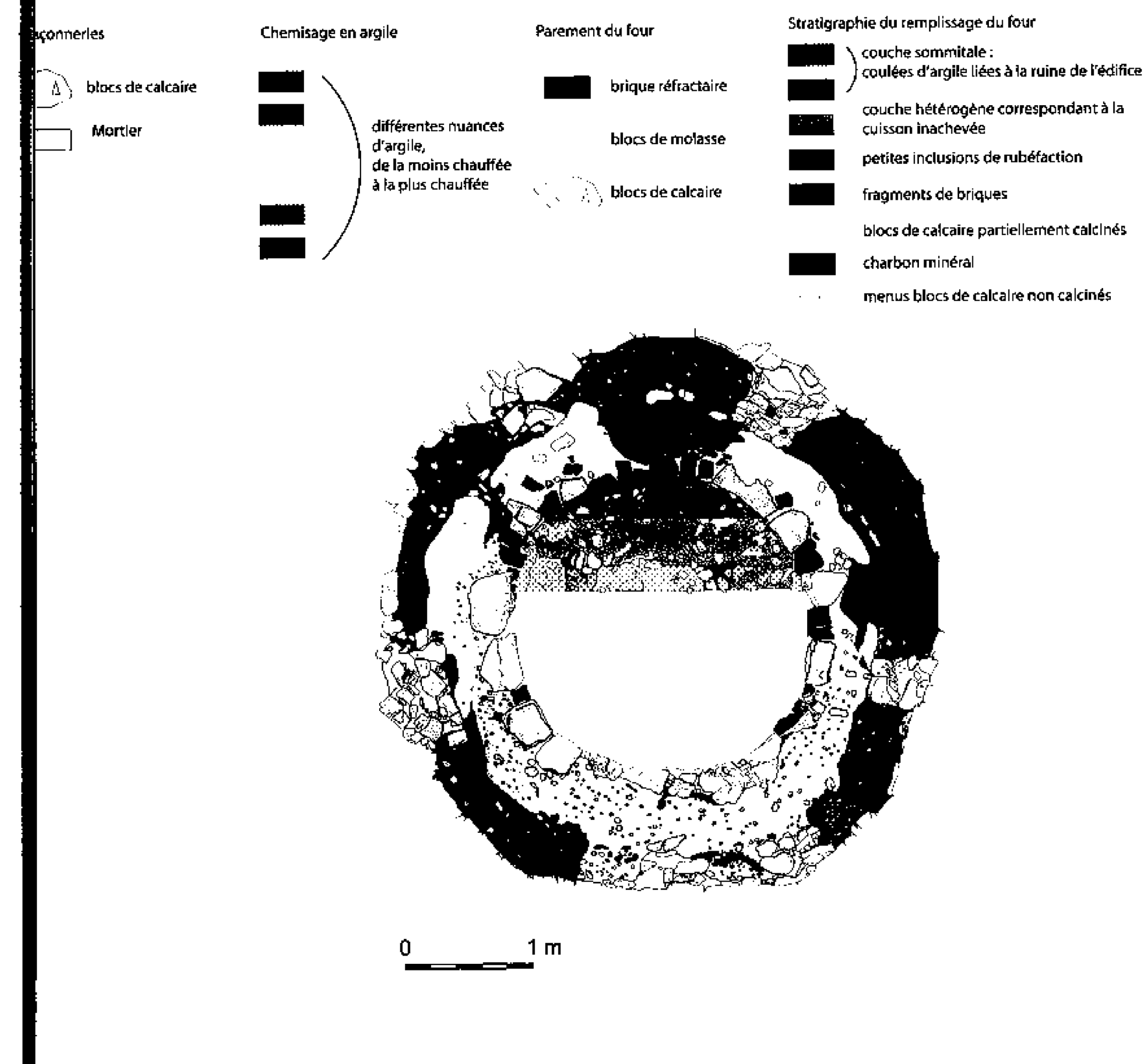
Tous ces éléments seront présentés au public grâce à la pose d'une vitre à l'aplomb du four occidental, et commentés sur l'un des sept panneaux que comprend l'espace pédagogique.

Joël Serralongue, Christophe Guffond,
(SDAHS)



FOURS A CHAUX DE CONS-SAINTE-COLOMBE - Coupe Est-Ouest du four oriental
Relevés J. Serralongue, Chr. Guffond / DAO Chr. Guffond - SDAHS - Juillet 2005

Coupe et restitution du four oriental.



Relevé de la partie supérieure du four occidental.
Relevé et DAO I. André.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PÉRIODE ROMAINE

CORDON, *Col du Jaillet*
Section C, parcelle 402
Coord. Lambert : 928,550 / 2106,990 ; alt. 1723 m

C'est en 2004 que s'est achevée la fouille de la fosse d'installation de la borne romaine située au col du Jaillet, au point de délimitation des communes de Cordon, Sallanches [22] et La Giettaz.

Cette borne, taillée dans un bloc de protogine, avait été découverte par l'abbé Giry en 1964 et classée Monument Historique en 1971.

Du fait d'un affaissement inquiétant pouvant entraîner son basculement, il s'est avéré indispensable de la redresser, ce qui a ainsi permis d'observer son mode d'installation mais également de connaître ses réelles dimensions.

Pointant au croisement de deux chemins, la borne se présentait, avant notre intervention, sous la forme d'un cône arrondi (H. 0,68 m, l. variant entre 0,355 et 0,395 m), reposant sur un socle de 0,35 m de côté, dégagé sur une hauteur de 0,24 m.

L'inscription FINES aux lettres hautes entre 0,10 et 0,14 m occupe la partie inférieure du cône sur ses faces sud et est, soit du côté des Ceutrons que ce bornage devait démarquer de la cité de Vienne selon l'inscription du Larioz [23] nous précisant qu'il avait été fixé par l'empereur Vespasien en 74 ap. J.-C. (**fig. 1**).



Fig. 1

(22) Et non pas Combloux comme nous l'avons écrit dans divers articles.

(23) Cette inscription fut découverte en 1853 sur le versant occidental du col de La Forclaz du Prarion, point de délimitation des communes de Passy, St-Gervais et Les Houches ; cf. *I.L.H.S.*, 1995, p.108 ; *CAG* 74, 1999, p. 285.

Les résultats de l'intervention

Sous un niveau supérieur contenant en abondance des tessons de bouteilles, canettes de bière et quelques crochets et clous de brodequins, est apparue à 0,20 m de profondeur, la fosse d'installation de la borne d'un diamètre de 0,70 m. Profonde de 0,30 m, cette fosse se caractérise par un sédiment compact contenant des pierres de calage, des éclats de schiste devenant plus gros et plus nombreux dans la partie inférieure où ils sont au contact même du bloc. Quelques charbons de bois, épars dans le remplissage, pourraient éventuellement servir à une datation 14^C, venant confirmer l'appartenance de ce bornage à la frontière mise en place par Vespasien.

Au terme de la fouille, la borne s'est révélée mesurer 1,55 m tout comme la borne du col de l'Avenaz, découverte en 1992 [24] et prolongeant cette frontière au nord (**fig. 2**). Sa forme est toutefois très différente puisque sa partie supérieure conique, haute de 0,68 m, repose sur un fût parallélépipédique de 0,40 m de côté en moyenne, haut de 0,87 m et marqué par quatre épaulements (**fig. 3, 4**).

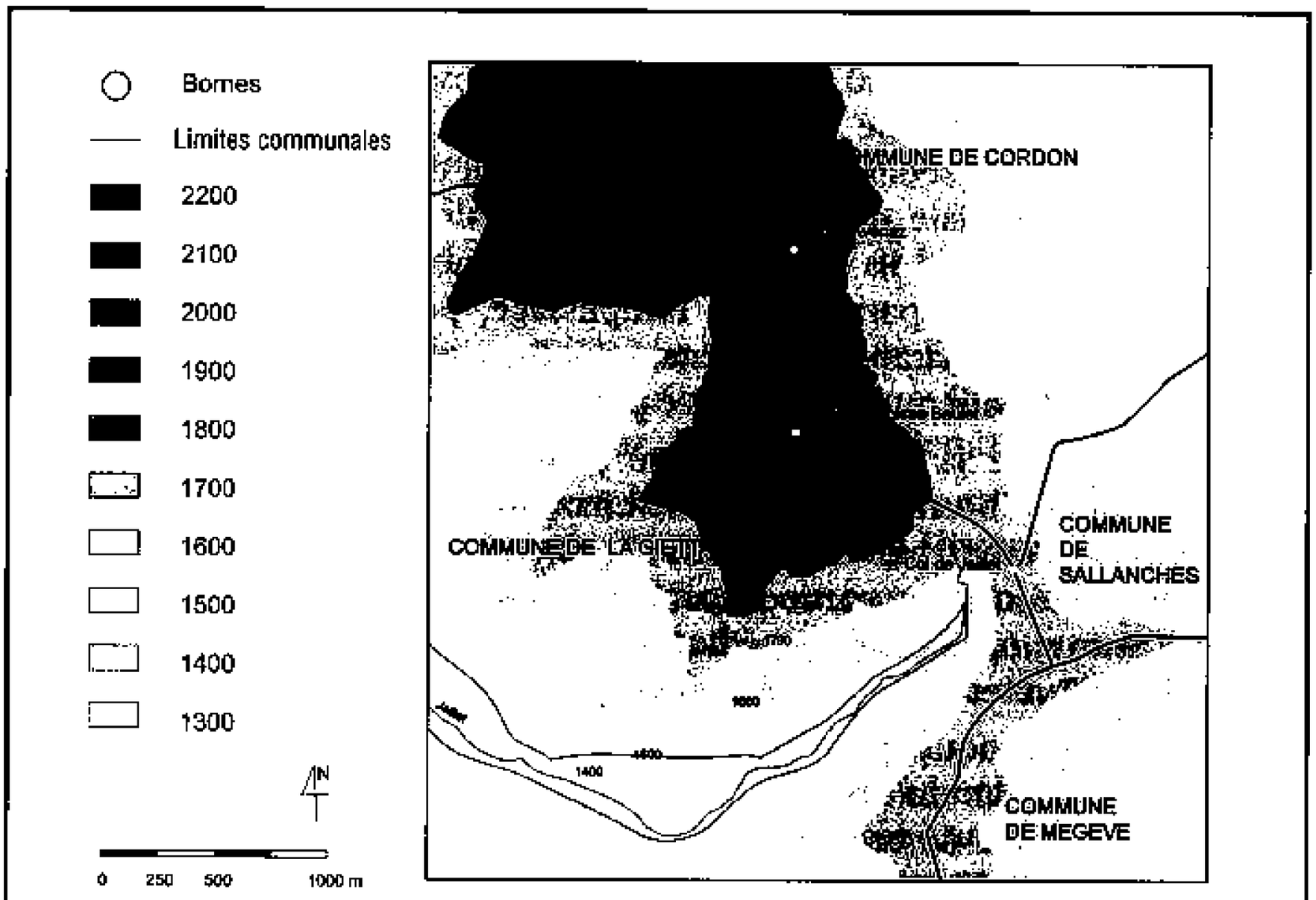
Désormais, nous pouvons admettre que ces bornes devaient mesurer au minimum 1,55 m, ce qui devrait permettre de nous aider à retrouver la trace de celles qui ont disparu et qui devaient jalonner la frontière à une distance au moins égale ou supérieure aux 700 m séparant celles des cols de l'Avenaz et du Petit-Croisse-Baulet.

Joël Serralongue
(SDAHS)

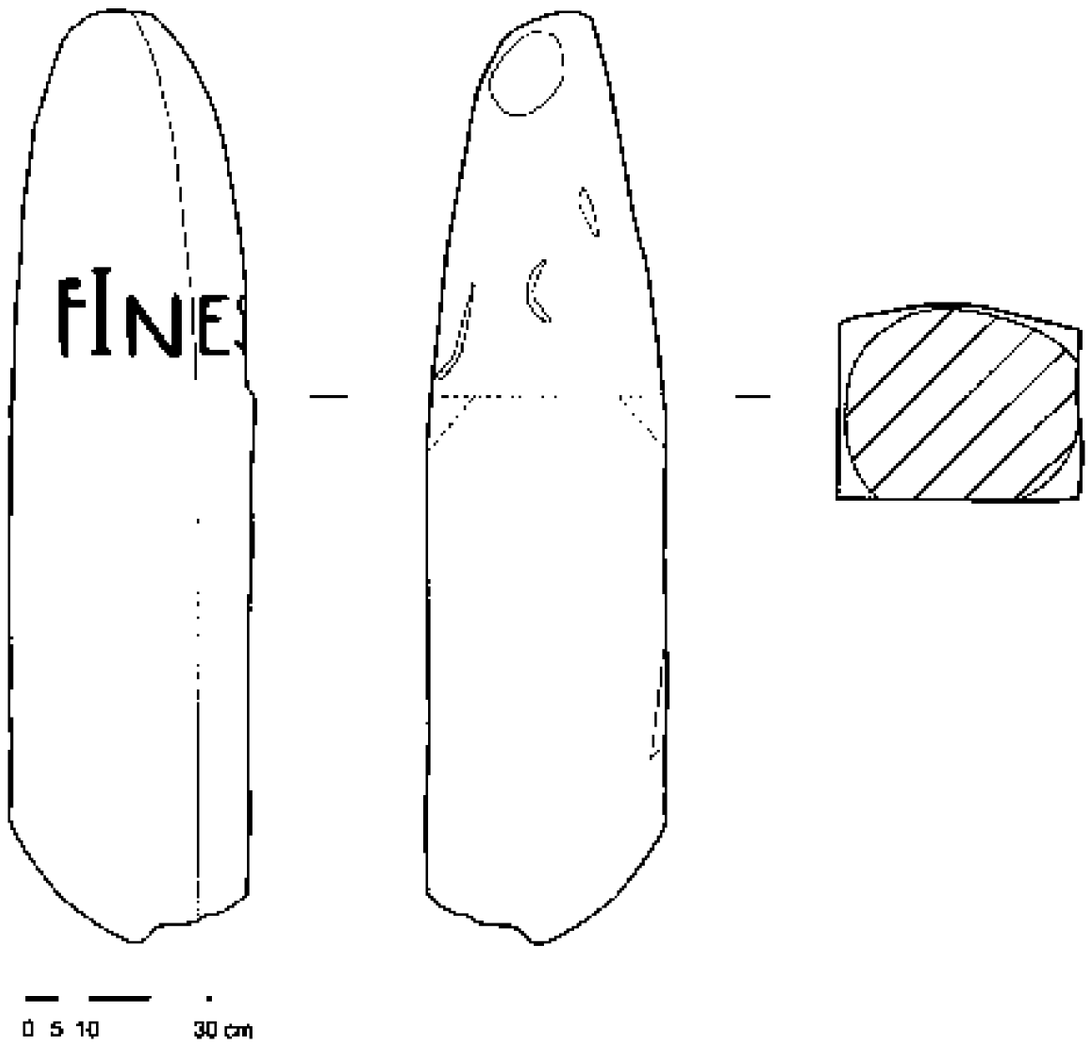


Fig. 2

(24) Christiane Boekholt et Joël Serralongue, Chronique archéologique, *Revue Savoisienne* 1993, p. 29-32.



Borne du col du Jaillet



VIUZ-EN-SALLAZ, *La Vuerche*
Section C, parcelle 2885
Coord. Lambert : 914,062 / 2135,820 ; alt. 626 à 637 m

Suite à la découverte de bâtiments antiques lors des travaux de viabilisation d'un lotissement au lieu-dit La Vuerche, deux opérations de sauvetage avaient été menées dans le troisième trimestre 2003, objet de notices dans la précédente « Chronique » [25]. Les vestiges alors repérés laissaient espérer une extension des bâtiments antiques dans quatre des dix parcelles qui composent ce futur lotissement. Une surveillance des travaux de construction menés au premier trimestre de l'année 2004 a ainsi été confiée au SDAHS.

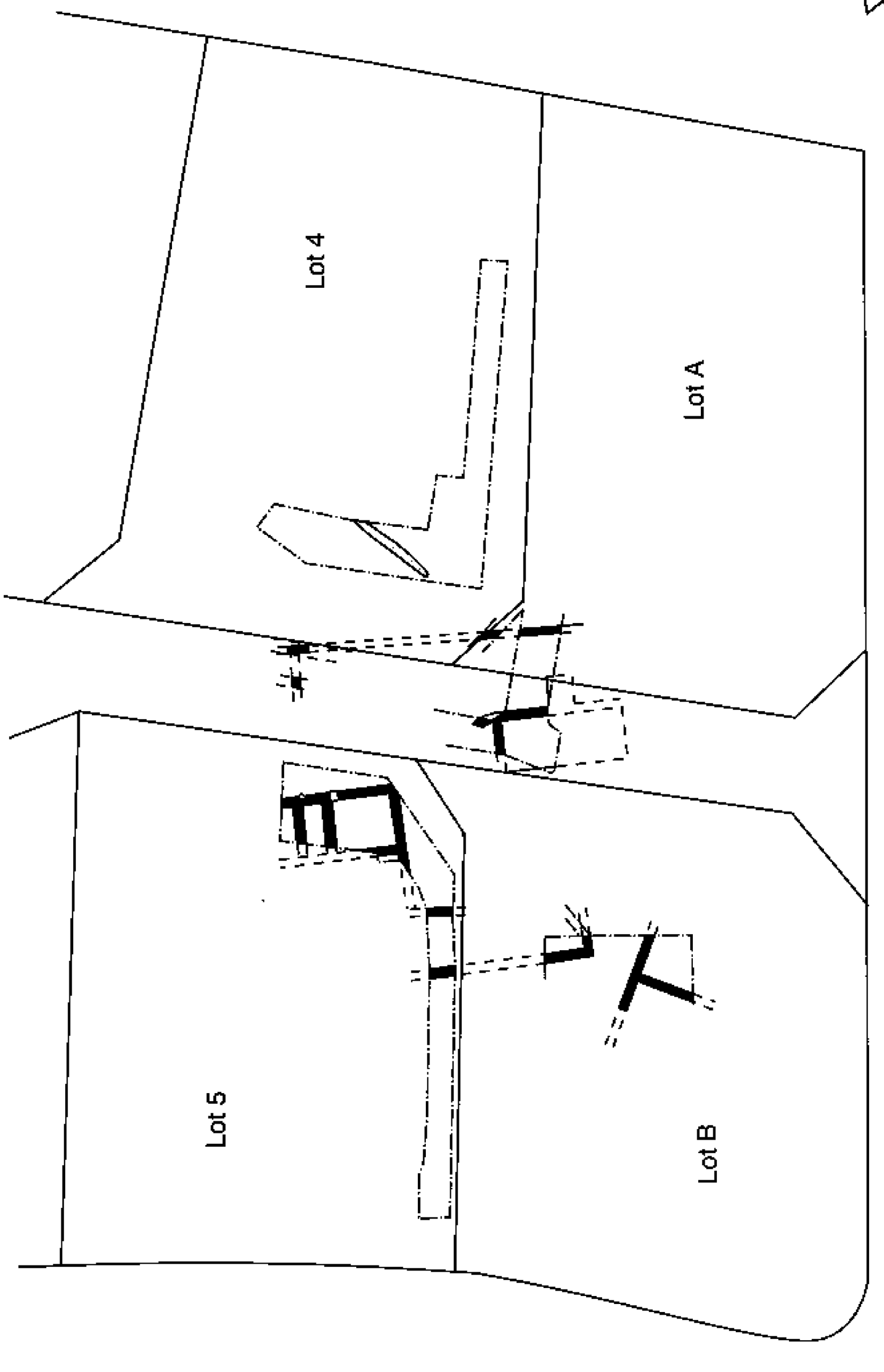
La forte érosion qui affecte ces terrains n'a permis que la conservation partielle des fondations de murs repérées dans le lot B, appartenant à deux bâtiments différents. Un premier angle de mur suivant la même orientation que le bâtiment repéré dans le lot 5 est apparu dans l'angle nord des fondations. Dans le quart est ne subsiste que la semelle de fondation, alors qu'un quatrième venait s'appuyer contre ce dernier à angle droit. Les traces fugaces de ces deux murs témoignent d'un bâtiment dont l'orientation était différente des vestiges jusqu'alors repérés.

Les lots A et 4 n'ont livré aucune structure archéologique et le creusement des fondations a rapidement rencontré le terrain naturel.

On regrettera le manque de communication qui n'a pas permis au SDAHS d'être présent lors des travaux menés sur le lot 5. En effet, ceux-ci auraient immanquablement permis de compléter le plan du bâtiment repéré à l'occasion de la fouille de sauvetage menée sous la direction de G. Varennes en novembre et décembre 2003.

Joël Serralongue, Christophe Guffond
(SDAHS)

(25) Chr. Guffond, « Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2003 », *Revue Savoisienne 2003*, p. 74-77 et G. Varennes, *id.*, p. 77.



Plan des bâtiments repérés en 2003 et 2004 resitués sur le fonds cadastral.
Relevés : J. Serralongue et Chr. Guffond. DAO : Chr. Guffond et L. Laidebeur.

PÉRIODE MODERNE

NANCY-SUR-CLUSES, *grenier de la Frasse*
Section A, parcelle 1658
Coord. Lambert : 928,730 / 2124,430 ; alt. env. 930 m

Entre le XVI[e] et le XVIII[e] s., la population de Nancy-sur-Cluses compte un grand nombre de marchands migrants, partis chercher fortune dans les pays voisins. Cette activité florissante est attestée par l'existence de plusieurs greniers destinés à protéger les marchandises ou biens précieux de leurs propriétaires.

L'étude archéologique du bâti, menée au mois de septembre 2004, a porté sur l'un de ces greniers, situé au hameau de la Frasse, au sud-est du chef-lieu. Placé en bordure de route, l'édifice en pierre, fermé par une solide porte en fer ouvragée, est englobé dans une remise en bois d'environ deux fois sa superficie, soit 165 m² (**Fig. 1**). Cette étude préalable au projet de remise en valeur du bâtiment a été initiée et financée par le service archéologique du Conseil Général.

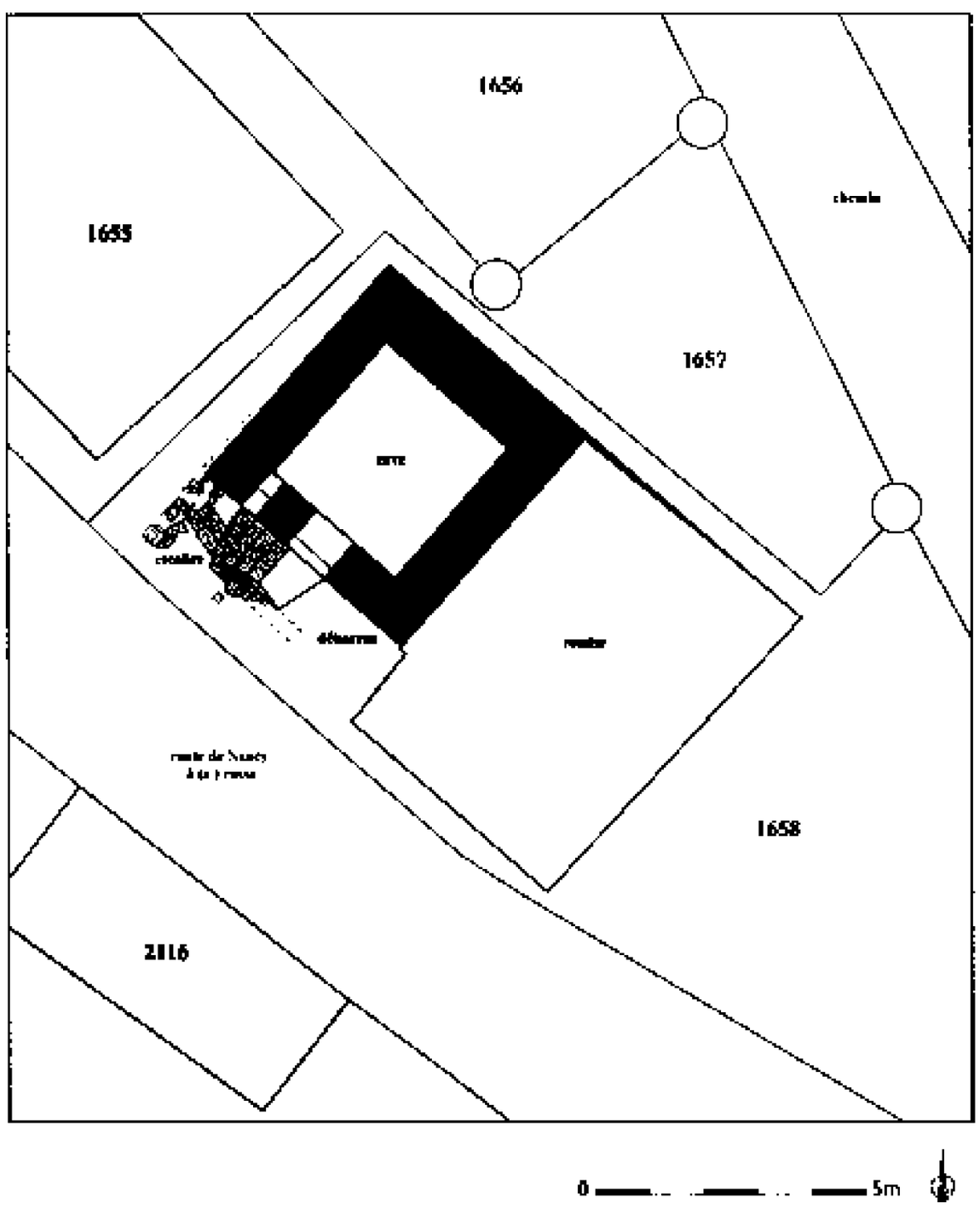


Fig. 1 - Plan d'ensemble du grenier recalé sur le cadastre actuel.
Relevé : B. Magdinier, DAO : A. Devillechaise.

LE GRENIER MAÇONNÉ : REFLET DE LA RÉUSSITE SOCIALE D'UN MARCHAND MIGRANT

Ce grenier maçonné de plan carré (4,84 m de côté) est formé de deux pièces superposées (**Fig. 2**). La construction homogène est composée de moellons grossièrement équarris, liés par un mortier granuleux ; de grands blocs de calcaire forment les chaînages et les ouvertures.

La façade en bordure de route est particulièrement soignée et se démarque du reste de la construction : emploi de pierres de taille pour les ouvertures, éléments sculptés, inscription rehaussée de peinture

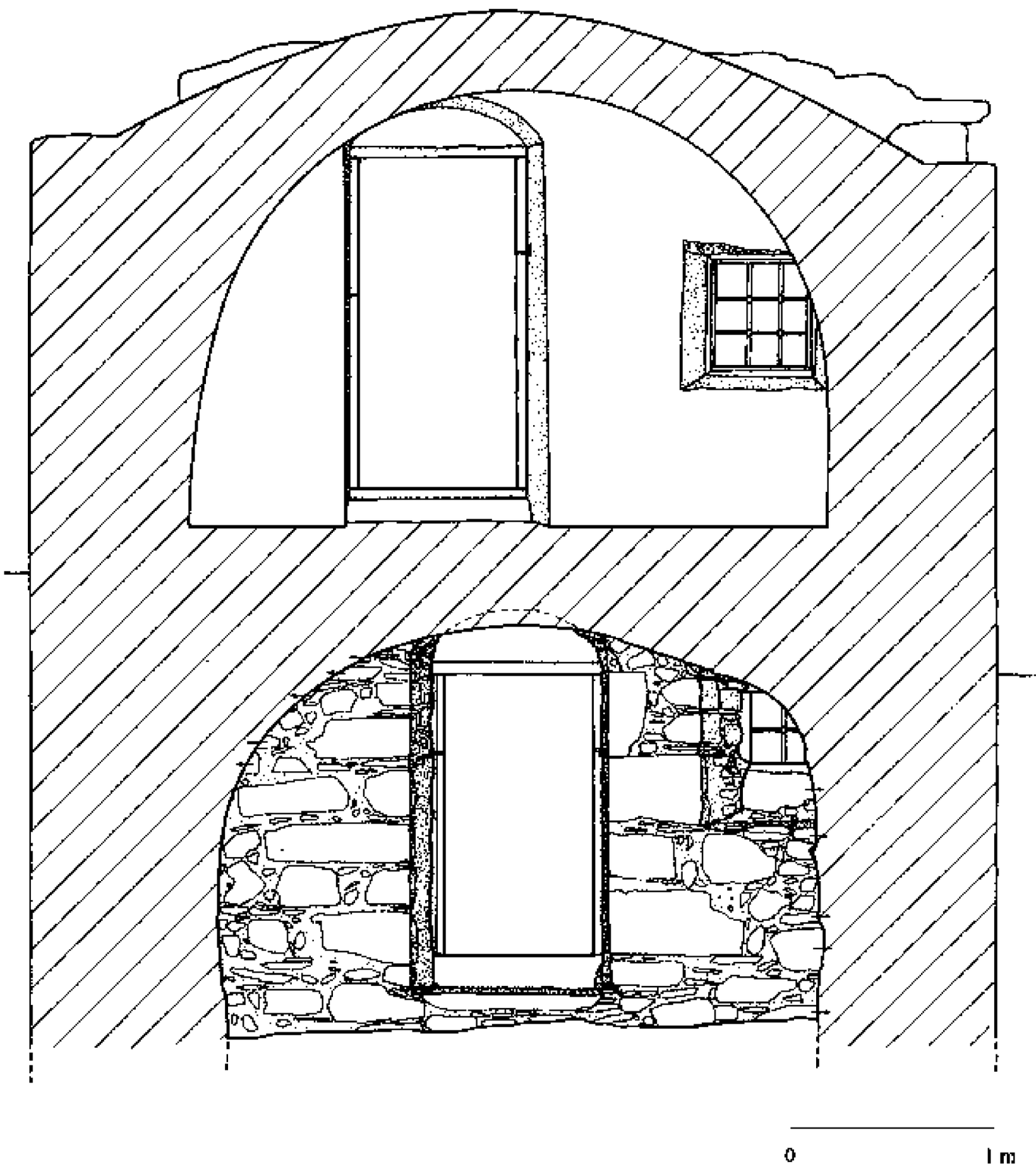


Fig. 2 - Nancy-sur-Cluses - Coupe transversale du bâtiment.
Relevé et mise au net : A. Devillechaise.

ocre rouge, fermetures en fer de la porte et de la fenêtre du niveau supérieur (**Fig. 3**). Cette élévation, alors bien en vue des passants, reflètait la richesse du propriétaire. L'inscription gravée sur le linteau 1671 IFDV n'est autre que la date d'édification du grenier, associée aux initiales de Jean-François Violland, l'un des plus riches marchands migrants de Nancy-sur-Cluses. Par les motifs sculptés sur la fenêtre du haut, ce dernier a semble-t-il voulu signifier l'activité marchande qu'il exerce sur le territoire français (fleur de lys), tout en marquant son attachement et sa fidélité envers son pays par des symboles typiquement savoyards (rosace, lacs d'amour et croix de Savoie).

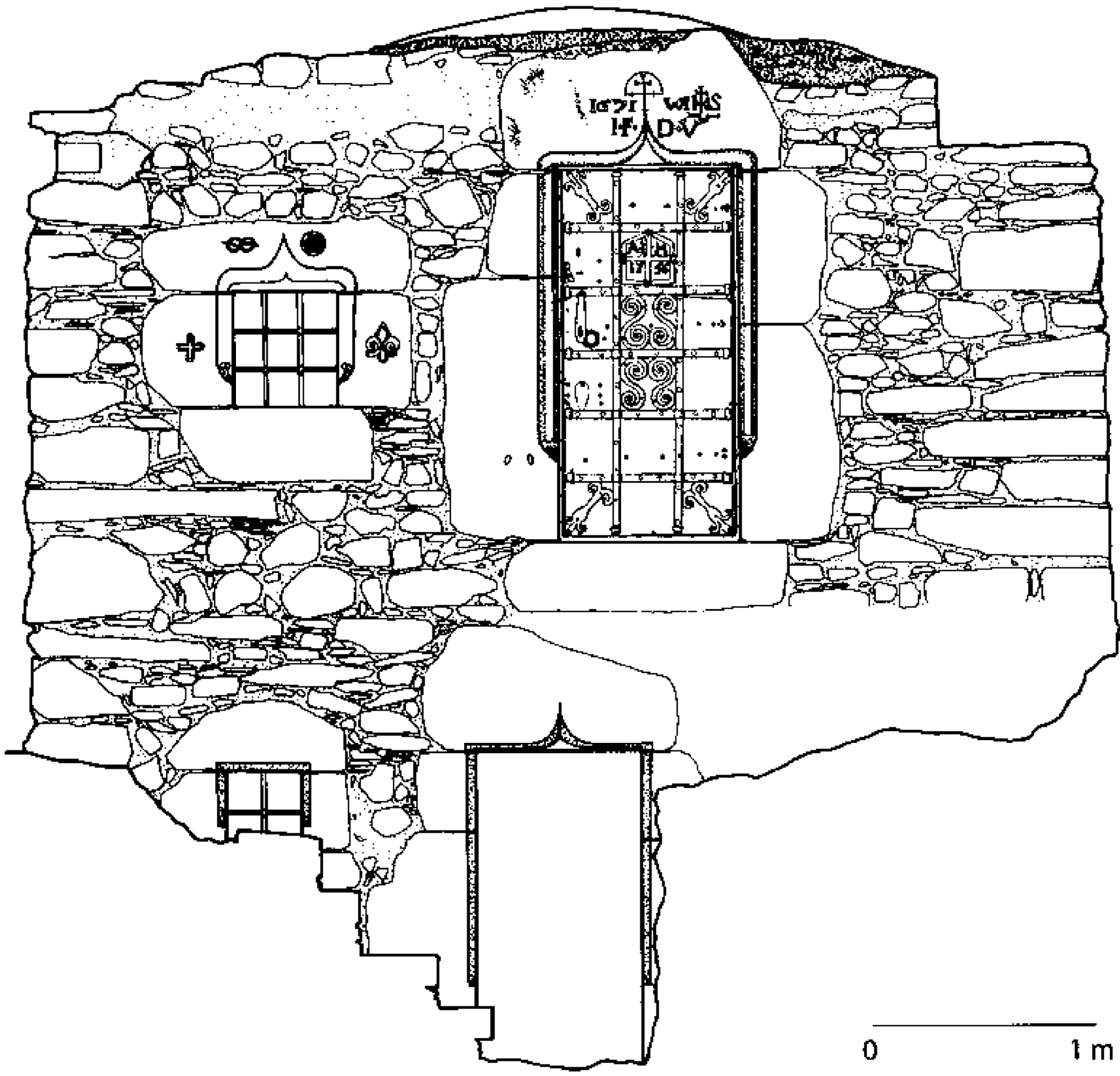
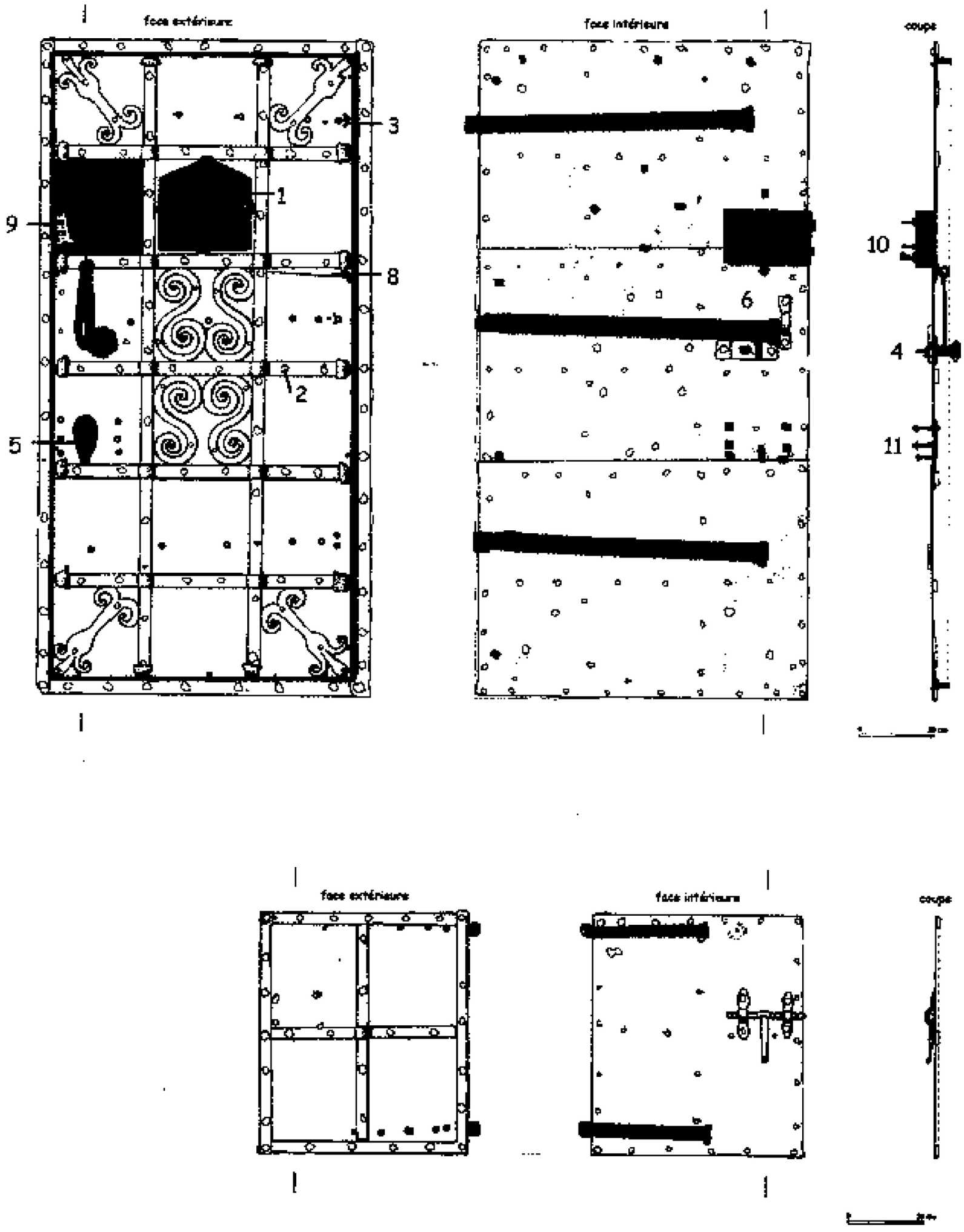


Fig. 3 - Nancy-sur-Cluses - La façade avec la porte.



remploi d'une pièce moulée en laiton

technique de fixation avec des rivets martelés à chaud

technique de fixation avec des écrous et boulons

serrure actuelle

vis de section carrée utilisée pour caler le cadre en fer

1, 2, 3... numérotation correspondant aux photographies de la fig. 5

Fig. 4 - Nancy-sur-Cluses - Les phases de la construction de la porte.

Ce grenier du XVII[e] s. est construit sur les vestiges d'un bâtiment plus ancien, qui se développait en contrebas de la route. Seul un pan de mur a été conservé, sur environ 11 m de long, pour servir de soubassement à un autre grenier à l'est, mentionné dans la tabelle et sur la mappe sarde de 1732 (parcelle 2640 : grenier appartenant à Pierre Violland).

Les quelques transformations apportées au XVIII[e] s. marquent une volonté accrue de protection contre le vol et les incendies : le couvrement primitif des deux pièces, vraisemblablement en bois, est remplacé par des voûtes en plein cintre ; la porte en fer est renforcée et sa serrure modifiée. En outre, en 1755, la pièce du haut est revêtue d'un enduit couvrant badigeonné de blanc : il est possible que cette pièce ait servi d'habitation (bureau ? chambre ?), comme c'était le cas dans certains greniers suisses.

LES FERMETURES EN FER : UN SAVOIR-FAIRE LOCAL

Outre les barreaux de section carrée qui protègent les fenêtres, le grenier est paré de deux fermetures en fer - porte et volet - particulièrement bien conservées. Ce type de mobilier, en général mal connu car rarement étudié, a pu être analysé à travers le relevé archéologique (**Fig. 4**), il mériterait toutefois une étude plus poussée avant sa restauration. Deux techniques de fabrication sont employées (**Fig. 5**) :

- La technique des rivets martelés à chaud permet de créer la porte : le panneau est formé de trois plaques de fer (3 mm d'épaisseur) se chevauchant, fixées par des rivets. Cette base est renforcée par une bordure et des pentures verticales et horizontales aux extrémités enroulées. Quatre ornements placés dans les angles et quatre motifs en spirale au centre décorent ce panneau.

- La technique de fixation par vis et écrous est employée dans un deuxième temps, notamment pour la mise en place de nouvelles pentures ; une plaque de fer portant l'inscription AIM 1756 (Auguste et Joseph Monet, propriétaires du grenier en 1756) est ajoutée, ainsi qu'un encadrement en saillie de 4 cm destiné à renforcer l'isolation de la porte.

Ce mobilier en fer a certainement été fabriqué et modifié par les bons soins d'un artisan local qui a su façonner les objets sur mesure avec une parfaite maîtrise de la ferronnerie. D'autres ouvrages façonnés à l'identique pourraient provenir du même atelier, comme à Nancy-sur-Cluses (porte, volets...) ou dans les villages environnants (grille de l'oratoire de Magland).

Témoin remarquable de l'activité marchande savoyarde à l'époque moderne, ce bâtiment va faire l'objet d'une restauration et d'une valorisation confiées pour la première à un cabinet d'architecture

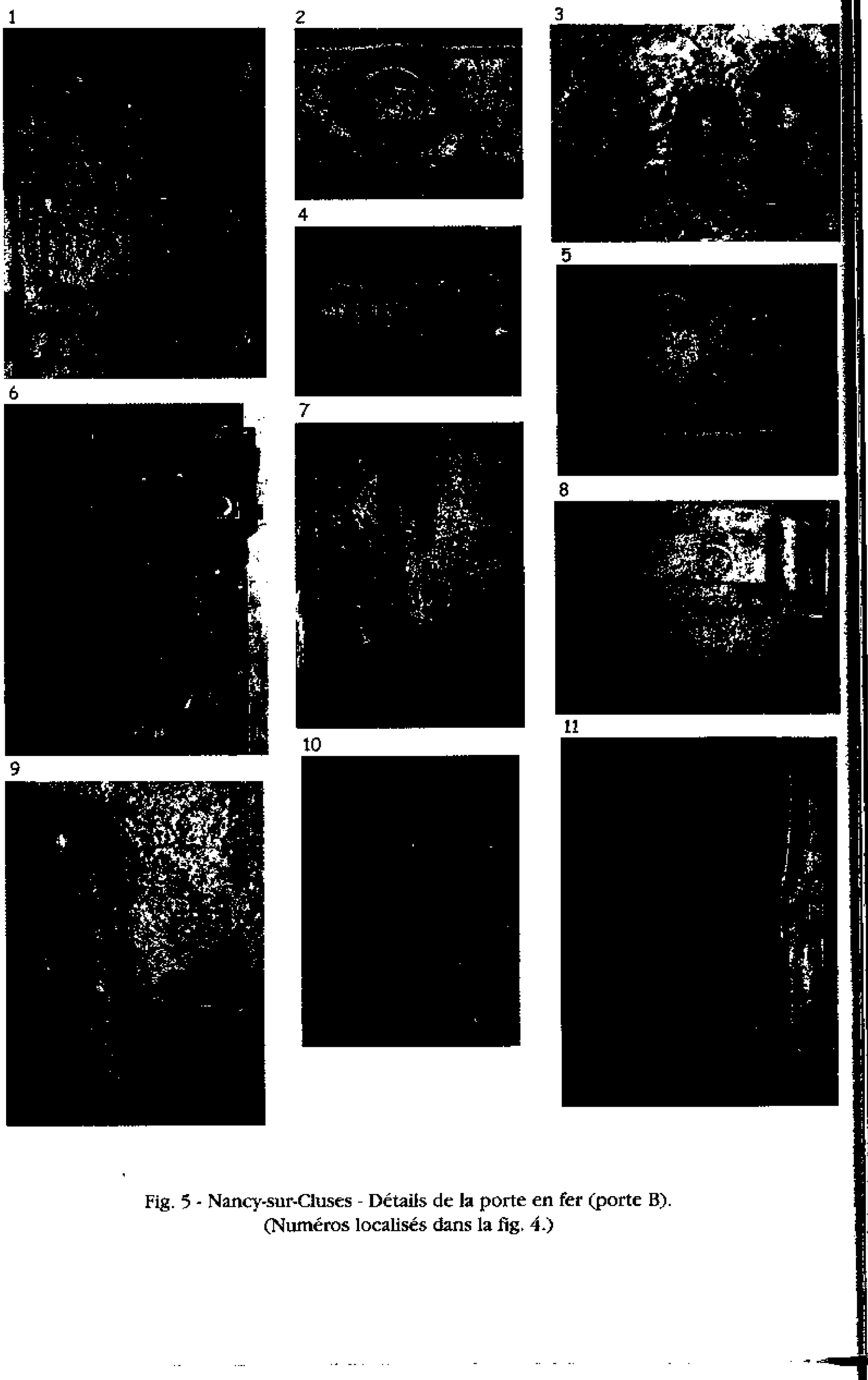


Fig. 5 - Nancy-sur-Cluses - Détails de la porte en fer (porte B).
(Numéros localisés dans la fig. 4.)

spécialisé dans la sauvegarde du patrimoine [26] et pour la seconde au service départemental de l'archéologie. Sa porte en fer, sans équivalent français connu à ce jour est parfaitement conservée dans son cadre originel à savoir un grenier maçonné, exceptionnellement préservé, avec ses ouvertures ses enduits et ses décors.

Aurélie Devillechaise
(ESPAHS)

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN

PÉRIODE ROMAINE

SEYSSEL, *La Pairie Ouest*

Le responsable de l'opération a souhaité repousser la publication de sa notice à la prochaine chronique.

Sylvain Motte
(INRAP)

SEYSSEL, *voie romaine du Val de Fier*
Section D, parcelle 2181
Coord. Lambert 872,720 / 2109,780 ; alt. 284,50 m.

La commune de Seyssel, sur le point d'acquérir le tronçon de voie romaine conservé dans le défilé du Val de Fier, a lancé un vaste programme d'intervention mêlant sécurisation et valorisation [27] afin de permettre de nouveau au public d'y accéder [28]. Aussi, après que le CAF de Rumilly ait purgé les falaises des roches instables et que les Guides du Grand Massif aient déposé les anciens garde-corps et refixé une nouvelle passerelle, le service archéologique départemental est intervenu durant la deuxième quinzaine de novembre pour une première évaluation et un suivi des travaux en cours. L'étude sera poursuivie et achevée en 2005 par la mise en place de plusieurs panneaux thématiques jalonnant ce remarquable exemple de voie rupestre. La prochaine chronique s'en fera l'écho.

Joël Serralongue
(SDAHS)

---

(26) Cabinet François Chatillon, Ferney-Voltaire.

(27) Le projet de réaménagement est réalisé par la société Géode de Chambéry, les panneaux thématiques étant confiés au service archéologique départemental.

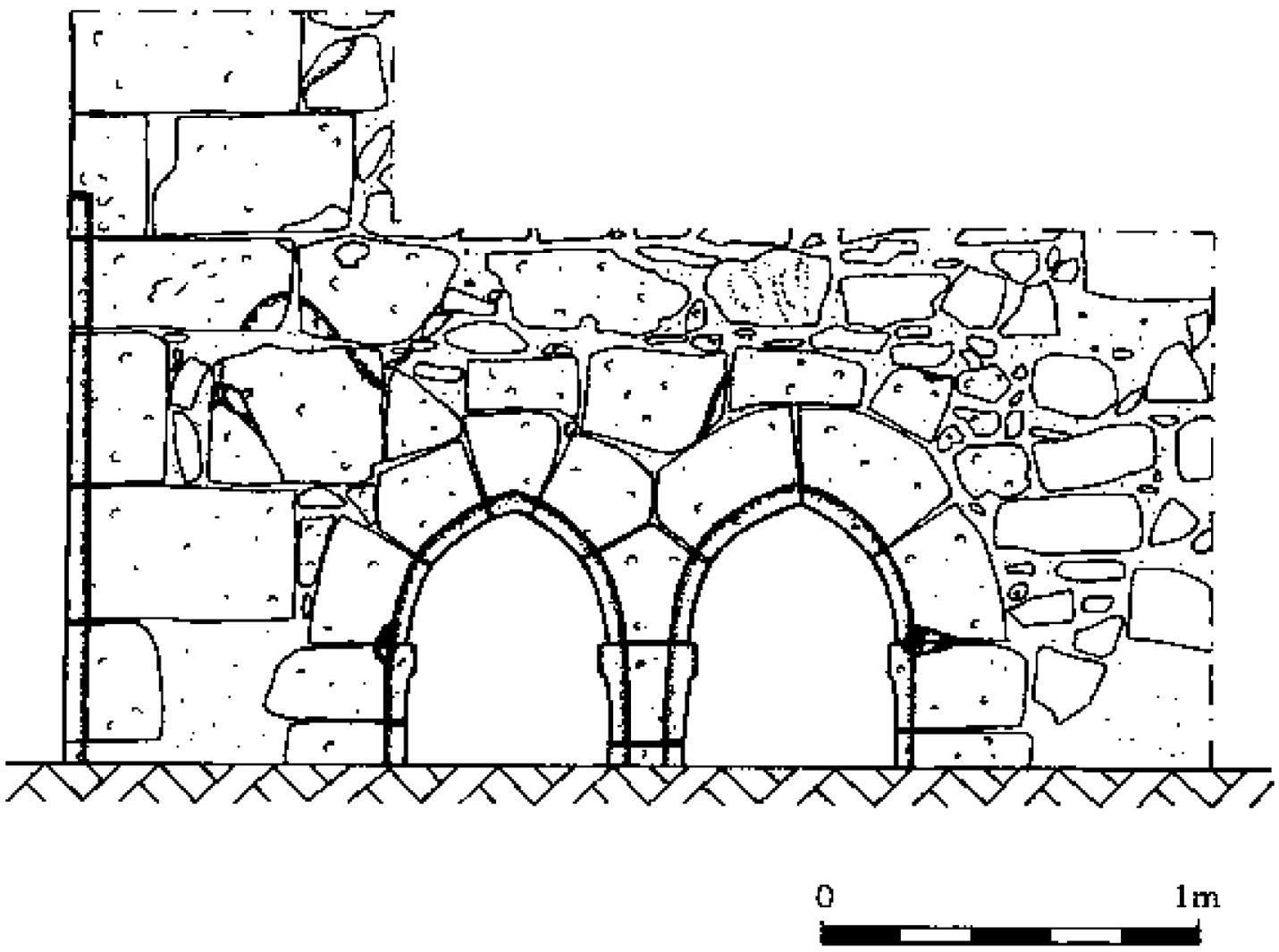
(28) Un premier aménagement partiel de la voie avait été réalisé par le T.C.F. en 1900 puis un second en 1971, suite aux travaux de nos confrères Paul Dufournet et Pierre Broise, permit la découverte totale de ce tronçon avec l'autorisation d'EDF mais très rapidement le manque d'entretien conduisit à en interdire la visite.

PÉRIODE MÉDIÉVALE ET ROMAINE

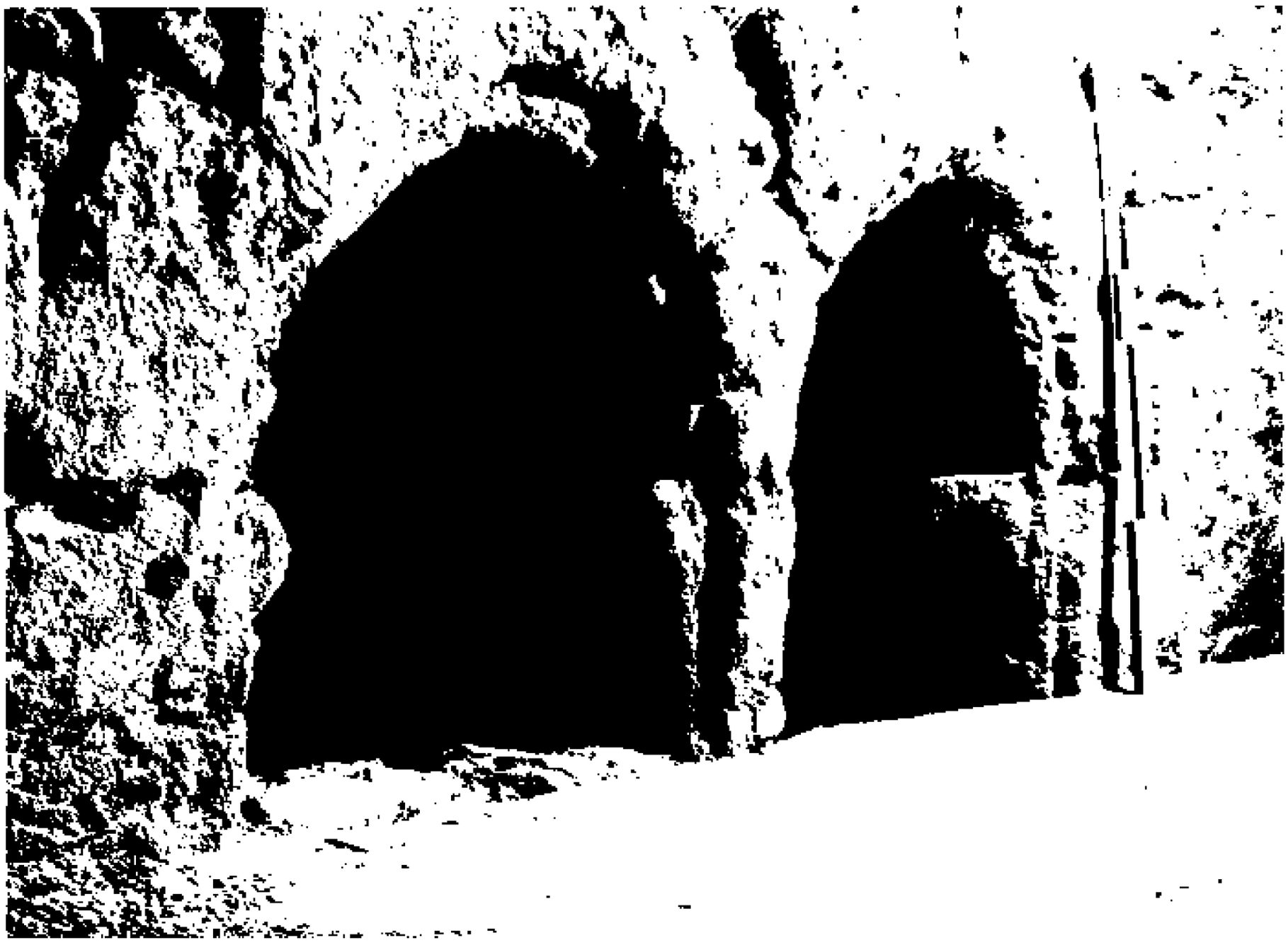
SEYSSEL, *6 allée de l'Eglise ou 3 allée Ste-Claire*

Section C, parcelle 2329
Coord. Lambert : 871,050 / 2112,430 ; alt. 260 m

Le bourg de Seyssel, chef-lieu de canton, situé sur la rive gauche du Rhône en Haute-Savoie, fait face à son homonyme, implanté sur l'autre rive du fleuve, dans le département de l'Ain. C'est dans le bourg situé en Haute-Savoie que des travaux de réhabilitation d'une maison ont nécessité une brève étude archéologique. Cette étude a été basée sur des relevés pierres à pierre. La présence d'un petit placard mural, composé de blocs de tuf formant deux arcs brisés a attiré l'attention des archéologues. La hauteur actuelle de ces deux arcs indique qu'initialement le niveau du sol était beaucoup plus bas que le sol actuel. Les deux ouvertures de l'arc comportent encore leur feuillure et leur gond du haut. Dans la pièce voisine, un autre élément a pu être étudié, il s'agit d'un arc bouché, de grande envergure, ne subsistant que dans sa moitié est. Un plan daté de 1766 mentionne la présence d'un couvent à l'emplacement de la maison. Il s'agirait du couvent des Clarisses d'Annecy. Le nettoyage du placard n'a pas révélé d'importants éléments, si ce n'est des fragments de pieds de verres à pieds qui



Seyssel, allée de l'Eglise - Façade du placard.



Seyssel, allée de l'Eglise - Façade du placard.

peuvent être datés du XVII[e] voire du XVIII[e] siècle. Il semblerait que le placard ait subi un important incendie, visible par la présence de nombreux charbons de bois sur son sol, ainsi que de nombreuses traces de rubéfactions sur le tuf, le mortier et les pierres calcaires. La construction du placard n'est pas liée avec le reste de la maison, laissant supposer qu'il s'agit d'un élément déplacé et reconstruit. Un petit sondage a été réalisé dans le sol du placard pour essayer de retrouver le niveau du sol antérieur à l'actuel. Une épaisse couche de mortier liant de gros galets n'a pas permis de descendre au-delà de 60 cm. L'analyse des mortiers n'a pas pu être prise en compte au cours de l'étude. L'utilisation de matériaux similaire est surtout liée, dans ce cas, à la proximité du Rhône (sable et galets), plutôt qu'à des phases chronologiques identiques. L'arc bouché de grande envergure n'a pas donné d'éléments nouveaux quant à la présence du couvent. Seule la porte d'entrée comportant un linteau en accolade atteste de l'ancienneté de l'îlot. L'aspect général de ce placard rappelle les techniques de construction du XIV[e] siècle. Il semble donc que cet élément ait pu appartenir au couvent des Clarisses dont il ne subsiste plus rien, si ce n'est la dénomination de la rue qui borde la maison.

Nolwenn Fravalo
(ESPAHS)

ARRONDISSEMENT DE THONON

PRÉHISTOIRE

THONON-les-BAINS, *Le Genevray*

Le responsable de l'opération a souhaité repousser la publication de sa notice à la prochaine chronique.

Dominique Baudais
(INRAP)

PROTOHISTOIRE

LYAUD, *Les Bois d'en Haut*

Le responsable de l'opération a souhaité repousser la publication de sa notice à la prochaine chronique.

Stéphane Bleu
(INRAP)

PÉRIODE ROMAINE

THONON-les-BAINS, *Avenue du Général Leclerc - Domaine de Jad*
Section C, parcelle 112
Coord. Lamb. : 918,300 / 2161,100 ; alt. 375 m env.

La construction de plusieurs logements est envisagée sur la parcelle C.112. La superficie du terrain à diagnostiquer est de 2 171 m². L'emplacement du projet se situe sur la berge du lac Léman à une centaine de mètres au sud du port de Thonon-les-bains. Une opération de sondages archéologiques a été effectuée du 1er au 3 juin 2004. Suivant les prescriptions du Service Régional de l'Archéologie, l'ensemble du terrain concerné par le projet de lotissement a été sondé.

RÉSULTATS

Un bâtiment très dérasé a été mis au jour sous 0,40 m de terre végétale.

Bien que n'ayant pas pu cerner de façon certaine la limite méridionale de l'édifice, l'hypothèse privilégiée est celle d'une structure construite sur le plan d'un polygone possédant des côtés de même longueur. L'angle entre chaque jonction de murs avoisine 145°. Les pans ont une mesure comprise entre 2,10 m et 2,40 m.

En coupe, la structure suivie sur 8 m, connaît le même pendage que celui du terrain : il existe ainsi une différence de niveau de 1,20 m entre les extrémités orientale et occidentale du bâtiment. Aucun fragment de sol en place n'a été observé, et seules des parties en fondation sont conservées. Le bâtiment est construit en fondation étroite : sur l'extrémité occidentale, coupant le terrain naturel (gravier), elle est

encore présente sur 0,50 m de hauteur. Si le radier est composé de pierres locales (schiste), des petits fragments de calcaire tendre blanc ont été observés le long du bâtiment, dans sa partie orientale. Ces nodules incrustés dans la partie sommitale du terrain naturel pourraient matérialiser la phase de construction du bâtiment, suggérant ainsi que dans sa partie en élévation, des matériaux tendres propices à la taille, ont été utilisés. Ce genre de calcaire est souvent employé pour les édifices monumentaux, non seulement pour la découpe de moellons réguliers, mais aussi pour la réalisation d'éléments sculptés.

Sur la structure dérasée, seuls de rares éléments ont été mis au jour : 2 fragments de céramique (1 panse de gobelet en céramique à revêtement argileux à bandeau convexe lisse sur zone de guillochis daté de la fin du II^{e}-III^{e} siècle - fabriqué à Thonon ? ; 1 bord de pot en commune rouge daté de la même période, 1 fragment de sculpture en forme de volute, 1 dent de bovidé). Quelques fragments de sol (5,5 cm de chaux mêlée à des graviers et à de rares fragments de tuile concassée), lissés sur une face et posés sur un radier de galets lié à la chaux ont été mis au jour dans deux des sondages.

Aucun niveau de sol en place n'a été observé. Antérieurement, ce terrain ayant été dévolu à la vigne, il est probable que des travaux de sous-solage sont au moins en partie responsables du mauvais état de conservation des couches archéologiques.

HYPOTHÈSE :

Si la datation antique de la construction est assurée, la fonction et la forme du bâtiment restent hypothétiques : les pans coupés observés en fondation suggèrent un plan polygonal relativement original (la possibilité d'un bâtiment possédant une abside au nord ne peut être totalement écartée). La présence d'un fragment de sculpture, certes de taille modeste, semble indiquer une construction de type monumental. Des sarcophages antiques découverts lors de la réalisation du port tout proche font penser que le site se situe hors des murs de la ville. Dans ce contexte, le plan original du bâtiment pourrait alors s'apparenter à celui d'un mausolée. Cette hypothèse repose, il est vrai à l'heure actuelle, sur de trop faibles données et seul le décapage complet du bâtiment pourrait apporter des indices probants, au moins sur le plan du bâtiment.

Emmanuel Ferber
(INRAP)

THONON-les-BAINS, *2 chemin de La Fléchère*
Le responsable de l'opération a souhaité repousser la publication de sa notice à la prochaine chronique.

Pascale Réthoré
(INRAP)

PÉRIODE MEDIÉVALE ET MODERNE

LE BIOT, *Tour du cimetière*
Section C, parcelle 625
Coord. Lambert : 930,840 / 2149,440 ; alt. 820 m

Le patrimoine monumental du village chablaisien du Biot se compose, outre la mairie et quelques maisons remarquables, d'une église (XIX[e] s.), d'une halle (XVIII[e] s.) restaurée en 2003 et d'une tour située dans le cimetière (**fig. 1**).



Fig. 1 - Vue de la tour du cimetière.

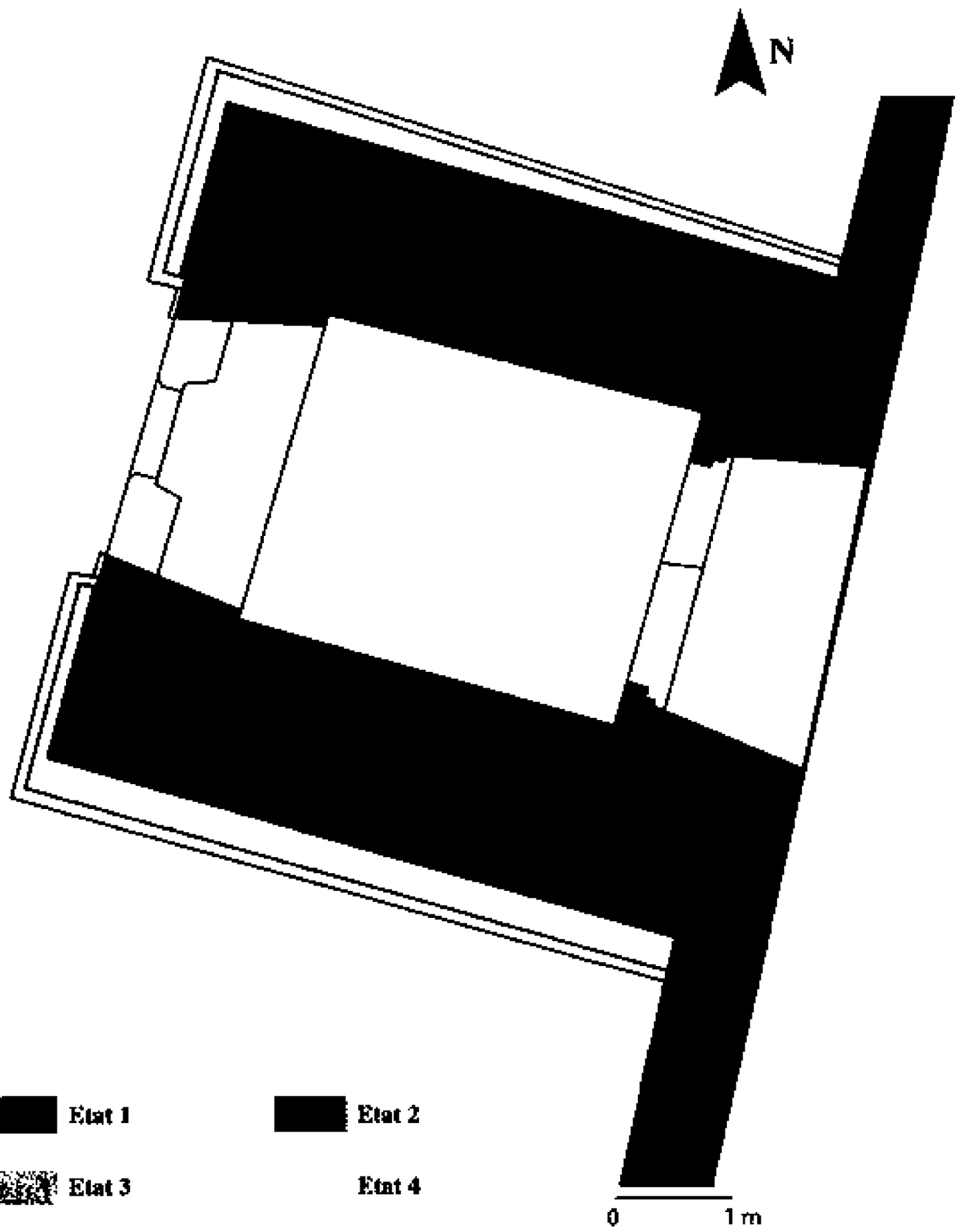


Fig. 2 - Plan de la tour et les différentes phases de modification des maçonneries.

Le projet de restauration de la tour du cimetière, soumis en 2003 par la commune au Conseil Général, a entraîné la réalisation au préalable d'une étude photogrammétrique [29] des parements extérieurs de la tour, suivie d'une campagne archéologique [30] destinée à l'analyse plus précise des structures.

---

(29) Cabinet Rostand, janvier 2004 et prises de vue en novembre 2003.

(30) Campagne menée par A. Devillechaise et B. Magdinier entre le 4 et le 10 avril 2004. Ces deux études ont été commandées par le service archéologique départemental.

La tour se présente comme un édifice non couvert aux parties hautes fortement dégradées. Les travaux effectués dans les années 1960 (projections de ciment) et en 2002 (mise en place d'un tirant et d'une ceinture sommitale en béton), n'ont fait qu'accélérer le processus de détérioration et la disparition du larmier encore visible sur un cliché photographique de 1910.

ETAT ACTUEL

La tour présente un plan carré d'environ 6,75 m de côté (**fig. 2**). Elle se développe sur une hauteur de 10 m divisée en trois niveaux, percés de deux portes pour le rez-de-chaussée (à l'ouest et à l'est), de deux fenêtres (au nord et au sud) pour le premier étage ; au deuxième étage une fenêtre est uniquement visible sur le parement extérieur du mur ouest.

ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

L'étude archéologique a permis de proposer des hypothèses quant au phasage des différentes constructions ou des modifications des maçonneries. Ce travail a été corrélé avec certains textes d'archives [31] qui ont permis d'éclairer le contexte historique du village.

1/ Etat XV[e] s. : il correspond à la construction d'une nouvelle église paroissiale ; consacrée en 1472, elle se développait dans l'emprise du cimetière actuel et la tour en marquait le massif occidental. Il reste sur la tour les traces de la façade, matérialisées par les arrachements des murs nord et sud. La tour aurait alors fait office de porche - le portail d'entrée n'est plus visible car la façade a été modifiée au XIX[e] s. - avec un passage en berceau. Aujourd'hui, les parements intérieurs ne sont conservés que jusqu'au départ de la voûte marquée par un retrait d'une dizaine de centimètres de profondeur. L'accès à l'église se faisait par un arc en plein-cintre encore en place mais qui a été partiellement bouché.

Cette phase se caractérise par l'emploi de matériaux de construction spécifiques (**fig. 3, 3'**), du tuf et du calcaire rouge. Le premier est utilisé dans les constructions monumentales médiévales et plus particulièrement ici dans les chaînages et les ouvertures, le second est prisé pour sa grande résistance mécanique et est principalement disposé dans la galette de fondation de l'édifice.

2/ Etat début XVIII[e] s. : l'église connaît quelques dommages causés par la mouvance des sols, fragilisant l'ensemble de l'édifice. Ainsi, en 1724, suite aux menaces d'effondrement du clocher qui se trouve au-dessus du chœur, des travaux sont engagés pour le déplacer à l'ouest. La tour est alors surélevée afin d'abriter les cloches (**fig. 4**). De nouvelles ouvertures sont également percées. Le plan de l'église ne

---

(31) DELERCE. A, *La tour du Blot, restaurer un vestige médiéval en Vallée d'Aulps*, CCVA, 2003.

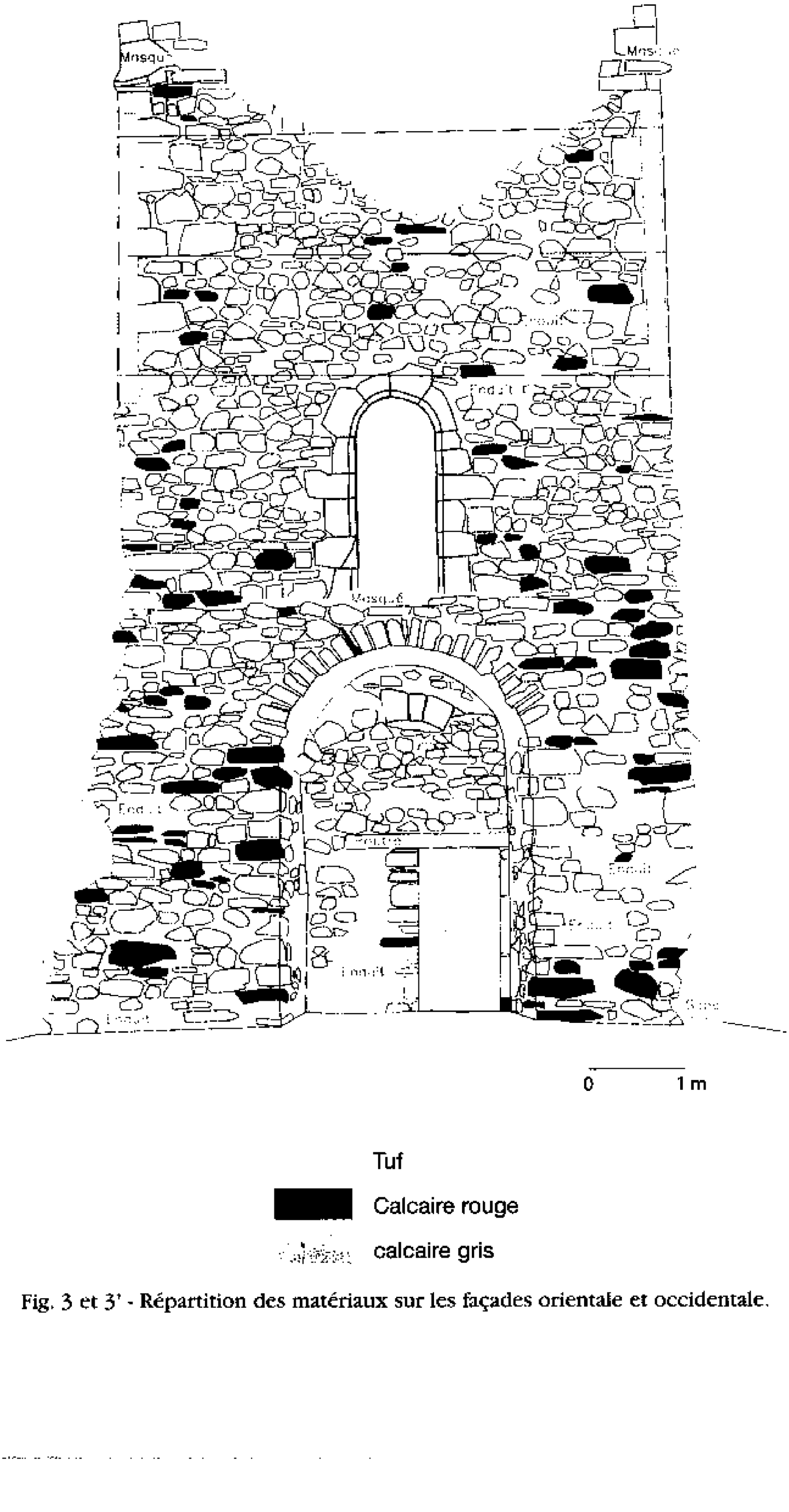


Fig. 3 et 3' - Répartition des matériaux sur les façades orientale et occidentale.

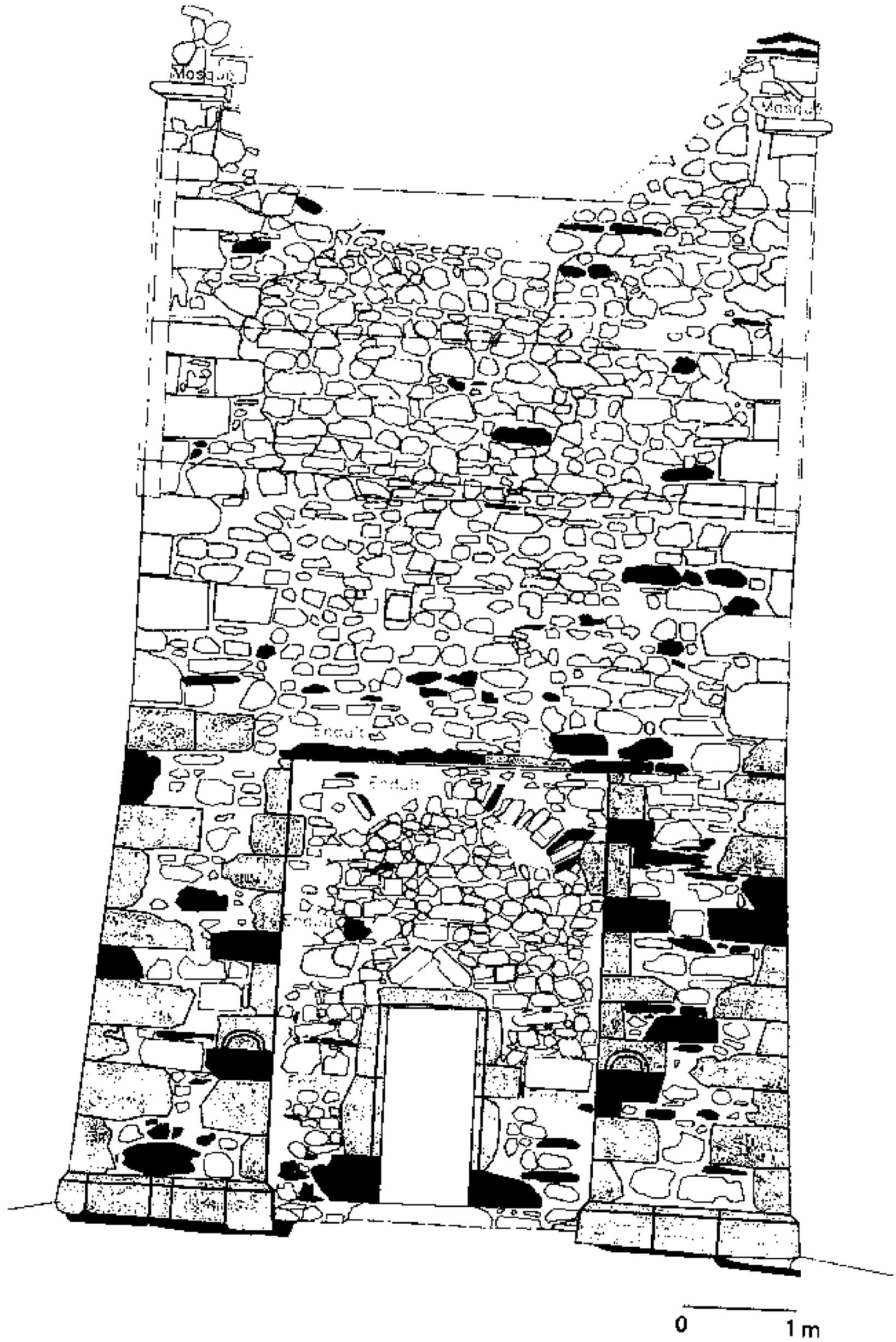
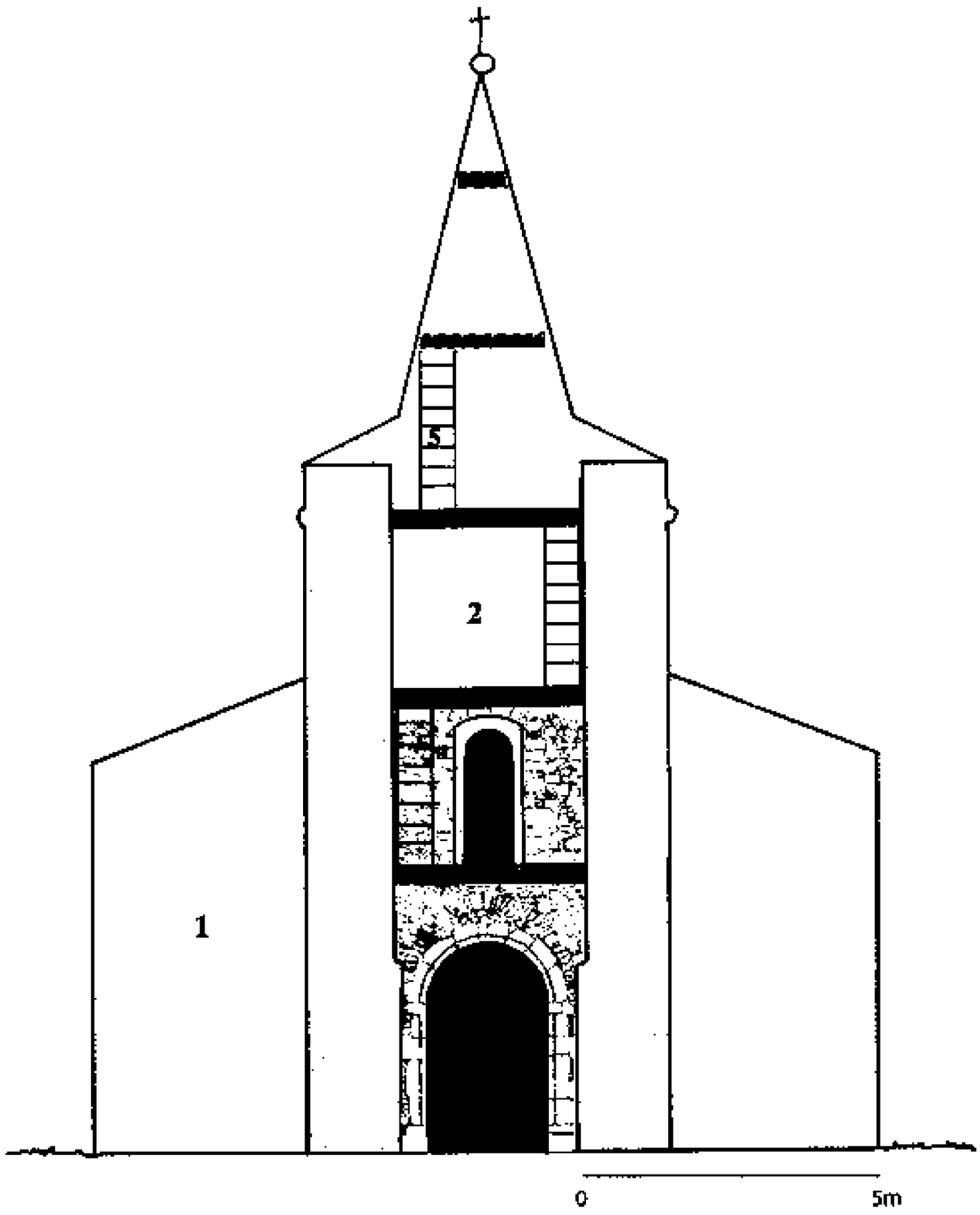

Mosquée
Mosquée
Entrée
Entrée
0
1 m
Tuf
Calcaire rouge
calcaire gris

Fig. 3'



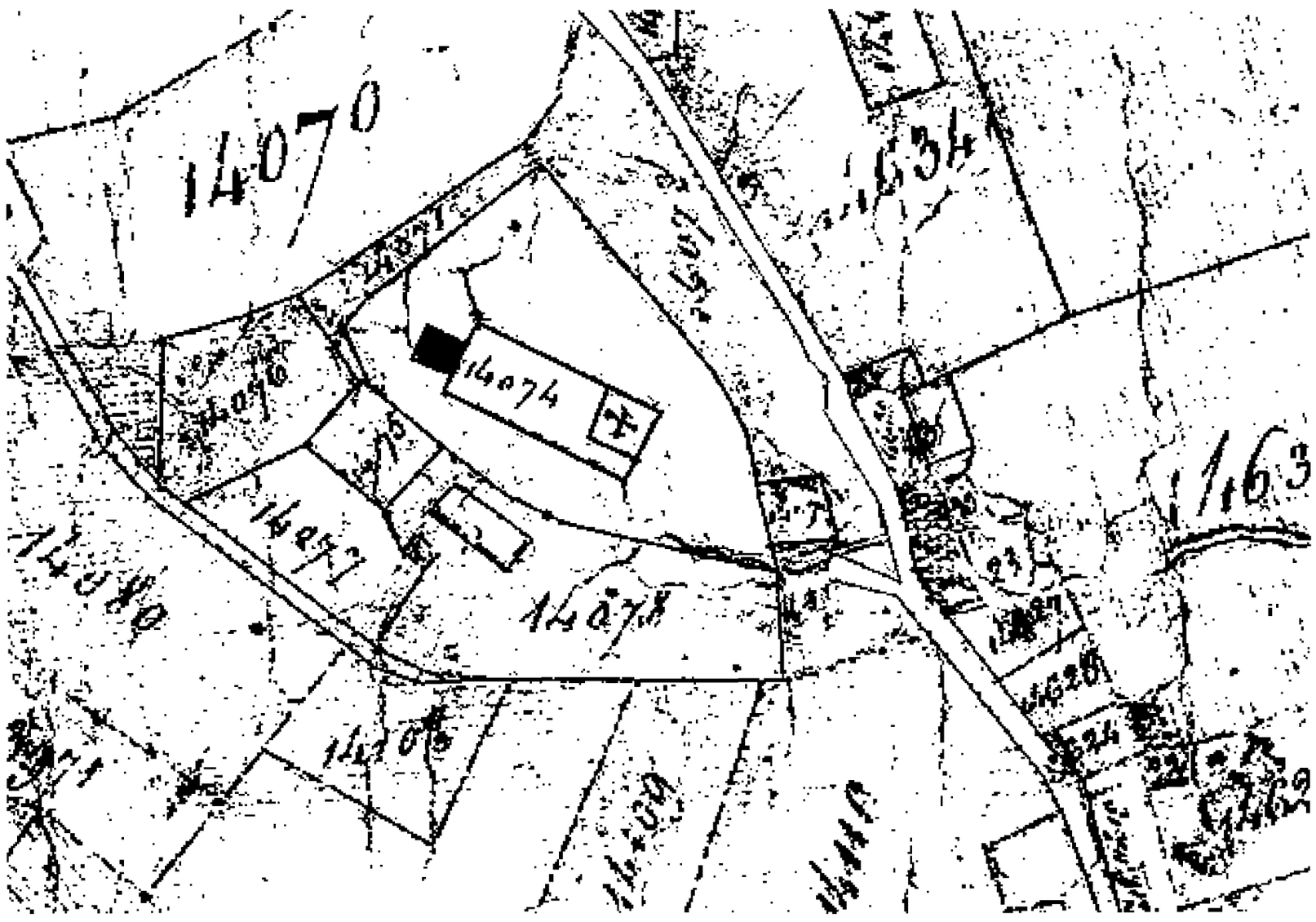
1 : façade de l'église, d'après les dimensions données par la mappe sarde (1734).
2 : "chambre de l'horloge".
3 : porte permettant d'accéder au clocher depuis les tribunes du chœur.
4 : "porte de sapin et de bons platons lice, brisée en trois".
5 : échelles en bois reliant les niveaux.

Fig. 4 - Hypothèse de restitution de l'élévation du clocher au début du XVIII[e] siècle.

semble pas être modifié et correspond à la surface représentée sur la mappe sarde de 1734 (**fig. 5**), mise à part l'installation probable d'un avant-toit destiné à abriter l'entrée de la tour dont il ne subsiste que deux corbeaux d'accroche.

3/ Etat fin XVIII[e] s. : le manque de subsides empêche les habitants de réparer l'église et son clocher qui dès 1758 (32) menacent ruine. Pour pallier cette dégradation, une reprise en sous-œuvre des soubassements et des chaînages en blocs de calcaire gris est réalisée. Un fruit est aussi créé, afin d'assurer une meilleure stabilité à l'édifice.

4/ Etat XIX[e] s. : l'utilisation de l'église comme entrepôt pendant la période révolutionnaire a accentué le délabrement de l'édifice qui ne pourra pas être sauvé malgré les efforts du curé de la paroisse. Les derniers frais occasionnés par la vétusté de l'église décident le conseil municipal à la détruire en 1834 (33) tout en conservant la tour qui sert depuis de remise. Les ouvertures sont alors modifiées pour s'adapter à ce nouvel usage.


1407 0
1634
14074
1463
14078
14076
14077
14075
14079
14080
14081
14082
14083
14084
14085
14086
14087
14088
14089
14090
14091
14092
14093
14094
14095
14096
14097
14098
14099
14100
14101
14102
14103
14104
14105
14106
14107
14108
14109
14110
14111
14112
14113
14114
14115
14116
14117
14118
14119
14120
14121
14122
14123
14124
14125
14126
14127
14128
14129
14130
14131
14132
14133
14134
14135
14136
14137
14138
14139
14140
14141
14142
14143
14144
14145
14146
14147
14148
14149
14150
14151
14152
14153
14154
14155
14156
14157
14158
14159
14160
14161
14162
14163
14164
14165
14166
14167
14168
14169
14170
14171
14172
14173
14174
14175
14176
14177
14178
14179
14180
14181
14182
14183
14184
14185
14186
14187
14188
14189
14190
14191
14192
14193
14194
14195
14196
14197
14198
14199
14200
14201
14202
14203
14204
14205
14206
14207
14208
14209
14210
14211
14212
14213
14214
14215
14216
14217
14218
14219
14220
14221
14222
14223
14224
14225
14226
14227
14228
14229
14230
14231
14232
14233
14234
14235
14236
14237
14238
14239
14240
14241
14242
14243
14244
14245
14246
14247
14248
14249
14250
14251
14252
14253
14254
14255
14256
14257
14258
14259
14260
14261
14262
14263
14264
14265
14266
14267
14268
14269
14270
14271
14272
14273
14274
14275
14276
14277
14278
14279
14280
14281
14282
14283
14284
14285
14286
14287
14288
14289
14290
14291
14292
14293
14294
14295
14296
14297
14298
14299
14300
14301
14302
14303
14304
14305
14306
14307
14308
14309
14310
14311
14312
14313
14314
14315
14316
14317
14318
14319
14320
14321
14322
14323
14324
14325
14326
14327
14328
14329
14330
14331
14332
14333
14334
14335
14336
14337
14338
14339
14340
14341
14342
14343
14344
14345
14346
14347
14348
14349
14350
14351
14352
14353
14354
14355
14356
14357
14358
14359
14360
14361
14362
14363
14364
14365
14366
14367
14368
14369
14370
14371
14372
14373
14374
14375
14376
14377
14378
14379
14380
14381
14382
14383
14384
14385
14386
14387
14388
14389
14390
14391
14392
14393
14394
14395
14396
14397
14398
14399
14400
14401
14402
14403
14404
14405
14406
14407
14408
14409
14410
14411
14412
14413
14414
14415
14416
14417
14418
14419
14420
14421
14422
14423
14424
14425
14426
14427
14428
14429
14430
14431
14432
14433
14434
14435
14436
14437
14438
14439
14440
14441
14442
14443
14444
14445
14446
14447
14448
14449
14450
14451
14452
14453
14454
14455
14456
14457
14458
14459
14460
14461
14462
14463
14464
14465
14466
14467
14468
14469
14470
14471
14472
14473
14474
14475
14476
14477
14478
14479
14480
14481
14482
14483
14484
14485
14486
14487
14488
14489
14490
14491
14492
14493
14494
14495
14496
14497
14498
14499
14500
14501
14502
14503
14504
14505
14506
14507
14508
14509
14510
14511
14512
14513
14514
14515
14516
14517
14518
14519
14520
14521
14522
14523
14524
14525
14526
14527
14528
14529
14530
14531
14532
14533
14534
14535
14536
14537
14538
14539
14540
14541
14542
14543
14544
14545
14546
14547
14548
14549
14550
14551
14552
14553
14554
14555
14556
14557
14558
14559
14560
14561
14562
14563
14564
14565
14566
14567
14568
14569
14570
14571
14572
14573
14574
14575
14576
14577
14578
14579
14580
14581
14582
14583
14584
14585
14586
14587
14588
14589
14590
14591
14592
14593
14594
14595
14596
14597
14598
14599
14600
14601
14602
14603
14604
14605
14606
14607
14608
14609
14610
14611
14612
14613
14614
14615
14616
14617
14618
14619
14620
14621
14622
14623
14624
14625
14626
14627
14628
14629
14630
14631
14632
14633
14634
14635
14636
14637
14638
14639
14640
14641
14642
14643
14644
14645
14646
14647
14648
14649
14650
14651
14652
14653
14654
14655
14656
14657
14658
14659
14660
14661
14662
14663
14664
14665
14666
14667
14668
14669
14670
14671
14672
14673
14674
14675
14676
14677
14678
14679
14680
14681
14682
14683
14684
14685
14686
14687
14688
14689
14690
14691
14692
14693
14694
14695
14696
14697
14698
14699
14700
14701
14702
14703
14704
14705
14706
14707
14708
14709
14710
14711
14712
14713
14714
14715
14716
14717
14718
14719
14720
14721
14722
14723
14724
14725
14726
14727
14728
14729
14730
14731
14732
14733
14734
14735
14736
14737
14738
14739
14740
14741
14742
14743
14744
14745
14746
14747
14748
14749
14750
14751
14752
14753
14754
14755
14756
14757
14758
14759
14760
14761
14762
14763
14764
14765
14766
14767
14768
14769
14770
14771
14772
14773
14774
14775
14776
14777
14778
14779
14780
14781
14782
14783
14784
14785
14786
14787
14788
14789
14790
14791
14792
14793
14794
14795
14796
14797
14798
14799
14800
14801
14802
14803
14804
14805
14806
14807
14808
14809
14810
14811
14812
14813
14814
14815
14816
14817
14818
14819
14820
14821
14822
14823
14824
14825
14826
14827
14828
14829
14830
14831
14832
14833
14834
14835
14836
14837
14838
14839
14840
14841
14842
14843
14844
14845
14846
14847
14848
14849
14850
14851
14852
14853
14854
14855
14856
14857
14858
14859
14860
14861
14862
14863
14864
14865
14866
14867
14868
14869
14870
14871
14872
14873
14874
14875
14876
14877
14878
14879
14880
14881
14882
14883
14884
14885
14886
14887
14888
14889
14890
14891
14892
14893
14894
14895
14896
14897
14898
14899
14900
14901
14902
14903
14904
14905
14906
14907
14908
14909
14910
14911
14912
14913
14914
14915
14916
14917
14918
14919
14920
14921
14922
14923
14924
14925
14926
14927
14928
14929
14930
14931
14932
14933
14934
14935
14936
14937
14938
14939
14940
14941
14942
14943
14944
14945
14946
14947
14948
14949
14950
14951
14952
14953
14954
14955
14956
14957
14958
14959
14960
14961
14962
14963
14964
14965
14966
14967
14968
14969
14970
14971
14972
14973
14974
14975
14976
14977
14978
14979
14980
14981
14982
14983
14984
14985
14986
14987
14988
14989
14990
14991
14992
14993
14994
14995
14996
14997
14998
14999
15000
15001
15002
15003
15004
15005
15006
15007
15008
15009
15010
15011
15012
15013
15014
15015
15016
15017
15018
15019
15020
15021
15022
15023
15024
15025
15026
15027
15028
15029
15030
15031
15032
15033
15034
15035
15036
15037
15038
15039
15040
15041
15042
15043
15044
15045
15046
15047
15048
15049
15050
15051
15052
15053
15054
15055
15056
15057
15058
15059
15060
15061
15062
15063
15064
15065
15066
15067
15068
15069
15070
15071
15072
15073
15074
15075
15076
15077
15078
15079
15080
15081
15082
15083
15084
15085
15086
15087
15088
15089
15090
15091
15092
15093
15094
15095
15096
15097
15098
15099
15100
15101
15102
15103
15104
15105
15106
15107
15108
15109
15110
15111
15112
15113
15114
15115
15116
15117
15118
15119
15120
15121
15122
15123
15124
15125
15126
15127
15128
15129
15130
15131
15132
15133
15134
15135
15136
15137
15138
15139
15140
15141
15142
15143
15144
15145
15146
15147
15148
15149
15150
15151
15152
15153
15154
15155
15156
15157
15158
15159
15160
15161
15162
15163
15164
15165
15166
15167
15168
15169
15170
15171
15172
15173
15174
15175
15176
15177
15178
15179
15180
15181
15182
15183
15184
15185
15186
15187
15188
15189
15190
15191
15192
15193
15194
15195
15196
15197
15198
15199
15200
15201
15202
15203
15204
15205
15206
15207
15208
15209
15210
15211
15212
15213
15214
15215
15216
15217
15218
15219
15220
15221
15222
15223
15224
15225
15226
15227
15228
15229
15230
15231
15232
15233
15234
15235
15236
15237
15238
15239
15240
15241
15242
15243
15244
15245
15246
15247
15248
15249
15250
15251
15252
15253
15254
15255
15256
15257
15258
15259
15260
15261
15262
15263
15264
15265
15266
15267
15268
15269
15270
15271
15272
15273
15274
15275
15276
15277
15278
15279
15280
15281
15282
15283
15284
15285
15286
15287
15288
15289
15290
15291
15292
15293
15294
15295
15296
15297
15298
15299
15300
15301
15302
15303
15304
15305
15306
15307
15308
15309
15310
15311
15312
15313
15314
15315
15316
15317
15318
15319
15320
15321
15322
15323
15324
15325
15326
15327
15328
15329
15330
15331
15332
15333
15334
15335
15336
15337
15338
15339
15340
15341
15342
15343
15344
15345
15346
15347
15348
15349
15350
15351
15352
15353
15354
15355
15356
15357
15358
15359
15360
15361
15362
15363
15364
15365
15366
15367
15368
15369
15370
15371
15372
15373
15374
15375
15376
15377
15378
15379
15380
15381
15382
15383
15384
15385
15386
15387
15388
15389
15390
15391
15392
15393
15394
15395
15396
15397
15398
15399
15400
15401
15402
15403
15404
15405
15406
15407
15408
15409
15410
15411
15412
15413
15414
15415
15416
15417
15418
15419
15420
15421
15422
15423
15424
15425
15426
15427
15428
15429
15430
15431
15432
15433
15434
15435
15436
15437
15438
15439
15440
15441
15442
15443
15444
15445
15446
15447
15448
15449
15450
15451
15452
15453
15454
15455
15456
15457
15458
15459
15460
15461
15462
15463
15464
15465
15466
15467
15468
15469
15470
15471
15472
15473
15474
15475
15476
15477
15478
15479
15480
15481
15482
15483
15484
15485
15486
15487
15488
15489
15490
15491
15492
15493
15494
15495
15496
15497
15498
15499
15500
15501
15502
15503
15504
15505
15506
15507
15508
15509
15510
15511
15512
15513
15514
15515
15516
15517
15518
15519
15520
15521
15522
15523
15524
15525
15526
15527
15528
15529
15530
15531
15532
15533
15534
15535
15536
15537
15538
15539
15540
15541
15542
15543
15544
15545
15546
15547
15548
15549
15550
15551
15552
15553
15554
15555
15556
15557
15558
15559
15560
15561
15562
15563
15564
15565
15566
15567
15568
15569
15570
15571
15572
15573
15574
15575
15576
15577
15578
15579
15580
15581
15582
15583
15584
15585
15586
15587
15588
15589
15590
15591
15592
15593
15594
15595
15596
15597
15598
15599
15600
15601
15602
15603
15604
15605
15606
15607
15608
15609
15610
15611
15612
15613
15614
15615
15616
15617
15618
15619
15620
15621
15622
15623
15624
15625
15626
15627
15628
15629
15630
15631
15632
15633
15634
15635
15636
15637
15638
15639
15640
15641
15642
15643
15644
15645
15646
15647
15648
15649
15650
15651
15652
15653
15654
15655
15656
15657
15658
15659
15660
15661
15662
15663
15664
15665
15666
15667
15668
15669
15670
15671
15672
15673
15674
15675
15676
15677
15678
15679
15680
15681
15682
15683
15684
15685
15686
15687
15688
15689
15690
15691
15692
15693
15694
15695
15696
15697
15698
15699
15700
15701
15702
15703
15704
15705
15706
15707
15708
15709
15710
15711
15712
15713
15714
15715
15716
15717
15718
15719
15720
15721
15722
15723
15724
15725
15726
15727
15728
15729
15730
15731
15732
15733
15734
15735
15736
15737
15738
15739
15740
15741
15742
15743
15744
15745
15746
15747
15748
15749
15750
15751
15752
15753
15754
15755
15756
15757
15758
15759
15760
15761
15762
15763
15764
15765
15766
15767
15768
15769
15770
15771
15772
15773
15774
15775
15776
15777
15778
15779
15780
15781
15782
15783
15784
15785
15786
15787
15788
15789
15790
15791
15792
15793
15794
15795
15796
15797
15798
15799
15800
15801
15802
15803
15804
15805
15806
15807
15808
15809
15810
15811
15812
15813
15814
15815
15816
15817
15818
15819
15820
15821
15822
15823
15824
15825
15826
15827
15828
15829
15830
15831
15832
15833
15834
15835
15836
15837
15838
15839
15840
15841
15842
15843
15844
15845
15846
15847
15848
15849
15850
15851
15852
15853
15854
15855
15856
15857
15858
15859
15860
15861
15862
15863
15864
15865
15866
15867
15868
15869
15870
15871
15872
15873
15874
15875
15876
15877
15878
15879
15880
15881
15882
15883
15884
15885
15886
15887
15888
15889
15890
15891
15892
15893
15894
15895
15896
15897
15898
15899
15900
15901
15902
15903
15904
15905
15906
15907
15908
15909
15910
15911
15912
15913
15914
15915
15916
15917
15918
15919
15920
15921
15922
15923
15924
15925
15926
15927
15928
15929
15930
15931
15932
15933
15934
15935
15936
15937
15938
15939
15940
15941
15942
15943
15944
15945
15946
15947
15948
15949
15950
15951
15952
15953
15954
15955
15956
15957
15958
15959
15960
15961
15962
15963
15964
15965
15966
15967
15968
15969
15970
15971
15972
15973
15974
15975
15976
15977
15978
15979
15980
15981
15982
15983
15984
15985
15986
15987
15988
15989
15990
15991
15992
15993
15994
15995
15996
15997
15998
15999
16000
16001
16002
16003
16004
16005
16006
16007
16008
16009
16010
16011
16012
16013
16014
16015
16016
16017
16018
16019
16020
16021
16022
16023
16024
16025
16026
16027
16028
16029
16030
16031
16032
16033
16034
16035
16036
16037
16038
16039
16040
16041
16042
16043
16044
16045
16046
16047
16048
16049
16050
16051
16052
16053
16054
16055
16056
16057
16058
16059
16060
16061
16062
16063
16064
16065
16066
16067
16068
16069
16070
16071
16072
16073
16074
16075
16076
16077
16078
16079
16080
16081
16082
16083
16084
16085
16086
16087
16088
16089
16090
16091
16092
16093
16094
16095
16096
16097
16098
16099
16100
16101
16102
16103
16104
16105
16106
16107
16108
16109
16110
16111
16112
16113
16114
16115
16116
16117
16118
16119
16120
16121
16122
16123
16124
16125
16126
16127
16128
16129
16130
16131
16132
16133
16134
16135
16136
16137
16138
16139
16140
16141
16142
16143
16144
16145
16146
16147
16148
16149
16150
16151
16152
16153
16154
16155
16156
16157
16158
16159
16160
16161
16162
16163
16164
16165
16166
16167
16168
16169
16170
16171
16172
16173
16174
16175
16176
16177
16178
16179
16180
16181
16182
16183
16184
16185
16186
16187
16188
16189
16190
16191
16192
16193
16194
16195
16196
16197
16198
16199
16200
16201
16202
16203
16204
16205
16206
16207
16208
16209
16210
16211
16212
16213
16214
16215
16216
16217
16218
16219
16220
16221
16222
16223
16224
16225
16226
16227
16228
16229
16230
16231
16232
16233
16234
16235
16236
16237
16238
16239
16240
16241
16242
16243
16244
16245
16246
16247
16248
16249
16250
16251
16252
16253
16254
16255
16256
16257
16258
16259
16260
16261
16262
16263
16264
16265
16266
16267
16268
16269
16270
16271
16272
16273
16274
16275
16276
16277
16278
16279
16280
16281
16282
16283
16284
16285
16286
16287
16288
16289
16290
16291
16292
16293
16294
16295
16296
16297
16298
16299
16300
16301
16302
16303
16304
16305
16306
16307
16308
16309
16310
16311
16312
16313
16314
16315
16316
16317
16318
16319
16320
16321
16322
16323
16324
16325
16326
16327
16328
16329
16330
16331
16332
16333
16334
16335
16336
16337
16338
16339
16340
16341
16342
16343
16344
16345
16346
16347
16348
16349
16350
16351
16352
16353
16354
16355
16356
16357
16358
16359
16360
16361
16362
16363
16364
16365
16366
16367
16368
16369
16370
16371
16372
16373
16374
16375
16376
16377
16378
16379
16380
16381
16382
16383
16384
16385
16386
16387
16388
16389
16390
16391
16392
16393
16394
16395
16396
16397
16398
16399
16400
16401
16402
16403
16404
16405
16406
16407
16408
16409
16410
16411
16412
16413
16414
16415
16416
16417
16418
16419
16420
16421
16422
16423
16424
16425
16426
16427
16428
16429
16430
16431
16432
16433
16434
16435
16436
16437
16438
16439
16440
16441
16442
16443
16444
16445
16446
16447
16448
16449
16450
16451
16452
16453
16454
16455
16456
16457
16458
16459
16460
16461
16462
16463
16464
16465
16466
16467
16468
16469
16470
16471
16472
16473
16474
16475
16476
16477
16478
16479
16480
16481
16482
16483
16484
16485
16486
16487
16488
16489
16490
16491
16492
16493
16494
16495
16496
16497
16498
16499
16500
16501
16502
16503
16504
16505
16506
16507
16508
16509
16510
16511
16512
16513
16514
16515
16516
16517
16518
16519
16520
16521
16522
16523
16524
16525
16526
16527
16528
16529
16530
16531
16532
16533
16534
16535
16536
16537
16538
16539
16540
16541
16542
16543
16544
16545
16546
16547
16548
16549
16550
16551
16552
16553
16554
16555
16556
16557
16558
16559
16560
16561
16562
16563
16564
16565
16566
16567
16568
16569
16570
16571
16572
16573
16574
16575
16576
16577
16578
16579
16580
16581
16582
16583
16584
16585
16586
16587
16588
16589
16590
16591
16592
16593
16594
16595
16596
16597
16598
16599
16600
16601
16602
16603
16604
16605
16606
16607
16608
16609
16610
16611
16612
16613
16614
16615
16616
16617
16618
16619
16620
16621
16622
16623
16624
16625
16626
16627
16628
16629
16630
16631
16632
16633
16634
16635
16636
16637
16638
16639
16640
16641
16642
16643
16644
16645
16646
16647
16648
16649
16650
16651
16652
16653
16654
16655
16656
16657
16658
16659
16660
16661
16662
16663
16664
16665
16666
16667
16668
16669
16670
16671
16672
16673
16674
16675
16676
16677
16678
16679
16680
16681
16682
16683
16684
16685
16686
16687
16688
16689
16690
16691
16692
16693
16694
16695
16696
16697
16698
16699
16700
16701
16702
16703
16704
16705
16706
16707
16708
16709
16710
16711
16712
16713
16714
16715
16716
16717
16718
16719
16720
16721
16722
16723
16724
16725
16726
16727
16728
16729
16730
16731
16732
16733
16734
16735
16736
16737
16738
16739
16740
16741
16742
16743
16744
16745
16746
16747
16748
16749
16750
16751
16752
16753
16754
16755
16756
16757
16758
16759
16760
16761
16762
16763
16764
16765
16766
16767
16768
16769
16770
16771
16772
16773
16774
16775
16776
16777
16778
16779
16780
16781
16782
16783
16784
16785
16786
16787
16788
16789
16790
16791
16792
16793
16794
16795
16796
16797
16798
16799
16800
16801
16802
16803
16804
16805
16806
16807
16808
16809
16810
16811
16812
16813
16814
16815
16816
16817
16818
16819
16820
16821
16822
16823
16824
16825
16826
16827
16828
16829
16830
16831
16832
16833
16834
16835
16836
16837
16838
16839
16840
16841
16842
16843
16844
16845
16846
16847
16848
16849
16850
16851
16852
16853
16854
16855
16856
16857
16858
16859
16860
16861
16862
16863
16864
16865
16866
16867
16868
16869
16870
16871
16872
16873
16874
16875
16876
16877
16878
16879
16880
16881
16882
16883
16884
16885
16886
16887
16888
16889
16890
16891
16892
16893
16894
16895
16896
16897
16898
16899
16900
16901
16902
16903
16904
16905
16906
16907
16908
16909
16910
16911
16912
16913
16914
16915
16916
16917
16918
16919
16920
16921
16922
16923
16924
16925
16926
16927
16928
16929
16930
16931
16932
16933
16934
16935
16936
16937
16938
16939
16940
16941
16942
16943
16944
16945
16946
16947
16948
16949
16950
16951
16952
16953
16954
16955
16956
16957
16958
16959
16960
16961
16962
16963
16964
16965
16966
16967
16968
16969
16970
16971
16972
16973
16974
16975
16976
16977
16978
16979
16980
16981
16982
16983
16984
16985
16986
16987
16988
16989
16990
16991
16992
16993
16994
16995
16996
16997
16998
16999
17000
17001
17002
17003
17004
17005
17006
17007
17008
17009
17010
17011
17012
17013
17014
17015
17016
17017
17018
17019
17020
17021
17022
17023
17024
17025
17026
17027
17028
17029
17030
17031
17032
17033
17034
17035
17036
17037
17038
17039
17040
17041
17042
17043
17044
17045
17046
17047
17048
17049
17050
17051
17052
17053
17054
17055
17056
17057
17058
17059
17060
17061
17062
17063
17064
17065
17066
17067
17068
17069
17070
17071
17072
17073
17074
17075
17076
17077
17078
17079
17080
17081
17082
17083
17084
17085
17086
17087
17088
17089
17090
17091
17092
17093
17094
17095
17096
17097
17098
17099
17100
17101
17102
17103
17104
17105
17106
17107
17108
17109
17110
17111
17112
17113
17114
17115
17116
17117
17118
17119
17120
17121
17122
17123
17124
17125
17126
17127
17128
17129
17130
17131
17132
17133
17134
17135
17136
17137
17138
17139
17140
17141
17142
17143
17144
17145
17146
17147
17148
17149
17150
17151
17152
17153
17154
17155
17156
17157
17158
17159
17160
17161
17162
17163
17164
17165
17166
17167
17168
17169
17170
17171
17172
17173
17174
17175
17176
17177
17178
17179
17180
17181
17182
17183
17184
17185
17186
17187
17188
17189
17190
17191
17192
17193
17194
17195
17196
17197
17198
17199
17200
17201
17202
17203
17204
17205
17206
17207
17208
17209
17210
17211
17212
17213
17214
17215
17216
17217
17218
17219
17220
17221
17222
17223
17224
17225
17226
17227
17228
17229
17230
17231
17232
17233
17234
17235
17236
17237
17238
17239
17240
17241
17242
17243
17244
17245
17246
17247
17248
17249
17250
17251
17252
17253
17254
17255
17256
17257
17258
17259
17260
17261
17262
17263
17264
17265
17266
17267
17268
17269
17270
17271
17272
17273
17274
17275
17276
17277
17278
17279
17280
17281
17282
17283
17284
17285
17286
17287
17288
17289
17290
17291
17292
17293
17294
17295
17296
17297
17298
17299
17300
17301
17302
17303
17304
17305
17306
17307
17308
17309
17310
17311
17312
17313
17314
17315
17316
17317
17318
17319
17320
17321
17322
17323
17324
17325
17326
17327
17328
17329
17330
17331
17332
17333
17334
17335
17336
17337
17338
17339
17340
17341
17342
17343
17344
17345
17346
17347
17348
17349
17350
17351
17352
17353
17354
17355
17356
17357
17358
17359
17360
17361
17362
17363
17364
17365
17366
17367
17368
17369
17370
17371
17372
17373
17374
17375
17376
17377
17378
17379
17380
17381
17382
17383
17384
17385
17386
17387
17388
17389
17390
17391
17392
17393
17394
17395
17396
17397
17398
17399
17400
17401
17402
17403
17404
17405
17406
17407
17408
17409
17410
17411
17412
17413
17414
17415
17416
17417
17418
17419
17420
17421
17422
17423
17424
17425
17426
17427
17428
17429
17430
17431
17432
17433
17434
17435
17436
17437
17438
17439
17440
17441
17442
17443
17444
17445
17446
17447
17448
17449
17450
17451
17452
17453
17454
17455
17456
17457
17458
17459
17460
17461
17462
17463
17464
17465
17466
17467
17468
17469
17470
17471
17472
17473
17474
17475
17476
17477
17478
17479
17480
17481
17482
17483
17484
17485
17486
17487
17488
17489
17490
17491
17492
17493
17494
17495
17496
17497
17498
17499
17500
17501
17502
17503
17504
17505
17506
17507
17508
17509
17510
17511
17512
17513
17514
17515
17516
17517
17518
17519
17520
17521
17522
17523
17524
17525
17526
17527
17528
17529
17530
17531
17532
17533
17534
17535
17536
17537
17538
17539
17540
17541
17542
17543
17544
17545
17546
17547
17548
17549
17550
17551
17552
17553
17554
17555
17556
17557
17558
17559
17560
17561
17562
17563
17564
17565
17566
17567
17568
17569
17570
17571
17572
17573
17574
17575
17576
17577
17578
17579
17580
17581
17582
17583
17584
17585
17586
17587
17588
17589
17590
17591
17592
17593
17594
17595
17596
17597
17598
17599
17600
17601
17602
17603
17604
17605
17606
17607
17608
17609
17610
17611
17612
17613
17614
17615
17616
17617
17618
17619
17620
17621
17622
17623
17624
17625
17626
17627
17628
17629
17630
17631
17632
17633
17634
17635
17636
17637
17638
17639
17640
17641
17642
17643
17644
17645
17646
17647
17648
17649
17650
17651
17652
17653
17654
17655
17656
17657
17658
17659
17660
17661
17662
17663
17664
17665
17666
17667
17668
17669
17670
17671
17672
17673
17674
17675
17676
17677
17678
17679
17680
17681
17682
17683
17684
17685
17686
17687
17688
17689
17690
17691
17692
17693
17694
17695
17696
17697
17698
17699
17700
17701
17702
17703
17704
17705
17706
17707
17708
17709
17710
17711
17712
17713
17714
17715
17716
17717
17718
17719
17720
17721
17722
17723
17724
17725
17726
17727
17728
17729
17730
17731
17732
17733
17734
17735
17736
17737
17738
17739
17740
17741
17742
17743
17744
17745
17746
17747
17748
17749
17750
17751
17752
17753
17754
17755
17756
17757
17758
17759
17760
17761
17762
17763
17764
17765
17766
17767
17768
17769
17770
17771
17772
17773
17774
17775
17776
17777
17778
17779
17780
17781
17782
17783
17784
17785
17786
17787
17788
17789
17790
17791
17792
17793
17794
17795
17796
17797
17798
17799
17800
17801
17802
17803
17804
17805
17806
17807
17808
17809
17810
17811
17812
17813
17814
17815
17816
17817
17818
17819
17820
17821
17822
17823
17824
17825
17826
17827
17828
17829
17830
17831
17832
17833
17834
17835
17836
17837
17838
17839
17840
17841
17842
17843
17844
17845
17846
17847
17848
17849
17850
17851
17852
17853
17854
17855
17856
17857
17858
17859
17860
17861
17862
17863
17864
17865
17866
17867
17868
17869
17870
17871
17872
17873
17874
17875
17876
17877
17878
17879
17880
17881
17882
17883
17884
17885
17886
17887
17888
17889
17890
17891
17892
17893
17894
17895
17896
17897
17898
17899
17900
17901
17902
17903
17904
17905
17906
17907
17908
17909
17910
17911
17912
17913
17914
17915
17916
17917
17918
17919
17920
17921
17922
17923
17924
17925
17926
17927
17928
17929
17930
17931
17932
17933
17934
17935
17936
17937
17938
17939
17940
17941
17942
17943
17944
17945
17946
17947
17948
17949
17950
17951
17952
17953
17954
17955
17956
17957
17958
17959
17960
17961
17962
17963
17964
17965
17966
17967
17968
17969
17970
17971
17972
17973
17974
17975
17976
17977
17978
17979
17980
17981
17982
17983
17984
17985
17986
17987
17988
17989
17990
17991
17992
17993
17994
17995
17996
17997
17998
17999
18000
18001
18002
18003
18004
18005
18006
18007
18008
18009
18010
18011
18012
18013
18014
18015
18016
18017
18018
18019
18020
18021
18022
18023
18024
18025
18026
18027
18028
18029
18030
18031
18032
18033
18034
18035
18036
18037
18038
18039
18040
18041
18042
18043
18044
18045
18046
18047
18048
18049
18050
18051
18052
18053
18054
18055
18056
18057
18058
18059
18060
18061
18062
18063
18064
18065
18066
18067
18068
18069
18070
18071
18072
18073
18074
18075
18076
18077
18078
18079
18080
18081
18082
18083
18084
18085
18086
18087
18088
18089
18090
18091
18092
18093
18094
18095
18096
18097
18098
18099
18100
18101
18102
18103
18104
18105
18106
18107
18108
18109
18110
18111
18112
18113
18114
18115
18116
18117
18118
18119
18120
18121
18122
18123
18124
18125
18126
18127
18128
18129
18130
18131
18132
18133
18134
18135
18136
18137
18138
18139
18140
18141
18142
18143
18144
18145
18146
18147
18148
18149
18150
18151
18152
18153
18154
18155
18156
18157
18158
18159
18160
18161
18162
18163
18164
18165
18166
18167
18168
18169
18170
18171
18172
18173
18174
18175
18176
18177
18178
18179
18180
18181
18182
18183
18184
18185
18186
18187
18188
18189
18190
18191
18192
18193
18194
18195
18196
18197
18198
18199
18200
18201
18202
18203
18204
18205
18206
18207
18208
18209
18210
18211
18212
18213
18214
18215
18216
18217
18218
18219
18220
18221
18222
18223
18224
18225
18226
18227
18228
18229
18230
18231
18232
18233
18234
18235
18236
18237
18238
18239
18240
18241
18242
18243
18244
18245
18246
18247
18248
18249
18250
18251
18252
18253
18254
18255
18256
18257
18258
18259
18260
18261
18262
18263
18264
18265
18266
18267
18268
18269
18270
18271
18272
18273
18274
18275
18276
18277
18278
18279
18280
18281
18282
18283
18284
18285
18286
18287
18288
18289
18290
18291
18292
18293
18294
18295
18296
18297
18298
18299
18300
18301
18302
18303
18304
18305
18306
18307
18308
18309
18310
18311
18312
18313
18314
18315
18316
18317
18318
18319
18320
18321
18322
18323
18324
18325
18326
18327
18328
18329
18330
18331
18332
18333
18334
18335
18336
18337
18338
18339
18340
18341
18342
18343
18344
18345
18346
18347
18348
18349
18350
18351
18352
18353
18354
18355
18356
18357
18358
18359
18360
18361
18362
18363
18364
18365
18366
18367
18368
18369
18370
18371
18372
18373
18374
18375
18376
18377
18378
18379
18380
18381
18382
18383
18384
18385
18386
18387
18388
18389
18390
18391
18392
18393
18394
18395
18396
18397
18398
18399
18400
18401
18402
18403
18404
18405
18406
18407
18408
18409
18410
18411
18412
18413
18414
18415
18416
18417
18418
18419
18420
18421
18422
18423
18424
18425
18426
18427
18428
18429
18430
18431
18432
18433
18434
18435
18436
18437
18438
18439
18440
18441
18442
18443
18444
18445
18446
18447
18448
18449
18450
18451
18452
18453
18454
18455
18456
18457
18458
18459
18460
18461
18462
18463
18464
18465
18466
18467
18468
18469
18470
18471
18472
18473
18474
18475
18476
18477
18478
18479
18480
18481
18482
18483
18484
18485
18486
18487
18488
18489
18490
18491
18492
18493
18494
18495
18496
18497
18498
18499
18500
18501
18502
18503
18504
18505
18506
18507
18508
18509
18510
18511
18512
18513
18514
18515
18516
18517
18518
18519
18520
18521
18522
18523
18524
18525
18526
18527
18528
18529
18530
18531
18532
18533
18534
18535
18536
18537
18538
18539
18540
18541
18542
18543
18544
18545
18546
18547
18548
18549
18550
18551
18552
18553
18554
18555
18556
18557
18558
18559
18560
18561
18562
18563
18564
18565
18566
18567
18568
18569
18570
18571
18572
18573
18574
18575
18576
18577
18578
18579
18580
18581
18582
18583
18584
18585
18586
18587
18588
18589
18590
18591
18592
18593
18594
18595
18596
18597
18598
18599
18600
18601
18602
18603
18604
18605
18606
18607
18608
18609
18610
18611
18612
18613
18614
18615
18616
18617
18618
18619
18620
18621
18622
18623
18624
18625
18626
18627
18628
18629
18630
18631
18632
18633
18634
18635
18636
18637
18638
18639
18640
18641
18642
18643
18644
18645
18646
18647
18648
18649
18650
18651
18652
18653
18654
18655
18656
18657
18658
18659
18660
18661
18662
18663
18664
18665
18666
18667
18668
18669
18670
18671
18672
18673
18674
18675
18676
18677
18678
18679
18680
18681
18682
18683
18684
18685
18686
18687
18688
18689
18690
18691
18692
18693
18694
18695
18696
18697
18698
18699
18700
18701
18702
18703
18704
18705
18706
18707
18708
18709
18710
18711
18712
18713
18714
18715
18716
18717
18718
18719
18720
18721
18722
18723
18724
18725
18726
18727
18728
18729
18730
18731
18732
18733
18734
18735
18736
18737
18738
18739
18740
18741
18742
18743
18744
18745
18746
18747
18748
18749
18750
18751
18752
18753
18754
18755
18756
18757
18758
18759
18760
18761
18762
18763
18764
18765
18766
18767
18768
18769
18770
18771
18772
18773
18774
18775
18776
18777
18778
18779
18780
18781
18782
18783
18784
18785
18786
18787
18788
18789
18790
18791
18792
18793
18794
18795
18796
18797
18798
18799
18800
18801
18802
18803
18804
18805
18806
18807
18808
18809
18810
18811
18812
18813
18814
18815
18816
18817
18818
18819
18820
18821
18822
18823
18824
18825
18826
18827
18828
18829
18830
18831
18832
18833
18834
18835
18836
18837
18838
18839
18840
18841
18842
18843
18844
18845
18846
18847
18848
18849
18850
18851
18852
18853
18854
18855
18856
18857
18858
18859
18860
18861
18862
18863
18864
18865
18866
18867
18868
18869
18870
18871
18872
18873
18874
18875
18876
18877
18878
18879
18880
18881
18882
18883
18884
18885
18886
18887
18888
18889
18890
18891
18892
18893
18894
18895
18896
18897
18898
18899
18900
18901
18902
18903
18904
18905
18906
18907
18908
18909
18910
18911
18912
18913
18914
18915
18916
18917
18918
18919
18920
18921
18922
18923
18924
18925
18926
18927
18928
18929
18930
18931
18932
18933
18934
18935
18936
18937
18938
18939
18940
18941
18942
18943
18944
18945
18946
18947
18948
18949
18950
18951
18952
18953
18954
18955
18956
18957
18958
18959
18960
18961
18962
18963
18964
18965
18966
18967
18968
18969
18970
18971
18972
18973
18974
18975
18976
18977
18978
18979
18980
18981
18982
18983
18984
18985
18986
18987
18988
18989
18990
18991
18992
18993
18994
18995
18996
18997
18998
18999
19000
19001
19002
19003
19004
19005
19006
19007
19008
19009
19010
19011
19012
19013
19014
19015
19016
19017
19018
19019
19020
19021
19022
19023
19024
19025
19026
19027
19028
19029
19030
19031
19032
19033
19034
19035
19036
19037
19038
19039
19040
19041
19042
19043
19044
19045
19046
19047
19048
19049
19050
19051
19052
19053
19054
19055
19056
19057
19058
19059
19060
19061
19062
19063
19064
19065
19066
19067
19068
19069
19070
19071
19072
19073
19074
19075
19076
19077
19078
19079
19080
19081
19082
19083
19084
19085
19086
19087
19088
19089
19090
19091
19092
19093
19094
19095
19096
19097
19098
19099
19100
19101
19102
19103
19104
19105
19106
19107
19108
19109
19110
19111
19112
19113
19114
19115
19116
19117
19118
19119
19120
19121
19122
19123
19124
19125
19126
19127
19128
19129
19130
19131
19132
19133
19134
19135
19136
19137
19138
19139
19140
19141
19142
19143
19144
19145
19146
19147
19148
19149
19150
19151
19152
19153
19154
19155
19156
19157
19158
19159
19160
19161
19162
19163
19164
19165
19166
19167
19168
19169
19170
19171
19172
19173
19174
19175
19176
19177
19178
19179
19180
19181
19182
19183
19184
19185
19186
19187
19188
19189
19190
19191
19192
19193
19194
19195
19196
19197
19198
19199
19200
19201
19202
19203
19204
19205
19206
19207
19208
19209
19210
19211
19212
19213
19214
19215
19216
19217
19218
19219
19220
19221
19222
19223
19224
19225
19226
19227
19228
19229
19230
19231
19232
19233
19234
19235
19236
19237
19238
19239
19240
19241
19242
19243
19244
19245
19246
19247
19248
19249
19250
19251
19252
19253
19254
19255
19256
19257
19258
19259
19

CONCLUSION

Les différentes observations, confortées par les textes, montrent que très rapidement l'église du XV[e] s. a eu des problèmes d'équilibre dus à l'instabilité du terrain. La tour est aujourd'hui essentiellement conservée dans son état du XVIII[e] siècle.

Au terme de cette étude, les travaux de consolidation et de restauration de la tour ont été réalisés.

Béatrice Magdinier et Aurélie Devillechaise
(ESPAHS)

PÉRIODE CONTEMPORAINE

MEILLERIE, *Le Cottelet*
Section A, parcelle 1209
Coord. Lambert : 936,250 / 2165,500 ; alt. 585 m

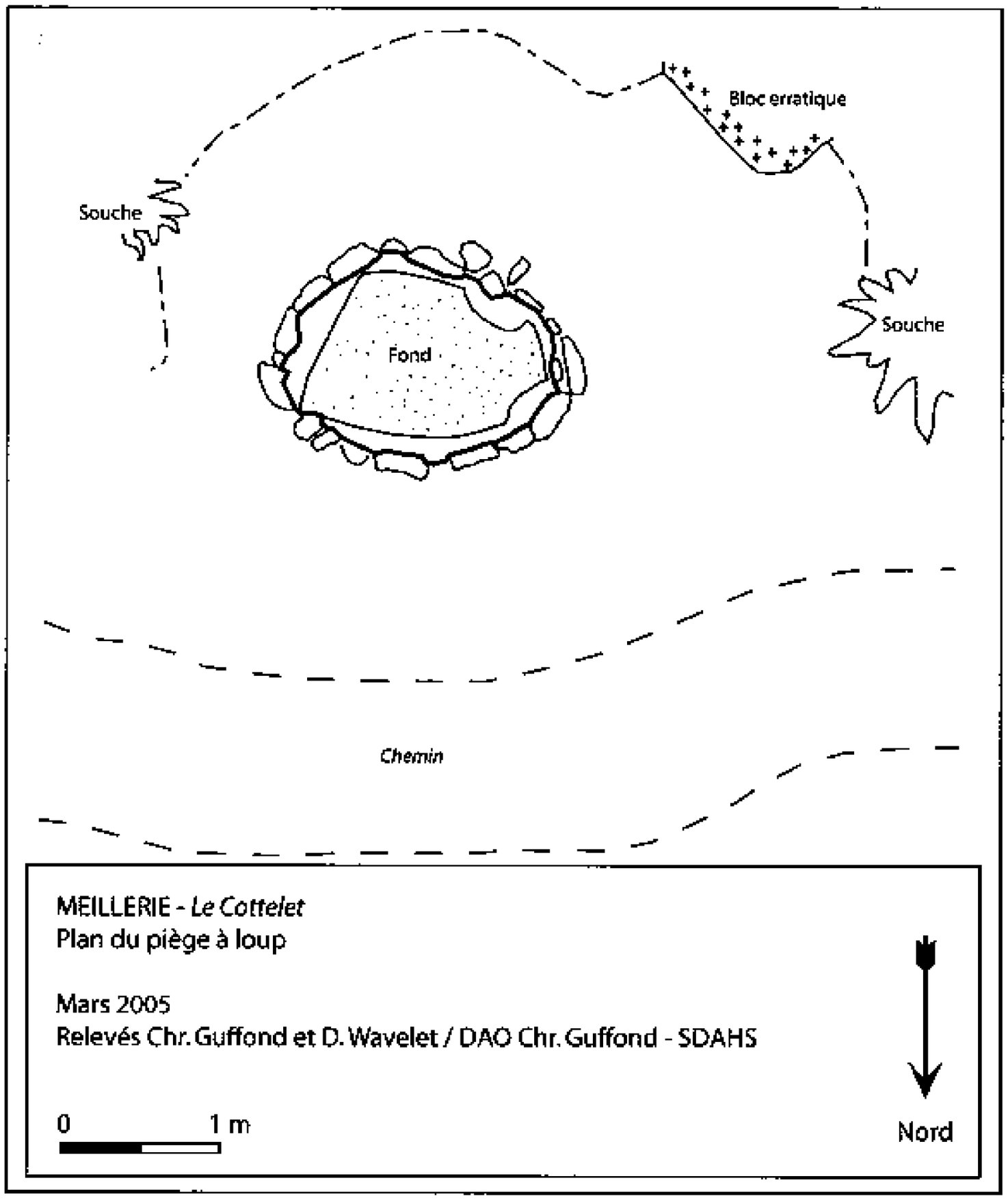
Le SDAHS a entrepris le dégagement et le relevé d'une structure identifiée comme un piège à loup suite à la sollicitation de l'association Lou Vionnets [34], chargée de la mise en valeur des itinéraires de randonnée du canton d'Evian et ses environs.

Cette structure était jusqu'alors reconnue localement comme un piège à ours, mais n'était pas recensée par Jean-Pierre Courtin [35] qui compte quatre à cinq pièges à plantigrade sur les territoires de Meillerie et Saint-Gingolph. Le fonctionnement de ces chausse-trappes ressort des plus anciennes méthodes de chasse : un trou recouvert d'un tapis de branchage qui se dérobe sous le poids de l'animal appâté par de la nourriture. L'auteur de cet article qui fait référence sur le sujet distingue deux grands types de fosses : celles creusées dans un sol tendre et étayées en bois et les autres, véritables puits en pierres sèches ou maçonnées. Surtout il note une grande profondeur de ces pièges, quelle que soit leur situation dans le département (« autour de 3,50 m ») et une forme avec trou surplombant, leur conférant le « profil d'une poire ou d'une pyramide tronquée », excluant pour les habiles grimpeurs que sont les ours toute possibilité de fuite. Enfin, ces pièges sont tous situés sur un chemin, fréquenté par l'homme comme par les animaux, et peu éloignés des lieux d'habitation.

---

(34) Voir le site internet www.louvionnets.sup.fr. Nous remercions d'ailleurs les membres de cette active association pour leur aide matérielle.

(35) J.-P. COURTIN, « Les fosses à l'ours en Haute-Savoie », *Monde Alpin et Rhodanien*, 1983 1-2, pp. 31-46.

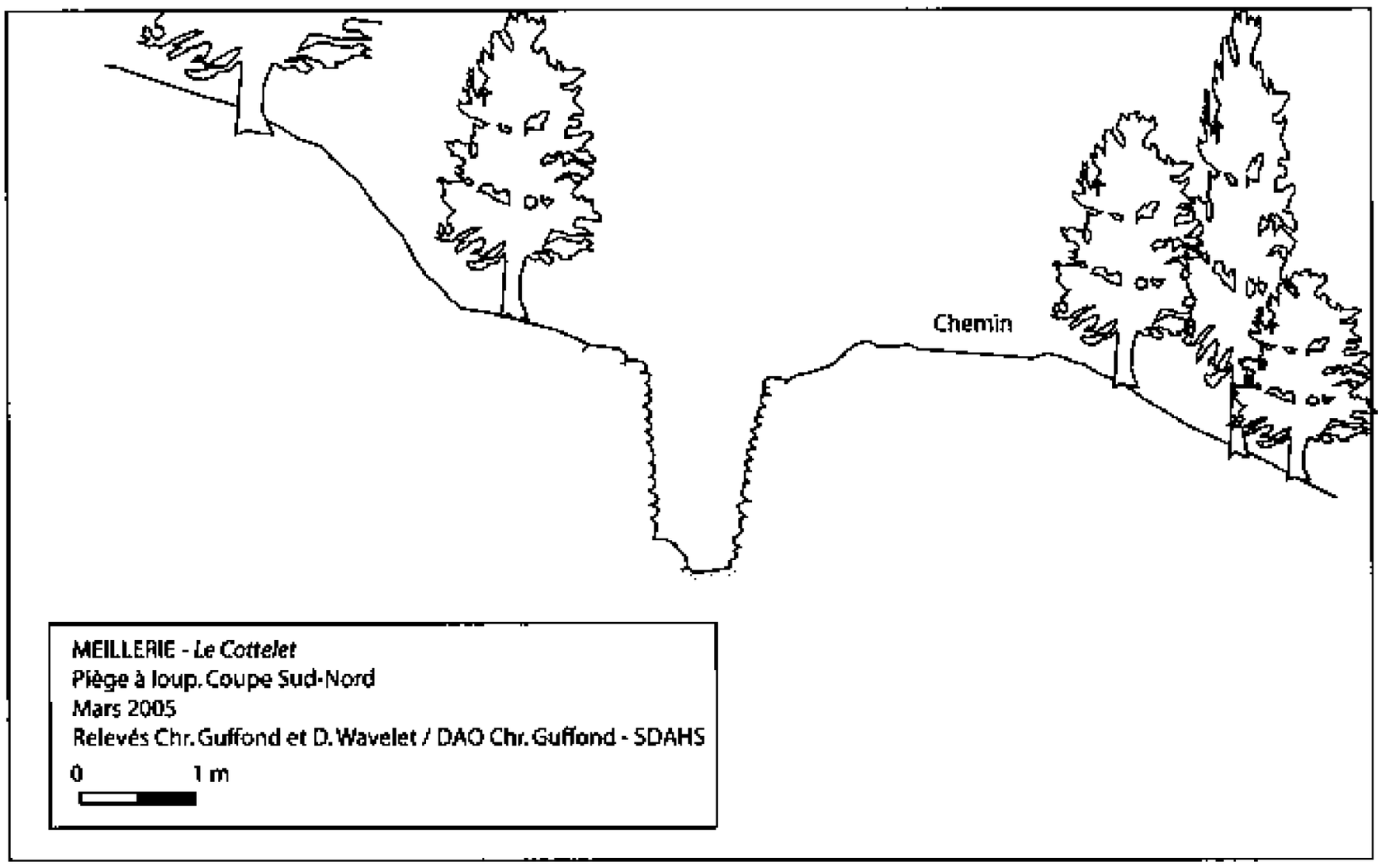


Plan du piège de Meillerie.

La localisation de la structure signalée au lieu-dit *Le Cottelet* [36] tend donc bien à l'apparenter à un piège. Elle est située le long d'un chemin de randonnée qui emprunte un passage obligé dans une forte pente et à une centaine de mètres d'une ancienne châtaigneraie et d'un verger.

Cette structure s'apparente à un puits placé à 1,50 m du bord sud du chemin et creusé dans la partie haute de la pente. Elle est construite en pierres sèches, de forme plutôt ovale et ses dimensions intérieures sont de 1,60 m sur l'axe Est-Ouest et de 1,20 m sur l'axe Nord-Sud. La profondeur conservée est de 1,80 m mais il est probable que son

(36) Nous remercions également Madame Colin-Rougier, propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve ce piège, qui a accepté que nous en entreprenions le dégagement et l'étude.



Coupe Sud-Nord du piège de Meillerie.

niveau supérieur atteignait celui de circulation du chemin, ce qui lui conférerait une profondeur restituée de 2 m. Lors de sa découverte, cette structure était comblée presque intégralement mais le comblement laisse penser que l'abandon correspond plutôt à une mise en sécurité. En effet, celui-ci était majoritairement composé de blocs de pierre semblables à ceux qui constituent les parois de l'artifice avec quelques très gros blocs pouvant correspondre à l'assise supérieure. Le fond est plat et recouvert d'un béton de chaux. Il faut également noter que les assises inférieures viennent s'appuyer en partie sud sur un rocher apparemment pris dans le sol naturel (nous sommes ici sur une ancienne moraine glaciaire) faisant un renflement de 0,15 m de long par 0,40 m de large pour 0,40 m de haut. L'incorporation de ce rocher à la structure est étonnante car il offre une prise, certes malaisée, à l'éventuelle proie qui chercherait à s'évader de ce puits. D'une manière générale cette construction est mal soignée et ressemble plus à un cône renversé qu'à un cylindre. Les assises sont irrégulières, majoritairement composées de blocs de calcaire équarris avec quelques blocs de molasse et de rares galets.

Les caractéristiques relevées, notamment sa profondeur, laissent penser qu'il s'agirait plutôt d'un piège à loup que d'un piège à ours. La

datation est malaisée, notamment en raison de l'absence de mobilier, même si cette construction semblerait plutôt dater du XIX[e] siècle. L'efficacité de ce piège reste toutefois contestable [37] et il est probable que l'organisation d'une battue offrait de meilleures chances pour l'élimination des bêtes sauvages, surtout à partir de la fin du XIX[e] s., avec la généralisation des munitions chargées de poudres modernes, dites « sans fumée ».



Vue de la structure (cl. Chr. Guffond).

L'association et la commune de Meillerie, avec l'accord de la propriétaire, ont souhaité protéger ces vestiges et les ont sécurisés par la pose d'une grille. La réalisation en 2005 d'un panneau explicatif sur ce site, à l'occasion de l'ouverture au public du sentier de randonnée, permettra au SDAHS de compléter les informations qu'il a sur ce probable piège et de les livrer dans la prochaine *Chronique des découvertes archéologiques*.

Christophe Guffond
(SDAHS)

ETUDES DIVERSES

ANNECY-LE-VIEUX, *Les Ilettes*
UN BIEN FASCINANT DÉPÔT D'OBJETS EN BRONZE

En 1982, fut mis au jour sur le site des Ilettes un petit lot d'objets en bronze, quatre exactement, dans une cour du bâtiment II (espace 26), située dans la partie nord de ce vaste ensemble de constructions regroupant espaces domestiques, locaux artisanaux et agricoles [38], occupé des premières décennies du I[er] s. au tout début du V[e] siècle ap. J.-C.

Le niveau d'occupation (US 2030) qui les contenait, riche en matière organique, a pu être daté du dernier quart du III[e] s. ap. J.-C. par le mobilier céramique et trois monnaies, deux sesterces de Gordien III (238-244) et un antoninianus de Probus (276-282) [39].

Parmi ces quatre objets, tous fragmentaires, trois sont particulièrement remarquables, il s'agit de deux fragments d'encadrements de plaques et d'une probable amulette.

---

(37) Informations Ryck Huboux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, que nous remercions également pour son aide à l'occasion des travaux de dégagement de cette structure.

(38) Fouillé de 1978 à 1984 à l'occasion des travaux de la sortie Nord d'Annecy.

(39) N° d'inv. M. 64, 65 et 74.

QUATRE RELIQUES

1/ Le premier fragment (n° inv. 810 ; L. 80 x l. 78 x ép. 27,5 mm), est composé d'un élément de corniche moulurée large de 71 mm, encadrant une plaque lisse préservée sur 7 mm et épaisse de 10 mm (**fig. 1**).

La corniche est décorée d'un bandeau extérieur formé d'un motif bifide, associé à un motif de rais de cœur ou *kimation* lesbique enserrant une palmette de dérivation hellénistique.

Cette composition offre de grandes ressemblances avec celles de deux fragments de corniches, également en bronze, découverts à *Augusta Praetoria* (Aoste), dans l'*insula* 59 (40). Le premier fragment, d'une qualité tout aussi raffinée mais d'une composition plus complexe, s'en distingue par la présence de part et d'autre du motif de rais de cœur d'une alternance d'une palmette et de deux fleurs de lotus, motif absent de notre fragment ; le second est composé d'un bandeau lisse associé à un motif de rais de cœur alternant avec une palmette et une fleur de lotus (?) traitées de manière plus schématique.

Si l'un et l'autre sont datés du I^er^ s. ap. J.-C., seul ce dernier exemplaire, encore riveté à son support, une grande plaque de bronze ornée de guirlandes végétales fixées à des bucranes, a pu être attribué au décor d'un grand monument, en l'occurrence le théâtre.

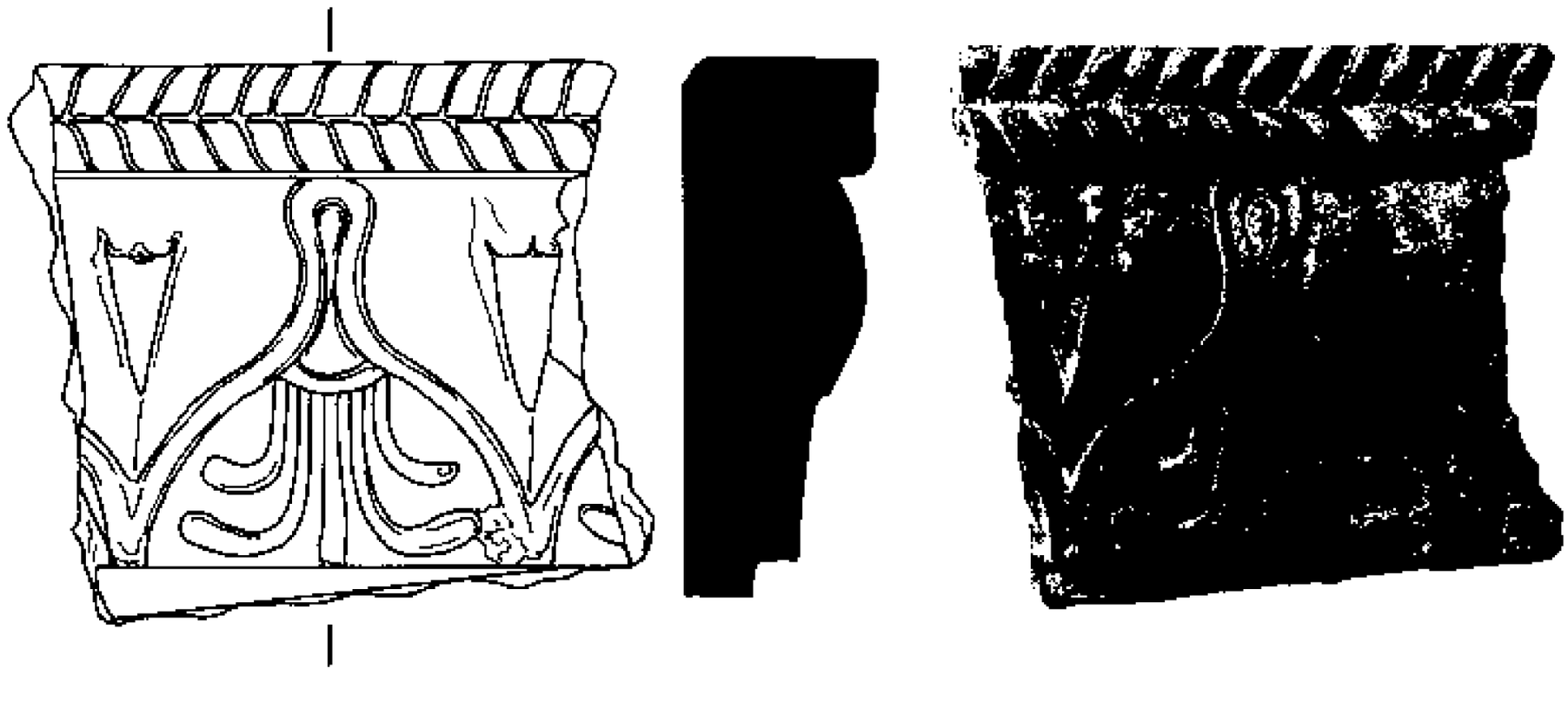


Fig. 1 - Annecy-le-Vieux - Les Ilettes - Dépôt d'objets en bronze.

(40) Fig. 38, p. 99 du catalogue de l'exposition « Archéologie en Vallée d'Aoste – Du Néolithique à la chute de l'empire romain 3500 av. J.-C. – V^ème^ siècle apr. J.-C. », St-Pierre - château Sarriod de la Tour du 22 août 1981, Quart 1982.

2/ Le second fragment d'encadrement (n° inv. 820 ; L. 85 x l. 19,5 x ép. 4,5 mm) se présente sous la forme d'une barrette composée d'une ligne de perles surmontant une frise de petites feuilles lancéolées et fortement nervurées, l'espace intermédiaire étant occupé par un motif losangique à la pointe acérée (**fig. 2**).

Ce motif est présent sur le fragment de corniche à la composition la plus fouillée d'*Augusta Praetoria* (cf. supra), mais rien ici ne nous permet de l'associer au fragment n° 1 d'autant que la pièce semble avoir été plaquée sur un autre élément et qu'elle n'a été brisée qu'aux deux extrémités.

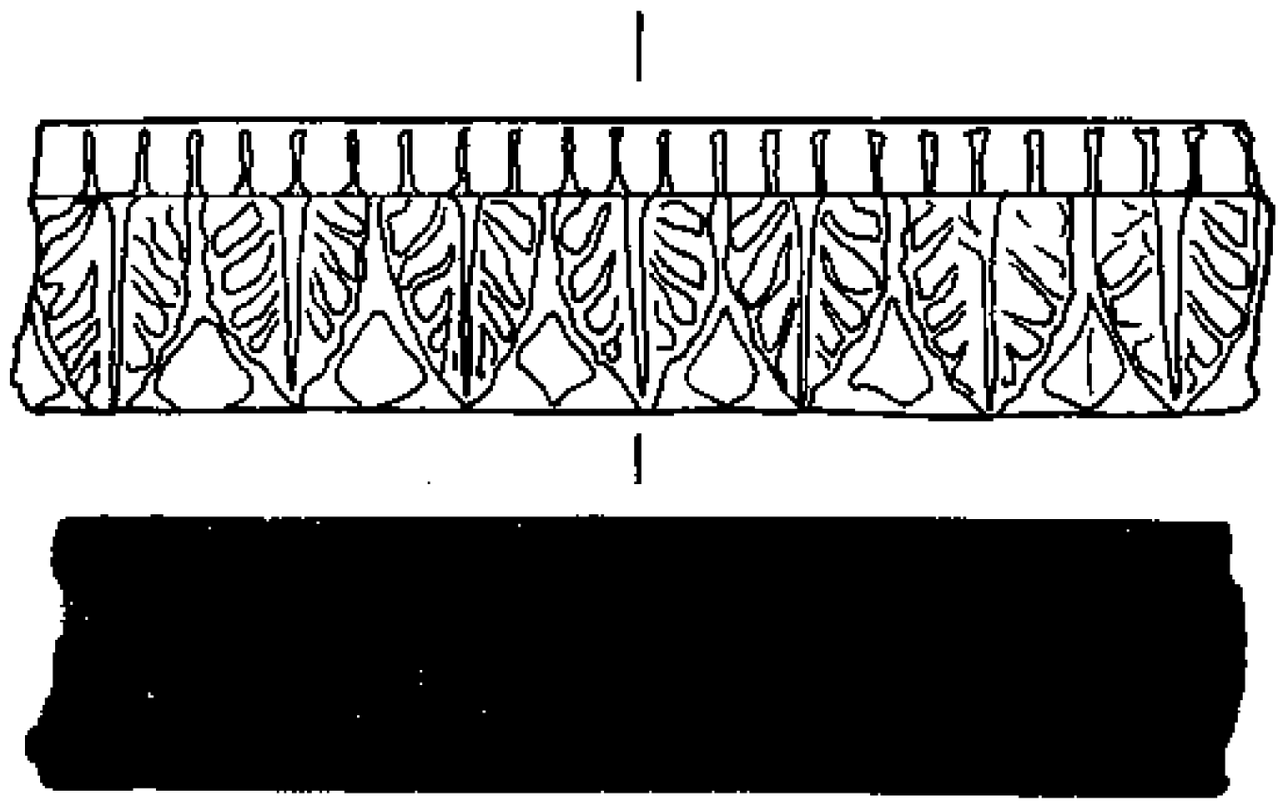


Fig. 2 - Annecy-le-Vieux - Les Ilettes - Dépôt d'objets en bronze.

3/ Le troisième objet (**fig. 3**) est une plaquette en forme d'œil allongé et fardé (n° inv. 827 ; L. 66 x l. 25 x ép. 1 - 2 mm) ; le contour de la plaquette est marqué par un trait en relief tout comme l'œil sans que l'iris ou la pupille ne soient indiqués ; la pièce présente un manque peu important, semble-t-il, dans le coin interne de l'œil.

Il ne semble pas qu'il puisse s'agir d'un ex-voto destiné à être déposé à des fins curatives dans un sanctuaire comme les pèlerins le faisaient aux Sources-de-la-Seine (Côte-d'Or) ou à la source des Roches à Chamalières (Puy-de-Dôme) sous forme de sculptures anatomiques en bois ou encore dans le sanctuaire des Bolards (Côte-d'Or) où a été recueillie une plaquette en bronze rectangulaire (67 mm) décorée en pointillé de deux yeux et d'un nez. En effet la forme de l'objet et sa relative épaisseur l'en distinguent.

Plus curieusement il pourrait s'agir d'une amulette prophylactique destinée à protéger son propriétaire ou sa maison du mauvais œil comme le faisait l'œil oudjat dans l'Egypte pharaonique ?

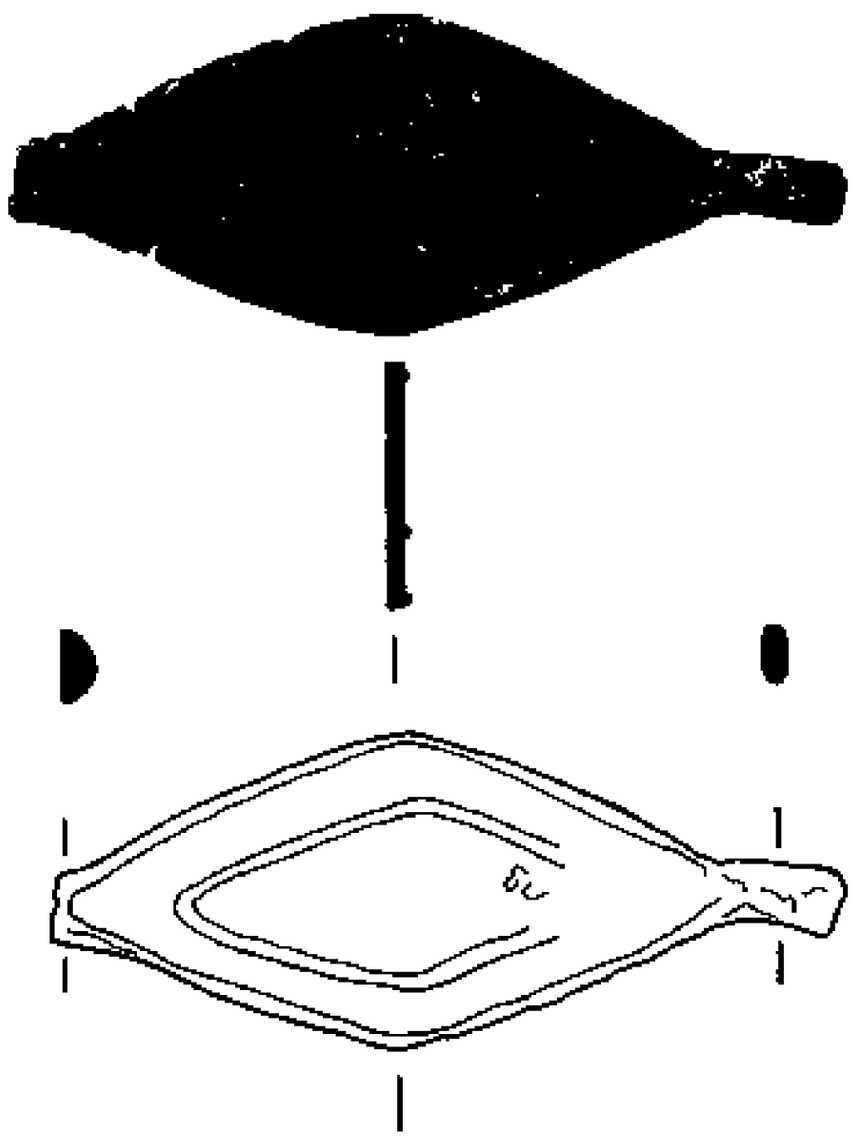


Fig. 3 - Annecy-le-Vieux - Les Ilettes - Dépôt d'objets en bronze.

4/ Le quatrième (n° inv. 828) est une barre rectiligne, rompue à ses deux extrémités, d'une longueur de 44,5 mm pour une section variant entre 5 et 6 mm. L'objet est trop peu caractérisé pour lui attribuer une quelconque fonction.

DES TÉMOINS DE LIEUX ET DE PRATIQUES

Ces quatre objets en bronze sont les vestiges de pièces plus importantes ayant orné vraisemblablement pour deux d'entre eux - les fragments d'encadrements - des monuments publics ou des sanctuaires de l'agglomération toute proche de *Boutæ*.

Les niveaux d'occupation tardifs de l'habitat des Ilettes sont jonchés de fragments d'objets en bronze ; ainsi dans la salle 29, un autre fragment de plaque (n° inv. 829 ; L. 55 x l. 42 mm), d'une épaisseur plus importante, 12-13 mm, témoigne là encore de la récupération de pièces ouvragées en métal suite à leur destruction ou leur mise au rebut dans la seconde moitié du III[e] siècle. Le poids considérable du fragment n°1, 868 g, exprime bien l'intérêt de ces plaques de bronze, aisément réutilisables après avoir été fondues, dans une période de troubles politiques et économiques.

Indirectement, ces objets permettent de mieux appréhender la parure ornementale de *Boutæ*, les croyances de ses habitants et les pratiques de ceux des Ilettes, récupérateurs de métaux et bronziers amateurs...

Joël Serralongue
(SDAHS)

MAÎTRISE D'HISTOIRE DE L'ART. UNIVERSITÉ GRENOBLE II

CHEVRIER, *Eglise Saint-Martin*

Section Z, parcelle 17
Coord. Lambert : 876, 750 / 2129,425 ; alt. 480 m

Le cycle de peintures murales de l'ancienne église paroissiale Saint-Martin à Chevrier en Haute-Savoie [41], a fait l'objet d'une étude approfondie dans le cadre d'un mémoire de maîtrise [42] dont nous livrons ici les principales conclusions. Le village de Chevrier est situé à l'extrémité ouest du bassin genevois, au pied nord du mont Vuache, à proximité du défilé de l'Ecluse qui marque la frontière naturelle et historique du territoire de Genève. La position limitrophe de la commune la met au cœur d'une partie des conflits qui ont opposé Genève, le duché de Savoie et le royaume de France, mais aussi au carrefour des échanges transitant par le gué du Rhône [43]. Cette situation stratégique pourrait en partie rendre compte de l'occupation ancienne du site [44] et de la fondation vraisemblablement précoce [45] de la paroisse. Cette dernière n'est attestée toutefois avec certitude qu'en 1295 [46] comme faisant partie du décanat de Vuillonnex, dépendant du diocèse de Genève. L'église paroissiale Saint-Martin à Chevrier, destituée en 1793, puis réconciliée en 1821 comme chapelle rurale dédiée à saint Joseph, a livré, au cours de travaux de rénovation engagés dans les années 1970, une série importante de peintures murales visiblement anciennes [47]. La qualité des œuvres, leur rareté dans le contexte pictural assez pauvre du Genevois, le mystère entourant leur origine, ont immédiatement retenu l'attention des spécialistes. La disparition des archives communales lors d'un incendie provoqué par les troupes

---

(41) Ces peintures avaient été récemment présentées : Hélène Viallet, « Chevrier, ancienne église », dans *Peintures murales médiévales des églises de Rhône-Alpes, Cahiers René de Lucinge* n° spécial 7, Lyon, 1998, p.182. F. ROULIER et D. VIDALIE, *Un art retrouvé : églises et chapelles baroques du diocèse d'Annecy*, 3 t., La Balme de Sillingy, Ed. Rossat Mignot, 2001-2002 (coll. Richesses de la Haute-Savoie).

(42) A. COSTES, *L'ancienne église paroissiale Saint-Martin à Chevrier-en-Vuache et ses peintures murales*, Mémoire de Maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de Martine JULLIAN et de Pierrette PARAVY, 3 vol., UPMF, Grenoble II, 2004.

(43) Le gué "du port des isles" pourvu au XII[e] s. d'un bac à traille était l'unique moyen de traverser le fleuve entre Genève et Seyssel. Voir F. RAYNAUD, *Le château et la seigneurie du Vuache-Haute-Savoie (74)*, Service Régional de l'Archéologie, Lyon, 1992 (DARA n° 6), p. 17.

(44) Une occupation est attestée sur le territoire de Chevrier dès la Préhistoire dans l'abri sous roche de la Balme. Au sommet du mont Vuache un retranchement peut être d'origine protohistorique. Enfin, le nom de *Chevrier* sous ses formes anciennes *Chivriaco* puis *Chivrier*, semble d'origine gallo-romaine.

(45) Selon une étude hagiotoponymique de P. Dufournet (1978) et A.Varaschin (1982), les paroisses dédiées à saint Martin remontent d'une manière générale au haut Moyen Âge (V[e] siècle). Voir F. RAYNAUD, *op. cit.*, pp. 15 et 16.

(46) Texte du 3 décembre 1295. Document imprimé [1402] du *Regeste Genevois* conservé aux Archives d'État de Genève.

(47) C'est en 1976, lors du traitement du dossier de subvention pour les travaux de réfection, que M. H. BAUD, sous-préfet de Thonon et président de la commission départementale des Monuments Historiques, s'intéresse à l'église et envoie sur place deux délégués du ministère des Beaux-Arts chargés d'évaluer la qualité des peintures cachées sous le badigeon. Voir les archives de l'"église" à la mairie de Chevrier, lettre du 17 avril 1977.

allemandes en 1944, l'absence de mention du décor mural dans les sources écrites [48], ont constitué de sérieux obstacles à la datation et à la compréhension de cet ensemble. Nous avons tenté de rattacher, à partir d'une analyse formelle et iconographique fouillée et d'une étude détaillée du contexte local, la production des peintures à l'ère de la Contre-Réforme, et d'avancer quelques hypothèses au sujet de leur mise en œuvre, de leur fonction et de leur éventuelle réception.

Le décor conservé dans l'église de Chevrier se répartit en deux ensembles distincts correspondant aux parties architecturalement marquées de l'édifice : la nef et sa chapelle sud, puis le chœur (**Fig. 1**). La nef unique, longue d'environ 11 m sur 5,70 m de large, est ornée sur le mur nord d'une série de six panneaux historiés, entourés d'un cadre peint, auquel se rattache un panneau sur l'arc triomphal qui sépare la nef du chœur, et un second panneau lacunaire sur le mur sud. Ces grandes vignettes, disposées à égale hauteur sur le registre supérieur du mur et liées entre elles par une frise végétale, constituent un cycle de la vie du Christ constitué des épisodes de la Visitation, la Nativité, la Présentation au temple, Jésus enseignant au temple, Jésus au Jardin des oliviers, la Flagellation et le Couronnement d'épines. Un autre panneau, sur la partie est du registre inférieur du mur nord, présente une figure isolée munie d'une palme à l'intérieur d'un retable peint en trompe-l'œil, qui a été identifiée à la protectrice locale, sainte Victoire [49]. Dans la petite chapelle ouvrant sur le mur sud de la nef, siège probable d'une dévotion au Rosaire attestée aux XVII[e] et XVIII[e] s., [50] un panneau détérioré subsiste, similaire par sa facture à ceux de la nef. Le fragment conservé représente les âmes tirées du purgatoire par un ange, selon un modèle attesté dans l'art baroque savoyard [51]. Enfin, le chœur rectangulaire de grandes dimensions (6,50 m sur 4,30 m), dispense un riche décor ornemental et figuré (**Fig. 2 et 3**). Sur le mur de chevet, dans l'axe de l'autel, figure un portrait d'évêque dans lequel on reconnaîtra saint Martin, le patron de la paroisse. Enfin, deux personnages en pied et hors cadre, saint Michel et saint François de Sales agenouillé, se font face sur le mur nord de part et d'autre d'une plantureuse corbeille de fleurs.

---

(48) Les sources écrites regroupent différents documents conservés aux Archives Départementales de Haute-Savoie et aux Archives d'État de Genève, constitués principalement des douze procès verbaux des visites pastorales effectuées à Chevrier de 1411 à 1768.

(49) Cette identification est confortée par une comparaison de l'iconographique avec les statues de la sainte, mais aussi de divers éléments textuels situant à cet emplacement de la nef, un autel lui étant dédié (voir le catalogue du mémoire, pp. 59-66).

(50) Dès 1633, les procès verbaux des visites pastorales mentionnent une chapelle située dans la nef, dans laquelle se fait l'exercice de la Confrérie du Saint-Rosaire. Voir E.C.-D., Visite Pastorale du 13 juin 1633, f.189v. à 191, Mi24n ADHS et suiv. jusqu'à : E.C.-D., V.P. du 18 mai 1768, f.121v. à 123, MiC49n, ADHS.

(51) Par exemple, la *Vierge de miséricorde* de l'église de Saint-Jacques-d'Assyrie à Val d'Isère, qui représente un purgatoire avec la même composition qu'à Chevrier, ou le *Retable des âmes du purgatoire* dans l'église de Saint-Bon en Tarentaise ou le *Retable du purgatoire* dans celle de Saint-Nicolas-de-Véroce.

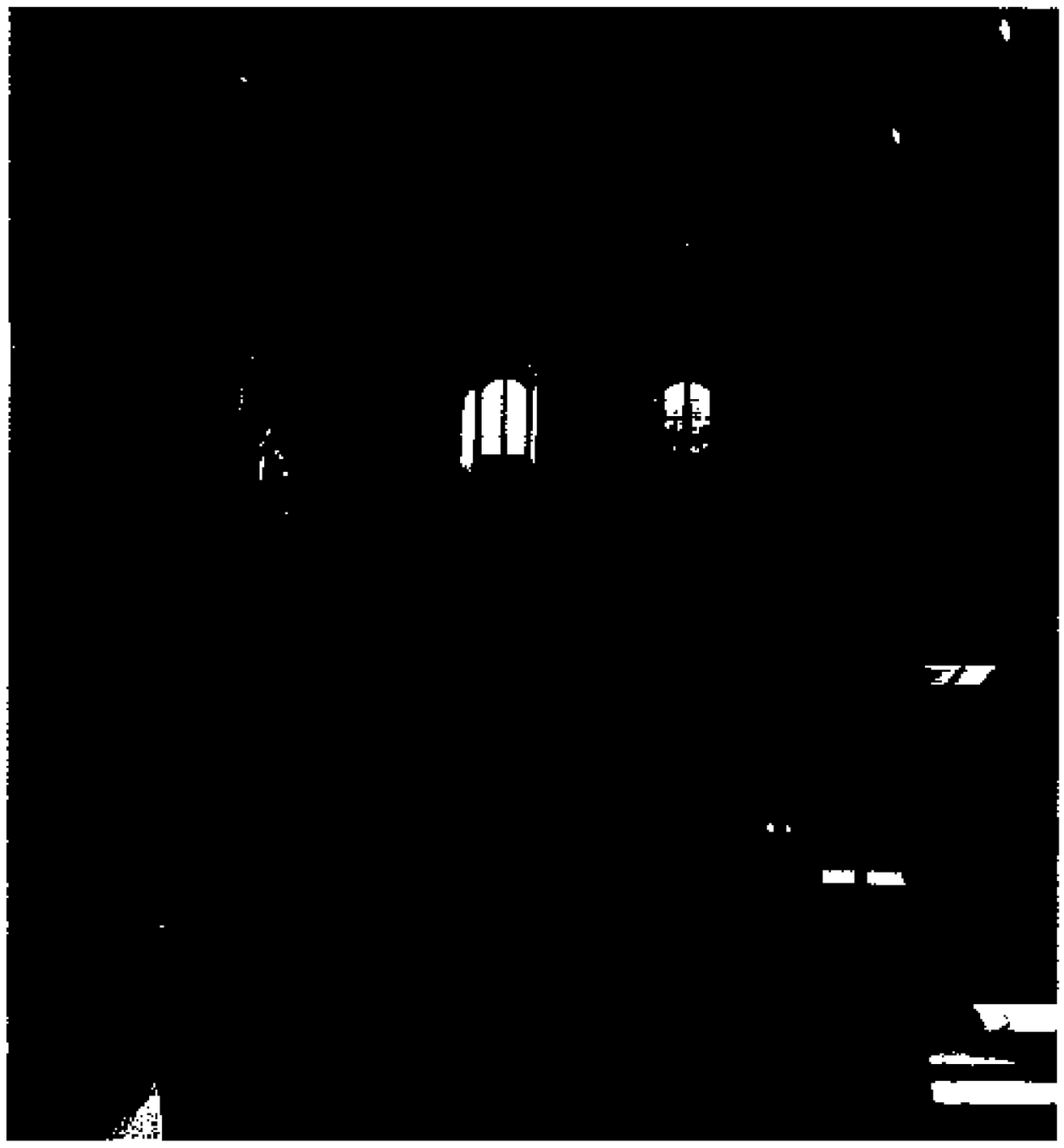


Fig. 3 - Vue générale : nef et chœur.

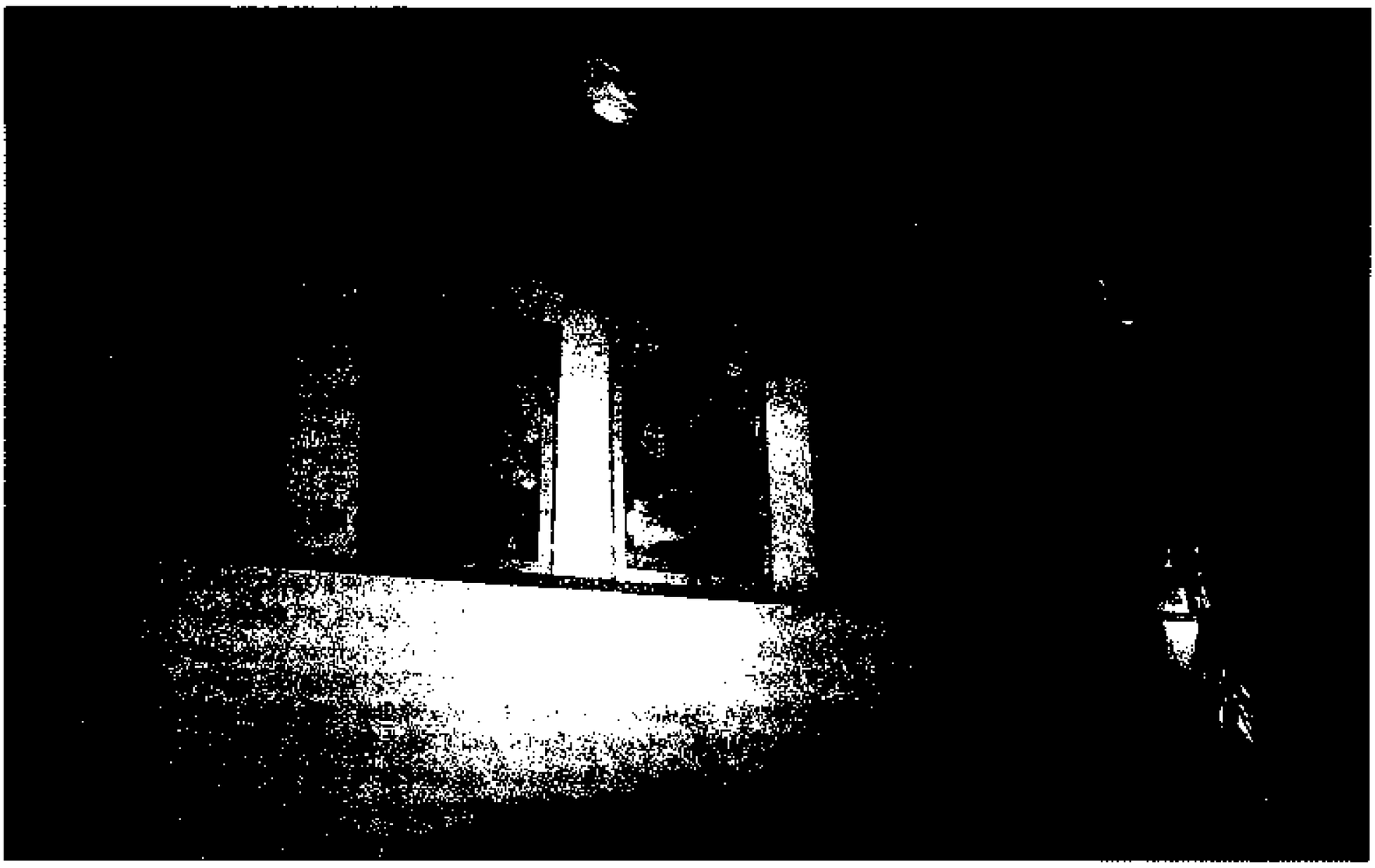


Fig. 4 - Chevrier-en-Vuache, ancienne église paroissiale, mur nord de la nef.

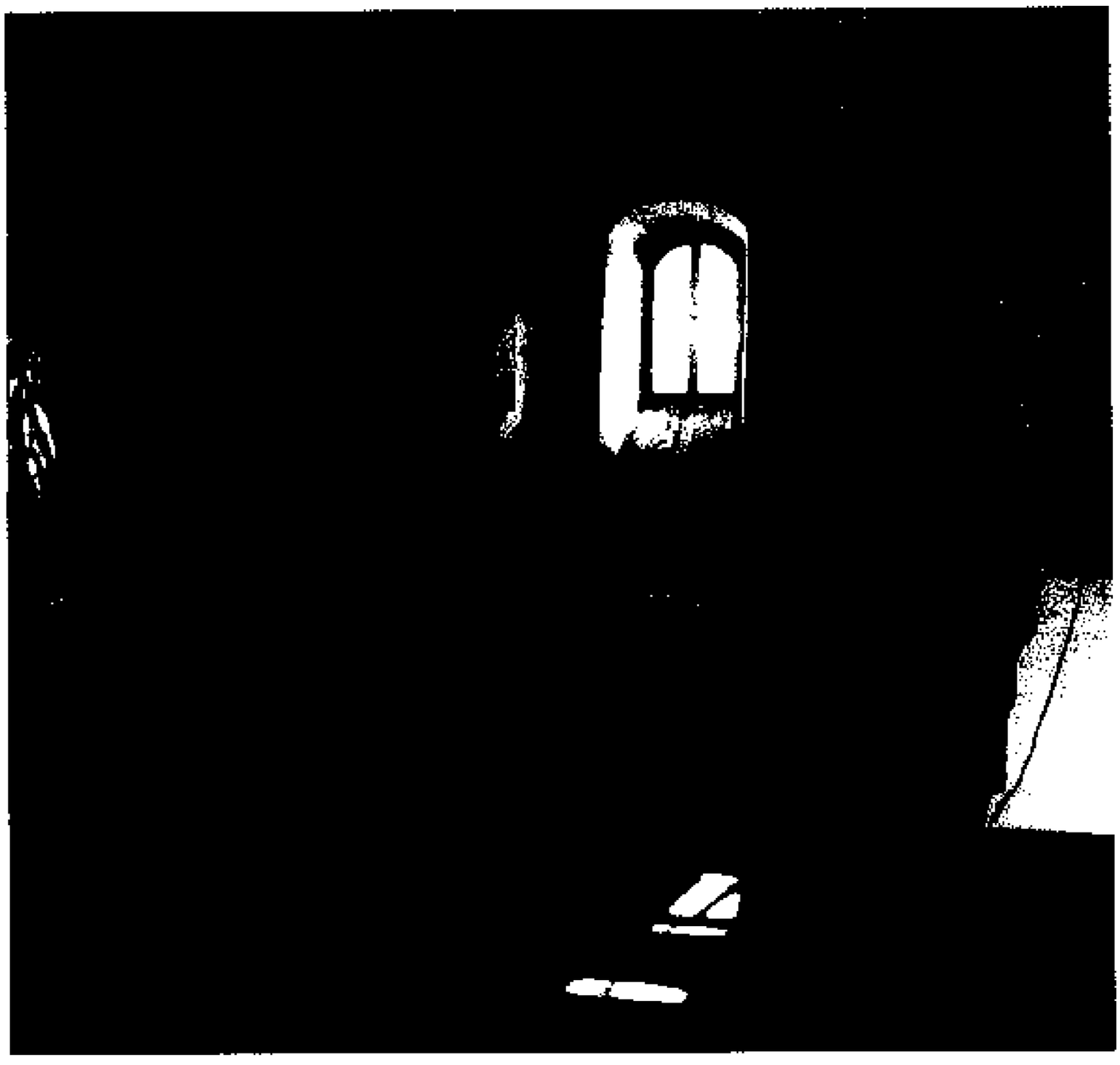


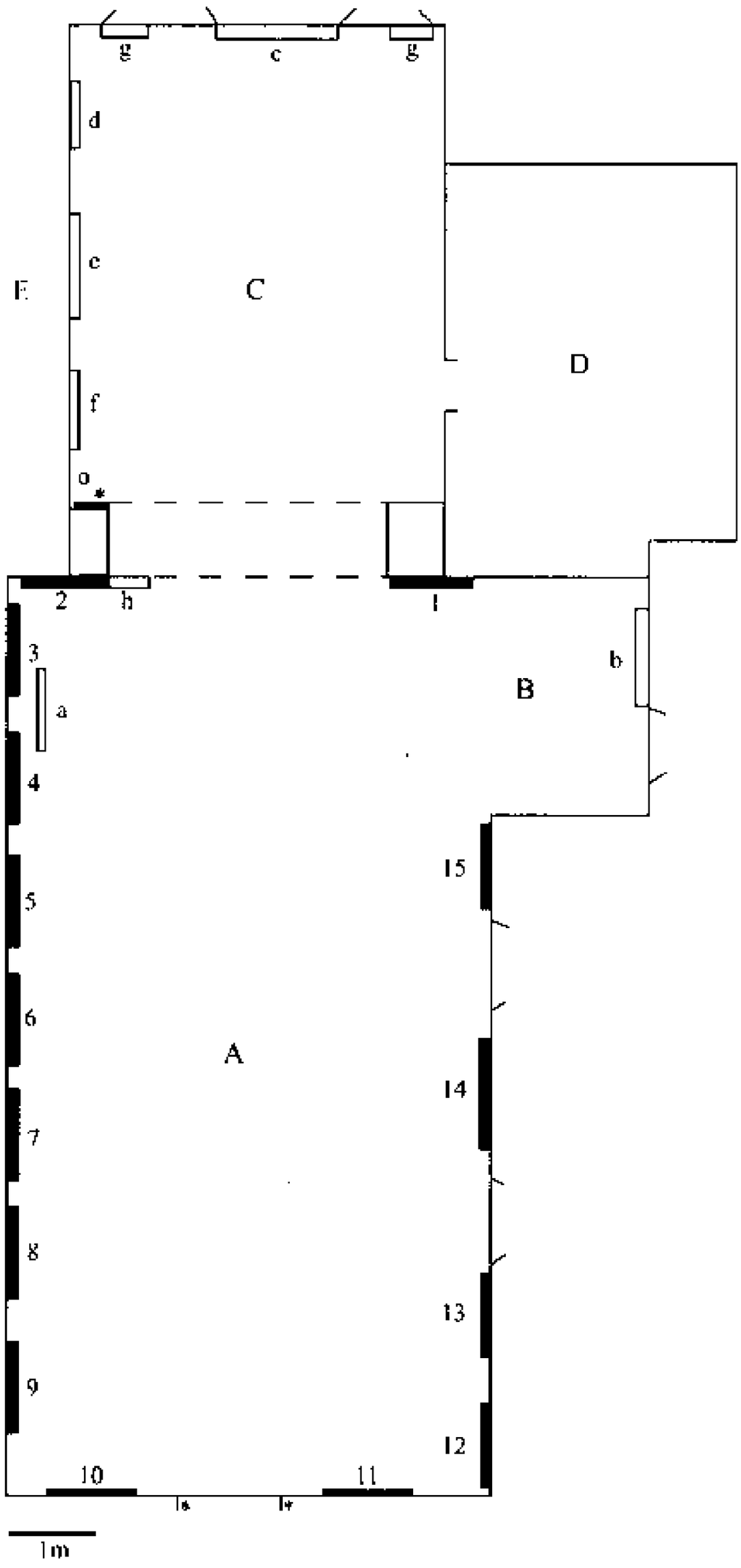
Fig. 2 - Vue générale du chœur.

Ni l'analyse architecturale de l'église, ni les données techniques concernant les peintures et leurs restaurations ne fournissent de critères décisifs pour la chronologie du décor. L'édifice, remanié plusieurs fois depuis le XII[e] s., présente, avec son presbytère accolé, son chevet plat, son portail tardo-médiéval et ses fenêtres modernes, un aspect hétéroclite. Comme souvent en Savoie, l'intérieur semble avoir été "baroquisé" par le biais de la peinture murale, imitant ici des éléments de mobilier somptuaire (52). Deux campagnes de restauration ont été conduites en 1980 (53) par Mme de Christen et son équipe, dégageant successivement les panneaux de la nef, puis du chœur, recouverts de plusieurs couches de badigeon (54). Le Centre régional d'étude et de traitement des œuvres d'art d'Avignon achève la restauration en 1984, et effectue les retouches nécessaires à une bonne

(52) Les cadres simples, ou complexes, autour des panneaux ou du portrait d'évêque au fond du chœur, veulent évoquer des tableaux, ou un retable dans le cas du portrait de sainte Victoire, à l'imitation du mobilier ornant les églises plus somptueuses.

(53) Les rapports de restauration sont malheureusement restés introuvables.

(54) D'autres campagnes de restauration ont suivi en 1982 et 1984, permettant également la remise en état de la chapelle sud.



Hypothèse d'une restitution d'un cycle des quinze mystères de la Vierge au Rosaire

Mystères joyeux :
1. Annonciation
2. Visitation
3. Nativité
4. Présentation au temple
5. Le Christ enseignant au temple

Mystères douloureux :
6. Jésus au Jardin des Oliviers
7. Flagellation
8. Couronnement d'épines
9. Portement de Croix
10. Crucifixion

Mystères glorieux :
11. Résurrection
12. Ascension
13. Pentecôte
14. Assomption
15. Couronnement de la Vierge

Panneaux existants
Panneaux manquants

a. Sainte Victoire
b. Purgatoire
c. Evêque : Saint Martin
d. Saint Michel
e. corbeille de fleurs
f. Saint François de Sales
g. deux vases de fleurs
h. corne d'abondance

o date peinte : 1745
* dates gravées

A. nef
B. Chapelle Sud
C. Chœur
D. Sacristie
E. Habitation

Fig. 1 - Ancienne église paroissiale Saint-Martin à Chevrier-en-Vuache (Haute-Savoie). Situation des peintures murales dans l'édifice.

lisibilité des panneaux. La technique employée - peinture sur badigeon de chaux à l'eau, incluant peut-être un liant de protéines -, commune, semble-t-il à l'ensemble du décor, est assez rudimentaire et peu pertinente pour préciser les questions de datation. Seules les ocres se sont bien conservées, sans que nous puissions déterminer si elles étaient visibles dans le rendu final ou si elles constituaient une couche préliminaire [55]. Enfin, il faut rappeler que l'état lacunaire [56] du décor et l'altération des couleurs en modifient aujourd'hui considérablement la perception.

Le chœur, de taille imposante, ne peut être qu'entrevu depuis la nef, il faut y pénétrer pour découvrir le décor peint. Nul doute que ce clivage architectural renforce l'impression d'une forte disparité stylistique et iconographique entre les panneaux de la Vie du Christ, cycle "narratif" unifié en "tableaux" successifs se déroulant dans la nef, et les figures isolées du chœur, agencées en une sorte de Sainte Conversation assez libre, se déployant dans un répertoire ornemental italianisant typique du XVIII[e] siècle. Le portrait de saint François de Sales nimbé - donc postérieur à sa canonisation en 1665 -, la date de "1745" [57] peinte sous la frise du mur nord du chœur, invitent à attribuer cette partie du décor à l'ère post-tridentine alors que le cycle de la nef pourrait, à première vue, se rattacher stylistiquement au Moyen Âge tardif. C'est bien l'hypothèse de deux campagnes picturales, l'une pour la nef au XVI[e] s. et l'autre pour le chœur au XVIII[e] s., qui a largement prévalu dans la critique [58]. Bien que pertinente si l'on considère la seule apparence formelle des peintures, cette distinction en deux ensembles autonomes présente certaines faiblesses. Elle repose tout d'abord sur le critère stylistique, peu fiable pour une datation précise et inadéquat à l'appréciation d'un langage artistique de facture "populaire" nourri *sui generis* de références hétérogènes. Elle se heurte ensuite aux affinités formelles qui lient certains éléments du chœur au cycle de la nef. Ce sont par exemple les mêmes cadres végétalisés qui entourent *sainte Victoire*, *saint Martin* dans le chœur et le Purgatoire dans la chapelle sud. Si on peut assimiler ces répétitions à des retouches postérieures destinées à unifier le décor de l'église, il en va

---

(55) Des traces de sinople, des touches ponctuelles de vert, de rouge et de bleu attestent en tout cas de la disparition d'une partie de la surface colorée finale.

(56) Une diapositive appartenant à Mme de Christen, prise au moment des restaurations montre l'existence d'au moins un panneau supplémentaire aujourd'hui recouvert et de plus, des traces de peinture apparaissent dans le chœur sous la peinture qui s'écaille.

(57) De nombreuses analogies rapprochent les motifs floraux et les cadres peints de Chevrier des peintures de Loëx (74), clairement datées de 1742.

(58) Voir H. BAUD, *La restauration des monuments historiques dans le département de la Haute-Savoie*, s.l., [imprimerie de la préfecture de la Haute-Savoie], s.n., 1981 ; A. PALLUEL-GUILLARD et D. PEYRE (dir.), *Fresques et peintures murales en pays de Savoie*, Chambéry, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1988 ; *Peintures murales médiévales des églises de Rhône-Alpes*, *op. cit.*

différemment des récurrences repérables dans le traitement des figures, sensibles notamment dans le dessin stéréotypé des pieds et de certains vêtements [59].

Ces observations ont ouvert la voie à une nouvelle perspective, celle de la présence à Chevrier d'un même atelier ayant réalisé l'ensemble des peintures lors d'une seule campagne, ou en deux phases rapprochées dans le temps, attribuable à l'époque de la réforme catholique (XVII[e]-XVIII[e] siècles). Seule une discussion détaillée du cycle de la nef et de son attribution médiévale pouvait cependant justifier cette réévaluation. Dans l'ordre chronologique des Évangiles, sept panneaux se succèdent sur le mur nord depuis l'arc triomphal. Les épisodes déclinant l'Enfance et la Passion du Christ sont globalement faciles à identifier [60]. Un panneau fragmentaire isolé sur le mur sud laisse apparaître la partie inférieure d'un personnage en train de s'élever du sol, renvoyant vraisemblablement à un épisode glorieux (Ascension, Assomption, Couronnement de la Vierge). Le traitement schématique des figures, l'absence de maîtrise de la profondeur, des volumes et des proportions, la facture naïve ou prosaïque de quelques personnages - notamment les gardes de la *Flagellation* avec leurs costumes de manants - peuvent évoquer certains courants réalistes de l'art gothique tardif. Toutefois, aucun parallèle avec des décors savoyards des XV[e] et XVI[e] s. ne s'est avéré probant ; par ailleurs, la persistance de formules archaïques est bien attestée dans les arts paroissiaux alpins jusqu'à l'époque moderne, et il faut, à cet égard, se garder de l'anachronisme consistant à qualifier de "médiéval" ce qui est seulement perçu comme "maladroit". La reconnaissance d'un modèle précis sous-jacent, dérivé de la tradition classique, a permis au contraire de fournir un argument solide à la nouvelle datation des peintures de la nef.

La composition du panneau de la *Flagellation* (**Fig. 5**) tout d'abord, se réfère à un modèle pictural de l'école michelangelesque, le *Christ à la colonne* de Sebastiano del Piombo, réalisé en 1525 pour l'église romaine de San Pietro in Montorio. La peinture de Chevrier reprend l'orientation latérale de la scène, le traitement héroïque du Christ en *contraposto*, flanqué de deux gardes aux positions contrastées. L'archétype romain est popularisé par la gravure et l'iconographie

---

(59) Un pli similaire marque la taille des vêtements du *Christ au Jardin des oliviers*, des soldats de la *Flagellation*, de *Saint Michel*, de *Saint François* et de l'ange du *Purgatoire*. De plus, les pieds sont traités de la même façon sur l'ange du *Purgatoire* et *Saint Michel* que sur les personnages du cycle narratif.

(60) Visitation, Nativité, Présentation au Temple, Jésus enseignant au Temple, Jésus au jardin des oliviers, Flagellation, Couronnement d'épines. Pour les discussions relatives à l'identification des scènes, voir le catalogue de la maîtrise.



Fig. 5 - *La Flagellation*, 141 cm x 114 cm, panneau n° 7 (détail), mur nord de la nef.

dévotionnelle de la réforme catholique. C'est sans doute par ce canal, et probablement pas avant le XVII[e] s., qu'il a pu être intégré dans le répertoire de l'atelier actif à Chevrier [61]. Ce rapprochement nous a ouvert les yeux sur la présence, dans le cycle, d'un ensemble de jeux plastiques ressortant d'une conception baroque de l'image. Les figures, en nombre restreint, sont généralement ramenées au premier plan en une sorte de cadrage resserré [62], soulignant l'importance d'une gestuelle qui semble condenser les significations spirituelles de l'épisode - union des mains de Marie et Joseph au point de jonction avec le crâne de l'Enfant dans la *Nativité* [63], par exemple. Privées de développements narratifs [64], les peintures privilégient l'essence dramatique de la scène, faisant appel, par le jeu des mouvements en partie orienté vers l'extérieur du cadre [65], à l'implication émotive du fidèle. Cette qualité théâtrale est renforcée par le schéma oblique et décentré des panneaux, souvent ouverts à l'extrémité droite en un effet de coulisse (*Présentation au temple*), ou de rupture du cadre, créant un sentiment d'actualité [66]. Citations classiques, traditions autochtones et médiévales, trouvent leur unité, non pas dans une conception stylistique homogène, mais dans la rhétorique baroque qui les combine au service de l'activation d'un message religieux.

À cette disparité formelle répond au contraire la cohérence iconographique du cycle, orienté selon les axes dogmatiques et le style de piété promus par l'Église post-tridentine. Sur les sept panneaux complets, quatre sont consacrés à l'Enfance du Christ. La Vierge y tient une place spécifique, au-delà de son rôle traditionnel d'accompagnatrice de Jésus. L'épisode de la Visitation, où Marie, métaphore de la pureté ecclésiale, apparaît à Chevrier au seuil de l'espace sacré du chœur, figure rarement dans les cycles de l'Enfance. Le lien de Marie au Temple-Église est encore accentué dans les deux panneaux de la *Présentation* et de l'*Enseignement de Jésus*.

---

(61) Le type, intégré dans les répertoires français et bourguignons vers l'extrême fin du XVI[e] s. prend une connotation plus réaliste chez les artistes nordiques (franco-flamands et/ou caravagesques), comparable à la scène de Chevrier (voir le panneau de Nicolas de Houcy pour l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse (1600-1610), C. PENEZ (dir.), *Ain sacré, trésors peints sur bois*, catalogue d'exposition, Belley et Bourg-en-Bresse, 1999, pp. 25-26).

(62) Schémas en obliques, fonds rapprochés, premier plan plongeant permettant de focaliser sur les figures, sont typiques des procédés baroques, R. WITTKOWER, *Art et Architecture en Italie, 1600-1750*, Paris, 1991. Il est à noter qu'une partie des disproportions et du sentiment de compression spatiale s'atténue si l'on regarde les panneaux depuis le bas, selon la position pour laquelle ils ont été conçus.

(63) Ou encore celle d'Elisabeth et de Marie dans la *Visitation*.

(64) A l'inverse de l'imagerie gothique et médiévale qui tend à intégrer des éléments anecdotiques ou des motifs théologiques, souvent empruntés aux exégèses ou à la littérature apocryphe.

(65) L'Enfant est comme présenté aux fidèles dans la *Nativité*, la Vierge et parfois le Christ (*Jardin des oliviers*) sont fréquemment tournés vers le spectateur, etc.

(66) Ainsi le personnage masculin dans *L'Enseignement de Jésus* est figuré "en train d'entrer" dans le temple.

Ce dernier présente une synthèse iconographique inédite [67], la Vierge en pied, tournée vers le spectateur, tient ouvert le livre de la Nouvelle Loi tout en formant avec ses doigts le geste symbolisant l'enseignement. Première "apôtre" du Christ, gardienne de la doctrine, elle assume une compétence active dans la divulgation du Verbe [68] offert à l'Humanité pour son Salut. Nul doute que les connotations eschatologiques associées à la Vierge soient ici, aux frontières des terres calvinistes, liées aux thèmes de Marie co-rédemptrice et rempart contre l'Hérésie, si centrales dans la théologie tridentine. Le traitement varié, et particulièrement graphique, réservé à la Vierge en font la figure la plus mobile du programme, reflétant symboliquement l'étendue de ses fonctions médiatrices : modèle de piété (*Nativité*), de pureté rituelle (*Visitation, Présentation au temple*), d'autorité ecclésiale, organe de la foi, complémentaire et subordonnée à son Fils dans l'accomplissement du plan divin (*Enseignement au temple*) **(Fig. 6)**.

L'interprétation du programme est nécessairement limitée et dirigée par la séquence conservée, laquelle, bien que continue, n'est pourtant pas strictement conforme au déroulement du récit évangélique. L'Enfance du Christ s'enchaîne directement au cycle de la Passion, ignorant les épisodes dits de la Vie Publique. Ce choix, fréquent à la Contre-Réforme [69], favorise certains aspects de l'Incarnation chers à la nouvelle dévotion, tels que la vie de la Sainte Famille [70] (on remarquera à Chevrier le rôle de Joseph pleinement associé à la Nativité), l'insistance sur la solitude douloureuse du Christ pendant la Passion - présentée dans le cycle sous forme d'un huis clos isolant Jésus et ses bourreaux -, ou encore, la présence de la nature divine cachée dans l'humilité de la chair [71]. C'est ainsi qu'on peut entendre le cycle de la nef, qu'il s'agisse du Nouveau-Né ceint de paille illuminée ou de l'attitude régalienne du Christ durant le martyre [72],

---

(67) La composition pyramidale est dominée par le Christ en trône, secondé de Marie et d'un personnage entrant dans la scène (Joseph ou un docteur), les mains couvertes sous un manteau comme les dignitaires dans l'art officiel romain du bas Empire. Le schéma du Christ en trône, mais surtout les gestes de Marie et de l'homme, dérivent de l'iconographie paléochrétienne, notamment du thème du "Don de la Loi aux apôtres" (Mausolée de Sainte-Constance, Rome, V[e] siècle), voir A. GRABAR, *Le premier Art chrétien*, Paris, 1966.

(68) Ce rôle est généralement dévolu aux Apôtres ou aux Pères de l'Église. On souligne en cela les aspects militants de la Vierge dans le Salut et l'Évangélisation universels.

(69) Les épisodes de l'Enfance et de la Passion associés à un thème de dévotion, constituent la majorité des images représentées sur les retables parisiens et les peintures privées, F. COUSINIÉ, "Du tableau au retable : une iconographie élargie", *Le Dieu caché, les peintres du Grand siècle et la vision de Dieu*, (O. BONFAIT, N. MACGREGOR dir.), catalogue d'exposition, Académie de France à Rome 2001, Rome, 2000, pp. 59-71.

(70) Sur la popularité du culte et des images de la Sainte Famille, voir A. LE PAS DE SECHEVAL, "l'Incarnation ou le Christ Enfant", *Le Dieu caché*, *op.cit.*, pp. 101-103.

(71) Dans la spiritualité du cardinal de Bérulle, l'existence terrestre du Christ renvoie à sa nature cachée et royale, voir par exemple la *Seconde partie des discours de l'Etat et des grandeurs de Jésus en laquelle commence la Vie de Jésus*, 1627, édité dans J. BEAUDE, *La Vie de Jésus*, Paris 1989.

(72) Dans la *Flagellation*, et le *Couronnement*, le Christ a le visage levé, les yeux ouverts, et semble impassible à douleur, comme anticipant la Résurrection.



Fig. 6 - *Le Christ enseignant au temple*, 143 cm x 112,5 cm,
panneau n° 5 (détail), mur nord de la nef.



Fig. 7 - *Jésus au jardin des Oliviers*, 143 cm x 112,5 cm,
panneau n° 6 (détail), mur nord de la nef.

comme une révélation progressive de la double nature du Christ. Dans cette perspective, l'importance visuelle accordée au calice dans le panneau du *Jardin des oliviers* (**Fig. 7**), scène pivot entre l'Enfance et la Passion située au centre du mur, se charge d'allusions eucharistiques. Le corps du Christ et la coupe, agrandis par un effet de disproportion, semblent mis en parallèle pour résumer la signification du rite eucharistique et de la transsubstantiation.

Le programme de la nef est donc moins un exposé de la Vie du Christ, qu'une sélection d'épisodes centrée sur l'association de la Vierge et de son Fils, et des affects qu'ils partagent dans l'Incarnation. Le caractère synthétique, structuré, des scènes et du cycle lui-même, se rapproche des groupes d'images, souvent miniaturisés, destinés à soutenir les exercices de dévotion (chemin de croix, sept douleurs, exercices spirituels etc.). À ce sujet, un parallèle avec les médaillons savoyards des Mystères du Rosaire - notamment des retables de Saint-Nicolas-de-Véroce et d'Argentière [73] -, disposés le plus souvent autour des tableaux d'autel figurant le don du chapelet à saint Dominique [74], s'impose. L'iconographie codifiée des quinze Mystères de la Vierge (joyeux [75], douloureux [76] et glorieux [77]), extrêmement populaire dans la Savoie de la Contre-Réforme [78], sert de support méditatif à la récitation de la prière mariale, éventuellement égrenée à l'aide du chapelet. Les sept panneaux conservés à Chevrier correspondent à une partie de la séquence des épisodes joyeux et douloureux, les scènes manquantes peuvent aisément se loger, à la place qui convient dans l'ordre des Mystères, dans l'espace mural restant [79]. Quel que soit le degré de fiabilité de notre restitution, la plupart des panneaux de Chevrier (*Visitation, Enseignement au temple, Flagellation, Couronnement d'épines*) suivent, sans parler d'imitation directe, les

---

(73) Nous avons limité l'enquête systématique aux églises de Haute-Savoie. On notera des modèles communs entre les représentations de Chevrier et *Le Jardin des oliviers*, sur une voûte de Saint-Nicolas-de-Véroce (schéma rare par ailleurs), et en général les médaillons des retables de Saint-Nicolas et d'Argentière. Pour le détail, voir ma maîtrise, pp. 106-117.

(74) L'iconographie de la collation du chapelet apparaît à Rome vers la fin du XVI[e] siècle (retable de Sassoferrato, à sainte Sabine). De nombreuses variantes, associant des saintes carmélitaines, sont connues. En Savoie, des saints locaux ou des scènes de purgatoire peuvent être intégrés à la scène, M. BROCARD-PLAUT, "Iconographie comparée du Rosaire en Maurienne et en Tarentaise aux XVII[e] et XVIII[e] siècles", *Savoie et Région alpine, Actes du 116[e] Congrès national des sociétés savantes (Chambéry-Annecy, 1991)*, Paris, 1994, pp. 303-328.

(75) Annonciation, Visitation, Nativité, Présentation au temple, Jésus enseignant au temple.

(76) Jardin des oliviers, Flagellation, Couronnement d'épines, Portement de croix, Crucifixion.

(77) Résurrection, Ascension, Pentecôte, Assomption, Couronnement de la Vierge.

(78) Le culte est attesté dans quasiment l'ensemble des paroisses savoyardes. Le thème dominicain initial, associé à la lutte contre l'hérésie albigeoise, est revivifié dans la piété post-tridentine. La Vierge du Rosaire, fêtée le jour de la Victoire de Lépante, est une figure de proue de la reconquête catholique.

(79) Dans cette hypothèse, la *Visitation* pourrait répondre, de l'autre côté de l'arc, à l'*Annonciation*, le *Portement de Croix* faire suite - un panneau lacunaire a été photographié par la restauratrice à cet emplacement - au *Couronnement d'épines*, le panneau de l'*Élévation* (Assomption ?) serait alors le vestige de la série des Mystères glorieux sur le mur sud.

schémas courants de l'iconographie des médaillons du Rosaire ainsi que certaines variantes attestées localement [80].

Si, par son efficacité visuelle, sa double orientation christologique et mariale, le cycle de la nef peut être rattaché à la spiritualité du Rosaire, d'autres arguments militent encore en ce sens. Une chapelle et une confrérie du Rosaire sont attestées dès 1633 dans l'église de Chevrier [81], perpétuant probablement une ancienne dévotion à la Madone [82]. Un témoignage [83] évoque une association entre le culte local de sainte Victoire et celui des Mystères de la Vierge, lors d'un même parcours rituel conduisant, le lundi de Pentecôte, de Chevrier à l'oratoire de la sainte sur le Vuache, conjoignant ainsi les deux dévotions majeures de la paroisse. Le portrait peint de sainte Victoire en statue de culte, sous le panneau de la *Nativité*, indique probablement l'emplacement de son autel [84] et peut-être un des lieux importants de la procession. Le décor de la nef serait alors susceptible de refléter, ou de faire fonctionner, le rite de manière polyvalente, pendant la liturgie de la messe aussi bien qu'à l'occasion du circuit de la Pentecôte et/ou de la célébration des Mystères. Si l'on admet qu'un cycle du Rosaire ait été adapté à la surface murale de l'église [85], peut-être à l'instigation de la confrérie, il est probable qu'il ait assumé des fonctions dans la dévotion publique. Par ailleurs, la structure topographique du décor divisé en grands panneaux analogues à des stations, son orientation "dans le sens inverse des aiguilles d'une montre" [86] selon un schéma hérité des circumambulations monastiques [87], suggèrent un parcours rituel associé aux images.

Bien qu'aucun document ne puisse le confirmer, la période 1665-1745 [88] nous semble une proposition plausible pour la datation du décor mural de l'ancienne église de Chevrier. L'ensemble formé par les peintures du chœur et de la nef constitue une variante, riche et particulière [89], de la synthèse entre les grands axes du catéchisme

---

(80) Voir note 32.

(81) Voir note 9.

(82) L'existence d'une chapelle à "la Vierge du Bon Coufort" est attestée dans l'église de Chevrier dès 1518. En 1581 et 1606, une chapelle est vouée à "Notre Dame de la Consolation" ; ces chapelles semblent n'en être qu'une, le lieu ayant évolué dans son statut et sa fonction au cours des siècles. (Voir les procès verbaux des visites pastorales conservés aux Archives Départementales de Haute-Savoie à Annecy et aux Archives d'État de Genève).

(83) J.-F. PERGOD (Abbé et curé de Vulbens en 1851), *Notices sur sainte Victoire de Chevrier-en-Vuache* (1851), Annecy, publiée par l'Académie de Sainte-Victoire, 1935, p.15.

(84) J.-F. PERGOD, *op.cit.*, pp.15 ; 29 et 38.

(85) L'exemple le plus célèbre d'un transfert de l'iconographie des Mystères à l'échelle murale a été conçu par saint Philippe Neri pour l'église des Oratoriens à Rome (Santa Maria in Vallicella, 1575).

(86) Ce schéma, spécifique aux parcours de procession a été analysé par M. ARONBERG-LAVIN, *The Place of Narrative, Mural Decoration in Italian Churches, 431-1600*, Chicago-Londres, 1990.

(87) Identique aussi au sens d'égrenage du chapelet.

(88) 1665, canonisation de Saint François ; 1745, date inscrite dans le chœur.

(89) Les traditions religieuses et le décor peint de Chevrier constituent une exception, les villages limitrophes de Genève n'ont pas connu un renouveau spirituel et artistique comparable aux autres régions de Savoie à la Contre Réforme.

tridentin et les traditions locales, accomplie dans l'art baroque savoyard. Sans sur interpréter la dimension apologétique du programme (allusions à l'eucharistie et à l'orthodoxie mariale), on peut la mettre en rapport avec l'identité catholique bien spécifique de Chevrier, un des rares bastions de la foi romaine dans une région massivement convertie au protestantisme [90]. Dans un tel contexte, il n'est pas impossible que le souvenir de la visite de saint François de Sales en 1606 [91] et celui de la résistance "virginale" de sainte Victoire contre les Infidèles [92] entretenu par la légende locale, confèrent aux images un surcroît de sens. Nous réservons le détail de nos analyses sur les liens éventuels du décor avec la vie sociale et religieuse du village de Chevrier [93] pour une publication ultérieure. Nous espérons avoir fait entrevoir tout l'intérêt et l'originalité de ces peintures peu connues pour qui s'intéresse à l'art, à l'histoire et au patrimoine régional.

Aurélia Costes, Isabelle L'Herbette-Jaillard

---

(90) Avec l'avancée bernoise, la majorité des villages voisins avaient été convertis au protestantisme. Chevrier et Vulbens, occupés par les Français de 1536 à 1559, deviennent alors le refuge des émigrés catholiques.

(91) Visite Pastorale du 19 octobre 1606, E.C.-D. REBORD C.-M., *Visites pastorales du diocèse Genève-Annecy, op. cit.*, note 42.

(92) Sainte Victoire aurait résisté aux raids Sarrazins par un saut miraculeux par-dessus le Rhône. Les sources principales relatives à la légende de sainte Victoire, contrairement aux attestations du culte, sont modernes et d'usage difficile, marquées par le climat de lutte entre catholiques et anti-cléricaux du XIX[e] siècle. Toutefois la topographie locale semble marquée par certains schémas mythiques associant la sainte à des vertus de protection militaire: "Montagne Sainte Victoire" (ancien nom du Vuache),"fort Sainte Victoire" construit en 1589 pour protéger le château de l'Ecluse des hérétiques bernois. Par ailleurs, ce n'est peut-être pas un hasard si la sainte a été associée à la Vierge du Rosaire. Sur sainte Victoire voir Ph. DURET, "Sainte Victoire, les sarrazins et l'abbé Descombes", in *Echos Salésiens*, 7, 1998, pp. 57-105 ; J.-F. PERGOD, *Notice sur sainte Victoire de Chevrier*, Annecy, Imprimerie commerciale, 1935.

(93) Notamment ce qu'on peut savoir du rôle des élites locales au XVIII[e] siècle dans l'embellissement de l'église, de leurs liens, par exemple, avec le culte de sainte Victoire (familles Burlat et Aventure) en rapport avec leurs stratégies sociales..., Ph. DURET, "Transformation du paysage à Chevrier, Dingy et Vulbens", in *Echos Salésiens*, 6, 1997, pp. 81-147.

PROGRAMMES DE RECHERCHE

PROSPECTION EN ZONES D'ALTITUDE. FRONTIÈRE ET FRANCHISSEMENT DANS L'ANTIQUITÉ EN HAUTE-SAVOIE.

Le responsable de l'opération a souhaité repousser la publication de sa notice à la prochaine chronique.

Marjolaine Oberkampf

INVENTAIRE DES HABITATS ET FORTIFICATIONS RUPESTRES TROGLODYTIQUES MÉDIÉVAUX DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE.

Le responsable de l'opération a souhaité repousser la publication de sa notice à la prochaine chronique.

Matthieu de la Corbière

CHRONIQUE NUMISMATIQUE DES PAYS DE SAVOIE (X) : MONNAIES DU COL DU PETIT-SAINT-BERNARD (FOUILLES 2004)

La présente livraison de la Chronique numismatique des Pays de Savoie est consacrée aux découvertes effectuées lors des fouilles de l'été 2004 au col du Petit-Saint-Bernard sous la direction de S. Crogiez et Ph. Leveau qui sont en train de renouveler très largement nos connaissances sur ce site. Dix-sept monnaies « utilisables » ont été mises au jour, dont un rarissime *nummus* de Constantin frappé dans l'atelier de Lyon (n° 14).

I - REPUBLIQUE ROMAINE

Atelier de Rome, 43 av. J.-C.

1 - Denier de L. Flaminius Chilo
D/ sans légende - tête laurée de César à d.
R/ L FLAMINIVS, à d. ; IIII VIR, à g. - déesse debout à g., tenant un caducée de la main droite tendue et un sceptre de la main gauche
3,82 ; 8
RRC, 496/485
PSB 2004-16. US 112

II - EMPIRE

AUGUSTE (27 av. J.-C.-14 ap. J.-C.)

Atelier de Rome, 19-6 av. J.-C.

2 - As
D/ [—] - tête laurée à d.
R/ [—] S C, au centre - monétaire non identifiable
7,86 ; ?
RIC ?
PSB 2004-19. US surface ext. sect. 7

Atelier de Rome, 7 av. J.-C.

3 - As
D/ [CAESAR AVGVST PONT MAX TRIBVNIC POT] - tête nue à d.
R/ P. LVRIVS AGRIP[PA III VIR A] A A F F , S C, au centre
11,11 ; 11
RIC I², 75/427
PSB 2004-15 sect. 2. US 110

HADRIEN (117-138)

Atelier de Rome, 134-138

4 - *Dupondius* ou as
D/ [HADRIANVS AVG COS III PP] - buste indéterminé à d.
R/ CAP[PADOCIA] ; S [C], de part et d'autre dans le champ - Cappadoce tourelée, debout à g., vêtue d'une tunique et d'un manteau, tenant de la main droite un Mont Argée en miniature et de la main gauche un étendard
10,29 ; 5
RIC II, 447/848
PSB 2004-12, sect. 2. US 98

SEVERE ALEXANDRE (222-235)

Atelier de Rome, 231-235

5 - Sesterce
D/ IMP ALEXAN[DER PIVS AVG] - buste lauré à d.
R/ PM TR [—] ; S [C], de part et d'autre dans le champ - type non identifiable
14,61 ; 6
RIC ?
PSB 2004-17, sect. 1. US 95

GALLIEN (253-268)

Atelier de Rome, troisième émission, 264

6 - *Antoninianus*
D/ GALLIE[NVS AVG] - tête radiée à d.
R/ PAX AVG ; T, dans la champ à d. - *Pax*, debout à g., tenant une

branche de la main droite et un long sceptre transversal de la main gauche
1,63 ; 6
RIC V, 2, 153/256 ; Cunetio, 113/1039
PSB 2004-9. US 500

Atelier de Rome, cinquième émission, 266

7 - *Antoninianus*
D/ [GALLIENVS AVG] - buste radié, cuirassé à d.
R/ IOVIS STA[TOR] - Jupiter debout à g., tête à d., tenant un long sceptre vertical de la main droite et la foudre de la main gauche
1,08 ; ?
RIC V, 2, 149/216 ; Cunetio, 117/1225
PSB 2004-7 ; US 94

Atelier de Milan, quatrième émission

8 - *Antoninianus*
D/ GALL[IENVS AVG] - tête radiée à d., avec traces de draperie
R/ LAET[ITIA AVG] ; P, à l'exergue - *Laetitia* debout à g., tenant une bourse de la main droite et une ancre de la main gauche
2,59 ; 12
RIC V, 2, 173/489 ; Cunetio, 125/1611
PSB 2004-5 ; US 82

CLAUDE II (268-270)

Atelier de Milan, première émission, 268

9 - *Antoninianus*
D/ [IMP CLAV]DI[VS P F AVG] - buste radié, drapé et cuirassé, vu de l'arrière
R/ [VICTORIA AVG] ; P, à l'exergue - Victoire marchant à d., tenant une couronne de la main droite et une longue palme de la main gauche
1,25 ; 12
RIC V, 2, 225/171 ; Cunetio, 139/2243
PSB 2004-3

AURÉLIEN (270-275)

Atelier de Milan, quatrième émission (fin 272-début 274)

10 - *Antoninianus*
D/ [IMP AVRELIANVS AVG] - buste radié, drapé à d.
R/ ROMAE AETER ; Q, à l'exergue - Empereur debout à d., recevant la Victoire de Rome assise à d. sur un bouclier et tenant une lance ou un long sceptre de la main gauche

1,66 ; 6
RIC V, 2, 280/142 ; LV, II, 1, 186*4391-4579 ; *BNCMER* XII, 1, 528/538
PSB 2004-4

EMPEREUR INDÉTERMINÉ (CLAUDE II OU GALLIEN ?)

Atelier indéterminé

11 - *Antoninianus*
D/ [IM]P C[—] - tête radiée à d.
R/ fruste
0,69
RIC ?
PSB 2004-14, ext. sect. 3. US 107

PROBUS (276-282)

Atelier de Siscia

12 - *Aurelianus*
D/ IMP PROBVS INV AVG - buste radié, drapé à d.
R/ FELICITAS AVG ; E, dans le champ (à droite) ; XXI, à l'exergue - *Felicitas* debout à d., tenant un caducée de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche
3,90 ; 6
RIC V, 2, 90/679
PSB 2004-2

CARIN (283-285)

Atelier d'Antioche, 283-285

13 - *Aurelianus*
D/ IMP [C M AVR] CARINVS P F AVG - buste radié, drapé, cuirassé à d.
R/ VIRTVS A[VG]G ; S, dans le champ ; XXI, à l'exergue - Empereur debout à d., tenant le *parazonium* de la main gauche et recevant une Victoire sur un globe de Jupiter, debout à g. et tenant un long sceptre de la main gauche
2,32 ; 7
RIC V, 2, 179/325
PSB 2004-13, sect. 3

CONSTANTIN (306-337)

Atelier de Lyon, 316

14 - *Nummus* au 1/96 de livre
D/ CONSTANTINVS AVG - buste lauré, cuirassé à g. ; tête de cheval dans le champ, à g.

R/ SOLI INVICTO COMITI ; A et S de part d'autre dans le champ ; PLG, à l'exergue - Soleil debout de face, la chlamyde sur l'épaule gauche, le bras droit levé, tenant un globe de la main gauche
2,41 : 6
RIC VII, 126/58 var. ; M. Amandry, S. Estiot, G. Gautier *et al.*, 136/608ß
PSB 2004-9. US 95.

Cette monnaie est rarissime.

CONSTANTIN II CÉSAR

Atelier indéterminé, 336-341

15 - *Nummus* au 1/192 de livre
D/ CONSTANTINVS I[VN N C] - buste lauré, cuirassé à d.
R/ [GLORI AEXERC ITVS] - deux soldats face à face, tenant une lance et s'appuyant sur un bouclier ; entre eux, un étendard
1,07 ; 12
RIC ?
PSB 2004-18 sect. 2. US 110

CONSTANCE II (337-361)

Atelier indéterminé, 341-348

16 - *Nummus* au 1/192 de livre
D/ CONS[—]VS P F AVG - Buste diadémé, drapé et cuirassé à d.
R/ Type de VICTORIAE - DD AVGGQ NN - Deux Victoires face à face, tenant une couronne et une palme
1,23 ; 6 ?
RIC ?
PSB 2004-18 sect. 2. US 110

EMPEREUR INDÉTERMINÉ

17 - *Antoninianus*
D/ fruste
R/ fruste
1,98
RIC ?

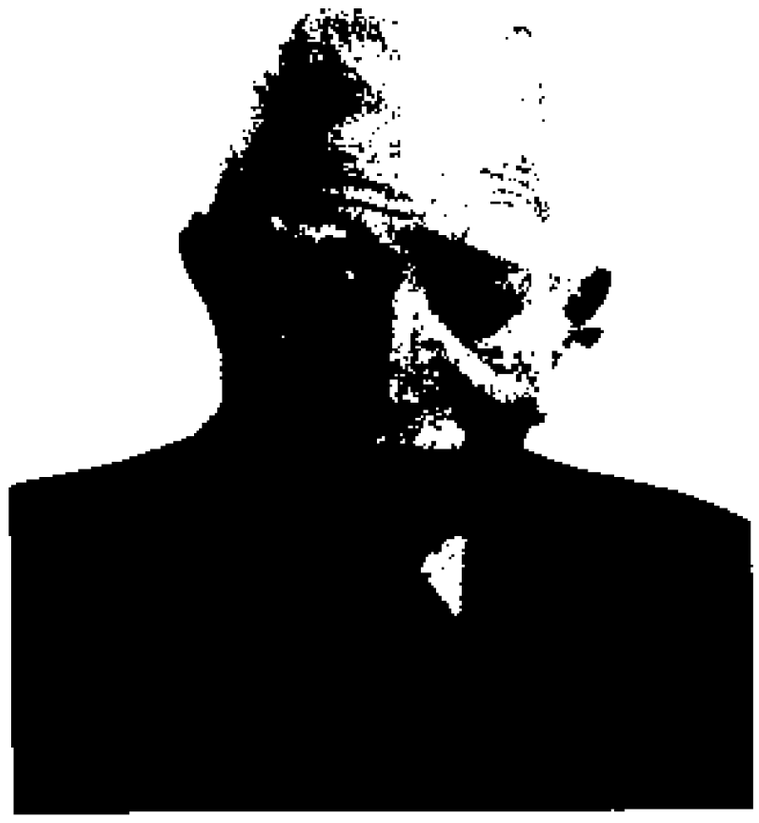
Bernard RÉMY*, Michel AMANDRY**

* Professeur d'histoire romaine à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble - CNRS, Centre Camille-Jullian (Aix-en-Provence).
** Conservateur général du Patrimoine - Directeur du Cabinet des Médailles de la BNF

Abréviations et bibliographie

M. Amandry, S. Estiot, G. Gautier *et al.* = *Le monnayage de l'atelier de Lyon (43 av. J.-C.-413 apr. J.-C.). Suppl. II*, Wetteren, 2003.
BNCMER XII, 1 = S. Estiot, *Bibliothèque Nationale. Monnaies de l'Empire romain*, XII, 1. *D'Aurélien à Florus (270-276 après J.-C)*, Paris/Strasbourg, 2004.
Cunetio = E. Besly, R. Bland, *The Cunetio Treasure. Roman Coinage of the Third Century AD*, Londres, 1983.
LV, II, 1 = S. Estiot, *Ripostiglio della Venèra. Nuovo catalogo illustrato. Aureliano*, Rome, 1995.
RIC = *The Roman Imperial Coinage*
I² = C. H. V. Sutherland, *From 31 B. C. to A. D. 69*, Londres, 1984.
II = H. Mattingly, E. A. Sydenham, *Vespasian to Hadrian*, Londres, 1926.
III = H. Mattingly, E. A. Sydenham, *Antoninus Pius to Commodus*, Londres, 1930.
IV, 2 = H. Mattingly, E. A. Sydenham, C. H. V. Sutherland, *Macrinus to Pupienus*, Londres, 1938.
V, 1 = P. H. Webb, *Valerian I to Florian*, Londres, 1927.
V, 2 = P. H. Webb, *Probus to Amandus*, Londres, 1933.
VII = P. M. Bruun, *Constantine and Licinius. A. D. 313-337*, Londres, 1966.
RRC = M. H. Crawford, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974.

Hommage à René Laydernier



18 juillet 1903 – Passy 6 novembre 2001.

« C'était un monsieur d'un commerce très agréable, et lorsqu'il parlait, c'est comme si tout s'éclairait ».

Le nom de René Laydernier est, plus qu'un autre, associé à Annecy, à la Haute-Savoie, à la Savoie en général. René Laydernier c'est le banquier, le sportif, qu'il a été jusqu'à la fin de sa vie en soutenant la Salésienne. Laydernier c'était l'esprit annécien dans toute sa grandeur d'âme mais aussi dans toute sa discrétion. Un esprit florimontan…

« Sa nièce, Mme Schumacher, qui le considérait un peu comme un grand-père, se souvient d'un homme généreux, un orateur hors pair, à la conversation prenante prouvant une culture solide et éclectique. Il était capable de s'émerveiller, de s'enthousiasmer pour toutes les choses de la vie : "*C'était un monsieur d'un commerce très agréable, et lorsqu'il parlait, c'est comme si tout s'éclairait*" (D.L. Nov. 2001, Vincent Juge).

Laydernier c'est une partie de l'histoire annécienne, avec la banque et donc l'économie, le sport avec la Salésienne… mais aussi le Rotary, club d'inspiration américaine auquel René Laydernier s'est voué pendant sa longue vie professionnelle. Dans une interview donnée au *Rotarien* en juillet 2000, il confie : « *…les gouverneurs avaient l'impression d'être réellement dirigés par les Américains. Le poids de la bureaucratie du R.I m'apparaissait déjà très lourd et le phéno-*

mène ne semble pas s'être inversé aujourd'hui bien au contraire ». En 1959, à la veille d'entrer dans des fonctions de direction de ce club (gouverneur du district, à l'époque le quart sud-est de la France) il note dans le livre d'or à l'occasion du 20e anniversaire qui a lieu à l'Impérial Palace « *Puisse le lac, tant de fois chanté, inspirer dans sa mission, le nouveau Gouverneur* ». (*in* Discours prononcé par Jacques Renaud PDG de la Banque Laydernier le 5 oct. 1999).

La vie de René Laydernier est donc intimement liée à la Banque fondée par son père.

Quelques rappels.

Son père Léon Laydernier a repris, soutenu par Louis Aussedat, en 1896 un petit établissement bancaire situé rue du Pâquier, il la transforme en une véritable banque qui porte encore son nom. A 30 ans il est l'unique gérant de la société en commandite par action Banque Commerciale d'Annecy L. Laydernier et Cie. On peut aussi évoquer le témoignage de Léon dans ses « Souvenirs d'un banquier savoyard » : « *Pour étendre les opérations, je ne craignais pas de me rendre dans les foires et dans les grands marchés où la campagne venait faire ses achats d'hiver, acquitter ses loyers ou fermages et acheter le traditionnnel cochon. Dans les hautes vallées elles se tenaient de 5 heures à 9 heures du matin, car tous les vendeurs de bestiaux avaient hâte de retourner à pied dans leur chalet. Je me rendais sur les lieux en profitant du char d'un client, je partais à 3 heures du matin et jusqu'à la nuit je plantais bien des jalons...* »

Malgré la crise de 1929, la banque traverse l'entre deux-guerres en se développant. En 1946, à 80 ans, après 50 ans d'un long règne, Léon se décide à confier les rênes de l'affaire. René a été préparé pendant longtemps à cette succession. Après le lycée Berthollet, il va faire son droit à Lyon, un stage chez un broker londonien, il a été employé puis fondé de pouvoir dans les agences de la banque dans laquelle il avait d'ailleurs déjà été nommé co-gérant en 1932. « *Mon père a été lié aux premiers événements importants de ce début de siècle comme l'électrification [avec notamment les Forces du Fier]. Après la [1ère] guerre, la banque a contribué au développement du tourisme, du ski et de l'industrie. SNR, dont la maison mère (SRO) était alors suisse, s'est implantée à Annecy, les Papeteries Aussedat, les Forges de Cran, Gillette ont contribué à l'essor de l'économie.* » (Eco des pays de Savoie, déc. 99). En 1954, alors que le capital de la banque est ouvert au Crédit Lyonnais et à la Banque de l'Union Parisienne (41 %), il est nommé PDG de la banque devenue société anonyme qu'il dirige jusqu'à la fin 1973. En 1978, le Crédit Lyonnais rachète les parts de la BUP et de la famille Laydernier. En 1982, la banque est nationalisée, le

Crédit Lyonnais devenant son unique actionnaire. En 1996, elle rejoint le groupe Crédit du Nord, à l'issue d'une procédure de privatisation.

« *Si j'ai vendu la banque, c'est que je n'avais pas de successeur. De plus la banque pouvait bénéficier d'un apport de capitaux. Le Crédit Lyonnais a géré la banque de façon très administrative. Je suis très satisfait du Crédit du Nord, qui a bien repris l'esprit de la banque et qui l'a fait progresser.* » (Eco des pays de Savoie, déc. 99).

Parallèlement il occupe de nombreux postes d'administrateurs qui prouvent combien il est toujours resté très lié à l'économie du département : Président de la clinique générale d'Annecy, administrateur de la Compagnie du Lait Mont Blanc, de la Compagnie des Bateaux du lac d'Annecy, du Chemin de Fer de Chamonix Montenvers, de la Société Industrielle des Coussinets, des Tanneries Baud, de la manufacture de la Bonnetterie de Thônes, etc.

Mais en bon Florimontan, René Laydernier ne se contente pas des conseils d'administration et de leurs jetons de présence. Son engagement social, sportif et culturel est intensif. J'avoue être impressionné de remplacer un membre de l'Académie Florimontane qui y est entré en 1926. Il en a été vice-président depuis 1974. Par son soutien généreux il a permis au prix de poésie de l'Académie Florimontane de continuer à exister. Dans le domaine de la peinture il apprécie particulièrement Gimel. Sa première femme (décédée en 1981), pianiste, le conduit à participer à la fondation du Cercle musical (plus tard Pâques musicales) notamment avec la pianiste Éliane Richepin.

Il est à l'origine du club de golf de Talloires, c'est lui qui négocie une grande partie des terrains. On lui doit donc, indirectement, la préservation d'un des plus beaux sites du lac. Suivant l'engagement de son père dans le tourisme qui en 1928 avait sollicité Auguste Fournier (créateur du téléphérique du Salève) pour la réalisation d'un téléphérique au Mont-Veyrier (1932), René est appelé à présider dès fin 1946 le tout nouveau Comité Touristique destiné à revitaliser la promotion touristique à Annecy. Dans l'esprit de ces concepteurs la manœuvre avait pour objectif d'absorber le Syndicat d'Initiative d'Annecy qui désormais se trouve en porte-à-faux... d'autant plus que le Président de l'association de Camille Dunant est Léon Laydernier. Mal à l'aise, René Laydernier démissionne dès la première assemblée générale du Comité (5 février 1949). Après de nombreux épisodes, si bien relatés par Georges Grandchamp dans le n° 33 d'*Annesci* « Cent ans de tourisme au lac d'Annecy », il faudra attendre 1975 pour que les deux associations fusionnent pacifiquement.

Pratiquant le golf, le ski alpin, René est aussi un adepte de la voile. Membre fondateur du Cercle de la voile en 1938, il en devient son

président (elle deviendra en 1954 la Société des régates à voiles d'Annecy après sa fusion avec la « Société des Régates d'Annecy »). C'est l'époque des « Chatou » dont Joseph Péterlongo a été le premier propriétaire à Annecy. Il a promu ce sport non seulement sur le lac d'Annecy mais également sur le Léman. René Laydernier sait profiter de la présence de nombreux officiers de marine à cette époque pour donner un véritable souffle à la voile sur le lac. Organisation des championnats de France le 15 août 1941 puis le 15 août 1942 les régates sont placées sous la présidence d'honneur du secrétaire d'Etat à la marine nationale (le contre-amiral Gabriel Auphan). Laydernier a aussi encouragé le commandant Roch (marine nationale) à créer le Centre Colbert, premier centre nautique en France pour la jeunesse. (*in* « Annecy souvenirs sportifs 1881-1935 » par Pierre Broissand avec une introduction de Georges Mailliajoud, *Annesci* n° 35).

De 1942 à 1974 il est président de la société de gymnastique « La Salésienne » qui grâce à lui va se doter de nouveaux locaux et se développer. Il tient à marquer de sa présence les départs des équipes qui se rendent dans d'autres villes pour des compétitions. J'ai été particulièrement frappé de l'hommage qu'ont su lui rendre, au moment de sa disparition, ses amis sportifs. Cette reconnaissance était loin d'être convenue, elle venait des cœurs de sportifs et plus particulièrement de la Salésienne.

Là aussi un rapide retour sur notre petite histoire annécienne s'impose. En 1913 une nouvelle société de gymnastique se crée à Annecy. Dès sa fondation, la société est présidée par Fernand Laeuffer (1858-1918) qui habite dans l'ancien couvent de Bonlieu. Comme son nom l'indique, elle est placée par ses fondateurs sous le patronage de Saint François de Sales. La Salésienne est une société dont l'objectif est de compléter l'éducation des jeunes gens dans un esprit essentiellement catholique. Ses premiers locaux se trouvent dans les vastes combles du premier cinéma annécien au « Clos Bonlieu ». En 1916 une salle d'exercice est installée à proximité des locaux de la « Chocolaterie ». On pratique à l'époque la gymnastique, le tir, le basket et l'athlétisme. En 1960, la salle d'entraînement se trouve sur l'actuel emplacement de l'hôtel de police. Les locaux dits des « Bains douches » (34 rue Vaugelas) sont inaugurés en 1980, René Laydernier fidèle à son club, mais aussi en quelque sorte « l'âme de la Salésienne », s'est engagé financièrement. Le gymnase d'Annecy-le-Vieux est inauguré en 1991. En 2002, une salle rénovée porte désormais son nom, hommage mérité du monde du sport annécien.

René Laydernier n'oublie pas non plus de se rendre utile dans d'autres champs de la vie de la collectivité et notamment quand la patrie est en péril. Cavalier dans l'âme, il est formé au métier des armes à l'école de cavalerie de Saumur. (Il a fait partie en 1926 du

premier comité qui a créé l'AOR de la Haute-Savoie). Il a pu prouver son sens du devoir par son comportement au feu en 1940 comme capitaine commandant un groupe de reconnaissance de la 1ère division Nord africaine, actions (il détruit avec son groupe une colonne allemande) pour lesquelles il a reçu la Croix de guerre avec citation ainsi que la Légion d'Honneur à titre militaire en 1952. A ces décorations il a pu y ajouter la médaille de Chevalier du Mérite Social décernée en reconnaissance de ses activités de « service social ». Il a repris la présidence de « La Ruche », une fondation créée par son père pour soutenir les jeunes filles qui sortaient de sanatorium. Il est conseiller de l'Enseignement technologique (il reçoit à ce titre la médaille d'argent de l'Enseignement technique), il est aussi membre de différentes commissions départementales de l'époque (commissions des sites, commission du permis de construire).

Voilà donc que s'achève l'éloge d'un gentleman du XXe siècle, aux facettes multiples qui a su si bien briller, même dans l'ombre d'un père si entreprenant…

Je suis tenté de conclure mon propos en citant la conclusion du discours de Jacques Renaud du 5 octobre 1999 : « *Sa discrétion, sa modestie, sont, je crois, exemplaires. Lorsque j'avais voulu l'interviewer, [….] il m'avait répondu "Que vous dire, je n'ai pas fait grand chose dans ma vie…".* »

Alain Bexon

Hommage à Pierre Soudan



© Bernard Dumay (Dauphiné Libéré)

« Voici enfin la ferme
Unique au monde
Enfant voici le terme
Où tout se fonde…

La Maison de ton Père
Est devant toi…

Voici la grande porte
Ouverte et basse »

Venu exprimer un dernier "A Dieu" à Pierre Soudan qui s'était éclipsé au-delà de la mort vers le royaume des Béatitudes éternelles, j'essayais de me remémorer quelques stances de la magnifique « Ballade du cœur qui a tant battu » de Charles Péguy, en pénétrant dans le ténébreux vaisseau de l'église Saint-Maurice, ce grave mardi de juillet.

Las, submergé par l'émotion, Mnémosyme me fit défaut. Sur mon visage perlèrent des étincelles de pluie comme souffletées par une bise blanche. Troublé par l'émotion mais aussi par le scrupule d'avoir osé trahir son légitime souci d'intimité. Par testament, Pierre Soudan priait que ses obsèques eussent lieu avec aussi peu de sonnerie et de

dérangement que possible, servies seulement par ses proches dans l'intimité. La fin qu'il avait choisie était à l'image d'une vie où s'épanouit à l'envi l'éminente devise du regretté cardinal Decourtray, primat des Gaules : "In Simplicitate".

La douleur fit subitement cortège à l'inquiétude de l'issue fatale, si longtemps redoutée et repoussée. Parti sans clairon, pendant la pause caniculaire de l'Académie florimontane, le 6 juillet 2001, le voilà au pied de l'autel, symbole du Christ lui-même au dire de l'Epître aux Hébreux. Dans son face à face avec le mystère suprême, le silence, ce silence qui ressemble à la douleur muette de la Pietà du Louvre peinte par Cosma Tura, proclamait la victoire de la mort, préalable nécessaire au triomphe de la vie.

Avant de disparaître sous la fatale dernière pierre, longue et plate comme l'épée de Charlemagne, son corps demeurait encore là, étendu dans un cercueil de bois, cloué par les mains de l'homme et recouvert de trophées en forme de croix.

Désormais en route vers la Jérusalem céleste - c'était sa conviction et c'est aussi la mienne -, à l'image du *Voyageur* de Jérôme Bosch, pèlerin exilé en quête de sa véritable demeure, il nous a laissé ses distinctions, car désormais "tout est foin", affirme un proverbe néerlandais pour souligner la vanité du monde ; un adage inspiré du fameux triptyque "La charrette de foin" de cet inoubliable peintre flamand, membre de la Confrérie de Notre-Dame.

Deux siècles plus tard, Jean-Baptiste Massillon, prêtre de l'Oratoire et futur évêque de Clermont, prononçant dans la Sainte-Chapelle de Paris l'oraison funèbre de Louis le Grand, devait préciser : « Dieu seul est grand, et dans ces derniers moments Dieu paraît tout ce qu'il est, et l'homme n'est plus rien de tout ce qu'il croyait être ».

A l'honneur qui m'échoit ce soir est donc attachée la plus délicate des missions. Ambitionnant d'élargir la mince louange de ceux qui pensent avoir tout dit, il me faudra éviter les chausse-trapes de l'hagiographie et du panégyrique. Dans ses *Mémoires* [1] qui virent le jour en août 1787, Carlo Goldoni s'interrogeait également : « La vie d'un homme ne devrait paraître qu'après sa mort ; mais ces portraits faits après coup, ressemblent-ils aux originaux ? » Et, le "Molière vénitien" de renchérir : « Si c'est un ami qui s'en charge, les éloges altèrent la vérité ; si c'est un ennemi, on trouve la satire à la place de la critique ». Lorsqu'au détour d'une phrase vous relèverez un propos - jugé par vous - un tantinet trop flatteur n'y voyez là que ma modeste et sincère opinion. Car après tout, si « on doit des égards aux

---

(1) Carlo GOLDONI, *Mémoires de M. Goldoni*, Mercure de France, 1965.

vivants, a dit fort justement Voltaire, on ne doit aux morts que la vérité ».

C'est sans doute à la faible trace de mes activités journalistiques qui me conduisirent à lui que je dois le privilège, accompagné d'un grand sentiment de tristesse mâtiné d'espérance, d'évoquer la mémoire de Pierre Soudan trop tôt enlevé à notre estime et à notre affection.

Devant l'horizon si vaste qui s'ouvre alors je ne saurais prétendre à l'exhaustivité. Comme un nain "juché sur des épaules de géants" pour reprendre l'aphorisme du théologien Bernard de Chartres, mon rôle sera plus mesuré, n'en déplaise aux usages et à la loi du genre.

Quoique nous ne nous fussions jamais beaucoup rencontrés, j'éprouvais une vive admiration et une déférence certaine pour ce personnage hors du commun. Dès notre premier cœur à cœur, grand fut mon étonnement. Je sévissais alors dans les colonnes du *Dauphiné libéré*, en amateur veux-je dire, et pour la passion. Sitôt qu'il l'eut appris, il me parla en termes sympathiques et je supputai que quelque ami obligeant lui avait parlé de moi plus avantageusement qu'il ne convenait. Une fois délié des prudences et circonspections que ficellent les échanges du dehors, il eut la bonté de me parrainer en m'entrouvrant la porte de cette docte assemblée. Nouveau témoignage de sa générosité, son don de la médaille commémorative de la construction du Centre de presse de Veurey me toucha sincèrement. Futur benjamin de cette académie, je n'étais pas si novice que je ne comprisse que c'était là, déjà, un geste de bienveillance, mais point encore un passage de relais.

C'est pourquoi, Madame le secrétaire, j'eusse été fâché que vous imputassiez cette mission à autrui.

Pourtant, ici ou là, vous allez retrouver l'écho d'autres témoignages de proches et d'amis de Pierre Soudan. Le cercle de ses fidèles étant trop large je me suis concentré sur des témoins choisis, qui par leurs précieuses observations orales ou écrites m'ont apporté si gentiment un concours des plus précieux. Vous tous qui vous reconnaîtrez, soyez-en vivement remerciés.

Souffrez cependant que je me hâte de délaisser les politesses et autres bagatelles cérémonieuses du seuil pour entrer dans le vif et atteindre ce je ne sais quoi que les philosophes ont scruté de Parménide à Heidegger et que, faute de mieux, ils appellent l'être.

Personnalité toujours forte, parfois complexe, souvent difficile à cerner, tantôt entre demi-teinte et clair-obscur, Pierre Soudan nous rappelle que la lumière jaillit dès le dernier degré de l'ombre, affirmation posée par un certain Léonard de Vinci dans son

mémorable *Trattato della pittura* [2]. Pour mieux éclairer le personnage public encore faut-il esquisser - sans briser une seconde fois son intimité - son cheminement privé.

L'histoire d'un homme reflète toujours l'histoire de son temps, et d'abord "l'époque" - terme préféré par Péguy à celui de période - de sa formation. Elle tient aussi, conformément à la règle exprimée par Taine, à la "race" ou plutôt à la nation, enfin au milieu familial, religieux, scolaire et professionnel. Pierre Soudan fut, comme Marcel Proust, comme Jérôme Tharaud, de ceux que leur enfance a marqués pour la vie.

Il poussa son premier cri au confluent d'un fleuve, le Rhône, et d'une rivière, la Valserine, dans une ville ouvrière née au tournant du XIX^{ème} siècle avec l'industrie et l'hydroélectricité. Point n'est besoin de rappeler à cette assistance que Bellegarde-sur-Valserine, modeste cité du Bugey, fit partie du royaume de Bourgogne et passa sous la suzeraineté des empereurs germaniques avant d'appartenir au Duché de Savoie jusqu'à la paix de Lyon - 17 juin 1601 - par laquelle Charles-Emmanuel devait abandonner à la France la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex en échange du marquisat de Saluces.

Le registre de l'état civil de ce chef-lieu de canton porte la mention : "Pierre Louis Marius Soudan né le 3 avril 1930".

Quelques jours plus tôt, le 26 mars, la France, donc son père, venait de célébrer les obsèques nationales du maréchal de France, de Grande-Bretagne et de Pologne, Ferdinand Foch, héros de la Grande Guerre. Deux autres faits marquants méritent d'être rapportés en cette fin des années folles : l'un militaire, la construction du système des fortifications de la ligne Maginot (à partir du 4 janvier 1930) ; l'autre universitaire, la fondation à Strasbourg des Annales d'histoire économique et sociale par Marc Bloch et Lucien Febvre (soucieuse de rompre avec l'histoire enseignée à l'école et à la Sorbonne qui plaçait au premier plan les grands hommes et leurs exploits, l'école des Annales privilégia la longue durée et chercha en outre à s'ouvrir aux autres sciences humaines).

Pour sa part, Pierre Soudan apprendra l'histoire de singulière façon, une histoire plutôt refermée sur elle-même. Les âcres relents de la boue des tranchées rougie par le sang des hommes accompagneront les récits poignants d'un père gazé à l'hypérite. Plus qu'un symbole, dans l'appartement de la rue Lamartine, tout à côté de la pendule

---

(2) Léonard DE VINCI, *Traité de la peinture*, Berger-Levrault, 1987.

ancienne, qui psalmodiait les heures, trônait sur la cheminée la grande statuette mutilée de la Victoire de Samothrace. Le soir, à la veillée, on s'imagine aisément entendre le plaintif crépuscule des sentiments de l'âme d'un homme marqué au fer des horreurs insoutenables de la guerre. Un soldat, et un père, meurtri dans sa propre chair mais fier d'avoir servi un pays qu'il aima profondément et sincèrement.

Telle fut la toile de fond d'une enfance mûrie sous un ciel pommelé de nuages, au cours de laquelle ses humanités, inintéressantes parce qu'inadaptées, lui transmettront à peine ce vernis de science qui fait passer un examen. Le Gaffiot ou le Lavisse devaient garder encore un temps leurs mystères. Le jeune homme n'envisageait pas de débattre de la méthode socratique de la maïeutique ni de disserter sur les critiques d'Albert le Grand contre l'averroïsme. La formation du dedans, alimentée progressivement par sa soif de lecture, deviendra bientôt sa meilleure conseillère.

C'est dire l'impossibilité de mythifier le vert paradis des premières années de Pierre Soudan. Sans vouloir noircir à loisir le paysage, la peine frappa une première fois, et la vie, dans cette cité provinciale en forme de cuvette, s'interrompit brutalement. Si le destin est une main de roses, ses doigts sont parfois épineux !

Le deuil de sa maman, trop vite enlevée au sortir de l'adolescence, plongea Pierre Soudan dans cette "obscure forêt" où Dante se retrouve égaré après la mort de Béatrice. Et pas même un frère ou une sœur pour l'épauler.

Heureusement la solidarité et l'amitié qui entouraient le foyer familial s'exerçèrent avec chaleur et générosité. L'ombre paternelle, bienveillante mais omniprésente, fit le reste. Elle versa dans son âme ces grandes qualités qui suppléent à l'instruction et que la formation toute seule ne donne pas toujours. Il y eut là non seulement un lien de naissance et un mode d'éducation mais aussi une manière de voir les choses, de les envisager. Du reste, les rapprochements avec son père, Louis, sont trop nombreux pour être tus.

Comme Louis, Pierre fut journaliste ; le premier pour survivre à son passé en maintenant la flamme du *Souvenir* (rédacteur du journal trimestriel qui succéda au *Poilu marmité*, il signa également comme correspondant au *Nouvelliste*), le second pour vivre de sa passion. Comme Louis, Pierre fut un idéaliste au sens le plus noble du terme, idéal appuyé par une forte discipline intellectuelle. Comme Louis dans les douleurs de la blessure, Pierre fut courageux dans celles de la maladie. Comme Louis encore, Pierre fut un conteur extraordinaire de la Grande Guerre. Comme Louis mélancolique d'un présent décevant, Pierre fut nostalgique d'un passé révolu. Comme Louis toujours, Pierre

fuma jusqu'à la fin. Comme Louis enfin, Pierre connut l'affliction du veuvage et le vécut dans la dignité et la discrétion.

A une amie, veuve également, il glissa un petit billet, griffonné d'une main tremblante de peine, après avoir refermé pudiquement ses paupières qu'elle devinait humides. La dame lut ces quelques lignes avec une émotion similaire. De quoi s'agissait-il ? D'un fragment d'hymne du poète lyrique grec Pindare traduit par Robert Brasillach :

« Aux yeux des étrangers sachons cacher nos peines
Ecoute : notre part de plaisirs et de biens
Nous devons la montrer au regard de chacun
Mais s'il te vient des dieux le dur malheur humain
C'est dans l'ombre caché qu'il faut que tu le tiennes ».

La poésie, la poésie pour vivre encore. Comme Dominique de Villepin, il s'appuyait pour tenir sur les "voleurs de feu" : « quelques mots pour consoler la peine, un vers pour la douceur, une ballade pour la joie » [3].

L'immensité du chagrin le laissa, pour un temps, sans gouvernail et sans voile.

La nuit, lorsqu'il ne dormait pas, pour oublier ses cauchemards il rêva au temps trois fois béni de ses voyages passés. Sur un cheval de Pacolet, il était tour à tour à Venise fêtant l'Ascension (la "Sensa"), lorsque le Doge épousait la mer où navigua Ulysse, à Rome, berceau de notre civilisation et dépôt de la chrétienté, en Autriche, "son" Autriche, le Tyrol, Salzbourg et Vienne, mais aussi plus tard, à Saint-Pétersbourg ourlé d'un sublime Ermitage. Peut-être relisait-il alors par la pensée le voyage de Balzac à la recherche de sa chère Hanska au milieu des steppes ukrainiennes dans une inconfortable "kibitka". Puis défilaient dans sa vaste mémoire les merveilles amassées par les tsars dans un palais appelé à rayonner à travers le monde : L'Ermitage et son inoubliable Rembrandt, *Le Retour de l'enfant prodigue*.

L'absence de descendance l'attrista. Un jour de rares confidences, Pierre Soudan livra à une proche amie les tiraillements qu'il ressentit lorsqu'à l'occasion d'une visite d'un orphelinat un bambin lui sauta au cou en s'exclamant : « Papa » ! Abba, père, un mot magique si souvent prononcé et jamais entendu. Son plus mauvais souvenir professionnel remontait d'ailleurs à 1970, lorsqu'un glissement de

---

(3) Dominique DE VILLEPIN, *Eloge des voleurs de feu*, Gallimard, 2003.

terrain emporta une maison d'enfants au Plateau d'Assy. Et malgré les larmes ou plutôt à cause de celles-ci, le sommeil s'enfuyait à nouveau. Alors, il contemplait les constellations que scrutait le veilleur d'Argos quand il attendait le signal de la chute de Troie ou Sophocle avant d'écrire *Antigone*. Parfois, sur la voûte céleste ne dominaient que les rayons d'un lugubre soleil noir. Admirant le spectacle de l'univers, il pouvait alors s'exclamer à la suite de Camille Flammarion : « Combien la terre tourne vite ! Et que nos années sont rapides ! » (4). Finalement, son harmonie du monde n'était pas tant différente de l'*Harmonice mundi* du très chrétien astronome allemand Johannes Kepler, dont la *Troisième loi* sur le mouvement des planètes allait inspirer Isaac Newton. Ses rêves néphélibates dissipés, Pierre Soudan composait des élégies aussi sombres que les sept heures d'un Nô.

La douleur atteignit sûrement son faîte lorsqu'il accepta de briser les chaînes de la pudeur et de se livrer - évidemment par écrit -, dans le journal de radio Semnoz au nom évocateur de *Trait d'union*. Dans un raccourci fulgurant, en quelques mots tout fut dit par le journaliste qui venait de prendre congé de ses fidèles lecteurs. Ecoutons ensemble cet article intitulé *Ultime* :

« De sa main valide – l'autre se trouvant captive d'un plâtre – elle tournait le bouton du transistor dans sa chambre de clinique. Ainsi découvrit-elle Radio Semnoz alors dans ses premiers balbutiements. Dès qu'ils se créèrent, elle s'inscrivit aux "Amis" et rares furent, désormais, les jours de son existence où elle n'écouta pas ce cœur et cette voix – le premier slogan lui doit une part de son inspiration – dont elle appréciait, en sus de la qualité musicale, la sérénité. Tant qu'à se confier, autant tout dire : elle encouragea son mari à se joindre, chaque semaine, à ceux qui n'étaient encore pour elle que des inconnus mais déjà des amis. Devant subir une intervention chirurgicale, elle souhaita un poste pouvant capter Radio Semnoz. Le dernier chèque qu'elle signa avant de s'en aller devait contribuer au remplacement du matériel volé. Elle ne devait pas retourner dans sa maison mais s'en aller vers celle du Père. Le transistor s'en revint au logis avec les vêtements. Allumé, l'appareil révéla le dernier émetteur écouté : Radio Semnoz, bien sûr ! Et en reconstituant le déroulement de ce samedi matin de la fin d'octobre, le mari pense même que c'est ainsi qu'elle l'entendit parler du livre dont elle venait d'entamer la lecture. Qu'elle l'entendit pour la dernière fois. ».

La messe de funérailles de sa chère épouse, contrôleur en retraite des hypothèques, fut célébrée un mardi, un mardi et dans l'intimité…

---

(4) Camille FLAMMARION, *Astronomie populaire*, Paris, 1880.

La mélancolie, cette "maladie professionnelle des personnes studieuses" [5], l'une des quatre "humeurs" du corps humain selon l'ancienne médecine, ne le quittera plus ; sa femme non plus. Au lent et timide retour de l'héliophanie, à l'instar de Sisyphe, il reprit difficilement son souffle pour remonter le rocher de sa vie qui roulait sans cesse au bas de sa montagne. Pierre Soudan forgea cette belle expression "une absente toujours présente" et citera la formule de Mme de Staël : « La mort ne nous sépare pas ; elle ne fait que nous rendre invisible ».

Sa foi chevillée, son sens du mystère, l'affection de proches et d'amis – je me dois à sa demande écrite de payer pour lui une dette qu'il eût acquittée avec joie et vous remercie donc du profond de son cœur –, et ses activités au sein des sociétés savantes, parviendront à le distraire de la tristesse qui souvent l'envahissait dans son taureau de Phalaris et lui éviteront la moindre once de déréliction.

Mais si l'esprit s'échappe, le corps accuse et ne se rend pas. Dans son regard aiguisé à la bonté triste, teintée d'une réserve de méfiance ou d'inquiétude, la douleur laissa de petits plis. Il eut dans la pure découpe des sourcils et la rectitude du nez, dans la canitie de sa barbe, dense avec légèreté, une barbe de fragilité plus que de morosité, dans la hauteur du front, une sorte de noblesse élégante et simple qu'un air de rêverie méditative n'était pas loin de faire basculer dans la tristesse anxieuse. Parfois son visage s'animait et trahissait le nuage de ses sentiments. On pouvait lire alors dans la commissure un peu ironique de ses lèvres cette "pointe de malice et de moquerie" si chère à Sainte-Beuve.

Fallait-il qu'avec hypocrisie vous vous tussiez ? Nenni. Soufflant à demi-mot, comme incidemment, ce qu'il voulait faire entendre, il eut la fâcheuse manie de dire ce qu'il pensait et de penser ce qu'il affirmait. Tel Alceste, plus chêne que roseau, il manquait à l'évidence de souplesse et sa raideur le rendit cassant.

Il posséda en particulier ce don des formules foudroyantes : un mot, une phrase, et tout était dit sur une personne ou une situation ; il fallait l'entendre pincer tel baron de la Crasse sortir en tapinois ou telle pimpesouée pimprelochée revenir d'une visite muguette avec les mitoufles d'une jouvencelle énamourée. Dans ses parfaites tenues comme dans ses manières polies et reposées, il paraissait froid et fier ; il ne fut ni l'un ni l'autre. Sa sensibilité d'hiver n'était qu'une armure.

---

(5) Robert BURTON, *The Anatomy of Melancholy* (1621), José Corti, 2000 : sans équivalent ce grand texte de la littérature anglaise rassemble toutes les questions que se posent l'individu face au monde.

Plus loin et plus haut, à la suite de Vaugelas qui eut selon Ménage « la haute impertinence de faire le procès à Ronsard », Pierre Soudan balança rarement à rectifier les erreurs, assignant petits ou grands noms, ne supportant jamais que des gribouilles pervertissent Clio.

Cet homme d'une curiosité éclairée développait un appareil critique évoquant Thomas Browne [6] qui, bien avant Flaubert et son *Dictionnaire des idées reçues* [7], refusa de prendre pour argent comptant ce que chacun accepte et colporte sans se poser la question de la justesse, dans un monument de la littérature anglaise.

Il excella dans l'art si fin et si délicat du conteur, allant jusqu'à mimer ses héros du jour jusqu'aux inflexions ténues de la voix. Rien ne le réjouissait tant que de capter l'attention d'un aréopage féminin suspendu un instant à ses papillottes aériennes d'anecdotes et de bons mots. Aucune ne se risquait alors à interrompre le librettiste. Du reste, il eût fallu que les commentaires ou observations fussent bien intéressants avant qu'il tolérât que ces dames usurpassent l'exposé ou la démonstration. Et quelque variété qu'on pût mettre dans une question, surgissait toujours une réponse pertinente. Sa brillante conversation se fondait en partie sur son caustique esprit d'à-propos et en partie sur sa prodigieuse érudition.

Entre nous, l'accord se nouait facilement sur la question religieuse, notamment lorsqu'il s'agissait de s'interroger à la suite de Joris-Karl Huysmans [8] pour savoir « quel évêque atteint d'ablepsie, quels églisiers agités par des forces mauvaises ont commandé ou accepté de telles choses ». Parfois le jeu devenait joute, les plus doués s'essayant à la stichomythie.

Evitant les sentiers populaires, son discours qui tutoyait sans complexe le nonagésime degré de l'écliptique, le style en plus, la mathématique en moins, atteignait parfois une altitude où peu de gens respirent, un débat digne des "questiones disputate" ou "quodlibeta" de saint Thomas d'Aquin, frisant la diglossie du discours philosophique russe.

Sa conversation, cet art de vivre qu'il éleva en vertu d'éloquence, tint toujours à distance le vulgaire ou le fade. Il ne détesta pas davantage le canular, ce signe de ralliement du normalien. Celui qui ne l'imaginait pas faire le pitre au cours - somnolant - d'une séance du Conseil municipal avec un képi de policier ou dans l'enceinte sacrée des salles de rédaction, baignées par les volutes capricieuses de sa pipe et la crainte sournoise des irrespectueuses coquilles, ou encore lors d'une fête de la bière, ne le connaissait pas vraiment. A l'instar de

---

(6) Thomas BROWNE, *Pseudodoxia epidemica ou examen de nombreuses idées reçues et de vérités généralement admises*, 1672.

(7) Gustave FLAUBERT, *Dictionnaire des idées reçues*, Ferrère, 1913.

(8) Joris-Karl HUYSMANS, *Les Foules de Lourdes*, Stock, 1906.

Falstaff (ce personnage du drame Shakespearien *Henri IV*) il se plaît dans la farce, la bouffonnerie ou l'insolence, son extravagance ne boudant pas l'art du détournement et du pastiche. Il n'appréciait rien tant que le sublime dans la dérision, tel le Charivari final des *Amours de Ragonde* représentées pour la première fois, au début du mois de décembre 1714, à l'occasion des Grandes nuits qu'Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé, duchesse du Maine, ordonna dans son château de Sceaux. Ne peut-on aimer à la fois le théâtre de Térence et la farce des bateleurs romains ?

Avec la plume des mots, le bout de la langue ou la pointe de sa canne (attribut tardif d'une coquetterie distinguée qui lui permettait de cheminer d'un pas tranquille ou plutôt discrètement pressé), son dard lumineux frappa les Bouvard, Pécuchet et autres Rastignac par la précision d'une touche qui cible toujours en plein centre.

D'aucuns lui reprochèrent son acidité, ses trop fines railleries, voire son fréquent persiflage aussi vif et tranchant que la décollation de saint Jean-Baptiste. A la vérité, peut-être a-t-il trop appliqué l'adage : "Margaritas ante porcos". Mais ces paroles ne sont-elles pas tirées de l'évangile selon Saint Matthieu ! Et doit-on faire grief au sophiste grec Zoïle d'avoir trouvé des fautes dans Homère, il y a plus de deux mille ans, ou à l'astronome et théologien David Fabricius d'avoir constaté des taches sur le soleil, il y a près de quatre cents ans ?

Intrinsèquement timide et réservé, il ne fut ni indécis, ni timoré, et fit même preuve de bravoure, sauvant la vie d'une jeune cycliste coincée sous les roues d'un camion en stoppant le véhicule du geste et de la voix. Point n'est besoin d'évoquer son constant souci de l'autre, humble expression d'une charité vécue, avec ici ou là, des petites attentions qui chauffaient le cœur et sa secrète générosité financière qui réchauffait le corps.

Pierre Soudan aimait surtout l'humour altier, celui qui fait sourire plus que rire. Son exquise aménité se déployait au profit de la forme éminemment grecque du dialogue. Il me souvient d'une discussion animée, dans un estaminet par lui choisi, où la fraîcheur de sa mousse refroidissait la blancheur de mon petit noir. Je pus ainsi lui apprendre un point commun entre Alexandre Dumas, lui et moi : « Tous les trois nous étions de grands buveurs d'eau !». J'avais relevé cette confidence étonnante de l'auteur des *Trois mousquetaires* lors d'une lecture buissonnière et gourmande de son ouvrage mythique le *Grand dictionnaire de cuisine*, chef-d'œuvre inégalé à ce jour.

Las, il y eut cette "annus terribilis" où il dut subir une opération qui fit de sa voix un chuchotement. Chacun conservera le souvenir gêné de ce qui eut pour effet de nous rendre encore plus attentifs à sa

parole consumée par un mal mortel. Dans son for intérieur, à l'abri des regards ou des questions, Pierre Soudan ne se faisait sans doute plus d'illusions sur la proximité de l'issue et sur les pouvoirs d'une médecine qui malgré elle – ou à cause d'elle ? – ne pouvait parfois contredire le docteur Charlatan [9] : « Si les morts, je ne les ramène pas à la vie, les vivants souvent, je les emmène à la mort ».

L'on se souviendra aussi d'un maniaque du cycle cicardien, où sans fausses notes tout devait être réglé comme du papier à musique. La routine du retraité, sauf en de rares circonstances, ne variait ni se relâchait, égrènant les heures au cadran d'un clocher qui surplombait un périmètre d'action restreint sinon confiné. La monotonie de ses journées n'était point fatigante et contribuait par son uniformité à rassurer son anxieuse agitation. Lorsque son emploi du temps subissait comme le système céleste de Ptolémée des dérangements occasionnels il s'employait à remédier rapidement à ces désordres qui autrement eurent menacé de troubler le confort voire la sérénité.

Nous avons vu l'homme, voyons maintenant ses talents.

Après divers "essais" – selon son propre aveu – imprimerie, comptabilité, administration municipale, Pierre Soudan a rendu compte pendant quatre décennies de l'actualité dans divers journaux quotidiens ou hebdomadaires de notre région et sur plusieurs ondes, ni petites ni grandes mais toujours en fréquence modulée.

Parangon de l'intégrité de la presse, il fut l'honneur des journalistes locaux, bien plus qu'un modèle, une référence. Cette épaisseur intellectuelle, cette profondeur de jugement, il l'acquit progressivement au gré de ses lectures et de ses rencontres. M'arrêtant sur cette observation, il me vient en tête la notice d'un autre Pierre, appelé à l'universalité par son dictionnaire. Le célèbre lexicologue Larousse se définit ainsi : « Doué d'une nature inquiète, curieuse, et d'une grande activité d'esprit, il dévorait tous les livres que le hasard faisait tomber entre ses mains ».

Du reste à la différence de Larousse, idéologue et débordant de parti-pris, Pierre Soudan eût pu se prévaloir, sans jamais rougir, de la profession de foi du *Grand dictionnaire universel du 19ème* : « Rechercher la vérité toujours et quand même ».

La vérité a toujours été sa vertu favorite ; elle lui a épargné la peine d'étudier le mensonge et lui a apporté la joie de triompher de l'erreur.

---

(9) Guan HANQING, *Le Ressentiment de Dou E*, pièce chinoise du XIIIème dans laquelle sévit un certain docteur Charlatan !

Appliquant le conseil de saint Louis il fut avant tout sincère se faisant l'ennemi du préjugé ou de l'opinion précédente. Piquant de la vérité, raffinement de la sincérité, quand l'un s'endort, l'autre veille. Pour lui, comme pour Vauvenargues, les choses sérieuses devaient se traiter par écrit – avec une plume ou une machine à écrire (à ruban si possible) – ; il ne reconnaissait que l'œuvre rédigée, lentement et avec soin, vieille règle cicéronienne. Cahin-caha, il a suivi la même route que Michel Eyquem de Montaigne – chevalier de l'ordre de saint Michel et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi très chrétien Henri III – par laquelle il allait « autant qu'il y aura d'encre et de papier au monde ». Ainsi, son butinage incessant du nectar des archives de la presse locale ou nationale distillera le miel de sa connaissance encyclopédique.

Mais j'oublie trop, je le crains, la fatigue de cette assemblée. Je ne reprendrai donc pas par le menu détail les milliers d'articles semés par ce "Va-Partout" [10] au gré des besoins et des demandes dans de multiples publications. Ayant côtoyé tous ceux qui comptaient à Annecy et parfois en France, il fit son travail avec sérieux en conservant la sagesse de ne pas se prendre au sérieux. Tout en critiquant les ukases de l'érudition hexagonale, il affectionna la presse qui ne boudait pas la polémique. Cependant, il préféra travailler dans « les journaux de Province, plus libres, disait-il, que la majorité des journaux parisiens » qui oubliaient tant que « voir ou connaître une chose ce n'est pas en juger » selon l'heureuse expression de saint François de Sales. Un grand saint qui « en sus de l'aide qu'il doit porter à ses successeurs les évêques – ce qui n'est pas déjà, il faut l'avouer, une mince besogne – a été chargé par le pape Pie XI de protéger les écrivains catholiques ; les écrivains ? cela fait bien du monde, même si ce n'est pas toujours un grand ou un beau monde…» observait Pierre Soudan [11]. Pour l'ancien chef de l'agence d'Annecy (d'abord au *Dauphiné libéré* puis au *Messager*), il était inconcevable que des plumitifs, des folliculaires et autres écrivaillons parisiens plussent au lecteur, qu'ils s'installassent dans la famille des journalistes et qu'on assassinât la déontologie sans que personne ne réagît ni protestât. Ainsi ne comprit-il jamais ma lecture journalière du quotidien *Le Monde*. Mais nous revînmes en cœur à cœur sur le regret de l'érosion des motivations religieuses et patriotiques du scoutisme, sur l'analyse

---

(10) Pierre GIFFARD, *Sieur de Va-Partout*, Maurice Dreyfous, 1880 : après avoir collaboré à L'*Evénement* puis au *Gaulois* Pierre Giffard, qui vient d'entrer au *Figaro* à 27 ans, s'efforce de grandir le reportage, l'élevant à la hauteur de la littérature en relatant la vie du sieur de Va-Partout ; observateur et conteur, Va-Partout part à la chasse aux nouvelles accompagné d'un autre reporter Suit-Partout. Un tandem qui pourrait évoquer celui de Pierre Soudan et Yves Rifaux…

(11) Pierre SOUDAN, "Saint François de Sales, patron des écrivains et journalistes", in *Cahiers de l'Alpe*, n°32, juin-juillet 1967.

du déclin de la langue française au profit d'un sabir américanoïde et autres charabias, ou encore sur l'inutile mais ardent débat sur la féminisation, où comme le souligna Maurice Druon - alors secrétaire perpétuel - dans son *Avant Propos* au tome II de la 9ème édition du *Dictionnaire de l'Académie française* « les pouvoirs qui la prônent, sans en avoir d'ailleurs aucun en ce domaine, ont, par ignorance volontaire tout confondu, sexe et genre, métiers et fonctions publiques ».

Deux journalistes académiciens - comme quoi le mot et la chose restent compatibles - livreront un autre écho à ses lamentations : l'un, Jean Dutourd, pour fustiger magistralement un siècle qui venait de tirer sa révérence, *Le Siècle des lumières éteintes* (12) ; l'autre, Jean-Marie Rouart, pour crier un *Adieu à la France qui s'en va* (13).

Au hasard d'une récente lecture - le *Zibaldone* de Giacomo Leopardi venant d'être traduit dans la langue de Furetière (14) -, je pensais encore à lui. Tendez l'oreille : « Le plaisir est toujours passé ou futur, mais il est jamais présent ; de la même façon il appartient toujours à un autre que soi, il est toujours conditionné et jamais absolu ». Souvent, en effet, il semblait habité par le même pessimisme, croissant avec l'âge, de l'un des plus grands poètes que l'Italie ait connu. Excepté le souverain et premier domaine de la foi de ce catholique pratiquant qui épousait volontiers les pas de l'optimisme leibnitzien, la philosophie de Pierre Soudan se rapprochait davantage du pessimisme indépassable d'Arthur Schopenhauer.

Entre les larmes et les sourires de son époque, inlassablement il témoigna avec passion et rigueur des événements quotidiens méprisés par Chateaubriand comme des "accidents du jour". Pierre Soudan contredira la fameuse distinction de Barthes pour qui le journaliste est d'abord un "écrivant" et non un "écrivain" et fera mentir la définition du reportage de Brunetière : « être curieux de tout et pourtant ne s'intéresser à rien, enregistrer au jour le jour les incidents les plus banals, chiens écrasés, fiacres versés, caissiers en fuite, servir le tout ensemble, agrémenté de spirituelles médisances ».

Il fut à l'aise au premier degré, et brillant au second, sachant si bien suggérer ce qu'il ne put révéler et si bien dissimuler ce qu'il voulut taire.

Voici la racine, le tronc et le feuillage, voilà l'arbre. Ainsi, les grands arbres sont encore plus grands quand ils dominent une forêt.

---

(12) Jean DUTOURD, *Le Siècle des lumières éteintes*, Plon, 2001.
(13) Jean-Marie ROUART, *Adieu à la France qui s'en va*, Grasset, 2003.
(14) Leopardi GIACOMO, *Zibaldone*, Allia, Paris, 2003.

Je ne puis qu'effleurer (et j'en ai regret) ce qui fut sa passion, son engagement, sa vie, son métier auquel il donna le plus et le meilleur de lui-même. Le temps s'en va et il nous faut à présent interroger l'écrivain.

Le ton demeure élevé et toujours soutenu, le style ne manque ni d'élégance ni de force, et il y a dans l'ordre des idées un grand talent d'exposition, une remarquable propriété d'expression, de la sûreté et de la netteté dans les jugements, de l'authenticité dans les analyses toujours fournies aux meilleures sources, une précision avec autant d'exactitude que le chiffre exprime le nombre, de la stabilité, du rythme et de l'équilibre, bref de l'harmonie, cette arrière-saison de la beauté. Sa plume attique – au sens étendu du *Trésor de la langue française* – coulait naturellement, comme l'oiseau chante. Une langue sans apprêt, une allure générale qui voisine le récit oral, un sens du détail révélateur qui campe la situation et décrit l'atmosphère comme Joinville racontait en 1309 la vie de saint Louis dans son *Livre des saintes paroles et des bons faits de notre saint roi Louis*. Ecouter Pierre Soudan, c'est entendre l'Histoire avec la simplicité comme parure et la parure comme authenticité. Brosse-t-il le portrait d'un chanoine ou la vie d'un journaliste ? Il les voit, comme Hermione voit Pyrrhus ; il ménage l'attention du lecteur sans jamais l'épuiser. Ici, nulle place pour la pompe d'un Tite-Live ou d'un Tacite, à l'instar du combat des Horaces ou du convoi de Germanicus. Là, point de fresque digne de le Tasse décrivant la sécheresse brûlante qui consume le camp de Godefroi. Pour Pierre Soudan, tout ce qui intercepte la lumière de la simplicité en éteint la chaleur ou en ternit l'éclat.

Faut-il aller jusqu'à dire qu'il eut l'art du poète, c'est possible mais nous n'oserions l'affirmer. Il en posséda la sève – l'idéal et la foi – mais respecta trop ce monument de l'art du langage, à la couture de l'âme et de l'esprit, pour oser gravir publiquement les premières marches.

Pour ramasser à grands traits la somme de ses écrits, je reprendrai à dessein la définition des activités de l'Académie salésienne proposée par Mgr Claude-Marie Magnin, dernier en date des évêques d'Annecy originaires du diocèse : ses travaux ont eu pour objet « les sciences ecclésiastiques et profanes : la théologie, la philosophie, l'histoire, la littérature, les beaux arts et principalement tout ce qui concerne le bien et l'honneur du pays ».

C'est assez dire que nous ne pouvons recenser ce soir ses multiples productions. L'auditeur encore éveillé – la modestie du singulier ayant étouffé mes audaces prétentieuses du pluriel… – pourra se plonger

dans l'hommage [15] qui sera bientôt consacré à cet amoureux du passé, féru de la fin du XIX[e] et du début du XX[e] siècle, par les stylos d'élite de nos sociétés savantes.

Une citation particulière cependant pour son ouvrage majeur : *Le Conseil général de la Haute-Savoie*. Le premier, en effet, il mit la pioche dans ce vaste champ inexploré pour finalement livrer une bible croustillante de la vie politique départementale. Son volumineux labeur de bénédictin en terre salésienne, à travers des kilomètres de rayonnages d'archives, où les dossiers électoraux, les comptes rendus des sessions et les gazettes attendaient sagement de livrer leurs secrets avec plus ou moins de générosité, suscita semblable parution dans d'autres départements.

Son métier d'une part, ses impatiences et son indépendance, de l'autre, lui interdirent tout engagement politique. Pourtant dans le monde des politiciens, où règne sans partage la sycophanterie, Pierre Soudan surnageait très vite par une pénétration intérieure des événements si aiguë qu'il parlait avec l'autorité d'un diplomate accueilli au Conseil des ministres. Il ne rechignait pas au combat politique, "cette bataille d'hommes" pour parler comme Rimbaud.

Embrigadé dans aucune coterie, il fut libre de toute allégeance mais resta prisonnier de ses convictions. Cependant, il s'effaça toujours derrière ses écrits où ne transpirait pas la moindre de ses fibres. N'y a-t-il pas de la grandeur à se rabaisser ?

En définitive, il s'écarta rarement dans ses productions de l'ordre de la raison (né avec Descartes) au profit de l'ordre du cœur (si cher à Pascal). Ainsi fit-il honneur à "l'honnêteté savoyarde" chantée par le génial prosateur romantique Michelet.

Pour percer sa pensée, dont il fit subtilement mystère, il importe de faire halte dans ce qui fut sa thébaïde, la bibliothèque d'un érudit autodidacte, où il regroupa, selon les humeurs du moment, une pléiade diverse bien que marquée, qui montre que les affinités électives du cœur et de l'esprit expliquent souvent les choix politiques. Vous qui avez la folie de m'écouter encore, n'attendez pas que j'aille m'ériger ici en juge, ni réveiller ou trancher de vieux débats. Tantôt par gentillesse, vous excuserez ma réserve et comprendrez mes silences. Comment reprocher à l'océan ses vagues ?

Le Parnasse littéraire de Pierre Soudan alignera la cohorte de ceux qui lui furent chers et rappellera qu'à l'instar d'Hernani, il fut avec

---

(15) *Mélanges dédiés à la mémoire de Pierre Soudan*, tome 109, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, 2004.

constance l'homme de la fidélité ; fidélité au père, fidélité à la parole, fidélité aux valeurs monarchistes, fidélité à ses auteurs. Citons pêle-mêle le comte Joseph de Maistre, dont la conception de l'histoire voisine avec celle de Bossuet, Hippolyte Taine et son déterminisme strict, Charles Maurras et l'Action française, Jean Malland comte de La Varende, le chantre d'une Normandie catholique et royaliste, le journaliste Marcel Aymé qui brossera une peinture désabusée et ironique de la société française sous l'Occupation, Charles Péguy et la renaissance du spiritualisme français au début du XX^{ème} avec des vers redondants au mouvement épique prophétique, Gonzague de Reynold écrivain suisse d'expression française poète et auteur d'un monument *La Formation de l'Europe*, Jean Madiran, Robert Brasillach (Pierre Soudan fut membre de l'association des amis de Robert Brasillach depuis sa création en 1949), sans oublier Jacques Maritain - d'avant 1926 ! -, grand interprète du thomisme qualifié par son ami Julien Green de "chevalier de l'absolu".

Dans l'apostille aux brèves notes laissées à son successeur en cette académie, Pierre Soudan, un autre chantre de l'absolu, résuma la complexité et les paradoxes de sa personnalité en complétant les mots "descendant du légitimisme" par ceux d'"anarchiste réactionnaire". Il fallait bien que cela fût dit un jour et il décida que ce jour serait celui-ci et le lieu celui-là.

Précisément en votre charmante compagnie il se manifesta par une assiduité exemplaire et la présentation de communications de plein intérêt. Presque jusqu'aux derniers jours il participa également à la permanence du jeudi - qui était encore tolérée par la ville dans les locaux de l'ancien évêché - où les fidèles furent jamais moins que les grâces rarement plus que les muses. Une présence bientôt provisoire mais jamais superfétatoire. Le vigilant directeur de notre *Revue savoisienne* fut également membre du comité de la Société des amis du vieil Annecy, membre de l'Académie du Faucigny, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et des Amis de Joseph et Xavier de Maistre. Chevalier dans l'ordre national des arts et lettres et dans l'ordre national du mérite, Pierre Soudan reçut, outre la médaille d'or du travail, la médaille d'honneur du département de la Haute-Savoie et celle de la ville d'Annecy.

Il préféra sûrement aux lustres de la République les honneurs de la Maison de Savoie. Par décret du 7 septembre 1993, le 17ème grand maître de l'ordre, Son Altesse royale Victor-Emmanuel, lui conféra le grade de chevalier des saints Maurice et Lazare. Sa grande tenue d'apparat, qui fit le bonheur d'un homme ému et comblé, sera donnée par sa nièce Madame Ghyslaine Depouilly à l'Académie salésienne, une société savante qu'il présida avec plaisir et convictions.

Comme ultime preuve de son attachement, la Savoie, après sa Maison lui ouvrit son cœur en l'accueillant membre effectif de son Académie. Pour l'événement, notre vice-président Georges Grandchamp devait graver, avec force détails, dans le marbre d'une prestigieuse revue - *Mémoires de l'académie de Savoie*, 1995 - les cheminements d'un complice sur les chemins salébreux de la vie.

Un nouveau projet, écrire une histoire de l'Académie florimontane restera définitivement sur l'établi d'un artisan qui fit de la belle ouvrage. Une autre idée chère à Pierre Soudan, ouvrir à Annecy une librairie consacrée exclusivement à la politique et à l'histoire avec son compagnon de toujours Yves Rifaux, n'aboutira pas davantage, son fidèle ami ayant eu le mauvais goût de s'esquiver quelques jours avant lui.

Mesdames, Messieurs, vous me pardonnerez, je l'espère, d'avoir saisi l'occasion de déposer sur la tombe d'un homme qui a voulu se dérober à vos hommages, cette fleur d'estime qui s'appelle la considération. La culture, l'esprit et la foi, telle fut la "sainte" trinité de Pierre Soudan. En paraphrasant Thrasymaque, l'on pourrait inscrire sur son tombeau : « Sa patrie était Annecy et sa profession le savoir ». Moi qui ne suis rien, j'ai le droit de le dire en prenant séance parmi vous.

Désormais en la compagnie de son épouse au champ du repos, Pierre Soudan a sûrement glissé à ses glorieux voisins du cimetière de Loverchy les dernières paroles de sa vie terrestre. N'avait-il pas déménagé pour « pouvoir discuter le soir avec toutes ces présences du passé » ! A la tombée de l'existence, le repas se fait plus léger : d'abord un soupçon de politique avec le sénateur et ministre des pensions Claudius Gallet, surnommé le "bon docteur des pauvres", puis une pincée de littérature grâce au poète Jacques Replat, ensuite, bien sûr une grosse louche de journalisme en promenade avec Jules Philippe, pour finir sur un dessert agrémenté de sucre glace confectionné par le physicien et chimiste François Dupont Premat, découvreur du procédé du blanchiment du sucre.



Vous aussi ce soir pour vous remercier de votre attentive patience vous aurez le privilège de partager avec ces gloires du passé un précieux secret. Dans un ultime frémissement des lèvres, notre ami Pierre Soudan murmura le cri que Jean 1er, duc de Bourbon, poussa au lendemain de la bataille d'Azincourt, le cri chrétien et français : Espérance.

Emmanuel Jules

Hommage à Madame le Docteur Suzanne Ratié



Lorsque j'étais guide au Château de Montrottier, j'aimais m'arrêter dans la « grande galerie », pour présenter les sujets de la collection égyptienne ; parmi ceux-ci :

- le poisson oxyrhynque, lié à la légende d'Osiris,
- Horus l'enfant, fils posthume d'Osiris,
- la déesse Bastet, au corps de femme et à la tête de chatte, protectrice des nouveaux-nés,
- les oushebtis ou chaouabtis, statuettes funéraires que les Egyptiens déposaient dans les tombes. Ils étaient chargés de remplacer le défunt pour tout travail agricole qui pourrait lui être demandé dans l'« Empire des Morts ».

J'avais appris à connaître tous ces sujets grâce à des communications lues dans la *Revue Savoisienne* (1985-1986). Ces études étaient signées : Suzanne Ratié.

J'étais alors très loin de penser que l'Académie Florimontane me ferait l'honneur de m'accueillir parmi ses membres, et me demanderait de rendre hommage à cette savante égyptologue.

Dans son livre *La Reine Pharaon* Madame Ratié écrit : « Le nom est un aspect de la personnalité, une sorte de mémoire existentielle. Nommer quelqu'un, c'est l'appeler à la vie ».

Faire revivre cette « grande dame » à l'intelligence lumineuse, à l'immense culture, aux qualités humaines hors du commun, c'est ce que je voudrais essayer de faire devant cette Académie dont elle fut membre de 1963 à 2002.

Ceux qui, dans cette assemblée, ont eu la chance de la connaître penseront sans doute que j'ai été bien présomptueuse d'accepter de rendre cet hommage.

Je n'ai pas connu Madame Ratié.

Mais grâce à la complicité de membres de l'Académie Florimontane, qui ont bien voulu me confier leurs précieuses archives :

- le Vice-Président, Monsieur Georges Grandchamp, qui a accepté également de superviser mon travail,

- Madame Georgette Chevallier dont le mari avait constitué un dossier sur Madame Ratié,

- grâce aussi aux personnes qui l'ont connue, qui faisaient partie de ses amis, et qui ont bien voulu évoquer pour moi leurs souvenirs, j'ai découvert une personnalité très attachante.

Je pense particulièrement à Madame Morfin, égyptologue au Centre François Daumas de Montpellier, qui m'a aimablement fait parvenir des documents et m'a mise en relation avec Madame Daumas, dont le mari était titulaire de la chaire d'égyptologie de Montpellier. Dans une longue conversation téléphonique, elle a évoqué pour moi les liens d'amitié qui les unissaient.

Je n'oublie pas tous ceux qui ont bien voulu me recevoir ou répondre à mes lettres :

- Mademoiselle Lebascle, conservateur-adjoint au Musée-Château d'Annecy,

- Madame Lamy-Avan, photographe,

- Madame Bouret, conservateur en chef du musée Déchelette à Roanne,

- Monsieur Germond, président de la Société d'Egyptologie de Genève,

- Monsieur Bregnac, président du Cercle d'Etudes philosophiques.

Que tous soient chaleureusement remerciés.

J'adresse des remerciements particuliers au général Jacques Ratié, son fils, qui a aimablement accepté de me recevoir pour compléter ma documentation, et m'a prêté un livre aujourd'hui introuvable (1).

Ce livre m'a beaucoup aidée dans mon travail.

Comment évoquer, dans le temps qui m'est imparti, une vie aussi riche que celle de notre consœur ?

Lorsque j'ai essayé de remonter le temps avec elle, le fil que j'ai saisi était un fil d'or sans fin, qui m'a entraînée loin d'Annecy, dans ce pays qui l'avait fascinée : l'Egypte - et vers cette science - l'Egyptologie - qui représentait pour elle, selon ses propres termes : « le rêve et la science ».

Madame le docteur Ratié, née Suzanne Boulle, a vu le jour le 11 mai 1909, en Avignon, où son père exerçait la profession d'avocat.

---

(1) *La Reine Hatchepsout Sources et Problèmes*, Lugdunum Batavorum, E.J. Brill, 1979.

Lors d'une conférence faite le 3 mars 1982, à l'Académie de Vaucluse, elle rappelait les attaches profondes qui la liaient à sa ville natale, où un de ses ancêtres maternels avait exercé la profession de juge au XVII[e] siècle, tandis qu'au XVIII[e] siècle un de ses ancêtres paternels y possédait une imprimerie.

Son patronyme de jeune fille est connu grâce à son jeune frère Pierre Boulle (1912-1994), auteur de romans célèbres :

- Le Pont de la Rivière Kwaï (1952)
- La Planète des Singes (1963)
- Les Vertus de l'Enfer (1971)

C'est en Avignon, qu'elle fait ses études secondaires ; élève au Lycée Frédéric Mistral en classe de philosophie.

Elle fréquente ensuite les Beaux-Arts, où ses professeurs seront Claude Firmin et Alfred Bergier, deux peintres avignonnais connus [(2)].

Etudiante à la faculté de médecine de Montpellier - ce qui était rare pour une femme à l'époque - elle est reçue brillamment 1[ère] au concours de l'internat en 1932. Deux ans plus tard, elle présente sa thèse, qui reçoit un prix « avec échange » [(3)].

Interne des Hôpitaux de Montpellier, elle reçoit le prix Bouisson, ainsi que le prix de la Ville de Montpellier.

Pendant un an, elle exerce ses fonctions de médecin à l'hôpital de Casablanca.

En 1957, elle se spécialise en pédiatrie.

Pendant quatorze ans, Madame le Docteur Ratié a mené de front ses consultations privées et ses fonctions de chef du service de pédiatrie femmes à l'hôpital d'Annecy.

En 1945, fatiguée, elle donne sa démission et entre, comme médecin-conseil, à la Sécurité Sociale. C'est vers les enfants qu'elle se dirige naturellement, confirmant le diagnostic du médecin traitant en vue d'un placement en centre de cure.

Chaque semaine, elle se rend dans les établissements dont elle a la charge, pour y suivre ses petits malades, auxquels elle porte beaucoup d'attention, arrivant à créer avec eux - je la cite - « un contact, un courant de sympathie... Je ne voudrais pas abandonner mon travail, dit-elle, cela me priverait de ne plus voir chaque jour des enfants » [(4)].

Comment Madame Ratié parvenait-elle à concilier
- sa vie d'épouse attentionnée,

---

(2) Conférence envoyée par Madame MORFIN, égyptologue à Montpellier.
(3) Dans ce cas, le sujet traité est communiqué à d'autres Facultés et peut être consulté.
(4) *Le Messager* du 22-01-1960.

- sa vie de mère de famille, « apportant le meilleur d'elle-même » à ses trois enfants qui tous ont fait de brillantes études, grand-mère entourée de sept petits-enfants,
- ses consultations médicales,
- ses études d'égyptologie,
- son goût pour la peinture, ses nombreux voyages ?

A un journaliste qui l'interviewait, elle répondit tout simplement : « c'est avant tout une question d'organisation ».

Modeste, elle omettait de dire à son interlocuteur que la nature l'avait comblée de dons exceptionnels : intelligence supérieure, douceur, calme, patience.

L'égyptologue Madame Morfin a insisté pour que le souvenir de Madame Ratié ne soit pas dissocié de celui de son mari le Docteur Albert Ratié : « *c'était un couple extraordinaire* » me dit-elle.

Je me permets d'ouvrir une courte parenthèse, pour évoquer la mémoire du Docteur Albert Ratié, décédé en 1977. Médecin, philosophe, humaniste, érudit, il nous a laissé quelques unes de ses pensées philosophiques dans ses ouvrages :
- La prière et le destin.
- La guérison miraculeuse.
- Face à l'au-delà.
- Le sens de la mort [5].

« Homme d'exception, d'une grande probité intellectuelle, et d'un dévouement jamais démenti » tel fut l'hommage que lui rendit le Docteur Ronzier [6].

Grâce aux compétences du docteur Ratié, l'hôpital d'Annecy fut l'un des premiers hôpitaux de province à être doté d'un service d'électroencéphalographie.

En 1944, Madame Ratié assiste à un congrès médical au Caire. La découverte de cette ville va faire naître chez elle sa seconde vocation : l'égyptologie.

« Cet attrait - dit-elle - me vient sans doute de très loin, puisque mon aïeul, François Seguin, publiait déjà en 1836, des œuvres de Monseigneur de Bovet, parmi lesquelles : *Dynastie égyptienne suivant Manéthon.* [7]»

La tradition se perpétue dans la famille : actuellement une de ses petites-filles suit la même voie.

---

(5) Ces livres m'ont aimablement été prêtés par Monsieur Georges GRANDCHAMP.

(6) Le texte nous en a été aimablement communiqué par la Société d'Histoire Naturelle de Haute-Savoie.

(7) Manéthon : prêtre égyptien hellenisé qui a décrit l'histoire de l'Egypte Antique au III[e] siècle av. J.C.



Scarabé ailé.



Potasimto.

La fascination qu'elle a éprouvée pour l'Egypte Ancienne va la conduire tout naturellement à suivre des cours d'égyptologie.

De 1953 à 1959, elle se rend régulièrement à Lyon, pour suivre les cours du professeur François Daumas.

Le 12 juin 1959, elle obtient un certificat d'études supérieures d'égyptologie à l'Université de Lyon, avec la mention « bien » [8].

Pour Camille Blanchard, - je le cite - « *l'égyptologie est une science ouverte seulement à un petit nombre d'esprits très doués* » [9].

Sans aucun doute, Madame le Docteur Ratié faisait partie de ceux-ci.

Constatant que de nombreuses communications sont publiées par des égyptologues allemands, elle n'hésite pas à apprendre la langue allemande pour découvrir plus à fond la civilisation égyptienne.

Après sa première découverte de l'Egypte, elle se rend au Caire pour y retrouver ses amis, Monsieur et Madame Daumas. Le professeur Daumas y était alors Directeur de l'Institut Français d'Archéologie Orientale.

Le musée du Caire a sans doute été l'espace de la ville qu'elle connaissait le mieux : Madame Ratié n'a jamais participé à des campagnes de fouilles. Ses recherches scientifiques ont toujours porté sur des pièces, des documents et des photos qu'on lui envoyait : ceci m'a été confirmé par son fils, le Général Ratié.

En 1969, la chaire d'égyptologie créée à Montpellier est attribuée au professeur François Daumas.

Tous les lundis matin, Suzanne Ratié prend le train d'Annecy pour Montpellier et va assister au cours d'égyptologie, donné de 15h à 18h. Madame Daumas l'invite régulièrement à dîner et le cours se prolonge jusqu'à l'heure du repas qu'elle partage avec toute la famille, avant de reprendre le train de nuit qui la ramène à Annecy.

C'est avec émotion que Madame Daumas évoque ses souvenirs, les affinités spirituelles - ce sont ses propres termes - que leurs deux couples partageaient :

- les visites à Annecy où ils étaient accueillis,
- les repas à Montpellier, pleins de chaleur humaine, en présence des quatre jeunes enfants Daumas.

Madame Ratié, très attentive aux enfants, rassurait, donnait des conseils lorsque l'un d'eux était malade. Aujourd'hui encore, l'un des fils de Madame Daumas parle d'elle avec émotion.

Elle retournait tous les ans à Montpellier où le professeur aimait réunir ses étudiants, pour traiter un sujet en rapport avec l'égyptologie.

---

(8) Trois à quatre années sont nécessaires pour apprendre à déchiffrer les hiéroglyphes.
(9) *Bulletin Delphinal*, 1961.

« *C'était,* conclut Madame Daumas, *un très bel esprit, une femme brillante, d'une grande culture, pleine d'humour, toujours admirative, un esprit très ouvert, au courant de tout, une grande humaniste, simple, discrète et secrète.* »

Les différentes personnes qui m'ont confié leurs témoignages, ont toutes utilisé les mêmes mots, les mêmes qualificatifs, pour me parler de Madame Ratié : Madame Avan-Lamy, qui a photographié les collections égyptiennes du Château d'Annecy [10], appréciait sa délicatesse, sa douceur : « *On avait envie de faire de belles photos, me dit-elle, parce que c'était demandé avec tant de gentillesse, qu'il fallait que ce soit beau* » Et elle ajoute : « *C'était une grande scientifique, très simple, mais aussi très intimidante, impressionnante par son savoir.* »

Après avoir évoqué les qualités humaines et intellectuelles du Docteur Suzanne Ratié, Mademoiselle Marie Christine Lebascle, s'arrête longuement sur la grande égyptologue, reconnue aux niveaux national et international.



Oiseau Ba.

---

(10) Collections égyptiennes. Inventaire des collections publiques françaises :
- Annecy, musée-château.
- Chambéry, musée d'Art et d'Histoire.
- Aix-les-Bains, musée archéologique. Cette collection est maintenant déposée au musée Déchelette de Roanne.

C'est en 1974, qu'elle commence l'étude des fonds égyptiens du musée d'Annecy. Elle fera de même pour les collections des musées d'Aix-les-Bains et de Chambéry, étudiera aussi les deux pièces du musée de Moûtiers. Ces sujets étaient étudiés avec minutie. Le contenu de l'objet, sa signification, étaient plus importants que l'apparence. Le livre publié par les Musées Nationaux en 1984 sert toujours de référence ; et il n'est pas rare que l'on fasse appel au musée d'Annecy pour le prêt des pièces qu'il possède ; par exemple :

- l'oushebti du général Potasimto a été prêté à l'Institut de France.
- la gravure de Prisse d'Avennes (1807-1879) à la Fondation Electricité de France de nov. 1997 à mai 1998.
- les musées anglo-saxons sont souvent demandeurs de prêts.

Le travail effectué par Madame Ratié sur l'Egypte Ancienne est considérable.

Dans sa bibliographie, très importante, figurent trois livres auxquels les égyptologues se réfèrent toujours :

- *le Papyrus de Neferoubenef* (1968).
- *la Reine Pharaon* (1972)
- *la Reine Hatshepsout ; sources et problèmes*. (1979)

La reine pharaon de la 18ème dynastie (XVIe siècle avant notre ère), domina l'Egypte pendant plus de vingt ans. Son histoire a été vulgarisée dans un roman, « *La Dame du Nil* » (11).

Madame Christiane Desroches-Noblecourt, dont la notoriété est internationale, fait référence à notre égyptologue annécienne plus d'une trentaine de fois dans son livre : *la Reine Mystérieuse, Hatshepsout* (12).

En 1992, Madame le Docteur Ratié avait déjà été nommée dans « *la Grande Nubiade* » (13), livre autobiographique, dans lequel Madame Noblecourt raconte une mission qu'elle fit en Egypte en 1955, mission pendant laquelle elle put lire sur la jambe d'un colosse de la façade du Temple d'Abou-Simbel, une inscription concernant le général Potasimto, tandis que, écrit-elle, « *par une coïncidence étrange, quelques mois auparavant, le Docteur Suzanne Ratié, étudiante de François Daumas, habitant Annecy, venait de découvrir au musée de la charmante ville savoyarde, une statuette funéraire (shaouabti) du général Potasimto... exhumée au cours d'une fouille* ».

C'est par hasard, en 1835, que des ouvriers qui creusaient les fondations d'une maison, faubourg de Bœuf, l'actuelle rue Carnot,

---

(11) Pauline GEDGE, *La Dame du Nil*, 1983.
(12) C. DESROCHES NOBLECOURT, *La Reine mystérieuse Hatchepsout*, Pygmalion, 2002.
(13) C. DESROCHES NOBLECOURT, *La Grande Nubiade, Stock Pernoud, 1992.*

découvrent cette statuette enfouie sous 1,80 m de terre, hors de l'enceinte de Boutae, sur le bord de la grande voie impériale qui reliait Rome à Genève (en passant par Aoste, le col du Petit Saint Bernard, Moutiers, Faverges).

Signalée par Charles Marteaux et Marc Leroux [14], cette figurine va être longuement étudiée par Madame Ratié. La lecture des hiéroglyphes lui révèle que le nom gravé est celui du général Potasimto.

Deux communications, la première en 1960 dans *Annesci* 8, l'autre dans la *Revue Savoisienne* en 1964, nous font suivre le chemin parcouru par cet oushebti, provenant du pillage de la tombe du général Potasimto. Ce général grec s'illustra dans une expédition militaire qui s'avança jusqu'au-delà de la quatrième cataracte (Nubie) en 591 avant notre ère.

Madame Ratié insiste sur l'importance de cet oushebti appartenant à un personnage historique, le premier que l'on ait trouvé en Gaule. Après un périple inconnu de quatre siècles, l'oushebti provenant de la tombe de Potasimto fut importée à Boutae, probablement comme talisman ou objet magique, témoignage de la diffusion des cultes isiaques.

La lecture égyptologique spécialisée de cette statuette a paru dans le *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie du Caire.*

D'autres études vont paraître dans la *Revue Savoisienne* :

- 1965 : Le scarabée de cœur du musée d'Annecy ; étude fort intéressante sur cet objet qui faisait partie du rituel funéraire égyptien.
- 1969 : Symbolisme des trois monuments de Boutae.
- 1974 : Etude de la collection égyptienne du musée d'Annecy.
- 1985 : Trois oushebtis provenant des collections du Château de Montrottier.
- 1986 : Collection archéologique du Château de Montrottier.

Dans la revue *Les Amis du Vieux Conflans*, une étude de Suzanne Ratié traite de « la diffusion alpine du culte isiaque ».

La même année, paraît dans *La Revue du Louvre et des musées de France* une étude sur : « un Osiris alchimique au musée de Chambéry ».

De nombreuses études ont été publiées à l'étranger :

- en Suisse, dans le *Bulletin de la Société d'égyptologie de Genève.*
- à Bruxelles.
- en Allemagne : « Quelques réflexions sur l'aspect de l'œil et sur ses transpositions dans l'Egypte ancienne » (in *Mélanges Gutbub*).

Régulièrement, ses critiques de livres se rapportant à l'égyptologie sont publiés par la revue hollandaise *Bibliothéca Orientalis*.

---

(14) Voie romaine de Boutae à Casuaria, des Fins d'Annecy à Viuz - Faverges et les chemins secondaires s'y rattachant, *R.S.* 1903.

C'est une lectrice attentive : ses références sont très précises, elle relève les erreurs, rectifie, émet des réserves lorsque l'auteur affirme des faits, alors que la preuve historique n'existe pas. Mais elle n'est jamais agressive.

Ainsi, après la lecture du *Dictionnaire de la médecine Pharaonique* (un livre de 500 pages en anglais), elle écrit :

« *Nous avons relevé quelques inexactitudes historiques : en ce qui concerne la reine Hatchepsout, il n'existe aucune preuve de son mariage avec Thoutmosis III* ».

Suzanne Ratié sait aussi louer un livre lorsque celui-ci est remarquable et dire son admiration. C'est le cas pour le *Catalogue des Antiquités Egyptiennes du Musée de Londres* (œuvre de Waren Dawson) qu'elle étudie longuement. Avec beaucoup de délicatesse, elle s'excuse pour les quelques erreurs qu'elle signale.

Je la cite : « *Nous nous excusons de ces regrets mineurs, qui montrent simplement l'intérêt que nous avons pris à l'étude de ces documents* ». Et elle conclut admirablement :

« *Nous ne pouvons que féliciter l'Université Press d'Oxford... pour l'excellence de l'impression de ce très beau volume, et la Conservation du British Museum, de cette très intéressante publication, dans laquelle deux disciplines scientifiques : l'égyptologique et la médicale s'épaulent fructueusement.* »

Egyptologue reconnue, elle est membre de nombreuses Sociétés Savantes :

- l'Association Internationale des Egyptologues.
- la Société Française d'Egyptologie.
- la Fondation Egyptologique « Reine Elisabeth » de Bruxelles.
- la Société Française d'Archéologie.
- la Société d'Egyptologie de Genève, à laquelle elle adhère en 1978.

Monsieur Germond, le président de cette dernière écrit : « *Ses liens avec notre Société ont été importants dans les années 1980, époque où elle participait activement à nos conférences, et nous faisait l'honneur de publier quelques pages dans notre Bulletin* ».

Comme la Société Egyptologique de Genève, l'Académie Florimontane, dont elle suivait régulièrement les séances, a eu l'honneur de l'avoir comme conférencière. Le 7 mars 1974, dans la grande salle du Château, elle présente : « la collection égyptologique du Château ». Cette conférence a été publiée dans la *Revue Savoisienne* de 1974.

Souvent, elle est sollicitée pour faire une conférence dans des associations, des clubs. Par exemple :

- En 1960, devant Peuple et Culture, « La magie dans l'Egypte Ancienne ». Monsieur et Madame Ratié étaient de fidèles adhérents de Peuple et Culture.

- En 1972, au Lion's Club, « Le mystère des pyramides d'Egypte ».

- « Art et Sciences des Anciens Egyptiens » au Rotary Club d'Annecy en 1979 (Le président de ce club m'a aimablement fait parvenir le texte de cette conférence).

- « Modes, costumes et cosmétiques dans l'Egypte Ancienne » à l'Université du Troisième Age d'Annecy, en 1980.

- « Connaissance des Anciens Egyptiens dans les domaines scientifiques et philosophiques avant le miracle grec ».

Cette conférence, donnée le 26 avril 1973, au Cercle d'Etudes philosophiques d'Annecy, est qualifiée par son président, Monsieur Bregnac, de « *conférence admirable en tous points, faite par une personne vraiment authentiquement remarquable* ».

Les personnes qui ont eu la chance de l'écouter se souviennent de la clarté de ses exposés ; son style simple et concis retenait l'attention de l'auditoire.

En février 1972, elle est l'invitée de France Inter pour son Journal du Dimanche.

Les 20 et 21 août 1979, elle fera partager aux auditeurs de France Culture sa passion pour « La Reine Hatchepsout et les Reines d'Egypte ».

Une de ses dernières publications: « Quelques problèmes soulevés par la persécution de Toutankamon » a paru dans « Hommages Daumas », en 1984.

Réputée pour sa gentillesse et ses compétences, des particuliers font appel à elle pour identifier, étudier les pièces qu'ils possèdent.

Nous venons de cheminer longuement avec la scientifique, penchée sur des documents :

- hiéroglyphes,
- textes d'égyptologues - anglais,
- allemands,
- italiens : elle dépouille « il giornale » de Rosellini, compagnon de fouilles de Champollion (1822 - 1829) pour connaître les conditions du partage des dépôts de Fondation [15], du

---

(15) Dépôts de fondation : objets de toutes sortes, scarabés, graines de saisons, objets en bois déposés aux angles et le long des murs d'enceinte du temple. In *La Reine Hatchepsout, sources et problèmes*, 1979, (p. 87).

Temple de Der El Bahari, construit par la Reine Pharaon. Quelques-uns de ces dépôts sont au Louvre, les autres au musée de Florence.

Madame Ratié travaillait beaucoup, mais elle savait aussi s'accorder des moments de détente. La peinture faisait partie de ses violons d'Ingres « seulement le dimanche » avoue-t-elle à un journaliste.

Le 4 mars 1973, le *Dauphiné Libéré* révèle aux Annéciens « une authentique artiste », dans un article intitulé « Aux cimaises parisiennes, l'Annécienne Suzanne Ratié ».

Une quarantaine de ses œuvres étaient exposées à la galerie « Transposition » à Montparnasse. Dessins à l'encre de Chine, ses oiseaux avaient été particulièrement remarqués.

Dans ses nombreux voyages, elle n'emportait jamais d'appareil photographique, mais remplissait des carnets de dessins.

D'un coup de crayon rapide et précis, elle croquait un portail ou une statue de la Vierge, au cours d'une visite organisée.

Dans son ouvrage *La Reine Hatschepsout, sources et problèmes*, Madame Ratié écrit : « *De même que le Temple Egyptien n'est jamais terminé, il est symboliquement vivant, il doit grandir et pousser... de même, un ouvrage n'est jamais fini* ».

Ainsi en est-il de cet hommage. Il n'a pu mettre en lumière que quelques périodes de sa vie très riche. D'autres moments furent certainement importants pour elle-même et pour sa famille, tels que les distinctions qui l'honorèrent :

- la médaille du travail,
- la médaille des épidémies,
- son entrée dans le *Who's Who*.

Après une vie consacrée à l'Homme et à la Science, le 24 janvier 2002, Madame Ratié nous a quittés pour d'autres rivages.

Je souhaite vous avoir fait partager toute l'admiration que j'ai éprouvée en découvrant « *cette grande Dame qu'on ne peut oublier* », comme me l'écrivait son amie Madame Daumas.

Par cet hommage, j'ai été heureuse de me faire l'interprète de l'Académie Florimontane qui a compté parmi ses membres Madame le Docteur Suzanne Ratié, femme d'exception, savante à la culture encyclopédique et grande humaniste.

Jeannie Leriche

Hommage à Yvonne Dagand



Avant de commencer l'hommage à notre consœur Mlle Yvonne Dagand, je dois remercier Mme Georgette Chevallier pour ses conseils et ses encouragements, Mlle Anne-Marie David pour ses fructueuses recherches et Mme Sinémian née Beauquis-d'Allèves pour son aide efficace, M. Georges Grandchamp, sans les archives duquel je n'aurais rien pu découvrir de l'art épistolaire de notre consœur et, enfin, M. Francis Dagand, le cousin qui l'a accompagnée si longtemps. Nous déplorons l'absence d'une amie de longue date, Suzanne Velland, hospitalisée actuellement.

Pour rendre hommage, l'absence est une grave lacune. Je n'ai jamais rencontré Mlle Yvonne Dagand, et c'est essentiellement grâce au prêt des échanges épistolaires, scrupuleusement conservés par M. Georges Grandchamp, que j'ai pu me livrer aux indiscrétions de détective sur le « chemin passé », « chemin passé par » - car nous passons « tous par » un temps, une histoire, un rôle sur le théâtre de la vie.

L'absence prolongée déforme le souvenir ; restent quelquefois indemnes des images de vie des absents dans la mémoire des vivants.

Avec un demi-siècle d'écart, j'ai découvert que la rigueur et l'originalité de Mlle Yvonne Dagand correspondait à mes aspirations de jeune homme : contestation d'un ordre semblant indispensable mais de toute manière sclérosant.

Son enthousiasme révèle une durable fraîcheur que ses courriers – précis et documentés – laissent empreinte de poésie, charme et fantaisie féminine.

Cette poésie du temps vécu - éphémère à chaque époque - se révèle pour chacun de nous au travers de textes où le détail de l'image exprime une profonde sagesse face à la vie.

L'hommage à la vie de Mlle Yvonne Dagand commence selon sa lettre du 21 mars 1996 à 91 ans. Elle écrit : « née à Cran-Gevrier en 1905, mon enfance a été rythmée par le marteau-pilon fonctionnant sans arrêt 24 h et les quadruples allées et venues des ouvriers martelant le sol non goudronné, à six appels de sirène stridente réguliers - été baptisée et fait mes communions solennelle et privée dans l'église construite par les « Frèrejean ».

L'État civil explique :

Jean-Pierre 1866-1893, instituteur, marié en 1893 à Reignier ; Péronne de Viuz, institutrice, elle aussi. Jean-Pierre reste marié 7 mois et décède.

François, 1870-1939, marié en 1900 avec sa belle-sœur, veuve de Jean-Pierre. Il eut Jeanne Françoise Yvonne 1905 (dernière descendante de Jacques).

L'institutrice Péronne Dagand était en poste à Cran-Gevrier. C'est là que naquit notre consœur, nièce et fille d'instituteurs.

C'est École Normale et carrière tracée. Son cousin Francis connaît bien les aménagements qui suivent chaque déménagement... Sallenoves, Montmin, Giez avant-guerre et jusqu'en 47, puis Argonay et Annecy à Germain Sommeiller.

- La guerre. Dans le maquis - il y a eu des morts des deux côtés ;

- Roulette macabre ou le hasard et le destin se tiennent la main.

Elle déchire quelquefois le corps des hommes et plus souvent encore le cœur des femmes. Mais toujours, toute vie est trop courte.

Cependant, celle d'Yvonne Dagand est bien remplie. Son caractère, sa personnalité lui permettent d'affirmer son appartenance chrétienne tout en œuvrant très laïquement en École laïque.

Elle sait se faire respecter, rester à l'aise dans deux mondes aux antagonismes affichés.

Dans chaque village où elle enseigne, elle étudie l'histoire locale et œuvre pour donner à ses élèves l'amour de leurs racines - ni grecques ni latines celles-ci.

Du premier au dernier poste de sa longue carrière pédagogique, c'est toujours l'amour du travail bien fait et l'étude de l'histoire du terreau culturel, industriel, agricole sur lequel la communauté s'épanouit.

Mlle Dagand, jeune employée à la Banque de France à la fin des années 50, évoque pour nous l'arrivée à pied, démarche légère, d'une

grande femme fière et souriante, couronnée d'un large chapeau, un magnifique bouquet de fleurs des champs à la main. Cette aimable dame très bien tenue, indépendante, qui se rend à ses affaires, c'est Mlle Yvonne Dagand. Sa coquetterie est agréable à son entourage.

Puis les années passent et la retraite arrive : c'est à partir du 7 avenue du Parmelan que les voyages continuent, Londres, Dubrovnik, Leningrad, Prague, Vienne, Kiev, Skagen, pointe nord du Danemark, voyages et participation très active à la vie culturelle annécienne.

L'Académie florimontane a parrainé la naissance de la Société d'Histoire Naturelle, en 1954.

C'est une société adolescente très active dans les années 70. Là, avec Mlle Chiron, Mme Bocquet, MM. Kolher, Juge et Martin, Yvonne Dagand offre son temps, partage ses connaissances, œuvre à la documentation autant qu'à l'Académie ou auprès des Amis du Vieil Annecy.

Participant à chaque excursion, elle relate les événements, note les détails, rédige des rapports scrupuleusement documentés, photos et diapositives à l'appui.

Tant de trésors méthodiquement rangés dans une belle bibliothèque ; archives vivantes de l'expérience du temps.

Mais le temps s'étire, l'espace se réduit. L'espace européen va devenir national, puis savoyard avec toujours cette vigilance aux valeurs fondamentales de respect de la vie et de la nature. Nous disons aujourd'hui : une conscience écologique.

Cet approfondissement de la culture et des arts en Savoie donne à la grande voyageuse du recul par rapport au monde. Elle se forme une vision philosophique qui restera constante tout au long de sa vie.

L'action n'est pas absente, des causeries, des propositions au sujet des arbres abattus du clos Laeuffer le prouvent. La vie locale, l'engagement quotidien ne s'abandonnent pas à 78 ans, les recherches continuent sur les industries disparues. Elle donne à l'occasion des conseils :

« Dans mes enquêtes personnelles, sur quelque sujet que ce soit, je suis toujours allée à la source en demandant audience aux directeurs. C'est la manière efficace, surtout si l'on se présente en personne. »

Le rapport humain est toujours privilégié. Peut-être faut-il croire que la tranquillité ne sera jamais l'apanage des vivants ? À 82 ans, la vénérable érudite exprime quelques pensées ironiques sur les bassesses d'un monde matériel cruel et amoral.

Mai 1987 : « À une époque révolue où les parlementaires n'étaient pas les rois de l'hypocrisie, voici comment s'exprimait... en musique... Albert Crolard.

Actuellement, les « pauvres » (parlementaires) sont bien à plaindre : même absents des séances à la chambre, l'argent des contribuables tombe dans leurs escarcelles... et ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Pourquoi n'iraient-ils pas mendier à la porte des "grandes surfaces" ou des églises ? Cela leur permettrait "d'arrondir" les fins de mois et de survivre !!! »

Mais la déchéance n'est pas récente, et 4 ans plus tard, les réflexions exhument le passé plus lointain.

8 mars 91 : « Suite à des réflexions sur la dépravation des mœurs de la royauté française sous Louis XIV et Louis XV, celle de certains grands électeurs (je pense à Innsbruck) et celle du Vatican sous certains papes « célèbres » à ce point de vue.

Comme le monde est petit : ainsi se côtoient la charité chrétienne des humbles et l'ambition, l'amour du lucre et l'hypocrisie des grands de ce monde. »

Heureusement, elle n'est pas seule à dénoncer l'allégeance au veau d'or :

« Avez-vous entendu ou lu le jugement d'Antoine Pinay sur tous ceux qui gouvernent "du plus grand", "de la droite à la gauche" ? »

Qui pourrait dire mieux ?

Après avoir réglé - provisoirement sans doute - le sort des puissants de ce monde, le retour à la vigilance s'impose car cette déchéance morale a des conséquences très tangibles :

20 juin 1987 - « Je regrette de ne pouvoir mieux faire, mais, à l'heure présente, les personnes âgées comme moi ont d'autres soucis, dont un grave : celui de la sécurité dans une ville soumise de plus aux agressions et aux cambriolages. »

Cela laissera-t-il prise au désespoir ou à la résignation ? C'est méconnaître cette forte personnalité qui, sur une pensée de Jean-Paul Richter : « Les joies sont nos ailes et les peines, nos éperons », enchaîne : « ... des maladies graves, des deuils dans ma famille m'ont beaucoup éprouvée... et je vis au ralenti ayant dû abandonner beaucoup de mes occupations intellectuelles. »

Mais vivre au ralenti, pour cette jeune octogénaire, c'est étudier encore le patrimoine dont sa grande culture est issue. C'est travailler à l'Étude et la Sauvegarde du Patrimoine Industriel, c'est écrire des poèmes et les enregistrer aussi - et il y a encore beaucoup d'occupations bénévoles en chantier... et encore de l'intérêt pour les sentiers forestiers, le mobilier traditionnel des Alpes, le Tumulus de Gruffy et les antiquités découvertes lors de la construction du pont de l'Abîme.

Et le Semnoz - ce lien entre Annecy et Allèves, sa maison, sa terre et celle de ses ancêtres, il doit être sauvegardé. Elle en connaît tant de

secrets et puis c'est un attachement viscéral qui s'éprouve mais ne s'explique pas.

À propos de sauvegarde… l'esprit s'aiguise au temps qui presse.

Qu'avons-nous fait pour éviter l'avilissement des hommes ? Qu'avons-nous fait pour sauver la beauté du monde ?

Intellectuelle érudite, consciente de ses capacités et des valeurs qu'elle défend, n'ose-t-elle pas affirmer : « Je n'ai pas besoin de livres, je suis une encyclopédie vivante… », du moins ne dit-elle pas cela à tout le monde.

6 septembre 1992 – Car elle a quand même « engrangé » beaucoup de documents sur le Semnoz ; connu personnellement Marc Le Roux ; étudié avec MM. Juge et Plagnat de l'Histoire Naturelle, « mais j'en savais autant qu'eux… sinon plus. »

« J'ai fait l'étude du Chéran en remontant le cours depuis le pont de l'Abîme jusqu'à la source.

Je possède les travaux des spéléologues MM. Jean Baptiste et Krib », etc.

De 1992 à 1996, le florilège de la pensée d'Yvonne Dagand se devine dans les quelques lettres que je vais vous lire. C'est un tableau avancé et sobre qui reflète l'esprit de notre consœur, de son respect de l'autre et de l'amour des hommes aussi.

Puis ce sera – après ces derniers messages – le trajet de plus en plus lent et pénible vers la dépendance, l'isolement en une prison relationnelle dont la libération sera célébrée le 11 décembre 2001. Depuis, elle repose près des siens en sa terre tant aimée, tant étudiée : Allèves.

Voici maintenant la lecture de ses dernières lettres à ses amis :

« J'espère que vous pourrez me lire car la lumière extérieure diminue sensiblement dans ma vue. Mais par compensation, la lumière intérieure est de plus en plus riche.

Et les souvenirs sont de plus en plus vivants.

Hier déjà, une mouette m'a apporté son premier salut : une aile blanche dans les rayons du soleil couchant.

Peut-être est-elle revenue, avec vous, des pays blancs ?

Chaque année, l'une d'elle – est-ce toujours la même ? – m'apporte le souvenir de son pays natal et me transmet son au revoir lors du départ.

Excusez mon écriture. Je suis « canne blanche », une distinction dont on se passerait aisément.

Nous sommes « confrères » d'infortune dans ce nouveau grade de « mérite oculaire ».

La charge de nos maux est ainsi plus légère.

Pour moi, ma dernière œuvre consiste à aider de toutes manières, mais surtout moralement, des gens isolés et démunis. Que de crimes sont maintenant commis par les hypocrites des puissances d'argent et des religions.

Il y aura cependant la justice d'en haut. »

Cette touchante pensée de respect et de compassion pour ces hommes sacrifiés, c'est presque une prière.

5 juin 1994

« Aujourd'hui, mon cœur et ma pensée se tournaient vers la Normandie comme précédemment vers les Glières.

J'ai fait tous ces pèlerinages autrefois - à pied comme celui des Vosges - en souvenir de nos chasseurs de la guerre 14-18. Ceux-là n'avaient ni l'ambition ni l'amour de l'argent.

Que ferait le Christ s'il revenait ? Vous vous en doutez sans doute comme moi. »

Sur une des dernières cartes - presque d'adieu - "non" aux mines antipersonnel, un cri de Handicap International.

Le 25 mars 1996, elle écrit :

« La barbarie scientifique actuelle est la "digne" réplique des tortures du Moyen-Âge, toujours pour les mêmes ambitions politiques et religieuses ».

À ce message d'une malheureusement durable et brûlante actualité, elle joint ce conseil pratique pour ceux qu'elle aime :

« Cher amis,

Très touchée de votre aimable souvenir, [de Chine], je vous en remercie cordialement.

J'espère que vous êtres revenus en bonne forme, la mémoire et les yeux emplis des visions d'un pays si différent du nôtre.

Dépaysez-vous aussi en France où il y a tant de choses à voir, hors des sentiers battus.

Ce qui m'aide à vivre, ce sont ces réminiscences de ces jours heureux pour contrer ceux des heures sombres.

J'ai rencontré tant de gens de valeur, surtout parmi les humbles, qu'ils m'aident à oublier ceux pour qui l'ambition... tient lieu de solidarité.

Bien à vous de tout cœur.

Y. Dagand

Carte illustrée des *Nymphéas* de Claude Monet, sans date, je la classerais hors temps.

Après cette visite au milieu des souvenirs, je crois que Mlle Yvonne Dagand, comme pour nous mettre à l'aise, nous dirait, comme Mme de Staël : « Le silence des vivants est un hommage pour les morts ».

Ils durent et nous passons.

Henri Garcin

ANNEXE

Bibliographie sommaire de Mlle Dagand

Revue savoisienne 74, 114e année, p. 15, « La réglementation du travail des ouvriers et employés de service sous Charles Félix ».

Revue savoisienne 76, 116e année, p. 1. Au sommaire « Liste des 91 noms des rues d'Annecy avec indications succinctes et précises. Origine des noms de rues d'Annecy ».

Revue savoisienne 78, 118e année, p. 888-102, « L'École Normale d'institutrices de Rumilly, 1922-1925 ».

Hommage à M. Gérard Détraz



Lorsque le 11 octobre 2003 j'ai ouvert le courrier, inhabituel, que m'adressait Mme Chevallier pour m'annoncer mon élection à l'Académie Florimontane comme membre effectif, ma première réaction a été la surprise car, mis à part quelques modestes travaux informatiques salésiens, je ne voyais pas ce qui me valait un tel honneur. C'est donc avec confusion que je remercie votre assemblée générale pour avoir voulu m'incorporer plus étroitement à cette prestigieuse Académie fondée tout près d'ici, en 1606, par Antoine Favre et Saint François de Sales, modèle et patron de ma vie religieuse.

Ma seconde réaction a été une certaine fierté pour cette invitation à répéter le parcours florimontan de mon père Claudius Gayet, membre correspondant en 1922, puis membre effectif en 1924 de notre Académie.

Ma troisième réaction a été une certaine panique devant le rappel de Mme Chevallier, m'indiquant que, succédant à M. Gérard Détraz, il me revenait de faire son hommage. Je ne connaissais rien de Gérard, ni sa famille, ni ses études, ni même ses travaux alors que j'aurais dû au moins les approcher grâce à *La Revue Savoisienne*... Hélas ! à l'époque j'avais trop de soucis et obligations qui me tenaient très loin des domaines historiques. C'est donc avec reconnaissance que je dois remercier tous ceux et celles qui m'ont aidé à guérir mon ignorance et à découvrir la riche personnalité de Gérard Détraz.

En tout premier lieu je veux citer les parents de Gérard, Monsieur et Madame Roger Détraz, qui ont accepté de me partager, malgré leur émotion et leur douleur toujours vives, bien des souvenirs de Gérard. Madame Détraz et son fils Jacques sont avec nous, ce soir, nous les accueillons très chaleureusement. Je remercie Mlle Hélène Viallet, précédent Directeur des Archives Départementales de la Haute-Savoie qui m'a accordé un entretien et m'a remis l'hommage qu'elle avait prononcé à la sépulture de Gérard. J'ai eu l'avantage aussi de recevoir, grâce à Mme Costa, l'hommage très documenté que M. Matthieu de La Corbière a délivré au 39e Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, à Archamps, les 14-15 septembre 2002. Je le remercie de m'avoir autorisé à y puiser bien des informations. Il me faut enfin remercier Mmes Schneider et Vapillon, Paul Gruffaz, le Père Ballansat, et, très amicalement bien sûr, notre vice-Président et cher camarade, Georges Grandchamp, un incontournable "corpus" vivant de connaissances historiques.

Enfance et études de Gérard

Cadet de la famille, Gérard, né le 24 mai 1958, en est le troisième enfant. Jacques, son aîné, né en 1951, installé à Aviernoz, est un musicien renommé, spécialisé, entre autres, dans la musique du Moyen Age. Marie-Christine, sa sœur, après des études médicales et informatiques, exerce à Lorient la profession d'ergothérapeute auprès des jeunes handicapés moteurs ; elle est spécialisée dans la mise au point d'équipements pour leur réinsertion dans la société. Mme Renée Détraz était employée communale à Sevrier et M. Hérisson, lors de son départ à la retraite, l'a chaleureusement remerciée pour le dévouement qu'elle a mis dans son travail et a exprimé la reconnaissance de tous les sévriolans pour celle qui était (et qui reste) toujours prête à leur rendre service... M. Roger Détraz travaillait chez Wirth et Gruffat. Particulièrement doué pour l'invention, méticuleux dans son travail, il a réalisé de beaux ouvrages, avec une simplicité et une humilité qui ont fait, et font toujours, l'admiration de tous ceux qui le connaissent. Grâce à de tels parents l'ambiance du foyer était chaude et joyeuse ; il faisait bon y vivre et se retrouver en ce lieu où étaient privilégiés le vrai, le courage, le service, la passion du travail bien fait.

Après l'école primaire à Sevrier, le catéchisme avec sa mère et les Sœurs de St-Joseph, Gérard entre en 6e aux Balmettes à Annecy, avec du latin ! Puis il passe en seconde au Lycée Gabriel Fauré et y réussit en 1977 un bac C avec l'appréciation : "Elève de culture scientifique, doué pour les sciences naturelles, bon niveau." Tout au long de ses études secondaires, Gérard manifeste un esprit réfléchi, posé et appliqué. Bon camarade, il n'aime pas le superficiel, l'artificiel : il

préfère parfois se réfugier dans le silence, ce qui le rend un peu taciturne. Bon marcheur, il fait de belles sorties en montagne avec les siens et beaucoup de randonnées avec son père, membre du CAF, lequel lui fait découvrir la nature, les pierres, les fossiles, éveillant ainsi en lui une soif de connaître qui marquera sa vie. Doué pour le dessin et l'observation, il remplit des carnets de croquis de paysages ou de curiosités découverts au hasard des promenades ; il se met à la peinture et réalise une multitude de tableaux que l'on peut admirer aux murs de la maison familiale.

Tout naturellement il part à l'Université de Grenoble pour des études en géologie. Il se passionne pour cette ville nichée au creux des montagnes qui lui font découvrir l'orogenèse des Alpes ; il est fasciné par les plis majestueux qui ont fixé en leur sein une histoire vieille de milliers d'années. Il en parle à ses parents, lors de ses fréquents passages à la maison, il décrit son éblouissement, ses découvertes exaltantes... Comme je le comprends quand je me remémore des passages de "À la gloire de la terre", livre écrit par le savant géologue et grand humaniste Pierre Termier, professeur de géologie et de minéralogie à Grenoble dans les années 20. Permettez-moi de vous citer quelques lignes de cet homme remarquable que des liens familiaux liaient à Annecy ; je pense qu'elles vous expliqueront, mieux que moi, les raisons de l'enthousiasme de Gérard en 1980 à Grenoble.

"La jeunesse est désintéressée : sans quoi elle ne serait pas la jeunesse. Elle a le dévouement instinctif, comme l'enthousiasme. Les jeunes gens n'aiment pas qu'on leur parle trop tôt, et surtout exclusivement des contingences de la vie ; ils veulent être tenus pour capables de mépriser l'argent, de préférer l'amour à la fortune, et l'honneur aux honneurs. Beaucoup rêvent de travailler à la seule fin de savoir davantage, rêvent de se dépenser pour les autres, de poursuivre, pendant toute leur carrière, un idéal en dehors et au-dessus d'eux-mêmes...

...Toute science est belle, étant reflet de la Vérité, et la Vérité n'étant autre que la Beauté parfaite... Mais les sciences de la Terre [traduisent] pour nous en dernière analyse l'enseignement et le culte du Beau... La Terre, ai-je coutume de dire à mes élèves, chante la gloire de Dieu tout aussi bien que le firmament étoilé. Oui, il y a le chant des gemmes splendides où se joue la lumière ; le chant des cristaux impeccables, œuvre patiente d'un admirable ouvrier... et le chant des montagnes, vagues de pierre qui ont déferlé les unes sur les autres et qui soudainement se sont figées... Les montagnes, qu'elles sont belles et éloquentes ! ... Ce sont des plis sur des plis et qui jetés les uns sur les autres, empilés et laminés ensemble se sont plissés encore... D'immenses déchirures, des brèches géantes creusées par les pluies et les torrents, nous permettent de regarder dans l'intérieur du paquet démantelé et ruiné par les soulèvements et l'érosion...

Parler aux jeunes gens de ces choses, c'est les préparer à aimer les idées généreuses parce qu'elles sont belles, à aimer la création parce qu'elle est belle, à comprendre enfin qu'il n'y a rien de plus digne d'amour que l'âme humaine parce qu'il n'est rien d'aussi beau. " (*À la gloire de la Terre*, Pierre Termier de l'Académie des Sciences, Desclée de Brouwer Paris, 9e édit. 1922).

À Grenoble, Gérard va rester 5 années. Objecteur de conscience parce qu'il ne pouvait concevoir le maniement des armes risquant la mort d'hommes, il refuse le service militaire et fait 2 ans de service social à la Frappa, ce qui lui permet de rester très proche de ses montagnes et de ses études. Après sa licence de géologie, il prépare un DEA et soutient brillamment le doctorat en 1984 avec une thèse de 163 pages, intitulée "Etude géologique du bord interne de la zone houillère briançonnaise entre la vallée de l'Arc et le massif de Péclet-Polset (Alpes de Savoie)".

Les années difficiles

Rentré à Sevrier la joie au cœur, il prend des vacances bien méritées dans la maison familiale, et commence des démarches pour trouver un emploi conforme à sa formation… Hélas, il va de déception en déception ! Il se heurte à la dure réalité : tous les postes où pourrait travailler un géologue sont pourvus. Il attend une opportunité en se réfugiant auprès de ses parents. Ceux-ci s'inquiètent de cette réaction négative et l'incitent à plus de dynamisme... Mme Détraz consulte son directeur de thèse qui indique qu'il existe des postes en géologie... mais à l'étranger. C'est une belle opportunité ! Mais Gérard panique à l'idée de quitter l'environnement sécuritaire familial pour ce qu'il juge une aventure dans l'inconnu… Peur de ne pas bien faire, de ne pas être à la hauteur, manque de confiance en soi, doute sur ses capacités, crainte d'un échec... C'est la première fois que se manifeste si fortement le côté dangereux des exigences qui le caractérisent : passion du travail fait parfaitement, minutie scrupuleuse dans la recherche de la vérité, intensité de l'effort consenti refusant la possibilité de l'échec.. Pourtant, tout être humain a ses limites, il faut savoir les accepter et "faire avec"… La quête de Gérard était celle de l'absolu... Or ici-bas celle-ci n'a pas de terme... Il faut accepter, dit Saint François de Sales, de cheminer vers l'idéal sans pouvoir l'atteindre... L'important c'est de ne pas s'arrêter en chemin, c'est de toujours cheminer pour se rapprocher le plus possible de la perfection… Notre Dieu ne nous demande pas autre chose. Hélas l'esprit de Gérard, tenaillé par le "scrupule du parfait", n'acceptait pas cette réalité... Il refuse obstinément un poste à l'étranger et plonge dans une sorte de "mal-être" qui le tourmente... C'est un passage très difficile...

Finalement une solution est trouvée grâce à toute la famille et les amis qui le poussent vers un professorat en France car l'Education Nationale souffre d'une grande pénurie de professeurs de français et d'histoire/géographie en collège...

Gérard se décide à faire une formation d'une année ; il passe le Capes et 3 jours avant la rentrée scolaire il reçoit une nomination à Nancy, dans un LEP... ! Vite, toute la famille l'emmène en Lorraine pour lui installer un studio... Gérard est enfin casé... Eh bien non ! 8 jours plus tard, il revient en catastrophe à Sevrier... En pleine dépression, bouleversé, paniqué, il ne cesse de répéter : "Je ne suis bon à rien ; je suis un incapable..." Évidemment, mettre sans préparation ni accompagnement, un jeune savant, idéaliste et exigeant comme Gérard, dans un LEP, où les élèves ont souvent bien d'autres préoccupations que celle d'apprendre, est une grossière erreur... qui en a découragé plus d'un en début de carrière...

Nous sommes en septembre 1985. Mis en disponibilité par son rectorat, Gérard n'arrive pas à remonter la pente... et se laisse de nouveau aller : 3 mois durant, il erre dans la maison et la forêt sans aucun projet d'avenir... Finalement, les parents le mettent en demeure de trouver dans les 8 jours un travail et un appartement loin de Sevrier. C'est un électrochoc salutaire ; il part aider son frère Jacques à construire sa maison à Aviernoz ; il s'installe à Annecy, côte Perrière et, grâce à M. Hérisson, il trouve un emploi à la mairie de Sevrier pour classer les archives municipales. En même temps il fait connaissance de Roger Devos, attaché de conservation aux Archives Départementales de la Haute-Savoie, qui donne des cours d'initiation à la généalogie. Gérard les suit et tout de suite prend un grand intérêt à l'histoire et la recherche historique. Pour sa part, Roger Devos remarque ce jeune, assidu à ses cours, cherchant sans cesse à savoir davantage et qui possède déjà une solide formation universitaire scientifique. Mis au courant de ses difficultés, il le conseille et l'aide à découvrir sa vraie vocation : la recherche historique. Sous sa direction, Gérard se met à étudier avec passion le vieux français, le bas latin, et en autodidacte, l'histoire médiévale. C'est à ce moment, en 1986, qu'il publie dans *Lacs et Reflets* son premier article "Le minerai de fer dans la région d'Annecy" qui fait comme un pont entre son savoir minéralogique et sa recherche historique. L'horizon s'éclaircit enfin...

En 1987 il est parrainé par M. Domenjoud à l'Académie Florimontane comme membre correspondant, et y fait une conférence sur : "La propriété foncière à Sevrier au XVIII^{e} siècle : exploitation graphique du cadastre sarde". En 1988, devenu membre associé, il délivre à l'Académie une conférence sur "Domaines seigneuriaux laïcs et ecclésiastiques à Sevrier du XI^{e} au XVIII^{e} siècles" qui est publiée par *La Revue Savoisienne*. Gérard reprend de plus en plus goût à la vie. Il fréquente assidûment les archives départementales où il est remarqué

par Mlle Viallet, qui, sur la recommandation de Roger Devos, lui propose du travail en 1990. Toujours poussé par Roger Devos qui admire ses progrès, il décide en 1991 d'aller se former pendant une année, à raison de 3 jours par semaine, à l'Université Lumière-Lyon II. Puis, comme le dit M. Matthieu de La Corbière, il entreprend de "confronter sa formation d'autodidacte en Histoire médiévale à un DEA... Son étude, placée sous la direction de Mme Marie-Thérèse Lorcin, se consacrait aux "Travaux et productions agricoles en Genevois au XIV[e] siècle" et aboutit à un mémoire de 120 pages, révélant les qualités de Gérard : rigueur scientifique, grande capacité de travail, hautes compétences en paléographie et remarquable connaissance de l'histoire des Alpes au Moyen Age." C'est à cette époque, en 1992, qu'il est élu membre effectif à l'Académie Florimontane. C'est aussi à cette époque que sur les recommandations de Roger Devos, proche de la retraite, et l'avis chaleureusement favorable de Mlle Viallet, Gérard est embauché par le Conseil Général comme "attaché de conservation" aux Archives. Il fera plusieurs stages aux Archives Nationales pour compléter sa formation.

Les Archives

Sa situation est enfin stabilisée, Gérard va s'impliquer avec joie et de tout son cœur dans son travail, avec une ardeur qui fait l'admiration de Mlle Viallet : Il a accompli un travail de savant bénédictin, a-t-elle affirmé dans son hommage à Gérard.

Nous sommes en 1993. Aux Archives départementales les tâches de Gérard sont immenses, dit M. Matthieu de La Corbière (l.c.) : "inventorier, répertorier, classer et analyser les fonds anciens des Archives, restés jusqu'alors enfouis dans les cartons ; dépouiller les microfilms de l'ensemble des fonds genevois et savoyards, conservés à Turin ou dans des archives françaises privées et publiques..." En même temps Gérard cultive la générosité et le partage : aux Archives, il accueille les étudiants et les chercheurs pour les guider, les conseiller et leur partager de précieuses informations souvent inédites. En réponse à une multitude de lettres, il n'hésite pas à "exposer ses découvertes, à faire part de ses hypothèses"... En tout cela, "ce modeste, infatigable et talentueux chercheur, scientifique, archiviste, historien, médiéviste ne se met jamais en avant ; il reste un modèle d'humilité et de simplicité, disponible, sachant écouter, discret et rempli de touchantes attentions pour ses amis." (ibid.)

Aux Archives départementales, Gérard travaille dans la même salle qu'une jeune femme et se trouve invité à collaborer avec elle pour la récupération et la restauration des objets religieux, surtout les retables. Cette proximité leur permet de découvrir des points

communs et de s'apprécier... Malheureusement, au fil des jours, ils se rendent compte que leurs caractères sont trop différents pour pouvoir bâtir un foyer solide et d'un commun accord ils y renoncent... De nouveau, pour Gérard c'est un choc psychologique redoutable... Il va chercher à oublier en s'enfermant, j'allais dire en s'enterrant, dans un travail acharné aux Archives.

Gérard entre à l'Académie Salésienne et en 1995, il y est chargé des publications, ce qui demande un gros travail de recherches de manuscrits, de mise en page, d'édition ; on lui doit les tomes 101 à 110 des "*Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*". En particulier le célèbre tome 101 "Six mille ans d'histoire rurale : Sevrier des origines à la Seconde Guerre mondiale" qui restera un ouvrage de référence pour tous et un trésor précieux pour les sévriolans et leurs amis.

Quand on met en parallèle les publications de Gérard de 1992 à 2002 avec ses travaux aux Archives, sa correspondance, ses contacts avec les Sociétés savantes, ses déplacements, sans oublier les innombrables classeurs qui garnissent le grenier de la maison natale, et qui débordent de notes, d'articles encore non dépouillés, on ne peut que se demander comment il a pu assumer une telle quantité de travail...

Je pense qu'il y a usé ses forces, son dynamisme... Il a été cette lampe qui brûle trop vite, jetant une flamme qui brille d'un éclat trop vif... D'autant plus qu'il gardait en lui cette espèce de ver rongeur dont j'ai déjà parlé. Ceux qui l'ont approché de près ont tous été frappés de cette sorte de rigueur inhumaine qu'il s'imposait dans son travail ; il a été miné par ce scrupule du parfait et ce refus des limites qu'il ne pouvait combattre... de là des crises d'angoisse, d'abattement où il déclarait à Mlle Viallet en qui il avait grande confiance : "Je suis devenu incapable de faire le travail que vous m'avez confié, je n'y arrive pas"... Il se confiait aussi à quelques amis, mais ni les uns ni les autres ne pouvaient l'aider. De plus en plus renfermé, replié sur lui-même, il refusait toute aide, tout secours médical ou autre... Le 24 juin 2002 à la séance de l'Académie Salésienne, il donne sa démission de directeur des publications malgré les observations et sollicitations affectueuses de ses confrères... Il déclare aussi démissionner de l'Académie et de tous ses autres engagements et quitte la salle sans mot dire, accablé, les yeux baissés, laissant tous ses amis dans le désarroi et dans la peine... Pourtant, un ou deux jours avant, il avait parlé de projets nouveaux à sa famille, de nouvel appartement, de nouvelles orientations... Je pense que tout cela montre le chaos psychologique dans lequel se trouvait notre ami Gérard, son désarroi, son angoisse, sa maladie.

Le 25 juin, c'est le flash : Gérard n'est plus lui-même, il est devenu irresponsable, il est la victime d'une maladie qui nous prive douloureusement de sa présence.

Conclusion

Arrêter ici cet hommage serait faire une injure grave à la mémoire de Gérard et comme une insulte à sa famille, à tous ceux qui l'ont tant aidé et tant aimé. Le Gérard du 25 juin n'est pas le vrai Gérard ! Le Gérard qu'il faut garder dans notre cœur, dans notre souvenir, dans notre admiration, c'est le jeune Gérard des heureuses soirées familiales pleines de rires et de chansons, le Gérard des longues promenades en montagne, l'artiste des dessins et des peintures, c'est le Gérard baignant dans l'éblouissement de Grenoble, c'est le Gérard intégrant les Archives Départementales, c'est le Gérard mettant son immense savoir, ses découvertes et ses travaux, la richesse de son cours au service de ses concitoyens, à notre service... C'est le Gérard qui maintenant, j'en ai la conviction, vit dans la lumière de Dieu, contemplant enfin la Vérité, délivré de toute misère et de toute crainte...

Envers ce Gérard-là nous sommes en dette ! Notre présent est riche de notre passé. Ce n'est pas peu de chose que de s'employer à fournir aux vivants, que nous sommes aujourd'hui, les trésors de nos ancêtres d'hier ! C'est permettre un retour à nos origines, à nos racines, aux sources de ce qui fait maintenant notre vie... Grâce à Gérard, nous connaissons mieux notre patrimoine, notre passé, bref notre histoire.

Dans les statuts de l'Académie Florimontane, dont faisait partie Gérard, on lit sous la plume de Saint François de Sales :

- La fin de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des Sérénissimes Princes et l'utilité publique.
- Les seuls gens de bien et doctes y seront reçus.
- Tous iront à qui mieux fera.

N'est-il pas vrai que Gérard a parfaitement rempli ces conditions ? Il a été homme de bien, il a été grand savant, il a servi, et combien, l'utilité publique... Alors, il ne nous reste plus qu'à respecter l'ordre de Saint François de Sales et à aller vers "Gérard qui a très bien fait," c'est-à-dire, à suivre l'exemple qu'il nous donne de la tâche parfaitement accomplie, à puiser dans ses recherches historiques, et surtout à imiter ce service des autres qui a été son souci constant... Pour tout cela, nous lui disons : Merci.

Jean Gayet

Hommage à Marcel-Alexandre Bégneu (1912-2002)



Grâce à l'amabilité de son épouse et de ses notes biographiques, nous avons pu retracer la vie de notre donataire, membre associé de l'Académie florimontane et à qui nous devons, entre autres, l'exploration des grottes dites du *Renard* et du *Fortin* situées sur la commune de Veyrier-du-Lac, exploration menée en 1953 à la tête du Groupe Spéléologique du C.A.F. d'Annecy. De ces recherches s'ensuivit un excellent article intitulé « *Une station du Bronze dans la Montagne de Veyrier-du-Lac* » paru dans la *Revue Savoisienne* de 1956, p. 61, sous le nom d'auteur d'Alex Bégneu.

Marcel-Alexandre Bégneu est né le 30 octobre 1912 à Paris. Fils unique d'un père brigadier de police parisienne, originaire du Berry et d'une mère cuisinière de métier, originaire de Bretagne, Alex Bégneu eut, malgré la guerre de 1914-1918, une enfance choyée. Il vécut cette période de guerre à Paris, entrecoupée de quelques petits séjours en Bretagne, surtout après les bombardements de la capitale par le célèbre obusier allemand, « *la grosse Bertha* ». Le gosse avait été fortement impressionné par les destructions causées par ces bombardements dans un quartier proche de chez lui. Ces parents mirent fin à ces émois en l'envoyant en Bretagne, à l'abri de la soldatesque allemande.

Malgré ces mésaventures dues à la guerre, Alex Bégneu donna toute satisfaction à ses parents. Brillant élève dans toutes les matières, véritable littéraire doué d'une extraordinaire mémoire, il obtint tous ses diplômes jusqu'au brevet supérieur sans aucune difficulté : certificat d'études primaires en 1924, certificat de fin d'études d'enseignement primaire supérieur en 1929, de même que le brevet

capacité d'enseignement en 1929... Dès sa prime enfance, le jeune Bégneu se passionna pour la radio et la photo, ce qui fut une constante de sa vie comme on le verra plus tard. Esprit technicien et curieux, il fabriquera lui-même, à huit ans, son premier poste à galène ainsi que son premier appareil photo en carton !

Il avait 17 ans quand son père décide de prendre une retraite anticipée et rejoindre son Berry natal au grand dam de son épouse qui penchait pour sa province d'origine, la Bretagne.

Marcel-Alexandre, ne connaissant personne dans ce village berrichon, situé à une douzaine de km de Bourges décide de devancer l'appel et choisit le 95e régiment d'infanterie situé à Bourges même. Très vite nommé sergent-chef, il se spécialise dans la radio et devient très vite expert en morse. Il put aussi continuer sa passion pour la photo. L'armée lui fait découvrir le sport, notamment l'escrime et la natation qu'il affectionne particulièrement. Il s'adonne à la marche de grande randonnée, il est vrai qu'il était gâté puisqu'il dépendait de l'infanterie. En ce temps-là « *la bif* », selon l'expression consacrée, ne lésinait pas sur les heures de marche et les kilomètres à pied !

À la sortie du service militaire, il rentre comme journaliste dans un petit hebdomadaire qui lui donne le virus du journalisme pour de bon. Obtenant très vite sa carte de presse, il devient journaliste attitré à « *Paris-Centre* » dont la direction, à cette époque, se trouvait à Nevers. Il est affecté au bureau de Bourges. C'est de cette époque qu'il signe ses articles au nom d'Alex Bégneu. Cette carrière de journalisme se déroule sans encombre et dans une ambiance idyllique. Très apprécié de ses collègues malgré ou peut-être pour son goût de l'indépendance, il coule des jours heureux jusqu'à la guerre de 1939.

En janvier 1939, il rencontre celle qui deviendra son épouse, Suzanne Basset, il a alors 26 ans. C'est le bonheur parfait. Le couple envisage le mariage fin septembre et réserve un appartement, commandant les meubles, bref ils échafaudent les plus beaux projets. Fin août 1939, c'est la mobilisation, le 3 septembre, la déclaration de guerre. Adieu « *veau, vache, cochon...* », finis les projets, la vie change du tout au tout ! Une permission spéciale de l'armée leur permet cependant de se marier le 18 décembre 1939. Puis Alex Bégneu connaît le terrible baptême du feu, ce qui lui laissa des traces indélébiles et cauchemardesques durant toute sa vie. Le 13 septembre 1939, il fait partie de l'avancée en Allemagne dans la forêt de Wardt et il assiste, désemparé, à la mort d'une bonne partie des soldats de sa compagnie.

Démobilisé en juin 1940, il rentre dans un pays désormais occupé. Les jeunes mariés vivent tant bien que mal chez leurs parents. Alex Bégneu reprend son activité de journaliste et connaît les affres de l'occupation avec un travail restreint et contrôlé. Son directeur de journal l'envoie au bureau de Moulins dans l'Allier. Cette ville faisait

alors frontière entre la zone dite libre et la zone occupée : couvre-feu à 8 heures du soir, impossibilité de se promener au bord de l'Allier qui coupait la ville en deux. Petite anecdote : pour essayer d'aller passer Noël avec leurs parents, le couple Bégneu doit passer une grande partie de la nuit dans le hall de la gare puisque le train pour Bourges ne passait qu'au matin, juste avant la levée du couvre-feu. Les difficultés augmentant, Alex Bégneu décide de donner sa démission et de revenir à Bourges. Son patron, voulant absolument le garder, lui accorde le poste à Bourges où, dorénavant, le couple s'installe. Le 28 juin 1941 un petit garçon, Alain-Gérard, vient égayer le foyer Bégneu. Le 1er novembre 1942, ce sera une fille, Hélène, qui agrandira le cercle familial.

1942-1943, on parle de plus en plus du S.T.O. pour les hommes. Le préfet d'alors, qu'il connaissait très bien, lui accorde un laisser-passer tout à fait spécifique pour échapper au travail forcé en Allemagne. Mais les choses se gâtent. Les délations vont vite en ce temps-là. Alex a-t-il été dénoncé comme réfractaire au S.T.O. ? Beaucoup le disent sans que la famille n'en ait jamais eu la certitude, même après la guerre. Toujours est-il qu'Alex est expédié dans un camp de travail en Thuringe à Zella-Mehlis. Sa famille, sans nouvelle de lui, connaîtra son adresse que quelques mois plus tard, le « *camp de Frolichermann* ». Sa mère, déjà très malade, malgré les soins de sa belle-fille, ne résiste pas à cette douleur et décède en novembre 1941. Alex Bégneu rentre en France après la libération de son camp, amaigri mais déclaré en principe en relative bonne santé. Il retrouve son ancien journal *Paris Centre* mais déçu et aux antipodes de la nouvelle direction, il démissionne. *La Maison des Prisonniers et Déportés* s'occupe alors de sa réinsertion et lui propose un poste à l'usine Dannemuller, avenue de Chambéry à Annecy. Il s'installe avec sa famille à Veyrier-du-Lac.

C'est une nouvelle vie qui commence : il découvre la montagne, l'escalade, la spéléologie..., il reprend une carte de presse et devient correspondant du *Messager*, de l'*Essor Savoyard* et du *Dauphiné* ainsi que du *Journal des Anciens Combattants*. Nous lui devons ses admirables articles sur les communes du lac d'Annecy, retraçant avec brio leur histoire. Une plume délicate et ses qualités littéraires lui procurent vite une notoriété parmi ses confrères journalistes. Il s'adonne aussi à son violon d'Ingres qu'était depuis son enfance la radio amateur. Il constitue ainsi le *Réseau des Radios Amateurs* dont il deviendra le président.

Durant ses moments de loisir, il parcourt la montagne de Veyrier et repère avec l'aide de Veyrolains la grotte du *Renard* et du *Fortin*. C'est là qu'il commence avec la Section Spéléo du Club Alpin d'Annecy l'exploration de ces grottes. Membre de la Société Préhistorique française, il entreprend les fouilles préhistoriques qui lui permirent de découvrir les objets de l'âge du Bronze déposées au musée d'Annecy.

La Revue Savoisienne de 1956 lui doit un excellent article sous le titre « *Une station du Bronze dans la Montagne de Veyrier-du-Lac* » où Alex Bégneu détaille les étapes de la découverte des grottes de Veyrier. De même il répertorie les objets de l'époque romaine de cette commune, objets plus ou moins laissés à l'abandon. C'est à cette époque qu'il commence une histoire de Veyrier qu'il ne poursuivra, hélas, pas, trop accaparé par ses multiples activités. Le 10 décembre 1958, un troisième enfant, Philippe, vient assurer la lignée des Bégneu. La même année, Alex Bégneu crée le *Syndicat d'initiative de Veyrier-du-Lac*, qu'il préside de 1958 à 1968. En 1960, il fonde le comité des fêtes de Veyrier-du-Lac. Les Veyrolains lui doivent l'organisation du 150ème anniversaire de l'Annexion à la Savoie avec un défilé fort réussi de chars et de costumes, c'était sous le mandat du Général Doyen. À ce sujet, bien des anciens Veyrolains se souviennent des rencontres orageuses et épiques entre Alex Bégneu et le général Doyen lorsqu'il fallait quémander un peu de subsides pour animer le *Syndicat d'Initiative* ou le *Comité des fêtes* de Veyrier-du-Lac ! En somme, une vie quotidienne bien remplie qui laisse peu de temps à la famille, à l'éducation des enfants qu'il ne voit pas grandir au grand désarroi de son épouse mais surtout lui fait négliger les affaires de son commerce.

En effet, Alex Bégneu qui est un excellent photographe consacre sa vie professionnelle à la photographie. On lui avait proposé la gérance d'un magasin de photos à Annecy. Mais ses talents reconnus de photographe ne supplée pas à ses carences de gestionnaire, qui était le cadet de ses soucis. Bientôt des difficultés matérielles et financières, sans oublier cette activité débordante au service des associations qu'il animait, ne lui permettront pas de développer son activité professionnelle. Pis, sa santé devenant de plus en plus fragile, sa vue baissant également et l'empêchant de travailler dans son laboratoire, La Sécurité sociale estime qu'il est « inapte » au travail et l'incite à prendre une retraite anticipée. Il doit vendre son commerce et renoncer, la mort dans l'âme, à son travail de photographe. Il se console avec les émissions radio-amateurs en faisant partie du réseau d'urgence qui existait à ce moment-là. Mais des ennuis cardiaques l'éloignent de la vie active dans laquelle il excellait et le retranchent peu à peu de la société et de ses amis. Il meurt, le 25 janvier 2002, dans sa 90e année.

Pour terminer, cette petite anecdote qui montre une personnalité attachante, qui avait du caractère, intègre mais fière et intransigeante. En tant qu'ancien déporté, l'État lui avait dévolu quelques droits. Au début de son installation à Annecy et à Veyrier-du-Lac, l'administration l'avait convoqué au bureau des anciens combattants et déportés sis à l'hôtel Verdun. Ne pouvant s'y rendre, il mandate son épouse qui remplit un questionnaire pour obtenir une aide financière. La première indemnité s'élevait à 50 f., renouvelable selon les réponses aux questionnaires et les besoins. Toute fière de cette aubaine, Mme

Bégneu s'en retourne à Veyrier faire part du résultat de la visite. Alex devint rouge de colère au point que Mme Bégneu fut à deux doigts de rendre la somme audit bureau. L'argument se résumait à ceci « *Je n'ai pas besoin d'aide, je suis revenu d'Allemagne en bonne santé, je peux travailler. Il vaut mieux distribuer les subsides à ceux qui sont revenus sur un brancard.* »

Bernard Premat

Inventaire du legs Bégneu

Mme Bégneu, en accord avec ses enfants, a légué à l'Académie florimontane, un certain nombre de dossiers et d'objets appartenant à son mari défunt dont nous publions officiellement la liste. L'Académie remercie vivement cette famille et lui fait part de sa reconnaissance.

1) une boîte contenant
   - un lissoir de potier en pierre noire provenant des fouilles d'Alex Bégneu au *Trou du Renard* (âge de Bronze) à Veyrier-du-Lac
   - 2 médailles trouvées dans la grotte de *la Cheminée* à Veyrier-du-Lac
   - 1 médaille du Concours musical d'Annecy du 10 août 1879 trouvée dans la grotte des *Sarrazins* à Veyrier-du-Lac.

2) 2 bobines de film 16 sur *le Valais*, année 1956.

3) Une boîte de photographies et de négatifs sur les ascensions dans le massif des *Bornes* et des *Aravis* opérées par Alex Bégneu (*Pointe Percée* en hivernale, refuge de *Gramusset*, traversée en tyrolienne, descente en rappel, le refuge du *Parmelan*, le *Jalouvre*), 4 photos de l'École d'escalade au Biclope avec Lachenal, Lionnel Terray, une photo générale avec Rebuffat, Lachenal, Lyonnel Terray, 3 négatifs représentant la grotte du *Fortin* (?) à Veyrier-du-Lac, une reproduction du vieux Menthon, 2 photos de l'exploration du *Trou du Renard*, Veyrier-du-Lac.

4) Une photographie de l'arrêté municipal en date du 30 juin 1954 du maire de Veyrier-du-Lac, le général Doyen, interdisant l'entrée de la caverne au nom de l'Académie florimontane et de la Société Préhistorique française libellé ainsi « *L'entrée de cette caverne, en raison des fouilles archéologiques en cours, est interdite à tout visiteur n'ayant pas l'autorisation personnelle de monsieur Alex Bégneu à Veyrier-du-Lac, auteur des fouilles. Toute infraction entraînerait des poursuites.* »

5) 2 petits ouvrages sur le lac d'Annecy :
   - *Le Lac d'Annecy*, éd. A.S., sans nom d'auteur.
   - *Annecy et son Lac* de Roger Goffin, décorateur, 9 rue Vaugelas, à Annecy.

6) Un livre sur l'origine de la presse datant de 1912, auteur inconnu.

7) Une boîte contenant des menus des années 1970-1972 des différents banquets organisés en Savoie-Haute-Savoie adressés comme invitation pour la presse.

8) Une série de dossiers contenant des articles du *Messager :*

- Sur les grottes,
- Sur quelques correspondances et articles de presse concernant Alex Bégneu,
- Dossier intitulé « *Science et divers* »,
- Dossier contenant articles sur quelques événements locaux de la Rive droite du lac écrits pour la plupart par Alex Bégneu, année 1966,
- Dossier intitulé « *Documentation diverse* » avec notamment une correspondance avec le musée de Bourges, des articles de G. Grandchamp dans le *D. L.* de 1958 sur « l*a mise au tombeau* » provenant de l'ancienne église du *Sépulcre* exposée au *Château d'Annecy*,
- Dossier sur les cavernes de Veyrier-du-Lac avec correspondances avec l'Académie florimontane concernant les fouilles archéologiques,
- Ensemble des articles d'Alex Bégneu du *Messager* des années 1969-1972 concernant la vie annécienne et le Genevois.

9) Un petit carton contenant des cartes des radio-amateurs HF Radio F3MB (réseau des émetteurs français).

10) Revues des « *radio-amateurs*, revue des ondes courtes » des années 1962 à 1983.

11) 3 carnets de trafic au nom d'Alex Bégneu.

12) Quelques documents concernant le réseau des radio-émetteurs.

13) Un livre intitulé « *Émission et réception d'amateur en radio* » de Roger A. Raffin, 1959.

14) 70 vieilles cartes postales des années 1900-1920 concernant principalement les Alpes françaises.

15) Dossier concernant des documents du REF

Inventaire fait par nos soins, à Veyrier-du-Lac, le 9 juin 2005

Bernard Premat

Histoire et généalogie de la famille Gantelet d'Asnières au château des Onges

Introduction :

La famille Gantelet d'Asnières est née en 1639 de l'union de Anne d'Asnières et de Georges de Gantelet. Cette famille de l'Albanais est étroitement liée à l'histoire du château des Onges à Hauteville sur Fier, berceau de son lignage, qu'elle occupa depuis sa construction en 1602, jusqu'en 1911, soit durant plus de trois siècles.

Le château des Onges entre aujourd'hui dans son cinquième siècle d'existence, bien exposé face au Sud, il se dresse majestueusement dans la plaine du Fier menant à Hauteville, au pied de la colline, que sillonne le Nant de Lagnat, au lieu-dit « les Onges ».

Que sait-on de ce château ?

Il existe assez peu de renseignements sur le château des Onges. Nos spécialistes, Georges Chapier et Louis Blondel n'en parlent pas. On trouve quelques mots dans « Châteaux et Maisons Fortes Savoyards » [1] et dans « Histoire des Communes Savoyardes » [2]. Mais, c'est certainement le Florimontan Christian Regat, président de l'académie Salésienne, qui nous donne le plus de renseignements [3], complétés par René Bouvet [4] et les publications de l'AVRA [5]. On peut dire en résumé que le château ne semble pas avoir un rôle défensif, quoique l'on trouve une meurtrière sur l'une des tours à l'Est. La bâtisse construite sur un plan quadrangulaire a perdu lors d'un incendie, le soir de la St Joseph 1961, toute l'aile nord et la grosse tour de la chapelle. La partie incendiée n'a pas été reconstruite et le château arbore aujourd'hui une forme de U.

---

(1) M. BROCARD & E. SIROT : *Châteaux et Maisons Fortes Savoyards*, éditions Horvath, tome I, p. 286.

(2) Jean Yves MARIOTTE et Henri BAUD : *Histoire des communes savoyardes, Genevois et Lac d'Annecy*, éditions Horvath, p. 424.

(3) Christian REGAT et François AUBERT : *Châteaux de Haute-Savoie*, p. 93, 94.

(4) René BOUVET, *Canton de Rumilly, richesse du souvenir*, p. 102 à 104.

(5) *Revue annuelle des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais* (AVRA), Imprimerie Ducret à Rumilly n° 1 p. 12, n° 4 p. 40-41, n°10 p. 8, n°11 p.13, n°15 p. 32-33.

Origine de la famille d'Asnières :

Le Comte Amédée de Foras, dans son Armorial de Savoie [6] dresse une généalogie assez courte de cette famille, qui semble surgir de nulle part. Dans son introduction il évoque l'hypothèse qu'elle pourrait venir de Bresse, chez les Loriol ou de Chacipol, seigneurs d'Asnières. Mais leurs armoiries sont totalement différentes, et, à la lecture des Armoriaux de Bresse de Samuel Guichenon [7] et du Révérend Dumesnil [8], aucun indice ne permet d'étayer cette légende.

Il existe, près du lac Léman, un village qui porte le nom d'Anières, et qui pourrait vraisemblablement être le berceau de la famille qui nous préoccupe aujourd'hui, mais là aussi, le Comte de Foras, rejoint la conclusion du conseil municipal de cette ville, qui, dans un ouvrage retraçant l'histoire de sa commune [9], conclut : « *on ne trouve pas de lien entre la localité d'Anières et la famille noble du même nom vivant à Hauteville* ».

Le mystère reste donc entier.

L'histoire connue des d'Asnières commence en 1579 avec une quittance que donne « l'avocat Dasnières » époux de Damoiselle Claudine Triquet. Leur fils Jean Denys également avocat, sénateur, et second Président du Sénat de Savoie, épousa Anne Duclos. Il acquit en 1602 de Dame Renée Louys, veuve de Noble Dentand, le château et Seigneurie de Veigy à Vallières avec la juridiction haute, moyenne et basse, et la co-seigneurie d'Hauteville où il fit construire un château. [10], [11], [12].

À travers Jean Denys d'Asnières une dynastie allait s'installer au château des Onges.

Origine de la propriété :

La co-seigneurie d'Hauteville fut pendant près de deux siècles la propriété d'une puissante famille du Chablais, les nobles de Langin [13], seigneurs de Veigy, qui à une époque lointaine agrandirent considérablement leurs possessions jusque dans l'Albanais et en Chautagne [14] [15]. Dès 1397 Richard de Langin fit l'acquisition des biens

---

(6) Cte A. de FORAS, *Armorial de Savoie* Vol. 1 p. 56, Vol 3 p. 43/49, Vol 5 p. 668, et supplément p. 38/39.

(7) Samuel GUICHENON, *Armorial de Bresse et Bugey*.

(8) Révérend du MESNIL, *Armorial Historique de Bresse et Bugey* p. 382.

(9) Histoire de la commune d'Anières 1858/1958 par le conseil municipal.

(10) Georges CHAPIER, *Les châteaux du Genevois* p. 87.

(11) Adolphe TROLLIET, *Histoire de Veigy Foncenex* en 2 tomes.

(12) *Op.Cit*, AVRA n° 22 et 23.

(13) *Op.cit.* Adolphe TROLLIET, *Histoire de Veigy Foncenex* en 2 tomes.

(14) Jules MASSE, *Histoire de l'Ancienne Chautagne* (2 tomes) tome I p. 442.

(15) ADS BO 5781.



Comte Charles François de Gantelet d'Asnières



d'Hauteville et de Vallières lors d'un partage avec Dame Peltrat [16], en 1413 les Seigneurs de Langin rendent hommage à leur Suzerain pour leur fief et château de Veigy en Vallières et pour leur co-seigneurie d'Hauteville. Ces biens passeront de père en fils durant quatre générations jusqu'à Simon de Langin, qui, en 1579, accablé de dettes, est emprisonné à Genève sur les plaintes de son créancier principal, noble Abraham Dentand. Ce dernier prend alors possession des biens de Vallières et d'Hauteville et quelques années plus tard sa veuve les vendra au sénateur d'Asnières [17].

Jean Denys d'Asnières : 1ère génération au château des Onges

Le Sénateur d'Asnières occupe la charge de Président au Sénat de Savoie et outre les châteaux d'Hauteville et de Vallières, il possède aussi des biens en Chautagne, le château de Collonges [18] à Serrières, des immeubles et terres à Praz et Chindrieux [19] et des immeubles à Chambéry. De son mariage avec Anne Duclos, il eut cinq enfants nés à Chambéry.

Parmi eux **François**, l'aîné, prit la succession de son père en 1608, et **Claudine**, épousa Noble Claude François Vichard, Seigneur de St Réal, Sénateur et Juge Mage de Tarentaise, dont le petit-fils fut le célèbre Abbé César de St. Réal qui fut l'objet de la très belle conférence du professeur Andrée Mansau au château de Montrottier en septembre 2003.

François d'Asnières : 2ème génération

Baptisé à Chambéry en 1584. Il suit le même parcours que son père et accède en 1622 au rang de Sénateur [20]. Il aura deux filles de son épouse Marguerite de Bavoz, fille du Président du Sénat de Savoie, veuve de noble Antoine Vectier dont elle avait déjà un fils, Louis, âgé de 15 ans, qui grandira sous le toit du sénateur d'Asnières jusqu'à sa majorité. Ce Louis, deviendra chevalier d'honneur au Sénat, il épousera Melchiotte de Balland dont il n'aura pas d'enfant et lèguera tous les biens et titres de la famille Vectier à sa demi-sœur Anne qui héritera aussi des terres et châteaux de son père, le Sénateur François d'Asnières.

---

(16) ADS d'Anières BO 1100.

(17) *Op. cit* Adolphe TROLLIET, *Histoire Veigy Foncenex* tome I p.33 et op.cit. A. de Foras tome I p. 56.

(18) *Op. cit* J. MASSE, *Histoire de l'Ancienne Chautagne* tome I p. 304, 362 à 372.

(19) Mes. Charles Emmanuel de Seyssel, Mis d'Aix et Bon de Chastillon passe un affranchissement en faveur de Spectable Seigneur Jean Deny D'Asnières Conseiller de S.A. et Sénateur au Sénat de Savoie, le 17 janvier 1598 Monod notaire. ADHS 2E 4009 f° 55v°.

(20) ADS Chambéry 2B 220 f°87 v°, Lettres Patentes de Sénateur pour Ne François d'Asnières retirées en 1628.

Anne d'Asnières : 3ème génération

En face du château des Onges à Hauteville, de l'autre côté du Nant de Lagnat, on trouve la Maison Forte de la Famille de Gantelet. La proximité des ces deux familles favorisa certainement le mariage en 1639 d'Anne d'Asnières avec noble Georges de Gantelet. Cet homme puissant, Conseiller de S.A.R Charles Emmanuel II, Contrôleur et commissaire général des guerres en Savoie, fut également trésorier et receveur général du Genevois, Faucigny et Beaufort. Je ne sais si ce fut un mariage d'amour ou de raison, mais de toutes évidences il réunissait deux jeunes noblesses de robe, l'une possédant liquidités et pouvoir, l'autre territoires, fiefs et prestige (21). Cependant Anne émit une condition à ce mariage, elle exigea que son 2e fils Antoine et son petit-fils Louis issue de la branche aînée, portent le nom et les armes d'Asnières. C'est ainsi que naquirent les « Gantelet d'Asnières » ou « d'Asnières de Gantelet » selon l'humeur de chacun.

Le vœu d'Anne fut tellement fort qu'aujourd'hui le patronyme d'Asnières perdure toujours, alors que Gantelet a disparu au fil du temps.

Origine de la famille Gantelet

Ce sujet a déjà été traité brillamment par Laurent Perrillat, Florimontan docteur en Sorbonne, dans une conférence donnée ici-même, le 7 avril 1999 et rapportée dans la *Revue Savoisienne* de la même année (22).

Nous rappellerons simplement que Maître Georges Gantelet, Bourgeois d'Annecy, chargé de l'administration du Collège Chapuisien, eut quatre fils, Bernard, Guillaume, Jacques Louis, et Claude anoblis en 1615, confirmés par Lettres Patentes de Noblesse du 27 avril 1628 données à Turin par Charles Emmanuel de Savoie en considération de leurs bons services dans les Armes et dans les Lettres.

Ces Lettres de Noblesses sont confirmées le 27 mars 1639 par Christine, sœur du Roi, Duchesse de Savoie, mère et tutrice du Sérénissime Charles Emmanuel II, Duc de Savoie (23).

Claude de Gantelet, l'un des quatre frères anoblis, épousa Demoiselle Claire Françoise de Montluel descendante à la 7e génération de la Maison de Savoie. Dans son testament de 1654 il nomme pour ses héritiers universels ses deux fils, Paul-Emmanuel et Georges.

---

(21) Le rapport de Chérin (88), généalogiste de Louis XVI, dit que les biens meubles d'Anne d'Anières étaient estimés à 9000 ducatons.

(22) Laurent PERRILLAT, *Revue Savoisienne* 139e année, 1999, p.5 et 162 à 168.

(23) *Op.cit.* « Chérin 88 » bibliothèque des Manuscrits, rue de Richelieu à Paris et A.de Foras *op.cit.* Tome 3 p. 43 à 49.

Georges, l'aîné, hérite également de son oncle Jacques Louis de Gantelet Seigneur de Veuillet [24] dont le nom de fief sera repris plus tard par une branche cadette. Son épouse Anne d'Asnières, évoquée plus haut, lui donna neuf enfants, parmi lesquels quatre fils formeront quatre branches. Georges teste en 1659 laissant l'usufruit de tous ses biens à son épouse. Anne fit son testament accompagné d'un fidéicommis en 1700 et mourut en 1702 voulant être ensevelie au tombeau de ses aïeux en l'église Sainte Marie Egyptiaque à Chambéry.

1ère branche ou branche aînée :

Elle prend le nom de « de Gantelet de Vallières » [25], s'étale sur deux générations et s'éteint au milieu du XVIII[e] siècle. Louis, le dernier représentant de cette branche, avocat au sénat, co-héritier de sa grand-mère à charge de porter le nom et les armes d'Asnières meurt en 1750 léguant tous ses biens à son cousin Georges Antoine de Gantelet d'Asnières, chef de la branche suivante.

2ème branche ou branche puînée :

Elle prend le nom de « Gantelet d'Asnières » ou « d'Asnières de Gantelet » et même simplement « d'Asnières ». Elle perdure jusqu'à nos jours à travers plusieurs rameaux et occupe le château des Onges jusqu'au XX[e] siècle. C'est la branche que nous allons étudier.

3ème Branche :

Elle prend le nom de « Gantelet de Vectier », puis « Gantelet de Vectier de Cruseilles », s'étend sur cinq générations et disparaît vers la fin du XIX[e] siècle.

Cette branche fut certainement la plus titrée, la plus riche [26], et la plus prestigieuse de la famille Gantelet d'Asnières. La 2[e] génération est incarnée par Gaspard Victor de Gantelet Vectier, premier marquis de Cruseilles, Colonel, Gouverneur d'Asti, Écuyer de Monseigneur Victor François de Savoie Marquis de Suse, qui acquiert en 1760 de Louise Thérèse d'Angot, le Marquisat de Cruseilles [27]. Son fils aîné sera Marquis et son fils cadet Chevalier Grand Croix des Saints Maurice et Lazare, Grand de Cour, premier gentilhomme de la chambre du Roi. Une sombre histoire de captation d'héritage orchestrée par un notaire et homme d'affaires douteux frappera le troisième Marquis de

---

(24) C'est ainsi que les Gantelet d'Anières devinrent seigneur de Veuillet.

(25) ADHS série C, VI C tabellion de Rumilly n° 422 f°267, 316 et n°425 f°101, 109 etc.

(26) Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIII[e] s. Noblesse et Bourgeoisie*, p. 149. En 1730 Gaspard Victor de Gantelet Vectier est inscrit parmi les 61 plus grosses fortunes du Genevois.

(27) *Armorial du Duché de Savoie pour le Mis Costa de Beauregard*, Editions La Licorne Annecy 2000 p.7, 8.

Cruseilles qui meurt dans la misère en 1851. Après trois procès à la Cour Impériale de Chambéry, sa fille unique Marie Eugénie Gantelet de Vectier de Cruseilles récupèrera les biens de ses aïeux [28].

4ème Branche :

Elle prend le nom de « Gantelet de Beaufort » ou simplement « de Beaufort ». Sept générations se succèdent jusqu'en 1989. Elle possédait la Maison Forte de Lagnat à Vaulx, la Maison Forte et Domaine de Pré-Carré à St Eusèbe, et le château de Beaufort à Hautevillette sur la colline d'Hauteville. Le dernier représentant mâle, **Justin Eugène**, né à Vaulx en 1851, diplômé en droit (capacité), exerça comme avoué à Annecy rue Royale. Sa fille **Nicole Philiberte**, née en 1898 à Annecy, meurt en 1989, à Hauteville (Côte d'or), dernière représentante de la branche des Gantelet de Beaufort [29].

Reprenons donc la deuxième branche de cette famille dont la lignée a résidé au château des Onges.

Antoine de Gantelet d'Asnières : 4ème génération

Baptisé à Chambéry en 1649, il eut pour parrain l'illustre Mgr Don Antoine de Savoie [30], Abbé de St Jean d'Aulps, fils du Duc Charles Emmanuel Ier. Antoine est co-héritier de sa mère à charge de porter le nom et les armes d'Asnières. Il fut Syndic de la Commune de Vaulx [31], Seigneur de Collonges, Beaufort, Veuillet, Grange, Morian, et Coseigneur d'Hauteville. Son épouse Claudine de Gavens lui apporta en dot le château et domaine de Mornaz à Vaulx [32] et lui donna un fils, Louis Antoine.

Louis Antoine de Gantelet d'Asnières : 5ème génération

Né à Chambéry en 1677, il épouse Marie Madeleine de Montfort qui lui apporte en dot le château et domaine de Montfort à Rumilly. Durant les douze années passées ensemble, elle lui donna huit enfants. Louis Antoine meurt très jeune, âgé de 32 ans, laissant trois fils.

Joseph le plus jeune est officier au régiment de Savoie. Il meurt au champ d'honneur en 1734 à la bataille de Guastalla âgé de 26 ans.

Claude Valentin, le second, est lui aussi militaire, capitaine au Régiment de Savoie, officier de belle figure et de bonne conduite. Il

---

(28) Cour Impériale de Chambéry, 3e mémoire pour Noble Marie de Vectier de Gantelet de Cruseilles, imp. Bottéro, Chambéry 1869.

(29) Archives municipales d'Annecy et d'Hauteville (Côtes d'or).

(30) Archives départementales de Savoie Registres Paroissiaux.

(31) *Op.cit.* Revues des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais.

(32) *Op.cit.* Archives de Paris, bibliothèque des Manuscrits. Cote : Chérin 88.

participe aux batailles de Pésiqueton, Milan, Parme et Guastala où il voit mourir son frère. Il possédait le château de Mornaz à Vaulx héritage de son arrière-grand-père Georges de Gantelet. Son épouse Péronne Portier de Bellair lui donne une fille unique, Louise Claudine, qui apportera en dot à son mari Charles Maurice de Vincent de Fésigny le domaine et château de Mornaz. Ce château brûlera en 1773 et la petite famille s'installera au château de la Ruaz à Veyrier du Lac [33]. Bernard Premat, notre secrétaire émérite explique dans son ouvrage Veyrier du Lac que leurs descendants parvinrent jusqu'au XX[e] siècle à travers le Comte Hector de Vincent de Fésigny qui fut Maire du village et dernier représentant mâle de la famille.

Georges Antoine l'aîné, est nommé héritier universel de son grand-père Antoine, de son père Louis Antoine, de sa mère Madeleine de Montfort et de son cousin Louis de Gantelet de Vallières [34].

Georges Antoine de Gantelet d'Asnières : 6[ème] génération

Il devient de ce fait, chef de la famille. Né en 1701 à Rumilly, il est à la tête d'un patrimoine considérable. Il possède :

- En Chautagne : Les terres et château de Collonges avec le domaine et bâtiments de Montclergeon.
- A Cessens : Deux domaines, « Grange » et « Mourion » avec une « tiollière » (fabrique de tuiles).
- A St Eusèbe : Une maison avec terres et dépendances.
- A Rumilly : Le château et domaine de Montfort.
- A Vallières : le château et domaine de Veigy, le domaine de Prey avec maisons et dépendances.
- A Hauteville : Le château des Onges, le Manoir du Vernay, plus les maisons de Toire, Veuillet, et Gantelet avec terres et dépendances.

Georges est le premier « Gantelet d'Asnières » à être qualifié dans quelques actes et documents de « Baron de Veigy » [35]. Il épouse en 1727 Jacqueline Portier du Bellair, une femme extraordinaire qui lui donne dix-neuf enfants, douze nés au château de Montfort et sept au château des Onges. La famille semble habiter alternativement ces deux châteaux. A cette époque la mortalité infantile fait des ravages et la moitié des enfants périront avant d'atteindre leur douzième année. Georges donne en ascensement presque tous ses domaines à mi-fruit. En fait, tout ce qui provient de la terre louée est partagé à moitié entre

---

(33) Bernard PREMAT *Veyrier du Lac*, et *Revue Veyrier du Lac*, Journée du patrimoine du 19 septembre 1998.

(34) ADHS série C VI C n° 436 f°171 tabellion de Rumilly, An 1740 Notaire Descostes. Testament du Louis de Gantelet d'Asnières de Vallières et ADHS série C VI C n°417 f° 596 tabellion de Rumilly An 1723 vol.2 Notaire Depesse. Testament de Antoine de Gantelet d'Asnières.

(35) Bibliothèque des Manuscrit Paris r. de Richelieu in Chérin 88, et CROISOLLET *Histoire de Rumilly* p.162 et G. CHAPIER, *Châteaux du Genevois* p. 87.

le fermier et le seigneur. Il se réserve pour son usage personnel, la majorité des terres d'Hauteville, toutes les terres de Rumilly, le grand pré de Vorgeas et le château de Veigy à Vallières [36]. Le XVIII[e] siècle est un siècle très difficile, l'occupation française, puis l'occupation espagnole affaiblissent les populations. Les hivers sont exceptionnellement longs et rigoureux, les glaciers avancent inexorablement, les lacs gèlent presque chaque année, la disette frappe trop souvent car les récoltes sont maigres voire inexistantes [37], ce qui crée immanquablement l'appauvrissement du granger (locataire), mais aussi du seigneur. Quelquesfois Georges Antoine change de méthode et acense [38] ses terres contre une somme d'argent annuelle, mais l'*acensataire* [39] a toujours beaucoup de mal à payer les cens [40] et accumule jusqu'à trois ans de loyer en retard. Il est certain qu'à cette époque notaires et hommes de loi s'enrichissent et achètent la terre, alors que la noblesse qui vit de ses revenus fonciers s'appauvrit en la vendant.

Pour subvenir convenablement aux besoins et à l'éducation de sa grande famille, Georges Antoine a besoin de beaucoup d'argent [41] ; ses revenus étant insuffisants, il s'endette de façon importante.

En 1762 le Juge Mage de Savoie Noble Joseph Demotz est chargé d'analyser sa situation critique [42]. La valeur de ses biens estimés 54 000 £ couvrent à peine le montant de ses dettes évaluées à 50 000 £.

La seule solution pour s'en sortir et recouvrer un peu de numéraire est de vendre petit à petit la terre héritée de ses ancêtres. C'est ce qu'il fait chaque année voire plusieurs fois par an [43]. Il vend son domaine et château de Collonges à Joseph Girod [44], toutes ses terres et bâtiments de Montclergeon aux frères Gabet [45], ainsi les biens de la famille Gantelet d'Asnières s'amenuisent inéluctablement jusqu'au décès de Georges Antoine en 1770. Comme nous l'avons vu Georges Antoine vit de ses rentes et ne possède plus de charge comme ses aïeux. C'est pourquoi tous ses fils, rompant avec la tradition de juristes embrasseront la carrière militaire pour tenter de retrouver un peu de

---

(36) ADHS Série E : 4171 f°82v° An 1762, 4171 f°13v° An 1763, 4173 f°55 An 1764, 4174 f°25v° An 1766.

(37) J. MASSE, *Histoire de l'Ancienne Chautagne* op cit p.125.126 et J. NICOLAS, *La Savoie au XVIII[e] s.* et *Sabaudia perenis* n°200 C.G.S.de Paris.

(38) Louc.

(39) Locataire.

(40) Loyers.

(41) Les frais d'instruction et d'entretien de son fils aîné Charles à l'université de Turin se montent à plus de 1200 £. ADHS 2E 4171 f°38 An 1763.

(42) ADHS 2E 4171 f°78 An 1762 et feuillet à part. Supplique de Noble George Antoine De Gantelet Danières Sgr de Veigy au juge maje de Savoie.

(43) ADHS C, VI C n°440 f°447, —n°441 f°216v°,—n°454 f°177, f°340,—n°458f°221v°—Série 2E 4161 f°40, f°57, f°93 & 4162 f°111...

(44) J. MASSE *Histoire de l'ancienne Chautagne op cit* p. 367.

(45) Il vend le 13 septembre 1743 une vingtaine de parcelles sur Moye et Ruffieux pour 8123 £ aux frères Gabet ADHS série C VI C n°440 f°453v°.

fortune... Parmi les dix-neuf enfants que son épouse avait mis au monde, il laisse seulement huit enfants vivants, à son décès. Deux filles sont visitandines à Rumilly, une autre est mariée au Seigneur Donzier, et tous les garçons sont officiers dans les armées de France ou de Savoie.

Balthazard, le benjamin, est Chevalier des saints Maurice et Lazare, et Chevalier de St Louis, Capitaine au Régiment d'Aoste, puis Capitaine au service de France. Il meurt à Sospello en 1793 âgé de 44 ans.

Joseph, son frère est aussi Chevalier des saints Maurice et Lazare [46] et Chevalier de St Louis [47] Lieutenant au Régiment d'Aoste infanterie puis Capitaine au Régiment de la Mark. Il est nommé dans plusieurs acte officiels « Joseph d'Asnières Baron de Veuillet » [48]. Il fut témoin à Paris au mariage de son frère Claude Louis Valentin Baron de Veigy, en présence du futur Roi Charles X. Claude Valentin lui laissera en 1786 [49] l'usufruit de la baronnie à Vallières et Joseph décèdera en 1832, célibataire, âgé de 91 ans et dernier Gantelet d'Asnières à occuper le château de Veigy.

Les trois autres frères formeront les trois branches, qui perdureront jusqu'au XX^{ème} siècle.

Charles l'aîné continuera les Gantelet d'Asnières en Savoie.

Claude Louis Valentin, le puîné, créera les d'Asnières de Veigy qui continueront à Paris puis en Algérie.

Et **Jean Pierre** le cadet créera les Veuillet de Vigie, qui feront souche à Pondichéry, aux Indes Françaises.

J'aimerais m'arrêter un instant sur **Jean Pierre de Gantelet d'Asnières de Veuillet de Veigy** car cette branche est une découverte très récente puisqu'elle date de janvier 2003. En effet nous pouvons consulter tous les Armoriaux et Nobiliaires de France et de Navarre, aucun ne mentionne l'existence d'une branche de la famille Gantelet d'Asnières issue de Jean Pierre.

C'est tout à fait par hasard, en consultant le fond de la commune de Rumilly déposé aux Archives Départementales d'Annecy que j'ai découvert une lettre du Chevalier Jean Pierre Danière écrivant en 1785 de Pondichéry à son frère le Chevalier Balthazard Danière officier du Roy de Sardaigne en Piémont [50]. Cette lettre nous livre véritablement

---

(46) Armorial de Foras *op cit* vol. 3 p. 47.

(47) ADHS 2E 4188 f°17. Il signe d'Asnières de Veuillet, Chevalier de St Louis.

(48) Registres paroissiaux de Paris La Madeleine, le 27 février 1781 naissance Claude Aimé d'Asnières de Veigy et bibliothèque nationale de Paris, rue de Richelieu, sous la côte : manuscrit de Chérin n°88 /1807 Gantelet d'Anières.

(49) ADHS, 2E 4187 f°2.

(50) ADHS, Séric E dépôt des Communes Rumilly ii 67, (in ii 16 à 71) Lettre de Jean Danières.

un morceau d'histoire raconté par un Savoisien qui se trouve au bout du monde à plus de 6000 lieues de sa terre natale. Il nous fait part de son quotidien difficile, de ses craintes pour l'avenir, et expose en détail la puissance du Prince Tipou Sultan Bahader au service duquel on l'emploie sous les ordres de son cousin germain le général Démotz de la Salle dénommé le général Delalée, commandant en chef des Armées du Sultan [51]. Le Chevalier Jean Pierre explique que ce Prince, allié à Louis XVI contre les Anglais, peut mettre en campagne 1000 européens avec 100 pièces de canons, 180 000 cavaliers, 50 000 hommes d'infanterie, 20 000 *piédans* armés de fusils à mèches, et 15 000 *comatis* pour les travaux. Il termine sa lettre en expliquant qu'il était commandant de bataillon et qu'il est actuellement réformé. Il espère un poste de Major dans l'île de Bourbon ou l'île de France grâce à l'influence de son frère Claude Louis Valentin, Baron de Veigy qui est écuyer du Comte d'Artois frère du Roi.

Quelque temps plus tard en consultant le catalogue de la librairie Saffroy à Paris, je suis attiré par un ouvrage intitulé : *Dictionnaire généalogique et Armorial de l'Inde Française* [52]. Après renseignements il s'avère que Jean Pierre est cité dans l'ouvrage, il fit souche aux Indes, à Pondichéry sous le nom de d'Asnières de Veuillet de Vigie ou simplement Veuillet de Vigie et sa descendance continua à Valavanour (Indes Anglaises) et Pondichéry jusqu'au XX^{e} siècle [53]. Le dernier représentant mâle connu de cette branche était Louis Marcéllus Veuillet de Vigie, Conseiller général de Pondichéry et directeur d'un Palace, le grand Hôtel Alsacien.

Aujourd'hui trois femmes portant le nom Veuillet de Vigie, représentent la branche cadette de la famille Gantelet d'Asnières à l'aube de ce 3^{e} millénaire.

Passons maintenant à la branche puînée de l'illustre,

Claude Louis Valentin de Gantelet d'Asnières : baron de Veigy

Dans son Armorial du Duché de Savoie, Amédée de Foras nous livre fort peu de chose sur ce personnage, il révèle dans les addenda au vol. V p. 668 que son fils « *Claude Aimé a formé une branche qui, sous le nom D'ASNIÈRES DE VEIGY, s'est perpétuée à Paris puis en Algérie où elle existe encore* ». Voilà un renseignement succinct mais capital qui nous indique dans quelles directions chercher. En fait, Claude

---

(51) Armorial et Nobiliaire de Savoie du Cte de Foras et de ses continuateurs *op. cit.* Vol. IV p. 199 et Grillet, Dictionnaire historique et statistique du Mt Blanc et du Léman, vol.III p. 256 à 258 Louis XVI, pour récompenser sa bravoure en défendant le Sultan allié des Français contre les Anglais, nomma De Motz Colonnel dans les armées Françaises et le décora chevalier de St Louis.

(52) Agnès DE PLACE, *Dictionnaire généalogique et Armorial de l'Inde Française* 1997 p. 36.37.

(53) Lucien BORD & Michel GAUDART DE SOULAGES, *Dictionnaire généalogique des familles de l'Inde française*, p.21.

Louis Valentin est officier au Régiment de Savoie, puis il passe au service de France où il se distingue, on le récompense en le nommant Chevalier puis Écuyer de Main de Mgr Charles Philippe Comte d'Artois [54]. Ce poste lui donne les moyens de racheter à son frère aîné en 1775 la Baronnie de Veigy à Vallières [55], et la Seigneurie de Courcelles au nord de Paris [56], il acquiert en 1779 à Paris, un hôtel particulier rue d'Anjou, Faubourg St Honoré [57]. Il épouse l'année suivante, toujours à Paris, Marie Françoise Joséphine Desgranges de Richeteaux, en présence du Mgr Charles Philippe de Bourbon, Comte d'Artois, futur Charles X, de Mgr Durfort Comte de Duras, de Mgr Sartine ministre de la Marine et de son frère Joseph d'Asnières Baron de Veuillet [58]. Les biens du Baron de Veigy, inscrits au contrat de mariage consistent en :

Une maison sise à Paris rue d'Anjou franche de toute dette et hypothèque.

En son mobilier évalué à 35 000 £.

Dans la baronnie de Veigy en Vallières, Pays de Savoye.

En sommes mobilières évaluées à 200 000 £, plus 167 000 £ en obligation et terres, et 50 000 £ en argent comptant, outre ses droits sur la succession de Mr le Baron de Veigy, son feu père, dont était jouissante Madame sa mère et en ses bijoux évalués à 30 000 £.

Ses biens totalisaient près de 600 000 £, soit 10 fois plus que le patrimoine possédé par son père.

Claude Valentin sollicita du Roi de France, des Lettres de reconnaissance de naturalité. Sa requête fut exhaussée en avril 1787 et il reçut, des mains de Louis XVI à Versailles, la confirmation de sa nationalité française [59]. L'année suivante il sollicita à nouveau le Roi pour demander des Lettres de confirmation de Noblesse [60], sa demande fut examinée par le Sieur Chérin généalogiste de Louis XVI qui établit un mémoire très favorable dont voici la conclusion datée du 19 juillet 1788 :

« Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous faire repasser les titres et la requête de Mr. Gantelet d'Asnières, qui demande des Lettres de reconnaissance de Noblesse, avec une table généalogique dressée sur sa production.

---

(54) Jougla DE MORENAS, *Grand Armorial de France*, vol. IV p.99.

(55) ADHS série 2E 4181 f°164 à 169. Thomas Girod notaire à Rumilly acte du 2 octobre 1775.

(56) Gustave CHAIX D'EST ANGE, *Dictionnaire des Familles françaises* vol.7 p. 119.

(57) Archives départementales de Paris, acte d'achat. Me Maigret notaire au Chatelet de Paris 25 juin 1779.

(58) *Op.cit.* rapport n°88 de CHÉRIN généologiste de Louis XVI, bibliothèque des Manuscrits rue de Richelieu.

(59) Archives départementales de Paris DC 6 / 31 f°54 v°.

(60) Archives départementales de Paris DC 6 / 32 f°78.

J'ai lu sa requête, examiné ses titres et les ai visé. Cette affaire, Monseigneur est très simple et me paraît susceptible d'aucune difficulté. Le dit Gantelet d'Asnières prouve par titres en bonne forme qu'il descend au 6e degré de Claude de Gantelet, lequel fut anobli par Charles Emmanuel, Duc de Savoie en 1628. La famille Gantelet établie dans la Savoye a toujours pris, depuis cet anoblissement, conféré par son souverain naturel, les qualifications propres à l'état des Nobles ainsi qui leur sont attribués.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé Chérin ».

Claude Valentin reçut à Versailles en septembre 1788 des Lettres Patentes de Noblesse, signées par le Roi et le Comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères. Il fut le premier de la famille Gantelet d'Asnières à être reconnu de Noblesse et de nationalité françaises. A sa mort en 1790 il laisse à ses deux enfants Claude Aimé et Catherine, âgés de huit et neuf ans, une fortune conséquente. Sa veuve épousera en secondes noces, quatre ans plus tard, le Marquis François de Ferrière de Sauveboeuf qui viendra habiter l'immeuble de la famille d'Asnières de Veigy rue d'Anjou [61].

La fille du Baron, **Catherine Françoise d'Asnières de Veigy**, épousa Claude Henri Belgrand de Vaubois, Comte d'Empire, Général de Division, Gouverneur de Malte et Pair de France [62] à qui elle donna deux filles.

Son frère, **Claude Aimé d'Asnières : troisième baron de Veigy**, né à Paris en 1781, est officier au régiment des gardes d'honneur de Versailles. Après plusieurs campagnes dans la marine, il est décoré Chevalier de la Légion d'Honneur. En 1835 il écrit à Mr le Maréchal, Ministre de la guerre pour lui demander de bien vouloir prendre son fils, Valentin Aimé, âgé de treize ans comme enfant de troupe dans le 14e d'artillerie, car il parvient à peine à subvenir aux besoins et à l'éducation de ses quatre fils. En 1848 après 30 ans de service il réclame à plusieurs reprises qu'on veuille bien lui payer sa retraite [63]. A la lecture de ces pièces il semblerait que le baron Claude Aimé d'Asnières de Veigy ait subit un revers de fortune. Est-ce à cause de la Révolution, a-t-il été déshérité ou peut-être même spolié comme ce fut

---

(61) ADP Etat civil de la ville de Paris la Madeleine acte de mariage du Baron Claude Aimé d'Asnières de Veigy le 27 mai 1819.

(62) *Dictionnaire des Pairs de France sous Napoléon* et *Dictionnaire des Généraux français*.

(63) Archives militaires de Vincennes Dossier 3Y 89492.

le cas dans une autre branche de la famille ? C'est sans doute pour cela qu'il émigre en Algérie avec toute sa famille dans l'espoir de refaire fortune. Il meurt à Boufarik en 1852 âgé de 72 ans, son fils Adolphe, propriétaire, homme d'affaire, Maire de Djidjelli, conseiller général, continuera honorablement la lignée et aujourd'hui 28 personnes portent le nom d'Asnières de Veigy dont 17 du sexe masculin.

Mais revenons au frère aîné de Jean Pierre et de Claude Louis Valentin.

Charles de Gantelet d'Asnières : 7ème génération au château des Onges

Né à Rumilly en 1730, Charles fit ses études à l'université Royale de Turin [64], à 30 ans il épouse Marie Françoise Rouph et emménage au château de Montfort. En 1766 il est nommé lieutenant en second dans la Compagnie des Chevaliers tireurs de Rumilly. En 1770, à la suite du décès de son père, Charles commanda au notaire Thomas Girod un inventaire détaillé de tous les Biens meubles, immeubles, effets et denrées délaissés par feu son père [65]. Cet inventaire nous fait découvrir le contenu des châteaux de Montfort, des Onges et de Veigy, avec le détail de toutes les terres et dépendances. Charles entra en possession des biens suivants :

A Rumilly : 3 hectares de terre et le château de Montfort.

A Vallières : 91 hectares de terres, le château de Veigy et dépendances ; le Domaine de Prey avec terres immeubles et dépendances.

A Cessens : 57 hectares de terres avec deux maisons et dépendances formant deux grangeages. Granges et Morion.

A Hauteville : 56 hectares de terres, le Château des Onges, le Manoir du Vernay, plus 3 maisons et dépendances.

Le total représente 200 hectares et une dizaine de bâtisses soit à peine la moitié de ce qu'avait reçu son père, Georges-Antoine en 1750.

La description du château des Onges, dressée lors de cet inventaire, nous indique qu'il comportait quatre corps de bâtiments formant un carré autour d'une cour centrale accessible par un porche taillé dans la molasse. Dans la partie réservée à l'habitation on disposait de deux appartements.

Le premier au rez-de-chaussée comportait 5 pièces dont une immense cuisine.

Le deuxième à l'étage comprenait 6 pièces dont une chapelle,

---

(64) ADHS 2E 4171 f°38 An1763 notaire Girod à Rumilly remboursement d'une somme ayant servie aux études de Charles de Gantelet.

(65) ADHS 2E 4176 f°121 à 139 notaire Girod à Rumilly Inventaire des Biens de Charles de Gantelet d'Asnières.

2 chambres, 2 cabinets, et une immense salle pour les grands événements.

En outre les châteaux conservaient des archives dont nous avons tous les détails. Par exemple dans une cassette on trouvait : les patentes de Noblesse scellées d'un sceau de cire rouge dans une boite de fer blanc accompagnées d'un cordon de soie jaune et blanc, les titres de la Seigneurie de Veigy, des testaments, des contrats de mariages, etc.

En 1775 Charles vendit la baronnie de Veigy à son frère Claude Louis Valentin. Cette même année vit l'avènement au trône de Victor Amédée III qui, voulant visiter ses États, se rendit à Rumilly, accompagné de son frère le Duc de Chablais. Le cortège Royal fut accueilli aux portes de la ville par la Compagnie des Chevaliers Tireurs dont Charles se vit confier le commandement [66]. Le soir venu, le Roi coucha chez le Seigneur de Juge de Pieulet, et son frère, le Duc de Chablais logea en face, chez Charles d'Asnières, au château de Montfort [67]. En 1789 Charles est « vénérable » de la Loge Maçonnique « la Vraie Amitié » de Rumilly [68], en 1790, il accède au titre suprême de premier syndic de la ville [69] mais l'apothéose ne dura qu'un instant car la vague dévastatrice de la Révolution ne tarda pas à déferler sur la Savoie. Le 21 juillet 1793 les citoyens du Canton se réunirent à Rumilly et acceptèrent la constitution de l'An Un. La noblesse essaya de réagir en août avec le retour des troupes en Savoie mais ce fut en vain. Les Jacobins réquisitionnèrent le château de Montfort pour en faire une maison du peuple, une prison et même une école !!! [70] Charles quitta Rumilly et se réfugia dans son château d'Hauteville. Mais le répit fut de courte durée. Le 12 juin 1794 on procéda à l'inventaire et séquestre des biens du citoyen Danière émigré en Piémont et on nomma un gardiateur pour gérer lesdits biens [71]. En septembre suivant on apposa des scellés sur toutes les portes du château.

Une fois le souffle de la Révolution apaisé Charles rentra dans ses foyers, très éprouvé. Il mourut dans son château des Onges le 27 juin 1796, âgé de 66 ans. Son épouse Marie Françoise Rouph lui avait donné douze enfants et seulement sept d'entre eux parvinrent à l'âge adulte. Quatre garçons officiers au régiment de Savoie furent frappés en pleine jeunesse et moururent au champ d'honneur aux batailles de Mondovi et Pignerol [72]. Un autre garçon périt âgé de 30 ans. Il restait seulement deux enfants :

---

(66) François DESCONSES, *Les Chevaliers Tireurs de Rumilly* p.68.
(67) François CROISOLLET, *Histoire de Rumilly* tome 1 p. 162.
(68) *Op.cit.* Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIIIe siècle* tome 2 p 1042 et illustration n°160 et légende.
(69) *Ibidem* François CROISOLLET tome 1 p.169.
(70) *Ibidem* François CROISOLLET tome 1 p.224.
(71) Archives municipales d'Hauteville comptes rendus du conseil municipal 24 prairial An second de la république et ADHS 32 L 40.
(72) Collectif, SSHA, revue trimestrielle, *Noblesse en Savoie* n°132/133 1998/1999 p.147.

Jacqueline, née en 1782, héritera du domaine de Prey à Vallières [73]. Elle épousa Louis Gabriel d'Humilly Seigneur de Mortairy avec qui elle aura deux filles. L'une épousera le baron Joseph François de Motz de la Salle et l'autre le Dr Louis François Ginet, membre du Club Alpin, dont le fils Claudius fut autorisé par Billet Royal à relever le titre de Mortairy et former les « Ginet de Mortairy ».

Et **Charles Louis** qui fut héritier du domaine et château des Onges.

Charles Louis de Gantelet d'Asnières : 8ème génération

Né en 1780 au château de Montfort à Rumilly où il demeure jusqu'à l'adolescence. Ensuite la famille habitera définitivement au château des Onges. Charles Louis se dirige vers les armes et sert de 1801 à 1816 comme Capitaine dans le Régiment de Savoye sous le règne de Victor Emmanuel 1er. Il est décoré Chevalier des Saints Maurice et Lazare et sera retraité Major en 1831. En 1816 il s'investit dans la vie politique de son village et devient premier Syndic d'Hauteville. Il garde toutefois des attaches avec Rumilly et l'uniforme puisqu'il est nommé en 1824 lieutenant à l'État Major des Chevaliers tireurs de sa ville natale et c'est à ce titre qu'il ira saluer leurs Altesses royales lors de leur passage à Albens en 1824 [74]. Charles Louis restera premier Syndic pendant près de 32 ans, au delà de la période légale. Les archives de la commune d'Hauteville conservent une délibération du conseil municipal du 14 décembre 1846 stipulant qu'à l'unanimité le conseil priait instamment Mr l'intendant général, « *de bien vouloir conserver Mr Charles Louis d'Asnières de Gantelet dans ses fonctions de Syndic qu'il occupe depuis 1816 à la grande satisfaction du public* ».

Il fut un des acteurs principaux de la construction d'un pont enjambant le Fier sur sa commune [75]. A 48 ans Charles Louis est veuf de Marguerite de Rolland avec laquelle il n'a vécu que quelques mois. Il épouse en secondes noces en 1829 Louise Caroline de Cornillon fille de Joseph et de Céline de Sales qui lui donnera deux fils. Après 25 ans d'un bonheur partagé, sa femme s'éteignit en 1854. Il la rejoignit deux ans plus tard, le 27 avril 1856, âgé de 76 ans.

Leur fils aîné **Paul François** est né en 1831 au château des Onges, héritier universel de son parrain et grand-oncle maternel, Son Excellence le Comte Paul François de Sales, Ambassadeur du Roi de Piémont Sardaigne à Paris. Il obtint par Billet Royal de 1858 la confirmation des volontés du testateur et le droit d'ajouter à son nom celui de l'illustre famille de St François de Sales. Il forma donc la branche

---

(73) ADHS 1E n°180/181 papiers De Motz XIXe siècle.
(74) *Op.cit* les Chevaliers tireurs de Rumilly p. 102.
(75) Archives municipales d'Hauteville.

des « Gantelet d'Asnières de Sales », devint comte, et hérita du château et domaine de Mez à Metz Tessy [76]. Ses petits-enfants en seront dépossédés à la fin du XX[e] siècle pour construire le nouvel hôpital d'Annecy.

Le second fils **Charles François** est né en 1833 à Hauteville, filleul de Charles François Portier de Bellair Président du Sénat de Savoie, il hérite du château des Onges, du Manoir du Vernay, et de tout le domaine en dépendant.

Charles François de Gantelet d'Asnières : 9[ème] et dernière génération au château des Onges

Parmi tous les enfants d'Hauteville né au XIX[e] siècle, Charles François de Gantelet d'Asnières fut certainement l'une des personnalités les plus attachantes. Il me paraît intéressant aujourd'hui, plus de cent ans après sa disparition de retracer la vie de cet Hautevillois exemplaire et de lui rendre hommage.

Il fit ses études à Chambéry jusqu'en 1848 chez les Jésuites avec son frère et ses cousins germains les barons François et Philibert d'Yvoire [77]. En 1856 il prit possession de son héritage. L'année suivante le recensement d'Hauteville nous indique 468 habitants, dont Charles François inscrit comme chef de famille au château des Onges avec six domestiques dont cinq sachant lire et deux écrire ! En 1860 peu avant l'annexion de la Savoie à la France il épousa à Nice, Eugénie Chovet de la Chance, fille du baron Antoine Frédéric, et veuve de Eugène de Capré, Comte de Megève. Cette année là, Charles François fut élu Maire de la Commune. Durant les années 1860 il restaura magnifiquement le château des Onges et le Manoir d'Asnières (Maison Lombard). Charles était un grand amoureux de la Savoie et tout particulièrement de l'Albanais. Comme beaucoup d'artistes-peintres il était fasciné par les gorges du Fier et, en 1866 germa en lui l'idée de les aménager pour en faire un site touristique. Il en parla à M. Ferrand, Préfet de la Haute Savoie et à M. Béhic, Sénateur, Ministre des travaux publics qui validèrent le projet [78]. M. Marius Vallin, architecte annecien de talent, caressait lui aussi l'idée de la construction d'une galerie accrochée aux parois des gorges et suspendue au-dessus du Fier. Les deux hommes avec l'aide de M. Blanchet réunirent leurs talents respectifs pour réaliser ce projet. Les travaux s'étalèrent sur six mois et la galerie fut inaugurée le 21 juillet 1869 en présence de

---

(76) *Op. cit.* A. DE FORAS, *Armorial* tome III p.46.

(77) M. DE LAVAL, *le Baron François d'Yvoire, une âme de lumière*, p.73.

(78) François DESCOSTES, *A travers la Haute Savoie, Louagny gorges du Fier et lac d'Annecy* 1870 p. 32 à 37.

nombreuses personnalités. A cette occasion un déjeuner somptueux fut gracieusement offert par M. Charles d'Asnières suivi d'un éloquent discours de M. François Descostes, journaliste, qui écrivait dans un de ses ouvrages : « *Il fallait vulgariser et mettre en vogue les curiosités auxquelles l'aménagement de ces galeries donnait accès. Cette tâche fut remplie avec autant de zèle que de désintéressement par M. d'Asnières de Gantelet, qui fut vraiment sous ce rapport le Christophe Colomb des Gorges du Fier* »....

Parallèlement Charles était secrétaire de la commune et conseiller municipal, puis deux ans plus tard en 1871, il fut à nouveau élu maire de la commune, charge qu'il conserva durant douze ans jusqu'en 1883. Charles d'Asnières et son ami Camille Dunant étaient membres de l'Académie Florimontane, ils participèrent ensemble en 1874 à la création de la branche savoisienne du Club Alpin Français, Charles en fut l'administrateur, puis le président et président d'honneur de la sous-section de Rumilly [79]. Il organisa de nombreuses excursions dans les montagnes environnantes, à Chamonix, le Mont Cenis [80], la Tournette, le Semnoz, le Pont de la Caille, Talloires, Menthon, le tour du lac, etc... Le Club Alpin de Savoie était chargé d'explorer et de gravir chaque sommet, d'y établir des sentiers, des balisages, et des refuges, d'en faire la publicité afin d'attirer un tourisme de montagne de plus en plus prisé sur le sol de la Savoie [81].

En février 1876 Charles est candidat aux élections législatives pour l'arrondissement d'Annecy et incarne le parti conservateur, défenseur de la monarchie et de la religion [82]. Il s'oppose au célèbre journaliste et écrivain Jules Philippe représentant des Républicains anticléricaux. Les deux hommes se livreront un duel politique assez épique par l'intermédiaire de leurs journaux respectifs. « L'Union Savoisienne » pour les conservateurs et le journal « les Alpes » qui prône le parti Républicain. C'est Jules Philippe, comme vous le savez, qui l'emporta avec 9 456 voix contre 6 414 pour Charles d'Asnières. En septembre de la même année, Charles participa au pèlerinage des Savoisiens à Rome. Ils furent 260 pèlerins savoisiens à partir pour Rome, durant 18 jours [83]. La population d'Hauteville atteignait son record avec 548 habitants dont huit au château.

L'année suivante la presse est à nouveau animée par de nouvelles élections législatives où nous retrouvons les mêmes protagonistes.

---

(79) François DESCOSTES, *Le rendez-vous international du Mt-Cenis*, Club Alpin Français et Italien Paris 1876.

(80) François DESCOSTES, *Trois jours en Savoie*, congrès des Clubs Alpins à Annecy, Annecy 1877.

(81) *Annesci* n° 14, "création du Club Alpin" p.78 et "L'inauguration des galeries des gorges du Fier" p.146.

(82) Voir les journaux locaux de l'époque (Industriel Savoisien, l'Union Savoisienne, les Alpes...).

(83) *Récit du pèlerinage savoisien de 1876 à Rome et à Lorette*, Annecy librairie Burdet/Abry 1876.

« L'Union Savoisienne publie les résultats du scrutin du 14 octobre 1877 et annonce pour l'arrondissement d'Annecy 22 686 inscrits, 18 770 votants soit 83 % de suffrages exprimés (de quoi faire remettre en question les hommes politiques d'aujourd'hui), Jules Philippe obtient 11 198 voix et Charles d'Asnières 7 488. La conclusion de l'article dit ceci : « *M. d'Asnières a gagné 1000 voix sur le vote de 1876. C'est un succès !* » C'est une façon très politique de voir les choses...

En 1878 Charles multiplia ses démarches auprès de la compagnie PLM et des autorités compétentes pour faire construire une gare à Hauteville, desservant Hauteville et Marcellaz-gare, que l'on inaugura en 1879. Il avait été chargé, aussi, par les autorités d'Annecy de surveiller l'évolution du phylloxéra sur les vignobles d'Hauteville.

En 1884 Charles céda son fauteuil de Maire pour celui de conseiller municipal. Il avait entrepris de s'occuper de la construction d'un barrage au Val de Fier, dans le but de faciliter aux touristes la visite des merveilles qu'il renferme.

Charles François d'Asnières de Gantelet faisait partie de ces hommes qui œuvrèrent leur vie durant pour élever leur chère Savoie au plus haut niveau. Ce fut un homme cultivé, et sportif, tour à tour conseiller municipal, maire, homme politique, président du Club Alpin de Savoie, membre de l'académie Florimontane, guide de montagne, alpiniste, il était érudit et créatif, curieux de son environnement et des événements de l'actualité. Il disparut âgé seulement de 52 ans, après une vie bien remplie. Il sera le dernier représentant mâle de la dynastie des Gantelet d'Asnières à habiter le château des Onges. Sa disparition soudaine et inattendue provoqua l'émoi des nombreuses personnes qui l'avaient côtoyé [84], comme en témoigne cet article dans « l'Industriel Savoisien » du 30 mai 1885 « *La mort inexorable est venue étendre à terre l'un des personnages éminents de notre canton, dont les actes, pleins de désintéressement, étaient empreints, en toutes circonstances, du patriotisme le plus pur. Mr Charles de Gantelet d'Asnières, ancien maire de la commune d'Hauteville, est décédé après une maladie d'un jour, le jeudi 21 mai 1885. La nouvelle de sa mort provoqua à Rumilly et dans les environs, un mouvement de stupeur et de consternation* ». On peut lire aussi dans le « Journal du Commerce » : « *M. d'Asnières avait une âme généreuse et possédait un cœur d'or. Sa vie entière fut consacrée au bien et au service de ses semblables et le canton de Rumilly perd en lui l'un de ses plus fervents défenseurs* ». Un autre journal la « Chronique Savoisienne » consacre deux colonnes pour son décès, dont voici

---

(84) L'Union Savoisienne du mercredi 27 mai 1885 et l'Industriel Savoisien du samedi 30 mai 1885, Les Alpes du 24 mai 1885 etc.

quelques bribes : « *...Au milieu de la banalité des caractères contemporains, la figure de Charles d'Asnières se détachait en traits vigoureux. ...on eût dit un chevalier du XV*[e] *s. égaré au sein de notre civilisation... sa qualité maîtresse était : la bonté. Sa bienveillance et son aménité étaient proverbiales... Le jour de ses obsèques l'église était trop petite pour contenir la population tout entière de la paroisse qui, malgré une pluie battante, était venue s'agenouiller avec ses parents et amis... Maire de sa commune durant de longues années, il avait pris particulièrement à cœur la défense des intérêts du paysan... Vrai Savoyard, Charles d'Asnières avait le culte de son pays...* ». Etc. etc.

On trouve le même type d'article dans presque tous les journaux locaux de l'époque, quelles que soient leurs tendances. On peut donc en conclure que cet Hautevillois fut un homme aimé et respecté dans son village et dans tout l'Albanais ; qu'il défendit ses concitoyens, sa commune et la Savoie avec fierté, sans ménager, ni sa peine, ni ses moyens.

Son épouse, veuve, conserva le château avec trois ou quatre domestiques, pendant presque 26 ans jusqu'à sa mort survenue dans sa 82[e] année le 18 mars 1911.

Le château des Onges, qui fut la propriété des d'Asnières de Gantelet pendant plus de trois siècles à travers neuf générations, sera vendu après le décès d'Eugénie de la Chance, veuve d'Asnières. Au cours du XX[ème] siècle, il changera plusieurs fois de mains, d'allure et de destination, mais ceci est une autre histoire...

Thierry d'Asnières de Veigy

A propos du mot "gavot"

Ce terme GAVOT a déjà été le sujet de nombreux articles.

Notre Président, Monsieur Guichonnet, a lui-même consacré trois études très poussées sur la philologie de ce mot :

Voir les articles parus dans l'*Essor Savoyard* :

- le 13 novembre 1997 : « Que signifie le nom de Pays de Gavot ? ».
- le 20 novembre 1997 : « Autour du cidre et des gavots ».
- le 27 novembre 1997 : « A la recherche des gavots ».

A la fin d'une séance de l'Académie Florimontane, Monsieur le Président Guichonnet nous a entretenus pendant quelques minutes du Pays de Gavot, le situant géographiquement, me laissant un peu sur ma faim sur l'origine de ce mot. En effet, je connais ce mot depuis mon enfance, alors que je ne suis pas savoyarde, mais briançonnaise.

Quelques jours après, le hasard a voulu que, dans un Bulletin de l'Académie Delphinale daté de 1961, je lise plusieurs articles se rapportant au mot gavot.

Le Pays de Gavot est mentionné sur une carte imprimée en 1603, carte aimablement communiquée par Nathalie Costa.

Les quelques recherches que j'ai faites n'ont pas la prétention de résoudre ce problème de philologie ; ce dont je serais tout à fait incapable. J'ai voulu simplement essayer de faire la synthèse de quelques unes de mes lectures.

Avant de vous entretenir du mot gavot, je voudrais évoquer le souvenir de Monsieur Pierre Soudan, membre de l'Académie Florimontane, décédé le 6 juillet 2001, qui m'a souvent conseillé dans mes lectures. Il me recommandait vivement les Bulletins des Sociétés Savantes, je le cite : « *ces mines d'or que l'on n'exploite pas suffisamment* ». Grâce à lui, j'ai pu vérifier la richesse de certaines publications.

Ce serait faire offense à des Savoyards que de leur situer le Pays de Gavot, « *ce plateau plantureux* - nous dit Henri Baud - *qui s'étend au sud du Léman, à l'arrière de la ville d'Evian, entre la Dranse et la Morge* ».

Monsieur Guichonnet cite dans l'*Essor Savoyard*, les communes qui font partie de ce Pays : Champanges, Larringes, Saint Paul en

Chablais, Féternes, Vinzier, Bernex, Thollon-les-Mémises : « *Un mini-pays, nettement inscrit dans le relief, s'élevant par plaines successives, entaillées de petites vallées parallèles descendant vers le Lac* ».

Dans le Bulletin de l'Académie Delphinale (1961), Monsieur Barnéoud écrit : « *le terme de « gavot » n'est pas spécifiquement alpin... le mot « gavot » est très employé sur le littoral méditerranéen... il existe en Haute-Savoie un Pays de Gavot... l'expression gavot se trouve pour la première fois dans une défense faite aux Vaudois d'importer du vin de gavot... Dans le traité de paix, conclu en 1569 entre le Duc de Savoie (Emmanuel-Philibert) et les Valaisans, il est dit : « Evian et son terriroire appelé Pays de Gavot, seront rendus au Duc de Savoie* ».

Dans un texte extrait de la *Revue Genava*, l'on retrouve ce mot Gavot. L'humaniste suisse Thomas Platter [1] (1492-1582), relatant un voyage qu'il fit en France et en Espagne, écrit :

« *Du côté de la Savoie, il y a ce qu'on appelle le Pays de Gavot... le pays des gavots, alias le pays de chaboul, en latin "caput lacus" (la tête du lac), il s'agit du Chablais en Haute-Savoie* ». (L'auteur de l'article nous dit que Thomas Platter traverse la France en 1595, or il est mort en 1582 !).

Dans l'*Histoire des Communes Savoyardes* Monsieur Jean-Yves Mariotte écrit :

« *En 1569 apparaît pour la première fois, dans un texte officiel, le terme "gavot" désignant le pays d'Evian. Auparavant on appelait déjà "vins gavots" les crus de ce pays* ».

Poussée par la curiosité, j'ai voulu retrouver dans le texte ce mot cité par les historiens : et les philologues, MM. Max Bruchet [2], Aimé Constantin [3], Arnold Van Gennep [4], Paul Guichonnet [5].

Monsieur Gilbert Couttaz, directeur des archives Cantonales Vaudoises a orienté mes recherches vers les archives d'Etat du Valais, où sont conservés les éléments du Traité du 4 mars 1569, signé à Thonon entre la Savoie et le Valais.

Le 9 avril, répondant à ma requête, Monsieur Ammann, archiviste cantonal de l'Etat du Valais, a eu l'obligeance de m'envoyer une photocopie de ce traité.

Il m'envoyait la version française, tout en me signalant qu'il en existait aussi une en latin et une en allemand.

---

(1) Thomas Platter est un disciple de Zwingli, il a enseigné l'hébreu, et le grec à Bâle, où il fondera une librairie et une imprimerie. Son fils sera médecin à Montpellier.

(2) In *Château de Ripaille*.

(3) In *Revue Savoisienne*.

(4) In *La Savoie*.

(5) In *Essor Savoyard*.

J'ai lu et relu ce traité, passé entre Son Altesse Royale Emmanuel-Philibert et les Seigneurs du "Valley" et je n'y ai pas trouvé le mot "gavot" !

A la page 140 du texte, on peut lire : « *Lesdits Seigneurs de Valley rendront et remettront à Son Altesse, le gouvernement d'Evian, depuis le pont de la Drance, jusques au bout du pont de Sainct-Gingoulx et rivière de la Morge... rendront aussi à Son Altesse le gouvernement des abbayes d'Aulx et d'Habondance, avec leurs membres et déppendances suyvant...*

...Faict, conclud et arresté en la ville de Thonon le quattriesme jour de mars 1569 ».

Le traité s'attarde longuement sur les problèmes liés au transport du sel, et sur l'assistance que chacune des deux parties doit apporter à l'autre en temps de guerre... on conclut une alliance perpétuellement stable et inviolable, au cas où « *que Dieu ne veuille* », il surviendrait un « *différend entre Son Altesse et les-ditz Seigneurs du Valley...* »

Mais nulle part il n'est question de vin et le mot "gavot" n'apparaît pas.

Le secrétaire de l'Académie Delphinale, interrogé sur l'article de Monsieur Barnéoud, me répond « *qu'il n'a pas pu identifier le traité dans lequel son confrère a trouvé le texte cité* ».

Le 18 juillet 2003, Monsieur Amman a eu l'amabilité de me faire parvenir les textes latin et allemand du Traité.

Je n'avais pas trouvé le mot "gavot" dans le texte français. Peut-être se cachait-il dans les textes latin ou allemand ? Mais à aucun moment je n'ai trouvé les mots vin et gavot. Notons que le texte latin est sous-signé : Deville, Antonius Mayenchet, notarius, alors que les textes français et allemands ne portent pas de signature.

Déjà, une première conférence entre les représentants du Duc de Savoie et les Valaisans s'était tenue le 4 janvier 1569 à Chambéry, où l'on a délibéré, en vue de la reddition d'Evian et de l'abbaye d'Aulps à la Savoie (Le Chablais était occupé par les Valaisans depuis 1536) [6].

Les Archives Départementales de Savoie, consultées au sujet de cette conférence m'informent qu'elles ne peuvent pas réaliser une recherche de cette ampleur au sein de la série SA et qu'elles ne détiennent certains documents que sous forme de microfilms. Elles se déclarent cependant prêtes à m'aider dans mes recherches.

(Je ne puis pas lire les microfilms, je ne me suis donc pas rendue à Chambéry).

---

(6) Les Valaisans mentionnent expressément les frais qu'ils ont eus à Evian, pour loger le Gouverneur qui n'avait pas de résidence (construction de deux corps de logis du Château, réfection de la toiture des trois grandes tours).

Ce traité signé à Thonon le 4 mars 1569, puis à Turin le 14 mars 1569 fut enfin approuvé le 14 avril 1569 par Emmanuel-Philibert. Le texte aurait-il-t il subi des modifications ?

Il y aurait, peut-être, d'autres voies à explorer ?

Le mot "gavot" a intéressé de nombreux philologues, tels que : MM. A. Constantin, A. Dauzat, C. Blanchard, H. Barnéoud, ainsi que notre Président P. Guichonnet, déjà cité.

Les articles concernant ce mot sont nombreux, souvent très longs, quelquefois ennuyeux, parfois amusants.

Dans une communication très fouillée de la *Revue Savoisienne* de 1887, A. Constantin étudie longuement l'éytmologie du mot gavot. Il écrit :

« *La désignation "pays de gavot" n'est plus connue que de quelques lettrés* » et il nous explique comment, pour résoudre cette question, il lui a fallu « *battre les petits sentiers où il est si facile de s'égarer* », allant jusque dans les Hautes-Alpes où le Glossaire du Queyras lui donne une réponse. Je le cite :

« *A côté de gaveo, signifiant "terrine, auge... terrain en forme d'auge", on trouve le nom de plusieurs montagnes : Gavie, Gavia, Chave* ». Il termine ainsi sa communication :

« *On n'a qu'à relire les différentes acceptions qu'exprime le mot "gavo" et l'on verra que c'est l'idée d'une chose creusée, ravinée, d'où la facilité d'expliquer ce mot* ».

Dans la *Revue Savoisienne* de 1888 - soit un an plus tard - Monsieur F. Lacroix (7), manifestement agacé par « *la dissertation d'ailleurs très savante* » de Monsieur Constantin revient sur l'étymologie du mot "gavot", dans un article intitulé : *Le Pays de Gavot*.

Je le cite :

« *Dans l'heureuse circonstance qui va réunir à Thonon les représentants de nos Académies Savoisiennes, il y a, pour qui a vu le jour au chef-lieu du Pays de Gavot, une espèce de devoir à accomplir : celui d'expliquer à ceux du docte congrès qui l'ignoraient encore, l'étymologie et la signification du mot "gavot". Eh bien ! et honni soit qui mal y pense ! Rien ne nous paraît plus facile, grâce aux armoiries d'Evian.*

"D'azur à deux poissons d'or, dont le plus gros tient le plus petit dans sa bouche... ce poisson, sur champ d'azur comme les eaux de notre lac, s'appelait autrefois "gavot" ou "jbaulas" ».

---

(7) Abbé François LACROIX (1816-1899), prêtre dans le diocèse d'Annecy, enseigne ensuite au Collège de La Roche, est nommé professeur au Collège Militaire d'Asti en 1857, puis à l'Ecole Militaire de Modène en 1861 (cf. Paul Guichonnet).

Pour M. Constantin la racine "gav" est latine ; pour M. Lacroix la racine est celtique, signifiant gai, agile, comme notre petit poisson.

Pour Monsieur Guichonnet, le petit poisson du Léman, figurant sur le blason d'Evian, ne peut expliquer la signification de "gavot" [8].

Dans le Bulletin de l'Académie Delphinale (nov 1961) Monsieur Camille Blanchard, se remémorant une conversation qu'il avait eue en 1949 avec Monsieur Albert Dauzat, lors d'un congrès de toponymie à Bruxelles, élargit cette étude faisant référence aux différentes régions où l'on retrouve le mot "gavot" : les Alpes, les Pyrénées, la Haute-Savoie...

Voici quelques extraits de cette longue étude :

« *De nombreux torrents portent le nom de "gave", "gavie", "gap" : ces noms indiquent un cours d'eau qui descend d'une vallée encaissée.*

Dans la langue dialectale des hautes vallées briançonnaises, le mot "gavot" ou "gaveo" est encore employé pour désigner une terrine évasée... ce mot comme nom de lieu évoque un terrain creux, en forme de conque.

Ces noms, dus à la forme du terrain, dérivent du latin "gabata", jatte, écuelle, en passant par la forme romane "gaveda", auge, baquet.

Dans les Pyrénées, des torrents sont désignés sous le nom de "gave". Ce mot dérive du radical préceltique, ou ibère "gab", qui a le sens de saisir, prendre, et par suite de gosier, gorge ».

Monsieur Dauzat [9] estimait également que le latin "gabata" a pour origine la même racine préceltique "gab".

Peut-on rattacher au radical "gab", le mot "gavot" ? Cela paraît logique, car ce terme depuis de nombreux siècles, désigne les populations des régions montagneuses où se trouvent des vallées profondes, en forme d'auge ou de gorges.

L'arrière-pays d'Evian est formé de vallées encaissées.

John Berger [10] écrit lui aussi que dans gavot, il y a goitre, il y a gorge.

Si plusieurs linguistes paraissent d'accord sur l'étymon "gab" du mot gavot, on peut cependant noter l'invective de l'ethnologue Arnold Van Gennep [11] contre A. Constantin :

« *Dans le Midi*, écrit-il, o*n nomme gavots les hérétiques de toutes sortes* » et il poursuit : « *Il ne s'ensuit pas qu'on puisse rapprocher à dix ou vingt siècles d'intervalle, un nom de pays et un nom de parias sociaux* ».

---

(8) In *Essor Savoyard* du 27-11-1997.
(9) Albert DAUZAT, linguiste français (1877-1955).
(10) In "*Joue-moi quelque chose*" (Curandera 1983)
(11) In *Savoie* (Curandera p. 558).

Les quelques extraits cités confirment les difficultés rencontrées par les philologues. Chaque linguiste selon l'orientation de ses propres recherches privilégie telle ou telle racine.

Comme illustration de ce propos, il m'a semblé interéssant de comparer deux thèses sur l'étymologie du nom de la ville de Chorges. (Chorges est un bourg situé à quelques kilomètres de Gap) :

Pour le Général Jacques Humbert [12], membre de l'Académie Florimontane de 1962 à 1993, le bourg de Chorges est le Caturigomagus celte (les celtes s'étaient solidement implantés dans l'Embrunais vers 400 av. J.-C.).

En celtique, reges = roi, catu = bataille, magus = marché.

Monsieur Jacques Pons, dans le Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes (2001) considère, quant à lui, que les deux racines gauloises "cat" et "ric" sont repérables dans la toponymie de Chorges (Caturiges de l'époque romaine). Le mot vient-il de "cat" = combat, ou bien "cat" = le chat [13], ou bien "catanum" = le génévrier ? Pour chaque étymon, M. Pons donne une explication... Son étude est fort étayée.

Ce petit exposé se terminera par le rappel de quelques acceptions du mot gavot :

Pour Emile Littré, le gavot est un fromage des Hautes Alpes.

Pour le Larousse, édition 1908, un gavot ou gaveau est un membre d'une association d'ouvriers.

Pour le Grand Robert,"gavot" désigne un habitant de la région de Gap ou un montagnard des Alpes.

Dans le Dictionnaire du Parler Neuchatelois, ce mot semble avoir le sens péjoratif de papiste, habitant du Chablais.

La définition de ce mot occupe trois colonnes dans le glossaire du patois de la Suisse Romande, édité en 1999 :

- habitant du pays de Gavot,
- parler chablaisien,
- celui qui peigne le chanvre (séranceur),
- ouvrier saisonnier venu de France,
- terme de compagnonnage : les "enfants de Salomon" groupaient diverses corporations dites "gavots", parmi lesquelles les menuisiers et les serruriers.

A Mâcon, le gavot est un ouvrier maladroit.
A Montpellier, on désigne du nom de gavot les gens de la Lozère.

---

(12) Général HUMBERT : "*Embrun et l' Embrunais à travers l'histoire*" (Société d'études des Hautes-Alpes 1972).

(13) De nombreuses localités gauloises tirent leur nom d'animaux. Ex :Eburodunum = Embrun, la ville des sangliers. Mais le totémisme animalier n'était pas pratiqué à l'échelon des nations.
L'étymon"végétal" (cat = genévrier, en occitan, cad) semble préférable.

Ces derniers sens comportent une connotation péjorative.

En Haute-Savoie, le cidre porte quelquefois ce nom. On donnait le sobriquet de gavotis aux buveurs de cidre de Chenex.

On appelle pinson-gavot, un oiseau à bec jaune.

A Marseille, les Alpins sont encore aujourd'hui, appelés des gavots.

En 2003, à la Messe de Minuit, retransmise par la Télévision et célébrée à Cavalaire-sur-Mer, on a pu voir une jeune provençale danser quelques pas de gavotte, danse traditionnelle des montagnards appelés gavots.

Je cesse là mon énumération et remercie vivement les personnes qui m'ont aidée dans mes recherches, en répondant à mes lettres, ou en voulant bien relire mon texte.

Pendant trois années, j'ai été une gavotte. J'avais quitté mes Hautes-Alpes pour faire des études à Marseille ; depuis de nombreuses années la Savoie est devenue mon pays d'adoption.

Je vous remercie de votre attention.

Jeannie Leriche

Les prédications du Carême à Annecy du XV^e au XX^e siècle

On distingue trois types de prédications : l'instruction lors du prône dominical, les sermons de mission et enfin, la prédication extra-ordinaire (panégyriques des saints, sermons des grandes fêtes, stations d'Avent et de Carême et oraisons funèbres).

Je ne vais m'intéresser ici qu'aux prédications du Carême et plus particulièrement à ce que j'ai appelé les prédications appointées. En effet, les délibérations du conseil de ville et les pièces comptables nous révèlent que la ville d'Annecy à partir de 1478 nomme, paye, loge et nourrit à grands frais un prédicateur généralement étranger à la ville.

A ma grande surprise, en me penchant sur le sujet, j'ai découvert que cette pratique n'était pas propre à Annecy. L'historien Hervé Martin en relève la trace à Aix et à Grenoble dans les années 1426-1428, plus au Nord, dans les années 1440-1460 et dans les villes bretonnes vers 1460-1470 (1). Mais, après de plus amples recherches bibliographiques, il m'est apparu que les prédications urbaines appointées n'ont fait l'objet d'aucune étude. C'est pourquoi j'ai choisi de laisser de côté la plupart des aspects du Carême (pénitence, jeûne...), pour aborder les prédications encadrées et soutenues de concert par les autorités civiles et religieuses.

Nous allons voir comment, depuis le dernier quart du XV^e siècle et jusqu'en 1904, la nomination et l'entretien du prédicateur du Carême ont été assurés conjointement ou successivement par le conseil de ville, par l'évêque et par la famille de Sales ; nous allons découvrir qui étaient les prédicateurs du Carême et comment ils étaient traités ; nous nous intéresserons aussi aux conflits de préséance et aux luttes d'influence qui ont agité le microcosme des élites religieuses et civiles dans le cadre de cette pratique.

---

(1) MARTIN (Hervé), Les prédications et les masses au XV^e siècle : facteurs et limites d'une réussite, dans *Histoire vécue du peuple chrétien*, Toulouse, Privat, 1979, pp. 9-41.

L'ACTIVITÉ PRÉDICANTE SOUTENUE PAR LES POUVOIRS CIVIL ET RELIGIEUX

Le conseil de ville nomme et paye le prédicateur : 1478-1648

Depuis 1478 avec certitude, mais vraisemblablement depuis plus longtemps encore, de manière irrégulière dans un premier temps puis chaque année dès le milieu du XVI[e] siècle, les autorités urbaines sont sollicitées par les Dominicains pour assurer la rétribution du prédicateur du Carême et, plus rarement, celle du prédicateur de l'Avent. Le ministère essentiel des Dominicains étant la prédication, il ne serait pas surprenant qu'ils aient impulsé cette pratique dès leur installation à Annecy dans le deuxième quart du XV[e] siècle.

Au fil du temps, le conseil de ville en est arrivé à nommer, rétribuer et assurer la nourriture et le logement d'un prédicateur en temps de Carême, faisant quasiment de ce religieux un fonctionnaire de l'éloquence sacrée. Cette évolution ne s'est pas faite sans résistance de la part du conseil de ville qui, en 1485, rappelle que les Dominicains doivent se pourvoir de prédicateurs pour le Carême et l'Avent « sine onore ville » [2]. Peut-être le conseil de ville en est-il venu à considérer que les nombreuses aumônes faites par les Dominicains justifient cette aide. C'est en tout cas, ce que laisse entendre une délibération de 1490 [3]. A plusieurs reprises, le conseil de ville essaye de se débarrasser de cette charge auprès du clergé local qui visiblement fait la sourde oreille. Ainsi, en 1602, le conseil de ville estime-t-il que : « *puis que Monseigneur le reverendissime evesque de Geneve est residant avec son siege il doibt suivans le deub de sa charge lentretienement du prédicateur avec mess[rs] du chapitre de nt[e] dame et aultres chapitres de religieux résidans en ville* ». Dans le même temps, doutant probablement du bon vouloir du clergé, les conseillers décident de voter le principe d'une quête auprès des bourgeois les plus riches.

Il est certain que les prestations d'un prédicateur pouvaient revenir très cher. En 1624, la Ville a déboursé 561 florins [4] dont 58 pour aller chercher le prêcheur et son compagnon, 300 pour les nourrir, 7 pour faire apporter leurs affaires au couvent des Jésuites de Chambéry et 196 pour les accompagner neuf jours durant au Grand-Bornand puis à Saint-Claude et enfin à Chambéry. Comme la Ville ne dispose pas toujours des liquidités nécessaires pour faire face à cette dépense elle

---

(2) Archives municipales d'Annecy (désormais A.M.A.), BB 11(01), registre de délibérations du conseil de ville, f° 367.

(3) *Ibidem*, BB 11(02), f° 49.

(4) Pour donner une idée des sommes dépensées pour les prédicateurs on peut rapprocher les 561 florins des 67 florins annuels qu'un Annécien doit débourser pour louer une maison des plus simples dans un faubourg ou des 10 sols que gagne quotidiennement un ouvrier (12 sols = 1 florin).

organise des « cueillettes » auprès des habitants les plus riches, quêtes qui ne donnent pas toujours les résultats escomptés. Ainsi en 1605, la collecte de fonds n'a permis de financer que la moitié du Carême car la plupart des habitants aisés n'ont pas voulu contribuer. Aussi, il est décidé le 11 décembre 1606 que le prédicateur du prochain Carême sera nourri « *alternativement jour par jour par les mieulx aisés et principalement par ceulx qui sont déclarés exempts de charges de soldats* ». En 1609, l'évêque François de Sales prêche gratuitement, mais les caisses sont si vides que l'on doit se résoudre à vendre quelques « selliots » [5] pour payer la sonnerie des cloches. En 1610, le conseil de ville décide de solliciter le clergé, le conseil présidial, la chambre des comptes et autres corps constitués. En 1638, pour ajouter aux difficultés, le chapitre de Saint-Pierre refuse de verser sa contribution habituelle de 30 florins, contraignant la Ville à s'endetter auprès des « communiers » du vin et de Claude Chardon, procureur de ville. Il est à espérer que le talent de ces hommes d'église était à la hauteur des sacrifices que la Ville s'imposait pour satisfaire une population très fervente mais impécunieuse ou peu généreuse.

Il peut arriver, rarement il est vrai, que le prédicateur du Carême se montre économe, comme ce fut le cas en 1625, à tel point que la Ville décide d'allouer au capucin qui a officié une somme de 300 florins, alors qu'il n'en a dépensé que 60. En 1640, le père Constantin de la compagnie de Jésus propose de prêcher le Carême en contrepartie de sa seule nourriture, offre que le conseil de ville s'empresse d'accepter. A contrario, il arrive que le prédicateur soit réputé difficile à contenter comme ce fut le cas pour le père Garnier de Saint-François qui prêche en 1602.

Les autorités urbaines vont même jusqu'à réglementer l'activité de leurs concitoyens à l'occasion des grands sermons de la quarantaine comme l'atteste l'article 44 des statuts de police de 1733 qui interdisent « *à tous Marchands, Hôtes, Cabaretiers, Traiteurs, Revendeurs & autres, de tenir les portes de leurs boutiques ouvertes pendant le tems de Sermons qui se font pendant le Carême à S. Dominique, & des processions générales, à peine de trois livres d'amende...* ».

Toute activité commerciale et artisanale étant interrompue dès que sonnait la cloche de Saint-Dominique (actuelle église Saint-Maurice), il ne restait plus aux Annéciens, condamnés à l'inactivité, qu'à assister aux sermons. Mais peut-être s'y rendaient-ils volontiers par curiosité, si ce n'est par intérêt, pour entendre ce prédicateur étranger dont la venue devait rompre la monotonie des travaux et des jours et dont la parole devait trancher avec les prêches du curé de la paroisse Saint-

---

(5) Seau de cuir bouilli. Chaque nouveau bourgeois fournissait, outre un mousquet, un selliot pour éteindre les incendies. Il arrivait que l'administration communale soustraie à son stock quelques unités pour renflouer les caisses.

Maurice (l'église paroissiale Saint-Maurice se trouvait alors sous le château).

La distribution de la parole sacrée est probablement perçue par les autorités urbaines comme génératrice de cohésion et de paix sociales ce qui expliquerait leur soutien à l'activité prédicante et l'empressement des syndics et conseillers autour des prédicateurs.

Charles-Auguste de Sales nomme et paye le prédicateur : 1648-1662

En mai 1647, le conseil municipal choisit un prédicateur en la personne du chanoine Marthod (chapitre de Saint-Pierre) que l'évêque Charles-Auguste de Sales refuse d'approuver « *se treuvant mal satisfaict de la susdite election* ». Il informe les syndics qu'il assurera les sermons lui-même ou nommera un prédicateur à sa convenance. Il est vrai que ce prélat était lui-même un brillant orateur et que son niveau d'exigence en matière d'éloquence sacrée devait être élevé. Mais ses relations avec le chapitre cathédral étant tendues, il se peut aussi que la nomination d'un chanoine de Saint-Pierre l'ait contrarié. Toujours est-il que le 12 février 1648, n'ayant toujours pas de réponse de l'évêché, le conseil de ville envoie les syndics auprès du vicaire général pour faire valider le choix de l'assemblée communale, visiblement sans succès. Le 20 mars, les édiles n'en savent pas plus sur les intentions de l'évêque, toutefois le conseil de ville décide de gratifier le prêcheur de 60 ducatons à la seule condition qu'il s'agisse de celui qu'il a nommé. Finalement, il semble que ce soit le candidat choisi par l'évêque de Genève qui ait officié.

Début mai, date habituelle de nomination des prédicateurs, le conseil de ville échaudé envoie les syndics s'enquérir auprès de l'évêque de ses intentions quant aux prédicateurs : veut-il les nommer lui-même et assumer les frais ou laissera-t-il la Ville jouir du droit de nomination qu'elle exerce depuis bientôt deux siècles ? Le prince évêque Charles-Auguste de Sales fait le choix de nommer lui-même le prédicateur « *tel qu'il ingeroit plus a propos pour l'instruction et salut du peuple* » et offre de pourvoir à son entretien et à son payement. Le conseil de ville se départit officiellement de cette nomination et de sa participation financière le 9 mai 1648. Les choses allèrent ainsi jusqu'à la mort de l'évêque qui survint en février 1660.

Le 22 février 1662, son successeur, Jean d'Arenthon d'Alex [6], signifia à l'administration municipale qu'il avait nommé le père capucin

---

(6) Nommé évêque de Genève par bulle d'Alexandre VII en date du 4 juillet 1661, sacré à Turin le 9 octobre il fit son entrée solennelle à Annecy le 30 octobre de la même année.

Jean-Pierre Delavaldisère, pour prêcher le prochain Carême. Il confirma que, pour cette fois, il assurerait son entretien mais qu'à l'avenir la Ville devrait à nouveau choisir et rémunérer le prédicateur comme par le passé. Les relations entre Charles-Auguste de Sales et le chanoine Jean d'Arenthon d'Alex ayant été assez peu amicales, il n'est pas étonnant que le nouvel évêque s'empresse de mettre fin à une pratique mise en place par son prédécesseur.

La fondation Jean-François de Sales : 1662-1792

Conscient du peu de disponibilités financières de la Ville, le comte Jean-François de Sales [7], frère du défunt évêque, vint à son secours. Par acte du 5 mars 1662, il donna à l'administration municipale le capital de mille ducatons (7000 florins), pour lui permettre de liquider ses multiples dettes, à la condition qu'elle emploie chaque année soixante ducatons pour l'entretien et les honoraires du prédicateur et cinquante florins pour le service de la sonnerie. Le comte de Sales s'était réservé, pour lui et ses descendants en ligne masculine, le droit de nommer le prédicateur. En cas de minorité de ses successeurs ou si les descendants mâles venaient à manquer, le contrat prévoyait que le droit de nomination serait pleinement acquis à la Ville ainsi que le capital. Cette fondation fut approuvée par bulle d'Alexandre VII, du 22 novembre 1662, et entérinée au Sénat de Chambéry, le 28 février suivant.

Comme par le passé, les prédications se firent dans l'église des Dominicains, plus spacieuse, sauf le lundi de Pâques où le sermon avait lieu, après la procession, dans l'église paroissiale de Saint-Maurice.

Le contexte un peu particulier dans lequel se fait cette fondation peut expliquer cette soudaine générosité d'un membre de la famille de Sales. On sait qu'à la mort de Charles-Auguste de Sales une pieuse coterie a intrigué pour conserver le siège épiscopal à la famille de Sales en la personne de Joseph, frère de l'évêque défunt et son vicaire général. Ces manœuvres ont échoué et c'est Jean d'Arenthon d'Alex qui devint évêque. Il ne faut pas exclure un certain esprit de revanche dans la fondation de Jean-François de Sales qui en nommant le prédicateur du Carême conserve à sa famille un regard sur le discours prédicant et perpétue l'héritage spirituel familial aux yeux de la population.

---

(7) Jean-François ou François de Sales (1615-1676) est comte de Thorens, baron de La Thuile, marquis de Sales (1665).

Mort et renaissance d'une tradition religieuse : 1818-1904

Les prédications du Carême et de Pâques disparurent dans la tourmente révolutionnaire pour plus de vingt ans. Après le rétablissement du culte, les fabriques respectives des paroisses d'Annecy firent de gros sacrifices pour remettre en activité, en alternance, les stations du Carême. En 1818, l'abbé Jacques Bouvet, curé de Saint-Maurice, prit l'initiative d'écrire au syndic, à deux reprises, pour demander si l'administration communale serait en mesure de faire revivre la tradition des prédications. La Ville lui opposa une fin de non-recevoir polie mais ferme. Se doutant que la Ville ne s'empresserait pas de lui fournir l'acte de fondation, il le demanda à la famille de Sales. Muni de cette preuve, il s'adressa à l'intendant du Genevois qui somma le conseil d'étudier de près la question de la fondation de Sales. Finalement, le 7 avril 1819, l'Intendance des royales finances autorisa l'administration à porter dans son budget la dépense correspondante à la fondation de Jean-François de Sales. L'évêque décida que les prédications auraient lieu alternativement dans les paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Pierre.

Plein de bonne volonté le curé de Saint-Pierre avait choisi le prédicateur de 1820 et l'avait proposé au syndic, pensant qu'il officierait dans son église. Mais, le conseil de ville décida que, selon les termes du contrat, le prêche n'aurait lieu que dans l'église Saint-Maurice, au grand dam du malheureux curé qui dut se résigner à ce que les prédications échappent définitivement à son église : « *Je sens que c'est une humiliation et une mortification que l'on a voulu me procurer* » écrit-il au curé Bouvet, en lui laissant pour l'avenir le soin de chercher le prédicateur. Le conseil communal, que le pouvoir central avait contraint de financer les prédications, s'est sans doute fait un plaisir de faire respecter à la lettre les dispositions de la fondation.

Dès lors et jusqu'aux lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat, le conseil communal nomme et rémunère un prédicateur. Très vite embarrassé pour choisir un prêcheur, le conseil communal « *n'ayant pas les connaissances suffisantes pour l'éclairer dans le choix qu'il a à faire, d'une voix unanime prie M le sindic de se concerter avec R^d Bouvet curé de l'église paroissiale de S'-Maurice à l'effet de proposer à la nomination du conseil un sujet propre à remplir ces augustes fonctions.* » Dorénavant, en début d'année, le curé de Saint-Maurice soumet à l'approbation des autorités municipales un prédicateur qui, après le rattachement, fera l'objet d'un arrêté de nomination et d'une indemnité de 376 francs.

Les ténors de la chaire

Certes, les grandes figures de la chaire comme Bossuet, Bourdaloue, Mascaron, Fléchier, Massillon, n'ont pas prêché à Annecy [8], mais tout au long des siècles, les autorités civiles et religieuses annéciennes se sont employées à solliciter « *des orateurs habiles et pieux* » et ont fait revenir ceux d'entre eux qui avaient prêché sous les « *applaudissements de tous les auditeurs* ». D'ailleurs au XVII[e] siècle, les Annéciens n'ont-ils pas eu le privilège d'entendre à plusieurs reprises François de Sales, un des plus brillants prédicateurs du temps [9] ? C'est en 1601 que, prêtre et prévôt du chapitre cathédral, il prêche son premier Carême dans l'église de Saint-Dominique : il « *commença le jeune de quarante jours..., par une tres-excellente prédication, à son accoustumée, et poursuyvit avec tant d'efficace à desraciner les vices et à planter les vertus chrestiennes que les uns disoyent que jamais homme n'avait parlé de la sorte, les autres que jamais ils n'avoyent si bien conçu l'horreur des vices et la beauté des vertus. Tous les jours il y avoit des personnes qui alloyent le trouver pour mettre à bas leurs inimitiez, restituer ce qu'ils detenoyent injustement, renoncer à leurs usures, et la ville d'Anicy se rendoit peu à peu semblable à une maison religieuse bien instituée* ». Orateur très recherché [10], l'évêque François de Sales prêchera cependant les Carêmes de 1607 et 1609 à Annecy : « *En quel temps, cependant que la cloche sonnoit, il celebroit la messe devant ses auditeurs en la chappelle de saincte Marie Magdelaine, et, ayant encore les levres teinctes du sang precieux qui a esté espanché pour la rédemption du monde, il montoit en chaire, et preschoit avec une telle efficace qu'il convertissoit les pécheurs à grandes trouppes...* ». Son sermon du 12 février 1613, sur la communion spirituelle, est resté mémorable : il aurait été suivi de l'abjuration de onze calvinistes [11].

---

(8) Vincent Ferrier aurait prêché à Annecy dans l'église du Sépulcre en 1402. PERRON (François), L'église Saint-Dominique : étude historique, *Annesci*, n° 2, 1954, p. 35.

(9) En 1602, lors de son séjour à Paris, où monseigneur de Granier l'avait envoyé pour négocier avec Henri IV au sujet de la présence protestante en Chablais, le prédicateur François de Sales éblouit ses auditeurs. On rapporte que l'un d'entre eux aurait dit : « *Monsieur de Genève m'a fait beaucoup de bien, mais il m'a fait un seul mal duquel je ne guérirai jamais ; car il m'a fait perdre le goût des autres prédicateurs* ». Son ami, le président Favre, écrit à monseigneur de Granier : « *Il est tenu pour le premier prédicateur que la France ait eu depuis longtemps* ».

(10) Il prêcha le Carême à Thonon (2 fois), Paris (2 fois), Dijon, La Roche, Chambéry (2 fois), Rumilly et Grenoble.

(11) GONTHIER (J.-F), Journal de saint François de Sales durant son épiscopat, dans *Mémoires de l'Académie salésienne*, tt. XVI et XVII (1893-1894) ; SALES (Charles-Auguste de), *Histoire du bienheureux François de Sales*, Editions Vivès, 1870, t. I, pp. 215, 305 et 442.

Toujours au XVII[e] siècle, l'éloquence et le grand savoir de Pierre Fenouillet [12] produiront une forte impression sur le duc de Genevois-Nemours qui après l'avoir entendu prêcher le Carême à Annecy demande aux syndics de bien vouloir user envers lui de toutes les faveurs et gratifications possibles. Aux yeux du duc, ce prédicateur est digne de la première chaire du royaume et la ville peut se réjouir que ce personnage soit un enfant du pays. Le père Fichet fut lui aussi très apprécié en 1644 et 1645. Le conseil de ville souhaitait même le voir revenir une troisième fois, malheureusement, devant se rendre à Rome, il ne put assurer les quarante jours de 1646. Le père Zozime, capucin de la maison de Chambéry, est très demandé et en 1830, engagé par Bourges, il ne peut prêcher à Annecy qui l'accueillera toutefois l'année suivante. Le curé de Saint-Maurice propose au conseil communal le père Claude-Marie pour la station du Carême de 1846. Ce religieux, originaire du diocèse de Saint-Claude, s'est acquis en Savoie et à Lyon la réputation d'un habile orateur. En 1868, l'abbé Boilloz, prêtre missionnaire du diocèse de Besançon, est proposé par le curé de Saint-Maurice auquel « *ses succès dans les missions de son pays inspirent la confiance qu'il remplira convenablement son ministère de prédicateur* ». En 1886, le curé de Saint-Maurice vante les mérites de l'abbé Saint-Clair : « *Je connais les bonnes dispositions de M. Saint-Clair pour la prédication et j'ai lieu de croire qu'il s'acquittera de cette charge avec honneur et fruit.* »

Les autorités civiles et religieuses rechercheront aussi les religieux dont les travaux apostoliques ont remporté un certain succès, tel le père Billiet [13], qui prêchera les stations du Carême de 1861 ou les pères Athanase et Edmond de l'ordre des Capucins. On ne sollicite les prédicateurs locaux qu'avec regret et en dernier recours, quand une fête religieuse exceptionnelle (le jubilé universel de 1870 par exemple) provoque une pénurie d'orateurs, quand le prédicateur convoité se désiste ou contracte une extinction de voix « *telle qu'il ne pourrait se faire entendre dans le grand vase de Saint-Maurice* ». Même les supérieurs des ordres religieux sollicités mettent un point d'honneur à fournir leur meilleur orateur. C'est ainsi que la définition provinciale des Capucins substitue, en 1871, le père Pacifique au père Augustin « *comme étant reconnu plus capable et plus apte au ministère de la parole* ». L'abbé Nestor Albert, chanoine de la cathédrale, est le dernier prédicateur soumis à l'approbation du conseil municipal en 1904.

---

(12) Fils de Pierre Fenouillet, syndic de la ville d'Annecy. Fit ses études au collège de Tournon où il soutint une thèse de philosophie. Reçu docteur de Sorbonne. Connu pour son éloquence, Henri IV le nomma son prédicateur ordinaire. Devint évêque de Montpellier en 1607 et fit construire un monastère de la Visitation sur le modèle de celui d'Annecy. Il joua un rôle important comme représentant du clergé de France aux Etats généraux de 1614 et prononça les oraisons funèbres du chancelier de Bellièvre en 1607, d'Henri IV en 1610 et de Louis XIII en 1643. Chanoine de la cathédrale de Genève. Il mourut à Paris en 1652.

(13) BILLIET (Alexis), *Mandement pour le carême*, 1873.

Du milieu du XVII[e] siècle au XVIII[e] siècle, en faisant appel aux Jésuites, aux Dominicains et aux Capucins plutôt qu'aux Oratoriens, le choix des autorités se révèle antijansénisant. Au XIX[e] siècle, les Capucins remportent un franc succès. Leur catholicisme ardent et simple répondait parfaitement aux attentes d'une population plus portée vers une religion de cœur que vers les subtilités théologiques.

Les prédicateurs n'abordent pas toujours leur mission sans appréhension. L'abbé Chevray, recteur de la paroisse de Saint-Sigismond, qui doit prêcher le Carême de 1824 implore l'indulgence du syndic et de ses administrés. L'année suivante l'abbé Anthoine, aumônier de la Visitation, laisse transparaître ses inquiétudes : « *Je ne sais si je pourrai suffire aux besoins, remplir dignement l'honorable fonction dont vous me chargez, répondre à votre attente et aux pieux désirs du noble conseil que vous présidez. S'il ne falloit pour cela que de la bonne volonté, j'oserois m'offrir pour garant au succés. Mais je n'ai ni les talents, ni l'éloquence, ni la facilité acquise par une longue expérience, qui seroient nécessaires pour honorer le ministère de la parole de Dieu dans la ville épiscopale. Je compte donc sur l'indulgence des habitans d'Annecy et sur la bienveillance des administrateurs de cette ville.* » Le chanoine Rendu, pourtant plus expérimenté, est lui aussi inquiet : « *Ce n'est qu'avec crainte et une extrême défiance de moi-même que je consens à entrer dans une chaire qui doit être encore toute pleine des souvenirs d'une éloquence dont notre ville doit être fière d'avoir été le dernier écho. J'aime à me persuader Monsieur qu'en me choisissant pour votre prédicateur vous avez pensé que la parole de Dieu ne déplairait point à vos administrés quand elle leur serait annoncée par une voix simple et nationale.* » En 1826, l'abbé Mermier, va même jusqu'à refuser cette « *terrible fonction* » qui est « *au-dessus de ses forces et hors de ses habitudes* ».

Des prédicateurs très choyés

Le prédicateur que l'on faisait parfois venir de loin était entouré de mille prévenances. On envoyait quelqu'un le quérir à Chambéry et même au-delà, on ajoutait à sa rétribution en espèces sonnantes et trébuchantes des cadeaux gourmands : veau, cabris, pâtisseries, vin de Chautagne, confitures, malvoisie [14], anis, écorces de citron confites, dattes, macarons, raisins de Damas... Ainsi, en mars 1609, l'évêque (François de Sales) prenant la peine de prêcher le Carême, la Ville ordonne qu'il « *sera visité le plus souvent possible, tantôt de vin, tantôt de poisson, tantôt de malvoisie et confitures sèches* ». Il arrive

(14) Vin muscat cuit.

même que des cadeaux de très grande valeur soient offerts au prédicateur. C'est le cas en 1635 avec l'achat d'un bassin et d'une aiguière d'argent aux armes d'Annecy commandés à grands frais à un orfèvre de Genève.

Ce sont généralement les meilleurs aubergistes ou pâtissiers qui nourrissent le sermonneur, Jeanne Bosson en 1626, Bernard Paris en 1627, Jean Jalliet en 1628, 1629 et 1632, Louis Rogès en 1637. En revanche en 1633, c'est la mère de l'avocat Treppier qui s'en charge. A diverses reprises, un contrat en bonne et due forme est passé avec l'aubergiste qui offre le prix le plus avantageux pour nourrir le prédicateur qui est logé dans le couvent de Saint-Dominique ou dans des chambres louées pour lui par les autorités urbaines à des particuliers.

Lorsque le prédicateur était malencontreusement atteint d'une extinction de voix les syndics allaient quérir des médicaments auprès d'un apothicaire : sirop de capillaire ou de tussilage, "dyacodimy en poudre" et autres tablettes et gargarismes. En 1638, le prédicateur a dépensé pour plus de 23 florins de sirop de capillaire.

A la fin de la prédication, le mardi de Pâques, les syndics et quelques conseillers dînent avec le prédicateur pour le remercier de « *ses dévotes exhortations* ». Le menu du 20 avril 1656, servi par Pierre Josserme dit Lange, est ainsi composé : trois gelinottes et une perdrix, deux potages au poulet, trois paires de pigeons, deux salades au citron, deux fricassées, deux pâtés de veaux, deux quartiers de cabris farcis, deux pièces de bœuf bouilli, deux chapons, deux tartes, deux plats d'asperges, quatorze "rosguillié", quatorze macarons, quatorze cornets, quatorze biscuits, anis, "corpendu" [15] au sirop, "pomme catagne", fromage, pain, douze pots de vin rouge et quatre de blanc.

Les querelles de préséance

A propos de l'emplacement des bancs

Les stations du Carême à Saint-Dominique sont un temps très solennel de l'année liturgique annécienne. Les syndics y assistent en corps, l'ensemble du clergé de la ville est présent et, après 1536, l'assemblée est rehaussée par la présence de l'évêque et du chapitre cathédral. Dans ce contexte, les enjeux de préséance semblent revêtir une importance toute particulière et vont engendrer de nombreux conflits

(15) On trouve aussi courpendu, capendu et surtout court-pendu. Il s'agit d'une variété ancienne de pomme rouge à courte queue. On en mange de décembre jusqu'en février-mars. Trévoux, dans son dictionnaire, nous dit que « *la chair en est très fine et l'eau très douce et fort agréable* ».

qui, s'ils témoignent d'une certaine vanité mondaine, n'en constituent pas moins des luttes de pouvoir [16].

En 1631, le doyen et les chanoines de Notre-Dame ont déplacé le banc d'œuvre des syndics et l'ont mis derrière le leur au mépris du droit que les premiers magistrats de la commune détiendraient de placer leur banc où ils veulent dans l'église Saint-Dominique. Le 10 mars, le conseil de ville délibère donc que le banc retrouvera sa place habituelle au-devant de celui du chapitre. L'année suivante, pour prévenir un nouveau conflit, le doyen du chapitre se présente en séance du conseil de ville. En sa présence, l'assemblée communale décide de placer le banc des syndics entre la chaire de l'évêque et le banc des conseillers et si cela ne peut se faire commodément de l'installer au même endroit que l'année précédente. Il semble que l'affaire en soit restée là.

En 1690, un incident éclate entre le chapitre cathédral et celui de Notre-Dame dont on trouve trace dans les délibérations capitulaires en date du 9 février : « *l'on yra point à la predication a St Dominique qu'au prealable l'on aye mis et placé nos banqs a la coutumée ; en les reculant de la place où ils étaient, il semble que MM de la cathédrale veulent enlever la possession où nous avons toujours été depuis que l'on prêche le Carême dans l'église Saint-Dominique* » [17].

Avant de présenter une requête au Sénat, le doyen et le chantre ont été députés auprès de l'évêque pour se plaindre de ces agissements. Cette entrevue n'a pas dû porter ses fruits car, début février, le chanoine solliciteur des procès est prié de se rendre à Chambéry.

Les syndics et le conseil présidial se disputent le salut du prédicateur

Lors des premiers sermons du Carême en 1677, les syndics s'étonnent de ne pas avoir été salués par le prédicateur avant les membres du conseil présidial. Le conseil de ville considérant que « *c'est un mespris tropt grand faict à la qualité de scindics* » décide que leur banc sera enlevé « *pour ne pas par leur presence prejudicier au droict qui leur appartient.* » [18] Le lendemain de cette décision et ayant appris que les syndics menacent de ne "visiter", ni "régaler" ni payer le pré-

---

(16) Dans la société très hiérarchisée d'Ancien Régime, où la dignité et l'honneur constituent des valeurs fondamentales, on est très sensible à l'ordre honorifique et aux questions d'étiquette. Les querelles de préséance ont d'ailleurs été immortalisées avec humour par Nicolas Boileau (1636-1711) dans le "Lutrin".

(17) Archives départementales de la Haute-Savoie, 7 G 16, registre de délibérations du chapitre Notre-Dame (1680-1695).

(18) A.M.A., BB 11(46), registre de délibérations du conseil de ville, 13 mars 1677, f° 235 v°.

dicateur, l'évêque craignant un scandale se rend chez le premier syndic pour tenter de trouver une issue au conflit et propose que personne ne soit salué. Le conseil de ville consulté refuse de remettre le banc et rejette la proposition. Le 17 avril 1677, le conseil de ville accepte la médiation du président de Bellegarde. Le conseil présidial se dit prêt à ne pas contester aux syndics les droits honorifiques à Saint-Maurice et Notre-Dame en échange du salut et de l'encens à Saint-Pierre et Saint-Dominique. Il est vrai que les droits honorifiques étant une portion du droit de patronage, le conseil présidial ne peut légalement contester à la Ville les droits honorifiques qu'elle détient en qualité de patron de Saint-Maurice. Quant à Notre-Dame, le conseil de ville tient pour certain que le chapitre ne voudra rien changer à ses pratiques et que les chanoines continueront de saluer les syndics avant le conseil présidial. Le conseil de ville propose donc que personne ne soit salué à Saint-Pierre et Saint-Dominique. Après plus d'un mois de négociations, le président de Bellegarde arrive à un compromis qui donne lieu à une sentence arbitrale le 25 avril : « *Messieurs les scindicqs de Nicy auront a lavenir perpetuellement le salut des Predicateurs et lencens par preference auxd^es^ Seig^rs^ du Presidial dans les Eglises de st maurice et de nostre dame indistinctement pendant toute lannée et dans lesglise de st Pierre, soit des Cordelliers depuis la feste de Pentecoste Incluse jusques a celle de Noël exclus, a la réserve du jour du corpus Domini, et que, pareillement lesd^es^ seig^rs^ du Presidial auront ladt^es^ preferance a st Pierre led' jour du corpus Domini, et depuis la feste de Noël incluse, jusques a celle de Pentecoste exclus, comme aussy indistinctement pendant toute lannée dans lesglise des Jacobins et autres Eglises de lad^te^ ville dont nat été parlé cy dessus sauf pour lesglise du collège, dans laquelle messieurs les scindicqs auront la preferance, aux actes qui regardent ladministration tant seulement, bien entendu quand St pierre, lesd^es^ Seig^rs^ du Présidial auront toujours lencens par preferance comme il at eté practiqué cy devant dans les jours mesmes quils n'auront pas le salut, et le tout sans changement des rangs dans les processions generales et des bancs quils ont dans les Eglises...* » [19].

La famille de Sales veut aussi sa part de droits honorifiques

Le 17 mars 1680, les syndics se plaignent au conseil que le prédicateur du Carême «*...lorsquil rend le salut nen fait point a la ville ou du moins ne le distingue pas de celuy du seigr marquis de Sales...*» [20]. Pour justifier cette entorse au droit de préséance, Joseph

(19) A.M.A., BB 11(46), registre de délibérations du conseil de ville, f° 248 r°.
(20) *Ibidem*, 17 mars 1680, f° 355 v°.

de Sales s'appuie sur le contrat de 1662 par lequel la Ville a cédé le droit de nomination à la famille de Sales. Les syndics rétorquent que si la Ville s'est départie de son droit de nomination elle n'a pas, pour autant, cédé ses droits honorifiques et ils enclenchent une requête au Sénat qui tourne court.

Toutefois, la famille de Sales n'entend pas en rester là. Durant les prédications de 1685, l'abbé Charles-François de Sales [21] se disant procureur de son frère le marquis de Sales prétend se faire saluer par le prédicateur « *par preference auxd^s nobles syndics* » et souhaite que le prédicateur « *soit invité particulièrement* » à prêcher dans l'église paroissiale de Saint-Maurice contrairement à l'usage qui veut que cette prédication soit une obligation dépendant de son ministère dès lors qu'il l'a acceptée.

Mais, les syndics, très jaloux de leurs prérogatives de premiers magistrats de la commune, ne l'entendaient pas ainsi et portèrent l'affaire devant le Sénat. Le procès s'éternisant, l'abbé de Sales mit un bémol à ses prétentions en déclarant qu'il souhaitait simplement être salué conjointement avec les syndics. Le conseil de ville n'accepta pas ce moyen terme, le jugeant déshonorant pour les « *magistrats de police qui représentent la personne du Prince* ».

Les syndics revinrent à la charge deux ou trois ans après en demandant l'arbitrage du souverain « *pour faire cesser a mesme temps le scandale qui suit de ce que les nobles scindics ne preuvent assister aux sermons du caresme par le mespris quils y reçoivent des prédicateurs, et la preference quils donnent audit seigneur marquis de Sales a leur prejudice* ». Pour porter le différend à son comble l'abbé de Sales, pendant deux années de suite, avait empêché le prédicateur de prononcer son sermon dans l'église de Saint-Maurice, le lundi de Pâques. En 1689, le comte Horace de Provane, premier président du Sénat, trancha très habilement le conflit, en ménageant la susceptibilité chatouilleuse des uns et des autres : dorénavant, les syndics et le corps de ville seront salués par le prédicateur, particulièrement et avant l'abbé de Sales qui sera salué ensuite d'un « *salut distingué de celuy qu'il fait au public* ».

Convoitises et luttes d'influence

Conflit entre les Dominicains et le marquis Joseph de Sales

En 1680, un conflit éclate entre les Dominicains et Joseph de Sales à propos du prêt de leur église pour la tenue des prédications du

---

(21) L'abbé Charles-François de Sales, chanoine de Saint-Pierre de Genève, prieur de Notre-Dame de Burdignin, est le frère du marquis Joseph de Sales.

Carême. Il semble qu'ils ne veuillent plus mettre à disposition leur sanctuaire et que cette prétention soit fondée puisqu'ils ont accordé leur église par précaire comme le prouverait un acte de 1597. En conséquence, un arrêt du Sénat du 11 août 1681 fait obligation à la Ville de désigner une autre église. Quelques jours plus tard, le conseil de ville décide que les prédications de 1682 se feront dans l'église paroissiale Saint-Maurice. Toutefois, les parties trouveront un accord qui fera l'objet d'une sentence arbitrale en date du 26 février 1682 définissant clairement les obligations des uns et des autres. Les Dominicains continueront de mettre à disposition des prédicateurs nommés par le marquis de Sales et ses successeurs leur église ; ils sonneront la cloche moyennant la rétribution que la Ville est obligée de leur payer ; ils mettront une portière à l'entrée principale et les tapisseries nécessaires à côté de la chaire pour empêcher que la voix ne se perde dans la chapelle voisine ; ils décoreront la chaire et l'église ; ils laisseront passer le prédicateur par la porte du chœur pour aller plus commodément à la chaire ; ils lui fourniront deux chambres avec bois de lit dans leur couvent. En échange le marquis de Sales nommera tous les cinq ans un dominicain pour prédicateur et payera la somme de trente-cinq florins aux fêtes de Pâques pour la "cense" de la fondation faite par le seigneur marquis de Sales son père, par son testament du 7 janvier 1676, pour une messe basse que les Dominicains seront tenus de dire tous les jours de Carême à l'autel de Notre-Dame du Rosaire.

Les prédicateurs interdits de sermon par le chapitre cathédral [22]

En 1734, quelques jours avant le Carême, le père Lartigue, dominicain du couvent de Chambéry, arrive à Annecy. Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, évêque de Genève, chez qui le prieur de Saint-Dominique le conduisit, l'approuva, comme il l'avait fait pour ses prédécesseurs. Le prélat vint ensuite l'entendre à plusieurs reprises et, comme le voulait la tradition, le prédicateur ne commençait son prêche qu'après avoir obtenu sa bénédiction.

Mais Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, de santé chancelante depuis plusieurs années, décéda le Vendredi saint 23 avril 1734. Le chapitre cathédral s'assembla sans tarder pour élire les grands vicaires chargés d'assurer la vacance du siège épiscopal. Dès l'après-midi du Samedi saint, ils firent signifier au père Lartigue la délibération capitu-

---

(22) Pour en savoir plus sur cette affaire voir : RABUT (François), Un procès entre les Dominicains et les chanoines d'Annecy en 1733, dans *Revue savoisienne*, 1856, pp. 215-222 ; MERCIER (Chan. J.), Le chapitre de Saint-Pierre de Genève, dans *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, t. XIV, 1891, pp. 233-234.

laire par laquelle ils exigeaient que le lendemain, jour de Pâques, il demande la bénédiction au prévôt ou au chanoine semainier, comme il la demandait à feu monseigneur l'évêque. Le père Lartigue surpris, répondit prudemment qu'il devait en référer aux Dominicains, lesquels s'opposèrent fermement à cette prétention.

Les chanoines, mécontents, ripostèrent le jour même, en révoquant l'admission et l'approbation donnée au père Lartigue « *pour prêcher dans aucune église du diocèse* » lui interdisant de fait de faire les sermons de la fête de Pâques et, selon l'usage, des deux jours suivants. Cette interdiction s'étendait à tous les Dominicains d'Annecy. Un procès s'en suivit et, en 1735, alors que l'on sonnait le sermon du mercredi des Cendres et que la foule s'était rassemblée dans l'église, le chapitre interdit la chaire au père barnabite Détraz qui avait été nommé prédicateur. Cette interdiction priva le public des sermons jusqu'aux fêtes de Pâques ce qui provoqua un véritable scandale et fit dire au conseil de ville amer : « *La ville d'Annecy se trouve bien à plaindre de ce que le chapitre de S. Pierre s'y est venu réfugier dans le tems de la perversion de Geneve, car a le bien considerer, si ce chapitre n'étoit pas a Annecy on n'y seroit pas privé du fruit des sermons du Careme, ce qui prouve que le sort de lad. Ville est pire que celui des autres villes, bourgs et paroisses du diocese, ou il y a de semblables fondations, qui s'executent sans aucune dificulté, et cela par la seule raison que le chapitre de S.Pierre y fait residence.* ».

L'année suivante, les vicaires généraux du chapitre cathédral empêchèrent à nouveau le prédicateur de faire ses sermons à Saint-Dominique au grand dam de la population qui ne pouvait trouver place dans l'église Saint-François (actuelle cathédrale), moins spacieuse, où le chapitre cathédral avait organisé des prédications. Non content d'empêcher les prédications, le chapitre cathédral écrivit au gouverneur pour se plaindre de ce que le conseil de ville aurait donné l'ordre d'ouvrir les boutiques pendant les sermons du Carême.

Le gouverneur sermonna aussitôt le conseil de ville : «...c*ette nouveauté qui blesse le respect que l'on a toujours marqué dans votre ville a la parole de Dieu produisant un effet scandaleux, je ne puis m'empêcher de vous dire, Messieurs, de laisser les choses en l'état ou elles etoient, et de vous prier de faire en sorte qu'il ne me revienne plus de plaintes sur un sujet qui demande qu'on evite toutes contestations, s'agissant de la gloire de Dieu, et du bien des fidèles, votre voisinage de Genève demande la circonspection la plus exacte, afin que les ennemis de notre foi qui profitent des moindres ocasions pour la tourner a mepris soient par de bons exemples forcés a reconoitre la sainteté ; je compte, messieurs, que votre amour pour la paix, et l'union vous portera a laisser les choses sur le pié, ou elles étoient, et a ne pas permetre que qui que se soit entreprenne d'y mettre le trouble par des nouveautés...*»

Scandalisé que le chapitre ait pu le noircir aux yeux du gouverneur, le conseil de ville qui n'avait donné aucun ordre aux boutiquiers riposta en donnant sa version des faits et en rappelant la teneur de l'article 44 des statuts de police de 1733 qui interdisent « *à tous Marchands, Hôtes, Cabaretiers, Traiteurs, Revendeurs & autres, de tenir les portes de leurs boutiques ouvertes pendant le tems de Sermons qui se font pendant le Carême à S. Dominique, & des processions générales, à peine de trois livres d'amende*...». Les marchands ont bien fermé leurs boutiques le mercredi des Cendres aussitôt qu'ils ont entendu sonner la cloche de Saint-Dominique où ils se sont rendus pour entendre le sermon et constater que l'on n'y prêchait pas. Ils ont dès lors rouvert leurs boutiques et, n'ayant plus entendu sonner la cloche de Saint-Dominique, ne les ont plus fermées depuis. De toute façon, il n'est pas dans le pouvoir des autorités municipales de faire fermer les boutiques pendant les sermons du Carême prêchés ailleurs qu'à Saint-Dominique. Le gouverneur a fini par donner raison au conseil de ville.

Pendant que les avocats instruisaient l'affaire, les chanoines se voyant en mauvaise posture, essayèrent de désarmer leurs adversaires en leur promettant de les agréger au chapitre cathédral. Certains dominicains se laissèrent séduire par cette perspective de sécularisation. Ils promirent de céder au chapitre cathédral leur église pour y célébrer leurs offices et leur couvent pour servir de palais épiscopal [23]. Le père Blanc, prieur, déjoua cette manœuvre tandis que le Sénat, par son arrêt définitif du 21 janvier 1737, déclarait nulle et abusive la prétention des chanoines à l'égard de la bénédiction et leur défendait de récidiver sous peine d'amende. En revanche, l'arrêt confirme que le chapitre, pendant la vacance du siège épiscopal, possède le droit d'accorder, de refuser ou de retirer l'admission aux prédicateurs dans l'étendue du diocèse.

Cet incident n'est qu'une tentative de plus du chapitre cathédral pour déstabiliser les Dominicains et prendre possession de leur église que les chanoines convoitent depuis longtemps. En effet, depuis l'exil forcé de Genève en 1536, le chapitre célèbre ses offices dans l'église des Cordeliers mise à leur disposition par les frères mineurs moyennant une location annuelle de 200 florins. Déjà en mai 1689, le chapitre cathédral, profitant de la crise morale [24] que traversait la communauté, avait négocié avec les Dominicains un contrat [25] aux termes duquel ils albergeaient perpétuellement, en faveur du chapitre de

---

(23) Transaction du 3 mars 1735, Tinjod, notaire.

(24) En 1689, seulement cinq moines sur quatorze sont présents sous la direction provisoire du père Péron qui, pour avoir formulé une demande de sécularisation, est sous le coup d'un ordre d'expulsion de Victor-Amédée II.

(25) Contrat du 21 ou 25 mai 1689, Paulat, notaire.

Genève, leur église, où les chanoines ont effectivement célébré leurs offices pendant plus d'une année. Cette tentative sera déjouée par le général des Frères prêcheurs qui attaque le contrat devant le Sénat et obtient son annulation par la Congrégation du Concile (26).

***

Les documents conservés aux Archives municipales m'ont permis d'évoquer l'organisation des prédications du Carême à Annecy, mais je n'y ai pas trouvé la réponse à la question que je me suis posée tout au long de ma recherche : pourquoi les autorités municipales ont-elles soutenu l'activité prédicante ? Les pouvoirs en place au XV^e^ siècle nourrissaient-ils une certaine méfiance à l'égard de la libre prédication et auraient-ils voulu mettre fin aux prises de parole incontrôlées ou déviantes en confiant le discours prédicant à des orateurs qui ne versaient pas dans la revendication sociale ou politique comme pouvaient le faire les prêcheurs de carrefours et de cimetières qui parcouraient alors l'Europe ? La question reste posée mais elle n'est pas la seule.

En effet, le phénomène de la prédication urbaine appointée à l'occasion des stations de l'Avent et du Carême nous est peu connu. Nous ne savons pas où et quand cette pratique est née, comment elle s'est diffusée, quand et pourquoi elle a cessé, nous ne connaissons pas les conflits de pouvoir qu'elle a générés, quels en ont été les acteurs. Il y a là un vaste champ inexploré de l'histoire religieuse et j'espère que cette modeste contribution éveillera des curiosités et suscitera, ailleurs, d'autres recherches sur ce sujet.

Marie-Claude Rayssac

---

(26) Pour en savoir plus sur cette peu glorieuse tentative des chanoines, voir : *Annesci*, n° 6, pp. 34-35 ; MERCIER (Chan. J.), *op. cit.*, pp. 225-227.

Paul de Kock, romancier d'*André le Savoyard*

1825.

Prosper Mérimée publie le *Théâtre de Clara Gazul*, Augustin Thierry l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, Xavier de Maistre *Les Prisonniers du Caucase* ainsi que *La Jeune Sibérienne*... et Paul de Kock *André le Savoyard*.

André le Savoyard, c'est un roman, l'un des trois cents et quelques romans de Paul de Kock.

Et ce Paul de Kock, qui est-ce ?

C'était l'auteur à la mode en France, à l'époque. Toutes les grisettes (c'est-à-dire les jeunes filles de modeste condition, couturières, brodeuses, etc. comme la Mimi Pinson d'Alfred de Musset ou les héroïnes d'Henry Murger), toutes les grisettes, donc, s'arrachaient les romans de Paul de Kock. Et pas seulement les grisettes et autres midinettes : le grand critique littéraire Albert Thibaudet rappelle que Paul de Kock fut la principale lecture de collège de Champfleury (le colocataire d'Henry Murger qu'il a poussé à écrire ses *Scènes de la vie de bohème*) et que, dans son roman *Les Bourgeois*, on sent nettement l'influence de Paul de Kock. En 1864, pour annoncer une nouvelle édition de ses œuvres, on disait de lui : « Aucun romancier n'est aussi populaire que Paul de Kock. Près d'un demi-siècle de succès n'a point épuisé la vogue des ouvrages qui ont fondé sa réputation, et qui la perpétueront à jamais » (là, l'annonceur s'est fait quelques illusions !). « Ce n'est pas seulement en France, continue la publicité, que sont lus et recherchés (ses romans) qui gardent un ineffaçable cachet de jeunesse et de vivacité. L'industrielle Angleterre, la grave et impérieuse Allemagne, la froide Russie en ont absorbé des milliers d'exemplaires ». Par ailleurs les éditeurs d'ouvrages collectifs faisaient volontiers appel à Paul de Kock. C'est ainsi qu'il a collaboré au *Livre des Cent et un* (1831-1834) en 15 volumes, où l'on trouve les signatures de Jules Janin, Charles Nodier, Philarète Chasles, du Bibliophile Jacob (alias Paul Lacroix), d'Alexandre Dumas, Alphonse de Lamartine, Alphonse Karr, etc. Paul de Kock y a écrit *Une fête aux environs de Paris* (1831). Avec *Les Grisettes* (1834), *Les Restaurants* (1834) et *Les concerts d'amateurs* (1835), Paul de Kock a également collaboré au *Nouveau Tableau de Paris au XIX^e^ siècle* en 7 volumes (1834-1835), où l'on trouve des contributions d'Alphonse Karr, Honoré de Balzac, etc. Autre participation à un ouvrage très coté

(encore de nos jours) : *La première Amie* (1842) publiée dans *Les Français peints par eux-mêmes* (8 volumes + un volume « Le Prisme » donné en prime aux souscripteurs) parus de 1840 à 1842 et dont les autres collaborateurs sont Honoré de Balzac, Francis Wey, Charles Nodier, Théophile Gautier et bien d'autres. Paul de Kock est l'auteur du premier volume de *La Grande Ville*, un ouvrage sur Paris (1842-1843) au second volume duquel ont participé Honoré de Balzac, Alexandre Dumas, Eugène de Mirecourt, etc. Il était donc considéré comme faisant partie de « l'élite des littérateurs du temps », comme il a été dit et écrit. D'autre part, il s'est essayé, comme tous les auteurs « dans le vent », comme on dirait maintenant, à ces études de mœurs qu'on appelait alors des « physiologies ». *Les Français peints par eux-mêmes*, dont il a été question plus haut, sont, en fait, un recueil de physiologies qui ne portent pas leur nom ; autres exemples : la *Physiologie du rentier* et la *Physiologie du mariage* de Balzac, ou la *Physiologie du goût* de Brillat-Savarin, pour ne citer que cela. Paul de Kock, lui, est connu pour sa *Physiologie de l'homme marié* (1841) et sa *Physiologie du Cocu* (1841).

Il jouissait donc d'une renommée certaine. À tel point qu'un certain vicomte Paul de Choulot (l'auteur en 1840 de *Huit jours au pas de charge en Savoie et en Suisse*, ouvrage présenté comme le voyage d'un officier sarde) a, pour se choisir un pseudonyme aguichant et racoleur, fait référence au romancier à la mode et s'est fait appeler Paul de Kick.

En effet, tout le monde connaissait Paul de Kock. Les lecteurs des *Misérables* de Victor Hugo savaient de qui Gavroche voulait parler quand, expliquant à ses deux petits protégés qu'il fallait – dans l'éléphant de la Bastille qui leur servait de refuge – éteindre la mèche éclairante, il dit : « Quand on se couche, il faut dormir. Nous n'avons pas le temps de lire des romans de monsieur Paul de Kock. » Lorsque, dans les *Illusions perdues* de Balzac, Étienne Lousteau cherche à vendre des livres au libraire Barbet, il propose « deux des derniers romans de Victor Ducange, un auteur illustre au Marais » puis « deux exemplaires du second ouvrage d'un commençant, Paul de Kock, qui travaille dans le même genre ». Tout le monde comprenait de quoi il s'agissait.

Et lorsque le même Balzac, par la voix de Mme de Mortsauf, dans *Le pays dans la vallée*, fait allusion à l'expression *Ni jamais ni toujours*, ses contemporains pensaient immédiatement au roman de Paul de Kock qui porte ce titre (et qui sera ensuite transposé en vaudeville). Nous, nous avons besoin d'une note explicative en bas de page, mais pour les lecteurs du XIX[e] siècle, cela était évident : cela faisait référence à Paul de Kock.

Il était connu partout en Europe, avons-nous dit, et plus populaire encore à l'étranger qu'en France. Deux anecdotes le prouvent : un



Maison parisienne,
boulevard Saint-Martin
de Paul de Kock



certain major Pendenniff affirmait n'avoir lu, durant trente ans, que des œuvres de Paul de Kock ; et un souverain étranger s'est adressé à un diplomate en lui disant : « Vous venez de Paris et vous devez savoir les nouvelles. Comment se porte Paul de Kock ? ».

En 1903 encore on traduit en anglais *Le Barbier de Paris* pour un éditeur américain. Notons que Jules Claretie (qui fut Président de la Société des Gens de Lettres) n'a pas dédaigné d'enrichir cette édition d'une préface de sa plume [1].

De son temps on s'arrachait ses volumes le jour même de leur parution, et son éditeur Barba a fait fortune grâce à lui. Quant à ses pièces de théâtre, elles atteignaient facilement les cent, voire les deux cents représentations.

Ses personnages servaient de références. Alfred Delvau, par exemple, parlant de la maîtresse d'un ami de Mürger, écrit : « Je n'ai rien à en dire, sinon qu'elle ressemblait à une héroïne de Paul de Kock ».

On admirait son talent d'observation et Mme de Girardin (alias Delphine Gay, femme de Lettres) disait que seuls les auteurs prétentieux (« à prétention ») dédaignaient Paul de Kock.

On appréciait qu'il fût drôle (« exhilarant », disait-on) : Paul de Kock, affirme un personnage de Montfleury, « est une excellente médecine pour les convalescents ».

Charles Paul de Koch est né à Passy, en pleine Révolution, en 1793. Il était le fils d'un riche Hollandais, aux idées révolutionnaires et hébertistes, qui est mort sur l'échafaud, sous la vague inculpation de complicité avec l'étranger [2].

Le jeune Paul a donc été élevé par sa mère - qui a rapidement quitté Passy pour Paris (dans le quartier du Château d'eau).

Dès l'âge de quinze ans, sa scolarité étant médiocre - plus attiré qu'il était par les rêveries poétiques et les escapades buissonnières que par le travail de classe - il fut placé par les soins de sa mère comme commis dans une banque. C'est là qu'il composa son premier roman *L'Enfant de ma femme* (1813 - il avait 20 ans) dont le titre seul effaroucha tellement ses patrons qu'ils le prièrent d'aller ailleurs offrir ses services. Mais, plus attiré par la littérature que par la banque, quoique *L'Enfant de ma femme* ait été publié à frais d'auteur faute d'avoir trouvé un éditeur, il abandonna bordereaux d'escompte et autres joyeusetés bancaires pour se remettre au métier d'écrivain. Après quelques drames ou vaudevilles et un opéra-comique, il atteignit

---

(1) *Le Larousse du XIX^e siècle* suggère que ce succès à l'étranger serait en partie dû au fait que les traducteurs amélioraient le style de l'écrivain.

(2) Certains biographes placent tous ces événements en 1793.

l'apogée de sa réputation avec un nouveau roman *Georgette ou la nièce du tabellion* (1820), puis *Le Mauvais Sujet* (1821) et surtout *Mon voisin Raymond* en 1822. Lorsque paraît *André le Savoyard* en 1825, Paul de Kock est donc au faîte de sa gloire. Citons encore *La laitière de Montfermeil*, parue en 1827 et attardons-nous quelques instants sur ce roman. Les habitants de Montfermeil ont toujours été très fiers que leur bourgade ait été mise à l'honneur par Paul de Kock. Au début du XX^e^ siècle, une ferme s'y est installée à l'emplacement d'une ancienne tuilerie. Elle vendait du « lait spécial pour enfants et malades » et s'appelait *À la laitière de Montfermeil*. Elle rappelait ainsi à sa façon la mémoire de Paul de Kock. Cette ferme a maintenant disparu. Au début du XX^e^ siècle, encore, les poètes et chansonniers de Montfermeil aimaient à chanter la gloire de Paul de Kock. On connaît, par exemple :

« Autrefois Paul de Kock, en sa verve fertile,
Chanta votre laitière… »

Et de nos jours une rue de la ville porte son nom. Je ne pense pas que tous les habitants actuels de Montfermeil sachent qui était Paul de Kock, mais ils connaissent au moins son existence.

Reprenons le récit de sa biographie.

De même que Balzac a rendu célèbre le froc de cachemire blanc qu'il revêtait pour écrire, de même Paul de Kock a rendu légendaire la redingote à brandebourgs des « beaux » de l'Empire, qu'il fut le dernier à quitter. Il s'en parait avec orgueil pour se mettre au travail.

Il demeura près de quarante ans au n° 8 du boulevard Saint-Martin, dans le quartier de son enfance. Il a donc vu se faire les travaux qui ont nivelé la chaussée en contre-bas des trottoirs.

Marié depuis 1828, il avait aussi acquis à Romainville (dans la banlieue ouest) au milieu des lilas et des guinguettes qu'il a si souvent célébrés, un petit pavillon, et, plus tard, une villa dont sa femme n'a guère profité puisqu'elle est morte peu après leur installation, en lui laissant une demi-douzaine d'enfants, dont Henri de Kock, romancier et auteur dramatique qui n'a jamais obtenu la popularité de son père.

Paul de Kock est mort septuagénaire, le 29 août 1871, et jusqu'à sa dernière heure il a continué à écrire. Il est mort, selon les biographes classiques au 8 du boulevard Saint-Martin. Seul parmi les ouvrages que j'ai consultés, le *Guide littéraire de la France* (sous la direction de Francis Ambrière) le fait mourir au n° 7 de la rue René-Boulanger (ex-rue de Bondy). Vérification faite, il s'agit du même pâté de maisons, avec une cour intérieure commune.

Selon ses dernières volontés, le corps de Paul de Kock est inhumé dans le cimetière des Lilas (à l'emplacement des bois de Romainville qu'il appréciait tant). Sa tombe, « une tombe simple, modeste » comme

celle dont il est question dans *André le Savoyard*, se trouve dans l'allée centrale.

La gloire de Paul de Kock a évidemment suscité des jalousies. Il en était parfaitement conscient et quand, dans *Moustache*, en 1838, il trace le portrait d'un romancier, celui-ci, bien-sûr, n'est autre que lui-même :

"Il s'était dit : « Je peindrai les hommes tels qu'ils sont ; mais je choisirai de préférence des caractères comiques et francs... ». Il voulait retracer avec leurs moindres détails les tableaux de mœurs, les scènes populaires, les portraits d'originaux, les sociétés bourgeoises, les ridicules de toutes les classes, les amours de la grisette et de la femme du monde, les contemporains enfin, tels qu'on les rencontre à chaque pas dans la vie, et non avec ces passions forcées, ces beautés idéales qu'on ne trouve que dans l'imagination. Ses romans eurent un succès que lui-même était loin d'espérer. Leur plus grand mérite était d'être vrais ; mais dans tous les arts, c'est toujours au vrai qu'il faut revenir. Aussi fut-il impitoyablement critiqué dans les journaux, dans les revues ; alors il reçut des lettres anonymes et pseudonymes où on lui demandait de quel droit il se permettait d'avoir du succès et d'être lu plus que les autres, lui, écrivain obscur, sans style, sans couleur, sans portée, sans mission, sans nerf, sans élévation et surtout sans coterie. Alors on lui apprit qu'il n'était que le romancier des cuisinières et des écaillères, ce qui lui fit penser que le nombre de ces dames était devenu assez considérable. Comme il faisait parler un ouvrier comme parle un ouvrier, une grisette comme parle une grisette, on lui dit qu'il ne savait pas écrire... ".

Ses succès ont amené d'autres écrivains à l'imiter. Albert Thibaudet fait remarquer que dans le roman inachevé de Stendhal, *Lamiel*, « il y a des parties de roman gai, à la Paul de Kock » ; le journaliste Thimothée Trimm [3] qui a consacré un ouvrage à *La Vie de Ch. Paul de Kock*, s'est lui-même efforcé de le pasticher en traçant les portraits de *La Bonne qui aime l'esprit*, *La Bonne qui accuse le chat*, *La Bonne qui a l'amour de la famille*, etc.

La grande majorité des éditions des œuvres de Paul de Kock date d'avant 1880. Donc il a eu encore un grand succès pendant une dizaine d'années après sa mort. Ensuite, il a été un peu oublié. Néanmoins on a continué à le rééditer. Si l'on en croit le fichier de la Bibliothèque Nationale, les dernières rééditions datent de 1949 (*La Laitière de Montfermeil* et *Les Cœurs fidèles*, d'une part, *La Pucelle de Belleville* et *Virginie*, d'autre part) le tout chez l'éditeur Rouff. Mais en 1995, la Bibliothèque Nationale a entrepris une campagne de numérisation et une trentaine de titres de Paul de Kock ont ainsi été remis à la disposition des curieux (entre autres *André le Savoyard*).

---

(3) Alias Léo Lestès.

Notons aussi que la Bibliothèque Nationale conserve, des enregistrements sonores datant du milieu du XX[e] siècle, par exemple *Madame Arthur*, de Paul de Kock, un succès d'Yvette Guilbert repris par Juliette Gréco.

Plus encore que par ses drames, vaudevilles, comédies, livrets d'opéras comiques, contes, nouvelles et recueils de chansons, c'est donc par ses romans que Paul de Kock a atteint la notoriété.

Certes, il a écrit ce que Sainte-Beuve a appelé (en 1839) de la « littérature industrielle ». Et il est évident que sa gloire n'a pas supporté l'usure du temps. Bien sûr, quelques critiques comme Pierre-Henry Bornecque, en parlent encore de nos jours avec une certaine sympathie (Paul de Kock, « le peintre alerte et réaliste de toute une société »), mais il est bien certain que personne n'en fait plus un grand écrivain. J. Bédier et P. Hazard (*Histoire de la littérature française illustrée*) se demandaient naguère si « à le citer seulement » on ne risquait pas « de sortir tout à fait de la littérature » ; Jasinski constate qu'il n'évite ni la banalité ni la monotonie » et qu'il écrit dans un style pitoyable » (*Histoire de la littérature française* t. II) et Van Tieghem (*Dictionnaire des littératures*) lui reproche une certaine « vulgarité de ton et d'imagination ».

Pourtant la plupart des historiens de la littérature lui accordent une place appréciable dans l'histoire de la littérature française.

Ce n'est pas ici le lieu de faire un cours de littérature. Rappelons néanmoins qu'au début du XIX[e] siècle, en dehors de l'école plus ou moins mondaine de Mme de Genlis et de Mme de Duras, deux autres grandes orientations se dessinent dans le domaine du roman : le roman « noir » (inspiré par les littératures anglaise et allemande) et le roman « gai » qui réagit à la fois contre la sentimentalité aristocratique des unes et contre les spectres, les souterrains et les brigands des autres.

Paul de Kock fait la transition entre le roman gai de la génération précédente et le Romantisme qui commence à prendre une place dominante dans le paysage littéraire français.

Le roman *André le Savoyard*

« L'esprit et la sensibilité sont deux choses que la fortune ne peut ni ôter ni donner ». Cet adage pourrait être placé en épigraphe du roman. Il en est tiré. L'une des caractéristiques du style de Paul de Kock, c'est la tournure proverbiale de certaines de ses phrases. Toujours tirés d'*André le Savoyard*, en voici quelques exemples :

« La gaîté que l'on feint fait plus de mal que les larmes qu'on verse en liberté »

« Les larmes sont moins amères versées dans le sein de l'amitié »

« Plus on approche du but, plus on a le désir de l'atteindre » :

J'en ai relevé comme cela un très grand nombre. Je vous fais grâce des autres.

Le roman commence et finit par des boules de neige. Au début, le jeune André fait une bataille de boules de neige avec ses frères : « Quel plaisir nous éprouvions lorsque nous parvenions à nous attraper ! ». À la fin du dernier chapitre, le même André dit : « Enfin Manette m'a donné deux petits garçons que j'adore et, lorsque l'hiver chasse les habitans de la montagne autour de leurs foyers, je retrouve encore les plus beaux jours de ma vie, en faisant des boules de neige avec mes enfans ». La boucle est donc bouclée. Avec un rappel du thème au chapitre XXIV : « C'est par ici que nous nous livrions bataille avec les boules de neige ». On peut noter, par conséquent, un souci très net de la construction.

Le roman, dans l'édition de 1835 (Paris, Barba), comprend 606 pages et se trouve divisé en trente quatre chapitres.

On peut ainsi résumer le texte :

Après le décès de leur père, deux petits garçons quittent la région de l'Hôpital (qui ne s'appelait pas encore Albertville) pour aller à Paris gagner leur vie ; « Un de nos voisins nous a fait cadeau, à Pierre et à moi, d'un petit instrument de fer avec lequel on ramone les cheminées ; toute la journée je m'exerce en grimpant dans notre foyer, où je passe souvent des heures entières perché sur le toit ». C'est qu' « À Paris on aime bien les Savoyards, parce qu'on a beaucoup de cheminées à ramoner ».

Durant le trajet, ils ramonent les cheminées. Et le passage le plus drôle du roman, c'est celui où l'on voit, à Pont-de-Beauvoisin, le petit Pierre se tromper de cheminée pour redescendre : « La vertu de Mademoiselle Ducroquet court de grands périls, lorsque tout à coup un bruit sourd se fait entendre du côté de la cheminée ; bientôt il augmente... il approche... enfin quelque chose de noir tombe avec fracas, et vient rouler jusqu'aux pieds du couple amoureux, en poussant des cris épouvantables. À cette apparition soudaine, Mademoiselle Ducroquet ne doute point que ce ne soit le diable (...) ».

André et Pierre sont partis avec un médaillon contenant le portrait d'une jolie dame. Ce médaillon avait été perdu chez eux par une petite fille kidnappée par son père et représentait la Maman de cette enfant. Les deux petits Savoyards espèrent retrouver un jour la propriétaire de ce médaillon. C'est ce qui se produira, mais après de multiples péripéties.

Si le petit Pierre se laisse entraîner à de mauvaises actions, le jeune André est, lui, le type même du petit Savoyard honnête qu'on rencontre dans la littérature de l'époque.

André apprendra le dessin et la peinture. Il s'éprendra de la jeune Adolphine, la fille de la comtesse du médaillon. Adolphine, mariée de force par son père, mourra de chagrin. André finira par se consoler avec une brave fille nommée Manette et Pierre retrouvera un comportement honnête. Ils rentreront au pays et combleront leur mère de bienfaits.

Il n'est pas étonnant que Paul de Kock ait choisi un petit Savoyard comme personnage principal : les petits ramoneurs sont alors à la mode. Notre président Paul Guichonnet rappelle, dans *Les petits ramoneurs savoyards* (Sabaudiae documenta/2, 1985) qu'à cette époque « Toute la France récite, avec attendrissement » le poème d'Alexandre Guiraud sur les petits Savoyards.

Que trouve-t-on à propos de nos petits Savoyards dans le roman de Paul de Kock ?

À Paris, on les traite de « Savoyards » avec mépris. L'emploi péjoratif du terme est, en effet, bien connu. André fait à Paris toutes sortes de petits métiers. Cela aussi est bien connu.

Le premier chapitre et le dernier se déroulent en Savoie, ainsi que le vingt-quatrième.

« Enfin, nous avons dépassé Lyon, bientôt nous touchons le territoire de la Savoie (...) notre âme se dilate, notre cœur bat délicieusement à l'aspect de chaque site que nous reconnaissons ». « Enfin, nous les revoyons, ces montagnes chéries de la Savoie ».

La Maman évoque le temps où son André était « vêtu en Savoyard », mais sans précisions.

Lorsque André est malade, Manette « cherche à (le) distraire en (lui) parlant des montagnes de la Savoie ».

Et la Savoie revient comme un leitmotiv tout le long du roman. Mais, à vrai dire, nous n'y trouvons aucun détail caractéristique.

L'historien Franz Funck-Brentano émettait un doute sur le passage de Paul de Kock à Montfermeil. En effet, quoique l'idylle entre Auguste et Denise, la jolie « laitière de Montfermeil », se déroule dans la région, aucun des lieux décrits n'est reconnaissable. Pareillement, il me semble que l'auteur d'*André le Savoyard* n'a jamais mis les pieds en Savoie. Mais, de même que les habitants de Montfermeil gardent une certaine reconnaissance à Paul de Kock, de même nous pourrions, nous aussi, nous souvenir de lui avec gratitude. Car des milliers de lecteurs se sont passionnés pour *André le Savoyard*. Et, au fond, quelle en était la morale ? C'est en Savoie qu'on est heureux... Propagande séduisante !

André le Savoyard n'est peut-être pas le seul lien existant entre Paul de Kock et la Savoie.

Dans *Georgette ou la nièce du tabellion*, on trouve ces deux vers :

« L'absence est à l'amour ce qu'est au feu le vent :
Il éteint le petit, il allume le grand »

distique que Paul de Kock aurait emprunté, sans citer ses sources, à une épigramme de Bussy-Rabutin, le cousin de Mme de Sévigné, lequel n'aurait fait que versifier La Rochefoucauld, qui, lui-même aurait lu le chapitre 34 du livre III de l'*Introduction à la vie dévote* de François de Sales :

« Ce sont les grands feux qui s'enflamment au vent ; mais les petits s'éteignent si on ne les y portent à couvert ».

Et c'est ainsi que, dans son *Dictionnaire des Plagiaires* (1990), Roland de Chaudenay (après Edouard Fournier, *L'Esprit des autres*, 1882) relie (avec une erreur de référence que j'ai corrigée) Paul de Kock à notre Saint François de Sales.

Il serait temps de conclure.

« *Sic transit gloria mundi* (= ainsi passe la gloire du monde) » dit l'Église catholique. L'histoire de la littérature illustre admirablement ces paroles. Demandez autour de vous des noms de fabulistes du XVIII[e] siècle, par exemple ; quelques-uns uns vous trouveront péniblement celui de Florian. Or, au XVIII[e] siècle, le nombre des fabulistes dépassait la centaine. Et les revues périodiques leur accordaient régulièrement une place importante, les éditeurs les recherchaient, et on les encensait dans les salons. Ils jouissaient, pour la plupart, d'une gloire immense. De même vivaient au XIX[e] siècle des romanciers célèbres, dont plus personne - ou presque - ne parle maintenant. C'est le cas de Paul de Kock.

Cela fait rêver. Qu'en sera-t-il donc de tous les écrivains d'aujourd'hui que nos contemporains placent sur le pinacle ?

Mais ceci est une autre histoire…

Georgette Chevallier

Joseph Gavard des Pivets
(1730 - 1805)
Un Faucigneran dans la Toscane des Lumières

L'émigration, ce phénomène socio-économique majeur dans l'histoire de la Savoie, est riche de personnalités ayant acquis la notoriété, par leur réussite à l'étranger. Les carrières de certains d'entre eux nous sont bien connues, alors que d'autres expatriés ont laissé davantage de traces dans leur pays d'adoption, que dans leur province d'origine.

C'est le cas de Joseph Gavard des Pivets, de Viuz-en-Sallaz. Son action a été largement évoquée, ces dernières années, dans les études sur le gouvernement du Grand Duché de Toscane, au XVIII[e] siècle [1], alors que son nom est, aujourd'hui, pratiquement ignoré en Savoie et dans sa commune natale. L'unique mention qui en avait été faite était celle de son contemporain, le chanoine Grillet, dans son *Dictionnaire historique* [2].

Le présent article se propose de présenter ce que nous connaissons de Gavard des Pivets et de son œuvre, sans entrer dans des détails, qui nécessiteraient un considérable travail dans les archives toscanes, où sont conservés de très nombreux documents le concernant. Nous n'avons pas non plus éclairci toutes les zones d'ombre qui demeurent dans sa biographie [3].

---

(1) On trouvera, *in fine*, une bibliographie.

(2) GRILLET (le chanoine Jean-Louis), à l'article "Viuz-en-Sallaz", du *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départemens du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, Puthod, 1807, tome 3, p. 446. GRILLET, qui avait vécu la période révolutionnaire dans l'émigration, en Toscane, était bien au fait de la carrière de son compatriote GAVARD, dans cet Etat. La notice qu'il lui consacre a été recopiée dans la "Monographie de Viuz-en-Sallaz, Diocèse d'Annecy", de ROLLIN (abbé Edmond), in *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne*, Tome XIX, Annecy, 1896. [Reprint J. Laffitte, Marseille, 1980, p. 158], avec une erreur : le comte de RICHELIEU, au lieu de RICHECOURT, protecteur de GAVARD. A Viuz-en-Sallaz, dans la famille Gavard-Pivet, le souvenir du personnage n'a pas été conservé.

(3) Cette étude a mis à l'épreuve l'amabilité de nombreuses personnes, auxquelles j'exprime ma très vive gratitude. Gilbert MAURICE-DÉMOURIOUX et André JOLIVET m'ont fourni des indications généalogiques détaillées sur Joseph GAVARD. J'ai reçu de précieux renseignements de la Dottoressa Rosalia MANNO-TOLU, directrice de l'*Archivio di Stato* de Florence, de Madame le Dr Elisabeth SPRINGER, du *Haus-Hof und Staatsarchiv*, à Vienne, du général Alain PETIOT, spécialiste des Lorrains au service de l'Empire des Habsbourg et de M. Hubert COLLIN, directeur des Archives générales du département de Meurthe et Moselle et des anciens Duchés de Lorraine et de Bar, à Nancy.

L'illustration a bénéficié de l'aide efficace de M. Éric MOINET et de Madame Francine ROZE, conservateurs du *Musée Lorrain* de Nancy, ainsi que celle de Madame Mag. SILKE PIROLT du *Bild Archiv* de l'*Österreichische Nationalbibliothek* de Vienne et du professeur Philippe GRANDCHAMP, qui a dessiné, avec talent, le blason de Gavard des Pivets.

I - Du Faucigny à la Toscane

Les Gavard sont une ancienne et très nombreuse lignée de Viuz-en-Sallaz et des communes voisines, comportant plus de vingt rameaux, dont plusieurs sont toujours représentés. Comme c'est l'usage en Savoie, ils étaient différenciés par des sobriquets, incorporés au patronyme. Gilbert Maurice-Démourioux a ainsi recensé, à côté des Gavard "tout court", les Gavard-Pyvert, ou Pivet ; les Gavard-Perret, Molliard, Suaire, Villiard, Châtelain, Boitier, Bondet, Guffand, Thévenet, Chaudet, Violny, Morel, Congalud, Boitry, Louchet, Bodon, Gatton, Belen, Varchet, Le Front, Le Bleu, Maffian, Colenny.

Ceux qui nous intéressent sont les Gavard-Pyvert, ou Pivet. Leur première mention figure dans le recensement de 1501, pour la Gabelle du sel, avec les seize membres de la famille, comportant les trois générations qui vivent « en la mayson de Claude, filz de feuz Humbert Gavard, aultrement Pyvert ». Le surnom ne dérive pas de l'endroit où habitaient ces Gavard, car il n'existe pas à Viuz, de lieu-dit Pivet, les Pivet ou les Pives, terme indiquant en Faucigny et dans les environs de Genève, la pomme de pin. Les Gavard demeuraient dans le hameau de Bard, l'un des plus gros villages de la paroisse de Viuz-en-Sallaz. Avec Gilbert Maurice-Démourioux, excellent connaisseur des familles de cette commune, dont il a établi l'inventaire et les généalogies, on peut penser que le surnom de Pivert évoquait le pic-vert, ou pivert, sobriquet peut-être donné à un ancêtre au parler saccadé, rappelant l'oiseau martelant, de son bec, les troncs des arbres. Cependant, dès avant le XVII[e] siècle, on relève la graphie Pivet qui, par la suite, évincera complètement Pivert, dans les actes d'état-civil et les documents. Joseph Gavard-Pivet, devenu un notable, à Florence, adoptera le patronyme de Gavard des Pivets, en y adjoignant une particule, nom sous lequel il sera anobli, en 1764, et, comme on le verra, doté d'un blason sur lequel figure un pin, par allusion aux "pives". Pierre Gavard-Pivet, fils de François et de Pernette Hudry, naît à Viuz-en-Sallaz, le 30 janvier 1701. Le 14 novembre 1719, il épouse, dans cette paroisse, Françoise-Marie Dunand, née le 6 novembre 1698, à Saint-Jeoire-en-Faucigny, de Laurent et Françoise Ducret.

Tous les sept enfants de cette union naîtront à Viuz [4] :

- Marie-Joseph, le 28 novembre 1720,

---

(4) Les archives départementales de la Haute-Savoie conservent des notices généalogiques sur treize familles de Viuz-en-Sallaz par Edouard BARATIER (2 F 298). *La Consigne des mâles* de Viuz, dressée en 1726 (IV C 78) mentionne : "En Bert [Bard] Gavard-Pivet François, aagé de cinquante-neuf ans, vef, a consigné un fils et deux petis-fils : Pierre, son fils, aagé de vingt-cinq ans, marié, laboreur, Joseph, petit-fils, aagé de cinq ans ; Georges, aagé de trois ans, tous habitent avec luy".

Ce dernier petit-fils Georges n'apparaît pas dans les actes d'état-civil concernant cette famille.

Les indications sur Joseph Gavard-Pivet et sa famille sont tirées, à l'Archivio di Stato de Florence, des fonds *Deputazione sopra la Nobiltà e Cittadinenza*, Filza 19 et *Archivio araldico Ceramelli-Papiani*, Inserto 2256.

- Jean-Baptiste, le 30 juillet 1725,
- Françoise, le 21 décembre 1727,
- JOSEPH-MARIE, le futur "Toscan", le 11 mars 1730, portant les prénoms de son parrain, Joseph Morel et de sa marraine, Marie Pagnod,
- Nicoline, le 12 avril 1732,
- Jeanne-Marie, le 16 novembre 1734,
- Péronne, le 6 avril 1737.

Deux ans seulement après la naissance de cette dernière fille, le père, "Pierre Gavard à feu François" meurt, le 24 avril 1739, à l'âge de 38 ans. Sa veuve, en revanche, lui survivra pendant 42 années, jusqu'à son décès, survenu le 23 janvier 1781, à 83 ans.

Nous retrouvons Joseph-Marie Gavard-Pivet à Florence, "ville dans laquelle il demeure depuis seize années consécutives, à raison de son emploi", indiquent ses patentes d'anoblissement. Il était donc établi dans la capitale du Grand-Duché de Toscane au moins depuis 1748, à l'âge de 18 ans.

II – La Toscane et les Habsbourg

Après les guerres généralisées du siècle de Louis XIV, où les coalitions se succèdent, pour abattre la prépondérance du "Roi-Soleil", la période de 1715 à 1748 est marquée par des conflits plus limités, après que les traités d'Utrecht (1713) et de Rastadt (1714) aient redessiné la carte de l'Europe.

Les problèmes concernent les successions dynastiques de Pologne (1733-1738) et d'Autriche (1740-1748). Ils sont réglés par les armes et par la diplomatie, au sein de systèmes d'alliances complexes, qui visent à établir un "équilibre européen", par la "politique des trocs". On procède à des compensations entre les Etats, par des redistributions de territoires. Ces échanges et cessions sont effectués sans consultation des populations, car on considère que "les peuples" appartiennent à un souverain, qui est libre d'en disposer à son gré.

a) L'échange Lorraine-Toscane

En 1713, l'empereur d'Autriche Charles VI, sans héritier mâle, avait, par la *Pragmatique Sanction*, dévolu sa succession à sa fille Marie-Thérèse, à l'exclusion de tous autres parents ou compétiteurs. Il avait, non sans mal, fait reconnaître cette disposition par les principaux Etats. Elle fut mise à l'épreuve, en 1733, à l'occasion de la succession au trône de Pologne, dont la couronne, élective, était disputée entre deux prétendants : l'Electeur Auguste de Saxe, soutenu par l'Autriche et la Russie et Stanislas Leszczynski, beau-père du roi de

France Louis XV, dont la candidature était défendue par la France, l'Espagne et la Sardaigne. Au terme de la guerre qui met aux prises ces deux groupes d'Etats, les *Préliminaires de Vienne*, du 3 octobre 1735, ramènent - laborieusement - la paix, en attribuant des compensations aux belligérants. L'Espagne recevait le Royaume de Naples et de Sicile, en échange du Duché de Parme, qui passait à l'empereur d'Autriche Charles VI, lequel recevait la garantie de la France pour la *Pragmatique Sanction.*

Le second troc concernait les Duchés de Lorraine et de Bar et le Grand-Duché de Toscane. La Lorraine, enclavée entre l'Alsace et la Champagne, était tiraillée entre la France, qui en possédait déjà, depuis 1559, une partie après l'acquisition des "Trois Evêchés" de Metz, Toul et Verdun, et l'Empire, dont la couronne était détenue par la Maison de Habsbourg.

Au début du XVIII[e] siècle, l'influence autrichienne prévalait en Lorraine, sous le règne du duc François-Etienne III qui, après une brève présence dans ses Etats, de novembre 1729 à avril 1731, les avait quittés définitivement, laissant la régence à sa mère, Elisabeth-Charlotte d'Orléans, pour s'établir à Vienne, où il avait été élevé, depuis l'âge de quinze ans. Charles VI en avait fait un vice-roi de Hongrie et l'avait employé dans la lutte contre les Turcs.

Aux termes du Traité de Vienne, Stanislas Leszczynski renonçait à la couronne de Pologne et, pour prix de son abdication, recevait la Lorraine, avec le titre de roi, Etat qui, à sa mort, reviendrait à la France, ce qui adviendra en 1766.

En contrepartie, François-Etienne de Lorraine recevrait le Grand-Duché de Toscane, au décès de son dernier souverain, Jean-Gaston Médicis, sans héritier mâle.

Les deux années 1736 et 1737 voient la réalisation de cette combinaison.

L'abdication de Stanislas, le 27 janvier 1736, suivie, le 12 février, par le mariage de François-Etienne avec Marie-Thérèse, contraignent le duc à abandonner la Lorraine. En butte aux objurgations de sa mère et de ses sujets, il se résoud malaisément à céder le pays où sa dynastie règne depuis le XI[e] siècle et d'où il fait passer en Autriche de substantiels revenus. Il transfère à Stanislas, la souveraineté sur le Duché de Bar, le 24 septembre 1736 et sur celui de Lorraine, le 13 février 1737. La prise de possession effective de ces territoires, au nom de leur nouveau roi Stanislas Leszczynski, intervient les 8 février et 2 mars 1737. Le 9 juin de cette même année, la mort de Jean-Gaston de Médicis est immédiatement suivie de la prise en charge du Grand-Duché de Toscane, par le prince lorrain Marc de Beauvau-Craon, au nom de François-Etienne, alors en campagne contre les Turcs. Entre novembre 1738 et avril 1739, les puissances ratifieront ces arrange-



François-Etienne (Franz-Stephan), duc de Lorraine, puis empereur François 1er d'Autriche (1708-1765) et son épouse, l'impératrice Marie-Thérèse (1717-1780). Miniature. Vienne. Österreichische Nationalbibliothek. Bildarchiv. Porträtsammlung.

ments, formalisés dans le *Troisième Traité de Vienne*, du 18 novembre 1738. La Toscane demeurera dans l'obédience de l'empire d'Autriche, de 1737 à 1860 – à part la parenthèse napoléonienne, de 1801 à 1813.

Joseph Gavard-Pivet va servir le Grand Duché de Toscane sous les règnes de trois souverains (et non de quatre, comme l'écrit Grillet) :

- François-Etienne, qui instaure une régence, de 1737 à 1765,
- Pierre-Léopold, de 1765 à 1790,
- Les débuts de Ferdinand III, de 1790 à 1801.

b) La Toscane entre Vienne et Florence

La possession de la Toscane, acceptée de mauvais gré par le duc de Lorraine, sous la pression de la Cour de Vienne, ne joua qu'un rôle secondaire dans l'existence de François-Etienne. Il se rendra une seule fois dans le Grand-Duché, avec son épouse Marie-Thérèse, du 19 janvier au 28 avril 1738 et au terme de ce bref séjour, rappelé à Vienne par la maladie de l'empereur Charles VI, le couple regagna la capitale autrichienne, abandonnant la Toscane, sans jamais plus y revenir.

Avant son départ, le nouveau Grand-Duc avait institué un *Conseil de Régence*, initialement présidé par le prince Marc de Beauvau-Craon (1679-1754).

Le 20 octobre 1740, la mort de Charles VI, à 55 ans, fit de Marie-Thérèse l'impératrice d'Autriche. L'application de la *Pragmatique Sanction* suscita une nouvelle vague d'opposition, origine de la Guerre de Succession d'Autriche, de 1740 à 1748.

Elle fut terminée par la *Paix d'Aix-la-Chapelle* du 18 octobre 1748, par laquelle Marie-Thérèse voit sa souveraineté reconnue sur l'Empire d'Autriche, moyennant des sacrifices territoriaux consentis à ses adversaires (une partie du Milanais à la Sardaigne, les Duchés de Parme et de Plaisance à l'Espagne, la Silésie à la Prusse).

Après le bref passage de l'Electeur Charles-Albert de Bavière sur le trône du Saint-Empire germanique, cette dignité échut à François-Etienne de Lorraine, "Empereur des Romains et roi de Germanie", sous le nom de François 1er. Il allait porter ce titre prestigieux, mais essentiellement honorifique, jusqu'à sa mort, à 57 ans, en 1765.

La personnalité de François 1er – Franz Stephan, pour ses sujets germanophones – était beaucoup moins accentuée que celle de son épouse Marie-Thérèse, qui se révélera une souveraine aux qualités exceptionnelles, au long des quarante années de son règne, de 1740 à 1780. Dans ce ménage, où seize enfants naîtront, entre 1737 et 1756, François 1er, soldat sans grand brio, se montrera un administrateur très avisé de son propre patrimoine, dont il augmentera considérablement les revenus, consentant même des prêts à l'Etat, sur sa fortune personnelle. Celui qui n'avait régné effectivement sur la Lorraine que dix-sept mois, vivant isolé, à Lunéville, avec son entourage autrichien, était devenu étranger à son Duché, « affectant, écrit un contemporain, de ne prendre que pour seuls modèles les manières et les sentiments de la Cour impériale. Il donne l'impression d'être un Français, quand il parle allemand à ses interlocuteurs et un Allemand, s'il leur parle français ».

La gestion des immenses territoires des Habsbourg s'effectue de la manière suivante : Marie-Thérèse, impératrice d'Autriche, reine de Bohème et de Hongrie, règne sur les Etats de sa dynastie, où elle tient le premier rang. François-Etienne n'est cependant pas dans la condition du simple prince consort, car son épouse lui a fait reconnaître, dans les Etats héréditaires autrichiens, le statut de corégent, *Mitregent*, pour le cas où elle laisserait un héritier mineur. Franz-Stephan, qui siège "à main gauche", à côté de Marie-Thérèse, dirige la chancellerie de l'Empire autrichien, mais il a aussi sa chancellerie personnelle, dans un édifice voisin du palais impérial de la Hofburg, à la Wallnerstrasse, appelé la "Maison impériale", *Kaisershaus*. C'est là que se traitent les questions concernant l'Empire germanique et les

affaires particulières du souverain. De son patrimoine lorrain, Franz-Stephan avait conservé le Duché de Teschen, en Silésie, le Comté de Falkenstein, en Rhénanie et la "rente lorraine", versée par Louis XV, en compensation de la cession du Duché à son beau-père Leszczynski. Il s'y ajoutait le Grand Duché de Toscane et de vastes propriétés acquises en Basse-Autriche, en Moravie et surtout en Hongrie, où l'empereur avait établi des haras, des manufactures de coton et de faïence et où il installera, sur ses terres agricoles, des colons – paysans recrutés en Lorraine [5].

c) Les Lorrains en Toscane

Franz-Stephan, qui n'avait guère d'affinités avec ses sujets toscans, ne se désintéressa pas, pour autant, du gouvernement de son Grand Duché. Il était soucieux d'en améliorer l'administration et il était ouvert aux réformes. Ce souverain avait, en effet, le goût des sciences, des arts, de la culture et des choses de l'esprit. Il nourrissait des préoccupations religieuses, voire mystiques, sans posséder, pour autant des connaissances philosophiques ou théologiques très approfondies. Cet état d'esprit facilitera son adhésion à la Franc-maçonnerie, qui n'était d'ailleurs pas, à cette époque, hostile à l'Eglise et dans laquelle il voyait "une réunion d'hommes préoccupés du bien public" (V.L. Tapié). Aussi confia-t-il la gestion de la Toscane à quelques hommes de confiance, membres de son *Conseil privé*, qui l'avaient suivi, de la Lorraine à Vienne. Dans la capitale autrichienne fonctionnait un *Conseil intime pour les affaires de Toscane*, composé d'anciens fonctionnaires lorrains ; le baron Urbain de Molitoris, le baron Jean-Henri de Jacquemin, le baron Joseph Poirot de Blainville, le très influent baron Charles Pfütschner a Pallude, ancien précepteur du souverain. A Florence, les trois principaux représentants de Franz-Stephan étaient le prince Marc de Beauvau-Craon, Gouverneur et chef du *Conseil de régence* ; le comte Emmanuel-François de Nay et de Richecourt, président du *Conseil des Finances* et le général autrichien Karl-Franz von Wachtendorf, commandant en chef de l'armée grand-ducale.

Les nouveaux dirigeants eurent à leurs côtés des cadres de l'ancien Etat des Médicis, comme le marquis Carlo Ginori, mais c'est le rôle des dirigeants lorrains, venus de Vienne, qui sera déterminant. Une correspondance intense, quasi-quotidienne, s'échange entre les rives

---

(5) La bibliographie sur François 1er et Marie-Thérèse est très abondante. Sur l'empereur et les membres de la Maison de Lorraine, on verra les notices d'Alain PETIOT, in *Les Lorrains et l'Empire. Dictionnaire biographique des Lorrains et de leurs descendants au service des Habsbourg de la Maison d'Autriche* (Versailles, 2005), et SCHREIBER (Georg). *Franz-Stephan an der Seite einer grosse Frau*, Graz, 1986.



Anonyme, portrait du Comte de Richecourt. Estampe, XVIII[e] siècle.
© Musée Lorrain, Nancy / Photo : P. Mignot.



J. J. Chamant, Entrée à Florence du comte de Richecourt. Estampe, 1743.
© Musée Lorrain, Nancy / Photo : P. Mignot

de l'Arno et celles du Danube. Rédigée en français, elle forme les fonds, considérables, des *Lothringisches Hausarchiv* à l'*Österreichisches Staatsarchiv, Haus-Hof-und Staatsarchiv* de Vienne et *Della Reggenza*, à l'*Archivio di Stato* de Florence.

Marc de Beauvau-Craon, né en 1679, ami de jeunesse du duc Léopold de Lorraine, avait été chargé de l'éducation du fils de ce dernier, François-Etienne, qu'il avait accompagné à Vienne. Il avait accepté de le représenter à Florence, où il avait fait son entrée le 5 juin 1737. Grand seigneur et homme de Cour, un peu démodé, il s'attacha à se concilier la sympathie du peuple et de l'aristocratie, par les attentions prodiguées aux savants et aux artistes et par les fastueuses réceptions qu'il donnait, avec son épouse, Anne-Marguerite de Ligniville. Le prince de Craon, qui pensait que sa mission en Toscane serait temporaire et que l'empereur le rappellerait auprès de lui, à Vienne, se sentait comme en exil à Florence. Maintenu à la tête du *Conseil de Régence*, il y subissait les vexations de son rival Richecourt, qui le desservait auprès de Franz-Stephan. Bien que l'empereur Charles VI lui eût décerné en 1740, à la demande de son gendre François-Etienne, la distinction suprême du Collier de l'Ordre de la Toison d'Or, Beauvau-Craon s'estimait mal récompensé de ses mérites et souffrait

des faveurs dont Louis XV comblait ses parents lorrains. Aussi obtint-il son congé, en 1747, pour se retirer en Lorraine, où il mourut en 1754 [6]. Il avait quitté le Grand-Duché l'année même où Gavard-Pivet arrivait à Florence.

D'un tout autre relief était la personnalité de son successeur, Emmanuel-François-Joseph-Ignace comte de Nay et de Richecourt [7]. C'est à ce grand commis de l'Etat toscan que Gavard-Pivet dut le début de sa carrière, collaborant avec son protecteur durant les dix dernières années (1747-1757) de ce qu'on peut appeler "l'ère Richecourt".

Né en 1697, ce juriste de formation, devenu Conseiller d'Etat du duc de Lorraine, avait assisté au mariage de François-Etienne avec Marie-Thérèse d'Autriche, et avait été créé comte, à cette occasion, en 1736. Bien qu'il eût été opposé à l'échange de la Lorraine contre la Toscane, il avait, par fidélité à son souverain, accepté la cession de son pays natal et il avait été désigné pour aller à Florence seconder le prince de Beauvau-Craon, "avec les pouvoirs les plus étendus". Arrivé en Toscane le 29 août 1737, il avait pris la présidence du *Conseil des Finances*. En 1746, ce Conseil avait été supprimé et ses compétences transférées à un unique *Président des Finances*, en la personne de Richecourt dont l'importance, à partir de 1748, devint "absolument prépondérante" au sein du *Conseil de Régence*.

Pendant vingt ans, de 1737 à 1757, Emmanuel de Nay-Richecourt "fut le maître de la Toscane, qu'il gouverna, d'une main de fer, avec des pouvoirs de souverain". Tous les témoignages s'accordent pour le présenter comme un homme d'Etat d'une carrure exceptionnelle. En 1750, un de ses adversaires, le comte Luigi Lorenzi, écrivait « qu'il dispose de tout, sans aucune réserve, exécutant, lorsqu'il le juge à propos, les ordres qui lui viennent directement de son maître. Les autres membres qui composent le Conseil suivent aveuglément sa volonté et ne font point usage de l'autorité, égale à la sienne, que l'Empereur leur a donnée ».

Alain Petiot cite ce portrait efficace que trace de Richecourt l'un de ses biographes, Henry Poulet :

« Il appartenait à cette race de légistes et d'administrateurs qui ont fait les Etats modernes. Il était un homme de bureau, mais son intelligence allait bien au-delà de l'affaire à traiter ; il travaillait avec acharnement, composant lui-même des dossiers sur toutes les parties du gouvernement, les étudiant personnellement, ou se les faisant expliquer par ceux-là mêmes qui lui paraissaient devoir les posséder à fond ; à son propre travail, il associait celui des autres et il s'en appropriait le meilleur. Il était froid, renfermé, tenace ; au maniement des

---

(6) Sur Beauvau-Craon, voir la notice d'A. PETIOT, *Les Lorrains et l'Empire*, *op. cit.* p. 63-64.
(7) Sur RICHECOURT, *ibidem*, p. 393-395.

affaires, il apportait un caractère rogue et brutal. Il se fit haïr des solliciteurs, parce qu'il était avare de la fortune publique ; son refus décourageait toute insistance. Il fut longtemps soutenu par le Grand-Duc François, qui, se souvenant des années de misère, n'aimait pas à donner. Très courageux, il allait de l'avant, sans craindre les responsabilités et les attaques, d'où qu'elles venaient ».

Pour exercer son action de gouvernement, Richecourt, qui ne faisait pas beaucoup de crédit aux Toscans, s'entoura d'un grand nombre de compatriotes, qui formèrent une véritable colonie de "Lorrains" – terme appliqué à tous les agents francophones du pouvoir. Gavard-Pivet leur fut étroitement associé, tant dans ses fonctions de serviteur de l'Etat grand-ducal que dans sa vie sociale. Les *Lorenesi*, comme les nommaient leurs administrés, formaient un groupe homogène, cimenté par d'étroites relations personnelles et des solidarités d'intérêts [8].

Les Toscans virent arriver ces étrangers d'un mauvais œil et, pendant longtemps, l'épithète de *Lorenese* fut chargée d'une connotation hostile et péjorative.

En 1766, le voyageur français Jérôme Richard relevait, dans sa *Description historique et critique de l'Italie* « qu'après la mort du dernier Grand-Duc de la Maison de Médicis, lorsque l'Empereur eut pris possession du Grand-Duché, il donna beaucoup de place aux Lorrains, à l'exclusion des gens du pays et les choses alloient de façon à faire craindre un pouvoir despotique et arbitraire. L'administration fiscale n'étoit plus qu'une ombre de pouvoir, sans aucun droit. Le peuple n'étoit pas content ; ce qui le fâchoit surtout, c'étoit de voir toutes les places publiques, même les plus subalternes, occupées par une multitude d'étrangers, qui ne songeoient qu'à s'enrichir aux dépens du pays ».

Tout en faisant la part de l'exagération de ces critiques, il est certain que la reprise en mains de l'administration toscane, par Richecourt et ses collaborateurs venus de Vienne, suscita une tension croissante entre gouvernants et gouvernés.

III – Les réformes de la "Régence" (1737-1769)

a) Un Etat arriéré

A son arrivée à Florence, la première impression de Richecourt fut de juger le Grand-Duché, dont il prenait la charge, comme « un mélan-

---

(8) La présence lorraine en Toscane est un phénomène considérable, qui a fait l'objet de nombreuses études. La synthèse la plus récente est celle du général Alain PETIOT, *Les Lorrains et l'Empire, op. cit.*

ge illogique de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, formant un chaos quasi-impossible à démêler ».

La Toscane avait, sous les derniers Médicis, connu un immobilisme politique et une régression économique qui, malgré le prestige de sa culture et la splendeur de l'héritage du passé, en faisaient un Etat archaïque. Les territoires et les cités qui l'avaient constituée, à partir du Moyen Age, conservaient des institutions particulières et des privilèges, jalousement revendiqués par leurs détenteurs, ce qui enlevait toute homogénéité à l'administration étatique. L'industrie et le commerce étaient en déclin ; l'activité maritime, souffrant de la concurrence des Républiques de Gênes et de Venise, était perturbée par les incursions des pirates barbaresques, au large des côtes. Dans l'intérieur du pays, le réseau routier était vétuste et, faute de drainage, des plaines, jadis fertiles, étaient retournées à l'état de *maremmes*, marécages paludéens. La Toscane donnait le spectacle d'une société bloquée, avec une noblesse pratiquant les *fidéicommis*, contrats passés en faveur d'un bénéficiaire homme de paille, chargé de transmettre aux héritiers légitimes des patrimoines échappant ainsi à la fiscalité successorale. La catégorie sociale la plus favorisée était le clergé qui, en 1738, avec 27 000 ecclésiastiques, représentant 3 % de l'effectif des 900 000 habitants, possédait la moitié du sol du Grand-Duché, couvert de monastères et de couvents. Ces biens, constamment augmentés, par des donations, échappaient aux mutations de la propriété foncière, car ils étaient soumis à la *mainmorte*, non transmissibles et ignorant les droits de succession. En dépit des faveurs du climat méditerranéen, l'agriculture demeurait routinière, pratiquée par des journaliers, travaillant sur les grands domaines, et par une paysannerie de métayers sans terres, partageant inégalement les récoltes avec les propriétaires, ecclésiastiques, aristocrates et bourgeois citadins. Les échanges avec l'extérieur étaient pénalisés par des taxes à l'importation et à l'exportation ; à l'intérieur, des douanes entre les cités et les provinces empêchaient la libre circulation des denrées, surtout des grains, tandis qu'une multitude de *gabelles* frappaient et enchérissaient quantité d'articles de consommation et de services.

Le 29 septembre 1737, un mois après son arrivée à Florence, Richecourt traçait ce tableau désolant du Grand-Duché, à l'Empereur François 1er : « Il est incontestable que l'action du Gouvernement, en Toscane, est défectueuse dans toutes ses parties et il n'existe pas un secteur qui ne nécessite un prompt remède, aussi bien dans l'intérêt du souverain, que dans celui du peuple. La justice n'est pas rendue par le grand nombre des tribunaux qui, pour subsister, sont contraints à faire traîner en longueur les procès, qu'ils considèrent comme des sources de revenus. Sous le gouvernement précédent, les protections étaient telles qu'un particulier qui avait gagné son procès, ne pouvait obtenir l'exécution de la sentence contre le protégé d'un ministre, ou

d'un serviteur de la Cour. Dans les finances, le désordre n'est pas moindre. L'argent passe par tant de mains que le peuple est écrasé, sans que les caisses du souverain en tirent profit, car il y rentre à peine la moitié de ce que le contribuable est contraint de payer. Le commerce a considérablement diminué, en dépit de ce que l'on proclame, car la bonne foi est bannie de ce pays, chacun cherchant à tromper à qui mieux-mieux et le banqueroutier le plus frauduleux y est toujours protégé et soutenu contre ses créditeurs légitimes. A Florence, les manufactures sont tombées, parce que les impôts sur les denrées nécessaires à la vie sont si élevés que les travailleurs ne peuvent les supporter, s'ils ne vendent pas les marchandises produites dans le pays plus cher qu'elles ne coûtent, en les faisant venir d'un pays étranger ».

b) Des réformes limitées

De 1737 à 1765, durant la "Régence" exercée au nom de l'Empereur-Grand Duc, la Toscane commença à se moderniser, mais les mesures prises pour remédier aux dysfonctionnements du régime des Médicis furent prises au coup par coup et manquèrent d'une vue d'ensemble, ainsi que de la volonté de modifier de fond en comble les structures de l'administration. En 1747, le régime des *fidéicommis* fut limité à la seule noblesse, au sein de laquelle il ne put, désormais, s'exercer que sur trois générations. En 1751, la *mainmorte* des biens ecclésiastiques fut réglementée, dans un sens restrictif et soumise à une autorisation préalable du gouvernement, tandis qu'en 1764 débuta la libéralisation de la circulation et du commerce des grains. La toute-puissance du clergé sur la vie civile fut atténuée, en 1743, après la suppression de la censure sur les écrits, exercée par les ecclésiastiques, cependant que la discrimination et les prohibitions diverses qui, dans le port de Livourne, frappaient les Juifs et les Protestants, faisaient place à la tolérance. En 1744, enfin, les pouvoirs du tribunal religieux de l'Inquisition étaient fortement amenuisés.

Outre les résistances des nostalgiques du temps des Médicis et les violentes récriminations exprimées contre Richecourt et les "Lorrains" par les profiteurs, cramponnés à la conservation de leurs revenus et de leurs privilèges, la modernisation du Grand-Duché se heurta à un obstacle majeur : le manque de moyens financiers. En effet, la Toscane était essentiellement considérée, par son souverain François-Etienne de Lorraine, comme une source de revenus pour l'Empire autrichien. En 1739, le voyageur français Lalande décrivait le bilan des finances toscanes : sur les 10 millions de livres (monnaie de France) du produit des impôts, 4,5 millions étaient absorbés par les intérêts des emprunts contractés auprès des établissements privés de crédit, les *Monti* ; des 5,5 millions restants, 1,5 million, soit 15 % des entrées fiscales, mais plus de 35 % du total effectif, prenait le chemin de Vienne.

Aussi, devant l'impossibilité d'assainir les finances publiques par une saine et rigoureuse gestion étatique, on eut recours au système de l'affermage, l'*appalto*, qui était alors en usage dans d'autres grandes monarchies européennes, comme la France. Une association de financiers versait au Trésor un montant annuel forfaitaire, périodiquement débattu avec le gouvernement et faisait ensuite recouvrer les impôts par ses agents, en tirant de cette opération un substantiel bénéfice.

Dès août 1738, sans consulter le *Conseil de Régence* de Florence, le Grand-Duc François-Etienne avait signé, à Vienne, un contrat d'affermage des impôts toscans. D'autres suivront, jusqu'en 1768, avec des banquiers français dont certains avaient déjà été au service du souverain en Lorraine. En 1745, les *gabelles* sur le sel, le tabac et l'eau de vie furent réunies à la Ferme générale, l'*Appalto generale*.

Les finances demeuraient le talon d'Achille et la préoccupation majeure des gouvernants. C'est dans ce domaine, particulièrement difficile, que Gavard va accomplir sa carrière.

IV - Joseph Gavard, une étonnante ascension sociale

a) Dans l'establishment de Florence

Ainsi qu'on l'a dit, le jeune expatrié savoyard de 18 ans, à peine sorti de l'adolescence, apparaît en Toscane, dans le sillage de son protecteur Richecourt, dont le règne est alors, chronologiquement, à son milieu et, politiquement, à son apogée.

Le 8 décembre 1749, il entre, par son mariage, dans l'*establishment* du Grand-Duché. Il épouse, à 19 ans, dans l'insigne église collégiale de Florence, Maddalena Gaspera, fille de feu Mariano Mattei, d'une ancienne famille de notables. Le ménage vit, initialement, dans le grand port de Livourne, où naissent les trois premiers enfants :

- le 11 septembre 1750, Enrico Giacinto, (Hyacinthe), qui sera le dernier survivant mâle de la lignée, décédé en juillet 1813, époux de Giovanna, fille de Carlo Vestri. Ils auront une fille, Maria Sofia Tomola, née à Pistoia, le 7 décembre 1791, dont le parrain avait été Girolamo Gatteschi, d'une antique maison noble de la cité. Mariée au docteur Cherubini-Cecconi, elle mourra sans descendance, dernière de la souche des Gavard-Pivet.

- Le 21 août 1751, Carlo Maria, qui deviendra chanoine de la cathédrale de Florence,

- Le 26 août 1752, Michele Girolamo.

Les parrains de ces deux garçons sont des "Lorrains", milieu dans

lequel leur père est déjà très inséré. Celui de Carlo Maria est le comte Charles Henry Dominique de Nay-Richecourt, fils du tout-puissant président du *Conseil de Régence*. Officier au service de l'Empire, chambellan de Franz-Stephan et futur ambassadeur autrichien à Naples [9], son filleul portera son premier prénom de Carlo (Charles). Il sera représenté à la cérémonie du baptême "par le sieur Antoine-Fidèle Willemin, de Pont-à-Mousson", d'une famille d'aubergistes et de juristes de cette ville, passée en Toscane au service du Grand-Duc François-Etienne.

Le parrain de Michele Girolamo avait été "le chevalier O'Kelly, Lorrain". Ce personnage nous intéresse particulièrement, car sa biographie a des points communs avec celle de Gavard [10]. Michel-Jérôme O'Kelly était né en 1700, à Nancy, d'une famille irlandaise, au service de la Lorraine. Il était arrivé en Toscane en 1738, comme capitaine du régiment des Gardes et, en 1739, Introducteur des ambassadeurs. Alain Petiot écrit, dans la notice qu'il lui a consacrée : « Il possédait des compétences financières et, après avoir vendu ses biens en Lorraine, il fut intéressé aux adjudications des Fermiers français, dont il devint actionnaire. Il accomplit une mission à Londres, en 1740, afin de trouver des crédits pour payer les troupes ». O'Kelly, lieutenant-colonel, gouverneur de Grossetto et commissaire territorial de Pistoia, avait été chargé de recruter des colons lorrains, pour repeupler la *Maremme*.

Les parrainages des deux derniers enfants, nés à Florence, n'étaient pas moins prestigieux. Pour Maria Giuseppa Carolina, qui avait vu le jour le 13 novembre 1754, le père, qui se fait déjà appeler Gavard des Pivets, est indiqué comme "Directeur général de la Ferme des Royales Contributions de Sa Majesté en Toscane". L'enfant porte deux des prénoms de son parrain, "Joseph Philippe Marie du Beiné de Maleschamp, de Vienne en Autriche, actuellement Conseiller aulique de Leurs Majestés Impériales et Royales et Premier Officier intime de la Secrétairerie d'Etat pour les Affaires étrangères", représenté par Francesco Mattei, de la famille maternelle de cette Maria Giuseppa, qui mourra, célibataire, le 8 juillet 1829, à 75 ans.

Le 17 juin 1759, était née Felice Elisabetta, ayant pour parrain, également représenté par Francesco Mattei, et portant un des prénoms de "Felice Durando, comte de Villa, Turinais, Chef de la Première Inspection au service de Sa Majesté le roi de Sardaigne". Mariée le 4 janvier 1780 à Piero Francesco, fils de Gaspero Soderini, elle mourra le 10 décembre 1823, à 64 ans.

---

(9) Alain PETIOT, *Les Lorrains et l'Empire, op. cit.*, p. 395.
(10) *Ibidem*, p. 400.

Ainsi dès 1754, à 24 ans, Joseph Gavard-Pivet était déjà à la tête de l'administration de la Ferme, homme de confiance de Richecourt, occupant une place en vue dans l'équipe restreinte d'une douzaine de collaborateurs du premier rang, dont s'est entouré le Président du Conseil de Régence [11].

b) Par la Lorraine, ou par l'Autriche ?

Les circonstances de la venue de Gavard-Pivet en Toscane, la protection que lui accorde Richecourt, sa rapide carrière de technicien des Finances publiques et de décideur, au niveau gouvernemental, posent des questions que l'état actuel de notre documentation ne permet pas de résoudre. Son installation dans le Grand-Duché est incontestablement inscrite dans le contexte de l'émigration savoyarde en Lorraine et en Autriche. Le fait qu'il devienne un familier du comte de Richecourt peut faire penser à une relation personnelle, ou à un patronage de cet homme d'Etat, dans le Duché lorrain, ou via l'Autriche. Il n'est guère pensable que Gavard ait été emmené à Florence par Richecourt, lorsque ce dernier y arrive en 1737, ainsi que l'indique Grillet, car ce garçon aurait été âgé de sept ans seulement et que ses patentes d'anoblissement le donnent arrivé en Toscane à 18 ans. Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, la Lorraine était, pour les gens du Duché de Savoie, une terre d'émigration, où ils s'établissent, pour de longues périodes, voire sans espoir de retour, comme colporteurs, marchands, artisans et "gagne-deniers". Gilbert Maistre en a ainsi recensé près de 300 [12] dont près de 30 % originaires de 16 paroisses du Faucigny. Les environs de Viuz étaient bien représentés dans cet exode (Saint-Jeoire, Mégevette, Bogève, Faucigny, Taninges, Mieussy qui comptera 19 expatriés) [13].

Joseph Gavard-Pivet ne figure pas dans les documents des archives du Duché de Lorraine [14]. En revanche, le général Petiot nous a indiqué « qu'il y avait des Gavard en Lorraine, notamment un Pierre Gavard, marchand ; originaire du diocèse de Genève, en Savoie, marié à Lunéville en 1710, où il est décédé en 1713, âgé de 37 ans, ne laissant que quatre filles mineures ». On pourrait admettre que Gavard-Pivet

---

(11) DAL PANE (Luigi), *La Finanza toscana dagli inizi del secolo XVIII alla caduta del Granducato*, p. 78-79.

(12) MAISTRE (Gilbert), "L'immigration savoyarde en Lorraine aux XVII[e] et XVIII[e] siècles", in *Les Savoyards dans le monde. Recherches sur l'immigration, Actes du Colloque d'Annecy (13-14 décembre 1991), Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, Tome XCIV (1992), p. 77-91.

(13) Les deux frères NEYRET, de Mieussy, marchands à Château-Salins vers 1708, naturalisés en 1732, attirèrent vers 1740 deux neveux, naturalisés, à leur tour, en 1747. En 1768, cette famille comptait, parmi ses membres, un baron et capitaine au service de l'Empereur d'Autriche, résidant en Transylvanie (A. PETIOT, *Les Lorrains et l'Empire*, p. 392).

(14) Communication de M. Hubert COLLIN, directeur du Service des Archives départementales de Meurthe et Moselle.

aurait été introduit auprès de Richecourt par un parent installé en Lorraine. Ou encore qu'il ait rencontré le président du Conseil des Finances de Toscane à Vienne [15].

Les Gavard-Pivet étaient apparentés à des Gavard-Perret, dont un Jacques était établi à Nuremberg. Gilbert Maurice-Démourioux a recueilli une tradition orale, selon laquelle Joseph Gavard-Pivet « serait parti très jeune avec son parrain Joseph Morel, commerçant à Brixen (Bressanone), dans le Tyrol », où il mourra, en 1764. Ce qui ne nous éclaire pas, pour autant, sur la venue de son filleul en Toscane…

La même incertitude plane sur la jeunesse de Gavard-Pivet. Issu d'un milieu paysan de "laboureurs", il est cependant cultivé et instruit, dès son arrivée en Toscane. Ne sachant probablement pas l'italien, il maîtrisera très vite cette langue. Il fait montre, également, d'un bagage administratif et technique qui le met rapidement au premier rang des gestionnaires financiers. Avait-il fait des études au Collège des Barnabites de Bonneville, où se formaient les jeunes gens du Faucigny, grâce à l'aide de parents fortunés ? Rollin cite un Aimé Gavard-Pivet [16], procureur au siège mage de la province, à Bonneville, de 1667 à 1675, ce qui montre que cette lignée comportait des notables et aussi des gens aisés. Jean Nicolas cite "les Gavard, bien connus sur le marché de Genève, qu'ils approvisionnaient en bétail, beurre, suif, etc." [17]. Gilbert Maistre fait mention de Joseph Gavard-Pivet comme "marchand", sans donner la référence de cet état, ce qui semble peu probable, car la Toscane n'était pas une des destinations des émigrants pratiquant le négoce [18].

Avant son départ de Viuz, il avait noué des relations dans les milieux ecclésiastiques, où il conservera des correspondants et des amis.

Un autre sujet d'étonnement est que Joseph Gavard-Pivet ne débute pas, à Florence, comme employé du gouvernement, fût-ce à un poste important mais il apparaît aussitôt comme un financier, personnellement impliqué dans l'affermage des impôts et participant au premier *Appalto*. Apparemment dépourvu de fortune personnelle, réalisa-t-il ces opérations grâce à l'argent venu de son épouse, ou à des prêts consentis par de riches partenaires ? Là encore, on ne peut apporter de réponse…

---

(15) GAVARD-PIVET n'est pas attesté non plus dans la capitale autrichienne, nous a indiqué le Dr Elisabeth SPRINGER, du Haus-Hof und Staatsarchiv de Vienne, et il n'est pas cité dans l'ouvrage de MIKOLETZKY, (Hanns Leo) *Kaiser Franz I. Stephan und der Ursprung das habsburgisch-Lothringischen Familienvermögens*, Österreich-Archiv, Vienne, 1961, ni dans la thèse, non imprimée, de TROMBALLA (Theophil), *Franz Stephan von Lothringen und sein Kreis*, Vienne, 1953.

(16) Monographie de Viuz-en-Sallaz, *op. cit.* p. 158. L'auteur fait "probablement" de ce personnage le père de Joseph GAVARD-PIVET, ce qui est inexact.

(17) NICOLAS (Jean), *La Savoie au XVIII^e siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Paris, Maloine, 1978, tome I, p. 99.

(18) MAISTRE (Chantal et Gilbert), HEITZ (Georges), *Colporteurs et marchands savoyards dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles*, Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, tome 98, Annecy, 2000, p. 110.

c) Un anoblissement prestigieux

La réussite de Gavard-Pivet sera, seize ans après son établissement à Florence, couronnée par son anoblissement. En 1754, Richecourt avait fait promulguer une loi, pour réglementer le statut de la noblesse du Grand-Duché. Elle distinguait, dans les sept principales villes de l'Etat, une ancienne noblesse patricienne, possédée par ses titulaires en vertu d'un droit de naissance immémorial et une noblesse conférée par le souverain, à des particuliers, pour récompenser leurs mérites. Elle était liée à la citoyenneté dans l'une des sept cités et comportait, pour les bénéficiaires, la simple qualification de "noble", sans titre hiérarchique de chevalier, baron, comte ou marquis. Les preuves de conformité des titres des candidats aux critères d'admission étaient examinées par trois instances successives : autorités de la ville de résidence de l'impétrant, *Conseil de Régence* et *Conseil pour les affaires de Toscane*, à Vienne. C'est au terme de ce *cursus* que, le 27 avril 1764, l'Empereur et Grand-Duc François 1er délivrait, dans la capitale autrichienne, des patentes, rédigées en français, à son « très-cher et bien-aimé Joseph Gavard des Pivets, Notre Député et Directeur général des Fermes de Notre Grand-Duché de Toscane ».

Après l'énumération redondante des titres du souverain, l'énoncé, prolixe, des motivations concluait à l'agrégation de Gavard et de ses descendants des deux sexes « dans la classe des nobles de notre ville de Florence ». A 34 ans, l'enfant de Viuz-en-Sallaz voyait son patronyme adorné officiellement de la particule, dont il se paraît déjà, et recevait des armoiries. Elles s'énonçaient :

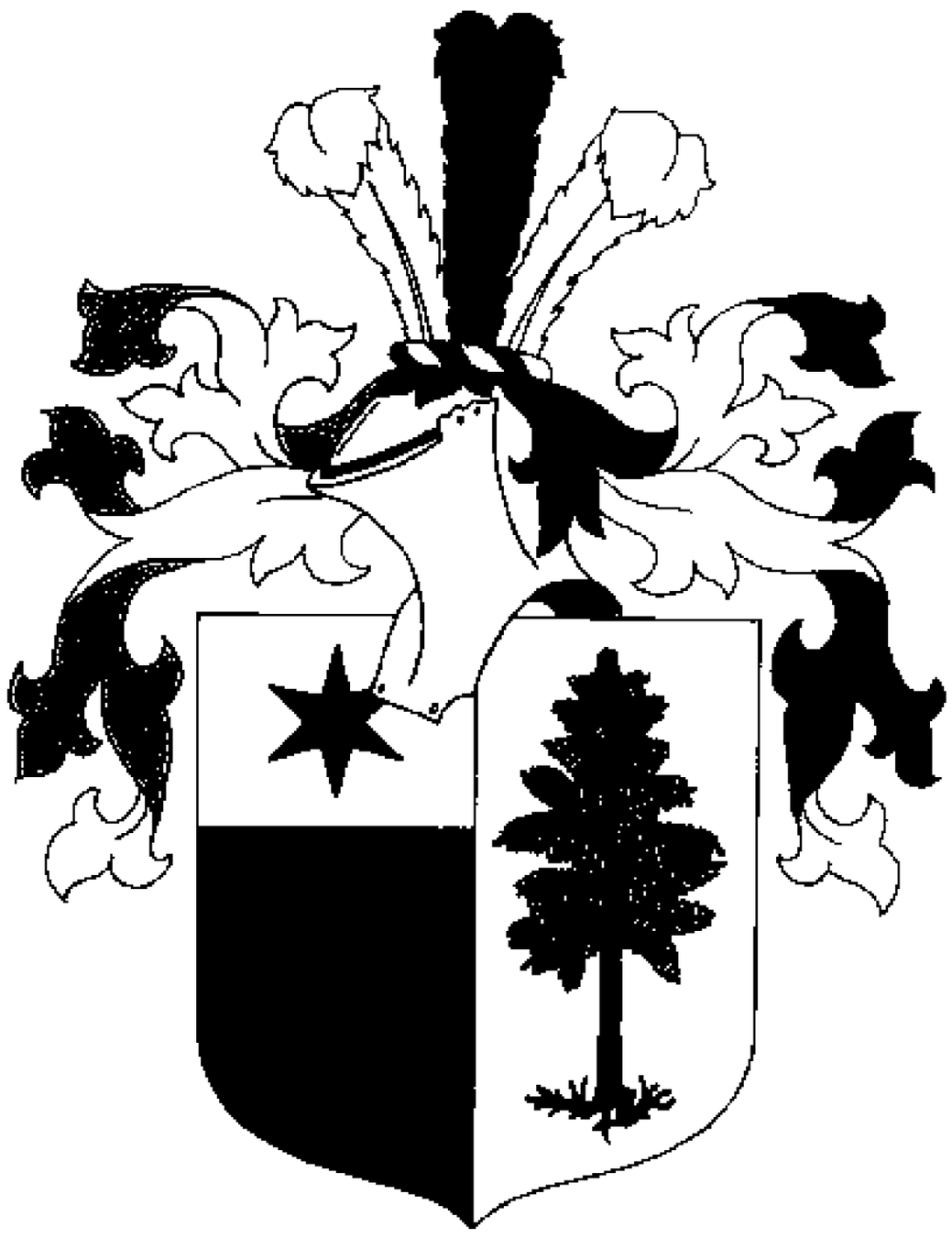
Parti, au premier d'azur, au chef d'argent chargé d'une étoile d'azur ; au second d'or, au pin feuillé de sinople (vert], *arraché et tigé au naturel* [19], allusion aux "pives" de l'arbre, pour évoquer le nom de Pivet.

Le blason est "*timbré d'un casque, lambrequiné de ses métaux*" et surmonté d'un panache.

La collation de cet anoblissement pose un nouveau problème. Gavard avait "très humblement exposé" qu'il avait "fixé son établissement dans notre bonne ville de Florence, où il demeure depuis seize années consécutives, pour raison de son emploi", ce qui justifiait son appartenance à la citoyenneté de la capitale toscane, critère de son admission dans la classe nobiliaire citadine, mais il se déclarait également comme « jouissant des prérogatives de noblesse dans les Etats du Roy de Sardaigne, d'où il est originaire ». Or cette qualité n'est attestée par aucun document ou recueil des familles nobles du Royaume de Sardaigne, ou du Duché de Savoie, comme l'*Armorial et*

---

(19) "arraché" indique, dans le vocabulaire héraldique, que les arbres et les plantes ont des racines apparentes.



Armoiries de Gavard. (Dessin de Philippe Grandchamp).

nobiliaire d'Amédée de Foras. Le grand argentier de Toscane était bien d'extraction roturière. Peut-être s'agissait-il d'un simple usage "de courtoisie" ?

Dans une lettre du 7 septembre 1764 à son ami le chanoine Favre, d'Annecy [20] le nouveau promu exprime sa légitime satisfaction : « Quoique, par la nature de mes employs, j'aye toujours jouï en ce pays des honneurs de la noblesse, cette distinction finissoit, dans un sens, à ma mort pour mes enfans, qui sont à présent anoblis par S. M. le roi de Sardaigne, mais l'Empereur vient de m'envoyer de très magnifiques patentes, à tous égards, par lesquelles il habilite tous mes descendans à jouïr des privilèges, droits, rangs et prérogatives dont jouïssent les patriciens florentins dans l'étendue de ses Etats et, entr'autres mille gratieuses expressions qu'elles contiennent, on y lit les suivantes, que je crois sans péché de vanité, confier à un bon ami : "Voulant donner à Notre cher et bien-aimé Joseph Gavard des Pivets, Député et Directeur général des Fermes de Notre Grand-Duché de Toscane une marque de Notre bienveillance, ainsi qu'un témoignage certain de la satisfaction que Nous ressentons des bons et agréables services qu'il

(20) Archives départementales de la Haute-Savoie, J 85.

Nous a rendus et continue de Nous rendre avec toute la capacité, le zèle et la fidélité que Nous pouvons espérer de son mérite et de son talent". Cet authentique témoignage de ma conduite en Toscane vaut plus, dans mon cœur, qu'une augmentation de dix mille livres d'appointement par an, qu'il eût plu à Sa Majesté Impériale de m'accorder. Je vous aurois envoyé une copie de ces mêmes patentes, qui sont aussi magnifiques, quant au matériel, si elles ne remplissoient pas quatre pages de grand papier. C'est un monument dont les miens pourront profiter avec avantage, s'ils sauront eux-mêmes en acquérir le mérite. Vous les verrez quand vous me viendrez trouver, suivant votre promesse ».

d) La fin de "l'ère Richecourt"

La période de la Régence avait été dominée par la stature politique de Richecourt, sous lequel Joseph Gavard s'était formé et avait affirmé ses qualités de grand commis de l'Etat toscan. Au cours de ces deux décennies de règne sans partage, le comte lorrain était devenu de plus en plus impopulaire, surtout dans les catégories privilégiées. Victime d'une cabale ourdie par ses adversaires, il tomba en disgrâce auprès de son impérial souverain.

Le motif en fut l'attitude des dirigeants toscans dans la Guerre de Sept ans. De 1756 à 1763, cette nouvelle rupture de l'équilibre européen mit aux prises l'Autriche, soutenue par la France et la Russie, qui voulait reprendre la Silésie au roi de Prusse Frédéric II, tandis qu'une lutte maritime et coloniale opposait la France et l'Angleterre, au Canada et aux Indes. Au début des opérations, la situation de François 1er était difficile - il sera battu par Frédéric II, devant Prague, le 6 mai 1757. Or Richecourt ne désirait pas que la Toscane fût effectivement impliquée dans la guerre et il s'opposa à la levée, dans le Grand-Duché, d'un corps de troupes pour renforcer l'armée impériale, ce qui lui valut les violents reproches de son souverain. Cette défaveur altéra la santé du Président du Conseil de Régence, qui fut frappé d'une attaque d'apoplexie, le 8 novembre 1756. A peine remis, il quitta Florence, le 18 avril 1757, pour revenir à Nancy, où il mourut le 11 juin 1759. Au terme de péripéties militaires alternées, la guerre sur le continent se termina par le *Traité d'Hubertsbourg*, du 15 février 1763, paix sans aucun avantage pour l'Autriche, car la Prusse conservait la Silésie.

Les huit dernières années du règne de François-Etienne de Lorraine sur la Toscane accentuèrent la distance qui s'était instaurée entre l'opinion publique du Grand-Duché et l'Autriche "impériale et royale".

Richecourt fut remplacé par le comte Antonio Botta-Adorno, un Gênois qui, jusqu'en 1749, avait mené une carrière militaire au service de l'Autriche, parvenant au grade de maréchal. Il avait été, ensuite, employé dans l'administration civile, aux Pays-Bas et en

Toscane, où il arrive à l'âge de 69 ans. Il se comportera en représentant typique du personnel de la monarchie de Vienne, composé de diplomates, de soldats et de hauts-fonctionnaires, exécutant sans les discuter les directives du gouvernement impérial. L'historien Furio Diaz [21] note qu'en face de l'énergie et de l'acharnement du travail de Richecourt, l'action de Botta-Adorno, caractérisée par "un certain goût de la pompe et une approche plutôt superficielle des affaires" marqua, dans plusieurs domaines, "un pas en arrière", par rapport au Gouvernement. Davantage encore que Richecourt, le maréchal gênois se rendit très impopulaire à ses administrés, qui aspiraient, avec une impatience croissante, à être libérés de la sujétion pesante imposée par l'Autriche.

V - Gavard des Pivets, homme des lumières

a) Un nouveau contexte politique

Les 28 années de la régence de François de Lorraine avaient été, dans l'histoire du Grand-Duché, une période de transition, qui s'achève à l'avènement du nouveau souverain, Léopold II. Au cours de l'ère Richecourt - Botta-Adorno s'était formée une génération de dirigeants, qui accompliront les grandes réformes, commencées entre 1737 et 1765. Joseph Gavard des Pivets en sera l'un des acteurs principaux.

François-Etienne de Lorraine meurt subitement, à Innsbruck, le 18 août 1765, à l'âge de 57 ans ; sa veuve, l'impératrice Marie-Thérèse, lui survivra quinze années, jusqu'en 1780. L'héritier, Joseph, (1741-1790) avant de monter sur le trône impérial d'Autriche, à la mort de sa mère, sous le nom de Joseph II, avait renoncé à la succession du Grand-Duché de Toscane, en faveur de son frère puîné, l'archiduc Pierre-Léopold. Les couronnes d'Autriche et de Toscane, tout en demeurant dans la maison de Habsbourg, seront ainsi séparées, et non plus réunies sur la même tête.

Le nouveau souverain, âgé de 18 ans, et sa jeune épouse Marie-Louise de Bourbon, fille du roi d'Espagne Charles III, sont accueillis à leur arrivée à Florence, en septembre 1765, par "des transports d'enthousiasme". C'était, pour les Toscans, l'espérance du retour de leur pays à son identité historique et à son autonomie, une fois distendus les liens très étroits avec la Cour de Vienne, qui avaient été l'obstacle principal à la rénovation, en profondeur, de la vie civile et économique de l'Etat.

Les vingt-cinq années du règne de Pierre-Léopold se déroulent dans un nouveau climat politique, qui trouve son expression dans plusieurs

---

(21) *Il Gran ducato di Toscana. I Loreni dalla Reggenza agli anni rivoluzionari*, p. 226-227.



Pierre-Léopold, Grand-Duc de Toscane, de 1760 à 1790. Miniature.
Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Bildarchiv, Porträtsammlung

Etats européens et, particulièrement, dans les domaines des Habsbourg. Les souverains, sensibles aux idées des *Philosophes*, entendent mettre en œuvre les principes du "droit naturel" des gens à vivre dans la liberté et l'égalité, mais ce sont les monarques eux-mêmes qui prennent l'initiative des réformes, pour prévenir la montée des oppositions dans l'opinion publique, en renonçant à l'absolutisme. La politique du "Despotisme éclairé" est soumise aux "lumières de la Raison", ce maître-mot de l'époque. La seconde moitié du XVIII[e] siècle sera ainsi "l'Ere des Lumières", l'*Illuminismo* des historiens italiens,

dont la Toscane est l'exemple emblématique, et l'*Aufklärung* des domaines autrichiens.

Le Grand-Duc Pierre-Léopold, surnommé le "prince-philosophe", était cultivé, déterminé à concourir au bien public et à laisser son nom dans l'histoire. Il sera accompagné à Florence par trois amis, conseillers intimes qui partageaient ses convictions : le comte Anton Thurn-Valsassina, l'adjudant-général Carl Goëss et, surtout, le comte Franz Rosenberg-Orsini, diplomate consommé, qui avait acquis une grande expérience de la politique européenne. Pierre-Léopold s'isolait, avec eux, dans des "retraites philosophiques", pour prendre leur avis et réfléchir sur les problèmes du gouvernement.

A la grande satisfaction de ses sujets, le couple grand-ducal s'était définitivement installé à Florence et rapidement assimilé au genre de vie et aux usages toscans. L'italien était devenu leur langue usuelle, tandis que l'influence culturelle et politique de l'Autriche s'estompait. Une relève du haut personnel dirigeant s'opère. Alain Petiot note que, dès la fin de "l'ère Richecourt", peu de familles lorraines restent en Toscane, après 1757. "Officiers et serviteurs rentrent en Lorraine, ou passent à Vienne et à Bruxelles".

Dans la dernière décennie du règne de Pierre-Léopold, l'équipe dirigeante et les familiers du Grand-Duc étaient presque uniquement composée d'autochtones toscans.

b) Gavard des Pivets, grand-argentier de la Toscane

Dans la Toscane de Pierre-Léopold, la contribution de Gavard fut particulièrement efficace, car ses compétences financières fournirent les ressources conditionnant la réalisation et la réussite des réformes. Sous l'égide de Rosenberg-Orsini, Chef de la Secrétairerie d'Etat à la Guerre et aux Finances, Gavard des Pivets appartiendra à l'équipe restreinte de la douzaine de collaborateurs de confiance du Grand-Duc.

En 1762, une sévère disette avait alerté le pouvoir sur les déficiences de l'économie toscane. Aussi, dès novembre 1766, deux mois après son avènement, Pierre-Léopold créa-t-il une *Commission d'enquête sur l'agriculture, les manufactures, le commerce extérieur et intérieur du Grand-Duché*. Gavard fut l'un des huit membres de cette *Députation*, dont un historien écrira, en 1850, qu'elle marqua "une étape singulière et gigantesque". En effet, par la masse et la précision de ses investigations, elle alla bien au-delà d'une simple statistique et fournit les éléments d'une remise en question radicale de la politique économique du gouvernement. Dans une célèbre *Relation*, le souverain avait lui-même posé le diagnostic. Il dénonçait « l'exportation considérable et continuelle d'argent, envoyé à Vienne, sans qu'il revienne en circulation dans le pays. Les impôts pour leur plus grande

partie, étaient affermés, à des conditions si avantageuses qu'elles avaient enrichi les fermiers et leurs associés, tous étrangers qui emportaient leurs gains hors du pays et usaient de toutes les inventions les plus subtiles, pour faire le plus d'argent possible. Les continuelles demandes d'argent, venues de Vienne, contraignaient le gouvernement de la Toscane à user de la plus grande rigueur dans la perception des impositions, à n'accorder aucune facilité, à ne pouvoir réaliser aucune entreprise, ou travaux publics, à chercher toujours de nouveaux moyens pour trouver des ressources et, finalement, à laisser aller à la ruine tous les édifices publics, routes, canaux, palais, jardins, pour économiser sur les dépenses de leur maintien en état ».

Le premier objectif était donc d'arriver à l'autonomie financière de l'Etat grand-ducal, en lui donnant la maîtrise des ressources fiscales. Gavard des Pivets sera l'artisan majeur de cette opération, dont la première mesure était la résiliation anticipée – moyennant indemnisation des bénéficiaires – des contrats de la *Ferme générale* des impôts.

En février 1767, Pierre-Léopold demanda à Gavard de lui fournir des "Mémoires secrets", *Ricordi segreti*, sur l'abolition de cette institution. Le technicien savoyard, qui avait participé à l'*Appalto* et avait accompli la première partie de sa carrière à la tête de l'administration de la *Ferme*, s'était convaincu des désavantages de ce système et était devenu un partisan résolu de sa suppression. Dans ses conclusions, il avait fortement souligné les inconvénients de l'affermage, les manquements des fermiers à leurs cahiers des charges et l'inefficacité des "députés" du gouvernement, qui devaient en contrôler l'application.

Le 26 août 1768, la *Ferme générale* était supprimée et remplacée par une *Administration générale des Revenus*, ministère des Finances publiques, qui commença à fonctionner le 1er janvier 1769. Elle avait à sa tête trois "Directeurs" : Gavard, Antonio Serristeri et Niccolò Simietti, triumvirat au sein duquel l'influence du financier savoyard fut prépondérante.

Tous les secteurs de la vie publique et économique furent, désormais, gérés selon les principes de l'égalité civique et de la suppression des anciennes contraintes et privilèges archaïques.

c) La Toscane, Etat-modèle

Gavard des Pivets fut associé à toutes les réformes "léopoldiennes", qui firent de la Toscane des Lumières l'Etat le plus avancé de l'Europe, célébré par les *Philosophes* et qui, par bon nombre de ses aspects, nous apparaît d'une surprenante modernité.

Sans entrer dans les détails, indiquons les principales innovations du Despotisme éclairé toscan.

1. Egalité devant l'impôt et "libérisme" économique

Dès 1768, la multitude des taxes et "gabelles" locales était abolie, pour faire du Grand-Duché un unique espace fiscal, soumis aux mêmes normes d'imposition pour toutes les catégories sociales. Pierre-Léopold lui-même avait voulu qu'à son arrivée en Toscane, ses bagages fussent visités par la douane, comme ceux d'un quelconque voyageur et il soumit ses propres revenus à l'impôt, comme les autres contribuables. Pour supprimer les inégalités de l'impôt foncier, il emprunta à l'Empire autrichien, pionnier en matière de cadastres, la *livellazione*, arpentage géométrique de toutes les parcelles de terre. En 1774, le régime fiscal fut simplifié, en dotant les communes de l'autonomie de gestion de leurs ressources, tandis que les contributions prélevées par l'Etat privilégiaient les impôts indirects, conception moderne, car ils étaient plus "indolores" que la taxation du sol et que leur montant, lié à la consommation, progressait avec le développement du potentiel économique et de la production du pays.

En 1781, une *Commission*, dont faisait partie Gavard des Pivets, procéda à une refonte du *Tarif général des Douanes*, allégeant considérablement les taxes protectionnistes, dans l'esprit du libre-échange.

A partir de 1770, Gavard et l'*Administration générale des Revenus* s'attaquèrent au problème, crucial, de l'assainissement de la Dette publique. Elle était jugée "énormissime", de l'ordre de 80 millions de livres par an, pour une capacité fiscale ne dépassant pas 9 millions. On pratiqua une sévère révision des créances, pour éliminer les contrats douteux ou abusifs, associée à des conversions de dettes, des suppressions et des contrôles des *Monti*, établissements de crédit aux profits jugés excessifs, voire illicites, pour mettre la dette à la seule charge de l'Etat. Ces opérations furent financées par la vente de domaines grands-ducaux et de congrégations religieuses, ainsi que par le Trésor public. Cette réforme fut activement poussée et, à la fin du règne de Pierre-Léopold, les trois quarts du montant de la dette étaient éteints. Pour faciliter la mobilité de la propriété foncière on poursuivit la politique de Richecourt, en renforçant les difficultés mises à l'acquisition et à la constitution de biens ecclésiastiques de *main-morte*, tandis que les initiatives des entrepreneurs privés étaient facilitées par la réduction des privilèges des confréries et corporations d'artisans et par la création d'une *Chambre de Commerce et de Métiers*.

2) Modernisation et laïcisation de l'Etat

Le gouvernement utilisa les capitaux dégagés par la refonte de la fiscalité et le décollage économique, à la réalisation de grands travaux. Un magnifique réseau routier, dont l'artère majeure reliait la Toscane à la plaine du Pô, en franchissant l'Apennin, donna une forte impulsion

au trafic intérieur et ouvrit des marchés à l'agriculture et aux manufactures. On mit en train, par des drainages, la "bonification" et la colonisation agricole des *Maremmes*, tandis que les "Philanthropes" citaient le Grand-Duché en exemple pour l'ouverture d'écoles, d'hôpitaux, d'hospices et d'asiles pour les indigents.

A l'instar de Joseph II dans ses domaines autrichiens, Pierre-Léopold pratiqua une politique religieuse visant à réduire les privilèges de l'Eglise catholique et son emprise sur la société, jugés comme des entraves au progrès. Le "Joséphisme" fut encouragé, dans le Grand-Duché, par l'influence du courant janséniste. Cette doctrine, venue de France, à partir du XVII[e] siècle, préconisait une religion austère et la reconnaissance des droits du croyant et de l'individu, en face de l'absolutisme du pape et des souverains. Eduqué par son précepteur janséniste Van Swieten, Pierre-Léopold, féru de théologie, était acquis à ces idées, également partagées par une bonne partie du clergé toscan, derrière l'évêque De'Ricci. Un grand nombre de congrégations monastiques, jugées inutiles, furent supprimées et leurs biens dévolus à l'Etat. Les jansénistes applaudirent à l'abolition de la *Compagnie de Jésus* et à la proscription de ses membres, en 1762. En 1782, le Gouvernement supprima les tribunaux religieux du *Saint-Office* et de l'*Inquisition*. En 1786, fut convoqué, à Pistoia, avec l'approbation du Grand-Duc, un synode d'évêques, affirmant les théories "gallicanes" du Clergé français, selon lesquelles l'autorité du Concile œcuménique des prélats prévalait sur celle du pape ; qu'en matière de dogme l'Ecriture sainte l'emportait sur les décisions du Souverain Pontife, ajoutant que le sacrement du mariage était également un contrat de droit civil entre les époux.

C'est en matière du droit des personnes que les nouveautés du gouvernement "léopoldien" furent les plus spectaculaires et novatrices. Elles furent inspirées par les idées du marquis milanais Cesare Beccaria (1738-1794). Son ouvrage *Des délits et des peines*, publié en 1764, lui valut l'admiration des *Philosophes*, en préconisant l'humanisation du droit pénal, soustrait à la barbarie et à l'arbitraire. L'administration judiciaire toscane fut totalement réformée, avec des peines fixées par la loi et non plus prononcées selon le bon plaisir des magistrats. Les procédures furent rendues plus rapides et moins coûteuses pour les justiciables et les droits de la défense sauvegardés. On améliora le régime des prisons et on abolit la torture pour obtenir les aveux des accusés. Dès 1765 - 216 ans avant la France ! - la Toscane était le premier Etat à abolir la peine de mort, remplacée par les travaux forcés. Pierre-Léopold mit à l'étude l'élaboration d'un *Code civil*, dans l'esprit du droit naturel des personnes à la liberté et à l'équité.

Il avait également envisagé une Constitution qui, en Europe continentale, eût fait de la Toscane le premier Etat renonçant à la

monarchie absolue de droit divin. Dans une lettre à sa sœur Christine, épouse de l'Electeur Albert de Saxe, Pierre-Léopold lui en expose les principes :

« Le souverain n'est qu'un délégué et un employé du peuple, pour lequel il a été créé ; chaque pays doit avoir une loi fondamentale, contrat entre le peuple et le souverain, qui limite l'autorité de ce dernier. » Le Grand-Duc préconise la séparation des pouvoirs, définie en 1748 par Montesquieu, dans son célèbre ouvrage, *L'Esprit des lois* : « L'exécutif appartient au souverain, mais le législatif l'est au peuple et à ses représentants ». Le monarque ne doit pas s'immiscer, directement ou indirectement, dans l'exercice de la justice, ni imposer des impôts, taxes ou contributions sans le consentement de ses sujets. L'armée doit servir exclusivement à la défense du pays et n'être "jamais employée contre le peuple". Personne ne peut être arrêté ni jugé sans mandat des juges ordinaires "et jamais par un ordre arbitraire, fût-il émané du souverain". La conclusion était que "le souverain ne peut régner qu'avec la loi".

Préparé, en 1781, par le jurisconsulte Gianni, conseiller de Pierre-Léopold, le projet de "loi fondamentale" du Grand-Duché partageait le pouvoir entre le souverain et les "représentants" du peuple, sans le consentement desquels le monarque ne pouvait agir pour tout ce qui regardait la paix et la guerre, les finances, la législation générale et la justice. Le prince devait rendre compte annuellement de sa gestion. Il conservait le commandement des forces armées, la nomination des ministres, juges et évêques, l'exercice du droit de grâce et la direction suprême des Universités. L'*Assemblée des Représentants*, dont les procès-verbaux des délibérations seraient publiés intégralement, était désignée par un scrutin à deux degrés. Les "électeurs primaires", payant un certain montant de contributions, élisaient les membres des "Assemblées provinciales" qui à leur tour, désignaient les "Représentants". L'historien Jacques Godechot écrit que ce projet d'Edit pour la formation des Etats de Toscane « annonce, par bien des points, la Constitution française de 1791. S'il avait été mis en œuvre, la Toscane serait devenue le premier Etat européen doté d'une Constitution écrite moderne ».

La hardiesse de ces principes inquiéta les milieux conservateurs et même le réformateur Joseph II, dont les pressions exercées sur son frère firent que la Constitution ne fut pas promulguée, mais continua à inspirer la politique "léopoldienne". La transformation des institutions du Grand-Duché était très différente du réformisme autoritaire, mis en œuvre au XVIII[e] siècle, par les rois de Sardaigne, pour rendre leur absolutisme plus efficace.

C'est en France que la Toscane de Pierre-Léopold trouva ses admirateurs les plus enthousiastes, car elle avait - et même au-delà - réalisé toutes les améliorations que le "parti des Philosophes" et les

adeptes des "idées nouvelles" souhaitaient pour leur pays. La complexité des problèmes français, la résistance des privilégiés et l'insondable déficit des finances empêchèrent les réformes, sous les règnes de Louis XV et Louis XVI et firent le lit de la Révolution de 1789. A l'opposé, la Toscane avait déjà réalisé la plupart des grandes transformations qui ne verront le jour, dans les autres Etats, qu'au cours du XIX[e] - voire du XX[e] siècle - et, à la veille de la Révolution française, elle ressemblait davantage à un Etat moderne qu'à une monarchie d'Ancien Régime.

VI - Gavard des Pivets et la Savoie

Durant ses décennies toscanes, l'enfant de Viuz-en-Sallaz n'avait pas oublié son pays natal, comme en témoigne la correspondance qu'il entretenait avec les amis qu'il y avait laissés. Il en subsiste un témoignage dans les lettres adressées à son ami le chanoine Antoine Favre, d'Annecy, qui sont sans doute les éléments subsistants d'une correspondance beaucoup plus fournie [22].

Gavard des Pivets était particulièrement lié avec des ecclésiastiques du diocèse, parmi lesquels il comptait un parent, le "curé de Groisy" [23] et un ami intime, le chanoine Antoine Favre, dont il avait favorisé la promotion, sans compter l'évêque, Mgr Jean-Pierre Biord.

Ses lettres des années 1763-1764 donnent des indications sur son action gouvernementale et sur le crédit dont il jouissait auprès des Cours de Rome et de Turin. Il l'utilisait pour pratiquer un efficace patronage en faveur de ses compatriotes savoyards. Ses missives, enfin, éclairent sa personnalité et ses idées.

Gavard avait obtenu la promotion d'Antoine Favre au canonicat. Il lui annonce la nouvelle, avec des recommandations sur les usages à observer, en la matière, pour le paiement des bulles et le cadeau à faire aux autorités vaticanes. « Il a plu à Sa Sainteté de vous conférer le canonicat vacquant dans la cathédrale d'Annecy » [24]. Gavard lui remet la lettre que Mgr Piccolomini lui a adressée et le billet du pro-dataire [25] « En le remerciant de la bonté et de l'amitié qu'il m'a témoignée en cette occasion, marquez-lui aussi votre juste reconnoissance, et songez à l'expédition de vos bulles. Faites mes complimens à vos chers parens sur votre promotion, qui ne manquera pas de faire du bruit

---

(22) Archives départementales de la Haute-Savoie, J 85.

(23) Pierre GAVARD, né à Viuz, ordonné le 1[er] mars 1749, vicaire au Mont-Saxonnex, desservant de Saint Martin en Genevois (1754), curé de Groisy (1758), démissionnaire en 1772, mort en 1792 à Livron (Vétraz-Monthoux). Biographies des ecclésiastiques in REBORD (Ch. M) et GAVARD (A). *Dictionnaire du clergé régulier et séculier du diocèse de Genève-Annecy, de 1535 à nos jours*, 2 vol. Bourg, 1920.

(24) FAVRE (Antoine), né à Annecy, ordonné à Louvain, docteur en théologie de Valence.

(25) Le cardinal pro-dataire était l'adjoint du responsable de la Daterie (*Dataria*), organe de la Chancellerie vaticane chargé de l'expédition des bulles et documents pontificaux et de l'attribution des bénéfices.

chez vous et prouve que l'amitié produit ses effets, de loin comme de près. » (13 septembre 1763).

Le 9 octobre Gavard envoie les bulles de nomination, qui lui ont été adressées de Rome par son ami le marquis Grisella de Rossignan, qui a payé l'expédition. Il a trouvé une occasion sûre pour Turin, d'où le comte de Villa (parrain de Felice Elisabetta, dernier enfant de Gavard), les fera parvenir à Annecy ; après avoir payé 33 écus romains « dont il s'entendra avec vous en droiture ». Et d'ajouter : « De sorte que vous voilà chanoine, dans toutes les formes, à la dépense de 32 écus 6 pauls payés à Rome ».

Le 6 février 1764, le Directeur des Fermes de Toscane mande au nouveau chanoine que « Votre gratieuse lettre du 17 janvier dernier m'auroit sûrement été plus agréable, si elle contenoit moins de complimens. Je tiens pour maxime que tout honnête homme doive, quand il le peut, contribuer au bien de son prochain et que les amis doivent, à l'envy l'un de l'autre, se rendre mutuellement service, sans autre vuë d'intérêt que celle de satisfaire au plus doux, au plus solide des liens et devoirs de la bonne société, telle qu'est la véritable amitié. Je me souviens, Monsieur, de ma jeunesse et de votre famille, qui me fit des accuëils qui me valoient beaucoup, dans ce tems là et je vous jure que je ne négligerai aucune circonstance où je puisse vous faire connoître à tous ; qu'autant je suis sincère et reconnoissant, autant je déteste les ingrats : le grand nombre de ceux que j'ai déjà faits en ce pays-ci ne m'a pas encore porté à corriger là-dessus mon caractère naturel. Or, jugez de ma véritable façon de penser envers mes amis et vis-à-vis des personnes que j'estime ».

Le 16 avril 1764, Gavard transmet à Favre la lettre du Gouverneur de Rome « qui vous remercie pour le présent que vous lui avez fait ». Gavard indique au chanoine comment il sied de lui répondre « en lui assurant que ce n'est point là le régaler, mais lui témoigner simplement votre respect et votre reconnaissance. Le prélat est si fort de mes amis [parce que] dans la situation critique où se trouve actuellement l'état ecclésiastique [les Etats du Pape] par la disette des grains, qui règne dans toute la partie méridionale de l'Italie, il a bien voulu rechercher mes petits conseils, qui ont été très agréés, non seulement par le Cardinal Secrétaire d'Etat, mais encore par le Pape, qui m'en a remercié de la manière le plus gratieuse, par le canal du même Gouverneur. Et si je puis, comme je l'espère, faire efficacement usage de la liberté que l'on m'a donnée, avec tout l'argent qui sera nécessaire [26], sans que j'y veuille même gagner le port de mes lettres, je ne pourrai flatter de m'être fait honneur, et même mérite, auprès de la Cour de Rome, sans compromettre aucunement mes devoirs. Je

---

(26) En achetant à l'extérieur, pour le compte de l'Etat pontifical, des grains et des approvisionnements, destinés à conjurer la disette.

vous confie ces particularités, comme à un ami et pour vous citer un exemple du plaisir et des agrémens de la véritable et solide amitié.

Le bled coûte icy, maintenant, 80 pauls le sac, correspondant à 3/4 de celuy de notre pays. Nous en avons pourtant notre approvisionnement jusqu'à la nouvelle récolte. D'où vous comprenez la cherté des vivres à laquelle nous serons assujettis, jusqu'à la moisson. Les vins nous avoient aussi manqué et pour soulager le peuple, j'en ai moi-même fait venir du Languedoc et de Provence cent mille barils, pour compte de l'Empereur, qui ne fait que retirer l'argent que j'ai anticipé pour luy, sans y gagner une obole.

Le Piémont a gagné, cette année, des sommes immenses, par l'abondance de ses grains ; le sage prince qui y règne mérite d'être heureux, à tous égards. Il vient de me donner une nouvelle marque de sa bienveillance et de sa clémence. Sachant que je m'interéssois pour un jeune homme qui porte mon nom et qui se fait honneur à l'Université, dans la Faculté de Médecine, S. M. luy a fait remettre 400 livres, pour suppléer aux fraix de son examen et de son retour en Savoye, en déclarant qu'elle le faisoit avec plaisir, parce que je l'avois recommandé. D'où j'espère pouvoir aider, un jour, plus aisément, un petit-neveu que j'ai et qu'on me dit être fort joli, qui est actuellement au Collège de La Roche et qui passera bientôt à celuy d'Annecy, où je vous le recommanderai. Mon bon curé de Groisy, qui ne sera pas oublié dans l'occasion, suivant la positive promesse qu'on m'en a donnée... le connoit particulièrement et le fait même venir quelquefois à sa cure. Je vous parle, mon cher ami, de toutes ces misères, pour passer un moment de conversation avec vous, faute d'avoir aujourd'hui matière plus intéressante à former ma lettre. Donnez-moi souvent, s'il vous plaît, de vos agréables nouvelles. Dites mille choses de ma part à vos chers parens et comptez que vous me trouverez constamment, jusqu'au tombeau, avec le plus sincère attachement, à toute épreuve et sans complimens... votre véritable ami ».

La réputation de Gavard des Pivets d'avoir le bras long au Vatican et d'être le bienveillant intercesseur de ses compatriotes du clergé savoyard auprès de la Cour de Rome était solidement établie. Aussi, dès le 8 août 1764, le nouvel évêque de Genève-Annecy, Mgr Jean-Pierre Biord, qui allait être sacré à Turin, le 12 du même mois, avait-il écrit à Gavard pour solliciter ses bons offices. Ce dernier lui répond, le 20 août, par une lettre où il expose au prélat ses vues sur l'Eglise et sur la réputation dont jouit, en Italie, le diocèse d'Annecy [27]. Il assure Mgr Biord de « son désir d'intéresser ses amis de Rome à la collation de quelques bénéfices vacquants dans le diocèse de Genève, car c'est une chose consolante que d'obliger son prochain. Mais je ne connois

---

(27) Lettre en copie, dans dossier J 85.

pas moins la nécéssité d'être circonspect et discret dans la contractation d'engagemens qui peuvent tirer à conséquence. Par tout ce que j'ai vü et entendu jusqu'à présent, je sais, pour la satisfaction de Votre Grandeur, que la discipline de son diocèse est la plus exemplaire et la mieux suivie de tous les clergés d'Europe, et pour l'honneur de ma chère patrie. J'ai souvent eu le plaisir d'en faire convenir plusieurs évêques d'Italie, qui montrent du regret à ne pouvoir vaincre les obstacles qui les empêchent d'en faire autant. Pour soutenir ce saint et louable sistème, il est indispensablement nécéssaire d'avoir de bons prêtres et de les placer selon leur respectif mérite ».

Gavard sera, en conséquence heureux de faire des sollicitations à Rome pour quelques ecclésiastiques de mérite et en préviendra préalablement l'évêque, pour ne faire aucune démarche qui n'ait eu son accord, « charmé de lui obéir et de le servir en quelque chose, l'assurant de son respectueux dévouement et de sa parfaite vénération » [28].

La dernière lettre de la série est celle du 7 septembre 1764, dans laquelle Gavard – ainsi que nous l'avons cité – apprend à son ami le chanoine la nouvelle de son anoblissement. Lui qui a obtenu bien des faveurs à Rome pour des Savoyards, a reçu « le rescript du pape concernant mon fils, [Carlo Maria] qui n'aura un bénéfice qu'à la première vacquance qui se présentera à la Daterie. Je me ferai un plaisir de vous informer de ce qui suivra les belles promesses qu'on m'a déjà si souvent réitérées à cet égard. Je ne puis assés vous témoigner combien je suis reconnoissant du souvenir et de la bonté dont m'honore Mgr Biord, à qui je vous prie de renouveler mes respectueuses obéissances, quand vous en aurez l'occasion et auquel je vous recommande de vous attacher le mieux que vous pourrez, parce qu'il a beaucoup de mérite et que, dans la bonne société, il n'y a rien de si consolant que l'harmonie et la déférence à qui elle est düe. Vous aurez souvent vu que les personnes qui aiment, ou fomentent le désordre et la désunion font, ordinairement, mauvaise fin et, toujours, triste figure dans l'esprit des gens sensés et amateurs du bon ordre. Ne m'oubliez pas non plus auprès de M. de Vidonne, que j'appris à vénérer beaucoup, dès ma première jeunesse et dont les maximes répondent à son rang [29].

---

(28) Jean-Pierre BIORD, né le 16 octobre 1719 à Châtillon-sur-Cluses, docteur en droit et théologie des Universités de Dijon, Besançon et de la Sorbonne (1750) ; curé de la Basse-Sainte-Chapelle à Paris ; chanoine de la Cathédrale d'Annecy (1747), curé de Douvaine (1751), vicaire-général du diocèse (1755) ; évêque de Genève-Annecy (1764). Mgr BIORD fut un prélat réformateur, qui s'efforça de moderniser l'administration du diocèse et édifia le nouveau palais épiscopal. Célèbre par ses démêlés avec VOLTAIRE, son paroissien de Ferney, il mourut le 14 mars 1785.

(29) Il s'agit, probablement, de Joseph-Auguste DE VIDONNE DE MACOGNIN DE SAINT-ANGE, né à Reignier ; docteur en théologie, ordonné le 19 décembre 1703, chanoine et prévôt du Chapitre, le 23 août 1732 ; vicaire capitulaire, le 9 août 1763, au décès de Mgr DESCHAMPS DE CHAUMONT ; abbé commandataire de Saint Martin (Tarentaise) ; mort le 30 septembre 1770, âgé de 89 ans.

Je suis fâché que la tempête ait fait tant de mal dans le diocèse et j'apprends avec plaisir qu'elle ait épargné ma pauvre patrie [Viuz-en-Sallaz]. Elle a, de même, abîmé plusieurs grands districts de Toscane et d'autres provinces d'Italie ; ce qui fera que nous ressentirons encore plus le désastre de l'année dernière ».

Le curé de Groisy aurait aimé savoir le nom de celui qui a été nommé à un canonicat vacant, « pour voir s'il est du nombre de ceux qui m'ont déjà plus d'une fois importuné pour que je les recommande à Rome, sans que j'aye voulu, ni ne veuille m'en mêler, sachant à merveille jusqu'où il convient d'incommoder les amis et les protecteurs qu'on puisse avoir, afin de se les conserver long-tems. J'eus dernièrement occasion de parler beaucoup de vous avec Mr. Berchet, jadis votre précepteur. Je lui ai toutes les politesses que mérite un compatriote et il me charge de vous faire mille complimens, de même qu'à vos chers parens, auxquels vous rendrez aussi les miens, dans les termes les plus tendres ».

VII - Le règne de Ferdinand III

A la mort de Joseph II, sans enfants, le 20 février 1790, l'ordre successoral appelle au trône impérial d'Autriche son frère Pierre-Léopold de Toscane, sous le nom de Léopold II, dont le règne de deux années s'achève, à sa mort, le 1er mars 1792.

L'aîné des seize enfants, nés de son mariage, reçoit la couronne autrichienne, sous le nom de François II (1768-1835), tandis que son frère puîné était devenu Grand-Duc de Toscane, deux années auparavant, après le retour de son père à Vienne. Ce Ferdinand III (1769-1824), accédant au pouvoir à 21 ans, tenait de Pierre-Léopold un esprit équilibré et sagace et il était rempli de bonnes intentions. Il se trouvera, cependant, confronté à des difficultés croissantes. Il devait, à l'extérieur, maintenir la neutralité de son Etat entre la France, où la Révolution allait se radicalisant, l'Angleterre et les puissances conservatrices, dont l'Autriche à qui Louis XVI est contraint, par la *Législative*, de déclarer la guerre, le 20 avril 1792. A l'intérieur, bien que les réformes de Pierre-Léopold eussent permis à la Toscane, selon l'expression consacrée, de « faire l'économie de la Révolution », les événements de France avaient eu une répercussion profonde et déstabilisé l'opinion, au sein de laquelle les éléments conservateurs, les catholiques anti-jansénistes, les anciens privilégiés atteints dans leurs intérêts personnels réactivaient et exacerbaient leur opposition aux réformes de Pierre-Léopold. Elles sont, dans certains secteurs, mises en veilleuse ou modifiées dans un sens restrictif. C'est ainsi que le nouveau tarif douanier de 1791 comporta des clauses protectionnistes, tandis que l'amortissement de la dette publique subissait un temps d'arrêt. En octobre 1792, l'édit qui avait établi la liberté de la

circulation et du commerce des grains et denrées agricoles fut aboli, puis rétabli en août 1794. Les perturbations de l'économie européenne, dues à la Révolution et aux guerres des coalitions contre la France se répercutèrent négativement sur le commerce maritime toscan, entraînant le chômage dans les manufactures et la hausse du coût de la vie, cause de tumultes populaires, attisés par les "Jacobins" locaux. Bien que le Grand-Duché ne participât pas directement aux opérations militaires contre la France, l'appartenance de sa dynastie à la maison de Habsbourg le faisait suspecter de sympathies et de connivences avec l'Autriche, dans une neutralité de plus en plus difficile à maintenir. La Toscane allait être victime de l'expansionnisme du Directoire, cherchant à la fois à exporter les principes de la Révolution et à trouver des ressources dans les pays conquis, pour remédier à la crise financière de son régime.

De 1795 à 1814, la Toscane connut une série de mutations politiques. Après les victoires de Bonaparte en Italie et la mainmise française sur le Piémont, la Lombardie et la plus grande partie de la Plaine du Pô, le Directoire prescrivit au général Championnet, le 7 mai 1796, d'occuper le port de Livourne, qui constituerait une base de départ pour reprendre la Corse, aux mains des Anglais et qui était un dépôt regorgeant de marchandises britanniques, représentant un fructueux butin. Livourne passa sous contrôle militaire français, le 27 juin, ce qui permit, dans le cadre de l'alliance franco-espagnole, de chasser les Anglais de la Corse, en octobre. Jusqu'en mars 1799, l'indépendance de la Toscane fut à peu près respectée mais, après l'invasion des Etats du pape, la maîtrise du territoire grand-ducal devenait nécessaire, pour assurer les communications entre le nord et le centre de la Péninsule. La reprise des hostilités avec l'Autriche fut suivie de la déclaration de guerre à la Toscane et de l'occupation de la totalité de son territoire par les forces françaises. Ferdinand III, détrôné, se réfugia en Autriche, avec sa famille. L'ex-Grand-Duché ne fut cependant pas constitué en "République-sœur", satellite de la France. L'offensive austro-russe en Italie autorise un bref retour du souverain exilé mais, après la victoire de Marengo (14 juin 1801), et la reprise en mains de l'Italie par le Premier Consul, la Toscane, où se déroulait une violente agitation populaire anti-française fut, après les traités de paix d'octobre 1800 et mars 1801, érigée en *Royaume d'Etrurie*, donné à l'infant Louis de Bourbon, fils du Duc de Parme et gendre du roi d'Espagne ; Ferdinand III, de son côté, recevant en compensation la Principauté de Salzbourg. Après la mort du roi Louis, le 27 mai 1803, sa veuve Marie-Louise exerça, jusqu'en 1807, la régence d'un Etat, en proie à l'incurie administrative, à la gabegie financière et à la corruption. Devenu empereur, en mai 1804, Napoléon, hostile au royaume d'Etrurie, annexe à l'Empire français la Toscane, le 24 mai 1808, divisée en trois départements : Arno (préfecture : Florence), Méditerranée (Livourne) et Ombrone (Sienne). Le 2 mars 1809, leur territoire est

intégré au "système familial" d'attribution d'Etats aux parents de l'Empereur et érigé en un nouveau Grand-Duché, dévolu à Elisa Bonaparte, épouse du Corse Félix Baciocchi, jusque-là duchesse de Lucques et de Piombino. Le Grand-Duché de Toscane demeurera sous la tutelle étroite de la France napoléonienne. En avril 1814, l'écroulement de l'Empire amène l'évacuation de la Toscane par les forces françaises qui le protégeaient. En 1815, Le Congrès de Vienne rend son Etat à Ferdinand III, qui règnera, à Florence, jusqu'à sa mort, en 1824.

Son fils, Léopold II, lui succéda jusqu'en 1859, année de son éviction, au profit du Royaume de Sardaigne, par ses sujets révoltés, prélude à l'intégration au Royaume d'Italie, en 1861, ce qui mit fin à 122 ans de gouvernement des Habsbourg en Toscane.

VIII - Epilogue

Comment Joseph Gavard des Pivets avait-il vécu ces bouleversements, après les temps des certitudes paisibles, sous Richecourt et Pierre-Léopold ? Là encore, comme pour les circonstances de son établissement en Toscane, nous devons avouer notre ignorance. A son avènement, Ferdinand III avait maintenu, dans leur poste les principaux collaborateurs de son père, dont Antonio Serristori, le collègue de Gavard à l'*Administration Générale des Revenus*. Ce dernier continua-t-il également à faire partie de l'équipe gouvernementale du nouveau souverain, ce que l'on pourrait déduire de la notice qu'en 1807 lui consacre Grillet, lequel, sans donner de détails, écrit que « son grand âge et ses longs services lui ont obtenu une retraite honorable » ? Avait-il suivi Serristori qui, devant l'accentuation de l'orientation, jugée "réactionnaire", du régime grand-ducal, s'était démis de ses fonctions en mars 1796 ? Ou encore, demeuré fidèle aux Habsbourg, auxquels il devait sa fortune, avait-il quitté la Toscane après l'éviction et l'exil de Ferdinand III, ou après l'instauration du Royaume d'Etrurie ?

Toujours est-il que Gavard des Pivets, qui semble n'être jamais revenu à Viuz-en-Sallaz, durant son long séjour en Toscane, revint très vraisemblablement achever sa vie dans son pays natal, ainsi qu'en témoigne un acte d'état-civil du second pluviôse an XIII (22 janvier 1805), concernant « monsieur Joseph-Hyacinthe Gavard-Pivet, né à Viuz, au dit lieu, décédé aujourd'hui à six heures du soir, sur déclaration à moi faite par Pierre et François Gavard-Pivet, neveux du défunt, qui ont déclaré ne savoir signer ».

Il s'agit très probablement de celui qu'en 1781 l'acte de décès de sa mère indiquait comme "Monsieur le comte Gavard, ministre du Grand-Duché de Toscane", dont l'âge est exactement indiqué, encore que le second prénom de notre personnage fût Marie, et non Hyacinthe...

IX - Orientation bibliographique

En plus des ouvrages cités dans le texte, on a utilisé :

• CONTINI (Alessandra) ; *Gli uomini della Maison Lorraine Il Granducato di Toscana e i Loreni nel secolo XVIII*, Florence, 1999.

• DAL PANE (Luigi), *La Finanza toscana dagli inizi del secolo XVIII alla caduta del Granducato*, Milan, 1965.

• DIAZ (Furio), "Il Granducato di Toscana. I Loreni, dalla Reggenza agli anni rivoluzionari", dans la *Storia d'Italia, diretta da Giuseppe Galasso*, vol. 13, tome 2, Turin, 1997.

• MAISTRE (Chantal et Gilbert), HEITZ (Georges), "Colporteurs et marchands savoyards dans l'Europe des XVII[e] et XVIII[e] siècles", *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne*, tome 98, Annecy, 1992.

• MIKOLETZKY (Hans-Léo), *Kaiser Franz I. Stephan und der Ursprung des habsburgish-lothringischen Familienvermögens*, Vienne-Munich, 1961.

• PETIOT (Alain), *Les Lorrains et l'Europe. Dictionnaire biographique des Lorrains et de leurs descendants au service des Habsbourg de la Maison d'Autriche*, Versailles, 2005.

• PIETRO-LEOPOLDO D'ASBURGO-LORENA, *Relazioni sul Governo della Toscana*, publiées par SALVESTRINI (Arnaldo), Florence, 1969-1970, 3 vol.

• VALSECCHI (Franco)

- "Dispotismo illuminato", dans *Nuove questioni di Storia del Risorgimento e dell'Unità d'Italia*, Milan, 1961.

- *L'Italia nel Settecento*, Milan, 1959.

• WAQUET (Jean-Claude)

- "Les Fermes générales dans l'Europe des Lumières : le cas toscan", *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Age - Temps modernes*, tome XXIV, Rome, 1977.

- "La Toscane après la Paix de Vienne (1737-1765) : prépondérance autrichienne, ou absolutisme lorrain ?". *Revue d'histoire diplomatique*, tome 83, juillet - décembre 1979.

- "Tra principato e lumi : la spazio della Reggenza, nella Toscana del Settecento", Revue *Società e Storia*, 1983.

- "Le Grand-Duché de Toscane sous les derniers Médicis", *Publication de l'Ecole française de Rome*, 1990.

• WANDRUSZKA (Adam), "Le *Istruzioni* di Francesco di Lorena al figlio Leopoldo", *Archivio storico italiano*, tome CXV, 1957.

- "Pietro-Leopoldo e le sue riforme in Toscana", *Archivio storico italiano*, tome CXVIII, 1960.

- *Leopold II*, Vienne-Munich, 1963-1965, 2 vol. [traduction italienne : *Pietro-Leopoldo, un grande riformatore*, Florence, 1968].

- "Österreich und Italien im 18. Jahrhundert", *Österreich-Archiv*, Munich, 1963.

Paul Guichonnet

Émile Simonod, peintre, poète et potier

Je voudrais remercier M. le président de l'Académie Florimontane et Mme Georgette Chevallier pour leur invitation à vous présenter Émile Simonod, peintre, poète, potier. J'aimerais également remercier M. et Mme Leriche grâce à qui nous pouvons vous présenter aujourd'hui nos diapositives.

En 1954 paraît un article dans le journal *Le Progrès* sous la plume du journaliste Constant Pettex, qui s'intitule « Un poète nous est né… » :

« Ma carrière de journaliste peut se poursuivre encore longtemps. Je n'aurai pas deux fois cette chance, celle de découvrir un poète authentique et celle de publier le chef-d'œuvre inattendu d'un artiste coutumier d'autres chefs-d'œuvre. En d'autres termes Émile Simonod, grand peintre, est aussi un grand poète. Non pas un touche-à-tout taquineur de rimes comme tant d'entre nous peuvent l'être ou l'avoir été, mais un poète véritable de la lignée des plus incomparables génies de la langue française, de ceux que l'on situe en ce haut lieu de l'esprit où se rencontrent Verlaine et Baudelaire, Samain et Rimbaud. »

Émile Simonod en 1954 a soixante et un ans. Il est un artiste peintre reconnu qui vit de sa peinture et en vit bien, produisant et vendant chaque année une centaine de toiles qu'il expose dans les galeries chambériennes, chez lui dans sa maison de Cognin, ou dans des expositions collectives comme celle de la Société des Beaux-Arts de Chambéry où il rencontre Constant Pettex. Ils discutent ensemble du poème de Rimbaud sur les voyelles (A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu). « Qu'en pensez-vous ? », demande Constant Pettex à Émile Simonod. Il continue « Que pensez-vous du fameux vers de Baudelaire : "Les parfums, les couleurs et les sons se répondent"… ? ». Il insiste : « Que représentent pour vous vos couleurs ? ». Émile Simonod répond par des paroles évasives, mais quelque temps après va remettre à Constant Pettet sept sonnets, sur sept couleurs de sa palette, qui seront intégralement publiés dans *Le Progrès* dans l'article précité, également titré « La palette d'Émile Simonod ».

Si vous le voulez bien, ce sont ces sonnets que nous allons lire et commenter.

Le premier sonnet s'intitule « Rouge » :

Rouge Etna, d'où jaillit l'ardente floraison
Des rutilants coquelicots et l'écarlate
En feu, quand le soleil à l'horizon éclate
Ou sombre, incendiant la mer à l'horizon…

Tragédie, abattoirs, étal et venaison,
Rubis de chair de la cerise délicate,
Croissant vermillonné dans l'ombre où monte Hécate,
Calice rouge bord où tangue la raison…

Rouge, l'évocation de harpie et de goule,
De tribunaux secrets où juges en cagoule
Allumaient, odieux, le bûcher du martyr…

Tocsins ! Sodome et Gomorrhe ! Pourpres de Tyr !
Éclats de rire des bacchantes en folie.
Ivres, visages teints de cinabre et de lie…

Le rouge, pour Émile Simonod, est emblème de la force, de l'énergie vitale symbolisées par le soleil qui éclate à l'horizon. Mais c'est aussi la couleur du sang, du sang qui coule comme la lave d'un volcan lorsque l'homme n'arrive pas ou plus à maîtriser les profondeurs de son inconscient personnel ou collectif, ou lorsque sa raison vacille.

Cette couleur rouge, hormis quelques tableaux où elle domine comme lorsqu'il peint des pavots, fleurs quelque peu vénéneuses, ou encore les toits des maisons, Émile Simonod ne l'utilise à l'état pur que très parcimonieusement, tellement la charge émotionnelle et affective qu'elle véhicule pour lui est forte. Regardons cette pochade réalisée sur une de ses palettes justement, avec des restes de peinture. Elle représente un idyllique ruisseau dans un sous-bois de fin d'été ou d'automne. Cherchons la couleur rouge à l'état pur. Nous la trouvons en trois ou quatre petites touches et un trait qui sont là pour équilibrer le tableau et rappeler que, sous la douceur apparente du sujet, se cachent des forces intérieures qui affleurent, forces de vie, mais qui peuvent devenir des forces de destruction.

Pour mieux comprendre cette dualité de la couleur rouge pour Émile Simonod, lisons un de ses poèmes, assez étonnant, intitulé « Boucherie » :

La rouge boucherie où, suspendus aux esses,
De lourds quartiers de bœuf encor sanguinolents,
Des moutons, des agneaux, autrefois pétulants,
Alignent tristement leurs muscles et leurs graisses.

Le boucher cramoisi qui vers chacun s'empresse
Et, de son coutelas sûr, en des gestes lents
Se dispose à trancher les filets succulents,
Les gigots savoureux parés avec adresse.

Le couperet pesant sonnant sur le billot,
La scie aigre qui grince et tronçonne les os,
Sur des plats des ris frais et des cervelles roses

Et parmi les morceaux détaillés à l'étal
Ironie ! Une gerbe en un vibrant cristal
Au parfum mort des chairs mêle l'odeur des roses.

Le second sonnet publié par Pettex s'intitule « Blanc » :

Appel des yeux vers l'éblouissement des neiges
Qui dressent dans le ciel leur blanche éternité…
Canada, Groenland, Norvège ! Immensité…
Neiges en tourbillon… Neiges aux lents manèges…

Neiges, neiges encor, neiges à l'infini…
Vertige de blancheur et silence des pôles,
Pommier d'avril fleuri, albâtre des épaules,
Robe de satin blanc du printemps rajeuni…

Corolles, papillons, paros aux pures lignes,
Large lame d'écume où passe un vol de cygnes,
Couronne de cheveux des ancêtres tremblants,

Pâleur des soirs, pâleur des morts, pâleur des cierges,
Candeur et pureté, rêves d'or, rêves blancs
Qu'on devine fleurir aux fronts chastes des vierges…

La couleur blanche est, pour Émile Simonod, symbole d'immensité, d'infini, d'éternité, et ce sont d'abord les paysages de neige auxquels il pense pour l'évoquer. Des tableaux de neige, il en a beaucoup peints : des pochades, petits tableaux traités de façon impressionniste au charme étonnant ; des tableaux plus importants, plus classiques. L'éternité, c'est dans l'instant suspendu qu'on en a peut-être le plus conscience, et c'est ce que cherche à nous transmettre Émile Simonod dans ses paysages enneigés qui dégagent une sérénité et une douceur ineffables, mais aussi, parfois, la désolation ou la solitude. Lisons ce beau poème, « Neiges » :

Avez-vous vu la neige lente
Descendre dans le ciel brouillé
Par une soirée indolente
De fin de décembre mouillé ?
Avez-vous vu la neige lente ?

Avez-vous vu la neige douce
Enveloppant le vieux hameau ?
Le faîte aigu des toits s'émousse
Sous l'hermine d'un lourd manteau.
Avez-vous vu la neige douce ?

Avez-vous vu la neige forte
Cinglant les arbres rabougris
Dans la bise aigre qui l'emporte
Vers les horizons assombris ?
Avez-vous vu la neige forte ?

Avez-vous vu la neige folle
Aux flancs indistincts des vallons
Mener son âpre farandole
Aux souffles noirs des aquilons ?
Avez-vous vu la neige folle ?

Avez-vous vu la neige Reine
Dans l'éclat du levant vermeil
Offrir sa splendeur souveraine
Aux baisers roses du soleil ?
Avez-vous vu la neige Reine ?

Nos rêves pareils à ces neiges
En prennent les aspects divers.
Nous poursuivons les blancs cortèges,
Au long des ans et des hivers,
De rêves pareils à ces neiges.

Le blanc, pour Émile Simonod, c'est donc la neige, mais c'est aussi le printemps des pommiers en fleurs d'avril, qu'il a peint avec une fraîcheur incomparable.

Nous passons au jaune, la couleur du troisième sonnet donné à Pettex.

Recherche de splendeur en la gamme des roses
Astres, fleurs, feux, cheveux aux blonds illimités,
Couleur de la lumière et des maturités,
Symptôme des langueurs, indice des chloroses…

Effeuillaisons d'adieu des multitudes d'ors
Des riches bois d'automne où glisse comme un râle,
Aquilon apportant dans ses souffles de hâle
La soudaine strideur du chant cuivré des cors…

Océan des blés mûrs… pactole, ocre, topaze,
Rêve vaguant là-bas vers les pays du thé
Où le tigre tapi file son cri flûté…

Jaunes yeux tout remplis de mensonge ou d'extase…
Yeux de la chatte où vibre impénétrablement
Le rayon d'or de ceux de la femme qui ment…

Le jaune est bien l'une des couleurs de prédilection d'Émile Simonod. C'est la couleur des astres : le soleil, la lune, les étoiles. Dès le début de sa carrière, Émile a peint de superbes couchers de soleil qui rappellent parfois les compositions d'un de ses maîtres, Auguste Ravier. Le jaune, c'est le feu de la lumière, la vie. C'est aussi la couleur de la nature dans sa maturité. On a souvent surnommé Émile Simonod « le peintre de l'automne » tant il s'est plu à décliner cette saison sous d'innombrables facettes, utilisant toutes les nuances du jaune et de l'ocre. Mais c'est aussi la couleur des blés mûrs d'été, qu'il a également beaucoup peints, souvent à la manière de ce beau poème « Soir antique » :

L'archet divin du vent glissait sur les roseaux
Dans un rayonnement de cuivres fantastiques,
Le soir faisait glisser son long manteau mystique,
Dans l'ombre se taisaient les derniers chants d'oiseaux.

Pourléchant la rosée de leurs roses naseaux
De pacifiques bœufs franchissaient un portique,
Sur le seuil polissé de la demeure antique
La grand-mère agitait quenouilles et fuseaux.

Les blés mûrs rutilaient à l'infini des plaines
Et les crapauds plaintifs disaient leurs cantilènes
Au bord des étangs noirs sur les cressons épais.

C'était comme un tableau très doux en demi-teinte
Où l'on croit écouter un angélus qui tinte,
Sur qui se répand l'âme immense de la paix.

À propos de la quatrième couleur qu'Émile Simonod nous propose, le noir, nous allons introduire quelques éléments sur sa biographie et

en profiter pour vous présenter Émile Simonod potier, activité qui, après lui avoir apporté les plus grandes satisfactions, a été à l'origine des années les plus noires de sa vie. Je vais donc passer la parole à mon ami Emmanuel Billamboz, dont je voudrais vous dire qu'outre ses qualités professionnelles qui font de lui, en sa galerie « Aux Armes de Bonivard » à Chambéry, un des grands spécialistes de la peinture savoyarde, il nous a permis d'être ici ce jour car il a sauvé, il y a quelques années, d'une destruction certaine une boîte à chaussures qui contenait environ 300 poèmes d'Émile Simonod, dont font partie (hors les poèmes sur les couleurs qui furent publiés) tous les poèmes que nous présentons ce soir.

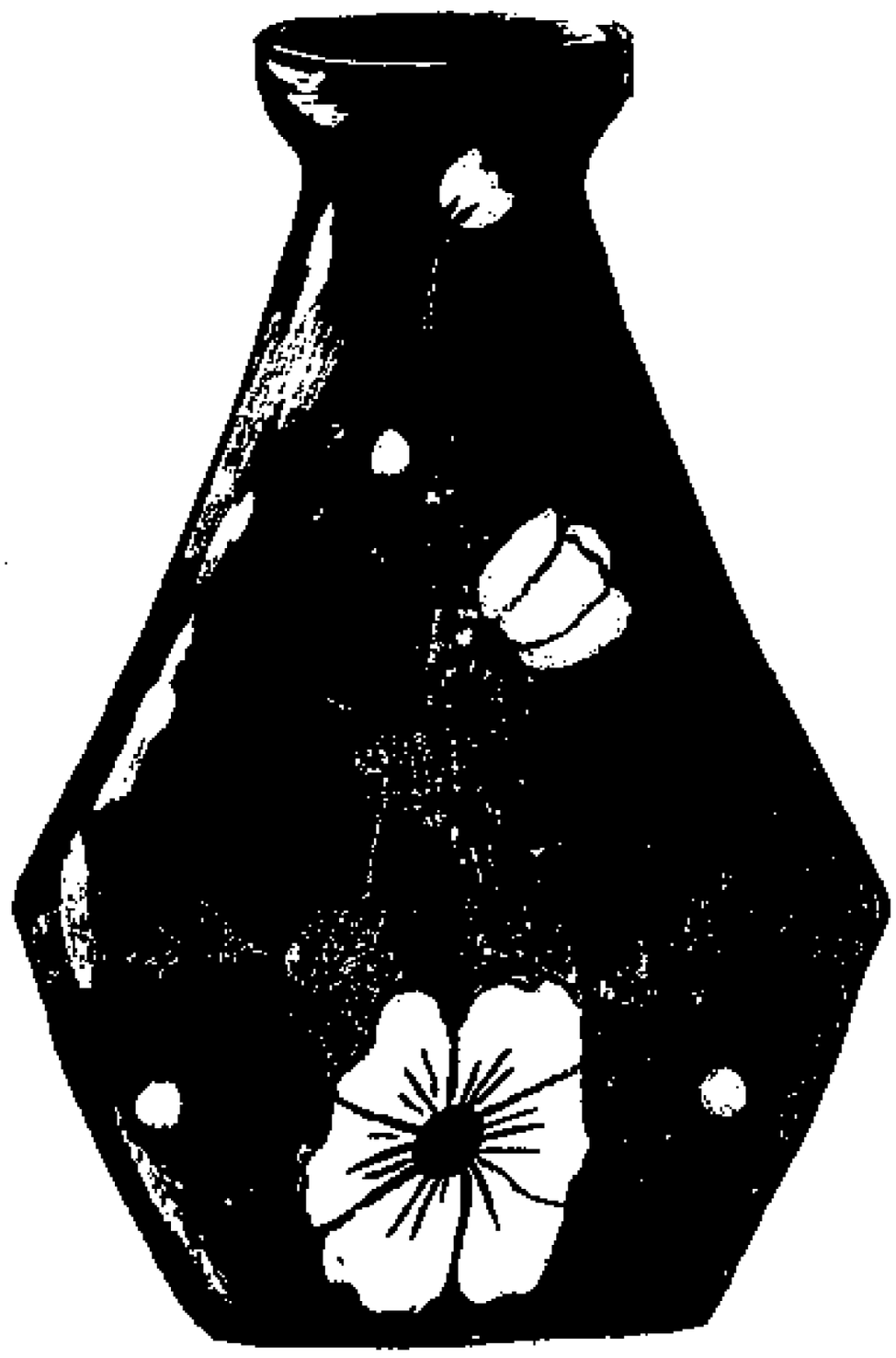
Émile Jean Louis Simonod est né le 21 décembre 1893 à Dolomieu, charmante commune de l'Isère proche de La Tour-du-Pin et de Morestel, dans une des maisons du quartier de la place de l'Église (place qui a été peinte par Barbara Moody et reproduite sur une carte postale éditée par le Groupe historique dolomois).

Son père, Émile Désiré, est fabricant de soieries et sa Maman, Jeanne Marie, née Cottaz, est alors ménagère comme on peut le lire sur son acte de naissance. La famille Simonod va bientôt s'installer dans une maison située au sommet d'un joli vallon de Dolomieu, au lieu-dit « La Combette » qui sera le berceau de son enfance.

Enfance heureuse, malgré les coups de pied aux fesses reçus de son père quand il barbouille les murs de la maison, jusqu'au brevet élémentaire qu'il réussit brillamment malgré des faiblesses en mathématiques.

Après un bref passage dans une école d'horticulture près de Lyon, son père, qui le destine à l'enseignement, l'envoie à Paris, à l'Institut des jeunes sourds, où il rencontre Félicité Germaine Vargoz, originaire comme lui de l'Isère, qu'il va épouser le 20 janvier 1917 à La Tour-du-Pin. Il a alors 23 ans. En 1919, il s'installe à Cognin avec son épouse, où ils travaillent tous les deux comme professeurs à l'Institut des jeunes sourds. Mais Émile n'a pas véritablement la vocation. Il va bientôt se lancer dans une nouvelle aventure, l'aventure de la poterie. Il s'initie à ce métier très technique, en visitant les poteries régionales, parmi lesquelles la poterie Schlibs. Il fait des essais de cuisson avec un four qu'il installa dans une dépendance que lui avait prêtée, dit-on, monsieur Opinel.

À l'âge de 33 ans, il réalise son rêve de monter une entreprise, et ce rêve prendra forme en 1926, date de la création d'une poterie sise rue Garibaldi à Chambéry, sous la raison sociale « Poterie savoyarde », qui se transformera en 1928 en S.I.S.P.A. (c'est-à-dire Société Industrielle Savoyarde de Poterie Artistique).



Mais voyons ce qu'Émile Simonod lui-même nous dit au sujet de la Poterie savoyarde : « Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle page de ma vie. Je suis maintenant l'artisan qui peut produire non seulement pour les amateurs, mais pour tous ceux qui veulent autour d'eux, dans la mesure de leurs ressources, une petite lumière d'art. Aidés d'amis, aidés de gens qui ont compris tout ce qu'on pouvait attendre de la céramique, nous avons groupé toutes les bonnes volontés, ouvert les portefeuilles et construit les fours et ateliers qui vont nous permettre de produire désormais dans des conditions exceptionnelles mettant à la portée de tous, même des plus humbles, ce qui, ces dernières années encore, n'était le privilège que de quelques fortunés ».

À partir de ce moment-là, des milliers de poteries vont, pendant une quinzaine d'années, sortir des fours de la rue Garibaldi. Pour en faciliter la vente un catalogue est édité. Chaque poterie porte un nom de pays ou de lieu savoyard. Par exemple : Epierre, Chautagne, Les Échelles, Châtillon, Les Déserts, Lac du Bourget, Le Peney.

Il existait aussi des créations artistiques hors catalogue. Par exemple : décor aux poissons, décor aux coccinelles, décor aux citrons, décor floral, décor aux fruits de style « art déco », décor à la

« suie », décor aux kakis, décor aux châtaignes, décor aux fruits, décor aux oranges.

Le succès de ces poteries est foudroyant ; des représentants sillonnent la France et vendent à l'étranger. On contacte même Émile Simonod des Etats-Unis pour lui acheter son procédé de métallisation en lui proposant de s'expatrier, ce qu'il refusera énergiquement.

Mais Émile Simonod n'est pas le seul gérant de la société ; des associés indélicats conduisent celle-ci à de grosses difficultés financières, et par là même Émile Simonod, poursuivi par les créanciers, jettera l'éponge au début de la seconde Guerre Mondiale. Il a 47 ans, et mettra plusieurs années à se remettre de cet échec. Il trouvera sa rédemption dans son activité de peintre qui va lui permettre de se réaliser pleinement à partir des années 50.

Ce sont les œuvres de sa maturité triomphante. Avec son chevalet il va parcourir la Savoie, mais aussi la région de son enfance, le Dauphiné, pour alimenter ses expositions dans les galeries chambériennes. Les premières expositions de peinture d'Émile Simonod remontent aux années 1920-1925 à la galerie Janin sous les portiques.

Voilà ce que le journaliste Clément Morro, dans la *Revue Moderne des Arts et de la Vie*, écrit en 1922 : « J'ai eu l'occasion de dire en quelle sympathique estime il faut tenir ce jeune artiste, que nous n'avons pas encore vu à Paris mais qui, dans des expositions régionales, s'est classé parmi les meilleurs de la génération qui vient ». Clément Morro ajoute encore : « Émile Simonod expose souvent à Chambéry, chez Janin dont la vitrine sous les portiques est célèbre en Savoie. C'est là que se révélèrent jadis Fillard, Communal, Cachoud et Bugnard le bon peintre du Granier, et bien d'autres, qui sont devenus des maîtres mais dont la plupart, cependant, restent fidèles à l'humble galerie où ils firent leurs débuts ». Et Clément Morro conclut : « Émile Simonod, retenez ce nom. Nous le retrouverons un jour parmi ceux de nos maîtres ! »

En 1930, il expose à la galerie Mollens ces paysages d'automne qui vont faire sa notoriété, et quelques hivers. Au salon des Beaux-Arts de 1932 et 1934 c'est encore l'automne qui est en vedette, ainsi que des soleils couchants dans la plaine de Lyon. En 1944 nous le retrouvons à la galerie Mollens où apparaissent ses premiers tableaux figurant des champs de blé en été, puis en 1945 pour voir éclore de beaux tableaux de printemps.

Progressivement Émile Simonod peintre de l'automne devient le peintre des quatre saisons. À partir de 1950, c'est pratiquement une exposition par an qu'Émile Simonod propose à la galerie Mollens. Il présente en 1950 un soleil couchant, le torrent de la Poya, des environs de Barraux, des châtaigniers en automne, des bras du Rhône, mais aussi des paysages de Dullin, un tendre matin de juillet à Barberaz





aux grands blés mûris, la cascade de la Serraz, ainsi qu'une série d'aquarelles. En 1952, il expose à Pont-de-Beauvoisin en compagnie de sa fille Abeille qui présente des natures mortes aux fleurs. En 1953, il présente un braconnier, toile qu'il va garder chez lui, et des tableaux d'automne s'intitulant « À l'orée du bois », « La rivière ». Il présente également les clochers de Cognin, de Dullin et de Bissy, ainsi que ces fameuses pochades, cette fois en gris et blanc. En 1954 apparaissent chez Mollens des variations sur le printemps avec la royale symphonie des pommiers en fleurs ou de la mare au printemps. L'hiver est également à l'honneur avec "marais au crépuscule", "impressions de neige", "les lierres sous la neige givres et brumes". On retrouve aussi les Bauges avec un Chéran doré et un lac du Bourget voilé de brume. En 1956, toujours à la galerie Mollens, Émile Simonod expose une quarantaine d'œuvres ; quatre d'entre elles sont consacrées au jet d'eau de Saint-Cassin. On peut y voir également la chaîne de Belledonne en hiver, des vieilles maisons à la Buissière, les marais de la Motte-Servolex, un bras du Rhône près de Saint-Genix au soleil couchant, ou le château de Manuel à Conflans. Un autre soleil couchant, en Dauphiné celui-là, un tableau intitulé « Dans l'Aveyron » qui voisinent les pochades le Peney ou Pont-de-Beauvoisin, et, clou de l'exposition, une nature morte *Les Gâteaux de Savoie*, qui inspirent au journaliste du *Dauphiné Libéré* Gaston Bornand le commentaire suivant : « Le maître pâtissier Magnon à qui elle est dédiée serait sagement inspiré en apprenant à Simonod à distinguer un gâteau de Savoie d'un Saint-Genix car c'est la première fois que nous voyons un gâteau dit de Savoie truffé de pralines sous une croûte dorée. »

En 1957, le romancier Dominique Egleton, qui est journaliste au *Progrès* sous le pseudonyme de Constant Pettex, interviewe Émile Simonod en lui posant, comme il en a l'habitude, une question : « Émile Simonod, dites-nous où sont vos plus beaux paysages » et voilà la réponse : « Allez voir les immenses sapinières de Saint-Jean de Couz, de Saint-Thibaud de Couz, les bords du lac d'Aiguebelette, la montée sur Dullin, et sur Novalaise, avec de jolis ruisseaux, de belles chênaies, les splendides châtaigneraies de Vimines, la cascade de Saint-Cassin et surtout, plus haut, son extraordinaire jet d'eau, si peu connu. Et puis, du côté de la Motte-Servolex et du Tremblay, les boqueteaux vieux de plusieurs siècles. N'oubliez pas la cascade de la Serraz, l'itinéraire d'Hautecombe, la chapelle du Mont-du-Chat et Saint-Pierre-de-Curtille, et toute la Chautagne, avec ses radieux marécages, ni les vieilles maisons de Vions, de Chanaz, qui ont tant de caractère. Ce sont des détails proches. Plus près encore de Chambéry, la promenade des Monts, chère au peintre Déchelle et le vallon célèbre des Charmettes, dont beaucoup de gens parlent sans le connaître ».

Et Émile Simonod termine : « Et des milliers d'autres paysages charmants ou grandioses vous attendent comme dans la Combe de

Savoie, les Bauges, la Tarentaise, le Val d'Arly, la Maurienne, ainsi que dans le pays des Abîmes au pied du Granier ».

En 1958, le tableau « Il pleut doucement sur Paris » donne son titre à Gilbert Gourhani pour son article du *Dauphiné Libéré*. Émile Simonod s'essaie à la pluie dans ses tableaux « L'Orage », « Pluie avenue du Comte Vert ».

En 1959, Émile Simonod ramène d'un voyage à Conflans « Porte tarine côté sud », « La Tour sarrasine », « Vieille fontaine », « Porte tarine côté nord », qui vont se prolonger en 1960 par « La Maison Rouge sous la pluie », « Le Château Rouge sous la neige », « La porte de Savoie », « La tour Ramus », « La rue montante » et « l'église » qu'accompagnent d'admirables pommiers en fleurs à Ayn, le château de Bourdeau, Bonvillard, Dullin, les Millières, La Motte-Servolex et la Sologne où il aimait chasser.

En 1961, à Flumet, Émile Simonod va créer toute une série de paysages des environs qui furent exposés avec beaucoup de succès à l'Hôtel du Mont-Blanc de Flumet par son propriétaire Monsieur Jond.

1961 c'est également l'année où Émile Simonod fait sa première exposition à la Petite Galerie de Jean Drevet et Édouard Deluzain avec qui il va nouer des liens d'indéfectible amitié et à qui il restera fidèle jusqu'à la fin de sa vie. Il présente dans cette première exposition à la Petite Galerie les environs de Chevru près de Yenne, un sous-bois près de Cléry, des chaumières à Bonvillard, une fin d'été au bord du Rhône, des vieilles granges aux Millières, de superbes clairs de lune très originaux intitulés « Lever de lune à Sonnaz » ou « Les nuages courent », et un magistral Granier vu des Abîmes que n'aurait pas désavoué Jean Bugnard. Émile Simonod est alors au sommet de son art ; en 1963 Paul Billoud du *Progrès* annonce l'exposition de Simonod sous le titre « Enchantement des quatre saisons ».

En 1965, ses Graniers sont d'une exceptionnelle beauté. Il nous emmène à Bonvillard, à Pressins, à Chevru, à Landrecin, aux environs de Champagneux et jusqu'au Mont-Blanc, et présente une superbe nature morte aux gentianes et edelweiss.

Au fil des expositions de la Petite Galerie où ses toiles étaient d'ailleurs vendues tout au long de l'année, nous retrouvons Émile Simonod en 1973. Il a 80 ans et continue à peindre, comme il le confirme à une compagnie de jeunes enfants venus le visiter à son atelier.

Comme l'écrit si bien Maurice Vuillermet dans *Le Dauphiné* et *Le Progrès* de cette année-là : reflet du cœur plutôt que de l'esprit, la peinture est devenue pour Émile Simonod une authentique philosophie.

Émile Simonod... 80 printemps et des automnes plein sa palette, cette palette que François Guerraz va continuer à vous présenter.

Eh bien, lisons le sonnet « Noir » sur lequel nous étions restés :

Vision de cachot de l'infâme ergastule,
De la muette nuit, de l'oubli sépulcral,
Où le silence aigu d'un frisson glacial
Met sous le front la peur devant qui l'on recule…

Frère jumeau du deuil enfanté par la Mort,
Manteau de l'orphelin et voile de la veuve…
Néant de la couleur ! Source où l'ennui s'abreuve,
Pain de mélancolie où, las, le rêve mord…

Yeux d'aveugles enclos sous l'épaisse muraille
De l'ombre misérable où plus rien ne tressaille,
Que des globes éteints regardant sans espoir…

Yeux de jais, toujours pleins de troublantes algèbres,
Flambeaux ensorcelants, encensoirs de ténèbres
Où le feu du désir brûle son charme noir !

Le noir, ce sont, dans la palette d'Émile Simonod, les troncs torturés des arbres en hiver, quand l'âme est à la mélancolie et que la couleur se fait néant, quand la bise froide souffle…

Mais passons vite au vert, couleur, bien sûr, d'espoir et de renaissance :

Océan infini du monde végétal,
Manteau glauque d'été riant de la nature,
Vert, béryl, émeraude… Évocation pure
Des lèvres de Jésus buvant au Saint Graal…

Absinthe où le cœur cherche un oubli cérébral
Et l'adoucissement aux secrètes blessures…
Vision de charogne où vers et moisissures
Font courir en l'échine un frisson vertical…

Immobilité lourde et pleine de mystère
Des extatiques yeux des vieux bronzes verdis…
Mousse des grands bois d'ombre aux velours assourdis…

Yeux verts troublants d'amande où brille, héréditaire,
Irrésistiblement érotique et vénal,
Le désir primitif de l'antique animal !

Le vert, c'est, pour Émile Simonod, la couleur du triomphe de la vie sur la mort, de l'élan vital et de la sensualité, qu'il va décliner sur sa

palette en de multiples teintes. Et d'abord le vert éclaboussant de ses paysages de printemps un peu impudiques, comme dans ce tableau représentant un champ de trolles. Dans cette saison du printemps, ce qui intéresse Émile Simonod, ce sont ces journées charnières où l'on sent intimement que la nature se transforme, qu'un cycle se termine et qu'un autre recommence. Ce sont ces moments de temps suspendu, ou plutôt de saison suspendue qu'Émile nous décrit alors dans certains de ses tableaux, comme dans ce poème intitulé « Renouveau » :

Ce n'est pas le printemps, mais ce n'est plus l'hiver.
Mouillée, un peu de neige ose encor sur les crêtes
Un timide feston. En ses hautes retraites,
Le vent s'est retiré sous le ciel découvert.

La prairie, au levant, met sa palette au vert,
Et le saule marsault sous les sèves secrètes
Sent que, pour s'entrouvrir, ses corolles sont prêtes.
Mars vient de rejeter sa fourrure de vair.

Pour l'âme, dès longtemps prisonnière et meurtrie,
Qui sort de sa torpeur et de sa rêverie ;
Pour nos cœurs engourdis, c'est aussi le Réveil.

O ! Toi ! l'Aïeul par qui Tout, toujours, recommence,
Laisse-moi t'implorer et d'un amour immense
T'adorer, Ô Dieu Roi, Bon, Éternel Soleil.

Puis l'été arrive et le manteau végétal devient, comme il l'écrit, « manteau glauque » ; le *Petit Larousse* nous donne la définition de l'adjectif « glauque » : vert tirant sur le bleu. Regardons ce tableau d'arbres en été : le ciel bleu est devenu effectivement un peu vert et le vert des arbres s'est bleuté. Un équilibre se crée entre le ciel et la végétation, qui va permettre à Émile Simonod d'exprimer sa vision de l'été dans un fondu de bleu et de vert. Quand vient l'automne, le vert s'adoucit encore dans un mélange de vert et de jaune qui vire progressivement à l'ocre puis à la couleur rouille.

Le sixième sonnet de ce bouquet de poèmes qu'Émile Simonod a confié à Constant Pettex s'intitule « Violet » :

Prélude en ton mineur à l'œuvre symphonique
Suave du printemps… Violettes sous bois
S'entrouvrant en sourdine au solo de hautbois
Que fredonne en glissant la brise balsamique…

Épiscopale robe et mitre des prélats…
Lèvres baisant l'anneau pastoral… Améthystes !
Soir de mai tout baigné de douceur un peu triste
Dans l'air tiède embaumé d'iris et de lilas…

Salons, velours fanés de vieilles draperies
Où s'étouffait la voix grêle des mièvreries
Et les madrigaux fins où le siècle excellait…

Et rêve que l'on fait au crépuscule rose
D'une prière d'âme élevée en l'alcôve
Où vient s'évanouir le couchant violet.

Ce silence de la nuit, cette douceur d'un soir de mai où la nature, dans un couchant violet, nous invite au rêve, un rêve en demi-teinte, un peu mystique et suranné, on les retrouve dans l'ambiance amicale de ce poème, « L'Heure de confidence » :

De vieux amis qu'a réunis la Providence.
Malins, vides de leur nectar ensorceleur,
Des flacons de fins crus dormant sur la crédence
Ont fait naître une verve exquise de chaleur.

C'est, après le dessert, l'heure de confidence,
Où l'âme librement s'ouvre comme une fleur
Et livre son secret, sa peine la plus dense
Et comme un lent parfum exhale sa douleur.

L'intimité sereine alors verse son charme
Et, à travers les oh ! les ah ! les vertubleu !
Laisse communiquer plus étroit chaque aveu.

Dans l'attendrissement parfois goutte une larme
Et les flacons vidés des terroirs généreux,
Noyés dans la pénombre, ont un sourire entre eux.

Du violet passons au bleu, septième et dernière couleur de cette palette d'Émile Simonod présentée dans *Le Progrès*.

Voyage chimérique en des îles d'amour
Que berce dans son flot la vague fantaisie…
Myrrhe brûlant dans des cassolettes d'Asie,
Bleuissement du songe en la fuite du jour…

Nuage s'effilant de pipe et de cigare,
Divines nuits, nuits tropicales des étés
Où la lune sous bois met des frissons bleutés
Au miroir de l'étang où la brise s'égare.

Saphir… Moire du lac de lapis-lazuli
Où vient se refléter l'azur du ciel pâli
Et l'image des monts où le soleil décline…

Mensonges chatoyants des yeux d'aigue-marine
Où s'irise parfois un pleur silencieux
Monté du bleu profond du cœur mystérieux.

Encore un très beau poème. Émile Simonod, dans ce sonnet, privilégie le bleu couleur de la nuit qui tombe puis de la nuit plus profonde éclairée par la lune. C'est cette couleur que prennent nos montagnes quand le jour décline. Émile Simonod a peint beaucoup de ces paysages de nuit quand la lune joue avec les nerfs des amoureux, comme dans ce charmant petit poème :

Ce soir d'avril la lune gaie
A mis son masque de Pierrot,
Elle glisse sous la chênaie
Où la brise joue allegro.

Elle surprend malicieuse
Nos enlacements éperdus
Et sourit soudain sur l'yeuse
Où nos pas restent suspendus.

Et de ton petit air de rage
À maudire le blanc rayon
Je ris et vois l'hilare ombrage
Rire de cette irruption.

Le bleu, c'est aussi la couleur des lacs qu'il a beaucoup peints, le lac du Bourget, bien sûr, ou le lac d'Aiguebelette, et c'est surtout l'azur du ciel souvent voilé par des nuages qui s'étirent et qui pommellent, qu'on retrouve tout au long des quatre saisons d'Émile Simonod.

Toutes ces couleurs que nous venons de détailler, nous les retrouvons dans un poème, certainement l'un des plus accomplis de son auteur, qui va terminer notre communication. Il s'intitule « Soirs » :

J'ai rêvé d'un soir doux sur des feuillages verts
D'un sentier par les prés, par les fleurs, par les branches
Où nous irions, le cœur plein de visions blanches,
Où nous irions heureux en récitant des vers.

Une nuit violette en sa robe odorante
Répandrait des parfums de cimane et d'encens
Et des souffles subtils de brise, caressants,
Glisseraient sur nos fronts dans l'ombre transparente.

Et quelque chose en nous semblerait s'attendrir
Qui monterait du cœur calmé, sans violence
Et votre lèvre en flamme, ivre, dans le silence,
À ma lèvre de feu, chère, viendrait s'offrir.

J'ai rêvé d'un soir bleu, mélancolique et tendre
Dans un salon intime où se mourraient des fleurs
La lune doucement épandrait ses pâleurs
Et nous serions là seuls, tout seuls, à nous entendre.

Parfois sur le balcon nous resterions penchés
Près, très près l'un de l'autre et ne sachant que dire.
Invitant à prier le cœur las qu'il inspire,
Un faible son d'airain tomberait des clochers.

Ce serait sur les bords apaisés d'une grève
Des vagues s'en iraient mourir sur des récifs
Et nos regards perdus infiniment pensifs
Parleraient seulement avec des mots de rêve.

J'ai rêvé d'un soir rose et presqu'à son déclin,
L'ombre lente viendrait imprécise, indécise.
Du piano béant où vous seriez assise
S'élèverait, prenant, un doux chant qui se plaint.

Je serais près de vous retenant mon haleine
Et cherchant vos yeux verts pour y noyer les miens.
Je prendrais dans mes doigts vos doigts musiciens
Sitôt qu'aurait fini la frêle cantilène.

Et nos cœurs enlacés, dans le soir musical,
Emportés, enivrés, sur l'aide d'un mensonge
Au pays merveilleux où n'atteint que le songe
Planeraient sur l'Eden de l'immense Idéal.

Merci.

François Guerraz et Emmanuel Billamboz

Une redécouverte de la Savoie au temps de Charles-Félix

Je remercie le Président Paul Guichonnet, les vice-présidents Georges Grandchamp et Jacques Chatelain et la Secrétaire Mme Georgette Chevallier de m'avoir fait l'honneur de m'exprimer devant l'Académie Florimontane, ancêtre de la Société Académique de Savoie, dans ce lieu d'exception à la majesté duquel je suis particulièrement sensible.

« Une courte excursion dans les montagnes (au départ d'Annecy) mène au château de Montrottier, sis en un lieu agreste et érémitique. Il s'y trouve un petit pont du haut duquel les promeneurs entendent l'horrible fracas du Fier dans une gorge très profonde ».

Ces lignes sont extraites du « *Voyage en Savoie* » écrit en italien et publié à Turin en 1828 par Davide Bertolotti qui nous a suggéré le titre de cet exposé,

« Une redécouverte de la Savoie au temps de Charles-Félix ».

Depuis l'Antiquité, la position géographique de notre province en a fait un territoire privilégié pour le franchissement des Alpes. Si les artistes de la Renaissance empruntaient volontiers l'itinéraire savoyard pour se rendre en Italie où ils effectuaient leur « Tour », le développement des relations européennes vit au XVIII[e] siècle se multiplier les voyages de curieux, de savants et de lettrés qui traversaient la Savoie. Ne voyons-nous pas l'abbé Richard, conservateur du Cabinet des Antiquités, dans sa *Description historique et critique de l'Italie*, en six tomes de cinq cents pages, de 1770, se rendre de Lyon à Novalesa par Chambéry et la Maurienne ? Trois ans plus tard, Abauzit « le savant bibliothécaire de Genève », s'intéresse quelque peu aux monuments d'Aix et à nos deux grands lacs. De La Roque publie en 1783 son *Voyage d'un amateur des arts... en Savoye*, de quatre tomes, où il place étrangement notre Province... en Suisse ! Les sept volumes du *Voyage en Italie* de Lalande paraissent en 1790 et Arthur Young publie le sien la même année, alors que *Voyages dans les Alpes* de Saussure a vu le jour deux ans plus tôt. L'abbé Barthélemy, membre de l'Institut, et son successeur à la conservation du Cabinet des Médailles, le lettré Aubin-Louis Millin de Grandmaison ont aussi traversé la Savoie ; mais

le premier ne lui réserve - en 1772 - que vingt-six pages tandis qu'en 1816 Millin, préoccupé surtout de son itinéraire transalpin, ne lui en accorde que soixante-quinze... Et en 1793 les citoyens La Vallée et Brion consacrent moins de dix pages sur les quarante de leur *Voyage dans le département du Mont-Blanc* à quelques détails qu'ils réservent à ses deux villes importantes, Chambéry et Annecy.

Le début du XIX[e] siècle voit apparaître des « descriptions » ou des « tableaux » détaillés de la Savoie, avec les travaux du secrétaire de préfecture Palluel dans son *Annuaire du département du Mont-Blanc* (1804), l'étude du préfet Joseph de Verneilh dans sa *Statistique de la France* (1807), la *Description des Alpes Grecques et Cottiennes* de J.-F. Albanis Beaumont (1802 à 1806), le *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman* de Grillet (1807), auxquels il convient de joindre le *Tableau historique, statistique et moral de la Haute Italie et du département du Mont-Blanc et du Léman* de Carlo Denina (1805), et l'*Itinéraire descriptif de la Vallée de Sixt* publié par Manget à Genève en 1821.

En sens inverse, nous voulons dire depuis la Péninsule vers la Savoie et la France, les relations de voyage et les descriptions sont beaucoup moins nombreuses et plus limitées, la plus connue étant le *Voyage en Italie par la Suisse et l'Allemagne* de Michel de Montaigne (1580) ; celui-ci, à son retour, ne consacre que deux pages (dans l'édition de Paul Bonnefon) à sa traversée de la Savoie du Mont-Cenis jusqu'à Yenne (qu'il écrit « Hyene » !) et Montluel qui était alors une possession savoyarde.

Mais aujourd'hui nous sommes en 1828, et devant un ouvrage inattendu, écrit en italien par Davide Bertolotti.

Cet exposé va nous conduire à une « redécouverte de la Savoie au temps de Charles-Félix », en examinant d'abord les circonstances de la rédaction et de la publication d'un tel « Voyage », nous dirions même d'un tel guide. Le parcours dont il est fait relation, à partir du Col du Petit Saint-Bernard à travers la majeure partie de la Savoie pour s'achever au Mont-Cenis nous permettra ensuite de voir comment Bertolotti a perçu et voulu faire percevoir la Savoie, cela avec l'aide de quelques illustrations projetées grâce à la gentillesse du vice-président Jacques Chatelain. Nous essaierons enfin d'apprécier ce livre dans lequel se révèle un littérateur dont la culture et la personnalité ne peuvent laisser le lecteur indifférent.

Le titre de cet ouvrage de six cents pages en deux tomes, nous éclaire aussitôt, puisqu'il s'agit de la *Description des États d'Outre-Monts de S.M. le Roi de Sardaigne*, qui, lors de la publication en 1828 était Charles-Félix, dont l'accession au trône avait été consécutive aux « événements » de 1821. Rappelons ici très brièvement qu'à la suite de tumultes réclamant la proclamation en Piémont d'une Constitution analogue à la Constitution espagnole de 1820 en faveur de laquelle le prince Charles-Albert de Savoie-Carignan s'était d'abord manifesté, Victor-Emmanuel Ier avait abdiqué dans la nuit du 12 au 13 mars 1821, laissant pour lui succéder son frère Charles-Félix, né en 1765, qui se trouvait alors à Modène. D'abord perplexe, celui-ci se ressaisit et intima à son neveu Charles-Albert de renoncer à son projet en le menaçant de faire intervenir des forces demeurées fidèles, voire autrichiennes. Charles-Albert céda. Dès lors, Charles-Félix, dans ce climat de restauration où l'édit royal du 22 décembre 1815 avait remis purement et simplement en vigueur les Royales Constitutions de 1723, révisées en 1770, voulut affirmer son pouvoir absolu, encouragé par les excès d'un entourage qui, en 1821, selon l'historien italien Rodolico, allait jusqu'à envisager de détruire un pont de Turin parce qu'il avait été construit par les Jacobins. Et il s'empressa, dans la proclamation datée de sa villa de Govone le 13 octobre de la même année, de condamner « l'édifice insensé d'un philosophisme moderne ».

En ce qui concerne la Savoie et sur ce règne de dix ans (19 avril 1821-27 avril 1831) qui prolongeait celui de « Buon Governo » initié par Victor-Emmanuel Ier et volontiers considéré comme autoritaire et rétrograde, les avis des historiens sont nuancés. Il convient en effet de ne pas oublier les succès populaires des voyages effectués en Savoie par Charles-Félix, et particulièrement ceux de 1824 et de 1826.

En 1844, dans la *Biographie Universelle*, Michaud junior écrit : « Enfin, malgré la rigueur des temps son règne, qui fut bien court, doit être considéré comme l'un des plus heureux de la monarchie sarde ». En 1881, année du cinquantenaire de la mort du souverain, dans l'ouvrage intitulé *Charles-Félix de Savoie restaurateur d'Hautecombe par un Religieux de cette Abbaye* (c'était en fait le Prieur), l'auteur estime prudemment que « si ce prince chrétien ne fut point ami des théories modernes que l'expérience n'a pas sanctionnées, ni de ces innovations hardies qui compromettent la sécurité des Etats, il ne fut point non plus ennemi des améliorations basées sur une longue étude conseillées par les circonstances ».

Louis Dimier, dans son *Histoire de Savoie* (1913) souligne que Charles-Félix s'entoura d'officiers savoyards, qu'il fit reprendre et

achever « les grands travaux commencés sous Victor-Amédée III et continués quelques temps sous l'Empire », et qu'il fut fêté lors de ses voyages officiels en Savoie dont témoignent dans notre vie quotidienne la colonne de Bonneville ou la pyramide de Chambéry.

En 1931, année du centenaire de la mort de Charles-Félix, l'historien italien Francesco Lemmi écrit que ce souverain fut aussi « un grand caractère, sévère sur le trône, mais juste et soucieux de progrès » (p. 248).

François de Regnauld, marquis de Lannoy de Bissy, membre de l'Académie de Savoie et président de la SSHA note dans son étude sur *Le roi Charles-Félix et la Savoie* publiée à Rome la même année 1931, que, sans s'inquiéter des incidences possibles de la Révolution française de 1830, le souverain avait répondu lors de son passage à Chambéry : « Qu'ai-je besoin de soldats ? N'ai-je point pour moi tous les Savoyards ? »

Robert Avezou, de son côté, estimait en 1943, que « le gouvernement de Charles-Félix, inspiré d'idées étroites, avait su être à la fois despotique et paternel ». Aujourd'hui, le professeur Paul Guichonnet, président de l'Académie Florimontane, explique la bienveillance et l'attachement de Charles-Félix envers la Savoie par le fait que notre province ne s'était pas laissée entraîner par les événements piémontais de 1821 en demeurant calme et fidèle à la monarchie traditionnelle... Il s'opéra, dans l'esprit du roi, un transfert affectif vers le duché... (*Nouvelle Histoire de la Savoie*, p. 262).

Dès le début de son règne, Charles-Félix s'entoura d'officiers savoyards, et au premier rang de ceux-ci, Gaspard Jérôme Roget de Cholex, né le 29 octobre 1771 à Bonneville, d'une noble famille du Faucigny, qui fut d'abord d'idées plutôt libérales et avocat à Genève, mais rejoignit bientôt - comme d'autres ! - la monarchie. Régent du Bureau des affaires de l'intérieur, puis devenu Premier Secrétaire d'État (c'est-à-dire Ministre de l'Intérieur), poste qu'il occupa jusqu'à sa mort survenue le 24 juillet 1828. Avec une grande compétence, il fut à l'origine de plusieurs grandes réalisations architecturales turinoises - dont l'Académie des Sciences - et contribua à la réforme du notariat. Il apporta tout son appui aux travaux de « diguement » de l'Arve, dont le piédestal de la colonne élevée à la gloire de Charles-Félix porte dans sa dédicace latine le témoignage reconnaissant. Le talent et le zèle de Roget de Cholex lui valurent du roi le titre de comte. Ici, nous nous permettons une brève parenthèse, en rappelant que ce grand administrateur fut aussi un homme de culture qui dès son arrivée au pouvoir encouragea la reprise des travaux de la Société Académique de Savoie qui avait tenu sa première séance dès le 23 avril 1820, mais dont les événements piémontais auxquels nous avons fait allusion avaient interrompu les activités du 29 avril 1821 au 7 juillet 1822. Son prédécesseur à ce poste, le Comte Prospero Balbo, président

de l'Académie des Sciences de Turin, avait lui-même encouragé notre Société Académique naissante après une visite à Chambéry. En lui succédant, Roget de Cholex manifesta constamment sa bienveillance envers notre compagnie qui, grâce à son aide efficace, obtint du roi ses lettres patentes le 23 juillet 1827 et le titre de Société Royale Académique. C'est un Savoyard de grande culture et fidèle à sa patrie, élu membre effectif dès le 8 juin 1823 qu'elle eut comme « protecteur » et dont elle garde dans sa salle de réunion du château de Chambéry le buste offert par le sculpteur turinois Spalla le 22 juin 1827.

L'attention du ministre et l'intérêt du roi les amenèrent à confier à Davide Bertolotti la rédaction d'un livre destiné à faire mieux connaître notre Province, le *Voyage en Savoie* publié pour la première fois à Turin en 1828 (Favale éditeur, deux tomes in 8^{e} de 324 + 275 pages).

Or, que découvrons-nous sur la page de titre de cette première édition appartenant à notre Bibliothèque ?

Dans l'angle supérieur gauche, on peut lire la mention manuscrite suivante, en rouge : « À la Société Royale Académique de Savoie : don du ministère de l'Intérieur, par M. Falquet, Régent de ce dicastère (c'est-à-dire ministère), par sa lettre du 12 novembre 1828 ». Cet ouvrage fut en effet reçu par notre compagnie le 13 décembre 1828. Roget de Cholex était mort, nous l'avons dit, le 24 juillet, et un autre grand Savoyard lui avait succédé, Jean Bernard Falquet (1776-1836), Premier président du Sénat de Savoie, natif d'Annecy, tout dévoué lui aussi à la Société Royale Académique devant laquelle il prononça son discours en exprimant ses « heureux espoir » d'avenir pour la Société. Rappelons que Charles-Félix le fit baron, et que plus tard Charles-Albert le chargea de rédiger le Code Civil.

C'est donc sous des auspices éminemment favorables que le *Voyage en Savoie* vit le jour.

Mais qui était Davide Bertolotti (1784-1860) et quelles étaient ses intentions ?

Turinois, né en 1784 dans une famille de commerçants aisés, Bertolotti qui connaissait le français et l'anglais eut une activité de traducteur et de polygraphe. Il travailla à la traduction du *Paradis perdu* de Milton et fut l'auteur de vers, de nouvelles, d'un roman historique (*La descente des Hongrois dans l'Italie de l'An 900*), d'une tragédie, et même d'un roman dans le goût de l'époque, (*L'Ile des cyprès*, 1822). Apprécié à la Cour, il vit la confiance royale se

renouveler en 1830, quand on le chargea de rédiger en italien un *Résumé de l'histoire de la Maison Royale de Savoie* [1], et il publia, toujours en italien, un *Voyage en Ligurie maritime* (en 1834). Lié à de nombreux lettrés de son temps, il devint dès 1812 membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences et membre effectif en 1838.

Dans la Préface, longue de seize pages, mais fort enlevée, Bertolotti affirme que, s'opposant aux idées reçues qui laissent de la Savoie une image d'un pays sans joie, horrible, aux habitants défavorisés par la nature, il veut offrir un tableau plus vrai du Duché dont il vante les Alpes prestigieuses que domine le Mont Blanc, les cours d'eau, les eaux thermales, les mines, les forêts et les vignobles, le miel de Chamonix, les fromages, les plantes, les monuments anciens, les souvenirs du Moyen-Age, l'économie avec ses manufactures... Ses habitants sont vigoureux et s'expatrient pour de rudes travaux ou sont colporteurs ; mais il en est aussi de très savants. Tous « gardent et répandent le renom de la foi, de la loyauté, de l'honnêteté savoyarde ». Et, pour mieux justifier ce véritable crescendo de louanges, Bertolotti n'hésite pas à se prévaloir du jugement très favorable de deux Académiciens français, en citant d'abord le grand érudit Charles Pougens, membre de l'Institut Royal de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mais aussi, à maintes reprises, à Aubin-Louis Millin de Grandmaison – que nous avons déjà mentionné – également membre de l'Institut et auteur d'un *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes*, publié en 1816.

Le *Voyage en Savoie* qui connut plusieurs éditions est composé, non pas de chapitres, mais de « Lettres » (71) à un correspondant non désigné (le comte Xavier de Vignet avait procédé de la même manière pour une étude sur Hautecombe en 1826), auxquelles s'ajoutent de savantes notes scientifiques et démographiques. Nous quittons Pré Saint-Didier, dans cette partie de la haute Vallée d'Aoste qu'on appelle Valdigne. Toute la première lettre décrit le franchissement du Col du Petit Saint Bernard et célèbre le spectacle naturel de cette fin du mois d'août 1827, face au paysage grandiose dominé par le Mont Blanc. Dans ce cadre magnifique, mais aux « précipices affreux [2]», l'histoire reprend ses droits avec l'évocation du prince Thomas de Carignan fils de Charles-Emmanuel I^{er} et des combats de 1630 contre Louis XIV, tandis que la vie pastorale suggère à notre guide des vers de

(1) Publié en 1830. Dufayard le cite dans son *Histoire de Savoie*, 1941, p. 59.
(2) Épithète fort utilisée par les écrivains de l'époque romantique !

Pétrarque... Il voit dans le cromlech le « cercle d'Hannibal » ; puis il découvre des fortifications en ruine (la célèbre « Redoute ruinée » rasée en 1794), avant de rejoindre Séez et Bourg Saint-Maurice, tout en se livrant à de savantes considérations sur les voies romaines. La descente de la Vallée de la Tarentaise est accompagnée d'observations sur les habitants, jugés courageux et actifs, qui pratiquent l'émigration saisonnière vers le Piémont, la France, la Hollande et l'Autriche, et se montrent généreux envers les églises et les écoles de leurs villages. Le costume local, avec la « frontière » n'est pas oublié, et Bertolotti évoque ici une coutume amoureuse, « courir la trosse » que l'on peut résumer ainsi : l'amoureux (aimé en retour) est accueilli d'abord sous la fenêtre, puis sur le seuil, et finalement en cachette et la nuit dans la chambre de la jeune fille. Celle-ci se couche, et l'amoureux s'assied sur le bord du lit, et ils ont de tendres mais innocents entretiens ; ainsi, conclut l'auteur, les mariages se préparent, en toute pudeur. Cette coutume avait déjà été citée par le préfet Verneilh.

Mais voici bientôt le clocher luisant de Mâcot, les mines de plomb argentifère de Pesey – sans oublier au passage un beau tableau d'école italienne (de la chapelle des Vernettes ?). Puis ce sont Aime, Centron (que de nos jours la voie rapide franchira bientôt sur un grand viaduc !!), l'Étroit du Siaix – que l'auteur nomme du Ciel, comme on le disait à l'époque, avec sa route taillée en corniche par Victor-Amédée III, dont l'inscription – sauf la date, 1776, a été effacée par la « bêtise furieuse » révolutionnaire...

Moûtiers, avec sa cathédrale en construction, digne d'une province très catholique depuis quatorze siècles, est fière de ses salines et de son école des mines qui donnent lieu à des descriptions précises – cette dernière ayant été fondée le 18 octobre 1822, sur les lieux même qu'occupait l'école des mines créée sous la domination française. Les eaux thermales de La Perrière (Brides) sont elles aussi évoquées avec précision. Plus en aval se succèdent Aigueblanche, Briançon, le château de Blaye, et Cevins dont les carrières d'ardoise sont exploitées en altitude, à plus de six heures de mulet... On arrive à L'Hôpital, dont les Anglais jugent « très confortable » l'hôtel Royal tenu par la famille Genè. La ville nouvelle qui s'édifie et joue un rôle économique croissant - la future Albertville - est dominée par l'orgueilleuse cité de Conflans qui, insiste Bertolotti, après avoir résisté à François Ier et à Henri IV, est fière d'être présentement capitale de la « Haute Savoie » et d'avoir accueilli le Sénat pendant quelques mois (du 20 novembre 1814 à juillet 1815 et de décembre 1815 à mars 1816). À L'Hôpital, il voit l'Arly endigué, tandis que la fonderie a repris ses activités grâce au roi Charles-Félix qui, au cours de la mémorable journée du 17 août 1824 posa la première pierre du diguement de l'Isère en redonnant vie aux projets de ses ancêtres. Traversant ensuite les Bauges, il n'oublie pas les « glacières », la grotte de Bange ou la cascade du Pissieux – qui

évoque pour ce lettré la Fontaine de Vaucluse !! Il se dirige vers Annecy par Ugine et l'industrieuse Faverges. Le monastère de Tamié est cité au passage, et Bertolotti, qui a lu Dolomieu, relate son éloge de la mine de charbon d'Entrevernes. Ici survient un brusque changement d'itinéraire, et l'on arrive à Beaufort, puis Hauteluce dont il vante l'air salubre, les hommes d'aspect robuste et les femmes aux formes généreuses et au teint florissant. Notre auteur, qui est aussi un traducteur averti, évoque bien sûr Ducis [3], auquel il reproche d'avoir ramolli selon le goût français les tragédies de Shakespeare. À Megève, il cite Muffat de Saint-Amour dont M. Joseph Ruscon nous a élégamment entretenu ici en 2002. Soudain, en intermède vient se placer une légende concernant la ville ancienne d'Ugine, la légende du géant sarrasin et de la belle Gilda.

La tour carrée qui subsistait à Ugine a dû faire partie d'une citadelle [4] assiégée par les Sarrasins au neuvième siècle. Un géant, un rapt, des coups de massue ? voilà de quoi distraire le lecteur ! Après trois jours de siège, le géant arrive au pied de la muraille avec sa massue, et tire de sa ceinture un collier qu'il brandit en le promettant à son vainqueur. Robert, le mari de Gilda, un modeste propriétaire de troupeau, quoique malade, insiste pour l'affronter, et l'on fait baisser le pont-levis pour le laisser passer. Face au géant, il lui réclame la femme à laquelle le collier a été volé, et s'aperçoit alors que cette femme est la sienne. Muni d'une simple hache, il se heurte au géant qui va le terrasser. Mais Gilda survient, et jette son tablier sur la tête du géant que Robert peut alors éventrer. Tous deux se réfugient dans la citadelle, et le lendemain les Sarrasins lèvent le siège…

Viennent ensuite des considérations sur le Genevois, dont Charles-Félix portait le titre de duc depuis sa naissance. Nous voici à Duingt, à Talloires avec son abbaye fondée en 1020 par Rodolphe de Bourgogne et pays natal de Berthollet, puis Menthon et le souvenir de saint Bernard. Annecy dont le lac fut, paraît-il, gelé en 1673, est « la ville la plus importante de Savoie après Chambéry », avec ses actives forges de Crans. Ses maisons sont laides et son château délabré - nous sommes en 1827 ! - mais la nouvelle Visitation a été inaugurée par Charles-Félix le 16 août 1824. Ni les grands hommes, ni les industries ne sont oubliés, ni les filatures Duport, ni les haras, ni Montrottier, puisque « le Genevois est une des plus belles et des plus riches provinces de la Savoie ».

En allant d'Annecy à Chambéry, on passe par Alby qui vit naître Mgr Albert Bailly co-fondateur de l'Académie Royale des Sciences de

---

(3) Décédé dix ans plus tôt, en 1817.
(4) Détruite en 1355 par le dauphin Hugues, baron de Faucigny.

Turin. Bertolotti signale que le Chéran « roule ici des sables d'or, comme le Pactole, mais de peu de profit pour son exploitation ». Au pont de Brogny, le Cardinal n'est pas oublié. Le torrent des Usses n'est alors traversé que par un pont en ruine – celui de Charles-Albert ne sera inauguré qu'en 1838. Carouge apparaît à l'auteur comme « une ville nouvelle à l'élégante architecture italienne ». En allant dans le Faucigny, Petit Bornand rappelle Guillaume et Alexandre Fichet, Pierre Favre (le « Père Lefèvre »), un des fondateurs de la Compagnie de Jésus. D'Annecy à La Roche par Le Plot (c'était alors la toute nouvelle route !), l'auteur passe à Thorens dont les cristaux égalent pour lui ceux de Bohême... Le clocher de La Roche brille au soleil, et Bertolotti emprunte ici une trentaine de pages à Grillet pour en évoquer les grands hommes et louer, avec l'académicien Pougens, le magnifique travail de l'érudit rochois. Et voici Bonneville et sa colonne élevée à Charles-Félix sur le modèle de la Colonne Trajane ; mais elle fut aussi la cité natale de Pierre Monod, jésuite fort érudit et adversaire de Richelieu, auteur de *L'Armée Pacifique*, histoire en latin du pontificat de Félix V, mort à Miolans vers 1640 [5]. On quitte la capitale du Faucigny pour la chartreuse du Reposoir, Arâche que choya Nicolas Falquet, la cascade d'Arpenaz vantée par le poète véronais contemporain Ippolito Pindemonte (1753-1828), le lac de Chedde qui garde le souvenir de la catastrophe de 1751. La vallée de Chamonix apparaît à la fois riante par ses prairies et ses abeilles et rude par ses glaciers. Plusieurs « Lettres » (= chapitres) célèbrent la beauté du massif du Mont Blanc escaladé par les disciples de Saussure, et, Bertolotti décrit leurs expéditions de manière fort détaillée. Mais la littérature ne perd pas ses droits, et l'auteur évoque, avec la fontaine du Caillet, l'épisode émouvant de la Claudine de Florian, et il tient à citer une longue strophe de Fontanes [6] dans laquelle celui-ci exprime son saisissement devant la puissance de la nature (« Qu'entends-je ? L'Arveiron bondit, tombe et bouillonne / Rejaillit et retombe et menace à jamais, / Ceux qui tentent l'abord de ces âpres sommets »). Puis, quittant soudain ce décor grandiose, il se dirige vers Samoëns, « seul et à pied ». Mais à Chatillon il rencontre des dames anglaises qu'il avait déjà vues et même accompagnées en Toscane, dans la haute vallée de l'Arno. Féru d'histoire, il leur apprend que Cluses était liée à l'Angleterre puisque son souverain Henri III était le neveu de Pierre II de Savoie... et il leur explique l'origine du Savoy House ! Après les avoir quittées, il passe à Taninges, et, au-delà de Mélan il rencontre une jeune paysanne dont le vieux père, ancien émigré en Allemagne, lui offre l'image d'un berger

---

(5) Où il avait été mis à l'abri des intrigues de Richelieu.

(6) Louis de Fontanes, écrivain, homme politique exilé après le 18 Fructidor. Grand Maître de l'Université napoléonienne en 1808, rallié à Louis XVIII.

vénérable de la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Bientôt, c'est l'arrivée à Samoëns où le bon hôtel Pellet accueille les voyageurs. Samoëns, dont notre confrère Claude Castor a brillamment évoqué la Société des Maçons dans son discours de réception à l'Académie de Savoie, fait l'objet d'une évocation délicate où Bertolotti décrit « les sveltes septimontaines, rieuses, souvent belles », qui sont pour lui... des Nausicaa !!! Le souvenir du Cardinal Gerdil et des constructeurs de Vallon complète cette vision. En remontant la vallée où l'abbaye a disparu, il reste à Sixt la forge animée par un soufflet hydraulique, et c'est bientôt l'ascension du Mont Buet (mulets conseillés jusqu'à Salenton !). Suit une plaisante anecdote rappelant que les septimontains émigraient jusqu'en Louisiane, et cet épisode chaleureux, qui n'est pas sans rappeler l'ouvrage du P. Chatelain sur « Les Cousins » anime fort agréablement le séjour dans la vallée du Giffre. Mais lorsque le voyageur s'achemine vers le Chablais survient un épisode douloureux, celui du crime d'Onnion que l'on peut résumer ainsi : pendant la période révolutionnaire, Maurice conte fleurette à Francine (Cecchina). Celle-ci se trouve enceinte et lui demande de tenir sa promesse de mariage. Or à l'époque il n'y a pas de prêtres, à l'exception des réfractaires cachés et isolés. Maurice convainc Francine de l'accompagner chez un prêtre, dans la forêt. Mais on ne revoit pas Francine au village... Quelque temps après, deux chasseurs découvrent au fond d'un ravin les restes d'un brasier et des os. Les responsables du village enquêtent et trouvent sur place des épingles et des boucles d'oreilles que reconnaissent les parents de Francine. Un berger se souvient alors que Maurice était venu lui demander du feu... Maurice, qui croyait avoir bien dissimulé son forfait, demande à un notaire de lui rédiger une lettre au nom de Francine par laquelle celle-ci déclare qu'elle réside à Fribourg en bonne santé, et que Maurice est faussement accusé. Mais la vérité est découverte : Maurice avait tué Francine à coups de hache et avait brûlé son corps... Il fut ensuite guillotiné.

Les sept « lettres » qui suivent, consacrées au Chablais, commencent par l'éloge de celle que Bertolotti appelle « la plus charmante, mais la plus petite perle de la Couronne ». Voici Thonon, Coudrée et sa mairie « de goût italien », et bientôt les ruines « vastes et romantiques » d'Allinges. L'ombre du Comte Rouge est à Lornes (Lornay), tandis que Ripaille, vendue aux enchères après 1792, a été sauvée par le général Dupas... [7] Sur la rive, près de l'élégant Casino, une jeune beauté devient pour le visiteur « une nymphe du cortège d'Hygée ». Meillerie lui rappelle que Saint-Preux écrivait à Julie du haut des

(7) Qui en fit l'acquisition le 14 octobre 1809.

falaises au pied desquelles passe maintenant (en 1827) une route confortable. La vallée d'Abondance est ensuite explorée, avec Saint-Jean d'Aulps et son abbaye en ruine. Après un bref passage à Genève – que Bertolotti n'a pas revue depuis cinq ans – il rejoint Frangy, Rumilly et sa Néphaz qui, comme le Chéran, roule des paillettes d'or. Il raconte ici la belle histoire de celles qu'il nomme « les anges tutélaires de Rumilly », les trois courageuses demoiselles de Pessieu de Salagine face au maréchal Hallier lors du siège de 1630 – dont le général Jacques Humbert, dans son étude de 1960, ramena le rôle à de plus modestes proportions. Passant à Albens, puis à Grésy, comme tous les auteurs de l'époque, Bertolotti mentionne la chute mortelle de Madame de Broc dans le Sierroz le 19 juin 1813. L'arrivée en Savoie Propre débute par les Bains d'Aix et les monuments antiques (Thermes, Temple de Diane, Arc de Campanus) et le tout récent Casino. Puis, au château du Bourget, plane le souvenir d'Amédée V « le Grand ».

Mais la perle du lac, c'est l'abbaye royale d'Hautecombe, à laquelle l'auteur dédie ses plus belles pages avec la « Lettre LV » tout entière. Il en évoque d'abord le cadre romantique auquel il est particulièrement sensible - nous sommes en 1827, et ce site était recherché par tous les voyageurs de l'époque. Demeurée sans entretien pendant une longue période précédant la Révolution française, l'abbaye avait vu en 1792 ses tombeaux ouverts et dépouillés de tous les objets précieux ; elle avait été de nouveau pillée, puis saccagée en 1793, vendue en 1796, et transformée jusqu'en 1804 en faïencerie. Lors de son voyage triomphal en Savoie de l'été 1824, affligé par l'état d'abandon et de ruine qu'offrait le monastère où ses ancêtres reposaient depuis la fin du XII[e] siècle – et où ils avaient été inhumés jusqu'en 1657 – le très pieux roi Charles-Félix en fit l'acquisition et en ordonna la restauration dont il voulut assumer lui-même la dépense. Grâce à l'énergie et au talent de l'architecte, le Chevalier Melano, capitaine du Génie, Ingénieur de la Province de Savoie, qui avait pris soin de remplacer la chapelle des Princes par une chapelle Saint-Félix édifiée dans le goût néo-classique dont la première pierre fut posée dès 1825, les travaux furent achevés en moins de deux ans. Stimulée par la longue et prestigieuse histoire de la Maison de Savoie qu'il connaît parfaitement, l'imagination de Bertolotti prend son vol et s'élève aux plus hautes méditations sur les tombeaux de ces princes valeureux dont les images reprennent vie, et qu'il évoque noblement : « Leurs chastes épouses dorment dans le repos éternel sur le même thalame, en témoignage de leurs heureux hyménées. Un moelleux oreiller soutient les têtes de ces augustes dames tandis que les Princes posent sur la pierre nue leur chef coiffé du casque guerrier ; parce que le son de la trompe ennemie ne doit jamais trouver désarmé le conducteur des peuples. » « Vigilantia et

consilio », telle était la devise des armes du Comte Rouge. La Croix blanche et immaculée resplendit encore sur les monuments, symbole de la loyauté dans les traités, de l'aide aux opprimés « Conserve une foi inviolable et une justice incorruptible », disait Amédée VIII à son fils Louis ». Saisi de respect, Bertolotti s'écrie : « loué soit le Prince qui a restauré les tombes de ces généreux ! »

Quittant Hautecombe – non sans avoir visité la Fontaine des Merveilles – le voyageur arrive à Chambéry, carrefour entre l'Italie, la France et la Suisse, à quarante lieues de Turin, devenue le 18 juillet 1827 l'archevêché de Mgr Bigex. En cette ville, où résident le gouverneur général militaire et l'Intendant général de la Savoie, le Sénat siège, et les casernes accueillent huit mille hommes et chevaux ! Mais on y trouve aussi une école de dessin, et la jeune Société Académique dont Bertolotti sait qu'elle a déjà publié deux volumes de Mémoires (ceux de 1825 et de 1827). La capitale du Duché dispose d'une bonne bibliothèque, où une délégation de la Société Académique était allée saluer le roi le 1er septembre 1824 lors de son passage à Chambéry, et d'un cabinet d'histoire naturelle et de minéralogie. L'auteur ne manque pas d'évoquer « le Chambérien qui distribue avec générosité les trésors du Gange pour anoblir sa patrie », le général-comte de Boigne. La Chapelle Royale, que le Saint Suaire a quittée en 1578 pour Turin, le château de Buisson-Rond, les environs et la cascade du Bout du Monde font partie du décor, et la nouvelle route d'Aix par la falaise, construite par Victor-Amédée III, ouvre la voie menant à Genève. S'il évoque Jean-Jacques Rousseau, Bertolotti cite les grands Chambériens contemporains, parmi lesquels Joseph de Maistre (dont, note-t-il, Georges-Marie Raymond vient de prononcer l'éloge funèbre. Lettré, il n'oublie pas Césarine de Lamartine, sœur du poète, morte à l'âge de vingt ans et inhumée à Chambéry. Sensible aux arts, il découvre (peut-être à travers Grillet ?) le peintre chambérien du XVIIIe siècle Jean-François Bérangier. Et il n'omet pas le tournoi et la fameuse « abattue de l'oiseau » pratiquée par les Chevaliers-Tireurs que Charles-Félix honora de sa présence en août 1824, tout en observant qu'une épreuve semblable existait aussi à Annecy, à Rumilly, à La Roche, Cluses et Thonon…

Bientôt l'on passe en Chautagne, puis à Yenne aux souvenirs romains, et Pierre-Châtel, pour parvenir à la Grotte des Echelles « digne vestibule des Alpes » dont l'aménagement, achevé en 1670 sous Charles-Emmanuel II après cinq ans de labeur, même s'il se trouve dépassé par la galerie qu'ordonna plus tard le Premier Consul, est un succès de la dynastie qui justifie le monument commémoratif et la savante inscription latine rédigée par l'érudit abbé turinois Emmanuel Tesauro – qui fut le précepteur des princes de

Carignan [8] – que son concitoyen David Bertolotti se plait à citer intégralement. *Le Voyage en Savoie* fait ensuite un détour par la « Chartreuse de Grenoble » dont on sait qu'elle était très visitée par les touristes de l'époque ; mais le nôtre est éprouvé par la vue de moines d'aspect lugubre. Revenu à Chambéry, il en repart pour Chignin, ornée de ses tours, « télégraphes du Moyen-Age », dit-il, en notant que l'on y avait trouvé le collier de fer d'un carcan déposé au musée de Chambéry – serait-ce celui signalé par Young en 1789 dans la commune de Chateauneuf, et dont ne trouve aujourd'hui aucune trace au Musée Savoisien ? Il rejoint bientôt la Combe de Savoie, dont la rive droite est riche, mais qui compte sur sa rive gauche des goitreux et des crétins. Il nous fait admirer le panorama depuis le célèbre rocher de Montmélian, cette « clé des Alpes » démantelée après 1705, d'où l'on découvre, bien sûr, « le souverain des monts européens », tandis qu'à l'arrière la falaise des Bauges, escaladée par les vignobles, est hérissée sur sa cime d'« instruments frankliniens » (entendez par là les nouveaux paragrêles que décrivent les membres de la Société Académique). Au-delà, Miolans offre un aspect théâtral, mais Bertolotti note que cette forteresse « a été évitée par l'histoire »...

Un nouveau détour nous fait passer par La Rochette, puis Barraux, construit en 1597 par Charles-Emmanuel I^er^ et dont Lesdiguières s'empara habilement quelques mois après. Mais à La Rochette il ne trouve plus le mausolée de Louis de Seyssel, comte de La Chambre et vicomte de Maurienne ; et le monastère du Beton vient d'être transformé en asile grâce à la munificence du général-comte de Boigne.

Après Chamousset et son église « d'aspect insolite » (elle est de forme tréflée), le voyageur arrive à Aiguebelle, porte de la Maurienne, où la population est en train de fêter le décret royal concernant le prochain « diguement » de l'Arc ; et ce sont des chants à la gloire de Charles-Félix, puis un banquet en présence des beautés locales que l'auteur nomme « les Oréades » (déesses des montagnes), et ces réjouissances offrent des scènes à la Breughel. La Maurienne est rude, malgré « l'infatigable activité de ses habitants misérables », et la vallée s'ouvre et se resserre constamment. On est pris de compassion pour les goitreux et crétins victimes de l'air malsain de la basse vallée, alors qu'en Haute Maurienne on trouve « des hommes de carrure athlétique et des femmes aux traits harmonieux et au teint très frais. La route est très belle, selon Bertolotti, et, si le héros mythique Bérold est évoqué au passage, il note la présence des mines de fer et de cuivre, et l'existence de bons fromages, sans omettre les grands hommes comme le docteur Fodéré créateur de la médecine légale et le poète

---

(8) Cf. FRÉZET, *Histoire de Savoie*, 1826.

Nicolas Martin, tous deux de Saint-Jean-de-Maurienne. N'oublions pas que le frère cadet de Charles-Félix, prénommé Joseph Benoît Placide, mort très jeune le 29 octobre 1802 et très aimé du roi, était Comte de Maurienne et appelé familièrement par celui-ci « Moriana ».

Au passage est exalté le rôle stratégique majeur de la forteresse de Charbonnière. Puisant dans les mémoires de Sully, l'auteur veut mentionner que la plus belle des dames qui s'y étaient réfugiées réussit à obtenir des conditions de reddition honorables... À Saint-Jean-de-Maurienne, où l'on doit descendre dans la très ancienne cathédrale, il note le « récent mausolée » que Charles-Félix a fait élever à la mémoire d'Humbert aux Blanches Mains, en pierre de Seyssel, à la manière des tombeaux d'Hautecombe. Bertolotti se plaît ici à évoquer l'accueil original qui fut réservé à Henri II lors de son passage à Saint-Jean en 1548, en donnant sa propre traduction en italien des écrits de maréchal de Vieilleville [9] que nous résumons ici :

L'évêque de Saint-Jean et les habitants invitent Henri II à faire son entrée solennelle en lui promettant un agréable divertissement. Le roi accepte, et se présente avec sa suite et sa garde d'honneur ; mais il n'a pas fait deux cents pas qu'une compagnie de cent hommes entièrement costumés en ours débouche d'une rue au son du tambour, en rangs par quatre, et en se jetant entre le roi et sa garde suisse. Ils accompagnent le souverain en contrefaisant les ours et leurs grognements. Henri II se divertit à les regarder. Soudain, les cent hommes déguisés en ours se mettent à hurler tous ensemble : les chevaux et les cavaliers s'enfuient de toutes parts ; les cavaliers vident les étriers et leurs montures piétinent tout sur leur passage ! le roi s'en amuse fort, et fait remettre deux mille écus à ces « acteurs » inattendus...

La haute Maurienne est abordée lestement, et l'on parvient au défilé et aux forteresses de l'Esseillon : « qui défendent le passage depuis la France vers l'Italie par le Mont Cenis ». Saisi par le sauvage spectacle naturel dont le relief et les ouvrages interdisent l'accès, Bertolotti l'évoque dans une unique et magistrale phrase :

« La solidité des constructions militaires, leurs proportions à la fois grandes et exactes, les voies d'accès creusées dans les rochers et qui s'élèvent en lacets, le pont qui chevauche un abîme, la rivière qui mugit au fond d'un gouffre, l'aspect désolé des lieux où la nature paraît plongée dans un deuil éternel, les ouvrages impressionnants de l'homme au milieu des ravins et du chaos, l'idée de la terrible guerre où les éléments ont déjà établi l'empire de la destruction, l'horreur qu'inspire l'idée d'un siège, et, qui plus est, d'un assaut au milieu de

(9) Le chanoine Adolphe Gros contesta l'authenticité de ces Mémoires, publiés en 1757, soit deux siècles après la mort du maréchal (Travaux de la SHAM, 2e série, t. VI, 1re partie, année 1916).

tant d'images de ruine et de mort, émeuvent très fort le passant qui s'est arrêté pour regarder et méditer » (t. II, p. 247).

Dans cet énorme ensemble, les cinq forts tournés contre la France et édifiés de 1819 à 1834, dans un site choisi par Bubna sur ordre de Metternich, avaient reçu les noms des couples royaux : Marie-Thérèse et Victor-Emmanuel, Charles-Félix et Marie-Christine, auxquels s'ajoute Charles-Albert. De dimensions plus modestes, le « fort intermédiaire », achevé en 1827, avait été dédié à Charles-Félix, et devait être inauguré le 4 septembre 1829 par le souverain et la reine Marie-Christine, avec les autres forteresses. Il fut victime de l'Annexion, car, l'Esseillon devant être rasé selon les clauses du traité franco-piémontais, ce fut le fort Charles-Félix que l'on démolit du 19 au 22 août 1860 (10).

En arrivant à Lanslebourg où les villageois facilitaient la descente des voyageurs du Mont-Cenis en utilisant des traîneaux (« la ramasse »), l'auteur tient à rappeler que, demeurés fidèles à la monarchie sarde, ils furent exilés en France lors de la première guerre de la Révolution. Mais désormais ceux qui franchissent le Col jouissent de la magnifique route moderne, dont le prestigieux maître d'ouvrage n'est cependant jamais nommé, car nous sommes en 1827 et l'Empereur ne doit pas être cité ! Le voyageur parvient au Col du Mont-Cenis sous la tempête, tapi au fond d'un chariot. Mais il y découvre le lac, deux hôtels, l'hospice, l'église, le monastère, les casernements, et... un fort inachevé. Un monument unique au monde devait s'y élever, à la gloire de « celui devant lequel les Alpes s'étaient abaissées »... Bertolotti n'a garde d'oublier la magnifique flore et les minéraux qui embellissent le plateau du Mont-Cenis, terme de ce voyage en Savoie qui le ramène « dans le beau pays auquel les Alpes ne dressent plus une barrière ».

Après ce périple à la fois varié et érudit dont les descriptions vantent les mérites de notre province, plusieurs remarques s'imposent au lecteur du vingt-et-unième siècle.

Nous sommes ici en présence d'un ouvrage de commande, suggéré à un homme de cour par le roi et son ministre Roget de Cholex. Bertolotti ne cesse de louer le Prince de « cette auguste Maison de Savoie qui en tient les rênes avec douceur depuis huit siècles ». Mais c'est surtout dans l'évocation de la restauration d'Hautecombe que Bertolotti célèbre Charles-Félix « dont la Majesté a

---

(10) Cf. le bel ouvrage de M. André DUPOUY, *Les forts de l'Esseillon*, (SHAM, 1991), 238 p.

voulu que l'Abbaye renaisse de ses ruines, splendide comme à ses plus beaux jours, et que réapparaissent, sculptés à nouveau, les mausolées de ses glorieux ancêtres. » Et il poursuit avec emphase « sur un geste du Monarque, les murs détruits se sont relevés comme par enchantement ».

Le titre de Charles-Félix – n'était-il pas duc de Genevois ? – et surtout le pays natal de son ministre ont peut-être influencé Bertolotti, notamment dans l'évocation du Faucigny qu'il décrit comme « le pays de montagne dont on garde le souvenir le plus durable et le plus cher ». En effet, l'auteur lui a consacré vingt-deux de ses « Lettres » ou chapitres sur soixante-et-onze, soit près d'un tiers de ses pages... Cependant, est-il possible de voir ici de la partialité quand nous voyons Bertolotti littéralement subjugué par le Mont-Blanc qui pour lui « rassemble toutes les merveilles des Alpes » ?

Si le *Voyage en Savoie* peut souffrir d'une excessive emphase courtisane, que peut-on penser du contenu de ce véritable guide, de l'originalité et de la qualité de sa documentation et de sa valeur littéraire et humaine ?

Nous constatons que l'auteur puise largement – et il l'avoue volontiers – aux meilleures sources « classiques » de l'histoire, de la culture, de l'économie, de la vie sociale et humaine de la Savoie, et d'abord chez les chroniqueurs comme Paradin et dans l'*Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie* de Samuel Guichenon (de 1660) dont le pendant sur l'autre versant alpin est la *Couronne Royale de Savoie* de l'érudit ecclésiastique Francesco Agostino della Chiesa appartenant, comme son frère Ludovico l'historien, à une illustre famille de Saluces, ouvrage d'une grande richesse, que Bertolotti nomme jusqu'à quatorze fois. Il emprunte fréquemment à Albanis Beaumont (8 citations), à Palluel et son « Annuaire » (5 mentions), et au préfet de Verneilh (6 mentions). Ce dernier, tout comme Bertolotti, a eu recours à un autre grand érudit, l'ancien chanoine custode de La Roche, Jean-Louis Grillet, dont les deux tomes sont une véritable somme de connaissances (9 mentions). Il lui arrive même de puiser dans l'*Itinéraire descriptif de la Vallée de Sixt* de Manget. Tous ces emprunts sont effectués avec une grande probité et un esprit critique. Bertolotti ne nous dit-il pas que « les informations historiques sur la Savoie contenues dans ces lettres sont tirées des vieilles chroniques, de Monod, de Guichenon, d'Agostino et de Ludovico della Chiesa, des histoires du Dauphiné et de la Bourgogne, et de Grillet parmi les modernes ? Si ces autorités ne sont pas toujours incontestables, il est bon d'observer que dans les livres de voyage on n'a pas coutume de rechercher la sévère critique de l'histoire (Lettre VIII, p. 49).

Avec une scrupuleuse exactitude, Bertolotti prend soin de mettre à jour sa documentation dans les domaines les plus variés, et il mentionne (nous sommes en 1827 !) des études datant de 1825, 1826 et même 1827. Les informations scientifiques et statistiques (eaux thermales, santé publique, mines...) trouvent leur juste place dans ce parcours savoyard. Pour l'histoire d'Hautecombe, il a manifestement lu les travaux de Mgr Vibert et de Léopold Cot datés de 1826. S'il peut être parfois pris en défaut pour certains sites, comment lui reprocher, lorsqu'il relate l'état d'abandon et de ruine de l'abbaye d'Aulps, d'ignorer que les habitants l'utilisent comme carrière depuis 1823 pour édifier leur nouvelle église ? Son souci d'objectivité et celui de ne pas déformer les faits l'amène aussi à ne pas émettre de jugement sur le comportement du général rumillien de Motz-Lallée dans les Indes où celui-ci appuyait la lutte des Mahrattes contre les Anglais. Ces faits ne seront éclaircis que plus tard, grâce à l'érudit notaire Croisollet, dans son « *Histoire de Rumilly* » (1869).

Bertolotti veut ainsi donner de la Savoie une image conforme à ses propos liminaires au moyen d'une description fort documentée que citeront de nombreux auteurs, tels Constant Despine dans le *Manuel de l'Etranger aux eaux d'Aix en Savoie* (1834), Richard, dans le *Guide du voyageur en Savoie et Piémont d'après Bertolotti* (1835), Boissat, dans *Histoire de Savoie* (1851), Gabriel de Mortillet le savant minéralogiste et conservateur du musée d'histoire naturelle d'Annecy, dans son *Guide de Savoie et de Haute-Savoie* (1855 et 1877), Adolphe Joanne dans l'*Itinéraire descriptif et historique de la Savoie* (1860), le géographe piémontais Covino (De Turin à Chambéry, 1871), Van Gennep dans *La Savoie par les écrivains et les artistes* (1913), Ch. Dufayard (Histoire de Savoie, 1941), et, plus récemment, les auteurs de *La Savoie de la Révolution à nos jours*, Palluel-Guillard, Sorrel, Ratti, Fleury, Loup, (1986).

À une information solide et probe, le *Voyage en Savoie* de Bertolotti joint le talent littéraire d'un écrivain de l'époque romantique qu'attestent les descriptions, citations et évocations de légendes, de faits ou de sites chargés d'histoire ou des plus pittoresques, rehaussées par la culture très étendue, tant européenne qu'italienne de l'auteur, qui émaille de citations latines, classiques et modernes ses « Lettres » où apparaissent Virgile, Dante, Pétrarque, l'Arioste, le Tasse, Ducis, Dryden, Jean-Jacques Rousseau, Byron, voire le poète véronais Ippolito Pindemonte, ami de l'auteur. Si l'information vient à faire défaut, l'imagination du lettré la complète. Sa sensibilité romantique et son style, tantôt compassé lorsqu'il se veut historien, tantôt enjoué, et, surtout, sa présence permettent à Bertolotti d'animer son récit, de distraire le lecteur quand il devine que l'érudition peut l'alourdir, car, dit-il, « Cette historiette vous ôtera quelque temps l'ennui que je vous

cause en parlant sans cesse de montagnes et de vallées, de troupeaux de bovins et d'ovins, de torrents et de pâturages, de cavernes et de forêts, sujet monotone qui commence à me lasser aussi » (t. I, p. 99).

Bertolotti joue ainsi avec aisance sur divers registres, en passant du domaine technique – il n'hésite pas à décrire avec précision les thermes, l'activité industrielle et minière, à la tradition paysanne (la coutume de « courir la trosse »), à la légende (le Sarrasin d'Ugine), à l'héroïque (les demoiselles de Pessieu de Salagine à Rumilly), à la solennité (les tombeaux d'Hautecombe), au tragique (le crime d'Onnion), à la truculence populaire (les réjouissances d'Aiguebelle à l'occasion du décret royal pour le « diguement » de l'Arc), et à l'ambiance fraternelle (la fête pour le cousin de Louisiane). Mais il y joint aussi la vision de la beauté et de la grâce féminines, lorsqu'il transfigure les Septimontaines en Oréades, déesses des montagnes ; nous savons que Bertolotti était très apprécié par les dames de la Cour de Turin... Cette sensibilité qui pousse parfois Bertolotti jusqu'à un enthousiasme non feint est en parfaite harmonie avec l'intention proclamée dans sa Préface de bannir toute image d'une Savoie lugubre et désolée, dont il veut au contraire célébrer la beauté des sites et les richesses matérielles, culturelles et humaines, car, écrit-il, « la nature a placé dans cette contrée toutes les merveilles des Alpes : le terrible, l'horrible, le sublime, le tranquille, le gracieux, le rieur. Mais le caractère des Savoyards apparaît presque partout le même : qu'il soit riche ou pauvre, séduisant ou laid, cultivé ou rustre, il est toujours et en tous lieux affable, bon et honnête », conclut Davide Bertolotti à l'automne de 1827.

Comment une affirmation aussi élogieuse pourrait-elle déplaire à cette assemblée qui réunit dans le prestigieux décor de Montrottier des autorités, des élus, l'Académie Florimontane, des membres des Sociétés Savantes de Savoie et l'auditoire distingué auxquels j'adresse mes remerciements.

Paul Dupraz

Le duc de Nemours, des aventures de Persiles et Sigismonde de Miguel de Cervantès et de La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette ?

Les temps du roman de Miguel de Cervantès, publié à titre posthume en 1617, sont ceux de Rome connue par l'auteur et tous les événements cités dans le roman se situent avant 1608 ce qui a conduit critiques et éditeurs modernes, Maurice Molho pour Corti et Jean-Marie Pelorson pour la Bibliothèque de La Pléiade, à étudier la vraisemblance et les fantaisies historiques à côté de l'inspiration venue d'Héliodore ou du Tasse. Pour Madame de Lafayette, fort liée à Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, l'intrigue, bien qu'elle évoque une cour fort semblable à celle de Louis XIV, se situe avant la mort de Henri II survenue le 10 juillet 1559. L'intrigue du roman français utilise les Histoires du Père Anselme, de Pierre Matthieu et de Mézeray autant que *Les Hommes illustres* de Brantôme. Les sources du roman de Cervantès ne sont pas mentionnées mais André Lubac, dans un article contesté de 1951, a tenté de donner une identification au personnage de Nemours ; il s'agirait de Jacques de Nemours ; "il fut moqué" dit Maurice Molho (p. 187) mais personne ne proposa d'autre identification. Romero Murube a repris l'hypothèse de Jacques de Nemours en notant "*la excentricidad de Jacobo era proverbial*" mais est-ce suffisant pour donner une identité précise au belluaire séducteur décrit par Cervantès ?

Quel est donc ce Nemours, lié à Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie (1644-1724), nièce de Henri de Nemours, le dernier apanagiste, qui épouse Charles-Emmanuel II de Savoie en 1665 et qui devient régente du duché en 1675, mettant fin par son mariage à l'apanage de Nemours ?

Le récit de *Persiles* dédié au duc de Lemos le 19 avril 1616, alors que la mort de son auteur survint le 23 du même mois, nous montre les amours romaines d'un Nemours avec Sigismonde, princesse de Frislandie. Ces aventures écrites en souvenir de la Rome connue aux temps où Cervantès faisait partie de la maison du cardinal Acquaviva ont peut-être été lues par Madame de Lafayette, grande lectrice de fictions espagnoles, mais s'agit-il pour nos deux auteurs de Jacques de Savoie-Nemours (1531-1585), séducteur, duelliste, habile cavalier et fin courtisan. Sommes-nous face à deux fictions romanesques de style fort différent à partir du même personnage historique ?



Jacques de Savoie, Duc de Nemours - Vers 1560.
Dessin attribué à François Clouet.
Collection Dalting - Londres.

Le même être inspire peut-être deux créatures de papier. Cervantès nous montre un personnage qui renonce à ses amours romaines pour obéir à sa mère et qui rentre en France pour se marier.

"Puisque la fortune m'a été si contraire, belle madame, qu'elle ne m'a point permis de satisfaire le désir que j'avais de vous recevoir pour légitime épouse, avant que le désespoir ne me réduise au point de perdre l'âme comme elle m'a réduit à celui de perdre la vie, je veux tenter ma fortune sur une autre voie... Ma mère me rappelle : elle a prévu pour moi une épouse. Je veux lui obéir, et m'attarder assez en chemin pour donner en chemin à la mort occasion de m'assaillir : elle trouvera en mon âme la mémoire de votre beauté et de votre maladie et Dieu veuille que je ne dise de votre mort."

Image baroque qui superpose noire mélancolie et pastiche humoristique du désespoir amoureux opposée à la simple mais hyperbolique expression du désespoir du beau cavalier entré dans le parc de la princesse et s'éloignant à jamais car il y perd toute sorte d'espérance de revoir jamais une personne qu'il aimait de "la façon la plus violente, la plus naturelle et la mieux fondée qui ait jamais esté".

Cervantès écrit un roman marqué par la Contre-réforme dans lequel la dimension hors du temps et hors de l'histoire de la fiction

fusionne avec la réalité. Les princes et les barbares venus d'un Nord fantasmatique "enjolivé" de glaces, de volcans, d'anthropophages, de monstres naufrageurs et de loups-garous, débarquent à Lisbonne et commencent à travers l'Espagne et la France un pèlerinage inversif si on le compare au chemin des caravelles vers le nouveau monde mais qui est un retour aux sources de la foi, et qui mène à Rome, cœur de la chrétienté par une route qui passe par Acquapendente, comparable à celle de Saint-Roch et des moines trinitaires sauveurs d'esclaves.

Les événements inspirés d'Hésiode et des romans grecs d'aventures, "la non-pareille beauté" d'Auristèle-Sigismonde et de Périandre-Persiles, s'accompagnent de déguisements : Auristela, Etoile, vivante incarnation d'Andromède, est Sigismonde déguisée en garçon ; à l'opposé et en union, Périandre, Andros, l'homme, incarnation de Persée vainqueur du monstre, est Persiles déguisé en fille. Arnaldo, prince protestant du Danemark, et le duc de Nemours sont les perturbateurs dans ces amours imaginées qui amènent du Nord glacé et barbare des pèlerins amoureux qui souhaitent s'unir malgré la raison d'Etat. Le Danemark, la Frislandie à l'Ouest de Thulé ou de l'Islande où les religieux fondent des couvents, sont aussi "ultima Thule" des *Géorgiques* virgiliennes. Dans ce roman polymorphe, Auristela, vierge baroque à l'étoile d'or et à la couronne partagée, parée des doucereuses conventions tridentines que peindra Murillo, devient dans l'épreuve Madone au serpent caravagesque, ensorcelée et défigurée par la sorcière juive épouse du marchand Zabulon, et elle finit héroïne de conte rose, épousant celui qu'elle aime et ayant de nombreux enfants et petits-enfants.

Ces retournements et ces aventures qui franchissent l'épreuve de la mort pour faire triompher l'amour sont fort éloignés du silence tragique et de la nuit qui enferment peu à peu la princesse de Clèves dans un jardin où rôde la mort.

Face à sa blonde princesse de Clèves, Madame de Lafayette réalise un long portrait du duc de Nemours : il n'est plus question d'une apparition en duelliste amoureux ; au labyrinthe des îles du Nord et aux tempêtes succèdent les couloirs et les antichambres de la Cour de France ; les sources historiques du temps de Henri II se superposent aux murmures et intrigues fictives d'un palais faisant penser à celui de Louis XIV. Le Père Anselme ou Brantôme et les lettres de Madame de Lafayette à Lescheraine écrivent la réalité contemporaine ; après *Zayde, Journal amoureux d'Espagne, Histoire espagnole de Caraccio* qui romancent l'amour en Espagne, *La Princesse de Clèves* réalise avec le *Don Carlos* de Saint-Réal pour mettre l'histoire au second plan après les récits amoureux.

Le personnage de Jacques de Savoie-Nemours était selon Brantôme "la fleur de toute la chevalerie". Né le 12 octobre 1531 à Vauluisat, il est le fils de Philippe de Savoie et de Charlotte d'Orléans. Au service

de François 1er et de Henri II, il fut même colonel général de la cavalerie légère de ce dernier, gouverneur du Lyonnais pour la France ; il accompagne Henri II en Allemagne en 1552, en Piémont en 1554 ; il se rend à Naples avec Guise en 1556-1557 ; il s'attarde en Italie en 1565 auprès de la famille d'Este puis il se retire des affaires militaires. Il casse alors son mariage avec Françoise de Rohan mais il aura un fils bâtard de cette dernière. Après un projet de mariage avec Elisabeth d'Angleterre évoqué par Madame de Lafayette, il épouse, après son retrait de la cour de France en 1566, Anne d'Este, veuve de François de Lorraine, duc de Guise. Ce mariage a lieu à Saint-Maur des Fossés en présence de Henri II et de Catherine de Médicis. Il meurt d'une attaque de goutte près de Turin, le 15 juin 1585. Il avait renoué avec la maison de Savoie et sa présence à Annecy avait permis à Turin un rapprochement avec la couronne de France. L'apanage de Savoie et la baronnie de Faucigny avaient été à Philippe, frère du duc de Savoie Charles III, qui, attiré à la cour de France par Louise de Savoie, avait reçu de François 1er en 1528 le Duché de Nemours.

Comme on le voit, nos deux romanciers ont pris de grandes libertés avec leur modèle réel. Le mariage avec Anne d'Este est-il la cause du départ de Rome mentionné par Cervantès ? Anne d'Este est la petite-fille du roi de France, Louis XII, par sa mère Renée de France qui épousa le Duc Hercule de Ferrare. Fort liée au parti protestant, elle avait épousé en premières noces François de Lorraine, duc de Guise dit le Balafré, le 4 décembre 1549 ; veuve le 18 février 1563, elle célèbre le 5 mai 1566 un second mariage avec Jacques de Nemours. De son premier mariage, elle avait eu quatre fils, tous Ligueurs, dont deux furent assassinés à Blois.

Le duc de Nemours n'apparaît que dans la troisième partie du *Persiles* tombant amoureux d'Auristèle-Sigismonde :

Le duc de Nemours, qui est l'un de ceux qu'on dit dans ce royaume être du sang, est un gentilhomme généreux, mais fort ami de son bon plaisir (p. 427) qui se bat en duel avec le prince protestant Arnaldo pour posséder le portrait de l'héroïne (Ch. II, IV° partie). Les pénitenciers de Rome vont instruire la demi-païenne Auristèle et une fois catéchisée, cette dernière rencontrera dans les rues de Rome son nouveau visage : "un portrait entier d'une femme qui avait une couronne sur la tête, quoique mi-partie, et à ses pieds, un monde sur lequel elle se tenait." (Chapitre 6).

Un long portrait de Nemours apparaît dans le roman de Madame de Lafayette : "ce prince était un chef-d'œuvre de la nature ; ce qu'il avait de moins admirable, c'éstoit d'être l'homme le mieux fait et le plus beau." (p. 1109-1110).

Le vol du portrait de la princesse, comparable au vol du portrait de la reine Isabelle d'Espagne par Don Carlos, se trouve au centre de

l'intrigue romanesque, Madame de Clèves voit le vol de son portrait par Nemours et ne le dénonce pas :

"Il y avoit fort longtemps que M. de Nemours souhaitait d'avoir le portrait de Mme de Clèves. Lorsqu'il vid celui qui estoit à M. de Clèves, il ne put résister à l'envie de le dérober à un mary qu'il croyait tendrement aimé... (La Princesse) vid que, sans tourner la tête, il prenoit adroitement quelque chose sur cette table. Elle n'eut pas de peine à deviner que c'étoit son portrait."

La jalousie et les soupçons de M. de Clèves vont être renforcés par ce vol qui rappelle le roman de Théagène et Chariclée d'Héliodore. Les passions amoureuses effacent dans les deux romans les actions héroïques et guerrières. Cervantès et Madame de Lafayette utilisent les portraits pour changer le sens de la fiction romanesque, pour effacer le geste derrière ses conséquences. Le roman s'éloigne de l'action pour approfondir l'analyse des sentiments et l'histoire s'éloigne pour donner la première place au secret des cœurs.

Dans le *Persiles*, l'errance du Nord au Sud, le pèlerinage vers Rome, la présentation d'une société méditerranéenne dans laquelle Chrétiens catholiques ou protestants, peuples barbares du Nord, Musulmans, Convers, Juifs cohabitent ou se heurtent, composent un roman dans lequel la passion et l'aventure se succèdent dans des épisodes aux personnages et aux décors variés. Le duc de Nemours n'est qu'une brève apparition dans ce monde où la quête de l'objet du désir amoureux confirme la remarque faite par Michel de Certeau dans *La Fable mystique* : "l'effacement progressif de Dieu comme unique objet de l'amour". Madame de Lafayette donne une conclusion morale qui s'oppose à l'austère justice divine qui, dans la nouvelle de Saint-Réal, détruit Philippe II coupable de crimes ; le triomphe exceptionnel de la vertu anéantit la princesse :

"Elle passait une partie de l'année dans cette maison religieuse et l'autre chez elle, mais dans une retraite et des occupations plus saintes que celles des couvents les plus austères ; et sa vie qui fut assez courte, laissa des exemples de vertu inimitables."

Pour Henri Bordeaux commentant *La Princesse de Clèves* dans *Les Amants d'Annecy*, l'histoire d'Anne d'Este et de François de Guise est sans rapport avec le texte de Madame de Lafayette. Ce serait le portrait lu dans Brandôme qui aurait inspiré cet amour se prolongeant après la mort du mari.

Jean-Marc Pelorson insiste sur cette perte d'idéal des "héros sentimentaux, qui chancellent entre un départ et un retour ni l'un ni l'autre maîtrisés" dans le roman espagnol. Mme de Lafayette a fait de son héroïne un être qui dépasse l'échec amoureux pour devenir le symbole d'une féminité qui renonce à l'amour terrestre. Le duc de Nemours historique devient dans les deux fictions le personnage dont

les amours imaginaires aident à comprendre la difficile ou l'impossible cristallisation d'un amour.

Bibliographie

Miguel de CERVANTES, *Las aventuras de Persiles y Sigismunda - Les aventures de Persille et Sigismonde*, traduction M. Maurice Molho, Corti ou Jean-Marc Pelorson, Bibliothèque de La Pléiade, Tome II. *Œuvres romanesques complètes* de Cervantès.

LAFAYETTE, *La Princesse de Clèves*, In *Romans du XVII^e siècle*, Bibliothèque de La Pléiade.

Henry BORDEAUX, *Les Amants d'Annecy*, Chambéry, Dardel 1921 et Plon-Nourrit, 99 p.

Max BRUCHET, *Revue savoisienne*, 1989, p. 103-122, Portrait de Jacques de Nemours et Etude de l'oraison funèbre de ce prince prononcée le 20 juin 1585 par son confesseur Cristin et conservée aux Archives d'Etat de Turin.

Jean CANAVAGGIO, *Cervantès*, Mazarine.

H. CHAMART, G. RUDLER, "Les sources historiques de la Princesse de Clèves", *Revue du XVI^e siècle,* 1914 II, 1917, V.

DUCIS, *Revue savoisienne*, 182 N° 1. Etude de Charles-Emmanuel de Savoie-Nemours, fils de Jacques de Nemours, né le 12 février 1567, fidèle serviteur de Charles-Emmanuel I de Savoie et probablement Ligueur comme lui, se trouvait à Blois quand les deux Guise furent tués…

Laurent PERRILLAT, *Le Duché de Genevois aux XVI^e et XVII^e siècles*, Thèse de l'Ecole des Chartes en 3 volumes, J 1704, Archives départementales, Chambéry.

Valentine POIZAT, *La véritable Princesse de Clèves*, 1917. Dédié à Henri Denarié, président de l'Académie de Savoie.

Jean ROUSSET, *La littérature de l'âge baroque*, Corti, 1954.

Jean-Pierre SANCHEZ (Ed.), *Lectures d'une œuvre Los Trabajos de Persiles y Sigismunda de Cervantes*, Nantes, Ed. du temps, 2003.

Andrée Mansau

Les débuts de l'imprimerie en Savoie

Monsieur le président, selon l'usage, et je m'y plie bien volontiers, je voudrais remercier tout ceux qui m'ont aidée à préparer cette conférence, et bien que la liste fût longue, j'aimerais adresser mes plus vifs remerciements à Maître Pierre Buttin, qui a plus que collaboré à ce que vous allez voir ce soir, en mettant à ma disposition le fruit de ses 15 années de recherche sur les éditions chambériennes... J'aimerais aussi remercier le professeur Louis Terreaux, pour ses précisions et orientations bibliographiques, Madame Corinne Townley des archives départementales de la Savoie, sans oublier pour la partie annécienne, Madame Isabelle Bouvier, responsable du Fonds savoyard à la bibliothèque de Bonlieu. Et puis je souhaitais également saluer la mémoire de deux illustres académiciens, Messieurs Dufour et Rabut, qui ont écrit en 1877, le fameux Tome 16, des *Mémoires et Documents de la S.S.H.A.*, consacré comme vous le savez, à l'Imprimerie en Savoie, et qui demeure encore à ce jour, la bible de tous ceux qui s'intéressent aux éditions savoyardes.

Mais avant d'arriver en Savoie, nous allons faire une halte à Paris, berceau de l'imprimerie typographique en France...



John Fust.

Par une fraîche journée de l'hiver 1463, Jean Fust arrive à Paris, avec, dans ses bagages, ce qui allait bientôt "révolutionner" le monde occidental...

Dans la capitale, bien sûr, on avait entendu parler de cette nouvelle invention, "l'Art typographique", mise au point sur les bords du Rhin, soi-disant à Mayence, mais tout ceci semblait bien vague. Pourtant le père du roi, Charles VII, avait envoyé à Mayence son graveur de l'Hôtel des Monnaies, Nicolas Jeanson ; mais celui-ci avait été congédié dès son retour à Paris par le nouveau souverain Louis XI, et on le disait reparti pour Rome ou bien, Venise...

D'autres encore racontaient avoir vu quelque chose aux Foires de Francfort, et même à Strasbourg chez Jean Mentelin, qui semblait utiliser ce nouveau procédé d'impression...

D'aucuns parlaient même d'un procès, qui aurait opposé les inventeurs Jean Fust et son gendre Pierre Schoeffer, le graveur des poinçons, à leur associé, Johan Gensfleish, le fils du Maître des monnaies de

l'Archevêque de Mayence... Mais les récents troubles et l'incendie de la ville de Mayence allumé par les troupes du nouvel archevêque, Adolphe de Nassau, avaient vite balayé cette sombre histoire de procès.

En fait, tout le monde parlait, mais peu avait vu...

Et c'est ainsi, que Jean Fust se présenta au Supérieur du Collège d'Autun de Paris, pour lui montrer sa toute dernière production, une « *biblia latina* », qu'il venait de sauver des flammes de son atelier de Mayence...

Et là... il ne se passa probablement... rien !

Le dignitaire vit simplement ce qu'il était habitué à voir, c'est-à-dire un manuscrit enluminé, comme il en existait des centaines... Alors Fust, avec un malin sourire, insista. Il tourna les pages des deux gros volumes, et montra au Supérieur que cette bible n'était point manuscrite, mais imprimée !

Et là encore, point de réaction, peut-être juste un léger étonnement... En effet, depuis quelques décennies, on avait pris l'habitude de voir circuler ces images et petits livres, ces *donats* ou grammaire, imprimés au moyen de bois gravés. Pourtant, il est vrai qu'aucun imprimeur, avant Fust, ne s'était hasardé à publier un recueil de textes, aussi imposant... Non, en fait, ce qui interpella le Supérieur du Collège d'Autun, fut certainement le prix que réclamait Jean Fust, pour sa bible, soit 60 couronnes au lieu des 500 demandées habituellement pour une bible manuscrite, enluminée !!!

Comment une telle aberration était-elle possible ???

Alors, Fust expliqua comment ils avaient "mécanisé" le procédé d'impression des livres, ce qui allait bientôt permettre à bon nombre d'étudiants, de savants et de bibliothécaires d'acquérir des ouvrages à moindre coût. Car en fait, Jean Fust, banquier et orfèvre de Mayence,





Pierre Schoeffer, graveur, et Johan Gensfleish, leur associé, plus connu aujourd'hui sous le nom de Jean Gutemberg venaient de finaliser l'impression des textes, au moyen de caractères mobiles, en métal, coulés à partir de type, donnant ainsi naissance à "l'Art typographique" ou impression typographique.

Fust lui décrivit certainement le travail des ouvriers au banc, remplissant les lignes placées sur un composteur, puis sur une planchette "la galée". Il lui expliqua le fonctionnement de la presse à bras, semblable à celui du pressoir à vis du vigneron, et qui permettait en 2 coups, d'appliquer fortement par pression, et non plus "par frotton", la feuille de papier sur le texte composé et préalablement encré.

Fust lui montra, peut être aussi le « *Psautier* de Mayence », réalisé quelques années plus tôt, en 1457, par ce même procédé... Puis il revint sur sa dernière publication, car en fait, ce que le Supérieur du Collège d'Autun tenait dans ses mains était la fameuse bible à 48 lignes, en 2 volumes, 4ème édition de la *biblia latina*, et assurément la plus belle, tirée sur vélin et richement enluminée à la main, afin de ne pas surprendre les futurs lecteurs habitués à la consultation des manuscrits.

Bien évidemment, le supérieur fit l'acquisition de cette "merveille" pour enrichir la bibliothèque du Collège ; et lorsque le gendre de Fust, Pierre Schoeffer, viendra à Paris, quelques années plus tard, durant l'été de 1498, il n'aura aucun mal à convaincre le bibliothécaire et son Supérieur d'acquérir « La somme seconde » de Thomas d'Aquin, qu'il venait d'imprimer, livrée en parchemin non relié, pour 15 écus d'or, comme l'atteste une quittance conservée aux Archives Nationales.

De là, Schoeffer, se rendit probablement à la Sorbonne, établissement qu'il connaissait fort bien, vu qu'il y avait été étudiant, pour rencontrer l'actuel Recteur de l'Université de Paris, et le bibliothécaire.

A cette époque, l'Université de Paris, réunissait les quatre facultés parisiennes, et le Recteur n'était élu que pour une durée déterminée, souvent un an...

Lors de la dernière élection à cette charge, en avril 1467, un nom, avait fait l'unanimité des votants, celui de Guillaume Fichet.

Fichet a alors 34 ans. Quelques mois après son élection, Louis XI, auquel il s'était pourtant opposé 4 ans plus tôt en prononçant un discours contre l'enrôlement des étudiants dans l'armée, vient de lui

confier une délicate mission diplomatique auprès de Galeazzo Sforza, Duc de Milan...

Vif, intelligent et novateur, Fichet est avant tout un humaniste dans l'âme. Bibliothécaire passionné, amoureux des lettres classiques, docteur en théologie, professeur de rhétorique le matin à la Sorbonne et d'humanité l'après midi, Fichet rêve de concilier l'héritage philosophique des Anciens avec celui théologique des Pères de l'Eglise.

Pour lui, cette réconciliation, pensée dès le XII[e] siècle par Alain de Lille, lorsqu'on redécouvrit Aristote, devrait ouvrir de nouvelles voies au Savoir et à ses modes de transmission.

Il ne lui restait plus qu'un problème à résoudre, mais il était de taille : comment diffuser la pensée et la rendre accessible à un plus grand nombre ?

Depuis le XIII[e] siècle, l'essor des villes avait permis la création d'Universités, ces centres culturels où circulent le Savoir. Et la nécessité de multiplier les textes à l'usage des étudiants se fit si présente qu'un système de copie se mit en place, appelé *la peccia*. Le stationnaire ou libraire assermenté recevait un modèle manuscrit, *l'examplar*, en cahier non relié, appelé *pièce* - d'où le nom du système - qu'il louait ensuite aux étudiants désireux de les recopier. Fort heureusement le papier, facteur déclenchant de cet essor, avait fait son apparition à la même époque, au début du XIII[e] siècle.

Mais malgré les 2000 copistes installés dans la capitale, les libraires ne peuvent plus suivre la cadence ; et, comme le déplore Guillaume Fichet, les erreurs de copie sont monnaie courante, si bien que le sens des textes anciens en est plus qu'altéré. De plus, l'impression xylographique, c'est-à-dire à partir de bois gravé, qui permet un bien meilleur contrôle du texte ne peut s'appliquer à un ouvrage entier en raison de son coût élevé.

Il restait donc à trouver une solution à ce problème.

Et cette solution va lui être livrée par son ami et confrère Jean de Heinleyn.



Il s'agit, bien évidemment, de l'impression typographique - comme on l'a vu précédemment - mise au point sur les bords du Rhin par le banquier Jean Fust, Pierre Schoeffer, son gendre et leur associé de l'époque Jean Gutemberg,

C'est pourquoi dès la fin de l'année 1468, Guillaume Fichet demande et obtient du roi de France, Louis XI, l'autorisation d'installer à la Sorbonne une presse pour reproduire les livres.

Contrairement à une légende fort tenace, l'imprimerie typographique, n'a pas rencontré l'hostilité de la population et de la puissante confrérie des libraires... Au contraire, les libraires, presque toujours éditeurs à l'époque, furent ravis de cette nouvelle invention, qui leur permettait ainsi d'augmenter la production tout en en réduisant le coût.

Et même si Jean Fust, dont la vie devait inspirer le légendaire Jean Faust, était bien mort à Paris, en 1466, ce n'était ni en s'enfuyant pourchassé par la populace, comme l'écrivit Voltaire, ni brûlé sur un bûcher, comme le veut la légende, mais plus simplement de la peste, qui sévissait alors.

Et pour se convaincre que tout ceci appartient au folklore, il suffit de lire les vers du poète français, Jehan Molinet dans *Récollection des Merveilles advenues de notre temps* :

« J'ai vu grant multitude
De livres imprimez
Pour tirer en estude
Povres mal argentez.

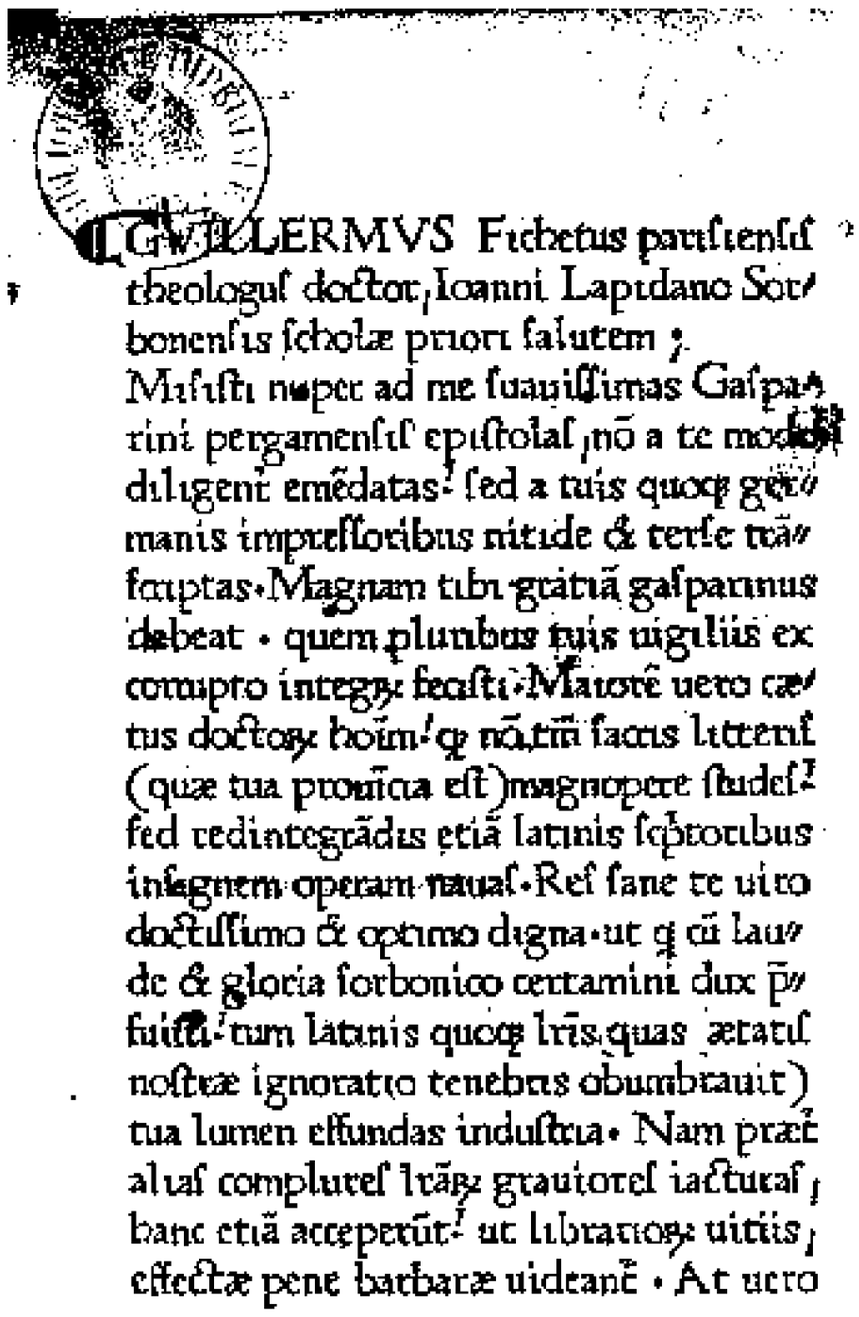
Par ces novelles modes
Aura maint ecolier
Décrets, bible et Codes
Sans grant argent bailler. »

Le roi de France et surtout son épouse, Charlotte de Savoie, aiment les livres ; et ne cessent d'enrichir la bibliothèque royale créée par Charles V.

Ainsi, l'autorisation ne dut pas être très difficile à obtenir pour Guillaume Fichet, proche du couple royal ; et dès qu'ils furent en possession de celle-ci, Jean Heynlyn de Stein, dont le nom francisé est Jean de la Pierre, partit pour l'Allemagne, pour trouver des ouvriers typographes. Cette tâche fut sans doute assez aisée pour lui, vu que, étudiant à Mayence, il avait souvent corrigé des manuscrits et peut-être même des épreuves de livres, dans l'atelier de Fust et Shoeffer.

Ainsi dès l'année suivante arrivent à Paris, les trois premiers imprimeurs, Martin Crantz, Ulric Gering et Michel Friburger pour installer une presse à la Sorbonne.

En 1470 sort le premier livre imprimé sur le sol français *Gasparinis Bergamensis Epistolae* ou les *lettres de Gasparin de Bergame*.



¶ GVILLERMVS Fichetus parisiensis theologus doctor, Ioanni Lapidano Sorbonensis scholæ priori salutem ;
Misisti nuper ad me suauissimas Gasparini pergamensis epistolas, nō a te modo diligenter emēdatas: sed a tuis quoq; germanis impressoribus nitide & terse trāsumptas. Magnam tibi grātiā gasparinus debeat • quem plumbeis tuis uigiliis ex corrupto integrū fecisti. Maiorē uero cæterus doctorū hoīm: q nōstrīs sacris litteris (quæ tua prouincia est) magnopere studet: sed redintegrādis etiā latinis sōptoribus insignem operam nauat. Ref sane te uiro doctissimo & optimo digna. ut q cū laude & gloria sorbonico certamini dux p̄fuisti: tum latinis quoq; lr̄is (quas ætatis nostræ ignoratio tenebris obumbrauit) tua lumen effundas industria. Nam præterquas complures lr̄ārū grauiores iacturas, hanc etiā accepetūt: ut librariorū uitiis, effectæ pene barbaræ uideant. At uero ce intelligā amari: nullū ego modū offi/ cii mei, aut amori meo in illū faciā. Sed ne ab ōnibus te desertū esse iudices: ego (quem forte in numero amicorū nō habebas) polliceor tibi operā mēā. & (qđ illi non sine scelere neglexerūt) ego paratus sum defensionē tuam suscipere. Tu uero admonebis, quibus adiumentis opus tibi sit. & ego neq; pecunia: neq; consilio tibi deero. Vale ;

¶ Foelix Epistolarū Gasparini finis;

¶ Vt sol lumen sic doctrinam fundit in orbem
¶ Musarum nutrix, regia parisius ;
¶ Hinc prope diuinam, tu quā germania nouit
¶ Artem fruendi: suscipe promerita;
¶ Primos ecce libros: quos hæc industria finxit
¶ Francorum in terris: adibus atq; tuis;
¶ Michael Vdalricus, Martinusq; magistri
¶ Hos impressorie ac faciunt alios;



Cette mention et le nom de ces imprimeurs figurent sur le colophon de l'ouvrage.

Le texte de Bergame est précédé d'une lettre-préface des deux éditeurs Guillaume Fichet et Jean Heynlein, docteurs en théologie parisiens (voir ci-dessus).

C'est un petit in-quarto, de 236 pages ou 118 feuillets, réglé en 22 lignes, imprimés avec des caractères *gros romain* ; c'est-à-dire des caractères romains encore inspirés du Gothique. On les appelle aussi *Gothique bâtarde* ou *semi gothique*.

La préface est une épître de Fichet à Jean Heynlein où il évoque avec un certain lyrisme, le mérite de son ami :

« *Les Epistres de Gasparin de Bergame, que vous m'avez envoyé* (sic) *depuis peu* (ce qui signifie que Fichet a dû lire les épreuves), *sont remplis d'agrément ; car outre qu'elles sont imprimées fort nettement par vos ouvriers d'Allemagne, vous avez pris la peine vous-même de les corriger avec beaucoup d'exactitude. Gasparin vous est beaucoup obligé, puisque, de corrompu qu'il était auparavant, vous*

l'avez rendu parfait par vos soins et vos veilles ; mais quelles actions de grâce ne devraient pas vous rendre les docteurs de Paris, de ce que non seulement vous remplissez fort bien les devoirs de votre charge, en vous appliquant fortement à la théologie, mais aussi de ce que vous employez vos soins et vos peines à rétablir les auteurs latins !

...Vous donnez par votre seule industrie, le lustre et l'éclat aux belles lettres, qui étaient presque ensevelies dans les ténèbres par l'ignorance de notre temps ; car outre plusieurs pertes d'ouvrages que la république des Lettres avait faite, Elle avait encore le déplaisir de voir tous les autres livres presque devenus barbares par la faute des copistes ; mais je suis bien aise que vous ayez chassé cette peste de la ville de Paris ! »

Puis sortirent des presses de la Sorbonne, les auteurs classiques si chers à Fichet : Salluste, Quintilien, Cicéron, Platon, etc. - Jules Philippe [1] en a dressé une liste quasiment exhaustive dans l'ouvrage qu'il a consacré à l'imprimerie - et en avril 1471, Fichet fit paraître « *Lettres et discours pour faire la guerre aux Turcs, adressés aux princes d'Italie* » du cardinal Bessarion. C'est un in-quatro de 39 feuillets.

Constantinople venait de tomber aux mains des Turcs, en 1453, et Nicolas Bessarion, alors évêque de Sabine, Cardinal de Nicée et patriarche de Jérusalem, avait dû s'exiler à Rome. Toute une correspondance s'en suivit avec Guillaume Fichet, conservée à la bibliothèque nationale.

Et c'est alors que Fichet va montrer toute l'étendue de son génie.

Convaincu du danger turc, il prêche la croisade auprès des rois de France et d'Angleterre et auprès des princes des Maisons régnantes, sans trop de succès il faut bien l'avouer... Il va alors penser l'imprimerie comme moyen de propagande. C'est-à-dire qu'elle ne va plus lui servir uniquement à reproduire des textes anciens, mais qu'elle va devenir un média à part entière, vecteur d'idées !

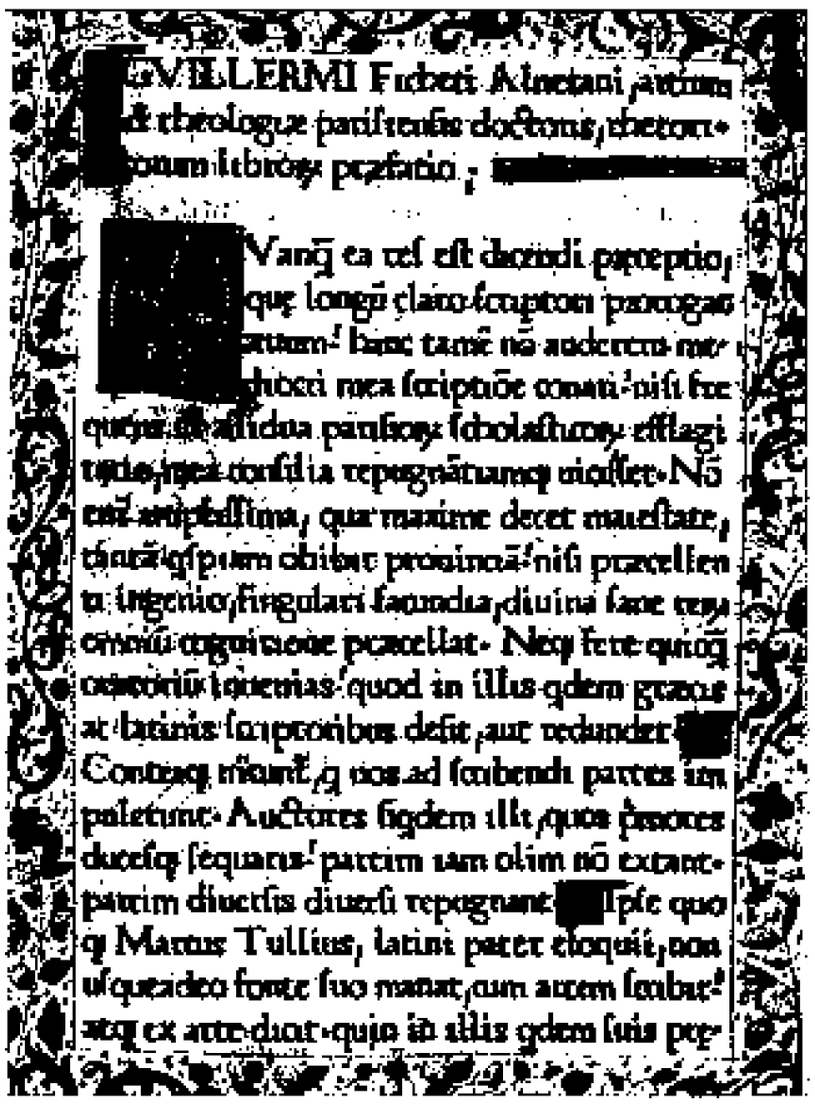
Ainsi, il accompagnera chaque exemplaire du texte de Bessarion, d'une lettre personnelle imprimée et distribuée à 46 personnalités, tels que les rois de France et d'Angleterre, de hauts dignitaires ecclésiastiques, entre autres l'évêque de Genève, Jean Louis de Savoie, ou encore le duc Amédée IX et ses frères.

Puis fin 1471, il édite sa « Rhétorique », l'ensemble des cours qu'il professe à la Sorbonne. De nouveau il fait imprimer une lettre et envoie un exemplaire à Yolande de France et à son époux, ainsi qu'à

---

(1) Jules PHILIPPE : *Guillaume Fichet*, 1892.
Jules PHILIPPE : *Origines de l'Imprimerie à Paris.*

Janus de Savoie et à l'Archevêque de Lyon, Charles de Bourbon auquel il adresse ces mots. Voici l'exemplaire de Charles de Bourbon et la lettre enluminée à ses armes :


GVILLERMI Fichet Aretani, artium
& theologie parisiensis doctoris, rhetori-
corum libros prefatio ;

Vanq̃ ea vel est docendi preceptio,
que longũ claro scriptori precogitat
tatum : hanc tamẽ nõ auderemus me-
thodũ nec scriptiõe consuũ : nisi fre-
quens in studio parisino scholasticos efflagi
tasset, nec consilia repugnãturumq; videret. Nõ
enĩ antiquissima, quæ maxime decet maiestate,
tantũ q; quem obiter proximũ : nisi præcellen
ti ingenio, singulari facundia, diuina fere re
omniũ cognitione præcellat. Neq; fere quisq;
auctoriũ tot temeritas : quod in illis quidem græcis
ac latinis scriptoribus defit, aut redundet.
Contraq; manuũ, q; nos ad scribendi partes im
pulerunt. Auctores sigidem illi, quos præceptor
ducesq; sequamur : partim iam olim nõ extant :
partim diuersis diuersi repugnant. Ipse quo
q; Marcus Tullius, latini patet eloquii, non
usquequaq; fonte suo manat, cum autem scribit
atq; ex arte dicat : quia in illis quidem suis pre-

« Puissent les commentaires sur l'Art de bien dire, que je vous offre, être vus favorablement par vous ; puissiez-vous les juger dignes de votre lecture assidue : cela vous sera d'autant plus agréable, que vous y trouverez souvent rappelé le nom de votre très cher ami Bessarion, le plus savant des grecs… » etc.

Et bien sûr il envoie un autre exemplaire à son ami, le cardinal Bessarion, comme le représente cette miniature, où Fichet tend l'ouvrage au prélat.



Bien sûr Fichet pouvait s'autoriser ce luxe d'enluminure, puisqu'il n'imprimait qu'une lettre pour chacun !

Suit la préface et, à la fin de ce traité, se trouvent 14 distiques en vers, composés par son ami et ancien élève, le chroniqueur Pierre Gaguin, qui évoquent avec un certain lyrisme l'œuvre de Fichet :

« Vous transformez en or, illustre Fichet, la boue dont la nature a fait les hommes, et par l'éloquence, de ces derniers vous en faîtes des Dieux.

Les manuscrits étaient depuis longtemps enfouis sous une poussière malpropre, les voilà qui sortent des ténèbres pour revoir le jour !

La parole de Cicéron, le père de l'éloquence, retentit véhémente dans les chaires des professeurs, où on lit mille ouvrages des anciens.

Il est grand, il est beau d'acquérir par son travail, et la réputation et l'immortalité de plaire au ciel et de charmer la terre »

Et puis ces derniers vers :

« Felix illa quidam, tali Sabaudia alumno »
Heureuse Savoie, d'avoir nourri un tel enfant !

De même au verso du portrait adressé au cardinal Bessarion, se trouvent ces mots :

« Guillermus Fichetus, Pariniensis theologus doctor, patria vero sabaudus »

C'est ainsi... Le père de l'imprimerie à Paris, et donc en France, était un Savoyard ! Et comme l'écrira Dubarle en 1844 dans son « Histoire de l'Université de Paris » :

« Mais comment la Savoie et la France n'élèvent-elles pas de statues et de monuments pour consacrer la mémoire de ce bienfaiteur qui pressentit si bien les besoins de son siècle !... »

Guillaume Fichet naquit donc en Savoie, le 16 septembre 1433, dans une maison du Petit Bornand, plus précisément du hameau du Villard, selon Jules Philippe [1].

Il fit ses études au collège de La Roche tout comme son frère Mamert, futur évêque d'Ebron et futur suffrageant de Jean Louis de Savoie. Licencié à Paris en 1453, Guillaume obtint une bourse pour le collège Saint Nicolas d'Annecy, fondé à Avignon par le cardinal de

Brogny, quelques années plus tôt. C'est en 1462 qu'il devint un des *Socii* (c'est-à-dire *associé* de la Sorbonne, élu à l'unanimité).

Prieur, bibliothécaire et enfin recteur de l'université de Paris, qui regroupait les 4 facultés, il sera reçu docteur es théologie et es Arts en 1468.

Cette ascension fulgurante lui aurait valu certaines animosités de la part des autres docteurs. Toujours est-il qu'il quittera Paris pour la Curie romaine durant l'année 1472 et mourra à Rome vers 1478, alors qu'il allait être élevé à la dignité de cardinal.

C'est donc sous l'impulsion d'un Savoyard que l'imprimerie typographique fit son apparition sur le sol français, et c'est également à ce même Guillaume Fichet que l'on doit le premier manifeste politique.

Il faudra attendre encore un siècle, pour qu'un autre Savoyard, futur évêque et futur saint celui-là, révolutionne à nouveau l'histoire de l'imprimerie, - en tant que média de propagande -, en inventant ces feuilles volantes, imprimées en réponse aux pasteurs et glissées furtivement la nuit sous les portes des maisons chablaisiennes. Vous aurez reconnu, bien évidemment François de Sales et ses fameux tracts, qui constituent le volume posthume des controverses.

Après Mayence, Bamberg, Subiaco (près de Rome), Strasbourg, Venise, Paris, Turin, Milan, Florence, Lyon et les principales grandes villes européennes, l'imprimerie arrive à Genève, en 1478.

Il y a alors 110 villes qui la connaissent, dont 33 en Italie du Nord. La première impression genevoise, fut le *Livre des saincts anges*... en français donc... Suivront, la même année, le *Roman de Mélusine*, qui est également l'un des premiers livres illustrés en français avec le *Miroir de la Rédemption de l'umain lignage* paru à Lyon chez Martin Huzz, la même année. Puis suivent *Le livre de sapience*, le *Roman de Fierabras* et la *Destruction de Jérusalem*. Tous sont dûs à Adam Steinschaber, imprimeur genevois, probablement d'origine allemande.

Et comme l'écrira Gaullieur, dans ses *Études sur la typographie genevoise* :

« *L'esprit français, dès qu'il fut en possession de l'imprimerie, qu'il l'eut à sa disposition, sut en tirer des produits conformes à sa nature et à son génie. Il ne se contenta pas longtemps des livres sortis de la docte Sorbonne. Il lui fallut des romans, c'est-à-dire des ouvrages en langue vulgaire ou romane.* »

En fait, le premier livre imprimé, en Français, parut aux Pays-Bas, en 1464, il s'agit du *Recueil des bystoires de Troyes*. Il faut dire que 70 % des incunables, c'est-à-dire des livres imprimés avant 1500 sont en latin.

Et bien sûr avec ces romans, il fallut des images…

La plupart de ces illustrations furent produites à partir de bois gravés, que l'on imprimait souvent avant le texte, d'où la nécessité de deux passages sous la presse.



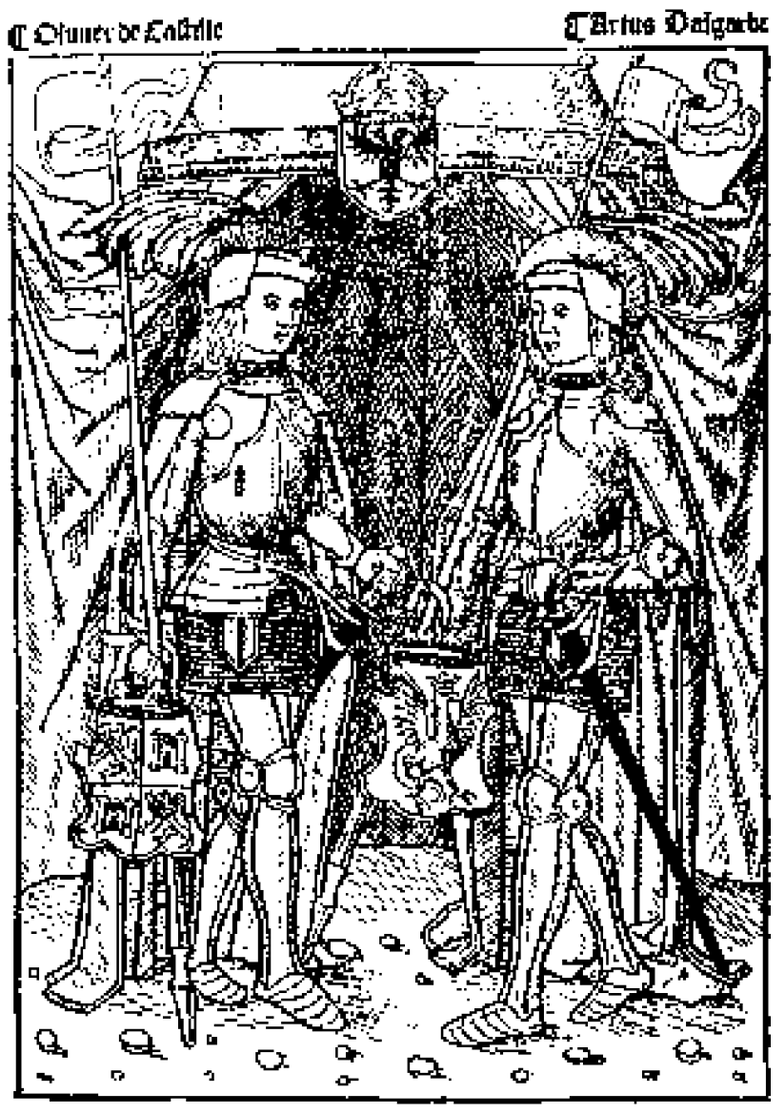
Quant à la gravure sur cuivre, si elle apparaît dès le début du XV^e^ siècle, elle ne connaîtra son véritable essor qu'au milieu du XVI^e^ siècle.

Un autre imprimeur, aussi doué que Steinschaber, Louis ou Ludovic Cruse, alias Ludovic Garbin, va donner à l'imprimerie genevoise ses lettres de noblesse.

On voit ici son chiffre au monogramme, L G ;

Dès 1479, il imprima entre autres le *Bréviaire de Genève*, puis *Les heures de la Vierge*, *Les constitutions synodales* pour Jean Louis de Savoie, *La danse des aveugles*, *Le traité de l'Art de prêcher* de Thomas d'Aquin, avec de magnifiques lettrines à ses initiales, et la *Patience de Grisélidis*.

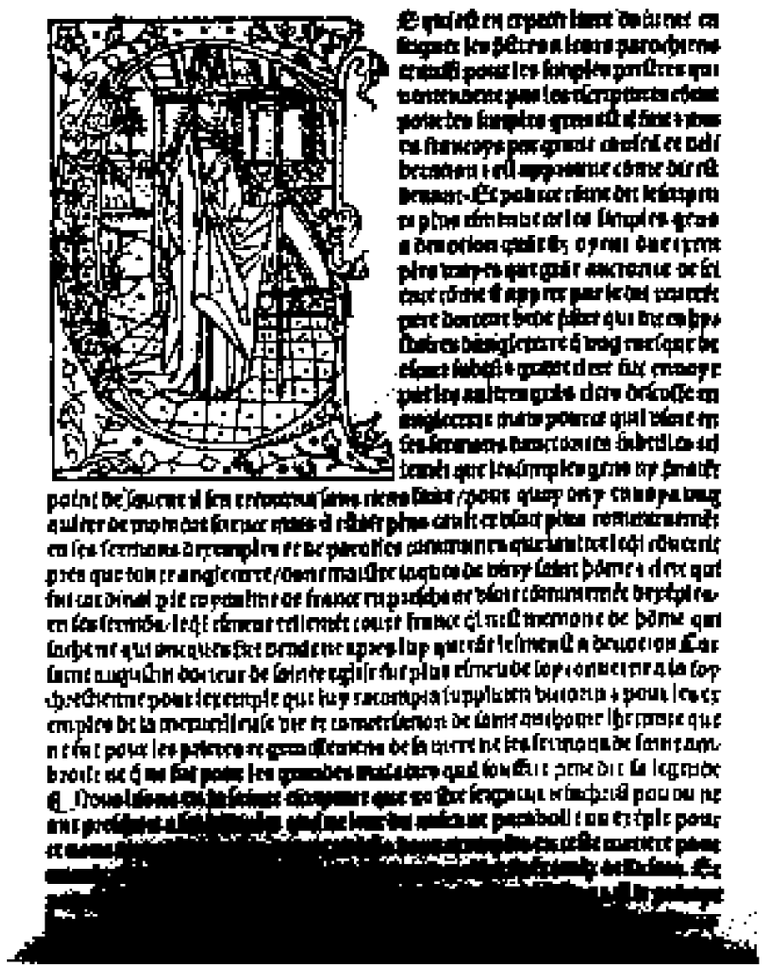
Et enfin en 1482, il édite son splendide Olivier de Castille et Artus d'Algabre.



Ensuite on le retrouve à Promenthoux, où il s'était probablement rendu chez sa fille, Janine, alors que la peste ravageait Genève. Là-bas, il imprima avec les mêmes caractères typographiques que son *Olivier de Castille*, le *Doctrinal de Sapience*, ce qui permet de lui attribuer cette édition.

Avec cette belle initiale représentant l'auteur Gui de Roye.

Louis Cruse sera l'un des premiers à utiliser des lettrines imprimées, et à nous offrir ainsi



l'un des plus beaux alphabets fleuris de la fin du XV^e^ siècle. Les autres imprimeurs préféraient alors placer une lettre d'attente, et recourir aux services d'enlumineur pour les initiales… Il faut dire, comme l'a noté Jeanne Veyrin-Forrer dans son étude « *La Lettre et le Texte* » : « *Si une presse munie de ses accessoires représente un faible investissement 20 à 30 livres tournois en moyenne, la dépense est plus importante, en revanche, pour les caractères ; par exemple, une police coûte 18 livres et 12 sols ! Il y a aussi les lettrines et vignettes très coûteuses qui viennent s'ajouter et qu'on bésite à changer, même lorsqu'elles sont usées. Par exemple vers 1500, un alphabet en bois ou en cuivre coûte pour 34 lettres, 92 livres (de Paris) ! Soit 4 fois le prix d'une presse…* » …On comprend donc ainsi pourquoi beaucoup d'imprimeurs hésitent à engager de tels frais !

L'année suivante, en 1483, Louis Cruse, rentré à Genève, imprime le livre de Jean Bagnion, déjà sorti chez Steinschaber et Simon Dujardin, « *le Roman de Fierabras le Géant* ». A croire que c'était le best-seller de l'époque !

Cruse en donne donc ici la 3^ème^ édition, mais à la différence de ces prédécesseurs, la sienne est illustrée !



Et puis plus rien durant 4 ans… Il ne réapparaît à Genève que le 5 avril 1487 pour un bréviaire en édition bicolore et le 24 septembre de la même année comme l'indique le colophon de l'ouvrage d'Aelius Donatus *Partes Orationis*. D'autres éditions suivront jusqu'en 1513.

Il sera reçu bourgeois dès 1491 et son nom figure encore sur une quittance du Conseil de Genève en règlement de l'édition de placard, et datée d'octobre 1513.

Louis ou Ludovic Cruse a donc imprimé pendant une trentaine d'années plus de 50 titres avec toujours cette même



maîtrise et cette élégance, qui le caractérisent, alternant avec goût les lettres de forme aux initiales ornées. Il ira même jusqu'à faire varier sa marque d'imprimeur, on lui en connaît actuellement 6, dont ce chef d'œuvre de la gravure sur bois, qu'il utilisera après 1487, c'est-à-dire une fois rentré à Genève.

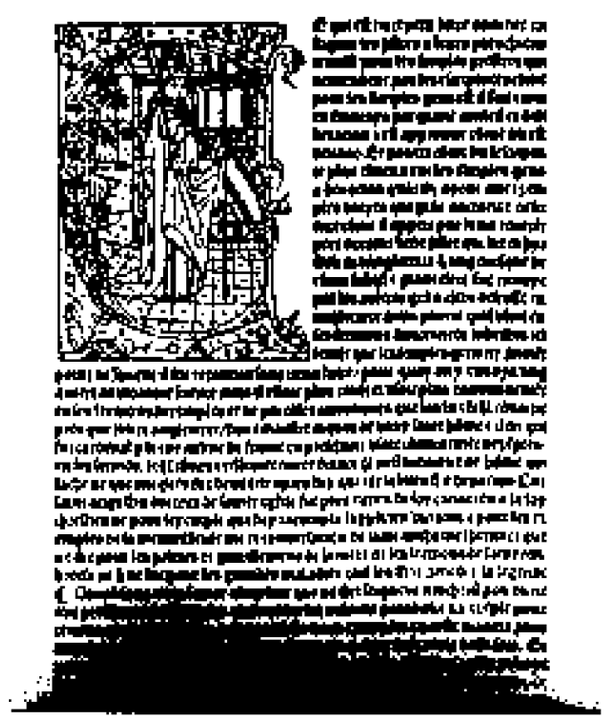
Mais lui si productif, qu'a-t-il fait entre 1483 et avril 1487, date à laquelle il réapparait à Genève ?

Gaullieur lui attribue seulement pour l'année 1483 une édition des *Sept sages de Rome*, parue à Genève. Mais on ne connaît aujourd'hui aucun exemplaire de cet ouvrage... Donc où était Louis Cruse durant ces 3 ou 4 années ?

Ceci reste un mystère.

Après Genève, l'imprimerie fit son entrée en Savoie, et plus précisément à Chambéry.

La première édition chambérienne, connue pour l'instant, car on ne peut pas exclure une découverte fortuite puisque cette publication, non citée par Dufour et Rabut, ne fut découverte qu'en 1932 dans une bibliothèque italienne, Il s'agit du *Doctrinal de Sapience* de Gui de Roye, déjà éditée à Genève et à Promenthoux comme on a pu le voir. La date portée sur le colophon est le 5 mai 1484. C'est un in-quatro de 96 pages, réglé en 32 lignes avec 2 grandes initiales gravées. Voici la première, le C avec un prélat, et les initiales A.N.





Et là bien sûr, vous aurez reconnu, certaines similitudes avec l'initiale utilisée deux ans plus tôt par Cruse dans son édition de Promenthoux.



C'est donc bien avec le matériel typographique de Cruse que furent imprimées les éditions chambériennes. De plus la période correspond parfaitement à l'absence de cet imprimeur de Genève comme on l'a vu précédemment.

Par contre, si la police utilisée est la même, l'originalité de ces premières éditions savoyardes provient de ces magnifiques bois gravés totalement inédits. Voyez ici dans le doctrinal, celui du Christ sortant du tombeau.

Illustration parfaite de la parole de Saint Matthieu dans l'Evangile : « *Et les gardes tremblèrent de peur et devinrent comme morts* ».

Toujours avec ces initiales A.N mises pour Antoine Neyret comme nous l'apprend le colophon. Voyez aussi la marque de cet imprimeur : une tour dans un blason.

Deux mois plus tard, pour l'édition des *Expositions des évangiles en romant*, Neyret utilisera un nouveau bois, qui, s'il est inspiré du premier n'en demeure pas moins inédit !

Tout ceci a fait penser à un certain nombre de bibliophiles, qu'Antoine Neyret n'était qu'un faiseur d'images, ou « *un tailleur d'Ystoires* » comme on les nommait à l'époque. Pourtant sur les colophons de toutes ces éditions son nom apparaît bien comme étant celui de l'imprimeur…

D'autres ont pensé qu'il s'agissait en fait de Pierre Brun, imprimeur à Barcelone en 1478 et qui aurait ainsi transformé son nom en « Neyret » ? Et pourquoi pas Cruse, lui-même ? Comme on l'a vu il avait déjà utilisé un pseudo avec Ludovic Garbin. La question reste posée et en l'absence de document d'archive probant, il est difficile de faire la part des choses… Pourtant dans l'état actuel des recherches, on ne trouve aucune mention à Chambéry, d'un Antoine Neyret imprimeur, après ou avant cette période… Mais ceci n'est pas une preuve suffisante pour nier son existence.

La Savoie a connu une fin de XV[e] siècle agitée, malgré un essor économique et démographique important.

Serait-ce le jeune Duc Charles I[er] qui attira à Chambéry, Louis Cruse ?

Dans la maison du père de l'imprimeur, le Docteur Guerbain Cruse, place du grand Mezel à Genève, habitait le peintre du duc de Savoie et de l'évêque : Janin Luysel, - ami de Jean Colombe - le célèbre enlumineur qui terminera en 1485, les *Très riches heures du Duc de Berry* pour Charles I[er]. Donc tous fréquentaient la cour de Savoie et le jeune Duc venait de reprendre possession de ses états savoyards et avait, dit-

on, séjourné deux mois entiers à Chambéry. On sait également qu'il possédait dans sa bibliothèque au moins deux éditions genevoises, dont le célèbre *Fierabras*, imprimé par Cruse et le *Roman de Mélusine*, que l'on a vu précédemment.

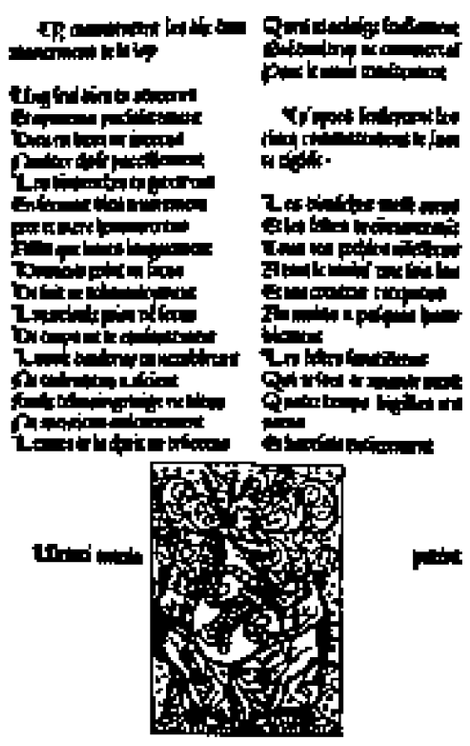
Toujours est-il que Neyret ou Cruse, ou peut-être, plus vraisemblablement, les deux travaillant ensemble, imprimèrent deux mois après le doctrinal, *L'exposition des évangiles en Romant* de Maurice de Sully. C'est une belle édition en caractères gothiques, réglée en 33 lignes. L'ouvrage comporte 74 feuillets (68 + 6 blancs). Il est illustré de 50 gravures dont 2 en pleine page et 48 plus petites dont 6 répétées plusieurs fois tout au long de l'ouvrage, comme c'est souvent le cas à l'époque. Les initiales sont réhaussées de rouge.

Ce livre fut édité la même année à Lyon, à Chablis et à Paris.

Le papier comporte un filigrane à la fleur de lys, utilisé selon Briquet à Chambéry, Annecy et Genève, durant le dernier quart du XV[e] siècle.

Sur le colophon on notera encore, la mention « *imprimé à Chambéry, par Anthoine Neyret, l'an de grace 1484, le 20[ème] jour du moys de mai.* »

C'est donc la deuxième édition chambérienne datée avec certitude. Elle porte également la marque d'imprimeur de Neyret.



En fait, au départ cette marque de l'imprimeur, comme on en a ici un exemple, était dessinée uniquement sur les balles des livres expédiés. Dès 1470, elle commence à apparaître sur la dernière page comme ici avec le colophon, puis avec le titre, lorsque la page de titre apparaît c'est-à-dire vers 1480 et surtout au début du XVI[ème] siècle.

Vient ensuite, édité à la fin de cette même année 1484, le *Livre de Baudouin Comte de Flandre*, avec ce magnifique bois gravé du Comte, où l'on peut lire sur la housse armoriée du cheval, « *Anthoine Neyret* ». Bien sûr vous aurez remarqué que ce bois ressemble étrangement à celui utilisé par Cruse pour son édition genevoise du *Fierabras*.



Mais, s'il en est directement inspiré, la facture du bois de Chambéry est différente et en fait donc un original.

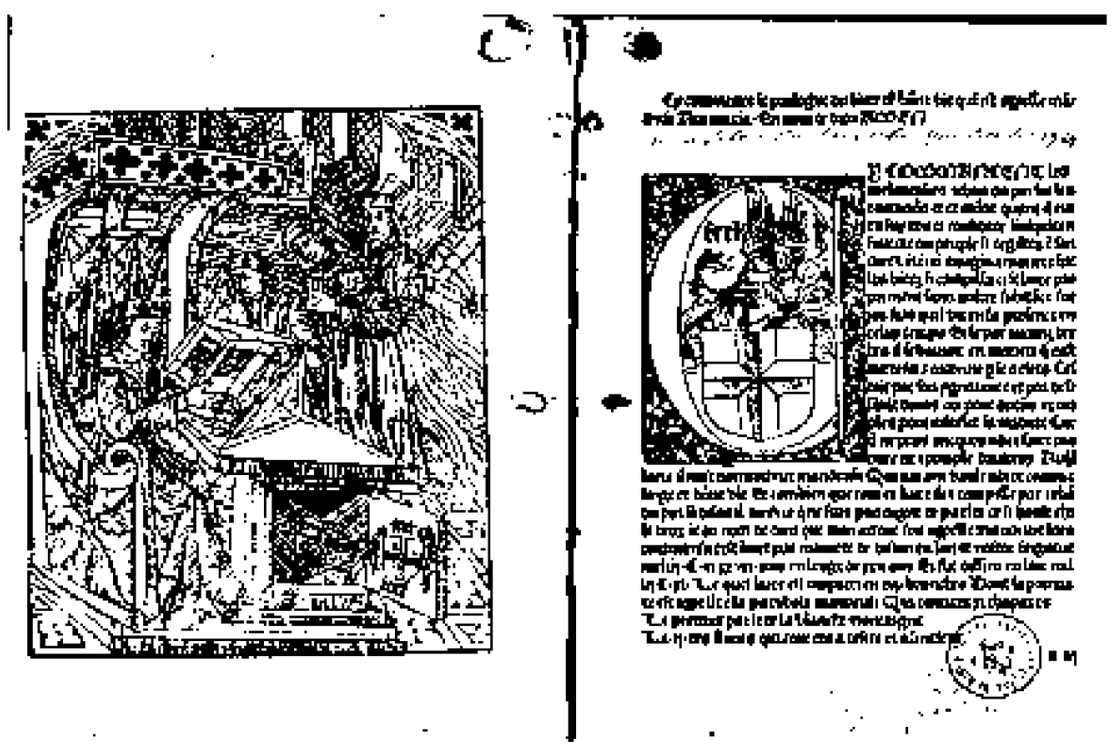
C'est un in-quarto de 69 feuillets, réglé à 32 lignes, comme c'est le cas de toutes ces éditions chambériennes, illustré de 10 bois gravés, repris avec des titres différents tout au long de l'ouvrage. Avec une belle initiale aux armes de Savoie qui débute le texte.

La première édition de ce livre parut à Lyon chez Guillaume le Roy, mais sans illustration. Une seconde édition lyonnaise, avant 1500, illlustrée cette fois, ne sera qu'un plagiat de celle-ci.

Ce livre connut donc un vif succès, puisque Neyret le rééditera l'année suivante.

En 1485, il fit paraître cette édition princeps du *Livre de Bonne vie appelée Mandevie* que l'on doit au poète français Jean Dupin. C'est un guide de bonne conduite illustré d'historiettes plus ou moins allégoriques.

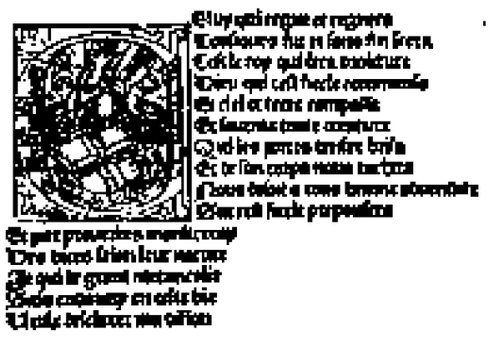
Dès l'ouverture de l'ouvrage, qui ne comporte aucun titre comme c'est encore souvent le cas à l'époque, on est frappé par l'élégance de ce bois représentant l'auteur enseignant aux trois ordres auxquels il s'adresse.



On admire également cette lettrine aux armes de Savoie, encore différente des précédentes.

L'ouvrage est un petit in-quarto de 125 feuillets, réglé en 31-32 lignes, enrichi de lettrines aux armes d'Antoine Neyret. Et puis ce 2ème bois débutant ce que l'on peut qualifier de livre second et qui est en fait un résumé du précédent sous forme de vers ou de proverbes.





Il se termine par ce colophon :

« Imprimé tout par bonne voye
Dedans Chambéry en Savoye
Par ung dit Antoine Neyret
Ce mois de May si verderet
L'an courant mil et quatre cents
Quatre vings et cinq se bien sens »

Michel Lenoir en donnera une seconde édition à Paris, avant 1489.

Et enfin, on arrive au mois d'octobre de l'année 1486, avec le livre de chasse, mondialement connu, et auquel Chambéry doit sa notoriété internationale, dans le monde de la bibliographie. Je veux, bien sûr, parler du *Livre de chasse du Roy Modus et de la reine Ratio*. Premier traité de chasse imprimé en français et illustré de 57 bois gravés dont 7 répétés.

La dernière fois qu'il est passé en salle des ventes, ce fut en 1987, chez Sotheby's de Monte Carlo, où il devait atteindre l'enchère record de 2.400.000 francs.

C'est un petit in-folio de 104 feuillets, réglé en 32 lignes, en caractères gothiques de corps 16. Le nom de l'auteur figure dans cet anagramme. Il s'agit en fait d'Henry de Ferrières.



Une grande planche allégorique occupe le dernier feuillet, où l'on voit 2 personnages royaux entourés des armoiries de Savoie.

A l'heure actuelle, on ne connaît que 7 exemplaires de cette édition.

Et puis plus rien. Ce sera le dernier incunable imprimé à Chambéry et en Savoie.



Malgré ce brillant début si prometteur, puisque Chambéry figure aujourd'hui, parmi les rares villes françaises à avoir imprimé des livres illustrés avant 1500, il faudra attendre plus de 70 ans pour que la capitale des Etats de Savoie se dote à nouveau d'une imprimerie !

Comme on l'a vu, Neyret disparaît après cette publication, alors que Louis Cruse, retourne à Genève où il fera paraître l'année suivante, le *Speculum Sacerdotum*, en utilisant sa nouvelle marque d'imprimeur, assez surprenante quand on songe aux armes

parlantes en héraldique ; tandis qu'un certain Michel le Noir, qui utilise une marque assez semblable, donne une seconde édition du livre de *Mandevie* de Dupin à Paris.

Mais en cette fin de XV^e^ siècle, la Savoie allait connaître bien des heures sombres. Le jeune Duc Charles I^er^ meurt en 1490, son fils le rejoint dans la tombe, 6 ans plus tard. C'est alors son oncle, Philibert le Beau, qui ceint la couronne ducale jusqu'à son décès accidentel en 1504. Va suivre le long règne malheureux de Charles III, où la Savoie ne pourra résister à l'assaut des Bernois qui envahissent les pays de Vaud et de Gex, et aux ambitions du roi de France, sur le Milanais. Les troupes de François I^er^ ne tardèrent pas à venir occuper la Savoie, ne laissant libre que le Genevois alors dirigé par Jacques de Savoie-Nemours sous la régence de Charlotte d'Orléans.

Le Duc Charles s'est alors retiré à Turin, où la librairie est florissante.

Son imprimeur Francesco da Silva édite les *Statuts de Savoie* (dont la première édition fut donnée par Jean Faure en 1477), et à Genève Jean Belot imprime *L'Ordonnance et Statut du Collier de Savoie, dit de l'Annonciade* en 1510.

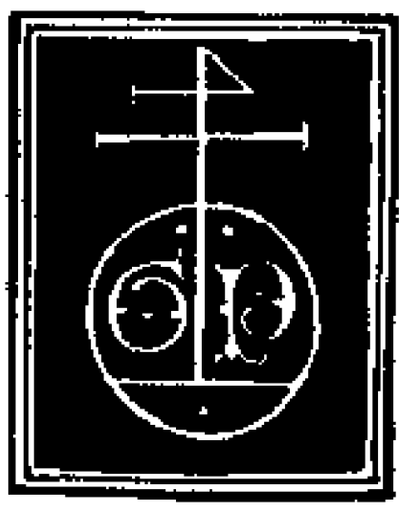


Tandis qu'à Lyon sortent des presses *Les grans chroniques de gestes faicts par les Ducs et Princes des pays de Savoie*, de Symphorien Champier en 1516.

Pourtant le vent de la Réforme, qui souffle sur Genève, allait permettre à l'imprimerie de revenir en Savoie. Fuyant l'agitation de la turbulente cité, le Prince-Evêque de Genève, Pierre de la Baume, est retourné dans sa famille en Bourgogne, et le chapitre de la cathédrale Saint Pierre va alors trouver refuge à Annecy.

Il est bientôt rejoint par son libraire et imprimeur attitré, Gabriel Pomar.

D'origine espagnole, comme il l'indiquera sur le colophon ou le titre de certaines de ses éditions, Pomar quitta Valence (en Espagne) pour Lyon, où il installa une librairie au tout début du XVI[e] siècle.



Il réside encore à Lyon en 1513, comme nous l'apprend le colophon du Bréviaire de Genève, qu'il fit éditer à ses frais : *Impensis Gabrielis Pomardis, Impressoris et librarii Lugduni*. On voit également sa marque sur ce colophon, identique à celle utilisée précédemment...

En 1514, il fut reçu Bourgeois à Genève, et fit paraître les *Heures de la Vierge*, *La messe du Saint Suaire* en 1522, imprimées à Lyon, et l'*Office du Saint Suaire* qu'il fit imprimer à Genève chez Kohln. Il édite également toujours chez Kohln, ce bréviaire portatif, où l'on reconnaît dans les ornements, les armes de la Maison de Savoie, en hommage à l'Evêque de Genève, Jean François de Savoie.

Ensuite il fit paraître la même année, ce magnifique *Missel de Lausanne*, avec ce titre aux armes de Sébastien de Montfalcon, alors évêque de Lausanne. C'est un in-folio de 234 feuillets.



Comme on peut le remarquer avec les changements de typographie, Pomar commandita plusieurs imprimeurs lyonnais, pour réduire certainement le temps d'attente de la livraison. On reconnaît les caractères employés à Lyon à cette époque par Morin, Lescuyer ou encore Mareschal. Cette pratique était assez courante, et on connaît plusieurs contrats de libraires parisiens, signés devant notaires, où l'imprimeur (ou bien les impri-

meurs commandités) s'engageait à imprimer une page par jour, en une couleur, c'est-à-dire ne nécessitant qu'un seul passage sous la presse, sinon le délai était porté à deux jours par page. Il faut préciser que dès cette époque les ouvrages sont tirés en moyenne à 600 exemplaires, donc c'est une page fois 600 bien sûr... Pour un missel de cette qualité, on arrive donc vite à 10 mois de délai d'impression auquel s'ajoutera le temps d'aquarellage des bois et lettrines, car tous les exemplaires aquarellés de ce missel, que nous connaissons, présente les mêmes caractéristiques : on peut donc en conclure que Gabriel Pomar eut recours aux services du même atelier.

Une autre difficulté s'impose pour la réalisation d'un tel ouvrage ; c'est le souci de bien régler le plain-chant par rapport au texte. Louis Cruse étant probablement décédé vers 1514, aucun autre imprimeur genevois ne semblait alors maîtriser cette technique, c'est pourquoi, Pomar dut se tourner vers Lyon. Sa marque d'imprimeur figure également à la fin de l'ouvrage...



En 1523, il fit de nouveau appel à Kohln, pour imprimer les *Constitutions synodales de Lausanne* puis celles de Genève, et en 1525 le *Bréviaire de Genève*, dernier bréviaire paru en Suisse avant la Réforme. Kohln réutilisa les bois des éditions précédentes...

Au début de l'année 1534, Gabriel Pomar imprime un curieux *Pronostique et almanach pour l'année 1534*, et un autre livre dont il semble être l'auteur, *Les registres et autres enseignes trouvés en la trésorerie de Poligny*...

Ainsi, comme on a pu s'en rendre compte, l'essentiel du commerce de Gabriel Pomar était basé sur la vente de livres religieux catholiques, qu'il faisait imprimer chez ses confrères. Son officine était d'ailleurs située devant la cathédrale Saint Pierre à Genève. La Réforme lui porta donc un coup fatal ; c'est pourquoi il quitta Genève pour Annecy ; mais, en commerçant averti, il prit le soin de récupérer chez ses confrères imprimeurs les bois représentant des images de saints ou de la Vierge.



C'est ainsi que dès son arrivée à Annecy, il réédita les *Constitutions synodales de Pierre de La Baume*, avec les bois utilisés par Kholn.

Le colophon indique :
« *Imprimé à Annecy dans l'officine de Gabriel Pomar, Espagnol* ».

En 1536, Pomar imprime les *Elegies de Baptiste Mantouan contre les folles et impudiques amours veneriennes* de François de Miozingen. Cet auteur, figure dans les registres annéciens avec la qualification de « Secrétaire ducal ».

Et ensuite Gabriel Pomar allait entrer dans l'histoire de l'édition, d'une bien curieuse façon…

Un dossier, conservé aux Archives d'Etat de Genève, contient 3 lettres de Pomar, expédiées d'Annecy, en réponse aux accusations du Conseil de Genève, qui le cite à comparaître, pour s'expliquer sur un ouvrage qu'on lui attribue « *La déploration de la Cité de Genève sur le faict des hérétiques qui l'ont tyraniquement opprimée* ».

Ce procès qui allait opposer Gabriel Pomar au Conseil de Genève, est le premier délit de presse connu.

Le conseil demandera, dès 1539, que chaque ouvrage soit visé par un comité de censure, avant toute sortie.

Emmanuel-Philibert adoptera de tels décrets sur la Presse dès 1560.

Pourtant Pomar se défend de toute implication dans cette publication… Il écrit, je cite :

« Magnifiques et très honorés seigneurs et supérieurs,

« J'ay entendu par aulcuns que je suis chargé d'avoir imprimé certaines compositions de la désolation de la cité de Genève, donct la vérité est au contraire, car je ne vis oncque la dite composition, combien que j'en aye ouy parler. Et cela ainsi étoit, ce pourroit prover et apparaistre par les caractères et lettres donct je suis accoutumé user à impression. El si par aventure on me veut arguer

que je suis sorti de la cité, ce(la) a été du consentement et congé des seigneurs d'icelle, et sindiques, comment Mrs les sindiques Bandiere et Chican; Et à bonne cause car moy estant constitué en maladie, chargé de grande famille, et ayant peu de biens pour soutenir cette charge, et ne ayant aultre moyen de vivre que des livres que j'avoys comment Messaulx et Brevières, les dits seigneurs syndics me donnèrent congé et à mon fils les pouvoyr (de) transiger sur le diocèse, visitant mes balles sans trouver aulcune chose contre le vouloir, autorité et franchise de la dite cité. Je serois bien marry d'avoir fait chose qui fut au préjudice et dommaige de la dite cité, car je n'ai aultre retrait ni maison que en icelle, ... Si vous trouvez que j'aye en rien offemlu, vous me trouverez prêt pour répondre, car pour avoir perdu tout mon vaillant, ne voudroys être exilé de la ville où j'ai la plupart de ma vie usée. Et s'il y a quelqu'un qui me veuille charger d'avoir commis le moindre cas contre la dite ville, en me faysant avertir, je feray apparaistre le contraire.

Messeigneurs il vous playra à moy mander et à commander vos bons playsirs pour à iceulz, obéir et complayre de mon pouvoir.

Votre très humble et très obéissant serviteur et combourgeois

Gabriel Pomard

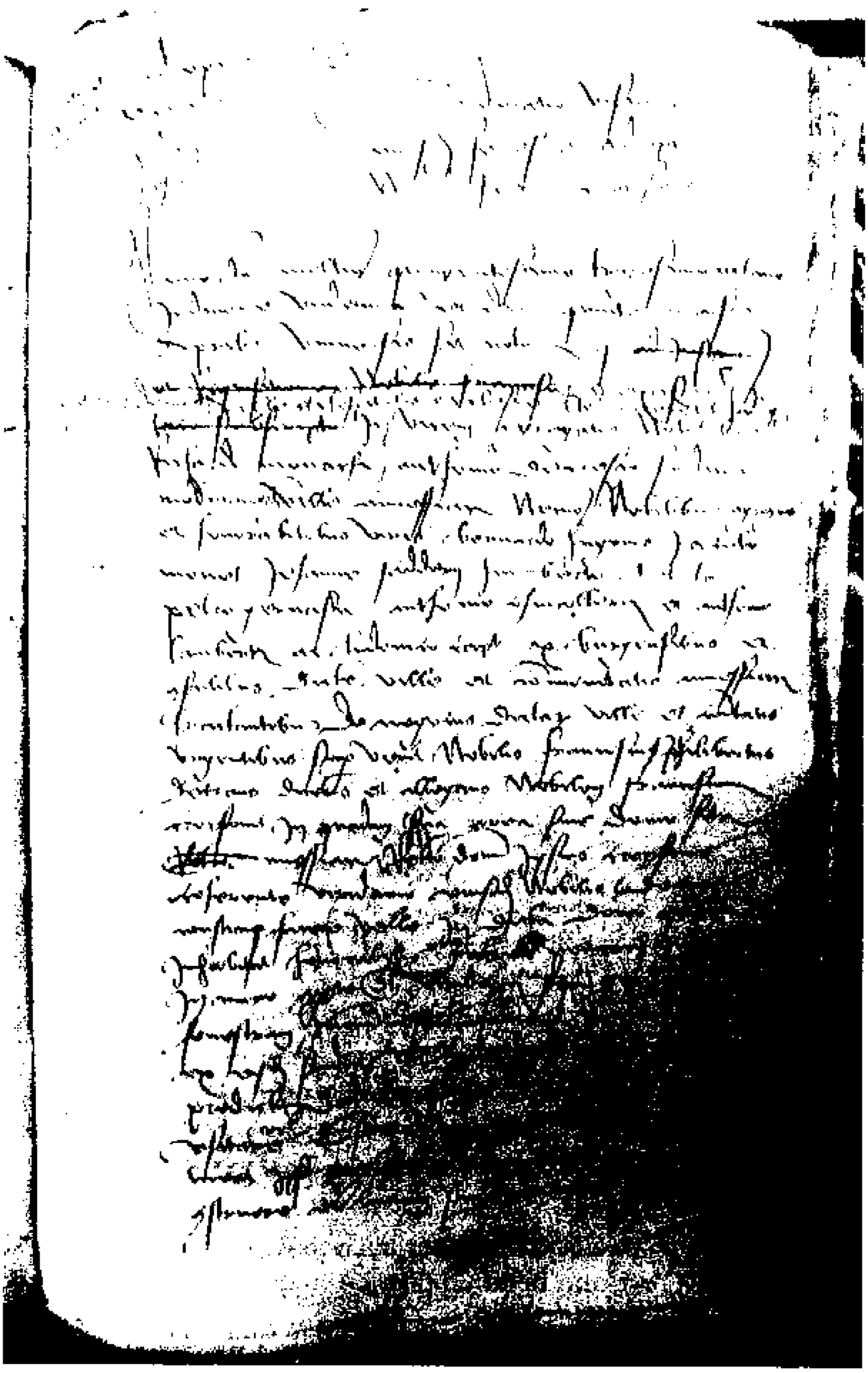
Mais prétextant son mauvais état de santé, dans une lettre datée du 12 juillet 1536, Pomard leur fait savoir qu'il ne peut se rendre à Genève... Dans la dernière lettre, datée du 20 juillet, il écrit que tout déplacement lui est devenu maintenant impossible, et que bien malgré lui, il ne peut quitter Annecy. Il déplore également d'avoir été banni « *sans cause*, dit-il, *du lieu ou la plupart j'ai usé ma vie.* »

Finalement, cette affaire semble avoir été classée sans suite, car elle n'apparaît plus dans les *regestes* des Conseils de la ville de Genève, après 1536...

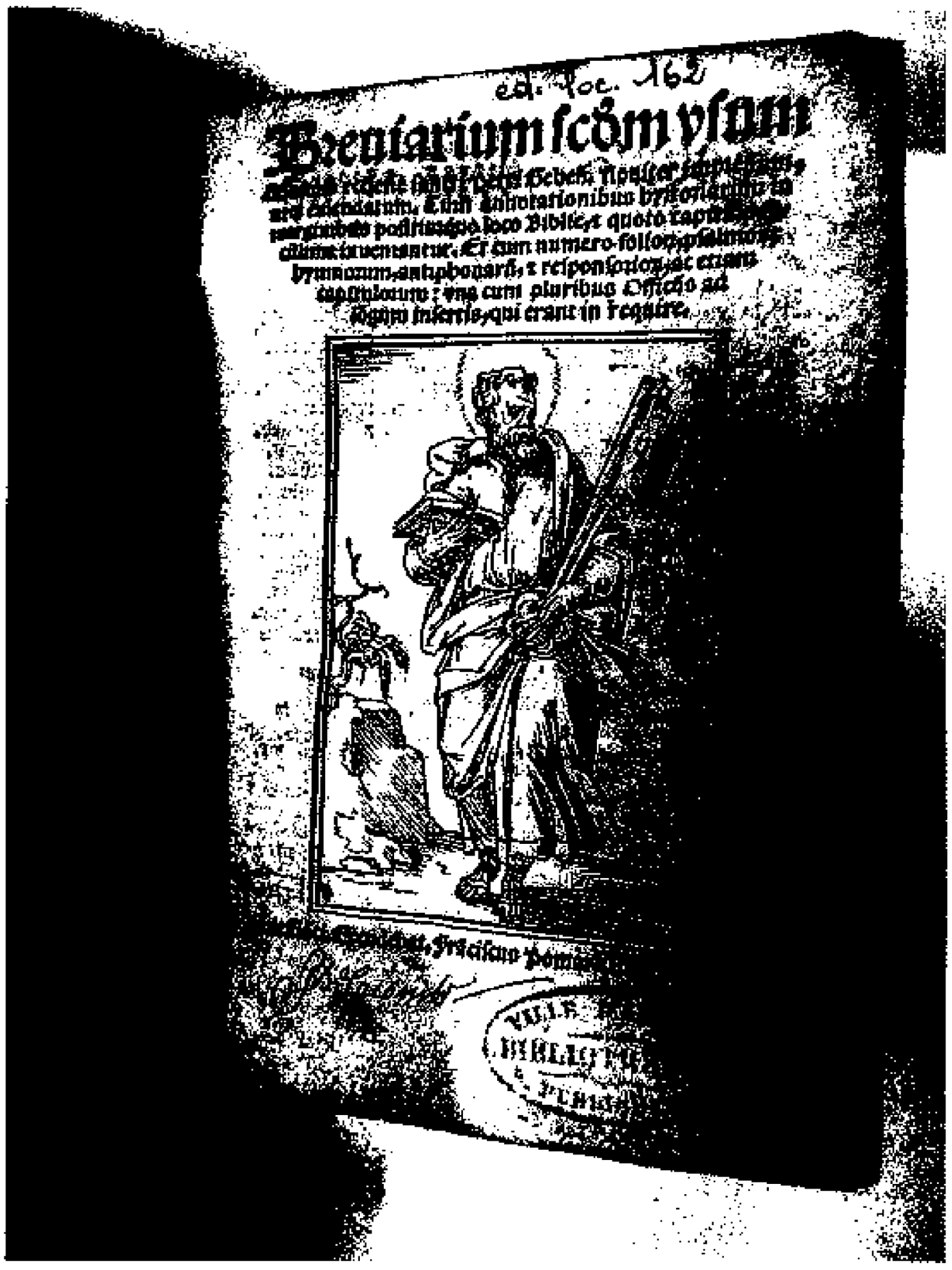
Gabriel Pomar restera à Annecy, où il fut reçu bourgeois le 28 avril 1537. On le retrouve également dans ces mêmes registres, à l'année 1538, dans une énumération de noms. Plus loin on apprend que Gabriel Pomar habitait la maison de noble François Croyson.

(Remarquez la qualification d'*impressor* pour imprimeur, 8 lignes avant la fin).

Grâce au recensement de la gabelle du sel de 1561, on lit que « *damoiselle Juliane Mermard, veuve de feu noble François Croyson* » habite à main gauche rue du Pâquier, et plus loin dans ce recensement, il est dit « *les sus-nommés sont habitants en ladicte rue jusqu'au pont de Notre-Dame* ». Le faubourg de la porte du Bœuf compte alors 68 maisons. On peut donc situer, la première imprimerie annécienne en face de l'église de Notre-Dame, à l'emplacement actuel du Monoprix.



Après Gabriel, nous trouvons comme imprimeur à Annecy, son fils, François. Ce dernier, fit paraître les *Heures de la Vierge*, un petit in-seize, en utilisant les bois que son père avait rachetés à Kohln. Il imprime ensuite le *Bréviaire de Genève*, en 1556.



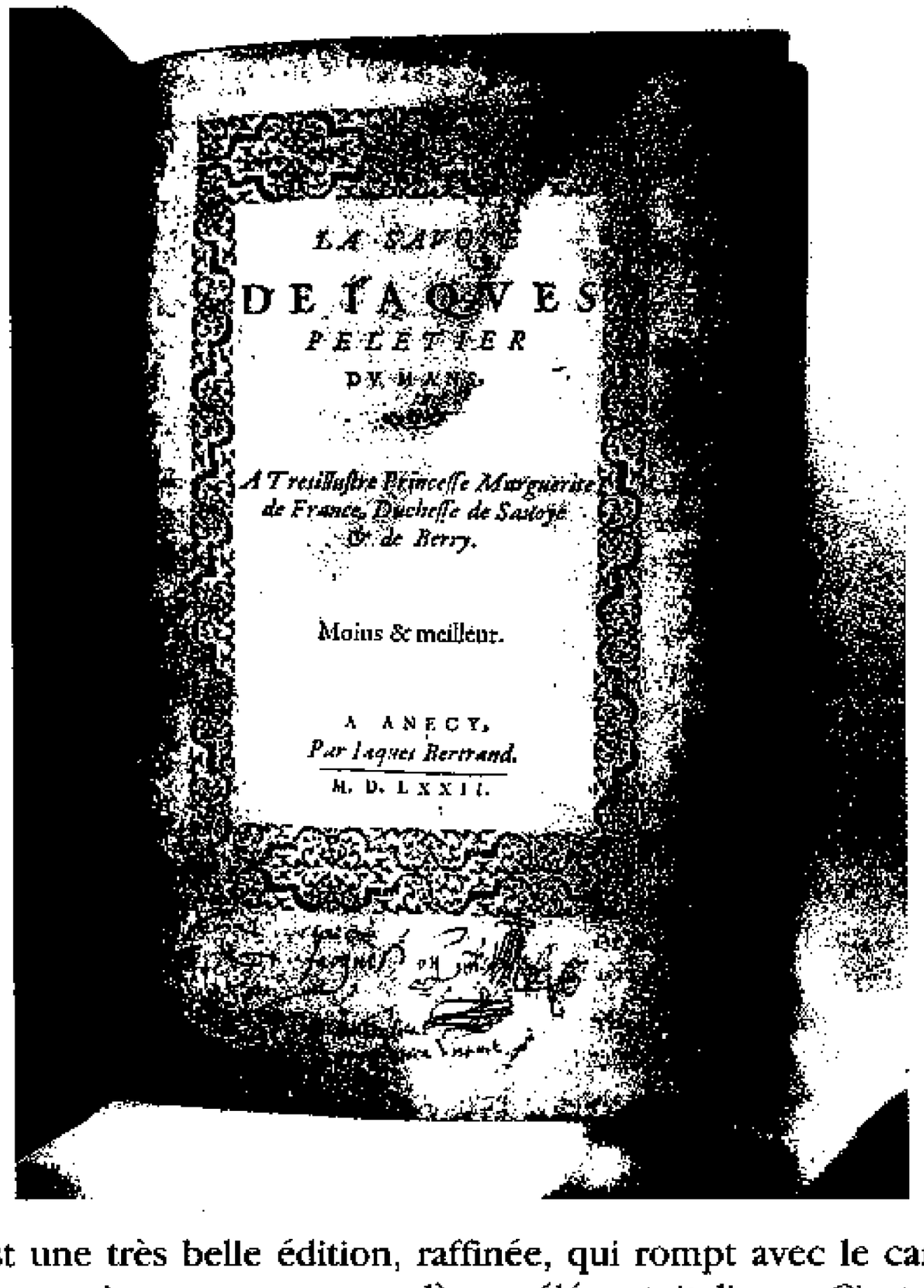
Il faut bien évidemment rectifier la coquille de la date portée sur la page de titre. C'est une belle édition en in-quarto, bicolore, toujours en caractères gothiques. On reconnaît bien, les bois des éditions précédentes.

Et puis, plus rien. François ne figure pas dans le recensement de 1561, ni son père d'ailleurs. Par contre, on trouve à Chambéry, un François Pomar, dès 1559, et peut-être deux, comme nous le verrons plus tard.

Ensuite, en 1566, paraît chez Antoine Botton, une plaquette de 8 pages en caractères gothiques illustrée de bois gravés, *Principe de grammaire à l'usage des jeunes*.

Ce Botton, figure bien dans le recensement de 1561, et à y regarder de plus près, on apprend qu'il avait épousé une fille de Gabriel Pomar, Andréa.

Et puis, en 1572, Jacques Bertrand, après son *Catéchisme à l'usage de la jeunesse*, fit paraître, le premier livre en français concernant la Savoie, comme il l'indique lui-même dans le titre : C'est la *Savoie de Jacques Peletiers Du mans*, dédié à Marguerite de France, celle qu'on appelait la 10e muse, alors duchesse de Savoie.

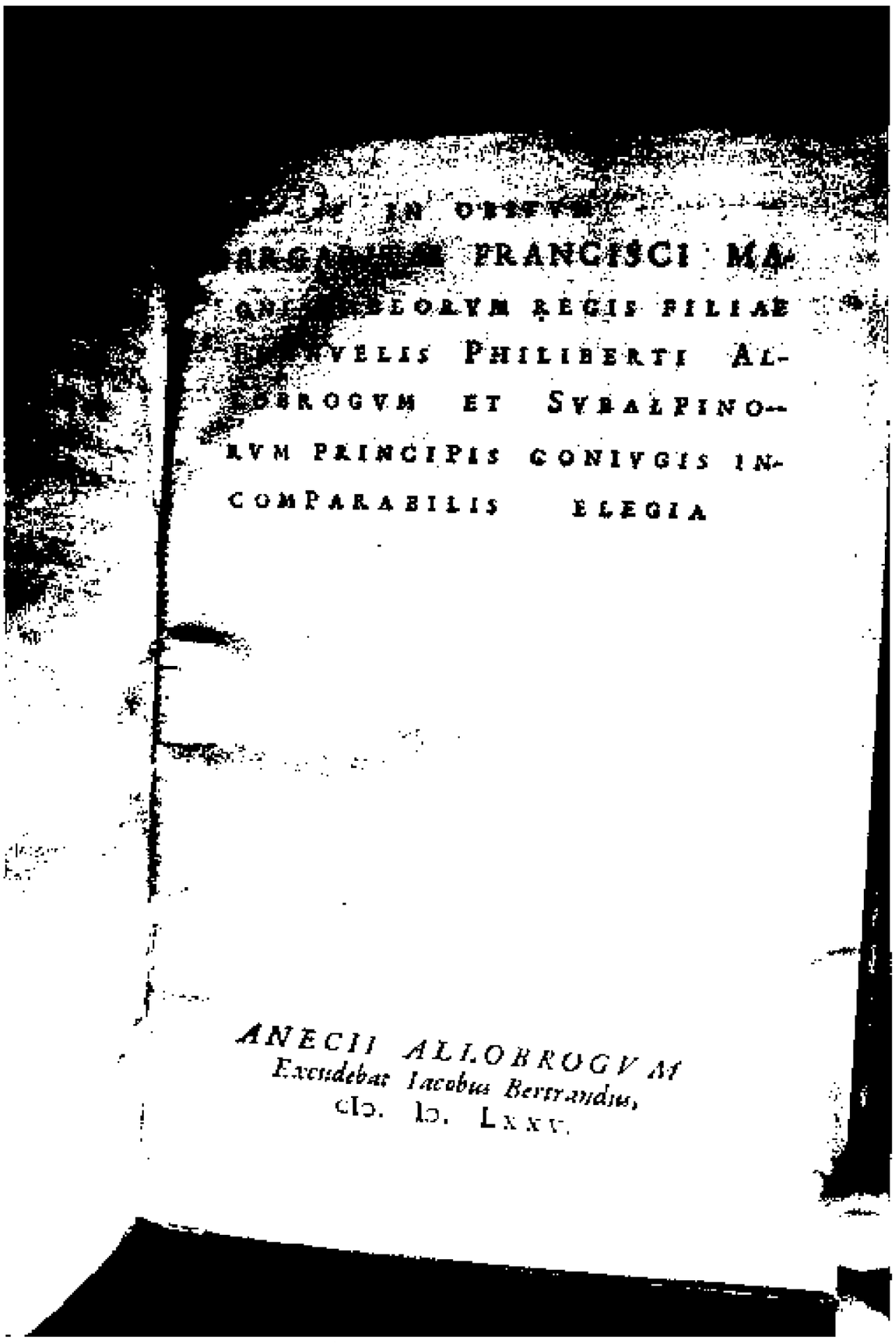

LA SAVOIE
DE IAQVES
PELETIER
DV MANS.

A Treisillustre Princesse Marguerite de France, Duchesse de Savoye & de Berry.

Moins & meilleur.

A ANECY,
Par Iaques Bertrand.
M. D. LXXII.

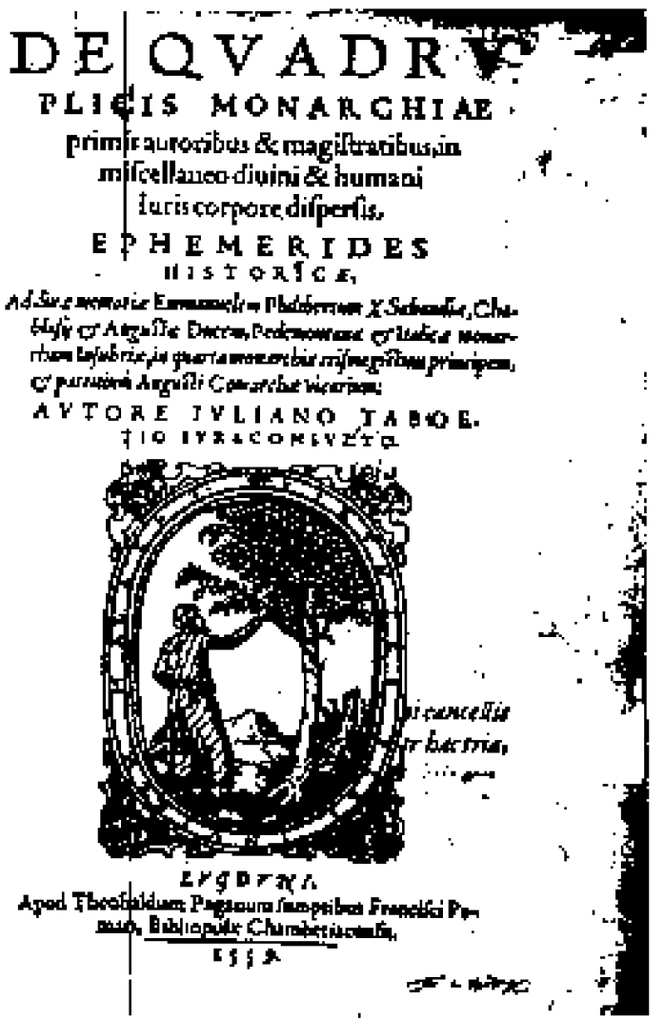
C'est une très belle édition, raffinée, qui rompt avec le caractère gothique, puisque nous avons là un élégant italique. C'est un in-octavo de 79 pages, non illustré, exceptés cette lettrine et ce bandeau qui débutent le texte. En 1575, il édite le *Tombeau de très illustre Marguerite de France*, de Marc Claude de Buttet ; avec une nouvelle police comme on peut le voir.



C'est un petit in-octavo de 8 feuillets. L'année suivante, sortiront des presses annéciennes *Les premières œuvres de Philippe des Portes au roy de France*, dédicacé par Jacques Bertrand, à la comtesse de Tournay, épouse du gouverneur de Savoie. Et puis, en 1577, cette histoire de la *Prise d'Anvers par les Allemands*, que je viens de découvrir à la Bibliothèque Nationale, et dont je n'avais encore trouvé aucune mention. Cette première édition dut rencontrer un certain succès, peut-être à cause des charges occupées par Emmanuel Philibert, puisqu'il la réédita aussitôt, sans nom ni lieu ; mais avec les mêmes caractères et ornements. C'est un in-octavo de 8 feuillets. Ses caractères, nous les retrouverons plus tard à Chambéry, dans les éditions de Thomas Bertrand, au début du XVII[e] siècle.

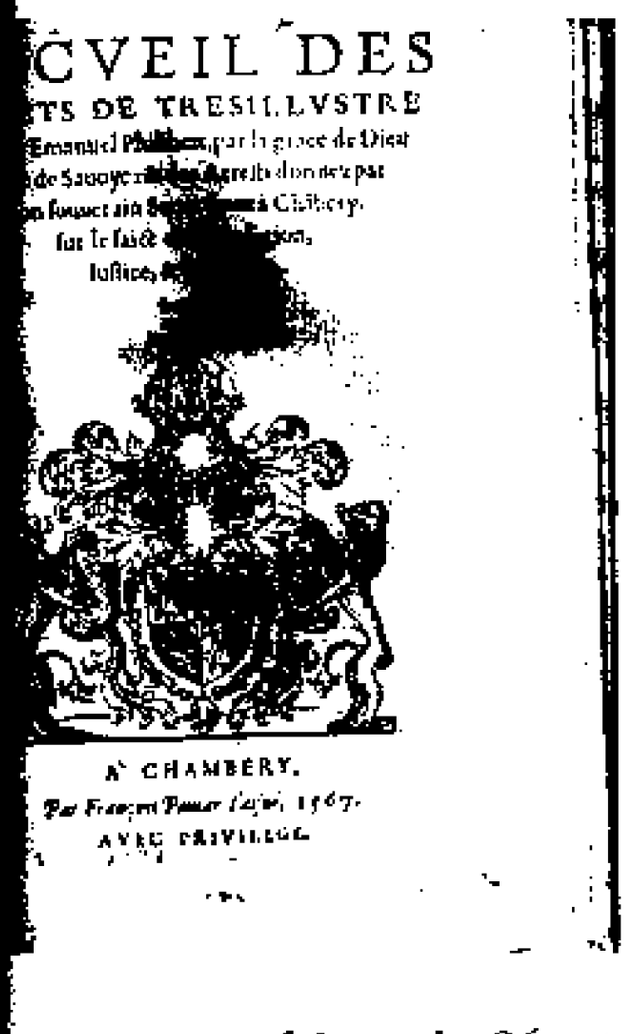
Mais, quittons à présent Annecy, où l'imprimerie continua son essor avec Leyat, Clerc, Abry, Burdet, sans interruption jusqu'à nos jours, pour retourner à Chambéry avec le fils du premier imprimeur Annécien.

François Pomar est attesté comme libraire à Chambéry dès 1559, date à laquelle il fit paraître les œuvres du jurisconsulte, Julien Tabouet, *Ephémérides historiques*. Par contre, comme on le remarque sur le titre, ce n'est pas lui qui imprime ces trois volumes, mais Théodebald Payen, à Lyon.


DE QVADR
PLICIS MONARCHIAE
primis auroribus & magistratibus, in
miscellaneo divini & humani
iuris corpore dispersis,
EPHEMERIDES
HISTORICÆ,
AVTORE IVLIANO TABOE.
IC. IVRACONIVETO.

En 1563, ce même François Pomar imprime, cette fois à Chambéry, les *Edicts de son Altez, sur le faict des inscriptions a fere de tous contracts*. Une édition des statuts du duc aurait été donnée à Lyon, chez Jean de Tournes, dès 1559.

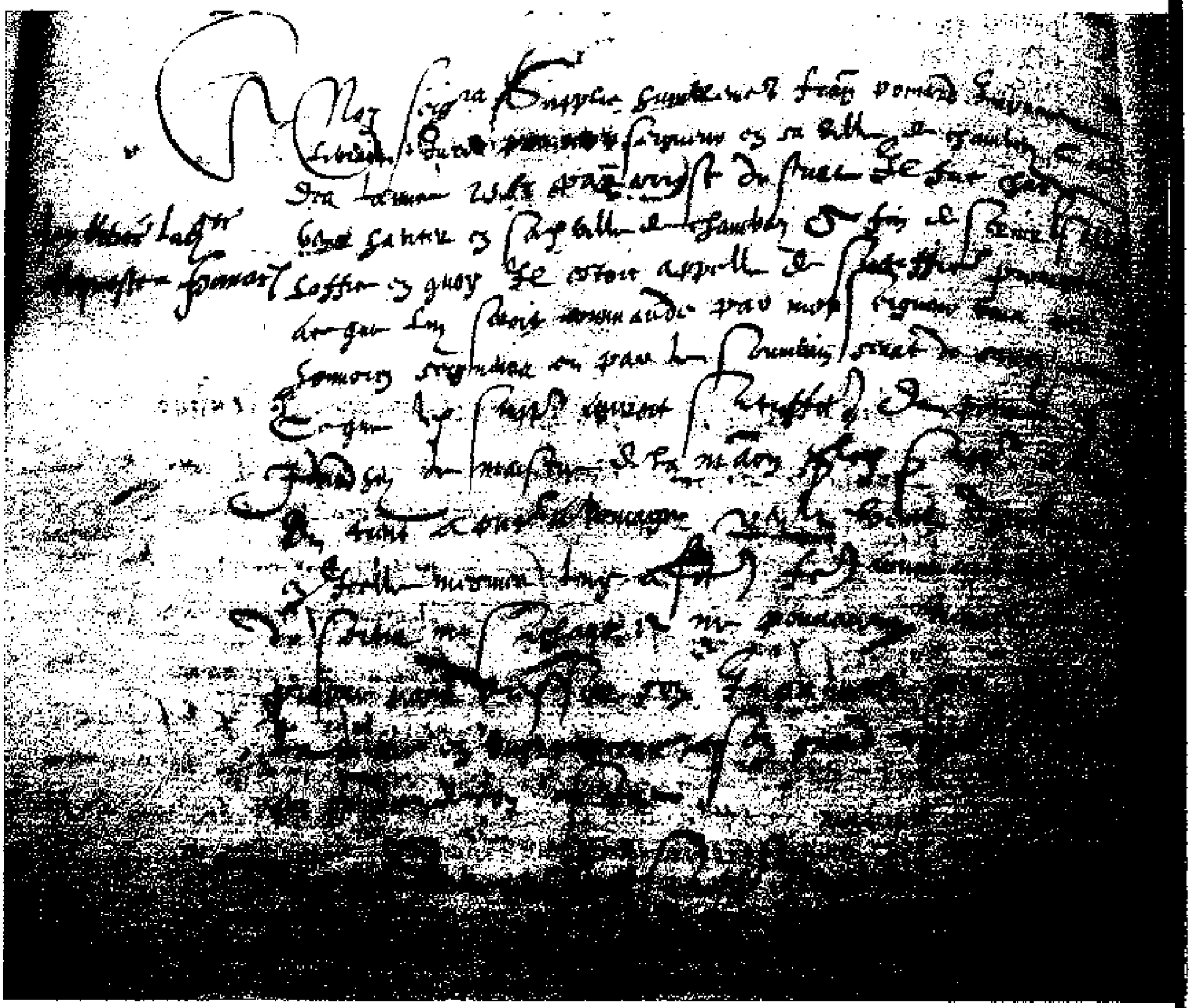
A cette époque, Emmanuel Philibert venait de récupérer ses Etats de Savoie par le traité du Cateau-Cambrésis, et le Sénat siège à Chambéry. Mais la capitale est devenue Turin en cette même année 1463, et le duc va peu à peu centraliser tous les organes du gouvernement, de l'autre côté des Alpes. Cependant, malgré la création d'une Chambre des comptes à Turin, qui restreindra encore les attributions du Sénat de Savoie, la compétence de ce dernier s'étend toujours sur les domaines financiers du contrôle des comptes, et de l'administration en deçà des Alpes. C'est pourquoi François Pomar imprime, en 1567, *Le brief recueil des édits de très illustre prince Emmanuel Philibert*, qui sera réimprimé en 1574 et 1579.

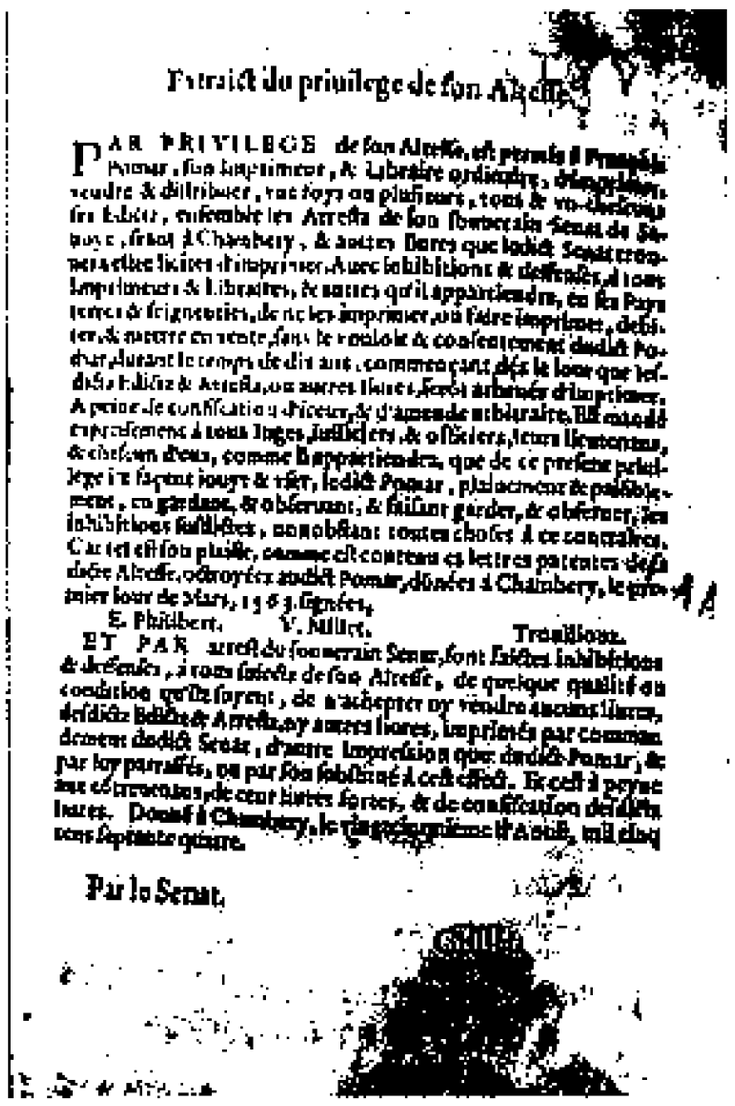

CVEIL DES
TS DE TRESILLVSTRE
A CHAMBERY.
AVEC PRIVILEGE.

Mais si on regarde de plus près la page de titre, on voit la mention de *Pomar l'aîné*, qui apparaît ici, pour la première fois, et qui suscite cette interrogation : « y aurait-il eu deux François Pomar à Chambéry ? ». Dans ses réponses au Conseil de Genève, Gabriel ne parle que d'un fils et de filles. On trouve d'ailleurs deux filles, mariées à Annecy dans le recensement de 1561, mais aucune mention de fils. Gabriel aurait-il eu un autre garçon en arrivant à Annecy… C'est possible…

Une supplique qui vient d'être exhumée des archives du Sénat de Savoie par Corinne Townley, accréditerait la thèse en faveur de deux François Pomar. Comme nous l'avons vu précédemment, le 1er François, qualifié de libraire à Chambéry, fit paraître un ouvrage dès 1559. Mais dans cette supplique, François Pomar, déclare être venu à Chambéry, en 1567, sur demande du duc, pour exercer son métier. Ce qui correspond, comme on vient de le voir, à l'année de l'édition du brief des recueils. Il dit, je le cite : « *En 1567, par arrêts du Sénat, fut chargé par Monseigneur habiter en sa dicte ville de*

Chambéry, afin de servir selon l'office, en quoi il estoit appelé de satisffere promptement, à ce que luy seroit commandé par Monseigneur… ». Et plus loin on apprend que François Pomar, adresse cette supplique en 1576, à cause d'un problème survenu avec son propriétaire et qu'il demande, par conséquent, à ce que le Sénat lui trouve un local pour installer son imprimerie. Au regard des réponses portées sur ce même registre, on peut dire, que l'imprimerie de Pomar l'aîné à Chambéry, se trouvait jouxtant les nouvelles prisons puisque ce bâtiment ne date que de la fin du XVI[e] siècle ». C'est donc juste à côté du Sénat de Savoie, à l'emplacement actuel des halles.




Extrait du priuilege de son Altesse.

PAR PRIVILEGE de son Altesse, est permis à François Pomar, son Imprimeur, & Libraire ordinaire, d'imprimer, vendre & distribuer, tant fois ou plusieurs, tous & vn chacun ses Edicts, ensemble les Arrests de son Souverain Senat de Savoye, seant à Chambery, & autres Liures que ledict Senat commettra estre faicts d'imprimer. Auec inhibitions & deffenses à tous Imprimeurs & Libraires, & autres qu'il appartiendra, en ses Pays terres & seigneuries, de ne les imprimer, ou faire imprimer, deffendre, & mettre en vente, sans le vouloir & consentement dudict Pomar, durant le temps de dix ans, commençant dés le iour que lesdicts Edicts & Arrests, ou autres liures, seront ordonnés d'imprimer. A peine de confiscation d'iceux, & d'amende arbitraire. Et mandé expressément à tous Iuges, Iusticiers, & officiers, leurs lieutenans, & chacun d'eux, comme il appartiendra, que de ce present priuilege ils facent iouyr & vser ledict Pomar, plainement & paisiblement, en gardant, & obseruant, & faisant garder, & obseruer, les inhibitions susdictes, nonobstant toutes choses à ce contraires. Car tel est son plaisir, comme est contenu es lettres patentes desdicts Altesse, octroyées audict Pomar, données à Chambery, le premier iour de Mars, 1563. signées,

E. Philibert. V. Millet. Treuillion.

ET PAR arrest du souuerain Senat, sont faictes inhibitions & deffenses, à toutes saictes de son Altesse, de quelque qualité ou condition qu'elle soyent, de n'acheter ny vendre aucuns liures, desdicts Edicts & Arrests, ny autres liures, imprimés par commandement dudict Senat, d'autre impression que dudict Pomar, & par luy parauant veus, ou par son substitué à cest effect. Et ce à peyne aux contreuenans de cent liures fortes, & de confiscation des dicts liures. Donné à Chambery, le vingt-quatriesme d'Aoust, mil cinq cens septante quatre.

Par le Senat,

Pomar l'aîné, avait déjà imprimé en 1566 le *Stile et règlement sur le faict de justice*, puis l'année suivante *Ordre, règlement et forme ordonnés par son Altesse*.

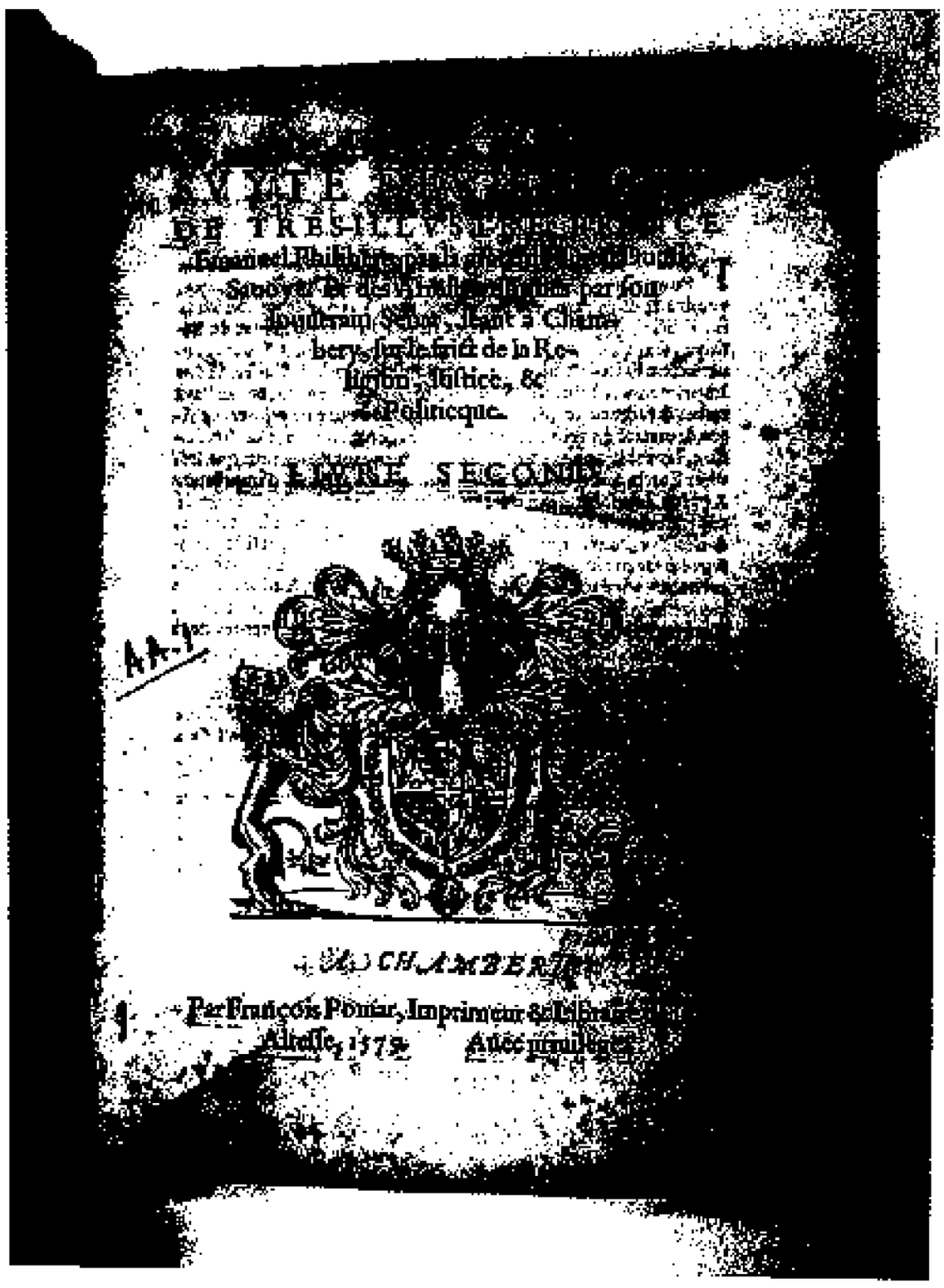
Par contre, *La suyte des édits*, parue en 1579, ne porte pas la mention d'aîné, tout comme les *Statuts, édits et règlements* parus en 1581 !

En plus, cette Suite contient, au verso du titre, le privilège qui avait été accordé à François Pomar en 1563. Donc avant l'arrivée du second Pomar, mentionné dans la supplique.

Il semble donc bien qu'il y ait eu deux Pomar, qui imprimaient pour le Sénat de Savoie. On remarque d'ailleurs des différences de police et d'ornements entre les éditions…

Ainsi, s'il est facile d'attribuer à « *Pomar l'Aîné* » les livres de Grangier, *Pastorale sur le basptême de Monseigneur Charles Emmanuel*, et l'ouvrage d'Alphonse d'Elbene, paru à Hautecombe en 1581, *De principatu sabaudiae*, en revanche, on ne peut dire avec précision lequel des deux imprima la *Chorographia* de Savoie de Delexi, et le curieux bois gravé du titre ajoute encore à la confusion. On peut lire, gravé sur l'enclume du forgeron, que la fortune est changeante…

Deux autres Pomar, Louis et Claude - qui deviendra, à son tour, imprimeur ducal, et éditera également les œuvres d'Antoine Favre -, frères ou


SVYTE
DE TRES-ILLVSTRE
LIVRE SECOND
A CHAMBERY
Par François Pomar, Imprimeur & Libraire
Altesse, 1579. Auec priuilege

cousins germains, perpétueront la tradition familiale de l'imprimerie à Chambéry jusqu'à la fin du XVI[e] siècle.

Leur succèderont bientôt les Dufour, Riondet, Bertrand, Clerc, etc. mais ceci est une autre histoire...

L'imprimerie était maintenant lancée en deçà des Alpes, et n'allait plus connaître d'interruption jusqu'à nos jours.

Habent sua fata libelli : les écrits ont leur destin, puissent les livres régaler encore pour des siècles l'appétit des curieux.

Nathalie Costa

NOTES :

1• La bibliographie et les annexes accompagnant cet article étant trop longues, l'auteur a préféré les faire paraître ultérieurement dans une étude plus générale consacrée à l'imprimerie.

2• Les photos des ouvrages ont été prises par l'auteur avec l'autorisation des directeurs des Archives Municipales d'Annecy, de Chambéry, et celle des bibliothèques d'Annecy, de Chambéry, de Lyon, de la Bibliothèque Ste Geneviève de Paris, de la Bibliothèque Nationale, ainsi que celle des Archives Nationales de Turin, de la Bibliothèque Universitaire de Genève et de la Bibliothèque Manciani (Italie), et des collections particulières.

Notes de lecture

Pierre Judet : "Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934)".
Les métamorphoses d'une identité sociale et politique
Coll. *« La pierre et l'écrit »*, P.U.G.

Cet ouvrage publié par les Presses universitaires de Grenoble avec le soutien de l'Académie du Faucigny, de l'Agence Rhône-Alpes du livre, de l'Institut d'études savoisiennes et du Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes est le fruit d'une thèse en histoire contemporaine soutenue très brillamment en 2000 devant l'Université Lumière-Lyon 2. Elle apporte indéniablement une contribution réfléchie à l'histoire sociale et politique de l'industrialisation rurale en Faucigny. Elle est centrée *« sur les transformations du rapport des horlogers à l'industrie horlogère dans une région montagnarde et rurale sujette à des mobilités de tous ordres »*, lit-on dans le résumé donné par l'auteur lui-même.

Cette étude puise à de multiples sources documentaires qui vont des listes nominatives de recensement, de l'état civil et des registres matricules de l'armée aux listes d'élèves de l'École d'Horlogerie de Cluses et les annuaires professionnels, le tout embrassé sur une durée presque séculaire. Le sous-titre de l'ouvrage souligne l'objectif de l'historien. Ce dernier analyse le processus socio-historique qui amena l'horlogerie du Faucigny à se transformer en industrie de décolletage sur trois quarts de siècle à partir des avatars et des difficultés de l'industrie horlogère, spécialement en sous-traitance, par rapport à l'industrie horlogère helvétique. Cette activité sous-traitante s'inscrivait alors dans le cadre d'une pluriactivité systématiquement pratiquée et qui par la suite donnera une certaine flexibilité à l'organisation du travail permettant ce changement de production.

En effet, au cours du XIX[e] siècle, Cluses, petite cité horlogère de la vallée de l'Arve, à proximité de Genève, répond de plus en plus mal à la demande de standardisation requise par les exigences sociales qui imposent ponctualité et précision dans la mesure du temps. Pierre Judet souligne l'importance de l'ouverture, en 1849, de l'École d'Horlogerie de Cluses qui relance une industrie menacée de disparition et qui va attirer des horlogers compétents venus notamment de la Suisse voisine. Peu à peu, de gros ateliers et de petites usines apparaissent, se développent, transforment la *« fabrique horlogère »*

du XVIII[e] siècle qui se spécialise dans la fabrication des petites pièces de montres (pignons et roues).

Cluses devient le centre d'une région où s'implante une véritable industrie horlogère mais où la pluriactivité familiale à travers le couplage agriculture-industrie n'a pas disparu. L'historien s'attache à décrire avec beaucoup de nuances la lente genèse chaotique de cette formation sociale qui voit se développer la puissance du patronat et la constitution d'un monde ouvrier qui se détache de la campagne et souffre de l'instabilité des emplois et des salaires. Cette main-d'œuvre se regroupe dans le syndicat. Les grèves font leur apparition dans le canton très rural de Cluses. Pierre Judet étudie la grande grève de 1904 et les événements tragiques de la fusillade du 18 juillet 1904 où les frères Crettiez tirent sur la foule tuant trois personnes, le tout se terminant par l'incendie de l'usine. L'affaire Crettiez enflamma non seulement tout le canton mais toute la France. La littérature plus tard s'emparera aussi de cette émeute immortalisée par Aragon dans *Les Cloches de Bâle*.

L'auteur passe assez vite sur le procès qui suivit, procès déjà analysé par les historiens locaux (cf. Henri Baud, Paul Guichonnet..., voire aussi les travaux d'Yves Lequin) pour s'intéresser au développement spectaculaire et éphémère du syndicat jusqu'à son déclin et sa fin en 1914. En effet, suite au drame de 1904, une impressionnante vague de grèves secoue la vallée. Mais, dès 1908, la crise menace l'industrie horlogère dans son existence même. C'est la première guerre mondiale qui viendra opportunément relancer l'activité vers de nouveaux marchés dans la production de pièces de métal tournées d'où le terme nouveau de « *décolletage* ». Une partie de la main-d'œuvre qui constituait naguère le syndicat se retrouve à des postes où ses compétences sont reconnues. Les ouvriers de naguère sont devenus « *mécaniciens* » ou « *décolleteurs* ». Certains ont fondé leur entreprise ou siègent dans les municipalités aux côtés des patrons. Tel est résumé succinct d'un livre de 487 pages.

Pierre Judet s'appuie notamment sur les données quantitatives des divers dénombrements de la population horlogère de trois communes que sont Cluses, Scionzier et Mont-Saxonnex et sur certains parcours individuels exemplaires permettant de saisir le fonctionnement de la formation sociale en question. Il s'intéresse aux acteurs des mouvements sociaux, aux rapports entre le mouvement ouvrier, la « *geste* » ouvrière et la réalité quotidienne d'une population laborieuse et pluriactive, ce qui lui permet de nuancer une méthodologie marxienne, voire « *braudelienne* » [1] dans ce qu'elle a de trop dogmatique et qui

(1) Paradoxalement et curieusement, cet historien n'est jamais cité dans la thèse alors que la référence au temps de longue durée et aux *Annales* pour étudier la formation sociale du bassin horloger de Cluses inclinait à désigner entre autres les travaux de Braudel.

au demeurant s'avère ici assez pertinente. Cette méthodologie met en relief l'absence de reproduction sociale à l'identique et en même temps la paradoxale cohérence d'un système social sur la longue durée et dont le ressort principal est justement cette mobilité sociale qui s'origine dans la pluriactivité, en tout cas au départ, largement appuyée sur la terre. Enfin cette pluriactivité conduit l'auteur à s'interroger sur le problème de l'identité, dans la mesure où c'est seulement dans l'action, et pour un moment seulement, celui des grèves, que s'affirme une identité ouvrière. Sans le vouloir, l'historien retrouve curieusement, outre les critères économiques et politiques, l'importance du critère idéologique que Karl Marx donnait à « *la conscience de classe* » dans la lutte des classes (Cf. les ouvrages intitulés *Les luttes de classes en France* et *L'idéologie Allemande*). À dire vrai, Pierre Judet utilise très rarement le terme de classe et ne cite jamais ce philosophe. Si nous regardons la bibliographie d'un point de vue théorique c'est plutôt la lecture de *L'institution imaginaire de la société* de Castoriadis et des *Annales* qui lui a permis d'effectuer *l'analyse concrète d'une situation concrète*, d'étudier avec doigté la mobilité des identités et qui fait que les mêmes personnes, dans le même temps ou successivement, peuvent faire état d'identités différentes. Cela lui donne cette assurance que le socialisme politique n'a pas de racines politiques en Faucigny et que le drame de 1904 a infléchi, pour un temps, les tendances de la formation sociale locale. En bref, il a raison de souligner que l'affaire « *Crettiez* » a été surinterprétée.

Au terme de cette critique élogieuse, nous nous permettrons de faire un petit reproche à l'auteur, voire à l'éditeur, c'est d'être encore trop rivé à la thèse qui est, certes, passionnante et de s'enliser dans des détails que l'on pourrait très bien résumer. On aurait pu, au siècle de l'image, donner une place aux illustrations ! Pas une seule photo, sauf les deux de la couverture, ne vient égayer le texte d'où cette présentation un peu janséniste et qui semble réduire d'emblée le public des lecteurs potentiels. La vallée de l'Arve ne se limite pas aux seuls universitaires et aux historiens locaux, elle peut fournir un bataillon non négligeable de lecteurs ! Il est un fait que cela a un coût et que les finances engagées pour la publication de l'ouvrage ne le permettaient peut-être pas. Dommage !

Ces peccadilles ne nous empêchent pas d'apprécier ce livre à sa juste mesure. Aucun ouvrage, à notre connaissance, n'a étudié, avec une aussi grande finesse d'analyse, la genèse des rapports sociaux qui dynamisent la région clusienne. Nous avons particulièrement apprécié l'étude des institutions (École d'Horlogerie de Cluses), des associations (Ligue des droits de l'Homme...) qui ont marqué de leur influence culturelle et politique le développement de l'industrie du décolletage. De même le glossaire des termes techniques du

décolletage mis à la fin de l'ouvrage est bienvenu. La bibliographie nous semble très complète. Autant de qualités qui nous conduisent à recommander ce livre copieux aux Florimontans, livre qui apporte un plus indéniable à la connaissance de la Haute-Savoie de la fin du XIX[e] et du début du XX[e] siècle. C'est d'autant plus vrai que les événements de Cluses ont donné lieu à de nombreux articles mais à aucune étude vraiment fouillées sur la situation concrète du devenir du mouvement ouvrier de la vallée de l'Arve. Cette thèse permet entre autres de nuancer des analyses politiques ou syndicales, ou de corriger une certaine amnésie de cette région clusienne concernant la mobilité sociale et les problèmes d'identité d'aujourd'hui, ce qui n'est pas son moindre mérite.

Bernard Premat

Les éditions *Le Vieil Annecy* viennent de publier en 2004 *La J.A.C. Des Savoyards racontent*, écrit par le père Hyacinthe Vulliez à qui nous devions déjà un excellent petit et incisif ouvrage en 2001 sur « *Camille Folliet, prêtre et résistant* » et en 2002 « *Saint François de Sales, l'Amour au cœur* » répertoriés dans la *Revue Savoisienne* des années correspondantes.

La J.A.C. Des savoyards racontent est né d'un devoir de mémoire de l'auteur envers ses amis, anciens militants jacistes. Durant deux ans, l'auteur s'est attaché à rassembler les témoignages de ceux qui ont écrit véritablement la saga militante de ce mouvement d'Action catholique de 1930 à 1960. C'est tonique et cela donne un éclairage nuancé de ce mouvement pour l'histoire du diocèse d'Annecy. Hyacinthe Vulliez a consulté les archives, notamment les bulletins diocésains mais le monde paysan n'était guère bavard sur ces faits et gestes. Et pourtant, on doit à ce mouvement *Les Maisons familiales*, les *Groupes d'exploitation en commun (Gaec)*, le syndicalisme agricole, la formation continue pour agriculteurs… Bref, des actes qui ont secoué le fatalisme du monde paysan savoyard après la guerre.

C'est pourquoi Hyacinthe Vulliez a dû aller à la rencontre de ces gens modestes mais grands par le cœur, recueillir leurs témoignages avant qu'ils ne disparaissent. Cela donne une tournure vivante au texte, qui pourrait étonner plus d'un historien qui, bon gré mal gré, valorisent parfois trop le document écrit au détriment de la parole. Ces interviews nous révèlent que si la JAC est née officiellement en 1929, la Haute-Savoie avait déjà un temps d'avance. En effet, à l'instigation de Charles Bosson et du chanoine Clavel, responsable diocésain de l'Action catholique des jeunes pour l'un, et aumônier diocésain pour l'autre, un groupe de paysans avait été créé au sein de l'action catholique. Nous lisons en filigrane, à travers les hésitations ou les

aveux, les périodes difficiles qu'a traversées le monde paysan entre 1940 et 1944, puisqu'on trouve aussi bien des jacistes qui entrent en résistance, comme Lucien Rannard-Cotterlet, fondateur de l'un des premiers maquis haut-savoyards, que d'autres qui s'engagent dans la milice, conseillés par leur aumônier. De même la période de la guerre d'Algérie causa beaucoup de malaise au sein du mouvement savoyard marqué politiquement par une forte tradition de centre droit, pour ne pas dire de droite. Le livre est intéressant en ce que les jacistes livrent sans détour leurs difficultés pour imposer la modernisation de l'agriculture en Haute-Savoie, luttant de l'intérieur contre leurs parents ou proches trop sceptiques ou rebelles à toute évolution. Quant à l'impact social de ce mouvement dans le département, il est loin d'être négligeable. Nous apprenons qu'en 1950, par exemple, près de la moitié des maires du département étaient d'anciens jacistes, tous âgées d'une trentaine d'années. C'est à eux que l'on doit la mise en place des structures agricoles encore en vigueur dans le département. Comme quoi, la foi peut transporter les montagnes ! Fort de ses origines paysannes et montagnardes, Hyacinthe Vuilliez a su rentrer en contact avec ces militants s'interrogeant sur le devenir de leur mouvement. Remercions-le de nous avoir livré cette mémoire vivante avant qu'elle ne disparaisse. Les futurs historiens qui auront à analyser l'histoire du diocèse d'Annecy durant le XX^{e} trouveront là un matériau qui leur sera fort utile.

Bernard Premat

PHYSIOLOGOS, éditions Jérôme Million, Grenoble.

« *Voilà un livre merveilleux, au sens propre du terme : un livre qui produit des merveilles pour son lecteur* », écrit à juste titre Pascal Dreyer dans « *Livre et Lire* », n° 199 de décembre 2004. Nous le devons à l'heureuse initiative des éditions Jérôme Million de Grenoble qui viennent de publier dans la collection Atopia. Cet ouvrage anonyme Physiologos enrichi au fil du temps vient de l'Antiquité tardive puisqu'il remonte à la chrétienté d'Égypte (Alexandrie) du II^{e} siècle, il a été traduit du grec, présenté et annoté par Arnaud Zucker. Cet universitaire a reconstitué le texte initial qui connut au Moyen-Âge une très grande popularité et qui donna lieu à de multiples versions. En effet ce fut, notamment au XIII^{e} siècle, l'ouvrage le plus lu et le plus diffusé du monde médiéval après la Bible. Autant dire qu'il nous transmet la façon de penser, les manières de sentir, l'enchantement même du monde dans lequel vivaient des hommes et des femmes dont nous sommes les héritiers. C'est selon l'expression du traducteur « *le premier bestiaire chrétien et le premier bréviaire animal* ».

En effet, ce bestiaire décrit la création divine dont l'homme a assuré la nomination. L'ouvrage en question consiste en un recueil

de très courts chapitres consacrés essentiellement à des animaux (64 animaux retenus) mais intégrant aussi 5 pierres et 2 arbres. Composé de manière binaire, chaque chapitre comporte une première partie descriptive qui présente un animal à travers un trait caractéristique, « sa nature » et une seconde partie interprétative qui traduit la réalité zoologique en réalité spirituelle, soit comme une leçon de théologie, soit comme une exhortation morale adressée au lecteur à faire le bien et éviter le mal. Bref, ce sont autant de fables destinées à faire comprendre les subtilités de la théologie et les passages obscurs de l'Écriture. *Le Physiologue* donne la clef de l'image qu'il décrit, en interprète de la nature, en homme capable de découvrir la véritable rationalité des phénomènes naturels. Il s'agit pour lui de parler de la nature et de lui donner un sens spirituel, de lier l'Ancien Testament (la création) au Nouveau qui est révélation et dévoilement. Tout est suggestif, tout fait sens et symbole dans chacun des récits et paraboles qui illustrent la nature de chaque animal

Le texte intègre donc plusieurs discours traditionnels que sont la description zoologique, la fable animalière, la parabole évangélique et la paraphrase biblique. Ce livre est donc le résultat de plusieurs traditions : la zoologie grecque empruntée pour l'essentiel à Aristote, l'ésotérisme égyptien, la mystique juive, l'exégèse alexandrine et la théologie chrétienne du salut. C'est pourquoi ce bestiaire est aussi un bréviaire, c'est-à-dire un livre pour prier avec discernement, pour découvrir non pas ce que cache le monde concret mais ce qu'il révèle du plan divin.

Louons la clarté de la traduction et la lumineuse introduction d'Arnaud Zucker qui sont une précieuse aide dans la compréhension de ce Bestiaire des bestiaires. Arnaud Zucker en donne un copieux et judicieux commentaire qui montre bien les objectifs du rédacteur sans nom, parfois ses lacunes et ses ignorances, mais le plus souvent son admirable capacité à faire de ce bestiaire une leçon vivante de théologie appliquée. C'est une ouverture indéniable à cet imaginaire médiéval qui est fort loin de notre culture contemporaine. *Le Physiologos* donnera d'amples renseignements sur le monde médiéval, sur la symbolique de cette époque, en général sur l'iconographie religieuse de nos église romanes ou gothiques, voire baroques. L'historien de l'art, le philosophe, l'anthropologue, le théologien, tous ceux qui s'occupent de restauration des monuments, voire aussi les guides qui font visiter nos églises, tout un public d'amateurs, au sens étymologique, y trouvera matière à réflexion et enrichissements à ses propres observations… Cet ouvrage, qui est d'ailleurs agréable à lire, passionnera, nous n'en doutons pas, nombre de Florimontans cheminant sur les sentiers de l'art religieux.

Bernard Premat

Trésors de l'Art sacré dans les hautes vallées de Maurienne de Michel Thomas, 256 p., édition La Fontaine de Siloé 2004.

Sous ce titre, les éditions *La Fontaine de Siloé* viennent de publier un ouvrage sur les peintures murales de la haute Maurienne. L'auteur, Michel Thomas, mauriennais de naissance, universitaire participant à la formation des guides-interprètes à l'université de Nice, nous livre des études très fouillées sur la décoration intérieure des chapelles saint Sébastien de Lanslevillard et de saint Antoine de Bessans.

Une excellente introduction situe les influences flamandes et italiennes sur la peinture médiévale de la Maurienne qui a été de tous temps une voie de passage vers l'Italie. Les échanges commerciaux, culturels entre le nord de l'Europe et le sud de la Méditerranée, sans oublier les pèlerinages à Rome conduisent l'homme médiéval à construire des relais religieux sur la route du col de l'Iseran. Ces considérations historico-géographiques autorisent Michel Thomas à comparer et à rapprocher l'iconographie de certaines églises de l'arc alpin à l'instar des études sur les images médiévales de l'universitaire grenobloise Dominique Rigaux.

Ce parallélisme entre les chapelles mauriennaises et celles de la vallée de la Roya comme Notre Dame des Fontaines à La Brigue ou comme celle de San Maurizio Canavese dans le Piémont nous entraîne dans une compréhension approfondie des différentes fonctions de ces peintures murales et des thématiques communes que l'on retrouve dans les différentes vies du Christ et de saint Sébastien. Le dialogue des textes évangéliques avec les textes apocryphes et la *Légende dorée* de Voragine permet d'en saisir la fonction religieuse. C'est pour l'auteur l'occasion d'examiner la symbolique religieuse, d'étudier les influences de Duccio, de Canavasio sur les artistes anonymes qui ont décoré les chapelles mauriennaises de 1475 à 1518. Jean Thomas repère non seulement les emprunts des arts plastiques aux mystères et théâtres médiévaux, mais en bon observateur des images médiévales, il ne néglige pas les analyses ethnographiques. Peut-être des esprits chagrins regretteront la rapidité des commentaires concernant ce personnage composite qu'est Marie-Madeleine, emblème de la conversion dans l'imagerie médiévale. Cette peccadille relevée, il n'en reste pas moins que ce livre bien fait contient une foule de renseignements tout en soulignant la pluralité de lectures possibles de ces peintures murales. L'auteur a même ajouté un glossaire très utile au lecteur pressé. Pour clore le tout, l'éditeur a soigné la qualité des reproductions iconographiques mettant en valeur la richesse des coloris de ces peintures murales. Disons que c'est de la belle ouvrage qui réjouira plus d'un amateur d'art ou passionné des études régionales pour un prix relativement modeste (30 euros) !

Bernard Premat

Cahiers René de Lucinge, quatrième série, n° 38
(Association des Amis du Château des Allymes et de René de Lucinge, Diffusion De Boccard, Paris).

Le n° 38 (quatrième série) des *Cahiers René de Lucinge* paraît en 2004.

Il est consacré à « Aimé Vingtrinier - 1812-1903 - écrivain et historien, chantre du Bugey, et l'affaire des Balmettes ».

« L'affaire des Balmettes », en 1814, est un épisode de la résistance bugiste face à l'invasion des troupes autrichiennes. Un intéressant dossier est consacré à cet événement et aussi à la commémoration de son centenaire. À ce propos la revue n° 38 présente dans sa quasi-intégralité la vision personnelle de Vingtrinier s'appuyant sur les souvenirs de son oncle, témoin actif de l'événement (*Histoire de mon oncle*).

La première partie de l'ouvrage (qui, en tout, comprend 232 pages) est consacrée à Aimé Vingtrinier lui-même. Après une étude sur La Barre (domaine situé près d'Ambérieu-en-Bugey) où le jeune Vingtrinier a vécu auprès de sa grand-mère et qu'il a beaucoup aimée, sa vie et son œuvre sont évoquées à l'aide de documents précis, voire d'anecdotes savoureuses, en particulier sa rencontre avec la poétesse Marceline Desbordes-Valmore ainsi que ses voyages en Corse, en Italie, puis en Algérie, en Suisse et en Allemagne. Sa carrière d'imprimeur, de journaliste et de bibliothécaire est retracée fidèlement.

Une liste de ses œuvres est fort utile et un riche « florilège de textes d'Aimé Vingtrinier » permet de mieux connaître ce polygraphe qui ne manquait pas de talent : l'historien (*Ambérieu et Saint-Germain ; Histoire du château de Varey en Bugey*), le conteur (*La fée de l'Albarine*), le polémiste (*La Cigale et la fourmi, lettre à Pierre Larousse*) et le poète, amoureux non seulement de gentes demoiselles (« Se savoir aimé, n'est-ce pas le bonheur ? / Pardonne-moi si mon âme ravie / Te montre ainsi son trouble et sa langueur. ») mais aussi des lieux faits et gens du Bugey :

« Amis, voyez ces monts sauvages,
Ces vieux châteaux, ces nobles tours,
Ce fleuve aux fortunés rivages :
Ce pays, ce sont mes amours ».

Deux études pertinentes de Gilbert Gardes (du CNRS de Lyon) et de Carine Renoux (des Archives départementales de l'Ain) ainsi qu'un dossier de presse complètent de façon agréable cet ensemble consacré à un auteur qu'on a bien fait de sortir de l'ombre.

Georgette Chevallier

À propos des « *Cahiers René de Lucinge* » n° 38

AIMÉ VINGTRINIER ET L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

On sait que Vingtrinier n'a pas écrit de roman « alpin », alors pourtant qu'en 1893 il a exhorté « toutes les plumes de la Savoie, tous les écrivains de France » à rédiger un récit à la Walter Scott se déroulant dans la Savoie qui est « mille fois plus pittoresque et plus belle que le pays des highlands ».

Toutefois, s'il n'a pas donné l'exemple d'un roman savoyard, il ne se désintéressait pas de la région, de son histoire (pour preuve qu'on se reporte à son mémoire présenté à la Sorbonne, *De l'érection de la Savoie en Duché*, Lyon, Georg, 1893), de sa vie culturelle. C'est ainsi qu'il s'est rapproché de la Société Florimontane (qui n'a repris le nom d'Académie Florimontane qu'en 1911).

La revue 1863 de la Florimontane, dans le compte rendu de la séance du 12 février, signale le don par l'auteur de la *Note sur l'invasion des Sarrasins dans le Lyonnais* par M.A.Vingtrignier de Lyon [1].

Dans le Tableau des membres de la Société Florimontane d'Annecy pour 1866, Camille Dunant étant président, on trouve dans la liste des membres correspondants (par ordre de nomination) :

VINGTRINIER Aimé, homme de Lettres, à Lyon.

Il est alors le dernier (le 36e) à avoir été élu.

Pendant la séance du 19 avril 1866, le président de séance (= le vice-président C.A. Ducis) « procède au dépouillement de la correspondance ; il donne lecture d'une lettre de M. Aimé Vingtrinier, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants ». Et le même jour est signalé le don par l'auteur de quatre ouvrages et de « plusieurs petites brochures » d'Aimé Vingtrinier.

Durant une quarantaine d'années, Aimé Vingtrinier a envoyé une bonne vingtaine de ses ouvrages (anciens ou nouveaux) à la Florimontane. Le plus ancien semble être le *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Costa*, Lyon, 1853, 2 vol. (n° 1562 de la bibliothèque Florimontane). Le plus récent semble être *Au sujet de la prise d'Ambérieu par le comte Amédée V de Savoie, lettre à M. le comte de Villon à Paris*, Mâcon, Portat, 1902 (n° 3425).

Notre bibliothèque contient aussi (n° 1014) les deux volumes datés de Paris 1924 sur la *Contre-Révolution*. On ignore comme ils y sont entrés.

Georgette Chevallier

---

(1) Conservé actuellement sous le n° 2543.

Jacques GAILLARD, Mes aventures en Haute-Savoie, roman picaresque, éd. Mille et une nuits, 2004.

Point n'est besoin d'avoir lu comme le héros de Jacques Gaillard *La Montagne magique* de Thomas Mann et de faire de subtiles et d'intéressantes comparaisons, point n'est besoin de connaître les brochures touristiques d'Annecy aussi bien que l'auteur, pour apprécier *Mes aventures en Haute-Savoie.* Ces aventures sont suffisamment burlesques, suffisamment désopilantes en elles-mêmes pour procurer du plaisir à tout un chacun.

« Sous les auspices d'une mutuelle », le narrateur débarque « face au Mont-Blanc », dans une maison de convalescence nommée « La Marmotte Mutualiste », pour tenter de réparer une épaule cassée.

Les lecteurs appartenant à l'Éducation Nationale apprécieront le portrait des névrosés qui « ressassaient leurs infortunes pédagogiques », celui de l'ancien professeur de mathématiques qui « déclamait (...) quelques théorèmes et allait se tapir dans un coin du foyer en lissant ses plumes - elle se prenait occasionnellement pour un poulet de grain », ou celui de l'éthylique précoce qui était « capable de réciter intégralement *Les Fleurs du Mal* à l'endroit comme à l'envers »... J'en passe, et des meilleures !

Quant aux adeptes du camping, ils apprécieront les souvenirs méditerranéens du héros et les rencontres qu'il a faites alors : des énergumènes gorgés de Ricard, des Italiens gominés, des Nordiques rouges comme des porcelets ébouillantés, etc.

Les Savoyards, eux, repéreront les reblochons, le blanc limé, la fruitière (« ainsi nomme-t-on, en ces contrées et contre toute attente, la coopérative qui ramasse les gros bidons de lait »), ou « une fine bouteille de Mondeuse ».

« Le passage se déroulant à Annecy est quant à lui absolument savoureux » a écrit le journaliste Thibault Walthert. « Les événements d'Annecy », pour employer l'expression du narrateur, occupent quatre chapitres sur vingt-deux.

Le héros était descendu à Annecy, dans le but unique d'y trouver... une boucherie chevaline ! On avait d'ailleurs eu droit, avant cette escapade annécienne, à un éloge émouvant des boucheries chevalines. D'aucuns qui - à tout propos et même hors de propos - aiment à se référer à Freud verraient sans doute dans cette quête des choses troublantes. Ce qu'il y a de sûr, en tout cas, c'est qu'un souci certain du détail précis ne laisse pas d'avoir quelque chose de comique.

Drôles aussi la plupart des réflexions semées çà et là dans le roman, par exemple cette remarque : « Rompu à la quiddité du *quod* et au génie comique de Chateaubriand, je n'allais pas m'arrêter à cet embarras ».

Il ne faut manquer sous aucun prétexte de lire *Mes aventures en Haute-Savoie*. C'est un régal pour l'esprit. Nous avons là sans doute un « roman picaresque » comme l'annonce l'auteur lui-même, mais plutôt et surtout un roman spirituellement divertissant.

Georgette Chevallier

Patrick Modiano, Un pedigree, Gallimard, 2004.

Il est un livre qui, d'après les journalistes, fait partie de la rentrée littéraire de janvier 2005 mais dont le dépôt légal date de décembre 2004. Il s'agit d'*Un pedigree* de Patrick Modiano. Patrick Modiano dont Olivier Barrot a dit sur FR3 (le vendredi 25 février 2005, dans l'émission "Un livre, un jour") qu'il le considérait comme le plus grand écrivain français vivant.

"Je suis un chien qui fait semblant d'avoir un pedigree", dit l'auteur qui cherche "quelques balises dans (un) sable mouvant". Il précise aussi : "J'écris ces pages comme on rédige un constat ou un curriculum vitae, à titre documentaire et sans doute pour en finir avec une vie qui n'était pas la mienne".

Modiano avait jusqu'à présent publié des autobiographies fictives : il a rédigé la quasi totalité de ses œuvres romanesques à la première personne, mais ses romans ne sont jamais totalement autobiographiques, on y trouve mêlés réalité et fiction, souvenirs d'événements réellement vécus et reconstitution imaginaire du passé. Cette fois-ci, dans *Un pedigree*, malgré quelques libertés prises avec les noms propres, par exemple, nous avons affaire à un récit authentiquement autobiographique, une sorte de confession.

Ce livre se lit avec curiosité. Il permet de comprendre comment l'auteur a conçu ses romans, en mêlant des faits, des gens, des lieux réels à des faits, des gens, des lieux inventés.

Un ouvrage qui ne manquera pas de retenir l'attention des lecteurs.

Georgette Chevallier

A propos d'*Un pedigree* de Patrick Modiano

Patrick Modiano et la Savoie

C'est le soir où (...)
Nous avons croisé Modiano"
Vincent DELERM

Il y a longtemps qu'on connaît les liens qui unissent le célèbre romancier à la Savoie. *Un pedigree* étant, comme on l'a écrit, non plus « une fuite dans le romanesque mais (...) une impitoyable radiographie », un « livre-confession », on ne s'étonne pas d'y trouver le récit de ses enfances savoyardes. En effet, les pages 65 à 82 sont consacrées au séjour qu'il a fait dans notre région.

Mais, avant d'analyser ce dernier ouvrage, rappelons un peu qui est Patrick Modiano.

Il est né à Boulogne-Billancourt le 30 juillet 1945 (et non en 1947, comme l'indiquaient, pour le rajeunir ou pour mystifier le lecteur, les notices biographiques qui accompagnaient ses premiers romans).

Albert Modiano, son père, un juif d'origine orientale, à l'identité mal définie, était né en France en 1912. « Figure fuyante du marché noir », personnage fantasque, il évoluait dans un milieu interlope.

Sa mère, Louise Colpyn (alias Luisa Colpeyn), était flamande, native d'Anvers où elle a vu le jour en 1918. Elle a été girl dans des revues de music-hall, et jouait de petits rôles au théâtre et au cinéma. C'est à Paris, pendant la guerre qu'elle rencontra Albert Modiano. La journaliste Dominique Bona affirme : « L'un et l'autre n'avaient qu'un point commun : ils n'(...) aimaient pas (leur fils qui) les encombrait. De pensions en colonies de vacances, ils l'oubliaient comme une valise à la consigne ».

Une de ces pensions, on le savait depuis longtemps, c'est le collège Saint-Joseph à Thônes. Modiano en parle longuement dans *Un pedigree* mais plusieurs fois déjà dans ses œuvres antérieures il y avait fait allusion.

Dès *La Place de l'étoile*, son premier roman, paru en avril 1968 et pour lequel il a obtenu le prix Roger Nimier et le prix Fénéon, il est question de la Savoie : Aix-les-Bains (p. 11) et son casino (p. 34), et Stavisky (p. 43) dont les liens avec la Savoie sont bien connus et dont


Collège de Thônes

Nom : Modiano

Prénoms : Patrick

Né le : 30-7-45

à : Paris

Date de la photo : _____ Langue vivante : _____

Entré au Collège le : 1960 Classe de : 2e

Sorti du Collège le : 1962 Classe de : 1e

FAMILLE

Père : _____ Profession : _____

Mère : _____

Nombre d'enfants vivants : _____ défunts : _____

Adresse des parents : _____

_____

_____

_____

Observations : _____

_____

_____

_____

_____

les aventures ont visiblement hanté notre écrivain, tant dans sa vie que dans son œuvre.

Le narrateur de *La Place de l'étoile* (p. 134) se souvient avec une certaine fierté de « toutes (ses) gentilles fiancées », comme il dit. Et, dans la liste des régions où il en a séduit, la Savoie figure en bonne place. Mais, surtout, il nous faut relire le chapitre III. Le narrateur arrive chez nous avec la ferme intention de recruter une jeune fille pour la traite des Blanches. Son patron lui a dit : « "- Au travail, mon garçon ! Vous allez partir en Haute-Savoie. J'ai reçu une commande de Rio de Janeiro. "Jeune montagnarde française. Brune. Bien charpentée" ». Il part donc pour cette pittoresque vallée de T. célèbre pour son manteau bigarré de prairies et de forêts » et s'installe dans la région en se faisant passer pour un alpiniste inexpérimenté.

Lorsqu'il prend « le premier car pour T. », tous les Savoyards (cf. l'article de M. Voisin paru dans *Le Dauphiné Libéré* du 30 novembre 1978), tous les Savoyards, dis-je, comprennent, dès la parution de l'ouvrage, qu'il s'agit de Thônes. Et « ce collège construit au prix de générosités parfois héroïques » et que visite l'Évêque du diocèse, c'est évidemment le collège Saint-Joseph de Thônes.

À la page 82 de *La Place de l'étoile*, il cite un historien qui a dit de la vallée de Thônes qu'elle était « une terre de prêtres affectueusement attachée à ses chefs spirituels ». D'après les habitants de Thônes qui ont connu Patrick Modiano et que j'ai consultés, cet historien - si ce n'est pas le chanoine Pochat-Baron dont cette phrase résume en quelque sorte la p. 317 de l'*Histoire de Thônes* - cet historien, donc, pourrait bien être l'érudit abbé Uglietti, c'est-à-dire le professeur qui enseignait l'histoire au collège de Thônes à l'époque où Patrick Modiano y était élève, et qui aimait à parler de la vallée.

Les toponymes savoyards deviennent volontiers des anthroponymes sous la plume de Modiano : je n'en veux pour exemple que l'élève Cran-Gevrier, le notaire Forclaz-Manigot (l'auteur, on le sait, affectionne les noms doubles) ou le colonel Aravis et le chanoine Saint-Gervais, dans *La Place de l'étoile*, toujours.

Patrick Modiano

jeudi 17 Mai 1962

dissertation -

« Pourquoi a-t-il choisi Chateaubriand dans son livre de tous les heureux de l'époque précédente ? Pourquoi a-t-il pris René et non Atala ? Pourquoi ne nous a-t-il pas donné l'exemple d'une rêverie inexpliquée dans les Confessions ? Enfin les Romantiques Chateaubriand en tête, étaient-ils pour lui de purs écrivains, soucieux d'apporter une vision personnelle et la technique de Chateaubriand —

Il est des moments, où, de toute notre adolescence fiévreuse, nous (1) aimerions détruire — comme Chateaubriand de Combourg — les universelles constructions de la raison et de la logique (2) que viennent donc une nouvelle Atalante et Hermann Et jeter, ce jour-là, aux petits bonheurs du rationalisme, aux platitudes ventrues et ronflantes! Nous les bouleverserons de fonctes — jusqu'à

(1) Entendre : JE —
(2) de la morale aussi, d'ailleurs —

en attendant, monsieur, adieu, veuillez que je prenne un jour mon livre de vous devouement — de votre

et passionné. Mais, si vous pensez que je me trompe, mon livre [illegible] Dites-le moi franchement, que je puisse tirer parti dans la vie [illegible]

Une jeune de mon de votre

PATRICK MODIANO

Dans ce même roman, il constate avec intérêt que « les Savoyards sont plus malins que les Indiens du Parana » et que « les meubles savoyards sentent l'encaustique ».

« Réflexion faite, la Savoie me plaisait autant que la Guyenne. N'est-ce pas le pays d'Henry Bordeaux ? (...) Je m'explique mal la défaveur dont souffre Henry Bordeaux depuis quelque temps. Il exerça sur moi une influence déterminante et je lui serai toujours fidèle. » (p.76).

Pour ce qui est d'Annecy, quelques allusions : le chapitre III commence par la constatation : « Le lac d'Annecy est romantique » ; le narrateur a acheté « d'occasion dans une échoppe du vieil Annecy » ses « godillots et (son) alpenstock » ; et il entraîne la malheureuse Loïtia « jusqu'à la gare routière d'Annecy », où ils prennent le car pour Genève.

Donc, dès son premier roman, Patrick Modiano se souvient de la Savoie. Et cela va continuer dans le reste de son œuvre.

L'intrigue de la célèbre *Villa triste* se déroule dans une ville qui ressemble à la fois à Évian, à Thonon, peut-être à Aix-les-Bains, voire à Vichy, mais surtout à Annecy. L'auteur s'amuse à brouiller les pistes (on

quitte, par exemple, l'avenue d'Albigny, rue bien annécienne, pour emprunter le boulevard Carabacel, une voie très connue de Nice) et il a lui-même avoué : « J'ai peint dans *Villa Triste* un Annecy déformé ». Mais on comprend néanmoins sans peine ce qui se cache derrière les « vitrines de la librairie chez Clément Marot » (les mânes du regretté Clément Gardet doivent encore s'en réjouir !) et derrière « la pâtisserie anglaise Fidel Berger » (sans E à Fidel) et on reconnaît, « au coin de la rue Royale et de la place du Pâquier, la Taverne, que fréquentait la jeunesse pendant l'été ». J'en passe et des meilleures. Quant à la « villa triste » elle-même, nous y reviendrons un peu plus loin.

Dans *Une jeunesse*, il évoque ses retours en car le dimanche soir, après des week-ends passés à Annecy : « Toujours beaucoup de monde dans ce car et l'on restait debout pendant le trajet. Au tournant de Veyrier-du-Lac, le château de Menthon-Saint-Bernard apparaissait sur son pic tel un vaisseau fantôme à la crête d'une vague. Plus loin, au bord de la route, le petit cimetière d'Alix (sic). » Une évocation à la fois pittoresque et poétique du château, vu de là où il est le plus beau !

Certes, il existe quelques romans de Patrick Modiano où la Haute-Savoie n'apparaît pas du tout (*La petite Bijou* (2001), par exemple) mais il faut remarquer qu'il est très rare qu'on n'y trouve pas ne serait-ce qu'une allusion. Par exemple, dans *Dimanche d'août* (1986), le héros dit, en parlant de son amie Sylvie qu'il attend en gare de Nice : « Je l'avais laissée une semaine auparavant dans un hôtel d'Annecy, car j'avais voulu partir tout seul à Nice et m'assurer que nous pouvions bien nous fixer dans cette ville. » Et dans *Un accident nocturne* (2003) le narrateur énumère « les différents pensionnats et les casernes » où il a vécu « à travers la France : Saint-Lô, la Haute-Savoie, Bordeaux, Metz, Paris de nouveau, jusqu'à aujourd'hui ».

Et n'oublions pas que dans *La Rue des boutiques obscures* (prix Goncourt 1978), un épisode du roman se déroule à Megève – où Modiano allait faire du ski. On trouve aussi une brève allusion à Megève dans *Voyage de noces*.

J'ai signalé en son temps (le 7 octobre 1998) à l'Académie Florimontane la parution – en annexe à un numéro du mois d'août de la même année de l'hebdomadaire *Elle* – d'une nouvelle de Patrick Modiano intitulée *Aux jours anciens* et dont l'intrigue, si elle se termine à Genève, se déroule essentiellement à Veyrier-du-Lac, aux environs du Grand-Bornand et, surtout, à Annecy. Cette nouvelle fera partie, en 1999, d'un recueil de trois nouvelles intitulé *Des inconnues*.

Compte tenu de quelques modifications romanesques, on reconnaît parfaitement les lieux. Bien davantage que dans *Villa triste*, par exemple. Veyrier : on trouve des allusions à la villa « Les Tilleuls » dont nous reparlerons, mais c'est surtout l'arrêt du car qui lui reste en mémoire « Le dimanche soir, j'attendais le car qui me ramènerait au

pensionnat. L'arrêt se trouvait à la hauteur d'un grand platane devant la mairie de Veyrier-du-Lac. ». « (...) pour Annecy, l'arrêt était à la hauteur du grand platane, mais de l'autre côté de la route, avant l'église ». « Le car s'est arrêté à la hauteur du platane ». Ce n'est plus là qu'il s'arrête maintenant. À Annecy, on va d'une brasserie ou d'un restaurant à l'autre. Il invente un « Sporting » mais on reconnaît le Réganne (sic), la Taverne, le Casino (l'ancien, bien sûr), l'Auberge de Savoie (« J'étais souvent passée devant ce restaurant, chaque fois que je traversais la place Saint-François ») ; on va dans le café-salon de thé de la rue du Lac, « sous les arcades » et on va même dans des hôtels, l'Impérial (« sur la grande terrasse du restaurant (...) face au lac ; ou « dans le parc ») et surtout à l'hôtel d'Angleterre, rue Royale (« Nous avons suivi l'allée de graviers jusqu'au bureau de la réception » ; « Au premier étage, un couloir, éclairé par une veilleuse ») ; on fréquente tous les cinémas de la ville : le Splendid, l'Hollywood de la rue Sommeiller « et même là où les places coûtaient un peu plus cher, au cinéma du Casino ou au Vox, près de la Taverne » ; on se promène sur la plage des Marquisats et « le long du lac, sous la voûte de feuillage de l'Avenue d'Albigny » ; on rencontre des gens que Modiano citera aussi dans *Un pedigree*, par exemple Paulo Hervieu.

On sait que la recherche du père est un thème sans cesse renouvelé dans l'œuvre de Modiano. Ici, c'est en arpentant la rue Royale (où l'on regarde la parfumerie, la librairie, l'hôtel d'Angleterre, etc.) que l'héroïne cherche à retrouver le souvenir de son père : « Il me semblait, en descendant la rue Royale, que je marchais dans son ombre ».

J'en arrive à *Un pedigree*.

Tandis que Montaigne (qui s'avoue lui-même la matière de son livre) et Rousseau (qui, à ses lecteurs, a dévoilé son intérieur tel qu'a pu le voir l'Être éternel) sont longtemps restés des exceptions dans la littérature française, l'autobiographie est actuellement à la mode. Tout un chacun se raconte avec force détails et étale sans retenue les péripéties de sa vie et ses divers états d'âme. Le livre de Modiano pourrait n'être qu'une exhibition de plus. Pourtant *Un pedigree* présente l'intérêt d'aider son lecteur à comprendre comment travaille un romancier et pourquoi certains thèmes sont récurrents dans l'œuvre de Modiano (le sentiment d'abandon ressenti par un enfant, la quête des parents, surtout du père, etc.).

Lisons les pages 65 à 82 de cet ouvrage.

« Apparemment, on veut m'éloigner de Paris. En septembre 1960, je suis inscrit au collège Saint-Joseph de Thônes, dans les montagnes de Haute-Savoie. Un M. Jacques Gérin et sa femme Stella, la sœur de mon père, sont mes correspondants. Ils louent au bord du lac d'Annecy, à Veyrier, une maison blanche aux volets verts (remarquons au fil de la

lecture que nous avons ici, réalisé, le rêve de Rousseau). Mais en dehors des rares dimanches de sortie où je quitterai quelques heures le collège, ils ne peuvent pas grand chose pour moi ».

On sait que cette villa, dite « Les Tilleuls » (comme du temps de Modiano) est actuellement habitée par ses propriétaires, M. et Mme René Crolard, qui furent l'un et l'autre Florimontans. Ils m'ont précisé que dans les années 60 ils avaient bien pour locataires dans cette villa la tante Stella du jeune Patrick Modiano et son mari, M. et Mme Giroud (et non Gérin, comme on peut lire dans *Un pedigree*).

Quand on va rendre visite aux Crolard, on retrouve cette « grande bâtisse blanche de style Napoléon III » où l'on arrive par « un portail en contrebas de la route » et un « chemin en pente ». Et, après avoir « traversé le vestibule », on débouche encore sur cette pièce de la Villa triste « qui devait être le salon ». Ce sont en effet des extraits de *Villa triste* que je viens de citer. Notons que la végétation n'est plus « à l'abandon » et les volets sont verts comme il est dit dans *Un pedigree* tandis que, vus par des yeux de romancier, ils étaient devenus roses dans *Villa triste*.

M. René Crolard a bien voulu me raconter qu'un jour Modiano, pris de l'envie nostalgique de revoir la maison où le recevaient son oncle et sa tante, est passé par Veyrier en revenant de Rome.

Mais reprenons la lecture d'*Un pedigree*.

« Les derniers après-midi de vacances, je lis sur la petite plage de Veyrier-du-Lac *Le Diable au corps* [de Radiguet, bien sûr] et *Le Sabbat* [de Maurice Sachs, le secrétaire de Cocteau]. Quelques jours avant la rentrée, mon père m'envoie une lettre sévère (...) ».

« Ma mère passe en coup de vent à Annecy, le temps de m'acheter deux articles de mon trousseau, une blouse grise et une paire de chaussures d'occasion aux semelles de crêpe qui me dureront une dizaine d'années et ne prendront jamais l'eau. Elle me quitte bien avant le soir de la rentrée ». Réflexion désabusée qu'on retrouve souvent sous la plume de Modiano. Mais M. Serge Giroud, le fils du mari de la tante Stella, m'a dit trouver un peu regrettable le portrait que Modiano (par ailleurs un garçon charmant) nous fait de ses parents : ils auraient été beaucoup plus attentionnés qu'il ne nous le laisse entendre et sans doute qu'il ne le ressentait.

Mais que ressentait-il ? Dans une lettre (inédite) du 24 juillet 1962 il écrit : « Comme j'aime beaucoup ma mère et que ma mère m'aime beaucoup aussi, je passerai donc toutes mes vacances avec elle ». Croit-il ce qu'il affirme ou n'a-t-on là qu'un beau prétexte pour refuser de se joindre à des Savoyards qui partaient pour la Grèce ? A quel moment est-il sincère ?

« Les premiers jours au collège Saint-Joseph sont durs pour moi. Mais je m'y fais vite. Depuis quatre ans déjà je fréquente les

pensionnats. Mes camarades de Thônes sont pour la plupart d'origine paysanne et je les préfère aux voyous dorés du Montcel » (c'est une école de Jouy-en-Josas, où il est resté quelque temps).

Je signale que parmi ses camarades se trouvait l'actuel maire de Thônes, Jean-Bernard Challamel, qui était externe alors que Modiano était interne. Il se souvient d'un garçon grand, mince et bon en français. Quant à notre consœur Monique Fillion, elle le revoit fumant ses éternelles gitanes qu'il achetait en cartouches, et elle l'entend encore s'exprimer oralement avec une certaine difficulté. C'est toujours vrai, les téléspectateurs en sont témoins. Un autre de ses condisciples, le docteur Jean-Pierre Borel-Giraud, évoque un garçon un peu mystérieux, qui cultivait volontiers cet aspect de sa personnalité.

J'ouvre une parenthèse pour dire qu'en 1991 j'étais allée voir l'abbé Accambray qui avait eu Modiano comme élève et qui était devenu alors le supérieur du collège. Je le remercie encore de son accueil. Il se souvenait avec précision de cet élève mystérieux, insaisissable, assez timide et, bien sûr, très maladroit quand il s'agissait de s'exprimer en public.

« Je crois pouvoir dire, racontait-il avec un bon sourire, que j'ai eu une relation privilégiée avec lui. Je l'ai très vite remarqué. Alors que ses condisciples étaient assez ternes, un jour, pendant un cours, il m'a fait une remarque pertinente sur Pierre Louÿs ; j'ai été impressionné par cet adolescent qui faisait preuve, si jeune, d'une culture littéraire si approfondie. Et, par la suite, j'ai constaté qu'il avait une culture extraordinaire ; en classe de 3e (donc l'année scolaire précédente) il avait déjà lu tout Proust ». « Je lui avais prêté *Les Déracinés* de Barrès, je le vois encore lire ce livre, pendant que ses camarades jouaient dans la cour. »

L'abbé Accambray, pour qui la présence de Modiano a été un rayon de soleil dans sa vie de professeur, m'a donné le texte de quelques devoirs de Patrick Modiano. L'une de ces dissertations portait sur les *Méditations poétiques* de Lamartine, à partir d'une citation de Talleyrand. Cette dissertation date du 31 mars 1962. Modiano n'avait pas encore 17 ans. On découvre dans ce devoir un adolescent fougueux, péremptoire et véhément : "Les *Méditations poétiques* sont donc « des soupirs de l'âme », enfin tout ce que l'on voudra, mais dire avec Talleyrand-Périgord que l'on y trouve un homme, cela <u>non</u> (...). Il s'agit avant tout de détruire une légende : Non, nous ne trouverons pas, nous ne trouverons jamais dans les *Méditations* le cri du désespoir et les chants désespérés dont nous parle Musset, mais des images falotes, mais des vers qui laissent dans la bouche un goût de « Rahat-Loukoum ». (...) Ne faisons pas l'erreur où se sont enlisées nos arrière-grands-tantes de la Restauration : elles croyaient que la « figure d'Elvire » dominait toutes les pièces du recueil. Il n'en est pas ainsi : le seul

personnage du recueil, c'est Alphonse de Lamartine en personne. Ne croyez-vous pas, grands-tantes crédules, que la mort de Julie n'était qu'un miroir dans lequel se regardait le poète ?" etc. etc. Et la conclusion : "Il ne sert donc à rien de chercher un homme à travers les pages des *Méditations*. Notre quête risque de demeurer vaine autant que désespérée. Ces images nous semblent trop mièvres et l'auteur encore mal délivré de son adolescence. C'est que notre palais a l'habitude d'alcools plus forts, et qu'après avoir lu Baudelaire ou Nerval, nous ne pouvons plus nous accommoder de ces molles chansons de harem."

Dans un autre devoir, il veut brûler « le très infâme Boileau en effigie », jeter des tomates « aux petits bourgeois du cartésianisme » et il s'écrie : « De la mesure, nous ne voulons plus entendre parler, à nous les délires, les hallucinations d'un Lautréamont, des rêves, oh oui, des rêves ».

Notons qu'en général il lui fallait bien un quart d'heure de plus que les autres élèves, pour achever ses dissertations. Et ce quart d'heure, l'abbé Accambray le lui accordait volontiers.

Reprenons la lecture d'*Un pedigree* pour voir comment l'élève, lui, voyait les choses. On remarquera au passage l'alternance – une des caractéristiques du style de notre écrivain – des phrases nominales et des phrases verbales.

« Malheureusement, les lectures sont surveillées. En 1962, je serai renvoyé quelques jours pour avoir lu *Le Blé en herbe.* Grâce à mon professeur de français, l'abbé Accambray, j'obtiendrai la permission spéciale de lire *Madame Bovary*, interdit aux autres élèves. J'ai gardé l'exemplaire du livre où il est écrit : Approuvé – Classe de seconde avec la signature du chanoine Janin, le directeur du collège. » Les Annéciens du centre-ville se souviennent que lorsque le chanoine Janin est arrivé à Annecy comme curé de la cathédrale Saint-Pierre, on disait « Il vient de Thônes où il dirigeait le collège ; c'est un spécialiste de la philosophie ». Il est mort le 20 août 2004, dans sa 83e année, à Vieugy, après avoir occupé une semi-retraite à assurer la vie de la paroisse de Saint-Étienne du Pont-Neuf.

Continuons : « L'abbé Accambray m'avait conseillé un roman de Mauriac, *Les chemins de la mer*, qui m'avait beaucoup plu, surtout la fin – au point de me souvenir encore aujourd'hui de la dernière phrase (...). Il m'avait fait lire aussi *Les Déracinés*.(...) ». On l'a dit tout à l'heure, l'abbé Accambray s'en souvenait aussi.

« Quelques heures de sortie une fois par mois et le car du dimanche soir me ramène au collège. Je l'attends au pied d'un grand arbre, du côté de la mairie de Veyrier-du-Lac. Je dois souvent faire le trajet debout. » Cette attente et ce trajet se retrouvent de multiples fois dans l'œuvre de Modiano.

« Les veilleuses du dortoir. Les retours au dortoir après les vacances. La première nuit est pénible. On se réveille et on ne sait plus où l'on est. Les veilleuses vous le rappellent brutalement. Extinction des feux à 21 heures. Le lit trop petit. Les draps qu'on ne change pas pendant des mois et qui puent. Les vêtements aussi. Lever à 6 h 15. Toilette sommaire, à l'eau froide, devant les lavabos de dix mètres de long, abreuvoirs surmontés d'une rangée de robinets. Étude. Petit déjeuner. Café sans sucre dans un bol en métal. Pas de beurre. À la récréation du matin, sous le préau, nous pouvons lire, par groupes, un exemplaire du journal *L'Écho Liberté* ». Un certain nombre d'entre nous n'ont pas oublié ce journal.

« Distribution d'une tranche de pain sec et d'un carré de chocolat noir à 16 heures. Polenta pour le dîner ». L'héroïne d'*Aux jours anciens* en mange aussi le soir au pensionnat. Comparer certains passages d'*Un pedigree* au texte de la nouvelle *Aux jours anciens* permet de comprendre le travail du romancier à partir de faits vécus.

Un pedigree : « Je crève de faim. J'ai des vertiges. Un jour, avec quelques camarades, nous prenons à partie l'économe, l'abbé Bron, en lui disant que nous n'avons pas assez à manger. » Certaines gens se souviennent encore de cet abbé Bron. « Promenade de la classe le jeudi après-midi, autour de Thônes. J'en profite pour acheter *Les Lettres françaises*, *Arts* et *Les Nouvelles Littéraires* au village. (...) Là-bas, derrière les arbres, les plaintes monotones de la scierie, (...) La neige pendant six mois. Cette neige, je lui ai toujours trouvé quelque chose d'émouvant et d'amical. »

Plus loin : « Une autre année scolaire commence pour moi au collège au Saint-Joseph. Vacances de la Toussaint 1961. La rue Royale, à Annecy, sous la pluie et la neige fondue. Dans la vitrine du libraire, le roman de Moravia, *L'Ennui*, avec sa bande "Et sa diversion, l'érotisme." »

Il attrape la gale, va voir une doctoresse à Annecy : « devant sa sollicitude et sa douceur maternelle, je dois me retenir pour ne pas fondre en larmes. / En janvier 1962, une lettre de ma mère, qui, par chance, ne tombe pas entre les mains du chanoine Janin ».

L'évêque (qui ici n'est pas nommé, qui s'appelait Nuits-Saint-Georges dans *La Place de l'étoile* et qui, en réalité, était Mgr Cesbron) « rend une visite solennelle au collège. (...) Je passe mon baccalauréat à Annecy. Ce sera mon seul diplôme ». Il s'agit de la première partie du baccalauréat que l'on passait à la fin de la 1re.

Modiano raconte la venue, durant l'été 1962, de sa mère qui joue au « théâtre du casino » d'Annecy *Écoutez bien, Messieurs* de Sacha Guitry.

Çà et là il évoque quelques amourettes, en particulier avec une certaine Claude (dont c'est le vrai prénom), qu'il appelait Yvonne dans *Villa triste*.

Il cite quelques personnages qu'on reconnaît, tel celui qu'on surnommait « le Marquis et était fils d'un milicien fusillé en août 1944 au Grand-Bornand. Seul son prénom a été changé.

« Et ceux qui appartenaient à la génération de la guerre d'Algérie ». Certains d'entre eux sont facilement repérables : Claude Brun (qui devint par la suite acupuncteur), Paulo Hervieu (l'actuel antiquaire itinérant qui ressemble fort à son père, André Hervieu, dont nous sommes nombreux à nous souvenir et que les élèves appelaient « Dédé la Voix d'Or »), Rosy (qui est devenue plus tard la femme de Paulo), et la Yéyette dont Modiano prétend qu'elle a été la maîtresse de Pierre Brasseur. En fait, Yéyette Hervieu, la sœur de Paulo, a habité un temps chez un certain Robert qui était parti vivre à Paris. Elle lui a présenté Pierre Brasseur qu'elle connaissait bien mais pas à ce point là ! Elle pense que Modiano tenait cette information inexacte de cette langue de vipère de Robert qui aimait bien truquer les choses et dont nous reparlerons bientôt.

Les autres « vitelloni [1] » sont difficiles à identifier. Peut-être sont-ils inventés, de même que l'Arménien que l'écrivain présente comme un commerçant seul, riche et généreux. Et « Dominique la brune » était sans doute Odile la blonde.

À l'automne « Annecy redevenait une ville de province ».

Et dans cette petite ville provinciale, un personnage faisait parler de lui : « Robert. Il faisait scandale à Annecy en revendiquant à très haute voix sa qualité de "tante". Il était un paria dans cette ville de province ». Le Robert en question – qui portait réellement ce prénom – était le fils de commerçants annéciens bien connus. Sa mort a bien été lamentable, comme le suggère Modiano.

Je me demande – et je vous demande – quel rapport ce Robert pouvait avoir avec cet autre personnage qu'on rencontre dans certains des romans de Modiano, qui hante les rues d'Annecy et au sujet duquel je me suis déjà posé avec les Florimontans quelques questions (le 3 décembre 1986). Souvenons-nous : « (...) Il conservait dans sa mémoire l'image d'un homme aux cheveux blonds qui déambulait le samedi sur la promenade du Pâquier. On l'appelait "la Carlton" du nom de cet hôtel où, jadis, il avait été groom et, selon la légende, il portait contre son cœur, en permanence, un browning enveloppé d'un étui de daim gris ». (*Une Jeunesse*, p. 191-192).

Et, dans *Villa triste* (p.26), « L'un d'eux, plus grand et plus athlétique que les autres, les cheveux blonds ondulés, parlait à la

---

(1) Cf. le film « La belle Américaine ».

cantonade. Meinthe a ôté ses lunettes noires. Il était pâle, brusquement. Il a désigné du doigt le grand blond, et d'une voix suraiguë presque dans un sifflement : - Tiens, voilà la Carlton... La plus grande S-A-L-0-P-E du département ».

Peut-être ce personnage est-il purement imaginaire, peut-être l'auteur l'a-t-il rencontré dans une autre ville ; s'il était vraiment annécien peut-être n'a-t-il jamais été groom au Carlton ; toujours est-il que je n'ai trouvé personne ici qui s'en souvienne. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir cherché ! Si cet inverti, armé d'un revolver, rappelle quelque chose à quelqu'un, cela m'amuserait de le savoir.

Un peu plus loin dans *Un pedigree* (p.104), on apprend que Patrick Modiano, après avoir écrit de Vienne (en Autriche) à l'abbé Accambray pour essayer de trouver un emploi au collège Saint-Joseph, est venu le voir. « J'arrive à Genève en fin d'après-midi. Je prends le car pour Annecy. À Annecy il fait nuit. Il pleut à torrents. Je n'ai plus un sou. Je descends à l'hôtel d'Angleterre, rue Royale, sans savoir comment je vais payer ma chambre. Je ne reconnais plus Annecy qui, ce soir-là, est une ville fantôme, sous la pluie. Ils ont détruit le vieil hôtel et les bâtiments vétustes place de la Gare ». Modiano ne sera pas embauché à Thônes. Il cite, dans *Un pedigree* les réponses de l'abbé Accambray. Celui-ci, qui d'ailleurs ne le voyait pas du tout dans cette tâche, avait, de son côté, conservé la lettre de Modiano. La voici : « J'aimerais rentrer à Thônes, vous me direz si cela est possible ou non ; s'il n'y a pas de place pour moi au collège, il reste toujours l'école communale et sinon l'école maternelle ; vous savez que rien ne me rebuterait pourvu que je sois à Thônes ou dans la région ».

Le récit d'*Un pedigree* s'arrête au printemps de 1967.

Et nous avons constaté que notre région y tient une place importante, ce qui permet de comprendre la place qu'elle tient dans son œuvre romanesque.

Georgette Chevallier

Sur le même sujet, on peut lire la page consacrée par le même auteur à « *Un pedigree* de Patrick Modiano et la Savoie », dans *L'Almanach des deux Savoie* 2006 (éd. C.P.E. 2005) p. 60.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

L'Almanach : quatre saisons alpines in L'Alpe, automne 2004, n° 25.

AMOUDRUZ Robert : *Brûlement de villages au pays du Vuache : 1940-1945 : chronique du Genevois sous l'occupation.* Académie Salévienne, 2004.

ANTOINE Claude : *Diables bleus dans la neige : 1939-1945.* Lapeyronie, 2004.

BAJULAZ Lucien : *Fillinges et son passé*, T 1 et 2. In Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, T. 110-111.

BARDE Yves : *Glières 1944 : histoire des combats de février et mars 1944.* Historic'one, 2004 (Itinéraires).

Les Bauges : *entre lacs et Isère* : *histoire et patrimoine : actes des premières rencontres sur l'histoire et le patrimoine du massif des Bauges, 24 et 25 avril 2004.* In Mémoires & documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, année 2004, T. CVII.

BESSAT Hubert : *La paille et les brandons (une coutume très Contaminarde) : les fêtes familiales*. In « En Coutère », année 2004, n° 25.

BLANC Andrée : *Les Bonivard, à Genève et à Contamine*. In Le Petit colporteur, année 2004, n° 11.

BOIS Didier : *La forêt communale de Bessans.* In Bessans jadis et aujourd'hui, été 2004, n° 51.

BONCOMPAIN Claude : *Joseph de Maistre*. Félin, 2004 (Biographie).

BOUCHARD Françoise : *Sainte Jeanne de Chantal ou la puissance d'aimer.* Salvator, 2004.

BREUZE Patrick : *Le silence des glaces.* Presses de la Cité, 2004 (Terres de France).

BROCARD Michèle : *Du florin à l'euro*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, année 2004, T. V.

BURDEYRON Joseph : *La chapelle des laboureurs : 1784-1837.* Lapeyronie, 2004.

CALLIS-SABOT Isabelle : *Marguerite et Philibert : un éternel amour.* Musnier-Gilbert, 2004.

CASTOR Claude : *La société des Maçons de Samoëns : tradition et renouveau*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, année 2004, T. V.

COLLIARD Lauro Aimé : *Un ami du Cardinal Bessarion, Guillaume Fichet, ancien recteur de l'université de Paris*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, année 2003, T. IV.

Congrès des sociétés savantes de Savoie : (n° 39, Archamps, 14 et 15 septembre 2002) *Espaces savoyards : frontières et découpages*. In Echos saléviens, n° 12-13.

CONSTANTIN DE MAGNY Cl. : *La « frontière » est-elle emblématique des Savoie ?* In Le Petit colporteur, année 2004, n° 11.

COPPIER Julien : *Armorial des communes de la Haute-Savoie*. Archives départementales de la Haute-Savoie, 2004.

COSNIER Colette : *Les quatre montagnes de George Sand*. Guérin, 2004 (Petite collection).

COURRIER Jean : *George Sand en Savoie : Mademoiselle La Quintinie*. In Arts & mémoire, juin 2004, n° 31.

Cueillir la montagne : In L'Alpe, janvier-mars 2004, n° 22.

DEMOTZ Bernard : *Les armes du pouvoir politique dans la Savoie médiévale*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, année 2004, T. V.

DEPRAZ André : *Les désordres du temps*. Ed. du Vieil Annecy, 2004.

Dictionnaire du Duché de Savoie : 1840 : T. 1. In L'Histoire en Savoie, année 2004, n° 8.

DOMPNIER Pierre : *Saint-Jean-de-Maurienne et son canton*. Sutton, 2004 (Mémoire en images).

DUPRAZ Paul : *François-Marie de Fortis (1768-1847), magistrat, homme de culture aux multiples facettes et bienfaiteur de l'Académie de Savoie*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, T. IV.

FRAISSARD Daniel : *Les fantasmes de la forêt*. Fraissard, 2004 (Art pastoral et mœurs champêtres).

FRANÇON Jean : *George Sand visite la Savoie : mythes et réalités*. In Arts & mémoire, juin 2004, n° 31.

GANTELET Léo : *Dis-moi ! Lac...* Astronome, 2004.

GAY Jean-Paul : *La ligne bleue : printemps 1919 : retour d'Ulysse et Edouard en terre de Savoie*. Fontaine de Siloé, 2004 (Les chants de la terre).

GERMAIN Michel : *La libération d'Annecy et de la Haute-Savoie*. Fontaine de Siloé, 2004 (Les savoisiennes).

GERMAIN Michel : *Neiges de sang*. Fontaine de Siloé, 2004 (Renard rouge).

GILBERTAS André : *La Contessa : autobiographie imaginaire de la Comtesse de Verrue*. Comp'Act, 2004.

GLUCK Denise : *Le mobilier traditionnel des Alpes*. Fontaine de Siloé, 2004 (Les savoisiennes).

Réalisé à partir des archives du Musée national des arts et traditions populaires, l'ouvrage recense le mobilier des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme.

GOMANE Jean-Pierre : *Victor Arminjon, lieutenant de vaisseau français puis amiral italien (1830-1897)*. In Bulletin des Amis du vieux Chambéry, 2004 n° 43.

GOTTELAND Andrée : *Cadrans solaires de Haute-Savoie*. Edisud, 2004.

Propose un itinéraire sur les traces des cadrans solaires et des méridiennes à travers les vallées, les villes et les villages de Haute-Savoie, en alliant tourisme, histoire et patrimoine.

GRANDCHAMP Philippe : *Les bateaux à vapeur du lac d'Annecy*. In Annesci, années 2002-2003, n° 40.

GUICHONNET Paul : *Le monde merveilleux d'Estelle Canziani*. Fontaine de Siloé, 2004 (Les savoisiennes).

ISLER François : *Les cadrans solaires des pays de Savoie*. Fontaine de Siloé, 2004 (Les savoisiennes).

JOISTEN Alice : *Traditions orales sur le Juif errant en Dauphiné et Savoie*. In Le monde alpin et rhodanien, année 2004, n° 3-4.

Joseph de Maistre : acteur et penseur politique. In Revue des études maistriennes, année 2004, n° 14.

JUDET Pierre : *Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934) : les métamorphoses d'une identité sociale et politique*. PUG, 2004 (La pierre et l'écrit).

KOBER Pascal : *Via alpina : la grande traversée*. In L'Alpe, printemps 2004, n° 23.

LEFEVRE Frédéric : *Le sol*. Fontaine de Siloé, 2004 (Les chants de la terre).

MARTY Josette : *Mort dans la neige*. Le temps des cerises, 2004.

Maurienne : Nouveaux loisirs, 2004. (Guides Gallimard).

MEYRIER Jeanine : *Hôpital d'Annecy : dix siècles d'histoire au service de la communauté : les dits du Pélican*. Cabédita, 2004 (Archives vivantes).

NICOLAS Jean : *La Savoie d'André Kertész*. Fontaine de Siloé, 2004 (Les savoisiennes).

PASQUALINI Elise : *Nos oratoires de Savoie : Tarentaise, Beaufortain, Val d'Arly*. Cléopas, 2004.

PERRIN Narcisse : *L'horlogerie savoisienne et l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses*. Cheminements, 2004 (La bibliothèque du vieux logis)

Reproduction en fac-similé de l'édition de Thonon-les-Bains : Raffin, 1902

PIGAILLEM Henri : *Blenheim, 1704 : le Prince Eugène et Marlborough contre la France*. Economica, 2004 (Campagnes et stratégies).

PLESCH Véronique : *Le Christ peint : le cycle de la passion dans les chapelles peintes des états de Savoie au XV^e siècle*. In L'histoire en Savoie, année 2004, n° 7.

REVIL Philippe : *Les pionniers de l'or blanc*. Glénat, 2004.

A travers le portrait de 22 acteurs de l'univers montagnard, ce livre retrace l'histoire du tourisme des Alpes françaises, et son évolution au cours du XX^e siècle.

RITZ Jean : *Les chansons populaires de la Haute-Savoie*. Mutus Liber, 2004. Réédition de l'édition d'Annecy : Abry, 1910.

Saint-Jorioz 1950-2000 : un demi-siècle de mutations. Ed. du Vieil Annecy, 2004.

SAIZ-LOZANO Angel : *La cartographie du Léman : 1500-1860*. Slatkine, 2004.

Etude sur l'évolution de la cartographie.

SUE-HARIKI Geneviève : *Journal d'un exilé : Eugène Süe à Annecy-le-Vieux 1853-1857*. Thélès, 2004.

THOMAS Michel : *Trésors de l'art sacré dans les hautes vallées de Maurienne*. Fontaine de Siloé, 2004 (Les savoisiennes).

TOURNADE Michel : *Trois chemins vers le couchant : des Alpes à Compostelle*. Ed. du Vieil Annecy, 2004.

TROSSET Jean-Pierre : *Les bijoux des provinces de Savoie*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, T. IV.

VEILLET Guillaume : *Le pays d'Alby-sur-Chéran : entre Bauges et Albanais*. Sutton, 2004 (Mémoire en images).

Retrace l'histoire et la vie de la population du canton d'Alby : vie paroissiale et agricole, monuments, travaux et métiers d'autrefois, commerces...

VELAY Michel : *La vie quotidienne à Annecy au 17^e siècle*. Velay, 2004.

VIALLET Hélène : *Chirurgiens et médecins d'autrefois*. In Cahiers du Vieux Conflans, n° 165.

VITALIEN Pierre : *Chamonix 1924 : la mémoire des 1ers jeux olympiques d'hiver*. Vitalien, 2004.

Bibliographie dressée par Isabelle Bouvier,
et Nathalie Costa

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

ANNECY	Société des Amis du Vieil Annecy	Maison Gallo 4, passage des Clercs 74000 ANNECY
	Académie Salésienne	Conservatoire d'Art et d'Histoire 18, avenue de Tresum 74000 ANNECY
	Société d'Histoire Naturelle	3, passage de Vignières 74000 ANNECY
	Monastère de la Visitation	11, avenue de la Visitation 74000 ANNECY
	Archives communales	Place de l'Hôtel-de-Ville 74000 ANNECY
	Archives départementales	37 bis, avenue de la Plaine 74000 ANNECY
ALBERTVILLE	Société des Amis du Vieux Conflans	Château Rouge 73200 ALBERTVILLE
BONNEVILLE	Académie du Faucigny	Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
CHAMBÉRY	Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie	Square de Lannoy-de-Bissy 73000 CHAMBÉRY
	Académie de Savoie	Hôtel du département Esplanade du Château 73018 CHAMBÉRY cedex
	Musées d'Art et d'Histoire	Square de Lannoy de Bissy 73000 CHAMBÉRY

FAVERGES	Amis de Viuz-Faverges	Ancienne école de Viuz 74210 FAVERGES
MOÛTIERS	Académie de la Val d'Isère	Ancien Évêché 23, place St-Pierre 73600 MOÛTIERS
RUMILLY	Amis du Vieux Rumilly	Musée municipal Avenue Gantin 74150 RUMILLY
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne	16, rue Humbert-aux-Blanches-Mains 73300 ST-JEAN-DE-MAURIENNE
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	La Salévienne	4, route d'Annecy 74160 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
THÔNES	Les Amis du Val de Thônes	1, rue Blanche 74230 THÔNES
THONON-LES-BAINS	Académie Chablaisienne	Ancienne Visitation 2, place du Marché 74200 THONON-LES-BAINS

AUTRES VILLES DE FRANCE

AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres	Musée Arbaud 2 A, rue Quatre-Septembre 13100 AIX-EN-PROVENCE
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie	Musée 48 rue de la République 80000 AMIENS
AUTUN	Société Eduenne	Hôtel Rolin 3, rue des Bancs 71400 AUTUN
AVIGNON	Académie du Vaucluse	5, rue Galante 84000 AVIGNON
BEAUNE	Société d'Histoire et d'Archéologie	Hôtel de Ville 21200 BEAUNE
BELLEY	Société Le Bugey	Hôtel de VILLE 01300 BELLEY
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON
	Société d'Émulation du Doubs	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON

BORDEAUX	Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Hôtel des Sociétés Savantes 1, place Bardineau 33000 BORDEAUX
BOURG-EN-BRESSE	Société d'Emulation et d'Agriculture	7, rue Jules-Migonney 01000 BOURG-EN-BRESSE
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise	2, rue du Cloître-St-Roch 28200 CHÂTEAUDUN
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Bibliothèque municipale 13, rue Lafayette 63000 CLERMONT-FERRAND
COLMAR	Académie d'Alsace	Hôtel de la Chambre de Commerce et d'Industrie 1, place de la Gare 68000 COLMAR
DIJON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	5, rue de L'École de Droit 21000 DIJON
DUNKERQUE	Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie	4, rue Benjamin Morel 59140 DUNKERQUE
GAP	Société d'Études des Hautes-Alpes	23, rue Carnot 05000 GAP
GRENOBLE	Institut de Géographie Alpine	Rue Maurice-Gignoux 38031 GRENOBLE cedex
	Académie Delphinale Archives départementales de l'Isère	2, rue Auguste Prudhomme 38000 GRENOBLE
LYON	Société Historique, Archéologique et Littéraire	Palais St-Jean 4, rue Adolphe-Max 69005 LYON
	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Palais St-Jean 4, rue Adolphe-Max 69005 LYON
MÂCON	Académie de Mâcon	41, rue Sigorgne 71000 MÂCON
MONTBÉLIARD	Société d'Émulation	Musée Beurnier Rossel 8, place St-Martin 25200 MONTBÉLIARD
MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres	Bibliothèque inter-universitaire Espace Richter 60, rue des Etats Généraux 34965 MONTPELLIER cedex 2

NANCY	Académie de Stanislas	43, rue Stanislas 54000 NANCY
NICE	Nice Historique	Palais Masséna 65, rue de France 06000 NICE
PARIS	Comité des Travaux Historiques Section histoire moderne	3 et 5, bd Pasteur 75015 PARIS
ROMANÈCHE-THORINS	Études préhistoriques	Bibliothèque CNRS 71570 ROMANÈCHE-THORINS
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Musée des Antiquités Nationales	Château 72103 ST-GERMAIN-EN-LAYE
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin	Bibliothèque nationale et universitaire BP 1029 67070 STRASBOURG cedex
TOULON	Académie du Var	Passage de la Corderie 83000 TOULON
TOURS	Académie de Touraine	16, rue de la Fosse marine 37100 TOURS
TULLE	Société Lemouzi	13, place Municipale 19000 TULLE
VALENCE	Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme	14, rue de la Manutention BP 722 26007 VALENCE cedex
VERSAILLES	Académie de Versailles	5, rue de l'Indépendance-Américaine 78000 VERSAILLES

EUROPE

BELGIQUE

LIÈGE	Institut Archéologique Liégeois	Bibliothèque générale Services échanges Université de Liège 1, place Cockerill B - 15000 LIÈGE

ITALIE

AOSTE	Archivium Augustanum	2, place Académie St-Anselme I - 11100 AOSTE
	Académie Saint Anselme	97, rue de Chambéry I - 11100 AOSTE
BARI	Annali della Facoltà di Lettere	Biblioth. Facolta Lettere Palazzo Ateneo I - 70100 BARI
CUNEO	Società per gli Studi storici, archeologici e artisti	Palazzo Audifredi I - 12100 CUENO
MONCALIERI	Centro interuniversitario di richerche sul "Viaggio in Italia"	Strada Revigliasco 6 I - 10024 MONCALIERI
ROME	Biblioteca Salesianum	Piazza Ateneo Salesiano 1 I - 00139 ROMA
SUSE-TURIN	Segusium	I - 10100 SUSE-TURIN
TURIN	Fondazione Luigi Einaudi	Palazzo d'Azzeglio Via principe Amedeo 34 I - 10123 TURIN
VERONE	Accademia agricultura, scienze e lettere	Palazzo Erbisti Via Leoncino 6 I - 37121 VERONE

SUISSE

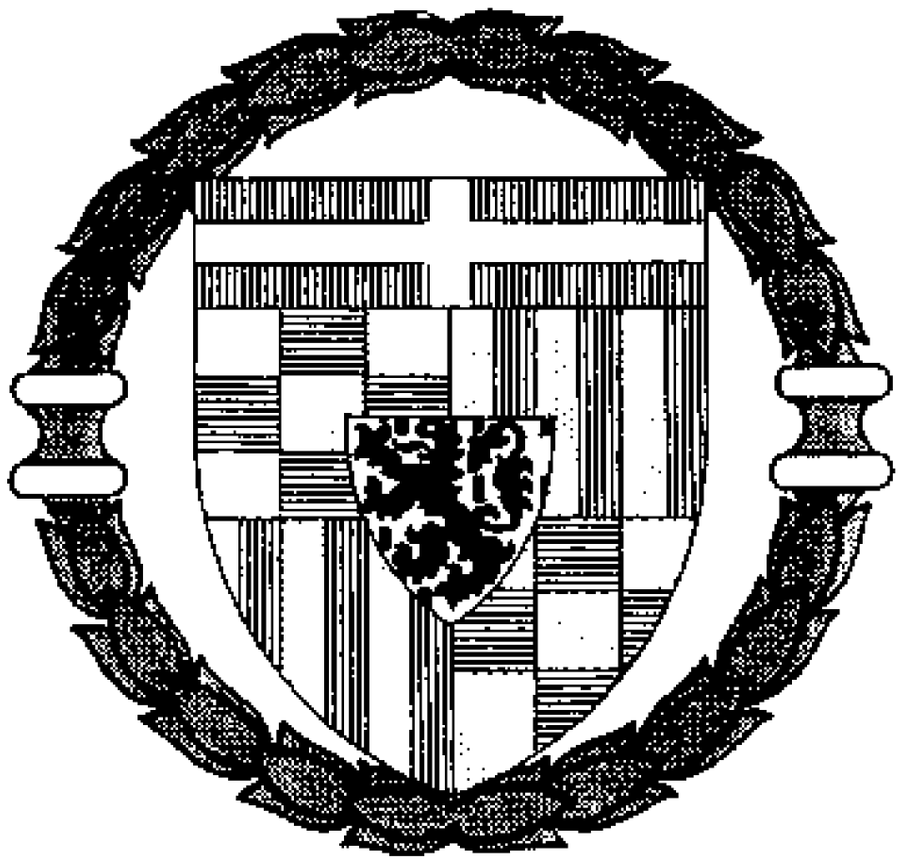
BERNE	Bibliothèque Nationale Suisse	15 hall Wylstrasse CH - 3003 BERNE
FRIBOURG	Société d'Histoire du Canton Bibliothèque Cantonale et Universitaire	Rue Joseph Piller, 2 Ch - 1700 FRIBOURG
GENÈVE	Musée d'Art et d'Histoire	2, rue Charles-Gailand CP 516 CH - 12011 GENÈVE 3
	Société de Géographie Le Globe	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4
	Société d'Histoire et d'Archéologie	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4

LAUSANNE	Société d'Histoire et d'Archéologie	32, rue de la Mouline CH - 1022 CHAVANNE LAUSANNE
	Société Vaudoise des Sciences Naturelles	Palais de Rumine CH - 1005 LAUSANNE
NEUCHÂTEL	Glossaire des Patois de la Suisse Romande	6, avenue du Peyrou CH - 2000 NEUCHÂTEL
	Société des Sciences Naturelles	Bibliothèque de la ville Ch - 2000 NEUCHÂTEL
SION	Société d'Histoire du Valais Romand	Bibliothèque cantonale CH - 1951 SION
ZURICH	Antiquarische Gesellschaft	Zentral Bibliotek Zahringerplatz CH - 8025 ZURICH

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

145e ANNÉE 2005

La Revue Savoisienne



La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

COMITÉ

Président : M. Paul GUICHONNET, O. ❋, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève.

Vice-Présidents : M. Georges GRANDCHAMP, ❋, ❦, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier "Pro merito milentsi" de l'Ordre de Malte, président de la Société des Amis du Vieil Annecy.

M. Jacques CHATELAIN, administrateur du château de Montrottier.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, O. ❍, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire-adjoint : M. Bernard PREMAT, professeur de philosophie honoraire.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ❁, présidente d'honneur de l'Académie Salésienne, vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, Mme Jeannie LERICHE, M. Hubert CATTIN.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : Mme Nathalie COSTA.

Directeur adjoint : M. Emmanuel JULES.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET, Bernard PREMAT.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET.

Vice-président : M. Georges GRANDCHAMP.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Jacques CHATELAIN, François DETURCHE.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1997 AMOREITI Guido (Général), conservateur du Musée Pietro Micca, Turin (Italie).
1985 S. Ex. Mgr BARBIER Hubert, ✠, ancien évêque d'Annecy, archevêque de Bourges.
2004 S. Ex. Mgr BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy à Annecy.
1998 BORY Jean-René, conservateur du musée des Suisses à l'étranger, Coppet.
1995 † BURNS Marie-Patricia (Sœur), archiviste de la Visitation d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, Aoste (Italie), chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.
1996 ORESKO Robert, Professeur d'Université, Londres (G.B.).
1950 OURSEL Raymond, ✠, O. ❍, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, docteur-ès-Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Mâcon.
1984 RABUT Elisabeth, (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2005)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, ⚷, O. ❍, professeur, vice-président du Conseil régional, chargé des formations initiales, Annecy.
1989 BENEY Vincent, retraité, ancien administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1996 BEXON Alain, cadre administratif, Annecy-le-Vieux.
1989 BOUILLARD Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.
1981 BRÉGNAC Guy, O. ❍, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.
1977 BRUN Claire (Mme), O. ⚷, C. ❍, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1977 CASTOR Claude, ❍, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.
1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir à la Banque Laydernier, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane.
1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, vice-président de l'Académie Florimontane, Talloires.
1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., Président du jury du concours de poésie de l'Académie Florimontane, Annecy-le-Vieux.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne**. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), O. ❍, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.
2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 CORBIÈRE (de la) Matthieu, chargé d'études en Histoire, Carouge (Suisse).
1998 COSTA Nathalie, libraire-éditeur, Directeur de la Revue Savoisienne, Annecy.
2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur de Langues anciennes en classes préparatoires Lycée Berthollet, Annecy.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ❍, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, Sainte-Foy-lès-Lyon.
1989 DÉTURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.
1974 † DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❍, retraitée de l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1999 DUPRAZ Paul, agrégé d'Italien, professeur honoraire, Chambéry.
1981 FASSIER Robert (général), O. ❋, C. ⚜, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1969 † FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, ❋, ⚜, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président de la Société des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.
1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.
1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève, président de l'Académie Florimontane, Bonneville.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❁, présidente d'honneur de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1984 LEUSSE DE SYON (S.Ex.) Bruno de, C. ❋, grand officier ⚜, ⚓, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1990 † LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1976 MANSAU Andrée (Mme), O. ❍, docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Gruffy.
1992 PREMAT Bernard, professeur honoraire de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.

1974 Regat Christian, guide touristique, président de l'Académie Salésienne, Meythet.
1988 Rollet Yolande, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1991 Roussy de Sales (de) Isabelle (Mme), Thorens-les-Glières.
1983 Ruscon Joseph, professeur honoraire à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 Santschi Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1998 Schneider Nicole (Mme), secrétaire de l'Académie Salésienne, Veyrier-du-Lac.
1977 Seron Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 Serralongue Jean-Pierre, O. ❍, chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 Serralongue Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 Sers-Hermann Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1987 Terreaux Louis, ❋, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1983 Verdonnet Jean-Vincent, ❋, ⚜, ❀, O. ❁, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❍, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 Asnières de Veigy (d') Thierry, chevalier dans l'ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.
1977 † Baud Aimé, O. ❋, O. ❍, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1978 Berger de Nomazy Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux Vieux Quartiers d'Annecy, Annecy.
1993 Berthet René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
2003 Berthier Pierre, retraité, Epagny.
1973 Blanc Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Artemare.
1990 Blanc Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1991 Bouvard Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy
1968 Burdeyron Joseph (Dr), ⚕, chirurgien-dentiste honoraire, maire honoraire de Talloires, Talloires.
1988 Bussat-Enevoldsen, Marie-Claire (Mme), écrivain, Neydens.
1996 Carrier-Dalbion Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Délégué de France de l'Institut National de la Garde d'Honneur des Tombes Royales du Panthéon de Rome, La Roche-sur-Foron.
1969 Chapuisat Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1974 Charpentier Marc, receveur des Postes en retraite, Annecy-le-Vieux
2000 Chaubet Daniel, ingénieur, historien, Chambéry.
1969 Colliard Lauro, ⚕, C. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1995 Combaz André, directeur retraité, Paris.
1999 Constantin de Magny Claude (Mme), Reigner.
1982 Coutin Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.
1986 Dedeystère Claude, Echarvines, Talloires.
1991 Déprez Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
2002 Druge Maurice, O. ❍, proviseur honoraire, Saint-Jorioz.

1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (Suisse).
1996 DUCROT Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-offset, Lovagny.
1996 GAILLARD Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
2001 GANTELET Léo, retraité informatique, Seynod.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur d'Anglais honoraire, Veyrier-du-Lac.
1975 JANIN Roger, professeur des écoles, Annecy.
1968 † LAEUFFER Pierre (général), O. ❋, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1998 LANÇON Christiane (Mme), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
1963 LAVAGNA-CROCION Suzanne (Mlle), professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Monaco.
1994 LAVILLE Claude (Mme), O. {}, chevalier de l'Ordre du Mérite, retraitée de l'Education Nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1999 LAVOREL Jean-Claude, garagiste en retraite, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
2000 MARGUET André, conservateur du Patrimoine (D.R.A.S.M.), Annecy.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PAILLET-GUILLARD André, {}, docteur ès Lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.
1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Histoire, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques, Grenoble.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1999 RITZ Pierre, retraité, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 ROSSET Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1984 † SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. {}, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), {}, docteur, professeur, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VALLY Jean, ⚷, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloyc.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 Abry Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1996 Ajello Jean-Baptiste, professeur agrégé d'Histoire, Annecy.
2005 Allard-Cartier (Mme) restauratrice de tableaux, Annecy.
2001 André Raymond, retraité de l'industrie, Saint-Jorioz.
2000 Avrillon Joseph, gestionnaire de stock, Copponex.
1992 Baillot Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
2003 Bajulaz Jeanne (Mme), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2001 Basso Alain, musicien, Pringy.
1989 Baud Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 Bauloz Maria (Mlle), ⚜, ☾, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 Bauquis Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1999 Beraud Sandrine (Mlle), auteur-compositeur, Annecy-le-Vieux.
1989 Besson Jean (général C.R.), ✵, O. ⚜, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
2003 Bibollet Anne-Marie (Mlle), enseignante, guide du patrimoine des pays de Savoie, Annecy.
1992 Blanc Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Fellow of the Royal Society of Arts, chercheur à l'Université de Savoie, Chambéry.
2002 Bonazzi Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, Maire-adjoint de Villaz.
2001 Bonnet Gilles, assureur, Cuvat.
2002 Boringe Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-Saint-Bernard.
2000 Bortoli Constant (de), retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1998 Bouchard Françoise (Mme), retraitée de l'Education Nationale, membre de la Société des gens de Lettres, Saint-Franc.
1970 Bouquet-Boyer Marie-Thérèse (Mme), ♪, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
2004 Bouvier André, technicien, Chavanod.
1976 Boy Gabriel, ⚜, ingénieur T.E.P. honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.
1974 Brocard Jean, O. ✵, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1999 Broillet Philippe, historien, Hermance (Suisse).
2005 Brondel Jean, professeur retraité, Le Mélèze.
2000 Bruchet Jean-Pierre, psychiatre, Chesy-sur-Marne.
1981 Brunet Françoise (Mme), Annecy.
1964 Brunet Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 Brunet Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1992 Buge Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 Bulukian Georges, Lyon.
1996 Buttin Charles, professeur à la retraite, Thusy.
1987 Buttin Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1988 † Candel Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1964 Cellier Jean, Annecy.
2004 Ceriati Michel, retraité, Annecy.
1997 Chaminade Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 Chanel Andrée (Mme), Annecy.

1988 CHARPENTIER-VUILLIEZ Jean-Pierre (général), ❋, O. ⚷, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1997 CHATENOUD Paulette (Mme), Annecy-le-Vieux.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, Annecy-le-Vieux.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2000 CHEVRIER Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
2000 COCHARD Michèle (Mlle), retraitée, Annecy.
1997 COHEN Henri, C. ❋, O. ⚷, directeur d'industrie, Saint-Jorioz.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en ordontostomatologie, Vérone (Italie).
2005 COMTE Henri, professeur des Universités, Lyon.
2005 COMTE Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.
2004 CONNAC Yves, Arts graphiques, Annecy.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
2004 COUTANT Lucien, avocat honoraire, Annemasse.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, médaillé d'or du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1999 DAVIGNON Jean-François, professeur d'Université, Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), Annecy.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ❋, ⚷, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 DELUERMOZ François, ⚷, médaille militaire, croix de la valeur militaire, retraité de l'Armée, Sevrier.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Islamabad (Pakistan).
2000 DEMOTZ François, professeur, Lyon.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1998 DÉPOMMIER Denis, chercheur, Montpellier.
1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
2005 DESCOLLAZ Viviane, conseiller fiscal, Saint-Jorioz.
2004 DIEBOLT Olivier, employé de banque et étudiant en histoire médiévale, La Ravoire.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, Ayze.
1974 DUBY Jean-François, O. ❋, C. ⚷, O. ☐, ⚷ médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, princ l honoraire de collège, Cusy.
2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1996 DUCHATEL Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ❋, ⚷, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1983 DUMURGIER Patrick, ❋, administrateur civil, Paris.
2003 DUPONT Marius Camille, plongeur sub-aquatique, découvreur, Sevrier.
1999 DUPRAZ Pierre, professeur, Passy.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2000 ESPINASSE Jean-Claude, spéléologue, Annecy.
1994 EUVRARD Anne-Marie (Mme), fonctionnaire internationale en retraite, Annecy.
1999 FAETI Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.

1997 FERTIN Jacqueline (Mlle), ⚜, (), conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), retraitée, Annecy.
2004 FOLLIET Jacques, retraité, Annecy.
1980 FONLUPT Louis (Dr), O. ⚜, docteur en médecine, Annecy.
2002 FORTUNATI Jean-Louis, de la Société Les Amis du Vieux La Roche, La Roche-sur-Foron.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1992 GAILLARD Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole Nationale de Musique, Annecy.
1998 GALLAY Andrée (Mme), professeur honoraire d'Italien, Annecy-le-Vieux.
1997 GARIN Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
2005 GAVARD-LE-FRONT Jean-François, instituteur à la retraite, Poisy.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1998 GEORGES Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
2001 GOIX Philippe, chargé de production, Annecy.
1995 GONNET Jean, retraité, Annecy.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Apremont.
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.
2005 GROS Alain, professeur de lettres, Bourg-en-Bresse.
1993 GROSSE Monique (Mme), Aix-les-Bains.
2005 GRUAZ Laureut, journaliste, Aix-les-Bains.
2005 GUELPA Colette, guide du patrimoine, Seynod.
2005 GUERRAZ François, retraité, Montmélian.
1982 GUERITEY Pierre-Marie, ingénieur, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, docteur es lettres, Lyon.
1996 GUYON Colette (Mme), retraitée, Annecy.
2004 HERMAN Catherine, docteur en Histoire médiévale, Evires.
2003 HUMBERT-ALLECHON Mauricette (Mme), professeur de sciences physiques, Annecy-le-vieux.
1986 IANACCI Jeanine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
2005 IMBERT Maurice, général.
1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
1996 JOLIVET-PAJON André, secrétaire de mairie, Faucigny.
2002 KISS Eva, professeur ENMD, Annecy.
2002 KISS Georges, professeur ENMD, Annecy.
1986 LABADIE Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Saint-Jean d'Aulps.
1987 LACROIX Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 LAVÉDRINE Georges, ⚜, ex maire-adjoint, Annecy.
2005 LE GALL Jean, ingenieur agronome, Montpellier.
1981 LEREBOURLET Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
2004 LINOSSIER Alain, retraité, Chavanod.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
2000 LONGO Raphaëlle (Mme), professeur d'histoire-géographie, Farges.

1990 Marro Monette (Mlle), ⚜, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 Martignoles Jean-François, professeur, Argonay.
2000 Mégevand Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Calluire.
2002 Mercier-Guyon Catherine, guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2002 Messiez Maurice, président de la SSHA, Cruet.
1995 Meynier Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 Mirodatos Jacqueline (Mme), ⚜, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2003 Mogenet Rémi, professeur, Viuz-en-Sallaz.
1979 Monnier Victor, Genève (Suisse).
1995 Montanier Jacqueline (Mme), directeur commercial, en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1993 Morel Marie-Germaine (Mme), ✵, Annecy.
1988 Mouraz Bernard, Paris.
1973 Mouthon Pierre (Dr), docteur en Médecine, Faverges.
1991 Mudry Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1996 Mugnier Jacques, commerçant, Annecy.
1975 Musset Micheline (Mme), Vagnas.
1996 Oberkampf Marjolaine (Mlle), professeur d'école, Veyrier-du-Lac.
1994 Paille Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 Paoli Françoise (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy-le-Vieux.
1991 Pasquier Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1994 Pattoret Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 Patuel Gérard, géomètre, Seynod.
1987 Péguet Pierre, industriel, Annemasse.
1997 Pellarin Jean, retraité, Villaz.
1974 Pennequin Anne-Marie (Mlle), professeur, ex guide-conférencier d'Annecy, Paris.
1998 Perret Jacques, ingénieur, Seynod.
1998 Perret Jean, industriel, président du syndicat national du décolletage, Cluses.
1998 Perrier Line (Mlle), dialectologue, Saint-Jean-d'Arvey.
2001 Perrillat Nicolas, musicien, Le Grand-Bornand.
1988 Pfister Maurice, professeur d'Histoire honoraire, Montpellier.
1986 Pochat Raymond (général), C. ✵, ⚜, 1939-1945, et T.O.E., Annecy-le-Vieux.
1991 Pollet-Villard Léon, retraité, La Clusaz.
2004 Puech Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
1989 Quoex Franck (abbé), Chevalier de l'Ordre constantinien de Saint Georges, Chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, professeur, Genève.
1991 Rechignac Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1992 Rey Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1980 Rey Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel, en retraite, Annecy.
2004 Reydet de Vulpillières (de) Rémi, retraité, Crespières.
1995 Richard Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.
2002 Robillot Michel, Crédit Agricole, Seynod.
1993 Roos Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 Rosier Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1970 Rosset Gilbert (abbé), prêtre, Morzine.
1987 Rouch Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.

1983 Rouge Carmen (Mme), Fréterive.
1998 Roussel Alain, conducteur de car, Annecy-le-Vieux.
1999 Ruby Denise (Mme), professeur honoraire d'Histoire et d'Histoire de l'art, Le Rainey.
1987 Sautier François, ancien maire de Veyrier-du-lac.
1995 Sautier Yves (Dr), O. ⚷, (), député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 Secondi Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 Servettaz Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-sur-Champagne.
2004 Sontag Viviane, poète, Feigères.
1999 Stellio François, retraité de l'enseignement agricole privé, Annecy.
1996 Sylvestre René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
2003 Tchinény Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
1993 Thabuis Michel, maire de La Roche-sur-Foron.
1991 Thévenet Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 Thorend François, transporteur, Saint-Marcel.
1982 Tossan Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 Tournayre Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
2003 Touvier Louis, professeur honoraire de Lettres classiques, Charvonnex.
1998 Tyl Yves, professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Saint-Jorioz.
1992 Vandecasteele Nathalie (Mlle), Annemasse.
2001 Vergin André, ingénieur-urbaniste, La Roche-sur-Foron.
2002 Veuillez Jean-Luc (abbé), Paris.
1984 Veyrat-Durebex Noël, ex maire, Lovagny.
1984 Viallet Jean-Henri, Annecy.
1992 Villermet Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1973 Vuarchex Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Thiez.
1999 Vuilleumier Christophe, historien, Genève (Suisse).
1992 Vulliet Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 Wach Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 Westrade Michel, présidentdu Tribunal du travail, Kain (Belgique).
1989 Zara Liliana (Mlle), (), professeur honoraire, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU MERCREDI 5 JANVIER 2005
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le président ouvre la séance en présentant aux Florimontans ses vœux pour 2005 et exprime le souhait que l'Académie continue sur sa lancée tout en trouvant enfin un local approprié.

La secrétaire se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier le président de ses vœux et pour lui présenter respectueusement et cordialement des souhaits très sincères.

Le vice-président Grandchamp fait connaître le remarquable ouvrage entré dans notre bibliothèque grâce au don de M. Chatelain (merci !), publié chez Libris par Gherardo Priuli avec la collaboration de notre vice-président Jacques Chatelain, intitulé *Vieux objets en bois de la montagne* et préfacé par Paul Guichonnet. Il signale aussi l'encyclopédie *Haute-Savoie* parue aux éditions La Fontaine de Siloé sous la direction de Paul Guichonnet et qui a marqué la fin de l'année 2004.

Sont annoncées les prochaines conférences organisées par l'Académie Salésienne, du 24 janvier au 23 mai, ainsi que celles que propose la Salévienne les 15 et 29 janvier. Est annoncé aussi le concert Muffat de notre confrère Joseph Ruscon le 20 février à Megève.

On transmet l'invitation de l'Institut de France relative à d'éventuelles contributions au colloque d'octobre sur les conséquences de la loi sur la séparation de l'Église et de l'État.

On remercie la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie pour l'ouvrage sur *Les Bauges* qui est arrivé à notre bibliothèque.

De la part de M. Chatenoud, un appel est lancé pour trouver un calligraphe bénévole susceptible d'écrire les diplômes du concours de poésie.

La secrétaire lit la lettre de remerciements de notre 1er prix de poésie 2004, M. Roland Marx.

Le procès-verbal de la séance de décembre 2004 est lu et approuvé.

La parole est alors donnée à M. Daniel Chaubet qui entretient l'auditoire des principaux thèmes du *Chevalier errant* du marquis Thomas III de Saluces. Il a bien voulu résumer ainsi son travail :

« Le marquisat de Saluces est une principauté piémontaise, dont l'histoire est très liée à celle de la Savoie, à laquelle il fut définitivement incorporé en 1601 au traité de Lyon. *Le Chevalier errant*, un roman rédigé par un de ses princes, le marquis Thomas III, à la fin du XIVe siècle, est un ouvrage d'une richesse littéraire et historique véritablement extraordinaire, où se mêlent personnages historiques et héros de la fiction. Son manuscrit, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris, est par ailleurs l'un des plus beaux qui existent.

Les nombreux emprunts qui sont faits à la littérature médiévale en font une sorte de condensé de celle-ci. En schématisant, il s'agit du parcours initiatique d'un Chevalier, où l'on voit le héros successivement séjourner à la Cour du Dieu d'Amour (où il pourra s'adonner aux plaisirs de la guerre et de l'amour), puis à celle de Dame Fortune, la personnification du Destin, ce qui lui permettra de rencontrer de nombreux personnages historiques), enfin chez Dame Connaissance, qui lui enseignera comment il devra vivre, s'il veut mériter le Paradis. ».

Les thèmes abordés sont nombreux et, parmi ceux-ci, M. Chaubet étudie spécialement l'Amour, la Destinée, le domaine religieux et bien entendu aussi les armes.

« L'Amour, c'est l'amour courtois, si bien décrit par Duby ; les relations entre le Chevalier et son amie et les Cours d'Amour qui se tiendront sous les auspices d'Alexandre III de Macédoine illustreront, entre autres, cet aspect. Le séjour à la Cour de Dame Fortune est particulièrement intéressant sur le plan historique, car on y rencontrera de nombreux personnages ayant réellement existé ; il est aussi précieux pour l'étude des mentalités, car on verra là quel jugement, à la fin du XIV^e^ siècle, on portait sur les événements présents et passés. La notion de temps figure aussi et sous des aspects bien représentatifs de l'époque. Quant au séjour chez Dame Connaissance, c'est à la fois un cours de morale et d'instruction religieuse et, aussi, (ce qui est sans doute le plus intéressant) un précieux témoignage sur les croyances du moment. Les combats figurent aussi en nombre, notamment lors du séjour du Chevalier à la Cour du Dieu d'Amour, qu'il s'agisse de la guerre ou des combats singuliers. On remarquera particulièrement le duel opposant Palamède au chevalier au coq, qui rappelle le formalisme auquel de telles rencontres étaient soumises ; on pourra utilement le comparer au fameux duel judiciaire du 7 août 1397 entre Othon de Grandson et Girard d'Estavayer, dont le récit détaillé qui figure attaché à l'un des manuscrits de la Chronique de Savoye de Cabaret a été publié » par notre conférencier de ce jour.

Après les questions qu'a suscitées cet exposé, le président Guichonnet, ayant remercié M. Chaubet pour son ouvrage sur *L'Alpinisme* qu'il vient d'offrir à notre bibliothèque, le félicite pour cette conférence qui fut, dit-il, un voyage dans les mentalités du Moyen Âge, un voyage qui a révélé agréablement les étrangetés et les charmes de cette période.

M. Roger Duteil présente son dernier livre, *Annecy et son miroir*, qu'il a l'amabilité de déposer sur les rayons de notre bibliothèque. Ses photographies, aussi belles que celles de ses précédents ouvrages, sont accompagnées d'un texte de Christian Regat. *Annecy et son miroir*, publié par les éditions Le Vieil Annecy, ne peut que séduire les Annéciens… et les autres.

La séance est levée à 18 h 35.

SÉANCE DU MERCREDI 2 FÉVRIER 2005

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le souvenir de notre regretté confrère Gérard Louchet a été évoqué avec une grande tristesse. L'Académie Florimontane présente à M^me^ Louchet ses bien sincères condoléances. C'est avec peine aussi qu'on apprend le décès de l'épouse de notre confrère Lauro Colliard.

M. Guichonnet donne de bonnes nouvelles du vice-président Grandchamp qui vient de connaître de sérieux soucis de santé.

Sont signalés les activités de la Société d'Histoire du pays de Fillière et le programme musical des Arts Jaillissants ainsi que le colloque « Chrétiens en Haute-Savoie » le 4 février et la conférence à Chambéry (le 5 février) sur « Compétition et éthique » par le professeur Jacquard.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et approuvé.

Le président passe alors la parole à M^me^ Marie-Jeanne Calasans venue du Brésil pour nous entretenir du festival international du théâtre sacré qui – sous l'égide du Comité des Fêtes d'Annecy – a été créé sous la présidence d'honneur de Daniel-Rops et a existé de 1960 à 1967.

Ce festival a été créé par le Chambérien de 34 ans très connu en France et ailleurs comme comédien et metteur en scène, Henri Doublier.

Ce festival a été créé à l'occasion des fêtes qui ont marqué le centenaire du rattachement de la Savoie à la France.

Prenant l'expression « théâtre sacré » dans son acception la plus large, Henri Doublier a choisi des pièces de théâtre très variées, d'auteurs comme Sophocle, Calderon, Corneille, Claudel, etc. et s'est entouré de comédiens particulièrement choisis, Cécile Demay, sa femme, Renée Faure, Georges Descrières, Maurice Escande, par exemple.

M^me^ Calasans a illustré ses propos de nombreuses projections et d'enregistrements sonores.

Elle a rappelé d'agréables souvenirs aux Florimontans qui avaient eu le plaisir d'assister au festival et a appris un grand nombre de choses à ceux qui n'en avaient pas encore entendu parler.

Le président remercie la conférencière (qui, dit-il, nous a fait revivre toute une période de la vie culturelle annécienne et française) ainsi que ses amis qui manipulaient les appareils et lève la séance à 18 h 25.

SÉANCE DU MERCREDI 2 MARS 2005
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le président Guichonnet salue la sortie de *La Revue Savoisienne* 2003 qui paraît avec un certain retard mais qui par son contenu prendra place parmi nos publications marquantes.

Notre confrère Laurent Perrillat a fait savoir que le vendredi 15 avril prochain à 17 h 30 il fera, en collaboration avec l'abbé Hyacinthe Vulliez, une conférence sur M^gr^ Terrier, à l'auditorium des Archives départementales de la Haute-Savoie.

On signale l'entrée dans notre bibliothèque, grâce à notre secrétaire adjoint Bernard Premat, du n° 59 de la revue *Vivre à Veyrier*.

Sont annoncées les conférences de Montanea à Chambéry, celles de l'Académie Salésienne (qui se donnent désormais au lycée Saint-Michel) et celles de la Salévienne.

Après lecture et approbation du procès-verbal de février, le président ayant excusé l'absence de M^me^ veuve Socquet, la parole est alors donnée à M. Paul Dupraz qui rend hommage au regretté docteur Socquet. Après avoir évoqué les études chambériennes et lyonnaises de Charles Socquet, le conférencier évoque

sa vie de médecin mégevan, puis sa carrière d'historien local en insistant sur l'admiration qu'il portait au Haut Val d'Arly et sa générosité qui l'ont amené à créer et financer la luxueuse revue MagEva que tout le monde apprécie.

Le président remercie M. Paul Dupraz qui, note-t-il, a fait revivre avec une vive pénétration un homme qui a joué le rôle de pont entre les deux départements savoyards.

C'est ensuite M^lle^ Catherine Santschi qui évoque alors « une enquête fiscale du chapitre de Saint-Pierre au milieu du XIV^e^ siècle ».

Elle a bien voulu résumer ainsi son intervention :

La conférencière a étudié, dans le cadre d'un projet de recherche financé par les programmes Interreg III et consacré aux terres de l'ancien prieuré Saint-Victor et du Chapitre de Saint-Pierre de Genève, une série de 17 « grosses » de reconnaissances féodales du Chapitre, reçues à Genève et dans les villages voisins de Haute-Savoie et du Pays de Gex, entre 1356 et 1359 ; il s'agit de 17 rouleaux de parchemin de tailles inégales, entre 3 et 36 feuilles de parchemin, représentant plusieurs centaines de reconnaissances prêtées par les hommes du Chapitre. Cette enquête paraît provoquée par deux éléments ; d'une part la pression exercée par le duc de Savoie sur les terres de l'Église, qui oblige le Chapitre à réaffirmer ses droits sur ses hommes et sur ses terres ; d'autre part la grande mortalité des années 1347-1348 ou 1349, qui a emporté, selon des évaluations sérieuses, la moitié de la population du diocèse, et a obligé le Chapitre, comme les autres seigneurs de la région, à répartir entre ceux qui restaient les terres laissées vacantes par les tenanciers morts.

Ce bel ensemble constitue un recensement des hommes habitant sur les terres du Chapitre, avec l'indication de leur filiation et de leur condition. Il fournit également des données sur le paysage au milieu du XIV^e^ siècle, avec la description des biens-fonds et de leur situation par rapport aux voies de communication, aux cours d'eau et aux agglomérations villageoises. Enfin il peut constituer une source pour connaître la vie économique des villages, des hommes - et des femmes - et les revenus du Chapitre. Enfin on y trouve quelques rares indications sur l'administration et sur l'organisation des villages du Chapitre.

Le président remercie la conférencière dont il souligne l'efficacité et la serviabilité en tant qu'archiviste d'État à Genève, et qui, dit-il, nous a révélé dans l'étude de ce jour d'intéressantes particularités du milieu rural aux alentours de Genève, au Moyen Âge.

La séance est levée à 18 h 25.

SÉANCE DU MERCREDI 6 AVRIL 2005

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été approuvé, on annonce le décès de M. René Simond, président d'honneur des Amis du Vieux Chamonix, membre associé de notre compagnie et Florimontan dès 1984.

L'arrivée à la bibliothèque du n° spécial des *Nouvelles Annales de l'Ain* consacré à « La Dombes... et la Côtière » est signalée.

Le vice-président Georges Grandchamp présente un compte-rendu de l'opuscule de Michel Emerich sur « Les Comptes de subsides de la châtellenie de Thônes 1337-1508 ». Il souligne le travail minutieux de l'auteur qui mérite, dit-il, félicitations et remerciements.

Mme Georgette Chevallier signale ensuite la récente parution du dernier livre de Patrick Modiano, *Un pedigree*. Et, à ce propos, elle étudie, interviews savoyardes à l'appui, les rapports entre Patrick Modiano et la Savoie, ce qui permet de comprendre comment l'auteur a vécu ses deux années savoyardes et comment il les a traduites, dans ses divers ouvrages, soit en étant fidèle à la réalité, soit en romançant ses récits.

Après avoir remercié Mme Chevallier, le président donne la parole à notre confrère Louis Touvier qui nous entretient des Vaudois, les disciples de Valdo réputés hérétiques, dans leurs rapports avec la Maison de Savoie.

Il insiste d'abord particulièrement sur les hésitations d'Emmanuel Philibert, tiraillé entre d'une part le légat pontifical et le jésuite Possevino chez qui tous les moyens sont bons pour rétablir la foi romaine, y compris la pire violence, et d'autre part sa belle-mère Catherine de Médicis et sa femme Marguerite de France qui protègent les persécutés.

Il rappelle ensuite les successeurs d'Emmanuel-Philibert qui ont défrayé la chronique par leurs cruautés envers les Vaudois et ont suscité de multiples protestations dans l'Europe entière. Il cite, entre autres, à ce propos le poète Milton. Il évoque aussi les luttes, guérillas, raids, exils, répressions, prisons (véritables camps de concentration piémontais) qui ont été le sort des Vaudois jusqu'au règne de Charles-Albert.

Les Vaudois seront de nouveau marginalisés sous Mussolini.

Le conférencier termine sa communication par un tableau clair et précis de l'Église évangélique vaudoise aujourd'hui.

Le président remercie le conférencier en insistant sur la clarté de son analyse. Il discute certains points de l'exposé et les nombreuses questions posées à M. Louis Touvier par le public prouvent combien cette évocation historique a intéressé l'auditoire.

La séance est levée à 18 h 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 MAI 2005

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

L'assemblée écoute avec émotion M. Grandchamp annoncer que M. Paul Guichonnet quitte la présidence de notre compagnie, et la secrétaire donner lecture de sa lettre de démission.

M. Grandchamp exprime la surprise causée par cette démission, ses regrets et ceux de l'Académie et dit sa gratitude au président démissionnaire pour le dévouement et la générosité dont il a fait preuve à l'égard de notre société.

Puis il déplore le décès de notre confrère Me Jean-Pierre Francillon et rappelle combien celui-ci a contribué à la bonne marche de l'Académie Florimontane. Il présente à notre gardien, M. Jahier, des condoléances à l'occasion du décès de son frère et évoque le souvenir d'un homme qui a beaucoup œuvré pour l'en-

seignement en Savoie, M. Roger Decottignies, président et cofondateur de l'Université de Savoie.

On annonce une exposition aux Archives Départementales de la Haute-Savoie sur le thème du colportage du XVII[e] au XIX[e] siècles en Savoie et Haute-Savoie.

Le procès-verbal est lu et approuvé.

Le président de séance donne alors la parole à M. Jean Brondel qui évoque la vie et la personnalité d'Albanis-Beaumont.

Il le suit de Bissy, près de Chambéry, où il est né en 1753, jusqu'à Sixt où il est mort et enterré cinquante-huit ans plus tard. Sa jeunesse, dit-il, est la partie la moins bien connue de sa vie. Après un cheminement invérifiable, il arrive à Nice en 1780. Là, placé par Victor-Amédée sous la direction de l'ingénieur en chef du comté, il est employé à l'aménagement du port. En 1783, il obtient un diplôme d'architecte de l'Université de Turin. Le roi lui manifeste sa satisfaction en lui accordant une pension, avant de le détacher auprès du duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, de passage à Nice. Beaumont suit le duc à Londres en 1789. L'année suivante, il y épouse Louise Poignand, une Anglaise d'origine française. Durant son séjour Outre-Manche, il publie plusieurs ouvrages en anglais sur les Alpes.

M. Jean Brondel, ancien professeur d'anglais, a fait des recherches en Angleterre, où il a trouvé des documents qui lui permettent de compléter, de confirmer ou d'infirmer ce qu'on a pu raconter sur Albanis-Beaumont.

Rentré en France, Beaumont s'installe à Chêne-Thonex, près de Genève en 1798. Il s'y fait exploitant agricole et éleveur de mérinos. Il devient un notable, il rédige un ouvrage en français et se livre à sa passion pour l'archéologie. Vers 1808, il s'installe à Sixt dans le but d'exploiter d'anciennes mines de fer. Mais les difficultés s'accumulent et Beaumont, usé par le travail, les soucis, et presque aveugle, meurt subitement en 1811.

M. Grandchamp remercie vivement M. Brondel pour son exposé très clair et très précis. Il se fait un plaisir d'évoquer à ce propos les remarques d'Albanis-Beaumont sur le site et l'atmosphère d'Annecy à son époque.

M[me] Isabelle de Roussy de Sales rend alors hommage à son prédécesseur, M. Robert Brunel. Elle retrace avec précision sa naissance à Valence, sa scolarité à Nîmes, ses vacances en Lozère, puis, après ses études universitaires, ses années d'enseignement au Maroc, où il rencontra son épouse qui lui donnera six enfants. Elle insiste sur le fait que pendant 30 ans, il fut la cheville ouvrière de la maison Gardet à Annecy et sur son rôle, au sein de notre Académie, de directeur de *La Revue Savoisienne*. Elle souligne, à propos de ses publications, ses qualités littéraires ainsi que son esprit méthodique et « passionné par l'histoire au double sens du terme ». Et avant de conclure sur son décès en 2003, à l'âge de 82 ans, elle rappelle ses implications au sein de diverses associations catholiques.

M. Grandchamp remercie M[me] de Roussy de Sales pour ce rappel clair et détaillé de la vie et des activités de notre regretté confrère. Il passe ensuite la parole à M[e] Bernard Coutin, membre associé de notre compagnie, dont le père – notre défunt trésorier Paul Coutin – était l'ami intime de Robert Brunel. Il évoque des souvenirs personnels, il feuillette un carnet de notes privées rédigé par Robert Brunel lors de son séjour forcé au-delà du Rhin dans le cadre du STO, il le montre éclatant de rire dans les bureaux de la maison Gardet ou fumant la pipe dans les rues d'Annecy, appuyé sur une canne à un âge encore jeune. Il rappelle l'amitié de Robert Brunel pour Clément Gardet et pour la famille Coutin, et ses activités avant-gardistes au sein du SPES, par exemple, cette association de sensi-

bilité spirituelle destinée à venir en aide aux prisonniers, notamment par l'accès à la culture.

M. Grandchamp, ayant salué la présence de M^me^ Brunel et remercié M^e^ Coutin pour son témoignage attachant, lève la séance à 18 h 45.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE tenue le 12 mai 2005 à ANNECY, salle des Clarisses de la Manufacture.

Le vice-président M. Georges Grandchamp ouvre solennellement la séance. Il remercie toutes les personnes qui par leur présence manifestent l'intérêt qu'elles portent à notre société. Il nous informe que ce matin-même il assistait au château de Montrottier à la réception définitive des travaux de restauration de toiture de la ferme, travaux qui ont duré un an.

La secrétaire, M^me^ Georgette Chevallier, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale 2004 des membres effectifs de l'Académie florimontane. Après les remerciements de M. G. Grandchamp pour le travail exemplaire de M^me^ Chevallier, l'assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral.

La parole est donnée à notre trésorier, M. Claude Guichet qui informe l'assemblée que les comptes pour 2004 sont équilibrés mais les frais d'expédition ayant augmenté de 30 %, le Comité s'est vu dans l'obligation de porter à 30 euros le montant de la cotisation.

M. H. Cattin, vérificateur aux comptes, certifie la régularité de ceux-ci. L'assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu du trésorier et l'augmentation de la cotisation.

M^me^ Nathalie Costa, directrice de *La Revue Savoisienne*, fait part de ses soucis éditoriaux et demande si on ne pourrait pas accorder une place plus importante à la chronique des découvertes archéologiques du département, proposition qui reçut l'accord de l'assemblée.

Au nom du président du jury de poésie, M. Gilbert Chatenoud, M^me^ G. Chevallier présente les résultats du concours de poésie 2004 et demande à l'assemblée de ratifier l'entrée de M. Léo Gantelet au sein du jury des Concours de Poésie, proposition qui fut acceptée à l'unanimité.

M. G. Grandchamp félicite les lauréats de ce Concours et remercie chaleureusement le jury qui, chaque année, accomplit la tâche difficile de dépouiller les envois de participants et de choisir les meilleurs textes.

Le vice-président M. G. Grandchamp passe à l'ordre du jour qui concerne le château de Montrottier donnant successivement la parole à M^me^ M.-C. Courtial pour les visites et les collections du château, à M. J. Chatelain pour l'aménagement et la vie du domaine, à M. F. Détruche pour l'acquisition des terrains Coster attenant au château. Le vice-président remercie vivement toutes ces personnes qui se dévouent à la vie du château mettant notamment en relief la ténacité de M. Détruche et la générosité du président Paul Guichonnet pour régler la succession Coster. Il souligne une fois de plus le travail et la compétence remarquables des gardiens, M. et M^me^ Jahier. C'est aussi l'occasion pour M. G. Grandchamp de rappeler à l'assistance l'historique détaillé des travaux entrepris au

château depuis 1988 jusqu'à 2005 et la décision unanime du Comité de créer un lotissement pour financer ces opérations. Le vice-président demande à l'assemblée de bien vouloir ratifier les différentes décisions prises par le Comité en ce qui concerne la création du lotissement. L'assemblée les adopte à l'unanimité.

Poursuivant l'ordre du jour, M. G. Grandchamp aborde la question des élections. C'est alors que se levant, il nous fait part avec une grande émotion d'une nouvelle qui nous attriste tous : la démission du président Paul Guichonnet. Il nous dit à la fois sa surprise et ses regrets et tient à témoigner de la profonde gratitude de l'Académie florimontane envers son président pour son activité. M. G. Grandchamp rappelle ce que fut M. Paul Guichonnet pour l'Académie, le lustre qu'il donna à celle-ci, le dévouement qu'il lui a témoigné et l'éclat que lui a apporté sa forte personnalité : Paul Guichonnet était un emblème, il représentait pour nous l'histoire de la Savoie. Le vice-président demande alors à la secrétaire de l'Académie, M^me^ G. Chevallier, de bien vouloir donner lecture de cette lettre de démission. L'assemblée manifeste sa surprise et son sincère regret. Le vice-président propose alors à l'assemblée de nommer M. Paul Guichonnet président d'honneur de l'Académie florimontane, proposition aussitôt acceptée à l'unanimité. Cette nomination reçut d'ailleurs de vigoureux applaudissements.

Le vice-président G. Grandchamp invita ensuite l'assemblée aux votes pour le renouvellement partiel du Comité et au remplacement des membres effectifs décédés.

Concernant le Comité, M^mes^ Monique Boullard, Georgette Chevallier, Nathalie Costa, M. Bernard Premat sont réélus à main levée. M. Hubert Cattin entre au Comité avec procuration pour opérations financières. M. Maurice Druge accepte de devenir vérificateur aux comptes en succession de M. Hubert Cattin. Toutes ces décisions reçoivent l'agrément de l'assemblée.

M^me^ Monique Fillion et M. Jean-Pierre Coudray sont élus à bulletin secret membres effectifs de l'Académie florimontane en remplacement de MM. Servettaz et Vandeputte décédés. Puis l'assemblée vota à main levée comme membres associés MM. Pierre Berthier et Léo Gantelet. Elle procéda de même à l'élection de 13 nouveaux membres correspondants : M^me^ Isabelle Allard-Cartier, M. Jean Brondel, M. Henri Chevalier, M. Pierre Comte, M. Henry Comte, M^me^ Viviane Descollaz, M. Gavard-le-Front, M. Alain Gros, M. Laurent Gruaz, M^me^ Colette Guelpa, M. François Guerraz, M. Jean Le Gall, M. Maurice Imbert.

L'ordre du jour étant épuisé, M. G. Grandchamp sollicite l'assemblée pour les questions diverses, ce qui ne suscite aucune observation. Il annonce que la séance solennelle de rentrée de l'Académie florimontane se tiendra le 10 septembre 2005 au château de Montrottier. C'est M.^lle^ Santschi qui sera la conférencière du jour. Le vice-président lève la séance à 16 h 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 1^er^ JUIN 2005

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président de séance déplore le décès de M^me^ Marie-Antoinette Candel, membre correspondant, toujours très fidèle à nos réunions mensuelles.

Il remercie les auteurs qui nous ont offert les ouvrages suivants : *La Véritable*

Histoire de Mandrin, de Corinne Townley, avec une préface de Jean Nicolas ; *Itinéraires d'architectures - Agglomération d'Annecy*, livre auquel ont collaboré, entre autres, les Florimontans Bernard Prenat, Marie-Claude Rayssac et Christian Regat ; et le *Guide de Rhône-Alpes de l'architecture du XX^e siècle* de Bernard Marrey.

Nous avons également reçu un opuscule relatant les activités 2004 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie, et un autre sur les archives de la vallée de Chamonix.

On signale, de la part de M^me^ Boullard, bibliothécaire, l'entrée à la bibliothèque de l'ouvrage de Christian Pecqueur sur la méthode du tour aux fruitières, qu'elle trouve particulièrement intéressant.

Sont mentionnées les invitations au bicentenaire de l'Académie de Mâcon et aux concerts du Bourget du Lac.

M. Grandchamp commente l'article paru dans *Le Dauphiné Libéré* du 30 mai à propos de la toiture de la ferme du château de Montrottier récemment restaurée.

Il remercie vivement M. Henri Garcin qui a donné à l'Académie Florimontane des outils informatiques dont l'utilité n'est pas à démontrer.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et approuvé. La parole est ensuite donnée à la conférencière du jour, M^me^ Corinne Townley.

Celle-ci qui, à propos du 250^e^ anniversaire de la mort de Louis Mandrin, vient de publier un ouvrage circonstancié sur ce curieux personnage, fait de lui le sujet de sa communication. Grâce à des documents tirés du fonds de l'ancien Sénat de Savoie, elle fait revivre ce meneur d'hommes, au caractère bien trempé et fortement provocateur, qui, vers 1750, est devenu le chef d'une des nombreuses bandes de contrebandiers qui franchissaient la frontière entre le royaume de Piémont-Sardaigne et la France, en traversant le Guiers. La conférencière rappelle qu'il se trouvait à la tête d'une troupe de huit cents contrebandiers, dont un traître qui permit à l'armée de Louis XV de le capturer. Louis Mandrin, mort à trente ans le 6 mai 1755, roué vif à Valence, n'était pas, explique M^me^ Townley, le « brigand au grand cœur » que l'historien Funck-Brentano s'est plu à présenter, mais un assassin sans scrupules.

La conférence était illustrée de projections.

Après avoir grandement remercié l'oratrice pour sa brillante communication, M. Grandchamp lève la séance à 18 h 35.

LA PROMENADE CULTURELLE

L'escapade bressane du jeudi 16 juin 2005 nous a amenés d'abord à Ambronay. La visite de l'abbatiale s'est effectuée sous la houlette à la fois aimable et compétente de M. Charles Brun qui, outre l'intérieur de l'édifice (architecture, statues, stalles), nous a fait admirer le cloître et la sacristie qui contient un chapier sculpté conservant une chape richement brodée.

Après un repas qui n'avait rien de frugal, à Bourg-en-Bresse, nous avons visité la magnifique église de Brou où a été évoqué le souvenir de Marguerite d'Autriche et de Philibert-le-Beau, duc de Savoie.

Tous les participants garderont de cette journée un souvenir ensoleillé.

Merci à notre confrère Alain Linossier qui a organisé cette journée.

LA RENTRÉE SOLENNELLE 2005

Cette année 2005, c'est M^lle^ Catherine Santschi, archiviste d'état de Genève, qui a prononcé, au château de Montrottier, la conférence inaugurale de l'année académique. M^lle^ Santschi est bien connue des Florimontans, puisqu'elle nous a plusieurs fois fait le plaisir de venir nous présenter une communication, toujours très documentée.

Ce samedi 10 septembre 2005, il en a été de même et toutes les personnes présentes dans la grande salle des Chevaliers ont écouté avec beaucoup d'intérêt la conférencière parler de « La Quête des ermites alpins, particulièrement en Savoie » (voir le résumé page 183).

M. Grandchamp qui, en introduction, a présenté M^lle^ Santschi et son importante bibliographie, la remercie chaleureusement pour cet exposé qui a révélé au public des aspects inconnus de la vie des ermites en Savoie.

Selon la tradition, une réception dans les salons de M. Marès a clos cette séance solennelle de rentrée 2005.

Pour des raisons de sécurité (nombre de places), tous les Florimontans ne peuvent être invités à cette rentrée ; c'est pourquoi seuls les membres effectifs et les personnes assidues à nos séances reçoivent un carton d'invitation.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2005

Le vice-président Grandchamp vient de se faire opérer. L'Académie Florimontane lui adresse ses vœux bien sincères de prompt rétablissement.

Le vice-président Chatelain effectuant, de son côté, un voyage que nous lui souhaitons agréable, c'est le secrétariat qui assure la bonne marche de cette séance du mois d'octobre.

Sont d'abord évoqués les souvenirs de nos confrères Aimé Baud et Jacques Domenjoud, et des condoléances attristées sont présentées aux familles de ces deux Florimontans estimés et regrettés de tous.

On complimente tout particulièrement nos deux nouveaux membres effectifs, M^me^ Monique Fillion et M. Jean-Pierre Coudray.

On salue la naissance de la petite-fille de notre regretté confrère le comte Jean-François de Roussy de Sales et des félicitations sont adressées à l'heureuse maman, M^me^ Isabelle de Roussy de Sales.

Des félicitations sont également exprimées à M^lle^ Catherine Hermann, la petite-fille de notre archiviste Marie-Thérèse Hermann, pour le doctorat qu'elle vient d'obtenir brillamment. M^lle^ Hermann nous présentera dans quelque temps une communication en rapport avec ses recherches historiques.

De vifs remerciements sont formulés à nos généreux confrères André Bouvier, pour des documents sur Chavanod et le général Robert Fassier pour son ouvrage *Une Lorraine dame de Sibérie*.

Est signalée l'arrivée à la bibliothèque du n° 19 de *Kronos*, revue historique de l'Albanais, numéro auquel a collaboré notre confrère Henri Voiron.

Notre bibliothécaire, M^me^ Monique Boullard, a représenté notre compagnie à une réunion des Sociétés savantes des Pays de Savoie qui s'est tenue à Chambéry et qui a examiné la possibilité de créer un catalogue commun des ouvrages conservés par nos sociétés.

Des renseignements sont donnés à l'assemblée sur les activités de l'Académie salésienne, celles des chevaliers des Saints Maurice et Lazare et celle des Archives départementales de la Haute-Savoie, sur les conférences organisées par la Salésienne, sur le colloque « M^gr^ Bailly » à Aoste, et sur un grand nombre d'autres manifestations dont les prospectus sont mis à la disposition de ceux que cela intéresse.

M. Bernard Premat lit les procès-verbaux de la séance mensuelle de juin et de la promenade culturelle. Ces procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

M^me^ Georgette Chevallier présente rapidement le conférencier du jour, M. Laurent Perrillat, docteur en histoire, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques à Grenoble et vice-président de l'Académie Salésienne.

Après avoir annoncé le futur congrès du C.T.H.S. à Grenoble, il va traiter, projections à l'appui, des « Praticiens qui n'étaient pas docteurs : les auxiliaires de justice à Annecy aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles ». Il a ainsi résumé sa conférence :

« Indispensables professionnels du droit, le groupe des auxiliaires de justice qui ont travaillé à l'ombre du Palais de l'Île à Annecy aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles mérite quelque attention. Précieux subordonnés des juges qui ont exercé dans les juridictions annéciennes (Conseil, Chambre des comptes et judicature-mage de Genevois), ces « petits officiers » tenaient des charges qui reviennent souvent dans les textes : greffiers, audienciers, huissiers, clavaires, receveurs. À chacun de ces termes correspond une fonction avec des tâches et des missions nettement définies et essentielles au bon fonctionnement des tribunaux.

De ces fonctions découle un certain nombre de caractéristiques communes au groupe, qui permettent de mieux cerner les contours professionnels : une maîtrise certaine de l'écriture, un savoir essentiellement pratique, jamais sanctionné par un diplôme universitaire, une place subalterne (mais non négligeable) dans la hiérarchie judiciaire, une grande polyvalence, une nomination qui leur vient du prince apanagé du Genevois, nomination dans laquelle la vénalité des offices n'intervient pas mais où le jeu des recommandations et de la survivance est prépondérant.

C'est en définitive un ensemble d'individus relativement homogène quant à ses caractéristiques sociales : ils se rattachent au milieu des notables roturiers d'Annecy et ses environs, d'où ils sont généralement originaires. Leur place dans la hiérarchie des fonctions ne leur permet guère d'aspirer à des carrières très brillantes mais ils disposent de ressources telles que leur descendance parvient à franchir plusieurs échelons dans la notabilité, parfois jusqu'à la noblesse. Ils sont généralement engagés dans la vie municipale d'Annecy, participent à l'essor économique et artistique de cette ville et certains d'entre eux ont été des amis de saint François de Sales. »

Les applaudissements et les questions posées témoignent de l'intérêt suscité par cet exposé.

La séance est levée à 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2005

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Nous sommes heureux de retrouver M. Grandchamp à sa place de président de séance.

Il remercie le secrétariat d'avoir assuré le déroulement de la séance d'octobre, félicite M. Michel Amoudry pour sa prestation lors du dernier débat télévisé de Télé 8 Mont-Blanc, et évoque l'Institut Florimont à l'occasion du centenaire de cet établissement.

Cet institut, sis depuis 1905 au Petit-Lancey près de Genève, est l'œuvre de la Congrégation des Missionnaires de Saint-François de Sales créée à Annecy en 1838. L'Institut Florimont compte en 2005 neuf cent trente élèves de toutes nationalités.

Le procès-verbal d'octobre est lu et approuvé.

L'opuscule de maître Jean Vailly sur la Cour martiale du Grand-Bornand, qui vient de paraître et que l'auteur a offert à notre bibliothèque, est présenté et l'exposition à Chambéry sur Jean Moulin dessinateur est annoncée.

M. Grandchamp salue la présence de M^me^ Paul Bonnet et passe la parole à M. Matthieu de La Corbière qui évoque le souvenir de notre regretté confrère.

Le docteur Paul-Marie-Auguste Bonnet s'est éteint à Annecy le 6 janvier 2003 à l'âge de 80 ans. Membre effectif de la Florimontane, il occupa au sein de la Compagnie, de 1987 à sa mort, un rôle important, travaillant sans relâche à l'inventorisation des collections du château de Montrottier, à l'accueil du public dans ce lieu comme guide du patrimoine des Pays de Savoie, à la formation des nouveaux guides et à l'organisation de l'excursion annuelle de la Compagnie.

Le docteur Bonnet a également laissé le souvenir d'un homme bon et charitable, consacré entièrement à ses malades et très impliqué dans la vie associative locale. Docteur en gastro-entérologie en 1953, il ouvre un cabinet à Annecy l'année suivante, exerce à mi-temps à l'hôpital d'Annecy dès 1955 et dirige enfin le Service de gastro-entérologie du Centre hospitalier à partir de 1963. Paul-Marie Bonnet œuvre aussi à travers la Ligue contre le cancer de la Haute-Savoie et le Rotary Club d'Annecy.

Homme d'engagement, Paul-Marie Bonnet aura profondément impressionné son entourage et ses connaissances, donnant les plus belles marques d'esprit de devoir et de compassion pour son prochain.

C'est ensuite maître Vailly qui entretient l'assemblée de la pérennité de la cour d'appel de Chambéry. Il a bien voulu résumer ainsi sa causerie :

Les engagements pris par l'Empereur Napoléon III, lors des négociations qui avaient précédé le traité d'Annexion de la Savoie à la France, garantissaient le maintien de la Cour d'Appel de Chambéry.

Ces engagements solennels ne cesseront d'être remis en cause au cours des ans.

Dès 1870 le Ministère Ollivier prépare un projet de loi dans lequel la Cour d'Appel de Chambéry figurait au nombre des Cours à supprimer.

En 1882, nouvel assaut. Les barreaux savoyards se mobilisent pour y faire échec. Ils rédigent un mémoire de plus de 60 pages dans lequel ils argumentent avec talent sur les motifs historiques, politiques, juridiques, administratifs et judi-

ciaires, économiques ainsi que d'intérêt régional, municipal et privé, qui justifient le maintien de la Cour.

Moins de huit ans plus tard l'existence de la Cour de Chambéry est de nouveau compromise.

Une nouvelle alerte interviendra en 1920. Elle affrontera l'union solidaire des parlementaires savoyards qui triompheront une fois de plus de cette menace.

Peut-on aujourd'hui, quatre-vingts ans plus tard, considérer que le problème est définitivement résolu ?

Rien n'est moins sûr à l'heure des mutations que prépare le grand chantier de l'Europe.

Des questions sont posées, des précisions sont demandées par MM. Paul Dupraz et Jean Coudray ainsi que par Me Coutant.

Le président de séance remercie MM. de La Corbière et Vailly et lève la séance à 18 h 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2005

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président de séance évoque avec tristesse le souvenir de Sœur Marie-Patricia Burns, archiviste de la Visitation, membre d'Honneur de notre compagnie, et celui du Général Pierre Laeuffer, membre associé, qui nous ont quittés récemment.

Il félicite nos confrères MM. Claude Castor et Laurent Perrillat qui viennent respectivement d'être nommés, le premier chevalier de l'ordre des Palmes Académiques et le deuxième chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

Il remercie nos confrères M. Constant de Bortoli pour son étude sur l'église de Menthon-Saint-Bernard et pour l'ouvrage publié par le Club « Connaissance de Menthon » sur l'histoire de cette localité, et M. Léo Gantelet pour son volume intitulé *En si bon chemin vers Compostelle*. Tous ces ouvrages sont à la disposition des lecteurs dans notre local place du Château.

Le procès-verbal du mois de novembre est lu et approuvé.

M. Julien Coppier évoque ensuite notre regretté confrère M. Émile Rosset, en un vibrant hommage qu'il a intitulé « Émile Rosset (1909-2003), père de *L'Almanach du Vieux Savoyard*, acteur de l'ethnographie alpine ».

Il rappelle la création, en 1945, de *L'Almanach du Vieux Savoyard* par Émile Rosset qui bénéficia alors du soutien de Clément Gardet.

Cet Almanach, dit-il, devient rapidement une institution.

Émile Rosset parcourt inlassablement les départements savoyards, continuellement à l'affût, afin d'observer, d'enquêter, de recueillir des connaissances, de les vulgariser et de les rendre accessibles au plus grand nombre. Son travail de recherches des informations et son écoute illustrent son amour du terroir, son souci de sauvegarde du patrimoine régional et de lutte contre l'oubli. Ce travail sur le terrain confère à son œuvre un véritable caractère patrimonial et ethnologique, s'inscrivant directement dans la lignée des travaux menés par les fondateurs et acteurs de l'ethnographie des Alpes. Dans cette aventure, Émile Rosset joue simultanément les rôles de journaliste, d'éditeur et même de diffuseur.

L'archiviste qu'est M. Julien Coppier n'a pas manqué de replacer la naissance de *L'Almanach du Vieux Savoyard* – et celle de *L'Almanach du Vieux Dauphinois* – dans l'histoire des Almanachs, et il termine son hommage en notant combien l'œuvre d'Émile Rosset a su, à son époque, être novatrice : « Il a anticipé, dit-il, de manière étonnante tout ce qui fait fureur aujourd'hui : l'intérêt et le goût de nos contemporains pour le patrimoine et leurs racines, symboles d'une recherche d'identité et d'une quête d'histoire ».

M. Grandchamp, ayant salué la présence de la famille Rosset, remercie M. Julien Coppier pour cette pénétrante évocation et rappelle quelques anecdotes qui font revivre ce personnage marquant qu'était Émile Rosset, entre autres, « qu'en 1945, il était monté au sommet du clocher de la Cathédrale d'Annecy brandir le drapeau français, alors que la déclaration de la fin de la guerre n'était pas encore officielle ! »

C'est ensuite M. Gilbert Chatenoud, président du jury du concours de poésie, qui rend compte de l'édition 2005 dudit concours.

M. Grandchamp signale en préambule que désormais le concours de poésie de l'Académie Florimontane est doté comme suit : premier prix 200 € offerts par M. Léo Gantelet, deuxième prix : 150 € offerts par M^me^ Georgette Chevallier et troisième prix 100 € offerts par M. Jean-Pierre Coudray.

Après avoir débuté son propos par une citation de Jean Orizet sur la pérennité de la poésie française, M. Chatenoud signale que nous avons reçu 350 poèmes émanant de 62 participants.

Il rappelle, exemples à l'appui, que même chez les auteurs qui n'ont été ni cités ni primés, on trouve des passages agréables à lire ; puis il s'attarde sur les poètes qui ont particulièrement attiré l'attention des cinq membres du jury. Les poèmes seront lus par M^me^ Chevallier, par MM. Coudray et Gantelet et par M. Chatenoud lui-même. M^me^ Sers-Hermann, qui fait également partie du jury, s'était fait excuser.

L'ouverture par M. Grandchamp des enveloppes d'anonymat révèle le palmarès suivant :

Auteurs cités :

Gérard Devèze (département 34), Alain Podevin (62), F. Ernest Cisterne (15) et Joëlle Brethes (97 - La Réunion)

Mention Honorable : Denise Duong (62) et Lizy Yves (80)

Mention Très Honorable : P. Spescha-Montibert (04) et Sylvie Raymond (84)

3^e^ prix ex æquo : L. Solans (13) et Béatrice Arnaud (91)

2^e^ prix ex æquo : Lucien Van Meer (44) et Éliane Zunino-Gérard

1^er^ prix Yvonne Le Meur (22).

Après avoir félicité les lauréats et remercié les membres du jury, M. Grandchamp lève la séance à 18 h 25.

Le concours de poésie 2005

« La poésie française a 1000 ans. Il n'est pas d'autre langue qui offre à travers les siècles une telle abondance et une telle hauteur d'inspiration, une telle variété de genres et de formes, exprimées par tant de génies éclatants. D'autres cultures ont brillé. Mais dans l'histoire de quelle autre langue et de quelle autre nation peut-on observer une telle continuité de production, une telle concurrence de génies, une telle succession d'inventions et de réussites ? »

Ainsi s'exprime Jean Orizet, l'un des phares de la poésie d'aujourd'hui, dans son *Anthologie de la Poésie Française*, parue en 1999 chez Larousse.

Le foisonnement actuel des concours prouve en effet que la production poétique, non seulement se porte bien mais atteint des niveaux records.

Quels noms resteront de ce début de XXI[e] siècle ? Certains, adulés aujourd'hui, disparaîtront peut-être, laissant la place à d'autres plus en phase avec leur temps, ou plus simplement plus riches d'un langage propre à l'âme, privilège de la poésie.

L'édition 2005 du concours de l'Académie Florimontane regroupe 62 participants :

46 départements sont représentés dont La Martinique et La Réunion.

5 Haut-Savoyards sont du nombre, dont 3 auteurs annéciens si nous en croyons le tampon de la poste.

Les 350 poèmes soumis à l'appréciation du jury sont de niveaux divers. Cependant, en dehors des poèmes classés en tête, nous avons aussi trouvé de nombreux passages dignes d'être mentionnés.

- Le n° 4, TATIANA, dans « L'OLIVIER », exaltant l'osmose de l'homme et de la nature dans la même difficulté d'être, nous dit :

  … « Comme des bras levés implorant le ciel,
  Ses branches frémissantes caressent le soleil »…

- Le n° 7, LAMOIGNON, dans « LABOURS », s'exclame :

  … « L'odeur de terre humide exhalaison sauvage
  Se mêle aux tourbillons des âcres feux de bois.
  Les corbeaux dérangés, en habit de veuvage,
  Croassent leur dépit en survolant les toits »…

- Le n° 8, MARIA, dans « L'ÉCHO DU MIROIR » écrit :

... « Le pain de toutes les saisons
Que l'on mange sous la pluie,
Dans les refuges de l'oubli
Au détour d'une rue
Dans l'ombre de la nuit. »

- Le n° 24, ORÈVE, dans « IMPROVISATION » s'exclame :

... « Bel arc-en-ciel sonore aux couleurs de l'enfant
Diffuse ton message à la terre endormie »...

- Le n° 29, L'HIRONDELLE BLEUE, dans « FEUX DE SIGNE » nous invite à conserver l'espoir :

... « Il n'est pas trop tard
Pour entendre l'écho
Du coquillage
Sur la grève »...

- Le n° 32, NUAGE, dans « À PART » rappelle à son ami un instant de tendre communion :

... « la nuit vint nous border
Sur la pointe des pieds,
Et, remontant sur nous
Un édredon d'amour
Broda jusqu'à l'aurore
Des rimes de bonheur
C'était un jour d'automne
Monsieur !
Souvenez-vous »...

- Le n° 37, FOLLE AVOINE, nous confie le constat d'une « TROP VIEILLE FEMME »

... « c'est la trop vieille femme, elle a nonante ans
Ses souvenirs s'en vont en chanson désapprise »...

- Le n° 38, CHRYSALIDE, dans « ATTENTE AMOUREUSE » constate :

... « Il est de doux rêveurs qui attendent
Jour après jour
D'un bout de l'an à l'autre
Le « grand Amour » promis dans les livres de contes
Espoir entretenu par d'inconscients poètes
Qui ne vivent qu'en songe »...

- Le n° 51, DENIS MARIE, dans « LE MARIN D'EAU DOUCE » conclut :

... « Je suis de ces marins qui rêvent d'aventure
Et pêchent en eau douce un tout petit poisson !
Je suis de ces marins, il est temps de conclure
Je suis, mes bons amis, un marin de salon »...

- Le n° 32, NUAGE, dans « NEIGE » parle de l'œuvre du temps :

... « Sur le vélin du front l'âge écrit son histoire
À plume de velours »...

... « Recueil de souvenirs, berceau de la sagesse
Les rides sont des nids
Où se sont déposés l'amour et la tendresse
Des trésors infinis »...

Dans « RÊVE HORS DU NÉANT », il ajoute :
... « L'immensité accroît la soif de l'inconnu
Attisant tout autant l'horreur du convenu
L'espoir de renouveau se nourrit d'impossible »...

AUTEURS CITÉS

Dans les traditionnels « AUTEURS CITÉS », les n° 2-23-27-34-38 ont retenu l'attention du jury.

- Le n° 2, JERRY, dans un recueil intitulé « LA MER, MUSE DE FUREUR ET DE RÊVE » nous offre un florilège de 7 sonnets parfaitement classiques où la plus subtile diérèse est respectée.

Sous son manteau d'argent, la Belle, réveillée,
Couvre, d'un geste doux, le sable de sa peau,
Et la vague qui naît, dans un pli de drapeau,
Roule, sur des sanglots, sa dentelle souillée.

La lame se contraint, bien trop ensommeillée,
À cacher son forfait : le vilain oripeau
D'une épave sans nom, que rejette son eau,
Mais qui ternit son teint de chair ensoleillée.

Lascive, sans regret, en sursauts indécents,
Elle ondule, se plaint, poursuit, évanescents,
Ses embruns arcs-en-ciel, de longs soupirs d'écume.

Miracle de beauté du Monde originel,
La Mer, à l'infini, s'agite, se consume,
Dans nos anses d'or chaud, d'un amour éternel.

- Le n° 23, MATHUSALEM, loin de la prosodie classique, nous offre trois textes qui, par la richesse du vocabulaire, le foisonnement des images, ne sauraient passer inaperçus.
  Du « NARGUILÉ DE LA SOUVENANCE » au « SAMOVAR DE MINUIT », il nous entraîne aux « PROMESSES DE L'AUBE » où transparaît la culture savamment exprimée d'un poète authentique.

  … « Bruissant leurs motets de verdure engluée d'aiguail,
  Les frondaisons égrènent en chœur leur chapelet de lumière emperlée.
  L'aube, toute langée de brume incarnadine
  Vagit dans son berceau oriental,
  Tandis qu'au loin, à tue-tête,
  Un coq vaticine l'heureux événement au monde assoupi »…

- Le n° 27, FERVEURS, dans son recueil « CES NYMPHES JE LES VEUX PERPÉTUER », imite Stéphane MALLARMÉ ; il y parvient fort bien dans un ensemble de 5 textes. Son poème « VOIX » se termine ainsi :

  … « Mais le bon sens, nous vaut-il héritage
  Que peut la voix des prudences inquiètes
  Quand l'obscur remuement monte du fond de l'âme,
  Éclate en éclair bleu comme étoile filante
  Pendant qu'un rythme bat, sculptant la mélodie
  Et qu'un être, paré des visages des mots
  Surgit, réel, rival frémissant de la vie ! »…

- Le n° 34, MARONNE, rappelle la difficulté d'être.
  De son « ÉTRANGE DÉSERT » au « BLUES-JOURS », c'est dans des « JOURS AMERS » qu'il confie :

  … « Les jours amers sont faits de rage
  de commandements au fouet sanglant »…

  … « Et le bleu du ciel a basculé
  dans l'anthracite agonie de l'océan
  Houle sauvage modelant l'armature grossière
  Des jours de deuil et de colère
  À coup de cadavres aux regards impudiques
  Ancrant au plus profond des abysses
  Les généalogies sans lendemain … »

- Le n° 38, CHRYSALIDE, en attente de métamorphose, dans son mini recueil intitulé « ATTENTE », nous convie à passer de « L'ATTENTE AMICALE » à « L'ATTENTE AMOUREUSE » pour monter vers « DEMAIN ».

... « Un ami
Deux âmes, une vie »...

... « Attendre, attendre, attendre...
Après avoir frôlé mille et mille regards
Chercher à retenir mille et mille sourires
Tenter d'agripper mille et mille mains
Que reste-t-il à faire ?
Reprendre la course ! »...

Bien d'autres auteurs n'auraient pas démérité dans cette énumération qui nous amène aux « MENTIONS HONORABLES ».

MENTION HONORABLE

- Le n°18, CROIRE EN SES RÊVES, dans un ensemble de 4 textes, nous emmène du « BATEAU NÉGRIER » à « L'IMMORTELLE DES NEIGES » puis, après avoir chanté le rêve réalisé du Facteur cheval, nous invite à le suivre sur « LE CHEMIN DE COMPOSTELLE », habilement présenté dans la forme fixe d'une ballade.

LE CHEMIN DE COMPOSTELLE

Dit par Léo Gantelet

Je suis parti pour la Galice,
Une coquille à mon bourdon
Car j'ai fait vœu de sacrifice,
Moi qu'on disait mauvais garçon !
Je marche, cœur à l'abandon,
Mais sur la route qui poudroie,
Dès que m'aborde un compagnon
Mon âme éprouve tant de joie !

Ma lassitude est doux supplice,
Je brave le froid, l'aquilon ;
Sur la rocaille mon pas glisse
Et trébuche sur le chardon.
La souffrance est mon aiguillon ;
Sous mon fardeau parfois je ploie.
Dans l'espérance du pardon
Mon âme éprouve tant de joie !

Si le sommeil m'est un délice
Quand la nuit m'offre son giron,
Bien avant que l'aube pâlisse
Je reprends besace et bâton.
Tel un éclat de corindon
Là-haut mon étoile flamboie.
Complice de ma déraison
Mon âme éprouve tant de joie !

Envoi

Saint Jacques, lorsqu'à l'horizon
Ta basilique enfin chatoie
Sur Compostelle au grand renom,
Mon âme éprouve tant de joie !

- Le n° 56, ROSAT, de « LA FLEUR D'AMOUR » à « L'ÉGLANTINE du MONTPARNASSE », en passant par « VÉNUS ET LE BERGER », nous propose, dans un style hardi, fleurant bon les réalités de la vie, un sonnet intitulé « L'HOMME » dans lequel, après avoir montré ce qu'est l'homme, il nous rappelle, dans le dernier vers, ce qu'il en est, à son avis.

Poème « L'HOMME »
Lu par Gilbert Chatenoud.

L'Homme

L'être humain vaut-il plus qu'un quelconque animal ?
Sa vie est au hasard où le destin l'emporte.
Sa parole est au vent qui l'enfle et la colporte
L'espace d'un soupir infinitésimal.

Faisant un quart de bien – les trois autres en mal –
La fortune parfois lui claque au nez sa porte.
Il proteste, il se plaint du malheur qu'il supporte,
Mais quand tout lui sourit, il pense : « c'est normal ! »

Dieu donnant l'espérance à l'âme la plus basse,
Éclairé par ses feux, notre homme se surpasse
Et c'est par pur orgueil qu'il aspire au zénith !

Rien ne peut désormais l'arrêter dans sa course :
Ses rêves de grandeur le mènent au granit,
La mort l'empêchera d'atteindre la Grande Ourse.

MENTION TRÈS HONORABLE

- Le n° 20, PIVOINE, avec des mots simples, dans une présentation tout aussi simple, « QUESTIONNE LE MONDE », « L'OISEAU », « LA NUIT BLANCHE », « SON BATEAU » et termine en répétant inlassablement « MERCI LA VIE ».

MERCI LA VIE
Poème lu par Georgette Chevallier.
Strophes 1 2 7 9 10

Merci la Vie

Cette couche de neige, ce froid cuisant
qui prépare la violette, le blé, le sarment
il faut les voir
il le faut oui
et, aveuglément
leur dire merci

Ce tout va bien d'un petit quotidien
après de gros soucis, de durs moments
il faut le voir
il le faut oui
et, secrètement
lui dire merci

Ce regard étonné, apeuré
après une longue bouderie
il faut le voir
il le faut oui
et, tendrement
lui dire merci

Ce vol de l'hirondelle revenue
après des mois de gris, de froid
il faut le voir
il le faut oui
et, joyeusement
lui dire merci

Ce petit rire de l'enfant
après des jours, des nuits de fièvre
il faut l'entendre
il le faut oui
et, doucement
lui dire merci

Cette première larme, cette goutte de pluie
après un ciel de plomb
il faut les voir
il le faut oui
et, gentiment
leur dire merci

Pommes et poires et champignons des prés
cadeau d'un bel été
il faut cueillir, humer, goûter
il le faut oui
et, simplement
leur dire merci

- Le n° 58, MANOELLE LASKINE, dans un style classique, sans fautes, appliqué à ne pas omettre dans les rimes la consonne d'appui qui renforce l'idée exprimée, parle dans « SUR LES AILES DU TEMPS » « CŒUR À CŒUR » des « JOURS DE PLÉNITUDE » de son « RÊVE » et de son « SECRET ».

Jean-Pierre Coudray lit « AU SECRET »

Au secret de la nuit mon âme ourdit sa toile,
Tresse au fil des aveux l'écheveau de satin
À l'ombre des toujours où s'égare l'étoile ;
À la nuit de saphir j'ai confié mon destin.

Au secret du miroir où sombrent face à face
Tous mes rêves d'amour livrés au mascaret,
Sous un voile de sang qui jamais ne s'efface,
Au miroir de cristal j'ai confié mon regret.

Au secret du silence altéré de tendresse,
Résonne à l'infini, mariée à ton respir,
Ma voix dont les accents s'habillent de caresse ;
Au silence des jours j'ai confié mon soupir.

Au secret de ton cœur une rose est éclose,
Calice de vermeil tissé d'un doux serment,
Au sein de ses replis la tendresse est enclose ;
À ton cœur langoureux j'ai confié mon tourment.

TROISIÈME PRIX EX ÆQUO N° 26 ET N° 30

- Le n° 26, SGANARELLE, dans un style classique qui prend parfois

quelques libertés avec la métrique parle si simplement des choses les plus simples qu'il n'est pas passé inaperçu.

L'ŒILLET

J'ai peur que la rosée en averse ne tombe,
Que ne puissent les fleurs survivre à ce destin ;
Que leur corolle pâle en gerbe sur la tombe
N'avive les regrets du tout premier matin.

Mais, soupirant, à vous j'élève ces pensées :
Une fleur pour un cœur est-ce bien déraison ?
Je laisse à l'au-delà ces choses insensées,
Pour vous est cet œillet cueilli près la maison.

NOSTALGIE
Lu par Léo Gantelet

NOSTALGIE

L'air m'a pris une amie et voici que je pleure ;
M'est-il quelque raison à maudire le vent ?
Fume la cheminée et se consume
Meure, L'hiver gîte en mon lit... Serai-je encor vivant ?

Mais cet aimé visage apparaît dans mon rêve
Signe qu'il sait combien je pense à lui toujours.
Comme l'oiseau surpris lorsque le ciel se lève,
Il me semble le voir... C'est elle en ces ajours !

TONG KIAO JAO
Lu par Georgette Chevallier

TONG KIAO JAO

Je connais un jardin, par-delà la grand route,
De pêchers et lauriers, d'églantiers tout en fleurs.
S'y mêlent les senteurs légères sous la voûte,
S'y lacent les pastels sous les saules en pleurs.

Mais là, quelle est la fille aux nattes si blanches
Qui s'en vient dans le parc leurs feuillages piller ?
De sa main délicate elle brise les branches,
Et que de fleurs on voit aux cieux s'éparpiller !

« Pourrait-on demander, ô gente demoiselle,
Nos floraisons, ce jour, pourquoi les abîmer ? »
« Quand l'aiguail dans l'hiver par le gel se cisèle,
Lors vous serait-il dû de toujours embaumer ? »

« Si nous tombons, hélas, par l'automne, effeuillées,
L'avril qui le suit rend nos éveils embellis.
Mais vous, ô vous ! Jamais, près des nuits endeuillées,
Ne verrez vos amours ressurgir des oublis… »

Âme, moi qui voulais finir cette romance,
En écoutant ces voix j'ai le cœur chaviré.
Je rentre. Me voici devant la page immense…
Ce poème, est-ce vous qui l'avez inspiré ?

- Le n° 30, KI,
  Du « CHANT DE L'AURORE », passant par son ego, remonte à son « ENFANCE » avec le réalisme que nous vivons au quotidien.

Poème « OUTRE-MOI »
Lu par JP Coudray

Dans les sous-bois de l'aube enceints de barbelés,
Se sont embroussaillés tant de ciels éboulés,
Anéantis d'oiseaux. Le chat des maladresses
Est-il passé par là ? De toutes mes ivresses
Interdites d'alcool, je titube de toi,
De ta marche en lacets, et j'avance outre-moi.
C'est la peur de tomber qui me rend funambule.
Sur le fil du danger, l'amour est somnambule.
Ton pas bat dans le mien. C'est lui qui me conduit
Vers demain. Si mon cœur reste en terre de nuit,
Les froids multiplieront leurs nids dans ses flambées.
Plus j'accours, plus je t'aime à grandes enjambées.
Depuis que ta main dicte à la mienne un azur,
Je vais par un sentier transfusé de futur.

CHANT D'AURORE
Lu par Léo Gantelet

Sur le métier de l'aube, une voix dentellière
Entrelace ses fils avec ceux des ruisseaux.
Elle laisse courir d'inusables faisceaux
Sur l'onde de leur lit, la jeune épistolière.

Le ciel joue à raser sa phrase cavalière
Qui, dans les fruits du vent, fouette esprits et arceaux ;
Sans dérober au jour ses timides pinceaux,
Humecte de parfums cette heure singulière ;

Comme il est d'or, l'ouvrage où l'espérance choit !
Silencieux, l'éclat que le soleil prévoit !
Un poème a rouvert son millier de fenêtres.

Sous ses mailles, les mots roucoulent : le bonheur,
Ce convive attendu, sort son épi de lettres
En écoutant chanter les pas du moissonneur.

ENFANCE
Lu par Georgette Chevallier

0 froissures d'enfance au cahier de mes peurs,
Dans mes yeux de papier écartelés de pleurs
Ne se défroncent pas les taches de mémoire.
L'aigre marc du chagrin en est le territoire.
Si le long de mes doigts coule un ciel écorché,
Sur mes pages de rien, l'avenir a séché.
Assise à mon passé, comme une image humide,
Je tourne les feuillets cornés, tremblants d'un vide

Qui me prend par le ventre et me remonte au cœur

Par les larmes. Faut-il qu'au sang de la douleur
Je crie à haute vue un si laid paysage ?
Au cahier de mes morts, l'enfance est un naufrage.

Du fond de son miroir, KI a su nous entraîner et nous offrir les reflets de son vécu en des images aussi inattendues qu'agréablement contrastées.

DEUXIÈME PRIX EX ÆQUO N° 17 ET N° 19

- Le n° 17, GRILLON, témoigne d'une grande liberté de pensée et d'expression.
  D'où nous vient ce « GRILLON » à qui « LE BONHEUR D'ÊTRE LÀ » suffit : il vient du pays de la poésie où « un pachyderme, des goélands, des libellules et des frelons cohabitent dans le vent sur l'océan brutal de leur destin aveugle ».

VISAGES D'ÉTRANGERS
Lu par JP Coudray

Il avait
Le regard cerclé des canards bienveillants,
Le regard en coin du soleil qui décampe,
Le regard soumis des enfants battus,
Le regard fuyant des chevaux de labour,
Et ses yeux lourds, fripés comme des figues sèches,
Reluquaient l'aquarium aux trésors des vitrines.

Son front sans lueur n'osait pas un blasphème,
Son visage éteint n'osait pas une moue
Et ses lèvres sans joie n'osaient pas un sourire.

Sa barbe de six jours dressait comme une herse,
Son crâne dévasté craignait les quatre vents
Des relents discourtois
D'une hostilité franche.

Sa femme et ses marmots aux frimousses de cendre
Hurlaient dans son sillage
Un long cri de silence :
« Mettrons-nous jamais le bonheur en perce ? »

Leurs faces célébraient nuit et jour
D'interminables noces
D'effroi, de haine, de martyre et de soumission.

Ils étaient beaux,
Ces visages
En quête de fuite inaccessible.

NOCTURNE
Lu par Léo Gantelet

L'œil de cyclope du phare
fouille le petit large insonore
pour débusquer
les écueils taciturnes tapis tels des alligators
figés dans l'espoir fou
de croquer une étrave !

Le tranchant d'un stratus
éclipse
le regard de soupçon de la lune impudique
qui s'égarait sans bienveillance
sur les dunes,
somptueuses catins au poitrail équivoque, charnu, inerte et mordoré
librement offert
aux coups de langue occasionnels
d'un vent de force trois.

Pas de ressac.
L'océan luit comme un linceul de cuivre
à peine soulevé par l'embryon d'un souffle,
à l'heure où les charognards de mer s'interdisent
de supplicier le silence.

La demoiselle aux cheveux brefs, à l'iris mauve,
assise sur l'estran tiède encore,
les orteils et les doigts gantés de sable,
regarde sans voir
et
ne pense à rien :

le bonheur d'être là lui suffit.

LA BELLE REBELLE
Lu par JP Coudray

La poésie,
C'est l'ongle d'un pachyderme en suspens sur un nœud de vipères ;
Un bec de goéland dépeçant des poncifs ;
Un concerto pour libellule et frelons dans le sérail des coccinelles ;
Un nid de rossignols dans un cœur endurci ;
Le friselis
Du vent
Sur les cheveux d'un chauve ;
Un coup de poignard souhaité ;
L'impudique entrelacs des rumeurs d'une kermesse flamande
et d'un pardon armoricain !

Tout homme peut l'étreindre ou l'étrangler, en jouir ou la répudier.

Sa réalité n'est pas vassale de la plume.

Mais
Heureux l'habile artisan
Qui la couche, telle une catin aux flancs rebelles puis consentants,
Entre les draps lignés d'un calepin complice,
Pour soumettre un jour sa cadence de soie et de meurtre
À la jubilation des étourdis
Qui n'ont su capter
Ni sa polyphonie arborescente
Ni sa feinte effronterie de sauvageonne hilare aux pieds diligents
Sur l'océan brutal,
De leur destin
AVEUGLE...

En somme un GRILLON bien au courant de ce que l'on rencontre en poésie, de ce qu'est le poète voyant dans son aveugle destin.

- Le n° 19, SOLEIL COUCHANT, dans des formes fixes parfaitement maîtrisées, de sa « TERRE D'ENFANCE » nous offre une « GERBE DE PRIÈRES » ainsi que quelques « PAROLES D'ADIEU » où passe fort bien la nostalgie en filigrane dans son pseudonyme.

TERRE D'ENFANCE

Laissez-moi retourner dans ce pays d'enfance
Où, quand pleure le soir, les nuages s'en vont,
Et qu'un instant encore, au cœur du bois profond,
J'offre à mon vieux printemps sa tendre survivance.

Qu'un mirage imprévu rende au soir qui s'avance
Comme une bouche d'ombre où l'âme se morfond,
De mes douze ans frondeurs l'entrechat vagabond
Et mon beau rire clair aux lèvres sans défense.

Pour vouer l'âge mûr aux avrils expirants,
Les offrir assemblés en écheveaux vibrants
Comme si leurs saisons essayaient de revivre !

Que je puisse à jamais retrouver, frais éclos,
Ces mots de nostalgie effeuillés dans un livre
En pétales de lys ou plumes d'angelots.

GERBE DE PRIÈRES

Cette feuille et ces fruits qui pesaient à leur branche,
Je vous les rends, Seigneur, car ils viennent de Vous,
Sans votre aide les sucs ne seraient pas si doux,
Le rameau si vivace et la rose si blanche.

Sur mes sillons, penchée au cours de la saison,
C'est votre ombre qui prête à ma paume calleuse
Le savoir patient et souple des fileuses
Pour carder brin à brin l'oseille ou le gazon.

Céleste jardinier que j'ose appeler frère
Tant nous unit l'amour de cet enclos fécond,
N'est-ce pas votre voix encore qui répond
Aux murmures d'avril qui montent de la terre ?

Voici donc sur l'autel de l'église en plein vent
Dont l'ogive d'azur surplombe un vaisseau d'herbe,
Avec cette récolte une prière en gerbe
À laquelle se joint mon cœur simple et fervent.

Sans vos doigts protecteurs sur ma main malhabile
Qu'aurais-je pu glaner sauf cet humble chardon ?
Et rien n'aurait nourri mon âme à l'abandon
Tout entière vouée à sa faim d'Évangile.

PAROLES D'ADIEU

« Amis, pourquoi pleurer ? Après tout, mon départ
N'est qu'un bref trajet vers la porte,
Puissiez-vous seulement aider la feuille morte
À se reposer quelque part.

Voyez… Mon souvenir imite la colombe
Libérée à travers le ciel :
Il saura jalonner un espace de miel
Qui le console de la tombe.

Ressuscitons des airs anciens pour attiédir
Le froid solennel de l'absoute,
Ceux qui nous enchantaient autrefois sur la route
Que nos pas faisait reverdir.

Dites-moi qu'entre nous le rire continue
Quand s'éternise la chanson,
Que nous allons marcher encore à l'unisson
Bravant une escale inconnue.

Parlez... Vos voix en chœur me garderont vivante
En cet univers resté mien,
Leur écho me dira que mourir ce n'est rien
Sinon cette vague mouvante.

Je serai parmi vous, dormeuse solitaire,
Absente aux bagages d'adieux
Qui butine à jamais, reflétée en vos yeux
La simple amitié de la terre.

PREMIER PRIX

Dans un ensemble de 5 sonnets, dont l'un est volontairement, semble-t-il, irrégulier, COTE D'ALERTE nous fait part de ses « nomades douleurs ». L'auteur a eu la douleur de voir mourir son père polonais dans une carrière. Ses « AMANTS DE SAINT-MALO » enivrés de fragrances jasmin, son « FANTASME » avoué dans un élan de sincérité juvénile, son « PRINTEMPS NEUF » qui l'interroge et l'amène au constat du présent nous font découvrir un poète attachant, tant sur le fond que sur la forme, délicieusement humain, semblable à nous dans « BLUES POLONAIS ».

BLUES POLONAIS
Texte lu par Léo GANTELET

« Strange fruit », titre d'une chanson interprétée par Billie Holiday

« Blues » polonais

Je garde encor en moi de nomades douleurs,
De longs cris bohémiens, des sanglots de tzigane,
Des fuites en traîneaux devant la caravane
Et des brasiers secrets où flambent des malheurs.

Quand j'écoute du « blues » de toutes les couleurs,
Dans les bars de la Côte, enfumés de havane,
Dès l'heure où sur la mer, la lune se pavane
Je sens monter en moi d'irrépressibles pleurs.

L'un des « étranges fruits » que tu chantes, Billie,
Fille d'esclave nue et de maître en folie ;
Troublante Lady Day, en robe de satin

C'est le corps de mon père, tombant dans la carrière :
Son sang vif de « polak » éclabousse la pierre.
Et je pleure avec toi, Lady, jusqu'au matin.

LES AMANTS DE ST-MALO
Texte lu par Georgette Chevallier

Les amants de Saint-Malo
(Sonnet irrégulier)

Ils marchaient lentement, le long de la Grand Plage,
Sur le Sillon pavé que le vent balayait.
Ils frissonnaient un peu. Leur regard poursuivait
Les jeux d'un grand setter au flamboyant pelage.

Ils ne se touchaient pas. Ils se parlaient à peine.
Ils n'osaient pas briser le charme du couchant,
Et le bruit que faisaient leurs cœurs en trébuchant
Les empêchait d'entendre, au large, une sirène.

Dans la brume du soir estompant les falaises,
Un ferry s'éloignait vers les côtes anglaises...
Ils se sont regardés ; elle a saisi sa main.

Très vite, ils ont couru vers la muraille grise
Et, derrière la grille où grimpait un jasmin,
Dans ses bras éperdus, il l'a prise et reprise.

FANTASME
Texte lu par G. Chatenoud

Il y a maintenant longtemps que je connais
Le bleu de ton regard et le pli de ta bouche,
La chaleur de ta main qui, lorsqu'elle me touche
Me trouble de sa paume; et soudain, je renais...

Je suis alors crinière au dos brun des poneys ;
Je suis un chemin creux que le soir effarouche,
Je suis un aubépin refleuri sur sa souche,
Je suis un poitrail nu refusant le harnais.

Tu ne peux pas savoir que mes airs respectables
Dissimulent trop bien mes désirs indomptables,
Derrière des regards lointains, indifférents.

Je ne suis pas modeste, et je ne suis pas sage :
Je rêve, chaque nuit, qu'en tes bras tu me prends
Et que tes tendres doigts dégrafent mon corsage.

PRINTEMPS NEUF
Texte lu par JP Coudray

Un printemps neuf explose, étourdissant la haie,
Brodeuse du ciel blanc qui défile au travers.
La crainte alors me prend de n'être plus qu'hivers
Et de ne plus marcher vers l'été dans la baie.

Pourrai-je encor rêver seule sous la tremblaie
En caressant le vent de mes bras grands ouverts ?
Les joncs grifferont-ils ma jupe à volants verts
Sur les étroits sentiers que le couchant balaie ?

Déjà, je ne cours plus jusqu'aux rives glissantes
Où je connus jadis, de nos amours naissantes,
Les rendez-vous secrets, les aveux chuchotés.

Il est si loin le temps des flammes retenues,
Brûlantes de désirs ; et, sous tes paumes nues,
Les émois de mon corps... Les aurais-je inventés ?

Poésie d'ici ou poésie d'ailleurs, chants du soir ou du matin, mille fois offerts, mille fois reçus, partage de notre riche et pauvre condition humaine qu'elle soit publique ou intime, ce soir, ce soir, une fois encore, nous avons goûté aux justes réalités du délice de l'âme. Instant de communion dans un univers sans mesure, à la seule mesure de l'idéal qui nous appelle et nous fuit. Vous tous, poètes de cette édition 2005, soyez remerciés.

Gilbert CHATENOUD

Après ouverture par le Vice-Président M. GEORGES GRANDCHAMP des enveloppes cachetées, le palmarès 2005 s'établit comme suit :

AUTEURS CITÉS

N° 2	Gérard DEVÈZE	34370 MARAUSSAN
N° 23	Alain PODEVIN	62 RIVIÈRE
N° 27	F-Ernest CISTERNE	15 AURILLAC
N° 38	Joëlle BRETHES	97 ST-DENIS RÉUNION

Reçoivent un diplôme.

MENTION HONORABLE

N° 18	Denise DUONG	62 BÉTHUNE
N° 56	Lizy YVES	80 AMIENS

Reçoivent un diplôme.

MENTION TRÈS HONORABLE

N° 20	Paulette SPESCHA-MONTIBERT	04 FORCALQUIER
N° 58	Sylvie RAYMOND	84 ORANGE

Tous ces lauréats reçoivent un diplôme.

TROISIÈME PRIX EX ÆQUO

N° 26	Ivan SOLANS	13270 FOS S/MER
N° 30	Béatrice ARNAUD	91600 SAVIGNY/ORGE

Reçoivent un diplôme et 50 euros chacun, offerts par M. Jean-Pierre Coudray.

DEUXIÈME PRIX EX ÆQUO

N° 17	Lucien VAN MEER	44 SAINT-NAZAIRE
N° 19	Éliane ZUNINO-GÉRARD	07 ST- BARTHÉLEMY LE MEIL

Reçoivent un diplôme et 75 euros chacun, offerts par M[me] Georgette Chevallier.

PREMIER PRIX

N° 54	Yvonne LE MEUR	22 ST-JACUT DE LA MER

Reçoit un diplôme ainsi qu'un chèque de 200 euros offert par M. Léo Gantelet.

Lettre de Montrottier

Nous avons été amenés, par souci d'économie, à modifier les horaires d'ouverture du château qui, désormais, est fermé le matin. Les collections sont donc toujours visibles du 15 mars au 15 octobre, mais seulement de 14 h à 18 h.

Ce changement n'a entraîné aucune variation sur les départs des visites qui se succèdent, dans l'après-midi, comme par le passé, et n'a eu que très peu d'incidence néfaste sur la fréquentation du château.

*

Pour fidéliser les écoles primaires, un groupe de guides a mis au point un dossier pédagogique à leur usage. Les sites adhérant à cette « Charte Patrimoine Junior » sont signalés par un logo dans le prospectus des GPPS (Guides du Patrimoine des Pays de Savoie).

La formation continue de nos guides, organisée par Andrée Vesin, s'est étalée sur quatre mercredis d'avril à mai dans les salles des faïences et dentelles. Les guides effectuent des recherches sur les collections et présentent, ces jours-là, leurs résultats aux autres, améliorant ainsi leurs connaissances et la qualité des visites.

La formation continue des guides GPPS offrait, cette année, un voyage dans le canton de Lucerne le dernier week-end de septembre et un samedi d'octobre à Genève.

*

Les journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre, se sont déroulées par un temps magnifique qui a permis aux 1 186 visiteurs d'apprécier le château.

Beaucoup d'enfants, souvent venus auparavant avec leurs écoles, étaient enchantés d'amener leurs parents et de revoir qui un escalier, qui une meurtrière ou une embrasure de fenêtre. L'ambiance fut très agréable.

Une petite fille de 8 ans environ se planta devant moi, en bas de la tour des Religieuses, et me demanda si elle pouvait voir et montrer à sa famille le « coquillage ». Celui-ci étant bien sûr l'escalier à noyau évidé qui, vu du dessous, ressemble à une gigantesque coquille d'escargot.

Ce dimanche-là, parmi les promeneurs, j'ai rencontré Jean-Claude Billion, président de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Lyon, lequel se montra très heureux de flâner à Montrottier et d'avoir fait notre connaissance.

*

L'opération « Copie des tableaux Frèrejean » s'est achevée par le retour, le 11 février, du portrait de Jeanne Granger, épouse de Georges Frèrejean. Isabelle Allart s'est parfaitement acquittée de cette tâche. Elle nous a rendu les tableaux parfaitement nettoyés.

Julien Coppier, des Archives départementales, a rapporté le 20 avril les objets de la salle des Armes sur lesquels figuraient les armoiries d'Annecy et autres communes de Haute-Savoie.

*

M. Grésy qui souhaitait faire don à Montrottier de sa collection d'une trentaine d'armes et dont les désirs [1] étaient incompatibles avec nos possibilités, y a renoncé.

*

La distribution des dépliants est toujours assurée dans les hôtels, campings et lieux publics par « Tourisme Info-Service », tandis que Andrée Vesin et Yolande Jahier participent aux « salons » de printemps :

les « bourses aux documents publicitaires » de Haute-Savoie à Douvaine et de Savoie à Challes-les-Eaux ;

la « Fête du Patrimoine de Savoie » à la Roche-sur-Foron.

*

Nous pouvons rendre un vibrant hommage à nos gardiens qui, malgré de sérieux ennuis de santé cet été, ont tenu la barre avec courage et détermination, permettant au château de traverser la saison sans remous. Souhaitons-leur un complet rétablissement.

Remercions aussi les guides qui ont eu la délicatesse de leur simplifier la vie et dont la gentillesse a été appréciée de tous.

*

Pour permettre à Yolande et Jean-Pierre Jahier de partir en « vacances » quelques mardis et quelques jours en novembre, administrateurs, guides ou amis se sont relayés pour garder le château.

*

Enfin, le grand événement de l'année fut, sans conteste, la réfection totale « à l'ancienne », des charpentes et couvertures des toits de la ferme à l'entrée du château, travail remarquable qui joint l'utile à l'agréable.

Lire à ce sujet l'article spécial de Georges Grandchamp.

*

Pour terminer, nous rappellerons aux membres de notre société qu'ils seront toujours chaleureusement accueillis pour visiter le château et nous remercions vivement ceux qui ne laissent jamais passer un été sans venir accompagnés de parents ou d'amis.

M.-C. COURTIAL

---

(1) Désirs ou conditions.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2005

INTRODUCTION

Nous voici au terme de cette année 2005 où il nous faut tracer en quelques lignes le bilan des opérations archéologiques menées dans le département, bilan qui se trouve régulièrement faussé, année après année, du fait de l'introduction dans la chronique d'opérations anciennes mais également de l'absence, parfois renouvelées de notices attendues.

Essayons d'en tirer malgré tout quelque enseignement en attendant d'en tirer de plus larges conclusions lorsque l'on pourra réaliser le bilan d'une décennie et même d'une double décennie puisque cette chronique fut initiée en 1986.

Celle-ci rassemble dix-sept notices dont une seule concerne une opération conduite en milieu subaquatique.

Une seule est une découverte fortuite faite de surcroît par un non archéologue, trois sont consécutives à de simples observations, trois autres sont des études préalables à des projets de valorisation, de protection ou de restauration, neuf sont des opérations préalables à des chantiers de construction entraînant la destruction du site et la dernière est la seule opération programmée.

Parmi ces opérations, dix portent sur des sites anciennement recensés et les sept autres sur des sites nouveaux.

Chronologiquement, on compte un site du Néolithique, neuf sites romains, un site du haut Moyen Âge, quatre sites médiévaux et deux sites modernes :

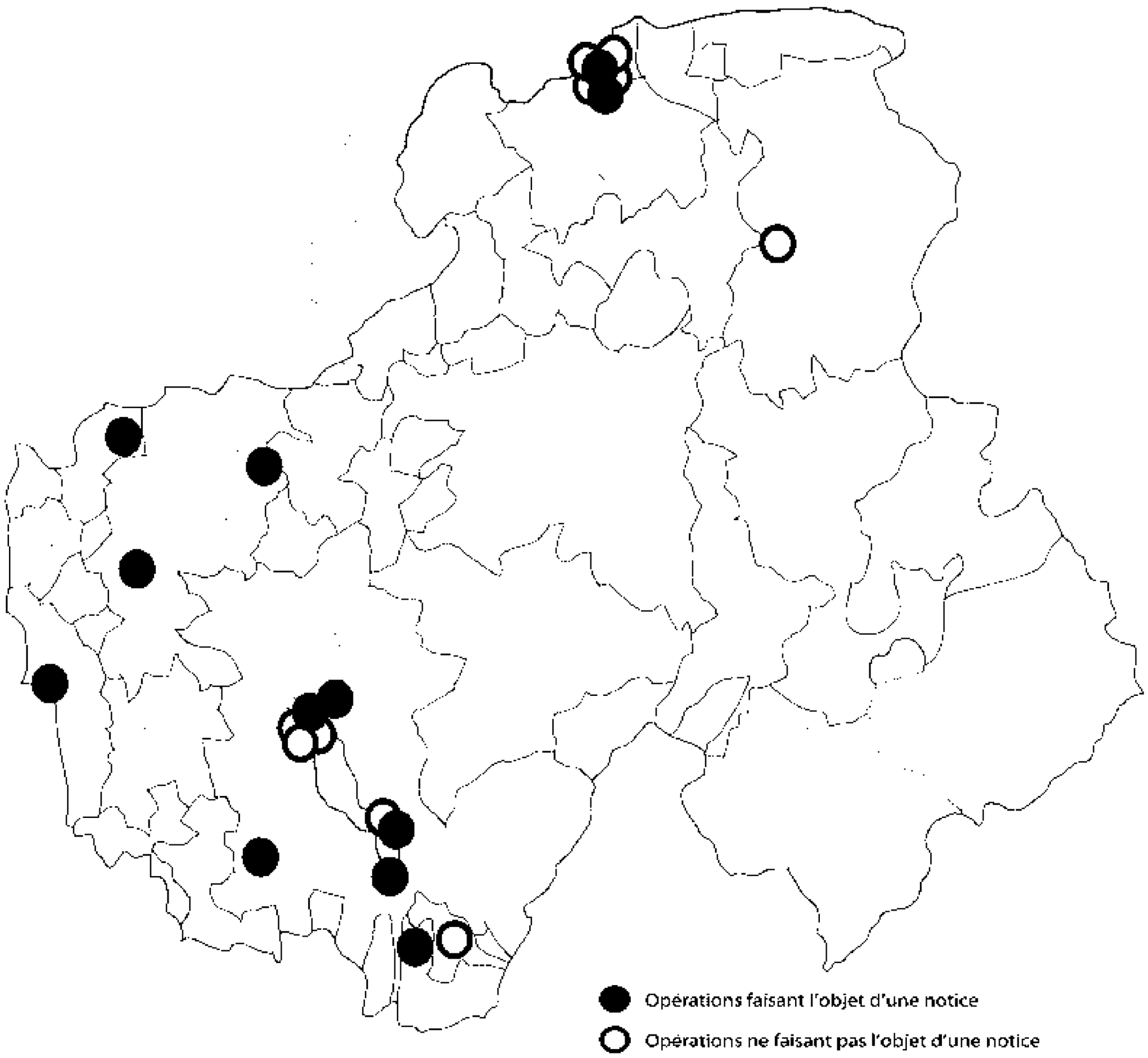
- le site néolithique s'avère exceptionnel puisqu'il s'agit de la seule sépulture individuelle du Campaniforme en cavité naturelle connue à ce jour dans le département ;
- les neuf opérations portant sur l'époque romaine se répartissent ainsi : - deux dans les agglomérations romaines d'Annecy et de Thonon, - deux sur les abords des agglomérations romaines de Seyssel et de Thonon, - trois sur les sites des *villæ* d'Annecy-

le-Vieux *Les Barattes,* de Viuz-la-Chiésaz *chef-lieu* et d'Usinens *chef-lieu*, -un sur un sanctuaire implanté à proximité d'un col et peut-être d'une limite de *pagus*, et - un sur une voie secondaire, seul site bénéficiant d'une valorisation destinée à son ouverture au public ;

- l'unique site du haut Moyen Âge, fouillé à Giez *Rovagny*, est remarquable à plus d'un titre puisqu'il s'agit du premier fond de cabane de cette époque découvert dans le département ;
- les quatre opérations portant sur les époques médiévale et moderne concernent deux sites majeurs du patrimoine monumental de la Haute-Savoie puisque l'un est l'ancien prieuré de Talloires, l'autre le château de Dhéré à Duingt, le troisième une épave d'un type bien particulier au lac d'Annecy et la dernière une probable maladière dont le premier essai de reconnaissance s'est avéré infructueux ;
- les deux derniers gisements sont deux fours à chaux, attribués à l'époque moderne faute d'éléments de datation.

Au sein des neuf opérations d'archéologie préventive, nous retiendrons tout particulièrement l'enrichissement apporté dans la connaissance du *vicus* de *Boutae* par la fouille, achevée en 2005, des 4 hectares de la caserne *De Galbert* et la découverte sur le versant nord du mont Sion d'un sanctuaire romain qui vient témoigner de l'importance de cette archéologie de sauvetage qui en quinze ans a enrichi notre connaissance de ce patrimoine religieux d'un troisième site majeur après ceux de Faverges *Viuz-Faverges* et d'Annecy *Les Fins Boutae.*

Joël SERRALONGUE
Responsable du service archéologique départemental



ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PREHISTOIRE

MARLENS, *Sur les Barmes*
Parcelle B 1456
Coord. Lamb. : 912,880 / 2093,230 ; alt. 597 m.

Ces quelques lignes sont destinées à signaler la découverte, déjà ancienne, d'ossements humains sur la commune de Marlens, par un jeune sapeur-pompier d'Albertville, passionné de spéléologie[1]. Il nous avait semblé en effet préférable d'attendre les résultats de la datation, confiée au CDRC[2] de Villeurbanne pour les insérer dans cette chronique.

[1] Ces ossements, signalés par Yann Tual, avaient été l'objet le 1er novembre 2001 d'une réquisition par la Brigade des Recherches Départementale d'Annecy.

[2] Centre de Datation par le Radiocarbone, UMR 5138 CNRS.

Entre temps, les premiers résultats de cette trouvaille qui avait donné lieu à une enquête de l'IRCGN, Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale, avaient été présentés dans la presse locale dans un long article fort détaillé[3].

Aujourd'hui, il convient donc de publier à notre tour les résultats qui viennent confirmer le faisceau d'observations que nous avions pu réunir sur le site en compagnie du découvreur et infirmer quelques hypothèses un peu trop rapidement émises.

L'enquête menée par l'IRCGN[4]

Les examens anthropologique et odontologique menés par l'IRCGN avaient apporté la preuve que les ossements épars retrouvés dans une anfractuosité rocheuse au lieudit *Sous les Barmes* appartenaient bien à un seul individu, « de type leucoderme (blanc), probablement de sexe masculin, dont l'âge au décès était estimé à 24 ± 6 ans et la taille à 161 ± 4 cm s'il s'agissait d'un homme et à 157 ± 4 s'il s'agissait d'une femme ». Le délai post mortem avait été estimé à plus de 1000 ans selon la méthode du bleu de Nil[5].

Les observations archéologiques

L'anfractuosité rocheuse dans laquelle les ossements avaient été recueillis se présente comme une cavité aménagée (?) dans un relief totalement fracturé, au pied d'une paroi rocheuse et à mi-hauteur d'un cône d'éboulis. L'ouverture est étroite et l'on ne peut s'y glisser qu'à plat ventre pour ensuite prendre appui sur le « sol » placé à 0,60 m en contrebas. L'espace intérieur vide de tout remplissage mesure 2,50 x 1,50 m et sa hauteur très inégale est proche en un point de 1,70 m. Les parois sont constituées de blocs fracturés tout comme le sol à la surface inégale formée de gros blocs en appui les uns contre les autres entre lesquels des vides dont la profondeur est difficilement appréciable se sont formés. Tout laisse à penser que l'espace vide a été créé ou agrandi par l'extraction de blocs.

Les quelques ossements rassemblés par le découvreur reposaient dans le même secteur ; l'intervention de la brigade de gendarmerie

---

[3] Article de Gilles Morel en pp. 1-2 du Dauphiné Libéré du 23 avril 2001.

[4] Les analyses ont été réalisées par Jean Richebe et Aimé Conigliaro, assistants au département Thanatologie-Anthropologie-Odontologie de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale, basé à Rosny-sous-Bois.

[5] Cette méthode consiste en la coloration d'une coupe osseuse de la diaphyse d'un os long par le bleu de Nil. Le degré d'affinité pour ce colorant est aprécié par une mesure colorimétrique réalisée dans le système de couleur « Lab » par le colorimètre Chroma Meter CR 321 de Minolta. Cet espace définit une couleur en fonction de la « luminance », de « l'ambiance » et de la « brillance ». Dans l'espace « Lab », l'approche physique de la couleur est corrigée selon les données de la vision humaine. Les mesures colorimétriques réalisées sont intégrées dans une équation polynomiale de type logarithmique.

entraîna la découverte d'autres ossements et du crâne qui reposait dans « une petite cavité formée par l'agencement naturel de plusieurs roches »[6].

A cette observation qui semblait indiquer que le corps avait été déposé et que la tête avait été calée entre des blocs, s'ajoutaient d'autres éléments qui confirmaient qu'il s'agissait bien d'une sépulture de surcroît ancienne :

- parmi les ossements, le découvreur avait recueilli un tesson de céramique au décor finement gravé recouvert par endroits d'une couche de calcite, attribuable au Campaniforme ;
- l'ouverture de la cavité avait été soigneusement masquée par un empierrement et seul l'œil exercé du découvreur lui avait permis de repérer un interstice créé par la disparition d'un bloc.

Une datation ancienne

A la suite de ces observations et de l'orientation donnée par la datation au bleu de Nil, une mesure par accélérateur a été commandée au centre de datation par le radiocarbone de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Les résultats sont venus confirmer la fourchette chronologique proposée par le tesson de céramique en nous donnant des dates entre lesquelles se situent les maximum de probabilités : 2330 à 2140 av. J.-C. (Lyon-3099 : 3805 ± 40 BP, soit -2398 - 2139 cal. BC).

Joël SERRALONGUE
SDAHS

Le mobilier céramique

Le mobilier recueilli est constitué par un unique fragment de la partie inférieure d'une céramique décorée de type Campaniforme. Le décor de ce vase est caractérisé par l'association de bandes horizontales et d'éléments rayonnants près du fond, par l'emploi de motifs en échelle et en croisillons. Ce type d'ornementation le rattache aux groupes campaniformes régionaux, et plus précisément aux groupes méridionaux à décors incisés estampés. Dans les deux Savoie, les groupes régionaux méridionaux du Campaniforme ne sont représentés que par quelques tessons à la Balme-de-Thuy (Haute-Savoie, Ginestet 1984, 326), au Seuil des Chèvres (Savoie, Nicod et *al.*, 1998) et par un vase entier orné de motifs très proches, découvert isolé sur la beine immergée à Conjux (Bocquet et coll., 1987 ; Marguet et Rey à paraître).

---

[6] Au total 49 ossements furent récupérés et transmis au laboratoire de l'IRCGN.

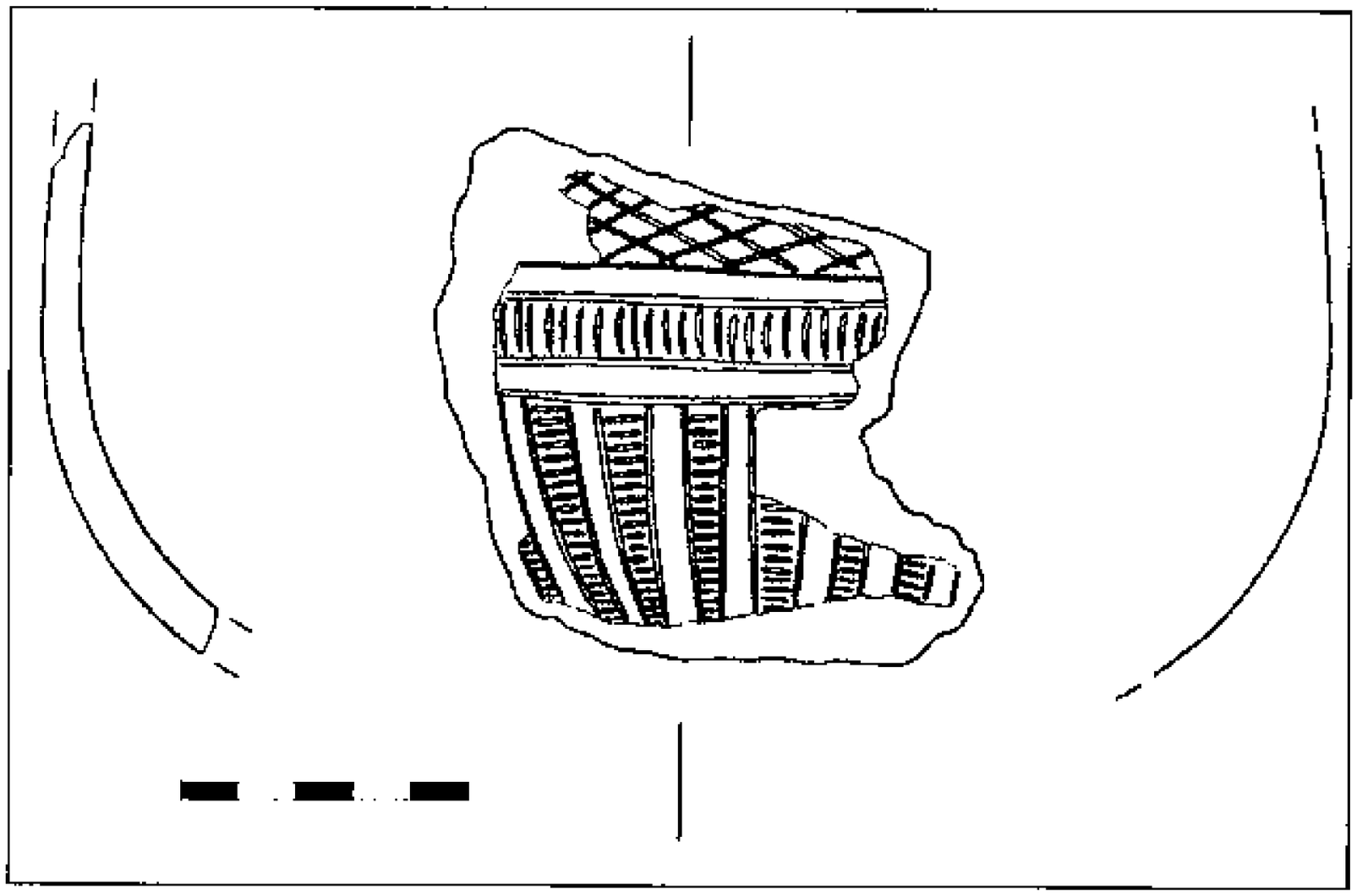


Fig. 2 - Dessin de la céramique campaniforme (DAO P.-J. Rey)

En France l'apparition des groupes régionaux est habituellement considérée comme postérieure aux phases les plus anciennes de la diffusion des gobelets campaniformes. Mais des travaux récents soulignent cependant l'absence de données chronologiques solides (Salanova 2000, 166) qui ne permet pas d'apprécier réellement l'évolution des productions campaniformes décorées. Dans un tel contexte on retiendra les intervalles proposés pour l'ensemble du phénomène campaniforme soit entre 2700 et 2200 dans le bassin parisien (Besse 2003), entre 2500 et 2200 pour la Suisse et entre 2900 et 2250 pour le sud de la France (Bailly et Salanova 1999). La datation obtenue sur l'inhumé s'intègre parfaitement dans la seconde moitié de cette fourchette chronologique.

Le contexte funéraire

Les sépultures en cavité naturelle sont très fréquentes en France méridionale au Néolithique final / Campaniforme mais restent souvent mal décrites (Beyneix 2003, p. 157). La possibilité d'une obturation hermétique semble un critère important et oriente le choix vers les cavités étroites et exiguës. Le dispositif de fermeture n'est pas toujours conservé mais des amas de blocs ou des murets en pierres sèches sont fréquemment signalés, par exemple à l'entrée de la grotte des Truels 1 à Millau (Aveyron), dans la grotte du Sot de Lavogne à Montbrun (Lozère), et dans les anfractuosités des diaclases de la Bourdasse à Pradelles-en-Val (Aude) ou du Roc de Mignonnet à Cornilhac-Corbières (Aude) (Beyneix 2003, p. 158). La diaclase dite grotte des

Fées à Challes-les-Eaux (Savoie) constitue l'exemple le plus proche d'un dispositif de ce type mais qui remonterait au Néolithique final (Rey 1999, p. 277-292).

La pratique de l'inhumation individuelle est une tradition funéraire de l'Europe centrale néolithique qui perdure au Campaniforme (Guilaine 2004) et qui se diffuse ponctuellement dans le Sud-Est de la France (Forcalquier, La Fare par exemple - Lemercier 1998), en Suisse et dans les marges alpines dans des contextes majoritairement caractérisés par l'utilisation des sépultures collectives (grotte de la Buisse à Voreppe, Isère) et des mégalithes (monuments du Petit-Chasseur à Sion en Valais, dolmens de Saint-Cergues et de Cranves-Sales en Haute-Savoie).

Un jalon d'exception

Si quelques sites d'habitat ont été fouillés récemment sur la périphérie des Alpes du Nord à Géovreissiat (Ain ; Hénon, 1994), à l'Aulp-du-Seuil (Isère), et la Vieille-Eglise (La Balme-de-Thuy, Haute-Savoie), les pratiques funéraires restent extrêmement peu documentées dans cette région. La découverte de Marlens constitue donc un nouveau jalon pour une meilleure connaissance de l'occupation des Alpes françaises durant la transition entre le Néolithique final et le Bronze Ancien.

Pierre-Jérôme REY

BAILLY M., SALANOVA L. 1999. Les dates radiocarbones du Campaniforme en Europe occidentale : analyse critique des principales séries de dates. In : Evin J., Oberlin C., Daugas J.-P., Salles J.-F dir. 14C et archéologie. 3e congrès international. Lyon, 6-10 avril 1998. Mém. S.P.F. 26, p. 219-226.

BESSE M. 2003. L'Europe du 3e millénaire avant notre ère : les céramiques communes du Campaniforme. *Cahiers d'Archéologie Romande*, n° 94. Lausanne. 223 p. 27 pl.

BEYNEIX A. (2003). *Traditions funéraires néolithiques en France méridionale (6000-2200 avant J.*-C.), Ed. Errance, Paris, 287 p.

BOCQUET A. avec la collaboration de BALLET F., BINTZ P., CASTEL R. et GINESTET J.-P. (1987). Nouveaux témoins de la civilisation campaniforme dans les Alpes françaises du nord. BEPA, t. XIX, p. 9-21 fig. 2.

GINESTET J.-P. avec collaboration de BINTZ P., CHAIX L., EVIN J., OLIVE C. 1984. L'abri sous roche de la Vieille Eglise, La Balme-de-

Thuy (Haute-Savoie) premiers résultats. *Bull. SPF*, t. 81, n°10-12. Paris : SPF, publié avec le concours du CNRS et du Ministère de la Culture (Sous Direction de l'Archéologie). p. 320-342.

GUILAINE J. (2004). Les Campaniformes et la Méditerranée. *Bull. SPF*, t. 101, n° 2, p. 239-249.

HENON Ph. (1994). Géovreissiat - *Derrière le Château*. BSR, 1994, p. 37-39.

LEMERCIER O. (1998). Phénomène, culture et tradition : statuts et rôles du Campaniforme au IIIe millénaire dans le Sud-Est de la France. *Bull. SPF*, t. 95, n° 3. p. 365-382.

MARGUET A., REY P.-J. (à paraître). Le Néolithique dans les lacs alpins français : un catalogue réactualisé. *Interméo*.

NICOD P.-Y., SORDOILLET D., CHAIX L. (1998). De l'Epipaléolithique à l'époque moderne sur le site du Seuil-des-Chèvres (La Balme, Savoie). RAE 49, p. 31-85.

REY P.-J. 1999. *L'occupation de la Savoie au Néolithique ; état des connaissances*. Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, direction F. BERTRANDY et tutorat F. BALLET. 1147 p., 259 pl., 4 cartes.

SALANOVA L. 2000. *La question du Campaniforme en France et dans les îles anglo-normandes. Production, chronologie et rôles d'un standard céramique*. Paris : Editions CTHS, S.P.F. 392 p.

PERIODE ROMAINE

ANNECY, *ZAC Galbert*
Parcelle EI 154
Coord. Lamb. : 893,800 / 2108,000 ; alt. 451 m

La fouille de l'ancienne caserne a débuté en 1999 par un diagnostic conduit sous la forme de sondages limités, destinés à évaluer le potentiel archéologique de ce secteur situé dans la périphérie immédiate de l'agglomération antique de *Boutae*. À l'issue de cette première phase positive, sur prescription des services de l'État (Service régional de l'archéologie/DRAC), la Mairie d'Annecy, maître d'ouvrage de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Galbert a fait appel à l'Inrap, pour conduire une fouille archéologique. L'intervention consistait en une étude scientifique des vestiges destinés à être détruits par le projet d'aménagement. Deux phases ont été réalisées.

- En 2001, les zones 1 et 2 ont livré un nombre important de vestiges archéologiques. On mentionnera une série de fossés comblés à la fin du Ier s. av. J.-C. qui matérialisait un système parcellaire — sans doute associé à des activités agricoles ou tournées vers l'élevage.[7]

À partir du début du Ier s. ap. J.-C., des bâtiments à vocation agricole ou artisanale ont été édifiés dans le secteur. Ils ont été progressivement abandonnés ou détruits au cours du IVe s. et c'est une petite unité agricole, comportant plusieurs édifices construits sur poteaux de bois qui a par la suite occupé le secteur sud-est (zone 1).

- Entre juin et novembre 2005, l'ultime campagne de fouille, a eu pour mission de traiter 12 000 m², divisés en trois zones (Z. 3, Z.4 et Z.5). Une vingtaine d'archéologues de l'Inrap ont été affectés à cette mission. À l'issue du décapage mécanique, l'occupation antique est apparue particulièrement dense à la sortie du bourg antique.

De nouveaux fossés parcellaires ont été repérés ainsi que des axes de circulation qui prolongent certaines des rues du *vicus*. D'autres voies sortent manifestement du réseau urbain pour se diriger notamment vers l'est, en direction d'Annecy-le-Vieux. Plusieurs bâtiments de tailles et de fonctions variées ont pu être d'ores et déjà mis au jour, souvent associés à des puits, puisards à fond perdu ou citernes. Outre des entrepôts, il s'agit sans doute d'édifices à vocation artisanale, mais qui devaient également être utilisés comme lieux de vie.

Deux zones funéraires - une nécropole à incinérations, parmi lesquelles la tombe d'un personnage de haut rang et une seconde nécropole ne comportant que des inhumations - constituent des découvertes importantes pour restituer l'évolution de la ville du I^er^ s jusqu'aux IV-Ve siècles ap. J.-C.[8]

Après la phase d'acquisition des données sur le terrain, est venu le temps de l'étude. Cette partie importante du travail consiste à traiter les données : les relevés de terrain sont mis au net pour dresser le plan général. Le mobilier prélevé durant l'opération (essentiellement céramique, numismatique, faunique, carpologique) est inventorié et analysé. Une chronologie de l'occupation du site peut être établie pour être présentée dans le rapport de fouilles, qui synthétise les données et met en perspective les découvertes.

---

[7] F. Gabayet, *Revue savoisienne* 2001, p. 31-33.

[8] Ch. Marteaux, M. Le Roux, *Boutae, vicus gallo-romain de la cité de Vienne*, Annecy, 1913.

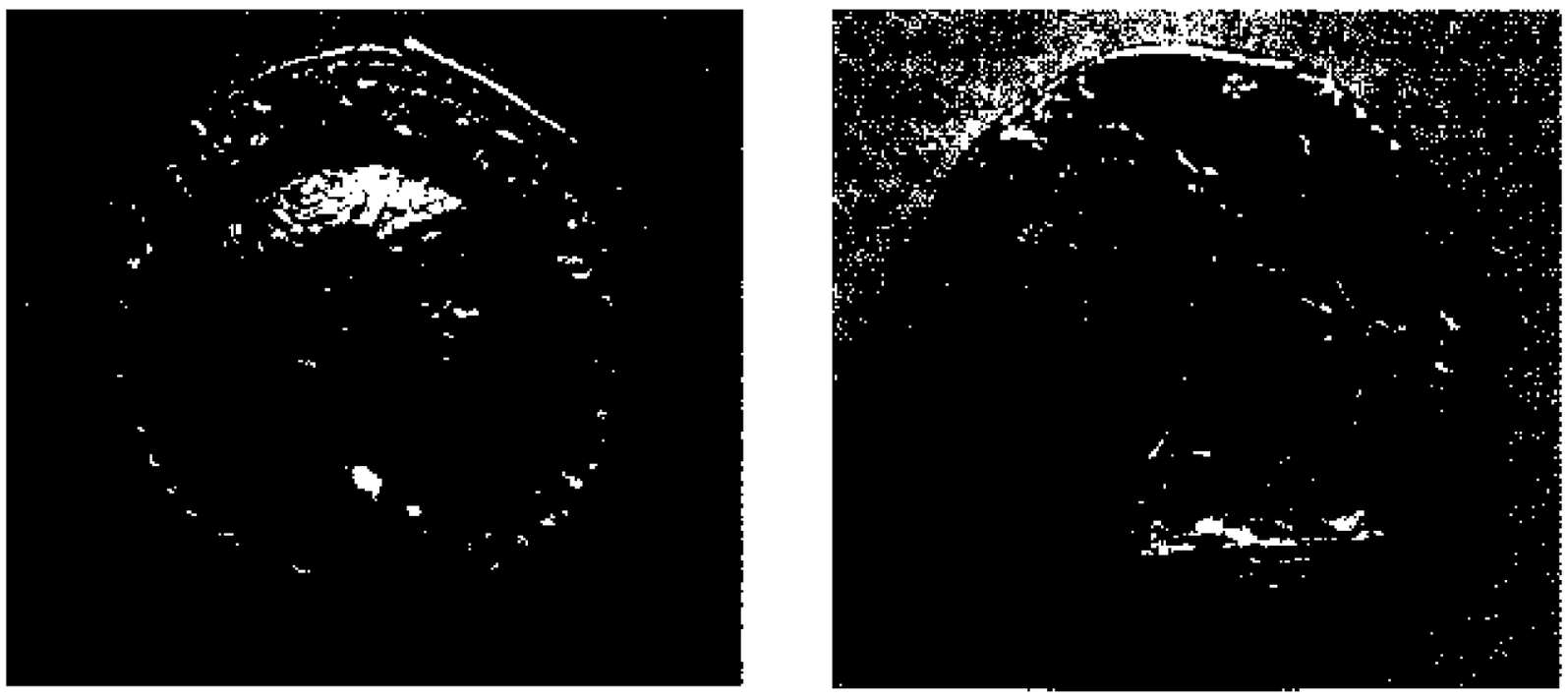
Cette phase d'analyse est en cours et les premières données seront présentées dans la prochaine *Revue Savoisienne*, avant une publication plus complète.

Franck GABAYET
INRAP

ANNECY, *Les Alluèges*
5-7, chemins des Fins
Parcelles EI 21-22 (aujourd'hui 105-107)
Coord. Lamb. 893,650 / 2108,050 ; alt. 453 m.

Cette notice vient enrichir celle qui avait été réalisée en 1999 dans la présente revue à la suite de l'opération menée par Nathalie Foutrier-Attiah sur un secteur du sanctuaire de l'agglomération antique[9].

Il se trouve en effet que parmi le mobilier recueilli, essentiellement constitué d'offrandes (fibules, rouelles, clochettes, verreries, ex voto au dieu Mars etc.), une monnaie de l'empereur Claude attirait tout particulièrement l'attention puisqu'elle avait l'aspect de l'or.



Denier doré de Claude frappé à Lyon en 50-51. D- TI CLAVD CAESAR AVG PM TR P X IMP P P tête laurée à droite, R- PACI AUGVSTAE Pax-Némésis à droite.
(cl. J. Serralongue)

Un denier doré ...

D'une très belle qualité de frappe et dans un très bon état de conservation, cette monnaie, d'un diamètre de 18 mm, malgré son aspect rutilant ne semblait être qu'une dorure appliquée sur un denier d'argent, en témoignaient quelques empâtements de matière entre les lettres à l'avers mais également quelques éclats et traces d'usure.

---

[9] Joël Serralongue et Jérome Daviet d'après le rapport de Nathalie Foutrier-Attiah, *Revue Savoisienne* 1999, pp. 33-40.

L'étude, confiée à Michel Amandry[10], est venue confirmer qu'il s'agissait bien d'un denier doré de l'empereur Claude, frappé à Lyon en 50-51, représentant au droit la tête laurée de l'empereur et au revers Pax-Némésis (réf. RIC I², 124/58) ; la dorure en fait un *unicum*, aucun autre exemple de cette pratique n'étant recensé dans les collections publiques. Son poids de 3,79 g est conforme à celui fixé par Auguste, établi entre 3,75 g et 3,80 g.

Aussi, afin de pouvoir élaborer de nouvelles hypothèses, il a été réalisé une analyse microscopique électronique à balayage[11] qui est venue confirmer notre examen à vue, à savoir que la surface est constituée d'une couche de quelques microns d'or déposée sur une âme en argent

Analyses chimiques

Composition de la surface

Element	Line	Weight%	K-Ratio	Cnts/s	Atomic%
Ag	La	5.33	0.0294	29.69	9.31
Au	La	94.67	0.9394	97.29	90.69

Composition du cœur

Element	Line	Weight%	K-Ratio	Cnts/s	Atomic%
Si	Ka	0.85	0.0057	8.36	2.99
S	Ka	1.21	0.0113	14.89	3.72
Cl	Ka	2.13	0.0213	26.63	5.91
Ag	La	95.80	0.9322	530.75	87.38

Un travail de faussaire ou de dévot...

On peut dès lors s'interroger sur l'enjeu de cette dorure, sur son auteur et son destinataire.

Le coin monétaire ayant servi à la frappe de ce denier ayant également été utilisé pour celle d'aurei (RIC I², 124/57), il semble assuré que l'on ait voulu imiter un aureus bien que son poids en était inférieur de 4 g puisque depuis Auguste il était établi entre 7,70 g et 7,85 g.

Le lieu de la découverte contribue assurément à proposer une solution à cette singularité. En effet, dans un sanctuaire, les pèlerins et

---

[10] Conservateur général, directeur du département des monnaies, médailles et antiques, BNF.

[11] Réalisée par O. Romeyer au Centre interdisciplinaire des sciences de la montagne à l'Université de Savoie (Technolac), interprétée et prise en charge par F. Arnaud, UMR CNRS 5204, EDYTEM.

les fidèles ont pour principal souhait de voir leurs vœux exaucés par la divinité et pour ce faire ils la couvrent de richesses, parfois disproportionnées par rapport à leurs revenus.

Il n'est sans doute pas exagéré de penser que le donateur cherche ici à magnifier son offrande et par là même à honorer un peu plus la divinité choisie mais de fait il y a bien tromperie, supercherie…

Seul un orfèvre est capable d'une telle opération et l'on peut supposer qu'il en fut lui-même l'instigateur et le donateur et que la crainte d'être découvert et puni comme cela l'était pour les faux-monnayeurs[12], lui fit si bien cacher cette offrande qu'elle échappa aux prêtres et à la collecte régulière qu'ils faisaient des dons ; ceux-ci étaient alors destinés à orner les temples et chapelles ou enfouis dans des *favissa*[13] pour les biens non monnayables ou encore utilisés pour l'entretien du sanctuaire et de ses desservants.

Espérons que la divinité fut favorable à cette indélicate offrande et accorda à ce dévot le bénéfice souhaité !

Joël SERRALONGUE
SDAHS

ANNECY-le-VIEUX, *Les Barattes*
Parcelle AS 141
Coord. Lamb. 896,550 / 2108,140 ; alt. 470 m

C'est une surveillance de travaux de construction d'une maison individuelle dans le quartier résidentiel des Barattes qui a permis la découverte et le dégagement d'un petit bâtiment quadrangulaire d'époque romaine à plus de deux cent mètres au sud-ouest des vestiges de la *villa* des Barattes, reconnue comme ayant été à un moment donné celle de L(ucius) Licinius Titurianus, grâce à la découverte en 1840 d'une inscription le précisant (C.I.L., XII, n° 2547 ; cl. MH le 5-12-1935 ; Musée-Château Annecy n° 9519-1). Le site est implanté sur le versant oriental de la plaine d'Annecy, à environ 3,5 km du *vicus* de *Boutae* et 0,8 km du lac, la parcelle sondée accusant une pente de 8%.

Seule la partie nord de l'emprise du chemin d'accès au bâtiment d'habitation et aux garages a livré des maçonneries antiques. L'emprise de la future habitation située dans la partie ouest de la parcelle (2074 m²) a pu être sondée en totalité mais les résultats ont été totalement négatifs.

---

[12] M.M. Daremberg et Saglio dans le Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines, T. 3, 1ere éd. 1877, p. 1980, précisent que les *honestiones* étaient déportés dans une île, les hommes libres, de basse condition, condamnés aux mines ou livrés aux bêtes et les esclaves crucifiés.

[13] Fosses sacrées rassemblant le trésor des temples.

Compte tenu du type de travaux, seuls quelques sondages de reconnaissance ont été réalisés à l'intérieur du bâtiment, au delà du niveau projeté de la chaussée.

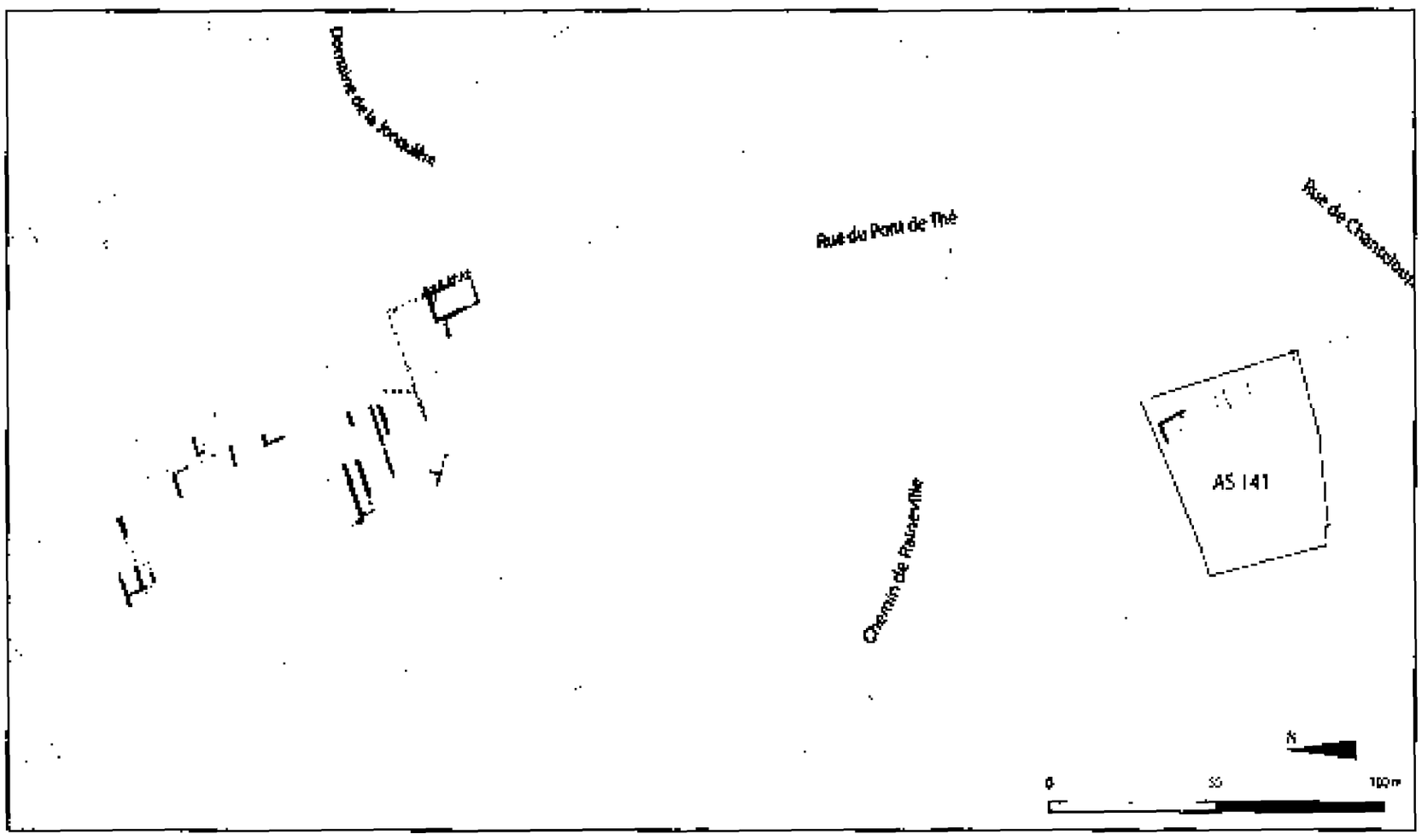


Fig. 5 - Plan général des vestiges reconnus de la villa des Barattes (DAO J. Laidebeur)

L'espace dégagé semble appartenir à un corps de bâtiment rectiligne, large d'environ 5 m et se développant du nord au sud sur une quarantaine de mètres de long mais seule la partie nord de cet ensemble avait encore une certaine cohérence, le reste n'étant repérable que sous la forme d'une masse clairsemée de pierres et de tuiles.

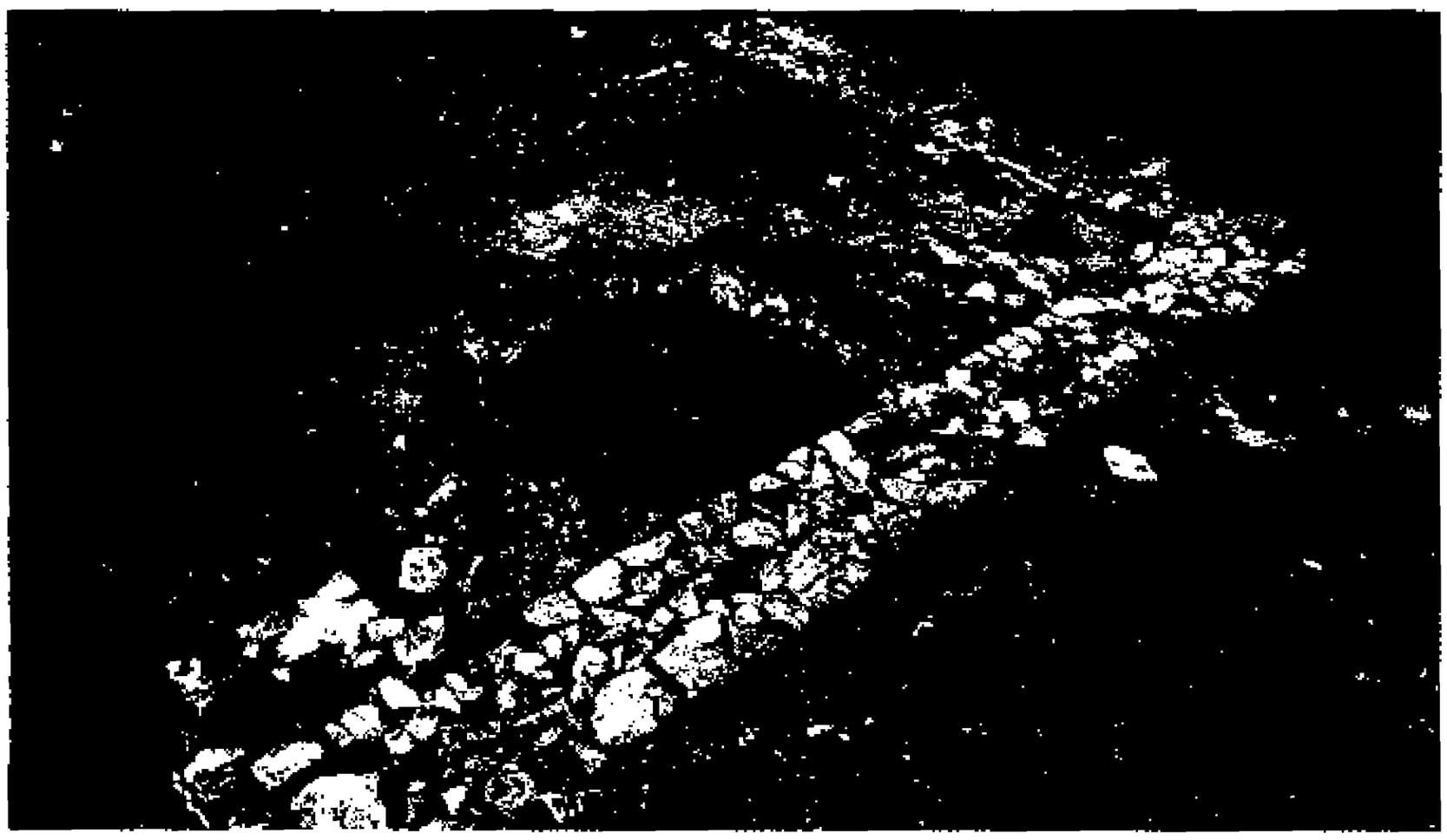


Fig. 6 - Le bâtiment découvert (cl. J. Serralongue)

La salle nord aux murs périmétriques larges de 0,77 m et constitués de blocs de calcaire jaune et blanc forme un volume quadrangulaire de 5 x 5 m dans les murs. Son sol est un terrazzo à éclats de calcaire blanc, déprimé au centre de la pièce. Le mobilier céramique et monétaire recueilli dans un niveau de démolition à l'extérieur du mur nord et le long du mur sud de la salle contiguë dans un niveau d'incendie au pied d'un seuil de blocs de molasse, est datable de la seconde moitié du IIIe siècle. Dans l'angle nord-est de la salle étaient regroupés quelques objets en fer (charnière de meuble, maillon, crochet, clous) et une charnière à boule en bronze.

Cette extension du site vers le sud lui confère aujourd'hui une emprise de 350 x 100 m.

Joël SERRALONGUE
SDAHS

SILLINGY, *Seysolaz*
Parcelles C 3628, 3618-3622p
Coord. Lamb. : 887,900 / 2111,250 ; alt. 500 m

Cette opération de sondages archéologiques a eu lieu sur l'emprise d'un lotissement de huit maisons individuelles. Le terrain sondé est une prairie relativement plate, sur laquelle quinze sondages ont été effectués à la pelle mécanique. Ils ont permis d'atteindre les sables, graviers et argiles de la terrasse fluvio-glaciaire würmienne sous la terre arable et parfois quelques décimètres de dépôt de pente. Aucun témoin d'une occupation ancienne n'a été observé dans les tranchées.

Sylvain MOTTE
INRAP

VIUZ-LA-CHIESAZ, *La Ravoire, Lotissement la Perraille, Route de Champ Fleury*
Parcelle C 1908
Coord. Lamb. : 889,350 / 2097,100 ; alt. 575 à 578 m

Cadre de l'intervention

Un diagnostic archéologique prescrit par le Service Régional de l'Archéologie a été réalisé par l'Inrap, du 4 au 6 octobre 2004 en amont de la création d'un lotissement sur une superficie de 11493 m^2. Onze tranchées ont été ouvertes sur l'ensemble du terrain[14].

[14] La surface d'ouverture de ces tranchées correspond à 590 m^2, ce qui représente un peu plus de 5 % de la surface totale sondée.

L'origine romaine de Viuz-la-Chiésaz est connue par différentes découvertes fortuites anciennes à l'occasion de travaux de labours ou de voirie. Celles-ci ont été recensées et publiées en 1900 par Ch. Marteaux, et M. Le Roux. Ch. Marteaux avait fait alors un relevé des vestiges observés au cours du XIX[e] s. au lieu-dit la Ravoire. C'est effectivement dans ce quartier de la commune que se situe le gisement archéologique principal. Ce relevé a été complété par P. Broise grâce aux observations faites en 1972 lors de l'ouverture du terrain le long du Chemin Départemental n° 5, pour la pose d'une conduite d'adduction d'eau. La tranchée le long de la route a été l'occasion de remettre au jour différents murs et sols identifiés au XIX[e] s. et de les recaler sur le parcellaire actuel.

Ce gisement correspond à un vaste bâtiment antique constitué de différentes pièces dont certaines aux sols mosaïqués et aux murs couverts d'enduits peints aux décors très variés. La présence de plaques de marbre, de fragments de *tubuli,* de différentes canalisations constituées de briques ou *tegulae* indiquent l'existence de bains. La richesse du site ne fait pas de doute. Cependant, le mobilier mis au jour avec les substructions est peu abondant, constitué essentiellement de céramiques communes ne permettant pas une datation précise du site (un seul fragment de sigillée -non daté- a été recueilli sur le site ainsi qu'une unique monnaie identifiée par Ch. Marteaux comme un *dupondius* de Philippe l'Arabe.[15] Cette monnaie permettrait d'envisager une occupation du site au moins jusqu'au règne de cet empereur, soit de 244 à 249 de notre ère. A proximité de cette zone, mais de l'autre côté du C D n° 5, J. Serralongue a pu mettre au jour au cours d'une surveillance de travaux, des niveaux antiques dans lesquels un tesson en céramique grise peignée a été attribué au I[er] siècle. Il serait alors possible d'envisager une occupation de ce site du I[er] au III[e] siècle. Évidemment, la base de cette chronologie est extrêmement mince et doit être prise avec beaucoup de réserve. Cependant, ce type de fourchette chronologique demeure des plus classiques. D'autres objets ont été extraits du sol de la Ravoire, sans qu'ils soient d'aucune utilité pour sa datation (statuette du dieu au maillet en bronze, *ascia* en fer, aiguille en os, base de colonne ...)

Ainsi, au quartier de la Ravoire, au moins deux bâtiments ont été identifiés sans que l'on puisse savoir s'ils appartenaient au même domaine ou s'il s'agissait de bâtiments distincts. En d'autres termes, il demeure impossible d'attribuer ces vestiges à une grosse villa ou à une petite agglomération.

---

[15] Au revers ANNONA AVGG.S.C (Cohen, p. 190, n° 131, éd. 1860 cité par Marteaux, 1901, p. 40 ou R.I.C., IV.3, 90/168a et b cité par la C.A.G., 1999, p. 361).

Résultats de l'intervention

Cette nouvelle intervention de diagnostic a permis de valider la présence de ce site antique et d'en prolonger l'extension vers le sud. Mais dans le cadre de ce simple diagnostic il n'a pas été possible de vérifier sa chronologie. En effet, comme pour les interventions précédentes, très peu de mobilier a été mis au jour.

Les observations faites au cours de cette intervention reposent essentiellement sur les tranchées 1, 4, 5, 6, qui occupent le haut du vallon, assiette du futur lotissement. La tranchée 1, avec ses 88 m de long, traverse la presque totalité de la largeur de la parcelle. La stratigraphie des coupes de cette tranchée révèle de grandes différences sédimentaires du nord au sud. Au nord le recouvrement des vestiges antiques installés directement sur le substratum est de seulement 30 cm, ce qui correspond au couvert végétal actuel. En revanche, le bâti antique observé au sud de cette tranchée est recouvert par une sédimentation de l'ordre de presque 1 m.

a- espace construit nord :

Ce bâti se caractérise par un sol de béton de tuileau à la surface lissée et dont l'épaisseur est de 0,06 m en moyenne. Il a été installé directement sur le substrat qui lui sert de radier de fondation. Il s'agit en effet de galets et graviers hétérométriques, dans une matrice de sable beige ayant un bon pouvoir drainant propice à l'installation de ce sol en dur. Ce sol de béton de tuileau a été observé sur une superficie d'environ 30 m². Le béton de tuileau disparaît de façon progressive vers le sud, raboté par les labours. Trois murs encadrent ce sol : dans les bermes nord et est de la tranchée 1 et au milieu de la tranchée 4 perpendiculaire à la tranchée 1. Ces murs constitués de galets liés au mortier de chaux et de sable n'ont pu être mis en relation directe avec le sol. Pour celui situé à l'est il est certain qu'il est construit dans un deuxième temps, puisqu'il vient se poser sur le sol de béton de tuileau. Il correspond donc à une subdivision postérieure au sol. Pour les murs ouest et nord, très dégradés par les labours leur lien direct avec le sol n'a pu être établi. La limite sud de ce sol n'a pu être observée. Le premier mur mis au jour au sud se situe à 29,5 m du mur nord ce qui donnerait une superficie vraiment considérable à la pièce (29,5 x 9 m, soit 265,5 m²). Il faut plus probablement envisager la possibilité d'un mur intermédiaire qui aurait été entièrement détruit. Deux tranchées observées au sud de la surface conservée de béton de tuileau (mais qui ne le limitent pas) peuvent être interprétées comme les négatifs de tranchées d'adduction ou plus vraisemblablement d'écoulement d'eaux usées. La découpe franche du béton de tuileau, leur orientation très divergente du bâti existant justifient cette interprétation. Cette orientation peut permettre l'évacuation des eaux jusqu'à un fossé mis au jour plus à

l'ouest, dans le sondage 2. Des caniveaux ou conduites ont été reconnus nombreux lors des observations faites au début du XX^{e} siècle. Ces infrastructures s'accordent bien avec la présence de ce sol de béton de tuileau à vocation hydraulique.

b - espace construit sud :

Au sud de l'espace caractérisé par le sol de béton de tuileau, un second bâtiment a pu être observé, toujours par l'intermédiaire de la longue tranchée 1 et d'une tranchée perpendiculaire, T 6 (**Fig. 7**). La superficie globale de ce bâtiment a été restituée à 262,5 m^{2} (15 x 17,5 m). Les murs qui le cernent sont construits avec des blocs de calcaire ébauchés liés par un mortier de chaux. Ces murs ont une épaisseur qui varie de 1 m à 1,30 m de large. Ils sont conservés sur des hauteurs pouvant atteindre jusqu'à 0,90 m. A l'intérieur du bâtiment un ensemble de 8 piliers a été mis au jour, ce qui, projeté à la superficie restituée, peut correspondre à un ensemble de 25 piliers.

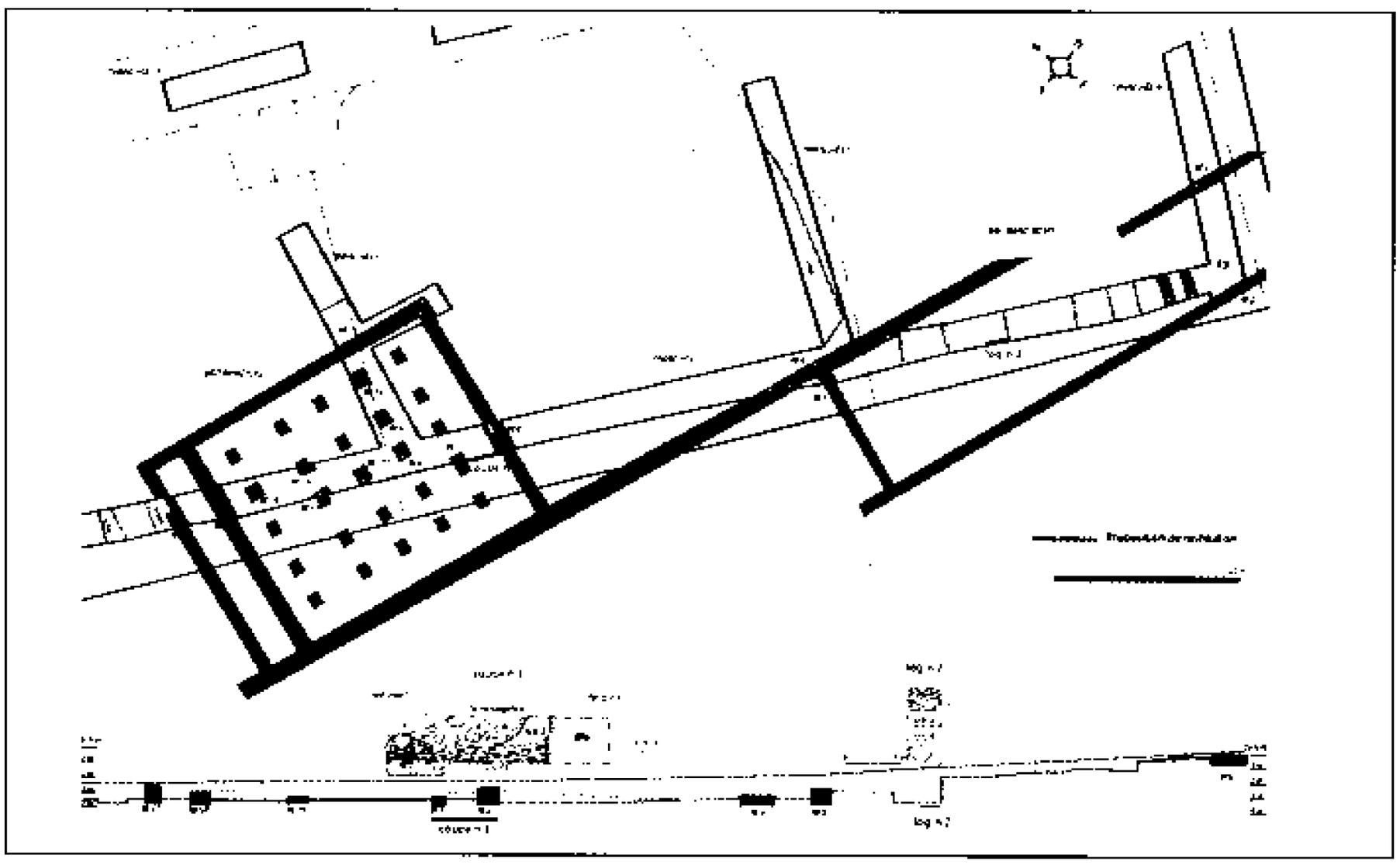


Fig. 7 - Plan des vestiges (DAO E. Bayen, P. Réthoré, INRAP)

Ces piliers sont de forme rectangulaire de 1 m x 0,80 m et espacés de 2 m x 2 m. Ils sont construits avec des petits blocs de calcaire noyés dans un mortier de chaux et sable de couleur jaune. Ils ont été dérasés et sont conservés sur une hauteur d'une douzaine de centimètres. Leur hauteur complète peut être restituée à 0,50 m grâce à la tranchée de récupération de l'un d'entre eux, observée en coupe. Cette hauteur correspond aussi à la hauteur du ressaut de fondation des murs. Aucun sol construit n'ayant été observé au niveau de ce res-

saut de fondation, il faut envisager que cet espace de 0,50 m correspond à un vide, et que le sol repose sur les gros piliers et le ressaut de fondation. De quel type de sol peut-il s'agir ? Plancher de bois ? *Suspensura* ? Cette dernière proposition est séduisante car elle s'accorde à la fois à la puissance des piliers susceptibles d'avoir supporté une lourde charge, à cette élévation d'une cinquantaine de centimètres correspondant assez bien à la hauteur d'érection des *suspensura*, et à la présence à proximité, d'une salle au sol de béton de tuileau ayant de fortes probabilités d'avoir appartenu à des bains (salle froide). Ce bâtiment pourrait être considéré alors comme un hypocauste.

Cependant, si des traces de feu ont pu être observées sur l'un des murs (avec même thermo fraction de certains blocs), si de nombreux charbons de bois jonchaient le sol de construction, ces traces sont apparues comme relativement ténues pour ce type d'infrastructure. Un hypocauste se caractérise en général par l'abondance et l'épaisseur des couches de cendres qui jonchent son sol. Ce n'est pas le cas ici. Sauf à admettre que le bâtiment ait très peu servi ou ait été entièrement nettoyé, cette proposition demeure fragile. De plus, le sol d'installation des piliers est un simple sol de terre ce qui, en principe, n'est pas d'usage pour des thermes. De même, ces piliers de pierre apparaissent comme parfaitement atypiques puisqu'en général les piliers sont construits en brique. Enfin, aucun fragment de *tubuli*, si fréquents dans ce type de construction, n'a été observé.

Une seconde interprétation peut être avancée : ces piliers ont pu supporter un plancher et le vide sanitaire aménagé grâce à ce système a pu permettre la ventilation du local ainsi construit. Ces systèmes de ventilation sont connus pour des entrepôts à céréales. Cette interprétation apparaît comme plus vraisemblable.

Conclusion

La spécificité même de l'exercice de diagnostic est avant tout de vérifier la présence de vestiges archéologiques, la superficie du gisement s'il y a lieu, et son degré de conservation. Il ne permet pas d'offrir une interprétation toujours suffisamment étayée des vestiges mis au jour. Ici, beaucoup d'éléments plaideraient en faveur d'un ensemble thermal de grande dimension (thermes publics ou thermes d'une importante villa ?). Cependant, seule une fouille avec ouverture générale du terrain permettrait de vérifier une telle hypothèse. De même, la chronologie demeure en suspens puisque aucun élément de datation n'a été mis au jour au cours du décapage et du nettoyage des structures. Seul un vase en céramique commune grise, appartenant sans nul doute au vaisselier antique, mais non datable avec précision, a été mis au jour sur le niveau de dérasement d'un des murs. Ce manque d'artefact est même curieux. Pour le bâtiment nord, la "sensation" au cours du nettoyage du sol de béton de tuileau, que celui-ci

avait déjà été dégagé pourrait être corroborée par ce manque de matériel. Les fouilleurs du début du siècle dernier avaient-ils déjà mis au jour ce sol ? En ce cas, le plan des fouilles, réalisé par Ch. Marteaux en 1900, pourrait éventuellement inclure ce sol (pièce à béton de tuileau dessinée au sud de l'ensemble observé à l'époque). Cependant, il

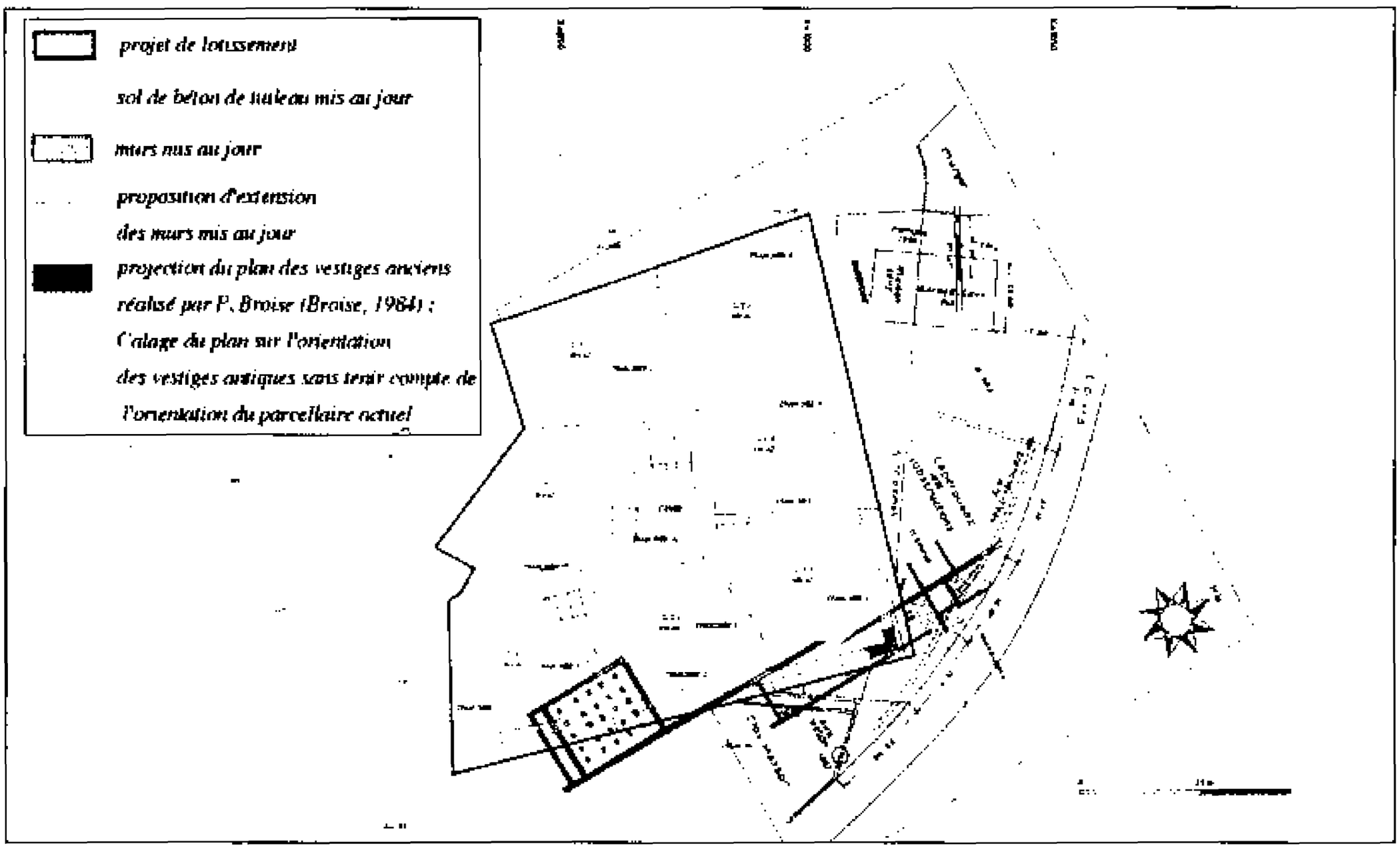


Fig. 8 - Proposition d'implantation des plans anciens (Broise, 1964) en fonction des vestiges mis au jour en 2005 (DAO E. Bayen, P. Réthoré, INRAP)

a été difficile de recaler le plan ancien sur le plan actuel. L'orientation générale des murs antiques a été privilégiée à celle du parcellaire actuel (**Fig. 8**). En effet, le calage du plan ancien sur le parcellaire actuel, réalisé par P. Broise, (plan repris et complété dans la CAG) semble s'être effectué à partir des observations faites en 1972 dans la tranchée d'adduction d'eau. Or cette tranchée étant très étroite, elle ne pouvait permettre l'observation juste des orientations du bâti antique. Ce qui n'a pas été le cas pour l'ensemble des murs dégagés au cours de cette opération et levés par le topographe de l'Inrap. La juxtaposition des plans proposée ici n'est donc pas forcément exacte et présentée volontairement comme telle car il nous a semblé encore plus inexact de vouloir effectuer une correction à posteriori. La juxtaposition de ces plans doit être considérée avec toute la réserve nécessaire et n'est présentée ici que parce qu'elle permet de visualiser la richesse des infrastructures mises au jour au cours du temps dans ce quartier de la Ravoire. Elle montre que ces constructions

s'étendent du nord au sud, sur au moins 110 m de longueur, avec une zone, au nord correspondant sans doute plus à de l'habitat avec ses salles à sol de béton de tuileau et salle (s?) à mosaïque (la *pars urbana* d'une grande *villa* ?) et au sud, un bâtiment ayant peut-être eu une fonction agricole (la *pars rustica* de l'établissement ?).

Bien que manquant de données chronologiques, il faut noter le fait que deux états d'occupation distincts semblent avoir existé. C'est ce qui est induit par la construction d'un des murs sur le sol de béton de tuileau. Si l'on se sert des modes de construction des murs comme critère de distinction (surtout par la couleur du sable entrant dans la composition du mortier de chaux) d'autres éléments de chronologie relative apparaissent. Cependant, dans le cadre de cet article de synthèse il est difficile d'aller plus avant dans cette analyse[16] qui peut être lue dans le rapport de diagnostic.

Au delà du simple constat : présence/absence de vestiges, le diagnostic archéologique engendre plus de questions que de réponses. Et la question récurrente pour Viuz-la-Chiésaz, de savoir si ce village correspond à l'origine à un *vicus* antique ou à une simple *villa*, demeure.

Pascale RÉTHORÉ
INRAP

Bibliographie

Bertrandy et *al*, 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRA-LONGUE (J.), *La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule Pré-inventaire archéologique,* Fondation Maison des Sciences de l'homme, Paris, 1999, p. 360-361.

Broise, 1984 : BROISE (P.), Le vicus gallo-romain de *Boutae* et ses terroirs. Seconde partie. Les terroirs environnants de *Boutae,* dans *Annesci* 25, Annecy, 1984, p. 293 - 295.

Ebnöther, Monnier, 2002 : EBNÖTHER (C.), MONNIER (J.), Les campagnes et l'agriculture, fig. 144, p. 145, in, Flutsch Laurent, Niffeler Urs, Rossi Frédéric, (sous la dir.), La Suisse du paléolithique à l'aube du moyen âge, Vol. 5, Époque romaine, Quand la Suisse n'existait pas, le temps des Romains, Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie, Bâle, 2002.

Gros, 1996 : GROS (P.), L'architecture romaine, 1. Les monuments publics, les Manuels d'art et d'archéologie antique, Les monuments de eaux - Thermes publics - 1996 p. 388-417

[16] Réthoré, 2004, p. 10.

Marteaux, Le Roux, 1901 : MARTEAUX (Ch.), LE ROUX (M.), *Voie romaine de Boutae à Aquae, Section des Fins d'Annecy à Cusy*, Annecy, 1901, p. 34 à 45.

Réthoré, 2004 : RÉTHORÉ (P.), Viuz-La-Chiésaz (74), La Ravoire, Diagnostic archéologique, Inrap, 2004.

Actes du colloque sur le *Vicus* gallo-romain, Université de Tours, Bulletin de l'Institut d'Etudes Latines et du Centre de Recherche A. Piganiol, Tours, 1976, réédité en 1986.

HAUT MOYEN AGE

GIEZ, *Rovagny*
Parcelle A 2984p
Coord. Lamb. : 905,300 / 2091,220 ; alt. 580 m env.

Cette phase de diagnostic archéologique a été menée les 6 et 7 octobre 2004 au quartier de *Rovagny,* au niveau de l'impasse Paccard. L'opération réalisée s'est inscrite dans le cadre d'un projet de construction du futur lotissement du *Montet* à Giez. Le site est localisé sur le cône de déjection du torrent de Rovagny, situé à l'est du bourg ancien, au niveau de la partie orientale du hameau et environ à 400 mètres de la route nationale n° 508 reliant Faverges à Annecy. Au total, huit sondages disposés en quinconce ont été réalisés sur l'ensemble de l'emprise du site[17]. Chaque sondage a été approfondi au-delà du niveau du haut Moyen Age et jusqu'au sommet du cône de déjection (cailloutis). Les seuls témoins d'occupation relevés ont été mis au jour dans le sondage 3. (**Fig. 9**)

L'occupation observée, datée de la fin de l'Antiquité ou du haut Moyen-Age, est concentrée uniquement dans ce sondage. Elle a livré une seule zone de concentration de vestiges et se situe à une profondeur comprise entre 0,50 et 0,60 m de profondeur. Cette dernière concerne la présence d'une dizaine de trous de poteau et de deux fosses qui dessinent un plan simple, fusiforme et à volume unique.

La structure, orientée nord-ouest/sud-est, est caractérisée par des dimensions modestes (8,00 x 6, 00m, soit 48 m²). Les trous de poteau sont au nombre de dix, ils ont un diamètre d'environ 40 cm et sont relativement peu profonds (autour de 40 cm pour le plus profond d'entre eux). Il nous faut tenir compte d'un éventuel arasement de la structure, aucun mobilier archéologique n'ayant été découvert sur le

[17] Correspondant à une superficie de 262,15 m² sur les 3112m² de la parcelle, soit 8,4% de l'emprise du site.

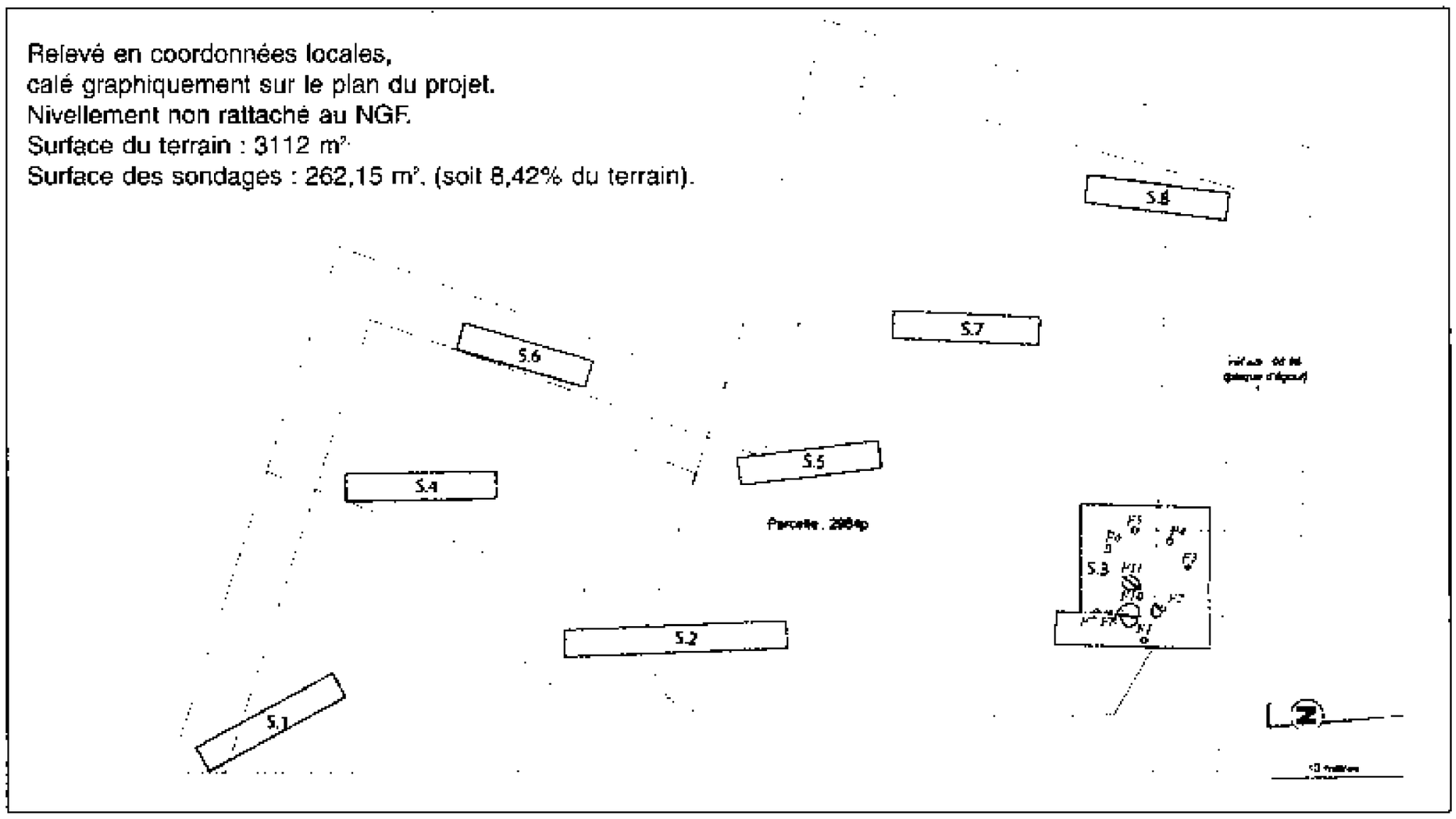


Fig. 9 - Plan de l'emprise du projet, emplacements des sondages et des structures sur le cadastre (DAO St. Bleu)

niveau qui a pu correspondre au sol du bâtiment. Aucun calage n'a été nécessaire en raison de la nature même du substrat, constitué d'un cailloutis décimétrique relativement compact. Un poteau axial (F. 9), divisant peut-être la structure en deux travées, a été identifié à l'intérieur de la fosse F. 11. Les longs côtés, non rectilignes et non symétriques, dessinent un petit bâtiment « fusiforme ». Il s'agit assurément d'un petit bâtiment à armature de bois.

Deux larges fosses (F. 10 et 11), aménagées à l'intérieur du bâtiment et qui semblent contemporaines de ce dernier, peuvent pour l'une d'entre elles (F. 10) éventuellement correspondre aux vestiges mal conservés d'un foyer (grande quantité de charbons de bois, quelques petits nodules de terre cuite) et pour la seconde (F. 11) à une fosse de rejet (quelques boules d'argile cuite ?).

La forte dégradation des vestiges ne permet pas de restituer les modes de construction et les techniques d'assemblage utilisés, aussi bien pour les élévations que pour les couvertures. Il semble cependant qu'une couverture de végétaux soit la plus adaptée. En effet, les quelques rares fragments de tuiles retrouvés sont vraiment très petits et sont trop peu nombreux pour correspondre à une toiture. De plus, ils ont été essentiellement trouvés à l'intérieur des deux fosses.

Stéphane BLEU
INRAP

PERIODE MEDIEVALE

DOUSSARD, *Epave de Bredannaz*
Au droit des parcelles A 587 et 588
Coord. Lamb. : 901,110 / 2097,090 ; alt. 434 m.

Découverte fin 2003 dans la partie méridionale du lac d'Annecy, l'épave de Bredannaz a fait l'objet dès 2004 d'une première intervention archéologique. La bonne conservation de l'embarcation et une datation par le radiocarbone dans une période peu documentée pour la navigation lacustre (1410-1620 cal AD) motivaient une nouvelle opération en 2005. Durant cette campagne, il a été possible de terminer le dégagement et le relevé de l'épave. Afin d'assurer sa conservation, celle ci a ensuite été de nouveau enfouie après avoir été recouverte d'un géotextile

Les dimensions maximales conservées sont de 7,7 m pour la longueur et de 2,3 m pour la largeur. L'épave repose entre 12 et 14 m de profondeur, en oblique sur le talus de craie lacustre. Cette disposition a induit une érosion différentielle, les parties tournées vers l'amont (proue et bordé bâbord) étant les moins bien conservées (sur une vingtaine de centimètres de haut à bâbord contre 40 cm pour le bordé tribord).

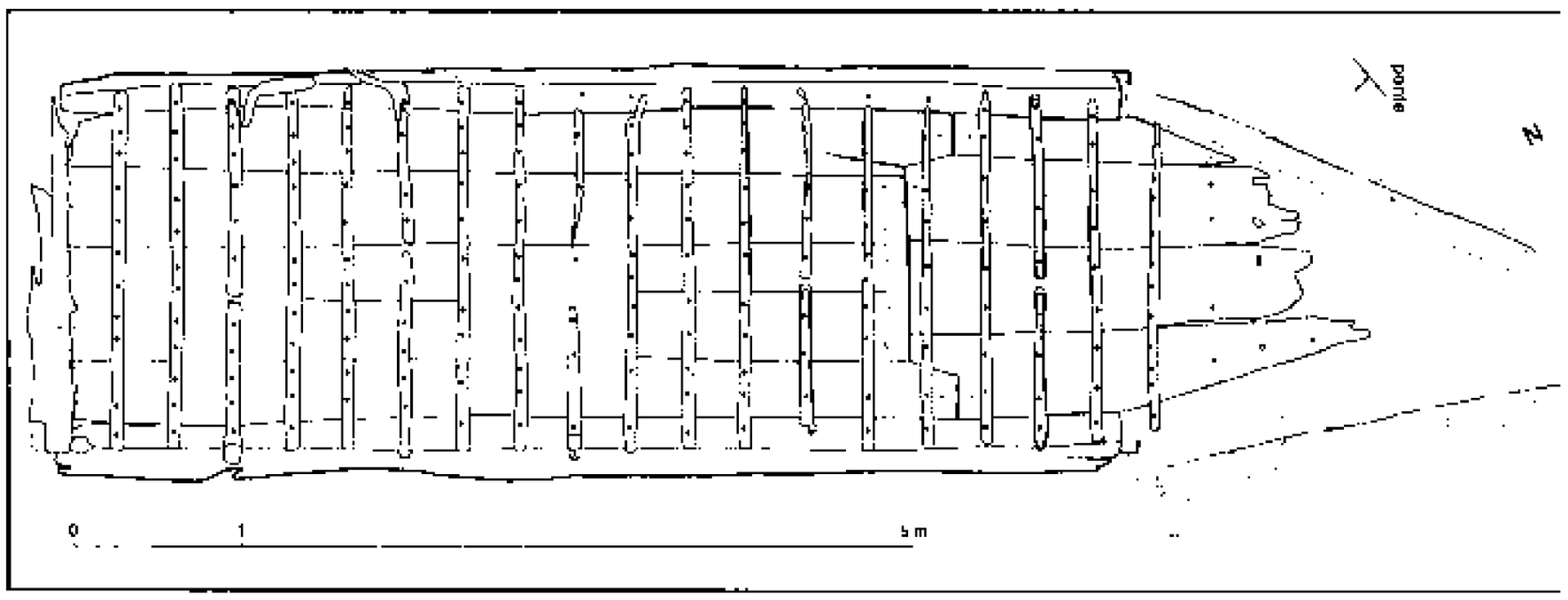


Fig. 10 - plan d'ensemble de l'épave de Bredannaz (relevé et mise au net Y. Billaud / Drassm Annecy). Le bordé bâbord, retrouvé à proximité de l'épave, est replacé dans sa position d'origine. Le bordé tribord est présenté de profil.

L'architecture se caractérise par un fond plat (la sole), rectangulaire, constitué pour quatre cinquièmes de sa longueur par cinq larges planches de résineux étroitement assemblées (**Fig. 10**). Latéralement, la sole est raccordée à des éléments particuliers constituant également les flancs et dénommées bordés monoxyles de transition. Leur longueur est de 6,3 m. Sur la sole, des pièces transversales sont régulièrement disposées avec un entre-axes de 34 cm et fixées à l'aide de

chevilles de 25 mm de diamètre. Ces pièces sont soigneusement délignées avec une section de 10 cm par 7 cm et reposent de chant. Dans la moitié arrière, elles se succèdent en trois séquences de deux rables (pièces rectilignes fixées à la sole) et d'un couple de courbes affrontées. La moitié avant comporte deux séquences de trois rables et d'un couple de courbes.

La partie avant est constituée d'une nouvelle série de planches (dont l'essence est en cours de détermination) raccordée au reste de la sole par un assemblage complexe mettant également en œuvre des crampons en fer.Au delà des bordés monoxyles, le fond se relève avec une faible pente. Bien qu'il soit imparfaitement conservé, l'avant montre une terminaison en pointe.

Plusieurs éléments ont été découverts autour de l'embarcation et peuvent être replacés à leur position d'origine. Ainsi, deux pièces trapézoïdales, de même section que les bordés monoxyles constituent le prolongement de ceux-ci vers l'avant. Elles permettent de restituer une longueur totale de l'embarcation de l'ordre de 8,7 m. Sur chaque bordé, une paire de crampons en fer assurait leur assemblage. D'autre part, de longues planches, malheureusement très érodées, portant des traces de chevilles, semblent correspondre à des rehausses. La hauteur totale des bordés pourraient avoir été d'au moins 70 cm. Ces dimensions sont données en première approche, l'exploitation des données de fouille étant en cours.

A terme, l'épave de Bredannaz est amenée à être une référence pour l'histoire de la batellerie du domaine alpin. Les comparaisons sont encore peu nombreuses motivant à cours terme une opération sur une autre épave du lac d'Annecy à l'architecture très similaire avec des bordés monoxyles de transition et des rehausses. De plus, à la différence de celle de Bredannaz qui n'a rien livré au cours de la fouille, cette autre embarcation possède un chargement de tuiles. Par contre, elle est à la profondeur de 49 m ce qui, en lac, constitue une difficulté d'intervention non négligeable.

Yves BILLAUD
DRASSM

TALLOIRES, *Le prieuré*
Etude de bâti
Parcelle AH 243
Coord. Lamb. : 900,960 / 2100,900 ; alt. env. 464 m

En mars 2004, la restauration des façades externes et des toitures de la maison du prieur de Talloires a permis de procéder à l'étude de bâti de trois façades de l'édifice, conjointement avec l'avancée des travaux.



Fig. 11 - Façade orientale (cl. M. Rochette)

Cette maison (**Fig. 11**) se situe sur la rive orientale du lac d'Annecy, au pied du Roc de Chère. Elle occupe une parcelle au nord-ouest de l'enceinte du prieuré connu depuis le IXe siècle[18]. L'ensemble prioral comprend à cette date une église, des bâtiments claustraux, ainsi que cette maison réservée au prieur. L'étude des élévations extérieures a permis l'analyse des enduits de la façade orientale, puis des parements des murs est, sud et nord, mettant notamment en évidence les états médiévaux de cette maison au plan complexe. L'évolution des ouvertures, notamment leurs modifications et le percement de nouvelles fenêtres quadrangulaires ou sommées d'un arc, a régulièrement modifié l'ordonnance des façades du bâtiment jusqu'au XVIIe siècle. Le premier état de ces façades date de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle. Il se caractérise par l'emploi d'un appareil mixte de moellons de petit et moyen gabarit, ainsi que par la présence de trois séries de baies géminées. Le décroutage des façades a, par ailleurs, mis au jour trois ouvertures quadrangulaires et une porte au sud, ainsi que des ouvertures hautes dans la partie supérieure de la façade nord, dont ne sont conservés que les piédroits en molasse datant de la fin du Moyen-Age (XVe siècle). Au XVIIe s., sous l'impulsion de l'abbé Charles-Louis des Lances, la maison est entièrement rénovée : mise en place des grandes fenêtres au nord et au sud, d'un escalier monumental, ajout d'un nouvel enduit. Le manque de lien

[18] Pour une présentation du site et du bâtiment, voir M. Rochette, « Talloires, le prieuré », *Revue Savoisienne*, 1997, p. 29-37.

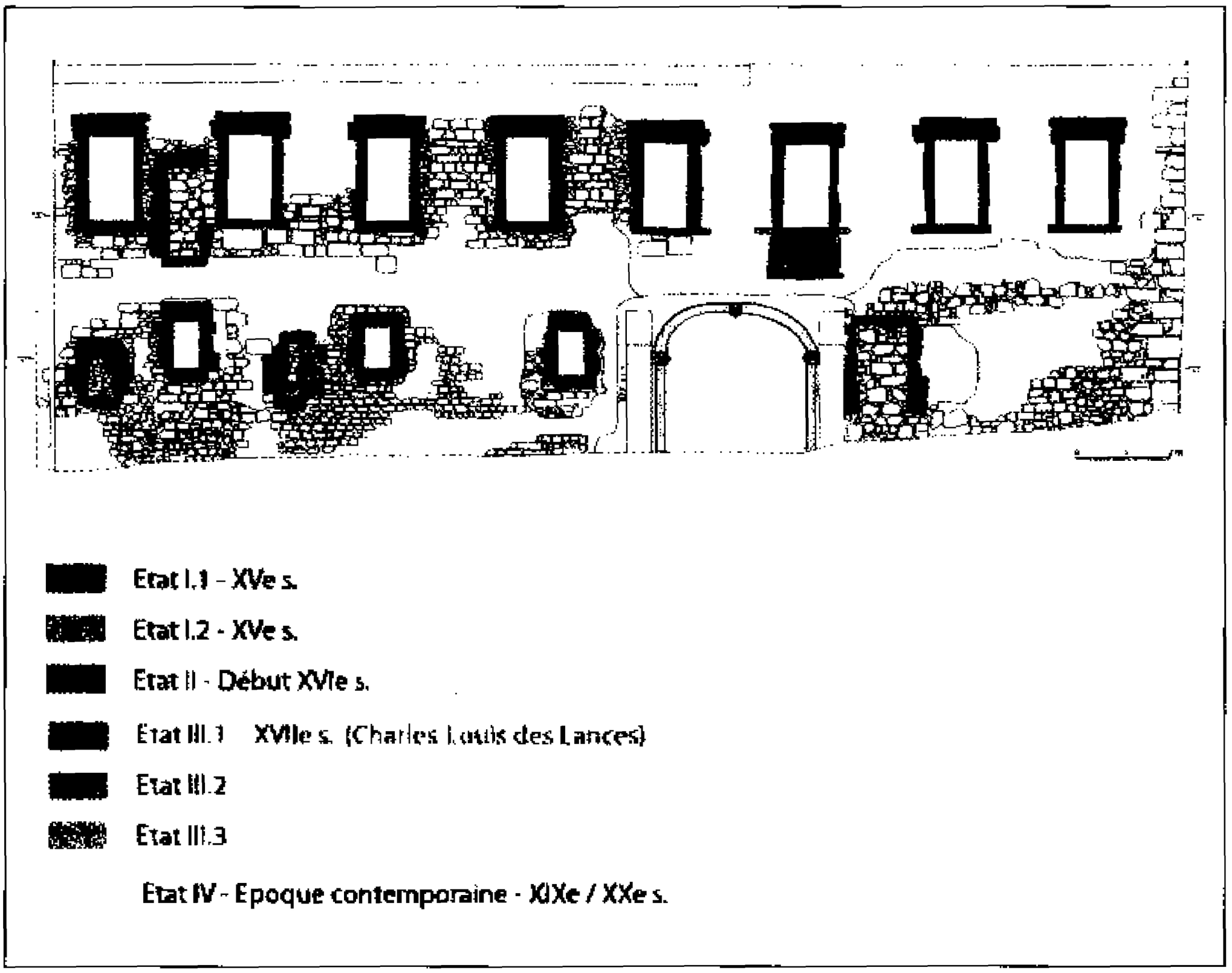


Fig. 12 - Façade sud (DAO M. Tissot, M. Rochette)

direct entre un grand nombre d'ouvertures n'a pas facilité l'établissement d'une chronologie relative précise. La maison semble néanmoins s'être développée progressivement : dans un premier temps construction probablement antérieure au XIIIe s. d'une tour dans l'enceinte (non-étudiée), dans un deuxième temps adjonction d'un bâtiment perçant l'enceinte à la fin du XIIIe ou au début du XIVe s., enfin dans un troisième temps construction d'un grand bâtiment occidental au XVe s. modifié à l'époque moderne.

L'opération archéologique d'urgence menée à l'occasion de ces travaux de réhabilitation a donc permis de dessiner en grande partie les façades (**Fig. 12**), et de mieux comprendre le bâtiment. Cependant de nombreuses questions restent en suspens, et pourront peut-être être élucidées grâce à l'examen attentif des parements et de l'organisation intérieure de l'édifice.

Marie ROCHETTE

PERIODES MEDIEVALE ET MODERNE

DUINGT, *Château de Dhéré*[19]
Parcelle AC 41
Coord. Lamb. : 900,520 / 2099,440 ; alt. 469 m

Le château de Dhéré, situé à 12 km au sud-est d'Annecy sur les premières pentes de la montagne d'Entrevernes, domine le lac d'Annecy et le village actuel de Duingt.

Cet édifice présente encore aujourd'hui un ensemble résidentiel complet composé d'un logis principal, d'un logis secondaire et de dépendances. Cet ensemble était défendu par une enceinte encore conservée par endroits. **(Fig. 13)**

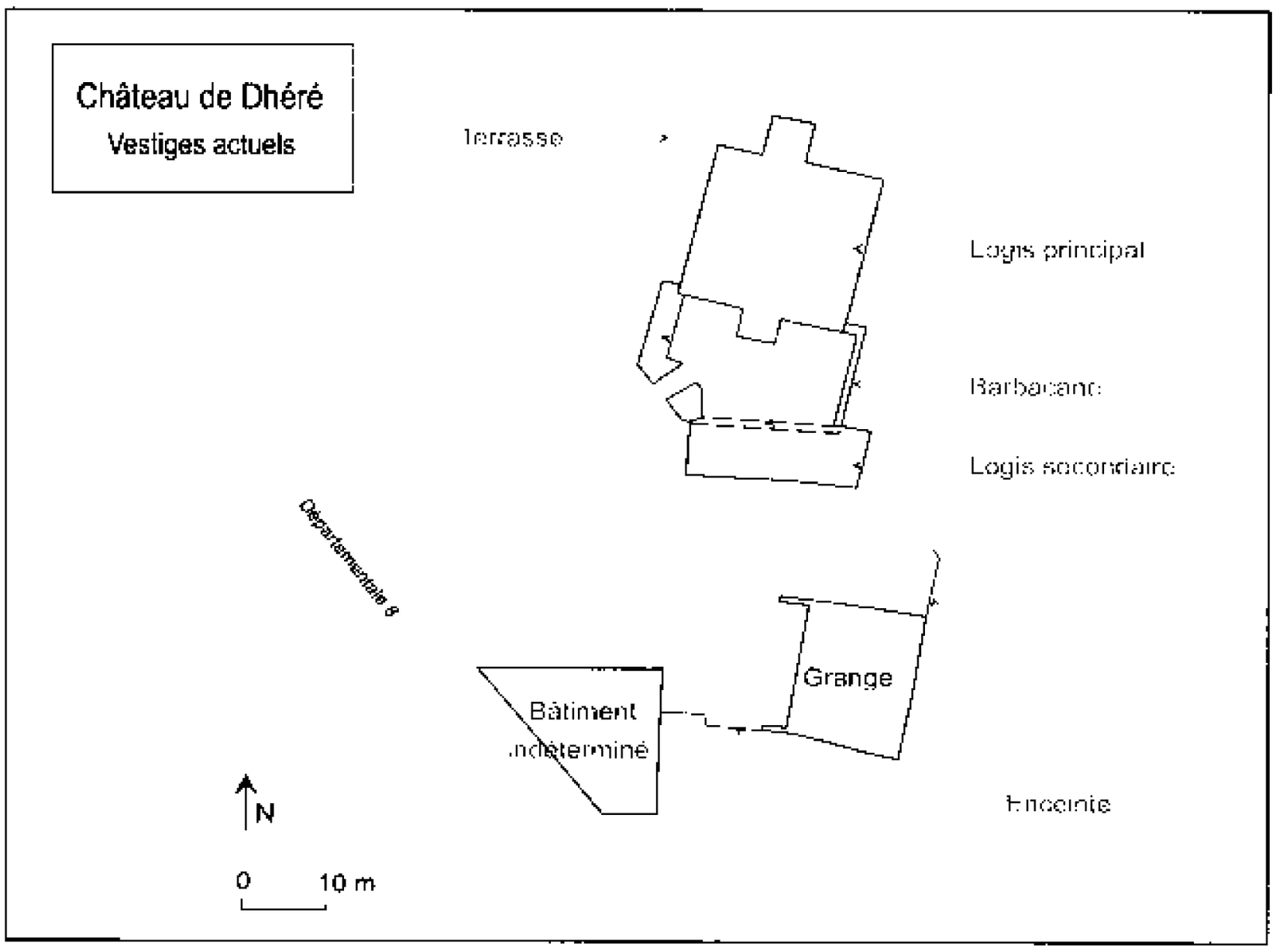


Fig. 13

Construit entre la toute fin du XV[e] s. et les premières années du XVI[e] s.[20] pour le seigneur Bertrand de Dérée ou plus probablement

---

[19] Etude réalisée au titre d'une demande d'inscription du château à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

[20] Datation par dendrochronologie, C. Dormoy, « Expertise dendrochronologique d'échantillons provenant de plafonds du château de Dhéré à Duingt », Laboratoire Archéolabs réf. ARC 05/R3323D, avril 2005, p. 3. Prélèvements réalisés sur deux plafonds du logis principal (chambre nord-est du premier étage et chambre sud-est du deuxième étage). Analyse réalisée grâce au concours financier de M. Frère-jean, propriétaire du château et du Conseil Général de la Haute-Savoie (Direction des Affaires Culturelles, Service de l'Archéologie).



Fig. 14 - Vue du château (cl. V. Levert)

son fils Louis, le château de Dhéré tel qu'on le voit actuellement est venu remplacer une première résidence datant au plus tôt à la fin du XIV^e^ siècle.

A la fin du XIX^e^ s., ce château a été marqué par des restaurations néogothiques de grand intérêt. Celles-ci, d'ordre principalement décoratif, n'ont pas modifié en profondeur la structure originelle du château.

Cet ensemble constitue un rare exemple d'habitat noble du XVI^e^ s. conservé en Savoie. (**Fig. 14**)

Une première maison forte à Dhéré dès le XIV^e^ s. ou le début du XV^e^ s.

Les textes et les vestiges attestent, dès la fin du XIV^e^ s. ou le début du XV^e^ s., l'existence d'une résidence de la famille de Dérée à l'emplacement du château actuel.

En effet, un texte de 1472 mentionne le « château de Dérée avec ses courtines, places et autres droits » que Louis de Dérée certifie tenir de son père, Bertrand de Dérée[21]. Sachant que le château dans son état actuel ne peut être antérieur à 1476, d'après les analyses dendrochro-

[21] Archives notariales non référencées.

nologiques réalisées, il est attesté par ce texte de 1472 qu'un premier édifice a précédé celui que l'on voit aujourd'hui.

Parallèlement, l'étude de terrain a permis de mettre en évidence des vestiges témoignant d'un état antérieur au bâtiment actuel, notamment les sept archères-canonnières **(Fig. 15)** à trou inférieur, d'un type caractéristique de la fin du XIV^e^ ou du début du XV^e^ s., percées dans la barbacane. L'une d'elles, dirigée vers l'intérieur du logis secondaire, atteste par ailleurs la postériorité de ce bâtiment par rapport à la barbacane. **(Fig. 16)**



Fig. 15 - Archère-canonnière (cl. V. Levert)

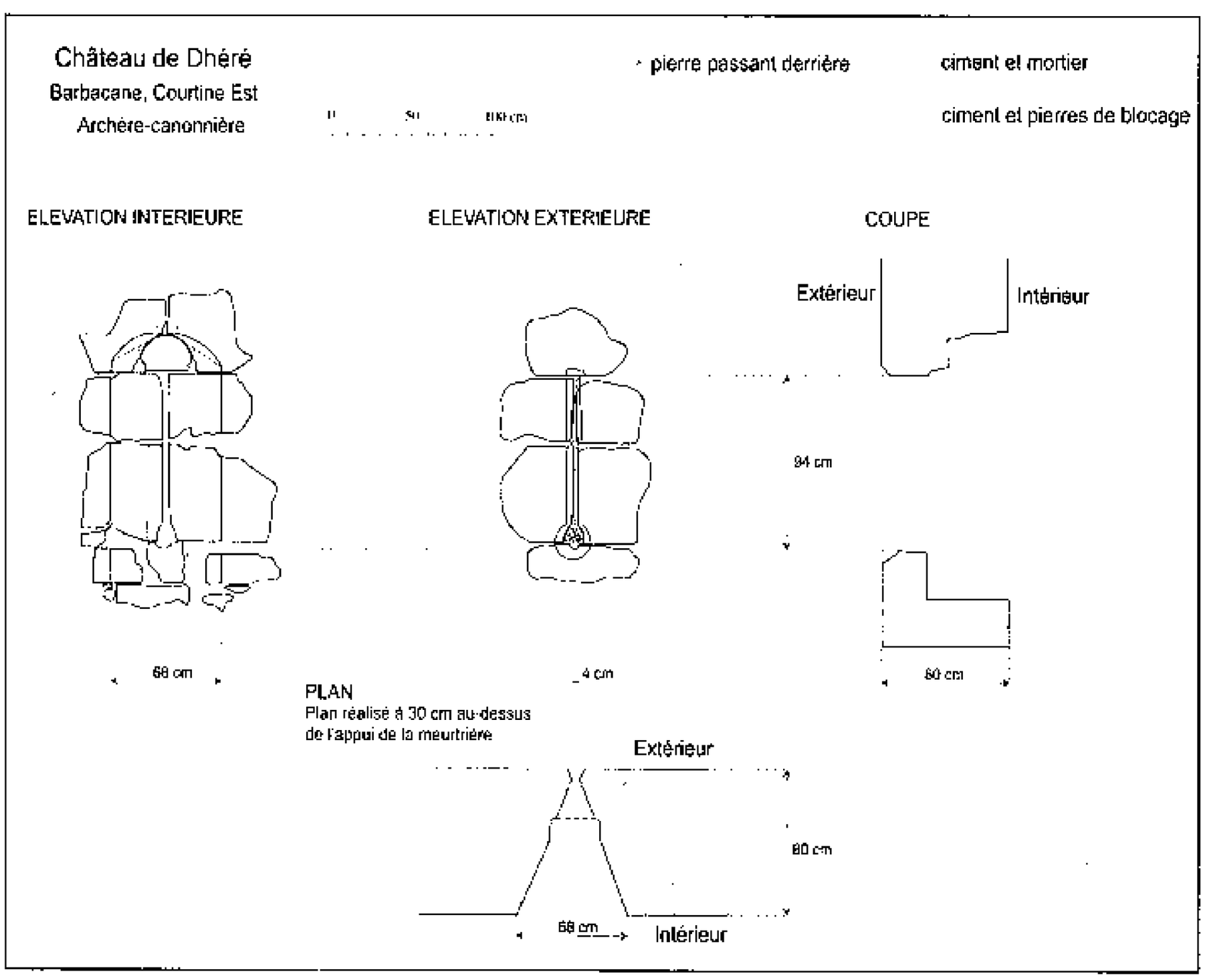


Fig. 16

Le château des seigneurs de Dérée au XVI^e s.

C'est à la charnière entre le XV^e et le XVI^e s. que la première résidence de la famille de Dérée a été transformée en château, tel qu'il apparaît encore aujourd'hui. Cette datation nous est donnée par l'analyse dendrochronologique, réalisée en avril 2005 par C. Dormoy, qui atteste que « la plupart des plafonds du château de Dhéré [logis principal] ont été mis en place postérieurement à 1476 et très certainement vers 1500 ».[22]

Une telle construction s'explique tout d'abord par un contexte d'ascension sociale de la famille de Dhéré dont les membres sont désormais qualifiés de seigneurs. Ceci entraîna sans nul doute la volonté de posséder une demeure à l'image de ce statut. Une nécessité de protection explique aussi l'édification de cette résidence fortifiée. En effet, la Savoie connaît à cette date de graves menaces, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du duché[23].

Ainsi, c'est dans ce contexte du XVI^e s. que les principaux corps de bâtiment du château de Dhéré ont été successivement construits : le logis principal et la tour-porte à la toute fin du XV^e s. ; la partie ouest du logis secondaire dans la première moitié du XVI^e s. ; l'extension du logis secondaire à l'est et les dépendances du château - la grange, un bâtiment indéterminé et une enceinte - dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. L'ensemble de ces constructions conserve encore de nombreux dispositifs originels. Nous nous attarderons plus précisément sur le logis principal et le logis secondaire afin d'illustrer ce propos. (**Fig. 17**)

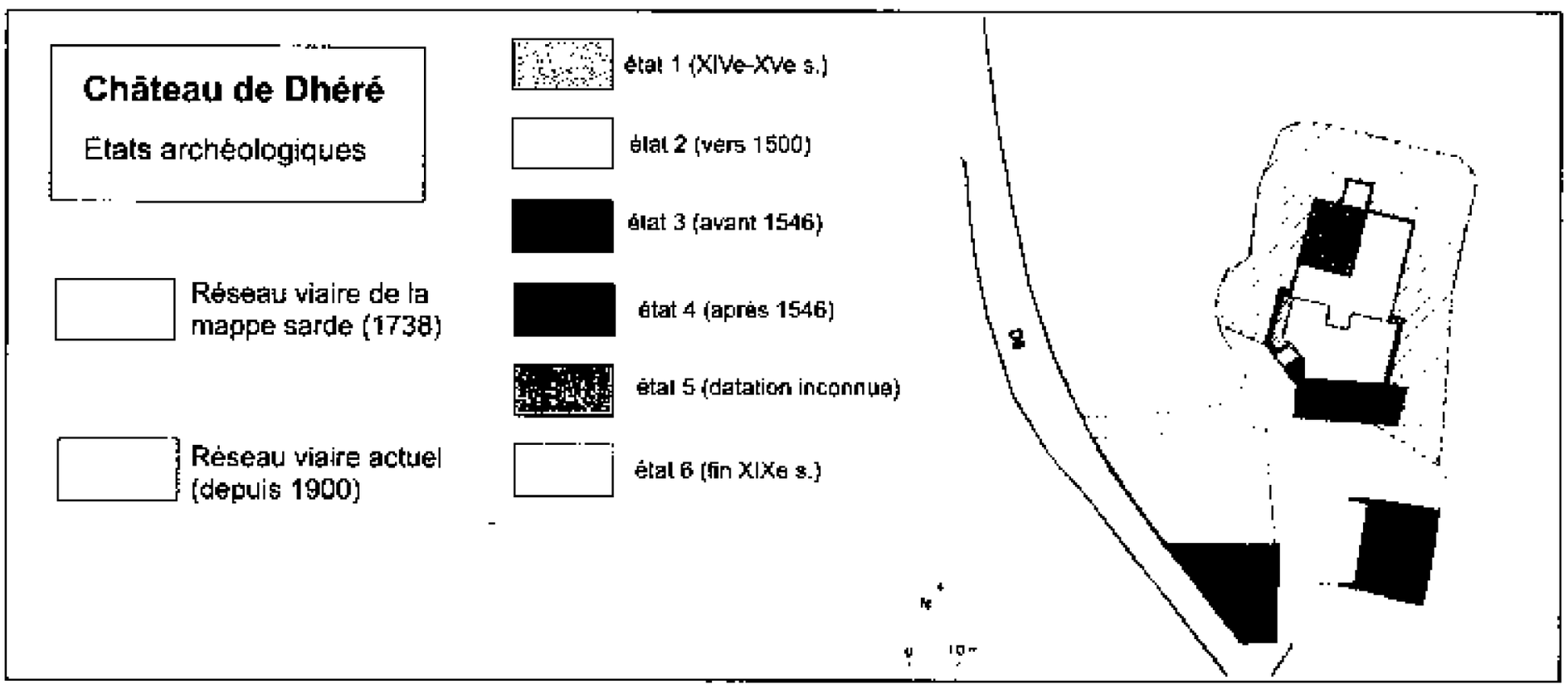


Fig. 17

---

[22] C. Dormoy, cf. note 5.

[23] A l'intérieur, le déclin de l'autorité ducale depuis Louis I^er de Savoie (1439-1465) entraîne de violents conflits nobiliaires, contre lesquels il est prudent de se prémunir. A l'extérieur surtout, apparaît une menace d'invasion du duché de Savoie par la France et la confédération helvétique.

Sur le plan structurel, le logis principal a conservé ses divisions verticales, délimitant à chaque étage quatre pièces situées de part et d'autre d'un long couloir central desservi par la tour sud abritant un escalier à vis. Ce système de distribution raisonné est toujours utilisé aujourd'hui. (**Fig. 18**) De même, la structure originelle des divisions

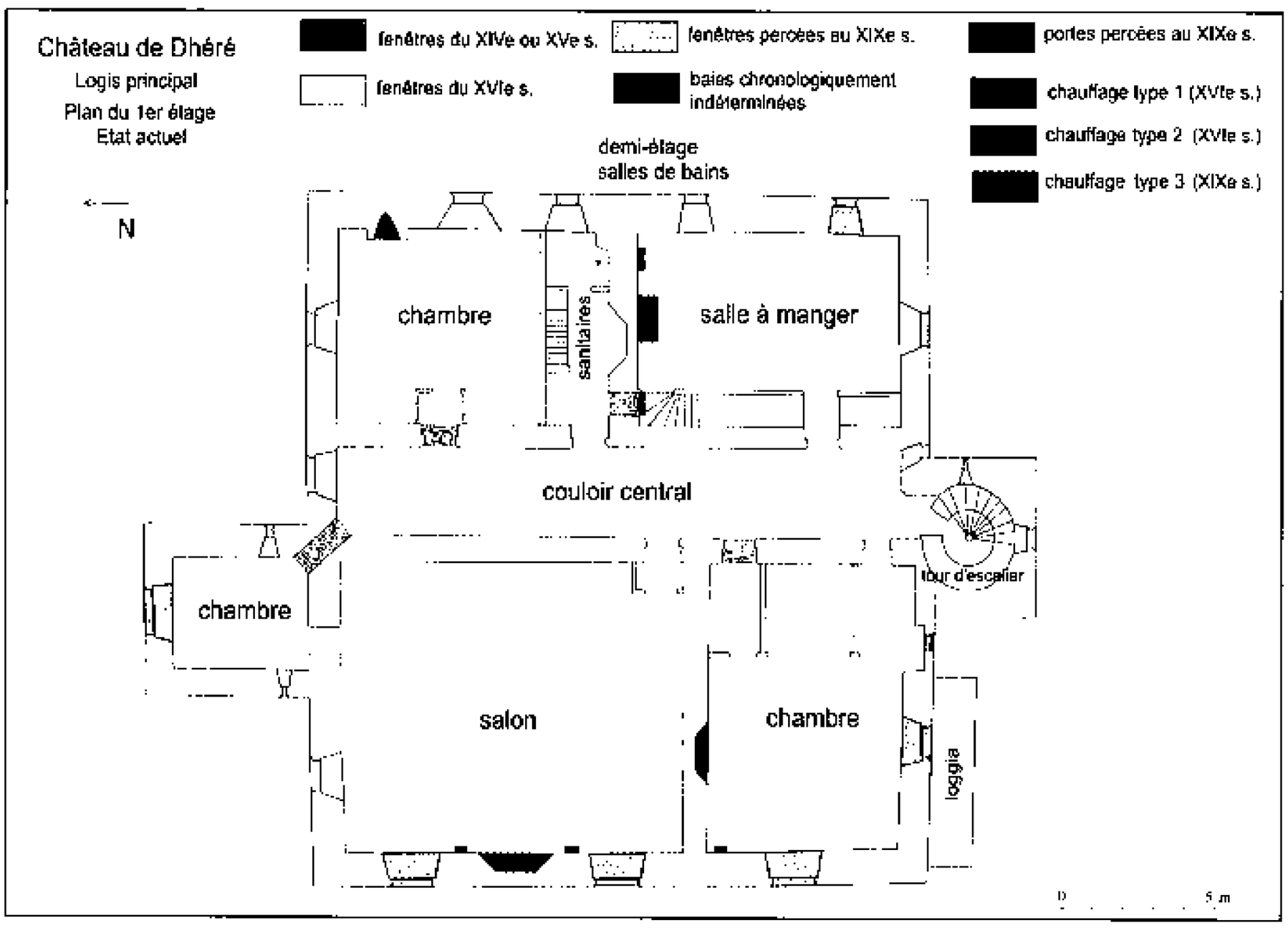


Fig. 18

horizontales n'a pas été modifiée. En effet, l'ensemble des plafonds à caissons des premier et deuxième étages a été daté par dendrochronologie autour de 1500. Quant au couvrement, l'ensemble de la toiture du logis principal a été refait entre 1872 et 1875. Néanmoins, si la charpente n'a pas été reconstruite à l'identique, la forme primitive du toit à quatre pans a été respectée.

En ce qui concerne les aménagements fonctionnels des deux logis, de nombreux vestiges des dispositifs médiévaux sont encore visibles, bien que le XIXe s. ait introduit des éléments nouveaux. En terme d'éclairage, le château de Dhéré a conservé de nombreuses fenêtres du XVI^{e} s., de formes diverses, constituées pour la plupart de baies unitaires rectangulaires ou de baies à traverse, certaines surmontées d'une accolade et toutes munies de coussièges. Quant au chauffage, deux grands types de cheminées caractéristiques du XVI^{e} s. ont été repérés dans le logis principal : cheminées sur consoles moulurées et flanquées de deux tablettes de pierre, ainsi que des cheminées à piédroits et linteau moulurés de tores et de doucines.



Fig. 19 - Logis principal. Cheminée sur consoles moulurées flanquée de tablettes

Notons qu'à cette date, chaque pièce était dotée d'une cheminée, ce qui révèle le niveau de confort important de cette résidence. **(Fig. 19 et 20)**

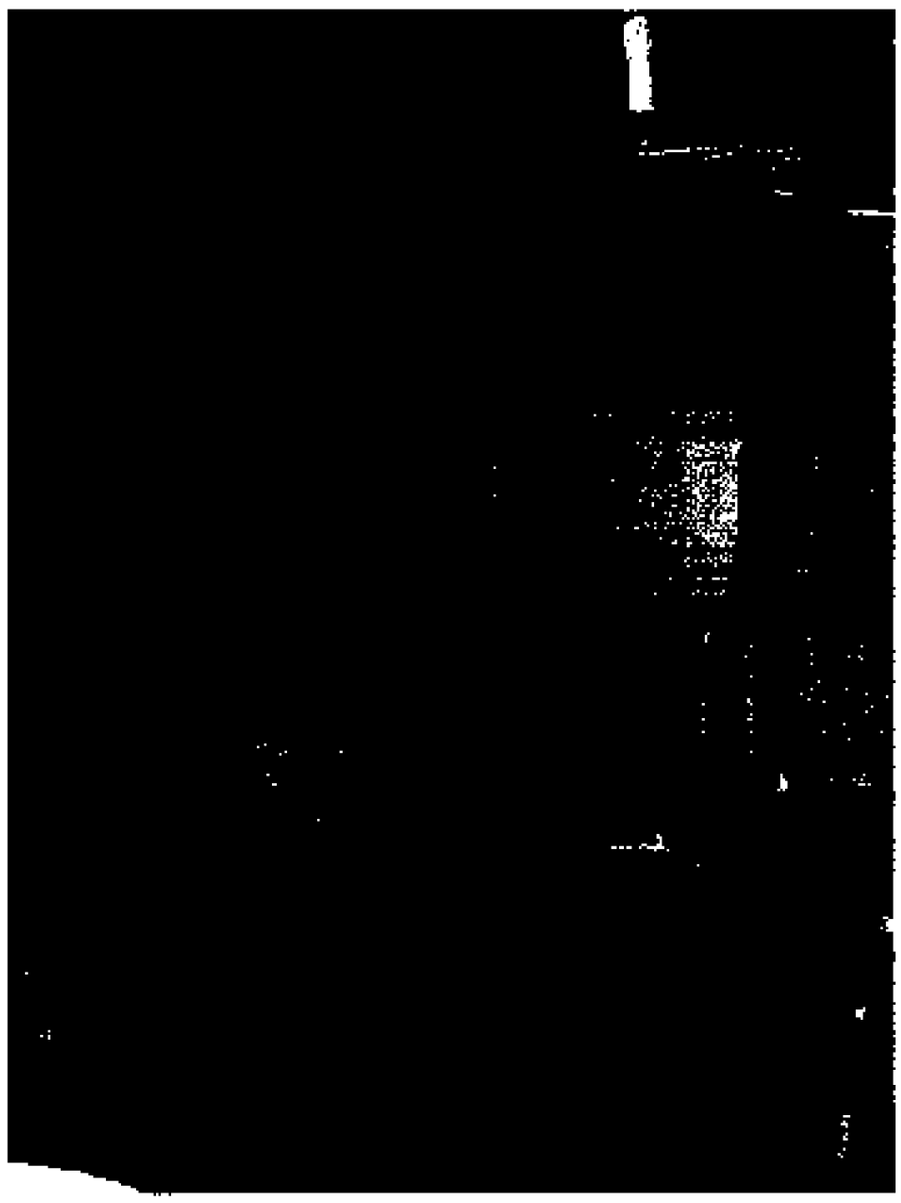


Fig. 20 - Logis principal. Cheminée moulurée de tores et de doucines

Le logis secondaire, quant à lui, abrite encore au rez-de-chaussée une cheminée monumentale datable de la deuxième moitié du XVI[e] siècle. Celle-ci constitue l'élément le plus précieux de ce logis car exceptionnelle à plus d'un titre : elle correspond à un type de cheminée dite « chauffant au large » qui se rencontre assez peu dans l'habitat noble ; ses dimensions présentent une monumentalité dont nous n'avons trouvé aucun exemple similaire dans la région[24] ; enfin, elle est percée de trois fours, alors que ce type de cheminée n'en contient plus généralement qu'un ou deux, parfois même aucun. En outre, cette cheminée révèle l'activité domestique et plus précisément culinaire du logis secondaire. (**Fig. 21**)

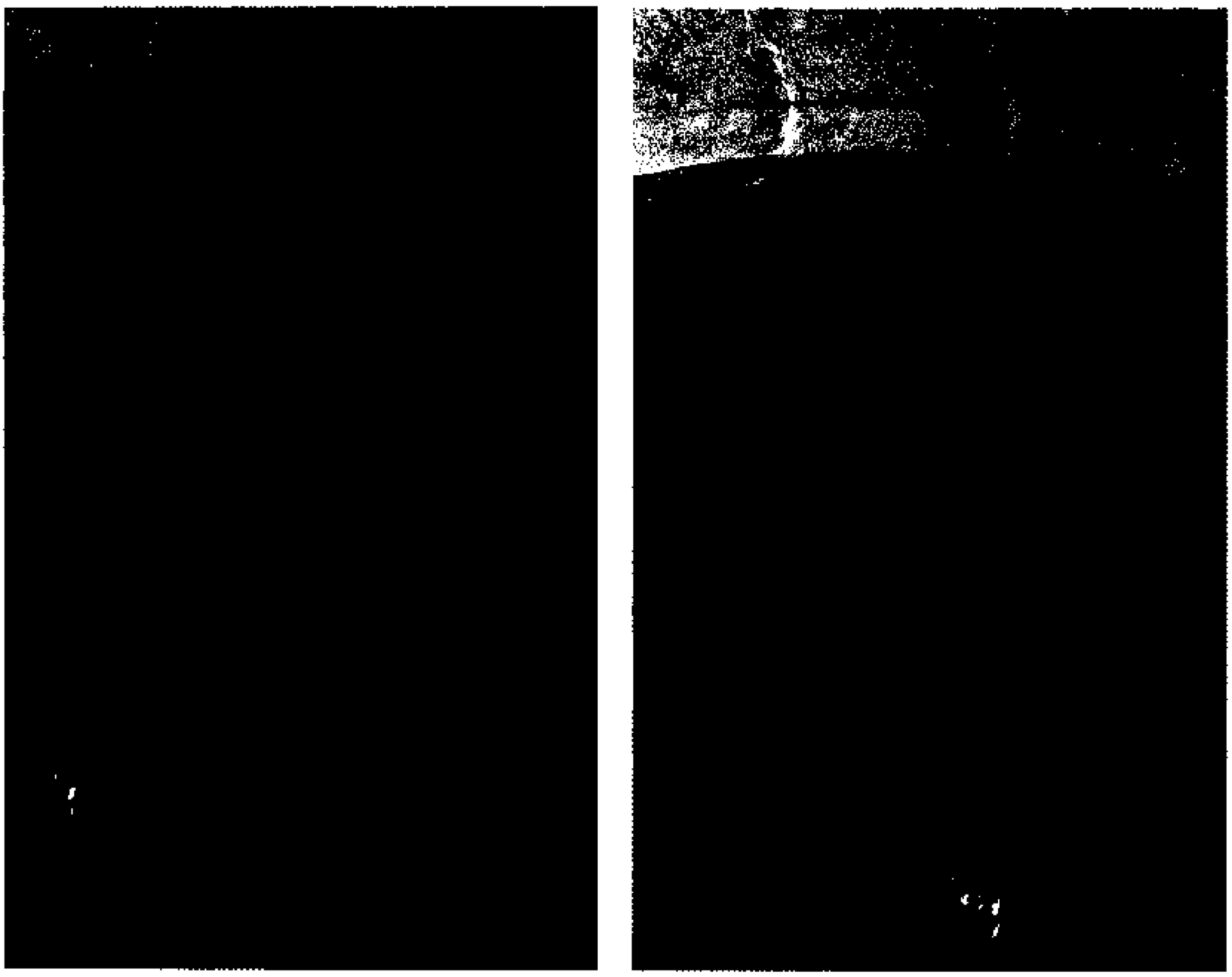


Fig. 21 - Logis secondaire. La cheminée monumentale percée de trois fours (cl. V. Levert)

[24] Elle s'étend sur une largeur de 6 m alors que ce type de cheminée atteint généralement une largeur maximale de 4,50 m à 5,50 m. Sa hotte, ouverte par un arc surbaissé finement taillé est large de plus de 2 m. Les trois fours mesurent entre 1,20 m de diamètre pour le plus petit et presque 2 m de diamètre pour le plus grand. Ils s'ouvrent sur une hauteur de 80 cm environ.

Enfin, les deux logis ont déployé dès l'origine un important système défensif, qui semble plus ostentatoire que militaire. Le logis principal comporte treize meurtrières réparties sur toutes les façades du bâtiment. Elles sont toutes datables des XV^e^-XVI^e^ s. bien que de formes différentes. A cette date, des mâchicoulis sur consoles, portant une façade d'encorbellement en tuf, couronnent aussi la tour sud.[25] Quant au logis secondaire, il est percé de onze ouvertures de tir, un nombre inégalé pour ce type de bâtiment. Il s'agit principalement de canonnières « à la française ». Celles-ci appartiennent à trois types différents, mais elles semblent toutes caractéristiques du XVI^e^ siècle. Le contexte troublé de ce siècle peut justifier la présence d'un système défensif aussi important, faisant du logis secondaire une défense avancée. Mais l'aspect ostentatoire ne doit pas être occulté, le propriétaire affirmant par là sa capacité défensive et par là même son pouvoir. **(Fig. 22)**

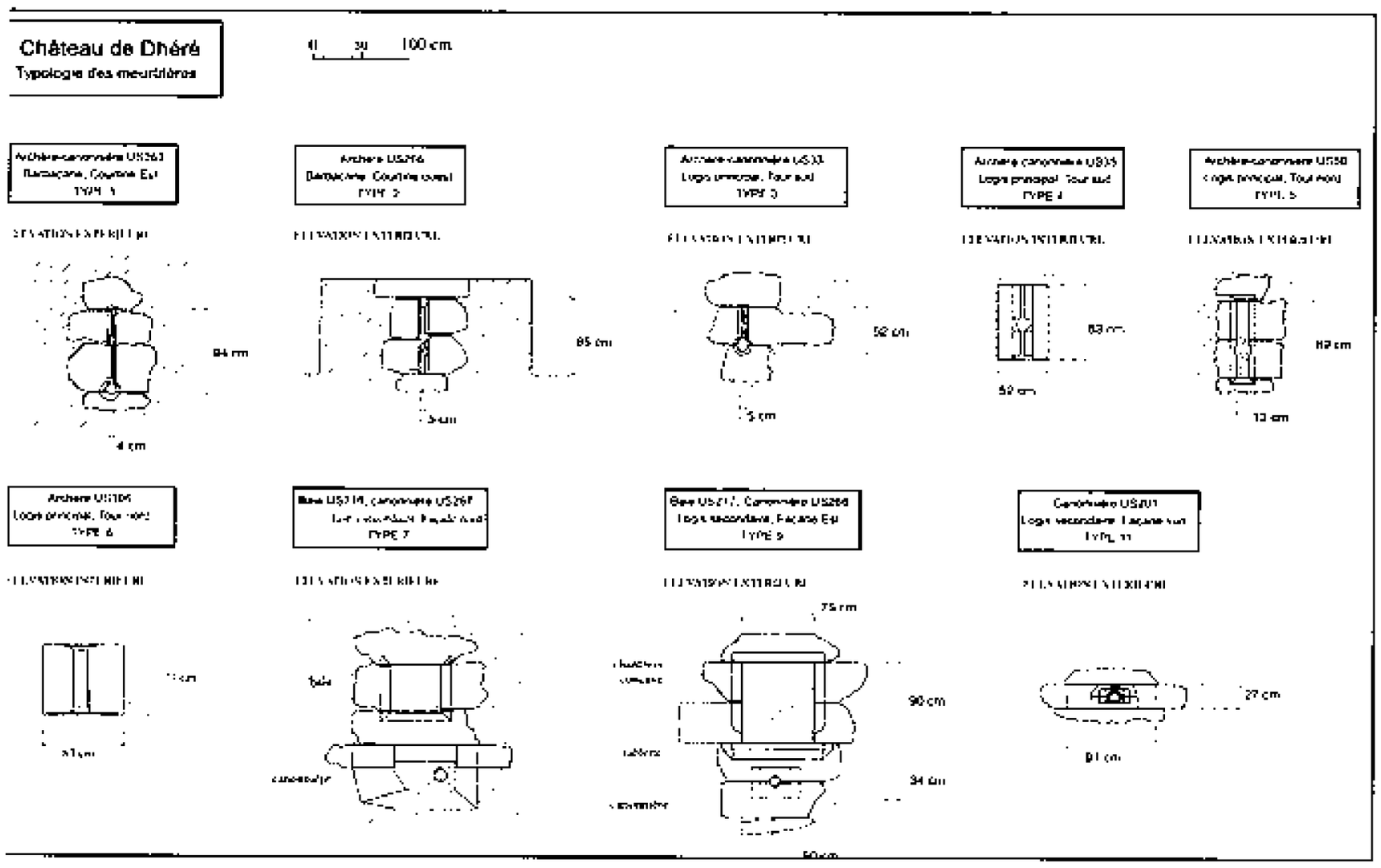


Fig. 22

Ainsi, les aménagements du XVIe s. au château de Dhéré révèlent l'importante recherche de confort et d'ostentation de commanditaires en pleine ascension sociale.

Une résidence peu occupée du XVII^e^ s. à la fin du XIX^e^ s.

A partir du milieu du XVI^e^ s. le château n'est plus aux mains de la famille de Dérée. Jusqu'à la fin du XIX^e^ s., il est peu à peu délaissé par

---

[25] Notons que les mâchicoulis de la tour Nord, contrairement aux précédents, ont été réalisés lors des travaux de la fin du XIX^e^ siècle. Ceux-ci ne disposent d'aucune logique structurelle et s'avèrent purement décoratifs.

ses propriétaires successifs, au profit d'autres résidences castrales des environs en leur possession. Toutefois, le château ne paraît pas avoir connu un état de ruine proprement dit qui aurait altéré sa structure. Parallèlement, les vestiges ne révèlent pas de trace notable d'intervention sur le bâti entre le XVII[e] et le XIX[e] siècle. Le château de Dhéré n'a donc pas subi de modification structurelle durant ces deux siècles et demi.

Les travaux de la fin du XIX[e] s. à nos jours

A la fin du XIX[e] s., Francisque Frèrejean devient propriétaire du château et décide de le faire restaurer. Cette restauration semble guidée par diverses ambitions : une volonté d'afficher une réussite sociale, ainsi que des idéaux politiques conservateurs et monarchistes. D'où le choix d'un maître d'œuvre reconnu pour ses réalisations éclectiques et néogothiques : Sainte-Marie Perrin (1835-1917). Le projet de restauration initial était fort ambitieux. Toutefois, probablement par manque de moyens financiers, l'essentiel des travaux s'en est tenu à rendre le château habitable.

Ces travaux de grande qualité ont eu un impact d'ordre beaucoup plus décoratif que structurel. Boiseries et enduits peints constituent les principales caractéristiques de ce décor néogothique d'une exceptionnelle homogénéité. En effet, chaque pièce des deux premiers étages est habillée de plinthes décorées, au premier étage, de parchemins repliés. De plus, la quasi-totalité de ces pièces est dotée d'un vestibule d'entrée ou tornavent fermé par trois cloisons de bois couronnées d'une sorte de décor crénelé. (**Fig. 23**)

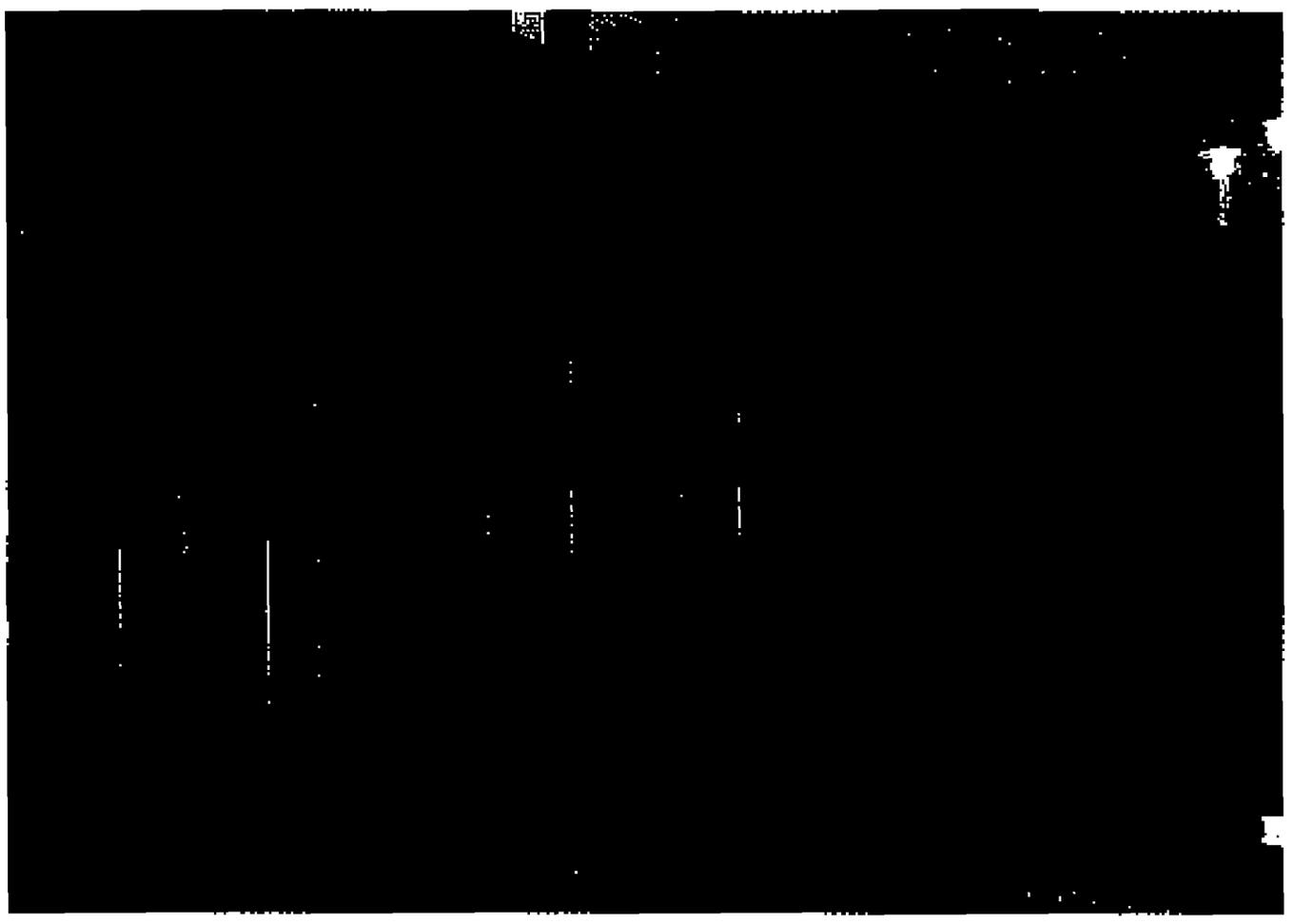


Fig. 23 - Logis principal. Placard de la salle à manger du premier étage, décoré de parchemins repliés et couronné d'un crénelage.

Quant au décor peint, il est caractérisé à la fois par des enduits peints et par des frises ornant l'intérieur de certaines baies. Ces décors sont tous inspirés de thèmes médiévaux et correspondent en tous points à ceux que Viollet-le-Duc décrit dans son *Encyclopédie médiévale* au chapitre « Peinture ».[26] Par exemple, l'une des frises courant sur les ébrasements et le couvrement d'une baie du salon est exactement conforme à la description, faite par Viollet-le-Duc, d'un décor de colonne de l'église Saint-Nazaire à Carcassonne.[27] (**Fig. 24**) Ceci laisse à penser que l'artiste du XIXe s. a non pas reproduit à l'identique un décor préexistant, mais appliqué au plus près les écrits du grand architecte. De même, si l'utilisation du motif de la fleur de lys à plusieurs reprises - notamment sur une frise de la salle à manger ainsi qu'en épis de faîtage – est un autre signe d'intérêt pour des thèmes décoratifs médiévaux, elle est surtout le symbole d'un passé monarchique, auquel Francisque Frèrejean est alors très attaché[28]. Cette décoration néogothique est ainsi empreinte de toute une idéologie politique.

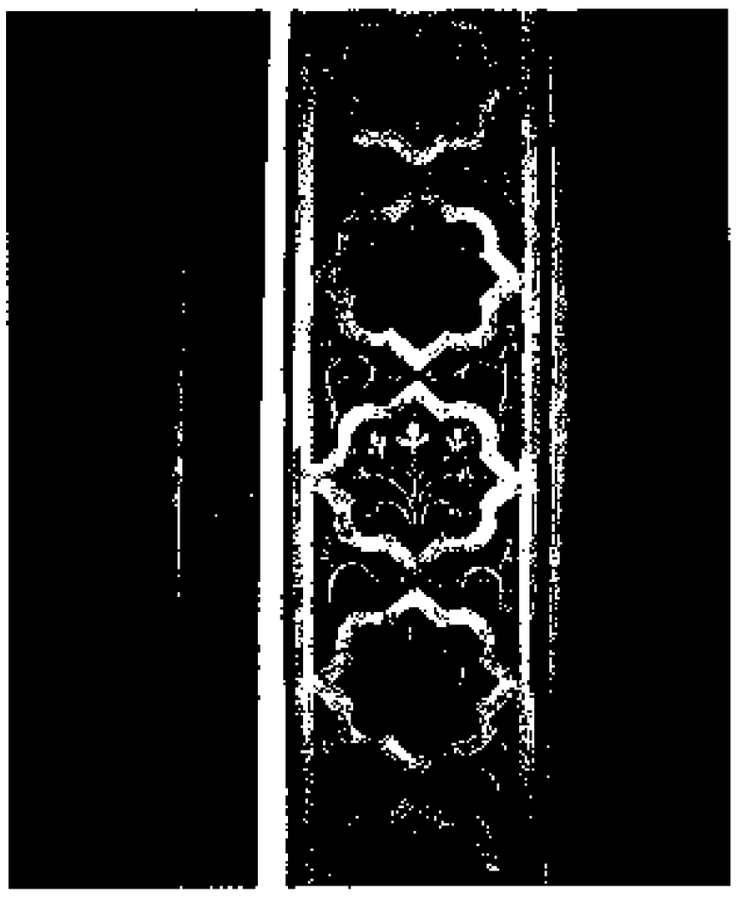


Fig. 24 - Logis principal. Frise ornant l'intérieur d'une baie du salon.

Ainsi, depuis sa construction vers 1500, le château de Dhéré a subi peu de modifications structurelles au cours des siècles. Le projet de construction originel est encore bien lisible et quelques traces d'un état antérieur subsistent. Et si les aménagements résidentiels du logis principal sont aujourd'hui fortement imprégnés des restaurations de la fin du XIX[e] s., celles-ci n'ont pas effacé tous les indices des aménagements antérieurs qui révèlent l'importante recherche de confort et d'ostentation des commanditaires. Parallèlement, il s'avère important aussi de considérer ces aménagements du XIX[e] s. pour eux-mêmes. Nés d'un contexte social et politique marqué, ils font du château de Dhéré un témoignage précieux.

Véronique LEVERT

---

[26] Viollet-le-Duc, rééd. 1980, pp. 614-629.

[27] « Ce sont des carrés à quatre lobes alternativement vert bleu et ocre jaune, sur les fonds desquels se détachent des ornements jaune foncé sur le bleu verdâtre, blancs sur le jaune. Les intervalles sont ocre jaune avec ornements blancs [...]. Les carrés lobés sont cernés d'un trait brun rouge et d'un champ blanc. [...] Ces peintures datent du commencement du XIV[e] siècle » (*Ibid.*, p. 626).

[28] Rappelons sur ce point que le château du comte de Chambord, prétendant légitimiste au trône de France, est couronné du même épi de faîtage que celui de Dhéré (renseignement du propriétaire actuel).

ANNECY, *avenue d'Albigny*
Coord. Lamb. 894,400 / 2107,330 ; alt. 447 m.

Les travaux de décaissement de l'avenue d'Albigny, réalisés en mai 2005 dans le secteur de la Préfecture, en vue de la stabilisation de la bande de roulement ont fait apparaître à 0,60 m de profondeur un niveau de remblai riche en matériaux de démolition, tuiles et céramiques. Quelques fragments de céramique vernissée, comparables aux productions de l'atelier du Saint-Sépulcre, révélées par les fouilles d'un dépotoir en 2001[29], viennent conforter la datation alors proposée pour ces ratés de cuisson puisque l'avenue d'Albigny fut réalisée selon son tracé actuel de 1807 à 1852.[30]

Joël SERRALONGUE
SDAHS

ANNECY-LE-VIEUX, *La Pesse*
Parcelle BZ 81
Coord. Lamb. : 896,500 / 2109,345 ; alt. 533 m.

Le décaissement de cette vaste parcelle[31] en pente située entre la D5 et le ruisseau prenant sa source à l'ouest du lieudit *Brunier* a entraîné la destruction d'un four à chaux du type à cuisson provisoire dont la partie supérieure était recouverte par 0,20 m de terre arable. D'un diamètre de 3,90 m, il est encaissé sur une profondeur maximum de 1,70 m dans une argile jaune compacte. Il offre la particularité d'être encore empli de sa dernière cuisson dont le volume peut être estimé à 18 m³ mais l'observation de la succession des couches formant ses parois indique que cette cuisson est la seconde réalisée qui de manière inexplicable n'a pas été récupérée. **(Fig. 25)**



Fig. 25 - Vue du four à chaux en coupe (cl. J. Serralongue)

[29] Joël Serralongue, Christophe Guffond, *Revue savoisienne* 2001, p. 46-50.

[30] Raoul Blanchard, *Naissance et développement d'Annecy*, Ed. Amis du Vieil Annecy. Extrait du n°4 de la Revue Annesci, 1956, seconde éd. 1976, p. 12-115.

[31] Destinée à la construction d'une résidence universitaire et d'une cafétéria par l'OPAC Haute-Savoie.

Les abords n'ont livré aucun élément de datation et l'on peut juste signaler que le secteur amont en périphérie de la source du ruisseau est un espace également affecté à l'artisanat puisque des vestiges de tuileries romaine et moderne y ont été récemment découverts[32].

Joël SERRALONGUE
SDAHS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PERIODE ROMAINE

PRESILLY, *Éccorçon-Les Murailles*
Parcelles A 498, 515 à 517
Coord. Lamb. : 889,690 / 2127,490 ; alt. 695 m

Un sanctuaire gallo-romain.

Dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A 41 reliant Genève à Annecy, une zone de dépôt a été prévue sur la commune de Présilly à proximité de l'entrée nord du futur tunnel permettant la traversée du mont Sion ; l'emplacement retenu se situe au pied du versant septentrional, au lieu-dit Éccorçon.

Une opération de sondages archéologiques a été effectuée sur l'ensemble du futur tracé autoroutier entre 1996 et 1997.[33] Sur une partie des parcelles devant servir à la zone de dépôt, une occupation antique comprenant l'aménagement d'un replat - murs de soutènement et fondations d'un bâtiment de dimensions modestes ont alors été recoupés - a été mise en évidence.[34] Les données recueillies permettaient alors d'envisager des bâtiments à vocation agricole. Le faible nombre de structures maçonnées rencontrées laissait penser qu'il pouvait s'agir de constructions à usage saisonnier telles que des remises ou des granges.

La fouille réalisée en 2005 a mis au jour un sanctuaire à édifices multiples s'étendant sur une superficie de 4550 m² (65 m du nord au sud pour 70 m de l'est vers l'ouest). L'occupation du site est attestée du Ier s. avant notre ère jusqu'au troisième quart du IIe s. après J.-C.

L'intérêt majeur repose sur le fait que le sanctuaire a pu être observé dans son ensemble (**Fig. 26**).

---

[32] Joël Serralongue et Christophe Guffond, *Revue Savoisienne* 2001, p. 33.

[33] Magali Rolland et *alii*, *Revue savoisienne* 1996, p. 36

[34] Anne-Claude Remy, Valérie Pelc, *Revue Savoisienne* 1997, p.14-15

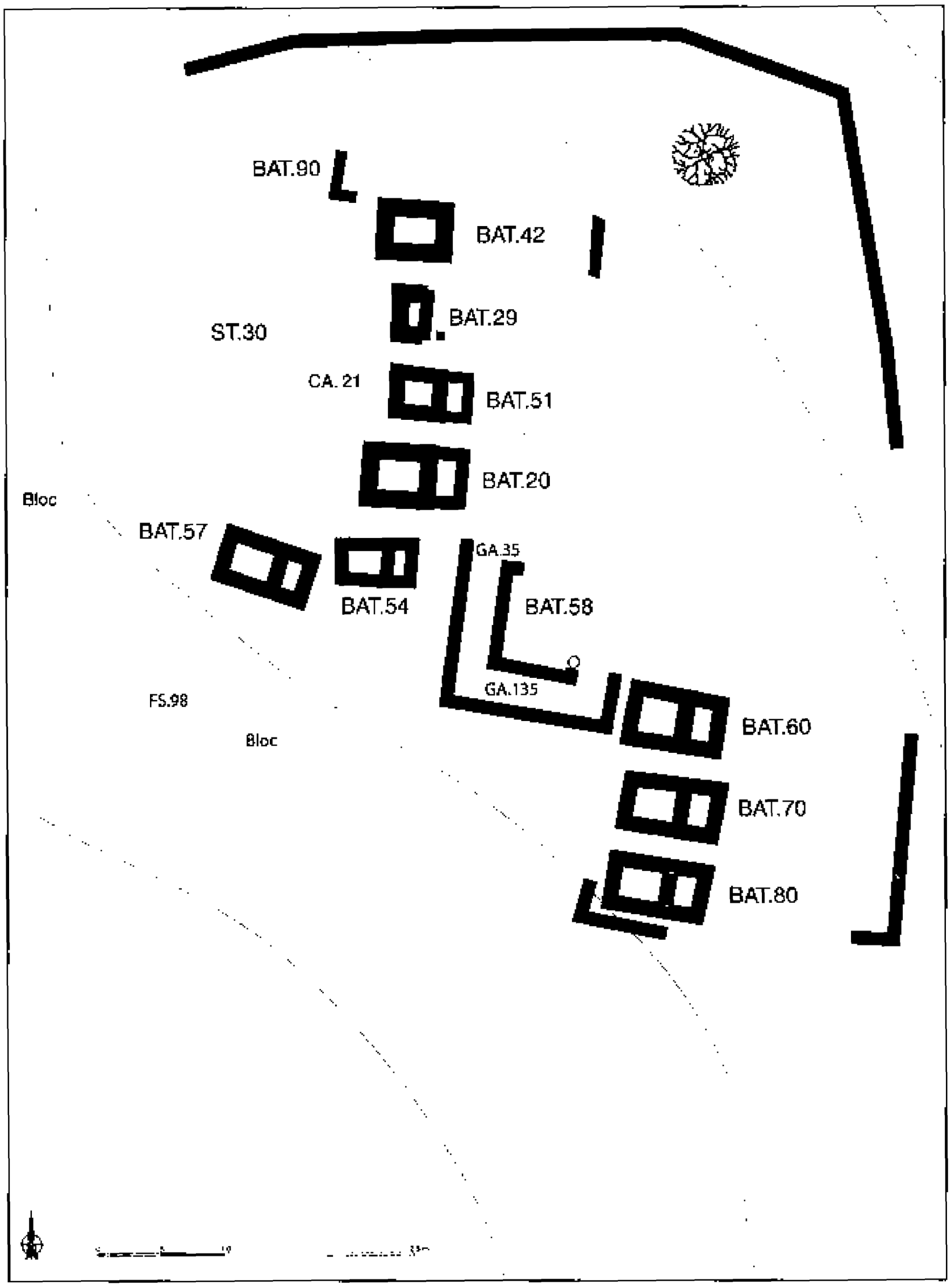


Fig. 26 - Plan général du site (Levés S. Couteau - DAO Ch. Ronco)

Le *péribole*

Le péribole du sanctuaire est un mur de 0,60 m de large qui délimite la zone sacrée sur 3 cotés (nord, est, sud). Il est probablement peu élevé, sa fonction étant essentiellement symbolique. Dans sa partie sud-est, il entaille la colline et sert en même temps de mur de soutènement. Aucune structure ne semble clore la partie occidentale. La pente de la colline est particulièrement abrupte à cet endroit et il est

possible que cette verticalité naturelle ait suffi pour déterminer la limite de la zone sacrée. Au pied de cette pente abrupte, deux énormes blocs erratiques forment comme des pendants et encadrent un petit chenal qui traverse la partie occidentale du site. La façade orientale est probablement percée d'une porte qui permet l'accès au sanctuaire seule l'interruption dans le mur permet de supposer qu'à cet emplacement se situait la porte d'accès au site.

Le *fanum*

Au centre de ce sanctuaire, trône un *fanum* (bât. 58) de plan carré muni d'une galerie couverte de 13,20 m de côté. La partie nord-est de l'édifice est totalement érodée : la *cella* n'est partiellement conservée que sur sa partie sud-ouest et seules les galeries occidentale et méridionale sont encore en place. Les murs de la *cella* forment un rectangle de 8,30 m de long pour 7 m de large donnant une pièce de 43,80 m² dans l'œuvre.

La faible profondeur des fondations (0,20 à 0,30 m) suggère que les murs reposent probablement sur des solins de bois. L'utilisation du poteau porteur ou de colombages est aussi envisageable. Le sol de la galerie est en terre battue. Certains indices permettent de penser que la galerie a été ajoutée à la *cella*. La galerie orientale est plus étroite que les autres. Cette irrégularité a pu être causée par la présence immédiate d'un temple à vestibule (temple 60). Tout porte à croire que le temple principal (au moins sa *cella*) a été réalisé dans la première phase de construction. Il serait donc construit avant le temple à vestibule, mais puisque la construction de la galerie tient compte de ce petit temple, il faut donc qu'elle ait été ajoutée relativement tard.

De part et d'autre du mur de la galerie méridionale, deux fosses ont été creusées. Elles contiennent des charbons de bois et les restes osseux calcinés de porcs et d'ovi-capridés. Il s'agit probablement d'offrandes rituelles. On peut envisager qu'après l'abattage des animaux, ceux-ci sont consommés. Les reliefs du repas et peut-être les parties non consommées sont brûlés et enfouis dans un espace consacré.

Au sud-est du *fanum* principal, trois temples de même plans, de même taille et possédant la même orientation (8° Est), sont construits sur un même axe. Le bâtiment le plus à l'ouest a été le plus protégé. Avec des élévations pouvant atteindre 1,20 m, ce bâtiment possède un degré de conservation exceptionnel sur ce site. Ce modèle de temple étant particulièrement représenté à Présilly, les observations faites sur cet édifice ont servi de base de raisonnement pour les autres constructions plus arasées.

D'une longueur de 7,40 m, il possède une largeur de 4,10 m for-

mant un édifice de 30,34 m².

Il est composé de deux pièces : une *cella* de 3,70 m de long (E/O) pour 2,90 m de large (N/S) soit une pièce de 10,73 m² dans l'œuvre, et un vestibule de 3,20 m de long (E/O) pour 1,95 m de large (N/S) soit une pièce de 6,24 m² dans l'œuvre.

Les murs sont construits avec des moellons de pierres locales (granite et schiste essentiellement) liés au mortier de chaux selon des assises régulières. Les angles sont chaînés avec des moellons de molasse disposés en carreau-boutisse. Le toit est recouvert de *tegulae* et d'*imbrices*. Le sol de la *cella* est fait d'un semis de tuileau disposé sur un lit de chaux encore frais. Un large seuil en bois encastré dans le mur qui sépare la *cella* du vestibule permet de reconstituer une porte d'aspect monumental entre les deux pièces.

À l'extérieur du bâtiment, le sol est recouvert de fragments compactés de tuiles concassées. Un foyer composé de trois dalles est posé contre le mur occidental de la *cella*.

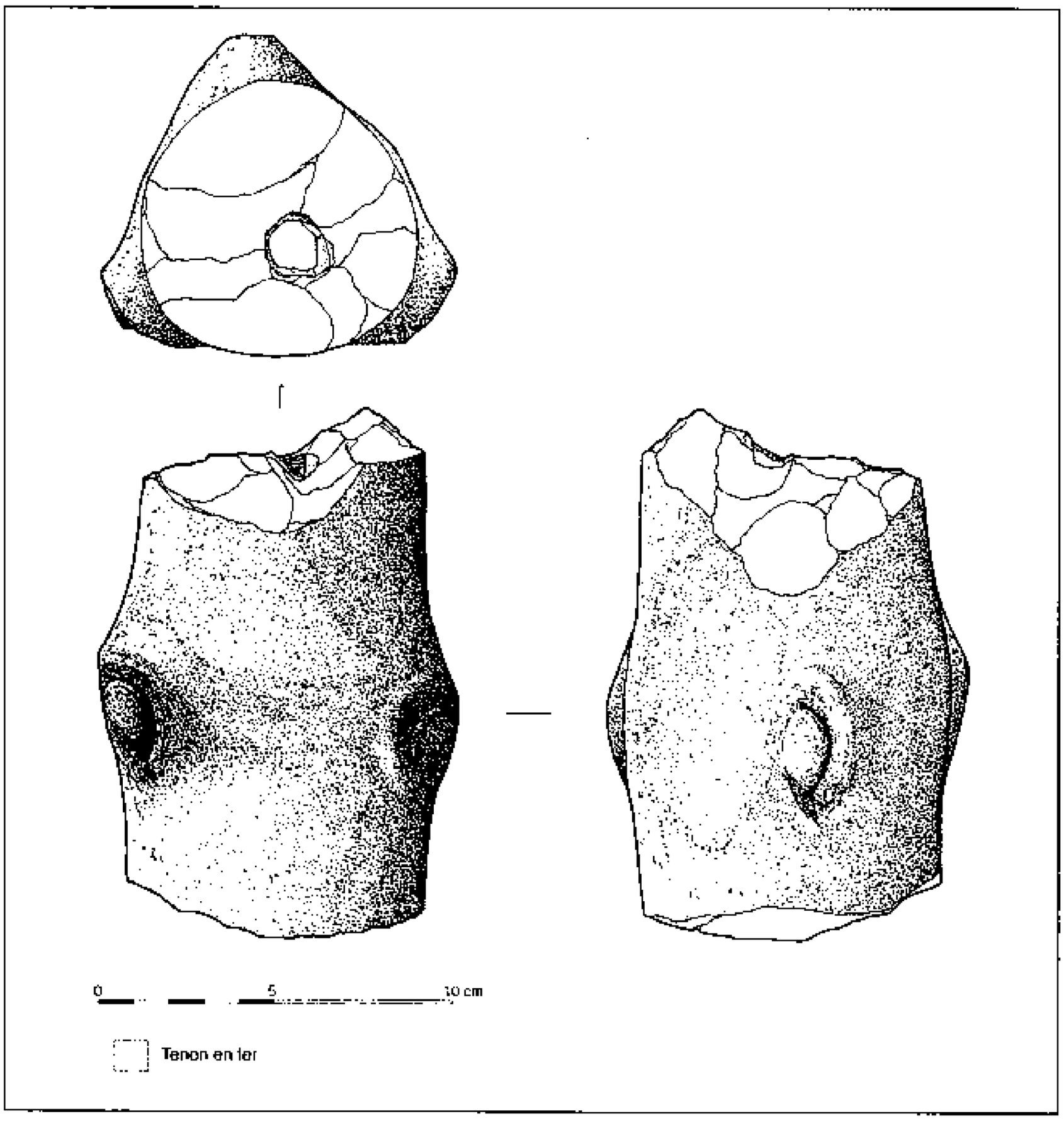


Fig. 27 - Fragments de statuaire en marbre

Aucune trace de parement, aucun vestige d'enduit peint, ni à l'intérieur ni à l'extérieur n'ont été relevés. Ces édifices semblent donc avoir été construits relativement tôt (après le temple principal mais avant l'adjonction de sa galerie et il est probable qu'ils subsistent jusqu'à l'abandon du sanctuaire).

Dans le radier de la *cella* de l'un de ces temples, un petit fragment de statuaire en marbre de Marmara[35] a été retrouvé (**Fig. 27**). Avec de rares morceaux de placage en marbre blanc veiné de violet, ils sont les seuls éléments matérialisant l'existence de quelque faste décoratif dans ce sanctuaire. D'une hauteur maximale de 14 cm, la forme générale est conique avec un diamètre de 8,2 cm à la base et de 7,6 cm au sommet. Cette partie a été percée en son centre d'une mortaise dans laquelle est resté fiché le reste d'un goujon en fer. La sculpture évoque un tronc d'arbre noueux. Trois protubérances sortent de la matière. Sur chacune d'elles, une entaille en forme d'amande a été réalisée. Si l'interprétation doit tenir compte de la modestie de la taille de l'objet, ce fragment n'est pas sans rappeler des représentations de l'attribut majeur d'Hercule : sa massue. Les protubérances entaillées d'une forme en amande, évoquent la nodosité de l'olivier dans lequel fut réalisée l'arme offerte par Minerve. Si cette hypothèse était avérée, le diamètre de la massue suggérerait une statue (ou un buste) à l'échelle 1 voire à une échelle légèrement supérieure à la taille réelle.

Cette hypothèse a ses limites : on ne peut exclure totalement que ce fragment ne représente qu'un simple tronc servant d'appui à une statue ou encore qu'il soit l'attribut d'un autre dieu tel que Apollon, Bacchus, Diane voire un dendrophore.

Au nord-ouest du *fanum* principal, une autre ligne de cinq temples a été construite. Elle s'installe sur les vestiges d'une occupation plus ancienne (Ier s. avant notre ère) comprenant un bâtiment sur solin et plusieurs structures drainantes.

La plupart de ces bâtiments sont eux aussi construits sur le modèle du temple à vestibule décrit précédemment. Seul le plus au nord ne possède qu'une seule pièce, mais on peut imaginer qu'il était précédé d'un auvent. Du mobilier découvert dans une fosse placée devant sa façade orientale permet de le dater de la période augustéenne. On retrouve les caractéristiques observées dans le bâtiment le mieux conservé : les murs sont en *opus vittatum*, les angles sont chaînés avec des moellons de molasse ; le sol de la *cella* est

---

[35] Détermination D. Decrouez, Conservateur en chef du Muséum d'Histoire naturelle de Genève.

légèrement surélevé. Il est recouvert d'un semis de fragment de tuileau posé sur le mortier frais. Les espaces entourant les constructions sont recouverts de fragments de tuiles pilées.

Placé au sud-ouest de cet alignement, un temple à vestibule se singularise par sa position et son orientation (bât. 57). Situé le plus à l'ouest dans l'enceinte du sanctuaire, il est dirigé à 20,5° Est. Ce bâtiment est installé sur les bords d'un chenal qui draine les eaux de ruissellement dans ce secteur du sanctuaire.

Au sud de ce temple, au pied d'un des 2 énormes blocs erratiques, précédemment signalés un dépôt d'objets et 44 monnaies a été mis au jour dans une cuvette de 1 à 1,60 m de diamètre. La période d'utilisation de la structure se situe durant les règnes d'Hadrien, d'Antonin le Pieux et de Marc Aurèle soit lors des trois premiers quart du IIe s. environ. Il est difficile d'assurer que les monnaies flaviennes et celles de Trajan ont été déposées du vivant de ces empereurs ou si elles proviennent de dépôts plus tardifs à replacer durant le règne des trois empereurs susnommés. En revanche, il semble bien que les dépôts monétaires à cet endroit ne soient plus en usage dès le règne de Commode (180-192), aucune monnaie de cet empereur et de ses successeurs n'ayant été retrouvée.

Parmi les dépôts, on note une bague en argent dont le chaton est gravé d'une palme, une coupelle (Drag. 36) en sigillée et les fragments d'un miroir en étain[36].

Une occupation ténue est attestée de nouveau autour du VIe siècle. Elle est peut-être en lien avec le démantèlement du site.

Bien que la fouille se soit déroulée dans des conditions particulièrement rigoureuses, les résultats obtenus se sont révélés exceptionnels. Le site d'Eccorçon - Les Murailles, avec ses dix temples et son enceinte sacrée, fait partie des plus grands sanctuaires reconnus dans cette partie du monde romain. Il est comparable aux plus grands sanctuaires fouillés en Suisse ou en Allemagne et on ne connaît en région Rhône-Alpes qu'un seul site de même importance, le sanctuaire de Viuz-Faverges.[37]

Emmanuel FERBER
INRAP

[36] Analyse réalisée par O. Romeyer au Centre interdisciplinaire des sciences de la montagne à l'Université de Savoie (Technolac), interprétée et prise en charge par F. Arnaud, UMR CNRS 5204, EDYTEM

[37] Joël Serralongue, *Revue Savoisienne* 1994, p.33-41 ; F. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *CAG Haute-Savoie*, 1999, pp.241-244.

SEYSSEL, *Val de Fier*
Section D, parcelle 2181
Coord. Lamb. : 872,560 / 2109,740 ; alt. 284,50 m.

Redécouverte au début du XIX[e] s. par F.-M. de Reydet de la Vulpillière[38], la voie romaine du Val de Fier (**Fig. 28**) a été en grande partie détruite entre 1855 et 1866 lors de la construction de l'actuelle D 14 permettant de relier plus rapidement Seyssel à Rumilly et Annecy. Toutefois, l'agent-voyer ou ingénieur de la voirie, à qui fut confiée la responsabilité de ces travaux, en établit un tracé précis, agrémenté de multiples profils en travers[39]. Si les ingénieurs du XIX[e] s. ont su profiter des travaux antiques en reprenant majoritairement le même tracé en en adoucissant par endroits les pentes, ils ont privilégié le percement de tunnels en deux secteurs surplombant le Fier. Ce choix a conduit à la sauvegarde de deux témoins de cette voie dont l'un, le plus spectaculaire, a été l'objet d'une récente mise en valeur[40] suite à son acquisition auprès d'EDF par la commune de Seyssel. L'étude archéologique, finalisée sur le terrain par la mise en place de panneaux thématiques, a été réalisée par le service départemental de l'archéologie.



Fig. 28 - Vue amont du défilé du val de Fier (cl. J. Serralongue)

Long de 140 mètres, ce tronçon, perché à une trentaine de mètres au dessus du lit du Fier, avait déjà été étudié à la fin des années 60 par MM. Paul Dufournet et Pierre Broise qui en avaient fait une publication détaillée[41] ;

[38] *Notice sur la IV[e] voie militaire romaine*, 1808, ms. bibl. Acad. Flor. n° 1059.

[39] Ce document d'un très grand intérêt est conservé aux ADHS sous la côte 1S300 dans 10 FS 238.

[40] Confiée à la société Géode de Chindrieux.

[41] Paul Dufournet, Voie romaine de Condate (près Seyssel) à *Aquae* (Aix-les-Bains) - Vestiges dans le Val de Fier (74-Seyssel), *Revue savoisienne* 1970, p. 21-32 et 6 pl.

l'ouverture au public avait rapidement été interrompue du fait de la dégradation des installations. (**Fig. 29**)

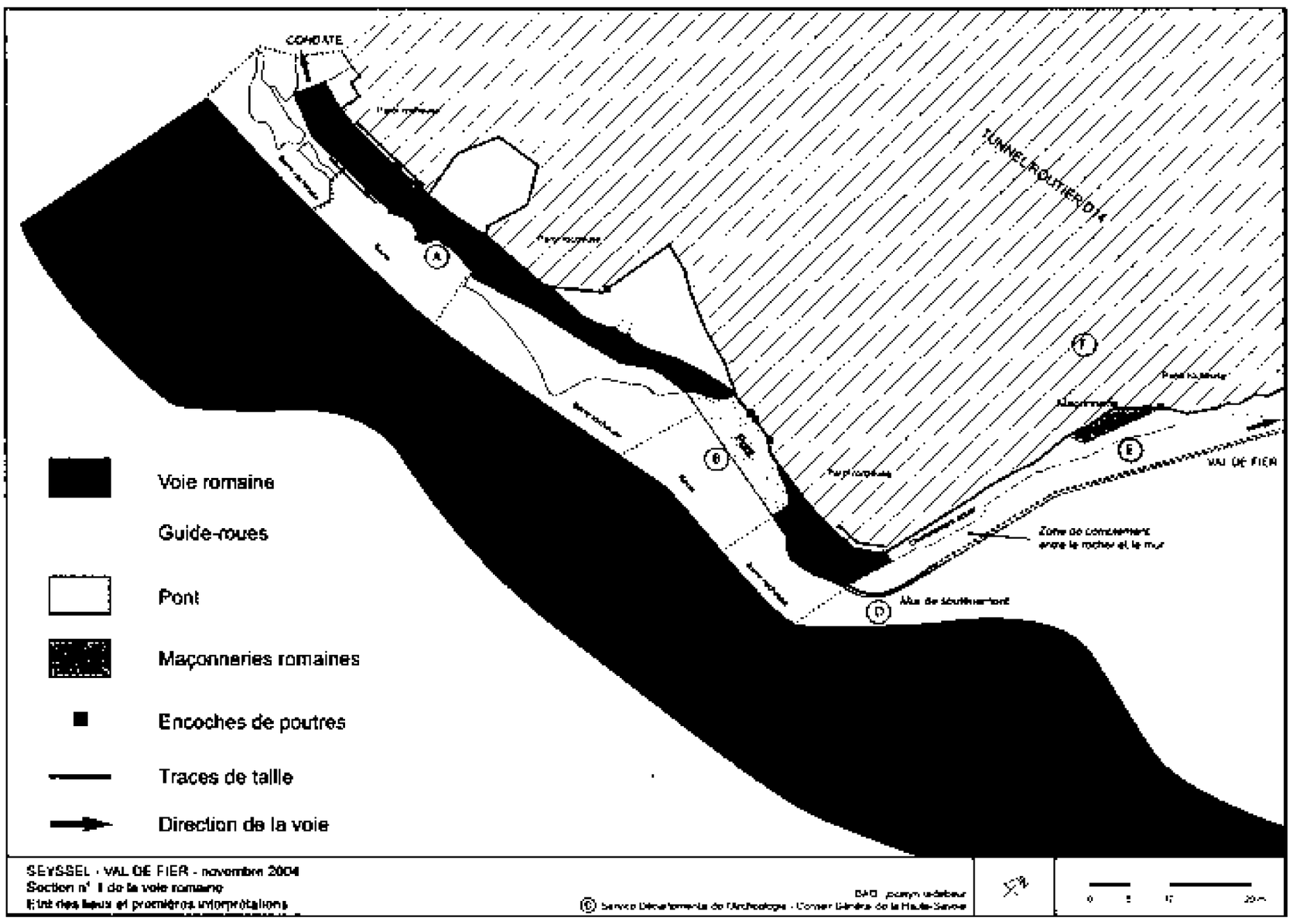


Fig. 29

Le nouveau projet a entraîné le nettoyage exhaustif du site, la purge des falaises surplombant la voie[42], le remplacement de toutes les structures de protection - garde-corps et passerelle[43] - ce qui a permis de nouvelles observations sur les différents secteurs composant la voie qui offre le grand intérêt de réunir en un même lieu - à la beauté fascinante - nombre d'éléments caractéristiques de l'ingénierie romaine en matière de ponts et chaussées quand elle aborde un relief escarpé, non franchi jusque là.

Il faut passer...

Pour accéder au point A - on le voit sur la gravure de Terry (**Fig. 30**) exécutée au milieu du XIXe s. peu avant les travaux de l'actuelle D 14 -, une voie artificielle sur remblai a dû être établie le long de la paroi rocheuse, soutenue par de puissantes maçonneries comme il en existe encore au point D. Leur effondrement causé par le manque d'entretien des aménagements routiers après la chute de l'empire

---

[42] Réalisé par le CAF de Rumilly.

[43] Confié à la société GGM, Guides du Grand Massif, de Thyez, spécialisée en travaux acrobatiques.

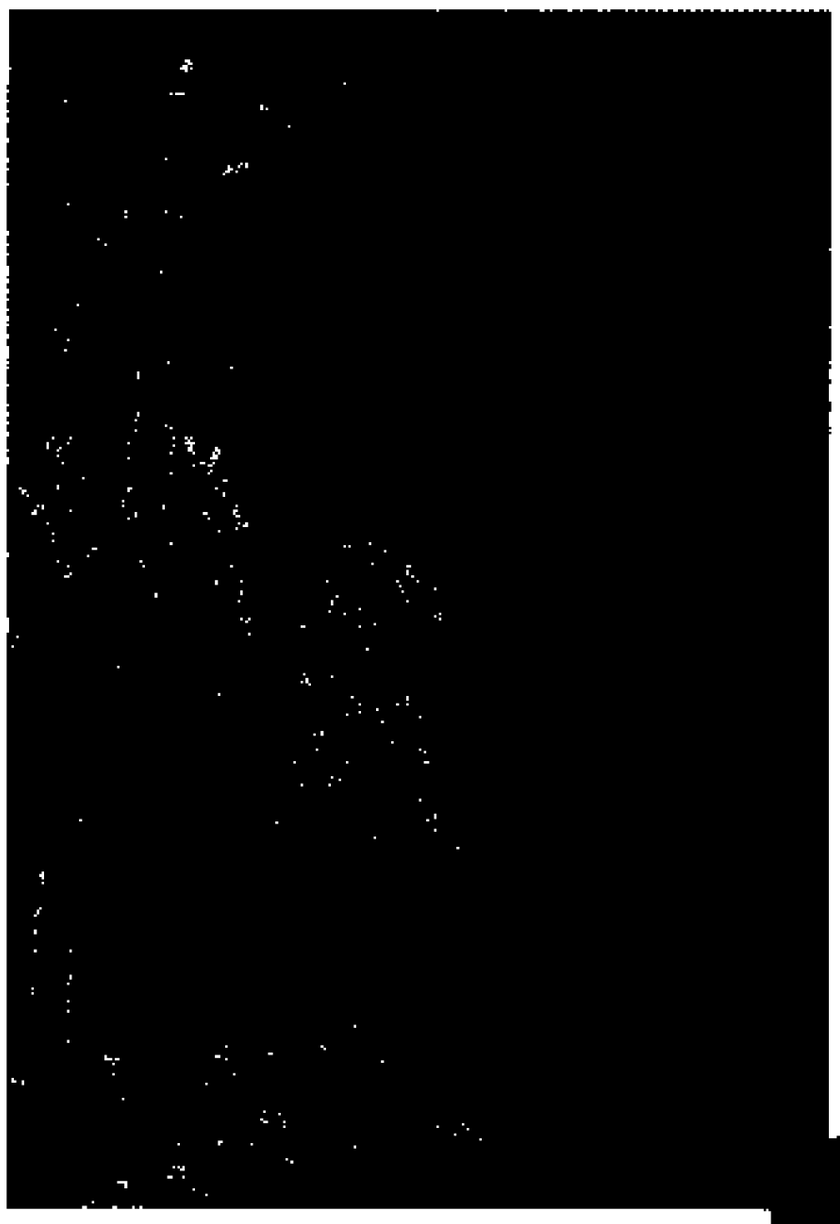


Fig. 30 - Gravure de Terry – 1866
(coll. part.)

dans cette partie un pendage prononcé (3%), est saignée de plusieurs rails ou guide-roues distants d'environ 1,50 m, cités en leur temps par Caillemer[44] et Grenier[45] comme exemples caractéristiques des voies à ornières ; latéralement deux trottoirs, larges de 0,80 m permettent le cheminement des piétons.

Entre les points A et B, soit sur environ 25 m la chaussée s'encaisse d'environ 1 m pour atteindre un ravin aux parois rocheuses abruptes, large de vingt mètres et profond d'une dizaine de mètres. (**Fig. 31**)

romain (?) entraîna l'abandon puis l'oubli de la route carrossable du Val de Fier qui fut remplacée de part et d'autre par des chemins piétonniers et muletiers, placés au plus haut des versants pour éviter les dangers et les travaux de percement ou de franchissement.

Au point A, la voie a été profondément encaissée dans le rocher sur une longueur de 40 m et sur une profondeur de près de 7 m au nord et 4 m au sud du côté du Fier. Large de 4,60 m, la voie qui accuse



Fig. 31 - Ornières visibles dans la voie encaissée (cl. J. Serralongue)

[44] P. Caillemer, Les voies romaines chez les Anciens, *Congrès archéologique de France*, Vienne, XLVI, 1880, p. 277-289.

[45] Albert Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, Paris, 1934, t. VI, 2eme partie, p. 369 et 371-372.

Quand le tailleur de pierre cède le pas au charpentier et à l'acrobate...

La masse rocheuse dominant les points B et C étant trop haute pour y encaisser la voie, la paroi a été longée en y accolant sans doute le tablier d'un pont dont seuls trois ancrages de poutres transversales ont été reconnus dans la falaise.

L'examen des parois rocheuses situées sous le tablier supposé du pont mais également de la zone inférieure constituée d'un pierrier occupant la pente jusqu'au Fier n'a apporté aucun élément propre à supposer l'existence de maçonneries relayant les structures en bois ou s'y substituant.

Le tablier prenait appui en C sur une plate-forme d'environ 60 m², aménagée en rectifiant la paroi rocheuse sur une hauteur de plus de 10 mètres comme en témoignent les traces de pic.

Là encore, un parapet a été réservé de manière à prévenir les chutes éventuelles dans le torrent. Large de 5,50 m, la chaussée ne comporte aucun guide-roue afin que les chariots négocient plus aisément le virage mais plusieurs recharges d'éclats de calcaire semblent attester d'une usure importante au contact de la partie suivante, pour une grande part en remblai.

Quand le maçon s'en mêle...

Au point D, le plus sensible car le plus soumis au poids des véhicules, la voie prend appui sur un énorme pilier maçonné, se développant sur une longueur totale de 12 m et encore conservé sur une hauteur de 15,50 m. Sa base, encore épaisse de 4,50 m, prend appui sur le roc à l'aplomb du Fier alors que sa partie supérieure, plus mince, devait se prolonger sur une hauteur de 1,50 m pour former le parapet. L'élévation en petit appareil est constituée de degrés hauts de 1,20 m ou de 1,80 m, pourvus de marches profondes de 0,10 m ; quelques trous de boulins (?) cylindriques ont été observés. La face intérieure du mur se présente sous la forme d'une masse de blocs calcaires fortement dégradée, distante aujourd'hui d'environ 3,50 mètres de la saillie rocheuse contre laquelle elle devait prendre appui. On doit concevoir que sur ces quelques mètres marqués par un virage à angle droit, l'emprise totale de la voie était constituée d'un énorme massif de maçonnerie d'un volume estimé à près de 1000 m³ qui se substituait au rocher de manière à supporter le poids et la poussée des chariots et des convois.

Ce mur, remarquable ouvrage de maçonnerie[46], fera l'objet prochainement d'un diagnostic précis de manière à évaluer son état et

---

[46] Son impressionnante élévation à redents, caractérisée par l'emploi d'un petit appareil soigné de moellons et dallettes de calcaire, ne peut se découvrir que si l'on descend dans le lit du Fier, ce qui est interdit puisque le barrage situé à moins de 400 m est amené à faire irrégulièrement des lâchers d'eau et ne peut se pratiquer qu'avec une extrême prudence et les autorisations adéquates.

les moyens à mettre en œuvre pour remédier à sa détérioration et à son effondrement prévisible si rien n'est fait

Sur les quarante mètres restants, la chaussée s'appuie successivement sur une saillie rocheuse aménagée (?) puis sur des remblais et de l'autre côté sur un mur de soutènement constitué d'un appareil de gros blocs montés à sec (**Fig. 32**).

Et si un monument avait été élevé en ces lieux ...

Au point E, a été dégagée en bordure du tracé emprunté par la voie, une maçonnerie de 12 x 2 m prenant appui sur les plissements verticaux du rocher et en renforçant les écailles (**Fig. 33**); la base de cette maçonnerie forme un parement rectiligne en combinant l'emploi du rocher en place et de blocs de calcaire dont deux gros dés de 0,50 m de côté. Les traces de mortier relevées sur la falaise jusqu'à une hauteur de 3 m permettent de supposer l'existence d'un massif de maçonnerie important dont il reste encore à déterminer la fonction - monument commémoratif ? - base d'un accès à l'arche naturelle surplombant la voie, probable vigie donnant accès à la « Chambre des Fées », construction dominant le défilé du Fier dont les murs sont comparables au contrefort à degrés ?



Fig. 32 - Mur de soutènement vu depuis le Fier (G. Revil)



Fig. 33 - Maçonnerie en bordure de la voie (cl. J. Serralongue)

Une réalisation précoce...

Un sondage réalisé au pied du massif de maçonnerie bordant la voie a révélé les remblais de la chaussée, contenant quelques blocs de calcaire dans une matrice argileuse, de rares fragments de *tegulae* et

un tesson d'amphore républicaine à pâte rouge, constituant à ce jour le seul indice de datation.

Et la voie se peupla...

Le nettoyage superficiel de la chaussée encaissée au point A a livré du mobilier céramique et verre du IV^e^ s., venant compléter celui qu'avaient recueilli nos prédécesseurs au point C. La relative abondance de ce mobilier implique la présence d'un habitat à proximité, peut-être dans les abris naturels ou aménagés perçant les parois rocheuses.

On peut s'interroger sur les raisons de la présence de ce mobilier domestique sur l'emprise même de la route, témoignant de surcroît d'une quasi exclusive occupation à la fin de l'empire. Est-ce l'indice de la perte de son rôle d'axe de circulation et de sa transformation en terre d'asile en ces périodes troublées qui voient nombre de sites retranchés se repeupler que ce soit des abris et des grottes ou des sommets de montagne ?

Un travail de Romain

Le percement de la voie au point A permit l'extraction de près de 550 m³ de matériaux auxquels on peut en rajouter presque autant au point C ; tout au long du Val de Fier, les ouvrages d'art ont dû se multiplier entraînant une gestion contrôlée des matériaux extraits qui ont sans doute tous été recyclés dans la construction soit sous forme de pierres de taille destinées aux murs de soutènement, soit dans les remblais, soit transformés en chaux, composant essentiel du mortier mis en œuvre dans les maçonneries.

Si plus de dix ans furent nécessaires au XIXe s. pour repercer une route dans le Val de Fier sachant mettre à profit les travaux entrepris par les ingénieurs romains, il est bien difficile d'estimer le temps qui fut nécessaire à ces derniers avant que le défilé ne cesse de résonner du martèlement des pics et des pelles.

Joël SERRALONGUE
SDAHS

SEYSSEL, *Prairie Ouest*
Parcelles C 3729p, 3733, 3731p, 2988p, 2991p, 2982p
Coord. Lamb. : 871,400 / 2112,800 ; alt. 266 m.

Cette opération de diagnostic archéologique, qui a eu lieu sur l'emplacement d'un projet immobilier a confirmé l'existence d'un important site gallo-romain sur ce secteur de la commune. Les ves-

tiges mis en évidence correspondent à l'extension vers l'ouest de découvertes effectuées dans les années 70[47].

Bien que relativement arasés de nombreux tronçons de murs et des sols définissent un vaste établissement antique. Situés entre 40 et 70 cm de profondeur, les vestiges sont présents dans 10 sondages (sur 18) englobant 7000 m² concernant le nord-est de l'emprise.

La plupart des structures observées sont des murs arasés ou des fonds de caniveaux. Les sols, rarement conservés, sont peu épais et installés sur le terrain naturel.

Tout au plus peut-on envisager l'existence d'espaces non bâtis délimités par de longs murs. Les structures dégagées dans les sondages occidentaux laissent augurer de la présence de bâtiments à espaces multiples. On soulignera que divers matériaux issus du sondage 9 pourraient témoigner de la présence d'un ensemble thermal ou au moins d'un bâtiment à pièces chauffées.

Les limites du site semblent correspondre, au sud, à l'épais mur des sondages 7 et 11. Les sondages négatifs à l'ouest montrent que l'occupation antique ne se développe pas dans cette direction.

Le mobilier peu abondant ne permet pas un raccord chronologique solide. Le mobilier céramique recueilli dans les niveaux d'abandon semble évoquer une occupation durant les IIe et IIIe siècles de notre ère.

Les longs murs d'enclos, les pièces chauffées et les diverses constructions dispersées sur une grande superficie militent pour l'hypothèse d'une *villa*. Les vestiges importants des sondages 8 et 9, pourraient indiquer que la demeure du propriétaire (*pars urbana*) se situait dans la zone ouest de l'emprise.

Sylvain MOTTE
INRAP

USINENS, *chef-lieu*
Parcelles B 1743, 1745, 1746 à 1749, 1838, 1839, 1501
Coord. Lamb. 871,380 / 2118,160 ; alt. entre 415 et 423 m

Le creusement de tranchées nécessaire à la mise en conformité des réseaux d'assainissement a entraîné la découverte au nord de l'église d'un établissement romain, caractérisé par la présence de maçonneries, de mortier de tuileau et de *tegulae* mais également, dénotant d'un certain confort, de *tubuli* attestant d'un système de

---

[47] *CAG* 74, 1999, p. 324-325.

chauffage par hypocauste. Les éléments de datation sont essentiellement céramiques et tardifs, répartis entre les IIIe et Ve s. : un bord de plat en céramique grise lustrée, fortement micacée, assimilable à de l'allobroge et deux fragments de plats en céramique à revêtement argileux caractéristique des productions savoyardes comme celles de l'atelier de Portout sur le canal de Savière[48] ; le premier est pourvu d'une lèvre simple du type Lamboglia 10, le second d'une lèvre à marli du type Lamboglia 32.

Joël SERRALONGUE
SDAHS

PERIODE MEDIEVALE

VULBENS, *La Fontaine Sud, la Fontaine Nord.*
Parcelles B 152 à 154, 1582, 1676à 1679, 1746, 1853, 1909, 1910, 1912
Coord. Lamb. : 877,440 / 2128,600 ; alt. env. 490 m

L'opération archéologique de diagnostic au lieu-dit « *La Fontaine* » à Vulbens a été peu concluante en dépit des indices relatifs à un don à la maladrerie de Fons signalée par le testament d'Hugues de Salle-noves au XIIIe siècle. Les parcelles sont situées au bord d'une voie romaine qui passe à Chevrier, Vulbens, La Fontaine et Dingy-d'en-Haut. Un épandage de *tegulae* est à signaler en périphérie des maisons du hameau de la Fontaine, au sud du lotissement. Une fosse d'épierrement a été recoupée.

Michel GOY
INRAP

PERIODE MODERNEE

ALLONZIER-LA-CAILLE, *Entremont*
Parcelle A 2008
Coord. Lamb. : 891,700 / 2118,375 ; alt. 700 m environ

En février 2002, à l'occasion de travaux de talutage sur la RD 2, 500 m à l'est du carrefour des *Quatre Chemins*, les vestiges d'un four à chaux en fosse ont pu être repérés[49] sur le côté nord de la route.

---

[48] Jacques et Christine PERNON, Les potiers de Portout - Productions, activités et cadre de vie d'un atelier au V[e] siècle ap. J.-C. en Savoie, *Revue archéologique de Narbonnaise*, Suppl. 20, Ed. CNRS, 1990, 220 pp et XLVII pl.

[49] Cette structure nous a été signalée par Pierre-Jérôme Rey.

Creusée dans le terrain naturel (terre argileuse assez fine et d'aspect gris-brun) une fosse de 4,10 m de diamètre pour une profondeur de 1,10 m était visible en coupe. Le terrain naturel au contact de la fosse de cuisson était rougi par l'action de la chaleur alors que le fond de la fosse et les parois étaient recouverts d'une couche noire fine, elle-même recouverte d'une autre couche, riche en nodules d'argile cuite et de teinte gris clair. Le comblement de la fosse, vidée après calcination de sa charge de calcaire, comprenait encore des inclusions noirâtres (charbon de bois ?) ainsi que quelques menus fragments de chaux et de nombreux nodules d'argile de couleur rouge. Les vestiges d'une couronne de blocs de calcaire calcinés témoignent vraisemblablement du niveau supérieur de la fosse de combustion, lequel se trouve à plus de 0,30 m de la surface actuelle.

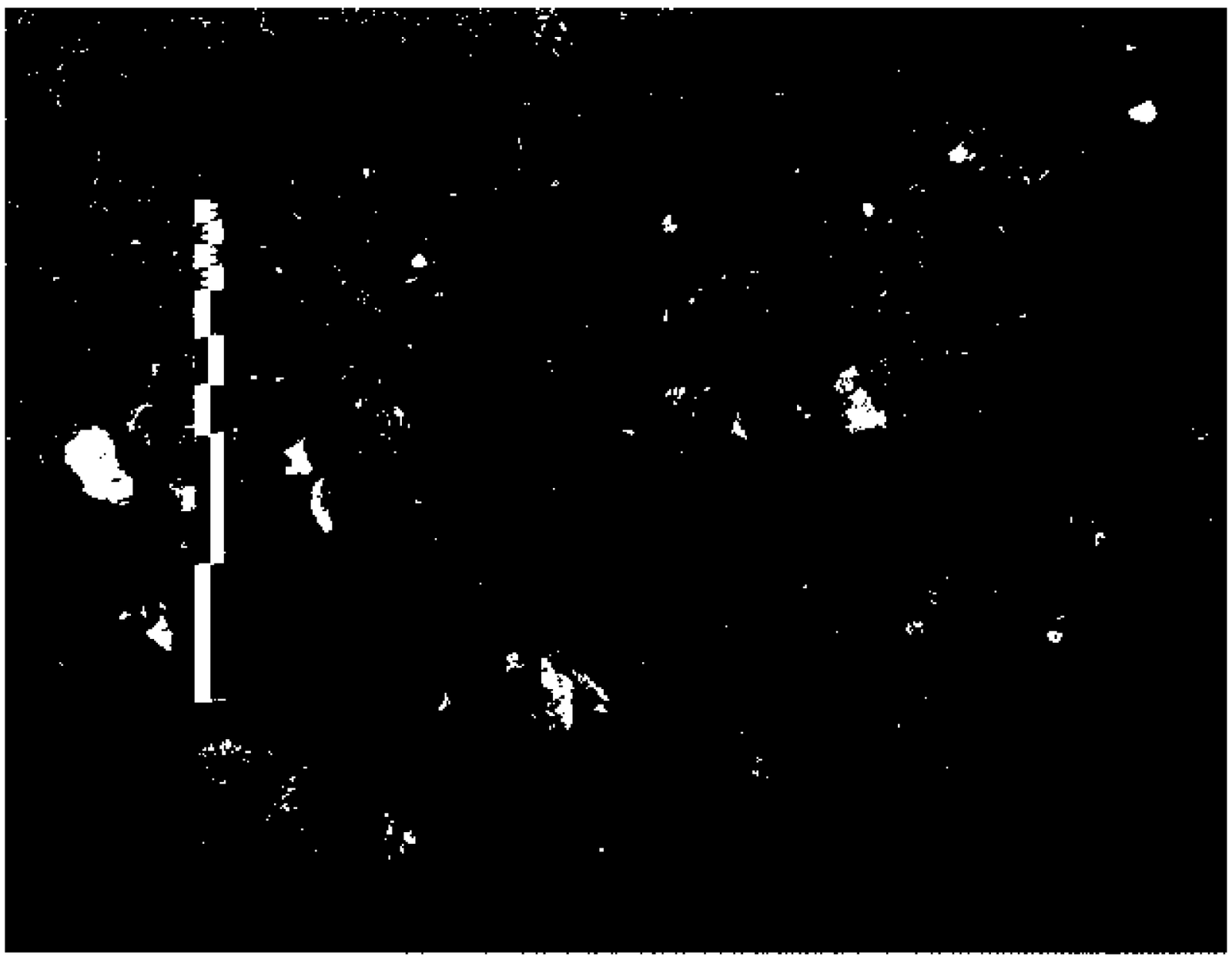


Fig. 34 - Vue en coupe du four à chaux (cl. Chr. Guffond)

Il est probable que ce four est lié aux exploitations des affleurements rocheux du Mont Pelé dont on devine notamment une ancienne carrière à 200 mètres à l'ouest.

Christophe GUFFOND
SDAHS

ARRONDISSEMENT DE THONON

PERIODE ROMAINE

THONON, *2 chemin de la Fléchère, maison de retraite de Concise*
Parcelles U 1, U 590 et V 292
Coord. Lamb. : 918,800 / 2161,750 ; alt. 416 m

Un diagnostic archéologique prescrit par le Service Régional de l'Archéologie a été réalisé par l'Inrap, les 29 et 30 février 2004 en amont de l'extension de la maison de retraite de Concise. Le quartier de Concise est connu pour avoir livré l'épitaphe fragmentaire d'un sénateur anonyme, en 1863[50], ainsi que les vestiges d'un bâtiment à la fonction indéterminée mais bien daté du III[e] siècle. Ce bâtiment a été sondé en 1997, au cours d'un diagnostic réalisé par l'AFAN, en amont de la construction de la résidence « La Fléchère » située à l'angle du chemin de La Fléchère et de l'avenue des Ducs de Savoie[51].

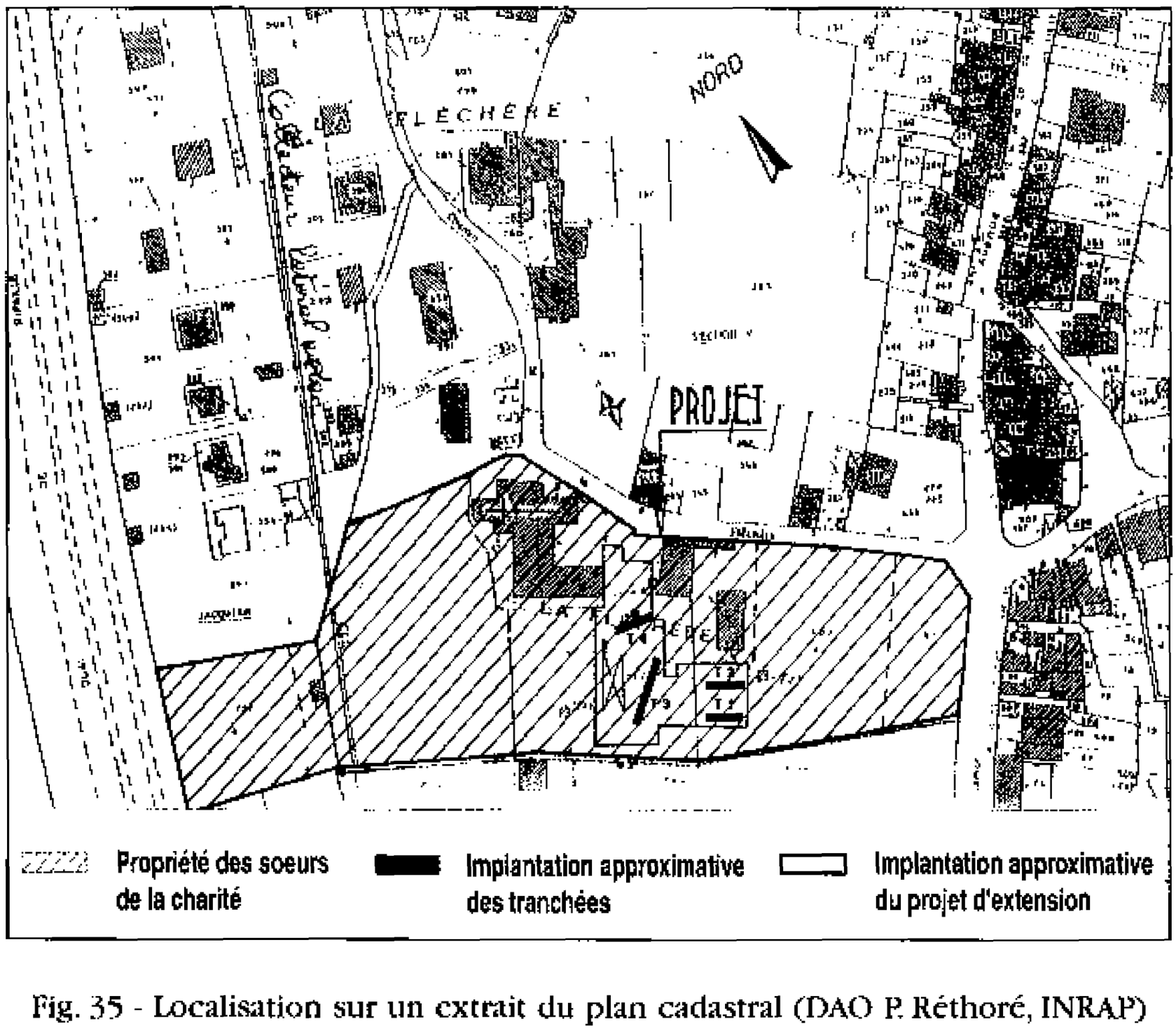


Fig. 35 - Localisation sur un extrait du plan cadastral (DAO P. Réthoré, INRAP)

[50] B. Rémy et *al.*, *Inscriptions latines de Haute-Savoie*, éd. Musée-Château d'Annecy, 1995, p. 131-132.

[51] Ch. Cécillon *Revue savoisienne* 1997, p. 72

Cette nouvelle intervention a permis de valider la présence antique sur cette terrasse dominant le lac Léman à 416 m d'altitude. Cependant, cette occupation s'est révélée très résiduelle. En effet, sur les 4 sondages réalisés un seul a permis d'observer sur une superficie d'à peine 15 m², des niveaux d'occupation antique. (**Fig. 35**)

De fait, les sondages ont révélé une situation géomorphologique peu favorable à la conservation des niveaux anciens. Outre un phénomène d'érosion naturel assez important sur ce rebord de terrasse, la construction de la maison de retraite (XIX^e^/XX^e^ siècle) a engendré une véritable destruction du sous-sol. Toutefois, la tranchée ouverte sur le parking de la maison de retraite a été l'occasion de mettre au jour un caniveau en béton de tuileau d'époque antique sur lequel a été disposée de la vaisselle. Les piédroits du caniveau sont construits avec des galets de la terrasse noyés dans un mortier de chaux et sable de couleur blanche à grise. Ses bords sont parementés de galets de 0,15 m de diamètre. La largeur des piédroits est de 0,36 m (pour celui du nord) et de 0, 46 à 0,50 m (pour le piédroit sud). La hauteur maximale conservée de ce caniveau est limitée à 0,13 m. Cette construction a connu un véritable phénomène de dérasement, et ce, dès l'Antiquité. La largeur du caniveau entre les deux piédroits est de 0,42 m. Le fond est constitué d'un hérisson de galets noyés dans un béton de tuileau. La longueur conservée et observée au cours de cette opération est de 3,20 m. Ce caniveau est globalement orienté nord-sud. Des fragments de céramique, un plat, un couvercle et une lampe à huile sont posés sur la surface de béton de tuileau en partie dérasée. Ce dépôt évoque fortement un contexte funéraire. Il ne s'agit pas de crémation, aucune trace de feu n'a été observée sur les récipients, mais peut-être d'un dépôt de repas funéraire.

L'ensemble du mobilier est composé d'un plat à bords en bourrelet aplati en céramique commune grise, d'un couvercle en céramique commune grise dont le diamètre est inférieur à celui du plat (les deux éléments ne fonctionnent donc pas ensemble), d'un fragment de panse de grosse cruche ou d'amphore gauloise, à pâte calcaire beige, d'une lampe à huile à volute double et bec triangulaire, à pâte calcaire beige orangée avec engobe orangé et médaillon central décoré de végétaux stylisés. La facture en est assez grossière. La lampe est complète. L'ensemble de ce mobilier peut être daté de façon large entre le I^er^ et le II^e^ siècle ap. J.-C. Quelques ossements ont aussi été mis au jour avec le mobilier céramique. Il s'agit de déchets alimentaires. Les parties d'os présentes correspondent à des déchets primaires de boucherie (métapode de jeune bovin juvénile -6 mois à 2 ans- et deux fragments de côte indéterminés).

La chronologie relative situe ce dépôt dans une phase suivant l'abandon du caniveau. Celui-ci n'est déjà plus en fonction, et est même détruit volontairement, lorsque le dépôt à lieu. La sépulture en

lien avec ce dépôt n'est sans doute pas conservée : une tranchée de réseau, et le décaissement général du terrain pour la réalisation de la construction de la maison de retraite sont à l'origine de cette destruction.

Pascale RÉTHORÉ
INRAP

THONON-les-BAINS, *27, Chemin Vieux - Clos Banderet*
Parcelles U 166, 170, 335, 336
Coord. Lamb. : 919,040 / 2161,010 ; alt. 430 m

La construction d'un immeuble étant envisagée sur des parcelles bordant le Chemin Vieux, le Service Régional de l'Archéologie a prescrit un diagnostic archéologique sur la totalité de l'emprise de ce projet. Huit sondages ont été réalisés couvrant 8,2 % de la surface du terrain.

L'observation de l'ensemble des données recueillies dans les sondages permet de constater une absence totale de structure et de niveau archéologiques dans la partie nord et dans la partie orientale du terrain. Par contre, dans les sondages réalisés près du Chemin Vieux, les traces d'une occupation sont notables. Sous la terre végétale, une strate contenant des fragments de céramique antique a été coupée par 3 sondages. Dans tous les cas, aucun véritable niveau de sol n'a été observé. Les tessons ne semblent pas posés à plat et sont disséminés dans une couche de 0,48 m d'épaisseur. Des fragments de céramique moderne trouvés mêlés aux éléments antiques indiquent que la couche archéologique a été pour le moins polluée, voire bouleversée. Dans un sondage, un grand pierrier matérialise une phase de travaux récents qui a perturbé en partie les couches archéologiques.

La rue du Chemin Vieux se situe à 2 m au-dessus du pré qui doit accueillir le projet immobilier. À l'origine le terrain naturel devait connaître une certaine déclivité. Celle-ci a été résorbée pour accroître l'étendue plane de la parcelle : dans la partie sud du terrain, un mur de soutènement a été réalisé pour supporter la voie, et permettre la réalisation d'un garage. Ces aménagements n'ont pu se réaliser qu'en modifiant les reliefs du sol. Si les couches archéologiques étaient encore en place au moment de ces travaux, il est assuré qu'elles auront été fortement endommagées à cette occasion.

Les niveaux de sol ont été érodés, mais les structures en creux ont été en partie préservées.

Le mobilier retrouvé date pour certains creusements de la fin du Ier s. et pour d'autres (un puits de plan carré) du début du IIe siècle.

Toutes les structures ne seraient donc pas contemporaines, mais elles se succéderaient montrant que l'occupation a perduré sur un siècle dans ce secteur.

Une grande fosse coupée dans un des sondages est particulièrement intéressante. La quantité (1155 tessons) et la diversité du mobilier (scories, faune, vaisselle de table, céramique commune, éléments de stockage) démontrent qu'on est là en présence d'un dépotoir primaire dans lequel de nombreuses formes céramiques pourraient être remontées. L'essentiel du mobilier a pu être prélevé *stans pede in uno*. La céramique est en bon état de conservation ; elle reste fragmentée, mais n'est pas lacunaire. Cette série, au caractère homogène, fait aujourd'hui l'objet une véritable étude. Elle permettra de fixer le faciès céramologique de la fin du Ier s. à Thonon-les-Bains et pourrait servir de référence à l'élaboration d'un répertoire local.

Aucun élément ne permet de confirmer l'hypothèse d'un atelier de potier présent dans les environs. Cette supposition a été émise en 1959 après la découverte, à quelques dizaines de mètres des parcelles étudiées, de ratés de cuisson. Cependant, la présence de scories dans les deux principales structures recoupées permet de penser qu'un atelier métallurgique a fonctionné à proximité confirmant ainsi qu'on est bien là dans un secteur artisanal de la ville.

Emmanuel FERBER
INRAP

THÈSE DE PRÉHISTOIRE

Résumé

Le sujet de cette thèse soutenue en 2004 se rapporte à la connaissance des peuplements magdaléniens, épipaléolithiques et mésolithiques durant la phase du Tardiglaciaire dans les deux Savoie et le Jura méridional.

L'étude propose d'abord un bilan des connaissances acquises et publiées, issues des fouilles anciennes, puis développe les résultats pluridisciplinaires des recherches conduites par l'auteur sur quatre sites préhistoriques des deux Savoie c'est-à-dire : le site de plein air de Gerbaix « dessus » et l'abri sous roche de La Fru (Saint-Christophe-la-Grotte, Savoie) ainsi que la grotte de Bange (Allèves) et l'abri des Douattes (Musièges) tous deux en Haute Savoie.

L'auteur analyse les données chrono-industrielles spécifiques à chaque culture ou faciès culturel, dans leur cadre naturel, c'est-à-dire en corrélation ou synchronisme avec le paléo environnement végétal, la recomposition du monde animal et son influence sur les stratégies de chasse tout au long de la période du Tardiglaciaire et enfin en synchronisme avec la chronologie absolue par les nombreuses datations

radiocarbone réalisées sur les niveaux d'occupations humaines de tous les sites de l'étude.

L'analyse de la documentation issue des recherches des autres chercheurs et surtout celles de l'auteur permettent de mettre en évidence les principaux caractères pertinents détectés au sein des industries, de préciser les différentes cultures matérielles et les processus évolutifs entre 14 000 et 10 000 ans avant nos jours. Pour expliquer ces évolutions technologiques majeures constatées en particulier dans la période correspondant à la fin du Magdalénien et à l'émergence de l'Épipaléolithique, des hypothèses d'ordre ethnologiques sont énoncées, soit par des innovations ou évolutions qui seraient internes à chaque groupe ou par un processus d'acculturation résultant des contacts exogènes avec d'autres groupes plus ou moins contemporains mais plus innovateurs en provenance des régions extérieures aux Alpes du Nord françaises.

Enfin, deux schémas chrono-culturels concernant tous les sites de l'étude, sont proposés pour servir de base de discussion avec les chercheurs travaillant sur les mêmes thèmes.

Gilbert PION
docteur en Préhistoire

MASTER D'HISTOIRE DE L'ART MEDIEVAL

ABONDANCE
L'Abbaye Notre-Dame, un monument d'exception de la Savoie médiévale[52].

Les bâtisseurs et les artistes de la Savoie médiévale ont légué à la postérité quelques édifices remarquables parmi lesquels l'abbaye d'Abondance occupe une place de choix. A l'origine de cette fondation religieuse se trouve un petit groupe de chanoines qui s'est établi dans la vallée d'Abondance en Chablais dès la fin du XI[e] siècle, après avoir quitté l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune en Valais. C'est probablement pour répondre à la volonté de former une communauté régulière que les chanoines ont abandonné l'abbaye séculière dont ils étaient originaires[53]. La présence de la communauté canoniale dans cette vallée est rapidement officialisée par une charte de donation

[52] Cette contribution s'inscrit dans le cadre de recherches menées à l'Université de Grenoble II pour la préparation d'un Master en Histoire de l'art médiéval, sous la direction de L. Rivière Ciavaldini, Maître de conférences. Nous remercions chaleureusement M. J. Serralongue, responsable du service départemental de l'archéologique de la Haute-Savoie pour l'aide qu'il nous a apportée pour ce travail.

[53] L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune n'a été régularisée qu'en 1128

signée par l'abbé et les religieux de Saint-Maurice, avec l'approbation du suzerain de ce territoire, le seigneur Guy de Féternes, du jeune Amédée de Savoie et de son tuteur, le comte Aimon de Genève.[54] Grâce à la pleine possession de leurs droits sur les terres de la vallée d'Abondance, les chanoines jouissent rapidement d'un grand prestige. L'érection du prieuré au rang d'abbaye, entre 1128 et 1144[55], témoigne du rayonnement de la communauté.

Les effectifs de la communauté ne cessent de s'accroître, notamment grâce à l'adoption de la règle de Saint-Augustin entre 1139, date à laquelle elle est rendue obligatoire pour tous les chanoines réguliers par le pape Innocent II, et 1142, année où les statuts particuliers régissant l'abbaye d'Abondance sont rédigés par Ponce de Faucigny.[56] La règle de Saint-Augustin répond aux attentes spirituelles des religieux – vie communautaire, vœu de pauvreté – sans pour autant contraindre à la discipline ascétique trop stricte qui caractérise souvent les règles monastiques. Cette relative souplesse explique sans doute le grand succès de cette règle qui a largement participé à l'essor des effectifs de l'abbaye chablaisienne. Les XII[e] et XIII[e] siècles constituent véritablement l'âge d'or de la communauté qui voit ses possessions territoriales s'étendre et son aire d'influence s'accroître grâce à la création de plusieurs abbayes filles[57] et à son implication dans la vie spirituelle de nombreuses paroisses. Par ailleurs, les chanoines entreprennent la construction d'un ensemble conventuel et d'une église conformes à la nouvelle dignité abbatiale de la communauté, probablement à l'initiative de l'abbé Reymond Bondaci dans les années 1280.

Cette campagne de construction est caractérisée par un parti de monumentalité et de prestige dont les vestiges de l'abbaye témoignent encore, malgré les déprédations du temps. Le plan de l'abbaye d'Abondance (**Fig. 36**) correspond à celui qui a été adopté pour la plupart des monastères européens depuis la création du plan idéal de Saint-Gall au début du IX[e] siècle. L'abbaye comporte trois grands ensembles : l'église orientée, en dépit de l'axe est légèrement dévié vers le nord pour répondre à la déclivité du terrain, le cloître adossé

---

[54] La charte de donation est datée de 1108. L'original est conservé aux Archives de l'abbaye de Saint-Maurice (cote55/1/1) tandis que les Archives départementales de Haute-Savoie possèdent une copie (cote SA 178). La traduction est publiée dans CHATELAIN Claude, BAUD Georges, « *Habundantia* » *La vie au Val d'Abondance à travers le temps*, Thonon, 1983, p. 59.

[55] En 1128, Emerard est désigné comme prieur alors qu'en 1144 apparaît une mention d'archive concernant Rodolphe de Vauserier – ou Voserier – présenté comme le premier abbé. Les renseignements concernant les dirigeants et les membres de la communauté sont fournis par le Nécrologe de l'abbaye d'Abondance, publié dans « Necrologium monasterii Beatae Mariae de Abundantia » in *Monumenta Historiae Patriae- Scriptorum*, vol. III, 1848, p. 325-434

[56] La règle régissant l'abbaye d'Abondance a été publiée dans « Summariae Constituniones monasterii Beatae Mariae de Abundantia » in *Monumenta* ..., 1848, *op. cit.*, p. 309-318

[57] Sixt (entre 1140 et 1144), Entremont-en-Bornes (vers 1154), Grandval dans le diocèse de Besançon (vers 1172) et Gollie en Franche-Comté (vers 1208)

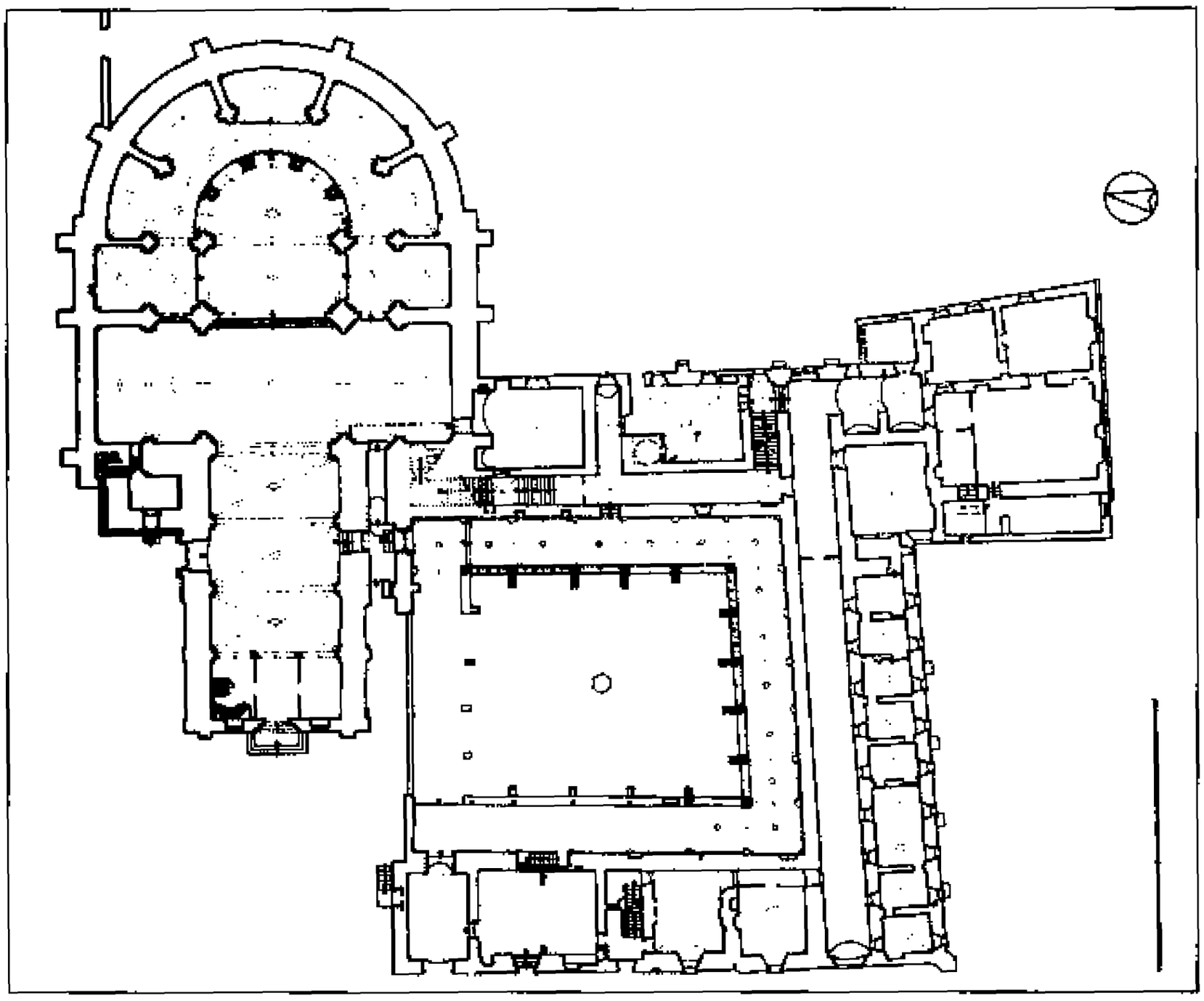


Fig. 36 - Plan actuel de l'abbaye selon Paul Cherblanc
D'après **CHATELAIN Claude**, **BAUD Georges**, *« Habundantia » La vie au Val d'Abondance à travers le temps*, Thonon, 1983, 279 p.

au côté sud de la nef et les bâtiments conventuels disposés en U le long des galeries est, sud et ouest du cloître. La construction de l'église abbatiale est généralement datée de la fin du XIII[e] siècle car elle a été inaugurée et dédiée à la Vierge en 1314. Avec une longueur totale de 49,50 mètres et une hauteur sous voûtes de 18 mètres dans la nef, cet édifice illustre particulièrement bien le choix de la monumentalité propre à cette période. Aujourd'hui, elle comporte une nef unique de quatre travées, un transept non débordant et un chevet semi-circulaire à déambulatoire ouvrant sur sept chapelles rayonnantes.

Cependant, le plan actuel révèle un important déséquilibre entre le chevet très développé et la nef étroite et courte. On peut supposer que le vaisseau originel comportait un nombre plus important de travées, probablement cinq au lieu de quatre aujourd'hui, ainsi que des collatéraux.[58] L'ampleur de cette construction initiale est

[58] La question du plan originel de l'abbaye a fait l'objet d'un article très complet : OURSEL Raymond, « L'abbatiale d'Abondance-en-Chablais : notes archéologiques » in *Vallesia*, IX, 1954, p. 183-184. Par ailleurs, une restitution a été proposée par Bernard Maxit, architecte à la Chapelle d'Abondance et publiée par CHATELAIN Claude, BAUD George, *Habundantia*..., 1983, *op. cit.*

relativement exceptionnelle dans le paysage architectural savoyard, mais il est néanmoins possible d'établir certaines comparaisons avec d'autres abbayes. S'il faut bien distinguer les ensembles épiscopaux et monastiques des édifices paroissiaux, toujours plus modestes, il n'en demeure pas moins que les églises à nef unique et sans transept constituent le parti le plus répandu. Le plan de l'église d'Abondance peut être rapproché de celui de l'église abbatiale d'Aulps, pourvue d'un transept et de collatéraux. Ces développements architecturaux se rencontrent par ailleurs dans d'autres constructions cisterciennes de Savoie, notamment à l'abbaye de Bonmont en Pays de Vaud. Mais l'église abbatiale d'Abondance se singularise par l'ampleur de son chevet semi-circulaire qui s'oppose au chevet plat de la plupart des édifices savoyards. Pour l'époque gothique, seule l'église des franciscains de Chambéry a été dotée d'un déambulatoire à chapelles rayonnantes. Ainsi, aucun édifice subsistant de la Savoie médiévale ne correspond véritablement au parti architectural adopté à Abondance. Il semble que l'on doive chercher les sources d'inspiration des commanditaires et des constructeurs de l'abbaye hors des territoires savoyards. Il s'avère notamment que plusieurs ensembles monastiques bourguignons peuvent soutenir la comparaison. Citons particulièrement l'abbaye de Pontigny (Yonne), qui présente un plan tout à fait similaire, quoique plus développé[59], ou encore la basilique Sainte-Madeleine de Vézelay (Yonne). Toutefois, le modèle de l'abside à déambulatoire et chapelles rayonnantes ne se limite pas à la Bourgogne puisqu'il a été adopté pour les abbayes cisterciennes de Royaumont (Val d'Oise) et de Valmagne (Hérault)[60]. Néanmoins l'analyse de l'élévation intérieure de l'église abbatiale d'Abondance, particulièrement celle du chœur (**Fig. 37**), renvoie de nouveau à des modèles bourguignons. L'ordonnancement à trois registres, avec l'étage des grandes arcades, du triforium et des fenêtres hautes, offre une ressemblance frappante avec le chœur de la collégiale Saint-Martin de Chablis (Yonne) ou celui de la basilique de Vézelay. Cependant, malgré ces similitudes, la sobriété de l'architecture d'Abondance – simplicité des supports qui sont dépourvus de chapiteaux et angularité des moulurations – est caractéristique du gothique savoyard. Les vestiges des élévations de l'abbaye d'Aulps illustrent également cette austérité montagnarde.

---

[59] L'abbaye de Pontigny comporte une nef à collatéraux de sept travées, un transept débordant dont les bras sont accostés de chapelles quadrangulaires ainsi qu'une abside à déambulatoire ouvrant sur onze chapelles rayonnantes.

[60] Comme à Abondance, ces deux édifices possèdent une abside semi-circulaire à déambulatoire et sept chapelles rayonnantes.

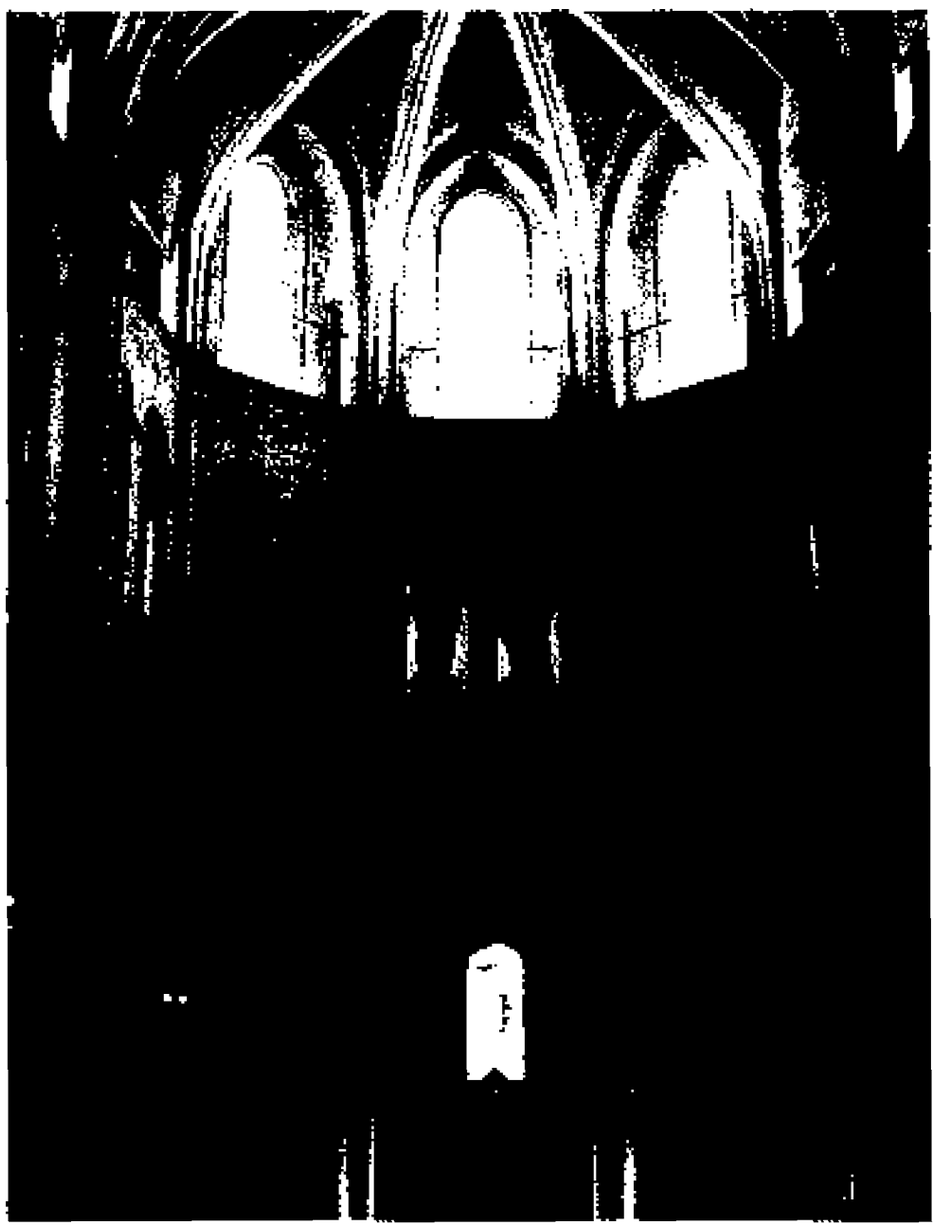


Fig. 37 - Vue du chœur de l'église abbatiale (cl. S. Ferraro)

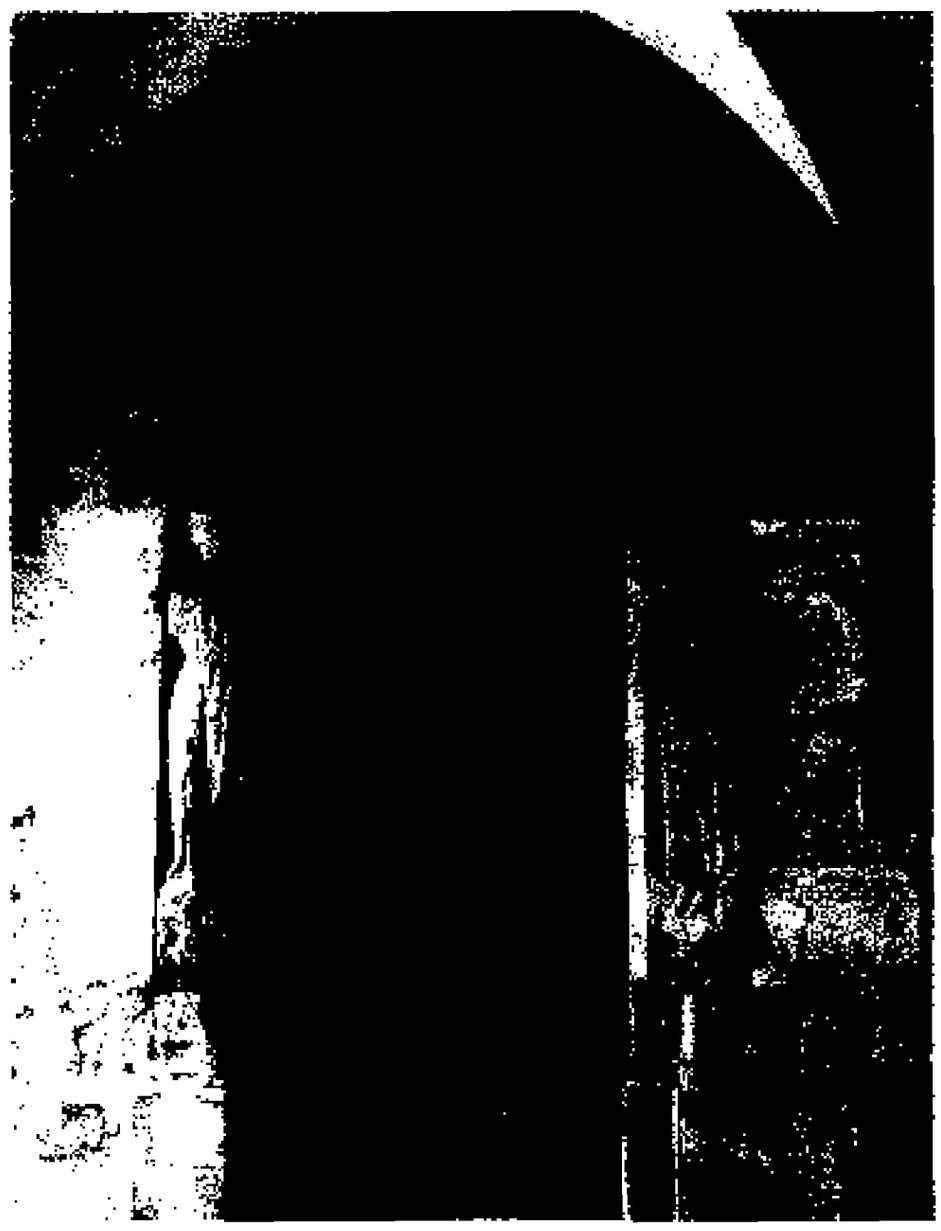


Fig. 38 - Vue d'ensemble de la Porte de la Vierge (cl. S. Ferraro)

L'abbaye d'Abondance est surtout réputée pour son cloître, édifié sous l'abbatiat de Jean III dans les années 1331-1354[61] et classé Monuments Historiques depuis 1875. Il est actuellement mutilé car la galerie nord ainsi qu'une partie de la galerie ouest ont été détruites à une période qui reste difficile à déterminer. Malgré les outrages du temps, ce chef-d'oeuvre de l'architecture gothique se distingue par la diversité et l'originalité de l'iconographie développée par son décor sculpté et peint.

Les sculptures : iconographie religieuse et thématiques profanes

Les sculptures sont contemporaines de la construction du cloître. Réalisées en molasse, matériau local facile à travailler mais malheureusement très friable, elles ont gravement souffert des vicissitudes du climat. Néanmoins, les mutilations profondes n'empêchent pas d'apprécier encore la diversité de l'iconographie.

Les thèmes religieux sont presque exclusivement rassemblés dans le décor de la Porte de la Vierge (**Fig. 38**) qui donne accès à la nef de

---

[61] La notice consacrée à l'abbé Jean III dans le Nécrologe de l'abbaye lui attribue clairement l'initiative de la construction du cloître : « *Obiit Joannes abbas noster Habundancie qui composuit claustrum ecclesie eiusdem monasterii.* »

l'église depuis la travée d'angle nord-est du cloître. Le tympan de cette porte monumentale de près de 4,50 mètres de hauteur présente une Vierge à l'Enfant en majesté entourée d'anges. Deux d'entre eux soutiennent la couronne qu'ils s'apprêtent à déposer sur la tête de la Vierge tandis que les deux autres, agenouillés, encensent la mère et l'Enfant. La composition est symétriquement structurée autour du couple divin qui est traité en très haut relief, à tel point qu'il se détache presque du fond du tympan. La variation de la hauteur du relief permet de mettre davantage en lumière les principales figures de la scène. La Vierge, assise sur un trône, tient l'Enfant Jésus sur son genou gauche. Elle est à la fois la Reine du Ciel couronnée par les anges et le Trône de sagesse soutenant le Roi du monde. Il existe, sur la paroi est de la travée d'angle sud-est du cloître, une autre Vierge à l'Enfant très endommagée et dont l'emplacement originel est inconnu. Il nous semble évident que ces deux groupes sculptés sont l'œuvre d'un même atelier, voire d'un même artiste. En effet, la position générale du groupe de la mère à l'Enfant, les corps assez trapus, les drapés identiques, attestent que les deux sculptures ont été réalisées à partir d'une source d'inspiration commune. Cette similitude touche au problème posé par l'organisation des ateliers médiévaux ; elle semble confirmer l'existence de cartons de modèles, réutilisables au sein de l'atelier ou propres à un seul artiste. En l'absence d'une mention archivistique précise, il est impossible d'identifier avec certitude le ou les auteurs de ces sculptures. Cependant, les corps robustes, l'ampleur des draperies ainsi qu'une certaine lourdeur dégagée par ces œuvres nous incitent à les rapprocher de l'aire bourguignonne.

Aux piédroits de la Porte de la Vierge, deux statues-colonnes représentant l'Eglise et la Synagogue se font pendant. Comme le veut la tradition depuis l'époque carolingienne, elles sont incarnées par deux femmes aux cheveux ondulés vêtues de tuniques aux drapés assez naturels. Le modelé est plus harmonieux que celui des sculptures du tympan, avec des arêtes moins vives. La subtilité des jeux de lumière sur les draperies accentue la matérialité corporelle de ces jeunes femmes et favorise ainsi le concept de personnification des allégories. La Synagogue, à gauche, est figurée les yeux bandés, afin d'évoquer son incapacité à reconnaître en Jésus le messie annoncé par l'Ancien Testament, mais à Abondance, contrairement au traitement habituel de ce thème, elle est encore couronnée. Elle tient dans la main gauche les tables de l'Ancienne Loi. A droite, l'Eglise, également couronnée et triomphante, se tourne légèrement vers la Synagogue qu'elle regarde en souriant. De la main gauche, elle soutient un fragment de ce qui devait être une croix à longue hampe dont l'extrémité supérieure reposait sans doute sur son épaule, à l'endroit où un arrachement est encore visible. Le bras droit de l'Eglise a disparu pour

moitié, mais il faut supposer que sa main détenait le livre symbolisant la Nouvelle Loi.

Les figures de l'Eglise et de la Synagogue sont très éloignées des deux groupes précédemment évoqués. Les corps minces et élancés répondent à un canon anatomique totalement différent. Les draperies souples et légères, qui soulignent harmonieusement les corps sans aucune lourdeur, illustrent également un autre savoir-faire. Il semble évident que le sculpteur manifeste une sensibilité artistique très différente. Un rapprochement intéressant peut-être proposé avec les fameuses statues de l'Eglise et de la Synagogue de la cathédrale de Strasbourg. Cette influence lointaine a pu parvenir jusqu'à Abondance par le truchement de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune qui conserve dans son trésor une châsse, dite de l'abbé Nantelme, dont les motifs orfévrés s'inspirent très directement des sculptures strasbourgeoises.



Fig. 39 - Un acrobate (cl. S. Ferraro)

Les autres éléments sculptés dans le cloître présentent une ornementation non figurative, rassemblée sur les chapiteaux à feuillages qui soutiennent les arcades du cloître, ainsi qu'une intéressante iconographie profane. Les culots qui soutiennent les arcs formerets des voûtes d'ogives offrent au regard du spectateur de charmantes figures grotesques dont la plupart sont malheureusement très mutilées. Sans répondre à un quelconque ordonnancement logique ou symétrique autour du cloître, ces grotesques renvoient au répertoire des acrobaties ou de la danse. L'un des acrobates, situé sur le dernier support de la galerie orientale est particulièrement bien conservé (**Fig. 39**).

Il présente notamment un très beau visage joufflu et souriant encadré par une longue chevelure ondulée. Les clés de voûtes sont également agrémentées de médaillons sculptés illustrant les thèmes profanes du zodiaque et des occupations des mois (**Fig. 40 et 41**).[62] Il est intéressant de s'interroger sur la valeur de ces représentations calendaires issues d'un répertoire païen et réutilisées dans un contexte religieux, comme cela est fréquemment le cas au Moyen Age.[63] Le travail manuel, auquel toute l'humanité a été condamnée par la faute d'Adam, doit être exalté comme un moyen privilégié pour accéder au Salut. Dans le contexte religieux d'Abondance, il s'agit en même

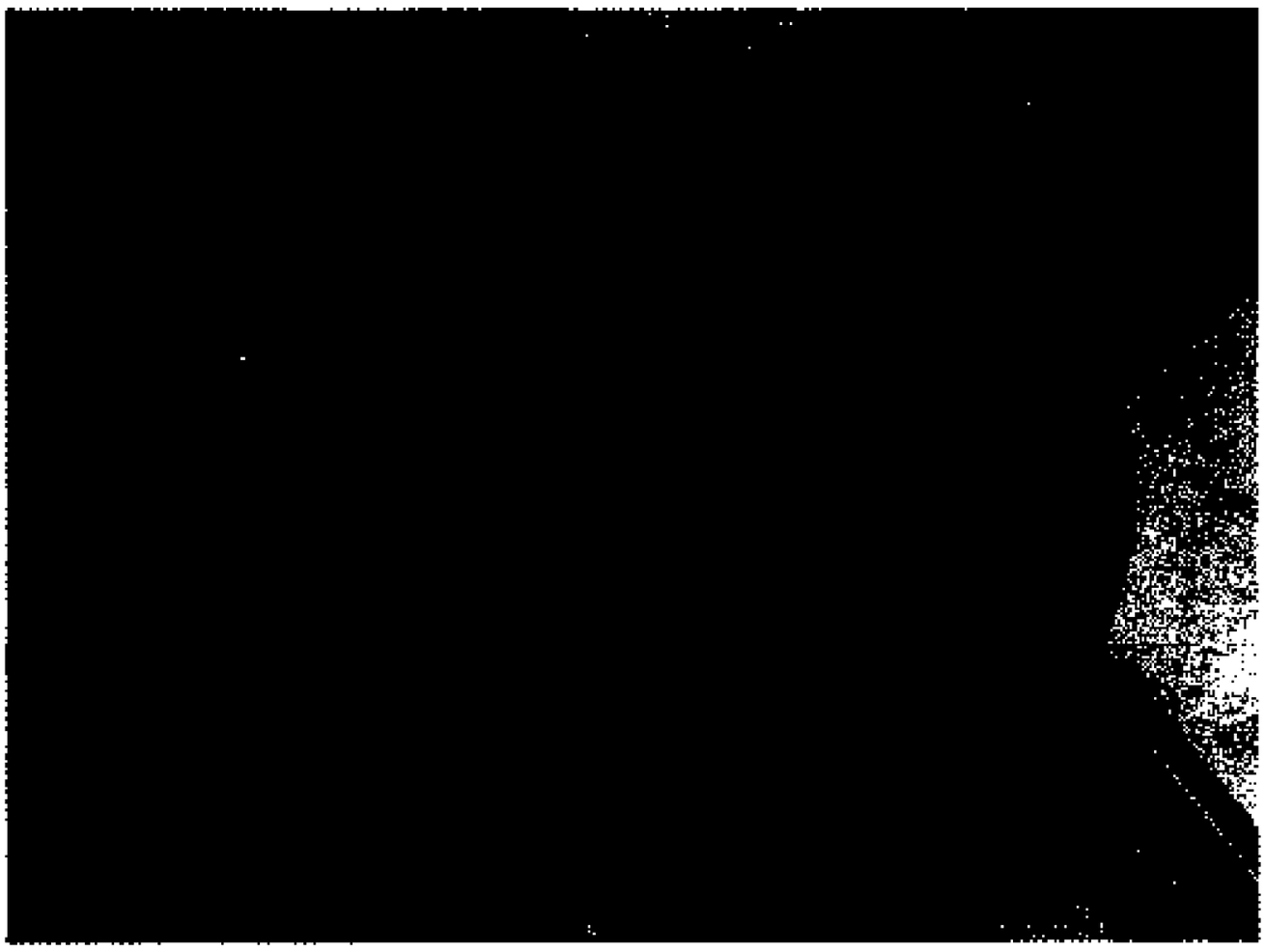


Fig. 40 – Le signe de la Balance (cl. S. Ferraro)

temps d'un rappel pour les chanoines de l'importance d'allier la vie active à la vie contemplative. Par ailleurs, la représentation calendaire, synonyme du temps, possède un symbolisme mystique. Le zodiaque illustre le temps cosmique tandis que les occupations des mois représentent le temps terrestre, en rapport étroit avec le temps religieux puisque la vie des hommes médiévaux est rythmée par la liturgie. Dans le cas d'Abondance, il semble judicieux de mettre en exergue

[62] L'identification des scènes illustrées par les clés de voûtes a été proposée par : CHARVET Léon, *Recherches sur l'abbaye d'Abondance en Chablais*, Lyon, 1863, 133. ; DEONNA Waldemar, RENARD Ernest, *L'abbaye d'Abondance en Haute-Savoie*, Genève, 1912, p. 73

[63] Sur les calendriers, voir particulièrement : JULLIAN Martine, *Formalisme et réalisme dans la sculpture romane en France. Les occupations des Mois*, 4 vol., Thèse de doctorat, Université Paris X - Nanterre, 1995 ; LE SÉNÉCAL Julien, « Les occupations des mois dans l'iconographie du Moyen Age » in *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome XXXV, 1921-23, p. 1-218 ; MANE Perrine, *La vie dans les campagnes au Moyen Age à travers les calendriers*, Ed. de la Martinière, Paris, 2004, 207 p.

cette question du temps liturgique puisque le calendrier s'adresse à un public de religieux et que son emplacement physique, dans les différentes galeries, peut être mis en rapport avec la fonction processionnelle du cloître.

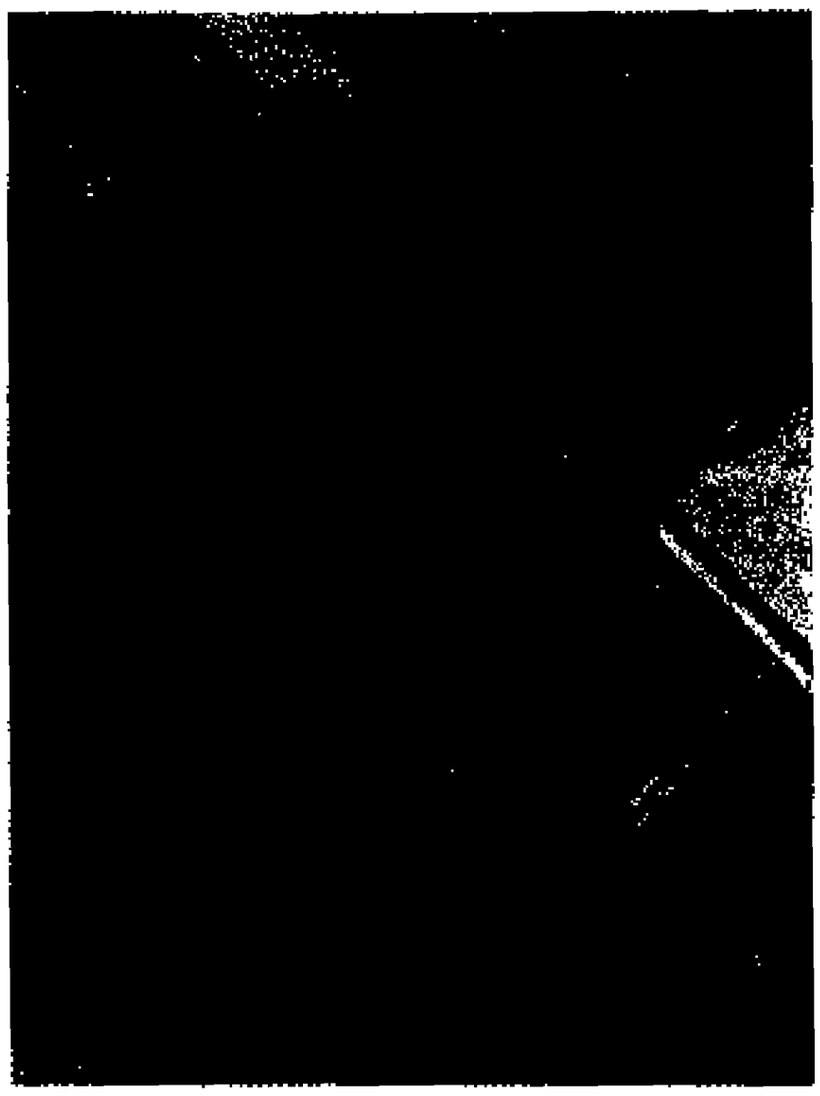


Fig. 41 - La glandée (cl. S. Ferraro)

Le cycle peint de la vie de la Vierge

Le cycle de la vie de la Vierge peint dans les galeries du cloître d'Abondance se présente aujourd'hui dans un état lacunaire et dégradé. En effet, si l'on considère que les peintures occupaient à l'origine toutes les galeries du cloître, il devait y avoir au total plus de vingt scènes. Or, il ne reste que onze peintures, ou fragments de peintures, dont seulement sept sont identifiables avec certitude sans l'aide d'aucune source textuelle ou iconographique annexe. La galerie est du cloître est consacrée aux épisodes de la conception et de l'enfance de Marie alors que les scènes des galeries sud et ouest sont liées respectivement à l'enfance et à la vie publique du Christ. L'ensemble des peintures préservées s'achevant par l'annonce à la Vierge de sa mort prochaine, il est permis de supposer que les scènes manquantes dans la galerie nord se rapportaient au cycle de la glorification de Marie après sa mort. Cet ensemble consacré à la vie de la Vierge, d'une ampleur unique dans l'aire savoyarde, témoigne, au même titre que la dédicace de l'église et les sculptures du cloître, de l'intense dévotion mariale qui animait les chanoines.

Les peintures prennent place dans les lunettes délimitées sur les murs du cloître par les arcs-formerets des voûtes d'ogives. Il n'est pas utile de procéder ici à un commentaire descriptif des scènes car les peintures ont déjà fait l'objet de nombreuses publications.[64] Nous nous contenterons donc de rappeler les différents épisodes identifiables :

Dans le galerie est, trois scènes extrêmement lacunaires sont encore identifiables, la première grâce à une mention d'archives, les deux autres par des reproductions aquarellées réalisées au XIXe siècle. Il s'agit, du nord au sud, de *Joachim parmi les bergers* (2e travée), de *La Naissance de la Vierge* (5e travée) et de *La Présentation de Marie au Temple* (6e travée). Les peintures de la galerie méridionale sont mieux conservées et illustrent, d'est en ouest, les épisodes de *L'Annonciation* (2e travée), de *La Visitation* (3e travée), de *La Nativité* et de *L'Adoration des bergers* (4e travée), enfin de *La Circoncision et la Présentation au Temple* (6e travée). Dans la galerie occidentale, seules les peintures des quatre travées méridionales sont préservées : *La Fuite en Egypte* (1ère travée), *Jésus parmi les Docteurs de la Loi* (2e travée), *Les Noces de Cana* (3e travée) et *L'Annonce à la Vierge de sa mort prochaine* (4e travée).

En revanche, il nous semble primordial de revenir sur les questions de datation et d'attribution des peintures que la critique s'accorde à dater des années 1430.[65] Plusieurs arguments vont permettre d'étayer cette hypothèse. Tout d'abord, il est nécessaire de déterminer la période qui aurait pu être propice à la réalisation des peintures. La richesse de ce décor est indubitablement le signe d'une ère de grande prospérité pour l'abbaye. De plus, l'unité de l'ensemble des peintures prouve qu'elles ont été réalisées lors d'une campagne de décoration unique qui a nécessité une certaine stabilité de la part du commanditaire, donc un abbatiat relativement long. Celui de Guillaume de Lugrin, dernier abbé conventuel à la tête de la communauté entre 1412 et 1433, a été proposé par différents auteurs comme un moment favorable à la réalisation de ces peintures.[66] Ce prélat recevait l'appui du duc Amédée VIII dont il était le « conseiller et très

---

[64] Voir particulièrement : BENAND Jean-Marie, *Abondance : les peintures murales du cloître de l'abbaye*, Coll. Les Savoisiennes, Ed. La Fontaine de Siloé, 2000, 125 p. ; CASTELNUOVO Enrico, « Les fresques du cloître d'Abondance » in *Amédée VIII-Félix V : Premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, Actes du colloque de Ripaille–Lausanne (23-26 octobre 1990), études publiées par Bernard ANDENMATTEN et Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Bibliothèque Historique Vaudoise, Lausanne, 1992, p. 405-418 ; GARDET Clément, *De la peinture du Moyen Age en Savoie*, tome 1, Annecy, 1965, 151 p.

[65] Cette hypothèse de datation a été évoquée pour la peremière fois par MALLÈ Luigi, « Elementi di cultura francese nella pittura gotica tarda in Piemonte » in *Scitti di storia dell'arte in onore di Leonello Venturi*, vol. 2, Ed. De Luca, Roma, 1956. Elle a ensuite été largement développée par GARDET Clément, 1965, *op. cit., p. 171*

[66] CASTELNUOVO Enrico, 1992, *art. cit.*, p. 414 ; CHATELAIN Claude, BAUD Georges, 1983, *op. cit.*, p. 171 ; GARDET Clément, 1965, *op. cit.*

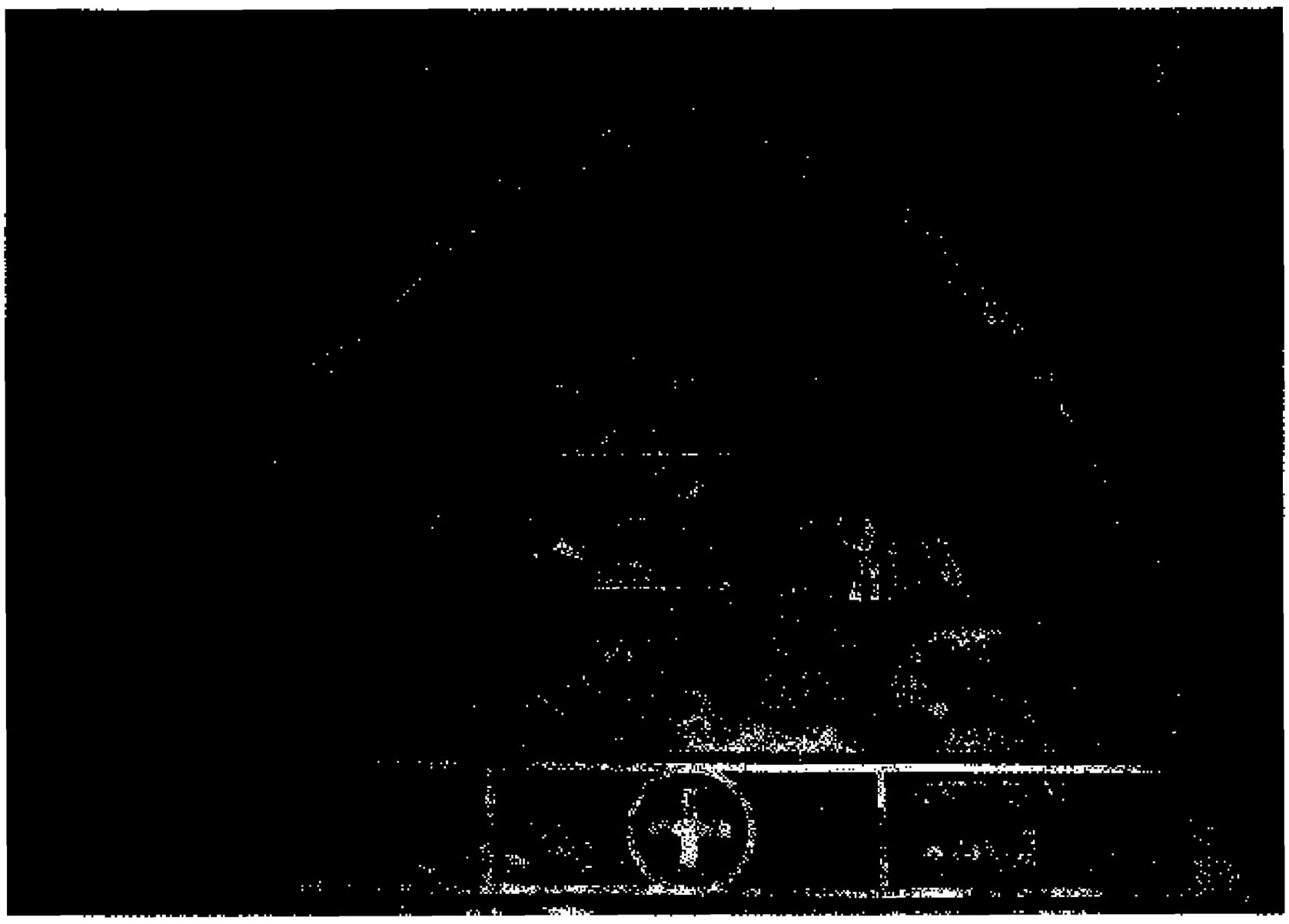


Fig. 42 - La Nativité (cl. S. Ferraro)

cher ami ». Mais l'abbatiat de François du Crest, premier abbé commendataire entre 1432 et 1459, pourrait également constituer une période propice, l'abbé entretenant lui aussi des liens étroits avec Amédée VIII dont il a favorisé l'élection pontificale alors qu'il était garde du conclave au concile de Bâle en 1439. Néanmoins, l'absence de tout document d'archives ne permet pas de déterminer lequel des deux prélats fut le commanditaire des peintures. Sur le plan iconographique, certains motifs représentés dans le cycle d'Abondance offrent des indications chronologiques puisqu'ils ont justement été développés au début du XV[e] siècle. A ce titre, la scène de la *Nativité* **(Fig. 42)** est emblématique. En effet, le motif de la Vierge agenouillée, en adoration devant l'Enfant, est créé à cette période sous l'impulsion de textes mystiques.[67] De la même manière, le thème de l'Adoration des bergers se développe surtout au début du XV[e] siècle. D'autre part, la réutilisation du motif ancien de la sage-femme éprouvant l'eau pour le bain du nouveau-né, motif qui est assez rarement représenté dans la peinture gothique,[68] témoigne d'une dimension quotidienne et humaine qui correspond au courant spirituel de la *devotio moderna* qui apparaît en cette fin de Moyen Age. Enfin, les costumes des

---

[67] Particulièrement, *Les Méditations sur la vie de Jésus-Christ* du Pseudo-Bonaventure et *Les Révélations célestes et divines de* sainte Brigitte de Suède.

[68] PEREZ-HIGUERA Teresa, *La Nativité dans l'art médiéval*, Ed. Citadelles & Mazenod, Paris, 1996, p. 112-114.

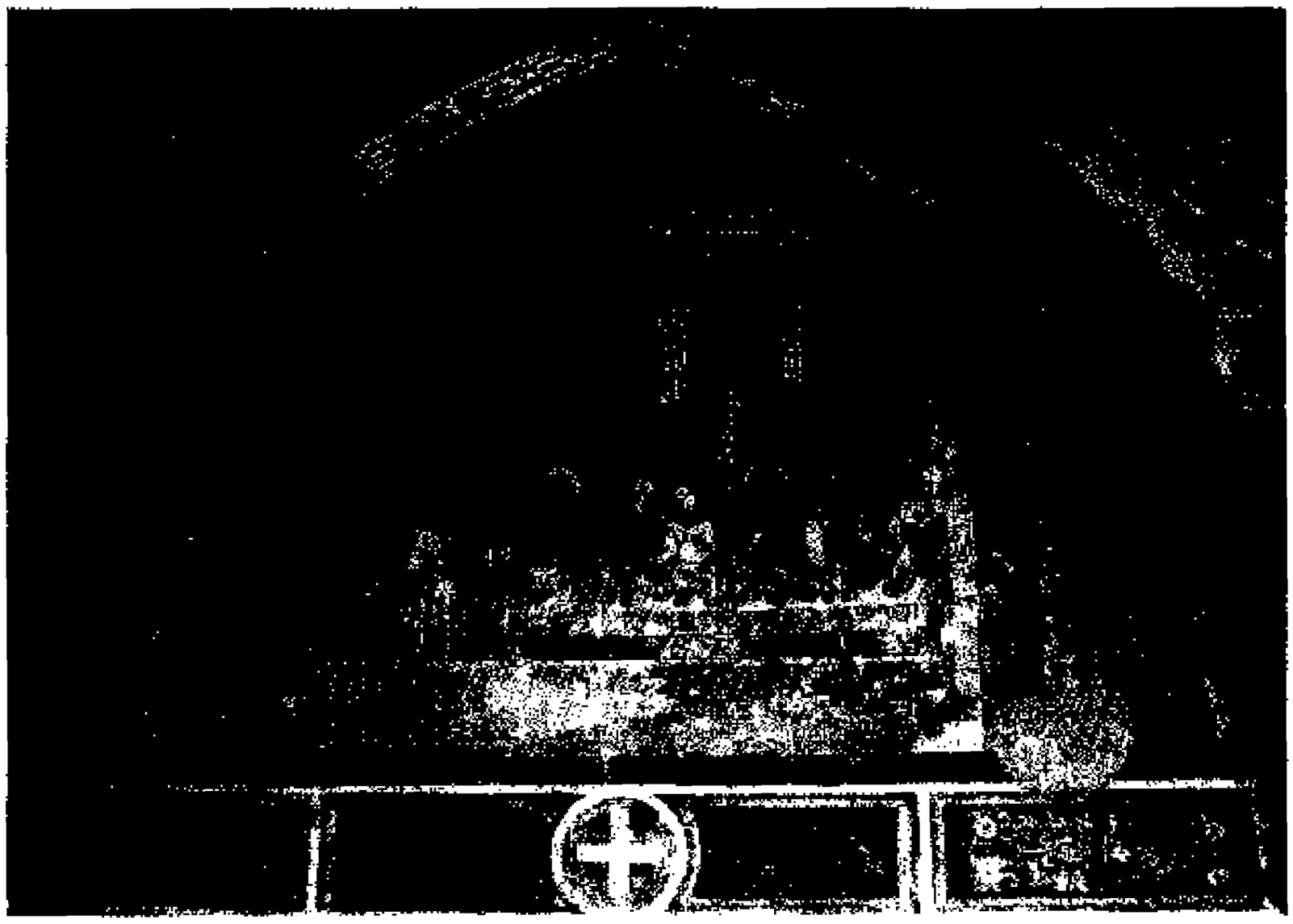


Fig. 43 - Les Noces de Cana (cl. S. Ferraro)

personnages sont le reflet d'une certaine contemporanéité, particulièrement dans l'épisode des *Noces de Cana* (**Fig. 43**) qui donne à voir la brillante variété de la vêture médiévale. L'étude du costume a permis de constater que la plupart des détails vestimentaires restitués avec précision par le peintre d'Abondance ne sont plus en usage après le milieu du XV^e^ siècle.

Au même titre que la question chronologique, l'attribution du cycle d'Abondance est problématique en l'absence d'un prix-fait. En prenant en compte la datation généralement acceptée, la thèse la plus fréquente et la plus plausible, consiste à attribuer le cycle à Giacomo Jaquerio ou, plus vraisemblablement, à un membre de son atelier.[69] Les rapports entre les œuvres de Jaquerio et les peintures d'Abondance ont été particulièrement mis en valeur par Clément Gardet.[70] Tout d'abord, les bordures à motifs de losanges qui encadrent les peintures du cloître sont utilisées à plusieurs reprises par l'atelier de Jaquerio, tout comme certains détails stylistiques qui permettent, en effet, d'établir des parallèles évidents. La palette assez douce et l'importance du dessin, caractéristiques du style du peintre piémontais, s'affirment à Abondance. De plus, la monumentalité des personnages, accentuée par des drapés assez lourds et raides, est une particularité

---

[69] BENAND Jean-Marie, 2000, *op. cit.* ; CASTELNUOVO Enrico, 1992, *art. cit.* ; GARDET Clément, 1965, *op. cit.*

[70] GARDET Clément, 1965, *op. cit.*

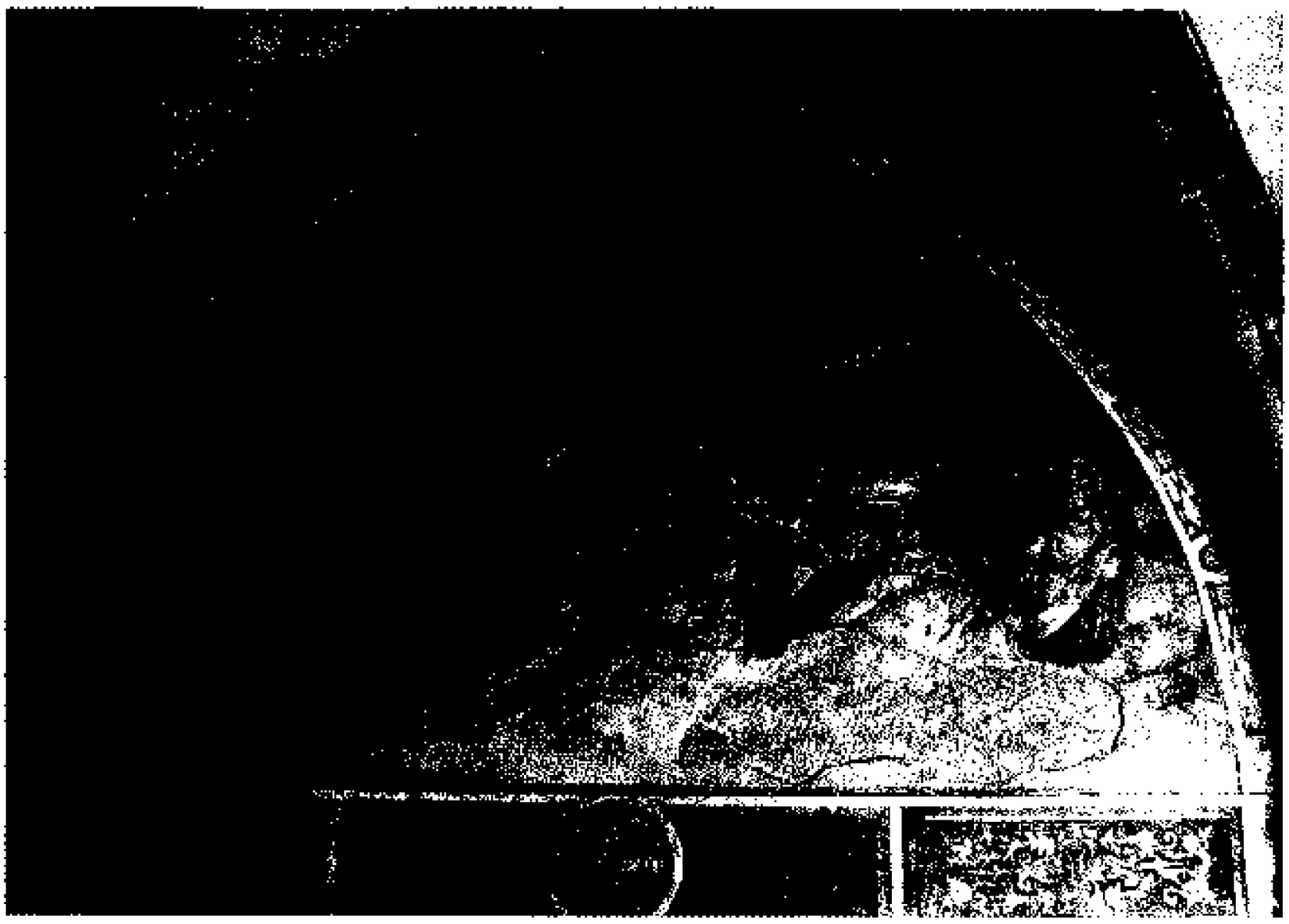


Fig. 44 - La Fuite en Egypte (cl. S. Ferraro)

récurrente chez Jaquerio. Certains éléments ou motifs peints à Abondance peuvent être mis en rapport direct avec des œuvres jaquériennes : les architectures présentent des ressemblances frappantes avec celles des peintures du maître piémontais, de même que le traitement du paysage de la *Fuite en Egypte* (**Fig. 44**). Il apparaît également que des motifs iconographiques sont utilisés de manière répétée au sein de l'atelier de Giacomo Jaquerio, particulièrement dans les scènes d'Annonciation ou de Nativité. Enfin, de nombreux types physiques sont communs aux personnages du cycle savoyard et aux figures jaquériennes et l'on peut notamment rapprocher les visages des Docteurs de la Loi d'Abondance de ceux des prophètes peints dans le chœur de Sant'Antonio de Ranverso.

Malgré des similitudes indéniables entre le cycle d'Abondance et les œuvres exécutées par Giacomo Jaquerio ou son atelier, il paraît improbable que les peintures savoyardes aient été réalisées par le maître piémontais lui-même car elles témoignent d'une habileté artistique inférieure à celle que l'on peut rencontrer dans les œuvres qui lui sont attribuées avec certitude. Clément Gardet proposait de voir dans les peintures d'Abondance une œuvre de jeunesse de Giacomo Jaquerio puisqu'il aurait été très présent en Chablais entre 1401 et 1426. Si cette hypothèse peut permettre d'expliquer le manque de maîtrise de l'artiste, elle semble bien fragile car il est peu probable que les chanoines d'Abondance aient confié un chantier d'une telle ampleur à un peintre si jeune.

Si l'analyse comparative des styles n'a pas permis de découvrir qui est l'auteur du cycle savoyard, il est néanmoins possible d'évoquer le milieu culturel au sein duquel ses goûts artistiques se sont développés. Les apports italiens semblent avoir prévalu dans la formation du peintre d'Abondance et leur assimilation est particulièrement visible dans le traitement des architectures[71] et du paysage. Cependant, la perspective, qui constitue l'une des grandes forces des maîtres italiens, n'est pas encore parfaitement maîtrisée car le peintre, malgré des efforts pour restituer une certaine profondeur, multiplie toujours les points de vue. A ce titre, le traitement du paysage peut être rapproché des miniatures de l'*Apocalypse* réalisées entre 1428 et 1435 par Jean Bapteur pour le duc Amédée VIII.[72] A la suite d'Andreina Griseri[73] ces similitudes nous incitent à penser que le peintre d'Abondance a eu connaissance de ces enluminures, probablement par le truchement des relations qu'entretenait l'abbé commanditaire avec le duc de Savoie, et qu'il s'en est largement inspiré. En revanche, il est frappant de constater, avec Enrico Castelnuovo[74] que les peintures d'Abondance ne possèdent aucune similitude avec une autre œuvre phare de l'art savoyard, le retable consacré à la vie de saint Pierre et réalisé en 1444 par Conrad Witz pour la cathédrale de Genève.[75] En effet, le paysage de ce tableau révèle l'assimilation par l'artiste des innovations italiennes et flamandes qui lui permettent de restituer un panorama alliant utilisation de la perspective atmosphérique et traitement unifié de la lumière. Cette absence de similitude me laisse croire que l'œuvre de Witz est postérieure au cycle de la vie de la Vierge. En effet, si l'on considère que le peintre d'Abondance avait une bonne connaissance de l'art savoyard contemporain, comme en témoigne son intérêt pour les miniatures de Jean Bapteur dans l'*Apocalypse*, il semblerait étonnant qu'il ait sciemment ignoré le caractère novateur du retable de Witz, qui a d'ailleurs connu un succès immé-

---

[71] La présence de belles architectures gothiques dans le cycle d'Abondance a conduit certains auteurs à supposer que le peintre était d'origine française (DUMOLIN Maurice, « L'abbaye d'Abondance en Chablais » in *Bulletin monumental*, Paris, 1931, p. 246 ; MANDACH Conrad (de), « De la peinture savoyarde au XVe siècle et plus spécialement des fresques d'Abondance » in *Gazette des Beaux-Arts*, tome X, Paris, 1913, p. 126 ; ROQUES Marguerite, *Les peintures murales du sud-est de la France - XIIIe au XVIe siècle*, Ed. Picard, Paris, 1961, 445 p.) Cependant ces édifices ne témoignent pas nécessairement d'une influence septentrionale et l'artiste a peut-être développé son goût pour le style gothique au contact du grand chantier du Duomo de Milan, comme ce fut le cas pour Giacomo Jaquerio (GRISERI Andreina, *Jaquerio e il realismo gotico in Piemonte*, ED. Fratelli Pozzo, Torino, 1966, p. 10).

[72] El Escorial, Bibliothèque Laurentine, Ms E Vit. 5 Le fac-similé du manuscrit a été publié dans GARDET Clément, *de la peinture du Moyen Age en Savoie*, tome III, 1969.

[73] GRISERI Andreina, « Nuovi riferimenti per Giacomo Jaquerio » in *Paragone Arte*, tome X, n° 115, juillet 1959, p. 23.

[74] CASTELNUOVO Enrico, « Giacomo Jaquerio e l'arte nel ducato di Amedeo VIII », in CASTELNUOVO Enrico, ROMANO Giovanni (a cura), *Giacomo Jaquerio e il gotico internazionale*, Catalogue d'exposition Palazzo Madama (avril-juin 1989), Torino, 1979, p. 51.

[75] Ce retable est actuellement conservé au Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

diat. Par conséquent, il semble raisonnable de supposer que le cycle d'Abondance a été réalisé après 1428, date à laquelle Bapteur débute l'exécution du manuscrit de l'*Apocalypse*, et avant 1444. Cette hypothèse est corroborée par l'absence, dans le cycle savoyard, de l'expressionnisme gothique qui caractérise la maturité du peintre piémontais. Nous pourrions donc en déduire que le peintre d'Abondance a reçu sa formation auprès de Jaquerio durant la première phase de son activité, bien avant la réalisation de la *Montée au Calvaire* de Sant'Antonio di Ranverso dans les années 1440[76].

Le cloître d'Abondance : monde clos et fenêtre ouverte sur le monde

Au Moyen Age, le cloître était nommé *hortus conclusus*, jardin clos qui, n'ayant d'autre ouverture permanente qu'une échappée vers le ciel, constituait une image symbolique du paradis.[77] Lieu propice à la méditation et au déroulement de processions liturgiques, le cloître répond en effet à cet idéal spirituel élevé. Pourtant, en tant que lieu de vie des religieux, il répond également à des fonctions beaucoup plus pragmatiques, telles que l'enseignement des plus jeunes ou les pratiques d'hygiène. Le cloître est donc dédié aux activités de la vie quotidienne, et cela est d'autant plus vrai qu'à Abondance le décor sculpté et peint offrait aux chanoines réguliers une véritable vision du monde contemporain auquel ils étaient partiellement soustraits.

Dans les peintures du cloître, le réalisme des architectures et surtout du paysage participe de cette volonté d'ouverture sur le siècle. Le panorama naturel offert par la *Fuite en Egypte* est un vivant reflet de la région lémanique, même s'il nous semble difficile d'identifier avec précision les édifices qui ponctuent cette scène.[78] Le paysage est peuplé de nombreux personnages vaquant à leurs occupations, illustrant ainsi la variété des activités humaines au Moyen Age. Sur le lac aux eaux cristallines qui occupe le centre de la composition, les bateliers s'affairent au gréement ou à la manœuvre de leurs embarcations, gros navires de commerce aux cales pansues ou simples esquifs de pêcheurs. Un paysan chargé d'un lourd fardeau – une longue planche sur laquelle sont disposées de petites tommes de

---

[76] *La Montée au Calvaire* constitue le témoignage le plus marquant de l'évolution du style de Jaquerio vers l'expressionnisme et le réalisme gothique. La reproduction de cette œuvre a été publiée dans GARDET Clément, 1965, *op. cit.*

[77] Sur les cloîtres, voir : KLIEN Peter K. (dir), *Der mittelalterliche Kreuzgang. Architektur, Funktion und Programm (The medieval Cloister - Le Cloître au Moyen Age)*, Ed. Schnelle & Steiner, Regensburg, 2004, 408 p. ; MEYVAERT Paul, « The medieval monastic claustrum » in *Gesta*, Vol. XII, 1973, p. 53-59 ; ROUCHON MOUILLERON Véronique, *Cloîtres. Jardins de prières*, Flammarion, Paris, 2000, 189 p.

[78] BENAND Jean-Marie, 2000, *op. cit.* L'auteur a proposé de dater le cycle d'Abondance en prenant en compte la construction de certains édifices qu'il aurait identifiés formellement dans la *Fuite en Egypte*. Cependant, les édifices représentés n'offrent pas, nous semble-t-il, des caractéristiques architecturales suffisamment précises pour les identifier à des constructions existantes.

Savoie - chemine avec difficulté sur un sentier à flanc de colline. Dans l'épisode de la Nativité, des paysans se rendent aux champs tandis qu'un moine mène son âne chargé de grain vers le moulin et que les moutons sont conduits en transhumance par les bergers. Les médaillons ornant les clés de voûtes du cloître contribuent également à l'illustration des activités rurales grâce à l'iconographie des travaux des mois. Fenaison, moisson, vendanges, gavage et abattage du porc... toutes les occupations qui rythment la vie des paysans ont été représentées par le sculpteur d'Abondance. Parfois, les plus humbles, particulièrement les bergers et les sages-femmes de la Nativité, acquièrent même une place de choix pour devenir de véritables acteurs de l'histoire sacrée.

Parallèlement, les peintures du cloître d'Abondance, par le traitement des détails d'une réalité contemporaine, mettent en exergue des éléments caractéristiques de l'aire savoyarde qui sont perceptibles dans la quasi-totalité des scènes. Edifices couverts de tavaillons et d'ardoises ou personnages vêtus de costumes contemporains sont autant d'éléments rappelant la vie quotidienne en Savoie. De nombreux produits issus du savoir-faire local sont représentés avec un grand souci du détail. Nous avons déjà mentionné le paysan chargé de tommes de Savoie dans la scène de la *Fuite en Egypte* mais d'autres aliments typiques de l'aire savoyarde peuvent être identifiés par un œil averti. Dans les *Noces de Cana*, le domestique qui se tient près du passe-plat s'apprête à servir le vacherin, fromage cerclé d'écorce très apprécié dans la région. Par ailleurs, en marge du festin, des salaisons ont été mises à sécher dans le fumoir de la cuisine. Pourquoi ne pas y reconnaître jambons de pays et saucisses locales, également connues sous l'appellation de diots ?

Mais les plaisirs de la vie courtoise n'ont pas été omis dans le cloître d'Abondance, rappelant chaque jour aux chanoines, dont beaucoup sont issus de noble lignage, la vie à laquelle ils ont renoncé pour se consacrer à leur sacerdoce. Dans le registre supérieur de l'épisode de la *Fuite en Egypte*, plusieurs cavaliers s'éloignent du château avec leur meute et galopent à bride abattue vers une distrayante partie de chasse. L'aspect festif et fastueux de la vie de cour est particulièrement mis en valeur par la scène des *Noces de Cana*. Le banquet se déroule dans la pièce principale d'une prospère demeure seigneuriale dont les murs sont recouverts d'une riche tenture verte passementée d'or. Les convives sont revêtus des matières les plus nobles - tissus rehaussés d'or, fourrures et joyaux - tandis que les livrées chamarrées des serviteurs ainsi que la fine vaisselle de verre et d'étain témoignent de la fortune du maître de céans. Les plaisirs de la fête sont également évoqués par les culots sculptés évoquant les acrobaties et la danse, divertissements hautement appréciés par la noblesse.

L'abbaye d'Abondance, dont l'architecture gothique semble exceptionnelle, abrite sous les galeries de son cloître des sculptures et des peintures non moins remarquables. Elle est un jalon marquant de l'art gothique en Savoie et son décor peut être considéré comme un véritable témoignage de la vie rurale et courtoise au Moyen Age dans la région lémanique. Malheureusement, le temps et les hommes ont provoqué des dégâts considérables et une grande partie de ce témoignage artistique est irrémédiablement perdu. Mais dès le classement du cloître comme Monument Historique en 1875, le site a bénéficié d'un intérêt qui a favorisé sa conservation. En effet, l'abbaye d'Abondance constitue un véritable enjeu patrimonial qui a déjà fait l'objet de nombreuses restaurations architecturales et picturales. Elle est aujourd'hui au cœur d'un projet d'envergure visant à la création d'un musée au sein des bâtiments conventuels et à l'attribution du label de « Pays d'Art et d'Histoire » pour l'ensemble de la vallée d'Abondance. Gageons que cette démarche saura entretenir l'engouement du public pour ce haut lieu de la culture artistique médiévale en Savoie.

Séverine FERRARO
Etudiante à l'Université
Pierre Mendès-France - Grenoble II

Premiers résultats des fouilles archéologiques en cours sur le site du Chenet des Pierres aux Moulins de Bozel (Savoie).

Introduction

La question de l'habitat néolithique dans les vallées alpines savoyardes reste encore très mal documentée à l'exception de la Vielle Eglise à la Balme de Thuy (Haute-Savoie)[79] et de l'abri du Rocher du Château en Maurienne (Savoie)[80]. Un semis de découvertes isolées et quelques sites sépulcraux montrent cependant l'ancienneté de la présence humaine[81]. Le site néolithique du Chenet des Pierres a été signalé pour la première fois en 1909 par H. Müller[82] après la découverte fortuite d'un gros fragment de céramique. Régulièrement mentionné dans les ouvrages de synthèse comme l'un des rares gisements connus dans les massifs internes des Alpes du Nord françaises, il n'avait jamais été étudié[83]. En 1999, plusieurs sondages

[79] GINESTET J.-P. avec collaboration de BINTZ P., CHAIX L., EVIN J., OLIVE C. (1984). p. 320-342.

[80] REY P.-J., THIRAULT E. (1999). p. 501-518.

[81] REY P.-J., THIRAULT E. (1999). p. 501-518.

[82] MULLER H. (1909).

[83] Par exemple in GALLAY A. (1977).

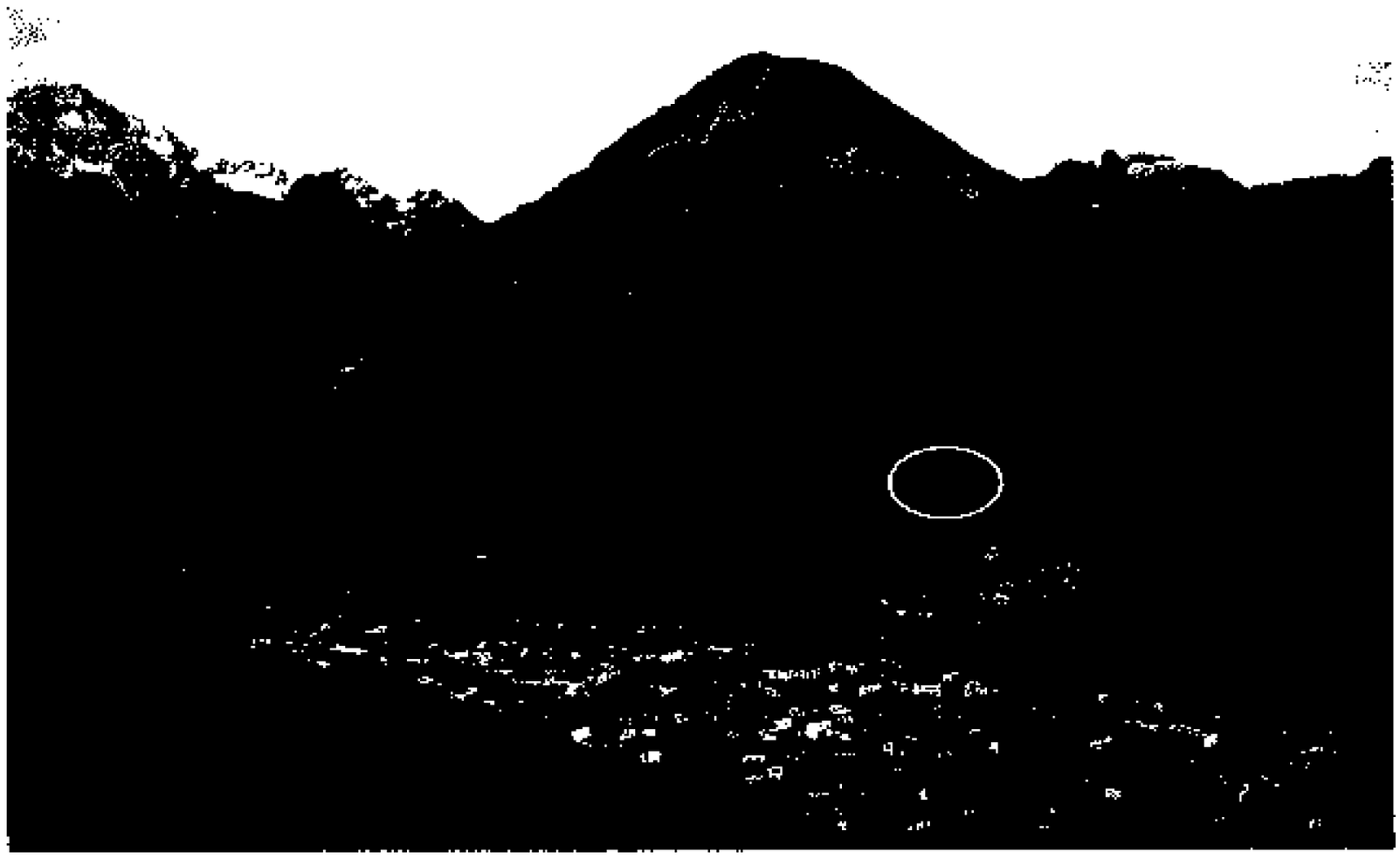


Fig. 45 - Vue générale de la vallée de Bozel et implantation du site au pied de la Dent du Villars (cl. P.-J. Rey)

effectués au cœur du chaos de pierres qui domine le hameau des Moulins de Bozel, ont révélé des dépôts archéologiques épais. L'observation de niveaux stratifiés dans trois des sondages, la densité et la variété des mobiliers archéologiques ainsi que l'excellente conservation des macro-restes carbonisés ont justifié l'ouverture à partir de 2001 d'une fouille programmée. Ces travaux toujours en cours, concernent un secteur rectangulaire d'environ neuf mètres sur trois, coincé entre deux grands blocs rocheux. Les deux principales phases d'occupation identifiées appartiennent au Néolithique moyen.

1. Contexte géographique, géomorphologique et sédimentaire

Situé sur la bordure Nord-ouest du massif de la Vanoise, le site du Chenet des Pierres se trouve sur le versant ubac, à peu de distance du fond de vallée (**Fig. 45**). Les occupations se sont installées vers 950 m d'altitude environ dans un chaos rocheux proche du hameau des Moulins.

Déposé lors d'un stade de retrait du glacier wurmien, ce dépôt d'écroulement est implanté dans une forte pente et couvre un espace d'environ 260 m sur 100. La micro-topographie particulièrement contrastée se caractérise par de petites terrasses séparées de pentes très raides (**Fig. 46**).

Glissements de terrain, coulées boueuses et solifluxions caractérisent la dynamique sédimentaire holocène et influencent de manière importante la conservation des couches.

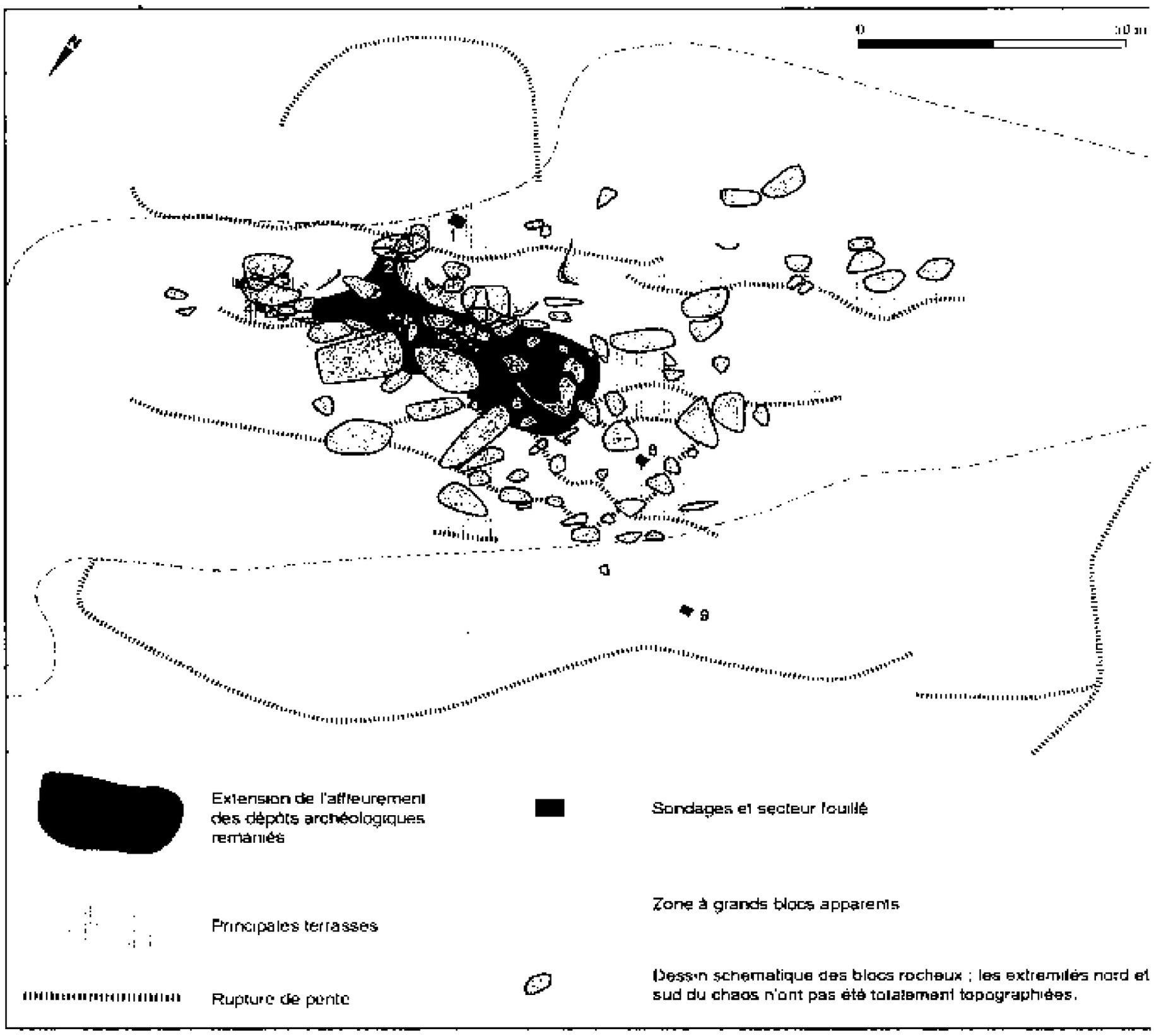


Fig. 46 - Topographie de la partie centrale du chaos rocheux et implantation des sondages (relevé et DAO P.-J. Rey)

Des irrégularités topographiques ont assuré la préservation des niveaux archéologiques, dans seulement trois des sondages réalisés en 1999.

2. Stratigraphie du secteur en cours de fouille

Les dépôts se dilatent vers l'amont et atteignent près de deux mètres d'épaisseur maximale. Cinq grands ensembles sédimentaires ont été identifiés sous le sol forestier actuel (**Fig. 47**).

Le substrat (ensemble 5) est constitué de limons sableux jaunes à graviers qui emballent des blocs de toutes tailles appartenant au dépôt d'écroulement.

L'ensemble 4 est formé de dépôts sub-horizontaux qui témoignent d'une première phase d'occupation datée de la deuxième moitié du Ve millénaire. Les couches les plus profondes suivent les irrégularités de l'amas de bloc qu'elles comblent progressivement. Quelques structures ont été observées : une empreinte de poteau, une cuvette peu

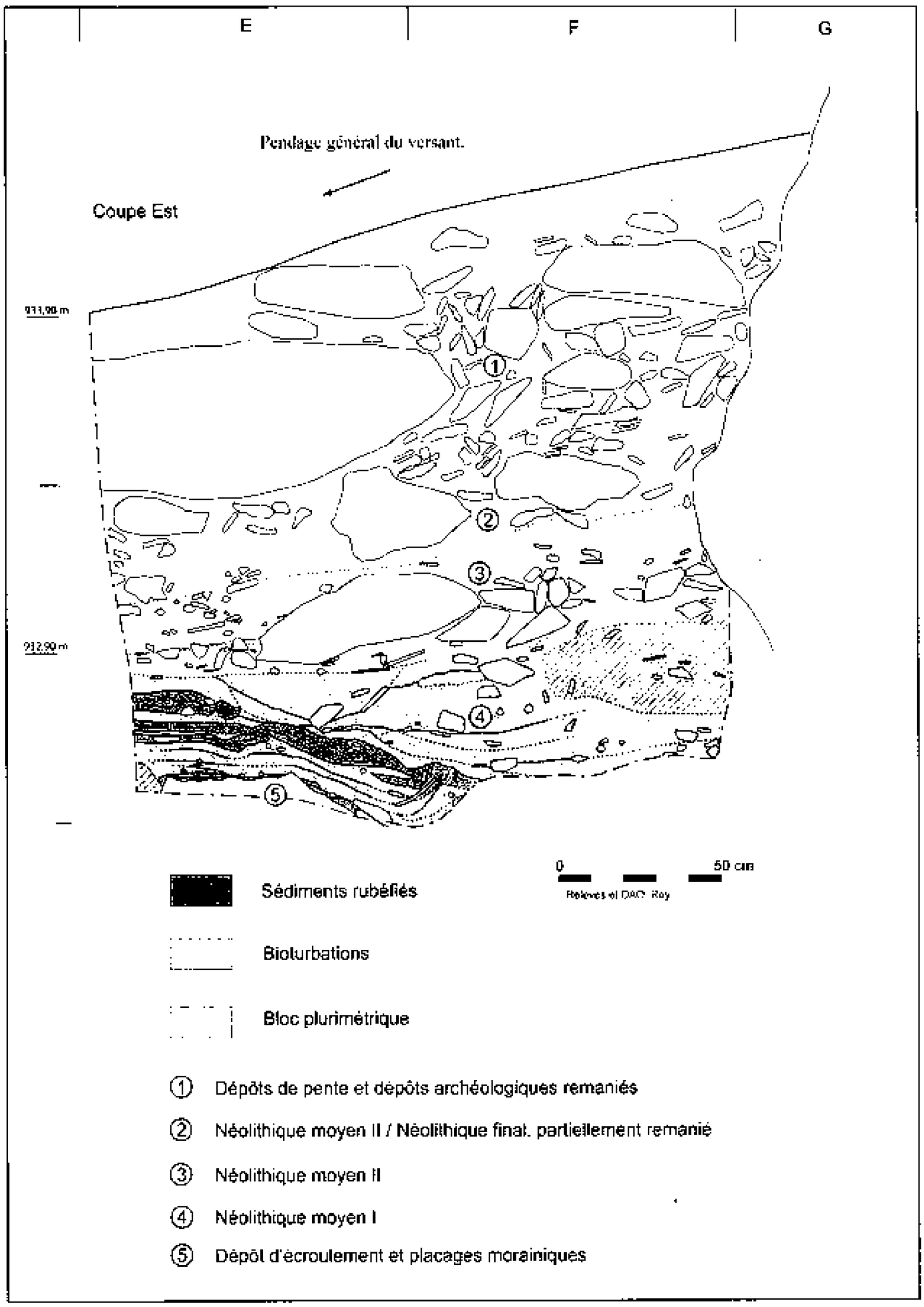


Fig. 47 - Secteur 3. Stratigraphie Est (DAO P.-J. Rey)

profonde à remplissage charbonneux et une fosse ovale d'une vingtaine de centimètres de profondeur contenant des pierres chauffées. Les dépôts qui constituent l'ensemble 4 appartiennent probablement à des couches d'habitat. Parmi les interprétations possibles, l'hypothèse d'un bâtiment sur plancher surélevé est actuellement privilégiée.

L'ensemble 3 résulte d'une seconde série d'occupations qui couvrent une large part du IVe millénaire. Les dépôts associés présentent un pendage plus marqué, et se dilatent vers le pied de la paroi amont. Aucune structure nette n'a été observée dans ces dépôts qui recouvrent un intervalle chronologique assez large de la fin du V[e] à la fin du IV[e] millénaire. D'après les observations de fouille, les sédiments de l'ensemble 3 apparaissent vraisemblablement comme une accumulation de rejets, liés à des occupations très proches.

La césure entre les ensembles 3 et 4 recouvre donc un changement dans les modalités d'occupations du secteur fouillé.

Peu épais et fortement perturbé, l'ensemble 2 marque la transition avec le recouvrement. Le mobilier archéologique n'est pas homogène mais contient quelques éléments tardifs qui témoignent d'un maintien des fréquentations du site jusqu'à la transition avec le III[e] millénaire.

Constitué de limon sableux gris brun humique à graviers et pierres, le recouvrement postérieur aux occupations (ensemble 1) contient quelques blocs de plus d'un mètre cube. La chronologie et la rapidité de mise en place de ces dépôts de versant ne sont pas encore bien comprises. On y observe une grande densité de vestiges remaniés issus du démantèlement de couches archéologiques sur les terrasses en amont du secteur fouillé.

3. Mobilier archéologique et influences culturelles

La céramique présente une grande variété de formes, de décors, de pâtes et de traitement de surface.

L'ensemble 4 livre des fragments de vases à embouchures carrées parfois décorés de lignes emboîtées de triangles excisés ou d'impressions ovales rattachées à des sillons horizontaux. Ces décors sont caractéristiques de la seconde phase de la culture des Vasi a Bocca Quadrata placée entre 4500 et 4200 avant notre ère en Piémont[84]. Ces vases sont accompagnés de coupes, de jarres ovoïdes à mamelons sur le bord et de céramiques plus grossières souvent décorées d'impressions obliques ou tangentielles.

Après Villa Giribaldi à Nice[85], le Chenet des Pierres est le second site des versants occidentaux des Alpes, qui livre une grande quantité de formes et de décors apparentés aux motifs VBQ. Dans la vallée du Rhône, ces décors ne sont connus que de manière très ponctuelle.

---

[84] VENTURINO-GAMBARI (1998).

[85] CREPALDI F. (1999) et BINDER D. (1990).

Dans le même ensemble quelques tessons évoquent des connexions avec le Saint-Uze rhodanien[86].

D'après ces comparaisons l'ensemble 4 pourrait relever d'une durée d'occupation assez courte.

La céramique de l'ensemble 3 présente des influences plus variées mais toujours très marquées par les contextes alpins et italiens.

La fréquence importante des carènes impressionnées ou incisées évoque les céramiques de La Maddalena à Chiomonte[87].

Des décors de cannelures associées parfois à des impressions rondes trouvent des comparaisons dans le style valaisan du Cortaillod type Saint-Léonard[88], qui présente également un grand nombre de carènes incisées ou impressionnées.

On observe également des influences de la Lagozza[89], du Chasséen récent de la moyenne vallée du Rhône[90].

D'après ces comparaisons l'ensemble 3 regroupe probablement une longue succession d'occupations durant un large intervalle chronologique qui recouvre la totalité du IVe millénaire et peut-être les derniers siècles du Ve millénaire.

L'industrie lithique taillée est abondante et se caractérise par une forte proportion des armatures majoritairement en silex (plus de 130 individus), probablement façonnées en-dehors du site. Le quartz est représenté par un grand nombre d'éclats qui attestent d'un débitage local.

L'industrie lithique en roche verte polie est représentée par une centaine de fragments et pièces entières, principalement des lames de hache. Elle comporte à la fois des outils utilisés et des ébauches abandonnées à différents stades de façonnage.

La forte proportion de l'outillage macrolithique constitue une des particularités du site. Sur une faible superficie fouillée, plus d'une centaine de percuteurs et plusieurs dizaines de fragments de meules et de polissoirs ont été découverts.

Le tamisage à l'eau systématique a permis de recueillir de nombreux types d'outils en pierre rarement documentés : petits polissoirs, galets percutés à faces lissées, plaques à polis d'utilisation. La décou-

---

[86] BEECHING A., NICOD P.-Y., THIERCELIN F., VORUZ J.-L. (1997). p. 575-592

[87] BERTONE A., FOZZATI L. (1998).

[88] WINIGER A. (1994).

[89] BORRELLO M.-A. (1984).

[90] BEECHING A. (1995). p. 106-108.

verte la plus remarquable est la mise en évidence d'une série de petits biseaux façonnés sur des supports rectangulaires en schiste gris. Enfin on observe une production locale de petits objets triangulaires ou circulaires en schiste qui ne semblent pas se rattacher à la production de parure. Les hypothèses d'objets symboliques, d'éléments d'un système de comptage ou de pièces de jeux peuvent être envisagées.

4. Datations par le radiocarbone

Trois datations par accélérateur sur os ont été réalisées sur les niveaux d'occupation du secteur 3. Deux des résultats obtenus présentent une bonne cohérence avec la succession stratigraphique et les intervalles chronologiques proposés d'après la typologie des céramiques :

Ly 2415 (GrA) : 4905 ± 40 -3767 -3641 cal Bc. L'échantillon daté provient de l'ensemble 3.

Ly 2455 (GrA) : 5375 ± 45 -4334 -4046 cal Bc. L'échantillon daté provient de la partie inférieure de l'ensemble 4.

Une troisième date sur la partie inférieure de l'ensemble 4 a livré un résultat manifestement aberrant :

Ly 2184 (OxA) : 4350 ± 30 -3078 -2897 cal Bc.

Conclusion

Dans un contexte intra alpin peu connu, la séquence du Chenet des Pierres constitue un jalon essentiel pour la compréhension de l'économie des premières communautés montagnardes et pour une approche des relations entre les vallées internes et leurs piémonts.

La fouille du secteur 3 permet d'aborder pour la première fois dans les Alpes internes françaises une occupation stratifiée et dense du Néolithique moyen.

La densité des mobiliers et la bonne conservation des macro-restes carbonisés offre la possibilité rare d'aborder finement l'économie des premiers habitants d'une vallée interne des Alpes françaises. La quantité importante de mobiliers archéologiques recueillis offre également de multiples opportunités pour développer l'étude des circulations de biens et de matières premières à travers le massif alpin.

Les premiers résultats obtenus montrent l'importance dès la deuxième moitié du V^{e} millénaire, des circulations et des contacts entre les vallées alpines. Les influences italiennes apparaissent prépondérantes dans les premiers niveaux d'occupation, et demeurent très présentes au IV^{e} millénaire alors que se développent des contacts avec le Valais.

Les occupations du Chenet des Pierres sont implantées dans un contexte de chaos rocheux rarement documenté. Les fortes défenses naturelles procurées par l'accumulation des blocs et la pente raide du versant pourraient constituer l'une des raisons importantes de l'occupation de ce site. Probable pour l'ensemble 4, l'habitat reste à démontrer par la suite. Des fonctions d'atelier, de lieu d'échange, voire de lieu cérémoniel peuvent également être envisagées. La découverte d'une stèle anthropomorphe dans les niveaux remaniés pourrait aller dans ce sens. La proximité du site avec les sources salées de Salins-les-Thermes doit également être soulignée. La question du ou des statuts du site dans le maillage territorial du Néolithique moyen reste très largement à préciser.

Pierre-Jérôme REY
UMR 5204
Laboratoire EDYTEM, Chambéry

Bibliographie

BEECHING A. avec coll. F. CORDIER, J.-C. DUMAS, R. LAUDET, M. LINOSSIER et F.THIERCELIN. (1995). Nouveau regard sur le Néolithique ancien et mo yen du bassin rhodanien. *In : J.-L. VORUZ dir. : Chronologies néolithiques : de 6000 à 2000 dans le bassin rhodanien. Colloque d'Ambérieu-en-Bugey, 19-20 sept. 1992. Document du Département d'Anthropologie de l'Université de Genève, t. XX.* Genève : Société Préhistorique Rhodanienne. p. 93-111, 11 fig

BEECHING A., NICOD P.-Y., THIERCELIN F., VORUZ J.-L. (1997). Le Saint-Uze, un style céramique non-chasséen du cinquième millénaire dans le bassin rhodanien. *In : La culture de Cerny : nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique. Actes du 6e Colloque International de Nemours (9-11 mai 1994). Mémoires du Musée de Préhistoire d'Île-de-France* n° 6. Nemours : APRAIF. p. 575-592.

BERTONE A., FOZZATI L. (1998). La preistoria del bacino della Dora Riparia oggi. *Segusium - Ricerche e studi Valsusini*, A. XXXV, vol. 36. p. 11-82.

BINDER D. (1990). Néolithique moyen et supérieur dans l'aire liguro-provençale : le cas de Giribaldi (Nice, Alpes-Maritimes, France). *In :* GUILAINE (J.) et GUTHERZ (X.) dir., *Autour de Jean Arnal.* Montpellier. p. 147-161.

BORRELLO M.-A. (1984). The Lagozza culture (3rd millenium b.c.) in Northern and central Italy. *Studi archeologici, vol. 3*. Bergamo : Istituto Universitario di Bergamo. 190 p. 58 fig.CREPALDI F. (1999). *La céramique de Villa Giribaldi (Nice, Alpes Maritimes) ; les relations entre le Chasséen provençal et la culture des Vases à*

Bouche Carrée. Mémoire de DEA "Préhistoire, Archéologie, Histoire et Civilisations de l'Antiquité et du Moyen-Âge", sous la direction de R. CHENORKIAN. Université de Provence, LAPMO. CRA, Sophia-Antipolis. 184 p.

GALLAY A. (1977). *Le Néolithique moyen du Jura et des plaines de la Saône : Contribution à l'étude des relations Chassey-Cortaillod-Michelsberg*. Antiqua 6, publications de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie. Verlag Huber, Frauenfeld, 344 p. ,43 fig. ,22 cartes, 63 pl.

GINESTET J.-P. avec collaboration de BINTZ P., CHAIX L., EVIN J., OLIVE C. (1984). L'abri sous roche de la Vieille Eglise, La Balme-de-Thuy (Haute-Savoie) premiers résultats. *Bull. SPF*, t. 81, n°10-12. Paris : SPF, publié avec le concours du CNRS et du Ministère de la Culture (Sous Direction de l'Archéologie). p. 320-342.

MULLER H. (1910). Découverte d'une station néolithique au Moulin de Bozel (Savoie). *Compte rendu Congrès AFAS, 38e session, Lille 1909*. Paris. 2e partie, p. 832-833.

REY P.-J. (2006). Le site du Chenet des Pierres aux Moulins de Bozel (Savoie, France) : une nouvelle séquence néolithique alpine. In *Alpis Graia Archéologie sans frontières autour du col du Petit-Saint-Bernard, projet Interreg IIIA, seminario di chiusura Aoste 2-4 mars 2006*. Aoste, Musumeci S.p.A. ed. 400 p. p. 361-370.

REY P.-J., THIRAULT E. (1999). Le peuplement des vallées alpines au Néolithique : les exemples de la Maurienne et de la Tarentaise (Savoie). *In* : A. BEECHING dir. - *Circulations et Identités culturelles alpines à la fin de la Préhistoire. Matériaux pour une étude. Programme CIRCALP 1997-1998. Travaux du Centre d'Archéologie Préhistorique de Valence n° 2*. p. 501-518.

THIRAULT E. (2004). Le site néolithique de Bessans/Le Château (Savoie) et la question des armatures perçantes en roches polies dans les Alpes occidentales. *In* : Dartevelle H. dir. *Rencontres méridionales de Préhistoire récente. Auvergne et Midi – Actualité de la recherche. Actes de la cinquième session, Clermont-Ferrand, 8-9 nov. 2002*. Cressensac : Préhistoire du Sud-Ouest (Supplément n° 9), p. 421-444, 17 fig.

VENTURINO GAMBARI M. (1998). Il Neolitico e l'Eneolitico in Piemonte. *Atti della XXXII Riunione scientifica, Preistoria e Protostoria del Piemonte, Alba 29 settembre - 1 ottobre 1995 dédicata a Giuliano Cremonesi*. p. 33-64.

WINIGER A. (1994). *Etude du mobilier néolithique de Saint-Léonard "Sur le Grand Pré" (Valais, Suisse)*. Université de Genève, Département d'Anthropologie et d'Ecologie. Thèse de Doctorat non publiée. 3 vol., 511 p., 219 fig., 96 pl.

Chronique numismatique des Pays de Savoie (XI) : monnaies du col du Petit-Saint-Bernard (fouilles 2005, dirigées par S. Crogiez[91] et trouvailles anciennes)

I. Fouilles 2005

Toujours conduite dans le bâtiment occidental, dont la destination reste encore problématique, la campagne de juillet 2005 a livré seulement sept monnaies, dont trois, très dégradées, sont impossibles à identifier. Trois sont du Haut-Empire, une du règne de Valérien.

Abréviations/bibliographie
Cunetio = E. Besly, R. Bland, *The Cunetio Treasure. Roman Coinage of the Third Century AD*, Londres, 1983.
RIC = *The Roman Imperial Coinage*
IV, 2 = H. Mattingly, E. A. Sydenham, C. H. V. Sutherland, *Macrinus to Pupienus*, Londres, 1938.

Hadrien (117-138)
Atelier de Rome, date indéterminée
1 - **Denier**
D/ HADRIANVS-AVGVSTVS PP - Tête laurée à d.
R/ COS III - Femme debout de face, tête à d., tenant des objets impossibles à identifier.
6 h.
RIC II ?
PSB 2005 sect. 6. US 500.

Sévère Alexandre (222-235)
Atelier de Rome, 222-231
2 - **Sesterce**
D/ IMP CAES M AVR SEV ALEXANDER AVG - buste lauré, drapé et cuirassé à d.
R/ SECVRITAS PERPETVA ; S C, à l'exergue - *Securitas* assise à g., près d'un autel allumé, tenant un sceptre de la main droite et appuyant sa tête sur son bras gauche posé sur le dossier d'un trône
12 h.
RIC IV, 2, 118/611
PSB 2005 sect. 2. US 500.

Émission au nom de Julia Mamaea
Atelier de Rome, date indéterminée
3 - **Denier**
D/ IVLIA MA-MAEA AVG - Buste diadémé et drapé à d.

---

[91] Maître de conférences d'histoire romaine à l'Université de Rouen.

R/ FELICI-TAS PVBLICA - *Felicitas* debout de face, tête à g., les jambes croisées. Elle tient un caducée de la main droite et appuie son coude gauche sur une colonne
1 h.
RIC IV, 2, 98/335.
PSB 2005 sect. 7. US 500.

VALÉRIEN (253-260)
Atelier de Rome, 2e émission, 255-256
4 - ***Antoninianus***
D/ IMP C P LIC VALERIANVS P F AVG - Buste radié, drapé à d.
R/ LIBERALITAS AVG III - *Liberalitas* debout à g., tenant une tessère de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche
5 h.
Cunetio, 98/479
PSB 2005 sect. 2. US 114.

D'un point de vue numismatique, la campagne 2005 a donc été très frustrante.

II - Trouvailles anciennes

Au début du mois de mars 2006, l'un d'entre nous (B. R.) a présenté à Aoste au séminaire de clôture du programme INTERG III ALCOTRA 2000-2006 une communication (B. Rémy, O. Lempereur, avec la collaboration de M. Amandry, « Les monnaies antiques découvertes au col du Petit-Saint-Bernard », dans Alpis Graia. *Archéologie sans frontières au col du Petit-Saint-Bernard*, Aoste, 2006, p. 163-179), où il faisait le point sur les découvertes monétaires au col. Il constatait que le total de cent deux monnaies était très faible et que l'arc chronologique allait de 112 ou 111 av. J.-C. à 381-387. Il a signalé, sans pouvoir les décrire, cinq monnaies (Néron, Antonin le Pieux, Marc Aurèle, Claude II, Dioclétien) seulement mentionnées par J.-A. Gal (Coup d'œil sur les Antiquités du Duché d'Aoste, *Bulletin de l'Académie de Saint-Anselme*, 4, 1862, p. 23) et découvertes en octobre 1845, lors des fouilles effectuées par l'abbé Vaudey, au « *fanum* ». Grâce à un renseignement d'E. Vesan, l'éditrice des Actes du colloque d'Aoste, j'ai retrouvé la trace de deux autres monnaies mises au jour en 1845 par l'abbé Vaudey, signalées, mais non décrites, dans *Le Courrier des Alpes*, n° 119, du 14 octobre 1845.

NÉRON (54-68)
Atelier indéterminé
1. *AE*, dénomination indéterminée
Non décrit
découverte en 1845 par l'abbé Vaudey.

CONSTANTIN I^er^ (306-337)
Atelier indéterminé
2. ***AE*, dénomination indéterminée**
Non décrit
découverte en 1845 par l'abbé Vaudey.

Bernard RÉMY
Professeur d'histoire romaine à l'Université
Pierre Mendès-France de Grenoble
CNRS, Centre Camille-Jullian (Aix-en-Provence)
Michel AMANDRY
Conservateur général du Patrimoine
Directeur du Cabinet des Médailles de la BNF

Une abstraction divinisée : la Victoire dans la cité de Vienne[92]

Dès la République romaine, la Victoire a connu un grand succès dans le monde romain, notamment dans les légendes et les types monétaires. Ce n'est guère surprenant chez ce peuple conquérant, voire impérialiste. À la fondation de l'Empire, cette abstraction divinisée est devenue l'attribut personnel d'Auguste, qui l'avait emporté sur tous ses concurrents pendant les guerres civiles, puis elle est la déesse dynastique des Julio-Claudiens ; à partir des Flaviens, elle veille sur chaque Auguste, comme en témoigne la formulation d'une inscription de Saint-Léonard en Valais (*Victoriae Domini nostri Gallieni ... et Salonini ...*)[93]. Chaque nouvel empereur fonde sur elle sa légitimité, même, et peut-être surtout, au III^e^ siècle, lorsque les succès romains se font de plus en plus rares et qu'il convenait de les célébrer avec éclat, notamment par le titre d'*Inuictus* (Invincible), qui fait alors partie intégrante de la titulature impériale. Fondement de l'Empire, la Victoire est donc toujours restée très liée à la personne de l'empereur et a été fréquemment honorée par les Princes dans leurs légendes et leurs types monétaires ; mais la Victoire impériale est aussi invoquée dans les inscriptions de tout l'empire par des particuliers et des communautés (**Fig. 48**).

1 - La Victoire impériale

Il en va de même dans la cité de Vienne, où l'on a retrouvé trois types d'inscriptions :

- une dédicace pour la sauvegarde et la Victoire de deux Princes indéterminés et le maintien de l'existence de la cité de Vienne

[92] Merci à Fabrice Delrieux qui a dessiné la carte.

[93] *AE* 1978, 457

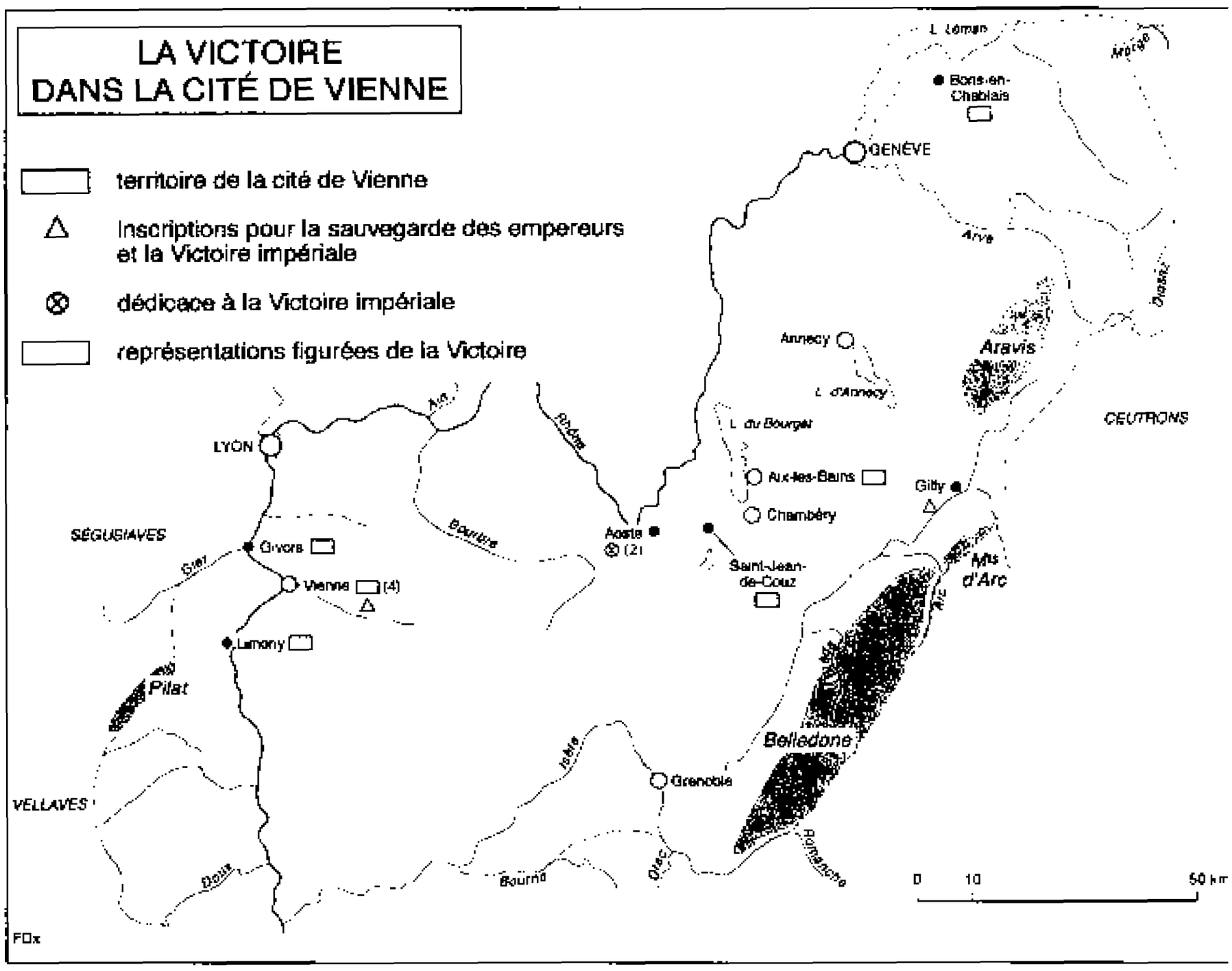


Fig. 48

N°	Lieu de trouvaille	Formulaire	Mentions part.	Dédicants	Date	Références
1	Vienne	*Pro salute Augustorum et V[ictoria] et reditu et statu ciuitatis Vi[ennensium]*	Support ind.	?	250-300 ?	*ILN, Vienne* 44

Témoignage de loyalisme politique, cette inscription commémore une expédition militaire conduite par au moins deux empereurs au cours de laquelle l'existence même de la cité de Vienne aurait été menacée. Faute de renseignements suffisants sur l'histoire de la cité, il est impossible de savoir à quelle guerre il est fait allusion, puisque la formule d'en-tête se rencontre fréquemment dans les inscriptions impériales, des Julio-Claudiens à la tétrarchie. Il ne peut s'agir du siège de Lyon en 197, puisque, à cette date, Caracalla n'était pas encore Auguste. Sans doute faut-il penser aux invasions de la seconde moitié du III^{e} siècle.

- une dédicace pour la sauvegarde, la conservation et la Victoire du Prince à l'occasion de travaux édilitaires

N°	Lieu de trouvaille	Formulaire	Mentions part.	Dédicants	Date	Références
2	Gilly-sur Isère	*[Pro salute et incolum]itate [et vic]tor[ia]* de Commode	Plaque réparations des dégâts causés par le Chériac	?	*ca* 184	*ILN, Vienne* 536

Cette inscription très fragmentaire rappelle les travaux exécutés après une inondation catastrophique du Chériac, un torrent fougueux, plutôt que de l'Isère. Dans le *CIL* XII 2343, O. Hirschfeld la rapprochait d'un texte de Bourg-Saint-Maurice (*ILAlpes Graies* 54), où la réparation des routes, des ponts, des temples et des thermes avait été exécutée aux frais de Marc Aurèle et de Lucius Verus. Si dans les deux cas, il s'agit bien de commémorer des réparations exécutées après des débordements des rivières, les deux textes diffèrent cependant nettement. À Bourg-Saint-Maurice, les empereurs, dont le nom est au nominatif, ont fait acte d'évergétisme et ont sans doute pris l'initiative de faire graver une inscription qui rappelait leurs bienfaits. À en juger par le formulaire de ce texte, tel ne semble pas avoir été le cas à Gilly, où la dépense a dû être supportée par les propriétaires riverains ou par la cité. Par prudence ou par loyalisme politique ou plutôt pour célébrer une difficile victoire, les maîtres d'œuvre ont jugé nécessaire d'honorer Commode et de dédier leurs travaux pour sa sauvegarde, sa conservation et sa victoire.

Sur ce document, Commode porte le surnom honorifique de *Britannicus*, adopté après sa victoire de 184. Il faut donc sans doute penser qu'il a été gravé peu après les victoires remportées, la même année, sur les peuplades du nord de la Bretagne par le général Lucius Ulpius Marcellus (Dion Cassius, 72, 8).

– deux dédicaces à la Victoire impériale

N°	Lieu de trouvaille	Formulaire	Mentions part.	Dédicants	Date	Références
3	Aoste	*Victoriae Aug.*	Base *t(estamento) p(oni) i(ussit) basis ex stipe*	C. Virrius Quartio	100-200 ?	*ILN, Vienne* 598
4	Aoste ou Nances	*Victoriae Augusti*	Bloc *de suo pon(endum) curauerunt*	T. Flaminius Secundus T. Flaminius [—--] Cn. E Romanus et trois autres hommes, dont le nom est très fragmentaire	100-200 ?	*ILN, Vienne* 599

Dans le texte n° 4 (aujourd'hui perdu), la lecture *Victoriae Augusti* semble certaine. Il ne s'agit donc pas de la Victoire auguste, mais bien de la Victoire de l'Auguste. Auguste n'est pas un adjectif qualificatif, qui accompagne si fréquemment les divinités indigènes et gallo-romaines « augustes », mais un nom celui de l'empereur régnant. Il y a de bonnes chances qu'il en aille de même dans l'inscription testamentaire d'Aoste (n° 3). Fondatrice de l'Empire romain, la Victoire impériale a toujours conservé une importance primordiale dans cette monarchie militaire et ne pouvait en aucun cas être assimilée à une « simple » divinité auguste. Dans les légendes monétaires on retrouve aussi les deux formes : *Victoria Aug.*[94] et *Victoria Augusti*[95].

Dans les deux premiers types d'inscriptions, l'invocation de la Victoire impériale pour la sauvegarde des empereurs n'a évidemment rien à voir avec la religion ; c'est un simple acte de loyalisme politique. On peut hésiter aussi sur le caractère religieux de la seconde dédicace à la Victoire impériale (n° 4) qui émane d'une communauté, peut-être de sévirs augustaux. Il me semble pourtant difficile d'admettre qu'il s'agit seulement de l'exaltation d'une abstraction impériale divinisée. Pour la première dédicace, il ne me paraît pas y avoir de place pour le doute : c'est une manifestation, au moins indirecte, du culte impérial, même en l'absence de formulaire votif, puisque la base a été financée à la suite d'une quête.

2 - La Victoire

Sous l'Empire, on connaît aussi des textes gravés en l'honneur de la seule Victoire qui pourrait être une divinité indigène « assimilée » sans aucun rapport avec la Vertu impériale, mais nous n'en avons pas dans la cité de Vienne, où nous disposons seulement de neuf représentations figurées de la Victoire, de type parfaitement classique. Dans ce tableau récapitulatf, elles sont classées par types de documents en suivant l'ordre géographique des *ILN, Vienne* :

N°	Type de document	Provenance	Date
5	Plaque de marbre blanc	Vienne	180-200
6	Plaque de pierre de Seyssel	Vienne	100-200
7	Statue (?) de bronze	Limony	?
8	Statuette de bronze	Givors	200-400
9	Médaillon d'applique	Vienne	120-300

[94] Voir, par exemple, *RIC*, III, 113/653-654

[95] Voir, par exemple, *RIC*, III, 113/655

N°	Type de document	Provenance	Date
10	Médaillon d'applique	Vienne	120-300
11	Ampoule de verre, avec la légende *Volum Ianuari*	Aix-les-Bains	?
12	Coupe d'argent	Saint-Jean-de-Couz	?
13	Applique de bronze	Bons-en-Chablais	?

Dans une précédente livraison de la revue[96], j'ai montré qu'il fallait considérer avec la plus grande prudence les documents figurés représentant des divinités ou des abstractions divinisées, car ils ont très souvent une signification culturelle beaucoup plus que cultuelle, lorsqu'ils n'ont pas été retrouvés dans un contexte religieux (sanctuaire public ou privé, laraire, sources...). Or, nous savons seulement que l'ampoule d'Aix-les-Bains (n° 11) a été découverte dans une tombe.

Aucun de ces objets ne semble avoir eu le moindre caractère religieux, sauf, très éventuellement, la statuette de Limony (n° 7) et peut-être l'ampoule de verre (n° 11), dont la signification reste très incertaine. Les autres ont clairement un but culturel ou plus probablement décoratif. Rien ne prouve non plus qu'ils relèvent seulement du mythe de la Victoire impériale.

Seule les inscriptions dédiées à la Victoire impériale occupent donc une place clairement définie dans la cité de Vienne.

CATALOGUE

– Inscriptions

1 - Vienne. Inscription fragmentaire pour la sauvegarde d'empereurs indéterminés, la Victoire et le maintien de la colonie de Vienne.

Support indéterminé (autel ?), orné « en relief (d'un) un aigle qui tient un globe dans sa main ».

En 1648, dans les ruines d'un édifice romain, en même temps que d'autres fragments d'architecture et de sculpture, dans le secteur du square Vassy — Perdu.

Texte de deux lignes.

ILN, Vienne 44

Pro salute Augustorum et V[ictoria] / et reditu et statu ciuitatis Vi[ennensium, ---] / ---

---

[96] Voir B. Rémy, *Sol et Luna* dans la cité de Vienne. *Revue Savoisienne*, 142, 2002, p. 72-82

Pour la sauvegarde des Augustes, pour leur victoire et leur retour et pour le maintien de l'existence de la cité de Vienne, ...

2 - Gilly-sur-Isère. Inscription fragmentaire pour la sauvegarde, la conservation et la victoire de Commode.

Plaque de marbre, brisée en au moins six fragments.

En 1856, entre l'Isère et Gilly, en labourant un champ — Perdu.

ILN, Vienne 536.

[Pro salute et incolum]itate [et Vic]tor[ia] / [Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aureli Com]modi An[ton]ini / Aug(usti), / [Pii, Sarm(atici), Germanici m]ax(imi), Br[i]tannici / [---]um uii flum[inis ---] / [aquis deriu]atis et tr[ansitu restituto] / --- ?

Pour la sauvegarde, la conservation et la victoire de l'empereur César Marcus Aurelius Commode Antoninus Auguste, Pieux, vainqueur des Sarmates, très grand vainqueur des Germains, vainqueur des Bretons, ... (emportés) par la violence du fleuve ... après avoir détourné les eaux et les avoir ramenées dans leur lit ...

3 - Aoste. Dédicace à la Victoire impériale par un particulier.

Base rectangulaire moulurée de calcaire valanginien.

En 1891, lors de la démolition de l'ancienne église — Dans le mur sud de l'église actuelle.

ILN, Vienne 598.

Victoriae Aug(usti), / C(aius) Virrius / Quartio / t(estamento) p(oni) i(ussit). / Basis, ex stipe.

À la Victoire impériale, Caius Virrius Quartio a ordonné par testament l'érection (de ce monument). Base (érigée) avec le produit d'une quête.

4 - Aoste ou Nances. Dédicace fragmentaire à la Victoire impériale par un collège de sévirs (?).

Bloc de marbre, retaillé pour servir de support à une croix qui avait été placée au milieu du champ épigraphique.

Dans la première moitié du XVI^{e} siècle, à Aoste ou à Nances, au lieu-dit la Croix — Perdu.

ILN, Vienne 599.

Victoriae Augusti, / T(itus) Flaminius Secundus, / T(itus) Flaminius T(iti) f(ilius) [---], / T(itus) [---]MAM[..]A/ MATC[---]M / Cn(aeus)T Pis[---]OILISIT, / Cn(aeus) F Romanus F[.] / de suo pon(endum) curauerunt.

À la Victoire impériale, Titus Flaminius Secundus, Titus Flaminius ..., fils de Titus, Titus ..., Cnaeus T... Pis..., Cnaeus F.. Romanus F.. ont pris soin de faire élever (cette statue) à leurs frais.

- Représentations figurées

• Plaques de pierre

5 - Vienne. Plaque fragmentaire de marbre blanc (28x30x10 cm).

Provenance précise inconnue — Vienne, musée lapidaire (inv. n° R 2001-5-097).

NEspérandieu, 097.

Partie supérieure d'un relief très usé. Vue de trois quarts avant droit, la déesse, les ailes éployées, est vêtue d'une tunique. Elle lève le bras gauche. La pierre est cassée en dessous de la poitrine ; le bras droit manque.

180-200 (V. Gaggadis-Robin).

6 - Vienne. Plaque fragmentaire de pierre de Seyssel (55x90x33 cm).

En 1822, dans les fondations du palais archiépiscopal — Vienne, musée lapidaire (inv. n° R 2001-5-094).

NEspérandieu, 094.

À côté d'un fragment de colonne engagée, à cannelures en spirales, la déesse debout est vêtue d'une tunique à plis abondants. Sont seulement conservés le bassin et le haut des cuisses.

100-200 (R. Robert).

• Statue et statuette de bronze

7 - Limony (07). Statue (?) de bronze.

En 1873, provenance précise inconnue — Non retrouvé.

CAG 07, n° 143,16*, p. 286.

Non décrite.

8 - Givors (69). Statuette de bronze (h. : 15,5 cm).

Avant 1874, à La Reinière — Lyon, musée de la Civilisation gallo-romaine (inv. Br. 68).

St. Boucher, S. Tassinari, 1976, p. 78-79, n° 68.

Debout sur un socle en forme de globe, la déesse ailée est vêtue d'un *péplos* à repli retenu par une ceinture. Un bandeau retient la chevelure. Le bras droit est baissé ; la main gauche présente un objet rond.

200-400 (Boucher, Tassinari).

• Médaillons d'applique

9 - Vienne. Fragment central supérieur d'un médaillon d'applique (d. : 6,7 cm).

Provenance précise inconnue — Vienne, musée des Beaux-Arts.

P. Wuilleumier, A. Audin, 1952, p. 166, n° 324.

Debout à gauche, la déesse drapée tient une couronne de la main droite et une palme de la main gauche.

120-300.

10 - Vienne. Médaillon d'applique (d. : 7,5 cm).

Provenance précise inconnue — Vienne, musée des Beaux-Arts.

P. Wuilleumier, A. Audin, 1952, p. 166, n° 323.

Debout à droite, la déesse drapée tend de la main droite une couronne à un Génie debout à gauche, demi-nu ; la tête laurée, il tient une corne d'abondance de la main gauche et sacrifie de la main droite avec une patère au-dessus d'un autel ; guirlande.

120-300.

• Divers

11 - Aix-les-Bains (73). Ampoule en verre blanc jaunâtre.

En 1884, dans une sépulture à incinération — Aix-les-Bains, musée (?).

CAG 73, 8, 26*, p. 110.

Victoire allant à droite et tenant une couronne. Légende : *Volum Ianuari*, dans le champ.

12 - Saint-Jean-de-Couz (73). Fragment de coupe en argent.

Dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, provenance précise inconnue — Non retrouvé.

CAG 73, n° 246, p. 195.

Victoire diadémée assise. À la base du siège, deux *putti*, un doigt sur la bouche.

13 - Bons-en-Chablais (74), applique fragmentaire en bronze (h. : 7,3 cm).

En 1868, près de la Tour de Langin — Genève, musée d'Art et d'Histoire (inv. n° C 212).

CAG 74, n° 43, p. 199.

Debout, la déesse avance rapidement , son chiton flotte au vent. Manquent les deux bras.

Abréviations-bibliographie

St. Boucher, S. Tassinari, 1976 = *Musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon. Bronzes antiques.* I. *Inscriptions, statuaire, vaisselle*, Lyon.

CAG 07 = J. Dupraz, Chr. Fraisse *et alii*, *Carte archéologique de la Gaule romaine. L'Ardèche. 07*, Paris, 2001.

CAG 73 = B. Rémy, Fr. Ballet, E. Ferber, *Carte archéologique de la Gaule. La Savoie. 73*, Paris, 1996.

CAG 74 = Fr. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte archéologique de la Gaule. La Haute-Savoie. 74,* Paris, 1999.

ILAlpes Graies = B. Rémy, *Inscriptions Latines des Alpes (ILAlpes)*. I. *Alpes Graies*, Chambéry-Grenoble, 1998.

ILN, Vienne = B. Rémy (dir.) *Inscriptions Latines de Narbonnaise*. V. *Vienne*, 3 vol., Paris, 2004-2005.

NEspérandieu = D. Terrer, R. Lauxerois, R. Robert, V. Gaggadis-Robin, A. Hermary, Ph. Jockey, H. Lavagne, *Recueil général des sculptures sur pierre de la Gaule. Nouvel Espérandieu*. Tome I. *Vienne (Isère)*, Paris, 2003.

RIC, III = H. Mattingly, E. A. Sydenham, *The Roman Imperial Coinage,* vol. III, *Antoninus Pius to Commodus*, Londres, 1930.

P. Wuilleumier, A. Audin, 1952 = *Les médaillons d'applique gallo-romains de la vallée du Rhône*, Paris.

Bernard RÉMY
Professeur d'histoire romaine à
l'Université Pierre Mendès-France, Grenoble

Centre Camille-Jullian (CNRS, Aix-en-Provence)

Hommage au docteur Socquet



C'est un honneur pour moi d'évoquer devant vous le Docteur Charles Socquet, décédé à Megève le 3 décembre 2002, que je n'ai pas eu la chance de connaître personnellement. Cependant, grâce aux témoignages du Président, des membres du Bureau de l'Académie Florimontane, de M. Pierre Dupraz, confirmés par M^me^ Socquet, et à la lecture de ses livres, j'ai pu apprécier comme vous la riche personnalité de ce vaillant médecin dont l'écriture et l'activité en faveur de l'histoire locale étaient la seconde passion. Une passion à laquelle il s'est consacré entièrement après une longue et intense vie professionnelle où il avait manifesté d'exceptionnelles qualités humaines.

Charles Socquet naquit à Paris le 5 août 1914. Sa famille faisait partie de l'importante colonie mégevanne de la capitale, où son père était syndic des forts des Halles, tandis que sa mère tenait un café Place Maubert. Fils unique, il portait un nom assez fréquent en Savoie, illustré jadis par un savant médecin, le D^r^ Joseph-Marie Socquet, auteur d'une belle étude publiée à Turin en 1829 sur les eaux thermales de La Perrière, proches de Brides.

Charles est mis en nourrice à Servolex, près de Chambéry. Son père décède en 1917 et sa mère vient habiter la capitale des Ducs où l'enfant fréquente l'école maternelle, puis l'école primaire. Il passe une année au collège religieux de Rumilly, puis sa mère s'installe à Aix-les-

Bains. Charles est reçu au certificat d'études primaires et devient élève au "Lycée national" de Chambéry, l'actuel Lycée Vaugelas. Il y connaît Pierre Balmain et se révèle très bon élève en français ; il y fait un peu de théâtre... et de modestes débuts à ski, sur les pentes de la commune de Montagnole qui domine Chambéry. C'est déjà un jeune homme décidé, comme on peut le voir sur la photo de sa classe de Première au cours de l'année 1931-1932, au premier rang à droite, non loin du futur amiral chambérien Daille, en complet-veston, cravate, et pochette, s'il vous plaît ! avec une chevelure puissante.

Il aimerait étudier les lettres, mais on le destine à la médecine, et, après son baccalauréat de philosophie, le voici à Lyon... Sa formation, tant théorique que « sur le tas », et sa thèse soutenue en 1942 l'amènent à Megève, où en avril 1943 il ouvre un cabinet de généraliste-pédiatre.

Courageux, disponible, il s'élance sur les routes et les chemins du Haut Val d'Arly dont il aime la nature à la fois splendide et rude, accourant au chevet de ses malades, par monts et par vaux, dans les chalets d'alpage comme dans le bourg, de jour comme de nuit, en chevauchant sa motocyclette B.S.A. et plus tard en pilotant sa voiture. Il se dépense sans compter, connaît tous les aspects de la vie et de la nature humaine et dans tous les milieux, et il se fait aimer de tous. C'est une tranche de vie de quarante-six ans au service de ceux qui souffrent, aux épisodes les plus divers, joignant le comique au tragique, comme le révèle son autobiographie *Médecin des neiges*, qui n'est pas sans rappeler la vie évoquée – dans un cadre encore plus rude – par son confrère des montagnes ardéchoises le Dr Paul Perrève dans son roman *La Burle*, en 1991.

Les années difficiles de l'Occupation font très vite de Charles Socquet l'un des animateurs de la Résistance à Megève, et il aide les résistants et les soigne, de même que les ennemis blessés. Mais le médecin n'aura jamais les armes à la main, et il n'en fera pas usage ; son action généreuse sera reconnue par l'attribution de la Médaille de la Résistance en 1946.

Dans cette longue carrière de dévouement, exercée dans les milieux les plus variés, où l'on trouve les humbles cultivateurs des alpages comme les nantis de la station qui deviendra « le Deauville des neiges », voire les grands de ce monde, le Dr Socquet est apprécié de ses clients auxquels il prodigue ses soins sans cesse scrupuleusement adaptés aux progrès de la science. Époux depuis 1955 de Mme Arlette Socquet qui lui a donné deux enfants, il jouit de l'estime de ses concitoyens qui font de lui leur conseiller municipal pendant dix-huit ans, de 1959 à 1977.

Le Dr Socquet quitte « la blouse blanche » en 1982, et prolonge son activité en exerçant dans une maison de retraite jusqu'en 1989, pour s'adonner à sa passion de l'écriture, et, comme il le dit lui-même, pour « écrire sans prescrire ».

Mais il n'avait pas attendu cette date pour témoigner son attachement au Val d'Arly, et en premier lieu au « plateau de Megève », en publiant dès 1979 *Megève et son passé*, une étude fort documentée sur le village de jadis, sa vie religieuse, ses légendes et ses hommes, illustrée de plusieurs élégants dessins de l'auteur. Il est vrai qu'il avait bénéficié pour cela des conseils de son ami Paul Guichonnet, et qu'il rencontrait volontiers à Megève Henri Troyat, écrivain féru d'histoire qui devint aussi son ami. Et ce sont successivement plusieurs ouvrages : *Césarine* (1983), roman sur la vie à Megève au XIXe siècle, suivi de *Le Contrebandier du Val d'Arly* (1985), un roman fort enlevé. En 1986 il publie *Le Cerisier du diable* dans lequel, au prix d'un incroyable effort d'adaptation à l'histoire et à la langue du XVIIe siècle, l'auteur met en scène la fille d'une guérisseuse qui a hérité des dons de magie de sa mère, et en laquelle la société voit une sorcière qu'elle punira de l'estrapade et brûlera sur le Pâquier d'Annecy - seule entorse à l'histoire selon l'auteur qui y évoque aussi avec un extrême souci du détail et un réalisme cru l'apparition de la peste en Savoie dans les années 1630 et la brutalité des mœurs de l'époque. C'est ensuite *Thalassa* (1990), roman au style alerte, quelque peu policier, riche d'imprévus, dont l'action se situe à Megève, tandis que 1994 voit la publication de *Médecin des neiges*, autobiographie très vivante d'un praticien d'expérience, d'un homme enthousiaste, généreux, plein d'humour, et volontiers gaillard. Et l'on n'aurait garde d'oublier *Megève d'antan* (1995) et la participation du Dr Socquet à la rédaction du *Guide de la Haute-Savoie* (Gallimard, 1997).

Dans tous ses livres, Charles Socquet joint à sa passion pour l'histoire locale son admiration pour le Haut Val d'Arly. Entre 1979 et 1995, il a voulu créer une mémoire visuelle du bourg de Megève au XIXe siècle, pelotonné autour de son église et qu'il chérissait, en l'évoquant avec beaucoup de sensibilité et un talent de véritable artiste dans le fort bel album *Megève d'antan*, de trente-deux dessins au fusain qu'il a accompagnés de commentaires érudits.

Cette passion, le Dr Socquet voulait aussi l'éveiller autour de lui. Comment ? Grâce à une luxueuse revue locale qu'il publia à ses frais, encouragé par le Dr Grévy, Conseiller général, la revue *Mag-Eva* au nom particulièrement bien choisi rappelant l'étymologie la plus vraisemblable de Megève, celle du village au milieu des eaux, ou du village entouré de ruisseaux. Cette « Revue d'histoire et de traditions du Val d'Arly », d'excellente présentation et d'une belle qualité culturelle

dont le premier numéro parut en 1988, réserva toujours une place d'honneur au « Musée du Haut Val d'Arly » situé au cœur du bourg de Megève et à la fondation duquel Charles Socquet collabora avec Madame Sénet-Ball.

Auteur savoyard consacré, Charles Socquet se fait le chantre de Megève et du Haut Val d'Arly. Sa notoriété est reconnue par le Prix « Région Savoie » (1992) et la « Plume d'Or » de la Société des Auteurs Savoyards (1996).

Il était aussi membre de la « Société des Gens de Lettres » et de « l'Union Mondiale des Écrivains Médecins ».

Nous avons dit ses mérites de Résistant, et la Légion d'honneur lui avait été remise « pour faits de guerre et de Résistance » par l'ancien Chef d'État-Major du général Koenig.

C'est le médecin dévoué et généreux, et le lettré amoureux de Megève que l'Académie Florimontane avait voulu accueillir dès 1987. Il prononça l'éloge de M[e] Camille Francillon le 3 février 1999, et évoqua à cette occasion la difficile période de l'Occupation et de la Résistance avec une impartialité qui l'honore.

Très bon vivant, agréable et serviable, il avait gardé un esprit jeune. Ses propos étaient souvent émaillés d'humour, et il aimait les plaisanteries de carabin.

Par son action et ses écrits, le D[r] Charles Socquet a beaucoup contribué au renom du Haut Val d'Arly et de sa prestigieuse station de Megève. L'Académie Florimontane conservera de lui le souvenir d'une personnalité attachante, d'un grand Mégevan et d'un Savoyard fervent.

Paul DUPRAZ

Le docteur Paul-Marie Bonnet
(1922-2003)



Le docteur Paul-Marie-Auguste Bonnet s'est éteint à Annecy le 6 janvier 2003 après avoir lutté pendant plus de vingt ans contre la maladie. Jusqu'à son ultime souffle, Paul-Marie Bonnet a conservé cette dignité, cette énergie opiniâtre et cet optimisme infaillible qui le caractérisaient tant.

Paul-Marie Bonnet, né le 1er février 1922 à Grenoble, est issu d'un milieu familial stricte et laborieux : il est fils d'un médecin et petit-fils d'un industriel. Sous le regard bienveillant de son père, son enfance à Rive-de-Gier a été heureuse, guidée par l'éducation rigoureuse d'une mère aimante et animée par la profonde complicité qu'il entretenait avec ses jeunes sœur et frère. Le ski et les vacances passées chaque été à Saint-Jean-de-Luz marquent la jeunesse de Paul-Marie Bonnet, tandis que l'exemple de son père et l'enseignement sévère qu'il suit à l'établissement Saint-Michel des Jésuites de Saint-Etienne forge le caractère du jeune homme.

Paul-Marie Bonnet trouve très tôt sa vocation. En effet, après le Certificat d'Etudes, obtenu en 1941, il entre l'année suivante à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon. Il est diplômé en 1943 en vénéréologie, en médecine du travail et en soins d'urgence. Mais, réquisitionné en Allemagne au titre du Service du Travail Obligatoire, Paul-Marie Bonnet est affecté pendant deux années à l'hôpital de Sarrebrück. Sans doute les atrocités de la guerre ont-

elles définitivement convaincu Paul-Marie Bonnet de se tourner vers la médecine.

Une fois le baccalauréat obtenu, en 1945, Paul-Marie Bonnet achève ses études de médecine à Lyon. Il est diplômé en médecine légale et en psychiatrie en 1949 et devient la même année docteur en médecine du travail. Il se spécialise ensuite en gastro-entérologie et reçoit du Doyen Hermann le doctorat d'Etat le 2 juin 1953. Sa passion pour le ski alpin conduit le jeune docteur Bonnet à élire Annecy, en 1954, pour y établir son cabinet. Il sera le premier gastro-entérologue de notre ville.

Faisant alors preuve d'une énergie peu commune et d'abnégation, Paul-Marie Bonnet se dévoue totalement au service d'autrui, dans son cabinet et au sein de l'hôpital d'Annecy où il exerce à mi-temps, à partir de 1955, la gastro-entérologie et la radiologie. Il s'implique aussi pleinement dans la vie associative locale. Il participe ainsi à la fondation de l'antenne haut-savoyarde de la Ligue contre le Cancer qu'il préside de 1961 à 1981. Il est également reçu en 1962 membre du Rotary Club d'Annecy où son engagement et son action caritative, couronnés par la remise de la distinction Paul Harris Fellow, ont été exemplaires. Il a également été un des membres actifs de la Société médicale annécienne surnommée les « Puces Savantes ». Ses compétences, unanimement reconnues, l'amènent en 1963 à abandonner son cabinet pour occuper les fonctions de Chef du Service de gastro-entérologie au Centre hospitalier d'Annecy. Jusqu'à son départ à la retraite, en 1987, il marque son équipe médicale par ses compétences, la fermeté de sa direction et son complet dévouement. Ses patients conservent quant à eux le souvenir d'un homme disponible, attentif, chaleureux et courtois.

Médecin apprécié et reconnu, Paul-Marie Bonnet est également un père de famille comblé. Son épouse Geneviève, avec laquelle il s'unit à Lyon le 26 septembre 1951, lui donne six enfants. Très attaché à sa famille, à ses dix-neuf petits-enfants et trois arrières petits-enfants, Paul-Marie Bonnet est un homme exigeant, parfois sévère et emporté, mais son éducation est éclairée et bienveillante. Il sait aussi communiquer à ses proches ses passions, notamment pour le ski et le bateau, et a le bonheur de transmettre sa vocation à son fils Henry, cardiologue estimé d'Annecy. Paul-Marie Bonnet et son épouse sont aussi des voyageurs curieux et insatiables ; ils visitent une bonne dizaine de pays dont l'Inde, la Jordanie, la Tunisie, le Maroc, la Russie et les Etats-Unis. Mais ils aiment également se ressourcer régulièrement dans leur maison de Sillingy où Paul-Marie Bonnet a le plaisir de s'adonner au jardinage.

Retraité, le docteur Bonnet poursuit une intense activité. S'il reste en effet un des principaux animateurs de la Ligue contre le Cancer de la Haute-Savoie et du Rotary Club d'Annecy, il se tourne aussi vers

l'Histoire, un goût né au cours de la Seconde Guerre mondiale. Lecteur assidu des revues *L'Histoire*, *Historia* et *Tradition Magazine*, Paul-Marie Bonnet se passionne alors pour la réalisation de figurines militaires, discipline où il exprime pleinement ses qualités de rigueur, de patience et de persévérance. L'Ancien Régime et le Premier Empire, par la magnificence des uniformes de ces périodes, ont constitué ses principales sources d'inspiration. Son pinceau a minutieusement tracé les moindres détails des personnages, armes, uniformes et visages, révélant de réels talents d'observateur, de peintre et d'historien militaire.

Paul-Marie Bonnet s'intéresse également à l'histoire de la Savoie et sillonne sa région d'adoption à la découverte de son patrimoine monumental. Homme de contact, il se tourne naturellement vers l'Académie Florimontane. Présenté par Mesdames Marie-Claire Courtial et Georgette Chevallier, il entre dans notre Compagnie le 4 février 1987, en devient membre associé l'année suivante et est élu membre effectif le 2 mars 1993.

Dès son admission à l'Académie, Paul-Marie Bonnet s'engage activement dans la vie de la Société. Il participe à l'inventorisation des collections du château de Montrottier et suit la formation de guide à l'école fondée à Montrottier par Marie-Claire Courtial et Vincent Beney. Il fait ainsi partie en février 1990 de la première promotion agréée par l'Association des Guides du Patrimoine des Pays de Savoie. Qui plus est, fort de ses riches connaissances, Paul-Marie Bonnet intègre en septembre 1990 le corps des professeurs de l'école des guides de Montrottier. Sa passion étant plus forte que sa timidité, il enseigne les armes blanches, mais aussi l'hydroélectricité. Pendant plus de dix ans, il se charge enfin d'organiser l'excursion annuelle de la Compagnie qu'il guide infatigablement dans notre département, en Maurienne, en Valais, dans le canton de Vaud, à Vienne, dans l'Ain, etc.

Alors qu'il faisait en 1994 l'éloge du médecin-général François Antoine (1905-1992), Paul-Marie Bonnet se demandait, en conclusion de son hommage, s'il en serait le digne successeur. Ces mots témoignent bien de la personnalité touchante du docteur Bonnet. Sa rigueur et sa droiture, ses paroles mesurées et assurées servies par une voix grave et une diction parfaite, sa bonté naturelle, son caractère charitable et sa modestie, son engagement et son dévouement infatigable ont laissé un souvenir indélébile dans la mémoire de la famille, des amis, des collègues et des connaissances du docteur Paul-Marie Bonnet. Puissent ces quelques lignes rendre hommage à cette vie édifiante.

Matthieu DE LA CORBIÈRE

Émile Rosset (1909-2003),
père de l'*Almanach du vieux savoyard*,
acteur de l'ethnographie alpine



Membre effectif de l'Académie florimontane, Émile Rosset nous a quittés le 25 mars 2003, à Annecy, dans sa 94e année.

Imaginez-vous quelle fut mon appréhension lorsque j'ai appris que notre Académie m'avait choisi pour lui succéder ? J'allais devoir faire l'éloge de quelqu'un que je ne connaissais pas personnellement. Je me suis alors penché sur le parcours d'un homme arrivé à près de quatre fois mon âge et que je n'ai pas eu l'honneur de rencontrer comme il m'aurait plu. Aussi, je tiens à remercier chaleureusement celles et ceux qui ont eu la gentillesse de m'aider dans cette recherche, au premier plan desquels sa fille Marie-Jeanne.

Pour être honnête, je devrais plutôt dire que, certes, je ne le connaissais pas, mais cependant je l'avais approché, côtoyé, par le biais de l'œuvre de sa vie, de toute sa vie, l'*Almanach du vieux savoyard*. En effet, l'histoire et le personnage d'Émile Rosset restent indissociables, à tout jamais, de cette publication ; c'est pourquoi le parti s'est imposé à moi de construire cet hommage en présentant d'abord les éléments relatifs à son état-civil et à sa famille, ensuite ceux liés à son *Almanach*. Un tel plan se justifie parfaitement, en ce

qu'il avait l'habitude de dire à tous ceux qui voulaient en savoir davantage sur son singulier parcours : « Au lieu de parler de moi, parlez de mon *Almanach* ».

Émile Rosset est né le 26 février 1909 à Pers-Jussy, commune à laquelle il demeure très attaché et dont l'école primaire porte aujourd'hui le nom. Quatrième enfant d'une famille de paysans, il fréquente la petite école communale, même si les récoltes et le rythme des travaux des champs la lui font parfois manquer. Après son certificat d'études, le jeune Émile doit interrompre sa scolarité pour prêter main forte à ses parents dans les travaux de la ferme. Le soir, alors que tout le monde dort, il monte et s'installe au grenier pour y lire les livres de son père, qui avait fréquenté pendant quelques années le grand séminaire. Émile Rosset fréquente les mouvements de jeunesse catholique, où il bénéficie de l'enseignement de l'abbé Clavel. C'est d'ailleurs là qu'il rencontre Charles Bosson qui deviendra un de ses amis.

Bien qu'exigeante en énergie et en longues heures de labeur, la vie à la campagne offre, à qui sait le voir et l'apprécier, maintes occasions et sujets de développer sa curiosité pour les choses et affiner son observation du monde alentour. Le jeune Émile est de ceux-là : de la pierre qui fait la maison ou l'étable, au silex découvert par chance, du simple plantain poussant dans la cour au fier lis martagon du Vuache, des taons insolents agaçant les bœufs au sillon au renard rusé des taillis, des durs travaux des champs aux chansons des veillées d'hiver, Émile, enfant, puise à la source, à ses sources, une inspiration qui ne se démentira jamais.

Plus tard, jeune adulte, il exerce plusieurs petits métiers, dont celui de voyageur de commerce pour le négociant en vins du Bas-Chablais, Duvernay. Pour ce dernier, il invente même le slogan : « Du verre naît la gaieté ». On reconnaît bien là sa finesse et son humour, dont certains anciens lecteurs des Archives départementales de la Haute-Savoie se sont fait l'écho auprès de moi ! Les mêmes, mais aussi tous les vieux Annéciens, se souviendront également longtemps de l'avoir vu installer la crèche de la Nativité à la cathédrale ou encore circuler à vélo jusqu'à l'âge de 85 ans.

Mais revenons à sa destinée. En s'installant à Annecy, en 1942, suite à la mort de son père, il touche à plusieurs métiers avant de trouver un emploi de sacristain auprès du chapitre de la cathédrale d'Annecy. Un an plus tard, en 1943, il épouse Alice Langin. Il a alors 34 ans. De cette union naîtront trois enfants : Marie-Jeanne, Georges et Alain.

En 1945, Émile Rosset réalise son grand rêve de toujours : créer un almanach savoyard, afin de sauver de la disparition, par l'écrit, les traditions savoyardes et le patrimoine régional. Son travail à la cathédra-

le lui laisse le loisir de travailler à son almanach, car sa journée, commencée de bonne heure, se termine assez tôt, après qu'il a servi la messe de « ces messieurs » les chanoines de la cathédrale, ainsi qu'il les nomme avec révérence.

Cette entreprise de création d'un almanach ne se met pas en place sans difficulté, la recherche d'un imprimeur en est une parmi d'autres ; en effet, plus d'une fois il se voit opposer des refus, d'autant plus qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, le papier fait cruellement défaut.

Mais laissons plutôt la parole à Émile Rosset, lui seul en effet peut restituer exactement le cadre qui a vu la naissance de l'*Almanach du vieux savoyard* : « C'était comme une idée fixe, j'y pensais déjà tout gosse en gardant mes vaches autour de Pers-Jussy ; comme j'avais toujours un livre à la main mon père me disait : tu pourrais nous faire un almanach avec tout ce que tu sais. Quand je me suis engagé dans cette entreprise, à la Libération, on m'a pris pour un farfelu. Il faut dire que tous les autres, avant moi, avaient mangé la grenouille ».

C'est finalement Clément Gardet qui est conquis par la passion et l'enthousiasme d'Émile Rosset. Le libraire et imprimeur-éditeur avisé, qui allait devenir président de notre Académie de 1961 à 1986, puis président d'honneur jusqu'à son décès en 1997, le soutient et imprime le premier numéro de l'*Almanach du vieux savoyard*.

Dans cette aventure, Émile Rosset joue simultanément plusieurs rôles : ceux de journaliste, auteur de tous les textes, d'éditeur, mais aussi de diffuseur : « Je suis auteur-éditeur-livreur-manœuvre » se plaisait-il à dire ! Il assure lui-même également la distribution des almanachs et les livraisons à ses dépositaires : à vélo avec une remorque, puis à moto, en camion-stop, et enfin avec une « 202 » d'occasion. N'est-ce pas là un joli clin d'œil aux anciens colporteurs savoyards qui transportaient leurs marchandises avec eux, notamment des almanachs, et parcouraient les campagnes pour les proposer dans les foyers ?

Émile Rosset et son *Almanach* s'imposent progressivement : sa ténacité, son ingéniosité, ainsi que sa foi dans son entreprise constituent la charpente solide pour la diffusion de sa connaissance remarquable des deux départements savoyards.

Rappelons qu'à cette période la télévision, la radio et la presse ne dominent pas le monde de l'information comme aujourd'hui et la Haute-Savoie compte encore une forte population « autochtone ». Pour celle-là, l'*Almanach* devient vite une institution. Son achat à l'automne s'inscrit parmi les rites. Permettez que je souligne au passage une belle image : l'arrivée de l'*Almanach* aux feuilles emplies de vie chassaient celles qui, surprises par les premiers froids, dénudaient les arbres en venant mourir sur le sol.

L'*Almanach* représente l'unique moyen de diffusion de l'information dans une société de l'oralité et assure un certain désenclavement des zones rurales : la verve d'Émile Rosset irrigue peu à peu toutes les campagnes savoyardes. Pendu dans la cuisine, à un clou ou au bout d'une ficelle, on a sous la main le calendrier, les phases de la lune favorables aux semis et repiquages et également des recettes, chroniques et récits. Il ne sert pas à noter les projets, mais plutôt ce que chacun fait au jour le jour : histoires de famille, prêt d'argent ou de semences, plantations et récoltes, tout comme la première neige et les dernières gelées…

L'*Almanach* est destiné aux personnes curieuses de tout ce qui a trait aux traditions, aux savoir-faire anciens, mais également à la vie économique, culturelle et industrielle de la Savoie.

Émile Rosset est largement soutenu par ses amis. Deux, en particulier, lui apportent leur concours : Daniel-Rops, de l'Académie française, et le reporter Paul Dreyfus. Le succès rencontré dans les Pays de Savoie l'incite à fonder, en Dauphiné, en 1966, l'*Almanach du vieux dauphinois*.

Il remet à sa fille à partir de 1984 son entreprise qui était déjà dès l'origine une véritable affaire familiale.

À l'occasion de son cinquantième anniversaire, en 1995, le conservateur en chef du Musée national des arts et traditions populaires reconnaît que « ces cinquante années de recherches confèrent à l'*Almanach* une réelle valeur ethnologique qui constitue une référence auprès des personnes qui s'intéressent à la Savoie ».

Une année plus tard, l'*Almanach du vieux dauphinois* fête son trentième anniversaire ; à cette occasion, l'écrivain Roger Canac constate que chacune des livraisons constitue « un conservatoire de l'identité dauphinoise et un compagnon vivant et discret des jours et des saisons ». Revoilà les thèmes de la vie qui perdure et des saisons.

En l'an 2000, l'*Almanach du vieux savoyard* change de nom pour devenir l'*Almanach savoyard* et en 2005, il fête ses 60 ans ; à cette occasion paraît le hors-série *Chansons en pays de Savoie*.

Par son travail, Émile Rosset a contribué à poursuivre les travaux des « Fondateurs et acteurs de l'ethnographie des Alpes » pour reprendre le titre d'un colloque qui s'est tenu au Musée dauphinois à Grenoble et dont on trouve l'écho dans des articles du *Monde alpin et rhodanien*[1] de 2003. Il s'inscrit donc directement dans la lignée de Van Gennep, de Joisten, d'Amoudruz, de Müller ou encore de Payot,

[1] *Le monde alpin et rhodanien*, Grenoble, 2003. Je tiens à remercier Madame Élisabeth Rabut, chef de l'inspection générale à la Direction des Archives de France, pour m'avoir cordialement communiqué les références de cette publication.

ce dernier bien connu en Haute-Savoie pour sa collection composée de dessins, d'estampes, de peintures, d'affiches et de publications, acquise en 1977 par le département de la Haute-Savoie.

Bien que la rédaction de l'*Almanach* impose la contrainte de la vulgarisation des savoirs, la qualité des recherches menées par son auteur n'en souffre nullement. Même si cette publication ne fait pas partie des ouvrages scientifiques d'ethnologie, elle est cependant productrice « d'une ethnologie libre »[2], branche de l'anthropologie qui se propose d'analyser et d'interpréter les similitudes et les différences entre les sociétés et les cultures. Dans son *Almanach*, Émile Rosset donne la parole à des personnes qui ne sont ni de grands scientifiques, ni d'éminents spécialistes ; en revanche ils se révèlent souvent d'incontestables érudits.

Il fréquente également de façon régulière les Archives départementales de la Haute-Savoie lesquelles lui permettent de documenter beaucoup ses articles ; cela lui vaut d'ailleurs un jour d'y rester enfermé, lorsqu'elles étaient situées rue du 30e Régiment d'Infanterie ; il était alors probablement trop absorbé par ses lectures. Il est peut-être permis d'imaginer qu'il retrouvait là l'ambiance du grenier de la ferme de Pers-Jussy : une source de savoir.

De par la qualité de ses travaux, plusieurs sociétés savantes savoyardes admettent Émile Rosset en leur sein. Il est nommé membre correspondant en 1965 de l'Académie florimontane, puis est élu membre associé en 1970, et enfin membre effectif en 1975. Rappelons qu'Émile Rosset n'était pas un inconnu pour notre Académie, puisque dès 1943 il obtient le prix du concours des Beaux-Arts de la fondation Andrevetan pour une sculpture en bois représentant saint François d'Assise[3].

En 1996, il est reçu au rang de chevalier des arts et des lettres.

Le 25 mars 2003, Émile Rosset rejoint son épouse disparue deux ans plus tôt. Il repose désormais à ses côtés au cimetière de La-Balme-de-Sillingy.

L'Almanach du vieux savoyard :

Avant de nous attacher plus particulièrement à la composition de l'*Almanach du vieux savoyard*, il nous semble intéressant de rappeler ici l'origine du mot almanach : il vient probablement de l'arabe

---

[2] BALLARD (E), « L'Almanach savoyard ou une ethnographie pour tous », in *Le monde alpin et rhodanien*, Grenoble, 2003, p. 257-258.

[3] « Procès-verbal des séances du 21 janvier et du 3 février 1943 », *in Revue savoisienne*, Annecy, 1943, p. 4-5.

al-manakh qui évoque la racine « lune, mois » ; de nombreuses autres étymologies ont également été proposées, notamment « le compte, la comptabilité », l'almanach étant censé aider le lecteur à compter et à aménager son temps plus aisément. Cet ouvrage présente au lecteur non seulement un calendrier mais également des prévisions astronomiques, météorologiques et fournit des conseils sur la vie quotidienne, les travaux des champs, la santé…

Le premier almanach connu a été publié en 1493 à Paris sous le nom de *Grand compost des bergers* ; les bergers du titre de cet ouvrage ne sont pas les destinataires mais seulement les inspirateurs de ce calendrier, dont les figures des saints, de part et d'autre du signe zodiacal, renvoient à des fêtes solennelles. La production de ces livres de « tout le monde et de tous les jours »[4] se multiplie à partir du XVII[e] siècle pour atteindre un nombre considérable au cours du XIX[e] siècle.

En Savoie, un de ces ouvrages les plus anciens pourrait être un calendrier des bergers mentionné par François Rabut dans son histoire des almanachs imprimés en Savoie[5] et daterait de la fin du XVI[e] siècle. Au XVII[e] siècle, de petits almanachs, sans illustration, sont édités de façon occasionnelle. On peut citer : *Le bon almanach journalier* et *Le calendrier de Savoie* à Annecy, ainsi que *Les étrennes mignonnes de Savoye* et *Les étrennes historiques de Savoie* à Chambéry… Au cours du siècle suivant, le célèbre *Messager boîteux de Berne et Vevey*, d'origine bâloise, influence toute la production savoyarde illustrée par des publications telles que *Le cultivateur des Alpes*, *Le messager de Savoie* ou *Le vrai messager boîteux de Savoie*.

Après avoir évoqué brièvement quelques uns des almanachs qui ont été diffusés en Savoie, attardons-nous maintenant sur l'*Almanach* crée par Émile Rosset mais aussi sur les différentes rubriques qui le constituent et que les lecteurs retrouvent avec satisfaction chaque année.

Le travail de recherche des informations mené sur le terrain se prolonge dans chaque publication et permet à son auteur de mettre en valeur les richesses historiques, culturelles et traditionnelles des Pays de Savoie, et plus largement, son amour du terroir. Ainsi, les fidèles lecteurs trouvent-ils dans chaque édition matière à satisfaire leurs goûts les plus divers au travers de documents sur notre région : articles sur la faune et la flore, dont la populaire mycologie, mais également métiers ou jeux oubliés. D'aucuns, parmi les plus assidus, auront reconnu chez Émile Rosset un spécialiste en pomologie, branche de l'arboriculture qui traite des fruits à pépins : il nourrissait, en effet, une passion pour les variétés anciennes de fruits.

---

[4] RABUT (F). *Les almanachs*, Chambéry, 1867, p. 7.

[5] RABUT (F), *op. cit.*, p. 11.

Il parcourt inlassablement les départements savoyards et son écoute attentive, son sens de l'observation et de l'enquête lui permettent de recueillir toutes sortes de connaissances. Il a l'art de les vulgariser car il tient à les rendre accessibles au plus grand nombre. Chacun des numéros est aussi l'occasion de la visite d'une commune de « chez nous », savoyardes ou haut-savoyardes : c'est la traditionnelle tournée, l'occasion pour Émile Rosset de rencontrer les personnages marquants et représentatifs de chacune d'entre elles. Il construit ainsi une monographie à la fois originale et un peu inhabituelle de ces communes.

Son souci de sauvegarde du patrimoine et de lutte contre l'oubli font de lui une figure familière de nos villes et villages savoyards. Ses origines paysannes lui font gagner la confiance de ses interlocuteurs et des personnes interrogées pour la préparation de son *Almanach :* issu du même milieu et partageant leur connaissance de la terre et de sa rudesse, il ne peut en effet trahir leurs propos. Son aisance dans les contacts humains lui permet aussi bien d'approcher des personnalités que des personnes moins connues. Son abord plaisant et son esprit ouvert auxquels s'ajoutent souvent une histoire de Fafois, personnage qu'il a créé et que l'on retrouve au fil des ans dans l'*Almanach*, lui ouvrent de nombreuses portes.

La ronde des centenaires, dépositaires de notre mémoire, constitue un précieux témoignage au travers duquel se dessine une image de la Savoie d'autrefois, et aide à mieux comprendre son identité et sa richesse actuelle.

Émile Rosset fait aussi œuvre de chroniqueur, lorsque sa publication relate dans les « nouvelles de Savoie, de Haute-Savoie et de l'Ain » les éléments les plus importants de l'année écoulée dans notre province, par ordre chronologique, tout comme lorsqu'il passe en revue les principaux faits survenus dans le monde dans le même temps.

La base de tous les articles de l'*Almanach* est constituée en partie par un important travail de terrain, d'observation, d'écoute et de rencontre avec des personnes. Émile Rosset met ensuite en forme ses articles, ce travail de terrain lui permettant de trouver et de faire émerger ses sujets. C'est d'ailleurs par cette approche particulière, et au travers des divers thèmes abordés, que l'aspect ethnologique de l'*Almanach* est mis en évidence. Il s'avère remarquable, dans l'œuvre entreprise par Émile Rosset, que ses différents interlocuteurs rencontrés au cours de la préparation de chaque *Almanach,* mais aussi les lecteurs, la considéraient et la considèrent toujours comme une œuvre patrimoniale. Il est vrai que l'*Almanach* offre des chansons des veillées d'autrefois, raconte des légendes, conte des éléments relatifs à l'histoire de la Savoie, mais présente aussi de petites nouvelles.

Il se met également à disposition du public dans des rubriques telles que « On nous écrit » ou « Questionnez : le vieux savoyard vous répondra ». Un coin des patoisans et un glossaire de mots savoyards ont tout naturellement leur place.

Ces almanachs ont existé un peu partout en France, mais la situation dans notre département, avant la création de l'*Almanach du vieux savoyard*, est assez particulière :

- le nord du département (Chablais, Faucigny et arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois), c'est à-dire l'ancienne Grande Zone de 1860 à 1914, était majoritairement orientée vers Genève, et de ce fait on y lisait le fameux almanach suisse : *Le messager boiteux de Berne et Vevey*, créé au XVIII[e] siècle. Comme tout le monde, Émile Rosset l'a probablement lu, lui aussi, dans son enfance et dans sa jeunesse à Pers-Jussy. Cet ouvrage peut avoir été déterminant dans son œuvre future : sa présentation, sa couverture traditionnelle et son contenu ont pu l'inspirer, tout comme les autres almanachs qu'il a peut-être eu l'occasion de consulter. Dans cet almanach de Berne et de Vevey, on parlait, évidemment, de choses de la Suisse, mais il avait un très fidèle lectorat, pourrait-on dire aujourd'hui, côté français, notamment pour toutes les parties techniques (calendrier, éphémérides…).

- en revanche, l'arrondissement d'Annecy ne disposait pas d'almanach. L'idée géniale d'Émile Rosset, installé alors à Annecy, a été de créer un almanach savoyard. Bien évidemment, comme nous l'avons vu, il a bénéficié du savoir-faire de Clément Gardet et a su se faire le propagateur et le diffuseur de « son » almanach, construisant progressivement son réseau de points de vente et sa clientèle. Émile Rosset, à la fois idéaliste et homme d'affaires avisé, travaille pour « l'image de notre chère Savoie » pour reprendre les mots du président Guichonnet et s'identifie littéralement à son œuvre.

L'*Almanach du vieux savoyard* se présente aujourd'hui comme le successeur des almanachs anciens, archétypes de la littérature de colportage. Les figures modernisées des mois, les signes zodiacaux et les occupations agraires sont directement héritées de l'Antiquité.

La disposition et la mise en page du calendrier relèvent, quant à elles, du calendrier médiéval.

Les liens sont également encore plus directs, avec les enrichissements que vont connaître les almanachs à partir de la fin du Moyen Âge, avec les notations astronomico-astrologiques. Du XVI[e] siècle, on retrouve la liste des foires régionales, du XVIII[e] siècle, l'extension à

l'agenda personnel, ainsi que les dictons et informations parsemés dans les espaces vides. Fort heureusement pour ses lecteurs, l'*Almanach du vieux savoyard* se distingue de ses prédécesseurs, puisqu'il ne laisse aucune place pour les prescriptions médicales, souvent imprudentes et hasardeuses, que l'on trouvait jusque-là.

L'œuvre d'Émile Rosset s'inscrit donc dans la filiation directe de la littérature de colportage, qui se répand à partir du XVII[e] siècle, grâce à la célèbre « Bibliothèque bleue » de Troyes. Ces ouvrages bon marché brochés sous une couverture bleutée participent à la vulgarisation d'une culture savante ancienne, mais abordent aussi des savoirs très utiles : des livrets indiquent comment faire ses comptes, écrire des lettres, apprendre à cuisiner. Certains ouvrages participent au salut des âmes, à travers la diffusion d'images pieuses, de livres de messe et de catéchismes, tandis que d'autres sont destinés à l'instruction de la jeunesse. D'autres, enfin, permettent de se distraire, à travers des chansons ou des romans populaires.

L'*Almanach du vieux savoyard* est un véritable condensé des différents sujets abordés par la « Bibliothèque bleue » que l'on retrouve chaque année. Il distille un grand nombre d'informations, à la fois pratiques et théoriques et constitue ainsi une sorte d'encyclopédie. Elle permet de répondre aux nécessités et aléas de la vie quotidienne : destiné à l'origine au monde rural, il indique les jours de marchés (en Haute-Savoie, en Savoie, en Isère, dans l'Ain, la Drôme et les Hautes-Alpes), ainsi que des phénomènes astronomiques et des dates.

Sa présentation de chacun des douze mois de l'année permet de découvrir des indications relatives aux travaux des champs et de la maison, les foires pour chaque mois, la position de la lune et sa centième heure, les prévisions du temps, les signes du zodiaque, ainsi que les éclipses et autres phénomènes célestes.

On peut dire que le lecteur est gâté et sans doute le sait-il. O. Guyotjeannin, professeur à l'École nationale des chartes, le souligne clairement lorsqu'il écrit : « On peut encore lire chaque année, dans toute son ancienne splendeur, un almanach de l'époque moderne, avec l'*Almanach du vieux savoyard*, véritable condensé de deux millénaires d'histoire du calendrier occidental, outil de maîtrise du temps céleste et du temps social, du temps public et du temps personnel »[6].

Avant de terminer cet hommage, il convient de rappeler combien au lendemain de la seconde guerre mondiale l'œuvre d'Émile Rosset, érudit autodidacte, a su être totalement novatrice. À une époque où la chose n'était pas évidente, il a en effet anticipé de manière étonnante

---

[6] GUYOTJEANNIN (O.), « Calendriers d'Occident », in *De temps en temps, histoires de calendriers*, Paris, 2001, p. 69.

sur tout ce qui fait « fureur » aujourd'hui : l'intérêt et le goût que portent nos contemporains à leur patrimoine et à leurs racines, symboles d'une recherche d'identité et d'une quête d'histoire.

En conclusion, la parole revient tout naturellement à un personnage qui a bien connu Émile Rosset, Roger Frison-Roche, parrain du quarantième numéro de l'*Almanach*. Il sut en saisir le fondement même: « Monsieur Rosset comprit que pour s'adresser aux Savoyards, il fallait créer un almanach plus régional, plus sensible au folklore des deux départements. Féru de régionalisme, il connaissait mieux que quiconque les besoins des montagnards... Les méchants ou plutôt les indifférents, lui prédisaient une carrière éphémère, mais la comète Rosset n'a pas fait que traverser la Savoie, elle s'est stabilisée comme un satellite au-dessus des Alpes ».

Julien COPPIER

Hommage à Robert Brunel



INTRODUCTION

Lors de l'assemblée générale du 12 mai 2004, les membres effectifs de l'Académie Florimontane m'ont fait l'honneur et le plaisir de me compter parmi eux.

De ce fait, il m'échoit l'honneur de faire l'éloge aujourd'hui de mon prédécesseur, M. Robert Brunel.

Je suis très heureuse de la participation de M[e] Bernard Coutin, à ma gauche, qui complètera cet hommage. Il fut l'ami de Robert Brunel et développera ses qualités personnelles avec sa sensibilité.

Ce qui ne peut que me satisfaire dans la mesure où je ne connaissais malheureusement pas M. Brunel.

REMERCIEMENTS

Je voudrais au préalable remercier les personnes qui m'ont aidée au travers de leurs témoignages : M[e] Bernard Coutin, M. Georges Grandchamp, M. Paul Guichonnet, M[me] Georgette Chevallier, M[lle] Alix Savioz et M[me] Nathalie Costa, qui m'ont fait découvrir la riche et attachante personnalité de M. Brunel.

SON ENFANCE - ÉTUDES - VIE PROFESSIONNELLE

Robert Brunel est né le 21 août 1920 à Valence.

Son enfance se partage entre cette ville et Nîmes durant l'année scolaire ainsi que la Lozère pendant les vacances.

Après le Baccalauréat, il est au lycée du Parc à Lyon, en Lettres supérieures, où il étudiera avec Paul Guichonnet avant la guerre.

Après la guerre, il finit ses études et fut licencié en histoire-géographie.

Il partit dans les années 1948 enseigner au Maroc où il fit la connaissance de son épouse Françoise dont il eut 6 enfants.

De retour en France en 1952, il s'installa d'abord à Chambéry où il fut responsable d'une librairie puis, un an après, vint à Annecy dans l'imprimerie de M. Clément Gardet.

Il se lia d'amitié avec M. Grandchamp et ils firent de la montagne ensemble.

Il fut pendant près de 30 ans la cheville ouvrière de la grande maison Gardet. Il y entra comme fondé de pouvoir et devint rapidement directeur général de cette société.

M. Gardet ayant à cœur les travaux d'édition, M. Brunel s'est vu confier la tâche de coordonner les différents services : imprimerie, édition, papeterie, librairie.

Sa diplomatie, sa courtoisie et sa gentillesse ont fait qu'il a pu régler les conflits sans étincelles dans l'entreprise au quotidien.

Il gérait aussi bien les stocks du magasin, les problèmes de personnel, la surveillance.

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

- Clément Gardet fut président de l'Académie Florimontane pendant 20 ans.

  C'est lui qui fit entrer M. Brunel au comité où il a rapidement pris les fonctions de directeur de la publication de *La Revue Savoisienne*, succédant à Jean-Yves Mariotte.

- Élu membre correspondant le 18 mars 1981, il fut, dans la même séance dès 1982, membre associé et effectif.

  Ses parrains furent Clément Gardet et André Chevallier.

  Il fit l'éloge du Dr René Richard, son prédécesseur, le 6 octobre 1982, où il a beaucoup insisté sur ses qualités de cœur.

- Il s'est occupé de 10 numéros de la revue jusqu'en 1989. Cette expérience lui apporta beaucoup de satisfaction et notamment

dans ses relations avec l'imprimeur Dépollier. Elle le rapprocha également de Pierre Soudan, journaliste et érudit annécien.

Il présenta aussi la revue à TV8 Mont Blanc.

SES ÉCRITS nous démontrent son goût naturel pour la culture.

En 1985, il participe à *Histoire des diocèses de France*, Éditions Beauchesne à Paris, d'Henri Baud chargé du diocèse de Genève-Annecy. Il rédigea avec son ami Paul Coutin, professeur d'Histoire honoraire, lui-même membre du comité de l'Académie Florimontane, le chapitre X intitulé « De la Grande Guerre au concile Vatican II – 1914-1962 ».

La tâche n'était pas facile, malgré les qualités de ces deux historiens dans la mesure où il s'est agi d'évoquer une période récente de l'histoire avec ses controverses.

Cependant, ce travail en commun a procuré aux deux auteurs de profondes satisfactions par la qualité des rencontres qu'ils ont pu faire, par les recherches réalisées à deux qui constitueront une aventure peu commune.

En 1998, il écrit un article sur « La Société saint Vincent de Paul d'Annecy et sa région, de 1851 à 1914 » paru dans *La Revue Savoisienne* où il retrace l'histoire des conférences, de la fondation de cette société à la 1re guerre mondiale.

Il évoque le contexte politique et social, les premiers pas des conférences, leurs premières difficultés, le milieu social et les noms des principaux responsables.

Puis il est plus bref sur la dernière période (1870-1914) car la politique dite de ralliement à la République, puis les lois anticléricales de séparation entre l'Église et l'État ne furent pas sans conséquences sur les activités caritatives de la société.

Cet article bien écrit et bien construit démontre son esprit très méthodique et passionné par l'histoire au double sens du terme.

SON ENGAGEMENT SOCIAL

Il fut très connu pour son implication dans les associations catholiques, notamment en tant que militant très investi de la Société saint Vincent de Paul ainsi que dans les Équipes Notre-Dame (école de la spiritualité) avec son épouse Françoise, pendant 50 ans.

Il aimait se rendre aussi à la Flatière (foyer pour retraites spirituelles).

SON DÉCÈS

Décédé le mardi 20 mai 2003 à 82 ans, une messe fut célébrée le 23 mai en l'Église St-Louis de Novel à Annecy.

Il fut inhumé au cimetière de Chanac en Lozère, le samedi 24 mai.

En effet, il était très attaché à ses racines et il a partagé avec ses frères et sœurs la propriété familiale de « Ressouches » à Chanac « qu'il aimait comme une personne » selon l'expression de sa plus proche collaboratrice indépendamment de M. Gardet, M^lle^ Alix Savioz.

Mais, afin de poursuivre dans l'intimité de cœur de Robert Brunel, je laisse maintenant la parole à M^e^ Bernard Coutin qui a eu la chance de connaître une personnalité si riche et attachante.

I. DE ROUSSY DE SALES

Hommage à Robert Brunel

Robert Brunel est né le 21 août 1920 à Valence. Il est le troisième d'une fratrie de six enfants.

Jusqu'au Baccalauréat, Robert Brunel poursuit ses études à Valence, puis à Lyon.

Les hostilités ouvertes en 1939 l'amènent à les continuer à Montpellier, où il fit la connaissance d'amis qui, en cet âge, restent fidèles à vie, dont l'un qu'il retrouvera plus de dix ans plus tard un dimanche soir dans une crèmerie qui existait alors en face de l'église Saint- François d'Annecy, ce dont Madame Robert Brunel se souvient encore, l'enfant que j'étais aussi.

Les études universitaires de Robert Brunel sont interrompues par les Chantiers de Jeunesse d'abord, qui le cantonnent à Saint-Martin d'Uriage et Séchilienne, dans les forêts, et dont il ne gardera pas un souvenir si désagréable.

L'été 1943 amène Robert Brunel à se rendre en Allemagne dans le cadre du Service du Travail Obligatoire.

De manière remarquable, Robert Brunel tient un carnet de notes de son séjour obligé au-delà du Rhin qui constituent un riche témoignage de ce qu'il vécut. On y relève l'empreinte d'un esprit plus qu'optimiste, plein d'espérance. La Foi qui l'anime déjà semble avoir adouci son séjour, grâce notamment à la fréquentation de la messe, à la cohésion de ces jeunes gens « *unis en une communauté de sentiments et de pensées qui pour être indéfinissable, ne nous semble pas moins d'une force indestructible* » selon sa propre expression.

Il compare le mélange de ces gens venus de France dans le cadre du S.T.O. à une tour de Babel qui, au cours de sa vie future, fut, à n'en pas douter, d'une certaine influence.

Le lecteur privilégié de ces notes, qui fit ultérieurement la connaissance de Robert Brunel, y trouve déjà l'esprit critique qui l'anima plus tard, dans sa vie d'adulte, que ce soit dans les descriptions qu'il donne au quotidien, dans la formulation des sentiments qu'il exprime en recevant « *des notes qui nous viennent de France fussent-elles des plus insignifiantes* » ce qui montre que, déjà, il ne pratiquait aucun ostracisme, acceptant volontiers de partager une existence difficile

avec des gens de toutes conditions, avec lesquels il resta lié jusqu'à son décès sous le regard de Dieu auquel il se confie, auquel il confie sa famille, qu'il plaint davantage que lui…

Indépendamment de cela, les détails de la vie au quotidien, sur les évènements, constituent un précieux témoignage à l'instar d'un journal.

Robert Brunel est obligé d'attendre près de deux ans, mai 1945, pour fouler à nouveau le sol de la France, trajet dont il écrit le récit dans une lettre, de retour en Lozère à Ressouches, lieu d'une des racines de sa famille, sur la commune de Chanac, patrie du Père d'Alzon, de l'Assomption, ce qui n'est peut-être pas le fruit d'une simple coïncidence, même si par ailleurs les Brunel sont plutôt nîmois d'origine. Robert Brunel aimait rappeler que sa famille était qualifiée par son père «d'alpins cévenols ».

Après la guerre, Robert Brunel reprend des études à la faculté de Grenoble, avec un emploi de surveillant à Saint-Marcellin, puis à Villard de Lans, Annecy, enfin, au Lycée Berthollet où il fit la connaissance de Clément Gardet, éditeur libraire avec lequel il collaborera ultérieurement de longues années dans le cadre professionnel.

De 1948 à 1951, Robert Brunel est au Maroc, Casablanca d'abord, travaillant dans un magasin de sports à l'enseigne de la Hutte, professeur ensuite au Lycée de Marrakech, avant de prendre un emploi dans la librairie Delabarre de Casablanca, avec l'espoir d'avoir un poste à responsabilité dans le cadre de l'intégration en association. En ce pays, il fait la connaissance de Françoise Gros et leurs fiançailles ont lieu l'été 1950, en métropole, à Ressouches, avant la célébration du mariage en 1951 à Casablanca.

Peu après, Clément Gardet l'invite à venir à Chambéry tenir la Librairie de la Colonne, à une époque où il était associé avec Garin. Les bibliophiles possèdent des livres édités par Gardet-Garin, en effet.

En 1952, alors que Robert et Françoise Brunel se retrouvent d'abord à Chambéry, et que leur premier enfant y naît, Clément Gardet se sépare de la Librairie Garin. Robert Brunel est appelé à Annecy où il devient directeur commercial de la Librairie et des Éditions Gardet. La vie familiale mène alors son cours, d'abord dans un appartement situé dans une villa au quai de la Tournette, proche des Marquisats, et le cercle se comble avec la naissance de cinq autres enfants, entre 1953 et 1967, avant que Robert Brunel mette fin à ses activités professionnelles en 1980.

Durant quelque 50 ans, Robert Brunel fait partie avec son épouse des Équipes Notre-Dame, groupe de réflexion et de prière, auxquelles Françoise reste aujourd'hui attachée activement. Indépendamment de cela, de manière plus originale et avant-gardiste, Robert appartient au SPES, association de sensibilité spirituelle également, destinée à venir en aide aux prisonniers, notamment par l'accès à la culture, ce qui l'amène à monter, par exemple, *Antigone*, adapté pour le théâtre.

Durant sa retraite, si le mot peut être employé, Robert Brunel se montre très actif, mettant ses talents et son expérience acquise et exercée aux Éditions Gardet à la disposition de l'Académie Florimontane, en tant que Directeur de la *Revue*, s'investissant davantage dans les Confréries de saint Vincent de Paul, organisme caritatif chrétien, par ses visites aux personnes âgées, aux familles, se consacrant à l'activité paroissiale, plus particulièrement les préparations au baptême, l'accompagnement des familles dans le deuil, participant à une chorale « À chœur joie ».

En d'autres termes, il continue à s'investir dans des activités sociales et humaines, humanitaires avant la lettre, prolongement de celles qu'il connut dans son travail, mais avec assurément le plaisir de s'y donner, après en avoir été sans doute privé durant une vie professionnelle bien remplie, où l'on lui connut une activité de travail du lundi au samedi, y compris jusqu'aux veilles de fêtes, tout en cherchant cependant et légitimement à privilégier ses moments de liberté pour sa famille, qui comptait tant pour lui.

Avant d'achever l'évocation de Robert Brunel, je tiens à remercier l'Académie Florimontane de m'avoir autorisé à m'exprimer. Modestement, il me semble permis d'apporter le témoignage de quelqu'un qui reste attaché à Robert Brunel, notamment en raison de certains souvenirs précieusement et secrètement conservés, ce que Françoise Brunel m'autorise à affirmer, parce qu'elle sait, indépendamment de cela, quelle fut l'amitié réciproque qui unit son époux à mon père. Je retiens, dans ma mémoire et mon cœur, que Robert Brunel fut fidèle en toutes choses, dans ses amitiés d'abord, dans l'affirmation de ses idées, ensuite, et par conséquent dans les engagements qu'il prit, dans sa Foi, également, dans l'Église, enfin. Cette fidélité se manifeste également par l'hommage qu'il rend à sa famille, à son père d'abord proche de Charles Maurras, à une époque, mais aussi à la tradition royaliste comme en témoigne un fanion fleurdelisé, conservé précieusement, attribué à un garde (suisse) de Marie-Antoinette, transmis de père en fils, par ordre de primogéniture. Pour la petite histoire, si cette tradition ne l'empêche pas vraiment de prénommer sa dernière fille Agnès, née en 1967, dont la sainte patronne est fêtée le

21 janvier, il n'en demeure pas moins qu'il s'est marié, et ce n'est pas fortuit, le 23 janvier 1951…

La personnalité de Robert Brunel le rend d'autant plus attachant qu'elle est constituée d'éléments d'apparence antinomique, qui l'amènent assez souvent à tenir des propos quelque peu provocateurs qui trouvaient leur point d'orgue dans un éclat de rire. Ceux qui ont fréquenté le bureau des Établissements Gardet, donnant sur la rue du Pâquier, se souviennent de cet éclat qui résonnait au-delà des cloisons. Procédant de ce même esprit, empreint d'une forme de fierté, il arrivait à Robert Brunel, en petit comité, de faire référence à une alliance familiale cévenole qui pouvait l'apparenter, par une sorte d'œcuménisme avant la lettre, à Jean Cavalier, le Camisard renommé de l'époque de Louis XIV.

Être sensible, Robert Brunel est très affecté par le décès à 42 ans de sa sœur Colette, qui précède de peu une grave opération de la hanche qu'il doit subir à Lyon, à une époque où la chirurgie n'a pas encore fait les progrès que nous lui connaissons, même si cette épreuve physique nous vaut de conserver le souvenir et l'image de cet homme, fumant la pipe, s'appuyant sur une canne à un âge encore jeune.

Cultivé, attentionné, il savait aussi trouver le mot juste lorsqu'il s'exprimait.

Robert Brunel, en un mot, est de la génération qui apprit que les épreuves de la vie rendent plus fort ; il ne regrette pas son expérience forcée en Allemagne, qui ne lui inspire aucun sentiment de révolte, mais certainement d'ouverture au monde, aux autres hommes, dont il acceptait les différences, s'estimant comblé par ce que Dieu lui donna, son épouse, ses six enfants, ses six petits-enfants, indépendamment des joies qu'il éprouva au quotidien dans sa vie de travail, dans ses loisirs, dans ses relations d'amitiés, dans la manière dont il put se donner aux autres.

Bernard COUTIN

Une enquête fiscale du Chapitre de Saint-Pierre au milieu du XIV^e^ siècle

Introduction.

L'étude de cette enquête fiscale entre dans le cadre d'un projet Interreg III intitulé : « Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie » et porte sur l'histoire des terres de l'ancien prieuré clunisien de Saint-Victor de Genève et sur celle des terres et villages du Chapitre de Saint-Pierre. Comme chacun le sait, les projets Interreg, proposés par l'Union européenne, visent à faire collaborer, pour un projet commun, économique ou culturel, deux institutions de part et d'autre de la frontière franco-suisse ou franco-italienne, etc. Dans cette affaire, les Archives d'Etat de Genève ont pour partenaire l'Eco-Musée Paysalp de Viuz-en-Sallaz, qui a conclu dans le cadre de ce projet un accord avec la Salévienne, qui, vu le territoire auquel elle s'intéresse, est concernée au premier chef par cette entreprise. C'est déjà dans le cadre d'une telle collaboration transfrontalière que nous avons publié, en co-édition avec l'Académie salésienne, l'ouvrage intitulé « Terres et châteaux de l'évêché de Genève », consacré à l'histoire des trois mandements épiscopaux de Peney, Jussy et Thiez.

La part des Archives d'Etat dans le projet actuel consiste d'abord à recenser les sources de l'histoire de ces villages, à les analyser et à publier un recueil de ces analyses ordonné par villages ou par paroisses, avec de brèves notices et une bibliographie pour chacun des villages concernés. Et c'est à cette fin que je me suis attaquée à l'étude systématique des rouleaux de reconnaissances du Chapitre levées entre 1356 et 1359 par le notaire Aymon Mercier de Cluses dans un certain nombre de villages de la région.

Les droits du Chapitre

Avant de décrire ces documents, il faut préciser le cadre historique dans lequel ils s'inscrivent. D'abord, pourquoi des « pouvoirs partagés » ? Pour cela, il faut remonter aux origines des droits du Chapitre de Saint-Pierre dans la région genevoise et haut-savoyarde.

Dès l'origine, c'est-à-dire dès le X^e^ ou le XI^e^ siècle, le Chapitre a dû posséder des biens propres. La provenance de beaucoup de ces droits n'est pas connue ou du moins elle n'a pas été étudiée : certains invoquent, non sans vraisemblance, un partage, intervenu peut-être au XII^e^ siècle, des biens de l'église de Genève entre l'évêque et son Chapitre,

pour former deux « menses », l'une épiscopale, l'autre capitulaire, mais il s'agit là d'une pure hypothèse. On possède encore les titres de diverses donations, provenant du comte de Genève et d'autres seigneurs de la région, qui ont agrandi le domaine du Chapitre jusqu'à en faire un des plus importants seigneurs fonciers autour de Genève[1]. Ainsi, le Chapitre de Saint-Pierre était le seigneur de plusieurs villages ou paroisses dans les alentours de la ville.

Mais l'exercice des droits de justice par un seigneur ecclésiastique posait aussi quelques problèmes de collaboration avec les seigneurs laïques voisins. Ces problèmes sont réglés une première fois par une transaction du 3 décembre 1295, conclue dans l'église de Lancy, entre Amédée II, comte de Genève, et le Chapitre de Saint-Pierre. Par ce document, le Chapitre est reconnu seigneur de vingt-quatre villages, dont Veyrier, Sierne, Onex, Vandœuvres et Cologny sur l'actuel territoire genevois ; et en Haute-Savoie sur Desingy et plusieurs hameaux de cette commune assez éloignée de Genève (Planaz, Etrables, Crumel, Sevresy, Tagny, Sornier, Rive, Vallières, Vannecy, Pelly, Vencières, Charnou, Clennaz, Douvres, Vars), sur Vorcier, un hameau de la commune de Clermont, sur Valleiry et sur Bossey, à proximité de l'actuelle frontière genevoise. Le comte de Genève ne peut y lever aucun impôt, en argent ou en nature, et les hommes du Chapitre ne sont pas tenus à la chevauchée en faveur du comte, « sinon pour la défense commune de la patrie ou de la terre ». Quant aux droits de justice, le comte a le droit et la charge d'exécuter les criminels « de sang » dans les terres et villages dépendant du Chapitre, ce que ce dernier ne peut guère lui contester. Mais il prétend en outre avoir droit aux amendes de soixante sols pour coups et blessures et la moitié des amendes pour adultère, alors même que la sentence est prononcée par le Chapitre. L'accord ne s'étant pas fait sur ce point, les deux parties conviennent de s'en remettre à un arbitrage[2], dont malheureusement la teneur n'est pas connue.

Une quarantaine d'années plus tard, le 2 décembre 1336, la transaction de 1295 est remise à jour et explicitée. Des ambiguïtés et des contestations ayant eu lieu autour de notions telles que « blessures ouvertes », ou de la mobilisation des hommes du Chapitre « pour la

---

[1] Sur le Chapitre de Saint-Pierre, voir : Jean MERCIER, « Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève », dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne*, t. 14, 1891, p. 1-398 ; Henri NAEF, « La conquête du Vénérable Chapitre de Saint-Pierre de Genève par les bourgeois », dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 7, 1939, p. 55-126 ; Henri NAEF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, t. I, Genève, 1936, p. 5-6, 37 et suiv. ; Louis BINZ, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le Grand Schisme et la crise conciliaire (1378-1450)*, Genève, 1973, p. 97 et suiv. ; ID., « Le Chapitre cathédral de Genève (XI[e]-XVI[e] siècles) », dans *Helvetia Sacra*, Section I : *Archidiocèses et diocèses*, t. III : *Le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné*, Berne, 1980, p. 217-239.

[2] Archives d'Etat de Genève (citées: AEG) PH. 134, publ. dans *Les Sources du Droit du canton de Genève*, éd. E. RIVOIRE et van BERCHEM, Aarau, 1927-1935, t. I, p. 81-85, n° 48.

défense commune de notre terre », et finalement au sujet de la seigneurie même que possède le Chapitre sur ses hommes, les droits du Chapitre sur ses hommes sont confirmés et les expressions litigieuses interprétées[5].

Mais les accords de 1295 et 1336 ne concernent que les terres que le Chapitre possédait en commun avec le comte de Genève, principalement sur la rive gauche de l'Arve et du Rhône et particulièrement autour de la châtellenie de Clermont. Les titres conservés dans ce qui nous reste des archives du Chapitre montrent que ce dernier était propriétaire de nombreux autres villages, et que le partage des droits de juridiction devait se faire de la même manière avec les sires de Viry, pour des lieux tels que Sézenove ou Malagny, ou avec les sires de Gex pour des terres à Moëns, à Peregnin, à Gex, etc.

En outre, le Chapitre possédait ici et là des hommes – ou des femmes – leurs familles et leurs tenures avec les revenus qui leur sont liés, droits de caractère essentiellement économique, bien que les hommes et les femmes dépendant du Chapitre précisent très généralement, dans leurs reconnaissances, que le Chapitre possède sur eux « omnimode juridiction, mère et mixte empire », etc. Parmi les droits de caractère économique, il faut encore mentionner les innombrables dîmes, notamment en Faucigny, et les personnats des églises paroissiales, soit les droits du patron de l'église, souvent affermés aux curés moyennant une redevance annuelle. Finalement, le Chapitre était un riche seigneur. Les revenus de ces villages et surtout les profits de justice devaient permettre d'entretenir le culte, les chanoines, un clergé nombreux, et aussi la cathédrale Saint-Pierre, aussi coûteuse à restaurer au Moyen Âge que de nos jours.

Du reste, je suis moins intéressée par ce problème, que par celui de la manière dont ce partage des droits, principalement celui des droits de juridiction, a été vécu à travers les siècles. Car le droit du comte de Genève – et même le devoir – d'exécuter les criminels condamnés par le Chapitre à des peines de sang suppose aussi la possibilité de leur faire grâce, ce qui est un des attributs de la puissance publique, voire de la souveraineté. De là, il n'est pas difficile de glisser vers un droit de juger en appel. Ce qui a permis aux comtes de Genève, mais surtout à ceux qui leur ont succédé dans leurs droits, les ducs de Savoie et, entre 1536 et 1570, le gouvernement de Berne, de s'arroger toutes sortes de prérogatives dans les terres et les villages appartenant au Chapitre. Source de nombreux conflits, comme on peut bien se le représenter.

---

[5] AEG, PH. 218 ; éd. *ibid.*, p. 129-132, n° 69.

Ces conflits m'intéressent, d'abord parce qu'ils ont occasionné la création de nombreuses archives ; et que les diverses tentatives pour régler les problèmes territoriaux créés par ce système de partage des juridictions sont à l'origine de trafics de documents qui ont nui à l'exhaustivité de leur conservation. Ainsi, nous serions bien aises de posséder encore des terriers pour les villages des Communes réunies à Genève en 1815 qui ont appartenu au Chapitre. Mais auparavant, ces terriers, ces « grosses » comme on les appelle, ont été remis à Sa Majesté Sarde à la suite des échanges de territoires en exécution du traité de Turin de 1754, et ont selon toute probabilité disparu au moment de la Révolution[4].

L'enquête

Description extérieure

Mais venons-en à cette fameuse enquête : il s'agit de 17 rouleaux de parchemin, de longueurs inégales (entre trois et trente-six feuilles de parchemin) cousues les unes à la suite des autres, contenant des reconnaissances en faveur du Chapitre de Saint-Pierre, levées ou reçues par le notaire Aymon Mercerii ou Mercier, de Cluses, clerc du diocèse de Genève, notaire d'autorité impériale, entre 1356 et 1359, avec une reprise dans la ville de Genève, une génération plus tard, par le même notaire, toujours vivant et en activité.

Cet ensemble remarquable a été classé aux Archives d'Etat de Genève dans la série des Titres et droits[5], parmi les « grosses », c'est-à-dire les recueils authentifiés des reconnaissances dites « féodales » il faudra préciser ce que l'on entend par là – appelées ainsi parce qu'elles sont confectionnées en grosse écriture. En français de France, on dit plutôt « terrier ». Mais ce qui les distingue des autres registres de droits fonciers, c'est que chaque acte de reconnaissance est authentifié par le notaire.

Ces reconnaissances portent sur les lieux suivants : la ville de Genève et sa banlieue, Saint-Gervais, Plainpalais, Gaillard, Chêne, Thônex, Villette ; et sur les villages suivants : sur la rive droite du Rhône et du Léman, soit dans le Pays de Gex, à Moëns, où le Chapitre possède tout le village et les droits paroissiaux, à Peregnin, à Bourdigny.

Sur la rive gauche du Rhône, entre Arve et lac et sur la rive gauche de l'Arve : des reconnaissances sont reçues à Bossey, dans un lieu

---

[4] Raoul-E Campiche. « Le Traité de Turin du 3 juin 1754 et les Archives de Genève », dans *La Revue savoisienne*, t. IV, 1914, p. 194-204.

[5] Sous la cote Titres et droits Ca 2 à 7 et Ca 9 à 18 (le document coté Ca 8 est un acte isolé d'amodiation du personnat de la paroisse de Desingy en 1360) ; auxquels il faut ajouter le document coté Titres et droits Cf 265, un rouleau de reconnaissances reçues au Grand-Saconnex, à Bourdigny, Péregnin et Moëns.

appelé Forons, qui semble avoir disparu, soit dans la paroisse d'Arenthon, Collonge-sous-Salève, à Pressy, Chougny, Vandœuvres et Ruth (Roux), à Choulex, Sionnet, Compois, Corsinge et le Carre, Presinge, Carra et Lullier, à Anières, Corsier, Hermance, Collonge-Bellerive, Saint-Maurice (dans l'actuelle commune de Collonge-Bellerive), Loisin et Loisinges, à Malagny et Neydens, à Onex, Prépulier, Bernex, Lancy et Carouge, à Valeiry, à Sierne et Veyrier, à Vétraz, Chétaz, Annemasse, Thônex, Chêne, Villette, Gaillard et Romagny (hameau de la commune d'Annemasse), à Lully, Humilly, Essertes, Sézenove et à Vuillonnex ; plus loin à Thorens et à Epagny.

Il faut observer que ce recensement des terres et des villages du Chapitre ne touche, sauf quelques rares exceptions, ni aux droits paroissiaux, ni aux droits de juridiction : il s'agit essentiellement des droits utiles, de caractère économique, soit des biens-fonds, des redevances et des personnes appartenant au Chapitre à titre personnel.

Bien que le dépouillement de ces rouleaux constitue à lui seul un travail considérable, cette série n'est pas absolument vierge : certains rouleaux ont été étudiés systématiquement dans le cadre de monographies communales sur des communes ayant dépendu du Chapitre de Saint-Pierre : pour Vandœuvres par le regretté Gustave Vaucher[6], et plus tard, dans le cadre d'une publication consacrée à la région de Vandœuvres à l'époque du pacte de 1291 entre Uri, Schwytz et Unterwald, par Mme Dominique Vouilloz[7]. J'ai également dépouillé le rouleau de Sierne pour l'histoire de la commune de Veyrier que j'ai dirigée en 1990[8].

Par ailleurs, on est en droit de se demander si le fonds est conservé en entier et s'il est complet : en effet, les archives du Chapitre, séquestrées par le Conseil au moment où le Chapitre a commencé à quitter Genève, ont subi des soustractions plus ou moins légales ou acceptées par les parties : ainsi, les anciens inventaires, datant de 1334 et de 1497, mentionnent par exemple de nombreux documents sur Aubonne, où le Chapitre avait de riches possessions. Or nous n'en possédons plus aucun[9]. De plus, le rouleau portant sur les villages de Perly, Archamps, Sézenove, Exertet et Vullionex[10] est composé de 10

---

[6] Gustave VAUCHER et Edmond BARDE, *Histoire de Vandœuvres*, Genève, 1956, p. 29-32.

[7] Dominique VOUILLOZ, « Le terroir de la paroisse de Vandœuvres au Moyen âge », dans *Au temps du Pacte Vandœuvres, Genève et le Comté aux XIII^e et XIV^e siècles*, Genève - Vandœuvres, 1991, p. 79-94.

[8] *Veyrier*, sous la dir. de Catherine SANTSCHI, Veyrier, Commune de Veyrier, [1990,] p. 62-67 ; Titres et droits Ca 16.

[9] Il faudrait peut-être les rechercher du côté des Archives cantonales vaudoises, puisque les Bernois ont eu là, tardivement, un bailliage ; mais compte tenu des nombreux changements de seigneurs jusqu'au XVI^e siècle et au-delà, les droits du Chapitre ont disparu dans la tourmente : les auteurs de l'article « Aubonne » du *Dictionnaire historique ... du canton de Vaud*, d'Eugène MOTTAZ, pourtant bien informés, n'en font pas mention.

[10] AEG, Titres et droits Ca 18.

feuilles de parchemin numérotées anciennement de ix à xviij : il manque donc tout le début, les huit premières feuilles, soit la partie la plus intéressante du rouleau. Surtout l'inventaire de 1497 mentionne un rouleau de 14 reconnaissances en faveur du personnat de Desingy reçues par Aymon Mercier entre le 16 juillet 1357 et le 10 avril 1359, qui fait incontestablement partie de cette série, et qui n'a pas été retrouvé[11]. Quant aux terres situées sur la rive gauche du Rhône, du lac et de l'Arve, on sait que par le traité de Turin de 1754, les documents concernant celles qui étaient cédées au roi de Sardaigne devaient être remis à celui-ci[12] : mais sur l'inventaire de remise de ces titres ne figure aucune grosse du XIV^{e} siècle. Peut-être étaient-elles trop anciennes pour intéresser Sa Majesté sarde ; peut-être ne savait-on plus les lire ou les interpréter.

Le travail du notaire Aymon Mercier

Il en résulte que nous possédons apparemment une bonne partie du travail réalisé pour le Chapitre dans ces années par Aymon Mercier. A-t-il levé tout seul ces innombrables reconnaissances ? Evidemment non. Les rouleaux citent plusieurs collaborateurs : sur la rive droite, donc dans le Pays de Gex, les personnes sont interrogées non seulement par Aymon Mercier, mais aussi par son « coadjuteur », un nommé Etienne de Orseriis, de Cluses, clerc juré de la cour de l'Official, désigné pour ce faire par le Chapitre. C'est sur cette rive que le travail a commencé, en 1356, du 22 au 27 septembre au Grand-Saconnex, puis à Bourdigny, à Pĕregnin et à Moëns[13] ; le gros des reconnaissances de Moëns a été levé entre le 24 septembre et le 1er octobre 1356[14] ; le 27 et le 28 septembre, un autre assistant d'Aymon Mercier, Mermet Mercier (un parent ?), a reçu à Péregnin 34 reconnaissances pour des emphytéoses perpétuelles, prêtées par des hommes et des femmes appartenant à d'autres seigneurs (sire

[11] Archives A2.2, f° 258 r°-v°. Le même inventaire mentionne, au f° 373 v°, un « *rotulus servitiorum annualium que debentur eidem Capitulo in parrochia de Disingie, in pergameno scriptus, ab extra signatus per litteram Oxlij°* », malheureusement non daté et sans indication de notaire ; il n'est pas exclu qu'il s'agisse de la série de parchemins des Archives d'Etat cotée Titres et droits Cf 187-197, qui datent de l'été 1330, portent des traces de couture et semblent bien avoir constitué un rouleau.

[12] Ces archives semblent avoir disparu à la Révolution ; voir l'article de Raoul-F. Campiche, cité ci-dessus note 4, et notre article « Les transferts d'archives consécutifs au traité de Turin de 1754 », dans *Institutions et archives de part et d'autre des Alpes jusqu'au milieu du XXe siècle. Constitution et traitement des fonds. Evolutions et ruptures.* Actes du Symposium des archivistes de l'arc alpin occidental. Ajaccio, 14-15 octobre 1993, parus dans *Archivi per la Storia. Rivista dell'Associazione nazionale archivistica Italiana*, anno IX, n° 1-2, Firenze, Le Monnier, Settembre 1996, p. 105-116.

[13] AEG, Titres et droits Cf 265.

[14] AEG, Titres et droits Ca 10 ; il est possible que le rouleau soit incomplet, car la dernière feuille porte des trous pour coudre d'autres feuilles, mais selon l'inventaire des archives du Chapitre de 1497, ce document coté Txlii comptait le même nombre de reconnaissances qu'aujourd'hui. La suite se trouve éventuellement dans Titres et droits Ca 3, qui commence le 1er octobre 1356, date de la dernière reconnaissance de Ca 10.

de Gex, sire de Rossillon, sire de Versoix, prieuré de Saint-Jean, etc.)[15] ; le 1er octobre 1356, puis les 2, 4 et 5 mars 1357, la levée des reconnaissances s'est poursuivie à Moëns, notamment pour ce qui concerne le curé, la communauté des hommes de Moëns, la confrérie du Saint-Esprit de Moëns et les détenteurs de la métralie ; des compléments ont été reçus à Genève en été 1357, dans l'étude de Perret Marescalli[16].

Sur l'autre rive, on cite un autre clerc juré de l'officialité, nommé Jaquemet de Hospitali. Le travail a été entrepris par lui en 1357, du 12 au 15 mars à Vétraz, puis en juillet à Annemasse et à Chêne et complété à Genève au cours de 1358 et 1359[17] ; à Pressy, à Vandœuvres, à Chougny, le même Jaquemet de l'Hôpital a reçu un nombre considérable de reconnaissances entre le 15 et le 18 mars 1357[18], puis en Chablais, soit à Anières, Collonges, Loisinges, Loisins, Saint-Maurice, Hermance et Chevrens entre le 21 et le 27 mars 1357, reconnaissances qui ont été complétées à Genève en juillet 1357, en 1358, 1359 et 1360[19] ; puis, du 22 au 24 mars 1357, Jaquemet de l'Hôpital est à Sionnet, et du 24 au 26 mars à Presinge[20] ; à Valleiry, du 25 au 29 juillet 1357, 42 hommes-liges taillables à merci et 11 femmes de même condition, 21 hommes-liges et francs et quelques autres ont prêté reconnaissance à Jaquemet de l'Hôpital[21] ; le 1er août de la même année, Aymon Mercier complète le relevé à Genève avec les reconnaissances des hommes de Malagny[22] ; entre le 5 et le 17 août 1357, Aymon Mercier est à Crevin, puis à Sierne et enfin à Evordes pour poursuivre la levée des reconnaissances, terminée à Genève au cours des hivers 1358, 1360 et 1361[23] ; mais à Sierne, le gros du travail a lieu les 17 et 18 août 1357[24] ; à Onex, où le Chapitre possède beaucoup de droits, puis à Lancy et à Carouge, l'essentiel des reconnaissances sont reçues par Aymon Mercier entre le 19 et le 23 août 1357, et complétées à Genève dès le mois de septembre de la même année et jusqu'en 1360[25] ; les 3 et 4 septembre 1357, le même Aymon Mercier est dans la paroisse d'Arenthon et reçoit des reconnaissances dans divers hameaux, en partie disparus, Forons, Ravory,

---

[15] AEG, Titres et droits Ca 11.

[16] AEG, Titres et droits Ca 3 et Ca 12.

[17] AEG, Titres et droits Ca 17.

[18] AEG, Titres et droits Ca 5.

[19] AEG, Titres et droits Ca 7.

[20] AEG, Titres et droits Ca 6.

[21] AEG, Titres et droits Ca 15.

[22] AEG, Titres et droits Ca 13.

[23] AEG, Titres et droits Ca 2.

[24] AEG, Titres et droits Ca 16.

[25] AEG, Titres et droits Ca 14.

Maclonay, et poursuit le travail à Genève au cours des mois et années suivants, jusqu'en janvier 1360[26].

Les reconnaissances reçues à Genève l'ont été dans le Grand Cloître de la cathédrale, dans l'étude d'un certain Pierre ou Perret Marescalli, qui semble avoir été le correspondant en ville de Genève du notaire de Cluses. Un autre personnage qui doit avoir joué un rôle important dans cette opération est le procureur du Chapitre, le chanoine Guillaume Fournier (*Fornerii*), dans la maison duquel plusieurs reconnaissances ont été reçues. Sans doute les représentants du Chapitre ont-ils beaucoup travaillé, mais Aymon Mercier n'en a pas moins authentifié chaque reconnaissance avec son grand signet

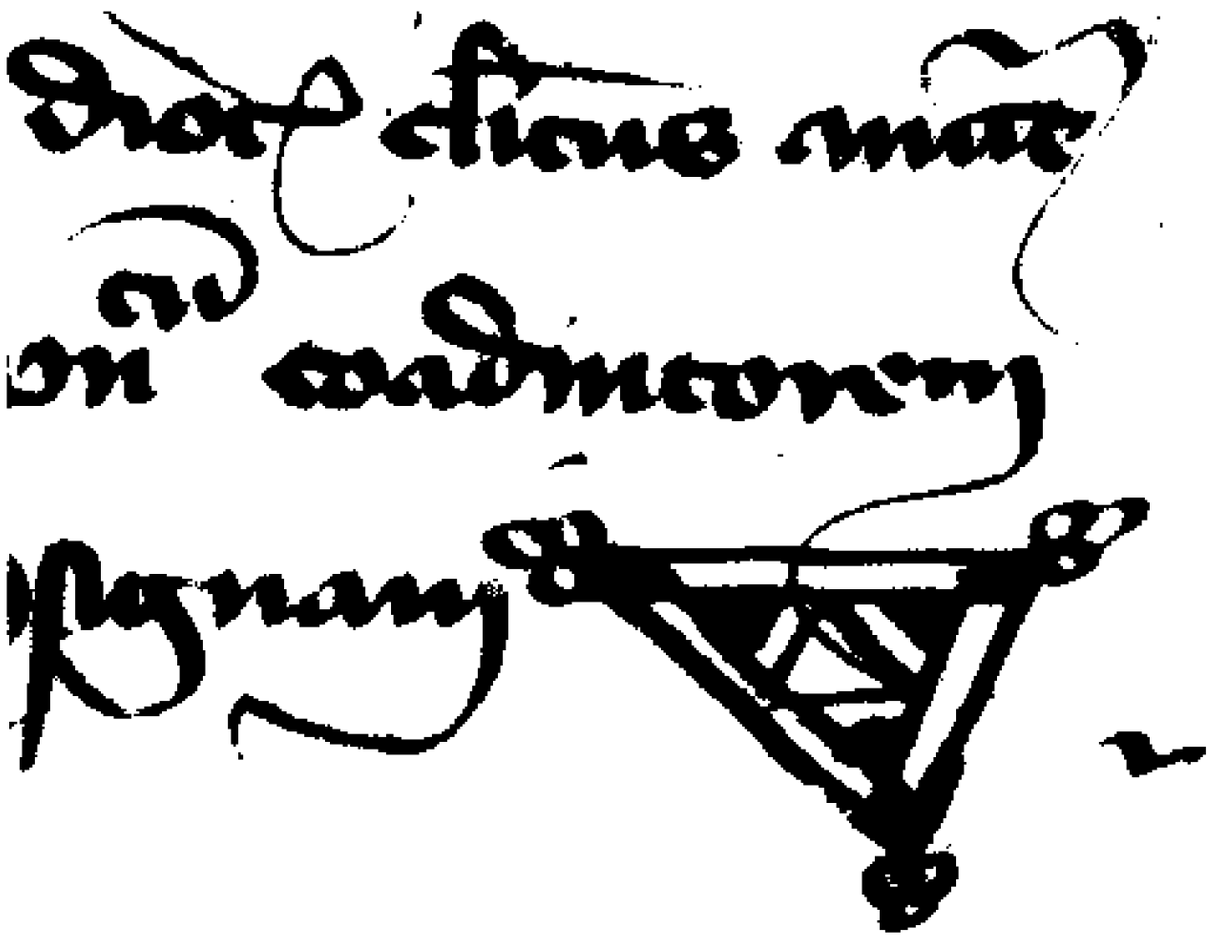


au début et le petit à la fin. Ce signet, composé de deux triangles superposés et inversés, a une signification symbolique, expliquée par Marie-Madeleine Davy dans un ouvrage général : le triangle équilatéral symbolise la divinité, l'harmonie et la proportion. Toute généra-

---

[26] AEG. Titres et droits Ca 4.

tion se faisant par division, l'homme correspond à un triangle équilatéral coupé en deux, c'est-à-dire à un triangle rectangle. Celui-ci, selon l'opinion de Platon dans le « Timée », est aussi représentatif de la terre. Cette transformation du triangle équilatéral en triangle rectangle se traduit par une perte d'équilibre ». Le triangle symbolise également la Trinité[27], ce qui rappelle évidemment aussi l'image de méditation de Nicolas de Flüe, composée aussi de cercles avec des triangles rentrants et sortants. L'ensemble de ces relevés représente vraiment un travail considérable.



En général, les relevés sur place sont réalisés en peu de jours, devant ou dans l'église, dans le cimetière ou devant la maison d'un notable, dans le Pays de Gex en septembre 1356, puis en mars 1357, et sur l'autre rive dès mars 1357 et en été de cette année. Les compléments - personnes décédées entre-temps dont les tenures sont redistribuées à d'autres hommes, ou cas spéciaux - sont levés à Genève, au printemps 1358 et jusqu'en 1361. Ainsi, les informations figurant au début d'un rouleau permettent de se faire une idée cohérente de la population d'un village, de la condition des personnes, et d'établir, avec toutes les précautions d'usage dans le cas de communautés si petites, des statistiques. Mais un rouleau tel que celui de Perly et Sézenove, amputé du début, qui ne contient que des compléments[28], n'est guère utile pour connaître les droits du Chapitre, le terroir et la population du village dans ces lieux.

---

[27] Marie-Madeleine Davy, *Initiation à la symbolique romane*, Paris, 1977, p. 98 et 223, citée par Dominique Vouilloz, *op. cit.*, p. 82.

[28] AEG, Titres et droits Ca 18.

Les relevés antérieurs

Cette vaste entreprise de recensement des droits du Chapitre était-elle quelque chose de nouveau, ou bien les notaires pouvaient-ils se référer à des modèles ou à des reconnaissances antérieures ? A cette question, je puis apporter des réponses différenciées.

Le Chapitre levait assez systématiquement des reconnaissances dans ses terres dès la fin du XIII[e] siècle, c'est-à-dire dès le moment où les administrations pouvaient disposer des compétences de notaires formés et s'appuyer sur la cour de l'Official pour les encadrer et pour authentifier ces reconnaissances à l'aide de son sceau – la cour de l'Official est attestée dès 1226, et notifie dès cette époque de nombreuses transactions concernant des biens et revenus du Chapitre, mais c'est seulement à partir de 1276[29] que l'on enregistre des reconnaissances de ce type ; et encore ne s'agit-il que de pièces isolées, et non pas d'une levée générale. Mais les actes de cette catégorie se multiplient dans les archives du Chapitre à partir de 1290, ce qui donne à penser qu'il s'agit d'une politique systématique de gestion des droits. Toutefois on ne note aucune entreprise d'enregistrement avant 1334. A cet égard, et pour autant que l'on puisse en juger sur la base d'une documentation mutilée, le Chapitre de Saint-Pierre de Genève paraît être en retard sur celui de Notre-Dame de Lausanne, dont le fameux et très improprement dénommé « Cartulaire de Lausanne » du prévôt Conon d'Estavayer remonte à 1210-1240 ; il est aussi en retard sur l'évêque de Genève Aimon de Quart, à qui l'on doit un cartulaire datant de 1307[30].

En revanche, il faut signaler une série de reconnaissances reçues à Desingy et dans les divers hameaux de cette commune en été 1330 et en 1331 par le notaire Aymon Martini de Desingy, sur des parchemins qui portent des traces de coutures au haut et au bas, comme si ces feuilles de parchemin devaient être ou avaient été destinées à composer une grosse en rouleau[31]. Surtout, il faut mentionner l'inventaire des titres du Chapitre, entrepris en 1334, peut-être à la suite de l'incendie de la ville, qui a dû faire grand peur aux chanoines. Cet inventaire, établi sur l'ordre du chanoine valdotain et official genevois

---

[29] La plus ancienne, me semble-t-il, est conservée aux AEG sous la cote Titres et droits Cf 30.

[30] Voir Peter RUCK, « Notes sur les cartulaires de l'évêché (vers 1307) et sur les premiers inventaires des archives du Chapitre (1334) et du comté de Genève (1537) », dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XIV, 2[e] livraison, 1969, p. 185-203. A noter que le document coté Titres et droits Ca 1, placé en tête des grosses du Chapitre, un volume sur papier contenant notamment des séries de reconnaissances depuis 1279 et un accord de 1317 avec le sire de Faucigny à propos des hommes de Vétraz, de Cranves et de Monthoux, date au plus tôt, d'après l'écriture, de la fin du XIV[e] siècle.

[31] Titres et droits Cf 187, 188, 189, 190, 191-197, 201-203, auxquels il faut ajouter quelques notices de l'inventaire des archives du Chapitre de 1497, Archives A2.2, f[os] 57-575.

et sédunois Denis de Thora[52], par les notaires Pierre de Cruseilles et Etienne de Collonges, est un modèle du genre : les pièces y sont analysées et classées en cinq grandes parties selon les terres auxquelles elles se rapportent : la ville de Genève, la campagne entre le Mont-de-Sion, le Rhône et l'Arve, le territoire situé au-delà du Mont-de-Sion dans le comté de Genève, le territoire situé entre l'Arve et le Léman, à l'est de Genève vers le Faucigny, et finalement le territoire situé sur la rive droite du Rhône, avec le Pays de Gex et le décanat d'Aubonne.

Mais il ne mentionne que les titres de droit, tandis que l'enquête de 1356-1359 est un recensement complet des terres et des hommes dans les divers villages appartenant au Chapitre. Il remplit donc une fonction toute autre.

Pourquoi cette enquête ?

Si nous possédions un registre des délibérations du Chapitre pour le XIV[e] siècle, peut-être saurions-nous la raison précise pour laquelle le notaire Aymon Mercier a été mis au travail. Mais nous en sommes réduits aux conjectures, en nous fondant sur les circonstances politiques, démographiques et socio-économiques du temps.

Etudiant le cas de Vandœuvres, Mme Dominique Vouilloz évoque le fait que la Bâtie-Cholay, soit le château de Rouelbeau, tout proche de Vandœuvres, vient de tomber en 1355 entre les mains du comte de Savoie, et remarque que ce dernier s'efforce de créer dans la région « un Etat à forte tendance centralisatrice »[53], ... dont Genève pourrait être une capitale bien commode. Si le sort du château de Rouelbeau, en soi anecdotique, peut jouer un rôle dans le cas de Vandœuvres, la politique des comtes de Savoie, les pressions qu'ils exercent sur les terres de l'Eglise, sont un fait bien avéré : ainsi à Saint-Prex, dans le diocèse de Lausanne, où le village appartient au Chapitre de la cathédrale Notre-Dame, le comte a pris sous sa protection les gens du village et a obtenu d'eux certains engagements militaires ; c'est sans doute par réaction, pour affirmer ses droits seigneuriaux sur ce village, que le Chapitre de Lausanne a fait lever en 1359 une reconnaissance générale de ses droits sur Saint-Prex et sur chaque homme qui y demeure[54].

Dans les terres de l'évêché de Genève, même phénomène : après avoir absorbé en 1353 et 1355 les terres de Gex et de Faucigny et

---

[52] Actif dans le diocèse de Sion de 1311 à 1349, année probable de sa mort, par Louis Binz, « L'officialité du diocèse de Genève (XIII[e] - XVI[e] s.), dans *Helvetia sacra*, section I, vol. 3, Berne, 1980, p. 199 ; cf. aussi Bernard Andenmatten, Pierre Reichenbach, « Officiaux », dans *Helvetia sacra*, section I, vol. 5 : *Das Bistum Sitten /Le diocèse de Sion*, Basel, 2002, p. 341.

[53] Dominique Vouilloz, art. cit., p. 82.

[54] Catherine Santschi, dans *Saint-Prex 1234-1984*, Saint-Prex, 1984, p. 47 et suiv., 55.

après avoir vaincu ses ennemis, le comte Amédée VI de Savoie a imposé à l'évêque Alamand de Saint-Jeoire, au mois de mars 1358, une délimitation des mandements épiscopaux de Peney et de Thiez, enclavés respectivement en bailliage de Gex et en bailliage de Faucigny[35]. A la même époque, en 1344, les hommes de Peney avaient prêté reconnaissance en faveur de l'évêque Alamand de Saint-Jeoire, et de son côté, celui-ci s'était fait prêter reconnaissance en 1357 par les hommes de Malval, par ceux de Malagny et par ceux du Petit-Saconnex, tandis que Humbert, dauphin de Viennois, seigneur de la terre de Faucigny, accordait une sauvegarde aux hommes du mandement de Jussy – sans parler du renouvellement des franchises accordées aux citoyens de Genève par le comte de Savoie en 1356, des levées de subsides[36] et de toutes les démarches du comte pour se faire conférer le vicariat impérial sur les évêchés de la région. Donc, il est logique que le Chapitre, compte tenu aussi de l'enchevêtrement des propriétés seigneuriales dans tout le bassin genevois, ait tenu à s'assurer de la soumission et de la dépendance de ses hommes et de leurs tenures.

Mais il y a peut-être une autre raison à ce recensement de grande envergure : de 1347 à 1348, la peste a ravagé toute l'Europe occidentale. Selon les évaluations démographiques sérieuses, le diocèse de Genève aurait perdu à peu près la moitié de sa population du milieu du XIV[e] au début du XV[e] siècle, à cause de ces grandes mortalités[37]. Le phénomène s'est évidemment répercuté sur la propriété foncière dans les campagnes ; ce qui est particulièrement net dans le cas des terres de Saint-Victor, où nous possédons des grosses avant et après la grande peste, levées en 1343 et en 1378 : par exemple, à Troinex, il y avait en 1343 59 chefs de familles, dont 4 femmes[38]. En 1378, en revanche, seuls 15 chefs de famille prêtent reconnaissance[39]. La plupart d'entre eux déclarent non seulement le fief taillable qu'ils ont hérité de leur père, mais encore un ou deux autres fiefs taillables qui leur ont été remis par le prieur Humbert de Pellier, sans doute à la suite du décès sans héritiers directs des précédents tenanciers. De plus, comme les devoirs de corvées sur la réserve seigneuriale sont liés aux tenures et non pas aux hommes, ceux qui sont pourvus de trois tenures au lieu d'une doivent accomplir le triple de journées de travail sur les terres dépendant directe-

---

[35] Matthieu de La Corbière …, *Terres et châteaux des évêques de Genève. Les mandements de Jussy, Peney et Thiez des origines au début du XVII[e] siècle*. Annecy – Genève, 2001, p. 199 et suiv.

[36] *Les Sources du droit du Canton de Genève*, publ. par Emile Rivoire et Victor van Berchem, t. I, Arau, 1927, p. 145-158.

[37] Louis Binz, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le Grand Schisme et la crise conciliaire (1378-1450)*, Genève, 1973, p. 63 et 66-67.

[38] AEG, Titres et droits Ea 1. Les reconnaissances de Troinex occupent les f. 102 v° - 128 r°.

[39] AEG, Titres et droits, Ea 2, f. 87 r° - 104 v°.

ment du prieur de Saint-Victor, alors même qu'ils n'ont pas plus de bras pour travailler la terre[10].

Pour le Chapitre de Saint-Pierre, nous ne sommes pas aussi bien pourvus en documentation pour la période précédant la Grande Peste. Mais les rouleaux de 1356-1358 permettent d'observer des regroupements, ou des augments de fiefs provenant de tenanciers défunts. Par exemple, à Péregnin dans le Pays de Gex, on enregistre une série de reconnaissances d'hommes appartenant à d'autres seigneurs que le Chapitre, les sires de Rossillion, de Gex, de Versoix, l'église Saint-Jacques de Crozet – qui appartenait à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc. : or ces personnes, hommes ou femmes, se sont vu attribuer des pièces de terre ou de jardin provenant toutes d'un *albergum* soit d'une tenure ayant appartenu à un homme du Chapitre défunt[11] : donc, contrairement au prieur de Saint-Victor qui a chargé ses hommes et ses familles de tenures entières en provenance d'autres familles, le Chapitre a remis en emphytéose perpétuelle – donc en location – des parties de tenures non liées à des corvées et à des devoirs d'hommes ; probablement, vu la dépopulation, il a été obligé de s'adresser aux hommes d'autres seigneurs pour faire cultiver ses terres.

Ailleurs, à Forons (paroisse d'Arenthon) deux frères et leurs enfants, hommes-liges du Chapitre, ont reçu en augment de fief une énorme parcelle de terre de 8 poses et une autre de 2 poses, provenant de l'*albergum* de deux époux défunts[12]. Donc on voit que la mortalité est à l'origine de plusieurs remaniements dans la possession des terres : un recensement général des hommes, des terres et des revenus du Chapitre était donc bien nécessaire. Les deux raisons, politiques et démographiques ou socio-économiques peuvent avoir concouru à entreprendre cette enquête, qui a certainement été très coûteuse.

Le contenu de l'enquête

Procédure

Comme il n'y avait pas, sauf exception, de recueil de reconnaissances antérieures auxquelles on aurait pu se référer pour recenser les biens et les revenus du Chapitre, on a convoqué les hommes et les femmes pour les faire déclarer, sous le sceau du serment, quelle était leur qualité, quelles étaient les terres qu'ils cultivaient, où elles

[10] Catherine Santschi, dans *Histoire de Troinex*, Troinex, Mairie – Genève, Editions Passé-présent, 1991, p. 29 et 37.

[11] AEG, Titres et droits, Ca 11, n^os 1 – 8.

[12] AEG, Titres et droits, Ca 4, n° 10.

se trouvaient, leurs confins, et les redevances qu'ils devaient payer, et à quel terme.

Les personnes ont été interrogées par le notaire ou son représentant dans divers lieux plus ou moins publics, devant ou dans la maison d'un notable, du curé (à Moëns), d'un notaire habitant le lieu (à Valleiry), dans le cimetière, dans un verger (à Pressy-Vandœuvres), devant l'église paroissiale, par exemple à Pressy devant une chapelle ou église Saint-Martin, dont il ne reste aucune trace sur le terrain et qui ne figure même plus dans la visite pastorale de 1411, ni dans les suivantes ; ou encore devant un four banal ; les compléments d'enquête, réalisés quelques mois ou années après le gros de la reconnaissance, ont souvent lieu à Genève, en l'étude de Perret Marescalli.

Après avoir noté la date, la qualité de la personne, en précisant que celle-ci est dûment informée de ses droits, et même en langue romane ou en langue maternelle dans le cas des femmes – mais les hommes savaient-ils mieux le latin qu'elles ? – le notaire enregistre à quel titre les biens-fonds en question dépendent du Chapitre : en fief lige, en fief taillable, en augment de fief, provenant de qui ?, en emphytéose perpétuelle, c'est-à-dire en location à très long terme, moyennant un cens ; ce dernier mode est généralement utilisé pour les possesseurs qui ne sont pas des hommes-liges ou des femmes-liges du Chapitre.

Puis vient l'énumération des biens-fonds, commençant en général par la maison, lorsqu'il y en a une, avec son jardin autour, parfois une ouche – soit un chenevier – une vigne, une terre ou un pré ; suivent les parcelles de terre, généralement petites, guère plus d'une pose ou une pose et demie, mais parfois 1/16 de pose – une pose, dans nos régions, équivaut à peu près à 2.700 mètres carrés ; les prés, mesurés en fauchées (*falcaturae*) ou en seyturées (*seyturatae* ou *sectoratae*) : cette mesure correspond à ce qu'un homme peut faucher en une journée et équivaut, selon Antony Babel[13], à la pose. Ensuite on décrit les vignes, mesurées comme les jardins en fossorées, ce qui correspond au 1/8 d'une pose, soit environ 337 mètres carrés. Enfin viennent les bois et forêts, et les marais ou les léchères lorsqu'il y en a : comme ce sont des lieux que l'on fauche, par exemple pour faire de la litière, ils sont mesurés en fauchées ou en seyturées.

La reconnaissance se termine par l'indication du cens ou du service annuel dû pour les biens-fonds en question, et par l'engagement de la personne a remplir tous les devoirs liés à sa condition d'homme du Chapitre, et enfin par des formules comme on en trouve dans tous les actes notariés, par lesquelles le « confessant » s'engage à ne

---

[13] Antony Babel, *Histoire économique de Genève des origines au début du XVI^e siècle*, t. II, Genève, 1963, p. 589.

rien faire contre l'acte qui vient d'être conclu. Mais de son côté, le Chapitre ne s'engage pas à grand-chose, sinon à maintenir le tenancier sur sa terre.

Les hommes

L'enquête d'Aymon Mercier dans les terres du Chapitre est une source précieuse pour connaître la condition des personnes dans les terres du Chapitre. Ce sujet n'est pas entièrement vierge pour la campagne genevoise en général, puisqu'il a été abordé presque simultanément par Antony Babel[14] et par le prof. Louis Binz[15]. Mais ces études générales sur le servage sont fondées principalement sur les documents les plus facilement accessibles, en particulier les minutes du notaire Humbert Perrod, qui a instrumenté dans les terres de Saint-Victor durant plus de cinquante ans, de 1424 à 1475, dont les actes font l'objet d'analyses en français très détaillées par les soins de l'ancien archiviste d'Etat Louis Dufour-Vernes. Les grosses du Chapitre que j'ai étudiées fournissent encore d'autres éléments, des situations économiques diverses, qui montrent que la condition des personnes dans ces terres comporte de nombreuses variantes et nuances : et dans la mesure où des gens de conditions différentes, ou appartenant à des seigneurs différents, se marient, il serait intéressant d'étudier leur sort ultérieur et le sort de leur progéniture pour déterminer la coutume dans les terres du Chapitre en matière de droit de suite et de formariage ; comme aussi de vérifier quelle influence la catastrophe démographique des années 1347-1349 a pu avoir sur l'évolution de la coutume en matière de transmission des droits personnels.

Les reconnaissances que j'ai analysées mentionnent plusieurs catégories de dépendants : les hommes-liges, les hommes liges et censits ou censats, les hommes liges et francs, et les hommes liges taillables ou taillables à miséricorde. Je n'ai pas trouvé utilisé le terme de « serf » ou de *servus*. On se contentera d'abord des définitions données par les auteurs qui m'ont précédée : les hommes-liges sont théoriquement libres ; mais comme ils sont mainmortables, les historiens de la région les placent dans la condition servile. Dans cette acception, écrit M. Louis Binz, l'adjectif « lige » a gardé toute la rigueur qu'il avait perdue dans les relations entre nobles, où il n'est plus qu'une épithète banale et obligée pour toute espèce d'hommage, même plural. Au contraire, le statut d'homme-lige serf a pour conséquence la soumission absolue à l'égard d'un seul seigneur, l'unicité de l'hommage et l'incapacité de prêter hommage à un autre qu'à son seigneur d'origine.

---

[14] *Histoire économique de Genève* ..., *op. cit.*, t. I, p. 613 et suiv.

[15] Louis Binz, « Le servage dans la campagne genevoise à la fin du Moyen Âge », dans *Mélanges Louis Blondel, Genava*, n.s., t. XI, 1963, p. 439-461.

Mais économiquement parlant, la condition des hommes-liges n'est pas forcément mauvaise : les redevances qu'ils doivent au Chapitre pour les biens-fonds qu'ils tiennent « sous hommage-lige » sont précisément désignées et donc limitées ; il faut de plus considérer les conditions concrètes de leur lien de dépendance : s'ils tiennent du Chapitre de nombreuses terres et de nombreux prés ou vignes, ils n'ont pas intérêt à quitter ces tenures pour tenter leur chance ailleurs: ils sont donc attachés à la terre – aujourd'hui nous dirions qu'ils ont la sécurité de l'emploi. C'est bien le cas de nombreux hommes-liges de Vandœuvres ou de Sionnet par exemple ; ou alors, s'ils sont si bien pourvus de revenus et de santé, et s'ils ont pu obtenir une charge de métral, soit de receveur des redevances du seigneur, ils s'enrichissent aux dépens de la seigneurie et des paysans moins futés, et peuvent tenter leur chance en ville : c'est le cas, par exemple, des deux frères Etienne et Mermet Matricularii, donc marguilliers, du village de Moëns dans le Pays de Gex[16]. Or un marguillier, ce n'est pas seulement un sonneur de cloches, c'est un responsable paroissial important. L'un a le statut de citoyen de Genève, et l'autre, apparemment resté sur place, est homme lige et franc ; et les deux frères déclarent une maison haute – ce qui est un signe de richesse et de notabilité – une autre basse, un nombre considérable de terres, de prés, en général de dimensions respectables. Ces biens-fonds leur viennent de la métralie de Moëns, dont le titulaire est décédé, et dont ils détiennent la moitié. De plus, ils possèdent par indivis avec les hoirs du défunt métral la charge de recevoir et récupérer les cens et autres redevances du Chapitre à Moëns, ainsi que de prélever la moitié de la dîme du vin ; et à ce titre, ils détiennent encore une grande pièce de vigne de vingt fossorées. Voilà un exemple extrême de coqs de village privilégiés.

Mais selon M. Binz, les hommes-liges sont soumis à la mainmorte, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas disposer de leurs biens par testament s'ils meurent sans enfants ; c'est possible, bien que les grosses du Chapitre de 1356-1358 ne permettent pas d'en décider ; précisément il s'agit d'un recensement, qui n'autorise que par hypothèse à déterminer le sort des héritages. On entrevoit bien que le Chapitre a disposé des biens laissés vacants en faveur d'autres personnes, soit des hommes lui appartenant, soit des hommes dépendant d'autres seigneurs ; mais la condition des personnes décédées dont l'*albergum* est repris par d'autres, n'est généralement pas indiquée. Et on doit bien se rendre compte qu'après la catastrophe démographique de la Grande Peste, le Chapitre n'avait pas forcément beaucoup de choix pour remettre des terres vacantes à qui lui plaisait ; en outre, il faudrait des études généalogiques fines pour déterminer selon quelle

---

[16] AEG, Titres et droits, Ca 12, 2[e] reconnaissance.

coutume les successions des hommes du Chapitre se transmettent à défaut d'héritier direct.

Les hommes liges et censits paraissent plus mal lotis, au moins du point de vue juridique : mais je dois avouer que je ne vois pas très bien la différence qui existe entre les hommes liges et les hommes liges et censits[17] : peut-être ceux-ci paient-ils la taille, mais cela n'est pas indiqué. Et pour ce qui est de leur condition économique, de nouveau, il faut envisager les conditions concrètes, notamment les redistributions de terres qui ont eu lieu à la suite de la mortalité. Certains ont pu augmenter leur petite tenure en reprenant des terres ou des parcelles en déshérence contiguës à celles qu'ils possédaient déjà. Et comme il n'est jamais fait mention de corvées ou de service militaire dans les grosses du Chapitre, ces petits augments de fiefs ne se soldaient que par des augmentations de cens : sans doute le Chapitre profitait-il des circonstances pour augmenter les cens en argent pour remédier à la dévaluation de la monnaie : on parle par endroits de « cens nouveau » par opposition aux « cens antiques. »

Tout au bas de l'échelle, nous trouvons les taillables à miséricorde ; ils sont assez nombreux à Valleiry, mais presque uniquement dans ce lieu. Etymologiquement, le taillable à miséricorde paie la taille personnelle et réelle jusqu'à ce qu'il demande merci, ou, en d'autres termes, selon le bon plaisir du seigneur. Les historiens ont observé que peu à peu, la taille dite « à miséricorde » avait été fixée. Au milieu du XIV[e] siècle, dans les terres du Chapitre, elle ne l'a pas encore été ; et on ne possède aucun terrier de Valleiry de la fin du XIV[e] ou du début du XV[e] siècle permettant de savoir si la situation des taillables à miséricorde a évolué. En revanche à Troinex, dans les terres de Saint-Victor, j'ai pu remarquer qu'entre 1343 et 1378, la taille, tout en s'appelant toujours « à miséricorde », a été fixée[18] ; ce que j'ai attribué à la Grande Peste et à la diminution catastrophique du nombre des personnes pour cultiver la terre du prieuré. C'est un début d'affranchissement, mesure nécessaire pour les seigneurs qui souhaitent conserver leurs tenanciers sur leurs terres.

Quant aux hommes liges et francs, qui sont assez nombreux à Valleiry, par exemple – c'est dans cette catégorie que se recrutent les métraux du lieu – on est frappé par leur niveau de liberté : ils reconnaissent très peu de biens immobiliers, presque jamais de maisons ou

[17] Et M. Binz ne l'explique pas ; le matériel considérable réuni par Jean-François Poudret et Marie-Ange Valazza-Tricarico (*Coutumes et coutumiers. Histoire comparative des droits des pays romands du XIII[e] à la fin du XVI[e] siècle, Partie II : Les personnes*, Berne, 1998, p. 356-377, et 415 et suiv.), qui comprend non seulement Genève, mais tous les autres pays romands ne répond pas aux questions précises que nous nous posons à propos de l'enquête de 1356-1358.

[18] C. Santschi, dans *Histoire de Troinex*, *op. cit.*, p. 37-38 : la taille n'est désormais levée que deux fois par an : elle se monte à 4-10 sols environ à la Saint-Michel (29 septembre), et généralement un peu moins à Carême-prenant.

de cabanes. C'est donc qu'ils ne dépendent que très peu du Chapitre, et que leurs revenus se situent ailleurs.

Rappelons enfin qu'il y a sur les terres du Chapitre des hommes et des femmes dépendant d'autres seigneurs : j'ai déjà parlé du cas de Péregnin. A Malagny, par exemple, une famille (deux frères et un neveu) se disant hommes du chevalier Girard de Ternier, reconnaît la moitié d'une énorme tenure, constituée des restes de plusieurs autres tenures d'hommes décédés. Une moitié dépend du Chapitre à qui appartient le droit d'échute (donc de mainmorte), l'autre du sire de Ternier, mais son statut n'est pas indiqué. Et ce n'est qu'un exemple. Comme on le voit, la situation féodale, l'extrême morcellement des propriétés dans la région, complique singulièrement l'analyse que l'on peut faire du pouvoir économique et politique du Chapitre dans les campagnes entourant Genève. Et cet état a perduré jusqu'au traité de Turin de 1754.

Organisation communale

On a déjà remarqué, en particulier dans l'étude de Mme Vouilloz sur la grosse de Vandœuvres, que l'enquête du notaire Aymon Mercier ne donnait pratiquement aucune information sur l'organisation communale dans les villages du Chapitre. Certes, on peut recenser, en analysant les descriptions des parcelles avec les toponymes et les confins, où se trouvaient les pâquiers communs des diverses communautés villageoises, les « terres des hommes de … » tel ou tel village, les *communia* ou les bougeries de tel village. On trouve parfois aussi, dans les confins, l'indication d'une parcelle de terre ou de vigne appartenant à la confrérie du Saint-Esprit d'un lieu. Certes, une confrérie religieuse n'est pas l'équivalent d'une communauté, organisation chargée de gérer des terres communes et d'en répartir les produits dans l'intérêt commun. Mais lorsqu'on a des données, on observe que les prieurs de la confrérie sont souvent les mêmes notables qui gèrent les pâquiers communs. Et dans les villages passés à la Réforme, par exemple dans le Pays de Vaud, les Bernois ont simplement réuni les biens des anciennes confréries du Saint-Esprit aux biens communaux et réuni les archives des deux entités[19].

---

[19] Si le travail de M. Louis Binz (« Les confréries dans le diocèse de Genève à la fin du Moyen Âge », dans *Le mouvement confraternel au Moyen Âge. France – Italie – Suisse.* Actes de la table ronde organisée par l'Université de Lausanne avec le concours de l'École française de Rome… Lausanne 9-11 mai 1985, Genève, 1987, p. 233-261), consacré essentiellement à la ville de Genève, est de peu de secours dans le cas qui nous occupe, on trouvera moult informations intéressantes dans le reste du recueil. Pour la campagne genevoise, voir C. Santschi, dans *Histoire de Troinex*, par C.S., David Hiler et Françoise Nydegger, Troinex, 1991, p. 40-42 ; Martine Piguet, « Paroisses et paroissiens des mandements épiscopaux », dans Matthieu de La Corbière, M. P. et Catherine Santschi, *Terres et châteaux* …, *op. cit.*, p. 260-263 ; sur la situation au Pays de Vaud, C. Santschi, dans *Saint-Prex, 1234-1984, op. cit.*, p. 62-63, 76-77 ; rad. dans *L'église de Saint-Prex. Histoire et archéologie*, par Peter Eggenberger, Philippe Jaton, C. S., Lausanne, 1992, p. 44-47 ; François-Olivier Dubuis (*Lonay, paroisse rurale du diocèse de Lausanne avant*

Pourtant, dans ce domaine qui m'intéresse particulièrement, les grosses d'Aymon Mercier ont quelque peu satisfait mes désirs : le 5 mars 1357, devant l'église paroissiale de Moëns, Perret Hudrici de Magny, prieur de la confrérie du Saint-Esprit de Moëns, reconnaît tenir en emphytéose perpétuelle du Chapitre une ouche, 16 minuscules parcelles de terre dans divers lieux, une seyturée de pré et deux clos de vigne ; pour le tout, la confrérie doit au Chapitre 2 sols 4 deniers de Genève, payables à la Saint-Michel, soit le 29 septembre[50].

La communauté des hommes de Moëns est elle aussi mentionnée dans les grosses d'Aymon Mercier. Le 5 mars 1357, dans le cimetière, vingt-six hommes et quatre femmes, dont les noms sont donnés, hommes et femmes du Chapitre, sont réunis pour reconnaître que leur communauté tient du Chapitre, au lieu et territoire *de la Folliacy* (aujourd'hui Feuillasse), un terrain d'environ 200 poses, entre les dîmeries de Meyrin et de Maconnex, qu'ils cultivent en commun et pour lequel ils paient au Chapitre le terrage et la dîme du blé à l'époque des moissons, à raison de deux gerbes sur onze. Ils reconnaissent en outre devoir au Chapitre la dîme des blés sur toutes leurs terres, soit la grande dîme pour le Chapitre ; et de la petite dîme, deux parts vont au Chapitre et le troisième tiers va au curé de Moëns. Ils reconnaissent aussi tenir du Chapitre en fief lige les bois du village de Moëns situés au territoire dit *dou Planteyr*. Enfin ils reconnaissent que ceux d'entre eux qui possèdent des chevaux doivent charrier le vin et le blé du Chapitre de Moëns jusqu'à Genève et au pont du Rhône. Et ceux qui n'ont pas de chevaux doivent aller aider au transport desdits blé et vin seulement l'espace d'une journée, sauf les nommés Vuytars et les hommes de Magny – qui font partie de ladite communauté. Le métral de Moëns doit fournir les chars et les tonneaux pour ce transport si l'on n'en trouve pas dans le village de Moëns. Et le métral doit payer les frais des personnes astreintes à ce transport et leur donner à boire à six endroits sur le parcours : le petit déjeuner (*prandium*) dans la maison du métral à Moëns ; puis en-dessous du clos de Moëns ; puis au-dessus de Magny ; puis au lieu-dit Pissilon ; puis sous les noyers de Saconnex ; et finalement près du pont du Rhône[51]. Voilà une corvée bien organisée, où chaque partie voit ses droits et ses devoirs soigneusement définis. Au demeurant, on a bien peu d'informations sur la vie communautaire dans ces villages à cette époque. Du moins, elle semble ne se définir que par des travaux communs à accomplir sur les terres du seigneur, ou à son profit.

1536, th. Lettres Lausanne, Saint-Maurice, 1965, p. 41-55) tout en démontrant que les biens de la confrérie et ceux de la communauté sont distincts, montre aussi que les deux institutions ont, au moins *de facto*, les mêmes administrateurs.

[50] AEG, Titres et droits, Ca 3, n° 12.

[51] AEG, Titres et droits, Ca 12, n° 1.

Certaines redevances nécessitent une sorte d'organisation communale : à Valleiry, par exemple, il existe une « cense du mouton ; douze hommes doivent se cotiser pour la payer au Chapitre[52]. De plus, 21 hommes et femmes, taillables à merci ou hommes-liges et francs, doivent leur part d'un repas (*receptum*, en français régional « ressat ») pour les deux chanoines prébendiers de Valleiry, une fois par an. A Sierne, les hommes du Chapitre doivent collectivement un porc à Carême-prenant (chaque homme payant sa part en argent) et deux quarterons d'huile[53].

L'administration du Chapitre

Les rouleaux ne décrivent pas expressément la manière dont le Chapitre administre ses terres. Mais les reconnaissances évoquent de manière assez claire les diverses autorités qui interviennent sur les lieux.

Comme pour le Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, les terres du Chapitre de Saint-Pierre sont divisées en prébendes, dépendant de deux chanoines dits « prébendiers ». On les trouve mentionnés à plusieurs reprises à Vandœuvres, à Ruth, et surtout à Valleiry, où il est dit expressément qu'ils ont droit à un repas par an lorsqu'ils se rendent sur place.

Au titre de l'administration centrale, on trouve mentionné une fois un juge de la terre du Chapitre, vénérable Henri de Balmis, jurisconsulte, qui est dit avoir chargé un nommé Berthod Benedicti, de Magny près de Moëns, de la tutelle d'un jeune garçon qui possède des terres à Magny[54].

Les principaux agents du Chapitre dans ses terres sont à cette époque les métraux (*mistralis* ou *ministralis*). Nous venons de voir qu'à Moëns, le métral a son rôle à jouer dans la levée des redevances et dans l'organisation de leur transport de Moëns à Genève. En 1357, le titulaire de la métralie de Moëns est Etienne Le Marguillier (*Matricularii* ou *Marugleri*), qui partage cette fonction avec les hoirs de Jaquemet Mistralis. Sa condition a été évoquée plus haut.

Des métraux sont également cités dans les autres terres du Chapitre : à Chêne, en 1357, un homme déclare un augment de fief qui lui a été attribué par Aymon Verboey, métral du Chapitre[55]. A Pressy, à Vandœuvres et à Chougny, c'est le métral du Chapitre qui recueille les redevances sur place[56]. Il semble être distinct du métral de Sionnet

---

[52] AEG, Titres et droits, Ca 15, *passim*.

[53] AEG, Titres et droits Ca 16.

[54] AEG, Titres et droits Ca 10, n° 25.

[55] AEG, Titres et droits Ca 17, n° 51 bis.

[56] AEG, Titres et droits Ca 5, *passim*.

qui recueille les redevances à Sionnet et à Presinge[57], et de celui de Ruth (*Rouz*) qui les reçoit dans la prébende du Chablais, soit Anières, Collonge, Saint-Maurice sur Bellerive, etc.[58] A Valleiry, la métralie est tenue en fief lige et franc par Katherine, veuve de Jean le Métral de Valleiry et son fils Jean ; mais les hoirs de Jaquet Mistralis, soit Péronette sa veuve, comme administratrice de Pierre, Jean et Etiennette, ses enfants, hommes liges et francs du Chapitre, reconnaissent aussi quelques pièces en fief lige, de même que Perret et Mermet Mistralis, mais n'ont aucun droit sur la métralie[59], dont les attributions ne sont d'ailleurs pas précisées. A Crevin près de Bossey, on mentionne un *Jaquemetus Mistralis de Crevin*, mais sans plus de précision[60]. Mais là, comme aussi à Sierne, la plupart des redevances doivent être apportées directement au cellier du Chapitre, donc à Genève. A Onex, où nous possédons les reconnaissances de la veuve de Rodolphe Mistralis pour ses enfants Martin et Clémence, hommes liges et francs du Chapitre, et pour elle-même, femme lige taillable, les attributions de la métralie ne sont pas non plus précisées[61].

Quant à Amédée, fils de feu Guillaume, métral de Thorens, son cas est particulier : à Thorens, dans le cimetière du lieu, il reconnaît en 1360 être homme-lige du Chapitre, sauf la fidélité qu'il doit au sire Guillaume de Compeys, seigneur de Thorens, et tenir de grandes pièces de vigne du côté de Bonne, pour lesquelles il doit 50 sols par an à la Saint-André, ainsi qu'un certain nombre de censes qui lui sont dues dans divers lieux entre La Roche-sur-Foron et Arenthon[62]. Mais le texte est muet sur l'origine de ces droits, et il ne semble pas jouer de rôle dans l'administration de la prébende de Forons.

A partir de ces quelques données éparses, on a l'impression que dans les terres du Chapitre, les métraux sont en voie d'extinction, et que l'administration et la réception des redevances tendent à être centralisées : soit par le versement des redevances directement au cellier du Chapitre, soit par l'intervention d'un « *receptor* » cité une fois pour la prébende de Jussy[63].

Les revenus

A part la taille à miséricorde, qui n'est pas précisée, et pour cause, les reconnaissances précisent les redevances, appelées censes ou services, dues par les divers tenanciers. Une partie en nature : céréales,

---

[57] AEG, Titres et droits Ca 6, n^os^ 32-34, 36-37, 39-40.

[58] AEG, Titres et droits Ca 7, n^os^ 8, 9, 42, 43.

[59] AEG, Titres et droits Ca 15, n^os^ 50, 51 et 54.

[60] AEG, Titres et droits Ca 2, n° 34.

[61] AEG, Titres et droits Ca 14, n^os^ 9 et 10.

[62] AEG, Titres et droits Ca 4, n° 27.

[63] AEG, Titres et droits, Ca 7, n° 16.

soit froment, soit avoine, comptées en quarts ou en octanes ou en bichets à la mesure de Genève (à Forons, dans la paroisse d'Arenthon, la mesure se trouve à La Roche-sur-Foron). Une octane ou coupe, selon Antony Babel, devait représenter 77 litres ; elle était divisée en quatre quarts, comptant donc 19,25 litres environ. Quant au bichet, on discute sur sa définition. Quoi qu'il en soit, ces mesures de capacité diffèrent selon les lieux, puisqu'elles dépendent de la pierre creusée, placée sous la halle de la ville ou du bourg, qui servait d'étalon. Le vin était compté en setiers, divisé en 24 quarterons ; Edouard Mallet l'évalue à 54 litres. En revanche, nous ne savons rien du setier de Challex, qui servait de mesure pour les redevances en vin du Pays de Gex. Les hommes-liges du Chapitre devaient aussi fournir des poules, des chapons, des poulets, parfois divisés en si petites parts qu'il fallait établir un barème pour les remplacer par de l'argent.

Les redevances devaient être soit livrées à Genève, soit récupérées sur place par les métraux, notamment lorsqu'il existait, comme à Forons ou à Vandœuvres, une grange du Chapitre ; ou encore, comme on vient de le voir à Moëns, une organisation pour le transport du blé et du vin du Chapitre jusqu'au pont du Rhône. Il existait en outre, à Moëns, une redevance appelée les *faysandae*, que l'on peut rapprocher du mot *fesancia*, que Du Cange fait dériver de *facere* et définit comme une corvée, mais aussi comme une sorte de redevance ou de tribut. Dans certains villages du Chapitre, elles sont constituées de faibles sommes d'argent : 1 ou 2 deniers, une obole, voire une pite. A Magny, hameau proche de Moëns, les hommes paient non pas les *faysandes*, mais un tribut appelé *vulgaliter les meresses*[64], terme inconnu des dictionnaires, mais qui semble désigner la même chose. Dans plusieurs villages, à Valleiry, à Collonges près de Vétraz, à Collonge sous Bellerive, à Onex, les taillables doivent des « menaydes », sorte de redevance annuelle en nature (froment, poule, pain « menaydier ») souvent convertie en argent[65]. Ces menaydes sont payées parfois à la Saint-Michel (29 septembre), comme la plupart des redevances, mais le plus souvent à la Saint-Jean l'Evangéliste (27 décembre), qu'on

---

[64] AEG, Titres et droits Ca 10, n^os^ 24-27 bis.

[65] Au début du XIII^e^ siècle, dans les terres du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, les menaydes sont bien attestées comme redevances en nature. Ainsi à Crans sur Nyon, en 1200-1213, les manaides sont composées d'un pain, d'une coupe de vin et d'un jambon (*membrum porci*) (*Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, éd. crit. par Charles Roth, Lausanne, 1948, p. 425, n° 493, soit *Mém. et doc. publ. par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 3^e^ série, t. III) ; par endroits, les menaydes vont par paires, et le maior en a une moitié. Selon Walther von Wartburg (*Französisches Etymologisches Wörterbuch*, t. XVI : *Germanische Elemente*, Basel, 1959, p. 509-510), qui ne le trouve attesté qu'en Suisse romande, le mot remonterait à un vieux franc **manabeit*, signifiant « virilité », mais aussi « protection, puissance, propriété que l'on a sur quelque chose », ce qui donne à penser qu'il s'agit d'une redevance due pour la protection accordée au serf ; mais ce n'est là qu'une pure hypothèse. Sur les diverses explications et interprétations de ce terme, voir encore William Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, 1926, p. 359.

appelle aussi Saint-Jean ménaydier, plus rarement à la Saint-Luc l'Evangéliste (18 octobre).

Signalons encore deux cas particuliers : à Vandœuvres, ou plus exactement à Chougny, un nommé Mermet Bastardi, qui ne paraît pas particulièrement possessionné, doit au Chapitre une demi-livre de poivre à la Saint-Michel, en sus de quelques autres redevances plus « communes » en avoine, froment, deniers, poule[66]. Et à Cologny, quelques hommes qui se disent à la fois citoyens de Genève et hommes-liges de l'Eglise Saint-Pierre – Cologny appartenait au prévôt du Chapitre – se disent tenus au lavage de l'autel Saint-Pierre chaque année ou tous les six ans le jour du Jeudi Saint[67].

La terre

Les ressources des rouleaux de 1356-1358 pour la connaissance du terroir sont immenses et peu exploitées : terres et labours, défrichements, vignes, forêts, marécages et léchères, friches et tattes : tout cela montre l'état des cultures, le niveau d'abandon de certaines pièces, voire de certains villages à la suite de la Grande Peste, mais aussi le dynamisme de certains autres villages tels que Sierne, où les défrichements apparaissent nombreux.

La description, même sommaire, des maisons hautes ou basses, des cabanes, des cetours (*citurnus*) soit celliers, parfois situés au milieu des champs et des vignes, avec l'indication de leurs confins, permet de se rendre compte si l'habitat est groupé, comme souvent dans les terroirs viticoles, ou aligné le long d'une rue, ou dispersé comme dans la plupart des terroirs agricoles. Mais même si l'habitat est groupé, les maisons ont toujours, devant, derrière ou à côté, un jardin, une ouche, ou une parcelle de vigne.

La richesse de la toponymie est considérable : certains noms de lieux, encore existants, sont reconnaissables sur les plans cadastraux. Mais beaucoup ont disparu, avec les villages qu'ils désignaient, ou changé, mais on peut parfois les repérer à l'aide des voies de communication, ou des cours d'eau qui sont indiqués dans les confins.

Lorsque l'on connaît un peu le terrain, ou lorsque l'on analyse des cartes à petite échelle, on peut reconstituer à l'aide de ces confins le réseau des voies de communication, dont la terminologie permet d'évaluer l'importance : les *stratae publicae* ou *viae publicae* sont des artères principales ; leur situation n'a guère changé jusqu'à nos jours. A la campagne, les chemins ou sentiers ont pu disparaître ou être déplacés à la faveur de remaniements parcellaires.

---

[66] AEG, Titres et droits Ca 5, n° 21.

[67] *Ibid.*, n[os] 63, 66, 68 bis, 73 bis, 74, 79, 85

Quant aux cours d'eau, torrents, nants et ruisseaux, ils fournissent aussi des repères, mais pas forcément fixes : ainsi à Forons, des reconnaissances mentionnent *l'antiquus cursus* du Foron ; et ce n'est pas le grand Foron de La Roche-sur-Foron, mais un autre. Le nom du nant du Bez, à Valleiry, évoque des installations telles que moulins ou foules le long du ruisseau. On peut imaginer que les terres et les prés limités par ces nants bénéficient d'une bonne irrigation, ce qui suppose aussi une certaine organisation dans le village pour le partage des droits d'eau.

Parcourons rapidement les rouleaux pour tenter de définir les principales caractéristiques des terres du Chapitre. A Moëns, où l'habitat est groupé, la grande route de Gex à Genève traverse le village. Le terroir est occupé par un immense commun cultivé par les hommes et femmes du lieu, par une multitude de parcelles de terre assez petites, par de nombreux prés possédés très souvent en indivision, et par un clos de vigne assez important qui fait partie de la réserve seigneuriale du Chapitre, cultivé à mi-fruits ou à tiers-fruits par des hommes du Chapitre.

Sur l'autre rive, à Vétraz, Chétaz, Annemasse et Chêne, l'habitat est groupé en plusieurs hameaux, et la région est parsemée de châteaux : la Bâtie-Dardel, le château de Gaillard, une motte à Monthoux. L'hydrographie est abondante : l'Arve, la Menoge, le Foron, la Seymaz et divers petits nants qui semblent avoir disparu. Les reconnaissances mentionnent surtout des terres et des prés, pour ainsi dire aucun bois, et quelques esserts du côté de Chêne. Le Chapitre possède là un important clos de vigne, de même que l'église paroissiale de Vétraz ; et la plupart des tenanciers reconnaissent tenir des vignes, parfois même de grandes parcelles (jusqu'à une pose).

A Vandœuvres, terroir cossu, les ressortissants des divers hameaux (Pressy, Vandoeuvres, Chougny, Bonvard (*Bonzaz*), Ruth et Vésenaz, le Chapitre voisine avec plusieurs autres seigneurs, les nobles de Choulex, l'abbaye cistercienne de Bellerive, les nobles de Saint-Germain de Genève, plusieurs autres citoyens de Genève. Tout ce monde possède des terres, souvent de grandes parcelles, des vignes, des bois, en particulier à Chougny, des prés partout, des jardins, des vergers, des ouches. On mentionne une *perreria*, donc une carrière de pierres, des esserts à Pressy et à Ruth, mais aussi, non loin de Bonvard, des marais et des « léchères ».

Mais c'est certainement à Sionnet que le paysage est le plus caractéristique, avec ces immenses marais, qui n'ont été asséchés qu'au XX[e] siècle, en particulier durant la Deuxième guerre mondiale, dans le cadre du plan Wahlen. Aujourd'hui les écologistes et les botanistes les regrettent pour la richesse de leur flore et la variété de leur faune. Le

rouleau de Sionnet mentionne, outre le Grand Marais, le marais de Lendion, celui de Thônex et celui de Compois. Ces marais sont fauchés, fournissent de la litière, des joncs pour la vannerie ; ils sont bordés de saules qui sont aussi exploités.

A Valleiry, où le Chapitre possède un domaine bien compact, et ne partage le pouvoir qu'avec de rares seigneurs – les sires de La Grave, le prieuré Saint-Victor, qui possède le village de Lajoux – les possessions reconnues par les taillables à merci paraissent bien équilibrées entre les terres, en parcelles de petites dimensions, et les prés, bien irrigués par de nombreux nants. En revanche, les taillables ne déclarent pratiquement pas de vignes. Le terroir n'y est pas propice. L'habitat est bien groupé à Valleiry même, avec quelques grandes maisons familiales un peu à l'extérieur, formant des hameaux.

A Malagny, le Chapitre possède trop peu de biens – essentiellement trois maisons et leurs tenanciers dans le hameau de Pernins – pour que l'on puisse se risquer à donner une caractéristique de ce terroir.

A Evordes, Bossey, Crevin, sur la *strata publica* conduisant de Cruseilles à Genève, le Chapitre possède tout le village d'Evordes (13 maisons, 1 cellier, 1 pressoir) et tout celui de Crevin (9 maisons, 2 chesaux et 7 celliers). L'habitat est groupé, même si, comme partout, chaque maison a son jardin contigu. Les terres dominent, mais plusieurs tenanciers reconnaissent des vignes, parfois même d'une demi-pose à une pose, ce qui est considérable en comparaison des autres lieux.

A Sierne, les dix maisons, deux cabanes et quatre chesaux sont bien groupés. Le terroir comporte surtout des champs, quelques prés, des bois, plusieurs esserts, mais peu de vignes : seuls les coqs de village (les Patry) en déclarent.

A Onex, sur la *strata publica* de Bernex et de Confignon à Genève, le Chapitre possède un gros village de 27 maisons, 2 cabanes et 11 chesaux de maisons, le tout assez bien groupé. Le terroir, relativement plat, est dominé par le Salève et le Jura, qui servent de points cardinaux dans la description des confins. Le terroir comporte essentiellement des champs, en très petites parcelles – mais les grandes, jusqu'à sept poses, existent aussi – mais aussi des vignes, et des bois considérables, jusqu'au Rhône.

Le village de Lancy est plus petit, et le Chapitre y partage le pouvoir avec le donzel Albert de Lancy, qui possède un et même plusieurs moulins. Plusieurs chanoines y détiennent des biens-fonds à titre personnel. Là aussi, les terres et les prés dominent, et très peu de tenanciers déclarent des vignes. Le Chapitre possède aussi quelques hommes à Carouge, mais trop peu pour que leurs reconnaissances

permettent de caractériser ce terroir. Du reste, il doit là partager le pouvoir avec le sire de Ternier.

A Forons, un hameau semble-t-il disparu, à Maclonay, à Ravory, le long de la *strata publica* d'Arenthon à Bonneville, quelques hommes-liges censits du Chapitre reconnaissent des champs et des prés de faibles dimensions – à l'exception d'un groupe de six à huit hommes qui déclarent tenir en augment de fief une vaste parcelle de 8 poses de terre – mais ne mentionnent aucune vigne : là, de nouveau, la qualité de la terre et l'exposition ne se prêtent pas à la viticulture.

Tout cela mérite d'être analysé et comparé avec les données des mappes sardes et des autres anciens plans cadastraux. A ce sujet, il faut signaler avec éloge les études très approfondies faites sur les mappes de Haute-Savoie par M. Barbero, professeur de géographie, et son atelier, que je me réjouis de confronter avec mes descriptions de terroirs du milieu du XIV[e] siècle. Mais cela est une musique d'avenir. Comme vous pouvez le constater, la moisson est grande, et il y a peu d'ouvriers.

Ressources et limites du document

Ces considérations m'amènent à ma conclusion : l'enquête fiscale conduite par le notaire Aymon Mercier est une photographie d'une population à un moment donné, celle des villages dépendant du Chapitre, avec les hommes de ce seigneur ecclésiastique et ceux des seigneurs voisins. Et l'étude de cette population est d'autant plus intéressante qu'elle se situe à la suite d'une catastrophe démographique majeure, qui a manifestement nécessité des remaniements profonds dans la structure de la propriété. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes à la veille d'une autre mortalité, celle de 1360, qui a dû provoquer de nouveaux bouleversements dans la propriété foncière et peut-être dans l'organisation de la seigneurie et de ses villages. Pour cela, il sera nécessaire d'étudier les grosses de reconnaissances suivantes, celles du début du XV[e] siècle, qui existent encore pour Vandœuvres et sa région et pour le Pays de Gex.

Ce que l'on ne trouve pas, en revanche, dans ces documents, ou très peu, ce sont les détails de l'administration du Chapitre. Le chapitre que nous avons pu consacrer à ce sujet reste embryonnaire. Dans l'état de nos connaissances, le cas de Moëns est une exception. Par-ci par-là, un curé reconnaît tenir du Chapitre le personnat de son église, ou on précise ce qui est dû au métral, ou les procurations, soit les dépenses de bouche des chanoines lorsqu'ils viennent au village. Mais tout ce qui touche aux moulins et aux fours banaux, qui figure sur des actes séparés dans d'autres séries, n'est jamais mentionné, sauf une exception concernant le moulin d'en bas de Bossey, dans les

grosses de 1356-1358. Ces installations semblent être de la compétence exclusive du seigneur, et les hommes-liges ou les censits n'y ont pas de part.

Comme nous l'avons dit, l'enquête devrait permettre, au moins dans les villages où le Chapitre possède des droits bien compacts et globaux, de définir la condition des personnes, en particulier celle des femmes, la situation des veuves, leur capacité d'assumer la tutelle de leurs enfants et d'autres éléments.

L'enquête d'Aymon Mercier nous procure aussi une ouverture sur la connaissance du paysage médiéval et des structures agraires dans la région. Au prix, évidemment, d'une analyse détaillée et peut-être fastidieuse des reconnaissances. Sans doute ceux qui s'y livreront se contenteront-ils d'étudier des « cas » tels que Vandœuvres – mais c'est déjà fait – ou Valleiry, dont la grosse est très complète et très abondante, et pour laquelle nous bénéficions en outre de deux mappes sardes, l'une de 1730, donc avant le Traité de Turin de 1754, et l'autre de 1760. On se réjouit de voir ce que l'atelier d'histoire médiévale de l'Université de Savoie va réaliser sur ce sujet, en relation avec le projet Interreg « Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie ».

A la recherche des ermites

Résumé :

Rechercher dans des documents d'archives, donc des textes juridiques, émanant du pouvoir, des personnages qui précisément se définissent par le refus du monde et des liens sociaux et de pouvoir dont les archives portent les traces, c'est un défi que l'auteur s'est attachée à relever depuis près d'une trentaine d'années.

La recherche a commencé en Valais : lieu de passage des pèlerins se rendant du Nord de la France à Rome par le Grand Saint-Bernard, ou point de rencontre de personnages venus d'horizons très divers, de Suisse centrale, de la vallée d'Aoste et des autres Etats de la Maison de Savoie, le Valais s'est révélé un foyer de religiosité très particulier, où les ermites, en général négligés par les historiens de l'Eglise, jouent un rôle à part.

La recherche est partie d'une enquête sur un ermite de l'époque de la Restauration, logeant à Longeborgne, originaire de la campagne lucernoise, qui, ne supportant pas la discipline imposée par la congré-

gation érémitique de Suisse centrale, avait espéré vivre sans contrainte en Valais, où il n'y avait pas de telle organisation.

De là, recherchant l'origine de cette congrégation et des données sur ces ermites de Suisse centrale, dont le chef de file est bien évidemment l'Obwaldien Nicolas de Flüe, on peut se rendre compte que l'érémitisme a fleuri dans cette région, qu'il a même résisté à la Révolution, aux mesures de l'empereur Joseph II contre les ordres contemplatifs et contre les « dévotions inutiles », et même que la Suisse centrale a accueilli plusieurs ermites chassés d'Alsace ou des Etats de la Maison d'Autriche par cette hostilité.

De là est née l'idée d'étudier l'érémitisme alpin. En effet, au cours de ces quelque trente années, les investigations de l'auteur l'ont conduite en Provence - les Préalpes françaises, si l'on peut dire - en Valais, en Suisse centrale et orientale, au Tyrol du Nord et du Sud, où il existait une documentation particulièrement abondante et bien structurée, et évidemment aussi en Savoie et dans la région genevoise.

A Genève, on trouve bien quelques ermites dans les actes du Conseil et dans les procès criminels avant la Réforme. Le plus fréquemment mentionné est l'ermite du Pont d'Arve, à la fin du XV[e] siècle, dont l'établissement a été repris et élargi par le couvent de Notre-Dame des Grâces, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin. Puis vient la recluse, dans la paroisse de Saint-Léger, qui priait, dit Bonivard, pour les péchés de tous les chanoines - dont lui-même faisait partie. Après la Réforme, on trouve quelques ermites audacieux qui viennent provoquer Calvin jusque dans la chaire de Saint-Pierre. Plus tard, le Conseil de la République et le Consistoire s'irritent contre les ermites des Voirons, qui viennent quêter dans les anciennes terres de Saint-Victor et du Chapitre et jusque sur les terres de la République, ou attirent aux Voirons les Genevois pour les convertir au catholicisme.

En Savoie et en Haute-Savoie, l'auteur a pu bénéficier des éléments rassemblés il y a plus de cinquante ans par l'abbé Jean Sainsaulieu, qui avait lancé dès 1949 une vaste enquête sur l'érémitisme français : à vrai dire, pour diverses raisons, les résultats dans cette région furent plutôt décevants, mais avec l'aide des érudits locaux, ces données ont pu être complétées et précisées. Ainsi, on est bien informé sur les ermitages des Voirons, en Haute-Savoie, dont saint François de Sales et son neveu Charles-Auguste se sont beaucoup occupés, et du Mont-Sainte-Anne à Villette en Tarentaise, enfant chéri de l'archevêque Benoît-Théophile de Chevron-Villette. Et puis, il ne faut pas oublier le plus illustre des ermites savoyards, Amédée VIII, comte puis duc de Savoie, retiré à Ripaille en 1434 avec quelques compagnons, puis pape sous le nom de Félix V. Mais au total, on recense bien peu d'er-

mites dans ce pays pauvre, dont les âpres paysages étaient pourtant propices à accueillir des vocations de solitude au désert. Mais peut-être faut-il ajouter à ces établissements les chartreuses, assez nombreuses dans cette région alpine, qui pouvaient offrir aux religieux, frères convers ou pères profès, un mode de vie érémitique plus sûr, et partant plus capable d'attirer des vocations. Vocations au demeurant assez rares.

On peut en dire autant de ce qui concerne la Bresse et le Bugey : sans le riche dossier constitué par l'ancien directeur des Archives départementales de l'Ain, M. Paul Cattin, il n'y aurait rien eu à dire ou presque sur cette région, qui s'est révélée particulièrement intéressante, notamment sur le plan de l'organisation.

Car parallèlement au recensement géographique et à l'histoire des ermites et des ermitages alpins, la recherche sur les tribulations d'un ermite à l'époque de la Restauration avait soulevé un autre problème, celui des organisations érémitiques, à peine effleuré par les recherches de l'abbé Sainsaulieu, mais très présent en Suisse, au Tyrol, en Haute-Bavière, et très généralement sur terre d'Empire. Mais le phénomène des congrégations érémitiques n'est certes pas absent de France et de Savoie.

C'est en effet un peu partout qu'est apparue la nécessité de grouper les solitaires pour leur imposer une discipline, d'abord par un noviciat, puis par une profession et par un encadrement sous forme d'une règle, d'une réunion annuelle en chapitre général et de visites périodiques des ermitages par un « père-ermite » ou « visiteur ». Cette nécessité était perçue autant par les évêques, qui ont imposé certaines règles sur le modèle fourni par les actes du Concile du Latran de 1725, que par les ermites eux-mêmes, qui éprouvaient le besoin d'écarter, en formulant des exigences précises, les faux ermites qui vagabondaient sans contrôle, affublés d'une robe informe et d'un solide culot, trompant les braves gens sur l'authenticité de leur vocation.

La Savoie, la Bresse et le Bugey ont été touchés par ce mouvement de réforme, d'abord par l'établissement de règles pour les ermites des Voirons, approuvées en 1620 par saint François de Sales, puis par une tentative de regroupement des ermites : en 1635, les ermites du Mont-Sainte-Anne à Villette demandent et obtiennent d'être unis aux ermites des Voirons, formant dès lors une sorte de congrégation à l'état embryonnaire, à laquelle s'ajoute l'ermitage de Notre-Dame de la Vie à Saint-Martin de Belleville. En 1643, l'ermitage des Voirons est rattaché au couvent des Dominicains ; et à la même époque, celui du Mont-Sainte-Anne est rattaché aux bénédictins de Talloires.

L'effort de réforme des ermites savoyard a également passé par la recherche d'un supérieur capable d'imposer une règle reconnue, en

l'occurrence l'*Institut réformé des hermites de saint Jean-Baptiste,* composé par un mystérieux religieux, le frère Michel de Sainte-Sabine, adopté d'abord par l'évêque de Metz en 1633 et publié à titre posthume en 1655. Cette règle a été imprimée et diffusée dans plusieurs diocèses de France, avec notamment les encouragements d'un ermite aussi assez mystérieux, le frère Jean-Jacques, appelé plus tard le frère Jean-Baptiste, qui passe pour avoir été un bâtard de Henri IV, le comte de Moret, disparu après la bataille de Castelnaudary en 1632.

Ce frère Jean-Jacques joue un rôle éminent, bien que fort bref, dans l'histoire de l'érémitisme savoyard.Appelé en en mars 1654 dans le diocèse de Genève-Annecy par une lettre de l'évêque Charles-Auguste de Sales, le chargeant d'y réformer la vie érémitique en imposant la règle de Michel de Sainte-Sabine et en chassant du diocèse les vagabonds « qui par leurs mauvais deportemens profanent ce saint habit ». Mais la tâche se révéla impossible, ce que le frère Jean-Jacques avait reconnu d'emblée. Du reste, il ne demeura que six mois dans le diocèse : en effet, en octobre 1654, le « synode » des ermites du diocèse de Lyon l'appela à venir prendre sa tête en qualité de visiteur.

Telle est donc cette recherche, dont les divers aspects montrent non seulement les exigences spirituelles et sociales de la vie d'ermite, mais aussi la fragilité des vocations.

Catherine SANTSCHI

Bibliographie sélective :

Catherine SANTSCHI, « Errance et stabilité chez les ermites des Alpes occidentales », dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse,* t. LXXXVIII, 1988, p. 53-75.

Id., « L'érémitisme princier », dans *Amédée VIII - Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451),* Lausanne, 1992, p. 71-87.

Id., « La solitude des ermites : enquête en milieu alpin », dans *Médiévales,* n° 28, Paris, printemps 1995, p. 25-40.

Id., « Organiser la solitude. Règles et congrégations d'ermites en Suisse et autour de Suisse », dans *Les mouvances laïques des ordres religieux.* Actes du troisième colloque international du Centre Européen de Recherches sur les Congrégations et Ordres Religieux, tenu à Tournus en juin 1992, Saint-Etienne, 1996, p. 475-512.

Id., en collaboration avec Paul CATTIN : « Ermites de Bresse et de Bugey », dans *Chemins d'histoire alpine. Mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*, réunis par Michel FOL, Christian SORREL et Hélène VIALLET, Annecy, 1997, p. 129-152.

Id., « La réforme des ermites en Savoie à l'époque de Charles-Auguste de Sales et de Benoît Théophile de Chevron-Villette », dans *Mélanges en hommage à Marius Hudry. In memoriam,* textes recueillis et publiés par Juliette CHÂTEL, Lucienne GUILLERME [et al.], Moûtiers-Tarentaise, 1998, p. 234-254 (*Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère,* n. s., t. XXVI).

Id., *L'encadrement des ermites. Règles et congrégations érémitiques en Suisse et autour de Suisse*, Genève, chez l'auteur, 1999, 71 p.

Les principaux thèmes du **Chevalier Errant** du marquis Thomas III de Saluces

Le marquisat de Saluces est une principauté piémontaise, dont l'histoire est très liée à celle de la Savoie, avant d'y être incorporé en 1601. Un de ses princes, le marquis Thomas III, a écrit à fin du XIV[ème], siècle alors qu'il était prisonnier des Achaïe à Turin, un roman intitulé *Le Chevalier Errant*. C'est un ouvrage d'une richesse littéraire extraordinaire ; les références à des événements historiques sont nombreuses et il présente, dans le domaine religieux, un aspect pédagogique important. À ma connaissance, de ce texte il n'existe qu'une transcription, effectuée par M.J. Ward, dans le cadre d'une thèse américaine de 1971 (mais non publiée) et une édition-traduction de votre serviteur, publiée par le C.E.F.I. en 2002. Toutes les références en note faites à l'ouvrage de Thomas III se rapportent à cette édition-traduction.

J'ajouterai que son manuscrit (BnF FR 12559), à partir duquel ont été effectués les travaux indiqués ci-dessus, est l'un des plus beaux que je connaisse.

Pour la bonne compréhension de cet exposé, je vais en faire brièvement l'analyse.

C'est l'histoire d'un jeune chevalier, qu'une belle dame, nommée Connaissance, emmène en Orient se faire adouber par un grand roi[1]. Après avoir demeuré quelque temps à sa Cour, il s'en va « ses aventures quérant » et séjourne dans une étrange abbaye, où sept moines s'efforcent de lui procurer tous les plaisirs de la Terre ; puis il rencontre celle qui deviendra son amie. Après diverses péripéties et par la faute de la fée Morgane, il est longtemps retenu prisonnier dans le pays de Païenie[2]. Délivré grâce au roi Arthur, il retrouve sa bien aimée et arrive avec elle à la Cour du Dieu d'Amour ; là, il pourra goûter à toutes les jouissances terrestres et participer aux guerres que les Amoureux soutiendront contre les Jaloux. Sa compagne ayant disparu, il part à sa recherche ; c'est alors une longue quête et, un jour, il parvient chez Dame Fortune, la personnification de Destin et du Temps ; c'est là qu'il rencontre un grand nombre de personnages,

---

[1] Il semble bien que ce grand roi soit effectivement le Christ lui-même (*Le Chevalier Errant*, p. 313) ; mais, cela, on ne le saura qu'à la fin du livre.

[2] P. 42 et suivantes. Ce sera, entre les deux amants, l'occasion d'un échange de correspondance à la mode « courtoise », si bien décrite par G. Duby dans son *Histoire des femmes*.

appartenant aussi bien à l'Histoire qu'au domaine de la fiction. Puis, reprenant sa course, il retrouve Dame Connaissance, une sage personne, qui lui apprendra comment il devra désormais vivre, s'il veut éviter l'Enfer et mériter le Paradis. L'ouvrage comporte en outre beaucoup de légendes, d'anecdotes et d'historiettes en rapport avec la littérature de l'époque.

Bien, sûr, on peut le considérer comme un simple roman d'aventures et prendre plaisir en lisant les heurs et malheurs du héros de l'histoire, mais il y a là bien davantage.

Les thèmes abordés sont nombreux et, parmi ceux-ci, je retiendrai en premier lieu l'Amour, la Destinée et le thème religieux. Ces trois thèmes correspondent aux trois principaux séjours que fit successivement le Chevalier, chez le Dieu d'Amour, chez Dame Fortune et chez Dame Connaissance. À ces thèmes, il faudrait naturellement ajouter les combats, la guerre, où un chevalier doit montrer sa valeur, ainsi que de nombreuses références à des personnages ayant réellement existé, ce qui confère à l'ouvrage une historicité incontestable.

Premier thème : l'Amour.

Ce thème est omniprésent et voyons ici l'amour humain ; l'amour de Dieu sera étudié ultérieurement, avec le thème religieux.

C'est au travers de nombreux romans et de maintes légendes d'origines médiévales ou antiques que ce thème sera traité. Parmi ceux et celles-ci, le cycle arthurien et l'*Iliade* tiennent la première place. En ce qui concerne *l'Iliade*, ce n'était pas directement à Homère que se rapportait Thomas III, car celui-ci n'était qu'un nom à son époque, connu à travers une œuvre médiocre comme l'*Ilias Latina*. Ses informations provenaient du *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure, lequel, d'ailleurs, se référait non directement à Homère, mais à l'*Ephemeris Belli Trojani* de Dictys de Crète et à l'*Historia Trojae* de Darès le Phrygien.

L'amour est évidemment à l'ordre du jour à la Cour du Dieu. Celui-ci est un personnage majestueux, pourvu de deux ailes lui permettant de se transporter rapidement d'un lieu à un autre ; il est particulièrement habile à se servir d'un arc et on reconnaîtra là l'Eros classique, dont les flèches enflamment les cœurs en les perçant de leurs traits.

Tous les amants se réclament de lui.

Un jour où le Chevalier se trouvait égaré dans une épaisse et maléfique forêt dont il n'arrivait pas à sortir, il implora le Dieu d'Amour, lui rappelant qu'il se considérait comme l'un de ses meilleurs serviteurs. Aussitôt un ange, ambassadeur du Dieu, apparut et lui montra un che-

min qui lui permit de s'échapper de la forêt, ajoutant que s'il s'était trouvé dans une aussi triste situation, c'était parce qu'il avait cessé d'être un loyal amant.

Peu après cette aventure, le Chevalier rencontra sa Dame, celle à qui il allait vouer un amour inguérissable. Mais il ne pourra pas immédiatement en jouir, car, par la faute de la méchante fée Morgane, le malheureux va se trouver par enchantement retenu en Païenie près d'une grotte, dont il lui sera impossible de s'écarter. Ce sera alors l'occasion d'un long échange de correspondance entre le Chevalier et sa Dame, sur le modèle « courtois » ; j'y reviendrai un peu plus loin en essayant de définir le genre d'amour qui régnait à la Cour du Dieu d'Amour.

Délivré de sa prison grâce au roi Arthur, le Chevalier retrouva sa Dame et arriva avec elle à cette Cour.

C'était là le lieu de tous les plaisirs ; aimer, chasser, tournoyer et faire la guerre étaient les principaux d'entre eux ; tout était permis à ceux qui aimaient sincèrement.

Mais malheur à ceux ou celles qui n'agissaient pas ainsi. Un jour, se promenant parmi la foule joyeuse, le Chevalier remarqua des dames de haut parage qui ne paraissaient pas participer à la liesse générale et passaient leur temps à soigner des chevaux. S'informant de ce qu'il en était, il apprit qu'il s'agissait de personnes qui furent dures et arrogantes vis-à-vis de ceux qui les requéraient d'amour. En punition, elles furent condamnées à demeurer ainsi pendant cent ans à soigner les chevaux de ceux qui, par contre, furent de parfaits amants.

Mais si chacun est libre de pratiquer l'amour avec celui (ou, vice versa, avec celle) de son choix, il y a quand même quelques limites. Il y a naturellement le consentement du partenaire, mais aussi le respect des engagements. Il y a encore des interdits plus stricts : il est ainsi formellement défendu de choisir un prêtre comme amant : pour avoir enfreint cette règle, une malheureuse demoiselle sera condamnée au bûcher[3].

Cet amour est-il « courtois », au sens médiéval du terme ? Examinons deux exemples précis, les Cours d'Amour qui eurent lieu sous la tente d'Alexandre le Grand et les rapports entre le Chevalier et sa Dame.

L'amour courtois a parfaitement été défini par Georges Duby ; il s'agit d'un amour entre un « jeune » (le terme, à l'époque, désignait un célibataire) et une dame, en principe mariée et d'une position sociale plus élevée. Pour gagner sa Dame, le chevalier lui engage sa foi, et va,

---

[3] *Le Chevalier Errant*, p.128.

pour la mériter, accomplir les plus grands exploits, promettant de ne pas porter son service ailleurs ; à la limite, on pourrait dire qu'il fait donation de sa personne toute entière, à la manière d'un serf. Notons qu'il ne s'agit pas d'un amour platonique, le but ultime est en effet l'amour charnel.

Mais si la Dame accepte l'offre que le chevalier fait de lui-même, elle doit à son tour s'offrir, quelques en soient les risques ; au Moyen Age, tout don doit comporter en échange un contre-don.

Le « jeu » qui se déroule entre le chevalier et sa Dame comporte par ailleurs tout un rituel ; le code amoureux comprend naturellement des échanges de propos galants, une sorte de marivaudage et impose que l'on procède par étapes ; dans le chant des poètes, le futur, l'instant ultime où le servant de l'aimée prendra son plaisir en elle, est continuellement retardé. Les épreuves sont nombreuses ; celle où l'on voit l'amant couché nu à côté de son amie, mais contraint de se maîtriser, revient fréquemment.

Cette image se retrouve-t-elle dans *Le Chevalier Errant* ?

Ce qui s'en rapproche le plus, ce sont sans doute les « Cours d'Amour » où, à l'initiative de la Déesse d'Amour (l'épouse du Dieu), des héros de romans célèbres, qui venaient de s'engager à accomplir les plus grands exploits, échangent des propos galants sous la tente d'Alexandre le Grand. Tous les participants (à l'exception d'Alexandre, bien entendu) appartiennent au domaine de la fiction, qu'il s'agisse du cycle arthurien, des poèmes homériques ou de divers romans médiévaux. Il y a aussi la savoureuse remontée du Gange par les envoyés du grand roi, à la recherche du Paradis terrestre et l'interprétation par Aristote de ce qu'ils avaient rapporté de leur voyage[4]. Une grande partie de ceci provient du *Roman d'Alexandre,* un important ouvrage datant des environs du XIIème siècle[5] (y compris très certainement ce qui concerne Alexandre lui-même).

Dans ces propos, c'est surtout « l'attente » qui est célébrée. « C'est l'espérance qui permet le mieux à l'amour de s'épanouir », dit la reine Candace, l'amie d'Alexandre ; la clef qui offre la porte du château de l'amour, « c'est prier sagement », dit Lydoine à son ami Gadifer ; la plus belle époque de l'amour, « c'est celle où on fait sa demande », selon

---

[4] Quelques informations scientifiques sont données au début de ce chapitre sur la géographie mondiale (p.193). Les théories d'Aristote sur les quatre éléments (terre, eau, air et feu) et sur les quatre humeurs et tempéraments de l'homme (sanguins, flegmatiques, colériques et mélancoliques) figurent un peu plus loin (p. 298). On voit que cet ouvrage est vraiment d'une très grande richesse !

[5] L'origine en est l'histoire fabuleuse composée au IIème siècle de notre ère par le pseudo Callisthène. Traduite en latin, elle fut exploitée aux environs de l'an 1100 par un trouvère du nom d'Alberic de Pisançon ; ce texte fut ensuite remanié et amplifié par Lambert de Tort de Châteaudun et d'autres ; c'est cette œuvre collective que l'on désigne sous le nom de *Roman d'Alexandre*. Voir le détail de ceci dans le *Dictionnaire des Lettres françaises, le Moyen Âge* du CNRS, édition de 1992 , p. 1306.

Polyxène, répondant à son ami Achille. Et l'on pourrait multiplier les exemples. Le but ultime est aussi évoqué par Josiane, l'amie de Beuve de Hantone[6], qui reconnaît que le plus grand plaisir de l'amour, c'est de « jouir énormément », réponse qui fit rire et remplit de joie toute l'assistance.

Un poème, chanté avec accompagnement de la harpe par l'amie du Chevalier, illustre bien la galanterie des propos échangés :

Alors je ne pus à Bel Accueil parler
Et mon cœur en fut tout rempli d'effroi,
En voyant cette rose de moi si éloignée ;
Dans ma peine je demeurai longtemps plongé.
Mais un doux espoir vint me réconforter,
Car le Dieu d'Amour venait y remédier ;
Je pus enfin sentir la rose que j'aimais tant,
Avec plaisir l'embrassais doucement
Je dus Franchise et Pitié remercier
Pour avoir ma douleur calmé ;
Enfin j'ai pu à Bel Accueil parler.

Quant aux rapports avec sa Dame, c'est surtout quand le Chevalier se trouve retenu prisonnier en Païenie qu'ils sont évoqués. Celle-ci refuse d'abord de croire que son amant soit véritablement dans l'impossibilité de la rejoindre et met son absence sur le compte de l'infidélité. Il s'ensuit une longue correspondance entre les deux amants, le Chevalier s'efforçant, dans des termes fleuris « bien de l'époque », de convaincre son amie de sa bonne foi.

« O vous, la plus belle des créatures, la fleur et le lys qui illumine tout le pays,

lui écrit-il,

.... vous dont le sens et la beauté surpassent ceux de tant de gens....

ne me mettez pas en oubli pour de mauvaises raisons ou par jalousie... »

Cette correspondance commença à convaincre la dame, qui se repentit de son injuste rigueur :

« Ma rudesse et ma félonie me feront perdre la vie, soupire-t-elle... mais en cela je ne peux m'en prendre qu'à moi, car ce malheur ne serait pas arrivé, si je n'avais donné foi à de fausses rumeurs... »

---

[6] Héros de la chanson de geste de ce nom, dont la première version date du début du XIII[ème] siècle.

Et la dame tomba en pâmoison. Mais les doutes ne tarderont pas à la reprendre, jusqu'à ce que le Chevalier, délivré grâce aux envoyés de la Table Ronde, puisse enfin la rejoindre et tous deux se rendirent alors à la Cour du Dieu d'Amour.

Un peu plus tard, un propos du Chevalier, évoquant le tournoi de Norgalles qu'il avait remporté sous les yeux de sa belle, confirme bien que c'était pour gagner son amour qu'il s'efforçait d'accomplir les plus grands exploits.

Dans ces deux exemples, c'est bien ainsi de l'amour courtois qu'il s'agit, même si les conditions ne sont pas forcément toutes remplies, la dame du Chevalier ne paraissant pas, par exemple, être explicitement mariée et d'une condition sociale supérieure.

Il faut maintenant dire que si l'amour et la femme sont longuement célébrés dans l'ouvrage de Thomas III de Saluces, il se trouve aussi des passages où ceux-ci sont méprisés, voire condamnés.

La Dame du Chevalier Errant ayant disparu à la fin de son séjour à la Cour du Dieu d'Amour, notre héros partit à l'aventure pour essayer de la retrouver. Cette quête s'avéra vaine, mais, au cours de ses recherches, le Chevalier rencontra un philosophe, nommé Raison, qui lui en dit pis que pendre.

« Un cœur enivré d'amour ne peut que se livrer au malheur », lui déclara-il ; l'homme qui tombe dans le piège de l'amour ne peut bien réussir, ni dans le métier des armes, ni dans aucun autre » ; « en amour, la joie est de courte durée et la peine est immense ».

Et à l'appui de ses dires, il rappelle le nom de quelques traîtresses célèbres comme Dalida, Tamar, pour l'amour de laquelle Absalon tua son frère Ammon, Viviane, qui emprisonna à jamais l'enchanteur Merlin, etc.

Selon Raison, l'amour, « c'est la paix haineuse et la haine amoureuse, la loyauté déloyale et la déloyauté loyale, une espérance sans espoir, une folie qui semble sage, un paradis douloureux, un printemps froid comme l'hiver, etc. Tous les sages pratiquent la vertu de tempérance »[7].

Ces propos ne convainquirent nullement notre Chevalier, qui quitta le philosophe plein de courroux.

Diverses historiettes, souvent tirées d'œuvres célèbres, donneront encore d'autres exemples de la manière avec laquelle l'amour et les femmes sont traités dans l'ouvrage de Thomas de Saluces.

---

[7] P. 199-204.

On peut citer l'histoire bien connue de l'Aigle d'or, où on voit un jeune prince user d'un astucieux stratagème[8] pour s'introduire dans la chambre de sa belle, l'enlever et l'épouser malgré l'opposition de son père. Il y a aussi une version du *Griseldis* , la nouvelle du *Decameron* de Boccace[9], qui montre jusqu'où on peut aller pour éprouver une femme, afin d'être vraiment sûr de son amour et de son obéissance.

N'oublions pas, bien entendu, les panégyriques des « héros » de la guerre entre les Amoureux et les Jaloux ; si leur valeur guerrière est surtout exaltée, l'amour n'est pas pour autant absent. On lira notamment avec intérêt l'histoire de Florimont, d'Aimon de Varennes ; c'est un long récit tiré d'une ancienne légende de la fondation de Philippopoli[10] ; un pur roman, bien que son auteur ait des prétentions historiques en faisant de son héros le grand-père de Philippe de Macédoine et donc l'arrière-grand-père d'Alexandre le Grand[11].

La belle légende de Guimier et Caradoc (issue du cycle arthurien) est une illustration de la fidélité entre promis et promise et nous fait voir jusqu'où une jeune fille peut aller, pour sauver la vie de son fiancé.

L'histoire du vavasseur aux perroquets, ou comment parvenir à tromper impunément son mari, est moins morale, mais fort amusante.

Second thème, celui de la Destinée

Ce thème est incarné par Dame Fortune, une haute et puissante dame.

Chevauchant toujours à la recherche de son amie, le Chevalier aperçut un jour une roche d'une très grande hauteur, qui paraissait monter jusqu'au ciel. En bas, des portes en interdisaient l'accès et des gardes veillaient à ne laisser entrer personne, sauf autorisation de leur maîtresse.[12]

Profitant d'un instant où celles-ci étaient ouvertes, le Chevalier pénétra dans l'enceinte et vit un grand chemin qui montait jusqu'à la cime, où se trouvait un magnifique palais, l'hôtel de Dame Fortune. De chaque côté du chemin se trouvaient des habitations et, plus on

---

[8] S'introduire à l'intérieur d'un aigle creux en or, qu'un orfèvre devait livrer à l'empereur, le père de la demoiselle.

[9] Dernière nouvelle du *Decameron* de Boccace, *Griselda* fut traduite en latin par Pétrarque et c'est cette dernière version que Philippe de Mézières traduisit en prose française.

[10] Aujourd'hui Plovdiv, en Bulgarie.

[11] Comme beaucoup de légendes, celle-là était « dans l'air » et on la retrouve dans beaucoup d'autres ouvrages ; puisque nous sommes en Savoie, je citerai le *Philippe de Madien* de Perrinet Dupin, ceci permettant au chroniqueur de donner une origine éponyme au nom de la Macédoine.

[12] À partir de la page 209.

montait, plus ces habitations étaient luxueuses et plus la position sociale de leurs occupants était élevée.

Vers midi, la foule qui se pressait aux grilles de l'enceinte se mit à crier :

« À l'aide, Dame Fortune, à l'aide ! »

Aussitôt celle-ci commença par saisir ici un pape, là un roi, ailleurs des gens de moindre importance et les précipita au bas de la roche ou les ramena jusqu'à un emplacement inférieur à celui qu'ils occupaient auparavant. En même temps les portes de l'enceinte s'étaient ouvertes et des gens de toutes conditions entrèrent et se mirent à gravir le chemin qui montait vers la Dame. On vit ainsi un simple clerc s'installer sur un siège d'archevêque et un valet devenir baron.

Continuant son chemin vers l'endroit où la roche présentait son côté le plus abrupt, le Chevalier aperçut une véritable boucherie : là, Enée et Anténor torturaient et massacraient des gens qui étaient considérés comme des traîtres particulièrement abominables et, parmi ceux-ci, il reconnut Judas, Ganelon et Antipater[13].

Quittant ces lieux d'horreurs, le Chevalier aperçut une importante troupe de seigneurs et de dames, qui se rendaient auprès de Dame Fortune pour se plaindre de leurs sorts. Cette troupe était composée en majorité de personnages historiques, mais il y avait aussi quelques héros de la fiction.

Autrefois, les hautes positions qu'ils détenaient montraient qu'ils avaient figuré parmi les amis de la Dame et ils ne comprenaient pas pourquoi les malheurs les avaient ensuite accablés et pourquoi l'amitié dont ils bénéficiaient était rompue.

Après les avoir écoutés sans mot dire, Dame Fortune leur répondit sèchement qu'elle avait tout pouvoir sur les êtres humains et que c'était par sa volonté qu'ils se trouvaient aujourd'hui dans la peine ; de toute façon, ils avaient tort de se plaindre, car c'était leur arrogance et leur méchanceté qui étaient les causes de leurs ennuis.

Continuant à visiter les hôtels de la Cour, espérant toujours y retrouver son amie, le Chevalier rencontra de nouveaux personnages, appartenant également à l'Histoire et au domaine de la fiction et, parmi ceux-ci, les célèbres neuf Preux et neuf Preuses, héros du thème médiéval bien connu.[14]

---

[13] Général d'Alexandre, dont une rumeur avait prétendu qu'il avait voulu empoisonner son maître.

[14] Pour les preux : David, Judas Macchabé, Josué, Hector (de Troie), Alexandre, César, Charlemagne, Arthur de Bretagne et Godefroy de Bouillon. Pour les preuses : Penthésilée, Delphile, Sinope, Hippolyte, Sémiramis, Ethiope, Lampeto, Tamyris et Theuceque.

Sa quête étant toujours vaine, le Chevalier voulut alors retourner auprès de Dame Fortune, car il ne comprenait vraiment pas pourquoi elle avait précipité dans le malheur tant de nobles personnages.

« À toi qui désires tout connaître de mes affaires, lui fut-il répondu, je dirai la vérité. Sache que Dieu a fait le firmament, où tout va tournoyant. C'est à moi que revient la seigneurie de toutes les créatures du monde et je dois bien leur faire sentir ma puissance, sinon personne ne me craindrait. Je fais l'un monter très haut et l'autre descendre tout en bas. D'un baron je fais un valet et d'un valet un baron. Pour certains il n'y a pas d'explications, mais peu connaissent la raison des choses. Seul un petit nombre échappe à mon pouvoir, ce sont les pauvres d'esprit, ceux qui sont tournés vers Dieu et méprisent les biens de ce monde[15]. Mais sur tous les autres mon autorité s'étend et chacun sait qu'il doit me redouter. Dans le ciel les planètes tournoient et moi j'en fais autant avec les créatures de ce monde. Pour cette raison, on m'appelle Dame Fortune, celle qui règne sur tous les hommes ».

Mais si Dame Fortune représente le destin de chacun de nous, c'est aussi une personnification du Temps et la visite que lui firent peu après des envoyés de l'Antéchrist va nous le montrer. Celui-ci, très mécontent des agissement de la Dame (certains de ses fidèles avaient en effet été récemment précipités au bas de la montagne) lui avait envoyé une ambassade pour lui faire part de son irritation.

Celle-ci n'en eut cure et en profita pour lui rappeler que son existence remontait au début de la Création et qu'elle ne finira que lors du Jugement Dernier, soit à la fin des temps, alors que lui, l'Antéchrist, sera mort depuis longtemps.

Dame Fortune saisit aussi l'occasion de rappeler la fameuse et antique théorie des sept (ou six, suivant certains[16]) âges par laquelle se trouvent découpés le Temps, la durée de la Création ; le premier âge va d'Adam à Noé et le septième de la naissance du Christ à la fin des temps, qui sera marquée par le Jugement dernier. Les limites entre les âges correspondent toutes à des épisodes de la Bible et de l'histoire des Hébreux.

---

[15] Nous avons déjà là une « valorisation » des religieux, une idée qui s'exprime tout au long de l'ouvrage et particulièrement dans la dernière partie, concernant le séjour du Chevalier chez Dame Connaissance.

[16] Comme par exemple saint Augustin.

Troisième thème

Nous passons maintenant à la troisième partie de cet exposé, soit à l'étude des aspects religieux et moraux de l'ouvrage. Celui-ci, en effet, n'est pas uniquement un roman d'aventures, un essai historique, une œuvre littéraire, mais il y a, à la base, quelque chose de plus profond. On ne s'étonnera pas que je prononce ici le mot « religieux » ; tout le monde connaît en effet l'importance de ce facteur au Moyen Âge.

Le Chevalier Errant est, dans son essence, une œuvre morale et nous y trouvons même un enseignement religieux approfondi. À travers les aventures du Chevalier, on cherche à nous démontrer que, quelques aient été les errements de sa vie, chacun peut s'amender. Le but suprême, c'est d'éviter l'Enfer et de mériter le Paradis et c'est ce que s'efforcera de lui expliquer Dame Connaissance à la fin du livre. Bien qu'il ait probablement été adoubé par le Christ lui-même, il a dès le début, parvenu à un carrefour symbole et malgré les conseils qui lui avaient été prodigués, choisi la « voie senestre », le mauvais chemin[17] ; cela commencera par le conduire dans une étrange abbaye, où sept moines l'inciteront à profiter de toutes les jouissances terrestres, puis à de multiples aventures et rencontres dont aucune ne parviendra jamais à le satisfaire pleinement.

Le Chevalier Errant de Thomas III de Saluces pourrait être considéré comme un immense *exemplum*, à l'image des histoires que racontaient les curés des paroisses à leurs ouailles, pour les inciter à bien se comporter. Certaines des rencontres faites par le Chevalier lors de ses séjours à la Cour du Dieu d'Amour et chez Dame Fortune le laissaient déjà pressentir. Certes, l'importance de l'ouvrage (l'ordre de grandeur n'est pas le même, loin de là), les éléments historiques et littéraires, limitent cette comparaison ; mais nous sommes ici dans un même genre de situation.

C'est évidemment lorsque le Chevalier aura retrouvé Dame Connaissance que cette comparaison prendra toute sa signification[18].

C'est à un véritable enseignement moral et chrétien que l'on assistera alors.

Après lui avoir expliqué le sens de toutes ses aventures, Dame Connaissance le confessera et parviendra à lui faire reconnaître que si les armes, la chasse et l'amour lui ont procuré de grands plaisirs, il y

---

[17] À ce carrefour, il y avait un écrit conseillant de prendre la voie de droite ; celle de gauche, la senestre, était risquée :

Car, si là y entreras
Périlleuses aventures trouveras

On comprend que, pour un jeune chevalier épris d'aventures, cette voie fut tentante...

[18] À partir de la page 307.

a éprouvé aussi de grandes peines et désillusions ; des peines et des désillusions, finit-il par avouer, qui s'avérèrent plus importantes que les joies qu'il avait ressenties. Le dicton « pour une joie, cent douleurs » s'applique bien à tout ce qui concerne les armes, la chasse et l'amour, conclura alors Dame Connaissance ; en particulier l'amour, tel qu'il se pratique à la Cour du Dieu d'Amour (un des ministres de Lucifer), est le « sentiment le plus fort, le plus fou et le plus insensé qui existe chez l'homme[19] ».

Commencera ensuite un discours sur les sept péchés capitaux, l'orgueil (le premier péché et de lui viennent tous les maux), l'envie, la colère, la paresse, l'avarice, la gloutonnerie et la luxure ; dans chaque cas elle ne se contentera pas de définir chacun de ces vices, mais elle s'attardera avec insistance sur leurs conséquences funestes. Ces sept péchés capitaux n'étaient autres que les sept têtes du monstre que saint Jean raconte avoir vu sortir de la mer dans son Apocalypse. C'étaient aussi les noms des moines qui l'avaient accueilli dans leur étrange abbaye, lorsqu'il avait quitté la Cour du grand roi qui l'avait adoubé.

Puis ce sera la présentation de ses sept enfants, Foi, Espérance, Charité, Justice, Prudence, Force et Tempérance, chacun d'entre eux incarnant l'une de ces sept vertus théologales. L'apparence physique de chacun et chacune est en rapport avec la vertu incarnée ; Charité est une demoiselle humble et courtoise, Justice a un aspect sévère, Force une personne « de haut cœur », que personne ne pouvait empêcher de faire ce qu'elle voulait, etc. Ici encore, après une définition de ce que sont exactement ces vertus, ce sera une longue description des bienfaits que l'on pourra retirer de leur pratique..

La mort et ce qu'il y a après sera aussi au programme. Pour un prud'homme, la mort n'est qu'un passage, un simple ruisseau à franchir ; le mot « trépasser » le dit bien, il s'agit simplement de « passer » d'un monde à un autre. Par contre ce qui suivra est important. Si on est damné, ce sera pour toujours l'Enfer et il est fait de ce lieu et des supplices qui y sont infligés des descriptions épouvantables[20]. Une autre éventualité est le Purgatoire[21] ; il ne faut pas croire que l'on n'y endure que des peines légères : « les souffrances supportées par les

---

[19] On a vu, cependant, que certaines limites sont imposées ; une demoiselle, qui était devenue la maîtresse d'un prêtre, a été condamnée au bûcher par le Dieu d'Amour.

[20] Les supplices sont généralement « adaptés » aux péchés commis. C'est ainsi qu'un avare se verra jeté, pieds et poings liés, au fond d'un puits où se trouve de l'or en fusion ; de même, un luxurieux trop « échauffé », se verra « refroidi » en étant plongé à l'intérieur d'une immense montagne de neige et de glace.

[21] Après une lente maturation dans les idées, notamment à la suite de saint Augustin et de saint Bernard de Clairvaux, la croyance à l'existence du Purgatoire a été officiellement proclamée au Concile de Lyon de 1274. Puis il a été définitivement introduit dans la doctrine de l'Eglise catholique aux Conciles de Florence (1439) et de Trente (1462). Cf. *La naissance du Purgatoire*, de Jacques Le Goff.

martyrs ou les femmes au moment de l'enfantement[22] sont peu de choses par rapport à ce que subissent les âmes du Purgatoire dans cette fournaise ; de même qu'un bâton plongé dans les flammes est nettoyé et affiné, les âmes doivent être purifiées par le feu... ».

Mais, bien sûr, le but suprême est le Paradis ; chacun doit assurer son salut éternel, c'est à dire obtenir « le bonheur dans lequel vivent les saints et les saintes, lorsqu'ils ont été admis à partager la gloire de notre sire Dieu, un bonheur qui n'aura jamais de fin ».

On trouve aussi dans le livre de Thomas III un enseignement qui touche à la sociologie. Sur Terre il y a un ordre établi et c'est Dieu en personne qui l'a fixé. En haut, il y a le prince (pris au sens large), qui est un homme comme les autres, mais que Dieu a honoré en le faisant seigneur de nombreux hommes. Si Dieu a mis des seigneurs sur la Terre, c'est pour que, en les honorant, en les craignant et les aimant, on honore, craigne et aime Dieu.

Au-dessous de lui, il y a des prévôts et baillis, qui l'aident à gouverner, car il ne peut pas tout faire lui-même ; il faut que ceux-ci soient de bons conseillers, sinon cela conduirait à la destruction de la seigneurie et du prince ; or, la destruction de la seigneurie et du prince, c'est la destruction du peuple et de la terre.

Pour aider le prince, il y a aussi les chevaliers. Recevoir l'Ordre de la Chevalerie est un très grand honneur et c'est pourquoi il est décerné dans le lieu le plus digne qui soit, c'est-à-dire dans une église. Un chevalier doit être bon, loyal, généreux et sage ; il doit être riche, pour que sa pauvreté ne l'incite pas à s'approprier le bien d'autrui. Si le prince doit défendre et protéger les chevaliers, ceux-ci doivent agir pareillement à son égard. De même, il est commandé au pape de défendre et protéger les seigneurs de l'Eglise et à ceux-ci d'avoir, vis-à-vis de lui, une attitude semblable.

C'est ainsi que Dieu a ordonné toutes choses et ses commandements doivent être respectés.

Enfin Dame Connaissance tiendra un discours que l'on pourrait définir comme un véritable enseignement théologique, distinguant les diverses sortes de biens, les petits (les biens temporels et de fortune), les moyens (les biens de nature et les biens de savoir) et les grands, les souverains biens, qui seuls sont réellement profitables à l'homme (la grâce de Dieu, la vertu et la charité).

Il y a aussi la distinction entre les biens honorables, les biens délectables et les biens véritables. Les premiers sont la beauté, le sens, la prouesse, le pouvoir, la franchise ou liberté et la noblesse. Les biens

---

[22] Notons cette comparaison...

délectables sont ceux qui nous viennent par l'intermédiaire de nos cinq sens, qui nous permettent de voir, d'entendre, de sentir, de goûter et de toucher.

Mais les biens véritables, les vrais biens, sont ceux qui nous viennent par l'esprit et non par le corps ; seuls ils peuvent nous satisfaire pleinement. Celui qui possède ces biens, c'est celui qui vit dans l'amour de Dieu. Mais cette vie, il ne pourra la mener que par la vertu, avec la grâce de Dieu et non autrement.

Je viens de vous parler assez longuement des trois principaux thèmes de l'ouvrage de Thomas III de Saluces, qui correspondent aux trois séjours que le héros du roman fit respectivement à la Cour du Dieu d'Amour, chez Dame Fortune et chez Dame Connaissance.

Mais, avant de conclure, il serait quand même nécessaire de vous dire un mot de l'historicité de l'ouvrage et de ce qui concerne la guerre et les combats.

Cette historicité est certaine et s'incarne dans les nombreuses rencontres de personnages ayant réellement existé, faites par le Chevalier lors de son séjour chez Dame Fortune et immédiatement après ; ce sera pour lui l'occasion d'évoquer divers épisodes de leurs existences[23]. On y trouve des scènes savoureuses, comme celle qui évoque le Grand Schisme et la dispute entre Urbain VI et Clément VII. Elle s'incarne également dans l'histoire de Rome (jusqu'à Auguste) et dans celle de l'Eglise depuis les origines, qui nous sont contées par des « docteurs » et des « prud'hommes ». Des phénomènes importants pour l'Italie de l'époque, comme les luttes entre les Guelfes et les Gibelins, sont également évoqués.

Un bref résumé de la vie des trois marquis qui se prénommèrent Thomas terminera enfin l'ouvrage ; rappelons qu'il s'agit de Thomas Ier (1244-1296), Thomas II (1340-1357) et Thomas III (1394-1416), les deux premiers étant respectivement les arrière-arrière-grand-père et grand-père de l'auteur.

Les combats tiennent naturellement une grande place dans le roman ; il y a la guerre proprement dite, comme celle que les Amoureux du Dieu d'Amour entreprendront contre les Jaloux, ou celle soutenue par l'armée des princes contre les troupes de Dame Fortune. Il y a des choses « amusantes », comme celle de voir les armées du Dieu commandées par des « connétables » du nom de Tristan, Lancelot, Achille ou Florimont ; ces combats nous donnent des aperçus intéressants sur la façon de combattre à la fin du XIV[e] siècle. Le duel entre

---

[23] Page 267-278. L'un de ces épisodes concerne la bataille de Monasterolo ; c'est à l'issue de celle-ci que Thomas III, le vrai, le personnage historique, fut fait prisonnier et qu'il eut ainsi le loisir d'écrire son *Chevalier Errant*. Parmi les seigneurs rencontrés par le Chevalier figurait Amédée VIII, encore un enfant, qui jouait aux quilles avec le petit roi de Castille.

Palamède et le chevalier au coq, qui devait mettre fin à la querelle entre les Amoureux et les Jaloux, nous renseigne parfaitement sur les coutumes de l'époque et le formalisme médiéval. Il est intéressant de comparer le texte de Thomas III à celui qui figure dans un manuscrit du XV^e^ relié à l'un des plus anciens exemplaires de la *Chronique de Savoye* de Cabaret. Il s'agit du fameux duel judiciaire qui a opposé le 7 août 1397 à Bourg-en-Bresse Othon de Grandson et Gérard d'Estavayer sous les yeux du jeune Amédée VIII ; le texte intégral de ce duel, avec les commentaires appropriés, a été édité par votre serviteur dans le Tome XI, septième série, année 1998, des *Mémoires de l'Académie de Savoie*. Certes, le texte de Thomas III concerne principalement le déroulement du combat et celui du duel judiciaire Grandson-Estavayer les préliminaires ; mais, dans les deux cas, il y a une parenté dans l'affirmation du bon droit de chacun ainsi que dans le rituel et le formalisme qu'il faut respecter[24].

Il y a encore beaucoup de thèmes intéressants que je pourrais vous exposer et notamment une évocation assez particulière de la notion de temps ; mais j'ai déjà été assez long et, sur ce dernier point, vous pourrez vous reporter aux deux dernières pages de la communication que j'ai présentée le 21 avril 2004 au Congrès de Besançon du C.T.H.S. J'ai remis un exemplaire de cette communication à la Florimontane et les Actes du Congrès devraient, j'espère, paraître bientôt. Et il y a, bien entendu, l'ouvrage lui-même, que vous pouvez demander à votre bibliothécaire, car j'ai donné un exemplaire l'an dernier à la Florimontane.

De toute façon, je pense vous avoir déjà convaincu que *Le Chevalier Errant* de Thomas III de Saluces est une œuvre considérable, qui mérite l'attention de tous ceux, historiens, littéraires ou autres qui s'intéressent au Moyen Age.

Est-il maintenant possible de répondre à la question que chacun peut légitimement se poser : à quel genre appartient cet ouvrage ? La réponse sera évidemment multiple.

Comme je le disais déjà au début de cet exposé, c'est très loin d'être un simple roman. C'est un roman d'aventures, certes, mais un roman dont l'historicité est certaine. Indépendamment des faits ponctuels auxquels il est fait allusion, on peut aussi y trouver trace de grands courants de pensée ; à titre d'exemple, on a vu qu'à côté de la (relative) promotion de la femme traduite par l'amour courtois, la *fine amor*, on trouve aussi, chez certains clercs (cf. les propos du philosophe Raison), l'expression d'une vision rétrograde de celle-ci. Au tra-

---

[24] La réglementation des gages de bataille est aussi évoquée (p. 207) lors de la rencontre du Chevalier avec un seigneur du roi Philippe IV le Bel.

vers des récits historiques, l'ouvrage nous permet également de voir, point essentiel à souligner, quel était le regard que l'on portait alors sur les événements contemporains et passés ; c'est donc un document précieux pour l'histoire des mentalités.

La place de la littérature est aussi très importante et l'on y trouvera le reflet et l'expression d'un grand nombre de mythes, de légendes et de romans médiévaux. C'est enfin (et peut-être surtout) un résumé des croyances religieuses de l'époque et un ouvrage pédagogique destiné à montrer que le salut éternel est la seule chose qui compte et comment chacun doit vivre pour l'obtenir.

Daniel CHAUBET

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Abréviations : – D.L.F. : *Dictionnaire des Lettres Françaises, Le Moyen Age*, C.N.R.S., Paris, novembre 1992

– M.A.S. *Mémoires de l'Académie de Savoie.*

– M.H.P. : *Monumenta Historiae Patriae.*

AIMONT DE VARENNES *Florimont*. Cf. le *D.L.F.*

Anonyme « L'ordonnance de gage de messire Gérard d'Estavayer et de Messire Othon de Grandson, chevaliers », *M.A.S., T. XI, 7ème Série*, 1998.

Arthur (roi) Cf. le *D.L.F.* et les nombreux ouvrages qui, depuis l'*Historia Regum Britannie* de Geoffroi de Monmouth, ont traité du cycle arthurien.

Beuve de Hantone Cf. le *D.L.F.*

BOSSUAT (R.) Theseus de Cologne, *Le Moyen Age*, T. 65, 1959, pp. 97-133, 293-320, 539-577.

BOUCHET (F.) *Lire, voir écrire au XIVème siècle ; étude du Livre du Chevalier Errant de Th. III de Saluces.* Thèse Paris IV, 1995, non publiée.

CABARET (J.) *Chroniques de Savoye*, Chaubet éd. Thèse E.P.H.E., 1989. Trad. en français moderne par D. Chaubet, La Fontaine de Siloë, Montmélian, 1995.

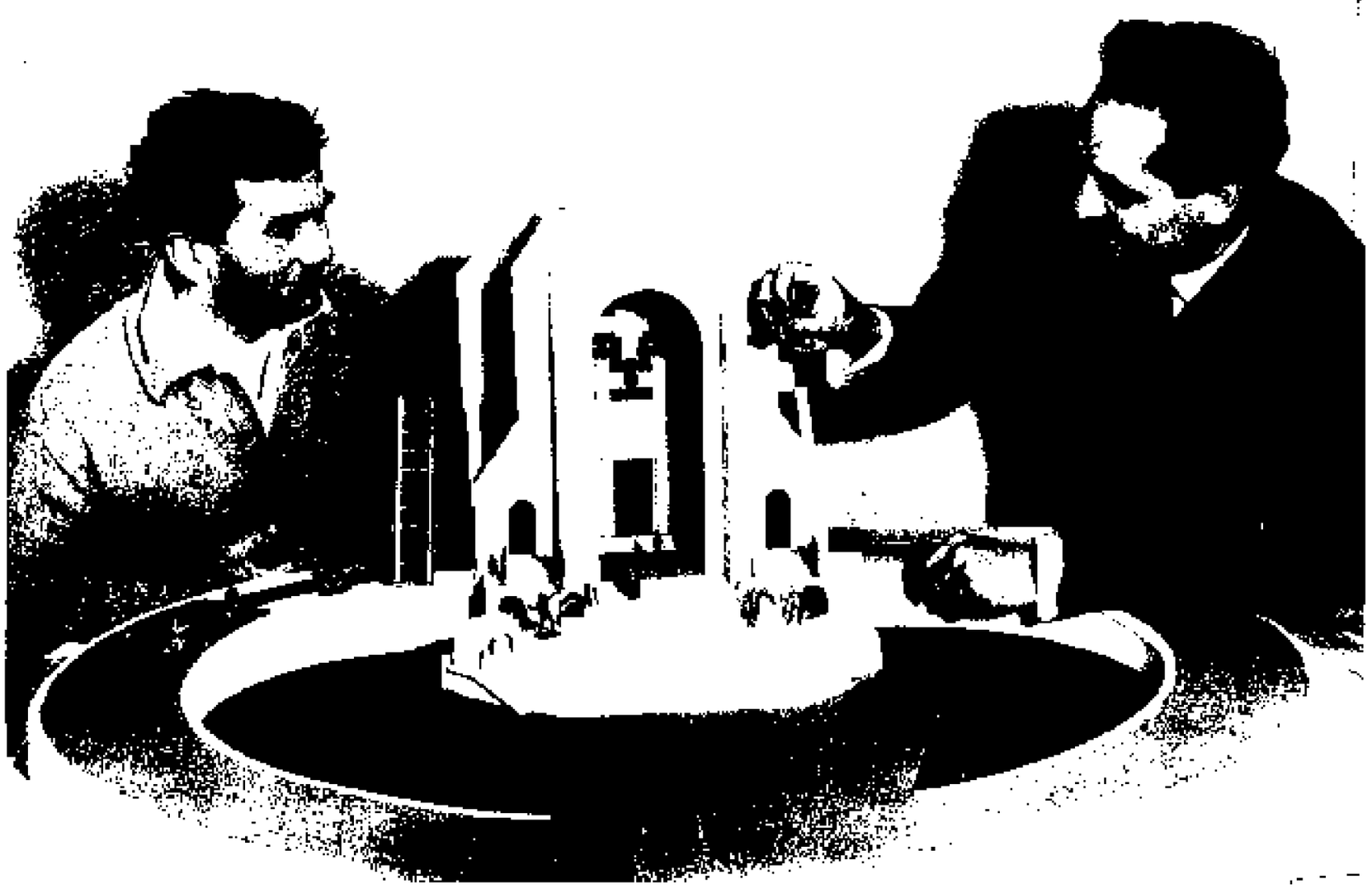
CHAUBET (D.) « Thomas d'Aleran, Le Chevalier Errant », (Edition-traduction de) , C.E.F.I. , *Cahiers de Civilisation alpine*, Turin, 2002.

Dictionnaire de Lettres françaises, Le Moyen Âge, CNRS, Paris, 1992.

DUBY (G.) et PERROT (M.)	*Histoire des femmes (Le Moyen Âge)*, Paris, 1991.
DUPIN (P.)	*Philippe de Madien*, Paris, 1527.
HOMERE	*L'Iliade.*
JORGA (N.)	*Thomas III de Saluces*, Saint-Denis, 1893.
LE GOFF (J.)	*La naissance du Purgatoire*, Paris, 1982.
MEZIERES (Ph. de)	Griseldis, in *Le Miroir des femmes mariées...* (R. Guiette), Bruxelles, 1943.
Roman d'Alexandre	Cf. le *D.L.F.*
SAINTE-MAURE (B.)	*Le Roman de Troie*, éd. L. Constans, Paris, 1904-12.
SERVION (J.)	Chroniques de Savoye, *M.H.P.SS I*, col. 5-382.

Voir aussi la Bible et toutes les bonnes Histoires traitant de l'Antiquité et du Moyen Âge, ainsi que de celle de la Savoie.

Henri Doublier et le Festival International de Théâtre Sacré d'Annecy (1960-1967) [1]



Henri Doublier (*à droite*) † Octobre 2004 et Maurice Baquet (*à gauche*) † Juillet 2005, examinant la maquette de la Visitation en vue d'une mise en scène pour le Festival de Théâtre Sacré.

L'année du centenaire du rattachement de la Savoie à la France (1960) a été l'occasion pour Henri Doublier de présenter à Annecy *L'Annonce faite à Marie* de Paul Claudel. Ce chef-d'œuvre lui apparaissait comme la « pièce-choc » qu'il fallait présenter et un haut lieu s'imposait pour cela : le parvis de la basilique de la Visitation, jamais jusqu'alors utilisé pour des représentations théâtrales. Le succès dépassa ses espérances car quelque deux mille spectateurs – dont la famille Claudel – gravirent la colline. La poésie claudélienne les atteignit avec force tant le lieu choisi, le cadre et l'acoustique étaient miraculeusement parfaits.

Les acteurs de qualité (Maurice Escande, Ève Francis, Michèle Alfa, Paul Ecoffard, Madeleine Marion, Henri Doublier et autres) ont mis en valeur le joyau qu'est cette pièce de Claudel. Mais il faut rappeler qu'Henri Doublier, quelques mois auparavant, était venu sur les lieux, comme pour en prendre possession, mentalement et physiquement,

---

[1] Résumé de la conférence de Mme Marie Jeanne Calasans, rédigé à partir de son texte.

pour comprendre le travail qu'exige la préparation d'une telle représentation. Et c'est ainsi qu'il fit un travail de création avec les acteurs et les techniciens qui ont su comprendre ce qu'il avait conçu.

C'était un coup d'essai. Un tel essai ne pouvait rester sans lendemain. Ainsi naquit le Festival International de Théâtre Sacré qui a commencé officiellement en juillet 1961 avec *Dialogues des Carmélites*, d'après Bernanos.

L'expression « théâtre sacré » est prise ici dans son acception la plus large et désigne toute expression dramatique affirmant un mystère, depuis le théâtre grec, japonais ou indien jusqu'aux créations contemporaines en passant par les représentations théâtrales religieuses du Moyen Âge et les « Sacramentelles » espagnoles. Toutes ces expressions profondes de l'âme humaine expriment le sentiment universel du Sacré. D'ailleurs c'est le sens du Sacré qui a fait jaillir dans tous les temps et dans toutes les civilisations l'expression première et la plus haute de l'Art dramatique.

Mais qui était donc ce jeune metteur en scène de 34 ans ?

Chambérien né le 7 février 1926, il a fait ses études au conservatoire de sa ville et est choisi à l'âge de 16 ans comme récitant, par André Thiret, pour l'oratorio *Le Roi David* à l'occasion des cinquante ans d'Arthur Honegger.

Joseph Doublier, son père, est un homme de belle prestance, à la barbe fleurie, qui connaît tous les secrets des serrures et cultive aussi l'art de la ferronnerie.

Henri, lui, poursuit à Paris des études de Lettres et de Droit, mais c'est vers le théâtre que vont ses goûts et ses aspirations. Il fait la connaissance des grands acteurs du moment (Jean Hervé, Henri Rollan, Véra Korène). Il est invité à participer à l'opéra oratorio *Le Martyre de saint Sébastien de* Debussy/d'Annunzio au Théâtre antique d'Orange en 1948, où il incarnera l'un des deux martyrs.

En 1960, Henri Doublier est déjà passé par l'Odéon, a participé à des films et à des récitals et il joue déjà depuis dix ans le rôle de Frère Dominique auprès de Claude Nollier dans *Jeanne au bûcher* de Honegger et Claudel : son fils, né en 1951, se prénomme Dominique (sur la suggestion de Paul Claudel) car Henri est et sera le Frère Dominique une centaine de fois à l'Opéra de Paris et autant sur les scènes du monde !

Ses tournées théâtrales avec la *Compagnie Henri Doublier* se multiplient non seulement en France mais aussi dans l'Allemagne de l'après-guerre, en Angleterre, en Afrique du Nord et dans bien d'autres pays encore, sous les auspices des Jeunesses Musicales de France dirigées depuis 1942 par René Nicoly qui sera plus tard, de 1969 à 1971, l'administrateur de la Réunion des Théâtres Lyriques Nationaux.

Donc en 1961 le Festival International du Théâtre Sacré (appelé aussi parfois le Théâtre Religieux) d'Annecy est lancé officiellement. sous la présidence d'honneur de Daniel-Rops.

1961 *Dialogues des Carmélites*, d'après BERNANOS
Distribution : Maurice Escande, le marquis
Henri Doublier, le chevalier
Anne Fournet, Blanche
Eve Francis, M^me^ de Croissy
Gabriel Sardet, l'aumônier
Henriette Barreau, M^me^ Lidoine
et bien d'autres.

On peut alors lire dans *Les Nouvelles Littéraires* : « Cette soirée ne sortira pas de ma mémoire. J'avais déjà vu plusieurs fois *Dialogues des Carmélites*, pourtant il m'a semblé que je découvrais l'œuvre de Bernanos comme si je la voyais pour la première fois ».

1962 *Jedermann* de Hugo von HOFMANNSTHAL, qui peut se traduire par « tout homme » ou « tout un chacun » ou « n'importe qui ».
Distribution : Georges Descrières, Jedermann
Henriette Barreau, sa mère
Cécile Demay (à la ville M^me^ Henri Doublier, née Cécile Huttu), l'amante
Henri Doublier, la Mort
Claude Nollier, la Foi

et *Polyeucte* de CORNEILLE
Distribution : Jean Marchat, Félix
Maurice Escande, Polyeucte
Georges Descrières, Sévère
Claude Nollier, Pauline
et d'autres.

et d'autres.

1963 *Le Maître de Santiago* de MONTHERLANT
Distribution : Henri Rollan, Don Alvaro Dabo
Gabriel Sardet, Don Fernando de Olmeda
Henri Doublier, le comte de Soria
Renée Faure, Mariana
et d'autres,

et *L'Otage* de Paul CLAUDEL
Distribution : Allain-Dhurtal, le Pape Pie
Jean Cabanis, le curé Badilon
Fernand Ledoux, le baron puis comte Toussaint Turelure
et d'autres comme Jean Martinelli, etc.

Cette pièce, Henri Doublier l'a enregistrée en disque et a reçu en 1965 le Grand Prix International de l'Académie Charles Cros.

1964 *Antigone* de Sophocle
Distribution : Régine Blaess, Antigone
Colette Teissèdre, Ismène
Jean Marchat, Créon
Serge Maillat, Hémon
Maurice Escande, Tirésias
Les masques étaient de Roger Harth ;

et *La Vie est un songe* de CALDERON
Distribution : Jean Marchat, Basile
Paul Ecoffard, Sigismond
Jean-François Calvé, Astolfe
Madeleine Vimes, Estrelle
Maurice Baquet, Clarin

Le journal *La Croix* a remarqué en même temps que le déploiement scénique les costumes de Wakhévitch.

1965 *Electre* de Sophocle
Distribution : Silvia Montfort, Electre
Ève Francis, le chœur
Anne Fournet, Chrysothémis
Dominique Dangon, Clytemnestre
Dominique Leverd, Oreste
Henri Doublier, Egisthe.

et *La Dévotion à la Croix* de CALDERON, dans une adaptation d'Albert Camus, avec la musique de Joseph Kosma et la décoration de Michel Juncar.
Distribution : Tania Torrens, Julia
Cécile Demay, Menga
Isabelle de Ciz, Arminda
Maurice Baquet, Gil
et d'autres.

Les auteurs choisis étaient les mêmes qu'en 1964.

1966 *La Grande Pitié du royaume de France* de Maurice CLAVEL. C'est une « imagerie musicale » en trois moments sur la vie de Jeanne d'Arc.

Distribution : Maurice Chaumette, la Mort
Henri Gilabert, Satan
Micheline Uzan, Jeanne
François Timmermann, Charles VI, roi de France
Elia Clermont, Isabeau, reine de France

et d'autres.

La chorégraphie était de Jean Guélis et la décoration de Douking. Quant à la musique elle était due à José Berghmans ;

et *L'Échange* de CLAUDEL

Distribution : Laurent Terzieff, Louis Laine
Pascale de Boisson, Sygne
Sébastien Kéran, Pollock
Madeleine Marion, Léchy

1967 marque la dernière année du Festival avec *L'Évangile salésien* d'Henri Doublier.

L'Évangile salésien venait prendre sa place dans les manifestations en l'honneur du IV^e^ centenaire de la naissance de François de Sales, saint savoyard, dont les qualités font de lui, quatre siècles après sa naissance, un pasteur et un docteur de l'Église toujours actuel.

Ce dialogue dramatique d'Henri Doublier a été monté d'après des écrits de saint François de Sales choisis par le R.P. Brix avec une musique de Pierre Maillard-Verger et les chanteurs de l'Église Saint-Eustache. L'orchestre et les chœurs étaient sous la direction de R.P.Martin, de l'Oratoire.

La représentation a bénéficié de la participation de Maurice Escande, Cécile Demay, Marie-Rose Carlié et Henri Doublier.

Cette création a été enregistrée par les éditions Charlin la même année ;

et *La Légende du Mahabharata* présentée par le KATHAKALI, troupe de danse religieuse de l'Inde.

C'était la dernière année du Festival International de Théâtre Sacré, d'Annecy, un festival unique en son genre, dont Henri Doublier a mis en scène tous les spectacles.

Marie Jeanne B. CALASANS

Les Savoie et les Vaudois

Je ne ferai pas à votre docte assemblée l'affront de rappeler la distinction entre les Vaudois, citoyens helvétiques du Canton de Vaud, et les Vaudois, disciples évangéliques du « pauvre de Lyon », Valdo, déclaré hérétique par l'Église romaine. Encore que d'éminents rédacteurs de l'*Encyclopedia Universalis* aient commis la confusion dans leur historique de la Croix-Rouge internationale !

L'épopée des Vaudois débute à la fin du douzième siècle. Heureux aléa de l'Histoire : leurs premiers rapports avec les Savoie datent seulement de la fin du quinzième. Voilà trois siècles, qui ne sont pas des plus clairs, épargnés à notre propos.

La Valdésie médiévale s'était étendue sur toute l'Europe. En proie à la répression de l'Inquisition romaine, elle se contracta et trouva refuge dans les hautes vallées alpines. À l'époque, les frontières internationales n'y étaient pas les nôtres. Outre notre province et celle de la Bresse, l'État de Savoie débordait de ce côté-ci des Alpes dans la vallée de l'Ubaye. Depuis le transport du Dauphiné à la France, ce royaume dominait les hautes vallées de la Doire Ripaire, du Val Ghisone et de la Varaïta, connues sous le nom d'Escartons. Les histoires des deux pays sont donc imbriquées l'une dans l'autre lorsqu'on évoque les rapports entre les princes de Savoie et les Vaudois, ce qui ajoute à la complexité des choses. Ces rapports s'étalent sur 450 ans, de façon presque toujours conflictuelle. Vous comprendrez que je limite cet exposé, en l'articulant autour de trois grandes figures seulement Emmanuel-Philibert, Victor-Amédée II, Charles-Albert.

Je commencerai cependant avec Yolande de France et son fils, Charles premier. Cela permettra, sans vous imposer une leçon de théologie, d'évoquer brièvement en quoi les Vaudois étaient réputés hérétiques au Moyen-Âge, avant de devenir les Réformés tolérés par Emmanuel-Philibert.

Nous ne connaissons pas les dates précises de Valdo, ni même son nom exact : Valdo, Valdès, de Walles ? Nous savons seulement que, vers 1175, il se convertit à l'Évangile dans sa radicalité. Il distribue ses biens aux miséreux et, simple laïc, prêche la pauvreté dans les rues de Lyon et regroupe ses disciples dans « la Société des pauvres en esprit ». Il ne s'agit pour l'instant que de l'un de ces mouvements de « Réveil », un « revival » disent les Anglo-Saxons, comme en connaît périodiquement l'histoire du Christianisme. Mais le conflit éclate avec la hiérarchie romaine qui reproche aux Pauvres de Lyon d'agir sans mandat, puisqu'ils ne sont ni prêtres ni clercs. C'est une mise en cause du

pouvoir dans l'Église. De fait, Valdo et ses disciples en arrivent vite à contester les structures ecclésiales.

Dès 1190, deux théologiens réputés écrivent des traités contre ces « ignorants, beaux parleurs, oisifs et vagabonds ». Les évêques de Toul et de Narbonne les déclarent hérétiques. C'est que le mouvement fait tache d'huile en Occitanie, gagne la plaine du Pô, où les « Pauvres lombards » font évoluer différemment l'idéal de la vie apostolique. Divisé, le mouvement initié par Valdo semble voué à l'échec. D'autant plus qu'il est solennellement condamné par le quatrième Concile du Latran en 1215. Ce sera cependant le seul mouvement religieux contestataire du Moyen-Âge à perdurer jusqu'à nos jours.

En effet, Pauvres de Lyon et Pauvres Lombards, réunis au Synode de Bergame en 1218, jettent les bases doctrinales et disciplinaires du Valdéisme médiéval qui ne reconnaît que la Sainte Ecriture et deux sacrements : baptême et Sainte Cène. Les Vaudois appuient leur opposition à l'Église romaine en récusant la « donation de Constantin », un faux historique que tout le monde tient alors pour authentique. Selon eux, l'Église aurait alors perdu sa légitimité apostolique, malgré quelques prophètes fidèles, dont le dernier était précisément Valdo. Celui-ci avait tenté de rétablir l'Église dans la voie de l'Évangile. Symboliquement, ils lui attribuèrent le prénom de Pierre. Voilà donc, outrageusement simplifiée, l'hérésie que poursuivait l'Inquisition. Créée au Concile de Vérone en 1184, elle devient de plus en plus terrorisante avec la torture organisée par la Bulle Ad expiandam en 1252. C'est l'activité de cette Inquisition qui va provoquer les premiers rapports entre les Savoie et les Vaudois.

Au milieu de la décennie 1470, à Verceil, Yolande de France, duchesse régente de Savoie, apprend que l'inquisiteur franciscain Jacques d'Acquapendente a des difficultés avec l'hérésie vaudoise en Val Pellice. Il se plaint que les comtes de Luserne ne l'aident pas assez. La Duchesse, tertiaire franciscaine, intervient et met à l'amende lesdits comtes, histoire de réchauffer leur zèle. L'intervention princière n'est encore qu'indirecte.

Quinze ans plus tard, le légat pontifical Albert Cattanée déclenche une véritable croisade contre les Vaudois des Alpes. La croisade dauphinoise aboutit au massacre de 3 000 hérétiques dans le massif du Pelvoux. La croisade savoyarde, elle, se heurte à de grosses difficultés malgré la présence sur le terrain du duc Charles premier en personne. Il se résout à traiter et reçoit les députés vaudois en son château de Pignerol. Il est très étonné d'avoir à faire à des hommes normaux et non aux monstres que lui avaient décrits inquisiteurs et courtisans. C'est à cette occasion que nous devons la fière confession de foi des Vaudois du Val Cluson : ils s'y déclarent fidèles et obéissants sujets, mais aussi véritables chrétiens selon la tradition apostolique.

La grande crise de l'État savoyard au XVI[e] siècle fait passer le problème vaudois au second plan. Mais ces années-là connaissent une évolution capitale pour le Valdéisme. Après six ans d'information, de réflexion, de tractations, les Vaudois, réunis en Assemblée générale à Chanforan en 1532, décident d'adhérer en bloc au grand mouvement de la Réforme qui secoue alors l'Europe. Désormais, ils ne sont plus une petite communauté hétérodoxe que l'on peut massacrer à sa guise, comme le font François I[er] dans le Lubéron ou le Pape Paul III en Calabre. L'Église évangélique vaudoise est devenue, vers le sud, un bastion avancé de la Réforme qui triomphe au nord du continent. Elle s'appuie dogmatiquement sur Genève et s'allie militairement avec les huguenots français du Dauphiné. Certes les Vaudois ont perdu de leur originalité médiévale, mais ils ont gagné en importance stratégique. La Bible d'Olivétain, première traduction complète de l'Écriture Sainte en Français, entièrement financée par ces pauvres montagnards, en est le symbole et l'étendard partout répandu en terre francophone.

Huguenots ou luthériens, peu importe la dénomination, les Vaudois relèvent toujours de l'hérésie que tout prince catholique, à sa prise de fonction, jure obligatoirement d'extirper. Le problème vaudois reparaît donc dès qu'Emmanuel-Philibert récupère ses États. Dans sa magistrale biographie de ce prince, la reine Marie José montre bien que lui, d'ordinaire si résolu, hésita deux ans pleins sur la conduite à tenir vis-à-vis des Vaudois. C'est qu'il est alors tiraillé entre deux influences opposées.

D'un côté, le Légat pontifical Bachod fait miroiter aux yeux du duc la possibilité d'être nommé capitaine général d'une croisade contre Genève. La répression des Vaudois, financée par l'Église, ferait bonne impression au Concile de Trente. Le Légat est rejoint par le jésuite Antonio Possevino, esprit brillant mais fanatique, futur directeur de conscience de François de Sales. Pour lui, tous les moyens sont bons pour rétablir la foi romaine, y compris la pire violence. Et il presse Emmanuel-Philibert d'exécuter son serment. De l'autre côté, sa belle-mère, Catherine de Médicis, lui écrit pour vanter les vertus de la tolérance que, pour l'instant, elle essaie d'appliquer en France. Cependant l'influence la plus importante est celle de Marguerite de France qu'Emmanuel-Philibert vient d'épouser. Or Marguerite passe pour luthérienne et entretient le contact avec les Vaudois par un agent secret, le pasteur François Étienne Noël. Elle a certes des sympathies évangéliques. Mais surtout, âme généreuse, elle protège tous les persécutés, qu'ils soient juifs, huguenots ou catholiques. Elle est capable de faire passer son époux d'une décision de répression prise le soir à une lettre de clémence écrite au petit matin. On comprend les à-coups et les revirements de la politique religieuse d'Emmanuel-Philibert.

De janvier à octobre 1560, c'est la répression qui l'emporte : interdiction d'assister aux prêches, obligation d'assister à la messe, confiscation des biens de tous ceux qui ne vivent pas en bons catholiques. Les arrestations sont suivies d'exécutions par le fer ou par le feu. En vain. À l'automne, Possevino conseille la ruse qui tourne à la félonie. Le duc consent à recevoir des délégués vaudois pour répondre à la lettre qu'ils lui ont adressée. Puis il livre les trente-quatre délégués à Possevino qui les force à abjurer et à signer, en décembre 1560, la honteuse paix de Verceil.

Mais dès janvier 1561, réuni en Assemblée, le peuple vaudois dénonce cette paix. Il renonce désormais à sa traditionnelle non-violence, prend les armes et inflige de lourdes pertes aux troupes ducales. Emmanuel-Philibert fait part de ses hésitations : « Le Pape me presse d'exterminer ce peuple. J'en ai pris conseil de Dieu en mon cœur. Il me presse encore plus fort de ne pas le détruire ». Sachant que le Concile a abandonné son projet de croisade et qu'il n'en sera donc pas capitaine, il nuance ses ordres : « Il faut extirper les obstinés et gagner les incertains par des moyens plus humains ». Mais deux mois plus tard, il re-durcit sa politique : « J'ai pris la résolution ferme et réfléchie de faire détruire ce pays ». Puis, sur l'intervention et la suggestion de Marguerite, il songe à « un expédient » qu'il confie au comte Philippe de Savoie Raconis.

Ce dernier, prince du sang, a participé à la confrontation du Ciabàs d'Angrogne, petit colloque de Poissy savoyard, où Possevino ne l'a pas emporté sur le ministre Scipion Lentolo. C'est un intellectuel, curieux de tout nouveau courant de pensée. Il a compris que la guerre en cours ne se joue pas entre des sujets en révolte et leur souverain, mais entre des chrétiens partisans de deux sortes de réforme de l'Église. Il est donc capable de véritables négociations qui s'ouvrent le 24 mai et, le 5 juin, aboutissent à ce qu'on a appelé « le traité de Cavour ».

Cavour est une petite ville à 25 kilomètres au sud de Turin, dont les Benso seront créés marquis en 1649. Dans son palais, toujours existant au centre-ville, le comte Racconigi mène les discussions « au nom de Son Altesse » qui ne peut condescendre sans déchoir à parler d'égal à égal avec les quatre délégués vaudois, deux ministres et deux laïcs.

Le texte signé s'intitule « Capitulations », au sens diplomatique de l'époque : un accord avec « ceux des Vallées appelés Vaudois ». Bien que le prince leur accorde son pardon, ce n'est pas qu'un acte de clémence. Il établit la liberté de conscience et de culte public mais seulement dans les localités dûment énumérées. Sur les terres avoisinantes, liberté de conscience personnelle et de culte privé et liberté de circulation pour l'assurer. Amnistie générale, restitution des biens confisqués. Enfin les « offices à l'usage de Rome » auront droit de cité dans les vallées.

Pour la première fois en Europe, un acte juridique passe outre au principe du « cujus regio hujus religio » , selon lequel la religion d'un sujet doit être celle de son prince régnant. C'est un premier pas vers ce que l'on appellera « les droits de l'homme ». Sans faire d'Emmanuel-Philibert un apôtre de la tolérance, on peut admirer son réalisme courageux car il brave les foudres de Rome qui proteste avec vigueur.

Le duc honora scrupuleusement sa signature. Pour satisfaire Rome, il publie en 1565 un édit contre les hérétiques sommés de se convertir... ou de s'installer dans les vallées vaudoises. Après la Saint Barthélemy, il assura les Vaudois qu'ils n'avaient rien à craindre de lui et même qu'ils pouvaient accueillir les réfugiés français. On peut regretter que, assez mal entretenue, une modeste plaque apposée sur un mur du palais Raconiggi maintienne à grand-peine le souvenir d'un accord qui fait d'Emmanuel-Philibert un précurseur du plus populaire des rois de France, Henri IV.

On ne peut en dire autant de ses successeurs. Je me contenterai dans cette seconde partie, de suivre les études de M. Guichonnet qui a rapporté en détail les tribulations de l'Israël des Alpes au XVII[e] siècle en ne mentionnant que les événements où les Savoie sont directement impliqués et en signalant les implications internationales de leur politique religieuse.

Charles-Emmanuel I[er] s'empresse de chasser tous les Vaudois de la Varaïta dès qu'il la récupère en 1601. Sa veuve, la régente Christine de France, applique l'accord de Cavour, mais au pied de la lettre, en confisquant la moindre terre acquise par les Vaudois hors de leurs limites. En 1655, son fils Charles-Emmanuel II charge le marquis de Pianezza de liquider la question vaudoise sans tenir aucun compte de la parole de son glorieux aïeul.

Le marquis fait occuper les vallées par ses 4 000 hommes de troupe et, en avril, il déclenche « les vêpres piémontaises ». Tout Vaudois qui refuse d'abjurer est abattu sur place. Les « conversions » se multiplient et partout on dresse des croix latines. Le bastion réformé est tombé, les missionnaires capucins vont pouvoir le re-catholiciser.

Mais le 2 mai, le pasteur Léger qui a réussi à s'échapper, lance un appel pathétique à l'Europe protestante. Dès le 17, le Conseil d'État d'Angleterre, dirigé par Cromwell, délibère sur la question vaudoise. Le 25, il envoie une note de protestation au duc de Savoie et, en juin, dépêche un ambassadeur extraordinaire, Sir Samuel Morland, à Turin. Le grand poète Milton compose un sonnet célèbre où les Vaudois sont des « brebis forcées par les loups piémontais ». Les Hollandais impriment des estampes illustrant les cruautés des Savoie et l'héroïsme de Josué Jarnavel qui leur tient tête. Mazarin tient à l'alliance anglaise. Il impose au duc des pourparlers avec les Vaudois à Pignerol. Contraint et forcé, Charles-Emmanuel publie des « patentes de grâce ».

Cette concession rassure provisoirement les gouvernements protestants. Moins violente, la guerre procédurière reprend et crée une stratégie de la tension qui pousse Josué Jamavel à reprendre les armes. La cour de Turin a beau jeu alors de le présenter comme un rebelle.

Les populations sont épuisées. Les conférences de la paix de l'hiver 1662-1663 débouchent sur de nouvelles patentes. Avec l'aval de leurs frères, les chefs sont bannis, ce qui leur permet d'écrire l'histoire (Léger) ou l'expérience (Jarnavel) de leur résistance. Bientôt la Contre-Réforme romaine triomphe en France avec la Révocation de l'Édit de Nantes. Le jeune duc Victor-Amédée II s'empresse de suivre l'exemple de son oncle Louis XIV et révoque l'accord de Cavour : pasteurs bannis, tout culte interdit, baptême romain obligatoire. Les cantons suisses envoient une délégation protester à Turin. Elle n'obtient que la permission d'aller conseiller aux Vaudois d'accepter l'exil.

Or ceux-ci, réveillés par le pasteur Arnaud, choisissent la lutte. Mais en trois jours de guerre éclair les soldats piémontais du Prince Gabriel de Savoie et les dragons français de Catinat ont raison de toute résistance. Le dernier réduit de Bobbi tombe le 7 mai. Début juin, Victor-Amédée II visite la région, ou plutôt ce qu'il en reste. Sur 14 000 habitants, 2 000 ont péri et 8 500 remplissent les prisons ducales. Les 3 500 restant ont abjuré. Le duc peut retirer ses troupes.

Or voici que quelques rescapés sortent de leurs caches et reprennent la guérilla sous le nom d'« invincibles ». Les Savoyards importés pour repeupler les vallées empochent les subsides et disparaissent. Le pays est un désert. Que deviennent les prisonniers ? Venise et la France proposent d'en acheter chacune 2 000 pour ramer sur leurs galères. Elles renoncent, tant l'état des malheureux est lamentable. La Diète suisse d'Aarau délègue deux plénipotentiaires qui négocient l'expulsion des prisonniers qui le désirent. Elle est accordée par le duc qui signe « l'Édit d'expatriation ». Par une longue marche à travers les Alpes en plein hiver, 2 700 rescapés des camps de concentration piémontais gagnent Genève, réconfortés tout au long par les délégués helvétiques. Il n'y a plus de Vaudois sur les terres des Savoie et Victor-Amédée II peut déclarer : « Le Piémont est purgé de ses obscénités ». Il croit avoir réussi son « nettoyage ethnique ».

Je n'insisterai pas sur « la glorieuse rentrée des Vaudois ». Encore une fois, je renvoie à l'étude de M. Guichonnet, parue pour le troisième centenaire. Je rappellerai seulement qu'elle eut lieu alors que Victor-Amédée II demandait secrètement à adhérer à la Ligue d'Augsbourg contre Louis XIV. Cela explique peut-être en partie l'étonnante passivité des troupes ducales face à ce retour en force du printemps 1689, alors qu'à l'automne elles bloqueront l'incursion des « Luzernois ». Les Vaudois d'Arnaud sont déterminés à retourner dans leur pays « pour y rétablir le règne de Jésus-Christ et détruire celui des idoles et de l'Antéchrist » comme ils appellent alors leur souverain.

Le 11 septembre, à Sibaud, sur les hauteurs de Bobbi, l'assemblée des rescapés prononce un serment de solidarité qui est toujours gravé à Torre Pellice, sur les murs de la Maison Vaudoise où se réunit la Table qui dirige l'Église.

Se croyant encore l'allié du duc de Savoie, Catinat ordonne d'éliminer les Vaudois de retour. Mais pendant l'hiver, ils sont toujours là, retranchés dans le Val Germanasca, d'où ils opèrent des raids sous la conduite d'Arnaud. Le 2 mai 1690, Catinat lance la dernière offensive. Il est sur le point de réussir lorsqu'il apprend le retournement de son ex-allié Victor-Amédée. Celui-ci, pour être admis à la Ligue d'Augsbourg, a finalement promis le retour à l'accord de Cavour et la liberté de conscience aux Réformés. Lord Gallaway, chargé d'affaires anglais auprès du Duc, obtient en 1694 un Édit de tolérance qui garantit désormais l'existence des Vaudois sur leurs terres.

Mais uniquement sur leurs terres. Au traité de Ryswick (1697), le Duché de Savoie récupère le Val Cluson, français depuis 1630. Par une clause secrète, le duc s'est engagé à en extirper tous les Réformés. C'est l'exil en Allemagne pour 3 000 d'entre eux. Lorsque s'allume la guerre de Succession d'Espagne, Victor-Amédée a le front de faire appel à une légion de volontaires vaudois pour défendre ses frontières ! Eh bien ! Arnaud en prend le commandement. Parmi ses lieutenants, un certain Jean Cavalier, futur héros des Camisards.

Après le traité d'Utrecht, violant sa parole donnée 23 ans auparavant, Victor-Amédée, désormais premier roi de Piémont-Sardaigne, re-catholicise par la force le Val Pragelaz qui avait demandé à s'unir à l'Église vaudoise. La répression dure 14 ans jusqu'à l'Édit de 1730 qui interdit toute manifestation de la R.P.R.[1] dans ce val. Quant aux Vaudois des vallées, un document juridique de la même année 1730 réunit tous les édits du XVII[e] siècle forgés contre eux, afin de les faire croupir dans ce que l'on est bien obligé d'appeler un ghetto. C'est un des derniers gestes de Victor-Amédée avant son abdication et sa fin shakespearienne.

Le bigot Charles-Emmanuel III pense avoir raison de l'enclave vaudoise par une violence plus feutrée. En 1739, il institue « l'Œuvre royale des prêts ». Catholiques et « catholicisés » toucheront des avances sans intérêt pour acquérir des terres appartenant aux Vaudois dans leurs vallées. En 1743, le Roi inaugure à Pignerol un palais grandiose commandé à l'architecte Vittone. C'est « l'Hospice des catéchumènes » pour éduquer dans la religion romaine, aux frais de l'État, les jeunes vaudois qui abjurent, à 14 ans pour les garçons, à 12 pour les filles. Cinq ans plus tard, Pignerol devient évêché, avec tout l'appareil et l'apparat qui s'en suivent : séminaire, création de paroisses nou-

---

[1] Religion prétendument réformée.

velles en terre vaudoise, où le Syndic est obligatoirement catholique. Ç'aurait été l'asphyxie progressive, sans la bouffée d'air de la Révolution et de l'Empire qui, pendant vingt ans, libèrent les Vaudois de l'oppression sarde.

Sitôt revenus sur leur trône, les Savoie reprennent leur politique de ghettoïsation. À Pignerol, un nouvel évêque, André Charvaz succède à Mgr Bigex, nommé archevêque de Chambéry. Avec l'accord du Roi et l'aide de l'Ordre des saints Maurice et Lazare, il lance contre les Vaudois « l'Œuvre missionnaire de La Tour » et s'acharne à leur prouver historiquement leur erreur. C'est en vain que l'ambassadeur anglais transmet directement au Roi les doléances des Vaudois que la bureaucratie piémontaise noie dans la paperasse. Elle ne voit pas que, grâce à l'internationale protestante, un profond mouvement de « Réveil » prépare les Vaudois à leur émancipation par Charles-Albert.

On a souvent présenté ce roi comme un indécis. Si l'on regarde le texte de ses Lettres patentes du 17 février 1849, délivrées onze jours après la promulgation du « Statuto », on est frappé par leur concision et leur netteté. Après l'hommage de convention à ses prédécesseurs, il règle le problème en deux lignes : « Les Vaudois sont admis à bénéficier de tous les droits politiques et civils de nos sujets ». L'enthousiasme accueille cette nouvelle dans les Vallées. Spontanément les foules se réunissent dans les temples pour chanter louange à Dieu et remerciements au Souverain. Le soir, les feux de joie s'allument sur toutes les collines. Aujourd'hui encore, la fontaine Charles-Albert est toujours fleurie, sur sa place de Torre Pellice. Le 17 février, les Vaudois s'habillent avec les costumes de l'époque pieusement conservés et organisent dans les rues une fête qui n'a rien de folklorique. Ils célèbrent la fin du ghetto et la liberté civile retrouvée.

Cependant leur liberté n'était pas complète. Les Lettres de Charles-Albert précisaient bien : « Aucune innovation ne sera réalisée en ce qui concerne l'exercice de leur culte ». L'article I du Statuto restait explicite : « La religion Catholique Apostolique et Romaine est la seule religion de l'État. Les autres cultes existant actuellement sont tolérés conformément aux lois ». En septembre 1849, la Table vaudoise adresse au Parlement une lettre en six points dans laquelle elle pose les exigences d'une vraie liberté religieuse. Elle y réclame la personnalité morale sous le nom d'« Église évangélique vaudoise » reconnue comme « fraction de l'Église chrétienne ». Elle refuse d'être « confondue avec la société juive » et demande que ses membres soient dispensés de l'instruction catholique obligatoire. Elle pose même le problème financier. Ces demandes attendront 130 ans avant d'être satisfaites.

Malgré ces restrictions, les Savoie engagés dans le Risorgimento peuvent désormais compter sur la fidélité dévouée des Vaudois. Le symbole en est l'abandon du français comme langue liturgique et le

passage à l'italien. Les débuts du règne de Victor-Emmanuel II virent les établissements religieux vaudois progresser par les mêmes étapes que celles de la création du Royaume d'Italie: Turin en 1853, Milan et Florence en 1859, Palerme et Naples en 1860, Venise en 1866, enfin Rome en 1870. Les Lettres patentes de Charles-Albert avaient libéré leur énergie.

Permettez-moi ici une parenthèse sans grand rapport avec notre sujet mais qui permettra une mise au point. En 1859, le pasteur Georges Appia quitte sa paroisse vaudoise pour apporter son réconfort spirituel aux troupes piémontaises. Au soir de la bataille de Solferino, il organise, avec son frère Louis, Henri Dunant, et le curé du village, un service d'aide aux blessés des deux camps. Six ans plus tard, Georges et Louis Appia sont parmi les cinq fondateurs de la Croix Rouge à Genève. Mais comme ils sont vaudois, certains écrivent que les cinq fondateurs sont des citoyens helvétiques, alors que deux d'entre eux étaient citoyens italiens.

Encore tatillonne à ses débuts, la nouvelle administration italienne d'un gouvernement brouillé avec le Vatican montre beaucoup de souplesse dans l'application des lois du Royaume aux œuvres cultuelles, culturelles et pédagogiques des Vaudois. Tout change avec les Accords du Latran signés le 11 février 1929. Certes, la loi du 15 mai 1929 place le culte vaudois parmi les cultes non-catholiques « admis en Italie ». Il n'en reste pas moins que, dans l'esprit des Pactes du Latran, un italien est un bon catholique, un protestant un être en marge. D'ailleurs, Mussolini déclare lui-même : « L'unité religieuse est une des grandes forces d'un peuple. Celui qui lui porte atteinte ou même la compromet commet un crime de lèse-patrie. »

Ainsi de nouveau marginalisés, les Vaudois entament une réflexion, d'abord religieuse, puis politique, qui va les amener à l'idée de la République et donc à l'élimination des Savoie de la vie italienne. Sur le plan religieux, ils entrent en contact avec l'Église confessante allemande qui lutte contre le Nazisme. Sur le plan politique, ils sont attirés par le mouvement d'opposition « Justice et Liberté » exilé en France. Dans leurs montagnes, dès 1933, ils tiennent clandestinement des camps de formation, antidote à l'embrigadement moral des jeunesses fascistes. Ils protègent les Juifs contre les lois raciales de 1938.

Dès la capitulation italienne du 8 septembre 1943 et la fuite du roi, ils entrent dans la Résistance. Deux grands mouvements animent la lutte armée. D'une part, les « badogliani », plutôt monarchistes ; d'autre part les « garibaldini », d'inspiration plutôt marxiste. Les partisans des vallées vaudoises choisissent une troisième voie, minoritaire, celle des « brigades Justice et Liberté » dont l'expression politique est le Parti d'Action qui propose une République laïque. En mai 1946, à la veille des élections pour une Assemblée Constituante, les Chrétiens évangéliques d'Italie, dont les Vaudois constituent la force principale,

affichent partout un manifeste aux Italiens. Ce texte réclame la fin de la politique religieuse menée par le Fascisme avec l'aval de la Monarchie et rappelle les persécutions subies dans le passé par les chrétiens évangéliques. Le référendum du 2 juin leur donne l'occasion de sanctionner une dynastie qui, à deux exceptions près, a toujours voulu leur perte. Ils appellent donc partout à voter OUI à la République. Celle-ci l'emporte confortablement et les Savoie partent à leur tour pour l'exil.

Mise à part la reine Marie José, les Savoie ont sombré dans le déshonneur. Aujourd'hui, ils ne servent plus guère qu'à fournir des chroniques scandaleuses ou mondaines aux magazines « people ». L'Église évangélique vaudoise, elle, a été reconnue en tant que telle par le Conseil oecuménique des Églises en 1948, par l'État italien grâce à l'Entente signée avec lui en 1984 ; enfin – et non sans peine – par l'Église romaine, aux rencontres d'Assise en 1996. Bel exemple de la supériorité des forces spirituelles sur la violence du Pouvoir.

L'église évangélique Vaudoise aujourd'hui

L'Église Évangélique Vaudoise comprend aujourd'hui environ cinquante mille adhérents confirmés, c'est-à-dire âgés de plus de 17 ans. On croit souvent qu'elle n'existe qu'en Italie. En réalité, presque la moitié de ses fidèles vivent leur foi en Amérique Latine : 24 églises en Uruguay et 7 en Argentine. Ce sont les descendants des émigrés italiens de la fin du XIX[e] siècle. On trouve même une paroisse vaudoise en Caroline du Nord, aux U.S.A., autour de la petite ville de Valdese. Enfin, des missionnaires ont fondé des communautés en Afrique Orientale où l'on peut rencontrer environ 5 000 vaudois de couleur noire !

Chaque paroisse, autonome, est dirigée par un Conseil des Anciens élu par l'Assemblée pour 5 ans. Pasteurs et délégués laïcs tiennent deux synodes annuels, l'un en Italie, l'autre en Amérique Latine. Le Synode est le lieu de référence doctrinale et disciplinaire pour l'Église vaudoise. Il élit une direction collégiale, appelée la Table, qui siège à Torre Pellice. La parité hommes-femmes y est de plus en plus respectée. Outre les diaconesses, 20% des pasteurs sont déjà des pasteures et 50 % des étudiants à la faculté théologique de Rome sont de sexe féminin. L'Église Vaudoise a aussi entamé une réflexion sur une forme religieuse de mariage homosexuel.

L'Église vaudoise est très impliquée dans l'œcuménisme. Dés 1945, le pasteur Tullio Vinay fondait le centre d'Agapè au cœur des Vallées, pour la rencontre entre les jeunes de toutes confessions. L'Église évangélique vaudoise a évidemment adhéré au Conseil Œcuménique des Églises de Genève. Mais surtout, en 1973, elle a signé la « Concorde de Leuemberg », accord doctrinal entre la Fédération Mondiale Luthérienne, l'Alliance Réformée Mondiale, l'Église des Frères Moraves et l'Église vaudoise, ces deux dernières étant antérieures à la Réforme. Malgré une première anicroche protocolaire, l'Église vaudoise a participé à la deuxième rencontre d'Assise des responsables religieux en prière pour la paix.

L'Église vaudoise d'Italie est très engagée dans la vie civique. Elle lutte activement contre l'emprise mafieuse en Sicile, comme en témoigne son Centre de Riesi, animé par le député Valdo Spini. Elle a pris position pour le maintien du divorce. En 1994, les six députés de confession vaudoise ont publié un manifeste pour le respect de la laïcité à propos du référendum anti-avortement.

En 1984, une Entente signée avec l'État italien a reconnu la personnalité légale de l'Église vaudoise. Le pasteur fait fonction d'officier

d'État civil à la célébration du mariage religieux. Comme pour les quatre autres religions reconnues, les contribuables italiens ont la possibilité de faire verser à l'Église vaudoise une part égale à 8 pour 1000 de leur impôt sur le revenu. Les sommes ainsi récoltées montrent que le rayonnement vaudois dépasse largement le nombre théorique des fidèles.

Ce rayonnement s'explique en partie par l'importance de la production intellectuelle vaudoise, relancée par le pasteur Jean Miegge, que l'on a pu comparer à notre Emmanuel Mounier. La revue nationale « Protestantesimo » est le porte-parole de l'évangélisme italien. À Turin, la maison d'édition Claudiana publie les recherches de la Société d'Études Vaudoises et des ouvrages théologiques de fond. Des centres culturels vaudois sont implantés dans la plupart des grandes villes italiennes. Certes, les difficultés matérielles contraignent l'Église vaudoise d'Italie à rétrocéder à l'État certains établissements hospitaliers. Mais son œuvre éducative est en expansion : bientôt va s'ouvrir un nouveau Lycée vaudois à Torre Pellice.

Constatons pour conclure un curieux retour du destin. À Lyon, la CIMADE, organisation caritative de l'Église Réformée de France, a ouvert un centre au nom de Pierre Valdo. Le pauvre marchand lyonnais est ainsi de retour dans la ville qui croyait l'avoir chassé, il y a plus de 8 siècles.

Louis TOUVIER

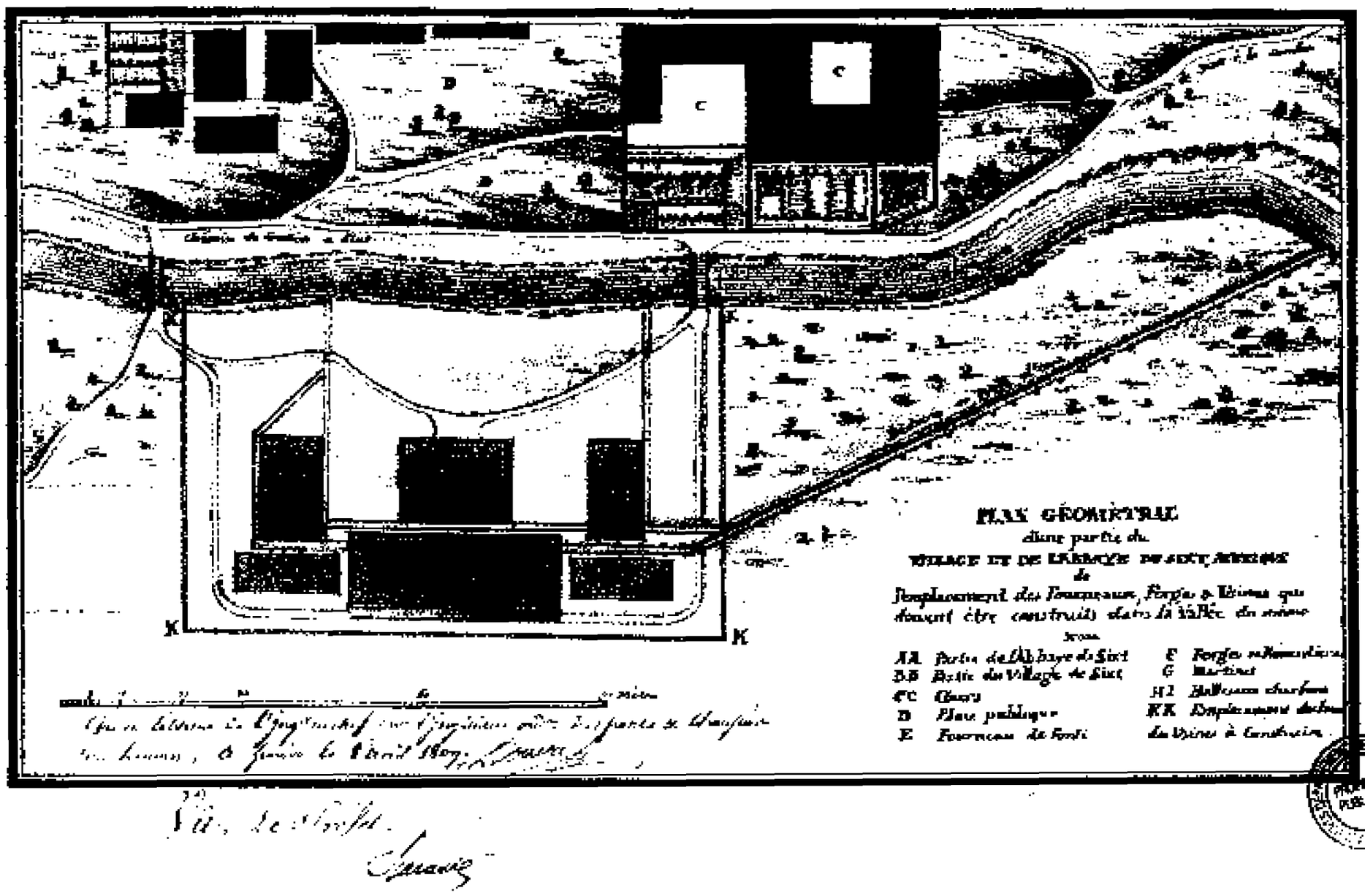
Recherches sur Albanis Beaumont

Si le nom d'Albanis Beaumont est familier aux historiens de la Savoie, l'homme lui-même reste assez mal connu. Ecrivain et dessinateur, il fut aussi, comme ingénieur, employé à Nice par le roi Victor-Amédée III, puis au service d'un duc anglais voyageur en Europe qu'il suivit à Londres et, revenu dans la Savoie de Bonaparte, éleveur de moutons, avant un ultime avatar en exploitant minier. Le chanoine Grillet jugea cet homme suffisamment remarquable pour l'admettre dans son *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman* publié en 1807. Par la suite, Beaumont fut l'objet de notices contradictoires, parfois inexactes jusqu'à la fantaisie. C'est le recours, aujourd'hui encore à ces notices plutôt qu'aux documents d'archives comme source d'information, qui entretient autour de lui une aura vaguement mystérieuse.

Selon les ouvrages de référence du 19ème siècle, tels que le *Dictionnaire de biographie française* ou, en langue anglaise, le *Dictionary of National Biography*, de Leslie Stephen – ouvrage qui fait autorité – et *Bryan's Dictionary of Painters and Engravers*, Beaumont serait d'origine piémontaise, fils du peintre Claudio Francesco Beaumont (1694-1766). Peut-être parce qu'il séjourna en Angleterre, on l'a dit de nationalité anglaise – qu'il aurait acquise par naturalisation. On lui a aussi attribué le nom composé d'Albanis-Beaumont, voire, celui d'Albanis *de* Beaumont. Leslie Stephen va jusqu'à l'honorer d'un titre de « Sir », titre qui n'est pas l'équivalent de notre républicain « Monsieur », mais la forme d'adresse réservée aux baronnets et aux chevaliers anglais. Avait-il alors à l'esprit le baronnet George Beaumont ? Le portrait de ce talentueux peintre amateur fut exposé à Londres en 1787. Par une bizarre confusion, on y associe parfois le nom d'Albanis Beaumont, alors qu'il figure, dûment répertorié, parmi les œuvres de Joshua Reynolds, le grand peintre de l'aristocratie anglaise. L'existence de différents Beaumont peut expliquer – sinon excuser – de telles erreurs. Le doute, en tout cas, n'est pas permis sur la véritable identité du prénommé Albanis. C'était un roturier, qui n'eut jamais d'autre nationalité que sarde, puis française, après l'annexion de la Savoie. Son père, Bernard Beaumont, de souche gasconne, s'était installé à Chambéry en 1746. Il y avait épousé, le 28 octobre 1748, Claudine Legros, native de cette ville, et sa cadette de vingt ans. Albanis naquit le 19 mai 1753, à Bissy, commune voisine de Chambéry, où Bernard était au service d'un avocat nommé Girod, en qualité de cuisinier et de fermier. Bien qu'il ne

porte que le seul prénom de François sur son acte de baptême, il se présentera toujours sous le double prénom de Jean-François, ou simplement d'Albanis, ou d'une combinaison des trois. Jean a pu être omis ; mais Albanis, plus rare - et élégant –, semble avoir été préféré comme prénom de plume.

De la jeunesse de Beaumont, on ne sait rien avec certitude. Les quelques faits qu'on cite habituellement sur cette période de sa vie sont difficilement vérifiables. Plus enclin à l'observation du monde qu'à l'analyse de son cœur, il n'a laissé aucun document de caractère autobiographique. Ses ouvrages, de par leur nature même, ne nous



Ce « plan géométral », que Beaumont semble avoir enjolivé par plaisir, est l'une des nombreuses pièces qu'il dut fournir à l'Administration pour obtenir l'autorisation de créer ses « fonderies ». La délicatesse et la variété des coloris appliqués d'une main sûre lui donnent un charme particulier. A la date du 8 avril 1809 portée en bas, Beaumont n'avait plus que deux ans et demi à vivre. Il allait bientôt entrer dans une période de difficultés et de déboires qui retarderont constamment la mise en activité de ses installations. Il mourra sans avoir eu le temps de produire du métal.

(Cliché Archives départementales de Haute-Savoie)



Ingénieur et cartographe, Albanis Beaumont fut aussi un dessinateur estimable. Il illustra lui-même tous ses ouvrages.

Ce dessin, qu'il fit à une date inconnue, représente les ruines du château de Chignin, près de Chambéry. Les tours, minutieusement rendues, sont individualisées par leur forme et leurs différents états. Celles du château proprement dit se dressent dans la lumière, tandis que la quatrième, au premier plan, est gagnée par l'ombre, où les pierres semblent être une anticipation de leur commun destin. Les deux petites figures féminines, avec leur corsage rouge, n'échappent pas à l'œil de l'observateur. Leur présence l'invite à ne pas considérer les ruines du seul point de vue esthétique, mais aussi en relation avec les êtres humains, comme un symbole de la précarité de leurs œuvres.

(Cliché Musée Savoisien)

éclairent sur leur auteur que de façon occasionnelle. On y relève des dates, des noms de lieux, qui aident à jalonner son itinéraire.

Le dernier donne une indication sur ses études : il les a faites, écrit-il, « à Chambéry et à Paris[1] ». Mais, plus précisément, où ? On a répété, sans justification suffisante, qu'il passa quatre années à l'Ecole du génie de Mézières. Notons que lui-même ne se donne d'autre titre que celui d' « ingénieur », ou d' « ingénieur pensionné de S. M. le Roi de Sardaigne ». Il n'écrit nulle part qu'il fréquenta cette école – où la scolarité durait deux ans –, et n'y fait aucune allusion. L'établissement, qui jouissait d'un prestige international, admettait des étrangers. Or, pour la période de 1748 à 1777, une étude du recrutement montre qu'aucun élève n'est originaire de Savoie[2]. Selon d'autres sources[3], Beaumont avait fait aussi de « brillantes études à l'Ecole des ponts et chaussées à Paris ». Mais si, comme le précise l'école, « le fichier répertoriant tous les anciens élèves de l'école ne garde aucune trace d'un Jean-François Albanis Beaumont », peut-on prendre cette affirmation sans réserves ? Elle trouve peut-être son origine dans une confusion entre deux patronymes : celui de « Péronnet, compatriote célèbre » sous lequel Beaumont avait, ou aurait travaillé, et celui du directeur de l'Ecole des ponts et chaussées, qui portait un nom à peine différent : il s'appelait Perronet. D'origine suisse, il était né à Suresne, en 1708.

Après celle de sa naissance, la première date attestée dans la vie de Beaumont est celle de 1783. Il est alors à Nice depuis deux ans, où le roi l'a placé « sous M. Michaud, ingénieur en chef du comté[4] ». Il ne précise pas ce qui lui a valu cet honneur. Comment a-t-il émergé de l'anonymat pour être remarqué par un souverain qui exerçait, selon Beaumont lui-même, son autorité dans tous les domaines, et décidait seul de l'accession aux postes ? Fut-il recommandé par le comte de Robiland, chef de la légion des camps, qui lui avait proposé de « prendre du service » ? Est-ce qu'il fut effectivement chargé de la décoration des villes de Chambéry et de Pont-de-Beauvoisin, en 1775, à l'occasion du mariage de Charles-Emmanuel, fils de Victor-Amédée, avec Marie-Clotilde, sœur de Louis XVI ? On l'a redit après Grillet. Beaumont mentionne cet événement[5]. Il souligne l'éclat des fêtes qui l'accompagnèrent, sans dire, ni laisser entendre qu'il y aurait joué un rôle : simple omission ? modestie ? Le roi l'avait jugé assez compétent pour participer aux travaux d'aménagement du port de Lympia. C'est sur ce chantier qu'il exercera ses talents pendant plusieurs années, en qualité, écrit-il,

---

[1] *Description des Alpes grecques et cottiennes* (DAGC), 1re partie, t. 1, p.176.

[2] Cf. Anne Blanchard, *Les Ingénieurs du « Roy » de Louis XIV à Louis XVI*, Thèse de doctorat, Montpellier, 1979.

[3] Entre autres, l'abbé Marie Rannaud, auteur d'une *Histoire de Sixt*, 1916.

[4] Cf. Albanis Beaumont, *Mémoire sur l'origine, le produit et l'amélioration d'un troupeau de mérinos à la chaumière pastorale de Vernaz (1807)*.

[5] DAGC, 1re partie, t. 1, *Avertissement*.

d' « ingénieur hydrologique ». Mais soit pour affirmer son autorité, soit pour tout autre raison, le roi exigea qu'il passe son examen à l'Université de Turin. Beaumont ne pouvait que s'exécuter. Ses études furent couronnées par un diplôme d'architecte civil, qui lui fut décerné le 30 avril 1783, sur présentation d'un projet d'église[6]. Peu avant, informé du zèle de sa recrue et des espérances qu'elle donnait, Victor-Amédée lui avait accordé une pension de 400 livres[7]. Avec un emploi à sa convenance, sous la direction bienveillante de Michaud, Beaumont était heureux de son sort. Mais sa vie va changer quand le roi, en 1784, lui commande de se mettre au service d'un noble anglais, le duc de Gloucester, qui se trouvait alors à Nice. Il dit qu'il fut « demandé au roi pour l'accompagner et faire l'éducation de ses enfants[8] ». Lui fut-il présenté, et celui-ci souhaita-t-il l'engager ? Curieusement, c'est au moment où le roi venait de lui accorder une pension qu'il accepte, en quelque sorte, de le détacher auprès d'un étranger de passage. À quel avantage pour lui ? Il faut supposer que Beaumont ne fut pas employé en permanence par le duc, mais continua, entre les voyages, d'ailleurs peu nombreux qu'il fit avec lui, d'exercer à Nice. Il sera en effet nommé ingénieur en chef ultérieurement[9].

Le duc William-Henry (1743-1805) était l'un des frères de George III, roi d'Angleterre et de Hanovre. En 1766, il avait secrètement épousé une jeune et ravissante veuve, fille illégitime d'Edward Walpole, lui-même fils de l'ancien Premier ministre Robert Walpole, et d'une modiste. Quand, six ans plus tard, la duchesse se trouva enceinte, le duc fut contraint de révéler son mariage au roi. Celui-ci, de mœurs strictes et de tempérament autoritaire, en fut d'autant plus indigné qu'il venait d'apprendre un deuxième mariage secret dans la famille royale, celui d'un autre de ses frères, le duc de Cumberland, avec une veuve qui n'avait pas, elle non plus, une goutte de sang bleu dans les veines. Interdit de Cour, le duc de Gloucester ne rentra en grâce qu'en 1780. Jusqu'à la Révolution, il effectua, soit par nécessité, soit pour sa satisfaction personnelle, son « Grand Tour » en Europe, une suite de voyages ponctuée de résidences dans les pays voisins du Hanovre, et en France, en Suisse, en Italie, au climat plus favorable à sa fragile santé d'asthmatique. Venant d'Angleterre à bord de l'une de ses deux frégates, il se déplaçait avec une suite comprenant des officiers, des écuyers, un médecin, en plus de ses gens. On aimerait savoir quelle place Beaumont y occupait, et surtout quels services il effectuait en

---

[6] *Manoscritto Vernazza*, Accademia delle Scienze, Turin.

[7] Le souverain avait aussi clairement laissé entendre à Beaumont qu'il pouvait espérer « de plus grands effets de notre royale munificence » (*Provvedimento sovrano* du 12 avril 1783, Archivio di Stato, Turin).

[8] DAGC, 1re partie, t. 1, *Avertissement*.

[9] Cf. Note 7.

qualité d'accompagnateur. Faute de documents - correspondance ou autres -, nous ignorons quels rapports il eut avec le duc. Nous ne sommes pas mieux renseignés sur la forme que prenait son activité de précepteur, ni sur la manière dont elle s'exerçait. Il avait deux jeunes élèves, la princesse Sophie-Mathilde, et son frère William-Frederick, auxquels il enseignait les mathématiques et la fortification. Il était en outre chargé de l'éducation militaire du prince.

En 1787, il inscrit son nom dans la longue lignée des auteurs de « Voyages pittoresques » avec deux plaquettes sur les deux régions des Alpes qu'il connaît le mieux. Intitulées *Voyage pittoresque aux Alpes pennines* (région du Mont-Blanc et du Grand-Saint-Bernard) et *Voyage historique et pittoresque du Comté de Nice*, elles seront suivies d'ouvrages plus importants publiés à Londres. Entraîné dans le sillage du duc, c'est là, en effet, qu'il se retrouve quand la Révolution éclate, sans avoir eu le temps de prendre son nouveau poste d'ingénieur en chef. Un événement important va marquer le début de son long séjour dans l'île : son mariage, le 10 novembre 1790, avec une Anglaise au nom bien français de Louise Poignand. Cette femme était sans doute d'origine poitevine, comme sa marraine - anglaise elle aussi, et portant le même nom - et dont le testament[10] contient plusieurs dispositions en faveur de Poignand domiciliés à « Pamproux, dans la province de Poitou ». Le mariage eut lieu dans la paroisse de Saint George Hanover, celle des Gloucester, dont Beaumont mentionne la prestigieuse adresse - Park Lane - dans un de ses ouvrages, au bas d'une dédicace. Comment était-il employé maintenant que le duc, autant en raison de la situation en Europe que de son mauvais état de santé, ne voyageait plus ? Son service devait se limiter au préceptorat, à moins qu'on ne lui eût confié d'autres tâches. Mais pouvait-il encore intéresser la princesse, adolescente, aux techniques de la fortification ? Quant à son frère, il étudiait à Trinity College, Cambridge, en même temps qu'il se perfectionnait dans l'art de la guerre. On ne sait pas comment les deux se combinaient, ni quel enseignement Beaumont continuait à lui dispenser. Il était entré dans l'armée à l'âge - normal pour l'époque - de 13 ans, et colonel à 18, il recevait les félicitations du général sur le champ de bataille des Flandres.

De 1792 à 1795, Beaumont publie plusieurs ouvrages en anglais[11] qui, par leur volume et l'abondance de l'illustration, représentent un

---

[10] Daté du 21 octobre 1768, il est déposé au *Family Records Centre*, à Londres. Le patronyme Poignand revient très souvent dans les actes conservés par *The Huguenot Society*, à Londres également. C'est celui de protestants qui avaient quitté le Poitou après la révocation de l'édit de Nantes. Ils s'étaient regroupés, avec d'autres protestants, dans le quartier de Soho, au cœur de la ville, où ils formaient une communauté unie et organisée.

[11] Beaumont avait envisagé - ce qu'il ne fera pas - de « donner au public une traduction des ouvrages qu'il (avait) publiés en Angleterre » (DAGC, 1re partie, t. I, p. 14). Cette indication ne permet pas de conclure que ces ouvrages furent rédigés en anglais de sa seule main. Nous ne savons pas quel était son niveau dans cette langue, ni dans quelle langue il communiquait avec sa femme, et avec ses élèves.

travail considérable. *Travels through the Rhaetian Alps in the year* 1786[12] s'inspire d'un voyage effectué avec le duc, de Venise au Tyrol. Dans S*elect Views of the Antiquities and Harbours in the South of France*, et *Travels through the Maritime Alps*, qui est un itinéraire de Nice à Lyon, il exploite davantage les observations qu'il avait faites au cours de ses déplacements personnels. Ces ouvrages étaient vendus par souscription, à un prix qui pouvait s'élever jusqu'à cinq guinées selon la présentation. Beaumont les destinait, écrit-il, « aux gens de la bonne société, étant conscient qu'ils ne peuvent convenir à toutes les bourses »[13]. Le commerce du livre au 18ème siècle, celui du livre de voyage plus encore, est mal connu. On ignore à combien les *Voyages* furent tirés, et combien ils rapportèrent à leur auteur. La publicité en était faite dans *The Monthly Review*, le plus important des organes d'information littéraire avec un tirage de 5000 exemplaires. Il en reproduisait de larges extraits, assortis de remarques de détail. Comme beaucoup d'autres, à une époque où la propriété littéraire n'était pas protégée, Beaumont fut victime, à deux reprises au moins, de gens sans scrupules qui publièrent à son insu une édition de *Travels through the Maritime Alps*, et une version anglaise du *Voyage aux Alpes pennines*.

Le séjour de Beaumont en Angleterre se termine à Kingston, petite ville proche de Londres. Craignant d'avoir définitivement perdu son emploi à la suite des événements politiques, et se jugeant trop âgé pour commencer une nouvelle carrière, il envisage de se reconvertir dans l'agriculture. À cette fin, il s'initie pendant un an aux travaux agricoles[14]. En 1796, « le désir de satisfaire », écrit-il, « aux engagements (qu'il avait) contractés dans ses précédents ouvrages sur les Alpes le décida à quitter l'Angleterre pour se rendre en Savoie[15] ». Etait-ce une raison suffisante ? On lui aurait sans doute pardonné de n'avoir pas tenu des engagements d'ordre littéraire. Il semble plutôt que ce soit la mort de Victor-Amédée, le 16 octobre de cette même année, qui précipite son départ[16]. Il débarque en France en décembre, « hésitant encore sur ma destination », écrit-il cette fois[17] , et prend aussitôt contact avec son ancien chef Michaud pour savoir s'il conti-

---

[12] Les Alpes rhétiques sont centrées sur les Grisons, dans l'est de la Suisse.

[13] *Travels through the Lepontine Alps (Advertisement)*. Aujourd'hui, toutes les publications de Beaumont sont rares. Ses ouvrages sur les Alpes atteignent des prix très élevés, surtout lorsqu'ils sont en bon état, et n'ont pas été amputés d'une partie, ou de la totalité de leurs gravures.

[14] Cf. Note 4.

[15] DAGC, 1re partie, t. I, *Avertissement*.

[16] Le 3 février, il avait été admis à la *Royal Society for the Encouragement of the Arts, Manufactures and Commerce* (RSA) de Londres. N'ayant pas renouvelé sa cotisation de 2 guinées l'année suivante, il n'en était plus membre (Renseignements fournis par la RSA). Cependant, par la suite, il se présentera toujours comme appartenant à cette société – et à d'autres, dont l'existence est contenue dans le seul « etc » qui les désigne.

[17] Cf. Note 4.

nuera à percevoir sa pension. Il faudrait pour cela qu'il réside au Piémont, comme Michaud a choisi de le faire – et encore serait-elle réduite d'un tiers. Fidèle à sa terre d'origine, il s'installe dans l'actuelle Haute-Savoie, où il trouve une maison à louer, non loin de Genève. L'une de ses premières démarches, en entrant dans cette nouvelle période de sa vie, sera de faire son testament[18]. L'acte est daté du 19 mai 1797, jour même de ses 44 ans. Comme il était encore d'usage, il s'ouvre par une invocation à Dieu, suivie d'un préambule sur l'incertitude de l'heure de la mort et le désir de ne pas mourir intestat. Il est surtout l'occasion, pour Beaumont, de rendre un hommage solennel à sa femme, avant de l'instituer son héritière universelle. « La providence », écrit-il, « m'ayant appelé à unir mon sort à Louise Poignand, sujette de Sa Majesté Britannique, j'ai trouvé dans mon mariage l'avantage inestimable de rencontrer une personne douée du plus rare mérite, qui contribue tous les jours au bonheur de ma vie. Aussi croirais-je manquer à ce que je dois à moi-même et à la vive reconnaissance dont je suis pénétré pour cette digne et vertueuse épouse si dans l'acte le plus important de ma vie, je ne lui assurais pas de mon vivant la propriété de tous les biens que je laisserai et qui est si bien méritée de sa part... ». Craignait-il qu'on pût la priver de ce qu'il considérait être son légitime héritage, et voulait-il, pour des raisons que nous ignorons, lui assurer de façon indiscutable la transmission de ses biens ? Parmi les autres dispositions que contient son testament, on en relève une en faveur de son filleul et neveu pour lequel il laisse une somme de vingt louis d'or, destinée à « lui faire apprendre une profession ». En 1798, il achète un petit domaine à Chêne-Thônex, commune suisse aujourd'hui, située entre Genève et la frontière près d'Annemasse. Ce domaine, qu'il appellera sa « Chaumière pastorale », était composé d'une habitation et de quinze journaux de terrain. Il s'y installe avec sa famille, qui ne comprend plus que sa mère, veuve, et son frère, veuf et père de deux enfants en bas âge que les Beaumont adopteront, n'en ayant pas eu eux-mêmes. Il entreprend des travaux de drainage, il transforme les jachères en prairies, il plante des arbres. Puis, ayant accru ses terres, il se lance dans l'élevage des moutons mérinos. L'idée n'était pas neuve. En 1785, un troupeau de 300 brebis et 60 béliers venus de Ségovie avait été installé dans une ferme de Rambouillet, en vue d'améliorer la race ovine. Un peu partout, les élevages se multipliaient[19]. À Genève, celui de Charles Pictet de Rochemont était le plus connu. Dans le *Mémoire* qu'il publie en 1807, Beaumont donne les détails de son expérience. Il parle avec enthousiasme de « l'éducation des moutons », comme on disait alors. Il affirme qu' « aucune branche d'industrie rurale n'est aussi produc-

---

[18] Il est déposé aux Archives d'Etat de Genève.

[19] Cet engouement pour les mérinos est étudié par A. Pallucl-Guillard dans *L'Aigle et la Croix*, 1999.

tive pour l'agriculture et aussi avantageuse pour la culture des terres ». À ses yeux, cet intérêt sera encore accru quand une manufacture de draps aura été établie à Genève. « Elle donnera aux laines de nos troupeaux un écoulement facile et avantageux », écrit-il. Et répondant d'avance aux sceptiques, il ajoute que « cela ne saurait tarder d'avoir lieu puisqu'une commission composée de ce qu'il y a de plus instruit en agriculture et en commerce s'occupe déjà de cette nouvelle branche d'industrie… ». Propriétaire d'un troupeau qu'il avait porté à 700 têtes en cinq ans, Beaumont souhaitait, naturellement, vendre sa marchandise. C'est pourquoi, dans le prospectus qui sert de conclusion à son *Mémoire*, il offre d'envoyer sur demande des « échantillons de laine et les prix les plus justes de (ses) brebis et agneaux » aux personnes qui seraient intéressées. Il avait peut-être observé les premiers signes de la crise qui allait frapper les éleveurs et entraîner la chute des prix. En 1808, il se rend à Paris en quête d'acheteurs. N'ayant obtenu qu'un médiocre succès, il se résoudra finalement à brader sa laine et ne reviendra qu'avec l'espoir de vendre un troupeau de brebis.

Beaumont est alors depuis une dizaine d'années dans cette partie de la Savoie qui est devenue le département du Léman. Son activité ne s'est pas limitée aux travaux de l'agriculture et de l'élevage. En 1800, il a fait paraître, à Londres, *Travels through the Lepontine Alps, from France to Italy*. L'ouvrage, illustré de 26 planches de sa main, sera réédité en 1806 dans une version moins volumineuse. Parallèlement, dans une intention qu'il qualifie de « patriotique », il s'est attelé à la rédaction d'une sorte d'encyclopédie de sa province. Il l'intitulera *Description des Alpes grecques et cottiennes*[20], titre un peu sibyllin, qui annoncerait aujourd'hui une publication de caractère géographique. En fait, il s'agit d'un de ces *Tableaux historiques et statistiques* comme on les aimait alors, celui de la Savoie. L'entreprise était considérable, et se révéla beaucoup plus « dispendieuse, longue et pénible[21] » qu'il l'avait prévu. Le résultat final est un ouvrage en quatre volumes, avec gravures, cartes et plans toujours de sa main. Deux tomes seront publiés en 1802 ; les deux autres, en 1806. Peu lue aujourd'hui, la *Description* mériterait de l'être davantage, même si elle n'est pas d'une science irréprochable. Très vite, Beaumont a cherché à se faire connaître. En octobre 1797, il était déjà reçu à la *Société des Arts de Genève*, pour la « beauté de ses dessins ». Quelques années plus tard, siégeant au Conseil de l'agriculture

---

[20] Beaumont emploie la terminologie héritée des Anciens. Les *Alpes grecques* (région du Petit-Saint-Bernard et de l'Iseran) étaient aussi nommées *grées* ou *graies*. Les *Alpes cottiennes* (région du Mont-Cenis au Mont-Viso) leur faisaient suite.

[21] Ce sont les termes qu'on relève dans la *Description* elle-même (1re partie, t. 2, p. 294). Il semble avoir été saisi par le découragement.

et du commerce de l'arrondissement de Genève, il est devenu un notable[22] suffisamment en vue pour accompagner le nouveau préfet du Léman, M. de Barante, dans sa tournée. Il avait aussi cherché à attirer sur lui l'attention de Bonaparte. En 1800, il lui avait adressé un projet d'amélioration de la route du Simplon dans la traversée du Chablais. La même année, il était allé à Gênes présenter ses ouvrages anglais au futur vainqueur de Marengo. Il lui renouvellera l'hommage de ses œuvres en dédiant la *Description des Alpes grecques et cottiennes* à « Napoléon Bonaparte Premier Consul de la République Française ». À grands frais, il en fera relier les quatre tomes en maroquin rouge, avec dentelles, pour celui dont il sollicite la protection, et dans le même maroquin, mais sans ornement, pour le ministre de l'Intérieur. On ne sera pas insensible à ces marques répétées de déférence. Quand il sollicitera la reconnaissance de ses « efforts pour l'encouragement et les progrès de l'économie rurale », et pour « services rendus en différents genres » – on ne sait lesquels –, Beaumont sera officiellement récompensé. Le *Mémorial Administratif du Léman*, 1808-1810, reproduit la lettre par laquelle le préfet l'informe que « Sa Majesté (lui) accorde une médaille en or de la valeur de cinq cents francs ».

Marcheur infatigable, Beaumont a longuement parcouru les Alpes. C'est là qu'était son cœur, comme celui du poète Robert Burns, son contemporain, était dans les *Highlands* d'Ecosse. Après H-B. de Saussure, il compte parmi ceux qui les ont le mieux connues en leur temps. Il en franchissait les cols – traversant plus de vingt fois le seul Mont-Cenis – et en explorait les vallées, qu'il voyait toutes peuplées de gens heureux. Il s'intéressait à leur histoire, aux sols, aux productions. La haute montagne lui resta étrangère. Cependant, accompagné de sa femme, il s'attaqua victorieusement au Buet, course glaciaire, alors, qui avait été gravi pour la première fois en 1765, par les frères De Luc. À une époque où l'alpinisme ne faisait que commencer, c'était un exploit honorable. Beaumont n'aimait pas la ville. Il pensait qu'elle exerce une influence néfaste sur les hommes : dans la langue de l'époque, elle les « démoralise » et les « rend vicieux ». L'image réduite qu'il en donne est héritée de Rousseau. Mais il est significatif que ni ses livres, ni ses dessins ne gardent le souvenir de ses années à Londres. Alors qu'il avait fort bien su tirer parti de ses excursions dans les Alpes, il ne fera aucune utilisation de son long séjour dans la capitale anglaise. On chercherait en

---

[22] Il déclare une fortune personnelle de 80 000 francs lors des élections de l'an IX pour la présidence du Collège électoral de Genève, et de 100 000 francs en l'an XII pour la présidence de l'assemblée du canton (Archives nationales, Archives du Léman, F/ 1c III). Il donne l'impression d'aisance déjà dans son testament lorsqu'il écrit non sans fierté : « ...j'ai été dans l'heureuse position de pouvoir dédommager amplement ma famille des frais qu'elle (son éducation) lui a occasionnés par les dépenses considérables que j'ai été obligé de faire pour elle ».

vain des « Promenades londoniennes » ou des « Flâneries le long de la Tamise » signées de son nom. La ville où Samuel Johnson trouvait « tout ce que la vie peut offrir » a t-elle pu laisser indifférent cet homme à l'esprit ouvert et curieux ? Avec son demi-million d'habitants, elle était beaucoup trop grande pour lui, et elle n'avait pour toute montagne à son horizon que la colline de Hampstead d'une modeste altitude de 440 pieds. Rien n'indique dans ses ouvrages qu'il se soit intéressé à la *Bretagne* celtique, ou romaine, malgré sa passion pour l'histoire ancienne et pour l'archéologie. Il avait visité Rome et Naples dans sa jeunesse, au temps où l'Europe éclairée découvrait Pompéi. Maintenant, il ne quittera plus la Savoie, à l'exception d'un voyage à Nice, en 1803, et d'un autre à Milan, en 1806. Elle lui offre un champ assez vaste pour occuper ses loisirs d' «antiquaire ». Il est en relation avec les érudits d'Annecy et de Saint-Genix. Il visite les lieux qui conservent des monuments ou des vestiges anciens, et il en rapporte des dessins d'une grande finesse de trait, à la fois élégants et précis[23].

Ce sont peut-être les difficultés qu'il rencontre avec ses moutons et sa laine qui vont l'inciter à changer, une fois encore, d'orientation. Il s'agit d'un changement réfléchi. L'intérêt qu'il avait toujours porté aux minéraux s'était naturellement étendu aux mines et à leur exploitation. Il avait aussi acquis des connaissances, écrit-il, sur « la métallurgie et la construction des hauts fourneaux et forges » en Angleterre[24] . Il ne précise pas où, ni comment. Peut-être caressait-il déjà certains projets. Rentré en France, il visite les mines de plomb de Peisey, en Tarentaise, et fréquente assidûment la haute vallée du Giffre, où se trouvent des mines de fer qui avaient été exploitées par les moines de Sixt. À une date difficile à préciser, il s'engage dans l'aventure minière – ce qui ne va pas sans formalités. Il lui faut d'abord rédiger une pétition « tendant à obtenir la permission des communes concernées ». Cette pétition est publiée à Chêne-Thônex, à Bonneville, à Samoëns, à Sixt et à Morillon « trois dimanches successifs au plus grand concours du peuple, à l'issue des offices divins et aux lieux destinés aux lois et arrêtés du gouvernement ». Elle ne suscite « ni opposition, ni observations ». Au contraire : le maire de Sixt, voyant dans le projet une source de prospérité pour sa commune et les communes voisines, invite son Conseil à « s'empresser d'accueillir et de seconder le zèle du Requérant ». Celui-ci ne trouvera qu'avis favorables et encouragements du côté de l'Administration. Dans son rapport[25], l'ingénieur des Mines Héricart de Thury souligne

---

[23] Sur Beaumont archéologue, voir l'article *Les Précurseurs*, de J. Prieur et R. Guéraud-Pinet, dans *L'Histoire en Savoie*, N° 11-i, 1994.

[24] Cf. Mémoire intitulé *Fonderie et exploitation des mines de fer de la vallée de Sixt*, s. d. (c. 1809).

[25] Archives nationales, CARAN, Minutes des décrets, N° 2820, 4 juin 1809.

que les « mines de Sixt méritent d'être exploitées et qu'elles fourniront par le mélange des diverses natures de minerai de fer qu'elles contiennent des fontes de bonne qualité ». Et il ajoute : « Elles rétabliront dans le canton le commerce de fer qui y était jadis en vigueur à cause de l'excellente nature de ces minerais ». Le *Mémorial Administratif du Léman* amplifie ce propos dans un couplet patriotique : « Ainsi ce département », écrit le rédacteur, « dans lequel tant de richesses ont demeuré si longtemps inutiles et qui a été jusqu'ici forcé de recevoir des autres pays la totalité des fers pour ses besoins, commencera bientôt à entrer en jouissance d'une partie de ses propres ressources. Ainsi il pourra s'affranchir d'une partie de ce qu'il paye aux étrangers pour des objets que la nature a placés sur son sol et offerts à son industrie ».

Poursuivant ses démarches, Beaumont sollicite[26] la permission d' «établir des usines pour la réduction de la mine en gueuse, de la gueuse en fer ». À l'appui de sa demande, il joint une description de son projet, dont la pièce essentielle est un haut fourneau de vingt-quatre pieds de haut, qui servira à la fonte du minerai. Les usines elles-mêmes, précise-t-il, seront alimentées en partie avec du charbon de bois provenant des forêts voisines, en partie avec de la houille provenant de la mine d'Arâches ou d'un filon de cette mine situé près des rochers de Gers. Pour la partie mécanique – ce qu'il appelle « les rouages » –, il utilisera l'énergie du Giffre au moyen d'une prise d'eau qu'il demande l'autorisation de faire. En 1809, il obtient la concession des mines de Sixt et d'Arâches, toutes deux de 45 km². Sur les cartes, dessinées par lui-même, qu'il a fournies à l'Administration, elles figurent à une altitude de 1500 à 2000 mètres, dans un environnement qui devait être fréquenté par les bêtes sauvages[27], et exposé à de rudes conditions climatiques une bonne partie de l'année.

On ignore quelle était la situation financière de Beaumont après son expérience d'éleveur. Est-ce qu'il réussit à vendre son troupeau ? Est-ce qu'il le confia à d'autres mains ? Quoi qu'il en soit, il avait besoin de capitaux pour lancer son entreprise. Dans ce but, il crée une société en commandite. Les statuts en sont établis par Me Antoine Chevrier, notaire impérial à Paris, chez qui il se rend le 27 avril 1809. Le capital de cette société, fixé à 200 000 francs, est divisé en cent actions. Beaumont, directeur général au traitement annuel de 4000 francs, s'oblige à prendre les vingt premières. Il acquiert ensuite certains bâtiments de l'abbaye de Sixt, monastère qui avait été mis en vente comme bien national. C'est là, au cœur du village, sur la rive

---

[26] Lettre du 16 janvier 1809 (Archives départementales de Haute-Savoie, 13 L 34. Même référence pour les lettres suivantes, sauf indication contraire).

[27] A Sixt, on chassait les ours, qui ravageaient les avoines (DAGC, 1re partie, t. 2, p. 159).

droite du Giffre, qu'il élit domicile, installe ses bureaux et le logement des ouvriers. Les bâtiments industriels[28] seront construits sur la rive gauche, en face. La mise en route est lente. Rien ne fonctionne encore en 1811. On avait découvert que le minerai contenait du soufre, ce que l'expert n'avait pas signalé. Cette substance rendant la fonte inutilisable, il fallait d'abord trouver le moyen de l'éliminer. Les ennuis de Beaumont ne faisaient que commencer. Il allait bientôt devoir se défendre contre deux de ses associés, Roget de Cholex, avocat à Genève, et Roget de Cevins. L'affaire était assez sérieuse pour qu'il en appelle au préfet[29]. Voici en quels termes il lui expose ses griefs, avant de solliciter, sur un ton courtois, mais ferme et sans flagornerie, son intervention :

«Le Sr J.F.A. Beaumont a l'honneur de vous représenter que par son décret du 28 février 1810, S. M. l'Empereur l'a autorisé à construire dans les communes de Samoëns et de Sixt un haut fourneau, deux petites forges et un four à grillage pour la conversion du minerai dont il avait obtenu la concession.

Si le Sr Beaumont est responsable auprès du gouvernement de l'activité de cet établissement, nul autre que lui n'a le droit de faire des constructions pareilles, s'il n'en a pas obtenu l'autorisation ; cependant les Srs Roget Chollet, homme de loi à Genève, et Roget Cevin, propriétaire, sous le prétexte d'une association avec le Sr Beaumont se sont permis de faire construire à Sixt un haut fourneau et prétendent le mettre en activité, avec le produit des mines, contre son gré et malgré ses protestations.

Le Sr Beaumont a pu associer les Srs Roget et Cevin aux produits de sa concession, mais il n'a pu leur confier la Direction des travaux, ni la construction des fourneaux et forges, encore moins leur céder ce droit, et il ne l'a pas fait.

L'autorisation donnée au Sr Beaumont est sous la surveillance spéciale de l'autorité administrative. C'est à elle qu'il appartient de le faire jouir du droit qui lui est accordé, et de réprimer les tentatives de tout individu qui voudrait l'en priver ou le diminuer.

Et c'est pour cet effet qu'il recourt et demande qu'il vous plaise, Monsieur le préfet, défendre aux Srs Roget et Cevin de continuer la construction du fourneau qu'ils se sont permis d'élever à Sixt, contre le gré et malgré les protestations du Sr Beaumont, en ordonner la démolition si celui-ci le juge nécessaire, leur défendre, ainsi qu'à tout autre, de se permettre aucun acte de nature à troubler le Sr Beaumont

---

[28] On peut vaguement distinguer le contour de quelques-uns de ces bâtiments sur la gravure *Sixt, vallée et abbaye* de l'album *Nice et Savoie*, publié en 1864. À cette date, toute activité avait définitivement cessé.

[29] Lettre de mars 1811.

dans la jouissance du privilège exclusif qui lui est accordé par le décret impérial précité ».

L'affaire se règlera non sans que Beaumont n'ait dû, comme il le dit lui-même[30], « consentir de nouveaux arrangements et des sacrifices avec (ses) associés ». Du côté de la mine d'Arâches, les travaux à peine commencés avaient été suspendus en attendant que l'eau qu'on avait découverte dans les anciennes galeries ait pu être évacuée. Beaumont essayait courageusement de faire face. Mais il était âgé. Aux rhumatismes dont il souffrait depuis longtemps[31] venait s'ajouter une autre affection. En 1810, il écrivait, dans une lettre au préfet de Barante[32] : « Je me sers de la plume de mon épouse ; ma vue a tellement baissé que je crains de la perdre entièrement ». L'exploitation ne démarre pas. Le maire de Sixt informe le sous-préfet de cette situation. Répondant à ce dernier, Beaumont, avec une pointe d'humeur, expose les raisons pour lesquelles ses mines n'ont encore rien produit. Mais il a « lieu d'espérer », ajoute-t-il, « que (ses) fourneaux seront activés dans peu »[33]. Espoir qui ne se réalisera pas : il meurt quelques mois plus tard, subitement[34].

Albanis Beaumont est enterré dans le cimetière de l'église de Sixt. En témoignage d'amour, sa femme fit élever un monument, en forme de pyramide, au-dessus de sa tombe. La pierre, aujourd'hui fruste, portait son éloge en latin, dans la forme et les termes habituels :

D. O. M. Hic jacet J. F. Albanis Beaumont. Tener sponsus amicus fidelis. Hujus vallis spes et honos. Insignibus operibus praemature raptus. Sta viator et memoriae da lacrymas. Obiit XXVII[bris] MDCCCXI. Anno aetatis suae LVIII. Hoc monumentum conjugali amore erectum.

Louise n'accepta la succession de son mari que sous bénéfice d'inventaire. Engagée sous les auspices les plus favorables, l'entreprise se retrouvait dans une situation calamiteuse deux ans seulement après sa création. En octobre 1810, arguant de ses difficultés, Beaumont avait sollicité une décharge d'imposition Il était mort redevable envers le Trésor, « accablé de dettes », écrit le percepteur

---

[30] Lettre du 11 juillet au sous-préfet de Bonneville.

[31] Il allait en cure à Aix (Cf. DAGC, 1re partie, t.1. p. 235).

[32] Lettre du 22 octobre.

[33] Lettre du 4 juillet 1811.

[34] Son décès est annoncé en Angleterre dans *The Gentleman's Magazine* de mai 1812. On rappelle qu'il est l'auteur de « magnifiques ouvrages sur les Alpes » et qu'il fut le précepteur du duc et de la princesse Sophie de Gloucester. Notons ici que seule la ville de Nice a honoré la mémoire d'Albanis Beaumont en donnant son nom à une de ses rues. Une proposition allant dans le même sens avait été faite pour une des « nouvelles rues » à Chambéry, au début du siècle dernier (Cf. Revue Savoisienne, t. LIV, 1913, p. 36). Elle ne semble pas avoir eu de suite.

de Samoëns dans une lettre au préfet[35]. Son collègue d'Arâches, qui n'avait pu obtenir à temps le règlement des 565,95 francs dus par son contribuable pour la jouissance de sa concession lui fait écho : « L'état de détresse », écrit-il, « où se trouvait ce créancier de l'Etat, longtemps avant son décès, était notoire, sans confiance au dehors, ne payant pas les ouvriers de son atelier, presque abandonné de ses associés[36], il ne savait plus où donner de la tête ». Par ordonnance du 21 août 1812, le tribunal civil de Bonneville chargea M. Gueymard, ingénieur des Mines, d'expertiser les biens de la Société de Sixt. Divisés en trois lots estimés à 6000 francs (pour les mines et les forges), 4000 francs et 1000 francs, ils furent mis en vente par enchères publiques, le 2 juin 1813, et adjugés à Jacques Dejean[37], la seule personne qui se porta acquéreur. Louise passa les dernières années de sa vie à Genève, dans une chambre garnie. Après son décès, le 9 mai 1818, on procéda à l'inventaire de ses biens – « meubles, objets, nippes, linges, hardes et bijoux ». Une marchande fripière de Plainpalais promit d'en faire « l'estimation et la prisée selon ses lumières et conscience eu égard au cours du temps ». Le total s'éleva à 712 florins, dont 10 pour 40 volumes incomplets, 50 pour 3 bagues en or, et 102 pour 6 draps de lit. De sa marraine, Louise avait hérité la somme importante de 500 livres sterling placée dans le trois pour cent consolidé à la Banque d'Angleterre, à charge pour elle de la transmettre à ses héritiers. Elle la légua scrupuleusement à François-Gabriel et à Marie-Françoise, ses enfants adoptifs[38]. La nièce reçut en outre « la miniature de son bon et cher oncle » ; son frère, « le grand tableau de l'oncle », œuvre sans doute de Claude-Maurice, son propre père[39] . Marie-Françoise était en Angleterre au moment de l'inventaire – on ne sait où, ni si elle en revint. François-Gabriel resta en Savoie. Il semble avoir fait toute sa carrière de juge de mandement à Saint-Genix. Homme de cœur, *amicus fidelis*, lui aussi, il n'oublia jamais celui qui avait été son père dès sa petite enfance, et qui lui avait transmis son goût pour le dessin, les minéraux et les vieilles pierres. Dans son testament, il mentionne des dessins et des aquarelles, paysages du Faucigny ou du Genevois, qu'il en conservait. Mais il ne fait aucune allusion au grand tableau : le hasard

---

[35] Lettre du 27 novembre 1811.

[36] Lettre du 5 décembre 1811 au sous-préfet de Bonneville. Il ne savait peut-être pas que ces associés avaient agi de façon illégale envers Beaumont.

[37] Il tenait l'auberge de Sécheron, près de Genève. Il était entré dans la société en même temps que Roget de Choles et Roget de Cevins, mais ne s'était pas associé à leur démarche.

[38] Dans son testament, en date du 24 octobre 1814 (AEG), elle écrit : « ...par la mort de leur oncle, ils ont perdu le peu qu'ils avaient à espérer, le tout ayant été absorbé dans la grande débâcle de nos affaires ».

[39] Claude-Maurice exerce la profession de peintre dans les documents d'archives, mais demeure inconnu en cette qualité. Que peignait-il ? Vivait-il de sa peinture ? Il meurt en 1802.

permettra peut-être un jour de le retrouver – s'il existe encore. Il lègue à sa sœur consanguine[40] un touchant souvenir de famille – peut-être la miniature que Marie-Françoise avait héritée trente-quatre ans plus tôt –, « le portrait sur émail de notre oncle Albanis Beaumont portant ses cheveux avec ceux de son épouse ». Il s'éteint, célibataire, en 1852.

Jean BRONDEL

[40] Elle était née du remariage de Claude-Maurice, qui avait perdu sa première épouse en 1797.

Des praticiens qui n'étaient pas docteurs : les auxiliaires de justice à Annecy aux XVI^e^-XVII^e^ siècles

Lorsque, dans les années 1660, les syndics d'Annecy demandent au duc de Savoie le rétablissement des juridictions du Genevois, ils estiment qu'environ cent familles vivaient de l'activité de ces tribunaux[1]. Au-delà de cette assertion rhétorique, ils laissent entendre la place capitale que tenaient les professions juridiques dans la vie publique annécienne. Les travaux de R. Devos et de J. Nicolas[2] ont démontré la pertinence d'une telle affirmation pour l'ensemble des professionnels du droit et pour l'ensemble de la Savoie mais je voudrais ici insister sur une partie d'entre eux, ceux que l'on peut désigner comme « praticiens qui n'étaient pas docteurs », pour être plaisant, ou plus prosaïquement, les auxiliaires de justice ou officiers subalternes. Il importe de cerner ces notions : les auxiliaires de justice recouvrent un large ensemble de fonctions, à l'intérieur duquel se trouvent les officiers subalternes. On propose donc de définir ces fonctions et, par conséquent, les groupes d'individus correspondants.

De ces définitions découlent un certain nombre de traits communs au groupe, ce qui nous permettra d'en mieux cerner les contours professionnels. On verra qu'il constitue un ensemble relativement homogène quant à ses caractéristiques sociales : on tâchera donc de préciser à quelle tranche de la société annécienne on a affaire et de souligner sa participation à divers aspects de la vie sociale. Ces analyses reposent principalement sur le répertoire biographique des officiers étudiés, publié en annexe ; on renvoie à l'introduction de cet outil pour mieux comprendre la méthode employée.

1/ Définition de la notion d'auxiliaires de justice :

Dresser la liste des charges et les décrire vont nous permettre de mieux connaître les auxiliaires de justice. Mais au préalable, il faut bien avoir à l'esprit l'espace et le temps considérés : on s'intéressera à Annecy aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles et, pour être plus précis, entre 1514 et 1659, c'est-à-dire pendant la durée d'existence de l'apanage de

---

[1] Sur cette question cf. J. Germain, Annecy, institutions et vie municipales sous l'Ancien Régime XVII^e^-XVIII^e^ siècles, *Annesci*, 1991, t. 32, p. 151-156.

[2] R. Devos, *Vie religieuse féminine et société : les Visitandines d'Annecy aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, Annecy, 1973 et J. Nicolas, *La Savoie au XVIII^e^ siècle, noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978.

Genevois-Nemours. En sont donc exclus les auxiliaires de justice qui ont exercé entre 1675 et 1713, lorsque le Conseil de Genevois est rétabli[3]. Rappelons rapidement l'organisation des tribunaux siégeant à Annecy durant cette époque. Tenant leur autorité du prince apanagé, source de justice et ultime recours, les principales juridictions sont le Conseil de Genevois (composé d'un président, un chevalier et deux collatéraux), la Chambre des comptes de Genevois (avec un président, deux maîtres-auditeurs, qui passent au nombre de trois entre 1626 et 1645) et la judicature-mage de Genevois (il s'agit d'un juge unique assisté d'un lieutenant). Un seul parquet, comptant un procureur et un avocat fiscaux et leurs substituts, exerce auprès de toutes ces juridictions.

Il s'agira ici de s'intéresser non pas à ces magistrats principaux mais à leurs aides dans la tenue quotidienne des tribunaux. On exclut donc d'emblée les magistrats du siège (présidents, collatéraux, maîtres-auditeurs) et les magistrats du parquet (avocats et procureurs fiscaux et domaniaux, leurs substituts)

Les auxiliaires de justice que l'on veut ici évoquer sont des officiers : ils détiennent une charge publique et sont nommés par le Prince, dont ils reçoivent délégation d'autorité. A l'intérieur de ce groupe et dans le cadre de cette étude, on s'intéressera aux personnes qui ont tenu les offices décrits ci-après.

Le clavaire et receveur des peines et multes[4] est, dans la première moitié du XVI[e] siècle, le secrétaire du Conseil de Genevois, chargé notamment de percevoir les amendes imposées par les juridictions. Cette charge existe jusque vers 1560, où elle est remplacée par celle de greffier criminel, aussi dénommé secrétaire et greffier criminel. Il conviendrait en fait de parler de greffiers criminels car il en existe un pour la judicature-mage de Genevois et un autre pour le Conseil de Genevois. Le travail de ces officiers consiste à tenir les registres des procédures criminelles et assurer le secrétariat de ces juridictions. Cela va jusqu'à fournir les bougies, le papier, le bois de chauffage nécessaires au fonctionnement courant.

Les huissiers gardent les portes des audiences et ce sont eux qui, en ville, font généralement les proclamations et criées, aidés par un trompette : par exemple, en 1598, l'huissier Claude Régis annonce les réjouissances pour la signature du traité de Vervins[5]. S'il existe un premier huissier à la Chambre des comptes dès 1526[6], il faut attendre

---

[3] Sur ces aspects, voir L. Perrillat, *L'apanage de Genevois aux XVI[e] et XVII[e] siècles : pouvoirs, institutions, société*, Annecy, 2006, t. I, p. 213-310.

[4] Du latin *multa* : amende.

[5] L. Pillet, Petite chronique anonyme d'un habitant d'Annecy de 1598 à 1628, *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1884, 3[e] série, t. 10, p. 472.

[6] AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 17 (1524-1526).

1535 pour trouver la première mention d'un huissier au Conseil de Genevois[7]. On notera que si la Chambre n'a, semble-t-il, jamais eu qu'un seul huissier, le Conseil de Genevois, en revanche, en compte de deux à quatre ; il est vrai que, dans ce cas, ils servent sans doute par quartier (c'est-à-dire par trimestre[8]). Les huissiers accompagnent le président du Conseil ou de la Chambre dans leurs déplacements et dans cette fonction, ils ont pour attributs la baguette et la masse, symboles de l'autorité publique qui rappellent les faisceaux des licteurs antiques. Un des huissiers du Conseil était d'ailleurs parfois qualifié de massier ou premier huissier : il s'agissait du plus ancien en charge[9] et il était chargé de porter la masse de justice. On a d'ailleurs une description de ces objets : en 1535, devant le président du Conseil, chevauche le massier, avec sa « belle masse d'argent et au plus près de luy portoit selon la coustume de Savoye le baston de justice tout enrichy d'argent dorée (*sic*), compassé et faict par ingenieux artifice »[10].

L'audiencier est une sorte de greffier-huissier puisque c'est lui qui transcrit le texte des plaidoiries lors des audiences. Cette charge n'apparaît vraisemblablement pas avant les années 1560, sous l'influence du Sénat de Savoie qui se met alors en place et qui compte aussi un de ces officiers dans son personnel. Je renvoie pour plus de détails à mon étude sur le premier ou l'un des premiers audienciers du Conseil de Genevois, Jean de Chamboux[11].

Équivalent du greffier criminel, le clavaire à la Chambre des comptes est le secrétaire de cette juridiction. Il transcrit toutes les procédures, assure la bonne tenue de ce tribunal et est également le garde des archives. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a pour attribut les clés (en latin *claves*), éléments que l'on retrouve dans les armoiries de la famille Nycollin, principale détentrice de cette charge.

Les receveurs à la Chambre des comptes de Genevois sont toujours au nombre d'au moins deux. Dans la première moitié du XVI[e] siècle, ils reçoivent les comptes des châtelains et trésoriers généraux et les mettent par écrit. A partir de la deuxième moitié de ce siècle,

[7] Lors de l'entrée solennelle de Charlotte d'Orléans dans Annecy (AST, PS, Corte, 111, II, 15, n° 8). La présence d'un office d'huissier est un indice de la sédentarisation d'une juridiction (A. Lemonde, *Le temps des libertés en Dauphiné : l'intégration d'une principauté à la Couronne de France (1349-1408)*, Grenoble, 2002, p. 139). C'est précisément le cas pour le Conseil et la Chambre des comptes de Genevois qui se fixent progressivement à Annecy dans les années 1520-1530.

[8] Voire par semaine comme c'est le cas au Sénat de Savoie, d'après L. Chevailler, *Essai sur le souverain Sénat de Savoie (1559-1793) : organisation, procédure, compétence*, Annecy, 1953, p. 57, note 28 : « [les huissiers du Sénat] demeureront chacun sa semaine en leur chambre pendant la séance du Sénat ».

[9] AST, PS, Corte, 111, II, 14, n° 20.

[10] AST, PS, Corte, 111, II, 15, n° 8.

[11] L. Perrillat, La bibliothèque de maître Jean de Chamboux (1543-1587), notaire et audiencier au Conseil de Genevois, *Revue savoisienne*, 2000, p. 113-163.

cette tâche cesse de leur échoir et ils se spécialisent dans la vérification des terriers et le contrôle de l'activité des commissaires d'extentes. A partir de 1601, il y aura d'ailleurs un receveur des terriers pour le Genevois et un autre pour le Faucigny.

Tous ces officiers sont aidés par toute une troupe de clercs, commis et autres scribes, que l'on rencontre çà et là au hasard des registres et des comptes. Ils apportent une aide très concrète et matérielle aux auxiliaires de justice et prennent en charge les travaux de copie, de préparation des dossiers etc.

On doit mettre à part les greffiers civils : généralement au nombre de deux à quatre, ils tiennent les registres et papiers de toutes les procédures au civil. Ils présentent la caractéristique d'être fermiers des greffes, autrement dit, ils sont nommés temporairement pour exercer leur charge. Leur bail pour la tenue des greffes est d'une durée de trois ou six ans. Ce sont donc des auxiliaires de justice qui entretiennent un rapport d'ordre pécuniaire et temporaire avec le prince. Leur statut très particulier mérite à lui seul une étude et c'est la raison pour laquelle on les a exclus du présent propos.

De même ne sont pas compris, mais pour d'autres raisons, les autres auxiliaires de justice que l'on va évoquer ci-dessous.

Les procureurs constituent les intermédiaires indispensables pour qui veut faire une action en justice. Sous l'Ancien Régime, ils effectuent toutes les procédures au nom du client auprès des tribunaux. Ce sont des officiers ministériels, formellement rattachés à un tribunal, dont la rétribution est assurée par les plaideurs, non par le prince. Les notaires ont un statut identique : officiers ministériels chargés de transcrire et conserver les transactions entre particuliers, ils jouent un rôle important dans l'infra-justice. Les commissaire d'extentes étaient recrutés parmi les notaires : effectuant la révision des droits seigneuriaux et faisant passer les reconnaissances féodales, ces agents domaniaux ou seigneuriaux, sont nommés pour une période bien déterminée. Ils sont donc plutôt des commissaires que de véritables officiers subalternes. Quant aux sergents, ils sont analogues à nos actuels huissiers de justice : ils exécutent les décisions de justice et sont des agents de signification des actes. Ils doivent être de constitution solide car ce sont eux qui se rendent au domicile des condamnés pour leur annoncer les mauvaises nouvelles et les appréhender. Certains auteurs ont glosé sur l'étymologie de la fonction en prétendant que sergent est la contraction de serre-gens. Il n'en est rien, même si le jeu de mot est amusant, car sergent vient *serviens*, c'est-à-dire celui qui sert la justice. Le sergent a pour principal attribut le bâton et il doit théoriquement savoir lire et écrire (mais cela n'est pas toujours vrai dans la réalité). Cette fonction peu lucrative était souvent cumulée avec une autre activité. L'an-

cêtre de la famille Lavorel dit Gordin était par exemple sergent (Gordin rappelle bien sûr le bâton) et également agriculteur à Ferrières au XVII[e] siècle[12].

Les archers sont les équivalents de nos actuels gendarmes. Il y en avait quatre pour tout le Genevois, Faucigny et Beaufort au XVI[e] et XVII[e] siècle et vers 1700, on en comptait trente-deux pour l'ensemble de la Savoie[13]. On ne peut être que frappé par la faiblesse de ces effectifs mais il faut savoir que d'autres agents remplissaient ces fonctions de gendarmes[14]. Ils sont chargés notamment de la prise de corps des criminels et veillent au maintien de l'ordre public, sous l'autorité de leur chef, le capitaine de justice, aussi appelé au XVI[e] siècle prévôt du Genevois. On soulignera qu'il ne s'agit pas d'un métier « de la plume », tout comme le geôlier, fonction le plus souvent affermée ou unie à l'office de châtelain et qui consiste en la garde des prisonniers au palais de l'Île.

Les avocats, tout en étant des auxiliaires de justice, se trouvent à un niveau social, culturel et professionnel supérieur à tous les officiers que l'on vient de décrire[15]. Détenteurs d'un savoir juridique sanctionné par un diplôme universitaire (généralement le doctorat *utriusque juris*, c'est-à-dire en droit romain et en droit canonique), ils sont officiers ministériels dans le sens où ils assistent les plaideurs dans les méandres de la justice, en collaboration avec les procureurs. En revanche, ils disent le droit, peuvent plaider et prétendre à accéder aux hautes charges de judicature.

Pourquoi avoir exclu de cette étude les procureurs, notaires, commissaires d'extentes, sergents, archers, geôliers, avocats ? Ce sont certes des auxiliaires de justice mais ce sont avant tout des officiers ministériels (contrairement aux autres), même si leur nomination vient du Prince. De surcroît, en dehors des procureurs et avocats, ils ne sont pas forcément rattachés à une juridiction précise et tirent leurs revenus de leur activité professionnelle, sans que le Prince les gagent. Leur rôle est important dans la procédure et l'administration de la justice et ils sont très proches des parties. Le tableau ci-joint permet de mieux comprendre la différence entre ces différentes catégories d'hommes de loi[16].

---

[12] B. Guenée, *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1300, vers 1550)*, Paris, 1963, p. 213-216 et ADHS, registres paroissiaux de Ferrières.

[13] Pour être précis, il y avait en 1701 un capitaine de justice, trois lieutenants, un sous-lieutenant, 27 archers, dits aussi soldats de justice, dont quatre en Genevois et deux en Faucigny (AST, SR, Sezione Finanze, I^a Archiviazione, Cariche ed impieghi reali, mazzo I, n° 18, gages du Sénat et officiers jusques aux huissiers, 1701).

[14] On pense en particulier aux sergents, évoqués ci-dessus, ou encore aux châtelains et à ses subordonnés.

[15] R. Mousnier, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue (1589-1789)*, Paris, 2005, p. 888 (rééd. de 1974).

[16] On pourra également compléter avec intérêt avec R. Mousnier, *op. cit.*, p. 341-350

Pour en finir avec ces définitions, il faut considérer les praticiens. Ce terme peut recouvrir en fait deux acceptions. L'une, assez large, comprend tous les praticiens du droit c'est-à-dire les professionnels du droit. L'autre, plus restreinte, comprend une catégorie d'hommes de loi qui ne sont pas notaires ni procureurs ou qui sont en passe de le devenir ; ce ne sont donc pas des officiers ministériels ni, a fortiori, des officiers. Ils tiennent en général des fonctions d'intendant seigneurial ou gravitent autour des tribunaux, en étant clercs ou commis d'un officier. Ils exercent le plus souvent à leur propre compte et leur recensement est assez délicat car ils ne sont pas nommés par le Prince ni enregistrés auprès d'un tribunal.

Tout ce monde exerce sa profession à Annecy, auprès des juridictions auxquelles ils sont rattachés : depuis au moins le milieu du XVI[e] siècle, ils travaillent au palais de l'Île. Au premier étage de ce bâtiment, se trouvent les personnels du Conseil et de la judicature-mage de Genevois, au deuxième étage ceux de la Chambre des comptes. Certains d'entre eux (surtout les notaires et procureurs) tiennent également une étude soit dans les banches, ces petits édifices, qui existent toujours, bâtis sur les rives occidentales de l'Île à Annecy, soit chez eux. On voit ainsi en 1554 maître Étienne Constantin, greffier civil du Conseil, demander à un maçon d'effectuer des travaux dans sa maison d'Annecy, « assise prest la mayson des Forneratz ». Il doit percer une grande fenêtre dans la chambre qui donne sur le Thiou, plâtrer et blanchir cette pièce « pour y fere son estude »[17].

Principales caractéristiques des auxiliaires de justice en Savoie aux XVI[e] et XVII[e] siècles

Offices	Diplôme universitaire	Nommés par le Prince ?	Officiers ministériels	Attachés à un tribunal ?	Gagés par le Prince ?
Greffiers civils		OUI		OUI	
Greffiers criminels		OUI		OUI	OUI
Clavaires à la Chambre des comptes		OUI		OUI	OUI
Auditeurs		OUI		OUI	
Huissiers, massiers		OUI		OUI	OUI
Receveurs à la Chambre des comptes		OUI		OUI	OUI
Procureurs			OUI	OUI	
Notaires		OUI	OUI		
Sergents		OUI	OUI		
Archers		OUI			OUI
Avocats	OUI			OUI	
Commissaires d'extentes		OUI	OUI		

[17] ADHS, E 445, fol. 221, acte du 10 août 1554.

Est-il enfin possible d'évaluer le nombre de personnes que représente ce groupe pendant la durée d'existence de l'apanage de Genevois-Nemours[18] ? Si on exclut les clercs, commis et scribes, difficiles à repérer et identifier, on peut compter environ 120 individus qui ont tenu les charges de clavaire et receveur des peines et multes, greffier criminel, greffier civil, audiencier, huissier, clavaire et receveur à la Chambre des comptes. Leurs fonctions étant nettement définies, il est assez facile de repérer ce groupe dans les textes et d'établir des notices biographiques qui synthétisent l'essentiel des données les concernant et que l'on retrouve en annexe du présent texte. On peut alors cerner les principales caractéristiques de ce groupe.

2/ Caractéristiques communes aux auxiliaires de justice :

Le savoir détenu par les auxiliaires de justice considérés exclut des études sanctionnées par un diplôme universitaire, notamment le doctorat. Aucun des officiers subalternes rencontrés ne détient un grade obtenu dans une faculté. En réalité, leur connaissance du droit est caractérisée par la maîtrise c'est-à-dire non pas le niveau universitaire mais un ensemble de compétences, acquises sur le terrain, en famille ou auprès de praticiens chevronnés. Leur formation est donc essentiellement pratique. Le titre de cette communication prend ici pleinement son sens : les auxiliaires de justice étaient certes des praticiens du droit mais ne détenaient pas de doctorat en droit.

Tous également exercent un métier « de la plume ». Leur rôle consiste à rédiger les actes judiciaires, les copier et recopier ; ce sont donc des professionnels de l'écriture, ce qui en soi constitue déjà un pouvoir dans une société où la majorité de la population est illettrée et où une bonne part des connaissances sont véhiculées par oral. Ce sont aussi des agents subordonnés aux principaux officiers de magistrature. Ils remplissent des tâches manuelles et bien souvent répétitives, doivent se borner à écrire ou exécuter les sentences. En aucun cas, ils ne disent le droit et ne peuvent prendre une décision de justice.

Même si les auxiliaires ont des fonctions bien déterminées au sein du tribunal, il n'est pas rare qu'on leur confie de multiples missions. Cette polyvalence est d'ailleurs une des grandes caractéristiques de l'administration savoyarde. Ils deviennent parfois comptables, sont à l'occasion commis à une tâche précise et il arrive qu'ils soient

---

[18] Les charges de greffier criminel, huissiers, audiencier au Conseil et de receveurs à la Chambre des comptes de Genevois disparaissent en 1659, lors de la réunion de l'apanage à la Couronne ducale.

envoyés, dans le cadre d'une « commission », loin d'Annecy, pour communiquer une décision de justice, récupérer des deniers. Cela se fait généralement aux frais du prince : ils doivent rapporter les factures de leurs dépenses et rédiger une sorte de note de frais, qui leur est remboursée.

Pour beaucoup de nos auxiliaires, la détention de leur charge représente l'aboutissement d'une carrière : après avoir très souvent exercé le notariat, avoir été commis d'un officier subalterne ou avoir été praticien, ils se font remarquer et sont nommés. Dès lors plusieurs cas de figure se présentent, selon qu'on se situe dans la première moitié du XVI[e] siècle ou dans la période suivante (vers 1560-vers 1660). Dans la première, les greffiers civils ou certains agents de la Chambre (clavaires, receveurs), peuvent espérer des promotions vers le parquet ou un poste de maître-auditeur. Dès cette époque cependant, devenir huissier, massier ou clavaire et receveur des peines et multes constitue le terme d'une carrière. Il en est de même durant la période suivante et, à dire vrai, il n'y a plus guère d'offices qui permettent des promotions. Si l'audiencier apparaît et le greffier criminel vient remplacer le clavaire et receveur des peines et multes, il est impossible de devenir clavaire, en dehors de la famille Nycollin. Celle-ci accapare en effet la fonction, du milieu des années 1560 jusqu'à l'aube du XVIII[e] siècle. Cependant, le cumul se rencontre parfois car on voit certains huissiers du Conseil être également huissiers extraordinaires au Sénat de Savoie[19]. Mais quoi qu'il en soit, il est indéniable que les possibilités de promotion vers des offices de magistrature sont quasiment nulles, surtout au XVII[e] siècle ; au mieux un receveur ou un procureur peut-il espérer devenir membre du parquet. L'explication d'une telle fermeture réside dans le fait que, à partir de 1560, il faut généralement un doctorat en droit pour devenir juge et on a vu que nos auxiliaires de justice en sont dépourvus. Pour mieux visualiser ces parcours, on renvoie aux tableaux ci-joints qui esquissent les principales perspectives de carrière.

C'est le prince qui nomme les auxiliaires de justice : en l'occurrence, c'est le duc de Genevois, qui en détient la pleine autorité. Après une savante combinaison de recommandations, de candidatures, d'intrigues, qui, il faut bien le reconnaître, nous échappent largement, le prince s'enquiert de la compétence de l'impétrant auprès de ses conseillers, s'assure de ses bonnes mœurs et religion catholique, lui octroie des lettres patentes le « constituant » (nommant) à l'office considéré et lui enjoint de faire enregistrer ces lettres par la

[19] Ainsi maître Claude Régis, huissier du Conseil, est huissier extraordinaire au Sénat de Savoie en 1598 ou encore maître Sébastien Chamossat, huissier de la Chambre, est également huissier extraordinaire au Sénat de Savoie à partir de 1658. Voir leur notice biographique.

juridiction où il va exercer (sans cela, sa nomination n'est pas valide). L'impétrant suit cette procédure, pendant laquelle il doit payer un certain nombre de taxes (droits de la chapelle, par exemple[20]) et au terme de laquelle il doit prêter serment, au cours d'une cérémonie de réception. Il peut alors exercer.

Le mode de nomination pose le problème de la vénalité des charges et de la survivance. Rappelons que la vénalité des charges consiste dans le fait d'acheter et de faire trafic des fonctions publiques. En France, on sait que les offices équivalents à ceux que l'on étudie ici faisaient l'objet d'un véritable marché, reconnu et régulé par la monarchie[21]. En Savoie, seules les charges de notaire et de sergent étaient officiellement vénales. Dans l'apanage de Genevois, il ne semble pas que nos auxiliaires de justice aient dû acheter leur charge : en tout cas, on n'en trouve pas de trace dans les sources... Il semblerait que le duc de Genevois lui-même n'était pas enclin à cette pratique ; Jacques de Savoie le prohibait d'ailleurs fortement. Il écrit en effet dans son *Instruction et discours sur le faict du gouvernement :*

> Et ne fault jamais qu'il [le Prince] vende office de judicature ou aultre car c'est le moyen de corrompre sa dicte justice, d'aultant que celuy qui achette son office l'achette pour y gaingner et non pour y perdre et n'est jamais content qu'il n'aye retiré son argent ou bien souvent le double[22].

On peut néanmoins penser que le jeu des alliances, des recommandations, des connaissances, des dettes morales et financières a pu jouer dans la nomination des auxiliaires. Peut-être même le Prince a-t-il cherché parfois à récompenser un serviteur zélé en lui conférant un office ? En 1550, par exemple, Jacques de Savoie nomme Jean Granval à la charge de receveur à la Chambre des comptes et ce, en considération non pas tant de ses propres compétences qu'à cause des « agréables services » rendus par son oncle, le président de la Chambre des comptes, François de Michaille. Doit-on voir ici une forme déguisée de vénalité et faut-il entendre derrière l'expression « agréables services » de François de Michaille une somme d'argent prêtée ou donnée par ce dernier au prince apanagé[23] ?

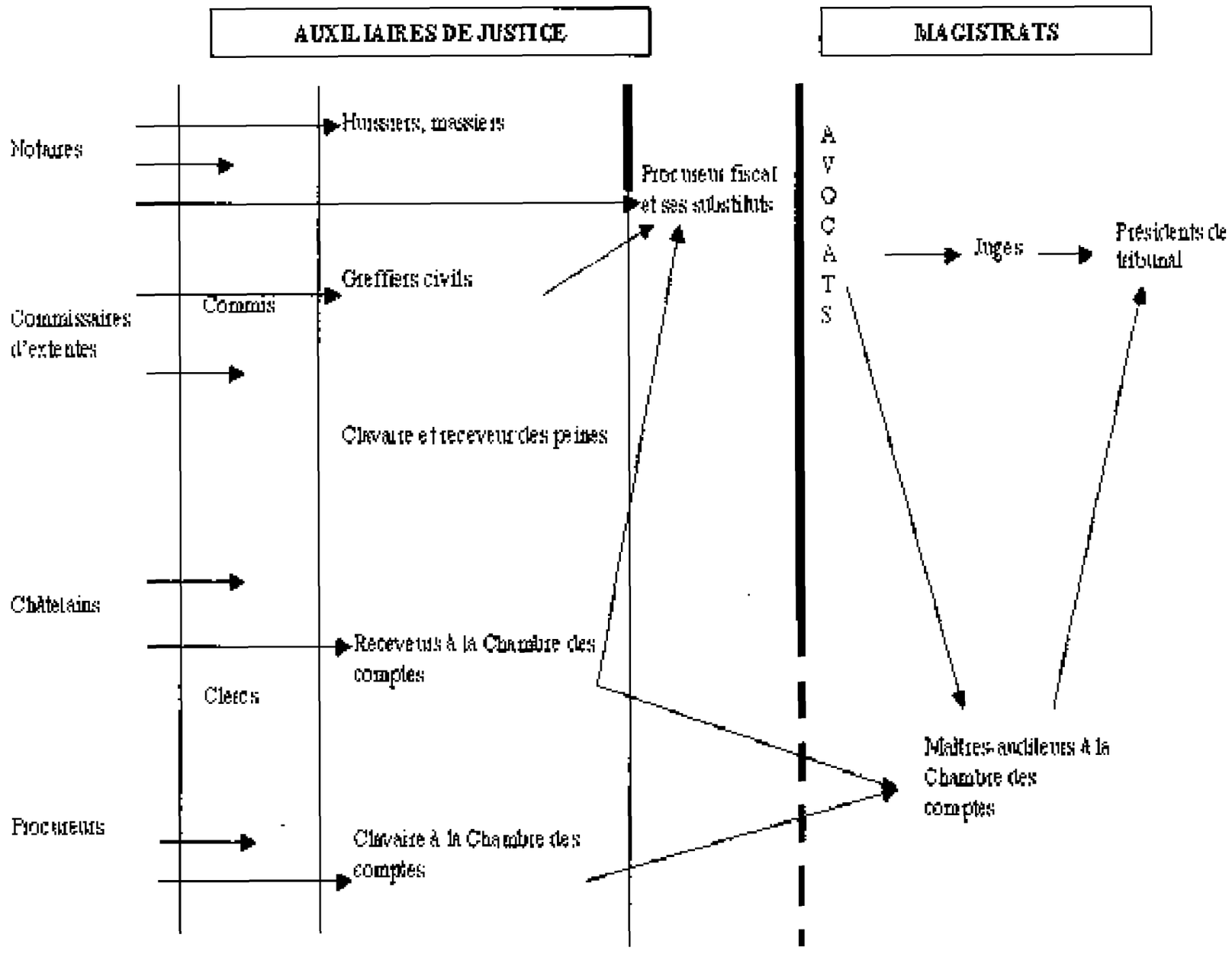
[20] Les droits de la chapelle que chaque officier payait lors de sa réception étaient théoriquement destinés à financer les réparations à effectuer à la chapelle du palais de l'Île.

[21] Voir à ce sujet R. Mousnier, *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1971 et les travaux récents de R. Descimon.

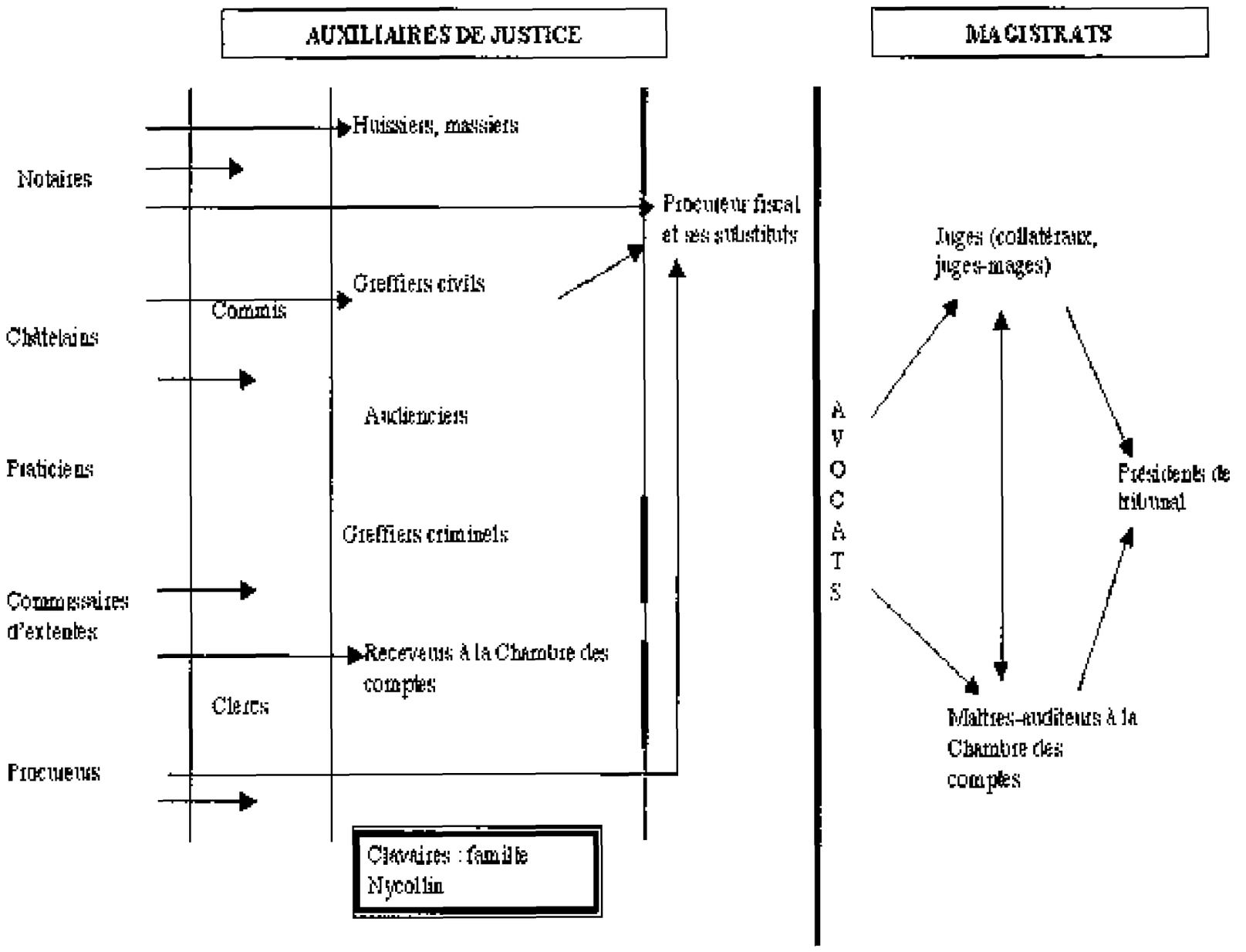
[22] M. Bruchet, Étude biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, suivie de son *Instruction et discours sur le faict du gouvernement*, 1582, *Revue savoisienne*, 1898, p. 189.

[23] ADHS, SA 18602, fol. 45.

Perspectives de carrières dans la première moitié du XVI[e] siècle

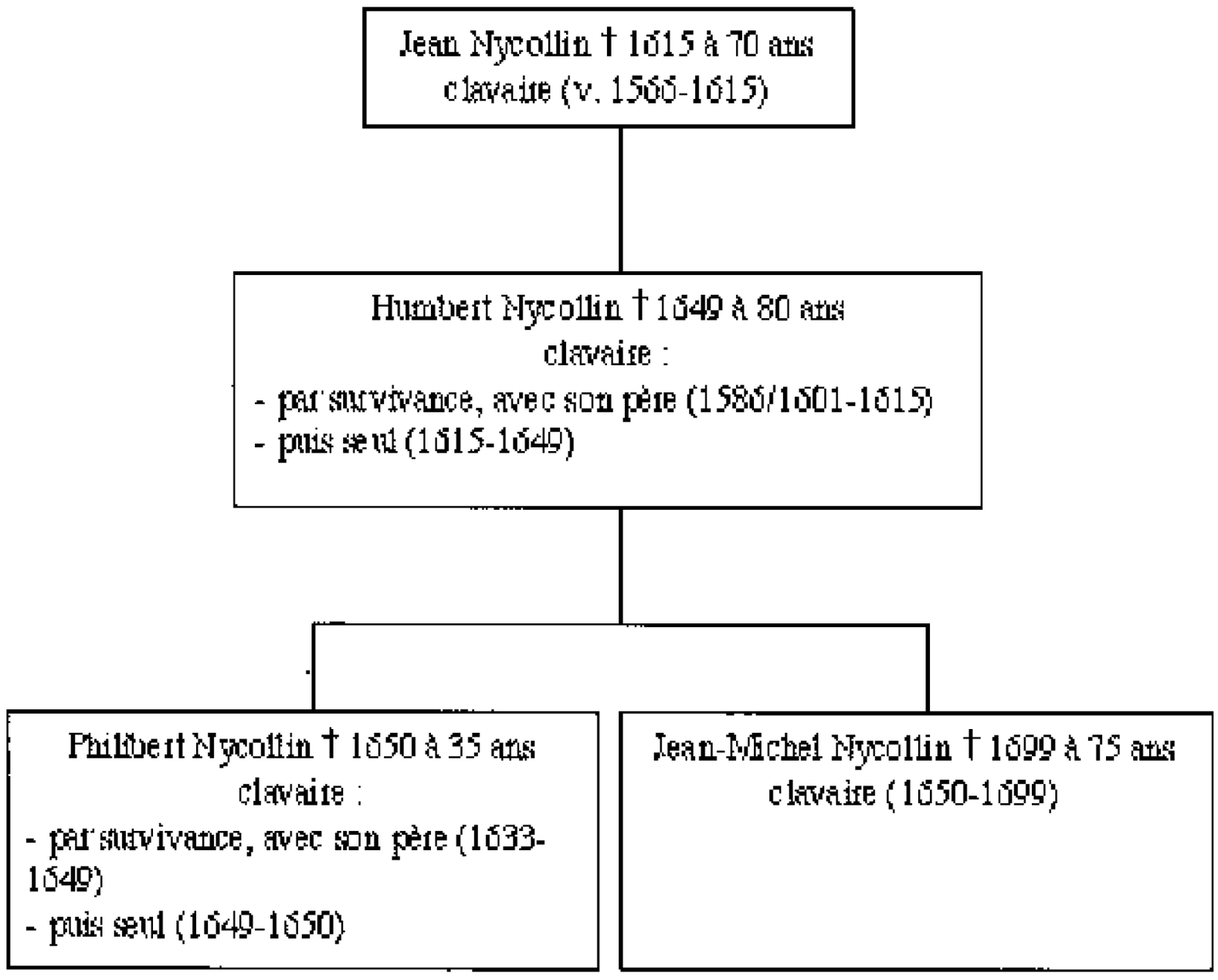


Perspectives de carrières dans la seconde moitié du XVI[e] et au XVII[e] siècle



Ces questions appellent aussi à s'interroger sur la survivance. Celle-ci est la transmission d'un office par le titulaire à l'un de ses proches (le plus souvent un de ses parents), moyennant l'autorisation princière. Le titulaire continue à exercer son office mais bien souvent son successeur désigné l'assiste ; cela présente au moins l'avantage d'assurer la transition et de former correctement le favorisé. Cette pratique était fort courante parmi nos auxiliaires de justice, tout comme chez les magistrats ; c'est sans doute une explication à la « rareté » de la vénalité des charges. Quelques personnes détiennent les offices et les transmettent à leur fils, leur frère, leur beau-frère ; d'où l'existence de véritables dynasties qui accaparent certaines charges. L'une des mieux connues est celle des Nycollin, famille qui monopolise la charge de clavaire à la Chambre des comptes, des années 1560 jusqu'au XVIII[e] siècle. La transmission de la charge dans cette famille est décrite dans le tableau ci-dessous.

Une dynastie d'officiers subalternes :
les Nycollin, clavaires à la Chambre des comptes de Genevois



On pourrait également citer les Du Puys, de Nonglard, qui, pendant tout le XVI[e] siècle, se succèdent de père en fils comme receveurs à la Chambre des comptes. On notera que les dynasties sont plus rares parmi les huissiers ; on est en revanche audienciers de père en fils chez les Saget au XVII[e] siècle. Ce phénomène de la survivance

n'est pas propre à la Savoie : on le retrouve un peu partout en France dans diverses cités[24]. Ajoutons enfin, tout en ayant à l'esprit qu'il s'agit de cas à part, que les offices de greffiers civils échappent à la vénalité et à la survivance. On a vu que ces charges ne s'achètent pas mais sont tenues en bail pendant quelques années. Le titulaire en est en quelque sorte locataire et il était, dans ce cas, impossible de transmettre la charge.

Les caractéristiques principales des officiers subalternes offrent une vision générale de leurs conditions de recrutement, de travail et de carrière. Cette définition professionnelle permet de mieux saisir la place des officiers subalternes dans la société.

3/ Principaux traits sociaux :

Pour saisir l'importance sociale de nos auxiliaires de justice, il faut rappeler que le corpus retenu compte 66 individus. C'est à partir de cette « population » que l'on va pouvoir définir ses principaux traits, en envisageant divers aspects de la vie sociale, sur les plans de leurs origines, de leur richesse, de leurs alliances, de leur considération, de leurs affinités religieuses ou de leur participation à la vie municipale.

Les origines géographiques sont connues pour 49 individus ; cela représente les deux tiers du corpus, ce qui peut être considéré comme représentatif. Il n'est pas surprenant de constater, grâce à la carte ci-jointe, que la majorité est originaire d'Annecy (vingt personnes au moins) : la ville représente un potentiel de formation important, grâce à son collège, à la forte présence de professionnels du droit et est le lieu de travail et de résidence des officiers subalternes. Inclure ou exclure les receveurs à la Chambre n'est pas sans incidence sur la répartition des origines : si on prend en compte ce groupe, les officiers les plus éloignés viennent du Bugey[25], du pays de Gex, de Cluses, de Beaufort ou de Chambéry. Si on l'exclut, on s'aperçoit que les auxiliaires de justice viennent de localités situées dans un rayon de quinze à vingt km autour d'Annecy[26]. En définitive – et cela n'est guère surprenant – les origines géographiques des officiers se situent dans les limites de l'apanage et surtout dans l'aire d'attraction politique, religieuse et économique d'Annecy[27].

---

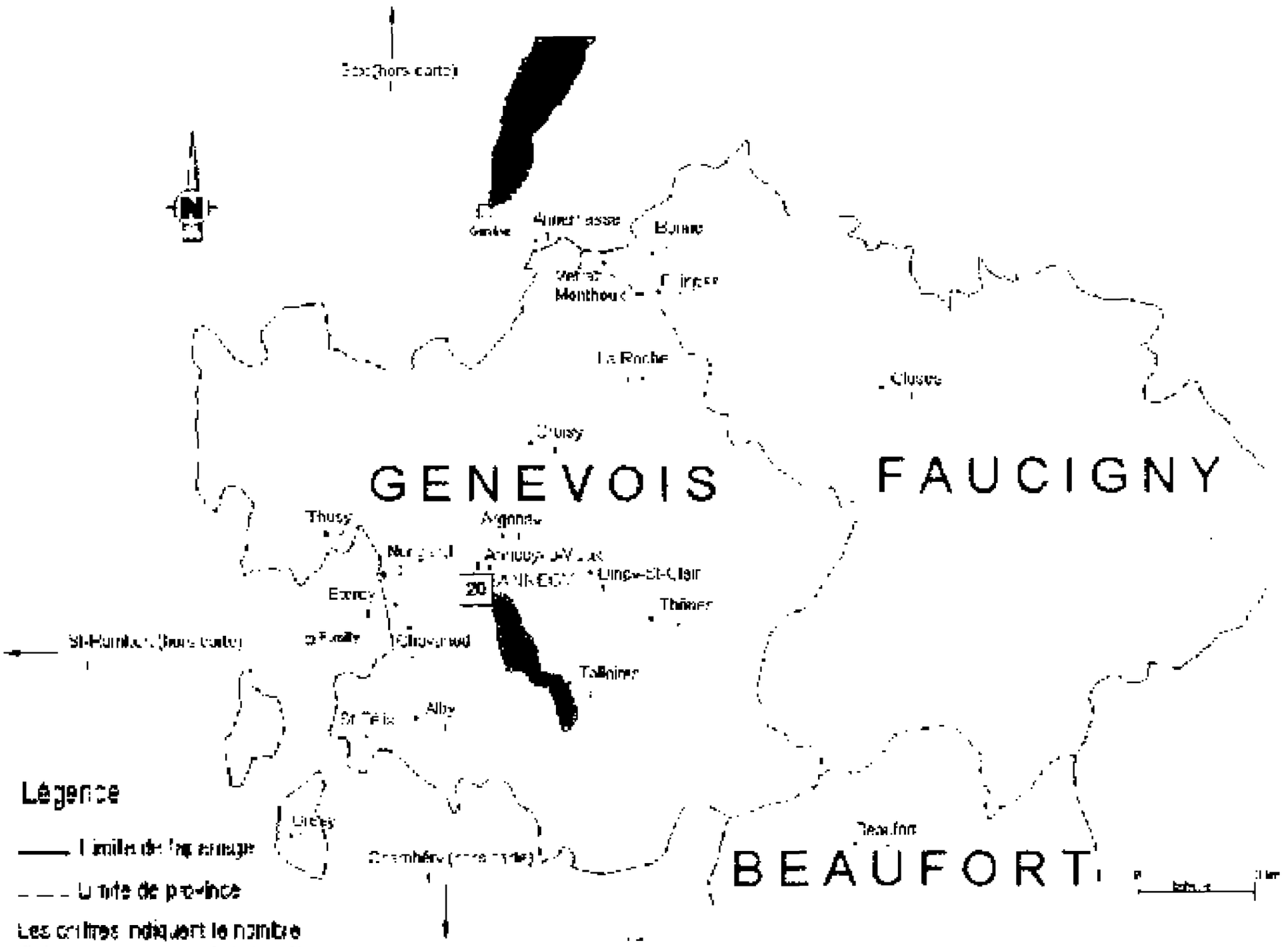
[24] A Lyon, par exemple : R. Fédou, *Les hommes de loi lyonnais à la fin du Moyen Age : étude sur les origines de la classe de robe*, Paris, 1964, p. 399-403.

[25] Plus précisément de Saint-Rambert-en-Bugey, qui est une des possessions d'outre-Rhône du duc de Genevois-Nemours.

[26] Sauf pour deux d'entre eux, originaires l'un de Vétraz-Monthoux (Jean-Pierre de Moyron) et l'autre d'Annemasse (René Saget).

[27] On peut faire le même constat pour les magistrats (L. Perrillat, *L'apanage de Genevois aux XVI^e et XVII^e siècles : pouvoirs, institutions, société*, Annecy, 2006, t. II, p. 609-615).

Origines géographiques des officiers subalternes



Essayons à présent d'apporter quelques indices sur les origines sociales des officiers subalternes. On peut affirmer d'emblée qu'ils sont majoritairement issus du monde des praticiens et des notaires, professions que bien souvent ils exercent avant d'accéder à une charge d'auxiliaire. Il convient cependant de nuancer car il s'agit là de notions professionnelles qui peuvent être trompeuses : il peut y avoir une grande différence de statut social entre le besogneux notaire rural et l'opulent tabellion qui a pour clients une part de la haute aristocratie. Il faut donc faire appel à des critères supplémentaires.

Référons-nous pour commencer à la condition juridique des personnes. Vingt sur 66 peuvent être rangées parmi les nobles. Précisons : la majorité d'entre elles sont des receveurs à la Chambre des comptes et toutes ont exercé au XVI[e] siècle. Ceci constitue une preuve de la grande mobilité sociale existant durant ce siècle et résulte également d'une définition de la noblesse plus souple, les frontières entre la roture et le second ordre étant plus lâches à cette époque[28].

[28] Voir notamment à ce sujet, C. Mottier, *Typologie sociale du groupe nobiliaire de la terre de Gex au seuil de l'invasion bernoise de 1536*, mémoire de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2000.

L'avant-nom peut également être un indice précieux. La titulature et l'avant-nom détiennent une importance toute particulière sous l'Ancien Régime[29]. La plupart de nos auxiliaires de justice sont qualifiés de *maîtres* : cela renvoie incontestablement à la couche supérieure de la roture, celle qui détient une maîtrise (non pas, encore une fois, le diplôme universitaire mais la maîtrise de l'écriture et d'un certain savoir juridique). Pour d'autres individus, l'avant-nom est plus fluctuant : certains ont simplement le qualificatif *noble*, pour d'autres on constate une hésitation entre *noble*, *noble et égrège* (*egregius* étant l'équivalent latin de maître), *égrège*, voire une alternance, pour une même personne, suivant les textes, de *noble* et *maître* : cela dénote une noblesse « douteuse » ou fraîche. Ces cas, il faut bien le dire, ne se rencontrent qu'au XVI[e] siècle, sauf en ce qui concerne Louis Flocard (1580-1665), greffier criminel à la judicature-mage de Genevois, qui est anobli avec ses frères mais dont la noblesse ne s'est jamais réellement affirmée[30].

La condition des pères des auxiliaires de justice apportent quelques enseignements complémentaires. Elle est connue pour 32 géniteurs ; ce sont essentiellement des roturiers (22 cas) et bien sûr des nobles pour quelques individus, au XVI[e] siècle exclusivement. Il est significatif de noter que parmi les pères apparaissent des avant-noms qu'on ne retrouvent pas chez leurs fils. On dénombre ainsi quatre *honorables* et six pères sans avant-noms : ceci indique une origine modeste (artisanat, paysannerie aisée…) et tend à montrer que l'office d'auxiliaire permet une ascension sociale, au moins à travers la titulature, qui, aux yeux de tout le monde, apporte une part de considération sociale. Les professions des pères sont connues avec précision pour 21 d'entre eux (soit un tiers du corpus considéré). Leur analyse est intéressante : huit pères sont eux-mêmes auxiliaires de justice (la survivance explique ce fait), six sont secrétaire ducal ou comtal ou officiers de judicature ou de l'Hôtel du duc de Genevois. Six sont notaires, châtelains ou commissaires d'extentes, un enfin est charpentier.

Après s'être arrêté sur les origines sociales de nos auxiliaires, on serait tenté d'évaluer leur rang dans la société à partir de la richesse et des revenus procurés par leur office. Les gages nous apportent, à cet égard, des données précises. On ne peut être que frappé par la

---

[29] Le récent ouvrage de F. Cosandey, *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, 2005, fait parfaitement le point sur cette question.

[30] Plusieurs explications à cela : les lettres patentes de noblesse de la famille Flocard n'ont pas été enregistrées par les cours souveraines, certains membres de cette famille ont exercé des métiers « mécaniques » et n'ont pas su ou pu « vivre noblement ». Soulignons également que ses alliances n'ont pas toujours été contractées dans la noblesse et que, dès le XVII[e] siècle, la famille Flocard retombe dans la roture.

modicité de leur montant. Voyez dans les années 1630 : le secrétaire et greffier criminel perçoit 150 florins par an, le premier huissier du Conseil et celui de la Chambre des comptes, 25 florins chacun, chaque receveur à la Chambre 300 florins, le clavaire 150 florins. A titre comparatif, à la même époque, les magistrats principaux touchent au moins 300 florins par an et si l'on considère le capitaine de justice, le concierge ou encore le portier du château, charges d'un rang social sensiblement équivalent à celles des auxiliaires, on atteint respectivement 800, 500 et 100 florins annuels[31]. Néanmoins, il conviendrait de ne pas mésestimer ces revenus car les officiers peuvent facilement les améliorer grâce à diverses gratifications dont on va donner ici quelques exemples. Le Prince intervient parfois et récompense ses serviteurs ; ainsi le clavaire et receveur des peines et multes du Conseil reçoit une augmentation de gages de 25 florins par lettres patentes du 29 août 1520[32]. Jusqu'en 1617, huissier et trompette percevaient « par sorte de rémunération » un quart d'écu par proclamation des fermes ; ils sont privés de ce petit gain par une sentence de la Chambre des comptes de Genevois du 13 septembre 1617[33]. Les serviteurs peuvent encore bénéficier de rétributions indirectes grâce à l'octroi, par le duc de Genevois, de privilèges variés (albergements, affranchissements, concessions d'affouage…). Mais surtout la modicité des gages est compensée par les émoluments des actes émis par les juridictions sur lesquels les auxiliaires prennent leur part, suivant des tarifs fixés par le pouvoir ducal, par les épices et autres gratifications, par le remboursement de vacations. Enfin, il ne faut pas négliger le fait que de nombreux auxiliaires exercent, en même temps que leur office, un autre profession telle que celle de notaire ou de procureur[34].

On peut avoir une idée de la place des officiers subalternes dans la société grâce aux recensements, véritables « photographies » de la population ; on pense bien sûr, pour le XVI[e] siècle, au dénombrement effectué pour la gabelle du sel de 1561 mais celle-ci ne donne pas de critères d'évaluation. Le cottet de la ville d'Annecy de 1536, édité par le chanoine Coutin[35], est plus intéressant à cet égard car il dresse une liste des habitants de cette ville et les répartit en sept

[31] Chiffres tirés de AST, PS, Corte, 111, fl. 2, n° 4. A la même époque, un sénateur perçoit annuellement 510 ducatons soit 2 170 florins, le secrétaire criminel et le secrétaire civil du Sénat chacun 875 florins, les trois huissiers du Sénat 798 florins (ADS, SA 179, fol. 14-15).

[32] ADHS, SA 18597.

[33] ADHS, SA 18611, fol. 159. Cette mesure s'inscrit dans le cadre plus large d'un projet de réduction des dépenses, voulu par le duc de Genevois lui-même.

[34] Voir les notices biographiques des officiers ci-jointes pour s'en convaincre.

[35] E Coutin, Cottet de la ville d'Annecy, *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 1956, t. 54, p. 71-85.

grades. A chaque grade correspond, grosso modo, une catégorie socioprofessionnelle et une cote d'impôt ; le premier grade est composé des personnalités les plus en vue et est celui qui paie le plus (17 florins par feu fiscal). Même si certains officiers ne résidaient pas alors à Annecy[56], on a une indication pertinente pour savoir à quel niveau on retrouve les officiers. Sur cette échelle de sept grades, on les retrouve principalement dans les troisième, quatrième et cinquième : on peut donc affirmer qu'ils figurent dans la moyenne société annécienne. L'exception notable est celle de noble Henri Pelard, receveur à la Chambre, qui se trouve dans le deuxième grade et qui à la fin de sa vie pourra figurer dans le premier[57]. Le troisième grade est celui des nobles, des égrèges, des chanoines, des magistrats, des nobles rentiers. On y retrouve assez logiquement les deux officiers qui sont qualifiés de nobles (Jean Mermet et Pierre Gracian). Le quatrième grade est celui des égrèges, des honorables et comprend plusieurs commissaires d'extentes, notaires, artisans, merciers, professionnels des métiers de bouche. Le cinquième grade est assez semblable au quatrième, tout en étant un peu moins relevé ; on y remarque un ensemble important d'individus sans avant-noms : cordonniers, couteliers, imprimeur, hôtes, gainiers, ainsi que simples scribes. Ceci nous montre bien qu'on retrouve nos auxiliaires de justice dans les catégories moyennes (et non pas les dernières) de la société annécienne. Prenons toutefois la précaution d'insister sur le caractère local de cette analyse : elle n'est que le reflet des différentes strates de la population d'une seule ville et pour mieux cerner encore la place des auxiliaires, il faudrait un document analogue qui porte sur l'ensemble du duché de Savoie et nous permette ainsi de situer les individus dans l'ensemble de la société savoyarde.

On observe chez ces officiers subalternes une propension à propulser leur progéniture vers les offices, essentiellement de magistrature, postes qu'ils ne pouvaient eux-mêmes atteindre. On assiste donc parfois à l'essor social des enfants d'huissier ou de greffier ; ces derniers, en une ou deux générations, parviennent à se hisser au rang des avocats puis des juges et sénateurs. C'est ainsi qu'on retrouve les descendants de l'audiencier Ribitel ou des archivistes

---

[56] On n'y retrouve pas par exemple Sybois Blanc, le clavaire et receveur des peines et mulctes.

[57] Ceci prouve encore une fois que la charge de receveur doit être considérée à part et qu'elle peut être à l'origine d'une ascension sociale individuelle. Noble Henri Pelard, comme d'autres receveurs, deviendra maître-auditeur et sera un des hommes de confiance du duc de Genevois. Il finira sa vie comme l'un de plus puissants feudataires du duché. Voir sa notice biographique dans L. Perrillat, *L'apanage de Genevois aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles : pouvoirs, institutions, société*, Annecy, 2006, t. II, p. 905-906.

[58] J. Nicolas, *op. cit.*, t. I, p. 382-383 et t. II, p. 853.

Nycollin juristes et magistrats à Annecy au XVIII[e] siècle[38]. On doit remarquer que peu de nos petits officiers ont donné naissance à des lignages nobles, sauf, encore une fois, pour les receveurs à la Chambre et ceux qui appartenaient à cet ordre ; c'est là un trait social fondamentalement différent du groupe des magistrats principaux, chez qui les ascensions sociales sont plus nettes et fréquemment associées à l'acquisition de la noblesse. Il faut souligner que les offices subalternes étaient peu prestigieux et surtout n'anoblissaient pas ; de surcroît, les alliances qu'ils contractaient ne leur permettaient pas, le plus souvent, de s'agréger à la noblesse.

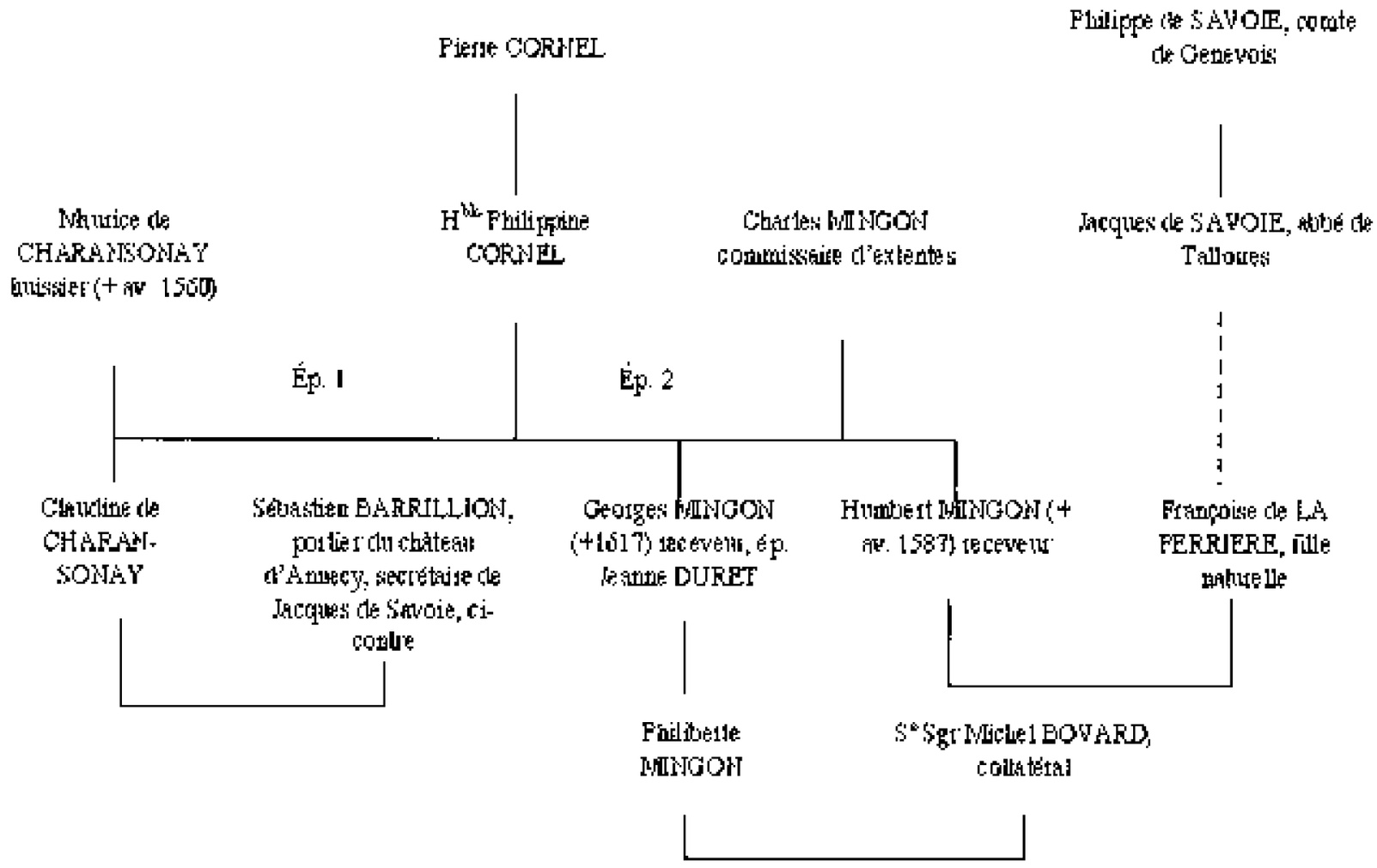
Insistons en effet sur l'étroitesse des liens de parenté entre les officiers subalternes. On a vu l'importance de la survivance et l'existence de véritables dynasties : seules quelques familles monopolisent les offices et ce fait est encore renforcé par les alliances qu'elles contractent entre elles ou dans des milieux qui leur sont socialement équivalents (procureurs, notaires, châtelains). On remarquera qu'il est rare que ces mariages se fassent avec des enfants de magistrats, surtout au XVII[e] siècle. A titre d'illustration, le tableau ci-joint établit le réseau des alliances contractées autour de Maurice de Charansonay, massier du Conseil dans la première moitié du XVI[e] siècle : il donne une idée de la densité de ces relations familiales et de la proximité matrimoniale des officiers subalternes. Il n'y a rien là de très particulier à la société annécienne ou même à la Savoie car on retrouve des réseaux d'alliances et des dynasties d'officiers analogues dans d'autres villes[39]. On pourrait encore multiplier les exemples de lignages pour illustrer l'étroitesse des solidarités entre officiers subalternes ; je leur préfère un autre indice : les parrainages. La parenté spirituelle, on le sait, resserre des liens familiaux, amicaux, professionnels ou entre fidèles et protecteurs ; connaître les parrain et marraine d'un enfant peut donner une petite idée de l'appartenance à un milieu social ou tout au moins des fréquentations des parents. Retenons seulement deux exemples. Le 6 août 1600, maître Jean-Louis Billion, notaire et huissier au Conseil de Genevois, fait baptiser sa fille Jacqueline : celle-ci reçoit pour parrain et porte le prénom de maître Jacques Duret, également huissier au Conseil[40].

---

[39] C'est le cas à Lyon (R. Fédou, *op. cit.*, p. 406-411 et 414-415) ou encore, pour rester dans les États de Savoie, à Nice (cf. notamment G. Barbier, Une dynastie de secrétaires du Sénat de Nice aux XVII[e] et XVIII[e] siècles : les Masino, *Recherches régionales : Alpes Maritimes et contrées limitrophes*, 2001, n° 157, p. 101-108) ; il ne s'agit là que de deux exemples parmi une multitude d'autres.

[40] ADHS, registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy.

Alliances et réseaux familiaux autour de Maurice de Charansonay, huissier au Conseil de Genevois



Voici encore l'analyse des parrainages pour quatre enfants d'un autre huissier au Conseil, maître Claude Manissy ou Manessy (1595-après 1642)[1] : pour son premier fils, baptisé en 1629, le parrain est un praticien, Antoine Gard, et la marraine la fille de ce dernier, Jeanne Gard ; pour une fille, baptisée en 1636, on a affaire à deux individus non identifiés et sans avant-noms ; plus prestigieux en 1640, pour le petit Aimé Manessy, son parrain est le capitaine de justice, maître Aimé Falquet, et une honorable (noter l'avant-nom) Catherine Morins ; pour Pernette, enfin, en 1642, un honorable Pierre Rouz est le compère associé à une certaine Pernette Soret. On trouve donc des parrains et marraines modestes ou professionnellement proches de l'huissier, des avant-noms où prédominent les « honorables » et les « maîtres », autant d'indices qui reflètent bien le milieu social auquel semblent se rattacher maître Manessy et nos officiers.

La société d'Ancien Régime étant extrêmement attachée aux préséances et à la hiérarchie des honneurs et des offices, savoir où se situent les officiers dans les cérémonies et processions permet de connaître leur place dans la pyramide des apparences, reflet des représentations de la société. On prendra à cet égard trois exemples. Le premier est le récit des funérailles d'Anne d'Este en 1607 : il nous est connu par un texte très détaillé – et inédit, semble-t-il – de la main même du président Antoine Favre[2]. Dans le cortège qui accompagne

[1] Voir sa notice biographique et ADHS, registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy.

[2] AST, PS, Corte. 111, II, 14, n° 20.

le corps de la défunte princesse, nos auxiliaires apparaissent subordonnés aux magistrats et chacun occupe une place précise, ce qui nous donne une idée de la hiérarchie existant entre eux. Avant d'aborder ces processions en détail, ajoutons que plus on arrive en dernier (donc près du corps du défunt) plus grand est l'honneur, de même que la droite est considérée comme plus honorable que la gauche[43]. Après la famille de justice, les procureurs et les avocats, viennent à gauche l'audiencier, à droite le greffier civil du Conseil puis à gauche le clavaire, à droite le secrétaire et greffier criminel du Conseil ; deux huissiers précèdent ensuite le massier du Conseil qui se tient juste devant les fiscaux et les magistrats du siège. On retrouve un ordre à peu près similaire lors des obsèques du duc Henri I[er] en 1634[44] : après les procureurs et les avocats, avancent deux huissiers suivis du massier qui ouvre la marche aux receveurs des terriers, celui du Genevois étant placé à droite. Leur succèdent les greffiers civils et criminels puis le clavaire qui cèdent le pas au trésorier général et aux juges. Pour prendre enfin l'exemple d'une entrée solennelle dans Annecy, voici celle d'Anne de Lorraine, veuve de Henri I[er], en 1634[45]. Un huissier portant la baguette vient devant le receveur à la Chambre et les greffiers (civils et criminels, clavaire) mais, cette fois, les procureurs et les avocats les suivent et se trouvent juste avant les magistrats. On doit faire toutefois exception du massier, qui est placé juste avant les membres du Conseil de Genevois. Lors de cette cérémonie, on y entend une des filles du secrétaire et greffier criminel, Anne-Françoise Comte, déclamer un poème en l'honneur de la princesse. Ces quelques exemples nous permettent de mieux saisir la place des auxiliaires de justice dans la hiérarchie des honneurs en les situant par rapport à d'autres fonctions : supérieurs à la famille de justice ou aux représentants de la ville (mais pas aux syndics), ils sont assurément considérés comme au moins les égaux des procureurs et avocats et sont indissociables des magistrats qu'ils servent. Ils cultivent ces apparences et on en prendra pour preuve supplémentaire l'attachement qu'ils portent à leurs attributs ; c'est surtout vrai pour les huissiers en ce qui concerne le port de la baguette. Le Sénat de Savoie cherchera en effet dans les années 1630, dans un contexte particulier[46], à contes-

---

[43] F. Cosandey, *op. cit.*, p. 174-175.

[44] Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 32887, fol. 199-204v.

[45] AST, PS, Corte, 111, II 16, n° 8.

[46] Après la mort du duc Henri I[er], les cours souveraines chambériennes chercheront à remettre en cause les privilèges de l'apanagiste. Sa veuve, Anne de Lorraine, veillera avec beaucoup d'ardeur à maintenir les prérogatives de ses fils et mettra un point d'honneur à ce que l'usage de la baguette soit maintenue pour ses officiers. Il s'agissait pour elle non seulement d'une question d'honneur mais aussi d'une volonté ferme de maintenir intacts les droits de l'apanage, sous tous leurs aspects (cf. L. Perrillat, *L'apanage de Genevois aux XVI[e] et XVII[e] siècles : pouvoirs, institutions, société*, Annecy, 2006, t. I, p. 115-132).

ter le droit, pour les huissiers, de porter la baguette, pensant que celle-ci devait être réservée aux corps souverains du duché. Cela donnera lieu à d'âpres discussions qui nous renseignent un peu sur cet objet : « estant le Conseil et Chambre magistratz et corps de justice subjectz à s'assembler tous les jours pour les fonctions de leurs charges, quand ilz ne seroyent point en possession comme ilz sont, la baguete leur debvroyt en toute justice estre concédée comme signe de magistrature et il est aucung besoing d'en informer puisque elle s'est tousjours portée ». Après bien des discussions et écrits, l'usage sera maintenu[47] et, en 1659, quand un président du Sénat viendra à Annecy pour prononcer le rattachement de l'apanage à la Couronne ducale, il fera garder les baguettes de l'huissier du Conseil par le secrétaire et greffier criminel, maître Jean-François Comte[48].

On retrouve sans cesse les noms de nos « petits officiers » dans les registres de délibérations de la Ville d'Annecy et on notera qu'au moins 22 d'entre eux sont attestés avec la qualité de bourgeois d'Annecy : ceci constitue déjà un privilège, une place particulière dans la société urbaine (alors que, rappelons-le, la société à cette époque est essentiellement rurale). Qui plus est, certains s'engagent fortement dans la vie publique en devenant syndics d'Annecy. On sait que les fonctions syndicales sont le reflet de la composition sociale de la ville ; au nombre de quatre, ils représentent en effet la noblesse, les gradués, les procureurs et notaires (et, pourrait-on dire, les petits officiers, qui sont proches socialement et qui bien souvent exerçaient aussi une de ces professions) et les notables (rentiers, marchands, gros artisans). On peut donc affirmer que nos auxiliaires de justice appartiennent au troisième ordre de la cité. On voit ainsi Jacques Duret, huissier à la Chambre, être syndic en 1626 puis 1632, de même que René Saget, audiencier, exerce en 1669, 1679 et 1688 comme magistrat municipal. Ce ne sont là que quelques exemples ; mais il faut savoir qu'entre 1600 et 1660, on dénombre vingt années où un auxiliaire de justice est un des syndics d'Annecy. Ce nombre est assurément supérieur si on prend en compte leurs proches parents (frère, père, fils)[49].

Si on n'abordera pas en détail ici les activités culturelles des officiers subalternes, pour lesquelles on renvoie à notre étude sur Jean de Chamboux, audiencier lettré et bibliophile[50], on va tenter d'appréhender quelques-unes de leurs attitudes religieuses. La fondation de chapelles peut être un indice et nos officiers ont participé, ici ou là, à ce

---

[47] AST, PS, Corte, 111, II, 14, n° 20 et 16, n° 8.

[48] AST, PS, Corte, Paesi, ducato e provincia di Savoia, duché de Genevois, m. 1 d'addizione, n° 5.

[49] J. Germain, *art. cit.*, liste des syndics d'Annecy p. 327-330.

[50] L. Perrillat, La bibliothèque de maître Jean de Chamboux (1543-1587), notaire et audiencier au Conseil de Genevois, *Revue savoisienne*, 2000, p. 113-163.

mouvement qui va de la fin du Moyen Âge à la Contre Réforme[51]. A Cluses, par exemple, la chapelle Saint-Jacques est, lors de sa visite par François de Sales, au début du XVII[e] siècle, de la présentation de Noël de Chignin, receveur à la Chambre ; c'est d'ailleurs son propre frère, messire Jean, qui en est le recteur[52]... Il s'agit certes là d'un cas un peu exceptionnel car la famille de Chignin n'est pas fondatrice de la chapelle mais elle a recueilli le droit de présentation des nobles de Cornillon qui l'ont fondée. Plus évidente est l'œuvre de maître Jean-François Comte : en 1645, il fonde une chapelle à Chevênes, « sous le vocable du très sainct et très sacré mariage de la saincte Vierge et de sainct Joseph » et en confie la desserte aux révérends pères cordeliers[53]. En 1660, il demande au chapitre Notre-Dame-de-Liesse, de bénir cette chapelle, qui est alors terminée et dotée d'une cloche[54]. Plusieurs de nos officiers subalternes participent activement à la confrérie de la Sainte Croix d'Annecy : en 1662, maître Comte offre le livre, actuellement conservé aux Archives de la Visitation d'Annecy, pour transcrire les délibérations, il est le solliciteur des intérêts de la confrérie, maître Saget est chantre et on voit en 1666 maître François Ruffard, receveur à la Chambre, honorer un legs fait par son père (lui-même receveur à la Chambre) à cette confrérie en donnant « un devant d'autel avec une chasuble de sattin blanc »[55]. Peut-on également mettre à l'actif de certains officiers une participation à l'art religieux ? Egrège Martin Longy effectue des dons en 1554 aux paroisses de Chapeiry et Montagny. Chacune d'elles reçoit une chasuble de velours et une chasuble de damas, avec leurs manipule et étole. Celle de Montagny bénéficie en plus d'« ung parement d'aulter de sattin roge, figure de vers, avec certaynes armoyries servant à la chappelle desd. s[rs] de Montagnie »[56].

Quelques officiers de l'apanage ont bien connu saint François de Sales et certains ont même été ses amis. R. Devos l'a bien montré pour la famille Flocard[57] mais on peut citer deux autres exemples. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, parmi tout le personnel des tri-

---

[51] H. Viallet, Le clergé du diocèse de Genève d'après la gabelle du sel de 1561, *Chemins d'histoire alpine : mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*, Annecy, 1997, p. 340-343.

[52] C.-M. Rebord, *Administration diocésaine : visites pastorales du Diocèse de Genève-Annecy 1411-1920, analyses détaillées des visites de Saint François de Sales, 1604-1618 : texte original des procès-verbaux de ces mêmes visite, notes et documents*, Annecy, 1921-1922, t. I, p. 201 et 205.

[53] ADHS, E 1043, pièce 10, testament du 4 juin 1674.

[54] Archives de l'Académie salésienne, délibérations du chapitre Notre-Dame-de-Liesse (1659-1662), 8 avril 1660.

[55] Archives de la Visitation d'Annecy, registre de la confrérie de la Sainte Croix d'Annecy (1662-1763), fol. 5-6 et 20.

[56] ADHS, E 445, fol. 83. Il est vrai qu'ici Martin Longy était peut-être le prête-nom d'Angelon de Bellegarde (famille seigneuriale de Montagny), curé de Chapeiry et Montagny...

[57] R. Devos, Une famille amie de saint François de Sales, d'après la correspondance inédite de François Flocard, en religion le Père Anastase de Saint-Vincent, carme déchaussé, *Revue savoisienne*, 1967, p. 175-194.

bunaux annéciens ou de l'administration de l'apanage de Genevois, ce sont deux petits officiers qui font une déposition lors de son procès de canonisation. René Saget, audiencier au Conseil, rappelle en effet des souvenirs de jeunesse et évoque la naissance de ce qui est à l'origine du patronage de saint François de Sales pour les journalistes. Il se souvient qu'alors qu'il habitait encore Annemasse, il avait vu le futur saint composer un petit traité sur la Sainte Croix « sur une méchante table devant le four de la maison de mon père » qui logeait celui qui n'était alors que prévôt du chapitre cathédral. Nul doute que Saget, une fois à Annecy, a continué à fréquenter l'évêque, la seule présence de son témoignage lors du procès en est la preuve. Il en est de même pour Antoine Bonvard ou Bouvard, futur secrétaire et greffier criminel : de voyage à Paris en 1588, il alla voir François qui alors étudiait. De cette rencontre précoce s'en est suivie une profonde amitié, à tel point que lorsque sa femme décéda, l'évêque de Genève lui reprocha de ne pas l'avoir fait appelé pour l'assister dans ces derniers moments. Il le consola de la mort de son épouse en disant : « monsieur Bouvard, mon ami, Dieu l'a dit, il n'en faut plus parler et ce que Dieu ordonne, il ne s'en faut point fâcher »[58].

Cette familiarité teintée de respect envers le saint évêque, ces relations nourries avec la Ville, avec l'Eglise et avec eux-mêmes concourent à situer les officiers subalternes dans un milieu social intermédiaire, sans doute encore loin de la noblesse ou des plus hautes places de la hiérarchie sociale mais faisant assurément partie de l'élite roturière d'Annecy et, plus largement, des Genevois et Faucigny. Ils constituent un groupe assez facilement assimilable aux procureurs, notaires, praticiens et démontrent assurément l'importance des métiers du droit dans la société d'Ancien Régime. Il y aurait encore beaucoup à dire sur les greffiers civils, qui à eux seuls méritent une étude approfondie, de même que sur les corps des procureurs et des avocats. Il est à souhaiter que d'autres synthèses viennent nous apporter une connaissance précise de ces groupes socio-professionnels de la Savoie d'Ancien Régime et fournissent des répertoires biographiques.

Laurent PERRILLAT

---

[58] R. Devos, *Saint François de Sales par les témoins de sa vie*, Annecy, 1967, p. 56 et 218 (pour A. Bonvard) et p. 107-108 (pour R. Saget).

Répertoire des huissiers, audienciers, clavaires et receveurs des peines et multes au Conseil de Genevois et des huissiers a la Chambre des Comptes de Genevois (1514-1659)

Les présentes notices constituent le complément au répertoire biographique des officiers de l'apanage de Genevois qu'on trouvera dans L. Perrillat, *L'apanage de Genevois aux XVI^e^-XVII^e^ siècles : pouvoirs, institutions, société*, Annecy, 2006, t. II p. 825-922.

On se reportera à cet ouvrage pour les notices concernant les clavaires, les receveurs à la Chambre et les greffiers criminels de la judicature-mage et du Conseil de Genevois. On y trouvera également des listes d'officiers et des explications sur leurs fonctions.

On ajoute ici une notice concernant un greffier criminel au Conseil de Genevois, qui n'avait pas été recensé dans le répertoire mentionné ci-dessus.

Ce répertoire ne prétend pas être exhaustif mais entend néanmoins dresser quelques biographies synthétiques et représentatives des « petits officiers » d'Annecy

Toutes les notices sont structurées de la façon suivante, certains champs n'étant pas toujours renseignés, faute d'informations :

NOM (Prénom) date et lieu de naissance-date et lieu de décès.

- Avant-noms et titres.
- Origine géographique.
- Identité des parents ou au moins du père.
- Identité de(s) l'épouse(s).
- Enfants.
- Carrière ou profession avant l'accès à l'office.
- Carrière au service du prince apanagé de Genevois.
- Carrière en dehors de l'apanage ou après la disparition de l'apanage (1659).
- Autres renseignements jugés pertinents.
- Le cas échéant, année d'accès à la charge de syndic d'Annecy.

Sources ayant servi à constituer la notice.

GREFFIER CRIMINEL AU CONSEIL DE GENEVOIS :

MOYRON (Jean-Pierre de) Né vers 1534-mort après 1596.

- Maître, noble.
- Originaire de Vétraz-Monthoux.
- Fils de noble Jean, châtelain du château de Faucigny en 1530-1533.
- Notaire, nommé par lettres patentes du 7 août 1561, confirmé en 1596.
- Greffier criminel au Conseil de Genevois en 1576.

Sources : AST, PS, Corte, 111, X, 3, n° 2. ADS, B 1482. ADHS, SA 18605, fol. 3.

HUISSIERS AU CONSEIL DE GENEVOIS :

BEFFAZ (Pierre-François) ?-mort après 1584.

- Maître. Bourgeois d'Annecy.
- Originaire d'Argonay.
- Fils de Rolet.
- Ép. avant 1554 honnête Aymée, fille de Jean Pilliod.
- Notaire, par quittance de ses lettres patentes du 10 février 1543. Curial d'Annecy en 1554.
- Fermier des revenus du mandement d'Annecy de 1565 à 1568, bail à ferme du 8 janvier 1565. Huissier au Conseil de Genevois de 1581 à 1584, au moins.
- Habite en 1583 près de la porte de Bœuf à Annecy.

Sources : AST, PS, Corte, 111, II, 1, n° 1, fol. 222 ; III, 3, n° 1. AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 22 (1543-1544), m. 26 (1584), fol. 112v. ADHS, SA 18607, fol. 113 ; E 445, fol. 255v. et acte du 26 septembre 1554. AM Annecy, GG3(55).

BILLION (Jean-Louis) ?-mort après 1609.

- Maître. Bourgeois d'Annecy.
- Originaire de Thônes.
- Ép. N. Bariot.
- Enfants : Jacqueline, bapt. le 6 août 1600 à Annecy (égl. Saint-Maurice).
- Notaire, nommé en 1596.
- Huissier au Conseil de Genevois entre 1600 et 1609.

Sources : AST, SR, Cam. Sav. inv. 53, m. 29, états de 1604, 1605, 1606 et 1609. ADS, B 1482. ADHS, registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy.

BORNENS (Pierre) ?-mort après 1648.

- Maître.
- Originaire d'Étercy.
- Ép. Louise Grenier, inh. à Étercy le 17 juillet 1644, fille de maître Grenier, notaire et bourgeois d'Annecy.
- Enfants : Jean-François, bapt. le 15 décembre 1642 à Annecy (égl. Saint-Maurice).
- Huissier au Conseil de Genevois de 1644 à 1648 au moins.

Sources : ADS, SA 1125 n° 15. ADHS, registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy et d'Étercy.

CHARANSONAY (Maurice de) ?-mort entre 1551 et 1560.

- Noble.
- Originaire de Talloires.
- Ép. honorable Philippine Cornel, fille de Pierre Cornel, d'Annecy. Elle ép. en deuxièmes noces maître Charles Mingon, commissaire d'extentes.
- Enfants : Claudine, ép., par contrat dotal du 20 septembre 1563, maître Sébastien Barrallion, notaire, bourgeois d'Annecy, portier du château d'Annecy, secrétaire de Jacques de Savoie, protonotaire apostolique, abbé de Pignerol et prieur de Talloires.
- Huissier et massier au Conseil de Genevois de 1539 à 1551, au moins.

Sources : J. Brunier, Les Charansonnay : historique et esquisse généalogique, *Cahiers savoyards de généalogie*, 1983, n° 2, p.232 et 255. AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 22 (1539-1540), m. 25 (1550-1551), m. 26 (1580), n° 189. ADHS, E 462, fol. 210 ; 43 J 2319, dossier Charansonay.

DUCREST (Dominique) ?-mort après 1681.

- Maître.
- Enfants : Balthazarde, ép. le 8 sept 1681 à Annecy (égl. Saint-Maurice) Antoine Mauris, menuisier.
- Huissier au Conseil de Genevois en 1651 et en 1681.

Sources : ADS SA 1128. ADHS, registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy.

DURET (Jean) ?-inh. le 25 septembre 1570 à Annecy (égl. Saint-Dominique).

- Maître.
- Originaire d'Annecy.
- Fils de Guigon, mort avant 1568.
- Ép. avant 1561 Mye Barbes, morte après 1572, fille d'Étienne Barbes.
- Sans postérité.
- Huissier au Conseil de Genevois de 1550, au moins, jusqu'à sa mort.

Sources : AST, SR, Cam. Sav. inv. 53, m. 24 (1549-1550). ADS, SA 1100(1), SA 1105(2), SA 1953, fol. 41v. ADHS, E 462, fol. 250, 43 J 2324, dossier Duret.

FAVRE (Bapthosard) ?-mort après 1583.

- Maître.
- Huissier au Conseil de Genevois en 1554 et 1561.
- Habite rue de Bœuf à Annecy en 1561 et près de la porte Genotton en 1583.

Sources : ADS, SA 1953, fol. 15. ADHS, E 445, fol. 222. AM Annecy, GG3(55).

FAVRE (Claude) ?-mort après 1584.

- Maître.
- Huissier au Conseil de Genevois de 1561 à 1584, au moins.
- Habite près de la porte de La Perrière à Annecy en 1583.

Sources : AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 26 (1584), fol. 116. ADS, SA 1100(1), SA 1110(2), SA 1110(3), SA 1953, fol. 63. AM Annecy, GG3(55).

GARCIN (Jean) ?-mort le 21 mars 1674 à Chavanod.

- Maître.
- Originaire de Chavanod.
- Fils d'Antoine.
- Ép. le 1er mars 1634 à Chavanod Bernardine Dunand, fille d'Antoine Dunand.
- Enfants : Perrine, née le 9 mai 1634 à Chavanod ; Antoine, né le 24 juin 1636 à Chavanod ; Claude, né le 11 mai 1638 à Chavanod ;

Amédée, née le 8 janvier 1642 à Chavanod, morte le 19 février 1679 à Chavanod ; Françoise, née le 4 mai 1644 à Chavanod.

- Second huissier au Conseil de Genevois en 1634.

Sources : ADHS, SA 18614, fol. 133v. ADHS, registres paroissiaux de Chavanod.

GRACIAN (Pierre) ?-mort après 1551.

- Noble, égrège.
- Originaire d'Annecy.
- Massier du Conseil de Genevois en 1536-1537. Est qualifié de « jadis massier » en 1538.
- Figure au 3e degré dans le cottet de la ville d'Annecy de 1536, avec égrège François Gracian, son frère, qui est notaire et commissaire d'extentes. Reçoit en 1551 la commission des protocoles de feu maître Claude Gracian, fils de feu François Gracian, son neveu, notaire.

Sources : F. Coutin, Cottet de la ville d'Annecy, *MDAS*, 1936, t. 54, p. 75. AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 21 (1536-1537), (1537-1538) et (1538-1539). ADHS, SA 18637, fol. 65.

MANISSY (Claude) Né vers 1595 à Annecy (?)-mort après 1642.

- Maître.
- Ép. avant 1629 Odette Mercier, fille de Bernard Mercier.
- Enfants : Françoise, née en 1616, inh. le 14 novembre 1619 à Annecy (égl. Saint-François) ; Perrine, née en mars 1619, inh. le 23 juin 1619 à Annecy (égl. Saint-François) ; une fille, née en 1622, inh. le 19 septembre 1623 à Annecy (égl. Saint-François) ; Antoine, bapt. le 1er août 1629 à Annecy (égl. Saint-Maurice), mort après 1635 ; Jacquemine, bapt. le 26 septembre 1634 à Annecy (égl. Saint-Maurice) ; une fille, née le 27 avril 1636, bapt. le 28 à Annecy (égl. Saint-Maurice) ; Aimé, bapt. le 23 mars 1640 à Annecy (égl. de la Visitation) ; Pernette, bapt. le 19 octobre 1642 à Annecy (égl. Saint-Maurice) ; Jean-Antoine, inh. le 18 décembre 1647 à Annecy (égl. Saint-François)
- Premier huissier au Conseil de Genevois de 1629 environ jusqu'en 1640 au moins.

Sources : AST, SR, Cam. Sav. inv. 53, m. 29, état des gages pour 1640. ADS, SA 1598, fol. 39. ADHS, registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy.

MARTINET (Claude) ?-mort après 1595.

- Maître.
- Ép. demoiselle Humberte Regard.
- Enfants : Urbain, bapt. le 27 septembre 1591 à Annecy (égl. Saint-Maurice).
- Huissier au Conseil de Genevois en 1588, 1590 et 1595.

Sources : AST, SR, Cam. Sav. inv. 53, m. 26 (1588), fol. 113. ADS, B 1476, B 1481. ADHS, registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy.

PERRET (Claude) ?-mort après 1629.

- Maître.
- Originaire de Thusy.
- Ép. avant 1622 Aymée, fille d'André Gay, de Thusy.
- Huissier au Conseil de Genevois depuis 1615 au moins, jusqu'en 1629.
- Reçoit une diminution de servis en 1623.

Sources : AST, PS, Corte, 111, II, 14, n° 16. AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 27 (1615). ADHS, SA 18641, fol. 287.

RÉGIS (Claude) ?-mort après 1598.

- Maître.
- Huissier au Conseil de Genevois en 1588 et 1598.
- Huissier extraordinaire au Sénat de Savoie en 1598.

Sources : L. Pillet, Petite chronique anonyme d'un habitant d'Annecy de 1598 à 1628, *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1884, 3e série, t. 10, p. 472. AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 26 (1588), fol. 112 ter v.

RUPHI (Pierre) ?-mort après 1606.

- Maître.
- Notaire en 1597.
- Huissier au Conseil de Genevois entre 1599 et 1606.

Sources : ADS, B 1484, fol. 42, B 1488, B 1489, B 1490. AM Annecy, BB8(02).

LA TIVOLLIÈRE[59]

- Maître.
- Huissier au Conseil de Genevois en 1653.

Sources :AST, PS, Corte, 111, III, 12, n° 6.

TISSOT (Jacques) Né vers 1570-mort après 1635.

- Maître.
- Sans enfants en 1635.
- Huissier au Conseil de Genevois entre 1588 et 1635.
- Habite au faubourg de Bœuf à Annecy en 1597.

Sources : AST, SR, Cam. Sav. inv. 53, m. 26 (1588), fol. 113. ADS SA 1598, fol. 47, B1488, B 1489, B 1490. AM Annecy, BB8(02).

On peut encore mentionner :

BRASSET (Pierre) : huissier au Conseil de Genevois en septembre 1571 (ADS SA 1100(1)).

ARPIAUD (Jean-Louis) et **BONTEMPS** (Jean-Joseph) : huissiers au Conseil de Genevois en 1573 (ADS, SA 1110(2)).

CHAPPUIS (Antoine), **DURET** (Jacques), **RUPHI** (Pierre), **TISSOT** (Jacques), maîtres : huissiers au Conseil de Genevois en 1603 et 1605, 1606 (ADS B 1488, B 1489, B 1490).

AUDIENCIERS AU CONSEIL DE GENEVOIS :

CHAMBOUX (Jean de) Né en 1543 à La Roche-mort en 1587 à Annecy.

- Audiencier au Conseil de Genevois, de 1570 environ, jusqu'en 1587.
- Voir sur ce personnage L. Perrillat, La bibliothèque de maître Jean de Chamboux (1543-1587), notaire et audiencier au Conseil de Genevois, *Revue savoisienne*, 2000, p. 113-163.

---

[59] Il a été délicat d'identifier ce personnage. Signalons qu'un maître Sébastien La Thivolière (mort après 1698) a une fille Michelle qui épouse vers 1685 à Mûres Benoit Daviet, de Mûres, fils de Pierre, cordonnier. Une Antoine, fille de maître Jacques La Tivollière, bourgeois d'Annecy, est marraine à Mures en 1676 (ADHS, Tabellion d'Alby, 1698, fol. 60 et registres paroissiaux de Mûres).

RIBITEL (Pierre) ?-mort après 1661.

- Maître. Bourgeois d'Annecy.
- Enfants : spectable François, avocat.
- Praticien avant 1657.
- Audiencier au Conseil de Genevois, lettres patentes du 7 décembre 1657, jusqu'en 1659.

Sources : J. Nicolas, *La Savoie au XVIII^e siècle, noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978, t. I, p. 383. ADHS, B 2, p. 642-645. ADHS, registres paroissiaux de Gruffy.

SAGET (René). Né vers 1620/1625-inh. le 2 avril 1696 à Annecy (égl. Saint-Dominique).

- Maître.
- Fils de maître Serge, audiencier.
- Ép. le 23 mars 1641 à Annecy (chapelle des Barnabites) honorable Jeanne-Perrine Vuilliat, fille d'Étienne Vuilliat.
- Enfants : Christin-Joseph, né et bapt. le 14 juillet 1655 à Annecy (égl. Saint-Maurice) ; une fille, bapt. le 16 octobre 1660 à Annecy (égl. Saint-Maurice) ; Philiberte-Nicolarde, bapt. le 4 juin 1663 à Annecy, ép. le 14 septembre 1676 à Annecy maître Jacques Comte-Démolis, fils de maître Jean-Claude Comte-Démolis.
- Prend en albergement la banche de feu maître Catherin Gaillard, au palais de l'Île, par lettres patentes du 24 mars 1651. Procureur au Conseil de Genevois en 1653.
- Audiencier au Conseil de Genevois de 1650 environ au 30 mai 1657 et par lettres patentes du 31 juillet 1676 jusqu'à sa mort. Agent et solliciteur des procès du duc de Genevois, lettres patentes du 20 décembre 1657, jusqu'en 1659.
- Procureur et audiencier au Conseil de Genevois à sa mort.
- Syndic d'Annecy en 1669, 1679 et 1688.

Sources : F-A. Duboin, *Raccolta per ordine di materie delle leggi, provvidenze, editti, manifesti pubblicati dal principio dell'anno 1681 sino agli 8 dicembre 1798 sotto il felicissimo dominio della Real Casa di Savoia*, Turin, 1818-1869, t. III, p. 1360. J. Germain, Annecy, institutions et vie municipales sous l'Ancien Régime XVII^e-XVIII^e siècles, *Annesci*, 1991, t. 32, p. 327-330. ADS, SA 1128, SA 1598, fol. 31. ADHS, B 2, p. 583-584. ADHS, registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy.

SAGET (Serge). Né vers 1575 à Annemasse-inh. le 25 septembre 1650 à Annecy (égl. Saint-Dominique).

- Maître. Bourgeois d'Annecy.
- Originaire d'Annemasse.
- Fils d'honorable Jean Saget et Roberte de Sales.
- Ép. avant 1614 Jacqueline Robert.
- Enfants : Humbert, né en juin 1614, inh. le 26 décembre 1614 à Annecy (égl. Saint-Dominique) ; Françoise, née le 31 juillet, inh. le 2 août 1618 à Annecy (égl. Saint-Dominique) ; Pierre, né en décembre 1619, inh. le 24 juin 1620 à Annecy (égl. Saint-Dominique) ; René, né vers 1620/1625, audiencier au Conseil de Genevois ; Jacquemine, née et bapt. le 23 octobre 1625 à Annecy.
- Notaire, par lettres patentes du 18 juin 1603, sans payer de finance. Praticien en 1618. Notaire en 1633.
- Audiencier au Conseil de Genevois de 1619 sans doute jusqu'à sa mort.
- Procureur au Conseil de Genevois au moment de sa mort.

Sources : ADS, SA 1598, fol. 31. ADHS, SA 18641, fol. 98v. ; E 530, fol. 39. ADHS, registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy.

CLAVAIRES ET RECEVEURS DES PEINES ET MULTES DU CONSEIL DE GENEVOIS :

MERMET (Jean) ?-mort après 1539.

- Noble et égrège.
- Originaire d'Annecy.
- Clavaire et receveur des peines et multes du Conseil et de la judicature-mage de Genevois, lettres patentes du 1er août 1515, jusqu'en 1539 au moins. Reçoit une augmentation de gages de 25 florins par lettres patentes du 29 août 1520.
- Figure au 3e degré dans le cottet de la ville d'Annecy de 1536.

Sources : F Coutin, Cottet de la ville d'Annecy, *MDAS*, 1936, t. 54, p. 74. AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 20 (1533-1534). ADHS, SA 18597, E 568, fol. 1.

BLANC (Sybois) ?-mort entre 1565 et 1570.

- Noble, noble et égrège, égrège, maître.
- Originaire d'Alby.

- Ép. demoiselle Louise André, morte avant 1605.
- Enfants : François ; Jean ; Claude ; Philiberte, ép. par contrat dotal du 4 mai 1571 maître Antoine Breysaz, de Saint-Maxime-de-Beaufort, habitant Saint-Jorioz.
- Notaire.
- Clavaire et receveur des peines et multes du Conseil de Genevois de 1541 jusqu'en 1550 au moins.
- Receveur à la Chambre des comptes de Savoie en 1561.

Sources : A. de Foras, *Armorial*..., t. VI, p. 168. AST, PS, Corte, 111, II, 4, n° 3. AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 24 (1549-1550). ADHS, SA 1953, fol. 33v., SA 18599, fol. 88.

HUISSIERS A LA CHAMBRE DES COMPTES DE GENEVOIS :

BURNIER (Thomas) ?-mort en 1555.

- Maître. Bourgeois d'Annecy.
- Huissier de la Chambre des comptes de Genevois de 1546, au moins, jusqu'à sa mort.

Sources : J. Brunier, Histoire généalogique de la famille Brunier, *Cahiers savoyards de généalogie*, 1982, n° 1, p. 127. AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 23 (1546-1547). ADHS, SA 18604, fol. 43.

CHAMOSSAT (Sébastien) Né vers 1603 à Saint-Félix -mort après 1668.

- Maître. Bourgeois d'Annecy.
- Originaire de Saint-Félix.
- Ép. avant 1633 honorable Suzanne Verguin.
- Enfants : Un fils né vers 1633 ; Pernette, née le 17 août 1636, bapt. le 18 à Annecy (égl. Saint-Maurice), inh. le 25 février 1649 à Annecy (égl. Saint-Maurice) ; Claude, bapt. le 15 mai 1643 à Annecy (égl. Saint-Maurice) ; Jeanne-Françoise, bapt. le 22 mai 1646 à Annecy (égl. Saint-Maurice), inh. le 11 mai 1650 à Annecy (égl. Saint-Maurice) ; Jean-François, bapt. le 27 mai 1649 à Annecy (égl. Saint-Maurice) ; Pierre, bourgeois d'Annecy, ép. le 6 novembre 1668 Claudine Ducloz, de Mognard, fille de Jean-Baptiste Ducloz.
- Notaire.
- Est « commis en la charge de huissier en lad. chambre » en 1630. Huissier à la Chambre des comptes de Genevois, lettres du 29 mars 1634 jusqu'en 1659.

• Huissier extraordinaire au Sénat de Savoie à partir de 1638.

Sources : AST, SR, Cam. Sav. inv. 53, m. 28 (quartier de septembre 1630). ADS, B 1445, fol. 15, SA 1598, fol. 35. ADHS, SA 18614, fol. 126. ADHS, registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy et de Saint-Félix.

COPPIER (François) ?-mort après 1587.

• Maître.
• Sergent en 1583.
• Huissier à la Chambre des comptes de Genevois en 1586-1587.

Sources : AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 26 (1586), fol. 128. ADS, SA 1159(2). ADHS, SA 18720, fol. 113. AM Annecy, GG3(55).

DURET (Jacques) Né à Annecy (?)-mort après 1641.

• Maître. Affranchi, lettres du 13 juillet 1611. Bourgeois d'Annecy.
• Originaire d'Annecy.
• Fils de Jean, charpentier à Annecy.
• Ép. 1) Clauda Chevallier.
2) Jeanne-Marie Duchesne, avant 1630.
• Enfants du premier lit : Jacobelle, bapt. le 19 septembre 1599 à Annecy (égl. Saint-Maurice) ; Guillaume, bapt. le 21 novembre 1604 à Annecy (égl. Saint-Maurice), inh. le 18 décembre 1617 à Annecy (égl. Saint-Dominique).
• Notaire. Procureur.
• Huissier à la Chambre des comptes de Genevois, lettres patentes du 12 janvier 1601 jusqu'en 1630.
• Pratique le notariat jusqu'en 1641, au moins.
• Syndic d'Annecy en 1626 et 1632.

Sources : J. Germain, Annecy, institutions et vie municipales sous l'Ancien Régime XVII[e]-XVIII[e] siècles. *Annesci*, 1991, t. 32, p. 327-330. AST, SR, Cam. Sav. inv. 53, m. 28 (quartier de septembre 1630). ADS, SA 1117(5). ADHS, SA 18610, fol. 53v., SA 18648, fol. 137. ADHS, registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy.

FAVRE (Jean) ?-mort entre 1534 et 1536.

• Egrège, noble et égrège.
• Ép. N., décédée après 1536 qui, veuve, figure au 6[e] degré dans le cottet de la ville d'Annecy de 1536.
• Notaire.

• Huissier à la Chambre des comptes de Genevois, nommé par lettres patentes du 1er février 1526, jusqu'en 1534, au moins. Fermier des lods et ventes de Beaufort en 1529-1534.

Sources : F Coutin, Cottet de la ville d'Annecy, *MDAS*, 1936, t. 54, p. 80. AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 17 (1524-1526) et (1529-1530), m. 18 (1530-1531) n° 245, m. 20 (1532-1533), (1533-1534) et (1534-1535).

GRILLIET (Pierre) ?-mort en 1600.

• Maître.

• Huissier à la Chambre des comptes de Genevois de 1588, au moins, à 1600.

• Habite faubourg de La Perrière à Annecy en 1597.

Sources :AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 26 (1588), fol. 74. ADHS, SA 18610, fol. 53v., E 521, fol. 135. AM Annecy, BB8(02).

NAVILLE dit CABOT (Guillaume) Né vers 1536-mort après 1583.

• Maître.

• Originaire d'Annecy.

• Ép. N.

• Enfants : François, bapt. le 1er août 1574 à Annecy (égl. Saint-Maurice).

• Notaire, nommé par lettres patentes du 31 août 1568, sans payer de finance.

• Huissier à la Chambre des comptes de Genevois, par lettres patentes du 30 novembre 1555, jusqu'en 1582, au moins.

• Habite près de la porte de La Perrière à Annecy en 1583.

Sources : AST, PS, Corte, 111, X, 3, n° 2. AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 26 (1580), (1582), fol. 82. AST, SR, Cam. Piem., art. 806, § 2, n° 804. ADS, SA 1100(1). ADHS, SA 18604, fol. 43 et registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy. AM Annecy, GG3(55).

La pérennité de la Cour d'appel de Chambéry

Dans l'esprit des négociateurs du traité d'annexion de la Savoie à la France, dans l'esprit au moins des émissaires savoyards (nombreux étaient parmi eux les avocats) qui avaient pris la part que l'on connaît à la mise en place de ses modalités, la France s'était engagée à garantir la pérennité de la Cour d'Appel de Chambéry. Il ne pouvait être question, au souvenir du prestige que s'était acquis au cours des siècles le Sénat de Savoie, que la Cour, qui en était l'émanation pût un jour disparaître.

On ne transige pas avec la mémoire des peuples.

Tous les grands conquérants en portent témoignage dans l'histoire universelle. Tous ceux qui ont voulu, par la force, imposer leur civilisation, leur mode de vie, ont appris à leurs dépens cette grande leçon. Rome n'a pu étendre sa domination sur le Monde que par le respect de ses empereurs pour les usages, coutumes et rites que pratiquaient les peuples qu'ils soumettaient. Chez nous, le Maréchal Lyautey est, sans doute une des plus belles illustrations de ce principe.

Pour pacifique et consensuelle qu'ait été la conquête de la Savoie par la France, l'Annexion, plus encore, peut-être, parce qu'elle fut souhaitée, n'échappe pas à la règle qu'impose la paix des armes.

Mais, héritière du jacobinisme révolutionnaire et du centralisme impérial, la France du XIX[e] siècle ne s'accommode pas de décisions que n'inspire pas l'unitarisme.

Aussi, lorsque dans les dernières décennies du siècle, la nécessité apparaîtra de supprimer un certain nombre de Cours d'Appel en considération de la faiblesse de leur ressort territorial, les gouvernements n'hésiteront pas à appliquer cette mesure à la Cour d'Appel de Chambéry, au mépris d'engagements dont ils ne soupçonnent pas l'existence, ou, pour autant qu'ils les eussent connus, dont ils voulaient ignorer la portée.

C'était mal connaître les Savoyards que de les croire aussi oublieux de leurs droits.

Ils ne manquèrent aucune des occasions qui leur furent offertes de rappeler au pouvoir central les engagements de l'Empereur Napoléon III.

*

En 1870 déjà, le ministère Ollivier prépara un projet de loi dans lequel la Cour d'Appel de Chambéry figurait au nombre des Cours à supprimer.

La députation savoisienne intervint. Monsieur le Sénateur Laity, ancien commissaire extraordinaire[1] déclara que cette suppression constituerait la violation d'un contrat synallagmatique.

En présence de cette intervention d'une voix particulièrement autorisée, le gouvernement reconnut que la parole de la France était engagée et le nom de la Cour d'Appel de Chambéry fut rayé du projet.

*

Un haut magistrat de la Cour d'appel de Dijon[2] dans une brochure publiée à l'époque sous le titre *D'un projet de suppression de quelques Cours d'Appel*, s'exprimait en ces termes, parlant de la Cour d'Appel de Chambéry : « Il ne s'agit pas ici de configuration du sol, d'opérations arithmétiques, du nombre d'arrêts rendus, il s'agit de respecter, de violer un contrat, de déchirer un pacte solennellement consenti, de méconnaître des droits, de manquer de parole à la France... Les représentants vont à Paris. On négocie. On s'entend et, quand la nouvelle province est fixée sur le sort de ses institutions et sur leur avenir, elle acclame sa réunion à la France. De ces institutions, la première entre toutes, celle à laquelle elle se rattache par toutes les lumières de son passé, c'est sa Cour de Justice, son ancien et illustre Sénat de Savoie. Le Sénat de Savoie, cet aîné de nos parlements, a été pendant six siècles en Savoie, le centre et comme le résumé de toute la vie locale. On a vu dans ses rangs Antoine Favre, François de Sales, Joseph de Maistre. »

Burnier, historien de la Savoie écrit pour sa part : « La Savoie se personnifie dans son Sénat. Les termes du traité, le maintien des droits

---

[1] Le sénateur Laity avait été désigné avant l'Annexion comme commissaire extraordinaire du gouvernement français en Savoie pour y préparer l'Annexion.

[2] Monsieur Crépon, ancien 1er Président de la Cour d'Appel de Dijon, conseiller à la Cour de Cassation.

acquis, impliquent la pérennité du Sénat de Savoie. Il est la conjugaison, la réunion solennelle de deux engagements, de deux paroles : celle de la Savoie, celle de la France ».

*

En 1882 ; nouvel assaut, nouvelle menace de suppression de la Cour d'Appel de Chambéry. Les souvenirs de l'Annexion, ceux des échanges de 1870, sont pourtant encore trop proches pour que cette velléité ne soit pas combattue avec la dernière énergie par les barreaux savoyards qui décident d'adresser à Monsieur le Garde des Sceaux et aux assemblées un important mémoire de soixante pages qui doit trouver ici la place que lui mérite la qualité de sa rédaction et la rigoureuse puissance de sa dialectique[3].

Dans un préambule, les rédacteurs soulignent que sur les murs de la salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel de Chambéry, en face du tableau célèbre de Winterhalter représentant Napoléon III, une plaque de marbre rappelle, en lettres d'or, que dans cette salle même, est intervenu le grand événement qui en 1860, fit entrer dans la grande famille française, une province française de cœur, de mœurs et de langage.

Le 29 avril et le 14 mai de la même année, la Cour d'Appel, en audience solennelle, a proclamé les résultats de la grande consultation populaire d'avril qui consacrait, à la quasi-unanimité des votants, leur volonté de devenir français. Le mémoire voit là ce qu'il appelle « une saisine héréditaire », trait d'union entre le présent et le passé.

Depuis lors, 22 ans se sont écoulés. Les liens se sont étroitement resserrés, indépendamment des formes de gouvernement. Ils se sont cimentés par le sang sur les champs de bataille.

Les Savoyards se déclarent confiants, sans inquiétude, en la pérennité des vieilles prérogatives garanties à la Savoie lors du traité d'Annexion. Ils ont foi en la parole d'honneur de la France.

Et pourtant des projets de loi viennent remettre en cause le maintien de la Cour d'Appel de Chambéry, paraissant oublier qu'elle est l'héritière du prestigieux Sénat de Savoie « gardien des traditions d'un droit spécial qui est encore et qui sera longtemps quotidiennement

[3] Le barreau de Bonneville possède un exemplaire de ce document intitulé « Maintien de la Cour d'Appel de Chambéry et des tribunaux de son ressort – Mémoire des barreaux de Savoie à Monsieur le Garde des sceaux et aux chambres », Chambéry, Imprimerie Chatelain, successeur de M. Puthod, 4 avenue du champ de Mars – 1825.

appliqué : rouage indispensable à la vie et à la prospérité des deux départements savoisiens ».

L'opinion publique savoyarde s'est émue de cette éventuelle « atteinte à un patrimoine séculaire que la Savoie considère comme un droit acquis et qu'elle a entendu se réserver dans un vote, aussi formellement que les populations du Faucigny et du Chablais se sont réservé le privilège de la Zone ».

C'est pourquoi les barreaux réagissent moins pour la défense de leurs intérêts personnels que pour la sauvegarde des droits, des prérogatives et des intérêts des populations de la Savoie.

Par ce mémoire, ils ont la volonté d'exprimer les arguments qui imposent le maintien de la Cour d'Appel de Chambéry.

Il y a à cela des raisons historiques, politiques, juridiques, administratives et judiciaires, économiques, ainsi que d'intérêt régional, municipal et privé.

*

Nous connaissons les raisons historiques : avant d'être une province, la Savoie a été un État.

Et de rappeler que c'est par une charte du 29 novembre 1329 qu'Aimon seizième comte de Savoie a établi à Chambéry « un Conseil-Résident » (Parlement sédentaire) investi d'attributions à la fois politiques, administratives et judiciaires.

Le « Parlement de Savoie » est donc plus ancien que la plupart des Cours et Parlements français.

Chronologiquement, il prend place immédiatement après les parlements de Paris et de Toulouse fondés en 1302 par Philippe le Bel, et avant le Parlement de Grenoble établi en 1337 par le Dauphin Humbert. Un siècle avant Bordeaux, Dijon ou Rouen. Deux siècles avant Pau et Rennes. Trois cents ans avant Metz, Douai et Nancy.

Lorsque François I^{er} s'empara de la Savoie en 1536, son premier soin fut de lui conserver son Parlement et de l'ériger en Cour Française. Henri II le maintint, et déclara, dans son Édit du 24 novembre 1549 : « Les Présidents et conseillers des parlements de Savoie et de Piémont sont souverains comme ceux des autres parlements, et ils pourront siéger dans iceux lorsque l'occasion se présentera ».

Pourtant à cette époque, une première menace pesa sur le Sénat de Savoie. Certains personnages du Dauphiné et du Lyonnais intriguèrent auprès du duc de Guise et, par son intermédiaire, firent parvenir à Henri II une requête tendant, pour des intérêts financiers, à la réunion du Parlement de Chambéry à celui de Grenoble.

Dans un premier temps, l'idée fut favorablement accueillie par le roi. Mais, se ravisant, il fit procéder par Monsieur de Mongevan, Commandant Général du Dauphiné, à une enquête dont les conclusions se révélèrent défavorables au projet. Il y renonça.

La motivation de l'arrêt rendu par le Conseil du roi est saisissante « par le désir qu'il a de bien traiter ses sujets de Savoie et de leur rendre justice en leur pays aux moindres frais que faire se pourra, et ne rien leur innover sans grande cause, ainsi, les entretenir en leurs anciens privilèges libertés et franchises et les augmenter plutôt que diminuer, a voulu et déclaré en son dit conseil privé qu'il voulait que les choses demeurassent en l'état qu'elles sont en Savoie, pour le regard dudit Parlement et qu'il n'en sera fait aucune translation ou union à celui du Dauphiné ».

On sait qu'après vingt-trois ans de cette première annexion, la Savoie fit retour à ses princes sous le règne du duc Emmanuel-Philibert par le traité du Cateau-Cambrésis.

Le 12 août 1559 paraît l'Édit provisionnel qui érige le Parlement de Chambéry en Sénat sous le nom de Sénat de Savoie[4].

Une deuxième annexion de courte durée intervint à la fin de l'année 1600, terminée avant même d'avoir commencé par le traité de Lyon du 17 janvier 1601.

Le Sénat de Savoie reprit ses audiences le 20 mai 1601 et s'enrichit dans cette première période du XVII[e] siècle des travaux du plus illustre de ses membres : Le Président Favre, auteur du Code Fabrien[5].

Vingt-neuf ans plus tard en 1629, pour la troisième fois, la Savoie est occupée et réunie à la France, le 14 mai 1630, Chambéry, se ren-

---

[4] Le nom de Sénat est donné dans les États du Roi de Sardaigne aux Cours suprêmes de Justice. Il s'agit d'une vieille survivance de la Rome Antique.

[5] Le premier magistrat du département inaugurant la statue du Président Favre dira « Inspiré du même esprit que nos légistes les plus fameux, les Dumoulin et les Cujas, il a, comme eux, exercé sur notre jurisprudence une influence décisive. Le Droit Français le compte parmi ses docteurs. Son nom est associé à jamais à celui des savants novateurs du XVI[e] siècle qui, fondant la loi sur la science et sur la raison, ont préparé la réforme d'où sont sortis nos admirables codes modernes. »

dant à Louis XIII, obtient par le traité de capitulation que le Sénat de Savoie conserve ses attributions judiciaires : « La justice souveraine et suprême pour le Duché de Savoie devra s'exercer à Chambéry et non ailleurs » (Grillet, *Dictionnaire historique*, volume Chambéry, tome II), alors pourtant que s'agissant de toutes autres attributions le Sénat est remplacé par un conseil souverain.

Mais un an ne s'est pas écoulé que, par le traité de Cherasco du 31 mars 1631, la Savoie fait retour à Victor Amédée I^er^, le Sénat retrouve son nom et la plénitude de ses attributions.

En 1690, sous Louis XIV, pour la quatrième fois, la Savoie retombe sous la domination Française.

Pourtant, un édit du 17 janvier 1691 maintient en l'état l'organisation judiciaire. Le sénat de Savoie rend la justice au nom du Roi : « Il Nous plaît que Sénat et Chambre des Comptes de Savoie continuent à s'assembler et tenir séance en la ville de Chambéry dans les lieux et en la matière accoutumée et qu'ils y rendent la Justice en notre nom à nos sujets dudit Duché de Savoie. Maintenons pour cette fin et confirmons lesdits Sénat et Chambre des Comptes dans les mêmes pouvoirs, autorités, juridictions, supériorités, droits, prééminences, prérogatives et privilèges dont lesdits corps ont ci-devant joui. »

Par le traité de Turin de 1696 la Savoie retrouve la souveraineté de Victor-Amédée II.

Le même Édit fut remis en vigueur lors de la cinquième occupation qui de 1703 se poursuivit jusqu'au traité d'Utrecht du 11 avril 1713.

Le Sénat a même survécu à l'Annexion de 1792.

En effet, la commission provisoire des Allobroges, qui succéda le 29 octobre 1792 à l'Assemblée Nationale, donna au Sénat une organisation certes nouvelle répondant aux principes révolutionnaires, mais elle le maintint sous le nom de Sénat Provisoire des Allobroges alors que les parlements français, eux, avaient été supprimés depuis trois ans.

La seule solution de continuité qu'ait connu le Sénat de Savoie survint en mars 1793 où il fut remplacé par un Tribunal de District puis, sous l'Empire par un Tribunal de Première Instance. Cette disparition provoqua pour la Ville de Chambéry une période de décadence qu'accompagna une diminution de la population.

En 1814, le traité de Paris, puis en 1815 le traité de Vienne furent accueillis en Savoie avec faveur, non seulement parce qu'ils mettaient un terme aux campagnes militaires napoléoniennes, mais plus encore à raison de l'espoir qu'ils suscitaient d'un retour à l'organisation judiciaire qu'avait sanctionnée la longue tradition que nous venons d'analyser.

Le premier acte du gouvernement de Turin fut le rétablissement du Sénat de Savoie.

Un édit du 4 mars 1848 transforma le Sénat en une Cour d'Appel dont on sait qu'elle fonctionna sans interruption jusqu'en 1860.

Le 23 juin 1860, un décret ratifiant les promesses du gouvernement impérial et les conditions sous lesquelles le pacte d'annexion avait été voté, édicta que les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie formeraient le ressort d'une Cour Impériale dont le siège serait Chambéry.

Au nom de ce passé historique, la Cour d'Appel de Chambéry est donc en droit de revendiquer une véritable possession d'État.

*

Aux raisons historiques, s'ajoutent des raisons politiques.

Le mémoire des barreaux trouve ici des accents poignants.

« Dieu nous garde, nous, Français de vieille date, membres d'un barreau des rangs duquel sont sortis les promoteurs du grand bienfait de l'Annexion, de méconnaître et de rapetisser le magnifique élan avec lequel la Savoie laissant aller son cœur là où coulent ses rivières s'est jetée dans les bras de notre mère patrie ».

Mais, cet élan du cœur était aussi commandé par la raison.
L'Intérêt y avait sa part.

Pour spontané qu'il fût, ce mouvement était réfléchi, déterminé par les promesses faites par ceux qui avaient autorité pour parler au nom de la France.

Le mémoire rappelle que deux partis s'affrontaient.

L'un minoritaire encouragé par la presse suisse, prêchait l'abstention, le vote hostile voire le démembrement.

L'autre plus nombreux, plus déterminé, plus compact, le rattachement.

La thèse du parti anti-français développait une argumentation mercantile, à destination du Chablais et du Faucigny : « Vos intérêts commerciaux avec la Suisse voisine vont être mis en péril » et, à l'égard de tous : « On va supprimer votre Cour ».

Dans une brochure *La Savoie dans la balance politique de l'Europe*, Adolphe Bertet écrivait : « La Savoie a trois choses à craindre dans son annexion à la France : son morcellement, l'abandon de la percée du Mont-Blanc, la perte de sa Cour ».

À cette argumentation, les annexionnistes opposaient la ferveur des sentiments, la géographie physique, la communauté de langue, de souvenirs, de tournure d'esprit, de mœurs, d'habitudes.

Mais aussi sur le plan des intérêts matériels, la certitude du maintien de la Cour d'Appel de Chambéry.

Dans un opuscule intitulé *La Savoie doit-elle être française ?* le parti national français s'efforçait d'apaiser l'alarme des populations.

« Nous perdrions » écrivaient-ils « notre Cour d'Appel ? »

« La Savoie, par sa population forme un ressort plus important que celui de beaucoup de Cours Impériales. C'est d'ailleurs un pays processif que le nôtre à raison de l'extrême fractionnement de la terre, si bien que la Cour actuelle rend deux fois autant d'arrêts que la Cour de Grenoble. Chaque chambre de celle-ci fait environ cent arrêts annuellement tandis que chacune des chambres de la Cour de Chambéry en rend deux cent cinquante. »

« Chambéry est d'ailleurs une ville de Parlement qui a joui pendant plusieurs siècles de la prérogative d'un Sénat souverain. Chambéry possède un immense Palais de Justice ».

On peut lire dans *Le Courrier des Alpes* du 25 février 1860 : « Non ! la France ne saurait permettre que quelqu'un, en Savoie, s'offrît quelque dommage de la réunion de la Savoie à la France. Non ! Chambéry ne perdra pas sa Cour d'Appel. Non ! Chambéry,Annecy et les autres petites villes ne perdront aucune de leurs prérogatives actuelles ».

Ces promesses de la presse annexionniste ont été ratifiées et adoptées par le gouvernement français et l'Empereur Napoléon III.

Dans les premiers jours de mars 1860, une première députation [6] officieusement choisie par les comités annexionnistes au sein du Conseil Provincial de Chambéry, partait pour Paris où elle était chargée de négocier avec la France les préliminaires du pacte d'Annexion.

L'assurance qu'avant le vote la Savoie voulait obtenir, tenait en trois propositions :

- Non-démembrement de la Savoie ;
- Création de deux départements ;
- Maintien de la Cour d'Appel de Chambéry.

Sur ces trois points, les émissaires savoyards reçurent satisfaction de la part des ministres des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et de la Justice.

Le 10 mars 1860, une dépêche concertée par les deux parties parvenait à Chambéry, immédiatement publiée dans un supplément du *Courrier des Alpes* du 11 mars : « Paris, 10 mars 1860, 4 heures 15 du soir. La Savoie ne sera pas démembrée, il y aura deux départements, la Cour d'Appel de Chambéry sera maintenue, une assurance formelle nous est donnée sur ces points d'une source officielle ».

Cette prise de position devait être confirmée par l'Empereur lui-même quelques jours plus tard à la députation des quarante et un reçue par lui le 21 mars [7]. Il dira : « Ce n'est ni par la conquête, ni par l'insurrection que la Savoie et Nice sont réunis à la France, mais par le libre consentement du souverain légitime appuyé de l'adhésion populaire ». « J'espère donc Messieurs, pouvoir bientôt vous considérer comme membres de la grande famille française. Je tiendrai à l'honneur de réaliser toutes vos espérances et l'Annexion d'un pays que tant de liens rattachent à la France deviendra pour lui une nouvelle cause de prospérité et de progrès. »

Comment cette déclaration fut-elle interprétée ?

Le *Courrier des Alpes* du 24 mars 1860 fixe nettement le sens attribué par la Savoie aux déclarations de l'Empereur : « Voyons maintenant les conséquences pour Chambéry de son Union à la France » ; « Chambéry, ville de consommation et d'employés, vit par sa Cour d'Appel, ses administrations et sa garnison » ; « Chambéry devenant

---

[6] Cette dépotation était composée de MM. Charles Bersier rédacteur du Courrier des Alpes, du comte Greffié de Bellecombe, tous deux avocats à la Cour, du Baron d'Alexandry d'Orangiani et de Louis Bérard, avocat au barreau de Moutiers.

[7] Il s'agit de la délégation officielle chargée de finaliser le traité d'Annexion.

française conservera sa Cour d'Appel, habitants de Chambéry, que vos appréhensions disparaissent ».

Dans un numéro du 6 avril 1860 le même journal revient sur le sujet : « Je tiendrai à l'honneur de réaliser toutes vos espérances ».

« Les espérances auxquelles faisait allusion sa majesté lui avaient été exposées, non seulement dans l'adresse que venait de lui lire le Président de la députation mais encore et plus spécialement dans une note que ce dernier avait eu l'honneur de remettre à l'Empereur le samedi précédent dans une audience particulière qu'il en avait obtenue ».

« Ces espérances consistaient dans le maintien de tous les avantages dont jouissait la Savoie sous la domination Piémontaise et dans l'octroi de nouvelles prérogatives. Ainsi, la députation demandait la division de la Savoie en deux départements avec Chambéry et Annecy comme Chefs-lieux, la conservation de la Cour d'Appel de Chambéry, l'organisation en Zone Franche de tout le Nord de la Savoie depuis une ligne déterminée par le torrent "Les Usses" ».

La Savoie est un pays où l'administration de la Justice et tout ce qui s'y rattache a, de tous temps, occupé une large place dans la vie publique et privée de ses habitants. Ce phénomène procède de diverses origines : traditions séculaires, amour du sol, morcellement de la propriété, tendance très affermie à la défense de ses droits, déférence quasi idolâtre pour la Justice, pour ceux qui la rendent comme pour les auxiliaires qui, à tous les degrés, la servent.

Faucigny et Chablais ont voté Oui et Zone.
Toute la Savoie a voté Oui et Cour.

*

Le mémoire des barreaux savoyards invoque encore des raisons juridiques.

L'article 5 du traité d'Annexion précise : « Le gouvernement français tiendra compte aux fonctionnaires de l'ordre civil et aux militaires appartenant par leur naissance à la Province de Savoie et à l'arrondissement de Nice, et qui deviendront sujets français, des droits qui leur sont acquis par les services rendus au gouvernement Sarde : Ils jouiront du bénéfice résultant de l'inamovibilité pour la magistrature et des garanties assurées à l'armée ».

Une loi du 23 juin 1860 répond au vote Oui et Cour en créant (en confirmant) l'existence pour les départements de Savoie et de Haute-Savoie d'une Cour d'Appel dont le siège est à Chambéry.

Soulignons que le bénéfice de l'inamovibilité est en droit une garantie qui permet au magistrat de ne pas être déplacé sans son consentement.

Elle s'applique non seulement à la fonction mais aussi au siège sur lequel cette fonction est exercée.

*

À ces motifs s'ajoutent, des raisons d'ordre administratif et judiciaire.

La première garantie d'une bonne administration de la justice, c'est, de la part des magistrats et de leurs auxiliaires, la connaissance et la pratique des lois dont les uns sont appelés à faire et les autres à préparer l'application.

Régie par les lois françaises de 1804 à 1815, lors de sa sixième occupation, la Savoie est retombée au lendemain du Congrès puis du traité de Vienne, par sa réunion au Royaume de Sardaigne, sous l'empire du droit romain modifié par les royales constitutions du 7 avril 1770.

Ces constitutions portent le titre de « Lois et constitutions de sa majesté ».

On y trouve entre autres une législation spéciale sur les fleuves, les rivières et torrents, les chemins, les bois et les forêts. Ce recueil en deux forts volumes ne comprend pas moins de six livres se subdivisant en cent vingt sept titres et deux mille cinquante deux articles différents.

Dans le but d'unifier la législation, Charles-Albert promulgua le 20 juin 1837, un code civil en deux mille quatre cent quinze articles connu sous le nom de *Code Albertin* qui eut force de loi dès le 1er janvier 1838.

Le 30 décembre 1842, il édicta un Code de Commerce en sept cent vingt-trois articles rendu exécutoire le 1er janvier 1843. En 1855, un nouveau code de Procédure Civile fut promulgué.

En résumé, la Savoie a connu en fait de législation :
- La législation française de 1804 à 1815.
- Le Droit Romain mélangé de Droit Coutumier de 1815 à 1838.
- La législation sarde de 1838 à 1860.
- Puis, depuis l'Annexion, le retour à la législation française,

Mais pour de longues années encore, au nom des droits acquis et pour autant que les praticiens du Droit s'astreindront aux difficiles et patientes recherches qu'implique l'argumentation juridique, des problèmes se poseront en des matières diverses qui requièrent la parfaite connaissance des diverses législations successives[8].

*

Les raisons économiques du maintien de la Cour d'Appel de Chambéry ne font pas défaut.

Si la Justice doit être éclairée, elle doit, dans tout état bien organisé, être accessible au justiciable sous le double rapport de la distance et des frais.

Que le ressort actuel de la Cour d'Appel de Chambéry soit, comme sous le régime de la division territoriale qu'avait décrétée la loi du 28 pluviôse an VIII, réparti entre ceux de Grenoble et de Lyon ou attribué en entier à Grenoble , on verra se produire, sous le rapport économique, une situation intolérable et en toutes hypothèses beaucoup plus onéreuse pour le justiciable.

L'éloignement posera des problèmes dans l'hypothèse de vues de lieux. Il entraînera une augmentation des frais de transport et de vacations pour les témoins, aussi bien dans les matières correctionnelles que civiles. À quelle aventure sera exposé le montagnard de la Vallée de Chamonix aux prises avec une procédure de bornage relevant, en appel, de la Cour de Grenoble ou de la Cour de Lyon ?

Supprimer la Cour d'Appel de Chambéry ce serait rendre le prétoire inaccessible à toute une catégorie de citoyens et notamment aux plus démunis.

À ces raisons historiques, politiques, administratives, judiciaires, économiques s'ajoutent des raisons d'intérêt régional, public et privé.

---

[8] Plus d'un siècle nous sépare du traité d'Annexion et pourtant la Cour d'Appel de Chambéry a encore, particulièrement en matière de propriété et de servitudes, à tenir le plus large compte des droits acquis sous l'ancien régime. La mappe sarde de 1730 demeure une représentation graphique d'une exceptionnelle qualité technique, à laquelle les tribunaux ont obligation de se référer.

De grands travaux ont été entrepris et exécutés dans les deux Savoie pour l'installation et l'aménagement des tribunaux et à Chambéry pour le logement de la Cour[9].

Que deviendront-ils ?
Quel sort sera réservé aux avoués à la Cour ?
Quel sera le coût de leur indemnisation ?

Ce document signé de l'ensemble des avocats savoyards émettait évidemment le vœu insistant du maintien de la Cour d'Appel de Chambéry. Tout porte à penser qu'il eut un profond retentissement dans les deux départements. L'émotion qu'il ne put manquer de soulever trouva un écho favorable de la part du gouvernement.

Le 15 mars 1882 le préfet de la Savoie faisait connaître à Monsieur le Maire de Chambéry « que le gouvernement s'est déjà occupé de la Cour d'Appel de Chambéry et qu'il a décidé en Conseil des Ministres, à l'unanimité, que cette Cour serait maintenue pour des raisons d'ordre politique supérieur et que si la suppression en était proposée le Garde des Sceaux la combattrait au nom du gouvernement ».

Le 25 mars 1882 Monsieur le Ministre de la Justice déclara nettement à Monsieur le Premier Président Mercier[10] que la Cour d'Appel de Chambéry serait maintenue, le ministère étant, disait-il, d'un avis unanime, fermement résolu à respecter un engagement qui se trouve virtuellement consacré par le traité du 24 mars 1860.

*

Moins de huit ans plus tard, l'existence de la Cour fut de nouveau compromise. Le Maire de Chambéry prit l'initiative de créer un comité de défense des droits acquis comprenant toutes les autorités de Savoie et de Haute-Savoie et toutes les assemblées élues. Le 22 avril 1901, le bâtonnier Deschamps recevait du Maire de Chambéry une lettre alarmante annonçant la création de ce Comité et demandant au barreau d'Annecy de bien vouloir déléguer un de ses membres pour en faire partie.

Réuni de toute urgence, le Conseil de l'ordre adopta une résolution très ferme et désigna Me Fernand Ruphy pour représenter l'ordre au Comité.

---

[9] Le prestigieux bâtiment qui fait la fierté des Chambériens avait à peine 25 ans en 1882.

[10] Il s'agit du Premier Président de la Cour d'Appel de Chambéry en fonction en 1882

Un nouveau mémoire fut rédigé par Mᵉ Descotes, bâtonnier de Chambéry, qui reprenait pour l'essentiel l'argumentation du mémoire de 1882.

P.V. de la séance du 21.2.1901 :

« L'Académic s'associe tout entière à son Président pour s'élever contre la suppression éventuelle de la Cour d'Appel de Chambéry. La protestation qu'il a rédigée et dont il donne lecture se place au point de vue des droits acquis et de l'avenir intellectuel de cette ville. Elle sera insérée dans les journaux de la région et trois copies signées par M. le Président seront adressées, l'une à M. le Sénateur Perrier, président du Conseil Général, l'autre à M. le Préfet et la troisième à M. le Maire de Chambéry. La séance est levée. »

Suit le texte de la protestation de l'Académic de Savoie contre la suppression de la Cour d'Appel de Chambéry :

« Considérant que l'Académie de Savoie, tout en n'étant point un Corps politique ni une institution administrative, a le droit et le devoir d'exprimer des opinions et ses vœux dans toutes les questions qui touchent son développement intellectuel et à la prospérité morale du pays ;

Que, gardienne des traditions du passé et des souvenirs historiques de notre ancienne province, il lui incombe de ne pas laisser toucher à ce que celle-ci considère à bon droit comme une portion de son patrimoine ;

Considérant que la Cour d'Appel de Chambéry est l'héritière directe du Sénat de Savoie, dont la glorieuse histoire a été écrite par un membre de l'Académie et a pris place dans ses Mémoires ;

Que le Sénat lui-même a succédé au Conseil résident établi à Chambéry par une charte du 29 novembre 1329, d'Aimon, seizième comte de Savoie ; que le Parlement de Savoie est donc plus ancien que la plupart des Cours françaises ;

Que, lors de l'annexion de 1860,et avant la consultation plébiscitaire des 22 et 23 avril 1860, il a été formellement déclaré par les représentants du Gouvernement français à ceux des populations de la Savoie que la Cour d'Appel de Chambéry serait maintenue ; que ce maintien constitue pour les départements annexés un droit acquis et un privilège ayant comme garantie la parole d'honneur de la France ;

Considérant que l'ancienne capitale de la Savoie est grandement intéressée à ce que l'institution plusieurs fois séculaire dont elle est le siège ne lui soit pas enlevée ; qu'au point de vue du culte des lettres, des sciences et des arts, qui forme le champ spécial d'action de l'Académie et des autres sociétés savantes de la Savoie, l'existence d'une Cour et d'un Barreau est un élément nécessaire de vitalité dont la suppression entraînerait l'abaissement du niveau intellectuel général et la perte de concours précieux ;

L'Académie de Savoie émet le vœu que le Gouvernement, gardien des droits acquis et soutien des intérêts des deux départements annexés, veuille bien par une déclaration nette et définitive mettre hors de tout atteinte, dans les projets de réorganisation judiciaire, la Cour d'Appel de Chambéry en tant qu'héritière du Sénat de Savoie et institution garantie par le pacte d'annexion. »

Un débat fut ouvert à la Chambre des Députés à l'issue duquel le Ministre de la Justice écrivait le 6 juillet 1902 aux parlementaires des deux Savoie :

« La lecture du mémoire que vous avez bien voulu me remettre et les documents qu'il contient n'a fait que me confirmer dans la pensée qu'il n'y avait pas lieu de supprimer la Cour d'Appel de Chambéry à raison de sa situation spéciale. Je suis heureux d'avoir été autorisé par le Conseil des Ministres à vous en donner l'assurance tant en mon nom personnel qu'au nom du gouvernement ».

Plus catégoriques, plus clairs, plus convaincants sont les arguments développés par le rapporteur du budget dans son rapport : « Il est utile de rappeler qu'il n'a jamais été question de supprimer la Cour d'Appel de Chambéry. Le rapporteur croit devoir faire cette déclaration pour rassurer les intéressés et faire cesser les craintes qu'ont pu faire naître certaines paroles prononcées au Sénat par Monsieur le Garde des Sceaux, au cours de la discussion du budget de 1901. Lorsque la Savoie s'est annexée à la France en 1860, la France s'est engagée à maintenir la Cour d'Appel de Chambéry. La promesse que nous avons faite à la veille d'un scrutin est une de celles qui engagent éternellement une nation envers ceux qui se sont donnés à elle. Nous ne devons pas oublier que si, en 1860, les habitants de la Savoie se sont prononcés unanimement pour l'Annexion que leur attachement à la France leur faisait désirer, ils ont cru et dû légitimement compter sur l'exécution loyale de cet engagement. »

Ce rapport paraissait devoir régler une fois pour toutes, le destin de notre Cour.

C'était sans compter sur la faculté d'oubli du monde politique dont c'est la vertu cardinale.

*

Une nouvelle alerte va se produire en 1920.

Le 28 juin, le Conseil Municipal de Chambéry, sous la Présidence de M. Lucien Chiron, décide pour solenniser sa prise de position de prendre en séance extraordinaire une délibération spéciale.

La lutte se poursuit à la Chambre des Députés où, le 8 février 1924, se dresse le front uni des parlementaires savoyards toutes tendances confondues : Messieurs Delachenal, Richard, Borrel, Léger, Sibuet, Bartholoni, Taponnier, Crolard et Dubois qui proposent d'ajouter à l'article Ier la disposition suivante : « Aucune atteinte ne sera portée aux droits acquis par la Savoie lors de son Annexion à la France. »

Dans son intervention particulièrement ferme, Me Delachenal déclare : « Lorsqu'en 1860 la Savoie, à la presque unanimité des votants s'est donnée à la France, il a été expressément stipulé que ses droits acquis seraient respectés et notamment que la Cour d'Appel de Chambéry serait maintenue ».

« Je rappellerai qu'à la séance de la Chambre du 19 février 1902, Monsieur le rapporteur du Budget de la Justice répondait à mon prédécesseur, Monsieur Chambon à propos de la Cour d'appel de Chambéry : « Je tiens à déclarer qu'après examen des documents qui m'ont été communiqués par mon collègue de la Savoie et dont j'ai pu vérifier l'authenticité aux archives, il me paraît incontestable que la France, à la veille des élections pour l'Annexion de la Savoie, a fait une promesse formelle. C'est un engagement d'honneur pris par la France tout entière envers une nation qui s'est annexée à nous, volontairement et, je le dis en présence du gouvernement, dont je traduis aussi la pensée, c'est une de ces promesses qu'aucun pays n'a le droit de méconnaître ni d'oublier. »

« Je vous demande, Monsieur le Président du Conseil, de vouloir bien nous renouveler cette assurance et notamment de dire que la Cour d'Appel de Chambéry ne sera pas supprimée ».

Monsieur le Président du Conseil répondit : « Il va sans dire que le Gouvernement n'a jamais eu l'intention de toucher aux droits de la Savoie. La Cour d'Appel de Chambéry ne saurait être menacée dans son existence. »

Me Delachenal : « Puisque Monsieur le Président du Conseil a donné l'assurance qu'aucune atteinte ne sera portée à nos droits acquis et que notamment, notre Cour d'Appel de Chambéry sera maintenue, j'ai satisfaction et je retire mon amendement ».

*

On pourrait être tenté de considérer que la Cour d'Appel de Chambéry est définitivement à l'abri de toute menace de suppression.

Monsieur Denis Guillot, ancien Président de Chambre à la Cour de Chambéry dans une chronique qu'il consacrait à ce problème en 1965, se gardait de conclure pour l'avenir, se bornant à attirer l'attention sur le fait que « la Cour, composée seulement d'un Premier Président, d'un Président de Chambre et de quatre conseillers, selon le tableau officiel des effectifs, a rendu pendant l'année judiciaire 1964-1965, huit cent cinquante six arrêts et qu'il faudrait rétablir ailleurs une ou deux autres Chambres pour faire face aux affaires dont le nombre est sans cesse croissant en raison du développement touristique et économique de cette belle région de France ».

Cet auto satisfecit nous paraît déplacer le sujet sur un terrain où il semble périlleux de s'engager.

Le problème n'est pas celui de l'abondance ou de la qualité du travail accompli par une Cour dont les mérites s'inscrivent dans la tradition de son illustre devancière le Sénat de Savoie. Il est tout entier, seulement, exclusivement, définitivement, du respect par la France de la parole donnée.

Plus de quatre-vingts années se sont écoulées depuis la dernière alerte.

À l'heure des mutations que prépare le grand chantier de l'Europe, des abandons de souveraineté qu'elles ne pourront manquer d'engendrer, le moment est plus que jamais à l'extrême vigilance. Les barreaux savoyards doivent en être conscients.

Il leur appartient de se préparer aux combats de demain.

Jean VAILLY

Notes de Lecture

ROMANS POLICIERS

Il ne passe pas inaperçu, le titre de cet article de Christine Barbault paru dans le périodique *Valeurs mutualistes* de mars/avril 2005 (n° 236), à savoir : « Le Polar, une passion contemporaine ».

L'auteur signale qu'un livre sur cinq vendus en France est un roman policier, que presque tous les éditeurs se sont dotés de collections plus ou moins « noires », que les œuvres de Georges Simenon sont entrées à la Bibliothèque de la Pléiade, qu'une vingtaine de prix littéraires (SNCF, Quai des Orfèvres, Cognac, Lycéens, etc.) sont attribués au polar chaque année, et que ce genre est pris au sérieux par les Universitaires.

Christine Barbault donne aussi l'adresse (48-50 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris) de la BILIPO, une bibliothèque unique en France, spécialisée dans le roman policier, où le « dépôt légal » est de rigueur.

Cet article explique l'engouement du public pour le genre littéraire en question par le fait que, contrairement à certains « romans » modernes qui se veulent sans récit, sans héros, sans chronologie, le roman policier raconte une histoire dont on se plaît à suivre les péripéties. Il insiste aussi sur l'aspect documentaire de ces ouvrages et sur le jeu intellectuel auquel ils amènent le lecteur cherchant à résoudre le mystère.

L'aspect documentaire a été privilégié récemment. En effet, l'anniversaire de la Libération et de la fin de la seconde Guerre mondiale a fait naître un certain nombre de « polars » dont l'intrigue évoque les temps troublés de l'Occupation et de la Résistance.

La Savoie n'a pas échappé à cet engouement. C'est ainsi que s'ajoutent à tous les romans policiers savoyards qui les ont précédés, et en particulier à ceux qui ont fait l'objet de notices répertoriées dans *La Revue Savoisienne* 2003 (p. 252), un certain nombre d'ouvrages récents basés sur des faits historiques datant de la période douloureuse dont certains d'entre nous se souviennent encore.

Nous citerons le livre de Michel Germain intitulé *Neiges de sang, le crime des Houches*, à propos duquel l'auteur a expliqué à Hakima Bounémoura du *Dauphiné Libéré :* « Certains événements qui se sont passés dans la haute vallée de l'Arve pendant la dernière guerre m'ont servi de toile de fond sur laquelle je raconte une histoire inventée de toutes pièces ».

Et nous nous attarderons un peu sur *Les Muses de Savoie*, cet ouvrage qui présente l'originalité d'être publié par un éditeur breton

(Alain Bargain) dans une collection (« Enquêtes et Suspense ») dont la plupart des volumes évoquent la Bretagne : *Sables mouvants à Bénodet* de Serge Le Gall, *Les Disparues de Quimperlé* de Firmin Le Bourhis, *Le Faucheur du Menez-Hom* de Françoise Le Mer, etc.

L'auteur des *Muses de Savoie*, Cédric Labb, est né à Chambéry, il y a une trentaine d'années.

Il a su, pour la partie historique de son œuvre, où chercher ses renseignements : sa bibliographie comprend, entre autres, *La Campagne des Bauges* de Johannès Pallière, les publications des Guides-Conférenciers de Chambéry et l'étude de Michel Aguettaz sur *Francs-tireurs et Partisans français dans la Résistance savoyarde*.

L'intrigue se déroule entre les deux tours des élections présidentielles d'avril 2002. Des crimes à répétition sont perpétrés sur des vieilles dames qui étaient des jeunes filles et des jeunes femmes pendant la guerre. On apprend petit à petit qu'elles appartenaient à un groupe de neuf femmes (les neuf Muses) qui faisaient passer en Suisse des enfants juifs.

La recherche de l'assassin, à notre époque, est parfois un peu compliquée à suivre mais elle est pleine de rebondissements. L'auteur sait stimuler la curiosité et l'attention de son lecteur : C'est ainsi que la cinquième partie du roman (il y en a sept) se termine par la phrase : « Mais à aucun moment il (= Alain Dubois) n'aurait pu se douter que cette soirée, aussi prolongée fût-elle, allait être la dernière de sa vie ».

Le récit des faits datant des années 40 crée une atmosphère tragique pleine d'enseignements.

Et nous circulons avec les différents personnages, maintenant et pendant la guerre, dans des lieux qui nous sont familiers.

Nous allons au bord du Chéran qui menace de déborder, à Sonnaz « entre Chambéry-le-Haut et Aix », vers Cognin et son plan d'eau, et, très souvent, – tant actuellement que pendant la guerre – dans le massif des Bauges, à École et Jarsy en particulier. On admire les montagnes, on apprend à connaître les Baujus, leur caractère et leur fromage.

On se promène au centre d'Aix-les-Bains et au port du lac du Bourget et surtout à Chambéry : rue Croix d'Or, rue Porte-Reine, au Carré Curial « ancienne caserne militaire reconvertie en centre culturel », ou vers le Manège « un vieux bâtiment réhabilité par la ville en palais des congrès », et surtout rue Basse du Château : « une ruelle étroite qui respirait le Moyen Âge. Son appartement était situé au rez-de-chaussée d'une petite cour carrée coincée au fond d'une allée couverte dressée en pierre de taille (...) une enfilade de fenestrons ancestraux (...) L'appartement était immense. Tous les murs en molasse avaient été joliment restaurés ».

Bref, un roman à lire avec curiosité.

Georgette CHEVALLIER

INSTITUT FLORIMONT DE GENÈVE

Cet établissement est l'œuvre de la Congrégation des Missionnaires de Saint François de Sales, créée à Annecy par Mgr Rey, le 24 octobre 1838.

Les Missionnaires de Saint François de Sales, établirent leur maison dans le clos de la Feuillette et connurent un développement rapide.

Les lois laïques françaises de mai 1903 les mirent dans l'obligation d'évacuer leur couvent et de se réfugier à l'étranger[1]. C'est ainsi qu'en 1905, ils créèrent au Petit Lancey, canton de Genève, l'Institut Florimont.

Placée sous l'énergique autorité du père Jean François Jeantet, la direction officielle de l'Institut fut couverte par un prêtre suisse, l'abbé Rivolet, curé dans la campagne genevoise. Mais le véritable animateur et promoteur fut le père François Jeantet qui conduisit l'établissement avec toute l'énergie que l'on a qualifiée de « bouillante ».

L'établissement préparait aux diplômes français et suisse, et accueillait des élèves relevant de 50 nationalités.

Ouverts à la mixité et toujours sous la direction spirituelle des Missionnaires de Saint François de Sales, les cadres actuels, en parfaite confiance et harmonie avec leurs prédécesseurs religieux, continuent leur œuvre avec le même dévouement et le même objectif.

L'institut Florimont, qui fête cette année son centenaire, compte 930 élèves en 2005.

Georges GRANDCHAMP

Réf. Missionnaires de Saint François de Sales. Lettre aux amis : juin-juillet 2005.

[1] Après leur retour en France, les Missionnaires de Saint François de Sales installèrent leur maison mère chemin de la Proupeine à Annecy.

LE BUSTE RELIQUAIRE DE SAINT BERNARD

Le 55e volume de la revue *Vallesia* datée 2000 comporte un long article (pages 199 à 312) consacré au plus ancien reliquaire de saint Bernard toujours conservé à l'Hospice du Grand Saint-Bernard.

L'étude de cette remarquable pièce d'orfèvrerie datée de 1200-1230, est assez proche de la date de la canonisation du saint en 1123, décédé en 1081 ou 1086 et enterré au monastère de Saint-Laurent de Novare le 15 juin, soit 3 jours après sa mort.

* * *

En 1125, une charte nous informe du patronage de l'Hospice du Mont Joux encore attribué à saint Nicolas, patron des voyageurs (note 28) à cette date.

À l'origine, les religieux de l'hospice provenaient de leur maison de saint Pierre. Ce n'est qu'après la mort de saint Bernard que son culte se développa et qu'aussitôt l'hospice et le col prirent leur désignation toujours actuelle de Saint Bernard. Il figure depuis le milieu du XIIe siècle comme unique titulaire. C'est la preuve qu'il en fut bel et bien le fondateur (note 56).

Il ne nous paraît pas opportun de revenir ici sur les différentes biographies de saint Bernard : celle de Richard, évêque de Novare, pseudonyme du chanoine Chamossi, prieur de Séez en Tarentaise, écrite en 1121, plus fiable que celle de Richard de la Val d'Isère dont le manuscrit disparu avait été publié au XVIIe siècle par les Bollandistes (note 41). L'étude d'André Donnet publiée en 1942[1] est particulièrement bien documentée sur ce sujet. Nous laisserons au R.P. Baudoin de Galiffier, supérieur des Bollandistes, le soin de clore ce chapitre. Il m'écrivait de Bruxelles le 19 octobre 1959 : *« Comme vous le savez, le nom de Menthon n'a pas de valeur historique. »*

Indépendamment de l'étude artistique du reliquaire, l'examen scientifique de l'objet n'a pas permis une datation des bois de noyer entourant les reliques. Un examen simultané pratiqué en 1963 (p. 298) entre les reliques et les ossements du cercueil conservés à

---

[1] André Donnet. *Saint Bernard et les origines de l'Hospice du Mont Joux.* Œuvre de saint Augustin. St Maurice, 1942 (160 p.).

Louis Pfister avait réagi contre cet ouvrage par un article refusé par *La Revue Savoisienne* mais publié dans la revue de l'Académie Salésienne de 1948 : *« La Savoie ne se laissera pas voler saint Bernard de Menthon ».*

Novare a pu préciser la similitude absolue de l'appartenance au même individu et a fixé l'âge de son décès à 60 ans.

En 1966, les reliques de saint Bernard furent transférées dans un autel latéral de la cathédrale de Novare où elles se trouvent actuellement.

De longue date (dès le XV[e] siècle), les chanoines de l'Hospice du Grand Saint-Bernard revendiquaient la possession des reliques de leur fondateur. En 1964, encore sollicités, ils expriment ce souhait avec l'appui des évêques de Sion, d'Aoste et d'Annecy (p. 300).

L'étude iconographique du reliquaire nous décrit le buste du saint tenant dans une stricte frontalité un plat d'évangéliaire symbolisant l'une des attributions de l'archidiacre. Il est revêtu des habits sacerdotaux confirmant cette fonction : l'aube et la dalmatique, ces deux tuniques parfaitement visibles au niveau du poignet (p. 235). Le plat de l'évangéliaire est aujourd'hui, depuis 1951, orné d'un crucifix sur fond d'une plaque de métal laminée.[2]

Nous saisissons l'occasion de l'examen de ce reliquaire authentique de la fin du XII[e] siècle comme un salutaire retour aux sources vers le diacre du mont Joux, dans toute sa simplicité dépouillée d'une représentativité surchargée de diables enchaînés, colonnes triomphantes au milieu d'un ciel orageux[3].

La publication de l'étude du reliquaire de saint Bernard est une heureuse occasion d'évoquer le souvenir d'un saint Bernard diacre d'Aoste, dépouillé de toute hagiographie désuète et restituée dans sa forte personnalité de véritable « patron des Alpes ».

Georges GRANDCHAMP

---

[2] Représentation identique dans les stalles de la cathédrale d'Aoste, datant de 1470.

[3] Sans parler des scènes d'apparitions mystiques, de défenestration à travers une fenêtre d'un style gothique ou encore de groupes de brigands mis en déroute.

Chrétiens en Haute-Savoie 1940-1944
Ombres et lumières - Mémoire de la Résistance – Haute-Savoie
Actes du colloque 4 et 5 février 2005, Éditions SARL Alpes 74, 206 pages.

La publication intégrale des interventions des participants à ce colloque rendent particulièrement vivant un sujet qui, à première vue, pouvait sembler délicat à aborder. La diversité des personnes associées comme la variété des aspects examinés rendent la lecture de l'ouvrage agréable et vivante.

Quant à l'information glanée, elle constitue un fonds de connaissances qui doit figurer dorénavant dans toute bibliographie concernant l'histoire d'Annecy et de la Haute-Savoie.

Ainsi sont reconstitués au jour le jour les événements ayant jalonné une étape mouvementée de notre histoire locale.

Les faits sont bien situés dans leur environnement en même temps que l'on en connaît les causes et les conséquences vues et vécues.

C'est donc une richesse d'avoir recueilli un tel vécu exprimé avec sincérité et conviction.

Après avoir suivi le déroulement de ces témoignages dépourvus de tout bavardage superficiel, nous restons devant une mosaïque riche et variée.

Il fallait l'intervention de Christian Sorrel pour lier cette gerbe et en faire une synthèse habilement charpentée dans une chronologie structurant l'histoire dans ses divers aspects et dans son déroulement.

La mosaïque prend la forme d'un tableau cohérent dans lequel les personnes et les faits retrouvent leur emplacement dans une filiation à la fois complète et structurée.

Quant aux petites notes, elles constituent non seulement une garantie des sources, mais aussi une information non négligeable appréciée de nombreux lecteurs méticuleux.

Cet ouvrage apporte un enrichissement de première valeur à notre bibliographie historique.

REMARQUE

À considérer l'âge des intervenants ayant manifesté leur sympathie pour le maréchal Pétain et le régime de Vichy, ne peut-on évoquer le fait d'une appartenance à une génération qui a vécu les événements de 1905, en ont conservé un souvenir douloureux et ont trouvé dans l'avènement du régime de la « Révolution Nationale » une revanche tant attendue depuis 1905 ?

Georges GRANDCHAMP

Michel EMERICH, *Les comptes de subsides de la châtellenie de Thônes 1357-1508*, 30 pages plus annexes, 2004

Le pays de Thônes bénéficie, une nouvelle fois, des recherches que poursuit Michel Emerich sur ce territoire riche de ressources historiques.

L'exploitation de ces comptes permet un reportage chiffré précis des ressources foncières et des divers prélèvements fiscaux présentés avec un détail minutieux.

L'étude est aussi une occasion pour repréciser au-delà de l'état de la fiscalité, l'articulation des localités, leurs désignations, leurs changements, en y associant également les dénominations des familles les plus représentatives du pays.

Le travail minutieux que vient de réaliser Michel Emerich mérite, avec des félicitations, nos remerciements pour l'enrichissement qu'il vient de nous offrir sur un sujet jusqu'ici très réservé.

Georges GRANDCHAMP

MÉMOIRES ET DOCUMENTS DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE
N° 110-111

Fillinges et son passé,

Lucien BAJULAZ

Grâce aux concours du Conseil général de la Haute-Savoie, à la généreuse participation de la mairie de Fillinges et à l'étroite collaboration de la famille Bajulaz, l'Académie salésienne vient de publier en deux tomes (Tomes 110-111) la remarquable monographie de Lucien Bajulaz consacrée à son village natal sous son titre d'origine « *Fillinges et son passé* ». Ces superbes ouvrages viendront enrichir la collection « *Mémoires et Documents publiés par l'Académie salésienne* » déjà riche en monographies locales.

Rappelons que Lucien Bajulaz, décédé le 31 octobre 2 000, était membre effectif de notre compagnie depuis 1969, qu'il devint en 1973 trésorier et administrateur du château de Montrottier. Cette activité déployée au sein de notre académie ne l'empêchait pas de s'adonner aux recherches historiques et ethnographiques locales. Ancien inspecteur primaire, il consacra les années de sa retraite à retracer l'histoire de son village natal qu'il arpentait en long et en large à la belle saison. Pendant plus de vingt ans, ce passeur culturel, aux talents indéniables, compulsa des milliers de documents déposés dans les archives publiques et privées. En effet, Lucien Bajulaz, en bon historien de la proximité, s'intéressa à tout ce qui structure la vie communautaire fillingeoise, à ses moments de gloire comme à ses moments de vicissitude.

Le premier tome est tout entier consacré à l'histoire de l'Ancien Régime jusqu'à la Restauration sarde. Lucien Bajulaz décrit en préambule le cadre matériel et géophysique de la commune, puis passe en revue les vestiges de la préhistoire jusqu'à l'histoire proprement dite avec la fameuse découverte des célèbres cuirasses de bronze déposées aujourd'hui au Musée d'art et d'histoire de Genève. La lecture des premiers chapitres vouées à l'antiquité sont remarquables par leur précision et le scrupule dans l'inventaire des découvertes sur la commune de Fillinges. De même l'étude de la vie sociale dans ses dimensions économiques, administratives et religieuses ravira plus d'un médiéviste. Les chapitres concernant le cadastre de 1730 offrent d'intéressants développements sur l'économie rurale du XVIII[e] siècle et nous ont paru parmi les points fort de cette monographie désormais incontournable. En effet, peu de chercheurs, à notre connaissance, ont autant fouillé le cadastre de 1730 que Lucien Bajulaz pour sa commune. Les historiens pourront y trouver leur manne, les étudiants pourront s'inspirer de la méthodologie utilisée pour décrypter la

richesse documentaire fournie par la mappe sarde. Lucien Bajulaz en écrivant la monographie de son village n'avait point perdu sa fibre de fils de paysan pour interroger et faire parler le moindre document concernant l'agriculture de son terroir.

Quant au second tome qui va de l'Annexion jusqu'aux années 1950, il raconte avec beaucoup de brio la lente découverte de la République à travers le développement de l'instruction, les activités économiques, notamment l'agriculture et la création des fruitières, les voies de communication, l'évolution démographiques, la vie politique locale et religieuse avec l'édification de l'église néo-gothique, les coutumes et l'habitat, voire les biographies de certains maires ou notables de Fillinges.

Le résultat de ce travail de longue haleine est une véritable encyclopédie du monde rural fillingeois, écrite dans une langue simple et directe, qui ne manque pas de charme et d'élégance. La richesse documentaire est impressionnante et donne la mesure de la recherche de notre ex-confrère. Nous ne doutons pas que les historiens de métier y puiseront maints renseignements sur l'histoire du bas Faucigny. Soulignons, d'ailleurs au passage, la qualité et la quantité de clichés ou photos fort intéressants illustrant les chapitres, la densité des remarques au bas des pages, le nombre de tableaux et de graphiques accompagnant les textes sans oublier une copieuse bibliographie. Chaque tome a sa table des matières, ce qui en facilite la lecture globale ou en permet la lecture fragmentaire selon les intérêts du lecteur. Bien des anciens Fillingeois y retrouveront leurs racines, les généalogistes seront comblés. Quant aux jeunes, ils pourront toujours suivre la trace de Lucien Bajulaz dans sa quête de sauvegarde du passé, d'un passé qui retentit toujours dans leur présent immédiat.

La commune de Fillinges peut être fière de l'ouvrage de son ressortissant puisqu'elle possède la monographie certainement la plus exhaustive du département. En bref, à l'aube de 2 005, l'Académie salésienne offre à tous les amateurs de Clio et de l'histoire de notre province un bien bel ouvrage à offrir en cadeau.

Bernard PREMAT

ANNESCI 41, Société des Amis du Vieil Annecy,

L'Abbaye de Sainte-Catherine, Des moniales cisterciennes dans l'histoire d'Annecy,

Christian REGAT.

Les Amis du Vieil Annecy viennent de publier un très intéressant ouvrage de Christian Regat. L'auteur bien connu des amateurs de l'histoire de l'art et de l'histoire locale fait une synthèse remarquable de l'histoire de cette abbaye cistercienne sise sur le mont Semnoz et but de bien des promenades des Annéciens. Fin connaisseur du monde cistercien, Christian Regat en retrace les racines qui amènent l'essor de l'ordre cistercien depuis la rupture opérée par saint Robert de Citeaux avec Molesme, tout en soulignant l'importance de la rédaction de *la Charte de Charité* par Etienne Harding pour maintenir la cohésion du nouvel ordre. L'étude entreprise sur les origines de l'ordre cistercien lui permet de signaler dans la mouvance des moines blancs la naissance très rapide de communautés de femmes, leur essaimage notamment autour de l'abbaye de Bonnevaux. L'historien rappelle l'implantation des moniales cisterciennes, la diffusion de la vie cistercienne de la vallée du Gelon aux rives du Léman. Des tableaux récapitulatifs indiquent très lisiblement les différentes fondations, affiliations des monastères cisterciens en Savoie, Tamié, Hautecombe, Aulps pour ne citer que les plus connus des lecteurs. Christian Regat souligne l'importance pour les moniales cisterciennes du monastère du Betton et ses ramifications. Ainsi il conduit peu à peu le lecteur à la création du prieuré de la Montagne dans un repli du Semnoz, nécropole des comtes de Genève, ce qui deviendra plus tard l'abbaye de Sainte-Catherine. L'auteur raconte le développement de cette communauté de femmes, ses domaines, ses biens et rentes, voire ses privilèges et surtout les abbesses célèbres qui ont illustré cette communauté. Sont relatés les grandeurs et les décadences de cette abbaye, les essais de réforme, la scission de Louise de Ballon avec le monastère des Bernardines de Rumilly pour restaurer l'esprit cistercien que les moniales de Sainte-Catherine dissipaient, et enfin la fin inexorable du monastère du Semnoz en 1772 lorsque les mêmes moniales sur ordre de Mgr Biord, malgré les réticences de l'abbé de Tamié, furent réunies aux moniales de Bonlieu. Ce résumé succinct de ce gros livre de 582 pages fait l'impasse sur les brillants chapitres concernant la gestion de cette abbaye, sur les rapports entre Tamié et l'abbaye de Sainte Catherine qui sont passionnants. L'ouvrage en question se termine judicieusement par des annexes fort intéressantes notamment sur Gui de Genève par Julien Coppier, sur l'incunable *Privilegia ordinis cisterciensis* récemment acheté par le département et commenté par Julien Coppier et Yves Kinossian. D'autres contributions sur le domai-

ne cistercien de Vallière par Pierre Berthier, le quartier de l'Abbaye à Annecy-le-Vieux par Christian Regat, le programme d'évaluation du vallon de Sainte-Catherine au Semnoz par Marie-Christine Lebascle, un recueil d'héraldique cistercienne avec la liste des abbesses par Christian Regat, sans oublier une copieuse bibliographie, viennent compléter ce livre qui saura attirer l'attention non seulement de beaucoup d'Annéciens mais aussi d'un public amateur de l'histoire de la province de Genevois. Signalons que la publication de cet ouvrage a eu des effets collatéraux positifs, ce qui n'est pas son moindre mérite. En effet, juillet 2004 a permis le retour aux sources des Bernardines réformées de la congrégation de la mère de Ballon, provenant des monastères de Collombey et de Géronde en Suisse. Ces dernières ont pu chanter en juillet 2004 l'office divin sous les ombrages de Sainte-Catherine et visiter à Rumilly la chapelle des Bernardines de la mère de Ballon, berceau de leur ordre. Selon nos informations, la municipalité de cette dernière cité s'apprêterait à restaurer ce bâtiment qui fait partie du patrimoine local. Autant de raisons qui nous poussent à recommander cet ouvrage aux Florimontans soucieux d'entretenir la mémoire des lieux.

Bernard PREMAT

Évêque du mouvement, Léon-Albert Terrier (1893-1957)

Hyacinthe VULLIEZ (aux Éditions de l'Astronome).

Cet ouvrage préfacé par le cardinal Roger Etchegaray qui fut le vicaire général de Mgr Terrier à Bayonne retrace l'histoire d'une des plus belles figures du clergé savoyard du XXe siècle avant Vatican II. L'auteur, Hyacinthe Vulliez en un style alerte souligne le dynamisme de cet ecclésiastique né à la Balme-de-Sillingy, le 10 juillet 1893, ordonné prêtre à Annecy, le 10 juin 1922, directeur au Grand Séminaire d'Annecy en 1922, secrétaire du Bureau Diocésain des Œuvres en 1930, puis curé-archiprêtre de Cluses en 1934. C'est dans cette dernière paroisse où il laissa un souvenir impérissable que Rome vint le chercher pour le nommer évêque de Tarentaise en 1938. Cet homme d'église né dans un milieu agricole modeste sut montrer combien il connaissait les particularités physiques, humaines et économiques de la Tarentaise, en fait foi son manuscrit intitulé « *Autour de nos clochers de Tarentaise* ». Son action sous l'Occupation et à la Libération pour la sauvegarde des siens lui valut la reconnaissance de la ville de Moutiers. Son transfert au diocèse de Bayonne ne se fit pas sans difficulté comme le raconte l'auteur de l'ouvrage. C'est

dans cette dernière cité que Léon-Albert Terrier donna toute sa mesure en développant l'action Catholique, visitant sans relâche les paroisses du diocèse de Bayonne, réglant avec beaucoup de doigté l'affaire Finaly qui avait agité la presse française. Se dégage de ces 237 pages un portrait vivant et enjoué de cet épiscope qui a honoré le clergé savoyard et qui sut redonner une vitalité indéniable à une Église de France préconciliaire. Ce n'est pas le moindre atout de ce livre qui est écrit d'une plume alerte et qui de ce fait se lit très bien.

Bernard PREMAT

Bibliographie Savoisienne

ACHARD Maurice : *L'autodidacte*. Fayard, 2005

ANDENMATTEN Bernard : *La Maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIIIe-XIVe siècles) : supériorité féodale et autorité princière*. SHSR (Mémoires et documents)

Annecy et son lac. Rossat-Mignod, 2005

BAJULAZ Lucien : F*illinges et son passé*, T. 1 et 2. In Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, 2005, T. 110 et 111

Les Bauges : entre lacs et Isère : *histoire et patrimoine : actes des premières rencontres sur l'histoire et le patrimoine du massif des Bauges, avril 2004*. In Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2004, T. CVII

BILLIEZ Henri : *150 ans de chemin de fer dans la région aixoise*. In Arts & mémoire, décembre 2005, n° 36

BLOCH Sophie, CROUZET Annie : *Annecy une ville, un lac, traces d'histoire*. Dauphiné Libéré, 2005

BOYER Marc : *Le thermalisme dans le grand sud-est de la France*. Presses universitaires de Grenoble, 2005 (La pierre et l'écrit)

BRERO Thalia : *Les baptêmes princiers : le cérémonial dans les cours de Savoie et de Bourgogne (XV^e^-XVI^e^ siècles)* PU romandes, 2005 (Cahiers lausannois d'histoire)

BREUZE Patrick : *La grande avalanche*. Presses de la Cité, 2005 (Terres de France)

Le roman se déroule pendant la première guerre mondiale, dans les environs de Samoëns

BROCARD Edmond : *Polychromie dans la ville, Annecy et Chambéry*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, 2005, T. VI

BROCARD Edmond : Savoie, Haute-Savoie romanes. In L'histoire en Savoie, 2005, n° 10

BUORD Jean-Philippe : *Les mystères de la Haute-Savoie : histoires insolites, étranges, criminelles et extraordinaires*. De Borée, 2005

CASTOR Claude : *La société des Maçons de Samoëns : tradition et renouveau*. In Mémoires de l'académie de Savoie, année 2004, 8e série, T. V

CHAPIER Georges : *Châteaux savoyards : Faucigny et Chablais, Tarentaise, Maurienne, Savoie propre, Genevois*. Découvrance, 2005 (L'amateur averti)

Réédition en un volume des fascicules de G. Chapier sur les châteaux de Savoie.

50 ans de l'Aiguille du Midi, 1955-2005. Esope, 2005

COLONNA D'ISTRIA Robert : *Histoire de la Savoie*. France Empire, 2005

Congrès des sociétés savantes de Savoie, (n° 40, Saint-Jean-de-Maurienne, 2004) *Echanges et voyages en Savoie*. In L'Histoire en Savoie, n° 11 et Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, 2004-2005, T. XXXVIII-XXXIX

COURRIER Jean : *George Sand en Savoie : Mademoiselle de La Quintinie*. In Arts et mémoire, juin 2004, n° 31

DANTZER Françoise : *Art sacré dans le massif des Bauges*. Fontaine de Siloé, 2005 (Les savoisiennes)

DELORME Jean : *Guide de recherche généalogique en Rhône-Alpes : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie*. Ed. généalogiques de la Voûte, 2005 (Guide des régions)

DEMOTZ Bernard : *Les armes du pouvoir politique dans la Savoie médiévale*. In Mémoires de l'académie de Savoie, année 2004, 8e série, T. V

DELRIEUX Fabrice : *Monnaies antiques, grecques, puniques et provinciales romaines du Musée-Château d'Annecy*. Université de Savoie, 2005

Dictionnaire du duché de Savoie, 1840, toutes les communes de A à Z, T. 1 et 2. In L'histoire en Savoie, 2005

DUMONT-MOLLARD Michel : *Les grandes orgues de la cathédrale de Chambéry, grandeur, vicissitudes et renaissance : 150 ans d'histoire*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, 2005, T. VI

DURAND Robert : *Anciennes mines et carrières souterraines de Savoie : hier et aujourd'hui*. Cleopas, 2005

Entre histoire, géologie et spéléologie, l'auteur nous entraine dans un voyage sous terre.

DUTEIL Roger, REGAT Christian : *Annecy et son miroir*. Ed. du Vieil Annecy, 2004

Etrembières, d'hier à aujourd'hui. Impr. Maury, 2005

FAITA Mino : *Mémoire et histoire 1914-1918 : carnets de guerre de Pierre Pasquier, caporal au 97e régiment d'infanterie alpine*. Astronome, 2005

FILLION Monique : *Sur les chemins des Vierges noires*. In Les amis du Val de Thônes, 2005, n° 27

FLORIN Benoit : *Un honnête homme en Savoie au siècle des Lumières : l'intendant général André de Passier (1702-1784) et sa famille.* Florin, 2005

FORRAY François : *Le coeur à l'ouvrage : l'émigration piémontaise en Savoie.* Fontaine de Siloé, 2004

FRANCON Jean : *George Sand visite la Savoie : mythes et réalités.* In Arts et mémoire, juin 2004, n° 31

GAILLARD Philippe, TARDY Hervé : *La bataille de Varay : 7 août 1325.* Historic'one, 2005 (Les batailles oubliées)

GERDIL Louis, TARONI Gilbert : *Images d'autrefois :Annemasse et ses environs.* Ed. du Mont, 2005 (Mémoire)

GERMAIN Michel : *La vie quotidienne à Annecy pendant la guerre 1939-1945 : la défaite et les prisonniers, Vichy et la collaboration, la "guerre civile" et l'occupation, la résistance et la libération.* Fontaine de Siloé, 2005 (La chronique de l'autrefois)

Documents iconographiques sur l'occupation à Annecy, provenant des collections du photographe-reporter Carteron, d'archives privées,...

GROS Adolphe : Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie. Fontaine de Siloé, 2005 (Champ régional)

Haute-Savoie : une terre, des hommes : encyclopédie. Fontaine de Siloé, 2004 (Hier et aujourd'hui)

Réunit des informations sur l'histoire, la géographie, la politique, le patrimoine, l'industrie...

HERMANN Marie-Thérèse : *Mes recettes savoyardes.* Bonneton, 2005 (Cahiers de cuisine)

HOMASSEL Georges Pierre : Châtel. In Le Bugey, 2005

JAFFRENNOU Elisa : *Les russes d'Ugine et l'église orthodoxe Saint-Nicolas.* Beau Fixe, 2005

Fuyant la révolution bolchévique de 1917,1800 russes s'installent en Savoie entre 1923 et 1931.

JULLIARD Jean-Yves : *Au pays d'Evian au XIXe siècle : Lugrin (1815-1914).* In Mémoires & documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2005,T. CVIII

KERSUZAN Alain : *Défendre la Bresse et le Bugey : les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355).* Presses universitaires de Lyon, 2005 (Coll. d'histoire et d'archéologie médiévales)

LOPPÉ Gabriel, voyages en montagne : catalogue de l'exposition du Musée-Château d'Annecy (décembre 2005-mars 2006). Fage, 2005

LA CORBIERE Matthieu de : *Les états de service d'un chevalier genevois : Richard de Confignon (v. 1319-1391)*. In Echos saléviens, 2005, n° 14

LAPOSTOLLE Cédric : *Albertville*. Sutton, 2005 (Mémoire en images)

LEGUAY Jean-Pierre, LEGUAY Thérèse : *Histoire de la Savoie*. Gisserot, 2005 (Histoire)

MAISTRE Jacques de : *Histoire du tourisme en Tarentaise avant les grandes stations de ski*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, 2005, T. VI

MANSAU Andrée : *Emmanuel-Philibert de Savoie (1588-1624) et ses frères Victor-Amédée Ier de Savoie (1587-1637) et Thomas, quelques épisodes espagnols de leurs vies*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, 2005, T. VI

MAZARD Sylvie : *Itinéraires d'architectures : agglomération d'Annecy, XX^e siècle*. Comp'act, 2005 (Architecture XX^e siècle)

Mélanges dédiés à la mémoire de Pierre Soudan. In Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, année 2004, T. CIX

1880-1980 Gay-Couttet photographes, témoins d'un siècle, *Chamonix Mont-Blanc*. Esope, 2004

MODIANO Patrick : *Un pedigree*. Gallimard, 2005

P. Modiano raconte son enfance et sa jeunesse, et fait allusion à ses quelques mois passés à Thônes et Annecy.

Montagne et littérature. In L'Alpe, hiver 2005, n° 26

NICOLAS Jean, NICOLAS Renée : *La vie quotidienne en Savoie aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Ed. revue et augmentée Fontaine de Siloé, 2005 (Les savoisiennes)

Nouvelles traversées ferroviaires. In L'Alpe, automne 2005, n° 29

OUVARD Jacques : *Doucement les basses !*. Fontaine de Siloé, 2005 (Renard rouge)

Réédition d'un roman policier ayant pour cadre le Beaufortain.

PALLUEL-GUILLARD André : *La Maison de Savoie : une ambition millénaire*. Dauphiné Libéré, 2005 (Les patrimoines)

PASQUALINI Elise : *Nos oratoires de Savoie, T. 2* : Maurienne. Cleopas, 2005

PATURLE Hervé : *Marcel Fournier, l'hyperman : il était une fois l'homme qui inventa la grande distribution*. La Martinière, 2005

PERRILLAT Laurent : *Le sénat de Savoie : un tribunal, un organe de gouvernement, un centre de pouvoir dans la Savoie d'ancien régime*. In Echos saléviens, 2005, n° 14

PESSEY-MAGNIFIQUE Michel : *Il y a 650 ans : le Faucigny, un état qui se vend (1349-1655)*. In Le petit colporteur, 2005, n° 12

PONCET Agnès, WAGNER Isabelle : *Les armes de Jeanne (1940-1945)*. Ed. du Vieil Annecy, 2005

Le témoignage de Jeanne Brousse, employée à la préfecture d'Annecy

PRANCHERE Jean-Yves : *L'autorité contre les Lumières : la philosophie de* Joseph *de Maistre*. Droz, 2004 (Bibliothèque des Lumières)

RAVERAT Achille : *Savoie, Haute-Savoie : promenades historiques pittoresques et artistiques*. Découvrance, 2005

RAYSSAC Marie-Claude : *L'hôtel de ville et son jardin*. Archives de la ville d'Annecy, 2005 (Pour la petite histoire)

REGAT Christian : *L'abbaye de Sainte-Catherine : des moniales cisterciennes dans l'histoire d'Annecy*. In Annesci, 2004-2005, n° 41

REVIL Philippe : *Un homme d'altitude, Gilles de La Roque : fondateur de la FACIM*. Comp'Act, 2005

ROMAN Pascal : *Bellevaux : coutumes et patrimoine religieux*. Astronome, 2005 (Les cahiers du patrimoine)

ROMAN Pascal : *Mont Blanc : conquête du toit de l'Europe*. Astronome, 2005 (Les cahiers du colporteur)

SAND George : *Mademoiselle La Quintinie*, suivi de *A propos des Charmettes*. Presses universitaires de Grenoble, 2004

La Savoie des ombres : *les savoyards, Vichy, l'occupant : 1939-1945*. Fontaine de Siloé, 2005 (Archives de Savoie)

SHERWILL Markham : *Lettres du Mont-Blanc : récit d'une ascension du sommet les 25, 26 et 27 août 1825* (lettres adressées à un ami). Guérin, 2005 (Petite collection)

STEFANINI Francis : *Les rapports église-état dans la Maison de Savoie*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, 2005, T. VI

TERREAUX Louis : *Eloge de Fernand Roulier*. In Mémoires de l'Académie de Savoie, 2005, T. VI

TICON Joseph : *Thonon : au fil des rues, au fil du temps*. Ed. du Vieil Annecy, 2005

TOWNLEY Corinne : *La véritable histoire de Mandrin*. Fontaine de Siloé, 2005 (Archives de Savoie)

TRACOL Henry : *60 ans de photographies 1946-2006 : l'album de Rumilly, capitale de l'Albanais*. Fontaine de Siloé, 2005 (Pour mémoire)

Via alpina : la grande traversée. In L'Alpe, avril-juin 2004, n° 23

VIDALIE Denis : *Annecy et son lac.* Rossat-Mignod, 2005

VIGOULETTE Daniel : *Les ombres du Léman.* Albin Michel, 2004

Roman qui a pour cadre la communauté des pêcheurs du lac Léman.

VIVIAN Robert : *Glaciers du Mont-Blanc.* Fontaine de Siloé, 2005 (Les savoisiennes)

Etude historique des glaciers du Mont-Blanc

VOIRON Henri : *Les religieux à l'origine de la première école d'Albens.* In Kronos, 2005, n° 19

VULLIEZ Hyacinthe : *Evêque du mouvement : Léon-Albert Terrier (1893-1957). Astronome*, 2005 (Témoignages)

Retrace la vie de L.-A. Terrier, directeur au Grand séminaire d'Annecy, puis curé de Cluses.

ZERMATTEN Maurice : *Loyse de Savoie : Dame de Nozeroy, bienfaitrice et bienheureuse.* Cabédita, 2005.

Isabelle BOUVIER

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

ANNECY	Société des Amis du Vieil Annecy	Maison Gallo 4, passage des Clercs 74000 ANNECY
	Académie Salésienne	Conservatoire d'Art et d'Histoire 18, avenue de Tresum 74000 ANNECY
	Société d'Histoire Naturelle	3, passage de Vignières 74000 ANNECY
	Monastère de la Visitation	11, avenue de la Visitation 74000 ANNECY
	Archives communales	Place de l'Hôtel-de-Ville 74000 ANNECY
	Archives départementales	37 bis, avenue de la Plaine 74000 ANNECY
ALBERTVILLE	Société des Amis du Vieux Conflans	BP 73 73203 ALBERTVILLE Cedex
BONNEVILLE	Académie du Faucigny	Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
CHAMBÉRY	Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie	Square de Lannoy-de-Bissy 73000 CHAMBÉRY
	Académie de Savoie	Hôtel du département Esplanade du Château 73018 CHAMBÉRY cedex
	Musées d'Art et d'Histoire	Square de Lannoy de Bissy 73000 CHAMBÉRY
FAVERGES	Amis de Viuz-Faverges	Ancienne école de Viuz 74210 FAVERGES

MOÛTIERS	Académie de la Val d'Isère	Ancien Évêché 23, place St-Pierre 73600 MOÛTIERS
RUMILLY	Amis du Vieux Rumilly	Musée municipal Avenue Gantin 74150 RUMILLY
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne	16, rue Humbert-aux-Blanches-Mains 73300 ST-JEAN-DE-MAURIENNE
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	La Salévienne	4, route d'Annecy 74160 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
THÔNES	Les Amis du Val de Thônes	1, rue Blanche 74230 THÔNES
THONON-LES-BAINS	Académie Chablaisienne	Ancienne Visitation 2, place du Marché 74200 THONON-LES-BAINS

AUTRES VILLES DE FRANCE

AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres	Musée Arbaud 2 A, rue Quatre-Septembre 13100 AIX-EN-PROVENCE
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie	Musée 48 rue de la République 80000 AMIENS
ANGERS	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers	Hôtel de Livois 6, rue Emile Bordier 49100 ANGERS
AUTUN	Société Eduenne	Hôtel Rolin 3, rue des Bancs 71400 AUTUN
AVIGNON	Académie du Vaucluse	5, rue Galante 84000 AVIGNON
BELLEY	Société Le Bugey	Hôtel de VILLE 01300 BELLEY
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON
	Société d'Émulation du Doubs	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON

BORDEAUX	Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Hôtel des Sociétés Savantes 1, place Bardineau 33000 BORDEAUX
BOURG-EN-BRESSE	Société d'Émulation et d'Agriculture	7, rue Jules-Migonney 01000 BOURG-EN-BRESSE
CAEN	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen	Hôtel d'Escoville 12, Place Saint-Pierre 14000 CAEN
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise	2, rue du Cloître-St-Roch 28200 CHÂTEAUDUN
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Bibliothèque municipale 13, rue Lafayette 63000 CLERMONT-FERRAND
COLMAR	Académie d'Alsace	Hôtel de la Chambre de Commerce et d'Industrie 1, place de la Gare 68000 COLMAR
DIJON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	5, rue de L'École de Droit 21000 DIJON
DUNKERQUE	Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie	4, rue Benjamin Morel 59140 DUNKERQUE
GAP	Société d'Études des Hautes-Alpes	23, rue Carnot 05000 GAP
GRENOBLE	Institut de Géographie Alpine	14 bis, Avenue Marie Raynoard 38000 GRENOBLE
	Académie Delphinale Archives départementales de l'Isère	2, rue Auguste Prudhomme 38000 GRENOBLE
LYON	Société Historique, Archéologique et Littéraire	Palais St-Jean 4, rue Adolphe-Max 69005 LYON
	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	co/Archives Municipales de Lyon 18, rue Dugas - Montbel 69002 LYON
MÂCON	Académie de Mâcon	41, rue Sigorgne 71000 MÂCON
MONTBÉLIARD	Société d'Émulation	Musée Beurnier Rossel 8, place St-Martin 25200 MONTBÉLIARD

MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres	Bibliothèque inter-universitaire Espace Richter 60, rue des Etats Généraux 34965 MONTPELLIER cedex 2
NANCY	Académie de Stanislas	43, rue Stanislas 54000 NANCY
NICE	Nice Historique	Palais Masséna 65, rue de France 06000 NICE
PARIS	Comité des Travaux Historiques Section histoire moderne	3 et 5, bd Pasteur 75015 PARIS
ROMANÈCHE-THORINS	Études préhistoriques	Bibliothèque CNRS 71570 ROMANÈCHE-THORINS
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Musée des Antiquités Nationales	Château 72103 ST-GERMAIN-EN-LAYE
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin	Bibliothèque nationale et universitaire BP 1029 67070 STRASBOURG cedex
TOULON	Académie du Var	Passage de la Corderie 83000 TOULON
TOURS	Académie de Touraine	16, rue de la Fosse marine 37100 TOURS
TULLE	Société Lemouzi	13, place Municipale 19000 TULLE
VALENCE	Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme	14, rue de la Manutention BP 722 26007 VALENCE cedex
VERSAILLES	Académie de Versailles	5, rue de l'Indépendance-Américaine 78000 VERSAILLES

EUROPE

BELGIQUE

LIÈGE	Institut Archéologique Liégeois	Bibliothèque générale Services échanges Université de Liège 1, place Cockerill B - 15000 LIÈGE

ITALIE

AOSTE	Archivium Augustanum	2, place Académie St-Anselme I - 11100 AOSTE
	Académie Saint Anselme	97, rue de Chambéry I - 11100 AOSTE
BARI	Annali della Facoltà di Lettere	Biblioth. Facolta Lettere Palazzo Ateneo I - 70100 BARI
CUNEO	Società per gli Studi storici, archeologici e artisti	Palazzo Audifredi I - 12100 CUENO
MONCALIERI	Centro interuniversitario di richerche sul "Viaggio in Italia"	Strada Revigliasco 6 I - 10024 MONCALIERI
ROME	Biblioteca Salesianum	Piazza Ateneo Salesiano 1 I - 00139 ROMA
SUSE-TURIN	Segusium	I - 10100 SUSE-TURIN
TURIN	Fondazione Luigi Einaudi	Palazzo d'Azzeglio Via principe Amedeo 34 I - 10123 TURIN
VERONE	Accademia agricultura, scienze e lettere	Palazzo Erbisti Via Leoncino 6 I - 37121 VERONE

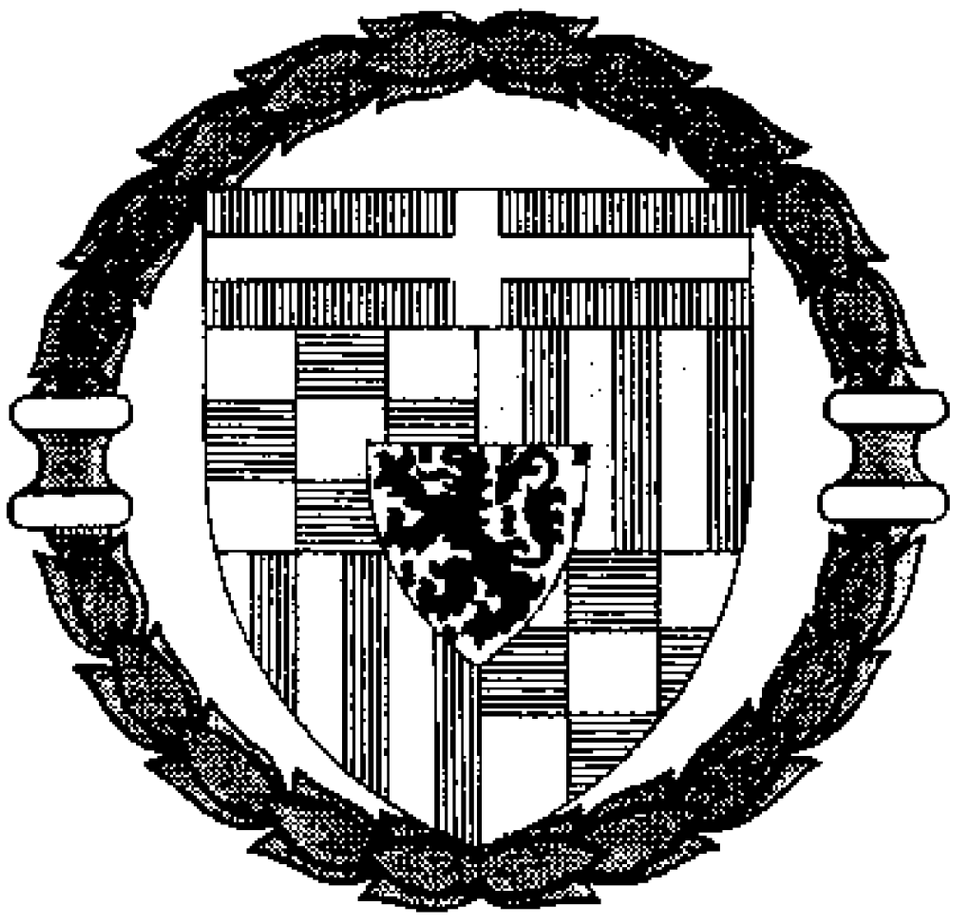
SUISSE

BERNE	Bibliothèque Nationale Suisse	15 hall Wylstrasse CH - 3003 BERNE
FRIBOURG	Société d'Histoire du Canton Bibliothèque Cantonale et Universitaire	Rue Joseph Piller, 2 Ch - 1700 FRIBOURG
GENÈVE	Musée d'Art et d'Histoire	2, rue Charles-Galland CP 516 CH - 12011 GENÈVE 3
	Société de Géographie Le Globe	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4
	Société d'Histoire et d'Archéologie	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4
LAUSANNE	Société d'Histoire et d'Archéologie	32, rue de la Mouline CH - 1022 CHAVANNE LAUSANNE
	Société Vaudoise des Sciences Naturelles	Palais de Rumine CH - 1005 LAUSANNE
NEUCHÂTEL	Glossaire des Patois de la Suisse Romande	6, avenue du Peyrou CH - 2000 NEUCHÂTEL
	Société des Sciences Naturelles	Bibliothèque de la ville Ch - 2000 NEUCHÂTEL
SION	Société d'Histoire du Valais Romand	Bibliothèque cantonale CH - 1951 SION
ZURICH	Antiquarische Geseilschaft	Zentral Bibliotek Zahringerplatz CH - 8025 ZURICH

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

146e ANNÉE 2006

La Revue Savoisienne



La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
Melville GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

COMITÉ

Président intérimaire : M. Georges GRANCHAMP, ✵, ⚜, ✠, chevalier de L'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier "Pro merito milentsi" de l'Ordre de Malte, président de la Société des Amis du Vieil Annecy.

Vice-Président : M. Jacques CHATELAIN, administrateur du château de Montrottier.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, O., ✠, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire-adjoint : M. Bernard PREMAT, professeur de philosophie honoraire.

Trésorier : † M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOUILLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ✠, présidente d'honneur de l'Académie Salésienne, vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, Mme Jeannie LERICHE, M. Hubert CATTIN, Mme Nathalie COSTA.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : M. Bernard PREMAT.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET, Bernard PREMAT.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Vice-Président : M. Georges GRANDCHAMP.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Jacques CHATELAIN

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1997 AMORETTI Guido (Général), conservateur du Musée Pietro Micca, Turin (Italie).
1985 S. Ex. Mgr. BARBIER Hubert, ✵, ancien évêque d'Annecy, Archevêque de Bourges.
2004 S. Ex. Mgr. BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy à Annecy.
1998 BORY Jean-René, conservateur du musée des Suisses à l'étranger, Coppet.
1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, Aoste (Italie), chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.
1989 DÉTURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.
1947 GUICHONNET Paul, O. ✵, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève, Président d'Honneur de l'Académie Florimontane, Bonneville.
2006 KINOSSIAN Yves, Directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie Annecy.
1996 ORESKO Robert, Professeur d'Université, Londres (G.B.).
1950 OURSEL Raymond, ✵, O. ❍, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, docteur-ès-Lettres, ancien directeur de Archives de la Haute- Savoie, Mâcon.
1984 RABUT Elisabeth (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de l'Isère, Grenoble.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2006)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, ✵, O. ❍, professeur honoraire, Annecy.
1989 †BENEY Vincent, retraité, ancien administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy
1996 BEXON Alain, cadre administratif, Annecy-le-Vieux.
1989 BOUILLARD Monique (Mme), bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.
1981 BREGNAC Guy, O. ❍, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.
1977 BRUN Claire (Mme) O. ✵, C. ❍, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1977 CASTOR Claude, ❍, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.
1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir en retraite à la Banque Laydernier.
1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, ancien guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, vice-président de l'Académie Florimontane, Talloires.
1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie Florimontane, Annecy-le-Vieux.

---

[1] Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la Revue Savoisienne. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

2000 CHAUBET Daniel, ✪, ingénieur, historien, Chambéry.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), O. ✪, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.
2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 CORBIERE (de la) Matthieu, chargé d'études en Histoire, Carouge (Suisse).
1998 COSTA Nathalie, libraire-éditeur, Annecy.
2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur de Langues anciennes en classes préparatoires Lycée Berthollet, Annecy.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ✪, professeur émérite à la faculté des Lettres de Lyon III, Sainte-Foy-lès-Lyon.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ✪, retraitée de l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1999 DUPRAZ Paul, agrégé d'Italien, professeur honoraire, Chambéry.
1981 FASSIER Robert (général), O. ❋, C. ⚷, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, ❋, ⚷, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président de la Société des "Amis du Vieil Annecy", Annecy
1989 †GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❁, présidente d'honneur de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1984 LEUSSE DE SYON (S. Ex) Bruno de, C. ❋, grand officier ⚷, ❁, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1976 MANSAU Andrée (Mme), O. ✪, docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Histoire, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques, Grenoble.
1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Gruffy.
1992 PREMAT Bernard, professeur honoraire de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1974 REGAT Christian, guide touristique, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, président de l'Académie Salésienne, Meythet.

1988 ROLLET Yolande, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Dame des Saints Maurice et Lazare, Thorens-les-Glières.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1998 SCHNEIDER Nicole (Mme), secrétaire de l'Académie Salésienne, Veyrier-du-Lac
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, O. ✠, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1987 TERREAUX Louis, ❋, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, ⚜, O. ✠, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ✠, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture, Seynod.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIERES DE VEIGY (d') Thierry, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux Vieux Quartiers d'Annecy, Annecy.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
2003 BERTHIER Pierre, retraité, Epagny.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Fellow of the Royal Society of Arts, chercheur à l'Université de Savoie, Chambéry.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissement Alpha, Artemare.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), ⚜, chirurgien-dentiste honoraire, maire honoraire de Talloires, Talloires.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), écrivain, Neydens.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève (Suisse).
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Délégué de France de l'Institut National de la Garde d'Honneur des Tombes Royales du Panthéon de Rome, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des Postes en retraite, Annecy-le-Vieux.
2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, responsable des émissions de TV8 Mont-Blanc, Annecy-le-Vieux

1969 Collard Lauro, professeur à l'Université de Vérone, Verona (Italie)
2004 Connac Yves, Arts graphiques, Annecy.
1999 Constantin de Magny Claude (Mme), retraitée, Reigner.
1982 Coutin Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.
1986 Dedeystère Claude, route d'Echarvines, Talloires
1991 Déprez Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
2002 Druge Maurice, O. ⚙, proviseur honoraire, vérificateur des comptes de l'Académie Florimontane, Saint-Jorioz.
1996 Ducrot Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-Offset, Lovagny.
1967 Dufour Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (Suisse).
1996 Gaillard Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
2001 Gantelet Léo, retraité informatique, Seynod
1997 Garin Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
1984 Grandchamp Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, Chaville.
1970 Guerrier Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 Guizard Anne-Marie (Mme), professeur d'Anglais honoraire, Veyrier-du-Lac.
2005 Imbert Maurice, général, Annecy
1975 Janin Roger, professeur des écoles, Annecy.
1998 Lançon Christiane (Mme), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
1994 Laville Claude (Mme), O. ⚙, chevalier de l'Ordre du Mérite, retraitée de l'Education Nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1999 Lavorel Jean-Claude, garagiste en retraite, Annecy.
1969 Le Blanc de Cernex Pierre, directeur de Banque, Paris.
2000 Marguet André, conservateur du Patrimoine (D.R.A.S.M.) Annecy.
2000 Megevand Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.
1990 Mercier Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 Moortgat Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 Pallicel-Guillard André, ⚙, docteur ès Lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.
1986 Persoud Josiane (Mme), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Gruffy.
1978 Picard Marie-Thérèse (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy.
1988 Raffin Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1999 Ritz Pierre, retraité, Annecy.
1987 Robache Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 Rosset Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, Annecy-le-Vieux.
1988 Rousset Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1965 Routier Jacqueline (Mme), Gap.
1980 Tapponnier-Ribatto Antoinette (Mme), O. ⚙, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Italien, Annecy.
1991 Ticon Joseph, docteur en Droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
1989 Vacchina Maria-Grazia (Mlle), ⚙, docteur, professeur, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 Vailly Jean, ⚙, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
1992 Villermet Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1981 Voiron Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 Abry Josèphe (Mlle), maître-assistante à l'Université de Lyon, Lyon.
1996 Ajello Jean-Baptiste, professeur agrégé d'Histoire, Annecy.
2005 Allard-Cartier (Mme), restauratrice de tableaux, Annecy.
2001 André Raymond, retraité de l'industrie, Saint-Jorioz.
2000 Avrillon Joseph, gestionnaire de stock, Copponex.
1992 Baillot Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
2003 Bajulaz Jeanne (Mme), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2001 Basso Alain, musicien, Pringy.
1985 Bailoz Maria (Mlle), ⚷, ⚇, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 Baudis Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1999 Berard Sandrine (Mlle), auteur-compositeur, Annecy-le-Vieux.
1989 Besson Jean (général C.R.), ❋, O. ⚷, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
2003 Bibollet Anne-Marie (Mlle), enseignante, guide du patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2002 Bonazzi Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, Maire-adjoint de Villaz.
2002 Bonnet Gilles, assureur, Cuvat.
2002 Boringe Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-Saint-Bernard.
1994 Bortoli Constant (de), retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1970 Bouquet-Boyer Marie-Thérèse (Mme), ⚇, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
2004 Bouvier André, technicien, Chavanod.
1976 Boy Gabriel, ⚷, ingénieur T.E.P. honoraire, ancien maire de Veyrier-du-lac, Annecy-le-Vieux.
2006 Bozon Philippe, secrétaire juridique, Annecy.
1974 Brocard Jean, O. ❋, ⚇, député honoraire de la Haute Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1999 Broillet Philippe, historien, Hermance (Suisse).
2005 Brondel Jean, professeur retraité, Ecully.
2000 Bruchet Jean-Pierre, psychiatre, Chézy-sur-Marne.
1981 Brunet Françoise (Mme), Annecy.
1992 Brunet Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1992 Buge Marie-Louise, trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 Bullukian Georges, Lyon.
2006 Burnet Jean-Pierre, chevalier de l'Ordre National du mérite, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien hôtelier et thermaliste, Aix-les-Bains.
1996 Buttin Charles, professeur à la retraite, Thusy.
1987 Buttin Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1964 Cellier Jean, Annecy.
2004 Ceriati Michel, retraité, Annecy.
1997 Chaminade Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 Chanel Andrée (Mme), Annecy.
1988 Charpentier-Vulliez Jean-Pierre (général), O. ❋, C. ⚷, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.

1964 Charvin Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1997 Chatenoud Paulette (Mme), Annecy-le-Vieux.
1989 Chavigny Françoise (Mme), Annecy.
1998 Chevalier Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2000 Chevrier Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
2000 Cochard Michèle (Mlle), retraitée , Annecy.
1997 Cohen Henry, O. ✵, C. ⚜, docteur en droit, directeur d'idustrie, Saint-Jorioz.
1986 Colliard Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
2005 Comte Henri, professeur des Universités, Lyon.
2005 Comte Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.
1993 Coulon Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
2004 Coutant Lucien, avocat honoraire, Annemasse.
1991 Croia Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1999 Cuissard René, entrepreneur retraité, Annecy.
1989 Damilano Raoul, médaille d'or du Mérite Sportif, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, assureur, Le Mans.
1972 Deletraz Cyprien, ✵ , ⚜ , administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 Deletraz Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 Deluermoz François, ⚜ , ⚜, croix de la valeur militaire, croix du combattant 39-45, retraité de l'Armée, Sevrier.
2002 Demange Jean, diplomate, Paris.
2000 Demotz François, professeur, Lyon.
2001 Denis Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1998 Depommier Denis, chercheur, Montpellier.
1991 Desailloud Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1998 Descoings Pascal, libraire, Chavanod.
2005 Descollaz Viviane, conseiller financier, Saint-Jorioz.
2004 Diebolt Olivier, employé de banque et étudiant en histoire médiévale, Villeurbanne.
1981 Doll Jean (Dr), docteur en médecine, Ayze.
1974 Duby Jean-François, O. ✵, C. ⚜, O. ⚜, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.
2003 Duchamp Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon , Lyon.
1996 Duchatel Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1989 Duchesne Gabriel (Dr), ✵ , ⚜ , ⚜ , médecin retraité, Annecy.
1983 Dumurgier Patrick, ✵ , administrateur civil, Paris.
2003 Dupont Marius Camille, plongeur subaquatique, découvreur, Sevrier.
1999 Dupraz Pierre, professeur, Passy.
1996 Emerich Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2000 Espinasse Jean-Claude, spéléologue, Annecy.
1994 Euvrard Anne-Marie (Mme), fonctionnaire internationale en retraite, Annecy.
1999 Faeti Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 Falletti André, conseiller juridique, Genève (Suisse).
1997 Fertin Jacqueline (Mlle), ⚜ , ⚜ , conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.
1992 Fillion Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1986 Floquet Marie-Renée (Mme), retraitée, Annecy.
2004 Folliet Jacques, retraité, Annecy.
1980 Foxlupt Louis (Dr), O. ⚜ , docteur en médecine, Annecy.

2002 Fortunati Jean-Louis, président de la Société Les Amis du Vieux La Roche, La Roche-sur-Foron.
1977 Fournier José (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1996 François Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 Francoz Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1992 Gaillard Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole Nationale de Musique, Annecy.
1998 Gallay Andrée (Mme), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Italien, Annecy-le-Vieux.
2006 Garcin Catherine (Mme), éducatrice Montessori, Vieugy.
1995 Gay Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 Genton Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1998 Georges Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Metz-Tessy.
1988 Ginet Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1995 Gonnet Jean, retraité, Annecy.
1987 Gradel François (Dr), docteur en médecine, Apremont.
1990 Grieshaber Jacqueline (Mme), Sevrier.
2005 Gros Alain, professeur de lettres, Président de la Société d'Emulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse.
1993 Grosse Monique-Isabelle (Mme), Aix-les-Bains.
2005 Griaz Laurent, journaliste, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de la Société du Patrimoine de Savoie, Aix-les-Bains.
2005 Guelpa Colette, guide du patrimoine, Seynod.
1982 Guéritey Pierre-Marie, ingénieur, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, docteur-es-Lettres, Lyon.
2005 Guerraz François, retraité, Montmélian.
1996 Guyon Colette (Mme), retraitée, Annecy.
2004 Hermann Catherine, docteur en Histoire médiévale, Evires.
2003 Humbert-Alliguon Mauricette (Mme), professeur de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
1986 Ianacci Jeannine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1995 Jacquier de Montcla Bernard, ⚷, retraité, Annecy-le-Vieux.
1996 Jolivet-Padon André, secrétaire de mairie, Faucigny.
2002 Kiss Eva, professeur ENMD, Annecy.
2002 Kiss Georges, professeur ENMD, Annecy.
1986 Labadie Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Saint-Jean d'Aulps.
2006 Laeuffer Jean, enseignant, Paris.
1973 Lataillade Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 Lavédrine Georges, ⚷, retraité, ex maire-adjoint, Annecy.
2005 Le Gall Jean, ingénieur agronome, Montpellier.
1981 Lereboulet Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
2004 Linossier Alain, retraité, Chavanod.
1969 Loiré Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
2000 Longo Raphaëlle (Mme), professeur d'Histoire-géographie, Farges.
1990 Marro Monette (Mlle), ⚷, directrice-adjointe en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 Martignoles Jean-François, professeur, Argonay.

2002 Mercier-Guyon Catherine, guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2002 Messiez Maurice, président de la SSHA, Cruet.
1995 Meynier Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 Mirodatos Jacqueline (Mme), ✿, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2003 Mogenet Rémi, professeur, Viuz-en-Sallaz.
1979 Monnier Victor, Genève (Suisse).
1995 Montanier Jacqueline (Mme), directeur commercial, en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1993 Morel Marie-Germaine (Mme), ✿, Annecy.
1988 Mouraz Bernard, Paris.
1973 Mouthon Pierre (Dr), docteur en Médecine, Faverges.
1991 Mudry Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1996 Mugnier Jacques, commerçant, Annecy.
1975 Musset Micheline (Mme), Vagnas.
1996 Oberkampf Marjolaine (Mlle), professeur d'école, Veyrier-du-Lac.
1994 Paille Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 Paoli Françoise (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy-le-Vieux.
1994 Paitoret Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 Patuel Gérard, géomètre, Seynod.
1987 Péguet Pierre, industriel, Annemasse.
1997 Pellarin Jean, retraité, Villaz.
1974 Pennequin Anne-Marie (Mlle), professeur, ex guide-conférencier d'Annecy, Paris.
1998 Perret Jacques, ingénieur, Seynod.
2001 Perrillat Nicolas, musicien, le Grand-Bornand.
1988 Peister Maurice, professeur d'Histoire honoraire, Montpellier.
1986 Pochat Raymond (général), C. ✿, ⚜ 1939-1945, et T.O.E., Annecy-le-Vieux.
1991 Pollet-Villard Léon, retraité, La Clusaz.
2004 Puech Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
1989 † Quoex Franck (abbé), Chevalier de l'Ordre constantinien de Saint Georges, Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, professeur, Genève.
1991 Rechignac Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
2006 Refauvelet Evelyne (Mme), comptable, Annecy.
1992 Rey Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1980 Rey Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel, en retraite, Annecy.
2004 Reydet de Vulpillières (de) Rémi, retraité, Crespières.
1995 Richard Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.
2002 Robillot Michel, Crédit Agricole, Seynod.
1993 Roos Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1970 Rosset Gilbert (abbé), prêtre, Morzine.
1992 Rossi Christian, Annecy
1987 Rouch Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.
1988 Roussel Alain, conducteur de car, Annecy-le-Vieux.
1999 Ruby Denise (Mme), professeur honoraire d'Histoire et d'Histoire de l'Art, Le Raincy.
1987 Sautier François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1995 Sautier Yves (Dr), O. ⚜, ✪, député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 Secondi Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 Servettaz Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-en-Champagne.
2004 Sontag Viviane, écrivain, Feigères.
1996 Sylvestre René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.

2003 Tchinény Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
1991 Thevenet Fernand, retraité, la Clusaz.
1968 Thorend François, transporteur, Saint-Marcel.
1982 Tossan Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 Tournayre Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
2003 Touvier Louis, professeur honoraire de Lettres classiques, Charvonnex.
1998 Tyl Yves, professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Saint-Jorioz.
1992 Vandecasteele Nathalie (Mlle), Annemasse.
2001 Vergin André, ingénieur-urbaniste, Drancy.
2002 Veuillez Jean-Luc, (abbé), Paris.
1984 Veyrat-Durebex Noël, ancien maire, Lovagny.
1984 Viallet Jean-Henri, Annecy.
1973 Vuarchex Marie-José (Mme), licenciée-es-Lettres, Thyez.
1992 Vullier Jean (Dr), médecin dermatologiste, Ambilly.
1990 Wach Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 Westrade Michel, président du Tribunal du travail, Kain (Belgique).
1989 Zara Liliana (Mlle), ✠, professeur honoraire, Vérone (Italie).

Légende

✠	Légion d'Honneur	⚜	Mérite
O.	Officier	◎	Mérite Agricole
C.	Commandeur	⚔	Croix de Guerre
✠	Palmes Académiques	⚔	Médaille Militaire

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU MERCREDI 4 JANVIER 2006
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président de séance adresse des vœux chaleureux à tous les Florimontans.

Il évoque avec émotion le souvenir de maître Jacques Moret, qui fut un Annécien important et qui a été Florimontan durant une dizaine d'années.

Il félicite nos confrères Jean Duby et Henri Voiron qui ont eu les honneurs de la presse, le premier pour avoir fêté ses noces de diamant, le second pour avoir été à l'initiative de la création du Club Alpin de Rumilly en 1987.

La secrétaire, avant de lire le procès-verbal de décembre pour approbation, se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier M. Grandchamp de ses vœux et pour lui présenter ceux que les Florimontans formulent à son adresse.

Ensuite M. Alain Linossier, sur le ton de la narration, a parlé des Sœurs de la Croix de Chavanod. Il s'est posé les questions suivantes : pourquoi les Sœurs de la Croix s'installent-elles en 1838 à Chavanod, qui n'est alors qu'une modeste commune rurale ? Pourquoi une congrégation religieuse de plus ? Il évoque ce qu'il a appelé « le terreau de cette fondation » (C'est-à-dire les bouleversements des mentalités liés à la présence révolutionnaire française durant des années), puis les fondateurs : le père Mermier et Claudine Echernier. Après avoir insisté sur la naissance, sur les premiers pas puis sur la vie de la congrégation jusqu'à l'Annexion, il en a étudié le développement en France et à travers le monde jusqu'à nos jours.

L'exposé était illustré de projections.

M. Grandchamp, après avoir salué la présence de trois religieuses de la congrégation des Sœurs de la Croix, leur donne la parole. Le conférencier répond aussi aux questions qui sont posées.

La séance est levée à 18 heures 30

SÉANCE DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2006
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président de séance remercie tous les Florimontans qui ont exprimé des vœux pour 2006, ainsi que M. Joseph Ruscon qui a offert l'enregistrement d'œuvres pour orgue de Georges Muffat, le musicien dont il nous avait parlé lors de la séance solennelle de 2002 et qu'il interprète dans cet enregistrement.

Des remerciements sont adressés aussi à M. Léo Gantelet qui a déposé à notre bibliothèque quatre livres dont il est l'auteur : *Unique langage, Chevaux de légendes, Dis-moi, Lac*..., et sa traduction de l'*Enoch Arden* d'Alfred Tennyson,

ainsi qu'à M. Louis Touvier qui a donné pour nos archives son article sur *François Dupont* (1847-1914), *maire de Charvonnex, un Lavoisier savoyard*.

Est annoncé le 41e congrès des Sociétés Savantes de Savoie qui aura lieu les 9 et 10 septembre prochains à La Roche-sur-Foron sur le thème « Les Plaisirs en Savoie » et pour lequel les intervenants doivent s'inscrire avant le 31 mars auprès de M. Castor, chemin des Vignes à Bossey.

Sont annoncées également les 4 conférences sur des « Destins historiques singuliers », aux Archives Départementales de la Haute-Savoie et la conférence organisée par la Salévienne le 25 février. On signale aussi le programme de Montanea à Chambéry et celui de l'Académie Salésienne à Annecy.

Le procès-verbal de janvier est lu et approuvé.

La parole est alors donnée à M. Maurice Jacquemet qui rend hommage à notre regretté confrère Léon Bourquart.

La famille Bourquart a demandé qu'on veuille bien excuser son absence.

Avec beaucoup de finesse et même une pointe d'humour, M. Jacquemet retrace la vie mouvementée de notre défunt confrère. Né en 1908 dans le Haut–Rhin à une époque où l'Alsace est allemande, le jeune Léon Bourquart est pour des raisons de sécurité envoyé par ses parents en France près de Vichy avec sa sœur aînée, au début de la Grande Guerre. Il ne retrouvera ses parents qu'après quatre ans de séparation.

Tout en étant instituteur, il prépare une licence-es-Lettres et une licence d'Histoire-Géographie à l'Université de Strasbourg.

La seconde guerre mondiale le voit successivement prisonnier, libéré par les Allemands en tant qu'Alsacien, mais repris lorsqu'il tente de franchir la ligne de démarcation. Enfin il rejoint son épouse en zone libre en 1941.

Après un emploi provisoire à Clermont, il est nommé inspecteur primaire à Guéret mais il entre dans la Résistance active et ne retournera en Alsace qu'à la fin de l'année 1944.

Inspecteur primaire à Altkirch puis à Beaune, il arrivera à Annecy comme Inspecteur Départemental de l'Enseignement primaire le 15 septembre 1961. Il le restera jusqu'à sa retraite (en 1968).

Dès 1964 il fait partie de l'équipe qui jette les bases du jumelage Annecy-Bayreuth. M. Jacquemet rappelle qu'en 2005 des élèves de Bayreuth ont fleuri la tombe de M. Bourquart à Épagny.

Les Annéciens se souviennent aussi que, président de la Société d'Histoire Naturelle, Léon Bourquart, en la dotant de nouvelles structures, a redonné vigueur à cette association qui avait alors tendance à s'endormir.

M. Grandchamp remercie vivement M. Jacquemet pour ce récit plein d'intérêt d'une vie bien remplie.

Ensuite, notre conférencier, M. Eric Asselborn, s'étant trompé de date, Maître Vailly, au pied levé, amuse l'auditoire en racontant des anecdotes qu'il puise dans ses souvenirs d'avocat au barreau d'Annecy.

M. Grandchamp, pour terminer, présente l'ouvrage de M. Christian Regat Sur L'Abbaye de Sainte-Catherine, des moniales cisterciennes dans l'histoire d'Annecy qui vient de paraître, édité par la Société des Amis du Vieil Annecy dont c'est le numéro 41 de la revue Annesci.

La séance est levée à 18 h 15.

SÉANCE DU MERCREDI 12 MARS 2006
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président de séance transmet toutes nos amitiés à notre trésorier, actuellement hospitalisé. Il annonce une conférence sur le peintre Gabriel Loppé le mardi 7 mars dans la salle du Forum, par Mme Michèle Martin, et il rappelle l'exposition Loppé au château d'Annecy.

Il salue la présence de Mme Vandeputte et de sa fille.

Mme Monique Fillion rend alors hommage à notre regretté confrère Jules Nestor Vandeputte.

Mme Fillion rappelle les origines nordistes de M. Vandeputte : son nom, sa naissance à Roubaix, ses études à l'École de Commerce et d'Industrie de Roubaix puis à l'École Primaire Supérieure de Lille, son mariage avec une jeune institutrice du Nord. Elle évoque le contexte socioculturel de la jeunesse de Jules-Nestor Vandeputte, puis sa captivité pendant la seconde guerre mondiale et son évasion vers la Suisse.

Il est rapatrié à Annecy et démobilisé au camp de Novel. Sa femme l'ayant rejoint, ils finirent par obtenir un poste double d'instituteurs à Leschaux. En 1944, M. et Mme Vandeputte regagnèrent le Nord à bicyclette, avançant à mesure que les Allemands reculaient, dans une France qui se libérait enfin.

Mme Fillion a beaucoup insisté sur l'importance de la méthode Freinet dans la pédagogie de notre confrère, sur son amour de la poésie dans sa vie de tous les jours et sur sa largeur d'esprit.

Lorsqu'arriva l'heure de la retraite, en 1970, la famille Vandeputte vint s'installer à Saint-Jorioz et c'est ainsi que ce Flamand d'origine et Savoyard de cœur devint Florimontan.

Vous comprendrez, conclut Mme Fillion, qu'il me reste un regret : ne pas l'avoir connu.

M. Grandchamp félicite Mme Fillion pour cet exposé vivant et sensible puis il passe la parole à M. Bernard Demotz qui entretient l'auditoire des Comtes de Genève et du rôle d'Annecy au Moyen-Âge.

Le conférencier évoque donc le temps de la naissance des principautés qui furent à l'origine de nos régions ou de nos départements. Il a bien voulu résumer ainsi sa causerie :

« Les comtes de Genève ont essayé de construire un ensemble de territoires constitué par le Genevois, l'Albanais (d'Albens au lac d'Annecy), le Pays de Gex, avec des avancées en Michaille et en Pays de Vaud.

Après un début remarquable (vers 1030 - vers 1120), ils sont entrés en conflit avec les évêques de Genève et de Lausanne et, en un siècle, ils ont perdu beaucoup de droits et possessions autour du lac Léman : cela a amorcé la promotion d'Annecy, au plus tard vers 1190.

Un autre siècle de lutte, cette fois-ci avec la Savoie de 1234 à 1326, leur a valu l'encerclement de leur comté et la perte définitive de Genève. Sans attendre les comtes de Genève ont dû transférer leur résidence principale au château d'Annecy à partir de 1250, puis organiser là l'essentiel de leur administration centrale et leur réseau diplomatique. Une capitale se développe alors, non seulement au château mais aussi en ville : Notre Dame de Liesse en est le symbole dans un brillant XIV[e] siècle.

la disparition de la Maison de Genève profita à la Savoie qui ne tarda pas à créer en 1434 l'apanage de Genevois, ce qui devait maintenir longtemps le rôle de capitale d'Annecy et aussi le rôle judiciaire de Rumilly. »

M. Grandchamp remercie vivement M. Demotz pour cette étude à la fois savante et pénétrante, qui a retenu l'attention de tous les auditeurs.

La séance est levée à 18 h 55.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 13 MARS 2006

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

M. Grandchamp ouvre la séance en annonçant avec tristesse le décès de notre dévoué trésorier, M. Claude Guichet. Il demande une minute de silence.

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2005 est lu par M. Premat et approuvé à l'unanimité.

Le rapport moral et le rapport d'activités de Mme Chevallier et le rapport financier de M. Guichet lu par M. Cattin sont tous approuvés à l'unanimité.

Les résultats du concours de poésie, présentés par M. Chatenoud, sont ratifiés.

Le point est fait sur La Revue Savoisienne 2004 qui devrait sortir bientôt après de multiples mésaventures. Mme Nathalie Costa donne sa démission de directrice de La Revue Savoisienne.

M. Grandchamp expose les différents travaux à exécuter dans ce qui sera notre futur local, dans une annexe de l'église Saint-François.

On évoque le colloque à Paris de la Conférence des Académies de Province auquel M. Premat nous a représentés et la réunion à Chambéry, sous l'égide de M. Perrillat, où a été envisagé un catalogue informatique commun des bibliothèques des Sociétés Savantes de pays de Savoie, et où l'Académie Florimontane était présente grâce à Mme Boullard, notre bibliothécaire.

À propos de Montrottier, le rapport financier de M. Cattin est approuvé à l'unanimité. M. Grandchamp commente le sauvetage de la ferme et rappelle le projet de lotissement. Il remercie Mme Courtial et M. Chatelain pour leurs rapports respectifs. M. Julien Coppier a accepté d'être archiviste du domaine de Montrottier et Mme Andrée Vesin devient responsable des guides de Montrottier.

Au comité sont renouvelés Mme Marie-Claire Courtial, M. Jacques Chatelain et M. Georges Grandchamp.

M. François Déturche et Yves Kinossian sont élus membres d'Honneur.

Pour remplacer Mlle Hélène Viallet devenue membre d'Honneur et MM. Domenjoud, Francillon et Louchet, décédés, sont élus membres Effectifs : M. Daniel Chaubet, M. Laurent Perrillat, Mme Andrée Vesin et M. Gilbert Viviant.

Pour remplacer les 4 membres Associés qui viennent d'être élus membres Effectifs ainsi que MM. Aimé Baud, Pierre Laeuffer et René Simond décédés, et un membre démissionnaire, sont élus membres Associés M. Alain Baud, Michel Blanc, Jean Brunet, Henri Chevalier, Yves Connac, Mme Françoise Garin, le général Maurice Imbert et M. Jean-Marc Villermet.

Sont nommés membres Correspondants : Mmes et MM. Philippe Bozon,

Jean-Pierre Burnet, Catherine Garcin, Jean Laeuffer, Pierre Lanternier et Évelyne Refauvelet.

M. Bernard Demotz annonce la promenade du 15 juin au cours de laquelle il nous emmènera dans la combe de Savoie.

Pour terminer, il est répondu à quelques interrogations de l'assemblée et la séance est levée à 17 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2006,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP.

Le président de séance remercie M. André Bouvier pour les documents (bulletin, CD, DVD) d'histoire locale concernant la commune de Chavanod, dont il nous a fait don et qui sont à la disposition des Florimontans, place du Château.

On annonce pour le 8 avril la conférence de Claude Barbier, sous l'égide de La Salévienne, sur « L'exode vers les montagnes de la jeunesse chablaisienne en mars 1943 » et la sortie à l'automne prochain de l'édition de *La Chronique de Savoye de Cabaret*, par notre confrère Daniel Chaubet.

La parole est alors donnée à M. Michel Blanc qui entretient l'auditoire de « Vaugelas et les grammairiens de son temps ».

Le conférencier a qualifié l'auteur des célèbres *Remarques sur la Langue française*... publiées en 1647, de « martyr de la langue française ».

En effet, Vaugelas se voulait le témoin du bon usage du français, et il a consacré sa vie à cette tâche, au détriment de son bien-être matériel et de sa santé.

Michel Blanc a mis l'accent sur le développement linguistique et littéraire de Claude Favre de Vaugelas, et sur ses modèles.

Vaugelas définira le bon usage comme la façon de parler de la plus saine partie de la Cour et de la Ville, conformément à la façon d'écrire des meilleurs auteurs du temps. Par certains côtés Vaugelas est en avance sur son temps.

L'objection majeure qu'on peut lui opposer est son purisme et son refus de néologiser qu'il a hérités de Malherbe et qui contribueront à une certaine sclérose du français. Même ses admirateurs ne sont pas toujours de son avis et le critiquent tant sur le fond que sur la forme. Mais l'opposition viendra surtout de La Mothe le Vayer et Ménage, qui condamneront son excès de purisme. Un autre courant linguistique est celui de la *Grammaire Générale et Raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (1660) plus connue sous le nom de Grammaire de Port-Royal, qui jettera les bases de la linguistique moderne.

En conclusion, le conférencier rend Vaugelas indirectement responsable du refus des locuteurs français d'innover en matière de vocabulaire. Or, dans notre monde moderne, de nouveaux objets, de nouvelles techniques et de nouveaux concepts exigent que de nouveaux mots soient créés en français. D'où, à défaut de néologismes français, les emprunts à l'anglais. Michel Blanc termine sa communication sur une question provocatrice : « Vaugelas serait-il indirectement responsable du "franglais" ? »

M. Grandchamp remercie vivement le conférencier pour ses propos à la fois savants et passionnants, et lève la séance à 18 h 35.

RÉUNION DU MERCREDI 3 MAI 2006

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

M. Grandchamp se réjouit d'avoir enfin vu sortir *La Revue Savoisienne* 2004.

Il remercie vivement Mme Fillion qui a offert à notre bibliothèque son dernier livre *La Saga des Rochet... d'authentique roture*. Cette saga familiale peut intéresser tous les lecteurs grâce aux anecdotes qu'y rapporte notre consœur.

Il annonce les conférences organisées par l'Académie Salésienne et par la société La Salévienne, ainsi que l'exposition Giovanni Caracca à Chambéry.

Il présente de façon élogieuse un certain nombre d'ouvrages : *H. Comme Harmonium* n° 3, publié par la Fédération Française des Amis de l'Harmonium, *Chrétiens en Haute-Savoie 1940-1944 Ombres et Lumières* (actes du colloque de février 2005, présentés par Christian Sorrel), *Annecy*, avec des photographies d'Antoine Berger et des commentaires d'Anthony Serex, volume publié aux éditions Déclics, et le n° 51 (avril, mai, juin 2006) de la revue *Alpes Loisirs* qui contient un article sur le Pâquier intitulé « Échappée belle à Annecy ».

La parole est alors donnée à notre confrère Christian Regat. Celui-ci, après avoir annoncé la récente publication par l'Académie Salésienne de l'ouvrage de Laurent Perrillat consacré à *L'Apanage de Genevois aux XVI^e^ et XVII^e^ Siècles*, entretient l'auditoire du domaine foncier et des granges cisterciennes de l'abbaye de Sainte-Catherine. Il a bien voulu résumer sa communication comme suit :

« L'abbaye de Sainte-Catherine a été fondée vers la fin des années 1180 par Béatrice, épouse du comte de Genève Guillaume I^er^ dont la piété dota généreusement le nouveau monastère.

Le domaine initial comportait 278 hectares sur le territoire d'Annecy, 251 hectares de pâturages au sommet du Semnoz sur le territoire de Viuz-la-Chiesaz, et un vignoble à Annecy-le-Vieux.

Essentiellement montagneux, les 278 hectares annéciens représentaient près de 20 % de la superficie de la commune. Ils se composaient de 22 hectares de rochers, 202 hectares de forêts, 38 hectares de prés et 13 hectares de champs cultivés.

Les moniales y développèrent les unités d'exploitation agricole de la Grangette et de la Boverie, l'élevage des Puisots dont les vaches montaient en été aux chalets du Semnoz encore appelés aujourd'hui chalets de l'Abbaye, et le Moulin Rouge sur le ruisseau des Trois Fontaines en dessous de Sacconges. Le vignoble d'Annecy-le-Vieux, dont le cellier existe toujours, est à l'origine du nom du quartier de l'Abbaye au pied de la colline.

Par la suite, d'autres donations agrandirent encore le domaine des cisterciennes pour le porter à près de 700 hectares. Ces unités d'exploitation plus éloignées du monastère constituèrent des granges cisterciennes dont la plus vaste était celle de Vallière à la Balme de Sillingy, d'une superficie de 53 hectares. Celle de Vraizy à Vieugy s'étendait sur 35 hectares et celle de Bublens à Allonzier, sur 28 hectares. Le souvenir de cette dernière est maintenu par une voirie dénommée route de l'Abbaye.

Le vignoble de Veyrier était remarquable par ses 14 000 m² d'un seul tenant.

Malaz, Barral, le Taillefer étaient aussi des propriétés de Sainte-Catherine dont les biens s'étendaient jusqu'à Héry-sur-Alby, Chessenaz et Marlens.

Enfin, en plus du Moulin Rouge sur le ruisseau des Trois Fontaine, l'abbaye possédait deux moulins sur le Thiou, l'un au cœur d'Annecy et l'autre à Gevrier, un moulin sur la Véise à Gruffy et un moulin sur l'Eau Morte à Faverges. »

Le conférencier termine son intervention en annonçant une promenade à Sainte-Catherine dans l'après-midi du 26 juin.

Christian Regat répond ensuite aux très nombreuses questions que son exposé suscite. M. Grandchamp évoque la faïencerie de Sainte-Catherine et répond aux interrogations qu'à ce sujet se pose et lui pose l'auditoire. Il lève la séance à 18 h 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 JUIN 2006,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP.

Madame Françoise Garin donne les dernières instructions relatives à la promenade du 15 juin.

Le président de séance remercie M. Michel Francou d'avoir offert à notre bibliothèque *l'Armorial historique des archevêques de Lyon*, le général Fassier qui a donné les deux volumes qu'il a consacrés aux *Décembristes*, et Mlle Rayssac qui apporte en primeur à l'Académie Florimontane son étude sur *Un site d'exception, le Pâquier*.

Il signale la parution de l'ouvrage de M. Laurent Perrillat sur *l'Apanage de Genevois aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, publié par l'Académie salésienne et celui que M. Alain Bexon a consacré à *Un peintre chez les Chasseurs alpins* ainsi que la sortie du dernier numéro des *Nouvelles Annales de l'Ain*.

Il félicite Mlle Catherine Hermann qui a obtenu le prix de la Fondation hospitalière de France pour sa thèse et le R. P. Jean Gayet pour ses soixante ans de ministère presbytéral.

Il annonce les travaux du CTHS les 26 et 27 octobre 2006 à Bourg-en-Bresse sur « Héraldique et sigillographie », la Fête des Patrimoines de Savoie à Faverges le 11 juin et la conférence de M. le chanoine Berthoud qui traitera de l'histoire du Châble le 10 juin sous l'égide de la société La Salévienne.

Le procès verbal de la séance de mai est lu pour approbation.

Ensuite Mlle Marie-Claude Rayssac nous a entretenus des ressources inespérées des archives de l'octroi. Elle a bien voulu résumer comme suit sa conférence.

« En France, les impôts indirects d'Ancien Régime furent abolis par le décret du 19 février 1791. Suite à l'annexion de la Savoie à la France en 1792, après l'entrée des troupes révolutionnaires, Annecy se trouva, de fait, privée des ressources que constituaient pour elle le commun et la gabelle du vin, les mailles et trois deniers perçus sur le bétail abattu dans la boucherie, la layde sur les grains, noix et noyaux vendus à la grenette et enfin les droits féodaux attachés au fief d'Annecy-le-Vieux dont les syndics d'Annecy étaient seigneurs depuis 1715. Brutalement privée de 8 000 francs de recettes l'administration municipale sombra dans de lourdes difficultés financières.

Curieusement, ce n'est que le 28 floréal an IX (18 mai 1801) que le conseil

municipal, harcelé par l'administration supérieure, se décida à organiser un « octroi municipal et de bienfaisance » comme l'y autorisait la loi du 5 nivôse an VIII (26 janvier 1799). Cette taxe portait sur « *les vins de toutes qualités et perçue de tous hôtes et revendans vin, et sur toute viande qui sera depecée et vendue du bétail ci-après et qui sera amaté dans l'enceinte des limites de la ville par tous bouchers & revendeurs et par eux payée...* »

D'ici à la fermeture de l'octroi annécien en décembre 1919, de nombreux produits de consommation sont venus s'ajouter au tarif. De ce fait, les archives de l'octroi se révèlent particulièrement riches d'informations sur les boissons, les comestibles, les combustibles et matériaux consommés localement au XIX[e] et début du XX[e] siècles. Les bordereaux et rapports trimestriels du préposé en chef permettent de déterminer les tendances collectives de la consommation et les fluctuations de la conjoncture locale. À ce titre, la rubrique des matériaux est particulièrement intéressante car les produits qui y figurent participent à l'activité de l'industrie du bâtiment, industrie qui est pour le XIX[e] siècle ce qu'était le blé dans l'économie d'Ancien Régime : le test par excellence de l'activité économique,

Un premier examen des chiffres fournis par les bordereaux de l'octroi permet de conclure que le niveau de vie de la population annécienne s'est sensiblement amélioré au cours du XIX[e] siècle comme en témoigne l'élévation de la consommation de la viande et du vin. Les conditions d'existence sont devenues moins précaires : lors des crises, les chutes de consommation sont moins marquées à la fin du siècle qu'au début, les minima moins creusés, les restrictions moins sévères. Le confort matériel est plus grand si l'on en juge par les diverses substitutions réalisées dans le mode d'éclairage et de chauffage. Il y a progrès. Mais ce fonds d'archives n'a pas livré encore tous ses secrets et offre des possibilités de recherches nombreuses et prometteuses qui devraient permettre d'affiner notre connaissance de la consommation et de la conjoncture économique d'Annecy au XIX[e] siècle. »

Après avoir vivement félicité la conférencière, qui répond aux questions diverses qu'on lui pose, M. Grandchamp lève la séance à 18 h 35.

SORTIE ANNUELLE 2006 dans la COMBE DE SAVOIE

SOUS LA HOULETTE DE M. BERNARD DEMOTZ

LE JEUDI 15 JUIN 2006

« Sous un soleil éclatant, 8 h du matin : direction de Faverges, la fraîche vallée de Tamié et Mercury où nous rejoignons notre conférencier, M. Bernard DEMOTZ. La visite de l'église du XVII[e] siècle fut très intéressante : statues grandeur nature en bois doré, puis à la sortie, découverte du château des Seigneurs de Chevron, (1345) habité par le propriétaire. De là nous avons pu voir les statues immenses juchées sur le clocher de l'église.

Nous quittons Mercury en direction de Cléry. Là M. Demotz est dans son fief, et pour la visite de l'église d'art roman (l'unique en Savoie), il est intarissable ! Ce prieuré fortifié du XII[e] siècle érigé pour les chanoines réguliers de St Augustin, classé monument historique, de pur style cistercien alpin, nous permit de découvrir un joyau de l'art roman en Savoie : autel remarquable de conservation en

marbre, ainsi que des chapiteaux originaux, ainsi que la coupole centrale. L'orgue, fin XX[e] siècle à 2 claviers, et 200 tuyaux tout en bois attira notre attention.

Nous poursuivons notre périple vers St-Pierre d'Albigny, en traversant la route des vins du Cruet. Nous découvrons le colossal château de Miolans, des XI[e] et XII[e] siècles, perché sur le flanc de la montagne, où l'on découvre un immense panorama sur la vallée de l'Isère et au loin la Maurienne. À l'époque, le roi de Bourgogne pouvait contrôler les passages dans la Combe de Savoie. L'heure du déjeuner approchant, notre chauffeur nous amena de l'autre côté de l'Isère, au village de Chamousset. L'hôtel-restaurant "Christin", accueillit les 36 personnes dans une grande salle très agréable et servit un repas excellent et copieux. Vers 15 h, nous nous dirigeons vers Grésy-sur-Isère, afin de visiter le musée de la Combe de Savoie :"Écomusée". Très bien accueillis par le Maître des lieux, M. Chabod, nous avons posé pour une photo de groupe. Au cœur d'un espace de 2 ha boisé naturellement, ce musée présente depuis une dizaine d'années les objets du travail, de la vie quotidienne et du savoir-faire des habitants de la Combe de Savoie au cours des 2 derniers siècles. Composé de 20 bâtiments, ce "village musée" nous projeta de l'école à la fabrication de l'emmental, en passant par le tissage et les travaux des champs sans oublier le travail de la vigne. Après cette visite, un petit temps de repos dans la grande salle de l'accueil pour y déguster les vins locaux ou jus de fruits accompagnés de charcuteries locales. L'auditoire fut suspendu aux paroles de M. Chabod qui nous fit un excellent cours d'œnologie. Une librairie spécialisée sur la vie savoyarde ainsi que des coffrets de vin, confitures firent l'objet de notre intérêt. Et pour terminer cette journée, notre chauffeur nous amena au château Ste-Hélène des Millières. Le châtelain et propriétaire nous accueillit dans la cour intérieure et nous fit l'historique de ce château du XIII[e] siècle (il fut développé par Pierre d'Aigueblanche), dans lequel le bienheureux Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, est revenu mourir en 1270. Son aspect actuel n'a pas changé depuis le XVII[e] siècle. Il fut donné aux familles de Locatel et Duyn de la Val d'Isère.

De retour par la nationale, en passant par Albertville et la luxuriante vallée de Faverges, le car Francony déposait vers 20 heures des Académiciens enchantés de cette merveilleuse journée ! »

Françoise GARIN

LA RENTRÉE SOLENNELLE 2006

Le samedi 30 septembre 2006, les Florimontans ont eu le plaisir d'écouter une conférence de M. Bernard Demotz, professeur émérite d'histoire médiévale à l'Université Jean Moulin Lyon III, sur "Amédée VIII, duc et pape"

Devant un public nombreux, attentif et vivement intéressé, le conférencier a évoqué celui qu'il a appelé le "personnage le plus extraordinaire de l'histoire de Savoie" en le suivant durant les soixante ans pendant lesquels il a mené une vie publique active de premier plan.

Comme comte il doit résorber une terrible crise politique liée à la succession de son père, mener à bien l'acquisition des grandes enclaves (comté de Genève,

terres de Thoire-Villars, Bugey et Dombes) et affermir son autorité en Piémont et en Provence.

Duc depuis le 19 février 1416, il réussit au prix de longs efforts à ramener la paix intérieure en France, à bloquer l'expansion des Visconti de Milan, à trouver l'appui des Lusignan de Chypre pour conduire une politique méditerranéenne à partir de Nice et de Villefranche sur mer. Il veille aussi à un travail législatif de longue haleine qui va aboutir aux célèbres Statuts de 1430.

Retiré à Ripaille comme chef de l'ordre de Saint Maurice en 1434, il est élu pape par le concile de Bâle sous le nom de Félix V et il tente de conduire la réforme de l'Eglise. A défaut, il négocie son retrait et devient chef de l'Eglise de Savoie en même temps que cardinal-évêque de Genève. (1449-1451)

En conclusion, le conférencier a rappelé qu'Amédée VIII a laissé à sa mort un Etat puissant et une Savoie prospère.

La date de l'érection de la Savoie en duché (19 février 1416) est une date capitale pour les Savoyards qui doivent cet événement à ce grand personnage de l'Histoire.

Après les remerciements chaleureux du vice-président Grandchamp à M. Bernard Demotz pour cette conférence à la fois très savante et très claire, la soirée s'est terminée, comme de coutume, dans les salons Marès autour d'un vin d'honneur.

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de convier dans la salle des chevaliers à Montrottier tous les Florimontans. C'est pourquoi seuls les membres d'Honneur, les membres effectifs et les personnes assidues à nos séances mensuelles reçoivent un carton d'invitation pour la séance solennelle de rentrée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2006,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP.

Le président de séance transmet toutes nos amitiés aux deux secrétaires de l'Académie florimontane, Mme Georgette Chevallier et Mme Leriche absentes pour raisons de santé. Il leur souhaite un prompt rétablissement pour rejoindre les rangs de notre compagnie.

Il annonce le colloque « *Peuples et peuplements dans les Alpes* » organisé par l'association « Montanea » qui aura lieu à Chambéry le 24 novembre 2006.

Il remercie M. Jean-François et Rémi de Vulpillières d'avoir offert à notre bibliothèque leur ouvrage intitulé *1866* publié aux éditions « Lampsaque » ainsi que M. Daniel Chaubet pour son don du texte intégral de *La chronique de Savoye de Cabaret* imprimée aux éditions Comp'act de Chambéry.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 7 juin 2006 rédigé par Mme Georgette Chevallier est lu par M. Bernard Prémat et approuvé à l'unanimité.

M. Georges Grandchamp, tout en rappelant rapidement les différents colloques de Lyon et d'Annecy concernant « *Églises et Chrétiens sous la IIe Guerre mondiale* », présente Mlle Esther Deloche connue pour ses recherches sur le clergé haut-savoyard sous l'occupation.

La conférencière a bien voulu résumer comme suit sa conférence qu'elle a

intitulée « le clergé haut-savoyard durant la guerre de 1939-1945 ».

« En évoquant au moment de la déclaration de la guerre à l'Allemagne les notions de « croisade » et de « guerre juste », le clergé haut-savoyard pouvait procéder à une lecture religieuse de la guerre dès la défaite rapide et brutale de l'armée française. En effet, la débâcle de 1940 était perçue par maints ecclésiastiques comme le fruit d'une volonté divine permettant de racheter les fautes d'avant-guerre. Pensons à la politique anticléricale de la fin du XIX[e] siècle, aux événements de la guerre d'Espagne ainsi qu'au Front Populaire de 1936... sans oublier chez certains clercs une paradoxale méconnaissance des encycliques papales condamnant le fascisme et le nazisme. Ce constat nous a conduit à remarquer qu'il y avait eu effectivement dans les premiers jours de la guerre un certain retour de la pratique religieuse dans les paroisses haut-savoyardes mais que cet élan de religiosité fléchissait déjà dès décembre 1939.

Faisant suite à ces douloureux événements, nous avons tenté de montrer l'accueil fait par le clergé haut-savoyard, à la venue du maréchal Pétain et à la mise en place d'un nouveau régime, l'État français. Cependant, malgré des sentiments favorables au départ, dès 1941 une opposition se manifeste. Quelques clercs vont secourir des personnes traquées, avant d'aider les réfractaires au S.T.O. à partir de 1943 sans oublier le secours apporté aux juifs qui fuyaient la terreur nazie. Nous avons terminé cette présentation du clergé haut-savoyard avec ses conflits internes durant cette période de 1939-1945, par l'assassinat de cinq prêtres, à la veille et au lendemain de la Libération. »

M. Georges Grandchamp remercie la conférencière pour son exposé fort bien documenté et quancé laissant la parole à un public attentif et intéressé. Mlle Esther Deloche répondit avec précision aux différentes questions que suscita son exposé. Le débat fut animé et courtois portant notamment sur la distinction entre Maréchalistes et Pétainistes, sur le culte du Maréchal, sur les difficultés de la Résistance, sur la mentalité rurale du clergé haut-savoyard et les tendances idéologiques qui le traversaient, et enfin sur les événements du Grand-Bornand.

Après avoir félicité l'historienne et les différents intervenants qui ont alimenté un débat fort apprécié, M. Georges Grandchamp lève la séance à 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2006,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP.

Le président de séance annonce l'exposition Eustache Chapuys aux Archives Départementales de la Haute-Savoie, celle qui, à Genève, concerne les Trésors de l'Histoire, et félicite, en le remerciant, notre confrère Henri Voiron pour son ouvrage *À Bloye autrefois* qu'il offre à notre bibliothèque et qui lui a valu un article élogieux dans la presse. L'assistance applaudit vigoureusement M. Voiron.

Le secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal d'octobre qu'il a rédigé et qui est adopté à l'unanimité.

Mme Garin nous fait le compte rendu de la promenade du mois de juin, à l'organisation de laquelle elle a grandement contribué.

Puis M. Grandchamp donne la parole à M. Pierre Lanternier qu'il présente

comme « L'homme du château d'Annecy ». M. Lanternier nous parlera de l'architecte Charles Suisse.

« Charles Suisse, fut architecte en chef des monuments historiques de la Haute-Savoie de 1898 à 1906. Il va s'employer à mettre en valeur notre patrimoine : l'abbaye d'Abondance, l'abbaye de Saint-Jean-d'Aulps, ainsi que le palais de l'Isle et la caserne du château à Annecy pour ne citer que les monuments les plus importants.

Max Bruchet, archiviste départemental, avait le titre de correspondant de la commission des monuments historiques, l'échange de correspondance entre les deux hommes permet de suivre les procédures de classement. On devine que les choses n'allaient pas sans mal, Charles Suisse lui écrit en septembre 1900 : « Je bataille en ce moment pour sauver votre beau château... On peut dire qu'à Annecy vous me donnez du fil à retordre ! Sapristi ! »

Après une présentation de la vie et de l'œuvre de Charles Suisse, le conférencier illustre son propos grâce à des exemples de monuments restaurés par Charles Suisse tant en Bourgogne qu'en Savoie.

Le président de séance remercie vivement M. Lanternier de nous avoir fait part de ses intéressantes recherches.

Il lève la séance à 18 h 35.

SÉANCE DU MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2006

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président de séance salue la présence de Mme Marylène Fiard, maire-adjoint d'Annecy, représentant Maître Bernard Bosson, et de la famille Servettaz.

Lecture est faite de la lettre adressée à M. Jean-Pierre Coudray par notre président d'honneur Paul Guichonnet qui, en présentant ses excuses pour son absence à cette séance, rappelle avec beaucoup de chaleur le souvenir du docteur Servettaz.

M. Grandchamp adresse les souhaits de l'Académie Florimontane à Mme Jeannie Leriche dont le traitement et la convalescence suivent leur cours.

Il exprime les condoléances attristées de notre compagnie à M. Christian Regat dont le père nous a quittés récemment et à M. Bernard Premat qui vient de perdre son beau-père.

Avant de donner la parole à M. Jean-Pierre Coudray, M. Grandchamp rend personnellement hommage à la personnalité exceptionnelle du docteur Servettaz.

Puis M. Jean-Pierre Coudray rappelle combien Paul-Louis Servettaz s'est dévoué toute sa vie aux autres tant dans ses activités professionnelles puisqu'il fut un brillant chirurgien au Centre Hospitalier d'Annecy pendant plus de trente ans (jusqu'en 1983), que comme édile, au sein de la municipalité d'Annecy ; il s'est dépensé sans relâche comme Maire-Adjoint dans les actions de prévention sanitaire mais aussi il a su soutenir et impulser les actions culturelles de la ville en compagnie de Charles Bosson puis d'André Fumex.

Le conférencier souligne combien le docteur Servettaz était apprécié de tous à l'hôpital mais aussi dans la vie politique et combien tous les Annéciens lui doivent de reconnaissance pour l'action qu'il mena avec Charles Bosson et ses collaborateurs dans la sauvegarde du lac d'Annecy.

Bien qu'il fût intéressé par toutes les nouveautés et qu'il se fût investi avec passion non seulement dans les techniques de pointe de la chirurgie mais aussi dans l'aviation, dans la plongée, dans la montagne, il sut défendre les valeurs traditionnelles de l'amitié et de la bonne entente entre les peuples, puisque, héros de guerre où il fut blessé, il n'eut de cesse de participer à la réconciliation entre la France et l'Allemagne en fondant l'un des premiers jumelages, celui entre Annecy et Bayreuth. Dans cette évocation (particulièrement brillante) furent citées toutes les récompenses qu'il obtint, notamment la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, et les nombreuses publications dont il fut l'auteur.

Après les remerciements du président de séance à M. Coudray, M. Louis Servettaz, fils du docteur Paul Servettaz, prend la parole pour évoquer le souvenir de son père et pour rappeler qu'il était avant tout un humaniste.

Ensuite M. Gilbert Chatenoud, président du jury du concours de poésie de l'Académie Florimontane, présente avec beaucoup de finesse le palmarès 2006. Ce palmarès a été établi par le jury composé de Mmes Georgette Chevallier et Brigitte Sers-Hermann, MM. Gilbert Chatenoud, Jean-Pierre Coudray et Léo Gantelet.

M. Chatenoud évoque d'abord quelques poètes qui, pour n'être pas primés, n'en ont pas pour autant démérité, puis il analyse les envois récompensés.

Mme Sers-Hermann s'étant fait excuser ce jour, les lectures des œuvres des poètes récompensés seront effectuées par les quatre autres jurés. Et Mme Chevallier, avec l'accord de ses collègues du jury, s'est amusée à présenter à l'assemblée un poème non primé mais qui ne manquait pas de verve : un astucieux pastiche de la tirade du nez de Cyrano de Bergerac.

M. Grandchamp, après avoir remercié le jury pour son travail, ouvre alors les enveloppes d'anonymat, à la suite de quoi le palmarès s'établit comme suit :

Auteurs cités : Mme Eliane Zunino-Gérard (Auriol 13) ; Mme Hélène Soris (Seynod 74) ; Mme Nicole Faucheux (Voutezac 19), Mme Monique Mérabet (Saint-Denis-de-la-Réunion 97) ; M. Claude Andrieu (Le Havre 76).

Mention Honorable : Mme Denise Duong (Béthune 62) ; Mme Christine Lamy (Varaville 14) ; Mme Sylvie Raymond (Orange 84).

Mention Très Honorable : M. Alain Podevin Rivière 62) ; Mme Chantal Monier (Bellebrune 62) ; M. Michel Mulot (Le Creusot 71) ; M. Guy Bouchet (Grasse 06).

3e prix : M. Serge Beher (Bar-le-Duc 55)

2e prix : M. Yvan Solans (Fos-sur-Mer 13)

1er prix : Mme Lizy Yves (Amiens 80)

Félicitations sont adressées aux lauréats.

Avant la fin de la réunion, M. Roger Duteil présente son ouvrage sur l'histoire d'Annecy-le-Vieux qu'il a l'amabilité d'offrir à notre bibliothèque.

Après avoir remercié M. Duteil, M. Grandchamp lève la séance à 18 h 35.

ACADÉMIE FLORIMONTANE
Concours de poésie 2006

Avec le tout en un du meilleur et du pire de ses membrures accapareuses....

Dans la fuite du temps frôlant l'infini,le poète palpite au parvis du présent frôlant la plénitude.

En cela même s'il n'est point remarquable, il mérite, sur l'instant d'être remarqué.

Pour n'être pas dans le palmarès, un bon nombre de textes, de quatrains ou de vers même isolés de leur contexte méritent qu'on s'attarde à les entendre.

Ainsi, dans UNE ABBAYE DÉLAISSÉE on peut lire

(...) Ici on ne sent plus son corps
On n'est plus qu'un esprit qui, au fil des minutes
S'égare dans le temps (...)

D'un autre auteur AU BORD DE LA MER

(...) j'écouterai le vent au coucher de la mer
Au coucher de la terre, à l'envol de la nuit (...)

D'un autre encore parlant de L'ABSENT :

(...) Lui qui frémit dans les courbes douces
de notre mémoire, lui qui boit ses vertiges (...)

Un poète exprime la lassitude

(...) Il pleut,/ il fait froid /il fait laid
Il fait peur (...) pour certains il fait long/
il fait faim.

D'un insomniaque dans L'HEURE OÙ LE SOLEIL TARDE

(...) Un front soucieux de l'absence/Sur l'oreiller d'autrefois (...)

Cet autre AUPRÈS DU PETIT MUR

(...) Un parfum m'a surpris sur les débris d'un mur blanc

Enfin un dernier vers pour mettre en évidence la variété d'inspiration des auteurs

(...) Un feulement de fenêtre/Surprises par un courant d'air

La place nous manque ici pour citer tout ce qui mériterait de l'être. Cela marque aussi la complexité d'établir un palmarès et l'injustice, peut-être, de ne pas récompenser tout ce qui mériterait de l'être par le jury composé de Mesdames et Messieurs Georgette Chevallier, Brigitte Sers-Hermann, Léo Gantelet ,Jean-Pierre Coudray, et placé sous la présidence de Monsieur Gilbert Chatenoud qui en est également le rapporteur.

En conclusion d'un long travail personnel sur l'ensemble des textes reçus, un peu plus de 500, le jury, réuni le 25 octobre 2006, a établi, après plus de trois heures de débat le palmarès suivant :

6 auteurs cités : les n° 34-43-54-40-83 ;
3 Mentions "Honorable" : les n°24-30-66
4 mentions "Très honorable" : les n° 47-80-64-85
Troisième prix : le n° 78
Deuxième prix : le n° 77
Premier prix : le n° 82

AUTEURS CITÉS :

Le n° 34 :
Si l'on en croit son pseudonyme,cet auteur nous vient de loin par la voie des airs puisqu'il se nomme LE HOLLANDAIS VOLANT ; il nous confie :

(...) Bravant l'encre des nuits pourrais-je m'endormir
sans avoir encensé de ma quête fervente
L'icône aux reflets d'or du moine Vladimir ? (...)

Le n° 43 COLINE, (avec un seul L), dans L'HEURE OÙ LE SOMMEIL TARDE, évoque les mille et une pensées qui meublent l'esprit :

(...) Le repos gît à la fenêtre du souvenir
Le front soucieux de l'absence
Sur l'oreiller d'autrefois (...)

(...) La musique se tait
Aux lèvres du sommeil (...)

Le n° 40 au pseudonyme médiéval de MAHAUT termine son envoi par des Haïkus dédiés aux quatre saisons :

Printemps

Alerte à la neige.
et le cerisier alors ?
adieu clafoutis

Hiver

Arbres dénudés
Plus qu'une touffe de gui
pour leur tenir chaud

N° 54 : TICTAC possède dans l'ensemble, une écriture rythmée aussi légère que son pseudonyme.

(...) Un ruissellement d'étoiles (...)

(...) une palme qui se balance abritant une colonie
De tisserins ramage d'or (...)
(...) Et le vent qui vocalise sa musique d'infini
prélevant aux vagues bondissantes
Dîme de perle et de dentelle
Alors, on oublie (...)

Le n° 83, GABRIEL D'ARRAS termine une ode à l'amour aux différents âges de la vie par ce quatrain :

(...) Amis qui m'avez lu, je m'accorde l'audace
De penser que parfois vous avez éprouvé
Le feu de ce brûlot naturel et tenace
Un peu comme un secret que l'homme aurait trouvé (...)

MENTIONS "HONORABLE"

Les n° 24 - 30 et 66 reçoivent tous trois une mention "honorable".

Le n°24 : LE SCRIBE
A l'aise dans l'expression libre autant que dans le vers classique ce SCRIBE nous propose un instant de <u>MATINES</u>

(...) La mauve aventurière repeint les berges du chemin
Où la fraise fronce un museau garance
Un sureau tourmenté s'enliseronne à l'églantine
Et la haie se revêt de cantiques d'oiseaux (...)

Dans <u>MARINE SYLVESTRE</u>, il nous offre une comparaison colorée entre la mer et la forêt en utilisant le vers iambique c'est-à-dire l'alternance d'un alexandrin avec un octosyllabe.

(...) Un grappin de soleil s'accroche aux frondaisons
Aux quilles des chênes se glisse :
Le timonier du ciel remorque les saisons
Vers la forêt de haute lisse (...)

(...) Les bouleaux, d'un seul jet, hissent leur mât d'argent
Et tanguent sur la roselière.
Au beaupré de l'érable au feuillage plongeant
S'enflent les voilures du lierre. (...)

On ne manquera pas de noter, au passage,l'utilisation de rimes riches.

Le n°30, CRISKO, nous entraîne du Grand Nord en Inde nous livrant au passage un vent bienvenu

Dans GRAND NORD :

(...) Les troncs blancs des bouleaux, verts feuillages défaits,
Dressés vers le soleil, parlent d'autres rivages.
Dans la pâleur du ciel, en triangles parfaits,
Volant vers le midi, passent les oies sauvages (...)

Dans INDIA

Une femme en sari, gracile, nonchalante,
Tresse un collier de fleurs en l'honneur de Brahmâ
Il flotte des relents de fange pestilente
Des parfums de curry, gingembre et curcuma. (...)

Suit une description bien rythmée du vent

(...) Aquilon ou zéphir, sirocco, Tramontane
Qu'il porte tous ces noms, austral ou boréal,
Qu'il caresse la vigne, agite le platane
Charriant le pollen,messager floréal,
Qu'il pousse le trois mâts, propulse la tartane
Par le monde, le vent, voyageur idéal,
Fait entendre, en tous lieux, sa ballade gitane.

Le n°66 Alice Arcet,

Que ce soit dans EFFACER ou dans JE N'IRAI PLUS, l'auteur utilise l'anaphore pour bien montrer sa détermination

(...) Il est temps d'oublier l'image dérisoire
D'un regard qui s'abreuve aux sources des regrets
A l'heure où la tourmente arpège les secrets,
Les remords impuissants d'un bonheur illusoire.

(...) Il est temps de forger la clé d'une autre histoire (...)

(...) Il est temps d'effacer sans un seul coup férir
Le goût amer du fiel, le goût vain de mourir (...)
(...) Il est temps de livrer aux flammes du désir
Le goût sucré du miel,le goût pur des plaisirs
L'infini des instants où l'âme s'éternise (...)

(...) Il est temps d'effeuiller la trame d'une mémoire (...)
(...) Il est temps de graver au fil de la mémoire
L'ivresse en l'absolu d'un duel semé d'or
Fleurir d'espoir une aube aux ciels de messidor
Au brûlant souvenir des pages d'un grimoire.

Dans JE N'IRAI PLUS le même usage de la répétition du même mot au début des vers renforce la décision de l'auteur

"Je n'irai plus rêver sur le sable brûlant
Où la mer de saphir roule ses eaux lustrales
Caresse le rivage aux dunes ancestrales
Effaçant de nos pas le souvenir troublant.

(...) Je n'irai plus pleurer au bord de la fontaine (...)

(...) Je n'irai plus flâner sous le ciel radieux (...)

(...) Je n'irai plus m'asseoir à l'abri des courtines (...)

(...) Je n'irai plus rêver sur la colline en fleurs
Des maquis vaporeux aux flancs des coteaux sombres
Lorsque l'astre d'argent profile au loin les ombres :
S'est abreuvé l'espoir aux sources de mes pleurs".

S'il est vrai qu'il n'y a rien là de très original sur le fond, la forme où passe la conviction mérite d'être signalée.

MENTION "TRÈS HONORABLE"

Quatre candidats se voient cette année attribuer une mention très honorable : les n°47 - 80 - 64 et 85

Le 47 SCIPION, dont les textes n'avouent pas leur filiation avec la vieille famille romaine fait preuve d'une solide expérience de l'écriture poétique et d'une richesse de vocabulaire certaine.

AU MANOIR DE L'AUTÔMNE

(...) Dans son vaste fief de brume
Que blasonne un flamboyant nonchaloir,
Savez-vous que l'automne
Est le riche manoir que hantent les regrets de l'été vaincu ? (...)

À LA POINTE DU RAZ

(...) Rivées sur leur minérale portée d'écueils
Qu'enlacent les clés de sol des varechs épars,
Une gamme complète de mouettes,huit petites notes blanches,
Ecoutent le grandiose oratorio des orgues océanes (...)

Toute l'ambiance du bord de mer dans ces quelques lignes parfaitement imagées.

le n° 64, THÉÏS semble être un instituteur qui part à la retraite puisque le premier poème de son envoi s'intitule SALUT L'INSTIT poème dans lequel il nous donne la recette pour bien vivre cette période de la vie.

(...) Regarder tout content la pendule, et se dire
Que l'on est libre, enfin, de chanter ou de rire.

Oublier les contraintes, marcher plus lentement
Pour écouter l'oiseau, pour entendre le vent ;
Savourer les parfums sous la verte feuillée,
Puis goûter le repos, prolonger la veillée.

Cultiver le savoir, mais soigner le jardin
Pour qu'éclosent l'œillet, la rose et le jasmin;
Agir avec sagesse et grande patience,
Parce que l'on a l'âge empreint d'expérience !

S'imposer une loi, parfois même un défi,
Concrétiser un rêve un peu fou mais mûri ; (...)

Dans un sonnet acrostiche intitulé TOUJOURS FIDÈLE il chante son attachement À LA FLANDRE qu'il a quittée, et termine en disant

(...) Et parmi les oyats, dans les vagues de dunes,
L'enfant des plages d'or, retenant ses froufrous,
Entend la voix de Brel chanter tes terres brunes.

Le n° 80 est JEHAN DE TORCY

De LA PLAGE au DERNIER QUAI , du SOMMEIL SANS FOND au SINAI jusqu'à ses TEMPÊTES, cet auteur dont le pseudonyme rappelle la famille de Colbert ne nous entretient que de la mort.

Ainsi LA PLAGE se termine par

(...) Et j'attends à la nuit les sept bals de mes morts (...)

Dans LE DERNIER QUAI

(...) Mes jours au fil des nuits achèvent leur errance
A l'aplomb de l'abîme où se meurt l'espérance (...)

Dans SOMMEIL SANS FOND

(...) Échappant aux frimas du Destin sans appel
Je vivrai dans l'abysse d'un sommeil éternel (...)

Au SINAI il parle des

(...) éphémères humains face à l'immensité (...)

et

(...) du vertige sans fond qu'on nomme Eternité (...)

Enfin dans TEMPÊTES

(...) Sur l'estran ne sont plus qu'embruns et glauque écume,
Spectres évanescents d'une indicible brume,
Et je n'ai d'autre espoir d'échapper aux brisants
Que l'ineffable mort où m'entraînent mes ans..../...

Pour d'autres confidences en d'autres quatrains dont nous ne parlerons pas, nous ne pouvons que formuler ici,avec lui, le refus de la souffrance.

Le n° 85, TI WARA joue aussi bien du vers classique que du vers libre.

Malgré quelques "e" muets mal placés, ses sonnets parfaitement réguliers évoquent avec élégance la poésie mystérieuse des fonds marins

L'ÉPAVE

(...) Par vingt mètres de fond, une galère antique,
Dans son tombeau bleu-vert aux diaphanes frissons,
Hanté du va et vient nonchalant des poissons
Gît voici deux mille ans,vision fantomatique (...)

Dans ses poèmes en vers libres il utilise avec bonheur la répétition.

POURQUOI FAUT-IL ?

(...) Hier encore j'aurais aimé
Ces cheveux b1onds,ce regard vert
Ou cette longue tresse noire...

Hier encore j'aurais écouté
Le chant sucré des sirènes vénales
Et ressenti l'écho é1ectrique
Des peaux brunes des filles tropicales...

Hier encore, j'aurais brisé
L'indifférence
Et fait s'épanouir sur les visages
À peine rencontrés
Des sourires fragiles comme des fleurs (...)

TROISIÈME PRIX : n° 78 ANN 2912

Un vrai souffle passe dans les poèmes de cet auteur.

Très bon classique, il n'hésite pas à prendre ici ou là, comme la plupart des poètes d'aujourd'hui quelques libertés avec les e muets, les singuliers et les pluriels, voire avec les genres.

C'est ainsi que, même dans un sonnet, il prend la liberté de n'utiliser que des rimes féminines. Il est vrai qu'il chante ici la femme aimée.

Son premier texte HIJO DE PUTAS décrit l'ambiance d'une corrida.
(texte dit par Monsieur Coudray)

HIJO DE PUTAS

(...) Dans l'arène muette, aux pieds du torero,
La lumière est souillée de prières fécales
Et les ailes brisés les oiseaux de Mirô
Peignent sur les ferias des brumes sépulcrales.

Mais l'Espagne est dressée, rythmant de mille mains
L'aube des flamencos volée aux cicatrices,
Les bras vers l'horizon, créant des lendemains
Sur les fleurs et le sang, témoins du sacrifice.

La clameur est montée, balayant les sierras,
Des brisants de Galice aux jardins de Séville,
Couvrant dans les soleils des robes d'apparat
Le fracas des rongeurs sous les talons des filles.

Dédiée à son fils David, décédé à l'âge de 24 ans en 2006 voici ÉTOILE FILANTE
(dit par Monsieur Léo Gantelet)

ÉTOILE FILANTE

Ton attelage est prêt, baladin de l'espace.
La hotte n'est pas vide et tes lèvres de glace
N'osent dire pourquoi. Sur tes joues de vieillard
Le reflet d'une larme accroche le brouillard.

Conte-nous le regard des gosses de Manille
Où les pantins sont morts aux pieds du lit des filles,
Et ton manteau taché par les plaies d'Israël,
Et tes bottes brûlées au sable du Sahel.

Pour qui les animaux et leur belle fermière ?
Le train passera-t-il sans son garde-barrière ?
Qui bercera l'ourson de l'enfant de Sabra ?
Le lièvre et son tambour crevé, qui en voudra ?

Un jour se figeront les doigts des marionnettes.
Le pompier tricolore oubliera sa clochette.
Toutes vêtues de noir les poupées se tairont
Et le soldat de bois baissera son clairon.

Alors il me faudra, devant ses souliers vides,
Du givre plein le cœur, expliquer à David,
Que ce signe d'argent s'effaçant dans le ciel
Est le dernier sillon du traîneau de Noël.

SANG TOI

L'orthographe de Sang, la construction irrégulière des deux quatrains, l'emploi de rimes féminines dans ce sonnet écrit à Paris le 18 juillet 2005, exaltent l'émoi ressenti auprès d'une "magicienne".

SANG TOI
Paris comme un sanglot, et nos lèvres défaites
Embrassent la Sorbonne et Sulpice l'ancienne.
Ta poitrine indécente, acceptant sa conquête
Ici nous a brûlés. tous mes doigts se souviennent.

Les pavés empourprés d'une extase secrète
Pour un reflet volé sous ta jupe vaurienne,
Rêvent de sarabande et préparent la fête,
Attisant des sabbats aux tours de Saint Etienne.

Parfums cicatrisés sur le parvis sans âme.
Zagora sur ma peau gravé par ton calame.
La cloche et la nira chassant l'anachorète.

Au fleuve j'ai confié nos lunes saadiennes
Et son vieux regard gris a cueilli les planètes
Dont l'aube fardera tes yeux de magicienne.

DEUXIÈME PRIX n° 77 SHU SHIÄN

Le dernier texte de l'envoi de cet auteur, intitulé LÀ-BAS, SUR CES ROSEAUX, semble rappeler une période passée "en quel monde fameux" dit-il, quelque part en Extrême-Orient.

Malgré un hiatus, un e muet ignoré,un alexandrin de 13 syllabes, l'ensemble où l'on trouve l'usage de la répétition est excellent.

IL EST VENU LE TEMPS
(lu par Madame Chevallier)

IL EST VENU LE TEMPS

Amie, ô sœur, écoute! Il est venu le temps
Des augustes saisons et des nuits enchantées.
L'air s'est clarifié pareil au doux printemps,
Aux roses des jardins, aux frêles amantées...

Car là-haut sont les cours, les sentes et chemins,
L'éphémère plaisir et son heure éternelle ;
Et l'astre qui flamboie et forge les demains
Dépose sur nos fronts sa couronne charnelle...

Vois! les givres d'avril ne sont blancs que d'amour,
Semblables aux lilas d'une berge étrangère ;
Je me souviens d'alors, vers le déclin du jour,
Ta main contre mon cœur... comme elle était légère !

Et voici qu'à nouveau se lèvent les lavandes...
Je rêve d'Absolu, d'une mer à finir,
Au soleil nouveau-né dans la paille des landes,
A ce premier baiser où dort mon souvenir.

Supplique à l'être aimé, le texte suivant utilise la répétition appuyée d'images poignantes pour convaincre.

NE PARS PAS
(lu par Monsieur Léo Gantelet)

NE PARS PAS !

Ne pars pas ! Ce soir est bien trop mélancolique,
Et la nuit apprêtée une offense à l'amour ;
Mon cœur est bien trop gris et le ciel trop oblique
Pour aller, si lointaine, à la porte du jour.
Ne pars pas !

Ne pars pas ! Il sera, bien tôt, d'autres tempêtes,
Des larmes et des cris, des peines d'enfants nus ;
Mais nos bras enserrés auront aussi leurs fêtes
Et nos corps accomplis d'autres feux inconnus.
Ne pars pas !

Ne pars pas ! Vois le temps : les feuilles s'amoncellent
Aux quatre coins des prés ; se fane la saison...
Pourtant, dans le jardin où vont les demoiselles,
L'été survit encor, sans souci ni raison.
Ne pars pas!

Ne pars pas, mon amour ! L'aurore va paraître,
Déjà blanche, éternelle ; et je n'attends que toi...
La chambre est en beauté pour l'enfant qui va naître,
Je sais que le bonheur est là, sous notre toit !
Ne pars pas !

Constat d'une vie, « le temps créancier » peut aussi être voleur.

LÀ-BAS SUR LES ROSEAUX
(lu par Monsieur Coudray)

LÀ-BAS, SUR LES ROSEAUX
Un ciel bas, uniforme, élaguait les roseaux.
Pas de bruit et pas d'âme... Un regard de silence
Sans contour ni saison les tenait hors des eaux,
Immobiles, glacés, pris dans leur somnolence...

Une brume levée à la corne du jour
Jouait entre les gris de cette étrange flore ;
On aurait cru la mer avancée alentour,
Quelques bleus indécis... Las ! n'était que l'aurore.

Sur la vitre fanée au mirage du temps,
Pareil un rêve abstrait au bord de l'heure grise,
Quelques larmes de givre attardaient le printemps...
- Te souviens-tu d'hier, de ta folle entreprise ?

- Non ! - Le vent était vif, aussi dur qu'un acier;
Tu courais la chimère, inconstant et frivole...
- Je ne me souviens pas... - Le Temps est créancier.
Au décompte de vie, il se peut qu'il te vole...

-Ainsi donc, je courais ? - Quelque fille de l'air
Entre joncs et roseaux, sauvageonne et nomade...
Mais vinrent les frimas. Plus d'oiselle hors l'hiver
Et ces verts attardés sur tes nuits en chamade.

- Pourquoi pareille histoire ? Est-ce le ciel brumeux,
Ou l'aube papier gris qui saccage mon âme ?..
- Ah ! Fou qui ne connaît en quel monde fameux
Il vécut, déchirant les rêves d'une femme.

PREMIER PRIX

Le n° 82 Rosat dans un envoi de 7 sonnets parfaitement respectueux des règles strictes, du VIEIL AMANT au VIEIL HOMME, de CHACUN SON TOUT aux AÏEUX QUI SONT CHERS, en quelques étapes qualifiées d'IMAGES D'OCTOBRE emporte la décision du jury.

On pourrait s'étonner de l'éternelle reprise des thèmes éternels chers à tous les poètes : la vie, l'amour, la mort, dans le monde actuel bardé d'électronique, tourné vers l'espace ; c'est qu'ils demeurent la préoccupation essentielle de leur pensée.

N'est ce pas là au contraire quelque chose de rassurant ?
Nos faiblesses autant que nos grandeurs font de nous cet être unique à ce jour.
Qu'il le demeure ! en paix avec ses semblables, donc avec sa conscience.

CI-GÎT UN POÈTE
(lu par Madame Chevallier)

CI-GÎT UN POÈTE

Sous les buis de chez nous sommeille un bienheureux,
Homme simple au cœur d'or, réputé fort honnête
- Quoiqu'il fût bon à rien, puisqu'il était poète- -
Ni bien malin ni riche et pourtant généreux.

À son enterrement suivirent peu nombreux,
Ses parents, des amis, un joueur d'épinette,
Escortant son départ pour une autre planète.
Au trou, devant sa place, on ne vit nul pleureux.

Lui n'était pas si mal allongé sous la terre,
Qu'il quittait sans se plaindre et sans un commentaire
Sur son plus grand défaut : il n'avait pas d'argent !

Bientôt de bons sonnets on sut sa maison pleine ;
Voilà qu'à son égard chacun d'être indulgent :
Tous avaient pour cousin ce jumeau de Verlaine !

Mourir pour être reconnu ! Que souhaiter de mieux au poète ?

Dans MÉDITATION D'UN VIEIL HOMME, l'auteur affirme qu'un mot, une chanson, un seul geste suffisent à lui rappeler le printemps mais aussi à lè rendre plus modeste
(lu par Monsieur Chatenoud)

MÉDITATION D'UN VIEIL HOMME

Au diable les hivers qui durent trop longtemps !
Un mot, une chanson, parfois un simple geste,
En moi se font l'écho du court temps qui me reste
À humer les parfums de mon dernier printemps.

Autrefois je pensais : " Nous sommes des titans ! "
La vieillesse, aujourd'hui, m'a rendu plus modeste.
Je marche à reculons vers toi que je déteste :
Trépas tu me fais peur plus que je le prétends !

D'aucuns vivent d'espoir : mourir pour mieux renaître
Dans la maison de Dieu, sans porte ni fenêtre,
Sur les champs bleu d'azur où dorment les héros !

Pour les rendre meilleurs, peints comme à la Sixtine,
Leurs vices, leurs vertus, sont les décors muraux
De cette éternité que le ciel leur destine.

Dans AÏEUX QUI M'ÊTES CHERS, le poète dit à ceux qu'il aime : " vous n'aurez pas de tombe ; je vous garde en mon cœur et vous serez la fleur de mes matins "
(lu par Monsieur Coudray)

AÏEUX QUI M'ÊTES CHERS

Aïeux qui m'êtes chers, Vous n'aurez pas de tombe.
De superbes caveaux sont ouverts en mon cœur.
Au chaud vous y serez, sans chagrin, sans rancœur,
Non, pas de marbre froid si l'un de vous succombe !

Que ne vous l'ai-je dit, votre "après vous" m'incombe.
Vous m'apprendrez l'espoir par les temps de rigueur,
- On ne peut pas toujours être jeune et vainqueur !-
-Et je hais comme vous les cercueils que l'on plombe !

Une fleur va renaître en moi chaque matin,
Qui ne saurait grandir en nul autre jardin,
Image du passé que ma peine emprisonne.

Tout bas nous parlerons comme en nos jours meilleurs,
La vivante et les morts, sans déranger personne.
Ainsi vous survivrez mieux que partout ailleurs.

Pour finir, Madame Chevallier lit un poème qui lui a particulièrement plu, pastiche du "Nez", dans Cyrano de Bergerac, dont le thème est la calvitie et qui est signé du pseudonyme "Fétiche".

Gilbert CHATENOUD

L'Académie Florimontane remercie vivement les 85 participants de cette édition 2006 qui met en évidence la bonne santé de la poésie française.

Après les applaudissements nourris du public, l'ouverture des enveloppes protégeant l'anonymat par Monsieur Georges Grandchamp révèle les noms suivants.

PALMARÈS DU CONCOURS DE POÉSIE 2006

Premier prix	Lizy YVES	80000 AMIENS
	Reçoit un diplôme et un chèque de 200 euros	
Deuxième prix	Ivan SOLANS	13270 FOS SUR MER
	Reçoit un diplôme et un chèque de 150 euros	
Troisième prix	Serge BEYER	55000 BAR LE DUC
	Reçoit un diplôme et un chèque de 100 euros	
Mention très honorable	Guy BOUCHER	06130 GRASSE
	Chantal MONIER	62142 BELLEBRUNE
	Michel MULOT	71200 LE CREUSOT
	Alain PODEVIN	62173 RIVIERE
	Reçoivent un diplôme	
Mention honorable	Denise DUONG	62400 BETHUNE
	Christine LAMY	14390 VARAVILLE
	Sylvie RAYMOND	84100 ORANGE
	Reçoivent un diplôme	
Auteurs cités	Claude ANDRIEU	76610 LE HAVRE
	Nicole FAUCHEUX	19130 VOUTEZAC
	Monique MERABET	97400 ST DENIS de la REUNION
	Hélène SORIS	74600 SEYNOD
	Eliane ZUNINO GERARD	13390 AURIOL

A vous tous, participants de l'édition 2006, l'Académie Florimontane adresse avec ses vives félicitations et ses meilleurs vœux pour 2007, son souhait de réussite dans toutes vos entreprises.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2006

INTRODUCTION

Cette livraison marque les vingt ans de la chronique archéologique dans la Revue Savoisienne. Que de chemin parcouru depuis les quelques pages que nous lui avions consacrées en 1986 !

Aujourd'hui, tout en regrettant de ne pouvoir vous offrir un compte rendu intégral des actions menées cette année dans le département, nous avons le plaisir de partager avec vous quelques belles réalisations comme l'attendue et captivante synthèse sur ce quartier de l'agglomération antique d'Annecy révélé par les fouilles de l'ancienne caserne de Galbert ou encore l'étude de bâti du château de Hautetour à St-Gervais-les-Bains, intervention, somme toute rapide, qui montre combien il est important pour une commune de savoir investir au moment opportun dans la connaissance de son bâti monumental, même s'il semble dénaturé par les réfections et les transformations.

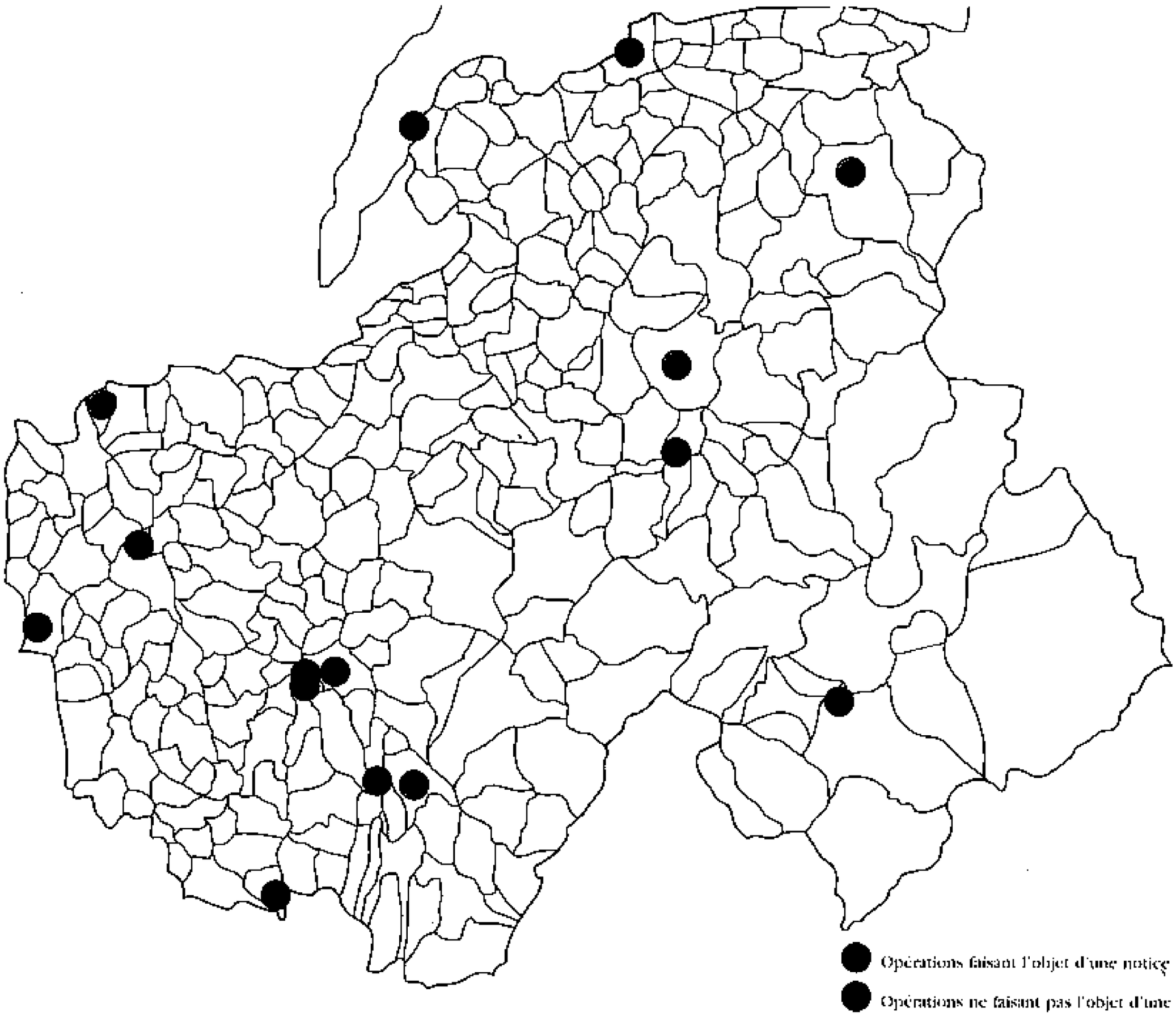
L'année prochaine, nous vous proposerons un bilan des actions menées durant ces deux décennies, bilan qui s'il ne peut qu'être positif ne rendra que plus apparentes les disparités existant entre territoires urbains et ruraux, de plaine ou de montagne. Ce bilan mettra également en évidence la diversité du patrimoine archéologique de notre département qui peut s'enorgueillir par exemple d'un patrimoine lacustre exceptionnel dont la chronique 2006 témoigne encore une fois grâce aux actions menées dans les lacs Léman et d'Annecy par nos collègues de l'antenne annécienne du DRASSM dont on ne peut que regretter le prochain rapatriement à Marseille après tant d'années consacrées à sensibiliser les publics, les collectivités et les services à ce patrimoine rare et fragile.

Cette année, outre la chronique archéologique qui se développe comme à son habitude chronologiquement selon le découpage géographique offert par les divers arrondissements composant le département, cette livraison s'enrichit de trois chapitres ou addenda permettant d'intégrer de manière plus structurée des travaux de recherche ou de synthèse initiés par des opérations de fouilles, des

sites ou des monuments. Le premier regroupe trois études numismatiques portant sur du mobilier trouvé dans des sites antiques ou occupés durant l'Antiquité (la grotte de Bange à Allèves, l'agglomération de Boutae à Annecy et le col du Petit-St-Bernard) ; le second rassemble trois études témoignant de recherches achevées ou en cours (Bacchus et ses acolytes dans la cité de Vienne, les sources scripturaires des peintures murales du cloître de l'abbaye d'Abondance, l'exploitation de la chaux en Haute-Savoie) ; le troisième est réservé quant à lui à la présentation de l'exposition itinérante que le Musée-Château d'Annecy a consacré à la commémoration des 150 ans de la découverte des stations littorales dans les lacs alpins.

En espérant que cette lecture vous soit agréable et qu'elle réponde à votre attente.

Joël SERRALONGUE
Responsable du service archéologique départemental



ARRONDISSEMENT D'ANNECY

EPOQUE ROMAINE

ANNECY,

Premiers résultats des fouilles récentes d'Annecy-Galbert : l'évolution de la marge orientale du *vicus* de *Boutae*.

Entre 1999 et 2005, une série d'interventions archéologiques a permis d'étudier la majeure partie des vestiges enfouis dans le sous-sol de l'ancienne caserne de Galbert, en préalable à la réalisation du nouveau quartier Galbert.

Tout au long de ces années, les chroniques archéologiques de la Revue Savoisienne se sont fait l'écho des différentes opérations. A l'issue d'une année consacrée aux études et à la rédaction de l'ultime rapport de fouille, cette contribution a pour but de présenter les premières conclusions sur les vestiges mis au jour sur l'ensemble du site archéologique.

La question de la nature des vestiges et des activités pratiquées est naturellement au cœur des interrogations et les données de fouilles apportent effectivement une partie des réponses. Dans un premier temps, il est sans doute nécessaire de reconstituer l'évolution du site à travers les grandes phases chronologiques, des premières traces de fréquentation des lieux durant l'Age du Bronze, jusqu'à son abandon à la fin du V^e^ s. ap. J.-C. Cette mise en phase est proposée à l'échelle de Galbert dans sa globalité, et prend en compte les cinq zones fouillées, les deux premières en 2001, et durant l'ultime campagne de 2005 pour les zones 3, 4 et 5 *(fig. 1)*.

Une occupation datée du Bronze final/Hallstatt, période de régression du lac, était jusque-là suggérée à Annecy, par la découverte de quelques tessons à la marge sud-est du vicus (Serralongue 1986, p. 49-51). A Galbert, la fouille a mis en évidence une structure de combustion, qui confirme la fréquentation très limitée des lieux à une date située entre 831 et 796 avant notre ère (Gabayet *et al.* 2002, Ly-11062).

Vers le milieu du I^er^ s. av. n. è., une série de fossés contribue à la structuration du secteur implanté à la marge sud-est de l'agglomération antique. Il est vraisemblable que la plupart de ces fossés matéria-

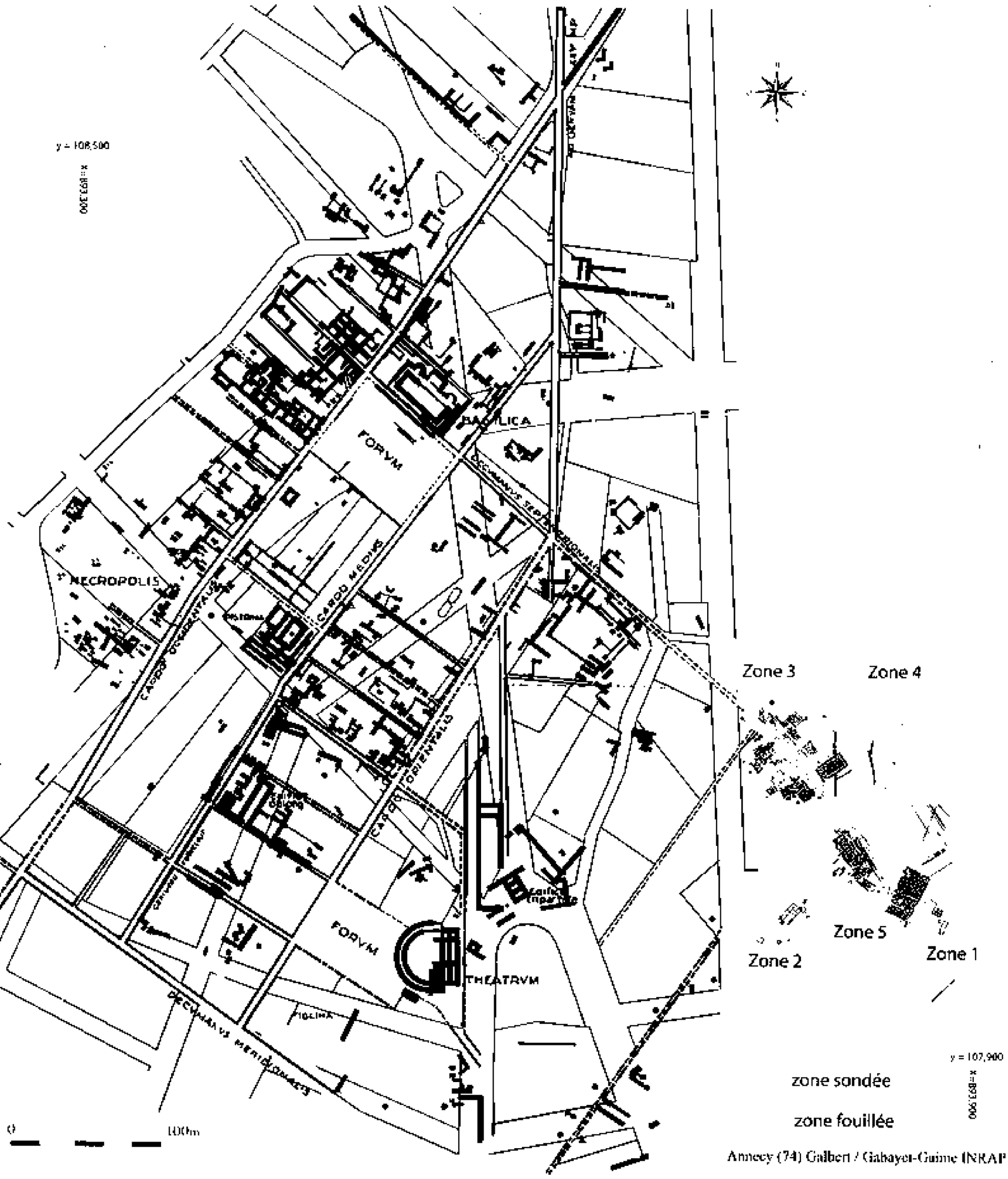


Fig. 1 Le *vicus* de *Boutae* et l'emprise de l'opération Galbert

lisent des limites parcellaires, mais on ne saurait exclure que certains d'entre eux, dont le tracé est ultérieurement repris pour l'installation de voies, bordent dès l'origine des axes de circulations, à moins qu'ils n'aient servi de chemins légèrement encaissés. Quelques structures en creux mal datées—fosses peut-être liées, pour certaines, à l'extraction de limons argileux, alignements de poteaux, foyer extérieur isolé, drain... — complètent le paysage et témoignent d'une fréquentation encore restreinte.

L'époque augustéenne voit la réalisation de trois voies, dont deux au moins, les voies 1 et 2, sont directement issues du réseau viaire de l'agglomération *(fig. 2 et 3)*. Pour le reste, les témoins de l'occupation restent fort peu nombreux. Quelques fosses isolées, des aménagements sur poteaux et sablières, trop incomplets pour que la restitution en soit tentée, signalent une fréquentation encore limitée aux abords des axes de circulation.

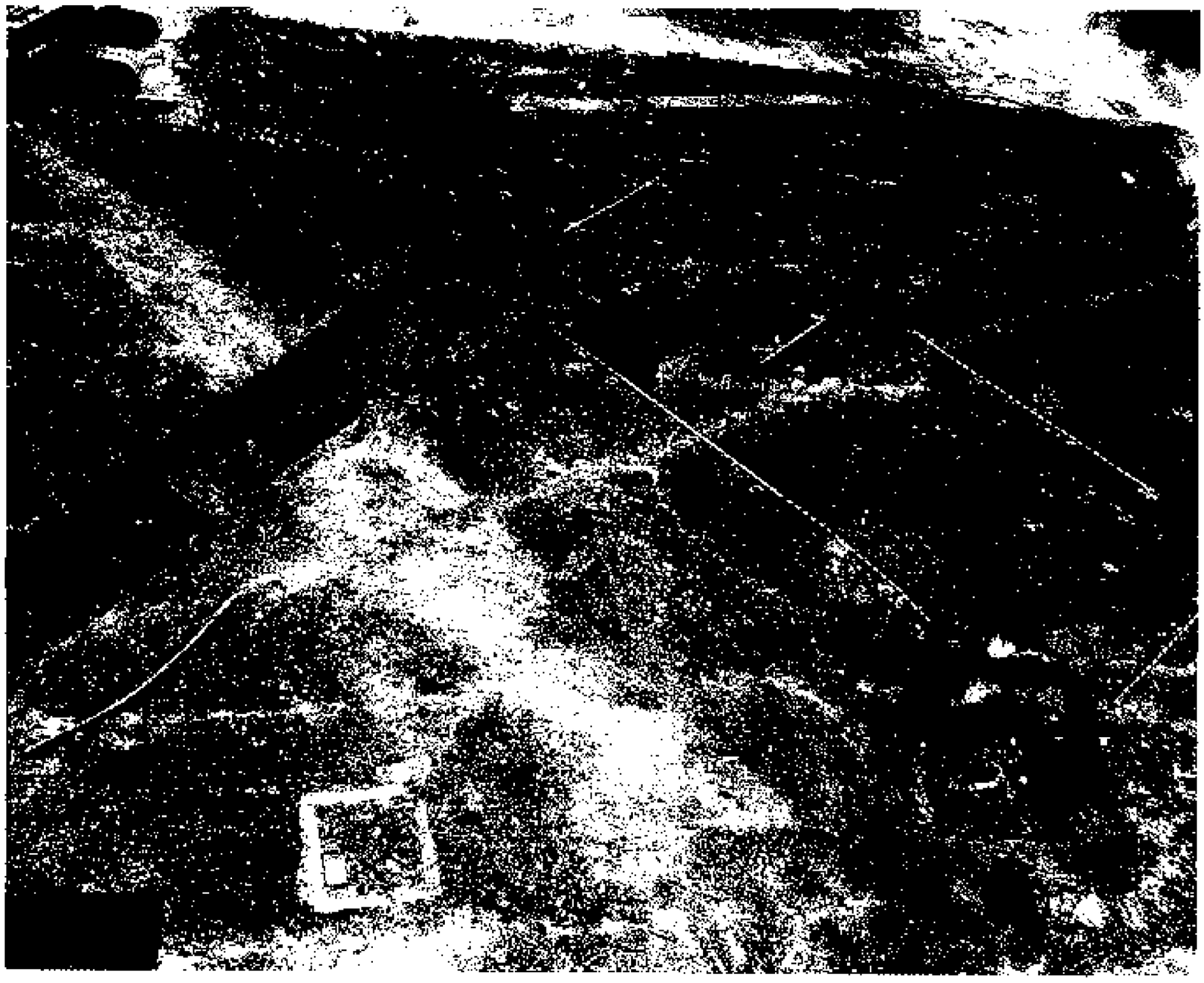


Fig. 2 La voie 1 (cliché nacelle)

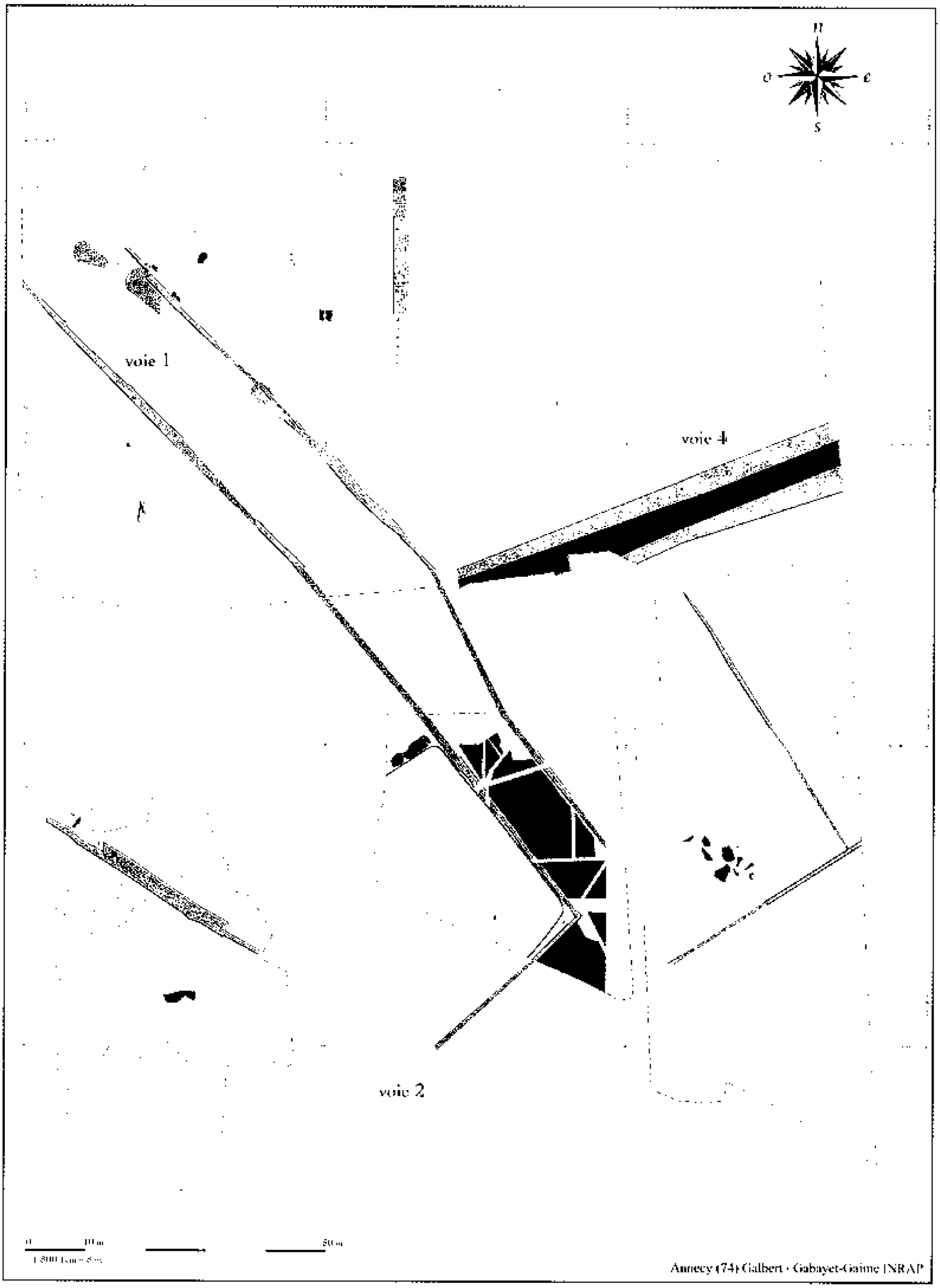


Fig. 3 La période augustéenne (pl. 38)

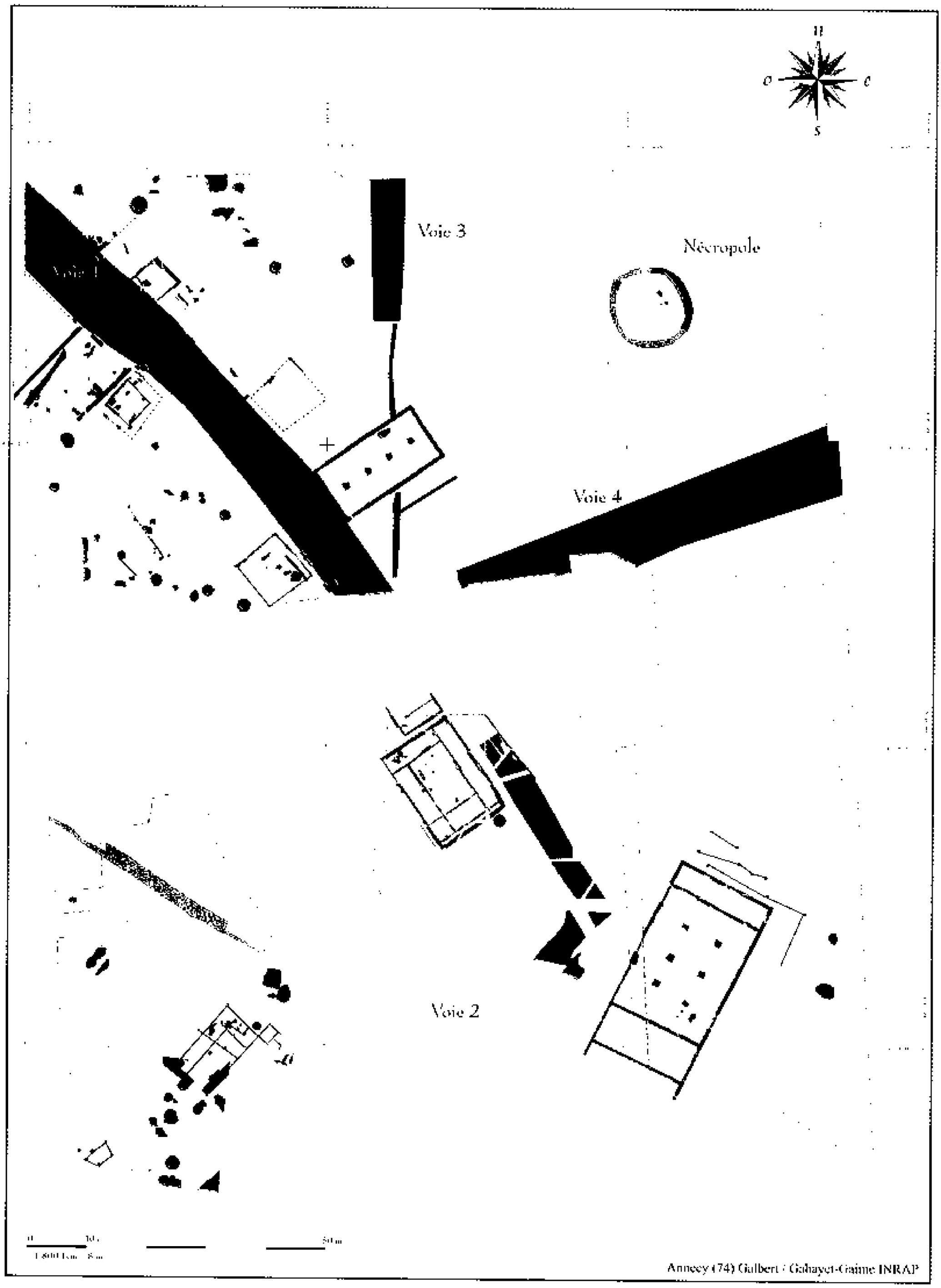


Fig. 4 Le I^er^ siècle (phase 3b) (pl. 40)

Le I^er^ siècle marque la grande période d'expansion du secteur *(fig. 4)*. C'est durant cette phase que l'on situe les principales constructions — ateliers et habitations, annexes, entrepôts … —, implantées à la marge orientale du vicus. Une véritable urbanisation s'effectue le long des voies, qui constituent indéniablement l'ossature du quartier. C'est également à cette époque qu'il faut placer l'installation d'une petite zone funéraire, une cinquantaine de mètres à l'est des derniers bâtiments construits le long de la voie 1. Cette nécropole, qui ne contient que quatre sépultures à incinérations, possède la particularité d'abriter la tombe d'un personnage de haut rang, disposant d'un mobilier, comme on en connaît encore peu dans la région Rhône-Alpes, avec notamment plusieurs pyxides[1], des monnaies d'argent, une bague en or et au moins trois vases en bronze. La nécropole pourrait être datée de la première moitié du I^er^ siècle.

Les remaniements et les reconstructions se succèdent durant tout le siècle. Il semble que les premières installations concernent le secteur occidental de la zone de fouille (zone 3), qui est aussi le plus proche du centre urbain. A la fin du I^er^ siècle, l'essentiel de ce « quartier » est en place tandis que quelques dizaines de mètres vers le sud-est, les premiers bâtiments de la zone 5 sortent seulement de terre.

Au II^e^ siècle, tandis que le secteur de la zone 3 est remanié par la construction de bâtiments sommaires, les secteurs les plus orientaux de l'emprise de fouille ne montrent que des réoccupations très ponctuelles d'anciens espaces remodelés, voire de simples traces de fréquentation, sous forme de mobilier disséminé, aux abords ou sur les voies.

Durant le III^e^ siècle, le quartier de la zone 3 est manifestement abandonné comme en témoigne l'absence de numéraire, mais également de céramique *(fig. 5)*. Cette désaffection ne concerne pas l'ensemble de Galbert puisque la zone 5 voit la réalisation de plusieurs bâtisses d'assez grandes dimensions, sans doute des ateliers associés à des entrepôts. De la même manière, la zone 2 montre tous les aspects d'une occupation qui sans être dense n'en est pas moins avérée.

A partir du IV^e^ siècle, une petite unité agricole est implantée le long de la voie 1, qui est pérennisée comme l'atteste la réactivation des fossés bordiers. C'est également le cas de la voie 4, qui s'échappe vers l'est. Les bâtiments construits sur poteaux — habitation, ateliers, greniers et enclos — sont pour partie implantés dans les ruines

---

[1] Le terme pyxide provient du grec *pyxis* et désigne un coffret. Il s'agit dans le cas présent de petites boîtes en ivoire.

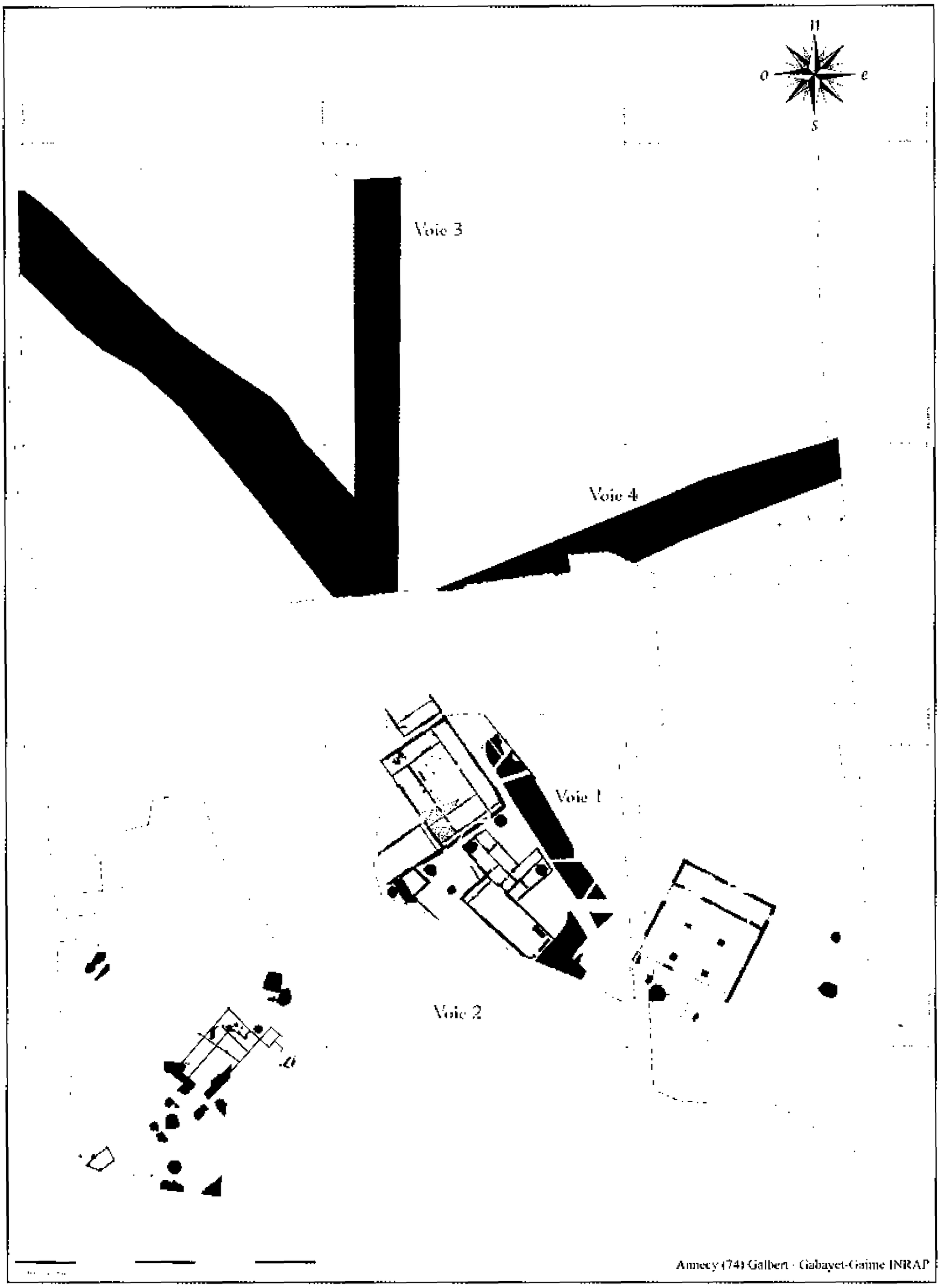


Fig. 5 : Le III[e] s. (pl. 43).

d'anciens édifices et peuvent être mis en relation avec un grand fossé parcellaire qui définit peut-être de nouveaux bornages. Une nécropole est installée le long de la voie 1, tout près de l'ancien centre urbain, limitée par les murs ruinés des bâtiments du quartier de la zone 3, qui maintiennent, dans une certaine mesure, l'idée de l'urbanisation primitive *(fig. 6)*. Cette occupation datée du V^e^ siècle, limitée en nombre et dans le temps, est la dernière avant l'abandon définitif du site, abandon qui peut être mis en relation avec celui du *vicus*, traditionnellement fixé au VI^e^ siècle.

Suburbium et habitat urbain

Implantés environ 300 mètres à l'est du centre monumental de *Boutae*, les vestiges fouillés à Galbert limitent l'extension de l'agglomération antique. Mais du fait de leur situation, à la transition de l'espace urbain et rural, leur statut n'est pas assuré. Le faubourg ne constitue pas une notion simple, y compris pour les auteurs antiques. La distinction est cependant importante dans la mesure où les statuts juridiques ne sont pas les mêmes et induisent des évolutions différentes pour des secteurs pourtant topographiquement proches.

Les opérations archéologiques ne permettent que rarement d'aborder à une large échelle la réalité de ces espaces transitionnels, quasiment imperceptibles du côté de la campagne, et qui apparaissent flous du côté de la ville. L'absence d'une enceinte — c'est le cas à *Boutae*, comme le plus souvent pour les agglomérations secondaires — n'apporte aucune aide pour préciser la zone de contact en marquant la séparation entre la ville et le *suburbium*.

Sans entrer dans les détails[2], les données obtenues lors des fouilles de Galbert permettent pourtant d'avancer des hypothèses assez solides, basées sur des changements d'orientations parcellaires, des fossés puis des voies, et sur la présence d'une nécropole datée du I^er^ siècle, pour identifier la ligne de partage entre espace urbain et suburbain *(fig. 7)*.

Deux espaces cadastraux de statuts différents sont repérés : au nord et à l'ouest, les ultimes franges urbaines, dans un premier temps peut-être dévolues à des activités agricoles, verront se développer un habitat modeste à la périphérie du centre urbain. Au sud et à l'est de cette « démarcation », le secteur sera ultérieurement peu bâti et pendant une courte période. Les constructions sont rares et pour les états les plus anciens, au moins, il est vraisemblable que les fossés matérialisaient des espaces cultivés ou des prairies. La présence de quelques

[2] On se référera à Gabayet, Gaime à paraître

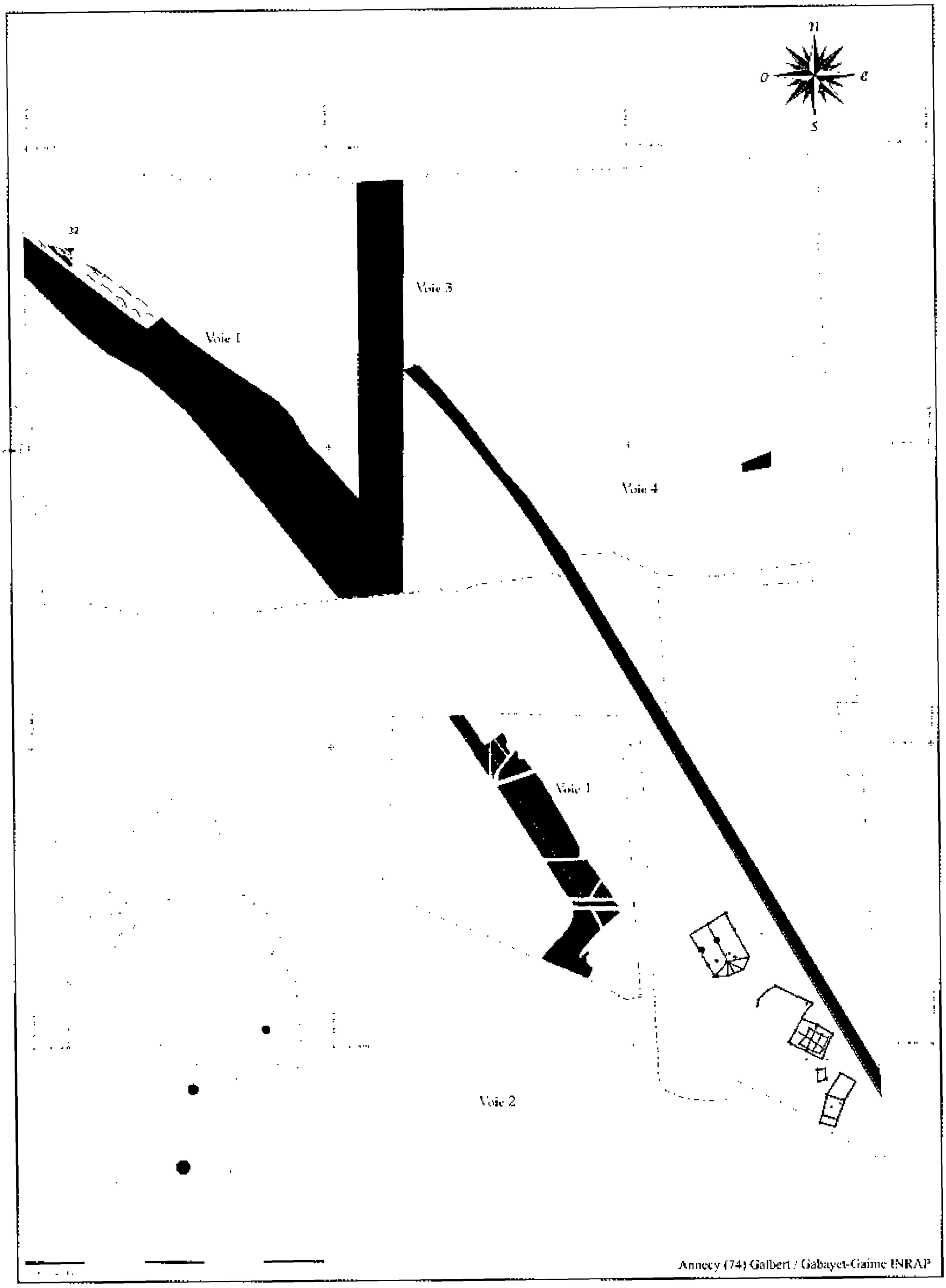


Fig. 6 Le V^e^ s. (pl. 45).

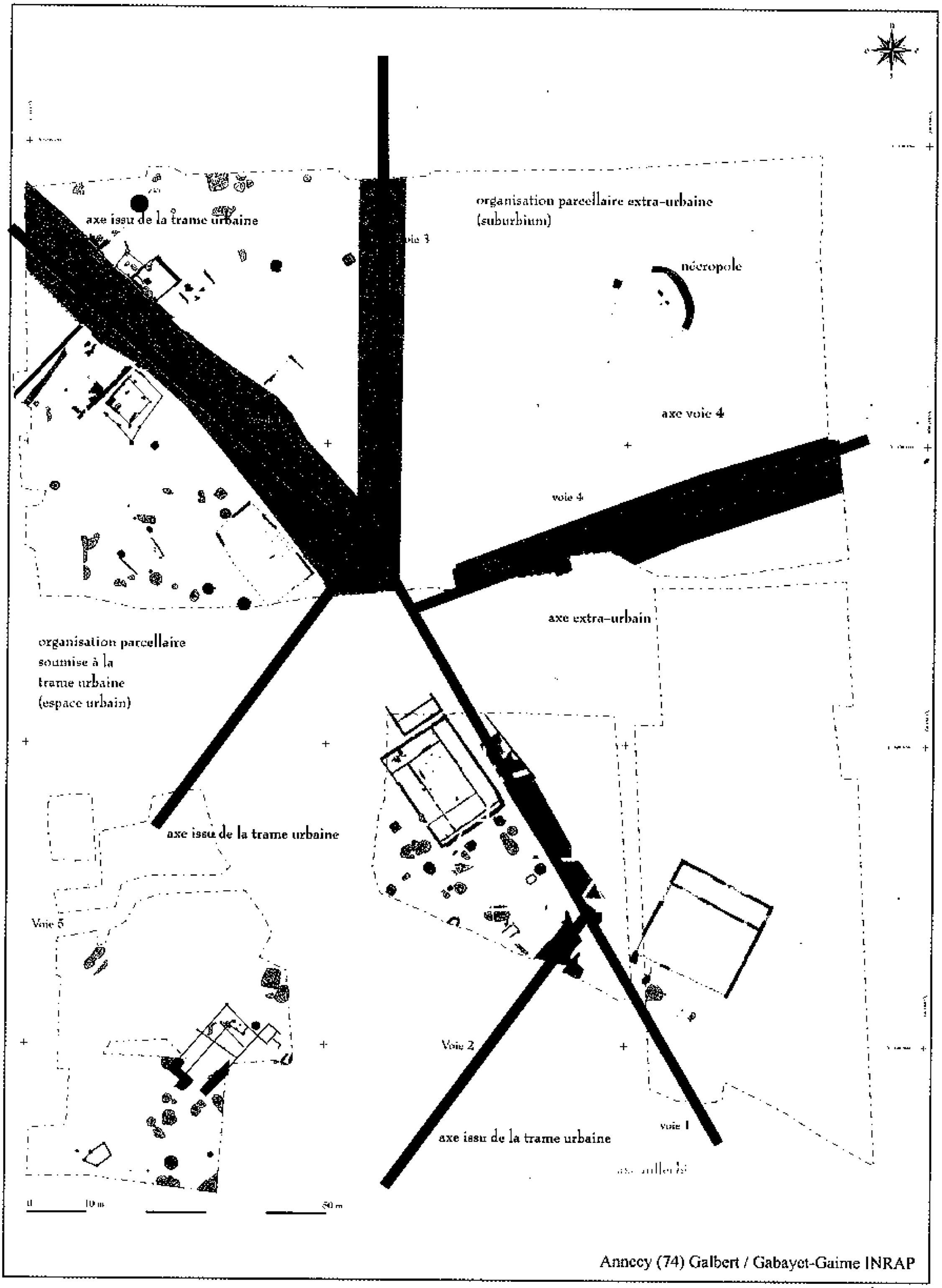


Fig. 7 Les espaces urbain et sururbain (pl. 51).

fosses ne s'oppose pas à ce type d'interprétation, non plus que l'espace 1, considéré, avec des réserves, comme un enclos (espace 1, zone 1, Gabayet *et al.* 2002). Il est par conséquent possible que ce secteur du *suburbium*, qui correspond à la moitié orientale de l'ancienne caserne, était réservé à des activités agropastorales qui se développaient dans un cadre juridique distinct du parcellaire urbain. Ce sont les voies 1, 2 et 3, prolongeant le réseau orthonormé, qui inscrivent durablement dans le paysage la limite entre les deux espaces.

Le réseau viaire perpétue ainsi les différences de statut — espace urbain/*suburbium* —, dont témoignaient précédemment les orientations parcellaires des fossés.

Un quartier périphérique

Si la nature du domaine foncier suburbain ne peut guère être précisée, l'étude de l'habitat périurbain apporte de nombreux enseignements.

L'agglomération de *Boutae* a fait l'objet d'un véritable projet urbanistique, « ne différant pas par la nature, mais seulement par l'échelle, de celui qui caractérisait les cités ayant droit au statut municipal » (Broise 1984, p. 49). Cette vigoureuse assertion n'est pas démentie par les résultats des fouilles de Galbert. Comme le reste du *vicus*, le « faubourg » oriental est également constitué en vertu d'un aménagement volontariste, sinon rigoureux, qui, en dépit du caractère fruste de l'occupation, se maintiendra plusieurs siècles.

Le réseau viaire

Au centre du *vicus*, de nombreux tronçons de chaussée ont été repérés et 110 sections sont recensées en 1999, dans la Carte Archéologique de la Gaule (Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999, p. 111). Le développement du quartier Galbert, à la marge de la trame urbaine, passe par l'implantation d'axes de circulation qui prolongent le réseau viaire orthogonal du centre de *Boutae*.

La mise en place des axes de circulation intervient dès l'époque augustéenne, pour une longue période puisque les voies sont encore fréquentées dans le courant du V^e^ siècle. Ce plan directeur va orienter le développement progressif du quartier Galbert au cours du I^er^ siècle, sous la forme d'un urbanisme rudimentaire. Les nouvelles voies sont implantées à l'aplomb des fossés colmatés dont elles suivent assez exactement le tracé.

Deux, voire trois types de voies sont identifiés. Le premier concerne les voies 1 et 2 qui s'inscrivent directement dans le réseau de l'agglomération. Elles prolongent d'abord un système approximativement

orthogonal, puis l'extrémité du réseau à l'est du bourg, comme au nord ou au sud est soumis à son environnement et perd alors la régularité du centre urbain[3].

La voie 1, qui correspond à la « décumane septentrionale » du plan Broise, traversait le quartier de la zone 3 et, légèrement désaxée, se prolongeait sans doute vers le sud-est et le lac. Il est toujours possible d'envisager que dans un premier temps, elle se retournait pour rejoindre la voie 2, qui constituerait le dernier *cardo* oriental, pour reprendre la terminologie de P. Broise. Cette deuxième voie, en limite de l'espace urbain, finit d'encadrer un ultime îlot dont la nature de l'occupation a pu être abordée en 2001, grâce à la fouille de la zone 2.

Parallèle à la voie de Genève, qui détermine l'orientation nord-sud au centre du *vicus*, la voie 3 est sans doute plus récente que les deux précédentes. Elle marque l'extension maximale de la ville vers l'est et assure en outre la transition entre les espaces construits et la nécropole.

Une autre voie, la voie 5 dite « rue des Puits », localisée sur son plan de *Boutae* par P. Broise à partir d'alignements de puits, peut encore être signalée[4]. Le prolongement de son tracé la ferait atteindre la voie 1, à la limite sud-est du quartier de la zone 3. Des niveaux de graviers et des couches d'occupation ont certes été mis au jour, qui résultent manifestement d'espaces de circulation extérieurs, mais pourraient aussi être assimilés à des cours dépendant de bâtiments du quartier de la zone 3. Toutefois, la présence de massifs de blocs calcaires dans le prolongement de la « rue des Puits », que l'on est tenté d'assimiler à des éléments de bordure de rue, constitue une coïncidence intéressante pour valider la réalité de cette voie, jusque-là très hypothétique (Broise 1984).

Les rues de Galbert se distinguent du réseau intra-urbain. Ce qui frappe en premier lieu, c'est la différence de module entre les rues « urbaines » et les larges voies de Galbert, doublées de fossés bordiers, au moins dans les premiers temps. Dans le courant du I^er^ siècle, avec le lotissement des parcelles, les voies directement liées au réseau urbain, le terme de rue est désormais plus approprié, sont toutefois

---

[3] Le plan du réseau de voirie de P. Broise, signale une légère inflexion du tracé des voies « cardinales » occidentale et centrale (Broise 1984).

[4] Comme le précise justement J. Serralongue, P. Broise ne fait que reprendre Marteaux et Le Roux. Cette rue est déjà restituée par Marteaux et le Roux en 1913 sur le plan général du vicus ; elle était supposée alors traverser les anciennes parcelles 355, 356 et 359. Dans Boutae 1913, les cinq puits sont signalés et on trouve mention de leurs découvertes p. 332 pour celui de la parcelle 355 (1883-1884), p. 40 pour celui de la parcelle 356 (1869), et p. 51 pour deux autres (1867), p. 58 pour un autre puits (1867) et p. 59 pour les deux derniers (1868) dans la parcelle 359. Toutefois les fouilles du Collecteur d'eaux pluviales conduites en 1996 n'ont pas révélé la présence de cette rue qui aurait dû être recoupée pourtant à plusieurs reprises par la tranchée large de 2 m empruntant l'avenue du Stand, la rue Cécile Vogt-Mugnier, l'avenue des Romains et la rue Emile-Romanet.

dépourvues de fossés et leur largeur est dès lors comprise entre 8 m (en zone 3) et 5,50 m (en zone 5). Comme on pouvait s'y attendre, les voies de Galbert, qui desservent un habitat plutôt fruste, sont d'une conception sommaire et ne présentent aucune trace des revêtements pavés observés dans le centre monumental.

Le statut de la voie 4, qui échappe à l'organisation orthogonale du *vicus*, est bien différent des autres axes de circulation. Sa vocation n'est pas de desservir des habitations ou des ateliers même indirectement liés à l'agglomération. Elle est connectée à la voie principale à la limite de l'espace urbanisé, pour se diriger, à travers champs, vers l'est et les premiers contreforts d'Annecy-le-Vieux, où des vestiges antiques sont nombreux. Cette voie rurale doublerait une voie signalée par P. Broise, au nord du *vicus* (Broise 1984, p. 20-21, fig. 2). La voie 4 se distingue des autres rues, d'abord par son mode de construction. La première chaussée empierrée est initialement large de 3,50 m, ce qui est très faible par rapport aux autres axes de circulation, même si cette cote est ultérieurement portée à 5 m. Contrairement aux voies 1, 2 et 3, la voie 4 est régulièrement exhaussée par des recharges de galets et de graviers. Elle est pourvue dès l'origine de deux fossés de grandes dimensions, qui seront régulièrement réactivés — par curages ou creusements —, alors que les fossés des trois autres voies sont rapidement comblés.

Les quatre voies principales, voire cinq si l'on compte la rue des Puits, sont réunies à un carrefour qui échappe malheureusement à la fouille[5]. Sa destruction par la mise en place de réseaux, interdit de procéder à la moindre tentative de restitution. Quelques constructions, sous la forme de murs ou murets, voire de soubassement d'une superstructure disparue, ont pourtant été repérés à la limite des zones 3 et 4, qui pouvaient participer d'un aménagement de ce véritable nœud routier.

Le parcellaire périurbain

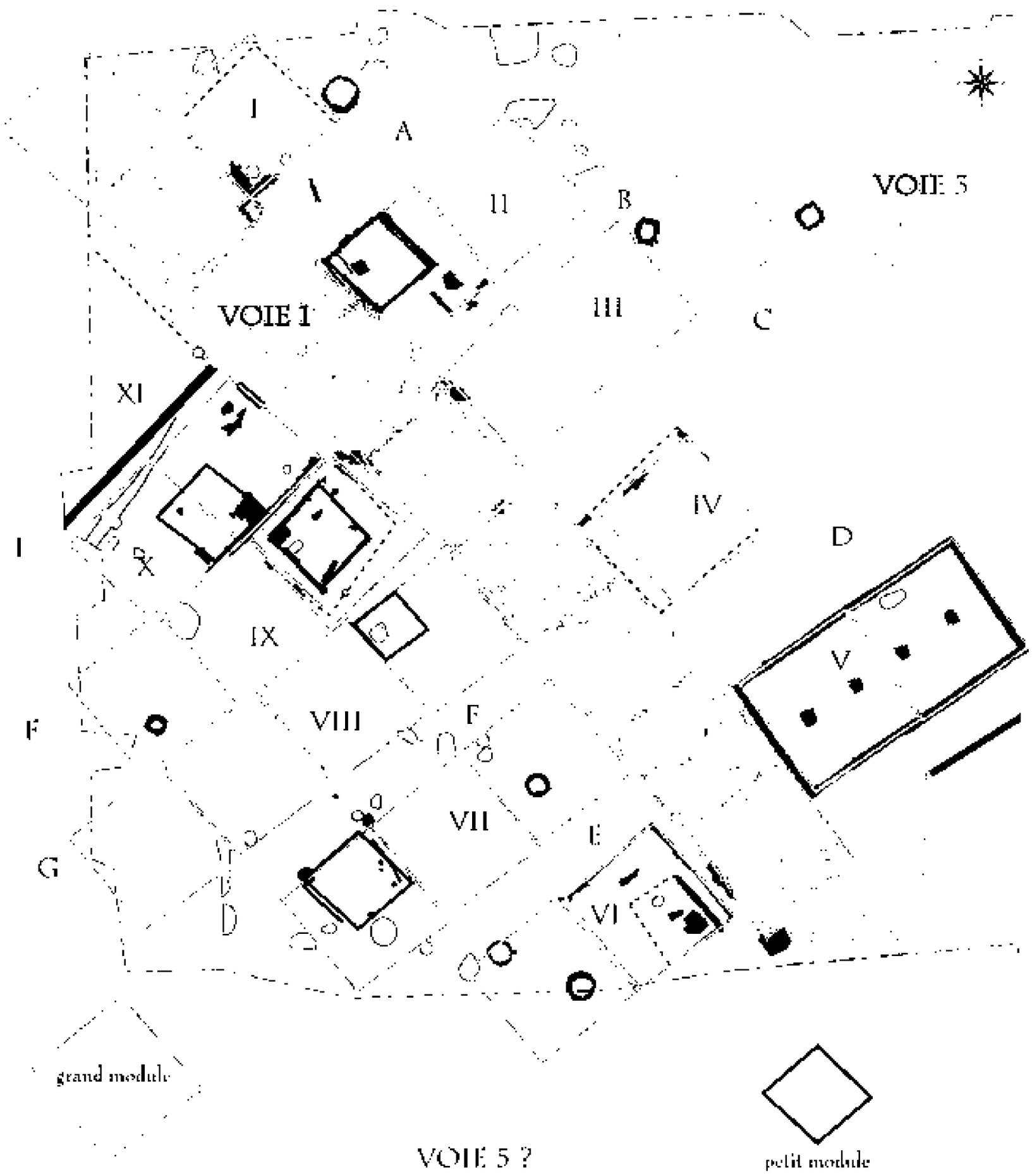
Sur le plan de P. Broise, le parcellaire urbain est fait d'îlots de 80 à 90 m de long par 30 à 40 m de large. La découverte en 1985[6] d'une rue large de 3,80 m, a montré qu'il existait des îlots plus étroits, de l'ordre de 20 m (Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999, p. 113).

Les trois zones de Galbert comprises dans l'emprise urbaine au sens le plus large, montrent des systèmes d'organisation variés. Dans

[5] Du fait de la création intempestive d'une rue dans le cadre de l'aménagement de la ZAC entre la phase d'évaluation archéologique et la fouille.

[6] C'est dans l'angle sud de la rue du Forum et de l'avenue du Stade (parcelle EL 52), qu'une fouille d'urgence conduite par J. Serralongue, préalable à la construction d'une maison individuelle, a révélé l'existence d'un croisement de rues jusque là inconnu. La section nord-ouest de la «décumane» a pu être dégagée sur une longueur de 16 mètres et ses niveaux inférieurs ont livré deux as d'Auguste, frappés à Lyon entre 8 et 14 ap. J.-C.

la partie ouest, un véritable quartier périphérique « dit quartier de la zone 3 », regroupe des habitats modestes, des ateliers, implantés au sein de parcelles autonomes, qui, en dépit du caractère lacunaire des vestiges, peuvent être restituées sans trop de peine *(fig. 8)*. Au sud et à l'est de ce premier ensemble, du fait peut-être de leur éloignement, le secteur implanté à l'extrême limite de l'espace urbain (zone 5), semble au contraire constituer un seul îlot. La rigueur de l'organisation, y compris dans le temps, mais aussi le plan des constructions, incitent à voir cet ensemble comme une même entité à vocation artisanale, peut-être installée sur l'initiative d'un unique propriétaire. C'est vraisemblablement le cas de la zone 2, à une échelle moindre, tant quantitative que qualitative.



Annecy (74) Galbert / Gabayet-Gaime INRAP

Fig. 8 Proposition de restitution des parcelles du quartier de la zone 3 (pl. 52)

En dépit de vestiges parfois lacunaires, l'organisation parcellaire est assez clairement perçue pour le quartier de la zone 3. La réunion des informations avérées ou plus ténues issues de l'analyse des différents états attribués au Ier siècle de n. è., permet la constitution d'une grille théorique. Cette grille est un outil, qui, à plusieurs reprises, valide des bâtiments incomplets, et témoigne d'un découpage raisonné de l'espace. Il est ainsi possible de dégager un véritable schéma régulateur mis en place durant le Ier siècle (état 4), pour l'ensemble du secteur en bordure de la rue *(fig. 7)*. Il est construit sur la base d'un grand module carré d'environ 85 m² regroupés par quatre pour constituer des parcelles allongées. La parcelle n'est pas enclose de murs et n'est construite qu'en partie, le plus souvent en bordure de voirie, tandis que le fond est dans la plupart des cas réservé aux puits, aux fosses dépotoirs... La séparation entre les parcelles peut être matérialisée par des rues secondaires ou des ruelles de part et d'autre de la rue principale, mais aussi par de petits passages étroits, voire de simples limites, représentées ou non par des murs mitoyens. Comme souvent, il est difficile de mettre en évidence des schémas types de séparation parcellaire et il est probable que le cadre législatif faisait montre d'une certaine souplesse en ce domaine, surtout dans les secteurs périphériques des villes.

Les constructions de la zone 3 s'inscrivent dans des parcelles faiblement occupées, bien loin des densités observées au cœur de l'agglomération. Au plus fort développement de *Boutae*, traditionnellement placé entre la période flavienne et le règne des Sévères, le bâti du quartier de la zone 3 de Galbert reste limité. En revanche, plusieurs espaces de circulation, *ambitus* ou ruelle sont progressivement coupés par des constructions, ce que l'on peut mettre au compte d'un relâchement dans le « plan d'urbanisation », plus que d'une pression immobilière.

Les données acquises à la suite de l'opération archéologique concernent également la nature de l'occupation de la frange orientale de l'agglomération, sur une période de plus de cinq siècles. Cette évolution dans le long terme voit le passage des premiers fossés parcellaires, sans doute témoins d'une occupation agropastorale, dans la seconde moitié du Ier s. av. n.è., à l'urbanisation d'un véritable quartier périphérique, prolongé par de petits établissements, comprenant ateliers et habitats, entre le Ier et la fin du IIIe siècle, avant un abandon et la transformation en friches, prélude à l'implantation de la seconde nécropole au début du Ve siècle.

Il est sans doute difficile de considérer le quartier Galbert comme un quartier dédié à un artisanat spécialisé, tant les données sont limitées. Elles permettent pourtant d'envisager des activités liées aux arts du feu, avec notamment une pratique de la métallurgie du fer et de restituer une tuilerie dans les environs immédiats, autant d'activités

qui réclament des installations dangereuses, bruyantes et polluantes *(fig. 9)*. Ceci étant posé, l'existence du quartier Galbert ne signifie pas, loin de là, que l'ensemble des activités artisanales est rejeté en limites de l'espace urbain. Il existe en effet plusieurs autres secteurs du vicus, dont certains proches du centre de l'agglomération, dévolus à des activités économiques. La fouille d'Annecy-Galbert ne permet pas de reprendre le dossier de la place de l'artisan dans l'Antiquité, mais les résultats, aussi modestes soient-ils, viennent confirmer les connaissances sur le statut des hommes, le « petit peuple » de cette agglomération industrieuse, sur la typologie et la topographie des ateliers...

En conclusion, les données permettent d'avancer des hypothèses sérieuses pour distinguer l'espace urbain du *suburbium*. Il est probable que les abords de la ville relevaient d'un domaine foncier, qui pouvait s'étendre, comme le proposait naguère P. Broise, jusqu'aux premiers contreforts d'Annecy-le-Vieux. Les limites de ce *fundus* se confondent parfois avec celles de l'agglomération et il n'est pas impossible que deux grands entrepôts, construits dans l'emprise du *suburbium* tel qu'il est restitué, mais en empiétant sur la rue principale, aient été rapidement détruits, peut-être sous l'action d'un magistrat, pour permettre la reconstruction de la voirie (Gabayet, Gaime à paraître).

Face à ce *fundus suburbanus*, l'agglomération évolue, entre expansion et rétractation. A partir du Ier siècle, l'extension maximale de l'espace urbain est inscrite dans le sol par un réseau viaire, héritier direct des anciens fossés parcellaires. Les résultats de Galbert permettent de préciser les dimensions de l'assiette urbaine et conduisent à repousser vers l'est la limite de l'emprise urbaine. La pérennité du tracé des rues et du parcellaire, installés à l'époque augustéenne, et achevés dans le courant du Ier siècle, maintenus jusqu'au IIe siècle et que l'on reconnaît dans une moindre mesure au Ve siècle, prouve que l'organisation générale du secteur est conçue dès le départ d'une manière cohérente et qu'elle résulte d'une véritable volonté politique.

La fouille du quartier Galbert a représenté une véritable opportunité, qui aura permis d'accéder, au moins sous forme de sondages, à une emprise de près de trois hectares dont plus de la moitié ouverte à la fouille. Les occasions d'aborder dans de bonnes conditions de telles surfaces en périphérie des villes antiques sont rares et d'autant plus appréciables. Les moyens importants engagés tout au long de l'opération sont à l'origine de l'accumulation d'un matériel brut dont une partie est présentée ici, mais qu'il sera nécessaire de continuer à exploiter dans les années à venir.

F. GABAYET, S. GAIME
INRAP



Fig. 9 Le four du bâtiment 34 (établissement de la zone 5)

Références bibliographiques

BEDON R., « Les faubourgs des villes gallo-romaines : perspectives d'ensemble. », SVBVRBIA. *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines*, CAESARODUNUM XXXII, édité par BEDON R., Université de Limoges, PULIM, Limoges, 1998, p. 9-20.

BROISE P., « L'évolution du parcellaire d'Annecy. Essai de stratigraphie historique d'un terroir en voie d'urbanisation. », *Annales Economies Sociétés Civilisations* n°4, juillet-août, Paris, 1966, p. 859-874.

BROISE P., *Le vicus gallo-romain de* Boutae *et ses terroirs*, Gap, 1984.

BERTRANDY F., CHEVRIER M., SERRALONGUE J., *La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule Pré-inventaire archéologique*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999.

GABAYET F., GAIME S., VEROT-BOURRELY A., avec la coll. de E. Charpy et des contributions de C. Bonnet, B. Pradat et D. Lalaï, Annecy, ZAC Galbert : les lots CCI et Halpades, Document Final de Synthèse, Grenoble, 2002.

GABAYET F., GAIME S., BAYEN E., avec la coll. de A. Vérot-Bourrély et des contributions de C. Bonnet, M. Cabanis, O. Franc, S. Fontaine, J.L. Gisclon, D. Lalaï, D. Mazuy, A. Mélo et C. Cheval, Annecy, « Annecy-Galbert. La marge orientale du vicus de Boutae » Rapport Final d'opération, Grenoble, 2006.

GABAYET F., GAIME S., *L'évolution du parcellaire à la marge orientale du vicus de Boutae (Annecy) : l'apport des fouilles récentes d'Annecy-Galbert (2001-2005)*, Actes du colloque de Poitiers (septembre 2006), à paraître.

SERRALONGUE J., « L'agglomération de *Boutae* (Annecy) », Catalogue de l'exposition *Les Allobroges, gaulois et romains du Rhône aux Alpes*. Grenoble, octobre 2002-septembre 2003, Gollion, 2002, p. 110-115.

Figures

Fig. 1 Le *vicus* de *Boutae* et l'emprise de l'opération Galbert
Fig. 2 La période augustéenne (pl. 38)
Fig. 3 La voie 1 (cliché nacelle)
Fig. 4 Le I^er^ siècle (phase 3b) (pl. 40)
Fig. 5 Le III^e^ s. (pl. 43)
Fig. 6 Le V^e^ s. (pl. 45)
Fig. 7 Les espaces urbain et suburbain (pl. 51)
Fig. 8 Proposition de restitution des parcelles du quartier de la zone 3 (pl. 52)
Fig. 9 Le four du bâtiment 34 (établissement de la zone 5)

ANNECY, *11 chemin des Fins-Sud,*
Parcelle EI 161
Coord. Lambert : 893,625 / 2108,125 ; alt. 453 m

Le Service régional de l'archéologie avec l'appui logistique du Service départemental de l'archéologie, a dû faire une intervention d'urgence lors de la construction d'une maison individuelle dans le périmètre de l'agglomération romaine de *Boutae*. Il s'agissait de vérifier que le constructeur ne dépasse pas la cote du sommet des vestiges qui avait été observée lors de la fouille du 2 avenue du Stade dirigée par Sylvain Motte (2003) dans la parcelle voisine, soit 452,50m + ou – 0,20m.

L'opération s'est limitée à un nettoyage de surface du fond de terrassement. A ce niveau sont apparus un empierrement dans la partie nord-est et quelques concentrations de galets et de *tegulae*. Ces éléments ne marquent pas un niveau de circulation mais appartiennent à la formation sédimentaire qui scelle les vestiges romains qu'Agnès Vérot-Bourrely a pu observer sur l'ensemble de l'agglomération dans toutes les fouilles réalisées ces dernières années dans la plaine des Fins à Annecy (2003).

Mise à part une monnaie du Bas-Empire[1], peu de mobilier archéo-

[1] Détermination faite par Romain Vanel. Réf. Michel AMANDY et Bernard REMY, Les monnaies de fouilles du sanctuaire de Vuiz-Faverges (Haute-Savoie), *Les Amis de Vuiz-Faverges, Bulletin d'Histoire et d'Archéologie*, n° 35-1995 et 36-1996, p. 33, n° 196 et 197.

logique a été prélevé.

Nummus au 1/192e de livre

Dia. 1,7 cm ; poids 1,18 g.

Avers : URBS - ROMA, buste casqué de Rome à gauche avec le manteau impérial

Revers : louve allaitant les jumeaux ; au-dessus deux étoiles.

Atelier indéterminé, 335-337.

RIC VII, 215/529 ; *LRBC* I, 5/51.

Réf. Michel AMANDY et Bernard REMY, Les monnaies de fouilles du sanctuaire de Viuz-Faverges (Haute-Savoie), *Les Amis de Viuz-Faverges, Bulletin d'Histoire et d'Archéologie*, n° 35-1995 et 36-1996, p. 33 n° 196,197.

Colette LAROCHE
SRA, LYON

ANNECY-LE-VIEUX, *Les Barattes*
9, rue du Pont de Thé, lots 2 et 3
Coord. Lambert : 896,580 / 108,340 ; alt. 473 m.

Le diagnostic réalisé au 9, rue du Pont de Thé, aux abords de la *villa* de *L. Licinius Titurianus* anciennement reconnue, n'a livré que peu de vestiges (Broise 1984, CIL XII, 2547). Hormis trois drains repérés dans la partie est de l'emprise, les seules traces d'une fréquentation humaine se limitent à deux tessons de céramique protohistorique et à une couche anthropisée, qui recèle un mobilier rare d'origine gallo-romaine (quelques tessons mal datés et des fragments de terre cuite architecturale). Il est d'ailleurs difficile d'assurer que cette couche soit en place et la possibilité qu'elle résulte de colluvionnement ne peut pas être écartée.

L'étude géomorphologique permet de restituer dans les parties basses de l'emprise sondée, un milieu palustre, dont la nature ne peut guère être précisée : bassin plus ou moins naturel, retenue d'eau, mare…

Ces quelques éléments confortent l'hypothèse que pressentait P. Broise en son temps, quant à l'organisation de la *villa*. Si les parties supérieures du coteau sont riches de vestiges bâtis (habitat, balnéaire…), le bas de la pente ne livre que des empierrements (drains ?) ou des rejets de tuiles, ce que viennent confirmer les résultats du diagnostic. La zone inférieure du coteau ne paraît donc guère occupée.

Il faut sans doute nuancer le propos : une centaine de mètres vers le sud, un petit bâtiment a récemment été reconnu par l'équipe du Service Départemental d'Archéologie, à l'occasion d'un suivi de travaux (Serralongue 2005).

En dépit de traces ténues, mais manifestes de fréquentation, il est probable que ce secteur situé en contrebas et au sud de la *pars urba-*

na, devait être réservé à des activités plus rustiques, qu'il s'agisse de pâtures, de zones cultivées, ou bien encore destiné à recevoir l'épandage des eaux usées des habitations et du balnéaire...

Franck GABAYET
INRAP

Bibliographie sommaire

Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.). — *La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule Pré-inventaire archéologique*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999.

Broise 1984 : BROISE (P.). — *Le* vicus *gallo-romain de* Boutae *et ses terroirs*, Gap, 1984.

Rémy 1995 : REMY (B.). — *Inscriptions latines de Haute-Savoie*, Annecy, 1995.

Serralongue 2005 : SERRALONGUE (J.). *Les Barattes*. In Revue Savoisienne, 145e année, Annecy, 2005, p. 50 à 52.

PERIODES MEDIEVALES ET MODERNES

TALLOIRES, *épave du Roc de Chère (la "barge à tuiles")*
Au droit des parcelles A165 et A166
Coord. Lambert : 899,110 / 2100,990 ; alt. 397 m.

Une courte opération hivernale a été consacrée à une épave repérée dans le lac d'Annecy dès les années 1960 et redécouverte par des plongeurs sportifs en 1998 qui la signalèrent au DRASSM Annecy, alors CNRAS. Située dans la partie médiane du lac, sur la rive orientale, elle repose par 49 m de fond au pied des falaises du Roc de Chère. Quelques plongées (réalisées dans des conditions délicates en raison de la profondeur, du froid et de l'obscurité), ont permis de dresser un état de lieux.

L'embarcation repose à plat sur le fond. Son envasement est faible et permet un certain nombre d'observations. Ses dimensions maximales sont de 9,30 m pour la longueur et de 2,55 m pour la largeur. Cette épave est tout à fait comparable à celle de Doussard / Bredannaz, fouillée en 2004 et 2005 sur l'autre rive du lac et dont les dimensions restituées sont de 8,70 m pour la longueur et 2,30 m pour la largeur[8]. L'architecture est identique, de type monoxyle-assemblée avec

[8] Yves Billaud, "Doussard, Épave de Bredannaz" dans "Chronique archéologique", *Revue Savoisienne*, 2004, pp. 39-41.

un plan d'ensemble rectangulaire prolongé à l'avant par une pointe légèrement relevée. Le fond est plat. La hauteur conservée est de 40 cm pour la pièce monoxyle. Les flancs sont complétés par une rehausse de 35 cm. Ces dimensions sont là aussi similaires à celles observées sur l'épave de Bredannaz. La pointe avant est entièrement dégagée. Elle montre six membrures avec, depuis l'avant, deux séquences de deux rables (membrures simples sur le fond) et une paire de courbes opposées. Le fond est une sole de larges planches observable seulement sur l'avant en raison de la présence d'un chargement de tuiles dans le reste de l'embarcation. L'assemblage diffère de celui de Bredannaz avec des virures (les planches) non pas alignées selon l'axe du bateau mais parallèles aux flancs de la pointe. Il est à noter que l'extrémité avant, large de 50 cm, est ouverte et présente un prolongement de l'une des virures avec une découpe et une large perforation permettant très probablement un amarrage. L'arrière de l'embarcation est fermé par un tableau vertical encore en place. Enfin, une autre similitude avec Bredannaz est l'utilisation de forts crampons en fer pour assurer la jonction entre les pièces principales comme par exemple le bordé monoxyle du flanc et celui de la levée avant.

Les tuiles du chargement sont pour l'essentiel des tuiles plates à crochet et à terminaison en pointe. Leurs dimensions sont de 34 cm pour la longueur (soit un pied de Savoie) et de 15 cm pour la largeur. Elles sont accompagnées de quelques tuiles creuses de grandes dimensions (52 cm de long pour 27 cm de large), portant une perforation près de chacune des extrémités indiquant un emploi sur les faîtières ou les arêtiers.

Un prélèvement pour datation a été effectué sur une courbe. L'essence est un résineux. Son analyse permettra de tester l'hypothèse d'un âge similaire à celui de l'épave de Bredannaz (1410-1640 cal AD), hypothèse qui est cohérente avec la morphologie et la technologie des tuiles plates du chargement.

En se basant sur les épaves du Roc de Chère et de Bredannaz, il est possible de proposer un modèle de chaland lacustre, utilisé au moins du XVI[e] au XVIII[e] s. pour le transport de matières pondéreuses. Pour ces chalands, il faut certainement parler de modes de propulsion au pluriel avec selon le contexte : perche, rame, gréement de fortune voire même halage ou remorquage. Ce type d'embarcation devait être assez répandu. Une autre épave du lac d'Annecy, dite "la barge à pierres", également signalée dans les années 1980 pourrait se rattacher à la même famille. Reposant par 60 m de fond, elle pose des problèmes techniques pour son étude détaillée.

En terme de navigation ancienne sur le lac, il est envisageable que

l'épave du Roc de Chère ne soit pas la simple trace d'un naufrage anecdotique mais qu'elle soit en relation avec des installations sur les rives comme, d'une part à proximité immédiate, le toponyme *"le port de la Rose"* et, d'autre part repéré au cours de cette opération, des traces d'aménagements (encoches pour plusieurs niveaux de poutres, etc.), dans un abri s'ouvrant en pied des falaises calcaires, au niveau du lac, au lieu dit "le Pertuis"[9].

A ce jour, se pose la question de la conservation de cette épave. La comparaison avec des clichés pris en 1998 montre une importante dégradation. Le chargement a été partiellement bouleversé par des clandestins à la recherche de tuiles portant des graffitis. L'épave elle même est détériorée (désolidarisation des rehausses et de certaines membrures) par le passage de plongeurs sportifs, pas spécialement mal intentionnés mais ne soupçonnant pas la fragilité des pièces de bois.

Yves BILLAUD
DRASSM-Annecy

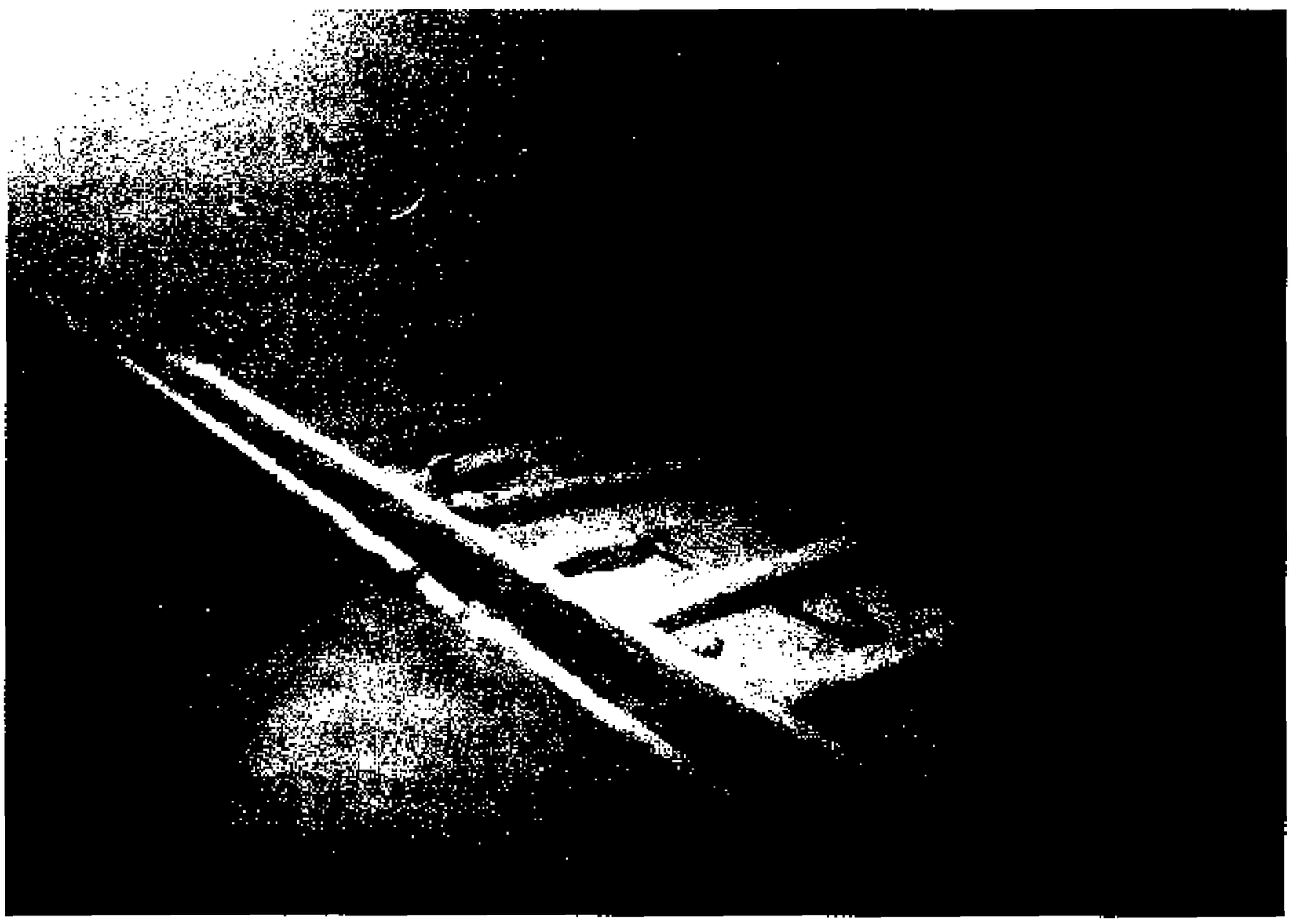


Fig. 10 - Vue de l'avant de la "barge à tuiles" du Roc de Chère montrant les bordés monoxyles de transition à section en L, les planches de la sole avec la découpe de la pointe et sa perforation, les membrures simples, une courbe dont l'opposée manque, et au premier plan la rehausse effondrée (cliché Alain Pinot, avec son aimable autorisation).

---

[9] Signalé dès 1893 par Ch. Marteaux, ce site a livré de multiples traces d'occupation romaine qui ne peuvent toutefois être mises directement en relation avec les ancrages de poutres visibles dans les parois ; cf. *Revue Savoisienne*, 1893, pp. 198-199 et 1903, p. 48.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PERIODE ROMAINE

THYEZ, *Les Avullions*
Section AV, parcelle 25
Coord. Lambert : 924,100 / 2128,450 ; alt. 468 m.

L'intervention de diagnostic archéologique a été menée en raison de sa situation attenante à une parcelle fouillée par une équipe de l'AFAN en 1994 sous la direction de Christian Cécillon[10]. L'importance des vestiges alors mis au jour et la méconnaissance des limites de l'agglomération antique ont donc motivé cette campagne de sondage réalisée du 3 au 6 avril 2006.

Six tranchées ont été effectuées sur la parcelle concernée, 5 à l'extérieur de l'emprise de la maison projetée, 1 à l'intérieur, en diagonale depuis l'angle nord-est vers le sud-ouest. Seules deux tranchées n'ont pas fourni d'éléments de maçonneries antiques, celle située au sud vers le ruisseau l'Englenaz (sondage 3), et celle située le plus à l'ouest (sondage 1). Les quatre autres sondages recélaient au moins un mur mais, en revanche, les niveaux de sols liés à ces maçonneries n'ont pas été conservés. Des niveaux de sols antérieurs semblent cependant présents.

Les altitudes relevées sur les vestiges sont de plus de 0,50 m inférieures à celles prises sur les niveaux de sol mis au jour dans la fouille de 1994 effectuée sur la parcelle voisine ; la plupart des murs retrouvés dans ces sondages ne sont conservés qu'en fondation ou sur une assise d'élévation maximum, sauf pour le mur 7, beaucoup plus large que les autres et conservé sur trois assises d'élévation. Un alignement de quatre piliers, visible dans le sondage 6, près de la route actuelle, pourrait indiquer la proximité d'un axe de circulation peu différent de cette dernière. Ils peuvent correspondre à un portique longeant une voie antique et s'ouvrant sur des maisons ou boutiques. Le mobilier issu des différents sondages est très sporadique et confirme l'absence de niveaux de sols.

Daniel FRASCONE
INRAP

---

[10] Thyez Les Avullions, dans Chronique archéologique, *Revue Savoisienne*, 1994, pp. 50-53.

PERIODES MEDIEVALE ET MODERNE

SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, *Château de Hautetour*
Section A, parcelles 933, 2864, 2865
Coord. Lambert : 939,480 / 2108,585 ; alt. 825 m.

Le projet de réhabilitation du Château de Hautetour, propriété de la ville de Saint-Gervais-les-Bains a fourni l'occasion d'effectuer une étude archéologique préliminaire[11] sur les structures en élévation, destinée à évaluer la complexité du bâtiment et à déterminer l'importance des vestiges en vue des futurs travaux. Ce sont les résultats de ces investigations préliminaires qui sont présentés ici, avec les réserves d'usage, dues au caractère provisoire et limité de l'étude[12].

Ces investigations ont permis de dénombrer sept étapes de construction qui se développent entre la seconde moitié du XIII[e] siècle et la fin du XVIII[e] siècle. Les datations absolues ont été obtenues par analyses dendrochronologiques des solivages conservés dans les caves. En revanche, la mise en relation de ces résultats avec un contexte historique précis ou des données archivistiques n'a pas été possible car, à ce jour, aucune étude historique particulière n'a été réalisée.

Le bâtiment, situé dans une forte pente, comporte trois niveaux en aval (façade occidentale) *(Fig. 11)* contre deux seulement en amont (façade orientale[13], qui donne sur le passage du Mont Joux). Cette situation topographique a fortement influencé les diverses étapes de construction : tous les agrandissements successifs effectués à partir du XV[e] siècle visaient à gagner du terrain sur la montagne et à protéger le bâtiment contre les alluvions.

---

[11] Étude réalisée sur mandat de la Mairie de Saint-Gervais-les-Bains.

[12] Les investigations ont été limitées aux maçonneries visibles (essentiellement situées au sous-sol), ainsi qu' aux parties de l'édifice accessibles du sol ou au moyen d'échelles ; toutes les zones encore crépies n'ont été investiguées que par des sondages ponctuels. Trois sondages ponctuels de faible profondeur ont été en outre effectués afin de tenter de repérer des structures dont on pouvait supposer l'existence suite à l'examen de certains indices relevés dans les élévations.

[13] Niveau 0 – rez-de-jardin : correspond au niveau des caves en façade ouest (plan 694-1)

Niveau 1 – étage 1 : correspond au niveau du rez-de-chaussée, côté est (plan 694-2)

Niveau 2 – étage 2 : correspond au niveau de l'étage supérieur / combles actuels.

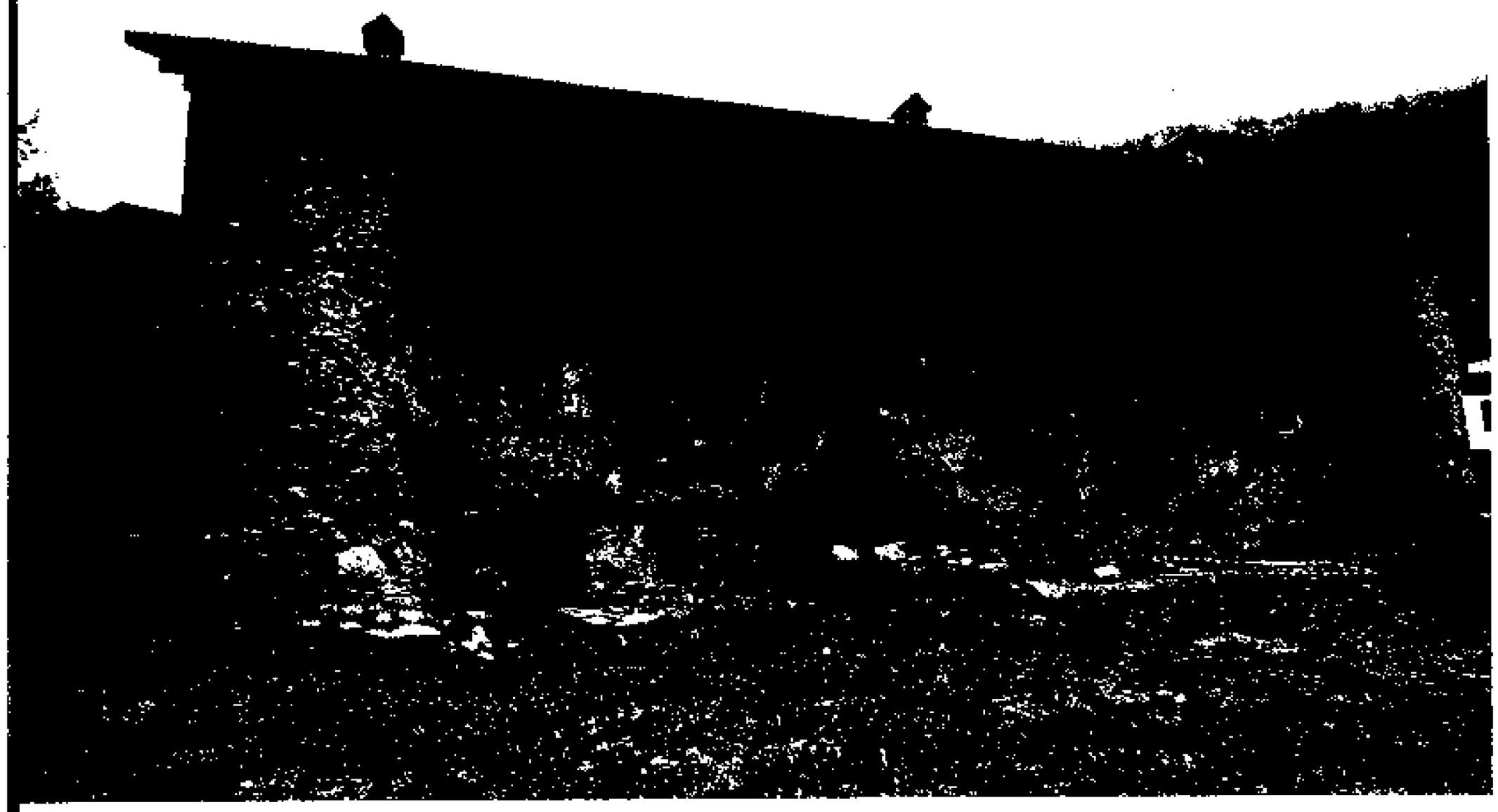


Fig. 11. Façade ouest, état actuel.



Fig. 12. Relevé de la façade ouest avec la chronologie relative en couleurs.

Un bâtiment primitif du XIII^e siècle. (?) - ÉTAPE 1 (bleu foncé)

Un premier grand bâtiment composé de deux corps de logis, disposés en L, semble avoir été édifié vers 1268[14] *(Fig. 13)*.

Son emprise et son orientation diffèrent légèrement de celles du château actuel. Seules les façades orientale, méridionale et septentrionale sont connues[15]. Nous ignorons tout de ses niveaux de circulation, de sa fonction, de ses accès ou de ses percements ; en revanche, l'orientation légèrement décalée de sa façade orientale a perduré dans les constructions successives, puisqu'on la retrouve dans la paroi est du corridor à tous les étages *(Fig. 14)*.

Les vestiges d'un mur en pierres sèches, d'axe est-ouest, ont été mis au jour dans le Sondage 2, sans toutefois que l'on puisse les attribuer avec certitude à cette première phase.

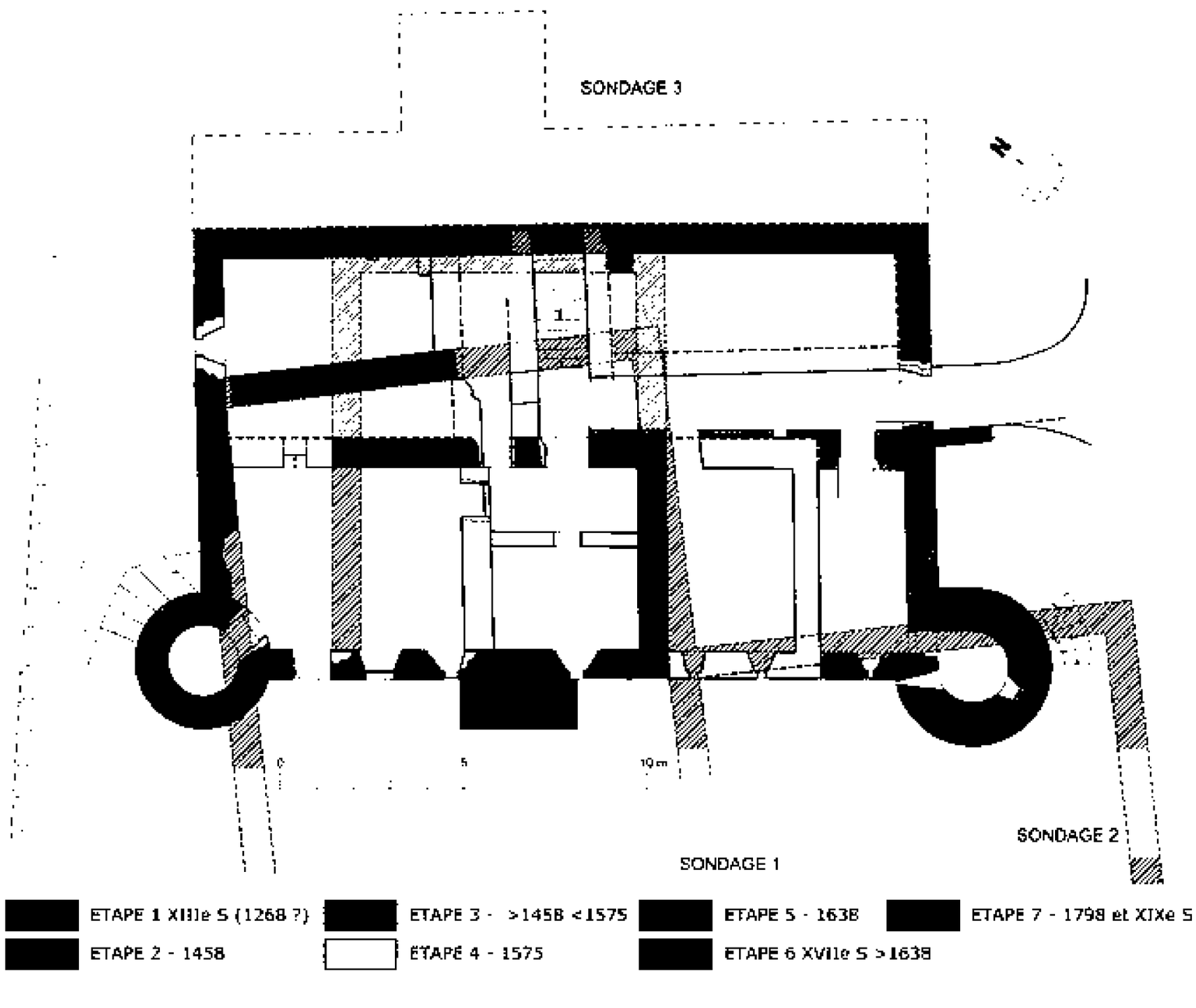


Fig. 13. Plan au niveau du rez-de-jardin (caves) - Chronologie relative

---

[14] C. Orcel, J.P. Hurni, J. Tercier, Laboratoire Romand de Dendrochronologie, *Maison forte de Hautetour*, Moudon, 10 août 2006, **réf. LRD06/R5821**.

Cette datation résulte de l'analyse d'une solive en chêne du plafond, située contre la paroi nord de la cave où sont visibles les vestiges du mur septentrional primitif. Elle est datée de 1268-69 sous réserve, car le bois est un chêne isolé qui, de surcroît, a subi plusieurs émondages. Il faut également noter qu'il n'y a aucune relation directe entre la maçonnerie de l'étape 1 et cette solive. Cependant, comme il s'agit très vraisemblablement d'un remploi de bois provenant du bâtiment primitif, cela fournit finalement une indication chronologique indirecte.

[15] Soit 12.70 m hors œuvre ; d'éventuelles cloisons intérieures ne sont pas exclues, mais inconnues à ce jour.

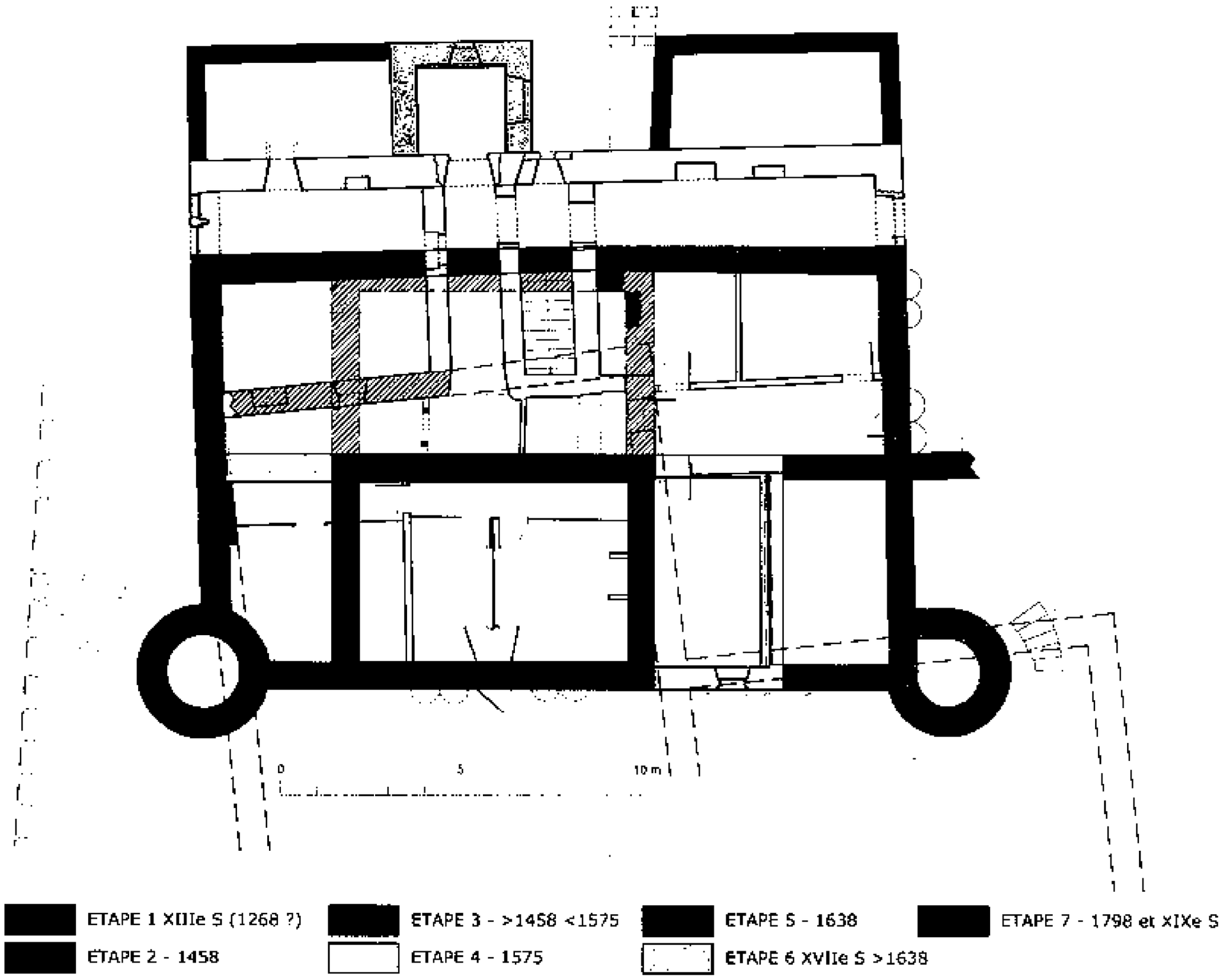


Fig. 14. Plan au niveau de l'étage 1 (rez-de-chaussée est) - Chronologie relative

La maison forte du XV^e^ siècle. - ÉTAPE 2 (rouge)

Vers 1458[16], une nouvelle construction, sorte de grande "tour" rectangulaire, composée de deux parties égales de 8 sur 6 mètres environ, modifie et vient partiellement remplacer les bâtiments antérieurs.

---

[16] Terminus Ante Quem donné par la datation du solivage du plafond des deux locaux situés au rez-de-jardin en façade occidentale. Les poutres qui le composent semblent insérées d'origine dans la maçonnerie, bien qu'en l'absence de décrépissage nous ne puissions l'affirmer avec certitude. C.Orcel, J.P. Hurni, J. Tercier. Laboratoire Romand de Dendrochronologie, Maison forte de Hautetour, Moudon, 10 août 2006, réf. LRD06/R5821

De dimensions plus modestes que le premier édifice, ce nouveau bâtiment vient s'appuyer contre le bâtiment primitif méridional[17]. Ce dernier semble avoir perduré jusqu'à l'étape 4, tandis que le bâtiment primitif septentrional a vraisemblablement disparu lors de cette construction.

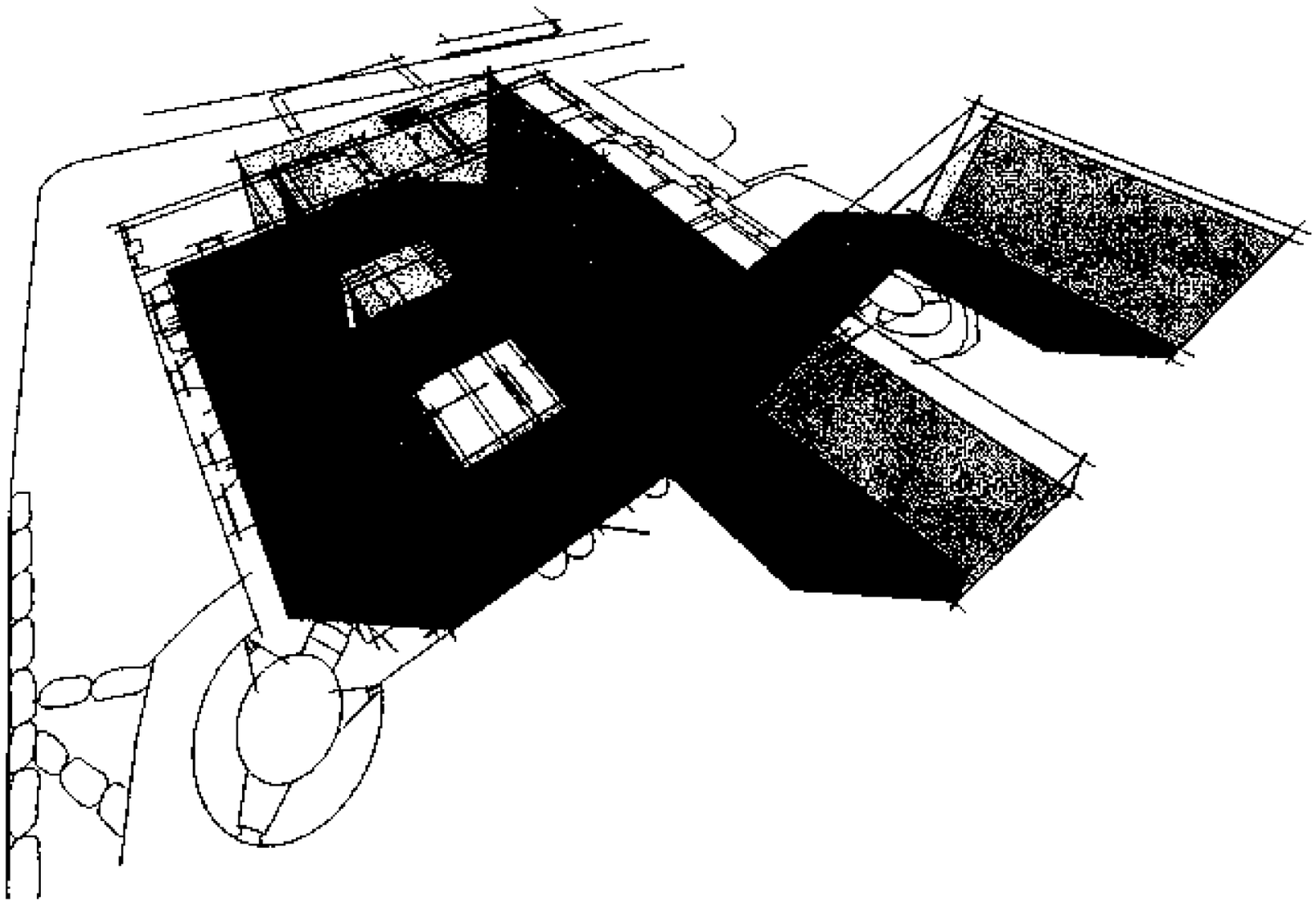


Fig. 15. Modélisation 3D de l'étape 2

Cette "tour" comporte deux percements d'origine en façade ouest, dont les encadrements respectifs sont composés de quatre blocs de tuf, chanfreinés; son élévation maximale conservée semble se situer sous les allèges des percements de l'étage 2, mais son élévation originelle et son couronnement sont inconnus.

Ce bâtiment n'est pas sans rappeler d'autres exemples de "maisons fortes" de plan quadrangulaire, parfois irrégulier, comme l'édifice qui est à l'origine du château d'Ollon[18], (Vaud/CH) daté du début du XIII^{e} s., le bâtiment du château Feuillet à Sion (Valais/CH)[19], ou le manoir de la Pérouse à Saint-Marcel (Savoie/F)[20], qui présente un plan très proche de celui de Hautetour, avec également au rez, un cellier et des caves, ajourés de petits percements comparables à ceux visibles en façade occidentale.

---

[17] Son angle nord-ouest est délimité par une chaine d'angle. À l'angle sud-ouest, il n'y a pas de chaîne d'angle à proprement parler, mais une limite visible dans la maçonnerie qui indique qu'il est venu s'appuyer contre un mur préexistant.

[18] Olivier Feihl, Philippe Jaton, Ollon VD, Maison forte de la Roche, Rapport archéologique des campagnes de 1982,1989,1995 et 2001, rapport Archéotech, juin 2001, p. 3 et plan 65/1.

[19] Bâtiment M du château de Valère. XIII^{e}-XIV^{e} siècles (résultats non publiés).

[20] H. Baud, M. Brocard-Plaut, J.-Y. Mariotte, E. Sirot-Chalmin, *Châteaux et maisons-fortes savoyards*, Horvath, 1986, p. 459.

Le premier "château" entre le XV^e^ et le XVI^e^ s. - ÉTAPE 3 (orange)
La troisième phase correspond à l'agrandissement de la maison forte au Nord et au Sud, et à l'adjonction d'une tour circulaire à son angle nord-ouest. A l'angle sud-ouest, le bâtiment primitif semble être encore en fonction.

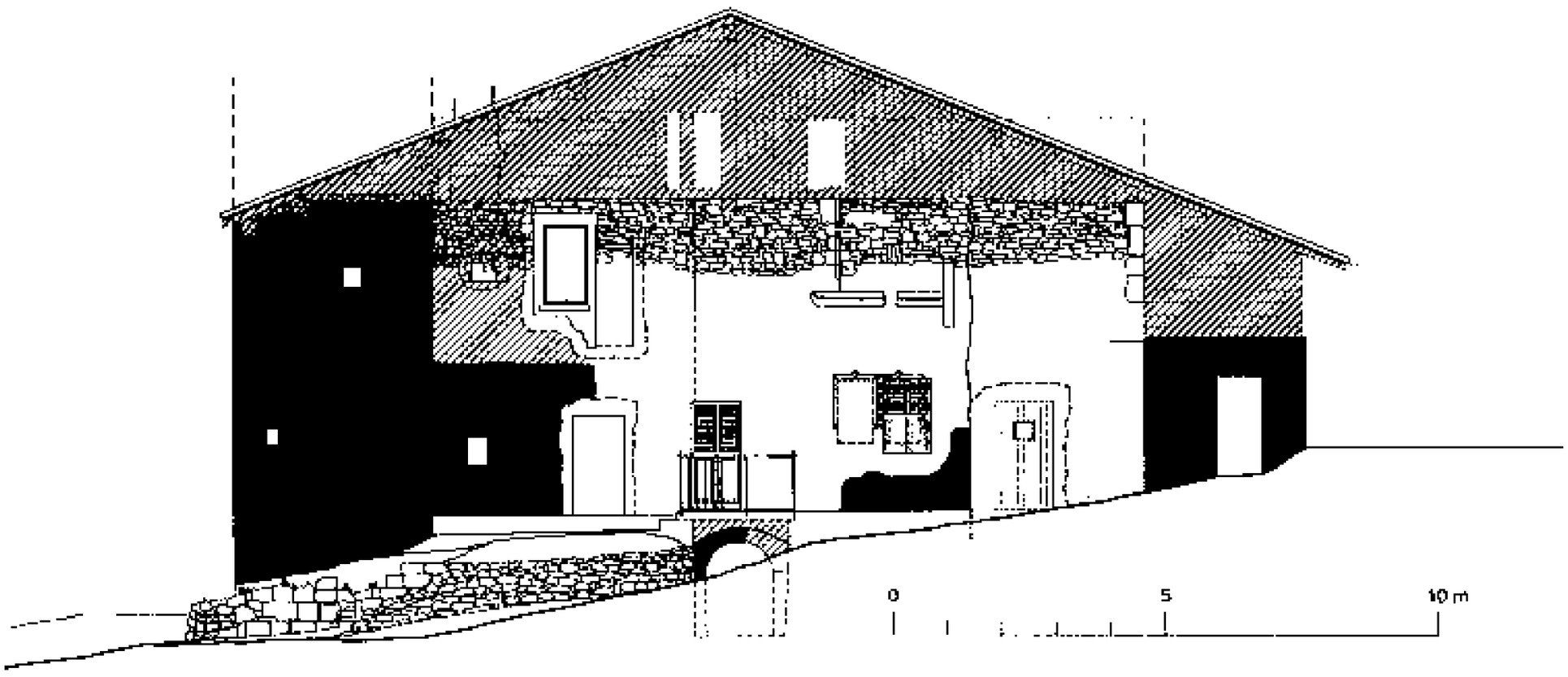


Fig. 16. Relevé de la façade sud avec la chronologie relative en couleurs



Fig. 17. Façade nord, état actuel



Fig. 18. Façade sud, état actuel

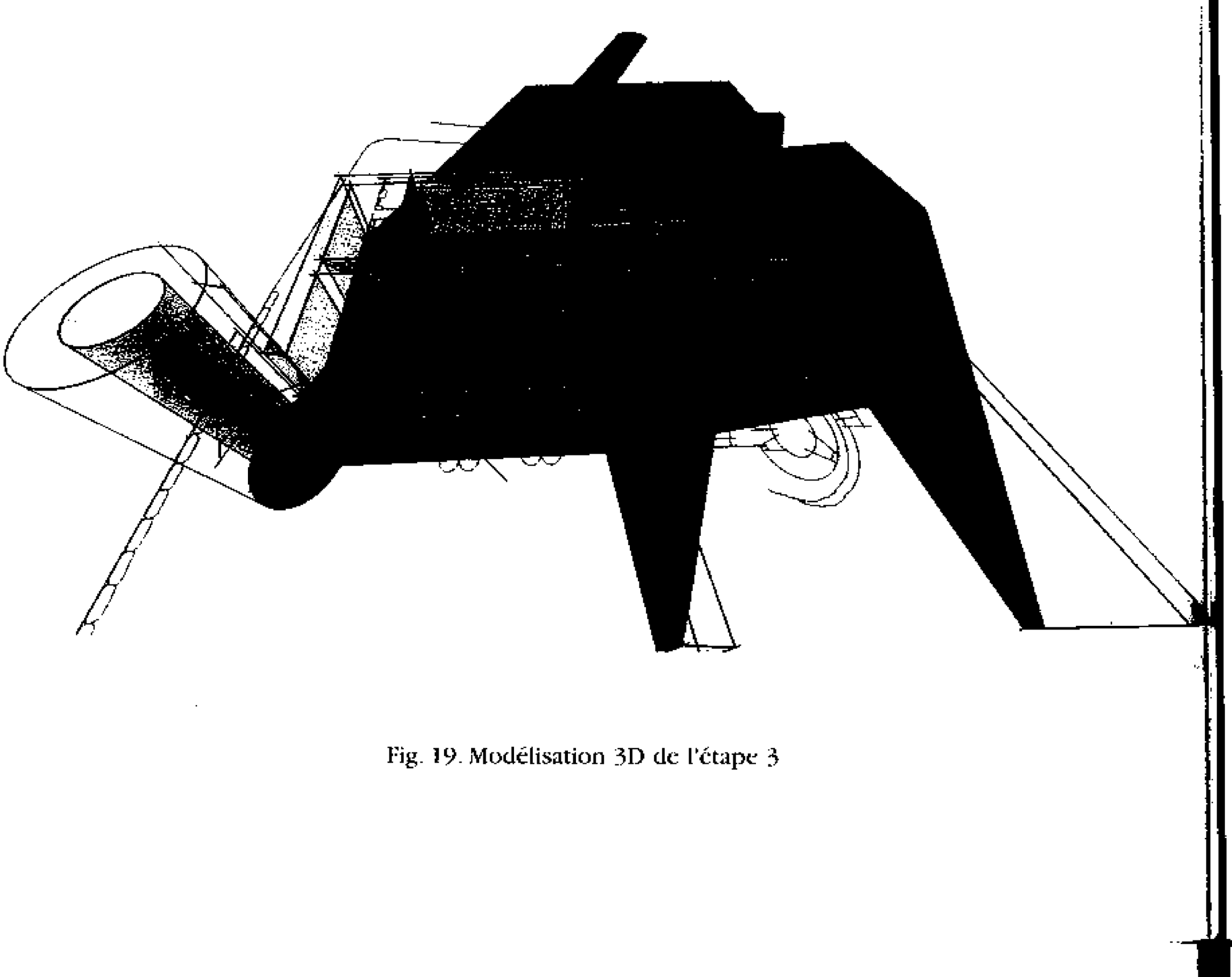


Fig. 19. Modélisation 3D de l'étape 3

Le nouveau mur oriental repose en partie sur le mur est de l'étape précédente (étape 2). Le mur septentrional recouvre partiellement le mur nord du bâtiment primitif d'orientation légèrement différente (étape 1) ; enfin, au Sud, le bâtiment atteint déjà l'emprise méridionale actuelle. *(Voir Fig. 13)* La façade occidentale est complétée en construisant un mur lié à la tour, qui vient buter contre la chaîne d'angle du bâtiment de l'étape 2 ; cette dernière est réutilisée comme montant méridional d'une porte, percée beaucoup plus tard (étape 7), donnant accès à la cave nord-ouest. *(Voir Fig. 12)*

La tour présente plusieurs percements, mais seules la petite fenêtre en tuf avec chanfrein, accolade et congés *(Fig. 20)* et les deux meurtrières[21] en trou de serrure, qui commandent à chaque fois les façades nord et ouest sont incontestablement d'origine *(Fig. 21)*.



Fig. 20. Fenêtre en tuf avec chanfrein, accolade et congés située sur la tour nord-ouest

[21] Les percements situés à l'étage (niveau 2) pourraient également être d'origine mais nous n'avons pu le déterminer car la façade n'était pas décrépie.

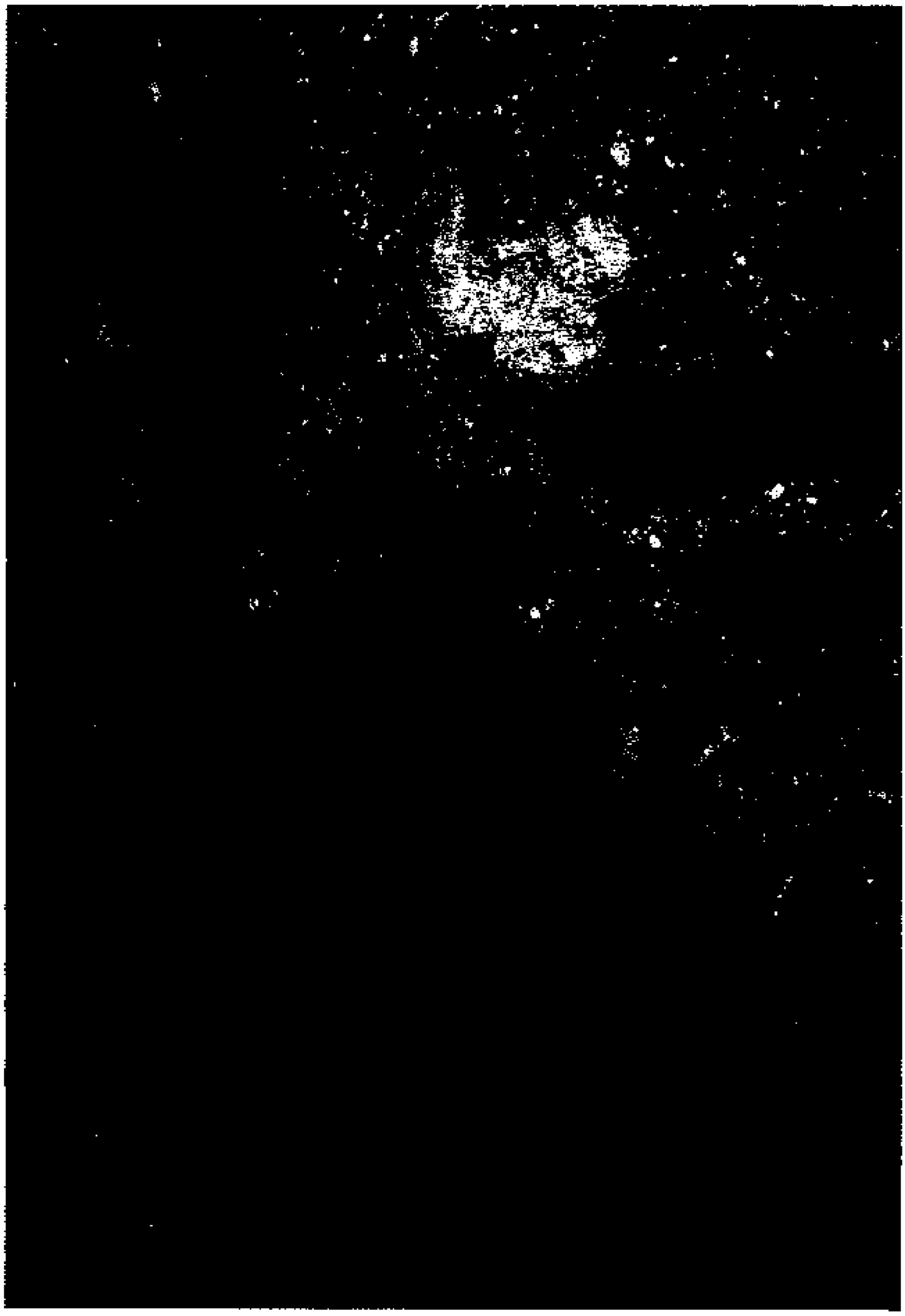


Fig. 21. Meurtrière en trou de serrure sur la tour nord-ouest qui commande la façade nord au niveau du rez-de-jardin

L'arrachement d'une maçonnerie qui devait se prolonger vers le Sud est visible dans la partie supérieure de la façade sud, à l'aplomb du mur nord-sud qui est lié au montant occidental de la porte. A l'angle sud-ouest, nous devons imaginer que le bâtiment primitif (étape 1) est encore en fonction.



Fig. 22. Arrachement de mur à l'aplomb du mur nord-sud qui est lié au montant occidental de la porte de la cave

Aucune datation absolue n'ayant pu être attribuée à cette phase, on la situe par défaut entre 1458 (Terminus Post Quem) et 1575 (Terminus Ante Quem)[22].

Abandon du bâtiment primitif encore en fonction et agrandissement vers l'Est. - ÉTAPE 4 (jaune)

En 1575[23], le bâtiment primitif de l'étape 1, qui subsistait encore partiellement, est remplacé par la construction d'une extension de la façade ouest vers le Sud, encore visible au niveau du rez-de-jardin (niveau 0). Cette portion de la façade est pourvue de deux petites fenêtres en blocs de tuf, sans mouluration.

La façade orientale du bâtiment, sur toute sa largeur, est déplacée d'environ 3 m vers l'Est, au niveau du rez-de-chaussée (niveau 1), pour atteindre son extension maximale, sans la tour d'entrée ni les annexes. Cette façade n'est aujourd'hui plus visible à l'exception d'une petite partie en retrait de la façade actuelle. La porte d'accès se situait à l'emplacement de la fenêtre postérieure *(Fig. 23)* qui est actuellement semi-enterrée en raison du colluvionnement[24].

---

[22] Après 1458, puisqu'elle est postérieure à l'étape 2, et avant 1575 puisqu'elle est antérieure à l'étape 4.

[23] Datation obtenue par dendrochronologie grâce aux solives du plafond du local créé à cette étape. C. Orcel, J.P. Hurni, J. Tercier. Laboratoire Romand de Dendrochronologie. Maison forte de Hautetour, Moudon. 10 août 2006. **réf. LRD06/R5821**

[24] À l'intérieur, subsistent ses montants qui descendent jusqu'au sol, l'arc est plus large que celui de la fenêtre.



Fig. 23 Fenêtre à encadrement de tuf (étape 6) qui remplace la porte de l'étape 4

L'escalier intérieur qui relie le rez-de-jardin à l'étage 1 est créé à cette étape. En façades nord et sud, cette extension est visible par les deux chaînes d'angles bien appareillées en tuf, contre lesquelles sont venues s'appuyer les annexes de l'étape 7.

En façade nord, aucun percement de cette étape n'est conservé, probablement en raison de la mise en place des ouvertures plus tardives. En façade sud, par contre, subsistent les vestiges d'une double fenêtre en accolade, à meneau .

Mise en place de la seconde tour en façade occidentale - ÉTAPE 5 (vert)

Dans la première moitié du XVII[e] siècle (1638) le bâtiment est agrandi, surélevé sur son ensemble d'environ 1,40-1,80 m, et vraisemblablement surmonté d'une toiture à quatre pans ; il atteint alors le développement en plan qu'il a encore aujourd'hui ; c'est à cette étape qu'il faut faire remonter la construction de la seconde tour à l'angle sud-ouest. La curieuse distorsion du plan de la tour résulte peut-être de la présence d'une annexe, aujourd'hui disparue, dont on a pu supposer l'existence grâce aux vestiges de l'arrachement d'un mur en façade sud, à l'aplomb de la porte de la cave *(Fig. 22)*. Elle pourrait avoir ressemblé à celle du Château de Thairy[25] ou à celle du château de Beyrin à Traize[26].

---

[25] Ch. Regat, F.Aubert, *Châteaux de Haute-Savoie : Chablais, Faucigny, Genevois*, Cabédita, 1994, p. 169.

[26] H. Baud, M. Brocard-Plaut, J.-Y. Mariotte, E. Sirot-Chalmin, *Châteaux et maisons-fortes savoyards*, Horvath, 1986, p. 534-555.

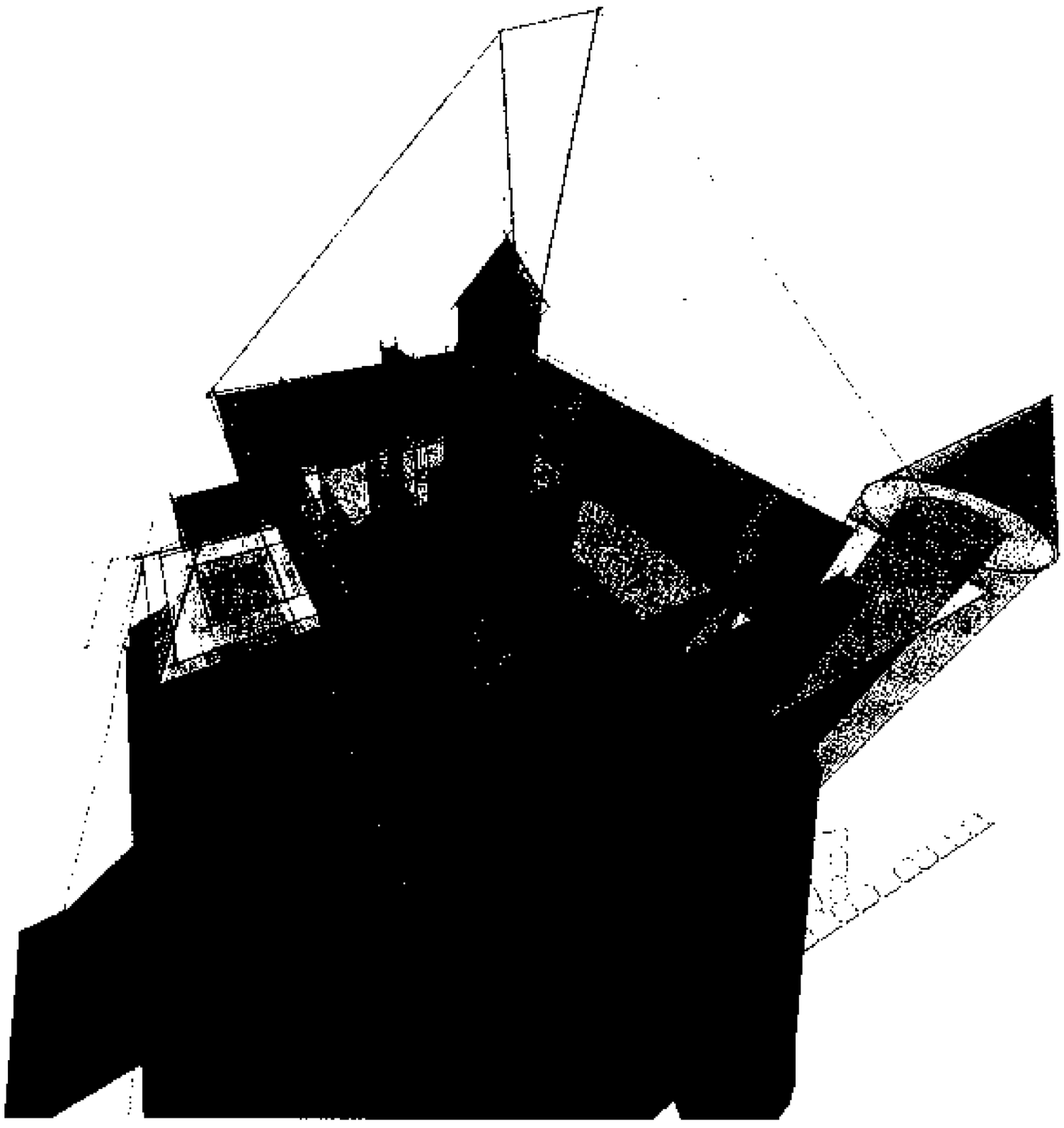


Fig. 24. Essai de restitution 3D de l'élévation du bâtiment aux étapes 5 et 6

Plusieurs percements sont associés à cette étape, notamment des fenêtres à traverse ou croisée. La tour sud-ouest est dotée de percements imitant ceux de la tour nord-ouest et situés approximativement de la même manière.

Adjonction de la tourelle d'entrée - ÉTAPE 6 (bleu clair)

Entre le milieu du XVI[e] et le XVII[e] siècle[27], le bâtiment est doté d'une tourelle quadrangulaire qui remplace la porte d'entrée orientale. Cette dernière, partiellement obstruée par cette installation, est remplacée par une fenêtre *(voir Fig. 23, 24)*.

L'édification de cette tour semble s'inscrire dans les efforts fournis par les constructeurs pour gagner du terrain contre la montagne et ses désagréments (alluvions, coulées de boue, de neige etc.), car la situation topographique de l'édifice est loin d'être privilégiée. En effet, les alluvions ont progressivement et partiellement enseveli la façade orientale.

---

[27] Terminus Post Quem de 1638, donné par la datation dendrochronologique de l'étape précédente.

De la maison forte à la "maison rurale" - ÉTAPE 7 (rose foncé)

A la fin du XVIII[e] siècle[28], les deux tours et les murs de façades sont arasés aux mêmes niveaux (abaissés d'environ 2 m) et une nouvelle toiture à deux pans vient recouvrir l'ensemble, ce qui modifie considérablement l'aspect général. A l'intérieur, les niveaux supérieurs ont été remaniés et abaissés faisant disparaître les solivages des étapes antérieures dont quelques pièces isolées ont été retrouvées, utilisées en remploi dans la charpente actuelle. Le bâtiment, subdivisé en plusieurs logements, voit son entretien précarisé par la subdivision des hoiries.

La façade orientale est encore déplacée vers l'est par l'adjonction de deux annexes de part et d'autre de la tour d'entrée de l'étape 6. L'étage supérieur est remanié et "se confond" désormais avec les combles. De nombreux nouveaux percements sont installés dans les façades ; la façade ouest est dotée d'une galerie de bois. De nombreux nouveaux percements sont pratiqués dans les façades pour s'adapter aux nouveaux niveaux de circulation. C'est également à cette étape qu'il faut attribuer la plupart des aménagements intérieurs avec notamment les cheminées de salon à trumeau et les cloisonnages intérieurs des premier et second étage.

A l'extérieur, hormis les deux annexes orientales, cette étape est surtout caractérisée par une série de percements adaptés aux nouveaux niveaux de circulation, et par l'abaissement systématique des tablettes des percements antérieurs.

Les décors peints[29]

Si le constat de l'abaissement des étages exclut d'emblée la présence de décors peints sous les faux-plafonds du XIX[e] siècle, exception faite d'éventuels éléments en remploi, les sondages stratigraphiques effectués dans les cloisons ont permis de mettre au jour quelques éléments de décors polychromes. Ces enduits présentent des décors, non figuratifs, qui soulignent les éléments architecturaux, notamment les encadrements de portes ou les niches intérieures de fenêtres. Il s'agit de rehauts polychromes, soulignés par des filets, dont la couleur évoque des matériaux de construction (calcaire, marbre, etc.). La typologie de ces enduits permet de les rattacher plutôt à l'étape 5 pour les plus anciens.

---

[28] La datation dendrochronologique de la charpente actuelle a permis de situer ces transformations entre 1798 et 1832. C. Orcel, J.P. Hurni, J. Tercier, Laboratoire Romand de Dendrochronologie. Maison forte de Hautetour, Moudon, 10 août 2006, réf. **LRD06/R5821**

[29] Atelier Saint-Dismas, Rapport d'investigations, sondages, examens - Château de Hautetour, St-Gervais-les-Bains, septembre 2006.

6. CONCLUSIONS

Cette analyse a permis de mettre en évidence l'ancienneté des premières constructions ; si l'attribution du premier édifice au XIII[e] siècle reste une hypothèse, il n'en demeure pas moins qu'à partir du XV[e] siècle, cette maison forte subira de réguliers et profonds remaniements. A partir de l'étape 3, on assiste à chaque fois à une reconstruction du front côté montagne, les constructeurs tentant de gagner quelques mètres de ce côté. Côté aval, l'agrandissement aurait impliqué des hauteurs de murs trop importantes, par conséquent tous les élargissements successifs ont eu lieu côté amont ; ils visaient à protéger le bâtiment tout en préservant ou agrandissant sa surface.

D'un point de vue architectural, on constate une permanence de la typologie des percements : toutes les ouvertures aménagées durant les phases allant de 1458 à la fin du XVII[e] siècle présentent les mêmes caractéristiques de type gothique, avec des linteaux en accolade et des encadrements en tuf, à chanfreins amortis sur des congés. Dès le XVII[e] s. parallèlement à ces percements gothiques, apparaissent des fenêtres à traverse en tuf, avec tablette en cordon mouluré.

Ces éléments dénotent le prestige que devait dégager le bâtiment à cette période ; une éventuelle mise en relation avec le contexte historique révèlerait sans doute des parallèles intéressants entre les événements et l'évolution du bâtiment.

Olivier FEIHL, Anna PEDRUCCI-MACCIO
ARCHEOTECH

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PREHISTOIRE

MUSIÈGES, Les Douattes
Abri sous roche

Effectuées en juillet 2006, les recherches sur le terrain et les résultats des analyses post-fouille ont démontré l'importance de ce site malgré la faible surface d'occupations humaines non affectée par les fouilles anciennes du milieu et de la fin du siècle dernier par Ad. Jayet et L. et J.-H Pradel. Ce site a déjà fait l'objet de deux campagnes de fouilles exploratoires en 1999 et 2002 puis les recherches ont été reprises en 2006 avec une équipe pluridisciplinaires soutenue. Les données les plus importantes et les plus fiables obtenues non seulement par la nature des vestiges exhumés mais aussi par les études de la séquence sédimentaire (Moulin, rapport 2006) et celles d'une première approche archéo-stratigraphique (Monin, 2002 ; Mevel, 2006), concernent les occupations du Magdalénien supérieur et de l'Épipa-

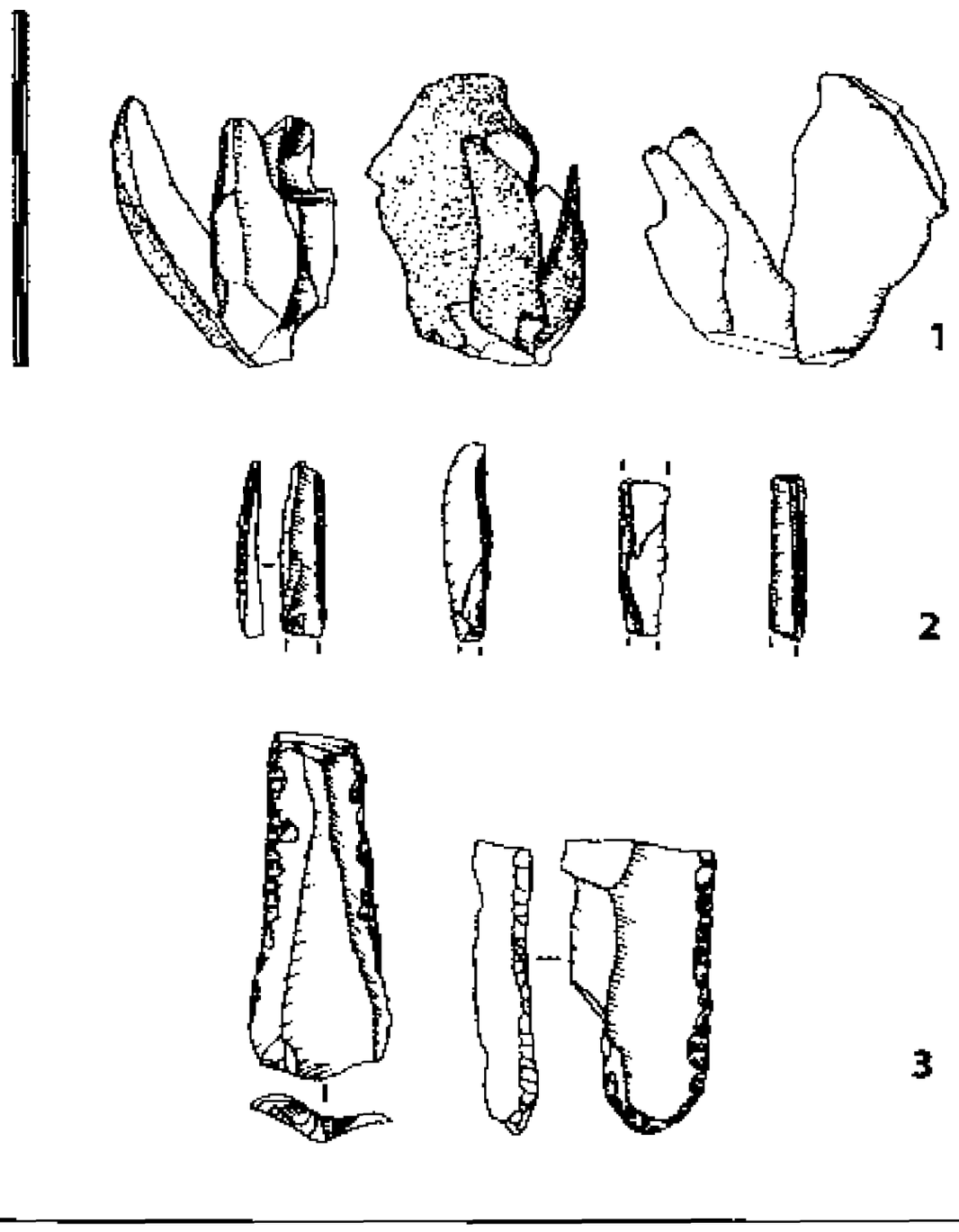
léolithique. Le Magdalénien des niveaux US 5 - 1 à 6, datés AMS entre 12 800 et 12 000 BP (cinq datations sur des os d'espèces différentes) est identifié par le débitage surtout lamellaire sur du silex local mais aussi de la Chartreuse et du Vercors (Affolter, 2006) et qui produit des lamelles à bord abattu et les outils du fonds classique magdalénien La faune chassée identifiée dans un même carré est composée du renne (55 %), de l'élan (9 %), du cheval (5 %), du bison (5 %) du cerf (4 %) du bouquetin (6 %) et de la marmotte (8 %) auxquels il faut ajouter quelques grands ruminants, des oiseaux et des lagomorphes (Chaix, 2002) cortège faunique au sein d'environnements biozoniques allant du début du Bølling et jusqu'au Dryas moyen, ces deux épisodes maintenant bien reconnus et datés dans notre région (in PCR, Pion et al.). En particulier c'est dans cet intervalle fin Bølling-Dryas moyen que l'on peut mesurer la recomposition de la faune où les espèces typiques du Magdalénien régional y voisinent avec des espèces moins emblématiques qui annoncent déjà des cortèges de faunes classiques du Postglaciaire évoluant en climat plus tempéré mais encore assez ouvert (Chaix, 2002, 2006). Deux coquillages percés ont été identifiés dans le niveau magdalénien, un *Glycyméris sp.* et un *Nucella lapillus* d'origine atlantique, ce dernier étant un indice significatif de la circulation des groupes magdaléniens.

L'Épipaléolithique identifié au début de l'Allerød par la palynologie en cohérence avec les premières dates qui le situent entre 11 900 - 11 000 BP se manifeste par un ensemble industriel de type azilien avec un débitage beaucoup moins lamellaire et la présence de pointes à bord abattu dans son outillage. La faune ne contient plus de renne qui est remplacé par le cerf mais toujours avec de l'élan, du bouquetin et de la marmotte.

Pour ces deux cultures, les indices de témoins d'organisation de l'espace (traces de foyers, zone fortement anthropisées) apparaissent et s'accentuent en se dirigeant vers le fond de l'abri ce qui justifie la poursuite des recherches. Les données archéologiques recueillies seront intégrées à une réflexion plus large sur l'évolution des comportements des groupes humains pendant le Tardiglaciaire et sur les peuplements humains de ces régions aux environnements contrastés De plus, ces recherches se veulent être un hommage rendu à Ad. Jayet, géologue et archéologue pionnier dans cette région. Avec l'autorisation du Ministère de la Culture et de la Communication (N° 2007/1041) et en conformité avec celle du propriétaire du terrain, Monsieur Jean Daudin de Contamine Sarzin que nous remercions vivement, une nouvelle campagne de fouille est prévue en 2007 du 8 juillet au 4 août. A l'automne, nous proposerons aux habitants des communes de Musièges et de Contamine-Sarzin une présentation du site et de sa préhistoire.

Gilbert PION





Abri des Douattes - Musièges (74)

A- Localisation du gisement
(DAO L. Mevel, d'après Bernard, modifié)

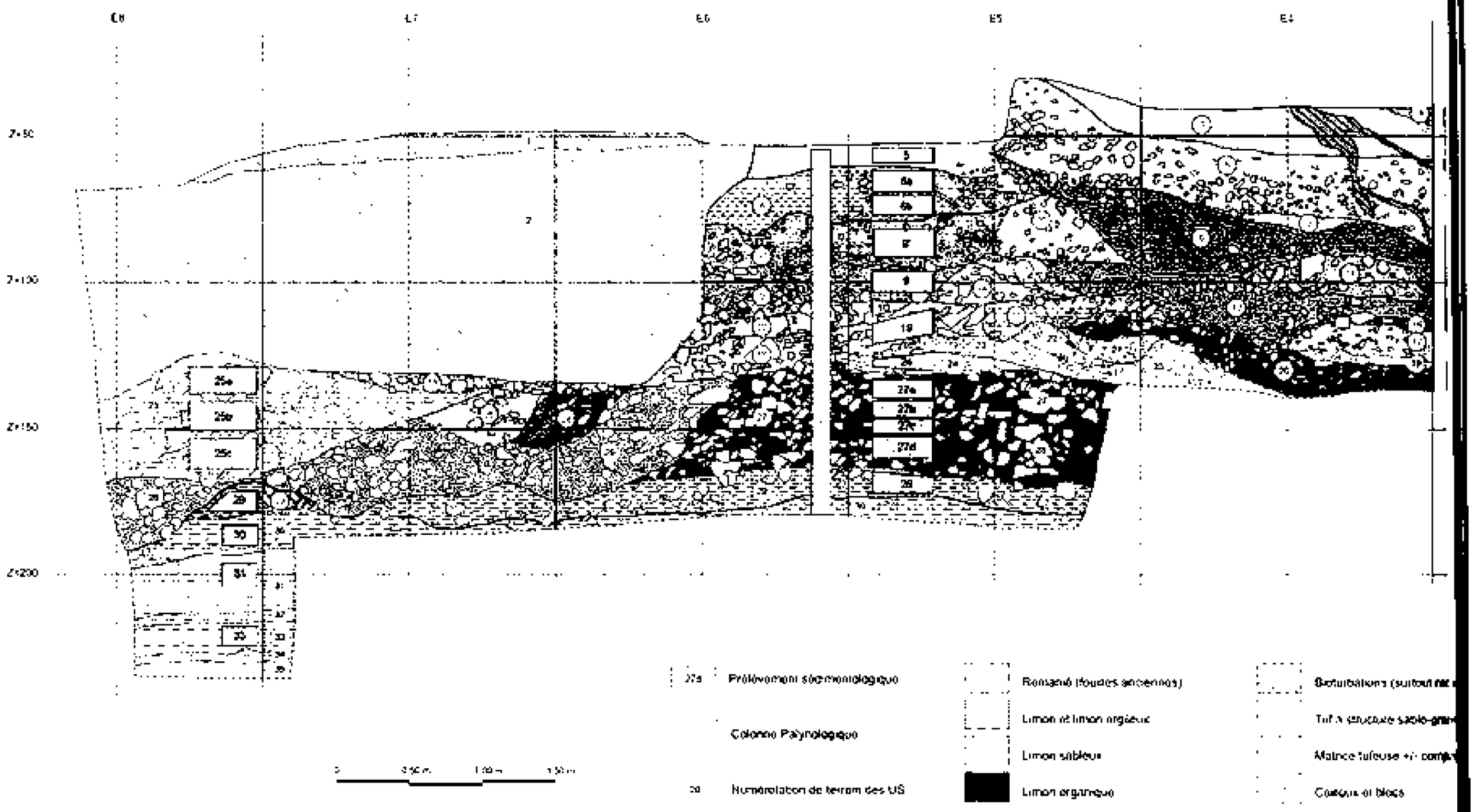
B Plan de l'abri
(DAO L. Mevel, d'après Fantoli)

C- Matériel lithique des secteurs ouest et est
(Dessins L. Mevel)

1- Remontage d'une séquence d'un nucleus à lamelles
2- Lamelles à dos (US 4 / U.S 5) - Magdalénien supérieur
3- Lames à retouches écailleuses (U.S 4 - Azilien ancien)

LES DOUATTES 06
Stratigraphie E 4/8
Echelle 1: 20
Fouilles Gilbert PION
Relevé de terrain et DAO Bernard MOULIN

Stratigraphie du secteur est
(Relevé et DAO B. Moulin)



Bibliographie

AFFOLTER J. (2006) – L'abri des Douattes - *In* Pion (dir.), *rapport 2006.*

JAYET Ad. (1943) – Le Paléolithique de la région de Genève. *Le Globe (Genève), tome 82, 1943.*

CHAIX L. (2002, 2006) – Rapport préliminaire sur la faune magdalénienne des Douattes, *in* Pion (dir.) *et al., DFS PCR 2002, p. 94-100 et in* Pion (dir.), *rapport 2006.*

MEVEL L. (2006) - L'abri des Douattes, *in* Pion (dir.), *rapport 2006.*

MONIN G. (2002) - L'abri des Douattes, *in* Pion (dir.), *rapport 2002.*

MOULIN B. (2006) - L'abri des Douattes, *in* Pion (dir.), *rapport 2006.*

PION G. (1999, 2002, 2006) - L'abri des Douattes, *in* Pion (dir.), *rapports 1999, 2002 et 2006.*

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

AGE DU BRONZE FINAL

CHENS-SUR-LEMAN, *Tougues*
Domaine public lacustre non cadastré (lac Léman)
Au large des parcelles C1 1048, 10, 1366, lieudit *Tougues* et 1369, lieudit *Vers-les-Vignes-de-Tougues*.
Coord. Lambert : 901,700 / 2154,300 ; alt. 369 m NGF (point central).

Situé juste à l'amont de la rivière *L'Hermance* qui marque aujourd'hui la frontière avec le territoire helvétique, le littoral communal de Chens-sur-Léman a fait l'objet, à travers le temps, de travaux archéologiques nombreux et variés qui en avaient souligné le riche potentiel patrimonial (voir en particulier la compilation dans Bertrandy *et al.* 1999).

Dans le domaine de l'archéologie sous-lacustre, on citera les étapes suivantes : de 1854 à 1856, l'identification des premiers vestiges littoraux de ce que l'on appelait alors les « cités lacustres » (Troyon 1858) ; durant la seconde moitié du XIX^{e} siècle, sur les stations immergées de *La Vie-à-l'Ane*, *La Fabrique-Canton*, *Creux-de-Tougue*, *Beauregard*, les « pêches aux antiquités lacustres » d'objets attribués aux périodes de l'âge de la Pierre et de l'âge du Bronze (Revon 1878) ; en 1937, à *La Vorze*, les premières plongées en scaphandre autonome des pionniers de la recherche subaquatique (Pittard 1938) ; à la fin des années 1980, les reconnaissances réalisées sur les espaces riverains concernés par un projet d'aménagement portuaire (Billaud, Marguet 1992) ; de 1995 à 1997, les prospections menées dans le cadre de l'élaboration de la carte archéologique des gisements lémaniques (Marguet 1995, 1996 et 1997).

Parmi ces investigations, on soulignera plus particulièrement le diagnostic archéologique réalisé au printemps 1987, en préalable au projet de la ZAC de Port-Léman. Les nombreux carottages avaient permis la délimitation des emprises archéologiques conservées (des couches organiques sont préservées sur environ 2700 m^{2} et des pilotis sont encore visibles sur près de 4000 m^{2}). Un sondage stratigraphique de 15 m^{2} avait aussi montré la bonne conservation des couches et des objets archéologiques (trois horizons stratigraphiques ont livré des mobiliers céramiques bien calés chronologiquement, entre -1071 et -859, par des dates dendrochronologiques), (Billaud, Marguet 1992).

Afin d'assurer le suivi conservatoire de ces vestiges sous-lacustres, probablement les mieux conservés pour cette période sur le littoral

lémanique (le site est protégé juridiquement au titre des Monuments Historiques depuis octobre 1997), les vestiges de Tougues ont été régulièrement revisités depuis cette date. Ainsi, de rapides incursions ont été réalisées, comme en avril 1988, en préalable au renouvellement d'autorisation d'un chenal de ski nautique ou encore en février 1995 et 1997, lors des prospections pédestres et subaquatiques systématiques du littoral. Ces rapides survols n'avaient pas montré d'importantes dégradations mais les effets de la dynamique lacustre étaient ponctuellement identifiés *(Fig. 26)*.



Fig. 26 Quelques années après le sondage de 1987, les sédiments rapportés pour le combler sont toujours en place (cliché E. Champelovier/Drassm Annecy).

En effet, en déplaçant la zone d'impact des vagues, l'abaissement volontaire du niveau du lac les années bissextiles, les fréquents aménagements littoraux et portuaires, la lente régression des roselières, certaines pratiques plaisancières, etc... modifient la dynamique des courants sur les rives et accentuent l'érosion des fonds faiblement immergés. Par conséquent, si des mesures adéquates de protection ne sont pas prochainement envisagées, les vestiges palafittiques encore préservés seront irrémédiablement détruits. Pour en connaître davantage sur la faisabilité de certaines expériences de protection, on se reportera utilement aux actes de la deuxième rencontre internationale "Archéologie & érosion" de Neuchâtel (Suisse), les 23 au 25 septembre 2004, au cours de laquelle le retard des démarches savoyardes a été constaté (Billaud, Marguet 2006).

Avec pour objectif l'évaluation de ces dégradations dans les lacs régionaux, des plongées ont été réalisées dans le bassin occidental du Léman, en rive gauche du Petit-Lac, sur l'habitat Bronze final de Tougues. Du 14 au 23 décembre 2006, une courte expertise a été menée sur ce gisement dont la valeur patrimoniale avait été démontrée, une vingtaine d'années plus tôt. Ces reconnaissances visaient d'abord l'établissement d'un état initial de ce secteur. D'autres investigations permettront ensuite d'assurer le suivi régulier de ces vestiges.

Pour tenter de mesurer l'action érosive des vagues au fil du temps, une vingtaine de repères ont ainsi été implantés sur le fond. Il s'agit de plaquettes rectangulaires rigides en PVC (dimensions 150 x 100 x 3 mm) positionnées tous les 10 m, sur les 170 m de l'emprise longitudinale du gisement. Les anciens axes, dont les sommets étaient matérialisés par des tubes métalliques laissés en place à l'époque du diagnostic et qui ont presque tous été retrouvés, ont servi de références à ce marquage. Au centre du gisement (sur 30 m à hauteur de l'ancien sondage), sur le transect principal perpendiculaire au rivage, les repères ont été implantés tous les 5 m, de manière à mieux cerner les couches organiques qui affleurent et où de nombreux mobiliers archéologiques sont visibles sur le sol *(Fig. 27)*. Comme ces plaquettes sont solidarisées aux tubes métalliques fichés dans les sédiments (des colliers de serrage les maintiennent en altitude), des vérifications régulières seront possibles pour évaluer les recouvrements ou les désensablements *(Fig. 28)*.

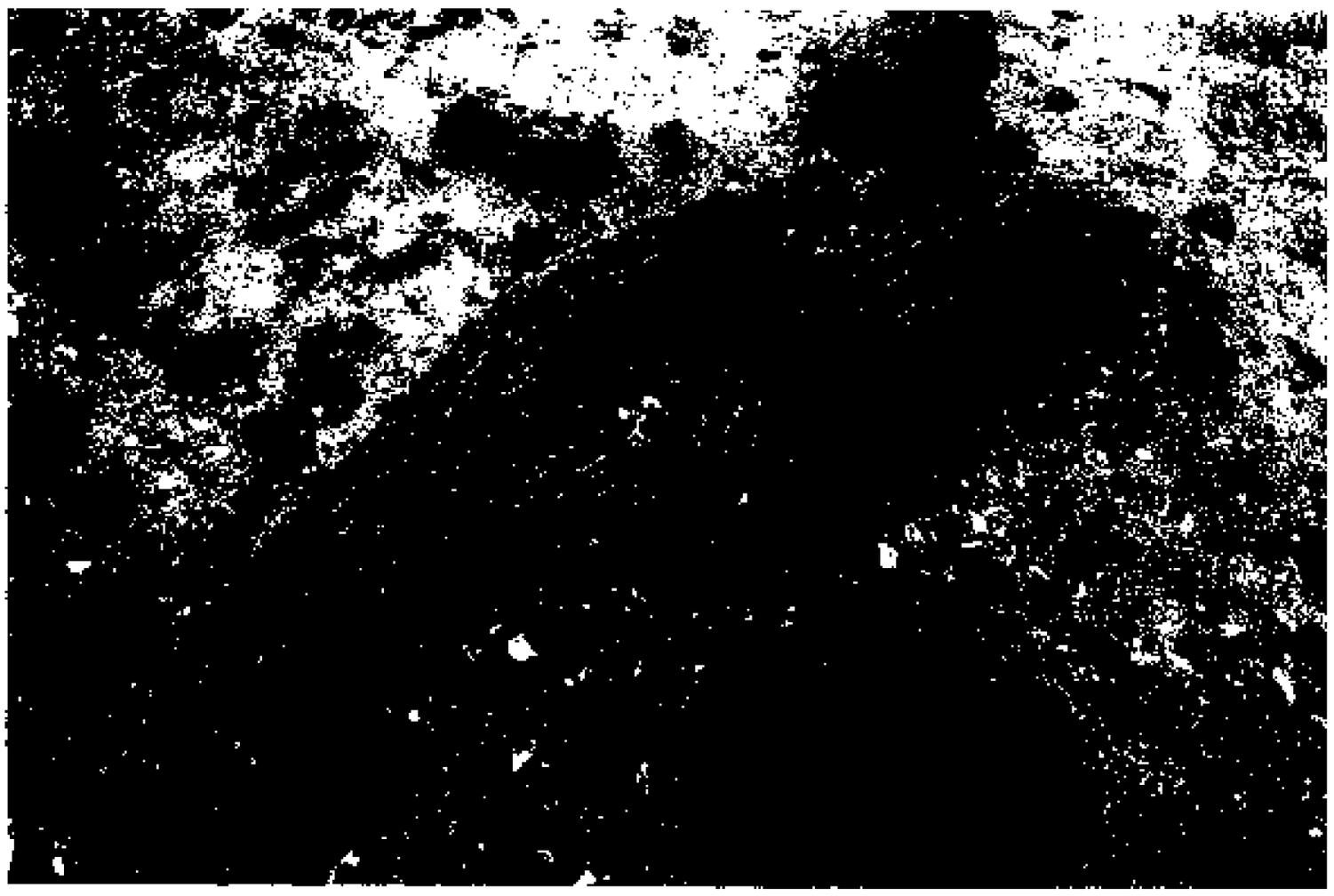


Fig. 27 Cet objet, une probable semelle de blocage d'un pieu (taille de la mortaise totale 5 x 8 cm), n'était pas apparent il y a une dizaine d'années ; il ne résistera pas longtemps aux mouvements des vagues qui sont encore sensibles à cette profondeur (cliché subaquatique A. Marguet/Drassm Annecy).

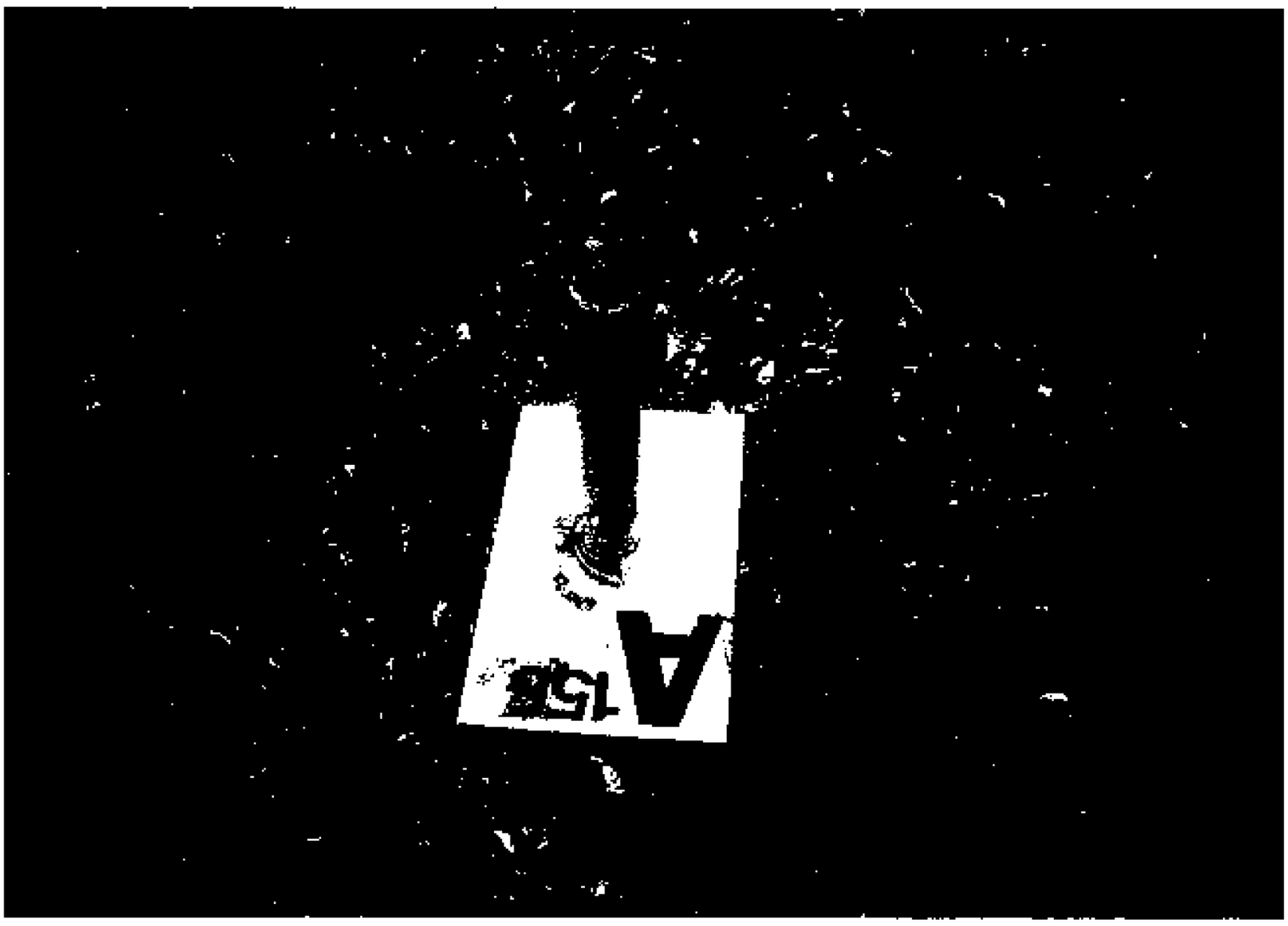


Fig. 28 La plaquette pvc posée sur le transect principal perpendiculaire au rivage actuel (transect A), à 155 m du bord, c'est à dire à hauteur de l'ancien sondage (cliché subaquatique A. Marguet/Drassm Annecy).

Enfin, pour compléter cet état des lieux, un levé bathymétrique détaillé va être fait dans les prochains mois par l'Institut F-A. Forel de Versoix (Université de Genève). Nous disposerons alors de tous les éléments nécessaires pour la constitution du dossier demandé par le Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes pour permettre la mise en œuvre d'une protection physique des vestiges par recouvrement du fond sous-lacustre par des géotextiles lestés de graviers.

André MARGUET
DRASSM Annecy

Orientation bibliographique

Bertrandy *et al.* 1999 : BERTRANDY (F), CHEVRIER (M.), SERRA-LONGUE (J.). – *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, 74*. Paris. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1999, p. 205-209.

Billaud, Marguet 1992 : BILLAUD (Y.), MARGUET (A.). – Le site Bronze final de Tougues à Chens-sur-Léman (Haute-Savoie). Stratigraphie, datations absolues et typologie. In : *Archéologie et environnement des milieux aquatiques : lacs, fleuves et tourbières du domaine alpin et de sa périphérie*. Actes du 116e Congrès national des Sociétés savantes, Commission de Pré-et Protohistoire, Chambéry, 1991. Paris : Editions du CTHS, 1992, p. 311-347.

Billaud, Marguet 2006 : BILLAUD (Y.), MARGUET (A.). – Inventaire et diagnostic des sites immergés des lacs subalpins. In : RAMSEYER (D.), ROULIERE-LAMBERT (M.-J.) (dir.). *Archéologie & érosion - 2. Zones humides en péril.* Actes de la deuxième Rencontre Internationale, Neuchâtel, 23-25 septembre 2004. Lons-le-Saunier : Centre Jurassien du Patrimoine, 2006, p. 98-109.

Marguet 1995 : MARGUET (A.). – Prospection subaquatique / Inventaire des sites sous-lacustres haut-savoyards. Elaboration de la carte archéologique des gisements lémaniques. In : Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1995. *La Revue Savoisienne*, 135e année, Académie Florimontane Annecy, 1995, p.48-52.

Marguet 1996 : MARGUET (A.). – Prospection subaquatique / Inventaire des sites sous-lacustres haut-savoyards. Elaboration de la carte archéologique des gisements lémaniques. In : Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1996. *La Revue Savoisienne*, 136e année, Académie Florimontane Annecy, 1996, p.37-47.

Marguet 1997 : MARGUET (A.). – Prospection subaquatique / Inventaire des sites sous-lacustres haut-savoyards. Elaboration de la carte archéologique des gisements lémaniques. In : Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1997. *La Revue Savoisienne*, 137e année, Académie Florimontane Annecy, 1997, p.48-68.

Pittard 1938 : PITTARD (J.-J.). – Une nouvelle station lacustre dans le lac de Genève (Léman) (station de la Vorze). *Archives suisses d'Anthropologie générale* (Genève), 8, 1, 1938, p. 16-30.

Troyon 1858 : TROYON (F.). – Statistique des Antiquités de la Suisse occidentale (VIIIe article). In : *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses* (Zürich), IVe année, 2, 1858, p. 25-29.

Revon 1878 : REVON (L.). – *La Haute-Savoie avant les Romains.* Paris. Ed. Champion, Annecy. Ed. L'Hoste, p. 24-28.

THONON, *21, Chemin du Tornieux*
Section AD, parcelle 68
Coord. Lambert 918,700 / 2161,250 ; alt. 390 à 394 m NGF

La parcelle concernée se situe dans une pente assez marquée surplombant le lac Léman. Des aménagements de terrasses de la période gallo-romaine étaient susceptibles d'être retrouvés dans cet espace.

Des cinq sondages effectués, deux ont permis l'observation de traces d'anthropisation. Une fosse circulaire (F 4 dans le sondage 2), charbonneuse et cendreuse, contenant des fragments de galets chauffés cassés en place pour certains a ainsi été observée et fouillée sur la

moitié de sa surface. Un fossé (F2 dans le sondage 3) descendant la pente suivant un axe est-ouest a également été observé en plan et en coupe dans un autre sondage. La fosse pourrait être rattachée à des aménagements du même type observés sur des sites néolithiques. Un prélèvement de charbons de bois a été effectué afin d'en établir une éventuelle datation. Le fossé, quant à lui, recelait quelques fragments de tuiles et briques et son profil se rattache plus à un aménagement historique, probablement gallo-romain.

Aucun aménagement de pente n'a en revanche été mis au jour lors de cette opération.

Daniel FRASCONE
INRAP

ETUDES NUMISMATIQUES

1/ ALLEVES, grotte de Bange,

En 2004, était déposé au service archéologique par un spéléologue amateur divers lots d'objets issus de ramassages effectués il y a une cinquantaine d'années dans différentes grottes de Haute-Savoie.

Dans cet ensemble, essentiellement constitué de fragments de céramiques, deux monnaies recueillies dans la grotte de Bange nous ont semblé mériter une étude spécifique compte tenu qu'elle étaient déconnectées de tout contexte. Toutefois, les difficultés à identifier avec certitude l'une d'entre elles nous contraint à repousser sa parution et à ne proposer à votre sagacité qu'une seule monnaie, confiée pour étude à Fabrice Delrieux.

Joël SERRALONGUE
SDAHS

Cette monnaie d'argent est un tétradrachme, frappé à Antioche de l'Oronte au nom du roi séleucide Philippe I^{er} Épiphane Philadelphe (95-84/83 av. J.-C.) dont on peut voir au droit le visage diadémé, à droite, à l'intérieur d'une bandelette de laine. Au revers, apparaît Zeus dans une couronne de laurier, trônant à gauche, un sceptre dans la main gauche et, dans la droite, une Victoire le couronnant de laurier. De part et d'autre du dieu, sur quatre lignes, est disposée une légende dont on n'identifie plus, en général avec difficulté, que les lettres suivantes : ≤---≥L≤---≥ô≤---≥LIPPO≤---≥(derrière Zeus) / EPIFAN≤---≥ô≤---≥(devant Zeus). Cette lecture est néanmoins suffisante pour restituer ≤BASI≥L≤EWS≥ô≤FI≥LIPPO≤U≥ô EPIFAN≤OUS≥ô≤ FILADELFOU≥, ce qui signifie « (monnaie) du roi Philippe *Épiphanès*

(= qui fait des apparitions) *Philadelphos* (= qui aime son frère) ». Entre les pieds du trône, se voit encore le monogramme ⋀ tandis que, devant les jambes de Zeus, figure un autre signe presque effacé et, à l'exergue, se devinent peut-être les restes d'un troisième élément. La grande particularité de ces types est que, comme par exemple ceux des prestigieux « alexandres » avant eux, on continua de les frapper après la mort de celui dont elles portaient le visage et célébraient le nom. Or, ce privilège peut paraître curieux quand on considère le règne de Philippe Ier.

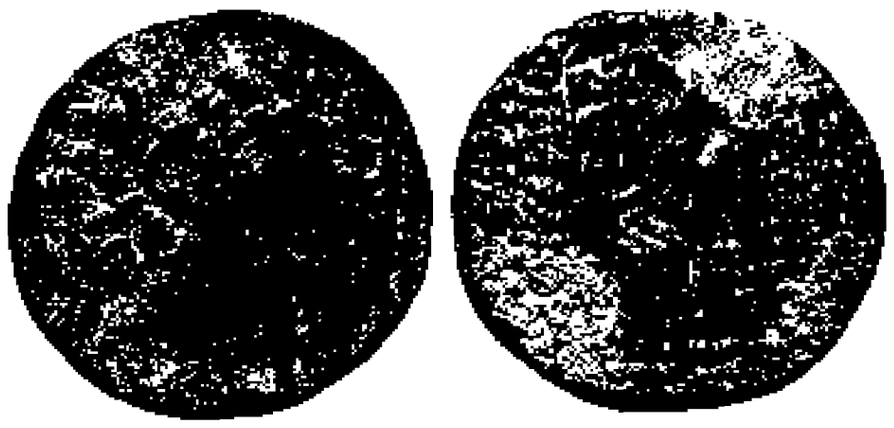


Fig. 29. Tetradrachme de Philippe Ier Épiphane Philadelphe (95-84/83 av. J.-C.) ; dia. 28 mm ; poids : 10,77 g ; métal : argent. Cl. Joël Serralongue, DAC 74.

En effet, ce dernier appartient à une époque très troublée de l'histoire de la Syrie tardo-hellénistique. Ainsi, au début du Ier siècle av. J.-C., les fils d'Antiochos VIII Grypos, dont Philippe, et leurs cousins s'entre-déchirèrent pendant plusieurs années pour s'assurer le contrôle des derniers lambeaux du royaume séleucide[30]. Les prétendants disparaissant les uns après les autres, Philippe Ier, frère jumeau d'Antiochos XI avec qui il prit le diadème en 95 (d'où sans doute son surnom de Philadelphe), réussit finalement à s'imposer et à régner depuis Antioche jusqu'à sa mort. Après sa disparition et celle de son royaume, réduit à l'état de province romaine en 65/64 av. J.-C., son monnayage continua de circuler et d'être frappé jusqu'à la fin du Ier siècle av. J.-C., dans un style plus frustre, pour le compte des nouveaux maîtres de la Syrie[31].

Durant cette période, les premiers gouverneurs de Syrie (Aulus Gabinius [en 57-55], Crassus [en 54/53] puis Cassius [en 52/51])

---

[30] Sur l'histoire des derniers temps du royaume séleucide, cf. par exemple Éd. Will, Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.), annales de l'Est, 32, Nancy, 1982, pp. 446-447, ainsi que M. Sartre, *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique. IVe siècle av. J.-C. - IIIe siècle ap. J.-C.*, Paris, 2001, pp. 377-378.

[31] Le dernier roi de Syrie fut Antiochos XII (ca. 69-65). Si les Romains n'adoptèrent pas les types de ses monnaies, c'est parce que, pense-t-on, alors qu'il combattait les Arabes, les habitants d'Antioche profitèrent de son absence pour proclamer roi Philippe, fils de Philippe Ier. La cause d'Antiochos n'ayant pas été entendue par Pompée lors de sa réorganisation de l'Orient, les Romains considérèrent alors que Philippe fut le dernier roi légitime de Syrie (cf. A. Burnett et alii, *Roman Provincial Coinage, I : from the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC - AD 69)*, Londres et Paris, 1992, p. 606).

apposèrent leur monogramme devant les jambes de Zeus. Sous Jules César, en 49/48, Antioche adopta l'ère césarienne et, d'après cette dernière, plaça à l'exergue le numéro de l'année au cours de laquelle les monnaies concernées furent frappées. C'est à cette occasion que, jusqu'aux dernières émissions, le monogramme des gouverneurs fut remplacé par celui de la cité émettrice. Interrompue de l'an 12 (38/37) à l'an 19 (31/30), pour céder sans doute la place à des tétradrachmes et des drachmes aux noms d'Antoine et Cléôpatre, la production des « philippes » posthumes se poursuivit jusqu'en l'an 33 [17/16], voire l'an 36 [14/13][32].

Compte tenu de ces remarques et de la forme des monogrammes qu'il nous a été donné d'examiner sur ce genre de monnayage, celui d'Aulus Gabinius, à savoir ⍓⍁[33], ressemble assez à ce qui susbiste du signe placé au revers du tétradrachme trouvé en Haute-Savoie. Si tel était bien le cas, non seulement nous aurions affaire à une monnaie frappée dans les années 57-55 av. J.-C., mais les élements indistincts vus à l'exergue ne seraient rien d'autre qu'une partie de la couronne de laurier entourant Zeus.

Pour finir, la découverte d'une telle monnaie aussi loin de son lieu d'origine n'est pas en soi exceptionnelle dans le nord des Alpes françaises. En effet, pour ne citer que les exemplaires provenant de Méditerranée orientale, ont également été trouvées en Haute-Savoie des pièces, toutes d'époque romaine, émises à Alexandrie d'Égypte (quatre tétradrachmes de billon), Amisos du Pont (une drachme d'argent) et Sagalassos de Pisidie (un bronze)[34]. Eu égard au métal ayant servi à frapper le tétradrachme de Philippe Ier, la circulation des monnaies d'argent tenait, comme l'a rappelé notamment G. Le Rider[35], à des causes multiples. Parmi les plus fréquentes, nous retiendrons les transactions commerciales, le paiement des mercenaires, les prises de guerre, les actes de piraterie, le paiement de rançons ou de salaires, le

---

[32] Sur les monnaies posthumes de Philippe Ier, cf. H. R. Baldus, « Syria », The Coinage of the Roman World in the Late Republic. Proceedings of a colloquium held at the British Museum in September 1985, A. Burnett et M. H. Crawford éd., BAR, International Series 326, Oxford, 1987, pp. 127-150 ; A. Burnett et alii, *Roman Provincial Coinage*..., n° 4124-4134 et 4136-4149 ; M. et K. Prieur, The Syro-Phoenician Tetradrachms and their Fractions from 57 BC to 253 AD, Lancaster, 2000, n° 1-26 (non vidi) ; M. Prieur, « Le tétradrachme d'Antioche », Antioche de Syrie. Histoire, images et traces de la ville antique, B. Cabouret, P.-L. Gatier et C. Saliou éd., Topoi, suppl. 5, 2004, pp. 58-59.

[33] Les lettres composant ce monogramme, AUGB, correspondent à AU(lus) G(a)B(inius).

[34] Cf. F. Delrieux, *Les monnaies antiques grecques, puniques et provinciales du Musée-Château d'Annecy (Haute-Savoie)*, Chambéry, 2004, pp. 166-167 et 177-180.

[35] « Les voyages des monnaies d'argent, principalement dans le royaume séleucide », Bibliothèque de l'Institut Français d'Etudes Anatoliennes d'Istanbul, 32, De Anatolia Antiqua Eski Anadolu, I, Travaux et recherches de l'Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul, éd. par J. des Courtils, J.-Ch. Moretti et Fr. Planet, Paris, 1991, pp. 210-211.

versement de tributs ou de subventions, etc. Peut-être faut-il chercher parmi ces pistes la raison de la présence du tétradrachme de Philippe si loin de sa région d'origine. Malheureusement, ne pouvant être pour le moment plus précis sur la question, force est reprendre à notre compte la remarque de H. G. Pflaum et H. Huvelin qui, au sujet d'une drachme d'Amisos découverte dans le sanctuaire de Viuz-Faverges, au sud-est d'Annecy, se sont demandé « quel hasard (avait) pu amener (cette pièce) jusqu'en Haute-Savoie »[36].

Fabrice DELRIEUX
Maître de conférences à l'Université de Savoie

2/ LES MONNAIES ANTIQUES DES FOUILLES D'ANNECY (1971 – 2001)[37]

A l'exception du dépôt valentinien du Charles-Albert, découvert en 1986 par J. Serralongue[38], les monnaies découvertes en fouille à Annecy n'ont pas fait l'objet de publications récentes. Ainsi, l'inventaire des découvertes numismatiques de Boutae, s'arrête en 1966[39]. Depuis cette date, environ quatre hectares et demi ont été fouillés au cours de vingt-huit opérations[40], soit 15% de la surface de l'ancien *uicus*[41] . Treize chantiers, couvrant une surface totale d'environ trois hectares[2], ont livré cinq cent cinq monnaies dont quatre cent quatre-vingt-neuf identifiables. La majorité a été étudiée et déterminée par Michel Amandry[42].

Les quatre cent quatre-vingt-neuf monnaies se répartissent ainsi :

---

[36] « Le trésor de Viuz-Faverges », *Trésors monétaires*, III, p. 35.

[37] Recherche effectuée dans le cadre d'un mémoire de Master I, sous la direction de Bernard Rémy, professeur d'Histoire romaine à l'Université Pierre Mendès France Grenoble II, qu'il nous est agréable de remercier, ainsi que Joël Serralongue, pour sa précieuse collaboration.

[38] Amandry M., Serralongue J., Le dépôt valentinien du « Charles-Albert » à Annecy, *Trésors monétaires* t. XVI, 1997, p. 141-145 et *Revue Savoisienne*, 1986, p. 49-50.

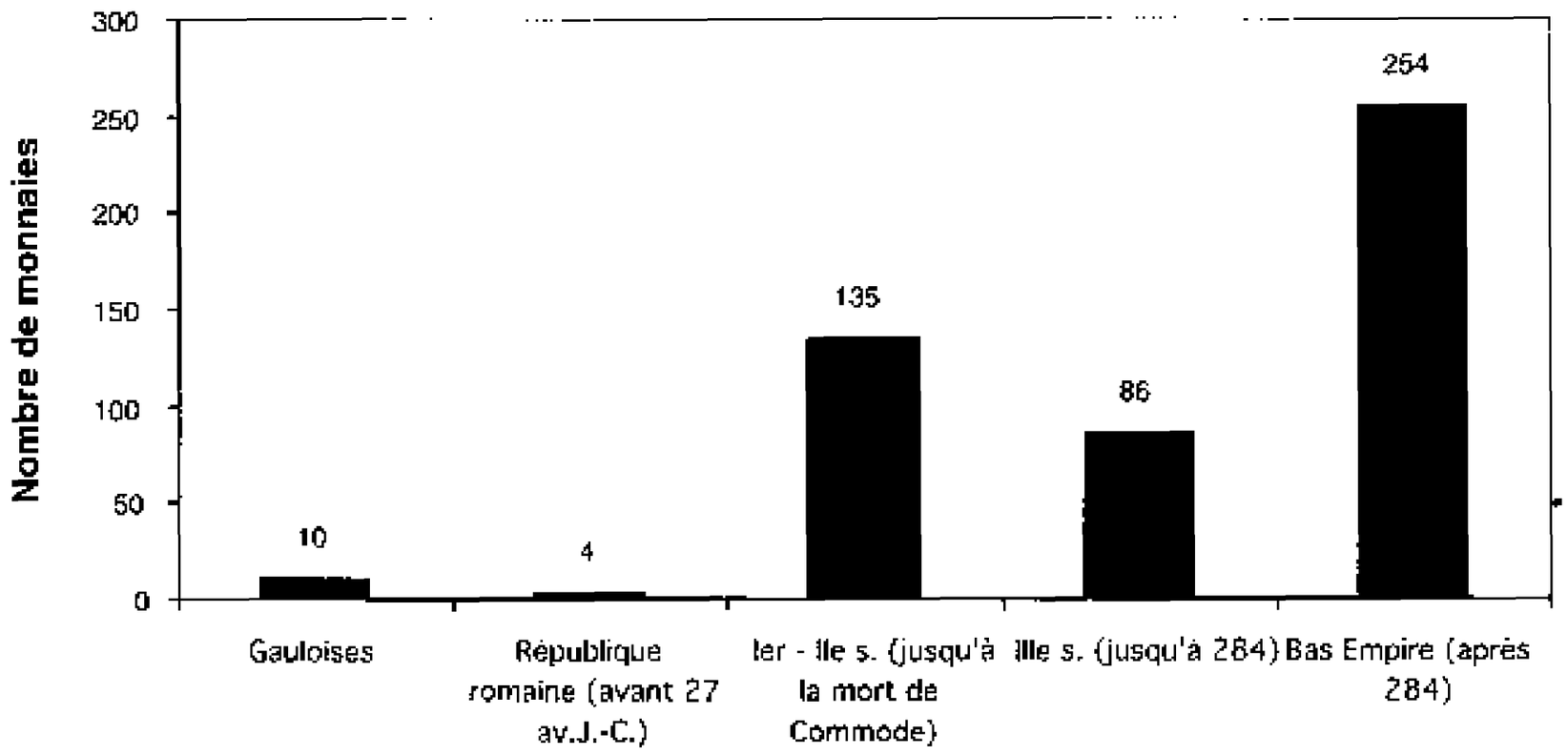
[39] Fr. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte archéologique de la Gaule. La Haute-Savoie* 74, Paris, 1999, p. 158, n°268.

[40] Les résultats et les résumés de ces opérations ont été publiés dans les précédentes livraisons de cette chronique.

[41] Surface d'environ 25 à 30 hectares selon J. Serralongue, l'agglomération de Boutae (Annecy), in J.-P. Jospin (dir.), *Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes*, Infolio, 2002, p. 110-115.

[42] Conservateur général du Patrimoine, directeur du Cabinet des Médailles de la BNF.

Répartition chronologiques des monnaies découvertes à Annecy entre 1971 et 2001



Atelier	Nb de monnaies
Rome	147
Lyon	82
Arles	42
Nîmes	12
Trèves	11
Aquilée	10
Milan	9
Siscia	7
Marseille	6
Ticinum	4
Atelier Gaulois (IIIe s.)	4
Constantinople	3
Thessalonique	3
Nicomédie	2
Sirmium	2
Alexandrie	1
Antioche	1
Arles(?)	1
Cizyque	1
Narbonne	1
Ostie	1
Prisias (Bithynie)	1
Rome ou Lyon	1
Atelier indéterminé	*137*
TOTAL	**489**

Le tableau suivant exprime la répartition des monnaies selon leur atelier, toutes périodes confondues. La position d'Annecy, sur la route entre Genève et l'Italie explique peut-être la prédominance des espèces frappées à Rome.

Ce travail a été l'occasion d'effectuer l'analyse métallographique du denier doré découvert en 1999 dans une *cella* du sanctuaire[43] et d'en publier tout aussitôt les résultats[44].

Aujourd'hui, à ce mémoire vient s'ajouter un travail de synthèse, en cours d'élaboration, prenant en compte l'ensemble du numéraire retrouvé sur le territoire de Boutae.

Romain VANEL
Etudiant à l'Université
Pierre Mendès-France de Grenoble

3/ CHRONIQUE NUMISMATIQUE DES PAYS DE SAVOIE (XII) : MONNAIES DU COL DU PETIT-SAINT-BERNARD (FOUILLES 2006, DIRIGEES PAR S. CROGIEZ[45]).

Toujours conduite par S. Crogiez dans le bâtiment occidental, dont la destination reste encore problématique, la campagne de juillet 2006 a livré treize monnaies allant de Vespasien (69-79) à une émission d'un empereur indéterminé de la dynastie constantinienne frappée entre 330 et 335.

Abréviations - bibliographie

Bastien = P. Bastien, *Le monnayage de l'atelier de Lyon (285-294)*, Wetteren, 1972.

Cunetio = *E. Besly, R. Bland, The Cunetio Treasure. Roman Coinage of the Third Century AD*, Londres, 1983.

LRBC I = P.V. Hill, J. P. C. Kent, *Late Roman Bronze Coinage*, part I, *The bronze Coinage of the House of Constantine. AD. 324-346*, Londres, 1972.

RIC = *The Roman Imperial Coinage*

II = H. Mattingly, E. A. Sydenham, *Vespasian to Hadrian*, Londres, 1926.

III = H. Mattingly, E. A. Sydenham, *Antoninus Pius to Commodus*, Londres, 1930.

V, I = *Valerian I to Florian*, by P. H. Webb, Londres, 1927.

V, 2 = P. H. Webb, *Probus to Amandus*, Londres, 1933.

VII = P. M. Bruun, *Constantinus and Licinius (A. D. 313-337)*, Londres, 1966.

---

[43] N. Fourrier-Attiah, *5-7 chemin des Fins. Rapport de fouilles*, 1999.

[44] J. Serralongue, *Revue Savoisienne*, 2005, p. 48-50.

[45] Maître de conférences d'histoire romaine à l'Université de Rouen.

VESPASIEN (69-79)

1 - **Denier fourré**, atelier de Rome (?), date indéterminée.

D/ IMP CAES VESP AVG CENS, tête laurée de Vespasien à d.

R/ SC, sur un bouclier porté par deux capricornes adossés ; au-dessous, globe.

2,44 g.

RIC II, p. 21-22 pour la légende de droit (73) ; 123/63 pour le revers (Titus Auguste, 80/81)

PSB 2006-15 ; sect. 8, US 152.

MARC AURÈLE (161-180)

Émission au nom du *diuus Antoninus*

2 – Sesterce, atelier de Rome, date indéterminée (après le 7 mars 161)

D/ DIVVS ANTONINVS - tête nue d'Antonin le Pieux à d.

R/ CONSECRATIO ; S C, dans le champ à g. et à d. - bûcher funéraire de quatre étages, décoré de tapisseries et de guirlandes, surmonté par un quadrige de face.

19,80 g.

RIC III, 315/1266

PSB 2006-2 ; sect. 1, US 500.

COMMODE (180-192)

3 – Sesterce, atelier de Rome, 189

D/ [M] COMM[OD ANT] P F-[ELIX AVG BRIT PP] - tête nue de Commode à d.

R/ [FORT FELI PM]TR P X[IIII] IMP VIII C[OS V DES VI SC] - *Fortuna* debout à g., tenant un caducée et une corne d'abondance.

15,61 g.

RIC III, 528/541

PSB 2006-12 ; sect. 6, US 500.

GALLIEN (253-268)

Émissions au nom de Gallien

4 – Antoninien, atelier de Rome, cinquième émission, 266

D/ GALLIENVS AVG - tête laurée à d. de Gallien

R/ MARTI- PACIFE[RO] ; A, dans le champ à g. - Mars debout à g., tenant une branche de la main droite et, de la main gauche, une lance et un bouclier posé sur le sol.

2,77 g.

RIC V, 1, 151/236 ; Cunetio, 1151/149

PSB 2006-1 ; sect. 1, US 500.

5 – Antoninien, atelier de Milan, troisième émission, 263

D/ GALLIENVS AVG - tête laurée à d. de Gallien

R/ LAETITIA AVG - *Laetitia* debout à g., tenant une ancre de la main droite et une couronne de la main gauche.

1,32 g.

RIC V, 1, 173/489 ; Cunetio 124/1583

PSB 2006-8 ; sect. 3, US 140.

6 – Antoninien, atelier de Milan, huitième émission, 268

D/ GALLIENVS AVG - tête laurée à d. de Gallien

R/ SALVS AVG ; MS, à l'exergue - *Salus* debout à d., nourrissant un serpent qu'elle tient dans ses bras.

1,90 g.

RIC V, 1, 176/512a ; Cunetio 129/1774

PSB 2006-10 ; sect. 3, US 143.

Émission au nom de Salonine

7 – Antoninien, atelier de Siscia, troisième émission, 264/265

D/ SALONINA AVG - buste drapé à d. sur un croissant de Salonine

R/ PIETAS AVG - *Pietas* debout à g., sacrifiant au-dessus d'un autel.

2,34 g.

RIC V, 1, 199/79 ; Cunetio 130/1825

PSB 2006-6 ; sect. 3, US 143

AURÉLIEN (270-275)

8 – Antoninien, atelier de Siscia, troisième émission, printemps-été 271

D/ IMP AVRELIANVS AVG - buste radié, cuirassé à d. d'Aurélien

R/ FORTVNA REDVX ; *S, à l'exergue - *Fortuna* assise à g., tenant un gouvernail de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche ; contre le siège, une roue.

2,53 g.

RIC V, 1, 289/220 ; S. Estiot, *Bibliothèque Nationale de France. Monnaies de l'Empire romain*, XII. 1. *D'Aurélien à Florien (270-276 après J.-C.)*, Paris/Strasbourg, 2004, 191/726-731

PSB 2006-13 ; sect. 1, US 152.

PREMIÈRE TÉTRARCHIE (284-306)

Émission au nom de Constance Chlore César

9 – Aurelianus, atelier de Lyon, douzième émission, 294

D/ CONSTANTIVS NOB C - buste radié, cuirassé à d., avec *paludamentum* de Constance Chlore

R/ COMES AVGG ; B, à l'exergue - Minerve casquée, debout à g., tenant une lance de la main droite et s'appuyant de la main gauche sur un bouclier.

3,06 g.

RIC V, 2, 297/627 ; Bastien 629

PSB 2006-3 ; sect. 3, US 142.

MAXENCE (306-312)

10 - Nummus au 1/72 de livre, atelier de Rome, 308-312
D/ IMP MAXENTIVS AVG - tête laurée à d. de Maxence
R/ [CONSERV VRB SVAE] ; exergue illisible - Rome assise dans un temple hexastyle.
4,75 g.
RIC ?
PSB 2006-4 ; sect. 2, US 145.

CONSTANTIN Ier (306-337)

11 - Nummus au 1/72 de livre, atelier de *Ticinum*, 313-314
D/ IMP CONSTANTINVS P F AVG - buste lauré, cuirassé à d. de Constantin Ier
R/ SOLI INVI-C-TO COMITI ; étoile, dans le champ à g. ; P T, à l'exergue - *Sol* debout de face, tête à g., la chlamyde sur l'épaule gauche, le bras droit levé, tenant un globe de la main gauche.
3,12 g.
RIC VII, 361/8
PSB 2006-9 ; sect. 2, US 500.

Émission au nom d'un empereur constantinien indéterminé
12 - Nummus au 1/132 de livre, atelier indéterminé, 330-335
D/[ ] - tête diadémée à d.
R/ [GLORIA EXERCITVS] ; exergue illisible - deux soldats tenant chacun une lance et un bouclier ; entre les deux, deux enseignes.
1,64 g.
RIC ?
PSB 2006-7 ; sect. 3, US 143

Monnaie non identifiée (antoninien du IIIe siècle ?)
PSB 2006-14 ; sect. 8, US 152.

Bernard RÉMY
Professeur d'histoire romaine à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble
CRHIPA
Centre Camille-Jullian (CNRS, Aix-en-Provence)

Michel AMANDRY
Conservateur général du Patrimoine - Directeur du Cabinet des Médailles de la BNF - Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études (IVe section).

ETUDES DIVERSES

1/ BACCHUS ET SES ACOLYTES DANS LA CITE DE VIENNE

Bacchus (ou *Liber pater*[46]) était un dieu très important de la mythologie romaine, mais après le scandale des Bacchanales et la répression sénatoriale de 186 avant J.-C.[47], il n'a connu qu'un succès cultuel très limité dans la religion romaine, notamment en Gaule. Dans la cité de Vienne, son culte n'est attesté par aucune inscription, mais les représentations figurées de Bacchus et de ses acolytes sont très fréquentes. J'ai déjà montré dans cette même revue[48] que tout objet qui représentait une divinité — une statuette… — ou un mythe — une mosaïque… — n'avait pas un caractère religieux intrinsèque. C'est tout particulièrement le cas de Bacchus, même si je n'ai pas retenu les éléments de décor des bâtiments publics ou privés ornés de motifs dionysiaques (acrotères, masques, colonnes, fontaines, frises, hermès…) qui, pour Vienne, sont recensés dans le *NEspérandieu*, 34, 103, 104, 415, 463…). J'ai toutefois conservé les mosaïques. Je n'ai pas non plus pris en compte les documents très mutilés et trop incertains.

J'ai recensé dix-huit représentations de Bacchus et dix-neuf de ses compagnons (six occurrences de Bacchantes ; cinq de Silène ; huit de satyres). Deux documents sont plus incertains. Malgré mes efforts, ce catalogue n'est probablement pas exhaustif, merci aux lecteurs qui voudront bien m'aider à le compléter.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

La très forte majorité des documents bachiques proviennent de Vienne et de son agglomération (vingt-six), deux d'Annecy et un de Seyssel, deux petites villes de la cité. Les autres ont été découverts en milieu rural : à Saint-Désirat (Ardèche), Décines (Rhône), Les Roches-de-Condrieu (Isère), Le Chalon (Drôme), La Chapelle-du-Mont-du-Chat (Savoie), Chevrier, Mieussy et Talloires (Haute-Savoie). Comme toujours, en dehors de Vienne, ils sont plus fréquents dans la partie orientale du territoire. Leur absence dans les principales agglomérations viennoises (Annecy mise à part) tient au seul hasard des trouvailles.

TYPES DE DOCUMENTS

Les documents représentant Bacchus et ses acolytes sont assez variés : treize statues (dix en marbre ; trois en pierres diverses), onze

---

[46] Voir A. Bruhl, Liber pater. *Origine et expansion du culte dionysiaque à Rome et dans le monde romain*, Rome-Paris, 1953 ; pour la Gaule, p. 240-248. A.-F. Jaccottet, *Choisir Dionysos. Les associations dionysiaques ou la face cachée du dionysisme*, Zurich, 2005.

[47] J.-M. Pailler, « Bacchanalia ». *La répression de 186 av. J.-C. à Rome et en Italie : vestiges, images, tradition*, Rome, 1988.

[48] B. Rémy, « *Sol et Luna* dans la cité de Vienne ». *Revue Savoisienne*, 142, 2002, p. 72-82.

statuettes en bronze, quatre *oscilla*, quatre mosaïques, trois médaillons d'applique, une bague en or et une intaille. Les mosaïques bachiques sont toutes dans l'agglomération viennoise ; les autres représentations proviennent de l'ensemble du territoire.

Le nombre de représentations figurées non datées interdit toute recherche chronologique, d'autant que la datation des autres documents (par des critères stylistiques) reste plutôt aléatoire. Néanmoins, il est quasiment certain que Bacchus a été présent en Allobrogie pendant tout l'Empire.

CATALOGUE

Bacchus

I - Les documents figurés en pierre

1 - Mieussy (74). Bacchus couronné de pampres et de lauriers.
Tête en marbre.
À la fin du XIX[e] siècle, dans un mur de l'église — Perdu.
CAG 74, p. 274, n° 183.
Le dieu est imberbe.

2 - Vienne (38) (?). Tête de Bacchus (?).
Statue en calcaire très mutilée (h. 27 cm).
Date de trouvaille et origines précises inconnues — Vienne, Musée Lapidaire (inv. n° R 2001-5-157).
NEspérandieu, p. 82, n° 157, avec photo.
Au niveau des tempes, on aperçoit dans la chevelure, séparée en mèches ondulantes, des traces de fleurs ou de pampres.

II - Les documents figurés en bronze

3 - Annecy. Bacchus bouclé.
Statuette fragmentaire (h. 8 cm).
Date de trouvaille et provenance précise inconnues — Annecy, Musée-Château.
Ch. Marteaux, M. Le Roux, 1913, p. 307-309, avec dessin ; *CAG 74*, p. 146, n° 10, 163*.
Debout, le dieu est nu et imberbe. La tête à droite, il a les cheveux bouclés et tend le bras droit.

4 - Chevrier (74). Bacchus mélancolique.
Statuette fragmentaire (h. 21,5 cm).
En 1870, au lieu-dit Le Colombier — Genève, Musée d'Art et d'Histoire (inv. n° C 0229).

W. Déonna, 1915, p. 19, n° 35, avec photo ; *CAG 74*, p. 209, n° 074, avec photo.

Nu et imberbe, le dieu debout est légèrement déhanché. Son abondante chevelure forme des bandeaux ondulés, séparés sur le milieu du crâne, une longue boucle en torsade tombe sur chaque épaule. Dans la main droite, il tenait un attribut indéterminé (canthare ?) ; le bras gauche levé s'appuyait sur un thyrse, dont la main gauche conserve encore la trace. Manque le pied gauche. Travail remarquable.

Auguste (Déonna).

5 - Décines (69). Bacchus enfant.

Statuette fragmentaire (h. 4,2 cm).

Avant 1863, provenance précise inconnue — Lyon, Musée de la Civilisation Gallo-Romaine (inv. Br. 28).

St. Boucher, S. Tassinari, 1976, p. 35, n° 28, avec photo.

Assis par terre, ce bébé joufflu et potelé est couronné de pampres ; il lève le bras gauche. Manquent les attributs, la main droite, le bas de la jambe et le pied droit.

6 - La Chapelle-du-Mont-du-Chat (73). Bacchus couronné de pampres.

Statuette (h. 6 cm).

Date de trouvaille et provenance précise inconnues — Chambéry, Musée Savoisien (inv. n° 68-1-7).

J. Prieur, 1984, p. 45, n° 35, avec photo.

Debout, le dieu est vêtu de la peau de panthère ; il tenait sans doute le canthare de la main gauche et le thyrse de la main droite.

7 - Les-Roches-de-Condrieu (38). Bacchus et Silène.

Plaque rectangulaire (22 x 13,5 cm) d'un décor de char (?).

Au XIX^{e} siècle, au bord du Rhône — Lyon, Musée de la Civilisation Gallo-Romaine (inv. Br. 29).

St. Boucher, S. Tassinari, 1976, p. 36-37, n° 29, avec photo ; *CAG 38/1*, p. 152, n° 312. Voir P. Cuynat, « La plaque de bronze à décor dionysiaque des Roches-de-Condrieu », dans N. Blanc, A. Buisson (éds) Imago antiquitatis. *Religion et iconographie du monde romain. Mélanges offerts à R. Turcan*, Paris, de Boccard, 1999, p. 187-195.

Nus, la tête couronnée de pampres et chaussés des embades, Bacchus et Silène, ivres, marchent vers la gauche en se soutenant mutuellement. Un manteau jeté sur les épaules et le bras droit, Bacchus tient dans la main droite une longue boucle de cheveux. Silène, barbu et couvert de poils, tient de la main gauche un thyrse, partiellement recouvert d'un vêtement posé sur l'avant-bras. Au-dessus des deux hommes, trois bustes ; à gauche, Diane avec son carquois ; au milieu, *Sol* avec la tête radiée ; à droite, tête de femme voilée, peut-être Junon.

8 - Saint-Désirat (07). Deux petits bustes de Bacchus.

En 1822, H. Magnart signalait la découverte dans le temple du Châtelet de deux petits bustes — Perdus.

CAG 07, p. 336, n° 11*.

Non décrits.

9 - Seyssel (74)[9]. Bacchus.

Statuette fragmentaire (h. 11 cm).

En 1913, provenance précise inconnue — Genève, Musée d'Art et d'Histoire (inv. n° 6939).

W. Déonna, 1915, p. 20, n° 37.

Nu et imberbe, le dieu est debout ; ondulée, sa chevelure courte est séparée en deux par une raie médiane. Le bras gauche levé devait s'appuyer sur le thyrse ; la main droite et les attributs manquent.

III - Les médaillons d'applique

10 - Sainte-Colombe (69). Bacchus couronné de pampres.

Petit fragment supérieur gauche (dia. 7,9 cm).

Date de trouvaille et provenance précise inconnues — Lyon, Musée de la Civilisation Gallo-Romaine.

P. Wuilleumier, A. Audin, 1952, p. 98, n° 162 a.

Nu, debout à gauche, le dieu est entouré de pampres.

120-300.

11 - Sainte-Colombe (69). Bacchus nouveau-né

Grand fragment central (dia. 8 cm).

Date de trouvaille et provenance précise inconnues — Lyon, Musée de la Civilisation Gallo-Romaine (D. 156).

P. Wuilleumier, A. Audin, 1952, p. 37, n° 26, avec photo.

Debout, Mercure (très mutilé) est nu. La chlamyde sur l'épaule gauche, il est chaussé de bottines à ailerons ; dans la main gauche, il tient un caducée et vient de donner Bacchus nouveau-né à la nymphe Nysa qui l'allaite ; derrière Mercure, deux personnages. Entre Mercure et Nysa, inscription : LIBER.

120-300.

12 - Vienne. Bacchus couronné de pampres.

Fragment supérieur gauche (dia. 7,9 cm).

Date de trouvaille et provenance précise inconnues — Vienne, Musée des Beaux-Arts.

P. Wuilleumier, A. Audin, 1952, p. 98, n° 162 b, avec dessin.

Nu, debout à gauche, le dieu est entouré de pampres.

120-300.

---

[9] Elle pourrait provenir de Seyssel (01).

IV – Les mosaïques

13 - Saint-Romain-en-Gal (69). Bacchus et sa panthère.

Mosaïque polychrome (5,6 x 4,6 m).

En 1825, dans la vigne de La Chantrerie, près du palais du Miroir — Paris, Musée du Louvre (réserves), où elle est très partiellement conservée).

J. Lancha, 1981, p. 204-208, n° 367.

Dans l'octogone central, Bacchus debout de face, tête légèrement tournée vers la gauche. Il tient le thyrse de la main droite. À ses pieds, panthère à gauche. Les carrés adjacents sont ornés d'un animal (tigre, lion, cheval, léopard) et de quatre personnages (trois *putti*, un homme), symbolisant les saisons.

200-225 (Lancha).

14 - Saint-Romain-en-Gal (69). Scènes bachiques.

Mosaïque polychrome fragmentaire (carré de 2,74 m de côté).

En 1899, dans la propriété Grange — Londres, British Museum.

J. Lancha, 1990, p. 110-111, n° 51, avec photo.

En haut, à gauche, bustes d'un couple bachique (Silène ? et Ménade, couronnés de lierre) ; à droite, bustes de Pan et d'une Ménade. Au centre, Bacchus debout, nu, avec une étole sur le bras gauche ; il tient le thyrse de la main gauche et un cratère (?) de la main droite ; à gauche, panthère couchée. En bas, à gauche, buste de satyre nu, tenant un *pedum* ; à droite, buste de satyre nu couronné de lierre.

150-200 (Lancha).

15 - Sainte-Colombe (69). Châtiment de Lycurgue.

Mosaïque polychrome (7 x 5,15 m).

En 1900, dans la propriété S. Chaumartin et Paumier frères, près de la gare — Vienne, Musée Lapidaire.

J. Lancha, 1981, p. 157-163, n° 331, avec photos.

Le champ est couvert par un réseau dense de ceps de vigne, où sont disséminés quelques oiseaux. Au centre, Lycurgue, chaussé d'embades, hirsute et barbu, est nu, à l'exception d'une chlamyde serrant la taille et flottant derrière lui. Tourné vers les personnages bachiques de l'abside, il brandit des deux mains la bipenne pour couper les ceps qui l'enserrent, mais son bras et sa jambe droite sont déjà prisonniers. Dans l'abside, trois groupes de personnages bachiques, vus de dos, sont allongés pour un banquet. À gauche, une Bacchante et le dieu Pan. Vue de dos, le visage de profil, elle est vêtue d'une robe échancrée dans le cou. Elle tend le bras droit devant elle. À sa droite, Pan, couronné de feuillage et vêtu d'une nébride, tient de la main droite un rhyton, dont il dirige le jet vers sa bouche, et de la main gauche un *pedum*. Au centre, une Bacchante et un membre du thiase très fragmentaires. À droite, Bacchus et un membre du thiase se regardent.

Couronné de feuillage et vêtu d'une nébride nouée sur l'épaule droite, le dieu tient un thyrse dans la main gauche et porte à ses lèvres, de la main droite, un cratère rempli de vin rouge ; à droite du dieu, un Bacchant couronné de lierre (?) porte une tunique blanche et une chlamyde rouge. Appuyé sur son coude gauche, il pince de la main droite les cordes d'une lyre à quatre cordes.

175-200 (Lancha).

16 - Vienne (38). Ivresse d'Hercule.
Mosaïque polychrome (10,3 x 6 m).
En 1841, dans une propriété du n° 70 de la rue du 11 novembre — Lyon, Musée de la Civilisation Gallo-Romaine.
J. Lancha, 1990, p. 89-91, n° 44, avec photo.

En haut, sept membres du thiase, vus à mi-corps, entourent Bacchus ; ils portent un manteau dénudant une épaule. Au registre inférieur, Hercule ivre est soutenu par un jeune satyre (à droite) et une bacchante (à gauche). Il repousse une coupe que lui offre une bacchante ; à l'arrière-plan, cinq membres du thiase regardent la scène.

175-200 (Lancha).

V - Les supports divers

17 - Talloires (74). Bacchus et la panthère.
Bague en or avec intaille en cornaline.
En 1846, à l'Abbaye (?), dans une tombe — Perdue.
CAG 74, p. 334-335, n° 275, avec dessin.

Nu, assis sur un rocher à gauche, le dieu tient le thyrse de la main gauche et semble verser, de la main droite, le contenu d'un vase sur une panthère qui est à ses pieds (?). Travail très maladroit.

18 - Vienne (?). Bacchus et la panthère.
Intaille en pâte de verre-nicolo (1,3 x 1 cm).
Provenance précise inconnue — Vienne, Musée des Beaux-Arts.
H. Guiraud, 2003, p. 114, n° 249, avec photo.

Nu, le dieu est tourné vers la droite ; la chlamyde rejetée dans son dos, il est chaussé de bottines ; de la main droite, il s'appuie sur le thyrse. De la main gauche, il tient l'anse d'un vase, dont il semble verser le contenu sur une panthère qui est à ses pieds.

Les acolytes

I – Les Bacchantes

19 - Annecy (74). Bacchante couronnée de lierre.
Tête en marbre blanc (h. 16 cm).
En 1823, dans le secteur du Mas de la Crottaz ou du Petit Perron

— Annecy, Musée-Château (inv. n° 18347-1).

É. Espérandieu, IX, 6789 ; *CAG 74*, p. 147-148, n° 10, 167* (photo).

La chevelure ondulée est séparée par une raie médiane et rassemblée en chignon bas sur la nuque ; des feuilles de vigne et des grappes de raisin, retenues par un bandeau, s'étalent au niveau des tempes.

I^er^ siècle (?).

20 - Le Chalon (26). Bacchante avec la tête ornée de grappes de raisins.

Statuette en argent et en bronze (h. 8 cm).

En 1875, dans un champ, non loin de l'Herbasse — Perdue.

J. Sautel, Forma Orbis Romani. *Carte archéologique de la Gaule romaine. Département de la Drôme*, Paris, 1957, p. 103, n° 134.

Debout, la Bacchante est vêtue d'une peau de bête.

21 - Vienne (38). Scènes bachiques.

Oscillum en marbre, brisé en cinq fragments (dia. 26,5 cm ; ép. 3 cm).

En août 1964, lors des fouilles du « sanctuaire de Cybèle », sur le sol d'*opus signinum* d'une *domus* — Vienne, Musée Lapidaire (inv. R 2001-5-109).

NEspérandieu, p. 53-54, n° 109, avec photo.

Face A : satyre nu dansant debout sur un rocher ; il tient de la main droite un thyrse posé sur l'épaule et une torche tournée vers le bas de la main gauche. À l'arrière, flotte une nébride.

Face B : Ménade, les cheveux hirsutes, dansant debout sur un rocher ; elle tient des deux mains une étole qui passe derrière elle. À droite, figuier.

22 - Vienne (38). Scènes bachiques.

Oscillum (moitié) en marbre (dia. 28 cm ; ép. 2,5 cm).

En août 1964, lors des fouilles du « sanctuaire de Cybèle », sur le sol d'*opus signinum* d'une *domus* — Perdu.

NEspérandieu, p. 56-57, n° 118.

Face A : bras droit d'un satyre, avec la nébride, tenant un thyrse vertical.

Face B : fragment de la robe d'une Ménade (?).

23 - Vienne (38). Bacchante en extase.

Buste en bronze (h. 9,2 cm).

Date de découverte et provenance précise inconnues — Vienne, Musée des Beaux-Arts.

St. Boucher, 1971, p. 85, n° 42.

Une raie médiane sépare les cheveux en bandeaux ondés s'enroulant sur les côtés autour d'une couronne qui porte deux fleurons. Plus bas, deux feuilles de vigne recouvrant de grosses grappes sortent de la couronne. Attaché sur l'épaule gauche, le vêtement laisse décou-

verts l'épaule et le sein droit.

IIe siècle (Boucher).

24 - Vienne (38). Bacchante.

Statuette en bronze.

Date de découverte et provenance précise inconnues — Jadis à Vienne, Musée des Beaux-Arts (inv. 281).

St. Boucher, 1971, p. 16.

Non décrite.

II – Silène

25 - Sainte-Colombe (69). Silène criophore.

Statuette en bronze (h. 16 cm).

Vers 1830, « au palais du miroir » — Lyon, Musée de la Civilisation Gallo-romaine (inv. Br. 56).

St. Boucher, S. Tassinari, 1976, p. 66, n° 56, avec photo.

Debout, le Silène, reconnaissable à son front bas, ses oreilles pointues d'animal et sa barbe en éventail, est nu, mais ses épaules sont couvertes d'une bande de tissu qui retombe sur les deux côtés du corps ; il tient les deux pattes de droite d'un bélier posé sur ses épaules.

26 - Vienne (38). Silène ivre.

Statue très fragmentaire et endommagée en marbre blanc, brisée au niveau de la ceinture (h. 47 cm ; l. 43 cm)

En 1898 ou 1899, lors de la construction d'un bâtiment, rue des Cloîtres — Vienne, Musée Lapidaire (inv. n° R 2001-5-036).

NEspérandieu, p. 17, n° 036, avec photo.

Silène ivre, nu et obèse, est à demi étendu sur une outre ; la tête est tournée vers son épaule gauche et renversée.

27 - Vienne (38). Silène couronné de lierre.

Statue fragmentaire en marbre.

Au XVIe siècle, origine précise inconnue - Perdu.

NEspérandieu, p. 17-18, n° 037, avec dessin.

À demi couché sur un rocher recouvert d'une peau de bouc, Silène s'appuie de son bras gauche sur une outre.

28 - Vienne (38). Silène assis.

Statue fragmentaire.

Au XVIIIe siècle, sur la Porte dite de *Reminiscere*, origine précise inconnue - Perdu.

NEspérandieu, p. 18, n° 038, avec dessin.

Silène, au crâne chauve proéminent, très ventru, est assis. Le sommet de sa tête est recouvert d'une draperie, retenue par le bras droit.

29 - Vienne (38). Scènes bachiques.

Oscillum-plaque en marbre (h. 28,7 cm ; l. 45 cm ; ép. 9 cm)

Date de trouvaille et origine précise inconnues — Le Puy, Musée Crozatier (inv. 826-88).

NEspérandieu, p. 58, n° 122, avec photo.

Face A : tête d'un silène âgé et d'un jeune satyre affrontés, séparées par l'extrémité recourbée d'un *pedum*.

Face B : tête de Silène, à la bouche grande ouverte ; à l'arrière, pyxide ou autel ?

III – Satyres

30 - Sainte-Colombe (69). Tête de jeune satyre.

Très mutilée (h. 25 cm) en pierre.

Vers 1879, au sud de la ville, non loin du Rhône — Perdue.

NEspérandieu, p. 13, n° 027, avec photo.

Le satyre a des cheveux courts, qui « semblent calamistrés » ; sa large bouche esquisse un sourire.

31 - Saint-Romain-en-Gal (69). Tête de satyre couronné de lierre.

Statue mutilée (nez et menton brisés) en marbre blanc (h. 24 cm).

En 1897, dans les thermes du Palais du Miroir — Perdue.

NEspérandieu, p. 13-14, n° 028, avec photo.

Le satyre, au visage jeune, a des cheveux bouclés, tirés en arrière ; les cornes n'apparaissent pas.

32 - Vienne (38). Tête de jeune satyre, couronné de lierre.

Statue mutilée (nez brisé) en marbre (h. 25 cm ; l. 18 cm).

En 1838, à l'emplacement du « sanctuaire de Cybèle) — Vienne, Musée Lapidaire (inv. n° R 2001-5-025).

NEspérandieu, p. 12-13, n° 025, avec photos.

Le satyre, au visage rieur, a les joues rondes et des cornes naissantes.

100-150 (Gaggadis-Robin).

33 - Vienne (38). Tête de jeune satyre.

Statue très mutilée en marbre, dont le bas du visage et le nez manquent (h. 16 cm).

Date de trouvaille et origine précise inconnues — Perdue.

NEspérandieu, p. 13, n° 026, avec photo.

Le satyre est reconnaissable à la disposition de sa chevelure.

34 - Vienne (38). Tête de jeune satyre.

Plaque mutilée de marbre (h. 20 cm ; l. 20 cm ; ép. 5 cm).

Date de trouvaille et origine précise inconnues — Vienne, Musée Lapidaire (inv. n° R 2001-5-101).

NEspérandieu, p. 49, n° 101, avec photo.

Pourvu d'une barbiche, le satyre, au visage puissant, a une petite bouche souriante, des oreilles importantes et des cornes taurines.

35 - Vienne (38). Buste de satyre rieur.

Statue très fragmentaire en marbre (h. 48 cm).

En 1820, quai de Gère - Paris, Musée du Louvre (inv. n° LL 308 N 670 MA 528) ; moulage à Vienne, musée lapidaire (inv. n° R 2001-5-029).

NEspérandieu, p. 13-14, n° 029, avec photo.

Ce jeune satyre, aux cornes naissantes, appartenait probablement à un groupe dit « du satyre s'occupant de Bacchus enfant ».

36 - Vienne (38). Satyre tenant un *pedum*.

Plaque fragmentaire en marbre blanc (h. 83 cm ; l. 53,5 cm ; ép. 6 cm).

En 1937 ou 1938 et en 1987, au théâtre antique — Vienne, Musée Lapidaire (inv. n° R 2001-5-087).

NEspérandieu, p. 43-44, n° 087, avec photo.

Debout, en appui sur la jambe droite, le satyre (oreille caprine) a la tête tournée vers la gauche ; agrafé sur l'épaule droite, son manteau tombe jusqu'au bas des jambes. Il tient de la main droite un long *pedum*.

II^{e} siècle (Hermary).

37 - Vienne (38) ?. Scènes bachiques.

Oscillum (fragment) en marbre blanc, en partie brisée (h. 12 cm ; ép. 3 cm).

Origine précise inconnue — Perdu.

NEspérandieu, p. 57-58, n° 121, avec photo.

Face A : tête de jeune satyre imberbe à droite, la bouche grimaçante.

Face B : dauphin.

Apollon (?) ou Bacchus (?)

1 - Saint-Romain-en-Gal (69). Torse d'un personnage masculin.

Statue fragmentaire en marbre blanc (h. 57 cm).

En 1867, au lieu-dit Chantrerie — Vienne, Musée Lapidaire (inv. n° 2001-5-008).

NEspérandieu, p. 6, n° 008, avec photo.

Le dieu, qui portait un manteau sur l'épaule gauche, était assis ou allongé.

I^{er} siècle ? (Terrer).

Bacchante ou Diane

2 - Saint-Romain-en-Gal (69). Personnage féminin.

Statue fragmentaire (reconstituée) en marbre (h. 95 cm)

En 1847, à l'emplacement de l'ancienne gare SNCF — Vienne, Musée Lapidaire (inv. n° R 2001-5-069).

E. Espérandieu, III, 2612 et E. Will, 1952, p. 30-31, n° 47, pensaient à une Bacchante, mais le *NEspérandieu*, p. 32-33, n° 069 (avec photos), préfère Diane.

La déesse, qui court vers la droite, est vêtue d'un chiton à manches, serré à la taille par une ceinture, un *peplos* à rabat long et une dépouille de cervidé portée en bandoulière.

Abréviations-bibliographie

St. Boucher, 1971 = *Vienne, bronzes antiques*, Paris.

St. Boucher, S. Tassinari, 1976 = *Musée de la civilisation gallo-romaine* à Lyon. *Bronzes antiques. I. Inscriptions, statuaire, vaisselle*, Lyon.

CAG 07 = Carte archéologique de la Gaule romaine : 07. L'Ardèche

CAG 38/1 = A. Pelletier, Fr. Dory, W. Meyer, J.-Cl. Michel, *Carte archéologique de la Gaule. L'Isère. 38/1*, Paris, 1994.

CAG 73 = B. Rémy, Fr. Ballet, E. Ferber, *Carte archéologique de la Gaule. La Savoie. 73*, Paris, 1996.

CAG 74 = Fr. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte archéologique de la Gaule. La Haute-Savoie. 74*, Paris, 1999.

W. Déonna, 1915 = *Catalogue des bronzes figurés antiques. Ville de Genève. Musée d'art et d'histoire*, Genève.

É. Espérandieu = *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, continué par R. Lantier, puis P.-M. Duval, Paris, depuis 1907, 16 volumes parus.

H. Guiraud, 2003 = *Intailles et camées de l'époque romaine en Gaule*, Paris, 2e éd.

J. Lancha, 1981 = *Recueil général des mosaïques de la Gaule*. III - *Narbonnaise* - 2, Paris.

J. Lancha, 1990 = *Les mosaïques de Vienne*, Lyon.

Ch. Marteaux, M. Le Roux, 1913 = *Boutae, uicus gallo-romain de la cité de Vienne*, Annecy.

NEspérandieu = D. Terrer, R. Lauxerois, R. Robert, V. Gaggadis-Robin, A. Hermary, Ph. Jockey, H. Lavagne, *Recueil général des sculptures sur pierre de la Gaule. Nouvel Espérandieu*. Tome I. *Vienne (Isère)*, Paris, 2003.

J. Prieur, 1984 = *Catalogue des collections du musée de Chambéry ; époque romaine*, Chambéry.

É. Will, 1952 = *La sculpture romaine au musée lapidaire de Vienne*, Vienne.

P. Wuilleumier, A. Audin, 1952 = *Les médaillons d'applique gallo-*

romains de la vallée du Rhône, Paris.

Bernard RÉMY
Professeur d'histoire romaine à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble
CRHIPA
Centre Camille-Jullian (CNRS, Aix-en-Provence)

2/ IMAGES ET TEXTES : LES SOURCES SCRIPTURAIRES DES PEINTURES MURALES DU CLOITRE DE L'ABBAYE NOTRE-DAME D'ABONDANCE EN CHABLAIS[50]

Les peintures murales du cloître de l'abbaye d'Abondance, réalisées vers 1428-1444 par un artiste appartenant à l'entourage du maître du gothique piémontais Giacomo Jaquerio, sont consacrées au récit de la vie de la Vierge, comme le laissent supposer les onze scènes encore identifiables. Malgré les nombreuses études dont ces peintures ont fait l'objet depuis le début du XX[e] siècle[51], force est de constater que les rapports existant entre les images et les textes-sources n'ont jamais été analysés. Cette contribution s'attachera à proposer quelques réflexions sur les sources d'inspiration des concepteurs du programme iconographique d'Abondance en procédant à une analyse comparée des scènes peintes et des récits qui s'y rapportent.

1 – Pour une typologie des sources scripturaires

Les synoptiques, en tant qu'évangiles constituant le Nouveau Testament, avaient pour vocation principale de relater aux fidèles la mission divine du Christ sur terre et son sacrifice pour le Salut des hommes. C'est pourquoi le récit de l'Enfance tient peu de place et que la figure de Marie est souvent reléguée au second plan, même si l'on constate une progression dans la vision que les auteurs offrent de

---

[50] Cette contribution s'inscrit dans la continuité d'un mémoire de Master d'histoire de l'art : FERRARO Séverine, *L'abbaye Notre-Dame d'Abondance en Chablais : expression de la création artistique chrétienne dans la Savoie médiévale*, mémoire de Master réalisé sous la direction de Laurence Rivière Ciavaldini, Université Pierre Mendès-France Grenoble II, 2006. Cet article s'insère également dans la préparation d'une thèse de doctorat, sous la direction du Pr Daniel Russo (Université de Bourgogne, Dijon), consacrée à l'iconographie de la vie terrestre de la Vierge au Moyen Âge.

[51] Citons particulièrement : BENAND Jean-Marie, Abondance : *les peintures murales du cloître de l'abbaye*, Coll. Les Savoisiennes, Éd. La Fontaine de Siloé, 2000, 125 p. CASTELNUOVO Enrico, « Les fresques du cloître d'Abondance » *in Amédée VIII – Félix V : Premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, Actes du colloque Ripaille – Lausanne (23-26 octobre 1990), études publiées par Bernard Andenmatten et Agostino Paravicini Bagliani, Bibliothèque Historique Vaudoise, Lausanne, 1992, p.405-418. GARDET Clément, *De la peinture du Moyen Âge en Savoie*, Tome I, Annecy, 1965, 151 p. MANDACH Conrad (de), « De la peinture savoyarde au XV[ème] siècle et plus spécialement des fresques d'Abondance » *in Gazette des Beaux-Arts*, Tome X, Paris, 1913, p.103-130.

la Vierge[52]. Marc, qui est le premier à rédiger son évangile, n'évoque absolument pas les épisodes de l'Enfance, ne mentionne pas le rôle de Marie dans la conception miraculeuse de Jésus et lui confère un rôle négatif en l'incluant implicitement au sein d'une famille hostile au ministère du Christ. Au milieu du Ier siècle apparaissent les premiers récits de l'Enfance avec les évangiles de Matthieu et de Luc. Le premier propose une vision traditionnelle et masculine puisque Jésus est rattaché à la généalogie de son père d'adoption et non à celle de sa mère naturelle. Le récit lucanien se place, cette fois, du point de vue de la Vierge, qui aurait elle-même transmis l'histoire à l'auteur. Le rôle de Marie devient prépondérant tandis que l'auteur introduit différents épisodes inédits, particulièrement celui de l'Annonciation. Enfin, Jean, qui rédige son évangile à la fin du Ier siècle, propose une vision moins narrative puisqu'il ne reprend pas les épisodes de l'Enfance du Christ. Cependant, il offre une perception plus théologique de la figure de la Vierge en introduisant un nouvel épisode où elle joue un rôle actif : les Noces de Cana.

Les évangiles canoniques ne fournissent qu'une ébauche de la figure mariale et ne relatent pas son existence avant l'Annonciation. Pourtant, les fidèles éprouvaient le besoin d'en apprendre davantage sur ce personnage attachant et les évangiles apocryphes répondent à ces interrogations en rapportant les épisodes miraculeux entourant la conception et la jeunesse de la Vierge, puis sa vie de femme et de mère au travers du récit de l'Enfance de Jésus. D'autres textes s'attachent aux derniers jours et à la glorification de la Vierge après sa mort. Les apocryphes sont des textes qui, même s'ils se disent inspirés par Dieu, n'entrent pas dans le canon de l'Église et sont donc considérés comme des récits légendaires sans fondement dogmatique. Cependant, les apocryphes sur la vie de Marie sont des textes orthodoxes qui visent avant tout à affirmer la sainteté de la Vierge sans porter atteinte aux dogmes de l'Église. Ces évangiles ont connu une grande faveur au Moyen Âge et l'iconographie religieuse s'est largement abreuvée à ces sources, qui sont finalement plus répandues par l'image que par l'écrit. Plusieurs textes nous sont parvenus et demeurent essentiels pour la compréhension de l'iconographie chrétienne. Le *Protévangile de Jacques*[53] est généralement considéré comme le plus ancien des apocryphes consacrés à la vie de la Vierge. Il a surtout été diffusé en Orient et n'a eu qu'une influence indirecte en Occident par le biais de deux remaniements latins. Le contenu du

---

[52] *Marie des Evangiles*, Éd. du Cerf, Coll. Cahiers Evangile, 77, 1991, 74 p.

[53] *L'empire et la croix*, textes rassemblés par Adalbert Hamman, Éd. de Paris, Paris, 1957, p.211-232. Datation : vers 150-200. Longtemps attribué à Jacques le Mineur, frère du Christ, à cause de la signature de l'épilogue, l'apocryphe est aujourd'hui rattaché aux milieux grecs et orientaux (ROPS Daniel, *Les évangiles de la Vierge*, Éd. Robert Laffont, Coll. Bibliothèque Chrétienne d'Histoire, Paris, 1948, p.56).

Protévangile a servi de base à la plupart des récits sur la jeunesse de la Vierge et l'Enfance du Christ. L'*Évangile du Pseudo-Thomas*[54] est presque aussi ancien que le *Protévangile*. Ce texte n'est pas à proprement parler une vie de la Vierge puisqu'elle n'est mentionnée que deux fois, mais nous l'avons retenu car il relate l'épisode où Jésus rencontre les docteurs dans le Temple, scène qui appartient au cycle d'Abondance. Le ton employé par le *Pseudo-Thomas* diffère radicalement de celui des autres évangiles, ce qui explique probablement sa modeste diffusion. En effet, si le texte met en valeur les pouvoirs divins de Jésus, il dépeint également un enfant coléreux et insolent avec ses maîtres, parfois même cruel avec ses camarades de jeu. *L'Évangile du Pseudo-Matthieu*[55] est certainement postérieur au *Protévangile de Jacques* qui constitue sa source d'inspiration principale, en particulier pour la première partie. La seconde partie, reprenant différents éléments du *Pseudo-Thomas*, est entièrement consacrée à la Fuite en Egypte. L'*Évangile de la Nativité de Marie*[56] est un remaniement du *Protévangile de Jacques* et une version écourtée du *Pseudo-Matthieu*, évacuant tous les détails anecdotiques pour se rapprocher des évangiles canoniques. Le *Pseudo-Matthieu* et l'*Évangile de la Nativité de Marie* ont été largement diffusés en Occident dès le IX[e] siècle. Deux autres évangiles apocryphes peuvent encore être cités, bien qu'ils aient connu une moindre diffusion. L'*Histoire de Joseph le charpentier*[57] est rapportée par Jésus lui-même à ses disciples. La première partie du récit relate la vie de Joseph avant son mariage avec Marie puis l'Enfance de Jésus, tandis que la seconde partie est consacrée aux dernières années de Joseph et à sa mort.

---

[54] *Les évangiles de l'ombre : apocryphes du Nouveau Testament*, textes rassemblés par Charles Mopsik, Éd. Lieu Commun, Paris, 1983, 295 p. Datation : vers 150-200. L'auteur, qui signe son texte « Thomas, philosophe israélite », a longtemps été identifié par erreur à l'apôtre homonyme. En réalité, le texte serait probablement né en Syrie et son ton inhabituel s'expliquerait par l'appartenance de l'auteur à une secte chrétienne, manichéens ou gnostiques (NICOLAS Michel, *Etudes sur les évangiles apocryphes*, Éd. Michel Lévy Frères, Paris, 1866, p.330-335 ; PÉREZ-HIGUERA Teresa, *La Nativité dans l'art médiéval*, Éd. Citadelles & Mazenod, Paris, 1996, p.16).

[55] *Les évangiles de l'ombre… op. cit.* Le texte aurait été rédigé dans le milieu romain aux VII[e]-VIII[e] siècles, période qui a vu se succéder plusieurs papes d'origine syrienne ou grecque et qui auraient donc pu avoir une bonne connaissance du *Protévangile de Jacques*. De surcroît, l'institution à Rome de la fête de la Nativité de la Vierge par le pape Serge Ier à la fin du VII[e] siècle pourrait constituer un événement propice à la rédaction de cet évangile (LAFONTAINE-DOSOGNE Jacqueline, « Iconographie comparée de l'Enfance de la Vierge à Byzance et en Occident, de la fin du IX[e] au début du XIII[e] siècle » in *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 4, octobre-décembre 1989, p.291-303).

[56] *Les évangiles de l'ombre… op. cit.* Datation : après 868 ou 869 (respectivement, BEYERS Rita, « La réception médiévale du matériel apocryphe concernant la naissance et la jeunesse de Marie » in *Marie dans les récits apocryphes chrétiens*, actes de la 60[e] session de la Société française d'études mariales, Mediaspaul, Paris, 2004, p.182 et ROTEN Johann G., « Marie et les apocryphes » in *ibid.* p.28). Attribution : Pseudo-Jérôme ou Paschase Radbert (ROTEN Johann G., *art. cit.* p.28).

[57] *Les évangiles de l'ombre… op. cit.* Datation : IV[e] ou V[e] siècle (NICOLAS Michel, *op. cit.* p.389 ; PÉREZ-HIGUERA Teresa, *op. cit.* p.16 ; ROPS Daniel, *op. cit.* p.62). Johann G. Roten (*art. cit.* p.32) propose une datation plus tardive, entre 600 et 650. Le texte aurait été rédigé dans les milieux coptes d'Egypte où une dévotion précoce envers Joseph est attestée.

Marie n'est pas la figure principale de cet évangile, mais les épisodes qui intéressent le cycle d'Abondance sont évoqués indirectement au travers de la vie de Joseph. Le dernier apocryphe qu'il faut mentionner est la *Vie de Jésus en arabe*[58] qui s'inspire largement des textes rédigés antérieurement tout en laissant transparaître l'influence de légendes orientales.

Les évangiles apocryphes consacrés aux derniers jours de Marie et à sa glorification, communément appelés transitus, ont connu un grand essor à partir du VI[e] siècle, après l'affirmation du dogme de l'Assomption au Concile d'Ephèse. Le *Pseudo-Jean*[59], a été largement diffusé aussi bien en Orient qu'en Occident, contribuant ainsi au développement du culte marial. L'auteur met particulièrement l'accent sur le rôle d'intercession de la Vierge qui réalise de nombreux miracles et prend la défense de l'âme des pécheurs. Le *Pseudo-Méliton*[60], est le plus diffusé en Occident. Il a connu un succès important au Moyen Âge grâce à son remaniement par le dominicain Jacques de Voragine. En effet, l'époque médiévale voit de nombreux auteurs s'approprier la matière apocryphe qui est intégrée à des textes dogmatiques ou mystiques. La *Légende Dorée*[61], somme hagiographique au sein de laquelle la vie de la Vierge et du Christ occupe une place importante, est sans doute la compilation médiévale qui a connu la plus large diffusion. Les *Révélations de sainte Brigitte de Suède*[62] constituent un excellent exemple de la production littéraire des mystiques. Sainte Brigitte, issue de la grande noblesse suédoise, est l'une des mystiques chrétiennes les plus importantes du Moyen Âge occidental et son ouvrage a connu un énorme succès. Ses *Révélations* lui furent délivrées par le Christ et la Vierge eux-mêmes. Le texte n'utilise pas un mode narratif similaire à celui des apocryphes mais affirme plutôt sa volonté d'encourager une spiritualité et une dévotion personnelles. Le programme iconographique du cloître de l'abbaye d'Abondance s'inspire largement des différents évangiles ou compilations que nous venons d'inventorier.

---

[58] *Les évangiles de l'ombre… op. cit.* Datation : vers les VI[e]-VII[e] siècles (ROTEN Johann G., *art. cit.* p.30 ; VARIOT Joseph, *Etude sur l'histoire littéraire, la forme primitive et les transformations des évangiles apocryphes*, Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Lyon, Éd. Ernest Thorin, Paris, 1878, p.81).

[59] *Les évangiles de l'ombre… op. cit.* Datation : IV[e] siècle. Longtemps attribué à saint Jean lui-même, la datation qui prévaut aujourd'hui semble contredire cette attribution.

[60] *Les évangiles de l'ombre… op. cit.* Datation : V[e]-VI[e] siècles (NICOLAS Michel, *op. cit.* p.393 ; ROPS Daniel, *op. cit.* p.63 ; ROTEN Johann G., *art. cit.* p. 40). Attribution : Méliton, évêque de Sardes en Lydie, royaume d'Asie Mineure, à la fin du II[e] siècle. Mais le texte tel que nous le connaissons aujourd'hui est un remaniement latin du *Pseudo-Jean* que l'on date du V[e] siècle (*Les évangiles de l'ombre… op. cit.* p.183).

[61] VORAGINE Jacques (de), *La Légende Dorée*, 2 vol., Flammarion, Paris, 1967. Datation : 1258-1270.

[62] *Les Révélations célestes et divines de Sainte Brigitte de Suède communément appelée la chère épouse*, trad. Me Jacques FERRAIGE, 4 vol., Avignon, 1850. Le texte a été publié en 1392, après la mort de l'auteur.

2 - *La jeunesse et la mort de la Vierge : des sources exclusivement apocryphes*

Dans les évangiles canoniques, la figure mariale est toujours intégrée aux récits relatifs à la vie du Christ et les épisodes de sa vie personnelle, avant la conception de Jésus et après sa mort sur la croix, ne sont jamais évoqués. À Abondance, les quatre scènes illustrant certains épisodes de l'enfance et des derniers jours de la Vierge s'inspirent donc exclusivement des évangiles apocryphes.

Dans la galerie orientale du cloître sont conservés trois épisodes de l'enfance de Marie. La première peinture fragmentaire est située dans la deuxième travée septentrionale. Le thème iconographique est aujourd'hui illisible mais nous savons, grâce au *Nécrologe* de l'abbaye, qu'il s'agissait de la représentation de *Joachim parmi les bergers*. Cet épisode, appartenant à l'histoire des parents de la Vierge, laisse deviner l'intérêt particulier des commanditaires pour sa conception miraculeuse. En effet, le mariage d'Anne et Joachim est resté stérile durant de nombreuses années, attirant sur le couple l'opprobre et la condamnation des prêtres qui refusent les offrandes que Joachim avait apportées au Temple. Chassé du sanctuaire, le vieil homme se retire dans un lieu désert en compagnie de ses bergers. Mais Dieu veille sur les époux et envoie un ange leur annoncer la conception prochaine de Marie. L'épisode représenté à Abondance trouve sa source dans le *Protévangile de Jacques* et ses remaniements ultérieurs[63]. Les fragments peints laissent entrevoir les jambes d'un personnage que l'on peut facilement identifier à un berger grâce à son costume court, ses bottillons bas et ses guêtres. Dans la partie droite, il est encore possible d'apercevoir un morceau de paysage dont la végétation clairsemée et le relief accusé permettent de situer la scène dans une région montagneuse, conformément au récit du *Pseudo-Matthieu*[64].

La deuxième scène, dans la troisième travée méridionale de la galerie est, représente l'épisode de la *Naissance de la Vierge*. La peinture originale n'étant plus lisible, il est préférable de se reporter à une copie aquarellée réalisée au XIX^{e} siècle[65]. Les apocryphes et les textes médiévaux sont peu prolixes sur le déroulement de la naissance de Marie et seul le *Protévangile de Jacques* fournit quelques détails[66],

---

[63] *Protévangile de Jacques*, 1 ; *Pseudo-Matthieu*, 2 ; *Évangile de la Nativité de Marie*, 2 ; *Légende Dorée*, tome II, p.174.

[64] *Pseudo-Matthieu*, 2 : « [...] il s'en alla vers ses troupeaux, et il conduisit avec lui les pasteurs dans les montagnes [...]. »

[65] Marcel Rouillard a réalisé en 1889 sept copies aquarellées des peintures d'Abondance à l'échelle 1/5^{e}. Ces reproductions ont été publiées dans BENAND Jean-Marie, *op. cit.*

[66] *Pseudo-Matthieu*, 4 ; *Évangile de la Nativité de Marie*, 5 ; *Légende Dorée*, tome II, p.176 ; *Protévangile de Jacques*, 5 : « [...] Or les mois d'Anne passèrent, et au neuvième elle enfanta. Elle dit à la sage-femme : "Qu'ai-je mis au monde ?" Celle-ci répondit : "Une fille." Et Anne dit : "Mon âme a été exaltée en ce jour." Et elle la coucha. Or, quand les jours furent accomplis, Anne se purifia et donna le sein à l'enfant, et elle lui donna le nom de Marie. »

qui sont néanmoins absents de la peinture d'Abondance. La naissance se déroule dans un intérieur largement ouvert par deux grandes arcades en plein cintre qui délimitent deux salles distinctes, communiquant entre elles par une porte. A gauche, sainte Anne repose sur un lit à baldaquins et se tourne vers une sage-femme, unique référence au *Protévangile*, à qui elle tend la petite Marie afin qu'elle lui donne son premier bain dans le baquet de bois placé au premier plan. Dans la pièce mitoyenne, une servante s'affaire devant l'âtre dans lequel chauffe une marmite. Tous ces détails anecdotiques ne sont pas issus d'une source littéraire mais plutôt d'une réalité contemporaine et quotidienne. La scène est ainsi rendue plus humaine et accessible au spectateur désireux de se sentir proche de la naissance de celle qui, à son tour, mettra au monde le Sauveur de l'humanité[67].

L'ultime scène de l'enfance de la Vierge illustre sa *Présentation au Temple* (fig. 30) et se situe dans la deuxième travée méridionale de la galerie est. Encore une fois, la peinture est extrêmement dégradée et l'utilisation de la copie s'avère indispensable. Le *Protévangile de Jacques* ainsi que ses remaniements apocryphes et médiévaux, rapportent cet épisode et s'accordent sur un certain nombre de détails. Marie est présentée au Temple par ses parents, pour être consacrée au service de Dieu, à l'âge de trois ans. Malgré sa jeunesse, elle monte sans aucune aide les degrés, le plus souvent au nombre de quinze, qui conduisent au sanctuaire édifié sur une montagne[68]. Le *Protévangile* introduit plusieurs variantes qui sont ignorées par les textes postérieurs ; Marie est précédée par un cortège de vierges portant flambeaux, elle s'assied sur le troisième degré de l'autel puis se met à danser d'allégresse[69]. Le peintre d'Abondance n'utilise pas ces précisions, pas plus qu'il n'avait intégré celles se rapportant à la *Naissance de la Vierge*. Cette récurrence témoigne du faible rayonnement du

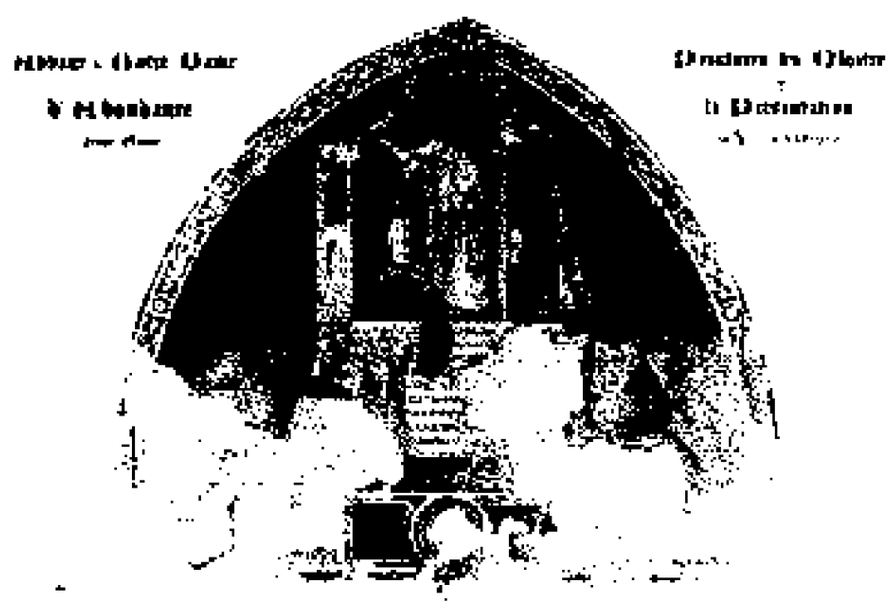


Fig.30 La Présentation de la Vierge au Temple
Copie aquarellée de Marcel Rouillard, 1889.
BENAND Jean-Marie, Abondance : les peintures murales du cloître de l'abbaye, Coll. Les Savoisiennes, Éd. La Fontaine de Siloé, 2000, 125 p.

---

[67] Cette tendance intimiste semble récurrente dans les représentations de la naissance de la Vierge au XV[e] siècle (RÉAU Louis, *Iconographie de l'art chrétien*, Tome II *Iconographie de la Bible*, Vol. 2 Nouveau Testament, Paris, 1957, p.162).

[68] *Évangile de la Nativité de Marie*, 6 ; *Légende Dorée*, tome II, p.176.

[69] *Protévangile de Jacques*, 7-8.

Protévangile de Jacques dans sa version originale en Occident. Mais il est à noter que la *Présentation de la Vierge au Temple* est également peu fidèle aux détails rapportés par les autres apocryphes. Le Temple est représenté sous la forme d'une église à trois nefs voûtées d'ogives, largement ouvertes sur l'avant par des arcs brisés. L'édifice est effectivement inséré dans un environnement montagneux et accessible par un grand escalier en façade, mais le peintre a matérialisé dix degrés et non quinze. Au pied de l'escalier se tiennent, à gauche, un groupe de trois femmes avec sainte Anne nimbée et, à droite, trois autres personnages très abîmés parmi lesquels nous pouvons sans doute identifier saint Joachim portant lui aussi le nimbe. A l'intérieur du Temple, le grand prêtre, assisté par un desservant, tend les bras vers Marie pour l'accueillir[70]. Celle-ci ne correspond pas à la fillette de trois ans décrite par les textes ; le peintre a représenté la Vierge sous les traits d'une jeune fille élancée dont le buste fin est mis en valeur par une belle robe bleu nuit au corsage ajusté et à la jupe ample. Il est possible de voir ici l'influence de l'*Évangile de la Nativité de Marie* qui précise que la Vierge a gravi les degrés du Temple sans aide, « de manière qu'en cela seul on eût pu croire qu'elle était déjà d'un âge parfait.[71] » S'il est vrai que Marie monte sans aide les escaliers menant au lieu saint, elle marque une pause durant son ascension et se retourne, bras croisés sur la poitrine, vers sa mère qui la désigne d'un geste de la main. Le peintre s'éloigne à nouveau du *Protévangile de Jacques* et du *Pseudo-Matthieu* qui stipulent que Marie ne se retourne pas vers ses parents.[72]

Avant de nous intéresser aux épisodes de l'Enfance du Christ, examinons l'ultime scène reposant uniquement sur des sources apocryphes : l'*Annonce à la Vierge de sa mort prochaine*. Cette scène, extrêmement dégradée et dont aucune reproduction n'a été réalisée, prend place dans la travée centrale de la galerie ouest du cloître. Seul le registre supérieur d'un imposant édifice, pourvu de tourelles latérales et d'une couverture en ardoises agrémentée d'un belvédère, a été préservé. Dépourvue de mur antérieur, cette architecture s'ouvre sur un vaste intérieur couvert d'un berceau charpenté. Au fond de la pièce, les pans écartés d'une tenture blanche révèlent la présence de deux fenêtres aux modestes dimensions sous lesquelles prennent place deux personnages dont il ne subsiste que les têtes nimbées, celui de gauche étant également doté d'ailes jaune orangé. Un observateur du début du XX^{e} siècle aurait décrit ce personnage comme un

---

[70] Cet élément est le seul qui soit issus directement du *Protévangile de Jacques*, 7 : « [...] Et le prêtre la reçut, et l'ayant embrassée, il la bénit [...]. »

[71] *Evangile de la Nativité de Marie*, 6. Cette idée est reprise dans la *Légende Dorée*, tome II, p.176 : « [...] comme si elle fût déjà parvenue à un âge mûr. »

[72] *Protévangile de Jacques*, 8 ; *Pseudo-Matthieu*, 4.

ange portant une palme[73], ce qui permet d'identifier sans doute possible l'épisode peint. En effet, le *Pseudo-Méliton* et la *Légende Dorée*[74] confèrent pour attribut à l'ange annonciateur une palme provenant du Paradis et remise à la Vierge afin qu'elle soit portée devant son cercueil. Par ailleurs, le *Pseudo-Méliton* situe l'action dans la maison de Marie tandis que le *Pseudo-Jean* la place sur le Golgotha[75]. Il est impossible de mener plus loin l'analyse comparative en raison de l'état de dégradation avancé de la peinture. Intéressons nous désormais aux scènes communes à la vie de la Vierge et à celle du Christ, situées dans les galeries sud et ouest du cloître d'Abondance.

3 – Les épisodes de la vie de la Vierge et du Christ, ou l'utilisation indifférenciée de la matière canonique et apocryphe

L'Annonciation (fig. 31), scène initiatrice du cycle de l'Enfance du Christ, est située dans la deuxième travée orientale de la galerie sud. La composition est structurée par un petit oratoire gothique de forme hexagonale, largement ouvert par trois arcs en plein cintre reposant sur de fines colonnettes. L'édicule est couvert de voûtes d'ogives à clés pendantes, doté de baies à remplages sur le mur postérieur et surmonté de gâbles et de pinacles finement détaillés. Au centre de la composition, le vase contenant les traditionnelles fleurs de lys marque l'axe de symétrie séparant les deux protagonistes. L'archange Gabriel, magnifique avec ses ailes multicolores et sa dalmatique immaculée, pénètre dans l'oratoire par la gauche et les mots de la salutation angélique sortent de sa bouche tandis qu'il s'agenouille devant la Vierge. Celle-ci, assise à droite sur une haute chaise de bois, possède un doux visage encadré par une longue chevelure dorée. Surprise par l'intrusion de l'ange, elle croise les mains sur sa poitrine tandis que le livre qu'elle a laissé choir gît, encoure ouvert, sur ses genoux. L'annonce de l'archange est matérialisée par la colombe de l'Esprit Saint qui descend vers la Vierge dans un sillage lumineux, sillage qui

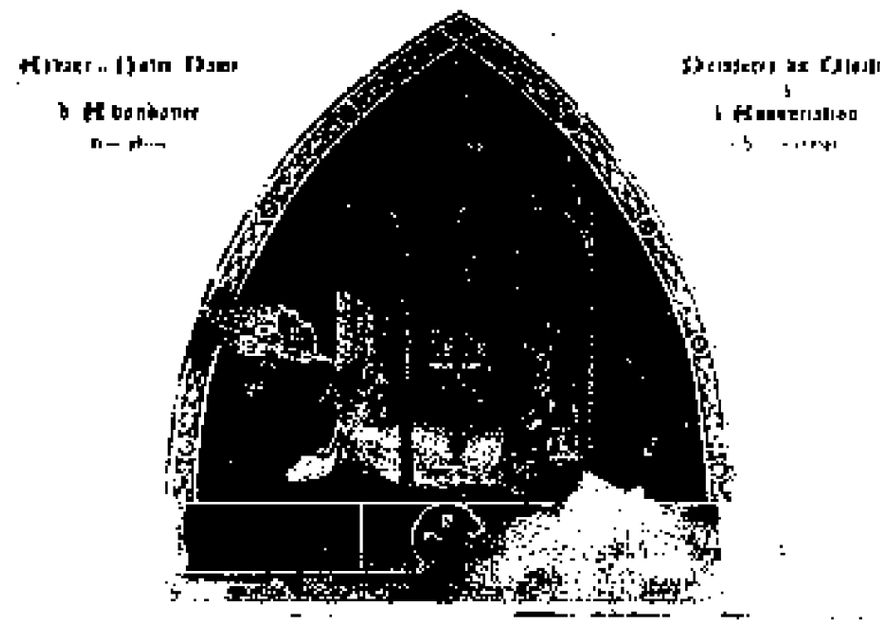


Fig. 31: L'Annonciation
Copie aquarellée de Marcel Routllard, 1889. BENAND Jean-Marie, Abondance : les peintures murales du cloître de l'abbaye, Coll. Les Savoisiennes, Éd. La Fontaine de Siloé, 2000, 125 p.

---

[73] BENAND Jean-Marie, *op. cit.* p.84. Malheureusement, l'auteur ne cite pas sa source.

[74] *Pseudo-Méliton*, 3 ; *Légende Dorée*, tome II, p.86.

[75] *Pseudo-Jean*, I [73] BENAND Jean-Marie, *op. cit.* p.84. Malheureusement, l'auteur ne cite pas sa source.

n'est pas sans rappeler la célèbre métaphore de sainte Brigitte sur l'Incarnation et la virginité préservée de Marie. Le Christ s'est incarné dans la Vierge sans altérer sa vertu, comme la lumière passe au travers du cristal sans le briser[76]. L'*Annonciation* d'Abondance est très proche du récit livré par l'*Évangile de Luc*[77], seul texte canonique relatant l'annonce de l'Incarnation. L'épisode se déroule à Nazareth, probablement dans la maison de la Vierge puisque l'auteur rapporte que l'ange « entra ». L'*Évangile de la Nativité de Marie* précise que l'Annonciation a lieu dans la chambre de la Vierge[78]. En entendant la salutation angélique, Marie est « toute troublée »[79], comme en témoignent ses mains croisées, mais c'est le discours de l'ange qui la surprend et non son apparition, puisqu'elle recevait sa nourriture des mains de ces créatures célestes quant elle vivait dans le Temple[80]. Ce geste symbolise également l'acceptation de sa maternité divine et la soumission à l'autorité du messager angélique[81]. Notre peinture est bien éloignée du *Protévangile de Jacques* et du *Pseudo-Matthieu* qui dépeignent le « saisissement » et « l'effroi »[82] ressentis par la Vierge lors de l'apparition. D'ailleurs, la relation de l'Annonciation par ces apocryphes est très différente puisque l'ange intervient à deux reprises, la première fois alors que Marie est en train de puiser de l'eau, la seconde tandis qu'elle file la pourpre. La tradition iconographique de la Vierge filant a connu une grande faveur dans le monde byzantin. En Occident, elle est remplacée dès le XII[e] siècle par le modèle de la Vierge lisant[83], tradition qui n'est pas issue des sources scripturaires analysées, pas plus que le lys, attribut de l'ange qui n'est mentionné dans aucun de ces textes[84].

La Visitation (fig. 32), située dans la troisième travée orientale de la galerie sud, est relatée par de nombreux textes[85]. Luc et Jacques de

---

[76] *Révélations de Sainte Brigitte*, Livre I, 1 : « C'est pour accomplir leurs désirs, selon ma promesse, que j'ai pris la chair humaine sans péché ni concupiscence, entrant dans les entrailles de la Vierge comme un soleil resplendissant passe par la vitre pure et transparente. En effet, comme le soleil, en passant par la vitre, ne l'offense pas, de même la virginité de Marie n'a été ni lésée, ni offensée, quand j'ai pris d'elle mon humanité. »

[77] *Lc* 1, 26-38.

[78] *Évangile de la Nativité de Marie*, 9.

[79] *Lc* 1, 29

[80] *Évangile de la Nativité de Marie*, 9 ; *Légende Dorée*, tome I, p.250.

[81] *Lc* 1, 38 : « [...] "Je suis la servante du Seigneur : qu'il m'advienne selon ta parole !" [...] ».

[82] *Protévangile de Jacques*, 11 ; *Pseudo-Matthieu*, 9.

[83] GARDET Clément, *op. cit.*

[84] Dans l'iconographie, le bâton de messager est transformé en sceptre fleurdelisé à partir du XIII[e] siècle avant d'être progressivement remplacé par une véritable fleur de lys à la fin du Moyen Âge (DUCHET-SUCHAUX Gaston, PASTOUREAU Michel, *La Bible et les saints. Guide iconographique*. Flammarion, Paris, 1994, p.32).

[85] Lc 1, 39-45 ; *Protévangile de Jacques*, 12 ; *Révélations de Sainte Brigitte*, Livre VI, LIX ; *Légende Dorée*, tome I, p.253.

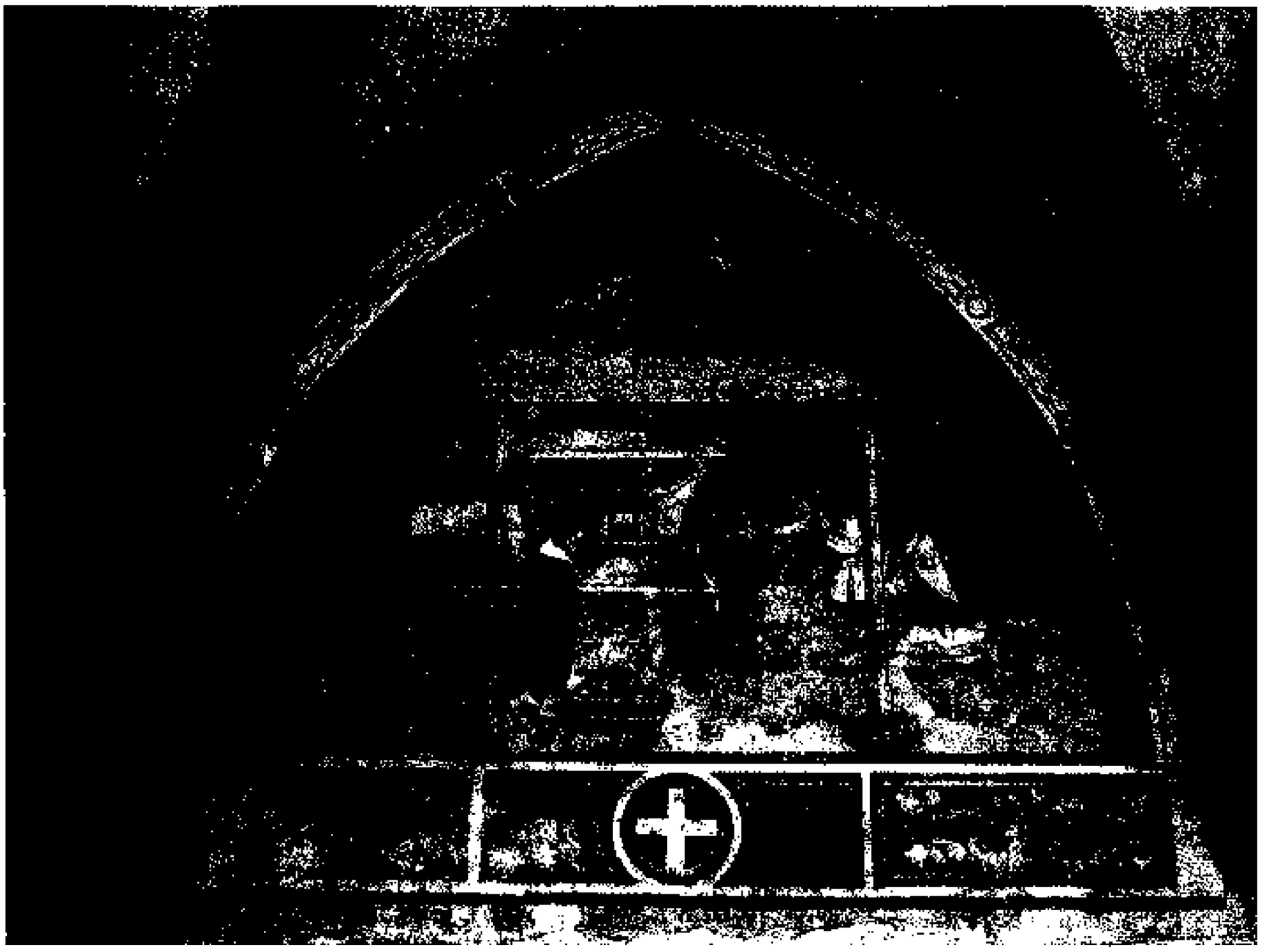


Fig. 32. La Visitation - Cliché Séverine Ferraro, 2006.

Voragine nous apprennent qu'Elisabeth vit dans une région montagneuse de Judée. La demeure représentée à Abondance n'illustre pas cette précision topographique et se détache sur un fond abstrait constitué d'aplats colorés. Le corps de logis, sur la droite, présente quatre niveaux d'élévation, dont une loggia, et est couvert de toitures en tuiles romaines. Dans le prolongement, un long mur, percé de deux baies et couronné d'une série de créneaux à merlons fendus surmontés d'arcades en plein cintre, clôture un jardin dont nous devinons la végétation. Contrairement à ce qui est mentionné dans l'*Évangile de Luc* et le *Protévangile de Jacques*, la Vierge rencontre Elisabeth à l'extérieur de la demeure. Les deux femmes se tiennent par les bras tout en gardant une certaine distance entre elles. Il est vrai que presque tous les textes précisent que Marie salue sa cousine, ou que cette dernière la bénit, ce qui laisse à penser que leur degré d'intimité est limité. Seul le récit des *Révélations* diffère et rapporte que les deux femmes se sont rencontrées devant une fontaine et se sont « baisées et embrassées ». Dans la *Visitation* d'Abondance, le chéneau par lequel s'écoule un filet d'eau sur le mur antérieur du corps de logis pourrait constituer une référence au texte de sainte Brigitte. Les époux respectifs de Marie et d'Elisabeth sont également représentés ; Joseph se tient derrière la Vierge, dans la partie gauche de la composition, tandis que Zacharie occupe l'embrasure de la porte de sa mai-

son. La présence des deux hommes n'est pas mentionnée dans les textes que nous avons analysés. Tout au plus, Luc précise-t-il que Marie « entra chez Zacharie » mais cela indique simplement que la maison lui appartenait et pas forcément qu'il était présent.

Avec l'épisode de la Nativité (fig. 33), situé dans la travée centrale de la galerie sud, les sources scripturaires deviennent plus nombreuses. Certains textes se contentent de mentionner la naissance du Christ[86] tandis que d'autres sont beaucoup plus riches en éléments anecdotiques. La *Nativité* se déroule dans un vaste paysage alpestre où le peintre a inséré quelques saynètes illustrant la vie contemporaine rurale. L'épisode sacré prend place sous un édicule de bois, constitué de quatre piliers supportant une toiture d'ardoises et pourvu d'un seul mur de planches délimitant le fond de l'espace. Le modèle iconographique de l'édicule est celui qui a connu la plus grande faveur en Occident, s'éloignant ainsi de la plupart des sources apocryphes qui situent la naissance miraculeuse dans une grotte[87]. Le récit de Luc laisse supposer que la venue au monde du Christ a eu lieu dans une maison puisque l'auteur stipule qu'« ils manquaient de place dans la salle[88] ». Mais l'édicule d'Abondance ne peut en aucun cas être assimilé à une véritable demeure et se rapproche davantage du « passage public [...] entre deux maisons, ayant toiture[89] » évoqué par la *Légende Dorée*. Sous l'abri, l'Enfant, entièrement emmailloté de langes[90], repose dans la mangeoire derrière laquelle se trouvent le bœuf et l'âne. Le motif de la crèche a une origine canonique puisque Luc est le premier à l'insérer dans son évangile[91]. Jacques de Voragine précise que l'Enfant est couché sur du foin que le bœuf et l'âne n'avaient pas voulu manger, ce qu'a bien matérialisé le peintre grâce à l'image du bovin qui tourne la tête vers le fourrage mais ne mange pas. Ces animaux, qui accompagnent généralement la représentation de la crèche, ne sont pourtant pas issus du récit lucanien. Introduit pour la première fois par le *Pseudo-Matthieu*, ce motif n'a eu de postérité que dans les textes médiévaux[92]. Autour de la crèche qui occupe une

[86] *Mt 1, 25 ; Évangile de la Nativité de Marie, 10 ; Histoire de Joseph le charpentier*, 7.

[87] *Protévangile de Jacques*, 18 ; *Pseudo-Matthieu*, 13 ; *Vie de Jésus en arabe* 2, 4 ; *Histoire de Joseph le charpentier*, 7 ; *Révélations de Sainte Brigitte*, Livre VII, XXI. Dans l'iconographie, le motif de la grotte s'est surtout développé dans l'aire d'influence byzantine.

[88] *Lc 2*, 7.

[89] *Légende Dorée*, tome I, p.67.

[90] Lc 2,7 ; *Vie de Jésus en arabe* 3, 2 ; *Révélations de Sainte Brigitte*, Livre VII, XXI.

[91] Lc 2, 7 : « Elle enfanta son fils premier-né, l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche, parce qu'ils manquaient de place dans la salle. » Ce thème est ensuite repris par plusieurs apocryphes : *Vie de Jésus en arabe* 3, 2 ; *Révélations de Sainte Brigitte*, Livre VII, XXI ; *Légende Dorée*, tome I, p.67. Selon le *Pseudo-Matthieu* (14), l'Enfant n'est placé dans la crèche qu'au troisième jour, moment où Marie quitte la grotte pour se rendre dans une étable,...] ».

[92] *Pseudo-Matthieu*, 14 ; *Révélations de Sainte Brigitte*, Livre VII, XXI ; *Légende Dorée*, tome I, p.67.

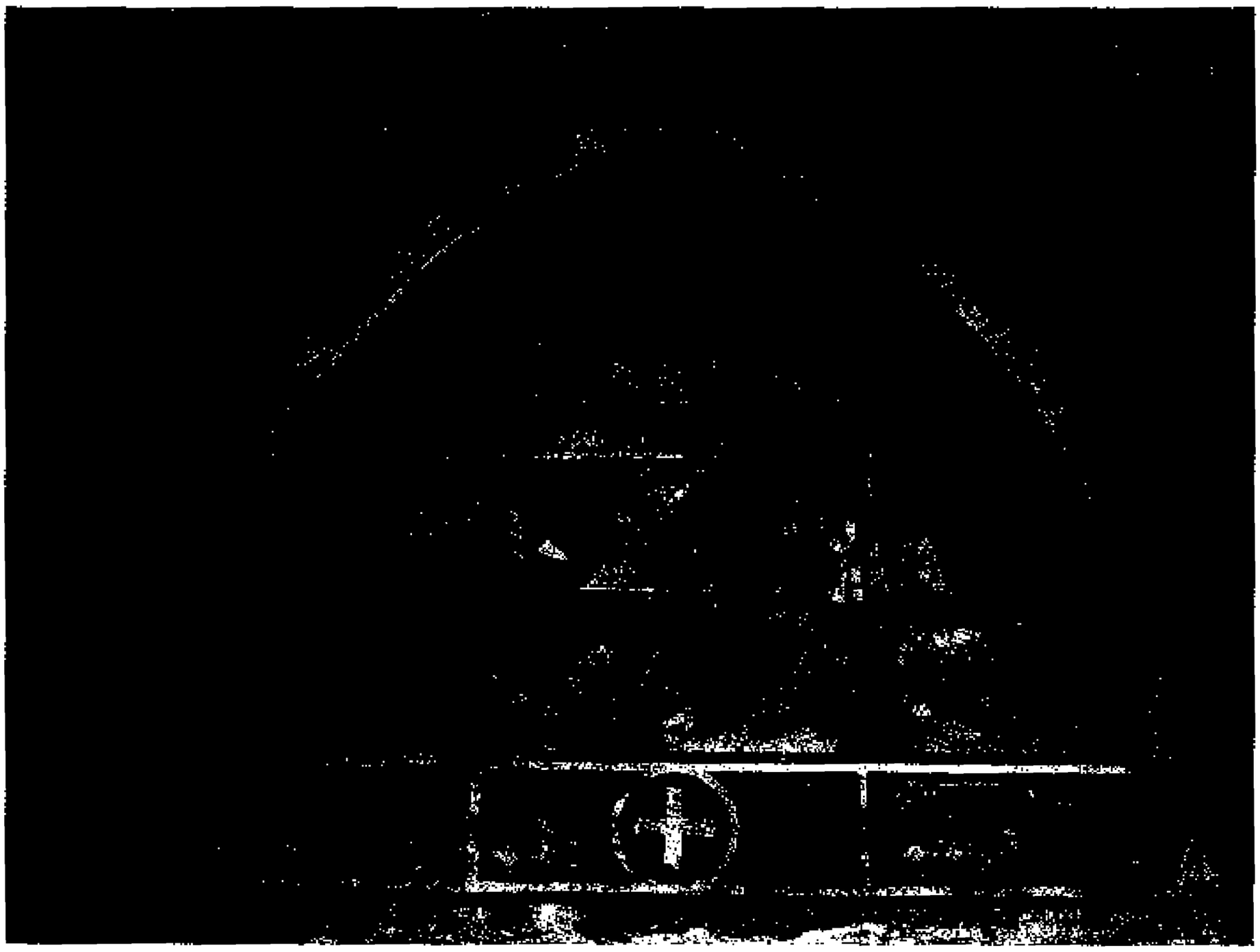


Fig. 33. La Nativité - Cliché Séverine Ferraro, 2006.

position centrale, plusieurs personnages prennent place. Sur la gauche, Joseph, assis sur un tabouret de bois, semble indifférent à la scène qui se déroule sous ses yeux et s'accoude avec lassitude sur la mangeoire. Les apocryphes s'intéressent peu au rôle joué par Joseph dans la Nativité ; tout au plus se charge-t-il de trouver une sage-femme pour aider à la délivrance de Marie[93]. Á Abondance, Joseph semble avoir rempli sa mission, comme en témoigne la sage-femme représentée au premier plan et éprouvant la température du bain de l'Enfant[94]. Sainte Brigitte est à la seule à conférer un rôle plus positif à Joseph qui, une fois l'Enfant né, « [...] entra, et se prosternant à deux genoux, adorant l'enfant, il pleurait de joie.[95] » Mais dans notre *Nativité*, c'est la Vierge et non Joseph qui est en adoration devant l'Enfant. Agenouillée au plus près de la crèche, Marie honore son Fils, les mains jointes en signe de prière. Le thème de la Vierge en adoration se développe abondamment dans l'iconographie à partir du XV^e^ siècle, sous

---

[93] *Protévangile de Jacques*, 18 ; *Pseudo-Matthieu*, 13 ; *Vie de Jésus en arabe* 2, 5.

[94] Si la présence d'une ou plusieurs sages-femmes est mentionnée dans la plupart des apocryphes (cf note précédente), la scène du bain de l'Enfant est inexistante dans les sources scripturaires. Il pourrait s'agir de la christianisation du thème païen de la naissance de Dionysos (PÉREZ-HIGUERA Teresa, *op. cit.* p.112).

[95] *Révélations de Sainte Brigitte*, Livre VII, XXI.

l'influence de textes mystiques comme les *Révélations*[96]. Avec cette mutation iconographique, la scène acquiert une dimension dévotionnelle, renforcée par le chœur angélique chantant les louanges du Seigneur au-dessus de la crèche. Cependant, l'apparition des anges est généralement associée, dans les sources scripturaires, à l'Annonce et à l'Adoration des bergers, épisodes qui ont été représentés comme des scènes secondaires dans la *Nativité* d'Abondance. Le récit le plus complet de ces deux épisodes est livré par l'*Évangile de Luc* tandis que les apocryphes n'apportent pas de détails complémentaires[97]. Au registre supérieur, deux bergers accompagnés de leurs chiens reçoivent l'annonce de la naissance miraculeuse par un ange dont seul le phylactère est encore visible. Selon l'évangéliste, les bergers sont « saisis d'une grande crainte » à la vue de l'ange, réaction illustrée par un pasteur tombant à la renverse et se protégeant le visage avec son bras. Après l'annonce de l'Incarnation, les pâtres se rendent à Bethléem où ils trouvent la Sainte Famille. Brigitte de Suède ajoute qu'ils adorent l'Enfant autour de la crèche[98], comme c'est le cas dans notre peinture, au registre inférieur droit.

Dans la deuxième travée occidentale de la galerie sud prend place une scène illustrant à la fois la Circoncision du Christ et sa Présentation au Temple. Il s'agit d'une nouvelle peinture extrêmement dégradée pour laquelle la reproduction aquarellée s'avère indispensable. L'action se déroule sous un édicule polygonal dont tous les murs sont percés de grandes arcades supportées par de fins piliers carrés. L'espace est couvert d'une voûte d'ogives dont la clé pendante est ornée d'une croix de Savoie. L'ensemble est couronné d'un attique ajouré, surmonté d'une rangée de fleurons et de petits acrotères, ceignant une toiture à pans multiples. Au centre du Temple se trouve l'autel sur lequel repose l'Enfant entièrement nu. Sur la gauche, Marie tient dans ses mains le linge immaculé grâce auquel elle a transporté son Fils afin de ne pas souiller son corps pur. Derrière l'autel, le grand prêtre s'apprête à circoncire l'Enfant tandis que, à sa gauche, Joseph se penche comme pour s'assurer du bon déroulement du rituel. Autour du groupe central prennent place différents personnages, trois femmes aux côtés de la Vierge et quelques hommes derrière Joseph. Les sources scripturaires[99] évoquant la Circoncision sont peu prolixes mais s'accordent à affirmer qu'elle s'est déroulée au huitième jour suivant la naissance du Christ, en conformité avec la coutume juive.

---

[96] *Ibid.* : « Or, la Vierge, sentant qu'elle avait enfanté, ayant baissé la tête et joint les mains, adora l'enfant avec grande révérence [...]. » Il faut également citer l'influence des *Méditations sur la vie de Jésus-Christ* du Pseudo-Bonaventure.

[97] Lc 2, 8-20 ; *Pseudo-Matthieu*, 13 ; *Vie de Jésus en arabe*, 4 ; *Légende Dorée*, tome I, p.71.

[98] *Révélations de Sainte Brigitte*, Livre VII, XXIII.

[99] Lc 2, 21 ; *Vie de Jésus en arabe* 7, 1 ; *Légende Dorée*, tome I, p.111.

La *Vie de Jésus en arabe* rapporte que le rituel a été exécuté dans la grotte de la Nativité et que la sage-femme, toujours présente, a conservé le prépuce de l'Enfant. Ces précisions ne sont pas adoptées par le peintre d'Abondance qui situe la Circoncision dans le Temple, proposant ainsi une véritable synthèse avec l'épisode de la Présentation de Jésus. Cette seconde scène est relatée par l'*Évangile de Luc* qui introduit les détails intégrés ensuite dans les sources apocryphes[100]. La présentation d'un enfant au Temple se déroulait traditionnellement quarante jours après la naissance, délai correspondant à la période de purification de la mère durant laquelle il lui était interdit de pénétrer dans le sanctuaire[101]. Parmi l'assistance, l'évangéliste mentionne le vieillard Siméon que l'on peut, selon le *Pseudo-Matthieu*, identifier au grand prêtre, et la prophétesse Anne qui est probablement la femme nimbée tenant une lance derrière la Vierge. Une suivante de Marie porte dans un panier « un couple de tourterelles ou deux jeune colombes[102] », sacrifice traditionnellement requis lors de la présentation d'un enfant au Temple.

Dans la travée d'angle sud-ouest, sur la paroi occidentale, prend place l'épisode de la *Fuite en Egypte* qui s'inscrit dans un paysage panoramique fourmillant de détails issus d'une réalité contemporaine. De nouveau, le peintre a représenté deux épisodes successifs au sein du même panneau. Sur la gauche, un ange aux ailes colorées prévient Joseph, profondément endormi et accoudé nonchalamment sur le bât de son âne, de l'imminence du massacre commandité par Hérode et du danger encouru par l'Enfant. Le Songe de Joseph est relaté par plusieurs sources canoniques et apocryphes[103], mais aucune ne fournit de détails particuliers. La Fuite en Egypte stricto sensu est représentée sur la droite du panneau. L'unique précision fournie par l'*Évangile de Matthieu* n'est pas respectée puisqu'il est dit que la Sainte Famille prend la fuite de nuit, ce qui semble tout à fait incompatible avec l'intense activité qui règne dans le paysage en arrière plan. Joseph, chargé des maigres possessions familiales suspendues à une longue baguette, ouvre la marche en tirant fermement sur la longe de l'âne. L'animal transporte avec docilité la Vierge qui serre

---

[100] Lc 2, 22-38 ; *Pseudo-Matthieu*, 15 ; *Légende Dorée*, tome 1, p.188-196.

[101] *La Vie de Jésus en arabe* (7, 3) diffère sur ce point puisqu'elle situe la scène au dixième jour.

[102] Lc 2, 24. Cette offrande est également mentionnée dans : *Pseudo-Matthieu*, 15 ; *Légende Dorée*, tome I, p.191. Jacques de Voragine précise qu'il s'agit de l'offrande habituelle des pauvres, exaltant ainsi l'humilité de Jésus et de ses parents. Dans la *Vie de Jésus en arabe* (7, 3), la nature de l'offrande n'est pas mentionnée.

[103] Mt 2, 13 ; *Pseudo-Matthieu*, 17 ; *Histoire de Joseph le charpentier*, 8. *La Vie de Jésus en arabe* (9, 2) ne précise pas si l'ange apparaît à Joseph au cours d'un songe. Selon le *Protévangile de Jacques* (22), c'est Marie elle-même qui apprend le projet d'Hérode et, prise de frayeur, elle cache l'Enfant dans une crèche à bœufs.

son Fils dans ses bras[104]. Marie est revêtue d'un long manteau bleu, rabattu sur sa tête, qui lui permet d'envelopper étroitement l'Enfant. Celui-ci, malgré le danger imminent, tête avec avidité, détail qui n'est rapporté par aucune source scripturaire. Marie, le visage angoissé, se retourne vivement sur la selle afin de guetter l'arrivée d'éventuels poursuivants. La Sainte Famille voyage seule, alors que le *Pseudo-Matthieu* et l'*Histoire de Joseph le charpentier* mentionnent la présence d'autres personnages, trois garçons et une jeune fille non identifiés dans le premier texte, la sage-femme Salomé dans le second. La *Fuite en Egypte* d'Abondance témoigne d'une mise en scène très épurée des sources apocryphes.

La scène située dans la deuxième travée méridionale de la galerie ouest représente *Jésus parmi les docteurs* (fig. 34), épisode généralement considéré comme celui qui clôture le cycle de l'Enfance. Il est relaté pour la première fois par l'*Évangile de Luc* avant d'être intégralement repris par le *Pseudo-Thomas*[105]. Alors que Jésus est âgé de douze ans, la Sainte Famille se rend à Jérusalem pour la Pâque. Après les festivités, Jésus reste en ville à l'insu de ses parents qui ne s'aperçoivent de sa disparition qu'après une journée de marche. De retour à Jérusalem, Marie et Joseph recherchent leur Fils et le retrouvent, au bout de trois jours, « dans le Temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant [...].[106] » La peinture d'Abondance illustre le moment précis où Marie et Joseph retrouvent enfin Jésus. Le sanctuaire est représenté par un édifice hexagonal dont les trois pans antérieurs sont largement ouverts par de grandes arcades en plein cintre reposant sur un mur bahut et surmontées d'un attique étroit supportant quatre petits acrotères grotesques. Jésus, assis dans une chaire de bois ouvragée, occupe une position centrale. Le visage grave et digne, le bras droit levé, l'index pointé dans une attitude professorale, il expose ses connaissances aux docteurs qui l'entourent. Il s'agit de la première manifestation du Christ enseignant. Autour de lui, les douze docteurs préfigurent les apôtres auxquels le Christ va bientôt prodiguer son enseignement. Les sources dépeignent la stupéfaction et l'étonnement de l'auditoire face au savoir de Jésus. Le peintre a bien illustré la variété de ces sentiments : vif intérêt du docteur placé immédiatement à la gauche du Christ, mine dubitative de ceux qui vérifient ses allégations dans les Écritures saintes, exaspération du docteur penché par-dessus le mur bahut au premier plan.

---

[104] *Pseudo-Matthieu*, 18 : « [...] Marie descendit de dessus sa monture, et elle portait Jésus dans ses bras ». Il est à noter que l'auteur ne précise pas la nature de la monture de la Vierge. L'*Histoire de joseph le charpentier* (8), ne fournit aucun détail sur le mode de transport de la Sainte Famille : « Et se levant, il prit Marie, ma mère, qui m'emporta dans ses bras. »

[105] Lc 2, 41-51 ; *Pseudo-Thomas*, 19.

[106] Lc 2, 46

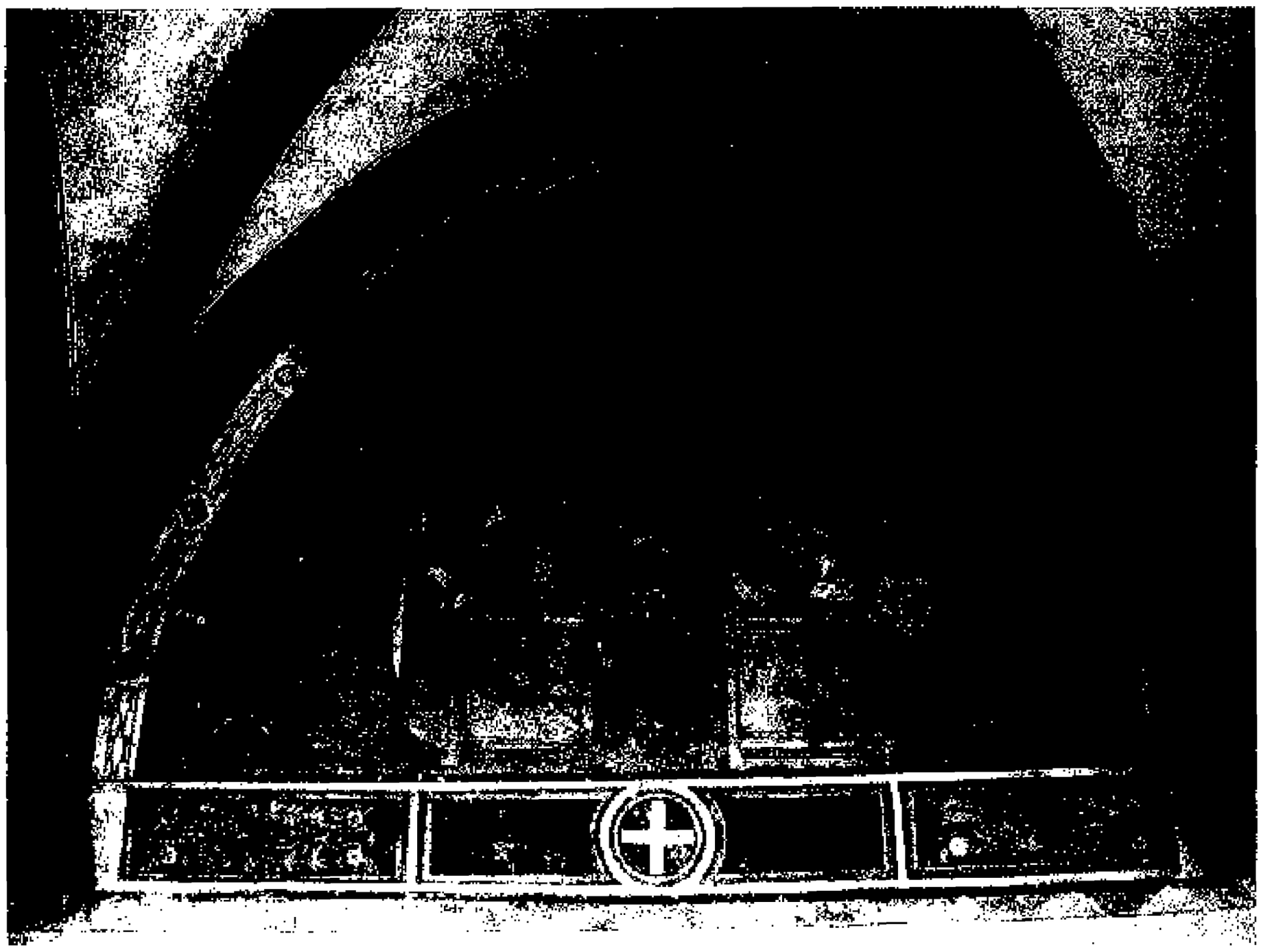


Fig. 34. Jésus parmi les docteurs - Cliché Séverine Ferraro, 2006.

Près de ce dernier personnage, Marie et Joseph arrivent aux abords du Temple et viennent d'apercevoir leur Fils. Á nouveau, les sources insistent sur les sentiments des personnages : les parents du Christ étaient « angoissés » ou ont réellement « souffert »[107] de son absence. Dans notre peinture, un sentiment de soulagement est parfaitement lisible sur le visage de la Vierge qui tend ses deux bras ouverts vers Jésus. Joseph, quant à lui, présente une physionomie plus grave qui illustre le mécontentement d'un père face à la désobéissance de son fils.

La dernière peinture prend place dans la troisième travée méridionale de la galerïe ouest et représente les *Noces de Cana* (fig. 35), scène marquant le commencement de la vie publique du Christ par l'accomplissement de son premier miracle. Les sources sont rares puisque l'épisode est rapporté par l'*Évangile de Jean* puis par la *Vie de Jésus en arabe*[108] qui reprend presque intégralement le récit johannique. Ces textes sont assez laconiques sur le déroulement de l'épisode car il possède une signification plus théologique que narrative.

---

[107] *Lc* 2, 48 ; *Pseudo-Thomas*, 19.

[108] *Jn* 2, 1-12 ; *Vie de Jésus en arabe*, 47.

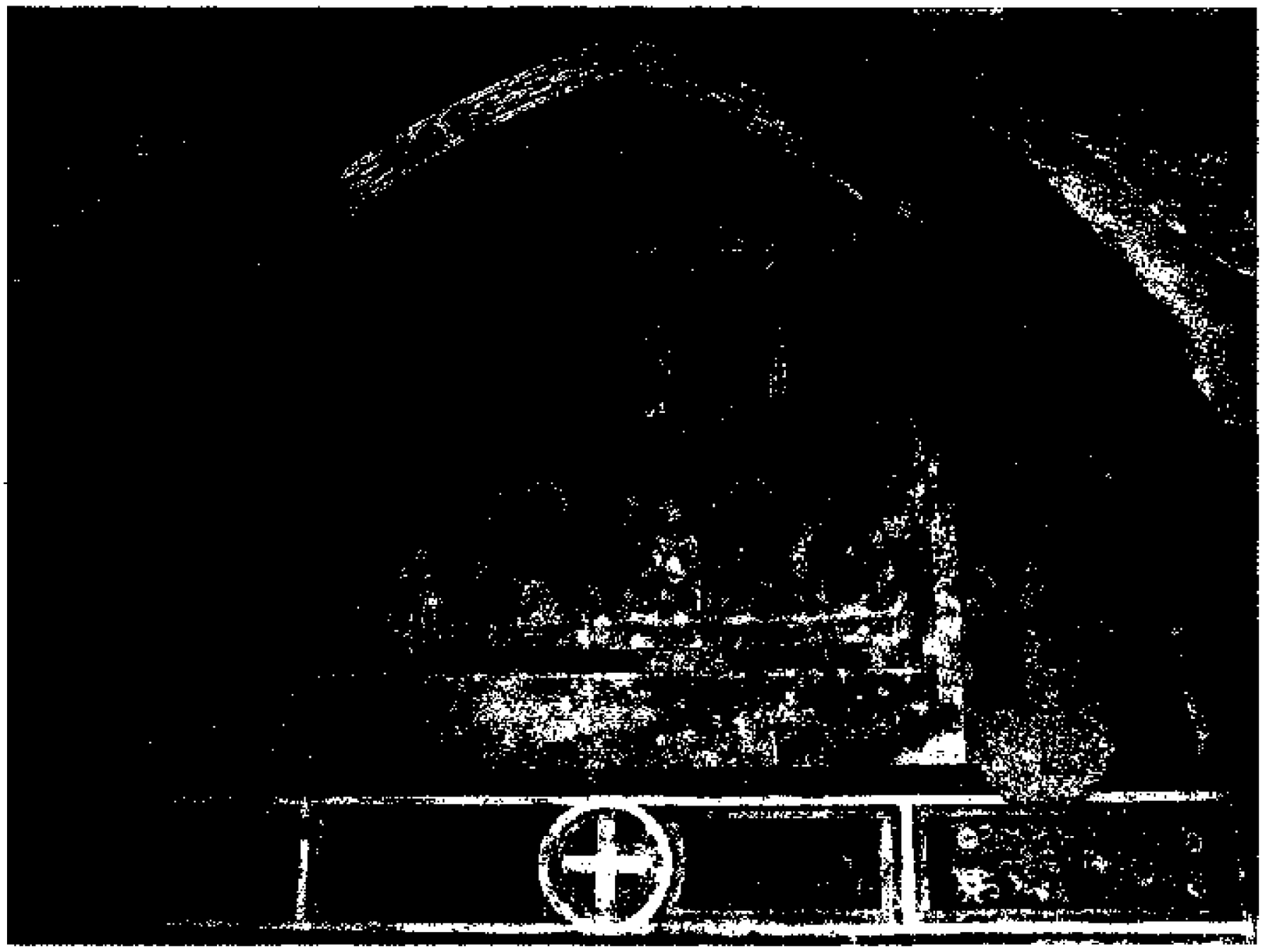


Fig. 35. Les Noces de Cana - Cliché Séverine Ferraro, 2006.

Nous apprenons que Jésus, sa mère et ses disciples sont invités à la noce et que le vin vient à manquer au cours du repas. Marie intercède auprès de son Fils afin qu'il transforme l'eau contenue dans six jarres de pierre, ou dans six amphores selon l'apocryphe, en vin. Jean précise que ce vin miraculeux est puisé par des serviteurs et présenté au « maître du repas[109] » qui reproche au marié d'avoir gardé le meilleur cru pour la fin du festin. Le peintre s'éloigne de la relative pauvreté des sources scripturaires et ses *Noces de Cana* deviennent prétexte à de multiples détails issus d'une réalité contemporaine. Le banquet se déroule dans une prospère demeure seigneuriale dont l'étage supérieur est occupé par une loggia, elle-même surmontée d'une série de créneaux à merlons fendus et couronnée d'une toiture en tuiles romaines. Sur la gauche, la cuisine s'ouvre sur la pièce principale par un passe-plat tandis que, sur la droite, une porte entrouverte permet à deux valets de procéder au service des convives. Le vin est contenu dans des tonnelets avant d'être transvasé dans de belles aiguières d'étain disposées sur le mur bahut délimitant la scène au premier plan. Autour d'un festin suggérant les habitudes alimentaires et les manières de table de la noblesse savoyarde au Moyen Âge, prennent

---

[109] *Jn* 2, 8.

place les convives revêtus de costumes contemporains et répartis autour de la mariée qui occupe une position centrale. Le Christ, placé à la droite du marié, est accompagné de la Vierge, installée en bout de table, et de deux de ses disciples, Jean et Pierre, identifiables grâce à leurs physionomies caractéristiques et assis de part et d'autre d'un personnage coiffé d'un bonnet conique à bords relevés, peut-être le « maître du repas » évoqué par l'évangéliste.

4 – Vers quelques réflexions conclusives

L'analyse comparative des images et des sources scripturaires laisse immédiatement apparaître l'absence de texte-référent valable pour l'ensemble du cycle d'Abondance. Les concepteurs du programme iconographique ont puisé, de manière indifférenciée, dans la matière canonique et apocryphe ainsi que, pour une moindre part, dans les compilations ou révélations mystiques rédigées au Moyen Âge. Il est cependant frappant de constater que la plupart des anecdotes ou épisodes miraculeux rapportés par les évangiles apocryphes ont été évacués de la narration visuelle. Citons pour exemple l'histoire de l'incrédulité de la sage-femme Salomé qui, voulant vérifier la virginité de Marie, voit sa main se dessécher et ne retrouver son aspect naturel qu'après avoir touché l'Enfant et reconnu sa divinité[110]. La présence d'une sage-femme dans la *Nativité* d'Abondance ne fait pas référence à cet épisode mais a pour vocation de rendre la scène sacrée plus humaine. Mentionnons également les prodiges qui jalonnent le récit de la Fuite en Egypte et qui ont souvent été illustrés par l'iconographie, notamment le miracle du palmier qui s'incline vers la Sainte Famille pour lui offrir ses fruits, puis soulève ses racines pour que jaillisse une source[111], ou la chute des idoles au passage du Christ[112]. L'évacuation de tout propos anecdotique témoigne de la volonté de proposer un programme iconographique dogmatique et édifiant, en parfaite adéquation avec le public auquel il était destiné, les chanoines réguliers de saint Augustin, et le lieu dans lequel il prend place, le cloître d'Abondance.

Le cycle peint d'Abondance constitue une manifestation visible de la dévotion particulière des chanoines de ce lieu envers la Vierge. En effet, la communauté témoigne d'une piété mariale précoce puisqu'elle se place dès l'origine sous la protection de la Vierge à qui le premier lieu de culte est dédié à la fin du XI[e] siècle, dédicace qui a toujours été conservée jusqu'à nos jours. Par ailleurs, le *Nécrologe* de

---

[110] Cet épisode est rapporté par : *Protévangile de Jacques*, 20 ; *Pseudo-Matthieu*, 13 ; *Légende Dorée*, tome I, p.67. Selon Jacques de Voragine, la sage-femme incrédule est Zébel et non Salomé.

[111] *Pseudo-Matthieu*, 20.

[112] *Pseudo-Matthieu*, 23 ; *Vie de Jésus en arabe* 10, 4-5.

l'abbaye met en exergue l'importance des fêtes mariales dans le calendrier liturgique des chanoines. Les peintures du cloître participent de l'exaltation des vertus de la mère du Christ et, en cela, le choix des scènes représentées est révélateur. Par l'acceptation de l'Incarnation annoncée par l'archange Gabriel dans l'épisode de l'*Annonciation*, Marie se place dans la position de première croyante et servante de la parole de Dieu. Avec la *Nativité*, la Vierge agenouillée devant son Fils est la première à reconnaître sa divinité et devient un modèle de l'adoration que le chrétien doit témoigner au Christ. Dans la *Fuite en Egypte* et *Jésus parmi les docteurs*, ce sont les vertus maternelles de Marie qui sont exaltées par la transcription visuelle de son angoisse face aux dangers encourus par Jésus. Enfin, par le truchement des *Noces de Cana*, la Vierge est hissée au rang d'intercesseur privilégié auprès de son Fils, rôle éminemment crucial qu'elle conserve jusque dans la représentation de la Fin des temps et du Jugement dernier. Les chanoines d'Abondance, soucieux de leur propre Salut, ont fait le choix, sans doute avec bon sens, de se placer sous la protection de la figure tutélaire la plus puissante : la mère de Dieu.

Séverine FERRARO
Doctorante à l'Université de Bourgogne - Dijon

3/ ELEMENTS SUR L'EXPLOITATION DE LA CHAUX EN HAUTE-SAVOIE

La chaux trouve des usages multiples mais le plus connu est sans conteste son utilisation comme liant dans les maçonneries. Ce rôle contribue à en faire un indicateur d'une culture matérielle développée et tend rapidement à l'associer, pour ce qui concerne les Alpes du Nord, à la civilisation gallo-romaine, pionnière dans la généralisation des constructions maçonnées.

L'abondance des ressources calcaires explique le fait que peu de zones du Département n'ont pas connu de production de chaux, si petite soit elle. La chaux y est ainsi d'un usage ancien et répandu et les objectifs de cet article sont de présenter différents aspects de cette exploitation dans le contexte haut-savoyard.

Généralités sur la chaux

La chaux provient de la calcination du carbonate de calcium ($Ca\ CO^3$) contenu naturellement dans les roches calcaires, alors que le plâtre provient de la cuisson du gypse (un sulfate hydraté de calcium). La calcination du carbonate de calcium produit de l'oxyde de calcium ou chaux vive (CaO). Les types de chaux varient selon la pureté du calcaire.

- la chaux grasse - Une chaux grasse contient moins de 5 % d'impuretés. C'est donc une chaux presque pure employée dans diverses industries, notamment en sidérurgie, pour la confection des mortiers et enduits qui durcissent à l'air et plus particulièrement pour les fresques et les stucs. En agriculture, la chaux grasse est utilisée tant pour l'assolement que pour la stabilisation des sols argileux[113]. La chaux grasse est également dite *aérienne* car elle fait sa prise à l'air par réaction avec le gaz carbonique.

- La chaux maigre - Une chaux maigre contient plus de 5 % d'impuretés inertes. Il s'agit ainsi d'une chaux impure qui renferme des carbonates terreux ou de l'argile, du sable, etc. En plus de la confection des mortiers, la chaux maigre s'utilise pour le tannage des peaux[114] mais également pour les enduits et stucs.

- La chaux hydraulique naturelle - Il s'agit d'une variété de chaux maigre produite à partir d'un calcaire contenant des impuretés réactives (silice, alumine, fer) dans des proportions de 5 à 20 %, lesquelles impuretés se transforment, lors de la cuisson, en silicates et aluminates de calcium. L'intérêt de la chaux hydraulique vient de ce qu'elle permet de confectionner des mortiers capables de prendre dans l'eau ou les milieux humides. Les ciments sont ainsi des chaux hydrauliques artificielles.

La chaux vive obtenue après calcination est un produit dangereux car très caustique et avide d'eau, ce qui la rend instable. La chaux vive peut être employée pour accélérer la décomposition des chairs. La chaux s'utilise le plus souvent après extinction, qui se fait par ajout d'eau dans des conditions particulières qui conditionnent la qualité du mortier et nécessite des fosses spécialement adaptées et étendues.[115] Cette extinction se fait généralement sur le chantier de construction tout simplement dans le but de s'assurer de la qualité de la préparation : lors de la construction de l'Hôtel de ville d'Annecy (1847-1855), le cahier des charges exige « que la chaux sera toute de qualité maigre[116] formée avec la pierre provenant des carrières de Sévrier dénommée Lanoz, éteinte au fur et à mesure de l'emploi.[117] »

---

[113] Ss la direction de MM BAILLY, BIXIO et MALPEYRE. *Maison rustique du 19e siècle*, Tome III, *Arts agricoles*, s. d., p. 461.

[114] Diderot et d'Alembert, *Recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques avec leur explication - Arts du Cuir*, Paris, 1751-1780.

[115] E. LEDUC. *Chaux et ciments*, 1902, Baillière et Fils, p. 100-104. .

[116] Cette chaux est en fait hydraulique, d'après L. MORET, « Enquête critique sur les ressources minérales de la province de Savoie précédée d'une esquisse géologique », *Annale de l'Université de Grenoble*, 1925, p. 153 et Numa SERAND, in « Analyse des chaux de la Puya et de Sevrier », *Bulletin de l'Association Florimontane*, 1856, p. 133-136.

[117] Article 30ème, *Cahier des charges du projet de construction de l'hôtel de ville*, info aimablement communiquée par Madame M.-C. RAYSSAC, Archives Municipales d'Annecy.

Généralités sur les types de fours à chaux et leurs fonctionnements

« Peu d'industries ont connu ces derniers temps une rationalisation aussi développée ; mais le contraste n'en est que plus vif avec les vieilles installations, datant d'une cinquantaine d'années, et dont la silhouette rappelle de très près l'antique four à chaux abandonné qu'on rencontre çà et là dans les campagnes, à demi envahi par la végétation. » disait Raoul Blanchard peu avant 1930[118]. Toutefois « l'antique four à chaux » dont il parle a constitué au XIX[e] s. pour nos régions une avancée technique considérable, qui a supplanté l'usage millénaire des fours en fosses.

Les fours provisoires ou fours volants

Il s'agit de la forme la plus simple, la plus ancienne et la plus répandue de fours. Différentes variantes sont connues dès l'Antiquité : fours en élévation où four et fournée ne font qu'un, et fours en fosse, pouvant servir à plusieurs cuissons consécutives.

Cette dernière variante consiste en une fosse creusée dans le sol, souvent à proximité immédiate d'un affleurement de calcaire. Ce type de four, très fréquent, est décrit dans un rapport de l'Intendant du Genevois daté de 1844[119] : « *Dans les rares cuissons de la chaux du Grand Bornand on fait un creux cylindrique ou parallélépipède vertical de trois mètres environ de largeur, et on place la chaux en forme de voûtes superposées l'une sur l'autre, et de façon que chaque voûte se soutienne indépendamment des autres. On met le feu au dessous, et on l'entretient pendant trois jours ; et dans le temps de l'action du feu on entend des coups semblables à ceux du canon et qui provient des éclats de quelque morceau de pierre sous l'action du feu. C'est pour cette raison qu'on a pris le système indiqué ci-dessus de placer dans le four les pierres en forme de voûtes contiguës.* »

Les fours permanents ou fours coulants

C'est vraisemblablement entre la fin du Moyen-Age et l'époque moderne qu'apparaissent et se généralisent les fours à chaux maçonnés, d'abord dans de grands massifs calcaires (Lorraine, Champagne, Piémont, Provence...), puis à partir du milieu du XIX[e] s. dans toutes les régions disposant de ressources calcaires. Ce sont des bâtiments maçonnés dotés d'une cuve. Deux principaux types de fonctionnement existent :

---

[118] R. BLANCHARD, « L'industrie des chaux et du ciment dans le sud-est de la France », *Revue de Géographie Alpine*, 1928, p. 255-376.

[119] Archives Départementales de la Haute-Savoie, 11 J 860.

- Les fours permanents à cuisson intermittente - Ils peuvent se présenter sous la forme de cuves de pierres semi-enterrées ou de massifs de maçonneries. Le principe de la cuisson intermittente, selon Hassenfratz, est « *que l'on ne calcine pendant toute la durée du feu, que la quantité de pierres que l'on a placées [dès le départ] dans le fourneau* »[120]. Les inconvénients de la cuisson intermittente sont sa forte consommation de combustible pour un rendement limité. Ces fours peuvent connaître deux types de cuisson : la « courte flamme », où le combustible se consume dans la cuve (en couches alternées de combustible et de calcaire ou bien au dessous de la charge de calcaire), et la « longue flamme » qui dispose d'un foyer séparé.

- Les fours permanents à cuisson continue – La grande différence avec les fours à cuisson intermittente viennent de l'approvisionnement constitué de couches alternées de combustible et de blocs de calcaire. Avec ce système le four peut fonctionner pendant des semaines pour autant qu'il soit approvionné par le haut alors que la chaux est retirée par le bas. Ce type de four est déjà attesté au XVIII[e] siècle, puisque décrits en détail par Fourcroy de Ramecourt[121]. La cuisson continue connaît également les deux types de cuisson à longue et courte flamme.

La matière première dans notre département : quels types de gisements ?

Un affleurement de calcaire : la configuration d'une telle exploitation est assez typique : les fours sont placés au bas de l'affleurement, sur une terrasse, ou ancrés dans la pente, ce qui facilite le chargement des fours permanents. C'est le cas de l'exploitation de Cons-Sainte-Colombe. A Saint-Gingolph, les fours de la Villa Rolland sont au bord immédiat du lac mais à plusieurs centaines de mètres de l'affleurement, ici dans le but de faciliter les expéditions.

Des galets de rivière ou de l'épierrement : l'exploitation de ces gisements ne répond qu'à des besoins limités. Un exemple nous vient de Cordon, où, pour des travaux de maçonnerie au XIX[e] s. « les pierres à chaux venaient des torrents de par là (ruisseaux de Callabonet, Zarzillat)... ».[122]

Un bâtiment en ruine : la transformation en chaux d'élément d'architecture d'un édifice livré à la ruine est attestée sur différents

---

[120] J.-H. HASSENFRATZ, *Traité théorique et pratique de l'art de calciner la pierre calcaire, et de fabriquer toutes sortes de mortiers, ciments, bétons, etc. soit à bras d'homme, soit à l'aide de machines*, Paris, 1825, 430 p.

[121] FOURCROY DE RAMECOURT, *L'Art du Chaufournier*, 1766.

[122] J.-P. BRUSSON, « Les gens, les mots, les choses – Cordon (1860-1939) », *Mémoires et documents de l'Académie Salésienne*, t. 90-91, 1982, p. 121-124.

sites du département, dès l'Antiquité[123]. Ce type de récupération est certainement beaucoup plus fréquent que ne le laissent supposer les indices repérés jusqu'alors en fouille.

Rendement

Tout ce qui est extrait de la carrière n'est pas bon pour la calcination, si l'on prend l'exemple de l'exploitation d'Annecy-Vovray, au milieu du XX[e] siècle, pour une tonne de calcaire destiné à la production de chaux, il fallait extraire 2,5 tonnes de matériaux[124].

Une fois le bon calcaire sélectionné et prêt à cuire, 100 kilos donneront 54 kilos de chaux grasse, la calcination d'un calcaire riche connaît une diminution du volume de 10 à 20 % ainsi que du poids[125], alors qu'un calcaire hydraulique voit son poids augmenter lors de la cuisson[126].

Combustibles...

Dans notre région, jusqu'au XIX[e] s. le premier combustible utilisé est le bois. Cette industrie se satisferait d'essences communes puisque tout ce qui brûle en faisant une longue flamme peut être utilisé, Fourcroy de Ramecourt[127] préconise même l'emploi de bois blancs (tremble, bouleau, etc.). Néanmoins des essences nobles peuvent être utilisées comme l'illustre l'exploitation lointaine de deux fours à chaux de la forêt de Wellington, qui consommaient à eux seuls, vers 1255, 500 chênes par an ![128]

Vers 1830[129], Joseph Despine mène une enquête sur l'exploitation des forêts en Savoie[130] et mentionne, parmi les industries consommatrices de bois, l'industrie qui nous intéresse. Ainsi, pour ce seul usage on apprend qu'en la province de Carouge se consomme alors 3000 stères de bois par an, dans celle du Chablais ce ne sont que 3 à 400

---

[123] Le sanctuaire antique de Viuz-Faverges (A. REBISCOUL et J. SERRALONGUE, « Le sanctuaire antique de Viuz-Faverges (Haute-Savoie) 74 123 006 AH », *Service régional de l'archéologie*, 1992, 3 volumes) s'est trouvé dépouillé d'une partie de ses éléments, calcinés au cœur même des bâtiments.

[124] A. GIROUX, « *Les fours à chaux d'Annecy-Vovray* (1921-1965) », ESPI, 1985, n°1, p. 18.

[125] E. LEDUC, p. 81.

[126] E. LEDUC, p. 85.

[127] FOURCROY DE RAMECOURT, p. 12 - 13.

[128] J. GIMPEL, *La Révolution industrielle du Moyen Age*, Ed. Seuil, p. 63, cité par D. LAVERGNE, F. SUMERA « La fabrication de la chaux : une activité pérenne ou occasionnelle pendant l'Antiquité gallo-romaine ? Premiers éléments de réponse », *Arts du feu et productions artisanales. XX[e] rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes*, 2000, p. 461.

[129] ADHS 11 J 929.

[130] Sur les circonstances de cette enquête, R. DEVOS, « Industrie et artisanat en Savoie du Nord », *Monde Alpin et Rhodanien*, 1987 3-4, p. 11-40 mais aussi R. GABION, *Répertoire numérique détaillé du fonds* GARBILLON-DESPINE *(Sous-série 11 J)*, Annécy, 1981, p. 15.

stères par an, alors que l'exploitation de la pierre à chaux y est importante. Cette faiblesse de l'utilisation du bois tient d'abord à un mode de fonctionnement particulier des fours[131] mais peut-être également à une cuisson au charbon minéral. Dans la province du Faucigny, « partout on la cuit au bois et le nombre de fours peut être porté en totalité de 80 à 90 qui consomment environ 4000 stères de bois. » En Genevois, « le total de ces fours à chaux joint à ceux qui se cuisent accidentellement dans chaque commune s'élève à près de 120 et consomment 5 à 6000 stères de bois. » Fort heureusement pour les forêts savoyardes, « Mrs Frérejean viennent d'établir à Cran un four à chaux à la houille et il serait fortement à désirer qu'il s'en établît d'autres et qu'on utilisât ainsi la houille d'Entrevernes. »

Bien que pauvre en charbon fossile, l'industrie de la chaux en Savoie se satisfait pour une part des petits gisements locaux, souvent de qualité médiocre : la cuisson continue consomme ainsi 2,3 hl de charbon pour 1 m³ de chaux[132] soit 80 à 100kg de combustible pour une tonne de calcaire. C'est ainsi que la lignite du Petit-Bornand, découverte en 1787, aurait servi à la cuisson de la chaux à Carouge, Genève et Bonneville à une période non précisée du XIX[e] siècle[133] ; dans les années 1920, l'usine de Samoëns utilise de l'anthracite « intra-alpine »[134]. En fait la cuisson au charbon semble se généraliser dans notre département au milieu du XIX[e] s. si bien qu'en 1875, dans tous les établissements du département, on brûle de la houille et principalement de l'anthracite[135].

La faiblesse des gisements savoyards contraint certains établissements, notamment les plus importants qui nécessitent des approvisionnements plus sûrs et réguliers, à importer le charbon, ainsi l'on apprend que les fours à chaux du Maupas, à Meillerie consommaient jusqu'au milieu des années 1840 de la houille de Givors, mais que vers 1845 ils sont à l'arrêt car cette houille « revenait trop cher pour le transport ».[136]

A la différence des fours à cuisson courte flamme, les fours à longue flamme qui se répandent à la fin du XIX[e] s. nécessitent un

---

[131] Ce type de fonctionnement vous sera présenté dans une prochaine notice.

[132] B. CRENN. « Des fourneaux à chaux aux usines chaufournières, l'évolution architecturale d'une industrie rurale au XIX[e] siècle », *Architectures du travail – Arts de l'ouest*, (sous la direction de J.-Y. ANDRIEUX), Ministère de l'Industrie. Paris, 1992, p. 208-223.

[133] D. DECROUEZ, *De Genève au Mont-Blanc, les roches racontent*, Muséum d'histoire naturelle de la ville de Genève, 1999, p. 110.

[134] R. BLANCHARD, *op. cit.*, p. 285.

[135] V. BARBIER, *La Savoie industrielle*, Volume II, 1875, p. 512.

[136] ADHS 11 J 860, *Rapport sur les principales pierres à chaux en usage pour les constructions dans la province du Chablais.*

charbon gras[137], par ailleurs se développent en France des fours à gazogène (modèles Fahnehjelm et Paar).[138] Certains fours (four Gobbe)[139] à la fin du XIX[e] s. qui ont été mis en application dans de grandes exploitations mais qui ne semblent pas connus dans notre département ont des rendements très performants : « ces fours produiraient 25 tonnes de chaux par 24 h avec seulement 100 kilos de houille par tonne de chaux cuite. »

Le coke, obtenu par distillation du charbon minéral, a notamment été utilisé dans les fours à cuisson continue courte flamme d'Annecy-Vovray, en fonction entre 1921 et 1965, dont la consommation était de 170 kg de coke pour une tonne de chaux.[140]

... Et pollution !

L'utilisation du charbon minéral comme combustible rend cette industrie très polluante. On sait, pour la région lyonnaise notamment, où certains fours étaient implantés à l'entrée même de Lyon, que les institutions se préoccupaient déjà avant la Révolution des nuisances dues à ces exploitations[141]. Néanmoins aucune réglementation ne semble prendre en compte, dans notre département, les conséquences néfastes de ces exploitations. On imagine pourtant les fumées provenant des nombreux fours du complexe chablaisien de Lugrin-Meillerie-Saint-Gingolph, lesquelles devaient certainement se voir de loin...

Conditionnement et expéditions

Comme il l'a été dit précédemment, la grande attention qui est portée à l'extinction de la chaux implique que celle-ci est souvent acheminée vive sur le lieu d'utilisation, son conditionnement en vue de son transport en devient ainsi capital. « On expédie peu de chaux en vrac et avec raison, la chaux s'éventant avec une très grande facilité. Elle est généralement placée dans des sacs de 50 kilos. Si l'expédition est faite au loin, on la place dans des barils garnis à l'intérieur de papier ou même de toile pour empêcher la chaux de filer à travers les joints. »[142] Le conditionnement doit également permettre à ce matériau de parcourir, en toute sécurité des distances relativement importantes.

---

[137] Elie LEDUC, p. 86.

[138] *Idem.*

[139] *Idem*, p. 96.

[140] A. GIROUX, *ESPI*, n° 1 p. 17.

[141] Préinventaire des monuments et richesses artistiques, *Fours à chaux du Rhône*, Meyzieu, 2003.

[142] Elie LEDUC, p. 118.

Grâce à la scrupuleuse comptabilité de la fin du Moyen-Age, notamment consignée dans les *comptes de châtellenie*, l'approvisionnement de certains chantiers médiévaux nous est connue. Ainsi la chaux employée aux travaux du château de Bonneville en 1385[143] provient-elle majoritairement de la paroisse de Scionzier, distante d'une quinzaine de kilomètres ! Des détails intéressants sont donnés sur le transport de cette chaux. Depuis le lieu de production jusqu'à pied d'œuvre, soit sur une distance de deux lieues « un équidé n'a pu y accéder avec une charrette pour apporter et charrier ladite chaux audit château [qu']en un jour seulement, et à chaque charroi, on ne transporte que quatre hottes »[144]. En 1317-1319[145], pour la construction, du château de Ville-la-Grand (commune voisine d'Annemasse), la chaux provient de Veyrier (Etrembières), sur les terres du comte de Genève au pied du Salève, mais également de « Thonon et Ripaille »[146], sur les terres du comte de Savoie. Le transport de la chaux depuis Ripaille se fait par bateau jusqu'à Genève, puis, après stockage dans des entrepôts, par chariot jusque sur le site de construction, soit une distance totale de plus de trente kilomètres ! Plus de cinq siècles plus tard, l'entrepreneur ayant en charge la construction de la préfecture d'Annecy se rendra adjudicataire de l'exploitation de la carrière de pierre à chaux de Cons-Sainte-Colombe et acheminera le produit jusqu'à pied d'œuvre, après trente kilomètres de voyage par terre et par lac[147].

Le personnel

La chaufournerie est un métier harassant et dangereux et peut être la cause d'accidents mortels suite à des asphyxies ou des chutes lors des chargements des fours[148]. Par ailleurs le tamisage de la chaux, après concassage, pratiqué dans de mauvaises conditions est susceptible d'entraîner de graves irritations des voies respiratoires[149].

---

[143] Ss la direction de C. GUILLERE, « Le château de Bonneville dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle », *Institut d'Etudes Savoisiennes*, Université de Savoie, 2003, p. 16, 25 et 44.

[144] Le coût total du transport est de 9 livres et 18 sous, pour 11 muids. Le transport de 4 hottes coûte 3 sous, la hotte serait donc l'équivalent de l'octane… Il a ainsi fallu 66 voyages pour transporter cette chaux achetée dans la paroisse de Scionzier !

[145] M. De la CORBIERE, « L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève », *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne*, t. 107-108, 2002, p. 45-4.

[146] S'agit-il d'un lieu d'embarquement pour une chaux exploitée dans les terres (Armoy, par exemple) ou bien de la récupération des vestiges de la vaste villa romaine dont un pillage ancien est avéré (F. BERTRANDY, M. CHEVRIER, J. SERRALONGUE, *Carte archéologique de la Gaule – La Haute-Savoie*, 1999, p. 346) ?

[147] ADHS 4 N 26.

[148] Un cas de décès de personnes est connu à Ville-en-Sallaz - Info J.-F. NOVEL.

[149] Association Nationale de Médecine du Travail et de Personnel des Hôpitaux, *Les risques professionnels dans les métiers et les manufactures d'ancien régime*, 2003.

En raison des risques liés à cette activité, le courant hygiéniste incite, dans la seconde moitié du XIX[e] s., les administrations à se préoccuper des âges et sexes des personnes employées à l'exploitation de la chaux. Ainsi, en 1875 sur l'ensemble du territoire haut-savoyard, 45 patrons emploient 129 ouvriers payés en moyenne 2,59 fr par jour[150], et parmi les ouvriers de l'industrie chaufournière on peut retrouver des femmes (Saint-Roch à Sallanches en 1881[151]) et plus fréquemment des enfants (Saint-Roch[152] et Sévrier[153] en 1881, Bonneville en 1883[154])...

Cette présentation d'une industrie méconnue, bien qu'active jusqu'au début du XX[e] s. et intimement liée à l'évolution des sociétés alpines, se veut synthétique et ne vise qu'à en présenter les caractères principaux de manière diachronique.

Pourtant l'industrie de la chaux n'a pas suivi un développement linéaire. Depuis au moins 2000 ans elle a connu des périodes fastes et de longues périodes de sommeil. De la même manière les « pôles » de production médiévaux ne paraissent pas être automatiquement ceux des époques modernes ou contemporaines. Différentes pistes de l'évolution de l'industrie chaufournière dans notre département devraient être ainsi livrées dans la prochaine chronique.

Christophe GUFFOND
SDAHS

---

[150] A titre indicatif, à la même époque, en moyenne sur le département, le quintal de chaux grasse se vendait environ 1,84 francs et le quintal de chaux hydraulique près de 2,35 francs - V. BARBIER, Tome II, p. 511.

[151] ADHS 6 M 912

[152] *Idem*

[153] ADHS 6 M 878

[154] ADHS 6 M 912

EXPOSITION

« SECRETS DE LACS, 150 ans d'archéologie dans les lacs alpins »
Exposition au Musée-Château d'Annecy du 13 juillet au 13 novembre 2006, au Musée savoisien de Chambéry du 15 décembre 2006 au 15 mars 2007, à la Chataignière, domaine départemental de Rovorée, à Yvoire du 23 juin 2007 au 30 septembre 2007.

2006 marque le 150e anniversaire des premières découvertes archéologiques dans les grands lacs alpins français. Les musées d'Annecy ont célébré cet événement en organisant une grande exposition en partenariat avec le Musée savoisien de Chambéry.

Il s'agissait, en priorité, non de montrer les résultats de la recherche archéologique (vestiges de la vie matérielle, structures d'habitat, etc.) mais de présenter une histoire de cette recherche dont le développement a suivi l'évolution des techniques de plongée.

Deux périodes marquantes rythmaient l'exposition :

- 1856-1921 : « Le temps des Antiquaires »
Deux ans après les découvertes dans les lacs suisses et la diffusion de l'image des stations lacustres établies sur des pilotis au large des rives... les recherches commencent au lac du Bourget et dans celui d'Annecy. Premières découvertes, premières réflexions scientifiques, diffusion des modèles, engouement national et « pêche aux antiquités » marquent cette période ;

- 1921-2006 : « Le temps des Archéologues »
C'est le temps de la mise au point des techniques de la fouille subaquatique moderne permettant la mise en œuvre des analyses environnementales et la découverte de nouveaux sites grâce à la prospection/inventaire systématique des rives du lac Léman et des lacs d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebelette et de Paladru. C'est aussi le temps de la structuration administrative de la discipline avec la création en 1980 du Centre National de la Recherche Archéologique Subaquatique à Annecy qui constituera par la suite l'antenne annécienne du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines, basé à Marseille.

Autour de ces deux temps, l'exposition présente au public des œuvres remarquables habituellement dispersées dans différents musées des Alpes franco-suisses : maquette d'une station palafittique réalisée par M. Götzinger (musée d'Art et d'Histoire de Genève),

ouvrage de Jules Dumont d'Urville (1790-1842) ayant inspiré Ferdinand Keller (1800-1881) dans sa reconstitution des habitats lacustres (bibliothèque municipale de Lyon), copie du casque utilisé par Alexandre Morlot lors de la première plongée archéologique au lac Léman (musée du Léman à Nyon) pour ne citer que ceux-là...

A noter également, la présence d'une maquette des lacs alpins grâce à laquelle les visiteurs peuvent visualiser les sites d'habitat selon leur période d'occupation ou leur date de découverte. Et autour de cette maquette, des objets archéologiques trouvés lors des prospections/inventaires évoquent les grandes phases d'occupation du Néolithique moyen jusqu'au XIX^{e} siècle.

Un catalogue accompagne cette manifestation :

- l'article introductif de Marc-Antoine Kaeser montre de quelle manière l'archéologie lacustre, d'abord helvétique puis française, a été déterminante dans les progrès de la discipline archéologique ;

- Pierre Corboud retrace ensuite les premiers développements de cette science dans les lacs de Savoie ;

- Aimé Bocquet, s'appuyant sur l'exemple de la fouille de Charavines, explique de façon didactique le déroulement d'un chantier de fouille ;

- et pour finir, André Marguet et Yves Billaud font le point sur 20 ans d'inventaire systématique des rives des lacs alpins français.

Chaque article est accompagné de nombreuses photos et d'une bibliographie permettant d'approfondir la recherche.

Marie-Christine LEBASCLE
Conservateur des Musées de l'agglomération d'Annecy

Léon BOURQUARD

L'ENFANCE - LES ÉTUDES

M. Léon Bourquard est né le 26 juin 1908 à Valdieu, petite commune du Sud de l'Alsace, dans le Haut-Rhin. Il est le 6ème et dernier enfant d'une famille de cultivateurs.

À cette époque, l'Alsace est allemande. En effet, par le traité de Francfort du 10 mai 1871, la France doit céder à l'Allemagne l'Alsace et une partie de la Lorraine.

Il a 6 ans lorsque éclate la guerre de 1914-1918. Pour des raisons de sécurité, il est envoyé par ses parents chez une cousine dans une localité proche de Vichy. Sa sœur aînée, âgée de 16 ans, l'accompagne. Ils retrouveront leur famille après l'Armistice du 11 novembre 1918, soit après plus de 4 ans de séparation.

Bien que très marqué par cette terrible épreuve, l'enfant est bon élève. Sur les conseils de son instituteur, ses parents décident de la poursuite de ses études qui peuvent se résumer ainsi :

- Brevet élémentaire : 1924 ;
- Élève-maître à l'École Normale de Colmar du 26 mai 1926 au 30 septembre 1927 : Brevet Supérieur ;
- Instituteur stagiaire du 1er octobre 1927 au 31 décembre 1927 ;
- Instituteur titulaire du 1er janvier 1928 au 30 septembre 1938.

C'est un double actif. Tout en étant instituteur, il est inscrit à la Faculté de Strasbourg. Il obtient sa licence de français et celle d'histoire et de géographie.

À partir du 1er octobre 1938, il est professeur de français à l'École Normale d'Obernai (Bas-Rhin). Dans le même temps, il prépare le concours de l'Inspection Primaire.

LA GUERRE

Mais la guerre de 1939-1945 éclate. Mobilisé le 2 septembre 1939, il est fait prisonnier dans les Vosges le 23 juin 1940. Sa qualité d'Alsacien lui vaut d'être libéré le 10 décembre 1940. Il tente aussitôt de franchir la ligne de démarcation pour rejoindre son épouse repliée à Issoire (Puy de Dôme) où elle est enseignante. Sa tentative échoue. Il est arrêté par les Allemands et emprisonné à Besançon. Après un mois et 4 jours de captivité, il s'évade et rejoint son épouse le 13 février 1941. Peu après il occupe un emploi provisoire au siège de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Le 1er janvier 1943, il est nommé Inspecteur Primaire à Guéret (Creuse). Membre de l'Armée Secrète, il entre en résistance active le 1er juillet 1943 jusqu'au 20 octobre 1944, soit 1 an, 3 mois, 20 jours.

LA CARRIÈRE

La fin de l'année 1944 voit son retour en Alsace où, du 1er janvier 1945 au 30 septembre 1951, il est Inspecteur Primaire à Altkirch (Haut-Rhin). Du 1er octobre 1951 au 14 septembre 1961, il exerce les mêmes fonctions à Beaune (Côte d'Or).

Enfin, le 15 septembre 1961, il devient Inspecteur Départemental de l'Enseignement Primaire à Annecy, poste qu'il occupera jusqu'au 8 septembre 1968 (date de sa mise à la retraite).

Cette dernière affectation ne doit rien au hasard. En effet, depuis plusieurs années, il venait régulièrement, accompagné de son épouse et de son fils, en vacances dans la région. Étant tous tombés sous le charme, il avait demandé et obtenu sa nomination à Annecy.

BAYREUTH

Sur l'initiative de Charles Bosson, maire d'Annecy, et du Dr Servettaz, maire-adjoint, une délégation, conduite par M. Fumex, premier maire-adjoint, partait pour Bayreuth, fin mai 1964, pour jeter les bases du jumelage des deux villes.

M. Léon Bourquard, « germaniste distingué », selon le Dr Servettaz, faisait partie de cette délégation.

Grâce à sa connaissance de la langue allemande et de l'histoire ancienne de l'Allemagne et de Bayreuth, il fut un des acteurs le plus en vue de la réalisation du pacte de jumelage signé en 1966, le 23 juillet à Bayreuth, le 6 août à Annecy.

Il fut également l'artisan du jumelage des sociétés d'histoire naturelle des deux villes.

Son souvenir est demeuré très présent à Bayreuth. C'est ainsi que le 18 mars 2005, une délégation d'élèves de deux lycées de la Ville, en visite à Annecy, dans le cadre du jumelage, est venue fleurir sa tombe au cimetière d'Épagny.

1968 - LA RETRAITE

Elle ne le prend pas au dépourvu. Il entre aussitôt au Conseil d'Administration de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie. Nommé Vice-Président en 1969, Président en 1970 et Président d'Honneur en 1978. Il remettra sur rail la Société en la dotant de nouvelles structures.

En 1969, il devient membre correspondant de l'Académie Florimontane, membre associé en 1971 et membre effectif en 1973.

Tout en s'investissant à fond à la tête de la Société d'Histoire Naturelle, il n'oublie pas les enseignants côtoyés étant Inspecteur Primaire, auprès desquels sa popularité est demeurée très grande. Ainsi, selon M^me^ Bourquard, outre les visites individuelles ou familiales, ils ont accueilli à trois reprises un car bondé d'instituteurs (actifs ou retraités) en provenance d'Altkirch. Des tables sur tréteaux sont dressées pour un repas convivial, dans la cour de leur demeure sur les hauts d'Épagny.

On imagine aisément les exclamations joyeuses qui fusent de toutes parts, les interpellations qui s'entrecroisent. C'est un cri unanime qui monte des tables vers un ciel sans nuage. Le placard aux souvenirs est ouvert. On feuillette sa mémoire, on retrouve des choses qui s'étaient perdues en route. Et ce sont les « vous souvenez-vous » ou les « te souviens-tu » qui font revivre une vie et revisiter le passé.

Bref, c'est la fête dans tous ses états.

Un témoin raconte : *« au cours de ces retrouvailles, Léon Bourquard à la fois heureux et ému ne pouvait retenir une larme ».*

LA NATURE

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, j'ai rencontré à diverses reprises Léon Bourquard, au détour d'un sentier de montagne. Un bonjour échangé, des impressions partagées. Il avait l'aisance des gens qui comptent, tout en étant d'une grande simplicité. Proche de la nature, observateur attentif :

Il connaît les lieux où niche la mésange charbonnière tout de noir vêtue, beauté discrète. Elle sort de chez Chanel...

Il n'ignore pas que les paysans savoyards d'autrefois surnommaient le pic-vert « le procureur ». Son chant est un réquisitoire, il accuse, il est véhément. Un des plus robustes de nos passereaux, disait-il.

Pour lui, une fleur n'est vraiment belle que si elle est mise en valeur par sa voisine.

Ces quelques exemples parmi beaucoup d'autres et sans oublier sa devise « cueillir c'est mutiler ».

C'était la culture rencontrée au coin du bois. En peu de temps, on apprenait beaucoup. Et l'entretien terminé, gagné par la poésie des lieux, il repartait à grandes enjambées vers d'autres sensations.

Il avait visité, soit seul, soit avec la Société d'Histoire Naturelle, des sites souvent lointains ou difficiles d'accès, notamment la très sauvage et mythique forêt de Derborence, où, selon la légende, *« la main de l'homme n'a jamais mis le pied »*.

Il avait participé à l'établissement de relations avec la Flore Valdotaine. Dès lors, les sorties dans le Val d'Aoste se sont multipliées avec, « cerise sur le gâteau », une première excursion au Grand Paradis en juillet 1976, qui sera suivie d'autres.

Quant à Bayreuth, Léon Bourquard écrit dans le bulletin de son association : *« Nous avons fait un premier voyage en Franconie (Province dont dépend Bayreuth) du 5 au 9 juin 1976. L'accueil réservé là-bas par M. le Maire et M. Färber, grand artisan du jumelage, a été particulièrement chaleureux. L'année suivante, le Dr Turk (Président de la Société d'Histoire Naturelle) a conduit son équipe à Annecy du 8 au 12 juin 1977. Les naturalistes de Bayreuth ont découvert les richesses de la région annécienne, visite pleine*

d'enseignements et d'espérance dans la chaleur de l'amitié et de l'estime réciproques ».

M. Léon Bourquard est mort le 19 mai 2003 à l'aube de ses 95 ans. Officier des Palmes Académiques, membre de l'Armée Secrète, Officier de Réserve.

C'était un homme vrai, juste et bon, qui avait le sens du devoir et aimait son prochain.

Ainsi sont les gens de qualité.

Maurice JACQUEMET

Jules-Nestor Vandeputte



La tradition florimontane de l'éloge du prédécesseur, à laquelle je me plie volontiers, m'honore autant qu'elle m'intimide pour diverses raisons dont la moindre n'est pas de m'adresser à votre auditoire.

Parler devant les membres de l'Académie de l'un d'entre eux que j'ai seulement entrevu lors de quelques séances à l'Académie Florimontane, m'incite à demander votre indulgence si mon propos s'avère approximatif, en dépit de l'aide précieuse que j'ai reçue de plusieurs d'entre vous que je tiens à remercier particulièrement :

D'abord Mme Georgette Chevallier, qui m'a ouvert les archives de l'Académie Florimontane, m'a communiqué la bibliographie de mon prédécesseur établie par M. Georges Grandchamp, et m'a parlé de M. Vandeputte, un florimontan aimable qui à ses heures, taquinait les Muses Erato ou Polymnie... Il aurait souhaité voir toutes les séances de l'académie comporter un volet consacré à la poésie.

Ensuite, Mme Joëlle Lelièvre, Secrétaire de Mairie à Leschaux et Mme Charvin, la petite Madeleine Pricaz qui fut l'élève de Mme Vandeputte. Toutes deux m'ont montré combien reste vivant le souvenir de M. et Mme Vandeputte dans ce village des Bauges.

Et surtout, je veux dire toute ma gratitude à Mme Anna Vandeputte pour son accueil plein de chaleur et de générosité. Elle m'a confié plusieurs documents précieux, entre autres : un épais recueil polycopié des poèmes de son mari, en français et en ch'timi ou plus précisément pour les linguistes, dans la langue picarde qui constitue le patois de Roubaix ; un texte autobiographique relatant ses souvenirs d'enfance, partie sans doute de ses Mémoires intitulés "Tableau noir et craie blanche" ; enfin une biographie de Jules Nestor Vandeputte très fine et très émouvante, écrite par un ami très proche, l'abbé Gérard Scoupreman, de Rumes en Belgique. Les cinq pages de ce texte sont empreintes d'une amitié née plus de cinquante ans auparavant, doublée d'une estime et d'une affection très profondes, pour Jules-Nestor Vandeputte et pour sa famille. Il va de soi que j'ai largement puisé à ces sources pour pouvoir vous parler de mon prédécesseur.

Un nom flamand

Vandeputte, ce nom intrigue l'oreille lorsqu'il est prononcé loin de son pays d'origine. C'est un nom flamand qui signifie "du puits". Les statistiques nous confirment qu'en France, il est essentiellement présent dans le Nord, les trois cités de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing se disputant tour à tour la première place pour le nombre de naissances à ce patronyme, très loin devant tous les autres départements français. De même, le nom se retrouve de l'autre côté de la frontière, également répandu en Belgique et aux Pays-Bas, avec parfois, des graphies différentes, en trois mots par exemple. Quant à la version française, Dupuis, c'est dans la même région Nord-Pas-de-Calais qu'elle est le plus présente[1].

Voilà un nom qui nous évoque le "Plat Pays" chanté par Jacques Brel, ce pays au ciel immense balayé de longs nuages soufflés de la mer du Nord, au vent chantant entre les alignements des maisons des corons et les bâtiments désertés des usines du textile. Un peu d'exotisme pour nous, Savoyards, habitués à nos montagnes et à nos horizons étrécis des fonds de vallée. Ici, un effort de grimpée est nécessaire si l'on veut découvrir un vaste horizon ondulant de pics et de vallées, si l'on veut tenter de mesurer du regard les infinis de l'immensité. Là-bas, où les beffrois sont des sémaphores immobiles sur les plaines, l'œil s'invente des perspectives à la mesure de son imagination.

---

[1] Source : www.geneanet.org

Famille et enfance

C'est là qu'est né Jules-Nestor Vandeputte le 13 décembre 1914, dans une famille modeste de Roubaix. Ses arrière-grands-parents étaient venus de Belgique dans le dernier quart du XIX[e] s. au moment où un important flux migratoire en provenance de ce pays répondait à l'appel des industries textiles locales. Vers 1880, jusqu'à la naturalisation d'office par la loi de 1889, la moitié de la population de Roubaix était d'origine ou de nationalité belge[2]. Ses parents, mariés en 1913, appartenaient au milieu ouvrier. Dès l'âge de 13 ans, sa mère avait travaillé en filature comme doubleuse. Son père, Jules Vandeputte, avait débuté très jeune lui aussi, dans la fonderie où il était mouleur noyauteur. Il préparait les moules dans lesquels on coulait la fonte. Métier pénible s'il en fut.

Pendant la Guerre de 14-18, le père de Jules-Nestor Vandeputte fut d'abord mobilisé au front, comme canonnier conducteur de canons de 75, puis affecté dans des usines de fabrication d'obus comme mouleur en fonderie dans le Nord puis en Normandie. Ayant vécu ses premières années seul avec sa mère et sa tante Jeanne, le jeune Jules-Nestor mit quelque temps, lui dit-on, à reconnaître son père à son retour. A la fin de la guerre, sa mère établit un petit commerce de réparation et vente de parapluies, activité apprise auprès de sa sœur Jeanne pendant la guerre. La petite maison louée rue du Fontenoy pour abriter le magasin comportait, outre deux chambres à l'étage, une cuisine à l'arrière de la boutique, où se concentrait la vie familiale. Un coin de la pièce était occupé par un des tout premiers postes de radio Ducrettet, un imposant coffre de chêne sur pieds, dont s'étaient débarrassés les employeurs de M. Vandeputte père. Passionné par les récepteurs de la radiodiffusion naissante, il lui consacrait tous ses loisirs. Il lisait assidûment son journal "L'Humanité", parfois aussi "Le Merle Blanc", ancêtre du "Canard Enchaîné", dans lequel son jeune fils décalquait puis coloriait les caricatures.

A-t-il acquis dès ce temps-là le goût du dessin ? Ses recueils de poèmes en sont illustrés : "Il en faisait tout le temps" m'a confié Mme Anna Vandeputte, sa femme. Il peignait aussi, natures mortes et paysages.

Un de ses poèmes, daté du 5 mai 1978, intitulé "Mon père" donne l'image qu'il a gardée de l'auteur de ses jours, ainsi qu'il le définit dans les premiers vers :

---

[2] Source : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/fr/sc/motte1/1_5_p5.htm

...
C'était un silencieux
Un peu "leu" comme on dit
Pas bavard, réfléchi
Je l'aimais bien, mon vieux
Pourtant il fut austère
Car sa vie fut morose
Jeunesse dans la rue
L'école ? Peu connue !
Mais il savait des choses !
Il lisait son journal
Sans en perdre une ligne
Enseignement indigne ?
Pour lui, le principal !
...
Ce qu'il faisait fut bien
Et souvent avec rien !
Mais il savait tout faire
...

Jules-Nestor Vandeputte conclut dans ses Mémoires :

Nous n'étions donc pas riches, pas logés spacieusement. Nous n'avions ni livres de bibliothèque, ni instruments de musique. C'est dans ce milieu et dans ce climat que je fis à peu près toute ma scolarité.[3]

Etudes et naissance d'une vocation

Le parcours scolaire de Jules-Nestor fut particulier. Commencé dans les pleurs *"plus qu'il n'était raisonnable pour un garçon"*, se rappelle-t-il, son entrée à l'école maternelle de la rue de Blanche-maille, encore appelée "l'asile", est son plus vieux souvenir. Déjà l'école, comme un signe du destin. Dès leurs plus tendres années les élèves étaient soumis à la discipline. Ils recevaient une initiation à l'écriture, sur une ardoise puis sur cahier coupé en deux, trophée que les enfants rapportaient fièrement à la maison lorsqu'il était rempli. A l'école primaire on s'appliquait à donner aux élèves les objectifs à atteindre. Un de ses "cahiers du jour" le rappelle. Le 21 décembre 1925, Instruction civique : "Je m'instruis en classe, je travaille pour obtenir le certificat d'études, à vingt ans je paierai l'impôt. J'obéirai aux lois."

---

[3] Tableau noir et craie blanche, notes autobiographiques de J.N. Vandeputte (partiel, 5 pages).

A son époque, le certificat d'études était considéré, sinon comme une fin en soi, mais pour la plupart, comme un point final à l'instruction scolaire. Jules-Nestor Vandeputte échappa à la règle générale. Sa mère qui n'avait pourtant pas fait d'études, l'inscrivit à l'Ecole de Commerce et d'Industrie de Roubaix après la réussite à son certificat d'études. Ainsi, à l'âge de quinze ans obtint-il le certificat d'études pratiques commerciales, le 15 juillet 1929. C'était la porte ouverte sur le monde du travail. Jules-Nestor entra chez un marchand de tissu de la ville ; il y passa une année, puis encore quelque temps dans une banque, faisant l'expérience des faibles salaires et des exigences des employeurs... Avide de savoir et doué d'une excellente mémoire, Jules-Nestor continuait de se former par lui-même, apprenant par cœur dans les livres qu'un de ses voisins cultivés lui prêtait. Une idée s'est alors imposée à lui : Ceux qui savent doivent transmettre.

Cette idée ne tarda pas à devenir une véritable passion. Il la décrit lui-même en ces termes : *"Sentant en moi à la fois la puissance du savoir, mais aussi la joie d'apprendre, j'ai voulu devenir le maître d'école qui sait et qui transmet son savoir aux autres"*. Pour se préparer à cette carrière, il entra d'abord en troisième année de l'école primaire supérieure. Cette année devait le mener au brevet élémentaire qui pouvait déjà lui ouvrir les portes de l'enseignement. Mais une légitime ambition le poussa à préparer le brevet supérieur. Il s'inscrivit donc à l'Ecole Primaire supérieure de Lille, le collège Franklin.

Le brevet supérieur fut obtenu en date du 11 septembre 1934. Dans le même temps, il s'était présenté en candidat libre au baccalauréat de philosophie qu'il obtint avec succès. A ce propos, l'abbé Scoupreman souligne que dans ses Mémoires, Jules-Nestor Vandeputte a noté : *"En philosophie, je fus interrogé sur Dieu ! Mais que drôle est la vie. Ce problème de Dieu qui ne m'a pas donné la grâce (bien que baptême et communions furent faits) est resté présent toute ma vie, tant au régiment avec un voisin séminariste qu'en captivité avec mon ami Léon et dans bien d'autres circonstances"*. Un des aspects essentiels de sa personnalité est ainsi mis en lumière : Poussé par une insatiable curiosité, tout pour lui, était source de recherche, d'expérience, jusqu'à la recherche suprême du sens définitif à donner à l'existence, la quête éternelle de l'absolu.

Il effectua de courts intérims et enseigna en 1934-35, avant d'accomplir deux ans de service militaire à Saint-Cloud, jusqu'en 1937. Puis le certificat d'aptitude pédagogique vint ouvrir pour de bon la carrière ...

Contexte socioculturel

La grande métropole du Nord, Lille-Roubaix-Tourcoing, présentait encore son visage de cités industrielles. Roubaix était loin de la ville d'art et d'histoire qu'elle est aujourd'hui. La piscine municipale n'existait pas encore.Aujourd'hui reconvertie et classée au patrimoine du XX^e^s., elle est le musée d'art et d'industrie André Diligent. Cet *" exceptionnel bâtiment art-déco, construit entre 1927 et 1932, offrait un service sportif et hygiénique de grande qualité, doté d'un fonctionnement social innovant qui présentait l'image d'une équipe municipale issue du monde ouvrier et capable de promouvoir des projets d'exception et de prestige."*[1]

Mais juste après la première guerre mondiale, écrit l'abbé Scoupreman : *Les conditions de vie de la classe ouvrière étaient souvent pénibles. Le patronat était peu attentif à ses difficultés. Les remèdes qu'il disait vouloir y apporter relevaient souvent d'une sorte de "bienfaisance", que ce soit en matière d'habitat, d'associations, de dons... Cela ne relevait en aucune manière d'un droit à une existence décente, mais d'une bonne volonté, d'une bienveillance inspirée souvent par des professions de foi catholique. Tout cela ne pouvait manquer de provoquer, dans les classes défavorisées, un sentiment d'injustice, de révolte qui prenait parfois la forme de manifestations violentes. Le père de Nestor partageait profondément ces sentiments et ne se cachait pas pour les manifester ouvertement. Nestor ne manqua pas d'adopter les mêmes opinions.*

L'enfance de Jules-Nestor Vandeputte fut bercée par les souvenirs de guerre de son père, pacifiste de conviction, comme beaucoup d'hommes de gauche de son temps. La crasse, la douleur, la cruauté des combats, l'inhumanité des conflits absurdes, le récit des sacrifices inutiles, inspirèrent à Jules-Nestor une horreur viscérale pour la guerre qu'il garda toute sa vie.

Mais, homme de devoir, et même si cela lui fut particulièrement pénible, il ne se déroba pas à son rappel sous les drapeaux dès le début de la seconde guerre mondiale. Les évènements qu'il vécut à cette époque ne firent que renforcer sa conviction. En novembre 1939, il écrivait un poème "A mes élèves" qui traduit bien son sentiment sur la guerre :

---

[1] Extrait du site officiel de la mairie de Roubaix. www.mairie-roubaix..fr

...
Je vous ai appris à chérir
A ne pas connaître la haine
Je vous ai donné à choisir
Etre libres ou porter des chaînes
Les hommes ici s'entretuent
Sans savoir pourquoi ni comment
...
Ils semblent perdre leurs raisons
Et ce mot fraternité
Dans le fracas des lourds canons
Va mourir pour l'éternité

Un évènement particulier ne fit que conforter sa haine de la guerre. Le soir de Noël 1939, affecté à un poste d'observation avancé, il entendit venant des lignes allemandes toutes proches, monter les chants traditionnels de Noël qu'il se surprit à fredonner en chœur, avec ceux "d'en face". Une pensée lui vint alors : *" Nous chantons les mêmes chants, chants de Paix et d'Espérance. Et, demain matin, nous n'aurons qu'une pensée en tête : nous massacrer mutuellement !"*

Lui qui abhorrait la guerre, devait cependant recevoir la Croix de Guerre 1939-1945.

Vie privée

Mais avant d'examiner ses années d'instituteur, puis de directeur d'école, arrêtons-nous sur l'évènement qui marqua sa vie privée. Ce soir-là, grand bal de l'institut Turgot. Charles Duthoit, un copain de Jules-Nestor Vandeputte depuis l'institut technique, escorte sa sœur Anna au Colisée, à Roubaix. Eblouissement. En robe longue et longs gants soyeux, elle est ravissante la jeune institutrice qui enseigne déjà depuis plusieurs années. Lui, a dans les yeux le bleu qui manque au décor des gens du Nord, comme dit une chanson populaire. Les deux jeunes gens ont le même âge, se plaisent, découvrent ensemble l'amour et n'envisagent plus la vie qu'à deux. Jules-Nestor compose des acrostiches avec le prénom Anna et bien d'autres poèmes comme celui-ci :

Je voudrais m'étourdir de vastes étendues,
Bâtir au bord d'une eau parcourant la campagne
Une blanche maison où la rose ingénue
Envierait la beauté de ma jeune compagne
Et celle qui est l'essence de ma pensée
Règnerait en maîtresse au nouvel Elysée

Ils se marièrent en 1938. Brève vie à deux ! Le 16 juin 1939 Jules-Nestor reçut une nouvelle nomination qui ne devint jamais effective car le 3 septembre 1939 le maréchal des logis Vandeputte rejoignait son lieu de mobilisation.

Pendant la guerre de 1939-45

Il fit une courte campagne, interrompue par quelques jours de permission à la fin de 1939, puis la débâcle l'entraîna dans une longue marche à pied jusqu'en Alsace-Lorraine et finalement dans un camp de prisonniers en Allemagne, à Dietingen près de Stuttgart. En mai 1940, Anna s'est retrouvée seule sous les bombes incendiaires à Roubaix. Sans nouvelles de son mari, elle fut évacuée vers la côte normande, puis à Rennes, puis à la Roche-sur-Yon, puis près de La Rochelle, avant de pouvoir revenir à Roubaix où elle eut la chance de retrouver ses parents et sa maison.

Pendant ce temps, dans le pays de Bade-Württenberg, Jules-Nestor était prisonnier avec un groupe de camarades, presque tous des gens du Nord. Il y avait avec lui Léon, un militant chrétien avec qui il a longuement pu s'entretenir sur le sens à donner à sa vie. Plus tard, Jules-Nestor a confié à l'abbé Scoupreman qu'à ce moment-là, il avait lu quatre fois les quatre évangiles, lecture qui avait laissé en lui des traces pour toute sa vie. Contact repris avec la France, on échangea des colis et lorsqu'il fut question de préparer l'évasion du groupe, arrivèrent de France une "Méthode Assimil" et un cake garni d'une boussole ! A Pâques de 1942, c'est chose faite, ils sont passés en Suisse à l'exception de Léon qui, repris, sera déporté à Buchenwald[5].

Jules-Nestor fut rapatrié à Annecy et démobilisé au camp de Novel. L'inspection académique l'employa dans un service créé pour la circonstance : le ravitaillement des internats. Anna qui avait franchi la ligne de démarcation pour venir le rejoindre, fut nommée institutrice à Saint-Eustache où le Maire, M. Armattaffet mit à leur disposition le logement et les meubles de l'école des filles. Chaque jour, de mai à septembre 1942, Jules-Nestor se rendit à Annecy au Lycée de Jeunes Filles, actuellement le collège Raoul Blanchard, soit un trajet d'une quarantaine de kilomètres à bicyclette !

Au mois d'octobre suivant, ils prirent possession du poste double de Leschaux en remplacement de M. et Mme Grillon. Au mois d'Avril

---

[5] Des détails sur cette évasion et leur installation en Haute-Savoie se trouvent dans la Revue savoisienne de 1977, p.159 "Le 4 juillet 1944 à Leschaux" par J.-N. Vandeputte.

1943 naquit à Annecy leur première fille, le samedi 24 au matin. Dans la nuit du jeudi au vendredi précédent, Mme Vandeputte avait été transportée à la maternité dans l'unique voiture du village, à cette époque, celle du Maire M. Jean-Marie Dussollier[6].

De par sa fonction d'instituteur, et conformément à la tradition, Jules-Nestor était aussi le secrétaire de Mairie. Le registre des délibérations du conseil municipal de Leschaux, en date du 17 juin 1943 détaille le traitement du secrétaire de Mairie, sans le nommer ! En ces périodes troublées, la discrétion était de mise. Mieux valait ne pas signaler la présence d'un évadé. Il n'eut cependant de contact avec la Résistance qu'à son insu, ou presque, à la demande d'un ami nordiste qui l'avait accueilli à Annecy, et qui, plongé jusqu'au cou dans cette action, ne lui en avait jamais fait l'aveu. Même lorsqu'il lui demandait d'apposer un cachet sur quelque carte d'identité qu'il évitait de regarder d'un œil inquisiteur... A l'école aussi, les précautions étaient de rigueur. Le registre d'immatriculation de cette période ne mentionne pas le nom des deux enfants du lieutenant Robin, rescapé des Glières, réfugié à Leschaux avec sa famille.

Quelques mois plus tard, le 15 juin 1944, Anna et Jules-Nestor Vandeputte eurent la douleur de perdre leur petite fille, des suites d'une vaccination antivariolique. Cas rarissime, semble-t-il, mais qui traumatisa le jeune couple. Ce drame fut suivi de la fusillade du 4 juillet qu'ils vécurent de près[7]. Jules-Nestor en fut un acteur, répondant aux questions des soldats Allemands et recherchant les jeunes de Leschaux tombés sous les balles ennemies. Comme les voisines qui étaient venues veiller leur petite fille, ils allèrent à leur tour partager le chagrin des familles des morts du 4 juillet. La douleur partagée scella leur intégration au village. Ils devaient pourtant le quitter bientôt pour rejoindre les postes qui les attendaient, elle à Roubaix, lui à Neuville-en-Ferrain. Mme Charvin, de Leschaux, se souvient du départ de son institutrice et de son mari, à bicyclette, chaque vélo équipé de grosses sacoches confectionnées par Mme Vandeputte. Ils rejoignirent Saint-Eustache où le maire du village les fit profiter d'un camion de son entreprise pour aller jusqu'en Saône-et-Loire. De là, enfourchant leurs bicyclettes, M. et Mme Vandeputte gagnèrent le Nord en zigzag, avançant à mesure que les Allemands reculaient, dans une France qui se libérait enfin. Ils purent assurer normalement la rentrée des classes.

---

[6] Jean-Marie Dussollier est le grand-père du comédien André Dussollier.

[7] "Le 4 juillet à Leschaux" *in* Revue Savoisienne 1977, p. 139

Premières années d'enseignement et rencontre avec l'abbé Scoupreman

Conjointement à son métier, Jules-Nestor Vandeputte entama des études en Faculté. Soucieux de décrocher un poste de direction, il obtint, pour lui et son épouse, un double poste à Bachy, où il rencontra, autour de leur goût commun pour le cinéma d'amateur, celui qui allait devenir son ami et confident, l'abbé Gérard Scoupreman. Ecoutons-le :

"Après avoir quelque peu parlé de cet intérêt commun, la conversation prit rapidement un autre tour. Mon interlocuteur me confia que cette entrée en matière n'était qu'un prétexte. Il me dit que, dans le milieu qui était le sien - et pour lequel il n'avait par ailleurs aucun mépris - les sujets de conversations ne dépassaient guère la banalité des préoccupations quotidiennes, et qu'il souhaitait trouver quelqu'un avec qui s'entretenir ... d'autres choses. Notre conversation fut assez longue et me permit, dès l'abord, de discerner en Jules-Nestor un homme en recherche et sur bien des plans. Qu'il s'agît de problèmes de pédagogie sans doute, mais aussi dans le domaine des problèmes que l'on appelle philosophiques."

Dès ses premières années d'instituteur, Jules-Nestor Vandeputte avait mesuré ce qu'était la vie en communauté enseignante. Si une regrettable mésentente pouvait régner au sein de l'équipe, des maîtres s'y trouvaient, désireux d'échapper, je cite l'abbé Scoupreman : *aux formules stéréotypées d'un enseignement purement notionnel, négligeant toutes les possibilités que donne une volonté d'épanouissement de la personne. Ce fut aussi la première rencontre avec la pédagogie de Célestin Freinet, par le biais de sa revue "L'Ecole Nouvelle". Cette découverte devait marquer, et pour toute sa carrière, la pédagogie de Nestor. Avec les années, il devait devenir, non seulement le correspondant fidèle, mais aussi le confident et l'ami de Freinet.*

La méthode Freinet

De "la méthode Freinet", ceux qui ne sont pas enseignants ne connaissent guère que son illustration cinématographique par le célèbre film *"L'école buissonnière"*[8], sorti en 1949, signé Jean-Paul Le Chanois. Bernard Blier y tient le rôle d'un instituteur dont les

[8] Source : http://www.freinet.org/amisdefreinet/cinema/ecolebuissonniere/index.htm et http://freinet-glem.ifrance.com/cinema/

méthodes novatrices ne rencontrent pas l'assentiment de tout le village provençal où il exerce après la guerre de 14. Ecrit sur un synopsis d'Elise, la femme de Freinet, le film ne comporte cependant aucune référence à Célestin Freinet qui en fut l'inspirateur[9]. Tout au plus, au terme d'un procès qu'il gagna contre la production, son nom fut-il mentionné au générique des copies ultérieures du film avec celui de plusieurs pédagogues européens. Ordre alphabétique oblige, le nom de Freinet est en ultime position !

"Ce film est dédié à
Madame Montessori, Italie
Messieurs Claparède, Suisse
Bakulé, Tchécoslovaquie
Decroly, Belgique
Freinet, France
Pionniers de l'éducation moderne"

Jules-Nestor Vandeputte s'engagea passionnément dans la "nouvelle pédagogie". Ce qui n'alla pas sans mal ! D'une part la population villageoise se montra d'abord rebelle à ce qui lui paraissait une révolution par rapport aux façons de faire traditionnelles. Beaucoup d'inspecteurs se montraient eux aussi, plus que réticents. Certains d'entre eux restaient empreints d'une mentalité privilégiant les acquisitions de connaissances, sanctionnées par le certificat d'études, but ultime et justification de l'enseignement des maîtres. Jules-Nestor Vandeputte qui voyait les choses d'un autre œil dut même en référer à l'Inspecteur d'Académie, suite à une mauvaise appréciation donnée par un inspecteur réfractaire aux nouvelles façons d'enseigner et qui avait conclu son rapport par : *"Je donne ordre à Monsieur Vandeputte d'appliquer dès la rentrée de janvier l'emploi du temps réglementaire."* Une véritable douche froide sur l'enthousiasme du jeune maître qui cependant n'eut pas à en souffrir, son long mémoire à M. l'Inspecteur d'Académie ayant sans doute atteint son but. Il avait écrit : *"On dirait que je suis plus atteint par l'aversion de l'Ecole Nouvelle (je ne dis pas méthodes actives) que par mes capacités réelles."*

Il pensait qu'il convenait d'ouvrir l'enseignement sur la vie, la spontanéité de l'enfant, la découverte de ses dons, de ses possibilités personnelles. Il mit en œuvre des techniques, des façons de faire qui

---

[9] L'école Buissonnière sortit en 1949, soit quatre ans après la fin de la seconde guerre mondiale. À cette période, le parti communiste bénéficiait d'une large popularité, Célestin Freinet et Le Chanois y avaient leur carte d'adhérent. La maison de production du film se situait dans la mouvance du parti communiste. La réalisation du film fut mise en route, mais Freinet eut des désaccords avec le PC, il était trop "libre", il avait des méthodes bien spécifiques qui ne correspondaient pas à celles prônées par le parti. Le PC souhaita donc arrêter la fabrication du film, mais il n'était plus temps. Tout fut alors fait pour qu'aucune référence à Freinet ne transparaisse dans le film ! (Sources précitées)

étaient loin de faire l'unanimité ! Le dessin libre, le texte libre, l'utilisation de l'imprimerie paraissaient être employés au détriment des connaissances. Et la classe n'avait plus l'allure habituelle. Les enfants travaillaient par groupes. On utilisait des films, des documents autres que les manuels scolaires, des fichiers autocorrectifs... tout en respectant les plans officiels de répartition du programme pour l'année !

Pour la première fois en 1950, Jules-Nestor Vandeputte participa à un congrès de la pédagogie Freinet. C'était le 6e Congrès de l'Ecole Moderne Française, à Nancy. L'année suivante le congrès se tint à Montpellier, suivi en 1952 par celui de La Rochelle.

La rentrée de 1952 vit la nomination de Jules-Nestor Vandeputte comme directeur d'une école à quatre classes à Wattrelos. Enfin, le champ était libre pour appliquer les méthodes qu'il préconisait ! Non sans peine d'ailleurs, puisqu'elles étaient inconnues. Elles ne manquèrent pas d'y avoir un retentissement certain, au point qu'un journal régional y consacra plusieurs articles sous le titre : "Un disciple de Freinet enseigne selon une nouvelle méthode à Wattrelos".

Tout donnait matière à l'application de la méthode. Les textes et dessins libres, l'imprimerie, la peinture, évidemment, mais aussi l'utilisation de la marionnette et bientôt celle du magnétophone. En fin d'année une exposition concrétisait les travaux faits dans l'année. Avec les textes libres on créait un journal qui était envoyé à d'autres classes semblables dans d'autres régions de la France. Les échanges de journaux étaient souvent accompagnés de colis régionaux.

Le principe de cette méthode éducative chère à notre maître, il le puise dans ce que Freinet décrit lui-même dans les messages qu'il adressait à ses collaborateurs : *"Je voudrais esquisser une sorte de synthèse de notre pédagogie. Elle a une base essentiellement expérimentale. La théorie naît et sort de l'expérience. Elle repose sur une conception nouvelle du processus de croissance, d'apprentissage et de culture ... Jusqu'à ce jour, l'éducation a été comprise comme un complexe d'actions qui, de l'extérieur, prétendent influer sur la nature des éduqués. On projette sur eux un certain nombre d'éléments : connaissances, théories, principes qui n'agissent que par l'extérieur. Si au contraire nous mobilisons l'intérieur, si nous mobilisons les forces vitales, si nous faisons en sorte que ces forces émanent vers l'extérieur, à la rencontre des forces qui en viennent, alors l'imprégnation est évidemment plus complète et durable ... L'expression libre est pour ainsi dire le mécanisme de base de cette imprégnation ... Par l'expression libre, l'individu lance en dehors de lui, à la rencontre de la vie extérieure, ce qui constitue l'essentiel de sa propre vie. Elle agit dans les diverses disciplines, non par la*

valeur intrinsèque de ce qui est extériorisé, mais par sa valeur et sa portée par rapport à l'individu lui-même." Commentant cette déclaration de Freinet, Jules-Nestor Vandeputte écrit : *"Il m'apparaît nécessaire de faire cette longue citation qui me convenait parfaitement et qui me mettait à l'aise dans mon travail au sein du groupe Freinet."*

Jules-Nestor Vandeputte se voyait aussi en propagateur de ces méthodes. Dans cette optique, il écrivit, une série de conseils aux jeunes enseignants dont voici quelques extraits : *"Informe l'enfant, dès son arrivée, que ce local de classe est le sien, que les murs attendent sa propre décoration, qu'il peut se réfugier dans tel ou tel coin pour y travailler tranquillement et librement. Autorise-le à parler. Crée une bibliothèque de travail où les élèves pourront venir puiser selon leurs curiosités ou leurs besoins. Songe à un duplicateur à alcool, une machine à écrire d'occasion et à un matériel d'imprimerie ; à des fichiers autocorrectifs. Fais-toi une attitude de réceptivité complète. Laisse venir à toi tout ce que l'élève propose et accorde à cet apport l'importance la plus grande. Ne décourage pas, juge le moins possible. Cela n'empêchera pas l'établissement d'un plan de travail selon les normes. Et montre à l'élève les objectifs à atteindre. Demande-lui alors des textes libres, des dessins libres, des glanes ... Petit à petit, tu découvriras les tendances, les penchants de chacun. Ce qui ne t'empêchera pas de prévoir et de faire les leçons magistrales ; les élèves en éprouveront d'ailleurs eux-mêmes le besoin et t'y amèneront."*

Sans doute sa façon de concevoir la formation, l'éducation et l'apprentissage fut-elle enfin comprise puisque, sur la fin de sa carrière, l'Inspection lui envoyait jusqu'à trente stagiaires à qui il démontrait les techniques de la méthode qu'il avait si activement et brillamment promue durant des années.

Pour clore ce chapitre sur la pédagogie telle que l'entendait Jules-Nestor Vandeputte, je le citerai dans ce qui pourrait être une profession de foi : *"Pour moi, l'axiome qui domine toute la pédagogie est le suivant : il faut partir de l'enfant, et fonder toute notre pédagogie sur ses besoins et sa mentalité. Il en résulte que suivre la démarche inverse, prendre pour point de départ nos idées d'adultes, pour faire finalement des enfants à notre image, est un contresens psychologique. Notre classe est une petite société que l'on compare à la ville, au département, à l'Etat. Ce n'est sans doute qu'un embryon de société, mais où naît la notion de responsabilité, la notion de l'individu dans son monde du moment, comme il sera, plus tard, le citoyen de la société de l'heure."*

Toute sa vie, toute une vie

Après ce long chapitre sur l'éducation telle que Jules-Nestor Vandeputte la concevait, mais comment abréger ce qui fut toute la vie d'un homme, revenons à ce couple de jeunes instituteurs qui quittaient Leschaux à bicyclette en 1944. Ils revinrent très fréquemment en Haute-Savoie, presque chaque année, à Leschaux même, en pèlerinage sur la tombe de leur fille et pour des vacances en meublé. Leur famille s'était agrandie de trois filles, nées dans le Nord où se déroulaient leurs carrières d'instituteurs : Annie en 1945, Christine en 1946 et Frédérique en 1955. En dehors des périodes scolaires, les Vandeputte encadraient des colonies de vacances et voyageaient, en France principalement, mais aussi en Allemagne ou en Italie, campant en famille dans leur caravane. Ils ne manquaient pas non plus les congrès de l'école Freinet. En 1964, Annecy fut choisie pour le 20e Congrès International de l'Ecole Moderne, l'avant-dernier auquel participa Célestin Freinet. Pour la circonstance, la caravane des Vandeputte s'installa, avec d'autres, dans la cour de l'école Carnot.

Et tout naturellement, lorsque arriva l'heure de la retraite en 1970, la famille Vandeputte vint s'installer à Saint-Jorioz. Une maison fut bâtie, qui comportait un bureau pour Jules-Nestor où il passait le plus clair de ses journées lorsqu'il ne s'installait pas sur la terrasse. Un domaine réservé où il pouvait à son gré, peindre, versifier, étudier, chercher…

A la demande du maire de Leschaux, François Lyonnaz-Perroux qui avait été son élève dans les années 40, Jules-Nestor avait repris ses fonctions de secrétaire de mairie qu'il tint de mars 1974 à mars 1977. Sa tâche administrative accomplie, il se plongeait dans les archives de la commune pour y cueillir la matière de ce qui allait devenir une monographie de Leschaux[10]. Un extrait de son travail fut présenté à l'Académie Florimontane en octobre 1977. Il était entré à l'Académie en 1976 et en devint Membre Effectif en 1994, succédant à Paul Coutin (1920-1993), un autre enseignant, professeur d'Histoire et Géographie[11]. Durant les premières années de sa retraite studieuse il écrivit plusieurs articles sur St Jorioz, Duingt, Sevrier, les toponymes, l'hydrographie et les artifices du Laudon, l'histoire de la compagnie des pompiers ou de personnalités locales, etc., textes qu'il rassembla sous le titre "Au pays du Laudon"[12].

---

[10] ADHS, archives de l'Académie Florimontane, n° 10344, reprographie.

[11] Eloge dans la Revue Savoisienne de 1994, p 16.

[12] ADHS, archives de l'Académie Florimontane, n° 11001, reprographie. Outre les articles cités, il comprend le texte sur Thomas II de Savoie.

Il se disait "Flamand d'origine et Savoyard de coeur". Cette double appartenance régionale ne pouvait que l'inciter à étudier Thomas II de Savoie (1199-1259) qui épousa en premières noces Jeanne de Flandre et reçut à l'occasion le comté dont elle était héritière. Sa communication d'avril 1979 à l'Académie Florimontane est intitulée "Thomas de Savoie, comte de Flandre"[13]. La même curiosité historique le poussa à étudier l' "Incidence de la période révolutionnaire sur la région autour d'Annecy"[14], étude parue dans la Revue Savoisienne de 1988. Basée sur les comptes-rendus de l'Assemblée des Allobroges tenue à Chambéry en 1792 et sur l'inventaire de la verrerie de Thorens appartenant au Marquis de Sales, vendue comme bien national, cette étude fait apparaître la relative modération des comportements des protagonistes, sans les excès que la Révolution fit naître ailleurs. Et Jules-Nestor Vandeputte de conclure : *La Savoie d'alors, comme celle d'aujourd'hui, nous est apparue maîtresse de ses réactions, calme et digne, comme nous l'aimons.*

En dépit de la distance, la retraite n'avait pas empêché Jules-Nestor de continuer à cultiver fidèlement l'amitié avec l'abbé Scoupreman qui atteste : *" Je conserve précieusement les longues lettres de Nestor, sorte de prolongement de nos longues conversations, reflétant toujours la perpétuelle recherche qui habitait Nestor."*

Il continuait aussi de pratiquer ses loisirs favoris. La philatélie, par exemple, à sa manière, sans appartenir à aucun cercle de philatélistes pointilleux. Il faisait des collections chrono thématiques. Les villes de France, par exemple, notant scrupuleusement pour chaque timbre l'année de sa sortie, assortie d'un petit commentaire sur la ville. Pour lui le timbre avait une valeur pédagogique : il en donnait à ses élèves, se souvient Mme Vandeputte. Il continuait d'écrire des poèmes, parfois nostalgiques, comme lorsqu'il évoque le quartier de son enfance :

Rasé, parti, à jamais disparu
Toi qui es assassiné cette fois
On ne peut rien que te rêver, sans plus
Toi qui maintenant es dans l'autrefois

Mon vieux quartier, mon vieux Fontenoy !

Où sont tes vieilles maisons serrées,
Repeintes en neuf, à chaque printemps,

---

[13] Revue Savoisienne 1979, page 14 (Résumé).
[14] Revue Savoisienne 1988, page 43.

Au seuil desquelles et pour bavarder,
On s'asseyait, heureux, au bon vieux temps

Mon vieux Fontenoy, mon vieux quartier !

Ma rue vivante, aux gros pavés de grès,
Où passaient, à pas lents, les chariots
Sur lesquels, nous, les "pilés", on osait
Y grimper, au derrière, au "drio"

Min vieux quartier, min vieux Fonteno !

Les estaminets, pleins le samedi
Après une semaine de boulot,
D'ouvriers las, absorbant un demi
Au son des bastringues de bistro !

Min vieux quartier, min vieux Fonteno !

Vieux quartier où les jeunes et les vieux,
Dans une gaîté sereine, causaient
Confiants, pleins d'amour dans les yeux
Et toujours, dans la peine, s'entr'aidaient

Mon vieux Fontenoy, mon vieux quartier !

Il écrivit de nombreuses compositions de circonstance, pour des anniversaires, des mariages, des convalescences, etc. Il en fit aussi des chansons, précisant sur quel air elles devaient se chanter. Le choix des musiques est éclectique. Cela va d'un air d'opérette à *"Elle me fait pouët, pouët"* ! Il dédia même quelques vers à l'émission télévisée *"Des Chiffres et des Lettres"*, louant cette lutte pacifique face aux tumultes de l'actualité. Et toujours, à chaque page, un dessin pour illustrer les vers, des bouquets de fleurs, une cour d'école, la silhouette au trait d'un homme griffonnant le sol de la pointe de sa canne... ou bien une photo de lui, lisant.

Insidieusement, vint hélas, le temps de la maladie. Douloureuse épreuve dans laquelle s'amoindrissent les facultés à mesure que la vie s'éteint. Il y eut un premier déménagement à Annecy lorsque la maison de Saint-Jorioz fut trop difficile à entretenir. Puis une maison de retraite médicalisée à Saint-Cyr-sur-Mer (Var), une autre à Moirans (Isère). Quelques vers encore sur l'air de *"La ballade des gens heureux"*, une envie et un besoin d'écrire irrépressibles jusqu'à son dernier souffle, le 4 octobre 2003, à Moirans. Ce jour-là s'éteignit l'instituteur honoraire, le directeur d'école, officier des Palmes Académiques,

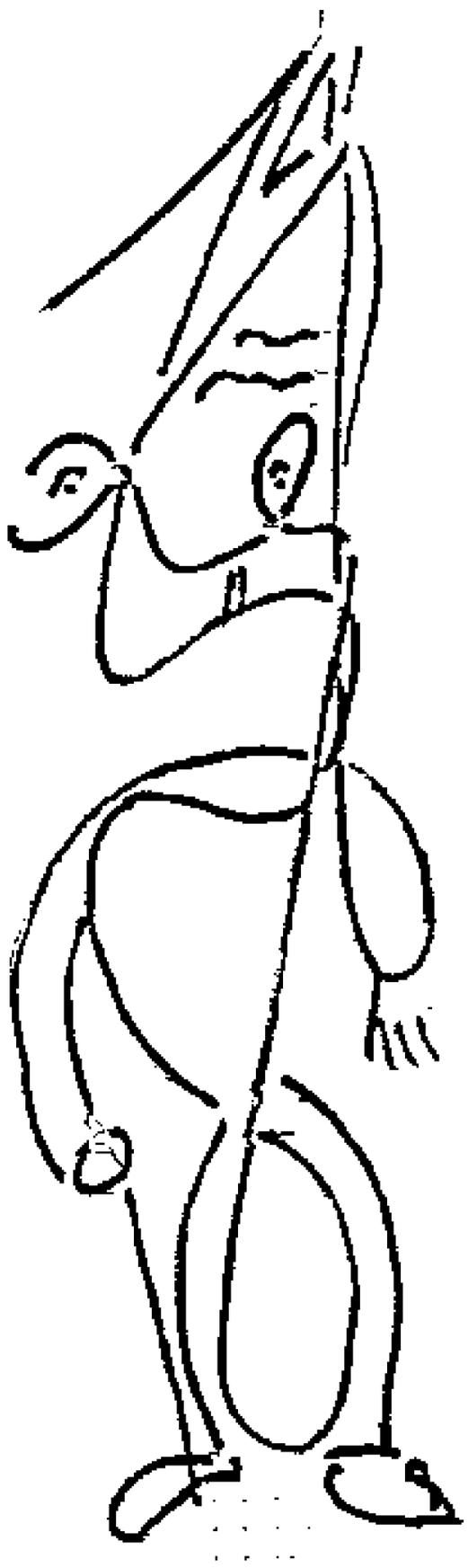
Jules-Nestor Vandeputte.

Pour rédiger cet hommage, j'ai interviewé quelques habitants de Leschaux, après un passage au cimetière où une plaque posée sur la tombe de sa fille rappelle le nom de Jules-Nestor Vandeputte. A ma question "lequel de ses deux prénoms lui donniez-vous ?" on s'est récrié : "Aucun, on était bien plus poli que ça ! On disait Monsieur Vandeputte !" Dans un langage plus contemporain et moins châtié, quelqu'un d'autre, bien plus jeune, m'a dit : "C'était un sacré bonhomme !" Ajoutez à cela l'appréciation de l'abbé Scoupreman : *"J'ai rencontré peu d'hommes possédant tant de richesse humaine que celle de mon ami"* et vous comprendrez qu'il me reste un regret : Ne pas l'avoir connu !

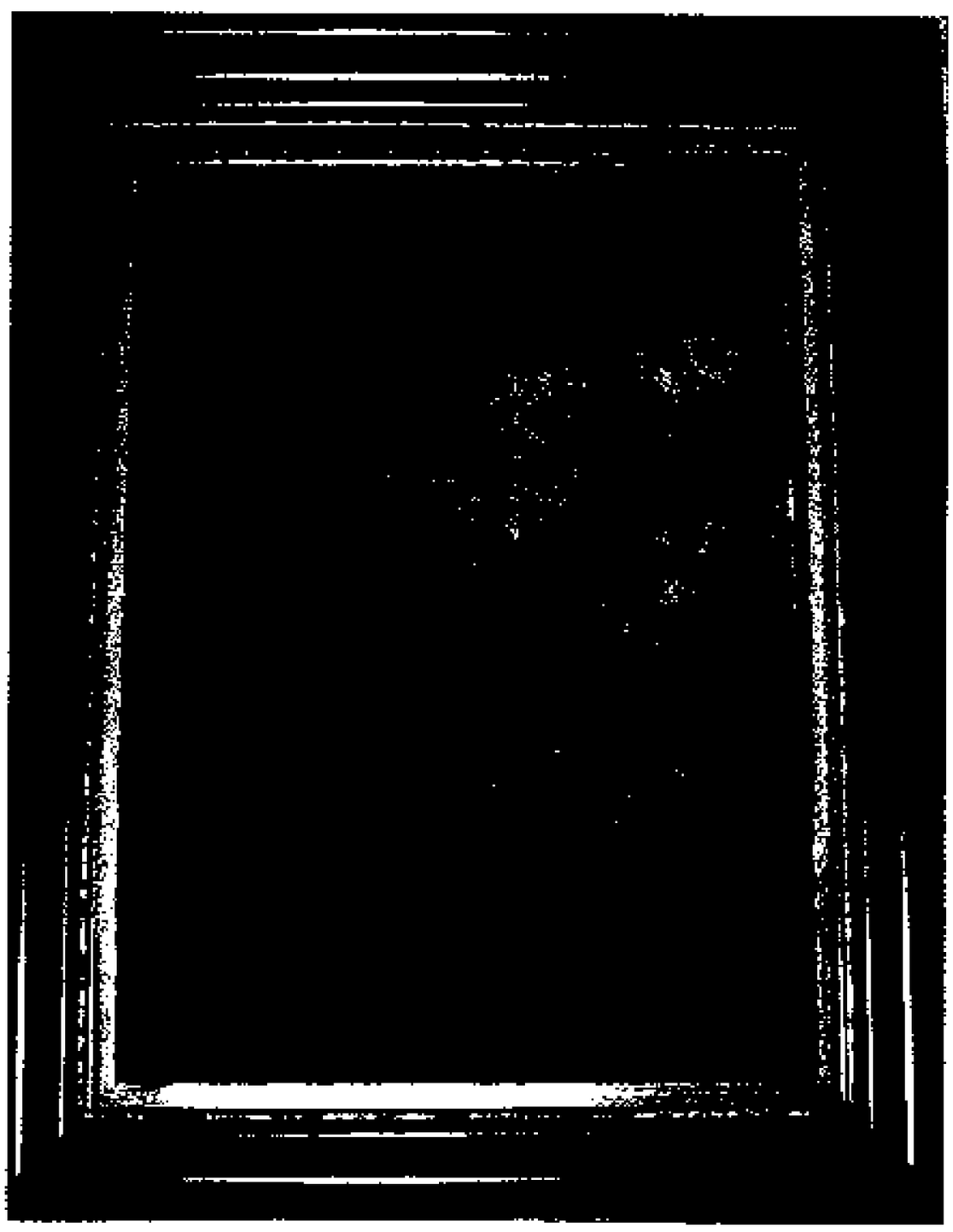
Monique Fillion



Ecole-Mairie de Leschaux



Silbouette au crayon de J.N. Vandeputte



Leschaux, peinture de J.N. Vandeputte



Portraits d'une amitié plus que cinquantenaire :
l'abbé Gérard Scoupreman et Jules-Nestor Vandeputte



Le souvenir
de Jules-Nestor
Vandeputte
et
de sa fille
à Leschaux

Docteur Paul-Louis SERVETTAZ



Annecy, ce 6 décembre 2006

Mesdames, Messieurs, chers confrères

Vous me faites aujourd'hui l'honneur de prononcer l'éloge du Docteur Paul-Louis Servettaz et je tiens tout d'abord à dire toute ma gratitude aux membres du Bureau de notre Académie de m'avoir jugé digne d'un tel honneur. M'associant aux paroles de bienvenue prononcées à l'instant par Monsieur Grandchamp, je remercie à mon tour Madame Servettaz, sa sœur Madame Genton, sa fille, son fils Louis de nous faire le plaisir d'être avec nous ce soir.

Nous sommes également très sensibles à la présence de Madame Le Maire-Adjoint, Marylène Fiard, représentant la Municipalité et dont la venue témoigne toute l'amitié que porte la Mairie d'Annecy à la famille Servettaz.

Certes j'ai conscience de la difficulté d'une telle tâche : en effet, déjà, le 21 novembre 1979 lors de la réception donnée au Centre Hospitalier, à l'occasion de la retraite du Docteur Servettaz, le

Docteur Houllemare déclarait :"parler de Paul-Louis Servettaz est difficile car le personnage est riche et complexe, à la fois chirurgien, homme public et scientifique, homme de Lettres et homme de courage et de souffrance."

J'ajoute que, dans l'éloge que je vais prononcer, je ne cours pas seulement le risque d'oublier quelques pans de l'activité débordante de générosité de notre confrère mais aussi celui d'être comparé à tous ceux qui se trouvent avoir parlé de lui auparavant. C'est qu'en effet il a donné tellement matière à être remercié et récompensé que tout sur lui a déjà été dit par d'éminents orateurs ; ainsi non seulement il n'y a plus rien à faire découvrir de nouveau pour celui qui vient après eux, mais mon souci va être surtout de ne pas me montrer trop inférieur à mes prédécesseurs. C'est qu'en effet ils sont nombreux ceux qui ont connu, apprécié et célébré les vertus de Paul-Louis Servettaz et je ne perdrai pas l'occasion de leur adresser ici mes remerciements pour l'aide qu'ils m'ont apportée.

Paul-Louis Servettaz (son nom s'écrit Servettaz mais prononcer tels quels ce A et ce Z me ferait passer aux yeux des Haut-Savoyards pour un étranger; il est en effet pour nous en Haute-Savoie évident que La Clusaz c'est la Cluse et que Viuz en Sallaz ne s'est jamais de mémoire de Florimontan prononcé autrement que Viu en Sall').

Paul-Louis Servettaz est donc né le 21 août 1914 à Thonon, d'une famille d'Etercy, près de Rumilly. Son grand-père fut instituteur 37 années à Marcellaz et épousa une demoiselle Briffaz de Scionzier ; son père exerça comme médecin à Chamonix jusqu'en 1914. Paul-Louis fut hélas orphelin très jeune, de mère à 4 ans, de père à 9 ans . Il fit à Thonon ses études primaires et secondaires et fut reconnaissant à ses oncles de l'avoir beaucoup aidé.

Ses oncles, Camille Servettaz, Principal du Collège de Thonon où Paul-Louis fit ses études, Jules Potier, maire-adjoint de Thonon, fondateur des cantines scolaires à Thonon ainsi que Claudius Servettaz, professeur, auteur du célèbre "Recueil des Chansons Savoyardes".

Paul-Louis était aussi très attaché à Etercy où les textes attestent des Servettaz cultivateurs dès 1521 : c'est pourquoi il appellera plus tard les voiliers sur lesquels il naviguera en mer avec ses fils "Etercy".

Monsieur Guichonnet, lors du discours de remise de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur au Docteur Servettaz témoignait de l'influence de cet environnement familial pour forger le caractère du

jeune Chablaisien, de souche albanaise. Lui qui le connaissait si bien, parlait "d'une parfaite identité savoisienne".

Cet attachement au pays durera toute sa vie. De l'avis de ses amis, son cœur penchait plus pour une région Savoie que pour une région Rhône-Alpes, mais sans aucun sectarisme ; il était conduit par la volonté de servir la Savoie dans les domaines les plus divers avec dévouement et générosité.

Le moment venu Paul-Louis effectue des études de médecine dans les Facultés de Grenoble et de Lyon ; il devient Docteur en Médecine en soutenant une thèse sur le traitement des pancréatites chroniques ; il a été successivement Interne des Hôpitaux, Chef de Clinique et professeur d'anatomie.

Mais bien plus important pour lui : il a rencontré en 1936, au bal, une jeune fille, Paule ; c'est le coup de foudre : dans les six mois ils se marient ; elle a dix-huit ans, il en a vingt deux ; on ne badinait pas alors avec la morale à Sallanches, pays de Paule Genton dont le père était pharmacien.

Ils auront le grand bonheur d'avoir trois enfants, une fille Marie-Jeanne et deux fils Louis et Claude. Le couple va s'installer à Grenoble.

La guerre éclate, Paul-Louis est alors interne en chirurgie des Hôpitaux de Grenoble

Il est mobilisé le 1er septembre 1939 et affecté en mars 1940 comme médecin militaire au 2° Bataillon du 96ème Régiment d'Infanterie Alpine (il savait fort bien skier) sur la frontière, à sa demande en première ligne où il accompagne son régiment dans les campagnes d'Alsace puis de la Somme.

Il est fait prisonnier en juin 1940 après avoir été blessé à Saint Valery en Caux ; avec la colonne de prisonniers, à pied, il est obligé de traverser le Nord de la France, la Belgique, la Hollande, Dortmund, Stuttgart, Weinsberg et connaîtra l'Offlag VA quelques mois.

Il sera alors cité à l'ordre de la brigade et se verra attribuer la Croix de Guerre le 21 septembre 1941.

A l'hôpital, il remplace dans les années 43 et 44 les Docteurs Raisin et Arnal et rejoint aussi le Corps Franc Milo (Carquex) à Faverges pendant que la Gestapo le recherche.

Remobilisé en novembre 44 comme chef d'équipe chirurgicale, installé dans un hôtel d'Evian transformé en hôpital, il soigne essentiellement les blessés de l'armée du général Leclerc, débarquée en Provence et lui-même ayant été blessé,il témoigne bien avant le film Indigènes de sa compassion et de son admiration pour ces soldats

d'Afrique. Médecin-Lieutenant il sera démobilisé en août 45.

Après son combat dans la Résistance, il devient en 1948 Chirurgien-Chef à l'Hôpital d'Annecy ; il y restera trente ans, de 1948 à 1979 et il est nommé Chef de Service en 1963.Il aura été également un collaborateur apprécié de la Clinique Générale et de la Clinique du Lac.

Tous ses collaborateurs et ses patients gardent l'image d'un "praticien humain et dévoué" dont l'enthousiasme faisait chaud au cœur. Il parlait à chaque malade et l'encourageait sans calculer son temps. L'argent l'intéressait peu. Il aimait aussi rappeler aux internes du Centre Hospitalier, que débutant dans le service de chirurgie à Annecy, il assurait des gardes quasiment une nuit sur deux avec son collègue Vincent presque bénévolement.

Ce qui le passionnait c'étaient les techniques nouvelles et tout ce qui pouvait rassurer et soulager les patients ; ainsi remarquait-on souvent qu'au lieu de l'impersonnelle et sans doute impressionnante blouse de chirurgien, il arborait un magnifique tablier blanc.

Chirurgien au talent reconnu par tous, on se souvient qu'il a sauvé la vie d'un jeune motard, accidenté de la route près de Thônes, au cours d'une longue opération, très risquée et particulièrement difficile (qui l'obligea d'ailleurs à laisser partir sans lui le car de la délégation vers Bayreuth) opération qui fit l'admiration des spécialistes grenoblois vers lesquels le jeune homme avait été transféré pour la suite des soins selon un procédé normal entre centres hospitaliers.

Il témoignait d'une attention particulière pour chacun de ses patients. Ainsi avait-on admis un jour dans son service une personne énorme, tellement grosse qu'on ne pouvait pas la déplacer en fonction des besoins de l'opération. Le Docteur Servettaz, en personne, se mit à la recherche d'une petite grue, dont il aménagea l'élément de suspension, avec laquelle il put faire soulever la patiente et l'opérer dans les meilleures conditions de confort et de technique. On retiendra aussi qu'il fut Membre du Conseil d'Administration du Centre de Transfusion Sanguine d'Annecy de 1955 à 1976 et Membre du Conseil d'Administration de l'Hôpital de 1964 à 1976 et a vécu la restructuration du Centre Hospitalier.

Il fut aussi nommé expert auprès de la cour d'appel de Chambéry de 1975 à 1982.

Parmi les innombrables services qu'il rendit, on retiendra que,

alors qu'il était seul de garde, le 17 mars 1962, une benne du téléphérique de La Clusaz étant tombée, il a soigné 30 blessés dont 17 étaient dans un état grave.

De même, pendant la guerre il n'avait pas hésité à porter des soins, sous un violent bombardement, à des soldats d'un corps voisin grièvement blessés.

Dans cette période de chaos, occupation, résistance,libération, c'est lui qui identifia les fusillés de Vieugy-Sacconges et qui secourut les blessés du bombardement de Thônes le 3 août 1944.

Il fut aussi réquisitionné pour relever les plaques d'identité des prisonniers allemands fusillés en représailles à Sacconges.

C'est pour mettre fin à la haine dont il avait tant souffert que Paul-Louis Servettaz n'aura de cesse d'être l'artisan du rapprochement franco-allemand ; il sera ainsi le premier président du jumelage Annecy-Bayreuth signé en 1966 auquel il était extrêmement attaché. Il était à l'origine de ce jumelage dans des circonstances si touchantes qu'elles méritent d'être rappelées. Il avait été appelé pour soigner un groupe de prisonniers allemands, incarcérés au Château. Ces prisonniers furent ensuite transportés ailleurs. Le Docteur Servettaz s'opposa non sans difficultés cependant à ce qu'un certain Karl Bülher dont l'état était critique fût emmené et par là lui sauva la vie car les autres prisonniers furent exécutés. C'est ainsi que reconnaissance et sympathie les conduisirent tous deux plus tard au projet de jumelage d'Annecy avec Bayreuth.

Conscient de l'immense valeur symbolique de ce rapprochement, le Docteur Servettaz fut aidé par Monsieur Fumex et soutenu par Madame Tom Morel. Elle disait : "jumeler ce n'est pas oublier mais c'est montrer qu'on veut changer de direction"

Les témoins des premières années de ce jumelage se rappellent d'ailleurs l'extraordinaire enthousiasme des populations allemande et française pour participer aux activités des 40 associations qui composaient le jumelage et en particulier l'afflux de demandes, pas toutes satisfaites, pour apprendre la langue de la ville devenue amie.

Cet engagement exceptionnel en faveur de la réconciliation reçut le plus haut témoignage de reconnaissance de la part des autorités allemandes : le Docteur Servettaz se vit remettre en 1978 "l'anneau d'or" décerné par la mairie de Bayreuth en la personne de son maire Hans Walter Wild, distinction très rarement accordée et il en fut le premier titulaire non allemand.

Européen convaincu, il fut également, dès 1967, président du très europhile Centre Démocrate pour la Haute-Savoie, avec la complicité

de Charles Bosson, grand mouvement humanitaire centriste, qui rêvait de réunir humanistes laïcs et chrétiens.

Héros de guerre mais pacifiste, son dévouement aux autres se traduisit naturellement par son engagement au service de ses concitoyens.

Elu Conseiller municipal dès 1948, il accepte en 1954 les fonctions de Maire-Adjoint et en 1975, la Médaille d'Honneur Départementale et Communale de Vermeil lui est remise en remerciement. Il restera Maire-Adjoint jusqu'en 1983, travaillant tour à tour à la culture puis au Bureau d'Hygiène.

Il fut le collaborateur et ami de Charles Bosson avec lequel il a travaillé vingt ans, dans la plus parfaite amitié.

Pourtant, pour leur premier contact politique, en 54, Monsieur Servettaz se présenta au premier tour sur la liste Volland, avec Madame Martinet, liste concurrente de celle de Charles Bosson, déjà maire.

Mais la concurrence n'exclut pas l'estime, et l'amitié se noua pour toujours dès le deuxième tour où les deux adversaires décidèrent de fusionner pour offrir aux Annéciens une équipe plus diversifiée ; inutile de préciser la longévité et le succès de cette alliance.

Cette collaboration continuera dans la même harmonie et efficacité quand Charles Bosson passera la main après 30 ans de Mairie, ainsi qu'il l'avait décidé ; ce fut ensuite une collaboration avec André Fumex de 1974 à 1977.

Le Docteur Servettaz fut entre autres fonctions de Maire-Adjoint, délégué au Bureau d'Hygiène. Ce fut un "vrai patron "Le travail ne manquait pas dans ce service que dirigeait Madame Andrée Blanc, par ailleurs Présidente des Cantines scolaires, véritable sainte laïque dont tous les Annéciens se souviennent avec émotion. Aidés par les connaissances techniques du dévoué docteur Puy, ils composaient un "trio incroyable" comme aimait à le dire Charles Bosson.

Le Bureau d'Hygiène, dans ces années d'après guerre, avait en charge la bonne santé de toute la population annécienne, veillant sans relâche à la mise à jour des vaccinations et à éviter les risques d'épidémies et les nuisances sur la santé publique; il veillait ainsi à la qualité de vie des Annéciens et en particulier à celle de l'eau avec une vigilance qui s'étendait jusqu'aux moindres détails comme la suppressions des insectes et des rats dans les réserves à grain des boulange-

ries ou comme l'incitation faite à la population de ne pas donner à manger aux pigeons.

Le Docteur Servettaz pensait en effet que l'information de la population et sa participation au respect de la qualité de vie est essentielle; mais l'action du Bureau d'Hygiène comprenait aussi des actions d'envergure en particulier auprès des industriels pour les convaincre de ne pas rejeter leurs déchets dans le lac, le Thiou ou l'Isernon.

Le dévouement de la famille Servettaz à la ville se poursuivra puisque Louis, le fils de Paul entrera au Conseil Municipal et deviendra Maire Adjoint d'André Fumex pour un mandat de 1983 à 1995.

Homme de courage, brillant chirurgien, édile attentif et dévoué , Paul-Louis Servettaz était aussi un sportif accompli.

Il se passionna d'abord dès 1936 pour l'aviation, aidé financièrement pour passer son Brevet de Pilote par le Front Populaire ; il le réussit facilement et se mit à survoler avec des appareils d'un autre âge toutes les montagnes de la région.

Après la guerre, s'étant installé avec sa famille à Annecy, il remonta "l'aéro-club" et avec quelques amis (Moulinier, Fournier) il fonda "La Cordée Aérienne ". Cette association proposait à des pilotes étrangers à la région de les encadrer (avec un avion chef de cordée) pour leur apprendre le vol au-dessus des montagnes dans les courants ascendants et descendants ; la récompense suprême était le survol du Mont-Blanc. Le succès fut foudroyant.

En outre, malgré une grave affection au poumon, il continua la plongée subaquatique. Il obtint le Diplôme de Moniteur National de Plongée en 1960, fut élu Président-Adjoint de la Fédération Française des Sports Sous-Marins ainsi que Vice-Président National à la Commission Médicale de cette fédération jusqu'en 1974.

Le Docteur Servettaz s'intéressait aussi beaucoup à ce que les nouvelles techniques de plongée pouvaient apporter à la santé ; il a paradoxalement, dit-on, récupéré des capacités respiratoires sous l'eau, en plongeant et en profitant des effets hyperbares de la pression sur son organisme.

Il créa le Club Subaquatique Alpin en 1962, ayant avec ses amis constaté et déploré la lenteur des secours appelés de Lyon ou de Grenoble lorsqu'il y avait un accident dans le lac ; ce fut en particulier le cas pour retrouver le corps du Docteur Gervais et ce club fut d'abord au service des secours aux noyés et à leurs familles.

Mais il fut aussi utile pour l'étude du milieu et également pour l'observation médicale des plongeurs : ainsi Le Docteur Servettaz encadra les trois premiers stages internationaux pour l'apprentissage de la médecine de plongée.

Madame Servettaz m'indique à cette occasion que le Club de Plongée subaquatique est en train de préparer une plaquette à paraître bientôt qui relatera l'historique de toutes les activités du Club.

Il fonda aussi en 1964 le Centre Médico-sportif qui permet de contrôler la bonne santé des athlètes et en particulier de prévenir et de soigner les pathologies liées à la pratique du ski de compétition.

Dans le même domaine de la prévention, nommé Médecin-chef avec le grade de Lieutenant Colonel du Service Départemental d'Incendie et de Secours, il donnait sur le sujet de nombreuses conférences ainsi que des cours aux Facultés de Lyon et de Grenoble et a participé souvent aux formations de secouristes pour la Croix-Rouge, les Sapeurs Pompiers et La Protection Civile.

Madame Servettaz se rappelle l'énorme compresseur, racheté à l'armée, qui trônait au milieu du jardin dans leur maison rue des Marquisats ; la maîtresse de maison était bien occupée, me disait-elle : il fallait recevoir tous ces passionnés de plongée, y compris les gendarmes d'Annecy qui désormais venaient remplir leurs bouteilles d'oxygène au lieu d'aller chez Baïkowsky; je ne doute pas qu'ils venaient nombreux non pas seulement pour faire le plein d'air mais aussi parce que l'accueil de la famille Servettaz était légendaire.

Ici le seul petit bémol recueilli : certains disent que le Docteur Servettaz ne se privait pas de dénoncer les méfaits de l'alcool ; il conseillait par exemple de supprimer les apéritifs et de se contenter du vin qu'on allait boire pendant le repas. Mais il n'allait pas jusqu'à mettre ses convives à l'eau

Son amour de l'eau, il le réservait à la mer et au lac

La mer et le grand large, il les parcourait pendant ses loisirs sur "Etercy" faisant partager sa passion avec générosité à ses internes.

Quand il ne naviguait pas, une de ses passions était d'aller chez Baudrion, spécialiste en matériel de plongée et le soir venu, ils communiquaient par ondes courtes avec les navigateurs du monde entier. On n'était pas du tout à l'époque des communications par satellites

mais à l'époque des radios amateurs dont l'aura doit tant au film "Si tous les gars du monde", qui formèrent une chaîne de radio amateurs pour sauver des marins.

On l'aurait parait-il écouté des heures parler de l'eau, des lacs et des mers.

La mer : les textes qu'il a là-dessus écrits, témoignent de ce lyrisme.

Ainsi l'Ode "Thalassa, Thalassa" réaliste et généreuse, scientifique et lyrique selon les termes du Docteur Houllemare et aussi cet Eloge et Plaidoyer de la mer publié à Fort-de-France en mai 1975 dont j'aurais aimé vous citer tous les passages :

" Mer martyre silencieuse, ravagée ici et là, exposée à tous les coups bas, massifs,permanents, inconscients et graves pour les belles eaux, réserves de ressources copieuses, garde-manger de secours et néanmoins, ô paradoxe, victime d'outrances dégradantes par ceux-là mêmes qui en auront le plus besoin

mer des mirages de surface mais aux solides réalités profondes et pourtant mer merdeuse tout au long de continents toujours plus scandaleusement incontinents

mer merdeterranée, mer ca caraïbes s'exclamerait peut-être aujourd'hui Alfred Jarry".

Marin et scientifique, ce fut un admirateur passionné de Paul Bert.

Paul Bert, successeur de Claude Bernard, était un savant, spécialiste des gaz mais aussi un homme politique qui est sorti de son laboratoire pour se mettre à la disposition de la République naissante et mourir lucidement comme Gouverneur du Tonkin en 1886.

Les plongeurs et les alpinistes savent grâce à lui se méfier des effets néfastes provoqués soit par l'altitude soit par les grandes profondeurs, méfaits connus sous le terme de "effets Paul Bert". Le Docteur Paul-Louis Servettaz a publié un essai biographique en 1969 intitulé : Actualité de Paul Bert et aussi en 1976 Physiologie et traitements modernes des noyades.

Amour pour la mer, mais surtout pour le lac, pour "son" lac.

Et d'abord cette métaphore incontournable dans tous les hommages adressés au Docteur Servettaz. On disait que "les yeux bleus de "Servet" comme on l'appelait, semblaient porter en eux toutes les profondeurs du lac."

Sa vie fut un combat et bien des récompenses en témoignent mais on peut dire que sa véritable ennemie fut l'Oscillatoria Rubescens, l'algue rouge qui marque la condamnation à mort des lacs et dont la présence annonçait la mort prochaine du lac d'Annecy..

A ce lac, cet écologiste de la toute première heure, consacra aussi une grande part de son temps à une époque où seule la croissance industrielle était en première page des journaux et où, la protection de l'environnement ne déchaînant pas les foules, les hommes politiques étaient loin d'en faire un thème de campagne sauf heureusement à Annecy.

Dès 1953, le docteur Servettaz, ses amis, ses collaborateurs s'attaquent aux problèmes posés par la dégradation lente mais inéluctable du lac d'Annecy

Vingt ans plus tard, ils ont sauvé le lac et c'est ainsi que le 5 octobre 1972, le Docteur Servettaz prononce une allocution devant le Comte Léonard Bernadotte, parent du roi de Suède, représentant de la Fondation Goethe à Bâle et son Président Pierre Schneiter, venus remettre au Sénateur-Maire Charles Bosson le Prix européen pour l'environnement et la sauvegarde de la nature,

Ce discours résonne aujourd'hui comme un manifeste visionnaire, tellement il est au centre de notre actualité :

"Pour survivre, l'homme a été contraint, et il l'est encore ici et là, de lutter contre la nature, de combattre les excès et caprices des environnements hostiles.

Mais dans les Sociétés avancées actuelles on constate qu'elles sont devenues à leur tour si agressives (à l'égard de la nature) que les milieux fondamentaux, l'eau, l'air, les forêts, les sols sont gravement lésés, que des maladies de civilisation expansives les dégradent rapidement et que l'un des points inquiétants est celui de l'eau.

Les temps, continue le Docteur Servettaz, sont donc venus de protéger la Nature et de la protéger sur l'essentiel, d'organiser sans romantisme mais scientifiquement nos ambiances de vie dont les qualités originelles déjà compromises sont nécessaires au développement normal de nos existences physiques et mentales."

On dit qu'il sut écouter les cris d'alarme des pêcheurs du lac et en particulier de son président Monsieur Blanc, petit-fils de l'ancien maire, oncle de Madame Andrée Blanc, qui voyait se raréfier les espèces intéressantes de poissons.

Avec l'équipe municipale, il participa ainsi qu'en témoigne cette

haute récompense, à l'effort de sauvetage du lac et il est l'un des responsables de l'étude qui conduira à l'installation du réseau de récupération d'eaux usées autour du lac ; tout ceci est consigné dans "Le traité des maladies du lac", vision prémonitoire des problèmes liés à la pollution.

Personnellement, jeune nageur aux Dauphins Annéciens, je me souviens comme il s'indignait parce qu'une partie des égouts de l'hôpital se déversaient près des bassins flottants où nous nous entraînions.

Mais son indignation ne restait pas théorique : l'histoire annécienne raconte comment il plongea avec son ami Zep Furlan pour bétonner les égouts des hôtels palaces "l'Impérial" et "Beau Rivage" qui continuaient à se déverser dans le lac sans traitement.

Cet exploit résonne encore de nos jours puisque Madame Georgette Chevallier nous a signalé à ce propos que cet épisode est relaté dans le roman récent de Jacques-André Bertrand, La Course du Chevau-Léger, et va nous faire lecture du passage.

Passionné de plongée c'était aussi un montagnard émérite ...

C'est grâce à lui aussi que le Semnoz, menacé par une station de 3000 lits a gardé son site intact.

Il fallut du mérite : on était à l'époque où tous les villages rêvaient de se transformer en stations de ski.

En 74-75 il participa à la fondation du Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines du Lac d'Annecy, dont l'action la plus spectaculaire fut la construction d'un égout collecteur autour du lac et aussi avec les maires des communes du Semnoz il fonda le Syndicat Interrégional pour la protection et l'administration du Semnoz

Il avait en effet la juste intuition que toute perturbation dans le Semnoz risquait de perturber le réseau hydrologique du lac d'Annecy puisque de multiples sources qui sourdent dans les profondeurs du lac descendent par les failles karstiques du Semnoz.

La Politique, la Science, la Protection de la Nature certes mais aussi et peut-être surtout le goût pour la Culture et l'Ecriture chez Paul-Louis Servettaz.

En écoutant parler de lui ses amis et ses collaborateurs, je m'apercevais qu'il avait l'art d'enchanter ses auditeurs ; sur n'importe quel sujet, me disait-on, il était capable de vous enthousiasmer et de vous séduire : c'était un conteur né..

Mais ce don d'enchanteur n'était pas le fruit du hasard :

Paul-Louis Servettaz, vous êtes d'abord un homme de goût, un homme de lettres, et vous admiriez beaucoup parmi vos amis et collaborateurs les esprits cultivés, en particulier ceux que vous avez rencontrés à l'Académie Florimontane dont vous fûtes élu Membre Effectif en 1948.

Et vous aviez ce goût pour l'élégance de l'expression quel que fût votre domaine d'intervention

Vous l'avez aussi dans votre manière d'écrire, même sur les sujets scientifiques, jusque dans les livres sur les soins aux noyés.

Vous avez su consigner vos observations et vos remarques dans de nombreux traités :

Outre Propos sur les cités lacustres du lac d'Annecy en 1962, vous rédigez un texte pour le Cahier de Documentation n°3 sur le lac d'Annecy, et un ouvrage nommé La physiologie d'un lac mais vous êtes surtout célèbre par votre ouvrage : L'Eau, la vie d'un lac alpin, chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy qui reçut dans la "section sciences" le prix du 11° Grand Concours de "L'Académie internationale de Lutèce", dont vous avez publié une nouvelle édition complétée et actualisée en juin 91 et que Madame Servettaz m'a fait la gentillesse de m'offrir. Enfin, l'étude : La noyade en surface et en plongée, fut couronnée par le "Prix de Thèse du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports" en 1968.

Le Docteur Servettaz fut aussi comme Maire-Adjoint chargé des affaires culturelles et il oeuvra beaucoup pour les bibliothèques de l'Agglomération. A l'époque où la Bibliothèque d'Annecy se trouvait encore à l'Hôtel de Ville, il obtint une salle de travail réservée spécialement aux premiers étudiants d'Annecy, les élèves des classes préparatoires du Lycée Berthollet. Cette attention qu'il leur porta montrait qu'il avait détecté les premiers frémissements de la vocation universitaire d'Annecy qui allait ensuite prendre tant d'ampleur en particulier dans le cadre de l'Université de Savoie, Université où le Docteur représenta efficacement la ville d'Annecy

Dans son discours d'inauguration de la Bibliothèque de la Prairie, il annonce la naissance de Bonlieu et déclare aussi : "la vieille bibliothèque poussiéreuse et triste est morte ; elle doit répondre à un besoin social et devenir une médiathèque".

Il fut aussi bien sûr l'un des soutiens des célèbres Journées Internationales du Cinéma d'Animation.

Nous ne fûmes donc pas surpris d'apprendre qu'après s'être vu décerner la Croix de Guerre, puis en 1964 la Médaille de Vermeil pour actes de courage et dévouement, la Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports en 1969, la médaille d'Argent le 14 juillet 1972 ainsi que la Médaille d'Argent des Sapeurs-pompiers de Haute-Franconie en 1977, il se soit vu remettre d'abord le ruban violet de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques, témoignant comme le lui a dit Madame Andrée Blanc, de la reconnaissance de l'Education Nationale à son action généreuse envers la jeunesse en général et les œuvres post-scolaires en particulier.

Puis, le 11 mars 1988, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, lui fut remise La Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur par le doyen de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales de l'Université de Genève, Paul Guichonnet, notre confrère, Président de l'Académie Florimontane, à qui il avait demandé d'être pour cette occasion son parrain.

De nombreuses personnalités étaient présentes, Charles Bosson, André Fumex, maires honoraires, Jean Brocard, député, tous les conseillers municipaux dont Michel Amoudry, Président du Comité de Jumelage, Peter Färber Président en Allemagne du Comité de jumelage avec Bayreuth, Madame Tom Morel représentant les Anciens Combattants et les Veuves de Guerre, mais aussi le Professeur Soulager, son assistant à Grenoble ainsi que monsieur André Valat, Président des Résistants du Vercors dont le Docteur Paul-Louis Servettaz sauva la vie ; nous n'aurons garde d'oublier la présence des Maires des communes de l'Agglomération annécienne et en particulier celle du Ministre des Affaires Européennes, notre député et premier magistrat de notre ville, Maître Bernard Bosson.

Notre confrère Georges Grandchamp, dans l'hommage qu'il lui rendit, souligna combien pour le Docteur Servettaz, aucune cause n'était perdue, combien il était un personnage toujours résolu et déterminé à aller jusqu'au bout ; rien d'étonnant, disait-il, de le voir s'enthousiasmer pour les tâches les plus longues et les plus jonchées d'écueils. Toute une vie au service de l'homme, de la nature chez ce chirurgien, cet élu, ce sportif, cet écrivain".

Ce dévouement à la collectivité ne l'empêcha pas d'être très attaché et attentif à sa famille, à ses enfants, à ses petits-enfants et surtout très reconnaissant à son épouse Paulette qui, disait-il, savait le soutenir dans toutes ses entreprises. Nous savons aussi tous combien Madame Servettaz se dévoua à l'amélioration du sort de l'enfance en militant avec efficacité dans de nombreuses œuvres.

Cette admiration pour Madame Servettaz était partagée par tous ses collaborateurs :

"Le Paul il a de la chance d'avoir Paulette" ne cessaient-ils de répéter.

Au moment où le Docteur Servettaz décide alors de prendre un peu de recul professionnel, l'un de ses collaborateurs, connaissant l'énergie inépuisable de son collègue lui demande : "Puisque tu es en retraite de l'hôpital, seras-tu à Monastir en Tunisie où un contrat de coopération t'attend ? Seras-tu dans l'Equipe de Médecins sans frontières à Ogaden, à la Corne de l'Afrique ? Au Yémen ? Iras-tu là où l'actualité est brûlante de malheurs aux frontières du Viêt-Nam sur terre ou sur le bateau "Ile de Lumière" ?"

Et il lui répondit : "Il n'y a pas sur la scène hospitalière, vrai grand théâtre de la vie, de la maladie et de la mort... de côté jardin pour refaire une entrée.

Mon rôle étant joué, je sors donc à regret, côté cour. Mais j'aimerais me représenter sur de plus petites scènes entrant côté jardin". Il témoignait par là qu'il avait pour sa retraite de vrais projets même si pour lui bien évidemment ils étaient mineurs par rapport aux responsabilités qu'il exerçait comme chirurgien..

Ce temps de la retraite, il en a bien profité, m'avez-vous confirmé Madame, entouré de l'affection de ses enfants et petits-enfants.

Certains cependant s'inquiétèrent de le voir moins assidu que du temps de son activité aux séances inaugurales de l'Académie à Montrottier ; j'ai obtenu pour eux les motifs réels de ces quelques manquements à cette obligation d'assiduité minimum requise pour un florimontan : non il n'était pas trop souffrant encore qu' il avait subi outre son opération du poumon, un accident de décompression en plongée en 75 (tout un coup plus d'air dans les bouteilles à 30 mètres et une remontée précipitée) et une maladie professionnelle de type infectieux ; à cela s'ajoutaient ses blessures de guerre.

Mais toutes ces petites misères pour un homme de sa trempe, il les supportai bien. Le véritable motif de ses absences en septembre c'est, qu'avec son épouse, ils couraient les océans sur leur voilier Etercy, ayant gardé des habitudes de chirurgien ; toujours mobilisé au service des autres pendant les vacances, il ne prenait les siennes qu'en période de moindre activité c'est-à-dire en septembre et octobre.

Ce temps de la retraite a donc été à l'image de sa vie, le temps de l'action, du courage et même dans les soucis, celui de la sérénité .

Il déclarait : L'adversité maligne me fit grâce, une fois encore, mais à quel prix et j'arrive ainsi à un terme inespéré mais finalement normal .

Aux nombreux amis qui lui rendaient visite, il citait cependant ces

vers désabusés de José Maria de Heredia, ces vers qui rappellent que mort et oubli touchent même les dieux et les héros (et à sa manière il en était un) :

"Le temple est en ruine en haut du promontoire/ Et la mort a mêlé dans ce fauve terrain/ Les Déesses de marbre et les Héros d'airain/ Dont l'herbe solitaire ensevelit la gloire."

Il concluait : "Il en est ainsi, subissons le temps mais vivons-le pour nous et servons les autres".

Le Docteur Servettaz s'est éteint à l'âge de 89 ans et fut enterré le mardi 8 juillet 2003 en l'église de Novel, qui était, on s'en doute, comble.

Bernard Bosson rendit un dernier hommage à celui qu'il considérait comme son oncle : "il avait, dit-il, tout d'un mousquetaire. Il incarnait une sorte de père de l'écologie ; c'était un militant convaincu qui possédait une persévérance digne d'un Haut-savoyard. Cet homme faisait partie de ceux qui ont le pouvoir de vous transporter très loin."

"C'était, écrivit l'un des nombreux journalistes qui couvrirent l'événement,"un homme lumineux dans les étoiles"

Jean-Pierre COUDRAY

Amédée VIII 1383-1451 Comte, Duc, Pape

Le personnage le plus extraordinaire de l'histoire de Savoie a conduit 60 ans de vie publique active au service de la Savoie : il faut donc ici se limiter à l'essentiel. Rien ne laissait prévoir qu'il marquerait la première moitié du XV[e] siècle quand il naquit à Chambéry le 4 septembre 1383. L'enfance se déroula à Ripaille, résidence de Cour voulue par sa grand-mère Bonne de Bourbon. Le jeune garçon voyait là les chasses au sanglier de son père Amédée VII, entendait la musique de sa grand-mère excellente harpiste ou regardait les beaux manuscrits avec sa mère Bonne de Berry. En 1390 Amédée entama ses études avec Jean de Bettens, prévôt de Lausanne. Cette enfance paisible allait être bouleversée quand Amédée n'avait encore que huit ans.

I - LE COMTE OU L'ACHÈVEMENT DU RASSEMBLEMENT TERRITORIAL 1391-1416

1 - La terrible crise de la minorité 1391-1398

Le 2 novembre 1391, Amédée VII mourut des suites d'un accident de chasse, sans doute de l'atroce maladie du tétanos. Le comte avait négligé de soigner sa blessure, puis il s'était confié à un charlatan, l'incapable Granville. Dès lors la Cour n'eut plus qu'à organiser les grandes funérailles en usage à Hautecombe et «Amédée Monseigneur» devint comte.

Mais très vite se répandit la rumeur d'empoisonnement lancée par un parti de jeunes ambitieux groupés autour de « Madame la Jeune » (Bonne de Berry hostile à sa belle-mère) contre les conseillers de « Madame la Grant » (Bonne de Bourbon qui détenait le pouvoir). Sur ce conflit de Cour se greffa une rivalité vaudoise entre Rodolphe de Gruyère, bientôt soutenu par Girard d'Estavayer, et Othon de Grandson. De là de vives tensions en Savoie en 1392. Les princes français se précipitèrent à la curée en arguant de leurs liens avec la Maison de Savoie. En 1393 le duc de Berry ayant fait avouer Granville sous la torture, le duc de Bourbon répliqua en provoquant la venue d'envoyés

du roi de France pour remanier le Conseil. Alors Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, intervint à son tour : il parvint à décider le mariage d'Amédée VIII avec Marie de Bourgogne (Marie vu son jeune âge n'alla en Savoie que dix ans plus tard) et il émancipa Amédée VIII en l'armant chevalier. C'était le moyen d'évincer les comtesses : Bonne de Berry quitta aussitôt la Savoie pour se remarier avec le brillant Bernard d'Armagnac, à la satisfaction du futur clan armagnac, Bonne de Bourbon ne céda qu'en 1395 en se retirant à Mâcon, à la satisfaction des Bourguignons. On remarquera que cette comtesse avait eu quarante ans de vie politique effective et qu'elle restait à la porte de la Savoie dans les limites du temps.

Amédée VIII, qui était fort bien guidé par son gouverneur Odon de Villars parvint lentement à écarter les interventions françaises. Restait la question vaudoise. D'abord exilé de lui-même par prudence, Othon de Grandson revint réclamer ses terres confisquées. Girard d'Estavayer, qui avait obtenu la châtellenie de Grandson le provoqua aussitôt en duel judiciaire. Le 7 août 1397, avec l'accord de la Cour de Savoie longtemps hésitante, ce fut le duel de Bourg-en-Bresse : Othon, plus âgé, finit par être tué par son jeune adversaire, ce qui ne prouvait aucunement l'accusation d'empoisonnement. Amédée VIII songea désormais à revoir les Statuts de Savoie car il avait été profondément choqué par cette affaire. En 1398, ayant atteint sa majorité, il put commencer son règne personnel.

2 - L'acquisition des grandes enclaves autour de 1401

Le comte de Genève n'avait plus d'héritier mâle depuis 1394. Humbert de Thoire - Villars, époux de l'aînée des Genève, était bien devenu comte, mais d'autres prétendants, alliés aux cadettes, contestaient cette solution. Dès sa majorité en 1398, Amédée VIII plaça le comté sous son autorité supérieure de suzerain et imposa un procès de dévolution pour régler l'affaire. Les délibérations n'étaient pas achevées lorsque en 1400 Humbert de Thoire - Villars mourut, laissant ses droits à son oncle Odon. En 1401 celui-ci, sans héritier, vendit ses droits en viager à Amédée VIII moyennant 45 000 francs or et la jouissance en viager du Valromey et autres terres bugistes. En 1402 Amédée VIII entama l'occupation des châtellenies comtales de Genève et le désintéressement financier des autres prétendants. Prenant prétexte de la lenteur des tractations, les vassaux du nouveau comte de Genève ne prêtèrent hommage qu'en 1405, sans doute sous la pression du sire de Menthon. Par la suite Amédée VIII allait effectuer de longs séjours à Annecy et à Rumilly.

Les terres de Thoire - Villars furent acquises au même moment. Devant la menace militaire bourguignonne, le sire de Thoire - Villars vendit rapidement en 1402 trois de ses châtellenies au duc de Bourbon et tout le reste de la Bresse et du Bugey à Amédée VIII contre 100 000 florins d'or. Ainsi le comte de Savoie contrôlait désormais la quasi-totalité de la Bresse et du Bugey. Il parvint même à recevoir l'hommage du fils du duc de Bourbon, Jean de Clermont, pour les rares possessions bourbonnaises à l'est de la Saône : c'était en 1408. Seules en effet étaient concernées Trévoux, Ambérieux et le Châtelard en Dombes.

3 - L'affermissement de l'autorité sur la Provence et sur le Piémont

Depuis le ralliement de toute la Provence orientale à Amédée VII en 1385-1388, les « Terres nouvelles de Provence » représentaient la percée méditerranéenne directe de la Savoie avec des conséquences considérables. Amédée VIII accorda une grande attention à ce pays. De 1404 à 1406 il assura une résidence à Nice au pape Benoît XIII qui ne pouvait plus se maintenir à Avignon. Puis il obtint l'hommage du sire de la Brigue en 1406 et passa un accord avec son voisin, le comte de Tende : la route du sel de Nice vers le Piémont était ainsi garantie.

Le comte de Savoie dut alors mettre au pas les Grimaldi qui, après avoir trahi les Angevins de Provence au bénéfice de la Savoie et mis la main sur Monaco, tentaient à partir de 1409 de se rendre indépendants sur les frontières du haut Var. Cette révolte fut entièrement brisée en 1412. Amédée VIII put désormais songer à développer Nice comme port de commerce et à créer Villefranche-sur-mer comme port de guerre savoyard : il devait séjourner à Nice dans ce but en 1420.

En Piémont Amédée VIII visa d'abord le Val d'Ossola au pied du versant sud du col du Simplon, alors qu'il s'efforçait d'avoir autorité sur le versant nord en Valais. Les habitants de l'Ossola se rallièrent bien à la Savoie en 1411, mais six ans plus tard la Savoie dut se retirer devant la violence des affrontements en ce secteur avec les Confédérés suisses et les Visconti de Milan. Amédée VIII reporta ses efforts vers la succession de la branche cadette de Savoie-Achaïe en Piémont qui devait être obtenue effectivement en 1419 et vers l'acquisition de Verceil qui devait être cédée par les Visconti en 1427, un beau verrou face au duc de Milan.

L'état savoyard était considérable. Amédée VIII ne pouvait plus continuer à cumuler des titres comtaux : un titre supérieur s'imposait au possesseur de l'anneau royal de saint Maurice.

II - LE DUC OU LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA SAVOIE (1416 -1434)

Amédée VIII avait personnellement rencontré l'empereur Sigismond de Luxembourg à Rivoli en 1413 et surtout lors d'un voyage en commun de Seyssel à Lyon en août 1415. Le prince savoyard n'avait pas lésiné sur les cadeaux offerts à Sigismond et à la suite de l'empereur. Celui-ci tenait à récompenser la fidélité de la Maison de Savoie face à la France dont les ambitions en Italie se révélaient clairement à travers la politique des Anjou et des Orléans. De son côté Amédée VIII ne pouvait plus se contenter du vieux titre comtal quand même les Visconti avaient obtenu le titre ducal.

L'imposante cérémonie, capitale dans l'histoire de la Savoie, de l'érection de la principauté savoyarde en duché le 19 février 1416 fut la clé de la nouvelle réussite d'Amédée VIII. Dans la cour du château de Chambéry remplie par les officiers et vassaux du prince, l'empereur Sigismond, en présence de la Cour impériale, proclama Amédée VIII duc de Savoie et il lui remit le manteau rouge bordé d'hermine blanche avec la toque ornée de même. La cérémonie fut suivie d'un étonnant banquet servi à cheval et clôturé par un gigantesque gâteau représentant l'ensemble de l'état savoyard étendu entre les abords de Lyon, le lac de Neuchâtel, les confins du Milanais et Nice. En somme une vaste principauté avec la montagne et la mer. Cette situation explique le rayonnement de la Savoie.

1- La médiation en France

La France s'était enfoncée dans la guerre civile bien connue entre Armagnacs et Bourguignons. Amédée VIII ne pouvait rester à l'écart : une grand-mère Bourbon et une mère Berry l'intéressaient au premier parti, une femme de Bourgogne et sa parenté vers le second, sans parler d'une traditionnelle coopération entre duché de Bourgogne et Savoie.

Amédée VIII multiplia depuis 1422 les conférences et les contacts avec les deux partis, sans succès. Mais il réussit enfin à amorcer une négociation décisive en 1434 lors du mariage de son fils. Le retour à la paix à Arras en 1435 fut pour beaucoup son oeuvre en France, ce que les historiens ont trop oublié.

2 - La politique méditerranéenne

Partie de l'essor des ports de Nice et de Villefranche-sur-mer où se créait une marine de guerre savoyarde, cette politique a visé surtout l'Italie et Chypre.

En Italie du nord de multiples manœuvres diplomatiques et l'intervention d'une forte armée savoyarde eurent pour objectif de bloquer tout essai d'expansion des Visconti de Milan, tout en maintenant des relations avec Gênes. Cette activité, complexe et réussie au sein de l'échiquier italien, emplit la période 1425-1434, moyennant de notables moyens financiers. Le bilan n'est pas négligeable. Amédée VIII garantissait ainsi l'hommage du marquis de Saluces, obtenu définitivement depuis 1413 ; plus tard, comme on l'a vu, il obtint Verceil en 1427 et amorça la mainmise sur le Montferrat.

Chypre pouvait fournir un appui utile à l'autre bout de la Méditerranée. Ce choix ne surprend pas. L'île appartenait aux Lusignan d'Aquitaine, en rapports étroits avec les Plantagenêt d'Angleterre et, par ce biais, avec la Savoie. En outre Amédée V avait lancé une vaste politique en direction du monde byzantin auquel Chypre appartenait par sa civilisation. Les contacts avec les Lusignan étaient loin d'être une nouveauté quand Amédée VIII les activa à partir de 1430. Il devait en résulter l'éclatant et fastueux mariage de 1434 à Chambéry entre Louis, fils d'Amédée VIII, et Anne de Lusignan. Toutefois la fragilité des Lusignan à Chypre et les défauts d'Anne devaient apporter de grandes déceptions.

3 - Une oeuvre remarquée : les Statuts de 1430

La législation princière avait pris de l'ampleur en Savoie depuis les Statuts de Pierre II en 1264, mais elle fut l'un des grands soucis d'Amédée VIII qui la conduisit vers un sommet. Dans un premier temps, en 1402-1404 puis en 1423, il avait fait compléter ce qui existait. Puis il ordonna à son chancelier, Jean de Beaufort, une refonte complète en cinq livres. Le premier porte sur la profession de foi catholique et sur la police des cultes ; le deuxième sur le rôle du prince et de ses officiers (fonctionnaires) ainsi que sur l'ensemble de la procédure ; le troisième sur la police générale ; le quatrième sur les honoraires des officiers de justice. Le cinquième comporte des édits somptuaires destinés à freiner la course au luxe. Le tout procédait d'un esprit de justice et de foi catholique qui faisait référence à l'étranger.

III - LE PAPE FÉLIX V ET LE PASSAGE DE LA RÉFORME DE L'ÉGLISE À LA SOUVERAINETÉ EN SAVOIE

1- Le duc - ermite de Ripaille 1434-1439

À l'automne 1434 Amédée VIII annonça sa retraite à Ripaille où il fonda l'ordre de saint Maurice en l'honneur du saint patron de la Savoie. Ce n'était point une surprise. La piété d'Amédée VIII l'avait incité à de nombreuses initiatives comme la construction de la grande Sainte Chapelle de Chambéry entreprise en 1408 et l'installation d'un prieuré de chanoines réguliers à Ripaille en 1429. En outre des deuils très cruels l'avaient frappé : en 1422 Marie de Bourgogne, son épouse et son équilibre personnel, en 1431 Amédée, son fils le plus capable.

En conséquence, en novembre 1434, Amédée VIII se retira dans un but de piété avec six de ses conseillers mais en supervisant toujours l'ensemble de la politique car il savait les faiblesses de son héritier, Louis. Il confia seulement à ce dernier une lieutenance générale et à son autre fils, Philippe, l'apanage de Genevois auquel il attribuait un intérêt particulier. Il prit alors robe grise et croix d'or. Ce système dura cinq ans jusqu'au moment où le duc - ermite se trouva dans une situation inattendue.

2 - La volonté de réforme de Félix V 1440-1449

À l'automne 1439 le concile de Bâle élit Amédée VIII pape, après avoir déposé le pape Eugène IV. Amédée VIII hésita beaucoup car Eugène IV refusa de déposer la tiare, mais il finit par accepter. Sa piété, sa réputation de diplomate lui firent estimer qu'il pouvait conduire la réforme de l'Eglise, négligée au début du siècle par le concile de Constance et ensuite par la papauté romaine.

En 1440 il abandonna à Louis son titre ducal et, le 6 janvier à Thonon, il prit le titre pontifical de Félix V, à la joie du concile. Naturellement les Romains, qui méprisent ce qui ne vient pas d'eux, parlent toujours d'antipape quand il s'agit d'un Savoyard, ainsi déjà pour Robert de Genève devenu Clément VII au XIV^{e} siècle. Les Savoyards ripostent en pareil cas par l'appellation d'intrus de Rome pour désigner celui qui règne sur les bords du Tibre.

Félix V tenta de mener la réforme attendue, mais il s'aperçut que

le concile ne le suivait pas et que les difficultés financières se développaient. Résidant alors de préférence à Lausanne ou à Genève, il se vit de plus en plus paralysé dans son action. De plus en 1447, après la mort d'Eugène IV, Nicolas V fut élu. Pour ne pas prolonger un schisme devenu inutile, Félix V déposa la tiare en 1449.

Mais jamais il n'avait perdu de vue les intérêts de la Savoie et son objectif était Genève. La ville était placée sous l'autorité temporelle et spirituelle de l'évêque. Depuis 1250 la Maison de Savoie avait soutenu les bourgeois de Genève dans leur volonté de s'émanciper de l'autorité temporelle de l'évêque. Celui-ci avait fini par reconnaître pleinement les franchises de la cité en 1387. Puis en 1420 il réussit à faire admettre aux Genevois qu'il n'aliènerait jamais ses droits temporels et enfin il obtint de Sigismond un diplôme proclamant Genève ville impériale indépendante. L'évêque et les bourgeois barraient ainsi la route à Amédée VIII. Celui-ci chercha désormais le moyen d'obtenir Genève, cette enclave de l'état savoyard devenue la ville des foires les plus importantes d'Occident dans la première moitié du XV[e] siècle.

3 - Du souverain pontife au souverain de Savoie

Amédée VIII se retira en qualité de légat du Saint Siège sur tous les diocèses de Savoie et de cardinal - évêque de Genève. Ainsi il renforçait son autorité sur la ville et surtout devenait un véritable chef de l'Église de Savoie qui nommait évêques et abbés en accord avec le pape. Il s'agit là d'un véritable sabaudisme, pendant du gallicanisme en France. Cela devait être confirmé par l'Indult du 10 janvier 1451 et indirectement bientôt par l'acquisition du Saint Suaire en 1453. Amédée VIII arrivait ainsi à la pleine souveraineté sur la Savoie, même s'il n'était que vicaire impérial et grand maître de l'ordre du Collier de Savoie dont le siège était à Pierre Châtel.

C'était indispensable. On voyait en effet certains nobles s'en prendre à ses officiers (Jean de Compeys réussissant à faire exécuter Jean Lageret en 1417, François de Varembon agissant de même avec Bolomier en 1446), les prélats cherchaient toujours à s'émanciper temporellement et surtout il y a une menace extérieure : Charles VII est en train de triompher en France dans la guerre de Cent Ans. Amédée VIII doit être puissant au-dedans pour trouver au dehors des contrepoids à la royauté française victorieuse ou la diviser, d'où le mariage de Charlotte de Savoie avec le dauphin Louis (II) en 1451.

À sa mort, le 7 janvier 1451, Amédée VIII laisse, outre sa marque

dans les châteaux (à Chambéry, Annecy, Ripaille),

- une double image : non plus le chevalier mais l'ermite du château-chartreuse de Ripaille et le prince en majesté représenté comme tel

- un État savoyard au plus haut de sa puissance par rapport à ses voisins

- une Savoie prospère et en grand essor artistique. Olivier de la Marche, ce poète qui n'a cessé de glorifier la Bourgogne et ses ducs comme l'idéal de l'Occident, a reconnu que « la Savoie fut sous son règne le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux de son voisinage ». Là fut l'éloge le plus célèbre d'Amédée VIII au Moyen Âge.

Bernard DEMOTZ

NB. Pour situer ce règne dans l'histoire de la Savoie nous suggérons de se reporter à notre ouvrage, *Le comté de Savoie du XI^e^ au XV^e^ siècle*, seconde édition, Genève, 2006.

Les comtes de Genève et le rôle d'Annecy au Moyen Âge

Dans toute la région alors incluse dans le royaume post-carolingien de Bourgogne, le début du XI[e] siècle voit la naissance des principautés. Les comtes, jusqu'ici fonctionnaires royaux, essaient de conserver leur pouvoir pour leurs descendants, en accroissant leur autonomie et leur organisation. C'est ce que font entre autres les Savoie, les Albon en Dauphiné, ou encore les Genève.

I - Le bon départ d'une principauté centrée sur Genève (vers 1030 - vers 1120)

- Gérold le fondateur (vers 1030 - avant 1080)

Gérold a été probablement nommé comte vers 1030 par le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, grâce à une mère apparentée au souverain, et son mariage avec une Rheinfelden issue d'une famille importante du Saint Empire, conforte son autorité. À la fin de 1032 il refuse la dévolution du royaume de Bourgogne à l'empereur Conrad II et choisit de soutenir son compétiteur, le comte Eudes de Blois - Champagne. Menacé par l'armée de Conrad II et par celle d'Humbert I[er] de Savoie, il doit se soumettre dans l'été 1034. L'empereur ceint alors la couronne de Bourgogne dans la cathédrale de Genève. En 1044 Gérold entre encore dans une révolte princière contre le nouvel empereur Henri III, mais il n'insiste pas et fait sa soumission à Soleure l'année suivante.

Le comte de Genève se remarie vers 1050 avec Theutberge, veuve de Louis de Faucigny, ce qui est l'origine première des droits revendiqués par les Genève sur ce pays. Il récupère ensuite une part des terres jadis données en douaire à la reine de Bourgogne Ermengarde, après la mort de celle-ci, vers 1057. Cela inclut notamment Annecy, le vieux ou le neuf (?). Gérold est peut-être encore le comte de Genève qui accueille dans cette cité l'empereur Henri IV allant à Canossa en 1076. Le comte dispose sans doute d'un palais à Bourg de Four, près de la cathédrale. À sa mort, Gérold paraît disposer de droits sur le Genevois, sur l'Albanais (du lac d'Annecy au secteur d'Albens), sur le Pays de Gex et partiellement sur le Pays de Vaud et la Michaille.

• Aymon Ier (avant 1080-1128)

Le nouveau comte de Genève disposé d'un entourage dirigé par un sénéchal, d'un réseau de métraux et d'une mouvance féodale comprenant les Faucigny, les Ternier, les Chaumont, les Langins, les Alinge. Il prend en outre le contrôle des vidomnes, officiers des évêques de Genève et de Lausanne, car ceux-ci sont des parents, au début du XIIe siècle.

Aymon Ier amorce sans doute la transformation de Bourg de Four en château et la création d'une fortification à Annecy, près de l'église Saint-Maurice alors établie (première mention connue en 1107) sur le haut roc qui domine le Thiou. L'exemple est suivi par le seigneur de l'Île qui s'installe au milieu du Thiou.

II - Un siècle de lutte avec les évêques et la promotion d'Annecy le Neuf (1120-1219)

• Lutte avec l'évêque de Genève Humbert de Grammont

Ce prélat (1119-1135) est d'abord un grand réformateur, mais il est aussi un bugiste de mouvance savoyarde. Il refuse donc les empiètements du comte Aymon Ier, finit par l'excommunier et par mettre ses terres en interdit (de toute cérémonie religieuse). Aymon Ier cède au traité de Seyssel de 1124 : l'évêque obtient tous les droits temporels dans sa cité et aussi d'autres en dehors ; le comte est réduit à l'état d'avoué de l'évêque et, à ce prix, garde Bourg de Four.

• Lutte avec les évêques de Lausanne

Amédée Ier de Genève (1128-1178) entre en conflit armé avec l'évêque de Lausanne. Celui-ci a trouvé le puissant appui du duc de Zähringen, ambitieux seigneur souabe soutenu par l'empereur. Amédée Ier est vaincu par Conrad de Zähringen à Payerne en 1132, mais il reprend bientôt sa progression en Pays de Vaud. Le nouveau duc de Zähringen, Berthold IV, qui a reçu de l'empereur Frédéric Ier Barberousse des droits sur les évêchés de Genève, Lausanne et Sion, parvient à évincer Amédée Ier du Pays de Vaud dans les années 1150. Le vainqueur marque son autorité par la construction du château de Moudon.

• Lutte avec l'évêque de Genève Arducius Ier

Le nouveau prélat genevois a réussi à obtenir à Spire en 1154 l'investiture de l'empereur pour tous ses droits temporels. Amédée Ier de Genève conteste l'étendue de ces droits. Le traité de saint Sigismond (saint Simon en langue populaire) essaie vers 1156 de préciser les droits des deux parties, mais il n'empêche pas de nouveaux litiges. L'évêque fait confirmer ses droits par l'empereur en 1162.

Excédé, Amédée Ier riposte par une alliance avec la Savoie qui va être de règle dans la période allant des environs de 1160 à ceux de 1230. Le comte de Genève poursuit aussi l'extension de sa mouvance et une politique de construction ou d'acquisition de châteaux comme celui de Chaumont.

• Lutte avec les évêques de Genève et de Lausanne

Guillaume Ier (1178-1195) s'affirme d'abord sur le plan familial. Veuf d'Agnès de Savoie, une fille d'Amédée III décédée vers 1172, il se remarie avec Béatrice de Faucigny qui lui apporte des droits sur ce pays, puis une descendance, enfin la fondation du monastère de la montagne (Sainte-Catherine) près d'Annecy.

Se sentant en position de force, le comte entre en conflit avec les évêques de Genève et de Lausanne et récuse la sentence arbitrale de l'archevêque de Vienne qui en 1184 veut le ramener au traité de Seyssel. Guillaume Ier est mis au ban de l'empire en 1186, mais il se maintient sans difficulté : l'empereur n'a pas le loisir de le châtier, les seigneurs laïcs le soutiennent, les évêques eux-mêmes se modèrent en espérant que le comte va se croiser.

Tout en continuant la politique castrale de ses prédécesseurs, Guillaume Ier a privilégié le petit château de Novel à Annecy le Vieux et il choisit pour mausolée dynastique le monastère de la Montagne, construit vers 1190. Annecy le Neuf prend certainement de l'importance et son château aussi. D'ailleurs le comte de Genève cesse de regarder vers le lac Léman. Côté sud, il a certainement prévu le mariage de sa fille Marguerite avec Thomas Ier de Savoie. Côté nord, il a casé un frère cadet très remuant, Amédée, l'instituant sire de Gex en 1188 ; à lui de s'occuper de Genève. Avec Guillaume Ier l'avenir paraît bien assuré.

III - Un siècle de lutte avec la Savoie (1234-1326) et l'orientation vers Annecy capitale

• Les origines du conflit

La succession des Genève est ensuite allée à Humbert (1195-1225) qui semble avoir été un comte assez falot. Son frère Guillaume II, comte de 1225 à 1252, n'attend pas sa disparition pour engager un changement de politique. Dès 1219 il conclut avec l'évêque de Genève le traité de Desingy où il accepte de devenir le vassal de l'évêque et de liquider le contentieux : ce traité entraîne le report progressif des Genève sur Annecy ainsi que sur Rumilly et Clermont. Dégagé de l'hypothèque genevoise, Guillaume II oblige par les armes Aymon II de Faucigny à se reconnaître son vassal en 1229, principalement pour la vallée de Chamonix. Furieux de sa défaite, Aymon de Faucigny réplique alors en négociant le mariage de sa fille et héritière Agnès avec Pierre de Savoie.

Pierre de Savoie, frère cadet du comte Amédée IV, travaillait discrètement depuis 1229 au ralliement du pays de Vaud à la Savoie. En février 1234, il épouse volontiers Agnès de Faucigny et, en juin de la même année, il obtient l'hommage du sire de Gex (pourtant un Genève), une situation inadmissible pour le comte Guillaume II de Genève qui, s'estimant encerclé, engage la guerre.

• Les premiers échecs des Genève

Guillaume II croit triompher : ses fils capturent Pierre de Savoie, blessé. Mais le comte Amédée IV de Savoie intervient en force, exige la libération de Pierre, impose une lourde amende avec remise en gage de l'important château d'Arlod, situé en bordure du Rhône rive droite, sur la route allant vers un allié potentiel, le sire de Thoire, et vers le sel du comté de Bourgogne. 1237 représente donc un échec pour le comte de Genève.

Guillaume II ne paie pas l'amende et poursuit la guerre. Finalement Pierre de Savoie, vainqueur, contraint le comte de Genève à lui donner en gage les châteaux de Genève, Terrier, La Roche, et tous les droits à l'est de la cluse de Gex. Ainsi, à ce moment-là, Annecy est définitivement capitale, ce qui va entraîner un nouveau développement du château.

Rodolphe, comte de Genève de 1253 à 1265, reprend quand même la lutte mais sans succès. C'est peut-être lui qui a élevé le donjon circulaire qui, pendant près de deux siècles, a dominé le château d'Annecy. Pendant ce temps, Ebal de Genève, le fils du feu comte Humbert, jadis évincé de la succession, lègue par testament en 1259 ses droits sur le comté de Genève à Pierre de Savoie. Celui-ci en profite pour étendre la « gagerie » du pont de Tâcon à Genève, incluant ainsi des droits sur les Châtillon de Michaille. Puis, devenu le comte de Savoie Pierre II, il oblige Rodolphe de Genève à lui prêter hommage en 1263.

Aymon II, comte de Genève de 1265 à 1280, entend éviter tout conflit et il accepte de reprendre Arlod en fief en 1266.

- L'entrée dans la grande coalition anti-savoyarde

Amédée II de Genève (1280-1308) se précipite dans la grande coalition anti-savoyarde montée par le dauphin en 1282, dans l'espoir d'obtenir sa revanche. Mais, malgré de violents combats périodiques essentiellement autour de Genève, il doit prêter hommage au Savoyard Amédée V ou à son fils Édouard à chaque traité : paix d'Annemasse de 1287, puis d'Aix en 1293, enfin de Saint-Georges d'Espéranche en 1308.

Guillaume III de Genève (1308-1320) se comporte d'abord en bon vassal du comte de Savoie, puis il retourne à l'alliance delphinale en 1316. À ce jeu, il perd des châteaux dont Bourg de Four. En effet, après avoir été restitué en 1282, reperdu en 1291 et repris en 1307, celui-ci est finalement totalement anéanti par Édouard de Savoie en 1320.

Amédée III de Genève (1320-1367) commence pourtant par continuer la lutte. En 1321 il perd le château de la Corbière sous Challex qui contrôlait la grande jonction entre le comté de Genève et le Pays de Gex. Après un bref espoir lié à la défaite savoyarde de Varey face aux Dauphinois en 1325, il voit l'année suivante le comte de Savoie s'emparer du château de Ballon à Lancrans (près de l'actuelle Bellegarde-sur-Valserine), ultime jonction possible avec le grand allié du nord, le sire de Thoire-Villars possessionné en haut Bugey. Cette fois le comté de Genève est encerclé, à la seule réserve du Faucigny que le hasard des successions a fait dauphinois. En conséquence Amédée III cesse la lutte et en 1329 il prête hommage au nouveau comte de Savoie, Aymon.

Désormais les comtes de Genève sont sous suzeraineté savoyarde et ils reportent tout leur dynamisme sur une diplomatie de grande envergure. Annecy voit dès lors un nouveau développement de son château en tant que résidence de Cour et siège d'une châtellenie d'une taille exceptionnelle. La ville connaît une belle expansion, symbolisée par l'érection de Notre Dame de Liesse comme nouveau mausolée dynastique voulu par Amédée III. L'accès de Robert de Genève au pontificat à Avignon sous le nom de Clément VII (1378-1394) donne une notoriété supplémentaire à Annecy. Par la suite, l'extinction de la Maison de Genève et l'intégration du comté à la Savoie après 1401 ne changent guère la situation, dès 1434 la création d'un apanage de Genevois confirme le rôle d'Annecy et aussi celui de Rumilly.

Bernard DEMOTZ

Vaugelas et les grammairiens de son temps

ou

Grammatici certant et adhuc sub iudice lis est[1]

Si l'on fait face à la statue d'Antoine Favre, qui tourne le dos au Palais de Justice de Chambéry, et que l'on détourne son regard vers la gauche, on observe, sur le mur latéral de l'école Waldeck Rousseau, un panneau représentant le portrait en buste de Claude Favre de Vaugelas, avec une citation[2] des Remarques sur la langue française, que voici :

> «On dit *peignons* en parlant de *peindre* et non *peindons*, comme disent quelques-uns, nonobstant l'équivoque de *peignons* qui vient de *peigner*; et il en est de même de *craindre*, *feindre*, *ceindre*, *atteindre*, etc., qui prennent *g* devant l' *n* au présent, à l'imparfait et au prétérit et ne conservent le *d* qu'au futur, quelque équivoque qu'il y ait.»

Je dois avouer que je n'ai pas trouvé ce passage dans l'édition princeps de 1647. En tout cas, Chambéry, qui a longtemps négligé Vaugelas en ne lui consacrant qu'une petite ruelle, s'est racheté en donnant à son Lycée National le nom de l'auteur des *Remarques*.

Le sujet de cet article est «Vaugelas et les grammairiens de son temps». Que signifie grammairien au XVII[e] siècle? Le mot est dérivé de *grammaire*, qui se prononce granmaire, ce qui permet à Molière de faire un calembour dans *Les Femmes savantes*, Acte II, scène 6, où Philaminte réprimande sa servante Martine pour ses fautes de français :

> Philaminte *Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire ?*
> Martine *Qui parle d'offenser grand-père ni grand-mère ?*

---

[1] Horace, *Ars poetica*, vers 78.

[2] Dans cet article l'orthographe des citations des œuvres du XVII[e] siècle a été, sauf exceptions, modernisée.

Ce terme désigne, d'une part, les règles à suivre pour parler et écrire correctement: «Art qui enseigne à bien décliner et conjuguer, à construire et à bien orthographier les noms, les verbes et les autres parties de l'oraison (entendez 'du discours')»[3]. C'est ce sens qui domine au XVII[e] siècle et qui prévaudra jusqu'au XIX[e]. D'autre part, *grammaire* signifie l'étude systématique des éléments constitutifs d'une langue. A l'époque classique, seule la *Grammaire Générale et Raisonnée* d'Arnauld et Lancelot de 1660 (voir infra) répond en partie à cette définition. Un grammairien, à l'époque de Vaugelas, est essentiellement un lettré qui étudie la langue et fixe les règles du 'bon usage', car la haute société et le pouvoir ont besoin d'une référence unique, une 'norme' linguistique, contrepartie de la norme sociale. Qui plus est, le grammairien n'est pas, comme aujourd'hui, un spécialiste, mais un amateur, au vrai sens du mot, un «honnête homme qui ne se pique de rien». Seuls quelques rares grammairiens, tels que Gilles Ménage, peuvent être considérés aussi comme des doctes.

Cependant, nous savons bien que cette notion de norme linguistique, comprise non pas dans le sens d'usage majoritaire, mais dans celui de code restreint, conforme à certaines valeurs sociales, culturelles et esthétiques, est une idéalisation de la réalité linguistique qui, elle, est multiple et en transformation lente mais constante. En effet, toute langue varie dans le temps et dans l'espace. Dans le temps : non seulement elle change d'une génération à l'autre, mais même à un moment donné de l'histoire, la présence simultanée de plusieurs générations entraîne nécessairement plusieurs états de langue. La langue varie aussi dans l'espace: géographique (les dialectes), social (les sociolectes) et situationnel (les registres). La France du XVII[e] siècle, ne l'oublions pas, est un pays plurilingue. Si la campagne parle les patois, le midi l'occitan, la Bretagne le breton, la Navarre le basque, et le Nord le flamand, dans les villes le français progresse et le bilinguisme se répand. A Marseille, pour prendre un exemple, un bourgeois parle le provençal en famille et avec ses amis, un français méridional dans les affaires, et il écrit dans un français plus ou moins standard. En ce qui concerne des notions telles que la clarté, la pureté, ou l'élégance attribuées au français, elles ne sont pas des caractéristiques inhérentes à la langue, mais sont du ressort de la parole, c'est-à-dire de la manière personnelle qu'ont les individus d'exploiter les ressources du système linguistique[4]. A côté des langues susmen-

---

[3] Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts* (1690).

[4] Sur cette différence capitale, voir Henri Meschonnic, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*, Paris, Hachette Littératures, nouvelle édition, 2001.

tionnées, le latin, qui perd sans cesse du terrain, n'est une langue morte que parce qu'il n'évolue plus; mais il continue à être utilisé, comme langue de l'Eglise catholique, dans l'enseignement des Jésuites, dans le Droit et la jurisprudence (voir l'œuvre du Président Favre, auteur du *Codex Fabrianus*), dans la science et la philosophie (où il commence à être concurrencé par le français), dans la correspondance épistolaire au niveau national (voir les lettres en latin échangées entre Antoine Favre et François de Sales[5]) et surtout international (entre savants), ainsi que dans les innombrables citations empruntées par les écrivains aux auteurs latins classiques[6]. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

D'où est venu ce besoin d'une norme linguistique, parlée et écrite ? Pour le comprendre, il faut remonter au siècle précédent. La seconde partie du XVI[e] siècle avait connu un enrichissement anarchique de la langue française: italianismes (450 emprunts à cette langue dans tous les domaines)[7]; calques savants, hellénisants et latinisants; introduction de termes régionaux, populaires et techniques; enfin, les poètes de la Pléiade, dont «la muse en français parla[i]t grec et latin», créèrent une langue littéraire accessible surtout aux doctes. Guez de Balzac reproche à Ronsard «une licence prodigieuse à former de mauvais mots et de mauvaises locutions; à employer indifféremment tout ce qui se présentait à lui»[8]. Plus mesuré, Vaugelas rappelle «le mauvais succès qu'ont eu tous les mots que Ronsard, Du Vair et plusieurs autres grands personnages ont inventés, pensant enrichir notre langue»[9]. La paix retrouvée après les guerres de religion favorise la reprise de la vie de société et l'usage d'une langue de civilité, qui se définit en réaction contre cet embarras de richesses et lutte pour la clarté et la pureté du langage, dans la poésie comme dans la prose. Si, à partir du milieu du XVII[e] siècle, les grands écrivains de l'époque classique ont marqué de leur sceau personnel la poésie et la prose françaises, c'est en partie parce que l'instrument dont ils se sont servis avait été soigneusement préparé par les grammairiens de la première moitié du siècle.

[5] On en trouvera des exemples, traduits en français, dans André Combaz, *Claude Favre de Vaugelas, mousquetaire de la langue française*, Paris, Klincksieck, 2000, pp. 555 et suivantes.

[6] Montaigne, féru de citations latines, n'avait-il pas appris le latin comme une langue maternelle (ou paternelle) au même titre que le français?

[7] T.E. Hope, *Lexical borrowing in the Romance languages*, Oxford, Blackwell, 1971, volume 1, pp. 148-218.

[8] J.-L. Guez de Balzac, *Les Premières lettres* (1618-1627), éditées par la Société des Textes Français Modernes, Paris, Droz, 1933-1934, 2 volumes.

[9] Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et écrire*, Fac-Simile de l'édition originale de 1647, Genève, Slatkine Reprints, 1970, pp. 569-570.

«Enfin Malherbe vint». Ce poète de cour (1555-1628), sévère annotateur et correcteur des vers de Desportes, a exercé une influence considérable sur l'usage de la poésie et de la prose de son temps. Ses prédécesseurs avaient déclaré le français une langue appauvrie et cherché à l'enrichir par tous les moyens; Malherbe la juge trop riche et s'emploie à l'épurer. D'abord, il préconise l'usage exclusif du français contre le latin. A l'Université, quiconque parle français est «passible du fouet». Malherbe veut établir la règle inverse: que «les latiniseurs soient passés par les verges». Il réprouve les constructions «bonnes en latin mais qui ne valent rien en français». Il donne la priorité à l'oral sur l'écrit. Mais il interdit les emprunts. Il condamne les archaïsmes. Ennemi des dialectes, il veut «dégasconner la Cour» (allusion aux courtisans d'Henri IV). Il écarte les termes techniques, bannit les mots «sales» (comme *poitrine*). Il fait la guerre aux synonymes (un sens pour chaque mot, un mot pour chaque sens; mais en voulant séparer les signifiés en multipliant les signifiants, Malherbe ne risquait-il pas d'enrichir, malgré lui, les moyens d'expression du français?). Que signifie sa boutade: «Mes maîtres pour le langage sont les crocheteurs ('portefaix') du Port-au-Foin» ? Tout simplement, que l'on ne doit pas se servir de mots savants que les gens du peuple ne comprennent pas.

Cependant, Malherbe est allé beaucoup trop loin. Ce chef d'école est «le censeur des mots et des syllabes» et son autorité de magister est si redoutée que son disciple Racan (1589-1670), son premier biographe, attendra la mort de son maître pour déroger à ses règles. Sous prétexte de régularité, il impose à la phrase un tracé géométrique, qui va à l'encontre de l'esprit de finesse. Il épure à tel point le lexique, qu'il élimine du vocabulaire français bien des mots nécessaires, qui seront à jamais perdus. On est passé d'un extrême à l'autre. Comme l'écrit Ferdinand Brunot: «Après avoir connu les inconvénients de l'anarchie, la langue française allait connaître ceux du pouvoir tyrannique; on l'avait chargée d'ornements fastueux, maintenant elle devait renoncer au luxe et apprendre à faire grande figure avec une petite aisance proche de la pauvreté»[10].

La réaction ne se fit pas attendre. Mathurin Régnier (1573-1613), poète satirique, neveu de Desportes, défend contre Malherbe et les «regratteurs» de mots, l'inspiration et la fantaisie. Marie de Gournay (1566-1645), fille adoptive de Montaigne et l'éditrice des *Essais*

---

[10] Ferdinand Brunot, Histoire de la langue française, Paris, Armand Colin, tome III, p. 9.

de1595, la seule qui ait discuté en détail les règles de Malherbe, définit la richesse comme la qualité principale de la langue: l'innovation et l' « augmentation » lui sont nécessaires; elle refuse de reconnaître pour règle de l'usage «l'opinion de trois douzaine d'aigrettes et d'autant de bien coiffés qui vont au Louvre (...) Le langage des courtisans change comme les plumes qu'ils portent sur la tête»[11]. Jean-Pierre Camus, auteur de romans moralisants, critique les puristes qui appauvrissent la langue, «comme si d'un pays de forêts ils avaient entrepris de faire une Beauce (...) Et à quel tribunal est-ce que l'on traîne la pauvre éloquence pour être jugée? Comme si les courtisans (gens pour la plupart sans littérature, et qui tiendraient à honte le titre de savants) étaient établis pour donner le cours aux phrases aussi bien qu'aux fraises (...) A la Cour, rien n'est de longue durée, et il en est des mots comme des airs: quand ils ont été chantés quelque temps, ils importunent autant qu'ils ont plu»[12].

Mais ces critiques, qui annoncent celles qui seront formulées plus tard contre Vaugelas, n'arrêtent pas l'influence croissante de Malherbe. C'est dans cette atmosphère sociale, culturelle et littéraire des premières décennies du XVII[e] siècle que s'est formé linguistiquement et intellectuellement l'auteur des *Remarques*. Dans une riche biographie[13] récente, son auteur a qualifié Vaugelas de «mousquetaire» de la langue française; je préfère, pour ma part, le titre de «martyr» du français, martyr au double sens du grec «martus», c'est-à-dire à la fois «témoin» et «martyr». En effet, non seulement Vaugelas se définit lui-même comme le témoin de l'usage, mais il a également consacré sa vie à l'étude du français, au mépris de son bien-être matériel et de sa santé. Son apprentissage linguistique n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite. Né en 1585 à Meximieux, alors dans le duché de Savoie - la Bresse ne sera annexée à la France qu'en 1601 -, Claude Favre a passé une bonne partie de son adolescence «à Nécy» (à Annecy) - comme on disait à l'époque -, dans l'aire dialectale franco-provençale. On a beaucoup spéculé sur l'accent savoyard de Vaugelas, qui expliquerait qu'il ait été plus enclin à écouter qu'à parler dans les salons parisiens. Faut-il attacher quelque crédit à Vincent Voiture, qui s'en est moqué dans une lettre datée de novembre 1638, adressée à Julie d'Angennes, la fille de Madame de Rambouillet? Ayant été arrêté par une garnison espagnole à la frontière italienne, «on m'a interrogé, écrit-il; j'ai dit que j'étais Savoyard, et, pour passer pour cela, j'ai parlé le plus

---

[11] Cité dans Ferdinand Brunot, *op. cit.*, pp.10 et 27.

[12] J.-P. Camus, *L'Issue aux censeurs*, Paris, 1625, pp. 596-597.

[13] André Combaz, *op. cit.*

qu'il m'a été possible comme Monsieur de Vaugelas. Sur son mauvais accent, ils m'ont laissé passer (...) [Il eût été] bien mal à propos qu'en cette occasion, sous ombre que je suis de l'Académie, je me fusse aller piquer de parler bon français»[14]. Mais Nicolas Faret, jeune Bressan, écrivant treize ans auparavant à l'ami de jeunesse de Claude Favre, Bachet de Méziriac, lui aussi d'origine bressane, avait répondu par avance, bien qu'indirectement, à ce trait de Voiture: «Vous et Monsieur de Vaugelas l'avez déjà fait assez voir que pour être les derniers Français, vous ne laissez pas de pouvoir enseigner aux plus anciens le vrai usage de leur langue»[15]. En tout cas, Vaugelas était très conscient de «la contagion des Provinces», et des «vices du terroir», qu'il condamnera dans son œuvre.[16]

Le jeune Claude Favre a grandi au contact de deux modèles de français, parlé et écrit, celui de son père, le jurisconsulte Antoine Favre, humaniste et fin lettré, et celui de François de Sales. Il n'aurait pu être à meilleure école. Avec son père il a dû s'initier à la langue du droit[17] et à l'idée de code et de règle. Auprès de François de Sales il a sans doute étudié l'éloquence et appris à écrire dans un langage clair et sans artifice: «Dites merveilles, écrit l'Evêque de Genève, mais ne les dites pas bien: ce n'est rien; dites peu, et dites bien: c'est beaucoup». Dans sa déposition au procès de canonisation de François de Sales en 1628, Vaugelas répondit à l'article 35: «[Son] langage était net, nerveux, et puissant en persuasion, mais surtout il excellait en la propriété des mots dont il faisait un choix si exquis que c'était ce qui le rendait ainsi lent et tardif à s'expliquer; il ne pouvait souffrir cette façon de parler fardée que tant de gens affectent aujourd'hui, et que plus de gens encore prennent à fausses enseignes pour la vraie éloquence»[18]. Vaugelas se révèle ici un critique perspicace. François de Sales, dans l'*Introduction à la vie dévote* (1608), nous dit Philippe Van Tieghem, «écrit la langue parlée de son temps (...) Sa phrase est courte (...) le style est vif, imagé et concret, fort clair et simple»[19]. Pour ce qui est de

---

[14] Vincent Voiture, *Les Œuvres de Monsieur de Voiture*, éd. Ubicini, Paris, 1745, vol. II, p. 240.

[15] Nicolas Faret, *Recueil de lettres nouvelles*, 1634, Lettre IX.

[16] Je me suis demandé si Vaugelas ne prononçait pas *escayer* au lieu de *escalier* et si, dans sa syntaxe, il ne disait pas *j'i sais* (*i* du neutre latin *id*, à ne pas confondre avec l'*y* du français standard), traits régionalistes franco-provençaux que ses maîtres devaient s'empresser de corriger, comme le faisaient mes professeurs de lettres au Lycée de Chambéry.

[17] Voir infra, note 32.

[18] Cité dans André Combaz, *op. cit.*, p. 531. N'oublions pas, cependant, que les prêches de François de Sales, à la différence de ses écrits, se ressentaient de ses origines savoyardes (voir André Combaz, *op. cit.*, p. 144).

[19] Philippe Van Tieghem, « Prosateurs du XVII^e^ siècle », in *Histoire des littératures*, III, Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade, p. 411.

sa fréquentation aux premières réunions de l'Académie Florimontane pendant l'hiver de 1606-1607, selon l'opinion de Madame Georgette Chevallier, Vaugelas «n'a fait que suivre quelques-unes des causeries qui se donnaient à la nouvelle Académie, puisqu'il quitta Annecy au printemps de 1607»[20]. Claude Favre a aussi fréquenté une de ces institutions d'unification linguistique qu'étaient les collèges de Jésuites, où l'on enseignait en latin, un latin classique qui, s'il n'évoluait plus, n'était pas pour autant une langue morte et dont la grammaire servait de modèle au français (nous verrons plus loin les inconvénients d'une telle approche). Il n'en reste pas moins que la plupart de nos prosateurs français du XVII[e] siècle citent abondamment les auteurs latins (et grecs) ou les traduisent. «Nous avons (...) un grand nombre de phrases (...) qui sont prises de tous les meilleurs auteurs grecs et latins, dont les dépouilles font une partie des richesses de notre langue», écrit Vaugelas dans la 'Préface' des *Remarques* (II, 4). Il connaît aussi le grec: par exemple, il explique «comment il faut prononcer et orthographier les mots français venant des mots grecs» (*Remarques*, pp. 202-209).

Vaugelas n'était pas seulement linguiste, il était polyglotte. En 1599 Antoine Favre partit pour Rome avec ses deux fils René et Claude afin de compléter leur éducation. Ils y demeurèrent deux ans. Claude y rencontra son condisciple Bachet de Méziriac et tous deux composèrent de nombreux poèmes en italien. En 1607, devenu parisien pour de bon, Vaugelas entra au service du duc de Nemours et fréquenta la maison de Bagnolet, où le Cardinal Du Perron recevait des lettrés, mondains, ecclésiastiques et écrivains, dont Malherbe. Du Perron disait qu' «aux Etats monarchiques il faut s'étudier à parler le seul langage de la Cour, en laquelle se trouve tout ce qu'il y a de politesse dans le Royaume»[21]. En 1612, Vaugelas accompagna, en qualité d'interprète d'espagnol, le duc de Mayenne qui allait à Madrid pour négocier le mariage entre le futur roi Louis XIII et Anne d'Autriche. Il se rendit indispensable dans cette fonction; le roi d'Espagne, Philippe III, aurait dit de lui qu' «il n'avait jamais ouï personne parler si bien ni si assurément». Vaugelas avait eu l'occasion de pratiquer cette langue avec les militaires espagnols en Savoie et les Grands d'Espagne à Paris, mais nous n'en savons guère plus sur cet apprentissage. Pour lui, l'espagnol est plus qu'une langue parlée. C'est à Madrid qu'il décide de traduire d'espagnol en français les Sermons sur tous les évangiles du Carême

---

[20] Georgette Chevallier, *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 7[e] série, t. III, 1989, p. 185.

[21] *Perroniana*, 88 (cité dans Jeanne Streicher, Introduction aux *Remarques sur la langue française*, Genève, 1970, p. XIX).

du théologien augustinien et orateur réputé, connu de François de Sales, Cristobal de Fonseca, énorme tâche qu'il achèvera en 1613 (l'ouvrage sera publié à Paris en 1615)[22]. Ce travail terminé, il s'attaque à la traduction de la Vie d'Alexandre le Grand de Quinte-Curce, sur le modèle de l'*Histoire Romaine* de Coeffeteau, pour lequel il avait, nous dit Guez de Balzac, une véritable adoration et qui croyait que «comme il n'y a point de salut hors l'Eglise Romaine, il n'y a point aussi de français hors de l'*Histoire Romaine*». Il mettra et remettra sur le métier cette traduction qui restera inachevée à sa mort; elle sera revue, corrigée et publiée en 1653 par les soins de ses amis Conrart et Chapelain, ouvrage dont ce dernier disait qu'il était «exquis et capital pour la langue, qui ne cède en rien à son original pour l'élégance, le nombre (entendez le rythme ou l'harmonie) et la pureté» (Lettre à Nicolas Heinsius, datée de Chambéry, le 18 février 1654)[23]. Pourtant, le traducteur se plaignait de ce que «cet auteur est plus corrompu qu'aucun de tous les anciens, et comme il y a grand nombre de diverses leçons, j'ai choisi celle qui m'a semblé la meilleure (...) Le principal et le plus difficile est que mon style ne soit pas désagréable et qu'il ne s'éloigne pas tout à fait de la beauté de l'auteur.»[24]. En même temps, il entreprend l'ouvrage qui assurera sa renommée. En résumé, Vaugelas a le don des langues: il connaît le grec et le latin classique, l'italien et l'espagnol, est interprète et traducteur, et très conscient des différences entre dialectes, régionalismes, parlers populaires et techniques, d'une part, et le «pur» français qu'il entend défendre.

Nous voici donc à Paris. Dans son *Honnête homme ou l'art de plaire à la Cour* de 1630, Nicolas Faret distingue nettement les deux espaces que sont *la Cour*, avec ses dangers et les impératifs de la politique, et *la ville*, où l'on peut parler plus librement, loin de la surveillance du Prince. Dans la ville, à côté des cabinets savants et des académies plus institutionnalisées, il y a les «salons» mondains. Notez que le mot «salon» (emprunté à l'italien *salone* - grande salle - dans une traduction de 1650) ne désigne pas encore le salon mondain: on dit alors «ruelle», «compagnie», ou «commerce»; c'est là que se réunit

---

[22] On ne peut s'empêcher de penser à Montaigne, traducteur de Raymond Sebond en 1569, «livre bâti d'un espagnol baragouiné en terminaisons latines» (*Les Essais*, chapitre XII).

[23] Sur la traduction de Quinte-Curce, voir Fabrice Butlen, *Vaugelas et sa traduction de Quinte-Curce : un grammairien traducteur*, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1999, et Wendy Ayres-Bennett et Philippe Caron, *Etude et typologie des Remarques de l'Académie Française sur le Quinte-Curce de Vaugelas*, Edition bilingue synoptique avec notes en bas de page, Préface et Postface, Paris, Presses Universitaires de l'Ecole Normale Supérieure, 1997.

[24] *Lettre* à Albert Bailly, le 22 novembre 1649, citée dans André Combaz, *op. cit.*, p. 495.

«le grand monde». C'est un espace fermé, réservé à l'élite, où il faut parfois attendre longtemps avant d'être admis. C'est le lieu par excellence de la conversation mondaine. Chapelain, dans une lettre à Balzac du 22 mars 1638, écrit à propos du célèbre salon de l'Hôtel de Rambouillet, «on n'y parle point savamment, mais on y parle raisonnablement et il n'y a lieu au monde où il n'y ait plus de bon sens, et moins de pédanterie. Je dis de pédanterie, Monsieur, que je prétends qui règne dans la Cour aussi bien que dans les Universités, et qui se trouve aussi bien parmi les femmes que parmi les hommes»[25]. Vaugelas a ses entrées dans ce salon, où il lit à la Marquise de Rambouillet des fragments de sa traduction de Quinte-Curce. C'est aussi auprès d'elle qu'il rêve, comme il l'avouera plus tard, «d'apprivoiser la grammaire comme François de Sales avait apprivoisé la dévotion en la rendant aisée et familière à toutes sortes de personnes». C'est là, plus qu'à la Cour, qu'il prendra des notes et recueillera des exemples sur le «bon usage de la langue».

Il fréquente également le groupe dit des «Neuf», dont les deux membres les plus influents étaient Conrart et Chapelain. Quand ils seront devenus l'Académie française, ils parleront avec nostalgie de leurs «anciennes et libres réunions» comme de l'«âge d'or». En 1634 ce groupe des neuf accepte, sans enthousiasme, de devenir une société officiellement reconnue, patronnée – d'aucuns disent contrôlée – par le cardinal Richelieu qui, selon Pellisson, l'historien de l'Académie, chargea Nicolas Faret de rédiger le discours inaugural prévu pour le 13 mars 1634, dont voici la teneur: «Il semblait ne manquer plus rien à la félicité du royaume que de tirer du nombre des langues barbares cette langue que nous parlons et que tous nos voisins parleraient bientôt, si nos conquêtes continuaient encore comme elles avaient commencé (...) Notre langue, plus parfaite déjà que (...) les autres langues vivantes, pourrait bien enfin succéder à la latine, comme la latine à la grecque, si on prenait plus de soin qu'on avait fait jusqu'ici de l'élocution (...) Les Académiciens nettoieraient la langue des ordures qu'elle avait contractées, ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule du Palais et dans les impuretés de la chicane, ou par les mauvais usages des courtisans ignorants, ou par l'abus de ceux qui la corrompent en l'écrivant, et de ceux qui disent bien dans les chaires ce qu'il faut, mais autrement qu'il ne faut»[26]. Plusieurs

[25] Cité dans l'*Histoire de la France littéraire,II,Classicismes, XVII-XVIII siècle*, volume dirigé par J.-C. Darmon et M. Delon, Paris, Presses Universitaires de France, p. 102.

[26] François Danjou, *Histoire de l'Académie française depuis son établissement jusqu'en 1652*, in *Archives curieuses de France de Louis XI jusqu'à Louis XVIII*. Paris. 1838, p. 91.

autres titres avaient d'abord été proposés avant celui d' «Académie Française»: «Académie des Beaux Esprits», «Académie Eminente», «Académie de l'Eloquence», «Académie des Polis»... Nombreuses furent les réactions hostiles. Balzac railla son despotisme: «On m'en écrit comme d'une chose terrible et plus redoutable que la Sainte Inquisition. On me mande que c'est une tyrannie qui se va établir sur les esprits (...) Si cela est, je suis Rebelle, je suis Hérétique, je vais me jeter dans le parti des Barbares»[27]. L'Académie eut aussi contre elle les adversaires politiques de Richelieu. Le Parlement retarda l'enregistrement des lettres patentes; elles furent signées le 25 janvier 1635, mais l'arrêt de vérification ne fut promulgué que le 9 juillet 1637, avec cette clause: «L'Académie ne pourra connaître que de la langue française». L'article 24 des statuts définit la fonction de l'Académie comme étant de «donner des règles certaines à la langue et de la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences»; l'article 25 précise que «les meilleurs auteurs seront distribués aux académiciens pour qu'ils observent tant les dictions [les expressions] que les phrases qui peuvent servir de règles générales, et qu'ils en fassent un rapport à la Compagnie, qui jugera de leur travail et s'en servira aux occasions»; l'article 26 décrète qu' «il sera composé un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique [pour la prose] et une Poétique». La Rhétorique et la Poétique ne virent jamais le jour; quant à la Grammaire, elle ne fut publiée qu'en 1932, reflétant un état de langue depuis longtemps périmé. (Exemple de règle: «On dit, mais on ne devrait pas dire *'j'ai très soif'*».) De toute façon, elle avait été devancée près de trois cents ans auparavant par les *Remarques* de Vaugelas.

Le plan du premier Dictionnaire fut proposé par Chapelain en 1638; il était fondé sur des dépouillements de textes, ce qui était nouveau. Ce fut à Vaugelas, devenu membre de l'Académie, que fut confiée sa rédaction. Le dictionnaire ne fut achevé qu'en ...1694! Les académiciens, tous disciples de Malherbe, devaient fournir des modèles de la belle prose française; ils se réunissaient chaque semaine dans des «conférences» qui ne devaient pas durer plus de trois-quarts d'heure. Voici un extrait du Cahier conservé aux Archives de l'Académie pour 1674 :

> «*Bienfacteur Bienfaicteur Bienfaiteur*. La compagnie étant au nombre de quinze consultée lequel de ces trois mots était le bon, ou du moins le meilleur si tous trois étaient bons, huit de Messieurs, et deux autres encore survenus après l'heure ont été pour

[27] J.-L. Guez de Balzac, *op. cit.*, vol. 2, Lettre XV.

bienfacteur, et ont exclu les deux autres, Sept ont opiné pour *bienfaicteur* sans néanmoins condamner *bienfacteur*, pas un n'a voulu *bienfaiteur*».[28]

(Notez que Balzac avait déjà opté pour *bienfaiteur* contre Vaugelas dans une lettre à Chapelain, datée du 4 janvier 1639 : « Béni soit mon bienfaiteur, ou mon bien-faicteur, puisque Monsieur de Vaugelas le veut ainsi, et que pour si peu il ne faut pas se mettre mal avec ses amis ».)

Une célèbre Observation de l'Académie, qui fit date, est celle sur *Le Cid* de Corneille. Nous nous arrêterons sur la question grammaticale de l'opposition entre le passé simple et le passé composé, plus connue sous le nom de la règle des vingt-quatre heures, selon laquelle les évènements au-delà de la nuit écoulée sont exprimés au passé simple, et ceux en deçà au passé composé. A l'Acte II, scène 1, Don Gomes dit à Don Arias (dans la version de 1636):

Je l'avoue entre nous, quand je lui **fis** l'affront,
J'**eus** le sang un peu chaud et le bras un peu prompt.

Or, la querelle entre Don Gomes et Don Diègue date du jour même. Chapelain, dans les *Sentiments sur le Cid* de 1638 critiqua cet emploi des temps. Corneille s'inclina et remplaça les vers «fautifs» par :

Je l'avoue entre nous, mon sang un peu trop chaud
S'**est** trop **ému** d'un mot et l'**a porté** trop haut.

Il corrigea de même le récit de Chimène et le récit du combat contre les Maures, remplaçant les passés simples qui n'obéissaient pas à la règle des vingt-quatre heures par des passés composés ou des présents de narration. Or, cette règle s'applique bien à l'emploi du passé simple, mais non au passé composé, car au XVII[e] siècle, ce dernier est un présent accompli qui étend son usage bien au-delà des vingt-quatre heures. Des grammairiens comme Oudin[29] et Chiflet[30] confirment ce jugement[31].

[28] Registres de l'Académie française, t. IV, Paris, 1906, p. 92.

[29] Oudin, Antoine. *Grammaire française rapportée au langage du temps*. 1632 (réédition Genève, Slatkine reprints, 1972).

[30] Chiflet, Laurent. *Essai d'une parfaite grammaire de la langue française*. 1659 (réédition Genève, Slatkine, reprints, 1973).

[31] Voir aussi Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998, pp. 395-416.

Les *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire* furent publiées à Paris en 1647, précédées d'une indispensable *Préface* et suivie d'une Table ou Index. Les *Remarques* sont l'application des principes énoncés dans la *Préface* et l'index permet de se référer aux entrées, qui, dans l'ouvrage, ne sont pas présentées dans l'ordre alphabétique. La raison avancée par Vaugelas est que cela permettrait à l'avenir d'ajouter de nouvelles entrées sans bouleverser le travail d'impression. D'ailleurs, un beau désordre n'est-il pas un effet de l'art? Le manuscrit de l'Arsenal, qui est antérieur, montre des entrées écrites dans un ordre plus ou moins alphabétique. Si je m'étends un peu sur l'analyse de cet ouvrage, à propos duquel on a beaucoup écrit, c'est d'abord parce qu'il est plus connu que lu, ensuite parce que bon nombre de critiques ont fait un procès d'intention à son auteur, et enfin parce que j'examine les Remarques du point de vue de la sociolinguistique. En premier lieu, Vaugelas parle de son oeuvre avec une modestie pleine d'ironie, estimant qu'un autre grammairien aurait pu s'acquitter aussi bien que lui de cette tâche, «qui aurait eu les mêmes avantages que moi, c'est-à-dire qui depuis trente-cinq ou quarante ans aurait vécu dans la Cour, qui dès sa tendre jeunesse aurait fait son apprentissage en notre langue auprès du grand Cardinal du Perron et de M. Coeffeteau, qui sortant de leurs mains aurait eu un continuel commerce de conférence et de conversation avec tout ce qu'il y a eu d'excellents hommes à Paris en ce genre, et qui aurait vieilli dans la lecture de tous les bons auteurs» (*Préface*, III, 1). (Il est intéressant de signaler que, dans les *Remarques*, les références à Coeffeteau sont les plus nombreuses (82 fois), suivies de celles à Malherbe (78). En troisième et quatrième positions viennent Amyot (27) et du Perron (12) A noter que François de Sales, dont il distribuait à ses amis des exemplaires de l'*Introduction à la vie dévote*, n'est même pas mentionné). En conclusion de ses *Remarques* Vaugelas écrit : «C'est bien assez, si j'apprends que ce petit travail n'ait pas été inutile, ni désagréable au public» (p.593). A la fin de la *Préface* Vaugelas fait un éloge dithyrambique du français: «Il n'y a jamais eu de langue, où l'on ait écrit plus purement et plus nettement qu'en la nôtre, qui soit plus ennemie des équivoques et de toute sorte d'obscurité, plus grave et plus douce tout ensemble, plus propre pour toute sorte de styles, plus chaste en ses locutions, plus judicieuse en ses figures, qui aime plus l'élégance et l'ornement, mais qui craigne plus l'affectation (...) Il n'y en a point qui observe plus le nombre et la cadence dans ses périodes que la nôtre; en quoi consiste la véritable marque de la perfection des langues» (*Préface*, XV, 3).

Il se défend de vouloir imposer autoritairement des lois et réformer la langue, abolir des mots ou en créer; il veut seulement montrer

le bon usage des mots qui sont faits, car, explique-t-il, «je ne prétends passer que pour un simple **témoin**, qui dépose ce qu'il a vu et ouï» (*idem*, I). Il définit le bon usage comme «la façon de **parler** de la plus **saine**[32] partie de la **Cour**, conformément à la façon d'**écrire** de la plus **saine** partie des **auteurs** du temps. Quand je dis la Cour, j'y comprends les **femmes** comme les hommes, et plusieurs personnes de la **ville** où le Prince réside, qui par la communication qu'elles ont avec les gens de la Cour, participent à sa **politesse**» (*idem*, II, 3) (souligné par nous). La langue écrite des auteurs doit confirmer l'usage parlé de la Cour et des salons et corriger les fautes familières à la Cour. En plus de cet usage «déclaré», Vaugelas fait appel à l'opinion des «gens savants en la langue». Mais entre les opinions des savants en grec et en latin et l'usage spontané des femmes et des hommes sans éducation, il préfère l'usage de ces derniers (*Remarques*, pp.503-505). En cas de doute, il a recours au principe d' «analogie» (*Préface*, IV, 4), qui infère un cas particulier d'un usage général. S'il y a conflit entre la raison et l'usage, il faut se fier à l'usage, car, si «l'usage n'exclut pas la raison, il peut faire beaucoup de choses sans raison, et beaucoup contre raison» (*idem*, V, 3).

Par certains côtés, les *Remarques* sont en avance sur leur temps. Vaugelas est un empirique qui s'appuie sur un corpus parlé et écrit, aussi limité soit-il, et non sur des exemples inventés pour la circonstance. Il s'incline devant les faits (ou ceux qu'il juge comme tels) et non devant des théories. Il donne la préséance à la langue parlée, dont la langue écrite n'est que l'image. Que signifie «qu'il faut écrire comme l'on parle» (*Remarques*, p. 510)? Comme il y a divers registres et niveaux de parole («bas», «médiocre», «sublime»), il y a aussi divers registres et niveaux d'écriture, et le niveau d'écriture doit correspondre à celui de la parole. La langue change, certes, mais très lentement, et la syntaxe évolue moins vite que le vocabulaire. Enfin, sa méthode d'enquête est indirecte, assez proche de celle de la sociolinguistique. « Pour savoir si on dit : 'Elle s'est faite peindre', je dirais: il y a une dame qui depuis dix ans ne manque point de se faire peindre deux fois l'année (...) Si vous vouliez dire cela à quelqu'un, de quelle façon le lui diriez-vous **sans répéter les mêmes paroles que j'ai dites** (...) Si cela est possible, ne pas indiquer à ceux dont on veut avoir l'avis, quel est le doute dont on veut être éclairci, de **manière à ne pas les influencer** » (souligné par nous) (*Remarques*, pp. 506-

---

[32] Zygmunt Marzys suggère que cette expression pourrait remonter au droit ecclésiastique, qui donnait à un supérieur (un évêque, par exemple) la faculté de suivre l'avis de la *sanior pars* plutôt que la *maior pars* d'une institution religieuse (Vaugelas et la norme actuelle du français', *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 7e série, tome III, 1989, p. 177).

508). En bref, Vaugelas nous offre une image, limitée certes, mais vivante, de la langue parlée et écrite élitaire sous le règne de Louis XIII.

Cependant, son approche est critiquable sur de nombreux points.[33] Le premier concerne la définition du bon usage. Quels sont les critères selon lesquels il définit la plus saine partie de la cour ou de la ville? Sur quelle base sélectionne-t-il les bons auteurs? Il entre un fort élément de subjectivité et d'arbitraire dans ses choix, ainsi que le fait remarquer Scipion Dupleix dans son essai sur la *Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651)[34], qui fonde sa critique principalement sur un certain manque de logique chez Vaugelas. Que se passe-t-il s'il n'y a pas entente entre les courtisans ou entre les meilleurs auteurs et si les meilleurs auteurs sont en désaccord avec les courtisans? Comment peut-il exclure de la littérature «le satirique, le (théâtre) comique et le burlesque»? Pourquoi privilégier la langue parlée, alors qu'elle varie et change davantage que la langue écrite qui, elle, demeure? Des voix s'élevèrent contre l'élitisme de Vaugelas, comme celle de Charles Sorel: «Le bon usage des mots, écrit-il, ne sera-t-il point (...) que parmi les gens d'épée? Le bon usage ne se rencontrera-t-il point aussi dans les conversations de tant d'officiers [entendez titulaires d'un office] ou de notables bourgeois et de tant d'honnêtes gens qui habitent aux villes? Quoi, le plus grand nombre ne doit-il pas l'emporter sur le moindre ?»[35]. Or, pour Vaugelas, «le mauvais usage se forme du plus grand nombre de personnes» (*Préface*, II, 1); on ne saurait être plus élitiste. Il admet, certes, l'existence de registres et de niveaux de langue différents selon le contexte de situation; par exemple, le style des notaires convient aux actes et contrats, et nulle part ailleurs[36]. Même s'il reconnaît «qu'il ne faut pas dans la conversation ordinaire parler un langage soutenu» (*Préface*, VII, 3), «il exige pourtant qu'un honnête homme s'en tienne au bon usage, à quelque niveau et dans quelque situation que ce soit»[37]. La langue parlée de la Cour et des salons, pour être en conformité avec la

[33] Pour une analyse sociolinguistique de Vaugelas, consulter Zygmunt Marzys, *art. cit* , pp. 175-184.

[34] Voir Jeanne Streicher, *Commentaires sur les 'Remarques' de Vaugelas*, Genève, Slatkine reprints, 1970, vol. II, pp. 989-999.

[35] Cité dans Charles-Louis Livet, *Histoire de l'Académie française de Pellisson et d'Olivet*, Paris, Didier, vol. I, p. 468.

[36] On a en mémoire la scène de l'acte de mariage dans les *Femmes Savantes* (Acte V, scène 3) où Philaminte se plaint du style notarial «sauvage», auquel elle voudrait substituer un «contrat (...) en beau langage» ; le notaire lui répond : «Notre style est très bon, et je serais un sot./ Madame, de vouloir y changer un seul mot.»

[37] Zygmunt Marzys, *art. cit.*, p. 178.

langue des meilleurs auteurs, doit nécessairement être proche de la langue écrite, c'est-à-dire artificielle. Vaugelas prétend ne pas donner de règles, mais il n'hésite pas à fournir des explications, comme l'analogie, ou des règles sur la base du latin classique (exemple l'*h* initial d'un mot français est «muet» s'il a un *h* en latin; mais alors, il faut connaître le latin pour appliquer cette règle!). On ne saurait reprocher à Vaugelas d'ignorer la grammaire historique, puisqu'elle n'existait pas encore; mais affirmer, par exemple, à propos des verbes irréguliers, comme les personnes du présent (et du futur) du verbe «*aller*» («*je vais, nous allons, j'irai*»), qu'ils sont «sans raison» (*Préface*, V, 3), c'est méconnaître leurs étymons différents en latin ... vulgaire: *vadere*, *ambulare*, *ire*. Cependant, l'objection la plus importante que l'on puisse adresser à Vaugelas, est son refus de néologiser, de créer des mots nouveaux pour exprimer des réalités et des concepts nouveaux: «Il n'est permis à qui que ce soit de faire de nouveaux mots, non pas même au Souverain (...) Cela s'entend des mots entiers; car pour les mots allongés [entendez composés] ou dérivés (...) on les souffre **quelquefois**» (*Préface*, XI). Il s'agit là d'une vision statique de la langue, définie comme parfaite et donc immuable. En niant son pouvoir novateur et créateur, les *Remarques* ont contribué, au nom de l'élitisme et du purisme, à une certaine sclérose de la langue française. Nous reviendrons sur ce point capital dans notre conclusion.

Toutefois, la plupart des écrivains français de l'époque trouva (ou trouvèrent ?) à portée de la plume un recueil d'observations qui eurent bientôt force de loi. Le fils de Jean Racine nous raconte que son père n'allait jamais à Uzès sans emporter avec lui un exemplaire des *Remarques*, de peur d'y désapprendre son bon français. Il est indubitable que l'économie de moyens linguistiques qui caractérisent les œuvres de Racine peut être attribuée en partie à l'influence de Vaugelas. Deux grammairiens, le Père Bouhours (1628-1702) et Thomas Corneille (1625-1709), défendront Vaugelas, sans pour autant être toujours en accord avec lui. Dans un des six *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* de1671, Bouhours soutient que «la langue française hait [...] tous les ornements excessifs: elle voudrait presque que ses paroles fussent toutes nues, pour s'exprimer plus simplement; elle ne se pare qu'autant que la nécessité et la bienséance le demandent»[58]. Si, selon lui, le français est supérieur non seulement au grec et au latin (langues qui «renversent l'ordre dans lequel nous imaginons les

[58] Dominique Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*. Paris, 1721, p. 55.

choses»), mais aux autres langues européennes, c'est qu'elles manquent toutes de «naturel». C'est là une manière de voir insoutenable du point de vue de la linguistique moderne, mais qui est aussi celle déjà mise en avant, quoique dans un autre esprit, par Arnauld et Lancelot (voir infra). Dans ses *Remarques nouvelles sur la langue française* (1675), Bouhours se sépare de Vaugelas sur bien des points. Citant ce dernier, qui condamne *commencer de* suivi de l'infinitif («Ce verbe, dans la pureté de notre langue demande toujours la préposition *à* après soi, (...) et non pas *de*, comme disent les Gascons et plusieurs autres Provinciaux, et même quelques Parisiens»[39], Bouhours avoue avoir cru longtemps que c'était une faute de dire *commencer de*, «tant j'ai déféré toujours à l'autorité de M. de Vaugelas. Mais j'avoue aussi que j'ai changé de sentiment, en lisant plusieurs bons livres de notre langue, où j'ai trouvé *commencer de*»[40]. Nous avons là une attitude beaucoup plus souple que celle de Vaugelas. Bouhours va plus loin et prend ses distances avec celui-ci sur des problèmes de fond. Il répond à des demandes de personnes intelligentes qui pensaient que «Vaugelas n'avait pas tout dit (...); que la langue française était un pays vaste, où il y avait toujours quelque chose de nouveau à découvrir, et une mine riche qu'on ne pouvait trop creuser; qu'il s'abolissait et s'introduisait tous les jours des façons de parler, dont il était à propos que le public fût informé». Il reconnaît que «deux écrivains peuvent quelquefois traiter la même Remarque sans se rencontrer». Autrement dit, ils ont raison tous les deux, car l'usage est variable et les alternatives admissibles. Et Bouhours poursuit à propos de l'écriture: «Au reste, c'est une erreur de croire qu'on veuille obliger ceux qui écrivent, à examiner tous les mots et à compter toutes les syllabes en écrivant: on juge au contraire, qu'il ne faut presque point songer d'abord aux paroles, qu'il ne faut songer qu'aux choses sans lesquelles le discours est creux et vide de sens. Ainsi quand on commence à composer, il faut jeter sur le papier tout ce qui vient en l'esprit; il ne faut refuser rien de ce que l'imagination présente; il faut s'abandonner à son feu, comme s'il n'y avait ni grammaire, ni exactitude au monde. Il ne faut pas même dans la suite de la composition, s'attacher trop au langage (...) Mais après que nous avons achevé notre ouvrage, il faut le revoir, et le retoucher; et c'est dans cette seconde composition qu'il faut songer aux paroles (...) Il faut néanmoins prendre garde d'ôter rien de la substance, et de l'agrément du

---

[39] *Remarques sur la langue française*, *op. cit.*, p. 424.

[40] Dominique Bouhours, *Remarques nouvelles sur la langue française*, réédition Genève, Slatkine Reprints, 1973, p. 370.

discours, à force de le limer, et de le polir»[41]. Avec Bouhours, nous sommes bien loin des préceptes de Boileau sur le «métier» d'écrivain et du jugement de Vaugelas, selon lequel «un mauvais mot est capable de faire plus de tort qu'un mauvais jugement» (Préface, IX, 2). Le point de vue de Bouhours rejoint celui d'un La Mothe Le Vayer, pour qui «le meilleur style du monde se corrompt s'il est trop limé, et perd sa vigueur à mesure qu'on repasse dessus»[42].

C'est l'Académie qui a demandé à Thomas Corneille de préparer une nouvelle édition, revue, corrigée et annotée, des *Remarques* de Vaugelas. Celle-ci parut en 1687. Tout en chantant les louanges de Vaugelas («Qui pourrait aimer la langue française et négliger de lire ces belles *Remarques* ?»), Thomas Corneille accepte de les réviser pour deux raisons principales: «Cependant, comme dès le temps qu'elles commencèrent à paraître, elles avaient déjà quelque chose qui **n'était pas généralement reçu**, certaines phrases qui étaient bonnes alors, ont encore **vieilli** depuis». Il s'appuie sur les observations de Chapelain, du père Bouhours et de Ménage, ainsi que sur les «conférences» de l'Académie. Je citerai un seul exemple: l'accord du participe passé avec le complément direct antéposé, problème qui est toujours d'actualité. Thomas Corneille conteste la règle de Vaugelas, selon laquelle le participe ne s'accorde que s'il est en position finale dans l'énoncé; exemple «la peine qu'il m'a donnée», mais « la peine que m'a donné cette affaire», règle qu'il considère comme illogique; en cela il ne fait que suivre, écrit-il, «les sentiments de plusieurs personnes qui savent très bien écrire (...) Pourquoi cette différence dans des phrases qui n'ont rien du tout de différent?»[43]. Soulignons que l'Académie, dans ses *Observations sur les Remarques de Monsieur de Vaugelas* de 1705 n'est pas toujours du même avis que ce dernier. Par exemple, Vaugelas se demande s'il faut dire *quand est-ce qu'il viendra ?* ou *quand viendra-t-il ?* Les uns condamnent la première construction, commente-t-il, d'autres disent qu'elle est fort bonne: «pour moi, je suis de cet avis». L'Académie déclare, contre l'opinion de Vaugelas, que «*quand est-ce qu'il viendra ?* est du style très familier et ne s'écrit guère». Il existe de nombreux autres exemples de désaccord entre l'Académie et Vaugelas, certaines étant imputables aux changements intervenus dans la langue entre 1647 et 1705. Mais je renvoie au vers d'Horace cité en exergue.

---

[41] *Idem*, in Jeanne Streicher, *Commentaires sur les 'Remarques' de Vaugelas, op. cit.*, vol II, pp. 1001-1005.

[42] *Lettres touchant les Nouvelles Remarques sur la langue française*, IV, in Streicher, *op. cit.*, vol. II p. 977.

[43] In Jeanne Streicher, *op. cit.*, vol. I, pp. 359-361.

L'importance de Vaugelas se mesure autant par sa popularité que par l'intérêt que lui ont porté les autres grammairiens. Non seulement ses *Remarques* seront rééditées vingt-cinq fois au XVII[e] siècle, il est aussi connu du grand public: on dit communément «parler Vaugelas», ou «donner un soufflet à Vaugelas». Il est entré dans la littérature comique. Un des personnages du *Roman Comique* (1651) de Scarron parle de «ce fameux Savoyard qui a réformé la langue française». Il est cité sous son nom dans *Les Femmes Savantes* de Molière, Acte II, scène 4. Philaminte se plaint que sa servante Martine a insulté son oreille «par l'impropriété d'un mot sauvage et bas/qu'en termes décisifs condamne Vaugelas». Chrysale, son mari, lui répond : «Qu'importe qu'elle manque aux lois de Vaugelas/Pourvu qu'à la cuisine elle ne manque pas?/Je vis de bonne soupe et non de beau langage,/Vaugelas n'apprend point à faire le potage». Cette popularité - à double tranchant - ne se démentira point aux siècles suivants. On a souvent cité Victor Hugo comme témoin à charge; on a oublié cet aphorisme de lui: «Dans tout grand écrivain il doit y avoir un grand grammairien: Pascal contient Vaugelas» *(Littérature et philologie mêlées)*. La plupart du temps, partisans et adversaires de Vaugelas rivalisent d'esprit à son sujet. Un cas exemplaire est celui où Balzac et Voiture s'affrontent sur la question de savoir s'il faut dire *muscardin* ou *muscadin*, mot emprunté à l'italien *moscardino*, qui signifie dandy (ce mot désignera un royaliste sous la Révolution). Dans une lettre à Chapelain, datée du 17 novembre 1637, Balzac prend parti pour *muscardin*: «Ici, comme ailleurs, l'usage doit tout régler et de plus, l'origine du mot étant italienne, quel droit avons-nous d'ôter une lettre d'un mot qui n'est pas de notre juridiction? Quoique cette lettre soit rude, quoi qu'elle ait été appelée la lettre canine, quoique, dans *muscardin* elle fasse mal à la petite bouche de Monsieur de Vaugelas, elle ne laisse pas de tenir toujours son rang dans l'alphabet: elle murmure, elle gronde, elle mord impunément depuis tant de siècles, elle entre dans plusieurs mots où elle n'est pas moins rude, ni moins raboteuse que dans muscardins, sans que personne ne s'en plaigne»[11] Voiture riposta en rimes, se jouant des muscardins:

Au siècle des vieux palardins,
Soit courtisans, soit citardins,
Femmes de cour ou citardines,

---

[11] *Les Œuvres de M. de Balzac. Paris.* 1665. livre XVIII, lettre XXXI, t. 1, p. 757.

Prononçaient toujours muscardins,
Et balardins et balardines.
Même l'on dit qu'en ce temps-là,
Chacun disait une muscarde ;
J'en dirai bien plus que cela,
Mais, par ma foi, je suis malarde ;
Et même en ce moment, voilà
Que l'on m'apporte une panarde[45] .

Beaucoup plus sérieuse est l'opposition de François de La Mothe Le Vayer et celle de Gilles Ménage. Le premier (1558-1672), libertin (libre penseur), sceptique, et baroque dans un âge classique, est un homme paradoxal. Magistrat et fils de magistrat, il se donne pour le successeur de Montaigne (il avait hérité de la bibliothèque de celui-ci, léguée par Marie de Gournay). Au service de Richelieu, puis de Mazarin, il affiche un dédain pour la Cour. Habitué de l''académie putéane' des frères Dupuy (fréquentée également par Mersenne, fondateur de l''academia parisiensis', qui deviendra l'académie des Sciences), La Mothe Le Vayer traite les grammairiens de «sotte espèce». Dans ses *Dialogues sceptiques* il accuse le grammairien Cratès (certains ont vu Vaugelas sous ce pseudonyme) de faire «une exacte science de ce qui dépend d'un peuple inepte et ignorant». En 1638 il publie les *Considérations sur l'éloquence française de ce temps*, dédicacées à Richelieu, où il défend l'éloquence contre la grammaire. Avec une ironie souvent grinçante, il conseille aux courtisans de se mettre à l'école des savants: «Tout le monde avoue qu'une infinité de dames et de cavaliers parlent excellemment par la seule bonté de leur nourriture et de l'air de la Cour; s'ils y ajoutent les règles de l'art, ils se rendront incomparablement plus capables de juger de tout ce qui concerne la pureté et les grâces de leur langue»[46]. Il devait avoir eu connaissance de certaines remarques de Vaugelas, qui circulaient dans les cercles mondains bien avant leur publication, car il s'en prend à l'«éloquence étrangère ou savoyarde» de ce dernier, ce qui provoqua une rancune inattendue chez un homme des plus «civil» et des plus «charitable» (au dire de la Marquise de Rambouillet), rancune d'autant plus durable qu'il attendit neuf ans pour y répondre dans la section IX, 3 de la *Préface*, tout en se gardant bien de le citer nommément. La Mothe Le Vayer riposta immédiatement, avec beaucoup de verve et

---

[45] Vincent Voiture, *Œuvres, éd.* Ubicini, 1650, II, p. 430.

[46] François La Mothe Le Vayer, *Considérations sur l'éloquence française de ce temps*, p. 111.

d'esprit, dans quatre *Lettres touchant les nouvelles Remarques sur la langue française*, dédiées à Naudé, bibliothécaire de Mazarin, et publiées sous le couvert de l'anonymat, ce qui ne trompa personne. Dans la troisième lettre, il ironise sur les *Remarques* : elles sont écrites, dit-il, dans un «style excellent dans le genre didactique; elles contiennent mille belles règles sur notre langue dont je tâcherai de faire mon profit (...) [mais] elles ne sont fondées que sur des sentiments particuliers»[47]. Le reproche fondamental que La Mothe Le Vayer adresse à Vaugelas porte sur les conséquences de son purisme: «Si l'on veut considérer combien il se perd de mots tous les jours que l'usage abolit, il est donc besoin que ce qui se perd d'un côté se répare de l'autre (...) A la vérité, le peuple y donne bon ordre (...) Mais pourquoi les habiles hommes n'auront-ils point de part en cela ? Pourquoi ne leur sera-t-il pas permis au moins de présenter à ce peuple les paroles dont ils croiront que le public aura besoin ? (...) C'est pourquoi je lui soutiens que les corrections scrupuleuses, les censures injustes, et les règles fautives qui se trouvent dans ses *Remarques* vont à la ruine totale non seulement de notre éloquence, mais même de notre langage ordinaire, qu'il réduit à la mendicité»[48]. La Mothe Le Vayer, qui affirmait que «nous ne savons bien les choses que quand nous les connaissons par leurs causes», et Vaugelas, qui ne jurait que par l'usage, ne pouvaient pas se rencontrer.

Gilles Ménage (1613-1692) est assurément le plus qualifié des grammairiens (au premier sens du terme) du XVII[e] siècle. En 1650 il publie le *Dictionnaire étymologique ou les origines de la langue française*, dans lequel il jette les premières bases de l'histoire de la langue. Dans l'Epître en tête de l'ouvrage il écrit: «Pour réussir en la recherche des origines de notre langue, il faudrait savoir tous les divers idiomes de nos provinces, et le langage des paysans, parmi lesquels les langues se conservent plus longuement». Oscar Bloch, dans son Introduction au *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1[re] édition, 1932), salue la contribution de Ménage: «Nous ne voudrions pas passer sous silence ce que la science étymologique [lui] doit (...) Ménage avait des lettres, et savait se servir de ses lectures; il a donné sur l'histoire particulière de nombreux mots des renseignements précieux qui ont même parfois été oubliés, pour le dommage de nos connaissances » (p. XXIII). Ménage était au courant des travaux de du Cange (le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* paraîtra en 1678), mais il faudra attendre les développements de la

---

[47] *Lettres touchant les nouvelles 'Remarques' de Vaugelas*, in Streicher, *op. cit.*, vol. II, p. 971.

[48] *Considérations sur l'éloquence française de ce temps*, pp. 42-43.

phonétique et de la grammaire historiques au XIX[e] siècle, et les recherches en dialectologie avec la parution de l'*Atlas Linguistique de la France* de Gilliéron et Edmond au XX[e], pour que se réalise pleinement son rêve. La connaissance qu'il possède des dialectes français (il était Angevin) ainsi que des langues anciennes et étrangères, l'encourage à néologiser: «J'ai fait *prosateur*, explique-t-il, à l'imitation de l'italien *prosatore*, pour dire un homme qui écrit en prose. On disait auparavant *Orateur* (...) Ce qui ne signifiait pas ce qu'on voulait dire: car Orateur est celui qui parle en public. Ce mot de *Prosateur* nous était donc nécessaire[49]». Au chapitre LIV du second recueil de ses *Observations sur la langue française* (1675), il écrit: «C'est particulièrement aux poètes, aux grammairiens, aux médecins, aux philosophes, aux mathématiciens et aux théologiens, qu'il est permis de faire des mots»[50]. Bien qu'il tourne en ridicule la prononciation des «antiquaires», en philologue qu'il est, il reste attaché au passé de la langue: «Je fais le contraire de Messieurs de l'Académie Française. Ils remplissent leurs Dictionnaires des mots qui sont en usage, et moi je ne mets dans mes Etymologies que ceux qui sont hors d'usage, pour tâcher de faire en sorte qu'ils ne tombent pas dans l'oubli (...) Il est vrai que le mot désireux a vieilli; mais c'est un beau vieillard, qui peut encore trouver sa place»[51]. Malgré sa réputation de docte et de bel esprit, ses railleries lui firent beaucoup d'ennemis. Dans la *Requête présentée par les dictionnaires à Messieurs de l'Académie pour la réformation de la langue française* (1652)[52], il railla Vaugelas et ses confrères de l'Académie, avec, en coda, un plaidoyer pour la non interférence en matière de langue:

A Nosseigneurs académiques
A Nosseigneurs les hypercritiques,
Souverains arbitres des mots,
Doctes faiseurs d'Avant-propos, (...)
Mais tout cela n'est rien au prix
De ce que nous avons appris

---

[49] *Observations sur la langue française*, pp. 293-294. Notez que le dictionnaire de l'Académie française de 1694 continue à utiliser Orateur.

[50] *Idem*, page 179.

[51] *Idem*, page 380.

[52] Ce poème se trouve dans le *Recueil de diverses poésies des plus célèbres auteurs de ce temps*, édité en 1657 par Louis Chamhoudry. Cette *Requête* empêcha Ménage d'être élu à l'Académie française, mais il tenait lui-même une 'mercuriale' où il compta parmi ses élèves Mme de Lafayette et Mme de Sévigné.

Que Vaugelas, dans sa harangue,
Opinait à nouvelle langue,
Et sous votre autorité;
En dépit de l'Antiquité,
Dans son nouveau vocabulaire
Et dans sa nouvelle grammaire
Il supprimait nos dictions
Avecque nos locutions,
Ce qui, sauf votre révérence,
(Outre la haute impertinence
Qu'un étranger et Savoyard
Fasse le procès à Ronsard)
Serait une extrême injustice (...)
Dans Quinte-Curce, Vaugelas,
Dès le premier mot était las,
Vaugelas, ce grand interprète,
Qui aujourd'hui nous maltraite (...)
Laissez votre vocabulaire,
Abandonnez votre grammaire,
Vivez et n'y faites rien
En la langue, et vous ferez bien. (Fin)

Ayant chanté la beauté des adverbes *doucement* et *insensiblement*, il devint un objet de risée dans *Les Femmes Savantes*, sous le pseudonyme de Vadius; mais c'est en fait dans la bouche de Trissotin que Molière met les adverbes *magnifiquement* et *superbement*, repris par Philaminte :

Trissotin
Votre prudence est endormie,
De traiter magnifiquement,
Et de loger superbement
Votre plus cruelle ennemie.
Philaminte
J'aime superbement et magnifiquement:
Ces deux adverbes joints font admirablement.
(Acte III, scène 2, vers 761-770)

Malgré sa science supérieure, Ménage n'arrêta pas le progrès du purisme ni la renommée de Vaugelas. Cependant, il fut porté au Panthéon des hommes illustres par Charles Perrault, le champion des Modernes, alors que l'auteur des *Remarques* n'y fut point admis.

Ménage avait beaucoup d'admiration pour la Grammaire de Port-Royal. Le titre complet de cet ouvrage, publié sous l'anonymat en 1660, est *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'art de parler, expliqués d'une manière claire et naturelle et les raisons de ce qui est commun à toutes les langues*. D'emblée, ses auteurs, Arnauld et Lancelot, se situent dans une tout autre perspective que celle de Vaugelas. Dans la Préface, ils définissent la parole comme «un des plus grands avantages de l'homme (...) [Mais] il ne suffit pas d'en avoir seulement l'usage, [il faut] en pénétrer aussi les **raisons** (...) et faire par science ce que les autres font seulement par coutume»[53]. Dans un autre texte, les *Réflexions sur cette maxime que l'usage est la règle et le tyran des langues vivantes*, Arnauld explique que «dès que je parle véritablement, je parle selon les règles, mais si je veux savoir pourquoi ma langue obéit nécessairement à ces règles, il faut que je les analyse selon les **principes** qui la fondent». Après avoir, dans une première partie de leur Grammaire, décrit la langue dans ce qu'elle a de matériel (les sons, les syllabes et l'accent), dans la seconde partie, Arnauld et Lancelot définissent «les principes qui expliquent l'usage que nous faisons de cette base matérielle pour signifier nos pensées par cette invention merveilleuse de composer de 25 ou 30 sons cette infinie variété de mots, qui, n'ayant rien de semblable en eux-mêmes à ce qui se passe dans notre esprit, ne laissent pas d'en découvrir aux autres tout le secret (...) Ainsi l'on peut définir les mots, des sons distincts et articulés, dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées»[54]. Par certaines de leurs analyses ils annoncent celles des grammairiens modernes. C'est le cas de l'article dont l'usage est de déterminer la signification des noms communs; en revanche, les noms propres, qui signifient une chose singulière et déterminée, n'ont pas besoin de la détermination de l'article. Malheureusement, dans d'autres analyses du français, ils fondent leurs explications tantôt sur la logique (par exemple les substantifs sont définis par la substance), tantôt sur les catégories du latin classique (par exemple, l'article *le* semble avoir cinq cas, alors qu'ils précisent par ailleurs que «les articles n'ont point proprement de cas,

---

[53] Arnauld & Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée*, nouvelle édition, Republications Paulet, Paris, 1969, p. 4.

[54] *Idem*, page 22-23.

non plus que les noms»)[55]. Enfin, Arnauld et Lancelot se rangent du côté de Vaugelas et de Bouhours quand ils affirment la supériorité de la langue française, « parce qu'elle aime particulièrement la netteté, et à exprimer les choses autant qu'il se peut, dans l'ordre le plus naturel et le plus désembarrassé, quoiqu'en même temps elle ne cède à aucune en beauté ni en élégance ».[56]

L'édition de 1830 est suivie des remarques de Charles Duclos (1704-1772) qui précise ou contredit et rectifie Arnauld et Lancelot sur bien des points. Par exemple, il note qu'il y a peu de cas en français: «Les rapports sont marqués par des prépositions ou par la place du mot (...) Nos grammaires françaises ne se sont ressenties que trop des syntaxes grecques ou latines (...) On dit que *de* marque le génitif, quoique cette préposition exprime les rapports que l'usage **seul** lui a assignés (...) Le français et les langues qui suivent l'ordre analytique n'ont pas besoin de cas». Duclos introduit le concept, sinon le terme, de fonctionnel: «L'article est un pré-nom, parce que, ne signifiant rien par lui-même, il se met avant tous les noms (...) Sa destination (aujourd'hui on dirait «fonction») est donc de déterminer et individualiser le nom commun ou appellatif dont il est le prépositif et de substantifier les adjectifs, comme *le vrai*, *le beau*. C'est ainsi qu'on supprime l'article des substantifs qu'on veut employer adjectivement». Il conclut : «Une grammaire générale, et même des grammaires particulières, ne peuvent guère servir qu'à des maîtres qui savent déjà la langue.A l'égard des disciples (...) peu de règles et beaucoup d'usage, c'est la clef des langues et des arts. Peut-être y viendra-t-on quand la raison aura proscrit les vieilles routines qu'on a la bonté de regarder comme des méthodes d'instruction»[57]. Duclos réconcilie ainsi l'usage et les règles.

La fin du XVII[e] siècle vit la parution de trois dictionnaires de la langue française. Le premier en date est le *Dictionnaire français contenant les mots et les choses* de César-Pierre Richelet, publié à Genève en 1680. Selon Ferdinand Brunot, cet ouvrage contient l'essentiel: les meilleurs auteurs du temps ont été dépouillés et les définitions sont dans l'ensemble assez justes[58]. Le second, paru en 1690, en opposition au dictionnaire de l'Académie, provoqua l'expulsion de

---

[55] *Idem*, page 39-42.

[56] *Idem*, page 108.

[57] *Idem*, page 157.

[58] Ferdinand Brunot, *op. cit.*, La langue classique (1660-1715), vol. IV, p. 30.

son auteur, Antoine Furetière, de l'illustre Compagnie. Il s'agit du *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts* (publié en trois volumes à Rotterdam, avec une préface de Pierre Bayle). Les entrées sont ordonnées alphabétiquement; les étymologies tiennent compte des travaux de Ménage et de du Cange; avant tout, il est relativement complet: on y trouve quantité de mots que l'on ne rencontre pas dans la première édition du dictionnaire de l'Académie. Ce dernier, nous l'avons vu, date de 1694, c'est-à-dire plus de cinquante ans après les premiers travaux lexicologiques de Vaugelas et de ses collègues. Dans la Préface, il est écrit: «La Compagnie s'est attachée à l'ancienne orthographe reçue par tous les gens de lettres, parce qu'elle aide à faire connaître l'origine des mots». C'est l'argument majeur mis en avant aujourd'hui par ceux qui ne veulent pas entendre parler de réforme de l'orthographe; il faut donc connaître le latin classique pour apprécier l'orthographe traditionnelle. Rappelons que les dictionnaires de Richelet et de Furetière avaient déjà abandonné les lettres faussement étymologiques et non prononcées, et remplacé les finales en *-ois* par *-ais (français, chantais)*, conformément à la nouvelle prononciation. Ce n'est qu'en 1835, dans sa sixième édition, que l'Académie officialisera ces orthographes. En 1694 les entrées sont rangées par «racines», et non par mots dans l'ordre alphabétique; un certain nombre de définitions ne sont pas exactes; toutes les acceptions d'un mot ne sont pas données; il s'y trouve même des phrases contraires au bon usage; il est incomplet; et surtout, le dictionnaire ne cite pas les auteurs des exemples qu'il donne, «parce que plusieurs de nos plus célèbres Orateurs [entendez prosateurs] et de nos plus grands Poètes y ont travaillé» *(idem)*.

Conclusion

Comme l'écrit justement et joliment André Combaz, «Vaugelas aura été l'accordeur magique par lequel tous les écrivains classiques allaient exprimer leur génie»[59]. A partir de 1660, et surtout après 1715, la langue française semble réaliser les ambitions de Richelieu et de l'Académie. Elle devient en effet la langue dominante en Europe, tant comme langue de la diplomatie que comme deuxième langue maternelle dans les milieux aristocratiques, d'Allemagne et de Russie surtout. Précisons toutefois qu'elle s'impose, non comme langue de la domination militaire française, mais comme langue de la civilité et de

[59] *Op. cit.*, page 247.

la conversation raffinée[60]. En 1780, Frédéric II, roi de Prusse, correspondant de Voltaire, publie en français *De la littérature allemande*. Lorsque Rivarol, en 1784, écrit son *Discours de l'universalité de la langue française*, c'est en réponse à une question mise au concours par l'Académie de Berlin. Mais nous sommes déjà presque parvenus à l'apogée de l'hégémonie du français.

Qu'en est-il aujourd'hui? Quel est l'héritage de Vaugelas et de ses partisans? Le reproche majeur qui peut leur être adressé est d'avoir, au nom du purisme et d'une fixation (au double sens de sclérose et d'attachement intense), appauvri la langue française, en refusant à ses locuteurs le droit de néologiser, c'est-à-dire de créer des mots ou des sens nouveaux pour dénoter des réalités nouvelles, que ce soient des concepts, des techniques, ou des realia. «Le XVII[e] siècle a contribué à figer les capacités du français en matière de néologie par des prescriptions rigoureuses, mais souvent injustifiées (...) La fixation du français dans son état classique rendant la néologie suspecte et difficile, l'emprunt [à des langues étrangères] a souvent été le seul recours possible»[61]. Une langue crée des mots nouveaux par des processus divers, tels que la composition (par préfixation) et la dérivation (par suffixation); le transfert d'une classe de mot à une autre *(le rouge, le pour et le contre, le manger, le Larousse,* etc.), que le Grévisse appelle «dérivation impropre»[62]; la troncation (par aphérèse: *bus*, ou par apocope: *ciné*); la siglaison (*S.M.I.C.*, qui donne le dérivé *smicard*); les mots-valises qui joignent deux mots tronqués en un seul (*courriel*, courrier + électronique, équivalent de l'anglais *e(lectronic)-mail)*; la néologie sémantique (sens nouveau donné à un mot existant); le calque (*gratte-ciel*, transposition de l'anglais américain *sky-scraper*); la traduction et, bien sûr, l'emprunt. Bien des emprunts sont nécessaires, dans la mesure où ils expriment des réalités, des concepts ou des nuances qui n'existent pas dans la langue emprunteuse. Les locuteurs de la langue française disposent de tous ces procédés. La terminologie scientifique et médicale, par exemple, s'enrichit sans cesse par préfixation et suffixation de mots d'origine gréco-latine. La richesse de la langue anglaise (différente de sa domination mondiale, qui est d'un autre ordre), est due au fait que, au cours de son histoire, elle a su utiliser tous ces procédés, y compris

---

[60] Sur ce point, voir Pascale Casanova, *La République mondiale des lettres*, Paris, Editions du Seuil, 1999. Déjà Eugène, dans le second *Entretien d'Ariste et Eugène* (1687) de Bouhours, affirmait que la langue française était en vogue en Europe avant que la domination française y fût établie (p. 58).

[61] *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1973, p. 335.

[62] Maurice Grévisse, *Le Bon usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, Gembloux, Duculot, 1964, §§ 120-125.

l'emprunt à de très nombreuses langues et, qui plus est, dès le XI[e] siècle, la 'mixité' (germanique + français) qui a donné des 'doublets' (*will* et *testament*) et abouti à une complète intégration que souligne l' 'hybridité', c'est-à-dire les mots composés provenant de deux langues différentes, par exemple, *gentleman*, de l'ancien français *gentil* (noble) et du vieil anglais *mann* (homme). Quant à l'emprunt dans la langue française, il se heurte encore au double préjugé de la pureté de la langue et du lien entre langue et pensée. On retrouve ces préjugés dans la préface de 1835 du dictionnaire de l'Académie française: «Une langue, c'est la forme apparente et visible de l'esprit du peuple; et lorsque trop d'idées étrangères à ce peuple entrent à la fois dans cette forme, elles la brisent et la décomposent; et à la place d'une physionomie nationale et caractérisée, vous avez quelque chose d'indécis et de cosmopolite» (pp. IX-X). Cent ans plus tard, en 1932, fidèle à la tradition de Vaugelas, l'Académie «constate et enregistre le bon usage, celui des personnes instruites qui ont soucі d'écrire purement le français. En consacrant cet usage, elle le défend contre toutes les causes de corruption, telles que l'envahissement des mots étrangers, des termes techniques, de l'argot ou de ces locutions barbares qu'on voit surgir au jour le jour, au gré des besoins plus ou moins réels du commerce, de l'industrie, des sports, de la publicité, etc.» (p. IV). Or, le français a, depuis ses origines, adopté et plus ou moins assimilé des milliers de mots étrangers dans son lexique, sans toutefois porter atteinte à sa syntaxe et à son «génie»[65]. C'est parce que beaucoup de Français se sentent inhibés dans l'usage de leur langue, qu'ils ont peur de néologiser et sont forcés d'emprunter à l'anglais, surtout américain, des mots qui envahissent non seulement des domaines comme l'économie, les médias, la publicité, les sports et l'informatique, mais la langue courante, très souvent à tort et à travers (comme le démontrent *footing, people, talkie-walkie,* etc.) ou par mode ou snobisme qui, heureusement, n'a qu'un temps («*le flashback tour de X*», 'la tournée rétrospective de X'). On pourrait multiplier les exemples. Je terminerai sur une question provocatrice: Vaugelas et ses successeurs seraient-ils indirectement, et malgré eux, responsables du 'franglais'?

Michel BLANC

[65] Sur ces problèmes, voir Hilary Wise, *The vocabulary of modern French. Origins, structure and function*. Londres, Routledge, 1997, et Henri Meschonnic, op. cit

Le domaine foncier et les granges cisterciennes de l'abbaye de Sainte-Catherine

L'abbaye de Sainte-Catherine a été fondée vers la fin des années 1180 par Béatrice, épouse du comte de Genève Guillaume I[er] dont la piété dota généreusement le nouveau monastère.

Le domaine initial comportait 278 hectares sur le territoire d'Annecy, 251 hectares de pâturages au sommet du Semnoz sur le territoire de Viuz-la-Chiesaz, et un vignoble à Annecy-le-Vieux.

Essentiellement montagneux, les 278 hectares annéciens représentaient près de 20 % de la superficie de la commune. Ils se composaient de 22 hectares de rochers, 202 hectares de forêts, 38 hectares de prés et 13 hectares de champs cultivés.

Les moniales y développèrent les unités d'exploitation agricole de la Grangette et de la Boverie, l'élevage des Puisots dont les vaches montaient en été aux chalets du Semnoz encore appelés aujourd'hui chalets de l'Abbaye, et le Moulin Rouge sur le ruisseau des Trois Fontaines en dessous de Sacconges. Le vignoble d'Annecy-le-Vieux, dont le cellier existe toujours, est à l'origine du nom du quartier de l'Abbaye au pied de la colline.

Par la suite, d'autres donations agrandirent encore le domaine des cisterciennes pour le porter à près de 700 hectares. Ces unités d'exploitation plus éloignées du monastère constituèrent des granges cisterciennes dont la plus vaste était celle de Vallière à la Balme de Sillingy, d'une superficie de 53 hectares. Celle de Vraizy à Vieugy s'étendait sur 35 hectares et celle de Bublens à Allonzier, sur 28 hectares. Le souvenir de cette dernière est maintenu par une voirie dénommée route de l'Abbaye.

Le vignoble de Veyrier était remarquable par ses 14 000 m² d'un seul tenant.

Malaz, Barral, le Taillefer étaient aussi des propriétés de Sainte-Catherine dont les biens s'étendaient jusqu'à Héry-sur-Alby, Chessenaz et Marlens.

Enfin, en plus du Moulin Rouge sur le ruisseau des Trois Fontaines, l'abbaye possédait deux moulins sur le Thiou, l'un au cœur d'Annecy et l'autre à Gevrier, un moulin sur la Véïse à Gruffy et un moulin sur l'Eau Morte à Faverges.

Le domaine foncier et les granges cisterciennes de l'abbaye de Sainte-Catherine

Perchée à 683 m d'altitude dans un repli de la montagne du Semnoz, l'abbaye de Sainte-Catherine a été fondée vers la fin des années 1180 par Béatrice, épouse du comte de Genève Guillaume Ier.

Les moniales provenaient de la communauté de Bonlieu sous Sallenôve, elle-même intégrée à l'ordre cistercien en 1165, dans la filiation du monastère du Betton.

Simple prieuré dépendant de Bonlieu, la fondation du Semnoz ne s'appelait pas, initialement, Sainte-Catherine, mais Notre-Dame de la Montagne. Son accession au rang d'abbaye intervint en 1243 et c'est dans la seconde moitié du XIVe siècle que Notre-Dame de la Montagne devint progressivement Sainte-Catherine.

Comme Bonlieu dont il était issu, le monastère de la Montagne avait été confié à la sollicitude des abbés d'Hautecombe. Malheureusement, à partir du XVe siècle l'abbaye d'Hautecombe fut mise en commende. Comme un abbé commendataire n'était pas habilité à remplir le rôle de père immédiat les moniales du Semnoz se retrouvèrent placées sous l'autorité de l'abbé de Tamié, institué vicaire général, né de l'ordre de Cîteaux en Savoie, Tamié ayant échappé au régime de la commende.

En 1772, la communauté de Sainte-Catherine fut réunie à celle de Bonlieu, désormais installée à Annecy, aux abords du Pâquier.

Les bâtiments du monastère du Semnoz devinrent une faïencerie en 1780. Celle-ci fonctionna une vingtaine d'années, après avoir fait subir aux constructions monastiques les transformations requises par cette affectation industrielle.

Puis le site fut laissé à l'abandon et, sous la Restauration sarde, les bâtiments ruinés devinrent une carrière de matériaux pour alimenter les chantiers d'Annecy.

Finalement, ce qui en subsistait fut abattu pour laisser la place à deux bâtiments de ferme, dont l'un incorporait de modestes vestiges de l'ancienne église abbatiale. Une exploitation agricole y fut active jusqu'en 1961.

Le site étant de nouveau déserté, les deux bâtisses se dégradèrent. Elles ont été rasées en 1976 par la volonté de la Ville d'Annecy devenue propriétaire des lieux.

Seule a été conservée et aménagée la partie de bâtiment où subsistent quelques traces de l'église abbatiale du XII[e] siècle. Avec quelques murettes et une jolie fontaine sous une voûte en berceau brisé, ce sont les derniers restes qui évoquent encore, sur place, le souvenir des moniales de Sainte-Catherine.

Mais ce souvenir reste encore très présent dans la toponymie des environs d'Annecy, témoignant de l'étendue du domaine foncier que détenait le monastère du Semnoz. C'est le cas, par exemple, du lieu-dit L'Abbaye à Allonzier-la-Caille, du quartier de L'Abbaye au pied de la colline d'Annecy-le-Vieux, ou encore des chalets de L'Abbaye au sommet du Semnoz.

Le domaine initial

Comme toute fondation de monastère, celle de la Montagne nécessita la constitution d'un domaine foncier qui puisse en assurer la subsistance, fondée sur l'exploitation de la terre. Accédant au désir de son épouse Béatrice, c'est le comte de Genève Guillaume I[er] qui assura la dotation initiale du monastère.

Pour satisfaire aux exigences d'isolement et de silence requises par la vie cistercienne, le monastère fut implanté à l'écart de toute voie de communication. Il était accessible uniquement par un rude chemin muletier d'un dénivelé de 240 m, excluant tout roulage, bien différent du chemin actuel. Quoique proche d'Annecy le monastère en était coupé par la différence d'altitude et par la forêt qui recouvrait les flancs du Semnoz, l'isolant ainsi au sein d'une clairière.

La dotation initiale, dont le texte n'est malheureusement pas parvenu jusqu'à nous, fut l'œuvre généreuse de Guillaume I[er] qui la préleva sur les biens appartenant en propre à la maison de Genève. Elle constituait un ensemble de terres d'un seul tenant relevant du

territoire d'Annecy, mais elle comprenait aussi les alpages du Semnoz situés dans la paroisse de Viuz-la-Chiesaz et des vignes du coteau d'Annecy-le-Vieux.

L'élément fondamental de ce domaine était le vallon où fut bâti le monastère. On y créa deux exploitations agricoles : la Grangette, établie à environ 800 m en amont des bâtiments monastiques, et la Bouverie à l'extrémité sud du vallon, à 822 m d'altitude.

À l'est, le monastère était dominé par une barre rocheuse culminant à 873 m, mais franchissable au droit de la Grangette par un enselllement dénommé le pas de l'Âne. Par ce passage, le vallon pouvait communiquer avec la clairière des Puisots qui s'ouvrait au milieu de la forêt, à 800 m d'altitude. Là fut établie une troisième exploitation agricole dont le nom rappelle que, pour avoir de l'eau, il avait fallu y creuser des puits.

Le monastère, la Grangette, la Bouverie et les Puisots étaient totalement cernés par la forêt que le comte de Genève avait également donnée aux moniales.

À cette altitude, à l'exception de quelques modestes cultures vivrières, l'activité pastorale était prépondérante. Ce qui impliquait la nécessité de disposer d'alpages pour pouvoir y monter les troupeaux à la belle saison. Le comte de Genève n'avait pas manqué de donner aux moniales, sur le versant nord-ouest du Crêt de Châtillon, de vastes pâturages dont les chalets, situés à 1 500 m d'altitude, ont gardé jusqu'à ce jour le nom très significatif de chalets de l'Abbaye.

Au pied de la montagne, le domaine initial comprenait encore deux granges à Vovray entourées de prés et de champs, ainsi que le Moulin Rouge, établi sur le ruisseau des Trois Fontaines, dominé, à l'ouest, par le village de Sacconges, et surplombé, à l'est, par la masse imposante du Semnoz. Il s'agissait bien sûr d'un moulin, mais aussi des pâturages, champs, prés et vergers qui l'entouraient.

À cela s'ajoutait le vignoble situé à Annecy-le-Vieux, possession isolée, relativement éloignée du monastère. Mais le vallon, par son altitude et son exposition face au nord n'était guère un lieu propice à la culture de la vigne et pas davantage les prairies humides du Moulin Rouge.

Le premier vignoble possédé par le monastère de la Montagne semble avoir été situé aux Carrés. Par la suite, les moniales ont été détentrices d'un vignoble couvrant tout le coteau d'Annecy–le-Vieux entre la montée de Novel et le chemin de l'Abbaye. Son cellier existe toujours, bien que profondément modifié pour être aménagé en maison d'habitation. C'est la maison Ritz-Desbordes, chemin de l'Abbaye à Annecy-le-Vieux.

En contrebas se trouvait le grangeage du Jouly, possession des Joly de la Roche d'Aléry, puis des dominicains d'Annecy. Lors de la vente des Biens Nationaux, les deux domaines furent réunis par un même acheteur. Les Ruphy en furent propriétaires de 1819 à 1852, date à laquelle cet ensemble de 20 hectares fut acheté par le fondeur de cloches Claude Paccard.

Dès lors, le qualificatif d'Abbaye s'appliqua à ce qui avait été le grangeage de Chez Joly à côté duquel les Paccard édifièrent la grande ferme dite aussi de l'Abbaye. Aujourd'hui, le grangeage du Jouly est devenu l'hôtel de l'Abbaye et la ferme vient d'être aménagée pour accueillir des logements, l'école municipale de dessin et de peinture ainsi qu'une salle d'exposition.

Pour la partie située sur le territoire de la paroisse d'Annecy, le domaine initial de Sainte-Catherine représentait au XVIII[e] siècle 278 hectares, répartis en 73 parcelles, soit près de 20% de la superficie actuelle de la commune. L'abbaye était, de loin, le plus grand propriétaire d'Annecy.

Cette propriété, essentiellement montagneuse, comportant près de 22 hectares de rochers, était avant tout forestière avec 202 hectares de bois, dont 187 hectares de bois de haute futaie. Elle comportait aussi une petite châtaigneraie d'un hectare et demi.

Le reste du domaine annécien était constitué par 38 hectares de prés et de pâturages, et par 13 hectares de champs cultivés.

S'ajoutaient encore 4 200 m² de jardins à Sainte-Catherine et au Moulin Rouge, un chenevier de 1 350 m² à Sainte-Catherine et un petit étang de 485 m² au Moulin Rouge.

Les abords du monastère fournissaient les produits du jardin, le chanvre, bois de chauffage et bois d'œuvre, ainsi que 5 chariots de foin.

La Grangette produisait 15 coupes de froment et 2 coupes de fèves au XVIII[e] siècle, époque où la Bouverie était louée pour un revenu annuel de 60 livres, tandis que Vovray fournissait 3 coupes de froment et 2 coupes d'orge, plus 15 chariots de foin bâtard.

L'élevage bovin de l'abbaye, fort de 70 têtes de bétail, était situé aux Puisots. À la belle saison, le troupeau montait en alpage au sommet du Semnoz dont les pâturages étaient désignés par les moniales sous l'appellation de la Haute Montagne.

Cet alpage, relevant de Viuz-la-Chiésaz, s'étendait sur 251 hectares. Il était constitué de 15 parcelles seulement, car celles-ci étaient de grandes dimensions. La plus vaste mesurait à elle seule 120 hectares. Quatre autres mesuraient respectivement 30, 28, 27 et 26 hectares.

Au XVIII[e] siècle, cet élevage était l'une des principales sources de revenu du monastère, rapportant annuellement 350 livres.

Les granges cisterciennes

À ce premier noyau de possessions s'ajoutèrent, plus tard, d'autres donations. Dans un premier temps, elles se firent au pied du versant occidental du Semnoz, au Taillefer, à Barral, Loverchy, Malaz, Vovray, Vieugy, Quintal, Balmont et Héry-sur-Alby.

Les donations se firent ensuite plus loin dans l'Avant-Pays, à Gevrier, Meythet, Tessy, Choisy, la Balme de Sillingy, Allonzier, Mésigny et Chessenaz. Le monastère reçut aussi quelques possessions dans le bassin du lac d'Annecy, à Sevrier, à Saint-Jorioz et à Veyrier. Il en eut même jusqu'à Faverges et Marlens.

Ces terres éloignées du monastère ne pouvaient pas être travaillées par les moniales elles-mêmes, astreintes à être présentes huit fois par jour à l'église abbatiale pour chanter l'office divin. Elles furent confiées aux sœurs converses, issues de la paysannerie, illettrées et ignorant le latin, dont la prière revêtait une forme plus simple que la liturgie au chœur. Elles étaient assistées de frères convers et de rendus qui relevaient directement de l'abbesse.

Les abbés ayant le rôle de pères immédiats n'étant pas très enclins à déléguer auprès des moniales les frères convers nécessaires aux gros travaux qu'elles ne pouvaient assumer elles-mêmes, les abbayes

féminines recrutèrent, parallèlement à leurs sœurs converses, leurs propres frères convers. Ils appartenaient à une abbaye féminine, ils prononçaient leurs vœux entre les mains de l'abbesse, mais ils ne relevaient pas de l'ordre de Cîteaux.

Les moniales avaient aussi recours au service de rendus, des hommes nourris, logés et habillés par les moniales en échange du travail qu'ils fournissaient. S'ils possédaient des biens, ils en faisaient don à la communauté des moniales. Comme les frères convers, ils devenaient membres de cette communauté, sans pour autant appartenir à l'ordre cistercien. À la différence des frères convers, les rendus ne prononçaient pas de vœux.

Les unités d'exploitation éloignées que géraient les converses, les convers et les rendus constituaient autant de granges cisterciennes dont la dimension, dans le Genevois, variait d'une vingtaine à une trentaine d'hectares.

Ainsi, à Vieugy, 28 parcelles constituaient les 35 hectares de la grange cistercienne de Vraizy dont les bâtiments existent toujours, entre la route nationale et l'autoroute, mais devraient prochainement disparaître pour permettre la réalisation d'un échangeur autoroutier.

Au XVIII[e] siècle, cette grange livrait chaque année à l'abbaye 38 coupes de froment, soit un peu moins de 34 hectolitres, la coupe ayant une capacité de 88,86 litres, 1 coupe d'orge et 1 coupe de fèves. Outre les 70 vaches qui venaient hiverner aux Puisots, 30 génisses venaient passer les trois mois d'hiver à la grange de Vraizy où logeait alors leur berger.

Car depuis 4 siècles, les travaux des champs n'étaient plus accomplis par des converses, des convers ou des rendus, mais par du personnel laïque embauché par le monastère ; voire par des fermiers à qui telle ou telle grange avait été albergée c'est-à-dire donnée en fermage. Au XVIII[e] siècle, la communauté ne comptait plus que deux ou trois soeurs converses assurant les travaux au monastère-même ou dans ses abords immédiats.

La plus grande des granges cisterciennes de Sainte-Catherine était celle de Vallière, à la Balme de Sillingy, constituant un domaine de 53 hectares répartis en 57 parcelles. Mais, au XVIII[e] siècle elle était manifestement mal gérée, ne rapportant que 100 livres de location annuelle, plus deux coupes d'avoine et une coupe de froment.

La grange de Vallière présente la particularité, ayant été acquise d'un seul bloc lors de la vente des Biens Nationaux, d'être restée intacte jusqu'à son partage entre les frères Périllat en 1875.

Un magnifique plan colorié et entoilé en a été alors dressé par le géomètre Claude Gantin de Choisy. Ce plan est aujourd'hui conservé à Vallière par M. Max Mermier, propriétaire d'une partie de l'ancien domaine des cisterciennes.

Dans leur état actuel, les bâtiments de Vallière ne remontent pas à l'époque des moniales, mais témoignent d'une reconstruction générale au XIX^{e} siècle.

La plus productive des granges cisterciennes de l'abbaye de Sainte-Catherine était, au XVIII^{e} siècle, celle de Bublens à Allonzier, constituée de 20 parcelles totalisant 28 hectares. Elle était louée et constituait pour le monastère son plus gros revenu en argent, rapportant annuellement 405 livres, alors que la location des 53 hectares de la grange de Vallière n'en rapportait que 100.

Les bâtiments de cette grange étaient situés au carrefour actuel de la route de l'Abbaye et du chemin de Sous-la-Roche. Ils se composaient d'une maison d'habitation, d'un bâtiment d'exploitation et d'un four.

Les voiries sont aujourd'hui très différentes de ce qu'elles étaient alors. On peut situer l'emplacement de la maison d'habitation, qui a disparu, en contrebas de la route de l'Abbaye, au droit du chemin de Sous-la-Roche. Le four a été détruit par le prolongement de la route de l'Abbaye en direction du hameau de Bublens. La maison Zorelle, située à gauche du carrefour de la route de l'Abbaye et du chemin de Sous-la-Roche, n'existait pas. En revanche, la maison très remaniée qui se trouve sur la droite du chemin de Sous-la-Roche conserve des éléments du bâtiment d'exploitation de la grange cistercienne.

Sur les 28 hectares de cette grange de Bublens, près de 23 hectares étaient affectés aux cultures, contre 5 hectares seulement aux herbages, conformément à la pratique de l'Avant-Pays. En outre, près des bâtiments, deux jardins occupaient une surface de 225 m^{2}.

En plus du vignoble d'Annecy-le-Vieux, les moniales du Semnoz reçurent encore un magnifique vignoble à Veyrier, au lieu-dit le

Chapitre. Les vignes de Sainte-Catherine s'étendaient à Veyrier sur une seule parcelle de 14 000 m².

Aux terres s'ajoutaient les moulins dont l'abbaye avait été généreusement pourvue.

En plus du Moulin Rouge qui fit partie de la dotation initiale, les moniales reçurent un moulin sur le Thiou, en plein cœur d'Annecy, offert en 1227 par Albert de Compey, seigneur de Thorens et de Vulpillières, sénéchal du comte de Genève Guillaume II.

Toujours sur le Thiou, mais beaucoup plus en aval, dans la paroisse de Gevrier, Sainte-Catherine possédait aussi un moulin et un battoir sur la rive droite, non loin de la limite avec le territoire d'Annecy.

En 1280, les moniales reçurent encore de l'évêque Robert de Genève les moulins et les battoirs de Gruffy qu'il possédait en tant que seigneur du lieu.

Elles avaient aussi deux moulins à Faverges sur l'Eau Morte, en contrebas de la route de Tamié.

Leurs vignes produisaient au XVIII[e] siècle 60 sommées de vin, soit un peu plus de 72 hectolitres.

Le Moulin Rouge était loué pour 220 livres, celui d'Annecy pour 80 livres. La cense des moulins de Gruffy, c'est-à-dire leur location, était de 90 coupes de froment, 60 coupes de seigle, 3 coupes de millet, mesure de Gruffy, un pourceau gras, 120 livres de chanvre battu, 2 poulets, 8 chapons et 24 livres en argent.

L'un des plus grands propriétaires fonciers du Genevois

Au XVIII[e] siècle, au moment de sa disparition, l'abbaye de Sainte-Catherine apparaissait comme l'un des plus gros propriétaires fonciers du Genevois avec un domaine de près de 700 hectares.

Les terres, les moulins et les rentes féodales lui rapportaient annuellement 1 440 livres en numéraire, près de 20 tonnes de céréales, 72 hectolitres de vin, 5 porcs et 86 volailles, sans compter la cire, le suif ou le chanvre. À quoi s'ajoutaient le gratuité du sel et

l'exonération de toute taxe et de toute imposition.

Or cela ne suffisait pas pour faire vivre une communauté d'une quinzaine de femmes dont chacune touchait en outre les revenus de sa dot.

Mais cela est une autre histoire qui nous conduirait à évoquer la mauvaise gestion de cet important patrimoine constitué par la piété de généreux donateurs, au premier rang desquels figurent les comtes de Genève, fondateurs et bienfaiteurs insignes de l'abbaye de Notre-Dame de la Montagne, plus connue sous son appellation ultérieure de Sainte-Catherine du Semnoz.

Christian REGAT

Bibliographie

BRASIER, *Les abbayes de cisterciennes dans le diocèse de Genève*, in *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, tome 15, Annecy, 1892.

DE LA CORBIÈRE, *L'abbaye de moniales cisterciennes de Notre-Dame puis de Sainte-Catherine du Mont : XII^e-XVI^e siècles*, Rapport historique, Musées d'Annecy, Annecy, 2001.

DUCIS, *L'abbaye de Sainte-Catherine près d'Annecy*, in *Revue Savoisienne*, Annecy, 1875.

GRANDCHAMP : *Zigzags à travers bois*, in *Annesci*, n° 38, Société des Amis du Vieil Annecy, Annecy, 1999-2000.

Le rôle économique de l'abbaye de Sainte-Catherine, in *Annesci*, n° 39, Société des Amis du Vieil Annecy, Annecy, 2001.

MUGNIER, *Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine*, Chambéry, 1886.

REGAT : L'*abbaye de Sainte-Catherine, des moniales cisterciennes dans l'histoire d'Annecy*, in *Annesci*, n° 41, Société des Amis du Vieil Annecy, Annecy, 2004-2005

Charles Suisse (1er juin 1846 - 9 août 1906)
Architecte en chef des monuments historiques



Le patrimoine architectural de la Haute-Savoie fut « révélé » et mis en valeur par Charles Suisse, architecte en chef des monuments historiques de 1898 à 1906. Ce personnage méconnu, a été pour notre département et pour la ville d'Annecy un précurseur éclairé. Il permet la restauration du cloître de l'abbaye Notre-Dame d'Abondance pour lequel il considère que *"c'est un devoir de sauver ce petit bijou[1]"* et le classement de l'église abbatiale Sainte-Marie à Saint-Jean-d'Aulps qui sans lui n'existerait plus : *"Ces ruines uniques vont se vendre à vil prix, les matériaux serviront à construire une église informe"*. Quant au vieil Annecy, il n'aurait pas tout à fait l'aspect ni le charme que nous lui connaissons ; c'est Charles Suisse qui programme au palais de l'Isle (les vieilles prisons) des *"travaux absolument urgents pour prévenir l'écroulement des maçonneries et l'effondrement des toits"* ainsi qu'un véritable travail de restauration à la caserne du château que le génie militaire voulait *"réparer"* en proposant de remplacer un plafond à caissons du XVe siècle par d'inesthétiques planchers métalliques. Pour ces deux monuments, il engage dans des conditions souvent difficiles les procédures de classement. Les quelques documents que nous possédons laissent apparaître une personnalité hors du commun qui a œuvré infatigablement pour sauvegarder notre patrimoine.

---

[1] Cette citation ainsi que les deux suivantes sont extraites de lettres de Charles Suisse, conservées aux Archives départementales de la Haute-Savoie (désormais ADHS). Dossier des antiquités et œuvres d'art (AOA) : château d'Annecy, comprenant un sous-dossier composé d'une quinzaine de lettres, rédigées entre octobre 1898 et août 1905. Leur lecture laisse supposer que nous n'avons pas, malheureusement, la totalité de cette correspondance.

UN PERE ARCHITECTE

Son père, Jean-Philippe Suisse est né le 9 juillet 1808 à Gorze, département de la Moselle. Peu de temps après la naissance de Charles, le 1er juin 1846 à Paris, il est nommé par arrêté du 20 août, architecte des monuments historiques pour le département de la Côte-d'Or, en remplacement de Paul Petit, démissionnaire. On venait de découvrir, trois ans plus tôt à Dijon, la crypte de la cathédrale Saint-Bénigne ; Prosper Mérimée et Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc tenus informés, se rendent sur place et engagent rapidement les travaux de restauration. Mais ceux-ci se révèlent vite dispendieux et surtout controversés, ce qui conduit Prosper Mérimée à remplacer l'architecte Paul Petit par Jean-Philippe Suisse. Ce dernier abandonne dans la capitale *"un cabinet d'architecte indépendant et fructueux*[2]*"* et vient s'installer à Dijon... il avait déjà fait des démarches l'année précédente sachant qu'un poste serait bientôt vacant ! Sa candidature est appuyée par une personnalité dont nous ne connaissons pas l'identité - elle n'utilise pas de papier à en-tête et la signature est illisible - qui fait référence à *"sa loyale intégrité et sa haute intelligence"*.

Très vite il sait se faire apprécier et estimer autant par ses collaborateurs que par les artisans qui oeuvrent sur les chantiers de restauration. Deux ans à peine après sa nomination, en mars 1848 dans un contexte politique mouvementé[3], il est question de le révoquer ; une pétition adressée au ministre de l'Intérieur, quelques mois plus tard, par les *"chefs d'ateliers et ouvriers de la ville de Dijon"* prend sa défense en le décrivant comme un homme juste et désintéressé : "*Fils de ses œuvres, décoré de juillet*[4]*, le citoyen Suisse a donné de nombreuses preuves de son patriotisme et de son amour pour la liberté*". Viollet-le-Duc, dans un "*compte rendu du personnel des monuments historiques*" en 1853, parle de lui en insistant sur le fait qu'il "*n'a pas eu l'occasion de faire connaître ce dont il est capable lorsqu'il s'agit de restaurer les édifices du moyen âge*[5]*"*.

Napoléon III, de passage à Dijon le 24 août 1860 valide une liste d'une vingtaine de personnes, dont Jean-Philippe Suisse, proposées pour être nommées chevaliers de la Légion d'honneur. L'empereur était en route pour les deux nouveaux départements savoyards qu'il devait visiter avec l'impératrice Eugénie et marquer ainsi solennellement le Rattachement de la Savoie à la France[6].

[2] Archives départementales de la Côte-d'Or, sous série IV N I/5 (bâtiments départementaux).

[3] Louis-Philippe abdique, la Seconde République est proclamée.

[4] Les auteurs de la pétition font certainement référence au mois de juillet 1830, sans que l'on sache le rôle exact joué par Jean-Philippe Suisse à ce moment.

[5] Leniaud, Jean-Michel. Répertoire des architectes diocésains du XIXe siècle.

[6] Le couple impérial quitte Saint-Cloud le 23 août 1860 et arrive à Annecy le 29 août suivant. Guichonnet, Paul. Annecy et l'Annexion. *Annesci* n°8, 1960, p. 68.

En 1865, une méchante rumeur révèle que le préfet est sur le point de le démettre de ses fonctions d'architecte départemental. C'est un ancien membre du conseil général de la Côte-d'Or, le comte Lejéas, qui pour tordre le cou à la rumeur, écrit au ministre de l'Intérieur : *"Le bruit court à Dijon que la révocation de monsieur Suisse a été imposée à notre nouveau préfet, bruit qui a ému tous ses clients, toutes ses connaissances, tous ses amis et ils sont nombreux et qui m'émeut tout particulièrement"*. Le préfet de la Côte-d'Or à qui le ministre écrit pour connaître les raisons de cette révocation *"éprouve le plus grand embarras à lui fournir les explications"* ; il ignore ce qui pourrait motiver une telle sanction et n'a jamais reçu de plainte à ce sujet. L'ancien conseiller général qui prend la défense de Jean-Philippe Suisse le présente comme *"un architecte de mérite très distingué (...) comme on en trouve peu, je l'ai vu à l'œuvre. Voilà à peu près 20 ans qu'il exerce dans le département (...) et aucune plainte sérieuse ne s'est élevée contre lui"*.

Son talent et sa réussite avaient-ils suscité quelques jalousies ?

Il présente sa démission de son poste d'architecte départemental au mois de novembre 1871 *"trouvant que l'obligation imposée aux chefs de service est attentatoire à leur dignité"* . Il se plaint car les membres du conseil général de la Côte-d'Or, persistent à le convoquer en assemblée publique pour le questionner sur des sujets dont il a déjà tenu informée la Commission des travaux : l'assemblée possède, selon ses dires, toutes les informations utiles. Le préfet accepte cette démission tout en exprimant des *"regrets devant sa détermination"* et lui demande de conserver ses fonctions jusqu'au 31 mars 1872 date de la clôture de l'exercice de l'année en cours ; il reste à son poste jusqu'à la nomination de son successeur le 29 avril 1872.

On lui doit entre autres travaux : la restauration du palais de justice de Dijon et du château de Toisy-la-Berchère (Côte-dOr) ainsi que la construction de la sacristie de la cathédrale Saint-Bénigne.

Il cesse toute activité professionnelle en 1879. Il meurt, âgé de soixante-quatorze ans, le 25 octobre 1882 à son domicile situé 2, rue Jeannin à Dijon. Ses collègues de la Commission départementale des antiquités à laquelle il appartenait depuis 1849, lui rendent hommage : *« Ancien architecte diocésain, architecte départemental (...) monsieur Suisse était un constructeur habile, un artiste de goût qui a laissé dans notre département de remarquables traces de son passage. Son fils monsieur Charles Suisse continuera parmi nous le souvenir de son nom et de son dévouement à l'archéologie bourguignonne*[8] *»*.

---

[7] Peut-être en désaccord avec les nouvelles procédures mises en place à l'avènement de la Troisième République.

[8] Compte-rendu des travaux de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or.Tome X, p. LXXXII.

UN PARCOURS EXCEPTIONNEL

Il semblerait que la vocation de Charles Suisse naisse dans le bureau de son père où très jeune il dessine et manie le pinceau et le tire-ligne[9]. Il poursuit de brillantes études à Paris, d'abord au lycée Louis-le-Grand puis au lycée Napoléon. Bachelier en 1863, il est admis deux ans plus tard à l'Ecole des Beaux-Arts de Dijon puis celle de Paris où il fut l'élève de Jules André[10].

Il s'engage lors du conflit franco-prussien en 1870 et débute sa carrière en 1872 avec le titre d'architecte diocésain et, à partir de 1885, d'architecte en chef des monuments historiques[11] pour le département de la Côte-d'Or. C'est le 6 mai 1898 qu'il est nommé architecte en chef des monuments historiques pour les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ; en 1903 ces mêmes compétences sont étendues au département de l'Isère.

En une trentaine d'années ses responsabilités ne cessent de croître sur un territoire de plus en plus important.

A la fin du XIX[e] siècle, à une époque où le parisianisme était de bon goût et où l'on ne prisait guère le mot "décentralisation", il n'y avait que deux architectes en chef des monuments historiques qui résidaient en province, Henri Revoil[12] et Charles Suisse.

Il était président de la Société des amis des arts de la Côte-d'Or, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des antiquités depuis 1875. Il fut le premier président de la Société des architectes de la Côte-d'Or dont il était l'un des membres fondateurs. Il avait obtenu aux salons de Paris et aux expositions universelles des distinctions qui le mettaient hors concours.

Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 29 décembre 1898.

UN PRÉCURSEUR EN HAUTE-SAVOIE

Un an avant la nomination de Charles Suisse, notre département connaît son premier architecte en chef des monuments historiques.

---

[9] Hommages d'Henri Chabeuf (voir la note n°32).

[10] Jules André (1819-1890) grand prix de Rome en 1847.

[11] Le titre d'architecte en chef des monuments historiques existe depuis 1848 ; le premier concours pour le recrutement date de 1893.

[12] Henri Revoil (1822-1900) en résidence à Nîmes, il participe à de nombreuses restaurations de monuments dans le sud de la France ainsi qu'à la basilique Saint-Martin d'Aime en Savoie.

Le ministre des Beaux-Arts écrit au préfet le 6 août 1897 : *"L'inconvénient grave qui résulte, pour la conservation des édifices, du défaut d'entretien, m'a déterminé à modifier l'organisation actuelle du service des monuments historiques et à créer un service permanent de surveillance et d'entretien. J'ai adopté à cet effet une division par région comprenant un ou plusieurs départements ou arrondissements et placés sous la surveillance d'un architecte en chef secondé par un ou plusieurs architectes ordinaires chargés de la surveillance des subdivisions administratives de la région"*[13]. C'est Léon Benouville[14] qui sera nommé à cette date, mais nous ne connaissons pas l'action exacte de cet architecte dans notre département. Nous ne savons même pas s'il est venu en Haute-Savoie ! Les différents dépôts d'archives ne possèdent aucun rapport ou devis, ni la moindre lettre qui nous renseignerait. Tout porte à croire qu'il n'a pas eu l'occasion de s'y intéresser, sa mission ayant duré moins d'un an puisque dès le 6 mai 1898, Charles Suisse est officiellement en charge du patrimoine savoyard. Ce jour-là, le directeur des Beaux-Arts auprès du ministre de l'Instruction publique écrit au préfet de la Haute-Savoie : *"Par suite du décès de monsieur Petitgrand*[15] *architecte en chef chargé de la restauration des monuments historiques d'un certain nombre de départements, j'ai dû procéder à une nouvelle répartition de ces monuments entre les architectes chargés de ce service. J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date de ce jour pris en conséquence de cette mesure, j'ai nommé monsieur Suisse architecte en chef des monuments historiques de la Haute-Savoie*[16]*"*.

C'est donc bien Charles Suisse qui a été le pionnier dans notre département. Et même si l'abbaye d'Abondance fut classée en 1875[17], le cloître n'avait été l'objet d'aucune restauration si l'on en croit les quelques descriptions de la seconde moitié du XIX[e] siècle.

UNE FRUCTUEUSE COLLABORATION

Le nom de Max Bruchet, archiviste départemental de la Haute-

---

[13] ADHS 4 T 17 Abbaye d'Abondance 1864/1911.

[14] Léon Benouville (1860-1903) est nommé en 1897 pour les départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, en 1898 pour les départements de la Lozère et de l'Ardèche et en 1901 pour le département de la Drome.

[15] Victor Petitgrand (1841-1898) en poste à Coutances au moment de son décès, son nom est attaché à la restauration de l'église Notre-Dame du Puy-en-Velay et de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

[16] ADHS 4 T 15

[17] Charvet, Léon. *Recherche sur l'abbaye d'Abondance en Chablais*. Imprimerie Louis Perrin, 1863. C'est le préfet de la Haute-Savoie, monsieur Ferrand qui confie en 1862 à cet architecte *"le soin d'exécuter un travail graphique et descriptif nécessaire pour obtenir un classement"*

Savoie de 1892 à 1908, est inséparable de celui de Charles Suisse. Il est nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques à partir de 1897 et c'est lui qui attire l'attention sur le mauvais état du cloître d'Abondance dont les propriétaires ne se souciaient guère de son entretien[18]. Le 20 juillet 1897, il alerte le ministère sur *"l'état lamentable du cloître d'Abondance, remarquable par son architecture ; les arcades sont disjointes et menacent ruines, les fresques disparaîtront si l'on ne se préoccupe rapidement de leur conservation"*. Le cloître était ouvert à tous, servait d'entrepôt et son intégrité était remise en cause par la récupération des pierres, utilisées comme de simples matériaux de construction par les habitants d'Abondance ! Léon Charvet craignait déjà, en 1863, un prochain écroulement des structures. Dès la nomination de Charles Suisse, les projets d'acquisition et de restauration vont se concrétiser.

Les Archives départementales de la Haute-Savoie conservent la correspondance de Charles Suisse adressée à Max Bruchet[19] sous la forme de simples feuilles pliées en deux, rédigées recto verso, où, d'une écriture régulière, il argumente avec de solides convictions. On le devine passionné, sans excès cependant, conscient que son choix est le bon ; c'est toujours avec clarté qu'il présente des situations parfois complexes, pour lesquelles il a toujours la solution appropriée.

Dès la première lettre, datée du 31 octobre 1898, le ton est donné : il est allé à Paris rendre compte de sa mission de reconnaissance en Haute-Savoie. A propos du cloître d'Abondance il écrit : *" Je suis parvenu à vaincre la très mauvaise impression produite sur l'administration des Beaux-Arts par les prétentions du propriétaire et les rapports de messieurs Viollet-le-Duc[20] et Rouillard[21] rapports concluant en une dépense considérable aussi bien pour les réparations du cloître que pour la consolidation des peintures"*. Il obtient le principe d'une acquisition pour la somme de 8000 francs ; la commune qui deviendrait propriétaire, aidée par le conseil général, apporterait la somme de 4000 francs, l'administration des Beaux-Arts couvrirait le reste de la dépense. Cette subvention à hauteur de 50% semble peu habituelle car Charles Suisse insiste pour que cette transaction se fasse rapidement de façon à ne pas laisser passer

[18] Le cloître, vendu à la Révolution au citoyen Claude Berthet de Thonon-les-Bains, fut acheté en 1836 par le chanoine Barnabé Sallavuard et son frère Jean, tous deux originaires d'Abondance.

[19] ADHS (dossiers AOA) château d'Annecy (déjà cité).

[20] L'abbaye d'Abondance a été classée en 1875, Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc est mort en 1879 ; les rapports auraient été rédigés durant ce laps de temps, il n'en subsiste pas la moindre trace.

[21] On doit à Marcel Rouillard la copie des fresques réalisée en 1889, certaines sont aujourd'hui présentées en dessous des originaux dans les galeries du cloître. Elles donnent une idée de leur état de conservation à la fin du XIX^{e} siècle.

l'occasion. De plus, il semble que le projet d'acquisition soit déjà ancien mais la commune tarde à prendre des décisions : *"C'est une question sur laquelle on est un peu las au ministère. J'ai vu deux fois à ce sujet l'Inspecteur Général et deux fois le Chef du Bureau des Monuments Historiques"*. Pour Saint-Jean-d'Aulps, la proposition de classement doit se faire dans le courant du mois suivant *"le monument a été trouvé des plus intéressants et son classement ne souffrira je crois aucune difficulté"*. Pour étoffer la demande de classement du palais de l'Isle, l'architecte Antoine Fontaine est sollicité pour effectuer un relevé du plafond du XVI[e] siècle de la salle du Conseil Présidial, située au premier étage. Enfin pour la caserne du château, il suggère que le conseil municipal fasse une demande officielle de classement auprès du ministère. Il conclut : *"L'administration est on ne peut mieux disposée pour la Haute-Savoie, il s'agit de l'aider et d'une façon opportune."*

Par ailleurs ces lettres nous apprennent que c'est sur recommandation de l'archiviste départemental que Charles Suisse propose officiellement au ministère des Beaux-Arts le nom des architectes ordinaires des monuments historiques. Il s'agit de Fleury Raillon pour les arrondissements de Thonon-les-Bains et de Bonneville et d'Antoine Fontaine pour les arrondissements d'Annecy et de Saint-Julien-en-Genevois. Il savait s'entourer de précieux collaborateurs, ces deux architectes étaient responsables de l'entretien des monuments historiques et suivaient la bonne exécution des travaux sur les chantiers de leur circonscription[22]. Le nom d'Antoine Fontaine est indissociable des travaux de restauration du palais de l'Isle.

QUELQUES ASPECTS DE CET ÉCHANGE EPISTOLAIRE

Cette correspondance entre les deux hommes est essentiellement à caractère professionnel, mais Charles Suisse n'hésite pas en débutant une de ses lettres, le 28 avril 1899, à parler d'abord d'événements familiaux, il faut préciser que l'archiviste départemental venait de se marier : *"Veuillez me permettre de commencer par vous adresser mes félicitations ; vous voilà heureux, car je sais combien vous désiriez ce mariage ! Bien qu'il soit peut-être cruel de vous parler de choses certainement bien secondaires pour vous en ce moment, comme je sais combien vous aimez les monuments de la Savoie, je*

[22] Ces missions sont confiées de nos jours à l'architecte des bâtiments de France, chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine.

ne veux pas tarder à vous mettre au courant des questions qui nous intéressent tous deux ; vous prendrez ma lettre à petites doses." Et il poursuit bien entendu sur les projets de classement en précisant que pour le moment son rôle se borne à expédier au ministère des devis relatifs aux travaux qui paraissent nécessaires. Paradoxalement, c'est le cloître de l'abbaye d'Abondance, pourtant classé, qui lui donne le plus de soucis ; il se souvient que certains membres du conseil municipal avaient promis la somme de 4000 francs pour faciliter son acquisition, mais lorsque l'assemblée communale délibère, elle ne propose plus que la moitié de l'apport promis. S'ajoutent à cela les remarques du préfet qui intervient auprès du maire pour avoir des explications sur l'intérêt que peut avoir la commune à faire cette acquisition. Charles Suisse en homme mesuré écrit "si nous arrivons à sauver ce bijou l'on pourra dire que cela n'aura pas été sans peine, saperlotte !!! ".

Pour hâter le classement du palais de l'Isle, il demande à Max Bruchet, le 5 novembre 1899, de faire intervenir un personnage politique "intelligent et influent" qui écrirait un mot au ministre ; c'est le docteur Bernard Thonion[23] qui a été sollicité. Le 8 janvier 1901, c'est auprès de l'évêque d'Annecy[24] qu'il souhaite trouver un appui *"et tâcher de déjouer [un] petit complot"*. Voici l'affaire : l'un des propriétaires des vestiges[25] de l'abbaye de Saint-Jean-d'Aulps, le plus important semble-t-il, s'était engagé à céder à l'Etat sa part et il avait promis d'intervenir auprès des autres propriétaires pour obtenir la cession complète des vestiges : *"Or à l'instigation du clergé, il s'est formé un comité qui a réuni un capital de 3000 francs dans le but d'acquérir les ruines et d'y établir toutes sortes d'attractions sous forme d'un pèlerinage à saint Guérin*[26]*(...) il paraîtrait que si l'Etat n'offre pas une somme supérieure à ces 3000 francs c'en est fait du classement ! Quelle est cette comédie ?"* Fleury Raillon *"qui parait avoir cette affaire à cœur"* intervient pour trouver un heureux dénouement. Dix jours plus tard dans une autre lettre il s'indigne : "J'ai honte vraiment de montrer tous ses vilains tripotages à la Direction des Beaux-Arts ; je crains que cela ne finisse par les dégoûter".

L'architecte est aussi capable de perdre patience, c'est le cas dans une lettre datée du 19 septembre 1900 : Le ministre des Beaux-Arts avait proposé, si la municipalité d'Annecy revenait sur sa décision de

---

[23] Bernard Thonion, député de 1892 à 1898. Voir Gabion, Robert. Le Palais de l'Ile. *Annesci* n°9, 1961, p. 82 et 92 - 93.

[24] Monseigneur Louis Isoard (1879 - 2 août 1901).

[25] Ernest Tavernier, directeur du Crédit Foncier à Annecy et conseiller général, était un ardent promoteur du classement.

[26] Saint Guérin, prieur de l'abbaye Sainte-Marie-d'Aulps (vers 1065 - vers 1150).

démolir le palais de l'Isle, que l'Etat prenne *"à sa charge dans la plus large mesure les dépenses nécessaires pour réparer cet intéressant monument"*. Cela ne voulait pas dire que l'Etat paierait la totalité de la dépense... pourtant certains élus l'avaient imaginé ! *"Il faut bien vous figurer que pour la plupart des monuments, les villes sollicitent des secours de 1/3 ; qu'elles remercient chaudement le ministère quand elles obtiennent la moitié [d'un tiers], de sorte qu'on est surpris aux Beaux-Arts du peu d'empressement de la Savoie et de son manque d'enthousiasme"*. Il s'emporte : *"De toutes façons il serait fâcheux que la Ville se montre moins empressée que l'Etat pour sauver un de ses monuments, d'autant plus que, je vois cela d'ici, pour le château c'est encore l'Etat qui (...) sera encore tapé de la différence entre le projet du Génie et mon projet de Restauration"*. Le cours des événements lui donnera raison, la Ville n'interviendra pas directement dans le financement des travaux du château.

En vacances, comme c'est le cas en septembre 1900, le travail l'accompagne, et le courrier le suit : *"Merci de votre lettre, elle me rejoint à La Baule où je viens d'arriver et où je passerai la semaine avec les miens"* et, peut-on ajouter, avec les monuments de Haute-Savoie en tout cas le palais de l'Isle, sujet de sa missive.

Cet architecte infatigable ne prenait guère le temps de se reposer sur ses lauriers. Le 6 juin 1902, un mois après le classement du château d'Annecy qu'il avait obtenu de haute lutte, il était déjà préoccupé par le devenir d'autres monuments : *"Voila encore une affaire réglée, avez-vous des nouvelles de Saint-Jean-d'Aulps ?"* puis en conclusion : *"Merci de votre concours nous avons déjà fait de la bonne besogne, à bientôt et tout à vous bien affectueusement"*.

Même avec une capacité de travail que l'on devine exceptionnelle, la charge de responsabilité était de plus en plus écrasante. Le 16 juillet 1904, il confesse en excusant un long retard pour répondre à une lettre *"Jamais je n'aurai été surmené à ce point. Je n'en puis plus !"* Nous ne connaissons pas les raisons qui l'ont poussé à accepter des activités dans un département aussi étendu que l'Isère ou aux reliefs montagneux comme les départements savoyards, dont l'état des routes et les moyens de locomotion du moment ne devaient pas permettre de commodes communications.

Le jeudi 10 août 1905 au soir, alors qu'il venait de passer quelques jours au château de Menthon-Saint-Bernard, il donne rendez-vous à Max Bruchet et à Fleury Raillon à l'hôtel d'Angleterre, établissement réputé situé rue Royale, peut-être le lieu habituel de ses séjours annéciens ; c'est sans doute la dernière fois qu'il se rend à Annecy.

QUELQUES ASPECTS DE SA PERSONNALITÉ

Charles Suisse était un visionnaire qui portait un regard à long terme sur le devenir de nos monuments ; on le voit tout particulièrement à l'occasion de la restauration de la caserne du château d'Annecy, monument pour lequel il lui fallut, en plus de ses qualités professionnelles, une patience à toute épreuve pour obtenir le classement. Une des conditions posées par l'armée était l'aménagement d'un nouvel escalier dans le logis Neuf, construit au XVI[e] siècle. Charles Suisse ne peut qu'accepter cette proposition, il demande cependant que l'on conserve les poutres et les solives des planchers qui doivent être enlevées pour aménager la cage de l'escalier, afin que celles-ci soient remises à leur emplacement d'origine dès que le château ne sera plus une caserne et que cet escalier pourra être supprimé[27].

Alors que les restaurations engagées au château d'Annecy sont achevées, Charles Suisse demeure un inspecteur vigilant. Ainsi en 1905, le génie militaire soumet le projet de remplacer des poutres et solives formant les planchers de plusieurs salles de cette caserne ; la dépense est évaluée à 2600 francs. Le directeur du génie décide - arbitrairement - que la part de l'armée s'élèvera à la somme de 1000 francs et s'adresse à l'administration des Beaux-Arts pour le complément. Bien que cette répartition soit tout à fait injuste, Charles Suisse donne son consentement auprès de son ministère le 25 octobre 1905 *"pour prouver l'intérêt que retire l'administration de la Guerre du classement du château" alors qu'à l'origine elle n'y était pas favorable et "éviter que le génie ne fasse, dans ce monument fermé, des réparations sans consulter la direction des Beaux-Arts puis afin d'exiger que ces réparations soient faites comme elles doivent l'être".*

Au début de l'année 1906, il est question de construire une laverie dans l'ancienne cuisine des comtes de Genève située au rez-de-chaussée du Vieux logis. Cela nécessite *"pour permettre un éclairage suffisant, l'évacuation des buées et l'aération"* le percement d'une fenêtre dans le contrecœur de la cheminée située dans le mur mitoyen avec le porche. Charles Suisse n'était pas favorable à cet aménagement *"qui ferait un singulier effet dans cette cheminée du XV[e] siècle"*. Pour des raisons que l'on ignore[28], il demande au chef du génie de s'adresser directement au ministère des Beaux-Arts qui donnera

---

[27] Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 81/74/11 - 81/74/12.1 ; rapport du 16 octobre 1901. Cet escalier existe toujours, il dessert l'administration des musées. Comme il a fallu attendre une cinquantaine d'années avant que le château cesse d'être une caserne, le vœu de Charles Suisse s'est perdu dans les oubliettes et nul ne saurait dire ce que sont devenues les pièces de bois ; mais cette proposition montre bien le souci de réelle conservation, pour ne pas dire le perfectionnisme, qui animait cet architecte.

[28] C'est sans doute la maladie qui ne lui a pas permis de mener à bien ce dossier qu'il a renvoyé à son ministère.

l'autorisation[29] *"car la baie située en retrait de la façade attirera peu l'attention".*

Dans les années qui suivront le classement du château, on perçoit que son enseignement a porté ses fruits. A l'occasion de travaux effectués au premier étage du logis Nemours, une frise peinte au XVI[e] siècle est découverte, l'ordre est donné par un officier supérieur d'interrompre le chantier afin de permettre un décapage soigneux de la peinture. On a du mal à imaginer un tel réflexe sans l'impulsion donnée par Charles Suisse. On peut situer cet épisode dans le courant du mois d'avril ou mai 1906[30].

UN HOMMAGE UNANIME

Lors de la séance du 10 octobre 1906, Charles Marteaux, président de l'Académie florimontane annonce le décès de Charles Suisse, à l'âge de soixante ans, survenu le 9 août à Chenôve près de Dijon, en reconnaissant *"la perte qu'a subie la Savoie dans la personne du distingué architecte"* et en soulignant *"les éminents services rendus à la cause de l'archéologie dans notre pays[31]"*.

Les Savoyards furent très discrets pour saluer la mémoire de Charles Suisse, il ne semble pas que la presse locale l'évoque. Par contre les Bourguignons lui rendirent un bel hommage par la voix d'Henri Chabeuf[32] qui fut le président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or et le président de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire. Il présente Charles Suisse comme un *"homme distingué (...) de grand talent, d'une activité sans borne et dont l'œuvre est considérable".*

"Charles Suisse fut la courtoisie, l'obligeance même. Son abord, sa conversation étaient un charme, et rien ne lui était étranger dans les multiples domaines de l'esprit : ainsi il aimait passionnément la musique".

"Homme droit, aimable et bon, estimé de tous ceux qui l'approchaient, il avait créé autour de lui comme une école de dévoués dessinateurs, commis, artistes, entrepreneurs, ouvriers grâce auxquels Dijon pouvait se suffire à soi-même dans tous les travaux

---

[29] Une photographie prise au début des travaux de restauration dans le courant des années 1950 atteste bien que ces travaux ont été réalisés.

[30] Revue savoisienne, 1906, p. 62.

[31] Revue savoisienne, 1906, p. 183.

[32] Extrait des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire* t. XXIII, 1907 ; des *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*. Tome quinzième ; ainsi que du quotidien *Le Bien Public* des 11 et 12 août 1906.

artistiques de la pierre, du métal et du bois. Tous ses collaborateurs l'adoraient comme le plus bienveillant et le meilleur des chefs". Parmi ceux-ci Auguste Billiette artisan Dijonnais et collaborateur omniprésent sur les chantiers dirigés par Charles Suisse.

"Exigeant pour ses collaborateurs, sachant commander avec une douceur inflexible, il fut toujours adoré de son personnel (...), parce que, à la fermeté nécessaire du maître de l'œuvre, responsable après tout, il unissait le sentiment le plus délicat de la justice, une bienveillance, un dévouement sans bornes (...) il avait le don rare de faire comprendre ce qu'il voulait ; c'était un grand excitateur des intelligences".

Henri Chabeuf écrit encore : *"Son service successivement étendu constituait un labeur d'autant plus écrasant que notre confrère ne fut jamais de ceux qui voient les choses par les yeux des autres, s'en rapportent à des photographies et à des chefs de chantier, fuient la poussière des échafaudages et visitent les travaux entre deux trains. Son activité était toute conscience et son temps, sa peine, il les prodiguait également dans les moindres de ses œuvres. Que de fois ne l'ai-je vu revenir fatigué d'une longue tournée, prendre à peine pied à Dijon et en préparer une nouvelle!"*

"La ville, le département, le service archéologique perdent beaucoup à sa mort, il est certain, en effet, que son successeur n'aura plus sa résidence à Dijon, et que nos monuments historiques vont passer sous le régime autoritaire de la tutelle bureaucratique exercée par Paris. Et cette perspective est bien faite pour rendre plus douloureux encore le deuil qui nous frappe et peut être qualifié de deuil public".

"Si le successeur de Charles Suisse en vient à connaître aussi bien que lui nos vieux monuments, il ne les aimera pas comme les aimait notre confrère".

SON ACTION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

En 1876, Charles Suisse publie *"La Restauration du château de Dijon"* un ouvrage rassemblant une documentation abondante, puisée aux Archives départementales de la Côte-d'Or et illustré de dessins et de plans de l'auteur. Pour la qualité de ce travail, il reçoit la médaille d'or de l'Académie de Dijon.

Ce château dont la construction débute en 1478 à l'initiative du roi de France Louis XI, représentait un témoignage exceptionnel de l'architecture militaire de la fin du Moyen Age, pourtant les Dijonnais ne l'ont jamais aimé. Il avait été bâti, dit-on, plus pour surveiller la ville et ses habitants que pour les protéger !

Il était au début du XIX[e] siècle la propriété du Département de la Côte-d'Or et abritait une caserne de gendarmerie. Il fut condamné à disparaître à partir de 1870 date à laquelle les Dijonnais entreprennent sa démolition méthodique[33] pour permettre la réalisation des projets d'embellissement. C'est l'entrée des Prussiens à Dijon qui empêche la destruction totale du château.

L'ouvrage de Charles Suisse, six ans plus tard, connaît un certain retentissement si bien que le château est classé à l'inventaire des monuments historiques. Dès lors on pouvait non seulement imaginer cet édifice à l'abri de nouvelles démolitions, mais surtout envisager, sinon sa reconstruction tout au moins la mise en valeur des vestiges. C'est l'effet inverse qui se produit. A croire que le projet de restauration prôné par Charles Suisse va exciter la pugnacité des partisans de la démolition qui souhaitent pour leur ville moderne l'aménagement de boulevards ! La majorité du conseil municipal bascule dans le camp des démolisseurs. Les destructions reprennent. L'arrêté de classement est annulé. En quelques années il ne restera plus une seule pierre du château de Dijon.

Aucun document, ni compte-rendu de la Commission des antiquités, ni lettre ou note de Charles Suisse ne nous informe sur ses états d'âme, il devait être terriblement abattu par ce retournement de situation. Mais c'est peut-être dans ce dépit qu'il a puisé la force et la volonté farouche de protéger et mettre en valeur le patrimoine ; les ruines du château de Dijon ont-elles hanté longtemps l'architecte ? On ne le saura jamais. Mais il est vraisemblable que les projets de démolition des vieilles prisons ont réveillé en lui ces tristes souvenirs[34].

La liste des travaux dans le département de la Côte-d'Or serait très longue à rédiger et demeurerait certainement incomplète, à croire que pas un des monuments de ce département n'a échappé pour tout ou partie à la bienveillante attention de Charles Suisse. Citons simplement pour les principaux situés à Dijon : la restauration de la cathédrale Saint-Bénigne[35] du XIII[e] et XIV[e] siècles, de style gothique bourguignon, de sa crypte et surtout la reconstruction de sa flèche haute de 55 mètres, qui demeure une prouesse technique jamais égalée.

[33] Dans son ouvrage Charles Suisse écrit : *"Les écussons et les sculptures sont brisés avec une brutalité inouïe, malgré les demandes du président de la Commission des antiquités qui les réclamait pour le musée de Dijon"*.

[34] De nos jours à Dijon, une rue créée en 1922 porte le nom de Charles Suisse. Mais en 1911 déjà, le conseil municipal voulant lui rendre hommage dénommait de son patronyme une rue qui fut supprimée au moment de la création de la place Grangier et de la construction de l'hôtel des postes... bâti à l'endroit même où s'élevait le château de Dijon. La délibération n'explicite pas le choix de l'emplacement de la rue, on pense naturellement qu'il s'agissait-là d'une façon de rappeler l'action de Charles Suisse pour sauvegarder ce monument.

[35] Archives du diocèse de Dijon (Dossier cathédrale de Dijon, sans cote).

L'édifice est construit sur un terrain instable et l'architecte dut entièrement reprendre les fondations. L'ensemble du chantier fut long et périlleux. Il avouera plus tard, à un ami de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or *"avoir eu souvent de mauvais jours et des nuits d'insomnie"*. A l'intérieur de la cathédrale, le siège épiscopal réalisé en 1896 et le baptistère en 1903 sont aussi l'œuvre de Charles Suisse qui exécutera également les dessins de la chaire, du cénotaphe d'un évêque de Dijon et du mémorial de Bossuet. Le talent de Charles Suisse est présent dans les moindres recoins de cet édifice. Pourtant dans le bas-côté droit, des panneaux d'aide à la visite rappellent les grandes dates de l'histoire de cette église, ils ne mentionnent qu'une seule fois le nom de Charles Suisse pour lui attribuer en 1895, la création du buffet d'orgue *« par l'architecte diocésain Suisse »* on ne fait pas allusion à l'importance du chantier de restauration qu'il dirigea, on ne rappelle pas non plus son titre d'architecte des monuments historiques !

Un autre chantier très important est celui de la salle des gardes du Palais des ducs de Bourgogne qui dura près de cinq ans de 1896 à 1900. Avec l'architecte Louis Sauvageot, il participe à la restauration du plafond, propose la mise en valeur d'anciennes ouvertures, reprend dans sa totalité le décor de la cheminée monumentale et restaure la façade extérieure.

Charles Suisse dirigea également le chantier de restauration du pavillon de l'ancien hôtel Bénigne Serre, situé rue du Lycée. Ce bel exemple de l'architecture Renaissance fut le lieu, d'après la chronique locale, de la première rencontre en 1604, entre la baronne de Rabutin Chantal et *"monseigneur de Genève"* venu prêcher le Carême. De nos jours ce pavillon sert de narthex à l'église Saint-François de Sales, construite par Charles Suisse.

Pour l'ensemble du département citons encore la construction en 1874-1878 de l'église de Glanon située à 35 kilomètres de Dijon, la restauration du donjon de Semur-en-Auxois, de la croix Renaissance de Couchey à quelques kilomètres au sud de Chenôve, du château de Chateauneuf en Auxois situé à quarante kilomètres à l'ouest de Dijon, de celui de Larochepot[36] propriété à partir de 1893 du Président Sadi Carnot *"naguère un décor de ruines décharnées"*... si l'on en croit Henri Chabeuf qui cite aussi volontiers *"les innombrables rapports qui malheureusement sont allés s'enliser dans les cartons de la Commission des monuments historiques"*.

---

[36] Le linteau de la cheminée de la salle à manger de ce château est décoré du blason *"cinq points d'or équipollés à quatre d'azur"* des Genève et de celui *"de gueules à la croix d'argent"* des Savoie : Catherine de Genève, fille d'Amédée III, épousa en 1380 Amédée de Savoie-Achaïe qui fut en possession de Larochepot à la fin du XIV[e] siècle.

SON ACTION DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA SAVOIE ET DE LA HAUTE-SAVOIE

En Savoie, il est à l'origine de nombreuses restaurations comme celle de la basilique Saint-Martin d'Aime classée dès 1875 ; mais surtout il engage des mesures de protection conduisant au classement en 1899 du cloître et du réfectoire de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne ; en 1900 de l'église de Lemenc et de l'église du Bourget-du-Lac ; en 1904 de la Maison Rouge à Conflans qu'il appelait *"le petit palais pisan"*, caractéristique avec son architecture de briques, ses arcades et ses fenêtres géminées à arcs brisés et colonnettes ; en 1905 des Charmettes. Et aussi, à des dates imprécises, du château de la Serraz à Voglans, de la tour du Châtel à Hermillon et de la Sainte-Chapelle du château de Chambéry.

Il faut aussi ajouter les cathédrales de Chambéry, Moutiers, Saint-Jean de Maurienne et Annecy dans le contexte de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

En Haute-Savoie, il permet l'acquisition du cloître de l'abbaye d'Abondance construit au XIV[e] siècle et classé en 1875. La restauration débutera quelques années plus tard ; les fresques de Giacomo Jaquerio du XV[e] siècle lui doivent beaucoup. Il obtient le classement des vestiges de l'abbaye de Saint-Jean-d'Aulps le 6 octobre 1902. Il dirige les travaux entrepris au château de Menthon-Saint-Bernard *"où il a prodigué toutes les richesses monumentales et ornementales du décor du moyen âge (...) Il s'agit moins d'un simple rajeunissement que d'une véritable transformation du plus grand luxe archéologique et artistique*[57]*"*. Plus particulièrement à Annecy, il prend position d'une façon énergique pour permettre d'une part le classement du palais de l'Isle, le 16 février 1900, sur lequel depuis près d'une quarantaine d'années planaient des projets de démolition et d'autre part le classement du château, le 7 mai 1902, abandonné aux mains du génie militaire dont l'unique souci était de maintenir la caserne en *"bon état d'habitabilité"*. Il avait certainement d'autres projets en vue puisqu'il demande, dans une de ses dernières lettres à Max Bruchet, des renseignements historiques sur Thonon-les-Bains et sur la chapelle des Allinges. Il intervient une ultime fois en Haute-Savoie pour l'obtention d'une subvention de 500 francs afin d'engager des travaux à la voie romaine de Dingy-Saint-Clair[58] qui fut classée grâce à son intervention le 9 mai 1900. Il serait injuste de ne pas

---

[57] Henri Chabeuf, déjà cité. Par ailleurs, dans la longue liste de personnalités présentent lors des obsèques de Charles Suisse, le journaliste du *Bien Public* signale la présence du comte de Menthon.

[58] Revue savoisienne, 1906, p. 2.

porter à son actif le clocher roman d'Annecy-le-Vieux qui fut classé en 1908 mais dont il entreprit, d'après Antoine Fontaine, la procédure de classement.

Une phrase de l'hommage rendu par Henri Chabeuf, nous engage à imaginer la tonalité des négociations qui ont permis d'obtenir le classement du château d'Annecy et du palais de l'Isle : *"Très écouté à Paris, ayant le don de persuader, sachant exposer, faire valoir ses projets et aussi présenter habilement des alternatives, connaissant à merveille l'art de suggérer les solutions préparées par lui-même".*

S'il est vrai que quelques lignes dans la Revue savoisienne ont suffi pour relater le décès de l'architecte des monuments historiques, il faut rappeler qu'en 1903 sur proposition de Max Bruchet, Charles Suisse est nommé membre d'honneur de l'Académie florimontane[39]. Deux ans plus tard[40] elle lui décernait une médaille d'argent, sur laquelle étaient représentés le château d'Annecy, le palais de l'Isle et le cloître d'Abondance ; au revers était gravée cette inscription :A M. CHARLES SUISSE, ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES, LA SOCIETE FLORIMONTANE RECONNAISSANTE POUR SON CONCOURS DANS LE CLASSEMENT ET LA RESTAURATION DES EDIFICES DE LA HAUTE-SAVOIE - ANNECY, LE 5 JUILLET 1905[41]. Charles Suisse s'empresse de remercier dans le courant de l'automne suivant *"Je suis on ne peut plus touché du témoignage d'affectueuse estime que la Compagnie que vous présidez et à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir veut bien me donner et je vous prie d'agréer et de faire agréer à ces Messieurs l'expression de toute ma gratitude. J'espère que la mission de l'inspecteur en chef des monuments historiques de la Haute-Savoie n'est pas terminée. Quelques uns de vos monuments classés ne sont encore qu'à moitié restaurés, d'autres et des plus intéressants sont sur le point de l'être ; la voie est ouverte maintenant et mon successeur aura encore à faire dans votre beau pays*[42]*".*

L'architecte en chef des monuments historiques Lucien Sallez (1868-1963), lauréat du concours en 1905, lui succède de 1907 à 1909.

[39] Revue savoisienne. 1903, p. 218.

[40] Revue savoisienne. 1905, p. 119-120.

[41] Description d'Henri Chabeuf.

[42] Revue savoisienne. 1906, p. 2.

CHARLES SUISSE, UN HOMME...

Son père Jean-Philippe Suisse, épouse Cornélie Marsuzi de Aguirre, une personne sur laquelle nous n'avons guère de renseignements, qui deviendra la mère de quatre enfants : Charles, né le 1er juin 1846 à Paris, Edouard en 1849, Henry en 1851 et Louise en 1857. Ses frères et sœur sont nés à Dijon.

Charles épouse le 11 février 1879 à Allemant dans l'Aisne, Henriette Marsuzi de Aguirre, de onze ans sa cadette. Rien ne nous empêche d'imaginer une charmante jeune femme de type méditerranéen. Cependant la lecture de l'acte de mariage laisse entrevoir un drame, on apprend que la mère de Charles est *"sans résidence connue"* comme le constate un acte de notoriété dressé par la justice de paix. Elle est *"absente"* depuis janvier 1858 *"sans avoir fait connaître à sa famille, le lieu où elle allait fixer sa résidence"*. Charles avait 12 ans au moment de la disparition de sa mère.

C'est à l'occasion du mariage de Louise Suisse, sœur cadette de Charles, le 29 mars 1886 que l'acte d'état civil nous apprend le décès de Cornélie Marsuzi de Aguirre, survenu à Gênes, en Italie, le 30 décembre 1880. On ignore ce qui a poussé cette femme mystérieuse à quitter le domicile conjugal.

De cette union entre Charles Suisse et Henriette Marsuzi de Aguirre, née à Bruxelles en 1857, naîtront quatre enfants : Henri, capitaine de vaisseau (1880-1947), Gabrielle (1882-1958), Jeanne (1885) et Edouard, ingénieur civil (1890 - ?).

On ne sait rien sur ses enfants, mis à part les informations glanées dans les actes de l'état civil. Sauf à propos de sa fille Gabrielle dont la santé lui cause de belles inquiétudes ; au lendemain d'une opération chirurgicale qu'elle vient de subir, il se confie à Max Bruchet, le 28 avril 1903 : *"Bien que je n'aie guère, en ce moment, l'esprit et le cœur à m'occuper d'affaire..."*. On devine entre les mots un père alarmé. Mais cela ne l'empêche pas de joindre une longue note à cette missive au sujet de l'opportunité de la restauration de la cheminée de la grande salle du château d'Annecy. Juste avant la formule de politesse il précise : *"Malgré toutes les affirmations des grands médecins de Paris une opération a été reconnue de toute urgence. Elle a eu lieu hier et a bien réussi. Nous avons bon espoir"*. Max Bruchet semble être au courant de ses tracas pour comprendre ce qui est révélé à mi-mot. Pour notre part, nous n'en saurons pas plus.

Sur l'ensemble des documents consultés, l'adresse de Charles Suisse est invariablement, 2 rue Jeannin à Dijon. La maison est aujourd'hui occupée par le siège d'un club sportif. Ce n'est que pour l'annonce de son décès que l'on mentionne son domicile à Chenôve situé dans la proche agglomération dijonnaise.

Ce qui laisse supposer que la famille Suisse a déménagé au cours de l'année 1906, quelques mois avant le décès Charles ; de plus s'il est inhumé au cimetière des Péjoces à Dijon, la messe de sépulture eut lieu dans l'église paroissiale de Chenôve.

Le dénombrement réalisé à Dijon au début de l'année 1906, nous indique qu'au n° 2 de la rue Jeannin vit Charles Suisse, Henriette son épouse, Henri, Gabrielle et Edouard leurs trois enfants ; femme et enfants sont déclarés sans profession. De plus, trois personnes sont à leur service : une femme de chambre et un couple dont le mari a la fonction de valet de chambre et l'épouse de cuisinière.

C'est lors du dénombrement suivant, en 1911 à Chenôve, que l'on retrouve, au n°2 de la rue Charles Poisot certains membres de cette famille, à savoir Henriette et deux enfants : Gabrielle et Henri ainsi qu'Henry Suisse, le frère de Charles. Le personnel de maison est composé d'une femme de chambre, c'est la même personne qui était déjà à leur service rue Jeannin, d'un jardinier et d'un cuisinier.

Le dénombrement réalisé au début de l'année de 1906 nous apprend qu'une vigneronne était domiciliée à cette adresse ; celui réalisé en 1921 signale un autre vigneron. Mais ni l'une ni l'autre n'ont de lien de parenté avec la famille Suisse.

De nos jours la maison a été détruite... son emplacement sert de parking !

On ne connaît pas les causes du décès de Charles Suisse, Henri Chabeuf dans son hommage ne désigne pas explicitement cette maladie qu'il qualifie de *"cruelle"* en évoquant de *"terribles souffrances"* : *"C'est en novembre 1905 que se déclara le mal sournois et implacable dont devait lentement mourir notre confrère : qui sait si la fatigue physique de déplacements continuels, la tension de l'esprit fixé sur tant d'objets divers, jointes aux plus cruelles angoisses sur la santé de sa fille, n'ont pas contribué à développer une maladie dont aucun soin n'a pu ralentir le cours ? "*

D'après les registres du cimetière des Péjoces nous savons que sous la pierre tombale reposent Jean-Philippe décédé en 1882, Jeanne enfant mort-né en 1885, Charles décédé en 1906 et Henriette décédée en 1922[13]. Sur la face avant de la tombe est inscrit : ICI REPOSE - JEAN-PHILIPPE SUISSE - ARCHITECTE DIOCESAIN - CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR - [illisible] - 9 JUILLET 1808 - DECEDE A DIJON LE 25 OCTOBRE 1882 - PRIEZ POUR LUI.

Sur la partie supérieure de la tombe figurent d'autres inscriptions, malheureusement bien effacées. Cette concession à perpétuité n'est

---

[13] Henriette est décédée à Croissy-sur-Seine (Yvelines), c'est son beau-frère Henry Suisse qui déclare le décès à l'officier d'état civil.

plus entretenue depuis belle lurette.

Un siècle après son décès on se rend compte que l'œuvre de Charles Suisse est considérable. Il fut l'architecte que d'heureuses circonstances - que nous ignorons - conduisirent dans notre département pour intervenir in extremis sur nos monuments qui étaient en grand péril. Bien sûr on peut toujours estimer qu'un autre architecte aurait de la même façon, mené à bien les nombreuses missions qu'il s'était fixées. Si rien n'interdit de l'imaginer, on constate cependant que son prédécesseur ne semblait guère s'intéresser à notre patrimoine !

Charles Suisse va creuser le premier sillon, avec toute la difficulté du précurseur qui doit s'atteler à convaincre les élus autant que les propriétaires privés. Son empreinte sur le terrain reste indélébile pour les quatre principaux monuments cités plus haut.

Et pourtant qui connaît Charles Suisse ? Son nom figure rarement dans les ouvrages consacrés aux deux monuments annéciens, mis à part les courtes mentions figurant dans la Revue savoisienne et déjà citées en note. Il faut ajouter deux livres : l'étude archéologique de Max Bruchet, publiée également dans la Revue savoisienne. L'archiviste *"remercie Charles Suisse d'avoir bien voulu prendre auprès de la direction des Beaux-Arts la défense du château d'Annecy"*. Cela tient sur deux lignes à la page 247 du volume de l'année 1900. Et aussi quelques lignes dans la revue Annesci n°9 consacrée au palais de l'Isle, publiée en 1961. Sous la plume de Robert Gabion, à la page 92, on peut lire *"Sans doute convient-il d'insister sur le rôle, peu connu, de l'architecte dijonnais Charles Suisse, inspecteur des Monuments Historiques, qui, dès son arrivée en 1898, avait visité le Palais et alerté, spontanément semble-t-il, les services du Ministère ; on notera que Charles Suisse avait déjà réussi à faire acheter, l'année précédente, les vestiges du cloître d'Abondance, et que c'est à lui aussi qu'est dû, en bonne partie, le premier classement du Château d'Annecy en 1902"*.

Que sont devenues les archives témoignant de l'activité professionnelle de Charles Suisse[11] ? Les lettres adressées par les différents correspondants haut-savoyards qui le tenaient informé de l'évolution des chantiers ou attiraient son attention sur de nouveaux monuments présentant un intérêt archéologique et architectural ? Cette médaille décernée par l'Académie florimontane ? Les photographies et les notes personnelles qu'il ne devait pas manquer de rédiger tout au

[11] Mélanie Henry, historienne de l'art a étudié le château de Montmirey-la-Ville (Jura), restauré par l'architecte Adolphe Prost au début du XX[e] siècle. Elle m'informe que ce dernier, élève de Charles Suisse a repris son cabinet en 1906. Le château de Montmirey-la-Ville est la propriété de la famille d'Aligny parente de la famille de Menthon.

long de ses déplacements ? Les rapports, devis, plans... aucun fonds public ne possède de tels documents qui auraient pu compléter cette étude. Et nous n'avons pas connaissance d'une éventuelle parentèle.

Puissent ces quelques pages, à l'occasion du centenaire du décès de Charles Suisse et malgré la rareté des sources, rendre hommage à un homme dévoué à la cause patrimoniale, à une période où cela n'était pas encore une mode mais participait à une sincère - et désintéressée - contribution à la conservation de nos monuments ... afin de transmettre aux générations les témoignages merveilleux des ouvrages du passé.

REMERCIEMENTS

A mesdames Dominique BARDIN, documentaliste au musée des Beaux-Arts de Dijon ; Geneviève DOUCET, chargée d'études documentaires aux Archives de la Côte-d'Or ; Marilena KOURNIATI, conservateur à l'Académie d'architecture ; Eliane LOCHOT, conservateur en chef des Archives de Dijon et à monsieur Jacques ROGÉ archiviste du diocèse de Dijon.

La photographie de Charles Suisse est extraite du *Journal Hebdomadaire de la Société Centrale des Architectes Français* du mois de septembre 1906.

Pierre LANTERNIER

Jean-Philippe SUISSE
1808 Gorze (Moselle)
1882 Dijon (Côte-d'Or)
épouse Cornelie MARSUZI DE AGUIRRE
?
1880 Gênes (Italie)

4 enfants :

Charles **1846** Paris II[e] **1906** Chenôve (Côte-d'Or) **épouse en 1879** à Allemant (Aisne) **Henriette MARSUZI DE AGUIRRE** **1857** Bruxelles (Belgique) **1922** Croissy sur Seine (Yvelines)	**Edouard** **1849** Dijon **?**	**Henry** **1851** Dijon **?** (après 1922)	**Edouard** **1857** Dijon **?**

4 enfants :

Henri **1880** Dijon épouse en 1921 à Dijon **Georgette Honnorat** **1947** Villiers-St-Frédéric (Yvelines)	**Gabrielle** **1882** Dijon épouse en 1914 à Chenôve **Félix Camille Vionnois**[1] **1958** Paris VIII[e]	**Jeanne** **1885** inhumée à Dijon	**Edouard** **1890** Dijon épouse en 1922 à Neuilly-sur-Seine (Hauts de Seine) **Louise Durand** épouse en 1944 à Tananarive (Madagascar) **Marie Rosse** **?**

[1] Son père Felix Vionnois né en 1811, était architecte départemental de la Côte-d'Or, on lui doit la création et la restauration de nombreux monuments tant à Dijon : le jardin Darcy (1880), le monument de la résistance de 1870 (1872), l'école de garçons (1882)... que dans le département de la Côte d'Or notamment le château du clos Vougeot (1891) qui était la propriété de l'abbé de Cîteaux jusqu'à la Révolution française.

La conjoncture et la consommation au miroir de l'octroi ? Le cas annécien, an IX-1943

En France, les impôts indirects d'Ancien Régime ont été abolis par le décret du 19 février 1791. Du fait de l'annexion de la Savoie en 1792, après l'entrée des troupes révolutionnaires, l'administration municipale d'Annecy se trouva brutalement privée des 8 000 francs de recettes annuelles qui provenaient du commun et de la gabelle du vin, des mailles et trois deniers perçus sur le bétail abattu dans la boucherie[1], de la layde sur les grains, noix et noyaux vendus à la grenette et enfin des droits féodaux attachés au fief d'Annecy-le-Vieux dont les syndics d'Annecy étaient seigneurs depuis 1715.

Très vite on dut trouver une autre source de revenus pour éviter que les villes ne soient déclarées en faillite. À Annecy, ce ne fut chose faite qu'en l'an IX (mai 1801) avec l'établissement d'un octroi municipal et de bienfaisance.

Je vais tout d'abord évoquer le contexte législatif de la création des octrois qui est fort intéressant en lui-même et qui permet de mieux comprendre le fonctionnement de cet impôt. J'aborderai ensuite l'organisation de l'octroi à Annecy, son mode de perception et enfin les pièces comptables produites par son administration et les nombreuses informations qu'elles nous fournissent sur la vie économique et la consommation annécienne d'un grand XIX^e^ siècle que j'étends de l'an IX à 1917, durée d'existence de cette imposition.

Un système de taxation très décrié

Dans le dernier tiers du XVIII^e^ siècle, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour dénoncer le caractère injuste des droits

---

[1] C'est en 1502 que la ville obtint de Philibert II, duc de Savoie, l'autorisation de percevoir un impôt indirect sur les viandes vendues dans les boucheries et ce, jusqu'en 1506. En 1518, Philippe de Genevois autorise la ville à percevoir une « maille genevoise » sur chaque livre de viande. Les Trois deniers sont perçus sur chaque livre de viande à partir de 1600 ; le 1^er^ mars 1619, Charles-Emmanuel I^er^ accorde à perpétuité la jouissance de cet impôt, pour moitié à la ville et pour moitié au collège chappuisien.

qui pèsent sur les produits de consommation courante. Il est vrai que les impôts de consommation sont établis sur des titres conçus en termes vagues et incertains que l'on est presque toujours obligé d'interpréter par des usages qui varient suivant la cupidité des fermiers ou la négligence des officiers municipaux. Il en résulte une foule de procès également désavantageux pour les particuliers et les communautés. Un autre inconvénient de presque tous ces tarifs est d'assujettir à des droits très légers une foule de marchandises différentes, rendant ainsi la perception très délicate et facile à éluder, sauf à prendre des précautions rigoureuses fort gênantes pour le commerce et que, la plupart du temps, les communautés n'ont pas les moyens de mettre en place. Les bourgeois[2] des villes auxquelles le souverain avait accordé le droit de percevoir des impôts de consommation ont souvent trouvé le moyen de s'affranchir de la contribution aux dépenses communes pour la faire supporter aux plus pauvres des habitants, aux petits marchands et aux paysans. Ces droits étant établis pour subvenir aux dépenses générales des villes et accordés à la demande des corps municipaux, il en a résulté presque partout qu'on a, de préférence, chargé les denrées que les pauvres consomment. Si, par exemple, on a mis des droits sur le vin, on a eu soin de les faire peser sur celui qui se consomme dans les cabarets et d'en exempter celui que les bourgeois font entrer pour leur consommation personnelle. De la même façon, on a souvent exempté toutes les denrées que les bourgeois font venir des propriétés qu'ils possèdent à la campagne. Ainsi, ceux qui profitent le plus des dépenses communes des villes sont précisément ceux qui y contribuent le moins et, dans les faits, ces dépenses se trouvent payées par ceux qui n'ont pas les moyens de s'approvisionner en gros et par les habitants des campagnes dont les produits grevés de droits se vendent moins avantageusement. On reproche aussi à ces impôts de restreindre la consommation, de provoquer la contrebande et de favoriser la falsification.

La Révolution condamne les impôts de consommation

Les imperfections des impositions sur les denrées ont suscité de nombreuses plaintes et, aux États généraux de 1789, nombre de cahiers de doléances réclament leur suppression. Cependant, le produit de ces taxes représente des revenus non négligeables, aussi les décrets des 28 janvier et 13 mars 1790 par lesquels l'Assemblée nationale prononce l'abolition des droits féodaux excluent-ils les droits connus sous les noms de droits de péage, de long et de travers,

---

[2] Bourgeois s'entend ici au sens juridique et non au sens sociologique du terme.

de passage, de halage, de pontonnage, etc., perçus soit au profit du Trésor public soit au profit des provinces, villes, communautés d'habitants ou hôpitaux. Ces droits continueront d'être perçus provisoirement suivant les titres et tarifs de leur création primitive jusqu'à ce qu'il soit définitivement statué à cet égard.

Lorsque fut venu le moment de soumettre à. l'Assemblée nationale la question de ces droits, le comité des finances crut devoir en proposer le maintien. Cette proposition ne trouva pas grâce devant l'Assemblée. Après une courte mais vive discussion, l'Assemblée nationale décrète que tous les impôts perçus à l'entrée des villes, bourgs et villages seront supprimés à compter du 1[er] mai suivant et charge son comité des impositions de lui présenter, sous huit jours, un projet de remplacement des impôts supprimés pour faire face aux dépenses publiques de l'année 1791. Au cours de ces débats, certains s'étaient préoccupés du désarroi dans lequel la disparition de ces impôts allait plonger les finances municipales. Ces réserves furent repoussées et l'on se contenta de mettre à l'ordre du jour d'une séance ultérieure le règlement des difficultés qui allaient naître. Mais ces mesures complémentaires ne furent jamais proposées. Les villes, privées de la majeure partie de leurs ressources, tombèrent dans une si profonde détresse financière qu'il fut un temps question de revenir aux taxes qu'on avait si vivement décriées et un peu étourdiment abolies. Cette fâcheuse situation se prolongea jusqu'en l'an V. Une loi du 9 germinal de la même année, après avoir fixé le maximum des sous additionnels qui pourraient être ajoutés au principal des contributions directes et mobilières pour subvenir aux dépenses des administrations municipales, ajoutait : « *en cas d'insuffisance des centimes et sous additionnels... il ne pourra être pourvu à un supplément de revenu jugé nécessaire... que par des contributions indirectes et locales dont l'établissement et la perception ne pourront être autorisés que par le Corps législatif...* ». En l'an VI aucune contribution indirecte locale n'avait encore été créée. L'administration municipale de Paris fut la première à demander le rétablissement d'un octroi pour sortir des embarras financiers dans lesquels elle se débattait. L'autorisation lui fut accordée par une résolution du Conseil des Cinq-Cents en date du 24 vendémiaire an VII, approuvée le 27 par le Conseil des Anciens.

Le retour en force de l'impôt tant honni

Sur ces entrefaites, la loi du 11 frimaire an VII qui, entre autres choses, réorganise le budget des communes, précise dans quels cas il est loisible d'établir un octroi : « *Lorsque dans une commune... l'état des dépenses municipales et communales... sont insuffisantes pour*

fournir en entier auxdites dépenses, il y sera pourvu par l'établissement de taxes indirectes et locales, lesquelles ne pourront avoir lieu qu'après l'autorisation expresse et spéciale du Corps législatif . » De nombreuses villes profitèrent immédiatement de la faculté qui leur était accordée. Cependant, le privilège de percevoir un octroi avait été réservé aux villes d'une certaine importance (au moins 5 000 habitants).

Le rétablissement des impôts sur la consommation ne se généralise qu'à partir de l'an VIII, date à laquelle la loi du 5 nivôse décide qu'il sera établi des octrois « *municipaux et de bienfaisance sur les objets de consommation locale* » dans les villes dont les hospices civils n'ont pas de revenus suffisants pour leurs besoins. Sous ce régime, les octrois se multiplient rapidement : en l'an IX on en compte déjà 293 ; en l'an XI, 499 villes en sont pourvues.

Il apparaît alors qu'une réglementation d'ensemble est indispensable. Elle sera réalisée par le décret du 17 mai 1809 que l'on a appelé le Code des octrois dont voici les principales dispositions :

- il conserve aux octrois le caractère de ressources accessoires, destinées à parer à l'insuffisance des revenus communaux ;
- il limite la perception à des objets désignés sous les cinq rubriques suivantes : boissons et liquides, comestibles, combustibles, fourrages et matériaux ;
- la perception et l'administration des octrois sont confiées aux autorités municipales, sous la tutelle du ministre des Finances et sous la surveillance de l'administration des droits réunis[3]. Cette dernière disposition disparaît en 1812, quand un décret du 8 février place la perception des taxes communales dans les attributions de la Régie des droits réunis. C'était une indéniable atteinte portée à l'autonomie communale, les conseils municipaux ne pouvant plus fixer à leur gré le mode et les règles de la perception. La Restauration rend aux communes les libertés que l'Empire leur avait confisquées. Dès 1814 (loi du 8 décembre, art. 121), le service des octrois fut replacé dans les attributions des municipalités.

Une nouvelle refonte des règlements est réalisée par une ordonnance du 9 décembre 1814, laquelle est conçue dans le même esprit que le décret du 17 mai 1809 et lui a emprunté la majeure partie de ses dispositions.

---

[3] L'administration des contributions indirectes, qualifiée dans l'usage de Régie des contributions indirectes ou, plus simplement, de Régie sans autre spécification, a été créée sous le nom de Régie des droits réunis par la loi du 5 ventôse an XII. Elle a pour fonction essentielle de pourvoir, pour le compte de l'État, à l'assiette et au recouvrement des contributions indirectes et des droits et revenus qui y sont assimilés. La Régie est en outre investie de fonctions accessoires qui se rapportent les unes aux monopoles d'État (allumettes, tabacs et poudres à feu) et les autres aux octrois municipaux.

Les textes que nous venons de passer en revue tendent de plus en plus, d'une part à faire de l'établissement et de la gestion des octrois une affaire purement communale, délibérée par les corps municipaux sous la surveillance de l'autorité supérieure ; d'autre part, à restreindre strictement les perceptions aux faits de consommation locale. La loi du 28 avril 1816 vient donner à ses deux principes leur formulation définitive.

Bien sûr, depuis la promulgation de la loi de 1816 jusqu'à la suppression des octrois sur l'ensemble du territoire national en 1948, de nombreux changements ont été apportés ; mais ces modifications, nécessitées par des besoins nouveaux, ont respecté les principes généraux. Je relèverai toutefois le progrès considérable réalisé par la loi du 17 mars 1852, aux termes de laquelle l'État a définitivement cessé de partager avec les communes le produit de l'octroi. En effet, à peine cet impôt avait-il été rétabli que le gouvernement décidait d'opérer sur les recettes divers prélèvements au profit du Trésor, et si quelques-uns de ces prélèvements avaient été abandonnés à la chute de l'Empire, le plus important, se montant à 10 % du produit brut des octrois avait été conservé par la loi de 1816. La loi de 1852, en l'abolissant, a restitué à l'octroi son caractère de recette exclusivement municipale.

Annecy tarde à établir un octroi

Dans une lettre adressée à l'administration centrale du département du Mont-Blanc, le ministre de l'Intérieur Lucien Bonaparte se plaint du fait que les communes du département n'ont pas profité des possibilités offertes par la loi du 11 frimaire an VII pour établir un octroi. Il annonce que le Trésor public n'est plus en mesure de pourvoir aux frais des hospices et des enfants abandonnés et déclare que si les hospices du département n'ont pas de revenus suffisants il faut se hâter de créer des octrois provisoires *« car le plus grand crime seroit de laisser périr le malade faute de soins et de remèdes, l'indigent invalide faute de secours, et l'enfant abandonné faute de nourrices. »* Il en profite pour annoncer que le Conseil d'État a adopté le principe d'une organisation générale d'octrois et ajoute que *« en attendant que la loi soit faite, l'humanité, le premier des devoirs, commande impérieusement l'établissement des octrois, et le gouvernement l'autorise provisoirement »*[1].

[1] Archives municipales d'Annecy (dorénavant AMA), 2 I. 2(12)°.

Il fallut la loi du 5 ventôse an VIII qui rendait obligatoire l'établissement d'un octroi municipal et de bienfaisance dans toutes les villes où les hospices civils n'avaient pas des revenus suffisants pour assurer leur fonctionnement, pour que l'administration communale d'Annecy se décide à solliciter l'autorisation d'en créer un. Malgré les difficultés financières auxquelles elle se heurte, l'administration municipale ne se précipite pas pour créer un octroi et ne se décide à le faire que sous la pression préfectorale. Pourtant, l'état de ses finances dans le courant de l'an VIII est tel qu'il lui est impossible de subvenir à ses dépenses. Ces dernières s'élèvent à 10 026 francs alors même que les revenus atteignent péniblement la somme de 741 francs ; par ailleurs les hospices annoncent un déficit d'environ 3 000 francs. Le 3 vendémiaire an IX, le conseil municipal vote enfin un règlement et tarif pour son octroi très fortement inspiré des impôts de consommation qui avaient cours avant la Révolution. L'octroi est donc établi sur les deux denrées qui étaient autrefois les plus productives sur le plan fiscal, le vin et la viande. L'article second du règlement annonce la couleur : « *La taxe portera sur les vins de toutes qualités et perçue de tous hôtes et revendans vin, et sur toute viande qui sera depecée et vendue du bétail ci-après et qui sera amaté* (= abattu) *dans l'enceinte des limites de la ville par tous bouchers & revendeurs et par eux payée...* »[5] Le conseil municipal décide que ces taxes seront affermées séparément par enchères et dans la crainte que cette taxe ne provoque un renchérissement des produits, il est décidé que le maire, tout comme cela se pratiquait avant la Révolution, sera autorisé à fixer un prix maximum auquel le vin et la viande pourront être vendus. Le préfet refuse de présenter ce règlement au gouvernement car il n'est pas conforme à la loi. En effet, le conseil municipal ne propose l'établissement de l'octroi que pour faire face aux dépenses communales et ne fait point mention des moyens pour suppléer au déficit des revenus de l'hospice ; en outre, il est prévu que la perception de l'impôt sera affermée, ce qui n'est pas autorisé.

Le conseil municipal retravaille sa copie et sollicite à nouveau l'établissement d'un octroi par délibération du 17 pluviôse an IX. La perception des impôts indirects de consommation est ressuscitée à Annecy sous la dénomination nouvelle « d'octroi municipal et de bienfaisance » par arrêté ministériel du 28 floréal an IX (18 mai 1801). Imprimé, ce règlement est publié et affiché le 21 prairial an IX (11 juin 1801).

---

[5] Rayssac, Marie-Claude. Le commerce et la fiscalité du vin à Annecy (XIVe-XVIIIe siècles), dans *Chemins d'histoire alpine : mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*, Annecy, 1997, pp. 511-523.

Rayssac, Marie-Claude. Les taxes annonaires : une survivance tardive de la peur des disettes. Le cas d'Annecy et de la Savoie du XIV[e] au XIX[e] siècle, dans *Revue savoisienne*, 1996, pp. 145-172.

Le 28 pluviôse an X, le conseil émet le vœu d'établir un tarif additionnel pour faire face aux frais de curage des canaux suite aux inondations dont la ville a été victime en frimaire. Cette nouvelle taxe porterait sur le bois, les planches, les liteaux, les noyaux et fromages. Le conseil s'inspire une fois encore des droits perçus sous l'Ancien Régime qui étaient de deux bûches pour chaque bateau de bois à brûler, un liard par douzaine de planches et liteaux, une livre de noyaux par quart et un sol par fromage. Ce n'est qu'un an plus tard que le conseil transmet son arrêté pour approbation, laquelle n'a pas été obtenue. Le préfet reconnaît que la ville a grand besoin d'augmenter ses revenus et suggère que le mieux serait de supprimer l'exemption en faveur du vin que les habitants font entrer venant de leurs fonds, exemption qui n'existe nulle part ailleurs. Le 17 prairial an XIII (7 juin 1805), il est encore question d'ajouter au tarif des taxes sur ces produits ainsi que sur le foin. Nous ne savons pas si ce nouveau projet a été mené à bien.

Quoi qu'il en soit, l'année suivante, un nouveau règlement pour la perception de l'octroi municipal et de bienfaisance, applicable à compter du 1er vendémiaire an XIV (23 septembre 1805), voit le jour. L'octroi est dorénavant perçu « *sur les vins, bières, liqueurs, eaux-de-vie, boeufs, vaches, porcs, moutons, veaux, chèvres, brebis, viande dépecée introduits dans la ville et ses dépendances pour la consommation, sur la bière fabriquée dans la ville, mais sur la portion seulement qui s'y consomme, sur le foin introduit et vendu aux aubergistes, logeurs et cabaretiers, sur le bois de chauffage, sur les planches et lattes introduits.* »[6]

Le rattachement : rupture ou continuité ?

Après avoir brossé à grands traits le contexte législatif sur le territoire français, il convient d'aborder rapidement la législation sarde à laquelle la ville d'Annecy a été soumise entre 1815 et 1860. Peu après le retour de la Savoie dans le giron du royaume de Piémont-Sardaigne, le conseil communal sollicite l'autorisation d'établir un octroi et, le 13 mars 1816, rédige un projet de tarif accompagné d'un règlement pour la perception des droits qui, dans leur version définitive, sont approuvés le 3 avril 1816. Le tarif reprend, à quelques points de détail près, celui de l'an XIV. Dans les boissons, on taxe les

[6] AMA, 2 L 2(1-1)°.

vins du duché, les vins étrangers, la vendange, la bière, le cidre ou poiré[7], le vinaigre, les liqueurs et eaux-de-vie ; dans les comestibles, les boeufs, vaches ou génisses au-dessus d'un an, les porcs, les veaux, les moutons, brebis et chèvres ; le foin ; parmi les combustibles et matériaux on a retenu le bois de chauffage, les planches, les lattes.

Les lettres patentes du 8 décembre 1823 qui abolissent, à dater du 1er juillet 1824, tous les droits possédés par les communes, corporations et particuliers et établissent les règles pour l'institution d'octrois conduisent la ville à rédiger, en septembre 1824, un tarif et règlement pour son octroi conforme aux nouvelles dispositions. L'octroi ne peut porter que sur les boissons et liquides, les comestibles, *« à l'exception de toutes sortes de blés et de menu denrées »*, les combustibles, les fourrages, les matériaux de construction et, en cas de besoin, le fer, le plomb, l'étain, le cuivre, les verres, les cristaux, les savons et les denrées coloniales, les droits de mouture, les poids et mesures. Les octrois peuvent être affermés, mis en régie ou être perçus par abonnement. Nous avons là une similitude frappante avec l'organisation française.

Le périmètre de l'octroi et les bureaux

Le périmètre est l'étendue du territoire communal dans lequel sont perçus les droits d'octroi. Si le périmètre peut légalement comprendre toute la commune, dans la pratique il est souvent restreint aux seules portions de ce territoire qui profitent intégralement des avantages de l'agglomération tels que les services municipaux de police, d'éclairage, de balayage, de distribution de l'eau et du gaz. Chaque octroi comporte en principe un périmètre unique à l'intérieur duquel la perception s'opère également sur tous les objets compris au tarif. Il peut arriver qu'il soit opportun et équitable d'étendre les charges de l'octroi sur des territoires ruraux ou des hameaux voisins de la partie principale, mais dans ce cas on n'applique pas aux habitants concernés l'intégralité du tarif. On peut donc avoir deux périmètres, l'un restreint à l'agglomération urbaine qui supporte le plein tarif, l'autre soumis seulement à quelques perceptions déterminées.

---

[7] Bescherelle, Dictionnaire national, 1875 : « *Liqueur que l'on retire des poires pilées, pressées et fermentées pour la boire, ou pour en faire du vinaigre, ou même pour en obtenir de l'alcool. La boisson de poiré se fait ordinairement pure, et se livre telle au commerce : on n'y ajoute de l'eau que pour en augmenter le volume. Le poiré est assez nettoyé ou paré pour pouvoir être bu au bout d'une vingtaine de jours. Après un ou deux mois de séjour dans les tonneaux, il offre une boisson fine, et dont l'acidité est des plus agréable.* »

Ce fut le cas d'Annecy à certaines époques comme nous le verrons plus loin.

Le règlement approuvé le 17 octobre 1811 est le premier qui fait véritablement mention du périmètre de l'octroi. Le territoire sur lequel s'exerce le droit d'octroi comprend la ville, ses faubourgs et toute la banlieue. Les limites sont indiquées par des poteaux portant l'inscription Octroi de la ville d'Annecy placés :

- le premier à l'embranchement du chemin d'Annecy-le-Vieux à la grande route de Genève ;
- le second au hameau d'Albigny sur le pont où se trouvait anciennement une croix;
- le troisième à la Croix Rouge sur la route de Chambéry ;
- le quatrième du côté de Vovray au Moulin Rouge qui est compris dans le rayon ;
- le cinquième du côté de Cran, lieu-dit au Tet ;
- le sixième du côté de Sevrier à l'endroit où existait une croix sur la limite d'Annecy et de Sevrier.

À cette date existent deux bureaux, le premier à la porte Perrière et le second à la porte du Sépulcre. On crée un bureau central destiné à recevoir les déclarations des objets fabriqués, préparés ou récoltés dans le périmètre de l'octroi et qui servira de bureau de déclarations pour les produits introduits par le faubourg de Boeuf, par la rue du Pâquier et par le chemin .neuf dit de l'Evêché. Ces bureaux sont ouverts depuis le lever du jour jusqu'au coucher du soleil soit de quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir du 1er avril au 1er octobre et de six heures du matin jusqu'à six heures du soir du 1er octobre au 1er avril.

Le règlement de 1824, se contente de préciser que *« L'arrondissement communal d'Annecy comprend tout le territoire de ladite Commune. »*

Les règlements de 1827, 1830, 1851 et 1857 portent que *« L'arrondissement de l'octroi communal d'ANNECI comprend tout le territoire de la Commune »* mais précisent que le rayon de l'octroi pour la perception du droit sur les foins et les bois de chauffage est restreint à ce qui constitue la ville et ses faubourgs de la manière suivante : *« La ligne partira dès le bâtiment de Notre-Dame-de-Pitié inclusivement, et suivra, du côté du levant, la direction de la route dite la Voie des chevaux, jusqu'à sa jonction à la grande route d'Annecy-le-Vieux, suivra cette route, jusqu'à la croix du Pâquier, passera en deça de la grange dite Falquet, et viendra aboutir au Lac, en*

suivant la ligne divisionnaire de la pièce communale dite le Pâquier ; sur la rive méridionale du Lac, la ligne commencera à partir dès le point où l'avenue du Séminaire vient à aboutir, suivra cette avenue jusqu'au Séminaire en comprenant ce dernier bâtiment ; de là suivra la direction du chemin, qui vient aboutir vers la grande tour du Château du côté du couchant, jusqu'au mur de clôture de la propriété des frères Brunier, suivra le mur, jusqu'au dessus de la propriété de Chapuis Bernard, et viendra joindre, depuis l'angle de ce mur, le petit chemin qui descend dans la route des Balmettes, près de la maison de la veuve Perrissin ; en laissant cette maison en dehors, rentrera du côté de la Ville, en suivant le chemin des Balmettes jusqu'à l'embranchement de la petite route qui conduit dans la prairie, vis-à-vis la fontaine des crochets ; suivra cette route jusqu'au grand fossé qui borde au midi la propriété de Depollier, et longera ce fossé, soit ruisseau, jusqu'au point où il se jette dans le grand canal de dégorgement du Lac ; dès le canal jusqu'au bâtiment de Notre-Dame-de-Pitié, ci-dessus donné pour premier point de départ, la ligne suivra le petit chemin qui borde la propriété des frères Duport et C., et vient aboutir à la grande route de Crans ; reviendra en suivant cette route, jusqu'à l'angle au couchant du mur de clôture du Couvent [de la Visitation], suivra dès ce point un petit chemin, soit sentier, qui conduit à la grande route tendant de Notre-Dame-de-Pitié à Crans, et viendra finir, en suivant cette grande route, au bâtiment ci-dessus indiqué. » En 1827, on établit cinq bureaux de recettes : vers la place Saint-Jean, à la porte du faubourg du Sépulcre, vers la halle aux bois, à l'entrée du faubourg de Boeuf et vers le pont du Pâquier.

Les tarifs de 1861 et de 1866 ne distinguent plus deux périmètres ; la perception de l'ensemble des droits se fait sur la même portion du territoire communal. Le rayon de l'octroi renferme alors *« La Ville et ses faubourgs »* et correspond à la circonscription précédemment frappée par les droits sur le foin et le bois de chauffage. Pour cette période, six bureaux sont ouverts : avenue de Chambéry, faubourg du Sépulcre, place aux Bois, au pont du Pâquier, faubourg de Boeuf et non loin de la gare.

À partir de 1877, l'octroi s'étend sur tout le territoire de la commune et se divise en octroi urbain et en octroi de banlieue. Sur le territoire de l'octroi de banlieue, la perception ne se fait que sur les boissons et liquides, tandis que, dans l'autre, elle a lieu sur tous les objets portés au tarif. L'article 2 du règlement stipule que *« Le rayon de l'Octroi urbain comprendra la portion du terrain d'Annecy qui renferme la ville et ses faubourgs, dans la circonscription suivante :*

La ligne partira de l'abreuvoir établi sur la rive droite du lac, vers les Salomons, soit de l'extrémité de la digue du Champ-de-Mars, dont elle suivra le quai jusqu'à la passerelle qui restera dans le rayon ; contournera le quai du Jardin public jusqu'à 60 mètres en amont du phare en traversant le Thiou à ce point et longera le quai des Marquisats jusqu'au nouveau port qui restera en dehors ; contournera le clos de l'Hôpital jusqu'à la route départementale n°1 ; empruntera cette route jusqu'à la rencontre du chemin vicinal n°29, entre les propriétés Lachenal et Balleydier, et ira, par cette voie, se relier au chemin vicinal n°14, dit les Espagnoux, qu'elle suivra jusqu'au point d'intersection du chemin rural n°20, près la porte de service du Grand-Séminaire, continuera par le nouveau tracé à exécuter sur les propriétés Falconnet, Duvernay et Paris, jusqu'à l'angle nord-est du mur de clôture de la maison d'habitation Duparc, née Catirol, puis suivra ce mur jusqu'à la rencontre du chemin vicinal n °11, dit des Balmettes.

De ce point, la ligne ira directement au ruisseau ou fossé situé à proximité et au sud-ouest de la Poudrière, de là au ruisseau d'Isernon, et, ensuite, au canal de dérivation Machard, qu'elle suivra jusqu'au Thiou ; descendra le cours de cette rivière jusqu'au pont du Chemin de Fer, qui sera compris dans le rayon ; puis, remontera le long du Chemin de Fer en suivant le chemin établi à proximité de la barrière de la Gare jusqu'à son point de rencontre avec l'ancienne route de Seyssel ; descendra par cette route jusqu'au chemin rural n °41, qu'elle suivra jusqu'à son point de jonction avec la nouvelle route départementale n°1.

De ce point, la ligne ira directement à l'angle sud-ouest du clos Raphin, cotoyera ce clos jusqu'à son angle nord-ouest ; puis, de là, se dirigera à l'angle nord-ouest du mur du jardin Bonetti, longera ce mur jusqu'à son angle nord-est, traversera la plaine en ligne droite jusqu'à l'angle nord-ouest du clos du couvent de l'Immaculée-Conception, et, de là, par le grand boulevard extérieur établi sur le chemin vicinal n °2, jusqu'au lac, point de départ. »

Le périmètre de l'octroi grandit avec la ville. Ce phénomène, d'abord timide, devient nettement plus marqué dès le début du XX[e] siècle. Le règlement de 1886 englobe le lycée Berthollet, celui de 1892 la caserne des Fins ; en 1908 le périmètre pousse son avantage dans le quartier du Stand, l'avenue de Genève, Proupeine, les Balmettes[8] ; en 1910 vers les Trésun, la Tour, le Crêt-du-Maure et la

[8] Délibération du conseil municipal du 13 mai 1906 et décret du 26 décembre 1907, signé Fallières.

Prairie[9] ; en 1912 il englobe l'avenue des Romains, le Petit-Brogny, le quartier des fours à chaux[10] y compris l'usine et la Villa Colmyr, le quartier de Chevênes jusqu'à la limite de la commune, le clos Romand, une partie du quartier des Salomons, Albigny[11].

Une suppression en deux temps

L'octroi d'Annecy disparaît en deux étapes. C'est en juin 1918, suite à la suppression par l'État des droits d'octroi sur les alcools et les boissons hygiéniques[12] et à la création d'un fonds commun de contributions indirectes au profit des communes par la loi du 22 février 1918, que la ville d'Annecy décide de supprimer les taxes sur les combustibles, les matériaux et les fourrages, à partir du 1er janvier 1919. Cette décision intervient après un examen attentif des recettes. En effet, les droits sur les boissons constituaient la plus grosse part du produit de l'octroi. Abstraction faite des recettes des taxes de boucherie, d'un recouvrement facile et peu onéreux, l'administration municipale constate que les recettes sur les matériaux, les fourrages, les combustibles et les comestibles autres que la viande sont réduites (105 147, 65 francs en 1917) et hors de proportion avec les frais de perception (40 862,51 francs en 1917).

Les droits d'octroi supprimés seront remplacés par une taxe sur les propriétés bâties, une taxe sur la valeur locative des locaux commerciaux, industriels et professionnels, une taxe sur la valeur locative des locaux servant d'habitation et quarante centimes additionnels. Les droits d'octroi, autres que ceux sur la viande dépecée, fraîche ou salée, de boeufs, vaches, moutons, agneaux, boucs, chèvres, veaux, porcs et chevreaux, sur le lard, abats, issues (cervelles, ris de veau, langues, rognons...) et charcuterie, sont donc officiellement supprimés à Annecy par la loi du 31 décembre 1918. En 1919, on ferme définitivement tous les bureaux d'octroi, sauf celui de l'abattoir qui devient bureau central. Il semble que le dernier tarif d'octroi sur la viande et charcuterie ait été voté par le conseil municipal le 24 avril 1938 ; on y trouve les viandes dépecées de toutes espèces (sauf chèvre et bouc) y compris les viandes de cheval, âne et

[9] Ibidem, 12 juillet 1909 et décret du 11 décembre 1909, signé Fallières.
[10] Les fours à chaux se trouvaient aux Marquisats, au bas de l'actuel chemin de Colmyr.
[11] Délibération du conseil municipal du 29 janvier 1912 et décret du 5 septembre 1912, signé Fallières.
[12] Une loi du 29 décembre 1897 a réuni sous l'appellation de boissons hygiéniques les vins, les cidres, poirés et hydromels, les bières et les eaux minérales.

mulet[13], la charcuterie (jambons, saucissons crus et fumés, saucissons de Lyon, mortadelle...), les viandes cuites et fumées, les viandes salées autres que le porc, les graisses comestibles, animales ou végétales, le lard, les abats et issues. Il est précisé que les viandes congelées, frigorifiées ou protégées sont taxées comme viandes fraîches.

Par délibération du 25 janvier 1943, le conseil municipal supprime l'octroi sur la viande et la charcuterie et le remplace par une taxe communale de 0,75 % sur les ventes au détail et les prestations de service qui prendra effet au 1er février. On reproche à l'octroi de générer des frais de perception trop élevés (20 %) et de ne frapper qu'une denrée devenue de première nécessité, la viande.

La valse hésitation des modes de perception

Sous l'Ancien Régime la perception s'effectuait le plus souvent sous le système du bail à ferme. Ce mode de perception consiste à charger un adjudicataire de percevoir les droits à ses risques et périls, sous réserve qu'il se conformera au règlement et tarif en vigueur et qu'il versera chaque année dans la caisse municipale une somme réglée à forfait d'après le montant présumé des perceptions. Les exactions des adjudicataires des fermes avaient complètement discrédité ce régime, aussi les lois de l'an VII n'admettent d'autre mode de gestion que la régie simple. Le décret du 17 mai 1809 autorise au contraire, concurremment avec la régie simple, la ferme et la régie intéressée. Mais, comme nous l'avons vu plus haut, le gouvernement impérial ne tarde pas à revenir sur cette mesure libérale ; un décret du 8 février 1812 décide que la perception serait faite exclusivement par l'administration des droits réunis. La loi du 8 décembre 1814 revient au système de la régie. La loi du 28 avril 1816 rend définitivement aux communes le choix des modes de gestion et, dès lors, la perception peut s'effectuer d'après quatre systèmes différents. Le premier est la régie simple, dans laquelle le maire administre directement l'octroi, avec le concours de préposés spéciaux. Le second est le bail à ferme que nous avons déjà évoqué. Les deux autres modes sont la régie intéressée qui n'est qu'une variante du contrat de ferme, et l'abonnement avec la régie des contributions indirectes, convention

---

[13] Les viandes de cheval, âne et mulet ont longtemps été exclues du tarif pour deux raisons. La première était qu'il s'agissait de viandes consommées par les gens modestes ; la seconde, se fondait sur les inconvénients qui résultaient de la taxation : si le cheval, l'âne, le mulet qui étaient ordinairement employés pour les transports avaient été assujettis aux droits, le règlement n'aurait pu dispenser ceux qui les introduisaient dans le rayon de l'octroi, de l'obligation de recourir aux formalités du passe-debout ou du transit, ce qui aurait constitué une entrave à la liberté de circulation.

en vertu de laquelle cette administration se charge d'opérer la perception pour le compte de la commune. Quels modes de gestion la ville d'Annecy a-t-elle choisis ?

Lors de la création de l'octroi en l'an IX, un receveur chargé de percevoir en même temps les autres revenus de la ville est nommé et perçoit pour salaire 4 % de sa recette ; on nomme aussi un préposé par ailleurs inspecteur chargé de l'inspection sanitaire des vins et des boucheries pour un salaire de 650 francs. L'un et l'autre doivent assumer les frais de leurs bureaux. Après un an de cette régie simple, l'administration municipale est bien obligée de constater qu'avec 4 500 francs de recettes, une fois distraits les frais de régie, on est bien loin des 9 196 francs qu'on escomptait. L'administration municipale a, semble-t-il, le plus grand mal à contrôler les fraudeurs qui profitent de la disparition des portes de la ville et ce, malgré la présence de surveillants.

Le 16 pluviôse an X, le conseil municipal décide donc de mettre cet octroi à ferme par adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur ; ce fut chose faite le 30 fructidor an X. Joseph Velland fut le premier adjudicataire de l'octroi municipal d'Annecy, et ce pour trois années consécutives. François Arrambourg lui succédera à partir du 29 fructidor an XIII puis du 1er janvier 1809 au 31 décembre 1811. Suite à une erreur dans la procédure, le bail à ferme de la perception de l'octroi consenti le 9 décembre 1811 en faveur de Gaspard Salomon est considéré comme nul et la ville doit procéder à une nouvelle adjudication qui ne peut avoir lieu avant avril 1812. La ville doit donc organiser en toute hâte une régie municipale provisoire qui débute son activité le 24 janvier.

Le décret impérial du 8 février 1812 enlevant la gestion de l'octroi aux maires pour la confier à la Régie des droits réunis, tombe donc fort à propos. La perception de l'octroi fut exercée par cette administration jusqu'au 1er janvier 1814. Les droits réunis supprimés, on confie la perception à Dominique Masson, le 2 mai 1814, sous la cense annuelle de 13 300 francs ; puis la loi de décembre 1814 prohibant la mise à ferme des octrois, on établit de nouveau une régie.

Le retour de la Savoie dans le giron du royaume de Piémont-Sardaigne en 1815 ne provoque pas de rupture dans la perception des droits d'octroi. La régie se poursuit jusqu'au 1er mars 1816 et, le 17 avril, la ferme des droits d'octroi est expédiée à Jean-Claude Vallet, orfèvre, natif et habitant d'Annecy, pour la cense annuelle de 15 700 francs. À compter de cette date, la perception de l'octroi est affermée

et ce, jusqu'à décembre 1843 date à laquelle, suite à une désertion d'enchères, le conseil communal demande à l'intendant l'autorisation de mettre en régie la perception des droits d'octroi. Un règlement pour la régie est approuvé par le conseil communal le 15 décembre et des employés nommés dans les jours qui suivent. Cette régie se poursuit jusqu'en 1861.

À cette époque, le conseil municipal, par ses délibérations des 20 mars et 22 juillet, décide que l'administration des contributions indirectes sera chargée de la régie des perceptions de l'octroi, moyennant une allocation annuelle de 17 000 francs, et une allocation éventuelle de 10 % sur toute recette brute supérieure à 130 000 francs. Le 14 août 1861, la ville d'Annecy souscrit un traité avec l'administration des contributions indirectes, approuvé par décision ministérielle du 16 septembre suivant et établi définitivement à partir du 8 décembre de la même année, en exécution d'un décret impérial du 7 novembre précédent ; il en a été ainsi jusqu'au 31 décembre 1866. À partir du 1er janvier 1867, l'allocation fixe allouée à la Régie est portée à 18 000 francs, et le minimum de 130 000 francs, servant de base aux remises éventuelles du 10%, est porté à 150 000 francs, en conformité du traité supplémentaire du 8 février 1867, approuvé par décision du 12 mars. Par sa délibération du 4 juin 1873, entérinée le 20 novembre suivant, le conseil municipal décide que les traités des 14 août 1861 et 8 février 1867 seront dénoncés et que la perception des droits d'octroi sera faite au moyen de la régie simple, c'est-à-dire sous l'administration immédiate du maire par des préposés payés par la ville. L'application de cette décision est effective à partir du 1er janvier 1874 et, si l'on en croit l'administration municipale, « *a produit les effets les plus heureux, au point de vue de la marche régulière du service, qui a obtenu, depuis ce changement, une impulsion vive et soutenue.* »[1]

La comptabilité de l'octroi

L'administration de l'octroi tenait une comptabilité complexe ; il n'est pas dans notre dessein d'en démonter le mécanisme, mais il est utile d'en connaître les règles fondamentales pour comprendre comment fonctionnait cette imposition héritée de l'Ancien Régime.

---

[1] AMA, 1 L 1(27-58)", Compte d'administration des recettes et dépenses... pour l'exercice 1874, p. 5

Par définition l'octroi est un droit de consommation locale ; il ne porte que sur les produits compris au tarif et consommés dans le périmètre de l'octroi. En conséquence, les matières premières introduites pour être transformées à l'intérieur et les produits fabriqués qui sont destinés au commerce général[15] ne sont pas passibles de l'octroi ; de même les objets en transit. Les premiers bénéficient du régime de l'entrepôt; les seconds, au cours de leur traversée de la ville, sont accompagnés d'une autorisation appelée passe-debout.

Quant aux produits destinés à la consommation locale, les uns proviennent de l'extérieur, les autres sont fabriqués sur place. S'il est aisé d'imposer les premiers lors de leur entrée en ville, il est plus délicat de saisir les seconds. Deux systèmes sont employés concurremment : l'exercice et l'abonnement. L'exercice est un contrôle permanent de la production des industriels ou artisans qui y sont soumis ; il demande un personnel nombreux et constitue une gêne indubitable pour le producteur. L'abonnement est un forfait pour le paiement des droits sur les articles du tarif fabriqués à l'intérieur ; le droit à l'abonnement ne peut être conféré à un individu mais seulement à une corporation. À Annecy sont abonnées les corporations de débitants de boissons, de fabricants d'eaux gazeuses, de brasseurs, des marchands de bois et charpentiers, de fabricants de briques...

De 1860 à 1917, toutes les recettes de l'octroi qui proviennent donc exclusivement des objets consommés à l'intérieur, sont portées sur des états récapitulatifs appelés bordereaux mensuels des produits de l'octroi. Nous y trouvons mentionnés article par article, outre le montant du produit, la quotité de la taxe et la quantité imposée. Les bordereaux mensuels sont d'un maniement facile. Chacun porte le produit du mois et celui des mois antérieurs ; il suffit donc de consulter le bordereau de décembre pour avoir le total des produits de l'année. En ce qui concerne la période an IX-1859, les bordereaux sont moins homogènes et plus lacunaires. Toutefois nous disposons de suffisamment de données chiffrées (quantités par rubriques et/ou produit brut) de l'an IX à 1815, pour 1842, 1844 et 1858. Ces bordereaux sont heureusement complétés par des états comparatifs donnant au moins le produit brut mois par mois pour 1842-1847, 1851-1852, 1854-1859 et par les arrêtés de compte des recettes et dépenses de l'octroi portés aux registres de délibérations du conseil communal pour la période 1844–1859.

---

[15] Le commerce général s'entend par opposition au commerce local qui, lui, s'exerce dans le rayon de l'octroi.

Les objets imposés sont classés sur les bordereaux en cinq grandes catégories : boissons et liquides, comestibles, fourrages, combustibles et matériaux de construction. Le contenu des rubriques a varié au cours du siècle à la suite d'adjonctions d'articles nouveaux au tarif. Ce sont, pour la plupart, des produits de consommation courante. Il est vrai que seule la taxation de produits de première nécessité était susceptible de procurer des ressources importantes. Pour choisir les produits qui vont apparaître au tarif les communes s'appuient sur les nomenclatures de l'ordonnance du 9 décembre 1814 et du décret du 12 février 1870.

Dans la liste des **boissons** nous avons des cibles fiscales de longue date (vin, vinaigre, bière, liqueur, eau-de-vie, vendange) que viennent rejoindre, très vite, cidres, poirés et hydromels, auxquels on ajoutera, au fil du temps, absinthe, vermouth, fruits à l'eau-de-vie, huiles végétales et animales à manger[16], limonades, eaux gazeuses et eaux minérales. Dans la catégorie des liquides, l'acide acétique côtoie les vinaigres concentrés, les alcools dénaturés, les vernis...

Pour ce qui touche aux **comestibles**, il faut noter que les produits de toute première nécessité qui font l'ordinaire des travailleurs : farine, pain, lait, tommes blanches et séracs, œufs, fruits et légumes frais de pays, poissons du lac et de rivières, morue et maquereau salés, hareng saur jouissent d'une immunité complète. La viande reste la cible privilégiée de l'octroi de l'an IX à 1943 et le seul comestible taxé jusqu'à l'apparition du riz et des huiles végétales au tarif de 1824, puis du fromage en 1861. Seuls quelques produits alimentaires de luxe sont taxés : poissons de mer à partir de 1861 ; chevreuils, chamois et autres gros gibiers à partir de 1877 ; truffes, volailles, gibiers, pâtés et terrines truffés, lièvres, oies et canards sauvages, pintades, faisans, bécasses, perdrix, dindes et oies grasses, langoustes, homards, huîtres fraîches ou marinées, fruits confits, olives, fruits secs de table (raisins, dattes, pruneaux) à compter de 1887 ; agrumes à partir de 1902. La part des produits alimentaires de luxe dans les recettes de l'octroi fut toujours minime.

En ce qui concerne les **combustibles** (chauffage et éclairage) dans le tarif de l'an XIV on ne trouve que le bois de chauffage ; à la fin du siècle la liste s'est considérablement allongée : charbon de bois, coke, huiles minérales, pétrole, essence, suif, cires, bougies,

---

[16] On les trouve d'abord classées dans la catégorie des combustibles (1824, 1827) puis dans celle des comestibles (1830), à nouveau dans les combustibles (1854, 1857) et dans les comestibles (1861) et finalement dans les boissons (1866, 1876, 1882, 1887).

stéarine[17], bougies stéariques...

Pour ce qui est des **matériaux**, seules les planches et les lattes figurent dans le tarif de l'an XIV ; en revanche, dans le tarif de 1917 la chaux côtoie les pierres tendres et dures, le ciment et l'asphalte, les tuiles, les moellons, le verre et bien d'autres matériaux encore.

Une rubrique **objets divers** fait son apparition en 1892 dans laquelle on trouve les savons et savons de parfumerie auxquels s'ajouteront en 1912 les eaux de senteur non alcoolisées, les vinaigres aromatiques, les pommades et cosmétiques, les poudres de savon, les poudres et pâtes de toilette.

De 1861 à 1917, les bordereaux sont complétés par les rapports du préposé en chef sur l'état du service et les résultats obtenus au cours de chaque trimestre. Ils comportent toujours une comparaison en masse des recettes, puis une comparaison détaillée de chacune des cinq grandes rubriques. Mais surtout ce qui fait leur intérêt, ce sont les commentaires du préposé expliquant les causes des augmentations ou des diminutions de recettes. Ces témoignages d'un contemporain, particulièrement bien placé pour apprécier l'activité économique de la cité, constituent une source de premier ordre pour l'étude de la vie économique annécienne du milieu du XIX[e] siècle à la Grande Guerre.

Des archives prometteuses...

Les documents que je viens d'évoquer ont retenu toute mon attention car leur exploration devrait se révéler féconde à plus d'un titre. Le produit brut de l'octroi nous permettra de cerner les fluctuations de la conjoncture locale sur un long XIX[e] siècle (An IX-1917). En effet, tout ralentissement ou toute embellie de l'activité économique se répercute directement sur les recettes de l'octroi. À cet égard, l'utilisation de la rubrique des matériaux de construction peut se révéler particulièrement pertinente, même si elle n'entre que pour une faible part dans le produit de l'octroi (4,57 % en 1860 ; 19,07 % en 1913). Ce qui fait l'originalité de ce chapitre de l'octroi, c'est qu'il ne s'agit pas
d e

---

[17] Dupiney de Vorepierre, *Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle*, 1864 : « L'acide stéarique se produit par la saponification du suif au moyen de la potasse ; on décompose le stéarate de potasse par un acide. L'acide stéarique, qui est insoluble dans l'eau, se dépose, et on le purifie par plusieurs cristallisations dans l'alcool bouillant. Cet acide est incolore, sans odeur et sans saveur. Il brûle avec une flamme blanche et éclairante. »

produits de consommation domestique, mais d'un ensemble de matériaux qui participent à l'activité d'une industrie, celle du bâtiment qui, si l'on en croit le vieil adage « Quand le bâtiment va tout va », avait la réputation d'être un baromètre particulièrement sensible de l'activité économique. Cela pourrait être particulièrement vrai pour le siècle qui voit s'opérer le grand bouleversement de l'équilibre démographique entre populations rurales et populations urbaines et croître les cités. Le préposé en chef de l'octroi souligne à maintes reprises l'importance de ce secteur d'activité : « *La bonne situation des matériaux dépend plus que celle de tout autre de la prospérité publique* ». Bref, le bâtiment est pour cette période ce qu'était le blé dans l'économie d'Ancien Régime, le test par excellence de l'activité économique. Les données du chapitre des comestibles nous aideront à affiner encore l'analyse de la conjoncture. Des chapitres qui composent les revenus de l'octroi, celui des comestibles est un des plus productifs : il représente à lui seul 19,30 % en 1860 et 37,48 % en 1913 du produit brut annuel. L'analyse de l'évolution de la consommation de la viande qui figure au tarif de l'origine à 1943 peut nous permettre de mesurer la profondeur des crises. En effet, en tant que denrée périssable dont les achats se font au jour le jour elle reflète avec une particulière sensibilité les moindres fluctuations de la conjoncture. Sur ces fluctuations l'administration nous a laissé un double point de vue : a priori, par les prévisions des recettes figurant aux comptes des recettes et des dépenses communales ; a posteriori, par les rapports du préposé en chef, épiloguant sur les recettes de l'année écoulée. Double témoignage psychologique qui nous informe sur la manière dont les contemporains tenaient compte de la conjoncture locale et s'efforçaient de l'interpréter, de l'anticiper.

Le volume des denrées imposées est fonction du pouvoir d'achat des consommateurs et son étude devrait nous permettre d'évaluer le niveau de vie des Annéciens. Après un premier examen des chiffres fournis par les bordereaux de l'octroi nous pouvons avancer, sans trop de risque d'erreur, que le niveau de vie de la population s'est sensiblement amélioré au cours de la période qui nous intéresse, comme en témoigne l'accroissement de la consommation des boissons et des denrées alimentaires en général et du vin et de la viande en particulier, élévation qui ne peut pas être imputée à la seule augmentation de la population. L'adjonction au tarif de 1887 de comestibles moins courants, tels que le poisson de mer, les huîtres, les truffes et produits truffés est certainement le signe qu'il y a des consommateurs potentiels en assez grand nombre pour que leur taxation soit financièrement productive. Mais par quelle catégorie d'Annéciens ces produits sont-ils consommés ? Quoi qu'il en soit, les conditions d'existence sont devenues moins précaires : lors des

crises, les chutes de consommation sont moins marquées au début du XX^e^ siècle qu'au début du XIX^e^, les minima sont moins creusés, les restrictions paraissent moins sévères. Le confort matériel est plus grand si l'on en juge par les différents changements survenus dans le mode d'éclairage et de chauffage. Certes, il y a progrès, mais reste à déterminer si l'amélioration du pouvoir d'achat touche réellement toutes les couches de la société.

Le chapitre des combustibles, bien que n'occupant qu'une position secondaire dans le produit de l'octroi (14,69 % en 1860 ; 13,11% en 1913), devrait, lui aussi, être riche d'enseignements. Sans doute, grâce à ce chapitre, pourra-t-on évaluer l'évolution des modes d'éclairage et déterminer assez précisément quand la lampe à huile a supplanté la chandelle, et à quel moment l'emploi du gaz a définitivement éclipsé les autres modes d'éclairage. De la même manière, nous pourrons suivre l'évolution des modes de chauffage et voir quel combustible se taille la part du lion suivant les périodes. On peut penser que ce chapitre, comme les autres, nous apprendra beaucoup sur l'évolution des conditions matérielles d'existence des Annéciens. Concernant les combustibles, les commentaires du préposé sont tout à fait précieux : « *Il faut également enregistrer une perte sur les huiles minérales et les bougies, perte due au développement de l'éclairage électrique.* »[18]

Outre l'évolution de la conjoncture et du niveau de vie, les archives de l'octroi devraient nous permettre de mieux cerner les transformations des comportements alimentaires des Annéciens grâce à un examen approfondi des rubriques des boissons et comestibles. Bien sûr, il sera difficile d'atteindre le niveau de consommation individuelle autrement que sous l'aspect d'une moyenne assez abstraite et grossière ; mais il n'en reste pas moins que les documents d'octroi nous fourniront le moyen de déterminer d'une manière tout à fait valable les tendances collectives de la consommation. D'ailleurs, il n'est pas impossible que nous puissions soulever le voile de ces grandes tendances pour repérer d'éventuelles inégalités dans la répartition de la consommation alimentaire entre les classes sociales. L'analyse comparée de la consommation de la viande de boucherie et de la viande de porc, l'une réclamée par les classes aisées et l'autre par le peuple, devrait permettre d'atteindre ce but et de découvrir si l'amélioration des moyennes est due au niveau élevé de la consommation bourgeoise qui masquerait la sous-alimentation populaire ou si

---

[18] A.M.A., 2 I. 2(93)°, 1908, rapport annuel.

l'ensemble des Annéciens profite de l'élévation du niveau de vie.

... Mais délicates à manier

Même si elle s'annonce passionnante, l'exploitation approfondie des données chiffrées de l'octroi présente des difficultés techniques majeures auxquelles il convient de trouver des solutions. Deux éléments interviennent qui peuvent fausser la signification du produit global et des recettes par chapitres : d'une part, la modification des tarifs qui gonfle ou diminue le chiffre des recettes indépendamment des variations de la consommation et, d'autre part, l'adjonction d'articles nouveaux. À cet égard, l'utilisation des quantités introduites est beaucoup plus aisée à utiliser si ce n'est pour la viande dont les droits portent à la fois sur les bestiaux vivants et sur la viande dépecée et ce, jusqu'en 1860 ; les droits sur les animaux de boucherie vivants sont perçus par tête et les droits sur la viande dépecée sont perçus au poids. À compter de cette date, les droits établis à raison du poids brut des animaux sont perçus en kilogrammes. Il en résulte que les bordereaux ne nous donnent pour la première période que le nombre de têtes consommées annuellement en ville. Pour la seconde période, ils nous fournissent le poids brut, en kilogrammes, des quantités de viande de chaque catégorie. Il ne peut être question d'établir des diagrammes d'après le nombre de têtes des différentes espèces introduites en ville car nos indices ne seraient pas pondérés. Bœufs, veaux, moutons n'ont pas un rendement en viande comparable, lequel rendement a varié pour une même espèce au cours du siècle en raison de l'amélioration des races. Une double pondération est donc nécessaire en raison de l'espèce et du temps. La première exige que nous partions du poids des animaux que nous allons devoir calculer pour la première période en adoptant une base qui permette le raccord des deux séries. Il va donc falloir découvrir des documents, élaborés par les contemporains entre l'an IX et 1859, dans lesquels figure le poids moyen des animaux à diverses époques. Pour la période sarde nous ne disposons malheureusement pas de l'équivalent des enquêtes quinquennales sur la consommation de la viande mises en place en 1932 par le gouvernement français dans lesquelles nous aurions pu trouver les informations qui nous manquent. À défaut d'obtenir le poids moyen des animaux avant 1860, nous serons dans l'incapacité de constituer une série longue s'étendant de façon homogène de l'an IX à 1943 et devrons nous contenter de la tranche 1860-1943. Pour ce qui est de l'évaluation de la consommation individuelle nous allons nous heurter à une autre difficulté : obtenir le poids net des viandes consommées.

Les bordereaux enregistrant le volume des produits consommés

dans le rayon de l'octroi, il importe donc de déterminer le plus précisément possible l'effectif des consommateurs. De 1862 à 1876, pas de problème, les bordereaux de recettes de l'octroi signalent l'effectif de la population comprise dans le rayon de l'octroi. À partir de 1877, les choses se compliquent car le périmètre frappé par les droits autres que ceux portant sur les boissons et liquides ne correspond pas au périmètre de la commune, il est plus restreint, et on ne nous donne pas de manière explicite le nombre d'individus qui y résident. Les bordereaux portent la population totale et la population agglomérée, on peut donc supposer que pour l'administration de l'octroi ces deux chiffres sont pertinents, d'autant que les plans du rayon de l'octroi dont nous disposons confirment que le périmètre restreint correspond peu ou prou à la partie urbanisée de la commune et que ce périmètre grandit avec la ville. La population totale sera retenue pour les consommateurs de boissons et liquides, et la population agglomérée pour les autres produits. De la même façon, pour les années antérieures deux cas de figure se présentent : soit le périmètre de l'octroi se confond exactement avec celui de la commune, c'est ce qui se produit de 1825 à 1827 ; soit les deux périmètres ne correspondent pas pour l'ensemble des produits, comme entre 1827 et 1860. Par chance, le périmètre restreint concerne le fourrage et le bois de chauffage, produits pour lesquels nous n'aurons pas à calculer la consommation individuelle ! Les recensements de la population vont donc nous fournir sans difficulté la population totale de la commune. Ce chiffre ne tient pas compte de la population de passage et pourtant, lors de manifestations importantes, la venue en ville d'étrangers se répercute de manière assez sensible sur la consommation comme en témoignent les rapports du préposé en chef dans lesquels on découvre que les fêtes profanes ou sacrées stimulent particulièrement la consommation de boissons : « *L'augmentation... sur le chapitre des boissons... provient de la consommation extraordinaire qui s'est faite, pendant nos fêtes de St François de Sales et du concours régional, en vins, eaux gazeuses et bières de toutes qualités...* »[19] mais aussi celle des bougies dont on fait grand usage pour les illuminations. La population flottante, c'est-à-dire l'effectif de la garnison, des élèves internes des établissements scolaires, du séminaire, etc., dérégule les recettes de l'octroi dans une mesure qu'il est difficile d'apprécier, à telle enseigne que le préposé en chef ne manque pas de signaler dans ses rapports l'absence de la garnison quand elle se rend en manœuvres : « *D'autre part, en raison des marches de 40 jours, des tirs de la Valbonne et des grandes manoeuvres, notre ville a été presque entièrement dépourvue de troupes pendant deux mois...*

[19] Ibidem, 1865, 2e trimestre.

Les troupes constituent un facteur important de nos recettes et la perte subie de ce fait a été plus sensible » ou les conséquences inattendues de la loi de séparation des Églises et de l'État : « *par suite de la disparition de quatre établissements congréganistes, c'est une population de 350 à 400 élèves, professeurs ou religieux qui a disparu du rayon de l'octroi et qui n'alimente plus nos recettes* »[20]. De même, l'afflux de touristes qui va croissant de la fin du XIX[e] siècle à la Grande Guerre va enfler sensiblement la courbe de la consommation donc fausser l'appréciation de la ration individuelle des Annéciens et influer sur la nature des aliments consommés, les touristes étant à l'époque fortunés et consommateurs potentiels de denrées de luxe. En 1906, si l'on en croit le préposé, les résultats remarquables de l'octroi doivent beaucoup à cette industrie naissante qu'est le tourisme : « *Favorisés par une belle saison exceptionnelle, un nombre considérable d'étrangers et de touristes sont venus à Annecy, soit pour jouir du charme incomparable d'un lac magnifique, soit pour y chercher le repos et respirer l'air vivifiant et réparateur de nos montagnes. Pendant deux mois, les hôtels et même les petits restaurants ont regorgé de monde.* »[21]

L'étude des archives de l'octroi offre indéniablement de belles perspectives, mais pour cerner au plus près la réalité de la conjoncture et de la consommation annéciennes, nous allons devoir faire appel à d'autres sources : les statistiques industrielles et commerciales, par exemple, dans lesquelles nous trouverons les tableaux annuels des salaires industriels, les recensements qui nous permettront d'évaluer l'importance numérique des différentes catégories sociales, et sans doute bien d'autres documents dont nous ne soupçonnons pas encore l'existence et qui restent à découvrir. Cet article qui pose les premiers jalons d'une recherche de longue haleine devrait donc trouver un développement dans les années qui viennent.

Marie-Claude RAYSSAC

---

[20] Ibidem, 1907, rapport annuel.
[21] Ibidem, 1906, rapport annuel.

(TRAVELS)

The Graian Alps

to

By the Author

Pays de Vaud, The Vallais, Great St. Bernard &c.

(BY)

Author

OF the RHETIAN & MARITIME ALPS.



Bibliothèque municipale de Lyon

Un ouvrage en langue anglaise d'Albanis Beaumont[1] : Travels through the Lepontine Alps

La contribution d'Albanis Beaumont à la littérature alpestre se divise d'elle-même en deux parties par la langue. L'une comprend ses ouvrages en français – soit le *Voyage pittoresque aux Alpes pennines* et le *Voyage historique et pittoresque du Comté de Nice*, ainsi que son *Tableau historique et statistique de la Savoie*, appelé communément *Description des Alpes grecques et cottiennes*. L'autre, encadrée par ces publications qui marquent le début et la fin de sa carrière d'auteur, est composée des ouvrages en langue anglaise, ouvrages peu connus, qui parfois même ne figurent pas dans sa bibliographie. Exception parmi les Savoisiens, Beaumont, auteur de langue maternelle française, entreprend un jour de publier en langue anglaise. Pourquoi ce changement ? Il est lié aux circonstances de sa vie. Initialement employé par Victor-Amédée III à l'aménagement du port de Nice, Beaumont était entré, en 1784, au service du duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre George III, en qualité d'accompagnateur et de précepteur de ses jeunes enfants, tout en conservant, semble-t-il, les avantages de son poste d' « ingénieur hydraulique ». Sur l'ordre de son souverain, il avait suivi le duc dans son pays lorsque celui-ci y était retourné, en 1787. Il devait y rester pendant neuf ans, à Londres et à proximité. Poursuivant dans la veine des *Voyages pittoresques*, et puisant dans ses souvenirs, il publie d'abord, à l'intention d'un nouveau public, *Travels through the Rhaetian Alps (Voyage dans les Alpes rhétiques)*, puis un volume double, *Select Views of the Antiquities and Harbours in the South of France* et *Travels through the Maritime Alps (Vues des monuments antiques et des ports les plus remarquables du sud de la France*, et *Voyage dans les Alpes maritimes)*. Il rentre définitivement en France à la fin de l'année 1796. Mais, attentif à l'évolution des événements qui se déroulaient en Europe, il s'inquiétait depuis un certain temps déjà de son avenir. « Les victoires des Français », écrit-il plus tard, « ayant forcé Victor-

---

[1] Pour une biographie de cet auteur, on pourra se reporter à notre communication « Recherches sur Albanis Beaumont » parue dans *La Revue Savoisienne*, 2005.

Amédée de céder aux vainqueurs, pour prix de la paix qu'ils demandaient, le duché de Savoie et le comté de Nice, je me trouvais, par les effets de ce traité, privé de la place d'ingénieur en chef à Nice, à laquelle j'avais été nommé peu de mois auparavant par ce même souverain. Ce désappointement, joint aux événements d'alors, m'ayant fait pressentir que j'allais être pour toujours sans emploi et que les connaissances que je possédais allaient me devenir en quelque sorte inutiles, étant trop âgé pour commencer une nouvelle carrière, je pris aussitôt la résolution de me vouer à l'agriculture[2]... ». Hésitant sur sa destination, Beaumont s'installe finalement dans le nouveau département du Léman, près de l'actuelle frontière franco-suisse, sur un petit domaine qu'il achète à Chêne-Thônex. Là, tout en se livrant aux travaux agricoles et à l'élevage, il exerce ses activités d'élu au Conseil d'arrondissement de Genève, et poursuit la rédaction de sa *Description des Alpes grecques et cottiennes*, à laquelle son nom reste attaché. En 1800, il met un point final à la série de ses publications anglaises avec *Travels through the Lepontine Alps*[3], ou *Voyage dans les Alpes léponliennes*, celles qui, dans la terminologie héritée de l'antiquité, sont adjacentes à la haute vallée du Rhône, du Grand-Saint-Bernard au Saint-Gothard.

Comme les autres ouvrages anglais, TLA[4] se présente sous la forme d'un in-folio de grand format. Il compte 215 pages réparties en 15 chapitres, dont la liste, placée au début conformément à l'usage anglais, permet au lecteur de se faire une première idée des étapes du voyage. Il est illustré par l'auteur lui-même de 26 planches hors-texte de couleur sépia. Un *Index*, en fin d'ouvrage, en donne la liste, chacune accompagnée d'une courte description qui renvoie au texte. Une belle carte repliée, de 50 cm x 67 cm, dessinée par Beaumont également, complète un appareil didactique destiné à rendre l'instruction du lecteur agréable, selon le précepte d'Horace dont l'auteur comme tant d'autres en son temps se réclame, et qui doit hisser la littérature de voyage à la hauteur de la poésie. Cette carte englobe largement le cours du Pô traversant le Piémont et la Lombardie, celui de l'Adige

---

[2] *Mémoire sur l'origine, le produit et l'amélioration d'un troupeau de mérinos*...Genève, 1807. On note qu'à l'âge de 43 ans, Beaumont juge ses aptitudes – celles d'un ingénieur expérimenté – inutilisables loin du lieu où il a exercé pendant des années. L'étaient-elles seulement à cause de son âge, ou aussi parce qu'il n'avait plus d'employeur ? Les voies qui s'offraient au talent étaient peu nombreuses à son époque pour ceux qui n'avaient pas l'avantage d'une protection. Beaumont saura se faire bien voir de l'administration du Premier consul. Il en obtiendra le soutien jusqu'à ses dernières années.

[3] Dans les pages qui suivent, *Travels through the Lepontine Alps* est désigné par le sigle TLA ; *Travels through the Rhaetian Alps* par TRA ; *Travels through the Maritime Alps* par TMA ; *Description des Alpes grecques et cottiennes* par DAGC.

Les passages cités ont été traduits par nos soins. Ils sont extraits de TLA, 1re édition (Cf. Appendice, I)

[4] L'exergue de TLA est emprunté aux *Métamorphoses d'Ovide*, six vers (Livre XV, 262-267) dans lesquels le poète latin évoque les bouleversements subis par la terre à la suite de cataclysmes, comme le fera Beaumont quand il traitera de l'origine des montagnes.

avec les lacs, et celui du Rhône. Tel quel, TLA s'apparente plus au livre de luxe, ornement d'une bibliothèque, qu'au guide qu'on emporte avec soi. Son prix, qui s'élevait à cinq guinées en version reliée, se situait dans une moyenne pour les ouvrages de ce genre, à une époque où le livre, en raison des coûts élevés de production et de la faiblesse des tirages, coûtait proportionnellement beaucoup plus cher qu'aujourd'hui. Dans sa *Préface*, Beaumont écrit qu'il l'offre aux « gens cultivés de la bonne société, étant conscient qu'il n'est pas à la portée de toutes les bourses et de tous les lecteurs ». Cette manière de compliment est dans l'esprit flatteur de l'épître dédicatoire qu'il place habituellement en tête de ses ouvrages. Ayant honoré tour à tour le duc de Gloucester et la duchesse, ainsi que leurs deux enfants, et n'étant plus au service du duc, il aspire maintenant à la protection du Premier consul, à qui il dédiera sa DAGC.

Beaumont concevait ses ouvrages comme les éléments d'un vaste projet qu'il intitule *Tableau des Alpes*. C'est pourquoi, dans son *Avant-propos*, il les relie entre eux. TLA se trouve ainsi placé entre TMA et TRA, les trois ouvrages réunis offrant, selon lui, une description de « plusieurs grandes chaînes de montagne qui vont de la Méditerranée à l'Allemagne ». Il vient aussi en supplément au *Voyage pittoresque aux Alpes pennines*. « Cette dernière publication », écrit-il dans son *Avertissement*, « ne donnait qu'une description succincte de l'itinéraire de Genève aux glaciers du Faucigny par la rive gauche du lac Léman ». TLA sera donc la continuation de cet itinéraire vers l'est. Le développement du titre, interminable comme on les aimait alors, annonce un « Voyage de France en Italie », puis, plus précisément, « de Lyon à Turin, par le Pays de Vaud, le Valais, et les cols du Grand-Saint-Bernard, du Simplon et du Saint-Gothard, avec des descriptions topographiques et historiques...des observations philosophiques...et des remarques sur le cours du Rhône de sa source à la Méditerranée ». Aucun point commun, donc, avec l'itinéraire historique maintes fois décrit par Pont-de-Beauvoisin, Chambéry, la Maurienne et le Mont-Cenis. A la lecture du livre, on suit une route vagabonde qui traverse le département de l'Ain et le Bugey, puis, de Genève, longe le lac Léman sur toute la longueur de sa rive nord, ou « droite », et, de Martigny, remonte le Rhône. On gravit, en aller-retour, les trois cols, avec quelques brèves incursions sur le versant italien, avant d'atteindre la Furka et la source du Rhône. La question se pose alors de savoir comment on va rallier la capitale du Piémont, désignée comme terme du voyage. Sur la carte, l'itinéraire soigneusement tracé en rouge comporte trois embranchements qui y convergent par les cols. On pense qu'arrivé à la source du Rhône, Beaumont empruntera le Gothard pour descendre sur Bellinzona et rejoindre l'itinéraire du Simplon. Mais il ne fait pas cette belle étape qui aurait mis une note de lumière déjà méditerranéenne dans la dernière partie de son

voyage. Il arrive finalement non pas à Turin, mais dans un village du canton primitif d'Uri, Urseren, dont peu d'Anglais devaient connaître le nom. Là, se jugeant récompensé de ses peines par les observations qu'il a pu faire, il décide de rentrer à Genève, en espérant que le lecteur qui l'a suivi dans ce qu'il appelle une petite (sic) promenade n'« aura pas le sentiment d'avoir perdu son temps » (p. 212). Celui-ci trouve cette façon de prendre congé un peu désinvolte. On l'abandonne au cœur des montagnes, bien avant d'atteindre Turin. Il n'aura donc pas même un aperçu de cette ville, dont la description semblait tout indiquée pour faire, avec quelques gravures, pendant à celle de Lyon. TLA apparaît alors moins inachevé que tronqué, amputé d'une dernière partie. Mais cette bizarrerie n'est pas la seule. En effet, si l'ouvrage est sous-titré, de manière inexacte, de « Lyon à Turin », mais contient bien une description à partir de cette première ville, Beaumont curieusement place le début du voyage au chapitre V « De Genève à Lausanne », qui commence par ces mots : « Je me mis en route le 22 juin » – sans indication d'année, alors que TRA est daté, de 1786 – « et je fis tout le parcours à dos de mule en 35 ou 36 jours » (p.77). Il semblerait alors que les quatre premiers chapitres furent greffés sur un itinéraire déjà existant de Genève à la Furka.

De cette ville à la source du Rhône, la distance est d'environ 300 km, auxquels s'en ajoutent 200 pour les excursions aux cols, soit au total environ 500 km. C'est donc un assez long voyage que Beaumont effectue, en partie en plaine seulement. Comme il s'arrête une dizaine de jours pour des raisons diverses – fatigue, événement fortuit, nécessité de soigner sa monture –, on peut estimer qu'il se déplace pendant plus d'un mois à la moyenne honorable de 20 km par jour. Soulignons qu'il n'est pas engagé dans une aventure. Longeant d'abord le lac Léman, puis remontant la vallée du Rhône et les vallées adjacentes qui mènent aux cols, il emprunte des voies connues et fréquentées depuis très longtemps. Sauf à une ou deux reprises, il ne s'écarte pas de son chemin, et, arrivé dans les Alpes proprement dites, il se tient dans les limites de la moyenne montagne, s'élevant une fois à l'altitude maximale de 2700 m, près de la source du Rhône[5]. Remarquons enfin que si le récit permet de suivre aisément le déroulement du voyage, il est en revanche difficile de s'en représenter les aspects concrets. Beaumont ne juge pas nécessaire de décrire les conditions matérielles de sa vie au quotidien pendant cinq semaines, et on le regrette aujourd'hui, car il nous prive d'une source d'informations qui aurait pu être intéressante. Comment se nourrit-il ? Où loge-t-il ?

---

[5] Il s'élèvera un peu plus haut en montant au sommet du Buet (3099 m.), mais comme ses contemporains, il jugera inaccessibles les cimes rocheuses ou glaciaires de ce qu'on appelait alors « les hautes Alpes », la haute montagne d'aujourd'hui. A l'exception du Mont-Blanc, la plupart le resteront encore pendant un demi-siècle.

Transporte-t-il un nécessaire de bivouac dans son portemanteau pour le cas où il ne trouverait pas asile, même au presbytère qui était parfois la seule ressource ? Sa dépense reste confidentielle. La seule fois où on lui voit sortir de l'argent de sa poche, c'est lorsqu'il glisse un *petit écu* dans la main d'un douanier, à Fort l'Ecluse, parce qu'il ne voulait pas, précise-t-il, « être retardé, ni voir ses affaires retournées » (p. 42). Mais l'homme, sans refuser la pièce, interprète son geste différemment, comme le voyageur peut le lire sur son visage, et à la manière dont on le remercie. Offensé qu'on ait mis son honnêteté en doute, il assure le lecteur qu'il n'avait rien à déclarer.

Dans l'abondante littérature de voyages du 18ème siècle, TLA se distingue moins par les particularités de son itinéraire que par son ambition scientifique. Pour autant, ce n'est pas un traité, même s'il contient une théorie de la formation des montagnes. Comme beaucoup d'autres voyageurs, Beaumont introduit dans son récit des considérations très diverses. Tour à tour savant, âme sensible, censeur, anthropologue, il mêle à ses observations géologiques des descriptions de sites et de paysages, de villes qu'il traverse assorties de réflexions politiques ou morales, de dissertations sur les usages et les mœurs des populations qu'il rencontre, le tout agrémenté d'anecdotes. Ce sont ces différents aspects que l'on se propose d'examiner.

Il n'est pas de phénomène géologique qui ne retienne l'attention de Beaumont dans le voyage qu'il effectue – soit qu'il cherche à déterminer l'origine d'une cascade « très romantique » près de Nantua (p.31), ou de celle de Pissevache (p.134), célèbre curiosité entre Saint-Maurice et Martigny, soit qu'il s'interroge sur la Perte du Rhône[6], brusque plongée d'une eau qui disparaît pour réapparaître plus loin. Il en propose point par point une explication fondée sur l'étude du cours du fleuve et sur celle des strates du chenal qu'il s'est creusé, « en forme de siphon », pense-t-il, « hypothèse qui lui semble la plus probable, car elle rend compte dans une grande mesure de la disparition totale de tous les cochons, chiens, poutres et autres objets qu'on y a jetés à titre expérimental » (p.40). A Aigle, dans le Valais, il se livre à une exploration des salines. Il décrit comment l'eau salée, amenée par des pompes, est progressivement débarrassée de ses impuretés en tombant sur des fagots liés ensemble, avant d'être conduite dans des chaudrons placés sur le feu où elle libère son sel par évaporation (p.128). Curieux de connaître l'intérieur de la terre, il endosse « une tenue de grosse toile à cause de la boue gluante qui

---

[6] La Perte du Rhône est noyée aujourd'hui sous la retenue du barrage de Génissiat, dans le département de l'Ain.

tombe de partout », et s'engage dans un puits équipé de 49 échelles soutenues par des plates-formes en bois. Il peut ainsi descendre jusqu'à 200 mètres en examinant le sous-sol, mesurer la température à différents niveaux, avant d'atteindre ce qu'il appelle « le noyau de la mine », source de l'eau salée et gisement de sel gemme que les gens du pays proposent aux voyageurs.

Mais ce sont naturellement les montagnes que Beaumont explore le plus souvent, attentif à la nature, à la disposition et aux particularités des roches, qu'il soumet au choc de son marteau ou à l'action de l'acide. Voici, à titre d'exemple, ce qu'il écrit de la Dôle, dont il fait l'excursion depuis la ville de Nyon, au bord du lac Léman : « Cette montagne a l'aspect d'un immense rocher, ou, si j'ose dire, d'une montagne double, étant placée exactement au sommet du Jura (...). Mais ce qui est encore plus étonnant que sa forme, ce sont ses strates, qui diffèrent totalement de celles du Jura, dans leur direction, leur épaisseur, ou leur structure. Les strates de la Dôle sont d'une couleur grisâtre, beaucoup plus dures que celles du Jura, et contiennent peu de fossiles, quoique de nature calcaire, et en maints endroits sont recouvertes d'une autre sorte de pierre calcaire de teinte jaunâtre... » (p. 84). Il ajoute : « Ces observations, et d'autres que j'ai faites sur le Jura et sur le Salève, ont conforté mon opinion sur la formation de ces montagnes. Il me paraît certain qu'elles datent de deux époques différentes, et que les strates parallèles de calcaire dur qu'elles présentent en de nombreux endroits ne sont vraisemblablement que les parties saillantes de leurs noyaux, lesquels datent d'une période très antérieure à celle des strates calcaires qui les recouvrent. Celles-ci, moins denses, contiennent un plus grand nombre de fossiles, et aux marques qu'elles portent, on voit qu'elles résultent de l'action de la mer, lorsque les eaux submergeaient encore cette partie des Alpes. Elles ont une direction tout autre que celle des noyaux qui les soutiennent en plusieurs endroits (...). Elles se présentent sous des aspects différents, dans un désordre vraisemblablement consécutif à une violente commotion qui se serait produite dans les entrailles de la terre, à cet endroit des Alpes[-] » (Ib).

TLA est jalonné de passages semblables, plus ou moins longs, où Beaumont interprète ce qu'il observe. Quand, par ailleurs, de Lausanne à Lutry, il remarque des blocs de poudingue déposés sur des couches de grès, roche constitutive des montagnes alentour, il juge « évident que ces blocs n'ont pu être amenés là qu'à la suite d'une secousse qui les détacha des Alpes, et les transporta à l'endroit où ils se trouvent »

[-] Les strates géologiques apparaissent dans la plupart des ouvrages de Beaumont. Elles font l'objet d'une étude particulière dans TMA, p. 53 et suiv.

(p.99). Il voit une cause analogue à l'origine de certaines vallées : un bouleversement interne qui aurait provoqué « l'effondrement de la voûte de quelques cavernes ». Ou bien, près de Martigny, il note qu'il règne une grande confusion dans la structure des montagnes adjacentes, preuve que « la vallée du Rhône, à cet endroit-là, était une galerie qui abritait de feux souterrains, et dont la voûte, sous l'effet de la chaleur, céda brusquement » (p.131).

Beaumont estime, avec raison, que les observations qu'il fait ne peuvent à elles seules conduire à une synthèse. « Il est impossible », dit-il, « de progresser en géologie si l'on n'a pas quelques idées générales sur l'origine des montagnes » (p. 105). Ce sont ces idées qu'il expose au cœur de TLA, dans un chapitre distinct que le lecteur rebuté par l'exposé d'une théorie peut sauter s'il le désire sans perdre le fil du récit. On en retiendra l'essentiel. A l'origine – aucun naturaliste du 18ème siècle n'en doute – la terre était sous les eaux qui la recouvraient à une hauteur supérieure à celle des Andes[8]. Des montagnes naquirent de la cristallisation des roches qui se trouvaient en suspension dans ces eaux – des montagnes primaires caractérisées par leur altitude élevée et l'homogénéité des roches qui les composent. L'irrégularité qu'on observe dans leur structure est due à l'état d'agitation du fluide ou aux obstacles qu'il rencontra. Apparaissent ensuite des montagnes dites secondaires, puis, très postérieures, des montagnes tertiaires, qui seules recèlent des fossiles animaux et végétaux, et reposent sur les montagnes des autres ordres. Quelle est leur origine ? Elles résultent d'une action de l'eau et du feu. Selon Beaumont, une partie des eaux qui recouvraient la terre à l'origine s'évapora en se retirant ; l'autre s'infiltra à l'intérieur de la terre, dans des cavernes ou des galeries. A différentes périodes, cette eau se déplaça des pôles vers l'équateur et vice-versa dans un mouvement de flux et de reflux qu'il attribue à l'éloignement des pôles de l'écliptique (cercle décrit par le soleil) par rapport à ceux de l'équateur. Echauffées, les pyrites qui s'y trouvaient en suspension donnèrent naissance à ce qu'il appelle des «feux souterrains » ou « volcans ». Sous l'effet de ces sources de chaleur, l'eau retenue se transforma en vapeur, et comme dans un « vase bien fermé », la pression de cette vapeur causa finalement l'éclatement et la surrection de l'écorce terrestre[9]. Ce processus de formation reflète les théories développées par les naturalistes contemporains – *neptunisme* du Genevois J.A. De Luc, qui met l'accent sur l'action des eaux, et *plutonisme* de son adversaire écossais, James Hutton, qui le met sur le feu central. On ne

---

[8] On ne connaissait pas alors le massif de l'Himalaya.

[9] Beaumont n'avance aucune hypothèse sur l'âge de la terre, ni ne cherche à établir une chronologie, comme l'avait fait Buffon en étudiant le refroidissement des boulets métalliques fabriqués dans ses forges de Montbard.

connaît pas alors l'ère qu'on appellera quaternaire, celle où l'avancée des glaciers, découpant et creusant les flancs des Alpes, donnera naissance aux vallées et aux lacs. H. B. de Saussure lui-même, dans son système initial, se fonde encore sur les quatre éléments primordiaux. Les naturalistes se dégageront progressivement des mythes au siècle suivant, quand ils disposeront des moyens qui rendront possible une approche plus purement rationnelle des formidables problèmes qu'ils cherchaient à résoudre.

L'intérêt scientifique que présente la nature pour Beaumont est inséparable d'un intérêt esthétique. Même s'il n'en porte pas le titre, TLA est aussi un voyage *pittoresque*, illustré de paysages qui ont frappé l'auteur, en premier lieu, celui des montagnes du Faucigny, qu'il décrit dans un mouvement ascendant : « Tandis que le noble lac baignait de ses eaux transparentes les murs de mon habitation, l'autre bord arrosait le pied des fertiles collines de Coligny. En levant les yeux, je voyais, loin à l'arrière-plan, la haute et imposante montagne du Môle, dont le sommet aigu émergeait des vapeurs pourpres qui l'enveloppaient encore. Le Salève rocailleux et la montagne des Voirons semblaient séparés uniquement pour révéler, par le contraste de leurs couleurs, l'éclat et la magnificence de la sublime perspective des glaciers visibles entre eux, découvrant un extraordinaire amphithéâtre de montagnes aux flancs abrupts couronnés par le Mont-Blanc, ce colosse de granite, de neige et de glace éternelle dont la hauteur force l'étonnement et l'admiration » (p. 48). C'est un spectacle moins grandiose, mais toujours varié, que Beaumont découvre au long de son itinéraire. Dans la Bresse, il traverse des « villages serrés au creux des vallons, souvent près d'un lac au charme romantique (...). Les maisons, peintes à la détrempe avec un peu d'ocre et de paille brûlée réduite en poudre sont d'un effet ravissant » (p.25). De Genève à Lausanne, tout l'émerveille. Il fait un tableau composite de cette région, avec « la vigne qui ploie sous les grappes juteuses, les prairies émaillées d'herbes aromatiques, les épis dorés qui tombent sous la main des moissonneurs, les agneaux qui s'ébattent dans l'herbe... » (p. 77). La ville de Lausanne, où « séjourna Edward Gibbon[10] », est située « dans un cadre aussi beau que les mots peuvent le décrire » (p. 93) ; plus loin , Vevey mérite le titre de « ville la plus belle de Suisse » (p. 100). On est arrivé au pays de *La Nouvelle Héloïse*. De l'autre côté du lac, voici « les rochers abrupts et romantiques de Meillerie » (p. 102), et l'on s'arrête, bien sûr, à Clarens où résidait « la bien-aimée,

[10] Historien anglais (1737-1794), auteur d'une *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*.

mais malheureuse Julie » (Ib.), et à Chillon, lieu du dramatique incident qui allait causer sa mort : haltes obligées à l'attention des lecteurs anglais, qui étaient toujours sous le charme du roman.

A la nature aimable, Beaumont aime opposer la nature sauvage, comme cette « formidable montagne » du Cerdon qui « tantôt se dresse verticalement devant vous, tantôt s'avance au-dessus de la route, prête, semble-t-il, à lâcher des pans de ses flancs escarpés » (p.29) ; ou bien, ces eaux chargées de boue (celles de la Valserine) qui charrient d'énormes rochers dans leur course, et ont creusé dans les couches calcaires des montagnes un lit d'une extraordinaire profondeur qu'on ne peut voir sans être presque saisi de vertige (p. 40) ; ou encore, la Reus[11] bouillonnant à 30 mètres au-dessous du *Pont du Diable* dans son étroit chenal » (p. 212), exemple de « belle horreur » que les voyageurs décrivaient généralement en termes apocalyptiques. Beaumont donne la priorité à l'exactitude et à la modération, même quand les circonstances se prêteraient à de grands effets, comme dans cette montée à la Gemmi, en Oberland, où « la vallée se resserre et s'enfonce tellement qu'elle ne ressemble plus qu'à une fissure verticale traversée par le torrent à 700 mètres au-dessous du niveau de la route. De là, on domine un précipice dont la vue provoque l'étonnement et l'effroi, que le grondement de l'eau renvoyé par les parois rocheuses augmente encore[12] » (p. 177). Ce précipice, ajoute Beaumont, fut longtemps la seule voie d'accès aux bains de Loëche, dont les eaux étaient souveraines pour le spleen et les nerfs. On y accédait au moyen d'échelles jetées de rocher à rocher jusqu'au fond. Mais comme on ne pouvait laisser les curistes s'engager sans risques dans une telle désescalade, « des hommes robustes et vigoureux étaient postés à différents endroits pour les prendre sur leurs épaules. Ils leur faisaient descendre les échelles, après leur avoir bandé les yeux avec un mouchoir pour qu'ils ne soient pas saisis de peur en voyant l'extrême profondeur à laquelle on les descendait » (Ib).

La montagne est parfois le théâtre de violentes tempêtes, quand les éléments se déchaînent et s'acharnent sur l'homme. Beaumont évoque son passage d'un col dans ces conditions. Enveloppé par une nuit soudaine, il s'égara, et, trempé de pluie, glacé par la neige et les furieuses bourrasques de vent, « il fut sur le point de se jeter à terre

---

[11] Le spectacle de ce fougueux torrent inspire longtemps d'incroyables délires verbaux. Dans le genre, on peut citer le récit halluciné que fait Jules Michelet de sa traversée en diligence du petit pont – une vingtaine de mètres (Cf. *Sur les chemins de l'Europe*, 1893, p. 418). La description de Beaumont, courte et réaliste, est d'une agréable sobriété.

[12] Le passage se termine sur un stéréotype de la littérature de montagne. L'association de l'impression visuelle et de l'impression auditive se traduit souvent par un effet de symétrie, comme dans cette belle phrase d'un voyageur : « ...des précipices dont la vue fait pâlir celui qui ose en mesurer de l'œil la profondeur, et des torrents dont le fracas porte l'épouvante dans l'âme... » (Cf. *Le Moniteur*, 23 prairial an VIII, p. 1064).

et de se résigner à son destin » (p. 146). Ailleurs, il décrit les impressions étranges qu'il a ressenties en s'élevant au flanc d'une montagne, dans la nature « éteinte », comme il l'appelle, où toute forme de vie semble progressivement s'anéantir : « A mesure que j'approchais du sommet (du Grand Saint-Bernard), tout m'apparaissait sauvage et aride, à l'exception d'une petite forêt de sapins et de mélèzes que je traversai à trois kilomètres au-delà de Saint-Pierre, comme en disant adieu à cet ultime reste de végétation. Car, à l'exception de ces arbres, seuls quelques rares buissons, bouleaux et pins rabougris se présentaient ça et là à mes yeux dans la nature désolée, et leur aspect chétif et languissant n'annonçait que trop nettement qu'ils étaient dans des lieux et sous un climat où ils ne pouvaient plus pousser (...). Finalement, j'arrivai à un endroit qui semblait avoir été abandonné par la nature. Dans cette sorte de chaos où régnait un profond silence interrompu seulement par le bruit mélancolique de la Dranse, je me sentis gagné par une tristesse et une angoisse que je ne saurais décrire, mais en même temps, je ressentais un tel étonnement devant les dimensions et la singularité de l'effrayant désert qui s'étendait loin autour de moi que je restai rivé sur place» (p. 145).

Tout autre est l'expérience qu'il fait en montant au Simplon. Il passe près d'un ermitage taillé à l'intérieur d'un énorme rocher, à un endroit où, écrit-il, « la route est resserrée entre les parois des montagnes, et forme une si belle retraite, tranquille et originale, que l'esprit le plus tourmenté pourrait être sûr d'y trouver le repos... » (p. 185). Il s'y attarde, et dans la solitude, un souvenir lui revient : c'est une résurrection de son être sensible, dont l'évocation est comme une confidence au lecteur : «... dans cet environnement, j'éprouvais exactement l'impression que j'avais ressentie en entrant pour la première fois dans l'amphithéâtre de Rome. Il y régnait le même profond silence que dans ce paisible vallon, sauf que le silence à Rome était troublé par les cris plaintifs des chouettes et des chauves-souris qui ont colonisé les ruines de ce qui fut un magnifique édifice, ou par les accents monotones des litanies et des Stabat Mater chantés lentement à l'unisson par les pèlerins, tandis que le murmure du Rhône, qui en raison de la déclivité du terrain se divise en nombreuses cascades, est le seul bruit que l'on entende en ce lieu...(Ib.).

La part faite à la nature dans TLA n'est pas si grande que les villes ne puissent y trouver place - une grande place à première vue, puisque Lyon[13] et Genève, les deux plus importantes avec respective-

[13] Beaumont était venu à Lyon une première fois en 1775 « pour affaires de famille » (p. 13), et il y passa six semaines peu avant la révolution (p. 23). Il visita Genève à plusieurs reprises. Il resta toute sa vie en contact avec Jacques Dejean, l'hôtelier de Sécheron, et avec François Monti, marchand de gravures au Bourg-de-Four, chez qui son *Voyage aux Alpes pennines* était en vente.

ment 180 000 et 23 000 habitants, occupent chacune deux chapitres de l'ouvrage. Mais c'est juger là par les seuls titres. A la lecture, on voit que Beaumont s'égare parfois dans des considérations éloignées de son sujet, au point même de l'oublier complètement. La description des villes prend davantage la forme d'un exposé que d'une visite. Elle consiste en une information générale sur le cadre, l'histoire, les institutions, les bâtiments publics, les activités commerciales. On y relève quelques notations évocatrices d'un passé disparu. Lyon avait alors un certain nombre de ponts en bois, que Beaumont, en homme de l'art, juge « d'une construction singulière et d'une grande hardiesse dans l'exécution » (p.9). Il admire le pont de la Guillotière – en pierre celui-là – un ouvrage d'une vingtaine d'arches, de forme convexe afin de rompre la violence du courant[14]. En son milieu s'élève une tour carrée munie de portes, qui marquait à l'origine la frontière entre le Dauphiné et le Lyonnais. Genève avait elle aussi ses portes – « absolument nécessaires », dit Beaumont, « en raison de la situation de la ville, coincée, pour ainsi dire entre la France, la Savoie et la Suisse » (p.47), celles-là mêmes que le jeune Rousseau à bout de souffle vit avec effroi se refermer un soir devant lui, le jetant sur les routes de l'aventure. Ces détails pittoresques, toutefois, ne suffisent pas pour dissiper une impression de banalité, même si on y ajoute quelques remarques flatteuses sur la distinction des Lyonnaises ou le charme des Genevoises.

Curieusement, Beaumont ne traite pas de l'industrie textile à Lyon. Il l'évoque, seulement, à travers la crise qui frappe les ateliers en 1787 et plonge les ouvriers dans la misère. Ce qu'il veut, surtout, c'est exprimer ses idées politiques, et en particulier son sentiment sur la révolution. Il la condamne sans réserves. « Elle promettait d'être glorieuse », dit-il, pensant peut-être à la révolution pacifique de 1688 en Angleterre, « et elle a précipité la nation dans un abîme d'horreurs trop affreux pour que je m'y attarde, et sur lequel je souhaite tirer un voile pour cacher des actes qui devraient être effacés à jamais de la mémoire des hommes » (p.4). Il voit la cause de ces « horreurs » dans un relâchement moral, qu'il fustige par la bouche de Bélisaire[15] (p. 15) :

---

[14] L'impétuosité du Rhône frappait les voyageurs anglais habitués au cours de leurs paisibles rivières.

[15] Ce général byzantin du 6ème siècle donne son nom à un roman philosophique (1767) de Jean-François Marmontel (1723-1799).

Dans DAGC, quelques années plus tard, Beaumont se montrera plus modéré envers la révolution : elle devient alors un événement qu' « aucune force humaine n'était dans le cas d'empêcher.... comme en géologie ces grands événements ou débâcles qui dans un instant changent la face de la terre ou du lieu où ils se manifestent, et le plus ordinairement pour l'avantage des hommes » (2ème partie, t.1, 454). La fin de cette phrase pourrait se discuter. Il ajoute : « Il est certain que les effets de cette étonnante révolution seront plus sentis par nos neveux que par nous-mêmes », avant d'entreprendre l'éloge du Premier consul, de ses ministres et de la vertu.

« Le corps politique », dit celui-ci, « ne peut exister ou se maintenir si les membres qui le composent ne sont pas profondément vertueux ou moraux ; la dépravation des mœurs, la pratique éhontée de la débauche et du vice, le mépris de la vertu et de ceux qui la respectent ; le parjure, l'égoïsme sordide en place du bien public amènent de façon absolument certaine la chute des nations et le renversement des empires » (p. 9). Propos que Beaumont reprend sans commentaires, dans le même style : « L'histoire universelle confirme le fait que les nations s'abaissent, s'élèvent et renaissent par l'effet des causes mêmes que le général énumère, qu'elles s'épanouissent ou sombrent dans la décadence et le malheur à proportion qu'on y étouffe ou qu'on y encourage le vice. Si une nation aspire à la vertu, elle s'élèvera ; mais si elle encourage le vice, elle s'attache à ce qui causera inévitablement sa perte » (Ib.).

A ce discours de morale politique font écho les observations inspirées par l'état de la société genevoise. Beaumont décrit une ville prospère, enrichie par le commerce de son port et l'activité de ses nombreuses manufactures, et en même temps, victime de cette prospérité. Oubliant « les anciennes vertus d'honnêteté et de simplicité » (p.66), les Genevois ont adopté le goût du luxe que les étrangers y ont introduit[16], et l'installation d'un théâtre a encore aggravé cette altération des mœurs, au point qu' « il n' y a plus rien de commun entre un Genevois d'autrefois et un Genevois du présent siècle » (Ib.). Constatation qui amène Beaumont à faire longuement l'éloge de Calvin, « éternellement coupable d'avoir envoyé Michel Servet au bûcher », mais qui, à ses yeux, avait plus d'une fois sauvé la république grâce à des lois extrêmement strictes, allant jusqu'à limiter le nombre de domestiques, de chevaux et de voitures que les habitants pouvaient posséder... « Malheureusement », ajoute-t-il, « des règles aussi sages sont tombées en désuétude » (Ib.) – sans s'interroger sur leur pertinence trois siècles plus tard.

Peu avant Beaumont, deux voyageurs anglais curieux de la France passaient par Lyon. L'un, Edward Rigby, était médecin ; l'autre, Arthur Young, un agriculteur éclairé. De leur séjour dans cette ville, ils laissent des témoignages vivants, riches en informations concrètes, et

---

[16] Sur l'influence jugée néfaste des étrangers, on peut citer de Saussure, écrivant dans les années 1780, que « la quantité d'argent que les étrangers laissent à Chamouni a un peu altéré l'antique simplicité et même la pureté des mœurs des hommes de cette vallée » (Cf. *Voyages dans les Alpes*, éd. 1852, p. 128) – mais n'était-il pas un étranger lui-même ? – et, point de vue intérieur, cette délibération du Conseil municipal de Sixt en date du 31 juillet 1842 : « Est examinée et rejetée la proposition d'un chemin de Sixt à Chamonix comme préjudiciable aux intérêts moraux ; l'affluence des étrangers et des voyageurs dans cette commune amènerait presque nécessairement des habitudes de vagabondage et de mendicité chez les uns, et de dégoût pour les travaux de la campagne chez les autres. Il est à craindre que les bonnes mœurs ne viennent à s'altérer. » (Cité par l'abbé Marie Rannaud dans son *Histoire de Sixt*, 1916, p. 458). On pourrait facilement opposer à ces exemples des exemples de l'influence bénéfique des étrangers.

empreints d'une spontanéité chaleureuse dans les *Lettres de France* du premier, plus élaborés dans les *Voyages en France* du second. On ne peut guère parler de témoignage dans le cas de Beaumont. Sa ville est essentiellement matérielle et historique. Il y manque les habitants, ceux que tout voyageur peut voir ou rencontrer en se promenant dans les rues. Mais Beaumont n'avait pas l'âme d'un citadin flâneur comme Sébastien Mercier. Il reste en marge de la société locale, peut-être parce que, de condition modeste, il n'est pas muni des lettres de recommandation qui lui permettraient d'y être introduit. Fait significatif, l'impression la plus forte qu'il ressent à Lyon, ce n'est pas la ville qui la lui donne, mais la vue sur le Mont-Blanc du haut de Fourvière.

Beaumont est un homme de la nature, heureux en montagne, sur les chemins du Jura ou des Alpes, dans tous ces lieux où l'on disait que les mœurs avaient conservé leur pureté et leur simplicité originelles. Il évoque le souvenir de « ces braves gens » qui le reçoivent à sa descente du Grand-Saint-Bernard dans « leur humble demeure, un petit chalet d'alpage, modeste, mais parfaitement tenu, où il trouve un excellent repas campagnard » (p.146), et celui d'une bergère valaisane qui pourrait être une allégorie de l'Offrande à l'Etranger de passage : « Comme j'arrivai près de rustiques demeures devant lesquelles un groupe de jeunes gens étaient assis et d'autres chantaient gaiement aux accents harmonieux de la clarinette allemande, je fus frappé par ce son bien connu et ne pus me retenir d'interrompre ma course pour y prêter une oreille plus attentive. Sur quoi, l'une des demoiselles m'ayant aperçu vint aussitôt m'offrir un siège, et du lait pour me revigorer, et elle le fit avec un naturel, une politesse d'une discrétion qui auraient honoré la personne la plus raffinée de son sexe » (p. 178). L'un des spectacles que Beaumont affectionne est celui des réjouissances populaires, le dimanche, dans les campagnes en bordure du lac, où les gens venus dans leurs barques décorées déjeunent et s'ébattent sur l'herbe. Au sommet de la Dôle, il assiste au joyeux rassemblement annuel des jeunes gens et des bergers avec musique, danse et idylles. A Urseren, il est même convié à une fête donnée en l'honneur d'un jeune garçon qui revient au pays après trois années passées au service de la France. « Pendant des jours, la joie régna dans tout le village », écrit-il. « Et comme les Valaisans ont des goûts simples et innocents, il est facile de les satisfaire » (p. 212).

Dans ce Haut-Valais où il se trouve, il n'y a pas de grandes fortunes, et c'est pour cette raison, dit-il, que les gens sont heureux. Car la richesse est « le fléau de la vertu » (p.152). Elle exerce une influence corruptrice à laquelle tous les hommes sont exposés, « même ceux qu'on penserait être les plus éloignés des vices de ce monde » (Ib.), comme ces moines du Grand Saint-Bernard qui, au 16ème siècle, se disputant le gouvernement de l'hospice enrichi par les

donations en argent et en biens, faillirent en causer la perte. « Les Valaisans », ajoute Beaumont, « ignorants de ce qu'on peut appeler les besoins imaginaires, se contentent parfaitement de ce qu'ils possèdent, et ne convoitent, ni n'envient le bien de leurs voisins » (p.196). Il décrit une société qui réalise à sa manière l'idéal de l'*Utopie*, où chacun est heureux de son sort avec sa modeste chaumière, son jardinet et le droit de faire paître son bétail cinq ou six mois par an dans les alpages communaux. Les bêtes, vendues en Italie, rapportent plus que nécessaire pour couvrir leurs besoins. Partout, des greniers publics conservent des réserves de grain. Les années de mauvaise récolte, on distribue du blé aux pauvres – ceux, sans doute, que l'infortune a réduits à cet état – proportionnellement à l'importance de leur famille. Ils le font moudre gratuitement dans des moulins banaux, puis cuisent leur pain dans des fours ouverts à cet effet. Beaumont loue ces usages, qu'on observe aussi en Savoie, dit-il, et pense qu' « ils pourraient être adoptés dans d'autres pays où le nombre de pauvres est élevé, et où l'aide qu'on leur apporte est confiée à des individus qui agissent souvent par intérêt personnel plus que par devoir, humanité ou conviction religieuse[17] » (Ib.). Un fort sentiment patriotique garantit la pérennité de la vertu dans cette communauté. Il s'exprime publiquement chaque année lors de la commémoration de deux batailles livrées par les Valaisans pour leur indépendance. « Le champ de bataille originel », écrit Beaumont, « inspire autant d'émotion respectueuse que le ferait le défilé des Thermopyles ou la plaine de Marathon (...). Les vieux et les vieilles montrent aux enfants sur les croix de bois les noms de ceux qui sont tombés pour la cause de leur pays, et leur font le récit de leurs actes glorieux. Ainsi, dès leur plus jeune âge, ces enfants se pénètrent d'un véritable amour pour leur pays et pour la liberté» (p. 198).

Traversant le Valais, Beaumont ne pouvait éviter deux sujets : les goitreux et les moines du Grand-Saint-Bernard. C'étaient des lieux communs de la littérature alpestre, sur lesquels tout avait été dit et répété. Mais de tels sujets lui permettent de varier le cours de son récit, qu'il ponctue, par ailleurs, d'un certain nombre d'anecdotes sur

---

[17] La question de la pauvreté et des moyens pour y remédier était susceptible de retenir l'attention des lecteurs de TLA, même si elle se posait différemment dans leurs villes et dans les communautés du Valais. Bien qu'ancienne, elle gardait son actualité lorsque l'ouvrage paraît, comme en témoignent les nombreuses publications aux titres éloquents citées dans *Le Moniteur* et dans *La Bibliothèque britannique* – pour l'Angleterre, par exemple : « Soulagement des pauvres » ; « Rapport de la Société pour l'amélioration de la condition des pauvres » ; « Présentation de la Maison d'industrie de Shrewsbury », etc. La pauvreté affectait les autres pays d'Europe – durement le Piémont où « les habitants (étaient) réduits à vivre d'une soupe faite de glands et de son » selon *Le Moniteur* du 30 pluviôse an VIII, p. 694.

En Angleterre, les pauvres valides étaient logés et nourris dans des établissements (« workhouses ») en échange du travail qu'ils fournissaient. Les conditions de vie qui leur étaient imposées, ainsi que la gestion des établissements souvent au seul avantage de leurs concessionnaires, comme le dit Beaumont, seront l'objet de vives critiques au 19ème siècle. Les plus connues sont celles du romancier Charles Dickens.

le thème de l'amour, dans différents registres. Il est mélodramatique dans le cas de Justine, « fille de parents pauvres, riche de sa vertueuse simplicité, qui avait lu des romans pernicieux pour les âmes innocentes et naïves » (p.17). Elle s'éprit d'un jeune homme tout à fait convenable ; mais craignant de déplaire à sa mère, « elle lui cacha la flamme qui dévorait ses entrailles, et finalement, les malheureux amants se précipitèrent dans l'éternité» (Ib.). L'anecdote des deux jeunes époux qui meurent accidentellement le jour même de leur mariage en tombant du haut de la Dôle est dramatique. Heureusement, certaines histoires d'amour se terminent bien : celle, par exemple, de ce Valaisan qui est allé jusqu'à Rome pour solliciter l'autorisation d'épouser celle qu'il aime, d'une autre confession, condition mise par les parents à leur consentement. Après sa longue absence, le voilà presque arrivé, et il ne la voit pas venir à sa rencontre. « Ma Juliana est morte ! », s'écrie-t-il, brisé de douleur, en entrant dans le chalet familial, et d'autant plus affligé qu'il rapporte la dispense papale. Mais non ! Une porte s'ouvre : Juliana paraît, se jette à son cou, et s'évanouit. L'émotion avait été trop forte. Elle reprend connaissance, et tous versent des larmes de joie. Juliana ou Justine, on est toujours dans la littérature de colporteur. Terminons sur une anecdote d'un autre genre, bien intégrée au cadre naturel du voyage. Elle n'est pas exempte d'une bizarrerie, mais on peut être sensible à l'émotion qu'exprime l'auteur lorsqu'il se reporte à son enfance : (En montant au Simplon) «....j'entendis soudain un grand bruit, et tout à coup, je vis sortir d'une forêt une foule d'hommes et de femmes armés de fourches, de bêches, de gourdins, de fusils, etc., qui couraient à toutes jambes en criant à tue-tête (...). Je pensai qu'ils étaient à la poursuite d'un loup, et souhaitant avoir des détails sur cet incident, je pressai le pas en direction d'une vieille femme qui se tenait devant la porte de sa chaumière. Confirmant ma supposition, cette femme me dit que sa petite-fille, alors qu'elle gardait leur troupeau, avait vu un loup se saisir d'un mouton, mais qu'incapable de l'en empêcher, elle avait seulement pu courir donner l'alarme habituelle. Ce qui avait causé le rassemblement des gens que j'avais vus, et qu'ils espéraient, en criant, lui faire lâcher sa proie, parce qu'on venait de le voir passer avec le mouton sur son dos[18] .... » (p.188). Puis, après avoir décrit les ravages que font les loups jusque dans les bergeries, Beaumont enchaîne sur un souvenir « plus horrible à raconter » : « J'étais alors dans le village de Vuache, en Savoie, où mon père avait une maison. Un dimanche, pendant la messe, un loup entra dans une

[18] On suppose que ce loup emportait sa victime pour la dévorer dans un lieu tranquille. Mais on se demande comment il avait pu la mettre sur son dos, et, plus étonnant encore, comment, fuyant avec une bande de villageois à sa poursuite, il réussit à l'y maintenir.

chambre par la fenêtre, la porte étant fermée, et s'enfuit en emportant un petit enfant qui dormait dans son berceau. Je fus malheureusement le seul témoin de cet horrible drame, et pendant le temps qu'il me fallut pour donner l'alarme, le bébé disparut et on ne le revit jamais. Beaucoup d'années se sont écoulées depuis ce triste événement, mais jamais l'impression qu'il fit sur moi, ni le sentiment douloureux de n'avoir pu sauver cette petite créature qui aurait pu être le bonheur de sa famille, ne s'effaceront de ma mémoire[19]... » (Ib.).

Un récit de voyage se présente généralement sous la forme soit d'un journal, avec des repères dans l'espace et dans le temps et un minimum de commentaires, soit sous la forme d'une reconstitution à partir des notes et des souvenirs du voyageur, et enrichie de sa culture. TLA appartient plutôt à cette dernière catégorie. Description d'un itinéraire totalisant quelque 700 kilomètres, il laisse une impression de grande diversité, voire d'hétérogénéité, sans qu'on puisse toujours faire le départ dans ce qu'on lit entre le témoignage indiscutable et la compilation. Il est certain que Beaumont n'a pas recueilli en chemin l'information qu'il donne sur les villes, non plus que l'histoire du Haut-Valais et les anecdotes qui l'illustrent – dans une région où, au-delà de Sion, la langue courante était un dialecte germanique. Concernant la partie scientifique de son ouvrage, il écrit, dans l'*Avertissement*, que « le public ne le condamnera sûrement pas si, pour enrichir et renforcer ses observations, il s'est parfois inspiré de la science de ces éminents naturalistes que sont MM. de Saussure, De Luc, Pictet et autres ». C'est un aveu qui l'honore. Il semble bien, effectivement, que les pages sur la Dôle, les fêtes qui s'y tiennent, et même l'anecdote des jeunes mariés qui laissent la trace de leur sang sur la roche où ils trouvent accidentellement la mort soient une adaptation d'un chapitre des Voyages de de Saussure. La part qui lui revient dans ses hypothèses sur la formation des montagnes est peu importante. Mais sa manière claire et rigoureuse de les exposer fait de lui un bon vulgarisateur. Au 18ème siècle, de nombreux naturalistes européens, de niveaux très divers, dirigent leurs lumières sur cette question, sans qu'aucune théorie ne s'impose. Celle de Beaumont, comme les autres, présente aujourd'hui plus d'intérêt pour les chercheurs en histoire des sciences que pour elle-même. La partie pittoresque de TLA reflète

---

[19] Le loup était un animal mythique en Angleterre depuis la fin du 15ème siècle, date où le dernier représentant de l'espèce est tué dans le Cheshire, au nord du Pays de Galles. D'où l'effet que pouvait produire cette anecdote sur les lecteurs anglais. On peut la rapprocher d'un passage d'Abraham Ruchet, auteur suisse, qui écrit : « Les vautours sont plus gros que les aigles, et il y en a de si gros qu'ils enlèvent des chevreaux, des agneaux, de jeunes chamois et même des enfants » (*Les délices de la Suisse*, 1714). Dans les Alpes, les voyageurs avaient parfois la preuve de la réalité du loup, et de ses méfaits. Le romancier Horace Walpole avait assisté, impuissant et horrifié, à la disparition de son chien entre les crocs d'un loup au Mont-Cenis, en 1739.

l'image qu'on se faisait des Alpes et le discours qu'elles inspiraient. Ce discours s'appuie largement sur l'opposition, explicite ou non, de la vertu et du vice, et des notions qu'on y rattachait – la vertu étant entièrement retirée dans les vallées de montagnes, le vice corrompant les habitants des villes[20], qui n'ont toujours qu'une réalité globale et abstraite. Beaumont décrit dans les mêmes termes, et assez souvent, dans la même langue pseudo-poétique, les populations de toutes les Alpes qu'il visite. Le vénérable vieillard, la jeune fille accueillante, les montagnards hospitaliers, et l'humble chaumière, le bon repas frugal, les simples et saines réjouissances en plein air passent de TRA à TMA, puis dans TLA. Ces stéréotypes sont caractéristiques de l'idéologie sentimentale du siècle, qu'une littérature répétitive, facile à produire entretenait[21].

Il convient de ne pas oublier que TLA est un ouvrage en langue anglaise. Nous ignorons comment, en 1800, il était perçu par un public aisé et restreint. On suppose que tout lecteur pouvait trouver quelque chose à son goût dans la matière touffue, inégale, parfois échevelée de ses 215 grandes pages, ou simplement voyager en rêvant sur la carte et sur les gravures qui l'illustrent. Beaumont avait songé à « donner au public une traduction de tous les ouvrages qu'il (avait) publiés en Angleterre[22] ». Ce projet ne se réalisa pas. Une version française de TLA ne semble envisageable aujourd'hui que sous la forme d'une sélection des meilleures pages réunies, avec les liaisons nécessaires, en un texte cohérent, comme on l'a fait avec bonheur en 1834 pour l'édition des *Voyages dans les Alpes* de H. B. de Saussure.

---

[20] C'est parmi ces habitants que se trouvaient « les gens cultivés de la bonne société » à qui Beaumont vendait ses ouvrages.

[21] Evoquant son séjour en Angleterre avant la révolution, l'abbé Morellet écrit : « Tous les soirs, je rassemblais mes études et mes pensées du jour dans de courtes notes, dont il n'aurait tenu qu'à moi, en les développant, de faire un Voyage semblable à tant d'autres dont nous sommes inondés (*Mémoires sur le 18ème siècle et la révolution*, éd. Mercure de France, 1988, p.187).

[22] Cf. DAGC, 1ère partie, t.1, p.14.



Bibliothèque municipale de Lyon



Bibliothèque municipale de Lyon

Appendice

1. Les deux éditions de TLA.
2. L'illustration de TLA .
3. Beaumont, auteur en langue anglaise.

1. Seul de tous les ouvrages de Beaumont, TLA a connu deux éditions : une première en 1800, suivie d'une seconde en 1806. Elles sont également rares[23]. Quelques bibliothèques possèdent un exemplaire de l'une ou de l'autre ; exceptionnellement les deux. Ces éditions ne diffèrent que dans la présentation. De la première à la seconde, le format passe de 43 cm x 27 cm à 45 cm x 32 cm. L'emploi de caractères plus petits entraîne une augmentation du nombre de lignes par page (55 au lieu de 34) et, en conséquence, une diminution du nombre de pages (119 au lieu de 215). Mais on retrouve le même texte, et les parties hors-texte - cartes et gravures - dans la seconde édition. La première est imprimée par S. Hamilton, à l'adresse de Falcon Court, dans Fleet Street, à Londres, pour le compte de G. G. et T. Robinson, nom important à l'époque dans le commerce du livre, à l'adresse de Paternoster Row, et de T. Payne, à Newgate. L'imprimeur de la seconde est William Nicholson, à l'adresse de Warner Street, Clerkenwell, mais toujours pour le compte de G. G. et T. Robinson, associé à William Baynes. Le fait que cette édition porte le nom du même éditeur que la précédente incline à penser qu'il s'agit d'une publication faite avec l'accord de Beaumont. Mais la propriété littéraire au 18ème siècle était si peu protégée qu'on ne peut l'affirmer. Comme d'autres, Beaumont fut victime d'éditeurs malhonnêtes (Cf. Note 1). Ajoutons que s'il mentionne la première édition de TLA dans l'*Avertissement* de DAGC - classant l'ouvrage par erreur parmi ceux qu'il avait publiés durant son séjour en Angleterre -, il ne peut nulle part avoir fait état de la seconde. En 1806, en effet, loin de Londres depuis dix ans, il avait définitivement abandonné la plume de l'écrivain pour les mancherons de la charrue et le bâton de berger.

2. L' illustration : la vignette et les gravures.

- La vignette qui orne le frontispice semble avoir été extraite d'une gravure trop grande pour le format de l'ouvrage. On ne reconnaît pas la manière de Beaumont. Elle réunit des éléments typiques du

---

[23] La rareté des ouvrages de Beaumont explique, dans une certaine mesure, qu'ils soient plus souvent connus par leur seul titre que par leur contenu.

paysage de moyenne montagne : la maisonnette au toit de « tavaillons », les sapins, la cascade, le torrent. Le chemin, en s'enfonçant dans la gorge sinueuse, entraîne l'œil vers un arrière-plan de glaciers et de pics aigus entre lesquels circulent d'épais nuages blanchâtres. Un homme est assis sous l'auvent de plantes grimpantes, causant avec la maîtresse des lieux légèrement penchée dans l'embrasure de la porte. Arrive-t-il de la vallée ? La femme semble prête à rentrer à l'intérieur, peut-être pour aller lui chercher quelque rafraîchissement. Les deux personnages sont dessinés minutieusement, dans des attitudes naturelles et expressives. De composition équilibrée, exempte de mièvrerie, la vignette plaît au premier coup d'œil sans perdre son charme à l'examen.

- Les vingt-six gravures, dont la reproduction altère parfois la couleur sépia, portent, en petits caractères, les indications suivantes : en haut et à droite, un numéro de 1 à 26 ; en bas et à gauche, les initiales A.B., et au milieu, la légende « Published Jan.1. 1800 by G. G. & T. Robinson. Paternoster Row », qui paraît être une affirmation de propriété. Elles jalonnent l'itinéraire de bout en bout. Un tiers d'entre elles sont identifiées par des noms de villes ; mais seules Lyon, et à un moindre degré, Genève et Lausanne y apparaissent comme telles. Les autres localités sont trop insignifiantes pour occuper la surface d'une planche – « Martigny », écrit Beaumont, « consiste en une seule rue bordée de maisons en bois » (p. 139) – et c'est sur le cadre que le dessinateur exerce son talent. Un autre tiers est consacré à des sites où l'eau est un élément important – sous forme de lac, de cascade, de torrent ou de fleuve. Les gravures restantes se répartissent essentiellement entre des vues de haute montagne et des dessins de monuments. Toutes figurent des lieux et des sites célèbres ou connus depuis longtemps à l'époque. Leur intérêt documentaire est assez faible, à l'exception peut-être de ce *Théâtre romain de Lyon* – quelques murets de pierre envahis par une végétation sauvage, symbole d'un monde qu'on commençait à redécouvrir, et dont la comparaison avec le monument dans son état actuel permet de mesurer le travail de restauration accompli depuis le 19eme siècle.

Deux planches de TLA sont reproduites, p. 284 et p. 285. Elles portent respectivement les numéros 17 et 24. La première, *Vevey,* représente le cadre, *romantique* par excellence, de la ville, avec son lac lisse comme un miroir placé au centre. Plus que la ville elle-même, serrée, on le devine, au bord de l'eau entre une tour et ce qui semble être un château, c'est ce cadre qui pouvait émouvoir les lecteurs de Jean-Jacques. Le paysage rural, au premier plan, est plutôt conventionnel ; mais les montagnes qui dominent le lac, dessinées d'un trait fin, portent une marque personnelle. Dans la seconde planche, *Source du Rhône et glacier de la Furka,* on voit que Beaumont a essayé de rendre la structure des masses rocheuses, et qu'il appréhende assez

bien l'ensemble des formes de la haute montagne, même si, comme il l'écrit, "les perspectives sont si vastes dans cette partie des Alpes qu'il est difficile d'en donner une représentation exacte" (p. 207). Beaucoup d'artistes, placés devant un décor sans aucun point commun avec les paysages classiques d'Italie, se contenteront souvent, en l'absence de modèles, d'interprétations libres. Quelques-uns seulement, comme J.-A. Linck, sauront traduire cette réalité nouvelle de manière fidèle et supérieurement élégante. Le glacier, objet de curiosité et d'interrogation pour les naturalistes - tels ceux qu'on observe au bas de la gravure, et qui l'authentifient en quelque sorte - ne s'inscrivait pas, lui non plus, dans une tradition picturale. Beaumont ne réussit à en donner qu'une image adoucie, simple juxtaposition de cônes qui rappelle la vue souvent reproduite de la mer de glace par Carl Hackert (1782) avec les Jorasses à l'arrière-plan et la cabane de Blair au premier. De Vevey, on ne voit que des toits et des clochers. On devine que la ville est serrée au bord de l'eau entre la tour et ce qui semble être un château. Etait-ce vraiment la plus belle ville de Suisse ? Elle l'était sans doute pour tous ceux qui venaient en pèlerinage s'y émouvoir au souvenir de Julie et de Saint-Preux.

3. Beaumont, auteur en langue anglaise.

La vie de Beaumont à partir de son installation dans le département du Léman est assez bien connue, surtout dans sa dernière partie, lorsqu'il est devenu exploitant minier à Sixt. Mais on a très peu de témoignages et de documents sur le séjour pourtant long qu'il vient d'effectuer en Angleterre. On en connaît la date du début (1787) et celle de la fin (1796), entre lesquelles on peut en inscrire trois : 1790, son mariage ; 1792, publication de TRA, et 1795, celle de TMA. Ces ouvrages, le second au moins, auraient certainement été publiés en France si leur auteur, plus par l'effet des circonstances que par sa volonté, n'avait pas traversé la Manche. Une question se pose au sujet de TLA – en fait, de tous les ouvrages anglais : celle de la langue. En d'autres termes, comment Beaumont est-il devenu un auteur de langue anglaise ? Sa situation nouvelle ne suffit pas à l'expliquer. Il peut, bien sûr, paraître normal qu'un Français, ou un Savoisien – ce qui revient ici au même – qui vit en Angleterre et publie à l'intention des lecteurs de ce pays, le fasse en anglais. Il faut pour cela qu'il puisse exprimer des idées dans une langue correcte et idiomatique, assez riche aussi, aptitude tout autre que celle qui permet de se faire comprendre, avec l'aide du geste, éventuellement, dans un pays étranger. Beaumont connaissait-il l'anglais avant de quitter la France ? Si oui, on ignore où il l'avait appris et comment il en avait, ou aurait, acquis une maîtrise telle qu'il pût l'employer pour écrire des livres. Sinon, il faut supposer qu'il l'apprit sur place. On doit alors imaginer des progrès très rapides, car TRA, dont la langue présente les apparences de l'au-

thenticité, paraît quelques années seulement après son arrivée. La quasi-totalité des auteurs s'expriment dans leur langue maternelle. Rares sont ceux qui peuvent le faire directement, et avec leur seule plume, dans un idiome étranger : n'est pas Conrad qui veut.

Discret sur lui-même, Beaumont ne fait nulle part allusion à ses aptitudes – réelles ou supposées en anglais, sauf dans l'hommage qu'il rend au prince en tête de TRA. On y relève la phrase suivante : « Si je possédais la langue de votre pays, Monseigneur, aussi bien que vous-même possédez celles de quelques autres, mon ouvrage, sous un rapport au moins, serait moins indigne d'indulgence ». Ce qui semble indiquer qu'il avait une certaine connaissance de l'anglais. Mais peut-on s'appuyer sur un passage aussi court, et surtout, prendre à la lettre un extrait d'un morceau de convenance où l'humilité et la flatterie sont de règle ? L'*Académie Florimontane* conserve une pièce curieuse : le texte manuscrit de cet hommage, en anglais, vingt-cinq lignes écrites sur une page[24]. D'une plume élégante et cursive, masculine, semble-t-il, il est parfaitement lisible, et à peine raturé. Il présente un intérêt particulier : en effet, si on le compare aux lettres de Beaumont que l'on possède, il est manifeste que l'écriture n'est pas la sienne. Ce « modèle de dédicace », comme il est intitulé, a donc été, selon toute vraisemblance, rédigé pour lui. On le trouve reproduit, à quelques mots près, en bonne place dans son ouvrage.

Nous ignorons si Beaumont eut des rapports un tant soit peu suivis avec des Anglais autres que les Gloucester, et donc, avec quelle aisance il pouvait parler anglais. Une chose est sûre : il ne fut jamais coupé du français en Angleterre. Son épouse en avait une excellente maîtrise, dont témoignent ses lettres datées de Sixt, ou celles, longtemps inconnues, qu'elle écrit en 1814, quatre ans avant sa mort[25]. Par ailleurs, en raison de ses origines, elle fut toujours liée à la communauté huguenote de Londres, qui en avait conservé l'usage. Langue européenne de la pensée au 18ème siècle, le français était aussi celle des milieux aristocratiques, et à ce titre, pratiqué chez les Gloucester déjà par l'Electeur de Hanovre, arrière-grand-père du duc, lorsqu'il devenait roi d'Angleterre sous le nom de George Ier. Le duc lui-même, disait-on, le parlait mieux que l'anglais.

---

[24] Cette pièce se trouve dans son fonds d'archives historiques (Dossier 1047-1048). Elle est isolée parmi les manuscrits nombreux et divers qui constituent le legs de Melville Glover, un Florimontan de la 2nde moitié du 19ème siècle. On ignore dans quelles circonstances elle était arrivée entre ses mains – peut-être lors de la dispersion des biens de François-Gabriel, le neveu d'Albanis Beaumont, qui meurt en 1852.

[25] Il n'est pas douteux que la plume alerte – trop, parfois – qui écrit les lettres de 1814 a aussi écrit la lettre d'une dizaine de lignes, en anglais, glissée dans la couverture du bel exemplaire de TRA que possède la bibliothèque de l'Alpine Club, à Londres. Son destinataire est un Mr Chisholm, à qui « Mr Beaumont envoie, comme il l'avait promis, quelques-unes de ses publications coloriées de sa main… ». Elle est datée de Park Lane (l'adresse londonienne des Gloucester), 22 déc. 1792.

A la lecture de ses Voyages, il apparaît que Beaumont avait des connaissances en italien, langue d'un pays qu'il avait visité à plusieurs reprises, et qui devait paraître moins étrangère à ses oreilles habituées au nissart que les langues germaniques. Ignorant l'allemand, il ne put qu'essayer de comprendre les Tyroliens lors de son voyage dans les Alpes rhétiques en 1786. Il avait une bonne culture latine, toujours vivace en lui à l'âge de cinquante ans, comme on peut en juger par les nombreuses références à l'antiquité et citations empruntées aux auteurs anciens qui émaillent DAGC, couronnement de son œuvre.

Jean BRONDEL

Notes de Lecture

Jean-François de VULPILLIÈRES et Rémi de VULPILLIÈRES
1866
éd. Lampsaque, 2006

Ce n'est pas un "roman par lettres" mais cela pourrait en être un.

Un roman ? En effet nous suivons durant tout le volume l'histoire passionnante d'une famille savoyarde qui a décidé de s'installer en Algérie.

Par lettre ? En effet cette histoire nous est révélée grâce aux lettres qu'échangent Auguste de Reydet de Vulpillères et son épouse, souvent séparés cette année-là du fait des préparatifs de cette installation. Çà et là on peut lire aussi une missive de quelqu'un de la famille.

Et les descendants qui nous livrent cette correspondance la commentent avec pertinence : " Auguste avait l'impression d'être bien accepté et notamment par les Arabes (...). Mais surtout la préoccupation fondamentale d'Auguste était le développement de la mécanisation et le choix d'activités agricoles nécessitant moins de salariés " – pp.76 et 77 ; " Ce serait cependant une vue bien fausse de la vie de Maria à la Perrolière que de penser qu'elle n'est occupée que de vie familiale et de relations sociales " – p.119.

Cette chronique familiale – intéressante en soi par son côté humain – se déroule sur un fond historique qui ne laissera insensibles ni les lecteurs savoyards ni les historiens de l'Algérie.

Cette fresque est variée. En Algérie, on passe des descriptions de terrains, de paysages, d'églises, à des récits de fêtes et de réceptions diverses, on va de l'anecdote du chien égaré au récit de tragiques naufrages, et il est plaisant d'apprendre que Coléah est une " ville de 2000 habitants, dans le genre de Rumilly " (p.59) ; en Savoie, on croise le curé de Seynod mais aussi le chanoine Poncet ou Mgr Magnin, on regarde les bâtiments de la nouvelle préfecture de la Haute-Savoie et on partage la vie de la Perrolière (sur le territoire actuel de Cran-Gevrier).

Ces lettres ont été collationnées et publiées par notre confrère Rémi de Vulpillières et l'un de ses cousins Jean-François de Vulpillières.

Nous pouvons les féliciter vivement et les remercier d'avoir déposé **1866** dans la bibliothèque de notre Académie.

Georgette CHEVALLIER

Collectif, *Noirs desseins... sur les rives du lac d'Annecy*,
Bibliothèque de l'agglomération d'Annecy, 2006.

Quel rapport y a-t-il entre un écrivain qui disparaît lors d'un Salon du Livre, un clochard aux remords assassins, un tueur en série, un policier qui endosse la responsabilité d'un crime à la place d'un gosse, et un luthier malhonnête ?

Aucun si ce n'est l'atmosphère sombre et le décor annécien (dans le sens large du mot).

En effet, en 2006, la Bibliothèque d'Annecy a organisé "un concours de nouvelles noires et policières" dont l'action devait obligatoirement se dérouler sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy. Les cinq meilleures ont été publiées et c'est ainsi qu'a paru un recueil intitulé *Noirs desseins... sur les rives du lac d'Annecy*.

Les auteurs sont Guy Brassoud, Alain Bosse, Tulette Devin, Vincent Audouin et une mystérieuse "dame en noir". Les illustrateurs se nomment Romain Slocombe, Mezzo, Gérard Depralon, Jean-Christophe Chauzy et Jacques de Loustal.

Cette publication présente des textes variés à l'intrigue astucieuse, et l'on a plaisir à y rencontrer les bords du Thiou dans la vieille ville, les bateaux et leurs touristes, l'ancien chemin postier qui relie Lovagny à Chavanod, les jardins de l'Impérial ou la côte Perrière.

Le policier régional est devenu une mode (pas seulement dans les pays de Savoie), nous renonçons donc à recenser tout ce qui a été écrit en ce genre depuis notre dernière liste (*La Revue Savoisienne* 2005), d'autant que l'intérêt de ces ouvrages n'est pas toujours évident.

Mais, distrayant, le recueil *Noirs desseins... sur les rives du lac d'Annecy* valait la peine qu'on s'y attarde un peu.

Georgette CHEVALLIER

Charles de MONTALEMBERT, *Journal intime inédit*,
tome VI : 1854 - 1858, Paris, Champion, 2006.

À la fin de l'année 2006 a paru chez Honoré Champion le tome VI (1854 - 1858) du Journal intime inédit de Charles de Montalembert dont le texte, comme dans les volumes précédents, a été établi, présenté et annoté par Louis Le Guillou (professeur émérite à l'Université de Bretagne Occidentale) et Nicole Roger-Taillade (maître de conférences à l'Université de Toulouse II).

Comme le signale l'introduction, le journal reproduit dans ce volume n'a pas toujours été rédigé au jour le jour et il a été pensé comme une œuvre cohérente. On y trouve, bien entendu, des détails de la vie privée de l'auteur (la naissance de sa fille Généreuse-Thérèse, par exemple) comme de sa vie publique (le procès qui lui a été intenté à l'occasion de son article d'octobre 1858, pour ne citer que cela). On y trouve aussi des événements saillants de l'histoire de la France (la loi Fortoul, la réussite - qu'il juge insolente - de Napoléon III, la vie de l'Académie Française, et même une épidémie de choléra, etc.) voire de l'histoire européenne, vue par un catholique libéral.

Dans les années 1857 et 1858, on suit Montalembert à Évian. M. Le Guillou avait eu, certains Florimontans s'en souviennent peut-être, l'immense amabilité de me communiquer les pages du journal (alors inédites) relatives aux séjours de Montalembert aux eaux d'Évian, afin que je puisse rédiger l'article qui a paru dans les *Mélanges à Pierre Soudan* (Académie Salésienne, 2004, pp.35-62). M. Le Guillou a la gentillesse, dans le volume dont il est rendu compte ici, de citer cet article.

Mais dans le tome VI du Journal, outre ces deux périodes évianaises (du 23 août à mi - septembre 1857 et du 2 à fin juillet 1858), les Savoyards trouveront d'autres passages évoquant des paysages ou des personnages en relation avec la Savoie.

Le 23 août 1856, du bateau qui emmène sa famille et lui-même de Villeneuve à Genève, après avoir admiré le château de Prangins, il contemple "la magnifique chaîne des monts de Savoie, merveilleusement éclairée par le soleil sur lequel nous ne comptions plus".

Plus loin il note :"après quelque indécision, je me décide à conduire les enfans à Chamouny, vu les facilités nouvelles que présente cette excursion". Malheureusement, il n'a pas commenté ce voyage à Chamonix.

Ici et là on entend parler de Cavour avec qui il a "une conversation intéressante", de Buloz, de la mort d'Eugène Süe (dans sa "nécrologie de 1857"), de Mme de Boigne, de M^gr^ Dupanloup, etc.

Voici, par exemple, le récit de la réception de M^gr^ Dupanloup à

l'Académie Française :

"Séance de réception de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, à l'Académie française ; son discours, assez médiocre au fond, obtient un succès enthousiaste auprès de l'Institut tout entier, et du nombreux et brillant auditoire qui l'entoure. On sent comme un courant électrique qui va de l'orateur au public, à chacune des paroles qui, en proclamant les droits et vérités de la religion, rendent témoignage de l'esprit conciliant et charitable qui l'anime et marquent le contraste entre lui et les forcenés de l'école Veuillot et C(ompagn)ie.(...)

M. de Salvandy répond à l'évêque par un discours mal écouté mais rem-pli de choses excellentes et courageusement Catholiques.

Je vois pour la première fois dans ce bel auditoire deux personnages célèbres à des titres divers : la duchesse de Sagan, ex-Duchesse de Dino, devenue une sorte de mère de l'Eglise, après avoir été tout autre chose[1] et le maréchal Vaillant, ministre de la Guerre, créature dévouée au régime actuel. Je suis assis entre l'évêque et M.Thiers : celui-ci continue toujours à ne pas me reconnaître.

En résumé, c'est une excellente journée pour la cause de la religion, de la liberté et du bon sens ; et c'est ce qu'exprime en son langage un ex-légitimiste rallié à l'Empire, le jeune Belbeuf, qui s'écrie en sortant : Cela pue l'orléanisme. (...)"

Ce tome VI présente donc pour tout lecteur attiré vers le XIXe siècle et aussi pour tous les Savoyards curieux de leur histoire, un intérêt indéniable. Nous devons en être reconnaissants à Louis Le Guillou et Nicole Roger-Taillade.

Les pages du journal relatives au séjour à Evian de 1859, que j'ai également présentées dans l'article des Mélanges à Pierre Soudan, sont encore inédites. Elles ne le seront plus longtemps, puisque le tome VII est prévu pour bientôt. Nous l'attendons avec impatience.

Georgette CHEVALLIER

---

[1] Sur son rôle, le 21 mars 1814, auprès des envahisseurs prussiens (rôle qui, si cela s'était passé durant la dernière guerre mondiale, lui aurait valu d'être tondue ...), cf. *Le Grand Larousse universel* (XIXe S.)

Jacques CHATELAIN, *Mobilier traditionnel des Alpes occidentales*, Libris[1], 2006, 192 pages.

Comme l'écrit si bien Hermann Daenzer dans la post-face de l'ouvrage, il est « grand temps que soit ramenées à la surface ensoleillée de l'oubli ces très belles images d'un héritage universel, de notre sève enfouie, trop souvent refoulée sans doute. »

Juste hommage à Jacques Chatelain qui a poursuivi avec persévérance le recensement du mobilier savoyard sous toutes ses formes, à travers le monde alpin des hautes vallées, à travers cinq siècles d'histoire, de la Savoie au Dauphiné.

De par sa profession, l'auteur a su observer avec une attention critique une multitude d'objets de tous genres et l'œil avisé de l'ethnologue en fit bientôt un expert international très prisé.

Sans prétendre à une clarification systématique, on distingue toutefois la production des basses vallées et celles des hautes vallées, ces dernières présentant des exécutions plus recherchées et plus ouvragées.

L'auteur relate dans ce domaine une observation originale et tout à fait inédite, celle de l'usage de la scie alternative hydraulique dès le XIII[e] siècle, exemple attesté et daté de 1285 à Vallorcine.

L'unité alpine se dégage de toutes ces observations par une architecture extérieure présentant de grandes diversités en même temps qu'un décor familial révélant une étonnante similitude.

Une luxueuse illustration de plus de 150 photographies permet au lecteur d'apprécier dans le détail la description soulignant les formes et les décors de chaque objet que l'on aura tout le loisir d'examiner, mieux que ne le ferait le visiteur dans un musée.

Remercions Jacques Chatelain de nous avoir fait connaître cette vaste récolte glanée au cours de décennies d'enquêtes et de recherches qui ont conféré à l'auteur une autorité internationale incontestée de tous les ethnologues.

Georges GRANDCHAMP

---

[1] Nous devons déjà à Jacques Chatelain un bel ouvrage publié chez le même éditeur en 2004, intitulé

PERRILLAT Laurent, *L'apanage de Genevois aux XVI^e et XVII^e siècles. Pouvoir, institutions, société*, Annecy, 2006 (Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, tomes 112 et 113)

Voici enfin le grand ouvrage espéré sur l'apanage de Genevois. Cet espoir tenait d'abord au souhait de bien connaître, à la suite du Moyen Age déjà bien étudié, l'évolution du Genevois ainsi que du Faucigny et du Pays de Beaufort sous la direction d'une branche cadette de la Maison de Savoie, les Genevois – Nemours. La perspective se devinait même infiniment plus vaste : poids politique d'une dynastie liée à la fois à la Savoie et à la France en dépit des divergences entre les deux pays, institutions assurant l'ossature d'appui d'un véritable Etat princier, serviteurs de cet Etat et leurs rapports avec la société.

Le défi a été relevé par Laurent Perrillat, un Annécien dont le nom même évoque le Genevois. Après l'étude de nombreuses sources manuscrites et imprimées réparties entre Turin, Annecy et Chambéry, Laurent Perrillat avait soutenu sur ce sujet une thèse d'Ecole des Chartes, puis une thèse à Paris IV. Il a su convaincre l'Académie Salésienne d'oser publier ce travail (près de 800 pages), avec tout son appareil scientifique (plus de 250 pages), ce qui n'est pas toujours si fréquent de nos jours. En qualité à la fois d'archiviste paléographe et de conservateur de la Bibliothèque universitaire de Grenoble, il apporté à cette édition la plus grande rigueur.

Dans ces conditions, l'ouvrage a bénéficié d'une élogieuse et substantielle préface de Bernard Barbiche, ce professeur émérite de l'Ecole des Chartes très connu, spécialiste des institutions de la monarchie française à l'époque dite moderne. Tout s'y trouve déjà résumé sur la qualité des relations et du pouvoir des princes dits de Genevois – Nemours, sur l'originalité des institutions, sur l'activité du personnel et la place d'Annecy dont le rôle de capitale se poursuit ainsi de 1514 à 1659. On ne saurait paraphraser ce qui a été si bien écrit.

Qu'il soit permis au moins de souligner combien cet ouvrage est une mine d'informations très précises qui met bien en évidence la persistance tardive des liens féodo – vassaliques en Genevois, l'ampleur de la délégation d'autorité du prince à ses représentants, l'émergence des notables grâce à l'administration et leur place dans la capitale ou à l'échelon local. La densité de l'information n'est jamais pesante en raison de la clarté du style comme d'un plan fort détaillé.

Les Florimontans seront portés à remarquer les pages consacrées à

la vie culturelle et à la naissance de leur Académie en 1607. L'œuvre de ses fondateurs, saint François de Sales et le président Antoine Favre, est résumée avec vigueur. L'Académie Florimontane apparaît clairement dans son souci des cours publics ou des conférences touchant toutes les matières et dans sa volonté de qualité de la langue française. L'éclat de cette compagnie devait pousser Charles – Auguste de Sales à déclarer : « la cité d'Anicy estait semblable à celle d'Athènes », une allusion flatteuse aux origines lointaines de l'Académie.

L'histoire du Genevois révèle ainsi ses grandes heures. L'ouvrage de Pierre Duparc sur la période XI^e – XV^e siècles se trouve bien encadré chronologiquement. A l'aval, l'apanage de Genevois aux XVI^e et XVII^e siècles de Laurent Perrillat servira de référence. A l'amont une recherche originale sur le royaume de Bourgogne du IX^e au XI^e siècle, de parution prévue en 2007, va éclairer un pan du Haut Moyen Age régional, des temps obscurs quand on ne les étudie pas. Des synthèses aussi précieuses inciteront certainement des chercheurs, professionnels ou non, à remettre l'ouvrage sur le métier : là est sans doute la fécondité des grands livres d'histoire.

Bernard DEMOTZ

Rectificatifs

Docteur Paul-Marie BONNET

Une erreur informatique s'étant glissée dans l'hommage rendu au docteur Paul-Marie Bonnet paru dans le précédent numéro de notre revue, l'auteur tient à rétablir la biographie de notre regretté confrère.

Naissance de Paul-Marie-Auguste Bonnet à Grenoble le 1er février 1922.

Enfance à Rive-de-Gier et études à l'établissement Saint-Louis des Jésuites de Saint-Etienne. Diplômé du baccalauréat en mathématiques le 23 juillet 1940 ; admis à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon.

Diplômé du Certificat d'études physiques, chimiques et biologiques le 9 octobre 1941. Diplômé en vénéréologie, en médecine du travail et en soins d'urgence le 24 juillet 1943. Réquisitionné pendant deux ans à l'hôpital de Sarrebruck (Allemagne), au titre du Service du Travail Obligatoire.

Obtention du concours de l'internat de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon le 20 septembre 1948.

Diplômé en médecine légale et en psychiatrie le 4 juillet 1949 ; reçu docteur en médecine du travail la même année.

Mariage à Lyon le 26 septembre 1951.

Diplômé du doctorat d'État (spécialité en gastro-entérologie) le 2 juin 1953.

Établissement du cabinet du docteur Bonnet à Annecy en 1954.

Exerce à mi-temps à l'hôpital d'Annecy la gastro-entérologie et la radiologie, comme adjoint du docteur Didier-Laurent, à partir de 1955.

Membre fondateur en 1961 de l'antenne haut-savoyarde de la Ligue contre le Cancer qu'il préside de 1972 à 1997.

Reçu membre du Rotary Club d'Annecy en 1962.

Chef du Service de gastro-entérologie au Centre hospitalier d'Annecy de 1966 à 1987.

Reçu membre de l'Académie Florimontane le 4 février 1987 ; élu membre associé l'année suivante et membre effectif le 2 mars 1993.

Reçu Guide du Patrimoine des Pays de Savoie en 1990 et admis la même année comme professeur (armes blanches et hydroélectricité) de l'école des Guides de Montrottier.

Mort à Annecy le 6 janvier 2003

Matthieu de la CORBIERE

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans le texte sur "Modiano et la Savoie" paru dans *La Revue Savoisienne* 2004. La villa (à Veyrier) de M. et Mme Crolard n'est pas la "villa triste" proprement dite mais la villa du personnage qui s'appelle Madeja.

Les lecteurs sont donc priés de bien vouloir lire :

P. 344, fin du premier § : "Quant à la villa de Madeja, nous y reviendrons un peu plus loin".

P. 346, troisième § : "Et après avoir « traversé le vestibule », on débouche encore sur cette pièce de la villa « qui devrait être le salon ». Ce sont des extraits de *Villa triste* (...)".

P. 350, ligne 6, fermer les guillemets après Grand-Bornand.

Nous noterons que le texte (amendé) a été envoyé à Patrick Modiano mais qu'il n'a pas daigné en accuser réception. Il paraît qu'il est coutumier du fait depuis 1978 ...

Georgette CHEVALLIER

Bibliographie Savoisienne

ABRAHAMS, Paul. *La Haute-Savoie contre elle-même* : 1939-1945 : *les hauts-savoyards vus par l'administration de Vichy*. Saint-Julien-en-Genevois : Salévienne ;Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, 2006
Trad. de l'anglais par Jean-Claude Guerry

AGRESTI, Blaise. *In extremis : l'épopée du secours dans le massif du Mont-Blanc*. Chamonix : Guérin, 2006

AMEUR, Hachemi, MOSTEFA, Abderrahmane. *Evian et la Haute-Savoie : regards croisés*. Rumilly : Lapeyronie, 2006

ASSELIN, Jean-Michel. *Les Bauges : chemins de vie*. Grenoble : Glénat, 2006

BALLU, Yves. *Mourir à Chamonix*. Grenoble : Glénat, 2006. (Hommes et montagnes)

BARBIER, Claude. Le "soulèvement savoyard" de mars 1943 ou la montée au maquis des réfractaires et de la jeunesse savoyarde. *Echos saléviens*, 2006, n° 15

BARTHELEMY, Henri. L'agglomération gallo-romaine de Gilly et la station routière d'Ad Publicanos. *Histoire en Savoie*, 2006, bulletin

BAUMONT, Stéphane. éd. *Le goût du Mont-Blanc*. Paris : Mercure de France, 2006 (Le petit Mercure)

BINZ, Louis. *Les visites pastorales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrand (1411-1414)*. Annecy : Académie salésienne, 2006. (Documents, hors série, vol. 1)
Texte latin et trad. française en regard

BLANC, Albert. *La Savoie, la France, l'Italie : lettres d'Albert Blanc à François Buloz (1858-1861)*. Chambéry : Université de Savoie, 2006

BLANCHOZ, Edmond. *La Plagne, des hommes, des femmes, des rêves*. Grenoble : Glénat, 2006

BONDIER, Pierre. *Lumières sur le lac d'Annecy*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006. (Les savoisiennes)

BONARDOT, Francine. *Lac d'Annecy*. Châtillon-sur-Chalaronne : Taillanderie, 2006. (Richesses et visages)

BROCARD, Edmond. Polychromie dans la ville,Annecy et Chambéry. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. 6

CALASANS, Marie Jeanne B. Henri Doublier et le festival international de théâtre sacré d'Annecy (1960-1967). *Revue savoisienne*, 2005

CAMPARIO, Jean-François. *François Vacheran raconte ses veillées : Chamossière, ces monts de mémoire*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006. (Carnets de vie)

CHABERT, Louis. *Une enfance en hiver*. Monmélian : Fontaine de Siloé, 2006

CHARVOZ, Jean-Claude. *En Maurienne, Saint-Michel et ses environs*. Charvoz, 2006

CHATELAIN, Jacques. *Mobilier traditionnel des Alpes occidentales*. Grenoble : Libris, 2006

CHAUBET, Daniel. *La chronique de Savoye de Cabaret*. Chambéry : Comp'Act, 2006

COPPIER, Julien. Emile Rosset (1909-2003), père de l'Almanach du vieux savoyard, acteur de l'ethnographie alpine. *Revue savoisienne*, 2005

CODRON, Marc-Antoine. *La Clusaz : histoire d'une station de ski*. Codron, 2006

COURTIEU, Charles, COURTIEU, Sabine. *Oratoires du Genevois*. Annecy : Vieil Annecy, 2006

CROUZET, Annie. *Savoie et Haute-Savoie*. Ouest-France, 2006. (Aimer les hauts lieux)

DA COSTA, Anne, DA COSTA, Fabian. *Jardins alpins : un parfum de paradis...* Grenoble : Libris, 2006

DA COSTA, Anne, DA COSTA, Fabian. *Merveilles des Alpes*. Châtillon-sur-Chalaronne :Taillanderie, 2006. (Richesses et visages)

DECKER-HEFTIER, Sylviane. éd. *Venance Payot : herbier des Alpes*. Paris :Amateur, 2006

DELAUNAY, Gilbert. Lucien Biset, paysan de Savoie (1913-1982). *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2006, n° 8, VII

DEMAISON, Marcelle. *Du Parmelan le chemin est tracé*. Grenoble : Belledonne, 2006

DESCHAMPS, Eric. *Saint-Marcel commune de Tarentaise*. Evian-les-Bains : Cléopas, 2006

DUCERF, Laurent. *François de Menthon : un catholique au service de la république (1900-1984)*. Paris : Cerf, 2006. (Histoire religieuse de la France)

DUMAIH, Pascal. éd. *Louise de Savoie : journal de la mère de François 1er : 1459-1522*. Clermont-Ferrand : Paléo, 2006. (Sources de l'histoire de France)
Texte établi par Guichenon.

DUMONT-MOLLARD, Michel. Les grandes orgues de la cathédrale de Chambéry, grandeur, vicissitudes et renaissance : 150 ans d'histoire. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. 6

DUPRAZ, Paul. Hommage au docteur Socquet. *Revue savoisienne*, 2005

DURET, Michel. Livre de mémoire de Georges Pitton bourgeois d'Ugine, commencé en 1702. Faverges : *Bulletin d'histoire et d'archéologie de la Société des amis de Viuz-Faverges*, 2006, n° 41

Echanges et voyages en Savoie, actes du congrès des Sociétés savantes de Savoie, Saint-Jean-de-Maurienne, 2004. Saint-Jean-de-Maurienne : Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne ; Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2006. (Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, t. 38-39 ; L'histoire en Savoie, n° 11)

FARRAYRE, Jean-René, GERMAIN, Michel. *Villes et villages de Haute-Savoie*. Lyon : Autre vue, 2006

FAVRE-LORRAINE, Yvette. *Eclats de vie : ... Chez nous, dans les Aravis*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006

FERBER, Emmanuel. Le sanctuaire gallo-romain de Présilly. *Echos saléviens*, 2006, n° 15

FRANCOZ, Jean-Pierre. *Les plus beaux villages des pays de Savoie.* Ecully : Altaïr, 2006

FRANGNE, Pierre-Henry. *Alpinisme et photographie* : 1860-1940. Paris : Amateur, 2006

GAVARD, Guy. *Histoire d'Annemasse et des communes voisines : les relations avec Genève de l'époque romaine à l'an 2000.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006. (Les savoisiennes)

GAY, Jean-Paul. *Saint-Gervais : 1806-2006 : deux siècles de thermalisme.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006. (Les savoisiennes)

GERFAUD-VALENTIN, Catherine. *Une vague dans la montagne.* Domancy : Gerfaud-Valentin, 2006

GERMAIN, Michel. *La vie quotidienne à Annecy pendant la guerre 1939-1945.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006. (La chronique de l'autrefois)

GRANDCHAMP, Georges. *Les rues d'Annecy*, t. 1. Annecy : Amis du vieil Annecy, 2006. (Annesci, n° 42)

GRASSET, Pierre, VIRET, Roger. *Joseph Béard, dit l'Eclair : médecin des pauvres, poète patoisant, chansonnier savoyard.* Montmélian : Fontaine de Siloé ; Institut de la langue savoyarde, 2006. (Les savoisiennes)

GUILLERME, Lucienne. Histoire du tourisme en Tarentaise avant les grandes stations de ski. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. 6

HARVOIS, France. *Etre paysan en Vanoise.* Grenoble : Libris, 2006

Hautes vallées de Savoie : pays d'art et d'histoire : musées, monuments, promenades. Paris : Monum, Ed. du Patrimoine, 2006. (Le guide)

ISLER, François. *Le château des ducs de Savoie : Chambéry 1295-1860.* Evian-les-Bains : Cleopas, 2006

JEUDY, Jean-Marie. *Montagne maudite, montagne apprivoisée.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006. (Pour mémoire)

JUILLARD, Bernard. *Saint-Michel de Maurienne : parcours inédit.* Sain-Jean-de-Maurienne : Derrier, 2006

LABARBE, Patrice. *Autour du Mont-Blanc : voyage photographique.* Grenoble : Glénat, 2006

LANDRIEU-MARTIN, Colette. L'*abbaye de Tamié jadis et naguère (à travers la carte postale)*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006. (Pour mémoire)

LANE, Patricia. *Savoie, terre de contrastes. Ecully* : Altaïr, 2006. (Instant présent)

LARSEN, Nicobe. *Aquarelles de Méribel : patrimoine et mémoire de la vallée des Allues*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006

LOYET, Roger. *Du sillon à l'or blanc : la montagne au fil des hommes.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006

MACHET, David. *Haute-Savoie : reflet des cimes. Ecully* : Altaïr, 2006. (Autre regard)

MAISTRE, Jacques de. Des ateliers d'art sacré aux nouvelles conceptions de l'art sacré, introduction à la spiritualité du peintre Henri de Maistre (1891-1953). *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. 6

MALATRAY, Bernard. Général Borson, (1825-1917), de la Savoie à la France, d'une armée à l'autre. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2006, n° 8, VII

MANSAU, Andrée. Emmanuel-Philibert de Savoie et ses frères Victor-Amédée 1er de Savoie et Thomas, quelques épisodes espagnols de leurs vies. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, T. 6

MAZARD, Sylvie. *Itinéraires d'architectures : agglomération d'Annecy.* Chambéry : Comp'Act, 2006. (Architecture XXe siècle)

MELO, Alain. Comprendre les paysages saléviens : techniques agraires et organisation spatiale. *Echos saléviens*, 2006, n° 15

MERMET, Christian. Châteauneuf-les-Boissons en Savoie : définition d'un type particulier d'agglomération secondaire. *Histoire en Savoie,* 2006, bulletin

MESSIEZ, Maurice. *1870-1871 la Savoie s'ancre à la république*. Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2006. (L'histoire en Savoie, n° 12)

OLLAGNIER, Virginie. *Toutes ces vies qu'on abandonne*. Paris : Levi, 2006

PACHOUD, Albert. Evolution des connaissances géologiques en pays de Savoie, l'apport des forages profonds. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. 6

PALLIERE, Johannès. *La question des Alpes : aspects de la question des Alpes occidentales jusqu'à 1760*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006. (De la Savoie au Comté de Nice en 1760, vol. 2)

Patrimoine et poésies chambériennes. *Bulletin des amis du vieux Chambéry*, 2006, n° 45

PERA, Jean. *Les plantes médicinales utilisées à Bessans. Bessans jadis et aujourd'hui*, 2006, n° 55

PERDOUX, Jean, DUTEIL, Roger. *Annecy-le-Vieux : mémoire d'hier, images d'aujourd'hui*. Annecy : Vieil Annecy, 2006

PERRILLAT, Laurent. *L'apanage de Genevois aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles : pouvoirs, institutions, société*. Annecy : Académie salésienne, 2006, 2 vol. (Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne ; t. 112-113)

PERRILLAT, Laurent. Des praticiens qui n'étaient pas docteurs : les auxiliaires de justice à Annecy aux XVI^e^-XVII^e^ siècles. *Revue savoisienne*, 2005

Peuples et peuplements. *Alpe, 2006*, n° 34

PEYRE, Dominique. dir. *La Savoie des retables : trésors des églises baroques des hautes vallées*. Grenoble : Glénat, 2006. (Découverte du patrimoine)

POIRIER, Florence. *Cluses*. Saint-Cyr-sur-Loire : Sutton, 2006. (Mémoire en images)

POOL, Chris. John Ruskin à Mornex : l'exil volontaire d'un anglais parmi les plus célèbres du XIX^e^ siècle dans un petit village savoyard. *Echos saléviens*, 2006, n° 15

PUJOL, Rosemonde. *Le corset d'argent*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006. (Les chants de la terre)

REGAT, Christian. *L'abbaye de Sainte-Catherine : des moniales cisterciennes dans l'histoire d'Annecy*. Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2006. (Annesci, n° 41)

RICHARD, Dominique, VIOUT, Jean-Olivier. *Savoie*. Paris : Gallimard, 2006. (Guides)

ROMAN, Pascal. *Métiers d'antan en pays de Savoie*. Astronome, 2006. (Les cahiers du colporteur)

ROMAN, Pascal. *Vallée du Brevon : Bellevaux, Lullin, Vailly, Reyvroz. Cervens* : Astronome, 2006. (Les cahiers du colporteur)

ROMAN, Pascal. *Yvoire*. Cervens : Astronome, 2006. (Les cahiers du patrimoine)

ROSNY-FARGE, Martine de. *Lamartine : cent jours sur les rives du Léman*. Yens-sur-Morges : Cabédita, 2006 (Espace et horizon)

SANTSCHI, Catherine. Une enquête fiscale du chapitre de Saint-Pierre au milieu du XIV[e] siècle. *Revue savoisienne*, 2005

SEREX, Anthony, BERGER, Antoine. *Annecy : autour du lac*. Paris : Déclics, 2006. (Tranches de France)

Un site d'exception, le Pâquier. Annecy : Archives municipales, 2006. (Pour la petite histoire...)

SOLDO, Robert. Un cardinal savoyard : Hyacinthe Sigismond Gerdil (1718-1802). *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2006, n° 8, VII

SORREL, Christian. dir. *Histoire de la Savoie : images et récits* . Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006

STACEY, Sarah Alyn. *Marc Claude de Buttet : l'honneur de la Savoie*. Paris : Champion, 2006. (Etudes et essais sur la renaissance)

STEFANINI, Francis. Les rapports église-état dans la Maison de Savoie. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2006, t. 6

Subjuguante Maurienne. *Alpe*, 2006, n° 31

TERREAUX, Louis. Dom Albert Bailly, agent (secret) de Christine de Savoie. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2006, n° 8, VII

TERREAUX, Louis. Eloge de Fernand Roulier (1921-2003). *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. 6

TICON, Joseph. *Thonon-les-Bains*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006

TRACQ, Francis. *Etienne des Saints, inventeur des "diables de Bessans" : mémoire d'Etienne Vincendet, sculpteur sur bois et chantre à l'église de Bessans*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006. (Carnets de vie)

TRACQ, Francis. 1726 : les migrants de Valloire en Savoie. *Généalogie et histoire*, 2006, n° 128

VAILLY, Jean. La pérennité de la cour d'appel de Chambéry. *Revue savoisienne*, 2005

Le val Montjoie au fil du Bon Nant. *En Coutère*, 2006, n° 27

VEILLET, Guillaume. *Le pays d'Alby-sur-Chéran* : t. 2. Saint-Cyr-sur-Loire : Sutton, 2006. (Mémoire en images)

VERDONNET, Jean-Vincent.. *Tourne manège*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006

VESIN, Jean-Yves. *Thollon et Meillerie autrefois*. Lugrin : Impr. Peray Musy, 2006

VOIRON, Henri. *A Bloye, autrefois... : Monographie d'une paroisse et commune de l'avant-pays savoyard*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2006. (La chronique de l'autrefois)

Voyage dans le massif du Mont-Blanc : François-René de Chateaubriand,... Urrugne : Pimientos, 2006

VULPILLIERES, Jean-François de, VULPILLIERES, Rémi de. *1866*. Vijon : Lampsaque, 2006

Zao Wou-Ki : carnets de voyages : 1948-1952. Paris : Albin Michel, 2006

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

ANNECY	Société des Amis du Vieil Annecy	Maison Gallo 4, passage des Clercs 74000 ANNECY
	Académie Salésienne	Conservatoire d'Art et d'Histoire 18, avenue de Tresum 74000 ANNECY
	Société d'Histoire Naturelle	3, passage de Vignières 74000 ANNECY
	Monastère de la Visitation	11, avenue de la Visitation 74000 ANNECY
	Archives communales	Place de l'Hôtel-de-Ville 74000 ANNECY
	Archives départementales	37 bis, avenue de la Plaine 74000 ANNECY
ALBERTVILLE	Société des Amis du Vieux Conflans	BP 73 73203 ALBERTVILLE Cedex
BONNEVILLE	Académie du Faucigny	Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
CHAMBÉRY	Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie	Square de Lannoy-de-Bissy 73000 CHAMBÉRY
	Académie de Savoie	Hôtel du département Esplanade du Château 73018 CHAMBÉRY cedex
	Musées d'Art et d'Histoire	Square de Lannoy de Bissy 73000 CHAMBÉRY
FAVERGES	Amis de Viuz-Faverges	Ancienne école de Viuz 74210 FAVERGES

MOÛTIERS	Académie de la Val d'Isère	Ancien Évêché 23, place St-Pierre 73600 MOÛTIERS
RUMILLY	Amis du Vieux Rumilly	Musée municipal Avenue Gantin 74150 RUMILLY
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne	16, rue Humbert-aux-Blanches-Mains 73300 ST-JEAN-DE-MAURIENNE
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	La Salévienne	4, route d'Annecy 74160 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
THÔNES	Les Amis du Val de Thônes	1, rue Blanche 74230 THÔNES
THONON-LES-BAINS	Académie Chablaisienne	Ancienne Visitation 2, place du Marché 74200 THONON-LES-BAINS

AUTRES VILLES DE FRANCE

AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres	Musée Arbaud 2 A, rue Quatre-Septembre 13100 AIX-EN-PROVENCE
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie	Musée 48 rue de la République 80000 AMIENS
ANGERS	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers	Hôtel de Livois 6, rue Emile Bordier 49100 ANGERS
AUTUN	Société Eduenne	Hôtel Rolin 3, rue des Bancs 71400 AUTUN
AVIGNON	Académie du Vaucluse	5, rue Galante 84000 AVIGNON
BELLEY	Société Le Bugey	Hôtel de VILLE 01300 BELLEY
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON
	Société d'Émulation du Doubs	20, rue Chifflet 25000 BESANÇON

BORDEAUX	Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Hôtel des Sociétés Savantes 1, place Bardineau 33000 BORDEAUX
BOURG-EN-BRESSE	Société d'Emulation et d'Agriculture	7, rue Jules-Migonney 01000 BOURG-EN-BRESSE
CAEN	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen	Hôtel d'Escoville 12, Place Saint-Pierre 14000 CAEN
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise	2, rue du Cloître-St-Roch 28200 CHÂTEAUDUN
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Bibliothèque municipale 13, rue Lafayette 63000 CLERMONT-FERRAND
COLMAR	Académie d'Alasce	Hôtel de la Chambre de Commerce et d'Industrie 1, place de la Gare 68000 COLMAR
DIJON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	5, rue de L'École de Droit 21000 DIJON
DUNKERQUE	Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie	4, rue Benjamin Morel 59140 DUNKERQUE
GAP	Société d'Études des Hautes-Alpes	23, rue Carnot 05000 GAP
GRENOBLE	Institut de Géographie Alpine	14 bis, Avenue Marie Raynoard 38000 GRENOBLE
	Académie Delphinale Archives départementales de l'Isère	2, rue Auguste Prudhomme 38000 GRENOBLE
LYON	Société Historique, Archéologique et Littéraire	c/o Archives Municipales de Lyon 18, rue Dugas - Montbel 69002 LYON
	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts	Palais St-Jean 4, rue Adolphe Max 69005 LYON
MÂCON	Académie de Mâcon	41, rue Sigorgne 71000 MÂCON
MONTBÉLIARD	Société d'Émulation	Musée Beurnier Rossel 8, place St-Martin 25200 MONTBÉLIARD

MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres	Bibliothèque inter-universitaire Espace Richter 60, rue des Etats Généraux 34965 MONTPELLIER cedex 2
NANCY	Académie de Stanislas	43, rue Stanislas 54000 NANCY
NICE	Nice Historique	Palais Masséna 65, rue de France 06000 NICE
PARIS	Comité des Travaux Historiques Section histoire moderne	3 et 5, bd Pasteur 75015 PARIS
ROMANÈCHE-THORINS	Études préhistoriques	Bibliothèque CNRS 71570 ROMANÈCHE-THORINS
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Musée des Antiquités Nationales	Château 72103 ST-GERMAIN-EN-LAYE
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin	Bibliothèque nationale et universitaire BP 1029 67070 STRASBOURG cedex
TOULON	Académie du Var	Passage de la Corderie 83000 TOULON
TOURS	Académie de Touraine	16, rue de la Fosse marine 37100 TOURS
TULLE	Société Lemouzi	13, place Municipale 19000 TULLE
VALENCE	Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme	14, rue de la Manutention BP 722 26007 VALENCE cedex
VERSAILLES	Académie de Versailles	5, rue de l'Indépendance-Américaine 78000 VERSAILLES

EUROPE

BELGIQUE

LIÈGE	Institut Archéologique Liégeois	Bibliothèque générale Services échanges Université de Liège 1, place Cockerill B - 15000 LIÈGE

ITALIE

AOSTE	Archivium Augustanum	2, place Académie St-Anselme I - 11100 AOSTE
	Académie Saint Anselme	97, rue de Chambéry I - 11100 AOSTE
BARI	Annali della Facoltà di Lettere	Biblioth. Facolta Lettere Palazzo Atenco I - 70100 BARI
CUNEO	Società per gli Studi storici, archeologici e artisti	Palazzo Audifredi I - 12100 CUNEO
MONCALIERI	Centro interuniversitario di richerche sul "Viaggio in Italia"	Strada Revigliasco 6 I - 10024 MONCALIERI
ROME	Biblioteca Salesianum	Piazza Ateneo Salesiano 1 I - 00139 ROMA
SUSE-TURIN	Segusium	I - 10100 SUSE-TURIN
TURIN	Fondazione Luigi Einaudi	Palazzo d'Azzeglio Via principe Amedeo 34 I - 10123 TURIN
VERONE	Accademia agricultura, scienze e lettere	Palazzo Erbisti Via Leoncino 6 I - 37121 VERONE

SUISSE

BERNE	Bibliothèque Nationale Suisse	15 hall Wylstrasse CH - 3003 BERNE
FRIBOURG	Société d'Histoire du Canton Bibliothèque Cantonale et Universitaire	Rue Joseph Piller, 2 Ch - 1700 FRIBOURG
GENÈVE	Musée d'Art et d'Histoire	2, rue Charles-Galland CP 516 CH - 12011 GENÈVE 3
	Société de Géographie Le Globe	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4
	Société d'Histoire et d'Archéologie	Promenade des Bastions CH - 1211 GENÈVE 4
LAUSANNE	Société d'Histoire et d'Archéologie	32, rue de la Mouline CH - 1022 CHAVANNE LAUSANNE
	Société Vaudoise des Sciences Naturelles	Palais de Rumine CH - 1005 LAUSANNE
NEUCHÂTEL	Glossaire des Patois de la Suisse Romande	6, avenue du Peyrou CH - 2000 NEUCHÂTEL
	Société des Sciences Naturelles	Bibliothèque de la ville Ch - 2000 NEUCHÂTEL
SION	Société d'Histoire du Valais Romand	Bibliothèque cantonale CH - 1951 SION
ZURICH	Antiquarische Gesellschaft	Zentral Bibliotek Zahringerplatz CH - 8025 ZURICH

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

SOMMAIRE

Pages

L'année florimontane 1

Gilbert Chatenoud - Le concours de poésie 2006 15

Joël Serralongue - Chroniques des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2006 31

Maurice Jacquemiet - Hommage à Léon Bourquard 127

Monique Fillion - Eloge de Jules-Nestor Vandeputte 133

Jean-Pierre Coudray - Eloge du Docteur Servettaz 153

Bernard Demotz - Amédée VIII 1383-1451 Comte, Duc, Pape. 169

Bernard Demotz - Les Comtes de Genève 177

Michel Blanc - Vaugelas et les Grammairiens de son temps. 183

Christian Regat - L'Abbaye de Sainte-Catherine. 211

Pierre Lanternier - Charles Suisse. 221

M-C Rayssac - La Conjoncture et la consommation au miroir de l'octroi ? le cas annécien, an IX-1943 243

Jean Brondel - Un ouvrage en langue anglaise d'Albanis Beaumont 267

Georgette Chevallier, Georges Grandchamp, Bernard Demotz Notes de Lecture 291

Matthieu de la Corbiere, Georgette Chevallier, Rectificatifs 299

Isabelle Bouvier - Bibliographie Savoisienne. 301

Les publications échangées. 309

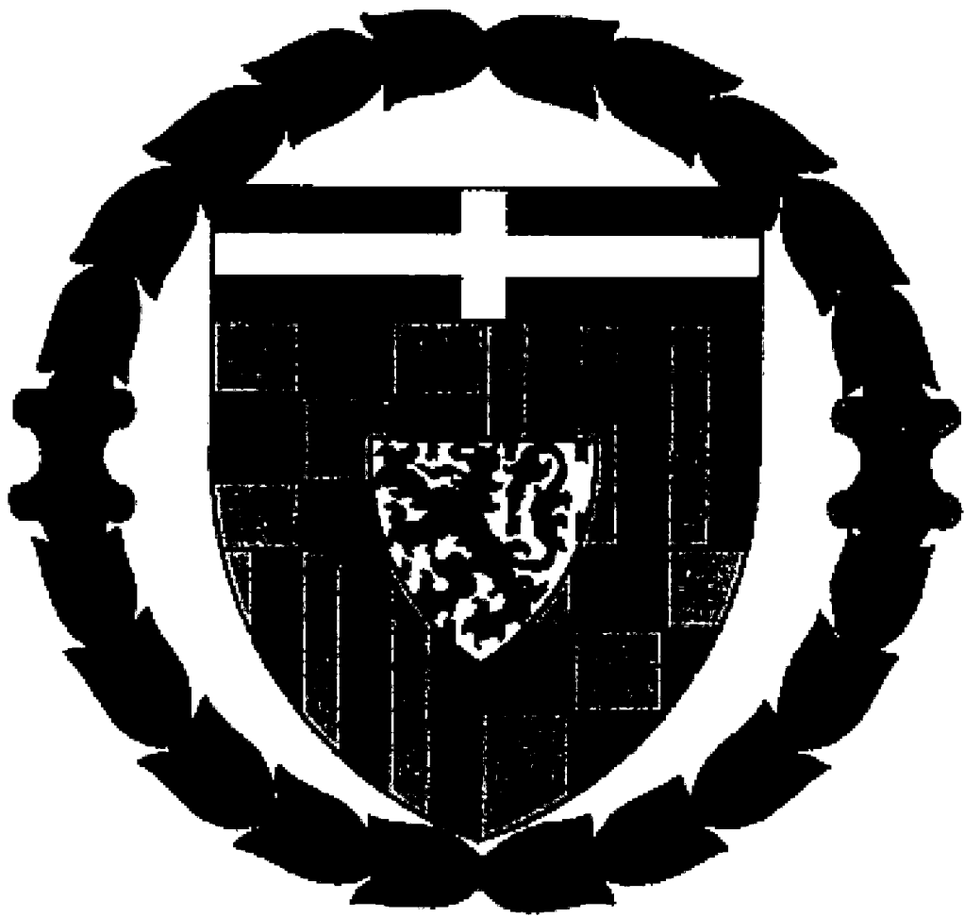
147e ANNÉE 2007

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officis, lib. I)*

"La patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous"

La Revue Savoisienne



Flores Fructusque St François de Sales

"Des fleurs et des fruits"

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
Melville GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).

Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

COMITÉ

Président : M. Bernard DEMOTZ, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ✠, professeur émérite à la faculté des Lettres de Lyon III.

Vice-Présidents : M. Georges GRANDCHAMP, ✵, ✠, ✠, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier "Pro merito milentsi" de l'Ordre de Malte, président de la Société des Amis du vieil Annecy.

M. Jacques CHATELAIN, administrateur du château de Montrottier.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, O. ✠, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaires adjoints : M. Bernard PREMAT, professeur de philosophie honoraire.

Mme Jeannie LERICHE, guide du Patrimoine des Pays de Savoie.

Trésorier intérimaire : M. Hubert CATTIN, fondé de pouvoir (en retraite) à la Banque Laydernier.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ✠, présidente d'honneur de l'Académie Salésienne, vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mmes Nathalie COSTA et Marie-Claire COURTIAL.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : M. Bernard PREMAT.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Bernard DEMOTZ, François DEMOTZ, Georges GRANDCHAMP, Bernard PREMAT.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président : M. Bernard DEMOTZ.

Vice-présidents : MM. Jacques CHATELAIN, Georges GRANDCHAMP.

Membre : Mme Marie-Claire COURTIAL.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1997 AMORETTI Guido (Général), conservateur du Musée Pietro Micca, Turin (Italie).
1985 S. Ex. Mgr BARBIER Hubert, ✵, ancien évêque d'Annecy, La Roche-sur-Yon.
2004 S. Ex. Mgr BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy, Annecy.
1998 BORY Jean-René, conservateur du musée des Suisses à l'étranger, Coppet (C.H.).
1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Aoste (Italie).
1989 DÉTURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.
1947 GUICHONNET Paul, O.✵, C.❨❩, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève, Président d'Honneur de l'Académie Florimontane, Annemasse.
2006 KINOSSIAN Yves, Directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy.
1996 ORESKO Robert, professeur d'Université, Londres (G.B.).
1950 OURSEL Raymond, ✵, O. ❨❩, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, docteur-ès-lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Mâcon.
1984 RABUT Elisabeth (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), Directeur des Archives de l'Isère, Grenoble.

LISTES DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2007)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, ⚜, C.❨❩, professeur honoraire, Annecy.
1989 † BENEY Vincent, retraité, ancien administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
2003 BERTHIER Pierre, retraité, Epagny.
1953 † BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1996 BEXON Alain, Historien de l'art, éditeur.
1989 BOUILLARD Monique (Mme), bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.
1981 BRÉGNAC Guy, O.❨❩, ancien président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.
1977 BRUN Claire (Mme), O. ⚜, C. ❨❩, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1977 CASTOR Claude, ❨❩, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la Revue Savoisienne. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir en retraite à la Banque Laydernier.
1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, vice-président de l'Académie Florimontane, Talloires.
1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie Florimontane, Annecy-le-Vieux.
2000 CHAUBET Daniel, ❍, ingénieur, docteur en histoire, Chambéry.
2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, responsable des émissions de TV8 Mont-blanc, Annecy-le-Vieux.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), O.❍, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.
2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 CORBIERE (de la) Matthieu, chargé d'études en Histoire, Carouge (C.H.).
1998 COSTA Nathalie, libraire-éditeur, Annecy.
2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur de Langues anciennes en classes préparatoires, Lycée Berthollet, Annecy.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des St Maurice et Lazare, ❍, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, Cléry.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❍, retraitée de l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1999 DUPRAZ Paul, agrégé d'Italien, professeur honoraire, Chambéry.
1981 FASSIER Robert (général), O. ☼ , C. ⚜ , docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint François de Sales, Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, ☼, ⚜, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président de la Société des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ۞ , présidente d'honneur de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1984 LEUSSE DE SYON (S. Ex.) Bruno de, C. ☼, grand officier ⚜, ⚜, ambassadeur de France.
1976 MANSAU Andrée (Mme), O.❍, docteur-ès-lettres, professeur émérite à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Histoire, archiviste paléographe, conservateur des bibliothèques, Grenoble.
1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Gruffy.

1992 PREMAT Bernard, professeur honoraire de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1974 REGAT Christian, guide touristique, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, président de l'Académie Salésienne, Meythet.
1988 ROLLET Yolande, guide-conférencière honoraire, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Dame des Saints Maurice et Lazare, Thorens-les-Glières.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (C.H.).
1998 SCHNEIDER Nicole (Mme), secrétaire de l'Académie Salésienne, Veyrier-du-Lac.
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 † SERRALONGUE Jean-Pierre, O. ❍, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'Art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1987 TERREAUX Louis, ❁, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❁, ⌶, O. ✠, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❍, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1994 VIVIANT Gilbert, membre du comité de l'association des Amis du Vieux Seynod, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIERES DE VEIGY (d') Thierry, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux Vieux Quartiers d'Annecy, Annecy.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Fellow of the Royal Society of Arts, chercheur à l'Université de Savoie, Chambéry.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Artemare.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2004 BOUVIER André, technicien, Chavanod.
1964 BRUNET Jean, notaire en retraite, Veyrier-du-Lac.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), ⌶ chirurgien-dentiste honoraire, maire honoraire de Talloires, Talloires.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), écrivain, Neydens.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève (C.H.).

1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Délégué de France de l'Institut National de la Garde d'Honneur des Tombes Royales du Panthéon de Rome, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (C.H.).
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des Postes, retraité, Annecy-le-Vieux.
1969 COLLIARD Lauro, ✠, C. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérona (Italie).
2005 COMTE Henri, professeur des Universités retraité (Droit), Lyon.
2004 CONNAC Yves, Arts graphiques, Annecy.
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (Mme), retraitée, Reignier.
1982 COUTIN Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Talloires.
1991 DÉPREZ Marielle (Mme), vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
2002 DRUGE Maurice, O. ❍, proviseur honoraire, vérificateur des comptes de l'Académie Florimontane, Saint-Jorioz.
1996 DUCROT Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-Offset, Lovagny.
1967 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (C.H.).
1996 GAILLARD Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
2001 GANTELET Léo, retraité informatique, écrivain, Seynod.
1997 GARIN Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, Chaville.
2005 GUERRAZ François, retraité, Montmélian.
1970 GUERRIER Alain, archiviste en retraite, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie, professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
2005 IMBERT Maurice, ✠, officier général 2e section, Annecy.
1975 JANIN Roger, professeur des écoles, Annecy.
1998 LANÇON Christiane (Mme), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
1994 LAVILLE Claude (Mme), C. ❍, chevallier de l'Ordre du Mérite, retraitée de l'Education Nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1999 LAVOREL Jean-Claude, garagiste en retraite, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
2000 MARGUET André, D.R.A.S.M., Annecy.
2000 MEGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier honoraire, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, ❍, docteur-ès-Lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Gruffy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
2006 REFAUVELET Evelyne (Mme), comptable en retraite, Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur honoraire, Annecy.
1999 RITZ Pierre, retraité, Sevrier.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 ROSSET Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.

1988 ROUSSET Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. {} , agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
2003 TOUVIER Louis, professeur honoraire de lettres classiques, Charvonnex.
1998 TYL Yves, professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Saint-Jorioz.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), {} , docteur, professeur honoraire, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, , avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistante à l'Université de Lyon, Lyon.
1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'Histoire, Annecy.
2005 ALLARD-CARTIER (Mme), restauratrice de tableaux, Annecy.
2001 ANDRÉ Raymond, retraité de l'industrie, Saint-Jorioz.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Copponex.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
2003 BAJULAZ Jeanne (Mme), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), , {}, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
2007 BEAUQUIS Pierre, cadre de banque, Marcellaz-Albanais.
1999 BERAUD Sandrine (Mlle), auteur-compositeur, Annecy-le-Vieux.
1989 BESSON Jean (général C.R.), , O. , croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
2003 BIBOLLET Anne-Marie (Mlle), enseignante, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, Maire-adjoint de Villaz.
2002 BONNET Gilles, assureur, Cuvat.
2002 BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-Saint-Bernard
2000 BORTOLI Constant (de), retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), {} , musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1976 BOY Gabriel, , ingénieur T.E.P. honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.
2006 BOZON Philippe, secrétaire juridique, Annecy.
2007 BRACHET-ROLLAND Francine (Mme), directeur de recherche en retraite, Annecy.
1974 BROCARD Jean, O. , {} , député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon Saint-Bernard.
1999 BROILLET Philippe, historien, Hermance (Suisse).
2005 BRONDEL Jean, professeur retraité, Ecully.
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre, Chézy-sur-Marne.

1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
2006 BURNET Jean-Pierre, chevalier de l'Ordre du mérite, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien hôtelier et thermaliste, Aix-les-Bains.
1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.
2007 BUTTIN Michel, retraité, Sâles.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
2007 CALASANS Marie-Jeanne (Mme), doctorante, Sao Paolo (Brésil).
1964 CELLIER Jean, Annecy.
2004 CERIATI Michel, retraité, Annecy.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), O. ☼, C. ⚜, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier des Palmes Académiques, contrôleur général des Armées (C.R.), Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1997 CHATENOUD Paulette (Mme), Annecy-le-Vieux.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2000 CHEVRIER Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
2007 CHOUVELON Jean-Claude, vétérinaire en retraite, Rouville.
2000 COCHARD Michèle (Mlle), retraitée, Annecy.
1997 COHEN Henry, C. ☼, O. ⚜, directeur de société (e.r.), directeur de vaisseau honoraire, Saint-Jorioz.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en ordontostomatologie, Vérone (Italie).
2005 COMTE Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
2004 † COUTANT Lucien, avocat honoraire, Annemasse.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy.
2007 CURTENAZ DE MARONZIER François, chevalier du Mérite de Savoie, courtier et expert en objets d'art, décorateur, Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, médaillé d'argent du Mérite Sportif, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, assureur, Le Mans.
1972 † DELETRAZ Cyprien, ☼, ⚜, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELETRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
2007 DELOCHE Esther (Mlle), étudiante, Cons-Sainte-Colombe.
1993 DELUERMOZ François, ⚜, ✠, croix de la valeur militaire, croix du combattant 39-45, retraité de l'Armée, Sevrier.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Paris.
2000 DEMOTZ François, professeur, Lyon.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1998 DEPOMMIER Denis, chercheur, Montpellier.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
2005 DESCOLLAZ Viviane, conseiller financier, Saint-Jorioz.
2004 DIEBOLT Olivier, administrateur Applications-webmester, Villeurbanne.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en médecine, Ayze.

1974 DUBY Jean, O. ☼, C. ⚱, O. {}, ⚱, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.
2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1996 DUCHATEL Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1983 DUMURGIER Patrick, ☼, administrateur civil, Paris.
2003 DUPONT Marius Camille, plongeur subaquatique, découvreur, Sevrier.
1999 DUPRAZ Pierre, professeur, Passy.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2000 ESPINASSE Jean-Claude, spéléologue, Annecy.
1994 EUVRARD Anne-Marie (Mme), fonctionnaire internationale en retraite, Annecy.
1999 FAETI Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Genève (C.H.).
1997 FERTIN Jacqueline (Mlle), ⚱, {}, conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), retraitée, Annecy.
2004 FOLLIET Jacques, retraité, Annecy.
1980 FONLUPT Louis (Dr), O. ⚱, docteur en médecine, Annecy.
2002 FORTUNATI Jean-Louis, président de la Société Les Amis du Vieux La Roche, La Roche-sur-Foron.
1977 FOURNIER José, pharmacien en retraite, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1992 GAILLARD Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole Nationale de Musique, Annecy.
1998 GALLAY Andrée (Mme), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Italien, Annecy-le-Vieux.
2006 GARCIN Catherine (Mme), éducatrice Montessori, Vieugy.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacienne en retraite, Annecy.
1998 GEORGES Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Metz-Tessy.
1988 GINET Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Apremont.
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.
2005 GROS Alain, Professeur de lettres, Président de la Société d'Emulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse.
1993 GROSSE Monique-Isabelle (Mme), Aix-les-Bains.
2005 GRUAZ Laurent, journaliste, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de la Société du Patrimoine de Savoie, Aix-les-Bains.
2005 GUELPA Colette, guide du patrimoine, Seynod.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, docteur-ès-lettres, Lyon.
2005 GUERRAZ François, retraité, Montmélian.
1996 GUYON Colette (Mme), retraitée, Annecy.
2004 HERMANN Catherine, docteur en Histoire médiévale, Vice-présidente de la SSHA, Evires.
2003 HUMBERT-ALLUCHON Mauricette (Mme), professeur de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
1986 IANACCI Jeanine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.

1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
1996 JOLIVET-PADON André, secrétaire de mairie, Faucigny.
2006 LAEUFFER Jean, enseignant, Paris.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 LAVEDRINE Georges, ⚜, ex maire-adjoint, Annecy.
2005 LE GALL Jean, ingénieur agronome, Montpellier.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
2004 LINOSSIER Alain, retraité, Chavanod.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
2000 LONGO Raphaëlle (Mme), professeur d'histoire-géographie, Farges.
1990 MARRO Monette (Mlle), ⚜, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur, Argonay.
2007 MARTIN Jean, retraité, Chambéry.
2002 MERCIER-GUYON Catherine, guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2002 MESSIEZ Maurice, président de la SSHA, Cruet.
1995 MEYNIER Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), ❂, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2003 MOGENET Rémi, professeur, Viuz-en-Sallaz.
1979 MONNIER Victor, Genève (C.H.).
1995 MONTANIER Jacqueline (Mme), directeur commercial, en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
2007 MORAND Alain, enseignant, Aix-les-Bains.
1993 MOREL Marie-Germaine (Mme), ☼, Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur honoraire, Thonon-les-Bains.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
1975 MUSSET Micheline (Mme), Vagnas.
1994 PAILLE Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 PAOLI Françoise (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy-le-Vieux.
1994 PATTORET Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, ex guide-conférencier d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Seynod.
2001 PERRILLAT Nicolas, musicien, Le Grand-Bornand.
2007 PERROTIN Roger, retraité, Cran-Gevrier.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'Histoire honoraire, Monptellier.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ☼, ⚜, 1939-1945, et T.O.E., Annecy-le-Vieux.
2004 PUECH Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
2007 REFAUVELET Paul, gérant d'agence de publicité en retraite, Annecy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel, en retraite, Annecy.
2004 REYDET DE VULPILLERES (de) Rémi, retraité, Crespières.
1995 RICHARD Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.
2007 RITZ Jean-Jacques, psychologue-psychanalyste, Lyon.
2002 ROBILLOT Michel, Crédit Agricole, Seynod.
2007 ROCHET Sabine, infirmière, Viuz-la-Chiesaz.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.

1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Morzine.
1992 ROSSI Christian, Annecy.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Annecy-le-Vieux.
1999 RUBY Denise (Mme), professeur honoraire d'Histoire et d'Histoire de l'art, Le Raincy.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O. ✱ , {}, député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-sur-Champagne.
2004 SONTAG Viviane, écrivain, Feigères.
1996 SYLVESTRE René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
2003 TCHINÉNY Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
1991 THEVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Saint-Marcel.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mlle), Annemasse.
2001 VERCIN André, ingénieur-urbaniste, Drancy.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ancien maire, Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Thyez.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 WESTRADE Michel, président du tribunal du Travail, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), {}, professeur honoraire, Vérone (Italie).

Légende

☼	Légion d'Honneur	✱	Mérite
O.	Officier	⊛	Mérite Agricole
C.	Commandeur	✱	Croix de Guerre
{}	Palmes Académiques	✱	Médaille Militaire

L'ANNÉE FLORIMONTANE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 JANVIER 2007

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président de séance, M. Georges Granchamp, présente aux Florimontans et à leurs familles ses meilleurs vœux pour 2007, année qui s'annonce exceptionnelle pour notre Académie avec un copieux programme. 2007 marque, en effet, le quatrième centenaire de l'Académie florimontane fondée en 1607 par deux éminents Savoyards, François de Sales, alors prince de Genève, écrivain et grand orateur, et Antoine Favre, juriste de renom, président du Conseil de Genevois et poète à ses heures.

Au printemps, lors de l'ouverture au public du château de Montrottier, sera présenté le nouveau guide du château rédigé par notre confrère Julien Coppier et publié aux éditions Gau.

À l'automne, aura lieu la traditionnelle séance solennelle de Montrottier avec la réédition de l'histoire de l'Académie florimontane de Gaston Letonnelier suivie de quelques articles consacrés au passé de notre compagnie.

Un accord avec les Archives départementales de la Haute-Savoie a été conclu pour une exposition dès l'automne évoquant l'histoire de l'Académie, l'Ancienne et la Nouvelle sans oublier son influence artistique et littéraire.

Au cours du dernier trimestre, à une date non encore fixée, aura lieu la grande réception de l'Académie, à la mairie d'Annecy.

Monsieur Georges Grandchamp déplore le décès de Mme Gardet, veuve de feu M. Clément Gardet, ancien président de notre Académie ainsi que le décès de M. André Combaz, membre associé, spécialiste de Vaugelas.

Il remercie M. Jacques Chatelain, vice-président de notre Académie, qui a offert à notre bibliothèque son très bel ouvrage intitulé *Mobilier traditionnel des Alpes Occidentales* aux éditions Libris. Des remerciements sont également adressés à M. Daniel Chaubet pour ses tirés-à-part donnés aux Florimontans.

Le secrétaire-adjoint, M. Bernard Premat, avant de lire le procès-verbal de la dernière séance de l'année 2006, se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier M. Grandchamp de ses vœux et pour lui présenter ceux que les Florimontans formulent à son adresse.

Le secrétaire-adjoint donne ensuite lecture du procès-verbal de ladite séance du 6 décembre 2006 qui est approuvé à l'unanimité.

Le vice-président, M. Georges Grandchamp, reprend la parole pour présenter la jeune conférencière Mlle Catherine Hermann bien appréciée des Florimontans, "*Bon sang ne saurait mentir*" puisque Mlle Hermann est fille de M. Jean-Christophe Hermann, potier bien connu d'Évires et petite-fille de Mme Marie-Thérèse Hermann, notre archiviste.

Au nom de l'Académie florimontane, il la félicite pour avoir obtenu à la suite de son très brillant doctorat en Histoire Médiévale et en marge du "Prix des Neiges" 2006 la "Bourse de la vocation Prix des neiges", bourse donnée aux travaux les plus méritoires des doctorants de l'Université de Savoie. Les applaudissements de l'assemblée vinrent confirmer l'éloge de l'historienne qui remercia le président de séance et le public venu assisté à sa conférence.

M^lle^ Catherine Hermann a bien voulu résumer ainsi son intervention intitulée "La vie quotidienne à l'hôpital Notre-Dame de Liesse d'Annecy au XV^e^ siècle".

"À Annecy, l'hôpital Notre-Dame de Liesse a laissé pour le XV^e^ siècle, une documentation exceptionnelle permettant de connaître les moyens mis en œuvre pour secourir les plus démunis et mettant en lumière les acteurs de la charité, à commencer par les pauvres eux-mêmes ainsi que les membres du personnel. Alors que les grandes institutions hospitalières médiévales, tels que les hospices de Beaune ou l'Hôtel-Dieu de Paris, sont bien connues, les registres comptables de l'hôpital Notre-Dame de Liesse permettent de jeter un regard nouveau sur un genre d'établissements certes, plus petit, mais aussi, beaucoup plus courant dans les bourgs et les campagnes du XV^e^ siècle. Tout est mis en œuvre pour apporter une réponse à des besoins qui ne cessent de croître. L'architecture hospitalière, caractérisée par un souci de fonctionnalité, le confort alimentaire, assuré par une nourriture riche et variée, la propreté des lits, régulièrement entretenue, contribuent à créer autour du pauvre une assistance aussi bien matérielle que spirituelle".

De vifs applaudissements vinrent clore la conférence.

M. Georges Grandchamp remercia chaleureusement la conférencière pour sa brillante communication et pour cette ouverture d'histoire de la ville d'Annecy. Cette communication suscita de nombreuses questions sur la topographie de l'hôpital Notre-Dame de Liesse, au carrefour du canal du Vassé et du canal Notre-Dame, sur l'évacuation des eaux dudit hôpital, sur l'hypothèse plus que problématique de la fondation par les Antonins de cet hôpital, sur les établissements de santé médiévaux d'Annecy, sur l'enceinte d'Annecy… questions auxquelles la conférencière s'efforça de répondre dans la mesure du possible et selon les documents d'archives qu'elle avait pu étudier au cours de ses recherches.

La séance est levée à 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2007

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président de séance rappelle le souvenir de notre confrère M. l'abbé Franck Quoëx.

Il annonce les conférences organisées par la Salévienne et par l'association Montanea.

On remercie M. Jean-Vincent Verdonnet qui vient d'offrir à notre bibliothèque son dernier recueil, et Mme Marie-Jeanne Rosset qui a fait don de l'*Almanach du Savoyard* 2007 qui, à l'occasion du 4^e^ centenaire de sa naissance, contient un article sur notre compagnie.

M. Georges Grandchamp, désormais président émérite de la Société des Amis du Vieil Annecy, présente son successeur à la tête de cette société, M. Michel Amoudry. À la demande générale, M. Grandchamp fait connaître son remarquable ouvrage sur *Les Rues d'Annecy*, dont le tome I^er^ vient de sortir aux éditions de la Société des Amis du Vieil Annecy.

Le procès-verbal de janvier est lu par le secrétaire adjoint qui l'avait rédigé et il est approuvé à l'unanimité.

M. Laurent Perrillat rend alors hommage à notre regretté confrère Gérard Louchet. Avec beaucoup de cœur et de conviction, il rappelle combien la vie et la carrière de Gérard Louchet ont été remarquablement et diversement remplies, il évoque ses attaches et son dévouement au pays savoyard, ainsi que les décorations que ses activités multiples lui ont values. Il montre combien l'Académie Florimontane peut lui être reconnaissante.

M. Grandchamp salue la présence de M^me^ Louchet accompagnée d'un fils et d'un petit-fils, remercie vivement M. Perrillat et rajoute quelques souvenirs personnels concernant notre distingué confrère, en particulier à propos de sa diplomatie et sa bonne humeur.

M. Perrillat demande ensuite quelques minutes pour évoquer le travail du CASSS qui concerne la mise en catalogue des bibliothèques des sociétés savantes de Savoie.

C'est ensuite M^lle^ Esther Deloche qui prend la parole pour traiter de quelques scientifiques florimontans.

Elle a évoqué ceux qui lui semblaient avoir marqué à la fois l'Académie Florimontane, la recherche (qu'elle soit historique, biologique ou géologique) et la Savoie. Bien que le titre puisse laisser penser à une intervention sur les seuls membres des sciences dites fondamentales ou dures, son propos a voulu s'intéresser à ceux qui sont scientifiques à leur façon, notamment par leur démarche intellectuelle.

Elle a choisi d'évoquer principalement les personnes qui ont marqué l'Académie avant la seconde moitié du siècle passé, à savoir Bruchet, Marteaux, Le Roux et Moret. Elle les a choisis parce qu'ils ont tous été en relation amicale avec la Florimontane.

Après avoir remercié la conférencière pour cette quadruple évocation, M. Grandchamp lève la séance à 18 h 20.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 MARS 2007

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président de séance félicite M^lle^ Hélène Viallet, membre d'Honneur de notre compagnie, qui vient d'être élue membre titulaire de l'Académie Delphinale au fauteuil n° 38, occupé précédemment par M. chanoine Praz, décédé.

Il félicite également notre confrère Daniel Chaubet nommé chevalier des Palmes Académiques (promotion du 1^er^ janvier 2007) et notre confrère Jean Duby qui a été – le 1^er^ janvier également – promu officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et approuvé.

La parole est ensuite donnée à notre vice-président M. Jacques Chatelain qui présente le conférencier du jour, M. Henri Comte.

Il rappelle son origine talloirienne et son intérêt pour la Savoie. Il souligne le fait que l'enseignement est, pour les Comte, une vocation familiale. M. Henri Comte, actuellement en retraite et professeur émérite, était professeur de droit public et vice-président de l'Université de Lyon III.

M. Chatelain annonce que les deux frères Comte, Pierre et Henri, tous les deux membres de notre compagnie, préparent ensemble un travail sur l'histoire de Talloires.

M. Henri Comte nous entretient alors des dessous du Traité de Turin, conclu le 3 juin 1754 entre Genève et le Royaume de Piémont-Sardaigne.

Les présentations habituelles de ce traité occultent l'importance de sacrifices consentis par Genève, et le fait que ce traité a réglé bien d'autres objets importants que les seules questions de limites territoriales.

L'analyse des documents d'archives met en lumière les conditions particulières qui ont présidé à l'élaboration du traité. L'exploitation des archives de Turin permet un nouvel éclairage de cette négociation. Elle fait notamment apparaître les facteurs qui ont

imposé à Genève de sans cesse reculer par rapport à ses objectifs initiaux de négociation.

Dans la première phase de négociation, qui s'est déroulée à Berne de 1738 à 1741, le facteur essentiel des abandons successifs auxquels les Genevois ont dû consentir résulte du fait que Genève a dû s'en remettre à l'intermédiaire de ses alliés bernois et que ces derniers ont outrepassé quelque peu leur rôle de simples intermédiaires.

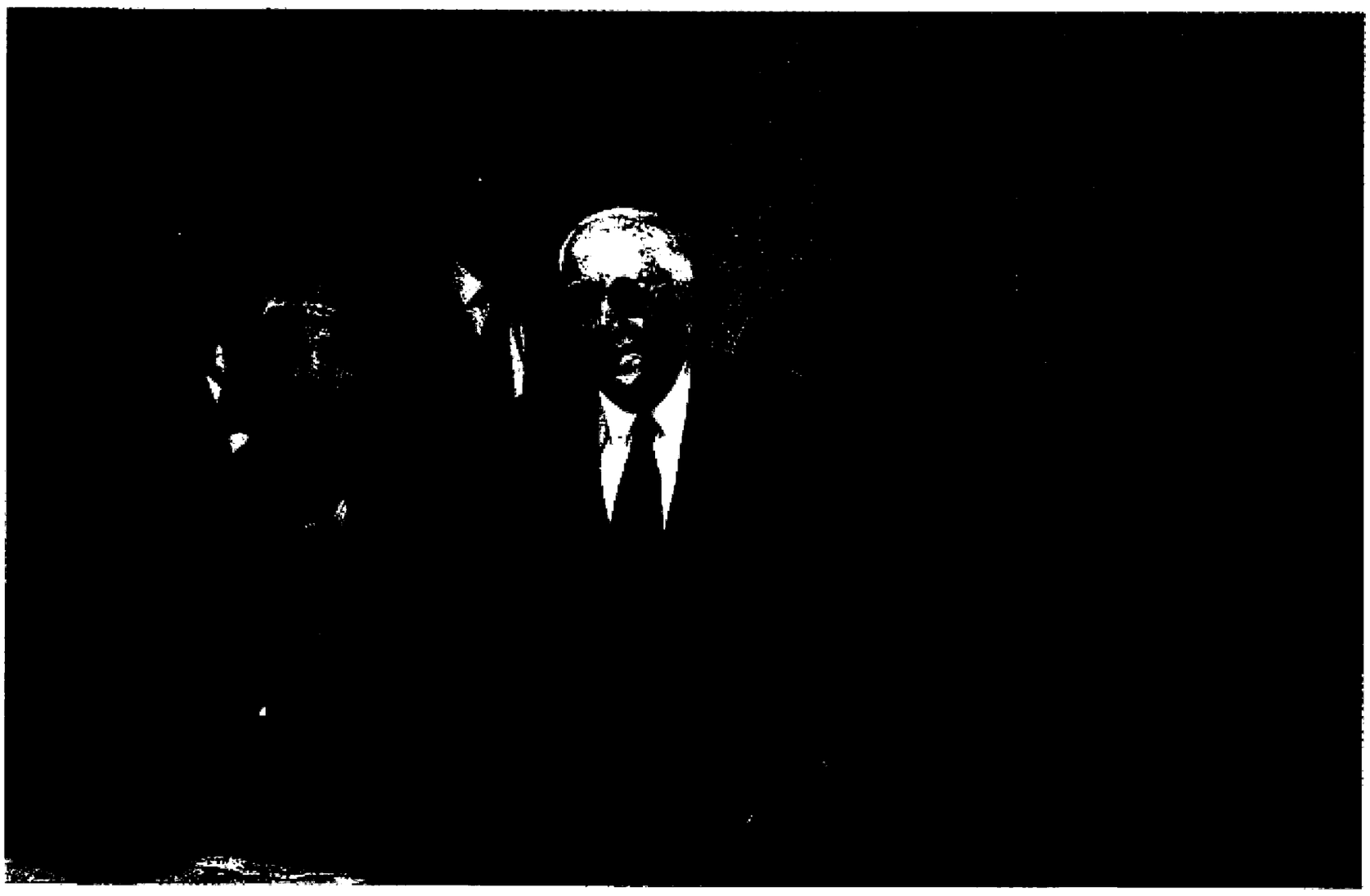
Au fond, les Genevois ont été ainsi entraînés à des sacrifices bien plus importants que ceux auxquels ils auraient accepté de consentir par eux-mêmes.

Dans la seconde phase de négociation, qui s'est déroulée à Turin d'octobre 1753 à juin 1754, l'affaiblissement des positions de négociation de Genève a résulté de deux facteurs principaux : d'une part la réintroduction, imposée par Turin, de "l'acquis de Berne", soit, en pratique, l'acquiescement par Genève aux sacrifices déjà consentis pour elle par les Bernois dans la phase précédente de négociation ; d'autre part l'exploitation par Turin, sans beaucoup de ménagement, d'un rapport de forces qui lui était favorable.

L'analyse des conditions de négociation du traité permet ainsi d'expliquer son caractère déséquilibré.

L'assistance a été très grandement intéressée par cet exposé clair, neuf et fouillé. Nous attendons avec impatience l'analyse du traité lui-même que le conférencier – vivement félicité par M. Grandchamp – présentera le mois prochain.

La séance est levée à 18 h 35.



Bernard PREMAT - Bernard DEMOTZ - Jacques CHATELAIN - Hubert CATTIN
Georgette CHEVALLIER - Georges GRANDCHAMP

RESUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 28 MARS 2007

L'Assemblée Générale des membres effectifs de l'Académie Florimontane s'est tenue à partir de 15 heures sous la présidence de M. Georges Grandchamp.

Le vice-président donne des informations au sujet du nouveau local mis à notre disposition par la Ville d'Annecy, 1 place de l'Hôtel de Ville.

Il donne le programme des manifestations organisées à l'occasion du quatrième centenaire de l'Académie et annonce la parution d'un guide sur le château de Montrottier rédigé par Julien Coppier.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2006, le rapport moral et le rapport d'activités, le rapport relatif à *La Revue Savoisienne* ont été approuvés à l'unanimité.

Le rapport financier est présenté par M. Hubert Cattin qui a bien voulu assuré l'intérim du trésorier décédé, M. Claude Guichet.

Les comptes sont approuvés par M. Maurice Druge, vérificateur aux comptes.

M. Bernard Premat, successeur de Mme Nathalie Costa, est confirmé dans sa fonction de nouveau directeur de la Revue Savoisienne. Ce dernier donne le sommaire de la Revue Savoisienne 2006. Il est assisté dans ses tâches par M. Paul Refauvelet.

Le vice-président annonce la prochaine publication d'un ouvrage de M. Bernard Premat évoquant l'histoire de l'Académie Florimontane de 1851 à nos jours.

Les résultats du concours de poésie 2006 ont été ratifiés.

Château de Montrottier

Nous passons ensuite aux problèmes relatifs au domaine de Montrottier, et les divers rapports (finances, collections, travaux, lotissement etc.) ont également été approuvés à l'unanimité par l'assemblée des membres effectifs.

M. Hubert Cattin présente les comptes de gestion du domaine de Montrottier qui sont approuvés par M. Maurice Druge, vérificateur aux comptes.

M. Jacques Châtelain informe l'assemblée de la création d'un lotissement sur un terrain appartenant à l'Académie sur la commune de Lovagny. Mme Marie-Claire Courtial, chargée des collections, a remis les plans de M. Delimoges, architecte qui a reconstruit la tour Rochette, à M. Julien Coppier.

La création d'une "Association des Amis de Montrottier" a été envisagée.

On passe ensuite aux élections.

Au COMITÉ, sont renouvelées M^mes^ Marie-Thérèse Hermann et Jeannie Leriche.

En ce qui concerne les MEMBRES EFFECTIFS, pour remplacer M. Paul Guichonnet devenu président d'Honneur, M. François Déturche devenu membre d'Honneur et M. Claude Guichet décédé, sont élus à bulletin secret M. Pierre Berthier, M. Henri Chevalier et M. Henri Voiron.

Ont été élus MEMBRES ASSOCIÉS M. André Bouvier, M. Henri Comte, M. François Guerraz, Mme Évelyne Refauvelet, M. Jean-Claude Rey, M. Louis Touvier et M. Yves Tyl.

Ont été élus MEMBRES CORRESPONDANTS M. Pierre Beauquis, M. Michel Buttin, M^me^ Marcelle Brachet-Rolland, M^me^ Marie-Jeanne Calasans, M. Jean-Claude Chouvelon, M. François Curtenaz de Maronzier, M^lle^ Esther Deloche, M. Jean Martin,

M. Alain Morand, M. Roger Perrotin, M. Paul Refauvelet, M. Jean-Jacques Ritz et M^lle Sabine Rochet.

Enfin, à bulletin secret et dans l'enthousiasme général a été élu président M. Bernard Demotz, à qui nous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu accepter cette responsabilité. Il remercie les membres effectifs de l'avoir élu, et exprime à M. Grandchamp sa gratitude personnelle et celle de tous pour son dévouement pendant un intérim que l'Académie Florimontane n'est pas près d'oublier.

La séance est levée à 17 h 15.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 AVRIL 2007

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le vice-président Grandchamp ouvre la séance en annonçant l'élection de M. Bernard Demotz comme président de l'Académie Florimontane. Cette nouvelle est accueillie chaleureusement et avec un plaisir manifeste. Le nouveau président est longuement applaudi.

Il remercie l'Académie Florimontane, complimente le vice-président Grandchamp et salue l'assemblée.

M^me Françoise Garin annonce la promenade à Ferney-Voltaire pour le jeudi 14 juin 2007.

Sont signalées une exposition Samivel à Saint-Maurice-d'Agaune, et une conférence-débat à Chambéry sur Jean-Baptiste Charcot.

Le procès-verbal du mois de mars et celui de l'Assemblée générale du 28 mars sont lus et approuvés.

M. Henri Comte prend alors la parole pour continuer ses révélations sur le Traité de Turin, dont il avait, en mars, présenté la mise en place. Cette fois-ci, il l'analyse, cartes à l'appui.

M. Henri Comte a bien voulu résumer ainsi sa communication :

"L'étude des conditions de la négociation du Traité de Turin a permis de montrer comment la Maison de Savoie a su créer les conditions d'un arrangement profitable à ses intérêts et, spécialement, à un partage avantageux des terres de Saint-Victor et Chapitre. Cependant les analystes du Traité, à l'exception de M^lle Santschi, n'ont pas véritablement aperçu toute l'ampleur des sacrifices, territoriaux et autres, auxquels Genève a dû finalement consentir.

L'analyse du texte du Traité permet d'expliquer cette défaillance de jugement critique. Rédigé par les diplomates turinois, ce texte s'est en effet appliqué à minimiser, voire à dissimuler l'ampleur des sacrifices imposés à Genève.

Concernant le versant territorial, la formulation retenue consiste à énumérer la liste des territoires revenant à Genève et à poser que le reste est attribué à la Savoie. Cette technique de rédaction permet, certes, de délimiter la frontière, tracée entre les deux États, mais elle ne fournit aucune indication sur l'équilibre du partage territorial. Les indications chiffrées sur ce partage, établies à Genève et à Turin, sont contradictoires. Cependant tout laisse à penser que l'estimation genevoise a délibérément été biaisée pour masquer l'étendue des abandons territoriaux consentis par la Cité.

Concernant les droits et garanties détenus traditionnellement par Genève et les Genevois en Savoie, le Traité de Turin marque également d'importants reculs. Ainsi le Traité de Saint-Julien de 1603, qui constituait la charte de ces droits et garanties, est-il implicitement abrogé. Par suite, certaines garanties contenues dans ce traité, notamment

en matière militaire, disparaissent purement et simplement. D'autres dispositions sont certes reprises par le Traité de Turin mais assorties d'importantes réductions et limitations.

Enfin le Traité de Turin, avec la plus grande discrétion, ménage soigneusement les intérêts de l'institution épiscopale : d'une part en veillant à maintenir la subsistance intégrale des droits de cette dernière sur la Cité de Genève, d'autre part en assurant les conditions du rétablissement de la religion et du culte catholiques dans les territoires anciennement protestants revenant à la Savoie".

De nombreuses questions ont prouvé l'intérêt que le public a pris à cette savante communication. Le président remercie M. Comte en le félicitant d'avoir remis en question des choses que l'on croyait acquises.

La séance est levée à 18 h 55.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 MAI 2007

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président annonce le 21e salon international du livre et de la presse à Genève, la conférence organisée par Montanea sur les glaces polaires et les visites commentées des sculptures dans la ville d'Annecy.

Il remercie M. Maurice Armand, fils de Louis Armand, qui a bien voulu offrir à notre bibliothèque l'ouvrage que Josette Buzaré a consacré à *Louis Armand, le Savoyard du siècle.*

Le procès-verbal du mois d'avril est lu et approuvé.

Le président donne alors la parole à M. Édouard Falletti qui présente son travail, (qu'il dépose à notre bibliothèque et qui est édité par Cabédita) sur *L'Encerclement de la Suisse : la tentative d'Hitler en juin 1940.* Il expose comment il a voulu trouver un fil conducteur aux événements qui se sont déroulés en juin 40, dans la partie est du front français durant les derniers jours de la Campagne de France. En croisant les sources de différentes origines, il a cherché à démontrer que le dessein hitlérien d'isoler la Suisse de la France a été un facteur déterminant de cet épisode.

Le Président souligne l'intérêt de cet ouvrage, remercie M. Falleti et passe la parole à M. Jean-Bernard Lemoine. Celui-ci entretient l'assemblée de Charles Bildé, facteur d'harmoniums.

Après avoir regretté l'oubli dans lequel on laisse ces instruments, il rappelle que 150 000 harmoniums furent construits entre 1815 et 1950. Il s'attarde sur la vie et l'œuvre de Charles Bildé, né dans la Meuse en 1861 et qui, après un séjour à Paris, vient s'installer à Annecy, la Savoie étant le pays d'origine de son épouse.

Il ouvre un atelier au 1 de l'avenue de Chambéry à Annecy, puis il le confie à son compagnon Chapuis pour en ouvrir un autre dans le village de sa femme, Brenthonne.

Outre des pianos et des orgues, la manufacture Bildé a produit des centaines d'harmoniums dont celui qui a été retrouvé chez les sœurs de la Charité à La Roche-sur-Foron. Avec beaucoup de verve M. Lemoine nous conte les mésaventures de cet instrument qui a enfin trouvé refuge dans le Musée du Carillon et de l'Harmonium à Taninges.

Le conférencier a illustré ses dires de projections.

Après les remerciements chaleureux du président à M. Jean-Bernard Lemoine, la séance est levée à 18 h 50.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 JUIN 2007

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président a le regret d'annoncer le décès de deux membres effectifs : M. Vincent Beney, qui s'est beaucoup dévoué au sein de notre compagnie, en particulier auprès des guides de Montrottier, et Jean-Pierre Serralongue, artiste peintre bien connu et père de notre confrère Joël Serralongue. Il félicite M^me^ Hélène Blanc qui vient d'être promue commandeur dans l'ordre du Mérite National.

Il annonce le 133^e^ Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques à Québec du 2 au 8 juin 2008 et l'appel à communications sur le thème "Migrations, transferts et échanges de part et d'autre de l'Atlantique". Il signale la conférence-débat "De la révolution chinoise à la modernisation" qui aura lieu à Chambéry le 14 juin prochain, le colloque organisé par la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon à l'occasion de son bicentenaire (en particulier la seconde journée, le 29 septembre, qui traitera du rôle des sociétés savantes), et enfin, comme chaque année à pareille époque, le programme estival des "Arts jaillissants".

Il passe ensuite la parole au vice-président Georges Granchamp qui va évoquer de "nouveaux visages d'Annecy : deux opérations d'urbanisme entre les deux guerre".

L'évolution urbaine d'Annecy a été marquée, entre les deux guerres, par la création de deux quartiers édifiés l'un à l'emplacement d'un couvent (la Visitation), l'autre d'une caserne (la caserne Decouz dite caserne Saint-Dominique).

Georges Grandchamp évoque les phases successives de ces deux opérations, décrivant tout d'abord le clos de la Visitation et l'histoire de sa nouvelle implantation en 1824 ; puis de sa construction aux étapes mouvementées tant dans leur architecture que dans leurs relations avec la municipalité de l'époque.

Puis il étudie le travail de l'architecte Georges Fournier. Mais il fait aussi allusion à d'autres immeubles du quartier et donc à d'autres architectes, Adé par exemple.

Il rappelle qu'avec la démolition de l'îlot Streichenberger en 1966, le quartier de la Gare allait prendre sa configuration définitive avec la création d'un parking souterrain et la création du vaste square Verdun.

Le quartier du Lac, lui, doit son aménagement à l'application du plan d'alignement Auburtin qui avait prévu plusieurs percées de rues entre la place Notre-Dame, le quai Eustache Chappuis et la rue Grenette.

À propos de l'achat du terrain de la caserne Decouz, le conférencier remet aussi en mémoire celui, dans un autre quartier, de la caserne Balleydier. Évoquant toutes les expropriations qui ont été nécessaires pour effectuer la percée de la rue du Lac, il rappelle le rôle du maire Joseph Blanc et le choix judicieux qu'il a fait de Georges Fournier comme architecte. Il détaille les différents îlots construits alors par Georges Fournier. Il entraînera ses auditeurs dans ce secteur de la ville jusqu'en 1956.

Dans sa conclusion, le conférencier souligne le caractère exceptionnel de deux réalisations d'urbanisme réalisées avec succès dans un délai d'une dizaine d'années, hélas prolongé en raison d'évènements extérieurs. Il rendit enfin un vibrant hommage à la mémoire du maire Joseph Blanc qui a marqué ici l'empreinte d'un long et fructueux mandat.

Ce savant et passionnant exposé est enrichi par le conférencier d'anecdotes savoureuses et illustré de projections grâce à l'obligeance de M^lle^ Marie-Claude Rayssac et M. Pierre Berthier.

Le président Demotz remercie chaleureusement M. Grandchamp qui, dit-il, "sait tout et le reste". De nombreuses questions, auxquelles le conférencier répond avec plaisir, prouvent tout l'intérêt qu'ont pris les auditeurs à écouter cette communication.

La séance est levée à 18 h 15.

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE DU SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2007

Cette année 2007 la séance solennelle de rentrée au château de Montrottier a plus que jamais mérité son nom car elle s'est déroulée de façon particulièrement solennelle. Il s'agissait en effet du début des festivités marquant le 4^e^ centenaire de la création de la première Académie Florimontane.

Plus de deux cents personnes se sont retrouvées sous le chapiteau dressé à cette occasion sur la terrasse du château.

M. le vice-président Grandchamp a salué les personnalités présentes, notamment les représentants des sociétés sœurs, ainsi que MM. les professeurs Oresko et Nicolas, M. le maire de Lovagny et son adjoint, M. le maire d'Annecy, M^lle^ Elisabeth Rabut, M. Kinossian et M. Dussoliet. Il a donné la parole à notre président, M. Bernard Demotz qui, avec brio, a prononcé une conférence intitulée "Aux origines de l'Académie Florimontane, de Platon à saint François de Sales".

Platon, dit-il, se trouve à l'origine même de toute académie. Mais l'idée d'une école de haut niveau animée par des savants, des poètes et des artistes s'est trouvée perpétuée par la suite. M. Demotz évoque alors l'empire byzantin et l'empire d'occident. Ce sont ensuite les académies italiennes puis les académies de France qui retiennent son attention. Il s'attarde, bien entendu, sur la fondation de l'Académie Florimontane par saint François de Sales et le Président Favre, et rappelle la phrase fameuse de Charles-Auguste de Sales : "La cité d'Anicy était semblable à celle d'Athènes".

Il termine son exposé en dessinant les perspectives souhaitables pour l'avenir de l'Académie Florimontane.

Des applaudissements très nourris et très prolongés témoignent de l'intérêt que le public a pris à cette conférence.

M. Grandchamp ayant annoncé l'exposition qui se tiendra aux Archives Départementales de la Haute-Savoie et la réception que nous réserve M. le Maire d'Annecy, l'après-midi s'est poursuivie jusqu'aux environs de dix-neuf heures autour d'un agréable buffet servi sur la terrasse ensoleillée.

Un quatrième centenaire dont on se souviendra !

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 2007

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président annonce avec tristesse le décès de M. le chanoine Émile Berthoud, spécialiste de l'histoire de l'art, membre effectif de notre compagnie, celui de notre confrère le docteur Gabriel Duchesne et celui du physicien M. Georges Béné qui a longtemps fait partie de l'Académie Florimontane.

Il salue la sortie du tome 114 des *Mémoires et documents* publiés par l'Académie Salésienne intitulé "De la terre au parchemin, trésors d'histoire savoyarde" et dédié à la mémoire de Gérard Détraz.

La Secrétaire lit les procès-verbaux de la séance de juin et de la rentrée solennelle de septembre. Ils sont approuvés.

Les bulletins d'inscription au Congrès des Sociétés Savantes de Savoie de septembre 2008 sont distribués aux personnes intéressées.

M^me^ Françoise Garin évoque la promenade à Ferney-Voltaire.

Après avoir remercié M^me^ Garin, le président passe la parole à M^me^ Andrée Vesin qui rend hommage à Maître Jean-Pierre Francillon.

Né en 1937 à Annecy, fils du Florimontan Maître Camille Francillon, Jean-Pierre Francillon a fait des études de droit tout en étant attiré par les cours de l'École du Louvre. Devenu avocat, il sera bâtonnier au barreau d'Annecy. Il avait une réputation de rigueur et de sérieux dans son travail. Il a été président du Centre de formation de la profession d'avocat, commun aux cours d'appel de Chambéry et de Grenoble. M^me^ Vesin énumère les clubs dont M^e^ Francillon faisait partie et les conférences qu'il y a données. Admis à l'Académie Florimontane en 1966, il est élu membre associé en 1969 et devient membre effectif en 1970. M^me^ Vesin évoque son caractère joyeux, son goût du sport, des voyages et de la botanique ainsi que sa sérénité devant la mort. Il a disparu le 25 avril 2005.

Le président félicite et remercie chaleureusement M^me^ Vesin d'avoir évoqué avec pertinence la personnalité intéressante de M^e^ Francillon.

C'est alors M^me^ Brigitte Sers-Hermann qui entretient l'assemblée d'un personnage très curieux, qui vécut au XVI^e^ siècle, Bernard Bluet dit le comte de Permission.

Son élégance, son charme, sa naïve vanité et ses franches réparties le font admettre dans la familiarité des nobles personnages de son temps. Il joue le rôle de prophète et de devin, accompagnant le duc Charles Emmanuel I^er^ de château en château, tant en Savoie qu'en Piémont, puis en France auprès d'Henri IV qui lui octroie une pension. À la fois dévot et hérétique, sage et fou, attiré par le luxe et les femmes et désireux de mener une vie pauvre et chaste, il finira par mourir d'épuisement pendant la peste de 1606. Ses étranges publications (qu'il a dictées puisqu'il était analphabète) forment un rare document sur l'époque de Charles Emmanuel I^er^.

M^me^ Sers-Hermann est vivement applaudie par le public et vivement remerciée par le président qui la félicite, en particulier, pour l'art avec lequel elle a fait attendre l'explication de son titre énigmatique.

Les questions posées à la conférencière prouvent l'intérêt qu'ont pris les auditeurs à cette évocation. Certains d'entre eux se sont demandé jusqu'à quel point on peut croire tout ce que raconte Bernard Bluet.

La séance est levée à 18 h 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2007

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président déplore le décès de M. Gabriel Labadie, Florimontan depuis 1986.

Il adresse de vives félicitations à M. Michel Amoudry et à M^me^ Claude Laville promus l'un et l'autre "commandeur des Palmes Académiques".

On signale l'article de M. Philippe Grandchamp sur les bateaux du lac d'Annecy paru dans la revue *Le Chasse-Marée*.

Le procès-verbal d'octobre est lu et approuvé.

M^me^ Georgette Chevallier traite alors de "Sainte-Beuve et saint François de Sales". Après avoir rappelé la vie et l'œuvre de Charles Augustin Sainte-Beuve, elle évoque les rapports qui ont uni le critique littéraire à la Savoie, en particulier les correspondances qu'il a entretenues avec des Savoyards. Puis elle montre combien Sainte-Beuve a parlé – et pas seulement dans *Port-Royal* – de saint François de Sales qu'il aurait aimé "avoir pour confrère à la Florimontane" et dont il analyse le style avec finesse et intelligence.

Le président remercie la conférencière et passe la parole à M. François Demotz qui étudie deux actes relatifs à Robert de Genève et conservés en Haute-Savoie. Il s'agit de la donation de fondation du prieuré de Peillonnex (déposée aux Archives Départementales) et de la confirmation d'une exemption de leyde pour le prieuré de La Cluse (qui est au château de Menthon). La conférence de M. François Demotz s'articule en trois temps :

- La présentation de ce qu'on sait du comte Robert ;
- L'étude de ce que ces deux documents nous apprennent, en particulier à propos de la généalogie ;
- La critique détaillée de ces deux actes, de façon à essayer de déterminer s'ils sont authentiques.

Cette savante et intéressante communication est illustrée de projections.

Après les remerciements du président et ses commentaires, la séance est levée à 18 h 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2007

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président se réjouit de la parution de La Revue Savoisienne 2006 et en remercie les chevilles ouvrières. Il adresse des remerciements à M. Léo Gantelet pour ses ouvrages qu'il offre à notre bibliothèque : *Légendes des sommets, Pourquoi – Perché*, et son roman *Perles d'océan*, à M^me^ Lina Coudray qui a donné le livre de Pierre Grasset sur le patoisant Joseph Béard, et à M^lle^ Magdeleine Genton qui a eu la grande amabilité d'envoyer un chèque de 100 euros pour notre bibliothèque. Il remercie aussi M. Jacques Folliet d'avoir déposé dans nos archives une notice sur sa parenté.

Après avoir salué la présence dans l'assemblée de Mme Domenjoud et de sa famille, il donne la parole à M. Gilbert Viviant qui rend hommage à notre regretté confrère Jacques Domenjoud.

Après avoir évoqué les études de Jacques Domenjoud, M. Viviant insiste sur sa carrière en Haute-Savoie dans deux importants organismes de construction (l'AIHSI, devenu le Conseil Interprofessionnel du Logement Social et de son Environnement, et la Société Anonyme d'HLM).

Il souligne la spiritualité de Jacques Domenjoud ainsi que son goût pour les randonnées et rappelle son mariage avec Mlle Marcelle Puthod, institutrice.

Et surtout il commente le travail considérable que Jacques Domenjoud a effectué à Montrottier.

Le président remercie vivement M. Viviant pour ce portrait vivant et précis d'une personnalité intéressante et importante.

Il passe alors la parole au président du jury du concours de poésie, M. Gilbert Chatenoud, qui présente le rapport concernant le concours 2007.

M. Chatenoud, tout en déplorant une certaine faiblesse du niveau général, se réjouit que le Jury ait pu trouver néanmoins de bons textes qui ont permis un palmarès de trois prix, trois mentions "Très Honorable" et cinq mentions "Honorable".

Le président de jury commente avec pertinence les poèmes qui sont lus par lui-même, par Mme Georgette Chevallier et par MM. Jean-Pierre Coudray et Léo Gantelet. Mme Sers-Hermann s'était fait excuser.

L'ouverture par le président Demotz des enveloppes d'anonymat dévoile les noms de Pierrette CHERBONNIER (1er prix), Guy VIEILFAUT (2e prix) et Michel MULOT (3e prix) ainsi que les noms de ceux qui ont obtenu des mentions ou ont été cités.

Après les remerciements du Président à M. Chatenoud et aux membres du jury, la séance est levée à 18 h 30.

LA LETTRE DE MONTROTTIER

Deux années se sont écoulées depuis les dernières nouvelles du château. Ici seront donc regroupés les événements relatifs aux deux saisons passées.

*

Si l'on en croit Thucydide dans *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, V^e^ siècle a.v. J.C., "l'histoire est un perpétuel recommencement".

Nous retrouvons donc, comme chaque année, des problèmes analogues et nous continuons à ne pas être à l'abri de dépenses importantes concernant des travaux indispensables. Ainsi, en plus de la campagne de réparation des toitures du château, nous allons devoir consolider l'assise de la rampe d'accès, le long de la Grande Fosse.

Dans toutes les salles de visite et dans les escaliers, l'électricité a été vérifiée et refaite pour remise aux normes de modernité, de sécurité et d'amélioration de l'éclairage.

Dans le parc, notre gardien, Jean-Pierre Jahier, a mené à bien le nettoyage des bassins et celui de la Grande Fosse en la débarrassant des restes de bois mort et des détritus généreusement jetés par les touristes depuis la rampe d'accés.

Dans le château, il a changé tous les canons des verrous des portes du circuit de visite érodés par le service.

*

Notre équipe s'est renforcée. Lors de l'assemblée générale du 13 mars 2006, Andrée Vesin (elle-même guide du Patrimoine des Pays de Savoie : GPPS) a été nommée responsable des guides, et Julien Coppier, archiviste du château.

*

Le livret-guide dont Julien Coppier s'était vu confier la préparation, a vu le jour au printemps 2007. Il a été présenté aux sociétés savantes et aux medias, au château, le vendredi 20 avril, en présence de notre nouveau président, Bernard Demotz.

Un nouveau prospectus a paru pour le début de la saison 2007. Sur un seul volet, il comporte au recto les titres et une photo du château, au verso le plan d'accès, les renseignements et les textes en trois langues (français, anglais, italien).

*

Les vendredi 8 et mercredi 13 décembre 2006, Marie-Claude Rayssac, directrice des Archives municipales, nous envoyait Jacques Rolandey pour photographier les tableaux représentant Napoléon III et l'impératrice Eugénie afin de les faire figurer dans une exposition sur les visiteurs d'exception à Annecy.

*

L'inventaire de la salle orientale est presque achevé. En automne 2006, Andrée Vesin, Hubert Cattin et moi-même avons répertorié les objets des grandes vitrines b - b2 - d et e dites *Vitrines des Samouraï*.

Au printemps 2007, avec l'aide supplémentaire de Michel Amoudry, nous commencions le même travail sur les solives (1er et 2e).

Enfin, il a été dressé une liste des 70 plans que l'architecte lyonnais Delimoges, adepte de Viollet-le-Duc, avait dessinés à la demande de Mme de Rochette désireuse de "restaurer" le château.

Rien ne se fit, la baronne étant ruinée. Ce fut peut-être mieux ainsi.

*

Nos guides sont toujours actifs et certains préparent le recyclage interne pour les journées de "révision" organisées par Andrée Vesin. Les deux débuts de saisons les ont vus approfondir leurs connaissances dans les salles des faïences et des armes.

Dans le cadre de l'Association des G.P.P.S., les guides suivent la formation continue offrant aussi bien d'excellents exposés que des sorties culturelles.

Automne 2006 :

- conférence à Annecy, "La vie quotidienne au Moyen Âge" par Bernard Demotz et "Histoire géopolitique de la Savoie" par Michel Amoudry ;
- une journée de visite à Abondance ;
- un voyage de deux jours en Bresse et Bourgogne[1].

(1) Ce traditionnel voyage a toujours lieu le dernier week-end de septembre.

Automne 2007 :
- une journée à Chamonix : conférence "Evolution du climat et petit âge glaciaire" par Sylvain Coutterand, glaciologue, et visite du musée des cristaux au tout nouvel Espace Tairaz, avec un guide cristallier ;
- une journée de visite à Saint-Jean d'Aulps ;
- un voyage de deux jours à Turin[1].

Les assemblées générales ont aussi réuni les guides :
- le 13 mai 2006 au Bourget-du-Lac, avec visite du Prieuré et du site du château des Comtes de Savoie dans les marécages du bout du lac ;
- le 28 avril 2007 aux Houches, avec visite des villages des Houches et de Servoz.

*

Pour les journées du patrimoine, les guides costumés et l'animation assurée par "Les Troubards du Lac" (musiciens et poètes du Moyen Âge)[2] ont séduit petits et grands.

*

La séance solennelle de rentrée de septembre 2006 nous a permis d'écouter Bernard Demotz et celle du 22 septembre 2007 a revêtu un caractère particulier : par un soleil radieux et une température suave, les festivités du 400e anniversaire de l'Académie florimontane se déroulèrent dans la plus courtoise bonne humeur, sur les terrasses fleuries, jusqu'à l'heure où la douceur du soir invite au rêve et à la poésie[3].

M.C. COURTIAL

---

(2) Les Troubadours du Lac, 27 avenue Germain Perréard, Cran Gevrier.
(3) Pour plus de détails, se reporter au compte rendu de la séance solennelle de rentrée 2007, sous la rubrique "L'Année florimontane".

ACADÉMIE FLORIMONTANE
Compte rendu du concours de poésie 2007
par Monsieur Gilbert Chatenoud, Président du Concours

En toute chose il y a de bonnes et de moins bonnes années. Le concours de poésie 2007 de l'Académie Florimontane, s'il est riche de 81 participants venant de 50 départements de métropole et d'outre-mer ainsi que d'Italie, l'est beaucoup moins par la qualité des œuvres présentées.

L'idée de ne pas accorder de prix a donc été exprimée, afin de conserver à ce concours sa réputation de sérieux et de bon niveau ; cependant il a semblé, à la majorité des jurés, qu'un nombre suffisant de textes intéressants justifiait la présentation d'un palmarès.

Certes, ici ou là, dans nombre de textes, une idée, une strophe, voire un vers pourraient être cités.

Certes, les bonnes intentions ne manquent pas.

Certes… Tant d'âmes sont poètes !

Toutefois mériter de figurer au palmarès du Concours de Poésie de l'Académie Florimontane et de paraître pour la postérité dans la Revue Savoisienne, implique une maîtrise de l'expression autant qu'une élévation de pensée.

Le Jury s'est montré moins sévère que le jury de 1977 : en effet, cette année-là, Monsieur André Chevallier, rapporteur du Concours de Poésie déclarait le jour du palmarès :

"Le rapporteur de cette session 1977 du Concours de Poésie de l'Académie Florimontane ne vous fatiguera pas. Mon compte-rendu sera bref. Les membres du jury, après avoir pris connaissance, dans les premiers jours du mois de juillet, des quelque cent dix envois parvenus de toutes les provinces de France (une trentaine de départements) et d'ailleurs (Belgique, Grand Duché de Luxembourg, Allemagne et Italie) se sont retrouvés en réunion plénière le lundi 14 novembre pour délibérer. Devant l'indigence de l'inspiration poétique et les maladresses formelles des œuvres reçues, le jury a décidé, à l'unanimité, de n'attribuer ni prix ni mention".

Soucieux cependant de conserver à ce concours le haut niveau qui lui est reconnu, les cinq jurés, Mesdames Chevallier Georgette et Sers-Hermann Brigitte, et Messieurs Chatenoud Gilbert, Gantelet Léo et Coudray Jean-Pierre ont confronté et rapproché leurs points de vue.Voici leur palmarès :

- le Premier Prix a été décerné au numéro 80 "COQUELICOT",
- le Deuxième Prix au numéro 12 " CYRANO",
- le Troisième Prix au numéro 13 "MAURICE DE BRION".

- Sont décernées aussi trois Mentions "TRES HONORABLE", attribuées
au numéro 60 "G. KABE,
au numéro 64" ETOILE,
au numéro 69 "GAVARNIE".

- Sont également décernées cinq Mentions "HONORABLE", attribuées
au numéro 34 "COMPAGNON D'ORPHÉE",
au numéro 35 "COLCHIQUE",
au numéro 55 "ORBIEL",
au numéro 76 "KER D'ABAS",
au numéro 79 "CALLIOPE".

- Le jury a également "cité" cinq auteurs :

Etre cité, c'est déjà avoir été remarqué ! C'est un encouragement à persévérer autant sur le fond que dans la forme : l'âme du poème en effet doit apparaître à la première lecture.

Cette recommandation s'adresse à l'ensemble des participants absents de ce palmarès et plus particulièrement, dans cette édition de 2007, aux cinq auteurs cités :
- le numéro 4 "NOP",
- le numéro 42 "GOÉLAND 39",
- le numéro 44 "MATHIAS",
- le numéro de 71 "EDMOND LECOUTRE".
ainsi que le numéro 26 "EVILITH" pour son amusant poème "LA MANGUE" que nous vous lirons à la fin.

Le numéro 4 "NOP" ne manque pas d'idées mais cède quelquefois à la facilité ; le jury a relevé de jolies trouvailles : ainsi, parlant de la lune, fidèle compagne de la terre, l'auteur écrit :
"Sans la quitter des yeux dame lune docile
Depuis l'aube du monde attentive la suit
Et parfois sa rondeur dès que le jour a fui
Devient blême, à la forme gracile".

Cette finesse fait d'autant regretter quelques clichés comme :
"l'écharpe de brume des nuages", "le joyau nimbé d'azur", "l'abysse béant" et "la poursuite d'une route difficile vers un port incertain".

Le numéro 42 "GOÉLAND 39" essaye de sortir des sentiers battus dans une suite de définitions souvent très originales ; ainsi, pour lui, l'artiste est "l'enfant créateur du sourire d'une journée" et à la rubrique "âge" il écrit : "je n'ai pas su être jeune, ce n'est pas bien grave. Mais saurais-je être vieux, pourrais-je oublier d'être jeune ? Cela me paraît effrayant".

Ou encore à la rubrique" désastres", il les définit comme "les seuls événements capables de nous ramener à la raison… pour un temps."

- Le numéro 44 "MATHIAS" a fait une certaine impression par la virtuosité de son style, préciosité qui a même semblé quelquefois être érigée en système dans le choix du vocabulaire. Cette virtuosité apparaît dès le deuxième quatrain de son sonnet PASTORALE :

"O ! Jardins reverdis, la note la plus brève,
Comme une ode aux vergers, frôle les oripeaux
De l'univers stellaire, et vifs en ces appeaux."

Dans le dernier tercet il écrit :
"J'ai traversé jadis le pont des arcs-en-ciel,
Quand mon cœur se gonflait aux soupirs d'une voile :
Ruche, la poésie était à nouveau miel".

- Le numéro 71 "EDMOND LECOUTRE", avec une économie de mots, fait jaillir des images d'où surgit l'instantané :
"la croix de l'alouette", "le cri brûlé du coquelicot", le "sanglot des violettes".

Ailleurs il déclare : "il faut franchir la porte des lisières",
et encore :
"du basalte de la vague renaît l'écume blanche".
Il évoque aussi avec bonheur "les tourterelles qui sous le joug de leurs collerettes ont signé l'alliance (la paix) à jamais". Voilà le chant d'un véritable poète au long cours.

MENTIONS "HONORABLE"

Cinq auteurs ont retenu l'attention du jury : le numéro 34 "COMPAGNON D'ORPHÉE", le numéro 35 "COLCHIQUE", le numéro 55 "ORBIEL", le numéro 76 "KER D'ABAS", le numéro 79 "CALLIOPE".

Le numéro 34 "COMPAGNON D'ORPHÉE" évoque en ces termes LE CHEMIN DE LUMIÈRE :

"Nous le verrons un jour se cabrer sous nos pas
Tel un pont fantastique, un tremplin sans assise,
Et nos yeux étonnés ne discerneront pas
Comment s'achève au loin son arcade indécise.

Émerveillés déjà, nous aurons par instant
Dans nos bras entrouverts des fourmillements d'ailes
Prêtes à déployer leur envol miroitant
Vers un soleil que nimbe un halo d'étincelles."

Très remarqué par la plupart des membres du jury pour l'ensemble de son recueil, cet auteur a certainement glané et glanera de beaux succès dans d'autres concours.

Le numéro 35 "COLCHIQUE", dans un style concis autant que coloré, en vrai poète livre un profond ressenti :

AIMONS- NOUS (poème lu par Georgette Chevallier)

"Je t'aime.
Tu m'aimes.
Aimons-nous,
Sur le coussin doux
De la blonde dune,

Dans le lit profond
Des souvenirs en fleurs,

Dans le jardin secret
De tous nos rêves fous.

Je t'aime.
Tu m'aimes.
Aimons-nous,

A la fenêtre ouverte
Sur les nuits d'été,

Au champs des étoiles
Illuminant tes yeux,

A la source joyeuse
Des baisers fiévreux.

Je t'aime.
Tu m'aimes.
Aimons-nous,

Sous la pluie chantante
Des jolis mots d'amour,

Par l'haleine du temps
Laissons-nous griser,

Par la marche du temps
Laissons-nous porter

Et la porte d'oubli
Sur nous deux refermée".

La troisième mention "HONORABLE" a été décernée au n° 55 "ORBIEL" pour son recueil dont le jury a distingué particulièrement LUGDUNUM qui mêle tendresse et humour pour la ville de Lyon, le Rhône et la Saône (poème lu par Gilbert Chatenoud).

LUGDUNUM

"Laissez-moi vous chanter, aux vers de ce poème,
Cette cité fort belle, ancienne tout autant,
Qui garde à son image, actuelle pourtant,
Sous les trois fleurs de lys, le lion pour emblème.

Brillant de mille feux, telle une pure gemme,
Elle émerveille l'âme et touche à bout portant
La cible de mon cœur qui rêve, en la quittant,
D'un tout prochain retour dans la ville qu'il aime.

C'est là qu'a rendez-vous le Rhône impétueux
Avec la douce Saône aux contours sinueux,
Prêt à la conquérir, sûr de son influence ;

Car c'est au même lit qu'ils accourent chacun,
Au bout de la presqu'île où naît leur confluence,
Pour s'épouser, enfin, et ne faire plus qu'un".

La quatrième mention "HONORABLE" a été attribuée au numéro 76 "KER D'ABAS" ; on trouve dans ces vers (rondels) de bien doux élans que le jury souhaite encourager, estimant que ces textes pourraient aussi faire de bonnes chansons ; c'est le cas par exemple du texte LES MARTINETS DE L'ÉTÉ (poème lu par Léo Gantelet).

"Les martinets du bel été
Sifflent sans fin leurs cris sauvages
Pour chasser des bouts de nuages
Blessant du ciel la pureté.

Qui peut, dans leur vol effronté,
Deviner de secrets messages ?
Les martinets du bel été
Sifflent sans fin leurs cris sauvages.

Dans l'éther, leur célérité
Inscrit d'éphémères sillages
De flèches noires sur les pages
Du livre d'or de la clarté.
Les martinets du bel été
Sifflent sans fin leurs cris sauvages".

Un cinquième auteur, le n° 79, CALLIOPE a été récompensé par une mention "HONORABLE".

Voilà bien un poète auquel Calliope, muse de la poésie épique et de l'éloquence communique d'irrésistibles élans ! (poème lu par Jean-Pierre Coudray).

"Oui ! J'ai rêvé de vous avant de vous connaître.
J'imaginais vos yeux, j'entendais votre voix.
Derrière un inconnu j'ai marché quelquefois,
Ne voyant que son dos, je me disais "peut-être ?".

Puis il se retournait pour siffler son vieux chien.
Un grand chapeau marron lui mangeant le visage
-Un de ses feutres mous qui classent un personnage-
Je murmurai alors : "Pas lui ! Pas assez bien !".

Ailleurs l'auteur dans son sonnet L'APATRIDE confie :
"J'aime tous les pays mais je ne suis d'aucun....
Avec mes frères noirs, mon cœur blanc ne fait qu'un...".

MENTIONS "TRÈS HONORABLE"

Le jury a décerné ensuite la mention "TRES HONORABLE" aux numéros 60, 64, 69.

G KABÉ, le numéro 60, a vécu en Afrique et sur bien d'autres continents. D'une inspiration originale, ce poète propose des sonnets parfaitement réguliers ainsi que des quatrains de bonne facture aux rimes croisées ou embrassées.

Il nous parle du retour au pays, l'âge venu, dans un sonnet intitulé RETOUR AU PAYS NATAL (poème lu par Gilbert Chatenoud).

"Chevauchant ma jeunesse aux projets utopiques,
Du Sahara brûlant aux îles sans hivers,
De l'Afrique à l'Asie aux troublants univers,
J'ai bruni mon visage au soleil des tropiques.

L'Australie encor vierge aux êtres atypiques,
Le "Caillou", Tahiti, les horizons divers
Des savanes mêlant les rouges et les verts :
Une existence riche en souvenirs épiques !

Et puis l'âge est venu avec tous ses malaises,
Le désir de revoir près des blanches falaises,
L'eau grise de la mer, les collines d'Artois.

Pleines de souvenirs surgis sur mon passage
Et mille endroits connus ne parlant qu'en patois
Quand l'aile d'un moulin, au loin, brasse un nuage !".

A également obtenu la mention TRÈS HONORABLE le numéro 64 "ÉTOILE".

Bien qu'il n'ait pas fait l'unanimité, cet auteur a néanmoins plu à certains autant par ses vers libres que par son sonnet VAHINÉ (lu par J. P. Coudray).

"Parure de ton dos, ta brune chevelure
À la fleur de tiaré dérobe sa senteur,
Tes gestes sont empreints d'une aimable lenteur,
Ton vêtement bleuté engonce ton allure.

Le soleil a poli la tendre ciselure,
Impudique beauté, de ton sein tentateur,
Sa rondeur exotique obsède le sculpteur
Qu'un désir amoureux emplit de sa brûlure.

Vahiné de Gauguin, le corps souple et doré,
Occulté sous les plis d'un costume abhorré,
Imposé par les Blancs que ta nudité gêne.

La mangue au goût sucré qui embellit ta main,
Apaisera ma soif, maintenant et demain,
Quand ma bouche mordra dans ce fruit indigène".

La troisième mention " TRÈS HONORABLE" a été attribuée au numéro 69 "GAVARNIE".

Les avis partagés des jurés n'enlèvent rien aux réelles qualités de ce poète qui connaît et maîtrise les règles de la prosodie dans les multiples formes d'expression ainsi que le prouve son sonnet L'ÂME DU JARDIN (lu par Georgette Chevallier) :

"Les rosiers ont gémi des pétales de sang
Sur toi, jardinier mort derrière la persienne,
Sans l'espoir d'un retour. Autant qu'il m'en souvienne,
C'était un soir frileux d'octobre finissant.

De la treille au verger, l'essor arborescent,
Tel le vieux rituel d'une offrande païenne,
Vers le perron qu'usa notre concorde ancienne,
Courba ses derniers fruits lourds d'un deuil oppressant.

Moi, qui règne en ce lieu, l'anime et le protège,
Fais germer ses ardeurs sous le poids de la neige,
Je scande l'avenir au rythme des saisons.

T'aurait-on mis en terre avant de disparaître
Là-bas, dans le champ clos d'éternelles prisons,
Je gage qu'au printemps nous t'aurions vu renaître...".

Après les citations des auteurs et les mentions, le jury a décerné son TROISIÈME PRIX au n° 13 : "MAURICE DE BRION".

Cet auteur, au pseudonyme sonnant et agrémenté d'une particule laissait espérer des textes alertes et flamboyants ; il nous surprend en nous livrant, dans une bonne facture, des poèmes d'une inspiration plutôt funèbre.

Dans AMANTS D'ÉTERNITÉ, il évoque la souffrance et le sentiment de solitude qu'inspire la mort d'un conjoint avec lequel on a vécu longtemps (poème lu par Jean-Pierre Coudray).

"Un soir, dans le lit froid, nous ne resterons qu'un,
Seul sous le noir velours de la nuit baldaquin,
A chercher un sommeil aux rêves solitaires
Dans les draps engourdis de silences austères.

La nuit, nos doigts ridés imploreront en vain
La complice chaleur des doigts d'une autre main,
Et les frissons d' hiver courant sur notre épaule
Ne s'apaiseront plus d' un souffle qui les frôle.

Au matin, nos yeux secs de ne pouvoir pleurer
Fixeront un portrait dans la salle à manger ;
Même juillet n'aura que frimas et grisailles
Dans l'aurore attendant sans fin nos retrouvailles.

Le jour, nous n'aurons plus, sur le long du chemin,
Une voix, un regard, pour espérer demain,
Et sur trame d'oubli, tissé de solitude,
Le Temps sera suaire -ultime servitude - !

Un soir, dans le lit froid, un cœur resté trop seul
S'éteindra pour aller, sans bruit, sous son linceul,
Rejoindre son Amour dans la macabre danse
Où se fondront nos corps en Noces de Silence".

Dans L'ENFANT SUR LE CHEMIN, MAURICE DE BRION évoque le souvenir d'un enfant heureux de rentrer chez lui (poème lu par Léo Gantelet).

"La campagne s'endort en pelisse de neige;
Le crépuscule sombre aux contours indécis
Se fond dans le silence où le temps fait sursis,
Sous la lune naissante, aux ombres en cortège.

Ses pas insouciants en pèlerine beige
Balancent son cartable au bout des doigts transis;
Quelques flocons perdus viennent à ses sourcils
Mettre l'éclat furtif d'un scintillant arpège.

Mais qu'importe le froid : le voilà de retour
A la vieille maison toute empreinte d'amour,
Où le poêle ronronne une flamme ravie.

Tout seul sur le chemin, cet enfant, c'était moi…
Et mon âme sereine, et mon cœur sans émoi,
Ne savaient pas alors les hivers de la vie".

Le lauréat du deuxième prix est le numéro 12 " CYRANO".

D'aucuns qualifieront son style de "forcé", voire précieux ; en tout cas, la presque exagération du premier texte, intitulé FLIBUSTE est bien à l'image du pseudonyme" CYRANO"; ce texte est fort agréable à lire et à entendre : (texte lu par Gilbert Chatenoud).

FLIBUSTE

"J'ai cargué mes amours à ton mât de misaine
Et jeté l'ancre un soir au bleu de tes hauts-fonds.
Ainsi l'as-tu voulu: je serai capitaine
Sur le lac azuré de ton regard profond.

Finis les faux émois des amantes qu'on pille,
Les récits enivrés d'un mauvais ratafia,
Le drapeau s'endeuillant du noir de ta pupille
Faseille au vent d'oubli que par jeu l'on défia.

Pirates affamés d'animales tendresses,
Nous courûmes en vain d'incertains océans
Mais la houle enchantant nos rêves de jeunesse
Ne berce plus, ce jour, les sirènes d'antan.

Si je m'éjouis encor d'exotiques flibustes,
De Bacchantes en joie impudemment gravies,
Les collines vantant la gloire de ton buste
Me sont Terre promise, et cela me ravit.

Il m'a fallu, vaincu par une mer tranquille,
Amener pavillon à la tête de mort.
Viens, nous découvrirons, à deux peut-être, l'Île
Où sommeille à jamais l'improbable trésor".

C'est bien le même style provocateur qui fait tout notre plaisir lorsque sont évoquées des jeunes filles gambadant le long des ruisseaux dans CHANSONS DES RUS (au sens précisément de ruisseaux).

CHANSON DES RUS (poème lu par Georgette Chevallier)

"Aux jours nouveaux des fenaisons
Vous danserez, jeunes cabrettes
- Allez, dansez, sautez fillettes !
- Anaïs, Émilie, Suzon,
Quand chanterai mes ariettes.

Finis les hivers rembuchant
Près des hâtiers, voisins, voisines.
Le printemps qui s'embobeline
Des habits verts vêtant les champs
Se rit des robes des béguines.

Le foehn, tintelant dès matin,
Emeut au battant de leurs cloches
L'angélus des aristoloches
Où les abeilles en festin
Et vrombissantes font bamboche.

L'heure s'en vient, filles des rus,
Des jeux aux couches rivulaires
Sous les saulaies à l'ombre claire
Quand les damnations encourues
Vont au ciel se faire lanlaire.

Tant de désirs sur la jonchée
Seront fruits de votre avenance
Que, si j'ai bonne souvenance,
La mise en garde du clocher
N'aura pour vous de résonance.

Trop timides ou fanfarons,
Semant leurs furtives brûlures,
Des doigts frôlant vos potelures,
S'enhardissant, bienheureront
Du temps venu des forfaitures.

Alors, enfants, vous connaîtrez,
Ainsi que je les connus d'elles,
Tous les violons des villanelles
Et la paix des corps orchestrée
Du crissement des sauterelles".

LE PREMIER PRIX a été attribué au numéro 80 "COQUELICOT".

Par son sonnet qui REFERME LA PORTE, par ses quatrains dédiés À MES AMIS RESTÉS LÀ-BAS, par ses vers libres qui composent LA PETITE-FILLE DU DERNIER ÉTÉ ou encore par MON AMOUR VOICI L'AUTOMNE et par L'AMOUR MYSTÈRE en cinq haïkus, COQUELICOT et son recueil ont fait l'unanimité car l'apparente simplicité n'est rien moins que l'heureuse convergence du ressenti et de son expression.

Voici d'abord pour notre très grand plaisir le poème ROSES D'AUTOMNE lu par Léo Gantelet.

"Les roses de septembre au seuil de ma maison
Ne seront plus demain qu'espérances fanées,
Parfums évanescents et couleurs surannées
Dans l'étrange douceur de l'arrière-saison.

Car le fleuve éperdu de notre déraison
Inexorable et lent, mène les destinées,
Entraînant dans son flot la cendre des années
Vers le soleil éteint de l'ultime horizon.

Sans comprendre souvent, nous passons sur la terre
A côté de l'Amour, vague et troublant mystère,
Qui fuit au vent du soir, par les jardins en pleurs.

Dans le bleu-gris du ciel, la brume pâle emporte
Les regrets d'autrefois avec l'âme des fleurs
Et sur mon cœur, sans bruit, se referme la porte".

Nous entendrons maintenant À MES AMIS RESTÉS LÀ-BAS (poème lu par Jean-Pierre Coudray).

"Le souvenir dessine au secret du miroir
L'éphémère splendeur de mille paysages
Et mes amis ne sont que de fuyants visages.
S'estompant lentement dans la brume du soir.

Je revois l'oranger qui berça mon enfance,
La ronde des saisons aux changeantes couleurs,
Les crépuscules bleus et la douceur des fleurs
Et l'oiseau du printemps au ciel de l'Espérance.

Ma ville s'éveillait au soleil du futur
Et le vent du Bonheur dansait sur les collines
Dans l'éblouissement des aubes cristallines
Déroulant sur le port leurs longs voiles d'azur.

La voix des muezzins déchire ma mémoire.
J'entends dans mon sommeil pleurer sans fin la mer.
Car mon pays, là-bas, frissonne au vent amer.
Pourquoi faut-il du sang pour écrire l'Histoire ?

Je sais tous les voiliers qui ne partiront plus.
Les palais somptueux dont se ferment les portes.
Les jardins oubliés où les roses sont mortes
Et les femmes en deuil des enfants disparus.

Je reste là, debout, derrière la fenêtre.
A regarder la neige ensevelir sans bruit
L'arc-en-ciel de mon rêve au néant de la nuit.
La froide solitude en mon âme pénètre.

Mes chers amis, malgré la Mort et le péril,
Laissez venir vers moi la première hirondelle
Qui saura traverser l'hiver à tire-d'aile
Et trouver l'incertain chemin de mon exil.

Quand elle arrivera, divine messagère,
M'apportant les parfums de mon pays lointain.
Alors s'effeuilleront au seuil de ce matin
Les roses d'Oranie, en larmes de lumière".

Avant l'ouverture des enveloppes par le Président de l'Académie Florimontane, Monsieur Demotz, Georgette Chevallier va nous lire un poème fort amusant mais dont on pourra aussi tirer matière à réflexion :

Du n°26, EVILITH <u>LA MANGUE ET LES CLIENTS INDÉLICATS</u>.

"Une mangue fort belle,
Et dodue !
Et sucrée !
Depuis tôt le matin, à la foire agricole,
En son panier d'osier, parmi des sœurs plus molles,
Espérait qu'un gourmet, bientôt, l'achèterait...
Et chacun des passants s'arrêtait, en effet,
Pour humer son parfum, caresser la rondeur
Ingénument mise en valeur.

Les autres fruits riaient, la tenant pour idiote
De se laisser ainsi traiter
Sans nullement être assurée
Qu'on la prendrait, la pauvre sotte,
Après l'avoir ainsi tâtée...

Serez-vous étonné
Si je vous dis qu'au soir il fallut la jeter ?

Pour éviter toute surprise,
Mes sœurs,
Ne vous laissez toucher qu'avec les yeux !
Car les indélicats, croyez-moi, sont nombreux
À vouloir de très près jauger la marchandise
Et à l'abandonner en un état piteux !

L'Académie Florimontane remercie vivement les 81 participants de cette édition 2007.

Après les applaudissements nourris du public, l'ouverture des enveloppes protégeant l'anonymat, par Monsieur Demotz, Président de l'Académie Florimontane, révèle les noms suivants :

PALMARÈS DU CONCOURS DE POÉSIE 2007

Premier prix

COQUELICOT - Pierrette CHERBONNIER
41 rue Alsace-Lorraine 44400 Rezé-Lès-Nantes

Madame Pierrette CHERBONNIER reçoit un diplôme et un chèque de 200 euros offert par Léo Gantelet

Deuxième prix

CYRANO - Guy VIEILFAULT
13 Rue du Prieuré 77183 Croissy Beaubourg

Monsieur Guy VIEILFAULT reçoit un diplôme et un chèque de 150 euros offert par Georgette Chevallier

Troisième prix

MAURICE DE BRION - Michel MULOT
11 Rue de Montenegro 71200 Le Creusot

Monsieur Michel MULOT reçoit un diplôme et un chèque de 100 euros offert par Jean-Pierre Coudray

Mention très honorable

KABE - GUY BOUCHER
"Mas Saint-Claude", 24 Avenue Sidi Brahim 06 GRASSE

ETOILE - Christine LAMY
34 Avenue du Général Leclerc 14390 Varaville

GAVARNIE - Rémy SILVESTRE
10 Rue Emile Diverchy 65430 Soues
Madame et Messieurs GUY BOUCHER, Christine LAMY, Rémy SILVESTRE reçoivent un diplôme

Mention honorable

COMPAGNON D'ORPHÉE - Eliane ZUNINO-GÉRARD
Résidence Devant-Ville 13390 Auriol

COLCHIQUE - Nicole FAUCHEUX
23 Rue du Clocher 19130 Voutezac

ORBIEL - Monique RUFFIÉ
91 Rue des 36 Ponts 31400 Toulouse

KER D'ABAS - Bernard BARAUD
BP 33 - 44740 Batz Sur Mer

CALLIOPE - Lizy YVES
1 Rue de Noyan 80000 Amiens
Mesdames et Monsieur Eliane ZUNINO-GÉRARD, Nicole FAUCHEUX, Monique RUFFIÉ, Bernard BARAUD, Lizy YVES reçoivent un diplôme

Auteurs "cités"

NOP - Michel WALACH
165 Boulevard Victor Hugo 93400 Saint Ouen

GOELAND 39 - Michel D'ANIELO
C2 - Les Chesaux-Dessus Ch-1264 Saint-Cergue - Suisse

MATHIAS - Jean-Pierre MALLET
5 place Saint-Pierre 60700 Pont Sainte Maxence

EDMOND LECOUTRE - Marcel MAILLET
11 Rue des Frênes - Parc de Bachelard 74140 Douvaine

EVILITH - Joëlle BRETHES
1 Rue d'Alsace - Saint Denis de La Réunion

A vous tous, participants de l'édition 2007, l'Académie Florimontane adresse, avec ses vives félicitations et ses meilleurs vœux pour 2008, son souhait de réussite dans toutes vos entreprises.

Compte rendu de Gilbert Chatenoud

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2007

INTRODUCTION

Cette nouvelle livraison de la Chronique des opérations et recherches conduites en Haute-Savoie durant l'année écoulée offre, malgré l'absence de certains résultats, une bonne représentativité du potentiel archéologique du département et de son devenir mais aussi des actions qui sont menées envers ce patrimoine. Il convient de rappeler que ce patrimoine, ô combien fragile et non renouvelable, est un témoin qui paradoxalement, au fil des travaux d'aménagement, est amené à disparaître tout en enrichissant nos connaissances sur l'évolution des terroirs et des occupations humaines qui les ont façonnés.

Ainsi depuis quelques années, on constate que dans les secteurs à forte pression démographique comme la Communauté d'Agglomération d'Annecy, les communes riveraines du lac d'Annecy ou encore certains secteurs de la vallée de l'Arve, les sites d'habitat d'époque romaine, désertés aux III^{e} et IV^{e} siècles et peu à peu reboisés ou reconvertis en espaces agricoles, sont gagnés aujourd'hui par la recherche effrénée de nouveaux terrains à bâtir et disparaissent au profit de nouvelles constructions. Cela n'est en rien dramatique si ces sites peuvent être étudiés avant leur disparition. Pour la plupart, ils le sont puisque depuis près de trente ans, des cartes archéologiques en ont été dressées sur la base des multiples inventaires accumulés depuis le XVI^{e} siècle. Encore faut-il que ces données documentaires et cadastrales intègrent les documents d'urbanisme de nos communes pour qu'elles puissent donner lieu - au cas où le site serait menacé par des travaux - à un diagnostic archéologique, destiné à vérifier l'intérêt du gisement ; dans un second temps sera alors effectuée une opération plus importante si le site est reconnu devoir apporter des informations utiles à notre connaissance. Les sept sites gallo-romains signalés dans cette parution ont pu être ainsi étudiés parce qu'ils avaient été proposés et validés dans les documents d'urbanisme de leurs communes respectives. La création de ces zones de saisine n'a pas pour but le gel de ces gisements mais l'information des collectivités et des aménageurs. Ces derniers ont depuis 2003 adopté les modalités de la réforme de l'archéologie préventive qui

leur permettent sous certaines conditions financières de mener les travaux projetés dans toute zone archéologique, à l'exception de celles situées dans des sites classés ou inscrits Monuments Historiques dont l'évolution obéit à d'autres règlements et prescriptions.

D'autres sites, également signalés dans ces documents d'urbanisme, peuvent être l'objet de recherches archéologiques sans que la raison en soit une quelconque menace. Ainsi en est-il du site préhistorique de l'abri des Douattes à Musièges dont les recherches sont autorisées par une commission d'experts nommés par l'Etat. Un montage financier Etat/Conseil Général permet encore aujourd'hui la réalisation de telles opérations.

Parfois, ce sont de nouveaux sites qui intègrent la base de données. Celui de la grotte du Muguet à Samoëns vient l'enrichir, celui de La Fin de Planaz à Frangy la complète également mais devient un point cartographié sans réel devenir potentiel.

Une autre catégorie est constituée par le patrimoine religieux. Les églises paroissiales et les chapelles forment un patrimoine manquant d'une réelle surveillance archéologique. Paradoxalement, l'attention qui lui est portée par les collectivités territoriales pour l'entretenir et l'embellir ne semble pas marquer de pause. Sans doute faudrait-il être beaucoup plus vigilant et développer des programmes de recherche et d'inventaire avec les comités paroissiaux et des équipes pluridisciplinaires avant que des contraintes de diverses teneurs ne viennent menacer cet équilibre précaire.

Joël SERRALONGUE
Service départemental de l'archéologie

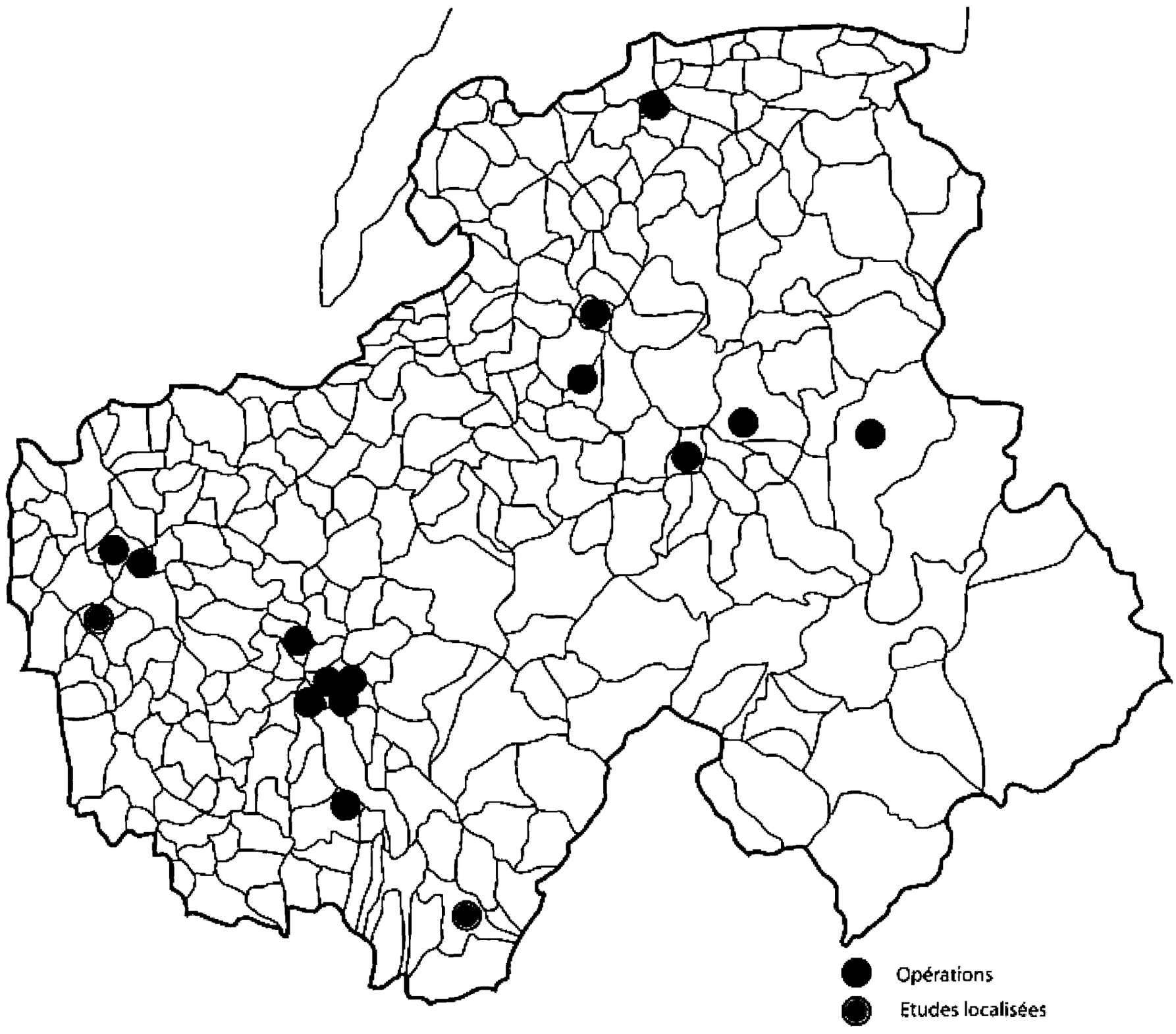


Fig. 1 - Carte de répartition des sites et opérations présentés dans cette chronique.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PERIODE ROMAINE

ANNECY, *7 avenue des Iles*
Section DX, parcelle 27
Coord. Lambert : 893,450 / 2107, 920 ; alt. env. 452 m

Le diagnostic mené au 7, avenue des Iles, de part et d'autre du bâtiment abritant le Foyer des jeunes travailleurs vient préciser la connaissance d'une officine de potier connue depuis le XIX[e] siècle. Le secteur directement concerné par le diagnostic a déjà fait l'objet d'observations, voire d'interventions archéologiques. Ainsi, en 1956, le creusement d'une tranchée pour le câble téléphonique fait apparaître des empierrements de chaussée sous le trottoir de l'avenue des Iles (Broise 1984, p. 87). Une excavation réalisée en 1957, pour un immeuble au 12, avenue des Iles, met au jour deux sols de galets, deux puits, des *tegulae* et de nombreuses poteries (Broise 1984, p. 87). En 1963, lors de la construction du Foyer des Jeunes Travailleurs, un mobilier archéologique a été recueilli. P. Broise dénombre alors de nombreuses jattes (des mortiers) dont sept estampillées "Q.F.MO", des cruches ansées et des jarres, associées à quelques poteries grises ou peintes, une lampe ouverte, des colombins d'argile (Broise 1965, Broise 1984, p. 92). Quelques décennies plus tard, en août 1991, une fouille menée au 9, avenue des Iles, sur la parcelle adjacente du côté ouest a mis en évidence plusieurs murs, une fosse de décantation d'argile et le plan partiel d'un habitat (Zobri 1992). En 1998, la surveillance du percement de la tranchée, destinée à la pose du fibre optique Cegetel, permet de repérer sous l'avenue des Iles et devant le n° 7, une fosse contenant des ratés de cuisson de cruches et mortiers (Ezanno 1998). Dernière opération en date, un diagnostic a été conduit en 2004 dans la caserne des pompiers, au 29, avenue du Stand (Gabayet, Olivier 2004). Les sondages implantés à l'arrière de la caserne sont de fait mitoyens à la parcelle occupée aujourd'hui par le Foyer des Jeunes Travailleurs. Les sondages se sont révélés très largement négatifs, même si une couche d'occupation antique a été repérée sur l'ensemble de la parcelle.

Le diagnostic de 2007 a permis de repérer un mur associé à un empierrement, peut-être un chemin d'accès et une fosse de décantation, ultérieurement utilisée comme dépotoir pour les rebuts de l'officine du potier *Modestus*. Le mobilier prélevé durant la phase diagnostic représente une impressionnante quantité, compte tenu de l'emprise limitée de la fosse dont il provient. L'opération de diagnostic a, en effet, livré 240 kg de céramique antique provenant de la fosse, dont la moitié seulement a pu être fouillée.

Aussi modestes soient-ils, les résultats permettent de proposer une datation de l'occupation. Une monnaie retrouvée sur le premier niveau de sol fournit un intéressant *terminus post quem*, dans le premier tiers du Ier s. ap. J.-C., pour la première phase d'occupation. L'abandon des différentes structures (mur, sol…) voit la transformation de la fosse en dépotoir pour les ratés de cuisson, dont la production est placée à la fin du IIe s., voire au début du suivant.

Ce diagnostic aura ainsi été l'occasion de préciser la topographie de l'officine, de restituer une stratigraphie riche de plusieurs phases d'occupation et d'augmenter le corpus des productions du potier *Q. Fabius Modestus*. L'ensemble de ces données et l'étude sur la céramique devraient être intégrés et rediscutés dans le cadre d'un projet de recherche pluriannuel sur les marges du *vicus de Boutae* (Gabayet et *al.* en cours).

Franck GABAYET
INRAP

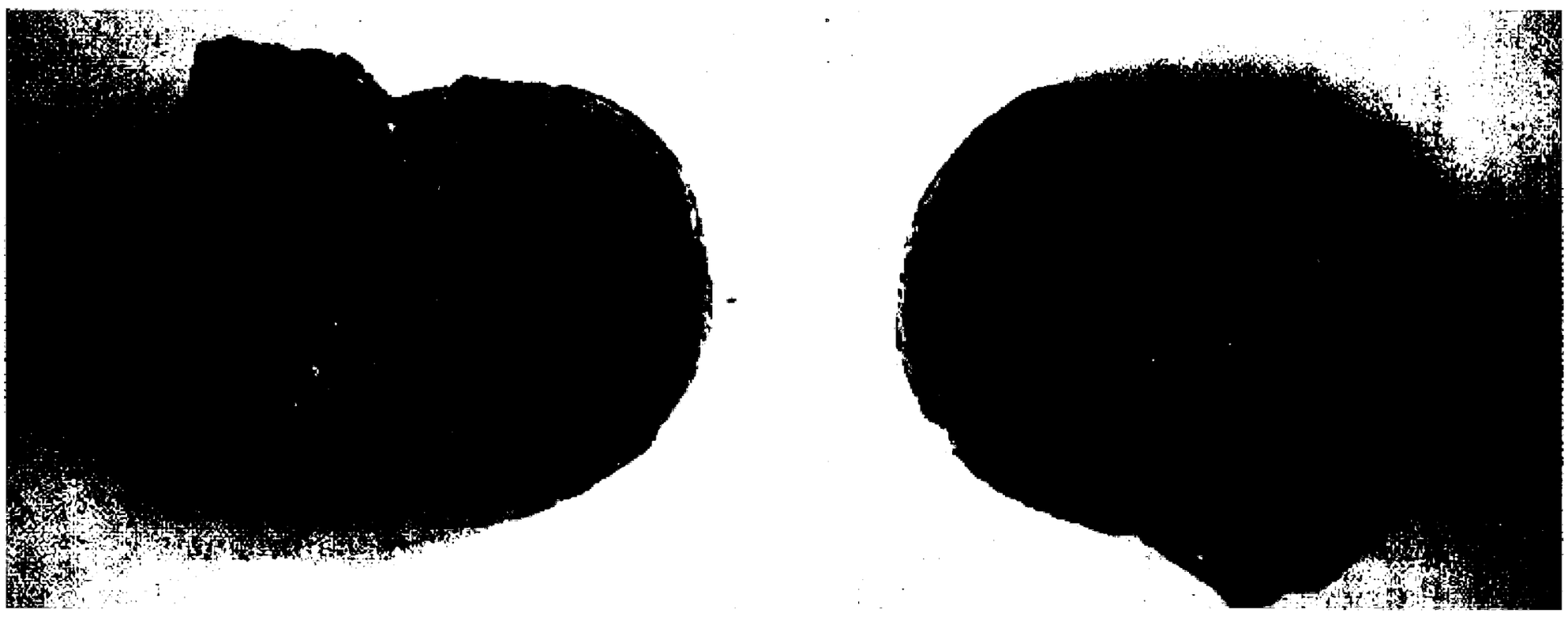


Fig. 2 - La monnaie du 1er niveau de sol (inv. obj. 1)
As de restitution d'Auguste frappé sous Tibère (14-37)
A/ [DIVVS] AVGVSTVS PATER - Tête radiée d'Auguste à gauche
R/ PROVIDENT (à l'exergue) et SC dans le champ - Autel de la Providence (à Rome)
Cuivre ; poids : - (concrétion ferreuse) ; axe : - (monnaie non manipulée) ;
environ 30 mm - Atelier : Rome - Emission : entre 22/23-30 ap. J.-C. ou 31-37 ap. J.-C.
(selon Giard J.-B.) - Référence : RIC 81 - Observation : monnaie présentant une usure faible (circulation assez courte après son émission).
Etude menée par C. Cécillon, Inrap RAA.

Références bibliographiques

Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.). - *La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule Pré-inventaire archéologique*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999.

Broise 1965 : BROISE (P.). - Un gisement de céramique commune aux Fins d'Annecy, *Annesci*, XII, 1965, p. 89-90.

Broise 1984 : BROISE (P.). - *Le* vicus *gallo-romain de* Boutae *et ses terroirs*, Gap, 1984.

Ezanno 1998 : EZANNO (O.). - *Annecy, quartier des Romains, Surveillance de travaux du boulevard de la Rocade au Quartier Galbert*, in *La Revue Savoisienne*, 138e année, Académie Florimontane, Annecy, 1998, p. 28-30.

Gabayet, Olivier 2004 : GABAYET (F.), OLIVIER (F.). - *Annecy, 29, avenue du Stand. Caserne des Pompiers* Document Final de synthèse, Grenoble, 2004.

Gabayet, *Gaime 2005* : GABAYET (F.), GAIME (S.), avec des contributions de BONNET (Ch.), LALAÏ (D.) et VEROT-BOURRELY (A.).- *Annecy, 26, rue Romanet (ancienne sécurité sociale)*. Document Final de synthèse, Grenoble, 2005

Gabayet et al. 2006 : GABAYET (F.), GAIME (S.), BAYEN (E.) avec la collaboration de A. VEROT-BOURRELY et des contributions de Ch. BONNET, M. CABANIS, C. CECILLON, O. FRANC, S. D. FONTAINE, J.-L. GISCLON, D. LALAÏ, D. MAZUY, A. MELO et C. CHEVAL.- *Annecy-Galbert. La marge orientale du vicus de* Boutae. Rapport final de synthèse, Grenoble, novembre 2006.

Marteaux 1913 : MARTEAUX (Ch.) et LE ROUX (M.). - Boutae vicus *gallo-romain de la Cité de Vienne*, Annecy, 1913.

Rémy 1995 : REMY (B.). - *Inscriptions latines de Haute-Savoie*, Annecy, 1995.

Serralongue 2002 : SERRALONGUE (J.). - *L'agglomération de* Boutae *(Annecy)*. In : Catalogue de l'exposition *Les Allobroges, gaulois et romains du Rhône aux Alpes*. Grenoble, octobre 2002-septembre 2003, Gollion, 2002, p. 110-115.

Zobri 1992 : ZOBRI (A.) - *Annecy, 9 avenue des Iles, Chronique des découvertes archéologiques en Haute-Savoie*, in *La Revue Savoisienne*, 132e année, Académie Florimontane, Annecy, 1992, p. 23-24.

ANNECY-LE-VIEUX, *20, rue Jean-Mermoz*
Section AL, parcelles 48, 49, 138
Coord. Lambert : 895,209 / 2109,223 ; alt. 492,50 m

En préalable à la construction d'une maison au 20, rue Jean-Mermoz, dans une zone de sensibilité archéologique particulière, un diagnostic a été requis par les services de l'Etat (DRAC/SRA). L'opération, confiée à deux archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, a pris la forme de deux tranchées, qui ont mis en évidence des vestiges antiques (Gabayet, Attiah 2007). Des murs et des sols, de terre, ou plus complexes, réalisés notamment à partir de mortier coulé sur hérisson de galets et lissé, ont ainsi été mis au jour. Les premiers résultats incitaient à restituer un habitat d'une certaine qualité.

Sur la foi de ces découvertes, le SRA a prescrit une opération archéologique réalisée par l'Inrap durant le mois de novembre 2007. En dépit d'une emprise limitée à quelque 424 m², la fouille s'est révélée riche de vestiges. Sur l'ensemble de la parcelle se succèdent cinq à six bâtiments dont le principal, le bâtiment 1, dispose de plusieurs pièces aux sols de mortiers, blancs ou roses. Il est un temps associé au bâtiment 3, qui compte deux bassins, dont l'un de grandes dimensions (plus de 9 m du sud au nord), construit à l'aide de mortier de tuileau. Le bâtiment est ultérieurement détruit pour laisser passer à une grosse canalisation couverte de grandes dalles de molasse.

Si les maçonneries sont nombreuses, le mobilier est des plus restreint, ce qui limite considérablement les tentatives de datation. Les analyses en cours par le radiocarbone tenteront d'en pallier les imprécisions.

Cette opération vient compléter les données issues de l'observation d'une tranchée ouverte dans la rue Jean-Mermoz, qui avait déjà permis de repérer des substructions, des sols en *terrazzo* et en mortier de tuileau, mais aussi des caniveaux (Serralongue 1992). D'autres vestiges sont connus au chef-lieu, grâce notamment à une première fouille réalisée en 1993 sur le site de la Mapad. L'intervention avait mis au jour les vestiges d'un établissement rural (Ramponi 1993). En dépit d'une surface somme toute réduite, il avait été possible d'identifier des espaces intérieurs et extérieurs, un puits, une citerne et une canalisation, un habitat relativement élaboré, reconnu comme la dépendance d'une *villa* datée entre le II^e^ s. et la première moitié du III^e^ s. de notre ère. Une seconde installation antique, plus limitée, interviendrait après un hiatus chronologique, durant les IV^e^ et V^e^ siècles.

Le chef-lieu a d'ailleurs livré plusieurs inscriptions antiques, dont certaines repérées depuis le XVII^e^ siècle (CIL XII, 2527, 2528, 2543, 2533, 2549). Ch. Marteaux y a découvert de nombreuses substructions, ce qu'ont confirmé les différentes observations de P. Broise, dans un rayon d'une centaine de mètres autour de l'ancienne église paroissiale Saint-Laurent.

Selon P. Broise, la commune d'Annecy-le-Vieux serait l'un des territoires "ruraux" les plus riches en vestiges romains du département de la Haute-Savoie (Broise 1984). Il a livré, par le passé, de nombreux gisements archéologiques datés de l'époque antique. Plusieurs groupements d'habitat, traditionnellement identifiés à des *villae*, sont implantés sur les coteaux dominant le lac d'Annecy : Frontenex, Provins, chef-lieu, Vignères, les Barattes (Marteaux 1903, Broise 1984, Serralongue 2005, Gabayet, Vérot-Bourrély, Attiah 2006). On pourrait encore citer, sur la rive du Fier, les sites des Ilettes et de l'Ile verte (Serralongue 1984, Motte 2005). Ces constructions sont majoritairement localisées le long d'une voie, en grande partie hypothétique, rejoignant au pont de Brogny la voie menant d'Annecy vers Genève.

Le site de la rue Jean-Mermoz au chef-lieu vient donc compléter le corpus déjà important des gisements antiques de la commune d'Annecy-le-Vieux. L'ensemble de ces découvertes corrobore l'existence sur le territoire, de plusieurs habitats de quelque importance dont le statut, villa, habitats groupés ou autre, devra être sans doute réétudié, et notamment dans ses relations avec *Boutae*.

Franck GABAYET
INRAP

Références bibliographiques

Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.). - *La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule Pré-inventaire archéologique*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999.

Ramponi 1993 : RAMPONI (C.). - *Annecy-le-Vieux, chef-lieu. Maison de retraite. DFS de sauvetage urgent*, Lyon, 1993.

Serralongue 1992 : SERRALONGUE (J.). - *Chronique des découvertes archéologiques en Haute-Savoie en 1992 : Annecy-le-Vieux, rue Jean-Mermoz*. In *La Revue Savoisienne*, 132e année, Académie Florimontane, Annecy, 1992, p. 13-50.

ANNECY-LE-VIEUX, *le Mont-Rampon*[1]
Section OC, parcelle 1087

Connu du Service départemental de l'archéologie depuis le milieu des années 1980, le site implanté au sommet du Mont-Rampon est resté inédit afin d'éviter son pillage par les adeptes de la télédétection. Dans le cadre d'une prospection thématique sur les sites fortifiés de hauteur de l'âge du Fer dans les Alpes du Nord (Serrières 2007 ; Serrières à paraître), Joël Serralongue a indiqué ce site comme pouvant enrichir le *corpus* des sites de Haute-Savoie, au même titre, par exemple, que les nombreux sites mis en évidence par Pierre Broise dès les années 70 (Broise 1974). Le site fut ainsi l'objet de ramassages, d'une couverture photographique, d'un relevé GPS des enceintes (telles qu'elles apparaissent malgré un épais couvert forestier, fig. 3) et d'un nouvel examen du matériel recueilli antérieurement. En l'état, l'attribution à l'âge du Fer restait très hypothétique. Elle tenait à quelques tessons et à une monnaie allobroge. Et le site avait vraisemblablement connu d'autres occupations (Néolithique, âge du Bronze, Antiquité tardive). L'enjeu était donc de rattacher l'édification de la fortification à l'une ou l'autre de ces périodes.

Le projet municipal de réalisation d'un belvédère, avec large chemin d'accès, a motivé la demande auprès de l'Etat d'une autorisation de sauvetage urgent. Ce sondage n'a duré que quatre jours, sous une pluie incessante. Il a été implanté à l'endroit où la poursuite des travaux pouvait endommager le mur ouest. En effet, l'emplacement du belvédère impliquait la réalisation d'un cheminement qui, s'il pouvait seulement border le site dans sa partie inférieure, devait ensuite le pénétrer en perçant l'éventuelle fortification. A cet emplacement, le sondage a permis de voir que le mur n'était pas conservé en élévation. L'opération n'a donc pas pu renseigner précisément le mode de construction. L'absence de stratigraphie, en avant comme en arrière du tracé, n'a pas permis non plus de proposer une datation pour la réalisation de la fortification. De fait, les sites de hauteur subissent très fortement les contraintes climatiques. Les effets de pente ou encore l'érosion empêchent bien souvent la mise en évidence d'une succession verticale des occupations. De surcroît, chaque occupation vient encore bouleverser l'occupation précédente. Au bout du compte, trois horizons ont néanmoins été envisagés :

- une occupation au Néolithique, peut-être représentée par quelques tessons et par un talon de hache polie découvert antérieurement ;

---

(1) J'adresse de sincères remerciements à Joël Serralongue et Christophe Guffond du SDAHS pour, notamment, l'appui logistique et le suivi du dossier. Je remercie également Emilie Roumagoux et Jean-Michel Baboulaz, contractuels au SDAHS, pour m'avoir accompagné dans cette opération difficile.

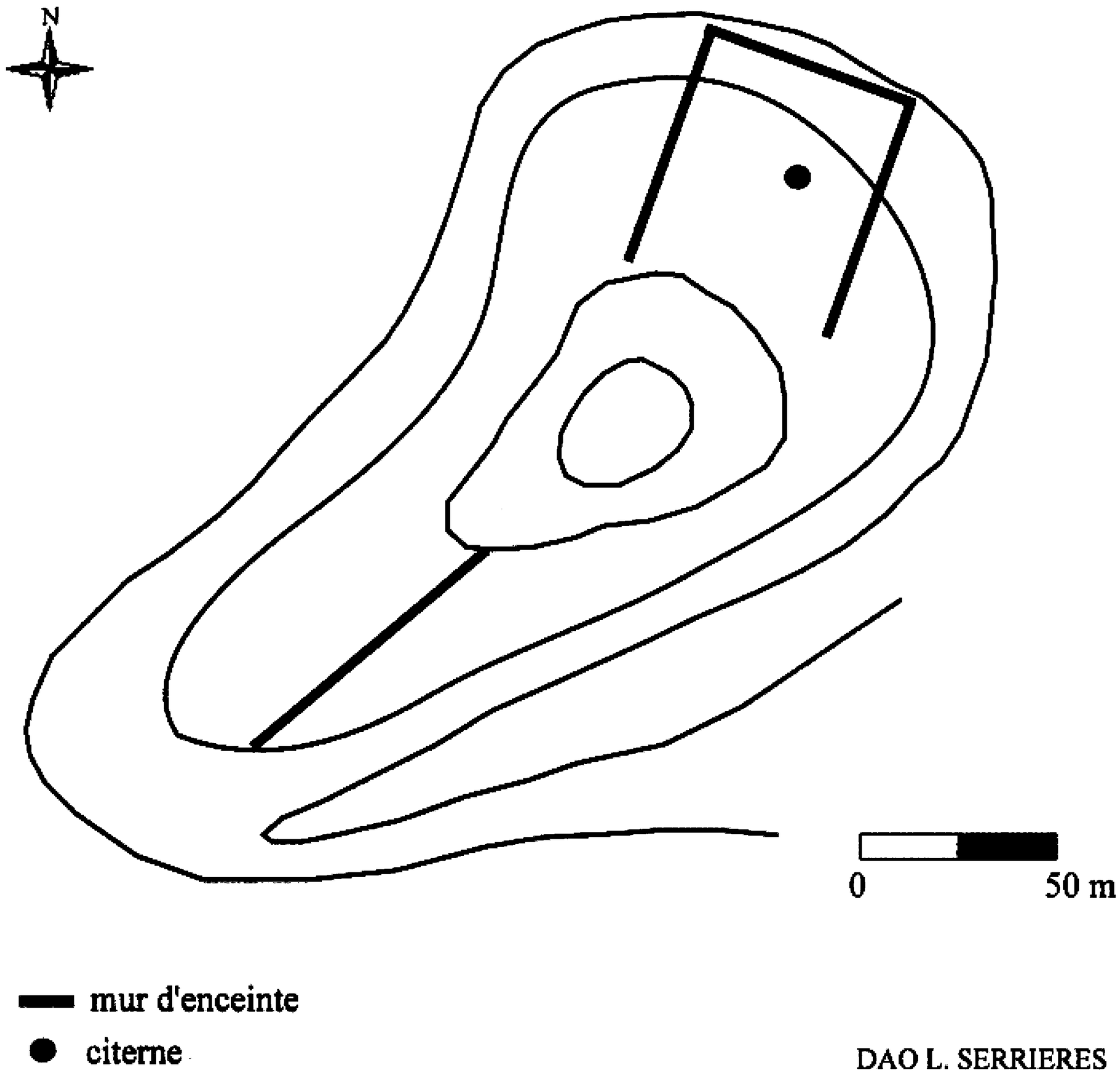


Fig. 3 - Le site fortifié du Mont-Rampon.

- une occupation de l'âge du Bronze (indéterminé) bien documentée par des tessons découverts tant en sondage qu'en prospection ;
- une occupation gallo-romaine, réduite au bas Empire (IV^{e} siècle ?), matérialisée par des fragments de pierre ollaire découverts en prospection et en sondage. Les quelques tessons de céramique gallo-romaine récoltés en fouille pourraient renvoyer à la même époque.

On peut remarquer l'absence de l'horizon laténien, déjà très faiblement représenté par les données de prospection.

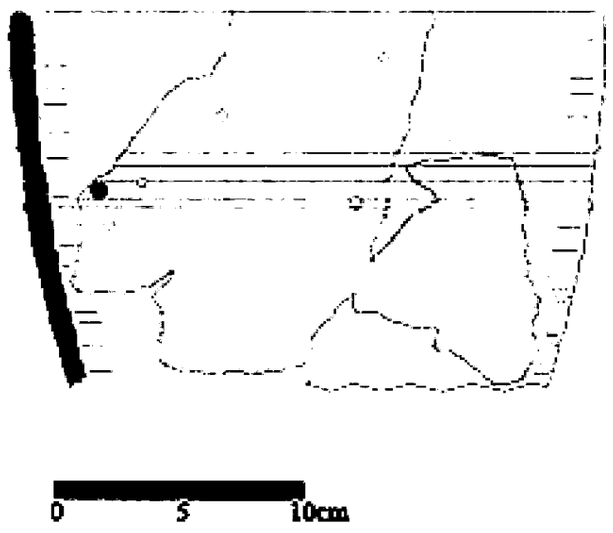


Fig. 4 - Vase fragmentaire en pierre ollaire (collage).
DAO : E. Roumagoux, J.-M. Baboulaz et L. Serrières.

Le sondage n'a pas permis d'assurer une datation du dispositif défensif. Cependant, la reprise du dossier des sites fortifiés de hauteur de Haute-Savoie semble indiquer, par comparaison, une édification au bas Empire[2]. Plus qu'un nouveau sondage, c'est sans nul doute une micro-topographie du site qu'il faut maintenant envisager. En effet, le tracé des enceintes n'est que schématiquement reconnu (fig. 3). De surcroît, la campagne a permis la découverte de nouvelles structures arasées sur la butte marquant le sommet du site. Ces aménagements ne peuvent être encore interprétés à l'heure actuelle.

Loïc SERRIERES
Allocataire-moniteur à l'Université Pierre Mendès France
CRHIPA

Références bibliographiques

Broise 1974 : BROISE (P.), *Genève et son territoire dans l'Antiquité. De la conquête romaine à l'occupation burgonde*, Bruxelles, Latomus, 1974.

Serralongue, Treffort 1994 : SERRALONGUE (J.), TREFFORT (C.), *Un ensemble de vaisselle métallique provenant d'Annecy-le-Vieux*, dans Revue Savoisienne, 134, 1994, p. 62-66.

(2) Voir la contribution dans ce volume.

Serralongue, Treffort 1994 : SERRALONGUE (J.), TREFFORT (C.), *Réflexions autour d'une aiguière liturgique du VI^e^-VII^e^ siècle découverte à Annecy-le-Vieux*, dans Actes du 7^e^ colloque sur les Alpes dans l'Antiquité (Châtillon, 11-13 mars 1994), Aoste (BEPAA, 5-6), 1997, p. 267-279.

Serrières 2007 : SERRIERES (L.), *Les sites fortifiés de l'âge du Fer dans les Alpes du Nord. Rapport de prospection thématique*, 2007.

Serrières à paraître : SERRIERES (L.), "Les sites fortifiés de l'âge du Fer dans les Alpes françaises du Nord", *Il Piemonte e le Alpi occidentali all'alba della storia. Modelli, influenze e relazioni transalpini tra XII e VI secolo a. C.*, à paraître.

ANNECY-LE-VIEUX, *La Thuilière*
Cadastre : section B, parcelle 85p
Coord. Lambert : 896,925 / 2109,375 ; alt. : entre 555 et 560 m NGF

L'opération archéologique menée à Annecy-le-Vieux, au lieu-dit *La Thuillière*, constitue une réponse au projet de création d'un lotissement dans un secteur de sensibilité archéologique particulière[3]. Un repérage et un ramassage de surface effectués en 2001 par le Service départemental de l'archéologie (Serralongue, Guffond 2001), puis avec le concours du Service régional de l'archéologie, ont en effet permis de repérer des épandages de tuiles romaines, parfois surcuites, et un four de tuilier, ce qui dans un premier temps a conduit les services de l'Etat (SRA) à intégrer le tènement dans la liste des zones archéologiques, avant d'y prescrire un diagnostic.

En amont de la phase d'évaluation, la parcelle étudiée a fait, hélas, l'objet de plusieurs interventions qui ont pu endommager ou détruire une partie des couches archéologiques : dans un premier temps, en 2001, la terre végétale a été intégralement prélevée sur l'ensemble de l'emprise, mettant au jour les niveaux antiques. Ultérieurement, un décaissement destiné à la construction des voiries et des parkings a entraîné la destruction partielle d'un four de tuilier, de plusieurs drains et sans doute d'autres vestiges dont la trace même n'a pas été conservée.

À l'issue d'un diagnostic positif mené en octobre 2006 sur les lots A1 et A2, sur prescription du SRA, la société MGM, maître d'ouvrage, malgré une rude concurrence, a fait appel à l'Inrap, pour conduire une fouille archéologique.

Le chef-lieu de cette commune est ancré sur un coteau molassique dont l'altitude moyenne est de 530 m : il domine le lac d'Annecy dont la rive septentrionale atteint environ 446 m au sud de la commune. Les parcelles fouillées

(3) Lotissement Gabriel-Fauré (lots 1 et 2).

s'étendent à l'est d'Annecy-le-Vieux, à la tête d'un paléo-vallon orienté ENE/OSO, à la cote 560 m. Ce paléo-vallon s'inscrit au sud-est d'un replat morainique qui se développe autour de 582 m d'altitude, au lieu-dit Sur-les-Bois ; il commande la ligne de partage des eaux entre le Fier (écoulement vers le nord-est) et le lac (écoulement vers le sud-ouest). Le replat se développe au pied nord-ouest du Mont Rampignon qui culmine à 894 m d'altitude sur les contreforts de la montagne du Veyrier (1 291 m).

Dans l'état de conservation du site, tenter de synthétiser les différentes données issues de la fouille des deux zones - les lots A1 et A2 - constitue une véritable gageure. Certains des vestiges reconnus sur l'ensemble du site ont certes fourni des éléments susceptibles de les attribuer à des phases chronologiques distinctes. C'est le cas notamment du four nord (Fr-2036), en fonction à la fin de l'Antiquité, du four circulaire (Fr-2192) daté autour du XIII^{e} siècle, ou d'un four de tuilier plus récent, sans doute pas antérieur au XVI^{e} siècle, mais qui reste en grande partie hypothétique. Toutefois, les fossiles directeurs sont extrêmement rares et la chronologie relative souvent insuffisante pour offrir un cadre bien assuré à une mise en phase.

Haut Empire

Les vestiges les plus anciens reconnus à Annecy-le-Vieux-La Thuilière sont donc mal calés chronologiquement et de surcroît insuffisants pour établir une synthèse à l'échelle du site. On gardera à l'esprit qu'une occupation, sans doute limitée, probablement à la marge d'un gisement antique s'est développée aux I^{er}-II^{e} siècles, en tout état de cause, avant la construction de la tuilerie du bas Empire.

Bas Empire

Un, voire deux fours de tuiliers sont repérés sur l'emprise fouillée. Seul le four nord est suffisamment préservé pour faire l'objet d'une étude.

Bien que tronqué, le four Fr-2036 a pu être convenablement observé et il a été possible de proposer des restitutions assez convaincantes de ses dimensions, mais aussi de son fonctionnement. Le four semble évoluer en trois grands états, avec, dans l'état 3, un transfert spectaculaire (et rare) de l'alandier, du sud au nord. Faute de données, les dimensions de l'état initial ne peuvent guère être débattues. En revanche, le four de l'état 2 est restitué avec une certaine vraisemblance : la largeur est de 3,80 m (avec une largeur de 2,50 m à l'intérieur de la chambre de chauffe), pour une longueur d'environ 4,30 m, et une aire de service longue d'environ 4,60 m.

L'analyse de ses différents états laisse supposer que le four Fr-2036 appartenait au type quadrangulaire et corresponde au type IIE ou IIE" de la typologie de F. Le Ny (Le Ny 1988)[4]. C'est également, le cas des exemples

(4) C'est sans doute également le cas du four Fr-1029, dont seules sont connues la longueur totale (6 m), la longueur et la largeur du couloir de chauffe (respectivement 4,80 et 0,70 m).

connus de la région qui tous adoptent le type IIE ou IIE'.

Les éléments de datations disponibles sont encore limités. Une étude par archéomagnétisme est en cours, ainsi que des analyses de l'alandier nord par le radiocarbone (accélérateur). Les premières données issues du C14 sur les charbons retrouvés sur le sol de la chambre de chauffe du premier état permettent d'avancer une fourchette entre 259-428 avec un pic vers 393[5].

Aux abords du four Fr-2036, la stratigraphie montre une succession de niveaux plus ou moins lités qui résultent dans une large mesure d'une accumulation de rejets de production. Il est probable que des niveaux de sols, ou pour le moins de circulation, ont dû se former ne serait-ce que par le piétinement des artisans. Les conditions de fouilles n'ont toutefois pas permis de les mettre clairement en évidence.

De la même manière, hormis un réseau de drains, aucune structure n'a pu être formellement associée au four. Quelques fosses, ou autres aménagements, souvent arasés et mal compris, ont été mis au jour, sans qu'il soit possible de reconstituer l'organisation de l'atelier. Le réseau de drainage installé pour assurer l'assainissement du four Fr-2036 est particulièrement soigné et témoigne (si besoin était !) d'une lutte permanente contre la circulation intempestive de l'eau - eaux de ruissellement ou issues des nappes phréatiques. Le drain principal, creusé profondément dans l'axe du four, sans doute jusqu'à l'aire de service, recevait deux drains secondaires installés en périphérie de la structure de combustion.

La période médiévale

Un vaste four circulaire a été dégagé et daté du XIII[e] siècle. Conservé sur une longueur totale de 9,80 m, le four Fr-2192 se compose de deux parties distinctes, aménagées de façon simultanée : la chambre de chauffe d'un diamètre de près de 5 m et une aire de service, reliées par un court alandier. L'ensemble s'oriente selon un axe nord-sud, avec une gueule de foyer placée au sud de la structure.

La question de la production du four Fr-2192, reste en suspens faute notamment de résidus. Il semble néanmoins exclu qu'il puisse s'agir d'une charbonnière, d'un four alimentaire ou de grillage de grains de céréales (architecture peu conforme et absence de résidus), d'un four de potier (absence de rejets de cuissons, architecture inappropriée, pan horizontal, dimensions, problème de la sole…), d'un four métallurgique ou de verrier (dimensions et plan inadéquates, absence de résidus, organisation…). De la même manière, l'hypothèse d'un four de tuilier ne s'inscrit guère dans les schémas de fours connus pour la période médiévale. La thèse d'un four à chaux, sans doute un peu particulier, du fait notamment de la présence de maçonneries en avant du foyer paraît plus séduisante… Toutefois, l'absence de chaux proprement dite laisse perplexe et entretient le doute,

(5) Ly-14171.

malgré la présence des multiples blocs calcaires, plus ou moins calcinés. Le débat reste, par conséquent, ouvert…

La période moderne

Le four de tuilier moderne n'est pas directement identifié. C'est la présence de ratés de cuisson dans plusieurs structures en creux et des épandages reconnus à l'occasion de prospections pédestres réalisées en amont des opérations d'archéologie préventive[6], vestiges habituellement reconnus comme des indices déterminant pour localiser un atelier, qui permettent de restituer un atelier dans la partie avale de la parcelle fouillée. Le mobilier permet donc de restituer dans les environs immédiats un four moderne produisant tuiles et briques.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le site de *La Thuilière* à Sur-les-Bois, commune d'Annecy-le-Vieux a subi des interventions récentes, qui sont à l'origine de pertes irrémédiables. Malgré tout, et en dépit de conditions pour le moins difficiles, des données importantes ont été extraites du sous-sol. La présence de deux fours de tuiliers antiques n'est pas la moindre. Le département, où même la région Rhône-Alpes ne livrent pas fréquemment de tels vestiges. Il est d'autant plus navrant que le site ait subi de telles dégradations : l'occasion d'aborder un atelier de quelque importance sur une surface suffisante pour disposer d'une vue d'ensemble a ainsi été perdue.

Il reste que la mise au jour de ces deux fours devrait être à l'origine d'un programme de recherche, espérons-le, le plus systématique possible, sur la diffusion de la production de l'atelier d'Annecy-le-Vieux-La Thuilière. En relation avec l'UMR 5138, Archéométrie et Archéologie, des analyses de pâtes vont être menées sur le mobilier ancilevien avec pour objectif, entre autres, de suivre la diffusion de la production des fours dans le secteur du *vicus* de *Boutae*.

La fouille aura également été l'occasion de mettre en évidence une occupation antique jusque-là ignorée dans un secteur éloigné du tracé de la voie, le long de laquelle ont été découverts les sites les plus importants. Les résultats de l'opération d'archéologie préventive viennent alimenter la réflexion sur le maillage du territoire.

S'il est pratiquement assuré que le four médiéval n'a pas été affecté à la production de tuiles (mais peut-être de chaux ?), il est remarquable de constater que le site d'Annecy-le-Vieux-*La Thuilière*, a vu succéder à chacune des grandes époques - l'Antiquité, le Moyen Age puis l'époque Moderne - des ateliers dotés de structures foyères. A toutes les périodes, les fours sont relativement isolés, ou pour le moins éloignés des centres de

(6) Rens. J. Serralongue (SDAHS), C. Laroche et L. Olivier (SRA).

commercialisation, ou de grands chantiers susceptibles d'utiliser la production, qui de tuiles, qui de chaux…

Un certain déterminisme doit sans doute être invoqué, la présence d'argile, certes grossière, mais aussi de combustible avec les forêts toutes proches du Mont Veyrier et d'eau (source, paléoru), offrant sans doute aux artisans successifs les moyens de mener à bien leurs activités. Avec toutefois la réserve que dans l'hypothèse selon laquelle le four médiéval est destiné à produire de la chaux, la seule retenue, faute de mieux, on reste perplexe sur la source de l'approvisionnement en calcaire (Serralongue 2005), et partant du choix de sa localisation.

Franck GABAYET
INRAP

Références bibliographiques

Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.), *La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule Pré-inventaire archéologique*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999.

Serralongue 1992 : SERRALONGUE (J.), *Chronique des découvertes archéologiques en Haute-Savoie : Annecy-le-Vieux, rue Jean-Mermoz*, dans *La Revue Savoisienne*, 132, Académie Florimontane, Annecy, 1992, p. 13-50.

Serralongue, Guffond 2001 : SERRALONGUE (J.), GUFFOND (C.), *Chronique des découvertes archéologiques en Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux, La Thuilière*, dans *La Revue Savoisienne*, 141, Académie Florimontane, Annecy, 2001, p.33.

Serralongue 2005 : SERRALONGUE (J.), *Chronique des découvertes archéologiques en Haute-Savoie : Annecy-le-Vieux, La Pesse*, dans *La Revue Savoisienne*, 145, Académie Florimontane, Annecy, 2005, p. 75-76.

PRINGY, *Nord*
Section AH, parcelle 1
Coord. Lambert : 893,4 / 2112,25 ; alt. 502 à 512m NGF

A l'amont d'un projet de construction, une vaste parcelle de 19 000 m² a été sondée sur la commune de Pringy en novembre 2007. Ce diagnostic était justifié par la proximité des nombreux vestiges antiques mis au jour ponctuellement ou au cours de sauvetages depuis le XIX^{e} siècle (Broise 1984, Serralongue in Bertrandy 1999) : trois édifices cartographiés, situés sur un axe est-ouest le long de l'actuelle Rue des romains, ainsi que deux murs est-ouest entre la Poste et la Mairie. La construction de ces deux bâtiments publics avait par ailleurs été l'occasion de riches découvertes mobilières.

Sur les 43 sondages réalisés en 2007, 21 recèlent des vestiges archéologiques sans compter le réseau de drains agricoles (7) non datés (*teg.* en réemploi). Ces témoins d'occupation sont pour la plupart des constructions de galets et des murs :

- de nombreux empierrements, assemblage de galets et de petits blocs calcaires, sont peu caractéristiques et mal datés malgré la présence récurrente de *tegulae* en réemploi. Certains prennent une forme linéaire rappelant des limites parcellaires ou des murets effondrés ;
- un tronçon de voirie empierrée se superpose à l'actuelle limite nord de la parcelle. Localement les très gros galets d'assise (50cm de long) sont encore recouverts de chapes graveleuses et gravillonneuses définissant clairement une route ; il s'agit sans aucun doute de la voirie moderne menant au Château de Promery et abandonnée lors de la construction de l'actuelle route de Genève qui coupe son tracé ;
- un ensemble bâti cohérent se dessine à partir de fondations de murs (F7, F40, F41, F43, F44, F45) dont l'organisation désigne au moins deux pièces, appartenant ou non au même bâtiment (fig. 05) : 4 murs délimitent un espace intérieur de 100 m² environ, tandis que F43 et F44 peuvent se rapporter au bâtiment déjà aperçu en 1979 lors de la construction du terrain de sport ("structures en galets", fig. 57 in Broise 1984).

Ces fondations sont constituées d'une armature de gros blocs de moraine arrondis (jusqu'à 30cm de dimension *b*) associés à des galets de taille petite à moyenne (5 à 10 cm) ; ce blocage serré comble au plus juste une tranchée creusée dans le substrat argileux. La mise en œuvre homogène pour les 6 murs, associée à une largeur parfois importante (0,5 à 0,7 m), désigne une volonté d'assise et de soutien dont l'élévation n'a jamais été conservée. L'état dégagé montre de très nombreux fragments de mortier de chaux à dégraissant gravillonneux, très mal conservé et de qualité moyenne (friable) ; seul un court segment (10 cm) du parement intérieur de F7 morte un lissage vertical de ce liant. Il s'agit donc de constructions maçonnées très frustres, avec des matériaux se désolidarisant facilement. Ces murs ont subi un épierrement poussé, parfois total. Un caniveau couvert (F8) court à 4 mètres au nord du bâtiment précité; parallèle au mur F7 et ayant vraisemblablement fonctionné conjointement, il peut souligner l'assainissement des abords du bâtiment, avec une hypothétique avancée de toit. La modestie du segment dégagé (2,50 m) ne permet pas d'en comprendre le sens des écoulements mais son orientation le dirige vers les espaces bâtis retrouvés en 1986 sous la salle polyvalente.

Si l'on associe à cet ensemble l'épandage de *tegulae* et d'*imbrices* très bien conservés, le secteur antique atteint 500 m².

Des murs imposants en périphérie des bâtiments ?

Le mur F1 prolongé de F9 atteint 40 m de long, bâti de petits blocs calcaires et de blocs plus imposants, gréseux (équarris) ou morainiques.

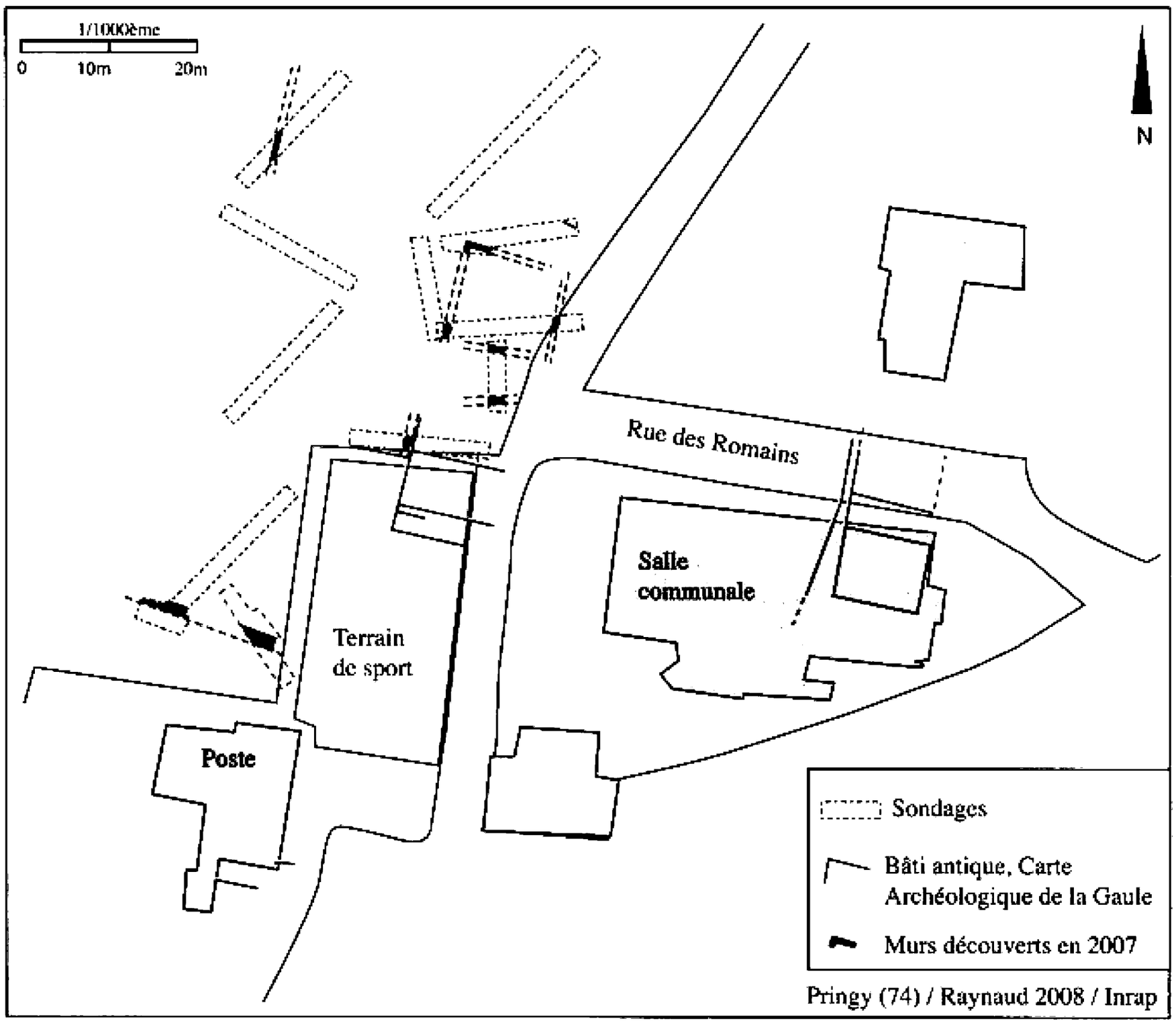


Fig. 5 - Plan des fondations romaines mises au jour en 2007 et antérieurement.

L'élévation de ce mur a ponctuellement été conservée, de part et d'autre du mur, les plus gros éléments ayant été récupérés. L'orientation de F1/F9 sur les axes antiques et sa distance aux édifices antiques suggère un mur d'enclos limitant les *pars urbana*, *rustica* et les jardins associés.

Le mur F16 montre quant à lui une largeur notable de 1,50 m observée sur 15 m de long ; cet aspect imposant est accru par l'emploi de très gros galets morainiques allongés. La présence du niveau de destruction, côté sud, pourrait soutenir l'hypothèse d'un mur de terrassement ou de soutien à l'origine d'une topographie différenciée de part et d'autre du mur, menant à l'altitude basse du parking de la mairie.

Au final, la portée principale de cette opération diagnostique est d'avoir mis en évidence la limite nord-ouest de l'installation Haut-Empire de Pringy. Cette dernière se confirme comme axée est-ouest et l'extension du bâti, malgré les lacunes, atteint 200 m de long.

Karine RAYNAUD
INRAP

Références bibliographiques

BERTRANDY F., CHEVRIER M., SERRALONGUE J., La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule Pré-inventaire archéologique, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999, p. 291-295.

BROISE P., Le vicus gallo-romain de Boutae et ses terroirs, Gap, 1984.

RAYNAUD K., Pringy "Nord", Rapport Final d'opération de diagnostic, Lyon 2008.

SAINT-JORIOZ, *Tavan*
Section AP, parcelles 5 et 8
Coord. Lambert : 897,108 / 2099,700 ; alt. 470 m

Une opération préventive de fouilles archéologiques a été conduite du 17 septembre au 13 décembre 2007, suite à un projet de construction immobilière au lieudit *Tavan* à Saint-Jorioz. Les travaux concernaient 2330 m². Le faible recouvrement des structures, variant de 20 cm de profondeur à l'est à 50 cm à l'ouest, rendait leur destruction inévitable. La moitié sud-est du site avait par ailleurs déjà disparu suite aux labours et aux épierrements.

De nombreuses découvertes (murs, artefacts, etc.) ont été réalisées au sud de cette zone, au fil du temps. Elles renvoient toutes à la période romaine (Broise 1984, CAG 1999). L'hypothèse de la présence d'une villa romaine avait été avancée.

A *Tavan*, la terre végétale scelle directement un limon argileux brun-

orangé résultant de la décarbonatation des dépôts fluvioglaciaires (essentiellement des graviers et des galets). La parcelle est bordée par un ruisseau (le Laudon) à l'ouest et probablement par un méandre asséché de cette rivière au nord.

L'analyse des données de terrain est actuellement en cours. Toutefois, l'analyse du mobilier céramique et numismatique nous autorise à dater l'occupation du site du milieu du I^er^ s. ap. J.-C. au milieu du II^e^ s. ap. J.-C. Cinq phases d'occupation ont été mises en évidence.

La première phase est un fossé orienté du nord au sud, comportant du mobilier daté du milieu du I^er^ s. ap. J.-C. Cette structure à fonction indéterminée a été creusée à l'ouest du site dans le méandre asséché du Laudon, bien marqué à l'époque, et à l'est dans le limon décarbonaté.

Cette structure est scellée par plusieurs couches de remblais ayant servi à combler partiellement la dépression naturelle. Le niveau d'occupation est constitué de radiers de sol, de trous de poteaux, de foyers, de murs (phase 2).

Hormis dans la partie est du site, où un mur maçonné de façade a été implanté directement dans les limons décarbonatés (phase 3), les niveaux archéologiques antérieurs ont été perturbés lors du creusement de la tranchée de fondation. De manière fort opportune, les bâtisseurs ont profité de la présence du méandre asséché, encore nettement visible, pour déterminer l'emplacement de cette construction et adapter la profondeur de ses fondations. Mises à part les deux premières assises de fondation constituées de galets implantés dans une tranchée étroite, les fondations ont été montées à vue et les joints en mortier tirés au fer. La dépression naturelle a ensuite été comblée, jusqu'au niveau de circulation souhaité, effaçant ainsi les traces du méandre asséché.

Associés à ce mur de façade, plusieurs radiers de sols ont été mis en évidence, ainsi que des niveaux de circulation en terre battue, des foyers et des négatifs de sablières basses. Les élévations étaient constituées de matériaux légers non déterminés. Dans certaines pièces, plusieurs radiers ont été superposés lors des réfections (phase 4).

Durant la phase 5, les locaux alignés contre le mur de façade étaient délimités par des murs maçonnés qui ne reprenaient pas le plan de situation des locaux antérieurs. Notons la présence de latrines (fig. 6). Les niveaux de circulation de cette phase et, a fortiori les couches de démolition, ont disparu. La fin de cette phase est datée du milieu du II^e^ s. ap. J.-C., grâce au mobilier céramique mis au jour dans les latrines, réutilisées en fosse dépotoir (fig. 7).

Les analyses carpologiques et palynologiques du comblement des latrines permettront peut-être de découvrir la fonction de ce site et apporteront des informations environnementales. La mise en place quasi systématique de radier indique probablement que ce terrain était susceptible d'être saturé

d'eau en raison de la perméabilité du limon décarbonaté sous-jacent et du Laudon qui peut se transformer en torrent et sortir de son lit, encore actuellement. Ces inconvénients sont peut-être à l'origine de l'abandon du site, après seulement un siècle d'occupation.

Mises à part les latrines, la fonction des pièces n'a pas pu être déterminée avec précision, en raison de l'arasement des vestiges et du manque de mobilier caractéristique. Rappelons toutefois que les analyses sont en cours.

Le plan des vestiges n'apporte pas non plus les réponses satisfaisantes à cette question.

En l'état de la recherche, nous hésitons entre une partie de *pars urbana*, d'un grand bâtiment à vocation agricole, d'un quartier d'habitation d'une agglomération secondaire ou d'un *macellum* (pour mémoire, la voie impériale menant de Genève à Aoste (Italie) passait par Saint-Jorioz (*Macellum*). Ces hypothèses ne remettent nullement en cause la présence d'une éventuelle villa plus au sud.

Le remploi d'un menhir anthropomorphe dans les soubassements d'un mur constitue le premier témoignage de la présence du mégalithisme autour du lac d'Annecy (fig. 8). Il est peut-être contemporain du mobilier caractéristique du Néolithique moyen à faciès Cortaillod mis en évidence dans le lac (Marguet 1991, 1992, 1994).

François MENNA
ARCHEODUNUM SA

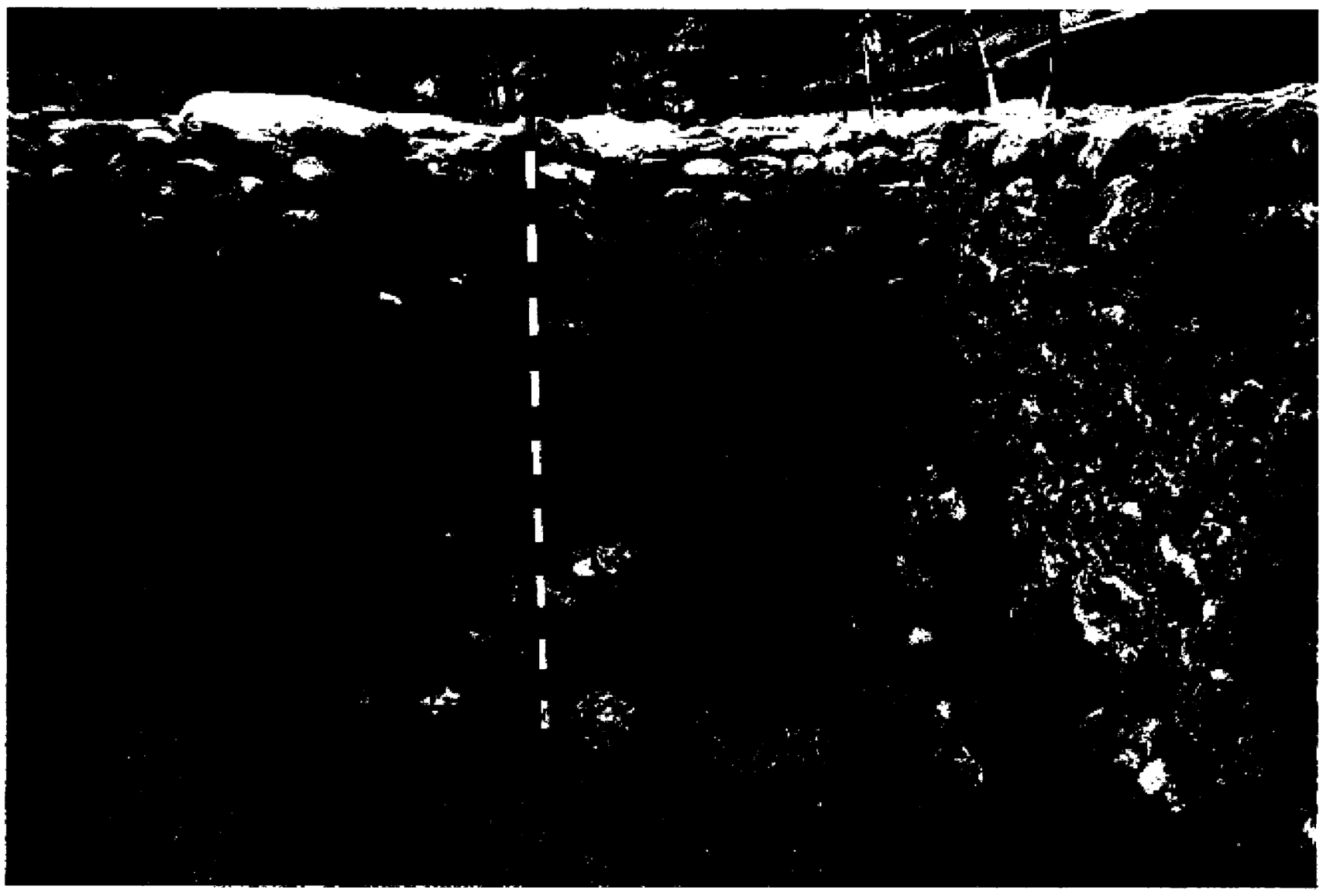


Fig. 6 - Le bord des latrines après vidange et le mur de façade sur la droite.

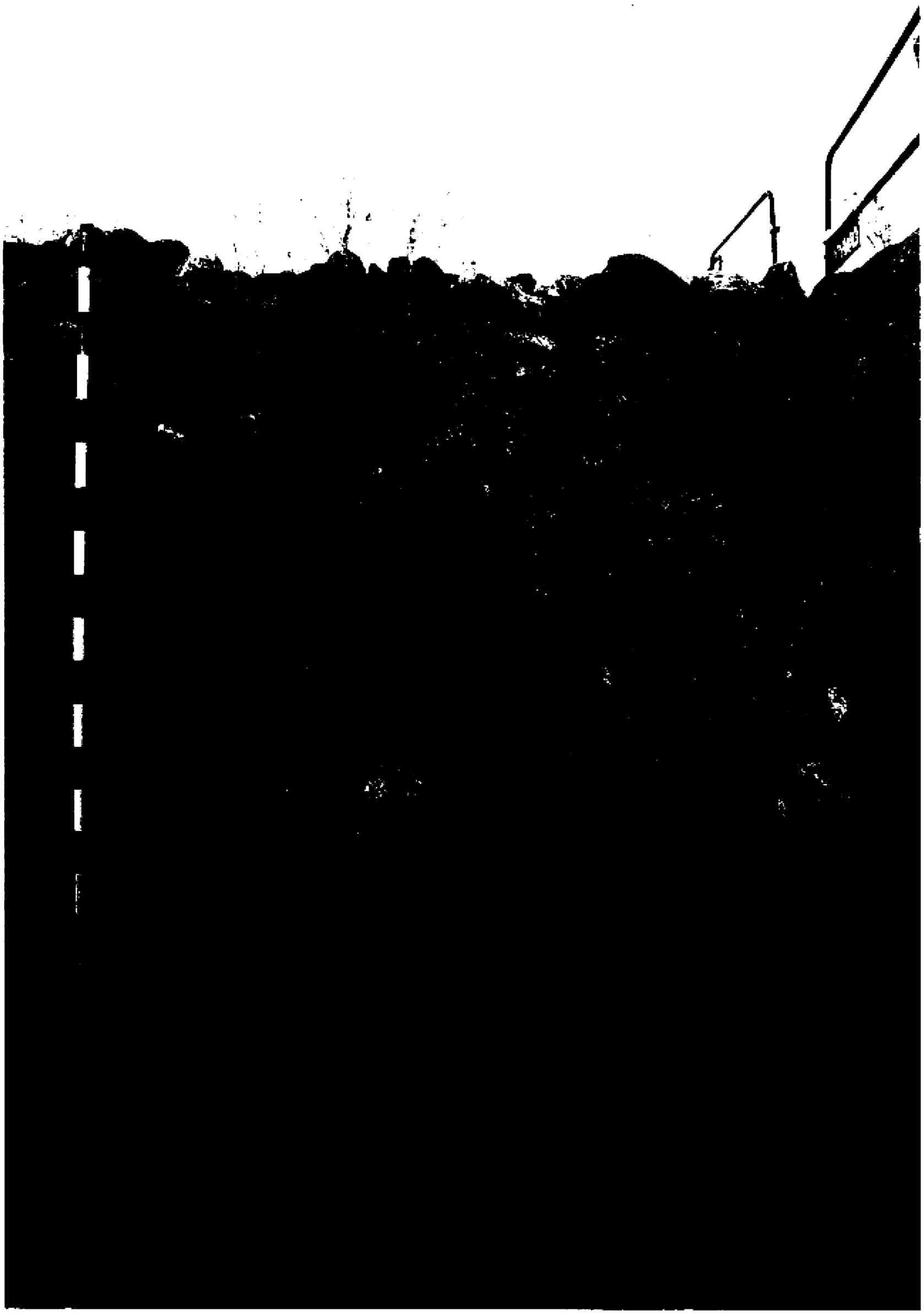


Fig. 7 - Le remplissage des latrines.

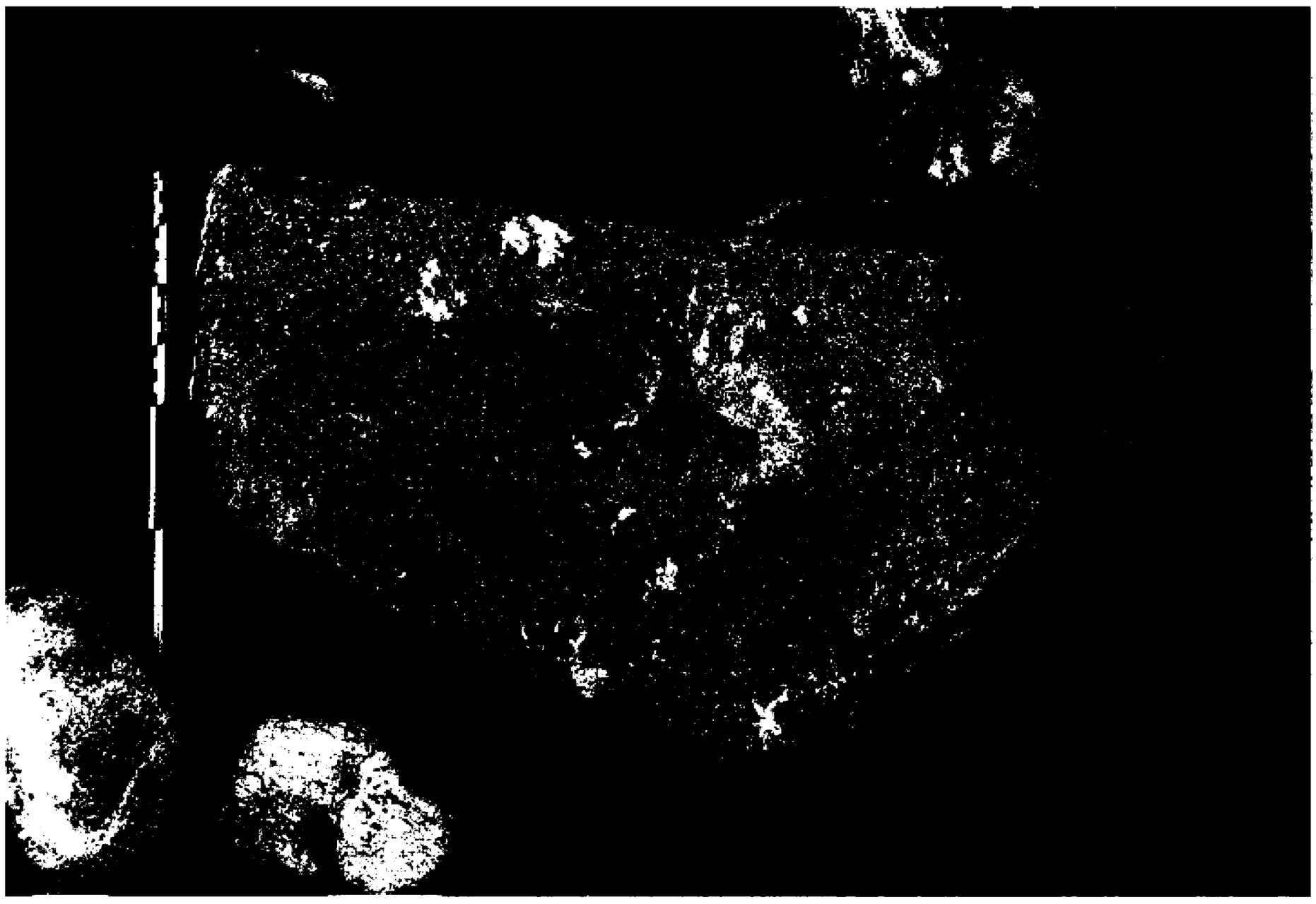


Fig. 8 - Le menhir anthropomorphe en remploi dans les soubassements d'un mur.

Références bibliographiques

Broise 1984 : Broise (P.) – Saint-Jorioz dans Le vicus gallo-romain de Boutae et ses terroirs, seconde partie : Les terroirs environnants de Boutae, Annesci 25, Société des Amis du Vieil Annecy, 1984, p. 263-270.

CAG 1999 : Bertrandy (F.), Chevrier (M.), Serralongue (J.) – La Haute-Savoie à l'époque romaine, dans La Haute-Savoie, Carte Archéologique de la Gaule 74, 1999, p. 69-85 et Saint-Jorioz, p. 307-309.

Marguet 1991 : Marguet (A.), Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie : Saint-Jorioz, Les Marais, La Revue Savoisienne, 1991, p. 21-22.

Marguet 1992 : Marguet (A.), Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie : Saint-Jorioz, Les Marais, La Revue Savoisienne, 1992, p. 14-16.

Marguet 1994 : Marguet (A.), Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie : Saint-Jorioz, Les Marais, La Revue Savoisienne, 1994, p. 29-31.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PREHISTOIRE

SAMOËNS, *La Grotte aux Ours*
(*A24 - réseau du Muguet*) - *massif du Folly*

Lors de la découverte de cette grotte par des membres du Groupe spéléologique Vulcain (de Lyon), début juillet 2005, des ossements d'Ursidés avaient été remarqués (Robert 2005a ; Lips 2005). Une visite d'évaluation, faite en septembre 2005, révélait que cette cavité était une importante "grotte à ours des cavernes", la première connue dans le massif du Folly, et qu'il serait intéressant d'exploiter ce gisement (Robert 2005b ; Philippe 2006).

Cette grotte s'ouvre sur le territoire de la commune de Samoëns (74), à 1800 m d'altitude, non loin du célèbre aven "Jean-Bernard", dans le secteur du refuge du Folly. Elle est communale.

Les fouilles avaient plusieurs objectifs et, notamment :

- mieux comprendre comment le gisement s'était mis en place ;
- savoir quand il s'était formé ;
- dans quelles conditions paléoenvironnementales ;
- mais aussi faire une étude approfondie de la population d'ours des cavernes et du squelette d'ours brun ;
- et, bien sûr, vérifier s'il y avait des indices de fréquentation humaine.

Comme on pouvait s'y attendre, vu l'altitude à laquelle s'ouvre la grotte et son inhospitalité, aucun indice de fréquentation humaine n'a été remarqué. Par contre, il s'agit incontestablement d'une remarquable grotte à hivernation utilisée par les Ursidés.

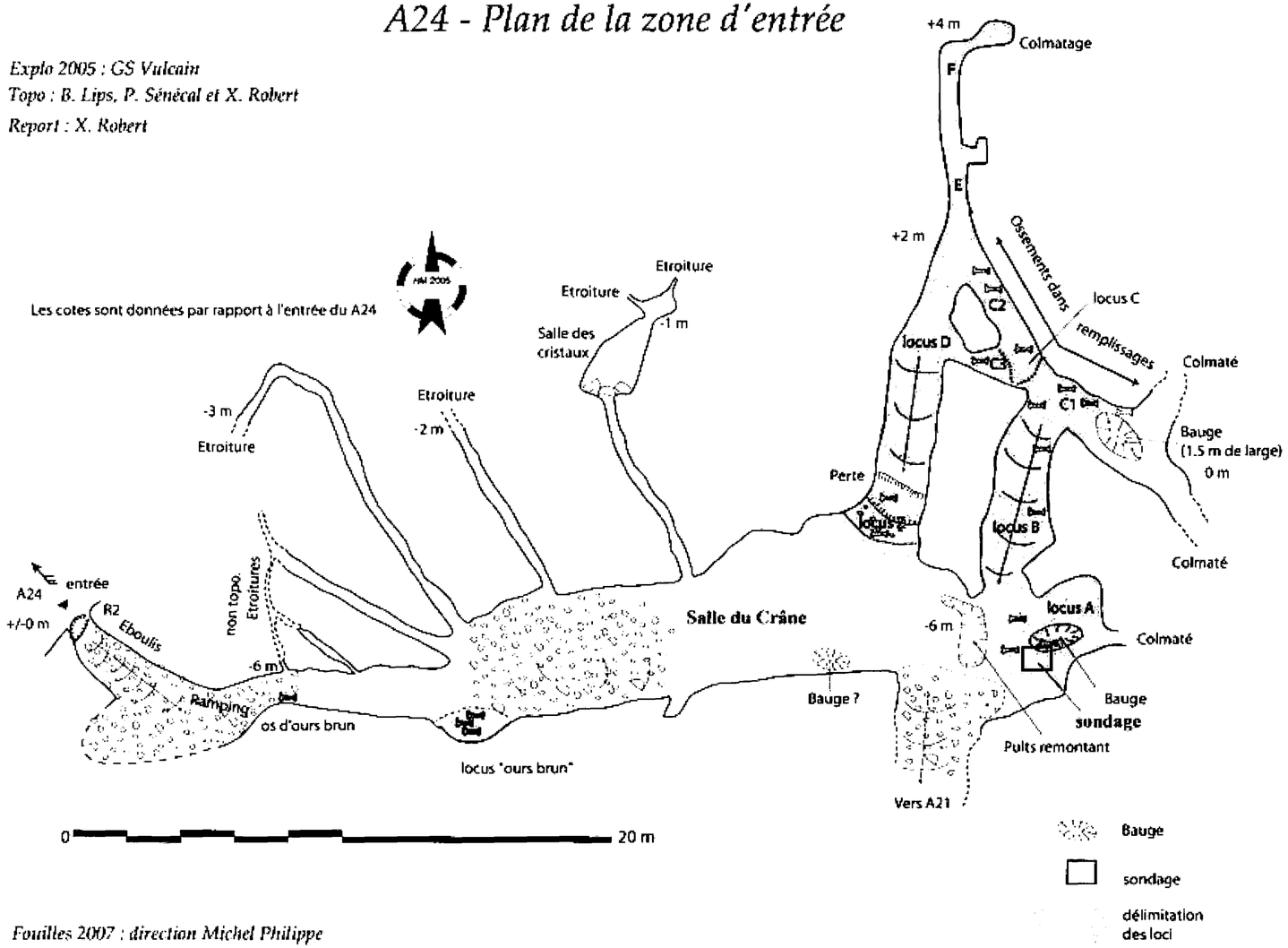
Des ossements d'ours des cavernes, *Ursus spelaeus*, étaient visibles dans deux grandes salles : la "salle d'entrée", appelée aussi "salle du crâne" et, quelque 100 à 120 m plus loin, la "galerie des oursons" reliées entre elles par d'étroites galeries entrecoupées d'élargissements, généralement au carrefour de diverticules ou à la faveur de failles ou de simples diaclases.

En outre, au bas de l'éboulis d'entrée ont été découverts le crâne et une bonne partie d'un squelette d'ours brun, *Ursus arctos*, apparemment plus récent. A ce squelette étaient associés quelques os de bouquetin, *Capra ibex*.

Seule la "salle d'entrée" semble avoir été directement occupée par les Ursidés au cours de leur hivernation. Plusieurs bauges leur ayant servi de couchage sont visibles, dont deux tout à fait caractéristiques et parfaitement conservées. Ailleurs, et en particulier dans les galeries intermédiaires, les ossements ont certainement été apportés par ruissellements successifs à la

A24 - Plan de la zone d'entrée

Explo 2005 : GS Vulcain
Topo : B. Lips, P. Sénécal et X. Robert
Report : X. Robert



Fouilles 2007 : direction Michel Philippe

Fig. 9 - A24 - Plan de la zone d'entrée.

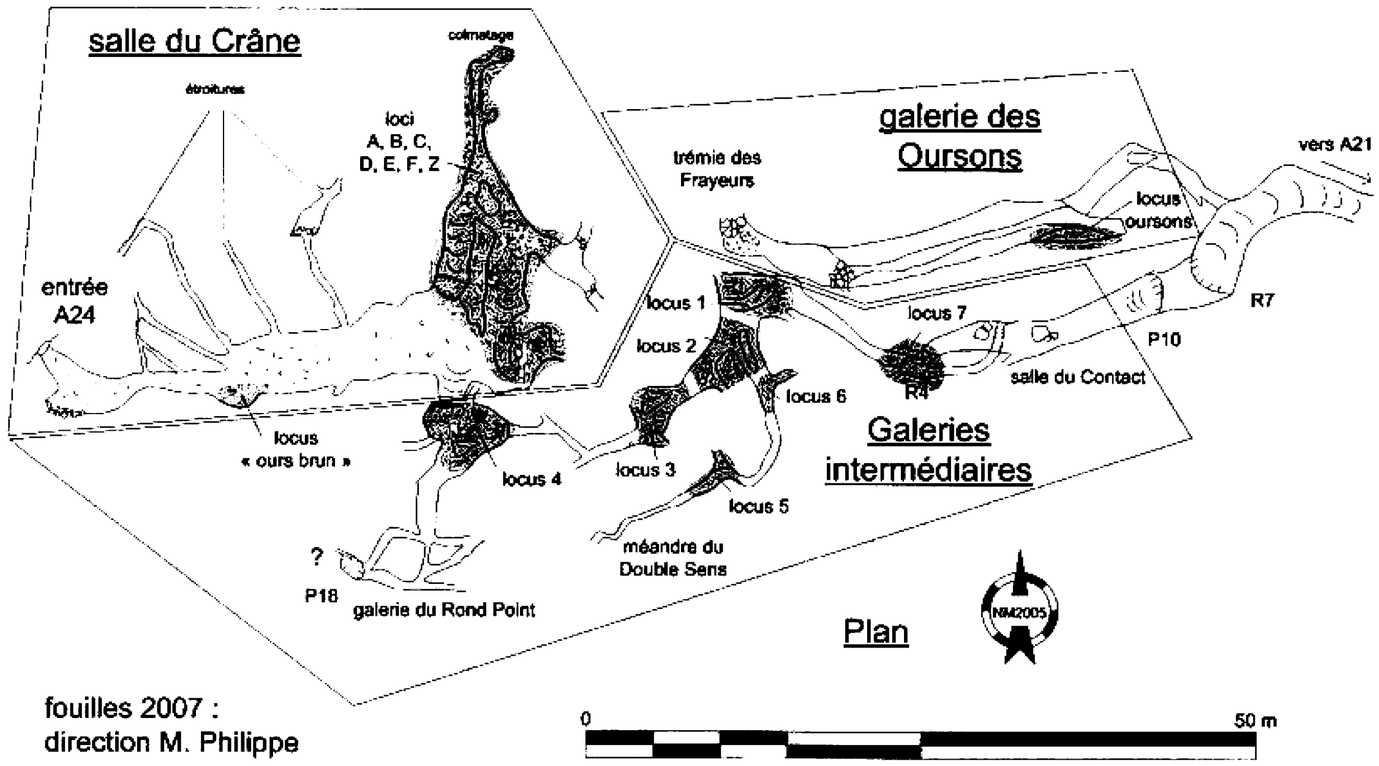


Fig. 10 - A24 - Plan général de situation des "loci" exploités.

faveur de diverticules ou de laminoirs remontants (en raison du pendage naturel des strates de calcaire), ce qui laisse supposer que le gisement principal se situe dans des salles supérieures auxquelles nous n'avons pas pu accéder. Cela aurait nécessité d'énormes travaux de désobstruction, ce qui aurait forcément provoqué d'importantes dégradations. Nous avons donc délibérément choisi de conserver le site le plus intact possible en limitant nos travaux, comme cela était proposé dans la demande d'autorisation de fouilles, à repérer de façon suffisamment précise les ossements visibles à l'affleurement avant de les extraire.

Dans la "salle des oursons", ce sont ainsi 40 ossements (ou lots d'ossements) qui ont été repérés sur plans topographiques et évacués. Sept "loci" fossilifères ont été exploités dans les "galeries intermédiaires", livrant en tout 105 ossements (ou lots). 193 ossements (ou lots) ont également été repérés dans la "salle d'entrée". Tous ces ossements sont ceux d'ours des cavernes.

Afin d'avoir une vision plus complète du gisement, un sondage de reconnaissance stratigraphique a également été entrepris dans la "salle d'entrée", entaillant partiellement une bauge. Ce sondage, d'un mètre carré seulement, a révélé la présence d'ossements d'ours des cavernes sur une profondeur de près de 80 cm. A ces restes d'Ursidés étaient associés quelques ossements de micromammifères (rongeurs et chiroptères), bien en place, à plusieurs niveaux du sondage. 71 ossements (ou esquilles), y compris ceux de microfaune, ont été collectés et des prélèvements à but sédimentologique et palynologique, ont été effectués.

On peut noter que la coupe stratigraphique obtenue dans ce sondage montre qu'il existe une seconde bauge, située une vingtaine de centimètres au-dessous de celle qui affleure en surface et peut-être même une troisième encore plus bas. Les ours des cavernes n'étaient pas sots et avaient donc, de façon répétitive, choisi l'un des endroits les plus secs de cette salle pour passer l'hiver.

Quant au squelette d'ours brun, celui-ci semble provenir de l'entrée actuelle. Les squelettes d'ours brun des Alpes étant finalement assez rares, nous avons extrait tous les ossements disponibles (64 au total, accompagnés de 5 ou 6 os de bouquetin) qui étaient étalés sur environ 4 mètres carrés. Nos observations semblent indiquer que cet ours brun n'est pas mort à l'emplacement où ont été trouvés le crâne et la plupart des ossements du squelette mais que l'animal est tombé (à l'état de cadavre ou par accident) dans l'ouverture de la grotte d'où il n'est pas ressorti puisqu'un tibia a été trouvé à mi-hauteur de l'éboulis formé entre le puits d'accès et la salle d'entrée.

Comme on peut le constater, la grotte A24 du réseau du Muguet constitue incontestablement un gisement très intéressant pour l'étude des Ursidés en général, et de l'ours des cavernes en particulier. Indépendamment

de l'intérêt paléontologique, on peut espérer que les études sédimentologiques et palynologiques permettront de se faire une bonne idée du paléoenvironnement dans ce massif, à l'époque de l'ours des cavernes. Ce site pourra alors servir de référence pour permettre des études comparatives avec les "grottes à ours" de massifs environnants : la Chartreuse, avec la Balme à Collomb ; le Vercors, avec en particulier la grotte de Prélétang ; le Bugey, avec la grotte du Pissoir…

Michel PHILIPPE
conservateur honoraire du Muséum de Lyon
avec la collaboration du Groupe spéléologique Vulcain (Lyon)

Références bibliographiques

LIPS S. (2005) – Le gouffre A21. Echo des Vulcains, Lyon, n° 63, p. 41-46.

PHILIPPE M. avec la collaboration des inventeurs et du Groupe spéléologique Vulcain (2006) – La "grotte aux ours" de Samoëns – le réseau du Muguet, gouffres A21 et A24. Rapport de découverte, 9 p. (inédit).

ROBERT X. (2005a) – Samoëns au jour le jour – vendredi 1er juillet au samedi 3 juillet : A21-A24 (grotte aux ours). Echo des Vulcains, Lyon, n° 63, p. 16-17.

ROBERT X. (2005b) – Samoëns au jour le jour – jeudi 1er au dimanche 4 septembre : A24. Echo des Vulcains, Lyon, n° 63, p. 26.

PERIODE ROMAINE

THYEZ, *Route du Plan*
Lieudit : Les Avullions
Cadastre : Section AV, parcelle 25

Au bord de la route du Plan, à moins de 200 m à l'est de l'église Saint-Théodule, la construction d'une maison est envisagée sur une parcelle bordant l'Anglenaz. Les nombreuses observations faites par l'archéologue Pierre Broise depuis 1963 ont permis de mettre en évidence une agglomération romaine à Thyez implantée sur 600 m le long d'une voie secondaire empruntant la vallée de l'Arve pour conduire au col du Grand-Saint-Bernard. Les fouilles réalisées en 1994 par Christian Cécillon sur une parcelle voisine de celle du projet ont mis en évidence une zone urbaine où se côtoient, entre le Ier et le IIIe siècle de notre ère, des installations domestiques et artisanales. Après les sondages d'usage qui ont confirmé l'expansion du site vers l'ouest, le Service Régional de l'Archéologie a prescrit la fouille de l'ensemble de la parcelle.

Celle-ci a permis de mettre en évidence l'évolution d'un quartier à vocation artisanale du bourg antique entre l'époque augustéenne et le début du III[e] siècle de notre ère.

Quatre grandes périodes chronologiques séparées par de sévères crues de l'Arve ont été mises en évidence.

La première phase regroupe manifestement plusieurs états d'occupation, probablement ténus, qui ont pu être entrecoupés par des inondations relativement modestes de la rivière.

La deuxième occupation s'inscrit dans une fourchette chronologique allant de 30-40 ap. J.-C. et la fin du siècle (probablement autour de 80 ap. J.-C.). Elle s'installe après une crue qui recouvre le secteur d'une couche de limon argileux jaune et s'achève, tout du moins pour la parcelle fouillée en 2007 par un incendie ravageur (fig. 11, 13).

Les vestiges sont organisés selon un découpage parcellaire qui laisse apparaître deux lots s'étendant probablement de la voie au nord (probablement sous la route actuelle), aux berges de l'Arve au sud. Les constructions sont relativement normées : des bâtiments essentiellement faits de terre et de bois (chêne et sapin) entourent une cour. Les bâtiments possédant des parties maçonnées (sols de mortier mélangé à des fragments de tuile concassée) sont cantonnés au sud, en retrait de la voie. Malgré une certaine homogénéité, les techniques architecturales sont variées et ont pu être appréhendées lors de cette étude. Un four de métallurgiste est installé à proximité d'un four à vocation culinaire placé dans la cour (fig. 12).

La troisième occupation s'étend de la fin du I[er] siècle au début du II[e] siècle. Le développement de l'urbanisme gagne du terrain vers l'est, alors même que les anciens lots, incendiés, sont laissés à l'abandon.

La dernière phase d'occupation antique couvre le II[e] et le début du III[e] siècle de notre ère. Alors que sur la parcelle fouillée en 1994, elle consiste surtout en des modifications apportées aux bâtiments existants, elle se caractérise, sur la zone fouillée en 2007, par l'apparition d'un nouveau et grand bâtiment bien différent dans son plan des ensembles reconnus jusqu'alors. Il s'agit probablement d'un vaste entrepôt.

Les données recueillies, enrichies par celles déjà récoltées lors de la fouille de la parcelle voisine, mettent en lumière les faubourgs d'un village-rue dont l'existence reposait jusqu'à présent principalement sur des observations ponctuelles.

La vocation artisanale des lieux paraît acquise. Le plan des constructions, les caractéristiques architecturales et les équipements évoquent des bâtiments qui restent modestes où logements et ateliers sont sans doute étroitement imbriqués. Un découpage régulier des parcelles pourrait indiquer la mise en place d'un cadastre voire la création de lots d'habitation particulièrement normés. Le manque de données ne permet pas de déterminer si ce quartier est dédié à un artisanat spécifique. Si les activités liées aux arts du feu, et

notamment la pratique de la métallurgie du fer, sont présentes sur les deux parcelles fouillées, elles côtoient les vestiges d'autres pratiques (fumoirs, fours alimentaires, poids de métier à tisser...) dont les fins peuvent être tout aussi bien professionnelles que domestiques.

Emmanuel FERBER
INRAP

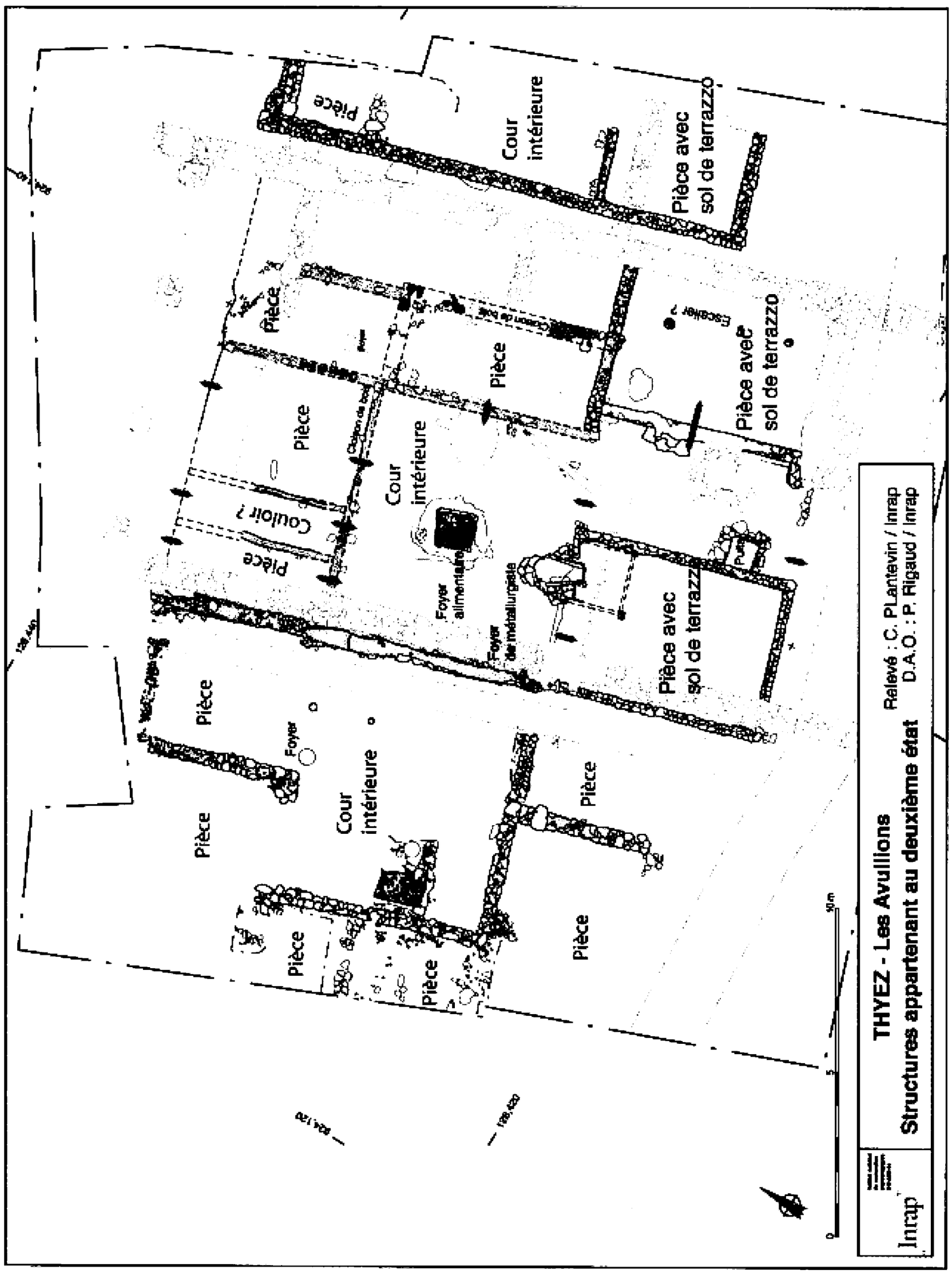


Fig. 11 - Plan des structures contemporaines du deuxième état.

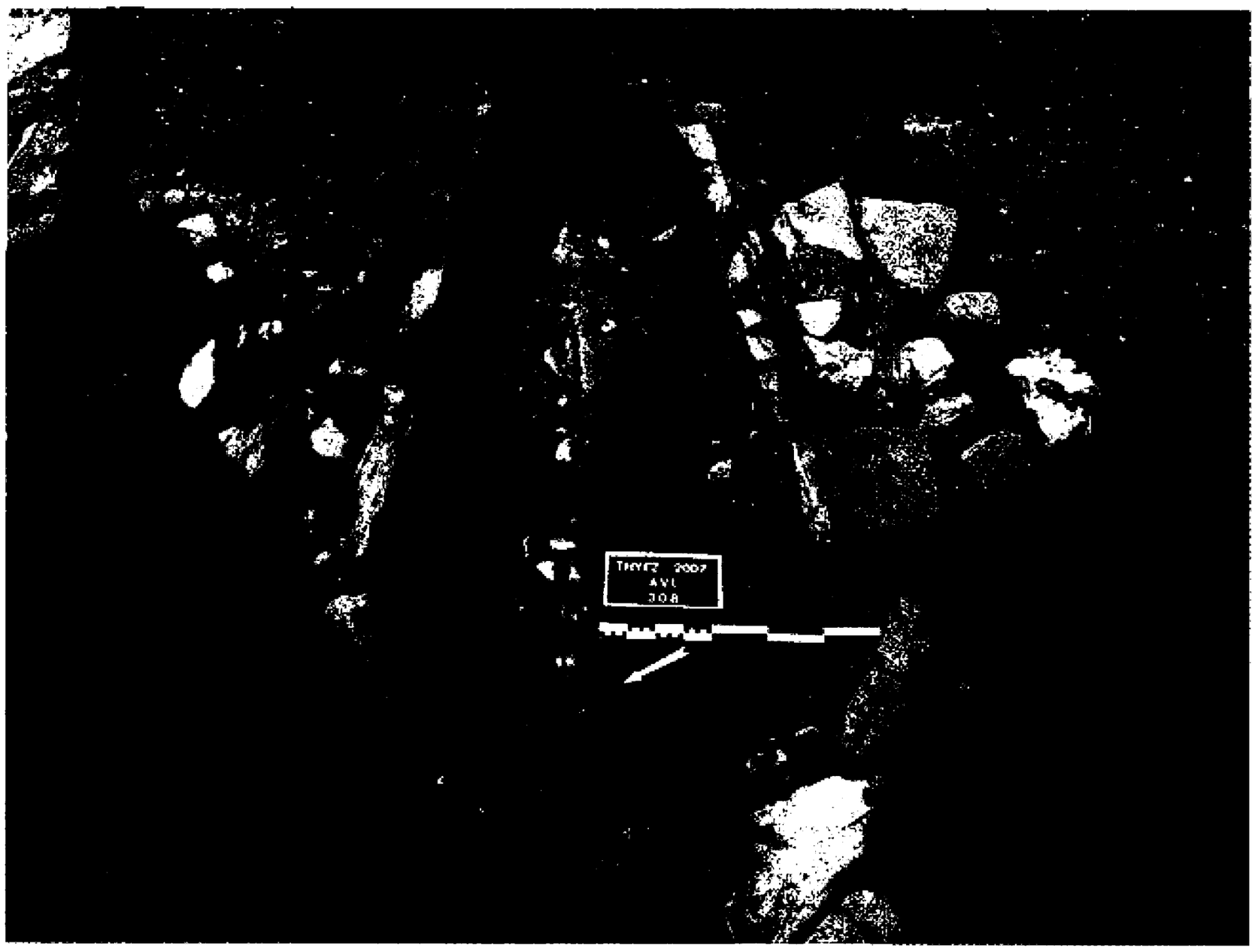


Fig. 12 - Four de métallurgiste – cliché : équipe de fouille.

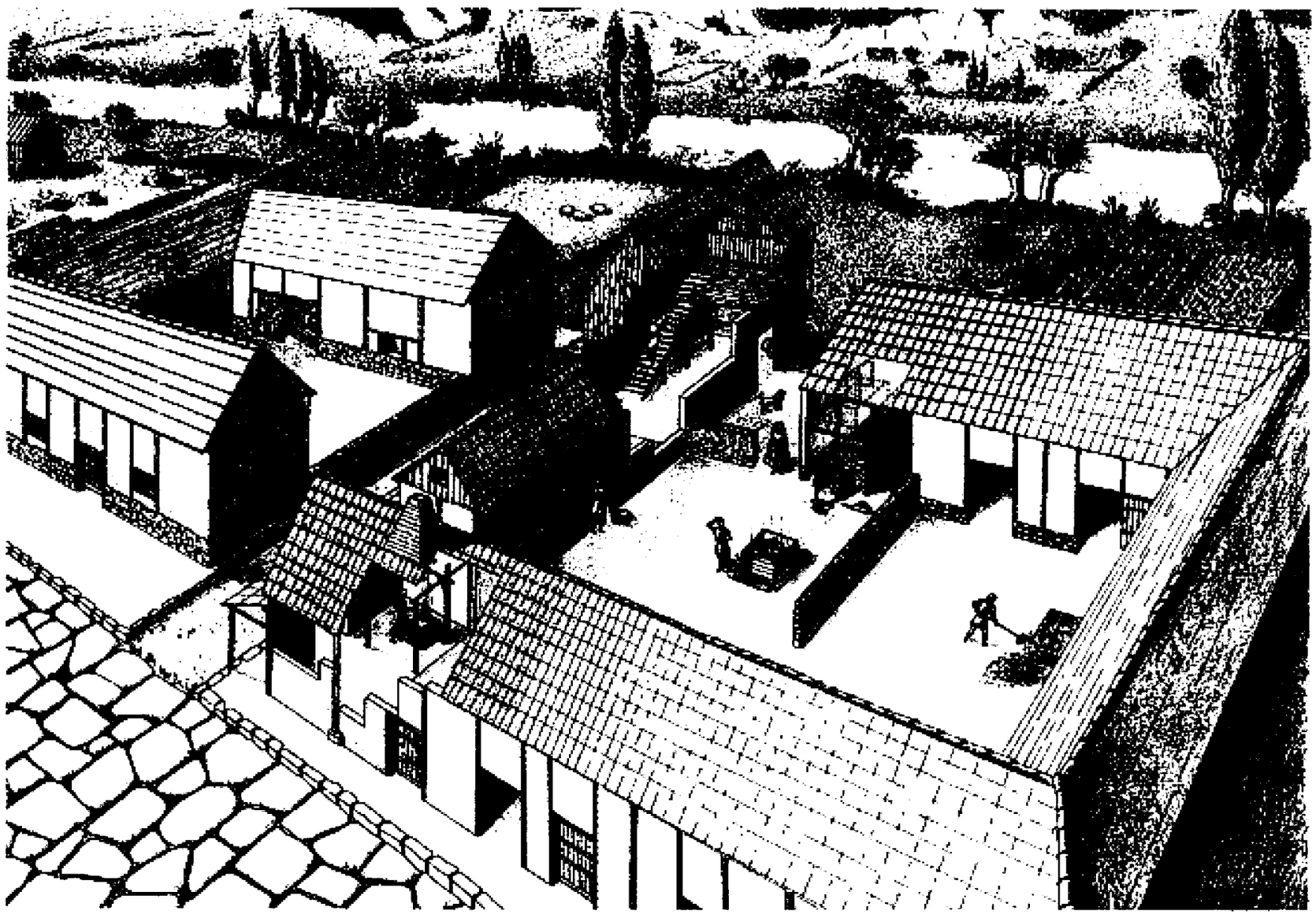


Fig. 13 - Essai de restitution des bâtiments lors du deuxième état
(dessin Catherine Plantevin).

PERIODE MEDIEVALE ET MODERNE

TANINGES, chapelle de *Flérier*
Section H, parcelle 233
Coord. Lambert : 927, 800 / 2131, 700 ; alt. 630 m

Ancienne église paroissiale de Taninges, délaissée en 1825 pour une plus vaste église bâtie au centre du bourg, la chapelle de Flérier, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 20 mai 1986, a fait l'objet de travaux de restauration touchant les élévations extérieures assortis d'un drainage périphérique destiné à réduire le taux d'humidité présent dans l'édifice[7]. Le suivi archéologique des travaux affectant le sous-sol a été effectué par le Service départemental de l'archéologie en septembre 2007 (fig. 14).

Une église est mentionnée dans la paroisse de Flérier dès 1227 mais le bâtiment actuel est datable de la fin du XIII[e] ou du tout début du XIV[e] siècle[8]. Il possède de nombreux caractères communs avec l'église abbatiale de Sixt et plus encore avec la chapelle de la chartreuse de Mélan (commune de Taninges), consacrée en 1290. Les deux bâtiments de Flérier et de Mélan sont construits à l'origine sur le même plan : un simple vaisseau de plan rectangulaire à chevet plat. Elles sont construites toutes deux en tuf. Si l'ancienne église de Flérier, amputée de sa nef en 1825, a retrouvé un plan proche de l'origine pour la partie subsistante, soit le choeur, celle de Mélan a été complétée, au XIV[e] siècle, par deux chapelles venant accoster le chevet[9]. Ces deux édifices sont dotés d'un chevet plat avec des baies en triplet en arc brisé, de fenêtres latérales très semblables à arc brisé en plein cintre avec ébrasements ressautés à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice. Elles sont toutes deux maintenues dès l'origine par de massifs contreforts en tuf avec ressauts et couvertines.

Ponctuellement renseignée par les visites pastorales de 1411 à 1765, l'ancienne église de Flérier a bénéficié de nombreux remaniements et notamment d'ajouts de chapelles latérales, concourant à lui donner un plan asymétrique que révèle la mappe sarde (1730). Cette irrégularité architecturale, le manque d'entretien consécutif à la Révolution, quelque argument démographique faisant état du développement de la population mais surtout la volonté d'une majorité des paroissiens de voir transférer le lieu de culte au plus près du centre actif de la commune ont conduit à sa relégation au rang de chapelle et à sa démolition partielle au profit de la construction de la nouvelle église. Ainsi en 1825, la vieille église s'est vue

(7) La coordination des travaux a été confiée à René Valognes, architecte DPLG et les travaux de restauration des façades à l'entreprise Anthonioz-Blanc.
(8) R. Oursel, *Répertoire des églises du Moyen-Age de Savoie*, 1959, dactylographié, conservé aux Archives Départementales de la Haute-Savoie, 1959.
(9) MARIOTTE, J.-Y. et BAUD, H. *Dictionnaire des communes savoyardes*, Tome II, p. 587.

priver de la nef et de ses chapelles latérales et seules les deux travées du chœur ont été conservées.

Le bâtiment actuel présente, sur un plan rectangulaire axé ONO/ESE, une longueur de 14,30 m pour une largeur de 12,30 m contreforts compris. Elle a une hauteur de 12,40 m au faîtage et de 20,25 m à la flèche du campanile. Ses dimensions intérieures sont de 10,65 m de long pour 7,30 m de large. Le seuil de la porte est à la cote 625,675 m NGF. Il conserve, à l'intérieur, de part et d'autre du maître-autel deux pierres tombales[10] et une pierre rappelant la fondation ou la construction d'une probable chapelle[11].

Les travaux ont entraîné un piquetage des enduits et mis en évidence sur le mur gouttereau méridional deux arcs en plein cintre rebouchés, correspondant aux percements de deux chapelles latérales. Ces ouvertures ont entraîné une diminution des baies gothiques originelles. La datation de ces percements est difficile, onze chapelles étant fondées à Flérier entre 1471 et la fin du XVIII[e] siècle. Par ailleurs leurs emplacements sont rarement précisés dans les documents consultés. Le mur gouttereau septentrional présente également des modifications : réduction des baies, percement d'une porte probable dans la travée orientale et d'une chapelle dans la travée occidentale. La façade d'entrée de l'édifice a été remontée au niveau de l'amputation de 1825, à l'aplomb de l'arc triomphal, bien visible en façade. Les contreforts de la façade méridionale ont été reconstruits au XIX[e] s. suite à la démolition des chapelles latérales alors que ceux de la façade septentrionale ont vu leur partie inférieure reprise sur près de 2 m de haut avec des blocs de calcaire. Seul le chevet plat avec ses baies en triplet en arc brisé, son soubassement à simple ressaut et ses contreforts en tuf est très proche de son état originel (fig. 15).

Les travaux de drainage ont mis au jour les fondations des murs de la nef, au pied de la façade occidentale, ainsi que, dans l'angle sud-ouest, un imposant massif de maçonnerie qui pourrait appartenir à un bâtiment antérieur. Au pied de la façade méridionale, dans l'axe des contreforts, se développent les fondations des chapelles latérales. A l'exception de la mise au jour d'une sépulture de nourrisson reposant sur les maçonneries arasées de la chapelle sud-ouest, détruite en 1825, il n'a pas été découvert d'autres sépultures en place. Pour éviter tout désordre dans les niveaux sous-jacents, il a été prescrit de ne pas poursuivre les travaux de décaissement, nécessaires au drainage, au-delà du niveau supérieur de ces démolitions.

Christophe GUFFOND et Joël SERRALONGUE
Service départemental de l'archéologie

(10) Au nord du maître-autel, au pied du mur gouttereau, une première dalle, en schiste, porte une inscription illisible. Ses dimensions sont de 1,19 m x 0,76 m. Au sud, une dalle en calcaire gris mesurant 1,78 m x 0,95 m, porte l'inscription suivante : ICY GIST / R . M / BENOIST / DELAUNOY / CURE DE / FLEYRIER / FILS DE NOBLE / MARIN / DELAUNOY / 1676.

(11) Accostant au nord le maître-autel, cette dalle en marbre rouge de 1,23 m x 0,83 m, porte l'inscription suivante : HOC OP[US] / F[ECIT] F[IERI] IO[HAN]ES / FILIVS P[ETRUS] / ROGETA / 1620 – soit *Jean, fils de Pierre Roget, a fait faire ce travail, 1620.*

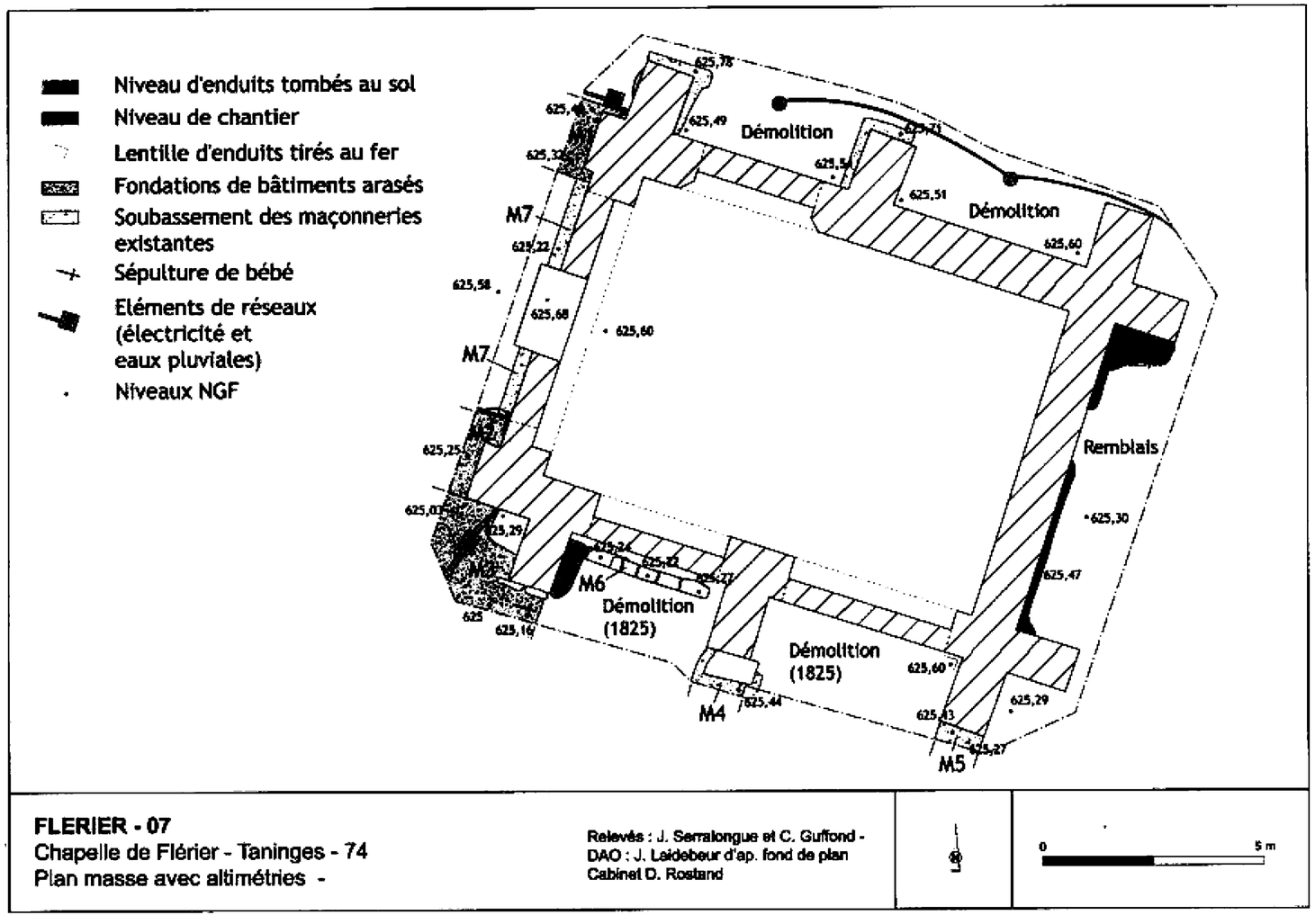


Fig. 14 - Plan de la chapelle

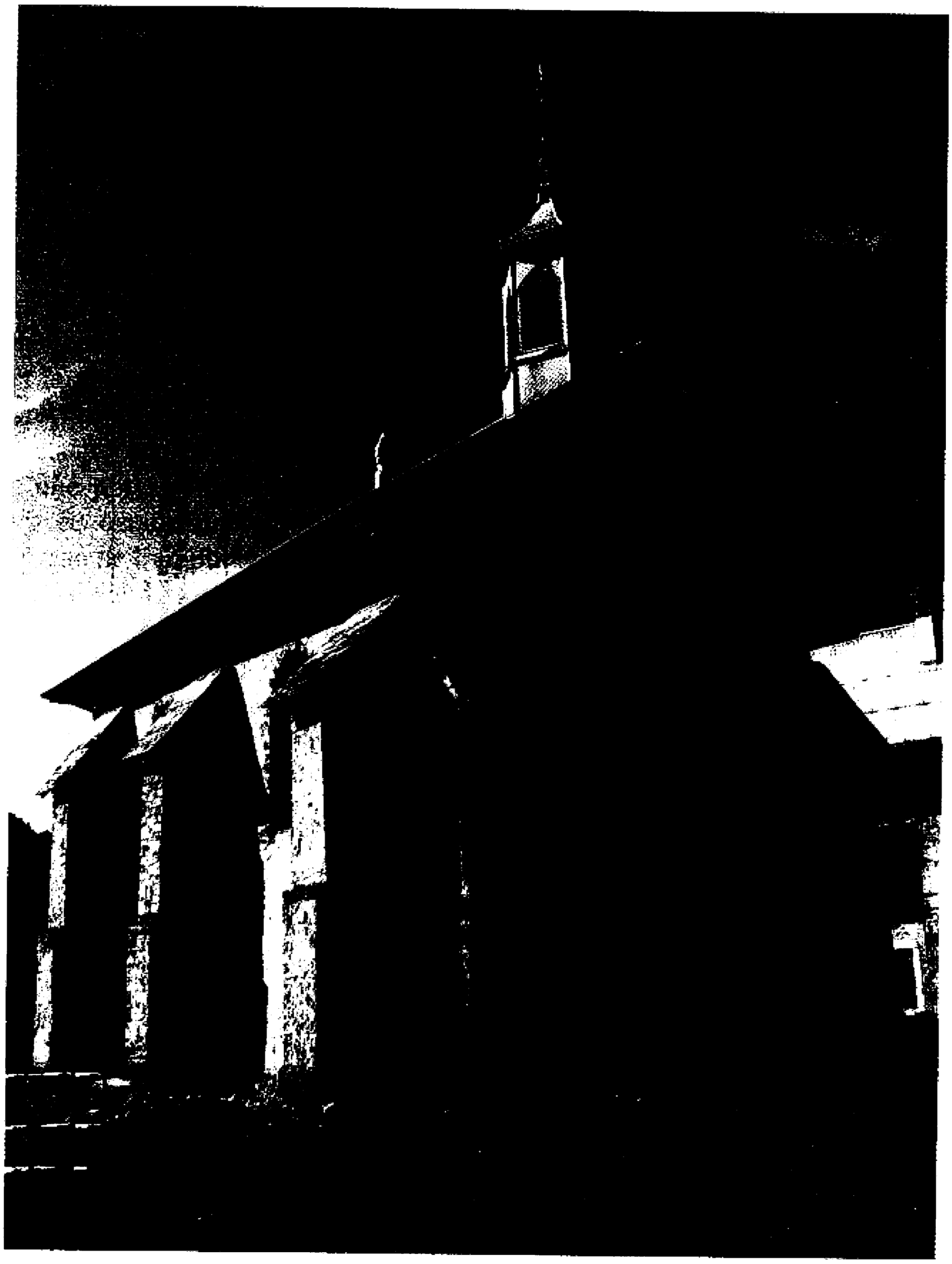


Fig. 15 - La chapelle de Flérier, cliché J. Serralongue , CG74

BOGEVE, *Eglise paroissiale*
Section OB, parcelle 975
Coord. Lambert : 915,660 / 2140,660 ; alt. 911 m

En février 2007, la commune de Bogève a engagé des travaux de réfection de l'église paroissiale dont le sol a été partiellement décaissé. Le service archéologique n'a eu connaissance de ces travaux que fortuitement et n'a pu que visiter les lieux. Des maçonneries, ainsi que des ossements humains épars, ont été repérés et il est probable que si un suivi archéologique avait été programmé la connaissance de cette église pour l'heure peu documentée bien qu'ancienne en eut été améliorée.

Christophe GUFFOND
Service départemental de l'archéologie

VILLE-EN-SALLAZ, *Eglise paroissiale*
Section A, parcelle 695
Coord. Lambert : 915,520 / 2135,530 ; alt. 644 m

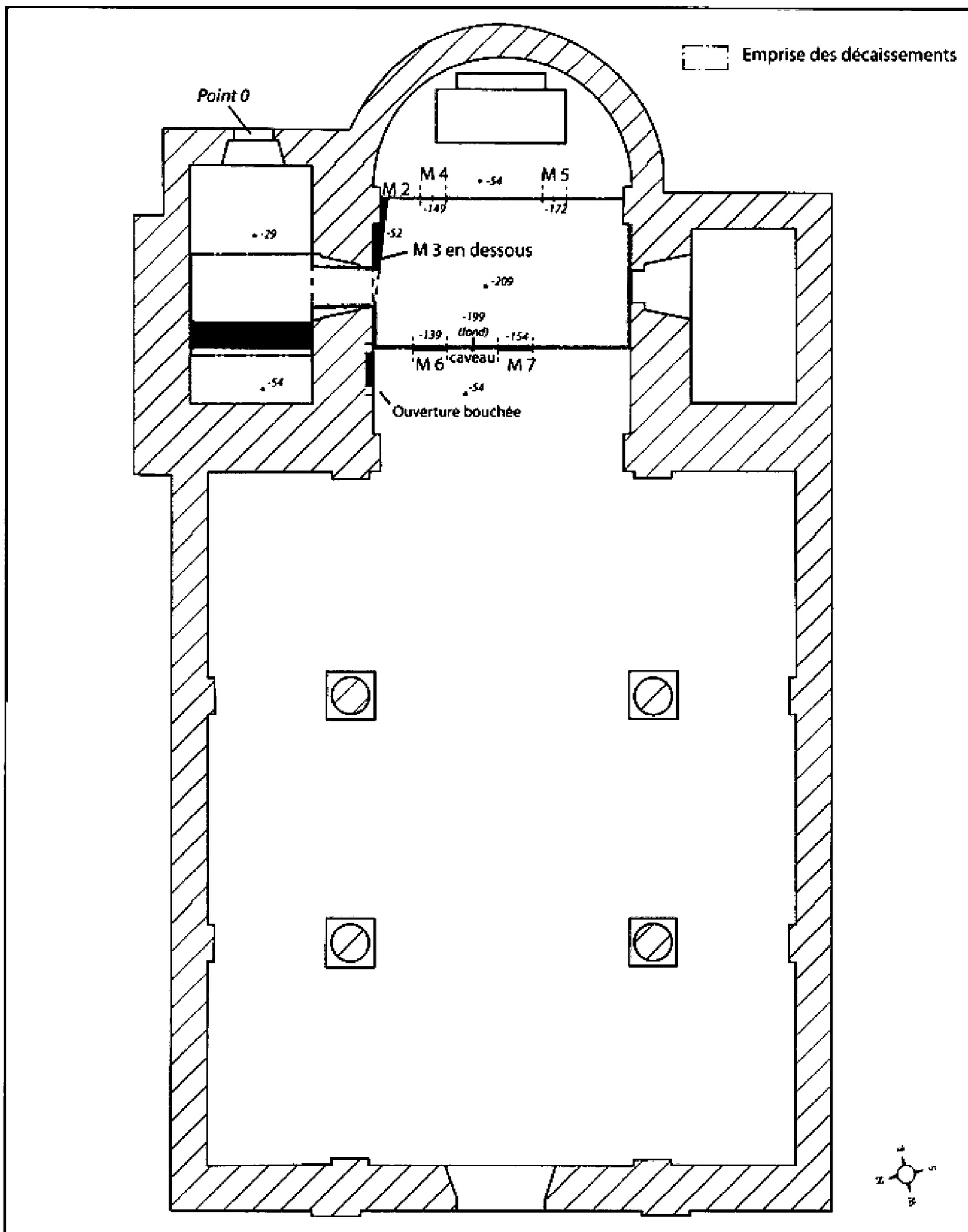
L'église de Ville-en-Sallaz a vu son sous-sol bouleversé par l'installation d'un système de chauffage par air pulsé. Le service archéologique ayant constaté fortuitement l'existence de ces travaux en février 2007 a pu procéder à quelques observations en urgence sur une durée de deux jours.

Les travaux avaient entraîné l'enlèvement du plancher sur toute la surface de l'église, le décaissement d'une grande partie de la base du clocher et du chœur, sur une profondeur de 1,70 m environ, ainsi qu'une reprise de l'ensemble des parements intérieurs sur une hauteur de 1 m.

Eléments chronologiques sur les églises de Ville-en-Sallaz

Bien que de faible taille (337 ha) au regard des trois paroisses qui l'enserrent (Peillonnex – 640 ha –, La Tour – 773 ha – et Viuz-en-Sallaz – 2099 ha –), la paroisse de Ville-en-Sallaz n'en est pas moins ancienne. En 1153, l'église de Ville-en-Sallaz, tout comme celle de Bogève, dépend du prieuré Saint-Jean de Genève[12]. Ainsi que le montre Matthieu De la Corbière, ce monastère n'a de cesse de subir les convoitises des évêques de Genève, lesquels en 1413 s'avèrent finalement en possession des églises

(12) GENEQUAND J.-E., "Saint-Jean-de-Genève", dans H.S. III/1, Bern, 1986, 2e partie, p. 712 cité par De la CORBIERE M., PIGUET M., SANTSCHI C., "Terres et Pouvoirs des évêques de Genève", *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, tome 105, p. 32, note 36.



EGLISE SAINT-PANCRACE (Ville-en-Sallaz, Haute-Savoie)
Février 2008.

Plan de l'église néoclassique.
Localisation des tranchées et implantation des structures repérées avec leurs niveaux supérieurs.

Fond de plan : Atelier d'architectes Pierre Bajulaz
Relevés : C. Guffond - DAO : J. Laidebeur et C. Guffond

Fig. 16 - Plan de l'église néoclassique

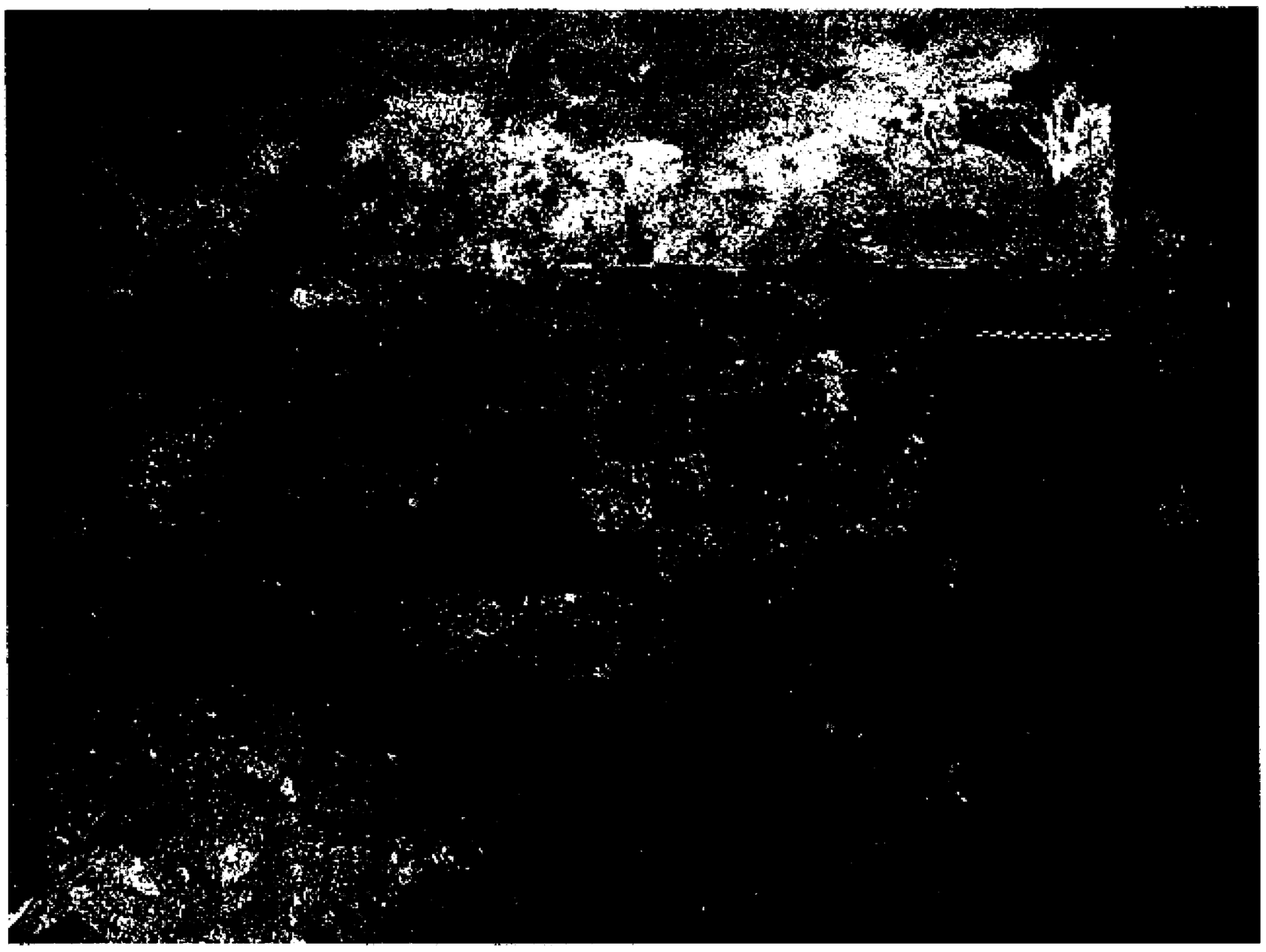


Fig. 17 - Détail de la partie inférieure du mur nord du chœur : ancienne ouverture et succession de couches picturales des églises actuelle et précédente

de Ville et de Viuz-en-Sallaz[13]. Les évêques étaient néanmoins en possession de la Terre de Sallaz dès 1191, la maison forte de Thiez étant implicitement attestée en 1257[14]. Mentionnée en 1481 sous le vocable de saint Pancrace[15] l'église de Ville-en-Sallaz porte en 1626 la double titulature de saint Sébastien et saint Pancrace[16].

Au début du XIX^{e} s., l'église de Ville-en-Sallaz serait "de moitié trop petite et incapable de recevoir aucun agrandissement". Insalubre, "adossé à une pente et à demi-enterré", l'édifice "doit être vidé avec des seaux les jours de pluie[17]" ! Ce bâtiment suit par ailleurs un plan irrégulier, témoignant vraisemblablement de nombreuses phases de reconstruction.

(13) De la CORBIERE M. *et alii*, p. 34.
(14) *Idem* p. 95.
(15) BRAND P. "Pouillé du diocèse de Genève en l'an 1481", *MDAS*, 1888, p. 300.
(16) *Idem*.
(17) GUICHONNET P., "Les églises de la période sarde en Faucigny", *Urbanisme et architecture en Savoie, Actes du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie*, Thonon-les-Bains, 1978, p. 225.

Après consultation, par la paroisse, du géomètre Amoudruz[18] qui dresse une première esquisse, l'architecte Louis Ruphy établit un projet de construction au milieu des années 1830. Les proportions du futur édifice restent modestes au regard de l'église voisine de Viuz-en-Sallaz, puisqu'elle ne doit en être qu'une "réduction aux deux-tiers", somme toute adaptée à la petite population de la commune[19].

Le 12 juillet 1836 sont lancées l'adjudication de reconstruction de la toiture et de réparation du presbytère, ainsi que l'adjudication de construction de l'église[20]. Du type "église-halle" avec portique et clocher à bulbe, elle est achevée en 1837[21] et sa consécration tient lieu lors de la visite pastorale du 14 mai 1852[22].

Espace sous le clocher

Les travaux ont mis au jour, au centre de cet espace, un mur M 1 recoupé perpendiculairement par le mur septentrional du choeur. Ce probable mur de refend délimitait deux espaces ; celui situé à l'ouest était vraisemblablement un espace de circulation ainsi que le révèle une succession de niveaux de circulation. Les niveaux inférieurs ont livré des éléments de construction antiques épars. Ces éléments proviennent-ils de l'érosion d'un bâtiment antique situé en amont ? Ont-ils été recoupés par les tranchées de fondation des murs d'une des églises ou encore ont-ils servi de matériau de remblai ?

Décaissement dans le chœur

Outre la mise en évidence de deux murs (M 2 et M 3) sur lesquels s'appuie l'élévation septentrionale du chœur, la coupe orientale en a recoupé deux autres (M 4 et M 5) semblant suivre la même orientation que l'église actuelle. Vers l'ouest, les travaux ont mis au jour un caveau contenant, au minimum, trois individus.

L'élévation septentrionale du chœur

Le démontage des stalles engendré par les travaux a dégagé une partie des élévations du mur nord du chœur. Ses enduits n'ayant pas été repris lors de la dernière réfection, leur dégradation a révélé une succession de badigeons (fig. 17).

Le démontage du plancher et l'arasement d'une partie du sol au pied du mur nord du chœur ont permis également de mettre en évidence une ouverture bouchée ainsi que, là aussi, une succession d'anciens enduits et

(18) *Idem*, p. 232.
(19) 420 habitants en 1838, d'après BARBERO D., *Paroisses et communes de France* – Haute-Savoie, CNRS, 1980, p. 389. A titre de comparaison, à la même époque Viuz-en-Sallaz en compte 2480 (p. 396).
(20) Académie Salésienne, *Fonds Rebord*, liasse "Ville-en-Sallaz".
(21) FERLEY J.-M., HUDRY M., "Les églises néo-classiques sardes (1815-1860)", *L'Histoire en Savoie*, 1986, p. 55.
(22) Académie Salésienne, *Fonds Rebord*, liasse "Ville-en-Sallaz".

badigeons appartenant cette fois-ci à l'église détruite en 1836. Cette probable porte de communication correspond avec les niveaux de circulation repérés dans l'espace sous le clocher.

Ainsi, bien que l'essentiel de l'édifice soit du début du XIX^{e} s., le minimum d'observations effectué révèle que des maçonneries de l'ancienne église se sont retrouvées englobées dans l'église néoclassique[23]. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de s'étonner de ce fait, très certainement commun à bon nombre d'autres églises du XIX^{e} siècle.

A plus forte raison, conformément aux résultats de l'étude archéologique de l'église de Viuz-en-Sallaz menée en 1986-1987[24], les décaissements ont mis au jour différentes structures maçonnées liées aux aménagements des églises successives mais aussi des niveaux bouleversés de l'Antiquité, qui s'avèrent être les premiers indices reconnus, autres que toponymiques, d'une occupation antique sur le terroir de Ville-en-Sallaz.

Enfin il ne devrait désormais plus y avoir lieu de douter du potentiel archéologique des églises néoclassiques que l'on sait succéder à de plus anciennes.

Christophe GUFFOND
Service départemental de l'archéologie

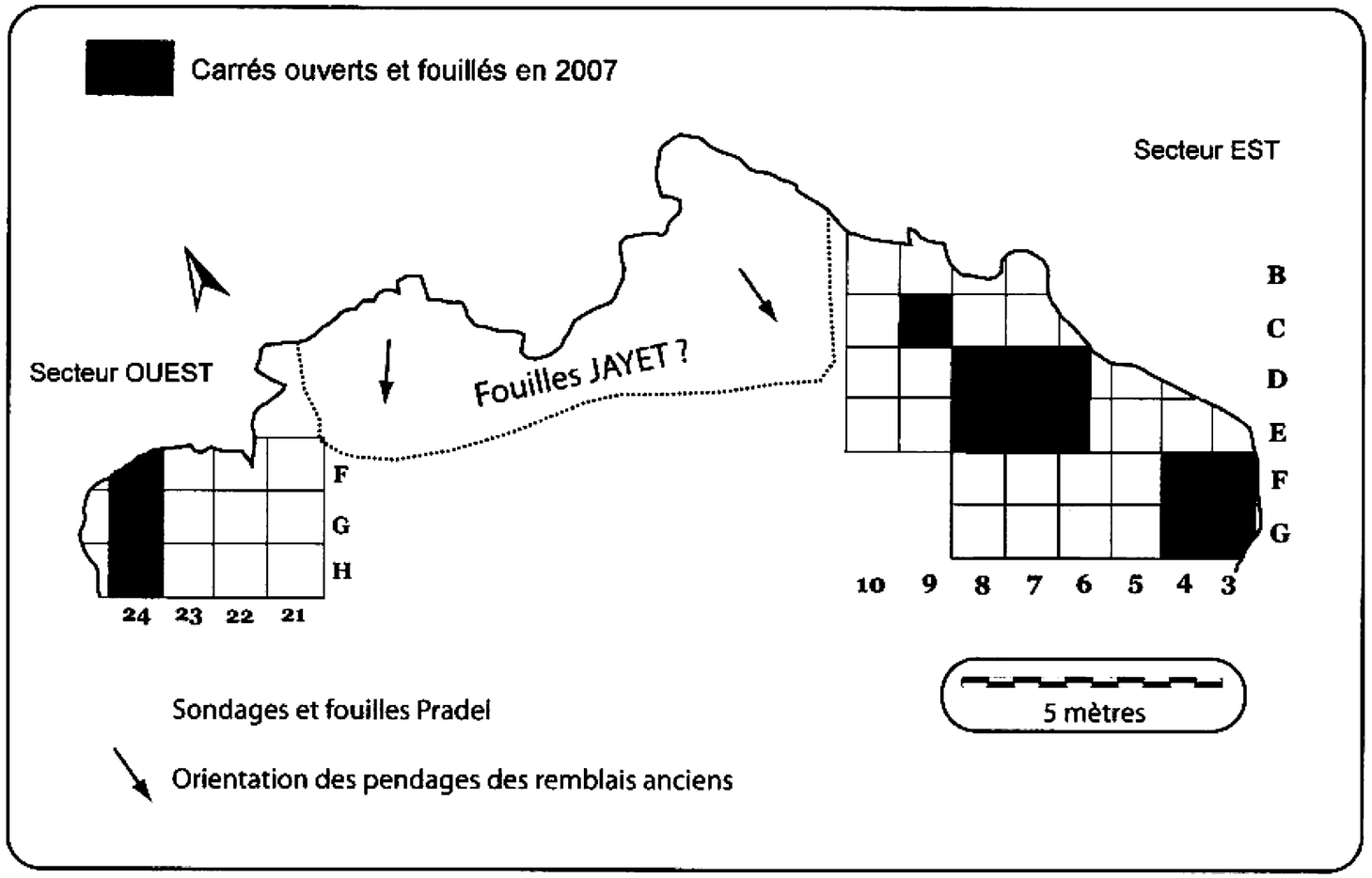
ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PREHISTOIRE

MUSIEGES, *Les Douattes*
Abri sous roche

L'année 2007 a permis pour la seconde année consécutive, l'exploration des occupations préhistoriques de l'abri des Douattes. La reprise des opérations de terrains en 2006, après plusieurs années d'interruption, avait permis de percevoir le potentiel encore important du gisement, et ce malgré l'impact des fouilles anciennes sur celui-ci (fouilles A. Jayet dans les années 1930 puis des frères Pradel dans les années 1950). Les occupations préhistoriques préservées sont pour le moment localisées aux deux extrémités de l'abri (fig. 18). Si le secteur occidental ne recèle que des vestiges d'occupations attribuables au Magdalénien supérieur, le secteur oriental,

(23) Alors qu'il est fréquemment affirmé que la construction des églises néo-classiques passe par la destruction intégrale des édifices précédents... Notamment pour celle de Ville-en-Sallaz (GUICHONNET, p. 225), certainement sur la base des archives consultées mais qui peuvent parfois s'avérer trompeuses.
(24) SERRALONGUE J., "Viuz-en-Sallaz, Eglise parroissiale Saint-Blaise", *Revue Savoisienne*, 1987, 127^{e} année, p. 22-24.



Plan de l'abri des Douattes et emprise des surfaces fouillées en 2007
DAO : Ludovic Mevel, d'après un relevé de J.L. Fantoli)

Fig. 18 - Plan de l'abri des Douattes.

lui, contient des occupations magdaléniennes, aziliennes et probablement plus récentes (mésolithiques ?).

L'objectif des opérations de terrain est de poursuivre la clarification des différents horizons stratigraphiques du site et d'en préciser le contenu archéologique. L'intérêt sera ensuite de discuter de l'évolution des comportements techniques et économiques des groupes humains ayant fréquentés le site au cours du Tardiglaciaire. Dans un avenir proche, nous espérons en complément de la fouille de ce site, pouvoir mettre en place d'autres opérations sur des gisements encore inexplorés, afin de poursuivre ce travail de longue haleine qu'est la compréhension des phénomènes de mutation des cultures matérielles à la fin de la préhistoire.

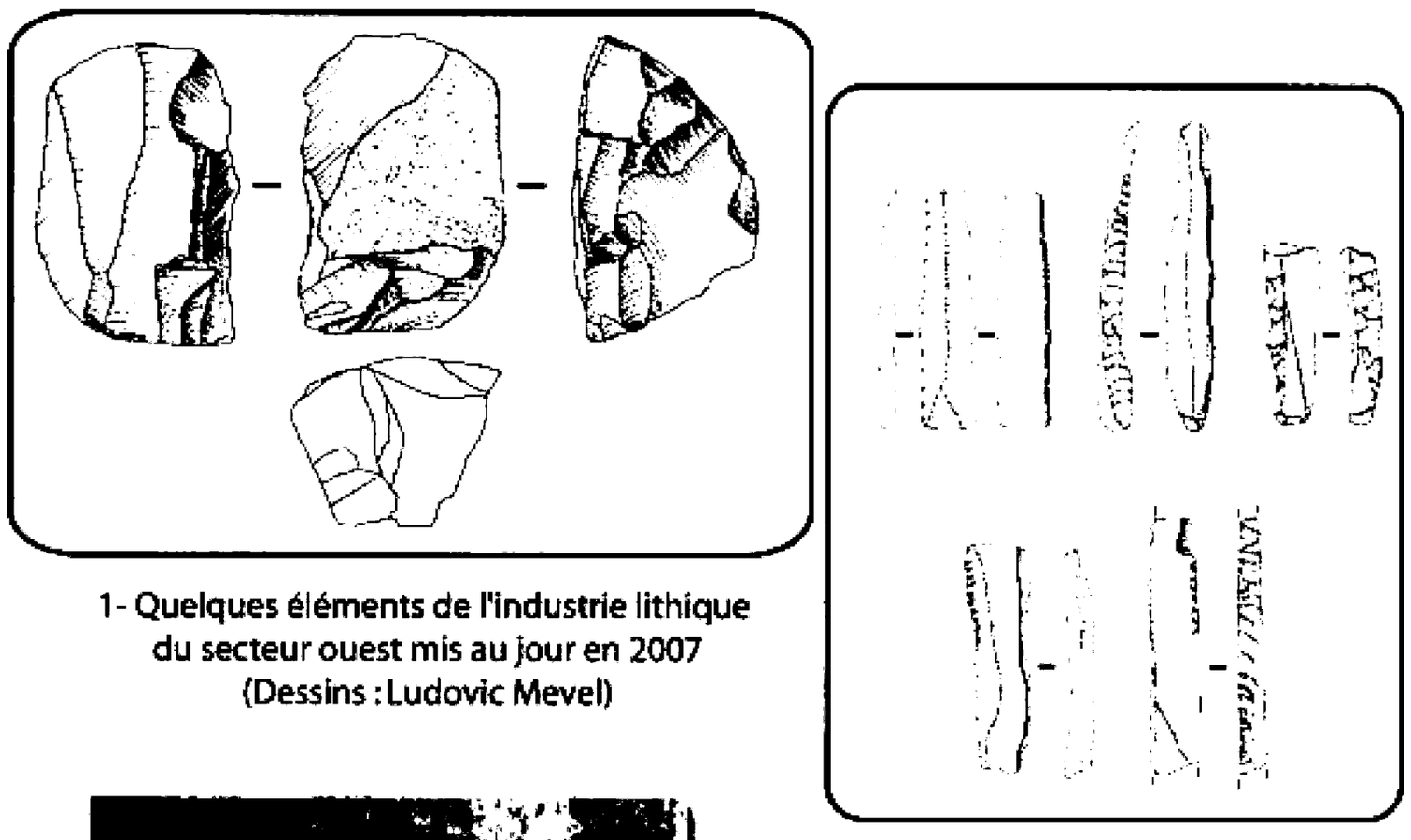
Les opérations réalisées en 2007 ont d'une part permis l'exploration du secteur oriental et notamment du niveau magdalénien le plus riche (US 5.1 / US 27), mais aussi d'un niveau probablement attribuable à une phase de l'Azilien, en parallèle de la fouille du principal ensemble stratigraphique magdalénien du secteur occidental.

Concernant le secteur occidental, la fouille se limite pour le moment à une surface de 7 m². Elle a permis de mettre au jour une quantité importante de vestiges essentiellement lithiques à l'intérieur de deux niveaux litho-stratigraphiques. Les industries découvertes (fig. 19) nous permettent de mieux comprendre l'évolution des traditions techniques et économiques magdaléniennes. On perçoit déjà, à partir du matériel récolté, certaines transformations tant dans les manières de fabriquer les supports que dans la gestion et les provenances des matières premières siliceuses. Les travaux menés par Jehanne Affolter nous permettent en ce sens de percevoir les territoires parcourus par ces groupes et de mettre en avant de subtiles différences entre les ensembles archéologiques. En ce qui concerne ce secteur du site, il nous reste à étendre significativement la fouille pour tenter d'avoir un aperçu exhaustif de son contenu. Il sera ensuite possible de comparer les assemblages collectés à ceux des fouilles d'Adrien Jayet conservés au musée de Genève.

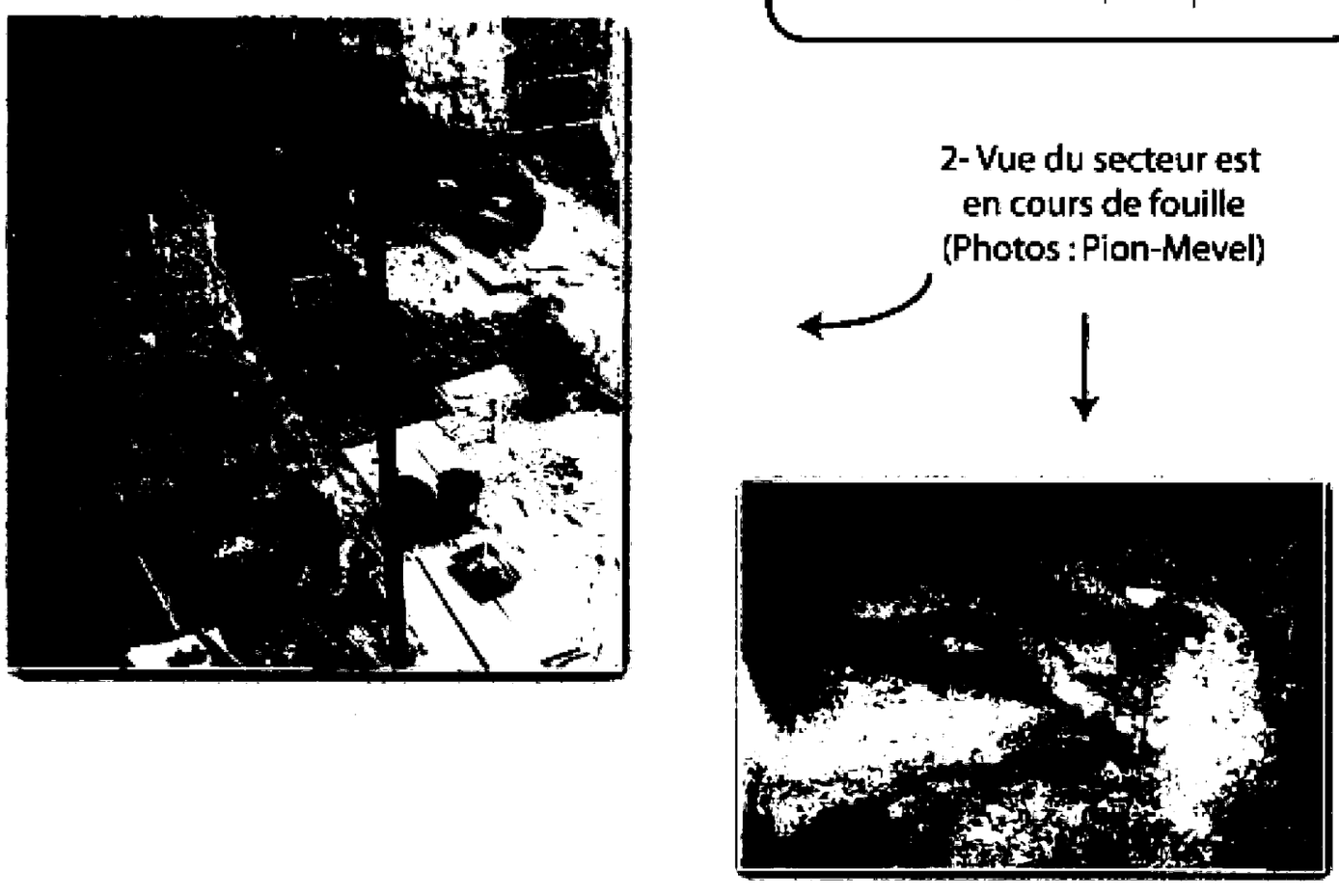
Concernant le secteur oriental, la campagne 2007 a permis la poursuite de l'exploration des niveaux magdaléniens de ce secteur, tout en contribuant à la caractérisation géomorphologique de la séquence, étudiée plus particulièrement par Bernard Moulin. De nombreux vestiges osseux et dans une moindre mesure lithiques (fig. 20), nous permettent de mieux caractériser les groupes qui ont occupé cette partie de l'abri. Dans la même perspective, nous avons entrepris cette année d'explorer les niveaux supérieurs de la séquence. Ces derniers peuvent être prudemment rattachés au techno-complexe azilien, qui a succédé au Magdalénien il y a un peu moins de 12 500 ans. On notera cette année la découverte de plusieurs éléments de parures réalisés à partir de coquillages fossiles, dont un est de provenance lointaine (atlantique ou méditerranée – détermination Louis Chaix) (fig. 21).

La campagne 2008 nous permettra de poursuivre l'exploration des niveaux archéologiques de cet abri majeur pour la compréhension de l'évolution des traditions magdaléniennes et aziliennes de la région.

Ludovic MEVEL[25] et Gilbert PION[26]
avec la collaboration de Jehanne AFFOLTER,
Bernard MOULIN et Louis CHAIX



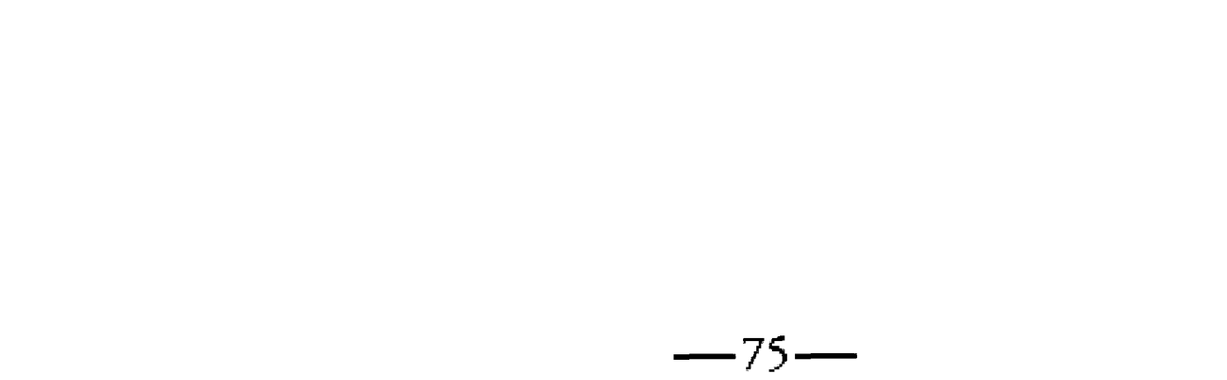
1- Quelques éléments de l'industrie lithique du secteur ouest mis au jour en 2007 (Dessins : Ludovic Mevel)



2- Vue du secteur est en cours de fouille (Photos : Pion-Mevel)

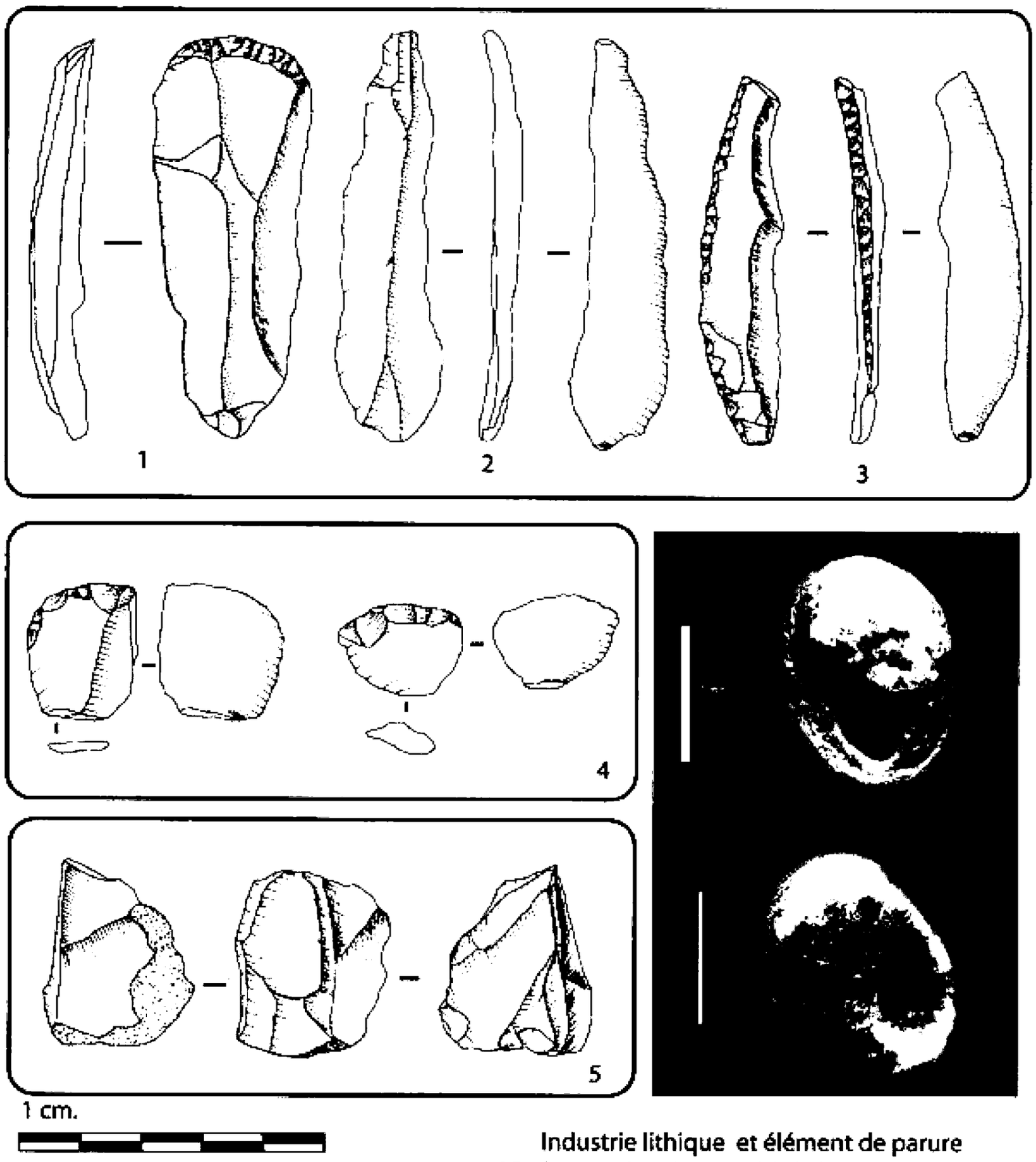
Fig. 19 - Eléments de l'industrie lithique du secteur ouest et vue du secteur est en cours de fouille.

(25) Université Paris 10-Nanterre / UMR 70 55 - Laboratoire Préhistoire et technologie MAE - Maison René Ginouvès 21, allée de l'Université F-92023, Nanterre Cedex.
(26) 895 route de la Bathie 73230 Saint-Alban-Leysse.



Industrie lithique et éléments de faune découvert au sein de l'U.S 5.1 - Magdalénien supérieur. Dessins : Ludovic Mevel - Photo : Pion / Mevel

Fig. 20 - Industrie lithique et éléments de faune - Magdalénien supérieur.



Industrie lithique et élément de parure
(*Cyclope neritea (L.) percée*) de l'U.S 3.1 (Azilien ?)
(Dessins : Ludovic Mevel ; Photo : Louis Chaix)

Fig. 21 - Industrie lithique et élément de parure.

Références bibliographiques

JAYET Ad. (1943) – Le Paléolithique de la région de Genève. *Le Globe (Genève) tome 82, 1943.*

PRADEL L. et PRADEL J.-H. (1960) – Magdaléniens et Aziliens des Douattes. *Société Préhistorique Française*, LVII, 1960, n° 1-2, p. 75-79, fig. 2.

PION G. et MEVEL L. (2005) - Nouvelles recherches sur les occupations tardiglaciaires dans les Alpes du nord françaises : premiers résultats des fouilles de l'abri des Douattes (Musièges - Haute-Savoie), Antiquités Nationales, tome 37, p. 63-68.

HAUT MOYEN AGE

FRANGY, *La Fin de Planaz*
Section B, parcelle 99
Coord. Lambert : 875,750 / 2119,440 ; alt. 395 m

C'est en limite occidentale de la commune qu'est apparu ce nouveau site qui nous a été signalé par la gendarmerie de Frangy après la découverte d'un crâne humain dans une vaste gravière en cours d'exploitation. L'enquête attentive menée sur le terrain[27] a permis de récupérer quelques os fragmentés et une remarquable fibule ou agrafe de vêtement en métal cuivreux ou en argent[28] que l'on peut attribuer au VI[e] siècle. La présence de cet objet, les traces d'oxyde cuivreux observées sur un fragment de côte, les restes de tissu (linceul ?) préservés par l'oxydation couvrant l'objet, attestent que l'un et l'autre sont bien en lien et qu'il existe donc de fortes probabilités pour qu'il s'agisse des restes d'une sépulture.

Toutefois, l'on doit s'étonner qu'aucun autre squelette n'ait été repéré aux alentours lors de ces importants travaux de décaissement puisque les pratiques funéraires au haut moyen âge entraînent la formation, à proximité des zones d'habitats, de vastes espaces consacrés aux inhumations ; ces ensembles qui apparaissent à la fin du IV[e] s. pour être abandonnés au VIII[e] s., peuvent compter plusieurs centaines de sépultures voire un millier comme celui de Sézegnin dans le canton de Genève, fouillé dans les années 1970 (Privati 1983).

Nous voici contraint ici de constater que cette sépulture n'entre pas dans ce schéma à moins d'imaginer que des centaines de sépultures aient été détruites avant notre intervention ce qui semble totalement improbable après notre entrevue avec les conducteurs d'engins, responsables de cette exploitation.

Les tranchées de vérification que nous avons pu mener dans un vaste périmètre autour du point de découverte sont venues confirmer cette non-extension de la zone funéraire au sud et à l'est. L'absence de tout fragment de dalle de schiste ou de molasse dans la zone de la découverte nous conduit à penser que le corps, enveloppé dans un linceul, avait été déposé dans une fosse creusée en pleine terre et non dans un coffre de pierres.

Sans attendre les modestes informations que pourront nous fournir les quelques pièces osseuses recueillies sur le site, il convient de présenter brièvement l'objet de parure qui accompagnait le défunt ou plus vraisemblablement la défunte, ce type de fibule n'étant attesté que dans les tombes féminines.

---

(27) Il convient ici de louer la célérité et l'opiniâtreté du peloton de gendarmerie de Frangy, commandé par l'adjudant Blanchin, qui a su découvrir, dans cette dune de sable, ces pièces essentielles à l'identification de cette sépulture.
(28) L'analyse métallogénique le précisera après sa restauration et son enregistrement dans les collections archéologiques du Musée-Château d'Annecy.



Fig. 22 - La fibule ansée digitée de la Fin de Planaz, datable des années 500 ap. J.-C. ; cl. J. Serralongue, CG74.

Cette fibule de type ansée digitée est de grandes dimensions puisqu'elle mesure 13,6 cm x 5,4 cm et 2,25 cm de hauteur. Seul le porte-ardillon témoigne de son mode de fixation, l'ardillon ayant disparu.

La broche est composée d'un disque semi-circulaire prolongée à l'origine par cinq digitations constituées par des têtes de monstres – deux d'entre elles sont manquantes – relié par une anse à une plaque losangique au pied terminé par une protubérance en tête de monstre. Les deux plaques et l'anse sont décorées d'un fin décor ramifié de volutes et d'esses, dont il restera à préciser après restauration s'il a été obtenu par moulage puis ciselure.

Cet objet s'avère d'une grande rareté dans nos régions alors situées dans l'aire burgonde ; à Poisy, la nécropole de Vernod a livré anciennement une petite fibule de ce type, datée par analogie avec du mobilier trouvé en Rhénanie de la 1ere moitié du VI^{e} siècle (Colardelle, 1983, p. 329-330 et fig. 121.1), et à Yverdon-les-Bains, une sépulture féminine de la nécropole du Pré de la Cure recélait une paire de fibules d'un type proche dans lequel les têtes de monstres sont remplacées par des protomes d'oiseaux (Steiner 2003).

En Rhénanie, la paire de fibules de Graben-Neudorf (Christlein 1978, tafel 50), présente de grandes similitudes dans la forme et le décor, alors qu'en France, dans le Calvados, à Saint-Martin-de-Fontenay, la paire de fibules, accompagnant la défunte de la tombe 270, offre, semble-t-il, la représentation évoluée du modèle ou d'un autre courant stylistique (Pilet

1987, p. 55). Les deux parures sont toutefois datées des années 500 ap. J.-C., datation que l'on pourra sans doute retenir pour la fibule de La Fin de Planaz.

Joël SERRALONGUE
Service départemental de l'archéologie

Références bibliographiques

Privati (1981) : PRIVATI (Béatrice), La nécropole de Sézegnin (IV^e^-VIII^e^ siècle), MDSHAG, T. 10, 1983.

Christlein (1978) : CHRISTLEIN (Rainer), Die Alamannen Archäelogie eines lebendigen Volkes, Konrad Theiss Verlag Stuttgart und Aalen, 1978.

Colardelle (1983) : COLARDELLE (Michel), Sépulture et traditions funéraires du V^e^ au XII^e^ siècle ap. J.-C. dans les campagnes des Alpes françaises du Nord, SADRAH, Grenoble, 1983.

Pilet (1987) : PILET (Christian), A ciel ouvert treize siècles de vie VI^e^ av. J.-C. VII^e^ ap J.-C., La nécropole de Saint-Martin-de-Fontenay (Calvados), Plon, 1987.

Steiner (2003) : STEINER (Lucie), Les nécropoles d'Yverdon et de la Tour-de-Peilz (canton de Vaud (Suisse), Gallo-Romains, Burgondes et Francs en Suisse occidentale, p. 181-190, dans Burgondes, Alamans, Francs et Romains, Besançon, PUFC, 2003.

EPOQUE MODERNE

CLERMONT-EN-GENEVOIS, *château Renaissance*
Section A, parcelle 693
Coord. Lambert : 876,730 / 2114,330 ; alt. 677 m

En 1568, de retour de Rome, Mgr Gallois de Regard (1512-1582), élève en Savoie deux prestigieuses constructions : dans un premier temps, l'hôtel de Bagnoréa à Annecy (Regat, 2004), puis quelques années plus tard, de 1576 à 1580, le château de Clermont dans le village du même nom (Melot 1965, Serralongue et Guffond 2002). Le premier, bâti rue Ste-Claire près du couvent du même nom, est sa résidence d'hiver, le second est "sa maison des champs" (Chatenet, 2003). A Annecy, il est au plus près des instances politiques et religieuses et tout particulièrement de l'évêque de Genève qui y est en exil depuis que Calvin a investi en 1534 le siège de l'ancien diocèse ; à Clermont, il est dans la terre qui l'a vu naître parmi ceux qui l'ont connu enfant avant qu'il ne parte à Genève puis à Rome.

A l'imitation des cardinaux occupant à Avignon puis à Rome des livrées cardinalices ou se faisant bâtir des palais, Mgr Gallois de Regard, de

retour en Savoie reproduit le même cadre de vie en élevant à Annecy l'hôtel de Bagnoréa, et à Clermont une villégiature lui permettant comme aux prélats de la papauté de fuir durant l'été la ville et ses miasmes. S'élevant entre la rue Sainte-Claire et le Thiou, l'hôtel de Bagnoréa formait un îlot perméable aux bruits et aux odeurs ; d'un côté, il ouvrait sur l'une des artères principales de la ville médiévale, riche en mouvements et en criaillements, et de l'autre, il donnait directement sur le canal du Thiou, déversoir naturel du lac et des maisons riveraines, engendrant sans doute des odeurs nauséabondes, surtout en été, mais aussi toutes sortes d'animations et de bruits provoqués par les multiples artifices exploitant la force hydraulique du Thiou..

Aussi, l'on comprend aisément que très rapidement après l'achèvement des travaux entrepris à Annecy, Mgr Gallois de Regard ait fait bâtir à la campagne une maison d'été, une "maison des champs", propre à l'accueillir lui et sa maisonnée pour jouir des plaisirs champêtres, échapper aux chaleurs estivales et aux pestilences urbaines.

Si quelques villégiatures cardinalices sont recensées en France au XVI^{e} siècle, beaucoup plus exceptionnelle est celle d'un évêque, de plus dépourvu de siège épiscopal !

<u>La porte d'honneur, interprétation d'une œuvre de Jules Romain (1499-1546) ou de Philibert de l'Orme (1510-1570).</u>

Nous reviendrons plus en détail, dans une autre parution de la Revue, sur le château de Clermont, son architecture et ses décors, en tous points remarquables et demandant des recherches approfondies. Dans cette notice, nous souhaitons seulement apporter un nouvel élément à la connaissance de ce monument, dépourvu de tout document, plan, archives ou livres de compte.

De retour d'Italie et plus précisément de Rome où Mgr Gallois de Regard a fréquenté la cour pontificale pendant 15 années, il met en application, à Annecy comme à Clermont, les nouveaux préceptes architecturaux de la Renaissance, définis et mis en œuvre par les ingénieurs italiens (Serlio, Vignole, Palladio) ou français (Jacques Androuet du Cerceau, Philibert de l'Orme), rompus à la connaissance de l'antique par l'observation des monuments romains mais aussi par l'examen attentif de l'ouvrage de l'ingénieur latin Vitruve, édité des 1486 puis illustré en 1511 avant d'être traduit et imprimé dans toute l'Europe.

A Clermont, le mur de façade reliant en retrait les deux tours ou pavillons d'angle présente un aspect sévère, lointain écho des courtines des forteresses médiévales. En son centre est percée une porte monumentale, formant saillie dans la maçonnerie de gros blocs de molasse, prélevés peut-être dans le mur d'enceinte du château des comtes de Genève, situé à l'aplomb du château Renaissance (fig. 23, 24).

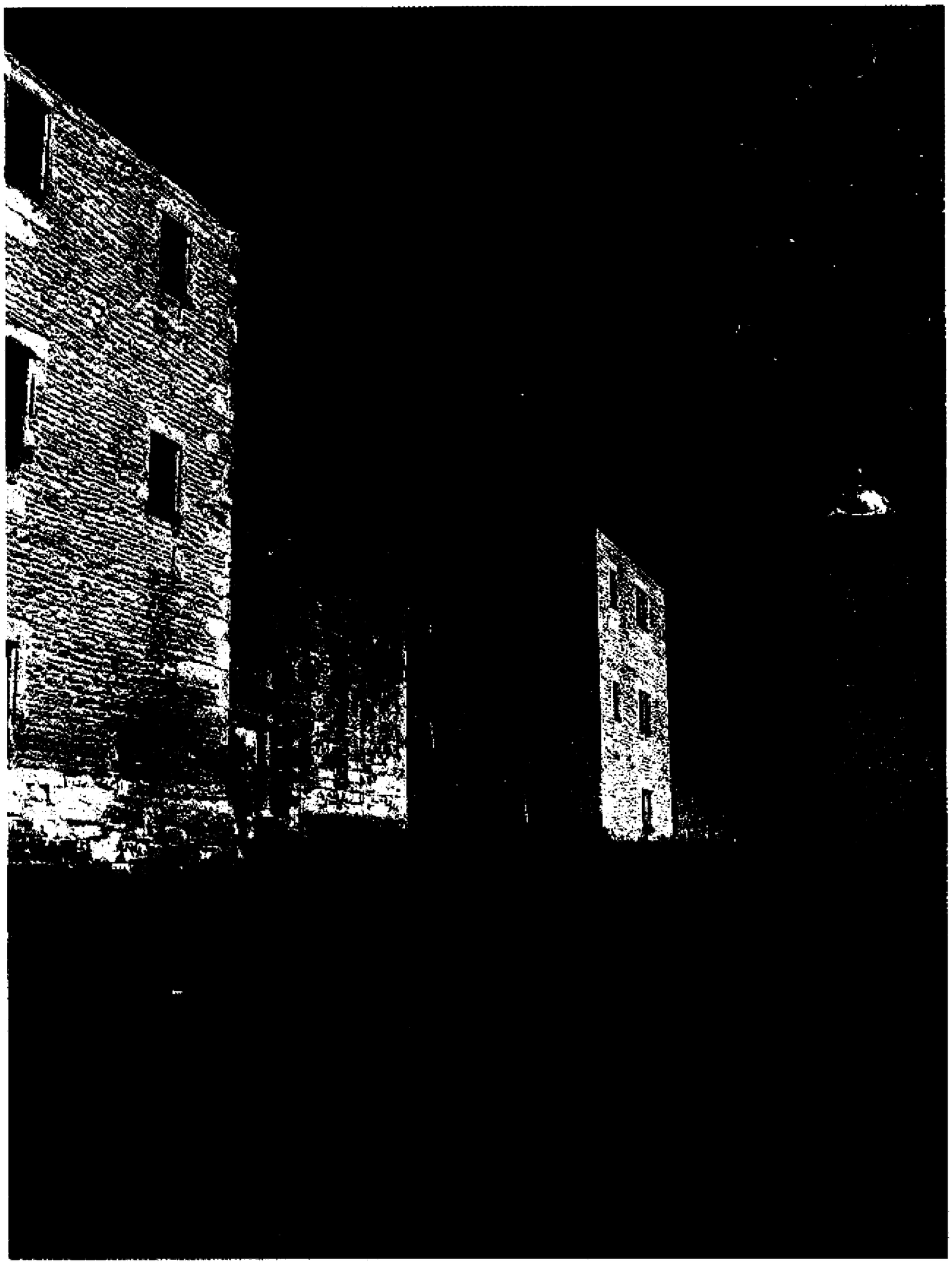


Fig. 23 - La façade sud du château élevée entre 1578 et 1580 et l'église St-Etienne (1856-1860) ; cl. J. Serralongue, CG74.

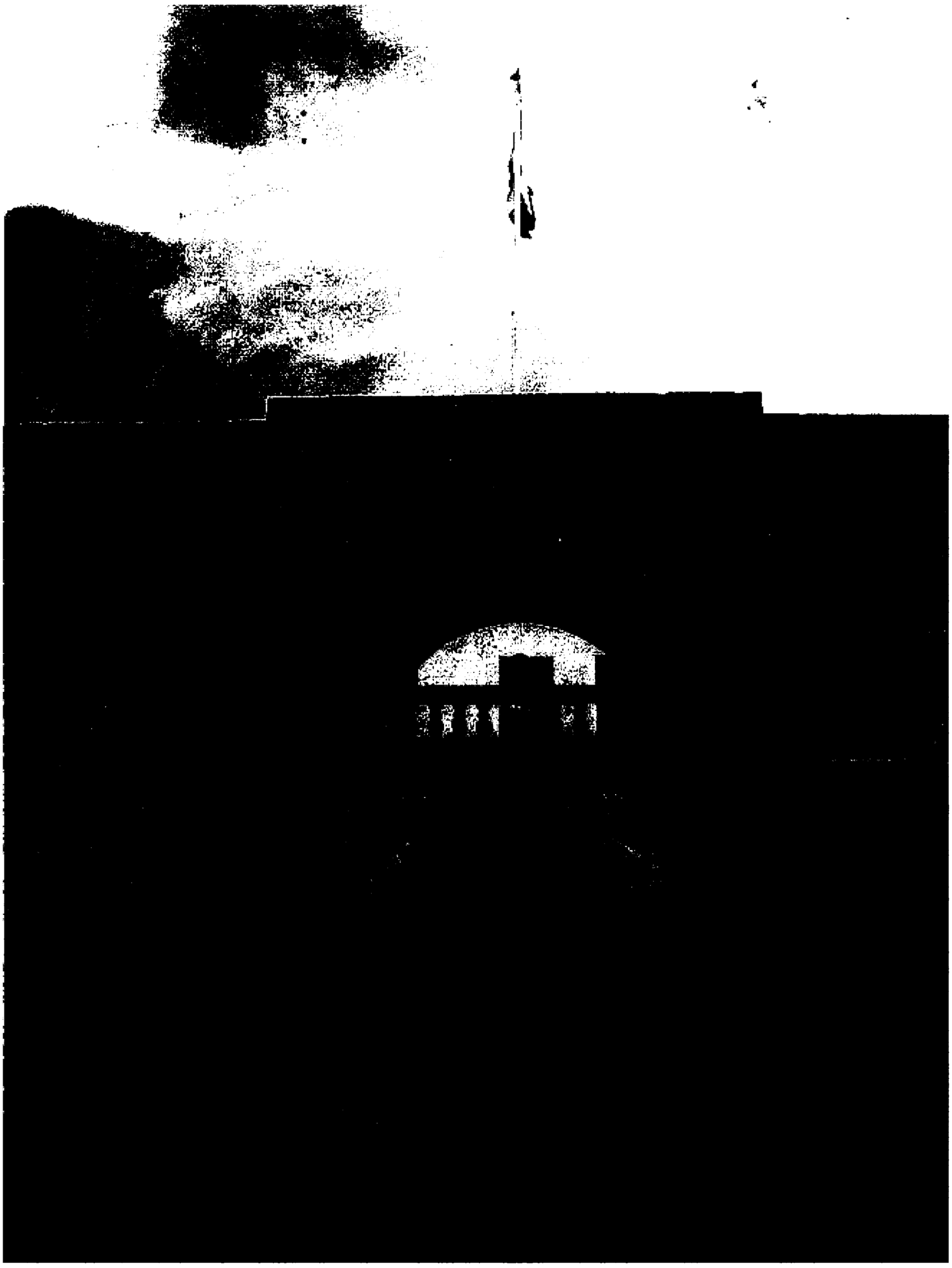


Fig. 24 - La porte monumentale perçant la façade sud du château de Clermont ;
cl. J. Serralongue, CG74.

· Ce percement rappelle modestement le bâtiment d'entrée du château d'Anet, élevé en 1552 par Philibert de l'Orme ou encore le pavillon élevé par Jean Bullant au centre de l'aile d'entrée du château d'Ecouen vers 1555 (Blunt 1983, p. 113).

Si la porte triomphale perçant la façade de la villégiature cardinalice de Saint-Maur, élevé en 1541-1544 par Philibert de l'Orme pour le cardinal du Bellay, met en œuvre déjà les mêmes leçons, qu'il présentera de manière plus éloquente en 1567 dans le *Premier tome de l'architecture*, le plus important ouvrage d'architecture française publié au XVI[e] siècle, il ressort dans un ouvrage récent (Garric 2004, p. 61-63), que les emprunts de Philibert de l'Orme à l'architecture créée à Rome par ses confrères italiens est sans doute beaucoup plus importante qu'il n'y paraît.

L'auteur a ainsi découvert dans les collections de Windsor Castel deux dessins de portes de Giovanni Antonio Dosio reproduisant des travaux de Giulio Romano que l'on retrouve dans le *Premier tome de l'architecture* de Philibert de l'Orme comme étant ses propres créations…

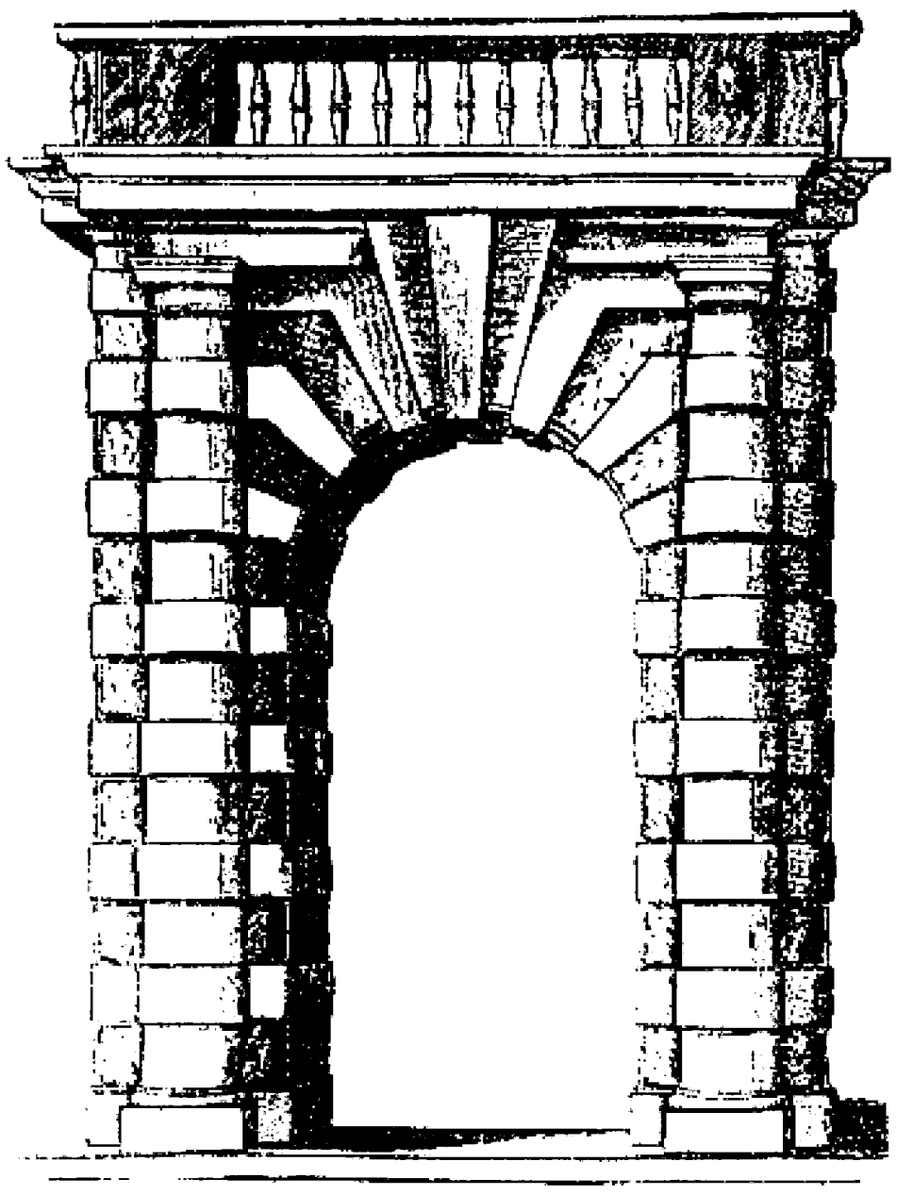


Fig. 25 - La porte du fol° 239 du Premier Tome de l'Architecture de Philibert de l'Orme, publié en 1567.

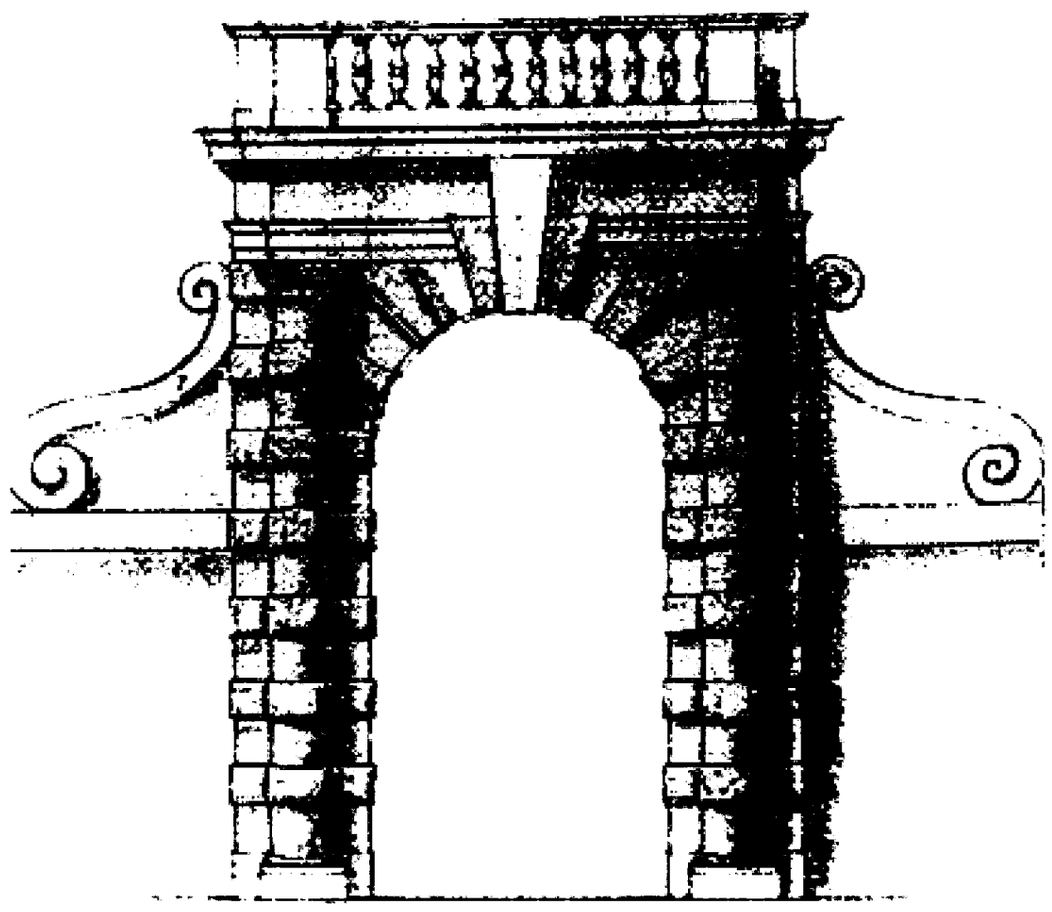


Fig. 26 - Le dessin de Giovanni-Antonio Dosio d'après Giulio Romano, conservé à Windsor Castle (inv. 10483).

L'une de ces deux portes – celle sommée d'un balcon bordé de balustres - a, semble-t-il, servi de modèle à Gallois de Regard – avait-il gardé en mémoire l'œuvre de Jules Romain, remarquée durant son séjour italien ou s'est-il porté acquéreur de l'ouvrage de Philibert de l'Orme dès son retour en Savoie ? Toujours est-il que Clermont plus qu'Annecy lui a permis de mettre en application les leçons les plus récentes de l'architecture moderne.

Sans doute, des pistes pour identifier son inspirateur sont-elles à rechercher dans les détails architectoniques ou décoratifs : - les bossages, employés abondamment dans les piles quadrangulaires baguées soutenant le "pavillon" coiffant la porte ou dans l'arc surbaissé et les piédroits de la porte, peuvent être en demi-sphères ou en tables arrondies ou elliptiques mais lisses, quadrangulaires ou en tables arrondies mais à pointe de diamant ou à bandes, - les décors en méplat des chapiteaux "corinthiens" et des fleurons ronds ou quadrangulaires ornant les bases des colonnes ou les blocs d'appui supportant le balcon, - la corbeille de fruit, allégorie de l'abondance, ornant le pilier central du balcon, - les balustres, très différents

de ceux bordant les galeries entourant la cour intérieure ou encore – les trois boules de pierre sur piédestal coiffant la balustrade. Tous ces détails semblent empruntés à un autre vocabulaire dont le ou les auteurs restent à identifier. Un indice est peut-être fourni par le palais du Té à Mantoue, construit de 1526 à 1534 par Giulio Romano pour le prince Frédéric II de Gonzague ; l'architecte y réintroduit les bossages, délaissés depuis l'époque féodale où ils étaient utilisés à des fins défensives ; ici Giulio Romano imagine même des colonnes baguées à bossages … comme on en voit au portail de Clermont.

Joël SERRALONGUE
Service départemental de l'archéologie

Références bibliographiques

Blunt, 1983 : BLUNT (Anthony), Art et architecture en France 1500-1700, éd. Macula, 1983.

Chatenet, 2003 : CHATENET (Monique) Etudes réunies par, Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance, Actes des premières Rencontres d'architecture européenne, Château de Maisons, 10-13 juin 2003, Ed. Picard, Paris, 2006.

Garric, 2004 : GARRIC (Jean-Philippe), Recueils d'Italie – Les modèles italiens dans les livres d'architecture français, éd. Pierre Mardaga, 2004.

Melot, 1965 : MELOT (Michel) : Le château de Clermont dans Congrès archéologique de France, CXXIIIe session, 1965, Savoie, p. 167-174.

Regat, 2004 : REGAT (Christian), L'Hôtel de Bagnoréa, dans Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne, T. 109, 2004, p. 209-263.

Serralongue et Guffond, 2002 : SERRALONGUE (Joël) et GUFFOND (Christophe), Le château de Clermont ou les fastes d'un évêque en Savoie au XVI[e] siècle, document d'information, réal. Historic'one, Annecy-le-Vieux.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

PERIODES MEDIEVALE ET MODERNE

ARMOY, *Eglise paroissiale*
Section AD, parcelle 13
Coord. Lambert 921,960 / 2158,565 ; alt. 626 m

En novembre 2007, à l'occasion de travaux de réaménagement du parvis de l'église d'Armoy impliquant d'importants décaissements, de nombreux ossements humains ont été mis au jour. Ce n'est qu'une fois les travaux de terrassement bien engagés et plusieurs jours après la découverte des premiers ossements que les services officiels ont été informés.

Posée sur un promontoire surplombant la Dranse, l'église domine la route qui subit, à cet endroit, une forte pente. La configuration des bâtiments est particulière : si l'église arbore un portail daté de 1815, elle n'en possède pas moins un certain nombre d'éléments architecturaux plus anciens, dont un bénitier en marbre rose daté quant à lui de 1699, de reprises de construction et d'ouvertures anciennes bouchées. Par ailleurs, l'église actuelle est construite sur ce qui paraît être une église antérieure, espace actuellement bétonné dans lequel a été installée la chaufferie. Au chevet se développe le bâtiment du presbytère. Au sud de l'église, auraient été retrouvées des sépultures en coffres de dalles, sans indice supplémentaire[29].

Les travaux ont entraîné la démolition du mur de soutènement du parvis et le décaissement de ce dernier sur une hauteur atteignant, au nord, 3,50 m ! A cet endroit, l'épaisseur observée des niveaux de sépultures est limitée à 1 m, en partie supérieure de la coupe. S'il est indéniable que ces travaux ont bien perturbé plusieurs sépultures en place, ce secteur s'est déjà trouvé bouleversé antérieurement par la pose de réseaux électriques.

Les niveaux situés dans l'axe du collatéral nord, entre le mur de soutènement et le pied du clocher-porche ont été décaissés sur 0,50 m. Un certain nombre de sépultures y a été détruit mais d'autres ont été épargnées. L'église a fait l'objet, pour le reste, d'un drainage périphérique de faible largeur (moins de 0,50 m) sans autre dommage.

On sait très bien que, du Moyen Age jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, toutes les églises paroissiales étaient entourées de leur cimetière. Aussi il n'en est que plus regrettable que des compromis ne soient pas trouvés, lorsque cela est possible, pour éviter de bouleverser le principal lieu de mémoire d'une commune.

Christophe GUFFOND
Service départemental de l'archéologie

(29) Information de M. Hyacinthe, d'Armoy.

ETUDES DIVERSES

A la recherche de la provenance des roches employées dans la villa du Thovey à Faverges[30]

Jusque dans les années soixante, la recherche de l'origine des matériaux employés dans les constructions antiques s'appuyait uniquement sur des caractéristiques externes telles que la couleur, la texture, la taille des grains, la densité, l'aspect de la patine... Ces indices, naturellement trop subjectifs et insuffisants, conduisaient souvent les archéologues, surtout lorsqu'ils ne disposaient pas de preuves écrites, à des conclusions erronées.

Depuis quelques décennies, les archéologues ont pris conscience de la nécessité d'aborder ces problèmes d'une manière plus rigoureuse en menant des recherches interdisciplinaires avec des géologues. Dans ce travail, nous présentons les méthodes développées par l'équipe du Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Genève et de l'Institut de géologie de l'Université de Berne ainsi que les résultats des analyses[31].

Parmi les échantillons analysés, deux types de roches ont été identifiés :
- Des calcaires d'origine locale (Haute-Savoie),
- Des marbres provenant de Carrare (Italie) et de Villette (Savoie).

Les techniques mises en œuvre pour leur identification furent différentes suivant le type de roche.

Les calcaires de provenance locale (Haute-Savoie)

Un calcaire est une roche sédimentaire le plus souvent marine et essentiellement composée de calcite (CaCO3). Ce type de roche résulte dans la majorité des cas de l'accumulation de squelettes et de coquilles calcaires de tailles et de natures diverses (de ce qui est visible à l'œil nu à ce qui est seulement observable au microscope électronique). Une petite partie (par exemple le ciment qui lie les éléments) ou parfois la totalité est issue de précipitation chimique ou biochimique.
Un calcaire se dépose en premier lieu sous forme de masse boueuse et sa transformation en roche solide conserve une grande partie des caractères originels. Ainsi, grâce à l'étude du microfaciès (caractéristiques paléontologiques et sédimentologiques) au microscope polarisant, on obtient de nombreux renseignements sur l'âge, le milieu de dépôt, etc. Ces données permettent d'avancer une hypothèse d'une assez grande fiabilité sur le lieu de provenance.

(30) Pour en savoir plus sur ce site situé en limite sud-est du bourg de Faverges, nous signalons au lecteur la parution en 2005-2006, dans la Revue Archéologique de Narbonnaise d'une synthèse sur Faverges dans l'Antiquité, intitulée "Le site de Viuz-Faverges/*Casuaria* (Haute-Savoie) : agglomération, sanctuaire et *villa* dans la cluse d'Annecy", due à Alain Piccamiglio et Maxence Segard.
(31) Signalons qu'en 1993, les auteurs de cet article ont été sollicités par les responsables de l'opération de fouilles menée sur le sanctuaire romain de Viuz-Faverges pour faire l'analyse des marbres recueillis sur le site. Cette étude publiée en 1994 dans la Chronique archéologique de la Revue Savoisienne, offre d'intéressantes perspectives de recherches avec celle-ci.

L'étude du microfaciès d'un calcaire nécessite un prélèvement pour la confection d'une lame mince (une fine pellicule de roche de 1/300 mm d'épaisseur placée entre un porte-objet et une lamelle en verre) qui est ensuite observée au microscope polarisant.

Il est évident que les calcaires employés dans ce site sont d'origine locale. Une importation de roches non seulement communes mais largement présentes et facilement exploitables dans la région serait absurde. Par contre, la localisation exacte de la carrière est impossible, car nous ne disposons pas d'un répertoire exhaustif des carrières antiques : certaines ont disparu, d'autres subsistent mais l'exploitation moderne a effacé la plupart du temps les traces qui permettraient d'attester leur ouverture dans les temps anciens. Nous pouvons seulement affirmer qu'à cause des problèmes liés au transport, le matériel provenait de la source la plus proche.

1 - 93-03 : Zone thermale. Portique "N" du plan, niveau supérieur, fragment de tore, diamètre 44 mm, calcaire blanchâtre.

Il s'agit d'un calcaire fin avec des débris de tests de mollusques et des foraminifères benthiques. Les caractéristiques de cette roche nous permettent de dire, avec un degré de certitude important, que ce matériel provient des calcaires urgoniens d'âge Crétacé inférieur qui affleurent largement dans la région. La carrière dans laquelle la roche a été prélevée n'a pas été identifiée.

2 - 93-19 : Couloir, fragment de fût avec astragale, posé sur le sol du 3ème siècle. Cette roche est un calcaire fin avec des spicules d'éponges. Il provient vraisemblablement des niveaux hauteriviens que l'on rencontre dans les environs du site : carrière de Doussard ou une autre carrière proche et ouverte dans ces roches crétacées mais non répertoriée.

3 - 93-01 : Zone thermale. Portique "N" du plan, moellon en calcaire noir à petits foraminifères indéterminables provenant du mur : carrière du Thovey ou une autre carrière proche et ouverte dans un niveau similaire mais non répertoriée.

4 - 93-02 : Péristyle, fragment de fût de colonne, 3ème s., calcaire gris à patine noire micritique très diaclasé : carrière de Doussard ou une autre carrière proche et ouverte dans un calcaire similaire mais non répertoriée.

5 - 93-20 : Péristyle, fragment de fût de colonne, 3ème s., calcaire roux bioclastique (foraminifères, algues, tests de mollusques…) : carrière indéterminée mais proche du site.

Les marbres importés (Italie et Savoie)

Du point de vue géologique et archéologique, le terme marbre s'applique uniquement à un calcaire ($CaCO_3$) ou à une dolomie $(Ca,Mg)(CO_3)_2$ transformés en roches métamorphiques. Cela implique que la roche originelle a subi des modifications importantes de la composition et de la structure initiales à la suite d'une élévation de température et de pression.

Les techniques utilisées dans cette étude

Si certains marbres colorés sont plus ou moins facilement identifiables, ce n'est pas le cas pour la majorité des marbres et en particulier des marbres blancs. En effet, ces derniers présentent un aspect uniforme : suite aux modifications subies lors du métamorphisme, les structures sédimentaires originelles et les fossiles ont pratiquement toujours disparu et on n'observe que les cristaux de calcite ou de dolomite. Les critères de différenciation faciles à mettre en évidence font donc défaut.

Il existe certes des différences telles que la taille des grains ou la présence de minéraux accessoires (en très faible quantité) mais il est délicat de baser des déterminations sur ces seuls éléments car il existe des variations importantes au sein d'une même formation marmorisée.

L'équipe du Muséum de Genève et de l'Université de Berne a développé un programme de recherche pour différencier les marbres blancs. Elle applique trois méthodes différentes et complémentaires, rapides à mettre en œuvre, peu onéreuses et exigeant une faible quantité de matériel (aucune technique non destructrice n'a fait ses preuves jusqu'à présent).

L'étude des isotopes stables du carbone et de l'oxygène

Un atome possède un noyau composé de protons et de neutrons autour duquel gravitent des électrons. Les protons sont en nombre équivalent aux électrons mais le nombre de neutrons peut être différent. Ainsi deux éléments de même numéro atomique, des isotopes, se distinguent par leur masse et non par leurs propriétés chimiques. Par exemple, pour les deux isotopes du carbone, carbone-12 et carbone-13, les chiffres 12 et 13 représentent le poids atomique exprimé en grons (une unité qui correspond au poids d'un atome d'hydrogène).

Les isotopes stables possèdent un noyau qui ne subit aucune modification au cours du temps s'il n'y a pas d'apport d'énergie extérieure par bombardement ou irradiation par exemple. Les isotopes radioactifs ont un noyau instable qui se transforme spontanément en un autre noyau par émission d'un rayonnement ou d'une particule

Puisque ce sont des pierres calcaires, il est possible de mesurer les isotopes stables du carbone (^{13}C /^{12}C) et de l'oxygène (^{1}O /^{16}O). Les isotopes stables de ces deux éléments se présentent dans des proportions différentes selon le type de marbre. Certes, les différences sont minimes mais il est possible de les quantifier grâce à un spectromètre de masse de haute précision.

Le chiffre donné ne représente pas les valeurs des rapports isotopiques mais leurs écarts entre ces valeurs et un standard. Pour l'oxygène et le carbone, le standard est un rostre de bélemnite (PDB).

Cette méthode utilisée depuis une quarantaine d'années a l'avantage de requérir peu de matériel : 5 mg de poudre au maximum. Elle s'est révélée satisfaisante tant que le nombre d'échantillons analysés était faible. Actuellement, du fait de l'augmentation du nombre de gisements et d'échantillons étudiés dans la banque de données, il ressort que les différentes aires isotopiques montrent des zones de recouvrement importantes. Il a donc fallu rechercher une technique supplémentaire pour ajouter un nouveau critère de différenciation.

L'étude avec un microscope de cathodoluminescence s'est révélée particulièrement performante (Barbin et al., 1989).

> La cathodoluminescence est l'émission de lumière après excitation des centres luminogènes d'un objet (dans le cas présent, un marbre) par un faisceau d'électrons. Ce phénomène bien connu des physiciens est utilisé notamment dans les tubes cathodiques des téléviseurs. L'image de la roche obtenue de cette manière est appelée cathodomicrofaciès.

Si cette méthode s'est montrée très efficace, c'est notamment dû au fait que l'on travaille sur la roche entière. Le respect de la structure de la roche peut mettre en évidence de subtiles différences. Puisque les sédiments originels des marbres blancs diffèrent sur de nombreux points (composition, milieu de dépôt, âge, ancienne situation géographique et histoire géologique), il est logique de penser que chaque marbre a gardé, malgré son homogénéisation apparente lors du métamorphisme, une certaine identité. Les autres techniques exigent de la poudre, cela signifie que l'on homogénéise par exemple des variations chimiques et on ne distinguera pas deux marbres ayant le même bilan chimique même si la répartition des éléments est différente. Par contre, ces nuances seront marquées par la répartition et l'intensité des couleurs du cathodomicrofaciès.

Tout comme pour les pièces en calcaire, un prélèvement a été nécessaire pour confectionner la lame mince qui a été étudiée avec le microscope de cathodoluminescence. Le cathodomicrofaciès obtenu a été comparé à ceux de notre banque de données qui comporte plus de mille échantillons provenant essentiellement de carrières antiques et modernes de tout le pourtour méditerranéen au sens large (Barbin et al., 1992).

Pour cette analyse, nous avons utilisé un microscope de cathodoluminescence particulièrement performant mis au point à l'Institut de géologie de l'Université de Berne (Ramseyer et al., 1989). Les plaques minces (épaisseur 1/300 mm) sont finement polies et couvertes d'un film d'aluminium conducteur et transparent qui augmente l'intensité de la luminescence en raison d'un effet de miroir et de contre-charge de la surface de l'échantillon. La cathode chaude permet d'obtenir un courant stable et facile à régler. La tension du faisceau électronique appliquée est de 30 keV et la densité de 0,4 $\mu A/mm^2$. La reproductibilité de la cathodoluminescence sur film photographique (Ektatchrome 400 exposé à 800 ASA) est possible car la luminescence ne varie pas durant l'observation.

L'étude de la texture et de la taille maximale des grains a été faite au microscope polarisant sur la lame mince réalisée pour la cathodoluminescence.

a. Le marbre de Carrare (Italie)

Ces marbres calcitiques montrent une texture homéoblastique et des grains de petite taille (0,8 mm au maximum). Les valeurs isotopiques de $\delta\ ^{13}C$ varient entre 1,8 et 2,4 ‰ et celles de $\delta^{1}O$ entre –1,4 et –2,7 ‰.

Si l'analyse isotopique qui se situe dans une zone du diagramme où plusieurs champs se recouvrent (fig. 28) n'est pas concluante, le cathodomicrofaciès (brun orange avec une intensité moyenne et une répartition homogène à légèrement hétérogène), la texture et la taille maximale des grains sont caractéristiques des marbres de Carrare (Italie).

Dans les thermes du Thovey, les éléments suivants ont été réalisés dans un marbre de Carrare (fig. 27, 29) :

6 - 93-04 : Tepidarium, salle G, marbre blanc, épaisseur 12,5 mm.

7 - 93-07 : Tepidarium, salle G, marbre blanc bleu, épaisseur 15 mm.

8 - 93-11 : *Frigidarium, salle E du plan, placage du bassin, marbre blanc micacé, épaisseur 12,5 mm.*

9 - 93-12 : Caldarium, salle F du plan, placage de la baignoire.

10 - 993-16 : *Salle de chauffe, salle 1 (C sur le plan), couche 6, plaque blanc micacé, épaisseur 14,3 mm.*

11 - 93-17 : Salle de chauffe, salle 1 (C sur le plan), couche 6, plaque blanc bleuté, épaisseur 16,8 mm.

b. Le marbre de Villette (Savoie)

Ces marbres calcitiques avec veines colorées ou légèrement gris bleu, présentent une texture cataclastique. La taille des grains est extrêmement

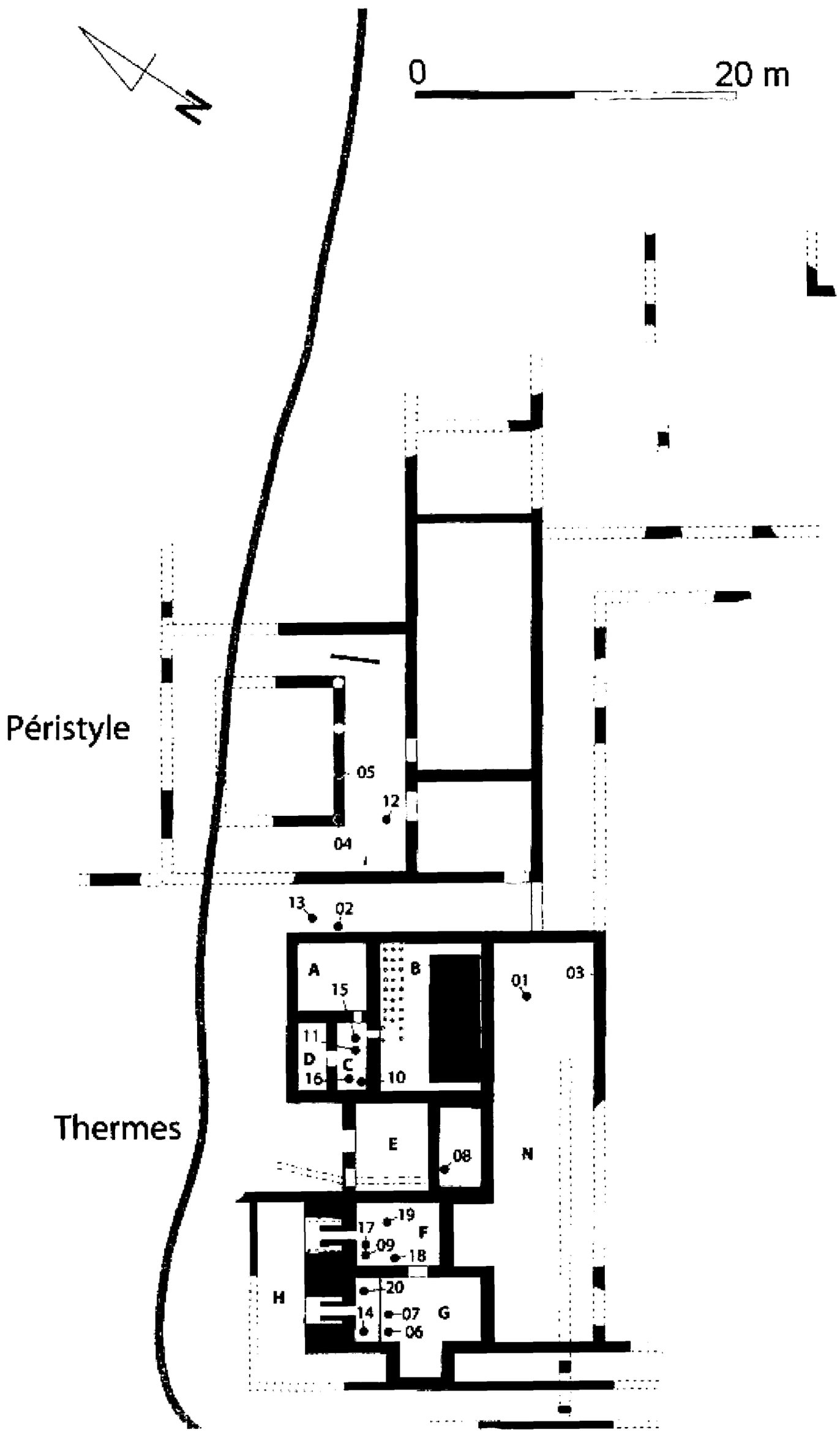


Fig. 27 - Plan du site du Thovey et localisation des éléments architecturaux analysés.

variable au sein d'un même échantillon et les dimensions maximales atteignent plus de 2 mm. Les valeurs isotopiques (fig. 28) montrent deux aires principales de répartition :

- un champ avec des valeurs isotopiques de $\delta^{13}C$ qui varient entre 0,95 et 1,96 ‰ et celles de $\delta^{1}O$ entre –6,74 et –7,44 ‰,
- un champ avec des valeurs isotopiques de $\delta^{13}C$ qui oscillent entre 2,51 et 3 ‰ et celles de $\delta^{1}O$ entre –2,63 et –3,73 ‰,
- une mesure isolée avec des valeurs de 0,25 ‰ pour $\delta^{13}C$ et de –4,58 ‰ pour $\delta^{1}O$.

Les valeurs isotopiques des marbres de Villette de notre banque de données présentent une répartition dispersée qui recouvre largement les aires définies par les mesures des échantillons du Thovey.

L'étude en cathodoluminescence nous indique clairement que ces marbres proviennent de Villette (Savoie). En effet, la luminescence, qui a une couleur variant du jaune au marron avec répartition hétérogène et intensité forte à faible, correspond à celle des marbres calcitiques de Villette figurant dans notre banque de données.

L'étude au microscope (texture, taille des grains) conduit à la même conclusion.

Les échantillons cités ci-dessous présentent les caractéristiques des marbres de Villette (fig. 27, 29) :

12 – 93-05 : Péristyle, strati 17, couche 10, fragment de marbre blanc veiné de violet et rose, épaisseur 12 mm,

13 – 93-18 : Couloir entre les thermes et le péristyle, couche du 3ème s., fragment de marbre blanc veiné de bleu, épaisseur 21,5 mm.

Les Thermes :

14 – 93-06 : Tepidarium, salle G, marbre blanc bleu, épaisseur 15 mm,

15 – 93-14 : Salle de chauffe, salle 1 (C sur le plan), couche 6, plaque blanc rose, épaisseur 7,3 mm,

16 – 93-15 : Salle de chauffe, salle 1 (C sur le plan), couche 6, plaque blanc violet, épaisseur 13,8 mm,

17 – 93-13 : Caldarium, salle F du plan, placage au-dessous de la baignoire, marbre blanc jaune, épaisseur 18,8 mm,

18 – 93-08 : Caldarium , salle F du plan, placage du sol pris sous la baignoire, marbre blanc bleu, épaisseur 24 mm,

19 – 93-09 : identique à 93-08,

20 – 93-10 : Tepidarium, salle G, placage du bassin, marbre blanc bleu, épaisseur 16,5 mm.

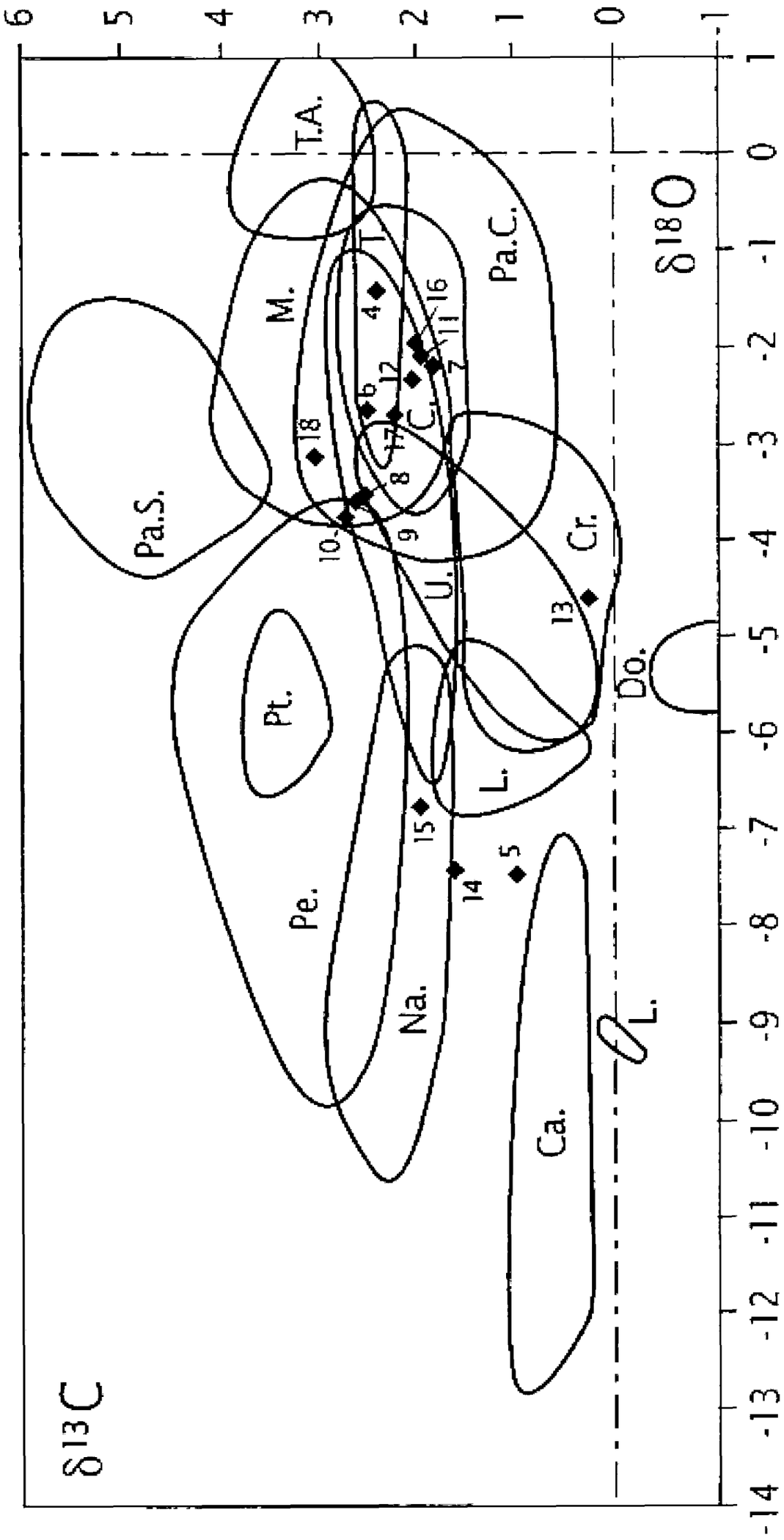


Fig. 28 - Valeurs isotopiques des échantillons analysés confrontés aux champs isotopiques des principales zones d'extraction connues et étudiées.

Do. Dokimeion (Région égéenne, Turquie occidentale) – **L.** Lasa (Trentin-Haut-Adige, Italie) – **Ca.** Candoglia (Piémont, Italie) – **Na.** Naxos (Cyclades, Mer Egée, Grèce) – **Pe.** Pentélique (Attique, Grèce) – **Pt.** Pteleos (Magnésie, Thessalie, Grèce) – **U.** Usak (Région égéenne, Turquie occidentale) – **Cr.** Crevola (Piémont, Italie) – **Pa.S.** Paros-Stefani (Cyclades, Mer Egée, Grèce) – **M.** Marmara (Mer de Marmara, Turquie) – **C.** Carrare (Toscane, Italie) – **T.** Thasos (Thrace, Mer Egée, Grèce) – **Pa.C.** Paros-Chorodaki (Cyclades, Mer Egée, Grèce) – **T.A.** Thassos-Aliki (Thrace, Mer Egée, Grèce).

Le champ isotopique des marbres de Villette, qui recouvre de nombreux autres champs, n'a pas été indiqué.

N°	N° inv.	Localisation et utilisation	Provenance
1	93-03	Zone thermale - portique - fragment de tore de base de colonne	Locale, carrière indéterminée
2	93-19	Couloir - fragment de fût posé sur le sol du 3ème s. après J.-C.	Carrière de Doussard ou autre carrière locale non répertoriée
3	93-01	Zone thermale - moellon provenant du mur du portique du 3ème s. après J.-C.	Carrière du Thovey ou autre carrière locale non répertoriée
4	93-02	Péristyle – fragment du fût de la colonne début 3ème s. ap. J.-C.	Carrière de Doussard ou autre carrière locale non répertoriée
5	93-20	Péristyle – fragment du fût de la colonne début 3ème s. ap. J.-C.	Locale, carrière indéterminée
6	93-04	Zone thermale – tepidarium	Marbre de Carrare
7	93-07	Zone thermale – tepidarium	Marbre de Carrare
8	93-11	Zone thermale – frigidarium – placage du bassin d'eau froide	Marbre de Carrare
9	93-12	Zone thermale – caldarium - "solium" placage de la baignoire	Marbre de Carrare
10	93-16	Zone thermale – salle de chauffe - couche 6 - remblai - plaque	Marbre de Carrare
11	93-17	Zone thermale – salle de chauffe - couche 6 - remblai	Marbre de Carrare
12	93-05 (Th. P. 132)	Péristyle – strati 17 - couche 10	Marbre de Villette
13	93-18	Couloir – plaque sur le sol du 3ème siècle	Marbre de Villette
14	93-06	Zone thermale – tepidarium - plaque de revêtement de sol	Marbre de Villette
15	93-14	Zone thermale – salle de chauffe - plaque couche 6 - remblai	Marbre de Villette
16	93-15	Zone thermale – salle de chauffe - plaque couche 6 - remblai	Marbre de Villette
17	93-13	Zone thermale – caldarium - "solium" placage du sol	Marbre de Villette
18	93-08	Zone thermale – caldarium - "solium" placage du sol	Marbre de Villette
19	93-09	Zone thermale – caldarium - "solium" placage du sol	Marbre de Villette
20	93-10	Zone thermale – tepidarium - placage du bassin	Marbre de Villette

Fig. 29 - Tableau récapitulatif des pièces architecturales analysées dans la villa de Thovey - Localisation, utilisation et provenance.

Remerciements :

Nous remercions vivement Mme Heidi Haas (Institut de géologie de l'Université de Berne) pour les analyses des isotopes stables du carbone et de l'oxygène, Mme Ursula Menkveld-Gfeller (Muséum d'histoire naturelle de Berne) pour les photos au microscope de cathodoluminescence et Mme Florence Marteau (Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Genève) pour la figure 28.

Références bibliographiques

Barbin, V., K. Ramseyer, D. Decrouez, J.L. Maier et J. Chamay (1989) : Marbres blancs : caractérisation par cathodoluminescence. Comptes-rendus de l'académie des Sciences Paris : (II) 308 : 861 – 866.

Barbin, V., K. Ramseyer, D. Decrouez, S.J. Burns, J. Chamay et J.L. Maier (1992) : Cathodoluminescence of white marbles : an overview. Archaeometry 34,2 : 175 – 183.

Ramseyer, K., J. Fischer, A. Matter, P. Eberhardt et J. Geiss (1989) : A cathodoluminescence microscope for low intensity luminescence. Journal Sedimentary Petrology 59 : 619 – 622.

Danielle DECROUEZ
directrice du Muséum d'histoire naturelle et
du musée d'histoire des sciences de la Ville de Genève, Suisse
et **Karl RAMSEYER**
Professeur, Institut für Geologie, Universität Bern, Suisse

Prospection thématique : Les sites fortifiés de hauteur de l'âge du Fer dans les Alpes du Nord. Sites fortifiés de la Haute-Savoie.

De très nombreuses publications mentionnent des *oppida*, des sites fortifiés de hauteur attribués aux Gaulois, en Dauphiné/Savoie. Pour autant, les sites recensés sont très mal connus. Une reprise du dossier et, de surcroît, des vérifications de terrain, s'imposaient pour une meilleure connaissance de l'âge du Fer des départements actuels de la Drôme, de l'Isère et des deux Savoie. Ce propos dépassant le cadre de la *Revue Savoisienne*, je me limiterai ici à la Haute-Savoie.

Il y a, dans le département de la Haute-Savoie, de nombreux petits sites de hauteur fortifiés, conçus comme des habitats protégés de l'âge du Fer. Pierre Broise leur a consacré une partie de sa thèse (Broise 1974), reprise par Marie-Pierre Willigens (Willigens 1991) ou, plus récemment, par Aimé Bocquet (Bocquet 2004). La fouille programmée du Mont de Musièges par Joël Serralongue a apporté des données plus concrètes ; ses repérages ont permis la vérification d' "*oppida*" et la découverte de nouveaux sites.

Les "*oppida*" de la Haute-Savoie, révision des données

La prospection thématique 2007 sur les sites fortifiés de hauteur de l'âge du Fer dans les Alpes du Nord n'a pas permis une vérification de l'ensemble des sites étudiés par Pierre Broise. Cependant, l'étude du matériel recueilli, de la bibliographie, et les prospections permettent, considérées ensemble, de discuter des onze "*oppida*" de Pierre Broise et des autres sites reconnus comme tels. Il convient, pour bien les comprendre, d'opérer deux distinctions : le type de structures conservées et le matériel découvert (Fig : 30).

Sites	Types			Mobilier		
	Levée	Mur en pierres sèches	Maçonnerie	Protohistorique	Gallo-romain	Aucun
Allonzier, Crêt de la Dame	+					+
Allonzier, Châtelard de Néplier	+		+	+	+	
Annecy-le-Vieux		+		+ (âge du Bronze, âge du Fer)	+	
La Balme-de-Sillingy		+		+ (âge du Bronze)		
Bassy		+			+	
Champanges		+			+	
Chevrier		+	+		+	
Collonges-sous-Salève	+ (?)	+		+ ("poteries pré-romaines")		
Bossey, Le Château						
Dingy-St-Clair, Le Mollard		+	+		+	
Duingt, Le crêt du Bourg		+	+			+
Megève		+				+
Monnetier-Mornex	+			+ (âge du Bronze et âge du Fer)	+	
Musièges			+	+ (âge du Bronze et âge du Fer)	+	
Passy/Servoz		+		+ (monnaie allobroge)	+	
St-Gervais-les-Bains, Les Amérans	+	+			+	
St-Gervais-les-Bains, Le Champel		+				+
Veyrier-du-Lac, Le Châtelard			+			+
Seynod, le Mont		+				+

Fig. 30 - Sites fortifiés de hauteur de la Haute-Savoie.

Ce tableau n'est pas définitif. La liste des sites de hauteur avec structures mais sans mobilier est sans nul doute plus conséquente. Le tableau permet, en tout cas, d'avancer plusieurs considérations :

- seuls six sites ont livré des artéfacts protohistoriques. L'un d'entre eux (Passy) est retenu par la seule présence d'une monnaie allobroge, qui plus est découverte par un clandestin. Or, les monnaies gauloises sont parfois conservées à l'époque romaine ;
- sur ces six sites, deux sont marqués par une localisation douteuse. Au Château (ou Châtoux) de Collonges, furent trouvés des tessons de céramique "pré-romaine". Or, il s'agit d'une zone densément occupée (grottes du Grand Salève). Et il est difficile de définir avec certitude l'origine des artéfacts. A La Balme-de-Sillingy, une pendeloque du Bronze final, conservée dans une collection privée, aurait été trouvée "à 15 mètres de la tête de la Balme" (Oberkampf 1997, p. 85) ;
- quatre sites (voire cinq si l'on inclut le Châtoux de Collonges) sont occupés à l'âge du Bronze[32]. Parmi eux, trois attestent également une fréquentation à l'âge du Fer[33]. De telle sorte que, si l'on exclut encore la découverte monétaire de Passy, l'intégralité des occupations de hauteur de l'âge du Fer de Haute-Savoie a été précédée par une occupation à l'âge du Bronze ;
- ces mêmes sites furent réoccupés à l'époque gallo-romaine. A Musièges, les occupations romaines ont d'ailleurs complètement bouleversé les occupations antérieures. Aucune structure pré-romaine n'a été découverte (Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 p. 277-279 ; Serralongue 1991 p. 38-41, 1994 p. 38-41, 1995 p. 38-41, 1996 p. 38-41).

Pour ce qui concerne l'âge du Fer, deux points méritent d'être soulignés. Tout d'abord, il faut bien avouer que seuls trois ou quatre sites de hauteur ont été occupés à l'âge du Fer. Ensuite, on peut remarquer que ces sites témoignent d'une certaine continuité dans l'occupation : première occupation à l'âge du Bronze - voire au Néolithique ? - réoccupation à l'âge du Fer puis à l'époque gallo-romaine et/ou alto-médiévale. Cela ne doit toutefois pas masquer des abandons réels. Les datations sont vagues (quel(s) âge(s) du Bronze ?) et le haut Empire paraît peu représenté. C'est donc une continuité dans le recours à ce type de site, protégé mais étroit, qui doit être avancée plus qu'une vraie continuité de l'occupation.

Au niveau du type de mur, il convient d'insister sur l'existence de levées de terre. Quatre voire cinq sites de Haute-Savoie sont ainsi fortifiés[34]. Parmi eux, un ou deux[35] peuvent être qualifiés de mixtes dans la mesure

(32) Annecy-le-Vieux, La tête de la Balme, le Château à Collonges (?), Monnetier-Mornex et Musièges. Le cas du Château de Collonges est particulier, avec ses découvertes anciennes, difficilement localisables, et surtout mal datées.
(33) Annecy-le-Vieux, Monnetier-Mornex et Musièges.
(34) Le Crêt de la Dame et le Châtelard à Allonzier, Monnetier-Mornex, le Bois des Amérans et, peut-être, le Château de Collonges.
(35) Bois des Amérans, Collonges (?).

où ils possèdent une levée et un mur en pierres sèches. En l'état, la datation de ce type n'est pas déterminée. Deux ou trois sites avec levée ont livré des éléments protohistoriques[36]. Le Bois des Amérans, avec structures mixtes, a livré une datation à la période gallo-romaine (Thévenin 1994) et le Crêt de la Dame (fig. 31) n'a encore rien livré en prospection. Pour ma part, je n'exclue pas une datation à la période gallo-romaine.

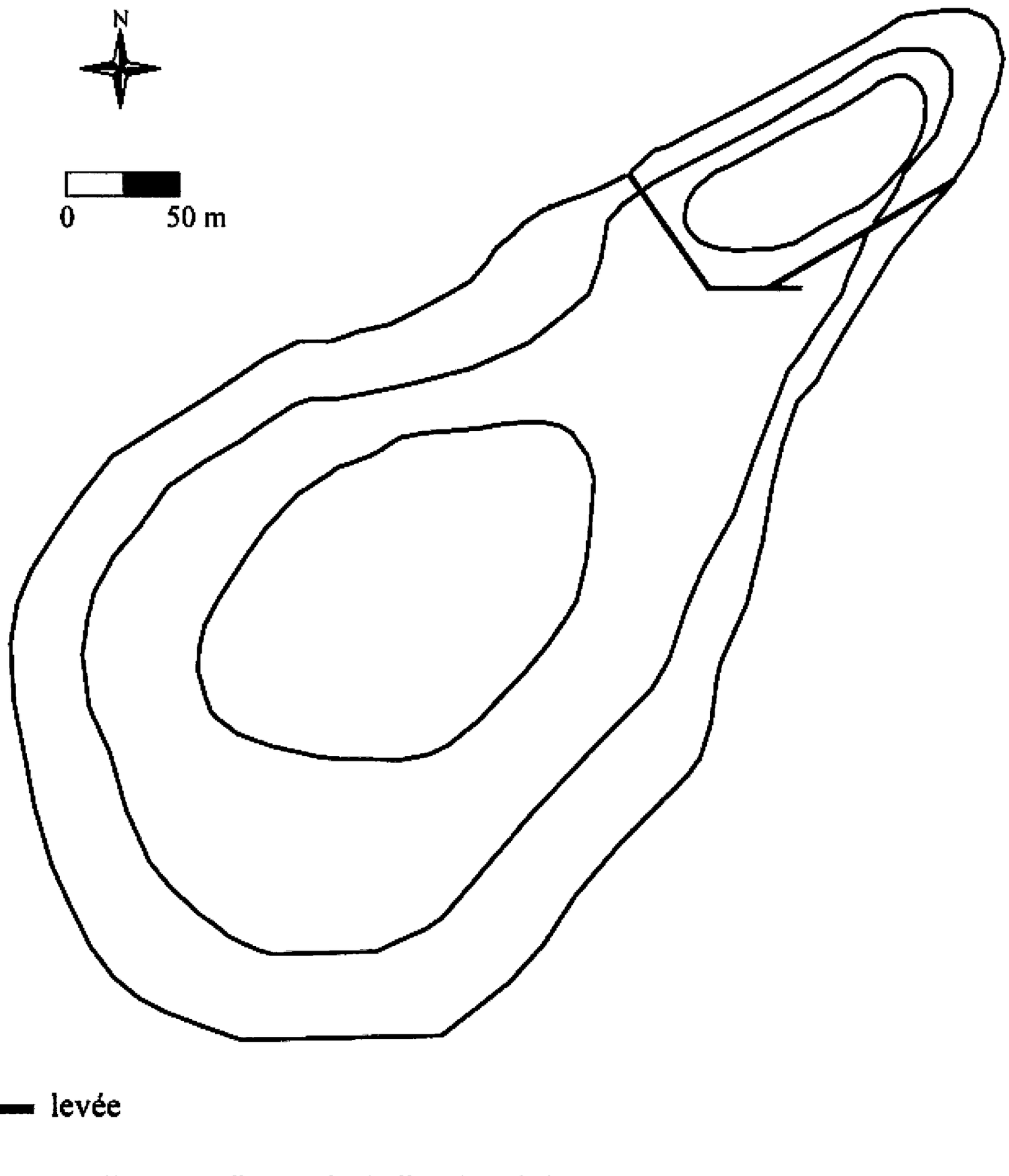


Fig. 31 - Allonzier-la-Caille : Crêt de la Dame (DAO L. Serrières).

(36) Le Châtelard d'Allonzier, Monnetier-Mornex, Collonges (?).

Le Mont-Rampon intègre, par exemple, le corpus des treize sites avec murs en pierres sèches de Haute-Savoie. Il est, avec la tête de la Balme et le Château de Collonges, l'un des rares de ce type à livrer du matériel protohistorique. En l'état, le sommet du Mont-Rampon est le seul site de ce type où l'âge du Fer a été identifié. Statistiquement, donc, rien n'indique, contrairement aux idées reçues, que ce type de fortification soit à attribuer directement à l'âge du Fer.

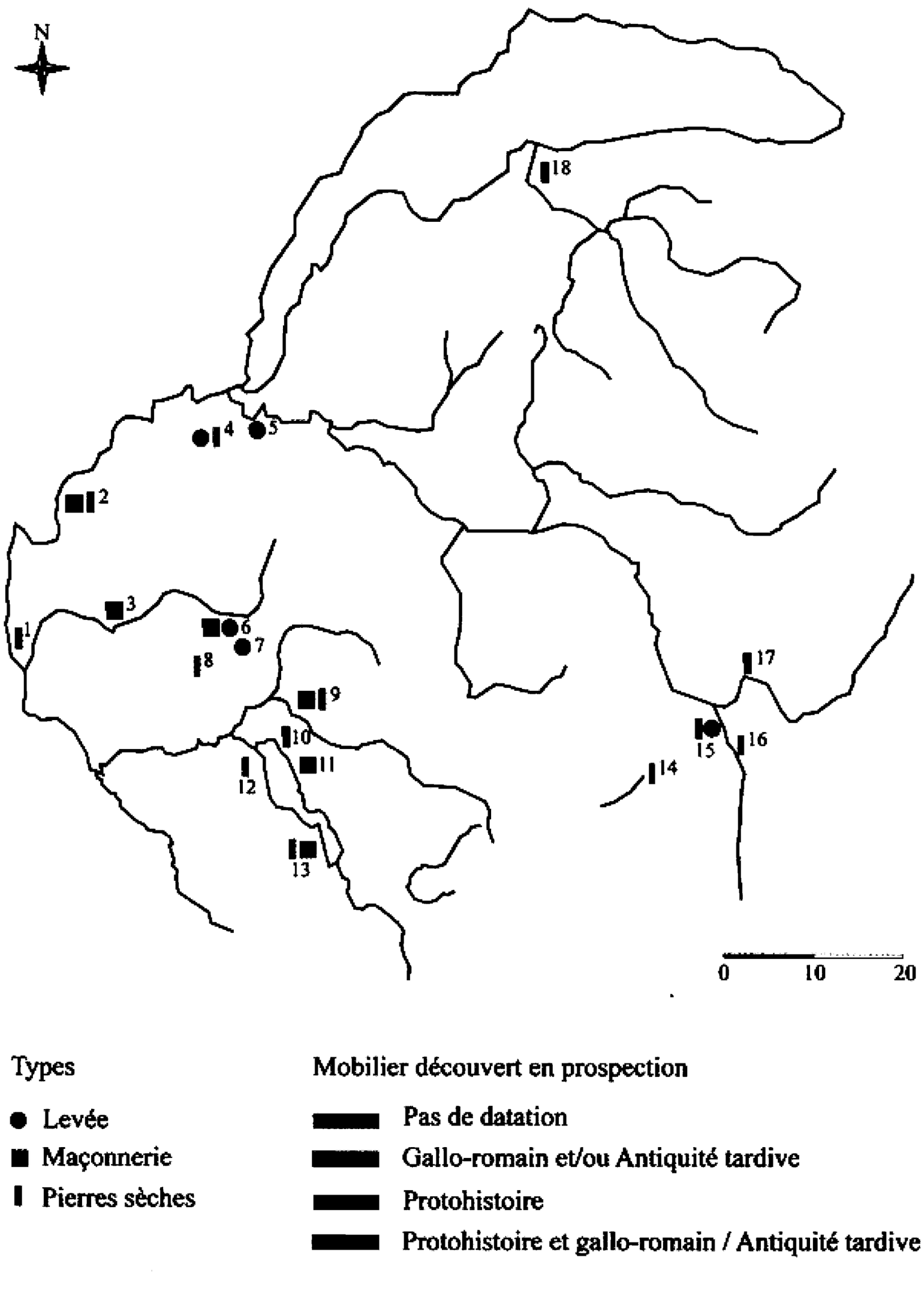


Fig. 32 - Sites fortifiés de hauteur de Haute-Savoie (DAO L. Serrières).

1 : Bassy, Carroz
2 : Chevrier, Sainte-Victoire
3 : Musièges, le Mont
4 : Collonges-sous-Salève, le château
5 : Monnetier-Mornex, Petit-Salève ou "Camp des Allobroges"
6 : Allonzier-la-Caille, Châtelard de Néplier
7 : Allonzier-la-Caille, le Crêt de la Dame
8 : La Balme-de-Sillingy, la Tête
9 : Dingy-Saint-Clair, le Mollard
10 : Annecy-le-Vieux, le Mont Rampon
11 : Veyrier-du-Lac, le Châtelard
12 : Seynod (?), le Mont
13 : Duingt, le Crêt du Bourg
14 : Megève, le Fortin de Faber
15 : Saint-Gervais-les-Bains, le Bois des Amérans
16 : Saint-Gervais-les-Bains, le Champel
17 : Passy et Servoz, les Gures / le Châtelard
18 : Champanges, Bossenaille

Des habitats fortifiés de hauteur d'époque gallo-romaine

La présente étude recense dix-huit sites (fig. 30, 32). Plus de la moitié a livré des artéfacts gallo-romains. De surcroît, deux sites, Duingt et Veyrier, n'ont pas livré de mobilier gallo-romain mais possèdent un ou plusieurs murs maçonnés. L'occupation de hauteur à l'époque gallo-romaine est donc un phénomène important, à réévaluer et à intégrer à d'autres données :

- le quadrillage du territoire : occupation des grottes ; l'habitat de plaine ; les nécropoles ; les voies de circulation.
- les aspects historiques : "troubles" du bas Empire.

L'occupation fortifiée de hauteur gallo-romaine prend place sur des sites souvent déjà occupés à des périodes antérieures. Malheureusement, ces occupations antérieures sont, de fait, difficiles à percevoir et ne peuvent être qualifiées. Des questions restent en suspens :

- Les sites étaient-ils fortifiés à la Protohistoire ?
- Si oui, de quelle manière ?
- Quel(s) trouble(s) impliquait(aient) le repli défensif (conflits internes, conquête romaine, révoltes allobroges…) ?

Le champ de réflexion est large et ouvert. Néanmoins, les sites fortifiés de hauteur s'avèrent de délicats champs d'investigation. Force est de constater

que peu de chercheurs ont tenté une approche concrète de ces sites, peu concernés par d'éventuels aménagements. Par définition difficilement accessibles, les sites fortifiés de hauteur sont caractérisés avant tout par l'emprise naturelle : effets de pente, phénomènes érosifs, couvert végétal. Comme Pierre Broise l'avait compris, la priorité est la topographie. Il faut cependant penser une micro-topographie, sans simplification ou restitution graphique d'éléments très hypothétiques.

Loïc SERRIERES
Allocataire-moniteur à l'Université Pierre Mendès France
CRHIPA

Références bibliographiques

Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.), *La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule, Pré-inventaire archéologique*, Paris, 1999.

Bocquet 2004 : BOCQUET (A.), "Une nouvelle approche des Allobroges et de leur territoire. Archéologie et toponymie", *Bulletin d'Etudes Préhistoriques et Archéologiques Alpines*, tome 15, 2004, p. 207-228.

Broise 1974 : BROISE (P.), *Genève et son territoire dans l'Antiquité*, Bruxelles, Latomus (129), 1974, planche XIX.

Oberkampf 1997 : OBERKAMPF (M.), *Âge du Bronze de Haute-Savoie. Tome I : en dehors des stations littorales*, Annecy, éditions du musée-château d'Annecy, 1997, p. 85.

Serralongue 1991 : SERRALONGUE (J.), "Musièges, le Mont", *Revue Savoisienne*, 131, 1991, p. 38-41.

Serralongue 1994 : SERRALONGUE (J.), "Musièges, le Mont", *Revue Savoisienne*, 134, 1994, p. 38-41.

Serralongue 1995 : SERRALONGUE (J.), "Musièges, le Mont", *Revue Savoisienne*, 135, 1995, p. 38-41.

Serralongue 1996 : SERRALONGUE (J.), "Musièges, le Mont", *Revue Savoisienne*, 136, 1996, p. 38-41.

Thévenin 1994 : THEVENIN (E.) (dir.), *Déviation routière de Saint-Gervais A40/CD909. "Les Amérans", Saint-Gervais (n°94/217) (Haute-Savoie)*. DFS de diagnostic archéologique, Rapport dactylographié, 1994.

Willigens 1991 : WILLIGENS (M.-P.), "Inventaire des découvertes de l'âge du Fer en Savoie et Haute-Savoie", *Les Alpes à l'âge du Fer*, 1991, p. 157-226.

La vie quotidienne à l'hôpital Notre-Dame de Liesse d'Annecy au XV^e siècle

INTRODUCTION

Annecy a vu fleurir, au cours du Moyen Âge, plusieurs établissements hospitaliers : l'hôpital du Saint-Sépulcre et celui des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, au sujet desquels nous savons fort peu de choses. L'hôpital Notre-Dame de Liesse a, quant à lui, laissé une documentation d'une richesse exceptionnelle. Autrefois, ce genre d'institutions était en effet attaché à conserver les archives prouvant ses droits sur des temporels constitués irrégulièrement au fil des legs et des donations. On apportait un soin particulier à mettre ces documents à l'abri dans des coffres (des arches), placés en lieu sûr, souvent dans la chapelle.

L'hôpital Notre-Dame de Liesse est un cas un peu à part dans le diocèse de Genève, car il a laissé une série de registres comptables particulièrement intéressants. Il s'agit de 25 cahiers pour tout le XV^e siècle, dont la composition est invariablement la même. Le recteur, c'est-à-dire le directeur, commence par récapituler toutes les recettes (celles qui proviennent de l'exploitation des terres de l'hôpital – celui-ci est, en effet, l'un des plus importants propriétaires fonciers de la région -, mais également celles, plus irrégulières, qui proviennent des aumônes, des dons, des legs et autres) puis, il signale toutes les dépenses. C'est pour nous la partie la plus intéressante puisqu'elle fournit une foule de détails sur les gens qui travaillent pour l'hôpital, sur ceux qui y passent, sur les moyens mis en oeuvre pour nourrir, réchauffer et réconforter, bref, pour accueillir les plus nécessiteux.

Nous verrons que l'hôpital médiéval n'est pas obligatoirement le lieu de mort décrit habituellement par l'historiographie. C'est aussi et avant tout, un lieu de vie et de sociabilité, où se côtoient des gens de conditions extrêmement variées, où la charité s'exprime et qui place l'individu au centre de ses préoccupations. Attachons-nous dans un premier temps aux cadres matériels, c'est-à-dire aux bâtiments de l'hôpital Notre-Dame de Liesse. Faisons donc le tour du propriétaire tel qu'il se présente au XV^e siècle. Restons sur le parvis, et observons l'hôpital de l'extérieur.

1. Les locaux

L'aspect extérieur

Arrêtons-nous, tout d'abord, sur la situation géographique de l'établissement car le choix de l'emplacement des structures hospitalières n'est jamais fortuit. L'hôpital est accolé à l'église Notre-Dame de Liesse avec laquelle il communique par une porte. Il est donc situé à la jonction du canal Notre-Dame et du canal du Vassé. La proximité d'un cours d'eau est toujours un facteur déterminant dans le choix du lieu d'implantation de ce genre d'institutions car elle permet tout simplement l'évacuation des déchets. Les latrines donnent de ce fait, directement dans les eaux en contrebas. Par souci d'hygiène, les canaux sont nettoyés à grand frais, une fois par an.

Nicolas Arbalétrier et son épouse Béatrice de Peillonnex, fondateurs de l'hôpital Notre-Dame de Liesse tel qu'il fonctionnera aux XIV^{e} et XV^{e} siècles, lèguent en 1308 deux maisons contiguës pour y fonder, avant tout, un orphelinat. L'apparence extérieure de l'institution se résume donc en une simple maison, comme c'est fréquemment le cas dans le reste du diocèse (notamment à Genève). On sait cependant qu'à Annecy, les bâtiments possèdent une tour, flanquée d'un candélabre extérieur. Celle-ci apparaît en 1465, au moment où son toit, recouvert jusqu'alors de chaume, est emporté par le vent. Le recteur décide de le recouvrir en tuiles (un matériau beaucoup plus cher mais plus solide et surtout, qui permet d'éviter la propagation du feu en cas d'incendie).

La porte principale est accessible par un escalier surmonté d'un petit toit. Dans l'entrée, à l'intérieur, se trouve un bénitier. L'hôpital est un bâtiment en continuelles réparations tout au long du XV^{e} siècle. Dès qu'une partie est réparée, on doit s'attaquer immédiatement à une autre, qui menace de s'effondrer. Afin d'être facilement repérable par le voyageur arrivant dans le bourg, il doit aussi, normalement, être doté d'un signe de reconnaissance : une statue ou une peinture représentant le saint patron qui lui sert d'enseigne.

L'aspect extérieur de l'hôpital étant désormais mieux envisagé, entrons dans le bâtiment.

L'intérieur

L'architecture interne de l'hôpital Notre-Dame de Liesse n'a rien à voir avec celle, assez spectaculaire, des hospices de Beaune ou de l'hôpital Saint-Jean de Bruges, par exemple. Aucune spécialisation des salles n'est à noter. Pourtant, l'organisation spatiale se caractérise tout de même par un souci de fonctionnalité.

Tout s'ordonne autour de la chapelle et de la salle des pauvres, situées au rez-de-chaussée. Un hôpital doit en effet au Moyen Âge, avant même de procurer chaleur et nourriture aux plus pauvres, leur procurer les moyens de vivre et de mourir en bons Chrétiens. La médecine dispensée est donc tout d'abord, spirituelle. Puisque le malade se doit de participer aux offices, trois messes sont célébrées chaque semaine. La présence d'une chapelle ou d'un autel est, de fait, indispensable. Pourtant, de la chapelle, nous ne savons malheureusement presque rien. Sans doute, est-elle contiguë à la salle des pauvres, avec laquelle elle communique par une fenêtre. Les indigents et les malades, empêchés de suivre la messe car trop faibles, peuvent ainsi assister à l'élévation de l'hostie depuis leurs lits.

La salle des pauvres est plus facilement cernable car on y effectue sans cesse des travaux. Elle est dominée par un balcon en bois, soutenu par deux gros piliers de chêne : une architecture bien connue, notamment en Suisse (Berthoud) ou en Allemagne (Lubeck). On sait aussi que cette grande salle (*magna aula*) est voûtée et que sa cheminée, encadrée par deux fenêtres croisées, est constituée d'un mur de 2 mètres de long. Les dimensions de cette salle sont difficilement cernables mais on peut cependant s'en faire une idée à travers les dépenses des travaux que l'on y effectue. En 1415, par exemple, les poutres utilisées pour la réparer mesurent 4 toises de long (environ 11 mètres). Les poutres du plafond font 15 mètres de long. Un banc en bois permet aux personnes qui visitent les pauvres et les malades, de s'y reposer.

En plus de la grande salle des pauvres, l'hôpital abrite au moins trois autres pièces, toutes situées au rez-de-chaussée : une salle postérieure (*aula posterior*), une salle antérieure (*aula anterior*) et une autre dans la tour correspondant peut-être à cette petite salle (*parva aula*) dont les verrières donnent sur les canaux et la maison des seigneurs d'Aussens. C'est là que viennent se réchauffer les prêtres de passage. Chacune d'elle est crépie, chaulée et équipée de cheminées, parfois même d'un lavabo en bois.

Une différence fondamentale est à faire, non pas entre les différentes salles, mais entre les étages. Le premier étage, appelé *hospital superior*, abrite les cinq chambres du personnel et des religieux de passage. Tout est fait pour rappeler la vocation religieuse de l'établissement, à commencer par son ornementation. Lorsque, en 1484, le délinquant dénommé Pierre Chappuis, trouve refuge à l'hôpital Notre-Dame de Liesse, il en profite pour peindre une Crucifixion au-dessus de la chambre qu'occupe le recteur, à l'étage (*camera superior*). Cette représentation du Christ souffrant n'est pas anodine. Récurrente dans les établissements charitables du diocèse de Genève, elle s'inscrit dans une dévotion individualisée en lien avec le développement de la notion de Purgatoire. Ce genre d'œuvres picturales rappelle que chacun, notamment en pratiquant l'aumône, en aidant les pauvres comme le Christ lui-même, peut gagner le salut de son âme.

Le rez-de-chaussée, l'*hospital inferior*, pour sa part, accueille exclusivement les pauvres. En 1484, c'est dans cette salle basse que les infirmes et

les malades dorment ensemble. C'est également ici que testent plusieurs malades à l'article de la mort. En mai 1490, une certaine Anne, dite "la Brigantinière", dicte ses dernières volontés dans la "maison de l'hôpital inférieur, dans un lit, malade en permanence". En l'absence de spécialisation des salles, seules les femmes enceintes sont séparées des indigents pour éviter d'éventuelles contagions et dorment dans une petite salle chauffée d'un poêle.

Pour être fonctionnel et répondre au mieux aux besoins des assistés, l'hôpital doit nécessairement être pourvu de cuisines et d'annexes diverses permettant notamment de conserver les produits alimentaires, les draps, le bois et tout ce dont il peut avoir besoin. La cuisine et son cellier contigu sont mentionnés dès 1411. Cette cuisine donne sur la grande salle des pauvres par une porte fermant à clé et une fenêtre. Celle-ci, laissée ouverte, peut permettre aux assistés, alités dans la grande salle, de profiter de la chaleur de la cuisine, comme dans les fermes traditionnelles.

Les inventaires s'attardent longuement à décrire tout l'équipement nécessaire pour préparer les repas: cinq écuelles plates, quatre autres avec des oreilles, quatre plats, plusieurs marmites, trois chaudrons de différentes tailles, quatre casseroles dont une pour mijoter des brouets, des broches et autres accessoires. Le tout est en métal (étain ou cuivre). A cela s'ajoutent les objets pour conserver les aliments, en poterie cette fois-ci, un matériau beaucoup moins coûteux : trois cruches en terre pour l'huile, deux grands pots pour la graisse (des *toupines*). Le mobilier est fruste : trois tables de noyer, un buffet ainsi que des tréteaux. Un évier avec une vasque de laiton permettent l'utilisation de l'eau et de laver la vaisselle. Enfin, dernière salle importante : la garde-robe, où l'on range les nappes, les draps et autres pièces de tissu qui servent à l'hôpital.

Le décor est désormais planté. Voyons maintenant quelles sont les personnes qui passent et vivent à l'hôpital. Il doit en effet placer l'individu au centre de préoccupations chrétiennes et répondre à un réel besoin exprimé par des hommes et des femmes. Qui sont justement ces pauvres ?

2. Les hommes

Les assistés

La pauvreté tient une place essentielle dans les actes de fondation des hôpitaux, tout particulièrement dans la définition des personnes que la nouvelle institution se doit de secourir. À Notre-Dame de Liesse comme ailleurs, la notion de pauvreté est le critère essentiel d'admission. L'institution définit toutefois clairement deux catégories de pauvres. En fonction de leur force physique, certains peuvent être alités tandis que les autres bénéficient d'une simple aumône et doivent passer leur chemin. La

documentation livre 233 noms d'assistés. La pauvreté y apparaît sous toutes ses formes : de la prostituée (Jeannette en 1483) en passant par le pauvre écolier jusqu'aux impotents dans l'incapacité totale de gagner leur vie. Certains, néanmoins, sont beaucoup plus présents que d'autres.

Il y a par exemple, les voyageurs. Face aux dangers de la route, à la fatigue, l'hôpital est le lieu où ils peuvent se reposer une nuit avant de repartir. Les pèlerins tiennent une place de choix dans la documentation médiévale – notamment dans les visites pastorales – mais sont presque totalement absents des registres comptables de Notre-Dame de Liesse. Alors que le recteur recense nommément, année après année, les bénéficiaires de la charité, il ne fait presque aucune référence explicite à des pèlerins : le terme de *peregrinus* n'apparaît jamais. Les pèlerinages, et notamment les Grands Pardons qui ont lieu tous les sept ans à Annecy, sont pourtant, eux, régulièrement mentionnés. Ils permettent à l'institution d'augmenter significativement ses revenus, notamment en percevant des aumônes plus importantes. Cependant, si les registres comptables de l'hôpital Notre-Dame de Liesse sont peu bavards quant aux voyageurs et aux pèlerins, les origines géographiques des personnes qui y passent sont précises et variées : elles sont surtout originaires du diocèse de Genève, des Etats de la Maison de Savoie (Val d'Aoste, Piémont, Maurienne ou Tarentaise par exemple), de Saint-Antoine-en-Viennois, de Grenoble, de France, de Picardie, de Bourgogne et parfois aussi de Flandres, de Lombardie ou de Suisse (Haute-Allemagne).

En cas de maladie seulement, le pèlerin, le voyageur ou le pauvre peut demeurer plus longtemps afin de retrouver ses forces et de recevoir les soins nécessaires à sa guérison. L'hôpital acquiert donc des compétences médicales. A Notre-Dame de Liesse, les recteurs successifs ont tous la volonté de différencier les pauvres sains des malades mais, d'une manière générale, la maladie est nettement moins souvent évoquée que la pauvreté. La comptabilité fait souvent référence aux conséquences physiques de la maladie et passe presque toujours sous silence ses causes. On comprend donc que, dans ces circonstances, les maladies elles-mêmes soient rarement décrites. Lorsque la dénommée Alexis teste en 1391, à l'article de la mort, elle remercie l'hôpital pour les grands services qu'il lui a rendus pendant les six années qu'a duré sa maladie. Elle y est en effet restée "en grande maladie et misère de corps". En juillet 1393, Aymonette de la Fontaine, donne au même établissement tous ses biens meubles et immeubles en échange des grands services, aumônes et soins qu'elle y a reçus quotidiennement alors qu'elle s'y trouvait en grande maladie.

Quelles sont les grandes maladies dont il est question ici ? Les hospitalisations pour raisons médicales sont de nature particulièrement variée. Il peut s'agir, comme le dénommé Jean Revel, en 1466, d'un accident de charrette dû à un cheval qui a pu s'emballer. Il restera aux bons soins de l'hôpital pendant six semaines. L'année suivante, une femme est atteinte d'un mystérieux "mal de Saint-Félix": on peut s'interroger sur cette ma-

ladie dont l'appellation est certainement à mettre en rapport avec le saint, invoqué dans les maux des yeux. Elle reste hospitalisée neuf jours. Les cas les plus fréquents sont les pieds ou les bras cassés, dits “tordus” dans la documentation.

Le manque de précision dans la description des maladies révèle aussi l'incompétence du recteur en matière de médecine, incapable d'effectuer un diagnostic précis. Lorsque, en 1464, deux pauvres sont admis à Notre-Dame de Liesse et qu'ils décèdent immédiatement, le recteur pense qu'ils peuvent être atteints de la peste. Comme il est dans l'incertitude et qu'il a l'obligation de signaler les cas d’épidémie aux autorités municipales, il se tourne vers le médecin compétent, membre du conseil d’administration de l'établissement, Jean Métral. Ce dernier tranche la question : en fait, les deux malheureux ne sont pas atteints de la peste. Il n'y avait donc aucune raison de s'alarmer.

Et puis, à la suite des pauvres, des malades et autres miséreux, viennent les infirmes et les impotents. Ici ou là apparaît un paralytique ou un estropié. D'autres, culs-de-jattes, se déplacent uniquement sur de petits chariots. Il est assez étonnant de les trouver ici car, en principe, les infirmes ne peuvent être admis du fait du caractère chronique de leur mal. Au final, ils coûteraient trop cher à l'hôpital s'il devait s'en occuper leur vie durant. Dans la pratique, leur mise à l'écart n'est pas si évidente, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants.

N’oublions pas que les époux Arbalétrier fondent à l’origine un orphelinat, destiné à aider en priorité les orphelins et les enfants trouvés. Une partie très importante des revenus de l’hôpital leur est en effet destinée, notamment pour rémunérer une femme chargée de s’occuper particulièrement d’eux. Il s’agit de la “mère de l’hôpital” (*mater hospitalis*), souvent une veuve, avec parfois ses propres enfants. Les bébés sont déposés de nuit devant la porte de l’établissement et sont placés au plus vite, chez une nourrice dans un village alentour (Annecy-le-Vieux, Villaz, Metz-Tessy, Sevrier etc.). S’il est en mauvaise santé, voire infirme, l’enfant reste à l’hôpital pour être instruit ou mis en apprentissage. Les filles, elles, trouvent à se marier grâce aux dots constituées par de généreux bienfaiteurs.

Enfin, pour achever ce bref tour d'horizon de l'indigence médiévale annécienne, les plus présentes parmi les malades sont, en fait les femmes enceintes pauvres, qui peuvent trouver en l'hôpital un minimum de confort et de soins médicaux en cas de complication. Lorsqu'une femme accouche, elle reste en moyenne sept semaines. Les bébés naissant dans l'enceinte hospitalière sont suffisamment nombreux pour que la dénommée Anne, dite “la Brigantinière”, leur lègue en 1485, une couverture et des draps décorés des armes de la Savoie ainsi qu'un oreiller de plumes. Elle lègue également aux femmes en couches plusieurs pièces de drap, des couvertures et de quoi les habiller, notamment une tunique de drap rouge fourrée fermant avec 46 agrafes d'argent et une pièce de velours violet pour leur tenir chaud au ventre.

Essayer de connaître les usagers des hôpitaux et notamment les voyageurs et autres pauvres que l'on y rencontre, nous amène tout naturellement à nous interroger sur les conditions de leur séjour : qui en forme l'encadrement ?

Le personnel de l'hôpital

A la tête de tout hôpital se trouve un recteur. Son rôle est de gérer financièrement l'établissement. Il est responsable de la bonne tenue des comptes devant les autorités municipales car, comme tous les hôpitaux du diocèse au XV[e] siècle, l'institution est sous tutelle municipale. Le Conseil de ville et la collégiale Notre-Dame de Liesse, représentés à part égale dans le conseil d'administration, choisissent et élisent tout nouveau recteur, souvent d'ailleurs un chanoine (le pré-chantre). En échange de ses services, celui-ci perçoit un salaire annuel s'élevant à une quinzaine de florins. Il est également logé dans l'établissement.

A Annecy comme ailleurs dans le diocèse, les membres du personnel ne se sont jamais constitués en communautés de réguliers. L'entretien courant est assuré par des laïcs salariés. On paie ainsi une servante, un valet et un palefrenier. Mais, en plus de ces serviteurs, apparaît une catégorie de membres du personnel que l'on appelle les "rendus" ou "donnés". Ce sont des personnes qui consacrent le reste de leur vie à une institution religieuse, ici un hôpital. Par un acte d'autotradition, ils donnent à la fois leur personne mais aussi tous leurs biens à l'institution. Il s'agit le plus souvent de couples sans enfant, donc sans héritier, voire de veuves ou de veufs, qui, une fois seuls et âgés, trouvent en l'hôpital un moyen de subsister, une sorte de retraite dorée. Ils vivent dans l'institution, dans une chambre qui leur est réservée par contrat ; ils sont nourris, parfois mêmes vêtus par la communauté. Mais il ne faut pas s'y tromper car, si, en effet, l'hôpital constitue pour eux un moyen de vivre une fois la vieillesse venue, les rendus sont aussi soumis à certaines contraintes strictes comme subvenir aux besoins des pauvres et servir les malades. Ce sont eux qui forment l'essentiel du personnel de Notre-Dame de Liesse dans le courant du XV[e] siècle. Lorsque celui que l'on appelle Panquot et son épouse veulent donner leurs biens à l'établissement, en 1499, c'est parce qu'ils désirent aussi y servir selon leurs moyens. De même, la veuve de Jean Crépin, reçue comme donnée en 1369, jure sur les évangiles de fournir les soins aux pauvres comme une véritable mère. En se consacrant à cette pieuse activité, ils gagnent aussi leur salut, car s'occuper des plus nécessiteux est, avant tout, un acte charitable et spirituel.

La présence d'un personnel médical est extrêmement faible. L'intervention d'un praticien, rarissime, est toujours réservée aux cas de maladies les plus graves. Le recteur fait alors appel à un médecin du bourg, qui vient dispenser ses soins à l'hôpital. Il reçoit pour cela un salaire

assez conséquent. A défaut de médecins, ce sont surtout les barbiers les plus présents. Des raisons purement financières expliquent cette présence. Les traitements qu'ils reçoivent sont en effet nettement plus faibles que ceux des médecins car ce sont de simples artisans, dont les gestes, comme la saignée, sont mécaniques.

Le personnel, en tout cas, est entièrement au service des pauvres. L'hôpital organise autour d'eux une assistance à la fois religieuse et matérielle. La vocation hospitalière pourrait se résumer ainsi : soulager les âmes dans un premier temps et soulager les corps dans un second temps. Concrètement, comment cette vie quotidienne s'organise-t-elle ?

3. La vie quotidienne

L'hygiène

Le pauvre, une fois admis à l'hôpital, doit suivre des consignes d'hygiène strictes qui consistent pour le recteur à lui laver les pieds. Cet acte hygiénique est bien sûr, éminemment symbolique, puisqu'il est reçu comme le Christ lui-même, d'où l'expression "pauvre du Christ". Les autres mesures d'hygiène sont connues de façon sporadique par le biais de mentions éparses mais significatives. Le recteur achète régulièrement des bassines et des pots pour se laver les mains, des torchons ou autres essuie-mains confectionnés parfois dans des pièces de draps léguées à l'institution. On sait que les cheveux des orphelins sont régulièrement coupés par un barbier qui fait aussi les tresses des petites filles. Les plus jeunes portent des bonnets. Le linge des malades est régulièrement changé et lavé. On pratique plusieurs fois par an ce que les textes appellent en latin des *bilota*, c'est-à-dire de grandes lessives où l'on fait bouillir les draps et autres.

Nourrir et réchauffer

Les deux principaux soucis des administrateurs résident dans la nourriture et le confort offerts aux assistés. Tout d'abord, que mangent les pauvres de l'hôpital Notre-Dame de Liesse ? Une vingtaine de postes comptables fournit une foule de renseignements à ce sujet. Les produits de base comme les céréales proviennent de l'exploitation des domaines mais aussi d'aumônes ou de legs. Par ailleurs, on procède fréquemment à des achats. La nourriture est très riche, même au quotidien : céréales, viandes (de bœuf, de vache ou de porc), œufs, fromages, complètent un régime à base de légumineuses (lentilles, fèves) et d'herbes (oignons et aulx). En plus de ces habituels achats, le jardin et le verger de l'hôpital, contigus aux

locaux, doivent apporter un intéressant complément nutritionnel. On y plante des légumes (poireaux ou raves). Les achats de fruits sont rares et se limitent à des pommes douces, des pommes et des poires.

Les habitudes alimentaires sont rythmées par les périodes maigres et les périodes grasses. Le vendredi, le recteur achète des poissons (féras, truites, brochets, carpes mais aussi, écrevisses et en hiver, des harengs). Les temps forts de l'année liturgiques sont autant d'occasions pour les assistés d'améliorer leur ordinaire. Le lendemain de Noël, pauvres et administrateurs se réunissent autour d'une même table pour partager un plantureux repas de fête composé de mouton, de jambon, de tripes de bœuf, de chapons et de poules, de vacherins et d'oublies, le tout abondamment arrosé de vin épicé (hypocras).

Autre souci majeur pour les administrateurs : que les pauvres aient chaud. La salle où ils dorment est équipée à cet effet d'une grande cheminée. Un établissement aussi riche que Notre-Dame de Liesse bénéficie également d'une salle chauffée au moyen d'un poêle en terre, dont les éléments (catelles), extrêmement coûteux, sont fabriqués à Nyon, en Pays de Vaud. Le sol est recouvert de planches. Afin de préserver au mieux la morale, les lits des femmes sont séparés de ceux des hommes par une cloison vitrée, fermant à clef. Une femme âgée, gardienne des bonnes mœurs, en a la garde. Les femmes pauvres sont également autorisées à dormir avec leurs enfants dans le même lit, s'ils sont âgés de moins de 7 ans. Les lits sont les objets d'une attention constante. Afin d'éviter la prolifération de la vermine, la paille des matelas est régulièrement changée. Enfin, chaque nuit, tout près des malades, brûle une lampe à huile.

Les soins médicaux

Malgré la place très faible que les médecins et les barbiers tiennent à l'hôpital Notre-Dame de Liesse il est paradoxalement assez facile de connaître les moyens qu'ils employent pour soigner les malades. Le premier mode de traitement passe par la nourriture. La médecine médiévale se caractérise en effet par une confusion entre le régime alimentaire et la cure. Elle soigne en administrant des aliments ayant pour but un rééquilibrage des humeurs. Certaines denrées sont donc achetées non seulement pour l'ensemble de la maison mais encore pour soigner. Par exemple, en 1473, le recteur achète de la viande pour tout l'hôpital ainsi que pour quatre femmes en couches. Il leur réserve, entre autres, du jambon et du bœuf salé. Par ailleurs, la plupart des achats d'épices doit aussi entrer dans la composition de remèdes. Se retrouvent ainsi fréquemment des achats de safran, aux propriétés toniques, ou de condiments comme la moutarde. Toujours pour les malades, on achète très régulièrement des amandes, de l'huile d'olive ainsi que du sucre, extrêmement coûteux, que l'on ne trouve qu'en quantité infinitésimale (en onces). Ainsi, les produits administrés aux malades sont de nos jours purement alimentaires.

Les vrais médicaments, ceux que l'on appelle alors les "médecines", ne sont pourtant pas totalement absents. Un poste leur est entièrement consacré. L'eau de roses, la confiture de coriandre et les figues de Syrie figurent parmi les substances les plus courantes. Des produits plus élaborés comme des onguents, dragées ou emplâtres, sont confectionnés par des apothicaires extérieurs à l'hôpital, sur demande du recteur, et pour soigner un malade en particulier. Leur composition, malheureusement, n'est jamais décrite, seule, la texture est évoquée.

Conclusion

En guise de conclusion, nous pourrions essayer de dresser le bilan de l'aide dispensée à l'hôpital Notre-Dame de Liesse : le confort et l'embryon de médecine que l'on y dispense ont-ils les effets escomptés ? La durée d'hospitalisation est connue pour 193 individus. Presque 60 % d'entre eux demeurent moins d'un mois à l'hôpital. L'hospitalisation est donc souvent assez courte. Le taux de mortalité global est de 15,5 %. Il n'est pas très élevé d'autant plus que le nombre annuel de morts (quatre par an) est sensiblement gonflé par les périodes d'épidémies. L'image de "l'hôpital mouroir", véhiculée par une historiographie trop ancienne, est donc à remettre en question.

Alors que les solutions matérielles et spirituelles apportées par de grandes institutions comme l'Hôtel-Dieu de Paris ou les hospices de Beaune, sont bien connues, les registres comptables de l'hôpital Notre-Dame de Liesse nous apprennent comment fonctionne un hôpital plus petit, un genre d'établissements qui doit peupler les petits bourgs au XV^{e} siècle et qui ne compte qu'une dizaine, voire une vingtaine de lits. Ces hôpitaux, beaucoup plus courants dans le paysage médiéval, sont paradoxalement nettement moins connus.

Procurer chaleur et nourriture demeure la principale réponse à des besoins qui ne cessent d'augmenter mais, à cela s'ajoute un début de médicalisation. Au XV^{e} siècle, l'hôpital Notre-Dame de Liesse apporte donc un secours appréciable aux pauvres qui s'y présentent.

Catherine Hermann

Gérard LOUCHET (1922-2005)

par Laurent Perrillat, archiviste paléographe,
docteur en histoire



N'ayant pas personnellement connu Gérard Louchet, je vais tenter ici de retracer son parcours, décrire l'homme et la facilité de son abord, sans entrer dans des détails qui risqueraient de tronquer la vision qu'on peut avoir de lui. Je dois des remerciements tout particuliers à Chantal Louchet, sa veuve, Madeleine Bouvard et Bernard Premat, qui m'ont aimablement fourni les informations essentielles sur cette personnalité attachante.

Né à Paris le 25 avril 1922, Gérard Louchet est, par sa mère, allié à la célèbre famille de facteurs de pianos, les Gaveau. Quant aux Louchet, ils étaient d'honorables orfèvres-joailliers parisiens depuis plusieurs générations. Il effectue ses études dans des lycées parisiens renommés (Gerson, Jeanson de Sailly) puis à la faculté des Lettres à la Sorbonne. Ayant dû rejoindre le maquis pour échapper au STO, il ne peut obtenir de diplôme universitaire mais participe avec bravoure à la bataille d'Alsace et à la campagne d'Allemagne, obtenant la Croix de guerre. Il est démobilisé en 1946, se lance alors dans le journalisme, à *Libération* et *Combat* et collabore à divers revues et journaux. Il épouse en 1949 Chantal Maret, issue d'une vieille famille chablaisienne mais élevée à Paris ; de leur union naîtront trois fils. En 1959, ils s'installent à Annecy, attirés par la montagne et la vie provinciale ; Gérard Louchet reprend alors une entreprise d'équipement et installation d'hôtels et de chalets de montagne, jusqu'en 1984, date de sa retraite.

Ce cadre professionnel donne l'occasion à Gérard Louchet de participer à des activités associatives : "Jeunes Patrons" d'Annecy, Chambre de commerce de Haute-Savoie (où il accomplit un mandat de dix-huit ans, dont douze comme vice-président), Lyons et Rotary Clubs, comité des fêtes de la ville d'Annecy. Très vite, il étend son engagement vers des sociétés savantes : Amis du Château de Chambéry, Académie de Savoie, Amis du Prieuré de Talloires, Amis de Veyrier-du-Lac, Société d'histoire naturelle de Haute-Savoie (dont il a été un temps vice-président). On doit faire une mention spéciale à notre compagnie : poussé par Vincent Beney et Pierre Soudan, il entre comme membre correspondant de la Florimontane le 21 mars 1989, est nommé membre associé le 24 mars 1992 et membre effectif deux ans plus tard. Cette chronologie est à signaler car il est rare de passer, en si peu de temps (cinq ans), de correspondant à membre effectif. L'ampleur de ses participations associatives n'a d'égal que l'énergie qu'il déploie pour organiser sorties et visites. Il y emploie une méthode pertinente, consistant à effectuer un reportage sur place, suivi d'une projection de diapositives, avant la visite elle-même.

La bibliographie de ses publications[1] n'est assurément pas celles d'un chercheur mais celles d'un auteur et, du fait de son incontestable talent d'écrivain et d'orateur, ce sont surtout ses interventions orales qui marquent son œuvre historique. Bien que fort fatigué les deux dernières années de sa vie, il assure jusqu'au bout sa *Chronique historique de la Savoie*, deux fois par semaine à Radio-Semnoz. Il y reprend le texte de ses conférences et, attaché aux "petites histoires de la Grande Histoire" donc n'hésitant pas à introduire l'énigme et l'insolite, il aborde des thèmes variés : biographies de Savoyards célèbres, noms des rues d'Annecy, châteaux du Val d'Aoste, vignobles, montagnes et cols, us et coutumes, pierres à cupules, Rumilly, Vaudois, histoire militaire etc. Bon vivant, sympathique, excellent conteur, il faisait ressentir les événements, avec le talent dont peuvent faire preuve les journalistes.

S'il ne portait qu'un intérêt limité aux sujets scientifiques (il avait horreur des chiffres) et à la musique (malgré son ascendance Gaveau), sa période de prédilection était l'époque contemporaine, tout spécialement les dernières guerres (1870, 1914-1918, 1939-1945) et sous tous les aspects, reflet de son éclectisme. Il appréciait le rugby et notamment sa tactique et surtout Gérard Louchet était un "nez". Il disposait de réels talents d'œnologue. Il organisa des visites des vignobles savoyards avec la complicité de Christian Regat, au cours desquelles on ne manquait pas de

---

(1) Les "pierres à mystères" de Boutae, *Revue savoisienne*, 1990, a. 130, pp. 62-65 ; François Plagnat (1906-1993), *Revue savoisienne*, 1994, a. 134, pp. 19-22 ; Quelques lettres inédites de Camille Dunant, *Revue savoisienne*, 1994, a. 134, pp. 150-156 ; Un vin de Savoie réputé : le Marestel, et son inventeur le baron Claude de Mareste, *Mémoires et documents publiés par l'Académie du Faucigny*, 1995, n° 2, pp. 237-244 ; Un gentilhomme savoyard, Valentin de Fésigny, au service du roi de Sardaigne, *La société savoyarde et la guerre, huit siècles d'histoire (XIII[e]-XX[e] siècles), actes du XXXVI[e] Congrès des sociétés savantes de Savoie, Montmélian 21-22 septembre 1996*, Chambéry, 1998, pp. 243-249 ; Abbayes, moines et vignobles dans l'ancien duché de Savoie, *Le Bugey*, 2000, pp. 37-58.

participer à d'excellentes dégustations. Au moment de sa disparition survenue le 18 janvier 2005, il préparait une conférence sur le patrimoine culinaire savoyard, grâce à sa bibliothèque, véritable outil de travail qu'il a légué à Madeleine Bouvard.

Une de ses publications me servira de conclusion. Dans "Un gentilhomme savoyard, Valentin de Fésigny, au service du roi de Sardaigne", paru en 1998, Gérard Louchet fait montre de ses talents de conteur. Il exhume un document exceptionnel sur la vie d'un militaire à une époque passionnante et troublée, la Révolution et l'Empire. Cet écrit à la première personne apporte un témoignage fourmillant de détails sur la vie quotidienne d'un officier. Il conviendrait d'en faire une édition complète. Gérard Louchet en a bien perçu la richesse (comme pour les lettres inédites de Camille Dunant) et à lui qui n'était pas savoyard, il faut dire un grand merci. Il a su, à sa façon, essentiellement orale, apporter une contribution active à notre histoire.

Les dessous du Traité de Turin
du 3 juin 1754

Chacun sait qu'aujourd'hui l'antique cité de Genève[1] est partie intégrante de la Suisse[2] et n'a de frontière étrangère qu'avec un seul autre Etat, à savoir la France. Au 18ème siècle, lorsque fut signé le traité de Turin dont il va être question, sa situation était bien différente (carte 1). Genève constituait une république indépendante et se trouvait au point de jonction de trois grands états : France[3], Confédération helvétique[4] et Royaume de Piémont-Sardaigne[5]. Chacun de ces Etats nourrissait d'ailleurs plus ou moins secrètement des vues sur la riche cité, laquelle s'efforçait de préserver sa liberté par une politique visant à ce que ces prétentions opposées s'équilibrent et se neutralisent.

Le traité de Turin du 3 juin 1754[6] conclu entre Genève et le Royaume de Piémont-Sardaigne intervient dans ce contexte. L'idée de lui consacrer une étude m'a été suggérée par Claude Mégevand, Président de notre consœur l'Académie Salévienne. L'intention était double. D'une part commémorer

---

(1) A la différence de la plupart des grandes villes actuelles de la région comme Lyon(Lugdunum), Grenoble (Cularo puis Gratianopolis),Annecy (Boutae), Chambéry (Lemancum) dont l'essor urbain est contemporain de la colonisation romaine, les origines de Genève comme cité sont beaucoup plus anciennes. Les historiens de la Ville font remonter sa naissance à la préhistoire et, non sans arguments, estiment qu'elle est l'une des plus anciennes villes du monde. Voir Histoire de Genève des origines à 1798, Alexandre Jullien éditeur, Genève 1951.

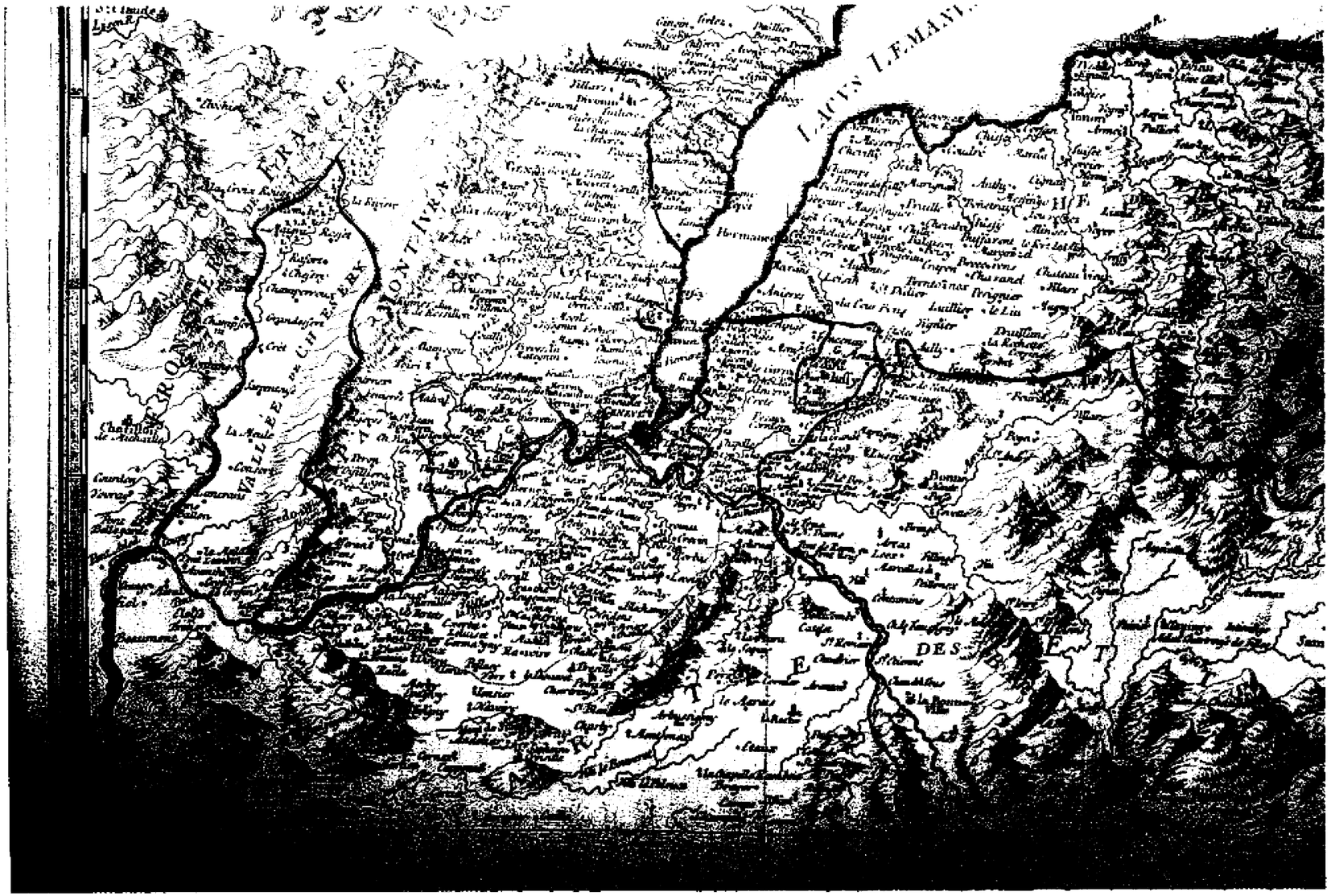
(2) L'admission de Genève dans la Confédération Helvétique ne s'est réalisée qu'en 1814 et comme on le verra cette admission tardive n'est pas sans rapport avec la situation géostratégique de la cité au 17ème et 18ème siècle.

(3) Le voisinage avec le territoire français remonte au traité de Lyon de 1601, grâce auquel la France obtient de la Savoie la cession de la Bresse, du Bugey et du Pays de Gex.

(4) Au cours du Moyen-âge la Confédération Helvétique n'avait aucune zone de contact avec Genève. Elle n'est parvenue aux abords directs de la cité qu'à la suite des guerres bernoises contre la Savoie, à partir de 1536, dont l'ultime épilogue fut l'acquisition définitive par les bernois du Pays de Vaud, en 1564, par l'effet du traité de Lausanne conclu entre Berne et la Savoie en 1564.Depuis cette date et jusqu'en 1814 la ville de Genève n'a pas de contiguïté directe avec le Pays de Vaux mais n'en est éloigné que d'une très faible distance et par ailleurs possède une relation directe avec ce territoire par voie lacustre.

(5) Le voisinage territorial avec la Savoie est l'une des données les plus constantes de l'histoire de Genève depuis le Moyen-âge. Il a connu une éclipse au cours de la période de la grande expansion bernoise, entre 1536 et 1564, mais fut rétabli par le traité de Lausanne précité qui a restitué à la Savoie le Chablais et les baillages de Ternier et Gaillard .Paradoxalement cette restitution a investi la Maison de Savoie des droits acquis par les Bernois vis-à-vis de Genève dans ces deux baillages, droits que Turin n'omettra jamais de mettre en avant par la suite, jusque et y compris dans la négociation du traité de Turin de 1754.

(6) Le texte de ce traité est reproduit dans l'annexe 1 du présent article.



Carte 1 - Genève dans son environnement géopolitique au milieu du 18ème siècle

le deux-cent-cinquantième anniversaire du traité, d'autre part mieux mesurer l'influence qu'il a pu exercer sur l'histoire des villages du voisinage genevois[7].

Mon intention n'était donc nullement, au départ, d'examiner s'il y avait des dessous dans ce traité et encore moins de faire de ces dessous l'objet central d'une communication à l'Académie florimontane ! En fait cette orientation et cet intitulé me sont venus en cours de route, au fil de mes investigations. Le facteur déclenchant en a été la consultation des archives de Turin, jusque là peu exploitées par les historiens du traité, à l'exception notable de Mlle Santschi[8]. Ces archives donnent en effet une vision tellement différente de la présentation habituelle de ce traité que je me suis trouvé devant un choix difficile : soit minimiser l'importance des sources turinoises et me rallier à la présentation traditionnelle d'un simple traité de frontières assorti d'échanges territoriaux relativement équilibrés, soit, au contraire, prendre le contrepied de cette présentation habituelle et démontrer qu'il s'est agi en réalité d'un traité réalisant un partage fort inégal des territoires litigieux et au surplus, imposant à Genève bien d'autres sacrifices que ceux déjà consentis en matière territoriale. C'est à cette seconde orientation, à coup sûr un peu risquée que je me suis rallié et c'est elle qui constituera donc la ligne de force de mon propos.

Ceci posé j'ai naturellement été amené à m'interroger sur les raisons pour lesquelles la plupart des commentaires historiques sur ce traité passent cet aspect sous silence ou même affirment le contraire[9]. La principale m'est apparue finalement très simple : elle tient au fait que ce caractère de traité inégal n'est pas immédiatement visible et n'a donc pas été aperçu, ni dans la relation de la négociation qui a présidé à son élaboration ni dans l'analyse qui a été faite de son texte.

S'agissant de la négociation, qui sera présentée en premier, il m'apparait que la mise au jour d'éléments nouveaux, issus tant des archives genevoises que turinoises suffit à fonder la thèse d'un traité inégal. Les dessous de cette négociation ne sont donc, pour l'essentiel, que la mise en lumière non pas d'éléments qui auraient été dissimulés, puisque ces archives sont depuis longtemps consultables, mais simplement ignorés, parce que l'exploitation n'en avait pas encore été faite de façon complète.

---

(7) Ce point a été illustré dans une remarquable communication, non encore publiée, à l'académie salévienne : Michel CUSIN Bernard TAGAND, Comment Neydens redevint catholique par la grâce de ces Messieurs de Genève et de Sa Majesté de Savoie.

(8) Catherine SANTSCHI. Les premières frontières de la République de Genève. Revue savoisienne 1994, p .132 à 149. Cet auteur souligne, p .147 que le traité de Turin comporte "des échanges de territoires où l'ancien ennemi héréditaire s'est taillé la part du lion".

(9) Par exemple, en 1963, Gustave VAUCHER, retient encore ce point de vue quand il note : "Aux soucis que l'application du traité, si favorable qu'il fut, donnait à nos magistrats etc". Article intitulé : Le dénombrement de 1754 dans les terres de Saint-Victor et du Chapitre acquises par Genève. Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony BABEL, tome 2, Genève 1963.

L'examen du traité lui-même, que je présenterai ensuite, m'obligera à m'engager dans une analyse plus périlleuse. En effet la thèse traditionnelle d'un traité relativement équilibré n'est pas dénuée de tout fondement. Elle s'appuie d'une part sur certains documents explicatifs établis pour sa ratification et d'autre part, sur l'analyse de ses dispositions, lesquelles ne laissent pas apercevoir, a priori, de flagrant déséquilibre dans les gains et sacrifices consentis par chacune des parties. Il me faudra donc recourir à une notion de "dessous" plus élaborée, incluant une composante quasi intentionnelle. La thèse sera ainsi d'établir que la rédaction même du traité, par le choix de formulations habiles, peu explicites ou lénifiantes, a sciemment été employée pour dissimuler l'ampleur des sacrifices arrachés à la partie genevoise et par là même, le caractère proprement léonin de ce traité. Autrement dit le texte du traité doit être en quelque sorte décrypté pour être véritablement compris, et c'est la mise en lumière de cette face cachée qui constituera le dévoilement de ses dessous. J'ai bien conscience qu'il est assez téméraire, plus de 250 ans après la signature de ce traité, d'en proposer une grille de lecture à ce point renouvelée et contredisant l'opinion commune la plus couramment professée quant à l'appréciation de sa portée. Cette étude ne prétend cependant point épuiser tout débat, l'ampleur de la documentation et des questions relatives à ce traité pouvant encore réserver des découvertes et des interprétations nouvelles. Du moins l'éclairage fourni par les sources turinoises est-il une bonne occasion, par le retour sur un épisode essentiel des relations entre Savoie et Genève, de montrer en action une diplomatie savoyarde particulièrement habile, efficace et même retorse, qui obtient avec ce traité l'un de ses plus brillants succès.

I - LES DESSOUS DE LA NEGOCIATION

Avant d'examiner l'objet et les circonstances de cette négociation il est sans doute utile d'en préciser le contexte. Au milieu du 18ème siècle, comme on l'a déjà indiqué, Genève est une ville libre et indépendante. Ses relations avec ses voisins sont cependant contrastées.

S'agissant du canton de Berne, avec lequel elle est liée depuis 1477 par un traité de combourgeoisie, les relations sont tout à la fois étroites, anciennes et confiantes[10], cimentées en outre par la solidarité entre communautés protestantes. Cependant la Berne du 18ème siècle n'est plus la puissance politique et militaire qu'elle constituait au 16ème siècle et cette alliance bernoise n'a donc plus la même valeur de garantie pour l'indépendance de la cité.

(10) La tentative des Bernois, en 1535/1536 de mettre la main sur la ville, quand cette dernière les a appelés à son secours, a néanmoins laissé quelques traces dans la mémoire collective genevoise.

S'agissant de la France, voisine par le pays de Gex, la situation est plus complexe. D'un côté la monarchie française ne formule aucune revendication sur la cité, ce qu'exprime le traité de limitation frontalière conclu avec elle en 1749. D'un autre côté cependant Sa Majesté Très Chrétienne ne peut oublier que Genève est une terre par excellence de la RPR (religion prétendue réformée) qu'il serait glorieux de ramener dans le giron de l'Eglise catholique et par ailleurs, une riche cité qu'il serait très profitable de rattacher au Royaume[11]. La Monarchie française accorde ainsi une attention toute particulière au destin de Genève. Elle y a notamment un résident à demeure[12], dont le statut est privilégié puisque aucun autre Etat n'est admis à y tenir une représentation équivalente[13]. Ce résident jouera, dès son installation et jusqu'à la fin du 18ème siècle un rôle très important, souvent aux limites d'un véritable protectorat, dans la vie politique de la cité.

S'agissant enfin du Piémont-Sardaigne, le voisin côté Savoie, les rapports sont au contraire franchement conflictuels. La maison de Savoie a en effet toujours considéré que Genève relevait de sa mouvance et, au fil du temps a su y acquérir divers droits et prérogatives auxquels, jusqu'à l'intervention de notre traité elle n'a jamais renoncé[14]. Ainsi la Maison de Savoie n'a-elle jamais entériné la situation née du départ du Prince Evêque, en 1533, et du triomphe de la Réforme qui a suivi ce départ, en 1535/1536. Elle considère depuis lors que les autorités municipales de la Ville, désormais seules maitresses de la Cité, n'y détiennent qu'un pouvoir usurpé et illégitime. Enfin, comme l'a manifesté entre autres le fameux épisode de l'escalade, en 1602, elle n'a jamais exclu d'user du droit de guerre pour parvenir à ses fins d'annexion de la ville.

Cette situation conflictuelle, au milieu du 18ème siècle se cristallise autour de deux enjeux :

Le premier concerne le statut même de la Cité. Pour la Monarchie sarde cette dernière n'a pas le caractère d'un Etat. Il s'agit d'une simple

---

(11) Sous Richelieu les appétits français sur Genève ont eu une traduction diplomatique très poussée. Ainsi en 1631 des négociations très avancées entre la France et le duc de Savoie eurent lieu pour fixer le sort futur de Genève et même du pays de Vaud. L'indépendance de Genève ne fut alors préservée que par l'échec de ces négociations, chaque partie voulant pour elle-même l'acquisition de la Cité. Sur ces tractations voire l'Histoire de Genève, ouvrage précité, p.369 et suiv. Par ailleurs le parallèle entre Genève et Strasbourg s'impose. Or nul ne peut ignorer que cette dernière ville, ancienne cité épiscopale et ville libre d'Empire a été purement et simplement conquise par la force et incorporée au Royaume de France par Louis XIV en 1681.

(12) Depuis 1679. Le premier résident, Monsieur de Chauvigny, n'a pas manqué de réintroduire dans sa résidence le culte catholique à son usage et à celui des genevois qui le souhaitaient. L'un de ses successeurs, Monsieur de La Closure s'est cru autorisé à rédiger un mémoire très complet visant à fonder le rattachement de Genève à la France par l'acquisition, auprès de l'Evêque de Genève, de ses droits souverains sur la cité. Ces données montrent que ni les raisons ni l'intention du Royaume de mettre la main sur Genève n'ont réellement disparues au 18ème siècle.

(13) Incident du résident anglais. En 1690 l'Angleterre voulut, comme la France, avoir un résident à Genève. L'opposition de la France contraignit les Genevois à refuser d'accueillir ce résident.

(14) Voir les références et citations on ne peut plus explicites rapportées par Victor de SAINT-GENIS dans son Histoire de Savoie, tome 2, pages 81 et 82, Chambéry 1868-1869.

seigneurie dénuée des attributs de la souveraineté et vis-à-vis de laquelle elle continue d'opposer les droits historiques qu'elle prétend posséder sur la Cité[15].

Le second concerne, de façon plus limitée, le statut d'un certain nombre de terres, pour la plupart situées à proximité de la Ville, dans lesquelles elle partage avec les autorités genevoises, les principaux attributs de la puissance publique. Sur ces terres, dites de Saint-Victor et Chapitre, chaque partie admet que l'autre possède des droits mais la question de la souveraineté est disputée. La maison de Savoie tient que cette souveraineté lui appartient. Genève défend la thèse presque inverse qu'elle y possède la plus grande partie des droits de souveraineté, ceux de la Maison de Savoie y étant réduits à très peu d'attributions dont au demeurant l'exercice est exceptionnel[16].

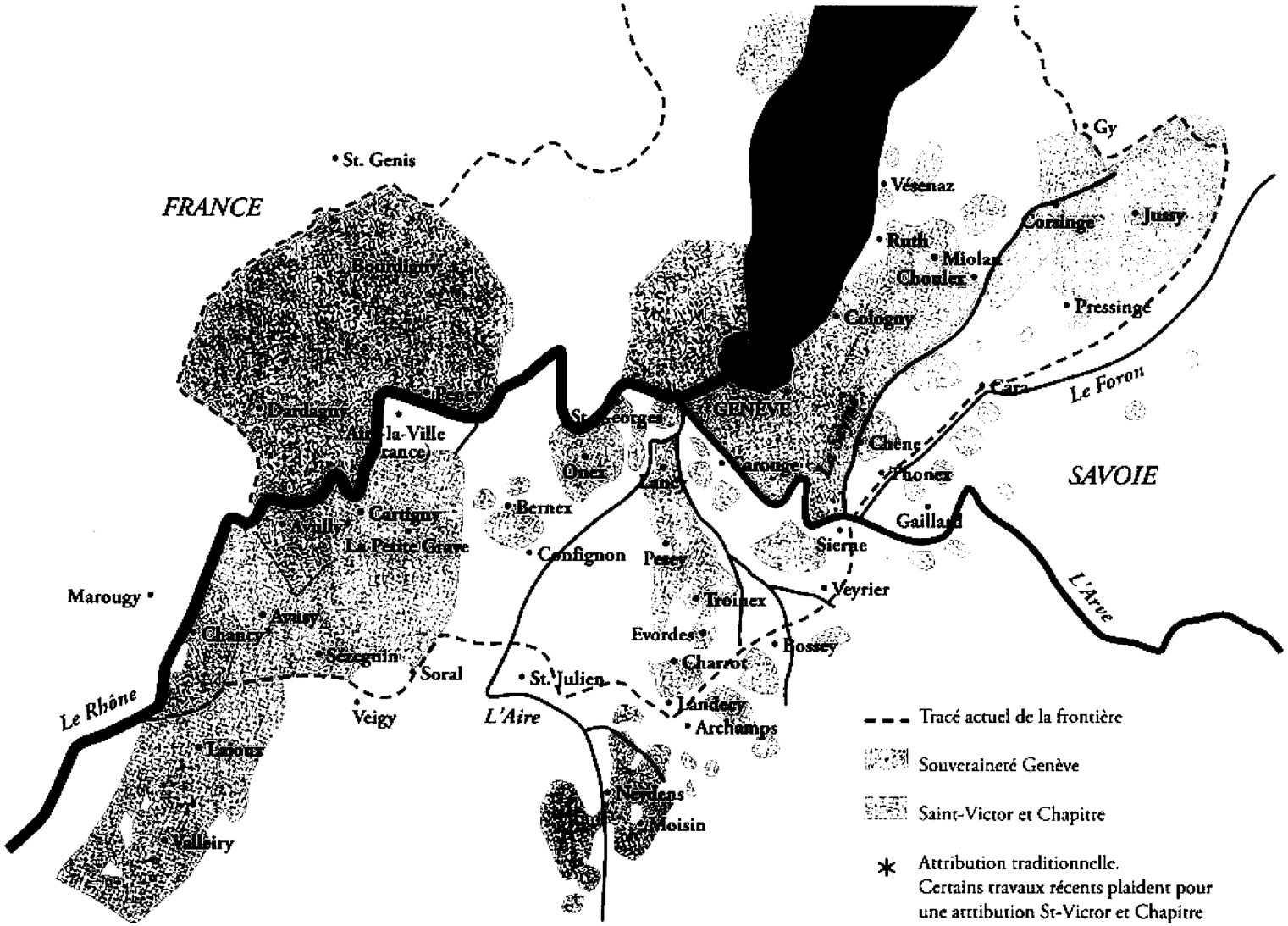
Au milieu du 18ème siècle la persistance de ces deux pommes de discorde, héritées du moyen-âge et maintenues dans un rigoureux statu quo par le traité de Saint-Julien, datant de 1603, parait de plus en plus obsolète, et au fond, les deux protagonistes sont l'un et l'autre désireux d'y mettre fin.

Pour Turin l'obtention d'un règlement global de son contentieux avec Genève doit permettre de sortir honorablement et même avec quelque profit d'une situation sans issue. Les prétentions sur Genève, auxquelles la monarchie sarde reste encore fermement attachée dans ses déclarations publiques perdent en effet de plus en plus de crédibilité. Toute nouvelle opération de force contre Genève ou toute offensive diplomatique sont désormais hors de portée, compte tenu des alliances de Genève tant avec les Suisses qu'avec la France. Dans ces conditions, solder au meilleur compte des droits et prétentions largement démonétisés apparait désormais comme la seule issue réaliste. Obtenir le maximum d'avantages territoriaux et autres en échange de la reconnaissance de Genève comme Etat, tel est ainsi son objectif principal.

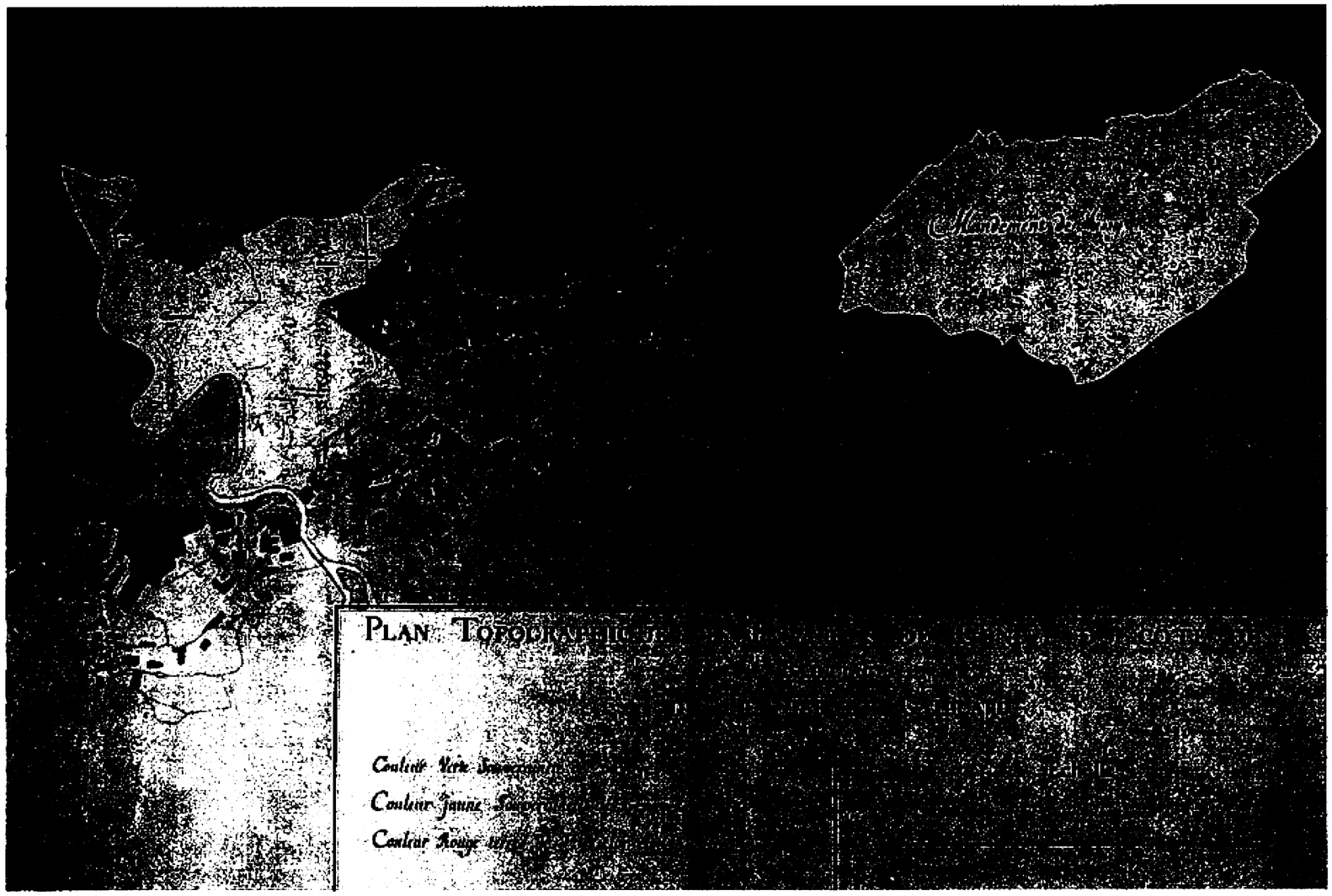
Coté genevois les raisons ne manquent pas non plus de régler définitivement le contentieux territorial avec Savoie. Outre la ville de Genève elle- même, compacte et solidement défendue par ses puissantes fortifications (carte 2), le territoire contrôlé par la cité est en effet très vulnérable à des entreprises hostiles. C'est le cas des deux grands ensembles de Jussy et de Peney, lesquels sont dépourvus de toute continuité territoriale avec la Cité mais c'est plus encore celui des multiples petites enclaves disséminées dans la campagne savoyarde[2] (cartes 3 et 4). Par ailleurs l'enchevêtrement des droits dans les terres de Saint-Victor et Chapitre est la source de multiples et irritants conflits accaparant la patience et la tranquillité des édiles genevois. L'objectif le plus ardemment espéré par les

(15) Voir en Annexe n°2 le résumé de ces prétentions.
(16) Voir en Annexe n°3 le résumé des droits dont Genève s'estime investie sur les terres de Saint Victor et Chapitre.


Bastion de St. Jean, projetté
Bastion de Cornevin, projetté
Bastion de Froidvier, la moitié projetté
Bastion du Lac
Bastion d'Arve
Bastion de la Corraterie
Bastion de la Tour Maîtresse
Bastion de la Tour de l'Isle
Bastion de la Tour de Molard
Bastion de la Porte neuve
Bastion de la Porte de Rive
Bastion de la Porte de Cornavin
Bastion de la Porte de Neuve
Bastion de la Porte de Monnetier
Bastion de la Porte de Bastie
Bastion de la Porte de Bastie
Bastion de la Porte de Bastie



Carte 3 - Carte simplifiée de l'enchevêtrement des terres autour de Genève



Carte 4 - Carte détaillée de l'enchevêtrement des terres dans la banlieue proche de Genève

autorités de la cité, mais quelque peu irréaliste tant il est ambitieux, serait de parvenir à un "arrondissement" du territoire genevois, soit à la fois son agrandissement et son remembrement[17]. D'où l'espoir longtemps caressé d'un accord visant à acheter au Royaume sarde les quelques droits de souveraineté qu'il détient sur les terres de Saint-Victor et Chapitre et permettant en outre, par voie d'échanges ou même d'achats de territoires savoyards, de remembrer dans un ensemble d'un seul tenant ce territoire agrandi. Une carte conservée aux archives de Genève, malheureusement non précisément datée mais cohérente avec les demandes de Genève lors du lancement des premières négociations exprime de façon très précise cet objectif d'arrondissement (carte 5). A défaut, les objectifs de repli de la partie genevoise ne sont pas clairement énoncés si ce n'est dans l'acceptation de réductions par rapport à ce schéma d' "arrondissement".

Mais pour revenir au contexte d'élaboration de notre traité il n'est encore question en 1738, quand se précisent les premières approches d'une vraie négociation, que de déterminer le cadre et les conditions dans lesquels cette négociation va pouvoir s'engager.

La diplomatie sarde s'est montrée sur ce point, très entreprenante et remarquablement habile pour susciter un cadre de négociation propice à la défense de ses intérêts. Ainsi c'est à son initiative et selon ses vœux qu'a été organisée la première phase de négociation indirecte qui s'est déroulée à Berne, entre 1738 et 1741. C'est également elle qui, après l'échec de cette première phase, impose le cadre d'une négociation directe mais secrète, pour la seconde phase de négociation, cette fois-ci décisive, qui se déroule à Turin même, en 1753 et 1754.

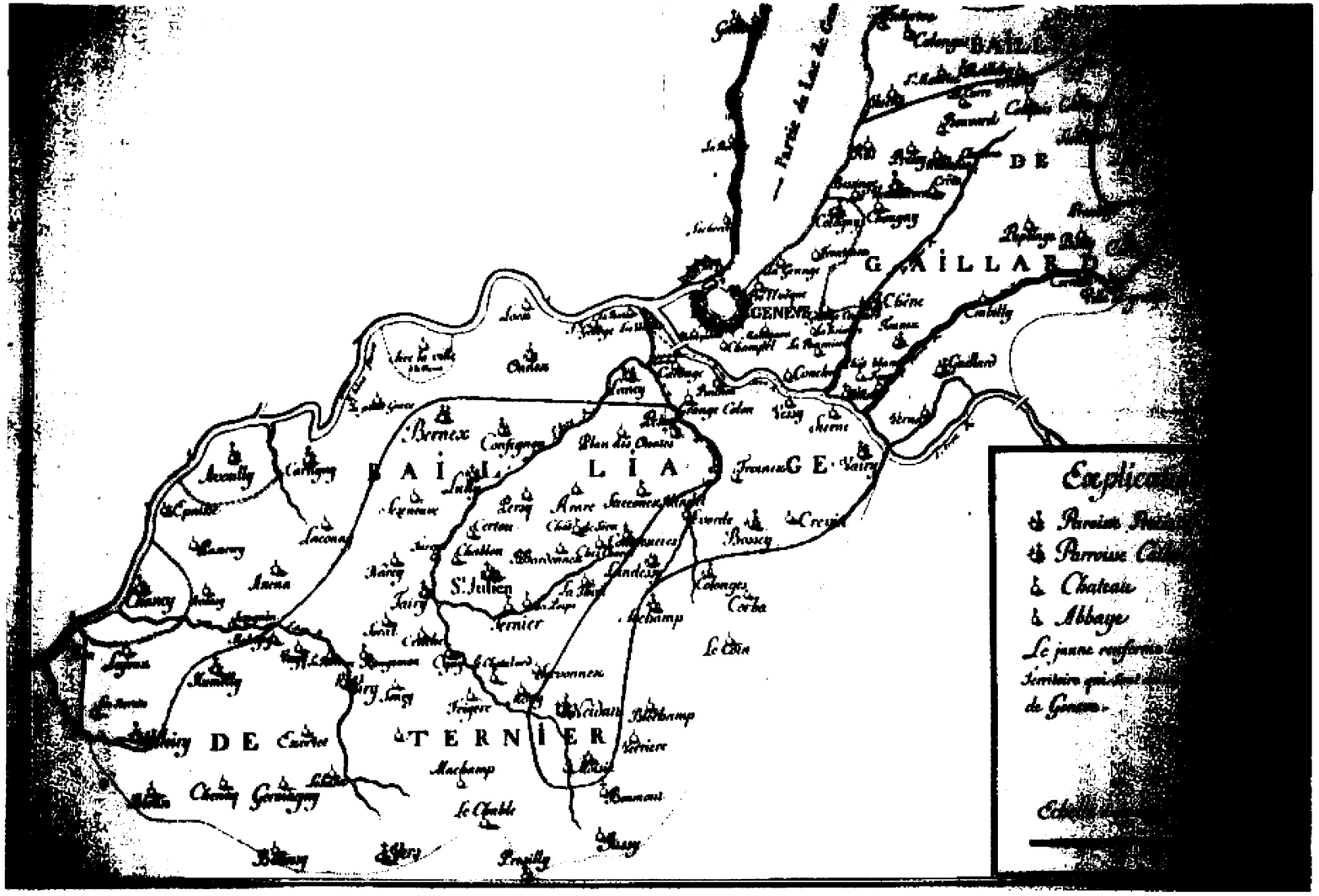
A - LA NEGOCIATION DE BERNE OU DES INCONVENIENTS POUR GENEVE DE NEGOCIER PAR PROCUREUR

Dans son livre consacré à l'histoire du traité de Turin[18], Du Bois-Melly expose très bien comment la Cour de Sardaigne sut prendre, à partir de 1738, les initiatives à l'origine de la négociation de Berne. D'une part en

---

(17) Le 19 septembre 1738, dans sa réponse aux premières ouvertures bernoises pour inciter les genevois à entrer en négociation avec la Cour de Turin, le représentant genevois expose très clairement quel serait le contenu de cet arrondissement : **"Je viens à présent au plan d'arrondissement et je joins ici une copie du mémoire que nous fîmes parvenir à la Cour de Turin en 1734. Ce mémoire contient deux plans, l'un (serait) l'acquisition des Baillages de Ternier et Gaillard mais comme il y aurait beaucoup de difficulté et que d'ailleurs la somme qu'on demanderait serait au dessus de nos forces, nous n'osons pas y insister. Pour le second comme on prend peu de terrain et que ce n'est presque qu'une limitation de nos terres de Saint Victor et Chapitre à laquelle il nous serait très important de pouvoir parvenir et d'acquérir tous les droits que la maison de Savoie peut y avoir et quoiqu'il y ait quatre églises catholiques dans cette enclave savoir Tonnex, Chesne, Lancy et Veiry, elles sont de très petite importance"**. AEG N° 13. Délibérations de la commission secrète, réunie au sujet des négociations du comte de Viry ministre du roi de Sardaigne auprès de la république de Berne.

(18) DU BOIS-MELLY Histoire anecdotique et diplomatique du traité de Turin entre la Cour de Sardaigne et la Ville de Genève, 1754. Genève et Bale, H Georg, libraire-éditeur, 1880.



Carte 5 - Document d'époque (première moitié du 18ème siècle) exprimant les ambitions territoriales de Genève

soufflant le froid, c'est-à-dire en créant divers incidents propres à faire désirer à Genève un règlement définitif des questions territoriales pendantes entre Genève et Savoie, d'autre part en soufflant le chaud, c'est-à-dire en faisant savoir indirectement, par les Bernois, qu'elle était disposée pour sa part à se prêter à un tel règlement. Il précise également le rôle d'intermédiaire d'abord simplement officieux puis officiel de ces derniers dans la conduite de cette première phase de négociation. Cependant cet auteur n'a pas aperçu, semble-il, le très important affaiblissement des positions de négociation genevoises qui a résulté de cette intercession bernoise, ni même le fait que cette intercession, loin d'avoir été fortuite, a été le résultat d'une habile manœuvre suscitée par Turin, dans son propre intérêt.

1- Comment Turin a suscité l'intercession bernoise dans l'ouverture des négociations

Aujourd'hui comme toujours, quiconque souhaite traiter avec profit essaye de négocier en position de force. Il n'est donc pas surprenant que la Maison de Savoie ait délibérément entendu acquérir cette position de force. Elle l'a fait en infligeant à Genève des alarmes et des inquiétudes propres à lui faire sentir sa faiblesse dans ses relations avec elle.

A cet effet deux initiatives furent prises à Turin. La première fut de lancer, sur les terres de Saint Victor et Chapitre, l'une de ces escarmouches irritantes qu'autorisait le statut incertain de ces espaces. La cible en fut les religionnaires étrangers, c'est à dire non genevois, résidant sur ces terres. Ces derniers furent décrétés d'expulsion. La question était litigieuse car si le traité de Saint-Julien, signé en 1603, garantissait le droit de résidence et de religion des ressortissants genevois, il était muet sur celui des personnes étrangères. En même temps le coup était sensible puisqu'il portait atteinte au rôle traditionnel de refuge que jouait la cité vis à vis des protestants persécutés. Comme prévu l'alarme fut grande à Genève et une protestation argumentée fut adressée au gouverneur de Savoie en même temps que des demandes de soutien diplomatique étaient adressées à tous les alliés de la cité et notamment à Berne et Zurich. Cette double réaction eut les effets que l'on pouvait prévoir.

En réponse aux plaintes genevoises Turin fit valoir que le royaume était dans son droit le plus strict d'agir comme il l'avait fait et pour faire bonne mesure, n'hésita pas à rappeler que le royaume ne se tenait plus lié par le Traité de Saint-Julien de 1603. Or ce traité constituait la base la plus incontestable des droits de Genève sur les terres de Saint-Victor et Chapitre, ce qui laissait entrevoir des atteintes encore bien plus considérables aux intérêts de Genève sur ces terres. Par la suite la pression se renforça encore par l'envoi, depuis le Piémont, de deux bataillons de dragon destinés à assurer la garde sanitaire des frontières en vue de prévenir l'ex-

pansion en Savoie d'une épidémie de peste qui se propageait en Europe à partir de son foyer situé en Hongrie.

Cependant à Berne, au contraire, on fit savoir que le temps était peut-être venu de tarir définitivement ces facteurs de discorde par un règlement général et définitif de la question territoriale entre Genève et Savoie. Ce message fut naturellement répercuté à Genève[19] où l'on envisagea avec soulagement la possibilité d'en finir une bonne fois pour avec toutes ces avanies, inquiétudes et tracasseries…

Cet exposé des origines de l'intercession bernoise, bien retracées par Du Bois-Melly, est pour l'essentiel parfaitement exact. On doit cependant le nuancer à la lumière de deux observations.

La première, tirée de la lecture des instructions au Comte de Viry, envoyé du Roi de Sardaigne à Berne[20] et du compte rendu de sa mission[21], documents conservés aux archives de Turin est que l'intercession bernoise n'a pas seulement été la suite des plaintes genevoises concernant les incidents provoqués que l'on vient de rappeler mais aussi une pièce essentielle d'une négociation plus vaste, touchant un projet d'alliance entre Turin et Berne. Ce projet d'alliance, évoqué par Du Bois Melly, n'a pas été simplement l'occasion d'une ouverture de négociations sur Genève mais bien le moyen adroit choisi par la diplomatie sarde pour attirer et impliquer Berne dans cette négociation.

Il apparait en effet, à la lecture de ces documents, que les deux négociations, sur Genève et sur l'alliance, y sont envisagées de façon emboitées. En proposant l'alliance avec Berne, Turin savait que la question genevoise serait automatiquement soulevée par Berne. En effet Berne étant alliée de Genève, elle ne pouvait en même temps conclure une alliance avec une puissance notoirement en conflit avec Genève. Il était donc prévisible qu'elle demanderait une "réserve" pour Genève (soit la non inclusion de Genève dans les cas de conflit envisagés pour que joue l'alliance), ce qui était le point d'entrée recherché[22]. Mais en même temps les instructions à Monsieur de Viry indiquent que la Cour de Turin n'était absolument pas disposée à accorder cette "réserve". Y souscrire aurait eu en effet pour conséquence de reconnaître le statut d'indépendance de la Ville et donc de dilapider, sans aucun profit, la principale monnaie d'échange

(19) Le correspondant bernois de Genève est l'avoyer J. Steiger.
(20) Instructions de Sa Majesté au Comte de Viry pour sa commission de Berne en date du 30 août 1740. L'intitulé en italien est plus explicite : Instruzione di S.M.al Conte di Viry spédito a Berna con l'oggeto di trattare l'aggiustamento delle differenze colla citta di Geneva di proporre una lega bernesi ed ottenere la neutralita della Savoja.1740, 30 Agosto. Mazzo.
(21) 1740-1741 Relation des négociations que le Comte de Viry a eu ordre d'entreprendre auprès du canton de Berne pour un traité d'alliance et pour la neutralité de la Savoye.1740-1741.
(22) Et immédiatement atteint puisque le premier courrier d'ouverture bernoise à Genève traite très longuement de cette question de la réserve et assure les Genevois que Berne ne signera aucun traité d'alliance avec Turin sans inclusion d'une réserve exprès au bénéfice de Genève. AEG Savoie N°13

dont elle disposait pour les négociations territoriales concernant Genève à savoir, précisément, la reconnaissance de ce statut d'indépendance ! Vu de Turin, l'ordre des facteurs entre les deux traités, d'alliance et concernant Genève, était donc le suivant :

1 Déclarer officiellement l'intérêt d'un projet d'alliance avec Berne pour faire émerger, sans le dire, la question genevoise.

2 Tâcher de parvenir, en y impliquant les autorités bernoises, à un arrangement général avantageux avec Genève, étant entendu d'emblée que le prix que l'on était prêt à payer pour cet arrangement était la reconnaissance de l'indépendance de Genève.

3 A la condition expresse que cet accord avantageux soit trouvé, pousser plus avant la discussion sur le traité d'alliance…

La relation turinoise de l'issue négative de la négociation de Berne, rompue à l'initiative de Turin confirme le bienfondé de cette analyse. C'est le Comte de Viry lui-même, qui au vu des avantages insuffisants qui lui sont proposés sur la question genevoise propose au Roi de d'interrompre sa mission, dans une lettre du 2 juillet 1741. Charles Emmanuel ratifie ce point de vue, qu'il tient donc comme conforme à ses instructions et le rapport turinois conclut :

"En conséquence de ces réflexions, et de l'inflexibilité de MM de Genève et de Berne pour des conditions plus raisonnables sur l'accommodement des différends avec cette Ville, S M jugea à propos de rappeler le Comte de Viry".

Ainsi est-il patent que c'est bien l'échec de la négociation sur Genève qui a été le facteur déterminant de l'abandon des négociations sur le traité d'alliance.

De ces données résulte une conclusion indiscutable : Pour Turin, le règlement avec Genève était plus important que le traité d'alliance, et c'est bien l'échec de la négociation sur Genève qui a été le facteur déterminant de l'abandon des négociations sur le traité d'alliance. Cependant la démarche a double détente de la diplomatie sarde a été si adroitement masquée que ni les bernois ni les genevois n'en ont aperçus la logique et les finalités véritables.

La seconde observation est d'ordre juridique. On a déjà indiqué que dans la balance des concessions réciproques à consentir pour parvenir à un accord avec Genève, Turin était prêt à la reconnaissance de l'indépendance Genevoise. Son parti de négociation était même d'acquérir des avantages bien tangibles, territoriaux et autres, contre cette reconnaissance qui, au fond, ne lui coutait que symboliquement puisque de toute façon cette indépendance existait, qu'elle était reconnue par l'Europe entière et que la situation internationale, tant diplomatique que militaire lui interdisait

définitivement d'y porter atteinte. Cependant pour que cet atout puisse être joué il fallait éviter absolument tout ce qui pouvait l'affaiblir. Or la simple circonstance d'ouvrir une négociation directe avec Genève, en vue d'un traité, constituait en soi une quasi reconnaissance de son statut d'Etat et donc un renforcement significatif de sa position de négociation. Ainsi s'éclaire la finalité principale des manœuvres tendant à impliquer Berne dans la négociation. L'interposition des bernois permettait de négocier sur Genève mais sans avoir à traiter avec les autorités genevoises et du même coup sans avoir à leur reconnaître, pendant tout le déroulement de la phase critique des négociations, la moindre apparence ou qualité d'instances étatiques.

Il apparait ainsi que c'est en réalité Turin et non Berne qui a été l'initiateur de cette première phase de négociation, et que cette initiative n'a rien eu de fortuit et de gratuit puisqu'elle visait, tout au contraire, à établir sur les bases les plus favorables à ses intérêts ses positions de négociation. On pourrait objecter, en sens inverse, que le fait pour Genève de négocier par l'intermédiaire de ses plus constants et fidèles alliés pouvait paraitre très avantageux. Cependant, sur la scène internationale on observe que les intérêts priment généralement sur les sentiments et l'on verra que l'espérance des genevois dans le soutien de ses alliés, si elle a été effectivement caressée au début de la négociation a singulièrement été déçue dans sa suite.

2- Comment l'intercession Bernoise s'est faite au détriment des intérêts genevois

La mission du Comte de Viry, concernant le volet genevois, prit du temps avant d'entrer dans une phase active. Celle-ci ne débuta réellement qu'au début de l'année 1741, avec la mise en place d'une Commission de 10 membres, chargée de jouer le rôle d'intermédiaire entre Genève et Turin. Cette commission est majoritairement composée de Bernois, à savoir quatre membres issus du Grand Conseil et quatre issus du Petit Conseil. Elle accueille également deux Zurichois soit deux syndics de ce Canton.

Cette Commission, conformément à sa destination, est chargée d'entrer en relation, toujours de façon séparée, avec les représentants des parties intéressées. Pour Genève, Nobles Du Pan et Turrettini furent désignés comme représentants. Pour Turin, c'est le Comte de Viry qui fut chargé de ce rôle. La Commission est également habilitée, si elle s'estime en mesure de le faire, à proposer aux parties une solution d'accommodement. En termes modernes on dirait que sa mission est "de bons offices", ou de "conciliation" en ce sens qu'elle vise à faciliter la conclusion d'un accord mais sans le pouvoir d'influer, par elle-même, sur le contenu de cet accord.

Les archives de Genève ont conservé une relation détaillée des négociations qui se déroulèrent dans ce cadre, rédigées par les deux envoyés Genevois[23]. De cette relation, d'une rare franchise et sincérité, se dégagent deux constats principaux dont on verra qu'ils influèrent très fortement sur la deuxième phase de négociation, 14 ans plus tard, à Turin.

La première constatation est que le dispositif de négociation indirecte se révéla, à l'usage, extrêmement préjudiciable à la sauvegarde des intérêts genevois. En pratique les genevois allèrent ainsi de désillusions en désillusions, pour toutes sortes de raisons dont ils surent parfaitement livrer l'analyse.

En premier lieu ils eurent affaire, en la personne du Comte de Viry, à un négociateur parfaitement rompu aux rites, manœuvres et faux-semblants d'une grande négociation internationale.

"Il est, relèvent les envoyés genevois, **naturellement circonspect, mystérieux, timide, sérieux, parlant peu… Cependant il a su se faire des amis à Berne et il a gagné la confiance de plusieurs personnes en témoignant en avoir beaucoup pour chacune d'elles. Il a su persuader nos commissaires et divers autres membres de l'Etat de Berne de la droiture et de la sincérité de ses intentions en faveur de l'arrangement auquel on travaillait et par là il a donné beaucoup de force et de crédit à ses insinuations particulières qui ont considérablement influé dans la négociation".**

En second lieu le cadre structurel retenu pour cette négociation se révéla assez désavantageux, ni Berne ni Genève n'ayant encore, en tant qu'Etats, su trouver les moyens propres à garantir la confidentialité de leurs positions de négociation. Jouant pratiquement cartes sur table face à un adversaire cachant bien son jeu, ils ne pouvaient qu'en subir des désavantages. **"Le ministre d'un Roy,** notent–ils, **est un ministre qui a de grands avantages dans une (négociation avec) une République. Il est maître de son secret. Il ne dit que ce qu'il veut, pendant qu'il sait tout ce qui se résout dans les Conseils de la République".** La leçon, cependant sera bien assimilée et Genève ne commettra pas la même erreur dans la deuxième étape de sa négociation avec Turin.

En troisième lieu enfin, et ce fut ce facteur qui pesa le plus lourd à l'encontre de Genève, un véritable glissement du rôle des alliés, naturellement suscité et encouragé par Turin, se produisit. Ces derniers, initialement établis comme devant être les simples porte-paroles de Genève, ne tardèrent pas à déborder ce rôle et à s'ériger en véritables médiateurs, n'hésitant pas à multiplier auprès des envoyés genevois les demandes de sacrifices. Ces derniers, désabusés, notent ainsi dans leur compte rendu : **"Quoique la Cour de Turin n'ait point soumis ses différens avec Genève à la médiation**

(23) AEG Savoie n°15. Négociation de Berne. Rapport des Conseillers Turrettini et Du Pan.

des Cantons, M de Viry a su encore, en recommandant aux commissaires de conserver l'impartialité dans leurs propositions, les engager à se regarder comme Médiateurs... et il les a engagés par là, en quelque sorte, à cacher l'intérêt qu'ils prennent à nos avantages. Vos Seigneuries trouveront dans ce que nous venons de leur dire l'origine et la cause de diverses procédures qui ont pu leur paraître irrégulières et leur faire de la peine dans cette négociation. Telle est par exemple, celle de nous obliger toujours à réformer nos projets, à retrancher nos plans et à faire de nouvelles concessions".

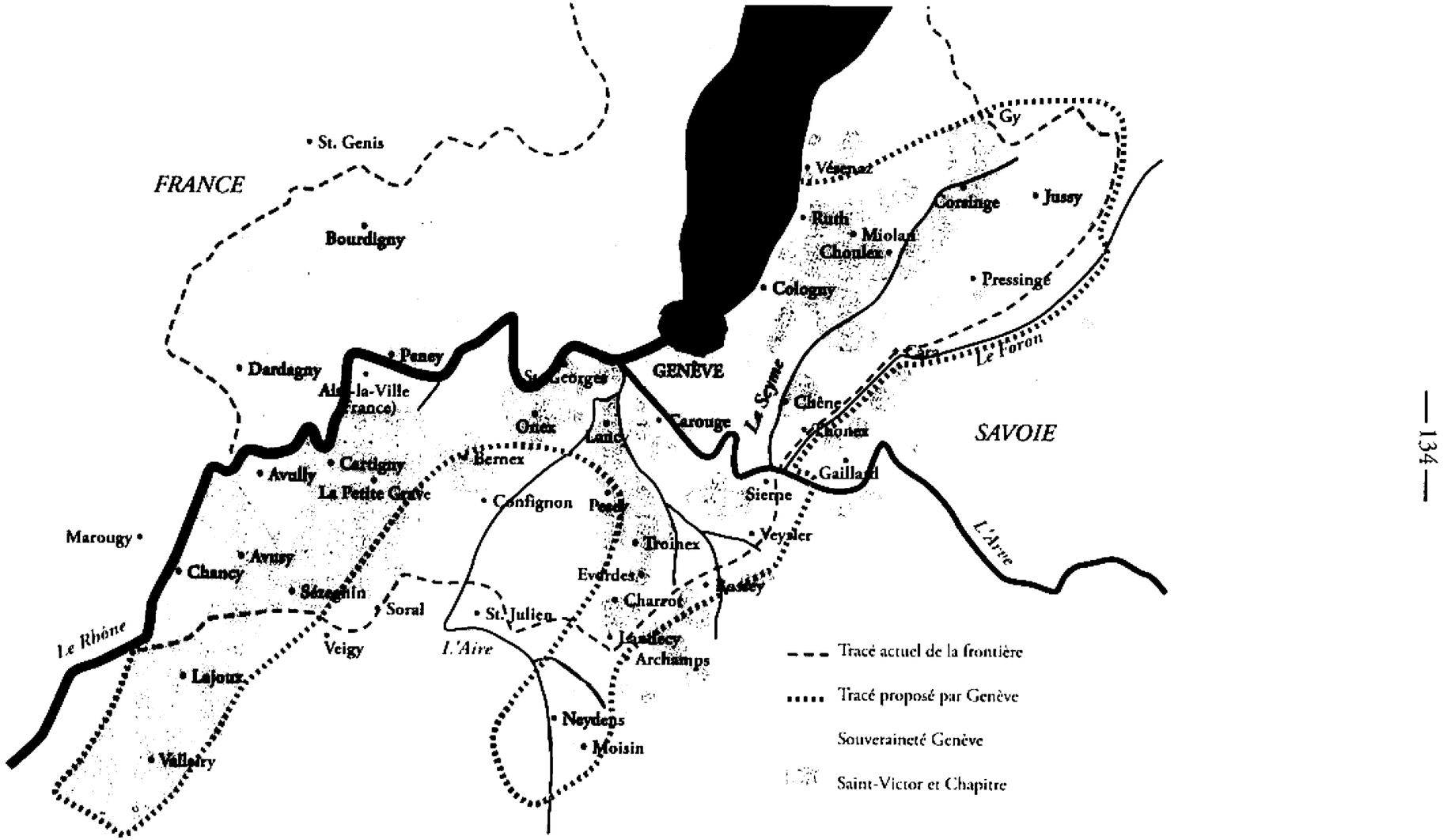
Pire encore la Commission en vint à s'ériger elle-même en maîtresse du processus de négociation : **"Nous étions donc souvent occupés à justifier Vos Seigneuries, à nous justifier nous-mêmes, à persuader de la sincérité de nos intentions, à répondre aux reproches qu'on nous faisait... Si nous avions quelques prières ou réquisitions à faire de la part de Vos Seigneuries elles se trouvaient très souvent contraires aux idées de nos commissaires et nous étions alors dans un grand embarras, car il fallait en même temps obéir à Vos Seigneuries et en même temps ménager des personnes qui avaient nos intérêts entre leurs mains... Lorsque nous voyions, sans pouvoir l'empêcher, prendre à la négociation une tournure qui nous paraissait désavantageuse, c'est alors que nous sentions tout le désagrément du personnage extraordinaire que nous avions à faire car nous n'étions là que des solliciteurs. Nous n'avions que la voye de la représentation, la négociation n'était point entre nos mains et nous étions obligés de nous soumettre à ce que nos commissaires avaient arrêtés".**

La seconde constatation est que, sur le fond, on ne peut que partager l'opinion des envoyés genevois quant à l'ampleur proprement extraordinaire des concessions auxquelles ils furent entrainés. Le traitement du volet territorial permet d'en prendre la mesure.

A l'ouverture des discussions entre bernois et genevois ces derniers communiquent, par un courrier du 19 septembre 1738, le plan d'arrangement territorial qu'ils souhaitent obtenir (carte 6). Ce plan reprend ou même constitue l'original, du tracé fixé par la carte 5 présentée plus haut. L'arrondissement se réalise grâce à l'établissement de la continuité territoriale entre la ville de Genève et les deux enclaves de Jussy et Peney, ne comporte que très peu de cessions genevoises et réalise en revanche l'acquisition de portions non négligeables de territoires relevant de Savoie y compris les quatre paroisses catholiques de Thonex, Chêne, Veyrier et Lancy.

Début avril 1741, à la suite d'échanges de propositions très divergentes entre Genève et Turin[24], et d'insistantes pressions bernoises sur la ville de

(24) Schématiquement chacune des parties revendiquait pour elle-même la quasi-totalité des terres de Saint Victor et Chapitre et se déclarait prête à des échanges équilibrés concernant les terres possédées en pleine souveraineté.



Carte 6 - Proposition genevoise d'arrangement territorial au début de la négociation de Berne

Genève, celle-ci accepte de réduire considérablement ses prétentions initiales (carte 7).

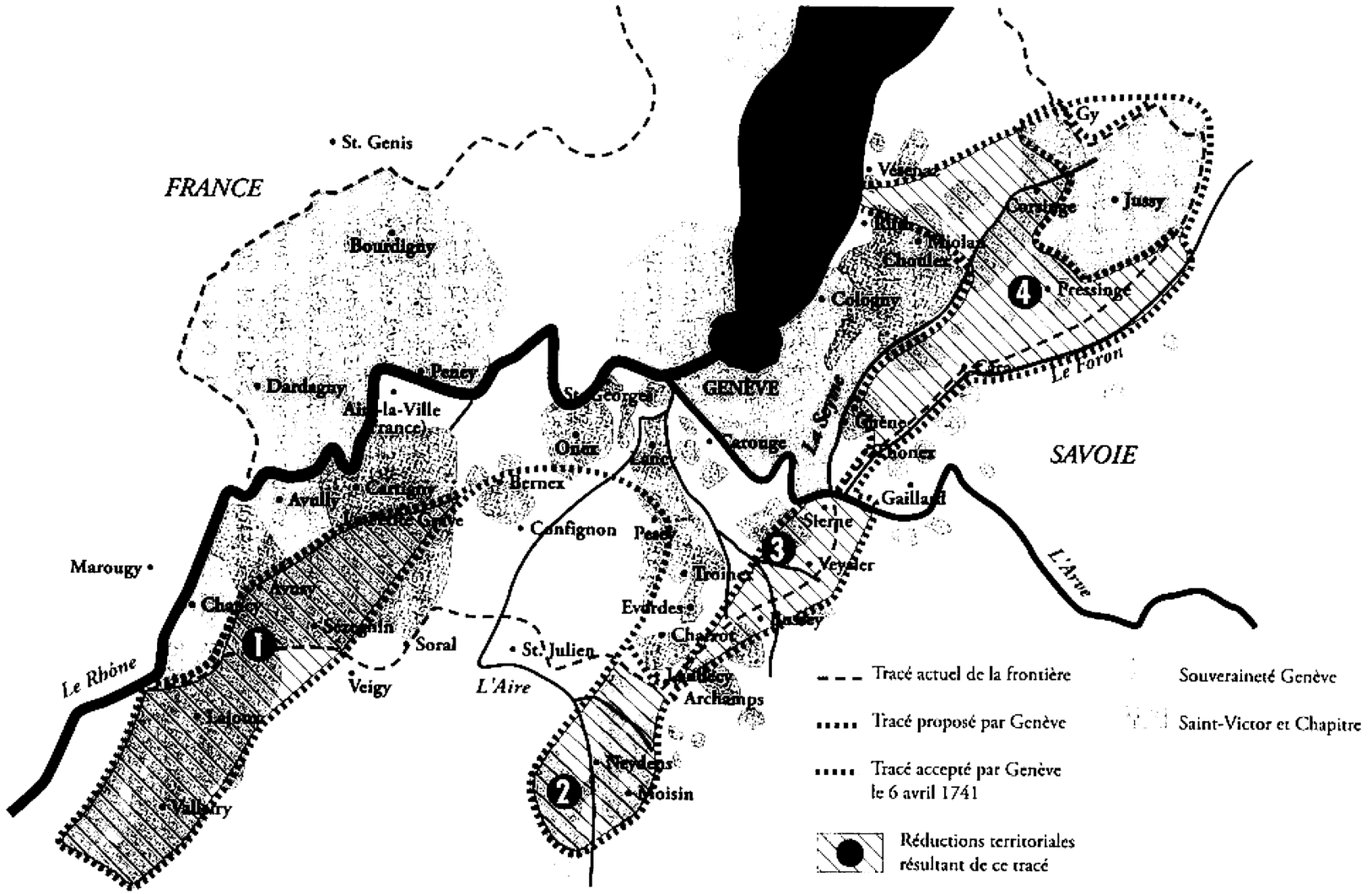
Un "projet d'échange et d'arrangement des terres de Saint-Victor et Chapitre", daté du 6 avril et adressé à la Cour de Turin par la Commission, restreint le territoire dévolu à Genève selon le tracé figuré par la ligne verte. Ce tracé, grâce à l'attribution à Genève de Carouge et Lancy, sauvegarde la continuité territoriale entre le cité et le mandement de Peney, mais restreint le territoire de ce dernier[25] (portion marquée 1 sur la carte). Au Sud de Genève il comporte l'abandon de Neydens et Moisin[26] (portion marquée 2) et les possessions genevoises dans les villages de Veyrier, Bossey, Crevin et Sierne (portion marquée 3). Du coté de Gaillard le projet renonce à établir une continuité territoriale avec le mandement de Jussy, remplacée par un droit de communication libre. Il comporte une extension de la Banlieue de Genève le long du lac[27] et entre Seime et Foron ainsi qu'une petite extension de l'enclave de Jussy[28]. En revanche Genève cède ses droits sur : Merlinge, Corsinge, Compois, Le Carre, Bonvard et Choulex ainsi que ce qu'elle possède du côté de Gaillard, Ambilly, Puplinge, Carra et Pressinge (portion marquée 4).

Cette offre apparemment équilibrée, sinon même déjà très onéreuse pour Genève est cependant repoussée par Turin, qui la trouve insuffisante. De nouvelles tractations conduisent ainsi la Commission à proposer, le 26 mai, un nouveau plan (carte 8), jugé exorbitant par les envoyés genevois mais auquel ils n'osent s'opposer. Selon ce nouveau plan la continuité territoriale est établie avec le mandement de Jussy (portion marquée 2) mais au prix du renoncement à la plus grande partie des espaces précédemment attribués à Genève au sud de l'Arve (portion marquée 1).

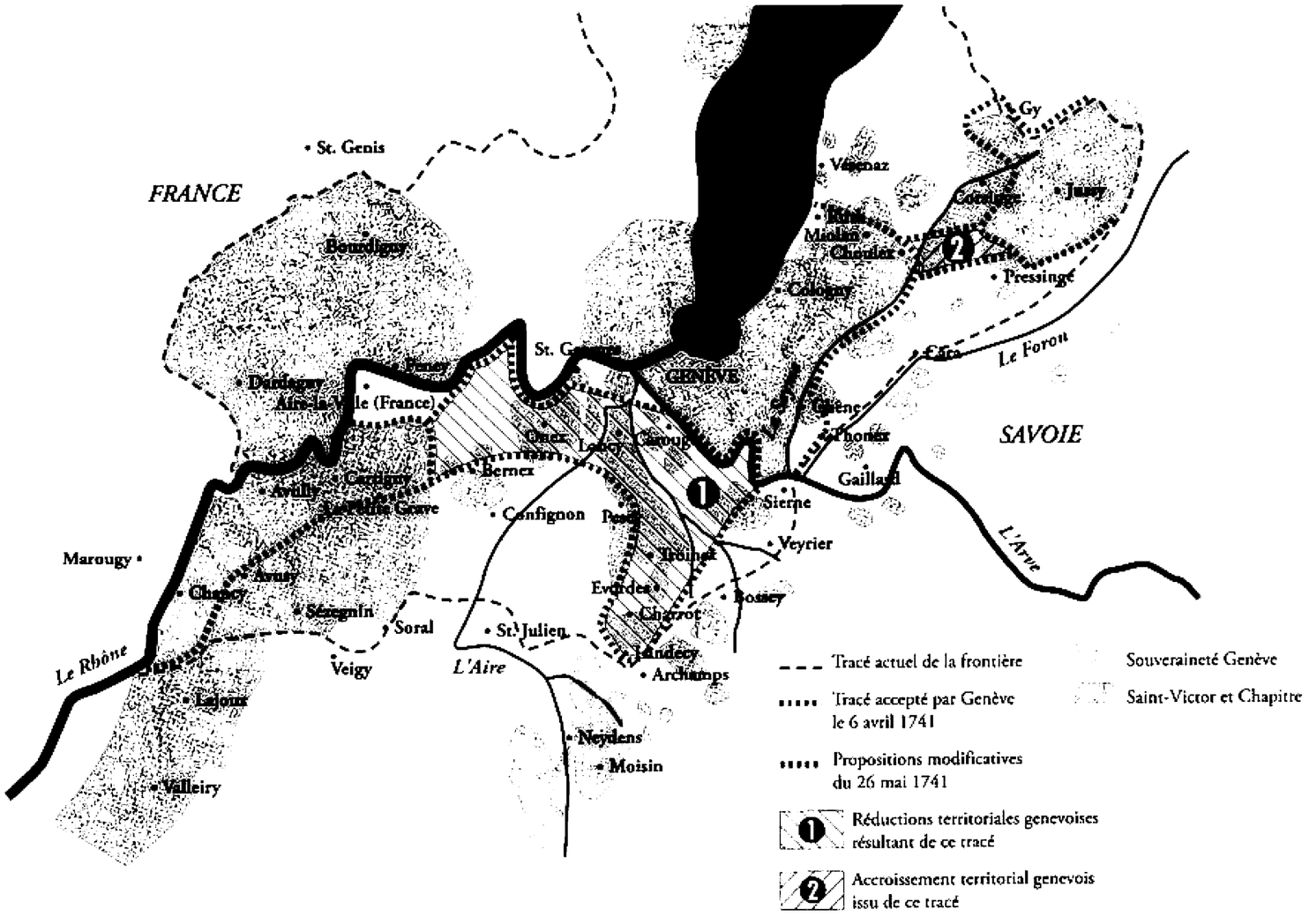
Cependant en dépit de tous les sacrifices consentis par Genève la négociation de Berne n'aboutit pas, pour la raison que l'on a présentée de l'insuffisance des offres faites à la partie turinoise, mais à laquelle refusèrent de croire les Genevois et Bernois tant ils avaient eu l'impression d'avoir déjà trop cédé. L'arrangement territorial définitif qui sera conclu à Turin (carte 9) montre qu'en pratique la litanie de leurs concessions territoriales n'était pas encore tout à fait achevée : abandon de la continuité territoriale avec Jussy, cession des possessions entre Seime et Foron, plus quelques autres réductions... et qu'ils se leurraient donc encore sur l'étendue véritable des appétits de la Cour de Turin et, partant, sur les vraies raisons de la fin des négociations bernoises.

---

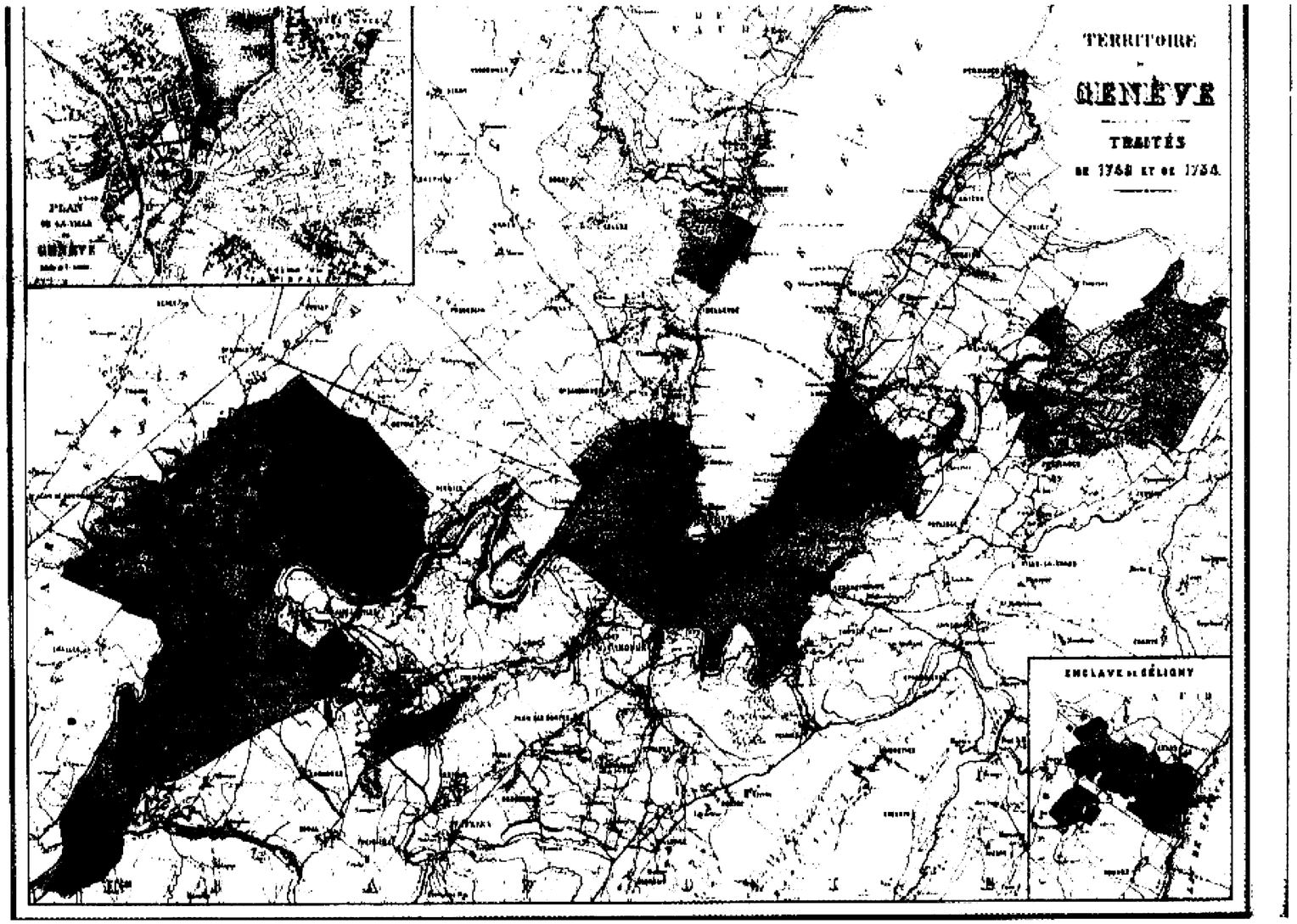
(25) Abandon par Genève de ses droits sur : Laconex, Athenaz, Sézegnin, Lajoux, Les Bertets et Valeiry.
(26) Une particularité de ces terres, très enclavées en Savoie était de ne pas relever de Saint Victor et Chapitre mais directement de l'ancienne mense épiscopale. A ce titre elles étaient considérées comme de souveraineté exclusive de Genève.
(27) Jusqu'à une ligne perpendiculaire à la rive du lac incluant Miolans, Pressy et Ruth.
(28) Adjonction des villages de Gy et Sionnet.



Carte 7 - Propositions genevoises réduites au 6 avril 1741



Carte 8 - Proposition bernoise du 26 mai 1741



Carte 9 - Tracé définitif de la frontière issu du Traité

"**Après plusieurs mois de travail,** notent les envoyés genevois, **les choses étaient enfin amenées à un point qui paraissait si avantageux à la Cour de Turin qu'on pouvait espérer qu'elle accepterait le projet des commissaires, mais au lieu d'une acceptation on a été surpris de voir M. de Viry se rétracter de ce qu'il avait fait espérer et ensuite être rappelé.**

Cet événement a causé assez de mécontentement chez nos alliés et on a beaucoup raisonné pour en pénétrer les motifs.

La conjecture la plus générale à laquelle on s'arrête est que des raisons étrangères à notre affaire peuvent seules lui avoir fait prendre cette tournure et que les changements arrivés dans l'Europe depuis que cette négociation avait commencé peuvent en avoir apporté dans les vues de la Cour de Turin et l'on se flatte parmi nos alliés que les circonstances venant encore à changer, cette négociation pourra être reprise avec plus de succès".

La conjecture étrangère à laquelle font allusion les négociateurs genevois est évidemment le grand branle-bas diplomatique qui précéda le déclenchement de la guerre de succession d'Autriche. A la mort de l'Empereur Charles VI, le 20 octobre 1740, un grand conflit se dessina en effet immédiatement. L'Empereur défunt avait dès 1729 prévu que la Couronne impériale reviendrait à sa fille Marie-Thérèse. Cependant un autre prétendant, l'électeur de Bavière s'était déclaré au décès de l'Empereur, et tant la Prusse que les princes allemands, l'Espagne et enfin la France se rallièrent à sa cause. La Maison de Savoie hésita beaucoup à choisir son camp.

Elle finit par rejoindre, aux cotés de l'Angleterre, le camp de Marie-Thérèse par un traité d'alliance conclu le 1er février 1742 lui assurant, en cas de victoire des armes, une partie du Milanais. Cependant, témoignage de ses hésitations et de son souci de garder, comme on dit, "deux fers aux feu" elle fit insérer dans ce traité une étrange clause qui laissa stupéfaites les diplomaties européennes. Cette clause réservait en effet la possibilité au Roi Charles Emmanuel III de tout simplement changer de camp, ayant, dans ce cas, un simple préavis de deux mois à donner à son allié !

En conséquence de cette guerre l'Espagne décida, à l'automne 1742 l'occupation militaire de la Savoie, laquelle se prolongea jusqu'en 1749. Dès lors toute solution aux problèmes de la frontière avec Genève était reportée à la fin de la guerre de succession d'Autriche…

Pour autant cette négociation de Berne, suspendue en raison d'un défaut d'accord entre les parties et de circonstances empêchant sa reprise fut loin d'avoir été inutile ou dépourvue de conséquences.

Elle permit d'abord aux deux parties de se convaincre mutuellement qu'un accord acceptable était tout de même à portée de la main et valait sans doute mieux que le statu quo.

Elle eut également pour effet un défrichage complet des différentes questions à résoudre, d'ordre tant territorial que militaire, religieux et économique et des réponses susceptibles d'y être apportées. Ainsi alla-t-on jusqu'à la rédaction d'un projet de traité en 13 puis 19 articles.

Elle convainquit enfin les Genevois des risques inhérents à une Médiation, même confiée à une puissance amie. En témoigne clairement le texte d'une lettre adressée par Du Pan au représentant de Genève à Londres, M Eynard, le 21 avril 1750.

"Ne soyez pas surpris, Monsieur, si vous ne trouvez pas chez nous un si grand empressement à nous servir de toutes les voyes, qui peuvent se présenter pour parvenir à l'arrangement en question. Ce qui s'est passé à Berne pendant la négociation de l'année 1741 nous a appris que nous ne devions agir qu'avec réserve dans cette affaire. La manière de négocier du Ministre que SMS avait envoyé à Berne et le peu qui était offert à la république en échange de ce qu'on exigeait firent penser à plusieurs personnes que les instructions de la Cour de Turin n'avaient jamais été de s'arranger avec Genève ou que nous ne pourrions le faire qu'à des conditions infiniment onéreuses.

Nous avons aussi reconnu par l'expérience que quand un petit Etat comme le nôtre met ses intérêts entre les mains d'un médiateur puissant, il peut être contraint d'accepter malgré lui des conditions qui ne lui conviennent pas".

La signature le 18 octobre 1748 du traité d'Aix-la-Chapelle concluant la guerre de succession d'Autriche ne fut cependant pas immédiatement suivie d'une reprise de la négociation interrompue à Berne. Ce n'est qu'en 1753 qu'elle revint à l'ordre du jour, pour une nouvelle phase de négociation, conduite cette fois-ci jusqu'à sa conclusion par un traité en bonne et due forme à Turin.

B - LA NEGOCIATION DE TURIN OU DU DESAVANTAGE POUR GENEVE DE TRAITER AVEC PLUS PUISSANT QUE SOI[29]

La relance des discussions emprunta les même voies, pour le moins agressives et dénuées de scrupules, que celles déployées en préalable aux négociations de Berne. De nouvelles vexations furent ainsi imposées par

(29) L'exploitation sans aucun état d'âme d'un rapport de force favorable n'est évidemment pas une attitude propre au gouvernement de Piémont Sardaigne. Le gouvernement du Royaume de France, dans sa négociation avec Genève qui a abouti au traité de 1749 en a usé exactement de la même manière. Saint-Contest, mandaté pour négocier au nom du Roi, écrit ainsi à son ministre Puysieulx, en charge des affaires étrangères : "Je commencerai par leur proposer les sept articles dans la forme que vous les avez rédigés en leur déclarant qu'ils doivent le regarder comme un ultimatum qui représente les dernières volontés du Roy". Archives du ministère des affaires étrangères, Paris, correspondance politique, volume 63.

Turin aux autorités genevoises pour susciter leur zèle à entrer en négociation[30]. On ne se contenta pas, cette fois-ci d'ordres d'expulsions à l'encontre des religionnaires étrangers installés sur les terres de Saint-Victor et Chapitre (ordonnance du 30 avril 1753), mais on procéda à leur arrestation, le 26 septembre de la même année. L'internationalisation de la crise qui suivit fut naturellement immédiate. Cependant les autorités genevoises échaudées par l'expérience bernoise préférèrent se lancer dans une négociation directe avec Turin.

La Cour de Turin ne se montra pas hostile à une reprise de la négociation selon cette formule, mais imposa ses conditions, lesquelles plaçaient le négociateur genevois en position d'infériorité (A). Quant au fond, les discussions reprirent, mais dans un contexte rendant très malaisée la défense efficace des intérêts genevois (B).

1- Des moyens employés par la Cour de Turin pour faire sentir aux envoyés genevois leur position d'infériorité

La reprise des négociations eut lieu à Turin même. Genève décida d'y envoyer un négociateur chevronné, l'ancien premier syndic Pierre Mussard, le principal artisan du traité territorial conclu avec la France en 1749[31]. On lui adjoignit pour le seconder comme secrétaire le jeune Turrettin, le propre fils du négociateur de Berne. Par ailleurs l'importance des questions à traiter justifia la création d'une Commission spéciale et secrète restreinte pour suivre et orienter, depuis Genève, le cours des discussions.

Il résulte clairement de ce dispositif, comme d'ailleurs le confirment les discussions préalables à sa mise en place que Genève entendait bien reprendre, mais cette fois directement, les négociations interrompues à Berne. Cependant, officiellement, les pouvoirs rédigés pour Mussard ne portaient que sur l'apaisement à trouver aux incidents évoqués plus haut.

C'est dans ce contexte que Mussard partit pour Turin en octobre 1753[32]. Il fit remettre dès son arrivée, le 26 octobre, sa lettre de mission à son destinataire, le Comte d'Ossorio, Ministre chargé des affaires étrangères. Il en

---

(30) Les vives inquiétudes résultant, dans les villages concernés de ces mesures sont bien présentées dans la monographie de Jean MARTIN : Histoire et traditions de Cartigny, Genève 1946, éditions du Journal de Genève.
(31) Sur le rôle de Pierre Mussard dans la conclusion de ce traité on peut se reporter à l'excellent mémoire de M Salomon Rizzo, soutenu à l'Université de Genève en février 2003 : Contexte et acteurs du traité de limites de Paris de 1749 : les travaux d'approche genevois (1719-1725).
(32) Le compte-rendu complet de sa mission, dont sont extraits les citations à son nom, est référencé AEG Savoie n°24 bis, Journal de la négociation de Turin. Ce compte-rendu, issu de notes prises au jour le jour est exemplaire de clarté de précision et d'exhaustivité. On ne trouve pas son équivalent ni à Turin, où la relation de la négociation est beaucoup plus sommaire ni à Paris concernant la négociation territoriale avec la France. Ce fait témoigne du degré hautement évolué de l'organisation administrative genevoise dès le 18ème siècle, en avance même sur celles de ses principaux voisins.

résulta une déconvenue immédiate. La lettre fut transmise sans autre formalité ou explication au Comte de Saint-Laurent, Ministre des affaires internes. Pour un haut dignitaire de la République, envoyé négocier un traité international, cette procédure était blessante mais surtout riche de signification implicite. D'abord que l'on ne reconnaissait à Turin que sa mission officielle, le règlement des incidents évoqués plus haut, ensuite que ces incidents étaient considérés comme une affaire interne et donc dépourvue de tout caractère international. Genève était donc traitée comme si, conformément à la thèse officielle de la Cour, elle était une simple seigneurie du Royaume et non une Cité indépendante.

Entré en contact avec le Comte de Saint-Laurent, puisqu'aussi bien les questions soulevées par sa mission officielle présentaient aussi une dimension interne, Mussard remit à ce dernier un mémoire sur les incidents qu'il avait pour mission d'aplanir. Cependant ce mémoire lui fut retourné, sans être pris en compte, le 19 novembre, au motif qu'il n'était pas rédigé dans les formes requises. Ce mémoire était en effet présenté comme émanant de la Seigneurie et République de Genève, alors qu'à Turin on ne voulait connaître que de Messieux de Genève. Le sens de cette exigence était limpide. Admettre l'appellation de République revenait à admettre que l'on traitait avec une entité indépendante et admettre le titre de Seigneurie de Genève c'était admettre que les autorités genevoises possédaient de réels titres de légitimité. Ce nouvel incident fut à l'origine de multiples échanges entre Mussard et Saint-Laurent avec, en point final, l'acceptation résignée de Mussard de rédiger un second mémoire, ou il n'était plus fait mention que de MM de Genève. Tout ceci avait déjà consommé beaucoup du temps et de la patience des envoyés genevois lorsqu'enfin la réponse au mémoire tomba. D'ordre du Roi il était signifié que les mesures prises en Savoie qui justifiaient les réclamations genevoises étaient parfaitement fondées et donc que rien n'y serait changé !

Cependant, parallèlement à ce vent froid sinon glacial envoyé aux émissaires genevois, on commença à laisser espérer à Mussard un début de prise en compte de sa seconde mission, à savoir la discussion d'un arrangement général capable de mettre fin à tous les incidents entre Genève et Savoie. Il lui fut ainsi communiqué que l'interlocuteur désigné par le Roi serait le Baron Foncet de Montailleur mais que, bien entendu, les discussions envisagées devraient avoir un caractère strictement secret et ne revêtir qu'une forme officieuse. Ces deux conditions naturellement se justifiaient en vue de fins bien précises. Par le secret était préservé, jusqu'à ce qu'un accord avantageux soit trouvé, la position officielle selon laquelle Turin ne reconnaissait pas Genève comme un Etat. Quant au caractère officieux de la négociation il était précisé dans l'instruction du Roi au baron Foncet que la négociation "**devait se faire de vive voix et avec beaucoup de circonspection pour éviter toutes conséquences préjudiciables aux intérêts de Sa Majesté".** Il en résulta que l'on commença

de négocier sans aucun pouvoir officiel et sans prendre aucune note. Ces précautions peuvent paraître extraordinaires. Elles étaient en fait très logiques pour préserver Turin dans l'hypothèse d'un échec. On pourrait dans ce cas nier qu'il y ait eu même un début ou une esquisse de négociation puisqu'il n'en demeurerait ni preuve ni même de trace écrite !

Il apparaît ainsi qu'à Turin comme à Berne la diplomatie turinoise a su déployer beaucoup de rigueur, de professionnalisme ainsi qu'une dose non négligeable de cynisme pour mettre en place un mode de négociation lui assurant le maximum d'ascendant sur ses interlocuteurs. Il lui restait à exploiter au mieux ces conditions favorables, mission qui fut dévolue comme on l'a déjà indiqué, au baron Foncet de Montailleur.

2- Des conditions de négociation rendant difficile la préservation des intérêts genevois

Ce n'est qu'à la fin du mois de janvier 1754 que put effectivement débuter, sur le fond, cette importante négociation. Côté turinois le dispositif était très resserré : un seul négociateur, Foncet[33] et un seul superviseur politique, le Roi en personne, qui a suivi pas à pas toute la négociation et tranché lui-même les points les plus litigieux. Coté genevois Pierre Mussard, parfois relayé par son jeune secrétaire Turrettin, qui n'avait cependant pas son poids et quant à la supervision politique, la Commission secrète, présidée par Du Pan, le malheureux négociateur de Berne. Du moins cette fois-ci le dispositif genevois est-il étanche aux indiscrétions. Entre les deux niveaux une communication forcément assez lente, puisque réalisée par des courriers à cheval et aussi un risque d'interception des communications. Celles-ci seront donc, pour les plus confidentielles, rédigées en langage codé. Avouons-le, la lecture du journal de la commission[34] laisse à penser que cette dernière n'a pas véritablement joué son rôle de supervision. Instruite avec retard des discussions et du climat de la négociation elle s'en est surtout remise à la sagacité de Mussard et, faute d'une vraie stratégie de négociation, n'a jamais fixé de limites bien établies aux lignes de recul genevoises.

A Turin même, les deux négociateurs étaient l'un et l'autre des personnes avisées et parfaitement au fait des questions en discussions. On a déjà indiqué que Mussard avait été premier syndic et qu'il avait été le négociateur du traité avec la France. On ajoutera que toute sa carrière l'avait préparé à

---

(33) La "Relation de la négociation secrète, entre le Conseiller d'Etat Baron Foncet, commis par S.M. et le Conseiller Mussard député de Genève en 1754", conservée aux archives de Turin n'est pas formellement établie comme étant de la plume même de Foncet. Il est cependant évident qu'il a fourni une part importante des informations contenues dans ce rapport.

(34) AEG Savoie n°23 Journal de la commission établie le 29 septembre 1753 pour travailler à un plan d'arrangement avec S.M. le Roi de Sardaigne.

cet objet de négociation puisqu'il l'avait débutée par la fonction de "Commissaire général de la Chambre des fiefs" soit comme il disait lui-même, "gardiateur des archives publiques". Il était ainsi devenu un connaisseur hors pair de la situation compliquée des terres de Saint-Victor et Chapitre. Jean-Joseph Foncet de Montailleur était lui aussi très au fait de ce dossier. Dès son accession au Conseil d'Etat du Roi, en 1749, il avait été chargé de rassembler et mettre en ordre tous les documents concernant le contentieux avec Genève et de rédiger un rapport sur les moyens de mettre fin à ce contentieux. C'est sans doute à l'occasion de cette mission initiale qu'il avait établi l'aide-mémoire, qui impressionna si fort Pierre Mussard, grâce auquel il pouvait en un instant répondre de façon argumentée à toutes les objections qu'on pouvait lui adresser.

Ces deux artisans du traité étaient également animés d'une forte volonté d'aboutir, mais pour des raisons différentes. Pour Pierre Mussard, qui a 64 ans et dont la santé décline, qui a franchi un à un et jusqu'au sommet tous les échelons du pouvoir genevois jusqu'au poste de premier syndic, cette négociation est clairement sa dernière grande mission politique. Un succès de cette mission, venant après l'heureuse conclusion du traité avec la France constituerait le couronnement de sa carrière. Pour l'ambitieux Foncet, âgé de 47 ans, ex avocat à Annecy et anobli de toute fraîche date, c'est au contraire sa première grande mission officielle. Du succès de cette mission dépend la poursuite sur le terrain politique de sa fulgurante ascension sociale, lui qui n'était au départ que fils d'un paysan riche de Saint-Geoire en Faucigny[35].

L'un et l'autre sont des juristes de formation et, par tempérament, des esprits pragmatiques. Les discussions en portent la marque : elles sont très serrées mais demeurent posées, courtoises et très argumentées en droit.

La lecture croisée des comptes-rendus qu'ils ont laissés l'un et l'autre montre cependant que le jeune baron, guère plus embarrassé que son maitre de scrupules moraux, sut manœuvrer habilement en imposant à son interlocuteur une méthode de travail très défavorable à la défense des intérêts genevois.

Dès les premiers entretiens il réussit en effet à faire admettre à son interlocuteur que tout ce que Genève avait déjà consenti à Berne constituait un acquis sans retour et que, partant, tout ce qui restait à négocier à Turin consistait à s'accorder sur les concessions supplémentaires auxquelles Genève devait consentir pour qu'à son tour le Roi puisse céder sur ce qu'il avait toujours offert de céder, soit la reconnaissance de Genève comme une république indépendante.

---

(35) D'intéressants détails sur Foncet de Montailleur sont fournis par Paul TAPPONNIER : Jean-Joseph Foncet de Montailleur, Revue savoisienne, 1955. Egalement Jean NICOLAS dans sa thèse magistrale : La Savoie au 18ème siècle, Maloine éditeur, 1978 p.906 à909.

Pierre Mussard était trop avisé pour entrer dans un tel système. Pour lui on ne continuait pas la négociation de Berne mais on en débutait une nouvelle, sur des bases à définir en commun. Cependant ce point de vue fut rendu pratiquement indéfendable compte tenu d'une énorme maladresse de la diplomatie genevoise. Le baron Foncet s'offrit en effet de lui fournir la "preuve" que Genève avait bien déjà ratifié toutes les concessions de Berne et même accepté d'en faire de nouvelles !

Voici comment Mussard lui-même rend compte de la production de cette "preuve", soit un "mémoire" transmis par un envoyé genevois.

"C'était, selon lui, un mémoire au moyen duquel il prétendait prouver que nous avions passé l'expédient de l'abandon de 3/4 des terres de Saint-Victor et Chapitre et en outre tous les droits utiles, ce que nous avions toujours nié, ayant soutenu au contraire que tout ce à quoi on avait pu se porter était d'en traitter (sic) contre quelque acquisition ou argent".

On voit donc que, pour Mussard , la base de négociation à retenir était de repartir à zéro, sans être tenu par aucune des concessions consenties à Berne puisque aucun accord n' avait alors été trouvé en contrepartie de ces concessions. Mais c'est alors que, Mussard poursuit son récit, un coup de théâtre inattendu intervient :

"M. Foncet, pour prouver son observation, et nous tenir parole, nous alla chercher un mémoire qu'il assurait avoir été remis par moy-même au bureau du Marquis d'Orméa et dans lequel il croyait reconnaître mon style.

Je fus fort étonné en voyant cette pièce d'y reconnaître la main de M. le Conseiller Du Pan et de voir que c'était l'original d'un Mémoire fait par lui pour faire sentir les avantages du projet d'arrangement proposé à Berne par nos alliés.

J'avoue que je fus bien surpris de voir cette pièce entre les mains de M. Foncet et qu'il me fut impossible de comprendre par quel événement elle pouvait être entre les mains de la Cour. Ce ne fut même que par la réponse que me fit sur cela M le Conseiller Du Pan que je devinai le nœud de l'énigme et que j'appris que l'intention du Conseil ayant été, après la rupture des Conférences de Berne, de faire sonder le Marquis d'Orméa par une voye secrette (sic) sur ces dispositions à renouer la négociation. Ce mémoire avait été remis à l'abbé Bentivoglio qui partit pour Turin, qui l'ayant à son arrivée imprudemment montré au Ministre, Celui-ci le lui avait ôté et l'avait mis dans les archives.

Ce mémoire qui avait été lu au Roy, à ce que nous assura M. Foncet, avait été fort goûté et il avait peut-être été un des motifs qui avaient le plus déterminé Sa Majesté à désirer de rentrer en négociation. Ce mémoire se trouvait pour lors joint à une copie de notre carte des

baillages et le tout avait été mis par ordre du Roy dans un étui propre à le conserver.

Ce mémoire, pour faire sentir les avantages du projet de Berne disait effectivement que nous cédions au Roy 3/4 des terres de Saint-Victor et Chapitre et ajoutait que pour prouver à Sa Majesté combien nous aurions été disposés à lui agréer en tout nous nous serions portés même au sacrifice des droits réservés dont l'évaluation modérée allait à près d'un million de livres supposé que le traité eut pu se faire convenablement.

Nous fîmes avec M Foncet lecture de ce mémoire. Il prétendait en tirer avantage, soutenant qu'ayant déjà passé expédient de la cession des droits utiles et des 3/4 des du terrain, nous ne pouvions faire aucune proposition qui ne fut au dessous de ces offres".

Ainsi la légèreté du Conseiller Du Pan, la rare maladresse de l'abbé Bentevoglio et l'absence totale de scrupules de la diplomatie turinoise se conjuguaient-elles pour pénaliser d'emblée la position de négociation de Pierre Mussard et laissaient augurer un nouveau cortège de concessions à consentir par Genève.

De fait la lecture parallèle des deux compte-rendus de la négociation montre que c'est le système imposé par Foncet de Montailleur qui, en pratique, prévalut. On reprit, point par point le canevas des articles de Berne et l'essentiel de la négociation consista soit à en préciser le contenu soit à amplifier, par de nouvelles concessions, les sacrifices déjà consentis à Berne.

Il a paru intéressant d'exposer la genèse détaillée de ce traité car elle paraît de nature à éclairer le caractère quasi léonin du traité finalement passé, la part du lion étant évidemment celle du Roi de Piémont-Sardaigne. Ce dernier, chef d'un Etat fortement constitué et rompu aux embûches de la négociation internationale a pu définir une stratégie de négociation claire et efficace, manœuvrer activement et sans beaucoup de scrupules, s'appuyer sur l' organisation sans faille d'un vrai ministère des affaires étrangères et mettre aux commandes de la négociation des diplomates habiles à tirer parti de toutes les situations, y compris celles créées par eux mêmes ou leurs supérieurs. En regard la diplomatie genevoise, bien que servie par des hommes compétents lucides et expérimentés paraît avoir pêché par un moindre professionnalisme et plus de naïveté. Cependant hormis le propos concernant son volet territorial, le caractère léonin du traité de Turin n'a pas encore été complètement établi et précisé. Ce seront l'objet de la présentation détaillée du texte du traité, ainsi que l'exégèse de ses principaux articles, qui permettront d'en apporter la confirmation.

II - LES DESSOUS DU TRAITE

Le traité de Turin comporte 18 articles. Il est précédé d'un court préambule et complété d'un verbal dont il est bien précisé qu'il a la même force juridique que le traité. En pratique ce verbal constitue une sorte d'annexe au traité, destinée à ôter de ce dernier toute une énumération de détails qui en surchargeraient le texte et en affaibliraient la clarté et l'intelligibilité. Celle-ci néanmoins ne va pas forcément de soi. Les rédacteurs[36] ont en effet, par commodité ou même, selon mon opinion, avec intention, retenu des formulations qui paraissent peu prêter à conséquence alors même qu'elles sont au contraire très lourdes de conséquences. Du coup les personnes qui ont pris connaissance du traité au moment de sa signature, et après eux, la plupart des historiens n'ont pu en fournir une interprétation restituant sa véritable portée, laquelle nécessitait une exégèse du texte particulièrement délicate, supposant en pratique la consultation, à laquelle ils n'avaient pas accès, des documents diplomatiques préparatoires au traité. Ce déficit d'information a par ailleurs été accentué par deux caractéristiques particulières du traité. D'une part l'existence d'une clause secrète et donc carrément dissimulée, d'autre part l'extraction du texte du traité de deux dispositions convenues entre les parties mais formulées ailleurs que dans son texte, de façon apparemment unilatérale dans une Déclaration de Sa Majesté en date du 15 juin 1754.

Il est donc nécessaire, pour apprécier la portée du traité, d'accorder une attention particulière à tous ces éléments de présentation et de considérer, au moins pour certains d'entre eux, qu'ils ont été justifiés par une volonté délibérée de masquer certains points clés du traité et spécialement ceux qui expriment les sacrifices les plus douloureux consentis par les genevois. Par commodité on regroupera cette analyse des "dessous" du traité sous trois rubriques à savoir, les conditions du règlement territorial, l'articulation du traité avec les accords antérieurs et enfin le règlement des questions en rapport avec l'institution épiscopale.

A - QUAND LA CLARTE DE LA LIMITATION TERRITORIALE NE FOURNIT PAS DE LUMIERE SUR L EQUILIBRE DU PARTAGE DES TERRITOIRES

La philosophie retenue pour régler la question territoriale entre Genève et la Savoie a été de supprimer radicalement tout l'entremêlement des droits et terres que les deux parties avaient reçus en héritage de la période féodale. Ainsi le principe du partage territorial est que chaque Etat se voit attribuer un territoire délimité de façon très précise, à l'intérieur duquel il

(36) En fait la rédaction du texte, selon un accord entre Mussard et Foncet a été l'œuvre de ce dernier. Les envoyés genevois n'y ont techniquement pris part que par la voie de suggestions clarificatrices ou d'amendements rédactionnels garantissant au mieux ce qu'ils ont pu obtenir de la partie turinoise.

possède, sans aucune limitation, tous les droits de souveraineté. Cette délimitation est réalisée par les articles 1 à 11 du traité.

Ce principe est clairement énoncé dans l'article premier du traité. Ce même article fait également apparaître les modalités qui présideront à la limitation ou si l'on préfère à l'établissement de la frontière qui désormais séparera les deux Etats. On procédera par voie de "partage et d'échange". Il y aura partage concernant les terres de Saint-Victor et Chapitre sur lesquelles les deux parties possédaient concurremment des droits et il y aura échange lorsque la commodité d'un tracé cohérent exigera que l'une ou l'autre partie cède à l'autre des terres qu'elle détient en pleine souveraineté. Ce qui est remarquable dans la rédaction des articles 2 à 9, c'est qu'elle permet effectivement le tracé très précis et incontestable de la frontière mais qu'elle ne permet pas de juger des étendues respectivement cédées ou échangées. Elle ne fournit en effet aucun élément permettant de juger de l'équilibre ou au contraire du déséquilibre du marchandage territorial qui a présidé à son établissement. Bref le traité fixe la frontière mais il ne dit pas, c'est donc un "dessous" du traité, quelle est la balance exacte de ce qui a été cédé et reçu par chacune des parties.

Ce mélange de précision (sur le tracé de la frontière) et d'imprécision (sur la balance de l'échange territorial) est obtenu par un procédé de technique juridique classique lorsqu'il s'agit de fixer une ligne de partage. Cette technique consiste à définir positivement ce qui revient à l'une des parties, ici ce sera l'énoncé des territoires revenant à Genève, réalisé par les articles 2 à 5 et à indiquer que tout ce qui n'est pas contenu dans cette énumération positive revient à l'autre partie, en l'occurrence la Savoie, ce que stipule l'article 7. Le traité permet ainsi, conformément à son objet, de parfaitement fixer la frontière mais sans fournir aucune indication sur les échanges et partages qui ont présidés à son établissement. Le choix de cette technique de rédaction a donc pour effet, accepté sinon même recherché, de masquer les termes de l'arrangement territorial. Sans doute les observateurs avertis pourront-ils observer que Genève, par rapport à ses ambitions initiales a renoncé à l'incorporation à son territoire des paroisses catholiques de Tonnex, Chesne, Lancy et Veyrier. De même remarqueront-ils que Genève, en sens inverse a dû se résoudre à céder les paroisses protestantes, qui lui appartenaient antérieurement, de Valleiry, Onex, Neydens, Bossey ainsi que le temple de Chesne. Néanmoins ces observations ne suffisent pas à former une vue d'ensemble précise et exacte sur la balance des cessions et échanges réalisés par le traité.

Cette balance, et c'est un des points les plus délicats qu'il me faut aborder, n'est en vérité pas facile à établir, notamment parce qu'elle a fait l'objet d'évaluations contradictoires.

La première a été donnée par Du Pan, dans son rapport au Grand Conseil relatif à la ratification du traité, le 30 mai 1754. Il distingue, très

logiquement, les deux balances des échanges et du partage. S'agissant des échanges, la Savoie a cédé à Genève 1200 poses (324 ha) et cette dernière a abandonné à la Savoie 702 poses (190 ha). S'agissant du partage, soit la répartition des terres de Saint-Victor et Chapitre, Genève a reçu 4157 poses (1122 ha) et la Savoie 6973 (1694ha). Ces données ont servi de base au jugement des historiens qui ont commenté le traité. Elles indiquent que certes la Savoie a obtenu plus que Genève mais dans une proportion qui ne permet pas de parler de déséquilibre flagrant. En données cumulées échange et partage ont obtient en effet un rapport 56% - 44% qui n'autorise pas à parler d'inégalité manifeste.

La seconde évaluation est fournie par l'exposé des motifs de la négociation, rédigé après la signature du traité, sous le contrôle sinon la dictée de Foncet de Montailleur. Ce sont les données de ce rapport, jusque là non évoquées par les historiens commentant le traité, qui ont fait naître mes interrogations sur l'aspect réellement équilibré du traité. Les chiffres avancés évoquent à leur tour la double balance des échanges et du partage mais sont très différents. S'agissant des échanges, le rapport indique que la Savoie a cédé 700 journaux (206 ha) et en a reçu 1400 (412ha). S'agissant du partage, la Savoie a cédé 4 000 journaux (1 166 ha) et en a reçu 20 000 (5 833 ha), soit cinq fois plus ! En données cumulées échanges plus partage on obtient alors un rapport de 82% - 18% très éloigné de celui découlant de l'estimation de Du Pan et justifiant pleinement, pour le coup, la thèse d'un fort déséquilibre entre les superficies de territoire attribuées à Genève et à la Savoie. Encore faut-il, pour entériner cette conclusion, donner raison aux chiffres turinois et tort à ceux produits à Genève.

Pour ma part j'estime que les chiffres turinois sont bien plus près de la réalité que ceux de Genève. J'observe d'abord que Du Pan, dans sa fameuse lettre malencontreusement tombée entre les mains de la diplomatie sarde, estimait lui-même que le plan de Berne donnait les 3/4 des territoires en balance à la Savoie et 1/4 seulement à Genève. Comme la négociation de Turin s'est traduite par des abandons territoriaux supplémentaires par rapport à ce plan (abandon, par rapport au plan de Berne, du territoire permettant la jonction du mandement de Jussy à la banlieue de Genève, du territoire compris entre les cours de la Seime et du Foron jusqu'à Chêne, réduction de l'espace donné à Genève au-delà du Pont d'Arve) on en arrive logiquement à une proportion proche des 80/20 avancés par les chiffres turinois. Cette proportion paraît par ailleurs tout à fait cohérente avec les données cartographiques qui ne montrent que de très faibles agrandissements du territoire genevois de pleine souveraineté ainsi qu'avec les données historiques résultant d'études récentes sur l'extension des terres de Saint-Victor et Chapitre[37]. Enfin il semble que Du Pan ait eu de très

(37) On citera notamment les différentes contributions de Mlle Santschi sur les frontières et le travail collectif réalisé dans le cadre du programme européen INTERREG sur le régime seigneurial des terres de la région genevoise.

sérieuses raisons, dans son rapport, de minimiser l'étendue des sacrifices territoriaux consentis par la République. Dans le contexte du milieu du 18ème siècle il existe en effet une rivalité très importante à Genève entre les Conseils patriciens, Petit Conseil et Conseil des Deux Cents et le Conseil général, composé de l'ensemble des citoyens. Cette rivalité a même été jusqu'à l'affrontement armé quand par exemple, en 1738, aussi bien Mussard que Du Pan, membres éminents du patriciat genevois[38], ont du fuir à la campagne pour sauvegarder leur sécurité et n'ont retrouvé celle-ci que par la médiation de la France et de Berne. L'une des attributions reconnue au Conseil général par cette médiation étant la ratification des traités on devine que ce n'est pas sans risques importants que pouvait être espérée cette ratification. Autrement dit Du Pan avait un intérêt évident à minimiser les sacrifices genevois pour obtenir la ratification du traité de Turin et c'est à notre sens ce qui a justifié la minimisation à laquelle il a procédé du déséquilibre de l'échange territorial ayant servi de base à la nouvelle frontière. A l'appui de cette assertion on peut encore relever la manière dont il a présenté sa comptabilisation : il fait référence aux "terres qui dépendent réellement de Saint-Victor et Chapitre", laissant entendre qu'il a, par l'emploi de l'adverbe réellement, apporté une correction personnelle aux données brutes dont il disposait... Cette correction, compte tenu de la complexité de la situation de ces terres était assez facile à trouver et même à justifier, par exemple au regard des terres sur lesquelles Genève possédait la palette complète de ses prérogatives d'autorité et de juridiction par rapport à d'autres terres dans lesquelles elle n'en possédait point ou seulement quelques unes...

Pour autant il est incontestable que Genève, d'un point de vue qualitatif, a retiré quelques avantages territoriaux du traité : elle a étendu sa banlieue ouest de façon significative, obtenu grâce à la queue d'Arve la maîtrise du pont la reliant à la Savoie, et, faute de la continuité territoriale avec le mandement de Jussy, elle a néanmoins obtenu un droit de libre communication, il est vrai de contenu limité, avec ce mandement (article 16).

Il n'en reste pas moins quasi certain que Du Pan a très nettement et sans doute très sciemment édulcoré le bilan territorial du traité. Et comme, par la suite, les différents historiens ont repris ce bilan[39], ce maquillage de

---

(38) Le régime politique de Genève au 18ème siècle a été qualifié d'aristo-démocratique. Dans ce régime les tensions entre les citoyens, ayant tous droit de siéger au Grand Conseil et les patriciens de la Cité, garantis par l'ingénieux dispositif de "l'emboîtement" de dominer les deux autres conseils, à savoir le "Deux cent" et le "Petit Conseil" constituaient une donnée structurelle. Pour les membres du patriciat un gouvernement purement démocratique aurait représenté un danger mortel pour la cité et c'est en parfaite bonne conscience qu'ils estimaient légitime de posséder une fonction dirigeante à l'égard des citoyens. Cf sur ce milieu patricien l'ouvrage d'Edouard CHAPUISAT : Salons et chancelleries au 18ème siècle, Librairie Payot, Lausanne etc. 1943. Le portrait de Du Pan y est notamment dressé avec beaucoup de vivacité.

(39) Par exemple : Jean MARTIN Histoire et traditions de Cartigny, précité ; Paul TAPPONIER , Le traité de Turin du 3 juin 1754, article précité ; Collectif : Histoire de Genève des origines a 1798, ouvrage précité. Roger DEVOS Bernard GROPERRIN Histoire de la Savoie, tome 3, De la réforme à la Révolution. L'auteur reprend les chiffrages issus du rapport de Du Pan mais fait état du déséquilibre de la part genevoise. Combien cette appréciation aurait-elle été renforcée s'il avait retenu celui de Foncet !

la réalité destiné à des fins circonstancielles, la ratification du traité par le Grand Conseil, est devenu vérité historique officielle. Même les premiers analystes du traité, au fait des manifestations de désapprobation et de désespoir exprimées par les négociateurs genevois du traité aux différentes étapes de leurs abandons territoriaux successifs, ont du coup modéré leur jugement sur le caractère inéquitable de l'échange territorial. Il n'est pas même jusqu'au rédacteur de l'exposé des motifs turinois d'avoir cru devoir se justifier des incroyables avantages obtenus par Turin en indiquant dans sa conclusion :

"On croit devoir terminer ce mémoire en ajoutant que quiconque pourrait l'envisager comme une apologie trop favorable du traité trouvera les preuves de son exactitude et de sa sincérité dans les Archives de Cour et dans les Cartes qu'on y conserve pour pouvoir vérifier en tous tems l'état ancien et l'état présent des choses". Le même texte souligne également l'avantage considérable obtenu par Foncet de Montailleur à Turin à savoir la cession de tous les droits utiles sur les terres échangées ou partagées (article 8).

Cependant les sacrifices genevois ne sont pas uniquement d'ordre territorial. Le traité de Turin, avec également une grande discrétion les étend à des acquis auxquels les genevois étaient fort attachés et que leur concédait, depuis 1603, le traité de Saint-Julien.

B - QUAND L'OMISSION DE TOUTE REFERENCE AU TRAITE DE SAINT-JULIEN NE SIGNIFIE PAS LA PERSISTANCE DES GARANTIES QUE CE TRAITE CONFERE AUX INTERETS DE GENEVE ET DES GENEVOIS

On a déjà indiqué que l'objectif de la Cour de Turin était d'échanger la reconnaissance de l'indépendance de Genève contre le maximum d'avantages, territoriaux et autres, obtenus de cette dernière.

L'exposé des motifs du traité révèle que cette stratégie possédait peut-être un talon d'Achille. En effet le négociateur turinois fait allusion à une bulle du Pape Félix V (1439- 1448), qui aurait déjà opéré cette reconnaissance, auquel cas la Maison de Savoie n'avait plus rien à offrir. Or cette bulle était d'autant plus embarrassante que Félix 5 n'était pas seulement le pape, mais aussi le fameux Amédée VIII (1391-1434), le premier duc et l'un des plus illustres représentants de la maison de Savoie, dont il aurait été bien difficile de soutenir qu'il n'avait pas valablement engagé l'Etat savoyard. Or cette bulle était à Genève même, et l'on craignait fort, à Turin, qu'elle ne soit utilisée par les négociateurs genevois. Il n'en fut rien mais, pour désamorcer toute surprise ultérieure, le baron Foncet de Montailleur suggéra en fin de négociation, quand fut venue l'heure des

petits cadeaux, que Genève remit ce bullaire au Roi, au motif qu'il y attachait un grand prix symbolique et sentimental… Cette transmission eut effectivement lieu et il serait intéressant qu'une recherche sur cette fameuse bulle, encore un dessous du traité, soit entreprise par un chercheur qualifié.

Mais pour revenir à la question de la souveraineté de Genève, dans laquelle cette fameuse bulle n'a pas interféré, le traité de Turin ne contient pas expressément cette reconnaissance. Celle-ci est néanmoins certaine. Elle résulte des termes retenus dans le corps du traité, Seigneurie de Genève (article premier) signifiant que les autorités de Genève sont légitimes et surtout République de Genève (article 4) reconnaissant qu'elles sont des autorités étatiques. Par ailleurs le fait même pour le Royaume de Piémont-Sardaigne de s'être lié à Genève par un traité international mentionnant au surplus la cession de droits "de souveraineté" (article 6) constitue encore un élément irréfutable du caractère international de cette reconnaissance. Le caractère non explicite de la reconnaissance de Genève a été voulu par les deux parties. Genève y était très attachée car se considérant indépendante depuis 1535/1536 elle ne pouvait admettre avoir accédé à cet état qu'en 1754. Pour Turin c'était un moyen commode de n'avoir pas à se déjuger officiellement de ses positions antérieures niant cette indépendance.

Ce choix d'une formulation implicite, appelant un effort d'interprétation, n'a pas seulement concerné ce point véritablement central du Traité. Il a également porté, d'une façon encore plus souterraine sur l'abrogation d'un traité essentiel qui avait gouverné les relations entre Genève et la Savoie depuis un siècle et demi, à savoir le Traité de Saint-Julien du 21 juillet 1603. La subsistance ou au contraire l'abrogation de ce Traité ont tenu une place très importante dans la négociation. Genève était très attachée à sa subsistance, car ce traité lui accordait d'importantes garanties économiques et militaires. Turin au contraire ne s'estimait depuis longtemps plus liée par ce traité, dont les clauses militaires lui paraissaient particulièrement insupportables. Ces clauses militaires, contenues dans l'article 19, imposaient à la cour de Turin la triple interdiction de "faire assemblée de gens de guerre", de construire des fortifications et de tenir garnison, dans un rayon de quatre lieues, soit 18 km autour de la ville. Cette mesure de précaution était la suite de la malheureuse affaire de l'escalade, en décembre 1602, dont le traité de Saint-Julien, auquel furent associés les cantons suisses alliés de Genève, avait marqué la conclusion.

Le Roi s'étant montré absolument inflexible sur la suppression de cette clause militaire, les Genevois finirent par s'incliner. Restait à formuler ce renoncement. Une manière simple et limpide de le faire aurait été, tout simplement, d'inscrire dans le traité de Turin, l'abrogation de cet article 19 du traité de Saint-Julien. **L'inconvénient était de donner trop de visibilité à ce sacrifice genevois sur un point touchant à la question clé de sa sécurité et, du même coup, risquer un désaveu du Conseil général au**

moment de la ratification du texte. Ainsi peut-on observer que Du Pan, dans son rapport de présentation du traité au Conseil général, s'il énumère bon nombre des sacrifices genevois consentis dans le traité, y compris la clause financière secrète sur laquelle on reviendra, **omet soigneusement celui-ci.** Cette manière de procéder étant écartée restait celle de l'abrogation du traité de Saint-Julien tout entier. A nouveau le procédé de l'abrogation explicite pouvait paraître trop visible et d'une portée trop considérable pour pouvoir passer l'obstacle de l'approbation du Conseil général. Les adroits juristes qu'étaient tous deux Mussard et Foncet de Montailleur ont donc retenu le procédé de l'abrogation implicite, selon une formulation particulièrement alambiquée, empruntée au traité franco-genevois de 1749. Il s'agissait, dans ce dernier traité, d'éteindre la fameuse dette contractée par Henri IV auprès de la ville de Genève, dont cette dernière avait toujours espéré qu'elle serait un jour honorée, grossie de confortables intérêts de retard. A cet effet une clause générale avait été passée dans l'article 10 de ce traité stipulant que **"les deux parties ne pourront plus rien prétendre ni demander à l'avenir, de part ni d'autre, sous quelque titre ou prétexte que ce puisse être"**[40]. Le traité de Turin procède au recyclage de cette façon de procéder en stipulant, dans son article 17, qu' **"Au moyen des arrangements portés par ce Traité et par le Verbal qui en fait partie, toutes autres prétentions, de quelque nature qu'elles puissent être, demeurent, sans autre, éteintes et anéanties de part et d'autres à perpétuité"**.

Cependant la conséquence de cette disposition est non seulement d'éteindre l'article 19 du traité de Saint-Julien mais aussi l'ensemble des dispositions de ce traité, et notamment ses dispositions d'ordre économique. Il a donc fallu réintroduire ces dernières dans le traité de Turin, pour leur permettre de subsister. L'occasion a ainsi été offerte à la Cour de Turin de les renégocier, ce qui a été fait dans un sens nettement favorable à ses intérêts, par les articles 13 à 15 du traité.

L'article 13 concerne les garanties offertes aux ressortissants genevois possédant des biens en Savoie. Il constitue la reprise de l'article 10 du traité de Saint-Julien, lequel disposait que :

"Tous ceux qui sont ou resteront citoyens, bourgeois et habitants de la dite ville de Genève ne pourront eux ni leurs serviteurs ou domestiques, être troublés ou inquiétés pour cause de leur religion pendant qu'ils séjourneront dans leurs maisons et biens situés dans les Etats de Son Altesse. Ainsi y pourront vivre et demeurer sur la même liberté que par ci-devant, à la charge de ne pas dogmatiser".

---

(40) Une présentation quelque peu polémique, mais néanmoins bien informée de cette question est contenue dans l'ouvrage de Victor BERARD : Genève et les traités, tome 1, 1589-1816, Librairie Armand Colin, Paris 1930.

Cet article établissait donc une sorte de liberté de religion passive au bénéfice des ressortissants genevois lors de leurs séjours dans leurs domaines savoyards. L'article 13 du traité de Turin, ainsi conçu, en conserve le principe.

"Pour donner à la République des preuves de la même bienveillance qu'elle a éprouvée des Royaux prédécesseurs de Sa Majesté, le Roi consent que ceux qui sont ou seront Citoyens ou bourgeois de Genève ne puissent, non plus que leurs serviteurs ou domestiques, être inquiétés pour cause de religion pendant qu'ils séjourneront dans leurs maisons et biens situés en Savoie, à la charge toutefois de ne dogmatiser et de n'y faire leur habitation principale".

Mais il y introduit aussi trois limitations nouvelles.

Premièrement cette liberté est désormais restreinte aux citoyens et bourgeois, alors que le traité de Saint-Julien y incluait également les habitants. Sont ainsi exclus les deux tiers des personnes habitant Genève ! Deuxièmement le traité de Turin indique que le séjour des genevois dans ces terres ne peut être permanent, puisqu'ils ne peuvent y faire leur résidence principale, ce que ne prévoyait pas le traité de Saint-Julien. Troisièmement ce privilège ne vaut que pour les propriétés situées en Savoie, alors qu'il valait antérieurement pour l'ensemble des Etats de Sa Majesté.

L'article 14 concerne les privilèges accordés à ces propriétés savoyardes et assure la continuation de l'article 12 du traité de Saint-Julien ce qu'exprime clairement l'expression selon laquelle "ils demeurent comme par le passé".

"Par une suite de ces favorables dispositions pour les Citoyens et bourgeois susdits, Sa Majesté veut bien encore qu'ils demeurent comme par le passé exempts de toute Tailles, Contributions, Levées de Grains, Impôts, Rations, Décimes, et de toutes autres charges, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour les biens de l'Ancien Dénombrement".

Cette reprise des exemptions consenties par le traité de Saint-Julien est assortie de deux compléments.

Le premier, tout à fait logique, consiste à étendre ce statut privilégié aux propriétés genevoises qui, par l'effet des cessions et échanges, sont désormais incluses dans le territoire de Savoie. C'est ce que réalise la suite de l'article 14 :

"De même que pour ceux qui leur appartiennent actuellement dans tous les lieux que Genève cède par ce traité ou qui sont de la mouvance des fiefs de Jussy, Peney, Saint-Victor et Chapitre, de tous lesquels biens sera dressé un cadastre particulier, après la vérification qui en sera faite, de la manière expliquée au Verbal joint au présent".

Le second complément est en revanche moins logique puisqu'il consiste, comme précédemment, à limiter ce privilège d'exemption des charges publiques aux seuls citoyens et bourgeois.

Ce régime n'est d'ailleurs pas à proprement parler un dispositif faisant loi mais une simple réaffirmation du maintien de droits acquis à certaines personnes. Ainsi quand des Genevois, postérieurement à la ratification du traité feront l'acquisition de propriétés en Savoie, ils n'en bénéficieront pas. Mieux encore la perte par un bénéficiaire de sa qualité de citoyen ou de bourgeois de Genève suffira à faire disparaître l'avantage, de même que la vente du bien si elle est faite à une personne n'ayant pas cette qualité. Ces précisions, incluses dans le verbal, étaient ignorées dans le texte du traité de Saint-Julien et marquent donc une nouvelle restriction par rapport à ce dernier.

L'article 15, enfin, concerne la liberté du commerce. Il énonce, sobrement :

"Il y aura liberté réciproque de commerce". Cette énonciation très générale ouvre la porte à l'établissement de mesures de limitations commandées par l'intérêt public. Elle est donc moins contraignante que celle, beaucoup plus précise, que renfermait le traité de Saint-Julien dans son article 1er.

"Le commerce et le trafic demeurera libre d'une part et d'autre, tant pour les personnes que pour toutes sortes de marchandises, vivres, blés, vins et autres denrées en tous les Etats de Son Altesse, sans aucune prohibition, restriction ou limitation".

Ainsi la liberté du commerce, si précieuse à l'économie genevoise sort-elle affaiblie de la négociation de Turin. Elle subsiste dans son principe mais pourra, dans son exercice, être assortie de diverses "prohibitions, restrictions ou limitations" ce qu'excluait formellement et absolument le traité de Saint Julien[41].

Le même article 15 fixe le régime du sel. Cette question est d'une grande importance à l'époque, le sel étant le support de perception d'une ressource fiscale très importante, à savoir la gabelle du sel. Elle renvoie également à un pan important de l'économie souterraine de la zone, à savoir la contrebande du sel entre Savoie, Genève et la France.

Pour ces raisons on peut tenir comme une concession importante obtenue par les genevois le régime établi en leur faveur.

---

(41) Ce point est soigneusement évoqué dans le commentaire du traité conservé à Turin, dans lequel on reconnait la plume de Foncet : "Passant à l'article 15 du traité l'on observe que pour ce qui concerne la liberté du commerce l'on a refusé de rappeler les termes de l'article 1er du traité de Saint Julien et même de stipuler qu'il y aurait liberté de commerce comme par le passé ; parce qu'une simple clause de liberté de commerce en général ne tient point les mains au Roi d'une manière à le gêner dans les ordres qu'il pourrait donner pour le Bien public ou pour celui des gabelles". Dans : Analyse par forme de commentaire du traité conclu avec la République de Genève le 3 juin 1754 et du verbal qui en fait partie. Archives d'Etat de Turin. Genève.1754 n°8, paquet 40, 1ère catégorie

D'une part (article 15 du traité) le libre transmarchement du sel nécessaire aux populations établies dans les enclaves genevoises de Peney et de Jussy.

D'autre part le maintien, garanti par une déclaration royale du 15 juin 1754, du privilège d'exemption de la gabelle qu'avait instauré le traité de Saint-Julien dans ses articles 3 et 12 pour les genevois possesseurs des biens dits de "l'ancien dénombrement".

En contrepartie l'intraitable Foncet de Montailleur obtient, au bénéfice de l'Etat sarde, la liberté de faire passer ou entreposer les sels du Royaume dans la ville de Genève ou sur son territoire sans paiement d'aucun droit[42].

C - QUAND LE SILENCE GARDE SUR L'INSTITUTION EPISCOPALE NE SIGNIFIE PAS QUE SES INTERETS NE SOIENT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE TRAITE

L'indépendance de Genève comme la consistance de son territoire ne sauraient être historiquement approchés sans référence à l'institution épiscopale. C'est bien en effet l'Evêque de Genève qui, depuis le début du 11ème siècle et jusqu'au milieu du 16ème a été tout à la fois l'autorité suprême de la cité et le détenteur de ses droits souverains, droits qu'il a dû s'employer à préserver tant des risques d'empiétements externes par ses puissants voisins laïques que des empiétements internes par les bourgeois de la ville auxquels il a accordé, par chartes successives, nombre de droits et prérogatives dans l'administration de la cité. Or l'institution épiscopale, repliée à Annecy pour ne pas demeurer trop éloignée de Genève n'a nullement renoncé à ses droits. L'Evêque qui est à sa tête continue de s'intituler "Evêque et Prince de Genève"[43]. Si à mesure du temps qui passe et de la consolidation du nouveau cours genevois qui en résulte son espoir de retrouver l'intégralité de ses droits temporels et spirituels s'amenuise, il reste néanmoins un acteur important du jeu politique entre Savoie et Genève. Il n'est donc pas suffisant de dire que puisque le traité est passé entre Genève et le Royaume, l'institution épiscopale n'y a pas de place. En réalité elle y a bien une place mais celle-ci y est nécessairement discrète voire même dissimulée. C'est le dernier aspect des dessous du traité que je voudrais évoquer.

---

(42) Cet ajout permet, selon l'évaluation faite par Turin une économie de 400livres par an. Cette somme peut paraitre dérisoire au regard, par exemple, de l'avantage de 64 000 livres procuré annuellement par l'obtention du produit des "droits utiles" attachés aux territoires cédés par Genève. Il témoigne néanmoins de l'âpreté avec laquelle Foncet a négocié, jusque dans les plus infimes détails, l'obtention de tout ce qui pouvait être obtenu de la part des genevois et qui n'avait même pas été envisagé dans la négociation de Berne.
(43) Ce titre ne sera abandonné qu'en 1821.

Il apparaît en premier lieu que les autorités turinoises ont soigneusement veillé, dans la rédaction du traité, à ne porter aucune atteinte aux droits historiques de l'Evêque sur Genève. Cette préservation des droits de l'épiscopat est présente dans l'article 6 du traité. La cession faire à Genève par cet article de "tous droits de souveraineté et autres" y est en effet doublement restreinte pour ne pas atteindre ceux de l'Evêque. Premièrement cette cession ne vaut que dans "les lieux et territoires ci-devant exprimés" et ne concerne donc pas la cité de Genève elle-même. Ce point est très important car, sans cette restriction, les droits historiques que la Maison de Savoie prétend posséder sur Genève, et notamment ceux du vicariat impérial auraient été transférés à la République de Genève qui aurait pu les opposer à l'Evêque ! Deuxièmement le Roi ne cède, par cet article, que les droits "qui peuvent lui appartenir". C'est dire qu'il n'abandonne rien de ceux qui peuvent appartenir à l'Evêque. Cette délicate mécanique textuelle souffre d'un seul manque : elle ne dit rien de ce que deviennent les droits de la Maison de Savoie sur Genève elle-même. Ce manque est corrigé par un autre article du traité, l'article 17 déjà commenté qui "éteint et anéantit" toutes autres prétentions que celles stipulées dans le traité. Cette extinction est évidemment favorable à Genève, à qui on ne pourra plus opposer ces droits mais elle est aussi favorable à l'Evêque puisque ces droits abandonnés par le Roi jouaient tout aussi bien à son détriment qu'à celui de la ville de Genève. Quoi qu'il en soit on doit conclure de cette adroite rédaction que les droits de l'Evêque ne sont en aucune manière écornés et qu'ils sont même renforcés du fait de la disparition des limites qu'ils subissaient au regard de ceux de la maison de Savoie ! Cela dit, il est clair, non pas juridiquement mais politiquement que la reconnaissance de Genève comme une république indépendante contribue fortement à éloigner toute perspective concrète de l'Evêché de recouvrer, un jour, ses droits temporels sur la Cité de Calvin.

Il apparaît en second lieu que le traité est très favorable à la promotion de la catholicité dans région genevoise. Il l'est d'abord parce que l'adoption du traité a pour conséquence la fermeture de cinq temples protestants, situés dans les territoires désormais devenus pleinement savoyards. En sens inverse aucune église, et même fait remarquer le commentateur turinois du traité, aucun oratoire ne sont abandonnés à Genève. De plus le Roi n'a pas cédé sur les principes. Ainsi les sujets genevois habitants les terres cédées devront, dans un laps de temps de 25 années, soit se convertir au catholicisme, soit quitter la Savoie. Le prosélytisme protestant qu'autorisait l'entremêlement des terres, et que dénonçaient régulièrement les autorités catholiques est donc, à terme, définitivement tari à sa source. Ce point a naturellement donné lieu à de très âpres discussions puisqu'il touchait à l'identité protestante de Genève. Mussard aurait souhaité un délai bien plus long, de 40 années. Du moins a-t-il obtenu que pour les protestants exerçant leur droit de partir, soit sauvegardée la propriété de leurs biens (article 12).

Il est enfin prévu, dans l'intérêt matériel de l'Evêché, des avantages pécuniaires. C'est là une des dispositions les plus souterraines du traité. Une clause secrète de ce dernier prévoit en effet le versement par Genève d'une somme d'argent de 50 000 écus patagons, représentative pour fixer un ordre d'idée de son importance, d'une année du budget de la Ville. Or cette somme, ainsi qu'il ressort des discussions de la négociation, a notamment pour objet de permettre la compensation pour les autorités ou institutions catholiques, du tort que leur a matériellement causé l'établissement de la Réforme à Genève. Une partie de cette somme est ainsi destinée à la rémunération, par l'Etat, des curés qui vont succéder aux pasteurs protestants dans les villages redevenus catholiques[44]. Cette formule que le concordat napoléonien de 1803 adoptera pour la France a donc, en quelque sorte fait l'objet d'un banc d'essai très précurseur du fait de notre traité. On imagine difficilement que ce dispositif, revenant à faire payer par la Genève protestante la réinstallation du catholicisme dans les terres qu'elle avait déjà été contrainte d'abandonner, ait pu avoir la moindre chance d'obtenir l'aval du Conseil Général[45]. Aussi Du Pan, dans son rapport de présentation omet-il soigneusement d'évoquer cette destination des fonds.

L'ensemble de ces dispositions dans l'intérêt de la religion et de ses institutions a naturellement fait l'objet d'une communication très argumentée, en direction soit de la Papauté, le document subsiste aux archives de Turin[46] soit de l'Evêché[47]. Il montre l'extrême soin et professionnalisme de la diplomatie turinoise concernant d'éventuels effets collatéraux négatifs de son action diplomatique. Un autre exemple de cette démarche est

(44) Voir l'exposé des motifs du traité, rédigé par la partie turinoise, concernant l'emploi de la somme de 50 millions d'écus : "C'est ainsi qu'avec l'argent même des protestants l'on a rétabli le Croix de Jésus Christ et l'exercice de la Religion catholique dans les Temples et les Terres qu'ils ont abandonnés ; et qu'on a pourvu en même temps à l'indemnisation des églises susdites, qui ne sont pas moins sensibles à ce Triomphe de notre Religion qu'aux avantages qu'elles en ressentent". Archives d'Etat de Turin, Fond Genève, Paquet 40 n°9.

(45) C'est au cours de la 7ème conférence de négociation, le 12 mars, que la question du versement d'une somme d'argent par Genève fut évoquée de façon concrète. Le compte-rendu turinois de cette réunion indique clairement l'inquiétude des genevois à ce qu'un tel versement fut rendu public. "Mrs les députés(de Genève), après avoir fortement insisté, sur leur premières représentations (pas de versement sans concessions territoriales), laissèrent enfin entendre que s'il s'agissait d'une somme d'argent, que le Conseil put faire, sans recourir au peuple, il pourrait peut-être fait encore ce sacrifice, en tant qu'on s'arrangerait d'ailleurs". C'est donc bien à la demande des Genevois soucieux d'agir "sans recourir au peuple" que cette clause n'a pas été insérée dans le traité mais est demeurée secrète, tant sur le montant stipulé que sur la destination de l'argent.

(46) Minute de mémoire remis le 11 juin 1754 par ordre du Roi au Bureau des affaires étrangères, pour être envoyé à Rome, tendant à prouver les avantages qu'on y a ménagés en faveur de la Religion Catholique. Archives d'Etat de Turin, Fonds Genève, 11 juin 1754, Paquet 40 ,1ère catégorie.

(47) L'exposé des avantages pour l'Evêché du traité est largement présent dans toute la correspondance relative à l'application de son volet religieux. On peut citer notamment un "Mémoire concernant les arrangements à prendre pour le bien de la religion dans les baillages de Ternier et Gaillard en suite du traité conclu avec Genève le 3 juin 1753" qui débute ainsi : Pour profiter des grands et glorieux avantages que le zèle incomparable et l'héroïque piété du Roi procurent à la religion par le traité de Genève etc. ADHS ? 1 G 320 , 1754.

l'habileté avec laquelle la Cour a su associer à l'heureuse conclusion du traité les cantons de Zurich et Berne. Trois dispositions du traité de Saint-Julien, que les négociateurs avaient convenus de maintenir, ont en effet été enlevées du texte du traité pour être inscrites dans une déclaration royale. Or cette déclaration royale fait mérite aux cantons de ce maintien, comme si c'est en considération de leur influence qu'ils ont été obtenus par Genève. Ces trois dispositions concernent l'exemption de tout droit de douane pour les provisions nécessaires à l'entretien des propriétaires de biens compris dans l'ancien dénombrement, pour le matériel nécessaire à l'entretien de ces biens, et enfin, ce qui à l'époque était loin d'être négligeable, l'exemption pour les mêmes du logement de Gens de Guerre. Comme souvent dans ce traité cette habileté supplémentaire se traduit par un nouveau désavantage pour Genève. Le maintien de ces privilèges étant désormais fondé sur une déclaration unilatérale et non sur un traité, leur possible révocation peut également se réaliser sans le consentement de Genève. Leur garantie est donc substantiellement restreinte.

De cette analyse des dispositions du traité résulte donc la conclusion que le déséquilibre du traité de Turin n'est pas seulement constatable dans son aspect territorial mais qu'il concerne également les volets militaire, religieux, économique et financier de ce traité. Sur chacun de ces domaines les positions genevoises ont subi d'importants reculs et n'ont quasiment connu aucune avancée. Il est donc temps de se poser la question de savoir pourquoi, néanmoins les autorités genevoises se sont résignées à le signer, puisqu'aussi bien rien ne les obligeait à le faire. La réponse à cette question me paraît explicable par le contexte politique de la Cité au milieu du 18ème siècle. A cette époque, rappelons-le, l'indépendance de Genève est progressivement restreinte par le rôle grandissant que tient la France dans la Cité, notamment par l'action de son résident. Certains patriotes genevois, dont Du Pan et Mussard sont au nombre, estiment que le développement de cette influence représente un péril majeur pour l'indépendance de Genève, le protectorat de fait de la France constituant la voie insidieuse menant à l'annexion progressive de la Cité. Pour eux la conclusion d'un traité avec la Savoie, non pas simplement d'un traité de frontière mais d'un véritable traité de paix mettant fin à tous les contentieux séculaires entre Genève et Savoie apparait ainsi comme un moyen de retrouver un peu de marge de liberté vis-à-vis de la France. Grâce à ce traité, qui fait disparaître toute source de difficultés avec la Savoie, l'alliance étroite avec la France cesse d'être aussi nécessaire. Autrement dit les négociateurs ont accepté de payer très cher un avantage stratégique : le repositionnement politique et diplomatique de la cité la mettant en situation de mieux préserver son indépendance et sa liberté, contre des concessions certes très importantes mais non vitales touchant des territoires ruraux, des droits sur ces territoires et des sacrifices financiers. En hommes d'Etat ils auraient eu la lucidité de faire la "part du feu" en sacrifiant des intérêts inférieurs

à des intérêts supérieurs[48], mais sans aller jusqu'à prendre le risque de trop heurter la fierté des citoyens genevois[49], en leur révélant clairement toute l'étendue des sacrifices consentis à cet effet.

Si l'on replace maintenant le traité dans une perspective de plus longue durée on ne peut manquer d'évoquer le devenir des trois objets essentiels qu'il a provisoirement réglés, à savoir la souveraineté de Genève, l'extension de son territoire et enfin ses relations économiques avec le territoire savoyard proche.

S'agissant de la souveraineté de Genève le traité a sans doute contribué à l'asseoir, mais sans faire disparaître toute menace. Il n'est pas sans intérêt d'observer que le temps a donné raison aux négociateurs genevois en ce sens que c'est bien la France qui représentait le risque le plus important. L'annexion de Genève par la France en 1798, et sa transformation en chef-lieu de département témoigne de la pertinence de leurs analyses. Postérieurement à cette annexion, l'inclusion de Genève comme canton de la Suisse, le 12 décembre 1814, témoigne que la viabilité de Genève comme micro-Etat pleinement souverain ne pouvait perdurer à l'époque contemporaine, et que la meilleure formule permettant de sauvegarder sa sécurité ainsi que l'essentiel de ses libertés se trouvait dans le lien fédéral au sein de l'ensemble helvétique.

S'agissant du territoire, l'histoire a fourni à Genève une occasion de revanche. D'extrême justesse d'ailleurs. A l'issue de l'effondrement napoléonien consécutif à la retraite de Russie, Genève avait en effet recouvré sa liberté politique, mais dans les limites territoriales du traité de Turin (premier traité de Paris du 30 mai 1814). L'extension du territoire genevois à ses dimensions actuelles est une conséquence de la folle aventure des Cents jours, conclue à Waterloo. Ce sont en effet les traités postérieurs, pris en conséquence de cet épisode, qui ont permis à Genève de s'agrandir substantiellement, tant par rapport à la France que par rapport à la Savoie[50].

S'agissant enfin des rapports économiques de Genève avec son voisinage savoyard on peut imputer au traité de Turin l'adoption de dispositions

---

(48) Un indice révélateur de la satisfaction ressentie par le gouvernement genevois de la conclusion du traité, si coûteux qu'en ait été le prix, est l'insistance qu'ils mirent à vouloir récompenser le baron Foncet d'un cadeau personnel de grande valeur pour son rôle dans l'issue favorable de la négociation. L'histoire de ce projet de cadeau, à notre sens pas très flatteuse pour Foncet, est racontée dans l'article précité de Paul TAPPONNIER, Jean-Joseph Foncet de Montailleur

(49) Une expression de cette fierté est la ferveur populaire qui entoure, chaque année, la commémoration de l'escalade. On se représente facilement les réactions populaires si, sans la moindre précaution, avait été annoncé aux citoyens que le traité de Saint Julien, conséquence diplomatique directe de cet épisode, était anéanti par celui de Turin !

(50) Voir l'excellente présentation, cartes à l'appui, du remodelage du territoire genevois à cette période dans : Histoire de Genève, ouvrage collectif sous la direction de Paul GUICHONNET et spécialement le chapitre 7, Révolutions et restauration (1782-1846), réalisé par Paul GUICHONNET et Paul WAEBER , Privat Toulouse et Payot Lausanne, 1974.

assez appropriées et complètes, telles que la liberté du commerce, le droit de résidence, l'élimination des doubles impositions, les facilités douanières, l'arrangement concernant la gabelle du sel. Au-delà de ces aménagements réglementaires l'Etat sarde a également lancé l'étonnante aventure de la création de deux structures administratives spécifiques, la ville et la province de Carouge[51], en vue de tirer parti de toutes les opportunités économiques résultant de la proximité de Genève. Cette prise en compte du fait que le caractère transfrontalier des territoires considérés ne doit pas être considéré comme un simple élément descriptif de leur situation mais appelle des mesures particulières dans leur mode d'organisation et de gestion apparaît encore aujourd'hui comme une innovation prémonitoire dont l'intérêt et l'audace sont toujours d'une véritable actualité.

Il me reste enfin à évoquer en ultime conclusion les suites possibles de ce travail sur le traité de Turin. Ces suites devraient, à mon sens se concentrer en priorité sur l'exploration de sources complémentaires de celles que j'ai utilisées. Il conviendrait ainsi d'exploiter les archives de Berne, pour mieux cerner les contours et les motivations de la fameuse intercession bernoise. Il serait également intéressant de regarder de plus près les archives épiscopales pour prendre la mesure des intentions et actions des évêques de l'après réformation de Genève concernant cette dernière. Enfin le souverain Sénat de Savoie a lui aussi tenu un rôle dans la question de Genève qu'il serait sans doute très utile de préciser. Par ailleurs l'application de ce traité a donné lieu à différentes difficultés qu'il serait également intéressant de cerner et analyser.

Henri Comte
Professeur émérite à l'Université Lumière Lyon II

(51) Voir la remarquable étude sur Carouge : Bâtir une ville au siècle des lumières Carouge : modèles et réalités, ouvrage publié par les Archives d'état de Turin et la ville de Carouge, 1986.

Annexe 1 -Traité entre Sa Majesté le ROI de Sardaigne et la République de Genève

Du 3 juin 1754[1]

Les différents qui subsistent depuis longtemps entre la SAVOIE et GENEVE, ayant donné lieu à différentes Puissantes amies, et particulièrement aux Louables Cantons de ZURICH et BERNE, de marquer un désir sincère de les voir terminés par un arrangement propre à étouffer en même temps tout germe de difficulté pour l'avenir; et SA MAJESTE ayant bien voulu condescendre à ces vues, et consentir qu'on en vînt à ces fins à des Conférences sur le Plan qui avait été proposé de la part des dits Louables Cantons, les Commissaires soussignés, duement autorisés de part et d'autre, en vertu des Pleins Pouvoirs qu'ils se sont respectivement communiqués, et qui seront insères ci-après, et qui seront insères, ci-après, ont conclu et arrêté les Articles suivants :

Article I

Pour faire cesser toutes les difficultés qui naissent de la situation de la nature des Terres et Fiefs possédés par la Seigneurie de Genève dans les Baillages de *Ternier* et *Gaillard*, il sera procédé, tant par voie de partage que d'échange, à la limitation des Territoires dont il s'agit, de la manière et aux conditions ci-après.

Article II

La banlieue de GENEVE du côté de *Gaillard*, déjà limitée par le ruisseau de la *Seine*, dés son embouchure dans l'*Arve* jusqu'au pont de *Chesne*, continuera le long de ce même ruisseau, en le remontant dès le petit pont de *Chesne* jusqu'au pont *Bochet*, d'où la limitation prendra ensuite par le chemin tendant à *Miolans* et de là au lac, à forme du Plan topographique et du Verbal signés à double, faisant partie du présent Traité.

Article III

Les villages de *Gy* et *Sionnet*, avec les territoires figurés sur les mêmes plans, et plus particulièrement désignés par le verbal relatif à icelui, seront unis et incorporés au Mandement de *Jussy*.

Article IV

Du côté de *Ternier*. Sa MAJESTE cède *à la Ville et* République de GENEVE le terrain qui lui appartient à la rive gauche de la rivière de

---

(51) Nous avons essayé de respecter l'orthographe et la graphie (majuscules, italiques...) utilisée par l'imprimeur à l'exception des caractères typographiques et des "E" majuscule qui devrait avoir un accent comme par exemple dans Genève (Notre police de caractère n'ayant pas cette facilité).

l'*Arve*, de la manière tracée par le Plan susdit, qui laisse du côté de SAVOIE toutes les maisons de *Carouge*, par une ligne tirée dés le bord de la dite rivière jusqu'au chemin qui conduit de là au *Crest des Morts*, lequel chemin servira ensuite de limites ; et de là sera tirée une ligne droite jusqu'au Rhône, entre *La Bâtie* et *Saint-George*, comme sera plus particulièrement expliqué dans le dit Verbal. A la charge que, à la réserve du Corps-de-Garde existant au bout du pont dArve, tous les bâtiments qui sont dans ce territoire, y compris celui des *Vernets*, seront démolis et rasés aux frais de la Seigneurie de GENEVE dans le terme de une année, sans qu'on puisse à l'avenir rien bâtir de nouveau.

Article V

La République retiendra encore les villages de *Cartigny*, la *Petite Grave*, *Epaisse*, et *Passeiry*, avec leurs territoires, dès le Grand chemin tendant de GENEVE à *Chancy*, jusqu'au *Rhône*, à forme du Plan et Verbal auquel on se rapporte.

Article VI

Dans les lieux et territoires ci-devant exprimés, SA MAJESTE, pour Elle et ses successeurs quelconques, cède à perpétuité, à la République de GENEVE, tous Droits de souveraineté et autres qui peuvent lui appartenir, sans exception ni réserve.

Article VII

Réciproquement, la dite République cède à SA MAJESTE et à ses Successeurs tous les Droits qui peuvent lui appartenir, sans exception, et à quel titre que ce soit, hors des Limites et Territoires susdits, tant dans les dits Baillages que dans le Duché de Savoie, sous la réserve toutefois de *Chancy* et *Avully* et du mandement de *Jussy*, duquel sera encore démembré en faveur de SA MAJESTE le territoire des *Etôles* et *Grange-Veigy jusqu'au Nant de Tuernant*, qui sera désormais le confin du dit Mandement du côté du Chablais, et sera procédé à la limitation de ces territoires réservés, par les commissaires respectifs qui seront chargés de l'exécution de celles dont on est convenu par ce Traité.

Article VIII

Dans les cessions portées par l'article précédent sont compris tous les droits dont la dite Ville et République jouit, à quel titre que ce puisse être, hors des Territoires qu'elle acquière ou conserve par ce traité ; et, ce entre autre, ceux de Juridiction, Fiefs, Dîmes, et autres revenus quelconques, sous les réserves portées par le Verbal susdit, et sans préjudice de la validité des Actes passés par la dite République au sujet des Terres et Droits par elle cédés, et des Jugements rendus en contradictoire et passés en force de Jugé.

Article IX

Tous chemins, sentiers, ruisseaux, qui, par le présent Règlement, pourraient être regardés comme limitrophes, seront de l'entière Souveraineté de SA MAJESTE.

Article X

Le ROI fera remettre à la République, lors de l'échange des ratifications du présent Traité, un Acte en bonne forme, portant cession des droits de Fiefs, Dîmes et autres revenus, que l'ordre de *Saints Maurice et Lazare*, soit la commanderie de *Saint-Jean*, possède dans GENEVE et son Territoire, de la manière qu'il sera plus particulièrement expliquée par le dit Acte.

Article XI

Tous les Titres, Terriers, et Documents concernant les choses respectivement cédées seront remis de bonne foi, le plus tôt que faire se pourra, de même que ceux qui peuvent intéresser les Sujets du ROI.

Article XII

Les Habitants des lieux réciproquement cédés pourront, pendant le terme de vingt-cinq ans, continuer, comme par le passé, le libre exercice de leur Religion, et en faire les fonctions dans les Eglises ou Temples voisins ; et celui de *Bossey* sera réservé avec ses dépendances, pendant le même terme, pour la commodité et l'usage de ceux qui professent la Religion Protestante sous Salève. Ces mêmes Habitants auront, pendant ce terme, la liberté de se retirer sans obstacle, ni paiement de finance, avec leurs effets et le prix de leurs biens, s'ils en ont l'occasion d'en faire la vente ; à défaut de quoi, il leur sera loisible, après le dit terme, de les conserver, en les faisant cultiver par des Personnes de la Religion permise dans l'Etat où ils seront situés.

Article XIII

Pour donner à la République des preuves de la même bienveillance qu'Elle a éprouvée des Royaux prédécesseurs de SA MAJESTE, le ROI consent que ceux qui sont et seront Citoyens ou Bourgeois de GENEVE ne puissent, non plus que leurs serviteurs ou domestiques, être inquiétés pour cause de Religion, pendant qu'ils séjourneront dans leurs maisons et biens situés en SAVOIE, à la charge toutefois de ne dogmatiser et de n'y faire leur habitation principale.

Article XIV

Par une suite de ces favorables dispositions pour les Citoyens et Bourgeois susdits, SA MAJESTE, veut bien encore qu'ils demeurent comme par le passé exempts de toutes Tailles, Contributions, Levés de Grains, Impôts, Rations, Décimes, et de toute autres Charges, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour les biens de l'*Ancien Dénombrement*, de même que pour ceux qui leur appartiennent actuellement dans tous les lieux que GENEVE cède par ce Traité ou qui sont de la mouvance des Fiefs de *Jussy, Peney, Saint Victor* et *Chapitre*, de tous lesquels Biens sera dressé un Cadastre particulier, après la vérification qui en sera faite, de la manière expliquée par le Verbal joint au présent.

Article XV

Il y aura liberté réciproque de Commerce ; et à l'égard du Sel nécessaire pour le mandement de *Jussy* et les villages qui appartiennent à GENEVE du côté de *Ternier*, on pourra les transmarcher comme par le passé sur le Territoire de SA MAJESTE, sans y commettre abus. Il sera de même loisible aux Finances et Gabelles de SA MAJESTE de faire passer ou entreposer leur Sels dans la Ville de GENEVE ou son Territoire, sans paiement d'aucun droit.

Article XVI

SA MAJESTE accorde en outre, tant pour les Officiers de GENEVE, que pour la translation des Prisonniers, passage par le chemin du *Pont-Bochet* à celui de *Choulex*, et de là à *Jussy*.

Article XVII

Au moyen des arrangements portés par ce Traité, et par le Verbal qui en fait partie, toutes autres prétentions, de quelle nature qu'elles puissent être, demeurent, sans autre, éteintes et anéanties par de part et d'autres à perpétuité.

Article XVIII

Les présents articles, de même que le contenu aux dits Verbal, seront ratifiés par le ROI et la République de GENEVE, et l'échange des Ratifications se fera en cette Ville, dans le terme de quinze jours, ou plutôt si faire se peut.

Fait et arrêté, en vertu des Pleins Pouvoirs susdits, entre Nous,
JEAN JOSEPH FONCET, BARON DE MONTMAILLEUR, SEIGNEUR DE LA TOUR, *Conseiller d'Etat*,
au nom de SA dite MAJESTE

Et nous, PIERRE MUSSARD, *Syndic et Conseiller d'Etat de la dite République et au nom d'icelle.*

En foi de quoi, Nous avons signé et fait apposer le cachet de nos Armes, à Turin, le troisième du mois de Juin mil sept cent cinquante-quatre.

(L-S) FONCET DE MONTMAILLEUR
(L-S) MUSSARD

Déclaration de Sa Majesté, pour l'exemption de la Douane et du Logement des Gens de Guerre, en faveur des Citoyens et Bourgeois de Genève, pour leurs Maisons appelées de l'Ancien Dénombrement.

CHARLES EMMANUEL, par la grâce de Dieu ROI DE SARDAIGNE, DE CHYPRE ET DE JERUSALEM, etc. Pour donner aux Bourgeois et Citoyens de Genève de nouvelles preuves des dispositions favorables que Nous avons déjà manifestées à leur égard, dans le traité du 3 du courant, et pour marquer le cas singulier que Nous faisons des nouveaux offices que les Louables Cantons de ZURICH et de BERNE viennent encore de passer en leur faveur,

dans le même temps qu'ils Nous ont témoignés la part sincère et particulière qu'ils prennent à la conclusion du dit Traité, Nous consentons et déclarons que les dits Citoyens et Bourgeois seront à l'avenir exempts du droit de la Douane, pour les provisions nécessaires pour leur entretien, pendant les séjours qu'ils feront dans leurs maisons appelées de l'Ancien Dénombrement, de même que pour la manutention et réparation des dites Maisons, en consignant le tout aux Bureaux les plus voisins, pour prévenir les abus.

Par une suite de ces mêmes dispositions, Nous déclarons, en outre, que ces mêmes Maisons jouiront encore de l'exemption du Logement des Gens de Guerre, en vertu de Notre présente Déclaration. Telle étant notre volonté.

Donné à Turin, le quinzième de Juin, l'an de Grâce mil sept cent cinquante-quatre, et de notre règne le vingt-cinquième.

C. EMMANUEL

(L. S.) OSSORIO

Extrait de "La République de Genève : Genève canton Suisse et les zones franches limitrophes". Esquisses historiques et géographiques. Genève Imprimerie A. Vérésoff, rue du Conseil-Général, 7 ; 1877. Texte recueilli par F. Démole.

Tratti diversi 1/30 Archivio stato di torino relevé par Claude Mégevand en respectant l'orthographe, mais en modifiant la ponctuation surabondante.

Verbal faisant partie du traité avec la ville de Genève signé à Turin le 3 juin 1754

Quoique la Division, soit limitation convenüe dans le traité, présentement signé par nous commissaires respectifs de sa Majesté et de la République de Genève, paroisse suffisamment démontré par le moïen des Plans Topographiques dont les Copies ont été, en m ême tems signées et remises de part et d'autre. Cependant pour assurer toujours plus la preuve de la dite limitation, nous avons encore cru convenable d'en dresser le présent Verbal, faisant partie dudit traité, comme s'il étoit inséré de mot à mot, et pour fixer et identifier d'autant mieux les Objets, nous nous sommes raportés aux Mapes faites lors de la Mensuration générale de Savoye, qui serviront partant de règle, pour le plantement des bornes.

En commençant don pat la Ban-lieüe portée par l'article 2[d] du Traité, qui est confiné par le Ruisseau de la Seime, dès l'Arve, jusqu'au pont Bochet, elle sera ensuite limitée par le chemin, tendant à Miolans, et qui passe entre les N° 28, et 57, 251 et 638, 629 et 757, 486 et 768, 789 et 774 de la Mape de Cholex, et de là jusques à Pressy, en suivant le même chemin entre les N° 785 et 1265, et prenant ensuite par le Sentier qui est entre les N° 1609 et 1610, lequel sentier après avoir traversé la partie supérieure du dit N° 1609 et 1476, et de là la limitation doit continuer par le chemin qui est entre les N° 1400 et 1490, d'où l'on revient à celui qui traverse les N° 1492 et 1500 de la même Mape, et qui prend ensuite entre les N° 913 et 1244. 1201 et 1230 de celle de Collonges sur Bellerive, et de là l'on viendra par le chemin, tendant à Vezenaz à Genève, à l'angle d'entre Levant et Nord du N° 1202, d'o^la limitation suivra, entre ce même N° et le N° 1137, jusqu'au Lac, le tout en confirmité du plan relatif au traité et des Bornes qui doivent être plantées en exécution d'icelui pour constater la dte Limitation.

Passant au Villages et Territoire de Sionnet et de Gy incorporés au mandement de Jussyn par l'article 3[e] du traité, ce premier Village sera limité par le Ruisseau de Chambotton, sortant dudit Mandement, et qui coule de Levnat à Midi, entre les N° 923 et 924, et successivement entre les N° 957 et 958 de la Mape de Meinier, et delà on suivra le chemin qui traverse les N° 958 et 1056, 1232 et 1233, 1262 et 1259, d'où on reviendra par le chemin contigu à ce dernier N°, jusques à une Ligne droite, qui après avoir divisé par moitié, et dans toute sa longueur le N° 754 coupe ensuite, à distance inégale les N° 752, 643, 642, 641, 640, 639, 638, 637 et 636, jusques à un autre chemin par lequel la limitation suivra jusqu'audit mandement entre les N° 609 et 741, et successivement entre les N° 632 et 7.30 de la même Mape de Meinier.

Pour regard de Gy, la limitation convenue prend par le chemin, qui est entre les N° 852 et 853 de la Mappe de Foncenex et de là entre les N° 857 et 864 jusques à l'angle d'entre couchant et nord du N° 878, d'où l'on tirera une Ligne droite jusqu'à l'angle d'entre Couchant et midi du N° 910 et contournant ensuite ce même N°, on suivra le chemin jusqu'à l'angle d'entre Nord et Levant du N° 629, d'où l'on tirera une autre ligne droite à l'angle d'entre Nord et Levant du N° 504, et revenant ensuite, par le chemin, contigu à l'angle d'entre Levant et Midi du N° 557, on tirera delà une autre ligne droite à l'angle, d'entre couchant et Nord du N° 551, d'où la limitation suivra, entre le dt N° 55 l et le N° 550, jusqu'au Chemin, qui est entre les N° 528 et 744, et qui continue entre les N° 740 et 741, et successivement entre les N° 814 et 821 de la mêm Mape de Foncenex jusqu'au Mandement de Jussy, à forme des plans particuliers concernant Gy et Sionnet.

Quand au terrain cédé par l'article 4, la limitation s'en fera par la ligne qui prend dès le Bord de la Rivière d'arve et traversant et traversant la Chaussée passe à l'angle devers le Nord du N° 202, de la Mape de Lancy, et delà coupe le Chemin et successivement la N° 197, 191, et 194, de la manière tracée sur le dit Plan qui laisse les Maisons mesurées sous les N° 195, 196, et 204 du côté de Savoye de même, que le chemin qui conduit dès l'extremité de ladite ligne au Crest des Morts, N° 185, d'où sera tirée une ligne droite jusqu'au Rhosne, finissant à l'extremité des N° 1277 et 1300, le tout suivant le Plan particulier tiré de la Dte Mape, qui a été signée de part et d'autre pour servir de Règle à ce sujet.

Et pour regard des Villages et Territoires cedés par l'article 5, ceux de la petite grave et cartigny, seront limités par le Grand Chemin tendant de Genève à Chancy, du côté du midi, dès les N° 720 et 686 de Bernex, jusques aux N° 2806 et 3867, de Tairier et du côté du Levant pat le Nant de Chalon, qui coule entre les N° 3922 et 932, de Bemex, et successivement entre les N° 935 et 3930, passant delà, au levant du N° 936 et 937 de la même Mape d'où la limittaion continue, par la Bialière du Moulin de la Rataz jusques à l'extremité du N° 3188, en suivant de la ligne Confinale de la Mape de Bernex, jusqu'au Rhosne, qui fait le Nord au village susdits, lesquels aboutissent à celui d'Avully, du côté du couchant.

Et quand aux Villages de Passery et Epeisse, ils seront confinés du côté du midi, par le même Grand Chemin tendant de Genève à Chancy, dès les N° 2676 et 2689 de Tairier jusques aux N° 1845 et 1993 de Viry et pour le surplus, ils se confinent par les territoires de Chancy et Avully du couchant et levant, et par le Rhosne, devers le Nord.

Pour le regard des Etoles et grange Veigy cedé à sa majesté par la'rticle 7, la limitation entre ces territoires et le mandement de Jussy, se fera par le ruisseau, appellé Nant des Creux, ou de Tuernant, qui coule dès une limite de Pierre existante entre les Paroisses de St-Cergue et Machilly en Chablaix, vers l'angle

Méridional du N° 1539 de la Mappe du Dt Machilly ; et qui après avoir traversé partie du Dt mandement entre dans le Nant de Loisin, soit l'Hermance.

Et pour trancher toutes les difficultés qui pourraient naitre au sujet de la limitation dudit Mandement de Jussy, il a été convenu qu'à la réserve des portions respectivement incorporées et demembrées par les articles 3 et 7 du traité, cette limitation se fera pour le surplus de manière que tout le terrain mesuré dans les Mapes des paroisses confinantes au dit Mandement, reste de la souveraineté de Savoye.

Bien entendu que dans tous les chefs de limitation ci-devant spécifiés l'on se raportera à l'article 9 du Traité et que par rapport aux Endroits dont la limitation n'est pas arretée et convenüe par le présent verbal, le Plan Topographique et Démonstratif auquel on se rapporte, ne fera aucun préjudice aux droits des parties.

Et pour un plus grand Eclaircissement, et en explication de quelques autres articles du dit traité, nous declarons, en vertu de nos Pouvoir respectifs, qu'au sujet de l'article 2^{d}, il a été convenu que Genève aura le terme de quatre ans pour transporter le Temple de Chesne sur son territoire avec liberté de s'en servir comme ci-devant, de même que des Batiments et du Cimetière, en dépendants durant ce terme, après lequel le tout sera à la disposition du Roy, à la réserve des matériaux du Temple.

Sa Majesté pourra aussi faire enlever ceux des bureaux du Pont d'Arve et Grange Canal, dans le cours de la présente année ; bien entendu que le sol desdits Bureaux restera aux Seigneurs de Genève.

Dans les Cessions portées par l'article 8, se trouve compris tout Droit de Fief apartenant à l'Hopital de Genève, hors de son territoire, mais non point les Biens fonds, et les deux Dimes qu'il possède dansles Baillages de Ternier et Gaillard, non plu que les prés des Ministres de Chancy et Cartigny rière Laconnex et Valery ; lesquels de m^me que les Fonds du nt Hopital, seront mis dans le cadastre des Biens de l'ancien Dénombrement. Il sera toutefois loisible à Sa Majesté de retenir ces Dimes, moyennant une Cession de la part du Curé de Chollex, et autres des portions de Dimes, qui pourraient leur compéter dans le Territoire de la République.

A l'égard de l'article 14, il a été convenu que dans Vérification à faire des biens apartenans aux Citoïens ou Bourgeois de Genève comme relevants des Fiefs de St-Victor et Chapitre, tout ce qui se trouvera renfermé dans les Mas portés par les indications que la dite Ville en a donné l'année dernière, sera censé être de la mouvance des fiefs susduts, pendant qu'il n'y aura pas le moïen d'autres Fiefs, preuve du contraire, et que par rapport à ce qui est dans ces mêmes Indications en portions détachées, les Possesseurs, qui prétendront à l'exemption portée par le dit article 14, seront aussi chargés de la preuve de cette même mouvance, à quelles fins, exhibition sera faite des Terriers qui peuvent en justifier.

Et ceux qui échoüeront dans les vérifications susdites seront admis à établir que ces mêmes Biens sont dans le cas de ceux de l'ancien denombrement, pour avoir toujours été possédés par des Citoïens ou Bourgeois de Genève dès le 21 juillet 1603.

Bien entendu que ces Fonds, qui se trouveront, par cette vérification, dans le cas du Privilège de ceux de l'ancien denombrement le perdront, sans retour, dès qu'ils ne seront plus entre les mains des Citoïens ou Bourgeois susdits, et sans que au reste l'Exemption portée par le dit Article 14, puisse s'entendre des Dimes, ou des servis et autres Droits, résultants des fiefs cedés par Genève.

Les dits Citoïens et Bourgeois, jouiront également pour des Biens relevants du Fief des Macabés de l'exemption dudt Article 14, dans les Mas seulement portés par les Indications susdites et ne pourront être inquiétés pour cause d'arrerages pretendus à l'occasion de ce même fief.

Fait à Turin le troisième du Mois de Juin Mil Sept Cent Cinquante quatre.

Suivent les signatures de Mussard et Foncet de Montailleur et les sceaux des 2 parties.

Annexe 2 - Droits et prétentions de la Maison de Savoie sur Genève

Articles, droits et prétentions du sérénissime Prince Monseigneur Charles Emmanuel par la grâce de Dieu Duc de Savoie etc. sur la ville de Genève proposés en la Conférence faite au lieu d'Hermance entre Messieurs de Jacob Gouverneur et Lieutenant pour SA en Savoye, Le Seigneur de Rochette premier Président de Savoye, Monsieur de Barilles baron de Bourges et premier Président de laa Chambre des Comptes de Savoye, monsieur de Lambert baron de Ternier, gouverneur et Lieutenant pour SA en les duchés et baillages de Chablaix et Marin Comte de Viry tous députés de la part de SA et les Seigneurs Maillet, Dauphin, Lect, Roset et Sarrasin délégués de ladite Ville de Genève.

Pour faire apparaître des justes droits et prétentions de SA nôtre Souverain Seigneur et maître, sur la Ville de Genève, Après avoir été employés favorablement et non autrement tout ce qui a été dit, proposé et allégué sur ce fait en toutes les précédentes journées tenues pour ce regard et d'ailleurs protestés de pouvoir révoquer toute erronée position, allégation et réponses laquelle protestation puisse valoir au commencement, au milieu et à la fin de cette demande et de toute l'action de cette conférence et que SA n'entend pas par toutes les démarches et positions que par nous seront faites, préjudicier aux droits immunités et franchises des syndics, officiers manans et habitans de la dite Ville de Genève, amis au contraire, est l'intention de SA de favorablement traiter et procurer de son pouvoir leur accroissement bien et repos général et particulier, nous disons que les dites prétentions sont fondées non seulement sur justes et légitimes titres, par droits et acquisitions valables par le Droit des gens et encore sur les confirmations et approbations et nouvelles cessions et insendations tant des Papes que des Empereurs, mais aussi confirmées par la continuité et possession par longue suite d'années d'exercer en la ville de Genève tous droits de juridiction, régale et souveraineté laquelle possession aiant en son origine non seulement du titre aparent et coloré mais de contrats valables et irréfragables la doit rendre hors de tout doute et contradiction.

1- Cet effet convient présupposer que feu très haut et illustre Prince Pierre de Genève, dernier prince légitime du tige de l'ancienne maison de Genève en l'an 1342 le 24ème de mai fit son testament et ordonnance de dernière volonté par laquelle il institua son héritier universel messire Humbert de Toyres Comte de Villars son neveu.

2- Lequel ayant accepté son hoirie fut possesseur du Comté de Genève dépendances et appendances d'icelui et en obtint investiture et inféodation de l'Empereur Vinceslans lors régnant en l'an en l'an 1395 le 23ème de Décembre.

3- Lequel Humbert de Toyre en l'an 1400 le 10 de mars fit son testament par lequel il institue son héritier le posthume ou posthumes s'il en avait et à défaut de ce institua son héritier universel M Du villars son oncle.

4- Et lequel à faute des dits posthumes aiant semblablement agréé l'hoirie du dit Humbert en l'an 1401 et le 5ème d'aoust vendit céda et transporta à très haut et très puissant Prince Amé Comte de Genève pour le prix et charge portées plus amplement par le contrat sur le reçu par Maître Pierre Garnier de Mire notaire public les ans et jours susdits.

5- Et d'abondant le dit Amé Comte de Savoye pour ne rien omettre de ce que pouvait convalider son juste titre et achat, obtint de l'Empereur Sigismond lors régnant, nouvelle inféodation et investiture du dit Comté de Genève, comme étant dévolu au Saint Empire Romain par la mort du dernier Comte de Genève sans avoir laissé males légitimes par patentes de l'an 1422 du 25ème aoust.

6- Et néanmoins depuis fut mené procès en la Chambre impériale, entre le Procureur fiscal de l'Empire demandant l'adjudication du fief du Comté de Genève, qu'il prétendait être dévolu comme dessus et le Prince d'Orange qui prétendit y avoir droit par succession du dit prince de Genève et aussi le dit Amé Comte de Savoye : occasion duquel procès le sus-dit Empereur Sigismond fit promesse au Comte Amé de Savoye lui remettant son droit, comme apert par acte de la dite promesse de l'an 1422 du 25ème d'aoust.

7- Et depuis aiant été la dite sentence rendue en faveur du fisc impérial l'Empereur Sigismond ratifia la dite promesse et cède et transporte le dit Comté de Genève au dit Amé de Savoye par ses patentes de l'an 1423 le 14ème d'octobre.

8- En suite de quoi le même Sigismond Empereur fait inhibitions et défenses au dit prince d'Orange de ne porter les titres ni les armes du Comte de Genève comme appartenant au Comte de Savoye par les patentes de l'an 1424 du 29ème de mai.

9- Par lesquels Titres et Privilèges apert que les ducs de Savoye sont entrés en la place des Comtes de Genève et de tous les droits et authorités qu'ils avaient tant sur ladite ville que sur Comté de Genevois.

10- Et de plus les sérénissimes prédécesseurs de SA ont aussi acquis les droits de souveraineté, juridiction et régales qui appartenaient à l'Empire sur la dite Ville de Genève et Comté de Genevois avec commandement à l'Evêque d'icelle de reconnaître les Comtes de Savoye et lui obéir comme à l'Empereur, le faisant son Vicaire perpétuel, comme apert par patentes de l'Empereur Charles les 4ème du mois de mai 1366.

11- Et par autres patentes de l'an 1356 au mois d'aoust le dit Empereur Charles déclare que les Appellations de Genève doivent ressortir par devant le Dit Comte de Savoye comme vicaire de l'Empire, tout ainsi quand Empereur par devant.

12- Lequel Vicariat et authorité ssouveraine transférée par ledit Empereur Charles 4ème au Comte de Savoye fut depuis confirmé et de nouveau concédé par l'Empereur Maximilien, spécialement sur ladite Ville de Genève et l'Evêque d'icelle comme par les patentes du 13ème de Mai 1501.

13- Et de plus fort par l'Empereur Charles 5ème fut fait commandement ai dit Evêque et citoiens de Genève de le reconnaître et lui obéir avec ample déclaration de ses droits et authorités sur la dite Ville plus particulièrement désignés en ses patentes du 4ème de décembre 1528.

14- Et subsécutivement aurait le dit Empereur confirmé le dit Vicariat et privilèges de Suprême authorité et de nouveau concédé au Duc Charles en très ample forme par autres patentes du 13ème mars 1530 et encore par autre suivante, spécialement pour le regard de la Ville de Genève, avec ample désignation des droits et authorités du dit Duc Charles sur icelle du dit jour 13ème de mars 1530.

15- Depuis aussi tous les autres Empereurs jusques à l'Empereur Rodolphe à présent inclusivement ont approuvé et confirmé le dit Vicariat juridisction et authorité suprême des Ducs de Savoye sur l'Evêque et Ville de Genève, syndics, bourgeois et habitants d'icelle et des nouveaux entrants que de besoin concédé et accordé leur commandement d'obéir aux Ducs de Savoye comme vicaires de l'Empire, tout ainsi et à la même forme qu'ils sont tenus de faire à l'Empereur.

16- Et non seulement les Ducs de Savoye ont droit sur ladite Ville par acquisition des anciens Comtes de la dite Ville et du transport de la souveraineté qui leur a été faite par tant d'Empereurs qui les ont constitué leurs Vicaires perpétuels.

17- Mais encore ils ont semblable droit du Saint-Siège apostolique ainsi qu'il apert d'une bulle du Pape Léon 10 de mai 1510 en vertu et exécution de laquelle suivant tant les commandements du Saint-Siège que de l'Empire tous les Evêques du dit Genève depuis ont prêté la foy, fidelité et hommage aux ducs de Savoye, même avant le changement d'Etat de ladite Ville, Messire de Pierre de la Baume Evêque de la Ville prêta la foy et fidélité à feu Monseigneur d'heureuse mémoire le Duc Charles, comme ont fait depuis tous les Evêques suivants de même le moderne Evêque sans aucune difficulté ni réclamation.

18- De sorte qu'à présent SA notre Souverain Seigneur et Prince se trouve avoir le droit des anciens Comtes de la maison de Genève, des Evesques d'icelle du Saint siège apostolique et du Saint empire Romain qui sont en somme tous les droits par lesquels se peuvent prétendre la juridiction et authorité souveraine sur la dite ville de Genève laquelle ne peut émaner d'aucune autre source.

19- Et en exécution de tant de justes et légitimes titres les sérénissimes Prédécesseurs de SA ont été en paisible jouissance tant des syndics et bourgeois de ladite ville de Genève voire quelquefois à leur réquisition et instance que du consentement de leurs propres Evêques d'user des droits de Régale et Souveraineté sur la ville assavoir qu'ils ont eu et possédés un château et maison forte en signe de seigneurerie établi des gouverneurs en la dite ville officiers et sergents pour l'administration de la justice portans l'écusson des armes de Savoye et y ont fait battre monnaie octroyé grâces et fait compositions aux matières criminelles, imposé péages et subsides fait entrées solennelles en la dite ville et en icelle fait leur demeure leur famille et leur cour comme vrais et légitimes Princes de ladite ville bref exerçant droit de régales et souveraineté jusqu'au susdit changement d'Etat fait tant contre Monseigneur le Duc Charles de très glorieuse mémoire que contre l'Evêque l'an 1535 et Duc de Savoye l'Empereur et le Pape lesquels tous ensemblement se trouvent spoliés de leurs droits et authorités et icelles usurpées sans titre ni droit et juste occasion SA notre Souverain Seigneur et Prince demande d'être réintégré en la possession et jouissance de ses sérénissimes prédécesseurs avec protestes dessus de ne préjudicier aux droits immunités et franchises de la ville ni des syndics et bourgeois et habitants officiers d'icelle ains plutôt les et favorablement les traiter et procurer les biens et repos de ladite ville tant en général qu'en particulier.

Fait au lieu d'Hermance en la conférence faite le 28 octobre 1598 et soussigné par le secrétaire de la dite altesse. Signé Pernes.

AEG , Savoie, n°9

Annexe 3 - Rapport de Du Pan et Turrettini

Note des droits que MMrs de Genève possèdent dans les terres de Saint Victor et Chapitre

1- Le droit de religion avec le pouvoir de faire des monuments, des temples, les droits consistoriaux, avec la création et établissement de pasteurs et de maîtres d'écoles.

2- L'usage de leur sel pour tous les citoyens ou bourgeois ou habitants de Genève ou sujets des dites terres, ce qui se doit entendre tant pour ceux qui y habitent à présent que pour ceux qui pourraient s'y domicilier dans la suite et construire des maisons neuves.

3- La création de tous juges, greffiers et officiers de justice qui ne prêtent serment qu'à eux seuls.

4- La juridiction savoir la connaissance des matières civiles en première instance et en seconde ils ont un juge qui décide des appels conjointement avec un juge de Savoie et qui président alternativement, d'année en année, les dernières et suprêmes appellations allant au Sénat de Savoie.

5- La police

6- La connaissance des matières criminelles en dernier ressort sauf l'exécution du dernier supplice le seul droit de Grâce restant à Sa Majesté. Les juges de Saint Victor et Chapitre ne transmettent au criminel que la sentence et non la procédure au juge de Savoie.

7- Les montres et revues ne peuvent se faire que de concert et on ne peut se servir des hommes que par un consentement réciproque.

8- Les droits utiles, cens, dimes, fiefs, revenus.

9- On ne peut mettre aucun impôt ni aucune contribution sur ces terres d'aucune nature que ce soit, les dites terres de même que tous ceux qui les habitent étant exempts de toute taille capitation, droit d'aubaine logement des gens de guerre et toute charge tant ordinaire qu'extraordinaire sans exceptions ni réserves.

Comme MM de Genève ne tiennent leurs droits sur ces terres que de traités publics ils ne sont tenus à en prêter aucune foi, hommage ni à donner aucun carnet aveu ou dénombrement.

Nouveaux visages d'Annecy

Deux opérations d'urbanisme entre les deux guerres

L'évolution urbaine d'Annecy a été marquée, entre les deux guerres, par la création de deux quartiers édifiés l'un à l'emplacement d'un couvent : la Visitation, l'autre d'une caserne, la caserne Decouz dite caserne Saint-Dominique.

Ces deux réalisations sont essentiellement l'œuvre d'un architecte visionnaire et audacieux : Georges Fournier.

La famille Fournier, originaire de Paris, s'installe d'abord à Montceau-les-Mines où sont nés Georges et Paul, tous deux ingénieurs urbanistes comme leur père Philippe Fournier. Ils transfèrent leur cabinet à Aix-les-Bains avant de se fixer à Annecy à partir de 1930[1].

Par leur action dynamique, leur conception juridique et administrative innovante ainsi qu'en raison des dimensions de leurs constructions réalisées tant pour le quartier de la Gare que pour le quartier du Lac, les frères Fournier ont marqué une étape majeure du développement urbain d'Annecy[2].

---

(1) Voir biographie de la famille Fournier pages 224 et 225, note 85.

(2) Les plans intérieurs des immeubles sont l'œuvre de Georges Fournier alors que les façades ont été dessinées par son frère, Marcel Fournier, diplômé architecte sorti premier de son atelier.
M. le Soudier, dont le cabinet était installé rue de l'Industrie, apporta sa collaboration pour dessiner les façades des premiers immeubles sans que son nom apparaisse. Paul Fournier qui m'avait fait cette confidence… architecturale, ajoutait que cette exécution n'avait rien de génial mais l'urgence du chantier ne permettait pas de pousser d'autres recherches.
Après le décès de Georges Fournier survenu en juillet 1938, ce fut Paul Fournier qui prit la direction du cabinet pour mener à bien l'achèvement complet du programme des constructions prévues tant dans le quartier de la Gare que rues du Lac, Joseph Blanc, Camille Dunant et du Collège (achevé en juillet 1954). Paul Fournier devait cesser son activité professionnelle après la construction qu'il entreprit à l'angle des rues de l'Annexion et Vaugelas et qu'il baptisa "Baron de Pérouges".
Rue de l'Annexion 1961-1963 ; rue Vaugelas 1966-1968.

Le Quartier de la Gare

Petite histoire du Couvent de la Visitation rue Royale

Dès la signature du concordat, le 16 juillet 1801, l'évêque de Chambéry, sous la juridiction duquel dépendait Annecy à cette époque, désignait et déléguait dans notre ville le chanoine de Thiollaz comme vicaire général[3].

Celui-ci devait devenir, quelques années plus tard, le premier évêque d'Annecy après l'érection de notre diocèse en 1822[4].

L'une des préoccupations du prélat fut la réinstallation d'un couvent de la Visitation dans la ville qui en avait été le berceau[5].

Déjà, le 29 septembre 1806, un groupe de Visitandines s'étaient rendues auprès du vicaire général pour étudier un projet de rétablissement du "Monastère de la Sainte-Source[6]".

Malheureusement, les anciens bâtiments avaient trouvé de nouvelles affectations qui rendaient leur utilisation impossible ; il fallut donc envisager une nouvelle implantation. Le choix se portait alors sur un vaste clos situé en bordure nord de la rue Royale que l'on venait d'ouvrir à la circulation[7].

"Le 22 juin 1822 marque le rétablissement de la communauté. Le petit groupe de restauratrices dont Péronne-Rosalie de Thiollaz, sœur du nouvel évêque, s'installe dans un appartement provisoire au faubourg du Sépulcre (actuelle avenue de Loverchy) en attendant la construction du nouveau monastère[8]".

Animé d'un profond zèle salésien, M^gr^ de Thiollaz prit lui-même[9] en main la construction du nouveau monastère.

Le couvent proprement dit fut édifié assez rapidement et, le 2 juillet 1824, les dames de la Visitation y faisaient leur entrée solennelle.

---

(3) Né au château de Chaumont, le 8 avril 1752. Prévôt du chapitre le 10 mai 1787, sacré évêque à Turin le 17 avril 1823. Décédé à Annecy le 14 mars 1832. ALBERT, *Histoire de M^gr^ de Thiollaz*, T. I, p. 442, 5 septembre 1812.

(4) Bulle du 15 février 1822 qui érige le diocèse d'Annecy en le rattachant à la juridiction métropolitaine de l'archevêché de Chambéry.

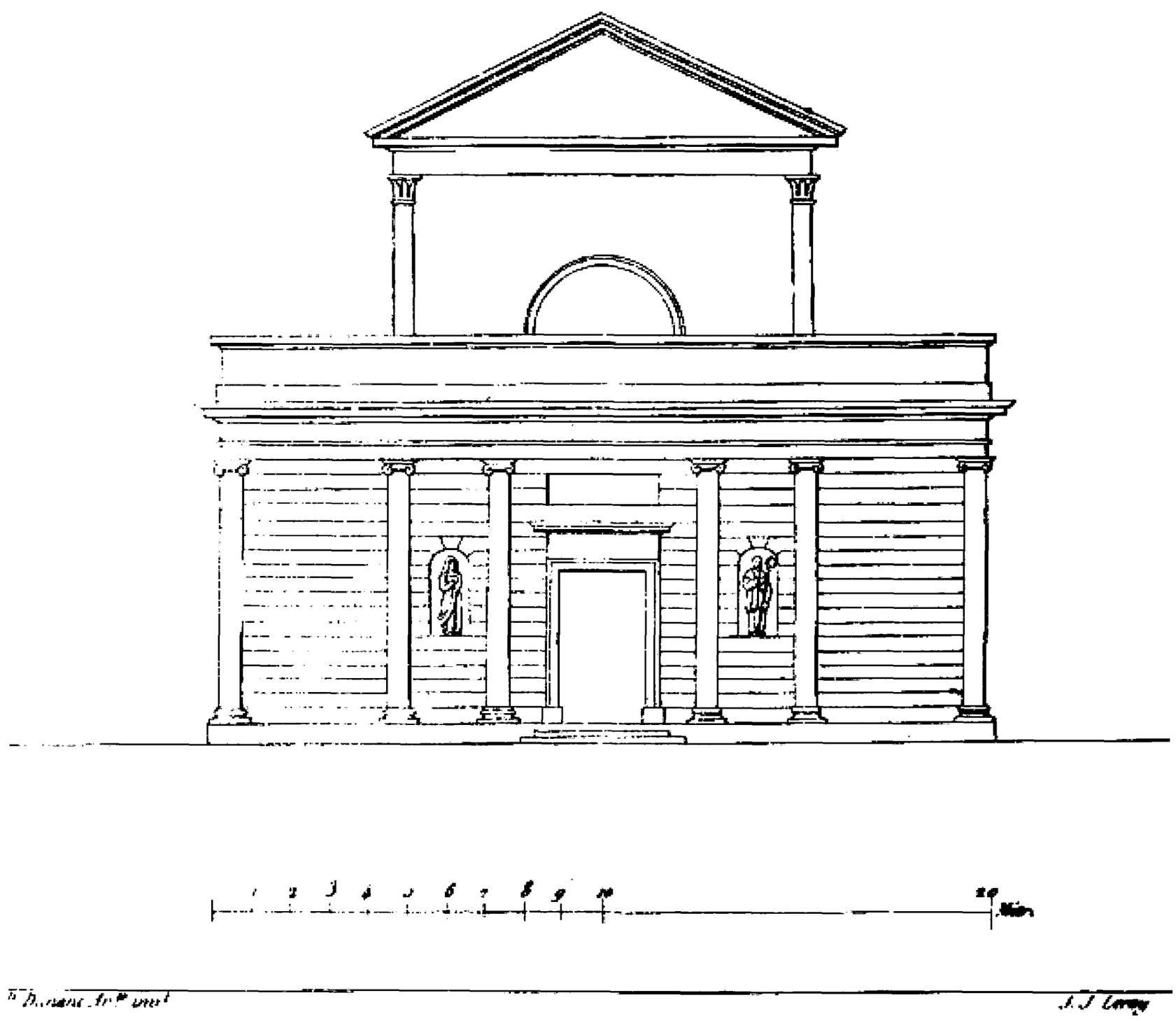
(5) Fondé par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal dans la chapelle de la Galerie, rue de la Providence, le 6 juin 1610.

(6) Désignation du premier monastère de la Visitation, place Saint-François.

(7) Le 8 février 1821, Mgr de Thiollaz avait acquis, pour la somme de 9 180 livres, des terrains situés alors en pleine campagne, appartenant à Thomas Dominique Ruphy, architecte, pour 4 060 livres, et à François Marie Joseph Depollier, ancien major d'infanterie, pour 5 120 livres, par l'entremise de Joseph-Marie Guillet. N^os^ de la mappe 189, 269, 371, soit 272, 273, 289 et 292. D'autres parties provenaient d'une cession de la "Bourse du Séminaire du diocèse" par acte Tissot du 26 juillet 1839. Puis, le 4 décembre 1868, une autre partie avait été acquise des consorts Mugnier, par acte Duparc.

(8) Marie Patricia Burns, pp. 265-266.

(9) 22 juin 1822. Histoire de Mgr de Thiollaz, T. I., p. 453.



façade de l'Eglise de la Visitation d'Annecy

Premier projet de façade pour
l'ÉGLISE DE LA VISITATION
par Prosper Dunant

Extrait d'une brochure éditée à Paris - 1834

Quant à l'église, l'évêque d'Annecy chargea l'architecte Prosper Dunant d'en dresser les plans (2 juillet 1824) et en confia l'exécution à Paul Gianoli.

Le chantier démarra en toute hâte car on voulait mettre à profit le prochain voyage du roi Charles Félix pour donner plus d'éclat à la pose de la première pierre : cérémonie qui se déroula effectivement en présence du souverain assisté de M[gr] de Quelen, archevêque de Paris, le 16 août 1824.

Les vicissitudes du chantier

Dans cette précipitation, l'entrepreneur n'avait pas rempli toutes les clauses du contrat qui le liait avec l'évêque d'Annecy, entre autres le versement de la caution telle qu'elle était exigée. Cette faute fut à l'origine d'un conflit qui, après avoir provoqué l'abandon du chantier par Gianoli, devait déclencher une procédure qui dura 7 ans[10].

Il est très probable, comme nous le verrons par la suite, que la nature du sol ait présenté des difficultés que le constructeur n'avait pas mesurées.

Alors que la procédure se développait interminablement entre les tribunaux d'Annecy, de Moûtiers et de Chambéry[11], l'évêque, qui ne souhaitait pas retarder davantage la construction de l'église de la Visitation, en confia l'exécution à l'architecte Ruphy[12].

Nouvelle hâte pour activer les travaux en s'efforçant de rattraper le retard mais hélas, nouvelles difficultés avec l'inondation des fondations[13].

Tous ces désordres auraient dû inciter nos bâtisseurs à prendre le maximum de précautions avant de poursuivre leurs travaux. Il n'en fut rien et

---

(10) Archives de la Visitation – Carton E – Liasse 6.
Difficultés et procès de M[e] de Thiollaz avec Paul Gianoli, premier entrepreneur choisi pour la bâtisse du nouveau monastère (1824-1831).
Le 12 novembre 1824, M[e] de Thiollaz ordonne l'arrêt des travaux ; l'entrepreneur proteste puis établit le mémoire de son ouvrage déjà exécuté qui se monte à la somme de 4 703 livres. Devant le refus de paiement, Gianoli quitte Annecy pour Moûtiers où l'attendent d'autres besognes.
L'échange de correspondance qui devait s'établir entre l'évêque d'Annecy et son entrepreneur laisse supposer l'existence d'un différend sur la nature duquel il est assez difficile d'être fixé avec exactitude. Il semble bien que M[e] de Thiollaz n'ait pas cherché à conserver Gianoli dont il n'était pas satisfait puisqu'il dut saisir le tribunal de la Province du Genevois "pour commettre un notaire ainsi que l'ingénieur de la Province pour procéder à la vérification et reconnaître les travaux de maçonnerie exécutés aux fondations de l'église" (Arch. Visitation, 25 février 1825).
Le rapport qui suivit déclarait que "la plupart des fondations établies par Gianoli étaient défectueuses et qu'on a été obligé de démolir une partie des constructions faites" (18 mars 1830).
(11) Archives de la Visitation – Carton E – Liasse 6.
Difficultés et procès de M[e] de Thiollaz avec Paul Gianoli, premier entrepreneur choisi pour la bâtisse du nouveau monastère (1824-1831).
(12) 25 février 1825.
(13) Il faut à nouveau arrêter les travaux et étudier une solution de drainage propre à assurer un assainissement permanent du futur sous-sol. L'architecte Ruphy propose alors la construction d'une canalisation pour conduire les eaux au Thiou, mais pour ce faire, il faudrait traverser certaines propriétés privées. Malgré ces inconvénients, le projet reçoit l'approbation de Mgr de Thiollaz qui sollicite les frères Duport, propriétaires de la Manufacture de coton,

Ruphy conduisit son chantier tambour battant pour exécuter les plans dressés par l'architecte Prosper Dunant.

Visite du roi Charles Félix

Le 23 août 1826, le roi Charles Félix, la reine Marie-Christine, entourés de nombreux prélats, présidaient aux cérémonies de translation des corps de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, le premier était conservé à la cathédrale, alors que le second se trouvait à Saint-Maurice.

Tous deux furent placés dans de magnifiques châsses offertes par le comte Paul de Sales, ambassadeur du roi de Sardaigne à Saint-Pétersbourg, et par la reine Marie-Christine de Savoie[14].

La construction de la première église

Le premier projet de Prosper Dunant.

Nous ne possédons que peu de documents sur cette église dont fort heureusement le souvenir nous est conservé grâce à une brochure, assez rare, éditée à Paris en 1834[15] intitulée "Monument érigé à la gloire de saint François de Sales à Annecy, vu sous différents aspects ; exécuté d'après les plans de M. Dunant, architecte".

Nous y lisons cette appréciation : "Ce monument, qui renferme actuellement les reliques précieuses du saint, n'est remarquable, sans doute, ni par son étendue, ni par la hardiesse de ses proportions, ni par la richesse de ses ornements, mais il se distingue par la pureté, par la noble simplicité de son architecture, plus conforme à sa pieuse destination, et à l'humilité de celui qui trouva la maison de Dieu plus grande que tous les palais de la terre".

Plusieurs planches gravées représentent le plan et l'élévation du sanctuaire.

---

pour qu'ils autorisent : "d'établir et de construire dans les terres leur appartenant un aqueduc pour conduire les eaux dans le canal du Thyou" (Archives de la Visitation – Carton F, liasse 3. Pièces diverses concernant la construction et reconstruction du canal qui, du clos du monastère, pénétrait dans celui de la manufacture. 1824, 1852, 1889). Malgré sa forte section – 0,45 m de large sur 1 m de haut – mais par suite de sa faible pente, l'aqueduc ne put remplir son office très longtemps : on constatera bientôt qu'il se trouve complètement obstrué et qu'il faut envisager sa reconstruction complète suivant un procédé différent (Devis Ruphy du 9 décembre 1887. Convention avec M. Frédéric Lacuffer, 6 avril 1889).

(14) Vie de Mgr de Thiollaz. T. I. p. 301.

La châsse de saint François de Sales fut exécutée par M. Cahier, orfèvre du roi à Paris, d'après le dessin de Prosper Dunant.

(15) Monument érigé à la gloire de saint François de Sales à Annecy, vu sous différents aspects, exécuté d'après les plans de M. Dunant, architecte ; accompagné du discours de Mgr l'évêque de Pignerol, et suivi d'une notice sur saint François de Sales considéré comme écrivain, par M. G.-M. Raymond, membre de l'Académie de Savoie et de plusieurs sociétés savantes. Ce recueil se compose de cinq planches gravées sur acier par M. Sisco. À Paris, J.-J. Blaise, libraire de feu S.A.R. Madame la Duchesse d'Orléans, douairière, rue Férou s. Sulpice, n° 24, à la Bible d'Or. M DCCC XXXIV.

En considérant la "Façade de l'église de la Visitation d'Anneci", on peut être surpris de ne pas découvrir l'aspect que de nombreuses photographies prises en bordure de la rue Royale nous en ont conservé. En voici la raison. La construction de l'architecte Ruphy n'ayant pas été entourée de toute les précautions nécessaires, on constata tout d'abord des fissures dans l'édifice, puis voyant que la solidité des constructions était mise en cause[16], le monastère de la Visitation se vit contraint à ordonner la démolition de son église.

Cette mésaventure était propre à rappeler l'une des vicissitudes dont eut à souffrir déjà l'Ordre de la Visitation. On se souvient en effet que, par suite de défectuosités, l'église du premier Monastère de la Visitation de 1614 dut être démolie en 1643 puis reconstruite de 1645 à 1652[17].

La reconstruction d'une nouvelle église

En 1878, un chantier devait s'ouvrir, rue Royale, pour la reconstruction, suivant des plans beaucoup plus vastes, de la nouvelle église de la Visitation dont les vieux Annéciens avaient conservé un souvenir assez précis.

Le chantier avait été confié au comte de la Vénerie qui en avait dressé les plans alors que les travaux étaient placés sous la surveillance de l'ingénieur Despine.

Tout était terminé de justesse pour la célébration du "Doctorat de saint François de Sales en août 1878".

Le projet de déplacement du monastère de la Visitation de la rue Royale à la propriété de La Tour

En 1907, M. Hippolyte Tissot, ancien notaire, proposait l'échange de sa propriété de La Tour contre le clos de la Visitation[18]. Cette proposition ayant été adoptée, les travaux de construction du nouveau monastère démarrèrent dès le 14 avril 1909.

Le 14 avril 1909, on procède à la pose de la première pierre du monastère.

---

(16) En 1878, l'église et le couvent ont été agrandis et reconstruits.

(17) Première construction de 1614 à 1628.
En décembre 1642, on constata que les voûtes se fissuraient et menaçaient bientôt ruine. Une reconstruction de l'église débuta en 1645 pour ne se terminer qu'en septembre 1652. Voir OURSEL R. "L'église Saint-François, esquisse monumentale", in *Annesci* n° 10, pp. 12-17.

(18) Par acte sous seing privé du 28 décembre 1907.

Le transfert s'opère peu à peu grâce à l'aide de diverses familles d'Annecy. Enfin, le 1er août 1911 [23 heures ?] la communauté sort de la rue Royale pour la dernière fois. Le cortège fait étape à l'église Saint-François puis à la chapelle de la Galerie ; la communauté poursuit sa marche et arrive sur sa colline à 3 h 30 et prend possession des lieux.

Le transfert des châsses de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal se déroula le 2 août 1911 en présence d'une foule considérable estimée à 150 000 pèlerins. De nombreuses cartes postales nous ont conservé le souvenir de cet événement mémorable.

Le 7 mai 1922, Mgr de la Villerabel bénissait la première pierre de la basilique[19] qui fut consacrée le 2 juillet 1949 par S. Em. Le cardinal Tedeschini, protecteur de l'ordre de la Visitation Sainte Marie[20].

---

(19) Au cours des travaux de restauration du clocher effectués de 1984 à 1994, il a été procédé à l'aménagement d'un plan incliné facilitant l'accès des handicapés. Ces travaux ont caché l'inscription gravée sur la face extérieure de la "première pierre" :

VII Mai
MCMXXII

Responsable de ce chantier, j'ai pris l'initiative de faire regraver la même inscription dans le même style sur la pierre voisine [G.G.]. Voir *Le Courrier savoyard* du 30 décembre 1994.

(20) Références bibliographiques :

R.P. CHARBONNEL, MSFS, *La basilique et les sanctuaires de la Visitation d'Annecy de 1610 jusqu'à nos jours*, juin 1955, 28 pages.

Du même auteur, *Les vitraux de la basilique de la Visitation d'Annecy*, 1955.

SÉPULTURES

Le cimetière des religieuses se situait dans l'angle nord-ouest du monastère.

La dernière inhumation pratiquée dans le clos de la Visitation fut celle de Marthe Marie Cottez, le 20 mars 1911.

Par lettre du 22 mai 1911, Mr Cattin confirme sa demande du 26 décembre 1909 et sollicite le maire pour autoriser le transfert dans un caveau creusé dans le roc, situé au clos de la Tour, des restes mortels des religieuses de la Visitation inhumées jusqu'à ce jour dans le cimetière du monastère de la rue Royale.

Le 23 mai 1911, le maire répond favorablement, chaque inhumation devant faire l'objet d'un arrêté individuel pris à chaque décès qui pourra intervenir dans le nouveau monastère.

La première autorisation d'inhumation dans le nouveau clos de la Visitation concernait Marie Antoinette Berthollet, le 24 juin 1922.

Le cas particulier de la Visitation

Une loi du 1er juillet 1901[21] enjoignait les préfets de transmettre aux maires, pour avis, les demandes d'autorisation présentées par toutes les congrégations religieuses situées sur le territoire de leur commune.

C'est ainsi qu'en décembre 1901, le conseil municipal d'Annecy fut amené à délibérer successivement suite aux demandes présentées par les congrégations d'Annecy.

Le registre des délibérations municipales nous conserve fidèlement le compte rendu des discussions occasionnées par ces demandes. Ainsi peut-on voir défiler les nombreuses congrégations qui, les unes après les autres, viennent solliciter l'avis du conseil municipal. Les réponses sont toutes favorables avec toutefois des votes nuancés.

Le 18 décembre 1901, le conseil fut consulté pour donner son avis sur la demande d'autorisation présentée par la congrégation des sœurs de la Visitation.

Contrairement à ce qui s'était passé lors des demandes précédentes formulées par les congrégations qui recueillirent l'autorisation sollicitée[22], le cas des sœurs de la Visitation allait susciter un long et vigoureux débat couvrant 7 pages du registre de délibérations.

Après une présentation élogieuse, le maire Louis Boch[23] rappela que "*les fêtes célébrées à la Visitation en 1867 et 1878 ont attiré une foule considérable d'étrangers et ont été une source de profit pour le commerce local*".

C'est alors que Marius Ferrero manifesta une violente opposition contre l'autorisation pressentie. Il était clair que ce refus se trouvait motivé du fait de l'implantation du monastère au centre ville et l'intention était d'obtenir le départ des Visitandines dont "*l'édifice disgracieux portait atteinte aux droits des voisins*".

M. Ferrero déclarait qu'il voterait contre et demandait un scrutin secret.

"*Il est incontestable que les murs disgracieux qui entourent plusieurs milliers de mètres carrés du terrain le mieux situé de la ville d'Annecy, à deux pas de la*

---

(21) Par ses articles 12 et 18.

(22) On peut retrouver une constante lors des dépouillements des scrutins secrets variant entre 15 voix pour et 3 contre dans le cas des missionnaires de saint François de Sales, propriétaires à La Feuillette de 1 hectare 29 ca.
Les sœurs de Notre Dame des Orphelins dont le siège est à Meplie-Blanzy (Saône et Loire) : 19 pour, 6 contre et un bulletin blanc.
Les sœurs de Saint-Joseph établies à Annecy depuis 1833, gardes-malades rue de l'Évêché : 18 pour 7 contre et 1 bulletin blanc.
Les sœurs de Saint-Joseph et pensionnat de la rue des Marquisats : 14 pour, 9 contre, 3 bulletins blancs.
Les sœurs de Saint-Joseph pour les écoles de la rue de la Gare : l'un des moins favorables avec 14 pour, 10 contre, deux bulletins blancs.

(23) Le maire Louis Boch, du 20 mai 1888 au 17 juin 1903. Bouchet avait été maire du 17 juin 1903 au 15 mai 1904 et Marius Ferrero du 15 mai 1904 au 17 juin 1909.

Gare, sont, pour l'embellissement de la ville, une cause de gêne".

Et d'ajouter avec une certaine bienveillance :

"*Je suis convaincu, néanmoins, que ce sont d'excellentes personnes qui ne se doutent peut-être pas du désagrément qu'elles nous causent avec leur couvent, en raison de sa forme de prison et de sa malencontreuse situation*".

Il reprochait aux Visitandines "*de ne nous avoir rien dit de ce qu'elles pourraient faire pour remédier au préjudice qu'elles nous causent à nous, ville d'Annecy*".

M. Deschamps se fait le porte-parole des conseillers favorables à la demande d'autorisation. Il souligne que "*dans le courant de l'été dernier, une vingtaine de messes par jour ont été dites par des prêtres étrangers*". Il semble impossible que les religieuses de la Visitation suppriment leur clôture "*en transportant leur couvent ailleurs*". M. Marius Ferrero manifeste son droit de protester "*contre les murs du couvent de la Visitation qui sont disgracieux pour la cité*".

M. Robert présente d'autres arguments favorables :

"*L'établissement en question donne tous les ans une neuvaine pendant laquelle les hôteliers, restaurateurs, bouchers, boulangers, marchands de vin, épiciers, et autres retirent un grand profit, par suite de l'affluence d'étrangers à Annecy*". Or, il estime qu'il est regrettable, pour le commerce de notre ville, que lesdites cérémonies ne puissent pas durer de vingt-cinq à trente jours.

"*Le nom de saint François de Sales, la Visitation d'Annecy, ont dans le monde entier une notoriété qui attire dans notre ville une affluence sans cesse croissante d'étrangers, de tous les points du globe.*

Il serait donc inadmissible que le conseil municipal, en refusant un avis favorable, voulût prendre l'initiative d'une proscription aussi inexplicable aux yeux de notre population qu'à ceux de l'étranger, proscription qui, venant du conseil, aurait un retentissement fâcheux pour l'honneur de la ville".

Au terme de ce long débat, M. Ferrero déclarait qu'il voterait contre. Le scrutin secret donnait les résultats suivants : 17 oui, 4 non et un bulletin blanc.

"Le conseil adopte ensuite le dispositif dont la teneur suit :

Considérant que la Congrégation des sœurs de la Visitation, établie à Annecy dès 1614, installée dans les locaux actuels en 1824, n'a jamais suscité aucun embarras à la municipalité et n'a donné lieu à aucune plainte de la part des particuliers ;

Considérant que cette Congrégation, approuvée à sa fondation par Charles-Emmanuel 1er, duc de Savoie, autorisée en 1828 par le roi Charles-Félix, est en situation de se prévaloir des droits acquis et consacrés par le traité d'annexion de la Savoie à la France ;

Considérant que les religieuses de la Visitation d'Annecy, gardiennes du tombeau de saint François de Sales, ont été et sont encore une cause de prospérité pour la ville, en attirant annuellement une grande affluence de visiteurs et en organisant, à certaines époques, des fêtes très fréquentées au grand bénéfice du commerce local ;

Émet un avis favorable au maintien, à Annecy, de la Congrégation des sœurs de la Visitation.

L'incendie de l'hôtel des Postes

L'incendie de l'Hôtel des Postes situé rue Royale, survenu le 28 août 1904 peu après l'élection de Marius Ferrero aux fonctions de maire le 15 mai 1904, allait réactiver le projet d'éviction du monastère.

Dès le 8 septembre 1904, Marius Ferrero se présentait au parloir de la Visitation pour s'entretenir avec la supérieure mère Anne-Marie Babin et sa devancière Marguerite-Marie de Viry. Il leur fait part des vœux de ses collègues pour qu'une partie de leur terrain soit attribuée à la construction d'un Hôtel des Postes et le reste coupé de deux voies transversales aux abords de la Gare qui sont à ouvrir d'urgence pour faciliter la circulation. L'entretien se termine à la satisfaction des deux parties.

M. Ferrero a été enchanté de l'accueil aimable qui lui a été réservé, disant à plusieurs personnes "*c'est une communauté de personnes très intelligentes et très distinguées. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour les conserver à Annecy*[24]".

Les premières avant-conventions datent du 14 février 1906 avec la signature d'un projet dans lequel la congrégation de la Visitation s'engage à céder à la ville dès que la congrégation sera autorisée à le faire "*Une surface de terrain de 128 mètres carrés entre les rues Vaugelas et Sommeiller ; une autre surface de 1 141 mètres carrés à prendre dans le clos du monastère. Ces deux surfaces sont destinées à l'ouverture de rues ; une autre contenance de 990 mètres carrés environ à prendre au sud-est dudit clos à raison de 20 F le mètre carré ; une bande de terrain de 2 mètres de largeur frappée d'alignement le long des rues de la Gare et Vaugelas, représentant une surface de 310 mètres carrés, le tout à certaines conditions insérées dans le traité.*

La vue d'ensemble présentée par le projet est du plus heureux effet. L'ouverture des rues en question contribuera à l'embellissement de ce coin si animé, si commerçant et si près des gares, en complétant heureusement notre plan général d'alignement dans ce quartier.

D'autre part, les concessions consenties par la communauté en faveur de la ville sont si favorables et si importantes qu'il n'y a, je crois, pas d'hésitation possible pour continuer les pourparlers.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir décider de demander à M. le Préfet de comprendre dans le plan général d'alignement l'ouverture des rues ci-après :

---

(24) Réf. : Marie Patricia Burns.

1er – rue indiquée dans le plan ci-joint par les lettres AB, comprise entre l'avenue d'Aléry et la rue de la gare ;

2e – rue indiquée dans le plan par les lettres DE, mettant en communication la rue de la Visitation et la future rue de la Poste (actuellement passage de la Poste) ;

3e – rue indiquée au plan par les lettres FG, comprise entre les rues Vaugelas et Sommeiller. Ces trois nouvelles voies auraient une largeur de 12 mètres ;

4e – une rue parallèle à la rue Royale, comprise entre les rues de la Gare et de la Visitation et mettant en communication AB et DE ;

5e – deux rues parallèles à la rue de la Gare et comprises entre les rues Royale et Vaugelas.

Ces trois dernières artères s'ouvriraient dans le clos de la Visitation indiqué par la lettre C et auraient une largeur de 14 mètres.

Invité à délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de M. le Maire, l'autorise à faire toutes démarches et à signer tous traités relatifs à cette affaire à laquelle il donne son entière et unanime adhésion".

La Poste et l'Hôtel des Postes

Le relais de la Poste à chevaux assurant le courrier était installé "passage des Postes", soit l'actuelle "rue de l'Annexion", entrée 12 rue Royale.

L'Hôtel des Postes et Télégraphe, primitivement abrité à la mairie d'Annecy, est transféré 12 rue Royale en 1877 dans un immeuble en façade rue Royale (actuelle Société Générale) et donnant sur la cour commune de l'Hôtel d'Angleterre. C'était la propriété de M. Moutte et de M. Bergier.

En 1904, un premier projet avait été envisagé sur le même emplacement à la demande de M. Bergier, propriétaire dans la cour de l'Hôtel d'Angleterre et soutenu par le propriétaire de cet établissement, M. Gruffaz, qui voyait là un atout de "bon voisinage" à proximité de son hôtel.

L'administration consultée sur ce projet ne l'accepta pas.

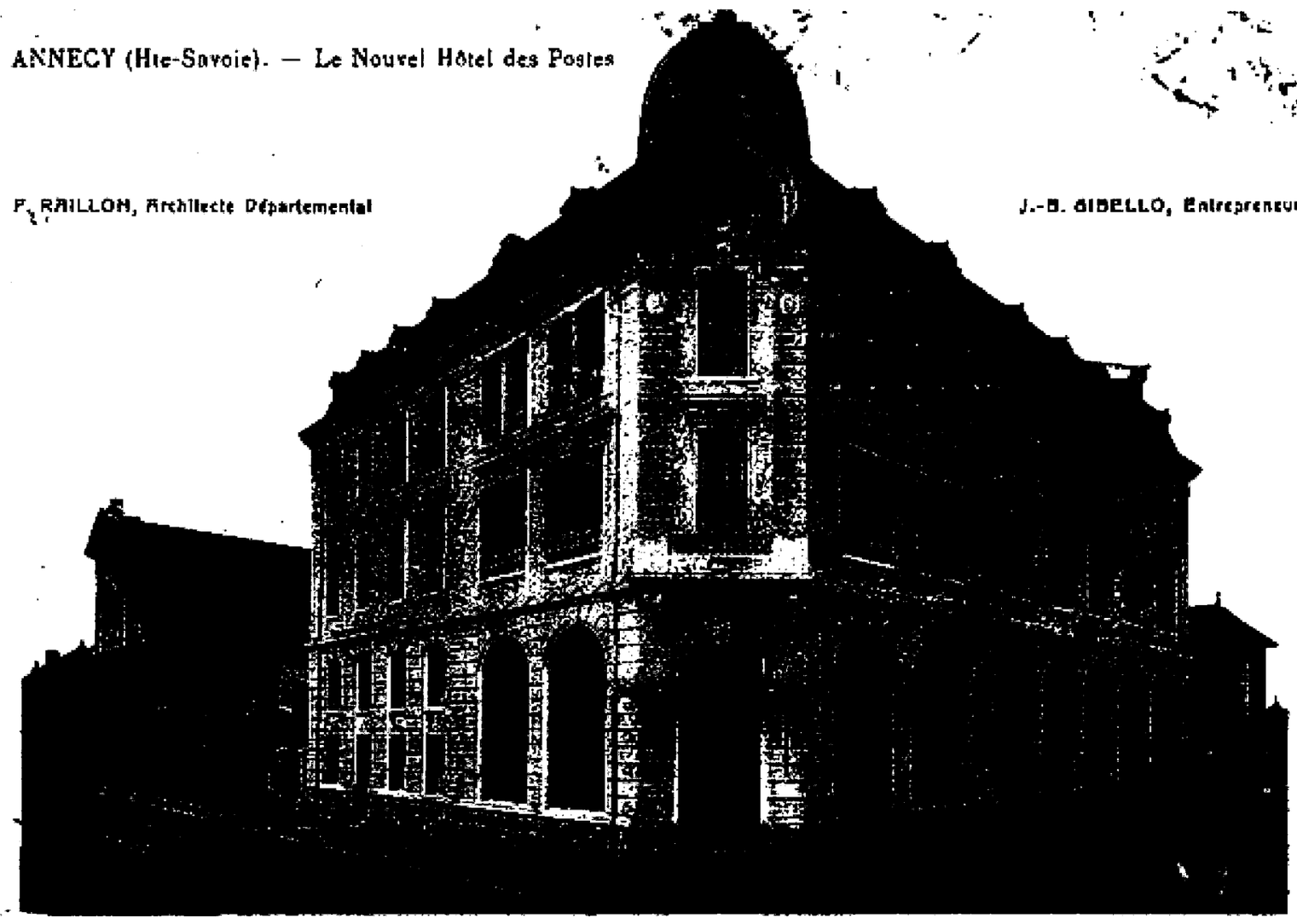
Le conseil municipal prit une tout autre orientation en direction de l'emplacement cédé à la ville par la congrégation de la Visitation, déjà envisagé en 1904, sur un terrain de 986 m², confiné par la rue Royale et la rue de la Visitation.

"*Construire un hôtel où les salles seront vastes, aérées, chauffées, aménagées en vue de leur affectation spéciale que rien ne soit négligé pour en*

ANNECY (Hte-Savoie). — Le Nouvel Hôtel des Postes

P. BAILLON, Architecte Départemental

J.-B. GIBELLO, Entrepreneur



L'HÔTEL DES POSTES

angle de la rue de la Poste et de la rue Royale

Au second plan : église et couvent de la Visitation.

faire un édifice monumental à la hauteur du progrès postal et digne de la ville d'Annecy[25]".

Le conseil municipal confirme le choix de l'emplacement du futur Hôtel des Postes le 10 novembre 1909 et charge l'architecte Raillon de faire l'étude du projet.

Des conseillers avisés[26] suggérèrent que "*l'on annexât à l'Hôtel des Postes d'autres services publics : enregistrement, perceptions, etc. afin de gagner du temps dans les affaires administratives dont un certain nombre pourraient se traiter dans le même rayon*".

Le 29 mars 1911, on procédait à la pose de la première pierre de l'Hôtel des Postes. Inauguré officiellement le 1er septembre 1912, l'ouverture du guichet avait eu lieu le 15 juin 1912.

Agrandi en juin 1920 et en janvier 1933, le bel Hôtel des Postes fut démoli en 1973[27].

La construction des bâtiments destinés à l'agrandissement de la nouvelle "grande poste" d'Annecy intervint à partir de 1956-1957 et figura à l'inventaire des réalisations du Centenaire de l'Annexion 1860-1960. Comme veulent en témoigner les deux œuvres d'art ornant les pans coupés à l'angle des rues St-François de Sales et des Glières[28].

Avant-projet ville-Visitation et la percée pour le prolongement de la rue de la Visitation

Le 27 janvier et le 14 février 1906, le maire présente au conseil municipal l'avant-projet signé avec Madame la supérieure de la Visitation, au terme duquel le conseil d'administration s'engage à céder à la ville – dès que la communauté de la Visitation sera autorisée à le faire – les terrains nécessaires à la création des rues entre la rue Vaugelas et la rue Sommeiller[29], les deux rues parallèles à la rue de la Gare entre la rue Vaugelas et la rue Royale et une rue entre la rue de la Gare et la rue de la Visitation.

---

(25) [12 août 1909].
(26) MM. Laugier et Ferrero.
(27) Voir *Annesci* n° 27, p. 164-170.
(28) Voir également la photo en plongée sur l'îlot réalisée par la revue *Bâtir* en 1959.
(29) L'ouverture d'une rue dans le prolongement de la rue de la Visitation entre la rue Vaugelas et la rue Sommeiller allait susciter de longs débats au conseil municipal. Dès le 6 avril 1904, M. Triulzi, propriétaire, demande un permis de construire situé sur un terrain correspondant au tracé de la rue projetée. La ville voulant réaliser cette voie, il convient d'envisager des démolitions de lotissements après leur achat.
Cette opération coûteuse pour la Ville fera l'objet d'une délibération définitive le 17 février 1907.
Le 14 février 1906, en raison des nombreuses indemnisations d'éviction de propriétaires : MM. Triulzi, Degeorges, Duvernay et Mugnier. (4 pages de délibération. Vote : 10 voix contre, 10 voix pour : renvoi à une séance ultérieure).

"Ce projet contribuera à l'embellissement de ce coin si animé, si commerçant si près de la gare.

D'autre part, les concessions consenties par la communauté en faveur de la ville sont si favorables et si importantes qu'il n'y a, je crois, pas d'hésitation possible pour continuer les pourparlers".

Tracé définitif du lotissement

Au terme de longues discussions avec Hippolyte Tissot, le conseil municipal dans sa séance du 7 février 1909 arrête les dispositions suivantes :

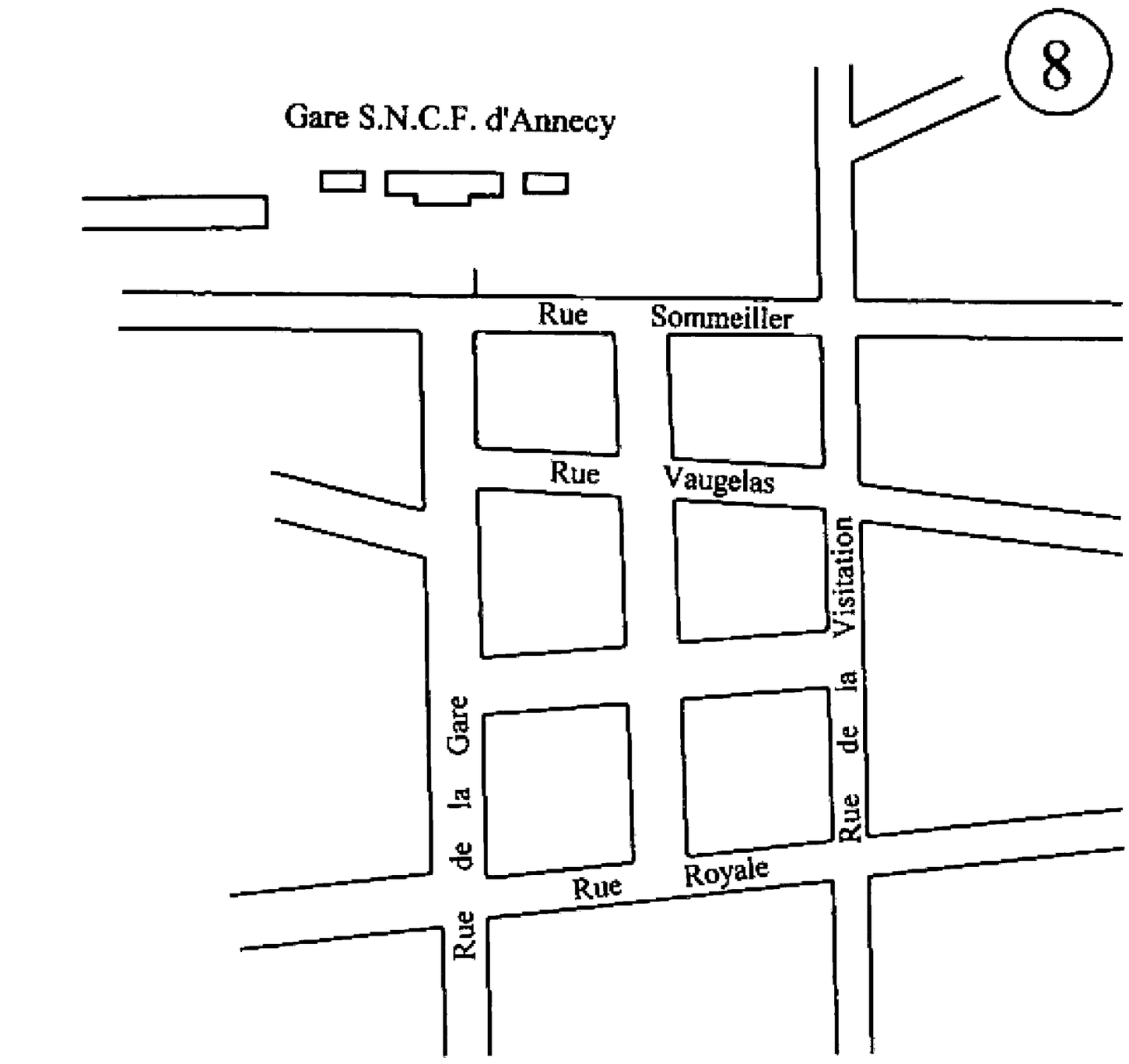
- L'abandon du projet de deux rues transversales assurant la liaison rue Vaugelas, rue Royale et la décision de création d'une seule voie de 20 m de largeur ;
- La largeur de la rue créée entre la rue de la Gare et la rue de la Visitation sera portée de 14 m à 18 m ;
- La rue de la Visitation entre les rues Royale et Vaugelas sera portée à 15 m ; la rue de la Gare à 15 m 50 ;
- La surface de terrain cédée par la Congrégation à la ville au prix de 1 F le m² (Emplacement du futur Hôtel des Postes) aura la forme d'un rectangle mesurant 29 mètres de largeur en bordure de la rue Royale et 34 mètres de longueur en bordure de la rue de la Visitation ;
- Le délai accordé pour l'exécution des constructions est porté de 4 à 11 années.

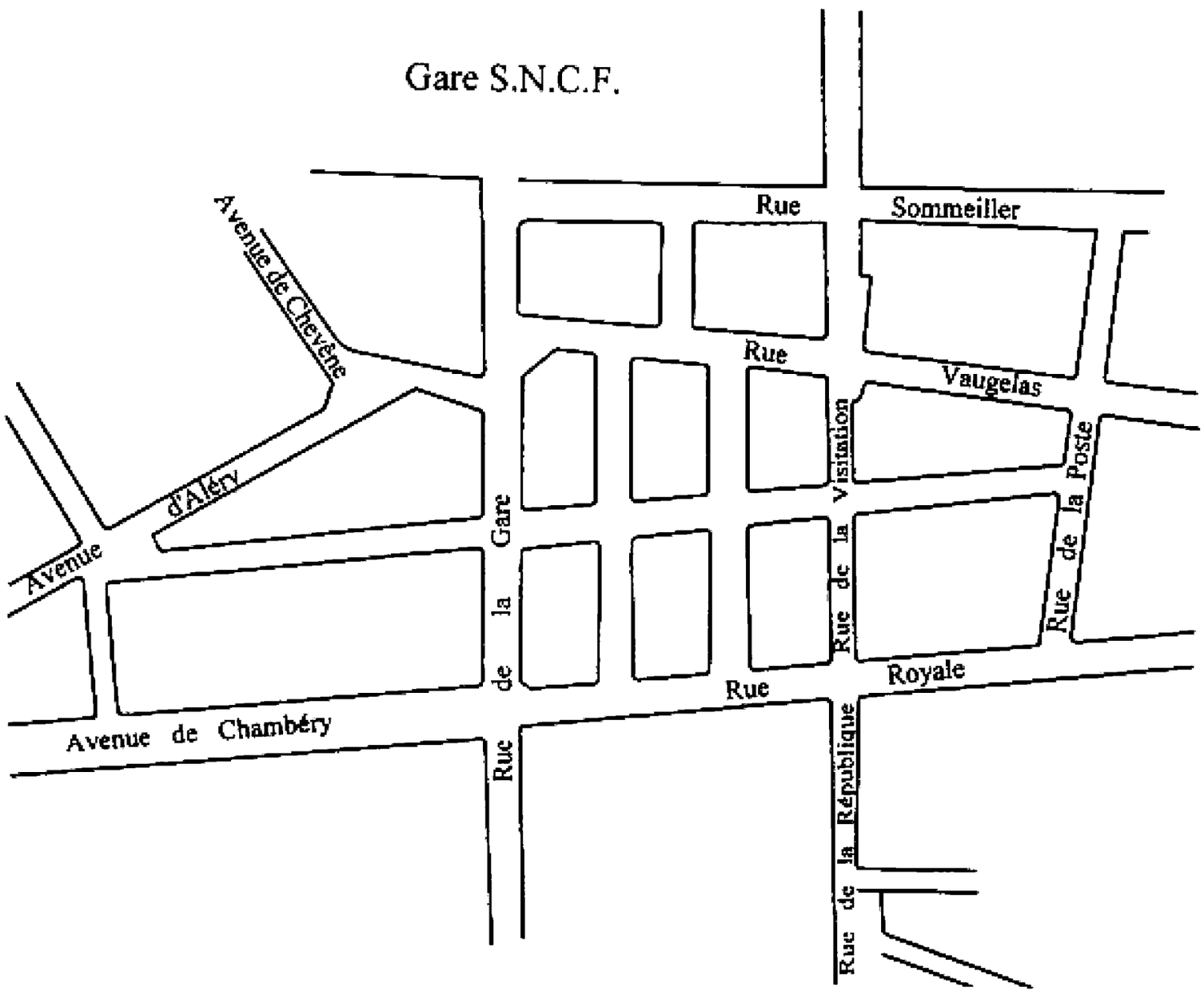
  Dans cette attente, le terrain sera recouvert de clôtures d'un aspect agréable.
- Les terrains qui ne seraient pas vendus le 23 octobre 1914 placeront M. Tissot dans l'obligation d'établir des clôtures. Il est confirmé la cession gratuite de terrain d'une superficie de 6 395 m² plus une cession de 986 m² à 1 F le m². Toutes ces dispositions ont fait l'objet d'un traité signé par M. Tissot le 6 février 1909.

Les travaux de voirie sont adjugés le 19 mars 1914 à l'entreprise Faletto pour un montant de 37 352,64 F.

Cessions faites par la congrégation à la Ville d'Annecy

Un certain nombre de parcelles de terrains appartenant à la Visitation ont été cédées directement à la Ville d'Annecy par acte Cattin du 31 juillet 1909 :





PLAN DES DEUX TRACÉS DE RUES
du futur lotissement du quartier de la Gare.

"1. Un terrain destiné à l'établissement d'un hôtel des postes à l'angle sud-est du clos dans lequel est établi le monastère de la Visitation d'Annecy ; ce terrain qui figure à la section B du cadastre sous partie du n° 607 aura, après l'agrandissement de la rue de la Visitation, la forme d'un rectangle mesurant vingt-neuf mètres de largeur en bordure de la rue Royale, et trente-quatre mètres de longueur en bordure de la rue de la Visitation ; sa superficie sera de neuf cent quatre-vingt six mètres carrés.

2. Tout le terrain nécessaire :

a) à l'établissement d'une rue de dix-huit mètres de largeur devant relier la rue Royale à la rue Sommeiller, et d'une autre rue de même largeur traversant de l'est à l'ouest le clos du monastère de la Visitation ;

b) et à l'élargissement de la rue de la Visitation entre les rues Royale et Sommeiller, de la rue Vaugelas entre les rues de la Visitation et de la Gare, et enfin à l'élargissement de la rue de la Gare.

Ensuite du dit acte de Me Cattin, notaire, du trente et un juillet dernier, la Ville d'Annecy est devenue définitivement propriétaire des parcelles qui figurent à la section B du nouveau cadastre".

La congrégation a cédé également à M. Bérard les biens qu'elle possédait situés entre la rue Vaugelas et la rue Sommeiller sous nos 616-617. Les immeubles implantés sur ces terrains ont fait l'objet de baux qui seront transférés à M. Bérard[30].

Échanges de la propriété de la Visitation rue Royale contre "La Tour"

Dans la perspective de dégager et d'embellir l'entrée principale de la ville, le conseil municipal, dans sa séance du 15 février 1908[31] confirme le projet du 14 février 1906 autorisant le transfert de la congrégation de la Visitation dans la propriété de M. Charles Hippolyte Tissot, au lieu-dit "La Tour". M. Tissot se substitue complètement à la congrégation et devient, par suite de l'échange projeté, moyennant le paiement d'une soulte de 700 000 F, propriétaire du clos et du terrain voisins de la gare (actes Hippolyte Tissot du 31 janvier et du 11 février 1908).

Par actes de Me Cattin, datés des 5 et 12 novembre 1909, la supérieure de la congrégation Jeanne Bérard, en religion sœur Léonie, assistée de son

(30) Voir liste en note au chapitre consacré à "L'Îlot Streichenberger".

(31) Cette délibération reprend et approuve les dispositions ayant fait l'objet du projet de traité des 27 janvier, 3 février et 14 février 1906 et du 29 janvier 1908. L'autorisation préfectorale pour la réalisation de cette opération avait été obtenue le 4 janvier 1908.

conseil[32] céda à titre d'échange à M. Victor Bérard les immeubles situés à Annecy, du clos de la Visitation, cadastré sous les numéros 607, 608, 609, 610, 611, 613, 616, 617, et 594 section B, d'une contenance totale de 1 ha 65 a 95 ca[33, 34].

Autorisation du contre-échange entre la Visitation et Charles Tissot[35]

La congrégation de la Visitation a été autorisée à faire l'acte d'échange avec M. Charles Hippolyte Tissot, ancien notaire, au terme d'un décret du Président de la République du 23 octobre 1908. Elle s'engage à céder tous ses immeubles urbains situés entre la rue Royale et la rue Vaugelas et à recevoir en échange l'immeuble de la Tour situé sur le territoire de la ville d'Annecy, d'une contenance de 6 ha 84 a 25 ca, figurant au cadastre sous les numéros 802 à 829 inclus. Le tout conformément aux clauses et conditions d'un acte sous seing privé en date du 28 décembre 1907 et aux engagements pris par M. Tissot les 31 janvier et 11 février 1908.

Vente par Charles Tissot à M. Victor Bérard

Par acte Cattin, notaire, des 14 et 15 octobre 1909, M. Charles Hippolyte Tissot cède le terrain sis à La Tour dont il était propriétaire[36] à M. Victor

(32) Conseil de la congrégation désigné par vote des 16 et 18 mai 1907. Supérieure : Jeanne Bérard en religion sœur Léonie ; conseillères : Joséphine Riondel, sœur Marguerite ; Marie de Viry, sœur Marguerite-Marie ; Joséphine Plagnat, sœur Françoise-Marie ; Louise Caron, sœur Marie-Joséphine.

(33) Ce terrain, clos de murs, est limité au sud par la rue Royale, à l'est par la rue de la Visitation, au nord par la rue Sommeiller et à l'ouest par la rue de la Gare.

(34) Étant spécifié que sur ce terrain clos de murs, il sera prévu une rue de 18 m de large assurant une liaison entre les rues Vaugelas et Royale d'une part et la rue de la Visitation et de la rue de la Gare d'autre part, ainsi que l'élargissement à 18 m de la rue de la Visitation, de la rue Vaugelas et de la rue de la Gare.
La congrégation possédait également le n° 594 confiné au sud par la rue Vaugelas et au nord par le jardin de M. Delon, à l'ouest par la maison de M. Lansard et à l'est par l'immeuble Labrune.
La congrégation devra obtenir l'autorisation de faire exhumer et enlever les restes mortels des religieuses inhumées dans le cimetière placé à l'angle nord-ouest du clos.
Un terrain a déjà été vendu à la ville par acte Cattin du 31 juillet 1903, et distrait de cette vente. Il s'agissait de l'emplacement destiné à l'édification du futur Hôtel des Postes situé à l'angle des rues Royale et de la Visitation, porté au n° 607p du cadastre, soit un rectangle de 29 m, en bordure de la rue Royale et de 34 m sur la rue de la Visitation soit 986 m².

(35) L'essentiel de ces renseignements a été puisés dans l'acte de 17 pages de Me Benoît Cattin, des 5 et 12 novembre 1909, "l'acte majeur" de cette affaire, aimablement communiqué par l'étude Brunet que nous remercions.

(36) M. Tissot était propriétaire de La Tour pour avoir acheté le 27 janvier 1873 au tribunal l'immeuble saisi au jugement de Pierre Bugat, maître maçon, payé 24 000 F. [Ces renseignements figurent dans l'acte de vente de Victor Bérard à Féréol Genevois, pharmacien, par acte Cattin, notaire, du 21 mars 1914].
La propriété, située à Annecy au lieu-dit La Tour, entièrement close de murs, comprenant une maison de maître d'habitation et une exploitation rurale sur un seul mas confiné de tous côtés par des chemins, d'une surface de 6 ha 84 a 25 ca, cadastré sous n° 802 à 829 du cadastre.

Jean Marie Dieudonné Bérard, négociant, demeurant à Lyon, 120 cours Gambetta, et à son épouse Jeanne Émilie Marie Borel (Il est le frère de la R^de^ supérieure de la Visitation].

À la suite de cette acquisition, M. Bérard échange avec la congrégation de la Visitation la propriété de La Tour contre les terrains situés rue Royale à Annecy, ci-après désignés. L'échange est conditionné moyennant paiement par M. Bérard à la congrégation de la Visitation d'une soulte de 500 000 F, somme ainsi payée dont les Dames de la Visitation ont donné quittance par acte Cattin du 2 août 1913.

Les Dames de la Visitation ont cédé à titre d'échange à M. Bérard des immeubles ci-après désignés, situés à Annecy et consistant en :

"*1. Un terrain clos de murs et limité au sud par la rue Royale, à l'est par la rue de la Visitation, au nord par la rue Vaugelas et à l'ouest par la rue de la Gare, lequel terrain figure au cadastre, sous les n^os^ 607, 608, 609, 610, 611, 613 et 614, de la section B, et supporte la chapelle et les diverses constructions formant le monastère de la Visitation et ses dépendances ;*

2. Un terrain non clos de murs, figurant à la même section B du plan cadastral, sous les n^os^ 616 et 617, limité au sud par la rue Vaugelas, à l'est par la rue de la Visitation, au nord par la rue Sommeiller, et à l'ouest par la rue de la Gare ;

3. Enfin, un autre terrain, clos de murs et supportant une petite construction, lequel figure à la dite section B du plan cadastral, sous le n° 594, et se trouve confiné au nord par la rue Vaugelas, au sud par jardin de M. Delon, à l'ouest par maison de M. Lansard, et à l'est par immeubles de M. Labrune".

Évolution des projets d'alignement et l'implication de l'architecte Henri Adé dans cette opération

Bien que cet architecte, avantageusement connu et bien en cour à Annecy ne soit pas explicitement cité, il avait été le premier à s'intéresser au projet d'aménagement du Clos de la Visitation, on le voit manifester un vif intérêt pour cette opération d'urbanisme dont il avait eu incontestablement l'intention de maîtriser l'exécution[37].

(37) Il a noué des relations étroites avec M. Bérard, l'acquéreur du terrain et M^r^ Benoît Cattin, notaire de l'opération et conseiller de la congrégation de la Visitation. Il était leur homme de confiance comme en témoigne l'acte de vente passé avec le pharmacien Genevois où il apparaît que Henri Adé agit pour le compte de M. Victor Jean Marie Dieudonné Bérard (acte du 21 mars 1914).
Adé avait participé à plusieurs projets d'aménagement et de construction tel que celui du Syndicat d'Initiative qu'il avait eu l'heureuse idée de détacher complètement du chevet de l'église Saint-Maurice. Projet refusé au profit de celui de M. Marcel Decouz en 1930. Voir *Annesci* n° 33, pp. 108 et 109.
La municipalité avait confié à Adé la construction de la bordure du jardin de plantes "Maison de l'Enfance" à proximité de l'Hôtel de Ville.

Première esquisse

En 1906, il présentait une première esquisse de lotissements comportant trois rues et six lots – deux rues Nord-Sud et une rue Est-Ouest – soulignant l'avantage que présentait cette disposition dégageant une plus grande longueur de façades et un plus grand nombre de lots plus facilement vendables. Ce plan fait l'objet d'un arrêté préfectoral signé le 27 janvier 1906.

Ce tracé est bien vite abandonné au profit d'un lotissement réduit à quatre lots c'est-à-dire ne comportant plus que deux rues : l'une parallèle à la rue de la Gare, de la rue Royale à la rue Vaugelas, l'autre parallèle à la rue Royale, de la rue de la Gare à la rue de la Visitation, actuelle rue de la Poste.

Ce plan est approuvé par la mairie et signé le 5 novembre 1908.

Projet de casino-théâtre

Le nouveau tracé imposé par la ville n'inspire pas les lotisseurs au premier rang desquels figure toujours Henri Adé. Il attendra le 29 mars 1912 pour se faire promoteur et proposer à la ville un "projet de casino-théâtre à édifier dans les terrains de l'ancien monastère de la Visitation".

"*Ce projet a le très grand avantage d'être en ville, partant de donner une plus-value considérable à la propriété bâtie ; avantage qu'aucun projet présenté jusqu'à ce jour ne peut donner, au contraire.*

Le théâtre à construire resterait propriété de la société, mais la Ville en aurait la jouissance en dehors de la saison estivale.

Notre société ne demanderait aucune subvention à la Ville mais celle-ci nous accorderait le titre de CASINO MUNICIPAL et abandonnerait pendant les dix premières années son droit au produit des jeux.

Si notre projet est pris en considération, je prends l'engagement de vous donner dans le délai d'un mois toutes les assurances financières que vous pouvez désirer".

La municipalité ne retint pas ce projet[38].

Un plan donne les dispositions du projet comportant un casino-théâtre en bordure de la rue Royale en réservant toutefois un terrain pour un agrandissement éventuel de l'hôtel des Postes.

Quant à l'affectation du reste du terrain, il est prévu de grands hôtels, des restaurants et un square face à la gare[39].

---

(38) Voir *Annesci* n° 33, "Cent ans de tourisme", p. 112.

(39) Ce plan a été publié dans la revue *Annesci* n° 33 "Cent ans de tourisme" p. 112.

Plan d'alignement définitif

Ce projet n'ayant pas été retenu par la ville, Adé présente aussitôt de nouvelles propositions[40].

Il est prévu :

1er – L'élargissement de la rue de la Gare portée de 15 à 20 mètres ;

2e – La création d'une place en face de la Gare "*en raison du développement que doit prendre Annecy du fait de la construction de son casino*".

3e – Création d'une rue transversale Est-Ouest de 12 mètres.

4e – Création d'une rue transversale Nord-Sud.

Cette nouvelle proposition retient l'attention du maire Joseph Blanc qui invite Adé à lui faire parvenir le plan précis de ses propositions.

Ce plan, que dessine Adé, deviendra le schéma devant déterminer l'avenir de l'urbanisation du quartier de la Gare. Il est intitulé : "Projet de modification du plan d'alignement dans les terrains de l'ancien monastère de la Visitation à Annecy". Il est daté du 22 avril 1912.

Notre architecte manifeste son talent d'urbaniste en améliorant sensiblement le schéma du 5 novembre 1908 par un "nouvel alignement de la rue Vaugelas dans celui de l'avenue d'Aléry" et par l'intégration du "terrain Badin" dans l'opération. Il s'agissait de ce que nous avons connu sous la désignation d' "Îlot Streichenberger" situé entre la rue Vaugelas et la rue Sommeiller.

Dénomination des rues

La dénomination de rues nouvelles allait faire l'objet d'un curieux échange de correspondance avec la mairie. En effet, Henri Adé aménageur et porte-parole de M. Bérard proposait une rue "Saint-François de Sales" (entre la rue de la Visitation et la rue Sommeiller) et une rue "Sainte-Jeanne de Chantal" (entre la rue Royale et la rue Sommeiller). Par lettre du 26 octobre 1912, Joseph Blanc manifeste son désaccord quant à la dénomination "Ste-Jeanne de Chantal" et suggère à M. Adé de faire connaître qu'il retire simplement sa proposition, ajoutant "qu'il avait cru savoir que la commission chargée de la désignation y était opposée".

Dans sa réponse, M. Adé fait part du retrait de la proposition en émettant le souhait de voir désigner "Ste Jeanne de Chantal" le chemin faisant suite à la côte Perrière jusqu'au nouveau couvent : proposition qui ne reçut aucune suite.

---

(40) Dans une lettre du 2 avril 1912.
Il modifie son projet en incluant l'immeuble de M. Badin, c'est-à-dire ce qui devait devenir l'Îlot Streichenberger dont les terrains appartenaient à la Visitation. Il ne trace plus que deux rues, quatre lots et une place agrémentée et verdoyante devant la gare. Il précise que ce nouveau projet évitera un tracé de façades en biais et étendra son projet jusqu'à la Gare.

Les premières constructions

L'architecte Adé[41] qui, dans un premier temps, s'était présenté comme promoteur des constructions de l'ensemble de ce quartier, se contenta en fait de ne laisser comme témoignage de son projet que la seule construction de son propre immeuble édifié en 1913-1914, achevé en 1915, à l'angle des rues Royale et d'Italie, actuellement rue des Glières[42].

Dans son étude consacrée à l'urbanisme annécien, Odile Epron[43] s'attarde avec intérêt aux constructions édifiées sur le terrain de l'ancienne Visitation de la rue Royale. L'immeuble Adé, situé à l'angle des rues Royale et Glières, retient son attention en raison de la qualité exceptionnelle du bâti : c'est probablement l'une des premières apparitions du "bow-window" construction pratiquée en saillie sur la façade. Les planchers sont en ciment armé, les charpentes en fer et la couverture en tuiles. La façade ouvragée présente des pierres naturelles grises entourées de larges joints marron dits "à la fourchette". L'entrée principale, située 1 rue des Glières, comporte dans sa partie supérieure un élément décoratif représentant Jeanne d'Arc : il s'agit probablement de l'œuvre du sculpteur Lamberton de Saint-Étienne, auteur du décor similaire exécuté rue de l'Annexion[44].

Ici, l'initiative prend corps grâce à un style "Belle Époque affirmé" : il s'agit d'un bow-window et balconnet en angle de la construction "tour donjon" donnant une pose verticale à la construction.

On observe, par ailleurs, la qualité des façades faisant appel à des matériaux de nature et de coloration diverses comportant une sculpture de Jeanne d'Arc au-dessus de l'entrée de l'immeuble situé 1 rue des Glières, des ferronneries d'art agrémentant encore ce décor de façades.

Celles-ci restent caractéristiques du style bourgeois de la fin du XIX[e] siècle encore dépourvu d'ascenseur, avec pignon, tourelle, façades lourdement décorées et pierre apparentes.

Au rez-de-chaussée, l'entrée de l'immeuble, 1 rue des Glières, voisine la Conciergerie qui disposait d'un logement très confortable sur deux niveaux. Il s'agirait là encore de la plus belle conciergerie rencontrée dans notre ville. Cet emplacement a permis de nos jours d'y établir une librairie.

---

(41) ADÉ Henri Otton François, né à Aix-les-Bains le 26 mars 1865, domicilié à Lyon 296 avenue de Saxe. Épouse le 25 novembre 1892 Louise Eugénie Philippe, née à Annecy le 16 mai 1864. Décédé à Annecy le 19 février 1955.
(42) Partie n° B-609-613 du cadastre pour une surface de 371 m², confinant au nord et à l'ouest de parcelles appartenant à M. Brunier.
(43) EPRON-ROCCA Odile, *Patrimoine et architecture*. Rapport de stage effectué à la mairie d'Annecy, DESS d'Urbanisme, 1982-1983. T. I, Essai d'inventaire typologique, 89 p. ; T. II, Répertoire photographique ; T. III, Annexes – Fiches techniques.
(44) À l'une des principales entrées du porche du grand immeuble aux n° 17 et 19 de la rue de l'Annexion, construit lui aussi par Henri Adé en 1909. Le rez-de-chaussée abritait sur les trois rues Vaugelas-Annexion-Sommeiller le plus grand magasin d'Annecy de l'époque : *Aux Dames de France*.

Si l'on ajoute la qualité et l'ampleur du hall d'entrée ouvrant sur un escalier monumental mis en valeur par développement et la recherche artistique de sa rampe, on peut dire que l'architecte Adé s'est offert une résidence personnelle de qualité exceptionnelle[45] qui se singularise dans notre patrimoine architectural annecien[46].

Il marque, par ailleurs, le point de départ de la vaste opération d'urbanisme dite "quartier de la Gare".

Immeuble Genevois

La grande pharmacie moderne du Dr Genevois est située rue de la République. Son titulaire est J. Genevois, docteur en pharmacie, pharmacien de 1re classe, lauréat en pharmacie.

(45) Malheureusement, cet immeuble ne dispose pas d'un ascenseur.

(46) Nous exprimons nos remerciements à Me Jean Brunet, l'actuel propriétaire, pour les renseignements qu'il a eu l'amabilité de nous fournir.

CONTRAT DE VENTE :
Le 2 août 1913, Benoît Cattin, notaire
Vente à Henri Otton François ADÉ par BÉRARD
Partie inscrite au cadastre 609 et 613-P
Jouissance le 2 juillet 1913
CONDITIONS

1. Les bâtiments que les acquéreurs se proposent d'édifier seront à l'exclusion de tous autres des immeubles de rapport tels que maisons de loyer, hôtels de voyageurs, hôtels particuliers, pourvu que ces derniers répondent aux conditions qui vont suivre :
2. L'alignement sur rue fixé par la ville d'Annecy sera respecté ; en aucun cas on ne pourra construire en retrait de cet alignement.
3. L'alignement de la façade sur cour est fixé à douze mètres de distance de l'alignement de la façade sur rue ; on ne pourra construire ni en dedans ni en dehors de cet alignement ; des encorbellements pour bow-windows, cages d'escaliers seront tolérés sur les façades sur cours ; pour les façades sur rues, on se conformera aux règlements de voirie de la ville.
4. Les cours pourront être couvertes de constructions dans la mesure où les règlements municipaux le permettent, mais les constructions ne pourront avoir une hauteur supérieure à six mètres, mesurée à l'axe de la chaussée, au droit de l'axe de la parcelle vendue ; ces immeubles seront couverts par une toiture terrasse à l'exclusion de toutes autres, les murs seront élevés d'un mètre au-dessus de cette toiture, ils pourront être surmontés d'une grille en fer ; lesdites toitures pourront être percées de ciels ouverts vitrés avec châssis d'aérage. Des jardins pourront être créés sur ces terrasses.
5. Le genre de construction édifié et les matériaux à employer sont laissés au choix des acquéreurs sauf à eux à satisfaire à l'art. ci-après ; les immeubles à construire auront sur rez-de-chaussée un minimum de trois étages de moyenne hauteur.
6. Les façades sur rue et sur cour seront esthétiques, les ornements ne sont pas imposés, mais les acquéreurs devront faire approuver les plans des façades tant sur rue que sur cour par le vendeur ou son fondé de pouvoir.
7. En outre, les acquéreurs seront tenus aux conditions contenues dans l'acte de vente à la ville d'Annecy du trente et un juillet mil neuf cent neuf, sus énoncé et dont ils déclarent avoir parfaite connaissance et notamment à la condition ci-après littéralement rapportée. Le canal d'égout collecteur qui se trouve dans le sous-sol du clos actuel de la Visitation ne sera pas maintenu par la ville d'Annecy et les futurs propriétaires dudit clos ne pourront l'utiliser avec désistement sur le terrain vendu de tous droits de privilège et action résolutoire, tant en raison du prix ci-dessus quittancé que des conditions particulières qui ont été stipulées plus haut.
   Prix : 70 F le m² soit 25 970 F que M. et Mme Adé, acquéreurs, ont payé en espèces. En outre, la présente vente est consultée et acceptée, moyennant, à raison de soixante-dix francs le mètre carré le prix principal de vingt-cinq mille neuf cent soixante dix francs, que M. et Mme Adé, acquéreurs, ont payé à l'instant, en bonnes espèces.

Déjà en 1898, l'officine est domiciliée 2 et 4 rue de la République, adresse à laquelle elle encore signalée en 1923[47].

Par acte du 21 mars 1914[48] passé en l'étude de M^e^ Cattin, notaire à Annecy, M. Féréol-Joseph Genevois fait l'acquisition d'un terrain situé à l'angle de la rue de la Visitation (actuellement rue de la Poste) et de la rue Saint-Fançois de Sales nouvellement tracée[49], à M. Jean-Marie Victor Dieudonné Bérard, demeurant à Lyon, pour le prix de 30 000 F[50], les 5-12 novembre 1909. M. Bérard s'était rendu propriétaire de ce terrain[51] par suite de l'échange effectué avec la Congrégation de la Visitation par acte Cattin du 18 novembre 1909.

Dans ses notes, Joseph Serand écrit : "Juin 1914, commencement des travaux de construction de la maison Genevois dans l'ancien clos de la Visitation, rue du même nom (actuelle rue de la Poste)[52]".

---

(47) Réf. Julien COPPIER, *Images de marques, marques d'établissements*, 1800-1952, Université Jean Moulin Lyon III, année universitaire 2001-2002, 329 pages, sous la direction de M^me^ Marie-Claude Rayssac.
Bulletin du Syndicat d'Initiative d'Annecy de 1898.

(48) Vente d'immeuble au prix de 30 000 F
par Monsieur Victor Bérard à Monsieur Féréol-Joseph Genevois
Acte M^e^ Cattin, notaire, du 21 mars 1914

CONDITIONS PARTICULIÈRES

On relatera avec intérêt les conditions de construction telles qu'elles figurent dans l'acte de vente du 21 mars 1914. De plus, cette vente est faite aux conditions particulières suivantes que Monsieur Genevois, acquérant, s'oblige à supporter et exécuter :

1^re^ – Les bâtiments que l'acquéreur se propose d'édifier sur la parcelle vendue seront à l'exclusion de tous autres des immeubles de rapport tels que : maison à loyers, hôtels de voyageurs, hôtels particuliers, pourvu que ces derniers répondent aux conditions qui vont suivre.

2^e^ – L'alignement sur rue fixé par la ville d'Annecy sera respecté ; en aucun cas, on ne pourra construire en retrait de cet alignement.

3^e^ – L'alignement de la façade sur cour est fixé à douze mètres de distance de la façade sur rue ; on ne pourra construire ni en dedans ni en dehors de cet alignement. Des encorbellements pour bow-windows et cages d'escaliers seront tolérés sur les façades sur cour. Pour les façades sur rues, on se conformera aux règlements de voirie de la Ville. En règle générale, les gros murs des façades sur rues et cours devront être compris dans une distance de douze mètres en partant de l'alignement fixé et déterminé par le plan d'alignement de la Ville.

4^e^ – Les cours pourront être garnies de constructions dans la mesure où les règlements municipaux le permettent mais ces constructions ne pourront avoir une hauteur supérieure à six mètres, mesurée à l'axe de la chaussée, au droit de l'axe de la parcelle vendue. Lesdites constructions seront couvertes par une toiture-terrasse à l'exclusion de toutes autres ; les murs seront surélevés d'un mètre au-dessus de cette toiture ; ils pourront être surmontés d'une grille en fer. Ladite toiture pourra être munie de ciels-ouverts vitrés avec châssis d'aérage. Des jardins pourront être créés sur cette terrasse.

5^e^ – Le genre de constructions à édifier et matériaux à employer sont laissés au choix de l'acquéreur sauf à lui à satisfaire à l'article suivant.

6^e^ – Les immeubles à construire auront sur rez-de-chaussée un minimum de trois étages de moyenne hauteur. Les façades sur rue et sur cour seront esthétiques, les ornements ne sont pas imposés, mais l'acquéreur devra faire approuver les plans des façades tant sur rue que sur cour par Monsieur Bérard, vendeur, ou son fondé de pouvoir.

7^e^ – Enfin, Monsieur Genevois, acquéreur, sera tenu de se conformer aux conditions contenues dans l'acte de vente à la Ville d'Annecy du trente et un juillet mil neuf cent neuf sus énoncé dont il déclare avoir parfaite connaissance et notamment à la condition ci-après littéralement rapportée :

"Le canal d'égout collecteur qui se trouve dans le sous-sol du clos actuel de la Visitation ne sera pas maintenu par la Ville d'Annecy et les futurs propriétaires dudit clos ne pourront l'utiliser".

(49) La partie vendue est inscrite au cadastre, parties n° 607-613 et 614 (Voir plan joint).

(50) Entré en possession acte Cattin du 2 août 1911 et en jouissance le 31 juillet 1912.
M. Henri Adé, architecte, agissant au nom en en qualité de mandataire de M. Victor Jean-Marie Dieudonné Bérard.

(51) Origines de La Tour : Monsieur Tissot, propriétaire par suite de l'acquisition qu'il en avait faite aux termes d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance d'Annecy le vingt sept janvier mil huit cent soixante treize, contenant l'adjudication des immeubles laissés au préjudice de Monsieur Pierre Bugeat, maître maçon, demeurant à Annecy.

(52) J. SERAND, Note 62 bis, *Rues d'Annecy*, 1898.

Une excellente photographie réalisée par M. Verron, photographe rue de la Gare, montre avec détails l'état d'avancement de construction de la façade rue Saint-François de Sales de l'immeuble Genevois. La grue porte le nom de l'entrepreneur "Société anonyme les chantiers de Gerland, 123 chemin de Gerland, Lyon".

Bien que ne comportant aucune date, on peut penser que ce cliché aurait pu être réalisé en 1914, montrant l'état d'avancement des travaux à la veille de la guerre déclarée en août 1914[53].

Îlot de la Poste

L'îlot dit de "La Poste", limité par la rue de la Poste, la rue Royale, la rue des Glières et la rue St-François de Sales, constituait le point de départ de l'opération du "Clos de la Visitation".

C'est en effet sur ce secteur que la Ville d'Annecy avait porté ses regards et ses intentions d'acquisition en vue de l'implantation d'un nouvel Hôtel des Postes (Voir annexe).

En complément de l'opération et de la construction de l'Hôtel des Postes, la ville, dans une intelligente perspective d'avenir, s'était rendue acquéreur de la plus grande partie des terrains que constituait ce quadrilatère, exception faite pour l'emplacement situé à l'angle des rues Royale et des Glières où devait s'installer la pharmacie Henry Fournier.

En 1923, l'architecte Camille Blanchard était chargé par la municipalité de construire une caserne pour la compagnie de sapeurs-pompiers d'Annecy.

L'immeuble comportait une série de garages en rez-de-chaussée, des appartements au premier étage et une cour intérieure. Il abritait également le service des eaux de la ville ouvert en septembre 1924[54].

Quant aux autres façades sur rue, la ville avait limité l'édification de modestes constructions en rez-de-chaussée pour des magasins et un seul étage d'habitation.

Dans sa délibération du 22 février 1924, le conseil municipal autorisait le maire à louer à bail les quatre magasins du rez-de-chaussée et les 5 appartements du 1er étage : trois magasins sur la rue Saint-François et un à l'angle des deux rues. L'angle fut attribué au photographe Madame Marijon[55].

---

(53) La déclaration de la guerre du 4 août 1914 allait entraver la progression du chantier dont les promoteurs éprouvèrent la nécessité de fixer l'état d'avancement. En effet, c'est bien après 1929 que la pharmacie inaugura son officine qui figurait encore rue de la République en 1929.

(54) Les pompiers déménagèrent le 27 avril 1958 pour occuper leur nouvelle caserne avenue du Stand.
Photo : D.L. du 27 mai 1958.

(55) Successeur de Pariot en 1919, et que la ville venait de déloger du magasin qu'il possédait dans le clos de l'entreprise Alberti, quai Eustache Chappuis, suite à l'opération de démolition de la caserne Decouz.
Voir *Annesci* n° 29, "Histoire de la photographie à Annecy".

Le 1er mars 1935, elle remet son bail à Antonin Gondy, tenancier de l'Hôtel de l'Europe[56], situé rue de la Poste, promis lui aussi à la démolition[57] et qui sera construit par le cabinet Coulin.

Les autres magasins furent occupés par l'épicerie Quoëx qui sera cédée à la laiterie Bollard en 1930.

Le garage et l'agence de car de Victor Vigliano (lettre du 23 mars 1923), avaient envisagé d'y établir un magasin "destiné à la réclame étrangère, bureau de renseignement pour toutes excursions pour sociétés étrangères et locales". Ce projet fut sans suite[58].

Les magasins situés rue de la Poste et angle rue Saint-François étaient occupés par l'entreprise Charles Chevallier Electricité, puis par Longerey ameublement et Jacquet, Loterie Nationale.

Immeuble "Pharmacie Henry Fournier"

Face à la maison Adé, angle rue des Glières et rue Royale, l'architecte Gustave Denizot[59] va édifier en 1929 un immeuble constituant une certaine réplique à son vis-à-vis en optant toutefois pour des lignes plus rigides. Il crée également un bow-window[60] d'angle en forme de tour rappelant son vis-à-vis.

Cette relative modernité des lignes révèle un architecte ayant un certain sens du décor discrètement ouvragé. Ici apparaît pour la première fois le béton bouchardé pour les encadrements des ouvertures et un intéressant moulage décoratif sur la console supportant le bow-window d'angle.

Le rez-de-chaussée de l'immeuble, dont l'entrée très décorative est située rue des Glières, était occupé par la pharmacie Henry Fournier. Il date de 1929.

Gustave Denizot, architecte suisse, était l'auteur de l'imposante construction de l'hôtel "Splendid Hôtel" et de la Taverne de Savoie, quai Eustache Chappuis.

On relève le soin apporté aux façades comportant deux sortes de pierre avec un changement de matériaux à chaque étage. Quant à l'angle, il est traité sous forme de prisme et dote cet immeuble d'une sorte de tour.

---

(56) L'Hôtel de l'Europe, situé rue de la Visitation devenue rue de la Poste, est cité dès 1895 par le Syndicat d'initiative. Son propriétaire, M. Delon, le cède à François Brachon en 1912. L'année suivante, il devient la propriété de M. Gantelet avant de passer aux mains d'Antonin Gondy.

(57) Emplacement de l'immeuble situé au n° 4 bis de la rue de la Poste et construit par l'architecte Fournier en 1939, en continuité de l'immeuble portant le n° 4 édifié en 1935 par l'architecte Paul-Louis Coulin, décédé le 27 février 1967. Voir article nécrologique, D.L. du 27 février 1967.

(58) Le 4 février 1930, Vigliano remet son bail à Mme Eugénie Marijon (photos).

(59) Denizot, 1929.
Acte 2 août 1913 et 1er juillet 1921, Ville.
Permis de construire Visitation.
Permis de construire 103.

(60) Désigné parfois "oriel".

L'arrivée du cabinet Fournier

Avec l'arrivée des frères Fournier, ingénieurs et architectes, l'urbanisme des années 30 connaîtra un brillant départ qui va conférer à ce "quartier de la Gare" un style rompant totalement avec la construction traditionnelle annécienne[61].

C'est en visitant l'hôtel Bristol, dont la construction avait été confiée au cabinet Fournier, qu'un hôtelier annécien, Albert Dangon, propriétaire de l'hôtel Bellevue, plus connu sous le nom d'hôtel des Quatre Colonnes, situé place aux Bois[62], eut l'idée de confier à Georges Fournier le soin de lui construire un hôtel à Annecy : telle est l'origine de la venue de ce nouvel architecte dans notre ville pour y réaliser sa première construction. C'était l'arrivée du style années 30 à Annecy.

L'hôtel Carlton

Albert Dangon effectue ses premières acquisitions de terrain situé à l'angle de la rue d'Italie et de la rue St-François de Sales, dans l'ancien clos de la Visitation à différents propriétaires de lots tel que Marius Montant[63], l'un des premiers gros acquéreurs dès le 7 juin 1920.

Le cabinet Fournier exécuta les premiers plans encore signés à Aix-les-Bains et datés du 1er septembre 1929. Il s'agit alors de "L'hôtel du Square de la Gare".[64] Entresol, six étages, le béton est roi jusqu'au-delà du toit pour supporter l'enseigne de l'hôtel Carlton.

Soucieux de garantir la sécurité et les meilleures conditions de sa première réalisation annécienne, Fournier confiera ce chantier à une entreprise qu'il a lui-même éprouvée : la maison Burdillet qu'il fait venir de Montceau-les-Mines[65].

---

(61) Voir biographie pages 224 et 225, note 85.

(62) Monsieur Albert Dangon, un professionnel de l'hôtellerie, avait épousé Mlle Marcelle Orset à St-Gervais le 30 juin 1910. Il exploitait encore l'Hôtel Bellevue en décembre 1918, date à laquelle il sollicite de la ville (délibération du conseil municipal du 19 décembre 1918), une autorisation de terrasse sur la place aux Bois (31 m² à 1 F soit 31 F annuels).
L'année suivante, Albert Dangon abandonne l'hôtel de la place aux Bois voué à une prochaine démolition et acquiert de M. Moleyron l'hôtel de la Gare rue Sommeiller. Cet établissement passera aux mains de M. Fuzier en 1920 puis à celles Duparc en 1935.

(63) Marius Montant, conseiller municipal, fils de Baptiste Montant, créateur de la quincaillerie Montant, édifiée en bordure de la nouvelle rue Vaugelas, entre la rue Carnot et le Vassé. Il avait acquis un terrain situé le long de la rue de la Poste, de la rue Sommeiller, jusqu'à la rue Saint-François de Sales.

(64) Archives des services de l'Urbanisme de la Ville d'Annecy, réf. Affaire n° 1187 (ou 1184 ?), 1 plan n° 2 du 1er étage, échelle 002 P/m. Tampon "Hôtel Carlton Annecy Haute-Savoie".

(65) Ne peut-on pas voir dans ce choix une certaine méfiance du cabinet Fournier à l'égard du milieu architecte-entrepreneur annécien troublé par l'arrivée de ce nouveau "confrère" installé au chef-lieu du département ?



Première maquette du projet
QUARTIER DE LA GARE
par Georges Fournier

Les successeurs d'Albert Dangon

Madame Marcelle Éléonore Orset, veuve d'Albert Dangon, cède à bail le fonds de commerce à usage commercial de son hôtel dénommé "Le Carlton", à M. Joseph Benoît Rostang, né à Pont-de-Beauvoisin le 19 octobre 1900, et M^me^ Clotilde Meurice son épouse[66].

Ceux-ci vendent leur droit au bail par acte du 27 avril 1955 à M. Albert Antoine Bornens, hôtelier[67], demeurant à Annecy 6 bis rue Royale.

En mars 1962, M^me^ veuve Dangon vend à M. Albert Antoine Bornens les immeubles bâtis à usage commercial d'hôtel, dénommé Hôtel Carlton, sis à Annecy à l'angle des rues des Glières et St-François de Sales, rez-de-chaussée, six étages, 258 m², cadastré B n° 613 P.

En juillet 2001, M. P. Bornens fils devient propriétaire du fonds et des murs. Il en était gérant depuis janvier 1988.

Les grands immeubles sur la rue des Glières

La première construction située rue Saint-François de Sales est qualifiée "la plus remarquable[68]" de celles qui bordent le "square Stalingrad". Bien intégrée avec la mise en œuvre des matériaux les plus durables, les façades sont travaillées, les angles arrondis. Le dernier étage en retrait avec une coursive soutenue par des piliers en bois vient coiffer en quelque sorte cet immeuble aux trois belles portes d'entrée en fer forgé.

Ce premier immeuble (43 rue Vaugelas) de 900 m², dont l'édification peut être fixée à 1929, présente toutes les caractéristiques des "immeubles Fournier".

Le second immeuble qui lui fait face 42 rue Vaugelas, d'une surface de 1 025 m², est construit lui aussi selon une composition similaire. La façade moins bien travaillée présente un parement décoratif en briques rouges. Le dernier étage est souligné par une corniche surmontée d'une galerie protectrice venant coiffer l'immeuble et souligne la parenté avec la construction voisine.

Il s'agit de gros immeubles comportant trois montées, que l'on qualifierait aujourd'hui de très haut standing. C'est aussi les première réalisations en grandes copropriétés, système audacieux et très novateur.

---

(66) M. Rostang a acheté l'hôtel l'Hermitage à Chavoires après avoir vendu l'hôtel Carlton. Il l'a revendu par la suite à M. Tussinardi. M. Rostang a dû, ensuite, acheter une affaire à Sassenage.

(67) Né à Usinens le 4 février 1915, et M^me^ Madeleine Périllat son épouse, née à la Balme-de-Sillingy, le 16 avril 1920, mariés le 12 septembre 1940.

(68) Appréciation formulée par M^me^ Epron dans son étude consacrée aux constructions d'Annecy.

Fournier est non seulement l'architecte de l'opération, il en est également l'agent immobilier : le client acquiert des millièmes à un propriétaire du terrain, puis il confie à Fournier le soin de lui construire un appartement sur mesure. Une telle initiative paraissait risquée bien que la formule ait été déjà pratiquée à Grenoble.

Inspirés de la silhouette des grands immeubles parisiens, ces constructions de sept étages avec entresols possédaient outre l'ascenseur, le monte-charge et l'escalier de service – en principe réservé au personnel domestique et livreurs comme l'indiquait les inscriptions placées dans les halls des immeubles.

Buanderies, terrasses pour le séchage du linge, chambres de bonnes, c'était "le nec plus ultra".

Les ventes s'effectuaient sans délai, les clients se pressaient aux bureaux du cabinet Fournier, si bien que le projet daté de 1928 démarrait en 1930 et que les appartements étaient pratiquement tous livrés en 1932.

Îlot rue Vaugelas n° 42 – Italie n° 12 - Sommeiller n° 8 – Poste

que les syndics de l'immeuble ont désigné officiellement "LE CENT HUIT". Permis de construire n° 420 [N° 2].

Premiers renseignements

Cet îlot carré a été coupé en deux parties égales, l'une côté rue d'Italie, l'autre rue de la Poste (devenu aujourd'hui le S.V.P. Sommeiller – Vaugelas Poste).

Ce premier rectangle mesurant 1 004 m² a été acquis par MM. Philippe et Georges Fournier de M. Furiani-Calimero qui lui-même le tenait des consorts Laydernier depuis juillet 1926. Ceux-ci l'avaient acheté à Victor Bérard, l'acquéreur de la totalité du clos de la Visitation.

Les actes notariés de Me Moret, datés des 31 octobre 1930 et du 3 janvier 1931, nous fixent sur l'époque de la construction de cet îlot : l'une des premières transactions concernant l'îlot Saint-François-Italie [Glières actuellement] et Vaugelas.



Un aspect du
CLOS DE LA VISITATION
à l'angle de la rue Royale et de la rue de la Gare.
Atelier de photographie Verron et école Saint-François (vers 1920).
Photo Pichollet

Renseignements sur l'îlot 43 rue Vaugelas Glières – St-François de Sales

Cet îlot est le résultat et l'aboutissement d'une multitude de transactions entre M. Fournier et les propriétaires du terrain.

Le règlement de copropriété rédigé par Me Moret, notaire, daté du 31 juillet 1928, comporte 24 pages et les noms et professions des 19 copropriétaires. Il sera complété plus tard par un "Règlement intérieur et de bonne tenue de l'immeuble" 2 pages dactylographiées, sans date.

Ce document nous donne la clef permettant de dater le démarrage de l'opération en lisant : "Ils sont en train de faire construire sur un terrain sis à Annecy, rue Saint-François de Sales, rues d'Italie et Vaugelas".

Immeuble Raillon 9, rue St-François de Sales

L'angle de la rue de la Gare et de la rue St-François de Sales a fait l'objet d'une construction immobilière exécutée par l'architecte Fleury Raillon[69], édifiée en 1941 par l'entreprise Alberti[70].

Ce projet innovant sous forme de copropriété, avait été réalisé par un groupe de futurs copropriétaires à l'initiative de M. Louis Brunet, notaire, soutenu par M. Best, agent immobilier († en 1928), regroupant MM. Louis Puthod, ancien clerc de notaire, expert près les tribunaux, Alexis Callies, député, Carle, épicier, Marcel Murgier, clerc de notaire, Paul Terrier, mercier en gros sur la rue de la Gare, Bouvard, cafetier, magasin d'angle à la situation avantageuse face au square.

Terrain acheté à Tissot.

On peut déplorer la relative médiocrité de ces façades de 3 étages sur entresol, tristement mansardées et de plus surchargées de "chiens assis"

---

(69) [Réf. : Dictionnaire départemental de la Haute-Savoie, pp. 439-440].
RAILLON Ferdinand dit Fleury RAILLON, né à Bourgoin le 6 février 1862. Architecte du département de la Haute-Savoie, conseiller municipal, membre de la Commission départementale des bâtiments civils de la Commission départementale d'hygiène.
Reçu à l'École des Beaux-Arts en 1883, atelier de Paul Blondel. Il y fit toutes ses études et subit avec succès les épreuves du diplôme en 1890. Nommé au concours sur titres architecte départemental de la Haute-Savoie en 1894.
Architecte de l'École Nationale de Cluses et, l'année suivante, au ministère des Beaux-Arts comme architecte ordinaire des Monuments historiques. Décédé à Annecy, 2 rue Éloi Serand , le 6 février 1962. Chevalier de la Légion d'Honneur.
Parmi les travaux les plus remarqués : l'église de Châtel, de Saint-Sylvestre, les hôpitaux de Morestel et de Bonneville, Hôtel de Ville de Cluses.
(70) Permis de construire n° 82, année 1929-1930. La construction ne démarre qu'en 1941.

avec une couverture en ardoise. Les façades comportent des ouvertures exécutées en pierre de taille avec une grande rigueur dépourvue du moindre élément décoratif. On retrouve là le type d'une construction pour laquelle M. Raillon[71] pourtant architecte de talent s'est contenté d'un style 1900 qui n'était plus de mise.

Le terrain situé à l'angle de la rue Vaugelas et de la rue de la Poste (n° 3 rue de la Poste)

"Le Nouvel Hôtel" avait été acquis par Marius Montant[72] dont le père Jean-Baptiste avait édifié le premier immeuble rue Vaugelas récemment créé par la couverture du Vassé (angle Vaugelas-Vassé). C'était "La quincaillerie Montant" qui ne cessa ses activités que vers 1980.

Marius Montant[73] sollicita un permis de construire le 8 mai 1926 et l'obtint le 27 mai 1926. Par délibération du 28 juin 1926, la ville autorise la construction en exigeant 3 étages au-dessus des magasins et l'exécution des travaux avant le 30 juin 1940.

La commission voirie, dans son autorisation du 23 juin 1926, avait souligné cette nécessité de construction ajoutant : "le terrain restant encore longtemps sans construction", formule que l'on retrouve dans plusieurs permis de construire et soulignant la lenteur avec laquelle l'opération d'urbanisme du quartier de la gare s'était réalisée[74].

Les squares
Îlot Streichenberger et parking

La guerre 1939-1940 allait retarder à nouveau l'achèvement complet du programme d'urbanisme qui prévoyait la disparition de "l'Îlot Streichenberger". Cet emplacement faisait partie des propriétés de la Visitation qui les avait louées entre autres à M. Badin-Streichenberger et dont l'échéance arrivait en 1944[75].

---

(72) Acte Cattin du 1er juillet 1921.
(73) Il était conseiller municipal dans la municipalité de Joseph Blanc.
(74) En 1937 : propriété de René Floquet, neveu de Marius Montant.
(75) LES LOCATAIRES DE LA VISITATION
Les biens que possédait la Visitation débordaient largement de l'enceinte du monastère : au nord jusqu'à la rue Sommeiller à l'îlot Streichenberger et à l'est le long de la rue de la Visitation. Nous y relevons le nom d'une série de locataires de la Visitation ayant fait l'objet de baux que le nouveau propriétaire, M. Bérard, devra assurer : MM. Jean Marie Lansard, propriétaire rentier ; Joseph Marie Ecuer, maître d'hôtel ; Jacques Claude Vuillermet, instituteur retraité ; Ernest Doche, propriétaire rentier demeurant à Seynod ; Bernard Dalmaz, restaurateur ; Antoine Marius Streichenberger, propriétaire et négociant demeurant à Lyon.

Après l'acquisition par la Ville de cet ensemble immobilier[76], il fut procédé à sa démolition suivant deux tranches : la première, en bordure de la rue Sommeiller en janvier-février 1964, la seconde, c'est-à-dire l'îlot Streichenberger proprement dit, en mai 1966. L'emplacement donna lieu à la création d'un jardin.

Sur cet emplacement ainsi libéré, la Ville allait aménager un parking de 155 places qui fonctionna du 15 juin 1966 au 6 février 1974, date à laquelle devait débuter le chantier pour la construction d'un parking souterrain[77] occupant à la fois l'emplacement de l'ancien îlot Streichenberger et le square Stalingrad.

Les squares

Square de la victoire de Stalingrad

Le square traditionnellement désigné du nom de "Square de la Gare" fut dénommé "Square Stalingrad" par délibération du 11 janvier 1946. Il fut officiellement inauguré par M. Lucien Boschetti, maire-adjoint d'Annecy, le 2 février 1946.

La désignation devient "Square de la victoire de Stalingrad" par délibération du 23 septembre 1991 "afin d'éviter toute fausse interprétation de cette dénomination et pour une meilleure information des générations futures".

Square Verdun

Sollicité par l'Union française des associations de combattants de la Haute-Savoie, le conseil municipal dans sa séance du 20 octobre 1975, répondait au désir exprimé en donnant le nom de "SQUARE VERDUN" à l'emplacement situé entre la rue Sommeiller et la rue Vaugelas, emplacement traditionnellement désigné jusqu'ici "Îlot Streichenberger".

La fontaine des Chevaliers Tireurs

Une fontaine dominée par la Diane de Gabies, ornant jadis la place de

---

(76) Par délibération du conseil municipal du 12 octobre 1927 (f° 253).
Par acte notarial du 1er juillet 1921, la Ville a acquis de M. Bérard la parcelle de terrain comprise entre les rues Sommeiller, d'Italie, Vaugelas et de la Gare, occupée par des immeubles bâtis en précaire de MM. Streichenberger, Ecuer, Vuillermet, Doche et Dalmaz. À l'expiration de ces baux, les immeubles seraient rasés et l'emplacement deviendrait public. Le bail Streichenberger est échu le 31 janvier 1944.
(77) Sous l'emplacement de ces deux squares, a été aménagé un parking de 325 places inauguré par le maire André Fumex le 23 avril 1975.

l'Hôtel de Ville, offerte par les Chevaliers Tireurs en 1857[78], a été installée au centre du square en 1943 pour libérer la place de la Mairie, au centre de laquelle devait s'édifier une statue de Jeanne d'Arc inaugurée le 9 mai 1943. Celle-ci se trouve aujourd'hui implantée au carrefour du boulevard de la Corniche et de l'avenue de la Visitation.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARCELLES

N° 1 – Îlot de constructions du quartier de la Gare en bordure de la rue Sommeiller, face à la gare : Hôtel-café de la Gare (Albert Dangon), Hôtel-chalet de la Gare (Alphonse Million), Hôtel du Chemin de fer (Dalmas et Chaussat) devenu Hôtel-Terminus. Cf. *Annesci* n° 29 p. 82-84.
N° 2 – Îlot Streichenberger, succursale d'un établissement lyonnais, bois, charbon, matériaux de construction. Tenu par M. Badin puis M. Claudius Gayet. Après le départ de cet établissement, les locaux ont été repris par une entreprise de transport *La Flèche Savoyarde*.
– Le poids public.
La surface de ces deux îlots correspond à l'actuel Square Verdun.
N° 3 – Immeuble Fournier, 42 rue Vaugelas, 12 rue des Glières, 8 rue Sommeiller. Cette volumineuse construction a été édifiée dès l'achèvement de celle qui lui fait face, 43 rue Vaugelas.
Affaire 130, 20 octobre 1933 - 9 novembre 1933. Acte de copropriété juillet-octobre 1930.
Construction : **1932** (Les dates de construction en caractères gras correspondent à celles qui figurent sur le cadastre de la Ville d'Annecy à ce jour (2005). D'autres renseignements proviennent des Archives des services de l'Urbanisme (permis de construire) de la Ville d'Annecy).
N° 4 – Immeuble en U désigné S.V.P. en raison de sa bordure avec les rues Sommeiller-Vaugelas-Poste.
Cette construction fait suite à une précédente d'un étage sur rez-de-chaussée, propriété de Jules Murgier, chirurgien-dentiste, premier acquéreur d'un terrain de la Visitation (vers 1925 ?).
Construction : **1954**.
N° 5 – Square de la Gare désigné successivement Square Stalingrad, puis Square de la Victoire de Stalingrad.
N° 6 – Immeuble Fournier, 43 rue Vaugelas.
La première construction typique du quartier de la Gare, réf. n° 5, copropriété constituée le 2 août 1928. Ventes le 31 octobre 1930, n° 126, 17 juin 1929. Début de la construction 1931
(1950 par erreur).
N° 7 – Le "Nouvel Hôtel" édifié angle rue Vaugelas et rue de la Poste, sur un

(78) Voir Marie-Claude RAYSSAC, L'eau dans la ville, 2003, pp. 82-91.

terrain acquis par M. Marius Montant. Permis de construire le 27 mai 1926. Délibération du 28 juin 1926 (Louis Burnier).

N° 8 – Immeuble édifié angle rues Saint-François de Sales et de la Poste, par le pharmacien Genevois sur une parcelle dont il s'était rendu propriétaire le 21 mars 1914. Construction retardée par la guerre, achevée en 1921.

1921

N° 9 – Immeuble Raillon, architecte, angle rue Saint-François de Sales et rue de la Gare, réf. n° 15 – Best – 1928-1930. Construction 1941.

1929

N° 10 – Immeuble Fournier, rue Saint-François de Sales – 1937-1941.

1937

N° 11 – Hôtel Carlton. Première construction de "style Fournier". Point de départ de l'ensemble du quartier de la Gare, 1er septembre 1929, réf. n° 11 (construction 1930 ?).

N° 12 – Immeuble *Mercerie Paul Terrier*, rue de la Gare, précédemment 1 rue Royale.

Réf. 623 – 9 janvier 1934.

1934.

N° 13 – Caves et garages, entrée rue Saint-François de Sales, dont bénéficient les occupants du quartier. Acte Rosay, notaire, du 22 décembre 1937. Règlement de copropriété.

1937.

N° 14 – Immeuble Fournier (jouxte le Carlton), rue des Glières, n° 153 – 1946-1949. 1937

N° 15 – Immeuble Fournier, rue des Glières - n° 254 – 1937.

1937

N° 16 – Immeuble d'angle Fournier, rue de la Gare et rue Royale.

Propriétaire Ébur au rez-de-chaussée. Un commerce toujours en place.

N° 19 – 1er février 1935.

1933

N° 17 – Immeuble Fournier sur la rue Royale.

1934

N° 18 – Maison Adé. La première et la plus belle construction édifiée pour et par l'architecte Adé, angle rue des Glières et rue Royale.

N° 8 – 2 août 1913, avec le tracé établi par la Ville. Construction 1912-1913, achevée en 1915.

1913

Nos 19 et 20 – Îlots acquis par la Ville dans la perspective de l'agrandissement de l'Hôtel des Postes.

Occupés primitivement par des constructions limitées à un étage sur rez-de-chaussée en 1924, par la caserne de sapeurs-pompiers de 1924 à 1958, puis par la construction de l'extension de la poste en 1959.

N° 21 – Immeuble Denizot, architecte, pharmacie Henry Fournier à l'angle rue des Glières et rue Royale.

N° 103 – 10 avril 1929 –1932.

1932

N° 22 – Hôtel des Postes

Construction en 1911, agrandie en 1959 sur les rues des Glières et Saint-François-de-Sales, démolie en 1973.

N° 23 – Immeuble Fournier rue de la Poste, n°s 136/137 – 1939.

Edifié à l'emplacement de l'Hôtel de l'Europe.

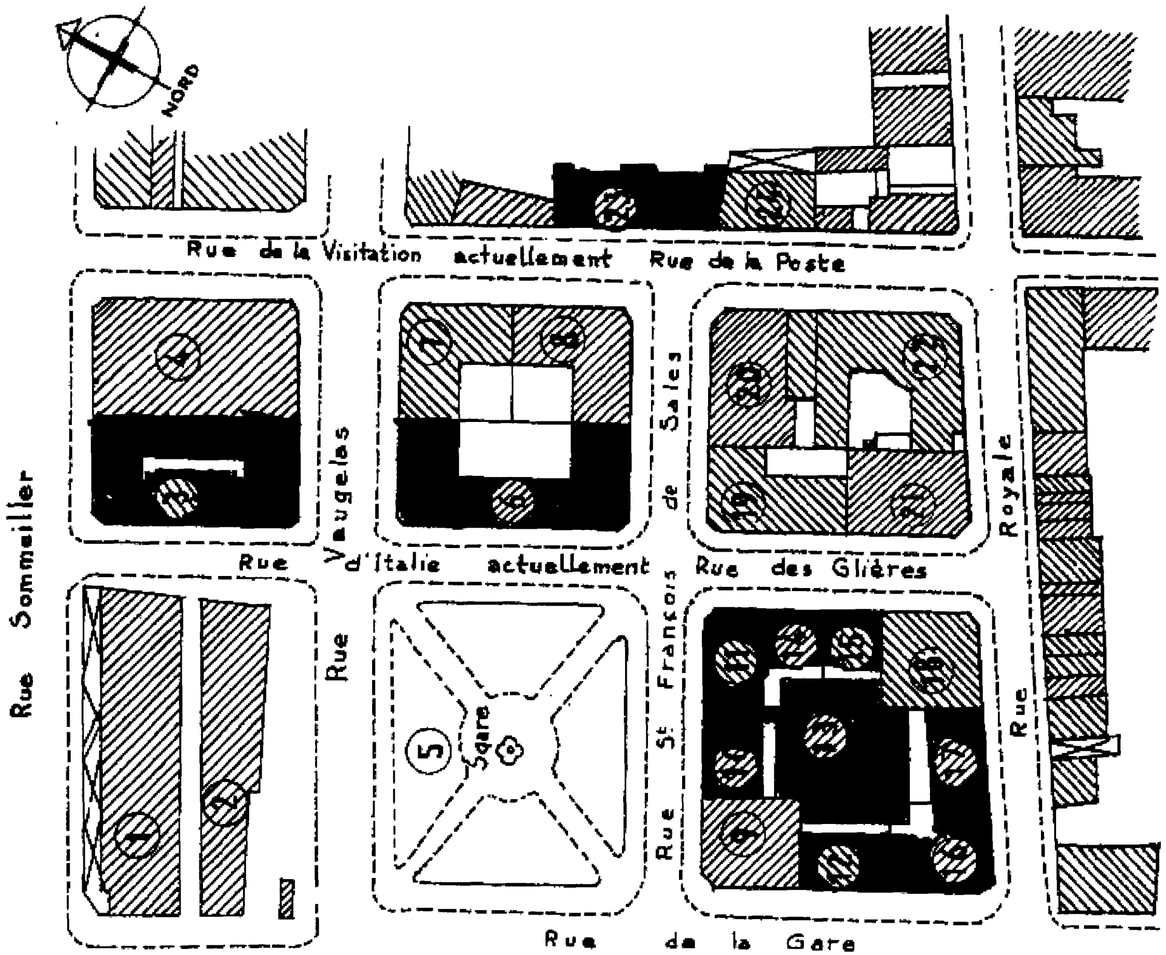
1939

N° 24 – Immeuble édifié par l'architecte Paul Coulin, rue de la Poste.

N° 29, 28 août 1935 – juillet 1937

Autorisé le 14 novembre 1936

1935



PLAN DU QUARTIER DE LA GARE
montrant les différentes étapes de la construction.

Le Quartier du Lac

La construction du quartier du Lac

Ce vaste quartier délimité par le quai Eustache Chappuis s'étend de la rue du Pâquier à l'église Saint-Maurice, suivant une profondeur variant de la place Notre-Dame à l'actuelle rue de l'Ancien Collège Chappuisien[79].

Il s'agit là, à coup sûr, de la plus vaste opération d'urbanisme qu'ait jamais connue le centre ville, conduite victorieusement à terme en dépit des innombrables difficultés dont la période d'exécution (1932-1954) allait être généreusement jalonnée.

Promenade en 1930

En 1930, le quai Chappuis débutait au débouché de la rue du Pâquier : le commerce d'angle était occupé par un café, propriété de Louis Manfredi associé à M. Flandrin. La placette voisine était occupée à l'époque par le Syndicat d'Initiative créé en 1895, et qui empiétait partiellement sur le hangar des pompiers avant d'occuper la totalité de ses locaux (Voir *Annesci* n° 3).

Se succédaient alors dans l'ancien clos du Collège Chappuis une série de boutiques et d'entreprises modestement installées en bordure d'une voie encore peu fréquentée, qui avait fait suite "Aux Charmilles" première appellation de cette voie lors de sa création. On trouvait là le chantier de l'entreprise Louis Alberti. J.G. Alberti : magasin colonial (Maison Alberti) ; Adolphe Pariot, auquel succéda Marijon, photographe. Louis Ressicaud, négociant en cycles et autos (Maison Bornand).

C'est sur cet emplacement que s'édifièrent successivement, après le déplacement du Syndicat d'Initiative au chevet de l'église Saint-Maurice, l'Hôtel Splendid et la Taverne de Savoie, suivant les plans de l'architecte Denizot, pour le compte de MM. Chaumet et Louis Manfredi[80].

---

(79) Voir *Annesci* n° 2, "Saint-Maurice". Notes concernant le plan du quartier Saint-Dominique et du Collège au XVIII[e] siècle, p. 63-66 et plan du quartier. Voir *Annesci* n° 42, "quai Eustache Chappuis", pp. 228-234.

(80) CONSTRUCTION DE LA TAVERNE DE SAVOIE ET DE L'HÔTEL SPLENDID

Messieurs Manfredi et Flandrin, successeurs de Jules Milesi, limonadier 1 rue du Pâquier, depuis le 26 mars 1928, devenus propriétaires de l'emplacement situé en bordure du quai Eustache Chappuis, étaient fortement intéressés par l'acquisition de l'immeuble voisin appartenant à la Ville et occupé par le Syndicat d'Initiative.

Par lettre du 25 mars 1930, ils offrent de verser à la Ville 200 000 F imposés comme prix du local occupé par le Syndicat d'Initiative, plus 50 000 F de subvention personnelle.

Par délibération du Conseil Municipal du 5 juin 1930, la Ville cède à MM. Flandrin et Louis Manfredi le terrain de l'emplacement du Syndicat d'Initiative au prix de 200 000 F plus un don de 50 000 F correspondant au montant du devis établi par M. Decoux, architecte à la Ville, pour l'édification d'un nouveau bâtiment pour le Syndicat d'Initiative prévu au chevet de l'église Saint-Maurice.

La Taverne de Savoie et l'Hôtel Splendid ouvriront en 1931 ; la première publicité paraît le 14 août 1932.

Puis, dans le même alignement jusqu'à la rue du Lac, la Chambre de Commerce. Sa construction fut décidée par délibération du 8 août 1928. Le conseil municipal acceptait de mettre à la disposition de la Chambre de Commerce un terrain situé à l'angle du quai Eustache Chappuis et de la rue prévue par le plan d'alignement " *tendant du quai à la rue du Collège*".

"*Les plans soumis à la Ville comporteront des arcades sur les deux faces en bordure des rues : il s'agit d'angle aigu qui présente de grandes difficultés techniques et financières ; ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons accepté cette situation*". L'accord entre la Ville et la Chambre de Commerce, dont le président Marius Ferrero était un ancien maire, put intervenir aisément du fait que l'architecte choisi pour la construction était Camille Blanchard, l'un des deux auteurs chargés par la Ville d'établir le plan d'aménagement du lotissement du quartier du Lac.

Dans sa sagesse, le maire Joseph Blanc ne manquera pas de spécifier le retour du terrain à la Ville "*pour le cas où plus tard, la destination du bâtiment viendrait à changer*". C'est à l'unanimité qu'un avis favorable est émis pour "*la construction du Palais de la Chambre de Commerce*".

Les travaux débutèrent en 1930 et l'inauguration se déroula le 9 octobre 1932. En 2000, la Chambre de Commerce décidait d'abandonner cet immeuble pour construire un nouvel "hôtel" dans le clos de l'ancien quartier Galbert, avenue de Genève.

Les vastes terrains situés au-delà de la rue du Lac étaient occupés primitivement par le couvent des Dominicains puis par les Haras. Ceux-ci ayant été déplacés suite à la construction d'un nouveau dépôt rue Guillaume Fichet en 1888, l'emplacement devenu libre reçut comme nouvelle affectation la "Caserne Saint- Dominique" occupée par quelques compagnies du 30e R.I. : l'Intendance, la Manutention, le Recrutement, le Cercle des Officiers. Quant au Collège Chappuisien, il avait lui aussi évacué les lieux en 1888, date de la construction du nouveau Lycée Berthollet.

L'acquisition par la Ville

Les terrains militaires appartenaient à l'État sarde qui en fit cession à l'État français dès l'Annexion, par acte du 8 juillet 1860.

Pour en devenir propriétaire, la Ville avait acheté de vastes terrains dans le nord de la ville (désigné quartier Dessaix et actuelle gendarmerie) à titre d'échange avec l'autorité militaire, complété par le versement de certaines

---

Le chef cuisinier Louis Chaumet, décédé en 1966, assure une solide réputation à ce nouveau restaurant qui figure dorénavant dans le guide Rouge Michelin 1933 : "*très confortable avec agencement moderne*". En 1939, l'établissement figure en tête de liste du Michelin ; la Taverne affiche deux étoiles.

Voir *Annesci* n° 33, p. 117 - sur la construction du Syndicat d'Initiative, pp. 114 à 120.

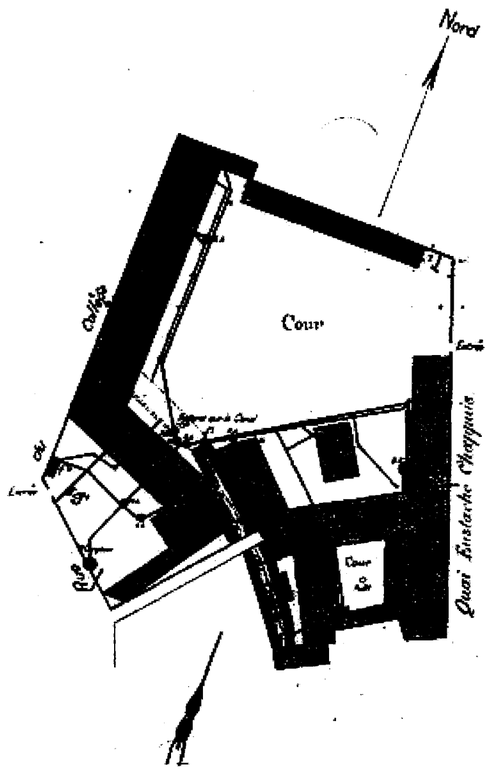
Louis Manfredi avait été élu 4ème adjoint au maire d'Annecy le 23 septembre 1926 puis le 29 mai 1929 mais non réélu le 17 mai 1935.

PETIT ATLAS DES BÂTIMENTS MILITAIRES

Caserne Decouz
(Annecy)

Plan d'ensemble

Echelle de 1 à 1000



LÉGENDE

bat^{ts} a	Corps de garde, Bureaux de la Place
b	Magasins, ateliers, Bureaux, log^{ts} de la troupe et écurie
b'	Atelier du tailleur et trois officiers rengagés
c	Cantine
d	Logement de la troupe, infirmerie
e	Cuisine, locaux disciplinaires, Logements de la troupe et Bureaux de l'Intendance et de la Brigade
f f'	Latrines
~~g~~	~~Atelier de peinture~~
g'	Niche à matériaux
h	Pompe à incendie, peintures et ouvrages
i	Dépôt des fumiers
j	Fumoir-séchoir
	Egouts
	Conduites d'eau
	Regards d'égout
	Robinets d'arrêt
	Borne fontaine
	Compteur à eau

PLAN DE LA CASERNE DECOUZ
Archives municipales d'Annecy - 10 w 07



Vue d'ensemble des bâtiments de la
CASERNE DECOUZ
Au premier plan, le quai Eustache Chappuis

indemnités[81]. Cette mise en possession est concrétisée par un acte d'échange signé le 27 juin 1929, approuvé le 14 janvier 1930.

Démolition de la caserne

L'adjudication pour la démolition des bâtiments[82] fut attribuée à l'entreprise Jean-Baptiste Gibello le 13 décembre 1930 avec exigence de terminer avant le 1er juillet 1933. Cet entrepreneur, ainsi que son chef de chantier Jean Stellio, n'étaient pas restés insensibles à la qualité des matériaux qui présentaient des décors d'architecture finement taillés ; c'est ainsi qu'ils eurent idée d'en conserver un certain nombre pour les intégrer habilement dans la façade d'un immeuble que Gibello construisit au 18 bis avenue de Chambéry.

Plan du nouveau quartier

Le plan schématique de reconstruction du quartier fut confié à M. Decoux, architecte municipal, et à Camille Blanchard, Architecte des Monuments Historiques.

Deux axes s'imposaient à ce tracé : le premier, celui de l'ancien "passage du Collège", sorte de large allée perpendiculaire à la rue Notre-Dame, traversant les immeubles jusqu'à l'étroite voie déjà désignée "passage du Collège". Cette prolongation rectiligne se situait de l'axe du canal du Vassé et offrait une perspective assez séduisante, ce qui allait exiger de la Chambre de Commerce une construction avec un angle réduit.

Le premier projet de mise en vente qui portait sur huit lots disposés en une sorte d'escargot fut bien vite réduit à trois lots désignés îlot I, îlot II, îlot III[83].

---

(81) ÉCHANGES DE TERRAINS DES CASERNES DECOUZ ET BALLEYDIER
12 octobre 1927 – Délibération
En application du plan d'alignement (Plan Auburtin de 1927),
La Ville souhaite ouvrir des rues à l'intérieur de la caserne Decouz. Il s'avère préférable d'envisager la cession de l'ensemble de ces terrains à la Ville. La proposition est faite par l'armée de céder la totalité des terrains de la caserne Decouz et de la caserne Balleydier en échange de terrains nécessaires aux installations supprimées (dont le coût peut être estimé à 3 300 000 F). Proposition acceptée à l'unanimité le 12 octobre 1927 et confirmée le 14 novembre 1927 sur l'estimation fixée à 3 215 000 F. Ces terrains comportaient :
1er – Un terrain de 3 000 m² contigu au casernement des Fins, appartenant à l'Asile des Vieillards, c'est-à-dire l'Intendance, rue de l'Intendance.
2e – Un terrain de 24 000 m² dans les Fins, appartenant à M. Léon Laydernier. C'est sur ce terrain que fut édifié le "Quartier Dessaix" affecté aux Gardes Mobiles avant de recevoir l'implantation de la caserne de gendarmerie.
(82) Délibération du 2 novembre 1932. Démolition de la caserne. Les matériaux ou objets révélant un caractère archéologique seront conservés, restant propriété de la Ville, entre autres l'horloge, les portes de l'ancienne chapelle. Ces deux portails du collège Chappuis ont bien été récupérés et remontés l'un au pied du clocher de l'église Saint-Maurice, l'autre à l'entrée de la nouvelle sacristie de cette église.
(83) 2 novembre 1932. Choix du projet. Délibération présidée par Léon André. Lotissement des terrains de la caserne Decoux. Évolution du projet.
11 janvier 1933 : 8 lots – 27 octobre 1933 : 6 lots – 30 décembre 1933 : 3 lots.

Le I, le plus important, était situé en bordure du quai Eustache Chappuis, de la rue Neuve (actuelle rue Joseph Blanc) et de la rue Camille Dunant.

Le II, bordé par la rue du Lac, la rue du Collège Chappuisien, la rue Camille Dunant et la rue Joseph Blanc.

Enfin le III, le moins séduisant, se trouvait réduit sur une surface de 800 m² entre l'église Saint-Maurice, la rue du Collège Chappuisien, la rue Joseph Blanc et la rue Camille Dunant.

Dessiné au départ en forme de U, l'îlot III connaîtra un accouchement particulièrement douloureux comme nous le verrons.

Restait encore un petit lot situé au carrefour des rues du Collège et Joseph Blanc qui fut réservé par la ville pour la construction d'une bibliothèque. C'est la raison pour laquelle on peut lire sur certains plans la dénomination "quai de la Bibliothèque", en bordure du canal Saint-Dominique.

Une proposition de créer un marché couvert présentée le 30 décembre 1932 ne fut pas retenue.

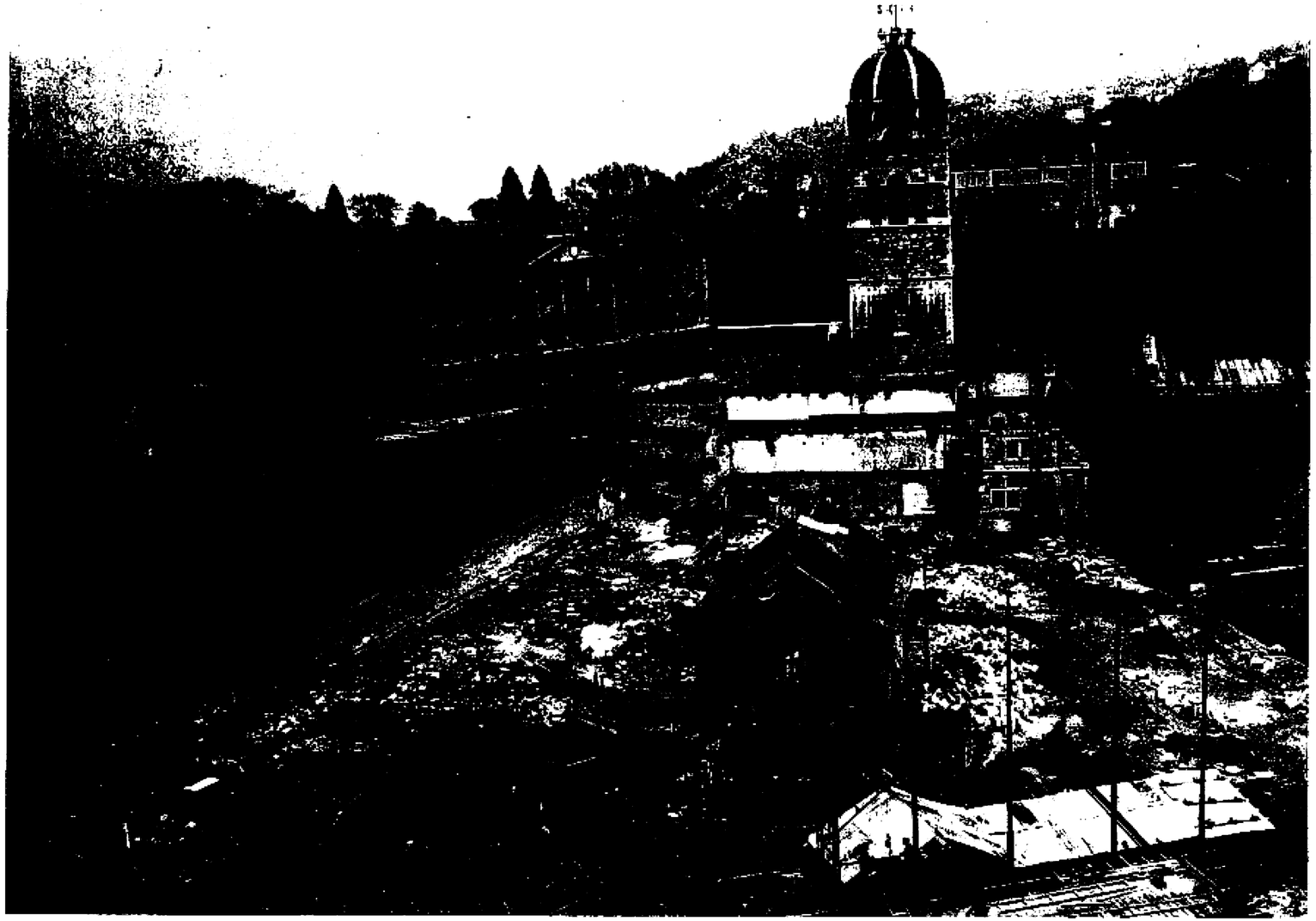
Application du règlement Auburtin : la percée de la rue du Lac

La totalité de ce nouveau quartier d'Annecy était comprise dans le "secteur de la Cathédrale" tel qu'il avait été dessiné dans le plan d'urbanisme de Maurice Auburtin en 1927 : toute construction devait comporter obligatoirement des passages sous arcades au rez-de-chaussée.

La percée de la rue du Lac exécutée par démolition en 1933-1934, restait l'opération délicate de constituer les façades sur rue, travail délicat en raison de l'imbrication avec des éléments d'immeubles existant à conserver.

Après l'accord sur les indemnisations versées aux propriétaires, la ville traita avec l'architecte Fournier pour récupérer les hors lignes et édifier des tranches d'immeubles dès la rue Notre-Dame jusqu'à la Chambre de Commerce. Une percée dans l'axe de la rue du Collège devait déboucher en passage couvert dans la rue du Pâquier. Il n'en reste que l'amorce rue du Lac, cet intéressant projet dessiné par l'architecte Georges Raisin n'ayant jamais pu aboutir du fait de difficultés que présentaient la multiplicité des copropriétés en cause dans cette opération.

La façade opposée située entre la rue Notre-Dame et la rue du Collège demeura longtemps sous l'aspect hideux d'un immeuble ayant subi un bombardement et cette situation perdurera jusqu'en 1953, date de l'ouverture du magasin "Printania", prédécesseur de "Prisunic", puis de "Monoprix".

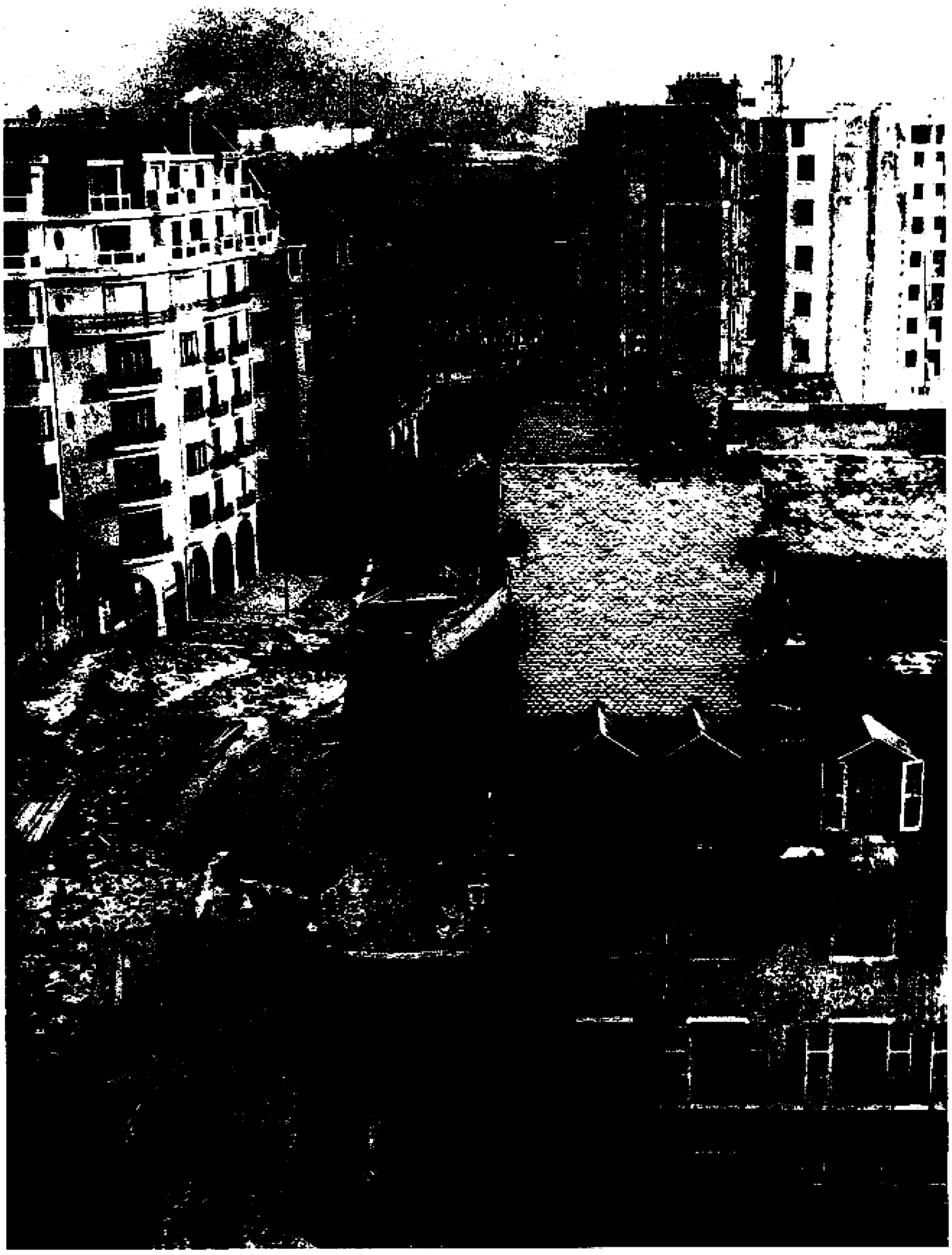


Vue du chantier après la
DEMOLITION DE LA CASERNE
On remarque la construction en cours
de la nouvelle sacristie de l'église Saint-Maurice.
Photos : archives des Amis du Vieil Annecy

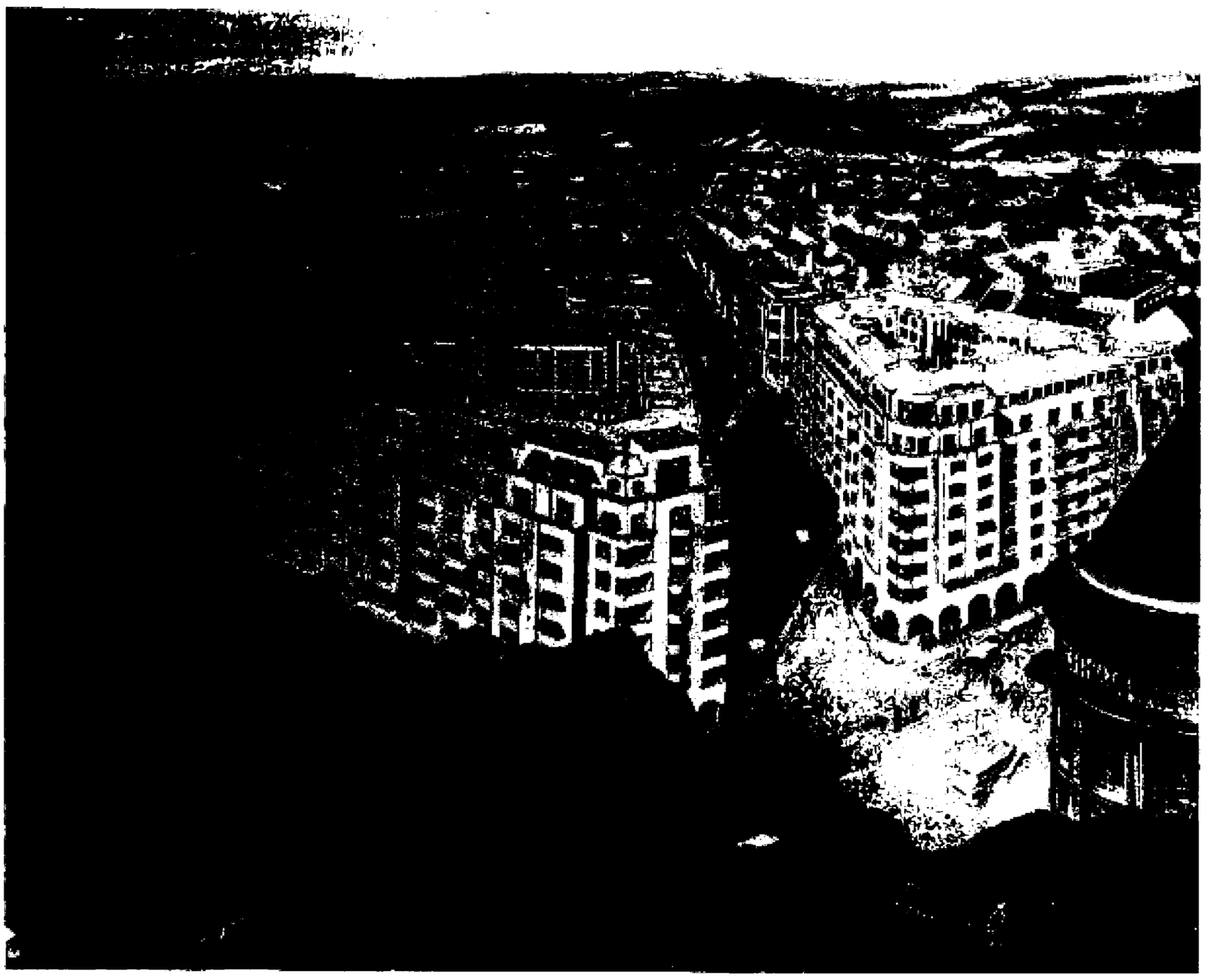
de la nouvelle sacristie de l'église Saint-Maurice.
Photos : archives des Amis du Vieil Annecy



Début de démolition côté
PASSAGE DU COLLÈGE
A gauche, débouché de l'allée assurant la liaison avec la rue Notre-Dame.
A droite, façade des nouveaux immeubles de la rue du Lac.
Photo : archives du *Dauphiné Libéré*



PERCÉE DE LA RUE DU LAC
A droite, façade de nouvelles constructions
édifiées rue du Lac dès 1932.
Photo : Archives des Amis du Vieil Annecy



Maquette d'un projet :
QUARTIER DU LAC
présenté par le groupe POL Abraham et Le Même
Maquette Donizo.
Photo : Archives des Amis du Vieil Annecy

L'appel aux constructeurs

Le 15 mars 1933, la ville procédait à l'appel d'offre lancé pour l'adjudication de la mise aux enchères des lots[84]. Elle fut infructueuse. Cinq candidats s'étaient présentés :

- l'Immobilière de construction de Paris,
- la Société d'Etudes et de Réalisations Immobilières (S.R.I.),
- Boquet architecte (il construisait avec 8 à 12 ans de délais),
- Gibello Puthod (achat 2 millions sans délais de finition),
- Pol Abraham, Le Même, Denizot Gibello Rulland (3 millions, 6 ans de délais).

Les promoteurs envisageaient de construire et puis de céder les immeubles à la Ville qui devait en assumer la gestion immobilière.

Les plans présentés par S.R.I. sont typiques d'une époque où les Parisiens développent un curieux esprit régionaliste. Les arcades sont en pierre de taille rustique, les façades sont décrites en moellons du pays, le toit est couvert en tuiles écailles et comporte de nombreuses jacobines ; quant à l'angle sur la rue du Lac, il est lourdement surchargé d'un monumental pignon orné d'un grand blason d'Annecy !

C'est probablement Léon André, 1er adjoint qui traita ce dossier à en croire le texte manuscrit rédigé sur du papier à en-tête de la "Manufacture d'Annecy" dont il était le directeur.

Le choix de Georges Fournier

L'expérience du quartier de la Gare ayant été concluante, la municipalité décida de faire appeler Georges Fournier, déjà vu à l'œuvre lors de la réalisation de l'ensemble immobilier de la Gare[85].

---

(84) Dès 1914, des investisseurs avaient déjà présenté des propositions d'aménagement. En juin 1914, la mairie recevait une proposition d'un groupe parisien par l'intermédiaire de Me Benoît Cattin. Cette société sollicitait :
1 – La cession par la Ville des immeubles et du terrain de La Feuillette pour y installer une pension de famille ;
2 – La vente au groupe parisien de tous les terrains que la Ville possédait depuis le pont du Pâquier jusqu'à l'église St-Maurice pour y construire : le Syndicat d'Initiative, une Caisse d'Épargne, un théâtre, un hôtel ;
3 – L'acquisition d'un terrain assez vaste, dans le nord de la ville, pour servir d'implantation à une caserne pour y reloger les occupants de la caserne Decouz et du château ;
4 – La transformation du château en musée.
Le maire, Joseph Blanc, ne donna pas suite à ces propositions

(85) LA FAMILLE FOURNIER
Famille d'ingénieurs, domiciliée à Paris, 24 rue Messonnier. S'installe à Monteeau-les-Mines.
Henri Philippe, le père, né à Genelard le 15 octobre 1865, épouse Reine Desautels (décédée à Monteeau-les-Mines le 23 octobre 1914).
Encore très actif au cabinet lors de son installation à Annecy, il y collabora jusqu'à son décès survenu à Aix-les-Bains le 20 juillet 1940.
Son fils aîné, Georges Claude, ingénieur architecte est né à Monteeau-les-Mines le 3 mai 1894. Célibataire, installé à Aix-les-Bains, 17 rue du Temple. Il est domicilié 1, rue Neuve lors de son décès survenu à Aix-les-Bains (boulevard des Angevins, villa La Sapinière), le 31 juillet 1938.
Georges Fournier, de santé fragile, gazé lors de la Grande Guerre, travailleur acharné bien que miné par la maladie, déployait une activité sans limite, assurant lui-même la direction de son cabinet, la surveillance du chantier et les relations personnelles avec chacun de ses clients dont il suivait lui-même les dossiers.

La promesse de vente faite à M. Georges Fournier est signée le 20 février 1934.

C'est dans cette opération que la famille Fournier révéla toute sa compétence, faisant preuve d'une énergie et d'une ténacité exemplaires dans les phases successives du déroulement de ces chantiers sans cesse contrariées par une série d'évènements qui, en aucun moment, ne vinrent altérer la loyauté et la rigueur des engagements du Cabinet Fournier.

La guerre entraîne l'arrêt du chantier

La déclaration de guerre en septembre 1939 qui allait mobiliser Paul Fournier, le décès de son frère Georges survenu le 31 juillet 1935, suivi de celui de son père Philippe Fournier le 20 juillet 1940 allaient obligatoirement stopper tous les chantiers.

Le 7 septembre 1939, Paul Fournier s'adresse au maire pour faire le point de la situation. Les immeubles situés rues d'Italie, actuelle rue des Glières, et Saint-François de Sales, sont quasiment terminés ; il en est de même pour les deux grands îlots I et II du quartier du Lac. Seule la construction de l'îlot III n'a pu être engagée.

Le 20 novembre 1940, Fournier démobilisé reprend son cabinet pour entreprendre l'étude de la construction de l'îlot III dont il pressent les difficultés. En effet, cet îlot n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie tant en raison de sa position dans le quartier qu'au vu de sa faible superficie. À cela s'ajoutent encore les difficultés d'approvisionnement en

---

Il arrivait de le rencontrer de nuit, courant un carton sous le bras, au rendez-vous d'un client particulièrement exigeant. Devenu personnage annécien, certains de ses clients l'appelaient "Le Petit Foufour".

Après son décès survenu peu avant celui de son père, c'est son propre frère Paul Eugène Fournier, architecte urbaniste, qui repris en main les opérations avec courage, témoignant de son sens de l'honneur et de la solidarité familiale. On mesure ainsi le courage et la lucidité avec lesquels Paul Fournier va prendre en main l'ensemble des opérations en cours sur les nombreux chantiers annéciens.

Paul Eugène est né à Montceau-les-Mines le 14 septembre 1904, (domicilié avenue de Lucy), épouse Hélène Steding née à Moscou le 19 janvier 1906, mariés à Clamart (Seine) le 20 août 1935. Il décède à Annecy le 10 février 1984 (Voir article nécrologique. D.L. du 14 février 1984.)

Homme d'une parfaite courtoisie, ancien élève de Louis-le-Grand, possédant une vaste culture, conférencier à ses heures, amateur d'art et de théâtre, il manifestait dans ses relations une parfaite urbanité. C'est ainsi que souvent, ses clients nouaient volontiers des relations qui en faisaient des amis.

Qualifiés d'ingénieurs-architectes, les frères Fournier remplissaient le rôle d'agent immobilier dans la pratique du système de la copropriété. Le client traitait avec Georges Fournier qui, devant notaire, achetait des millièmes de terrain correspondant aux millièmes de la copropriété ; ensuite, l'architecte Fournier construisait pour le compte personnel de son client et suivant ses directives personnelles un appartement conforme à ses désirs.

On voit qu'un tel procédé nécessitait une véritable activité commerciale ainsi qu'un large réseau de relations – plus au moins sélectionnées – pour mener à bien la vente des appartements construits dans les îlots I et II, vendus en totalité de mars 1934 à septembre 1939.

Les frères Fournier ont su mener à bien le déroulement de telles opérations aussi vastes que complexes, relevant quasi exclusivement du dynamisme et de l'intelligence personnelle d'hommes à la fois maîtres d'œuvre et vendeurs de biens.

Ce furent de véritables novateurs qui ont laissé une trace marquante dans l'urbanisme annécien.

La proposition "Quartier du Lac" porte sur 3 lots cédés respectivement pour un prix de 1 600 000 F, 1 200 000 F et 300 000 F, soit un total de 3 100 000 F payables par fractions, proposition acceptée par Georges Fournier qui s'engage en garantissant la fin des travaux en 1939 (Délibération du 13 novembre 1933).

matériaux de construction à cette époque ; autant de motifs ne facilitant pas le démarrage de l'opération !

Le maire, de son côté, avait tenu à maintenir l'obligation de la création d'arcades sur les rues Camille Dunant et Joseph Blanc ce qui réduisait encore la faible surface commerciale de l'immeuble. On envisagea toutefois des commerces au rez-de-chaussée et des garages en étages.

Aux prises avec la nouvelle municipalité du général Cartier

Toutes ces perspectives de construction se trouvent brusquement interrompues par les trois renversements successifs que va connaître la mairie d'Annecy. Le maire Joseph Blanc était décédé à Lyon le 8 janvier 1941 et le premier adjoint Léon André, présidait le Conseil Municipal. Le 25 mars 1941, le général Georges Cartier était nommé maire d'Annecy par arrêté de l'amiral Darlan.

L'une des premières décisions du nouveau maire sera de faire prendre une délibération décidant l'annulation et la suppression du projet de construction de l'îlot III[86].

La volonté du général-maire est formelle ; il ne veut pas de construction à cet emplacement et préconise l'aménagement d'un square. N'hésitant pas à donner un caractère spectaculaire à cette décision, il organise le 25 avril 1942 une manifestation officielle sur place, en bordure de la rue du Collège Chappuisien, pour procéder solennellement à la plantation du "Tilleul du Maréchal". Une photographie nous conserve fidèlement le souvenir de cet événement : le général Cartier en grande tenue, bottes et éperons, plaque de la Grand-Croix de la Légion d'Honneur, préside. Préfet, chanoines représentant l'évêque, pasteur protestant, conseil municipal au complet entourent le maire. C'est le commandant Valette d'Osia, en grande tenue, qui manie lui-même la pelle que vient de lui confier le jardinier municipal pour enterrer les racines du tilleul ; la foule est soigneusement tenue à distance pour mieux jouir du spectacle[87].

Telle était la vie annécienne sous le régime de Vichy ; faut-il encore ajouter que deux jours plus tard, le jeune tilleul avait été scié dans la nuit.

---

(86) Le 20 août 1941, lettre de Fournier à Cartier. Mais le général se montre certain d'aboutir et, dans une délibération du 13 janvier 1942, il déclare : "*L'îlot III n'aura pas lieu ; j'y suis personnellement opposé. La réalisation d'un square sur l'îlot III est une chose décidée*". Il fait procéder aussitôt à un début d'aménagement d'un square.
Le 3 juillet 1942 (délibération), il est encore confirmé. La promesse de construction de l'îlot III est annulée par un échange de terrains de 522 m² rue Saint-François de Sales, angle avec la rue d'Italie.

(87) Petit square bordé par la rue du Collège Chappuisien et la rue Jacques de Nemours actuelle rue Joseph Blanc. Voir *Annesci* n° 42, plan Michelin et page 76.

Fournier en conflit avec la mairie

Bien que la délibération municipale ait été contestée par la préfecture, la volonté de la nouvelle municipalité ne manque pas d'émouvoir Paul Fournier qui consulte son avocat Charles Bosson (2 juillet 1941), lequel le conforte dans son bon droit lui écrivant «*Promesse de vente vaut vente* ». Le général Cartier s'entête dans son opposition à la construction de l'îlot III et entreprend alors des négociations avec le Cabinet Fournier.

Durant de longs mois, à partir du 10 janvier 1942, la mairie s'efforce de trouver des terrains qu'elle possède pour les offrir à Fournier en monnaie d'échange.

La ville dispose en effets de plusieurs parcelles de terrain dans l'ancien clos de la Visitation, entre autres en bordure de la rue de la Poste et de la rue Saint-François de Sales. Malheureusement, l'administration des Postes oppose son veto en raison des réserves nécessaires pour assurer le développement ultérieur de l'Hôtel des Postes.

Il s'agissait, à l'époque de modestes constructions en rez-de-chaussée, occupées par des commerces : l'entreprise d'électricité Charles Chevalier, conseiller municipal en l'occurrence, dont le fonds de commerce avait déjà fait l'objet d'une estimation à la charge de Fournier.

Une seconde possibilité était offerte rue d'Italie – actuelle rue des Glières – à l'emplacement de la caserne des pompiers, qu'il aurait fallu déloger, caserne jugée beaucoup trop petite. Toutes ces discussions s'étiraient péniblement sans déboucher sur aucune solution acceptable lorsque soudain, la mairie allait vivre un nouveau bouleversement avec la destitution du général Cartier, du fait de la dissolution du conseil municipal le 25 juillet 1942 et la nomination d'Henri Couderc, comme maire d'Annecy (27 juillet 1942).

Un nouveau maire : Henri Couderc

En octobre 1942, nous sommes toujours à la recherche d'une solution et, le 28 novembre, le maire Couderc, qui s'était montré des plus conciliants dans ce conflit, fait l'historique de l'affaire : devant l'impossibilité de réaliser des échanges de terrains équitables, seul l'acquittement d'un dédommagement par le versement d'une somme de 1 500 000 F à M. Fournier pouvait indemniser le promoteur pour obtenir l'abandon de ses droits à la construction de l'îlot III. Si l'on ajoute encore 500 000 F pour le coût de l'aménagement d'un square, il faudrait alors envisager une inscription budgétaire d'environ 2 000 000 de francs. La Ville se trouve dans l'impossibilité de faire face à une telle dépense. Henri Coudec de conclure : "*Par la force des choses, l'îlot III sera construit*".

Dans cette même séance, le conseil municipal annule l'interdiction de la construction de l'îlot III.

La guerre du square ne s'en poursuit pas moins. C'est ainsi que, durant

toute l'année 1943, une série de pétitions, de publications de lettres ouvertes dans la presse témoignent d'un déchaînement de passions. Attaque contre l'atteinte à l'environnement d'une église, scandale d'envisager sur cet emplacement une salle de spectacle (elle avait été sollicitée par Pierre Saillet, probablement au nom d'une association familiale). Les Archives communales conservent ces quelque 250 signatures, relevant pour la plupart des habitants du voisinage de l'îlot contesté.

La libération d'Annecy – Une nouvelle municipalité

Seule une nouvelle révolution municipale allait permettre de mettre un terme à cette agitation : la Libération d'Annecy, le 19 août 1944. Le Comité Départemental de Libération désigne Albert Lyard maire d'Annecy. Il sera confirmé dans ses fonctions le 17 mai 1945 ; après son décès, Lucien Boschetti, son premier adjoint, deviendra maire d'Annecy jusqu'au 2 novembre 1947 date à laquelle lui succèdera Georges Volland.

Après tant de perturbations, le dossier de l'îlot III n'avait pas progressé et c'est seulement le 16 juillet 1947 que Paul Fournier présente son projet de construction à l'architecte Camille Blanchard, auteur du tracé du lotissement et architecte des Monuments Historiques. Les arcades sont maintenues mais le projet de construction en forme de U n'a rien d'enthousiasmant : l'affaire piétine et Fournier hésite à réaliser son dernier îlot qui s'intègre mal dans la composition générale du quartier.

Toutefois, le représentant du ministère de l'Urbanisme, M. Buguet, n'est pas opposé au projet. Quant à Camille Blanchard, il conseille à Paul Fournier d'aller consulter son administration centrale des "Beaux-Arts" à Paris.

C'est à Paris, où s'est rendu Paul Fournier le 12 décembre 1948, que tout se décide après une très fructueuse discussion avec l'Administration des Monuments Historiques (M. Donzet). Paul Fournier, qui refusait de réaliser la construction de l'îlot III sous forme de U, dessine à la hâte un quadrilatère qui reçoit l'accord immédiat de ses interlocuteurs[88].

Dernière étape : l'îlot III

En janvier 1949 l'accord est définitif et en 1950 débutent les travaux de la première de quatre tranches de l'immeuble, bordé par la rue du Collège, la rue Joseph Blanc, la rue Camille Dunant et la rue Saint-Dominique[89].

---

(88) "Jaudin et moi, installés dans un hôtel parisien, dessinions les détails d'un nouveau plan. Je rentrais à Annecy 15 jours après avec les plans signés des architectes des Monuments Historiques. Approbation impérative entraînant l'autorisation définitive de MM. Buguet et Blanchard".
Dans sa séance du 26 décembre 1951, le maire Georges Volland avait stigmatisé l'attitude de la première municipalité de Vichy qui avait parlé d'escroquerie pour qualifier l'opération Fournier. Georges Volland avait tenu à rendre hommage à la municipalité de Joseph Blanc, à son intégrité et à son excellente gestion.

(89) Des pieux de plusieurs mètres furent enfoncés à l'angle de la rue du Collège et de la rue Saint-Dominique. Magasin Armataffet [Lettre du 15 avril 1975].

Un canal à ciel ouvert : 1958

En 1958, des travaux de voirie avaient nécessité la mise à ciel ouvert de la partie du canal Saint-Dominique, compris entre la rue Joseph Blanc et la rue du Collège. On avait souhaité le maintien de cet état agrémenté d'une heureuse combinaison de verdure avec le petit square existant dans le triangle voisin, sur lequel avait été envisagée la construction d'une bibliothèque municipale. La municipalité de l'époque n'avait pas voulu donner suite à cette suggestion.

L'achèvement du quartier : 1953-1956

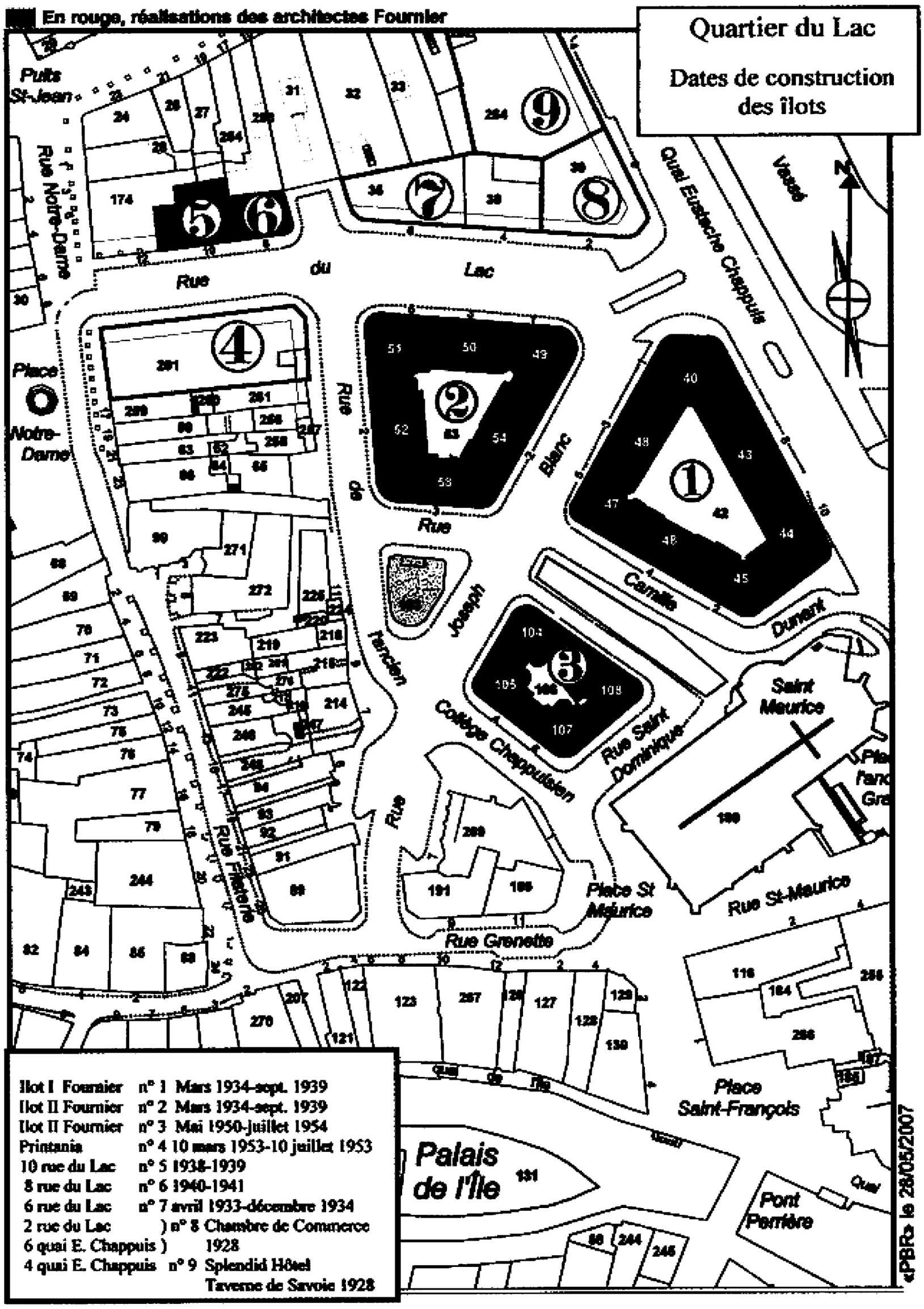
L'îlot situé en bordure de la rue du Lac entre la rue Notre-Dame et la rue du Collège allait enfin recevoir une destination avec la construction d'une succursale des grands magasins *Printemps*. *Printania* ouvrait ses portes le 10 juillet 1953.

Enfin, le percement de la rue Joseph Blanc, en direction de la rue Grenette, allait être effectué en janvier 1956.

Floralia : 1975

La petite parcelle située en bordure de la rue Joseph Blanc et le n° 1 de la rue du Collège, appartenant à la Ville, fut l'objet d'une longue construction achevée le 4 mai 1975, dessinée par l'architecte Dumont, accompagné du cabinet Brière. Le rez-de-chaussée vit s'installer le magasin *Floralia* de M. Humblot qui céda sa place au *Crédit Immobilier de France* vers 2003.

Georges GRANDCHAMP



PLAN DU QUARTIER DU LAC

P.B.R. - Ville d'Annecy

RUE DU LAC

BIBLIOGRAPHIE

- "Lotissement des terrains de la caserne Decouz", *Industriel savoisien*, novembre 1932 avec plan.

- 15 février 1933, *L'information Immobilière*.
  A. Best, 9 rue Saint-François de Sales, Annecy.
  "Lotissement de terrains de la caserne Decouz. Plan du lotissement".

- "La vente des terrains de l'ancienne caserne Decouz. Le conseil municipal adopte le projet présenté par M. Georges Fournier, architecte à Annecy", *Petit Dauphinois*, Annecy, 13 novembre 1933.

- "Après la démolition de la caserne Decouz à Annecy, le pont Saint-Dominique construit au quinzième siècle sera-t-il conservé ?", 1934, (2 illustrations).

- "Au centre d'Annecy sur l'emplacement de la caserne Decoux, le nouveau quartier prend tournure", *Petit Dauphinois*, octobre 1935, photos.

- *Industriel savoisien*, du 21 mars 1936. Page 2 (illustrations des maquettes des 2 quartiers).

- "Annecy : Une ville qui poursuit son développement. Le quartier de la Gare et rue Royale. Rue et quartier du Lac qui verront leur achèvement courant 1938".

- "L'Avenir d'Annecy. Livraison d'appartements confortables. Renseignements M. G. Fournier, architecte, 28 rue Royale, Annecy". Publicité, 2 janvier 1941.

- "Paul Fournier. "Annecy. Le quartier du Lac", *Revue des Provinces françaises, Bâtiments, Travaux publics*, 3 pages, 5 photos (après 1953).

- "Il y a 30 ans – Pont du Pâquier – Pont Albert Lebrun", D.L., 11 juillet 1957.

- "G. Grandchamp. "Problèmes d'urbanisme. L'aménagement du pont Saint-Dominique", *D.L.*, 11 décembre 1958 (Illustration).

- "Georges Grandchamp. "Il y a une trentaine d'années, Annecy vivait une importante opération d'urbanisme à "cœur ouvert", *D.L.*, 22 juin 1967 (3 illustrations).

- "Relique disparue (le pont Saint-Dominique)". Aquarelle de Paul Jacquet. 1967.

- Georges Grandchamp. "Les rues de A à Z. Rue Joseph Blanc, maire 1909-1941", *Annecy municipal*, juin 1979.

- Georges Grandchamp : "Nécrologie : M. Paul Fournier", *D.L.*, 14 février 1984.

- La disparition de la caserne du 30e R.I. ex-collège Chappuisien, *D.L.*, 27 février 1987 (5 photographies).

- "Cent ans de tourisme au lac d'Annecy. Centenaire du Syndicat d'Initiative 1895/1995", *Annesci* n° 33.

Autour du quatrième centenaire de l'Académie Florimontane aux origines de l'Académie de Platon à Saint François de Sales

Les mots de la langue française sont souvent riches de sens et de résonances en raison de leurs origines, qui peuvent être très anciennes. Ainsi une partie de notre vocabulaire provient, on le sait, de la Grèce antique avec laquelle les contacts furent nombreux depuis l'époque de la Gaule indépendante. Parmi beaucoup d'autres, le terme d'Académie est une illustration de cette constance de l'histoire de la vie intellectuelle française : la référence grecque ;

PLATON se trouve à l'origine même de toute académie. Né à Athènes en 428 av. J.C. dans une famille aristocratique qui soigna son éducation, ce grand penseur grec, disciple de Socrate de 408 à 399, a beaucoup voyagé et il créa à Athènes vers 387 son école dans le jardin d'ACADEMOS. Là, au milieu des oliviers, il enseigna gratuitement durant 40 ans, formant de nombreux disciples dont Aristote. Esprit synthétique, il sut toucher à de nombreuses sciences, de l'économie politique à la psychologie. Sans doute la postérité a-t-elle retenu de Platon surtout la réflexion politique et religieuse. L'auteur de *La République* (10 livres) et des *Lois* (12 livres) a proposé les bases d'un État idéal. À travers d'autres œuvres dont *Phédon*, il a proposé, pour but suprême à l'âme humaine immortelle, l'idée du Bien, une vie pure donnant accès à l'au-delà du bonheur. Cette notion postulait l'existence d'une divinité parfaite. Là, Platon s'écartait audacieusement de la religion grecque traditionnelle, reflet des tendances humaines ou simple mythologie. La puissance d'une telle pensée fit qu'on devait parler du siècle de Platon pour désigner le IV^{e} siècle av. J.C. Mais on doit remarquer que l'idée d'une école de haut niveau, animée par des savants, des poètes et des artistes, s'est trouvée perpétuée ensuite dans les royaumes hellénistiques nés du démembrement de l'empire d'Alexandre et de là dans l'Empire romain. Cela devait aboutir en Gaule aux écoles de Marseille, Bordeaux et d'Autun.

L'EMPIRE BYZANTIN, continuateur du monde gréco-romain, entendit d'abord passer à un enseignement public par organisation d'universités à Constantinople, Athènes, Beyrouth, en réservant à Alexandrie une MOUSEIA AKADEMIA. Le mot latin d'université mettait plus l'accent sur la notion de large communauté. Puis ces centres disparurent peu à peu durant le haut Moyen Âge au profit d'écoles privées, patriarcales ou monastiques donnant la priorité à l'enseignement religieux. Mais il resta l'idée de diffuser les connaissances dans tous les domaines depuis l'histoire, la littérature, la philosophie ou la théologie jusqu'à la médecine, la chimie ou la géographie. Cette tendance passa aisément en Occident. L'Italie fut byzantine du VI[e] au début du VIII[e] siècle et Rome surtout, Venise aussi, prolongèrent une influence qui s'étendit fort loin : il suffit de songer aux missionnaires irlandais formés à Rome et évangélisant les Îles Britanniques. Là une culture romano-byzantine vint se superposer à la culture anglo-bretonne. Plus tard, devant la menace turque, beaucoup de Byzantins de haut niveau se réfugièrent dans l'Italie des XIV[e] et XV[e] siècles, ce qui ne saurait être étranger à la naissance des Académies italiennes.

L'EMPIRE d'OCCIDENT imita volontiers celui d'Orient, les cours occidentales étant beaucoup plus itinérantes. L'empire carolingien donna l'exemple avec "L'ACADÉMIE PALATINE". Ce terme, commode pour les historiens, fut créé beaucoup plus tard, mais il correspondait à la réalité. Alcuin, moine anglais attiré sur le continent par Charlemagne et nommé abbé de Saint Martin de Tours en 796, déclara vouloir en Francie une "Athènes encore plus belle que l'ancienne... La nôtre surpasserait toute la sagesse de l'Académie". Auteur lui-même d'une vaste œuvre littéraire, Alcuin, sorte de ministre des Affaires culturelles de l'époque, réunit une pléiade d'hommes de lettres, historiens, savants et théologiens, tandis que l'évêque Théodulf d'Orléans constituait une bibliothèque. Après la mort d'Alcuin en 804, son disciple principal, Raban Maur, poursuivit longuement cette activité, relayée encore probablement vers 845-862 par le grand platonicien Jean Scot Erigène. L'empire carolingien alla vers sa fin dès la mort de Charles le Chauve à Avrieux en 877, mais les idées précédentes ne furent jamais oubliées ni dans les évêchés ni dans les monastères. Le SAINT EMPIRE relança le mouvement à peine un siècle plus tard, à partir de 962, car son fondateur Othon I[er] était bien entouré : sa femme, Adélaïde, issue de nos rois de Bourgogne, était très cultivée, comme son frère Brunon, archevêque de Cologne, et sa belle-fille Théophano, une princesse byzantine. Othon III, le petit-fils d'Othon I[er] eut pour précepteur le grand savant de la fin du X[e] siècle, Gerbert d'Aurillac, et la Cour impériale fut un important foyer intellectuel mais sans académie connue. Par la suite les conflits avec la Papauté incitèrent les empereurs à donner une priorité absolue aux questions juridiques, ce qui devait favoriser la naissance de l'Université de Bologne. Cependant les COURS PRINCIÈRES DES PRINCIPAUTÉS de l'Occident tendirent à devenir à leur tour de véritables

foyers intellectuels : ainsi la Normandie, l'Aquitaine, la Catalogne, la Thuringe furent parmi les premières à donner l'exemple.

L'ITALIE bénéficia d'abord de la création d'une École de la Cour impériale voulue par l'empereur Frédéric II et organisée par Pierre des Vignes en royaume de Sicile entre 1221 et 1248. Véritable académie sans le titre, elle s'ouvrit aux lettres latines et grecques, au droit, à la philosophie, à toutes les sciences et à l'art. D'une vaste curiosité intellectuelle, l'empereur poussa au développement de cette École avec l'appui de l'Université de Naples, Bologne suivant dès la seconde moitié du XIII[e] siècle. Le mouvement se propagea ensuite dans toute l'Italie et jusqu'en Piémont, soit sous la forme des Universités, soit sous la forme des Académies. La plus ancienne semble être L'ACADÉMIE ITALIENNE de SALUCES fondée en 1475. D'autres suivirent : on retiendra particulièrement L'ACADÉMIE PAPINIENNE de TURIN créée en 1573, car Antoine Favre, l'un des fondateurs de la Florimontane fut membre de cette société de juristes piémontais. La floraison d'Académies italiennes ne fut pas davantage ignorée de l'autre fondateur de notre compagnie, puisque saint François de Sales étudia le droit à l'université de Padoue de 1588 à 1591. Le long cheminement à travers les détours évoqués, de la Grèce à l'Italie et à la Savoie devait trouver son aboutissement à Annecy en 1607 lors de la création effective de notre compagnie, grâce à saint François de Sales devenu évêque de Genève en résidence à Annecy et à Antoine Favre, président du Conseil de Genevois.

On ne relatera pas une fois de plus la création de l'Académie Florimontane : la présentation détaillée de l'archiviste Letonnelier, *Notice sur l'Académie Florimontane*, publiée en 1915 et rééditée cette année, et le vigoureux résumé de Laurent Perrillat dans *L'apanage de Genevois aux XVI[e] et XVII[e] siècles* paru en 2006, doivent être connus de tous les Florimontans.

La FRANCE a peut-être eu aussi sa part dans cette fondation. L'attention extrême accordée par Antoine Favre et saint François de Sales à la langue et à la civilisation françaises oblige à s'interroger sur des exemples venus du Royaume et non plus d'Empire. À l'ouest du Sillon rhodanien, il y eut longtemps des écoles de valeur avant que les universités aux XIII[e] et XIV[e] siècles accaparent l'essentiel de la vie intellectuelle mais point d'Académie recensée au Moyen Âge. On a parfois mis en avant les Jeux Floraux de Toulouse, mais cette création de 1323 relevait du consistoire du Gai savoir et bornait son horizon au concours de poésie des troubadours. C'est seulement après un très lent élargissement des perspectives de la compagnie que Louis XIV l'érigea en académie en 1694. Il convient donc de chercher ailleurs des essais précoces en ce domaine. Lyon, ville de cour et d'échanges entre le milieu du XV[e] siècle et le milieu du XVI[e] vit briller

ce que l'on surnomma l'Académie de Fourvière, dite aussi l'Angélique : réunion importante de lettrés chez Nicolas de Lange. Sous l'impulsion de Maurice Scève et de Louise Labbé dite la Belle Cordière, elle eut un éclat d'importance vers 1540-1560 mais lié au seul mouvement littéraire. Suivit ensuite à Paris une académie de poésie et de musique reconnue par le roi Charles IX en 1570, mais l'impulsion donnée par Jean-Antoine de Baif ne semble pas avoir dépassé 1584. L'idée dut rester dans l'air du temps, d'ailleurs troublé par les conflits religieux et politiques, et la création de l'Académie Française dut attendre 1634-1635 avec l'intervention du cardinal de Richelieu. Vaugelas, le fils le plus célèbre d'Antoine Favre (Claude Favre, seigneur de Vaugelas, né à Meximieux en 1595 et mort à Paris en 1650), devait y jouer le rôle déterminant que l'on sait dans les règles de la langue française, mais on n'entrera pas dans le vieux débat des liens supposés entre l'Académie Florimontane et l'Académie Française, malgré quelques traits communs.

Il suffit ici de souligner que la préhistoire de l'Académie Florimontane aura duré environ deux millénaires. Mais il est indispensable de rappeler qu'un milieu culturel savoyard, encore inégalement connu sur la très longue durée, avait pris son essor durant le Moyen Âge et permettait l'initiative de 1607. Le Genevois, bénéficiant de l'impulsion des ducs de Genevois-Nemours, avait alors pris la tête de l'évolution et, dans l'enthousiasme du temps, Charles-Auguste de Sales osa écrire la phrase fameuse : "la cité d'Anicy était semblable à celle d'Athènes". Cette évocation des origines de l'Académie Florimontane ne saurait dépasser la date de 1607 : la suite des événements va bénéficier d'une excellente exposition, présentée à Annecy à partir du mois de décembre par les archives départementales de Haute-Savoie (le commissaire d'exposition étant Julien Coppier).

Au moment de commencer à célébrer le quatrième centenaire de l'Académie Florimontane, un double souhait s'impose pour notre compagnie :

- puissent tous les Florimontans actuels chercher à justifier l'enthousiasme de Charles-Auguste de Sales ;
- puissent leurs successeurs écrire la suite de l'histoire de l'académie durant de nombreux siècles.

Mais en présence des présidents ou des représentants des Sociétés savantes de Savoie et même bien au-delà, il convient de proclamer avec vigueur que nos sociétés gardent un grand rôle à jouer malgré les changements intervenus depuis 400 ans :

- à nous de faire connaître notre histoire régionale, notre personnalité, car là se fonde vraiment la justification des intérêts savoyards ;

- à nous de montrer comment valoriser avec intelligence notre patrimoine sous toutes ses formes ou attirer les visiteurs en coopération avec les collectivités territoriales à l'exemple de Georges Grandchamp ;
- à nous de participer aux progrès de la recherche et de contribuer au maintien indispensable de la qualité de la langue française.

Bien loin des caricatures circulant ici ou là dans le style "réunions confidentielles et inutiles de têtes chenues", l'Académie Florimontane doit avoir à cœur de montrer une image dynamique, supposant un recrutement actif et un fort sentiment de communauté. Une académie, selon l'étymologie même du mot, constitue une université : nul ne doit l'oublier. Et pas davantage l'objectif d'utilité publique fixé par les fondateurs de 1607. Selon leurs vœux, les Florimontans ont toujours à démontrer que les fleurs donnent des fruits.

Les fleurs de l'esprit ont besoin d'un engrais naturel : les contacts humains. Ce sont sans doute les contacts entre sociétés savantes de l'ancien duché de Savoie, de France et d'ailleurs. Ce sont aussi les contacts avec les universités dans toute la mesure du possible. Mais ce sont encore les ouvertures vers des chercheurs ou des curieux que l'on trouve dans chaque commune : l'expérience en cours de l'étude du Millénaire de la Savoie tend à ce niveau à le prouver. Les "gens de bien et doctes", comme on disait au XVII^{e} siècle sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit et méritent d'être largement accueillis, à la condition fixée aux académiciens de 1607 : "le stil de parler ne ressentira en point de façon la pédanterie".

En glissant ainsi des origines de notre académie aux perspectives souhaitables de pérennité de cette compagnie, j'espère avoir respecté d'une part la mission de l'historien qui doit préparer l'avenir, d'autre part l'article 17 des Constitutions de l'Académie Florimontane qui furent rédigées il y a 400 ans : "enseigner bien, beaucoup et en peu de temps". Je vous remercie de votre aimable et patiente attention.

Bernard DEMOTZ

MAÎTRE JEAN-PIERRE FRANCILLON



Il me revient la tâche de faire l'éloge de Me Jean-Pierre Francillon disparu le 25 avril 2005. Il est en effet de tradition dans notre société que le nouveau membre effectif rende hommage à son prédécesseur. Ce fut une mission délicate, pour moi, qui n'ai pas eu l'avantage de rencontrer Me Francillon.

Grâce à l'aide de son épouse, que je remercie particulièrement pour son accueil, de ses amis de longtemps, M. et Mme Brochier, de ses confrères du barreau d'Annecy, Me Vailly, Me Comet-Collin, de mes aînés à la Florimontane, Mme Chevallier, Mme Courtial, M. Grandchamp, M. Amoudry, Julien Coppier, attaché de conservation aux Archives départementales de la Haute-Savoie, ainsi que Gabriella, responsable de la Tufts University, à Talloires, que j'ai le plaisir de saluer ici, j'ai essayé de cerner les traits marquants de la personnalité de Jean-Pierre Francillon et ai réalisé combien sa succession sera difficile.

Je demande à chacun son indulgence et remercie les membres de l'Académie Florimontane de m'avoir honorée de ce titre de membre effectif dont je suis très fière.

D'abord : Francillon : Nom d'origine germanique que l'on retrouve dans la chanson de Roland. Je ne sais s'il était l'un des douze pairs de la chanson de geste.

J. Pierre Francillon est né le 26 février 1937 à Annecy ; il a été élevé dans une fratrie de trois garçons dont il était l'aîné. Son père, Me Camille Francillon, a été une grande figure du barreau d'Annecy et membre de la Florimontane lui aussi, et en être le fils n'était sûrement pas une filiation facile à assumer. Mme Francillon Lucienne, née Quay-Thevenon, est la fille d'un notaire de Faverges, issu d'une ancienne famille de Chambéry, probablement d'origine galloise ; chose rare pour l'époque, Mme Francillon travaillait à l'extérieur, avec son mari il est vrai.

Les trois fils Francillon ont fait des études de droit, l'un, Jacques, est professeur agrégé de droit et enseigne à la Sorbonne et aux facultés de Sceaux et d'Orsay, et l'autre, Claude, a exercé le métier de journaliste entre autres au "Monde" et est installé à Lyon.

J. Pierre Francillon fait ses études secondaires au Lycée Berthollet d'Annecy. Avant la faculté de Droit, il entreprend un voyage aux États-Unis où il participe au camp de vacances des Mac Janet à Boston. Plus tard il travaillera à l'élaboration des statuts et au bulletin de l'association. Il aura des responsabilités au Centre européen de la Tufts University à Talloires. La Tufts University a son origine à Boston où le fondateur Donald Mac Janet a fait des études d'instituteur. Après la première guerre mondiale, à son retour des États-Unis, il souhaite fonder en France une école pour les Américains expatriés. En 1924, il fonde, avec sa sœur, une école internationale à Saint-Cloud qui ne scolarise que les étrangers, et pas de Français, au grand dam des Mac Janet qui souhaitaient que les Américains côtoient des Français et des internationaux.

En 1925, camp de vacances à Angon. Les enfants américains sont logés sous tentes et ont diverses occupations : sport, études, loisirs. Les parents, eux, sont en voyage ou en montagne. Les Annéciens se souviennent des toiles de tentes d'Angon. Les Mac Janet qui habitent Genève achètent aux enchères le prieuré de Talloires, en très mauvais état. Après d'importants travaux, cet endroit devient un lieu de rencontres et d'échanges. En 1978 les Mac Janet font don du prieuré à la Tufts University qui en est aujourd'hui propriétaire et qui accueille de jeunes Américains, soit pour des stages d'été, soit pour une année scolaire. Ils logent alors dans des familles des environs. Le prieuré est aujourd'hui classé monument historique.

Après cette année en Amérique il fait une année à la faculté de Droit à Paris. Il suit également les cours de l'école du Louvre, trop au goût de son père qui le fait s'inscrire à la faculté de Grenoble où il prépare une licence en droit, puis le CAPA (Certificat à la Profession d'Avocat).

Il est d'abord stagiaire chez son père, membre éminent du barreau d'Annecy, travailleur infatigable, encore en activité à plus de 80 ans. Me J. Pierre Francillon a été bâtonnier au barreau d'Annecy.

Le bâtonnier est le président élu par ses confrères du Conseil de l'Ordre d'un barreau. Le barreau, ensemble des avocats auprès d'un même tribunal de grande instance (matériellement emplacement réservé aux avocats et délimité par une barre de bois).

Au tribunal où il arrivait tôt le matin, pour lire son journal en paix, les avocats pouvaient le rencontrer et échanger avec lui des propos courtois, mot qui revient souvent à son sujet ainsi que les termes "bien élevé, généreux, connaissant les bonnes manières, érudit, ayant bon goût, et bel homme".

Jean-Pierre Francillon a habité à Annecy, Square Stalingrad, puis rue du Rhône. Ses parents avaient à Talloires une maison avec un jardin auquel il portait un grand intérêt.

Ses dossiers étaient, parait-il, bien "ficelés". Il s'était spécialisé dans les affaires d'urbanisme et d'assurances. On dit qu'il était plus technicien qu'orateur et avait un grand sens de la profession. Il avait une réputation de rigueur, de sérieux et de méticulosité dans ses dossiers qu'il préparait lui-même. Il a été président du centre de formation de la profession d'avocat commun aux cours d'appel de Chambéry et Grenoble. Ce centre de formation prodiguait 200 heures de cours par an. La cour d'appel de Lyon couvre aujourd'hui l'ensemble des deux cours, soit plus de 80 avocats en formation.

Toutes ces activités ne l'empêchaient pas de donner des conférences – au Rotary-Club, par exemple, dont il était membre depuis 1973 – sur différents sujets, droit bien sûr, mais aussi économie, peinture, voyage, littérature et tout sujet artistique. Lors d'exposés présentés par d'autres intervenants, il posait souvent la question pointue et pertinente qui pouvait embarrasser l'orateur. Me Jean-Pierre Francillon a été membre de la Table Ronde (1970/1973). On ne peut être membre de la Table Ronde au-delà de 40 ans. Fin 1973 il fonde avec d'autres membres de la Table Ronde, dont M. Maurice Brochier, le Rotary-Club Annecy-rive gauche dont il avait suggéré la dénomination et dont il fut le deuxième président pour l'année 1974/1976. L'année rotarienne commence en juillet. Monsieur Rosset en a

été le premier président. Me Jean-Pierre Francillon a été l'avocat de l'ordre des médecins pendant plus de 15 ans. Il a également œuvré au moment de l'affaire du grand séminaire. L'évêché désirait raser le séminaire afin de laisser la place pour la construction d'immeubles.

Au cours de la "journée du livre", le 3 septembre 1972, Jean-Pierre Francillon est intervenu en faveur de la conservation du bâtiment devenu depuis la propriété du Conseil général.

On dit aujourd'hui qu'il aurait fait un bon président de l'Académie Florimontane, je ne sais si on le disait il y a 10 ou 15 ans.

Les Amis du Vieil Annecy l'ont compté parmi les membres très actifs de leur comité. Il a pris petit à petit ses distances avec les Amis du Vieil Annecy ainsi qu'avec l'Académie Florimontane. Il était au château d'Annecy lors de la visite de la Reine-Mère d'Angleterre (Marie) en mai 1991. Il semble que ce soit la dernière fois qu'il ait assisté à une de nos réunions.

Comme son père il faisait partie de l'Académie Florimontane où il a été admis en 1966. En 1969 il devient membre associé, en même temps que Mlle Dagand. Celle-ci était institutrice à Allèves et a fait la première liste des 91 noms des rues de la ville d'Annecy portant des indications succinctes et précises.

Au cours de l'assemblée générale de l'Académie Florimontane du 28 janvier 1970, sous la présidence de Clément Gardet, Jean-Pierre Francillon devient membre effectif de l'Académie et remplace René Carteron, ancien directeur de l'École nationale de Cluses, ingénieur de l'Institut chronolométrique horlogère.

J'ai dû chercher ce que recouvrait ce mot savant et ai découvert avoir côtoyé pendant presque 30 ans des personnes de cette formation dans l'entreprise aéronautique où j'ai travaillé comme infirmière du travail. De quoi s'agit-il ? Dans l'industrie le chronolométrage des temps de travail permet de connaître le temps nécessaire pour chaque opération afin d'équilibrer les charges des différents postes – de mettre en place des méthodes plus rapides pour les phases de travail plus longues – d'estimer les bases objectives de rémunération pour le travail aux pièces par exemple (le travail aux pièces est aujourd'hui interdit) – et d'obtenir des précisions suffisantes pour établir des devis fiables. Dans l'industrie, cette fonction est assurée par les services Prix de Revient et Méthodes.

J. Pierre Francillon aimait rire et faire rire. Il était gai et l'est resté. À Grenoble il avait une 2 CV dont une partie du numéro était… B74. Au cours d'une promenade avec trois comparses, une guêpe serait entrée dans

la voiture. Aussitôt, chaque occupant ouvre sa portière et se retrouve sur la route, la 2 CV, portières ouvertes comme des ailes déployées, continuant sa course. Les passagers n'étaient plus très sûrs d'avoir vu la "guêpe". Ses fidèles amis, dont l'un fut colocataire de J. Pierre Francillon, m'ont décrit des épisodes de leur vie estudiantine.

Mme Poulet, dont le mari était directeur des fonderies de Chasse-sur-Rhône, logeait des étudiants, entre autres Jean-Pierre Francillon. Ces jeunes ont demandé à Mme Poulet l'autorisation d'inviter des amis pour un bridge qui s'est terminé, dans le noir, en partie de cache-cache et surboum endiablée.

Le professeur de médecine qui a découvert sa tumeur au cerveau annonce de 18 mois à 2 ans de rémission. Au bout de 6 mois, la maladie l'emporte.

Dans l'éloge prononcé en l'église Saint-Maurice le 29 avril 2005, par le porte-parole de ses amis rotariens, sont évoqués le sérieux, la rigueur, la courtoisie de Me Jean-Pierre Francillon mais également sa lucidité, sa sagesse et sa sérénité.

Ses amis m'ont transmis quelques propos que Me Jean-Pierre Francillon a échangés avec eux quelques jours ou quelques heures avant son grand départ.

"Je suis content de ma vie. J'ai fait ce que j'ai voulu. J'ai fait ce que j'ai aimé".

"Mon père est mort à la Clinique générale, ma mère est morte à la Clinique générale, je vais moi aussi mourir à la Clinique générale".

Ses amis qui lui rendaient visite, le voyant si serein et confiant, le croyaient ignorant de son mal. Cependant il avait organisé ses obsèques et rédigé son faire-part de décès. Il repose à Talloires près de ses parents. Il aurait souhaité avoir sa sépulture à La Clusaz où sa famille possédait un chalet depuis 1963, face à la chaîne des Aravis au pied de ses combes qu'il a fréquentées et explorées hiver comme été.

Je voudrais évoquer pour finir quelques aspects plus inattendus et peut-être plus originaux de la vie de Me Jean-Pierre Francillon. Il avait un chat recueilli un 8 juin qui s'appelait Médard. Il aimait cuisiner, et il cuisinait bien. Il lisait beaucoup et de tout et était d'une grande curiosité et savait "tout sur tout". Il aimait le contact avec les autres et c'était un mondain. Il était sportif et pratiquait de nombreuses disciplines. Courses en haute montagne (les Drus, l'Aiguille verte) et beaucoup de moyenne montagne en randonnée en été et ski et peau de phoque en hiver et surtout dans les Aravis.

Trois semaines avant sa disparition il faisait du ski. Le vélo lui a permis de découvrir toutes les petites routes de la région. Il avait une grande passion pour la photo et plus particulièrement pour les fleurs, les plantes, les vues sur la Tournette (qu'il trouvait chaque jour plus belle) les jardins, la nature.

Le jardin de Talloires faisait partie de ses loisirs et il aimait l'entretenir. Il voyait ainsi souvent ses parents à qui il était très attaché avec une tendresse particulière pour sa mère dont il était très proche. Il avait eu un pied-à-terre au Cap d'Agde et un voilier, ce qui facilitait les sorties en Méditerranée.

Me Jean-Pierre Francillon aimait les voyages et particulièrement les croisières. Depuis sa retraite il a fait plusieurs croisières dont une en Égypte, une à Yalta sur la mer Noire. Il avait des projets pour Saint-Pétersbourg.

Il avait fait en 1989 un voyage sur le "France" dont le thème était "l'Art de vivre à la française". Le "France", paquebot le plus grand de son époque, fut lancé en 1960 après quatre ans de construction à Saint-Nazaire. Affecté jusqu'en 1972 sur la ligne "Le Havre - New- York", le "France" fit ensuite deux tours du monde en 1972 et 1973. En octobre 1974, la Compagnie Générale Transatlantique le retire du service par manque d'argent. Le navire est abandonné au Havre jusqu'en 1979 date à laquelle il est racheté par un armateur norvégien qui le fait transformer pour 70 millions de dollars à Bremerhaven en Allemagne, avant-port de Brême (mer du Nord), et le baptise "Norway". Du 1er au 10 septembre 1989 le "Norway" est rebaptisé "France", le temps d'une croisière ayant pour thème "L'Art de vivre à la française". C'est justement cette croisière de luxe que Me Jean-Pierre Francillon a effectuée en 1989. L'art de vivre à la française, J. Pierre Francillon le connaissait et le pratiquait avec gourmandise.

Aujourd'hui, le "France" a encore changé de nom et est devenu le "Blue Lady". C'est un bateau errant depuis des mois, de port en port dans l'océan Indien en attendant de trouver un endroit où il sera démantelé. Il navigue actuellement vers Alang, dans le golf de Khambhât, dans la mer d'Oman.

Me Jean-Pierre Francillon faisait partie de l'association France - États-Unis. Il était grand connaisseur en matière de westerns et savait tout sur ce genre cinématographique. L'histoire de la Savoie le passionnait, il était érudit en ce domaine comme en beaucoup d'autres. Il aimait fréquenter les musées et les expositions et avait visité le Château de Montrottier plusieurs fois.

Me Jean-Pierre Francillon avait une passion que je partage et que j'ai gardée pour la fin. Il était grand connaisseur et aimait la botanique. Il pouvait faire des randonnées de plusieurs heures afin d'aller voir ou montrer une certaine fleur ou plante vue l'année précédente à un endroit bien précis et s'assurer qu'elle était toujours là. Il s'agissait aussi bien de lys martagons, de sabots de Vénus, de campanules thyrsoïdes, de gentianes à feuilles d'asclépiade, de rhododendrons ferrugineux ou d'œillets des Chartreux. J'ai choisi ces fleurs pour leur couleur afin de faire une belle harmonie. Il les prenait en photos encore et encore. Il photographiait également les fleurs du jardin dont il faisait de somptueux bouquets.

Je regrette fort de ne pas avoir connu Jean-Pierre Francillon. J'espère vous avoir fait passer dans cette communication tout l'intérêt que j'ai eu à faire ces recherches auprès de ses amis et de ses proches.

Je vous remercie de votre attention. Et je remercie mon mari pour la lecture et la correction de ces lignes.

Andrée VESIN

Folie, visions et magie à la cour de Savoie :
La vie de Bernard Bluet d'Arbères,
comte de Permission, visionnaire et domestique
du duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier

1566-1606



Bluet et ses compagnons de jeu

AU PAYS DE GEX

"Premièrement, je suis natif d'Arbères, terre de Gex, auprès de Genève, issu de petite maison et pauvres gens de peu de capacité pour comparaître devant le monde. Ils étaient de la religion philistiane ; tout ce qu'ils m'ont appris, c'est mon Pater et le Credo en français. Mon village est composé en une baissière. Du côté du soleil couchant il y a de grands coteaux de montagnes où il n'y a que rochers et herbes de senteur ; du côté du levant, il n'y a que marécages". Ainsi commence la confession du berger Bluet.

Le village d'Arbère au pied du Jura, dans l'actuel département de l'Ain, ne forme plus aujourd'hui qu'un groupe de vieilles fermes rattaché à la ville de Divonne, face au lac Léman. Bernard Bluet, qui naît là en 1566 dans une famille de paysans protestants vivra quarante années. Il mourra à Paris dans la religion catholique, n'ayant oublié ni son pays natal, ni ses débuts comme berger. Il aurait disparu des mémoires s'il n'avait eu l'idée de dicter son histoire en l'éparpillant dans une série de petits livrets in 12° comptant 4 à 36 feuillets qu'il fit imprimer à ses frais et vendit à la fin de sa vie sur le Pont Neuf. C'est sur ce pont de Paris que Pierre de L'Estoile le remarque un jour pour le mentionner dans son célèbre *Journal*. Henri Beyle plus tard en entend parler sans pouvoir accéder à ses écrits, Charles Nodier le lit, Michel Foucault le cite dans son *Histoire de la folie*. Mais c'est un érudit de la bibliothèque nationale, Bertrand Guégan, qui ressuscite entièrement le personnage de Bluet en lui consacrant un ouvrage[1].

La lecture des textes de Bluet est d'abord comme une conversation avec un être naïf et plein d'élan, dont la fraîcheur surprend et séduit. Mais de la même manière qu'au musée de l'art brut à Lausanne, l'enthousiasme initial du visiteur se transforme lentement en un certain malaise au contact des œuvres présentées, le charme qui entraîne au prime abord le lecteur de Bluet sur des chemins d'apparence sûre l'égare bientôt complètement dans les marécages de la folie.

Bernard est d'emblée un petit garçon bien différent des autres. Dès l'âge de quatre ans il est, affirme-t-il, le berger "de toutes les brebis du village". Son imprégnation de la Bible et une imagination débordante le confortent très tôt dans l'idée qu'il connaîtra une haute destinée, à l'égal des prophètes. "Je ne faisais que penser aux grands dons de grâces que Dieu avait faits au prophète royal David et à Moïse, et me représentais toujours ces deux grands personnages". Il ne se sent pas à sa place dans son village. En permanence blessé par la grossièreté de ses proches, "un gouffre de fange de gens de mépris qui ne m'ont jamais rien appris", il a honte de ses parents qu'il trouve légers et dissipés : "la mère de mon corps allait sauter et danser avec les autres femmes et filles, disant des chansons profanes, je l'allais reprendre, lui disant qu'il serait bien mieux fait de se recommander à Dieu". L'enfant qui a entendu les récits de la Bible rêve d'une origine tout autre, à l'égal de Moïse : "J'avais tant désiré et souhaité dans mon cœur qu'on m'eût trouvé dans une caverne de rocher ou dessus l'eau à cause qu'ils me voulaient faire employer mon temps en chose mécanique !". De la garde des brebis douces et propres, sur le flanc de la montagne parmi les herbes de senteur, il passe à l'âge de sept ans, sur l'ordre de son père, à celle des vaches, lourdes et sales, qu'il mène paître en bas d'Arbère, dans

(1) *La Vie extravagante du comte de Permission, bouffon de Henri IV, racontée par lui-même* et publiée avec une préface et des notes par Bertrand Guégan, Paris, La Renaissance du Livre, 1924

les brouillards des marais. Il vit intensément ce contraste entre beauté et laideur. Il aimerait étudier, mais abandonné à lui-même, il reste sans instruction ni soutien. C'est donc vers Dieu qu'il se tourne, chaque fois qu'il rencontre une difficulté. Il prie quand il a trop froid dans les champs, afin que le Créateur fasse lever le brouillard. Il prie quand il a peur que le loup mange ses brebis. Les raisons d'avoir peur sont bien nombreuses à cette époque : les bois sont peuplés d'êtres maléfiques, les marais et les fontaines sont ensorcelés (une certaine sorcière dont le nom seul fait frémir, "La Brise", le fait tomber d'un arbre sur lequel il s'est perché pour se cacher ; plus tard, à Chambéry, une autre sorcière, sous l'apparence d'une belle jeune fille veut lui faire manger un potage magique, et une autre encore, un jour de pluie, essaie de l'approcher et de le toucher.) Dans le pays de Gex, la terreur règne. Les Espagnols qui de Savoie, se rendent en Flandre détruisent tout sur leur passage[2]. Le petit garçon assiste dans l'impuissance à des scènes de violence entre les gens d'un même village qui ne sont pas de la même religion. De plus, il est heurté par une ou plusieurs scènes érotiques dont la vision l'a angoissé[3]. Fasciné et horrifié par le péché de la chair, il craint de tomber dans la luxure tout en étant curieux de savoir de quoi il retourne. Il remarque ainsi une riche voisine nommée Antoinette Coindet, mais pour lui, au Jugement dernier, il n'y aura pas d'excuse pour avoir succombé à la tentation. Il contemple avec effroi la grande peinture d'Adam et Ève qui orne le "belluard" du château de Divonne, image montrant la manière sournoise dont la femme induit l'homme en tentation[4]. Cette image cristallise ses angoisses. Il la fait reproduire plus tard dans ses livres et de manière récurrente, il est obsédé par des scènes de dévoration de l'homme et de la femme par le serpent ou par des vers[5]. Cet effroi en fait très tôt le jouet de ceux qui l'entourent et qui constatant en lui cette faiblesse, lui font des farces lubriques[6] Terrifié, il invoque sans relâche l'aide de Dieu, et cela lui réussit si bien qu'un plaisantin meurt peu après son méchant tour, ou qu'il réussit à guérir de sa boîterie provoquée par la sorcière La Brise en se rendant à la Bonne Fontaine "sur les terres de Berne", à Gévrin. De même le soleil se lève sur

(2) "Hélas ! où irai-je me cacher, afin qu'ils ne me coupent la gorge !" (livre 47).

(3) Enfant, il se cache "entre deux murailles que j'avais peur que les femmes me fissent manger à leurs parties honteuses". Il refuse tout contact avec les femmes, même sa mère ("Je pousse la main afin que la mère qui m'a mis au monde ne me baisasse point").

(4) Et l'on ne peut penser, à propos de cette peinture, qu'à celle de Cranach, peintre attitré de Luther, dont les thèmes favoris évoquent la femme tentatrice.

(5) Ainsi, dans le 58ème livre "dédié à haute et puissante dame, princesse et duchesse de Guise, reine de Sabat", qui "traite du remède comment les femmes mettent les hommes en tentation, et comment les hommes doivent résister". Le livre est illustré d'une gravure dont Bluet donne l'explication suivante : "L'homme sera couché à la renverse, la femme sera aussi couchée vis à vis de l'homme, une des gorges d'un serpent à deux gorges et à quatre griffes tirera la langue de l'homme et l'autre gorge engouffre la partie honteuse de l'homme sur la femme il y aura un dragon qui aura une grande queue, laquelle entrera dans la partie honteuse de la femme, les deux griffes sur les mamelles. Il ne faudra pas que l'homme dise à Dieu : les belles femmes m'ont montré leurs tétins, elles m'ont induit à mal faire ; il n'y aura point d'excuse".

(6) Un de ses compagnons de jeux lui joue un mauvais tour en lui frottant le sexe avec une plante à suc laiteux, du "tomonet" (est-ce du saxifrage ou "tacconet" ?).

les marais embués des bords du Léman aussitôt que Bluet en fait la demande à Dieu. Convaincu dès lors qu'il communique de plain-pied avec le Saint-Esprit, l'enfant prend l'habitude de n'admettre plus aucun médiateur, recevant directement de Lui des inspirations qu'il estime être divines.

On reconnaît là les thèmes du calvinisme le plus strict ardemment prêché dans ce pays de Gex gagné au protestantisme : appel direct à l'action du Saint-Esprit, attirance pour le prophétisme de l'Ancien Testament et celui de Paul, angoisse devant la chute, peur du péché, le tout joint aux thèmes de la grâce et de l'élection et teinté d'un peu de millénarisme. Bluet construit sa vie entière sur ces fondations. Il rêve d'être prédicateur et d'entrer au service de Dieu : "Les clercs étaient de grand renom et respect. J'empruntais des livres de mes compagnons et y regardais quand j'étais aux champs afin qu'on crût que je savais bien lire". Malgré cette pauvre ruse, Bluet reste analphabète. Plus tard il va revendiquer cet illettrisme et son ancienne qualité de berger, dont il fera les preuves mêmes de la pureté de son prophétisme : ne sachant ni lire ni écrire, il affirme ne pouvoir recevoir ses inspirations que de l'action extraordinaire du Saint-Esprit.

S'il est affecté d'un psychisme précocement troublé, le jeune Bernard est par ailleurs un garçon très doué de ses mains. Pressé par ses parents qui le font travailler durement, il n'a "pas une pauvre heure de relâche" mais il parvient à réaliser ingénieusement tout ce qu'il imagine. Dès l'âge de cinq ans, il fabrique un petit chariot pour aller chercher du blé, puis un autre chariot sur lequel il peut s'asseoir et qu'il fait tirer par ses compagnons de jeu, enfin une charrue pour son frère Michel censée être tractée par des couples de chats. Ayant entrevu dans les châteaux du voisinage un monde tout autre que le sien, des gens portant de beaux vêtements, des hommes en armes, ayant entendu parler de la guerre, des forts du duc de Savoie qui se construisent à Saint-Julien et à Rumilly, il rêve du monde des puissants, fabrique de petits châteaux, des cuirasses d'écorce, des épées, des pistolets, des tambours. Avec l'argent qu'il obtient des paniers d'osier qu'il tresse et que l'on vend à Genève, il achète "du taffetas pour faire des enseignes de guerre". Il a convaincu quelques-uns de ses amis qu'il possède un trésor. Ceux qui viennent l'entrevoir dans une petite pièce où il l'a déposé et qui partagent son secret, entrent dans l'ordre de chevalerie qu'il a créé et il les adoube en leur donnant des titres de fantaisie. À ce monde enchanté hérité de la tradition courtoise qu'il construit en lui et autour de lui dès l'enfance, il ne renoncera jamais. "Je disais à mes compagnons : «quand je serai grand, vous me verrez suivre des princes, puis des rois s'il plaît à Dieu, et je porterai de leurs mêmes habits, satin et velours avec passements d'or». Ils n'en faisaient que rire, mais mon dire s'est trouvé être véritable".

Bernard est en effet convaincu qu'une destinée toute spéciale l'attend. Un beau jour, il se présente ingénument à une noble dame, dont le mari est

un des principaux seigneurs de Rumilly, et dont toute la famille séjourne alors au "château de Grély"[7] tout proche d'Arbère. Il a entre neuf et dix ans. Tout de go, il lui demande, au nom de Dieu, de l'emmener à Rumilly.

- Que feras-tu quand tu seras là, quand tu es si petit ? lui demande la dame.

L'enfant répond ingénument qu'il priera Dieu le Créateur afin de devenir maître monteur d'artillerie. Cette réponse et la mine de Bernard plaisent à la dame. Il est certainement gentil et joli à voir. Il parle le français avec un accent patoisant et un cheveu sur la langue ajoute à son charme[8]. Dès le lendemain, Bluet se trouve au château de "Coufinon à Saveny" appartenant au frère de la dame et de là, tout le monde se rend à Rumilly. La vie mondaine de Bluet commence. De cette vie peu ordinaire passée dans la compagnie des nobles savoyards, il nous laissera une relation pittoresque et riche en informations de première main.

RUMILLY

À Rumilly, on est très occupé à construire le fort de l'Annonciade. Dès son arrivée, après avoir entendu la messe, Bernard abjure auprès du curé Véret et devient un zélé catholique. Quand il retourne à Arbère pour retrouver sa famille à Noël, il refuse farouchement de participer à la Cène et n'a de cesse par la suite de tenter de convertir sa famille. Il apprend et pratique le métier de charron, rencontre quelques nobles personnages ("M. de Sonas, gouverneur de l'Annonciade et M. de Reney"), s'estime entièrement chargé, à douze ans, du montage de l'artillerie du fort, s'exagère sa propre influence qui lui permet aussi de faire "entrer en service chez le sire Claude Juge, homme de grand crédit, frère du sénateur de Candié" un homme de son village, l'avocat Pierre Ronzé.

Bluet a quatorze ans quand M. de Raconis "principal seigneur du duc de Savoie s'en venant avec une armée devant Genève pour l'assiéger et puis la prendre, après le trépas du duc Philibert, menait à sa suite un capitaine provençal nommé Anserme et un autre capitaine provençal qui s'appelait Blasin et qui avait une grande suite de Provençaux, qui faisaient beaucoup de mal". L'attaque de Genève n'a pas lieu et Bluet d'expliquer : "le feu roi Henri de Valois était jaloux et fâché de ce que le duc de Savoie persécutait les philistins de Genève : il n'y voulut point consentir, et manda de sa part qu'on eût à lever l'armée et qu'ils aient à déloger promptement. Alors

(7) Ce château où toutes les jeunes filles de la noblesse venaient danser était sans doute le château de Grilly "à un quart de lieue" du village de Bluet. Le sieur de Grély (sic) est "un des principaux de Rumilly, seigneur et baron, capitaine de cinquante lances pour le duc de Savoie". Il a un fils et trois filles. "Le château de Coufinon à Saveny" (Confignon à Sauverny, près de Gex, détruit par les Bernois en 1598) est "au frère de sa femme".

(8) Ainsi il prononce "plumache" pour "plumage", "saleureuse" pour "chaleureuse", etc, comme le transcrivent ses scribes.

toute l'armée se vint rafraîchir à Rumilly. Donc la ville était remplie de Provençaux, lesquels avaient fait résolution de saccager et piller ladite ville de Rumilly, du regret qu'ils avaient de n'avoir pu saccager les philistians de Genève". Ce spectacle le désole, mais il approche à cette occasion le seigneur Jean-François de Beaufort, seigneur de Salagine et du Puits, qui fait grande impression sur lui. "Il avait un frère qui s'appelait le comte de Role et de Vara[9], et qui avait amené la plus belle noblesse en France, du temps du roi François, qui se puisse voir, et était le plus brave guerrier et redoutable qui fût en ce temps-là. Il ne voulait point la fréquentation ni la conversation d'aucune personne de Rumilly ; mais moi, il me voulait toujours avoir auprès de lui ; et avait la plus belle maison du pays". Durant ce séjour à Rumilly, Bernard inaugure donc un mode de vie de courtisan et de domestique des grands. Il écoute, il s'instruit et il plaît. La belle chambrière de la comtesse de Tournon le séduit. Quand il retourne à Arbère, tout au plus trois fois en six ans, il ne daigne plus loger chez ses parents ni sans doute dormir comme autrefois à l'étable, de peur de salir ses superbes habits. Il reçoit alors jusqu'à quinze écus de gage tous les mois mais ne dépense que deux sous par jour, consacrant le reste de son argent à se faire coudre des habits de satin mais aussi à soulager la misère de sa famille : à plusieurs reprises, ses frères viennent lui demander de l'argent, accompagnés d'amis du village. Fréquentation de gens haut placés, goût pour le luxe, certitude d'être un prophète : la tendance paranoïaque de Bluet se développe doucement, sans être encore tout à fait visible.

Bientôt, la ville de Rumilly s'avère trop petite pour ses ambitions.

MONTMÉLIAN, CHAMBÉRY

En 1582, âgé de seize ans, il se rend donc à la forteresse de Montmélian où l'on a besoin de bras et se présente directement au gouverneur, M. de Bonvillars. Avec son épouse, celui-ci lui ouvre généreusement sa maison et sa table, et lui donne "une chambre tapissée auprès de la sienne", qui donne sur la place d'armes. Bluet va vivre quelques années auprès de lui, entre Montmélian, Chambéry et leurs environs, fréquentant la chapelle de Notre-Dame de Myans, suivant les seigneurs sur leurs terres et dans leurs vignobles d'Arbin ou de Cruet, participant à leur vie mondaine et domestique. Dans la forteresse de Montmélian, on est sur le pied de guerre. Soldats et jeunes gens venus s'initier au métier des armes, seigneurs avec leurs épouses et enfants, demoiselles de qualité dont ces Messieurs s'amourachent : la vie de garnison est propice aux aventures amoureuses.

(9) Les Beaufort furent propriétaires du château de Rolle au bord du lac Léman.

Bluet va souffrir mille tentations. Le gouverneur lui-même, M. de Bonvillars, semble galant homme. S'il n'a aucun enfant légitime, il a une enfant naturelle, et vient de séduire en lui promettant le mariage une demoiselle originaire du Dauphiné, Mademoiselle de Villars-Martin. Il trouve commode, pour s'en débarrasser, de la proposer à Bluet. Ce dernier s'en offusque. "Je lui réponds que je ne voulais point prendre son reste ni son refus. Alors il me répond que je ne fisse point le délicat et que peut-être elle ne me voudrait pas". Malgré tout, Bluet accepte une invitation au château de La Perruza[10] où réside la jeune femme et quand celle-ci lui explique ingénument qu'elle a déjà refusé M. de la Charnie de Bauge qui certes lui a offert un beau collier d'or, mais qui a une vilaine dent dans la bouche, Bluet s'attendrit et songe vaguement à l'épouser. Cependant, la femme du gouverneur, Mme de Bonvillars, décrète qu'elle a, a quant à elle, un beau parti pour Bluet : elle envisage de le marier avec "la Charlotte", la bâtarde de son mari. Pour ce, elle lui promet de lui donner "le château de Bachat". Bluet est content, mais il faudra attendre un peu car la promise n'a que dix ans.

Cependant, la tête commence à lui tourner car à l'occasion d'une commission pour le gouverneur, il fait la connaissance des deux filles de Mme de Gayet, dame du Dauphiné qui vit à Chambéry. L'une d'entre elles se nomme Adrienne (ou Andrienne) de Quinsin[11]. La formule de politesse un peu trop alambiquée d'une lettre qu'Adrienne envoie à Bluet lui donne à croire qu'elle lui fait des avances. Serait-ce elle qu'il faut épouser ? Il devient difficile de choisir, d'autant que Mademoiselle de La Place, qui est attachée au service de Mme de Bonvillars, lui envoie des bouquets "par la Françoise de Forno" et lui avoue son amour. Le gouverneur de Bonvillars s'en mêle et se fâche, tout portant à croire qu'il a lui-même quelques vues sur cette demoiselle.

Un jour que toute la maisonnée du gouverneur est partie vendanger à Ribau, Bluet entre en familier des lieux dans la chambre de Mme de Bonvillars pour se laver les mains à l'aiguière. Mais à sa surprise, il découvre, endormie sur le lit, la demoiselle de La Place dénudée qui fait la sieste et "ronflait fort gros". L'impudique spectacle le captive tout d'abord, puis il se ressaisit, révolté par une attitude aussi désinvolte dans la maison de son maître. L'image obscène de l'Eve tentatrice peinte au belluard de Divonne se dresse à nouveau devant lui. Il s'empare alors d'une chandelle qu'il cale avec une pierre entre les cuisses de la belle endormie, allume la mèche et s'éclipse. La cire brûlante éveille Mademoiselle de La Place dont les cris de douleur attirent tous les domestiques de retour des vignes. C'est là le premier acte de démence attesté de Bluet.

---

(10) Vraisemblablement le château de La Pérouse (Arbin).
(11) Peut-être "G" au lieu de "Q", Bluet prononçant le "g" comme un phonème dur.

Heureusement pour lui, le duc de Savoie fait remplacer M. de Bonvillars par M. de Jacob à la tête de la forteresse. Bluet poursuit son travail de charron et le nouveau gouverneur, satisfait de ses services, à son tour désire le marier. Ce sera avec l'une de ses nièces, Lucrèce de La Tournette, qui devient sa fiancée officielle. Lucrèce est une très belle fille, mais bientôt, ses exigences coûtent cher à Bluet car elle ne pense qu'à danser, avoir des musiciens italiens, recevoir ses amis avec des confitures. De plus, bien qu'il soit partiellement aveuglé par la beauté et l'hypocrisie de la jeune femme, Bluet subodore que Lucrèce n'est pas tout à fait sérieuse. Quand elle quitte Montmélian pour Chambéry, il a dans l'idée que partout où elle loge, "il y avait deux portes, savoir : l'entrée et la sortie, en la maison de Bay, près de Saint-Nizier, en la maison de La Biquerne, et la maison de Monsieur Migal d'Annecy". Tous les proches du gouverneur lui semblent suspects : ne seraient-ils pas des entremetteurs qui la débauchent ? Les décès subits de deux ou trois d'entre eux lui semblent le fait d'une punition divine. Lucrèce a pour favori le neveu de sa tante Mme de Jacob, un certain M. de Choizel, qui souffle de la poudre d'arquebuse dans les yeux de Bluet, lui dérobe ses bagues et son argent. Bluet s'en plaint auprès de M. de Jacob, tout en lui réclamant la solde qu'il lui doit et un congé, ce à quoi le gouverneur répond : "Le congé que je vous donne, c'est de tenir de près votre maîtresse". La réponse de Bluet est si crue et cinglante[12] que M. de Jacob le renvoie sur le champ, sans lui verser un sou des quinze cents écus qu'il lui doit.

Accablé, Bluet quitte Montmélian, et se tourne vers Dieu. Il va se confesser à "Notre-Dame de Meing" (à Myans), il prie à "Salleneuve", et des visions horrifiques se mettent à l'assaillir, comme celle d'un renard qui veut l'étouffer. Il laisse ses hardes chez une dame de Chambéry nommée "la Molasse" avant de regagner Arbère et sa maison natale, où il tombe malade. Mais Arbère ne lui convient décidément plus, il lui faut revenir dans le luxe qu'il a connu. De retour à Chambéry, il constate que le fils de la Molasse a tenté de lui voler ses beaux vêtements en son absence. Il revoit Lucrèce, à laquelle il ne veut pas renoncer. Il est de plus en plus affligé de mauvais rêves et de visions. Il tâche de s'en débarrasser, jeûnant durant trois jours avant Noël, se confessant et communiant. Il tente encore d'assister à la danse avec Lucrèce qui habite à la maison de Bay près de Saint-Nizier, mais durant la danse, les danseurs qui l'environnent lui apparaissent comme autant de diables. Pour se débarrasser du grand trouble

(12) "— Monsieur, je ne serai jamais sujet au cul d'une putain.
Et il me répondit :
— Maugré du coquin !
Je réponds :
— Monsieur, si je suis coquin, mon esprit n'est point abâtardi".

dans lequel il se débat, il se rend de Montmélian "à pied nu" et "tête nue, au plus gros de l'hiver, au plus grand froid", jusqu'à Notre-Dame de Myans, vêtu de sa seule chemise et de ses caleçons. "Puis, étant de retour et après avoir fait ma dévotion à Dieu, ma chair était toute noire. Et là me furent annoncés des secrets hauts et puissants". Bluet se croit désormais élu de Dieu qui lui parle et le choisit comme prophète. Une voix divine lui demande d'être le pasteur de ses brebis. Il décide de changer de vie et de devenir vertueux.

La chronologie des faits devient ensuite difficile à établir, les dates s'embrouillent, tant Bluet reste obsédé par le comportement de sa fiancée : il passe son temps à étudier les faits et gestes de Lucrèce, car elle est pour lui l'incarnation de l'impudeur et de la lubricité féminines qui l'obsèdent depuis l'enfance, un mystère qu'il essaie d'élucider et sur lequel il bute sans cesse. Il lutte de toutes ses forces contre les démons qui l'assaillent. À l'occasion d'un autre pèlerinage pieds nus à Notre-Dame de Myans, en été cette fois-ci, toujours depuis Montmélian, il médite sur le sort des humains en baisant les têtes de mort entassées près de l'église, se roule tout nu sur un lit d'orties pour échapper au péché de concupiscence. La méthode de saint Benoît ne suffisant pas, et bien qu'il revienne à Chambéry tout dolent, en désespoir de cause, il demande au chirurgien de l'émasculer[13]. Le médecin se contente de l'entailler, et Bluet guérit tant bien que mal. Malgré tous les efforts et les résolutions, la voluptueuse Lucrèce continue d'occuper ses pensées. Un jour que tous les princes de Savoie, de Bresse, du Bugey et du Valromey sont réunis à Saint-François de Chambéry, il l'observe, qui se pavane dans l'église en bavardant effrontément avec le palefrenier de son beau-frère M. de Beauséjour. C'en est trop pour Bluet qui dans le langage cru de son siècle, interpelle à forte voix M. de Jacob à propos de sa nièce[14]. Le scandale est énorme. M. de Jacob ordonne aussitôt de l'envoyer en prison. Bluet s'évade, demande pardon à Dieu. Lucrèce cependant s'en est allée à Annecy ("Nissy") avec le palefrenier[15] qui à son retour se vante à tous de sa bonne fortune. Cependant, Bluet n'est pas entièrement délivré. Pour punir la pécheresse, il lui vole des lettres et feint d'en lire (car il est analphabète) le vicieux contenu aux pélerins qui passent sur le grand chemin de Montmélian avant de les remettre discrètement en place.

Cet horrible péché de concupiscence qui le dévore, il croit devoir l'éviter aux autres. Le comte italien de Saint-Second amoureux de Louise de la Valdisère[16] lui demande d'arranger un rendez-vous pour lui. Bluet s'em-

(13) "Faites justice de mon courtaud qui veut faire la bête, pour trahir mon âme". Le médecin est soit Claude Le Lorrain, soit Brondel.

(14) "Dehors ! dehors ! car il doit point y avoir de bordeaux, ni de concubinerie, ni de ruffians dedans la maison de mon maître. Je ne suis point, ni serai de ma vie, sujet au cul de votre nièce, M. de Jacob !".

(15) Peut-être chez ce M. Migal dont Bluet parle ailleurs.

(16) Louise de La Valdisère, "demoiselle qui demeurait avec la marquise de La Chambre, fille de Mme de Tavannes".

presse de se faire prêter une chambre par le chirurgien de Chambéry et quand le comte tout enamouré entre nuitamment dans cette pièce, conduit par Bluet, pour y rencontrer sa belle Louise, Bluet ouvre devant lui deux coffres contenant deux anatomies préparées. Dans le plus pur style des méditations sur les vanités d'un monde appelé à passer, il donne alors au duc horrifié une leçon de sagesse devant les deux cadavres :

"Comte, laquelle veux-tu pour ta maîtresse ? (…) Voleur, massacreur de ma pauvre âme, voilà ce que tu deviendras, toi et moi ! Connais-tu point si c'est homme ou femme ?".

Saint-Second ulcéré reste quinze jours enfermé chez lui à remâcher sa rancune. Bluet ayant mis tout le monde au courant de l'aventure, le comte est devenu la risée de la cour. Il fait enfin saisir Bluet dans le but de le poignarder au bas du Verney. Bluet alors fait appel à Dieu, et sans doute vaincu par tant de candeur, le comte le relâche et lui pardonne, il l'emmène souper puis en fait son ami après lui avoir donné de l'argent. Une fois encore, Bluet l'a échappé belle.

Désormais il se rend régulièrement à la messe, fréquente les franciscains de Chambéry dont il apprécie la spiritualité, continue à jeûner et à prier pour se délivrer des mauvais esprits car des voix contraires l'assaillent : certaines lui conseillent la chasteté (comme une voix de saint François en personne), d'autres le mariage, qui l'apaiserait. Il a fabriqué pour ses dévotions une jolie chapelle miniature roulante en bois, dont le toit est couvert de zinc et nanti de cinq clochers pour rappeler les cinq plaies de Jésus-Christ. Les murs extérieurs de cette chapelle sont peints de douze cloches figurant les douze apôtres. Un prêtre peut même y célébrer la messe sur l'un des trois autels qu'elle contient, dédiés à la Sainte Trinité. Fournie en objets liturgiques précieux, en croix dorées, et en divers objets



La chapelle à roulettes construite par Bluet à Chambéry

de dévotion offerts par les Espagnols ou par ses amis, la chapelle ambulante peut être poussée sur ses quatre roues par un seul homme jusqu'à l'endroit que l'on veut. Bluet l'ayant entreposée sur les tribunes de l'église Saint-Antoine lors d'une de ses absences, elle est pillée en son absence et il n'en trouve plus à son retour que les murs de bois et douze croix à l'intérieur : tout le reste a été volé.

Autour de lui, on commence à murmurer. Beaucoup d'hypocrites lui font bonne mine mais se moquent de lui.

Que devenir ? En 1585, le pauvre Bluet retourne au pays de Gex. Il fait encore le voyage pieds nus et tête découverte, arrangue le peuple en prophétisant, lui recommandant de prier Dieu. Il organise une réunion publique à Mantigny devant le principal seigneur du pays "vu que le temps approchait où châteaux et maisons du pays seraient brûlés, les habitants passés au fil de l'épée". Ses parents, désespérés à sa vue, vont trouver le pasteur pour savoir ce que leur fils a dans le cerveau. Celui-ci répond qu'il faut lui tirer du sang. Bluet cependant part en pèlerinage à Saint-Claude et prend une décision. Il retournera à Montmélian. Si l'on veut encore de lui à la forteresse, il y restera en dépit du scandale de Lucrère et de l'aventure de Mademoiselle de La Place qui ont sans doute été rapportés au duc de Savoie[17].

Il y est repris. Désormais Bluet est régulièrement gratifié de visions, rêves prémonitoires presque quotidiens. De ces visions, il nous a laissé de nombreuses descriptions. Un jour, il voit un personnage sortant du ciel, qu'il retrouve au Prieuré d'Arbin, puis c'est un diable en forme de cheval qui se présente à lui, le personnage céleste revient alors, lui montrant ses reins abîmés par la croix et il reconnaît en lui le Christ. Dès lors, il prie au pied de toutes les croix des chemins.

Au château de Montmélian le 19 novembre 1586, il voit un ange biface priant Dieu tourné vers la cheminée d'un côté, le regardant d'un visage flamboyant de l'autre. L'être céleste s'évanouit aussitôt. Le 1[er] mai 1588, Bluet fait un rêve où il voit le duc de Savoie en compagnie d'Henri IV à Paris. Il raconte le rêve au duc en se promenant avec lui à Chambéry, du pré Colombier jusqu'à la porte du Reclus. Son esprit visionnaire s'allie désormais à un incontestable sens pratique : il fait écrire ses visions dans un livre qu'il a toujours sur lui, choisissant pour scribes et témoins des personnes de qualité afin que l'on ajoute foi à ses dires, les faisant parapher et dater l'écrit du jour et parfois de l'heure même de sa vision. Parmi les signatures des témoins, y a celles du baron des Allymes, du duc de Nemours, et de nombreux princes et nobles de ses amis. Bluet devient

(17) "Je pris résolution que si le duc ne me voulait conserver et maintenir à son service, qu'il fallait qu'il me mariât à la fille du président Pobel". Il place toujours plus haut son idéal, Mlle de Pobel étant trop jeune et fille unique du président de la cour au Parlement de Chambéry, il agit une fois de plus de manière à ce que le mariage ne se fasse jamais.

célèbre pour ses prédictions. C'est ainsi qu'au moment du pillage du pays de Gex, lorsque les Espagnols atteignent le village d'Arbère, et qu'ils ligotent les parents de Bernard pour les tuer, ceux-là se réclament de leur fils, bon catholique, qui a construit le fort pour le duc de Savoie et a même élevé une croix. Les parents sont aussitôt déliés et les Espagnols préservent le village d'Arbère qui seul de toute la contrée échappe à la destruction. "Toutes les principales choses qui se faisaient, je les prédisais par le pouvoir et puissance que Dieu m'avait donnés".

Un peu plus tard, Bluet aborde le duc qu'il n'a pas vu depuis longtemps, et lui lance avec autorité :

— Monseigneur, que votre Altesse prenne courage ! Le fils de Dieu vous a donné des armoiries qui sont des plus belles et qui dureront jusqu'à la consommation du monde.

S'appuyant sur des exemples bibliques, Bluet lui promet la victoire puis lui demande raison et le prix de son travail du canon au château de Montmélian que le gouverneur ne lui a jamais payé. Bluet explique que cet argent est destiné à faire venir ses parents dans un lieu où s'exerce la religion catholique. Le duc promet de leur octroyer une pension si Bluet les fait venir[18] et de payer la somme due.

En cette fin de siècle menaçante pour la Savoie, les rêves prémonitoires et les visions de Bluet s'intensifient. En 1595, à Chambéry, il s'installe dans les grottes des Trois Marie comme en un ermitage, trace un petit chemin, établit une plate-forme qu'il entoure de murs, trouve là une source et des cristaux dans la roche. Les courtisans viennent lui rendre visite et le lieu devient but d'excursion. Il y prophétise. La veille de la saint André, il prédit la mort de son ami de Montmayeur, comte de Barbazan, qui se moque de lui. Un mois plus tard, celui-ci meurt brutalement. Les esprits en sont frappés.



En 1595, Bluet s'installe dans l'ermitage des Trois Marie.

(18) Sans doute cela se fait-il car le père de Bluet se trouve bientôt à Chambéry.



Portrait du Duc Charles-Emmanuel I^er^,
Musée Jacquemart-André, abbaye de Chaalis.

En juillet 1597, le duc de Savoie passe l'Isère et vient en Savoie, il séjourne à Saint-Pierre d'Albigny où il plante son camp face à celui de Lesdiguières qui vient de prendre la Maurienne. Le duc fait construire le fort Saint-Barthélemy à Barraux et Bluet vient lui apporter "un bâton royal", une canne qu'il a sculptée du Mystère de la Passion et de la Lapidation des apôtres : ému, le duc lui met "la main sur l'épaule, me faisant grande caresse, recevant mon présent avec grand contentement" et le charge de fabriquer deux plans-reliefs du fort de Barraux qu'il veut montrer à l'infante et au roi d'Espagne. Toujours aussi habile[19], Bluet s'exécute. "Je fis la forteresse et toutes les avenues de l'armée, toutes les approches, toutes les cavaleries, le tout représenté dans son vrai naturel ; et ne leur manquait que la parole, tant bêtes raisonnables qu'irraisonnables". Mais l'infante Catherine Michele ne voit pas les plans-reliefs. Elle meurt en couches au mois de novembre 1597. Ce n'est que le début d'une série de désastres pour Charles-Emmanuel Ier qui garde auprès de lui Bluet : il le distrait de ses soucis. L'ayant entendu nommer les comtes de Montmayeur par des surnoms de fantaisie[20], il lui ordonne de lui donner aussitôt un nom, pour lui et pour toute sa noblesse. Bluet nomme désormais le duc "roi David", puisqu'il combat le "Goliath" qu'est Lesdiguières. Dames et messieurs de la cour de Savoie s'empressent pour recevoir leurs nouveaux noms, en entendre l'explication cachée et l'étymologie étrange. Si l'on en croit le témoignage de Bluet, et bien qu'on soit en temps de peste, il semble que l'on songe alors bien plus à danser et à se distraire à Chambéry qu'à se préparer à la guerre : les soldats s'amusent à faire des saluts aux dames en brûlant leurs munitions de guerre. Un jour, le duc emmène Bluet tout en haut de la tour du château de Chambéry et lui demande ce qui va se passer pour la ville : "je lui dis que Chambéry courait fortune et tomberait entre les mains du roi de France. Alors il se sépare de moi, je descends, je trouve deux hommes qui étaient masqués qui me battaient bien, et ma chair était toute noire, je fléchis les genoux sur le plancher… devant un crucifix… et leur donna plus de commodité de frapper je me mis tout en chemise et dedans un mois suivant la vision a eu ses effets, M. de Lesdiguières tenait les Echelles pour le roi de France où le seigneur de Belley était gouverneur la trahison se vint à découvrir, il y eut quelques-uns qui furent décapités…".

Le nouveau prophète annonce l'issue désastreuse de la bataille de Pontcharra pour les Savoyards et les Espagnols placés sous le commandement d'Olivares (qu'il appelle "don Olivero"), pourtant en surnombre face à "Goliath", après avoir vu un dragon qui mange la croix blanche, tandis que tout s'obscurcit : il fait noter sa prédiction dans son livre de la main du comte de Châteauneuf d'Urfé, mais cela n'est pas du tout du goût de

(19) Il construit aussi en deux semaines un beau carrosse " à la mode de Milan" pour Jean de Mandoche.
(20) "Marquio", "le Midi", "Balthazar" (mort en 1595) et Jacques dit "l'Occident".

Charles-Emmanuel. Celui-ci veut bien écouter les prophéties tant qu'elles lui sont favorables, mais dès qu'elles démoralisent les troupes, il fait battre Bluet qui a trop d'ascendant sur les superstitieux Espagnols. "Vous verrez les terres du Roy de France jusques aux portes de Montmélian", continue-t-il à clamer. Trois jours plus tard, "la terre était toute sanglante et couverte de corps morts".

Le duc de Savoie se transporte avec son armée à Sainte-Hélène du Lac pour trois ou quatre jours. L'ambiance est morose, car le duc estime que Philippe, son "frère donné" est "cause de la ruine totale de son armée à cause de la querelle qu'il avait avec M. de Créqui, beau-fils de Lesdiguières[21]". Au bout de trois ou quatre jours, le duc et son armée quittent Sainte-Hélène et passent l'Isère. Bluet désolé voit les troupes de Lesdiguières incendier les champs et les maisons de Sainte-Hélène. En bon paysan il s'étonne que les troupes françaises soient nourries de pain venu de Lyon qui moisit en route quand, se rendant à l'Arve, ces mêmes troupes brûlent les blés mûrs et les moulins, ayant sous la main de quoi faire du pain frais. L'absurdité de la guerre le frappe, ainsi que celle de la haine et des dissensions, qu'il ne peut souffrir.

Bluet veut se rendre à Lyon pour voir son cher ami le duc de Nemours, mais le duc de Savoie jaloux refuse. "Vous êtes bien avec moi. Vous entrez en ma chambre quand vous voulez". Bluet s'y rend cependant, et le duc de Nemours lui réclame une prédiction. Bluet ouvre son livre, le duc y écrit et paraphe le présage de Bluet : la vision d'un cercle avec beaucoup de peuple à genoux que Bluet a interprété comme la prise de Vienne sans dommage. M. de Mézière signe à son tour. Le duc de Nemours lui demande d'interpréter des signes étranges, et lui donne douze ducats avec lesquels Bluet s'habille à Chambéry "depuis les pieds jusqu'à la tête, tout de frise noire, et les dames me demandaient qui m'avait donné cet habit, je leur dis que c'était le duc de Nemours, la fleur de mes amis…[22]". La dernière vision que Bluet a à propos de cette fleur de ses amis, c'est celle d'un oiseau dans une cage qui mange de la graine empoisonnée. Il fait consigner et parapher sa vision dans son livre par son ami le prince de Brandy, Jacques de Montmayeur.

BLUET EN PIÉMONT : TURIN, MILAN, ASTI

Bien que Bluet ait l'intention de se rendre à Bourg en Bresse avec Jean de Mandoche, Charles Emmanuel décide de l'emmener avec lui en

(21) Dom Philippe se fait tuer en duel par Créqui, après quelques dérobades, le 1er juin 1599.
(22) Livre 49.

Piémont. Il pousse jusqu'à Milan où la cour espagnole l'admet comme un prophète et un proche du duc. Ébloui, il entre "fort privément en la chambre de la reine d'Espagne et en la chambre de l'archiduc[23] et de tous les principaux de Milan, tellement que j'ai reçu d'eux, dans un mois, pour le moins quinze cents écus, savoir : en bagues, en joyaux, en chaînes d'or et en habits. Je me tenais le plus souvent en la chambre de la reine d'Espagne et encore que le connétable de Castille fît venir tout le conseil, il ne me faisait point sortir. J'ai aussi à me louer du roi du Levant, car j'en ai reçu de grandes courtoisies et belles commodités, comme aussi de M. le comte Renat-Valromey, roi des Ondes, lequel me fit harnacher mon cheval tout en broderies".

Tant de richesses et de gloire le font à nouveau entrer en des tentations auxquelles il succombe si l'on en croit sa tardive confession. Il est difficile de résister au genre de vie de tous ceux qui l'entourent[24]. Il imagine alors, pour se détourner du péché de la chair, de se faire fabriquer un canon de fer à l'intérieur doublé de pointes qu'il porte pour se maintenir dans la pureté. Il retrouve à Alessandria "don Olivero" qui est devenu gouverneur de la ville après le désastre de Pontcharra. Ancien lieutenant de l'armée pour le roi d'Espagne en Savoie, il apprécie Bluet dont les prophéties étaient justes (quoique à son désavantage, précise Bluet). Il voudrait l'engager au service de la reine d'Espagne et de l'archiduc d'Autriche. Bluet refuse, objectant "qu'il me fâchait de laisser le roi David, encore qu'il m'eût beaucoup tourmenté". Don Olivero touché par tant de fidélité lui donne de l'argent et une escorte de cinq hommes pour le ramener dans la terre du duc de Savoie.

Durant le Carême, Bluet entre dans la ville d'Asti, dont la noblesse l'accueille aimablement, le couvre de cadeaux et de beaux habits. Quand commence la semaine sainte, superbement vêtu de velours brodé d'or et doublé de toile d'argent, paré de bijoux d'or, de perles et pierreries, il va fièrement rendre visite au duc de Savoie qui se trouve si content de le revoir qu'il veut lui faire lui-même la barbe et lui présente ses enfants. Etranges relations entre ce duc et Bluet ! Puis "le roi David" va faire ses Pâques aux Capucines à Turin, le bagage de Bluet étant dans son propre carrosse. À Turin, passant du château du Valentin à celui de Mirefleur célèbre pour ses splendides jardins ou encore à celui d' "Avillane" (Avigliana), Bluet est à nouveau pris dans les rêts des courtisans qui s'amusent à lui présenter une merveilleuse jeune fille, Argentine Provane, la fille du grand chancelier : "et comme je la vis je pensai n'en avoir jamais vu une plus belle au monde ; et ils me firent dîner et asseoir auprès de la dadite demoiselle.

---

(23) Il s'agit de l'archiduc Albert de Habsbourg qui a épousé sa cousine Isabelle d'Espagne fille de Philippe II (le château de Thorens conserve un portrait d'elle en veuve, quand elle devient gouvernante des Pays-Bas).
(24) Particulièrement à l'issue d'un festin qu'il fait apprêter pour obtenir une dame. Mais il s'enfuit après avoir payé tout le monde, y compris l'entremetteur.



Argentine Provane, la plus belle demoiselle qui soit en Italie, de là les monts, la fiancée de Bluet et maîtresse de Charles-Emmanuel Ier.

Alors on me commença à dire qu'il fallait qu'elle fût ma maîtresse ; je réponds que je ne méritais pas tant seulement de la regarder". Dames et demoiselles sont de mèche avec le duc, pour se jouer de lui, et insistent[25]. Bluet se croit "si favori et heureux de la grâce que Dieu me faisait, que je ne pouvais espérer au monde de plus grand contentement que d'avoir une si belle et si honnête femme, si bien nourrie et si bien apprise, sortie de bon père et de bonne mère, des gens de qualité et réputation, frère et sœur craignant Dieu". Le duc fait alors confectionner un équipage de taffetas bleu céleste à ses couleurs avec des passements d'argent aux couleurs d'Argentine. Il a ses propres laquais ainsi vêtus, chevaux et mulets sont harnachés de même, avec des franges et des panaches. Et bien que "le monde murmurait fort que le roi couchait avec madite maîtresse" raconte l'innocent Bluet, il ne veut y croire[26]. Argentine est "la plus belle demoiselle qui soit en Italie, de là les monts". C'est dire sa splendeur. Jusqu'à la fin de sa vie Bluet reste persuadé qu'elle "eût été ma femme si je ne fusse demeuré en France[27]".

(25) Il dit à Bluet qu'il a déjà été "favori et honoré des plus belles demoiselles de ses sujettes et que j'avais été servi par des fort belles mains".

(26) Argentine Provane donnera un fils à Charles Emmanuel Ier en 1606 : Félix. Elle est mentionnée à plusieurs reprises dans les petits livres de Bluet (livres 59 et 66 avec un portrait, 84) et reste incontestablement son grand amour.

(27) Argentine reste au firmament des beautés que Bluet a cru pouvoir épouser, beautés qu'il estime au nombre de douze, autant que de mois dans l'année, et dont le rang social est de plus en plus élevé.

Alors qu'il est la risée de toute la cour et trahi de ceux qu'il croit ses amis, Bluet passe en Piémont les plus belles années de sa vie. Il se les remémore douloureusement plus tard, dans sa misère, le duc n'ayant jamais été aussi affectueux : "J'entrais en son cabinet secret à toutes les heures que bon me semblait ; au château de Turin je dormais en sa chambre auprès de son lit. Mes chevaux et mulets étaient bardés de bleu céleste ; et mes laquais et mes estaffiers étaient acoutrés tous de bleu céleste. Quand je changeais de chemise, le duc de Savoie me donnait ses chemises ; il me donnait même ses mouchoirs. Même il me faisait accoutrer de ses habits tout chamarrés de passements d'or. Je me peux vanter aussi que le duc même n'avait pas un écuyer-tranchant comme moi, puisqu'il me faisait l'honneur de couper mes morceaux et qu'il n'avait point de grand prince souverain qui fût son écuyer".

Bluet prie matin et soir devant Charles-Emmanuel qui le sert lui-même, lui donne son portrait sculpté et celui de son fils. La joie de cette intimité est de courte durée. Elle s'accompagne de cruelles persécutions chaque fois que les prédictions de Bluet ne vont pas dans le sens souhaité par son maître : un jour, le duc fait monter Bluet dans un arbre puis fait couper celui-ci à l'issue de la prédiction, et quand Bluet en descend au plus vite, les gens du duc le lapident "tellement qu'enfin je me recommandai à Dieu, lequel me sauva". Les courtisans désœuvrés imitent leur maître, le violentent, lui volent ses bagues, lui coupent la barbe, le battent, puis lui donnent de l'argent[28]. C'est un étrange visage qu'offre Charles Emmanuel Ier à travers les sobres récits de Bluet, qui n'en conserve aucune rancune. À l'issue d'une chasse, il fait attacher les bois du cerf sur la tête de Bluet, devant toute la noblesse. Mais Bluet n'est pas si bête qu'il ne sache ce que cela signifie, et donnant un grand coup de ces bois contre la tête de celui qui les lui attache, il lui fait une réponse déconcertante dans son langage habituel assortie de cette conclusion : "porte toi-même les cornes que tu veux me faire porter". Alors Charles-Emmanuel se met en colère : "Vous avez grandement offensé des gens d'honneur !". Il s'agit bien de faire sentir à Bluet qu'il n'est en aucun cas du rang de ceux qui le persécutent. Mais Bluet a déjà répondu : "Celui qui se sentira galeux, qu'il se gratte !". De fureur, le roi fait chercher toutes les belles bagues que Bluet avait reçues à Milan et les jette en riant devant les laquais dans le jardin de Turin. Bluet essaie de les récupérer mais en perd plusieurs. Qui des deux est le plus fou ? La cruauté de Charles Emmanuel lui fait imaginer de lier son pauvre domestique sur un cheval, la tête en bas, "comme on lie un sac de blé sur un âne". "Puis il faisait aller ledit cheval à courbettes, et tout le ventre me venait dans la gorge, parce que j'étais couché sur mon ventre au travers dudit cheval, et même le sang me sortait par la bouche, par le nez et par

(28) À la chasse, M. de Trois-Serve (sic) le fait monter sur un cheval avec lui, lui pique les jambes avec ses éperons et le lâche parmi les sangliers.

les oreilles". Une autre fois, il le fait attacher par les jambes et les bras par son valet de chambre Compois et ordonne de le plonger dans l'eau où, dit-il "je gargotais". À plusieurs reprises, il lui applique de la cire d'Espagne brûlante sur le visage et s'amuse sadiquement à le marquer de son cachet, ou bien il prend des charbons ardents et tente de les lui faire "avaler comme pilules, avec une cuillère d'argent", ou encore il ne trouve rien de plus drôle que lui découper la peau du visage avec la pointe de son épée. Un portrait de Bluet montre les entailles qu'il garde au visage. Bluet demande bien par lettre au confesseur du duc, le père Julio, d'intervenir, hélas sans résultat. À l'issue de ces tortures, le duc demande toujours à Bluet de lui prédire quelque chose, qui aille dans son sens, bien évidemment. Peine perdue. Bluet ne voit que l'échec futur du duc face à la France[29]. Le peureux enfant d'Arbère qui se croit prophète a suffisamment de courage maintenant pour tenir tête à son bourreau et lui citer l'épisode biblique de l'ânesse de Balaam : la pauvre bête voit l'Ange de Dieu, mais Balaam le prophète, la pique et la torture, ne voulant la croire. Bluet n'a plus peur et ne cherche plus à se venger : sa douceur et sa détermination activent d'autant plus le sadisme de ceux qui l'entourent. "Roi David, ajoute-t-il humblement, je confesse que je suis votre âne. Qu'est-ce que je vous ai fait pour que vous me tourmentiez ? Mais le grand Dieu de là-haut en fera la vengeance[30]". Cependant, il est fatigué de souffrir, et envisage de quitter le duc. Furieux, celui-ci fait détruire son équipage. Il exige de l'emmener avec lui à Paris où il doit rencontrer Henri IV que Bluet surnomme "le grand Théodose" afin de négocier la conservation du marquisat de Saluces. Bluet obtempère, prend congé de la belle Argentine, mais il n'a de ce voyage que mauvais pressentiments.

BLUET A PARIS

Le 13 septembre 1599 Bluet entre avec l'équipage du duc de Savoie au château de Fontainebleau, parti de Savoie "à la saison où les griottes sont encore bonnes". On connaît ces quelques mois passés à Paris par Charles-Emmanuel dans une grave indécision qui va coûter cher à son pays. Avec le duc, Bluet est reçu chez les grands : le 28 décembre, il est chez la

---

(29) Au château du Valentin, par exemple, il a la vision du roi Henri IV cassant la muraille à coups de marteau pour entrer dans une chambre.

(30) Même leçon au duc quand celui-ci le somme à Avigliana de donner aux pauvres tout l'argent qu'il a reçu à Milan. Bluet ne l'entend pas de cette oreille, il veut donner cet argent à son père "qui est pauvre et qui n'a rien ; c'est pourquoi je désirerais de lui donner quelque commodité". Le duc insistant, Bluet lui tient tête : "dernièrement vous jouâtes tant de mille écus que vous perdîtes. Que ne les donnâtes-vous aux pauvres ? Considérez, je vous prie, que partout où vous passez, vous dites que vous voulez faire bâtir des beaux châteaux ; mais vous, bâtissez au ciel, et conservez ceux que vous avez !" La punition n'attend pas, Bluet est emmené dans une cuve sous la fenêtre même d'Argentine et battu.

duchesse de Bouillon-Lamarck, début janvier chez le comte de La Forest qui loge à la porte de Saint-Germain des Prés, puis il est hébergé dans le splendide hôtel des Zamet, les richissimes banquiers d'Henri IV, qui se prennent d'affection pour lui. Durant cette fin de siècle, les prophéties vont bon train. Et Bluet est tout à son aise, annonçant franchement l'avantage du roi Henri IV, le grand Théodose, sur Charles-Emmanuel, le roi David. "que le gros oiseau plumerait le petit".

Sébastien Zamet, que Bluet nomme "le Grand Abraham père de famille de toutes les Europe, riche de 2 millions d'or" prépare le Traité de Paris que signe Charles-Emmanuel le 27 février 1600. Quand le roi David veut le remmener avec lui, Bluet refuse de le suivre, même sous les menaces. Il a trop souffert de ses courtisans. Pour lui, ce sont des serpents qui entourent le duc et ne lui donnent que de mauvais conseils. Charles-Emmanuel le laisse à Paris et repart mécontent.

Bluet a reçu une pension de cent écus d'Henri IV et pour l'heure, vit assez agréablement, dans une maison de la rue Saint-Martin. Pour améliorer son ordinaire, il courtise les grands, fréquente la maîtresse en titre d'Henri IV, les princes du sang, dîne et soupe chez eux quand il veut, dort dans la chambre du fils des Zamet avec lesquels il est devenu intime, et comme il l'avait fait à Chambéry et à Turin, poursuit son activité prophétique qui amuse les dames. Il prévoit les mariages, distribue des noms de fantaisie et reçoit en retour cadeaux et gratifications. Parmi ses bienfaiteurs, se trouvent la princesse piémontaise de Conti-Montafié, future comtesse de Soissons, la princesse de Bouillon, les Guise. Venu comme prophète officiel du duc de Savoie, il est reçu chez le roi et par Marie de Médicis. Imitant Charles-Emmanuel qui avait apporté pour ses négociations des présents pour se gagner les faveurs de ceux qu'il croyait influents, il fait enluminer des livres, fabriquer des objets par les meilleurs artisans de Paris, croyant par ces cadeaux recevoir des faveurs en retour et s'attirer la protection des grands personnages à qui il les offre. Cela lui coûte cher. Il se fait à plusieurs reprises voler et gruger par ses domestiques. L'argent commençant à manquer, il a alors l'idée de dicter ses pensées, souvenirs et prophéties à un secrétaire et se met en tête de les faire imprimer. La vente de ces livres, pense-t-il, lui rapportera de l'argent. Ses deux premiers opuscules paraissent au mois de mai 1600. Bluet s'applique à cette édition qui va compter 180 numéros jusqu'en 1606 et va l'occuper entièrement[31]. Les opuscules paraissent sans nom d'imprimeur, souvent sans date et dans le désordre, les numéros ne se suivant pas et certains comprenant des réimpressions partielles. L'incohérence de cette publication provient bien sûr du cerveau dérangé de Bluet, mais aussi en grande partie du fait qu'étant analphabète, il travaille avec une mémoire parfois défaillante et ne peut

(31) Beaucoup de ces opuscules ayant disparu, il est difficile d'en connaître le nombre exact et les numéros étant sans suite, s'ils ont tous été imprimés.

contrôler ni son texte, ni l'emplacement des illustrations disposées au hasard par l'imprimeur. Les à peu-près de Bluet sont corrigés ou reproduits selon l'écoute des copistes et leur degré de culture. Les illustrations sont le plus souvent de vieilles gravures du siècle précédent, récupérées dans le fonds d'une officine de graveur ou bien des gravures "au kilomètre", reproduisant des portraits aux visages semblables, la légende seule différenciant la personne. De toutes petites vignettes rudimentaires évoquant la vie passée de Bluet semblent de sa main : il s'y montre en berger, entouré de ses moutons, de ses tambours d'enfant, de l'artillerie de Rumilly, de la chapelle à roulettes de Chambéry. D'autres gravures sont de Paul Détourné, quelques-unes étant d'excellente qualité. Chaque opuscule est couvert de papier d'une couleur particulière à laquelle il attribue des vertus symboliques. Certains d'entre eux, destinés à de grands personnages, sont reliés. Ils s'intitulent en vrac "livres d'oraisons", "de prophéties", "de songes", "de sentences sans réplique". Sept livres donnent la liste de ses bienfaiteurs et le compte de tout ce qu'il a reçu d'eux, écus, bagues, pourpoints, voire rames de papier, etc. Un "livre royal" contient une liste de célébrités du temps, un autre les discours et interprétations des noms et surnoms des demoiselles de la reine de France. Les opuscules sont dédiés à ses richissimes et nobles protecteurs, sans que ceux-là aient un rapport quelconque avec le contenu et l'on imagine qu'il a pu se brouiller avec certaines personnes, dédiant n'importe quoi à n'importe qui sans se soucier des conséquences de ses choix.



Bluet d'Arbère, comte de Permission, entouré de ses moutons et de ses instruments de sa Passion, surmonté de l'Esprit Saint et d'un ange à l'épée.
Vignette sans doute gravée par lui-même.

Ces livres, croit-il, ont une puissance magique car selon lui, ce qui est écrit se réalise et les images ont la même vertu. Il met ainsi des couronnes sur les "ressemblances" de ceux qui le paient, et des têtes de mort et corbeaux sur ceux qui ne le paient pas afin de leur porter malheur. Il dispose en vis à vis l'image de la princesse de Conti et celle du comte de Soissons afin que le livre se refermant, leurs deux images s'unissent et que la prophétie qu'il a faite de leur mariage se réalise malgré eux. Lui-même se fait représenter comme un prophète récapitulant tout ce qu'il a vécu comme autant de signes de son élection[32]. Il s'est autoproclamé comte de Permission dans sa langue patoisante, un à peu près pour la seule terre qu'il possède, la Terre Promise, c'est-à-dire "Permise".

À partir de son 72ème livre, il raconte sa vie en feuilleton et de manière assez suivie. Il a aussi l'idée de produire ce qu'il appelle de "gros livres", compilations de ses publications. Pour l'un d'entre eux, *L'intitulation et recueil de toutes les œuvres de Bluet d'Arbères comte de Permission chevalier des Ligues des treize cantons de Suisse*, il s'adresse au roi Henri IV en débutant par une longue harangue où il demande pardon à Dieu pour ses péchés sur un ton particulièrement doloriste[33].

Voyant fondre ses revenus, il se met à courir les subsides, d'autant qu'il veut produire un gros "Livre des Merveilles", puis il exige carrément de ceux à qui il a dédié ses livres qu'ils en paient le coût, bien que ses publications soient de son seul fait, et menace ceux qui refusent[34]. Ses propos désordonnés et ses harangues désobligeantes commencent à déplaire. On se lasse de ses fantaisies qui n'ont plus l'intérêt du nouveau.

Commençant à se sentir abandonné, Bluet avait déjà tenté de renouer avec Charles-Emmanuel dès le 20 novembre 1600, le priant afin qu'ils restent bons amis, mais après l'occupation de la Savoie par Henri IV, il est est difficile au duc de pardonner à Bluet qui l'a trahi en restant auprès du "grand Théodose".

---

(32) Bernard se fait représenter en gravure dans un médaillon ovale, entouré d'une couronne de laurier. Au-dessus de lui, la colombe du Saint-Esprit et au-dessus encore le Christ en croix, en bas, un crâne. De chaque côté de lui, dans le médaillon, un agneau. Aux 4 angles de son image, en haut, 2 personnages angéliques, l'un tenant une couronne à gauche, à droite avec une épée. En bas à gauche, son troupeau, en bas à droite, l'artillerie et le tambour.

(33) "Combien de fois ma puante bouche a été ouverte pour manger de bons morceaux, pour perdre ma pauvre âme, combien de fois mes yeux et mes oreilles ont vu et ouï choses qui étaient contre la volonté de la sacrée majesté pour faire périr ma pauvre âme ; maudite l'heure que jamais j'ai voulu consentir au péché, que je n'ai entrepris de me couper les pieds, briser les jambes, déraciner mon cœur infect, couper les mains, rompre les bras, disloquer les dents de la gorge, poinçonner ma langue, crever les yeux, avaler les oreilles, plutôt que de consentir jamais au péché ; faut-il pour mon iniquité et malheureuse vie que je perde la grâce d'un tel Dieu que vous êtes…".

(34) "ceux à qui seront dédiés ces livres, seront tenus de payer le coûtange des livres que je leur dédierai, à cause que je n'ai point de moyens. Tous ceux-là qui auront payé la dépense desdits livres auront la couronne d'un chapeau de triomphe au Livre des Merveilles sur les figures que je fais peindre ; et les méconnaissants qui n'auront payé les livres qui leur auront été dédiés, ils auront la tête de mort peinte dessus leur tête et les corbeaux qui la mangeront" (Livres 141 et 144).

Le 1er août 1603, dans une lettre de supplication, demande et doléance, écrite à Henri IV, Bluet sollicite une aide financière, et se souvient amèrement des libéralités du duc de Savoie, se plaignant qu'il "m'a fallu courtiser, le temps que j'ai été en France, pour m'entretenir[35]". Après tout, c'est un peu à cause du roi de France dont Bluet prédisait la victoire, qu'il a été disgracié. "Le cœur me fait bien mal, me voyant dans une misérable nécessité". Mais le roi Henri IV ne veut plus payer sa pension.

Ses visions et ses rêves le transportent alors de plus en plus souvent dans la pauvre maison de son enfance, ou bien auprès du gouverneur de Jacob et de son maître le duc de Savoie[36].

Bientôt repéré comme hérétique pour avoir écrit un livre de théologie achevé le jour de Noël 1604 : *Interprétations de la vie de Jésus-Christ*, le fol en Christ est de moins en moins toléré. La faculté de théologie de Paris fait brûler tous ses livres d'interprétations, s'élève contre la publication de son grand livre des Merveilles dont il attend beaucoup pour se renflouer et interdit aux imprimeurs de publier ses écrits.

Dans sa détresse, il tente encore de fonder un ordre payant (ce qui rappelle son activité d'enfant à Arbère), "l'ordre de l'Admiration du Grand Jugement de Dieu", sans succès. Le pauvre hère se met alors à vendre aux passants, sur le Pont Neuf, les opuscules qui lui restent. Il porte un petit panier d'osier suspendu à son cou où sont déposées ses œuvres. Il est toujours vêtu de satin et d'or, mais ses beaux habits ne sont plus que lambeaux. Il prophétise en regardant la Seine qui charrie des immondices. C'est là que Pierre de L'Estoile le rencontre en 1603. Bluet n'est pour lui qu ' "un fol courant les rues" comme il y en a tant à Paris, accompagné d'autres fous de son espèce. On imagine que les prophéties se vendent encore assez bien en ce début de siècle, mais il lui est impossible d'écouler un tirage de 2000 exemplaires. De lassitude ou de dépit, il distribue alors ses livres gratuitement. Qu'en font les passants ? Les jettent-ils dans la Seine ou bien s'en servent-ils pour allumer le feu ?

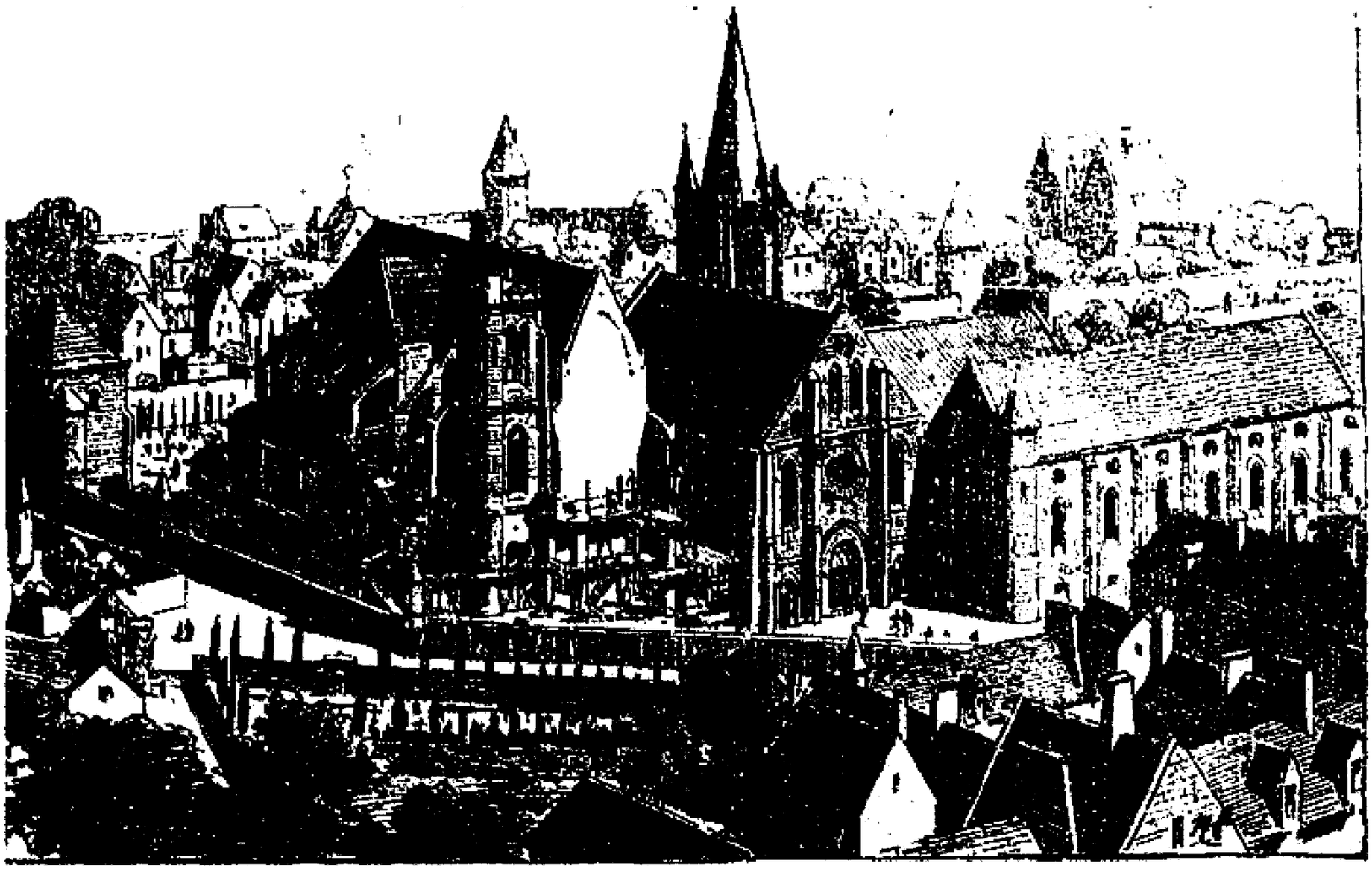
Dans les rarissimes exemplaires qui sont parvenus jusqu'à nous, et qui désormais sont solennellement confiés au lecteur sur un coussin de velours par un conservateur des livres précieux, on observe que le ton de "Bluet Darberon, comte de Permission, chevalier des ligues des douze cantons suisses", change progressivement. Du ton mondain de courtisan de ses débuts à Paris il est passé à celui de prophète, tâchant d' "émouvoir les cœurs endurcis à bien faire, et vivre en la crainte de Dieu[37]". Le comte de Permission qui ne règne que sur sa terre promise prône la tolérance

---

(35) "Le courtisement que je fais aux autres, je veux le faire à vous tout seul. Je ne suis point demeuré en votre France pour y faire des piperies et je n'y suis point venu pour avoir fait des friponneries où j'étais. J'y suis venu avec un bel équipage, bien accompagné d'un Charles-Emmanuel, duc de Savoie ; et pour avoir prédit ce qui s'est réalisé à votre avantage, j'ai été disgracié".
(36) significatif est le livret du 26 juin 1604 (N°104) où Bluet rabâche ce qui l'a marqué durant son enfance.
(37) Livre 108.

entre les deux religions. Il ne pense plus qu'à prier et à fréquenter églises et chapelles, l'ermitage du Mont-Valérien, l'abbaye Saint-Germain des Prés. Ses sévères admonestations prophétiques n'intéressent pas l'ingrat peuple de Paris, encore moins ses anciens amis. Renonçant peu à peu à tout ce qu'il a aimé : la fréquentation des grands, le luxe et les belles choses, Bluet revient à sa pauvreté initiale. Il a quitté le satin pour une robe de bure ou une simple chemise, et porte parfois une croix sur les épaules.

Quand la peste se déclare à Paris en 1606, il est prêt : entré en incessantes prières, il se met à jeûner, se donne la discipline quand il ne prêche pas, demi-nu, la conversion et la paix. Du Pont Neuf, il s'est rendu jusqu'à la montagne Sainte-Geneviève. Là-haut, il lui semble parfois être revenu dans son pauvre village d'Arbère tandis qu'il se prépare à la mort, redevenu l'innocent berger qui priait Dieu au milieu de ses brebis. En des visions apocalyptiques, les montagnes du Chablais lui apparaissent, étincelant comme des diamants et des pierres précieuses au-dessus du Léman transformé en lac de sang. C'est entre les tombes du grand cimetière Saint-Étienne qu'on le retrouve un jour mort d'épuisement. Ayant achevé sa vie déchirée, fidèle à Dieu, demi-saint, demi-hérétique, abandonné et méprisé de tous, Bernard Bluet avait accompli jusqu'au bout et de toutes ses forces sa mystérieuse et douloureuse vocation de prophète.



L'Eglise Saint-Etienne du Mont et le cimetière où Bluet prêcha et mourut.

Sainte-Beuve et Saint François de Sales

Ma communication est intitulée "Sainte-Beuve et saint François de Sales".

Je ne ferai pas à des Savoyards l'injure de leur évoquer la personnalité de saint François de Sales.

Mais qui était Sainte-Beuve ? Il n'est peut-être pas inutile de le rappeler.

Certes, tout le monde sait – sauf le candidat au Baccalauréat que brocarde une anecdote (vraie ou fausse) circulant dans le milieu professoral, candidat qui avait terminé – conclusion malencontreuse ! – un excellent commentaire d'une pensée de Sainte-Beuve par la phrase saugrenue : "La sainte avait raison" ! ; tout le monde sait, dis-je, qu'il ne s'agit pas d'une sainte de l'Église catholique. Mais peut-être ne sait-on pas exactement qui il était.

Charles Augustin Sainte-Beuve est né fin décembre 1804 à Boulogne-sur-Mer (dans le Pas de Calais), six semaines après la mort de son père.

Il a fait de solides études secondaires à Boulogne puis à Paris. Rapidement il abandonnera l'École de Médecine et les cours du célèbre chirurgien Guillaume Dupuytren (qui l'intéressaient cependant) ainsi que l'Externat de l'Hôpital Saint-Louis pour collaborer, avec des articles littéraires, à des périodiques réputés.

Nous retiendrons en particulier ses contributions à *La Revue des Deux Mondes* dirigée par le Savoyard François Buloz. "Sainte-Beuve et François Buloz", voilà un autre sujet possible de recherches…

En 1837 il partit pour la Suisse, à Lausanne. Il raconte lui-même : "(...) méditant depuis bien du temps déjà un livre sur Port-Royal, j'allai en Suisse, à Lausanne, l'exécuter sous forme de cours et de leçons, dans l'Académie ou petite université du Canton" (*Souvenirs et Indiscrétions* p. 50). Son ami lausannois Juste Olivier le prévient : "On espère beaucoup dans le public que le cours sera rendu accessible aux dames : il faudra (...) que M. Sainte-Beuve en passe par là" (*Correspondance inédite*... p. 437).

Charles-Jean-Baptiste Jacquot dit Eugène de Mirecourt prétend à propos de cette série de conférences. "Nous avons connu plusieurs personnes qui en suivaient régulièrement toutes les séances. Elles nous certifient que les Suisses y dormaient comme des bienheureux" (Sainte-Beuve p. 44). Nous reviendrons sur ce travail (*Port-Royal*) qui – quoi qu'ait l'air de suggérer le pamphlétaire – est admirable et qui a été publié en 3 volumes dans "La bibliothèque de la Pléiade" (NRF).

Grâce à l'archéologue, écrivain et bibliothécaire Jules Cousin, il fut nommé conservateur à la bibliothèque Mazarine à Paris.

En 1844, il est élu à l'Académie Française, au fauteuil du poète Casimir Delavigne. Ce Delavigne est l'auteur, entre autres, d'une tragédie intitulée *Le Paria* dont l'idée lui avait été inspirée par *Le Lépreux de la Vallée d'Aoste* de Xavier de Maistre. Sainte-Beuve est reçu à l'Académie Française par Victor Hugo. Il collaborait alors de façon anonyme à la *Revue Suisse* dirigée par son ami Juste Olivier. Ses articles s'intitulaient "Chroniques parisiennes". L'une d'entre elles traite de la "Réception de M. Sainte-Beuve à l'Académie Française". On y apprend que Sainte-Beuve a parlé "adroitement", "avec relief, avec émotion", avec "facilité et aisance". On n'est jamais si bien servi que par soi-même !

En 1848, il fait à Liège un cours d'où il tirera plus tard son ouvrage sur *Chateaubriand et son groupe littéraire*.

Pour 1854, écoutons-le : "Nommé par M. Fortoul (= le ministre de l'Instruction publique) en 1854 professeur de Poésie Latine au Collège de France en remplacement de M. Tissot, je n'y pus faire que deux leçons, ayant été empêché par une sorte d'émeute, née des passions et préventions politiques". Et sur le même sujet écoutons aussi cette mauvaise langue qui avait l'habitude de signer ses libelles Eugène de Mirecourt : "Vingt fois il cherche à dominer le tumulte, et vingt fois d'épouvantables clameurs le contraignent au silence. Il finit par se retirer, en levant les mains et en prenant le ciel à témoin de l'injustice des hommes". Il y en a cinq pages sur ce ton.

Et Sainte-Beuve continue : "Nommé, en dédommagement, maître de conférences à l'École Normale par M. Rouland (= Gustave Rouland, successeur de Fourtoul comme ministre de l'Instruction Publique et des Cultes), en 1857, j'y ai professé pendant quatre années" (in *Ma biographie*).

Il fut nommé sénateur par l'Empereur en 1865. On raconte le fou-rire qui secoua les parlementaires lorsque, un jour, le baron Charles Dupin, venu prendre la parole après lui, s'empara, pour s'en essuyer le front, comme il l'aurait fait du premier mouchoir venu qui lui serait tombé sous la main, de la célèbre, de la légendaire calotte de velours noir dont Sainte-Beuve protégeait sa calvitie des courants d'air, et qu'il avait oubliée ce jour-là à la tribune du Sénat.

Charles Augustin Sainte-Beuve est mort le 13 octobre 1869 à Paris, à près de soixante-cinq ans. Plusieurs milliers de personnes, artistes, écrivains, scientifiques, juristes, politiques, étudiants, ouvriers, de toutes opinions se côtoyaient à son enterrement (enterrement civil et sans discours, selon ses dernières volontés).

Il avait été – ou du moins il a, de façon très inélégante, prétendu, dans son *Livre d'Amour*, l'avoir été – l'amant d'Adèle Hugo, la femme de l'illustre Victor. Il était, a-t-on pu écrire, "dominé éternellement (...) par le désir de passer pour être aimé des femmes (...). Il n'eut pas d'ami, obscur

ou glorieux, dont il ne courtisât la femme. On peut dire que c'était sa conception de l'amitié" (Faguet).

Les palinodies qui ont jalonné sa vie politique ne sont pas non plus toujours à son honneur.

Donc, quoi qu'en ait dit Jules Philippe en l'hommage que dans *La Revue Savoisienne* 1869 il a rendu à Sainte-Beuve à l'occasion de sa mort, nous ne nous extasierons pas sur "les qualités de cœur" et les "grandes qualités sociales" qu'il lui reconnaît.

On aurait plutôt tendance à penser de lui ce qu'il a dit lui-même du comte de Clermont (le héros d'une de ses œuvres) : "(...) il n'offre qu'un intérêt assez médiocre comme individu".

C'est peut-être le moment de rappeler que Jean d'Ormesson, dans *Odeur du Temps*, en un chapitre intitulé "Sainte-Beuve va aux femmes", écrit : "Je ne suis pas sûr que le personnage soit tout à fait sympathique". Puis il commente : "L'auteur des *Lundis* et de *Port-Royal* a quelque chose d'envieux, de fielleux – Sainte-Bave, disait Hugo".

Bref, ce qu'on admire chez Sainte-Beuve, ce n'est pas l'homme, c'est l'écrivain, le romancier, le poète, le moraliste et surtout le critique littéraire[1].

Le romancier

De son roman *Volupté*, qu'il est intéressant de comparer au *Lys dans la vallée* de Balzac, le professeur Yves Le Hir (dont je fus l'étudiante et dont je salue la mémoire en vous renvoyant à son article "Sur un manuscrit d'Alphonse Delbène" paru dans *La Revue Savoisienne* 1992) a pu dire : "Véritablement, nous avons affaire à une prose d'art parée de prestiges poétiques". Henry Bordeaux voit l'héroïne de *Volupté* (M^me^ de Couaën) comme une émule de l'Elvire de Lamartine, de même que la Mme de Mortsauf du *Lys dans la Vallée* de Balzac ou M^me^ de Nièvres dans le *Dominique* de Fromentin (H. BORDEAUX *Au Pays des amours de Lamartine*, Grenoble, Rey, 1921 p. 83-84).

Quant à la comtesse d'Agoult (la compagne de Litz), elle rangeait "*Volupté* parmi les livres qui façonnèrent sa sensibilité" (J. VIER).

Le poète

Outre son *Livre d'Amour* déjà cité, feuilletons les poèmes publiés sous un nom d'emprunt : Joseph Delorme.

Nous y trouverons une poésie d'un romantisme élégant. Notons que sans vergogne Sainte-Beuve a publié un compte rendu – élogieux, bien sûr – des poésies de Joseph Delorme ! Encore une fois, on n'est jamais si bien servi que par soi-même...

---

(1) Nous ne suivrons pas Eugène de Mirecourt qui prétend que "Sainte-Beuve comme prosateur est rétréci dans ses allures ; comme poète, il n'a point d'ailes" (p. 48), ni Balzac qui se moque de son style "macaronique" (in *Un prince de la bohème*).

Feuilletons aussi *Les Consolations* où nous lirons de très beaux vers comme celui-ci :

"Ainsi de rêve en rêve et sans suite je vais"
(À mon ami Victor Pavie)

et les *Pensées d'août*, en particulier ses à-la-manière-de Wordsworth, ou l'épître intitulée "La Fontaine de Boileau".

Le moraliste

Sainte-Beuve, écrit Victor Giraud dans *La Revue des deux Mondes* du 15 décembre 1925, "s'est fait une place, qui n'est pas inglorieuse, parmi les «moralistes français»". Ses pensées, publiées d'abord dans *La Revue des deux Mondes*, ont été réunies en un volume de la collection 10/18 et précédées d'un commentaire d'Henri Guillermin. Ce volume s'intitule "*Mes Poisons*". Tout un programme !

Le critique littéraire

La critique littéraire, c'est sa grande spécialité.

Dans son introduction à l'ébauche d'un roman-par-lettres entrepris mais non terminé par Sainte-Beuve, *Le Clou d'or, petit roman imité d'Adolphe*, Jean Troubat, son secrétaire, note : "(...) le critique tuait de plus en plus en lui l'homme d'imagination et le poète".

De lui-même Sainte-Beuve a dit : "Voué et adonné à mon métier de critique, j'ai tâché d'être de plus en plus un bon et, s'il se peut, un habile ouvrier". Il a dit aussi : "En littérature, je suis un grand reconnaisseur de terres nouvelles" et "La critique littéraire, celle-même que je fais, hélas ! est à peu près incompatible avec la pratique chrétienne. Juger, toujours juger autrui"[2].

Sur son travail de critique, les éloges se multiplient :

"Une finesse extrême, une très grande pénétration, une intelligence prodigieusement souple, telles sont les qualités qui provoquent notre admiration" (P. ROUSSELLE, préface à l'édition des Classiques Hatier de *Port Royal*).

"La plus admirable expression du génie critique (...), finesse de l'analyse, (...) pénétration psychologique, (...) connaissance des hommes, (...) sûreté du goût" (BERSIER, cité dans le *Grand dictionnaire universel* dit Larousse du XIX[e]). "La merveille de Sainte-Beuve, c'est la résurrection des individus" a dit Robert Kemp qui le qualifie de "détective psychologue" et de "professeur d'intelligence"[3]. Quant à J.-L. Cardoni et Jean C. Filloux (in *La critique littéraire*, PUF, "Que- sais-je ?", 1966), malgré leur sévérité,

---

(2) Toutes ces citations sont tirées de *Mes Poisons*.
(3) Robert KEMP, *La vie des livres*, Albin Michel, 1955.

ils saluent sa "lucidité" et le félicitent d'avoir fait de la critique "un genre littéraire comme les autres".

Quant à d'Ormesson, déjà cité, après avoir rappelé les turpitudes de Sainte-Beuve, il dit : "mais il était merveilleusement intelligent".

Voilà donc l'homme qui nous intéresse aujourd'hui.

Sainte-Beuve et la Savoie

Les rapports entre Sainte-Beuve et la Savoie mériteraient une étude spéciale.

Nous n'évoquerons aujourd'hui que quelques faits.

La Suisse et la Savoie sont proches. On sait que Sainte-Beuve a vécu en Suisse, en particulier à Lausanne. Il a dit et répété qu'il aimait la Suisse, "cette région vraiment sublime"[4]. Il écrit à ses amis Olivier qu'il est "plus épris du Léman que jamais"[5]. "Même après le golfe de Naples, le Léman me paraît plus beau"[6] ; il se sentait "citoyen du Canton"[7] ; il s'est écrié : "Je suis Vaudois et très Vaudois"[8] . Un certain Jean Aubry a publié un recueil de poèmes qui ont été inspirés à Sainte-Beuve par la Suisse. Il l'a intitulé *Sainte-Beuve, poète suisse* (éd. Ides et Calendes 1946). Ces poèmes sont un chant d'amour pour le Léman et sa région (les "nants", les grands bois, etc.).

De la Suisse, Sainte-Beuve admirait les Alpes savoyardes :

"(...) Ces grands monts de Savoie
Tout en face, si beaux au couchant enflammé",
"Oh ! qu'ils sont beaux encor ces grands monts de Savoie,
Vus des bords où, rêveur, tant de fois je m'assis.
(...) De ces monts tout est beau, chaque heure en a ses charmes,
Chaque climat y passe et s'y peint tour à tour ;
Et même l'étranger, s'il y vit plus d'un jour,
À les trop regarder se sent naître des larmes".

Ces larmes nous rappellent que nous sommes à l'époque romantique.

Écoutons encore Sainte-Beuve poète contemplant le coucher du soleil :
"L'œil en face se joue à la cime embrasée
Du Mont-Blanc, dernier feu, si grand à voir mourir".

Et notons que ce n'est certainement pas par hasard qu'un des poèmes s'intitule "Philothée".

---

(4) Cité par Maxime LEROY dans l'introduction à *Port-Royal*, éd. de la Pléiade, p. 23.
(5) ID. ibid. p. 29.
(6) ID. ibid. p. 29.
(7) ID. ibid. p. 21.
(8) ID. ibid. p. 22.

Sainte-Beuve a écrit à Jules Philippe : "J'ai (...) toujours été un ami littéraire de la Savoie"[9].

En effet, les Savoyards, et les gens qui entretenaient quelque rapport avec la Savoie, l'intéressaient. On sait, par exemple qu'il a consacré des études à Vaugelas, à Jean-Pierre Veyrat, à la comtesse de Boigne. J'ai fait tout à l'heure allusion à ses rapports avec Buloz, François Buloz qu'il envie de se trouver un temps en Savoie[10], François Buloz dont il prend la défense contre "une série d'attaques"[11]. Dans ses *Portraits littéraires* il étudie Joseph de Maistre et dans les *Portraits contemporains* il traite de Xavier de Maistre.

D'autre part il existe une importante correspondance de Sainte-Beuve avec la Princesse de Solms alors à Aix-les-Bains. Cette correspondance a été publiée sous le titre *Lettres de Sainte-Beuve à une exilée* dans deux articles du *Correspondant*.

Il a entretenu aussi une correspondance avec la comtesse Thérèse de Saxel, née à Carouge et morte à Évian. Elle admirait beaucoup les *Lundis* de Sainte-Beuve (ces articles qui paraissaient tous les lundis, d'où leur nom). Nous apprenons par les lettres de Sainte-Beuve publiées par Jean Bonnerot dans *La Revue Savoisienne* 1er et 2e trim. 1955, que le Léman a été "une des passions de (sa) jeunesse", que de Lausanne il a "beaucoup regardé cette belle rive de Savoie", baignée "d'azur", qui lui évoquait "les souvenirs de Saint-Preux et de Julie d'Etanges" et où il aurait "bien voulu vivre", mais qu'il n'y a jamais "mis le pied". Il se demande d'ailleurs comment il a pu ne pas s'y rendre : "J'ai peine à me figurer que je ne sois pas allé à Évian".

La correspondance qui nous retiendra le plus c'est celle qu'il a entretenue avec Jules Philippe. Certaines lettres de Sainte-Beuve à Jules Philippe ont été publiées et commentées par Eugène Ritter dans *La Revue Savoisienne* que m'a signalée Bernard Premat. Il y est question de Joseph et surtout de Xavier de Maistre (on sait que Sainte-Beuve a consacré à l'un et à l'autre d'intéressantes études) ; il y est question du poète savoyard Jean-Pierre Veyrat. Il a connu l'existence de Jean-Pierre Veyrat non seulement par l'article de Jules Philippe[12] mais déjà auparavant par un parent du poète, un Savoyard habitant Paris, professeur à Stanislas, M. Modelon. Sur Veyrat il a écrit une étude parue dans *Le Constitutionnel* puis dans *La Revue Savoisienne* et dont les Savoyards sont encore très fiers de nos jours[13].

Il est question aussi, dans ces lettres à Jules Philippe, de Jacques Replat dont il salue le "talent" et... de la Société Florimontane. C'est le nom que portait alors notre compagnie.

---

(9) Cf. dans *La Revue Savoisienne*, 1869 (30 septembre) l'article que Jules PHILIPPE a consacré à Sainte-Beuve, à l'occasion de son décès.
(10) C.A. SAINTE-BEUVE, *Correspondance* (1822-1869), Calmann Lévy, 1878, p. 313.
(11) *Premiers Lundis* III, pp. 384 sq.
(12) Cf. Jules PHILIPPE, *Les Poètes de la Savoie*, Annecy, 1865, et *La Revue Savoisienne* du 15 avril 1865.
(13) Cf. *La Revue Savoisienne* du 25 août 1865.

En effet Sainte-Beuve cherche à se procurer l'étude de Joseph Dessaix sur Peletier du Mans, et il se demande si Jules Philippe ne serait pas "à la Société Florimontane le collègue de M. Dessaix" : "Ce serait me rendre un vrai service littéraire que de m'indiquer où je pourrais me procurer ces produits de la culture savoisienne et peut-être Florimontane" !

Mais surtout on apprend aussi dans ces lettres de Sainte-Beuve à Jules Philippe – et cela se rapporte directement à notre sujet – que "saint François de Sales est l'un de [ses] saints".

Sainte-Beuve et saint François de Sales

Sainte-Beuve s'intéressait particulièrement à saint François de Sales.

En juillet 1869 il écrit à Victor de Saint-Genis, l'auteur d'une célèbre *Histoire de la Savoie*, où, soit dit en passant, il est un des rares écrivains du XIX[e] siècle à préconiser le terme de "savoïen" pour désigner les habitants de la Savoie[14]. Dans cette lettre, il félicite Victor de Saint-Genis d'avoir écrit un ouvrage consacré à *Saint François de Sales et son temps* :

"Vous faites bien de détacher ce portrait du plus aimable des saints ; je l'ai beaucoup étudié autrefois, et je trouve que vous ne le surfaites en rien. Si quelqu'un a jamais reçu un don, c'est lui bien visiblement : il avait *l'attrait*, et le charme qu'il répandait alentour était irrésistible. La Savoie doit l'aimer entre tous ; car lui-même il la fait aimer, et il la représente en ce qu'elle a de plus naïf, de plus fin, de plus riant, de plus cher aux âmes poétiques et tendres.

Vous avez très bien remarqué qu'il avait l'amour de la nature, mais de telle façon et à tel degré, qu'on ne sait trop si c'est la nature qui l'a mené à la charité, ou la charité à la nature. Comme son doux et puissant Maître le Nazaréen, il avait le don des symboles ; tout ce qu'il voyait autour de lui, lui parlait ; et il traduisait, lui aussi, ce langage en paraboles. Il allait évangélisant. C'est comme cela qu'on les voudrait tous ; et quoiqu'il n'ait été ni fade ni mou dans sa douceur, on s'accommoderait de semblables adversaires, mieux encore quelquefois que de certains amis[15]. Que j'aurais eu de joie à l'avoir (= saint François de Sales) pour confrère à la Florimontane[16]! ».

Nous étudierons en fin d'exposé les pages consacrées à saint François de Sales dans *Port-Royal*.

Mais dans son compte rendu (paru dans *Annesci* n° 18) du premier volume des *Œuvres complètes* de saint François de Sales dans la bibliothèque de la Pléiade (textes présentés, établis et annotés par le R.P. André Ravier

(14) Cf. Georgette CHEVALLIER, "Savoyen, savoisien, savoyard" in *La Savoie, Identité et Influences*, actes du congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1984.

(15) Sainte-Beuve pense ici aux discussions qu'il a pu avoir au Sénat, à propos de l'Église catholique.

(16) Cette lettre a été publiée par Eugène RITTER dans *La Revue Savoisienne* 1887 sous le titre "Glanures salésiennes", p. 272.

s.j. et l'abbé Roger Devos, 1969), André Chevallier, à propos de la bibliographie, se demande : "Pourquoi n'avoir cité de Sainte-Beuve que le *Port-Royal* ?".

En effet le nom de saint François de Sales revient souvent à des occasions diverses sous la plume de Sainte-Beuve, mais pas seulement dans *Port-Royal*.

Quelquefois, de simples allusions.

Par exemple, on sait qu'une édition des *Nouveaux voyages en zig-zag à la Grande Chartreuse, autour du Mont-Blanc*... de Rodolphe Töpffer est précédée d'une "notice par M. Sainte-Beuve de l'Académie Française"[17].

Or, dans cette notice on peut lire, à propos de Töpffer : "Tout humble qui prie lui paraît son coreligionnaire plus sûrement que tout raisonneur et tout petit docteur qui discute. Il a beau être de Genève, il se retrouve encore du diocèse et de la paroisse de saint François de Sales par un côté".

Dans le roman *Volupté* le narrateur, en arrivant au château de Couaën, s'écrie : "Tendre saint François de Sales, j'étais né pour marcher vers le salut sur vos traces embaumées !" (p. 29 de l'édition SEPE, Paris 1947).

Dans les *Nouveaux Lundis* (Calmann Lévy 1883), tome VI, au cours d'une étude en deux volets sur Vaugelas (pp. 340 à 397) : "(...) né dans l'ancien Bugey, province de Savoie (...), [Vaugelas] était (...) fils du président Favre, célèbre jurisconsulte, ami de saint François de Salles (sic) et de d'Urfé".

Dans les *Causeries du Lundi*, il associe souvent saint François de Sales à Fénelon :

- à propos du style :
"Fénelon [dans les Lettres spirituelles] prodigue trop les expressions volontiers enfantines et mignardes telles que saint François de Sales en adressait à sa dévote idéale, à sa *Philothée*" (II, 9).

- un autre thème : l'éducation :
Parlant de l'éducation très libre, très rousseauiste qu'a reçue Lamartine, il s'écrie : "Pour me représenter M. de Lamartine et ses erreurs sans lui faire trop d'injure, je me suis demandé quelquefois ce que serait devenu un François de Sales ou un Fénelon, une de ces natures d'élite, qui n'aurait pas été élevée du tout, qui n'aurait connu aucune règle, et se serait passé tous ses caprices" (*C.L.* I, 25).

(17) R. TÖPFFER, *Nouveaux voyages en zig-zag à la Grande Chartreuse, autour du Mont Blanc... précédés d'une notice par M. Sainte-Beuve de l'Académie française, illustrés d'après les dessins originaux de Töpffer*, Paris, Garnier, s.d. – cf. *Causeries du Lundi* VIII, p. 428 et aussi Le Moniteur du 16 août 1853.

- à propos de la correspondance de Fénelon :
"Les écrivains dits spirituels et mystiques, à force de sentir cette condition de l'homme souffrant, dénué et orphelin, qui n'a pas cessé d'être dans un rapport intime avec un Dieu aussi tendre et miséricordieux que puissant, ont eu des paroles qui semblent annoncer une exaltation excessive et une certaine ivresse. Fénelon non plus que saint François de Sales n'en est pas exempt".

- S'agissant de Richelieu :
"Une fois il donne des conseils intérieurs et tout spirituels à une âme dévote qui éprouvait des peines et des découragements dans l'oraison ; il essaya avec elle d'un langage et d'une science mystique, où il est aisément vaincu par les saint François de Sales et les Fénelon" (p.231).

Comme dans d'autres textes, Sainte-Beuve, le lundi 19 septembre 1853, compare saint François de Sales à saint Louis ; il s'agit en l'occurrence de l'œuvre historique de Joinville, le chroniqueur médiéval bien connu : "Joinville, sans y viser, a fait ainsi plusieurs portraits de saint Louis (...). Pour achever de comprendre ce genre de beauté noble et attrayant, d'une douce fierté, cette trempe royale et chrétienne tout ensemble, je crois qu'on peut y introduire quelque chose de l'idée d'un saint François de Sales avec moins de riant, avec plus de gravité de ton et de relief chevaleresque, avec le casque d'or et le glaive nu aux jours de bataille - mais c'était également une de ces natures en qui le feu intérieur reluit et qui se consument d'elles-mêmes de bonne heure par trop de zèle et de charité" (*C.L.* VIII pp. 516-517).

Sainte-Beuve revient plus d'une fois dans les *Causeries du Lundi* sur le style de saint François de Sales :
Le lundi 9 août 1852, à propos de saint Anselme (à l'occasion du livre de Rémusat) : "Il avait cet autre don et ce talent naturel des similitudes et des paraboles, qu'aura aussi saint François de Sales, et qui anime si heureusement d'images parlantes les perspectives et les vues du monde moral" (*C.L.* VI p. 369).

Dans un texte publié dans les *Causeries du Lundi* mais qui était seulement l'introduction à une édition des mémoires de l'abbé Fléchier[18], il n'est pas étonnant, dit-il, vu le caractère, le ton et le style de saint François de Sales de le voir "ouvrir son *Introduction à la vie dévote* en parlant de la bouquetière Glycéra" (*C.L.* XV p. 384).

Dans son étude sur la *Correspondance spirituelle* de Fénelon (toujours lui !) du lundi 27 mars 1854[19], nous retiendrons cette page relative au style de saint François de Sales :

---

(18) et non une de ses chroniques paraissant tous les lundis – d'où leur nom.
(19) *C.L.* X.

"On est plus disposé à passer cet excès (l'exaltation excessive dont il était question tout à l'heure) à saint François de Sales, en raison de son siècle, et aussi à la faveur d'une certaine poésie franche qui s'y mêle et qui ne se donne que comme poésie. On comprendra qu'entre ces deux natures si déliées, si fines, si élevées, je n'aie pas à exprimer même une préférence, et je ne puis que parler en général de la diversité de ton et de nuance qui caractérisent leur manière. Saint François de Sales a plus d'enthousiasme, et un enthousiasme toujours renaissant ; il a la verve lyrique, l'hymne amoureux qui s'élance ; Fénelon a plus le don de la causerie, de la conversation légère, le conseil gracieux, délié et rapide (*lenes susurri*). Saint François de Sales court de çà et de là et sort de son sujet, ou du moins voltige alentour ; il chante comme un oiseau en sautant de branche en branche ; il a l'ébriété de la vigne mystique, et il ne le cache pas. Il voit la nature toute fleurie, toute vivante sous ses plus riants emblèmes ; il rejoint plus directement les objets de sa piété aux images de la nature physique, aux vendanges, au printemps. S'il a l'esprit sérieux, il le dérobe souvent, il a l'enfance de l'imagination ; la langue de son temps y prête, et il en use comme d'un privilège qui lui serait singulier. Son expression prend feu et reluit à chaque pas : «J'ai fait un sermon ce matin tout de flammes… – (...) [les années] dévidant leur durée […] dévident notre vie mortelle, et, se finissant, elles finissent nos jours. Oh ! que l'Éternité est incomparablement plus aimable !...». Ces chants-là, ces accents et ces essors sont perpétuels chez lui (…). Il est plein d'abus de goût ; il s'amuse, il folâtre, il se joue. On devrait inventer un mot comme *marivauder*[20] pour saint François de Sales, mais un mot sans blâme et sans injure : je dirai de lui qu'il séraphise. On le lui passe comme à quelqu'un qui tient d'Amyot, qui est venu avant Bossuet et qui s'est formé avant Malherbe". Ce mot de *séraphiser* ne paraissait pas opportun à André Chevallier qui le trouvait "assez mal choisi pour cet écrivain gracieux, sans doute, mais robuste, qui n'hésite pas à faire appel aux onomatopées, au vocabulaire régional, aux plaisanteries de langage, au néologisme pour faire passer ce qu'il veut dire (...)". (in *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, tome LXXX p. 194).

Nous nous arrêterons surtout sur ce "lundi" du 8 janvier 1853 entièrement consacré à saint François de Sales, à propos du tome premier de l'*Histoire de la Littérature française à l'étranger* par M. SAYOUS. Vingt pages du tome VII des *Causeries du lundi*.

Saint François de Sales, c'est "l'apôtre éloquent de la Savoie et le doux cygne harmonieux au commencement du dix-septième siècle". Un petit clin d'œil encore en direction de Fénelon qu'on surnomme volontiers "le cygne de Cambrai".

Continuons la lecture de ce texte.

---

(20) Forgé sur « Marivaux » pour qualifier son œuvre.

Après avoir affirmé que la Savoie est un des pays voisins de la France où l'on parle le mieux le français, Sainte-Beuve rappelle la vie de saint François, sa naissance, ses études, sa carrière ecclésiastique, sa mission dans le Chablais : "Il y a ici, dans la carrière de saint François une première partie active, militante, chevaleresque, où cette douceur qu'on lui connaît se montre revêtue de vigueur et dans tout son éclat de courage ; il nous apparaît comme un missionnaire généreux et vaillant du temps de saint Louis".

Puis il traite des rapports entre saint François et la France, d'une part, Annecy d'autre part.

Il évoque l'œuvre littéraire de saint François de Sales et la compare à celle de Montaigne.

Il est, dit Sainte-Beuve, "le plus doux, le plus égal, le plus actif à la fois et le plus pacifique des cœurs, le plus adroit à tout convertir en mieux (...) il est amoureux des âmes pour les guérir".

Quand on lui pose des questions épineuses, ses réponses sont "admirables(s) de sagesse et de prudence".

"Il a non seulement de l'Amyot dans sa parole, il a du Joinville du temps de saint Louis" (il y tient!).

Sainte-Beuve analyse l'*Introduction à la vie dévote*, ce "bréviaire des gens du monde", en particulier la troisième partie, et compare son auteur à un personnage qu'il apprécie grandement, Benjamin Franklin qui, dit Sainte-Beuve, ressemble beaucoup au saint mais à qui il manque la charité.

Il étudie le style de saint François.

Il remarque que celui-ci "s'élève en morale bien au-dessus du Montaigne ou du Franklin".

Il termine son exposé par une comparaison entre saint François et saint Anselme "qui était presque des mêmes contrées" (il était du Val d'Aoste), par une évocation de Saint-Germain-sur-Talloires, par le regret qu'aucun peintre n'ait réussi un bon portrait de saint François de Sales, et, surtout, par un rappel de sainte Jeanne de Chantal.

Tout bon Savoyard se doit de lire ce texte des *Causeries du Lundi*.

Plus loin, le lundi 1er mars 1858, à propos d'une édition des lettres de la mère Agnès Arnaud, la sœur de la fameuse mère Angélique, qui fut la grande réformatrice de Port-Royal :

"Toutes deux avaient été, dans un temps, en relation assez étroite avec saint François de Sales. La mère Agnès en avait plus gardé l'impression visible que sa sœur. Elle se faisait une dévotion de porter habituellement sur elle une lettre de lui écrite à madame Le Maître (...). On conçoit que la mère Agnès eût très bien pu se passer de M. de Saint-Cyran et qu'elle eût été une Philothée parfaite, une fille accomplie du saint évêque de Genève ; elle aurait pu remplir toute sa vocation et ne recevoir sa règle de conduite que du directeur et du père de madame de Chantal" (*C.L.* XIV pp.151-152).

Cela nous amène tout droit à *Port-Royal*.

Port-Royal

D'après le secrétaire de Sainte-Beuve, Jules Troubat, Port-Royal, ce "n'est à proprement parler que l'étude du plus haut phénomène intellectuel qu'ait produit le Christianisme. C'est avant tout l'histoire *littéraire* du règne de Louis XIV".

Dans une lettre à la comtesse d'Agoult Sainte-Beuve justifie la place qu'il y donne à saint François de Sales : "(…) je reste bien cloîtré, faisant entrer en ce moment-même saint François de Sales dans mon *Port-Royal*, pour le fleurir un peu au seuil, car les fleurs de sacristie, comme vous le dites si bien, n'y abondent pas, à Port-Royal, et je n'en fais pas fi comme vous dans votre haute solitude"[21] (Jacques VIER "Sainte-Beuve et la comtesse d'Agoult" in *La Revue des deux Mondes* 15 mars 1948).

Et à la fin du chapitre X, il commente :

"Saint François de Sales n'a pas été pour nous (...) une trop longue digression et ne saurait nous être imputé à hors-d'œuvre : placé vers cette entrée qu'il décore, il devenait même une proportion et une harmonie dans l'idée du plan : à l'autre extrémité et au déclin de notre histoire, nous aurons Malebranche" (p. 303).

Dans *Port-Royal* on peut compter près d'une vingtaine de références différentes à saint François de Sales dispersées çà et là au cours des six livres et de l'appendice. Il s'agit d'un de ses séjours à Thonon, de l'influence de ses préceptes, de son style, de son goût pour les symboles, etc. J'en passe et des meilleures. Dès le "discours préliminaire", il est fait allusion à notre saint.

Mais surtout il faut noter que les chapitres 8, 9 et 10, en grande partie, et même les premiers paragraphes du chapitre 11 sont consacrés au saint savoyard. Il s'agit de ses relations avec Port-Royal, de son "esprit" religieux, de son optimisme théologique, de sa douceur et de son énergie, de son culte pour la Vierge Marie, de son attitude envers les femmes, de ses différents ouvrages, de son habileté politique, de ses relations avec le duc de Savoie, avec Théodore de Bèze, de sa mission dans le Chablais, sa vie, son œuvre, un portrait très large et très fouillé.

Il me reste à vous lire les derniers paragraphes du chapitre 10.

"Une fleur encore, et la dernière, avant de prendre congé du gracieux saint. Il était intimement lié, on le sait, avec le président Favre, jurisconsulte illustre, et ils se donnaient en s'écrivant le titre de frère. Cette correspondance si intéressante, et qu'on possède plus complète aujourd'hui, paraît presque cesser à partir de septembre 1597 ; c'est que Favre, jusque là sénateur de Chambéry, fut alors appelé comme président du Conseil du Genevois à Annecy, où résidait l'évêque de Genève. Vivant ensemble dans cette ville, ils eurent l'idée, vers 1607, d'y fonder une Académie à l'instar de celles d'Italie ; on en a les statuts ; la théologie, la philosophie, la juris-

---

(21) Note infra-paginale de Vier : "in alta solitudine" était la devise de la comtesse d'Agoult.

prudence, les sciences mathématiques et les lettres humaines y devaient être représentées. Ils l'établirent sous le nom d'Académie Florimontane. Le duc de Savoie accorda des privilèges ; le duc de Nemours en fut le protecteur. Les séances se tenaient dans la maison même du président. Une devise ingénieuse et gracieuse se lisait au-dessous de l'image d'un oranger portant fruits et fleurs : *Flores fructusque perennes* ; ne semble-t-elle pas déceler le choix du souriant prélat ? Ce fut un des premiers essais d'Académie en deçà des monts. Quand des écrivains comme saint François de Sales et Honoré d'Urfé en étaient, on conçoit combien la culture littéraire y aurait pu profiter et s'embellir. Mais Favre, devenu président du Sénat à Chambéry en 1610, quitta Annecy ; il est à croire que l'Académie dès lors ralentit ses réunions. La mort de François (1622) y dut causer un dernier préjudice, si toutefois à cette date elle subsistait encore. Quoi qu'il en soit, ce prélude d'Académie française et des sciences à Annecy, trente ans juste avant la fondation de notre Académie sous Richelieu, est à noter et fait honneur aux instincts d'un pays réputé assez peu littéraire, mais qui eut pourtant sa poésie au déclin du Moyen Âge, surtout durant le XVI[e] siècle, et à qui l'on doit Saint-Réal et les deux de Maistre. Vaugelas en est sorti. Fils du président Favre, il vint de bonne heure en France et s'attacha à la Cour. Il en sut à merveille la langue et travailla plus que personne à la polir. Mais on peut regretter que lui et les autres premiers académiciens [à Paris] dans leur esprit de réforme, n'aient pas eu plus de ressouvenir de cette culture antérieure ; que lui, particulièrement, qui ne sortait pas de Coëffeteau, ait un peu trop oublié, méprisé les grâces et les libertés heureuses de ce style à la saint François de Sales, à la bonne et fine fleur gauloise, dont son enfance avait dû être nourrie ; qu'enfin ses ciseaux de grammairien aient tant retranché à l'*oranger* de cette Académie paternelle".

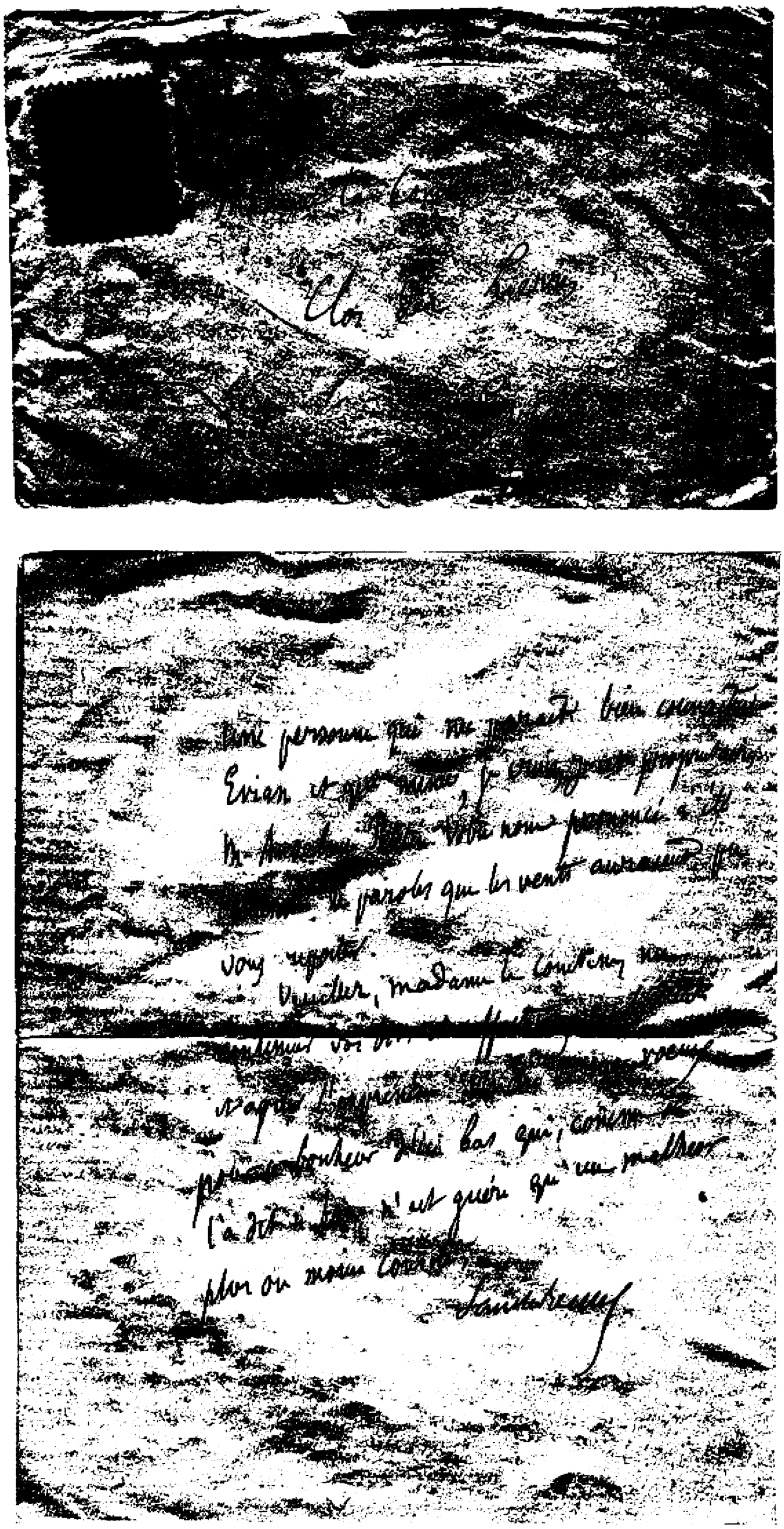
Nous allons conclure en rappelant que bien des gens ont entendu à Lausanne et ont lu, à Paris et ailleurs, le texte de *Port-Royal* ; que par conséquent, grâce à Sainte-Beuve l'attention des curieux a été attirée sur saint François de Sales, bien sûr, mais aussi sur notre première Florimontane. Quant à la seconde, nous avons eu l'occasion de la rencontrer plus haut sous la plume de l'auteur dont nous avons parlé aujourd'hui.

Grâce à nos lectures de Sainte-Beuve – qui ne sont peut-être pas parfaitement exhaustives – nous avons pu remarquer qu'il s'intéressait particulièrement à la Savoie, à l'histoire littéraire savoyarde, et surtout à saint François de Sales.

De ce saint homme il a étudié la vie, le caractère, les idées, les actions et les œuvres littéraires, en s'attardant, en autres, sur son style.

Nous pouvons en conclure qu'il est difficile de parler de Sainte-Beuve sans citer saint François de Sales et de parler de saint François de Sales sans citer Sainte-Beuve.

Georgette CHEVALLIER



Lettre manuscrite de Sainte-Beuve à Madame la Comtesse de Saxel.
Collection particulière.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Charles Augustin SAINTE-BEUVE, Œuvres diverses, passim.
La Revue Savoisienne, passim.
La Revue des deux Mondes, passim.

Émile FAGUET, "Le Centenaire de Sainte-Beuve" in *La Revue*, 1er sept. 1904.

C. JEAN-AUBRY, *Sainte-Beuve, poète suisse*, Neuchâtel et Paris, Ides et Calendes, 1946.

Yves LE HIR, *L'Originalité littéraire de Sainte-Beuve dans "Volupté"*, Paris, S.E. d'enseignement supérieur, 1953.

Eugène de MIRECOURT, *Sainte-Beuve*, Paris, Lib. Des Contemporains, 1869.

Jean d'ORMESSON, *Odeur du Temps*, éd. Héloïse d'Ormesson, 2007.

Deux actes relatifs à Robert de Genève

Les donations du comte Robert et les premiers comtes de Genève : deux actes et une généalogie des années 1010 ?

Prédécesseur des Géroldiens, dynastie comtale en place en 1034, Robert est le dernier comte du royaume de Bourgogne qui soit attesté en Genevois. Il ne s'agit pas ici d'esquisser une biographie mais de présenter deux pièces concernant ce personnage et qui n'ont jamais connu d'édition complète. Dans l'une, le comte Robert donne au prieuré de Peillonnex des biens situés autour de Peillonnex et tenus en bénéfice, puis, pour son âme et celle de ses parents, l'église et des domaines à Passy et enfin divers biens destinés à favoriser la vie commune des chanoines ; l'évêque de Genève Hugues et le pape Benoît VIII menacent d'excommunication celui qui attenterait à cette donation. L'autre est une exemption de leyde, confirmée après examen à l'occasion d'un échange conclu en 1294 entre Amédée III de Genève et Guy prieur de la Cluse, prieuré ensuite appelé Cluse-Saint-Bernard.

Ces deux pièces sont très différentes, ne serait-ce que par leur degré de conservation et par la part qui revient à Robert. Toutefois, outre qu'elles concernent toutes deux l'essor de prieurés parmi les plus anciens du comté de Genève, elles sont les deux seules attribuées au comte Robert et elles constituent des témoignages précieux sur une période caractérisée par la disette documentaire. Ainsi la donation de Peillonnex est le plus ancien document des Archives Départementales de Haute-Savoie et, dans une époque où la conservation l'emporte parfois sur la recherche, il m'est agréable de remercier les archivistes successifs de Haute-Savoie et Olivier de Menthon qui ont mis à ma disposition ces pièces et permis qu'elles soient soumises à une étude critique. En effet, elles posent des problèmes d'authenticité, au moins dans la forme qui nous est parvenue.

Au-delà des aspects diplomatiques, leur regroupement se justifie aussi par le fait qu'elles fournissent toutes deux des détails sur la famille du comte Robert et que la généalogie des comtes de Genève mérite d'être reprise à leur lumière. Aussi, après une présentation succincte des éléments contextuels indispensables à la compréhension de l'époque et du

personnage, le propos se concentrera sur la confrontation des éléments généalogiques contenus dans les deux pièces.

Le comte Robert et son temps

Robert n'est connu qu'à travers quelques mentions diplomatiques. Elles font de lui un homme de Transjurane (région formée des diocèses de Genève, de Lausanne et de Sion) dans les années 1000-1020 et un comte du roi de Bourgogne dans un royaume en pleine hésitation quant à son avenir tant politique qu'institutionnel.

Le royaume de Bourgogne des années 1010

Ce royaume est né de l'éclatement de l'empire carolingien, consécutif à la mort de Charles le Gros en 888 et le comté de Genève en fait partie dès l'avènement de son premier roi, Rodolphe I[er][1]. Un siècle plus tard, après une expansion jusqu'à Bâle et jusqu'à la mer Méditerranée qui fait de Vienne une nouvelle capitale, la fin du règne de Conrad et le règne de Rodolphe III sont marqués par un recentrage sur les rives du Léman. Le roi est à nouveau très présent en Transjurane et tente de réorganiser son pouvoir en s'inspirant des modèles ottoniens. Il s'appuie d'abord sur sa famille et sur des abbayes, puis de plus en plus sur les évêques et sur des laïcs qu'il implante ou qu'il promeut. Ainsi, le cœur du royaume, la Transjurane, tend à se fractionner en quelques grandes entités, dominées tantôt par un comte (c'est le cas en Genevois, sauf pour la cité) tantôt par un évêque (comme en pays de Vaud) tantôt par un abbé (comme en vieux Chablais).

Cette réorganisation ne va pas sans mal car elle est soumise à une double pression. A l'intérieur du royaume, elle est contestée par une partie de l'aristocratie qui veut développer un pouvoir héréditaire et indépendant du roi et cette contestation se traduit par une révolte aristocratique entre 995 et 1002 au plus tard. Du fait de l'absence d'héritier, le roi est aussi soumis à une forte pression extérieure : l'empereur Henri II, son neveu, cherche à l'obliger à lui promettre sa succession. Il y parvient lors de deux rencontres, en 1016 et en 1018, mais la promesse reste à chaque fois lettre morte car Rodolphe III, s'il n'a aucun talent pour la guerre, s'avère un assez bon manœuvrier sur le plan politique.

Robert apparaît à cette époque charnière du règne de Rodolphe III, marquée par le remariage du roi avec une figure de proue de l'aristocratie viennoise en 1011 et par un conflit avec l'empereur culminant en 1016-

(1) Sur l'histoire du royaume de Bourgogne et sur celle de la Transjurane en particulier, F. DEMOTZ, *La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens (855-1056). Roi, pouvoirs et élites autour du Léman, (Mémoires et Documents publiés par la société d'histoire de la Suisse Romande*, 4[me] série, t. IX), Lausanne, 2007.

1018, d'où une nouvelle politique royale : la défiance croissante du roi vis-à-vis de l'épiscopat pro impérial aboutit notamment à l'assassinat de l'évêque de Lausanne en 1018[2] et à un rapprochement avec les grands laïcs contre les ambitions germaniques. Robert est comte dans ce royaume de Bourgogne à l'avenir incertain, un monde encore ordonné autour du roi à la mode carolingienne, mais en recomposition face à de nouvelles forces.

Le comte Robert à travers la diplomatique

Robert est un grand personnage de son temps même s'il n'est connu que par cinq documents. Dans trois d'entre eux, il n'est qu'un intervenant, mais ces actes royaux dessinent les contours de sa carrière politique. Celle-ci commence en 1002, lorsqu'il accompagne son oncle Manassès, lui-même comte à Genève, à un grand plaid tenu à Eysins en Pays Equestre. Objet d'une autre étude[3], cette assemblée présidée par le roi Rodolphe III est très importante par ses participants et par sa portée : elle marque la réconciliation entre le roi et l'aristocratie après la révolte d'une partie de celle-ci. Absent ensuite des documents pendant une dizaine d'années, Robert réapparaît dans la deuxième décennie du siècle. En 1018, il fait partie des intercesseurs d'une très importante donation/restitution royale en faveur de l'abbaye Saint-Maurice[4] et le Catalogue des abbés de Saint-Oyend parle formellement de *Robertum comitem Gebennesem*, sans doute à propos de l'année 1020[5]. Il est donc alors à la fois un comte et un proche du roi puisqu'il figure dans de grands diplômes royaux. En compagnie de trois prélats, il est même le seul grand laïc cité dans l'acte pour Saint-Oyend et, contrairement à ses prédécesseurs à Genève, il fait partie des conseils du souverain qui le qualifie de fidèle[6]. Robert disparaît après 1020 et son successeur Gérold n'est attesté qu'en 1034.

---

(2) J.D. MOREROD, *Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IX^e^-XIV^e^ siècle)*, (*Bibliothèque Historique Vaudoise* n°116), Lausanne, 2000, p. 118.

(3) F. DEMOTZ, "Y a-t-il eu un An Mil aux bords du Léman ? L'exemple de deux plaids et de leurs participants", *Revue Savoisienne*, 2001, pp. 141-174.

(4) *Die Urkunden der Burgundischer Rudolfinger*, Th. SCHIEFFER et H.E. MAYER, MGH, *Diplomata. Regum Burgundiae e stirpe Rudolfina diplomata et acta*, Munich, 1977 (désormais MGH), n° 112. Dans cet acte conservé en original à Saint-Maurice d'Agaune, Robert est cité avec les comtes sans recevoir ce titre. La rédaction n'est pas irréprochable : le nom de la reine elle-même ne prend pas la forme habituelle et la mention episcopus n'est signalée que pour les deux premiers évêques, étant jugée implicite ensuite. Il en est sans doute de même pour Robert cité après deux comtes et avant les évêques. Il faut donc abandonner les hypothèses de P. DUPARC, *Le comté de Genève, Genève, 1955 (Mémoires et Documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXXIX), p. 59.

(5) Le *Catalogi abbatum sancti eugendi* (éd. U. ROBERT, "La Chronique de Saint-Claude", *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLI, Paris, 1880, p. 568) est écrit vers 1150 d'après des sources locales. Ainsi, il résume l'acte pour Saint-Oyend dans lequel Robert est mentionné.
L'année de règne (1015) et celle de l'Incarnation (1020) ne concordent pas, mais la première est incompatible avec la présence de Hugues évêque de Lausanne à partir de 1018, tandis que la seconde s'accorde parfaitement avec tous les personnages cités.

(6) MGH 112. Ses prédécesseurs sont Adalgaud et Manasses ; F. DEMOTZ, *La Bourgogne...*, pp. 340 et sq.

Les deux autres actes, ceux qui nous occupent ici, constituent les seules traces de son action personnelle : d'après eux, Robert fonde le prieuré de Peillonnex entre 1012 et 1019 et il accorde une exemption de leyde au prieuré de la Cluse à une date inconnue. Ils montrent un grand propriétaire de l'An Mil, de type encore largement carolingien par la dispersion relative et la qualité de ses possessions, mais également appelé *senior* selon une terminologie alors nouvelle. L'homme est soucieux de son salut et du développement de prieurés et il est sensible aux différents courants de son temps, donnant aussi bien à des chanoines (alors séculiers) qu'à des moines. Ces deux actes renferment également les indications les plus détaillées sur la généalogie du comte Robert.

La confirmation de l'exemption nous rapporte que Robert, fils du comte Girard, est le père du comte Aimon. La donation de Peillonnex est de loin la plus riche en détails. Selon l'usage en effet, Robert nomme ses parents qu'il désire associer à son geste pieux et des proches, parents ou non, souscrivent l'acte. Il cite donc son père, Conrad, son fils également nommé Conrad et qui souscrit, et des parents, le "clerc Hugues" et "Hugues neveu du seigneur Robert"[7]. En tête des *donatio pro anima*, l'évêque Gérold est cité comme constructeur et non comme parent[8].

La moisson peut paraître maigre et contradictoire, mais elle fournit des pistes non négligeables qui dépassent la personne du comte Robert.

Robert et la généalogie des comtes de Genève : les derniers feux de l'hérédité large

D'où vient ce Robert et quel rapport de parenté a-t-il avec le comte Gérold, considéré comme la souche des comtes héréditaires de Genève ? Ce débat ancien a donné lieu a trois hypothèses principales : deux nient une parenté directe, faisant de Gérold un membre d'une grande famille comtale soit alsacienne (il est le fils de Gérard d'Eguisheim) soit alémanique (il est parent de l'évêque Gérold) ; la troisième fait de Gérold le fils de Robert[9]. Il ne s'agit pas ici de présenter l'ensemble du débat, mais de reprendre et de confronter les informations fournies par les deux textes.

---

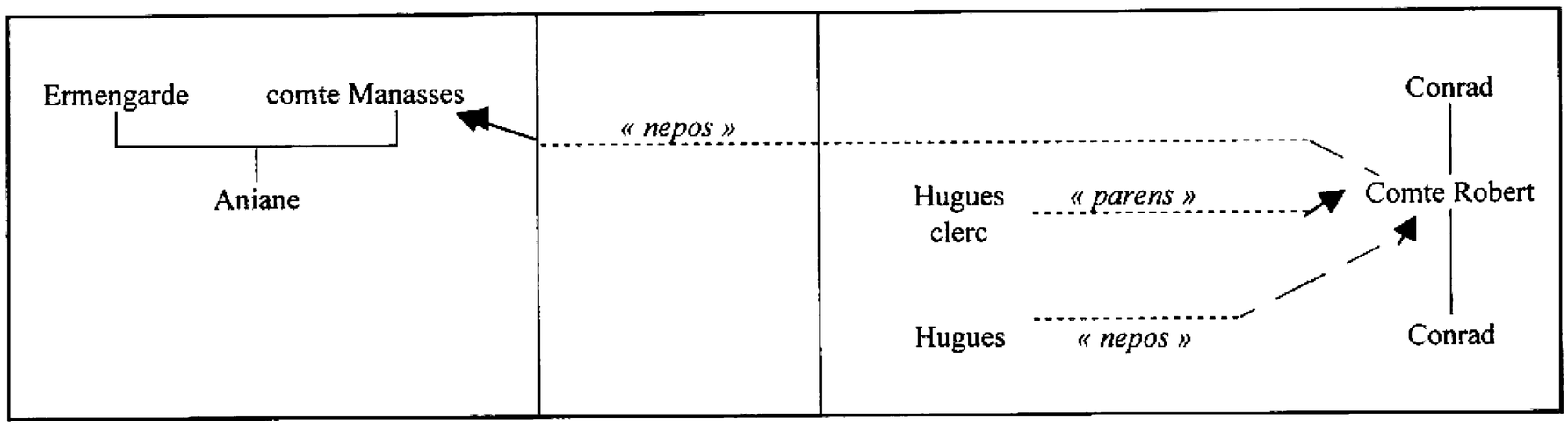
(7) Hugues, nom de deux parents de Robert, est aux alentours de l'An Mil typique des plus hautes carrières ecclésiastiques. Trois évêques du début du XI[e] siècle, ceux de Sion et de Genève puis celui de Lausanne, membre de la famille royale, et un moine de Romainmôtier le portent sans qu'un lien direct doive être établi avec l'entourage de Robert. Des incompatibilités chronologiques empêchent d'identifier les parents de Robert avec ces prélats et les actes des évêques homonymes de Genève et de Sion, notamment un échange entre eux en 1005, présentent des noms différents de ceux de la famille de Robert.

(8) Le seul nom isolé est celui du dernier témoin, Gauthier, peut-être un membre de la *familia* de Robert. Un siècle plus tôt, il est porté par un évêque de Sion, fidèle de Rodolphe I[er].

(9) Ce sont les hypothèses défendues respectivement par E. Secretan, "Notice sur l'origine de Gérold, comte de Genève", *MDG*, t. XVI, 1867, P. Duparc, *Le comté...* et L. Guy, "Recherches sur l'origine de Gérold comte de Genève", *Revue Savoisienne*, 1964, pp. 63-66.

Généalogie du comte Robert
selon

l'échange avec Humbert de Grenoble **le plaid d'Eysins** **la donation de Peillonex**



Le père et le fils du comte Robert

Le premier problème concerne l'identité du père et du fils de Robert puisque les deux pièces donnent des informations radicalement différentes. En effet, dans l'exemption de la Cluse, Robert est fils du comte Girard et père du comte Aimon. Au contraire, dans la donation de Peillonnex, Robert nomme son père et son fils, tous deux sans titre et appelés Conrad.

Le chanoine Lafrasse préfère suivre la généalogie de l'acte pour la Cluse constatant qu'elle correspond à une vieille généalogie des comtes de Genève lue par Guichenon dans les archives de Genève et qui indique une succession héréditaire Gérard-Robert-Aymon[10]. Cependant, outre que nous ne savons pas si l'une a servi à la confection de l'autre, pas plus que l'acte pour la Cluse, la pièce lue par Guichenon n'est exacte : le nom de Conrad formellement attesté par la donation de Peillonnex en est absent et il est certain que le comte Gérold (Gérard) a deux fils nommés Conon et Aimon et non Robert. De plus, aucun lien de parenté n'est connu entre les comtes Aimon, Albert (sans doute le comte et marquis Adalbert, lié aux Grandson) et Renaud (de Bourgogne, fils d'Otte-Guillaume). Cette généalogie paraît être un mélange d'actes lus ça et là et pas toujours bien compris. Enfin, il est peu probable que Robert cite un seul fils nommé Conrad vers 1015 et qu'un autre fils nommé Gérold lui succède comme comte en 1033.

La donation de Peillonnex émanant de Robert lui-même et ne pouvant être formellement contredite, ses indications sont évidemment préférables. Il faut donc admettre que le père et le fils de Robert se nomment Conrad, noms qui, à défaut de permettre de dresser un portrait exact du groupe familial, nous conduisent à la haute aristocratie des rives occidentales du Léman.

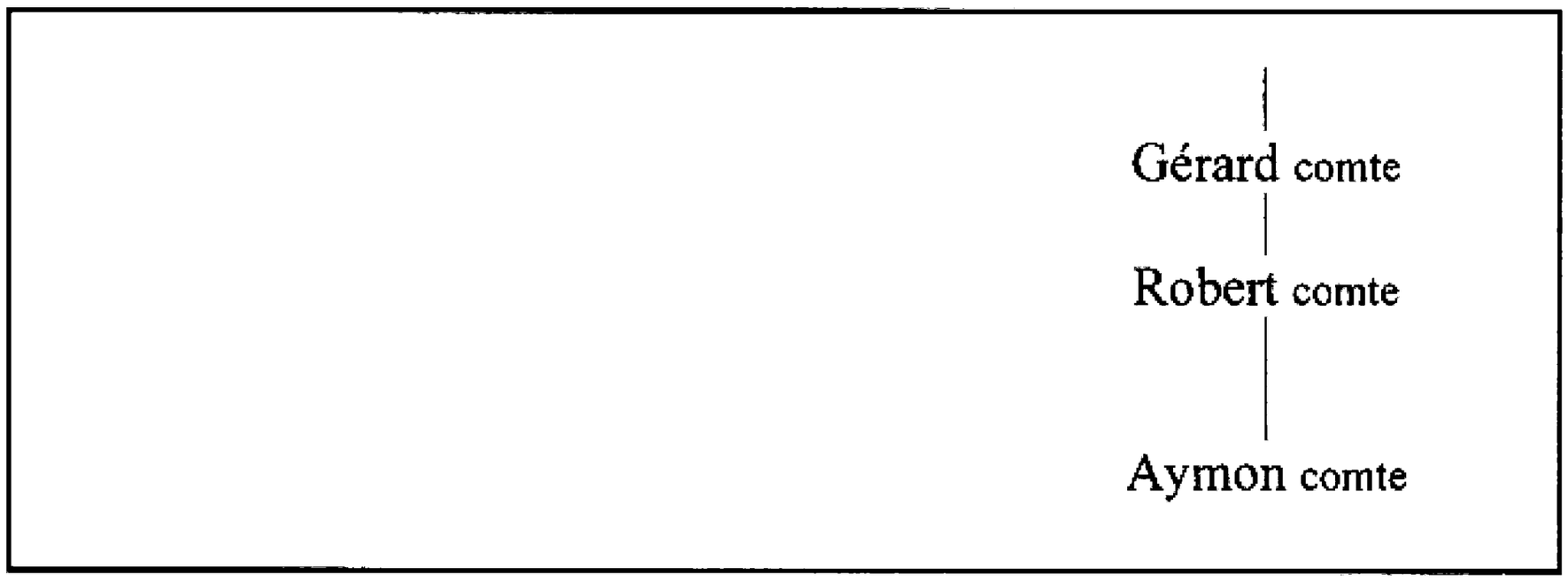
La famille du comte Robert

Le nom de Robert est l'un des plus fréquents chez les Mont, une très puissante famille du diocèse de Genève, installée en Pays Equestre et dont sont issus plusieurs comtes. Deux des témoins de la donation de Peillonnex, Arbert et Déon, confortent l'idée d'un lien entre le comte Robert et la famille de Mont : s'ils sont inconnus en Genevois propre, leurs noms reviennent régulièrement dans l'entourage de grands aristocrates en pays Equestre. Toutefois, aucun élément ne permet de rattacher formellement Robert aux Mont.

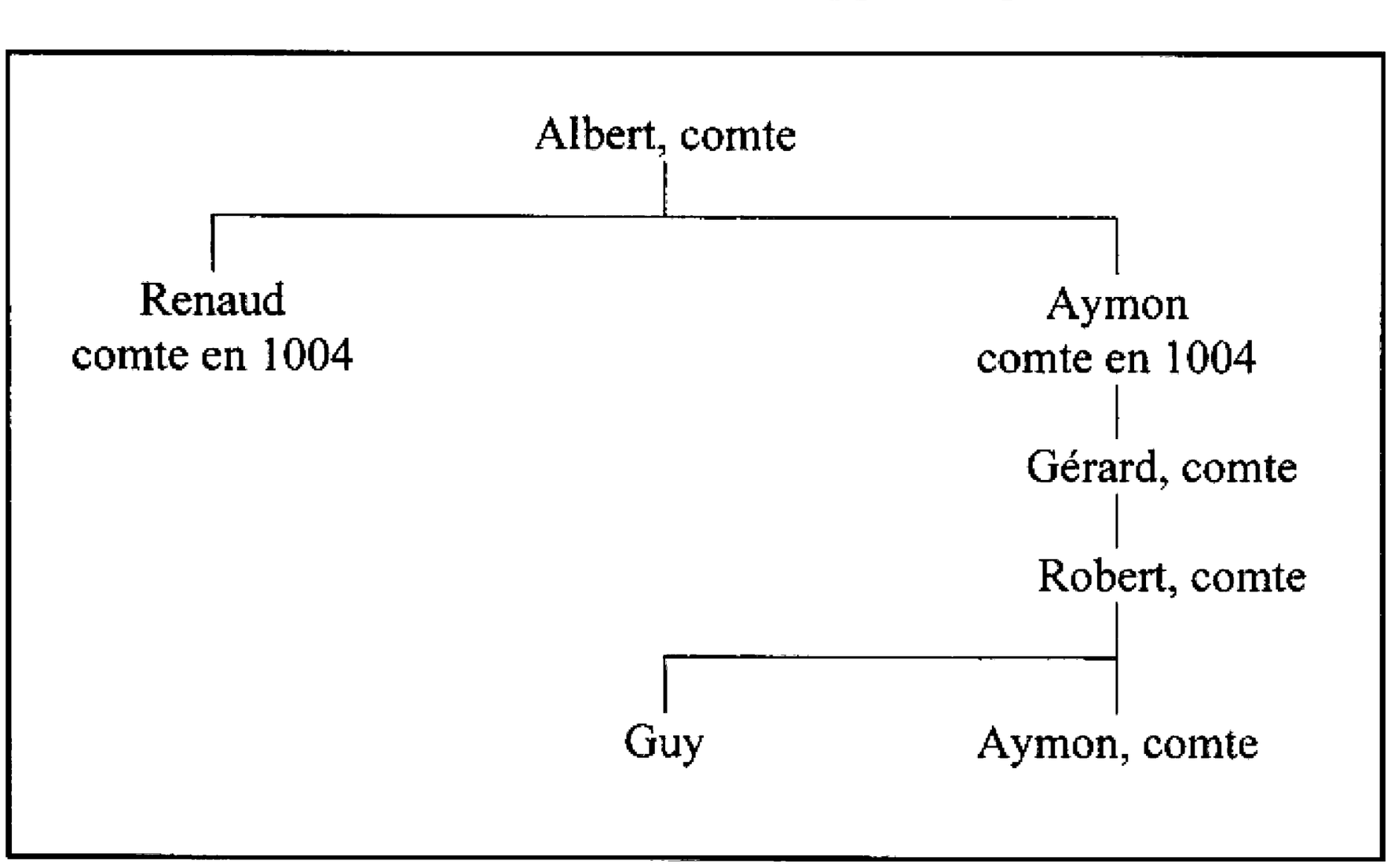
Celui de Conrad est beaucoup plus rare car royal jusque-là et deux personnages peuvent être rapprochés du fils de Robert. S'il n'est pas possible de proposer une identification formelle, ils amènent à la très puissante

(10) P.M. LAFRASSE, *Monographie de Dingy-Saint-Clair*, rééd Annecy 1980 (*Académie Salésienne*, 1919), p 42.

Généalogie des comtes de Genève par la charte de La Cluse



Généalogie des comtes de Genève rapportée par Guichenon



parenté des Anselmides, liés au roi et détenteurs de très grands honneurs[11]. En 1015, soit au moment de la donation de Peillonnex, Conrad, avec sa femme Agatha et ses fils Ulric, Burcard et Anselme, passe un accord avec Romainmôtier[12]. Cet acte et celui de Peillonnex ont donc en commun non seulement le nom de Conrad mais aussi celui d'Ulric (Robert donne "deux parts de la dîme de l'alleu qui fut à Ulric"). Conrad est un puissant personnage puisqu'il mentionne ses *consanguinei*, terme rare en Transjurane, et que ses fils reçoivent trois noms typiques des Anselmides. Quelques années plus tard, après 1020, l'évêque de Genève se nomme également Conrad, comme en témoignent les monnaies qu'il a laissées. S'il n'est pas le fils de Robert, il est celui d'Ulric de Lenzbourg[13]. On retrouve encore le nom d'Ulric et la parenté des Anselmides[14].

Les indications de la notice de Peillonnex font donc de la famille de Robert une branche cadette ou une proche parente des toutes premières familles de l'aristocratie transjurane que sont les Mont et surtout les Anselmides. L'acte pour la Cluse nous permet de compléter le tableau de la parenté de Robert en nous mettant sur la piste de la femme de Robert.

La femme du comte Robert

L'acte pour la Cluse et la généalogie lue par Guichenon ne sont en effet pas dénués d'intérêt car ils mêlent de façon chronologiquement assez exacte des personnages réels. C'est le cas pour les trois comtes des abords de l'An Mil (Aimon est cité avant 993 tandis que le dernier à apparaître, Renaud, est associé à son père dès 1007[15]) et Aimon de Genève a bien pour (demi-)frère Guy (de Faucigny). Ils font apparaître Gérold sous la forme Gérard ce qui s'accorde avec l'hypothèse d'une origine alsacienne des Géroldiens[16]. Surtout, ils complètent les informations de la donation de Peillonnex en établissant un lien entre Robert et le nom d'Aimon, sans doute via la femme de Robert.

Les Aimonides forment une des plus importantes familles de Transjurane au moins depuis la fin du IX^{e} siècle. Ils sont parmi les premiers à recevoir une donation royale au début de la dynastie rodolphienne[17]

---

(11) Anselme et Burcard, fils du *vir illuster* Anselme et de l'ex-concubine du roi Conrad, sont l'un évêque d'Aoste et prévôt de Saint-Maurice d'Agaune et l'autre archevêque de Vienne.
(12) Archives Cantonales Vaudoises, C VII a 36.
(13) P. DUPARC, *Le comté…*, *op. cit.*, p. 83, n. 2, reprend l'hypothèse qui fait de l'évêque Conrad un fils du comte Ulric de Lenzbourg dit « le Riche », tandis qu'un autre de ses fils, Henri, est évêque de Lausanne. Toutefois, le testament d'Ulrich le Riche qui cite ensemble les deux prélats est fait au plus tôt en 1036, alors que Conrad de Genève est mort à cette date (son successeur Frédéric est connu à partir de 1030) et que Henri de Lausanne devient évêque en 1039.
(14) Aimon, fils du comte Humbert, est dit neveu du comte Ulric ; son frère Burcard est dit neveu de l'archevêque abbé Burcard, demi-frère de l'évêque Anselme.
(15) R. POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne (888-1032). Etudes sur les origines du royaume d'Arles*, Paris, 1907 (rééd. Genève, 1974), p. 228.
(16) F. DEMOTZ, *La Bourgogne…*, *op. cit.*, pp. 663-670.
(17) Donation de Rodolphe I^{er} au prêtre Aimon en 901 (MGH 8).

et ils fournissent au moins deux évêques, un comte et un abbé, tous proches des rois de Bourgogne[18]. Au début du XI[e] siècle, les Aimonides disparaissent, mais leur nom générique réapparaît dans les plus grandes familles, signe que leur héritage politique confère un prestige non négligeable. Cette postérité résulte d'une transmission féminine, comme chez les Humbertiens. Le nom d'Aimon est porté par le neveu du comte Humbert et le lien avec les Aimonides est certain : ce personnage mentionne sa mère, Ermengarde, et son grand-père, le comte Aimon[19].

C'est sans doute aussi le cas ensuite chez les Géroldiens où le troisième fils du comte Gérold est appelé Aimon. Ce nom doit donc provenir de la famille de sa mère Theutberge, veuve de Louis de Faucigny ; il ne paraît pas appartenir à la lignée paternelle et le fils aîné de Gérold a également reçu un nom issu de sa famille maternelle[20].

Les deux actes qui nous occupent apportent chacun à leur façon une confirmation à cette hypothèse d'une transmission du nom d'Aimon par Theutberge, tout en précisant le rôle que le comte Robert y tient. En rapportant la tradition d'un lien généalogique entre Robert et le fils de Gérold, la donation de la Cluse oblige à envisager l'hypothèse qu'Aimon soit le petit-fils de Robert. Cela ne peut se faire que par sa mère Theutberge[21], qui est alors la fille du comte Robert. Comme le nom d'Aimon n'appartient pas à la famille de Robert, c'est par la femme de celui-ci qu'il est transmis. Celle-ci est alors la petite-fille du comte Aimon car on sait par ailleurs que Robert a sans doute pour tante (la femme de son oncle Manassès) une fille du comte Aimon[22].

A défaut de preuve formelle, il faut donc nous contenter de l'hypothèse présentée par le tableau généalogique : peu avant l'An Mil, une famille de Transjurane, celle de Robert, s'est alliée aux élites de Viennoise, notamment à Manasses que Rodolphe III a fait comte au bord du Léman, mais aussi aux Aimonides, des Transjurans présents à Vienne. Issue des Aimonides et fille du comte Robert, Theutberge épouse Louis de Faucigny puis Gérold de Genève. Ainsi, Gérold a succédé à Robert comme comte de Genève mais bien avant d'en devenir le gendre posthume.

---

(18) Sous le règne du roi Conrad, Aimon, évêque de Genève (...943-950...), a pour successeur comme chancelier royal Aimon, évêque de Valence (...960-981...). A Vienne, Aimon est abbé de Saint-André-le-Bas de 975 à 997 environ. Le comte Aimon est cité à la fin du règne de Conrad (vers 979-993 ; Historiae Patriae Monumenta, Chartarum, Turin, 1836-1853, t. II, XLVII).

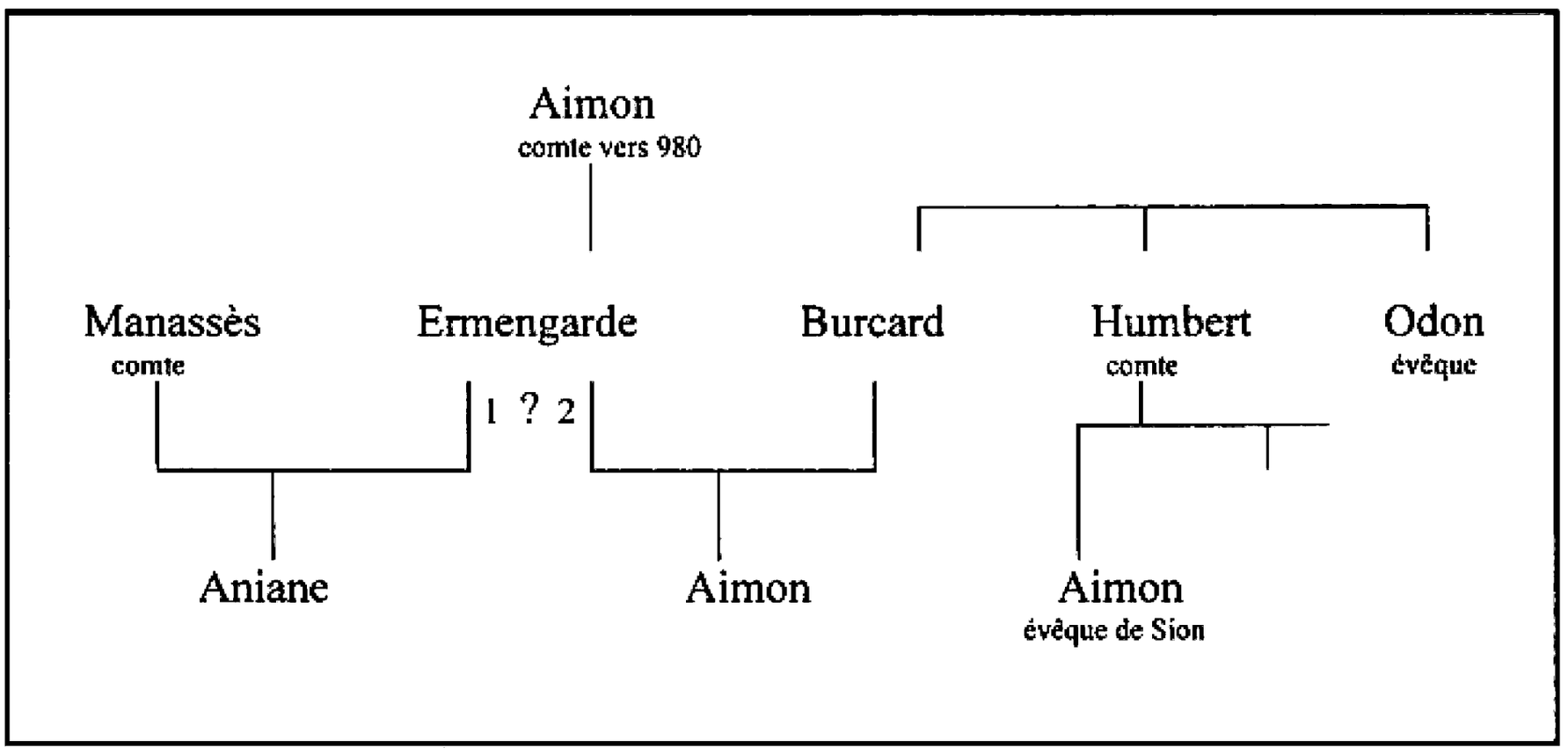
(19) *Cartulaire de Saint-André-le-Bas de Vienne*, éd. U. Chevalier, Lyon, 1869, n° 211-213. Aimon paraît être un nom secondaire donné à des enfants destinés à l'épiscopat.

(20) Gérold a appelé son premier fils Conon, nom en usage dans sa famille mais aussi dans celle de sa première femme, Cuniza de Rheinfelden (E. HLAWITSCHKA "*Zu den Grundlagen der staufischen Stellung im Elsaß : die Herkunft Hildegards von Schlettstadt*", dans *Sudetendeutschen Akademie der Wissenschaften und Künste 9*, Munich, 1991, et J.Y. MARIOTTE, "La comtesse Hildegarde, fondatrice de Sainte-Foy", *Annuaire des Amis de la bibliothèque humaniste de Sélestat*, 1994, pp. 7-16). Associé à son père dans un acte, il en paraît le successeur désigné. Son second fils, Burcard, reçoit un nom qui prédestine à une haute carrière ecclésiastique. Le nom d'Aimon remplit les deux conditions : une origine maternelle et un nom pré-épiscopal.

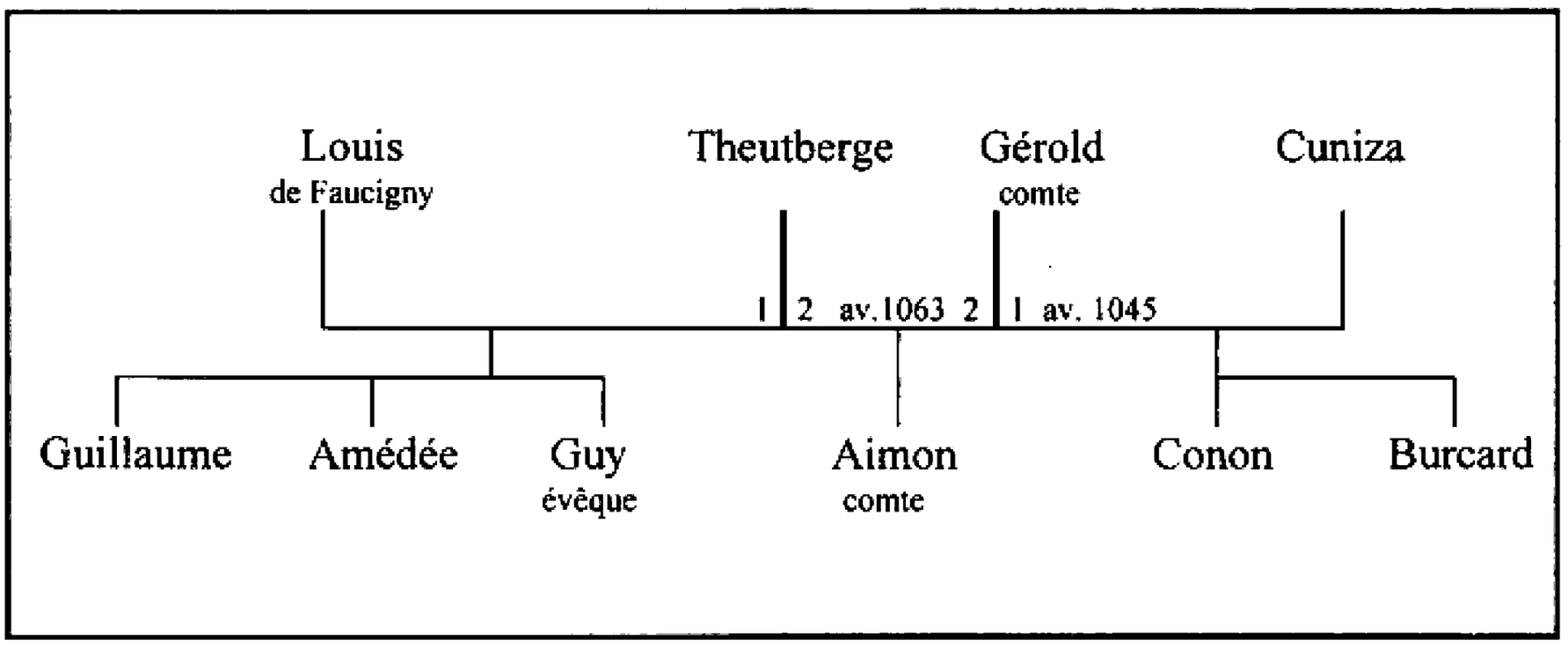
(21) Il ne peut descendre de Robert par son père Gérold, absent de la donation de Peillonnex.

(22) Sur Ermengarde, femme du comte Manassès, F. DEMOTZ, *La Bourgogne...*, p. 350.

La transmission du nom d'Aimon chez les Humbertiens



Les deux mariages de Theutberge



Une telle combinaison est cohérente avec la place de Robert parmi les *antecessores* des comtes de Genève et le fait que ces derniers soient les successeurs de Robert à Peillonnex et dans la vallée de l'Arve. Elle explique aussi la présence d'Emerard comme premier témoin de la donation de Peillonnex. Proche du comte Robert sans être de sa famille, il n'est pas là seulement comme voisin. En effet, Emerard est la souche des sires de Faucigny et le père de Louis, premier mari de Theutberge. Si celle-ci est bien la fille du comte Robert, la donation de Peillonnex nous présente les deux futurs beaux-pères, Robert, père de Theutberge, et Emerard, père de Louis.

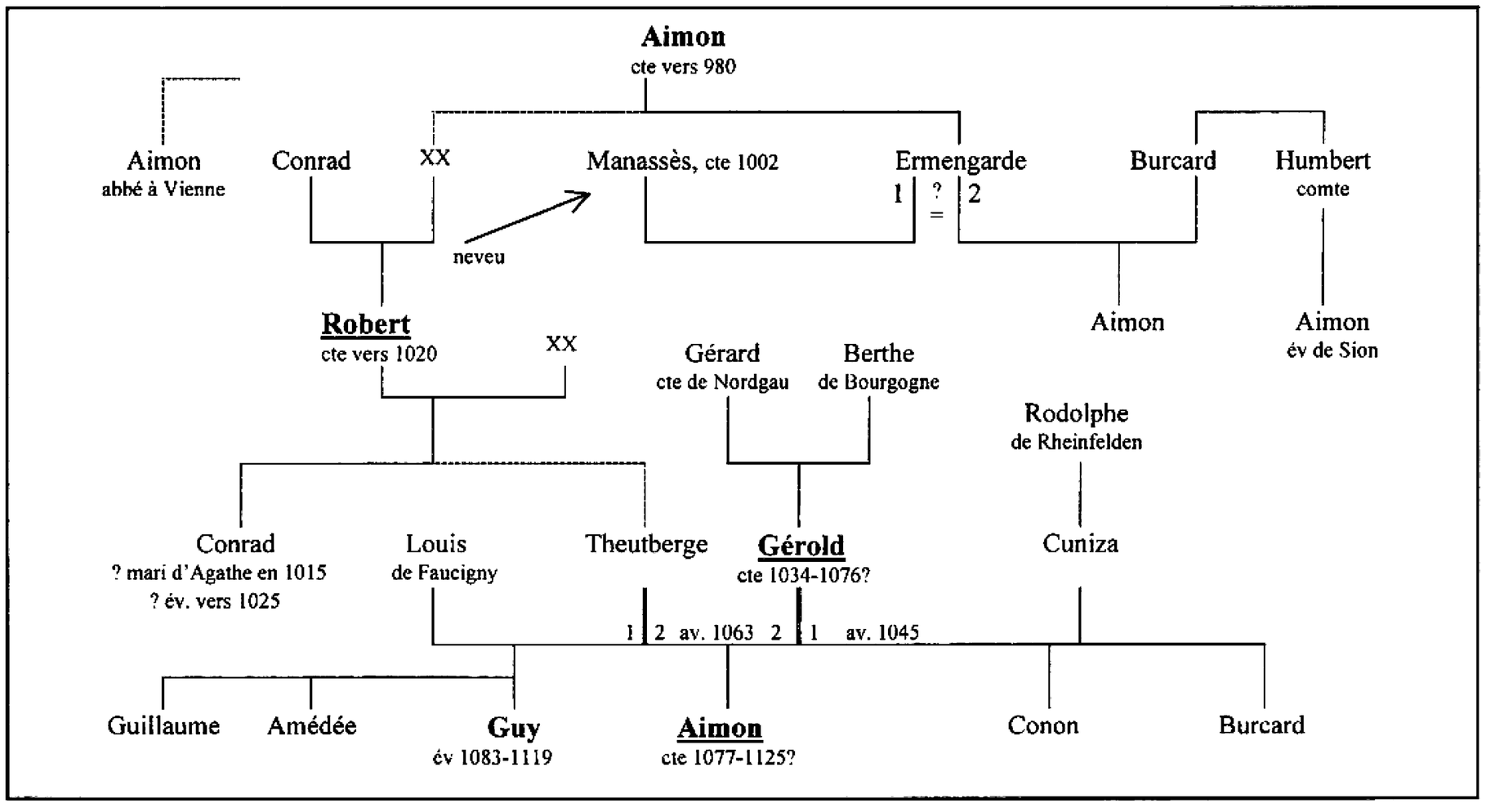
De plus, il est remarquable qu'en dehors de la lignée masculine directe, tous les noms de parents de Robert nous ramènent au Viennois. Ainsi Manassès, Ermengarde et Hugues, apparaissent tous dans des familles installées en Viennois et où le nom de Theutberge est porté[23]. C'est également à Vienne qu'apparaît dans le quatrième quart du X^e^ siècle celui qui semble le denier des Aimonides, Aimon, abbé de Saint-André-le Bas, une abbaye royale par excellence. La carrière provençale des Aimonides et la politique de Conrad et de Rodolphe III, qui favorisent les élites viennoises jusque sur les bords du lac Léman ou du lac de Neuchâtel[24], s'accordent bien avec le passage de noms fréquents en Viennoise dans une famille transjurane.

Malheureusement et contrairement à un usage très répandu, Robert n'associe pas sa femme à la donation et il ne cite pas non plus sa mère ou sa fille. De même, l'ignorance des noms donnés aux filles dans la plupart des familles, notamment la famille vicomtale de Vienne, empêche des recoupements plus précis, en particulier d'établir un lien formel entre le comte Robert et les élites de Viennoise.

---

(23) Rare en Lyonnais (porté par la femme du comte Artaud vers 1000), le nom de Theutberge est assez fréquent en Viennois. Venu en Transjurane avec les Bosonides, il passe par alliance dans la famille de Hugues d'Arles, maître du Viennois, puis toujours par alliance dans celle des vicomtes de Vienne (sur la famille vicomtale, R. POUPARDIN, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens* (855-933 ?), Paris, 1901 (rééd. Genève, 1974), pp. 351-356.
Theutberge, sœur de Hugues d'Arles et fille de Thibaut (fils d'Hucbert), épouse d'abord le comte Garnier de Sens, père de Manassès d'Arles. Sans doute avant 941, elle se remarie avec Engilbert, fils du vicomte Bérillon, entrant dans une famille où figure le nom d'Ermengarde. Une charte de Saint-André le Bas (n°141) du règne de Conrad cite Engilbert, fils de Berlion et d'Ermengarde, et son épouse Theutberge. Ensuite, le fils de Louis l'Aveugle et dernier comte de Vienne, le Bosonide Charles-Constantin épouse une Theutberge, peut-être la veuve d'Engilbert (avant 943, Charles-Constantin conteste aux Clunisiens des biens donnés par Engilbert, mais rien ne prouve que ce dernier soit mort à cette date).
Manassès et Hugues sont portés par plusieurs comtes et renvoient à une puissante famille originaire de Bourgogne ducale dont une branche s'est installée dans le royaume de Bourgogne et une autre en Provence dès la fin du IX^e^ siècle ; nous renvoyons aux études pionnières de G. de MANTEYER (notamment "Les origines de la Maison de Savoie en Bourgogne 910-1060") regroupées dans une réédition à Genève en 1978.
(24) Le comte Manassès en Genevois, l'avoué et comte Rodolphe près de Neuchâtel, puis les Humbertiens en Valais en sont les plus illustres exemples. A ce mouvement correspond le remariage de Rodolphe III avec une Ermengarde, issue des élites viennoises et veuve de Guillaume de Provence.

La parenté du comte Robert : du comte Aimon aux Géroldiens



_____ : lien certain _ _ _ _ _ _ _ : lien hypothétique cte/év : comte ou évêque en Genevois

Robert : comte cité par l'acte de La Cluse **Aimon :** personnage cité dans la généalogie lue par Guichenon
Il est possible que la généalogie mentionne Gérold tout en confondant son nom avec celui de son père Gérard qui n'apparaît jamais en Transjurane

Acte pour le prieuré de Dingy-Saint-Clair
9 mai 1294 de l'Incarnation

Amédée III de Genève (1280-1308) et Guy prieur de la Cluse (prieuré ensuite appelé Cluse-Saint-Bernard) concluent un échange de bois (celui de Rampon contre un autre dans le mandement de Mornex). Le comte fait ensuite une *donatio pro anima* rémunérée concernant le droit de pacage et d'affouage dans le bois de Rampon. Enfin, après examen de l'acte original, il confirme une exemption de leyde accordée jadis par le comte Robert et brièvement résumée. La liste des témoins est suivie de la mention des sceaux du comte et du prieur.

• Copie moderne sous le titre "La montagne de Rampons" conservée aux archives du château de Menthon, d'après un original ou une copie du XV[e] siècle sans doute conservé dans les mêmes archives. Il ne paraît pas y avoir de pièces significatives de l'histoire du prieuré de Dingy en dehors du château de Menthon, les Archives Départementales de Haute-Savoie ne possédant qu'un seul acte en très mauvais état (23 H 9 : accord du 1[er] juin 1387 entre le prieur de la Cluse-Saint-Bernard et l'abbé de Tamié).
En tête figure une mention de classement, "procès de 1577", et la copie se termine par la notice de trois autres actes (1295-1317, 1447 et 1481) et par "Toutes ces pièces se trouvent in extenso dans le volume du procès intenté en 1489 par le prieur rob. de Menthon aux habitants d'Annecy-le-Vieux qui avaient construit un four à chaux dans le bois de Rampon".
La copie non datée a été corrigée entre 1866 (les notes qui suivent l'acte mentionnent le *Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la Ville et du Diocèse de Genève avant l'année 1312*, C. LE FORT et P. LULLIN, Genève, 1866) et 1919 (à cette date la copie est mentionnée par le chanoine P.M. Lafrasse). Quelques mots ont été raturés et corrigés.
• Edition : édition partielle de P.M. Lafrasse, *Monographie de Dingy-Saint-Clair, Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, t. 40, 1919 (réédition Annecy, 1980), p. 42. L'existence de cette pièce et le fait qu'elle reprenne un acte du comte Robert sont mentionnés par le *Dictionnaire des communes savoyardes*, Roanne, 1981, t. III, p. 36 (avec par erreur la date de 1296).

<u>Datation des actes vidimés</u>

L'acte ne dit pas que deux pièces ont été examinées mais qu'a été inspecté un privilège donné par Robert et confirmé par Aimon. Il est donc possible qu'on ait vu seulement l'acte de confirmation. Aucune indication chronologique n'est rapportée si ce n'est les mentions des comtes et d'un prieur inconnu par ailleurs. Le comte Robert apparaît dans les années 1010 tandis qu'Aimon est comte au moins de 1084 à 1125.

Il est possible que la généalogie mentionne Gérold tout en confondant son nom avec celui de son père Gérard qui n'apparaît jamais en Transjurane

Authenticité des actes vidimés

Si les Menthon paraissent avoir réalisé un faux daté de 1293 pour contrebalancer cette pièce de 1294, l'authenticité de celle-ci ne paraît pas devoir être contestée[1].

La question de l'authenticité se pose par contre pour ce que le comte et le prieur disent avoir vu, soit la donation du comte Robert et sa confirmation par Aimon. L'examen de l'acte original est une pratique attestée par ailleurs[2], les comtes cités correspondent bien à ceux de Genève et le nom du prieur, Bérard, est fréquent dans l'aristocratie transjurane depuis le X^e^ siècle[3].

Toutefois, la généalogie proposée par l'acte est fausse. Aymon n'est pas le fils de Robert lui-même fils de Girard, mais le fils de Gérold/Girard lui-même successeur de Robert. Une seconde difficulté réside dans l'emploi du mot leyde et par la concession de ce droit. Absent de la documentation rodolphienne, le terme ne se répand que durant le XI^e^ siècle et n'apparaît même qu'au siècle suivant en Genevois. Surtout, vers 1010, le comte n'a pas le pouvoir d'accorder une telle exemption des droits de marché qui relève du roi lui-même et on ne connaît aucune concession de ce genre de la part de Rodolphe III.

L'existence du prieuré de la Cluse-Saint-Bernard vers 1010 n'est même pas certaine. Aucune infirmation ou confirmation ne peut venir de l'histoire de l'abbaye de Gigny, encore florissante à cette date[4]. Le prieuré figure seulement dans l'ancien catalogue des bénéfices de Gigny en compagnie d'autres établissements savoyards, dont Bellevaux-en-Bauges, église transformée en monastère et remise à Gigny par son fondateur à la fin du XI^e^ siècle[5].

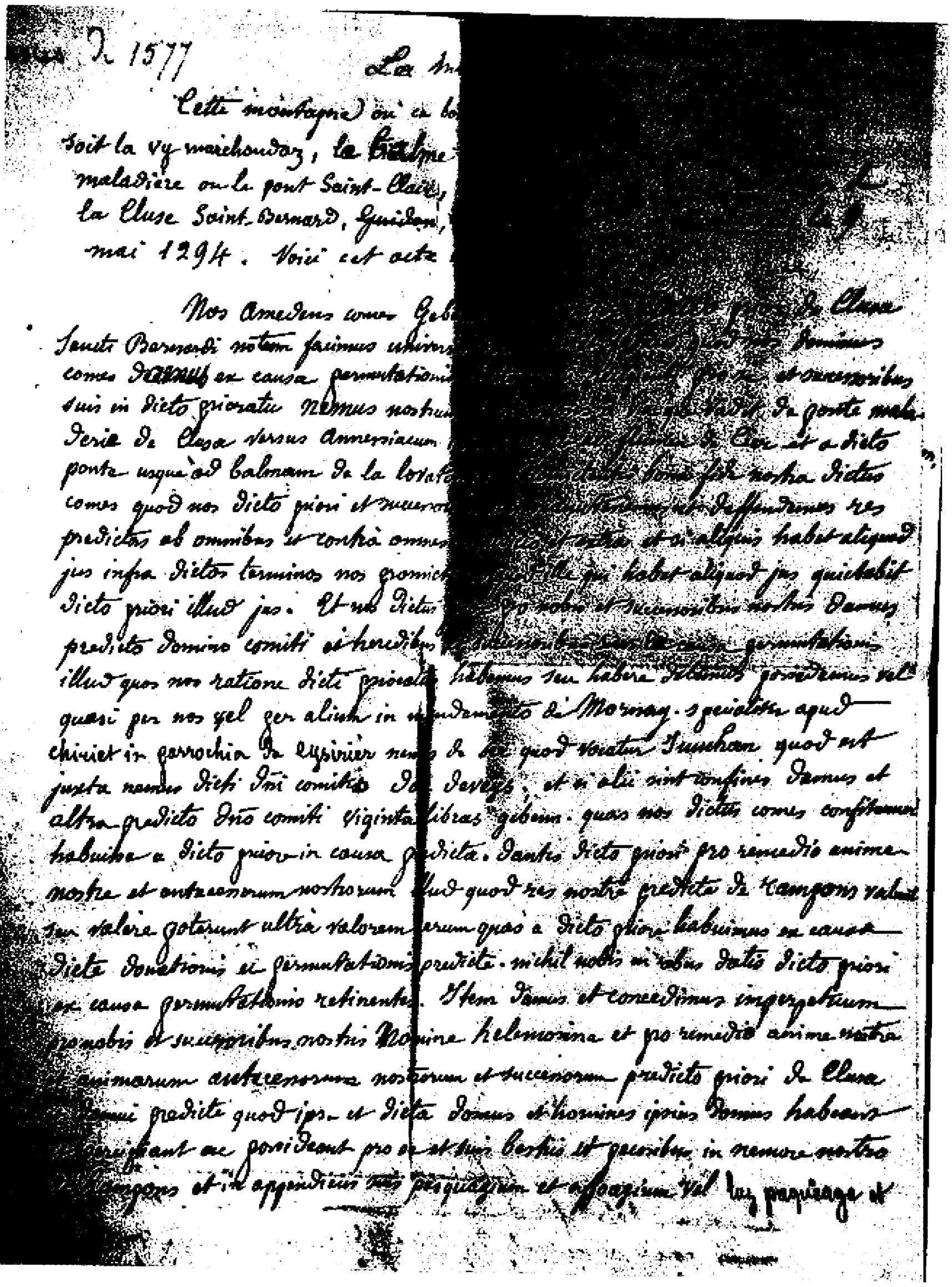
Il est possible que l'église de la Cluse ait été donnée à Gigny à la même époque, durant l'épiscopat de Guy de Faucigny (...1083-1119), prélat genevois qui remet de nombreuses églises aux moines. Or, Guy est le demi-frère du comte Aimon qui mène une politique favorable aux établissements religieux. Rien ne s'oppose donc à ce qu'Aimon ait exempté les

(1) Le style sans fioriture, le vocabulaire et l'organisation (*intitulatio*, adresse générale, salut puis dispositif) sont conformes. La formule de suscription et d'adresse se retrouve dans d'autres actes d'Amédée II et le dispositif ne pose pas de problème particulier. Les parties prenantes et la plupart des témoins sont connus par ailleurs à la date considérée.
(2) Ainsi, en 1227, Rodolphe prieur de Saint-Victor fait reproduire un acte antérieur (Regeste Genevois, n° 635).
(3) La datation de l'acte vers 1050 par certains auteurs relève peut-être d'une confusion avec Bernard abbé de Saint-Michel-la-Cluse à cette époque.
(4) Aucun abbé n'est connu entre Zantlin (abbé en 981) et Hugues (1076, abbé puis prieur). L'abbaye compte une vingtaine de religieux vers 980 et décline au XIe siècle avant d'être ravalée au rang de prieuré clunisien par décision de Grégoire VII le 9 décembre 1075.
(5) Le catalogue cite aussi "Vieux-sur-Albe" (diocèse de Genève), Albin et Bellevaux-en-Bauges (diocèse de Grenoble).B. Gaspard, *Histoire de Gigny*, Lons, 1843, pp. 456, 501, 421 et 422. Selon les auteurs, la fondation de Bellevaux est située en 1078 ou après 1090.

moines de la Cluse de la leyde d'Annecy. Les années 1130 fournissent une exemption de ce type, celle accordée à l'abbaye de Tamié par Amédée Ier, geste renouvelé ensuite en faveur de l'abbaye de Talloires[6].

L'existence d'un acte du comte Robert accordant une exemption de leyde est très douteuse. Ce privilège doit plutôt être attribué au comte Aimon. En 1294, le comte et le prieur ont donc vraisemblablement lu l'acte d'exemption du comte Aimon ; le comte Robert devait y figurer en tant que fondateur de l'église, sinon du prieuré. En tout cas, bien qu'une branche des Menthon, dite "de Dingy", ait possédé la maison-forte de Dingy près de Passy, propriété des chanoines de Peillonnex, il ne semble pas y avoir de faux inspiré par la donation de Robert au prieuré de Peillonnex.

(6) P. DUPARC, *Annesci* 19, 1973, pp. 26-27.



Nos Amadeus comes Gebennensis[1] et frater Guido prior de Clusa Sancti Bernardi[2], notum facimus universis presentibus et futuris quod nos dominus comes damus, ex causa permutationis, dicto priori recipienti pro se et successoribus suis in dicto prioratu nemus nostrum de Rampons[3], a via que vadit de ponte maladerie de Clusa[4] versus Annessiacum[5] inferius usque ad flumen de Cier[6] et a dicto ponte usque ad Balmam de la lovatiraz[7]. Promittentes bona fide nostra dictus comes quod nos dicto priori et successoribus suis manutenemus et defendemus res predictas ab omnibus et contra omnes, in judicio et extra, et, si aliquis habet aliquod jus infra dictos terminos, nos promittimus quod ille qui habet aliquod jus quietabit dicto priori illud jus.

Et nos dictus prior, pro nobis et successoribus nostris, damus predicto domino comiti et heredibus et successoribus suis, ex causa permutationis, illud quod nos ratione dicti prioratus habemus seu habere debemus possidemus vel quasi per nos vel per alium in mandamento de Mornay[8], specialiter apud chiriet[9] in parrochia de Eysirier[10] nemus de ser[11], quod vocatur Jumhan[12], quod est juxta nemus dicti domini comitis dou deveys[13]; et si alii sint confines damus et altra predicto domino comiti viginti libras gebennesis quas nos dictus comes confitemur habuisse a dicto priore in causa predicta. Dantes dicto priori, pro remedio anime nostre et antecessorum nostrorum, illud quod res nostre predicte de rampons valunt seu valere poterunt ultra valorem rerum quas a dicto priore habuimus ex causa dicte donationis et permutationis predicte ; nichil nobis in rebus datis dicto priori ex causa permutationis retinentes.

Item damus et concedimus imperpetuum, pro nobis et successoribus nostris, nomine helemosina et, pro remedio anime nostre et animarum antecessorum nostrorum et successorum, predicto priori de Clusa et domui predicte quod ipse et dicta domus et homines ipsius domus habeant et percipiant ou possideant, pro se et suis bestis et pecoribus, in nemore nostro de Rampons et in appendiciis suis, pasquagium et affoagium vel laz paqueage et l'affoage. Confitentes nos habuisse et recepisse propter hoc a dicto priore viginti libras gebennenses in bonis denariis numeratis

Item, cum nos viderimus et diligenter inspexerimus quoddam privilegium datum quondam domino Berardo de Clauso per Robertum quondam

(1) Amédée III, comte de Genève (1280-1308).
(2) Guy, prieur de la Cluse (...1275-1300...).
(3) Rampon, sur les pentes nord-est du Mont-Veyrier.
(4) Pont de la maladière, aujourd'hui Pont Saint-Clair.
(5) Annecy.
(6) Le Fier.
(7) Balme de la Louvatière.
(8) Mornex, hameau de la commune Monetier-Mornex (sous le Petit-Salève).
(9) ? CHIRIET
(10) Eysery.
(11) ? SER
(12) ? JUMHAN
(13) ? DEVEYS

comitem gebennensis[14], filium Girardi quondam comitis dicte terre[15], et confirmatum per dominum Aymonem quondam comitem gebennensis[16], filium dicti Roberti, quod privilegium tale est quod domus de Clusa de rebus suis quas vendit apud Annessiacum non solvat leydam, quod privilegium nos Amedeus comes predictus gebennensis ad requisitionem fratris Guidonis prioris de Clusa volentes eidem facere gratiam specialem prout melius possumus confirmamus. Dantes et concedentes eidem priori, pro remedio anime nostre et antecessorum nostrorum, quod in perpetuum dicta domus sancti Bernardi non solvat leydam de aliquibus rebus quas vendat dictus prior vel nuntius suus ratione dicte domus infra banna dicte ville Annessiaci. Haec autem omnia et singula superius data nos dictus comes et nos dictus prior de Clusa promittimus bona fide attendere firmiter et servare et non contra predicta vel aliquid de predictis, per nos nec per alium, venire vel de facto in judicio vel contra facere vel venire nec alicui ire volenti in aliquo consentire.

Datum et actum apud Clusam Sancti Bernardi nona die maii anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto. Ad hoc testes fuerunt vocati et rogati Jacobus Exchaqueti de Anessiaco, judex tunc temporis dicti domini comitis gebennensis[17], dominus Guilliermus, curatus Sancti Leodegarii Gebennensis capellanus dicti domini comitis[18], Johannes de Quarreria clericus et Jacobus de Greles clericus[19]. Et in huius rei testimonium nos predictus Amadeus comes gebennensis sigillum nostrum una cum sigillo dicti prioris presentibus litteris duximus apponendum.

---

(14) Robert, comte des années 1010.
(15) Sans doute Gérold, comte de Genève (...1034 - vers 1075 ?).
(16) Aimon, comte de Genève (...1084-1125...).
(17) Jacques Exchaquet est un juriste du proche entourage du comte connu de 1289 à 1311 et présent aux actes importants : juriste et arbitre en 1292, damoiseau dans le traité d'Aix de 1293, témoin sans titre en 1295, clerc en 1296, "d'Annecy" en 1397, expert en droit en 1301 et en 1306, sans titre en 1311.
(18) Guillierme est curé de Saint-Léger de Genève au moins de 1260 à 1273 et chapelain comtal après 1280 et avant 1305.
(19) Les clercs Jacques de Greles et Jean de Quarterie n'apparaissent qu'ici mais le second est à rapprocher d'un clerc homonyme, Maurice de Quarterii "de Saint-Maurice", témoin d'un acte pour le comte de Savoie en 1286.

Nous, Amédée, comte de Genève, et frère Guy, prieur de la Cluse-Saint-Bernard, faisons savoir à tous, présents et futurs, que nous, seigneur comte, donnons pour cause d'échange audit prieur, recevant pour lui et ses successeurs dans ledit prieuré, notre bois de Rampon de la voie qui va du pont de la maladrerie de Cluse vers Annecy en dessous jusqu'au fleuve du Fier et dudit pont jusqu'à la Balme de la Louvatière. Promettant de bonne foi que, pour ledit prieur et ses successeurs, nous, ledit comte, assurons et protégerons les choses susdites par tous et vis à vis de tous, en justice et en dehors, et, si quelqu'un a quelque droit à l'intérieur desdites limites, nous promettons que celui qui a quelque droit ne sera pas dérangé par ledit prieur.

Et nous, ledit prieur, pour nous et nos successeurs, donnons au comte précité et à ses héritiers et successeurs pour cause d'échange ce que du fait dudit prieuré nous avons, devons avoir ou possédons, que ce soit par nous ou par d'autres, dans le mandement de Mornex, en particulier à Chiriet dans la paroisse d'Eysery le bois de Ser qu'on appelle Jumhan et qui est à côté du bois de Deveys appartenant au seigneur comte. Et nous donnons d'un côté les confins s'il y en a et de l'autre au susdit seigneur comte vingt livres genevoises que nous, ledit comte, reconnaissons avoir eu dudit prieur pour la raison précitée. Donnant audit prieur pour le salut de notre âme et de nos prédécesseurs ce que nos choses précitées de Rampon valent ou purent valoir au-delà de la valeur des choses que nous avions dudit prieur à cause de ladite donation et de l'échange précité. Ne retenant rien pour nous parmi les choses données audit prieur pour cause d'échange.

De même, pour aumône en notre nom et celui de nos successeurs et pour le salut de notre âme et de celles de nos prédécesseurs et successeurs, nous donnons et concédons à jamais audit prieur de Cluse et à la maison précitée que lui, ladite maison et les hommes de la même maison aient, perçoivent ou possèdent pasquagium et affoagium, soit le pacage et l'affouage pour lui et ses bêtes et troupeaux dans notre bois de Rampon et ses dépendances. Nous, reconnaissant avoir eu et avoir reçu à cause de cela dudit prieur vingt livres genevoises en bons deniers comptés.

De même, puisque nous avons vu et examiné scrupuleusement un certain privilège, donné jadis au seigneur Bérard de la Cluse par Robert, jadis comte de Genève, fils de Girard jadis comte de cette terre, et confirmé par le seigneur Aimon, jadis comte de Genève fils dudit Robert, lequel privilège est tel que la maison de la Cluse ne paye pas la leyde sur les choses qu'elle vend à Annecy, nous, comte de Genève précité, sur la réclamation de frère Guy prieur de la Cluse, voulant lui faire une grâce spéciale, du mieux que nous pouvons, confirmons ce privilège. Donnant et concédant au même prieur pour le salut de notre âme et de nos ancêtres qu'à jamais ladite maison de saint Bernard ne paye pas la leyde pour les choses que ledit prieur ou son représentant vend en raison de ladite maison à l'intérieur de la circonscription de ladite ville d'Annecy. Egalement, nous ledit

comte et ledit prieur de Cluse promettons de bonne foi d'observer et de maintenir fermement les choses données ci-dessus, toutes et chacune en particulier, et de ne pas venir contre elles, ou certaines d'entre elles, en notre nom ou celui d'autres, de ne pas faire ou venir contre elles en acte ou en justice, ni d'être d'accord en quelque manière de bon gré pour que quelqu'un aille contre elles.

Donné et fait à la Cluse de saint Bernard, le neuvième jour de mai de l'an du Seigneur mille deux cent nonante quatre. Comme témoins de ceci furent appelés et sollicités Jacques Exchaquet d'Annecy , à ce moment-là juge dudit comte des Genève, seigneur Guillierme curé de Saint-Léger de Genève, chapelain dudit seigneur comte, Jean de Quarrerie, clerc, et Jacques de Greles clerc. Et pour preuve de ces choses, nous, précité Amédée comte de Genève, nous avons considéré qu'il fallait apposer en même temps notre sceau et celui dudit prieur sur les présentes lettres.

Donation au prieuré de Peillonnex
Pseudo-original de la première moitié du XII[e] siècle

Le comte Robert donne au prieuré de Peillonnex des biens situés autour de Peillonnex qui sont tenus en bénéfice, puis, pour son âme et celle de ses parents, l'église et des domaines à Passy et enfin divers biens destinés à favoriser la vie commune des chanoines. L'évêque de Genève Hugues et le pape Benoît VIII menacent d'excommunication celui qui attenterait à cette donation. Les manses de Passy sont énumérés ainsi que le détail de redevances en cire.

• ADHS à Annecy (SA 221 ; la cote comprend un parchemin et une transcription sur papier dans une pochette). Autrefois conservé à Turin, Bénéfice au-delà des Monts, Abondance, paquet 9, n° 2.
La moitié inférieure du verso du parchemin porte les marques de classements successifs : au XII[e] siècle (à la confection ou lors du rattachement à l'abbaye d'Abondance en 1156) : "*Carta Rothberti comitis de peloniaco*" (au milieu, dans la longueur) ; au XIV[e] siècle (classement contemporain de l'acte comtal de 1340 ou de la lettre apostolique de 1356 ?) : "*littera donationis per dominum comitem gebennensis prioratum de pellionacum*" (dans le coin en bas à gauche, regardant ce coin et assez effacé) ; à l'époque moderne imitant l'écriture de la charte : "11 juillet 1156" assez effacé puis plus net "*Litera donationis per dominum comitem gebennensis prioratu[?]i de pellionay*, n° - ig 813" (dans l'autre coin et dans le même sens que la première et peut-être de deux mains différentes).
Sur la pochette en papier de l'époque moderne et titrée "Donation faite par Robert comte de Genève au prieuré de Peillonnex de sa terre et des dîmes dudit lieu et d'autres choses qu'il avait au voisinage de l'église de Passy, des vignes de Contamines et des communs d'entre Cluse et ce a fait pour l'amour de Dieu, pour l'âme de l'évêque Girod qui a bâti ledit lieu et pour celle de Gonrard son père, pour la sienne et celle de Gonrard son fils. Paquet général. Pellionex, prieuré de Notre Dame", figurent les marques du classement turinois : "12. 2 [barré et remplacé ultérieurement par 1] Bénéfices delà les Monts 1156 [gratté] 11 juillet [rayé] 1156 (rayé)".
• Copie établie au XVII[e] siècle par S. Guichenon sous le titre *Donatio Ecclesia Pellionaci a Roberto Genevensi comite stilo prorsus barbaro Ex archivis abbatiae Abundantiae Caput XL fol 88 I[ma] senturia* ; sans la fin de l'acte mais avec un commentaire ; conservée sous la même cote que le parchemin.
• Régeste genevois n°159
• Editions : S. Guichenon, Bibliotheca Sebusiana, centurie I, n° XL, Lyon, 1660 (erreurs importantes et omission de la fin) ; A. Gavard, *Peillonnex : le prieuré, la paroisse et la commune*, Annecy, 1901, pp. 13-17 (édition complète mais répétant les erreurs de la lecture autographe de Guichenon[1] et avec ses propres erreurs) ; P. Duparc, *Le comté de Genève*, Genève, 1955 (*Mémoires et Documents publiés*

(1) *dominatam lu pour denominatam.*
(2) Omission de deux morceaux de phrase dans la troisième partie de la donation, interversion de Marc et Mathieu dans les formules comminatoires…

par la société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XXXIX) p. 57, n. 2 (édition partielle) ; photo de l'acte sans édition dans A. Guerrier, Peillonnex, 1975, p. 5. Ch. Marteaux, "Noms de lieux dans la charte de *Peillonnex* (1012)", Revue savoisienne (42e année), Annecy, 1901, p. 229-230.

Aspects matériels de l'acte

Le parchemin fait environ 180 x 290 mm. Les deux trous situés en bas sont antérieurs à la rédaction puisque celle-ci les contourne et l'acte est en bon état, quelques taches n'empêchant pas la lecture. Le texte de l'acte lui-même remplit de façon serrée tout le recto et la moitié du verso. La fin du verso est occupée par les titres et mentions de classements successifs déjà évoqués. Un sceau est annoncé par A.Gavard, mais rien ne figure dans le texte ni sur le parchemin et les autres actes des comtes transjurans ne portent pas de sceau comtal. En l'absence de *ego Robertus comes*, l'acte est une sorte de notice (sans le mot *noticia*) avec les *signa*, type rare mais pas inconnu en Transjurane[3].

Datation de l'acte matériel

L'acte n'a ni rédacteur, ni date de rédaction. L'intervention de l'évêque Hugues, attesté au moins de 993 à 1019, et celle du pape Benoît (1012-1024) ont conduit à dater l'acte entre 1012 et 1019. Cette période correspond bien aux interventions du comte Robert, mentionné sans titre comtal en 1002 et elle peut être étendue jusque vers 1020, date approximative d'un diplôme perdu de Rodolphe III dans lequel intervenaient notamment Hugues, évêque de Genève, et Robert, comte de Genève[4]. L'évêque Gérold mentionné comme fondateur de Peillonnex est bien le prédécesseur de Hugues.

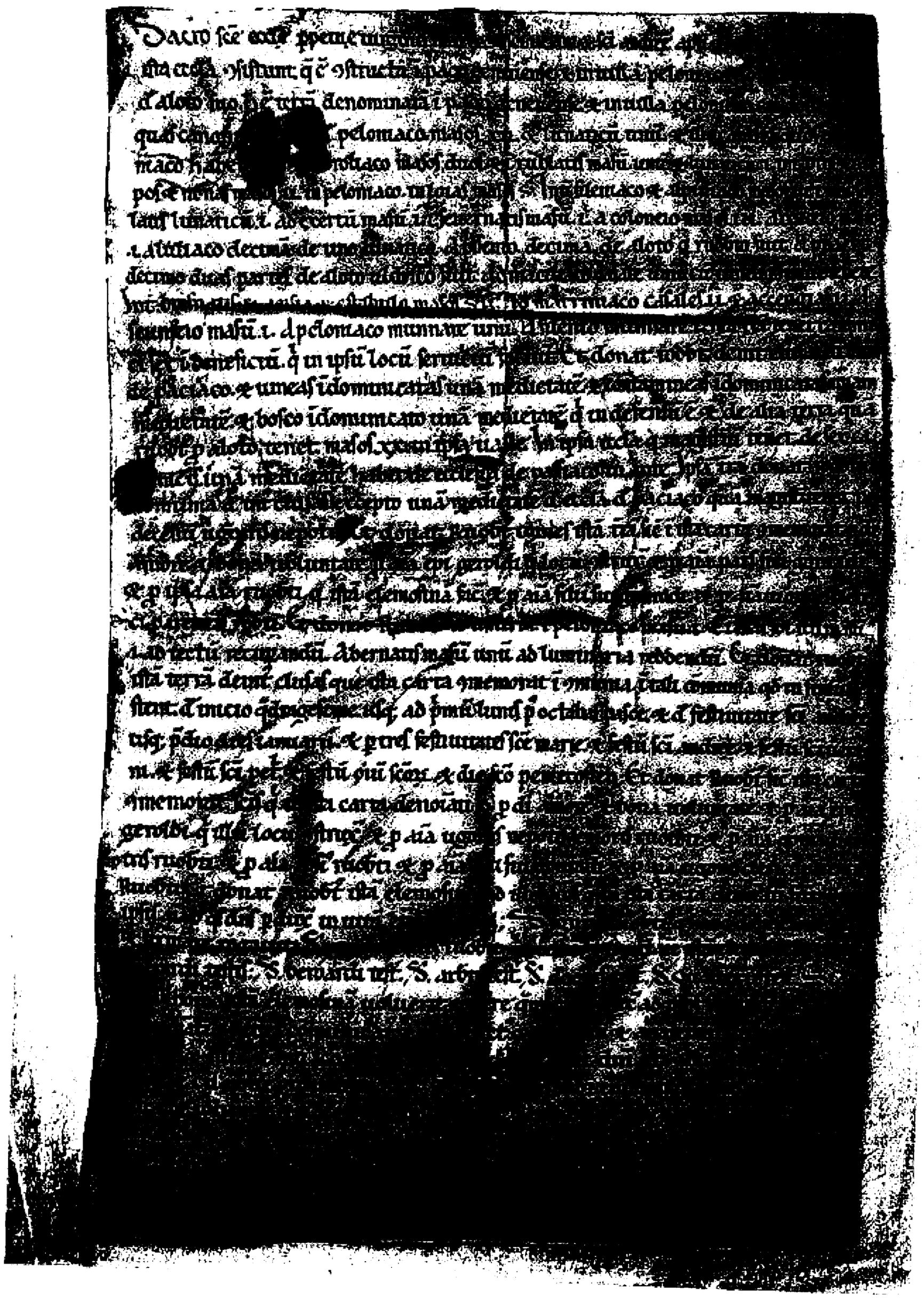
Pourtant l'acte en notre possession ne saurait dater des années 1010 car l'écriture est postérieure. Le parchemin est utilisé verticalement et non horizontalement comme c'est l'usage vers 1000. La taille des lettres et surtout leur angulosité, l'écart entre les petites et les grandes lettres, les majuscules étirées mais assez souples, les abréviations et leur importance renvoient à la première moitié du XIIe siècle[5]. Par la forme et par certaines formules, la donation de Peillonnex est proche de la donation d'Eldegarde, un autre acte genevois qui a été revisité au début du XIIe siècle[6]. L'écriture

(3) On le rencontre seulement en 1008, *Die Urkunden der Burgundischer Rudolfinger*, Th. SCHIEFFER et H.E. MAYER, MGH, *Diplomata. Regum Burgundiae e stripe Rudolfina diplomata et acta*, Munich, 1977 (désormais MGH) 154, et en 1001 et 1013 dans deux notices, plus formelles puisqu'elles comportent *Noticia*, récit au passé et *signum*, *Cartulaire de Romainmôtier*, éd. A . Pahud, *Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, n° 21, Lausanne, 1998, n°48 et 49.

(4) MGH 132.

(5) Nous remercions Gilbert Coutaz, archiviste cantonal de Vaud, pour ses précieux avis. Nous renvoyons à des actes de Cluny, de Beaujeu…. Sur l'emploi de illa/ipsa/ista comme simple article défini, O. GUYOTJEANNIN, J. PYCKE et B-M TOCK, *Diplomatique médiévale*, Brepols, 1993, p. 187.

(6) L'écriture du pseudo-testament d'Eldegarde, pièce confectionnée à l'occasion d'un conflit réglé en 1134, est un peu moins fine mais plus régulière avec quelques lettres différentes (g moins classique et d plus travaillé avec le chapeau sur la barre, tel que dans les textes du XIIe siècle et même déjà du dossier à Cluny fin XIe siècle (O. GUYOTJEANNIN, *Diplomatique…*, *op. cit.*, p. 282).





d'autres pièces conservées par l'abbaye d'Abondance confirme cette datation dans la première moitié du siècle[7].

Il ne s'agit donc pas d'un original mais d'une copie réalisée antérieurement à la donation de Peillonnex à Abondance par le comte en 1156. La division de la pièce en trois parties amène à en examiner séparément la datation.

Datation de l'acte originel

- la donation de Robert

Le vocabulaire est assez typique du début du XI[e] siècle. La terminologie carolingienne transjurane est toujours présente : localisation administrative classique par *in pago in villa*, emploi systématique de manse, jamais divisé en parts, mention de lunatiques et de casals, *comes* utilisé sans mention géographique de ressort... D'autres termes se développent plus précisément au tournant des X[e] et XI[e] siècles. C'est le cas de *decima*[8], *aumône*[9], *alleu* ou *indominicatus*[10]. Plus rare est le terme *dotes* seulement employé en 996[11]. D'une manière générale, la rédaction est assez précise sans être tout à fait concrète, dans un style sans littérature ni fioriture, que S. Guichenon, suivi par A. Gavard, juge tout à fait barbare, et qui renvoie au passage au "nouveau style" de D. Barthélemy.

Le dispositif date des années 1010 et seule la formule initiale indiquant le bénéficiaire, "*Sacrosanctae ecclesia perpetuae...*" peut révéler une réécriture partielle[12]. Il est possible que l'acte regroupe plusieurs

(7) La charte de 1108 recopiée vers 1150 montre des lettres un peu plus fines et anguleuses avec écriture beaucoup moins régulière, dans une forme meilleure et des expressions plus tardives ; toutefois les abréviations et l'orthographe sont comparables. La confirmation du comte en 1156 à propos de Peillonnex montre une écriture moins régulière, moins ronde avec des lettres moins liées. La charte n'a donc été réalisée ni à Abondance ni par le notaire du comte des années 1150.

(8) Dans les MGH, le mot est présent à partir de 943 pour Salins et des années 990 en Transjurane.

(9) Le mot est employé vers 960 en Provence (à Valence, MGH 34), après 1000 en Transjurane (en 1018 (MGH 94), en 1023-1026 à Romainmôtier (*Historiae Patriae Monumenta, Chartarum*, Turin, 1836-1853, t. I, CCLXII), vers 1030 (MGH 127 et 138), et 1057 (MGH 143) et en 1012 par Benoît VIII (J.D. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio...*, Florence-Venise, 1759-1798, t.19 p. 324). Toutefois il figure déjà dans un acte de Louis le Pieux pour Lausanne (*Cartulaire du chapitre Notre-Dame de Lausanne*, éd. Ch. Roth, *M.D.R.*, 3[e] série, t. III, Lausanne, 1948, p. 254).

(10) En Transjurane, le mot est utilisé de 996 à 1019, F. DEMOTZ, La Bourgogne transjurane. Les rapports de pouvoir dans le monde post-carolingien, thèse Lyon, 2002, p. 356.

(11) MGH 79.

(12) La formule est très rare en Transjurane (précaire d'Agaune à la mi XII[e] siècle, MHP II XLVI), mais elle ouvre la première des pièces historiques des Archives d'Etat de Genève, le pseudo testament d'Eldegarde, un acte produit au XII[e] siècle sans doute à partir d'un original du règne de Rodolphe II. Le pseudo-testament d'Eldegarde et la charte de Peillonnex ont d'autres expressions communes à commencer par le début de l'acte des expressions communes ("*episcopus de genava civitate*" / "*canonicos sancti petri geneve civitatis*").
Elle est au contraire fréquente dans les abbayes de l'ancien royaume de Provence liées aux Rodolphiens, en particulier à Savigny, où elle est très fréquente quoique minoritaire durant tout le X[e] siècle, et à Saint-André-le-Bas, où elle est très fréquente depuis la mi X[e] siècle au moins ; l'emploi est régulier mais plus rare à Cluny (en 916 (Chartes de l'abbaye de Cluny, éd. A. Bernard et A. Bruel, Paris, 1876-1904, n°202), en 933 (n°412), en 936 (n°449), en 998 (n°2455), après 996 (n°2367)...) et à Grenoble (en 902, *Cartulaires de l'Eglise de Grenoble dits cartulaires de saint Hugues*, éd. J. Marion, Paris, 1869, A X), après 993 (A XVIII), en 1012 ? (A XII), en 1023 (A XXI), en 1042 (A XIX)... mais pas dans une charte de l'oncle de Robert (B CXVIII).

donations[13]. La notice se rapprocherait de la pancarte, tout en ne concernant qu'un seul donateur.

- Les protections

Les clauses comminatoires et pénales se singularisent du début de l'acte par la forme. Le style est soigné et les formules sont développées, au contraire du début de l'acte, très pratique et de forme médiocre. De plus, ces clauses sont placées après les signa c'est-à-dire hors de l'acte lui-même, ce qui est tout à fait exceptionnel. Aux bizarreries de forme s'ajoutent celles du fond.

En général, y compris dans les actes de souverains, une phrase menace de damnation, souvent en mentionnant Datan et Abiron, et une amende est fixée[14]. Ici, outre Datan et d'Abiron, l'acte cite Judas, référence rare[15], et Pilate, ce qui est unique[16]. De plus, aucune amende n'est prévue, ce qui n'est le cas qu'après 1032, après la disparition des rois Rodolphiens. Une utile comparaison est fournie par les deux versions sans scribe ni date d'un jugement rendu à Besançon vers 1045. La version la plus développée se finit par la mention de l'amende de vingt onces d'or, par la menace d'excommunication par Dieu, Marie, les apôtres Pierre et Paul et tous les saints, et par Amen[17]. A la fin de la version plus courte, on trouve toujours l'excommunication par Dieu, Marie, les apôtres Pierre et Paul et tous les saints, mais l'amende a disparu et la pièce se termine par "Amen, amen, fiat, fiat ei, ei !"[18]. Une telle transformation est probable en ce qui concerne l'acte de Peillonnex et montre un remaniement du texte après 1032.

L'absence de référence à un souverain et à son pouvoir dans la datation ou les amendes est d'autant plus sensible que le texte insiste sur les protections religieuses. Les protecteurs de l'au-delà ont une importance exceptionnelle : alors qu'un seul figure d'habitude (Dieu, la Vierge ou le dédicataire), la charte mentionne trois dédicataires plus une foule d'autres dont certains rares[19]. Le pouvoir pontifical est mis en avant à travers la

(13) Alors le dispositif est formé de trois parties nettement différentes, le scribe reprend plusieurs fois la formule "*Et Robertus donat*" sans jamais ajouter un adverbe comme *autem*. De plus, le texte expose par deux fois la liste de ceux pour l'âme de qui la donation est faite et les deux listes diffèrent.

(14) C'est le cas dans les actes pontificaux ou royaux pour Romainmôtier et dans un acte de Henri IV en 1082, *Liber donationum Altaeriape*, éd. E. Tremp, Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse Romande (MDR), t. XV, p. 131.

(15) Elle est plus fréquente autour de 1100 (par exemple dans le cartulaire de Grenoble) mais elle est déjà employée auparavant quoique très rarement en Transjurane (dans cartulaire de Lausanne (donation de Gerland en 896) et dans les MGH avec trois exemples dont deux documents douteux) et dans des actes de l'époque de Benoît VIII (MANSI, p.324 : acte conciliaire local de 1025 avec Judas, Datan et Abiron finissant par *fiat*).

(16) Peut-être cette mention est-elle à relier à une légende locale qui se développe au XII[e] siècle et qui rapporte l'enterrement du corps de Pilate à Lausanne ; V.DURUSSEL et J.D. MOREROD, *Le Pays de Vaud et son histoire*, Lausanne 1990, p. 199).

(17) *Cartulaire de Romainmôtier*, n° 67...

(18) *Idem*, n° 28.

(19) Saint Just apparaît dans la protection épiscopale après les dédicataires alors que la donation de Robert ne le cite pas. La mention des innocents est inusitée (peut-être liée à celle de Pilate auparavant) et celle des quatre évangélistes est rarissime (ils apparaissent plus tard par exemple dans une charte pour Romainmôtier en 1238, vieille édition *Cartulaire de Romainmôtier*, éd. F. de Gingins-La-Sarra, M. D. R, 1[re] série, t. III., Lausanne, 1844, p 542).

formule "saint Pierre, prince des apôtres qui a le pouvoir de lier et d'absoudre", absente de la documentation d'époque rodolphienne[20]. Ce n'est plus le cas au milieu du XI[e] siècle[21] où des actes proches sont émis, surtout par des prélats[22]. C'est d'ailleurs à cette époque que se situe le seul autre exemple de cérémonie avec menaces publiques depuis l'autel comme celles prononcées par Hugues de Genève[23]. De même, nombre d'expressions sont inusitées vers 1010, rares dans la production de Benoît VIII mais plus fréquentes un demi-siècle voire un siècle plus tard[24]. Toutefois, la présence de formules de protection, qui ne paraissent plus utilisées ensuite[25], et la forme "de Genava civitate" incite à ne pas trop reculer la rédaction vers

(20) Toutefois, un cas existe dans la production de Benoît VIII ("*beati petri principis apostolorum omnium*", MANSI, p. 328).

(21) En 1049-1050, "Pierre prince des apôtres" est employé par Léon IX pour Saint-Maurice d'Agaune (MHP I, CXV et CXVI). La référence à la Trinité et à St Pierre avec les clefs du ciel figure en 1057 dans un acte viennois d'Ermengarde (MGH 143).

(22) En l'absence d'amende, un jugement à Besançon vers 1045 et une donation de Frédéric de Genève en 1072-1073 font référence à la damnation par saint Pierre (*Cartulaire de Romainmôtier*, n° 27 et 23). Un acte d'Aimon de Sion mentionne le rôle de Pierre pour délier en 1052, tandis que la protection de saints et l'exemple de Judas figurent dans la donation de l'évêque Artaud de Maurienne vers 1075 (J.GREMAUD, *Chartes sédunoises*, édité par les *M.D.R.*, 1[re] série, t. XVIII/1, 1863, pp. 333-460, n°4 et MHP I CXXVII).

(23) Selon la préface du cartulaire de Romainmôtier (n°1), Hugues de Semur, abbé de Cluny de 1049 à 1109, "*super altare Beati Petri missam celebravit*", excommunia et mit en anathème les *invasores et vastatores*.
En 1037, Hugues de Salins dépose une donation pour le chapitre de saint-Anatoile sur l'autel de saint Bénigne, B. de VREGILLE, *Hugues de Salins, archevêque de Besançon, 1031-1066*, thèse, Besançon, 1978, p. 77.

(24) La formule pontificale est inhabituelle pour les années 1010 puisque le texte porte "*sanctae catholicae et apostolicae ecclesia praesul*" qui est employé à partir de la fin du XI[e] siècle. Elle ne figure pas dans les MGH ; *papa* puis *Ecclesia catholica* figurent dans la préface du cartulaire de Romainmôtier écrite autour des années 1130 et dans la chronique du cartulaire de Lausanne du XIII[e] siècle. Par contre, dans le cartulaire de Savigny, on trouve "*sancto papa Hildebranno in apostolico solio residente*" dans un acte vers 1078 (*Cartulaire de Savigny*, éd. A. Bernard, Paris, 1853, n°758) et "*sanctae catholicae episcopus*" en 1124 dans un privilège de Calixte II (n° 901) et les formules employant *apostolicus* comme adjectifs, comme dans "*apostolico anathemati*", ne sont fréquentes qu'au siècle suivant (en 1123, "*apostolice sedis*" (MHP I CCCCLV) et en 1151 (I CCCCXCIII), *sedis apostolice auctoritate* en 1151 (id), en 1164 (II DXXV) et en 1178 (MHP II MDLXVII), en 1181 "*apostolicam benedictionem*" (II MDXCI)...) Ordinairement le pape, y compris Benoît VIII dans ses actes pour les abbayes, se qualifie de *servus servorum dei*. C'est le cas dans le cartulaire de Romainmôtier (Gregorius en 998 (n°4), Jean IX 1025 (n°8, faux ?),Clément II en 1046-1047 (n°2, faux), Urbain II en 1097 (n°9), Pascal II en 1100 (n°11 et 12)...), dans les MHP (durant les XI[e] et XII[e] siècles, notamment sous Léon IX en 1050, MHP II, CXLVIII), dans le bullaire de Calixte II (1119-1124), dans le cartulaire de Savigny.... Les formules d'anathèmes employés dans les actes de Benoît VIII sont assez différentes de celles utilisées ici (elles citent toujours Judas "*traditor domini et salvator nostri*", souvent Hérode, les anges et les démons... mais pas Pilate)
Cependant, ces arguments ne permettent pas de rejeter le document car il existe trois productions pontificales proches du texte pour Peillonnex : "*Benedictus sanctae universalis ecclesiae praesul*" est employé en 1012 dans deux lettres confirmant des privilèges monastiques, adressées l'une à l'évêque de Langres et l'autre à l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, J.P. Migne, Patrologie latine, 1853, t. CXXXIX, I et II) ; "*Ego Benedictus sanctae romanae ecclesiae praesul*" apparaît dans les souscriptions d'un synode de 1015 (*ibid* , XIII) ainsi que "*universalis pontifex*". Une autre lettre de 1012 mentionne "*apostolicae authoritate*" .De plus, la correspondance pontificale de 1012 emploie également "*sedis apostolicae pontifex*", "*sedis apostolicae summus praesul*" et mentionne Juda traditor domini (*ibid*, III) (MANSI, t. 19, p. 324).

(25) Les formules sont peu développées dans les actes de Guy de Faucigny, évêque de Genève connu de 1083 à 1119 et elles sont absentes dans les cartulaires d'Hauterive ou de Lausanne à partir du XII[e] siècle.

le XII[e] siècle[26]. Cela est confirmé par l'absence de distinction entre chanoines réguliers et séculiers qui apparaît au plus tard en 1108 dans la région[27] et par le fait que les références religieuses à Datan, Abiron, Judas ou l'excommunication connaissent leur apogée au XI[e] siècle[28].

Il est donc probable que la rédaction de la deuxième partie de l'acte est de facture locale et datable du milieu XIe siècle. Les clauses originelles ont probablement été enlevées et remplacées lors de la rédaction en notice, dans les années 1030-1070. Il ne faudrait pas pour autant en conclure hâtivement que Hugues et Benoît ne sont jamais intervenus pour Peillonnex. En effet, la chronologie de ces personnages est tout à fait cohérente avec la donation elle-même alors qu'ils n'y sont pas cités. Un faussaire aurait eu beaucoup de chance en les choisissant sans trace. Il existait donc au moins une tradition clairement établie sinon un document préexistant et Benoît VIII est intervenu pour d'autres abbayes bourguignonnes comme Cluny et Luxeuil. L'importance des référents religieux et la cléricalisation de l'acte laissent à penser que la rédaction ne vient pas de l'entourage du comte mais d'un milieu de clercs.

- La fin de l'acte

A partir de *Lo alui*, l'acte est marqué par un latin plus défectueux (des expressions vernaculaires, une répétition sans doute fautive) sauf dans les expressions que l'on retrouve avant dans l'acte[29]. L'écriture est très proche mais avec de petites différences, notamment des lettres un peu plus rigides sans la tendance à l'inclinaison vers la droite qui apparaît ponctuellement dans le reste du texte[30]. La forme des mots diffère également : l'abréviation est supprimée au début de *indominicatus*, le e disparaît dans *contamineas* et surtout le nom du donateur change, devenant Robers et Rotbertus, également utilisé pour le titre ajouté à l'acte[31]. Enfin les sommes mentionnées ne correspondent pas aux réalités des années 1010[32].

---

(26) *Genava civitate* correspond à la forme Genav/Genev employée jusqu'au XI[e] siècle ("*Fredericus dei gratia Gevenensium dictus episcopus*" vers 1073, Cartulaire de Romaimôtier, n° 23 et 24, et Guy de Faucigny *Genevensis episcopus* en 1083, Chartes de Cluny n° 3599). Au contraire, la forme Geben s'impose dans le dernier quart du XI[e] siècle (sans doute vers 1070 dans l'acte retrouvé de Gérold, J.E.GENEQUAND, "Un acte de Géraud, premier comte de Genève", *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1977, pp. 125-132, et en 1100 avec *Sanctus Victor de Gebenna*, *Cartulaire de Romaimôtier*, n°11).

(27) Le dispositif ne mentionne d'ailleurs que des chanoines alors que les actes ultérieurs à partir de la fondation d'Abondance en 1108 précisent qu'il s'agit de chanoines réguliers ou séculiers. Sur l'apparition de la distinction *seculares/regulares*, J. Châtillon, *Le mouvement canonial au Moyen Age. Réforme de l'Eglise, spiritualité et culture*, Brepols, 1992, p. 20.

(28) Dans les actes clunisiens, les références à Judas, Dathan et Abiron se multiplient à la fin du X[e] siècle et surtout dans la première moitié du XI[e] siècle. Il en est de même pour l'anathème et l'excommunication, y compris pendant la messe, avec un reflux qui commence dans la seconde moitié du XI[e] siècle ; D. IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure*, Paris, 2000, pp. 182 et 134.

(29) *Et donat Rotbertus pro anima sua de intus clusas.*

(30) Le s est plus rigide ; le b est moins fin, comme le t dont la base est plus ronde ; le début du e est souvent plus bas… Cette écriture diffère également de l'acte de 1156 (où les i sont moins réguliers, les e moins ronds…).

(31) Le reste de l'acte utilise quinze fois Ruobertus, cinq fois Robertus et une fois Rodbertus.

(32) Il est ici question de trois contributions dont deux de plusieurs dizaines de sols. Or, sous Rodolphe II, un acte pour Saint-Maurice d'Agaune mentionne la valeur de trois sols pour les luminaires (MHP II, XXVI) et la rétribution des contrats de précaires de l'an Mil est en moyenne de quelques sols (F. DEMOTZ, *La Bourgogne transjurane*, *op. cit.*, tableau 8).

Il s'agit donc d'une actualisation juridique des droits du prieuré découlant de la donation de Robert ajoutée dans la première moitié du XII[e] siècle par une autre main ou par la même main mais avec moins de soin que celui mis à copier l'acte antérieur.

L'acte est marqué par de nombreuses incohérences : le dispositif concerne les années 1010 alors que l'écriture remonte au plus tôt à la fin du XI[e] siècle, des différences de style opposent la donation proprement dite, les clauses de protection et les précisions finales, et la forme habituelle de ce type d'acte est bouleversée. Il ne s'agit donc pas d'un acte original, mais la cohérence du dispositif, un vocabulaire assez typique du début du XI[e] siècle, l'emploi de formes qui seraient archaïques un siècle plus tard, et des personnages remarquablement contemporains conduisent à penser qu'un acte original a existé.

Le dispositif de l'acte et les clauses comminatoires et protectrices sont rédigés au milieu du XI[e] siècle ou peu après à partir d'une ou plusieurs donations originelles du début du siècle. Il est difficile de dire si les protections pontificales et épiscopales figuraient dans un document originel ou si elles ont été copiées dans un acte aujourd'hui disparu destiné aux clunisiens que Hugues et Benoît protègent.

Dans la première moitié du XII[e] siècle[33], l'acte est recopié et c'est sous cette forme altérée qu'il nous parvient[34]. C'est alors, ou très peu après, que sont ajoutées des précisions sur des biens que détient toujours le prieuré à cette date. Cette partie est la seule en original.

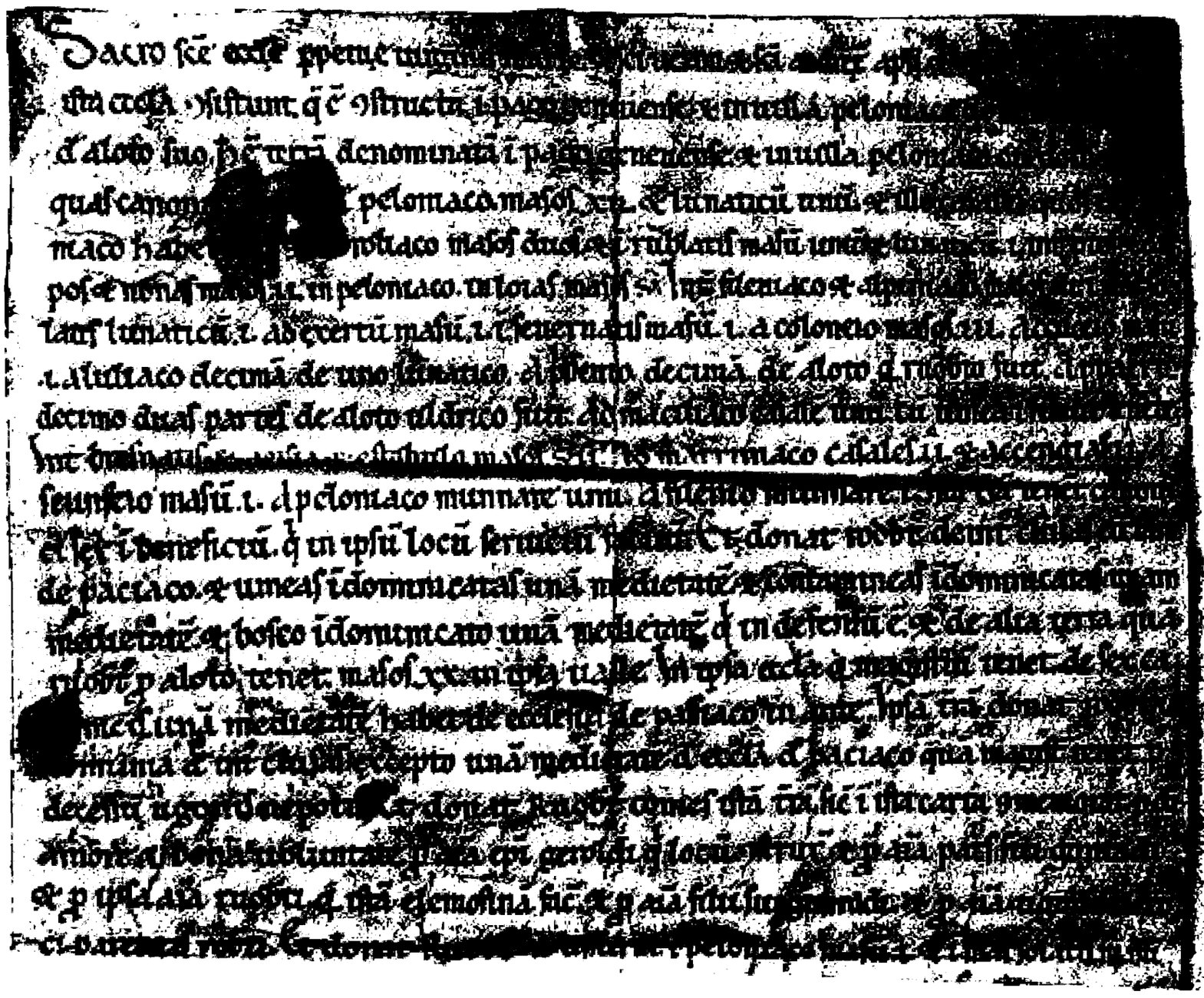
Ces deux phases de rédaction correspondent à des changements de contexte. Au milieu du XIe siècle, alors que le pouvoir royal s'efface et que croît le pouvoir pontifical, les Géroldiens, désormais alliés aux Faucigny, s'installent comme une dynastie comtale rivale du pouvoir épiscopal[35]. Dans la première moitié du siècle suivant, le développement de chanoines réguliers, marqué par l'acte pour Abondance de 1108, l'apparition d'évêques réformateurs et étrangers à la famille du comte à partir de 1120 et l'essor de la puissante famille voisine de Nangy (citée à partir de 1083) constituent autant de menaces potentielles nécessitant de rappeler les droits du prieuré et leur origine comtale.

---

(33) Pour P. Duparc, il s'agit d'une copie de la fin du XII[e] siècle réalisée après l'union des maisons d'Agaune et d'Abondance en 1156 (MHP II CCCLXXXI). Cette façon de voir n'est pas nouvelle puisque l'acte de Robert pour Peillonnex est le n°2 du paquet Abondance avec la date de 1156 alors que l'acte d'union daté expressément de 1156 porte le n° 1.

(34) Lettre doublée sans doute par erreur et abréviation inappropriée dans ppaertus, incommunia pour in communia, répétition fautive (deux fois a *bonaco I mas* séparée par une autre possession)… La différence entre les deux listes *pro anima* n'est-elle pas l'omission d'un personnage au milieu de l'énumération ?

(35) L'acte pourrait avoir été confectionné avant 1063, c'est-à-dire au moment où le comte Gérold conforte son implantation locale par son remariage avec la veuve d'un des Faucigny, eux aussi intéressés par Peillonnex comme en témoigne la présence d'Emerard à titre de témoin.



Sacrosancte[1] ecclesie perpetue virginis marie[2], et sancti verani, et sancti andree apostoli, et illis reliquiis quae in [2] ista ecclesia consistunt, quae constructa in pago genevense, et in villa peloniaco[3], donat robertus comes [3] de aloto suo, hoc est terram denominatam in pago genevense, et in villa de peloniaco, cum dotis et decimis [4] quas canonici tenent de peloniaco, mansos XII, et lunaticum unum, et illos casales quos in pelo[5]niaco habebunt, et in broliaco[4] masos duos, et rumblatis[5] masum unum, et lunaticum unum, inter pratos et cam[6]pos et nonas masos II, in peloniaco, in loias[6] masos V, inter[7] fileniaco[8] et alpiniaco[9] masos III, in marso[7]latis[10] lunaticum I, ad exertum[11] masum I, in severnatis[12] masum unum, a coloneio[13] masos III, a corceio[14] masum [8] I, a luliaco[15] decimam de uno lunatico, a presennio[16] decimam de aloto quo Ruoberto fuit, a ppaertus[17] [9] decimo duas partes de aloto uldrico fuit, ad maciliaco[18] casalem unum, cum vineam insimul tenente, [10] inter[19] bresnatis et aeisia et

(1) Les majuscules sont celles du texte latin, y compris pour les noms propres. Les points du texte latin ont été remplacés par des virgules (sauf lorsqu'ils sont suivis par une majuscule indiquant un début de phrase) et les points-virgules par des points.

(2) La visite pastorale de 1666 cite "l'église paroissiale et prieuré sous le vocable de l'assomption de notre Dame" (ADHS, série H, 23 H 4).

(3) Peillonnex, dans la basse vallée de l'Arve, sur la rive droite, à une quinzaine de kilomètres de Genève.

(4) Borly (Cranves-Sales). La place dans l'énumération place Broliaco près de Peillonnex, mais Loex sur la même commune que Borly est citée peu après (il existe aussi Le Broillet à Marignier, mais son ancienneté n'est pas démontrée et la zone de Marignier n'apparaît que beaucoup plus loin dans l'acte).

(5) Romblaz (Saint-Jean-de-Tholome).

(6) Loëx (Cranves-Sales). P. Duparc, comparant ces noms de lieu avec ceux de la donation de Manassès des années 1010 qui donne la forme Luxuviacus, identifie ce dernier avec Loias/Loëx. Cette identité des deux formes n'est pas certaine car les autres noms communs aux deux actes ont au contraire des formes proches.

(7) "*masos V. Inter*" dans le texte.

(8) Fillinges.

(9) Arpigny (Fillinges).

(10) Marcellaz.

(11) Essert (? ; à Faucigny ou Saint-Jean-de-Tholome).

(12) Savernaz (Saint-Jean-de-Tholome).

(13) Cologny (?). Coloneius pourrait aussi être Collonge (Coloniacus), puisque Filenius et Fileniacus sont deux formes du même nom.

(14) Corsier.

(15) Lullier. Lullier, située au nord de Présinge cité juste après dans l'acte, est préférable à des localités plus lointaines (Lully près de Bernex et Lully à l'est de Douvaine). L'identification avec Avully, critiquée par A. Gavard mais reprise par P. Duparc, *Comté*, p. 59, résulte d'une erreur de lecture.

(16) Présinge.

(17) Paertus soit Pertuis (?). Il existe notamment un rocher du Pertuis au-dessus d'Ayse. Pertus est citée dans la charte de 1108 pour Abondance avec le sens de Pertuis et le Mont d'Entre-deux-Pertuis fait limite entre les domaines des abbayes d'Abondance et d'Aulps.

P. Duparc a opté pour Pers(-Jussy), mais Ch. Marteaux qui défend la même option reconnaît qu'on n'y trouve aucune trace ultérieure des chanoines (*Revue savoisienne*, 45e année, 1904, p. 10). De plus, cette localité dépend au spirituel et pour de nombreux biens de l'abbaye d'Entremont, sans compter les importants droits de l'Eglise de Genève. Plusieurs Perrets, Perret ou Perette existent à Peillonnex et à Scionzier, mais ces localisations ne correspondent pas géographiquement à cette partie de la description et ce type de toponyme est en général plus tardif.

(18) Machilly.

(19) Le texte porte "tenente. Inter".

estabulo[20] masos VII, ad marimaco[21] casales II, et accengias II, a[11] seunseio[22] masum I, a peloniaco munnare I, a filenio[23] munnare[24] I. Istam terram tenent canoni[12]ci sex in beneficium, qui in ipsum locum servitium faciunt. Et donat rodbertus de intus clusas[25] ecclesiam [13] de paciaco[26], et vineas indominicatas unam [14] medietatem, et contamineas indominicatas unam medietatem, et bosco indominicato unam medietatem qui in defensum est, et de alia terra quam [15] ruobertus pro aloto tenet masos XX in ipsa valle. In ipsa ecclesia quae magisterium tenet de sex ca[16]nonicis unam medietatem habet de ecclesia de passiaco in ante. Ipsam terram donat robertus in [17] communia de intus clusas, excepto una medietate de ecclesia de paciaco quam magister tenet, post [18] decessum ugonis nepotis. Et donat Ruobertus comes istam terram, sicut in ista carta commmemorat, pro dei [19] amore et bona voluntate, pro anima episcopi geroldi[27] qui locum construxit et pro anima patris sui gonradi, [20] et pro anima ipse ruoberti, qui istam elemosinam facit, et pro anima filii sui gunradi, et pro anima ugonis cleri[21]ci parentis Roberti. Et donat Ruobertus ad ussuaria in peloniaco masum I, et in marsolatis masum [22] I ad tectum recuperandum, a bernatis[28] masum unum ad luminaria reddendum. Et donat ruobertus [23] istam terram de intus clusas que ista carta commemorat in communia in tali communia quod in simul [24] stent, de initio quadragesime usque ad primum lunis post octabas pasce, et de festivitate sancti andrae [25] usque primordio[29] dies januarii, et per tres festi-

(20) Entre Bresenatis (Brenaz), Aeisia (Ayse) et Etable. La formule indique trois localités proches. Aeisia correspond à Ayse (Aisia en 1150, puis Aysia). Stabulo est Etable sur la commune de Marignier (comme le propose P. Duparc, plutôt que l'identification avec Etaux à côté de La Roche suggérée par A. Gavard et Ch. Marteaux). Il faut donc préférer Bernaz près de Viuz (identique au Bernatis de la troisième partie, comme c'est le cas pour Filenio et Fileniaco, et dont la forme ancienne (1561) est Brena) à Brens au nord de Machilly (choisie par A.Gavard et le RG 159 et dont la forme ancienne est Brenz) et à Bernex (préférée par P. Duparc et dont la forme est Brenay en 1272 et Bronay dans le pouillé) situées trop loin.

(21) Marignier.

(22) Zonzier (?). Seunseio correspond aux formes anciennes de Scionzier (Syonsie et Siunziey) qui est située près des localités précédentes, Ayse et Marignier. Toutefois ce serait le seul bien sur la rive gauche de l'Arve et il existe un Zonzier entre Loex et Fillinges citée juste après.

(23) Filinges.

(24) Le seul exemple de ce terme fourni par Du Cange est justement l'acte de Peillonnex. Peut-être s'agit-il d'une terre défrichée (*munnare* comme déformation de *mundare*).

(25) "Au devant ou au dedans des cluses" et non "devant Cluses". Cluse est traité comme un nom commun pluriel : le mot a son sens carolingien de vallée resserrée menant à un col. La présentation écrite à l'époque moderne sur le dossier qui contient le parchemin comprend encore ce sens et dit "d'entre Cluse". De fait, c'est à partir de Cluses que la vallée se resserre, pour s'élargir seulement vers Passy avant que la route ne s'élève et aborde des zones élevées. La première mention de la ville de Cluses date seulement du XIII[e] siècle (en 1225 voire en 1247 ; toutefois le vocable de son église, saint Nicolas, est répandu sur les lieux de passage dès le X[e] siècle au moins).

(26) Passy.

(27) Gérold, évêque de Genève et archichancelier du royaume de Bourgogne à partir de 950-958 jusqu'à sa mort entre 978 et 990.

(28) Bernaz (*cf.* note 16).

(29) Dans le reste du texte, *usque* est suivi de *ad* + accusatif. Cette construction n'est pas utilisée ici, usque étant suivie de *p dio*. Faute d'une résolution satisfaisante, il faut supposer une maladresse du scribe : il faudrait lire *primordio*, dies étant ajouté de façon redondante.

A. Gavard a proposé *predictos*, mais la terminaison ne porte pas de S, le sens de *predictos* est ici imprécis et le mot n'apparaît pas dans le reste du document qui utilise *dictas* écrit en toutes lettres. La lecture *pridie* doit être rejetée : la dernière lettre est un O et l'abréviation de pri est rendue ailleurs par p'. Il en est de même pour *primo* utilisé à la ligne précédente : le mot est abrégé avec conservation du m.

vitates sanctae mariae et festum sancti vera[26]ni et festum sancti petri et festum omnium sanctorum et die sancto pentecostes. Et donat Ruobertus sicut ista carta [27] commemorat, sanctis quae in ista carta denominati sunt, pro dei amore et bona voluntate, et pro anima episcopi [28] geroldi, qui illum locum construxit, et pro anima ugonis nepotis senioris ruoberti, et pro anima gonradi pa[29]tris ruoberti, et pro anima ipsius ruoberti, et pro anima filii sui gonradi, et pro anima ugonis clerici parentis [30] Ruoberti . Et donat Robertus istam elemosinam ad illos sanctos qui in ista carta denominati sunt, et pro [31] ipsis animabus quas dominus perduxit in vitae aeternam amen. Signum Ruoberti qui hanc donationem fieri [32] et firmari rogavit. Signum gonradi filii ruoberti qui concessit et laudavit istam elemosinam. Signum er[33]merardi[30] testis. Signum beroardi testis. Signum arberti testis. Signum do[d]onis testis. Signum vualterii testis. Si [34] ullus homo istam elemosinam voluit tollere quam ruobertus fecit ad istos sanctos qui in ista carta [35] denominati sunt sit excommunicatus, et maledictus, et dampnatus, et anathematizatus, et vituperatus,[36] a patre et filio et spiritu sancto, et a sancta maria matre domini nostri Jesu christi, et a sancto mi[37]chaele, cum novem ordinibus angelorum, et a quatuor evuangelistis, marco, matheo,[38] luca, et iohanne, et a sancto petro principe apostolorum, qui habet potestatem ligandi et [39] solvendi, et a sancto andrea, et a sancto verano, et a sancto Justo et ab aliis sanctis quibus ista elemo[40]sina data est, et a centum quadraginta quatuor millia innocentum qui pro christo passi sunt, et ab omnibus sanctis [fo1v][1] dei et, a universa potestate quae in caelo et in terra scripta est, sit ligatus, et excommunicatus, [2] et dampnatus anima et corpore, sicut fuit dathan et abiron, et judas et pilatus, qui dominum tra[3]diderunt usque ad tenebras exteriores. Fiat. Ego hugo episcopus de geneva civitate[31] per diem [4] dominicam missam cantabam super altare sancti petri principis apostolorum qui istam excommunicatio[5]nem et maledictionem feci. Qui istam elemosinam voluerit destruere quam ruobertus comes [6] fecit, sicut ista carta commemorat U Ego Benedictus sanctae catholicae et apostolicae ecclesiae[32] [7] praesul confirmans decrevi ut nullus homo supra dictas hereditates sanctae dei matris mariae, [8] et sancti verani, et sancti andree, ab eorum jure subtrahat, quod si fecerit, apostolico anathemati sit submissus. [9] Si ullus homo de isto aloto quem Robertus donavit ad istos sanctos quos in ista carta commemorat [10] tulerit, sit excommunicatus de illo apostolico benedicto. Fiat fiat. Lo alui de paciaco, qui est indomi[11]nicato, et contaminas indominicatas, et pratos indominicatos, et bosco de sanctum[33],

---

(30) Ermerard, souche des sires de Faucigny, père de "Louis de Faucigny" et grand-père de l'évêque de Genève Gui de Faucigny.
(31) Hugues, évêque de Genève au moins de 993 à 1019.
(32) Benoît VIII, pape de 1012 à 1024.
(33) Comme pour la donation, la présentation de l'alleu de Passy commence par les généralités et *bosco de sanctum* pourrait être un équivalent du bosco in defensum cité plus haut. Cela correspondrait à l'identification donnée par P. Duparc : bois réservé, Mas du devant à Passy.
Tous les lieux sont situés sur les communes de Passy et Domancy.

a buni[12]maco[34] mas I, a passiaco mas IIII, a marlo[35] mas I, a bonio[36] mas I, a castelo[37] mas II, [13] a mausingio[38] mas I, a ceravat[39] mas IIII, a bonaco[40] mas I, a chesciaco[41] mas III, a bo[14]naco[42] mas I, ad altare sancte marie et sancti verani, et sancti andree de pelionaco et alias reliqu[15]as [quae] in ipsa ecclesia consistunt, quae tant ya mes robers, quae octanta mas sunt.

[16] Et donat rotbertus pro anima sua de intus clusas, masos octo, que vuallo et infantibus suis tenent [17] ad luminaria reddendum in cera ad festivitatem sancti verani[43] soldaes XXX, et a bernatis [18] masum I, quem arlenus tenet, ad ipsam festivitatem sancti verani soldaes XX in cera, In quadri[19]aco[44] masum I, que virsolimus tenet, in cera soldaes tres.

---

(34) Bussiniaco à Marlioz ?.
(35) Marlioz.
(36) Clos de la Bugne.
(37) Le Châtelard.
(38) Mossinge (?).
(39) Peut-être Serraval.
(40) Bonney.
(41) Chessy.
(42) Répétition sans doute erronée.
(43) Il existe plusieurs saint Véran, mal distingués les uns des autres. L'évêque de Cavaillon est fêté le 13 novembre et figurait au 19 octobre dans le martyrologe romain. Véran, fils d'Eucher de Lyon, est fêté le 9 septembre.
(44) Carroz ou Le Coudray.

Donation de Robert au prieuré de Peillonnex

A la sacro-sainte église de Marie éternellement vierge, de saint Véran, de saint André l'apôtre et aux reliques qui sont placées dans cette église, laquelle est construite dans le diocèse de Genève et dans la villa de Peillonnex, le comte Robert donne de son alleu, lequel est la terre ainsi nommée dans le diocèse de Genève et dans la villa de Peillonnex avec les biens-fonds et les dîmes que les chanoines tiennent à Peillonnex, douze manses et un lunatique, ainsi que les casals qu'ils auront à Peillonnex, à Borly deux manses, à Romblaz un manse et un lunatique, à Peillonnex deux manses entre les prés, les champs et les nones, à Loëx cinq manses, entre Fillinges et Arpigny trois manses, à Marcellaz un lunatique, près d'Essert un manse, à Saverne un manse, à Cologny trois manses, à Corsier un manse, à Lullier la dîme d'un lunatique, à Presinge la dîme de l'alleu qui fut à Robert, à Paertus deux parts de la dîme de l'alleu qui fut à Ulric, près de Machilly un casal avec la vigne qu'on tient en même temps, entre Brenaz, Ayse et Etable sept manses, près de Marignier deux casals et deux andecingas, à Scionzier un manse, à Peillonnex un *munnare* et à Fillinges un *munnare*. Six chanoines qui dans ce même lieu assurent le service religieux tiennent cette terre en bénéfice.

Et Robert donne au-dedans des cluses l'église de Passy, une moitié de la vigne domaniale, une moitié des condamines domaniales et une moitié dans le bois domanial qui est en défens et, venant de l'autre terre que Robert tient en alleu, vingt manses dans la même vallée. Dans la même église, que l'office de prieur tient des six chanoines, il a auparavant une moitié venant de l'église de Passy. Cette même terre au-dedans des cluses, le comte Robert la donne en possession en commun, excepté une moitié de l'église de Passy que le prieur tient après le décès de son neveu Hugues. Le comte Robert donne cette terre, ainsi que cette charte le rappelle, pour l'amour et la bienveillance de Dieu, pour l'âme de l'évêque Gérold qui construisit ce lieu, pour l'âme de son père Conrad, pour l'âme elle-même de Robert qui fait cette donation pieuse, pour l'âme de son fils Conrad, et pour l'âme du clerc Hugues, parent de Robert.

Et Robert donne en usage un manse à Peillonnex, un manse à Marcellaz pour la réfection du toit et un manse à Bernaz pour fournir l'éclairage. Robert donne cette terre au-dedans des cluses, ainsi que cette charte le rappelle, en communauté, dans une telle communauté qu'ils se tiennent ensemble depuis le début du carême jusqu'au lundi de Quasimodo[1], de la fête de saint André jusqu'au premier jour de janvier, pendant les trois fêtes de sainte Marie, la fête de saint André, la fête de saint Véran, la fête de saint Pierre, et la fête de tous les saints, au saint jour de la Pentecôte. Robert donne, ainsi que cette charte le rappelle, aux saints qui sont nommés dans cette charte, pour l'amour et la bienveillance de Dieu, pour l'âme de

(1) "premier lundi qui est le huitième jour après Pâques" dans le texte.

l'évêque Gérold qui construisit ce lieu, pour l'âme de Hugues neveu du seigneur Robert, pour l'âme de Conrad père de Robert, pour l'âme de Robert lui-même, pour l'âme de son fils Conrad, pour l'âme du clerc Hugues parent de Robert. Robert fait cette donation pieuse à tous les saints qui sont nommés dans cette charte et pour ces mêmes âmes que le Seigneur conduisit à la vie éternelle. Amen.

Seing de Robert qui demanda que cette donation soit faite et confirmée. S. de Conrad, fils de Robert, qui consentit et loua cette donation pieuse. S. d'Ermerard, témoin. S. de Béroard, témoin. S. d'Arbert, témoin. S. de Do[d]on, témoin. S. de Gautier, témoin.

Si quelque homme voulait attenter à cette donation pieuse que Robert fit à ces saints qui sont nommés dans cette charte, qu'il soit excommunié, maudit, damné, mis en anathème et blâmé par le Père, le Fils, le Saint Esprit, sainte Marie, mère de notre Seigneur Jésus Christ, par saint Michel avec les neuf rangées des anges[2], par les quatre évangélistes, Matthieu, Luc, Marc et Jean, par saint Pierre, prince des apôtres, qui a le pouvoir de lier et d'absoudre, par saint André, saint Véran, par saint Just et par les autres saints auxquels cette aumône a été donnée, par les cent quarante quatre mille innocents qui ont souffert pour le Christ, par tous les saints de Dieu et, par le pouvoir universel qui a été inscrit dans le ciel et sur terre, qu'il soit lié, excommunié et damné en son âme et son corps, comme le furent Datan, Abiron, Judas et Pilate qui livrèrent le Seigneur, jusqu'aux ténèbres extérieures[3]. Que cela advienne !

Moi Hugues, évêque de la cité de Genève qui, le jour du Seigneur où je chantais la messe sur l'autel de saint Pierre prince des apôtres, ai excommunié et maudit qui voudrait détruire cette donation pieuse que Robert a faite ainsi que cette charte le commémore. ✝ Moi Benoît, pape de la sainte église catholique et apostolique, confirmant, j'ai décrété que nul homme ne soustrait les alleux précités de sainte Marie mère de Dieu, saint Véran et saint Just au droit de ceux-ci et que, s'il le faisait, il soit placé sous l'anathème apostolique. Si quelque homme portait atteinte à cet alleu que Robert donna auxdits saints qu'il commémore dans cette charte, qu'il soit excommunié d'après ce pape Benoît. Que cela advienne! Que cela advienne !

L'alleu de Passy, qui est domanial, les contamines domaniales et les prés domaniaux et le bois consacré, à *Bunimaco* un manse, à Passy quatre manses, à Marloz un manse, à La Bugne un manse, au Châtelard deux manses, à Mossinge deux manses, à *Ceravat* quatre manses, à Bonay un manse, à Chessy trois manses, à Bonay un manse, à l'autel de sainte Marie, de saint Véran, de saint André de Peillonnex et aux autres reliques qui sont placées

(2) Les neuf rangées apparaissent notamment chez Hugues de Saint-Victor, chanoine de la première moitié du XII[e] siècle célèbre pour son enseignement et ses écrits. Saint Ambroise de Milan distinguait déjà neuf chœurs des anges.
(3) Pour saint Augustin, ténèbres où sont rejetés les orgueilleux, confiants dans leurs propres œuvres et non dans la miséricorde, mais qui peuvent encore revenir vers Dieu (au contraire de ceux qui sont dans les ténèbres plus extérieures).

dans cette même église, lesquelles choses tant que Robert en a mises, lesquelles font quatre-vingt manses.

Et, pour son âme, Robert donne pour le paiement de l'éclairage au-dedans des cluses huit manses que Gall et ses enfants tiennent, soit trente sols en cire à la fête de saint Véran, à Bernaz un manse que Arlenus tient, soit vingt sols en cire à la même fête de saint Véran, et à Quadrico un manse que Virsolimus tient, soit trois sols en cire.

Post-scriptum

La critique de ces deux actes illustre d'ailleurs la nécessaire prudence quant à leur utilisation. Leur utilisation même scrupuleuse des actes ne suffit pas. La triple interrogation classique (Que l'auteur veut-il dire ? Quelle est la manière de penser de l'auteur ? Quelle information l'historien doit tirer du document ?) se révèle ici inopérante sans un préalable : l'étude de la genèse d'un acte est indispensable. Le recours à l'original du document est non seulement la seule façon de ne pas répéter les erreurs – assez importantes ici - des lecteurs précédents mais aussi de dépister les pièges tendus au lecteur, qu'il soit médiéval ou contemporain. Un seul exemple : la lecture de ces deux actes montrent l'absence total du pouvoir royal, sa justice ne protégeant pas la donation de Peillonnex et l'exemption de leyde étant faite sans son consentement. En réalité, le rôle du roi ne saurait être apprécié à l'aune de ces deux actes : il a été gommé dans le premier tandis que le second attribue habilement à Robert une exemption qu'il n'a pas concédé.

Toutefois, toute modification, réécriture ou falsification, est très instructive puisqu'elle renseigne sur l'époque et les motivations du rédacteur, qu'il soit honnête ou malhonnête. Ainsi, le fait qu'au milieu du XI^{e} siècle le scribe de la donation de Peillonnex fasse disparaître les références au roi illustre que le royaume de Bourgogne s'efface dans l'empire au profit notamment de l'Eglise ; qu'une copie soit établie et complétée au XII^{e} siècle s'intègre dans une période d'émission d'actes qui correspond à la réforme grégorienne et à une réorganisation des prieurés. Mais un acte réécrit ou réutilisé pour en produire en nouveau conserve une trace plus ou moins significative de sa teneur originelle.

Ainsi la généalogie proposée met en lumière les échanges aristocratiques entre les deux cœurs du royaume de Bourgogne autour de l'an Mil, mais aussi la conjugaison entre la tradition des larges parentés aristocratiques, y compris utérines, et l'importance croissante de la famille resserrée autour d'une hérédité lignagère, telle que la décrit la donation de Peillonnex et que la pratiquent ensuite les Géroldiens. Les deux actes de Robert montrent aussi la vitalité du sentiment religieux à cette époque en Bourgogne et notamment celle du mouvement canonial. Cet aspect de la donation de Peillonnex est la base d'une autre étude en cours.

François DEMOTZ

Hommage à Jacques DOMENJOUD

(1923-2005)



Avant d'évoquer la vie et la personnalité de M. Jacques Domenjoud que je n'ai pas eu l'honneur de connaître, je tiens à remercier très sincèrement Madame son épouse de m'avoir aimablement reçu et communiqué avec parfois beaucoup d'émotion, tous les renseignements dont j'avais besoin pour rédiger cet hommage.

Je tiens également à remercier la prestigieuse Académie Florimontane de me compter désormais parmi ses membres effectifs. C'est un remerciement sincère quand on a, en ce qui me concerne, vécu jusqu'à l'adolescence dans le voisinage du château de Montrottier et d'être semble-t-il le premier habitant de souche de Lovagny élu à ce rang dans l'Académie, propriétaire du château depuis quatre-vingt dix ans...

S'il est un patronyme dans la région qui suggère aussitôt un nom de commune, c'est bien celui de Domenjoud associé depuis des siècles à l'histoire et à celle de ses habitants les plus notables, de Sevrier. Notaires, commissaires d'extentes et avocats s'y succèdent à chaque générations depuis au moins le XVI^{e} siècle. Et c'est en 1736 que Jacques Domenjoud, prénom traditionnel, acheta, selon les propres termes de Gérard Détraz dans son Histoire de Sevrier, "quelques terres commises en échute..., lointaine et timide ébauche du clos Domenjoud" situé à proximité immédiate de l'église de Sevrier.

Pourtant, descendant direct de la célèbre lignée, ce n'est pas à Sevrier que naquit le futur Florimontan le 19 février 1923, mais dans la lointaine ville de Saint-Quentin dans l'Aisne où son père M. Roger Domenjoud exerça durant une brève période sa profession d'architecte. Au lendemain de la Grande Guerre tout était dévasté sur la ligne du Front et l'on manquait sur place de professionnels de la construction.

Après quatre années d'activité à caractère patriotique, l'architecte savoyard et sa famille agrandie, revient à Sevrier. Parmi les réalisations de M. Roger Domenjoud signalons l'immeuble de la Compagnie des Bateaux situé place aux Bois, à l'architecture parfaitement intégré au site.

Le jeune Jacques entre en classe de Primaire au Lycée Berthollet où il aura comme enseignant M. Coudray de la famille de Florimontans bien connus. Brillant élève, il obtient le certificat d'études à onze ans en 1934. Il poursuit dans le même établissement ses études secondaires mais en septembre 1939 les locaux sont réquisitionnés pour être transformés en hôpital militaire.

Jacques Domenjoud a alors seize ans et ces graves évènements survenus dans le cours normal de sa scolarité font qu'il entre au cours Sogno de Lyon chez les Pères Lazaristes. Cette période de trois années dans la cité lyonnaise en pleine guerre sera pour lui une grande épreuve. Coupé de la chaude ambiance familiale, souffrant de la faim et l'hiver du froid, il lui faut travailler durement dans une austérité presque monacale.

Après un court passage aux Chantiers de jeunesse, Jacques a l'heureuse possibilité de reprendre ses études lui permettant du même coup d'échapper au Service de travail obligatoire, le fameux STO, décrété par le gouvernement de Vichy en février 1943 afin de fournir de la main-d'œuvre en Allemagne.

Ces années bien sombres seront toutefois entrecoupées d'inoubliables vacances à vendanger sous le bienfaisant soleil des Corbières.

L'année de la Libération verra Jacques soldat dans l'Armée d'Occupation du Wurtemberg et c'est alors qu'il est tenté un moment par la carrière militaire. Mais après réflexion il reprend les études et entre à l'École nationale des Travaux publics du boulevard Saint-Germain à Paris. Il obtient le certificat de Mathématiques Spéciales "mention bien" en 1948 et à l'issue du stage de trois mois de fin d'études dans un chantier de construction à Oran, alors département français, il est diplômé Ingénieur des Travaux publics en 1949.

Au terme de ces longues études eut lieu le traditionnel pèlerinage des étudiants catholiques dont Jacques Domenjoud est un membre dynamique. Il en gardera le plus vif souvenir. On peut imaginer, lui le mystique, avec quelle ferveur dans la joie partagée, il parcourt en quelques jours la centaine de kilomètres qui sépare la capitale de la ville de Chartres. Quelle émotion il dut éprouver en voyant se profiler peu à peu dans la plaine beauceronne les mythiques flèches dédiées à Marie, et sans doute a-t-il mur-

muré les célèbres vers :

Étoile du matin, inaccessible reine
Voici que nous marchons vers votre illustre cour
...
Étoile de la mer voici la lourde nappe
Et la profonde houle et l'océan des blés
...
Un homme de chez nous a fait ici jaillir
Depuis le ras du sol jusqu'au pied de la croix
Plus haut que tous les saints, plus haut que tous les rois
La flèche incomparable et qui ne peut faillir.

(Charles Péguy)

Après ces moments de spiritualité, voici venu pour Jacques Domenjoud le temps d'entrer dans la vie professionnelle. Après quelques années passées dans le secteur privé, il est nommé, en 1954, directeur pour le département de la Haute-Savoie d'un organisme nouvellement créé par le gouvernement, l'AIHSL devenu le CILSE (Conseil Interprofessionnel du Logement Social et de son Environnement). La devise des décideurs en cette période de renouveau économique se résume en quatre mots : construire vite, bien et beaucoup.

Les premiers chantiers d'envergure sont aussitôt mis en œuvre à Cluses, Scionzier et Meythet. D'autres opérations en accession à la propriété sont lancées avec des moyens limités.

Parenthèse privée dans la carrière professionnelle très chargée de M. Jacques Domenjoud, il épouse en 1956 M^lle^ Marcelle Puthod institutrice. De leur union naîtront trois enfants, Bernadette, Hélène et Laurent.

En 1957, sous l'impulsion du ministère de la Reconstruction et du Logement, voit le jour la SA d'HLM afin de relancer la construction locative et à laquelle s'associent toutes les communes importantes du département. Les premières opérations locatives, toujours menées par M. Domenjoud, sortent de terre à Marignier, Saint-Julien et Annemasse. Le rythme de trois cents logements par an est vite atteint.

Le dynamique et unique directeur de ces deux importants organismes est sur tous les fronts. Il se démène également pour monter les plans financiers à Paris auprès du Crédit Foncier et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il fait flèche de tout bois en achetant aux enchères des dommages de guerre pour constituer des suppléments de financements.

En homme avisé, M. Domenjoud a vite compris que toutes ces constructions nouvelles auront dès le moyen terme besoin d'être rénovées, et s'inspirant d'un certain M. Parker, il met sur pied une méthode de prévoyance des besoins futurs de ce parc immobilier.

Malgré ses lourdes responsabilités, le profond humanisme qui l'anime s'exprime encore comme membre très actif de conseil d'administration d'établissements et d'associations à caractère philanthropique et éducatif :

la Résidence de la Marteray à Saint-Jorioz dont il dirige l'agrandissement, la Maison de la Jeune Fille, l'ECA, le Foyer des Capucins où il assure des gardes de nuit, l'Association de Saint-Vincent de Paul et sa Ronde de l'Amitié.

Il est également passionné d'histoire locale et, comme son père et son grand-père avant lui, il entre en 1968 à l'Académie Florimontane comme membre correspondant, parrainé par Me Barrucand, trésorier. En 1973 il est élu membre associé en même temps qu'il est nommé administrateur du domaine de Montrottier. Il devient membre effectif l'année suivante.

Joyau savoyard, le domaine de Montrottier est situé comme on le sait à Lovagny au lieu-dit Pontverre dont le nom indique le franchissement du Fier, aisé et jadis très surveillé, dont quelques découvertes récentes soulignent l'importance. Ainsi Chavaroche sur l'autre rive n'était pas que la tour massive qui subsiste encore, mais un ensemble castral complet avec fossé et pont-levis[1]. La route de Pontverre à Nonglard en période de peste et notamment celle de 1630 était équipée de *chappits*[2] ou cabanes de quarantaine que le Magistrat de santé d'Annecy faisait construire en périphérie des villes et sur les itinéraires fréquentés.

Quant au château lui-même son histoire n'est qu'une longue suite de transformations, le faisant passer peu à peu de l'état défensif à la demeure de plaisance. À ce propos M. Domenjoud eut peut-être l'occasion de lire avec amusement la relation, ici résumée, que fit l'écrivain Francis Wey de sa première visite à Montrottier peu après 1860.

"Nous trouvâmes le castel échaffaudé, en pleine et intelligente restauration : la cour était transformée en chantier et par les croisées béantes le regard parcourait sans obstacle les corps de logis évidés. Nous errâmes librement à travers ces ruines provisoires cherchant à qui parler au milieu des maçons, inattentifs à notre présence. Craignant d'être indiscrets, nous avancions partagés entre timidité et curiosité, supposant que le propriétaire de ce manoir, M. de Rochette, dirigeait en personne des travaux si considérables. Mais non le maître était absent car nul ne vint à nous et ne s'avisa de nous arrêter. Chaque ouvrier taillait des pierres et nous leur demandâmes la permission d'entrer dans le château. «Allez, répondit l'un d'eux, partout où vous voudrez». J'entrevoyais bien une porte mais elle était élevée à vingt pieds du sol... Voyant mon désarroi, l'ouvrier posa son marteau, prit l'échelle, arpenta les chevrons espacés sur le vide tout en nous montrant des plafonds à caissons du XV[e] siècle"[3].

---

(1) VIVIANT, G. Bulletin municipal de Chavanod, 2005.
(2) Registre paroissial de Nonglard.
(3) DUFFRESNE, J. Histoires et Légendes de Savoie II.

Toujours aussi périlleuse la visite se poursuit avec le guide improvisé. Enfin devant une tour découronné, l'écrivain intrigué par les connaissances et les mains fines de l'ouvrier, s'exclame : «Si j'étais à votre place, je rendrai à cette tour son élévation primitive !». À quoi M. de Rochette, car c'était lui, répond : «Mon intention est de la hausser de trois mètres...»".

En notant au passage que les aristocrates à la truelle, ou au marteau de tailleur, ne sont pas un phénomène actuel, les travaux lancés par le nouvel administrateur ne connurent pas heureusement, une telle ampleur. Mais en feuilletant les premières années de son agenda on se rend vite compte que ce poste n'est pas une sinécure.

- Réfection de l'épi-croupe sud du Nouveau logis réalisé en cuivre martelé par M. Morand professeur au Collège technique d'Annecy. L'ancien portait l'inscription suivante : "*J B. Balmette 1779, réparé 1863 par Lavy*".
- Installation électrique dans tour des Religieuses, Grand logis, Petit logis etc.
- Donjon : reprise du couronnement par des tirants métalliques. Les murs crénelés s'écartaient dangereusement sous le poids de la charpente.
- Suite à cambriolage, système anti-vol dans tour des Religieuses, salles du rez-de-chaussée, etc.
- Fenêtres des appartements privés réalisés par les élèves de l'ECA.
- Nettoyage des combles du Grand logis.
- Réfection complète de la terrasse nord.
- Pose d'un mât sur la terrasse sud.

Les registres sont ainsi remplis page après page de ces nombreux travaux d'entretien et de modernisation. Il y eut aussi pendant ces dix-sept années d'activité intense et rigoureuse, passées par M. Domenjoud au poste d'administrateur du domaine de Montrottier, la mise en valeur du cellier et son ouverture aux réceptions, des travaux d'embellissement du parc et de rénovation de la grange du bas du château, et même des expositions de peinture.

Cette dernière activité était plutôt un divertissement, surtout lorsqu'il s'agissait du peintre Alphonse Puthod, aquarelliste renommé et beau-frère de M. Domenjoud. Toute la famille ainsi que les familiers du château participaient joyeusement à la mise en place des œuvres et aux préparatifs du vernissage. Mme Domenjoud réalisait avec talent un beau décor floral.

Autre divertissement, bien différent, avec les amis du château, la randonnée en montagne dont M. Domenjoud était un fervent adepte. Ainsi le souvenir est demeuré de cette course dans les Aiguilles de Chamonix le 24 août 1984, à l'Aiguille de l'M, où l'administrateur. "grimpa comme un chamois" aux dires de M. Davignon et de M^{me} Courtial.

Les dernières années de sa vie furent souvent douloureuses : il était atteint d'une longue maladie invalidante. Malgré sa souffrance il ne restait pas inactif et rédigeait des notices généalogiques sur sa famille, apparentée à la bourgeoisie et à la noblesse du pays. Il classait ses abondants papiers familiaux qu'il déposa en partie aux Archives départementales et qui forment depuis le Fonds Domenjoud. Esprit religieux avancé, il lisait les théologiens et Teilhard de Chardin était son auteur de prédilection. Il se préparait au grand passage et écrivit par deux fois sur un calepin avant sa disparition : "*la mort n'est pas une absence, mais une présence discrète*".

Nous essaierons de conclure cet hommage à Monsieur Jacques Domenjoud par quelques lignes poétiques de Joseph Serand relevées dans son Histoire de Montrottier, et qui symbolisent -le moment de sérénité d'un homme d'exception, devant l'œuvre accomplie :

"Un soir... attardé sur un banc des terrasses de Montrottier, nous assistons au lever de la pleine lune, qui apparaît juste au sommet du Fauteuil de la Tournette, et monte bientôt comme une lumineuse hostie, dans le ciel où brillent çà et là quelques étoiles...

Nuit bienfaisante, où la douce fraîcheur avive les senteurs... qui assoupissent, grisent, endorment doucement et plongent bientôt dans les rêves...".

Gilbert VIVIANT

Notes complémentaires sur Albanis Beaumont et Louise Poignand, son épouse

Les notes biographiques présentées ici se rattachent à une communication sur Albanis Beaumont parue dans *La Revue Savoisienne* 2005. Elles ne la modifient pas dans le fond ; elles la complètent, sans la répéter, sur un certain nombre de points, et éclairent la personnalité de Louise Poignand. Résultat de recherches continuées et de l'exploitation de nouvelles sources, elles sont relatives aux années que l'auteur du *Traité historique et statistique de la Savoie* passe en Angleterre[1], et aux suivantes, lorsqu'il est installé avec son épouse dans le département du Léman, jusqu'à sa mort. Dans sa première partie, la vie de Beaumont – sa jeunesse et ses années à Nice – comporte toujours beaucoup de lacunes. En l'absence d'éléments nouveaux qui permettraient de les combler, il ne semble pas utile d'y revenir. On suivra donc Beaumont, en rappelant incidemment certains faits, à partir de novembre 1787[2], date où il embarque à Calais après avoir reçu l'ordre de Victor-Amédée d'accompagner le duc de Gloucester en Angleterre.

C'est à cette date, ou un peu avant, que paraissent ses deux premiers ouvrages : *Voyage pittoresque aux Alpes pennines* et *Voyage historique et pittoresque du Comté de Nice*. Des lettres[3] qui lui sont adressées en 1787, 1788 et 1789 montrent que tout en enseignant les enfants du duc, il en suivait attentivement la production. Celle-ci s'effectuait en plusieurs étapes. Imprimées à Genève chez Bardin, les feuilles étaient en effet expédiées à Berne, où les gravures de l'auteur étaient enluminées dans l'atelier de Gabriel-Ludwig Lory[4]. Elles revenaient ensuite à Genève chez un certain

(1) Pendant longtemps, on répéta que Beaumont avait été naturalisé anglais. Ce qui lui valut l'honneur de figurer dans le *Oxford Dictionary of National Biography*. Monument du 19ème siècle, ce dictionnaire biographique de plus de soixante gros volumes a été complètement revu en 2004. Beaumont, qui n'y avait pas sa place, en a naturellement disparu.

(2) Dans l'étude de J. Black, *The British and the Grand Tour*, 1985, on relève : "Arthur Young fut retardé pendant trois jours à Calais en novembre 1787, attendant que le vent se lève". De son côté, l'agronome note dans son *Journal* : "Le duc de Gloucester est dans la même auberge et dans la même situation que moi" (p.7). Ce sont ces détails qui permettent de préciser la date de la traversée.

(3) Elles sont conservées loin de Genève, d'où elles furent écrites, et difficilement accessibles – à Los Angeles, au *Getty Research Center*. Nous avons pu obtenir des précisions sur un certain nombre d'entre elles grâce à une chercheuse américaine, Ms Jan Wellington. Je remercie Mme Georgette Chevallier qui m'a aidé à entrer en contact avec cette personne.

(4) Ce Lory (1763-1840) est le père de Mathias-Gabriel (1784-1846). Tous deux originaires de Berne, excellents peintres paysagistes.

Paul Wessel pour être brochées ou reliées. Les livres étaient finalement mis en vente chez François Monty, libraire-marchand d'estampes installé au Bourg-de-Four, et aussi à Londres, à Turin, chez les frères R(eysen ?). Monty était l'agent unique de Beaumont. Il s'adresse à lui sur un ton respectueux, l'honorant d'une particule dans un rapprochement flatteur avec le duc chez qui le courrier était adressé. C'est lui qui coordonne les opérations commerciales et financières, ce qui ne va pas sans quelques tiraillements entre les différents agents. Il tient la comptabilité des recettes et des dépenses, même les plus menues, d'une véritable entreprise. La demande de Voyages était en pleine croissance à l'époque. Les ateliers ne parvenaient pas toujours à y répondre, et plus d'une gravure qui portait le nom d'un maître, comme certains tableaux en peinture, n'étaient parfois qu'en partie son œuvre. Dans une lettre empreinte de cordialité, Paul Wessel donne à Beaumont des nouvelles de son jeune frère, Claude-Maurice, que celui-ci avait sans doute lui-même placé chez Lory pour y apprendre le métier de peintre. "Il étudie la nature", me dit-il, "et voudrait atteindre un degré de perfection avant de vous envoyer un original". Beaumont avait des rapports d'amitié avec les Wessel. Dans cette même lettre, son correspondant évoque avec un charmant naturel les bonheurs simples et les émerveillements d'une excursion familiale dans la vallée d'Arve : "J'ai encore été à Salenches[5] il y a 15 jours, Mr Bouri fils cadet allant chercher son papa qui était à Salenches malade nous proposa un samedi 3 places dans un carosse. Je proposai la promenade à Mlle Susette pour la sortir un peu, et je n'eus pas de peine comme vous pensez à la décider. Il y avait longtemps qu'elle n'avait pas roulé nous eumes la pluie tout le jour en allant, mais nous fumes bien récompensé par la beauté de la journée du lendemain, il était impossible de voir quelque chose de plus beau que la cascade d'Arpenas, nous y restames 2 heures nous y vimes plusieurs arcs-en-ciel. Il y avait une immense quantité d'eau, de là nous parcourumes les bosquets de Magland. Tout cela est délicieux. Je finis en vous témoignant l'amitié la plus sincère de toute la famille".

Les échanges entre Genève et Londres ne se limitaient pas au seul commerce des *Voyages*. Monty, qui ne manquait pas de clients, demande à Beaumont de lui envoyer des estampes sélectionnées sur "le catalogue de M. Boydell, un recueil de l'impératrice de Russie contenant 120 pièces pour 26 guinées", et également du matériel pour le dessin, des montres avec leur boîtier, tandis que dans l'autre sens sont expédiés des objets d'optique, lunettes et microscopes. De son côté, Wessel rappelle à Beaumont qu'il lui a donné "deux modèles de lettres de change dont vous parûtes disposé à faire établir les gravures Londres". Il craint de lui "donner quelque embarras. Mais chaque jour on (le) harcèle et (il) en aurait vendu plusieurs milliers". C'est peut-être pendant ces années qu'exerçant

(5) On a conservé son orthographe et sa ponctuation à ce passage.
"M. Bouri fils cadet" est le fils du célèbre Marc-Théodore Bourrit.

des activités d'import-export Beaumont songea, comme il le dira plus tard, à "établir une maison de commerce dans sa patrie".

Les dernières lettres conservées à Los Angeles ne vont pas au-delà de 1789. L'année suivante est celle du mariage de Beaumont. Le nom de son épouse, Louise Elisa Poignand, est connu depuis longtemps. Selon les Archives de Jersey, elle était née à Saint-Hélier, en 1751, fille de Louis Poignand, originaire du Poitou, qui avait émigré à Jersey en 1733, et de Marie Madeleine Rozel, originaire de Bretagne. Elle semble avoir vécu à Greenwich, près de Londres où, à l'exception de ceux qui étaient restés en France et de son frère qui avait émigré aux Etats-Unis, la plupart des membres de la famille étaient installés. On ignore dans quelles circonstances elle rencontra Beaumont, et quelle avait été sa vie jusqu'à cette date. Après leur mariage, on les retrouve à Kingston-upon-Thames, non loin de Londres, dans la société d'un certain C. L. Moody, critique littéraire associé à *The Monthly Review*, et de sa femme Elizabeth, personne cultivée, à l'aise en français, et poète à ses heures. On n'a aucun témoignage sur l'activité de Beaumont comme précepteur à cette époque, ni auparavant, et pas davantage sur ses rapports avec le duc. Deux ouvrages en anglais paraissent sous son nom en 1792 et 1795. On a rappelé ailleurs[6] qu'il avait envisagé d'en donner une version française. Mais il est peu vraisemblable qu'il ait lui-même écrit des livres en anglais pour les traduire ensuite dans sa propre langue.

Dans le *Mémoire* qu'il publie sur son élevage de mérinos[7], Beaumont écrit : "Je passai sur le continent vers la fin de 1796… et je vins me confiner dans mon pays, non loin de Genève, où je n'arrivai que vers la fin de décembre, ayant éprouvé plusieurs difficultés à mon entrée en France". Il ne précise pas lesquelles. Mais comme on peut le supposer, elles tenaient à la situation politique. Des documents d'archives le confirment[8]. Beaumont avait débarqué avec sa femme à Calais, et les autorités de cette ville voulaient s'assurer que comme Savoisien, il ne tombait pas sous le coup d'une loi du 25 brumaire relative à l'émigration. D'autre part, il ne pouvait se mettre en route avant d'avoir obtenu un passeport du gouvernement français pour rejoindre la Savoie. D'où un échange de correspondance avec le ministère de la Police Générale et celui des Affaires extérieures. Immobilisé pendant près d'un mois, Beaumont voyait "la dépense considérable qu'entraîne un séjour dans une auberge et l'entretien de trois chevaux et de leur conducteur (qu'il avait retenus) épuiser ses moyens pécuniaires". C'est l'intervention auprès du gouvernement d'un Chambérien, le

(6) Cf. *Un ouvrage en langue anglaise d'Albanis Beaumont*, in *La Revue Savoisienne 2006*. Voir plus précisément *Beaumont, auteur en langue anglaise*, Appendice, 3.

(7) *Mémoire sur l'origine, le produit et l'amélioration d'un troupeau de mérinos*, Imprimerie Luc Sestié, Genève, 1807.

(8) Je remercie M. Jean Nicolas qui a mis spontanément à ma disposition ces documents photocopiés aux Archives nationales.

représentant Marin[9], qui permettra finalement au couple de quitter Calais.

Une lettre parmi celles que Beaumont écrit alors retient l'attention. Elle est datée du 8 brumaire an V. C'est un curriculum vitae dans lequel il "certifie, et peut prouver qu'en 1787, il reçut de nouveaux ordres du Roy pour accompagner le duc de Gloucester en Angleterre, où il arriva la même année, et d'où il n'est jamais sorti depuis ce temps-là jusqu'à présent, ce qu'il peut encore prouver incontestablement". L'affirmation est si forte qu'on veut bien le croire. Mais il faut reconnaître à Beaumont le don d'ubiquité s'il fut effectivement assesseur de juge de paix pendant la Révolution, comme il le déclare en 1804, lorsqu'il est candidat à la présidence de l'assemblée du canton de Chêne-Thônex[10].

Par ailleurs, il n'est pas peu surprenant que son épouse, qu'il déclare être de nationalité américaine, soit six mois plus tard "sujette de Sa Majesté britannique" dans le testament qu'il fait à Genève. A une époque où la sympathie nationale se portait vers les vainqueurs de George III plutôt que vers ses sujets, il avait peut-être pensé s'épargner des tracasseries à leur entrée en France. Mais comment Louise put-elle donner satisfaction au ministre qui écrit aux autorités de Calais : "Vous exigerez avant que son épouse l'accompagne qu'elle soit reconnue par le ministre américain et qu'elle en ait reçu un passeport visé du ministre des Relations extérieures, sans quoi elle ne pourrait pénétrer dans l'intérieur de la République". Or, elle y pénétra bel et bien.

En 1798 parut à Londres un livre intitulé *A Sketch of Modern France*. Pour toute indication sur l'identité de l'auteur, il ne portait que les mots "by a lady". Au siècle suivant, ce livre fut remarqué par un historien, Albert Babeau, qui s'intéressait aux voyageurs en France depuis la Renaissance. Il en publia une traduction en 1888 sous le titre *La France et Paris sous le Directoire*, et le sous-titre *Lettres d'une voyageuse anglaise*[11]. Il avait essayé d'identifier cette personne, mais les recherches qu'il avait faites à la Bibliothèque Nationale et au British Museum étaient restées vaines. D'une présentation ordinaire, dépourvu d'illustrations, l'ouvrage n'était pas susceptible d'attirer l'attention des bibliophiles ou des curieux. Pendant longtemps, il n'apparut que dans quelques bibliographies de voyageurs, toujours sous le voile de l'anonymat. C'est Jan Wellington, nommée plus haut, qui récemment découvrit que son auteur était Louise Poignand[12].

Ces *Lettres*, comme celles d'autres voyageurs contemporains, n'ont pas un caractère intime, et si elles méritent ce nom, ce n'est que par les indications de lieu et de date qui figurent en tête de chaque chapitre. Elles sont une sorte d'enquête sur un pays qui vient de subir un bouleversement sans précédent. On imagine avec quelle impatience Louise arrive en France -

---

(11) Nos références seront empruntées à cette traduction.

(12) Cf. *Studies in Travel Writing*, Vol. 7, n°2, 2003, The White Horse Press.

pour la première fois, à l'âge de quarante-cinq ans ; son mari après neuf ans d'absence. Ils ont suivi à distance le cours des événements ; ils vont maintenant en constater les effets au long d'un voyage qui commence le 24 octobre 1796 à Calais et se termine le 30 avril 1797 à Genève – en fait, le 28 janvier à Chambéry, d'où ils rayonnent vers Grenoble et Lyon[13]. Louise, et celui qu'elle appelle par coquetterie *mio caro sposo*, visitent successivement Boulogne, Abbeville, Amiens, Chantilly, Paris, suivant l'itinéraire qu'empruntaient, avec quelques variantes, la plupart des voyageurs venus du nord ; puis ils traversent la Bourgogne pour atteindre directement Dijon, Lausanne et la Savoie. Les rues, les édifices, les villes ont été rebaptisés "conformément aux principes nouveaux" ; les églises et les établissements religieux sont fermés, ou ont été vendus comme biens nationaux, ou affectés au *Culte de la Raison*. L'inscription : "Le peuple français reconnaît l'existence de l'Etre Suprême et de l'immortalité de l'âme" rappelle à Louise le souvenir de Robespierre, ce "tyran sanguinaire". Les cathédrales ont été saccagées ; à Franciade, ci-devant Saint-Denis, on a fondu "les ornements de l'église et son trésor avec le plomb de la toiture pour faire des projectiles pour l'artillerie". Louise décrit sobrement, sans donner dans le pathétique. De même lorsqu'elle rapporte des témoignages sur la conduite des révolutionnaires : à Dijon, où "les cruautés ont été pires que celles de Néron et de Caligula" ; à Lyon, où "elles furent exercées de sang-froid contre les suspects de royalisme et de fédéralisme… Là où la guillotine ne pouvait exécuter assez vite, on dirigea des canons chargés à mitraille contre les victimes liées les unes aux autres qui tombèrent par centaines, rougissant de leur sang les eaux de la Saône"[14]. Citons encore ce passage sur la capitale de la Savoie, et un beau trait de caractère de ses habitants : "Chambéry a beaucoup souffert pendant le long séjour du conventionnel Albitte. Il agit de la manière la plus despotique et, en vrai disciple de Robespierre, se rendit coupable de tous les excès qu'un mauvais génie peut suggérer. S'il n'introduisit pas la guillotine, ce ne fut pas parce qu'il était devenu moins cruel, mais par suite de la fermeté de ses habitants".

Les *Lettres*, cependant, sont tout autre chose qu'un catalogue des actes de la Terreur. Elles dessinent l'image d'une France qui entre dans une

(13) Retenu à Calais, Beaumont déclare qu'il vient de Hambourg. Mais Louise commence ainsi sa première lettre : "Nous avons quitté Douvres par une des plus belles matinées d'octobre". Sauf à imaginer un invraisemblable détour par le Hanovre, les deux ensemble sont incompatibles. La suite de la lettre nous éclaire. Approchant de Calais, le navire des Beaumont fut arraisonné par des marins et des soldats en armes – pacifiquement, au grand soulagement de l'auteur : leur chef venait avertir le capitaine qu'un "embargo avait été mis deux jours auparavant, et que le seul moyen d'obtenir l'entrée du port était de dire qu'il venait de Hambourg". Ce qui montre, une fois de plus, avec quelle facilité de fausses déclarations pouvaient alors passer pour vraies. Qui, ignorant le texte de Louise, songerait aujourd'hui à mettre en doute les déclarations de Beaumont figurant sur des documents ministériels avec en-tête et signatures ?

(14) Les *Lettres* de Louise et *Travels through the Lepontine Alps* de son mari sont sensiblement contemporains. On observe que dans les pages qu'il consacre à Lyon, Beaumont s'abstient de toute référence précise à la répression qui s'était abattue sur la ville. Son ouvrage, grand in-quarto illustré, n'était pas destiné au même public que celui de son épouse.

période de transition. Si, dans les villes industrielles comme Abbeville, la fermeture des ateliers entraîne chômage et misère, la campagne entre Calais et Paris donne aux voyageurs une impression d'aisance. Contrairement aux idées reçues en Angleterre, le nord de la France ne leur apparaît ni stérile, ni désert – "pas un pouce qui ne soit cultivé". Dans les bourgs, les marchands sont pourvus des meilleurs produits. Quand elle interroge les paysans, Louise s'étonne de la courtoisie avec laquelle on lui répond, et surtout lorsqu'on voit qu'elle est étrangère. En plusieurs lieux, elle observe une renaissance du culte, célébré, comme à Breteuil, dans des églises rouvertes par la volonté des habitants. Le voyage, d'une lenteur qui n'est pas immédiatement concevable aujourd'hui, est riche en incidents sur les routes en mauvais état ou impraticables. "Les roues brisées ont figuré sur la liste de nos infortunes", écrit Louise, et plus loin, "dans un endroit, nous fûmes heureux de trouver l'aide de quatre bœufs pour nous faire gravir une côte, le maître de poste étant dans l'impossibilité de nous fournir des animaux appelés chevaux". L'auberge, même parfois sale et peu accueillante, favorise les rencontres. Louise rapporte des anecdotes, des discussions pour montrer que le pays recouvre ses forces et se relève. Elle souligne la diversité des opinions et la liberté avec laquelle elles s'expriment. Si les gens lui semblent éprouver un sentiment de sécurité et de confiance, elle-même n'est pas toujours rassurée. Elle ne cache pas les craintes que lui inspirent les douaniers, les sentinelles ou les chauffe-pieds – peut-être pour tenir le lecteur en haleine. Mais elle arrive saine et sauve à destination.

On n'insistera pas sur la part de compilation qui semble inévitable dans ce genre de récit où le contexte historique et la description des monuments – ceux de Paris, par exemple – tiennent une grande place. Par ailleurs, la science militaire de l'ingénieur Beaumont a sans doute inspiré les nombreux passages relatifs aux officiers et soldats que le couple rencontre sur la route ou dans les auberges, et aux fortifications, sa spécialité. On imagine que Louise put trouver plaisant de lui rendre hommage en style soutenu en réponse au noble portrait qu'il fait d'elle dans son testament la même année. "L'homme du monde", écrit-elle, "avait la réputation de posséder l'esprit le plus ouvert ; l'homme de retraite le surpasse en clarté, en profondeur, en largeur de pensée… Il raisonne sans passion sur les grands événements qui agitent les nations, tandis que celui qui joue un rôle sur la scène politique s'abandonne à sa passion sans consulter sa raison"… (Interrogé sur la Révolution) "Il déplora ses excès, il gémit sur ses horreurs, et finit par exprimer l'espoir que l'ébullition du vice et de la folie ferait place à un régime rationnel et politique, et laisserait un résidu qui profiterait au bien de l'humanité". Voilà un portrait plus grand que nature. Mais ni la déploration, ni les gémissements, ni l'espoir ne peuvent tenir lieu de jugement historique. On accordera toutefois à Beaumont qu'en 1797, il aurait fallu une boule d'un cristal rare pour deviner ce qu'il allait sortir de la Révolution.

En rentrant d'Angleterre, Beaumont vient se fixer à Chêne-Thônex – peut-être pour être près de son frère Claude-Maurice, qui venait d'acheter la maison qu'il occupait depuis plusieurs années à Petit-Thônex[15], ou parce qu'il avait passé son enfance dans la maison que son père possédait "au village de Vouaches" (Cf. *Travels through the Lepontine Alps*, p.188) et connaissait la région. Ayant abandonné assez vite son projet de maison de commerce, il achète, au début de l'année 1798, un petit domaine où il restera presque jusqu'à la fin de sa vie. Ce domaine de 17 journaux appartenait à deux propriétaires qui en possédaient, l'un 2/3, l'autre 1/3. La vente se fait en deux temps :

- 2/3 moyennant 290 livres de France, "150 vérifiées par les frères Decroux (les vendeurs) et retirées, les 140 restant 50 dans un an ; les 90 autres dans deux ans et demi à l'intérêt annuel de 4 %" ;
- 1/3 moyennant "150 livres d'or de France (3600 francs), payables par tiers les trois années suivantes au taux de 4%". En fait, la somme de 3600 francs sera remboursée en une seule fois le 11 novembre 1801[16].

Quel était alors l'état des finances de Beaumont ? La source officielle de ses revenus, pendant son séjour en Angleterre, était la rémunération de ses services de précepteur (services qui cessent peut-être avant 1796), à laquelle pouvaient s'ajouter ses gains sur la vente de ses livres. Sur ces deux points, on n'a aucun chiffre. Mais on sait qu'il avait passé un mois à Calais, et son voyage jusqu'en Savoie – six mois chaque soir à l'auberge et un attelage avec cocher – avait dû être passablement onéreux. Est-ce pour cette raison qu'il emprunte 2 400 francs à un certain Gleyre, originaire de Chambéry, le 15 avril 1799, veille du jour où il acquiert le troisième tiers de son domaine ? La somme est "remboursable dans 4 ans au taux de 5%" (Cf. Minutes de Gabriel Binet, notaire à Genève, AEG). Une hypothèque est prise sur ses biens ; Jacques Dejean[17] se porte caution.

---

(15) Minutes des notaires du 18ème siècle, 1ère série VI, notaire Cavussin, p. 418, Archives d'Etat de Genève (AEG). Le prix de vente fixé à "2400 francs en espèces sonnantes d'or et d'argent, non autrement", donne une indication sur le prix d'une maison de village, sans doute modeste. Le paiement se fait de la manière suivante : "1800 francs dans quinze mois, les 600 restant deux ans après le premier paiement sur le pied de 4% l'an".

(16) Pour ces deux ventes, respectivement
Minutes de Joseph Christiné, notaire à Genève, 29 juin 1798, AEG ;
Minutes de Joseph Marie Babaz, notaire à Chêne-Thônex, 16 avril 1799, AEG.

(17) Jean-Jacques Dejean (1759-1829), connu sous le nom de Jacques Dejean, était l'un des fils d'Antoine-Jérémie Dejean (1719-1785), fondateur de l' "Auberge de Sécheron", près de Genève. Prisé des Anglais, l'établissement était l'un des passages obligés, et résidence, des voyageurs étrangers aux 18ème et 19ème siècles. Beaumont fit la connaissance de Dejean en 1786 lorsqu'il y séjourna pour la première fois avec le duc de Gloucester. Associé à l'entreprise de Sixt, il la reprit à son compte après la disparition de Beaumont. Il resta toujours en relation avec Louise. C'est à lui que celle-ci demande d'être son exécuteur testamentaire, en remplacement de Rémi Stiévenard, capitaine de gendarmerie des Basses-Alpes, "le précieux et cher ami de (son) mari".
L' "Auberge de Sécheron", appelée aussi l' "Hôtel d'Angleterre", était une affaire prospère, comme le montre l'inventaire dressé à la mort de Jacques Dejean (Cf. Minutes de Jean-François Richard, notaire à Genève, 2ème semestre 1829, AEG). Celui-ci possédait un nombre considérable de voitures et de chevaux de location. C'était aussi un prêteur d'argent : l'inventaire contient de longues listes de "créances réputées mauvaises" et de "créances réputées bonnes" sous forme de billets, reconnaissances, lettres de change souscrits à Genève, et aussi à Londres, où Beaumont pouvait servir d'intermédiaire. A plusieurs reprises, Dejean sera son banquier, pour des sommes parfois très importantes.

Les actes notariés ou leurs transcriptions conservés aux Archives départementales de Haute-Savoie et aux Archives d'Etat de Genève montrent qu'il ne cessera de contracter des emprunts chaque année, parfois à plusieurs reprises dans la même année. Il s'adresse toujours à des particuliers. Les gros emprunts font l'objet d'actes sous seing privé. Sauf exception, les actes sont passés chaque fois devant un notaire différent, à Chêne, à Genève ou à Samoëns.

Entre le 30 novembre 1799 et le 14 juin 1802, Beaumont achète deux maisons au prix de 2400 et 2640 francs, et agrandit son domaine par des acquisitions de prés, champs, pièces de terre, vergers et vignes pour un total d'environ 28 000 francs[18], un peu supérieur au montant des créances enregistrées contre lui pour la même période. Il exerce alors plusieurs activités. Il a commencé sa *Description des Alpes grecques et cottiennes*, véritable pensum, qu'il n'achèvera qu'en 1806. Propriétaire-exploitant, il devient assez vite un notable. Le gouvernement le consulte sur les perspectives de récolte de grains (froment, seigle, maïs, sarrasin, orge) dans le canton pour être en mesure de répondre aux besoins en cas de disette (Cf. ADL, B 664 h, AEG). Quant à son activité d'éleveur, elle est attestée par son *Mémoire* sur son troupeau de mérinos. Du 18 avril 1802 au 15 avril 1806, le total de ses emprunts s'élève à 55 000 francs. A cette somme correspondent sept créances toutes radiées définitivement avant la fin de l'année 1806, preuve, semble-t-il, qu'il parvenait à un équilibre financier. Ses besoins d'argent à cette époque pouvaient être liés à la crise qui se dessinait dans le commerce de la laine, et aussi aux frais de publication de sa DAGC. Selon F. Rabut, "les deux derniers tomes de cet ouvrage tirés à 500 exemplaires en papier ordinaire et à 25 sur papier vélin lui ont coûté 11 110 francs d'après la note de M. Didot. Il faut plus que doubler cette somme pour les deux premiers tomes à cause de l'atlas qui les accompagne…Quand il vint à Paris en 1808, Beaumont redevait à M. Didot 4 333 francs[19]". Accompagné de son neveu âgé de quinze ans, il y fait un long séjour du 11 février au 18 mars pour régler ses affaires et s'informer des formalités à accomplir – elles étaient très nombreuses – relativement à son entreprise minière.

L'année suivante voit la création de la "Société pour l'exploitation des mines de fer de la vallée de Sixt". Jusqu'alors, Beaumont s'était toujours adressé aux notaires du département du Léman ; cette fois, sans qu'on sache pour quelles raisons, il utilise les services d'un notaire parisien,

(18) Certains chiffres portés sur les actes ne sont pas identifiables, d'où l'impossibilité d'établir un total avec certitude.
On trouve les références relatives aux acquisitions faites par Beaumont et aux créances inscrites contre lui dans les registres de formalité et d'inscription d'hypothèques, AEG, Vol. 10, n° 45 et Vol.51, n°495.

(19) Cf. *Sabaudia*, 1872-1873, pp. 17-18. F. Rabut cite également un extrait d'un journal tenu par Beaumont durant son séjour : "Je suis venu loger à l'Hôtel des Quinze-Vingts, au coin de la rue de Malte et du Carrousel. Prix de mon appartement 2 francs par jour, sans bois. Prix du dîner 3 francs, on dîne à 5 heures. On y est très bien et beaucoup d'attention", pp. 19-20.

Me Antoine Chevrier. A l'âge avancé de cinquante-six ans, il renonce à l'agriculture et à l'élevage pour se lancer, avec de bonnes connaissances théoriques, mais sans expérience, dans une entreprise industrielle. Aux termes des statuts de la société, il s'oblige à prendre vingt actions de 2 000 francs sur les cent qui constituent le fonds de la société. Outre les parts de l'abbaye, qui avaient été vendues comme biens nationaux à des particuliers, il lui faut aussi acheter des terres situées autour du bâtiment : il signe huit actes de vente entre le 10 avril 1809 et le 23 octobre 1810, d'un total de 32 journaux, soit 9 hectares 58 ares. On ne sait pas combien il engage pour les installations de traitement du minerai, ni à qui il s'adresse pour leur mise en place. On glane quelques détails dans la correspondance : Louise, son *amanuensis*, écrit au préfet de Barante que son mari s'est rendu "à Lyon et à Saint-Etienne pour se procurer le marteau et l'enclume nécessaires pour son usine"[20].

Il est impossible d'évaluer les besoins financiers de Beaumont au début de ce qui sera l'ultime, et brève, étape de sa vie – ne serait-ce que parce qu'il devait constamment payer des intérêts sur des emprunts antérieurs, peut-être avec de nouveaux emprunts. Mais la somme de 320 000 francs, montant des douze créances enregistrées contre lui du 28 octobre 1806 au 24 octobre 1810 est éloquente. Certaines portent sur de petites sommes – 400 francs le 5 août 1808 ; d'autres excèdent largement les montants antérieurs : 100 000 francs au profit des frères François-Jacques et François-Théodore Plantamour[21], rentiers, domiciliés à Genève ; 24 000 francs au profit de Léon-Modeste Darcy et Pierre-Marie Levacher, tous deux propriétaires, demeurant à Paris[22]; 83 422 francs au profit de Jacques Dejean[23]. Ces chiffres, et les modalités de remboursement qui les accompagnent, mesurent les espérances que Beaumont fondait sur son entreprise, les certitudes, même, telles qu'il les exprime sur sa rentabilité dans le mémoire *Fonderie et exploitation des mines de fer de la vallée de Sixt* (s.d. c.1808) qu'il diffuse pour attirer des capitaux.

---

(20) ADHS, Lettre du 18 avril 1810, 13J. 34/37.

(21) Cf. Acte obligataire consenti devant Gabriel Binet et Jacob Vignier, notaires à Genève, le 27 octobre 1806, mentionné dans *Inscription des droits d'hypothèque*, Annemasse, 4Q 129, Vol. 32, ADHS.
Beaumont acceptait les échéances suivantes : 13 000 francs dans six ans ; 25 000 dans huit ans ; 62 000 francs dans dix ans au taux (usuraire) de 8%.
Après avoir prêté cette somme considérable à Beaumont, les frères Plantamour deviennent débiteurs de Roget de Cholex pour 4 000 livres le 20 octobre 1809 et 3 842 livres le 10 mars 1810 (Cf. ADHS, ADL K 52, Actes s/s/p.). Par la suite, Roget de Cholex sera débiteur de Jacques Dejean (Créance de 20 338 francs du 14 juin 1818 figurant dans l'inventaire dressé en 1829). Créanciers et débiteurs alternent constamment les rôles.

(22) Cf. *Inscription des droits d'hypothèque*, Annemasse, 4Q 190, Vol. 33, ADHS. Selon l'acte passé devant Antoine Chevrier, avec droit d'hypothèque à leur profit contre Albanis Beaumont, et au profit de Louise, qui avait investi 40 000 francs de sa dot, contre son mari.

(23) Beaumont avait mandaté Jacques Grenus, avocat à Genève, pour le représenter auprès de J.F. Jacob Richard, notaire dans cette même ville, le 7 avril 1810. Un système de remboursement complexe faisait intervenir à titre d'antichrèse les bénéfices de l'entreprise ainsi que des sommes dues par Beaumont à Roget de Cholex et Roget de Cevins qui y étaient associés.

Mais, on le rappelle, Beaumont va très vite rencontrer des difficultés d'ordre relationnel et technique[24]. Les besoins d'argent se faisaient plus pressants, aussi. Ce n'est pas simple coïncidence si Louise signe alors une procuration en faveur de Charles de Saint-Leu, agent de change à Londres, à qui elle "donne pouvoir de percevoir et exiger toutes les sommes pouvant lui être dues dans le royaume d'Angleterre, notamment le legs qui lui a été fait par sa tante"[25]. Il y aura une appréciable rentrée d'argent le 28 septembre 1810 quand le domaine de Chêne-Thônex, "La Chaumière Pastorale", sera vendu aux frères Plantamour. De 17 journaux initialement il avait été agrandi au fil des années pour atteindre une superficie de 150 journaux (plus de 44 hectares), avec maison de maître, bâtiments ruraux et bergeries, vergers, prés et champs, bois et broussailles, auxquels s'ajoutaient bestiaux, fourrage, engrais, outils aratoires… La vente se fait à Samoëns par acte sous seing privé au prix de 60 000 francs[26]. Mais cette somme sera imputée en déduction de la créance de 100 000 francs que les acheteurs avaient contre Beaumont. L'argent faisait à tel point défaut que celui-ci se résout à vendre une pièce de terre qu'il avait achetée à Chêne pour son neveu et sa nièce. Ce sera sa dernière opération financière, le 20 mars 1811. Elle rapporte la modique somme de 1 675 francs.

Albanis Beaumont meurt subitement le 27 novembre 1811. L'entreprise, qui, selon ses calculs, devait rapidement produire de substantiels profits, ne laisse qu'un lourd passif. On sait que Louise, héritière universelle, n'accepta la succession que sous bénéfice d'inventaire. L'évaluation des biens de la société à 11 000 francs représentait une somme dérisoire au regard des sommes investies. L'inventaire des biens contenus dans l'appartement que le couple occupait à l'abbaye eut lieu le 21 mars 1812. Dans les minutes de Joseph Ballaloud, déjà nommé, c'est une énumération qui remplit dix-sept pages : meubles en sapin, beaucoup d'ustensiles et d'objets en fer-blanc, vaisselle en faïence, chaudrons, bronzins, toupines, du linge, des draps… Chacun des cent quatre-vingt dix-sept articles qui composent un modeste intérieur est numéroté et estimé. Se détachent parmi les biens reconnus propres à Louise un portrait représentant Maria, duchesse de

---

(24) Cf. Notre communication dans *La Revue Savoisienne* 2005.
Signalons un journal que Beaumont tient du 9 septembre au 27 octobre 1810. Conservé dans les *Archives historiques de L'Académie Florimontane*, il occupe 14 pages d'un petit cahier de papier gris. Durant cette période de crise, Beaumont y consigne les faits et gestes de ses associés, principalement Roget de Cholex, et ses propres réactions. Selon lui, Roget de Cholex répandait des calomnies sur son compte, le décrivant comme incapable auprès des ouvriers qu'il faisait boire au cabaret de Cochet, nouvellement ouvert dans la commune. Au mépris des droits qui lui avaient été officiellement accordés, dit-il, son associé voulait le destituer et le chasser de Sixt. Ces griefs sont repris dans les appels au soutien qu'il envoie à l'administration préfectorale.
(25) Cette procuration est passée "en présence de l'autorité de son mari" dans l'étude de Joseph Ballaloud, notaire à Samoëns, le 18 janvier 1810.
Dans son testament, Louise laisse dix louis à un Charles de Saint-Leu "pour tout l'embarras qu'elle lui cause". Il s'agit sans doute de la même personne. Les de Saint-Leu appartenaient à la communauté huguenote de Londres. Deux d'entre eux, prénommés Charles, le père et le fils, étaient directeurs de l'hôpital protestant français.
(26) AEG, Transcription d'actes de mutation, dans *Registre des formalités*, f° 62, Acte 18.

Gloucester, que celle-ci lui avait offert, des assiettes en porcelaine à bord doré, et "dans une liste de livres français et anglais"[27], *A Sketch of Modern France*. Louise ne dut pas entendre sans émotion le notaire estimer son livre (2 francs). C'était le récit de souvenirs, celui du grand voyage qu'elle avait fait, découvrant la France quinze ans auparavant. L'inventaire terminé, le notaire l'interrogea sur les biens de "l'hérédité de son défunt mari auxquels elle pouvait prétendre de son chef personnel". Elle déclara que "celui-ci lui avait demandé plus de 50 000 francs de ses avoirs particuliers, mais que mariée sans contrat dotal, n'ayant aucune reconnaissance de cette somme par suite de l'extrême confiance qu'elle avait en son mari, elle prévoyait que sans raison de ces droits, elle ne pourrait entrer en concours avec ses créanciers, qu'elle protestait donc purement et simplement de ceux pour elle résultant de sa qualité d'héritière". L'année suivante, toujours sur la voie du renoncement, elle "donne mainlevée et consent à radiation complète et définitive de l'inscription prise à son profit (en garantie de sa dot) afin qu'elle ne grève plus les immeubles de feu Jean-François Albanis Beaumont[28]".

Triste destinée de cette femme qui avait dû connaître l'aisance à Londres et se retrouvait démunie, avec deux adolescents à charge, dans un village étranger au fond d'une vallée des Alpes. Ses dernières années se passent dans une location à Genève. De cette époque, on conserve, outre son testament, ce qui semble être la copie de lettres qu'elle écrit entre le 31 janvier et la fin du mois de mars 1814. Ce manuscrit remplit dix-sept pages à la suite du journal que son mari avait tenu en 1810. Une plume vive, des caractères tracés à la hâte, des chevauchements en rendent la lecture assez malaisée. On y retrouve les noms des amis de Beaumont : Dejean, Monty, Wessel. Louise avait aussi des connaissances à Genève et à l'extérieur de cette ville. Elles sont difficiles à identifier. On pense que cette "chère Marie" qu'elle sermonne affectueusement pour sa négligence et son manque de soin est sa nièce adoptive ; elle cherche à lui obtenir une place, ainsi qu'à son frère. La précarité de sa situation transparaît parfois dans la chronique de son quotidien. Mais elle ne se plaint pas, mettant toute sa confiance dans la Providence. Sa dernière lettre, tronquée – peut-être des notes prises pour elle-même –, la montre très au fait de la situation politique et du déroulement des dernières batailles que Napoléon livre sur le territoire français avant d'abdiquer une première fois.

Jean Brondel

---

(27) Citons quelques-uns d'entre eux : 37 numéros de *The Monthly Review* ; *Itinéraire du Saint-Gothard*, par Christian Méchel ; 70 numéros de *La Décade philosophique, littéraire et politique* des ans VI, VII et VIII ; *Etat moral, politique et physique de la Maison de Savoie*, 1792 ; *La Tribune des Alpes*, an VIII. Ces publications, sauf la première, sont rares aujourd'hui.

(28) Cf. Minutes de Jacob Richard, notaire à Genève, 2ème semestre 1813, AEG. Louise se montre si accommodante, prête à sacrifier ses intérêts sans contrepartie, qu'on peut se demander si elle prend ses décisions seule.

NOTES DE LECTURE

Jeannine BURNY *Le jour s'en va toujours trop tôt - Sur les pas de Maurice Carême*, éd. Racine, 2007

La présidente de la Fondation Maurice Carême à Bruxelles vient de faire paraître aux éditions Racine un ouvrage très précieux, et très agréable à lire, concernant le poète belge d'expression française Maurice Carême (1899-1978). La première partie du titre ("Le jour s'en va toujours trop tôt") est le neuvième vers d'un rondel fantasquement irrégulier et très élégant qui commence par "Trois peupliers au bord de l'eau". Ce poème est tiré du recueil *La Bien-aimée*. Et la "Bien-aimée" est justement l'auteur de ce livre.

Tous ceux qui apprécient l'apparente simplicité des poèmes de Maurice Carême, tous ceux qui ont appris dans leur enfance "La cuisine est si calme / En ce matin d'avril (...) Et à peine entend-on, / Horloge familière, / L'humble cœur de ma mère / Qui bat dans la maison.[1]", tous ceux qui sont sensibles à la ferveur communicative du poète, auront plaisir à lire ce pèlerinage de quatre cents pages d'un intérêt soutenu "sur les pas de Maurice Carême".

Mais les Savoyards y trouveront un intérêt particulier. En effet, le dernier grand voyage de Maurice Carême a été celui qui l'a amené (avec la Bien-Aimée) sur les bords du lac d'Annecy, en 1976. Dix pages (350 à 359) de ce livre sont consacrées à ce séjour. Ils sont arrivés le 10 août.

"Notre chambre donnait sur la rue des Arcades" : en fait il s'agit de l'hôtel du Semnoz qui se trouvait à l'angle du Faubourg des Balmettes et du Faubourg Sainte-Claire, et qui s'appelle actuellement l'hôtel Kyriad. "Plusieurs fois la semaine, le marché la métamorphosait en jardin des délices". "La vieille ville d'Annecy, les canaux, le parc, le lac et jusqu'au temps étaient superbes". La biographe note aussi qu' "à Annecy les poèmes avaient jailli avec une aisance telle qu'on aurait cru la source inépuisable".

À partir du 17 août, ils logent à Duingt puis à Talloires.

À Duingt, le poète s'exclame : "Dieu, que cet endroit est agréable ! Je sens que je vais écrire d'aussi beaux poèmes qu'à Annecy". Et, dit Jeannine Bruny, "les promenades ne manquaient pas".

---

(1) Vers tirés du poème "La cuisine", extrait de "Mère". © fondation Maurice Carême.

Quant au village de Talloires, il "se situait dans un cadre de campagnes et de montagnes qui en faisait le lieu le plus prestigieux de la région". Mais ils n'enviaient pas les "richards" qui fréquentaient l'Auberge du Père Bise et avaient l'air de s'y ennuyer.

Sans aucun doute, les Savoyards, comme et peut-être plus que les autres lecteurs, apprécieront le livre de Jeannine Burny.

***



Maurice Carême à Duingt - Cliché Jeannine Burny - © Fondation Maurice Carême

La Fondation Maurice Carême, par le truchement de sa présidente a bien voulu donner communication de 57 poèmes que Maurice Carême a écrits au bord du lac d'Annecy. Ils ont été classés sous diverses rubriques, dont certaines correspondent à des volumes déjà publiés.

Les uns sont écrits à Annecy (à l'hôtel du Semnoz ou au Pont des Amours ou encore "devant le château" et, au moment du départ, peu avant de prendre le train, à l'hôtel des Alpes - rue de la Poste, près de la gare), d'ailleurs ce poème sera terminé dans le train entre Lyon et Paris.

D'autres sont rédigés à Duingt (Villa Ermitage, ou "le long du lac, passé l'embarcadère", ou "dans l'église" ou "le long de la plage", ou au mont Gerbet, ou à la grotte de la Vierge ou encore "au bord du lac", vers Saint-Jorioz, au pied de la route d'Entrevernes, quand ce n'est pas "au-dessus du petit lac" ou "en allant vers Bredannaz".

À Saint-Jorioz aussi il a été inspiré, "le long de la route".

Et certains poèmes sont nés à Talloires (aux Nantets, ou "sur la petite plage, face au petit lac", ou encore "chemin des Crêtes").

Nos estivants ont donc bien profité des promenades offertes par les environs d'Annecy.

La teneur d'un grand nombre de ces poèmes ne concerne pas directement notre région : c'est ici une fable, là une méditation sur les aléas d'une vie d'artiste, ailleurs encore une réflexion sur le temps qui passe et la vieillesse qui s'annonce, ou sur la Liberté. Mais il semble évident que l'atmosphère dans laquelle il vivait chez nous était pour lui propice à l'inspiration.

Néanmoins plusieurs de ces œuvres « savoyardes » évoquent la marmotte, les hauts cerisiers qu'il voit de sa fenêtre à Duingt, le lac et les villages environnants aperçus du haut du mont Gerbet, les arcades d'Annecy, "l'étonnant village de Duingt", le lac "tendu entre les arbres", le "petit port" de Duingt qui "est une cage / Où crient des baigneurs à la nage", le canal du Vassé où pêche un "petit enfant" qui voudrait attraper "au moins un cygne" et auprès duquel "des joueurs de boules" s'acharnent, eux aussi, "avec candeur".

Une fois de plus Annecy et sa région peuvent s'enorgueillir d'avoir inspiré un vrai poète.

Georgette CHEVALLIER

Remerciements à la Fondation Maurice Carême et à Michel Dunand, de la Maison de la Poésie, passage de la Cathédrale à Annecy.

Deux exemples de poèmes "savoyards" de Maurice Carême, à l'humour discret :

ANNECY

Que d'arcades à Annecy !
Les rues en seraient-elles soûles
Qu'elles fuient de travers ainsi
Que des aveugles en cagoule ?

Les canaux croulent sous les fleurs
Et, plus perfides qu'oiseleurs,
Ne cessent de piéger le ciel
Dans les rets de leurs hirondelles.

Le lac se montre bien plus sobre.
Il met beaucoup d'eau dans son vin.
Il sait ce à quoi on s'expose
Quand on a des bateaux en main.

Quant aux passants, allez savoir
Ici ce dont ils sont capables.
Les cafés sont les ports du diable.
Et qui ne sait qu'il aime boire !

(12 août 1976)
Sac à dos
© fondation Maurice Carême

LE PORT DE DUINGT

Le bateau est entré à Duingt
Ainsi qu'un couteau dans un pain.

Le petit port est une cage
Où crient des baigneurs à la nage.

La passerelle, à peine mise,
Plie sous les nombreuses valises

Des passagers qui, aussitôt,
S'égaillent comme des moineaux.

Les gamins courent tels des cartes
Soudain dispersées sous les arbres.

Sirènes, cris, moteurs, bonsoir.
Le bateau repart vers Talloires

Laissant le petit port de Duingt
À ses baigneurs et à leurs chiens.

(23 août 1976)
Sac à dos
© fondation Maurice Carême

Lauro-Aimé COLLIARD, *Montaigne : nouvelles lumières sur l'auteur des Essais* (Biblioteca della ricerca, Cultura straniera, 2007, 255 pages)

"Il n'est désir plus naturel que le désir de connaissance[1]". Cette pensée des *Essais* ne saurait mieux exprimer la passion pour la culture de notre ami le professeur Lauro-Aimé Colliard, fondateur et président d'honneur de l'Association Universitaire Francophone de Vérone, valdôtain d'origine, membre de l'Académie Saint-Anselme et de l'Académie de Savoie, que l'Académie Florimontane a accueilli voici près de trente ans, Lauréat de l'Académie Française qui lui décerna en 1991 au titre de ses Grands Prix la Médaille de Vermeil du Rayonnement de la Langue française.

C'est avec un intérêt toujours renouvelé pour notre littérature que M. L.A. Colliard, auteur de savants travaux sur Claudel et de nombreux écrivains français et chercheur inlassable et exigeant, a voulu rassembler ses réflexions sous le titre *Montaigne, nouvelles lumières sur l'auteur des Essais*, ouvrage préfacé par Louis Terreaux, président de l'Académie de Savoie.

Ce savant recueil, enrichi par de nouvelles recherches menées à bien tant en France qu'en Italie, comporte huit chapitres dont certains reprennent en les complétant des travaux antérieurs. Les quatre premiers concernent le thème du duel à la fin du seizième siècle, thème inattendu peut-être mais qui touchait de près Montaigne, puisque son propre frère Bertrand de Mattecoulon s'y était trouvé impliqué. L'auteur observe que dans la société de l'époque le duel était en quelque sorte à la mode, et que "la noblesse française traînait l'épée et se battait avec une absurde cruauté" pour tout conflit, même mineur, alors que le souverain, Henri III, manquait d'autorité pour sanctionner le duel. M. Colliard observe que Montaigne n'hésite pas à condamner dans le duel une action où il y a "plus de braverie et de desdain à battre son ennemy qu'à l'achever". Dans "L'affaire d'Estissac", nous voyons les jeunes gentilshommes français en séjour à Rome préférer le duel à l'étude, et M. Colliard note que "le duel au dernier sang" vit s'affronter "les mignons des mignons", Charles de Biron et Claude de la Vauguyon. Toujours soucieux d'exactitude, l'auteur nous indique que le premier véritable traité sur le duel fut publié à Bologne en 1536 par Achille Marozzo. Alors que la première des guerres religieuses avait commencé le 1er mars 1562 à Wassy par le massacre de l'Assemblée des protestants, Montaigne qui est maire et gouverneur de Bordeaux, s'efforce d'apaiser les mésententes et d'équilibrer dans son Périgord les rapports entre le roi, la Ligue et les protestants.

Une contribution précieuse est apportée par M. Colliard dans son chapitre IV à la connaissance du philosophe appartenant à la tradition du Mysticisme allemand, Nicolas de Cuse, né sur les bords de la Moselle, et

---

(1) Montaigne, *Essais*, Livre troisième, chapitre XIII

dont Montaigne tint à avoir dans sa librairie l'épais in-folio publié à Bâle en 1565. Le troisième tome de cet ouvrage est original par ses contributions scientifiques, car, souligne M. Colliard, Nicolas de Cuse introduit en théologie le concept de la pluralité des mondes, ouvrant ainsi la voie à Copernic et à Galilée. Et Montaigne, qui pense que "le gaing de notre estude c'est en estre devenu meilleur et plus sage" rejoint ici Nicolas de Cuse qui écrit dans la "Venatio sapientiae" : "Un appétit inhérent à notre nature nous incite non seulement à la science, mais à la sagesse, c'est-à-dire à une science savoureuse".

M. Colliard nous fait ensuite découvrir le "Catechismo" de Bernardino Ochino, frère mineur, docteur en médecine puis capucin, influencé par Valdès (1536) qui embrassa les idées de la Réforme. M. Colliard a pu établir que c'est Montaigne lui-même qui donna ce livre à Pierre Charron, écolâtre de la cathédrale de Bordeaux, et il nous révèle que Montaigne et Charron avaient la même indépendance d'opinion.

Un beau rayon de soleil vient maintenant égayer ces recherches fort érudites avec le chapitre sur "Lorette dans la vie et l'œuvre de Montaigne", où nous voyons l'auteur des *Essais* qui vient, au cours d'un pèlerinage, accrocher dans la "Casette" un ex-voto d'argent ciselé représentant La Vierge, lui-même, son épouse et sa fille. Et M. Colliard nous confirme que les célèbres "translations" évoquées par les peintres ne furent pas hélas effectuées par les anges... mais à la suite du démontage pierre à pierre de cet humble chapelle qui fut ensuite acheminée à Lorette par voie de mer.

M. Colliard a voulu aussi, dans la dernière étape de cette étude, exalter "l'allure poétique du langage de Montaigne" dans une fine et fort savoureuse analyse où il montre que le français "essentiellement parlé et antirhétorique" de Montaigne contient parfois des passages poétiques, tels que l'Essai sur les ruines de la Ville Éternelle que le professeur G. A. Brunelli de Florence a même réussi à traduire en vers italiens...

Enfin, une très pertinente iconographie complète heureusement ces "Nouvelles lumières sur l'auteur des Essais".

Nous ne doutons pas que la lecture de l'ouvrage tout de finesse et d'exigence intellectuelle du professeur Colliard fera découvrir avec beaucoup d'intérêt cette belle étude à laquelle le professeur Louis Terreaux, président de l'Académie de Savoie, a consacré une savante et élégante préface.

Paul DUPRAZ

Othon de Grandson, chevalier et poète, **études réunies par Jean-François KOSTA-THÉFAINE, éd. Paradigme, 2007**

Étonnante période de l'Histoire que cette seconde moitié du XIV[e] siècle où l'on peut être à la fois vaillant chevalier et poète sensible ! Ainsi vécut Othon de Grandson, dont Jean-François Kosta-Théfaine nous propose de découvrir la vie et l'œuvre dans un ouvrage collectif des plus intéressants, réunissant des études d'historiens et universitaires français, américains, anglais et autres (de Suisse ou d'Australie) qui nous éclairent sur les multiples facettes de ce personnage attachant.

Chevalier accompli, tel nous le présente d'abord l'historien Daniel Chaubet. Il nous rappelle ses origines nobles en pays vaudois, alors savoyard, puis les circonstances qui l'amenèrent à être l'un des acteurs de la fin tragique du Comte Rouge, Amédée VII. Conseiller écouté du comte de Savoie, Othon de Grandson était ainsi présent à la lecture du testament attribuant la régence à Bonne de Bourbon, décision lourde de conséquences pour notre chevalier. Les polémiques entraînées par la mort du Comte Rouge, suspecte à l'époque, les luttes pour le pouvoir qui en résultèrent, le mirent en position d'être compromis et accusé de complicité dans l'empoisonnement présumé du comte. Nous frissonnons avec Daniel Chaubet à l'évocation du duel judiciaire qu'il accepta de relever, au cours duquel il trouva une mort si injuste...

La suite de l'ouvrage est consacrée à la place d'Othon de Grandson dans la vie poétique de son époque, place qui n'est pas mince. Il est contemporain du poète Alain Chartier et on lui attribue la paternité du célèbre ouvrage anonyme la *Belle dame qui eut mercy*, comme s'attache à le démontrer Jean-Grenier-Winkler, de l'université de Washington, en un texte publié en anglais donnant au lecteur l'opportunité de renouer avec les joies de la traduction !

C'est une Anglaise, Catherine Attwood, de l'université de Nottingham, qui nous présente une étude (traduite, cette fois !) sur la dialectique amoureuse chez Othon de Grandson. L'amour est bien son thème de prédilection, dans la tradition de l'amour courtois, mais avec une connotation de tristesse et même de désespoir qui lui est propre :

Mais onques mais nulz homs si liement
Ne receut mort com je la recevray
Puisque pour vous et pour amer mourray.

(Recueil de Neuchâtel, *Balade* VI vv.5-7, p.289)

Nous reprenons le dictionnaire pour analyser avec Heather Arden, de l'université de Cincinnati, Le Livre Messire Ode, œuvre majeure d'Othon de Grandson, dans laquelle il se révèle comme un véritable "martyr de l'amour" :

...nuit et jour
Ne fait que plourer et gemir,
Ne nul bien ne peult recueillir
Fors que doulour... (vv.713-716) ;

Des études de Ian Laurie, Hélène Basso et Alain Corbellari (ainsi que le rappel d'un article de feu Arthur Piaget) complètent cet ouvrage, le mot de la fin revenant à Jean-François Kosta-Théfaine, heureux catalyseur de cette remarquable synthèse des recherches sur Othon de Grandson, chevalier et poète.

François GUERRAZ

BULLETIN DES AMIS D'ANDRÉ GIDE
numéros 148 et suivants

La parution, par les soins de Pascal Mercier, d'extraits du *Journal* de Jean Lambert (qui fut un temps le mari de Catherine Gide, la fille du célèbre écrivain), commencée dans le numéro 148 (octobre 2005) du *Bulletin des Amis d'André Gide*, s'est terminée avec le numéro 155 (juillet 2007) de cette revue. Et il en est à nouveau question dans le numéro 156 d'octobre 2007 (pages 672-673). Cela nous donne l'occasion d'évoquer ce Journal qui, pour des Savoyards, n'est pas sans intérêt.

Ainsi remarque-t-on que notre région n'était pas inconnue du cercle familial et amical de Gide. Le lundi 8 juin 1942, Lambert écrit : "Je pense aller passer quelques jours à Cabris avant mon départ de Marseille et, en remontant vers Paris, m'arrêter à Annecy pour y terminer la traduction de la Judenbuche". Il s'agit ici de *Die Judenbuche* d'Annette von Droste-Hülsdorff (cette Allemande – 1797-1848 – plus connue par ses poèmes que par ses nouvelles) qu'on lui a demandé de traduire en français. On ne peut s'empêcher de remarquer que, pour Lambert comme pour Gide, la région annécienne semble propice au travail. Et le 3 septembre 1942 on apprend que "C. (= Catherine Gide) est encore en Savoie".

Plus loin, à la date du 2 août 1944 (la fille de Gide avait alors vingt-et-un ans), ce *Journal* rapporte une conversation où était évoquée "la naissance de C. (= Catherine) qui, le premier jour, avait avec son père une ressemblance caricaturale : au point que la Petite Dame (= M^me^ Van Rysselberghe, la grand-mère maternelle de Catherine Gide) a dit : «Si j'avais encore des doutes, ils seraient dissipés». C'était à Annecy, où Gide est arrivé peu après, très curieux, très ému, très intéressé". En fait, c'est à Talloires, où la Maman se reposait de ses couches, que Gide a fait la connaissance de sa fille.

Dans le n° 154 du *Bulletin*, le 23 août 1949 on apprend que Jean Lambert et sa femme sont à Genève : "Île du Rhône, où se dresse la statue de Jean-Jacques. Partis d'Aix (en Provence) dimanche matin, par Manosque, Sisteron, le col de la Croix-Haute et Vizille, que la cohue des visiteurs nous dissuade de visiter ; arrêt pour la nuit à Chambéry dont C. avait gardé un bon souvenir et qui nous déçoit tous les deux. Pourtant, aux Charmettes, où nous montons vers la fin de la journée, la simplicité plus que rustique des pièces, avec les ornements en trompe-l'œil, les boiseries paysannes, la vue sur le petit jardin et les montagnes, nous séduisent profondément. Lundi, Aix-les-Bains, Annecy, Talloire (sic) (où – sic – C. est née en 23). En barque sur le beau lac, puis déjeuner sous les arbres dans un restaurant parfait. La propreté de ces lieux est déjà suisse".

Aux réflexions que j'ai osé lui communiquer (l'erreur sur le lieu de sa naissance) et aux questions que je me suis permis de lui poser (sur les souvenirs qu'elle garde de la région annécienne), Madame Catherine Gide a bien voulu répondre qu'elle allait demander une rectification à propos de son lieu de naissance – elle est née à Annecy et non à Talloires – puis elle continue : "Pour Annecy, je ne peux que vous décevoir. J'ai pourtant un souvenir enchanteur d'excursion dans la région. Le restaurant de Talloires est-il resté célèbre ?".

D'autre part, dans le n° 156 du *Bulletin* (octobre 2007), sous la rubrique "Précisions" (rubrique qui n'est pas signée mais qui est due à Claude Martin, président de l'Association des Amis d'André Gide), on peut lire : "Mme Chevallier s'est (...) étonnée de voir dans (le) *Journal* de Jean Lambert (2 décembre 1951, BAAG n°155, p. 499) évoqué le fameux secrétaire d'Anna Shackleton "sur lequel Gide a écrit, je crois, *Les Cahiers d'André Walter*" : "Il croit mal, certainement, proteste notre lectrice, puisque lesdits Cahiers ont été écrits à Menthon-Saint-Bernard. Qu'est-ce que ce secrétaire aurait été faire au bord du lac d'Annecy ?". Il est en effet hors de doute que Gide (...) n'a jamais songé à faire venir de Paris le petit secrétaire d'Anna. Mais (...) il est (...) certain que de nombreux morceaux des *Cahiers* qui avaient été écrits par Gide avant sa "retraite" à Menthon, l'avaient été à Paris (...). Jean Lambert n'eut donc que très partiellement raison de croire *Les Cahiers* d'André Walter écrits sur le secrétaire d'Anna Shackleton". Précision intéressante.

La parution de ces extraits du *Journal* de Jean Lambert doit être signalée non seulement parce qu'elle attire l'attention des lecteurs qui sont à l'affût des allusions à la Savoie, mais aussi parce que l'auteur, qui a côtoyé de très nombreux écrivains, éditeurs, artistes et autres, qui a beaucoup voyagé et beaucoup écrit, évoque des faits, des personnages, des régions, des livres qui ne laissent pas indifférent. C'est une mine de renseignements sur les gens et les choses de 1936 à 1951.

Georgette CHEVALLIER

Vifs remerciements au secrétaire de l'Association des Amis d'André Gide, Henri Heinemann.

Stéphane AUDEGUY, *Fils unique*, Gallimard, NRF, 2006

Stéphane Audeguy enseigne l'histoire du cinéma et des arts dans un établissement public des Hauts-de-Seine. *Fils unique* est son deuxième roman, publié comme le premier (*La Théorie des nuages*) chez Gallimard.

Cet écrivain a eu l'idée originale de faire parler ce frère aîné dont Jean-Jacques Rousseau évoque rapidement (mais une dizaine de fois tout de même) l'existence et la disparition.

Souvenons-nous : "J'avais un frère plus âgé que moi de sept ans (...) Enfin mon frère tourna si mal qu'il s'enfuit et disparut tout à fait (...) et voilà comment je suis demeuré fils unique" (*Les Confessions* I).

Le roman, qui se présente comme une autobiographie de ce François Rousseau, commence par une évocation du transfert des cendres de Jean-Jacques au Panthéon et se termine de même.

On retiendra quelques passages particulièrement intéressants.

D'abord cette nouvelle interprétation de l'épisode savoyard[1] du peigne brisé de M^lle^ Lambercier, à Bossey. (cf. *Les Confessions* I). Écoutons : "Entre mon séjour en maison de correction et mon apprentissage se place un épisode comique dont il faut que je dise un mot, puisqu'il a une place d'honneur dans le labyrinthe admirable de tes *Confessions*. Notre père se querella, avec un officier, je crois ; Isaac lui donna de son épée dans le bras, et dut quitter la ville. On te plaça en pension chez un pasteur Lambercier, à quelques kilomètres de Genève, dans le petit village de Bossey. Isaac s'inquiétait fort de toi, et j'avais promis de t'aller visiter quelques fois à Bossey, puisque j'en avais le loisir. Tu étais dans ta dixième année (...)". Il rappelle les discussions qu'il aurait eues avec son petit frère : "Tu mêlais aux héros de Plutarque ces mauvais romans que vous aviez dévorés notre père et toi (...) Je te répondais (...) je résolus de te donner une leçon. Mais j'étais bien loin de deviner quel usage baroque tu en ferais plus tard !

Voici l'affaire comme elle se passa (...). Je revins secrètement à Bossey (...) Une servante de Lambercier, ton hôte, avait pour habitude de mettre à sécher les peignes de la fille[2] du pasteur dans une chambre où souvent tu t'installais pour lire. J'attendis longtemps, dissimulé dans le jardin. Enfin tu entras dans cette pièce où nul autre qu'elle ou toi n'allait. Tu lisais à mi-voix près de la fenêtre, caché derrière un paravent, le dos tourné à la cheminée où séchaient les peignes de M^lle^ Lambercier.

La servante quitta enfin la maison. Je me glissai sans un bruit derrière toi, je pris sur la plaque de la cheminée l'un des peignes, le brisai et reposai les morceaux. Je ressortis comme j'étais entré, je m'éloignai à toute hâte de Bossey sans que quiconque m'ait vu : il fallait bien que je me trou-

---

(1) Bossey (Haute-Savoie) dépendait alors (1722) du roi de Piémont-Sardaigne pour le civil et le temporel mais de Genève pour le spirituel.

(2) En fait il s'agit de la sœur du pasteur (cf. *Les Confessions* I).

vasse, lors de la découverte du peigne brisé, hors de portée d'être soupçonné ; je courus à Genève, j'entrai sans me faire remarquer dans la ville. Hélas des circonstances imprévues que je dirai tout à l'heure m'empêchèrent et de goûter ma farce, et de te révéler ensuite que c'en était une. De sorte que j'oubliai bien vite cet incident puéril, et jamais il ne serait remonté à la surface de ma mémoire si, soixante ans plus tard, je n'avais découvert dans le livre premier de tes *Confessions*, à ma grande surprise, le fin mot de cette aventure. Et je crois bien d'avoir été le seul lecteur que ton récit de l'incident ait jamais fait rire aux éclats. (...) Tout autre enfant que toi, sans ta sensibilité extrême, sans ton talent, aurait oublié pareil incident (...) Tu agis différemment, Jean-Jacques, : drapé dans ta toge, juché sur les tréteaux de tes *Confessions*, tu fis de cette Affaire du Peigne Brisé la pire injustice jamais commise de mémoire d'humanité, le prototype de toute iniquité, une seconde fin du Paradis terrestre (...) Tu fus le premier à penser à considérer que de tels riens valaient d'être dits (...) Moins de dix ans après la publication du tome premier de tes *Confessions*, des milliers de Jean-Jacques firent dans ce pays une révolution comme il ne s'en était jamais vu ; beaucoup d'entre ceux-là t'avaient lu. Chacun d'entre eux se battait contre une dérisoire injustice qu'ils avaient subie ; beaucoup d'autres les imitèrent sans savoir pourquoi. Ensemble ils abattirent une société inique. (...) ils avaient raison de se réclamer de toi".

Voilà une petite scène bien imaginée et un commentaire plus profond qu'il en a l'air.

On retiendra aussi l'épisode de la prise de la Bastille (où notre héros a passé plus de vingt années dont cinq en compagnie de Sade), épisode coloré, vivant et vraisemblable dans ses détails pittoresques, précis, grotesques ou horribles. D'ailleurs, tout ce qui dans cet ouvrage concerne la Révolution ne manque aucunement d'intérêt.

En raison sans doute de l'affirmation de Jean-Jacques à propos de son frère : "Il prit le train du libertinage[3], même avant l'âge d'être un vrai libertin" (*Les Confessions* I), le reste du livre n'est qu'un tissu d'histoires érotiques variées.

Néanmoins l'idée de faire parler le frère aîné de Rousseau ne manque pas de piquant et ce roman – qui était encore tout récent au début de 2007 – méritait qu'on le signale.

Georgette CHEVALLIER

(3) déjà (cf. le dictionnaire de LITTRÉ) dans le sens actuel du terme, c'est-à-dire "dérèglement par rapport à la morale sexuelle".

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Autour de Joseph et Xavier de Maistre : mélanges pour Jean-Louis Darcel. Université de Savoie, 2007 *(Ecriture et représentation).*

Autour de l'Europe et de Louis Armand : à l'occasion du cinquantenaire de la signature des traités de Rome. Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2007.

Bariot-Duchêne, Hélène. *Chroniques de guerre, Anthy 1914-1918 : les pommes de terre ont mauvaise mine. Paris :* Harmattan, *2007 (Mémoire des Alpes).*

Barthélemy, Henri. "*La grande balance de la villa gallo-romaine de Gilly*". L'histoire en Savoie, bulletin, décembre 2007.

Becchia, Alain. "*L'occupation espagnole de la Savoie : 1742-1749*". L'histoire en Savoie, 2007, n° 13.

Beck, Noémie. "*Aix-les-Bains pré-romain et ses divinités celtiques*". Arts & mémoire, septembre 2007, n° 47.

Bergeri, Jean-Paul. *Histoire de Moûtiers : capitale de la Tarentaise. Montmélian :* Fontaine de Siloé, 2007 *(Les Savoisiennes).*

Berthoud, Emile. "*Au pied du Salève, la naissance un peu mystérieuse d'un village, Le Châble sur une route millénaire*". Echos saléviens, 2007, n° 16.

Bertrand, Dominique. *Pierre Favre, un portrait.* Bruxelles : Lessius, *2007 (Au singulier).*

Binz, Louis. *Les visites pastorales du diocèse de Genève par l'Evêque Jean de Bertrand (1411-1414).* Annecy : Académie salésienne, 2007 *(Documents hors série, vol. 1).*

Blanc, Andrée. "*Instituteurs à Contamine-sur-Arve*". Le petit colporteur, *2007, n° 14.*

Blanc, Michel. "*Vaugelas et les grammairiens de son temps ou Grammatici certant et adhuc sub iudice lis est*". La revue savoisienne, année 2006.

Blanchard, Jean. *Voyage au cœur des Alpes : deux siècles de gravures anciennes du Mont-Blanc au Cervin.* Evreux : Atlas ; Grenoble : Glénat, 2007.

Bossy, Anne-Marie. *"Les grandes affaires criminelles de Savoie".* Romagnat : De Borée, 2007 *(Histoire et documents).*

Brocard, Edmond. *"Les cathédrales de Savoie".* Mémoires de l'Académie de Savoie, 2007, T. VIII.

Brocard, Michèle. *Lumières sur la sorcellerie et le satanisme.* Yens-sur-Morges : Cabédita, 2007 *(Archives vivantes).*

Buet, Patrice. *Deux explorateurs savoyards, Ambroise et Jules Poncet, 13 et 15 ans.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2007.

Buord, Jean-Philippe. *Les grandes affaires criminelles de Haute-Savoie.* Romagnat : De Borée, 2007 *(Histoire et documents).*

Buttin, Anne. *La poterie domestique en Savoie.* Annecy : Ed. du Vieil Annecy, 2007.

CGN (Compagnie générale de navigation sur le Léman). Lausanne : Bibliothèque des arts, 2007.

Chappaz, Gilles. *Allais : la légende d'Emile.* Chamonix : Guérin, 2007.

Charlotte Perriand : carnet de montagne. Albertville : Maison des jeux olympiques, 2007.

Chevallier, Georgette. *"Emmanuel Philibert de Pingon : vie et œuvres".* Mémoires de l'Académie de Savoie, 2007, T. VIII.

"Clic ! Photographier la montagne". L'Alpe, décembre 2007-janvier février 2008, n° 39.

Coppier, Julien. *Le château de Montrottier : la demeure d'un collectionneur : Lovagny, Haute-Savoie.* Gaud, 2007.

Coudray, Jean-Pierre. *"Docteur Paul-Louis Servettaz".* La Revue savoisienne, année 2006.

De la pierre au parchemin : trésors d'histoire savoyarde : mélanges dédiés à la mémoire de Gérard Détraz. Mémoires et documents de l'Académie salésienne, 2007, n° 114.

Delaunay, Gilbert. *"Lucien Biset, paysan de Savoie (1913-1982)".* Mémoires de l'Académie de Savoie, 2006, T. VII.

"De Miage au Bonhomme : alpages, auberges et refuges". En Coutère, 2007, n° 28.

Demotz, Bernard. *"Les comtes de Genève et le rôle d'Annecy au Moyen Âge".* La Revue savoisienne, année 2006.

Demouzon, Laurent. *Savoie : juin 1940 : l'ultime victoire. T. 2 : L'attaque allemande (Savoie, Haute-Savoie, Isère).* Brison-Saint-Innocent : Demouzon, 2007.

Dompnier, Pierre. *"L'art roman en Maurienne questions en suspens".* Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, 2007, T. XLI.

Dupraz, Paul. *"De Lyon à Turin avec un savant agronome passionné de progrès, lettré et homme de bien, Matthieu Bonafous (1793-1852)".* Mémoires de l'Académie de Savoie, 2007, T. VIII.

Durand, Robert. *"Chronique des anciennes mines et des carrières souterraines de Savoie".* Mémoires de l'Académie de Savoie, 2006, T. VII.

"Ecrits de soldats savoyards : 1848-1860 entre risorgimento et annexion". L'histoire en Savoie, 2007, n° 14.

"Etude de quelques toponymes d'origine celtique dans le département de la Haute-Savoie". Nature et patrimoine en pays de Savoie, mars 2007, n° 21.

Eugénie Goldstern : 1884-1942 : être ethnologue et juive dans l'Europe alpine des deux guerres. Grenoble : Musée dauphinois, Chambéry : Musée savoisien, 2007.

Eugénie Goldstern : la mémoire et l'oubli : l'odyssée de "l'étrangère" à Bessans. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2007 (*Les Savoisiennes*).

Faïta, Mino. *La vie rêvée des Italiens ? Un siècle de présence italienne dans les deux Savoie, 1860-1960.* Cervens : Astronome, 2007.

Falletti, Edouard. *L'encerclement de la Suisse : la tentative d'Hitler en juin 1940.* Yens-sur-Morges : Cabédita, 2007 (*Archives vivantes*).

Fermine, Maxence. *Le tombeau d'étoiles.* Paris : Albin Michel, 2007.

La Florimontane et ses académiciens : 400 ans au service de la connaissance. Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2007.

François de Sales (saint). *Une pensée par jour.* Paris : Médiaspaul, 2007.

Gallian, Jean. *La Savoie : Haute-Savoie, Savoie, Chambéry, Annecy, Genève, Tarentaise, Maurienne et la Maison de Savoie.* Le Cannet : Tableaux synoptiques de l'histoire, 2007 *(Les chronologies de Maurice Griffe).*

Garlatti, Ghislain. *Histoire des Marches : à l'ombre du Granier, chronique d'un village de Savoie.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2007 *(Les Savoisiennes).*

Geneletti, Pierre. "*Quatre mauriennais en Afrique au XIX^e siècle*". Mémoires de l'Académie de Savoie, 2007, T. VIII.

Germain, Michel. *Personnages illustres des Savoie : vie des hommes et des femmes illustres qui firent les grandes heures des Savoie.* Autre vue, 2007.

Gevaux, Marie-Dominique. "*San-dian-nis à Paris*". Le petit colporteur, 2007, n° 14.

Gomane, Jean-Pierre. "*La Savoie et la guerre de Crimée*". Mémoires de l'Académie de Savoie, 2007, T. VIII.

Grandjacques, Gabriel. *La montagne-refuge : les juifs au pays du Mont-Blanc : Saint-Gervais, Megève... 1940-1944.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2007 *(Les Savoisiennes).*

Grange, Daniel J. *Du Môle au maquis des Glières : vie et mort d'un jeune résistant savoyard Paul Lespine (1926-1944).* Paris : Harmattan, 2007 *(La librairie des humanités, Mémoire des Alpes, Les sentiers de la liberté).*

Guy, Lucien. *90 jours de campagne : souvenirs de la campagne 1914 : d'après le journal écrit par Lucien Guy, musicien-brancardier au 97^ème de ligne.* L'Argentière-la-Bessée : Fournel, 2007.

Huysecom, Robert. *Les lavoirs de la région lémanique : l'histoire oubliée des lavandières du Léman.* Genève : Slatkine, 2007.

Jeudy, Jean-Marie. *Femmes et rebelles : du XV^e au XXI^e siècle en Savoie.* Chambéry : En train de lire, 2007.

La Corbière, Matthieu de. "*L'habitat troglodytique au moyen âge dans l'Ain et la Haute-Savoie*". La rubrique des patrimoines de Savoie, juillet 2007, n° 19.

Le livre d'or de la ville d'Annecy. Annecy : Archives municipales, 2007 *(Annecy mémoire).*

Maistre, Chantal. "*Regards sur la ville*". Cahiers du vieux Conflans, 2007, n° 168.

Maistre, Joseph de. *Oeuvres.* Paris : Laffont, 2007 *(Bouquins).*

Malatray, Bernard. "*Général Borson (1825-1917) de la Savoie à la France, d'une armée à l'autre*". Mémoires de l'Académie de Savoie, 2006, T. VII.

Mellinghoff-Bourgerie, Viviane. *François de Sales.* Memmi, 2007 *(Bibliothèque bibliographique des littératures francophones européennes, Bibliographie des écrivains français).*

Mestrallet, M. *Juin 1940, Fort-l'Ecluse, acteur invaincu de la bataille des Alpes.* Fort-l'Ecluse animation, 2007.

Meyer, F. "*La bourse des pauvres prêtres du diocèse de Genève-Annecy au XVIII^e siècle*". Revue d'histoire de l'Eglise de France, 2007, T. 93.

Millet, Laurent. *Les noms de famille en Haute-Savoie.* Paris : Archives et culture, 2007.

Mogenet, Rémi. "*Jean-Vincent Verdonnet, une vie en poésie*". Echos saléviens, 2007, n° 16.

Mogenet, Rémi. "*Statut de la littérature savoyarde au sein de la république française*". Echos saléviens, 2007, n° 16.

Mulatier, Philippe. *Rivières de montagne : sources de vie menacée.* Yens-sur-Morges : Cabédita, 2007 *(Regard et connaissance).*

Oursel, Raymond. *L'art sacré en Savoie.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2007.

Parpillon dit Fiollet, Jean-Noël. "*Antoine Métral (1778-1839) juriste et écrivain*". Mémoires de l'Académie de Savoie, 2007, T. VIII.

La pêche aux souvenirs... : les pêcheurs de Rives et l'écomusée de Thonon. Annecy : Ed. du Vieil Annecy, 2007.

Pessey-Magnifique, Michel. "*Le petit train s'en va dans la campagne*". Le petit colporteur, 2007, n° 14 .

Philippe, Jean-Paul. *Regard d'enfant sur les rives du Léman.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2007.

Poncet, Christian. *Chevaux du lac.* Lyon : Autre vue, 2007.

"Qui va à la chasse...". L'Alpe, automne 2007, n° 38.

Rayssac, Marie-Claude. "*La conjoncture et la consommation au miroir de l'octroi ? Le cas annécien, an IX-1943".* La Revue savoisienne, année 2006.

Regat, Christian. *Cran-Gevrier ville de vie.* Cran-Gevrier : Mairie, 2007.

Regat, Christian. "*Le domaine foncier et les granges cisterciennes de l'abbaye de Sainte-Catherine".* La Revue savoisienne, année 2006.

Rey-Bogey, Annick. "*L'architecture et l'élan religieux de la Savoie au XIX^e^ siècle : du concordat à la rupture 1802-1905 : la reconstruction des églises dans les diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise".* Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2007, T. CX.

Rivière Ciavaldini, Laurence. *Imaginaires de l'Apocalypse : pouvoir et spiritualité dans l'art gothique européen.* Paris : CTHS, Institut national d'histoire de l'art, 2007 *(L'art et l'essai).*

Roman, Pascal. *Les collines du Léman : Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier, Perrignier.* Cervens : Astronome, 2007 *(Les cahiers du colporteur).*

Sache, Bernard. *Le siècle de Ripaille 1350-1450 : quand le duc de Savoie rêvait d'être roi...* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2007 *(Les Savoisiennes).*

Salou Olivares, Véronique. *Le Roman des Glières : la résistance des républicains espagnols au plateau des Glières : les maquis espagnols en Haute-Savoie, 1941-1944.* Paris : Tirésias, 2007 (Ces oubliés de l'histoire).

Secrets de lac : 150 ans d'archéologie dans les lacs alpins. Annecy : Musée-Château ; Chambéry : Musée, 2007.

Shelley, Mary ; Shelley, Percy. *Frankenstein sur la Mer de Glace ou le voyage de Genève à Chamonix.* Chamonix : Guérin, 2007.

Soldo, Robert. "*Un cardinal savoyard : Hyacinthe Sigismond Gerdil (1718-1802)*". Mémoires de l'Académie de Savoie, 2006, T. VII.

Terreaux, Louis. "*Dom Albert Bailly, agent secret de Christine de Savoie*". Mémoires de l'Académie de Savoie, 2006, T. VII.

Tracol, Henry. *100 ans de rugby à Rumilly et 80 bougies pour le FCSR.* Rumilly : Lapeyronie, 2007.

Tracq, Francis. "*Général Borson (1825-1917) de la Savoie à la France, d'une armée à l'autre*". Mémoires de l'Académie de Savoie, 2006, T. VII.

Trosset, Jean-Pierre. "*Les modifications des armoiries de la Maison de Savoie du XII^e^ au XIX^e^ siècle*". Mémoires de l'Académie de Savoie, 2007, T. VIII.

Verne, Paul. *Quarantième ascension française du Mont-Blanc.* Paris : Amateur, 2007 (Sépia).

Voyages dans les Alpes. Chêne, 2007.

"*Voyages et voyageurs*". L'Alpe, avril-mai-juin 2007, n° 36.

148e ANNÉE 2008

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis, lib. I)*

"La patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous"

La Revue Savoisienne



Flores Fructusque St François de Sales

"Des fleurs et des fruits"

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
Melville GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

COMITÉ

Président : M. Bernard DEMOTZ, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ✪, professeur émérite à la faculté des Lettres de Lyon III.

Vice-Présidents : M. Georges GRANDCHAMP, ✵, ⚜, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier "Pro merito milentsi" de l'Ordre de Malte, président émérite de la Société des Amis du vieil Annecy.

M. Jacques CHATELAIN, administrateur du château de Montrottier.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, O. ✪, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaires adjoints : M. Bernard PREMAT, professeur de philosophie honoraire.
Mme Jeannie LERICHE, guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie.

Trésorière : Mme Evelyne REFAUVELET.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencière d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ✵, présidente d'honneur de l'Académie Salésienne, vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mmes Nathalie COSTA et Marie-Claire COURTIAL, M. Michel AMOUDRY, président de la Société des Amis du Vieil Annecy, M. Hubert CAITIN.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : M. Bernard PREMAT.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Jean-Pierre COUDRAY, Bernard DEMOTZ, François DEMOTZ, Georges GRANDCHAMP, Bernard PREMAT.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président : M. Bernard DEMOTZ.

Vice-présidents : MM. Jacques CHATELAIN, Georges GRANDCHAMP.

Membre : Mme Marie-Claire COURTIAL.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1985 S. Ex. Mgr BARBIER Hubert, ✠, ancien évêque d'Annecy, archevêque émérite de Bourges, La Roche-sur-Yon.

2004 S. Ex. Mgr BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy, Annecy.

1998 BORY Jean-René, conservateur du musée des Suisses à l'étranger, Coppet (C.H.).

1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Aoste (Italie).

1989 DÉTURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.

1947 GUICHONNET Paul, O.✠, C.❴❵, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève, Président d'Honneur de l'Académie Florimontane, Annemasse.

2006 KINOSSIAN Yves, Directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy.

1984 † LIEUSSE DE SYON (S. Ex.) Bruno de, C. ✠ grand officier ⚜, ⚜, ambassadeur de France.

1996 ORESKO Robert, professeur d'Université, Londres (G.B.).

1984 RABUT Elisabeth (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Chef de l'inspection générale des Archives de France, Paris.

2008 TAPPONNIER Paul, géologue, géo physicien, membre de l'Institut.

1992 VIALLET Hélène (Mlle), Directeur des Archives de l'Isère, Grenoble.

LISTES DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2008)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, ⚜, C.❴❵, professeur honoraire, président de la Société des Amis du Vieil Annecy, Annecy.

2003 BERTHIER Pierre, retraité, Epagny.

1996 BEXON Alain, Historien de l'art, éditeur.

1989 BOULLARD Monique (Mme), bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.

1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.

1981 BRÉGNAC Guy, O.❴❵, ancien président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.

1977 BRUN Claire (Mme), O. ⚜, C. ❴❵, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir en retraite à la Banque Laydernier.

1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la Revue Savoisienne. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, vice-président de l'Académie Florimontane, Talloires.
1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie Florimontane, Annecy-le-Vieux.
2000 CHAUBET Daniel, {}, ingénieur, docteur en histoire, Chambéry.
2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, responsable des émissions de TV8 Mont-blanc, Annecy-le-Vieux.
1958 CHEVALIER Georgette (Mme), O.{}, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.
2005 COMTE Henri, Professeur des Universités retraité (droit), Lyon.
2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 CORBIERE (de la) Matthieu, chargé d'études en Histoire, Carouge (C.H.).
1998 COSTA Nathalie, libraire-éditeur, Annecy.
2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur de Langues anciennes en classes préparatoires, Lycée Berthollet, Annecy.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des St Maurice et Lazare, O. {}, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, Cléry.
2002 DRUGE Maurice, O. {}, proviseur honoraire, vérificateur des comptes de l'Académie Florimontane, Saint-Jorioz.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), {}, retraitée de l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1999 DUPRAZ Paul, agrégé d'Italien, professeur honoraire, Chambéry.
1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
2001 GANTELET Léo, retraité informatique, écrivain, Seynod.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, ☼, ⚜, {}, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président de la Société des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ۞ , présidente d'honneur de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1976 MANSAU Andrée (Mme), O.{}, docteur-ès-lettres, professeur émérite à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Histoire, archiviste paléographe, conservateur des bibliothèques, Grenoble.
1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Gruffy.
1992 PREMAT Bernard, professeur honoraire de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
2006 REFAUVELET Evelyne (Mme), comptable en retraite, Annecy.

1974 REGAT Christian, guide touristique, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, président de l'Académie Salésienne, Meythet.
1988 ROLLET Yolande, guide-conférencière honoraire, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Dame des Saints Maurice et Lazare, Thorens-les-Glières.
1983 RUSCON Joseph, professeur d'orgue honoraire à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Chambéry.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (C.H.).
1998 SCHNEIDER Nicole (Mme), secrétaire de l'Académie Salésienne, Veyrier-du-Lac.
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'Art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1987 TERREAUX Louis, ☼, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ☼, ⚜, O.☼, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. {}, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1994 VIVIANT Gilbert, membre du comité de l'association des Amis du Vieux Seynod, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIERES DE VEIGY (d') Thierry, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux Vieux Quartiers d'Annecy, Annecy.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Fellow of the Royal Society of Arts, chercheur à l'Université de Savoie, Chambéry.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Artemare.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2004 BOUVIER André, technicien, Chavanod.
2007 BRACHET-ROLLAND Francine (Mme), O. ⚜, Directeur de recherches en retraite, Annecy.
2005 BRONDEL Jean, professeur retraité, Ecully.
1964 BRUNET Jean, notaire en retraite, Veyrier-du-Lac.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), ⚜ chirurgien-dentiste honoraire, maire honoraire de Talloires, Talloires.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), écrivain, Neydens.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève (C.H.).

1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Délégué de France de l'Institut National de la Garde d'Honneur des Tombes Royales du Panthéon de Rome, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, La Roche-sur-Foron.

1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (C.H.).

1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des Postes, retraité, Annecy-le-Vieux.

1969 COLLIARD Lauro, ⚜, C. ❴❵, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérona (Italie).

2004 CONNAC Yves, Arts graphiques, Annecy.

1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (Mme), retraitée, Reignier.

1982 COUTIN Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.

1986 DEDEYSTÈRE Claude, Talloires.

2000 DEMOTZ François, professeur, Lyon.

1991 DÉPREZ Marielle (Mme), vice-présidente de la Salévienne, Présilly.

1996 DUCROT Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-Offset, Lovagny.

1967 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (C.H.).

1996 GAILLARD Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.

1997 GARIN Françoise (Mme), Saint-Jorioz.

1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, Chaville.

2005 GUERRAZ François, retraité, Montmélian.

1970 GUERRIER Alain, archiviste en retraite, Blois.

1984 GUIZARD Anne-Marie, professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.

2005 IMBERT Maurice, ☼, officier général 2e section, Annecy.

1975 JANIN Roger, professeur des écoles, Annecy.

1998 LANÇON Christiane (Mme), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.

1994 LAVILLE Claude (Mme), C. ❴❵, ⚜, retraitée de l'Education Nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.

1999 LAVOREL Jean-Claude, garagiste en retraite, Annecy.

1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.

2000 MARGUET André, D.R.A.S.M., Annecy.

2000 MEGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.

1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier honoraire, Annecy.

1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.

1973 PALLUEL-GUILLARD André, ❴❵, docteur-ès-Lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.

1986 PERSOUD Josiane (Mme), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Gruffy.

1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur honoraire, Annecy.

1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), ❴❵, professeur honoraire, Annecy.

2007 REFAUVELET Paul, gérant d'agence de publicité en retraite, Président de l'Université du Temps Libre, Annecy.

1992 REY Jean-Claude, instituteur honoraire, Annecy.

1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.

1993 ROSSET Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.

1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.

1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❴❵, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Italien, Annecy.

1991 TICON Joseph, docteur en Droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
2003 TOUVIER Louis, professeur honoraire de lettres classiques, Charvonnex.
1998 TYL Yves, professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Saint-Jorioz.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), ❍, docteur, professeur honoraire, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, ⚜, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'Histoire, Annecy.
2005 ALLARD-CARTIER (Mme), restauratrice de tableaux, Annecy.
2001 ANDRÉ Raymond, retraité de l'industrie, Saint-Jorioz.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Copponex.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
2003 BAJULAZ Jeanne (Mme), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2008 BALTHAZARD Pierre-Louis, secrétaire comptable, Cusy.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
2007 BEAUQUIS Pierre, cadre de banque, Marcellaz-Albanais.
1999 BERAUD Sandrine (Mlle), auteur-compositeur, Annecy-le-Vieux.
1989 BESSON Jean (général C.R.), ☼, O. ⚜, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
2003 BIBOLLET Anne-Marie (Mlle), enseignante, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, Maire-adjoint de Villaz.
2002 BONNET Gilles, assureur, Cuvat.
2008 BONNET Pierre, avocat honoraire, Sevrier.
2008 BOREL-GIRAUD Jean-Pierre, chirurgien-dentiste, Annecy.
2002 BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-Saint-Bernard
2000 † BORTOLI Constant (de), retraité, Menthon-Saint-Bernard.
2008 BOUILLOT Pierre, C.❍, principal honoraire de collège, Faverges.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ❍, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1976 BOY Gabriel, ⚜, ingénieur T.E.P. honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.
2006 BOZON Philippe, secrétaire juridique, Annecy.
1974 BROCARD Jean, O. ☼, ❍, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon Saint-Bernard.
1999 BROILLET Philippe, historien, Hermance (Suisse).
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre, Chézy-sur-Marne.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
2008 BUFFARD Jeanine (Mlle), retraitée, Annecy.

1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULUKIAN Georges, Lyon.
2006 BURNET Jean-Pierre, chevalier de l'Ordre du mérite, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien hôtelier et thermaliste, Aix-les-Bains.
2008 BUTTET (de) Bruno, retraité d'une compagnie d'assurances, Paris.
1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.
2007 BUTTIN Michel, retraité, Sâles.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
2007 CALASANS Marie-Jeanne (Mme), doctorante, Sao Paolo (Brésil).
1964 CELLIER Jean, Annecy.
2004 CERIATI Michel, retraité, Annecy.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), O. ☼, C. ⚷, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier des Palmes Académiques, contrôleur général des Armées (C.R.), Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
2008 CHÂTEL Juliette (Mme), professeur des écoles retraitée, Taninges.
1997 CHATENOUD Paulette (Mme), Annecy-le-Vieux.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
2008 CHEMAIN Arlette (Mme), Professeur émérite de littérature comparée, Le Bourget du Lac.
2008 CHEMAIN Roger, Maître de conférences à l'Université de Nice, Le Bourget du Lac.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2000 CHEVRIER Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
2008 CHIRPAZ François, professeur honoraire de philosophie, Annecy-le-Vieux.
2007 CHOUVELON Jean-Claude, vétérinaire en retraite, Rouville.
2008 CHOUVELON Catherine (Mme), infirmière, Rouville.
2000 COCHARD Michèle (Mlle), retraitée, Annecy.
1997 COHEN Henry, C. ☼, O. ⚷, directeur de société (e.r.), capitaine de vaisseau honoraire, Saint-Jorioz.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en ordontostomatologie, Vérone (Italie).
2008 COMBEY Mireille (Mme), adjoint au maire, Hauteville sur Fier.
2005 COMTE Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy.
2007 CURTENAZ DE MARONZIER François, chevalier du Mérite de Savoie, courtier et expert en objets d'art, décorateur, Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, médaillé d'argent du Mérite Sportif, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, assureur, Le Mans.
2008 DAOUPHARS Alain, retraité, Talloires.
1981 DELETRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
2007 DELOCHE Esther (Mlle), étudiante, Cons-Sainte-Colombe.
1993 DELUERMOZ François, ⚷, ⚘, croix de la valeur militaire, croix du combattant 39-45, retraité de l'Armée, Sevrier.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Paris.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1998 DEPOMMIER Denis, chercheur, Montpellier.

2008 DESCHAMPS Louis, retraité, Talloires.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
2005 DESCOLLAZ Viviane, conseiller financier, Saint-Jorioz.
2004 DIEBOLT Olivier, administrateur Applications-webmester, Villeurbanne.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en médecine, Ayze.
1974 DUBY Jean, O. ✵, C. ⚜, O. ❴❵, ⚜, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.
2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1996 DUCHATEL Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1983 DUMURGIER Patrick, ✵, administrateur civil, Paris.
2003 DUPONT Marius Camille, plongeur subaquatique, découvreur, Sevrier.
1999 DUPRAZ Pierre, professeur, Passy.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2008 ESPARGILIERE Bernard, directeur de marketing retraité, Annecy.
2000 ESPINASSE Jean-Claude, spéléologue, Annecy.
1994 EUVRARD Anne-Marie (Mme), fonctionnaire internationale en retraite, Annecy.
2008 EYMARD Gérald, polytechnicien, Lyon.
1999 FAETI Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Genève (C.H.).
1997 FERTIN Jacqueline (Mlle), ⚜, ❴❵, conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.
2008 FIGUIERE Nicole, professeur d'histoire et géographie, Meythet.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), retraitée, Annecy.
2004 FOLLIET Jacques, retraité, Annecy.
1980 FONLUPT Louis (Dr), O. ⚜, docteur en médecine, Annecy.
2002 FORTUNATI Jean-Louis, président de la Société Les Amis du Vieux La Roche, La Roche-sur-Foron.
1977 FOURNIER José, pharmacien en retraite, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1992 GAILLARD Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole Nationale de Musique, Annecy.
1998 GALLAY Andrée (Mme), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Italien, Annecy-le-Vieux.
2006 GARCIN Catherine (Mme), éducatrice Montessori, Vieugy.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacienne en retraite, Annecy.
1998 GEORGES Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Metz-Tessy.
1988 GINET Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Apremont.
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.
2005 GROS Alain, ❴❵, Professeur de lettres, Président de la Société d'Emulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse.
1993 GROSSE Monique-Isabelle (Mme), Aix-les-Bains.
2005 GRUAZ Laurent, journaliste, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de la Société du Patrimoine de Savoie, Aix-les-Bains.
2005 GUELPA Colette, guide du patrimoine, Seynod.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, docteur-ès-lettres, Lyon.

2004 HERMANN Catherine, docteur en Histoire médiévale, Vice-présidente de la SSHA, Evires.
2008 HERRGOTT Jacques, architecte-urbaniste, Veyrier-du-Lac.
2003 HUMBERT-ALLUCHON Mauricette (Mme), professeur de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
1996 JOLIVET-PADON André, secrétaire de mairie, Faucigny.
2008 KISS Georges, musicien, Anne.
2006 LAEUFFER Jean, enseignant, Paris.
2008 LAISSUS Denis, musicien GPPS, La Roche-sur-Foron.
2008 LAPIERRE Jean-Yves, ingénieur retraité, Argonay.
2008 LASSIOUVE Michel, gérant de société, trésorier de Montrottier, Annecy-le-Vieux.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 LAVEDRINE Georges, ⚜, ex maire-adjoint, Annecy.
2005 LE GALL Jean, ingénieur agronome, Montpellier.
2004 LINOSSIER Alain, retraité, Chavanod.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
2000 LONGO Raphaëlle (Mme), professeur d'histoire-géographie, Farges.
2008 MARCHAND Patrick, technicien en horlogerie, Vaulx.
1990 MARRO Monette (Mlle), ⚜, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur, Argonay.
2007 MARTIN Jean, retraité, Chambéry.
2002 MERCIER-GUYON Catherine, guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2002 MESSIEZ Maurice, président de la SSHA, Cruet.
1995 MEYNIER Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), {}, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2003 MOGENET Rémi, professeur, Viuz-en-Sallaz.
1979 MONNIER Victor, Genève (C.H.).
1995 MONTANIER Jacqueline (Mme), guide interprète régional, Annecy-le-Vieux.
2007 MORAND Alain, enseignant, Aix-les-Bains.
1993 MOREL Marie-Germaine (Mme), ☼, Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur honoraire, Thonon-les-Bains.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
1975 MUSSET Micheline (Mme), Vagnas.
1994 PAILLE Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 PAOLI Françoise (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy-le-Vieux.
1994 PATTORET Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, ex guide-conférencier d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Seynod.
2001 PERRILLAT Nicolas, musicien, Le Grand-Bornand.
2007 PERROTIN Roger, retraité, Cran-Gevrier.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ☼, ⚜, 1939-1945, et T.O.E., Annecy-le-Vieux.
2004 PUECH Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
2008 RAMEL Roger, directeur de société en retraite, Aix-les-Bains.
2004 REYDET DE VULPILLERES (de) Rémi, retraité, Crespières.

1995 RICHARD Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.
2007 RITZ Jean-Jacques, psychologue-psychanalyste, Lyon.
2002 ROBILLOT Michel, Crédit Agricole, Seynod.
2007 ROCHET Sabine, infirmière, Viuz-la-Chiesaz.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Morzine.
1992 ROSSI Christian, analyste-programmateur, Annecy.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Annecy-le-Vieux.
1999 RUBY Denise (Mme), professeur honoraire d'Histoire et d'Histoire de l'art, Le Raincy.
2008 SALZE Chantal (Mme), retraitée, Annecy.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O. ⚕ , {}, député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-sur-Champagne.
2004 SONTAG Viviane, écrivain, Feigères.
1996 SYLVESTRE René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
2008 TATIN Hélène (Mme), retraitée, Annecy.
2003 TCHINÉNY Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
1991 THEVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Saint-Marcel.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mlle), Annemasse.
2001 VERCIN André, ingénieur-urbaniste, Drancy.
2008 VEROLLET Didier, directeur de l'agence Léon Grosse Pays de Savoie, Charvonnex.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ancien maire, Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, Annecy.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Thyez.
1992 VUILLET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
2008 VULPILLIÈRES (de) Jean-François, O. ☼, conseiller d'Etat honoraire, Paris.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 WESTRADE Michel, président du tribunal du Travail, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), {}, professeur honoraire, Vérone (Italie).

Légende

☼	Légion d'Honneur	⚕	Mérite
O.	Officier	◎	Mérite Agricole
C.	Commandeur	⚔	Croix de Guerre
{}	Palmes Académiques	✠	Médaille Militaire

L'ANNÉE FLORIMONTANE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 JANVIER 2008

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président adresse ses vœux à tous les Florimontans d'une part et d'autre part à l'Académie Florimontane dans son ensemble, afin qu'elle trouve les moyens de sa politique. Il souhaite que ceux qui auraient des suggestions, relatives par exemple à des conférences ou des activités diverses, à faire n'hésitent pas à les communiquer. Il remercie ceux qui ont envoyé des vœux par écrit.

Il rappelle les festivités qui ont marqué le 4e centenaire de la création de la première Florimontane et adresse des remerciements chaleureux au vice-président Grandchamp et à tous ceux qui se sont dévoués à cette tâche.

Il commente le contenu du programme commun aux trois sociétés annéciennes pour le premier semestre 2008.

Il remercie M. Chaubet qui a offert à notre bibliothèque un ouvrage collectif consacré à Othon de Grandson.

Il annonce que les tirés-à-la-suite des articles de La Revue Savoisienne 2006 sont à la disposition des auteurs au local, place de l'Hôtel de Ville.

M. Grandchamp rend un fervent hommage à M. Jean-Gabriel Mortamet qui a été pendant plus de vingt ans Architecte en chef des Monuments Historiques, qui a suivi les chantiers du Palais de l'Isle et du château d'Annecy, et qui vient de disparaître.

Avant de lire pour approbation le procès-verbal de décembre, la Secrétaire se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier le Président de ses vœux et lui présenter, respectueusement et cordialement ceux des Florimontans.

La parole est alors donnée à Maître Vailly. Celui-ci, après avoir rappelé l'histoire de la Justice en Savoie depuis la période romaine, en insistant en particulier sur l'exceptionnelle qualité dont l'institution judiciaire savoyarde a joui grâce à son Sénat, raconte avec la verve qu'on lui connaît l'histoire d'une procédure qui a débuté à Manigod en 1908. Elle a duré dix ans et elle concernait une erreur d'un franc vingt cinq commise par l'Administration au détriment d'une société coopérative. "A l'issue de dix années de procédure (avec deux pourvois en cassation), nos Manigodins avaient obtenu que Justice leur fût rendue", conclut le conférencier qui a été longuement applaudi.

Après ses remerciements au conférencier, le président commente en historien spécialiste la continuité étonnante, qui a traversé les siècles, de l'emprise du droit particulièrement ancrée en Savoie.

De nombreuses questions ont été posées à Maître Vailly.

La séance est levée à 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 FÉVRIER 2008

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président déplore le décès de M. Xavier Constantin de Magny, l'époux de Mme Claude Constantin de Magny qui est membre associé de notre Compagnie. Il présente à sa famille les condoléances attristées de l'Académie Florimontane.

Il annonce deux conférences organisées par la Salésienne, la première sur "Un siècle de présence italienne en Savoie (1860-1960)" par Mino Faita, le 16 février, et la seconde sur le Général Ferrié par Michel Amoudry, le 8 mars à Viry.

Il rappelle que le "Journal" de l'exposition relative à l'Académie Florimontane est disponible gratuitement aux Archives Départementales.

Le procès-verbal du mois de janvier est lu et approuvé.

La parole est alors donnée à M. Raoul de Buttet qui développe le sujet suivant : "Le Cavalier de Savoie et les courants de pensée vers 1600".

Le conférencier rappelle d'abord que par suite des découvertes géographiques (l'Amérique) et scientifiques (l'héliocentrisme), de l'étude des manuscrits de l'Antiquité, et de l'invention de l'imprimerie, on connaît au début du XVII[e] siècle une situation effervescente (remises en question, prises de position, débats intellectuels et religieux) qui n'est pas sans similitude avec le nôtre.

"C'est tout naturellement à cette époque-là, dans un contexte si troublé, dit-il, que l'on voit s'activer et donner de la plume les polémistes de tout bord".

A la suite de l'Escalade de 1602 de très nombreuses parutions circulent en France. En particulier le fameux "Soldat français", paru en 1603, anti-espagnol et anti-savoyard à la fois, qui préconise d'une part la reprise de la guerre par Henri IV afin de reprendre les pleins pouvoirs en Navarre et d'autre part le renforcement de l'alliance française avec Genève et l'anéantissement des prétentions du duc de Savoie sur cette cité.

Ripostant à ces ardeurs belliqueuses qui foisonnent alors, des pacifistes recommandent le calme. C'est le cas d'un Savoyard qui signe Marc Antoine de Buttet, mais qui serait Claude Louis de Buttet, historiographe de Savoie, neveu du célèbre poète Marc Claude de Buttet, et ancêtre de notre conférencier.

Celui-ci va analyser avec clarté et précision l'ouvrage de Marc Antoine de Buttet qui s'intitule "Le Cavalier de Savoie ou response au Soldat François ; Ensemble l'apologie savoisienne". Réponse, donc, aux deux points développés par le Soldat Français.

L'analyse de M. de Buttet est illustrée de lectures. Il termine par une note humoristique, en étudiant le style de l'ouvrage et en citant quelques unes des épithètes les plus savoureuses que l'auteur adresse au Soldat Français.

Après les applaudissements du public et les remerciements du président, M. Bruno de Buttet apporte quelques précisions historiques, et certains Florimontans commentent avec pertinence ce qui vient d'être évoqué.

La séance est levée à 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 MARS 2008

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président annonce le décès de notre confrère Maître Lucien Coutant qui, malgré son éloignement, était très assidu à nos séances mensuelles.

Il signale les conférences organisées à Chambéry par l'association Montanea ainsi que l'exposition sur la préhistoire au Musée d'Art et d'Histoire de Genève, puis il passe la parole à Mme Garin qui commente la promenade en Maurienne programmée pour le 12 juin.

Le capitaine de vaisseau Jean-Pierre Gomane est le conférencier du jour. Il a bien voulu résumer son intervention ainsi :

"La bataille de Saint-Quentin et le traité du Cateau-Cambrésis qui en est la conséquence mettent un terme à une série de conflits entrecoupés de trêves éphémères, entre 1494 et 1559. Cet ensemble prend le nom de "guerres d'Italie", la péninsule étant le prétexte et le théâtre des premiers affrontements entre Français d'une part, Espagnols et Impériaux d'autre part ; le duché de Savoie, situé au carrefour géopolitique et dynastique des deux camps, aurait pu être la principale victime de ce conflit sans la ténacité et le génie militaire du duc Emmanuel-Philibert, vainqueur de la bataille de Saint-Quentin (10 août 1557)".

Le conférencier, qui a parlé avec beaucoup de verve et de pittoresque, est longuement applaudi.

Le président remercie M. Gomane d'avoir eu l'audace de s'attaquer à un sujet difficile et tout en commentant les propos du conférencier il rappelle d'une part les théories militaires de Claude de Seyssel et précise d'autre part la conception des nobles savoyards qui estimaient ne pas déchoir en combattant à pied.

La séance est levée à 18 h 30.

RESUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE DU 19 MARS 2008

La réunion s'est tenue le 9 mars 2008 à 15 heures, salle de la Résistance (ancienne maison Aussedat) sous la présidence de Monsieur Bernard Demotz assisté de MM. G. Grandchamp, J. Chatelain, vice-présidents, de Mme Chevallier, secrétaire et de MM. Bernard Premat, secrétaire adjoint.

Mme G. Chevallier, donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 mars 2007.

Compte-rendu d'activité :

1) M. G. Granchamp est vivement remercié pour le travail qu'il a accompli auprès des Sociétés savantes.

2) M. Paul Guichonnet, président d'honneur de notre Académie, a représenté l'Académie florimontane à la Conférence nationale des Académies.

3) Le président B. Demotz a assuré les contacts avec le *Patrimoine Rhône-Alpin*.

4) Le Rapport moral 2007 est lu par Mme Chevallier.

5) *Revue Savoisienne* : M. Premat rappelle que 625 exemplaires ont été tirés pour un montat de 11 908 euros (19 euros l'unité). Les 40 numéros attribués au Conseil général nous ont été restitués par M. Joël Serralongue. Il reste 9 cartons de 20 exemplaires. *La Revue* 2007 est en préparation.

6) Concours de poésie : M. Chatenoud rappelle les noms des poètes qui ont été primés. L'annonce du concours paraîtra sur Internet.

7) Organisation du nouveau siège de l'Académie florimontane, 1 place de l'Hôtel-de-Ville. MM. Jacques Chatelain et Hubert Cattin étudient les moyens d'exploiter au mieux l'exiguïté du local en multipliant les rayonnages afin de ramener des Archives départementales le maximum de livres.

8) Château de Montrottier :
En 2007, le nombre de visiteurs a augmenté : 18 302 visiteurs contre 17 304 en 2006.
Mme Marie-Claire Courtial continue avec persévérance à répertorier les multiples objets que l'on trouve dans les différentes salles du château. Cette tâche n'est pas toujours facile, étant donné la hauteur des plafonds, et la diversité des collections.
Les guides (13-14), plus M. Jahier : étant donné le rôle de plus en plus important que constitue l'activité des guides, il serait souhaitable qu'un petit groupe prenne en charge la gestion de cette activité.
Les "*Journées du Patrimoine*" animées par des meneurs de jeux, ont eu moins de succès que les années précédentes.
M. et Mme Jahier, gardiens du château, sont toujours actifs. Leur retraite approche, ils envisagent de rester jusqu'en mars 2009 (date de la réouverture du château).
Le Président, M. Bernard Demotz, remercie tous ceux qui donnent de leur temps pour la sauvegarde et l'entretien du château, et souligne l'importance du travail fourni par M. Chatelain.
M. G. Grandchamp rappelle la parution aux éditions Gaud du très beau guide du

Château, œuvre de Julien Coppier. 5 000 exemplaires ont été tirés pour la somme de 16 202 euros. Un fâcheux contretemps dans la livraison attendue en vain ne nous a pas permis de distribuer ce guide à nos invités lors de la réception du 18 avril au château de Montrottier à 11 heures. Suite à la réclamation faite, les éditions Gaud éditeront gracieusement un "carnet" représentant le château de Montrottier.
La réédition du livre de M. Gaston Letonnelier tiré à 500 exemplaires s'élève à 4 500 euros.
Le rapport financier de l'exercice 2007 est présenté par M. H. Cattin qui donne également lecture du rapport du vérificateur aux comptes.
Le Président B. Demotz remercie M. Cattin pour l'intérim qu'il a assuré depuis le décès de M. Guichet.

9) Elections :

Mesdames G. Chevallier, N. Costa, M. Boullard et M. Premat sont reconduits dans leurs fonctions au Comité. Les candidatures de Mme Refauvelet qui a accepté la charge de trésorière de l'Académie florimontane et de M. Michel Arnoudry vont être proposées aux suffrages comme nouveaux membres du Comité.
M. Paul Tapponier, membre de l'Institut, et son excellence M. l'Ambassadeur Bruno de Leusse de Syon, sont nommés membres d'honneur.
Elections des membres effectifs : quatre sièges sont à pourvoir, trois pour remplacer MM. V. Beney, le chanoine Emile Berthoud, J. P. Serralongue, décédés, le quatrième siège devenu vacant par la nomination de M. de Leusse de Syon comme membre d'honneur.
L'assemblée est donc invitée à voter à bulletins secrets pour quatre nouveaux membres effectifs. Sont élus membres effectifs : Mme Refauvelet, MM. Léo Gantelet, Maurice Druge et Henri Comte.
Membres associés : Mme Francine Brachet-Rolland, MM. Paul Refauvelet, François Demotz, Jean Brondel.
Membres correspondants : 26 nouveaux membres présentés par M. Demotz à savoir Mmes et MM. Pierre-Louis Balthazard, Pierre Bonnet, Jean-Pierre Borel-Giraud, Pierre Bouillot, Jeanine Bouffard, Bruno de Buttet, Juliette Chatel, Arlette Chemain, Roger Chamain, François Chirpaz, Mireille Combey, Alain Daouphars, Louis Deschamps, Bernard Espargilière, Gérald Eymard, Nicole Figuière, Jacques Herrgott, Denis Laissus, Jean-Yves Lapierre, Michel Lassiouve, Patrick Marchand, Roger Ramel, Chantal Salze, Hélène Tatin, Didier Vérollet, Jean-François de Vulpillières.

10) Actualité 2008 :

Mme Nathalie Costa est chargée de la mise en place du programme informatique, mais pour ce faire, il est indispensable que le siège de l'Académie florimontane soit relié au réseau téléphonique afin de permettre la connexion sur Internet.
L'aménagement des rayons de la bibliothèque est confié à MM. Cattin et Chatelain. Il est impératif de transférer 2 jeux complets de la *Revue Savoisienne*, les ouvrages courants. Le château de Montrottier accueillera la réserve des *Revues Savoisiennes*. Les Archives départementales conserveront en dépôt les ouvrages de grande valeur, et les Archives historiques de l'Académie.
Il serait souhaitable que cette opération se fasse dans le courant de l'année, avec l'aide de M. Julien Coppier et de Mme Marie-Claude Rayssac dans la mesure de leur disponibilité. M. Henri Comte a proposé son aide pour la numérisation de la bibliothèque.
Le Président B. Demotz pose la question suivante : doit-on entrer dans le dispositif du SUDOC ? Différentes possibilités se présentent : la bibliothèque peut être mise en réseau avec le système universitaire ; la bibliothèque peut être déployée ou non déployée. Le Centre régional se charge de signaler les collections des bibliothèques non

déployées afin de les localiser. Cela implique la nécessité d'une convention que l'on ne connaît pas. Grâce au projet CASS qui est en gestation, il est facile de trouver le livre recherché. La Bibliothèque Nationale souhaite mémoriser tous les ouvrages, la Région Rhône-Alpes pourrait être choisie comme région pilote.

Château de Montrottier :

1) La toiture : cf. annexe M. G. Grandchamp.
2) Des travaux vont être entrepris pour sécuriser la rampe d'accès du Château, en encorbellement au-dessus de la "Grande Fosse". M. Chatelain, conseillé par un spécialiste, propose de ne pas couper les arbres qui servent de témoins. La pose d'une seconde barrière empêchera le stationnement des voitures. Des piquets de métal seront installés entre deux portillons. Des dépenses inutiles sont ainsi évitées grâce aux sondages faits dans la falaise (à titre gracieux) par un parent de M. Chatelain. Ce dernier est chaleureusement remercié par le Président.
3) Musée :

   Le Musée est ouvert du 15 mars au 15 octobre, un essai d'ouvertur pour la Toussaint est envisagé.

   L'inventaire du musée doit être poursuivi ainsi que la réalisation des photographies.

   Le Président souhaite que les panneaux présentés aux Archives départementales dans le cadre de la célébration du IV[e] Centenaire de l'Académie florimontane soient mis en dépôt au Château. Ils pourraient être placés dans la salle des bronzes.

   Quelques panneaux historiques peuvent aussi être envisagés pour aider les visiteurs à se situer.

   L'adhésion aux Musées de France est actuellement à l'étude. Mme M. C. Courtial doit recevoir prochainement un conseiller des Musées de Lyon qui lui donnera toutes les informations nécessaires.

   Des visites à thèmes sont envisagées, le problème est à étudier.
4) Le Président aborde le problème de l'horaire de la séance mensuelle. Ne pourrait-on pas la repousser à 18h30, ce qui permettrait aux personnes en activité d'assister aux séances. Autre possibilité : envisager un horaire d'été de 18 h à 20 h, et un horaire d'hiver de 17 h à 19 h. Un sondage pourrait être effectué.

   Mme Chevallier rappelle que les salles doivent être retenues un an à l'avance.
5) M. Demotz nous présente ses projets :

   Il est indispensable de trouver les fonds qui nous permettront de transformer la grange. Une salle multifonction de 200 places pourrait accueillir des colloques, des congrès. Un dossier de référence a été remis à MM. Courtial et Talagnon pour leur permettre de contacter d'éventuels mécènes.

   Après le départ de M. et Mme Jahier, une billetterie moderne pourrait être installée au rez-de-chaussée.

   Maisons de Pontverre d'en haut : Plusieurs bâtisses menacent de tomber en ruines, des discussions ont été amorcées avec la mairie de Lovagny qui envisage de construire un grand parking. Le nouveau maire serait partisan de confier ces bâtiments à l'OPAC. De nombreuses questions se posent : qui occupera ces bâtiments ? Il est urgent de se rapprocher de la mairie de Lovagny qui vient de préempter une vieille maison près du château.

   Surveillance du Domaine de Montrottier : M. André Bouvier de Chavanod a accepté cette charge.

   Tarifs des entrées au château : il serait nécessaire de pendre contact avec l'Office du tourisme d'Annecy pour connaître les prix pratiqués.

Prix d'entrée à Montrottier :
Adulte : 7 euros ;
Etudiant : 6,20 euros ;
Enfant : 3,60 euros.

Groupes à partir de 20 personnes :
Adultes : 6,20 euros ;
Etudiant : 5,50 euros ;
Enfants : 3,60 euros.

Les relations extérieures :
Les contacts pris avec la presse, les Offices de tourisme, l'Education nationale sont assurés par M. Michel Amoudry.

Les spectacles :
Le théâtre du Vieux Moulin de Gevrier souhaite organiser au pied du château un spectacle "Son et Lumière" du 21 juillet au 6 août 2007.
Etant donné la complexité de l'organisation, et les perturbations que ces spectacles provoqueraient pour le château, la demande des organisateurs est rejetée.

La Route des Ducs de Savoie :
Cette organisation est à relancer. M. Olivier de Menthon qui la préside se retrouve abandonné par ses partenaires. L'assemblée générale qui devait se tenir au Château de Thorens n'a pas eu lieu, M. de Menthon étant très pris par la célébration du millénaire de Saint Bernard. M. Amoudry va essayer de relancer l'association.

Le 2 avril 2007, l'Académie florimontane aura la visite de M. Daniel Grasset, Président de la Conférence Nationale des Académies (C.N.A.). Du 1er au 4 octobre 2008, aura lieu le Colloque de la Conférence Nationale des Académies ; le Congrès des Sociétés savantes de Savoie se tiendra à Conflans les 13-14 septembre 2007 ; le 100e anniversaire de la Société Savante du Bugey aura lieu le 19 septembre 2008. Les Journées du Patrimoine sont programmées les 20-21 septembre 2008. Quant à la séance solennelle de l'Académie florimontane, elle est programmée pour le 27 septembre 2007. Le Président Demotz lance un appel pressant aux bonnes volontés, chaque personne pouvant apporter son aide en fonction de ses compétences.

La séance est levée à 18 h 30.

Le secrétaire-adjoint : Bernard Prenat

ACADÉMIE FLORIMONTANE
D'ANNECY

Fondée à Annecy en 1607
par Saint François de Sales, Prince-Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

ANNECY, le

DÉLIBÉRATION

Au cours de son assemblée générale tenue le 19 mars 2008, à Annecy, salle de la Résistance,

sur proposition du président Bernard Demotz,

Madame Évelyne REPAUVELET
domiciliée 18, rue de l'Annexion
74000 ANNECY

a été désignée comme trésorière de l'Académie florimontane.

Elle a reçu toute délégation de pouvoir pour effectuer toutes opérations postales et bancaires concernant la gestion de l'association.

Les précédents titulaires :

Bernard DEMOTZ,

Georges GRANDCHAMP,

Jacques CHATELAIN,

Hubert CATTIN

sont maintenus dans leurs fonctions et dans leurs pouvoirs.

Le Président,
Bernard DEMOTZ.

La Secrétaire,
Georgette CHEVALLIER

ACADÉMIE FLORIMONTANE
D'ANNECY

Fondée à Annecy en 1607
par Saint François de Sales, Prince-Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

ANNECY, le

DÉLIBÉRATION

Au cours de son assemblée générale tenue le 19 mars 2008, à Annecy, Salle de la Résistance,

sur proposition du président Bernard Demotz,

Madame EVELYNE REFAUVELET,
Monsieur MICHEL AMOUDRY

ont été élus Membres du comité de l'Académie florimontane.

Le Président,

Bernard DEMOTZ

La Secrétaire,

Georgette CHEVALLIER

ACADÉMIE FLORIMONTANE
D'ANNECY

Fondée à Annecy en 1607
par Saint François de Sales, Prince-Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

ANNECY, le

DÉLIBÉRATION

Au cours de son assemblée générale tenue le 19 mars 2008, à Annecy, salle de la Résistance,

sur proposition du président Bernard Demotz,

Monsieur MICHEL LASSIOUVE,
domicilié 19, clos des Campanules,
74940 ANNECY-LE-VIEUX

a été désigné comme trésorier du domaine de Montrottier, propriété de l'Académie Florimontane.

Il a reçu toute délégation de pouvoir pour effecteur toutes opérations postales et bancaires concernant la gestion du domaine de Montrottier.

Le Président,

Bernard DEMOTZ

La Secrétaire,

Georgette CHEVALLIER

BILAN DE *LA REVUE SAVOISIENNE* 2007

La Revue savoisienne 2007 qui devait paraître à Noël 2008 vous a été livrée seulement au mois de janvier 2009. Ce retard est dû aux difficultés de rassembler tous les articles qui font la teneur de *La Revue*. Nous avons de plus en plus de peine à recueillir les matériaux à temps. Il serait bon (mais je sais d'avance que c'est un vœu pieux !) que dès la fin août nous ayons l'ensemble des textes à paraître. Je souhaite qu'à l'avenir chaque auteur retenu par le comité de rédaction nous fasse parvenir dès le mois de juin un CD et une copie imprimée de leur article afin que l'équipe de rédaction puisse entamer ce long travail de confection de *La Revue*.

En ce qui concerne *La Revue savoisienne* 2007, nous voudrions remercier pour son travail de mise en page l'équipe d'ALPIcom qui a fait son possible pour que nous ne dépassions pas le nombre de pages requis pour l'expédition, à savoir 361 pages.

Vous avez pu remarquer que nous avons rétabli les deux devises de l'Académie florimontane, à savoir celle des fondateurs de l'*Association florimontane* en 1851 avec la devise très républicaine de Cicéron "*Omnes omnium caritates patria una complexa est*" (De Officiis (et non *Officis* comme, hélas, il est écrit dans la première page), lib. 1) "*La Patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous*", devise qui avait disparu depuis 1987 et celle de Saint François de Sales "*Flores fructusque*" "*Des fruits et des fleurs*", hélas pour les mortels que nous sommes, non *perennes*, comme on l'a vue bien souvent écrit ici ou là (voir notre futur ouvrage pour de plus amples explications), marquant ainsi notre filiation salésienne. C'est notre manière de commémorer et de célébrer le quatrième centenaire de notre compagnie.

Cette année, nous avons choisi la quadrichromie pour l'ensemble des clichés, que ce soit pour *La Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2007* (71 pages) ou les articles des conférences de l'année 2007. Le travail sur les cartes géographiques détaillées qui illustrent l'article d'Henri Comte sur *le Traité du Turin du 3 juin 1754*, les clichés concernant *Les Nouveaux visages d'Annecy* de Georges Grandchamp, l'article de Georgette Chevallier sur *Sainte-Beuve et Saint François de Sales* ou les illustrations des deux manuscrits de Robert de Genève de François Demotz ne passent pas inaperçus et se lisent même très bien. Félicitons le travail d'ALPIcom et celui des imprimeurs turinois qui ont su allier l'utile et l'agréable malgré les difficultés inhérentes à ce genre d'exercice. Nous avons ajouté cette année les *Notes complémentaires sur Albanis Beaumont et Louise Poignand, son épouse* de notre confrère Jean Brondel qui a poursuivi ses recherches à la suite de sa conférence publiée dans *La Revue* 2006.

Les Notes de lecture ont été alimentées par les fines analyses littéraires de Georgette Chevallier, les études critiques des ouvrages de notre confrère Lauro-Colliard ou des études réunies par Jean-François Kosta-Théfaine sur Othon de Grandson, chevalier et poète, rédigées par Paul Dupraz et François Guerraz. Cette rubrique n'est pas à négliger. Elle est ouverte à chaque Florimontan(e) pourvu qu'elle ne dépasse pas une page et demi, qu'elle concerne les ouvrages sur la Savoie qui vous ont paru dignes d'être signalés et qu'elles aient reçu l'approbation du comité de rédaction de *La Revue savoisienne*. Il est évident que ce travail de critique doit être objectif soulignant les lignes de force des ouvrages ou ses manques pourvu que la démonstration soit bien assurée et respecte les règles de la bienséance même si notre jugement peut être au total, hélas parfois, négatif. Cette dernière

remarque sur la bienséance est, je l'avoue, inutile pour les Florimontans qui ont toujours su allier dès le départ l'élégance et la courtoisie au sein de leur compagnie !

Comme chaque année, *La Revue* se termine par la bibliographie savoisienne rassemblée par les soins d'Isabelle Bouvier que nous remercions vivement pour tenir à jour (ou plutôt à l'année !) la liste des ouvrages ou des articles concernant la Savoie.

Dernier détail et non des moindres, financièrement parlant, *La Revue savoisienne* a été publiée à 520 exemplaires et le prix total s'élève à 13 301,42 euros (voir le bilan financier de notre trésorière, Mme Evelyne Refauvelet, pour de plus amples renseignements). Certes, nous avons eu des aides du Conseil général et de la Mairie d'Annecy que nous remercions au passage mais qui ne couvrent pas, malgré tout, l'ensemble des frais engagés. C'est d'autant plus vrai que ces années passées le Conseil général nous payait en plus de sa subvention une cinquantaine de numéros pour la Rubrique archéologique. Cette disposition n'a pas été, hélas, reconduite cette année. C'est pourquoi, nous observons pour la Florimontane une augmentation du coût de la *Revue* essentiellement dû à la quadrichromie et au travail de prépresse, plus important que pour les années antérieures (cf. les cartes par exemple).

Pour diminuer les frais nous avons décidé que *La Revue* serait désormais distribuée à notre nouveau local sauf pour ceux qui sont éloignés ou qui ne peuvent se déplacer. Cette expérience a été cette année fort positive, elle permet aux Florimontans de se rencontrer, de connaître leur nouveau local et de réduire la note de frais des envois postaux. Elle sera reconduite l'année prochaine. Cela ne vous empêche pas de fréquenter tous les jeudis notre local, nous avons besoin de ces échanges pour animer notre compagnie. Les Florimontans qui le font régulièrement n'ont pas la mine triste, je vous l'assure ! En tout cas apportez vos initiatives et vos idées roboratives, *La Revue savoisienne* ne s'en portera que mieux. Toute critique visant son amélioration et ne coûtant pas trop cher (!) est la bienvenue.

Enfin, en tant que directeur de *La Revue savoisienne*, je voudrais remercier M. Paul Refauvelet qui a bien voulu suivre les étapes de fabrication de *La Revue* ainsi que notre imprimeur de Turin avec qui la Florimontane entretient des relations très cordiales sans oublier toutes les petites mains ou gros bras qui nous ont aidé à réceptionner, à expédier les colis, Mmes Leriche, Bouvard, Refauvelet, MM. Berthier, Catrin, Bouvier, Chatelain, Viviand… et tous ceux que j'ai oubliés avec toutes mes excuses ! Je souhaite à toutes et à tous bonne lecture.

Bernard Premat,
Directeur de la *Revue savoisienne*

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 AVRIL 2008

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Nous avons l'honneur de recevoir la visite de l'actuel président de la Conférence Nationale des Académies de Province, M. Daniel Grasset, de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier. Il s'est rendu ce jour en compagnie de notre président dans notre nouveau local et au château de Montrottier.

Le président Demotz annonce le décès de M. Cyprien Delétraz, membre correspondant de l'Académie Florimontane depuis 1972.

Il fait part de la conférence-débat sur les Mystères du Mont-Blanc qui aura lieu au Manège de Chambéry le 14 mai.

Le procès-verbal du mois de mars est lu et approuvé.

M. Grandchamp commente l'intéressante étude de notre président d'honneur Paul Guichonnet sur "L'Académie Florimontane et la guerre de 14-18" parue dans La Nation Française, ouvrage collectif publié par la Conférence Nationale des Académies.

Il signale aussi que la dernière "Lettre des Académies" (bulletin de la Conférence 12/07) contient un article de notre Président, Bernard Demotz, qui évoque le quatrième centenaire de la création de la première Académie Florimontane.

Il remercie M. Grasset, président de ladite Conférence, d'avoir assuré la publication de ces deux articles qui mettent l'Académie Florimontane à l'honneur.

M. Grasset prend alors la parole pour expliquer la raison d'être, le rôle et le travail de la Conférence Nationale des Académies de Province. Il paraît un peu déçu que les Florimontans semblent bouder la lecture des publications – pourtant très sérieuses et pleines d'intérêt – de cette Conférence (Akadémos et ses numéros spéciaux ainsi que La Lettre des Académies). Il a néanmoins beaucoup apprécié les activités et les travaux de notre compagnie.

La parole est alors donnée à Mme Andrée Mansau qui entretient l'auditoire de "Adolfo Bioy Casares et la Savoie".

Adolfo Bioy Casares (1914-1999) est un romancier argentin, né et mort à Buenos Aires. Il fait partie du monde des Lettres et des Arts des années 1930 à 2000, qui incarne le Sud et le Surréalisme.

Il est un des grands maîtres de la littérature fantastique. D'autre part, dans toute son œuvre Bioy Casares associe le symbolisme du mythe de l'Eternel retour au souvenir autobiographique.

Ses textes sur la Savoie, Du côté de l'ombre et Une poupée russe, sont deux nouvelles fantastiques. Elles se déroulent à Evian et à Aix-les-Bains ; elles possèdent un caractère autobiographique.

Le héros d'Une poupée russe assiste à Chambéry, à l'Hôtel des Ducs de Savoie, au grand bal donné en l'honneur de sa fille par l'industriel Cazalis. Il s'agit du Grand Hôtel de la Paix et de la Gare qui abrita les manifestations mondaines de Chambéry de 1873 à 1989.

Bioy Casares n'a pas décrit en détail les hôtels qu'il a fréquentés, comme l'Hôtel Royal d'Evian où il situe sa nouvelle Du côté de l'ombre.

La conférencière n'a pas trouvé d'indications sur l'existence d'un Palace-Hôtel à Aix-les-Bains ni sur le séjour médical d'Adolfo Bioy Casares dans cette ville. En revanche il est

certain que l'écrivain a plusieurs fois séjourné dans le département de la Savoie et qu'il a réellement fréquenté l'Hôtel Royal (ou Royal Hôtel) en Haute-Savoie.

Un lieu étrange d'Aix-les-Bains a pu inspirer l'épisode de la plongée et de la rencontre avec le monstre dans Une poupée russe : il s'agit de la Grotte des Serpents ou Puits d'Enfer. La plongée est destinée à prélever des spécimens de la faune et de la flore pour vérifier les accusations de pollution du lac formulées par le parti écologiste. La rencontre avec le monstre est dramatique et se termine par trois morts.

Les Savoyards ne peuvent que se passionner pour de tels récits.

Le président Demotz remercie vivement la conférencière à qui le public, après l'avoir fort applaudie, pose des questions qui prouvent combien il a été intéressé.

La séance est levée à 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 MAI 2008

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président fait un rapide bilan des derniers travaux de l'Académie Florimontane, de sa situation actuelle et de ses projets.

Il présente les condoléances de l'Académie à M. Bernard Premat qui vient de perdre sa belle-mère.

Il annonce les conférences des Lundis du Prieuré de Talloires.

Mme Garin rappelle les instructions relatives à la promenade en Maurienne du 12 juin prochain.

La parole est alors donnée à M. Alain Gros, président de la Société d'Emulation de l'Ain et membre de notre compagnie, qui va parler d'Adélaïde de Savoie.

Le conférencier évoque l'église de Saint Pierre de Montmartre, l'une des plus anciennes églises de Paris.

Adossée à l'un de ses murs, une pierre tombale : c'est celle d'Adélaïde de Savoie, retrouvée il y a quelques années lors de fouilles effectuées sous le chœur.

Quoique reine de France, l'épouse de Louis VI le Gros n'est pas enterrée à Saint-Denis mais à Montmartre car elle est la fondatrice et la première abbesse de l'abbaye bénédictine de Montmartre en 1133.

M. Alain Gros décrit alors l'intérieur de l'église puis s'attarde sur la famille et sur la vie d'Adélaïde, fille du comte de Maurienne Humbert I et de Gisle de Bourgogne. Nièce du pape Calixte II, Adélaïde sera aussi la mère de Louis VII, roi de France, et la grand-mère de Philippe Auguste.

Après les applaudissements du public, le président remercie vivement M. Alain Gros tout en commentant cette intéressante conférence.

La séance est levée à 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 JUIN 2008

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président rappelle la conférence du 17 juin organisée par les Amis du Vieil Annecy. Il lance un appel aux chercheurs qui voudraient bien s'intéresser, pour 2010, à la commémoration de la fondation de la Visitation et à celle du rattachement de la Savoie à la France. Il demande des volontaires pour les permanences du jeudi matin au local 1 place de l'Hôtel de Ville.

Puis il annonce la naissance de Maxime, petit-fils de notre secrétaire adjoint Bernard Prenat, qui se trouve de ce fait grand-père pour la cinquième fois. Le Florimontan Borel-Giraud nous a fait part du mariage de son fils. Des félicitations sont adressées à nos deux confrères.

M. Georges Tchinény nous fait savoir qu'il a écrit une étude inédite et très documentée (130 pages) sur la chapelle orthodoxe russe du Palais de l'Isle d'Annecy, et des bulletins de souscriptions sont distribués pour le livre de François Demotz sur La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens ainsi que pour celui d'Alain Bexon et Georgette Chevallier qui s'intitule Souvenirs d'Annecy, écrivains et peintres.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai est lu et approuvé.

L'assemblée écoute alors la conférence de M. Matthieu de la Corbière sur "La dernière expédition du chevalier Amédée de Viry : un convoi funèbre en 1412".

Le chevalier banneret Amédée de Viry mourut en 1412 à Nevers, à l'âge de trente ans environ, au terme d'une existence particulièrement mouvementée. Il s'était distingué au cours de la guerre de Cent Ans comme grand condottiere, participant à une quinzaine de batailles au service du duc de Lorraine, du comte de Savoie, du duc de Bourgogne et du roi de France.

Deux jours avant de mourir, Amédée avait exigé que son corps fût ramené en Genevois, honoré par des cérémonies funèbres dans chaque localité traversée par le cortège, puis enterré dans l'église de Viry. Or un document exceptionnel nous révèle précisément les dépenses engagées pour préparer le corps du défunt à ce voyage et subvenir aux besoins du convoi funèbre. Cette source est précieuse à plus d'un titre, car on possède relativement peu de comptabilités de ce type de ce côté-ci des Alpes.

De nombreux documents permettent d'abord de connaître la vie d'Amédée de Viry. Quant au convoi funèbre, il parcourut 363 kilomètres, de Nevers à Genève, en l'espace de treize jours seulement. L'efficacité de l'organisation de l'expédition nous apparaît d'autant plus surprenant que le voyage fut ponctué par des échanges diplomatiques, des incidents et de nombreuses cérémonies. Le rituel funèbre exigea un déploiement de fastes grandiose auquel fut convié le clergé et les habitants des localités traversées par le convoi.

Malheureusement l'argent fit défaut à l'arrivée de ce dernier en Genevois, tandis que les dispositions testamentaires d'Amédée de Viry suscitèrent un vif mécontentement parmi ses héritiers. Par conséquent l'enterrement du banneret de Viry ne semble pas avoir été à la hauteur de ses vœux. On dut même renoncer à bâtir l'église collégiale qu'il avait souhaité fonder pour accueillir son tombeau.

Le président remercie le conférencier d'avoir brillamment évoqué un personnage qui méritait bien qu'on s'intéressât à lui ; le public qui a été très attentif pose alors des ques-

tions très nombreuses et très précises (sur les traitements médicaux à l'époque, par exemple, ou sur l'endroit où les femmes se faisaient enterrer, etc.) ; Mme Tatin rappelle le convoi funèbre de Du Guesclin. Bref, le débat lancé par le Président a été très animé.

La séance est levée à 18 h 25.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENELLE DE RENTRÉE 2008 AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER*

Le samedi 27 septembre 2008, l'Académie Florimontane se réunissait à Montrottier, comme chaque année pour la séance solennelle.

Devant un auditoire d'une centaine de personnes (dont les représentants du conseil municipal de Lovagny et ceux des sociétés savantes des pays savoyards), M. Laurent Perrillat, archiviste paléographe, a prononcé avec beaucoup de clarté et de science une conférence sur "Annecy et Chambéry sous l'Ancien Régime".

Annecy et Chambéry donnent de nos jours l'image de centres urbains prospères et dynamiques, dit le conférencier, qui continue en se demandant s'il en a toujours été ainsi.

Placées à partir du début du XV° siècle sous une même autorité, celle du duc de Savoie, ces deux villes à l'aspect et aux atouts si semblables connaissent des destinées différentes. Chambéry, capitale politique du duché de Savoie et ville la plus peuplée deçà les Monts, détient assurément la prépondérance. Pour mieux cerner les relations entre ces deux cités au cours de l'Ancien Régime (XVI°-XVIII° siècles), il faut d'abord les envisager sous le rapport démographique, tant il est vrai qu'à cette époque les ressources humaines sont essentielles à la maîtrise d'un espace.

Le poids économique des deux agglomérations doit également être apprécié, Annecy se démarquant un peu grâce à ses industries précoces. On évoque ensuite plus longuement la vie politique, élément moteur et facteur de stabilité sociale et économique car les deux centres abritent des cours princières.

Enfin, deux aspects qualitatifs ont également leur place dans cet essai de comparaison : la religion et la culture. Siège de l'évêché de Genève dès 1536 et résidence de Saint François de Sales, Annecy détient sur le plan religieux une avance certaine sur Chambéry. Les élites rivalisent d'initiatives (bibliothèques, cénacles littéraires, enseignement) pour doter les deux villes d'une vie culturelle tout au long de la période considérée.

Pour la première fois sans doute dans l'histoire des rentrées solennelles à Montrottier, la conférence a été suivie de questions et de commentaires de la part du public. Les unes et les autres ont montré l'intérêt qu'a suscité l'exposé de M. Laurent Perrillat.

Les Florimontans et leurs invités ont ensuite dégusté dans la cour du château la traditionnelle collation.

(*) Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de convier au château de Montrottier tous les Florimontans. C'est pourquoi seuls les membres d'Honneur, les membres effectifs et les personnes assidues à nos séances mensuelles reçoivent un coupon d'invitation pour la séance solennelle de rentrée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 1er OCTOBRE 2008

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président déplore le décès, à l'âge de 99 ans, de M. Robert Rey, Florimontan depuis 1980 et celui du R.P. Gayet, supérieur provincial des oblats francophones de Saint François de Sales, membre effectif et assidu de l'Académie Florimontane.

Il présente à notre confrère Gilbert Viviant des condoléances attristées à l'occasion du décès de son frère, qui avait été un maire de Lovagny très apprécié.

Il adresse à notre consoeur Anne-Marie Guizard de vives félicitations pour avoir obtenu la médaille de bronze UF (Union des Anciens Combattants et Victimes de guerre).

Il se réjouit du mariage de la petite-fille de notre vice-président Georges Grandchamp et de la naissance de Hugo Premat, sixième petit-enfant de notre secrétaire adjoint et directeur de La Revue Savoisienne.

Il annonce la sortie du n° 115 des Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne sur "L'Histoire de Menthon-Saint-Bernard" par notre confrère Constant de Bortoli, et remercie notre confrère Jean-Marc Villermet d'avoir offert à notre bibliothèque Sancre Bartolomeae, un ouvrage sur l'église de Montsapey en Maurienne, et son travail sur Gabriel Fauré.

La "Lettre des Académies" est distribuée. Elle traite, entre autres, de la réunion des Académies à Grenoble, du 30 septembre au 3 octobre. Le président annonce qu'il y représentera notre Académie en compagnie de notre président d'honneur, Paul Guichonnet.

Avant de lire le procès-verbal du mois de juin pour approbation, la secrétaire se fait le porte-parole de l'Académie pour présenter au président Demotz des sincères condoléances à l'occasion du décès de sa belle-mère, condoléances qu'il voudra bien partager avec Mme Demotz.

M. Christian Dumas, membre de l'Institut (Académie des Sciences, section Botanique) est venu de Lyon nous parler du langage des fleurs.

Si plusieurs formes de langage existent chez les animaux, qu'en est-il chez les plantes à fleurs ? Le langage des fleurs est-il un mythe ou une réalité ?

C'est un mythe en ce sens d'abord que de nombreux artistes ou écrivains ont sublimé les fleurs en les intégrant à leur imaginaire ou en leur attribuant d'innombrables vertus symboliques (symbolique religieuse les crucifères, par exemple – ou autre : le laurier et la gloire, etc.). En ce sens aussi que de nombreuses espèces botaniques sont identifiées par une dénomination mythologique : on pense au Narcisse, entre autres.

Le conférencier évoque alors la théorie que Goethe a développée dans La Métamorphose des Plantes, théorie selon laquelle les différentes pièces d'une fleur dérivent les unes des autres, et les observations allant dans le même sens que Jean-Jacques Rousseau a publiées dans Les Lettres élémentaires sur la botanique.

Il en arrive à se demander si les plantes sont aussi différentes des animaux qu'on le croit.

On sait que les plantes sont capables de percevoir des signaux physiques externes (lumière, température, etc.). Elles sont aussi capables de communiquer entre elles grâce à des signaux de plusieurs types. Le conférencier raconte comment à propos d'un Tabac de l'Arizona il a été observé un papillon qui pond systématiquement sur les feuilles qui risquent donc d'être broutées par les chenilles de ce papillon. Mais le Tabac se défend en développant sous l'action du broutage un bouquet de composés volatiles dont l'un attire

un insecte ennemi desdites chenilles et aussi en diminuant alors sa production de nicotine qui serait néfaste à l'insecte en question.

Puis, après s'être attardé un peu sur la sexualité des fleurs, il précise que l'Homme possède moins d'ADN par cellule que certaines plantes, et moins de gènes que d'autres.

Il conclut en disant que l'on est loin de tout connaître, notamment en matière de génétique et d'évolution.

Cette conférence était illustrée de projections et elle a provoqué de nombreuses questions (1).

Après les remerciements du président, la séance est levée à 18 h 50.

(1) Pour des détails supplémentaires, voir le n° 24 (juin-septembre 2006) d'Akademos, la revue de la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2008

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président rappelle d'abord que plusieurs commissions se sont mises en place au sein de l'Académie Florimontane.

Il s'agit de quatre commissions de plusieurs membres chacune, animées par un coordonnateur. Ce sont les commissions de la Revue Savoisienne (coordonnateur Bernard Prémat), de Montrottier-Pontverre (coordonnateur Jean-Louis Courtial), de la communication (coordonnateur le président Bernard Demotz) et de la bibliothèque (coordonnateur Henri Comte).

Il évoque ensuite le décès de M. Pierre Ritz, membre associé. L'Académie Florimontane était représentée à la cérémonie annécienne par Mme Jeannie Leriche.

M. Georges Grandchamp rappelle avec émotion le souvenir de l'ancien directeur des Archives Départementales de la Haute-Savoie, M. Raymond Oursel, décédé récemment.

Le président signale les conférences organisées par l'Académie Salésienne, la Société des Amis du Vieil Annecy, la Salévienne, les Anciens Combattants, et le colloque des Archives Départementales de la Haute-Savoie. Il annonce aussi le 134e congrès national des Sociétés historiques et scientifiques.

Il remercie les aimables donateurs qui ont enrichi notre bibliothèque :

- le président Ticon de l'Académie Chablaisienne pour les Mémoires et Documents de sa société,
- M. Gilbert Viviant pour une précieuse collection de la Revue du vieux Seynod,
- M. Louis Touvier pour les n° 2 et 4 du Bulletin de la société d'Histoire du Pays de Fillière,
- M. Giorgio Perotti pour un livre intitulé Annecy à fleur de lac et montagnes, album de photographies d'Hugues Bonnel auquel a collaboré Georgette Chevallier. M. Paul Refauvelet en quelques phrases présente cet ouvrage.

Deux livres sont déposés sur le bureau à la disposition du public, celui de Bernard Demotz sur "Le Comté de Savoie du XI° au XV° siècle" et celui de François Demotz sur "La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens".

Avant de lire le procès-verbal d'octobre pour approbation, la secrétaire présente au président Demotz les vives félicitations de l'Académie Florimontane, pour sa promotion dans l'Ordre des Palmes Académique.

La parole est alors donnée à M. Julien Coppier qui parle de "Jean de Brogny et la fondation du collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon".

Il a bien voulu résumer sa conférence de la façon suivante :

Le cardinal Jean de Brogny – qui se consacre activement à mettre fin au Grand Schisme d'Occident – fonde le 23 juillet 1424 le collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon (appelé aussi collège des Quatre-Nations ou également collège des Savoyards) afin que vingt-quatre collégiens pauvres, du diocèse de Genève et de la châtellenie d'Annecy, du duché de Savoie et des diocèses de Vienne et d'Arles puissent y étudier les droits civil et canon à l'Université.

L'apprentissage des droits au sein de ce collège s'explique certainement car à cette période il n'y a pas d'école de droit en Savoie et l'Eglise a besoin de juristes pour perfectionner son fonctionnement bureaucratique et son système financier.

Pour assurer l'exécution de sa fondation, Jean de Brogny en soutient le financement en s'assurant le paiement des dettes que de nombreux emprunteurs, notamment des papes, avaient contractées auprès de lui, mais aussi par d'autres sources de revenus. Il favorise également les études au sein du collège en léguant sa bibliothèque.

Ainsi, à travers le dépouillement de documents d'archives jusque-là inexploités se dessinent l'organisation, l'administration, la discipline et la vie quotidienne au sein du collège Saint-Nicolas à la fin du Moyen Age. Ces sources, et notamment les inventaires, nous livrent, indirectement, des informations inédites sur la vie du cardinal de Brogny à Avignon.

Le président remercie chaleureusement le conférencier et, en parallèle, rappelle l'état de l'enseignement à l'époque qui nous intéresse aujourd'hui.

Les très nombreuses questions posées à M. Julien Coppier prouvent à quel point il a su passionner son auditoire.

La séance est levée à 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2008

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président de séance annonce avec tristesse le décès de M. Claude Castor, président de l'Académie du Faucigny, et du général Robert Fassier, membre effectif de notre compagnie. Aux obsèques de l'un et de l'autre de ces confrères, l'Académie Florimontane était représentée.

Il a le regret d'annoncer aussi la mort du général Guido Amoretti, Florimontan depuis 1997 et membre d'honneur.

Il félicite chaleureusement notre confrère Henri Voiron qui a reçu, des mains du président de l'Assemblée Nationale, Bernard Accoyer, les insignes de chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres.

Il annonce que le prochain congrès des Sociétés Savantes de Savoie aura lieu les 11 et 12 septembre 2010 à Annecy sur le thème "La Savoie et ses voisins dans l'histoire européenne". Il signale la réédition de l'ouvrage de Raymond Oursel sur "L'Art en Savoie" et la conférence des Amis du Vieil Annecy sur la Préfecture le 9 décembre prochain.

Il remercie la société La Salévienne pour ses dons à l'Académie Florimontane : "Dingy en Vuache" par Jean Rosay, "Victor Amédée II" par Geoffrey Symcox, "Histoires et Légendes au pays du Salève" de Dominique Ernst et "Alsace-Savoie, des similitudes de destin, des cultures différentes" de Manfred Schmitt, et un DVD sur "Saint-Victor et Chapitre".

La parole est alors donnée à M. Henri Chevalier qui, après avoir salué la présence de la famille Guichet, rend hommage à notre regretté confrère Claude Guichet. Il rappelle que son prédécesseur fut un "chrétien convaincu et dévoué au sein de sa famille" et un "homme de service tant dans son travail si utile d'opticien – travail dans lequel, en avance sur son temps, il a modernisé la profession – que dans ses divers engagements professionnels". Il évoque aussi les quatorze années pendant lesquelles Claude Guichet fut le dévoué trésorier de l'Académie Florimontane, et analyse les travaux historiques que notre confrère a déposés aux Archives Départementales ou publiés dans La Revue Savoisienne.

"En lui, dira en conclusion M. Henri Chevalier, nous retrouvons toutes les valeurs" des Savoyards dont on admire les solides qualités.

M. Grandchamp remercie vivement M. Henri Chevalier pour cette belle évocation d'un ami à qui l'Académie Florimontane doit beaucoup.

Ensuite M. Gilbert Chatenoud fait, avec la sensibilité qui le caractérise, une présentation du concours de poésie 2008.

Les lectures sont faites par lui-même, par Mme Georgette Chevallier et par MM. Jean-Pierre Coudray et Léo Gantelet.

Le président de séance remercie le président du jury, M. Gilbert Chatenoud pour son travail de toute l'année et pour son vivant compte rendu d'aujourd'hui, et remercie aussi les membres du jury. Il salue avec plaisir la présence de Mme Solange Jeanberné, de Rumilly, qui s'avère être une lauréate (mention Très Honorable) et qui accepte de faire dorénavant partie du jury.

L'ouverture des enveloppes d'anonymat révèle les noms des lauréats, en particulier ceux du 3ème prix (Joachim Forcadell, de Saint-Etienne), du 2ème prix (Albert Meyrieux, de Saint-Etienne, également) et du 1er prix (Raymond Barbarou, de Balma, dans la Haute-Garonne).

Avant de lever la séance à 18 h 45, M. Grandchamp annonce la séance du mercredi 7 janvier 2009 : c'est M. Jean-Pierre Coudray qui parlera des "Carrières et roches de construction dans la ville d'Annecy".

LA LETTRE DE MONTROTTIER

VISITES

Pour la première fois depuis cinq ans le nombre de visiteurs a augmenté sans que nous en connaissions les raisons. Promotion, accueil, qualité des visites y ont contribué, mais sans doute aussi les caprices du ciel et l'ouverture pendant les vacances de la Toussaint ont pu jouer un rôle.

Nous avons enregistré avec bonheur 22 309 entrées alors que nous étions régulièrement descendus jusqu'à 17 300.

Les visites spéciales ont été variées :

- Notre président, Bernard Demotz, recevant M. Daniel Grasset, président de la Conférence Nationale des Académies, le mercredi 2 avril, lui a fait découvrir notre future bibliothèque à Annecy le matin et le domaine de Montrottier l'après-midi,
- Le samedi 26 avril, une délégation de 80 jeunes compagnons du Tour de France fut accueillie au château dès 11 heures pour la journée prévue avec apéritif, déjeuner et visites,
- Bernard Demotz revint le jeudi 21 mai accompagné d'un groupe d'amis polytechniciens de la "section x Léman" (c'est-à-dire Savoie/Haute-Savoie) parmi lesquels figurait Gérald Eymar, tout nouveau Florimontan,
- Vendredi 5 septembre, notre ami Hubert Cattin mit au programme de la journée de "réunion familiale" la visite du château en souvenir de son grand-père Benoît Cattin qui en fut le notaire,
- Les 13 et 14 septembre, lors des journées du patrimoine, nous reçûmes 1 638 visiteurs de tous âges. La cote de Montrottier se maintient,
- Enfin, pour la séance solennelle de rentrée, le samedi 27 septembre, les Florimontans écoutèrent Laurent Perrillat (*Chambéry et Annecy sous l'ancien régime*) dans la salle des Gardes et le beau temps permit de servir le vin d'honneur dans la cour fleurie, ce qui, nous sembla-t-il, facilita les rencontres.

*

GUIDES

Les guides, curieux de tout, sont en constante recherche de connaissances. Recherches personnelles ou apportées par l'AGPPS (1) qui, grâce aux Conseils Généraux, organise tout au long de l'année des visites sur le terrain, visites auxquelles les guides sont non seulement invités mais tenus d'assister.

- Après l'assemblée générale le samedi 17 mai aux Aillons dans les Bauges, ils visitèrent la Chartreuse et les villages.
- La sortie d'étude se déroulera le week-end des 27 et 28 septembre à Sion (Valais Suisse).
- La première journée de formation à Cléry, le samedi 11 octobre, offrait l'exposé de Monique Dacquin "le cimetière, patrimoine du XIX^{e} siècle" et celui de Christian Regat "François de Sales et la Visitation", complétés par la visite de l'église romane.
- La deuxième journée, le samedi 25 octobre, à Samoëns, proposait un remarquable travail de Mickael Meynet sur les "confréries de métiers et confréries religieuses en Savoie" et la distrayante présentation des "Ordres de chevalerie en Savoie" par Gilles Carrier-Dalbion. La visite du village termina la réunion.
- Au château même, trois après-midi de "recyclage" ont été organisées par Andrée Vesin avant l'ouverture : les lundis 11 février (*armes blanches*), 3 et 10 mars (*Tapisseries et Mobilier de la salle des chevaliers*).

Deux candidats guides ont commencé à suivre les cours de formation des GPPS à Conflans, de septembre à décembre. Ils continueront en mars et avril 2009, avant l'examen écrit prévu le 18 mai. Parallèlement, depuis l'été, ils ont commencé à se familiariser avec la visite du château.

Tous ont pu bénéficier le mardi 2 septembre, salle des faïences, d'une conférence privée sur les porcelaines japonaises préparée par Annie Shibata.

En effet, cette Savoyarde et son mari japonais Masaaki Shibata, ont vécu trente ans au Japon où elle s'est intéressée aux porcelaines nippones très utilisées au Pays du Soleil Levant, notamment dans la "Cérémonie du thé" qui revêt une très grande importance là-bas. Devant donner pour le Conseil Général une conférence sur ce sujet le 17 juin, elle souhaitait parler de nos services à thé, donc les photographier.

---

(1) AGPPS : Association des Guides du Patrimoine des Pays de Savoie

Ce fut fait le 23 avril et ainsi nous pûmes profiter de ce très enrichissant travail de recherche et du dossier qu'elle a constitué pour notre inventaire. Voilà un exemple d'échange extrêmement sympathique, agréable et utile.

*

INVENTAIRE : Et puisque nous parlons d'inventaire… où en est-il ?

- La liste des objets de la salle orientale est terminée.
  Les cinq cahiers de dessins, les fiches et les registres sont remplis. Cependant, il manque beaucoup de précisions aux descriptions faites dans cette salle qui contient quelques 1 100 pièces provenant d'horizons divers et lointains, ce qui laissera encore un prenant et captivant travail de complément à nos successeurs !
- Tous les rouleaux de plans du château, des hameaux ou des terres, d'époque contemporaine, ont été rassemblés au château et ont fait l'objet d'un classement. Nous leurs avons donné des lettres majuscules de **A** à **I** (*cf. cahiers d'Archives de M.*).
- L'un de nos objets d'art participa à une exposition, à savoir le vase liturgique Gallo-romain, emprunté par la mairie d'Annecy-le-Vieux pour l'exposition "*Annecy-le-Vieux, instants choisis*" du 21 juin au 30 septembre et dont le commissaire était Marie-Christine Lebascle. Le vase est revenu le 4 octobre.
- La collection de cartes postales de la boutique ayant besoin de nouveautés, nous avons pu en commander trois nouvelles (*deux vues extérieures du château et la pietà de la salle des chevaliers, très demandée*).

*

TRAVAUX

Mais les plus gros soucis sont ceux qui nous viennent de l'entretien des bâtiments et des terres.

Avec la réfection complète du toit des communs (ou grange), nous sommes entrés dans une ère de travaux gigantesques pour nos finances.

- Commence en effet pour cinq ans, une campagne de restauration des toitures du château.
- Simultanément il faut traiter le problème du renforcement de la chaussée de la rampe d'accès et ses protections.
- A l'instigation de Bernard Demotz, depuis le mois de juin, une commission de Florimontans travaille à préparer un dossier de demande de

subventions pour aménager l'intérieur de la grange (2).

- A l'instigation de Bernard Demotz, depuis le mois de juin, une commission de Florimontans travaille à préparer un dossier de demande de subventions pour aménager l'intérieur de la grange (2).
- Grâce à cette même commission, une étude concernant le hameau de Pontverre-Haut a démarré en concertation avec la mairie de Lovagny, pour sauver maisons et hangars.
- Puis ça et là, sur les 80 ha alentour, un éboulement de terrain, des arbres cassés, un voisin contestataire…

*

GARDIENS

Pour sa dernière année d'activité et suivant son habitude, notre gardien, Jean-Pierre Jahier, n'a pas perdu son temps. En plus de la routine, il a :

- Balisé avec des piquets en métal roui, préparés par Jacques Chatelain, le périmètre de la zone interdite de la rampe d'accès.
- Enlevé les voitures mal abritées dans la cour, pour les remiser dans une grange. Le canon d'Uri ayant été installé auprès de l'escalier descendant au cellier.
- Placé des panneaux de sécurité expliquant qu'il est dangereux de se pencher par-dessus les parapets des terrasses…
- Réservé une place pour handicapés juste en face de l'entrée du château.
- Aménagé un coin sécurisé dans la grange au toit refait pour les "*Petites Médiévales*" (*Visites d'enfants du CP au CM² de la région Rhône Alpes avec ateliers sur le Moyen Age qui viennent tous les jours d'école du mois de mai de 9 h45 à 16h45*). 1 511 entrées.
- Et voilà qu'après 15 ans de travail acharné au château, notre gentil gardien prend une retraite bien méritée. Nous lui souhaitons chaleureusement qu'elle soit longue et heureuse et nous allons le regretter.

Toutefois, petite consolation, nous le perdrons pas complètement puisque le nouveau gardien n'est autre que son épouse et que tous les deux habiteront, pendant quelques années encore, au château.

---

(2) Commission "Pontverre-Haut" composée de bénévoles : Bernard Demotz (Président), Jacques Chatelain (Vice-Président), M. Lassiouve (Trésorier), Jacques Herrgott (architecte), Jean Brunet (juriste), Jean-Yves Lapierre (ingénieur - Equipement), Jean-Louis Courtial (ingénieur - Bâtiment), avec la participation de Georges Grandchamp (conseiller).

COMPTE-RENDU DE LA PROMENADE DU 12 JUIN 2008

Notre sortie annuelle du 12 juin nous fit découvrir la vallée de la Basse Maurienne. Avant de visiter Saint Jean de Maurienne (actuelle sous-Préfecture), notre car nous amena sur la route d'Aiguebelle pour admirer le site de Charbonnières, où le lac artificiel est aménagé à l'emplacement d'une ancienne tourbière.

Ensuite ce fut un arrêt panoramique à Hermillon. Le soleil généreux dans le ciel nous permit de découvrir la Tour de Bérold dominant la vallée de l'Arc, classée monument historique. Elle fut construite dans la seconde moitié du XI[e] siècle, et, est considérée comme le berceau de la Maison de Savoie. Elle porte également le nom de son légendaire fondateur : Bérold de Saxe.

Après cette agréable et longue visite, nous nous sommes dirigés vers l'hôtel-restaurant du Nord à Saint-Jean-de-Maurienne : le déjeuner fut raffiné et même gastronomique. Après cette halte très réconfortante, nous nous sommes rendus à pied pour visiter la Cathédrale : visite exceptionnelle guidée pour y découvrir un haut lieu bâti vers le XI[e] siècle, possédant les plus vieilles charpentes de France, ainsi que de sonptueuses stalles sculptées par Pierre Mochet, achevée en 1498.

Sous le cœur de la Cathédrale, nous avons découvert les techniques de l'Art Roman naissant grâce à la crypte. L'ancien Palais Episcopal, en face de la Cathédrale, nous offrit une splendeur du 18[ème] siècle où sont abrités l'Office du Tourisme, ainsi que le Musée d'archéologie, d'art religieux, d'arts et traditions populaires présentant une collection exceptionnelle de costumes Mauriennais, qui figurent parmi les plus anciens et les plus originaux des Alpes Françaises.

Pour terminer cette escapade Savoyarde, nous avons visité le Musée de l'Opinel. Reçus avec une grande convivialité par le descendant de Joseph Opinel, le fondateur et ancien taillandier du célèbre couteau. Après une vidéo fort intéressante, nous avons pu découvrir la première forge qui a permis de fabriquer les premières lames de ce célèbre couteau, ainsi que le magasin offrant au visiteur toute la panoplie des objets anciens et nouveaux.

Cette sortie en Maurienne, nous apporta beaucoup d'intérêt de par sa richesse historique et la beauté des lieux.

Françoise Garin

ACADÉMIE FLORIMONTANE
Concours de poésie 2008

76 participants venus de 45 départements de France ainsi qu'un fidèle ami suisse ont concouru à cette édition 2008.

S'il est vrai que nous avons trouvé de bons textes, honorant le palmarès, il n'est pas moins vrai que, globalement, nous constatons une stagnation qualitative : l'édition 2008 est toutefois meilleure que l'édition 2007.

Bien que notre règlement précise que le concours s'adresse à des poètes confirmés, nous avons reçu comme chaque année des textes de "débutants" que bien évidemment nous encourageons à persévérer. Nous ne doutons pas du succès, en d'autres concours, de ces textes, non retenus chez nous.

Le jury réuni le 4 novembre 2008 était composé de Mesdames et Messieurs :

Gilbert Chatenoud Président, Georgette Chevallier, Brigitte Sers Hermann, Léo Gantelet, Jean-Pierre Coudray.

Après délibération le palmarès est le suivant :
Premier prix numéro 61 HECTOR
reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 200 euros offerts par Léo Gantelet.

Deuxième prix numéro 62 AVIANUS
reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 150 euros offerts par Georgette Chevallier.

Troisième prix numéro 14 JV MOLLO
reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 100 euros offerts par Jean-Pierre Coudray.

Mentions "Très Honorables"
le numéro 38 VOILES, le numéro 52 ZYDKINE,
le numéro 75 DÉDE reçoivent un diplôme.

Mentions "Honorables"
le numéro deux : LOU, le numéro 41 : CATHARE,
le numéro 68 : NÉPALAISE, le numéro 72 : BRUMAIRE
reçoivent un diplôme.

Auteurs cités :
numéro 18 : PÉGASE, numéro 21 : ALBERTINE,
numéro 24 : LE TEMPS, numéro 33 : KAVAGIR,
numéro 40 : ORPHEE, numéro 53 : LILAS, numéro 74 : VÉVE.

Parmi les candidats qui ne figurent pas au palmarès nombre d'entre eux ont un texte, un passage, voire quelques vers remarquables.

Ainsi le numéro quatre LE FRIOUL, parlant de l'absence d'un ami conclut en un dernier quatrain :

"Qu'elle est lourde à porter, ton absence, l'ami,
j'enterre ton étoile, en ce grand champ de blé,
tous les bleuets du monde y pousseront ici,
Nathalie, chez Pouchkine, voudrait encore aimer".

Le numéro sept QALA' AT, évoquant la guerre s'écrie :
…"Je m'accroche à la vie tel un chat de montagne"…

Le numéro 25 STELLA, enfant juive à qui l'on apprend son nom à consonance française pour la sauver des Nazis, s'étonne :
…"Pourquoi tromper ainsi l'ancêtre qu'on révère ?"
et plus loin :
…"Que dire des yeux bleus de cette bienfaitrice ?"…

Le numéro 42 ANTOINE devant un tableau de CÉZANNE songe à une personne au loin :
…"Qu'est- ce donc que le beau sinon ce qui me plaît ?"…

Le numéro 47, LÉO, s'interroge sur les enfants soldats :
…"Où vont les âmes des enfants
qui font la guerre à la machette ?
rejoignent-elles la planète
que peuplent les saints innocents ?"…

Le numéro 57 LOMIC parle à sa colère :
…"En moi, tu croîs
petite pousse de colère
sur ton limon d'amertume
et plus je te couve, plus tu me consumes !"…

AUTEURS CITÉS

Numéro 18 PÉGASE
bien qu'il semble avoir présenté des textes de deux factures différentes, PÉGASE a retenu l'attention du jury notamment par son sonnet intitulé "AU PAYS DU LOTUS BLEU" (poème lu par Jean-Pierre Coudray).

AU PAYS DU LOTUS BLEU

Il est, dans mon salon, un vieux meuble chinois
Fleurant bon le santal tout incrusté de jade
Où vogue élégamment, ainsi qu'à la parade,
Une jonque d'ivoire aux nivéens minois.

Ciselée à l'époque où les Tsing étaient rois,
L'éburnéenne nef défie une cascade
Au sein de lotus bleus, près d'un pont en arcade
Qu'ombrage plaisamment un ginkgo de guingois.

Tanguant au souvenir des mandarins antiques
Devant une pagode et ses dragons mythiques,
Elle intrigue un ibis dans des bambous laqués.

Et quand l'astre au nadir peint le bronze des vasques,
Un bouddha réjoui qu'entourent des netzkés
Egrène un chapelet de ses grosses mains flasques.

Le numéro 21 ALBERTINE
et ses poèmes d'amour et de tendresse partagés ont eu le bonheur de plaire ;

voici "AVOIR ET TOUT DONNER"
(poème lu par Georgette Chevallier)

Avoir et tout donner.
Avoir un grand espoir au matin de sa vie
Quand les yeux éblouis et le cœur innocent
Le rêve nous éveille à l'aube des tendresses.

Avoir entre ses mains au printemps de l'amour
Un cœur fou de passion dans sa naïveté
Et sans crainte ou détours, croire à chaque promesse.

Ne jamais hésiter, ne jamais redouter,
Préserver chaque élan des rigueurs de l'après
Comme une fleur fragile embaume les saisons.

Croire au partage et au bonheur sincèrement
Ignorer les "pourquoi", les "comment", les "oui... mais"
Ne pas offrir dans le dessein de recevoir.

Avoir l'Amour et le donner.

Le Numéro 24 dont le pseudonyme est LE TEMPS nous offre de partager quelques "HEURES DE LA VIE" avec, en conclusion deux quatrains intitulés "ENVOI" (poème lu par Léo Gantelet).

"ENVOI"

Heures de glace et vous Heures de feu,
En défilant chacune de vous blesse.
Moments remplis de joie ou de tristesse,
Nous savons bien que finira le jeu.

Mais nous devons parfaite obéissance
À votre loi, qui sait régler le temps.
Écourtez donc nos malheureux instants
Et prolongez la paix de l'innocence.

Le Numéro 33 KAVAGER du levant au couchant s'interroge en interpellant la rosée (Gilbert Chatenoud lit les premières strophes de "LARME DU MATIN".

"LARME DU MATIN"

Petite perle de rosée,
Larme troublante du matin,
Comme la douceur du satin,
Sur le gazon, qui t'a posée?

Est-ce la nuit ou bien le jour,
Un chagrin caché de l'aurore,
Cette goutte qui brille encore,
Est-ce le regret d'un amour ?

A l'ombre d'un rayon de lune,
Quelqu'un pleura, seul dans la nuit,
Un cœur léger, tendre, sans bruit,
D'espoir, de joie ou d'infortune!

Parfois l'on peut apercevoir,
Lorsque le ciel n'a pas de voile,
S'allumer les yeux d'une étoile,
Briller si fort à s'émouvoir !

Et l'on voudrait que l'existence
Dise tout bas : "c'est pour demain !"
Qu'il est bien long ce grand chemin,
Vertigineuse cette absence !

Mais toujours revient le soleil,
Sa chaleur, sa force et son charme,
Et tu t'enfuis, petite larme,
Dans l'infini de ton sommeil !

Le numéro 40 ORPHÉE intitule son envoi de textes VERSITUDE (Georgette Chevallier lit le texte "LE POÈTE ET SA MUSE").

LE POÈTE ET SA MUSE Orphée

Ma muse, cette nuit, a secoué ma page :
Elle trouvait, je crois, mes vers assez mauvais...
Des mots se sont enfuis
Qu'il faut que je rattrape,
Car ils ont emporté avec eux mes idées...

Ma Muse, cette nuit, a soufflé sur ma page :
Elle voulait, je crois, donner aux mots "l'esprit"...
Certains, hélas, ont chu,
Se sont estropiés
Et j'ai des vers boiteux dans beaucoup de mes strophes...

Ma Muse, cette nuit, a déchiré ma page :
Elle pensait, je crois, mon cas désespéré...
De mes mots disloqués
Est montée une plainte
Tandis qu'en son plumier ma plume s'asséchait !

Ma Muse, sans tambour, cette nuit est partie... L'avouerais-je,
pourtant: je me sens soulagé !
Enfin libre ! Enfin seul !
Mais gardez-le secret :
Une autre arriverait pour occuper sa place !

Le numéro 53 LILAS évoque avec une sensibilité aiguë le cours de sa vie dans le poème "OÙ VA-T-ON ?" (texte lu par Léo Gantelet).

Ecartons le fouillis de branches,
Prenant garde aux griffes
Des églantines ;
Marchons pas à pas et sans bruit.
Soudain apparaît l'étang,
Lisse et trouble,
Inaccessible et beau.
Les joncs palpitent sur les rives,
Aucun vent,
Aucun chant d'oiseaux.
Le regard est tiré vers le fond,
Invisible boue grisâtre,
Lave froide, mélange de moignons
Et de masques.
C'est bien là que nous conduisaient nos pas.

Le numéro 74 VÈVE , dans une poésie légère et colorée n'a-t-il pas des "RÊVES BAYADÈRES" ? ; il nous propose - entre autres - un acrostiche qui nous donne le titre du poème : "LES CYGNES" (poème lu par Gilbert Chatenoud).

ACROSTICHE

L'allure triomphante, immaculés vaisseaux
Et voiles au dehors, parure du ruisseau,
Sûrs de leur élégance ils ne craignent personne.

C'est le printemps à bord car un jeune équipage
Y fait douillettement un merveilleux voyage ;
Gracieux moussaillons, quatre becs si petits
Nichés dans l'aile blanche, et duvetés de gris,
En croisière de Mai sur l'onde qui frissonne
Scène émouvante et pure où le regard s'étonne.

MENTIONS "HONORABLES"

Le numéro deux LOU, malgré quelques clichés comme "douce comme le satin", "comme un doux sourire", ou encore "l'épaule du matin", fait preuve d'une réelle sensibilité servie par un style alerte et clair qui n'hésite pas à user de l'allitération pour appuyer ses idées.

L'ATELIER SOUS LE TOIT (poème lu par Georgette Chevallier)

Un rayon de soleil glisse dans la mansarde,
Rampe au pied de la table et tâtonne incertain ;
Il hésite, indécis, puis longuement s'attarde
Sur la rose qui fane en son vase d'étain ;

Orpheline de ciel la toile inachevée
Repose entre les bras d'un morne chevalet ;
De l'étrange océan la teinte délavée
Souligne des flots clairs, l'immobile ballet ;

Après avoir livré de nombreuses batailles,
Tout seul, abandonné, côtoyant des pinceaux,
Un tube de peinture a vomi ses entrailles
Qui traînent sur le sol, comme des vermisseaux ;

La brume du sommeil légère se retire,
Laisse place à l'éclat du jour évanescent ;
Le vieux rapin, hirsute, ouvre les yeux, s'étire
Et contemple rêveur le rayon flavescent

Un petit bout de ciel au coin de la fenêtre
Repousse de la nuit les livides pâleurs,
Et cet azur vernal l'inspirera peut-être
Pour nouer sur la vie un ruban de couleurs.

Le numéro 41 CATHARE se permet parfois de ne pas élider le "e muet" mais fait preuve d'un style alerte ; ses images fortes, inattendues peignent des tableaux saisissants.

L'ensemble de son envoi vibre d'une égale force intérieure qui impose son vécu.

(Le poème "A VINCENT" est récité par Jean-Pierre Coudray)

À VINCENT

Le bleu comme un clin d'œil, le silence qui doute,
et le ciel étonné de sentir ta caresse,
la fièvre de ce jaune en ces rires qui gouttent,
les murs de ta maison hésitants de paresse.

Des blés et des corbeaux, des iris, une chaise,
quelques laves de cœur où un pinceau frissonne,
les étoiles enivrées qui soufflent sur leur braise,
l'autre côté de soi que la folie moissonne.

L'écho de ce soleil lorsque que ta main se pose
et sa danse perdue au fond de tes pensées,
la flamme du cyprès sous le vent en hypnose
qui tord le poids de l'ombre à l'oreille coupée.

Tu étais là, debout, en Arles la romaine,
en cette cour d'hospice où les fleurs te copiaient,
peignant devant mes mots l'odeur de ce pollen
que ne pouvait tracer la lumière humiliée.

Tout brûlait sous tes doigts, l'alcool et la démence,
tous ces malheurs qui aident à dépasser les cieux,
que ne faut-il créer la nuit et ses souffrances
pour que les astres vivent en nous à petits feux !

Ah Vincent mon ami, c'est au-delà des veines
que les épouvantails nichent dans les oiseaux,
sur la toile du Temps, ta vie était la graine
que ton sang mutilé semait sur tes tableaux.

Vincent tu le savais du bout de tes essaims,
au fil de la clarté, l'étincelle se noue,
il n'est que dans la boue que l' œil voit le destin
que la clarté déchire, et que le noir recoud.

Le numéro 68 NÉPALAISE a composé un bien bel ensemble présenté avec une reproduction de Claude Monet.

N'en doutons pas, NÉPALAISE est un auteur instruit et respectueux des règles de la prosodie ainsi que des différentes formes de construction des poèmes, y compris la fable comme le prouve "LA RÉVOLTE DES BREBIS" (le texte est déclamé par Georgette Chevallier).

LA RÉVOLTE DES BREBIS

Un troupeau de brebis vivait dans l'opulence,
Égayant du Larzac le paisible silence.
Chacune broutait à sa faim
Sur ces beaux espaces sans fin
Et pouvait à loisir au bord de leur lavogne
Se désaltérer sans vergogne.
Leur berger les traitait avec grande douceur
Et son chien les aimait comme ses propres sœurs.
Dans leur bergerie agréable,
Propre, spacieuse et confortable,
L'hiver elles restaient au chaud
Puis sortaient quand il faisait beau.
Mais en contrepartie, et c'était bien logique,
Elles devaient donner leur liquide magique
Servant à fabriquer ces si bons roqueforts.
Avouez que cela leur coûtait peu d'efforts !
Or un matin, ces demoiselles,
Ces bien trop grasses péronnelles,
Décident de se rebeller
Et entament la grève du lait
Pour exiger plus de bien-être.
Mettent sur la paille leur maître,
Si je puis m'exprimer ainsi...

Dorlotez un ingrat, vous n'aurez nul merci.
Il fera peu de cas de votre prévenance
Et risque, de surcroît, d'être source d'offense !
Ce troupeau de brebis et leur pauvre berger
Prouvent que ce dicton n'est en rien mensonger.

On ne peut pas ne pas signaler son poème "UNE LARME" bâti selon la méthode du scriptoforme, où l'auteur réussit à faire coïncider à merveille la "forme et le fond" (le poème est lu par Léo Gantelet).

Ce texte est donné ci-dessous sans mise en forme

UNE LARME

Une goutte d'argent perle au bord
de ses cils et s'enfuit lentement en glissant sur la courbe. Il n'a su
réprimer ce trop-plein de tristesse.
Ne songe même pas à l'ôter de sa joue. Son cœur soudain trop lourd
s'allège d'une larme. Si furtive et pudique,
elle coule en silence et laisse un long sillon humide et éphémère
qui miroite au soleil et puis s'évanouit.
Emportant avec elle, dans sa grâce fragile, et inconscient aveu,
ce cri silencieux.
Mais ce cœur pèse tant qu'il faudrait d'autres larmes pour soulager
un peu cet homme de sa peine. Cela n'est plus possible.
Il a bien trop pleuré. La source s'est tarie.
Son chagrin reste entier.

Le numéro 72 BRUMAIRE malgré quelques fautes que l'on ne peut pas ne pas signaler, propose selon le jury, de belles idées bien exprimées dans une poésie descriptive.

(Le poème "MON AMI" est lu par Gilbert Chatenoud).

MON AMI

Salut merle de jais qui picore au gazon,
Saurais-tu m'expliquer le sens de ta chanson ?
J'aimerais, comme toi, chanter au crépuscule,
Dans la douceur du soir, dans l'ombre où tu modules.

Est-ce bon de chanter quand la nuit va venir,
Sans savoir si demain l'aube va refleurir
Et si l'on doit encor tourner une autre page
Du livre de la vie où l'on n'est qu'un otage.

J'aimerais, comme toi, dans un tendre refrain,
Emerveiller l'instant, le prendre dans ma main,
Le tenir prisonnier au fond de cette cage
D'où s'est enfui, jadis, un bonheur trop volage.

Accorde ton archet sur mes jours en déclin,
Dis-moi comment chanter sans penser à demain.
Bel oiseau, mon ami, riche d'insouciance,
De ton bonheur secret, fais-moi la confidence.

MENTIONS "TRÈS HONORABLES"

Le numéro 38 est VOILES :

à n'en pas douter, nous avons là des poèmes d'une femme ; en effet du murmure d'un moment de rêve, avec des mots tout en douceur, frôlant la retenue jusqu'à l'élan spontané riche d'écume, ces textes ne peuvent appartenir qu'à l'esprit, au coeur et à l'âme d'une femme.

(Le poème "CELLE QUE JE SUIS" est lu par Georgette Chevallier).

CELLE QUE JE SUIS

De toi j'apprends ma géographie
Mes creux, mes reliefs
Mes pôles magnétiques
Mes bouts du monde

J'apprends mes sables mouvants
Mes marécages
Mes lames de fond Mes sources claires

J'apprends mes zones d'ombres
Mes contre-allées
Mes clairs-obscurs
Mes orées lumineuses

J'apprends de toi mes terrains vagues
Mes terres arables
Mes regains, mes moissons
Et toutes mes jachères

J'apprends mes feux follets
Mes bruines, mes bourrasques
Mes éclipses de lune
Et toutes mes nébuleuses
J'apprends mes crépuscules
Mes arrière-saisons
Mes quartiers d'hiver
Mes embellies
J'apprends de toi celle que je suis

De VOILES toujours, le poème "A PABLO NERUDA" est lu par Léo Gantelet

A PABLO NERUDA

Tu marches vers la mer

Il te vient un poème

Il est de la couleur des vagues
Il en a le coulé

Tu avances un vers
Tu le retires

L'eau dilue tes mots

Tes pensées s'éparpillent dans le sable

Tu les ramasses dans le creux de tes mains
Elles te sont précieuses

Tu en fais un collier à offrir au ressac

Qu'il écume ton poème
Qu'il le polisse jusqu'à la perle

Tu rapportes de la mer
Ton poème comme un trésor

Le numéro 52 ZYDKINE nous a présenté une poésie tout en finesse tombée "d'un calice de lune" où l'errance des regards s'attarde "aux vitres de juillet" ; là s'entend "la mesure des doigts" réunis "sur l'île déserte des corps" tout près des mandariniers.

Entre "deux feuilles de silence" à la fraîcheur des fontaines tombe une "neige de cristal venue des étoiles".

le poème RACCOURCIS est lu par Jean-Pierre Coudray

Le songe de l'eau était sa goutte
Le songe de l'arbre était sa feuille
Celui du désert : son sable
Et le mien était le frais murmure de vos rires
L'azime de votre voix
Et le chant d'algue et d'eau
De vos deux mains
Caressant l'espace
Car ils sont les raccourcis les plus sûrs
Pour me conduire aux étoiles...

Le poème C'EST est lu par Léo Gantelet

C'est dans la boucle de la nuit
Que poussent les fleurs de lune.

C'est dans les calices de lune
Qu'éclosent les naissains d'étoiles.

C'est dans le coeur des étoiles
Que se déroulent les fuseaux du vent.

Et moi j'habite ta voix
Comme un cri enfermé
Dans la cage de tes silences

Le numéro 75 DÉDE est un auteur tout en simplicité :
pour lui "VOGUE LE TEMPS" en trois strophes de huit vers fonctionnant avec deux rimes, ces strophes sont appelées des "huitains" ; l'avant-dernier vers est une répétition du premier et nous avons là une musique fort agréable.

L'auteur "esseulé" après une "CRUELLE RÉSIGNATION" nous rappelle dans "UN SOURIRE CHAMPÊTRE" que la loi du plus fort est bien de la nature.

le poème VOGUE LE TEMPS est dit par Gilbert Chatenoud

Il fait si bon au crépuscule
De s'accorder un doux repos !
Entre lys, rose et renoncule
Il fait si bon au crépuscule !
Dans ma mémoire, sans scrupule,
Bien des souvenirs sont dispos ;
Il fait si bon au crépuscule
De s'accorder un doux repos.

J'entends jouer la ritournelle
Qui m'évoque des jours heureux
Tout en valsant sous la tonnelle
J'entends jouer la ritournelle.
L'on me trouvait joyeuse et belle
Aux côtés de mon amoureux,
J'entends jouer la ritournelle
Qui m'évoque des jours heureux.

Pourquoi soudain ce vague à l'âme
Si les ans creusent leur sillon ?
Lorsque la vieillesse s'enflamme,
Pourquoi soudain ce vague à l'âme ?
Mais je l'ignore et la condamne
Pour redevenir Cendrillon ;
Pourquoi soudain ce vague à l'âme
Si les ans creusent leur sillon ?

le poème SOURIRE CHAMPÊTRE est dit par Georgette Chevallier

La mousse et le lichen tapissent les sous-bois
A l'ombre des bouleaux près des fleurs odorantes ;
Fidèle au rendez-vous du soleil sur les plantes,
Le soir, je les rejoins pour jouer du hautbois.

Enjoué, le crocus danse avec la fougère ;
Un jeune papillon tourbillonne un moment,
Rase le chèvrefeuille et s'en va prestement,
Sans pouvoir se poser de son aile légère.

Abeilles et frelons butinent tout l'été
Un bouquet merveilleux de fraîches marguerites
Voletant, par endroits, sur leurs fleurs favorites
A l'affût du nectar intense ou velouté.

Goguenard, le corbeau, juché sur la clôture
Epie un vieux mulot de son œil cabotin,
Il croasse joyeux pour ce royal festin,
Car la loi du plus fort est bien dans la nature !

Le troisième prix a été décerné au numéro 14 J.V. MOLLO.

En précisant qu'il prend son temps, l'auteur nous invite à observer "UN POISSON ROUGE" dans le bassin d'un parc public. Le texte se présente sous forme d'un acrostiche suivi de 3 quatrains.

Un ensemble structuré qui ne cède en rien à la facilité.Précis et pourtant pétillant, un brin malicieux,

Bienveillant ; il nous offre par ailleurs le portrait de "LA FEMME FATALE", la comparant à des araignées bien connues, ce qui lui donne l'occasion de subtils jeux de mots.

LA FEMME FATALE est déclamée par Georgette Chevallier

Par son araignée au plafond,
L'esprit toujours dans les nuages,
Elle ne tourne pas bien rond,
Mais sa beauté fait des ravages !

Pour mener à bien ses projets,
Patiente comme Pénélope,
Elle sécrète ses filets,
De sa toile vous enveloppe.

Pour mettre en valeur ses appas,
Elle s'habille tard en tulle,
Mais si vous ne succombez pas
Elle vous tourne en ridicule.

Quand elle vous prend dans ses bras,
Vibrant comme une tégénaire,
Pour lui plaire ne restez pas
Immobile comme une épeire.

Pendant longtemps elle a régné
Sur tous les gars du voisinage
Et son parfum s'est imprégné
Dans chaque recoin du village.

Tout a sombré dans le passé,
C'est la fin d'une longue histoire ;
Ses amants ayant trépassé,
Ne reste qu'une veuve noire...

Elle est partie on ne sait où ;
Farouche comme une mygale,
Elle se terre dans son trou
Celle qui fut femme fatale !

UN POISSON ROUGE est déclamé par Jean-Pierre Coudray

<u>POISSON ROUGE</u> (Carassin)

Pauvre petit poisson ! Son seul souci sera,
Oubliant sa prison, d'attendre sa pitance.
Il a peu d'appétit: une mouche fera
Son régal à coup sûr, sans parler de bombance.
Solitude haïe, ô déplaisant destin !
o rage contenue en désespoir de cause !
Ne serai-je jamais que du menu fretin ?

Rêver ? j'aimerais bien, mais rien ne m'y dispose ;
On m'a mis dans une eau qui ne me convient pas,
Une eau javellisée, une eau qui décolore.
Goulée après goulée aggraveront mon cas,
Et moi, rouge poisson, blanchirai dans le chlore !

Touché par sa détresse, un dieu compatissant,
Par insigne faveur, très exceptionnelle :
Avec les attributs de tout poisson volant,
Lui permit de choisir sa demeure nouvelle.

Dans un jardin public, paradis des enfants,
Brillait un grand bassin à la surface ronde :
Dans ses eaux abondaient des poissons frétillants,
Alors qu'un doux zéphyr ridait à peine l'onde.

En regardant de près, entre rose et carmin,
Leur forme et leur couleur ne laissant pas de doute,
Notre poisson volant, à nouveau carassin,
Plongea parmi les siens, renaissant, somme toute !

ON NE PEUT VIVRE SANS AMOUR
est déclamé par Gilbert Chatenoud

On ne peut vivre sans amour !
Qu'on soit un époux prévenant,
Une épouse qui se pomponne,
Un homme tranquille, un battant,
Un animal qu'on affectionne,
On ne peut exclure personne,
Sauf la vipère et le vautour...
Qu'on en reçoive ou qu'on en donne,
On ne peut vivre sans amour !

Qu'on soit malade ou bien portant,
Un faible que la peur talonne,
Un doux rêveur, un militant,
Un virtuose du trombone,
Un magnanime qui pardonne
Au fils prodigue de retour...
Qu'on en reçoive ou qu'on en donne,
On ne peut vivre sans amour !

Qu'on soit fidèle ou mécréant,
Le râleur qui peste ou ronchonne,
La promise et son prétendant,
Celui que l'espoir abandonne
Et qui va prier la Madone ;
Comme dirait un troubadour :
Qu'on en reçoive ou qu'on en donne,
On ne peut vivre sans amour !

ENVOI
Amis, au printemps, en automne,
L'hiver ou l'été, chaque jour,
Qu'on en reçoive ou qu'on en donne,
On ne peut vivre sans amour !

Le jury a décerné le deuxième prix au numéro 62 AVIANUS,
un auteur cultivé certes qui en appelle "A SA BELLE DAME EN SON VERGER" :

A BELLE DAME EN SON VERGER

Lors que vous vis si joliette
Telle Eve son pommier jouxtant
Lors je fus tel folle alouette
Ebloui par beauté autant.

Au monde n'est ange ni homme
Qui devant vous moult esbaudi
Ne soit prêt à croquer la pomme
Au débours de son paradis.

Dessous cet arbre tentateur
Où vous abritâtes vos charmes
Vous acquîtes grâce et senteur
De ce fruit qui causa nos larmes.

Ma Mie, oyez mon compliment,
Sans vous ne suis que pauvre diable.
Soyez Déesse secourable
Pomme d'amour pour votre Adam.

AVIANUS : Il se reconnaît aussi Gavroche après avoir adressé une "LETTRE Á MONSIEUR DE LA FONTAINE" par laquelle il lui fait savoir que tout a bien changé…

le poème LETTRE A MONSIEUR DE LA FONTAINE
est lu par Jean-Pierre Coudray

Vous aviez un jardin,Monsieur de La Fontaine,
Qu'Esope avait tracé quelques siècles plus tôt.
Vous y entreteniez de nombreux animaux
Qui doctoralement discutaient sous un chêne.

Le Lion les régentait, il avait belle allure,
Et de tous ses sujets, de l'Âne à la Fourmi,
Vous notiez avec soin de chacun le récit
Pour en faire joyaux de la Littérature

C'est ainsi qu'on apprit que dans ce grand troupeau
Renard est un trompeur, Corbeau un imbécile,
Que le Lièvre est peureux et la Tortue agile,
Le Chat un vrai tartuffe et l'Âne un peu nigaud.

Vous tiriez de leurs dits de précieux apologues
Qui s'appliquaient bientôt à vos contemporains,
Vous faisant moraliste et roi des écrivains,
Et prince certifié des grands anthropologues.

Ah ! si vous reveniez, Monsieur de La Fontaine,
Des changements d'ici vous seriez fort surpris.
Il faudrait revenir sur les codes appris
Et revoir in petto votre morale ancienne.

Aujourd'hui le Lion est un homme d'affaire ;
La noblesse d'esprit n'est pas toujours son fort.
Le Corbeau sait très bien sans besoin de renfort
Conserver devers lui son précieux Saint-Nectaire.

Le Savetier naïf gère bien sa fortune
Et la terre du Pot se révèle incassable.
Ce que vous décriviez comme fait remarquable
Ne paraît à nos yeux que fait de vieille lune !

On voit encor bien sûr danser de jeunes veuves
Et de vaniteux geais parader dans les cours
Où ces jeunes poseurs brillent par leurs discours
En se disant partout champions des idées neuves.

Bref, les moeurs ont changé et votre décalogue
N'aurait pas survécu à l'évolution
Si vous n'aviez jadis pris la précaution
D'aborder un sujet qui n'est pas d'apologue.

Dans un coin du jardin votre verve coquine
Avait donc enterré ces contes indécents
Qui passent de nos jours pour propos innocents,
Mais qu'on lisait alors de façon clandestine.

D'un axiome éternel du moins ils sont la preuve
Qu'aujourd'hui comme hier (l'affaire n'est pas neuve)
Le monde est loin d'être parfait,
L'AMOUR et la FOLIE continuent leurs méfaits !

ENFIN, LE JURY A DÉCERNÉ SON PREMIER PRIX AU NUMERO 61 HECTOR.

L'auteur a été récompensé d'abord pour "IL EST MORT HENRI SALVADOR". Cet artiste à "la chanson douce" chantant "la maladie d'amour", avouant par ailleurs qu'il avait tant aimé voir "SYRACUSE" et pour les "QUATRE VENTS" poussant au loin nos SAISONS.

Ensuite pour l'évocation de la solitude qu' Hector éprouve lorsqu'il est loin de celle qu'il aime dans "LOIN DE TOI" et également pour le poème

"LA VIE", qui s'en va vers son issue... Tout ceci par des mots simples en des alexandrins traditionnels. Cet envoi, qui puise son inspiration dans notre quotidien, s'est vu décerner le premier prix.

Le poème LA VIE est dit par Léo Gantelet

Ami, arrête-toi sur le bord de ta route,
Oublie, pour un instant, d'où tu viens, où tu vas ;
Prends le temps de tout voir, de sentir puis, écoute
Ce que te dit la vie et que tu n'entends pas.

Garde-toi d'oublier le parfum de la rose
Et celui des blés mûrs que l'on vient de couper.
Qu'importe, autour de toi, où ton regard se pose,
Conserve dans ton coeur les souvenirs d'été.

Ne cours pas vers l'issue de cette ronde folle
Et prends le temps d'aimer et de goûter à tout.
Ne sens-tu pas déjà, posée sur ton épaule,
La main qui te conduit au dernier rendez-vous ?

Il en est de la vie tout comme des saisons ;
Profite du printemps avant qu'il ne s'en aille ;
A peine est-il levé que le blé est moisson,
Et déjà les corbeaux attendent les semailles.

Le poème QUATRE VENTS est dit par Georgette Chevallier

Vent léger du printemps au parfum de jacinthe
Tu vas de fleur en fleur, te gorgeant de pollen,
Apporter au lilas la douceur de sa teinte
Et aider la nature à devenir jardin.

Et toi vent chaud d'été qui fais claquer les voiles,
Va caresser le blé qui se baigne au soleil.
Aux voyageurs de nuit offre un bouquet d'étoiles.
Laisse un jour, au matin, prendre son ton vermeil.

L'automne est déjà là; c'est le temps des vendanges.
C'est le temps des grands vents et des premiers frissons.
L'astre du jour a pris des variations étranges
Il est alors grand temps de rentrer les moissons.

Lugubre vent d'hiver qui fait fendre les pierres,
Tu pourchasses l'oiseau qui a perdu son nid.
Tu fais hurler les croix la nuit aux cimetières
Et la flore se meurt d'une longue agonie.

Vent léger du printemps au parfum de jacinthe,
Reviens de fleur en fleur te gorger de pollen
Et apporte au lilas la douceur de sa teinte,
Fais que la nature vienne à nouveau jardin.

Le poème IL EST MORT SALVADOR est dit par Jean-Pierre Coudray

C'est bien en février qu'il est mort le poète.
Zorro est arrivé : trop tard ! C'est pas la joie.
Le lion est mort ce soir. Le monde est en émoi.
Mais non, mais non ! Faut rigoler, faire la fête !

Tu sais Henri, j'aimais tes charmantes chansons,
Je t'écoutais souvent, toujours admiratif.
Et ton rire puissant, très communicatif,
A enchanté, crois-moi, plusieurs générations.

De Saint-Germain-des-Prés et jusqu'à Syracuse,
Tu pourras survoler ton beau jardin d'hiver,
Chanter ta chanson douce au-dessus de la mer
Plus rien ne te retient, plus rien ne se refuse.

Es-tu bien accepté dans le Céleste Empire ?
Comment es-tu parti, par quel maudit trépas ?
La maladie d'amour, tu ne la craignais pas.
Je parierais plutôt que tu es mort de rire.

Je sais, Carlos et Brel, Brassens et puis tant d'autres
T'attendaient patiemment et s'ennuyaient de toi,
Se moquant en passant de notre désarroi,
Des immenses regrets qui vont être les nôtres.

Ils ont dû t'accueillir avec un grand renfort
De bravos, de vivats, de grandes farandoles
Et se sont amusés, afin que tu rigoles,
A te faire éclater de belles... Salves d'or.

OUVERTURE DES ENVELOPPES PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE, MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT GEORGES GRANDCHAMP

MENTIONS "HONORABLES"

"LOU"	Michel Walâch	Saint-Ouen	93
"CATHARE"	Patrick Caujolle	Mascaville	31
"NÉPALAISE"	Annie Nouvel-Armand	Allanche	13
"BRUMAIRE"	Paul Aubert	Oussières	39

MENTIONS "TRÈS HONORABLES"

"VOILES"	Solange Jeanberné	Rumilly	74
"ZYDKINE"	Christian Moriat	Vandeuvre sur-Baïse	10
"DÉDÉ"	Bernadette Armand	Le Teil	07

TROISIÈME PRIX

"JV MOLLO"	Joachim Forcadell	Saint-Etienne	42

DEUXIÈME PRIX

"AVIANUS"	Albert Meyrieux	Saint-Etienne	42

PREMIER PRIX

"HECTOR"	Raymond Barbarou	Balma	31

L'Académie Florimontane remercie l'ensemble des participants à cette édition 2008 de son concours de poésie. Elle invite tous les poètes non récompensés à persévérer en souhaitant les retrouver en 2009.

Le Président de l' Académie Florimontane et son comité, le Président du Concours de Poésie, Gilbert Chatenoud, et les membres du jury adressent leurs vives félicitations aux lauréats de 2008

Le Président du jury
Gilbert Chatenoud

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2008

INTRODUCTION

Une fois de plus, la chronique archéologique nous entraîne à la découverte de sociétés disparues, plus ou moins lointaines, révélées majoritairement par des opérations d'archéologie préventive. Rappelons que ces interventions sont rendues nécessaires par le développement sans cesse croissant de la population dans notre département ce qui entraîne le besoin d'étendre les zones d'habitat mais également de créer de nouvelles voies de circulation destinées à mieux les desservir et à fluidifier le trafic sur les axes existants. Indirectement, en développant et en améliorant ainsi le réseau routier, on inscrit dans le futur marché de l'immobilier des zones rurales, jugées jusqu'alors trop éloignées des grands marchés de l'emploi. Ainsi, peu à peu, des terroirs, à l'histoire semble-t-il immobile depuis des siècles, livrent des bribes de leurs passés au gré de travaux venant bouleverser des terres rendues depuis des siècles ou même parfois des millénaires à l'agriculture ou à la forêt.

Exceptionnellement, l'ensemble du département semble gagner par cet essor, conduisant le lecteur de cette chronique des rivages lacustres et des terrasses dominant le Rhône aux contreforts du massif du Mont Blanc.

Les sites se succèdent, apportant leurs lots de surprises et de nouveautés comme à Chens-sur-Léman où la fouille de Charnage a livré un étonnant village de l'âge du Bronze ; pour la première fois un habitat terrestre, constitué de petites maisons individuelles, vient compléter la vision jusqu'alors reconnue que formaient les habitats des bords de lac ; anciennement dénommés cités lacustres, ces sites nous sont mieux connus depuis l'implantation en 1980 à Annecy du CNRAS devenu par la suite l'antenne annécienne du DRASSM.

Toujours à Annecy, à quelque distance du rivage du lac, ce sont de modestes occupations romaines, sans doute tournées vers une exploitation du sous-sol ou du lac, qui sont apparues à la faveur d'un projet immobilier.

Dans la haute vallée de l'Arve, sur la commune de St-Gervais-les-Bains, la fouille des vestiges de la maison-forte du Châtelet implantée en rive

droite du Bonnant sur un éperon morainique, révèle un ensemble fortifié beaucoup plus complexe que les quelques maçonneries émergeant du sous-bois ne le laissaient supposer. Protégées au titre des Monuments Historiques en 1989, ces ruines, étudiées dans le cadre du projet de contournement de St-Gervais-les-Bains, doivent faire l'objet d'un projet de valorisation s'inscrivant dans les cheminements patrimoniaux mis en place depuis quelques années par les collectivités locales dans le Val Montjoie.

A quelque distance, en rive droite de l'Arve, dans le cadre d'un programme de recherche initié par un laboratoire de recherches de l'Université de Savoie[1], une prospection en altitude s'appuyant sur une multiplicité de sondages, est réalisée le long du cheminement secondaire conduisant de Servoz à Sixt par le col d'Anterne ; cette prospection relaie celle qui avait été réalisée en 2004 et 2005 dans le Val Montjoie, la Haute vallée de l'Arve et le massif de Pormenaz le long des cheminements menant aux cols du Bonhomme, de Voza et de Balme dans les cantons de St-Gervais-les-Bains et Chamonix[2].

Enfin, sur le cours inférieur de l'Arve, ce sont les ruines du château de Faucigny qui font l'objet d'un suivi archéologique dans le cadre d'un projet de restauration et de valorisation, là encore initié par les collectivités locales.

Au terme de cette livraison, on s'aperçoit que les études archéologiques se déploient donc à la faveur de divers desseins, profitant de l'élan économique mais aussi des désordres éventuels qu'il crée, tout en bénéficiant du regain d'intérêt des collectivités locales pour leur patrimoine identitaire. Espérons que cet engouement saura trouver une alternative aux difficultés à prévoir, dans un futur plus ou moins immédiat, pour poursuivre cette œuvre de sauvegarde de notre patrimoine…

Joël SERRALONGUE
Service départemental de l'archéologie

(1) Le programme PYGMALION – PaléohYdroloGy and huMAn – cLimate – envIronment interactiONs in the Alps – est placé sous la direction de Fabien Arnaud, chargé de recherches au CNRS au sein du laboratoire EDYTEM – Environnement, DYnamiques et TErritoire de Montagne – à l'Université de Savoie. Il s'agit d'un projet de recherche pluridisciplinaire se situant à l'interface entre sciences de la nature et sciences humaines. Le fil rouge du projet est constitué par le cours de l'Arve puis du Rhône jusqu'au Bas-Dauphiné, structuré autour du thème transversal du flux de matières issues de l'érosion et ce durant l'Holocène. Au final, il s'agit de préciser quels sont les rôles respectifs du climat et des activités humaines dans les changements environnementaux. Quatre secteurs d'études ont été définis : 1/ Le cours du Rhône à l'aval du lac du Bourget. 2/ Les lacs du Bourget et d'Annecy, le massif des Bauges, 3/ La Haute vallée de l'Arve et 4/ Les massifs du Mont Blanc et des Aiguilles Rouges. Ce programme initié en 2008 s'achèvera en 2012. Outre Pierre-Jérôme Rey, chargé de la prospection entre la vallée de l'Arve et la vallée du Giffre, le DRASSM et le Service départemental de l'archéologie sont partie prenante de ce projet.

(2) Placée en 2004 sous la responsabilité de Marjolaine Oberkampf, cette opération avait été appuyée par le service départemental de l'archéologie et des étudiants tunisiens en archéologie accueillis par le Conseil Général dans le cadre d'un échange animé par Pays de Savoie Solidaires.

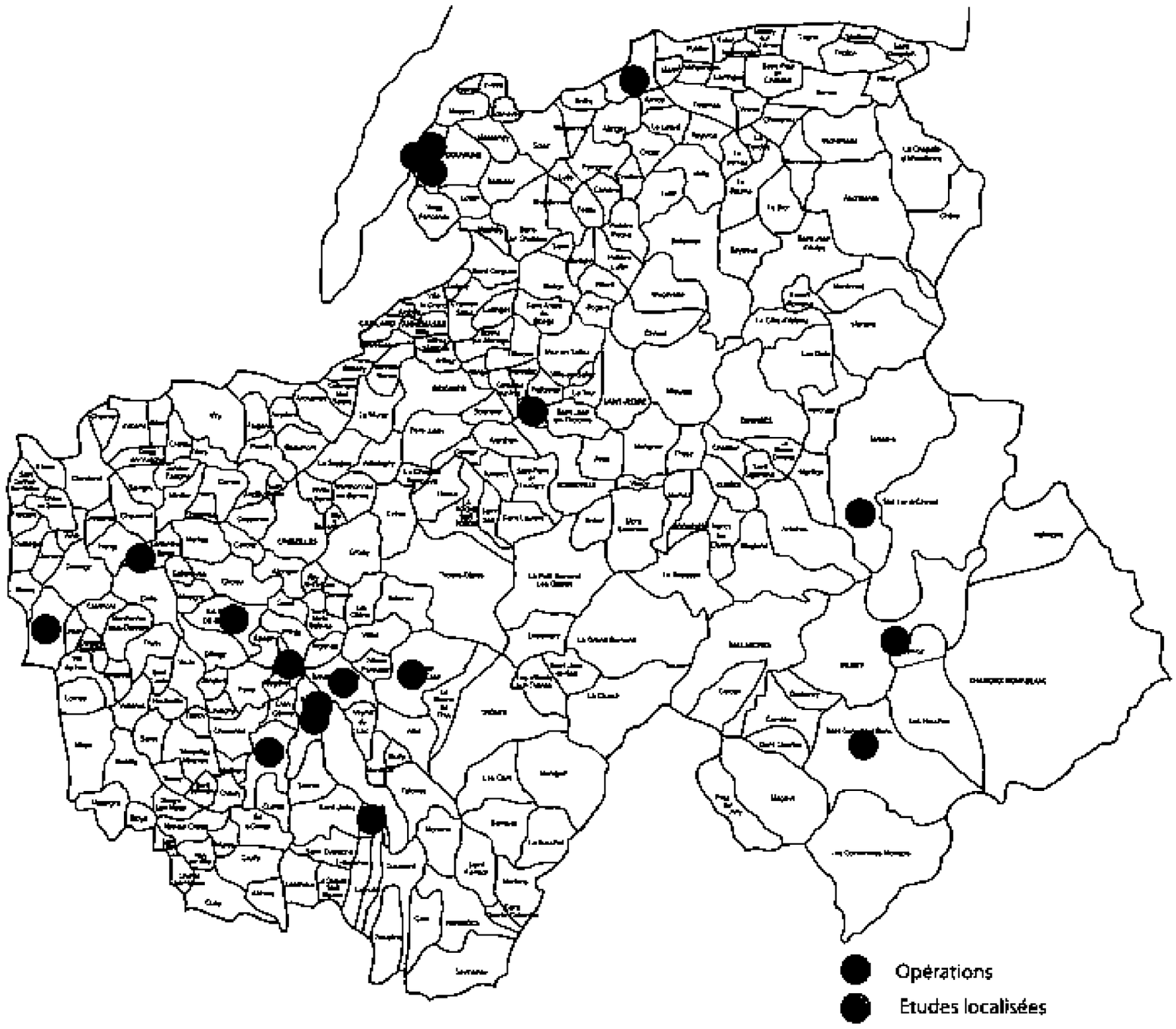


Fig. 1 - Carte des sites étudiés en 2008.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PERIODE PROTOHISTOIRE

SILLINGY/LA BALME-DE-SILLINGY, *"Déviation RN 508"*,
Section ZC (Sillingy) et OB/OC (La Balme-de-Sillingy)
Coord. Lambert : 886.700 / 113.900 et 886.900 /112.800
Alt. entre 478.10 et 499.45 m NGF

Cette phase de diagnostic archéologique a été menée du 7 au 21 avril 2008 sur divers quartiers (linéaire) des communes de Sillingy et de la Balme-de-Sillingy. L'opération réalisée s'est inscrite dans le cadre du projet de réalisation du contournement de l'agglomération de la Balme-de-Sillingy (déviation de la RN 508). Le secteur concerné se situe dans le grand bassin molassique pré-alpin au pied de la montagne de La Mandallaz (chaînon

jurassien). La combe est, quant à elle, constituée d'alluvions glaciaires et récentes. L'emprise est localisée sur un pied de versant (colluvions et cônes de déjection de petits torrents) dominant légèrement un ancien marais (479 m), situés à l'ouest de l'agglomération et de la RN 508. Diverses parcelles appartenant aux sections cadastrales ZC (commune de Sillingy) et OB/OC (commune de la Balme-de-Sillingy), couvrant une superficie de 64 230 m² constituaient l'emprise de la reconnaissance **(fig. 2)**. Au total, 89 sondages disposés en quinconce, correspondant à une superficie de 2104,62 m², soit 3,2 % de l'emprise ont été réalisés à l'aide d'une pelle mécanique munie d'un godet de curage sur les parcelles concernées par la prescription.

Problématique de recherche

De nombreuses découvertes sont attestées sur les territoires communaux de Sillingy et de la Balme-de-Sillingy (inhumations dans la grotte de Lesvaux et oppidum de datation incertaine sur la Mandallaz, établissement romain avec un bâtiment thermal au Crêt de Borzy et dépôts votifs au niveau de la source sulfureuse de Bromines, aménagements antiques dans le marais, cimetières du haut Moyen Age sur les deux communes), montrant une occupation importante du secteur.

La particularité topographique et géographique de ce territoire (montagne dominant des zones humides) a donc attiré les populations. L'objectif prin-

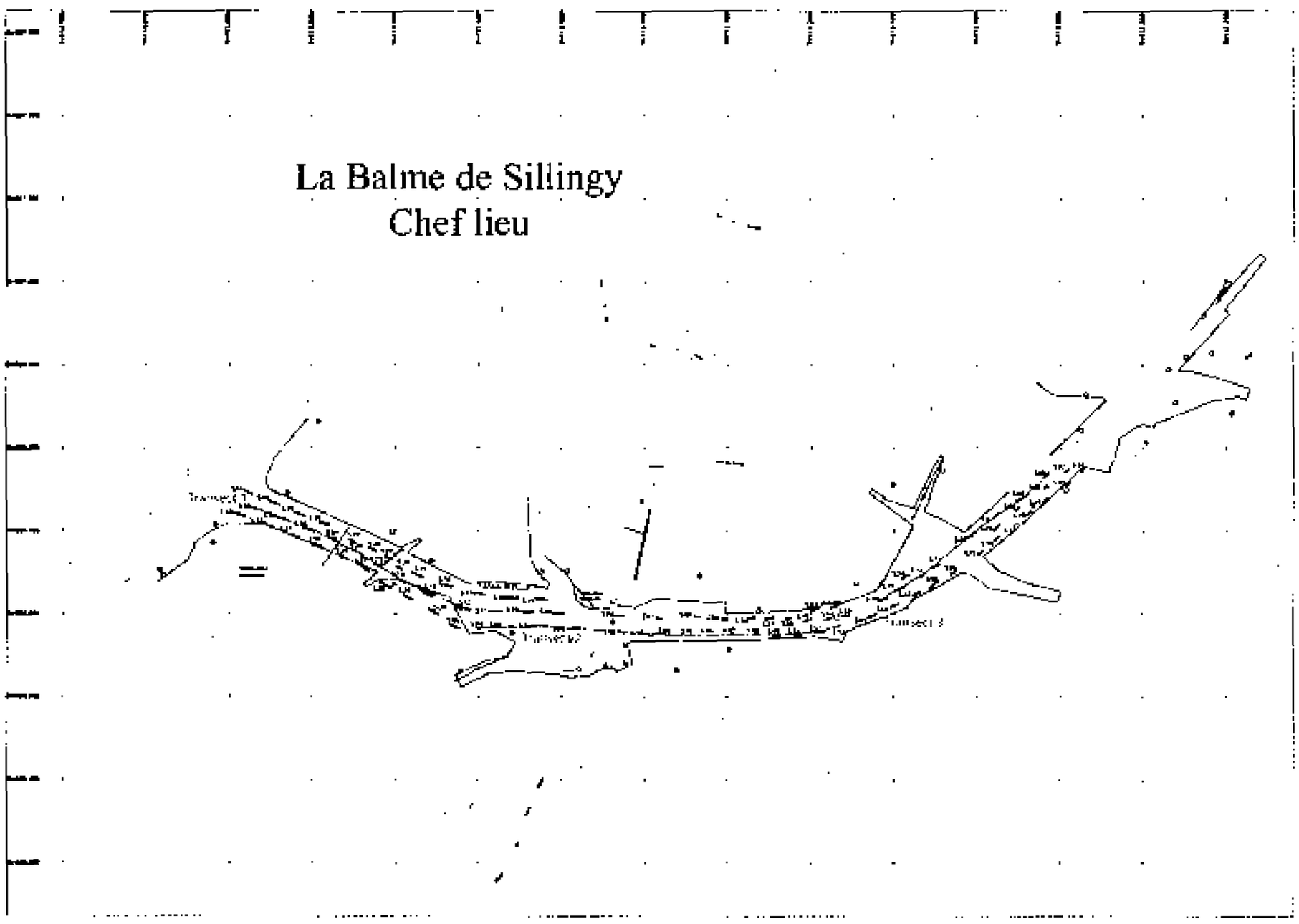


Fig. 2 - Plan de Masse de l'emprise avec sondages et transects

cipal de ces recherches était donc de repérer les traces de fréquentation de ce territoire et de les mettre en relation avec les vestiges connus. Il était également nécessaire d'établir une stratigraphie générale du site (transect) en recherchant les traces d'une ancienne dépression glaciaire et les sols qui ont fonctionné avec cette dernière, sans doute dès la période néolithique.

Les résultats géomorphologiques

Le site de la déviation de la RN 508 à Sillingy est intéressant au titre des deux pédosols (US 24, US 67) et du petit niveau d'occupation (US 67) qu'il renferme mais aussi pour les perspectives qu'il offre en terme de compréhension de l'exploitation d'un territoire **(fig. 3)**. En effet, la localisation de ce dernier (courbe de niveau des 485 m) sur un pied de versant dominant légèrement le marais (478 m) ne semble pas être le fruit du hasard en particulier à cause de ce marais, milieu aux ressources multiples, hérité d'une dépression glaciaire. Cependant, en l'état actuel des connaissances, on ne peut affirmer si la tourbe était encore en formation au moment de l'occupation protohistorique puisqu'elle est recouverte par des niveaux argileux et limono-argileux issus des débordements des deux torrents des Rotets et des Grandes Raisses.

L'observation de la stratigraphie permet de restituer partiellement l'évolution du paysage. En effet, celle-ci juxtapose deux stratigraphies : celle du marais ou plaine alluviale (secteur sud) et celle du versant (secteur nord et ouest) qui semblent se succéder. Les couches les plus profondes rencontrées correspondent à de la tourbe (US 60, 62, 63), puis des argiles de décantation (US 41, 42, 43, 44, 55 à 58, 61) alternant avec des dépôts de sables gris (US 59) correspondant à une phase fluvio-lacustre due aux différents torrents du secteur et en bordure duquel se développe un petit niveau d'occupation (US 24, 25). La présence d'un lac comme à Bourgoin-Jallieu (Bleu et al., 2007), est difficile à appréhender car les couches sous-jacentes n'ont pu être atteintes ; s'il existait il était peu profond. De plus, il y a beaucoup trop d'apports minéraux pour permettre un développement typiquement lacustre avec des craies.

A cette phase succèdent, sur le versant, des alluvions torrentielles des cônes de déjection de deux torrents, tantôt grossières (US 3, 5, 8, 10, 11, 17, 18, 20 à 23, 30 à 35, 45 à 54), tantôt sous la forme d'argiles limoneuses (US 9, 12, 14) provenant du versant situé à l'ouest de l'opération. Enfin, les limons argileux repérés sur la majeure partie de l'emprise correspondent, quant à eux, à des allu-colluvions (US 1, 2, 4, 6, 7, 13, 15, 19, 26 à 29, 37 à 40) déposées à la place des alluvions torrentielles dans les secteurs éloignés des talwegs.

Le versant, par ses allu-colluvions et les alluvionnements des ruisseaux finit donc par avoir raison de la tourbe. Ces colluvions assez fines au départ, deviennent caillouteuses à l'époque moderne (ou avant ?) suite aux multiples débordements des deux torrents provenant du versant ouest.

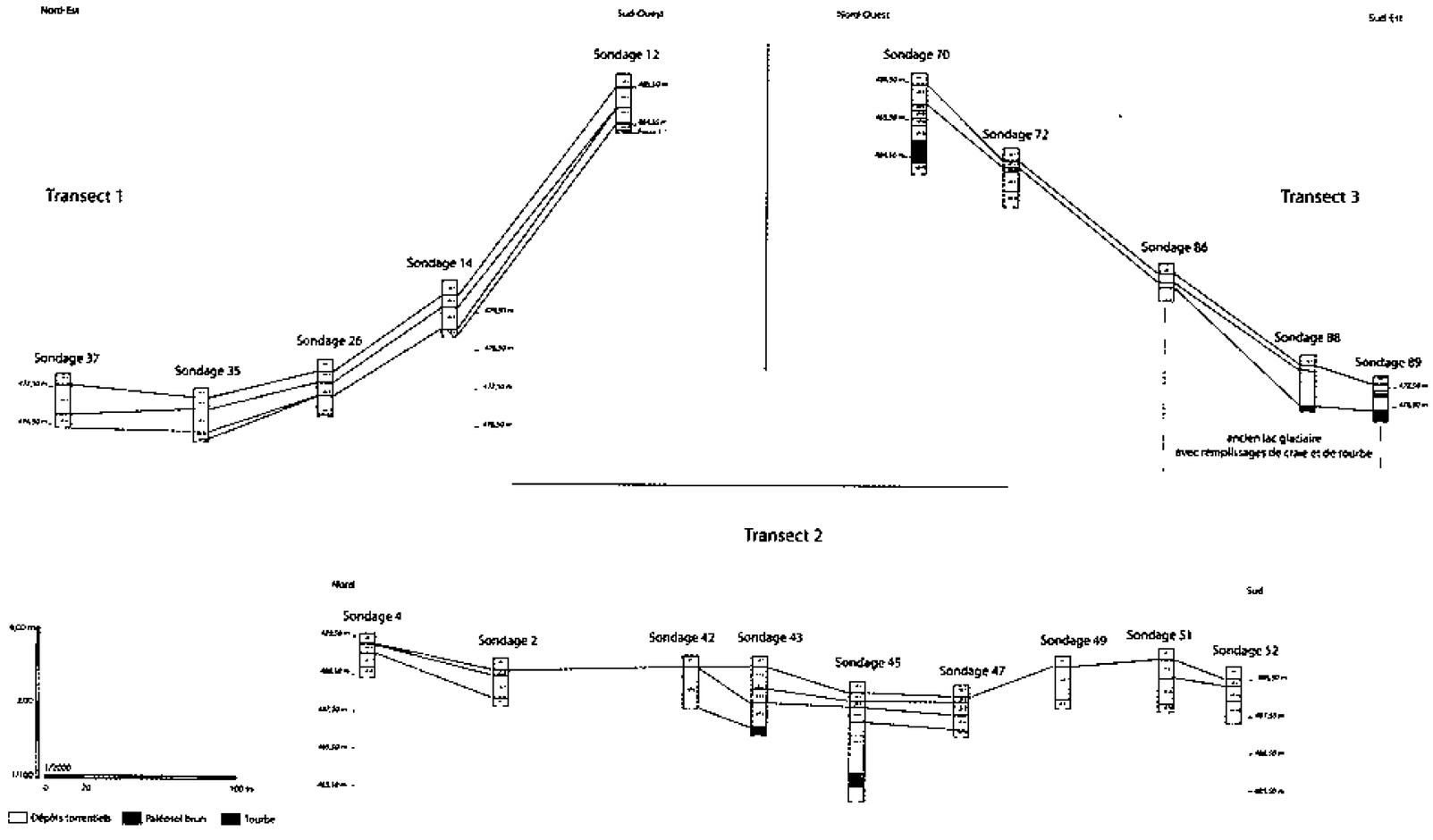


Fig. 3 - Transects de l'opération et localisation de l'ancien lac glaciaire (transect 3)

Les résultats de l'étude archéologique

Une occupation humaine du versant est envisageable durant la période protohistorique à travers la mise en évidence de deux horizons pédogénéisés qui correspondent probablement à un même paléosol (US 24 des sondages Sd. 43, 45 et US 67 du sondage 12) identifiés dans la partie la plus haute de l'emprise à l'ouest.

En effet, dans le sondage 43, l'US 24, repérée à – 1,50 m de profondeur (487,53 m d'altitude) et d'une épaisseur de 1,10 m (486,43 m NGF) correspond à une argile limoneuse fine brun chocolat, avec présence de micro charbons et charbons de 1 cm, couche anthropique peu compacte, homogène (fgt de tuile roulée à - 1,70 m, fgt de terre cuite à - 2,12 m). Des prélèvements micromorphologiques (S. 43) ont été réalisés dans l'objectif de caractériser le(s) niveau(x) archéologique(s) qui s'y insèrent. La suite de ce niveau a été observée dans le sondage 45 situé plus à l'ouest, mais elle est dans ce secteur beaucoup moins anthropisée. Elle correspond dans ce secteur à une argile limoneuse brun sombre, avec présence de charbons et roches fondues.

L'US 67, atteinte à – 1,60 m de profondeur (484,90 m d'altitude), semble très ponctuelle et ne semble pas former un niveau continu, puisqu'elle n'a jamais été observée dans aucun autre sondage. L'US 24, quant à elle, est moins circonscrite et a été retrouvée dans les sondages 43 et 45 séparés d'une bonne trentaine de mètres. Elle a également livré deux micro-tessons de céramique peut-être protohistoriques.

Dans le sondage 12, un petit niveau protohistorique avec présence de deux structures (foyer quadrangulaire St. 1 et un trou de poteau TP.4) et des tessons de céramique est inséré dans un niveau argilo-limoneux brun-orangé à gris, US 67, avec présence de petits charbons de bois, de petits cailloux et de quelques micro-tessons de céramique **(fig. 4)**. La structure la plus importante (F.1), une fosse pseudo-rectangulaire comblée à l'aide d'un limon-sableux marron, est caractérisée par des dimensions relativement modestes (1,06 m x 0,90 m), pouvant éventuellement correspondre aux vestiges mal conservés d'un foyer (présence de charbons de bois, de fragments de céramique peu nombreux, de galets chauffés). Quelques tessons de céramique observés sur le niveau autour de la structure lors du décapage peuvent correspondre au sol fonctionnant avec cette dernière. La forte dégradation des vestiges ne permet pas de restituer un éventuel plan de cabane. Suite à l'ouverture d'une fenêtre plus large, un unique trou de poteau F.4 a dans un deuxième temps été mis en évidence à proximité de la structure F.1. Le mobilier céramique récolté dans le sondage est homogène et renvoie à la période protohistorique (âge du Bronze-âge du Fer) **(fig. 5)**. Il s'agit de plusieurs tessons en céramique brune non tournée et d'un fragment de bord à col et lèvre déjetée.

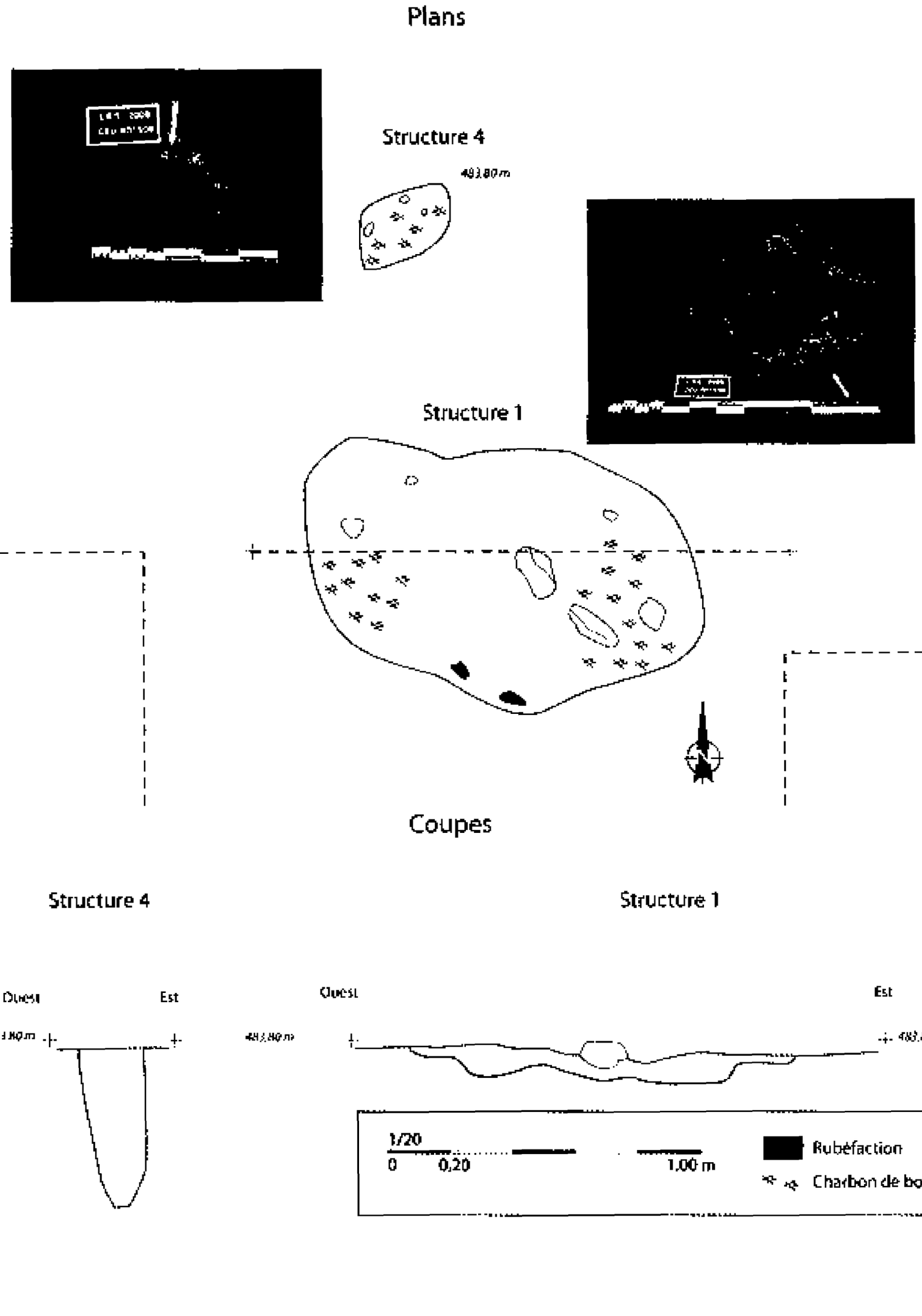


Fig. 4 - Plan et coupe des structures F. 1 (foyer) et 4 (trou de poteau)



Fig. 5 - Tessons en céramique

La découverte de quelques fragments de tuiles et de céramiques dans les colluvions supérieures indique que cette occupation peut éventuellement se poursuivre plus haut sur le versant durant la période gallo-romaine.

Stéphane BLEU
INRAP

Bibliographie :

Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.). - Carte Archéologique de la Gaule, la Haute-Savoie. Edition Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris 1999.

Colardelle 1983 : COLARDELLE (M.). – Sépultures et traditions funéraires du V[e] au XIII[e] s. apr. J.-C. dans les campagnes des Alpes Françaises du Nord, S.A.D.R.A.H., 1983, p. 311 (La Balme-de-Sillingy), 336 à 338 (Sillingy).

PERIODE ROMAINE

ANNECY, *8 rue André Theuriet*
Section BM, parcelle 14
Coord. Lambert : 894.880 / 107.700 ; alt. 447 m NGF

Une opération de fouille préventive a été réalisée sur la commune d'Annecy (Haute-Savoie), au 8 rue André Theuriet au cours des mois d'avril et mai 2007, dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'habitation (Maître d'ouvrage SCI MGM ANNECY 2, P.A.E des pays du Mont-Blanc). Cette opération a concerné un site gallo-romain d'une superficie de 1646 m² **(fig. 6)**.



Fig. 6 - Plan des vestiges. Echelle 1 :500.

Le site se développe sur des dépôts argileux liés à la sédimentation des fonds lacustres. L'étude palynologique des strates observées n'a pas livré de résultats en raison de la mauvaise représentation du matériel pollinique.

La faible quantité de mobilier récolté et la stratigraphie peu développée n'ont pas permis d'établir une chronologie absolue et relative précise des vestiges. La couche dite "d'arrivée", qui recouvre directement le terrain naturel en place sur l'ensemble du site, est datée du IIe s. ap. J.-C. Cette couche de 15 à 20 cm d'épaisseur est antérieure aux vestiges mis au jour.

Les vestiges mis au jour représentent principalement des structures en creux. On dénombre ainsi un grand nombre de trous de poteaux, de fosses, et quelques structures linéaires, ainsi qu'un puits et un silo. Deux zones distinctes ont été définies, présentant chacune des aménagements particuliers.

Le secteur 1

Dans la première zone occupant le tiers nord-est de la parcelle, des aménagements liés au stockage des céréales ont été mis en évidence. Leur comblement est daté du IVe siècle ap. J.-C. Il s'agit d'un silo et d'une fosse quadrangulaire de 2,50 m de côté, à l'intérieur de laquelle du blé et de l'orge carbonisés ont été conservés. La morphologie de cette fosse suggère que son fond et ses parois étaient planchéiés. L'étude carpologique a permis de déterminer que les grains stockés dans cette fosse se trouvaient dans la dernière phase de préparation précédant la mouture. Cet échantillon permet ainsi de caractériser la production céréalière au IVe siècle ap. J.-C. en milieu alpin. Ces aménagements illustrent ainsi différentes phases de cette production. Il est probable que les céréales stockées dans cette fosse étaient prêtes à être transformées sur place mais la fouille n'a livré aucune meule. Cette fosse est scellée par un niveau de sol en cailloutis dégagé sur une surface de près de 50 m^2. Des trous de poteaux formant un angle de bâtiment ont été mis en évidence à proximité de ces aménagements. Ils sont sans doute contemporains de la fosse à grain ou du sol en cailloutis, mais ils n'ont pas livré de mobilier pour s'en assurer.

Cette zone regroupe par ailleurs un nombre élevé de fosses localisées plus au sud. Leurs dimensions sont fort variables (jusqu'à 2 m de diamètre et 1 m de profond). On distingue deux types de remplissages, l'un principalement composé de limon, l'autre contenant de nombreux blocs calcaires. La fonction de ces fosses reste difficile à préciser. On s'interroge cependant sur la présence d'une forte proportion de blocs calcaire dans certaines d'entre elles, considérant que tous les matériaux lithiques présents sur le site ont dû être volontairement apportés. Ces fosses ont peut-être été utilisées comme des puits de drainage ou des dépotoirs pour d'anciens matériaux de construction. On peut également évoquer l'hypothèse, pour les plus grandes d'entre elles, de fosses d'extraction d'argile. L'étude du substrat argileux indique en effet qu'il a pu être utilisé pour la fabrication de poterie locale. Au vu de la morphologie variée et de la répartition aléatoire de ces

fosses, il paraît néanmoins difficile d'envisager une exploitation massive et systématique de cette ressource.

Un puits a également été découvert à l'ouest de ces fosses. Le mobilier provenant de son comblement indique un abandon dans la première moitié du IV^e^ siècle ap. J.-C.

Le secteur 2

La seconde zone est caractérisée par une forte densité de trous de poteaux. Si ces structures font assurément partie de plusieurs bâtiments qui se sont succédé, leur très grand nombre et l'absence d'une chronologie relative clairement établie permet seulement de proposer quelques hypothèses de plan sur la base des alignements observés. Deux solins parallèles ont aussi été découverts, mais il est difficile de les intégrer aux restitutions proposées pour les trous de poteaux.

Deux fossés parallèles d'orientation est-ouest ont été mis en évidence au sud-ouest de la zone fouillée. Le contraste entre l'importante densité de trous de poteaux au nord de ceux-ci et leur absence au sud des fossés suggère qu'il pourrait s'agir d'une limite de parcellaire. Le comblement de l'un des fossés a livré du mobilier du IV^e^ s. ap. J.-C.

Au centre de la fouille, une vaste zone empierrée de plus de 150 m² a été dégagée **(fig. 7)**. La datation de ce sol est délicate en raison des perturbations modernes qu'il a sans doute subies. Il semble cependant avoir été recouvert, au moins en partie, par des constructions en terre et bois. Malheureusement, il n'a pas été possible d'établir la relation chronologique de ce niveau de cailloutis avec les trous de poteaux situés sous son emprise.



Fig. 7 - La vaste surface empierrée découverte au centre de la zone fouillée.
Vue en direction du nord.

Un grand fossé (1,60 m de large pour 0,60 m de profond), vraisemblablement lié à un parcellaire tardif, traverse la zone fouillée suivant une orientation nord/ouest-sud/est. Son tracé coïncide avec la séparation établie plus haut entre les deux zones distinctes et pourrait ainsi perpétuer une limite de parcelle plus ancienne.

Conclusion

La fouille au 8, rue André Theuriet renouvelle nos connaissances des abords de l'agglomération antique de Boutae. Dans un secteur d'environ 2 km autour du vicus, plusieurs sites ruraux ou situés dans le suburbium ont été mis au jour. Ils se situent le long des principaux axes routiers (notamment le *portus*, les villae d'Annecy-le-Vieux et des Barattes). Le site fouillé au 8, rue André Theuriet est le seul connu sur la rive nord du lac, si l'on exclut les zones d'accès latérales que sont le *portus* et les pentes du mont Veyrier, complétant ainsi nos connaissances des environs de l'agglomération au IV^e^ s. ap. J.-C. Il est aussi le seul site situé en dehors des axes routiers (le site est distant d'environ 1 km des deux routes qui longent les rives du lac). Ce terrain qui était vraisemblablement marécageux et semblait peu propice à l'installation humaine nous incite à reconsidérer l'occupation du territoire aux abords du vicus. On constate en effet que des zones, a priori inhospitalières et éloignées des grands axes de circulation, ne sont pas forcément inoccupées.

La nature de l'occupation de ce site n'a pas pu être clairement établie. En l'absence d'indices déterminants attestant une activité artisanale, l'hypothèse d'une zone d'habitat périphérique nous semble la plus pertinente. La présence d'aménagement pour le stockage des céréales indique peut-être qu'il s'agissait d'un petit établissement dédié aux activités agricoles. Si le mobilier archéologique n'apporte pas de renseignements plus précis, il ne contredit néanmoins pas cette hypothèse. Soulignons toutefois la découverte surprenante d'une pointe de pilum. Elle provient malheureusement d'un contexte trop remanié pour en tirer des conclusions.

Les résultats de cette fouille et le diagnostic réalisé plus au nord, au 10 rue André Theuriet, indiquent que ce secteur était occupé et aménagé sur une surface importante. La fouille des parcelles voisines permettra donc certainement de préciser la nature de cette occupation encore peu connue au nord du lac.

Sébastien FREUDIGER, Bastien JULITA
Archeodunum S.A.

ANNECY, *24 avenue des Barattes*
Section BM, parcelle 18,56
Coord. Lambert : 894.870 / 107.790 ; alt. 448,10 m NGF

Au 24 avenue des Barattes, la parcelle diagnostiquée en amont d'un projet de construction immobilière, se situe à moins de 10 m au nord de deux parcelles fouillées en 2007 et 2008, et à quelques 160 m de la rive nord du lac d'Annecy. La fouille des 8 et 10 rue A. Theuriet atteste d'une occupation antique tardive (III^e^-IV^e^ siècles), localisée à environ 1,2 km au sud-ouest du vicus de Boutae, mais dont la nature reste à préciser (contexte d'activité agricole, extraction d'argile, exploitation de bois).

Quatre sondages représentant une surface étudiée de 65,46 m², pour une emprise totale du projet de 1060 m², ont montré une sédimentation caillouteuse définissant un milieu aquatique, que recouvre une sédimentation argilo-sableuse fine, souvent compacte et témoignant de débordements à courants lents, qui exhaussent progressivement le secteur. Hormis un fragment de tuile érodé, à 447,38 m d'altitude, aucun niveau ou structure archéologique ni aucun artefact ne témoignent d'une occupation protohistorique, antique, médiévale ou moderne. Les aménagements riverains des 8 et 10 rue A. Theuriet trouvent ici une limite d'extension, qui doit en réalité se positionner plus au sud de la parcelle diagnostiquée.

Sylvie BOCQUET
INRAP

METZ-TESSY, *Pré Falquet*

Un projet de construction de plusieurs immeubles à Metz-Tessy, dans un secteur potentiellement susceptible de recéler des vestiges antiques, est à l'origine de la prescription de diagnostic archéologique. Adossée au bois des Machurettes (694 m), la commune se présente comme un vaste amphithéâtre, entouré d'une ceinture verte, largement ouvert au sud sur un paysage de montagnes, où les éléments naturels sont fortement visibles. Elle est en outre traversée par le Viéran, jusqu'aux îles du Fier (428 m). Au niveau géologique, la commune est essentiellement composée d'une plaine recouverte de dépôts d'alluvions d'origine lacustre qui constituent une formation d'une superficie importante.

Contexte archéologique

Selon P. Broise, comme sa voisine Épagny, la commune de Metz-Tessy serait quadrillée par un ancien parcellaire fossile. D'après Ch. Marteaux, qui y avait naguère identifié des tuiles à rebords, le toponyme Tessy serait issu d'un domaine antique (Tessiacum). Des tegulae et des poteries ont été trouvées en 1972, au Longeray, et en 1975 et 1976, à Tessy, au pré de la

Tour dans les fondations de quatre maisons construites en bordure du chemin vicinal n°2 (Broise 1984, p. 253).

De fait, un examen rapide des labours, dans la partie nord-ouest des parcelles concernées par l'opération de diagnostic, au lieu-dit Pré Falquet, a livré de nouvelles tegulae, souvent roulées, il est vrai.

Résultats du diagnostic

L'intervention a surtout été l'occasion de repérer une petite nécropole antique qui se présente sous la forme de fosses charbonneuses. L'analyse de la stratigraphie montre que les tombes sont mal conservées, sur une hauteur de 0,20 cm tout au plus, sans doutes victimes du colluvionnement généré par la pente. La partie supérieure des creusements est donc absente. Toutefois, sans vouloir avancer des hypothèses trop hardies, il est probable que la nécropole comprenait à la fois des dépôts de crémation et des tombes bûcher.

Sur la totalité des fosses, seules deux tombes ont été testées :

- La première correspond à un dépôt secondaire **(fig. 8)**. En matière de crémation, restituer le mode opératoire est souvent délicat, et plus encore, dans le cas présent, lorsqu'il s'agit de raisonner à partir de l'analyse d'une seule tombe. Aussi se bornera-t-on, pour le cas présent, à proposer — provisoirement — qu'à l'issue de la crémation, sur un bûcher, dont l'emplacement n'a pas été identifié, les résidus de combustion ont été partiellement prélevés et disposés dans une fosse, sans conteneur, à même la terre. On retrouve ainsi des fragments d'os humains calcinés, des charbons de bois, des clous de chaussures, etc... La tombe a livré des tessons de céramique, en l'occurrence une cruche qui présente la particularité de n'avoir pas subi le bûcher. Il est avéré que la tombe, profonde de seulement 0,15 m, n'est pas conservée dans son intégralité. Il est dès lors impossible de savoir si le dépôt initial se limitait effectivement à ce qui a été exhumé, ou si, plus probablement, d'autres fragments osseux, mais sans doute également du mobilier (céramique, verre, etc... brûlés ou non), complétaient le dispositif. Le mobilier ramassé à la surface des autres fosses contenait d'ailleurs de la céramique brûlée comme non brûlée.

La deuxième tombe **(fig. 9)** étudiée n'a fait l'objet que d'un rapide sondage destiné à confirmer l'hypothèse du contexte funéraire. La présence, là encore, d'os humains carbonisés, de restes de céramique et d'une épaisse couche de charbons assure le caractère sépulcral de la fosse qui, par son plan et ses dimensions pourrait correspondre, cette fois, à une tombe bûcher. Le tas de bois destiné à la crémation est, dans ce cas, installé au-dessus de la fosse qui, à l'issue de l'opération, recueille l'essentiel des restes brûlés (os, charbons, mais aussi d'éventuels dépôts de mobilier, céramique ou autre...). La fouille de la fosse pourrait seule confirmer l'hypothèse.

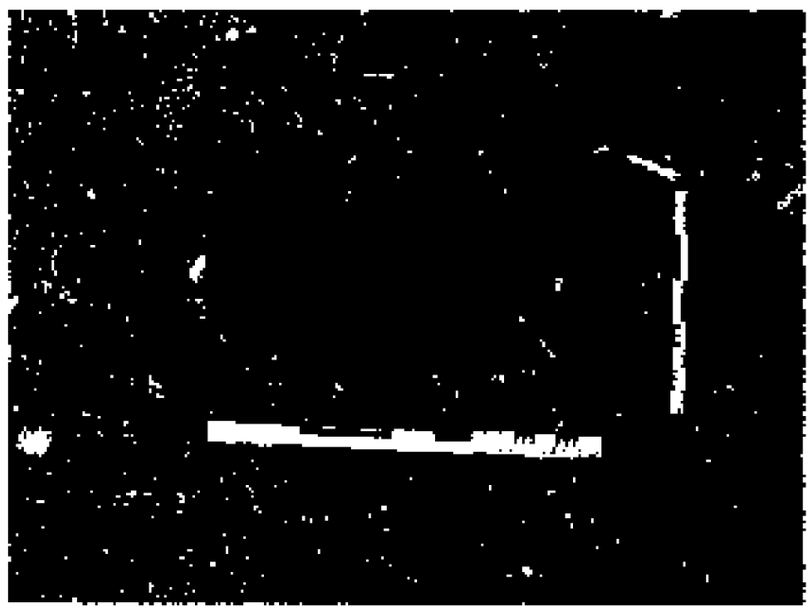


Fig. 8 - Metz-Tessy, Pré-Falquet, tombe bûcher (cliché Inrap).

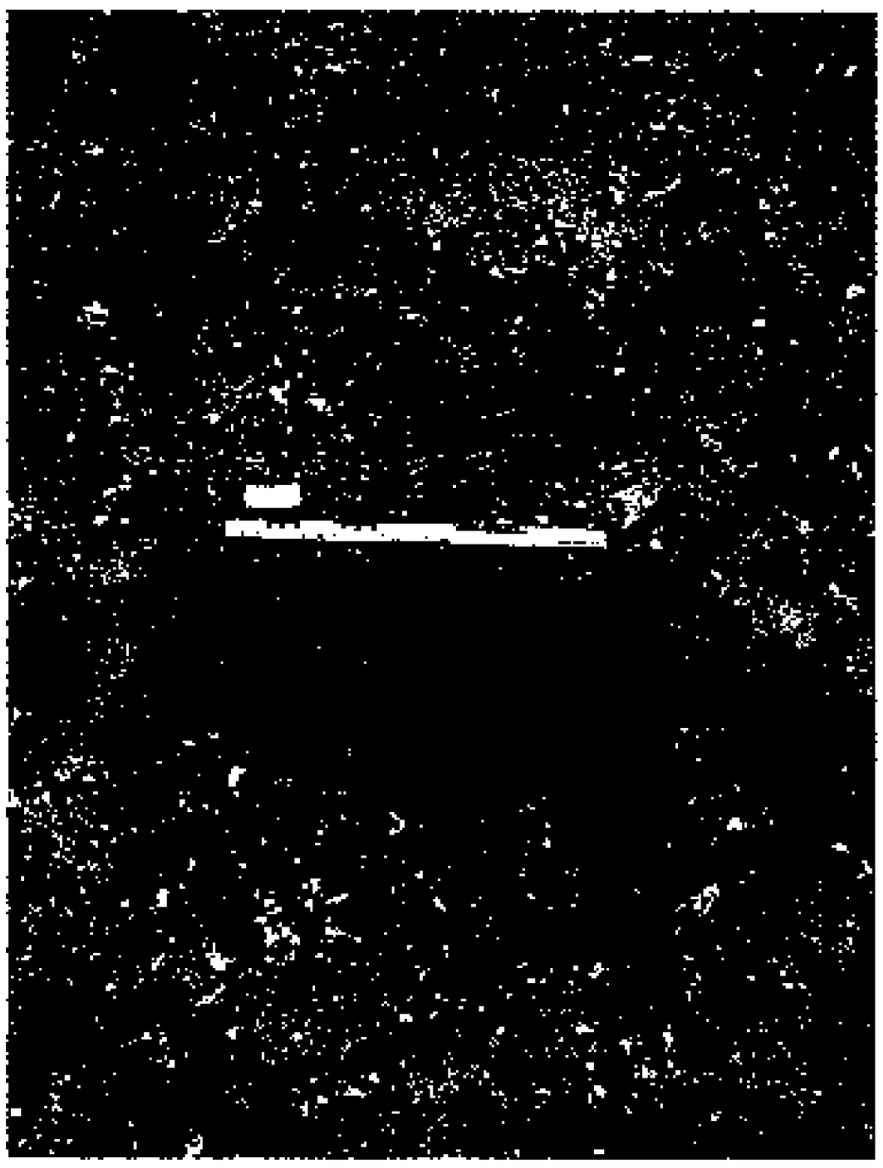


Fig. 9 - Metz-Tessy, Pré-Falquet, tombe bûcher (cliché Inrap).

En matière de datation, les données sont lacunaires, mais permettent de placer l'ensemble funéraire entre le milieu du Ier s. et la deuxième moitié du IIe s., voire le début du IIIe s., en considérant la fourchette maximale. Le mobilier se limite pour l'essentiel à des dépôts céramiques, avec une forte majorité de cruches, associés à de rares fragments de verre, parfois à quelques clous en bronze et autres clous de chaussure. Une partie du mobilier a subi le bûcher, en même temps que les défunts, tandis que le reste des objets correspond à des dépôts secondaires disposés non brûlés dans la tombe.

Conclusions provisoires

En l'état, l'ensemble funéraire est connu par une dizaine d'individus, avec cette réserve que certaines des fosses, mal identifiées, pourraient de fait correspondre à plusieurs dépôts. Par ailleurs par le jeu des sondages, il reste une surface d'environ 800 m² non étudiée et le nombre des tombes pourrait être multiplié par 6, sans même considérer le potentiel de la parcelle adjacente, côté sud, qui échappe à l'emprise de la fouille.

La localisation de la zone sépulcrale et le nombre limité des sujets laissent supposer que la nécropole relevait d'un domaine dont aucune trace n'est aujourd'hui repérée, sinon sous la forme de tuiles à rebords, dont des fragments ont été observés dans les labours, en particulier entre les sondages 1 et 2, soit à environ 150 m au nord-ouest des tombes. On serait dès lors tenté d'envisager la présence de ce désormais probable habitat quelque part sur la partie haute de la colline, à la limite de l'emprise diagnostiquée.

Franck GABAYET
INRAP, UMR 5138

SEYNOD, *Chaux-Balmont, Diffuseur de Chaux*

En préalable à la construction d'un diffuseur sur l'autoroute A41, entre Alby et la sortie Annecy-Sud, le Service Régional de l'Archéologie Rhône-Alpes a émis une prescription de diagnostic archéologique. Le lot concerné, environ 5 hectares, est à cheval sur le territoire de l'ancienne commune de Balmont (rattachée à Seynod depuis 1973) et de Montagny-les-Lanches. Il était susceptible de receler des vestiges archéologiques.

Selon P. Broise, la plupart des hameaux formant la commune de Seynod ont en effet livré des vestiges antiques, sous la forme de tegulae, notamment au hameau de Chaux, voire de substructions (Broise 1984, p. 276-277). L'auteur estime, à la suite de Ch. Marteaux, que la commune était traversée par la voie romaine de Boutae (Annecy) à Aquae (Aix-les-Bains) comme l'attestent deux tronçons de chaussée de 4 m de large, déterrés en 1893 et 1898 au sud du chef-lieu, ainsi que des toponymes significatifs tels que l'Etraz, La Bunaz et Le Treige.

Méthodologie

L'opération de diagnostic s'est déroulée du 28 octobre au 18 novembre 2008, sous la conduite d'une équipe de deux archéologues de l'Inrap, équipe ponctuellement renforcée d'une ou deux personnes.

Des problèmes d'acquisition du foncier ont pu ponctuellement empêcher l'accès à quelques parcelles (E1358 et B949 en secteur 1 ou bien encore B403 en secteur 3). Ces restrictions concernent des secteurs globalement

négatifs. En revanche, l'emprise des sondages a été limitée au strict minimum dans un jardin encore occupé au moment de notre intervention (E954 en secteur 2). Dans le cas présent, il s'agit d'une zone où la présence de vestiges archéologiques est avérée et l'on regrettera ne pas avoir pu prolonger plus avant les investigations.

D'autres tènements, en bordure orientale de l'autoroute notamment, envahis de végétation et, de fait, inaccessibles, n'ont pas été sondés comme prévu dans la convention (B1071, B1070, B1231).

Le principe a été de réaliser des sondages d'une surface d'environ 25 m² sous la forme de tranchées de 2 m de large, disposées en quinconce. La présence d'anomalies a pu, ponctuellement, entraîner un élargissement des tranchées initiales. Des fenêtres ont alors été ouvertes pour préciser la nature des vestiges et la puissance du gisement en terme d'épaisseur.

Synthèse

Protohistoire

Le diagnostic mené sur l'emprise du futur diffuseur de Chaux n'aura pas permis de repérer le tracé de la voie romaine menant d'Aix-les-Bains à Annecy. En revanche, les vestiges d'une occupation de l'Age du Bronze ont pu être identifiés dans le secteur 2 grâce à la présence d'un niveau de circulation percé de trous de poteaux et de trois grandes fosses, dont la vocation reste à préciser. Un aménagement de blocs, qui pourrait constituer le dernier vestige d'un habitat construit en matériaux périssables, complète le dispositif. Les vestiges de deux fosses, qui ne sont pas sans évoquer les structures de combustion en fosse à pierres chauffées de la même époque, ont par ailleurs été repérées, cette fois dans le secteur 3, plusieurs centaines de mètres plus à l'ouest. Les deux fosses sont mal identifiées et ont livré pour tout mobilier un fragment de tegula, peu en accord avec la datation attendue.

Au début de la première phase du Bronze final alpin une amélioration climatique corrige progressivement les effets réducteurs de l'ambiance froide et humide du Bronze moyen. C'est sans doute pourquoi la phase ancienne de l'âge du Bronze final (env. 1350 à 1070 av. J.-C.), et plus particulièrement les XIV[e] et XIII[e] siècles av. J.-C., forment une période particulièrement intéressante dans les Alpes du Nord, où les mentalités et les techniques subissent d'importantes modifications à l'instar de celles qui affectent toute l'Europe (Marguet 1999).

Durant la deuxième phase du Bronze final (1070-930 av. J.-C.), la métallurgie locale prend de l'ampleur avec l'importation marquée de mobiliers d'inspiration italique. Les trouvailles sont plus fréquentes sur le département de la Haute-Savoie et les sites mieux documentés, avec une trentaine d'habitats (Marguet 1999, p. 65-66). Un nouveau changement dans le matériel régional intervient aux XII[e] et XI[e] siècles avec l'apparition des bronzes et des céramiques du faciès Rhin-Suisse-France Orientale

(R.S.F.O.) dans les habitats des bords de lacs, dans quelques sépultures et dans de plus rares sites terrestres.

Le gisement mis au jour à Chaux relève plus certainement de la période dite "phase récente" du Bronze final alpin, qui couvre plus de deux siècles (env. 930 à 700 av. J.-C.). Elle voit se multiplier les sites, tant dans les régions anciennement occupées que dans de nouveaux territoires, ce qui se traduit sans aucun doute par un accroissement démographique et une sédentarisation définitive de la plupart des habitats, facilités par l'accroissement des rendements dû aux progrès et à la généralisation des outillages agricoles comme l'araire, le char et l'attelage des bovidés (Bocquet 1997).

Il semble par ailleurs que c'est vers cette même époque que disparaissent les stations littorales des lacs et des rivières, un phénomène qui affecte l'Europe moyenne et occidentale et dont les causes restent entachées d'incertitude (Bocquet 1997). La découverte de sites implantés sur les hauteurs, aussi modestes soient-ils, est d'autant plus intéressante. Comme le signalait A. Marguet en 1999, dans la carte archéologique de la Gaule, "l'âge du Bronze a livré en Haute-Savoie une riche documentation archéologique, mais peu de gisements d'envergure y ont été exploités" (Marguet 1999, p. 63). Les principales découvertes proviennent du domaine lacustre et les découvertes de Seynod, pour modestes qu'elles soient constituent un nouveau jalon qui n'est pas sans intérêt.

Cette occupation du Bronze final à Chaux, dont on subodore la présence, plus qu'on ne la perçoit réellement, viendrait ainsi compléter le maillage de l'occupation du territoire préalpin.

Antiquité

La couche antique livre un mobilier métallique relativement important au regard de la surface exploitée. On reconnaît plusieurs types de clous en fer, dont certains sont dévolus au travail de la charpente tandis que d'autres sont utilisés en ébénisterie (infra, annexe 2). On peut reconnaître, dans un fragment de lame en fer qui présente l'aspect feuilleté caractéristique des objets cémentés, une lame de couteau.

Plusieurs types de scories, voire des culots, souvent riches en métal et des battitures témoignent en outre de la présence d'une forge dans les proches environs. Des échantillons de terres cuites architecturales se distinguent par leur couleur et leur texture. Leurs tranches laissent apparaître une pâte feuilletée avec des traces de végétaux (terre réfractaire) et quelques inclusions de particules d'oxyde de fer de taille millimétrique, qui les relient à l'instrumentum du forgeron antique. Selon A. Rébiscoul (spécialiste de paléométallurgie, Inrap RAA), il faut sans doute voir dans ces restes les vestiges de fragments de tuyères ou de conduits de ventilation du foyer de forge.

Les traces de l'occupation antique se limitent pour l'heure au mobilier essentiellement métallique et à quelques tessons de céramique qui ont pu être datés entre le I^{er} et le III^{e} siècle, pris dans une couche dont on pressent

qu'elle correspond à une accumulation de colluvions. La présence de substructions est d'ailleurs attestée par des découvertes anciennes sur le sommet de la colline, au lieudit Vraizy (CAG, p. 319-320), une centaine de mètres en amont du site diagnostiqué.

Faut-il voir dans les vestiges exhumés les restes colluviés de l'occupation anciennement repérée ? S'agit-il au contraire d'une implantation secondaire, à vocation artisanale, installée en bas de pente ?

L'époque antique, en l'occurrence un large intervalle de temps compris entre le I^er^ et le III^e^ siècle ap. J.-C., apparaît sous la forme d'une couche formée par une accumulation de matériaux, probablement des colluvions, qui recèle un mobilier céramique mais surtout métallique contenant des déchets de forges (fragments de tuyères, scories, battitures...).

La question reste posée de savoir si ces vestiges sont effectivement en position secondaire et sont issus du sommet de la colline voisine, en particulier du hameau de Vraizy où des découvertes anciennes témoignent d'une occupation dense (supra). On pourrait, au contraire, envisager que le bas de la pente a vu la mise en place de structures secondaires de type artisanal. Dans le cadre strict du diagnostic, il est délicat de proposer des réponses satisfaisantes.

Franck GABAYET
INRAP, UMR 5138

Bibliographie :

Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.). - *La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule Pré-inventaire archéologique*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999.

Billaud, Marguet 1997 : Billaud (Y.), Marguet (A.).— *L'archéologie subaquatique dans les lacs alpins français*. Dans : *Dynamique du paysage. Entretiens de géoarchéologie.* Lyon, nov. 1995, p. 219-264 (Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, n° 15).

Billaud, Marguet à paraître : Billaud (Y.), Marguet (A.).— *L'âge du Bronze dans les lacs alpins français. Bilan des travaux récents.* Dans : *L'âge du Bronze en Europe et en Méditerranée.* XIII^e^ congrès UISPP, Section 11. Forli, sept. 1996.

Bocquet 1997 : Bocquet (A.).— *Archéologie et peuplement des alpes françaises du nord du néolithique aux âges de Métaux.* Dans L'anthropologie, 1997, tome 101, n°2.

Boissier 1995 : BOISSIER R., *Histoire de Seynod Vieugy-Balmont*. 1995.

Broise 1984 : BROISE (P.). — *Le vicus gallo-romain de* Boutae *et ses terroirs*, Gap, 1984.

Marguet 1999 : MARGUET (A.) — *La Haute-Savoie du Néolithique à la fin de l'âge du Bronze*. Dans BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.). — *La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule Pré-inventaire archéologique*. Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999, p. 57 à 67.

PERIODE MEDIEVALE

DINGY-SAINT-CLAIR, *Crêt Brugny*
Section D, parcelle : 1823, 969
Coord. Lambert : 902.210 / 107.848 ; alt. 618 m NGF, au nord-ouest, à 605,20 m NGF, au sud-est

Le projet de construction d'un lotissement de 5426 m² a entraîné la réalisation de 24 sondages cumulant une superficie étudiée de 485 m². Le substrat morainique glaciaire a été atteint dans tous les sondages. En revanche, la présomption de sépultures en coffres de dalles du haut Moyen Âge, mentionnées au milieu du XIX^{e} siècle, n'a pas été confirmée, faute de vestiges en place, en position secondaire ou même colluviés. Aucun artefact antérieur aux XIX^{e}-XX^{e} siècles n'a été mis au jour.

Sylvie BOCQUET
INRAP

PERIODE MODERNE

DUINGT, *Château de Ruphy (lac d'Annecy)*
Cadastre : Domaine public lacustre non cadastré ; au large de la section AD, parcelle 43
Coord. Lambert II approximatives : 900,590 / 2099,750 ; alt. env. 432 m.

Malgré la forte fréquentation de certains rivages annéciens par les plongeurs sportifs, les signalements de découvertes subaquatiques d'objets sont assez rares.

Dans un but didactique, il nous semblait donc opportun de mentionner dans cette chronique la découverte fortuite d'un objet archéologique isolé dont l'étude s'avère riche de renseignements historiques[3].

(3) Pour ne pas susciter immédiatement des incursions incontrôlées, l'information de cette découverte faite au cours de l'été 2007 a été retenue jusqu'à maintenant.

Localisation

Le château de Ruphy est situé sur la presqu'île du même nom, sur la rive occidentale du lac d'Annecy (le site est inscrit depuis le 21 février 1944). Cet éperon rocheux marque, sensiblement dans le prolongement du relief calcaire du Taillefer, la séparation du Grand-lac et du Petit-lac. Un détail de cette anomalie topographique est déjà figurée sur la mappe sarde de 1732 (Bertrandy et al. 1999, fig. 191)[4].

Du point de vue de l'archéologie subaquatique, cette partie étranglée du plan d'eau est connue depuis plus de 150 ans, en particulier par l'habitat palafittique daté de la fin de l'âge du Bronze qui est implanté un peu plus au large, sur le haut-fond du Roselet (Revon 1878, p. 28-30)[5]. Des prospections subaquatiques réalisées plus récemment autour du château et des datations sur pilotis ont permis de préciser les occupations archéologiques du littoral (voir compilation et bibliographie dans la Carte Archéologique de la Gaule, p. 228-230).

Dans le domaine de la plongée sous-lacustre[6], la falaise de Duingt fait partie des principaux sites de plongée répertoriés sur les pages Internet des clubs locaux et régionaux. Sur le flanc oriental de l'éperon, les plongeurs sportifs y trouvent un accès facile ne nécessitant pas obligatoirement l'usage d'une embarcation et de bonnes conditions d'exploration (richesse de la faune, pente raide puis tombant rocheux vertical jusqu'à une profondeur de 44 m).

Circonstance de la découverte et de la déclaration

Cet objet a été découvert fortuitement par Monsieur Marc Leblon, lors de la remontée d'une plongée autonome réalisée dans la matinée du 8 août 2007. Posé à fleur de sédiments dans la pente peu végétalisée, à environ une quinzaine de mètres de profondeur sous la façade orientale du château de Ruphy, il était faiblement mais entièrement recouvert par des limons crayeux vasards (ce qui explique probablement sa bonne conservation et qu'il n'ait pas été repéré jusqu'ici). Sur les conseils avisés et insistants de Monsieur Noël Dupont, responsable de la société Profil Plongée à Talloires qui se trouvait également sur place au moment de sa sortie de l'eau, l'objet a été temporairement déposé au DRASSM Annecy par son inventeur, le jour même de sa découverte.

Pour la bonne règle administrative et conformément au Code du Patrimoine[7],

---

(4) BERTRANDY F., CHEVRIER M., SERRALONGUE J., 1999. La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule. Paris, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1999.
(5) REVON L., 1878. La Haute-Savoie avant les Romains. Paris, Champion, Annecy, L'Hoste, 1878.
(6) On signalera que le Règlement particulier de police de la navigation sur le lac d'Annecy (Arrêté DDE n° 95/338 du 26 juin 1995) interdit la plongée, sauf autorisation préfectorale, sur tous les sites archéologiques (art. 9.5.2) ; le haut-fond du Roselet est concerné par cette interdiction mais pas la falaise rocheuse de Duingt.
(7) Articles L531-14 à L531-16 du Code du Patrimoine (Livre V. Archéologie ; Titre III. Fouilles archéologiques programmées et découvertes fortuites ; Chapitre 1er. Archéologie terrestre et subaquatique ; Section 3. Découvertes fortuites).

une déclaration de découverte fortuite d'objet archéologique a été faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de Duingt[8].

Dans l'attente de son étude archéologique et historique et d'une prise de décision pour sa dévolution définitive dans une structure muséographique ou patrimoniale locale, et pour assurer la stabilisation de cet objet composite (bois gorgé d'eau et métal), il a été enveloppé dans un film alimentaire de fraîcheur puis déposé dans la chambre froide du dépôt départemental de la Haute-Savoie à Annecy (température de 8 degrés et absence de lumière).

Etude de l'objet et contextes historiques

L'arme mise au jour est un fusil à silex de construction solide qui évoque d'emblée une vocation militaire. D'une longueur totale de 141,5 cm, ce fusil possède un canon à âme lisse de 18 mm de diamètre intérieur **(fig. 10)**.

Description

La crosse en noyer **(fig. 11 et 12)** est d'une seule pièce et porte du côté opposé à la platine une entaille destinée à recevoir la joue du tireur ainsi que différents marquages : le numéro 3337 frappé sur la largeur de la crosse au-dessus de la plaque de couche est lisible le fusil "crosse en bas" et, juste au dessus, le nombre 36 dans un cercle se trouve dans le sens opposé au précédent marquage. Du côté de la platine un marquage illisible dans deux cercles concentriques tend à se distinguer.

Le canon est donc lisse et d'un calibre proche de 18 mm pour une longueur d'environ 108 cm. La corrosion masque d'éventuels marquages notamment sur la culasse. Un poinçon indéchiffrable apparaît sur le canon au-dessus de la lumière. La vis de culasse est bombée et tronconique. Le canon porte un tenon de fixation de la baïonnette et est tenu à la crosse par une capucine et une grenadière. L'embouchoir est manquant ainsi que la baguette de nettoyage. Capucine, grenadière et embouchoir sont maintenus en place par des ressorts à crochets et les deux premières portent le marquage "IO". L'arme dispose, pour la fixation de la bretelle, de deux battants fixés par des rivets sous la grenadière et en sous-garde. Le pontet est en acier.

La platine porte le marquage "GIRARD" **(fig. 13)**. Le chien est de construction solide et du type à sous-gorge ou à cœur[9]. Le bassinet est en acier et la batterie ne possède pas de retroussis. En revanche le pied de

(8) Courriel du DRASSM Annecy en date du 10 août 2007 avec copie à la DDE Haute-Savoie/UT Annecy-Navigation (le gestionnaire du plan d'eau), à la DRAC Rhône-Alpes (le Service régional de l'archéologie est administrativement et territorialement compétent), à Joël Serralongue (archéologue départemental) et à Brigitte Liabeuf (conservatrice du Musée-Château d'Annecy).

(9) BOUDRIOT Jean, "L'évolution de la platine de l'arme d'infanterie française", *Gazette des armes*, n° 68, février 1979, p. 33.

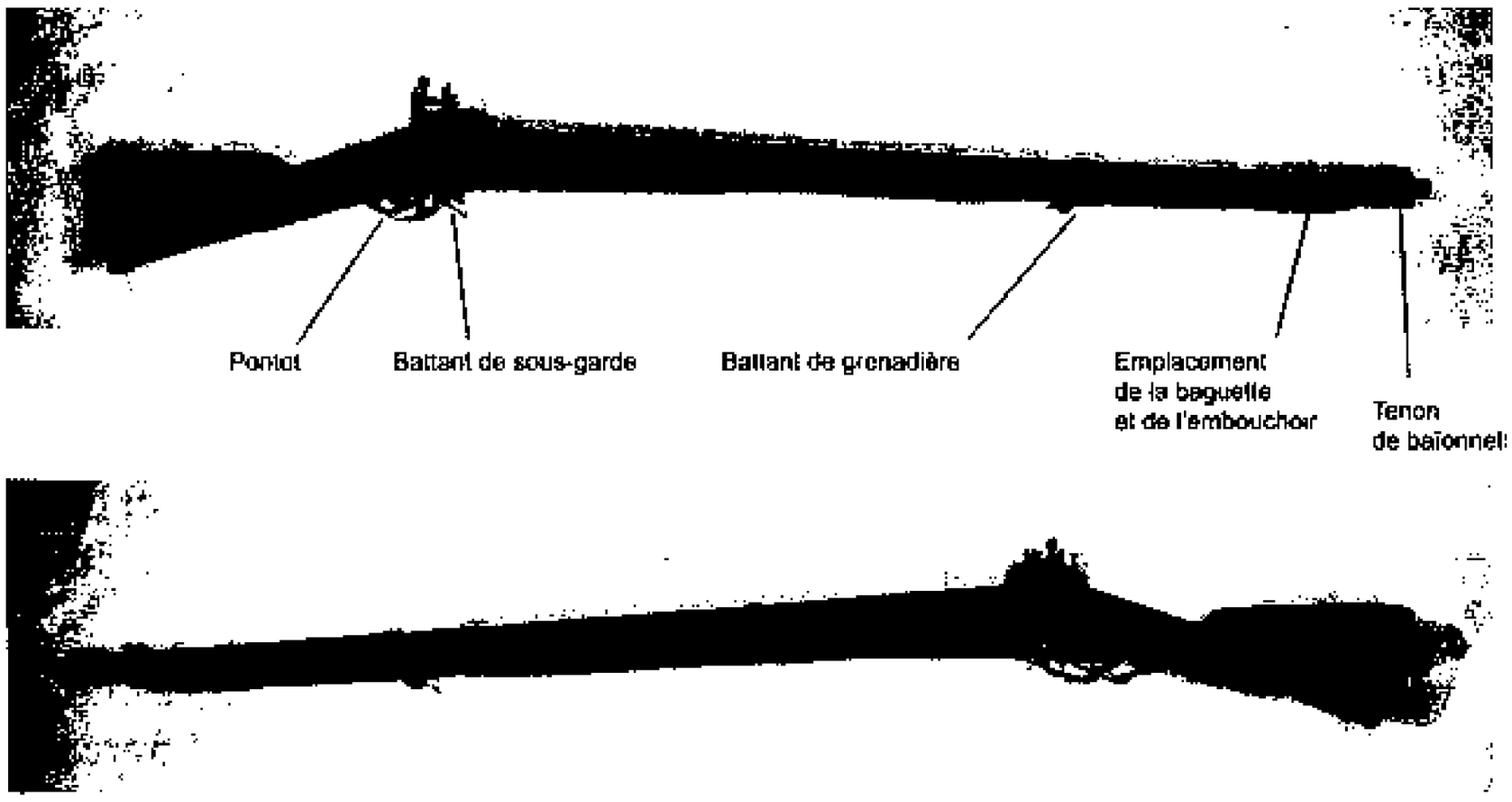


Fig. 10 - Le fusil à silex de Duingt (Cl. J. Laidebeur, SDAHS).



Fig. 11 - Le côté gauche de la crosse en noyer (Cl. J. Laidebeur, SDAHS).

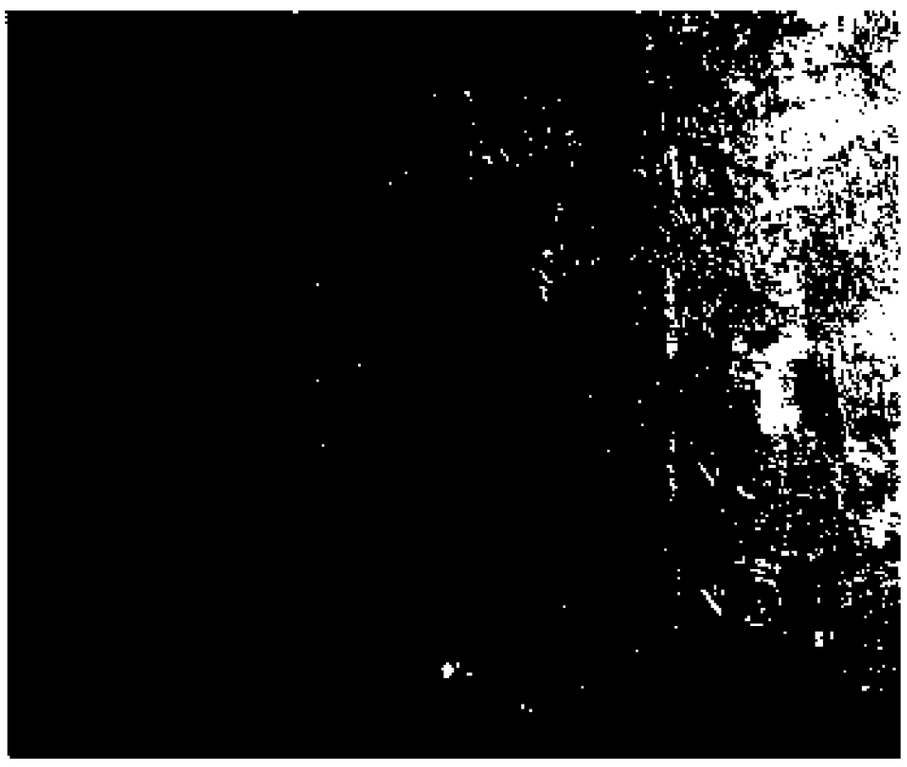


Fig. 12 - Marquage sur la crosse (Cl. J. Laidebeur, SDAHS).

batterie possède quant à lui un retroussis important et bien marqué. La partie antérieure de la platine comporte une ligne verticale correspondant à un changement d'épaisseur du corps de platine.

Identification

Le marquage sur le plat de la crosse du côté de la platine est censé mentionner le mois et l'année de fabrication, les lettres initiales des inspecteurs et premiers contrôleurs et les initiales EF (Empire Français)[10]. Outre ce marquage, le maintien de l'embouchoir, de la grenadière et de la capucine par des ressorts à crochets identifient la crosse comme du modèle 1777 modifié An IX (1800)[11].

Le diamètre intérieur du canon est très proche du calibre de 7 lignes 9 points (17,5 mm). L'usure en service de l'arme explique la différence entre le calibre nominal et le calibre observé. Jusqu'à la première moitié du XIX^{e} siècle l'usure tolérée pour un canon de fusil réglementaire est de 0,9 mm, l'usure observée sur notre fusil est donc dans les normes... La longueur du canon rappelle les 40 pouces réglementaires (1,082 m) du fusil modèle 1777. La vis de culasse est du type 1777[12]. Le chien à coeur est d'un modèle 1777 si l'on en juge également par la vis de mâchoire qui présente un profil bien galbé[13].

La platine, à l'exception du chien, de par sa partie antérieure qui présente une ligne verticale et qui laisse apparaître les deux vis qui la traversent ainsi que par la présence d'une bride sur le bassinet, semble du modèle 1728[14]. Le remplacement du chien s'explique par la fragilité du modèle d'origine dit à col de cygne. Le marquage GIRARD vient confirmer l'ancienneté de la pièce. Les GIRARD père et fils furent entrepreneurs à la manufacture de Saint-Etienne entre 1740 et 1759 et on les sait notamment produire 25 000 fusils (du modèle 1728) destinés à l'infanterie lors de l'ouverture de la guerre de succession d'Autriche en 1741-1742[15].

Voici donc un fusil dépareillé : la platine est du modèle 1728, chien, canon et vis de culasse sont du modèle 1777 et la crosse est du modèle 1777 modifié An IX. Cet usage était répandu sous la Révolution pour satisfaire le besoin des armées dans une période difficile. Sous le Consulat et l'Empire la production du modèle 1777 modifié an IX, dépassant les 2 millions d'exemplaires, inaugure les méthodes de production à la chaîne. Une telle production est censée rendre marginal le recours à l'assemblage de fusils dépareillés, néanmoins, cette arme est peut-être restée réglemen-

---

(10) BOUDRIOT Jean, "La clarinette de cinq pieds", *Gazette des Armes*, n° 46, février 1977, p. 22.
(11) Idem, p. 21.
(12) Idem, p. 21-23.
(13) Idem, p. 22.
(14) BOUDRIOT Jean, "L'évolution de la platine de l'arme d'infanterie française", *Gazette des armes*, n° 68, février 1979, p. 32-33.
(15) CASANOVA Daniel, "Un pistolet 1733 signé Penel", Magazine de l'Académie des Armes anciennes, n° 15.

Duingt (Haute-Savoie), lieudit Châteauvieux

Platine du fusil à silex

Juin 2009.
DAO : Ch. Guffond, J. Laidebeur
Service Départemental d'Archéologie de la Haute-Savoie

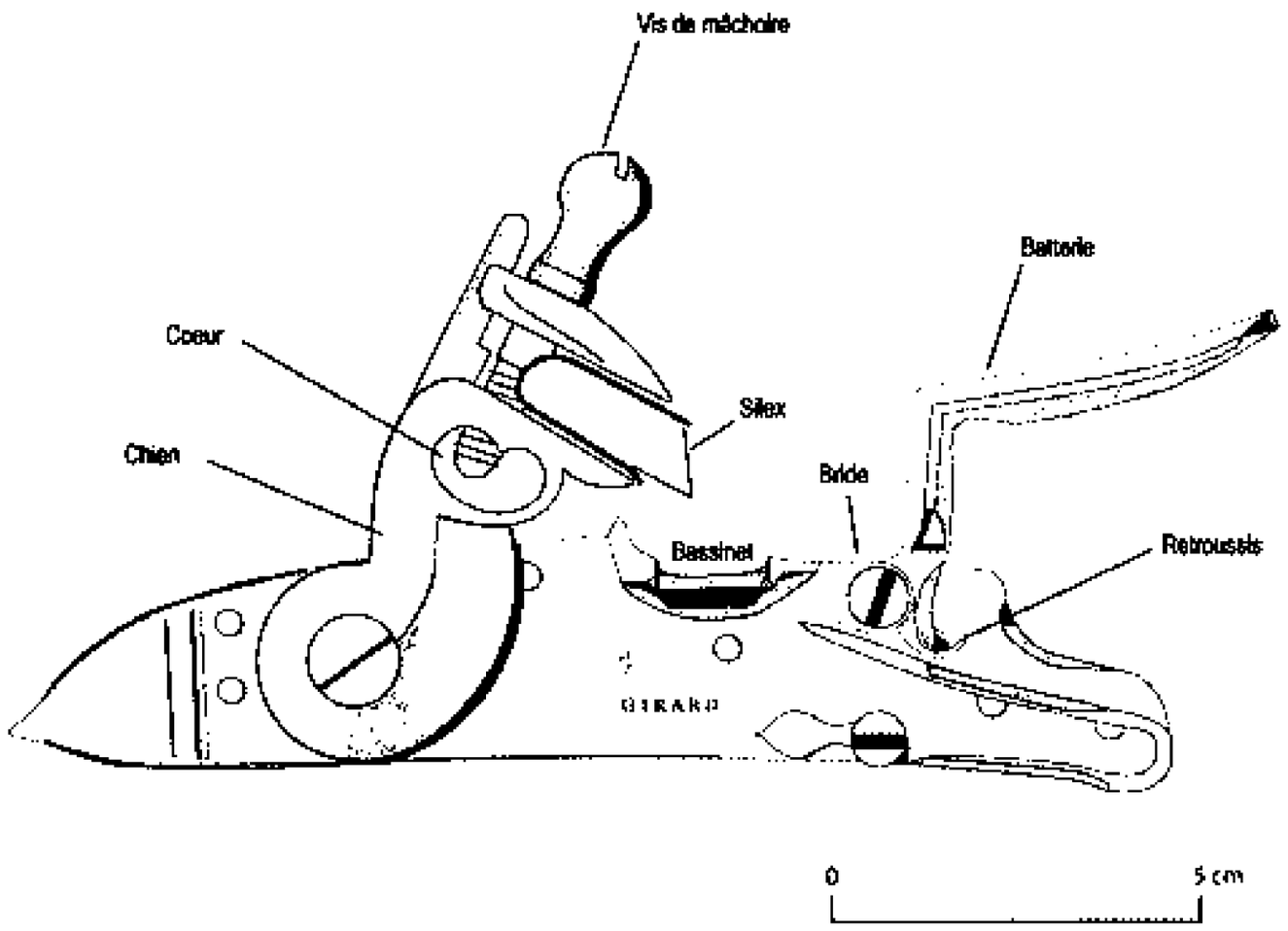




Fig. 13 - Platine du fusil à silex de Duingt (Cl. J. Laidebeur, SDAHS).

taire et, à l'usage, le bois cassé s'est trouvé remplacé par un bois du modèle An IX. Toujours est- il que cette arme illustre au moins soixante-dix années de la grande Histoire, de la guerre de succession d'Autriche jusqu'à la déroute de Waterloo…

Quelles sont les raisons de sa présence dans le lac ? Des faits de guerre mettant en cause les troupes impériales ont-ils pu aboutir à son abandon dans le secteur de Duingt ? En fait si Annecy a bien été le théâtre des combats opposant les troupes françaises levées par le Général Dessaix aux troupes autrichiennes entre décembre 1813 et mars 1814, aucun combat ne semble se dérouler véritablement dans le secteur de Duingt[16]. Ce dernier se contente de voir passer le 26 janvier 1814 un corps autrichien de 200 hommes quittant Annecy en direction de Faverges[17] puis quelques cavaliers autrichiens décrits comme venant de Saint-Jorioz le 25 mars et qui vont subir le coup de feu au Puits Saint-Jean (Annecy)[18]… Les seules troupes françaises que l'on sait passer au plus proche de Duingt sont celles, en retraite, de l'infanterie, qui empruntent la route des Bauges le 26 mars[19]. Les faits "historiques" ne viennent donc pas expliquer cette présence.

Par ailleurs le bon état de conservation de cet objet ne semble pas plaider en faveur d'un séjour de près de deux siècles dans les sédiments lacustres et son abandon pourrait être plus récent. La dernière période qui a vu un abandon massif de ce type d'arme fut celle du Régime de Vichy (1940-1944), certains particuliers préférant ensevelir leurs armes plutôt que de les remettre aux autorités. Mais là encore on peut raisonnablement penser qu'un séjour de soixante ans dans les craies lacustres peut affecter plus sérieusement le métal comme le bois d'une telle arme. Dès lors l'explication ne relève peut-être que de la petite histoire…

Puisse, cette contribution, aider d'une part à la prise de décision des divers organismes locaux ou régionaux pour ce qui concerne la stabilisation[20] et la définition d'un lieu de dévolution pour cet objet et d'autre part montrer l'intérêt de signaler les découvertes isolées d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique.

Christophe GUFFOND[21]
SDAHS
et **André MARGUET**
DRASSM Annecy

---

(16) JUGE Henri, "Entrée des Austros-Hongrois en Savoie (1813-1814)", *Revue Savoisienne*, 1980, p. 17-30.
(17) Idem, p. 23.
(18) Idem, p. 28.
(19) Idem, p. 29.
(20) Un devis pour la conservation-restauration a été demandé à l'Atelier Régional de Conservation de Grenoble (ARC-Nucléart) ; à la date du 5 février 2009, il s'élevait à 3 145,48 euros.
(21) Je tiens à remercier Monsieur Daniel Casanova de l'Académie des Armes Anciennes qui m'a aiguillé dans ce travail d'identification.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PERIODE PROTOHISTOIRE

PASSY, SERVOZ, *Lac d'Anterne et Massif de Pormenaz*,

Premières occupations humaines des versants du col d'Anterne ; bilan de la campagne 2008 de prospections et sondages

Cette opération a pour but de documenter les premières occupations humaines d'une micro-région alpine autour de l'itinéraire du col d'Anterne et de la montagne de Pormenaz. Dans une zone blanche de la carte des connaissances, il s'agit de retrouver et de dater des témoins des premiers peuplements, afin d'aborder la dynamique chronologique et verticale du peuplement ainsi que les évolutions du système économique. Le secteur a déjà été parcouru en 2005 dans le cadre d'un programme de prospection coordonné par M. Oberkampf et J. Serralongue. Si aucun élément de chronologie n'a pu être apporté, ces travaux ont montré le nombre assez faible des structures pastorales en pierres. Ces recherches sont intégrées au programme ANR Pygmalion dont le secteur d'Anterne Pormenaz constitue l'une des quatre zones ateliers. Dans ce cadre, l'étude des sédiments du lac d'Anterne (F. Arnaud et C. Giguet-Covex), de séquences polliniques en tourbières (F. David, C. Delhon), et de séquences pédo-sédimentaires (J. Poulenard), vont permettre de constituer un référentiel très robuste de données paléo-environnementales indispensables pour contextualiser les résultats archéologiques. Les premiers résultats montrent une importante pollution au plomb au cours de l'Antiquité qui atteste d'activités liées au travail du métal[22].

La méthode mise en œuvre reprend en partie l'approche développée à grande échelle au Petit-Saint-Bernard : multiplication des petits sondages manuels dans les secteurs de piégeage sédimentaire, description systématique et normalisée des séquences pédo-sédimentaires holocènes[23]. Toute la hauteur des versants est investiguée afin de permettre l'approche des systèmes de remues saisonnières. Compte tenu de leur faible nombre, les structures en pierres sont également abordées par la réalisation de tranchées de sondage. Il devrait ainsi être possible d'acquérir une vision complète des premières occupations de la montagne.

---

(22) Fabien Arnaud, Joël Serralongue, Thierry Winiarski, Marc Desmet, Martine Paterne, Pollution au plomb dans la Savoie antique (II^e-III^e s. ap. J.-C.) en relation avec une installation métallurgique de la cité de Vienne, C. R. Geoscience 338, 2005, p. 244-252. Consultable sur internet.

(23) Pierre-Jérôme Rey, Jean-Michel Treffort, Bernard Moulin, Christine Oberlin, Isabelle André, Archéologie des versants du Petit-Saint-Bernard – Première approche de la dynamique de l'occupation humaine autour d'un grand passage alpin, de la Préhistoire au début du Moyen Âge, Collection EDYTEM, n° 6, 2008, Cahiers de Paléoenvironnement, p. 209-224.

Après une dizaine de jours de repérages et de préparation administrative, la campagne de sondage a été conduite durant les trois premières semaines de septembre.

Les prospections préliminaires ont été développées aux alentours de Servoz, et à partir du versant sud du col d'Anterne sur les itinéraires de Plaine-Joux à Alfred Wills, de Moëde à Villy et sur les flancs nord-ouest, nord et nord-est de la montagne de Pormenaz. 43 sondages ont été entrepris dont 2 restent inachevés.

En basse altitude les sondages se sont concentrés sur le site des Gures qui présentait les caractéristiques topographiques d'un important site de hauteur. Des murs arasés de grande largeur, pouvant appartenir à plusieurs enceintes emboîtées y ont été signalés depuis le XIX[e] siècle. 18 sondages ont été effectués sur le plateau intermédiaire situé dans la moitié est du site et 4 sondages ont été réalisés sur le pointement sommital dans une série de bâtiments quadrangulaires arasés. Dans seulement quatre sondages, il a été possible d'observer des niveaux archéologiques très pauvres. S'ils ne sont vraisemblablement pas tous contemporains, les rares éléments mobiliers recueillis (petits fragments de fer rouillé sur le plateau est, et un tesson de céramique gallo-romaine à revêtement argileux sur le sommet) ne peuvent être antérieurs à l'âge du Fer. Une série de date C14 est en cours pour préciser le calage chronologique des niveaux observés. Des sondages complémentaires sont à prévoir pour achever l'évaluation du site, mais les premiers constats surprennent par la rareté des vestiges antiques et l'absence d'éléments protohistoriques, surtout en regard de la dimension des enceintes supposées.

En altitude les recherches se sont concentrées dans un nombre limité de secteurs. Les sondages en plein air, à l'écart des sites visibles ou connus, n'ont pas donné de résultats. Il n'y a là rien d'étonnant car leur nombre reste encore faible. Cette approche extensive est incontournable pour le plateau d'Anterne **(fig. 14)** où aucune structure ruinée de type pastoral n'a été observée.

En altitude les principaux résultats archéologiques proviennent de deux sites à structures apparentes : Le Laouchet et le Plane. Au Plane, deux enclos subquadrangulaires d'une vingtaine de mètres de diamètre, sont associés à plusieurs petits bâtiments ruinés. Les sondages livrent peu d'informations et présentent généralement des séquences peu dilatées. Seul le sondage 5, plaqué contre la paroi extérieure de l'un des bâtiments, a livré quelques éléments céramiques sub-contemporains dans un niveau archéologique dont la fouille n'a pu être achevée en 2008.

Au Laouchet **(fig. 15)**, devant l'absence de résultats de trois sondages en plein air, les recherches se sont concentrées sur deux structures en pierres.

Installé sur le bord d'un petit plateau surmontant une tourbière, Le Laouchet 2 se présente comme un bâtiment de 5 mètres sur 7, flanqué d'une cellule plus petite sur le flanc ouest et d'une sorte de petit abri individuel du côté est, vraisemblablement construit plus tardivement. Une



Fig. 14 - Sondage sur un petit plateau proche du lac d'Anterne,
à proximité de concentrations de pierres à la surface du sol. Photographie P.-J. Rey.



Fig. 15 - Vue générale du secteur du Laouchet sur le flanc ouest de la montagne de Pormenaz. La structure Laouchet 5 est au premier plan à droite. Photographie P.-J. Rey.

tranchée pratiquée à travers un mur du bâtiment principal, montre une stratigraphie très simple de moins d'un mètre d'épaisseur : un épais niveau de démantèlement présentant d'importantes traces d'incendie surmonte deux niveaux d'occupation. Le mobilier archéologique est très rare et peu discriminant. La datation de la dernière phase d'occupation recouvre provisoirement un large intervalle : du Moyen-Âge à la période moderne. Cette fourchette pourra être précisée par des datations C14.

Situé à une trentaine de mètres plus à l'ouest à l'extrémité d'un petit promontoire, le Laouchet 5 est une accumulation de pierres à peine visible, en forme de fer à cheval de 5 mètres de diamètre environ. Une coupe pratiquée à travers la structure montre que le niveau de pierres est mince et très faiblement enfoui. Ce type de structure trouve des comparaisons datées de la Protohistoire dans les Alpes du Sud. Il pourrait s'agir d'un petit enclos ou d'une cabane de berger. Un petit foyer à plat, observé au centre de la structure, devrait permettre de dater le dernier épisode de fonctionnement.

Plusieurs autres structures en pierre extrêmement arasées ont été repérées à proximité. Le Laouchet présente donc une remarquable concentration de structures vraisemblablement pastorales.

La campagne 2009, prévue sur deux mois et demi, aura pour objectif la poursuite des recherches de terrain avec le maintien d'une approche extensive sur l'ensemble de la zone d'étude et un travail plus approfondi dans deux secteurs prioritaires :

- Les Gures, de manière à achever l'évaluation par sondage du sommet et du plateau ouest ; par ailleurs la topographie générale des structures et des carrières de pierres sera réalisée au GPS ;
- Le Laouchet, afin de disposer d'une vision complète d'un site à probable vocation pastorale, utilisé sur une très longue durée.

Pierre-Jérôme REY
UMR5204, Edytem

PERIODE MEDIEVALE

FAUCIGNY, *le Château*
Parcelle A 767
Coord. Lambert 910,750 / 2131,950 ; alt. 665 m

En 2007, après deux années de préparation, les travaux de restauration et de valorisation des ruines du château de Faucigny ont été lancés pour s'achever en 2009.

Ces travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est entre les mains de la Communauté de Communes des Quatre Rivières, ont été confiés en maîtrise d'œuvre au cabinet Uguet de Fillinges. L'entreprise Comte a été sélectionnée pour assurer la restauration des ruines sous contrôle des services régional et départemental de l'archéologie mais également du Service départemental de l'architecture et du patrimoine, les ruines et leurs abords étant en site inscrit depuis le 20 avril 1942.

Un montage financier associant la Communauté de Communes des Quatre Rivières, le Conseil général, la Région et l'Etat devrait permettre, au terme des travaux, de rendre ce site accessible aux familles, aux groupes et aux écoles grâce à des équipements de confort situés au village de Faucigny, lieu de départ du cheminement qui sera jalonné de panneaux thématiques et d'une table d'orientation.

Le château de Faucigny occupe un promontoire rocheux en rive droite de la basse vallée de l'Arve entre les communes de Contamine-sur-Arve et de Bonneville ; de ce belvédère, le regard balaie un territoire s'étendant d'Etrembières à l'entrée du défilé du Borne menant à l'abbaye d'Entremont, le Jura puis le Salève et enfin le plateau des Bornes dominé par le massif des Bornes formant le fond de cette scène grandiose.

Le château de Faucigny est mentionné pour la première fois dans les textes en 1119 mais rien ne s'oppose à ce que cette famille, attestée dès le XI[e] s., n'ait été présente sur ce site dès cette époque. Les vestiges maçonnés encore conservés sur le site sont pour une part ceux décrits dans l'Enquête delphinale de 1339 (Carrier, De la Corbière, 2005, p.16-25)). On peut identifier là où s'étendait le bourg les vestiges de la tour-porte, aux élévations de molasse et de calcaire, servant aujourd'hui d'ancrage à deux bâtiments d'habitation d'époque contemporaine. Plus loin, après avoir emprunté un chemin laissant à dextre la butte rocheuse ayant servi d'appui au bourg et à la chapelle (Blondel, p.241), on aperçoit le socle rocheux aux pentes fortement redressées portant les ruines du château **(fig. 16)**.

L'Enquête delphinale nous permet d'identifier en premier lieu la Tour carrée, traditionnellement appelée Tour de la Reine, haute alors de 23 m, sur laquelle prend appui ce qui était le corps de logis abritant une grande salle ou aula d'environ 140 m² et haute de plus de 10 m, chauffée par un fourneau. Ce bâtiment allongé s'ouvre sur une cour polygonale ceinte d'une muraille dont la hauteur était alors de 14 m ; divers bâtiments de service mais également de stockage ou domestiques en occupaient la plus grand partie. A l'Est, une tour cylindrique, haute également de 23 m, dominait le bourg ; la base de cette tour abrite un espace voûté d'un diamètre de 2,70 m, soigneusement construit en moellons de tuf et percé d'une trémie carrée, que l'on peut identifier comme étant un cul-de-basse-fosse occasionnel servant le plus souvent de silo ou de dépôt de vivres.

Les travaux de restauration et de valorisation n'entraînant pas de décaissements importants, il n'a pas été mené de campagnes de fouilles mais seule



Fig. 16 - Ruines du Château de Faucigny (666m),
Extrait carte postale photo Pittier, Annecy, n°1592.

seule une surveillance au fil de l'avancement des travaux. Seuls quelques carreaux émaillés, présentés ci-après, et de rares blocs taillés ont pu être extraits des niveaux supérieurs de la démolition dont un corbeau et un piédroit de porte en calcaire ; ce dernier, remis en place sur une base de porte, témoigne stylistiquement de nouvelles constructions et/ou de transformations réalisées au sein des bâtiments après 1339.

Dès le XIII[e] s. les sires de Faucigny avaient de fait abandonné cette position dominante pour celle relativement comparable de Châtillon-sur-Cluses (Blondel, p.257-261) mais beaucoup plus avantageuse dans le contrôle des hautes vallées du Giffre et de l'Arve puis celle de Bonneville (Blondel, p.245-251), plus propice au développement d'une agglomération et à l'établissement d'un pouvoir centralisé. Aussi, après la cession au comte de Savoie en 1355 du Faucigny par le roi de France Jean II le Bon, le château de Faucigny perd toute fonction stratégique et ne conserve plus qu'un rôle strictement local de prison.

Dans l'attente de la prochaine chronique qui permettra de présenter plus en détail l'opération conduite sur ce site, je vous invite à découvrir l'étude qui a été menée sur les carreaux de pavement recueillis sur le site.

Joël SERRALONGUE
Service départemental de l'archéologie

Bibliographie :

Blondel : BLONDEL (L.) - *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, T. VII, Mémoires et Documents,* Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève, 1956, 486 p.

Carrier, de la Corbière 2005 : CARRIER (N.), DE LA CORBIERE (M.) – *Entre Genève et Mont-Blanc au XIV^e siècle Enquête et contre-enquête dans le Faucigny delphinal de 1339,* T. 63, Mémoires et Documents, Société d'Histoire et d'Archéologie, Genève, 2005, 401 p.

Les carreaux de pavement retrouvés sur le site du château de Faucigny[24]

Vers le début du XII^e s., les édifices religieux et civils, notamment les châteaux, voient apparaitre des pavements composés de carreaux vernissés. Initialement d'une seule couleur (jaune, vert, brun-rouge ou noir), ils étaient assemblés pour former des motifs géométriques polychromes simples et répétitifs. En effet, les plus anciens carreaux de sol en terre cuite cherchaient à imiter les mosaïques de l'époque romaine.

En raison du coût de ces sols décorés, seules les familles puissantes et les communautés religieuses qui en avaient les moyens pouvaient profiter d'espaces équipés de sols décorés.

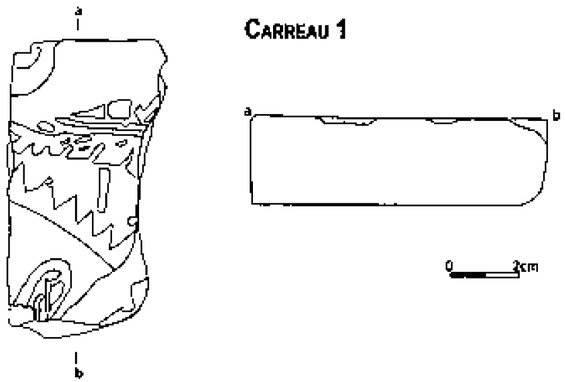
Au milieu du XIII^e s., les pavements deviennent bicolores ou polychromes, une couleur claire contrastant avec une autre sombre; ils sont composés de dessins plus complexes (animaux, personnages, paysages, végétaux, etc.). Mais le goût pour la simplicité des cisterciens fait que les carreaux médiévaux de cet ordre continuent à avoir des formes géométriques assez simples et monochromes.

Les fragments de carreaux de sol recueillis sur le site du château de Faucigny sont monochromes et munis de motifs estampés. Ces dessins étaient réalisés à l'aide d'une matrice en bois sur laquelle le motif était sculpté en relief qui, lorsqu'il est pressé sur une argile fraîche, laisse une empreinte en creux (fig 17. carreau n°1 au carreau n°3). Une autre technique utilisée est celle du dessin en relief : le carreau est fabriqué dans un moule mais cette fois le motif est taillé en creux dans la matrice (**fig 17.** carreau n°4).

Recueillis lors des travaux de valorisation du château, 7 sont hors contexte et 2 en remploi dans le blocage d'une maçonnerie ; les 9 fragments carrés et ornés d'un décor animalier (**fig 17**, carreau n°1 et carreau n°4), végétal stylisé (**fig 17**, carreau n°2) ou de motifs géométriques de tradition cistercienne (**fig 17**, carreau n°3). Après une recherche documentaire, on trouve les mêmes dessins sur les pavements médiévaux de la

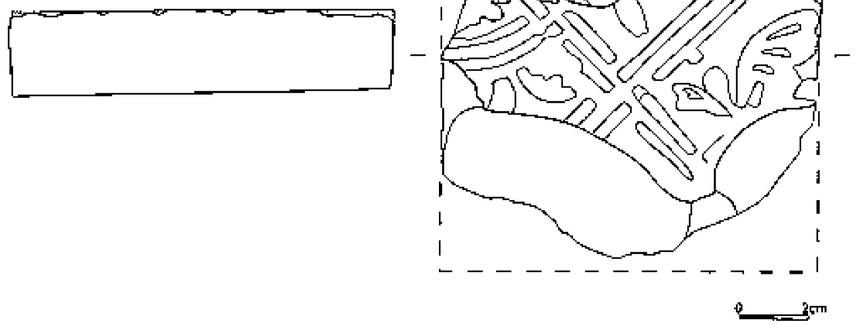
(24) Une étude complète de cet ensemble réalisée par Liliana CECI, est à paraître.

FAUCIGNY LE CHÂTEAU
2008
DESSIN : LILIANA CECI
DAO : LILIANA CECI
Service Départemental d'Archéologie de la Haute-Savoie

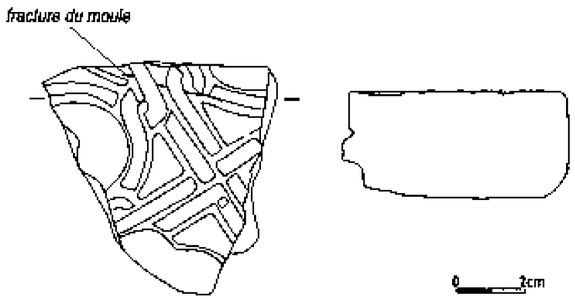


CARREAU 1

CARREAU 2



CARREAU 3



CARREAU 4

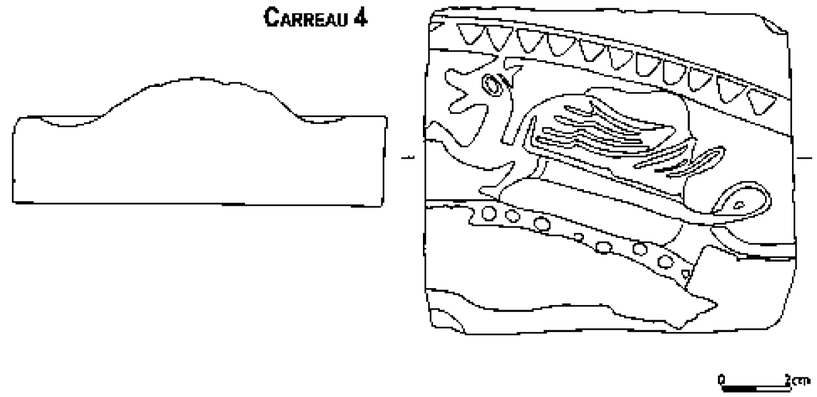


Fig. 17 - Echantillonnage de carreaux du château de Faucigny.

maison Tavel à Genève et à l'abbaye de Sainte-Marie-d'Aulps[25]. Tous ces restes de pavements ont servi à décorer le sol du château de Faucigny à l'exception de deux carreaux dotés d'un décor zoomorphe en relief, de format carré de 9,5 cm de longueur par 10,7 cm de largeur (**fig 17.** carreau n°4). Ces deux éléments ont décoré, soit un poêle en céramique, soit l'encadrement intérieur d'une fenêtre ou d'un mur. Les contextes de découverte de ces fragments et le manque d'éléments de comparaison rendent difficile toute identification précise.

La datation se fait par ressemblance des motifs et du style de dessins avec d'autres carreaux étudiés et datés (Maison Tavel et abbaye Sainte-Marie-d'Aulps)[26]. Ainsi, nous avons un exemplaire de tradition cistercienne (fig. carreau n°3) qui se situe vers la fin du XII[e] s. et tous les autres carreaux évoquent les XIII[e] et XIV[e] siècles.

Carreau n°1 (fig. 17) :
Prov. : Faucigny, *le Château (FC-08-03)*
Courtine Est, H.S.
Dimensions : L.8, 5 cm ; l.4, 4 cm ; ép. 2, 6 cm
Revêtement : glaçure marron foncé
Pâte : orangée, fine et poreuse
Chronologie : XIII[e]-XIV[e] siècles

Ce fragment de carreau de sol est doté d'un motif zoomorphe. L'exemplaire est orné d'une queue d'oiseau séparée d'une palmette par un demi-cercle dentelé (**fig 18.** annexe 1). Le carreau, à décor en creux, est glaçuré de couleur marron foncé, encore visible sur la palmette. Il est identique au carreau des angles externes du panneau composé de seize carreaux de sol de la Maison Tavel, daté des XIII[e]-XIV[e] siècles[27].

Carreau n°2 (fig. 17) :
Prov. : Faucigny, *le Château (FC-08-04)*
Pris dans le mortier de "l'enceinte" circulaire Est.
Dimensions : L.11 cm ; l.10,4 cm ; ép. 2,1 cm
Revêtement : glaçure marron
Pâte : orangée et fine
Chronologie : XIII[e]-XIV[e] siècles

(25) DEUBER Gérard, "La maison Tavel au Moyen Age une résidence aristocratique à Genève, XIII[e]-XVI[e] siècle", in Genava, LIV, Musée d'Art et d'Histoire, Genève, 2006, p. 65-90.
(26) SERRALONGUE Joël, "Les décors sculptés de l'Abbatiale", in Sainte-Marie-d'Aulps, une Abbaye Cistercienne en Chablais, Culture 74, Collection d'ouvrages, n°01, Office Départementale d'Action Culturelle (ODAC), Conseil Général de la Haute-Savoie, 2008, pp.65-67.
(27) DEUBER Gérard, "La maison Tavel au Moyen Age une résidence aristocratique à Genève, XIII[e]-XVI[e] siècle", in Genava, LIV, Musée d'Art et d'Histoire, Genève, 2006, pp.69-70.

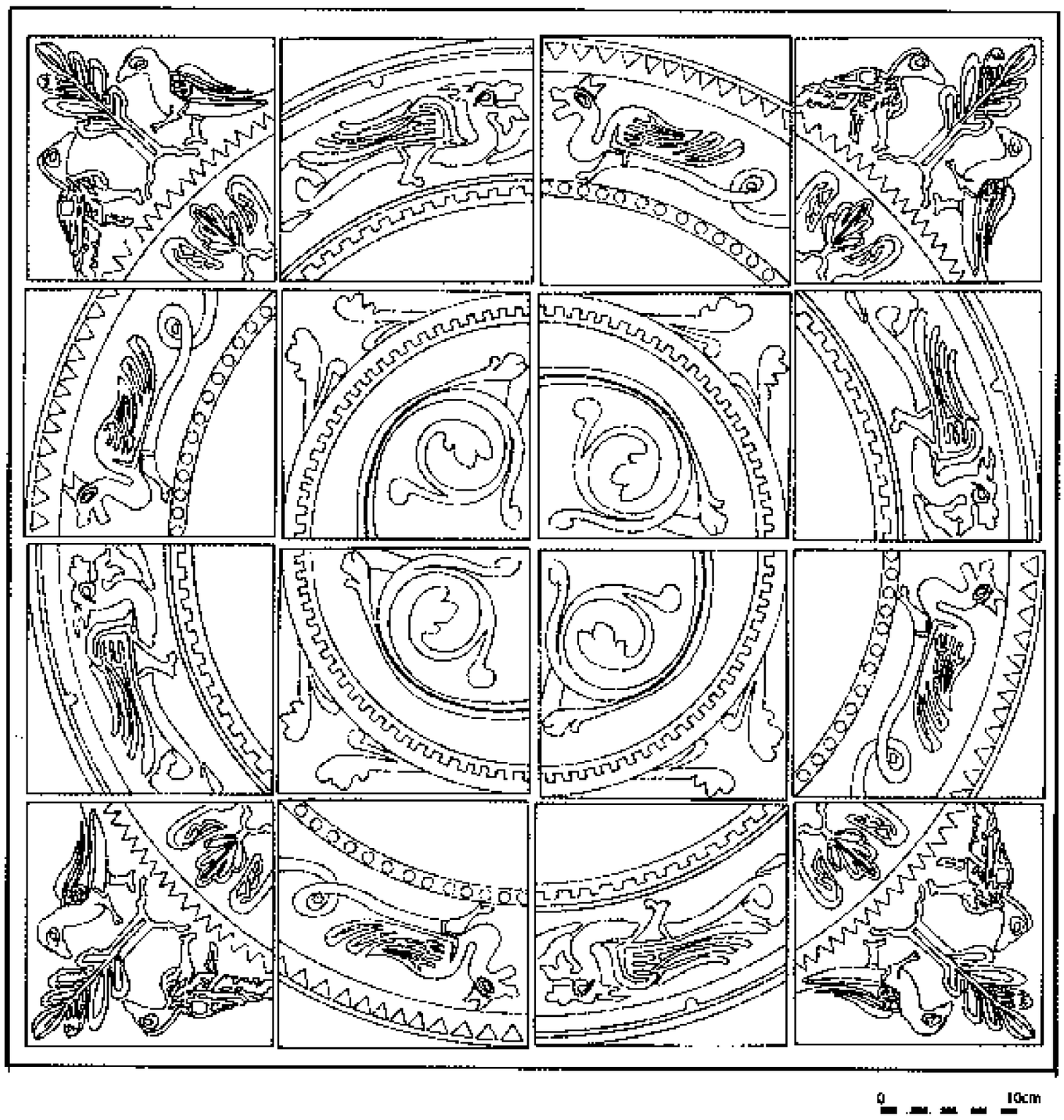


Fig. 18 - Reconstitution de seize carreaux de sol de la Maison Tavel
(voir DEUBER Gérard, 2006, p.70).

Fragment de carreau carré à motif végétal stylisé et à glaçure brune. Il porte des demi-cercles opposés et des lignes droites en creux qui forment une croix. Entre les lignes et les cercles sont dessinées des feuilles. Ce type de carreau fait aussi partie d'une composition géométrique qui a connu une large diffusion pendant les XIII^{e}-XIV^{e} siècles.

Carreau n°3 (fig. 17) :
Prov. : Faucigny, *le Château (FC-07-07)*
H.S.
Dimensions : L.6,7 cm ; l.6,4 cm ; ép. 3 cm
Revêtement : sans glaçure
Pâte : beige et fine
Chronologie : XII^{e} siècle

Cet exemplaire fait partie des carreaux de tradition cistercienne de la fin du XII[e] siècle et du début du XIII[e] siècle. Il est composé de cercles et de traits rectilignes entrelacés qui forment des lignes parallèles. Nous pouvons observer une bavure en relief sur le décor (partie supérieure du fragment). Cette bavure attribuée par Gérard Deuber à une fracture du moule est également visible sur des carreaux trouvés à la maison Tavel et à l'abbaye Sainte-Marie-d'Aulps, ce qui prouve que ces carreaux proviennent du même atelier de production[28]. Contrairement aux fragments précédents, ce carreau ne présente aucune glaçure et la pâte n'est pas orangée, mais beige et fine.

Carreau n°4 (fig. 17) :
Prov. : Faucigny, *le Château (FC-08-08)*
H.S.
Dimensions : L.9,5 cm ; l.10,4 cm ; ép. 2, 4 cm
Revêtement : glaçure marron foncé
Pâte : marron et fine
Chronologie : XIII[e]-XIV[e] siècles

Carreau entier qui appartient, probablement, à un poêle en céramique ou à un décor mural ou de fenêtre. Il porte un décor animalier en creux et en relief, plus précisément un dragon rampant vers la gauche entre un demi-cercle denté et un demi-cercle perlé. Il a une longue queue enroulée, une aile et il se tient sur une patte.

La glaçure brun foncé couvre toute la surface supérieure du carreau et la pâte dure et sonnante est de couleur marron foncé due à une surcuisson.

Contrairement aux carreaux de poêle en céramique découverts à la maison Tavel[29], les deux exemplaires du château de Faucigny sont d'un format un peu plus petit, sans bordures, et avec un décor en relief très prononcé qui apparaît au centre du carreau. Ce décor en relief et la bonne préservation de la glaçure sur toute la surface, sans aucun signe de détérioration du carreau, exclue l'hypothèse de l'utilisation de ces deux exemplaires pour un sol. Le format et le manque d'autres carreaux identiques ne permettent pas de confirmer qu'ils ont étés utilisés pour le décor d'un poêle en céramique. C'est pour cela que l'hypothèse d'un décor d'encadrement de fenêtre ou d'un mur semble à privilégier.

---

(28) DEUBER Gérard, "La maison Tavel au Moyen Age une résidence aristocratique à Genève, XIII[e]-XVI[e] siècle", in Genava, LIV, Musée d'Art et d'Histoire, Genève, 2006, p.68.
(29) DEUBER Gérard, "La maison Tavel au Moyen Age une résidence aristocratique à Genève, XIII[e]-XVI[e] siècle", in Genava, LIV, Musée d'Art et d'Histoire, Genève, 2006, pp.75-88.

Conclusion

D'après l'étude de ces fragments nous pouvons conclure à une certaine homogénéité. En effet, ils sont composés de carreaux monochromes portant un décor en creux et un répertoire iconographique de motifs essentiellement zoomorphes et végétaux un peu stylisés et géométriques qui se situent entre la fin du XII[e] s. et le XIV[e] siècle.

Liliana CECI
SDAHS

Bibliographie :

Deuber 2006 : DEUBER Gérard - "La maison Tavel au Moyen Age une résidence aristocratique à Genève", XIII[e]-XVI[e] siècle, in Genava, LIV, Musée d'Art et d'Histoire, Genève, 2006, p.65-90.

Jacob, Leredde 1978 : JACOB Jean-Paul, LEREDDE Henry, La terre cuite médiévale à Jaulges et Villiers-Vineux (Yonne), in Archéologie Médiévale, Tome VIII, Centre de Recherches Archéologiques Médiévales, Caen, 1978, pp.245-258.

Morant 1971 : MORANT Henry, "Les carreaux de pavage du Moyen Age", in Archéologia, n°38, janvier 1971, pp.66-73.

Norton 1982 : NORTON Christopher, "Les carreaux de pavage de la Bourgogne Médiévale", in Archéologia, n°165, avril 1982, pp.34-45.

Serralongue 2008 : SERRALONGUE Joël, "Les décors sculptés de l'abbatiale", in Sainte-Marie-d'Aulps, une abbaye cistercienne en Chablais, Culture 74, Collection d'ouvrages, n°01, Office Départementale d'Action Culturelle (ODAC), Conseil Général de la Haute-Savoie, 2008, p.65-67.

SAINT-GERVAIS, *Le Châtelet*
Section I, parcelles 1184
Coord. Lambert : 939,145 / 2108,618 ; alt. env. 800 m

En marge de l'aménagement d'une déviation du centre du bourg de Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie), la commune a souhaité développer un projet de mise en valeur de l'ancienne maison forte du Châtelet, site inscrit Monument Historique depuis 1989. Réputé être une ancienne motte castrale contrôlant la route de Saint-Gervais à Megève, Le Châtelet n'avait jusqu'alors fait l'objet d'aucune investigation archéologique ; seules quelques maçonneries affleuraient dans le sous-bois dominant les gorges du Bonnant, l'essentiel du plan de l'édifice et son évolution restant inconnus.

En accord avec le Service régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes, la commune de Saint-Gervais et le Conseil général de la Haute-Savoie, une étude archéologique préalable a été mise en œuvre afin de préciser l'organisation des bâtiments et leur chronologie. Cette étude a mis au jour les vestiges encore bien conservés d'un ensemble de bâtiments résidentiels et de structures de défense d'une ampleur certes restreinte, mais d'un type encore méconnu dans ce secteur de la haute vallée de l'Arve.

La maison forte du Châtelet apparaît indirectement dans les textes à l'occasion de la visite pastorale du 27 août 1411[30] qui consigne notamment une chapelle fondée dans l'église paroissiale par les nobles du Châtelet de Lacroix **(fig. 19)**. L'existence de la maison forte du Châtelet pourrait même être antérieure car dès 1339 les De La Croix sont réputés posséder deux maisons fortes dans le mandement de Montjoie[31]. Cette famille appartient à une noblesse déjà ancienne au XIV[e] siècle[32], certains de ses membres tenant des responsabilités dans la châtellenie de Montjoie, mais disparaît dès la fin du XV[e] siècle. C'est à la fin du XVI[e] siècle que l'on retrouve le Châtelet aux mains d'une famille tout aussi importante : les Du Fresney. Ces derniers conservent le fief jusqu'à ce qu'un de ses membres, pressentant la menace révolutionnaire, ne le cède en 1792 à un roturier. Les propriétés du Châtelet changent plusieurs fois de mains au XIX[e] siècle et le site est à l'état de ruine en 1899.

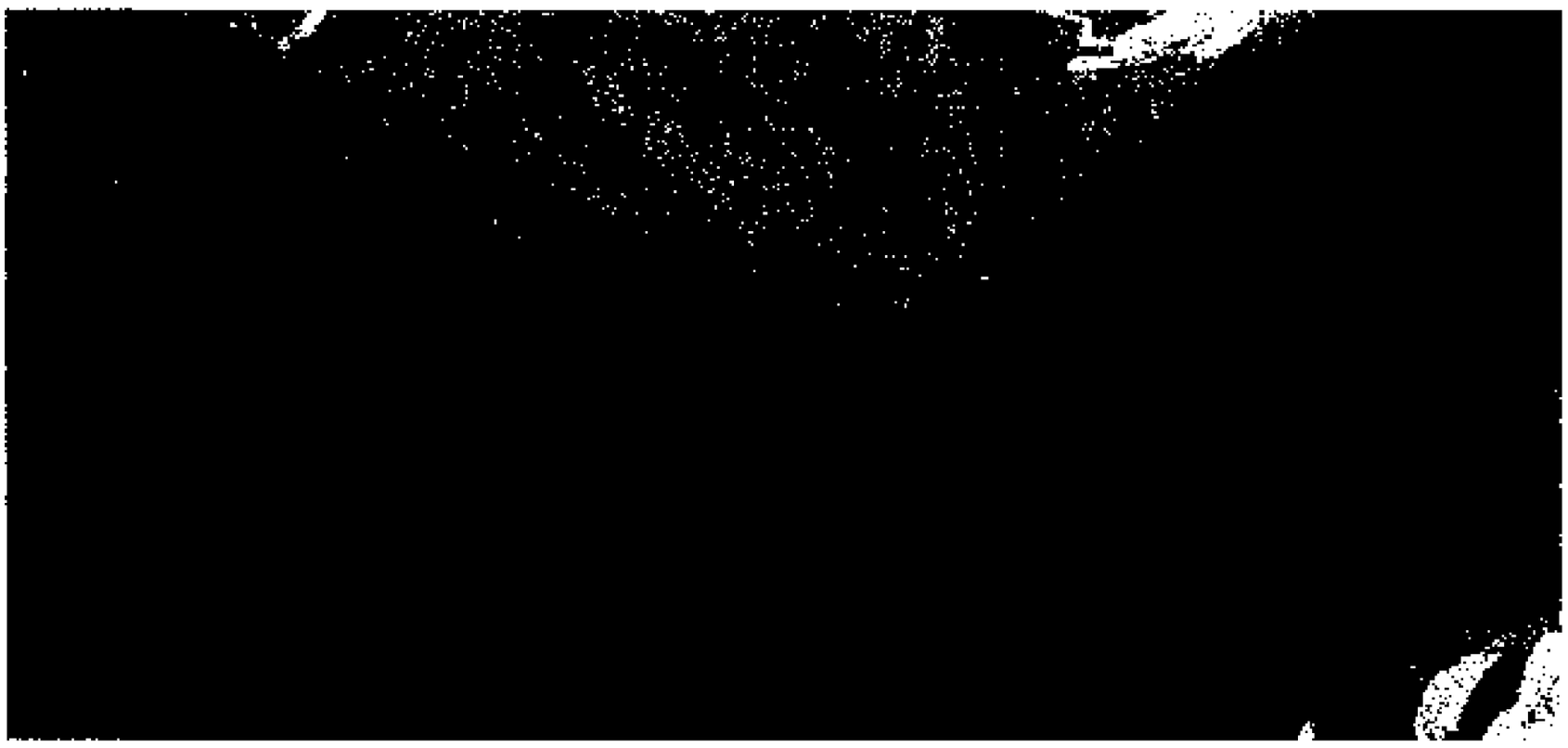


Fig. 19 - BACLER D'ALBE Louis Albert Guillain (1761-1848),
Passage du bon Nant (*Vallée de St-Gervais*), détail de l'église de Saint-Gervais et de la maison forte du Châtelet. Gouache, 21,7 x 32,5 cm - © La Fontaine de Siloé, cliché Denis Rigault, Collection Paul Payot, Conseil Général de la Haute-Savoie

(30) BINZ Louis "Les visites pastorales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrand (1411-1414)", Académie Salésienne, Documents hors série, vol. 1, 2006, p. 265.
(31) CARRIER Nicolas et DE LA CORBIERE Matthieu, "Entre Genève et Mont-Blanc au XIV[e] siècle", Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, T. 63, 2005, p. 111.
(32) CARRIER Nicolas, La vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Age, L'Harmattan, Paris, p. 481.

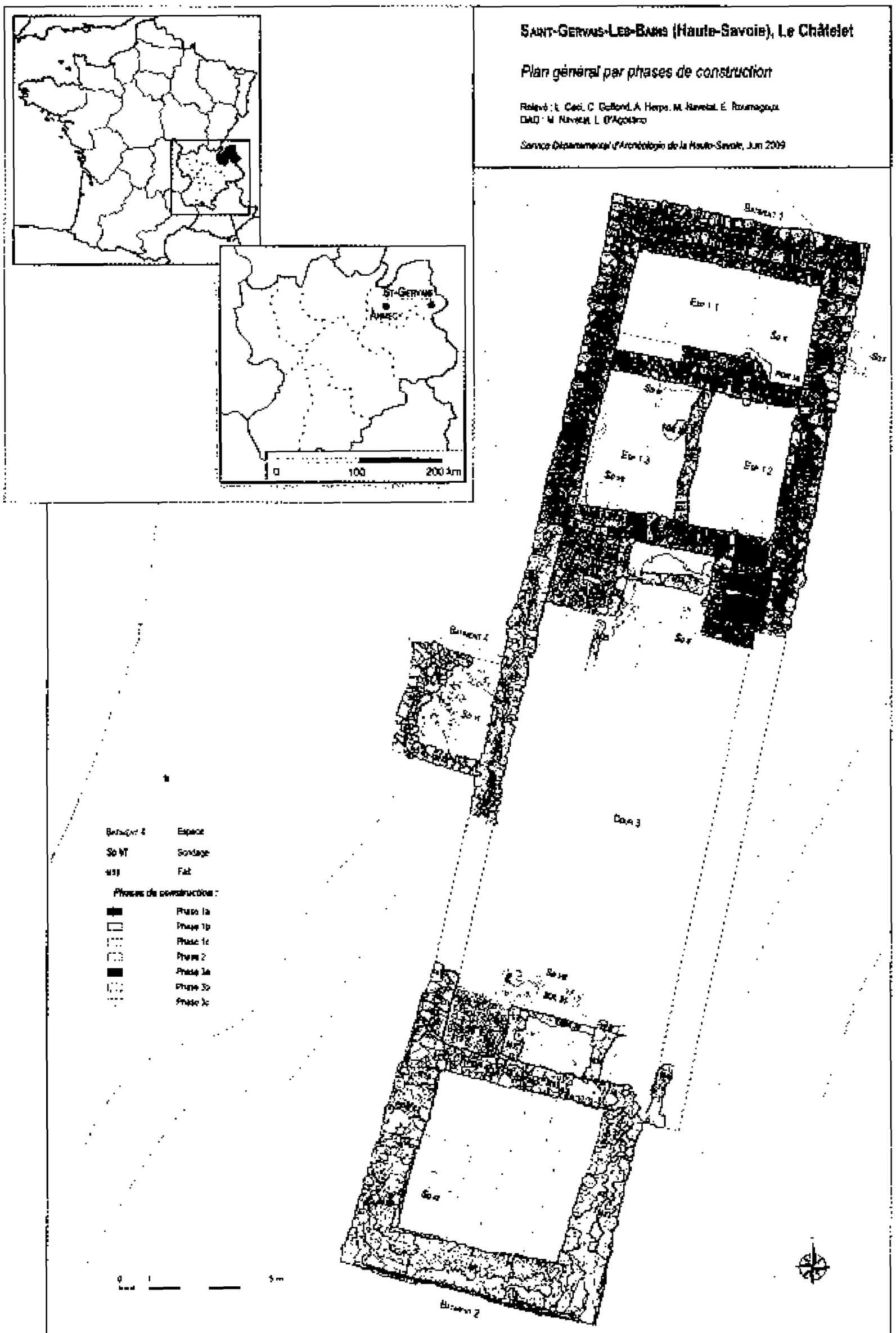


Fig. 20 - Le Châtelet, plan par phases de construction.
Relevé : équipe de fouille. DAO : M. Navetat, L. D'Agostino, SDAHS 2009.

Bien que la tradition identifie le site comme une motte castrale, les fouilles ont démontré que le relief qui porte la maison forte n'était en aucun cas artificiel, même si l'éperon morainique était barré au sud par un fossé creusé de main d'homme.

Couvrant une surface d'environ 400 m², les bâtiments s'organisaient le long du relief naturel, sur une quarantaine de mètres de longueur **(fig. 20)**. Une tour carrée de 11 m par 8,80 m, dont la vocation résidentielle autant que défensive ne fait guère de doute, occupait l'extrémité nord de l'éperon et dominait l'ensemble ; ces vestiges sont les mieux conservés, en particulier les caves de l'édifice, dont l'escalier d'accès, les portes et une partie des voûtes sont encore visibles **(fig. 21)**. Au sud, une seconde tour carrée de 8 m de côté défendait l'accès au site, en arrière du fossé. Une cour cernée de murailles, dont la surface atteignait 200 m², séparait les deux tours ; cet espace ouvert a cependant pu constituer un ancien logis accolé à la tour nord, reconverti au moment de la construction de la tour sud. Enfin, une troisième petite tour, mal conservée, flanquait quant à elle l'enceinte à l'ouest et permettait probablement de surveiller l'ancienne route menant à Megève.



Fig. 21 - Le Châtelet, la tour nord (BATIMENT 1) vue du sud.
Cliché : L. D'Agostino, SDAHS 2008.

Si les vestiges architecturaux restent bien lisibles sur le site du Châtelet, la stratigraphie s'est révélée des plus pauvres. Les couches d'occupation bien conservées appartiennent toutes à une période tardive de l'occupation du site, entre le XVI[e] et le début du XIX[e] siècle. Le mobilier antérieur est bien souvent en position secondaire et très peu abondant, même si quelques éléments du mobilier céramique laissent entrevoir une occupation dès le XIII[e] ou le XIV[e] siècle. Dans tous les cas, les objets de la vie quotidienne restent peu nombreux, bien que le vaisselier de l'Époque Moderne soit assez bien représenté. Le lapidaire taillé et décoré est de même assez peu abondant malgré la grande quantité de maçonneries effondrées sur place, probablement du fait de l'exploitation du site comme carrière au XIX[e] siècle.

Malgré les difficultés rencontrées pour dater les vestiges de façon précise, le mode de construction et le mobilier archéologique évoquent la fin du Moyen Âge, en particulier les XIII[e] – XIV[e] siècles pour la tour nord et un probable logis reconverti en cour ; le site est réaménagé probablement à la fin du XIV[e] ou au XV[e] siècle avec la construction de la tour sud et l'aménagement de la cour. Enfin, de multiples remaniements sont apportés à la tour résidentielle à la fin du Moyen Âge ou à l'Époque Moderne avec le creusement de caves dans son emprise.

La maison forte du Châtelet, comparée aux autres résidences seigneuriales de la haute vallée de l'Arve et du Val Montjoie, apparaît assez originale dans son organisation tout en restant fidèle aux canons de la construction locale au bas Moyen Âge. La situation en éperon barré du Châtelet est la première originalité du site dans le panorama des maisons fortes de la vallée. Sans être de la même ampleur que les rocca de Châtillon-sur-Cluses ou de Saint-Michel-du-Lac (Les Houches), la position topographique choisie bénéficie d'une fortification naturelle souvent absente des autres maisons fortes, parfois installées en fond de vallée et en terrain plat, comme Bellegarde ou Loche à Magland, ou encore sur des plates-formes peu surélevées comme la Tour de Dingy (Passy).

Du point de vue du plan des bâtiments, Le Châtelet apparaît à la fois très inscrit dans la tradition locale, mais aussi très original dans la typologie. En effet, la structure complexe que présente Le Châtelet avec plusieurs édifices juxtaposés à fonctions vraisemblablement différentes ne trouve guère de comparaisons parmi les autres maisons fortes de la vallée. La plupart des sites ne montre aujourd'hui qu'un seul édifice, de dimensions souvent vastes. L'association probable à l'origine d'une tour et d'un logis ne trouve d'équivalent que dans les sites castraux tels que Châtillon ou Saint-Michel-du-Lac, où la tour est de faibles dimensions. Sur ce point, Le Châtelet apparaît comme un jalon entre les tours supposées de tradition romane, assez étroites et de dimensions inférieures à 10 m de côté, tandis que les maisons fortes des XIV[e] et XV[e] siècles sont souvent plus vastes, allant de 13 m à 20 m de côté. Inspiré du modèle castral roman, ce type de plan peut appartenir à une typologie assez ancienne pour une maison forte,

peut-être attribuable à la fin du XIII[e] siècle au moins. Les maisons fortes prennent localement une ampleur plus considérable dès le début du XIV[e] siècle, comme en témoigne l'exemple bien daté de la Tour de Dingy (Passy)[33].

Laurent D'AGOSTINO[34]
SDAHS
Avec la participation pour l'étude historique de
Christophe GUFFOND
SDAHS

SAMOENS, *Sous Levy* (cadastre actuel) / *Les Vys* (cadastre XIX[e] siècle)
Section OG, parcelles 6301, 6303 et 6305
Coord. Lambert : 939,070 / 2129,980 ; alt. env. 706 m

En février 2008, lors de la construction d'un immeuble, les ouvriers chargés des travaux ont recoupé une sépulture en coffre de dalles. Après avoir prévenu la gendarmerie qui a transmis l'information au Service Régional de l'Archéologie, le Service Départemental de l'Archéologie, mobilisé, s'est rendu sur les lieux pour en entreprendre un relevé.

Le potentiel archéologique du secteur est connu puisque lors de la construction de l'Hôtel Bellevue, vers 1905, des coffres de dalles "de grès schisteux" avaient été mis au jour[35]. Cette découverte ancienne, concernant l'actuelle parcelle 5697 (section OG), est située à un peu plus d'une centaine de mètres au sud-est de celle de 2008.

La sépulture **(fig. 22)** recoupée est située à la base d'une pente et se trouve à la limite entre une parcelle en verger et les abords immédiats du bâtiment en construction. Le niveau supérieur du coffre est directement recouvert d'une couche de terre végétale noire, épaisse de 0,25 m, comprenant des fragments de céramique moderne ainsi que quelques fragments d'os humains. L'inhumation a été creusée dans un niveau marneux et argileux de couleur orange comprenant de nombreux fragments de schiste. Ces fragments proviennent du substrat, assez délité, qui apparaît à une profon-

(33) SIROT Elisabeth, Noble et forte maison, l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII[e] au début du XVI[e] siècle, Picard, 2007, p. 170 et CHALMIN-SIROT Elisabeth, Les châteaux et lieux de résidence de la petite aristocratie en Genevois, Habilitation à Diriger les Recherches, Université Lumière – Lyon 2 ; monographie p. 118-120.
(34) D'AGOSTINO Laurent (dir.), CECI Liliana, GUFFOND Christophe, NAVETAT Mylène, La maison forte du Châteler (commune de Saint-Gervais-les-Bains, Haute-Savoie) – Rapport final d'opération archéologique, SDAHS, juillet 2009, 2 volumes.
(35) C. MARTEAUX, "Communication sur d'anciens cimetières des vallées de l'Arve et du Giffre", Revue Savoisienne, 50, 1909, p. 265-266.



Fig. 22 - Samoëns, Sous Levy - Vue de la sépulture repérée en 2008
(Cl. C. Guffond - SDAHS).

deur de 1,05 m de la surface du sol. La pente du terrain semble logiquement suivre le pendage de ce banc de schiste. Le coffre est orienté est/ouest, avec la tête à l'est et le squelette a été coupé au niveau du buste, la partie inférieure du corps étant restée dans le terrain.

Les dalles utilisées pour cette sépulture sont issues vraisemblablement de l'exploitation du socle rocheux. En revanche le creusement de la fosse observée n'a pas atteint le rocher. La dalle de couverture était cassée et l'intérieur s'est trouvé comblé par les infiltrations de l'encaissant qui est venu sceller le squelette encore en connexion. La pente du terrain explique l'érosion qu'ont subi les sols et la faible profondeur à laquelle se retrouve la sépulture de nos jours. Par ailleurs, l'exploitation agricole du terrain a pu contribuer à cette érosion, la mappe sarde indiquant que celui-ci était un champ cultivé en 1730 (parcelle 9749). Cette exploitation, et notamment les labours, ont certainement dû devenir problématiques de par la présence des coffres de dalles.

Bien que les travaux de 2008 n'aient étonnamment conduit qu'à l'observation d'une seule sépulture, la proximité entre cette découverte et celles de 1905 laisse supposer qu'une zone funéraire relativement importante se

trouve dans ce secteur. Rappelons que ces nécropoles, datables des VI[e]-VIII[e] siècles, constituent les principales sources documentaires sur les populations qui occupaient la région au haut Moyen-Age.

Christophe GUFFOND
SDAHS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PREHISTOIRE

MUSIEGES, *abri des Douattes,*

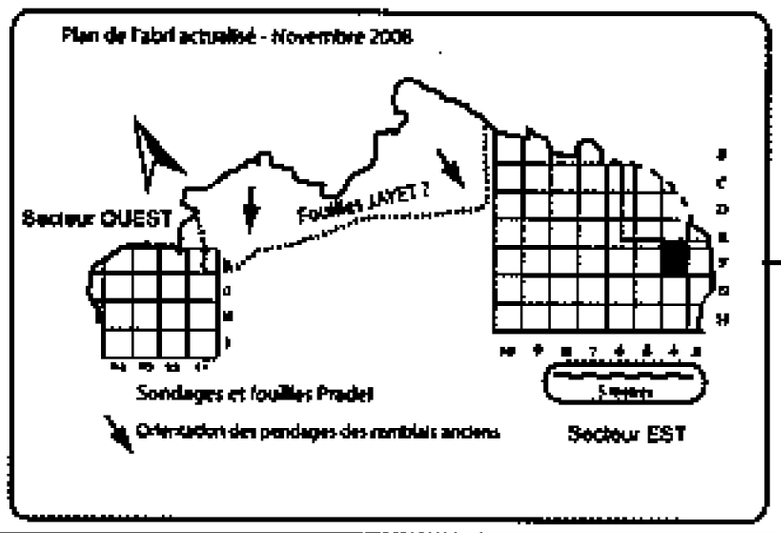
La campagne de fouilles 2008 de l'abri des Douattes s'est déroulée sur une durée de 4 semaines. Elle a mobilisé 9 fouilleurs, en plus de la présence, une nouvelle fois assidue, de Gilbert Pion. Cette campagne de fouilles est la première des trois qui nous ont été accordées.

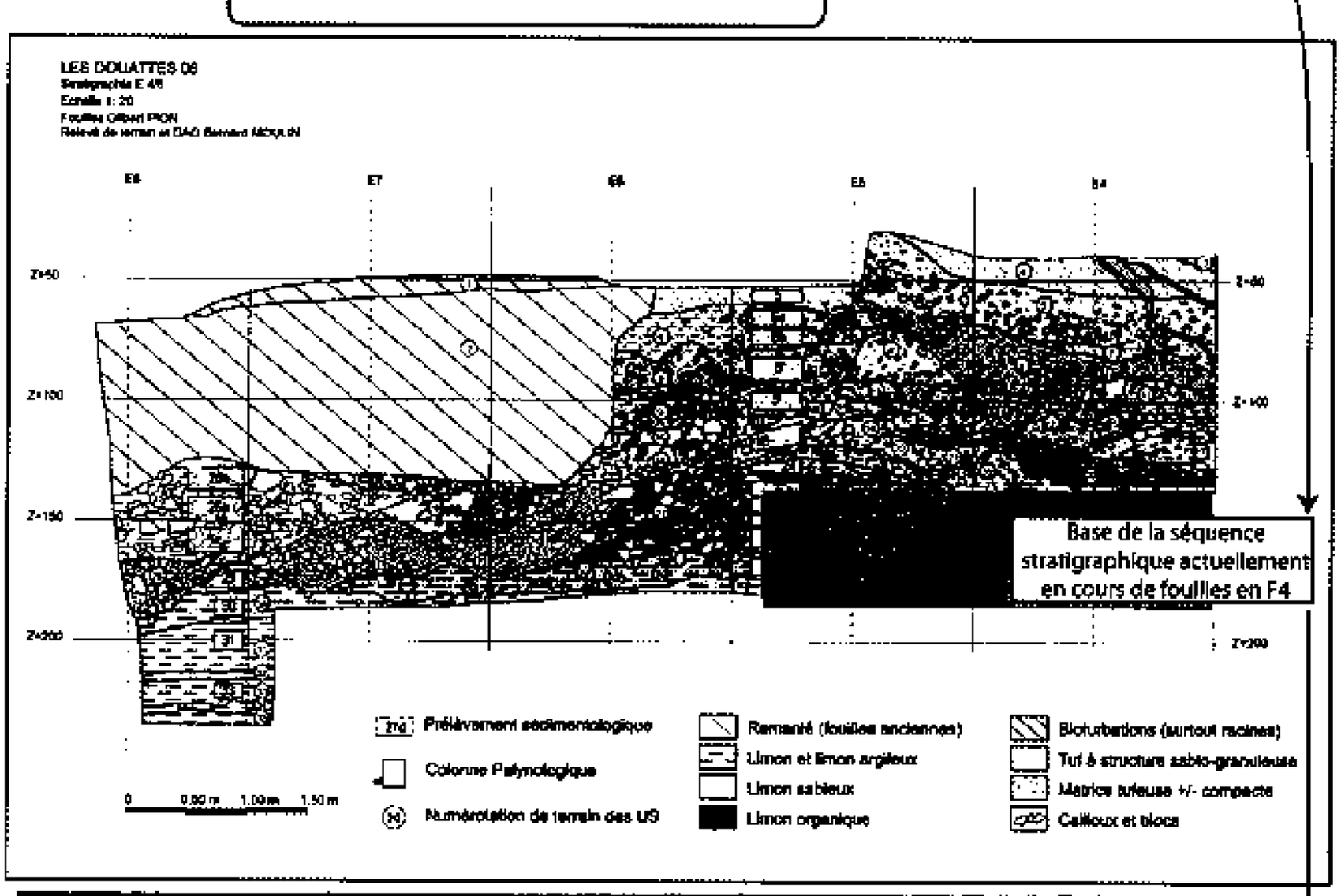
Les opérations menées cette année ont permis la poursuite de la fouille des secteurs ouverts depuis la reprise des travaux en 2006. L'abri des Douattes renferme les vestiges des passages successifs de chasseurs magdaléniens et aziliens (environ 13 000 ans avant le présent).

Secteur est

Cette année les décapages des différents niveaux d'occupations magdaléniens du secteur est de l'abri se sont particulièrement concentrés sur la base de la séquence, dans laquelle sont conservés les vestiges les plus anciens **(fig. 23)**. Les parties actuellement fouillées n'ont pas conservé d'organisation anthropique de l'espace. Ceci est probablement lié à la topographie de l'abri, dont le toit était beaucoup plus bas. La composition fortement imprégnée de matière organique des sédiments de l'extrémité orientale de l'abri, ainsi que sa topographie, indiquent, que ce secteur a probablement agi comme zone de rejets pour les différents occupants.

Si la base de la séquence a mobilisé toute notre attention, nous avons en parallèle entrepris l'ouverture des carrés situés sous les remblais des fouilles anciennes des années 1950 (Pradel L. et Pradel J-H., 1960). Si les niveaux supérieurs de la stratigraphie ont été détruits suite à leurs interventions, les niveaux inférieurs, ont, pour leur part été préservés. D'un point de vue stratigraphique, ils pourraient être contemporains de la base de la séquence à l'est de la zone. Les premiers décapages réalisés en 2008 ont livré quelques artefacts lithiques et osseux qui laissent entrevoir une préservation des occupations au sein de ces unités stratigraphiques ; leur





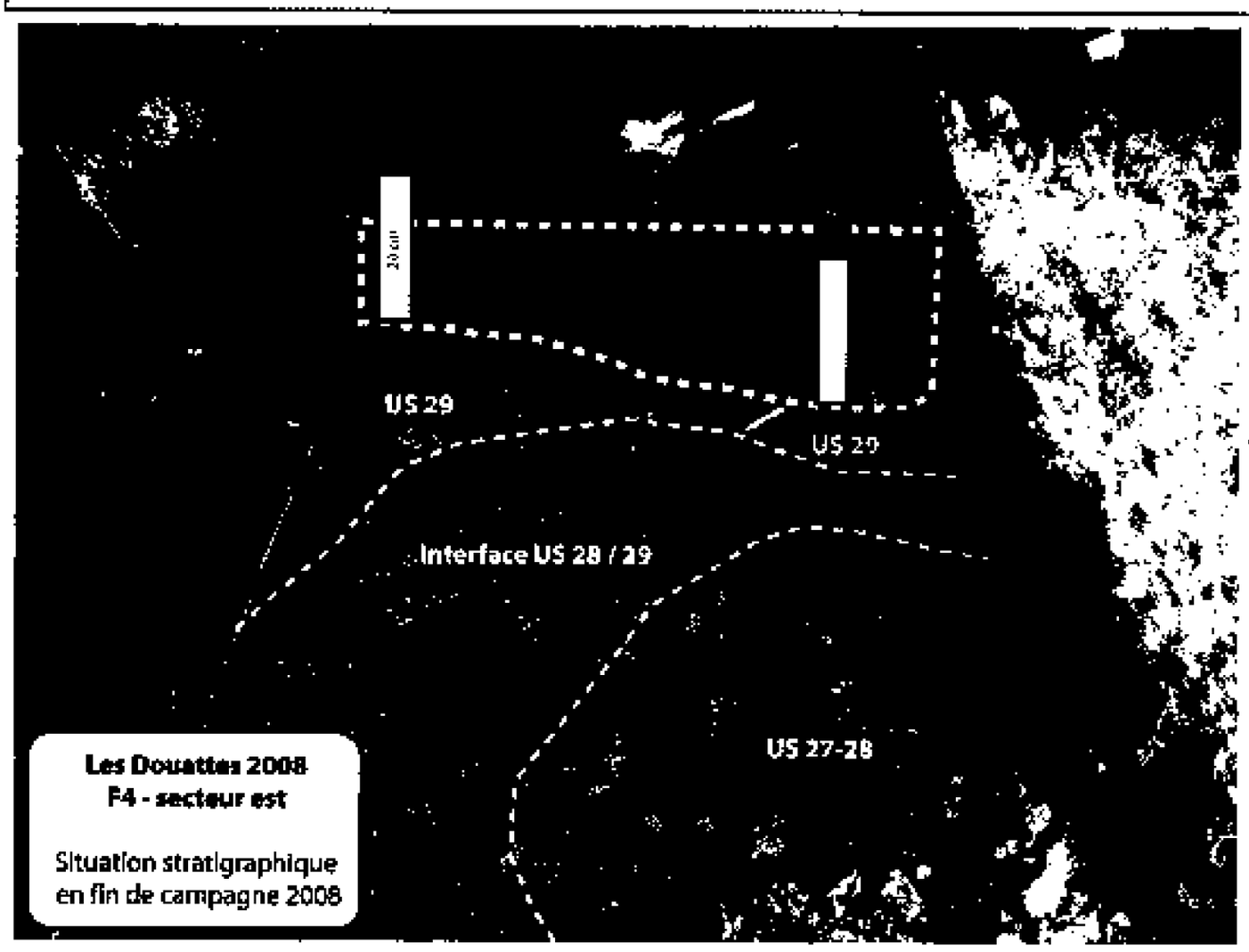
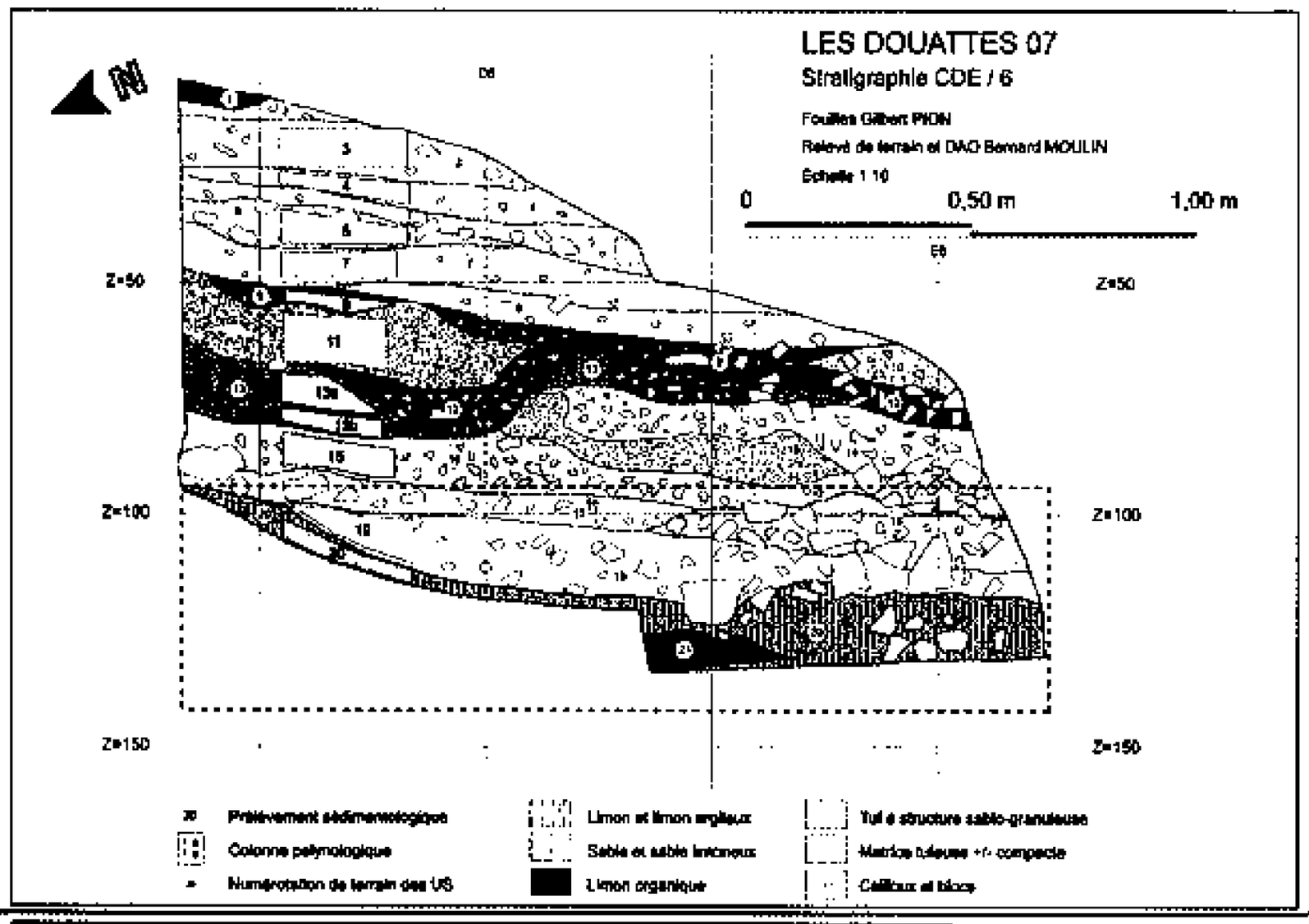


Fig. 23 - Vue du carré F4 en cours d'exploration. On remarque les différentes unités sédimentaires rencontrés à la fouille et leur pendage nord/sud très prononcé (Plan et photo : L. Mevel – Relevé stratigraphique : B. Moulin).



A



B

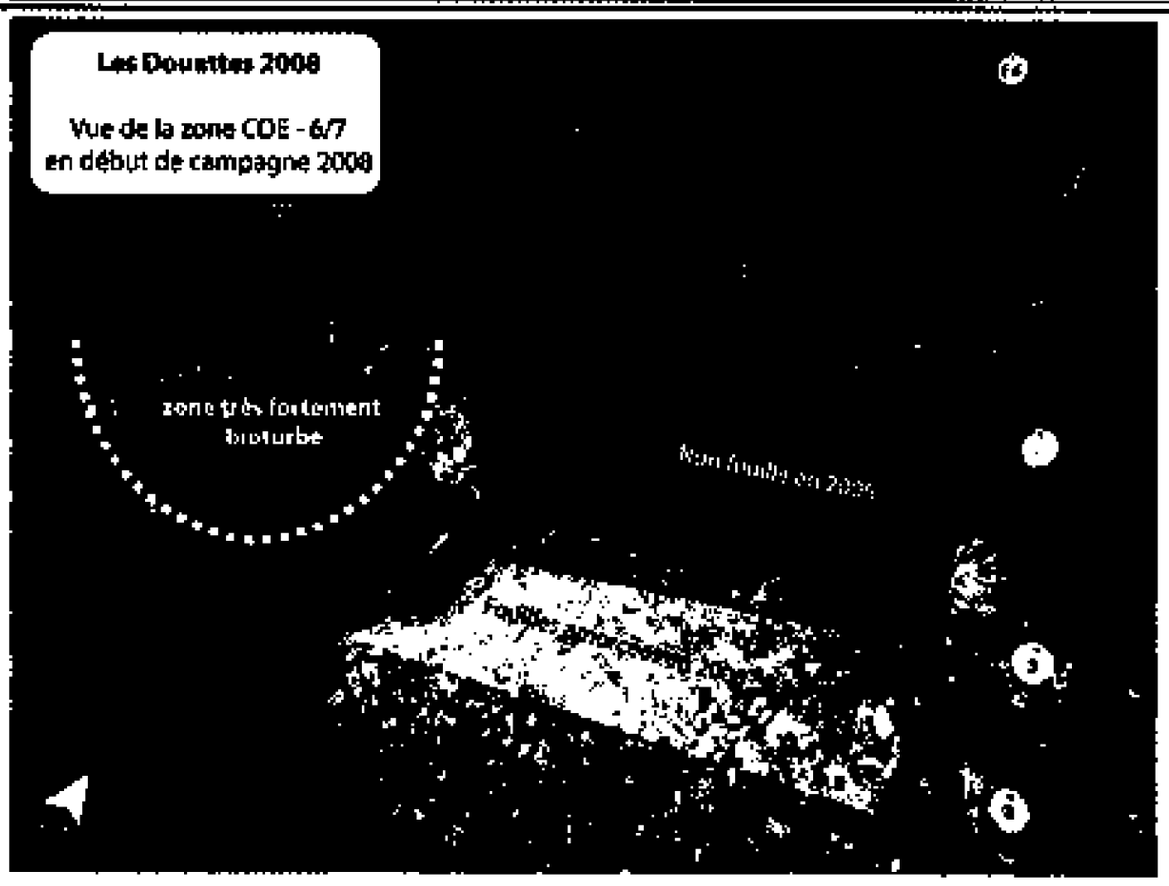


Fig. 24 - Vue du secteur CDE 6-7
(photos : L. Mevel – Relevé stratigraphique : B Moulin).

poursuite en 2009 devrait nous apporter des indices décisifs sur l'intérêt de cette parcelle du gisement **(fig. 24)**.

Une nouvelle série de datations radiocarbones a livré des données sur la chronologie de la séquence stratigraphique du secteur est. Elle concerne des échantillons de faunes collectés au moment des prélèvements sédimentaires effectués par Bernard Moulin en 2006, au sein d'un niveau lithostratigraphique postérieur aux niveaux magdaléniens les plus anciens de la séquence. Si les résultats obtenus suggèrent une chronologie assez complexe, ils livrent des résultats tout à fait en accord à nos attentes initiales. Ils situent en effet cette couche sédimentaire aux alentours du XIII^{e} millénaire avant J.-C, soit en pleine période de réchauffement climatique (interstade du Bølling). Cette période charnière pour le Tardiglaciaire a vu se succéder les derniers Magdaléniens et les premiers Aziliens, plus particulièrement à la fin de cet épisode climatique. Nous attendons pour cette année les résultats de datations provenant de la base de la séquence stratigraphique du secteur. Cela nous permettra de mieux envisager la chronologie de l'occupation magdalénienne de l'abri.

Les objectifs opérationnels à courts et moyens termes s'articulent autour de deux axes. Le premier sera évidemment de clore, avant 2010, les carrés ouverts depuis 2006 et 2007. En 2009, nous allons poursuivre l'exploration des extrémités nord et sud de l'abri, afin de déterminer l'état de préservation des niveaux dans cet axe. En effet, un sondage effectué au-dessus de la zone actuellement en cours de fouille, a montré que les niveaux archéologiques n'étaient pas conservés à cet endroit (**fig. 25**). A contrario, le rafraîchissement d'une coupe des fouilles effectuées par Gilbert Pion, au début des années 2000, a livré plusieurs artefacts lithiques et osseux au sein d'un niveau fortement carbonaté situé à l'aplomb de l'actuel toit de l'abri. Même si les niveaux archéologiques de ce secteur peuvent être fortement perturbés, leur exploration demeure indispensable à la compréhension des occupations préhistorique de l'abri (**fig. 25**).

Secteur ouest

En ce qui concerne le secteur ouest du gisement, la fouille s'est poursuivie cette année sur les 4 mètres carrés ouverts depuis 2006. La très forte homogénéité de l'industrie lithique, ainsi que la grande qualité des productions réalisées aux dépens de silex de provenances variées (Bugey, massif de la Chartreuse,...), sont les principaux intérêts de ce petit secteur. La fouille a livré cette année un coquillage fossile percé que l'on peut associer, sans risque d'erreur, à un élément de parure. C'est le premier artefact de ce type découvert à l'ouest du site. Rappelons que quatre exemplaires de même nature ont déjà été découverts à l'est du gisement.

Si les espèces de mollusques, identifiées par Louis Chaix, sont toutes différentes, elles proviennent toutes de secteurs géographiques éloignés.

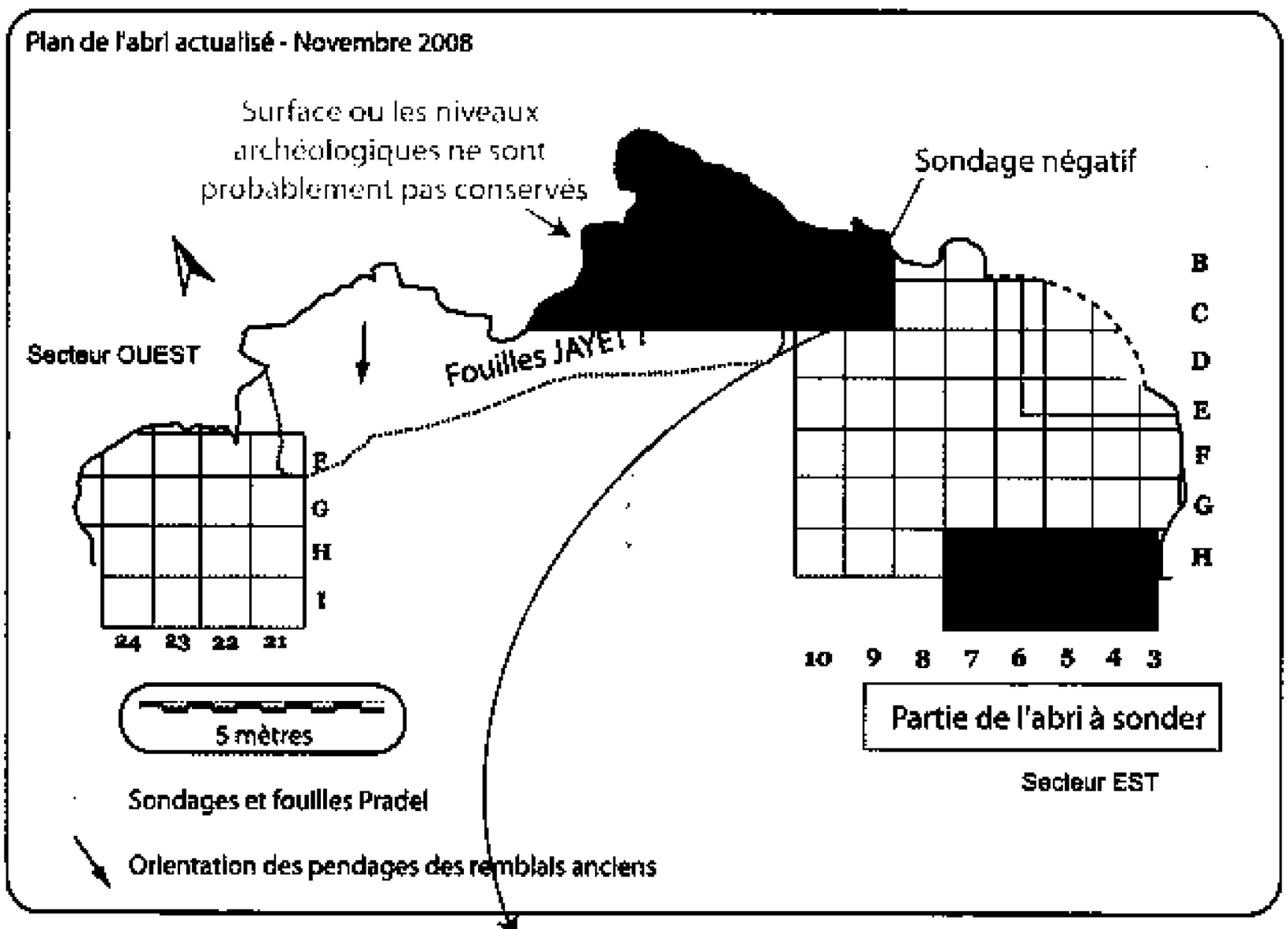


Fig. 25 - Vue du sondage au nord de l'abri et des propositions d'exploration de la partie sud du secteur est (Plan et photo : L. Mevel).

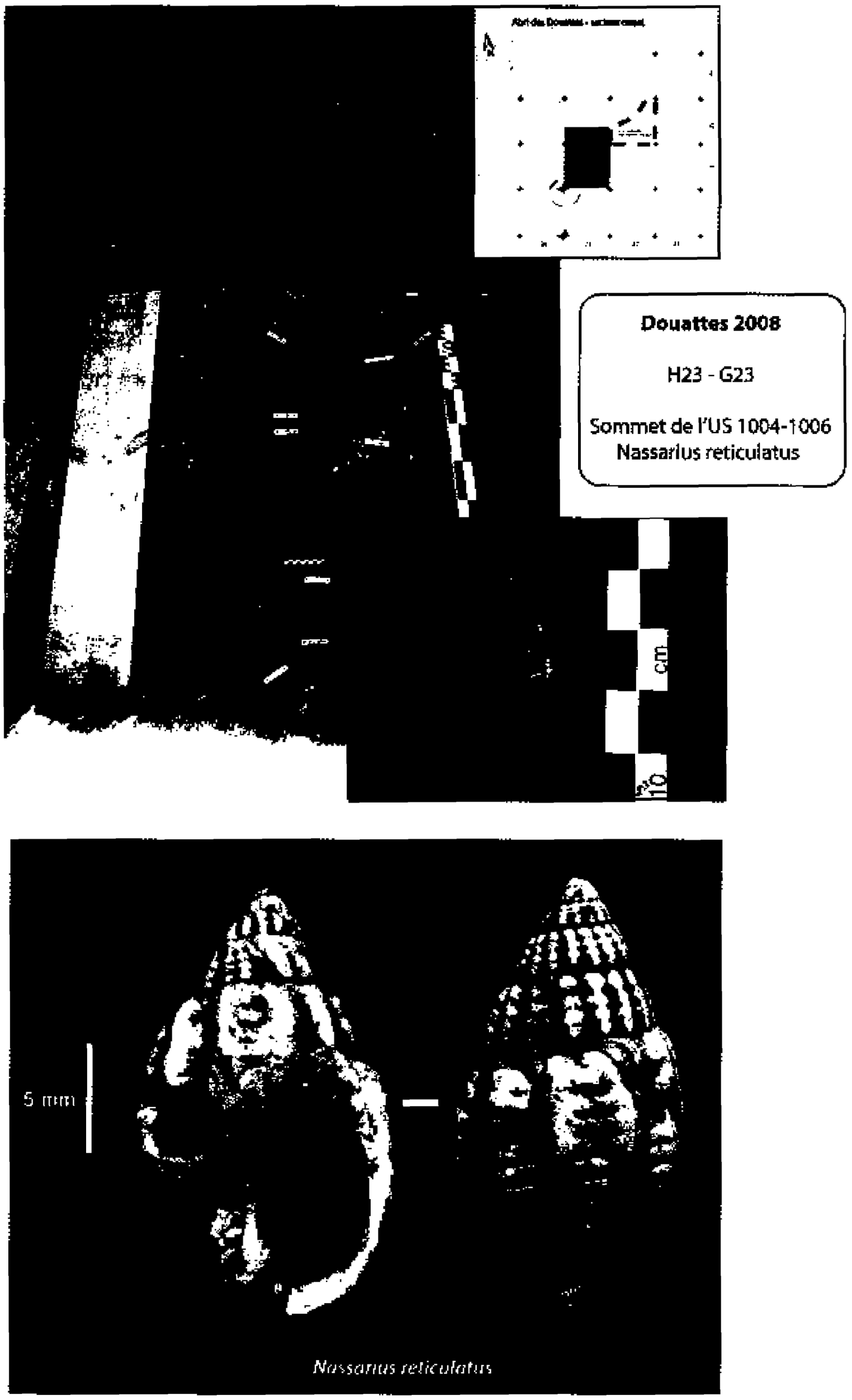


Fig. 26 - Vue du secteur ouest au moment de la découverte du coquillage fossile / Vue macroscopique du Nassarius Reticulatus percé
(Plan et photos de terrain : L. Mevel – Cliché macro : L. Chaix).

L'exemplaire découvert cette année, un Nassarius Reticulatus **(fig. 26)**, serait originaire soit des rivages de la Méditerranée soit des côtes atlantiques. Afin de déterminer avec précision sa provenance, des analyses complémentaires pourraient être effectuées. Quoi qu'il en soit, ces témoins stigmatisent des réseaux de circulations d'objets sur des distances relativement longues. La campagne 2009 verra se poursuivre les décapages des secteurs en cours de fouilles, ainsi que l'ouverture d'une nouvelle fenêtre.

Conclusion

Pour conclure ce rapide état des lieux de l'avancée des travaux dans l'abri des Douattes, nous évoquerons les analyses en cours et à venir sur le matériel archéologique mis au jour. Outre de nombreuses datations en attente réalisées dans le cadre du programme ARTEMIS, financé par le Ministère de la Culture, il faut souligner les résultats acquis chaque année grâce à l'investissement des différents spécialistes impliqués dans la fouille de ce gisement. En 2008, Jehanne Affolter a poursuivi l'analyse des provenances des silex des différents niveaux. Bernard Moulin poursuivra en 2009 les prélèvements de sédiments au sein des différentes coupes stratigraphiques. Ces analyses sont indispensables pour comprendre le contexte de sédimentation du gisement et apportent également des informations pertinentes sur les contextes climatiques au sein desquels les sédiments ont scellé les ensembles archéologiques. Les analyses des vestiges fauniques sont assumées chaque année par Louis Chaix et permettent de documenter les contextes environnementaux fréquentés par les groupes humains, ainsi que leurs choix en termes de gibier chassé.

Ludovic MEVEL
Université Paris ouest – La Défense - UMR 7055

Avec la collaboration de :
Jehanne Affolter, Louis Chaix, Bernard Moulin et Gilbert Pion

PERIODE ROMAINE

SEYSSEL, *hameau de Vens*
Section D, parcelles 1647-2287
Coord. Lambert : 872,000 / 2110,290 ; alt. 340 m

Sur la commune de Seyssel, au hameau de Vens, le projet de construction d'une maison, sur les parcelles D1646-2287, a entraîné la réalisation d'une opération archéologique. Implanté en rive gauche du Rhône, sur un replat d'un des contreforts de la montagne des Princes, le hameau de Vens domine la confluence du fleuve avec le Fier.

Le contexte archéologique

Situé à quelques kilomètres en aval du point de rupture de charge du fleuve, Seyssel devient à l'époque antique un carrefour entre les voies terrestres menant d'une part à Genève en passant par Frangy, d'autre part à Annecy en remontant le Val de Fier (Serralongue, 2005), et le "débarcadère" de la voie fluviale permettant le commerce avec Lyon. Les carrières de pierre des environs (entre autres celles de Surjoux dans l'Ain et de Franclens en Haute-Savoie) fournissent à la capitale des Gaules, dès la fondation de la colonie pour certains, au cours du I^er^ s. de notre ère pour d'autres (Goudineau 2007 p.403), un calcaire urgonien reconnu pour sa blancheur et sa finesse, appelé "pierre de Seyssel".

Au bord du fleuve, au pied du contrefort dominé par Vens, une agglomération, connue sous le nom de Condate par la "table de Peutinger" se développe durant tout le Haut Empire avant de disparaître dans le courant du IV^e^ siècle. Entre 1977 et 1980, lors d'une fouille de sauvetage préalable à la construction du barrage de Chautagne et au réaménagement des berges, une partie de la ville construite sur trois terrasses a été mise en évidence. Des entrepôts et des boutiques bordent une voie et surplombent un ensemble thermal (Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 p.321-323).

Le dieu Vintius

Durant cette période, le secteur de Vens est lui aussi occupé. Outre des bâtiments reconnus sur divers points du plateau, des inscriptions dont deux ex-voto retrouvés dans les murs du château de Vens (CIL XII 2562a, ILHS, n° 99 p.123-124 et n° 100 p. 124-125), et un fût de colonne en pierre dure ont permis de supposer l'existence d'un sanctuaire. Deux inscriptions consacrées au dieu Vintius, l'une à Auguste Vintius retrouvée au hameau de Curty (AE 1904, 14), l'autre dédiée au dieu Vintius assimilé à Pollux, enchâssée dans le chevet de l'église (CIL XII 2562), conduisent alors à penser que le nom de Vens dériverait du dieu éponyme loué ici. Vintius semble particulièrement loué dans les environs : à Hauteville-sur-Fier, à

moins de 10 km à l'est de Seyssel, une plaque moulurée (CIL.XII, 2558) mentionne le don d'un sanctuaire consacré à "Auguste Vintius" par Titus Valerius Crispinus qui cumule les fonctions de préfet du district de Dia..(nensis ?) et de prêtre du dit dieu.

Le rôle de ce dieu régional gaulois (Remy 2005 p.61) reste incertain. S'il est identifié ici à Pollux, il est associé à Mars dans le village de Vence (Alpes-Maritimes) auquel il a laissé son nom sur une inscription pour le don d'un temple par le collège des dendrophores. La présence au pied de la colline de Vens d'une chapelle dédiée à Notre Dame qui bénéficiait d'une très grande vénération auprès des bateliers du Rhône a conduit certains auteurs à en déduire que Vintius pourrait être le protecteur des nautes. Si l'argutie est un peu courte, il faut cependant rappeler que les Dioscures sont effectivement connus, entre autres, comme protecteurs de la navigation et qu'à ce titre, on les retrouve d'ailleurs représentés sur le pilier de nautes parisiaques (Duval, 1976, p.86-87). Par ailleurs, il est très vraisemblable que les charpentiers de Marseille mentionnés dans l'inscription provençale aient été amenés à oeuvrer à la construction des navires et par ce biais à partager des intérêts communs (et pourquoi pas des dieux) avec les navigateurs.

Résultats du diagnostic archéologique

Préalablement à la réalisation de ce projet de construction individuelle, le Service régional de l'archéologie a décidé de procéder à un diagnostic afin de déterminer le potentiel archéologique du terrain. Une opération de sondages archéologiques a été effectuée en août 2007 (Frascone, Galtier 2007). Elle a confirmé l'existence de bâtiments antiques probablement datés des Ier-IIIe siècles. Le mobilier découvert dans une fosse permettait de suggérer une première occupation des lieux dès la période augustéenne.

Résultats de la campagne de fouilles

Tenant compte des résultats, le Service régional de l'archéologie a demandé la fouille de l'ensemble des parcelles étudiées.

La fouille a mis en évidence quatre phases d'occupation **(fig. 27)** :

- La première fréquentation des lieux s'opère entre La Tène finale et la période augustéenne. Elle est essentiellement matérialisée par quelques fosses, les niveaux de sols ayant totalement été détruits. Le terrain est irrégulier et présente un fort pendage vers le Nord.
- Outre quelques fosses concentrées sur la partie médiane du terrain, la deuxième phase d'occupation qui s'étend de la seconde moitié du I^{er} siècle au début du IIe siècle se caractérise par l'apparition des premières structures maçonnées. Une petite structure quadrangulaire et un mur, tous deux suivant la même direction (70° ouest), s'implantent dans la partie nord du site, en bordure de plateau, près de la rupture de pente.

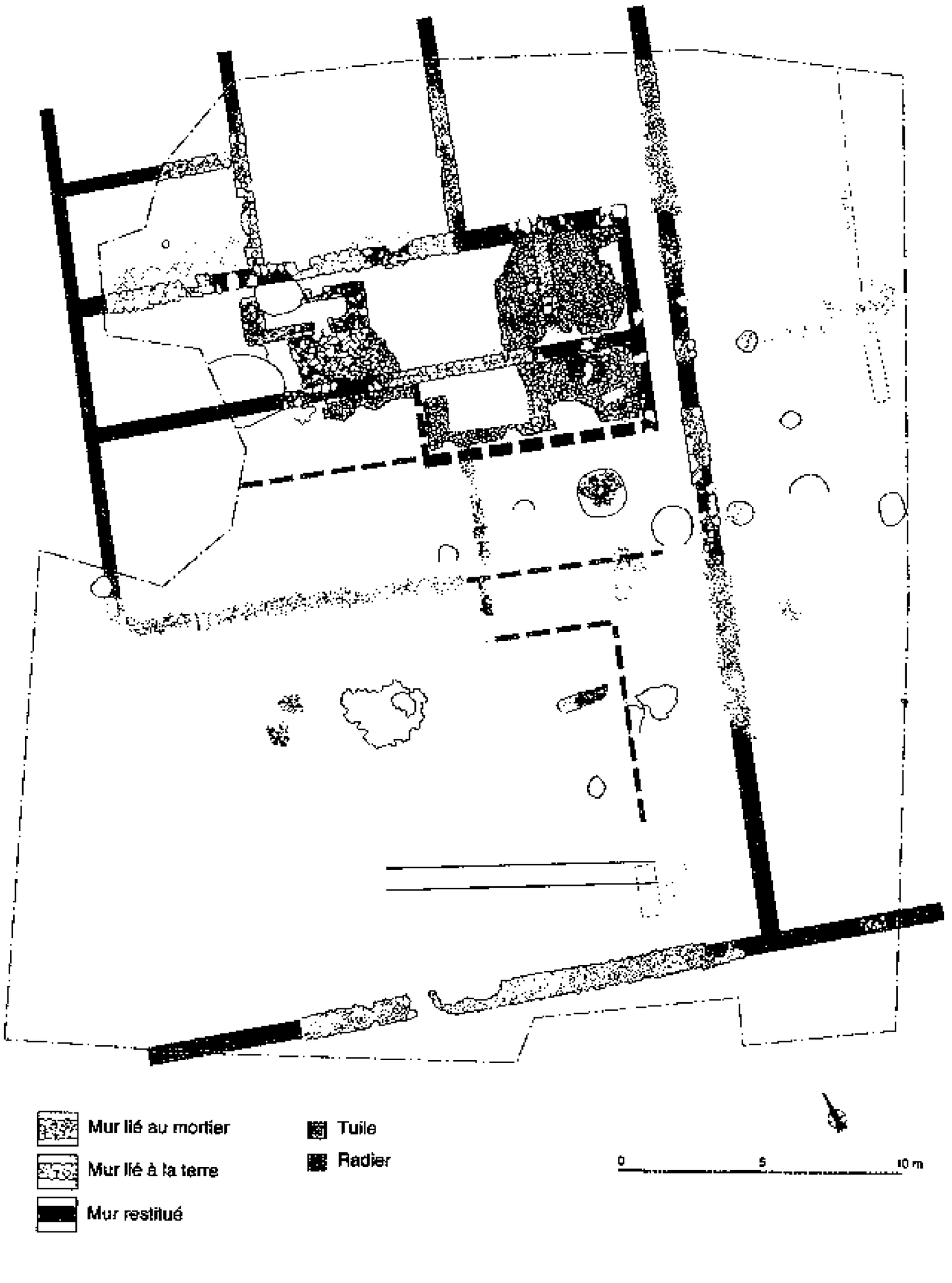


Fig. 27 - Ensemble des structures mises au jour - DAO Pierre Rigaud.

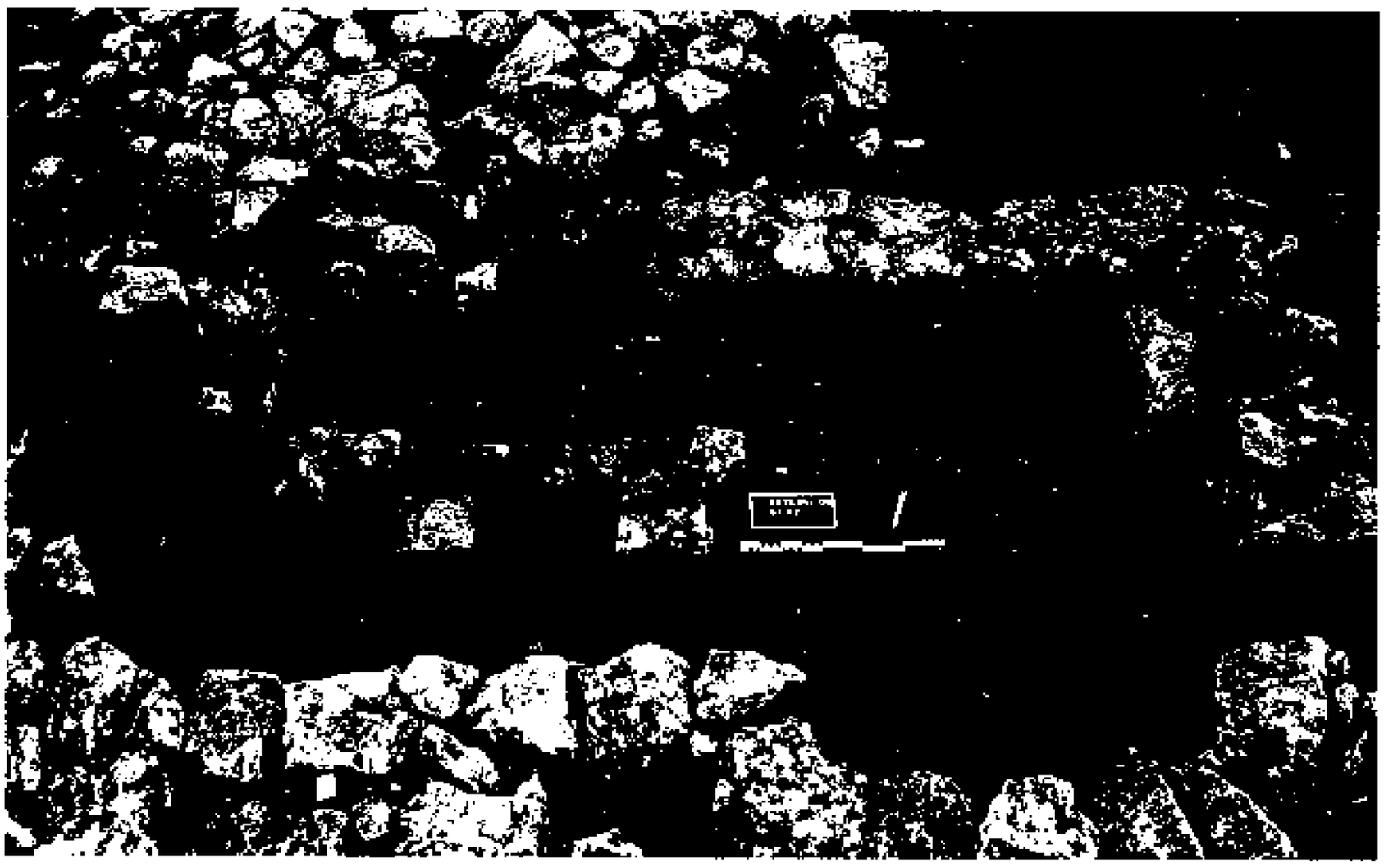


Fig. 28 - Le fumoir - photographie équipe de fouille.

Un fumoir domestique

La structure quadrangulaire **(fig. 28)**, d'une longueur de 3,40 m pour une largeur de 1,20 m, possède des murs étroits (0,32 m) formant une chambre de 1,20 m de long pour 0,54 m de large dans l'oeuvre. Au ras du sol, son mur méridional est percé d'une ouverture devant laquelle un foyer a été réalisé. Cette construction est sans nul doute un fumoir ou un séchoir. En règle générale, un foyer est aménagé devant une salle de chauffe précédée d'un couloir de chauffe. L'air chaud ou la fumée est aspiré dans le couloir de chauffe fait d'un caisson en maçonnerie ajouré. Par ces aérations, les éléments gazeux se répartissent dans la chambre où sont placés les aliments à traiter. Si le principe de base est constant, les types de construction peuvent adopter des formes très variées, suivant l'usage spécifique souhaité, le fumage étant à l'époque antique une pratique courante pour une grande variété de produits (viande, mais aussi céréales, légumes ou encore minerai...).

La viande fumée est attestée par des textes antiques (Blanc 1990 p.76) comme ceux de Caton (234-149 av J.-C.), ou de Columelle (I^{er} siècle ap. J.-C.) qui mentionnent le travail réalisé sur le porc. Les fouilles ont permis d'étoffer la palette des animaux traités par cette technique. À Annecy en 1986, au 33-35, avenue de Genève, un fumoir industriel a livré une importante quantité d'ossements de volaille (Serralongue 1986 p.49-50 et Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 p.136). De nombreuses omoplates de boeuf ont été retrouvées à proximité de fumoirs à Augst, tandis que les études ostéologiques ont mis en évidence la conservation de la viande de cerf, principalement par fumage, à Neftenbach (Ebnöther, Monnier 2002 p.170). À Mathay dans le Doubs, la présence d'outils de boucherie (un

couperet et une esse) ont amené les archéologues à interpréter leurs structures comme des fumoirs à viande (Lamé et alii 1987 p.426).

De nombreuses installations en Angleterre sont considérées comme des séchoirs à céréales. Ce procédé est mentionné dans la littérature classique (Matterne 2001 p.144 cite Pline 18.18.97 et Virgile Géographiques-1.267). Columelle mentionne l'usage de céréales grillées (froment et orge) mais pour des pratiques pour le moins ponctuelles puisqu'il le préconise lors de soins apportés aux chevaux (De l'agriculture VI-XXX-1). À Rouvillers dans l'Oise, de nombreuses graines carbonisées ont été retrouvées dans un séchoir (Van Ossel 1992 p.149). Pourtant le séchage d'une récolte dans ces pièces relativement petites est aujourd'hui contesté. Il est possible que ces fours aient servi soit pour accélérer le mûrissement de blé récolté trop tôt, soit pour faciliter le vannage de l'orge (Van Ossel, 1992 p.143-144) ou encore pour concourir au maltage de cette même céréale pour la réalisation de bière (Ebnöther, Monnier 2002 p.162). Dans la production du lin, le séchage est aussi une étape indispensable qui nécessite la réalisation de fours (Ebnöther, Monnier 2002 p.162).

Le fumage des légumes semble avoir été une pratique courante pour empêcher leur germination. Nicole Blanc le mentionne à propos de l'ail et l'oignon (Blanc 1990, p.76). En Angleterre, des fèves et des pois sont présents dans des fours, tandis qu'en Allemagne des lentilles ont été recueillies dans un séchoir à Neumagen-Dhron, en Allemagne (Van Ossel, 1992 p.143).

L'accélération du vieillissement du vin et la saveur de certains fromages sont aussi obtenues par la technique du fumage (Blanc 1990 p.76).

Outre les denrées alimentaires, l'utilisation de séchoir est aussi reconnue pour le séchage du minerai de fer avant son enfournement dans les bas fourneaux (Van Ossel, 1992 p.143) et elle est envisagée pour le séchage de pièces de tissu et de drap (Goy et alii, 1989 p.120).

Dans le cas de la structure retrouvée à Seyssel, le type d'utilisation reste incertain. Si la taille, la forme générale et la présence d'un foyer devant la bouche de la structure évoquent bien un fumoir, il est difficile de le comparer à un modèle répertorié dont l'usage serait reconnu. Outre le type de denrée fumée, il est probable que chaque structure ait gardé une certaine originalité due au caractère artisanal de sa fabrication. Globalement, il reste assez proche du fumoir à viande de Mathay (Lamé et alii 1987) ou encore de celui d'Yverdon-les-Bains fouillé par François Menna (inf. François Menna).

L'aspect charbonneux des couches contemporaines, avoisinant cette structure pourrait être en lien avec elle. Il faut toutefois observer que la faune retrouvée dans ces strates, si elle est parfois marquée par des traces de découpes, ne présente aucune spécificité (comme la surreprésentation d'un même type d'os) ne permettant de confirmer cette hypothèse. Les restes d'une chaîne et d'une clavette retrouvés dans la couche de démolition avoisinant le fumoir pourraient avoir servi d'élément de suspension.

Cependant, à l'exception de la concomitance spatiale et temporelle, aucun élément tangible ne permet d'étayer cette hypothèse.

- L'occupation des IIe-IIIe siècles

Lors de la troisième occupation datée des IIe-IIIe siècles, le terrain est nivelé pour la mise en place d'un bâtiment qui est placé cette fois suivant un axe de 73° ouest. Une grande cour placée au sud, peut-être en partie couverte, borde une série de pièces. Si la fonction de ces pièces ne peut être définie par leurs caractéristiques propres, un plan général de l'édifice peut être ébauché. Les tailles des pièces sont standardisées, la largeur des plus grandes avoisine 5 m ce qui correspond probablement à des limites techniques (au-delà de cette portée, l'utilisation de piliers de soutènement intermédiaires deviendrait nécessaire). Les espaces sont parfois subdivisés et l'on retrouve alors deux constantes : des largeurs de 2 et 3 m. Seule exception à ces règles, un espace étroit qui pourrait être considéré comme un couloir.

Le type de construction ne permet pas d'augurer avec précision de la fonction des bâtiments, mais le mobilier céramique est caractéristique d'un habitat rural relativement riche. Cette impression est d'ailleurs confirmée par l'étude du verre qui met en évidence une vaisselle commune courante dans les cuisines de l'époque et provenant soit de la région soit d'Italie du Nord. Quelques pièces cependant, comme les restes d'une coupe en verre millefiori, produite dans la région de Rome, dénotent un certain luxe. Cette relative diversité du mobilier est à rapprocher du port tout proche qui a bien évidemment servi de moteur aux importations d'objets manufacturés.

Un fragment de colonne cannelée en calcaire de Seyssel, placé en remploi dans les fondations d'un mur permet de supposer qu'un bâtiment, civil ou religieux, a été dès cette période détruit dans les environs.

- La dernière fréquentation

Entre la fin du IIIe siècle et le début du Ve siècle, est plus ténue. Une seule fosse en atteste l'existence de façon assurée, mais quelques autres structures non datées, dont des solins, pourraient appartenir à cet état. Le comblement de la structure en creux a fait l'objet d'une étude carpologique : des graines de blé amidonnier, d'orge vêtue, de millet commun, de millet des oiseaux, mais aussi des lentilles de culture, des fèves et des pois ainsi qu'une coquille de noisette ont pu être identifiées.

Outre les spécificités du site, il faut observer qu'en définitive les fouilles archéologiques récentes dans les environs restent très rares. Ainsi les données recueillies lors de cette fouille ont permis d'enrichir tant dans le domaine de l'archéozoologie, de la carpologie et de l'étude de la céramique les premiers corpus pour ce secteur du haut Rhône français.

Emmanuel FERBER
INRAP

Bibliographie :

Adrot 2006 : ADROT (D.) - Egligny (77), "Champéreux", Rapport Final d'Opération, INRAP-CIF/SRA-IDF, 2006.

Adrot 2007 : ADROT (D.) - Vimpelles (77), "Jonville", Rapport de diagnostic archéologique, INRAP-CIF/SRA-IDF, 2007.

Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.) - Carte Archéologique de la Gaule, Haute-Savoie, 1999, 411 p.

Blanc 1990 : BLANC (N.) – Technique de fumage chez les gallo-romains, Du lard ou du cochon, Actes des séminaires publics d'Archéologie, approches archéologiques et ethnographiques de l'Histoire de l'alimentation, 1988-1989, Centre Régional de Documentation Archéologique, La Citadelle, Besançon, DRAC, 1990, p.76-77.

Columelle : L. J. MODERATUS COLUMELLA - De l'agriculture, édition Errance, Paris, 2002, 336 p.

Duval 1976 : DUVAL (P.M.) - Les dieux de la Gaule, 1976, 169 p.

Ebnöther, Monnier 2002 : EBNÖTHER (C.), MONNIER (J.) - Les campagnes et l'agriculture, Quand la Suisse n'existait pas, le temps des romains, Bâle, 2002, p.135-178.

Frascone, Galtier 2007 : FRASCONE (D.), GALTIER (C.) - Seyssel (74) – Hameau de Vens, rapport de diagnostic, 2007, 37 p., 23 pl.

Goudineau 2007 : GOUDINEAU (C.) – Regard sur la Gaule, recueil d'article, Actes Sud, 2007, 576 p.

Goy et alii 1989 : GOY (C.), LAME (M.), LLOPIS (E.), MAZIMANN (J.-P.), MOUGIN (P.) – Les séchoirs gallo-romains de Mathay-Mandeure, RAE, éd. Du CNRS, XL, 1989.

Llopis, Mazimann, Mougin 1992 : LLOPIS (E.), MAZIMANN (J.-P.), MOUGIN (P.) – Les fumoirs à viande en Pays Séquane, dans Cuisine Antique, les Dossiers d'Archéologie, Hors-Série n°3, p.32-33.

Lamé et alii 1987 : LAME (M.), les fumoirs à viande gallo-romain de Mathay, RAE, éd. Du CNRS XXXVIII, 1987.

Lamé, Llopis, Mazimann 1990 : LAMÉ (M.), LLOPIS (E.), MAZIMANN (J.-P.) – Fumoirs gallo-romains à Mathay (doubs), Du lard ou du cochon, Actes des séminaires publics d'Archéologie, approches archéologiques et ethnographiques de l'Histoire de l'alimentation, 1988-1989, Centre Régional de Documentation Archéologique, La Citadelle, Besançon, DRAC, 1990, p.78-80.

Lerat 1968 : LERAT (L.), Gallia, t. XXVI, 1968, fasc.2, p. 466-467.

Matterne 2001 : MATTERNE (V.) - Agriculture et alimentation végétale durant l'Age du fer et la période gallo-romaine en France septentrionale, 2001, 310 p.

Mouquin 2006 : MOUQUIN (E.) – Les séchoirs-fumoirs en Gaule, Archéologie provinciale romaine, examen de licence, 2006, 22 p.

Remy 2005 : REMY (B.) – Antonin le Pieux, le siècle d'or de Rome 138-161, 2005, 462 p.

Serralongue 1986 : SERRALONGUE (J.) – Chronique archéologique, La Revue Savoisienne, 1986.

Serralongue 2005 : SERRALONGUE (J.) – Seyssel, Val de Fier, dans Chronique archéologique, Revue Savoisienne, 2005, p. 82-87.

Van Ossel 1992 : VAN OSSEL (P.) - Etablissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule, 51e supplément à Gallia, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1992.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

PROTOHISTOIRE

CHENS-SUR-LEMAN, *Charnage*
Parcelles B 834-836-838-840
Coord. Lambert : 902,883 / 2154,230 ; alt. 420 m NGF

Le site de Chens "Charnage" **(fig. 29)**, apporte des informations inédites, à partir de quelques données matérielles, sur les sites d'habitat de la fin de l'Age du Bronze se trouvant au-delà des abords directs des lacs alpins ainsi que sur leur population.

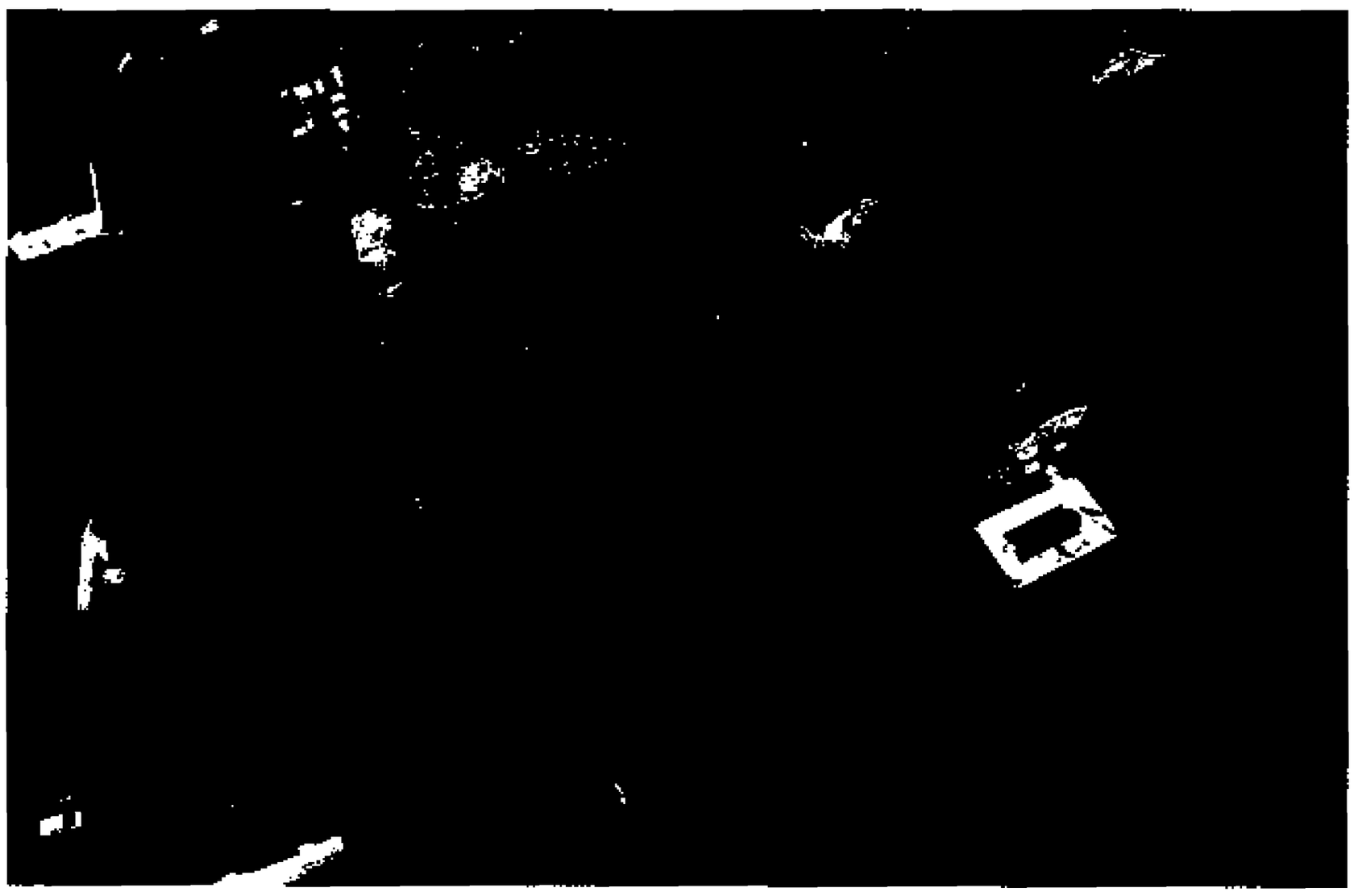


Fig. 29 - Emprise de la fouille de Chens-sur-Léman, Charnage.

Un environnement bien renseigné

Au niveau de l'environnement du site, les analyses diverses permettent de donner un aperçu des alentours du village de Chens "Charnage" au Bronze Final III. On peut imaginer un paysage de bocages avec des champs cultivés (comme le montre l'analyse des céréales) entourés de bois. On retrouve des plantes de fossés et de haies comme la laîche, le gaillet croisette mélangés à des plantes de bordure de bois ou de prairie comme le millepertuis, le pâturin, la renouée, l'oseille sauvage ou le millet des oiseaux. Certaines ont pu être utilisées comme produit de consommation comme le chénopode que l'on prépare comme les épinards.

Les charbons de bois collectés viennent de plusieurs formations végétales potentielles : 1/ une chênaie caducifoliée assez ouverte comprenant des essences héliophiles telles que le chêne fc. (Quercus fc.), le noisetier (Corylus avellana), le prunellier (Prunus sp.), le buis (Buxus sempervirens), les pomoidées (Pomoideae) et le genévrier (Juniperus sp.), 2/ une chênaie hêtraie, formation que l'on retrouve aux étages collinéens et montagnards avec du chêne fc., du hêtre (Fagus sylvatica) et genévrier (Juniperus sp.), et enfin 3/ une forêt ripicole avec l'aulne (Alnus sp.), le hêtre, les pomoidées et le chêne fc. Ces anthraco-analyses confirment donc les données de la palynologie en Haute-Savoie et dans le Jura, soit une ouverture potentielle du milieu à cette époque.

Un site occupé à deux reprises au Bronze Final

Partant du préambule que la fouille livrait la possibilité d'analyses de niveaux de sols, nous en sommes arrivés à la conclusion que nous nous situions en plein dans l'habitat. La grande surprise a été apportée par les plans de bâtiments s'organisant les uns par rapport aux autres, formant un véritable village structuré. Seconde découverte importante, nous n'avons pas un seul village mais bien deux, qui sont diachrones : l'un daté du Bronze Final I (aux alentours de 1300 av. J.-C.) et l'autre daté du Bronze Final III (aux environs de 1000 av. J.-C.). Le type de construction ainsi que l'orientation des maisons change complètement d'une époque à l'autre.

L'organisation semble légèrement différente, à l'intérieur du site, de celle que l'on connaît dans les villages suisses, où les maisons, selon les sites, sont entourées de greniers pour isoler ou de grands greniers communautaires. A Chens "Charnage", les greniers sembleraient être de petites tailles (autour de 5 m^2), sur poteaux quadrangulaires, peut-être surélevés, et regroupés par zone, à quelques pas cependant des habitations. On pourrait alors parler de zones de stockage puisque plusieurs greniers se trouvent près de silos à grains.

Les maisons

La fabrication des maisons du Bronze Final III est extrêmement stéréotypée. Elles sont construites perpendiculairement à la pente. Tout d'abord,

quatre tranchées de fondations sont creusées **(fig. 30 et 31)**. L'espace interne tourne autour de 28 m². Dans un second temps, les poteaux forts et la charpente sont installés. Un seul poteau a été analysé. Il était constitué de chêne de gros calibre, séché avant d'être implanté. La charpente forme un toit à double pente avec quelques poteaux internes soutenant, sans doute parfois, la charpente. L'espace central doit rester majoritairement vide.

Dans un troisième temps, de petits poteaux sont implantés dans les tranchées de fondations et vont rejoindre la charpente. Certaines fois, des trous de poteaux sont préalablement creusés et d'autres fois, plus rarement, des poteaux sont plantés directement, en force, dans la tranchée d'implantation.

Plusieurs types de parois peuvent être évoqués car aucune trace ne permet de restituer les murs de façon certaine : clayonnage, pan de bois, torchis ou pisé, voire un mélange de plusieurs de ces techniques. Certaines découvertes récentes montrent que la construction des maisons peut être beaucoup plus complexe que la fouille ne peut le laisser paraître avec mélange de différentes techniques augmentant la durée de vie de la maison, son étanchéité ou sa conservation calorifique.

Les sols ne sont pas conservés, et donc, on ne sait pas si des planchers étaient aménagés ou pas, même si on peut raisonnablement le supposer.

Dans au moins deux cas, des traces de rubéfaction se trouvaient dans la partie centrale à l'ouest de la maison. Là encore, l'aménagement est sté-



Fig. 30 - Tranchées de fondations d'une maison.

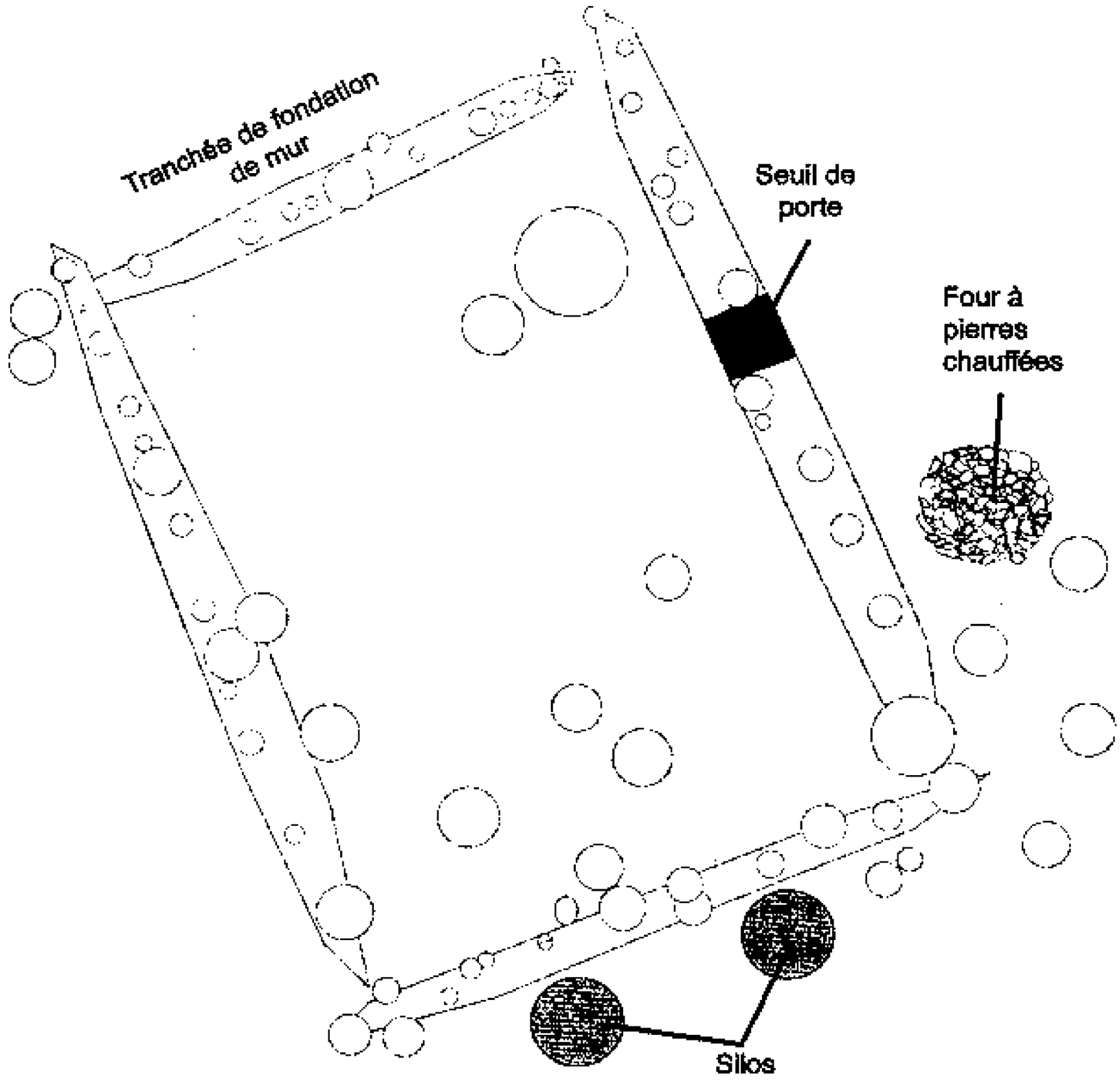


Fig. 31 - Plan d'une des maisons.

réotypé. De petits foyers sont compatibles avec des planchers, dans lesquels on aménage des trous afin d'éviter les risques d'incendie.

La forme des tranchées de fondation au sud semble prouver que l'espace permettant de pénétrer dans les maisons se trouve toujours de ce côté. Logiquement, c'est l'espace le plus lumineux et donc le plus adéquat pour percer une entrée. Il est possible que de véritables portes d'entrée aient pu exister comme le prouverait une petite fosse, aménagée avec une pierre plate ayant pu servir de crapaudine, près de l'entrée de la maison 9.

Au final, l'aménagement interne de la maison ressemble une fois encore à ce que l'on trouve dans les lacs alpins avec des maisons unicellulaires à un seul foyer. A Tougues, il semblerait que les maisons aient une surface de 25 à 30 m², ce qui correspond exactement aux dimensions retrouvées à Chens "Charnage".

A l'extérieur de la maison, dans au moins trois cas, on peut voir des trous de poteaux parallèles à la maison, au sud, à quelques mètres des tranchées de fondation. Cela pourrait signifier que, dans cette partie, le toit est débordant et repose sur des poteaux externes.

Le positionnement des maisons, les unes par rapport aux autres, est extrêmement organisé. Les maisons forment de véritables bandes selon un axe est-ouest, perpendiculaire à la pente. Les bâtiments sont parfois également accolés **(fig. 32)**, les uns aux autres. On a pu le démontrer au moins deux fois et peut être dans trois cas. Une première maison est construite à l'est, puis une seconde est accolée à sa paroi ouest. L'espace commun est plus léger puisque le bâtiment ajouté vient s'appuyer sur le premier. La tranchée de fondation est moins profonde et les poteaux sont moins nombreux. Dans le même temps, les tranchées longitudinales ajoutées sont plus longues, prolongeant celles de la première maison.

Structures annexes aux maisons

Dans l'environnement direct des maisons, quelques éléments ont été distingués. Tout d'abord, il existe toute une batterie de structures liées au feu. Outre, des traces de foyers internes aux maisons, toutes sortes de structures liées au feu ont pu être identifiées autour des maisons. Tout d'abord, on peut voir que certains foyers avec soles ont été utilisés à l'extérieur des maisons. Ce sont des foyers domestiques servant sans doute à cuire de la nourriture.

Mais les structures les plus particulières sont les fosses à pierres chauffées. Elles se divisent en deux catégories : les fosses oblongues et les fosses de forme circulaire.

Les fosses oblongues **(fig. 33)**, semblent toutes fonctionner sur le même modèle : après creusement de la fosse, on utilise directement le combustible qui se compose principalement de chêne mais aussi de hêtre, toujours du bois de gros calibre. On emploie du bois sec autant que du bois vert. Ensuite, on place les pierres sur le lit de braises, et enfin, les denrées alimentaires au dessus. Les plus grandes fosses semblent être employées un grand nombre de fois. Généralement, elles sont retrouvées en batteries, isolées de l'habitat. A Chens "Charnage", elles sont directement liées à l'habitat puisqu'on peut les retrouver près des parois des murs des maisons où elles semblent fonctionner indépendamment les unes des autres. Dans deux cas, les fours se trouvaient près du mur sud des bâtiments.

La seconde technique employée concerne les petites fosses à pierres chauffées circulaires **(fig. 34)** : après creusement de la fosse, de gros blocs de pierre ont été placés au fond pour l'aménagement. Puis, à chaque utilisation, de plus petits blocs ont été chauffés sur braises dans une autre structure avant d'être déposés chauds dans le four, sans les braises, de façon ordonnée. Ensuite, on a placé les denrées alimentaires. Par conséquent, les restes de charbons de bois sont rares et se composent de bois de

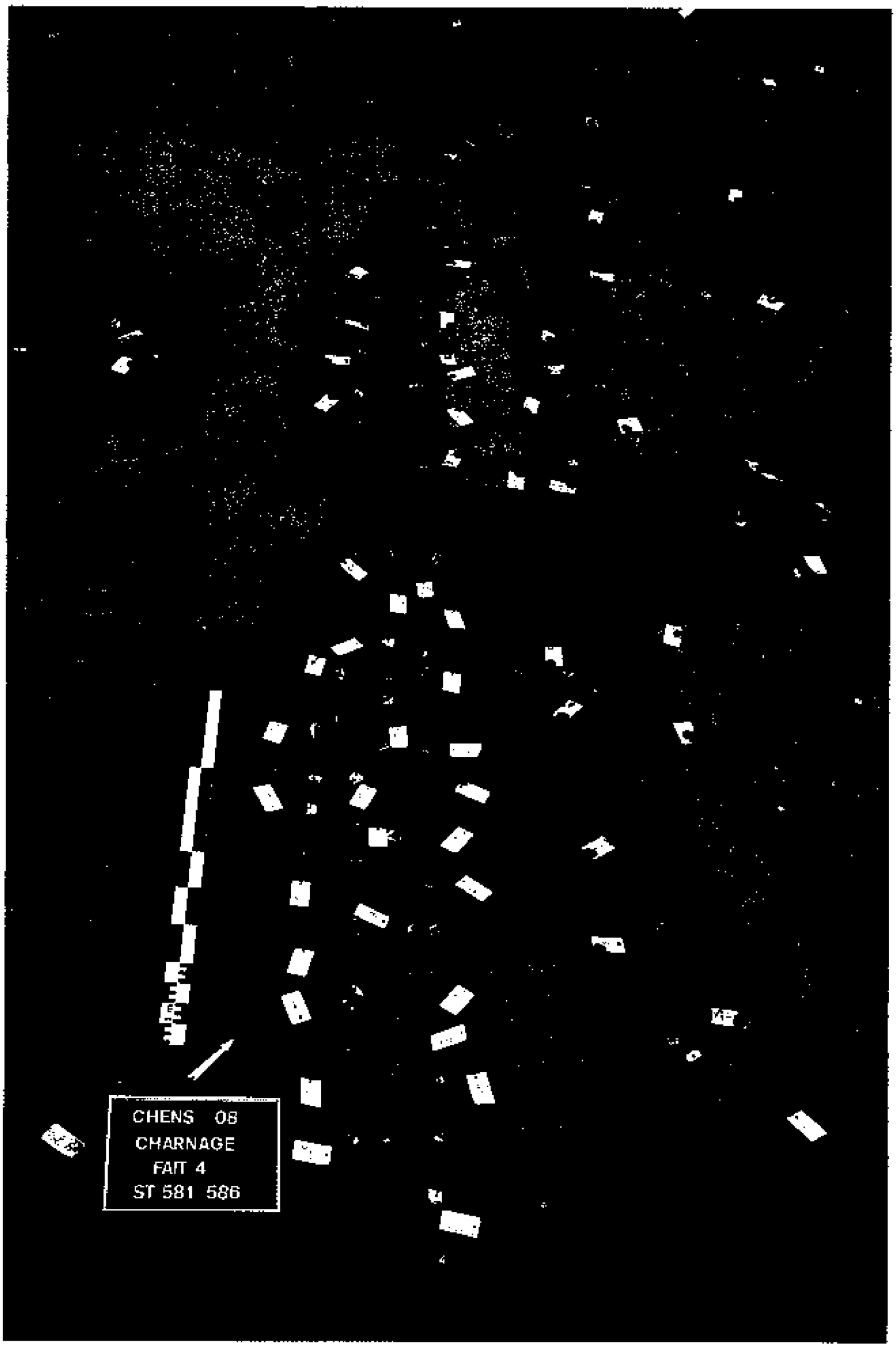


Fig. 32 - Exemple de deux tranchées de fondations de murs accolés.

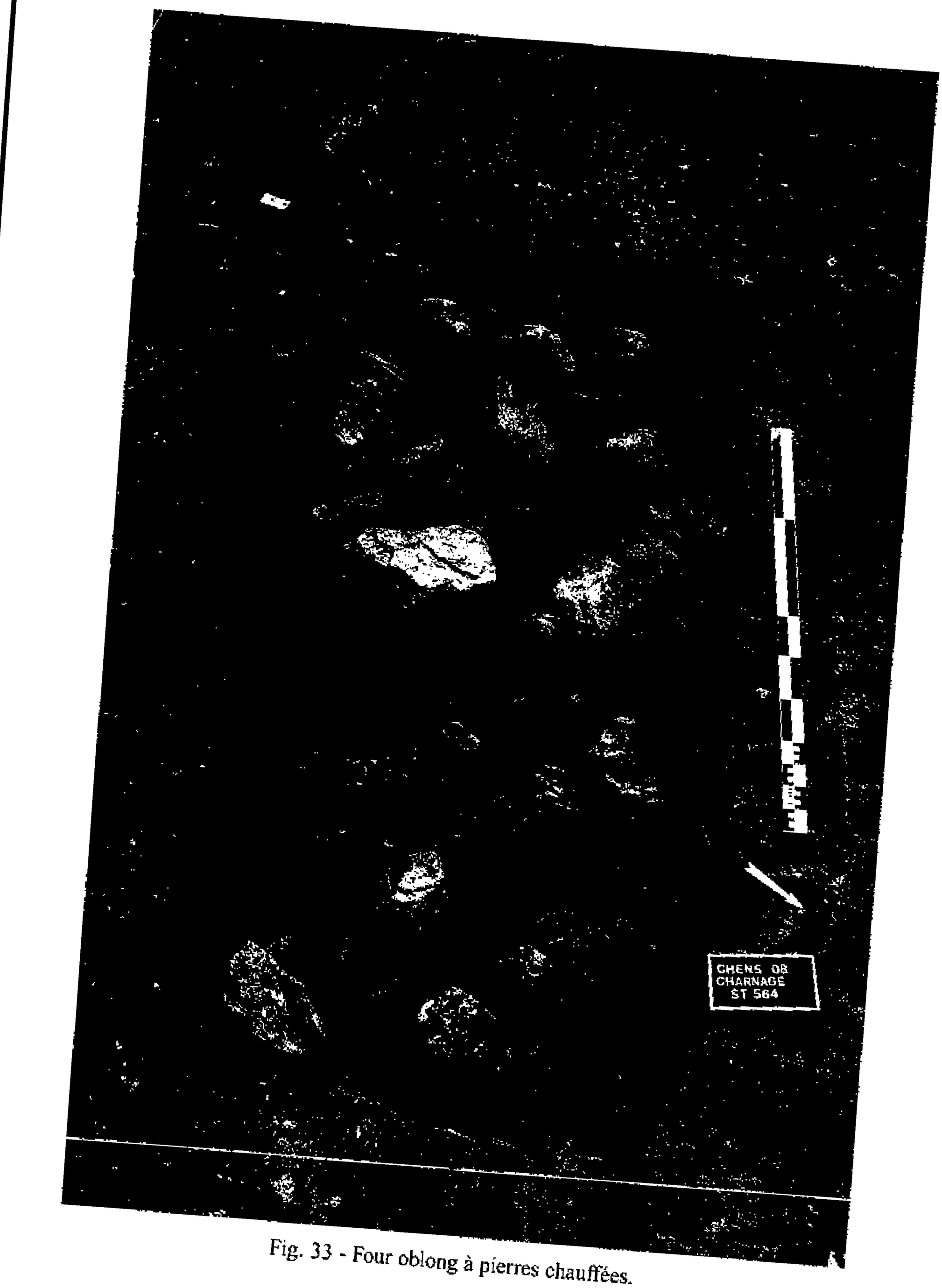


Fig. 33 - Four oblong à pierres chauffées.

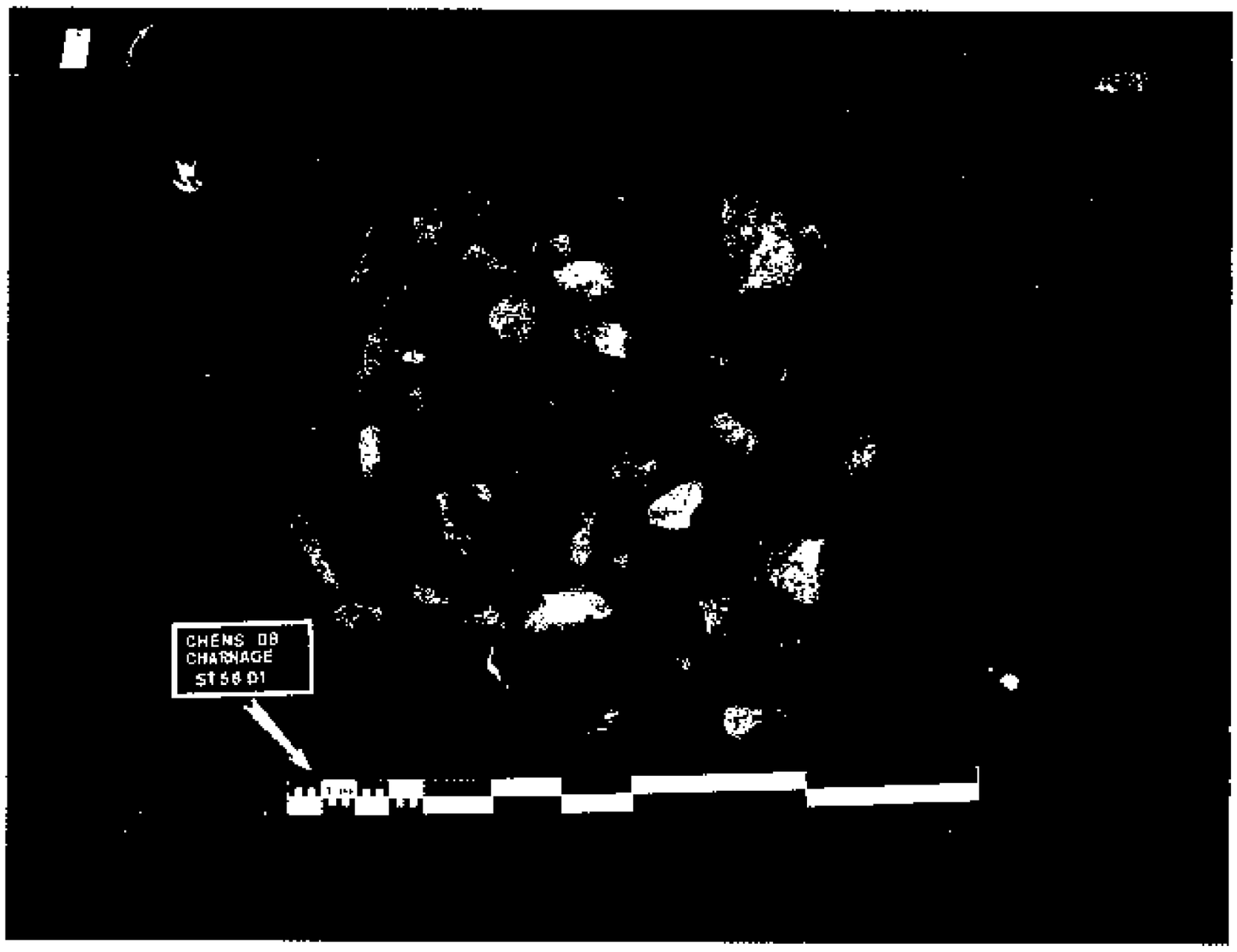


Fig. 34 - Four circulaire à pierres chauffées.

chêne et de noisetier. Il se pourrait qu'un petit auvent appuyé sur la paroi de la maison ait protégé le four des intempéries.

A portée directe des maisons, on retrouve un certain nombre de silos. Ils sont de petites tailles, sont seuls la plupart du temps et parfois en lien direct avec les habitations (dans au moins trois cas). Ils sont alors collés à une paroi de maison ou à moins de 2 m de l'une d'entre elles. Ce sont de petits silos domestiques destinés à un groupe sub-familial, ce qui correspond bien à l'idée de ces silos associés à des maisons précises.

En rapport avec la culture du grain, on peut voir un certain nombre de restes de greniers surélevés. Là encore, ils se trouvent à portée directe des habitations (à quelques dizaines de mètres maximum), quelque soit la période à laquelle ils ont été construits. On retrouve parfois plusieurs greniers dans une même zone.

Les espaces entre les maisons sont densément occupés

L'organisation du village semble dépasser le cadre des maisons. Outre l'emplacement des fours, des silos et des greniers, c'est toute l'activité du village qui semble pensée. Tout d'abord, à proximité des entrées des maisons, il semble que des espaces rectangulaires aient été utilisés et aménagés. Ils sont entourés de trous de poteaux peu profonds et forment de véritables

cours d'environ 50 m² à l'intérieur desquelles les artefacts se concentrent en grand nombre.

Autre division, quatre grandes zones grises rectangulaires allant de 40 à 50 m² parsèment le site. Faute de temps, une seule de ces zones a été étudiée en détail. On remarque que sous ces niveaux, on retrouve quelques traces discrètes laissant imaginer des restes de trous de piquets, enfoncés en force, directement dans le sol, sans préparation préalable. D'autres aménagements internes sont visibles comme une bande foncée au sud ou un losange central, riche en charbons de bois. On peut raisonnablement penser que ces zones sont dédiées à l'agriculture. Il peut s'agir d'enclos à animaux ou encore de zones de jardins : on sait que, dans l'analyse des diverses plantes retrouvées dans les silos, il existe une partie qui doit être cultivée en jardin. On peut citer par exemple des lentilles (Lens culinaris) et des graines de légumineuses (Fabaceae).

Au-delà de ces cours, de ces "jardins" il semble que de grands enclos aient divisé l'espace. De nombreux alignements de trous de piquets entourent de véritables parcelles englobant les groupes de maisons. Cette division montre bien que la totalité du terroir est pensée et maîtrisée. Ce modèle rappelle celui que l'on peut retrouver dans les lacs.

Le mobilier lithique

Concernant la culture matérielle, seuls 23 outils ont été recueillis sur ce site. Le corpus se compose de 10 meules, 2 molettes, 9 polissoirs et 2 broyeurs/percuteurs. L'outillage de mouture des céréales, pour l'obtention de farine alimentaire, représente la moitié de la série. Le reste concerne des activités diverses de façonnage de haches polies, de polissage de la céramique (finition), d'aiguisoir de lames (métalliques ou lithiques), de tannage du cuir, de préparation alimentaire avec les broyeurs.

La récupération dès l'abandon du site d'une partie de l'outillage lithique, en particulier de mouture, peut être envisagée, d'autant plus que les vestiges pondéraux hors structure fossoyée devaient être visibles en surface en raison de l'absence de recouvrement du site. Cette analyse de l'outillage nous donne des renseignements sur la consommation des habitants qui est complétée par l'analyse de la céramique.

Le mobilier céramique

La forme et l'aspect des tessons permettent de distinguer facilement les deux périodes représentées à Chens "Charnage". D'un côté, un corpus ancien qui semble se situer dans les premières phases du Bronze Final, sans doute au Bronze Final I et de l'autre un groupe daté du Bronze Final IIIa. Ce second ensemble semble tendre déjà vers la fin de cette période et annoncer le Bronze Final IIIb. Les tessons du site sont plutôt mal conservés. Le fractionnement est souvent très important mis à part quelques vases de stockages abandonnés entiers dans leur fosse **(fig. 35)**. Aux deux périodes, les tessons des niveaux de sols ont été fortement piétinés.

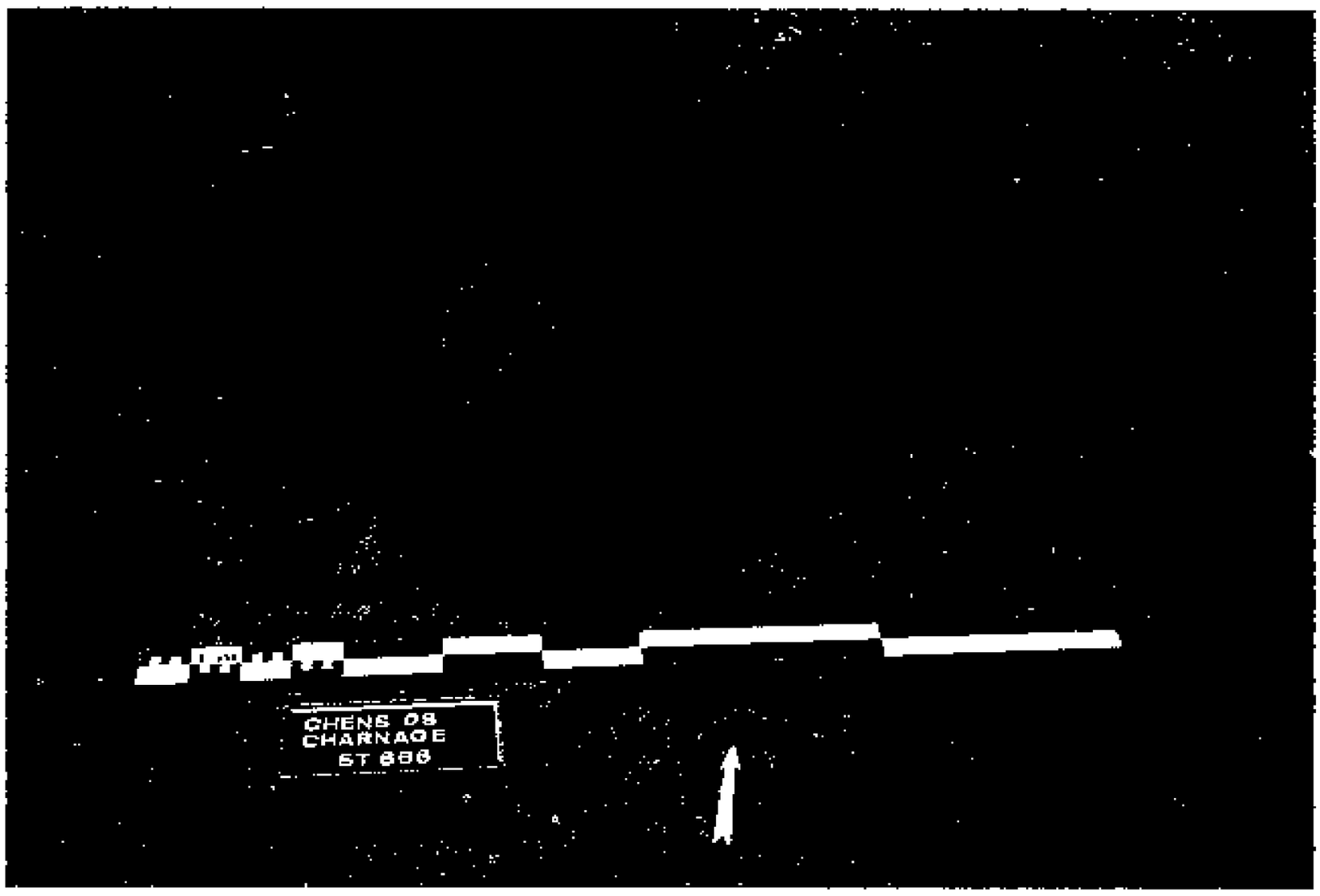


Fig. 35 - Vase de stockage enterré.

La céramique reflète la batterie classique d'un village à consommation agro-pastorale avec tout ce qu'il faut pour cuisiner et consommer des produits issus des champs au quotidien. Les grands vases complets permettent aussi d'apporter des renseignements sur le mode de consommation. Ils sont enterrés complets jusqu'au col, à proximité directe des habitats et/ou des zones de stockages supposées du grain que sont les greniers sur poteaux surélevés.

A l'intérieur de ces grands vases, de nombreuses graines ont pu être retrouvées et analysées.

Le blé nu est la culture principale du site de Chens-sur-Léman. Sur les bords des lacs, ce type de culture est plutôt secondaire. A Chens "Charnage", les céréales secondaires sont l'orge vêtue et l'avoine (Avena sp.), tout comme au bord des lacs.

Conclusion

Ainsi, cette fouille nous apporte de nombreux renseignements sur les habitats du Bronze Final régionaux. Au Bronze Final I (1300 av. J-C.), les maisons sont de grandes tailles (plus de 40 m^2) et sont accompagnées de bâtiments secondaires plus petits (d'environ 25 m^2) et de greniers surélevés carrés. Ils suivent la pente et même si le niveau de conservation est très partiel, on se rend compte qu'il existe un certain degré d'élaboration, un

vrai savoir-faire dans la construction des maisons. Ils sont accompagnés de silos familiaux et de toutes sortes de fosses dépotoirs.

Après cette occupation, le site est abandonné plus d'un siècle avant de retrouver la seconde phase.

Au Bronze Final III (1000 av. J.-C.), le site est réutilisé, la population se réinstalle. Il semble bien difficile de savoir si le site est contemporain de celui de Tougues, aujourd'hui sous les eaux du lac Léman. Le matériel est très mal conservé et toute interprétation chronologique précise est dangereuse. Il semble, cependant, que malgré la pauvreté du corpus, le site de "Charnage" se place plutôt vers la fin de l'utilisation de celui de "Tougues" ou juste après. De toute façon, il paraît à peu près certain qu'il existe un lien entre les deux occupations : soit les populations se succèdent, soit elles sont contemporaines et se connaissent parfaitement, appartenant au même groupe culturel : les maisons ont la même taille, la même organisation, le même genre d'élaboration, le terroir est cerné de la même façon.

La réponse pourrait être apportée en juillet 2009 avec la fouille de Chens "Vereître" qui se situe à mi-distance, sur la même terrasse de "Charnage".

Eric NERE
INRAP

CHENS-SUR-LEMAN, *Tougues*, lieudit *Vers-les-Vignes-de-Tougues*
Domaine public lacustre non cadastré (lac Léman)
Au large des parcelles C1 1048, 10, 1366, lieudit Tougues et 1369,
Coord. Lambert II : 901,700 / 2154,300 ; alt. 369 m (point central)

Situé dans le bassin occidental du Léman, en rive gauche du Petit-Lac, le littoral communal de Chens-sur-Léman est long d'environ 4750 m. Il est riche en vestiges d'habitats du Néolithique récent/final et de la fin de l'âge du Bronze (voir la compilation et la bibliographie dans Bertrandy et al. 1999). Parmi ceux-ci, le gisement de Tougues, dont la valeur patrimoniale avait été démontrée il y a une vingtaine d'années à l'occasion d'un sondage subaquatique préalable à un projet portuaire, est probablement le gisement de cette période le mieux conservé sur le pourtour lémanique (Billaud, Marguet 1992). Il contient encore des couches organiques préservées sur 2700 m² et des pilotis sont visibles sur près de 4000 m². Trois horizons stratigraphiques ont livré des mobiliers céramiques bien calés chronologiquement par des dates dendrochronologiques qui indiquent une durée minimale d'occupation du site durant plus de 210 ans, entre –1071 et –859 (ens.1 de –910 à –859 ; ens.2 de –1017 à –962 ; ens.3 de –1071 à –1038).

Protégés juridiquement au titre des Monuments Historiques[36], les vestiges palafittiques de Tougues ne sont pas pour autant à l'abri d'une irrémédiable destruction. En effet, les aménagements littoraux et portuaires, l'abaissement du niveau du lac les années bissextiles, la régression des roselières, certaines pratiques plaisancières, etc. modifient la dynamique des courants sur les rives et accentuent l'érosion des fonds faiblement immergés (profondeur moyenne du gisement –2,9 m).

Avec pour objectif l'évaluation de ces dégradations[37], une courte campagne d'expertise a été réalisée du 25 mars au 4 avril 2008[38]. Au cours des travaux, un levé bathymétrique détaillé a été dressé par l'Institut Forel de Versoix (GE) pour compléter l'état initial du secteur. Afin d'augmenter la précision des mesures réalisées avec un sonar et un échosondeur à haute fréquence (200 kHz) installés sous une embarcation à faible tirant d'eau permettant la navigation en zone côtière, l'acquisition des données bathymétriques a été faite avant la repousse des macrophytes, les 1er avril et 6 mai 2008 (lors de la campagne de décembre 2006, la douceur climatique de l'hiver n'avait pas fait disparaître les herbiers, ce qui n'avait pas permis les relevés). Les points de sonde ont été enregistrés en continu (1 à 6 points par seconde pour le sonar et 1 point par seconde pour le positionnement par GPS). Centrée sur l'emprise archéologique, la zone couverte représente environ 37 800 m² (270 x 140 m). D'après le compte rendu d'opération, la précision des cartes est de ±5 cm sur la zone archéologique (pour une question de lisibilité, les documents cartographiques sont édités avec une équidistance de 10 cm sur les 3,5 premiers mètres puis de 50 cm pour les plus grandes profondeurs). Il est intéressant de souligner que les anciens axes, dont les sommets étaient matérialisés par des tubes métalliques laissés en place à l'époque du diagnostic et qui ont presque tous été retrouvés, ont servi de références à cette cartographie[39].

Par ailleurs, pour évaluer plus directement les processus d'érosion/sédimentation, les reconnaissances en plongée ont permis la vérification de l'intégrité des repères posés sur le fond lors de la campagne de décembre 2006[40]. A cette époque, vingt-trois plaquettes rectangulaires rigides en PVC (**fig. 36** : dimensions 150 x 100 x 3 mm) avaient été implantées suivant l'axe longitudinal du gisement (tous les 10 m, sur les 170 m de longueur). Sur le transect principal perpendiculaire au rivage, au centre du gisement où des mobiliers archéologiques sont visibles sur le sol, les repères ont été implantés de manière à mieux encadrer les couches organiques qui affleu-

(36) Arrêté de classement du 31 octobre 1997, JO n° 82 du 7 avril 1998, p. 5402 et suivantes.
(37) L'historique des recherches, la justification de l'intervention, la stratégie des travaux ainsi qu'une orientation bibliographique ont été brièvement exposées dans La Revue Savoisienne, 146e année, 2006, p. 73-77.
(38) Prospection-inventaire SRA Rhône-Alpes n° 2008/1044 du 21 février 2008, responsable A. Marguet.
(39) Pour ne pas provoquer les ramassages non autorisés sur le gisement, nous avons fait le choix de ne pas reproduire ici ce document de gestion.
(40) Prospection-inventaire SRA Rhône-Alpes n° 2006/1036 du 17 février 2006, responsable A. Marguet.

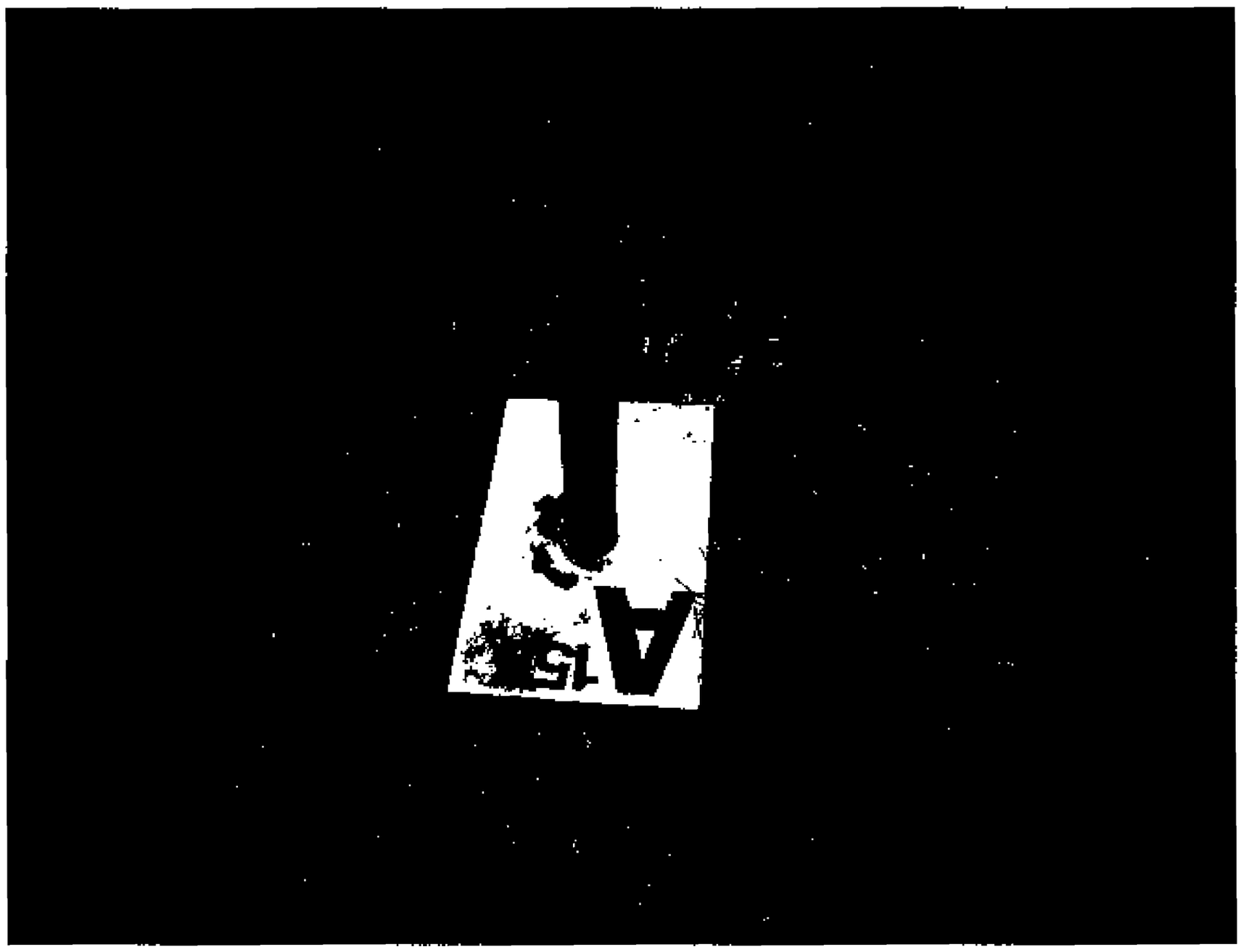


Fig. 36 - La plaquette PVC posée en décembre 2006, sur le transect principal perpendiculaire au rivage actuel (transect A), à 155 m du bord, c'est-à-dire à hauteur de l'ancien sondage (cliché subaquatique A. Marguet/Drassm Annecy).

rent (tous les 5 m, sur 30 m à hauteur de l'ancien sondage). Ces plaquettes étant solidarisées aux tubes métalliques fichés dans les sédiments, il était facile d'apprécier les recouvrements ou les désensablements. Pour cette première expertise, bien que réalisée seulement quinze mois après l'implantation des références (en mars 2008 **(fig. 37)**, la période de baisse quadriennale n'était pas terminée ; le niveau minimal avait été abaissé à la cote 371,45), l'état des lieux n'est pas préoccupant mais confirme cependant une certaine mobilité des sédiments de surface. Ainsi, sur le profil longitudinal (dans le secteur aval et au centre), cinq plaquettes sont légèrement décollées du sol (de 3 à 8 mm) et deux plaquettes sont recouvertes de 2 à 3 mm de sables (secteurs aval et amont) ; sur le profil transversal, les deux plaquettes les plus au large sont aussi recouvertes par des sables (5 mm). Pour permettre d'assurer de manière durable le suivi conservatoire de ces vestiges, d'autres investigations devraient être régulièrement programmées (afin d'évaluer les phénomènes érosifs liés à la baisse quadriennale du niveau des eaux, la prochaine intervention pourrait être envisagée au début de l'année 2012).



Fig. 37 - La même plaquette lors de l'expertise menée au printemps 2008 (cliché subaquatique A. Marguet/Drassm Annecy).

Enfin, profitant de la réimplantation des axes de référence en préalable au balisage de la cartographie, les plongeurs ont élargi le rattachement topographique des pilotis apparents dans le secteur des "triangles sud" positionnés légèrement à l'aval du sondage (105 pieux dans 4 triangles de 5 m de côté, soit une densité importante de 2,42 pieux/m²). Dans ce secteur, 163 m² sont maintenant topographiés (15 triangles / 355 pieux / densité 2,19 pieux par m²).

Nous disposons maintenant de tous les éléments nécessaires pour la constitution du dossier demandé par le SRA Rhône-Alpes pour envisager la mise en œuvre d'une protection physique des vestiges par recouvrement du fond sous-lacustre avec des géotextiles lestés de graviers. Ce sera notre objectif pour ces deux prochaines années au cours desquelles aucune nouvelle demande d'opération archéologique n'est envisagée.

André MARGUET
DRASSM Annecy

Bibliographie :

Bertrandy et al. 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRA-LONGUE (J.). – Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, 74. Paris. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1999, p. 205-209.

Billaud, Marguet 1992 : BILLAUD (Y.), MARGUET (A.). – Le site Bronze final de Tougues à Chens-sur-Léman (Haute-Savoie). Stratigraphie, datations absolues et typologie. In : Archéologie et environnement des milieux aquatiques : lacs, fleuves et tourbières du domaine alpin et de sa périphérie. Actes du 116è Congrès national des Sociétés savantes, Commission de Pré-et Protohistoire, Chambéry, 1991. Paris : Editions du CTHS, 1992, p. 311-347.

CHENS-SUR-LEMAN, *Vereître* (Route d'Hermance / Rue du Léman)
Parcelles : C 114 ; 115 ; 1387p ; 1393 ; 1394 ; 1395p
Coord. Lambert : 902,424 / 2153,749 ; alt : 416,75 - 428,93 m NGF

Un projet immobilier, envisageant la construction d'un lotissement de 17 bâtiments au sein d'une aire archéologiquement sensible à Chens-sur-Léman, hameau de Véreitre (à 700m de la rive sud du lac Léman), un diagnostic archéologique a été conduit par une équipe de l'Inrap du 7 au 24 juillet 2008. Le terrain étudié se situe sur les flancs d'une petite éminence culminant à 429m NGF, et couvre une surface de 26 476m², enserrée entre la route du Léman à l'est, la route d'Hermance au sud, le chemin communal de Pré Rive Bellevue à l'ouest, et le lotissement en construction sur le Champ de Crainte au nord. Le diagnostic a permis de mettre en évidence la pérennité de l'implantation humaine dans ce secteur, depuis le Néolithique jusqu'à la période moderne. 117 structures archéologiques ont été mises au jour, pour une surface ouverte de 2718m².

Néolithique

La Préhistoire n'est représentée que par un fragment de poignard du Néolithique final, découvert dans un contexte plus tardif (Bronze final).

Age du Bronze (fig. 38)

La partie sud du terrain concerné par le projet immobilier, abrite un site d'habitat daté de l'Âge du Bronze final 3B (fin du IXe siècle avant J.-C.). Ce site est installé en zone basse entre 422m et 425m NGF, et se caractérise par un niveau d'occupation limono-sableux brun sombre dont l'épaisseur varie entre 0,15 et 0,67m. Ce niveau apparaît en moyenne à 0,40m sous la surface actuelle. Une très grande quantité de fragments de céramique a été prélevée dans cette couche, dans laquelle s'ouvre un grand nombre de structures en creux.

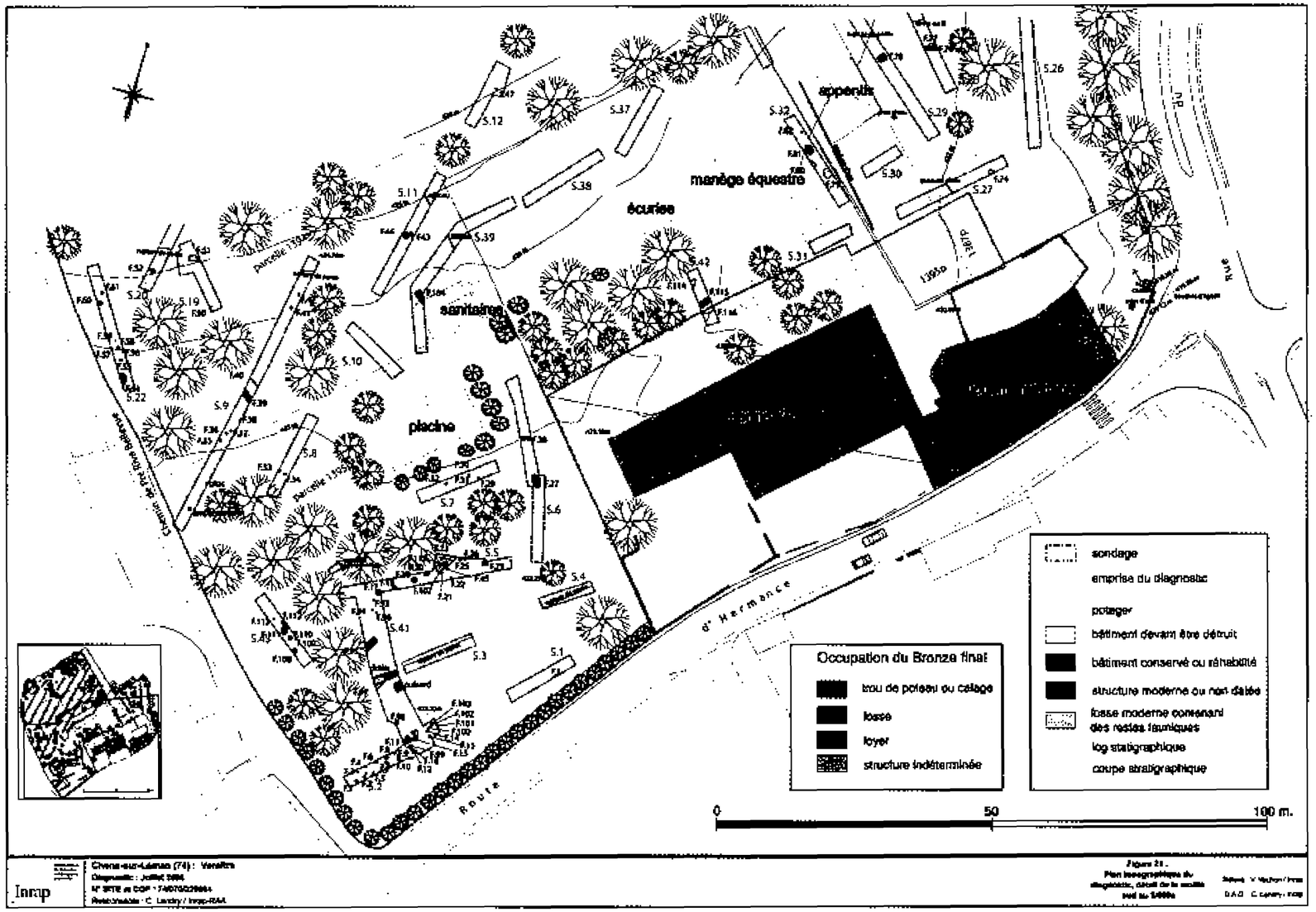


Fig. 38 - Plan d'occupation du Bronze Final.

On dénombre ainsi 52 emplacements de poteaux constitutifs de bâtiments conçus en matériaux légers et périssables. 16 fosses ont également été mises au jour, dont la proximité et la caractérisation nous incitent à voir une spécialisation de l'espace domestique, orientée dans ce secteur vers la conservation des denrées, hypothèse restant bien entendu à démontrer.

Enfin l'opération a révélé 9 foyers, dont 7 semblent s'apparenter au type particulier des fours oblongs **(fig. 39)**, à pierres chauffantes, de forme subrectangulaire, d'une longueur maximale de 2,50m et d'une largeur maximale de 1,30 m.



Fig. 39 - Structure fossoyée oblongue à pierres chauffées.

La nature des vestiges et le mobilier sont à rapprocher des résultats du site fouillé récemment sur la même commune, au lieu-dit de Charnage (Néré E., Chens-sur-Léman, "Vérancy-Nord", Rue de Charnage). Celui de Vereître semble légèrement plus récent mais la densité des vestiges s'avère plus élevée. Il est envisageable que ce site permette de faire le lien chronologique entre l'occupation sous-lacustre de Tougues et le site de Charnage.

Epoque romaine

Dans l'angle nord/ouest de l'emprise, un site gallo-romain a été en partie mis au jour vers 428-429m NGF. Affleurant sous à peine 30cm de terre végétale, il s'agit vraisemblablement d'un bâtiment de construction légère, sur poteaux calés, à proximité duquel un puits semble être aménagé. Cet édifice occupait une position dominante offrant une vue plongeante sur le lac Léman. Plus à l'est des calages de poteau sont à priori isolés sur les pentes de la colline, et un puits a été dégagé, distant de 90m. La céramique prélevée ne permet pas d'inscrire plus précisément ce site au sein de l'époque gallo-romaine.

Moyen Âge

Tout au nord de l'espace sondé, la suite du site médiéval déjà repéré sur les parcelles voisines (Hénon P., Ackx G., Chens-sur-Léman (Haute-Savoie), Hameau de Véreitre, Le Champ de Crainte, Rapport de diagnostic archéologique, Inrap-Sra, Lyon 2003) a été identifiée entre 426 et 428m d'altitude. La présence, à 0,50 m sous la surface, de trous de poteau, associés à de la céramique du Moyen Âge dit classique, semble confirmer l'existence, sur le versant s'inclinant au nord vers le lac Léman, d'un habitat rural, entre le X^{e} et le XIII^{e} siècle après J.-C. En outre, un chemin empierré, de 6m de large, à priori postérieur à certains aménagements sur poteaux, semblait longer un axe nord/est-sud/ouest reliant le château de Beauregard à l'église paroissiale de Cusy.

Epoque moderne

Enfin, l'occupation la plus récente correspond à une ferme, implantée certainement dès le XVII^{e} siècle après J.-C., et dont l'activité est attestée par de nombreuses fosses contenant des restes fauniques.

A l'issue de cette opération, qui a démontré le fort potentiel archéologique des parcelles concernées par le projet de lotissement, le site du Bronze Final a fait l'objet d'une prescription de fouille de la part du Service Régional de l'Archéologie. Les travaux devraient avoir lieu prochainement.

Christophe LANDRY
INRAP

PERIODE ROMAINE

THONON-LES-BAINS, *Avenue de Fontaine Couverte*
Section AK, parcelle 589
Coord. Lambert : 920,360 / 2160,170 ; alt. 450 m

C'est grâce à la connaissance du terrain de Bernard Crola du Groupe Archéologique de Thonon, et à sa vigilance, qu'il a été possible de repérer, en un lieu au nom évocateur (Fontaine Couverte[41]) dans le quart sud-est de Thonon-les-Bains, une portion d'une adduction d'eau connue depuis le XIX[e] siècle et attribuée à l'époque romaine[42]. En effet les travaux de terrassement d'une maison privée[43] **(fig. 40)** ont recoupé à deux reprises un canal maçonné étanchéifié au mortier de tuileau, permettant d'en définir l'orientation et d'en établir une coupe et un plan[44].

Description des structures

C'est dans la coupe occidentale **(fig. 41)** des fondations de cette maison particulière, qu'a d'abord pu être a mis en évidence le petit canal maçonné.

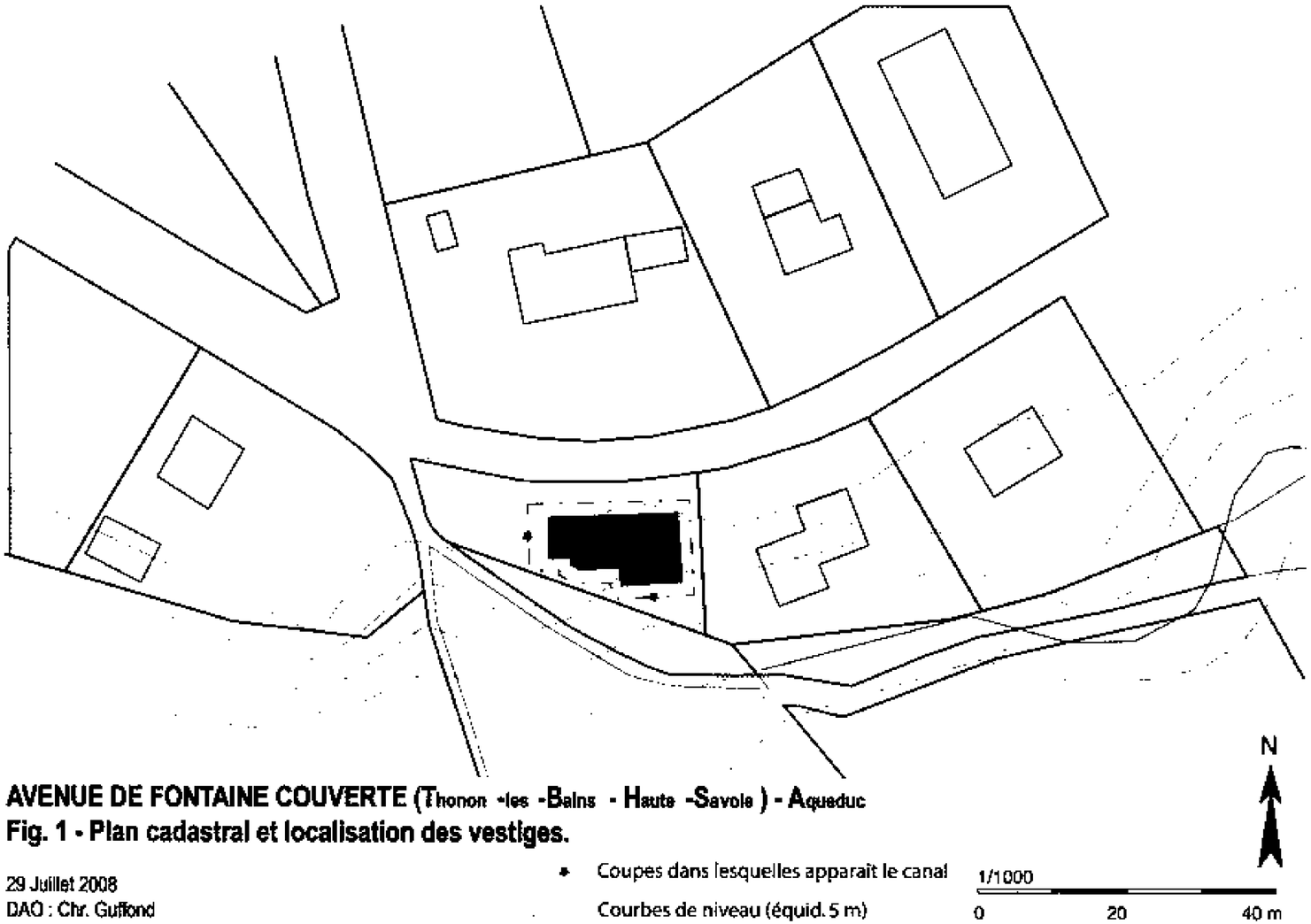
Ce canal est creusé dans le terrain naturel (grave sableuse). La fosse de creusement est plus large que la structure laissant imaginer un mode de construction par coffrage... La maçonnerie du canal, un béton de chaux avec quelques galets décimétriques, repose sur un radier de réglage. Le niveau supérieur, destiné à l'écoulement des eaux, est recouvert d'une couche de mortier de tuileau.

Le niveau supérieur du canal affleure en cet endroit à 0,74 m du sol actuel, alors que le niveau le plus élevé du terrain naturel encaissant est à 0,52 m du sol.

La fosse d'installation s'est trouvée remblayée par les matériaux issus de l'encaissant. Aucun vestige ne plaide en faveur d'une couverture de ce canal. En existait-il une construite en matériaux légers ? Il apparaît néanmoins dans cette coupe que ce canal était enterré... Un épais dépôt de calcaire couvrant l'intérieur du canal tout comme son niveau supérieur témoigne, outre de la dureté de l'eau, de débordements fréquents voire d'un débit supérieur à la contenance du canal. Attestant ensuite de la phase

---

(41) A titre de comparaison l'aqueduc alimentant Genève qui vient des pentes des Voirons trouve son captage au lieu-dit "Les Fontaines" à Cranves-Sales, d'après BERTRANDY François, CHEVRIER Michèle, SERRALONGUE Joël. Carte archéologique de la Gaule – la Haute-Savoie, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 1999, p. 219.
(42) Idem, p. 345.
(43) Nous remercions le propriétaire, M. Arslan, d'avoir permis de procéder aux relevés des structures.
(44) GUFFOND Christophe, BERMAN Laurent, CROLA Bernard, D'AGOSTINO Laurent, Fontaine Couverte (commune de Thonon-les-Bains) – Découverte fortuite, Groupe Archéologique de Thonon / Service départemental de l'archéologie, décembre 2008, 13 p.



AVENUE DE FONTAINE COUVERTE (Thonon -les -Bains - Haute -Savoie) - Aqueduc
Fig. 1 - Plan cadastral et localisation des vestiges.

29 Juillet 2008
DAO : Chr. Guffond

Fig. 40 - Plan cadastral et de localisation des vestiges.

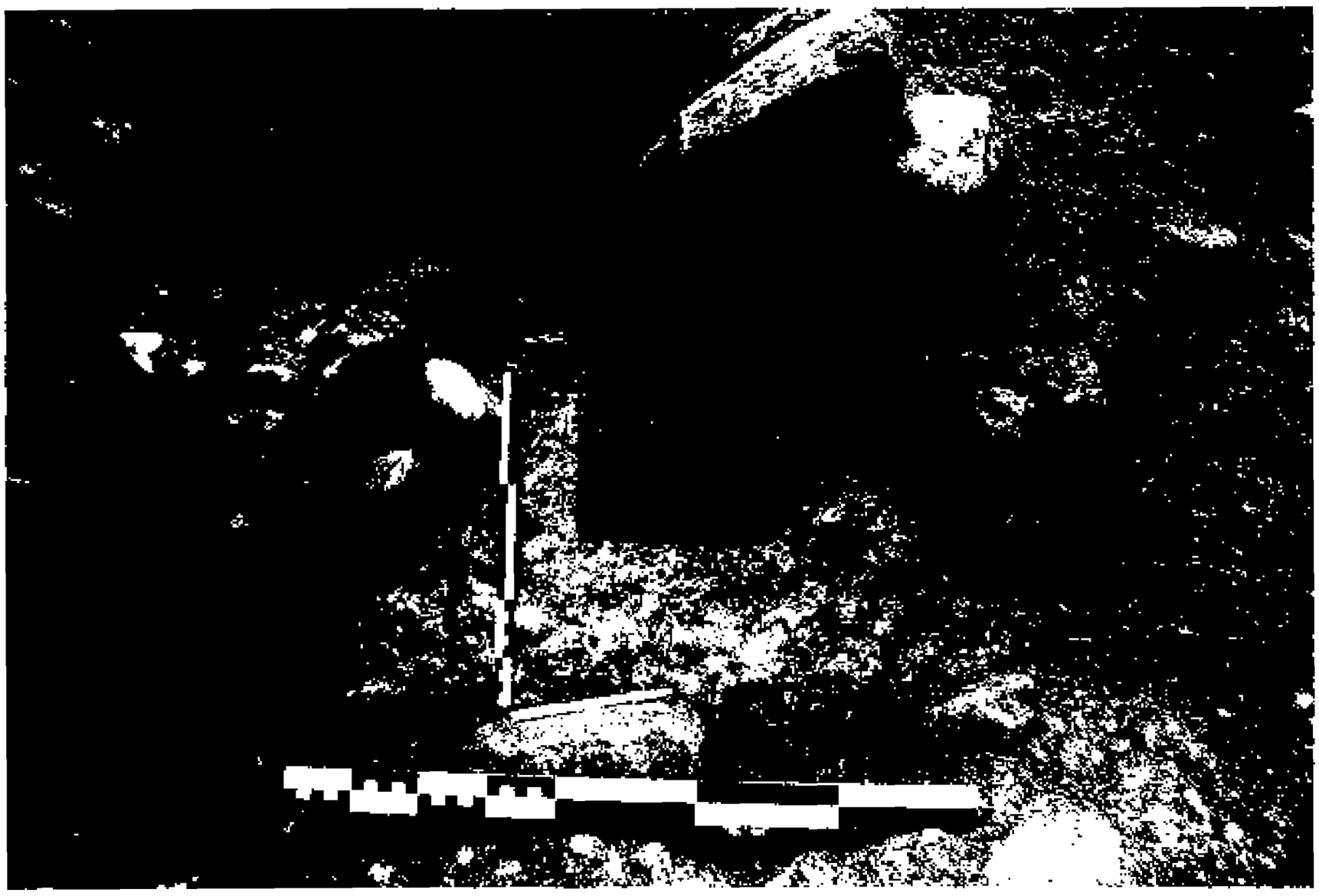


Fig. 41 - Vue de la coupe occidentale (cliché L. D'Agostino - SDAHS).

d'abandon, quelques gros galets (0,20 m de module en moyenne) viennent colmater l'évidement laissé par l'encaissement du canal. Plus tard l'ensemble de la surface du terrain s'est trouvée recouverte par un remblai composé de terre et de galets.

Dimensions de la structure

La structure hors tout possède, dans la coupe ouest, les dimensions suivantes :

- Largeur hors tout des maçonneries de 0,64 m
- Hauteur hors tout des maçonneries de 0,42 m
- Espace intérieur sans la couche de mortier hydraulique de 0,24 m
- Profondeur intérieure sans la couche de mortier hydraulique de 0,24 m
- Largeur intérieure "nette" du canal : 0,17 à 0,18 m
- Profondeur "nette" du canal : 0,18 m
- Dépôt de calcaire de 0,02 m recouvrant les faces intérieures du canal ainsi que le niveau supérieur nord.

La coupe méridionale **(fig. 42)**, présentant une berme, a offert l'opportunité de dégager notre structure et d'en dresser un plan sur une longueur de 1,50 m. Les informations relevées sont similaires à ce qui a pu être observé dans la coupe occidentale. En revanche, ce tronçon a permis plus particulièrement de mettre en évidence une succession de niveaux d'obstruction de la zone d'écoulement du canal.

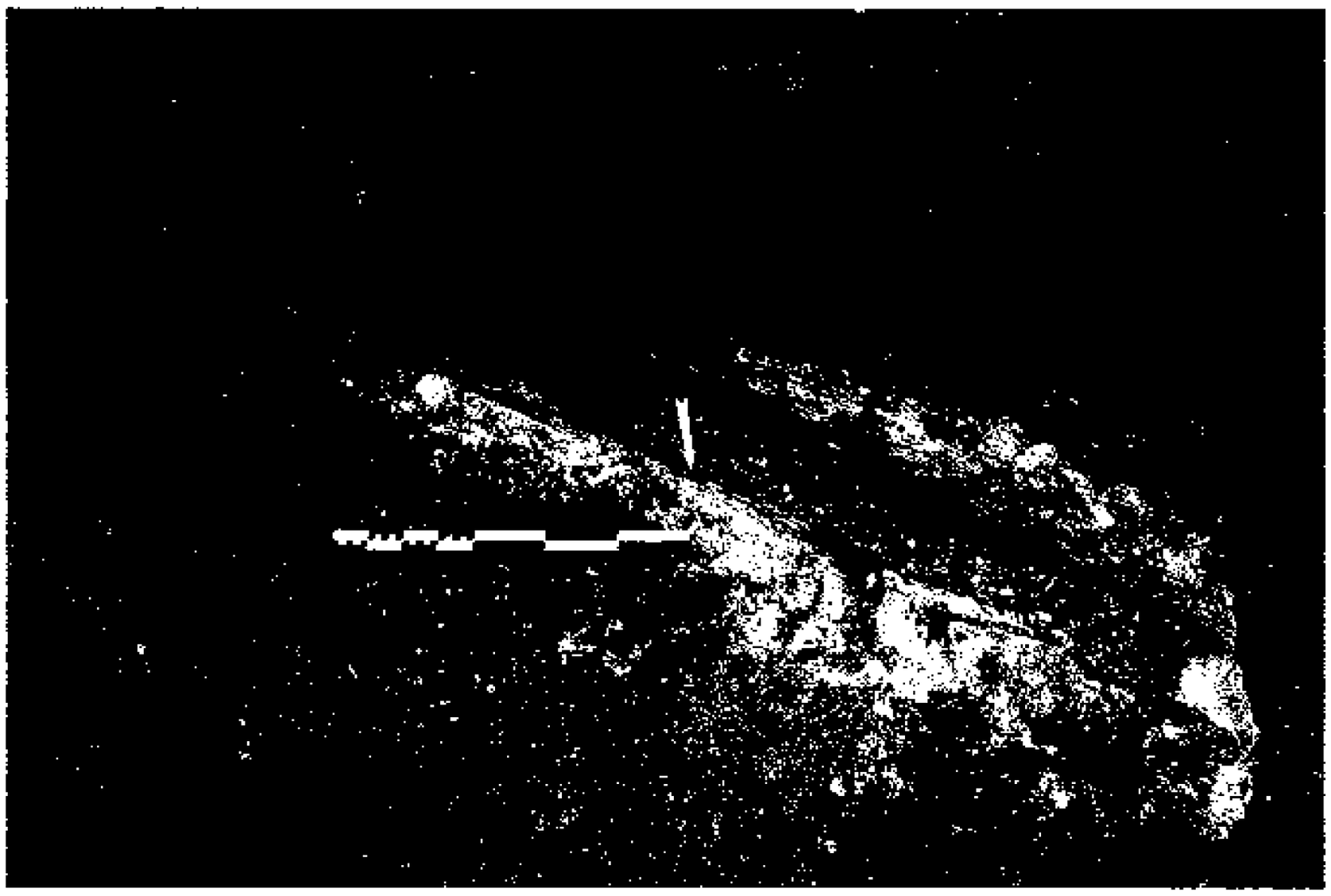


Fig. 42 - Vue de la coupe méridionale (cliché L. D'Agostino - SDAHS).

Les niveaux d'obstruction

- un dépôt de calcaire recouvrant directement le mortier hydraulique – épaisseur 0,02 m
- un niveau de gravier fin pris dans du calcaire et donc très induré – épaisseur 0,04 m
- un niveau de gravier plus meuble – épaisseur 0 ,05 m
- un niveau de sédiment argilo-sableux qui a achevé de colmater le canal – épaisseur 0,12 m. Ce niveau évoque plus des dépôts en eaux stagnantes que ceux laissés par des eaux d'écoulement.

Le comblement marquant son abandon, la tranchée du canal est par la suite remblayée à l'aide de gros galets (jusqu'à 0,20 m de diamètre)[45]. Le tracé du canal a-t-il été, dès lors, réutilisé comme réseau de drainage des eaux de ruissellement ?

Ainsi observé en deux endroits sur une distance de 20 mètres il a été possible de définir le pendage de cette structure, qui est donc de 0,60 m entre la coupe méridionale (en partie haute) et la coupe occidentale (en partie basse) soit 3 cm pour 1 m.

(45) Aucun élément de mobilier n'a malheureusement pu être mis en évidence dans les niveaux étudiés.

Cette découverte a été en outre l'occasion de rassembler des informations, travail entrepris par Laurent Berman, qui n'avaient pas forcément été publiées et qui permettent, mises en perspective, d'établir un tracé assez précis de ce canal.

Les découvertes similaires sur le territoire de Thonon-les-Bains

Une part de ces découvertes a déjà été publiée. Citons d'abord, en dehors du quart sud-est de Thonon, une découverte survenue, dans les marais de la Versoie en 1882 à l'occasion de travaux, de fragments de canalisation mis en évidence à 1 m de profondeur[46]. Par ailleurs une éventuelle citerne a été observée par Jean-Claude Périllat, en 1952, à l'angle entre la rue Jules Ferry et le Chemin Vieux[47];

Ensuite, plus précisément dans le quart sud-est de Thonon-les-Bains, ont été recensées les découvertes suivantes :

- Route des Vallées : les travaux de percements des années 1850 ont révélé un "aqueduc souterrain"[48];
- Au bord de la partie sud-ouest du plateau du Clos du Châtelard et Clos des Tissottes : un aqueduc qui correspondrait au prolongement de la découverte de la route des Vallées est recoupé dans les années 1850[49] **(fig. 43 – n° 1 et 2)**;
- Avenue du Clos Rouge, terrassements de la maison Mérendet : le Groupe archéologique de Thonon-les-Bains a observé en 1985 un canal qui correspond vraisemblablement à celui déjà observé dans ce secteur et en fournit une description détaillée :

  "Construit en mortier et en tuileau, le canal, de section trapézoïdale, a une hauteur de 0,15 m, une base de 0,17 m et une ouverture au sommet de 0,15 m. Le fond du canal est recouvert d'un dépôt épais de 1,5 à 2 cm.[50]" Un fragment de cette structure est conservé au dépôt de fouilles de Thonon **(fig. 43 – n° 3)**.

Par ailleurs Laurent Berman a entrepris de compléter ces données en rassemblant des mentions inédites de repérages de structures qui semblent toutes appartenir au même canal ou aqueduc. C'est ainsi qu'il aurait été repéré :

- au 17, chemin du Clos Rouge (Section AI, Clos des Tissottes, parcelle 142) en 1946-1948 **(fig. 43 – n° 4)**;

(46) LE ROUZIC, Rose-Marie, Atlas archéologique de Thonon-les-Bains, SRA 1994, vol I, p. 28.
(47) BERTRANDY et alii, p. 339 – Le Groupe Archéologique de Thonon possède quelques photos de cette structure.
(48) Idem, citant MARTEAUX, Charles. "Etudes sur les villas gallo-romaines du Chablais", Revue Savoisienne n° 59, 1918, p. 117.
(49) LE ROUZIC, op. cit. p. 28.
(50) CROLA Bernard et TICON Joseph, "Thonon-les-Bains, avenue du Clos Rouge", Revue Savoisienne, 1991, p. 44.

- dans la parcelle 139 (Section AI, actuellement parcelle 502) dans les années 1950 **(fig. 43 – n° 5)**;
- face à la descente de l'avenue du Châtelard, contre le mur du cimetière vers 1960 **(fig. 43 – n° 6)**;
- sur le tracé du contournement routier de Thonon-les-Bains en 2006 **(fig. 43 – n° 7)**.

Sur la base de toutes ces informations, il apparaît clairement que cet aqueduc, dont les vestiges repérés en 2008 sont au plus près du captage **(fig. 43 – n° 8)**, suit de manière assez remarquable le tracé de l'avenue de Fontaine Couverte, puis le Chemin du Clos Rouge et enfin l'Avenue du Châtelard jusqu'à l'angle sud du cimetière **(fig. 43)**. Il a donc été recoupé de manière certaine à six reprises auxquelles on peut, sans trop d'hésitation, rajouter les deux mentions publiées à l'origine par Charles Marteaux[51] concernant les Clos des Tissottes et du Châtelard, qui concernent très probablement, elles-aussi, le même aqueduc. Il reste difficile d'associer, avec certitude, à cette restitution de tracé la découverte de 1850, même si cela demeure assez probable.

Le tracé proposé évoque l'approvisionnement d'un site dans le secteur de Concise ou de Ripaille. Si l'on met de côté l'assertion reprise dans la littérature, semble-t-il non fondée sur des éléments irrévocables, lui attribuant une origine antique, le mode de construction de cet aqueduc[52] et l'existence de sites antiques d'importance dans le secteur de Concise et de Ripaille ne laisse guère de doute sur son antiquité.

Christophe GUFFOND
SDAHS
Avec la participation de Laurent BERMAN
Groupe Archéologique de Thonon

(51) MARTEAUX Charles, "Etude sur les villas gallo-romaines du Chablais", Revue Savoisienne, n° 59, 1918, p. 67-70 et 114-119.
(52) Les dimensions de l'espace d'écoulement des eaux de notre aqueduc sont proches de celles de l'aqueduc mis au jour à Marigny-Saint-Marcel, commune par ailleurs connue pour ses impressionnantes mentions épigraphiques en lien avec des établissements thermaux et autres installations hydrauliques (C.I.L. XII n° 2493, 2494, 2495 et REMY Bernard, Inscriptions Latines de Haute-Savoie, Musée-Château d'Annecy, 1995, p. 96, n° 71). Le volume de l'aqueduc repéré à Marigny-Saint-Marcel était de 0,19 m par 0,16 m d'après MARTEAUX Charles, "Répertoire archéologique (période romaine et burgonde)", Revue Savoisienne, n° 49, 1908, p. 36 et 38.



courbes de niveau (équid. 25 m)

courbes de niveau (équid. 5 m)

Les numéros renvoient aux mentions dans le texte.

1/10 000

0 250 500 m

AQUEDUC DE FONTAINE COUVERTE (Thonon -les -Bains - Haute -Savoie) - Fig. 2 - Localisation des découvertes recensées.

Informations L. Berman, B. Crola, M. et Mme Touanen - DAO Chr. Guffond - SDAHS (juin 2009).
Fond cadastral : RGD 74.
La découverte à l'occasion du percement de la route des Vallées en 1850 (info Marteaux 1918, p. 117) n'a pu être positionnée précisément sur cette carte.

Fig. 43 - Carte de localisation des différentes découvertes d'aqueduc dans le quart sud-est de Thonon.

ETUDES DIVERSES

INVENTAIRE DES HABITATS ET FORTIFICATIONS RUPESTRES ET TROGLODYTIQUES MÉDIÉVAUX DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE (2005-2006).

Le nord rhône-alpin a connu une dense occupation rupestre et troglodytique au cours des périodes historiques. De nombreux sites ruinés, grottes retaillées et escarpements rocheux aménagés ayant supporté des charpentes ou des maçonneries accrochées à flanc de falaise, mais aussi des légendes, souvent forgées aux XVIII[e]-XIX[e] s., témoignent de ce foisonnement.

Le programme de prospection thématique visant à l'inventorisation de ces sites, inauguré en 2003 et continué l'année suivante[53], a été poursuivi en 2005 et achevé en 2006[54]. L'étude a été conduite sous la direction du Service régional de l'Archéologie en Rhône-Alpes (D.R.A.C.), avec le soutien financier de l'Etat et des Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie.

L'équipe bénévole constituée dès 2002[55], épaulée par Mlle Aurélie Devillechaise, archéologue, et le Cabinet Daniel Rostand (Annecy), géomètre, a pris en charge la reconnaissance et le relevé des vestiges, ainsi que l'analyse de la bibliographie et de l'iconographie anciennes et le dépouillement des sources médiévales et modernes[56]. Mlle Devillechaise a en particulier procédé, en 2005-2006, au relevé intégral de la maison forte troglodytique de La Balme de Pierre-Châtel (Ain, commune de Virignin)[57]. Le Cabinet Daniel Rostand a quant à lui achevé, grâce à un hélicoptère, le plan complet de la vire supportant, sur environ 400 m de longueur, les ruines de l'Ermitage du Sangle, de la Grotte de Bange et de leurs annexes (Haute-Savoie, commune d'Allèves).

Au terme de ces quatre années d'étude, un corpus riche de quarante-cinq aménagements rupestres et troglodytiques (trente-quatre dans l'Ain et onze en Haute-Savoie[58]) a été constitué. Les résultats des investigations

(53) « Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2003 », dans La Revue Savoisienne, 143[e] année, 2003, p. 116-118.

(54) Opérations 2005/1055 et 2006/1105.

(55) Messieurs Stéphane Chalabi, Michel Corna, Joël D'Odorico et l'auteur de la présente contribution, responsable du programme.

(56) L'équipe a également bénéficié du soutien et des conseils de personnalités régionales, archéologues et historiens, et notamment de Mesdames Michèle Chevrier et Marie-Pierre Feuillet et Messieurs Paul Cattin, Jean-Pierre Ginestet, Marcel Grandjean, Christophe Guffond, Lukas Högl, Joël Serralongue, Jean-Michel Treffort et Georges Vicherd.

(57) Mlle Devillechaise a analysé en 2003-2004 les sites de la "Cave à Mandrin" (Ain, cne Injoux-Génissiat, ham. Bériaz) et des "Naroves" (Ain, cne Virieu-le-Petit, ham. Assin).

(58) Abri sous roche du Pas-de-l'Echelle (cne Monnetier-Mornex), "Château des Fées" (cne Sillingy, ham. La Petite-Balme), "Châteaux des Sarrasins" (cne La Balme-de-Thuy), "Ermitage du Sangle" (cne Allèves, ham. Chez Martinod), "Grotte de Bange" (cne Allèves, ham. Chez Martinod), "Grotte de la Barbannaz" (cne Chaumont), "Grotte du Grand-Pertuis" (cne Talloires), "Grotte des Pierriers" (cne Saint-Laurent), "Grotte de Rampon" (cne Annecy-le-Vieux), "Grotte des Sarrazins" (cne Veyrier-du-Lac, ham. Morat) et "Grotte de la Vieille Eglise" (cne La Balme-de-Thuy).

ont été livrés sous forme de rapports déposés au Service régional de l'Archéologie[59], de comptes-rendus[60] et grâce à la publication d'une première analyse d'ensemble[61]. L'équipe espère présenter prochainement la matière rassemblée dans un ouvrage de synthèse.

Les observations opérées en 2005 et 2006 ont confirmé la prépondérance des aménagements sommaires de grottes ou de vires qui ne mettent pas en œuvre des maçonneries. Habituellement en effet, un travail de taille rudimentaire, pour accrocher des poutraisons et poser des cloisons en bois, a suffi pour permettre l'occupation de tels sites. Faute de fouilles archéologiques, ce constat rend évidemment très aléatoire la datation de ces ouvrages qui ne paraissent constituer que de simples dépendances agricoles. En revanche, il semble possible d'attribuer les bâtiments en pierre, adossés à une paroi rocheuse ou à une grotte, à des époques assez récentes, de tels ouvrages ayant été manifestement construits de la fin du Moyen Age au milieu du XVII[e] s., voire encore jusqu'au tournant du XX[e] siècle.

A la diversité typologique répond une grande variété de fonctions : résidences nobles, postes de guet et de péage, ermitages, remises agricoles, refuges collectifs et même aménagements funéraires au XIX[e] siècle. Ces formes d'occupation ont pu parfois cohabiter ou se succéder sur un même site dès le Moyen Age. Le XIX[e] s. a en outre connu une réutilisation des grottes pour l'érection d'oratoires. La Résistance a de même mis à profit les ruines d'anciens habitats rupestres et troglodytiques pour y entreposer armes et munitions. Mais d'une manière générale, l'abandon progressif des sites s'est produit à partir du XVI[e] s., en raison d'un déplacement des enjeux stratégiques et des axes commerciaux, et surtout d'une modification des pratiques agricoles au tournant du XX[e] siècle.

Matthieu de la Corbière

---

(59) Stéphane Chalabi, Matthieu de la Corbière (dir.), Michel Corna, Aurélie Devillechaise et Joël D'Odorico, Habitats et fortifications rupestres et troglodytiques au Moyen Age dans les pays du Haut-Rhône, Rapport scientifique, D.R.A.C./S.R.A, 2004, ms., 339 p. ; Stéphane Chalabi, Matthieu de la Corbière (dir.), Michel Corna et Joël D'Odorico, Habitats et fortifications rupestres et troglodytiques au Moyen Age dans les pays du Haut-Rhône, Rapport scientifique 2005, D.R.A.C./S.R.A, 2005, ms., 139 p.

(60) Voir notamment Matthieu de la Corbière, "Habitats et fortifications rupestres et troglodytiques au Moyen Age dans les pays du Haut-Rhône", dans Bilan scientifique de la Région Rhône-Alpes 2003, DRAC/SRA, Lyon, 2005, p. 39-40 ; ibid., Bilan (...) 2004, Lyon, 2006, p. 30-32 ; ibid., Bilan (...) 2005, Lyon, 2007, p. 38-39.

(61) Matthieu de la Corbière, "Premières observations sur les habitats rupestres et troglodytiques médiévaux dans le nord rhône-alpin", dans Florence Guillot (dir.), De la spelunca à la roca : l'habitat troglodytique au Moyen Age, Actes du 1er colloque pluridisciplinaire de Saint-Martin-le-Vieil, 11 et 12 juin 2005, Carcassonne, 2006, p. 70-86.

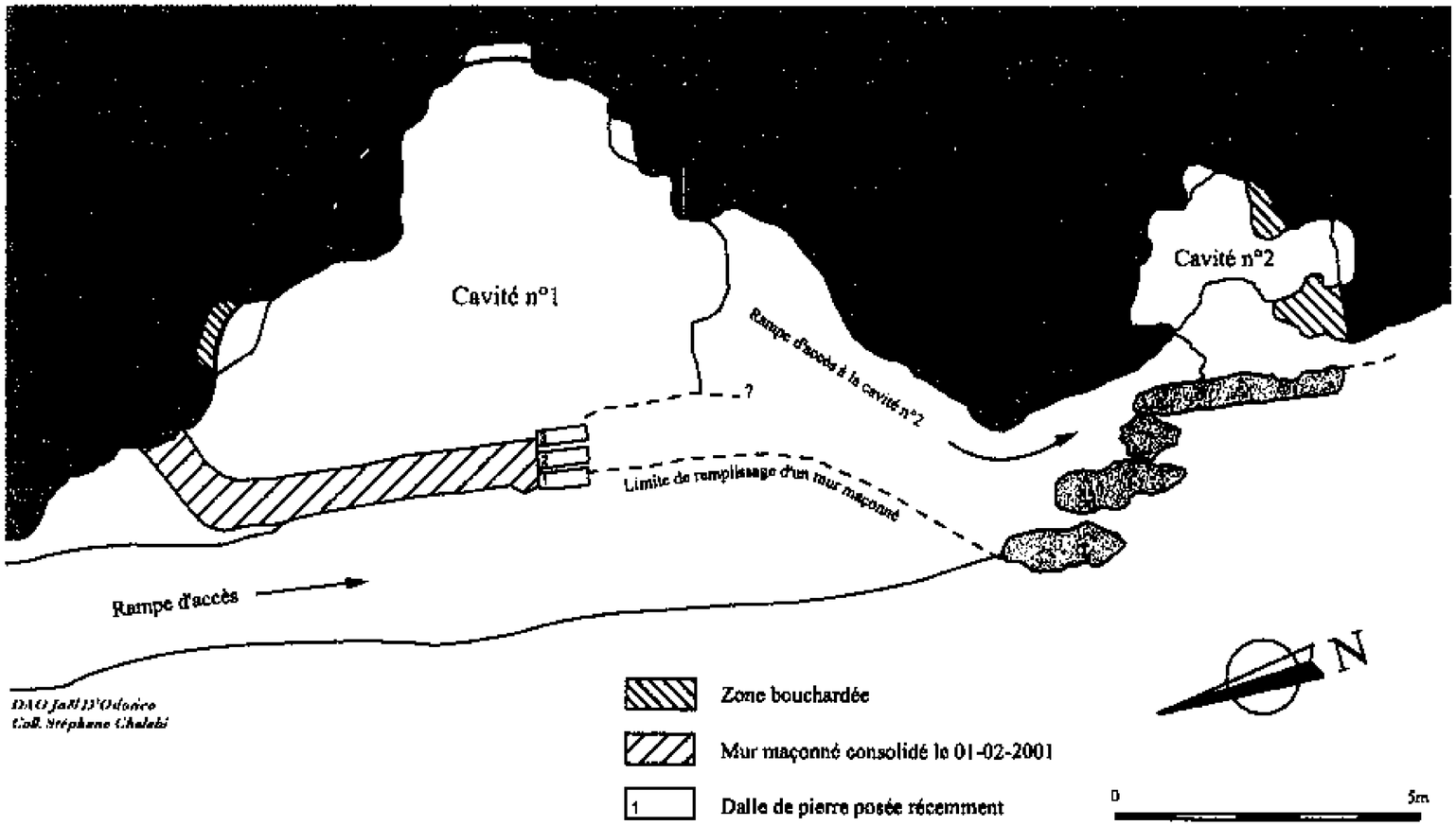


Fig. 44 - Plan de la "Grotte de Rampon" (Haute-Savoie, commune d'Annecy-le-Vieux), relevé de Stéphane Chalabi et Joël D'Odorico, 2003-2004. Un mur, traversé en son centre par un escalier et atteignant une quinzaine de mètres de longueur pour environ 0,80 m d'épaisseur, devait complètement fermer cette grotte aménagée. Les parois de la caverne présentent au moins six trous destinés à recevoir les poutres d'un plancher ; on remarque également une niche taillée, formant en quelque sorte un siège muni d'un marchepied. La grotte est surmontée de deux autres antres retaillés, sans doute pourvus à l'origine de structures en bois. L'examen des maçonneries paraît dater cet habitat d'une période relativement récente : de la fin du Moyen Age, voire de l'époque moderne. Il pourrait s'agir primitivement soit d'une dépendance agricole, soit d'un poste de guet bénéficiant d'un remarquable point de vue sur le bassin annécien. Les trois grottes furent réaménagées au tournant du XX^{e} s. en oratoire ; ce dernier état a laissé des vestiges de statues et des traces d'escaliers en bois ancrés dans la roche grâce à des trous percés au moyen d'une perceuse hydraulique.

P.C.R. RÉSEAU DE LITHOTHÈQUES EN RHÔNE-ALPES ANNÉES 2006-2007-2008

Présentation

Les espaces parcourus durant la Préhistoire peuvent être appréhendés par l'identification des sources d'approvisionnement en matériaux siliceux. L'identification de ces sources s'appuie non seulement sur la pertinence des méthodes utilisées pour caractériser et comparer les matériaux géologiques et archéologiques mais également sur la connaissance des ressources en silex disponibles dans l'environnement régional, voir extra régional. C'est essentiellement dans le but de favoriser ce deuxième aspect que le P.C.R. a été développé avec pour cadre, la région Rhône-Alpes. Depuis une trentaine d'années, plusieurs foyers de recherches sur les matières premières siliceuses se sont développés dans la région pour répondre à des besoins d'applications souvent immédiats et sans politique scientifique à long terme. Cet état de fait présente à la fois des avantages et des inconvénients puisque qu'il a conduit d'une part à l'accumulation d'un grand nombre d'indications sur les gîtes, mais d'autre part a généré une documentation inégale et un cloisonnement préjudiciable à la recherche sur les circulations préhistoriques. Face à cette masse de données à valoriser, il est apparu nécessaire de proposer un cadre fédératif et une réflexion commune sur la constitution des référentiels lithologiques et leur exploitation à des fins archéologiques. La réunion tenue à Orgnac en novembre 2004 a constitué à ce sujet une étape décisive puisqu'elle a motivé la mise en place en 2006 d'un P.C.R. consacré aux problèmes relatifs aux matières premières siliceuses.

En 2008, le P.C.R. entrait dans sa troisième année de fonctionnement. Les objectifs et la démarche adoptée, fondamentalement similaires à ceux énoncés dans le premier rapport de 2006, se sont affinés :

- Réaliser un bilan cartographique, géologique, gîtologique et photographique des ressources siliceuses (silex essentiellement) à l'échelle régionale ;
- Coordonner les opérations de prospection des gîtes siliceux en harmonisant et en améliorant les modes de prélèvement et d'enregistrement des échantillons ;
- Renforcer les collaborations entre les acteurs de la recherche sur les matières premières siliceuses en Rhône-Alpes (géologues, archéologues, prospecteurs) en favorisant les occasions de rencontre ;
- Dynamiser les recherches sur l'origine des matériaux lithiques préhistoriques en Rhône-Alpes en favorisant l'accessibilité des référentiels et en créant des pôles de recherche lithologique autour des lithothèques ;

- Développer les connexions interrégionales pour inscrire le P.C.R. dans une dynamique d'harmonisation des méthodes et des outils à l'échelle nationale.

Notre démarche s'appuie sur la mise en place d'une base de données régionale, intégrant la totalité des départements. Cependant, au-delà d'un simple inventaire des ressources en silex régionales et d'une valorisation des référentiels lithologiques, il s'agit d'uniformiser et d'améliorer la démarche globale d'acquisition des informations sur les gîtes, depuis la collecte sur le terrain jusqu'à l'enregistrement des échantillons, pour leur exploitation à des fins archéologiques. Le P.C.R. offre ainsi un cadre de réflexion méthodologique, en intégrant les avancées récentes en matière de caractérisation des silex (cf. travaux Paul Fernandes, 2006a et b). Ces nouvelles voies de recherche nécessitent des modes d'échantillonnage spécifiques (Paul Fernandes, in Bressy 2007, p. 42) et un travail de caractérisation à plusieurs échelles (macroscopique, microscopique, ultramicroscopique). A terme, il s'agit moins de considérer chaque gîte comme un élément individuel et ponctuel mais plutôt de comprendre la distribution primaire (dans l'encaissant) et la diffusion secondaire (conglomérats, alluvions, moraines, etc.) des types ou faciès régionaux. La notion d'inventaire des ressources siliceuses actuellement redéfinie vise donc, à terme, non pas à un simple semis de points correspondant à un gîte mais à une image qualitative de la distribution des matières premières. Une réflexion sur les modes de cartographie des données sur les gîtes est engagée. Les outils type système d'information géographique (SIG) nous permettent d'envisager cela, à condition qu'en amont, le travail de terrain aille dans ce sens. La question de la cartographie s'impose également afin de réaliser un état des lieux de la recherche sur les gîtes en mettant clairement en évidence les zones mal documentées mais aussi les spécificités micro régionales (densité de gîtes, diversité des contextes gîtologiques, etc.). Un travail conséquent de synthèse des données existantes sur les gîtes a été engagé cette année. Comme annoncé dans le rapport de P.C.R. de 2007, la liste descriptive des gîtes a été mise en ligne sur la plate-forme collaborative Petr@rch dédiée au P.C.R. (Bressy 2007, p. 75) :
http://petrarch.mmsh.univ-aix.fr
La base de données est donc à présent opérationnelle et peut-être complétée en ligne. Elle constitue l'architecture du système d'information géographique.

Résultats en chiffres

Début décembre 2008, la base totalise 615 références de gîtes pour la région Rhône-Alpes. Ce chiffre ne correspond pas à la liste exhaustive des échantillons stockés dans les lithothèques rhône-alpines puisque plusieurs dizaines de gîtes supplémentaires échantillonnés sont localisés hors Rhône-Alpes, soit dans les secteurs limitrophes, soit dans des régions plus

lointaines lorsqu'il s'agit de silex "marqueurs" (silex du Vaucluse, silex du Grand-Pressigny, etc.). Ces informations peuvent être rendues disponibles localement, au niveau de chaque lithothèque plutôt qu'intégrées à la base spécifiquement régionale. Nous avons cependant fait exception pour les silex de Laval-Saint-Roman qui affleurent dans le Gard à la limite du département de l'Ardèche et qui représentent un gîte potentiel d'approvisionnement important pour les sites ardéchois.

Département	**01**	**07**	**26**	**38**	**69**	**73**	**74**	**30**	**39**
Nombre de gîtes	62	126	243	94	20	35	29	5	1
Total	615								

Tableau 1 : Tri des données sur les gîtes par département.

En considérant les données par département (tabl. 1), le nombre de références le plus important se rapporte à la Drôme. Les prospections centrées sur le Diois, la vallée de Lus, celles menées par le CAP de Valence et par Paul Fernandes expliquent cette représentation plus importante des gîtes drômois dans la base, outre une densité de gîtes intrinsèque. Le nombre limité de gîtes pour les départements de Savoie et Haute-Savoie doit être compris en relation avec la géologie. En effet, dans ces territoires, les formations sédimentaires n'occupent qu'une partie marginale du département, limitant d'autant la distribution potentielle de gîtes de silex. Pour le département du Rhône, le faible nombre de gîte est lié à un manque de prospections jusqu'à récemment, mais également à l'extension limité d'un territoire fortement urbanisé. Pour l'Ain, des données existent, focalisées sur le Bugey, avec des échantillons stockés entre les lithothèques de Grenoble et de Neuchâtel, mais la documentation est indigente, pour ce qui est du moins des silex stockés à Grenoble. Cette situation devrait évoluer avec la prise en compte prochaine des gîtes échantillonnés par J. Féblot-Augustins. Le département véritablement laissé pour compte est celui de la Loire. Or un potentiel réel existe pour ce secteur (cf. § Cartographie). Du point de vue géologique, la nature des silicifications régionales est dominée par les silex formés en milieu marin (deux tiers environ).

Objectifs pour 2009

La démarche engagée durant ces trois années est donc déterminante pour la structuration des réflexions sur la gestion des matières premières. Avec le changement de responsable en charge du P.C.R. en 2009, à savoir Paul Fernandes, il demeure indispensable de poursuivre ce projet, en respectant l'objectif principal initial :

Créer un contexte propice à la mise en évidence des circulations de silex en Rhône-Alpes, sachant que le couloir rhodanien constitue un axe

de circulation majeur. Il faut pour cela continuer à homogénéiser nos méthodes de prélèvement et de caractérisation, à renforcer nos argumentations et à construire une démarche transdisciplinaire.

Prospections

Il est prévu de poursuivre l'échantillonnage des matériaux siliceux présents sur les deux rives du Rhône en prélevant les types en notant la nature de l'encaissant, leur polarité, leur position, leur taille et leur morphologie dans les gîtes primaires et secondaires. Dans le domaine alpin, des prospections concerneront le secteur des 4 Montagnes dans le Vercors, en relation avec l'étude des matières premières de la Grande Rivoire prévue en 2009 sur les horizons néolithiques. Des prospections dans le Lyonnais seront également entreprises par Jéremie Liagre et Stéphane Gaillot.

Analyses

Les observations microscopiques et ultramicroscopiques seront poursuivies en laboratoire. Elles concerneront en particulier les éléments les plus discriminants : marques typiques liées à des environnements différents. Il faudra poursuivre l'inventaire raisonné et la caractérisation des échantillons de la lithothèque du CAP de Valence Etudes de séries archéologiques. Les référentiels sur les silex de la région Rhône-Alpes seront exploités dans le cadre des études de séries lithiques de différents sites comme Saint-Bauzile (07) pour le Paléolithique moyen, la Grotte Chauvet (07) pour le Paléolithique supérieur, la Grande-Rivoire (38) pour le Néolithique.

Réunions

Deux réunions plénières sont programmées :

- une session de formation à la méthodologie de caractérisation du silex et découverte du lexique approprié, qui va permettre de renforcer et de dynamiser la collaboration entre les acteurs de la recherche sur les matières premières en Rhône-Alpes. Il faut en effet au plus vite préciser l'implication de chacun et déboucher sur la mise en place d'une démarche commune;
- une session de bilan et réflexion en fin d'année.

Base de données et diffusion de l'information

La synthèse sur les gîtes de la région Rhône-Alpes sera complétée en intégrant les travaux de J. Féblot-Augustins, en les confrontant avec les anciens échantillonnages stockés dans la lithothèque de Grenoble notamment (prélèvement C. Grünwald) dont une partie de la documentation manque. Nous ferons également appel à C. Riche, pour la liste des prélèvements effectués sur le plateau de Vassieux. Le département de la Loire fera l'objet d'investigations. Un travail sera initié pour rassembler pour chaque

gîte de la base de données la documentation existante (photographies de gîtes, d'échantillons, micro-photographies, fiches descriptives d'échantillon, données d'analyses physico-chimiques). Un classement en dossiers au format électronique dans un premier temps sera entrepris.

Cartographie

Il s'agira de constituer en quatre années une carte (dont les limites ne seront définies que par l'intérêt archéologique du référentiel) sur laquelle figurera la zone de dispersion naturelle des types les plus collectés par les Préhistoriques. On caractérise le silex du gîte primaire et on délimite la zone sur laquelle ce type est présent. Le but, est de connaître parfaitement les différents faciès évolutifs propres à chaque type génétique. In fine l'objectif est de faire évoluer le concept lithothèque, en rassemblant les types génétiques présents dans la zone ainsi que la totalité de leurs variantes en position secondaire. Il faudra cartographier de manière distincte les zones sans silex, et les zones où les recherches sont encore insuffisantes.

Enfin, avec un intérêt collectif évident, un effort particulier sera porté à l'amélioration du lexique interdisciplinaire consacré au silex, par un petit groupe de rédacteurs (archéologues, chimistes, géologues, micropaléontologues, minéralogistes et pétrographes), en synergie avec la démarche déjà bien avancée dans d'autres cadres et régions.

Paul FERNANDES
coordinateur
doctorant Université Bordeaux 1

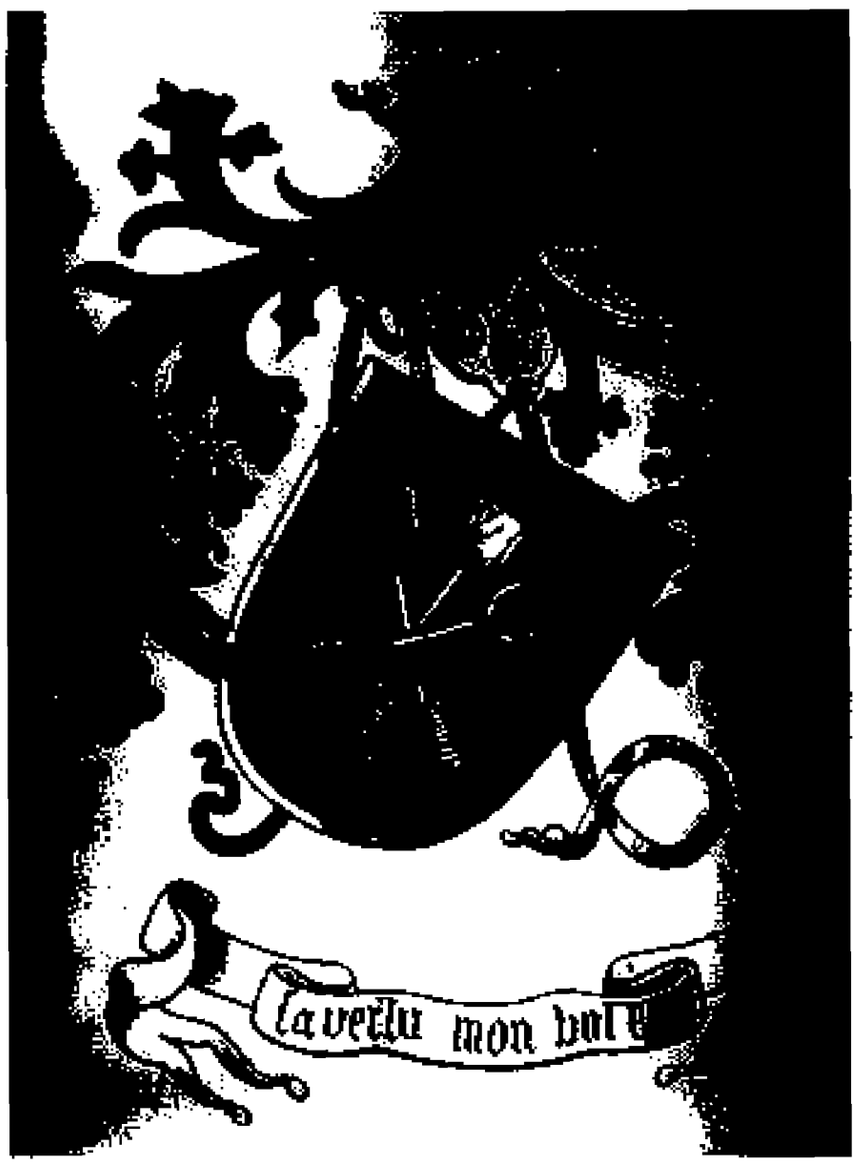
Bibliographie :

Fernandes, Raynal 2006 : FERNANDES P. et RAYNAL J.P., (2006a). - Pétroarchéologie du silex : un retour aux sources. Comptes rendus Palevol, Volume 5, Numéro 6 (septembre 2006), Elsevier, Paris, p. 829-837.

Fernandes, Piboule 2006 : FERNANDES P., PIBOULE M., (2006b). – Prospections et inventaire des ressources siliceuses aux marges du Massif central : un espace utilisé au Paléolithique moyen. In Réseau de lithothèques en Rhône-Alpes. (Projet Collectif de Recherche, rapport d'activité 2006. Dir. Céline Bressy, UMR 6636 du CNRS, ESEP, Aix-en-Provence, Service régional de l'archéologie Rhône-Alpes,). p 9-32.

Fernandes, Piboule 2007 : FERNANDES P., PIBOULE M., (2007). – Prospections et caractérisations des ressources siliceuses en Rhône-Alpes : Ardèche et Drôme, un espace utilisé au Paléolithique moyen. In Réseau de lithothèques en Rhône-Alpes. (Projet Collectif de Recherche, rapport d'activité 2006. Dir. Céline Bressy UMR 6636 du CNRS, ESEP, Aix-en-Provence, Service régional de l'archéologie Rhône-Alpes,), p. 42-73.

"Le Cavalier de Savoie" par Marc Antoine de Buttet : un point de vue original dans les controverses qui secouent encore l'Europe, et notamment la France, l'Espagne, la Savoie et Genève



...Mr Demotz m'a fait l'honneur de me demander de vous parler brièvement aujourd'hui des courants de pensée dans l'Europe du début XVIIe, et d'illustrer mon propos par la présentation d'un de mes ancêtres : Marc Antoine de Buttet qui s'est illustré dans la rédaction de deux ouvrages polémiques : "Le Cavalier de Savoie" publié en 1605 et "la harangue de Mr Pictet, conseiller à Genève" publié l'année suivante. Quoique très peu qualifié pour relever le défi (mes connaissances en histoire sont très en dessous de la moyenne...), j'avais tout de même quelques raisons de me lancer dans l'aventure : tout d'abord, il s'agissait de sortir de l'ombre quelqu'un de la famille : c'est un honneur qu'on ne refuse pas... ensuite, j'avais directement accès à ces deux ouvrages qui dormaient dans la bibliothèque familiale, au Bourget du lac, dans la maison forte

d'Entremont, maison plusieurs fois séculaire, dernière parcelle de terre ancestrale savoyarde encore détenue par la famille. Il est émouvant de penser que tout comme son oncle le poète Marc-Claude, Marc-Antoine a dû connaître cette maison et sans doute y séjourner.

Voilà : il n'y avait plus qu'à se mettre au travail. J'ai pioché quelques renseignements sur internet, j'ai lu, relu et annoté "le cavalier de Savoie"... mais en ce qui concerne les détails historiques, je me suis abondamment servi du travail considérable que m'a fourni pour l'occasion mon cousin Bruno de Buttet qui de plus, a fait aujourd'hui le voyage de Paris et que je remercie vivement d'être avec nous ce soir, dans cette salle. Donc, au cours de ce petit exposé, seules les erreurs seront à 100% de mon fait, mais je sais pouvoir compter sur votre indulgence.

I. En ce qui concerne les courants de pensée, le sujet est tellement vaste qu'il me faudrait des journées entières pour en parler. Je me contenterai donc de m'en tenir à quelques rappels qui peuvent nous éclairer sur les grandes idées et les grands débats qui s'en sont suivis, débats qui sont rapidement devenus conflits puis guerres sanglantes, perturbant violemment les états, les églises et les individus.

Les grandes inventions et découvertes des XV[e] et XVI[e] siècles ont déclenché un véritable maelstrom de prises de positions et de débats intellectuels et religieux (l'imprimerie... l'Amérique... l'héliocentrisme...). On ne peut plus en effet raisonner ni croire de la même façon selon que l'on admet les théories héliocentriques de Copernic reprises par Galilée ou qu'on se crispe sur le géocentrisme ancien qui correspondait si bien à la vision d'un univers parfaitement créé et ordonné autour de la planète terre, donc en définitive de l'humanité... En 1605, l'Eglise ne s'est pas encore prononcée de façon définitive sur le sujet, comme elle le fera malencontreusement quelques années plus tard...

On ne peut pas non plus raisonner ni croire de la même façon avant et après la prodigieuse découverte des manuscrits de l'antiquité. Il y avait donc un monde intelligent, cohérent, cultivé et même raffiné avant l'ère chrétienne. On verra avec quelle délectation notre Marc Antoine, comme avant lui son oncle le poète Marc Claude, émaille ses écrits de mille citations et images tirées de cette source inépuisable, comme le font aussi d'ailleurs tant d'artistes, d'hommes de lettres, et même d'hommes d'Eglise... (chez qui cette ouverture d'esprit paraîtra parfois suspecte).

Au départ de tant de changements et en connexion avec toutes ces idées nouvelles, le bouleversement considérable suscité par l'invention de l'imprimerie. Comment tant de savants, d'humanistes, de philosophes et d'artistes en tout genre, auraient-ils pu divulguer leur savoir, échanger et débattre aussi rapidement qu'efficacement d'un bout à l'autre de l'Europe et même bien au-delà ? Il est bien probable qu'un Martin Luther serait

resté un simple moine rebelle, ses idées de réforme ne dépassant guère les environs de Wittenberg, et que, près d'un siècle plus tard, notre cher François de Sales, patron des journalistes, n'aurait pas non plus rayonner sa sagesse et son ineffable bonté très au-delà de sa bonne ville d'Annecy.

En définitive, en ce début du XVII[e], on connaît une situation qui n'est pas sans similitude avec la nôtre : les nouveaux savoirs ont engendré de nouveaux pouvoirs, qui naturellement se sont affrontés avec brutalité. Dans les périodes de grand progrès, les sociétés humaines sont assez comparables à une voiture dont le moteur s'emballerait au risque d'envoyer tout le monde dans le décor ; les freins entrent alors en action, mais s'ils le font trop brutalement, le résultat n'est guère meilleur : le véhicule, immobilisé, n'atteindra pas davantage son objectif... Moteur et frein, ont l'oublie trop souvent, sont indispensables, l'un et l'autre, mais s'ils veulent l'exclusivité au détriment de l'autre... gare !

Tout au long du XVI[e] siècle, donc, les dogmes et certitudes, même dans le domaine religieux, ont été remis en question, ce qui a suscité d'immenses enthousiasmes mais aussi de formidables et cruelles réactions d'angoisse. Que va-t-on faire du nouveau monde découvert cent ans auparavant ? Une immense réserve d'or et d'esclaves pour assouvir les appétits des conquistadors ou plutôt la cité paradisiaque de Dieu sur terre que les jésuites, tout nouvellement fondés, voudraient établir ? Quelle attitude adopter face aux réformes politico-religieuses prêchées par Luther puis Calvin et qui vont s'enraciner officiellement dans la cité de Genève définitivement autonome en 1536 ? La contrainte autoritaire, source de conflits sanglants, solution préconisée dans l'affolement et l'obstination par tant de princes, dont Charles-Emmanuel, et même de religieux fanatiques, ou alors le dialogue, la diplomatie, la douceur et la charité d'un St François ? Dans tous les domaines, d'ailleurs, des questions de ce type se sont posées et n'ont pas encore trouvé de solutions bien assurées dans ces années 1600 et quelques. Certes, le concile de Trente a donné un nouvel équilibre à l'Eglise catholique, mais il a accru, ce faisant, le ressentiment des protestants... Henry IV, après tant d'hésitations et deux abjurations vient tout juste de promulguer l'édit de Nantes (1598), pour apaiser enfin l'horreur des guerres dites de religion (Il semblerait plus juste de les nommer "guerres à prétexte religieux..."). Un peu plus tard (1603) le traité de St Julien met un terme à peu près définitif aux dramatiques querelles entre la Rome Calviniste (Genève) et les partisans savoyards (tous ne l'étaient pas) de Charles Emmanuel 1[er], duc de Savoie.

C'est tout naturellement à cette époque-là, dans un contexte si trouble, que l'on voit s'activer et donner de la plume les polémistes de tout bord. On cherche à convaincre ou plus souvent à terrasser l'adversaire et pour ce faire, à côté des plus nobles arguments étayés de preuves écrites incontestables, figurent aussi des arguments "ad hominem", adjectifs et autres images un peu osées. Ça vous a un petit parfum de cour de récréation

de la belle époque qui, à quelques siècles de distance, nous rassure tout à fait sur le bon état mental et moral de nos chers ancêtres. Parmi ces polémistes, français et savoyards, les uns sont va-t-en guerre (: "la guerre est ma patrie, mon harnois, ma maison et en toute saison combattre c'est ma vie..."), d'autres sont des pacifistes convaincus (: "la paix est ma patrie, mon sayon, ma maison et en toute saison, plaisanter, c'est ma vie"). Parmi les va-t-en guerre, Pierre de l'Hostal, Béarnais calviniste, a écrit un ouvrage sévère contre l'Espagne et son alliée la Savoie ; ce livre s'intitule : "le Soldat français" et préconise d'une part la reprise de la guerre par Henri IV afin de reprendre les pleins pouvoirs en Navarre, d'autre part, le renforcement de l'alliance française avec Genève et l'anéantissement des prétentions du duc de Savoie sur cette cité. Dans le clan des pacifistes, une première riposte a eu lieu avec la publication de "l'anti soldat français" par le Champenois du Souhait en 1604. Reprenant les principaux arguments de du Souhait un an plus tard, Marc-Antoine de Buttet (nous y voilà enfin) publie, à la demande de Charles Emmanuel son "cavalier de Savoie" dont l'objectif principal est, en couvrant de ridicule le "soldat français", d'une part de préserver la paix entre la France et l'Espagne ainsi qu'entre leurs alliés respectifs : Savoie et Genève ; d'autre part, de rappeler avec force les droits de son prince sur la cité de Genève et de menacer celle-ci d'intervention violente en cas d'insoumission... On croit rêver : comment peut-on écrire cela deux ans après le traité de St Julien qui semblait avoir mis un terme définitif aux querelles incessantes ? Justement, le cavalier de Savoie reflète assez bien (et c'est l'intérêt de ce livre) les positions déconcertantes et souvent contradictoires tenues par le duc de Savoie et ses proches.

II. Marc Antoine de Buttet, dit "Le Cavalier de Savoie"

On connaît un peu, beaucoup moins qu'il ne le mérite, le poète savoisien Marc Claude de Buttet. Disciple de Jean d'Aurat comme son ami Ronsard, ses œuvres ont enchanté la seconde moitié du XVI^{er} siècle et connaissent aujourd'hui un regain de succès grâce à quelques amatrices et amateurs passionnés.

Par contre, son neveu Marc Antoine de Buttet, auteur polémiste du début XVII^{er} siècle reste à peu près complètement méconnu. Ce sort peu enviable est à la fois injuste et parfaitement explicable. Injuste car, nous allons tenter de le prouver dans cette courte étude, ses écrits sont loin d'être sans valeur, tant historique que littéraire, mais parfaitement explicable, vu qu'il est difficile de trouver quelque intérêt à une personne qui semble bien...n'avoir pas existé ! Si le nom de Marc Antoine, en effet, apparaît clairement sur la couverture de l'ouvrage de 1605 intitulé : "Le Cavalier de Savoie ou response au Soldat François ; Ensemble, l'Apologie Savoisienne" et celui de 1606 intitulé : "Le Fléau de l'Aristocratie

Genevoise ou Harangue de M. Pictet, conseiller à Genève, servant de response au Citadin[1]" et si l'on attribue à ce même Marc Antoine le titre d'historiographe de Savoie qui lui aurait été conféré en "récompense" de ses écrits antérieurs, on ne trouve en revanche le personnage dans aucune généalogie et le marquis de Foras lui-même déplore de n'avoir pu combler cette lacune. De là à penser que derrière ce Marc Antoine pourrait se cacher un membre bien réel de la famille de Buttet, à savoir Claude Louis, Seigneur de Malatrait, il n'y a qu'un pas que Foras, par scrupule professionnel, se retient de franchir tout à fait : voici ce qu'il écrit : "...Marc Antoine ferait-il par hasard un seul et même personnage avec Claude-Louis, son cousin et contemporain qui fut réellement historiographe de Savoie ?...". On peut sans crainte se ranger derrière cette hypothèse car il serait bien improbable que deux personnes de la même famille eussent été nommées au même moment titulaires de cette charge prestigieuse. Or, voici ce qu'écrivait le Duc Charles Emmanuel à ce sujet : "Nous avons creu estre bon de choisir un personnage dont la preudhomie, suffisance et doctrine peut respondre à la charge de nostre Historiographe annaliste... Estants donc bien informez que touttes ces louables qualitez sont en la personne de nostre cher bien ame et feal Claude-Louis de Buttet Seigneur de Maletrait, Chevalier de la sacree religion des SS. Mauris et Lazare... Connoissant sa loyauté en ce que par cy devant il a escrit sur ce suiet...".

Cette dernière ligne indique clairement que Claude-Louis avait donc déjà une certaine notoriété en tant qu'écrivain. Il ne serait vraiment pas surprenant que "Le Cavalier de Savoie" fût de sa main, tant éclatent dans cet ouvrage la grande culture de son auteur et ses connaissances exceptionnelles de l'Histoire Universelle. Nous verrons aussi que cet auteur a eu accès à des documents que seul un proche du pouvoir ayant la confiance du Souverain pouvait consulter et utiliser. Mais pourquoi alors se cacher derrière ce faux prénom ? Je pense qu'il s'agit d'une sorte de prudence politique de la part de Claude-Louis : se lancer, fût-ce avec brio, dans la polémique, c'est inévitablement s'exposer à la répartie cinglante dans le meilleur des cas, sinon à l'insulte et au déshonneur peut-être, au risque d'en éclabousser les personnes de haut rang que l'on prétendait justement défendre...

Si cette explication est bien la bonne, Marc-Antoine (Claude-Louis), dont nous n'avons pas la date de naissance (sans doute entre 1561 et 1565 [mariage de ses parents en 1560]) était Seigneur de Malatrait et coseigneur d'Entremont, sénateur de Savoie, fait chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare (dans l'adresse au Duc du "Cavalier de Savoie", on trouve cette phrase : "L'espée que vostre valeureuse main mit dans la mienne, quand

(1) Un dénommé Sarazin, Genevois calviniste, avait écrit une réponse au "Cavalier de Savoie" intitulée : "Le Citadin de Genève".

vous honorastes mon col de la Croix de vostre Chevalerie…") puis historiographe (cf. plus haut) ; contracte un premier mariage en 1592 et un second en 1602, 10 ans avant sa mort (à l'âge d'environ 50 ans).

III. Une œuvre polémique et satirique : "Le Cavalier de Savoie…"

III-1 : Le contexte : Nous sommes en 1605 ; un conseiller du roi de France (Henri IV) vient d'écrire un ouvrage qui a pour but d'une part de pousser le roi à rétablir l'autorité de la France sur la Navarre, d'autre part d'inciter cette même France à soutenir les Genevois calvinistes qui ont fait depuis longtemps sécession d'avec la Savoie catholique. Enfin, la souveraineté de la Savoie sur Nice semble aussi déplaire à ce conseiller calviniste, qui s'est donné comme nom d'auteur : "Le Soldat Français"…Voilà déjà longtemps que l'arrogance et l'ingratitude françaises indisposent la Savoie : on se souvient que Marc-Claude avait, 50 ans auparavant, adressé une vigoureuse réplique patriotique de seize feuilles à Barthélemy Aneau qui avait osé parler de la Savoie avec un certain mépris. L'affaire est plus grave cette fois-ci et nécessite que Marc-Antoine reprenne le flambeau et lance son "Cavalier de Savoie" en "response au Soldat François". Si en effet Henri IV écoute les conseils du "Soldat Français" concernant la Navarre, ce sera assurément une nouvelle guerre avec l'Espagne et un nouveau bain de sang européen… où risque bien de disparaître la Savoie, pour l'heure alliée de la puissante Espagne mais que l'Histoire, la langue et les liens du sang rattachent fortement à la France. On ne s'étonnera donc pas de trouver, derrière le caractère piquant et souvent très amusant, propre à ce genre littéraire, un ton beaucoup plus grave : celui d'une véritable supplique pour la Paix. Il est assez émouvant de voir un chevalier, sachant mieux que personne manier l'épée lorsque nécessaire, abandonner les armes pour la plume afin de rendre un meilleur service à son pays. Il dit cela avec beaucoup de sagesse dans les quatre vers qui introduisent son ouvrage : en effet, souvenons-nous des deux quatrains évoqués tout à l'heure : le belliciste : "la guerre est ma patrie…" et le pacifiste : "la paix est ma patrie…" ; Marc Antoine récuse l'un et l'autre et en propose un troisième (peut-être n'est-il pas de son crû, mais, en tout cas, il correspond bien à sa personnalité) :

"Je suis né dans les allarmes,
Mon harnois est ma maison ;
Mais je déteste les armes
Que l'on prend hors de saison".

Les deux premiers vers évoquent clairement le chevalier et l'homme de guerre, tandis que les deux derniers rangent leur auteur dans le camp de la paix, dans une position tout à fait originale. En outre, il me semble que ces derniers vers comportent une malice. S'ils sont, en effet censés viser ce "détestable" soldat français et ses pareils, ils pourraient bien atteindre par ricochet le belliqueux Charles Emmanuel. Une sorte de coup de genoux sous la table signifiant un peu : "restons calmes, nous aussi, n'est-ce pas, mon Prince…". D'ailleurs, la fin de l'ouvrage nous éclaire tout à fait sur cette intention (lire p.242).

Ces quatre vers sont suivis de deux dédicaces, d'un style assez convenu : la première au Duc :

"Prince, le phare des guerriers… je vous dédie ceste victorieuse répartie…"

la seconde à la Savoie :

"Chère Patrie, je dresse sur l'orgueilleuse teste de la France, ce trophée…"

Enfin, prélude à l'ouvrage proprement dit, deux hommages en vers, l'un de Jean de Piochet, Seigneur de Sallins :

"On ne croira jamais que cest œuvre soit tien
Très-docte Cavalier, qui si doux nous amuses,
Toy mortel, luy divin. Mesme que l'on scait bien
Que tu l'as emprunté de Bellonne et des Muses".

l'autre (14 vers) d'Antoine-Louis de Pingon, cousin de Marc-Antoine :

"Voicy le Cavalier, le Phénix de nostre age
……
Qui du Soldat François terrasse les dessains
……
De dompter l'arrogant qui les princes irrite
……"

III-2 : L'ouvrage proprement dit :

On y discerne plusieurs parties de longueur inégale :

III-2-1 : p. 1 à 13 supplique adressée aux trois princes de Savoie, France et Espagne : En substance : Vous avez réussi à sauvegarder la Paix ; de grâce n'écoutez pas ce "va-t-en guerre" de "Soldat Français" qui vous pousse à reprendre les armes (lire…).

III-2-2 : p. 14 à 18 France et Savoie : même sang ! (ce que semble ignorer le "Soldat Français").

III-2-3 : p. 18 à 33 : Le "soldat français" n'est qu'un "parleur (ce qui est le propre des femmes)" bien incapable de faire autre chose ; il a parlé de la situation de la France, "environnée d'Espagne" pour pousser son roi à se

défaire de cet étau et aller guerroyer en Navarre. Le cavalier savoyard s'attache à démontrer la folie de cette entreprise : risquer de perdre le sceptre de France dans l'espoir hasardeux de reconquérir la Navarre, ce serait vraiment miser très gros pour un gain bien inférieur à la mise et de toute façon très improbable. Une longue suite d'arguments, tirés essentiellement des leçons de l'Histoire et astucieusement émaillés d'images mythologiques, tend à confondre et déconsidérer tout à fait "cest esventé et séditieux soldat Français" auprès de son roi.

III-2-4 : p. 33 à 120 : Ce travail accompli, le "Cavalier", sur un ton plus sérieux et révérencieux, s'adresse directement au roi : "…O grand Henri…" pour lui suggérer de se défaire au plus tôt de ce conseiller et d'adopter la façon de faire de tous les grands vainqueurs de l'Histoire universelle : s'en remettre à Dieu (le Dieu des armées, bien sûr !) et à lui seul quand sonne l'heure des grandes décisions ! Or le Soldat Français (un Calviniste !) se moque de cela et conseille à son roi de ne se fier qu'à sa bonne fortune, ignorant sans doute que rien n'est aussi capricieux que la fortune. Pas une référence religieuse chez cet "athéiste", (p.53-54) complice de l'indigne chasse aux Jésuites opérée par la France. Ici, prend place un vibrant hommage à St Ignace de Loyola et à la Compagnie qu'il a fondée ("religieuse gendarmerie céleste" que Jésus-Christ a installée sur terre). Puis Marc Antoine entraîne (par la pensée) le roi Henri jusqu'au pied des Pyrénées (69) dont il explique le caractère infranchissable. Enfin, en quelques tableaux saisissants de vie et de vérité (70), il retrace l'histoire de cette contrée, citant toutes les batailles, les lieux, les dates, les noms des chefs militaires, etc… tous ces récits convergent sur un même point : l'aventure de Navarre serait un désastre ; seul un "Soldat Français" peut conseiller pareille sottise. Le "cavalier" n'hésite pas à faire entrer en scène le Dauphin lui-même à qui il donne la parole : "Papère, où est l'autre couronne ? (celle de France), ceste-cy (celle de Navarre) n'est point pour nous. Si vous allez à Navarre, la mort de votre fortune et la perte de cest empire françois vous y attend". Un nouveau plaidoyer pour la paix adressé aux rois de France et d'Espagne met fin à ce sujet sur la Navarre.

III-2-5 : p. 120 à 231 : Dans ce nouveau sujet, le Cavalier entend mettre en évidence l'innocence et la parfaite grandeur d'âme de son prince face aux insupportables calomnies du "Soldat Français" et autres "parleurs" à propos des droits de la Savoie sur le Marquisat de Saluces, Nice, Ast(i) et Genève : "Il faut, il faut que je parle pour repousser l'injure faite à ce grand et magnanime Charles Emmanuel…". Et "l'injure" est d'autant plus cruelle que la Savoie n'a cessé, Marc Antoine le démontre, de rendre toutes sortes de services à la France avec une libéralité sans égale. Ingratitude donc de la France qui éclate en François premier, qui pourtant "a tourné dans les flancs d'une Louise de Savoie…" mais n'hésite pas à prêter main-forte aux Genevois dissidents qui ont chassé leur évêque et prétendent se défaire de l'emprise savoyarde. Comble de l'ignominie, pour

venir à bout de son oncle, François premier est allé jusqu'à s'allier aux Turcs contre la place de Nice. Mais rien ne sert de se plaindre, si l'on ne sait pas d'abord établir ses droits de façon incontestable. Marc-Antoine nous entraîne alors avec une aisance inouïe dans le maquis des traités, pactes, actes d'hoirie, bulles papales, lois de succession et autres décrets ou chartes. Il cite les noms, les dates, les documents, des plus anciens aux plus récents, et fait de tout cela la forteresse inexpugnable des droits de son prince. Un manuscrit en latin provenant des registres de Genève, daté de 1412 et cité par Marc-Antoine dans la langue originelle affirme clairement ceci : (je résume) : Genève, fief de l'empire, est l'objet d'une grave querelle entre les comtes de Genève et les évêques... Frédéric 1er, empereur, tranche en faveur de l'évêque successeur d'Aymon, que le Comte de Genève chasse, mais que l'empereur rétablit après avoir destitué le comte de Genève et ses descendants. A la mort de l'évêque, les Genevois font appel au Comte de Savoie (certains disent de Maurienne) dont les droits sur Genève avaient été officiellement confirmés pour les descendants d'Amédée II, premier comte de Savoie par l'empereur Henri V (au col de Tamié) en 1110 qui avait nommé le comte de Savoie (Amédée III, donc) non seulement "Comte de Genève" mais "Vicaire perpétuel de l'Empire".

**** le texte intégral dit : "La cité de Genève, aux confins du pays des Allobroges, au bord du lac Léman est un fief impérial dont la domination fut un sujet de gros litige entre les comtes et les évêques. Parmi ces derniers, le successeur d'Aymon s'attira à tel point la bienveillance de l'empereur Frédéric premier que celui-ci lui confia la charge de tout le Genevois, tant en droit divin qu'en droit civil. On en vint finalement au point où le Comte de Genève, moindre sur le plan de l'autorité mais beaucoup plus fort dans la science des armes et par le nombre de ses soldats, chassa l'évêque de la cité à force d'outrages et de traitements indignes. Peu de temps après, l'Empereur enleva le fief au comte impertinent ainsi qu'à ses descendants ; il rétablit l'évêque et lui donna pleine autorité. Mais à sa mort, les Genevois, poussés par le changement de situation, firent appel au comte de Savoie (certains disent de Maurienne) et cela à bon droit ; ce droit avait en effet été réclamé depuis assez longtemps par les descendants d'Amédée II, premier comte de Savoie lorsque peu après le départ du Comte de Genève, l'un d'eux (ce ne pourrait être qu'Amédée III) eut été nommé au col de Tamié sous l'autorité d'Henri V, non seulement comte de Genève mais bien, en fait, Vicaire Impérial perpétuel, et cela en l'an 1110. Il est plus que juste de dire qu'il s'éleva une querelle entre les ducs et les comtes ; ceux-ci, plus souvent perdants, finirent par remettre les pouvoirs genevois aux Ducs souvent (de ce fait) victorieux. Mais la dispute a duré à peu près jusqu'à cette année (15° du règne d'Amédée, premier duc de Savoie) où elle finit par s'assoupir, tant par la force des armes que par le droit de possession".

Ces droits dûment établis, le cavalier évoque avec colère la mémoire de "deTournes" qui a osé en son temps, les contester. Si les Genevois s'obstinaient à rester dans le mensonge et l'hérésie, le châtiment de Charles-Emmanuel serait exemplaire.

Une dernière revendication française est balayée : la prétention de droits français sur le marquisat de Saluces. (Si ces droits avaient existé, ils auraient été revendiqués beaucoup plus tôt, au moment du partage des territoires entre Dauphiné et Savoie).

III-2-6 : p. 231 à 243 : dernière adresse, toute de louange envers le Duc de Savoie à qui, pour finir, il demande de remettre ses armes et sa mission à son fils le prince Victor-Amédée qui saura se faire le nouveau défenseur des droits et de l'honneur de sa patrie.

IV. Langue et Style

On ne peut terminer ce bref article sans dire deux mots de la langue et du style de Marc Antoine.

IV-1 : Pour ce qui est de la langue, c'est le très beau français préclassique du tout début XVII[e] siècle. Les Savoyards parlaient admirablement cette langue-là, que Malherbe, Vaugelas (Savoyard, d'ailleurs) ou Mademoiselle de Scudéry n'avaient pas encore "corsetée" de lois et règles aussi nécessaires peut-être qu'appauvrissantes. Avec sa graphie, un peu difficile pour le lecteur du XXI[e] siècle, son orthographe passablement fantaisiste, son vocabulaire foisonnant, dans lequel les mots les plus modernes et savants de la Renaissance côtoient sans les gêner les mots anciens venus tout droit des traditions populaires orales du Moyen âge, sa syntaxe en pleine évolution, ses structures un peu compliquées héritées des structures périodiques latines, avec donc toutes ces richesses mais aussi toutes ces difficultés, la langue de ce temps-là rebute au premier abord... puis on s'habitue, on s'attache, on finit même par se passionner, un peu comme pour ce vieil outil que l'artisan connaisseur vient de redécouvrir avec un indicible plaisir dans l'atelier de son grand-père.

IV-2 : Quant au style, il ressemble (forcément !) au personnage : oscillant entre le caractère plutôt fruste de l'homme de guerre et le raffinement étonnant de l'homme de lettres infiniment cultivé. Impossible de rendre compte de tout le pittoresque, tous les traits d'esprits, toutes les figures de style utilisées dans cet ouvrage. Je me contenterai donc, pour terminer sur un sourire, de vous offrir quelques unes des épithètes les plus savoureuses dont il coiffe le "Soldat Français" :

- "cet esventé et séditieux soldat françois"...- "ce trompette de sédition...", "cet écervellé...", "cet esventé et causeur ose lever la paupière dans les ténèbres de son ignorance...", "ce Rodomont salira la blancheur

d'un papier de la noirceur de son impudence...", "ce donneur de bataille, cet escueil de sédition, fatal flambeau...", "soldat emprunté et façonné à l'eschole d'Aristogiron Athénien..." (cet Aristogiron était un va-t-en guerre connu à Athènes, très fort en parole mais qui se faisait porter malade au moindre cliquetis d'armes), "pauvre morte paye...", "il faudra que je donne le collier de l'ordre de Triboulet (fou du roi) à ce grand conseiller (c'est Henri IV qui est censé parler), "le soldat français, languard et parleur...", "la pédanterie de cet arrogant", "ce fendeur de nazeaux", "ce donneur de baies", "l'effronté jargon d'un petit perroquet", "petit soldaton à simple rebras", "soldat de nèfle", "chroniqueur à simple tonsure", "bouffon et malhabile soldat français", "la médisance de sa plume couverte du simple duvet de son ignorance..." et pour finir cette phrase entière sur les connaissances géographiques du soldat français : "Mais, o Sire, il faut que ie vous représente une impertinence bien estrange de vostre grand chroniqueur, le soldat françois, vray géographe pour plustot treuver l'assiete de quatre platz sur une table, en belle ordonance, que de représenter les situations des villes ou il ne fust iamais".

Voilà donc notre soldat français dûment "habillé pour l'hiver", selon une expression d'aujourd'hui. Quant à nous, descendants Franco-Savoyards de ce merveilleux "Cavalier de Savoie", nous avons passé un délicieux moment à la lecture de son livre et vous invitons à partager ce plaisir.

Raoul de BUTTET

La fin du "rêve italien"

(La bataille de Saint-Quentin – 10 août 1557)

Il peut paraître paradoxal de lier le sort de deux régions d'Europe aussi différentes et aussi distantes l'une de l'autre qu'une péninsule baignée par les eaux méditerranéennes d'une part et ces plaines et plateaux sillonnés par un faisceau de fleuves et rivières convergeant vers la Manche et la mer du Nord d'autre part. Mais l'historiographie moderne a adopté l'appellation "guerres d'Italie" pour désigner la période d'un demi-siècle, de 1494 à 1559, qui voit l'Europe se débattre dans une série de conflits entrecoupés de trêves éphémères. L'Italie ne constitue pas l'unique théâtre de ces affrontements et de ces négociations, mais elle en est la cause première. Progressivement, les opérations vont s'étendre aux pays du Nord jusqu'à cette bataille décisive du 10 août 1557, une des rares batailles que l'histoire ait retenue à la fois par le lieu où elle s'est déroulée, les alentours et la ville même de Saint-Quentin, mais aussi par le jour où elle s'est livrée ; les Espagnols, leur roi en tête, préférant faire référence à la "journée de saint Laurent".

L'épuisement des deux camps imposera la paix quelques mois plus tard, mais c'est pour la France que le bilan de ces longues années de lutte apparaîtra comme le plus négatif ; toutes ses conquêtes – en Italie du moins – devant être abandonnées. Le traité de Cateau-Cambrésis sera, certes, accueilli avec soulagement mais aussi avec un sentiment de malaise, de frustration, parfois de honte, qui se prolongera jusqu'aux générations suivantes. Ainsi, plus d'un siècle après ces événements, en 1696, dans une lettre adressée à Racine, alors que s'enlise une autre guerre et que se profile une paix peu satisfaisante, elle aussi, qui sera conclue l'année suivante à Ryswick, Vauban évoque à titre de comparaison "celle de Cateau-Cambrésis qui déshonora Henri second, et qui a toujours été considérée comme la plus honteuse qui ait jamais été faite"[1].

---

(1) Cité par Halévy Daniel, "Vauban", éditions de Fallois, Paris , 2007, page 107.

I – L'Italie, aller et retour

1. Objectifs : Naples et Milan

Charles VIII a vingt six ans et règne depuis onze ans lorsque, selon l'expression de Machiavel, il "passa en Italie". Le jeune roi, d'abord sous la tutelle de sa sœur aînée, Anne de Beaujeu qui exerce la régence, poursuit la politique de leur père en mettant au pas les grands feudataires dont son cousin, beau-frère et futur successeur Louis d'Orléans. La longue lutte contre l'Angleterre s'est enfin apaisée, le royaume de France reconstitue ses forces et dispose bientôt d'un outil sans égal parmi les Etats européens, une armée que Louis XI a commencé à organiser sous forme de forces permanentes et à doter abondamment des moyens les plus modernes, les armes à feu et, en particulier, l'artillerie. Cependant, les mentalités des combattants mettront plus de temps à évoluer et se rattacheront encore, trop souvent, aux traditions médiévales, ce qui ne sera pas sans conséquences sur les nombreux champs de bataille de ce demi-siècle.

Les rois Valois détenaient dès lors bien des atouts pour se lancer dans des opérations extérieures ; certaines d'entre elles étaient de plus revêtues d'une sorte de légitimité dynastique même si leur réalisation présentait des difficultés pratiques. En effet, pour faire valoir leurs droits héréditaires sur le royaume de Naples puis sur le duché de Milan, ils devaient faire traverser par leurs troupes des territoires dont il fallait s'assurer l'alliance ou au moins la neutralité ; l'une et l'autre se révélèrent, fort logiquement, fonction des fluctuations et renversements de situation sur le plan militaire. Or, pour les Français, les défaites alternent avec les victoires et, par voie de conséquences, les retraites avec les conquêtes[2]. Notons que la voie maritime fut largement utilisée vers Naples, et même vers la Lombardie par le relais de Gênes dont François Ier eut la maladresse de se priver en humiliant le grand marin qu'était Andrea Doria.

Hormis les deux territoires convoités, la péninsule était partagée entre plusieurs pouvoirs dont la faiblesse militaire relative était compensée par une habileté diplomatique ou une capacité financière qui leur permettait de nouer des alliances ou de recruter des mercenaires dans les pays voisins, il s'agit surtout de la Suisse. C'est ainsi que la Papauté et la République de Venise notamment se trouveront au cœur de combinaisons diplomatiques ou guerrières plus ou moins cohérentes ou éphémères. Aggravées par des interventions extérieures notamment de la part de l'Espagne, ces coalitions mettront la France en mauvaise posture d'autant

(2) Les opérations militaires peuvent prendre la forme de rencontres en rase campagne ou de sièges de villes fortes. On se rend compte qu'avec le temps, l'activité guerrière principale se déplace du territoire de l'Italie aux confins septentrionaux du royaume de France (cf. tableau n°1).

plus qu'elles ne s'appliqueront plus seulement au territoire de l'Italie, mais menaceront simultanément les autres régions frontières du royaume jusqu'aux confins de la Franche-Comté, de la Lorraine et surtout de la Flandre et de la Picardie.

2. Le pape et les princes chrétiens

A partir de l'Italie, l'ébranlement provoqué par l'initiative française va s'étendre à toute l'Europe. L'Angleterre, elle-même, n'a pas totalement renoncé à ses intérêts sur le continent ; mais pour la France, c'est désormais l'Espagne qui, pour un siècle et demi, fait figure d'adversaire principal. Ce pays récemment unifié possède en effet des intérêts en Italie méridionale mais aussi en Flandre grâce à l'héritage bourguignon du jeune prince Charles de Habsbourg, celui de sa grand'mère paternelle, Marie, fille du Téméraire. Il supplante en 1516 sa mère qualifiée de "folle" sur le trône d'Espagne. Charles, grâce à l'argent des banquiers génois et rhénans, se fera élire empereur germanique en 1519, les grands électeurs vénaux l'ayant préféré à son compétiteur qui n'est autre que le roi de France de six ans son aîné, François Ier. Ainsi, à dix-neuf ans, Charles devenu l'empereur Charles V[3], peut se considérer comme pouvant prétendre à l'empire universel, ce que, bien sûr, lui contestera, avec pugnacité et détermination, le roi de France.

Cette rivalité va ainsi revêtir en partie le caractère d'une querelle de familles entre les Habsbourg et les Valois, pères puis fils de part et d'autre. En effet, Charles Quint abandonnera le pouvoir à l'infant Philippe en 1556 alors que celui-ci est âgé de vingt-huit ans. François Ier, pour sa part, laissera à sa mort, en 1547, le pouvoir à son fils Henri qui, à trente huit ans, n'a pas été préparé à cette succession bien que son frère aîné, le dauphin François, soit mort en 1536. Ces deux princes français encore enfants avaient été détenus trois ans en otage à Madrid en garantie de la rançon que le roi, leur père, devait remettre comme prix de sa liberté après le désastre de Pavie. Père et fils garderont une haine tenace pour leur ancien geôlier.

Entre ces deux camps, gouvernés par des princes chrétiens les uns et les autres, un rôle de conciliateur sinon d'arbitre avait pu être assuré, de par sa position, spirituelle, par le pontife romain. Mais nous ne sommes plus au Moyen Age ; les papes de la Renaissance, hormis l'exception de Pie V à la fin du siècle, sont plus soucieux de leurs propres intérêts et de ceux

---

(3) Personnage exceptionnel de l'histoire européenne, Charles Quint a conservé, même dans la langue française, l'adjectif numéral archaïque extrait de l'espagnol (lui-même imité du latin), Quint au lieu de cinq, utilisé habituellement, en français, pour les numérotations des souverains français ou étrangers : Charles, Henri, Louis, Philippe... et pour les papes à l'exception de Sixte cinq, dont l'histoire a retenu le nom sous la forme de Sixte Quint dont le règne fut légèrement postérieur, de 1585 à 1590.

de leur famille, que du sort de la Chrétienté. Et pourtant celle-ci est menacée par l'avance ottomane dont le roi de France jouera habilement quoique au scandale du reste du monde catholique, lui-même bientôt affaibli par la révolte de Luther. Au lieu de lutter contre l'hérésie qui se précise, les papes se comportent comme des princes séculiers, faisant et défaisant des coalitions et des intrigues[4]. Les Médicis, Léon X puis Clément VII, seraient plutôt favorables à la France, ce dernier proposant même sa nièce Catherine en mariage au futur Henri II. Mais, victime des troupes impériales lors du sac de Rome en 1527, il acceptera cependant et se rendra à Bologne deux ans plus tard, pour y couronner Charles Quint.

3. Le crépuscule des condottieres

Hormis Jules II qui en 1506 se mit à la tête de son armée pour marcher sur Viterbe, les papes n'étaient pas eux-mêmes des combattants. Les princes laïcs, quant à eux, se faisaient une obligation et souvent une gloire d'être présents sur les champs de bataille, et les monarques au premier rang d'entre eux ; les traditions médiévales perdurent, François Ier n'est-il pas le dernier roi à se faire adouber sur le champ de bataille de Marignan par le plus prestigieux et l'un des derniers représentants de la chevalerie, Bayard ? Mais après Pavie, les rois se feront plus prudents, non par peur, mais pour éviter de se ruiner sinon de ruiner leurs sujets par le paiement d'une rançon au cas où ils seraient faits prisonniers ; tel fut bien le sort de la France et la tâche de la régente, Louise de Savoie, pour obtenir la libération de son fils en 1527. Charles Quint, pour sa part, paie encore de sa personne contre les princes réformés à Muhlberg en 1547 même si sa santé dégradée lui permet à peine de monter à cheval. Dix ans plus tard, son fils se tiendra prudemment à Cambrai pendant la bataille de Saint Quentin.

Les guerres furent menées sur le terrain par de grands capitaines dont certains tombèrent au combat après des carrières brèves le plus souvent et glorieuses ou tumultueuses. D'autres, plus chanceux, coulèrent des jours paisibles, tels le vainqueur de Saint-Quentin qui, la paix conclue, récupéra tous ses domaines. Le caractère officiel du commandement, qu'ils exercent au nom d'un monarque, roi ou empereur ou pape, la notoriété de la naissance de la plupart d'entre eux, joints à l'importance numérique des forces placées sous leurs ordres, les différencient de ces soldats de fortune qui jusqu'au siècle précédent se mettaient à la tête de groupes d'hommes armés, des "condotte", louant leurs services aux pouvoirs les plus offrants dont ils défendaient mollement les intérêts. Les diatribes véhémentes de

---

(4) Hormis Alexandre VI qui est espagnol et Adrien VI néerlandais (ou plutôt flamand selon la terminologie de l'époque), tous les papes ayant régné durant l'époque considérée appartiennent à des familles princières italiennes mais pas exclusivement romaines. On sait que l'uniforme de la garde suisse, encore porté aujourd'hui, fut dessiné par Michel-Ange à la demande du pape Jules II (cf. tableau n°2).

Machiavel contre une telle pratique n'étaient sans doute pas étrangères à cette évolution[5].

Certes, le mercenariat se survivra pendant près de trois siècles ; mais les miliciens suisses ou les lansquenets allemands, à la condition d'être soldés régulièrement, exerceront leurs qualités guerrières aux ordres d'une autorité reconnue comme exerçant légitimement un pouvoir souverain. Simultanément, ceux-ci se doteront progressivement, suivant peut-être, en cela, le modèle mis au point en Espagne et qui prit le nom de "tercio", des forces régulières, permanentes, disciplinées, encadrées, entraînées, équipées de trois types d'armes, d'où leur nom, enfin soldées le plus régulièrement possible, par le pouvoir royal ou impérial. C'est la montée en puissance d'un type d'armée moderne structurée autour d'une infanterie sur laquelle viendront se briser les charges héroïques mais dérisoires, "la furia francese", héritées du Moyen Age et que l'artillerie se chargera d'achever.

II – Des confins alpins à la Picardie

1. Le royaume de France pris en tenaille

Le cumul sur la tête de Charles de Habsbourg de la couronne d'Espagne et de la couronne impériale constituait pour la France une menace intolérable. Les redoutables tercios, espagnols à l'origine, furent progressivement recrutés et déployés tant en Lombardie que dans les Pays-Bas. Cet encerclement était bouclé, au nord-ouest, par l'Angleterre. Malgré les fastes du "camp du drap d'or", en 1520, Henri VIII entendait se cramponner à la tête de pont qu'il conservait encore sur le continent, et sa fille Marie déclarait avoir inscrit le nom de Calais dans son cœur. Si Mézières âprement défendue par Bayard, avait victorieusement résisté en 1521, à l'autre extrémité du royaume, la pression espagnole s'exerçait en permanence sur les confins de la Catalogne et de la Navarre, occupée et annexée dès 1512 . Enfin, en Italie, les Français refluent en désordre, abandonnant même leur artillerie, Bayard trouve la mort au cours de cette retraite du printemps 1524. La contre-offensive menée par le roi lui-même dégage la Provence, envahit la plaine du Pô mais vient se briser devant Pavie.

Durement traité durant sa captivité, François Ier mûrit sa revanche. A peine libéré, il noue avec les Etats de la Péninsule la "ligue de Cognac", mais celle-ci se révèlera bien fragile. Pourtant le roi de France ne renonce

---

(5) Compte tenu de la durée de cette période d'hostilité, les grands capitaines, qui conduisirent les opérations, appartiennent à deux générations. A cette liste, on pourrait ajouter Ignace de Loyola (1491-1556), blessé au siège de Pampelune en 1522, mais dont l'histoire a retenu le nom pour des motifs qui ne sont pas guerriers si ce n'est sur le plan spirituel ! (cf. tableau n°3).

nullement à ses ambitions italiennes ; et va même s'assurer, en 1536, d'une base avancée en occupant puis en annexant, au moins "de facto", la quasi-totalité des domaines de son oncle, Charles II, duc de Savoie[6] ; celui-ci, incapable de résister, ne conservera que quelques places dont Nice et Vercelli où il mourra dans l'oubli et la misère en 1553. Il avait eu toutefois la prudence de faire fuir sa famille pour la mettre sous la protection de son beau-frère, Charles Quint[7]. Ce dernier allait se prendre d'affection pour l'héritier présomptif savoyard, Emmanuel-Philibert, dont il assurera l'éducation avant de se l'attacher dans ses campagnes guerrières de préférence à son propre fils, l'infant Philippe, porté davantage à l'étude qu'à la vie des camps. Les deux cousins entretiendront des relations complexes qui ne seront pas sans conséquences politiques.

S'opposant à Charles Quint en tous domaines, François Ier favorisa les entreprises de Jacques Cartier vers l'Amérique du Nord, entendant par là mettre fin au monopole que le pape Alexandre VI avait décerné aux deux Puissances ibériques en 1494[6]. D'autres manœuvres se révélaient moins avouables, scandaleuses même pour un roi qualifié de "très chrétien" ; ce furent les alliances que prolongera Henri II, avec les princes protestants d'une part, avec le Grand Turc, qui est Soliman le Magnifique, entre 1520 et 1566, d'autre part. La première se révèlera efficace surtout aux confins orientaux du royaume, en Lorraine, la seconde ne parvint pas à chasser de Méditerranée occidentale les Espagnols et les Génois devenus leurs alliés. Le seul résultat en fut le siège et le sac de Nice par Barberousse dans l'été 1543, suivi d'un hivernage concédé à ces encombrants alliés dans le port de Toulon, vidé au préalable de sa population civile.

2. Des forces dispersées

La France est donc enserrée de toutes parts ; mais c'est sa frontière nord-est qui apparaît comme la plus vulnérable, mal définie, objet de litiges en matière de suzeraineté, dépourvue d'obstacles naturels majeurs. Elle se trouve, surtout, à une faible distance de ce qui constitue déjà le centre, au moins symbolique, du Royaume. Certes, l'administration royale n'est pas encore centralisée ; certes, la Cour est le plus souvent itinérante ; mais Paris apparaît désormais comme le fondement même d'une légitimité dynastique, plus encore que Reims, ville du sacre mais bien exposée elle aussi aux coups d'un adversaire progressant à partir des massifs rhénans et mosellans. Henri II, fort conscient de cette fragilité aura l'ha-

(6) La mère de François Ier, Louise de Savoie, était la demi-sœur du duc Charles II (ou Charles III selon certains auteurs ! Il semble qu'il faille retenir le premier nom). Convaincante parce qu'augmentée apparaît la démonstration présentée par la plus récente biographie d'Emmanuel-Philibert (in "Emmanuel-Philibert, duc de Savoie", éditions Slatkine, Genève, 1995, page 17, note 6). L'auteur n'est autre que la reine Marie-José, dernière reine d'Italie.
(7) Charles II de Savoie avait épousé, en 1521, Béatrice, fille du roi Manuel Ier de Portugal, tandis que la sœur de celle-ci, Isabelle allait épouser Charles Quint en 1526.

bileté de s'assurer de la disposition des trois places de Metz, Toul et Verdun, au prix de quelques subsides versés aux princes protestants pour les soutenir dans leur lutte contre l'empereur. Celui-ci s'efforcera, en vain de reconquérir la première, mais devra en plein hiver lever un siège calamiteux en janvier 1553. Il ressentira très profondément l'humiliation de cet échec.

La France pouvait-elle cependant faire face sur deux fronts ? Loin d'abandonner les ambitions italiennes de son père, Henri II les confirmait de manière éclatante ; à peine sur le trône, il entreprenait un "voyage" qui le menait de Lyon sur les terres du duc de Savoie, annexées par François Ier ; il se livra à une sorte de provocation en organisant une entrée solennelle à Turin où son père ne s'était jamais rendu. La guerre ayant repris, il ordonne un débarquement en Corse en 1553, fait envahir la Toscane, la même année ; mais Montluc, assiégé dans Sienne, devra capituler au bout d'un siège de sept mois. Enfin, sous prétexte de protéger le pape Paul IV, il envoie à la tête de ses meilleures troupes le glorieux défenseur de Metz, François de Guise, pour tenter, une fois de plus, de reconquérir le royaume de Naples.

Ainsi, lorsque Charles Quint abdique après avoir conclu avec Henri II une trêve qui était prévue pour durer cinq ans, en février 1556, à l'abbaye de Vaucelles près de Cambrai, Philippe II, quant à lui, se démarque immédiatement de la volonté paternelle en rompant la trêve et en rassemblant autour de Givet une formidable armée d'invasion de près de cinquante mille hommes dont le commandement échoit tout naturellement à Emmanuel-Philibert qui avait été nommé par Charles Quint lieutenant général pour les Flandres depuis 1553, au moment où son père disparaissait. Cette mort lui transférait en droit le titre ducal sur la Savoie, mais celle-ci était encore totalement occupée par les Français. Les armées de Henri II se trouvaient, de leur côté, dispersées tout le long des frontières et jusque dans la péninsule. Le roi d'ailleurs avait nommé deux lieutenants généraux, l'un pour la France, le connétable Anne de Montmorency âgé de 62 ans et qui n'avait d'autre mérite que d'avoir été le favori de François Ier, l'autre, l'intrigant François de Guise, de 25 ans son cadet et l'un des meilleurs capitaines dont disposait la France à cette époque. Ainsi, ceux dont la présence auraient pu changer le sort des armes, se trouvaient immobilisés à des centaines de lieues, par terre ou par mer, de l'endroit où allait se livrer une bataille qu'Henri II tarda à considérer comme décisive.

3. "La plus grande victoire du siècle"[8]

Il fallait, pour les envahisseurs, faire tout d'abord sauter le verrou que constituait la forteresse de Saint-Quentin, bâtie sur la rive nord de la Somme

(8) Ce titre est repris de celui figurant en tête du chapitre consacré à la bataille de Saint Quentin dans l'ouvrage cité en note 5.

sur un éperon rocheux qui dominait les marécages constituant la rive sud. Triste forteresse, en fait, ville carrefour, opulente dès le Moyen Age, la cité défendue par une faible garnison tarda à percevoir les approches de l'ennemi. Gaspard de Coligny, gouverneur de Picardie, s'enferma alors dans la ville, réclamant des renforts à son oncle, le connétable, qui tenta de rassembler, à quelques lieues de là, à La Fère, des forces capables de repousser une offensive dont il ignore l'axe de marche.

Emmanuel-Philibert, en effet, après une feinte vers Cambrai et Guise, marche sur Saint Quentin qui est investi le 8 août, refoulant une colonne de renfort commandée par Andelot. L'armée du roi d'Espagne, recrutée en partie en Flandres, encore parfaitement loyaliste, renforcée de mercenaires allemands et commandée par un Savoyard, est rejointe sous les murs de la ville par un fort contingent anglais de près de dix mille hommes munis d'une puissante artillerie. En effet, Marie Tudor qui avait succédé à son demi-frère Edouard VI en 1553, avait fait alliance avec Philippe II. Le roi d'Espagne, veuf de Marie de Portugal, avait épousé la reine d'Angleterre cette même année. La fille aînée d'Henri VIII entendait, en cela au moins, poursuivre la politique de son père, c'est-à-dire maintenir sur le continent la présence anglaise, s'accrochant à Calais.

Le camp espagnol s'implante au nord-est de la forteresse, le camp anglais au nord-ouest. Les Français s'installent en défense au pont de Rouvroy qui enjambe la Somme en amont de Saint-Quentin, le seul passage par lequel l'ennemi, pensent-ils, pourrait les surprendre. Ils espèrent, en revanche, pouvoir faire franchir la rivière par des embarcations transportant les renforts pour la garnison, en aval de la ville, hors de vue des Anglais qui occupent les hauteurs dans ce secteur ; mais la manœuvre prend du retard. Négligeant le pont surveillé par les Français, les reîtres d'Egmont et de Brunswick remontent plus en amont encore pour franchir la rivière par des gués qu'ils avaient reconnus auparavant, et foncent, en redescendant la rive sud de la Somme, sur une infanterie qui, surprise, s'efforce de former ses carrés mais trop tardivement pour faire écran et protéger les troupes qui ont commencé à franchir le fleuve dans les embarcations enfin rassemblées. Il est trop tard, l'ensemble du dispositif français est bousculé de toutes parts, les redoutables tercios s'avançant, succédant aux charges des reîtres ; la débandade s'installe dans le camp français, la cavalerie s'efforçant de couvrir la retraite qui se transforme en déroute. Malgré des actes héroïques, les forces du connétable de Montmorency refluent en désordre vers le sud, lui-même étant blessé et fait prisonnier ainsi que de nombreux représentants de la fine fleur d'une noblesse qui n'avait peut-être pas encore bien réalisé les changements intervenus progressivement dans l'art de la guerre à l'occasion, précisément, des multiples expériences apportées par les guerres d'Italie.

III – Une paix de lassitude

1. La peur de Paris

Contrairement à son père, trente-deux ans plus tôt, le roi de France qui n'a pas cru devoir prendre le commandement de cette armée de la dernière chance, ne tombera pas aux mains de l'ennemi ; mais son connétable et ses capitaines ainsi qu'une bonne partie de ceux qui prétendaient constituer l'essentiel de la défense du royaume n'y échapperont pas. Cette armée n'existe plus, morte, blessée ou prisonnière plus encore qu'à Pavie où s'était sacrifiée, également en vain, la génération précédente. Guise a été rameuté en catastrophe de ce Naples où s'était fourvoyée une dernière fois l'ambition des Valois et de leurs vassaux. En fait, seule la volonté de Philippe II sauvera Paris. On ne saura jamais la motivation réelle d'un roi d'Espagne refusant à son chef des armées d'exploiter la victoire écrasante du 10 août : incapacité militaire ou financière, volonté de ménager le roi d'un pays qui demeure fondamentalement catholique ou, simplement, jalousie envers un cousin préféré de son propre père ? Celui-ci, trop conscient des faiblesses de son successeur, apprenant dans sa retraite de Yuste la victoire des troupes espagnoles, se serait écrié : "Mon fils est-il à Paris ?".

En fait, si Paris est pris de panique devant cette victoire espagnole, le vainqueur, de son côté, craint un sursaut des Parisiens s'il s'approche de la capitale. De plus, ses arrières ne sont pas assurés, Saint Quentin se défend avec acharnement sous des déluges d'artillerie et ne capitulera que le 25 août, subissant pendant trois jours un sac d'une brutalité telle que le roi d'Espagne préférera passer sous silence cet événement peu reluisant, concentrant la gloire de ses armées sur cette célèbre "journée de la saint Laurent" dont il se souviendra en construisant l'Escurial, palais et monastère dédié à ce saint.

Guise n'arrive à Paris que le 5 octobre. L'ennemi n'a pas bougé ; le chef français songe à une contre-offensive, mais la faiblesse et la fatigue de ses propres troupes qui arrivent d'Italie interdit toute tentative d'attaque frontale face à une armée, soumise à de graves problèmes logistiques certes, mais qui, en fait, a subi très peu de perte, même si elle souffre de la lente hémorragie des désertions dues à la durée de la campagne, aux retards de solde, à la rareté et à la modicité des pillages, aggravée par les épidémies. Les Français vont donc se porter sur les ailes du dispositif ennemi. Se tournant vers le nord-ouest, Guise s'empare de Calais le 8 janvier 1558, après deux cents ans d'occupation anglaise. Mais une colonne française se dirigeant sur Dunkerque est écrasée à Gravelines. Enfin, en mars, le même Guise s'empare de Thionville. Mais Emmanuel-Philibert campe en Artois avec toute son armée, adjurant Philippe II de reprendre l'offensive. En vain, car celui-ci avait regagné Bruxelles dès octobre 1557, s'inquiétant

davantage de la situation en Angleterre où la reine, sa femme, Marie Tudor, bientôt surnommée "la sanglante", s'était engagée dans une répression d'une telle brutalité qu'elle avait provoqué la réprobation du pape Paul IV déjà inquiet de la prépondérance espagnole et d'une maladresse qui commençait à indisposer la noblesse flamande dont une partie montrait quelque inclination vers la Réforme !

2. Une année de négociations[9]

Dans les deux camps, les partisans de la paix se faisaient plus nombreux, souvent pour des motifs divers. Philippe II, bien qu'ayant obtenu des Etats de Flandres un ultime subside, confie à Granvelle, son conseiller, que la situation financière l'oblige à mettre fin à la guerre. Du côté français, la situation n'est pas meilleure, mais surtout Henri II veut obtenir à n'importe quel prix la libération de celui qui n'a cessé d'être son mentor tout au long de son règne. Anne de Montmorency bien que connétable, peut-être en raison de cette fonction qui le rend très conscient des lacunes et des faiblesses de nos armées, a toujours été, même avant sa captivité, partisan d'un retour à la paix fût-ce au prix d'humiliants abandons ; il est en cela discrètement soutenu par la très influente Diane de Poitiers. Il n'est donc guère étonnant que la reine soit d'un avis contraire d'autant plus qu'elle possède des intérêts personnels et familiaux en Italie ; elle est soutenue par les brillants soldats qui y ont combattu, Guise et Montluc entre autres.

Face au duc d'Albe, au cardinal Granvelle et au prince d'Orange délégués espagnols, Henri II a donné tous pouvoirs à Anne de Montmorency secondé par le maréchal de Saint André, nonobstant leur situation de prisonniers, ce qui ne peut guère renforcer leur autorité ; il leur adjoint le cardinal de Lorraine, mais il se méfie de ce dernier, lié au clan des Guise. Les Espagnols ne soutiendront guère les Anglais surtout après la mort de Marie Tudor, le 17 novembre 1558 qui voit la fin de la tentative de restauration catholique dans ce pays. Quant au Savoyard, absent des négociations, il aurait été allègrement sacrifié si son aura de vainqueur n'avait obligé à le récompenser, d'autant plus que, fort de sa réputation, il menaçait de reprendre le combat ; l'histoire n'allait-elle pas le surnommer "tête de fer" ?

Sur le terrain règne cependant une sorte de suspension d'armes ; le second trimestre de 1558 se passe en tractations officieuses durant lesquelles Montmorency parvient à faire réduire d'un tiers la rançon exigée pour sa libération. C'est donc librement qu'il participe aux négociations officielles engagées le 8 octobre dans la petite bourgade de Cateau Cambrésis ;

(9) Bien qu'étant qualifiée globalement comme une période de conflits, celle-ci a comporté un grand nombre de démarches et d'actes de caractère diplomatique qui ne furent appliqués que de manière éphémère ou même demeurèrent lettre morte (cf. tableau n°4).

les pourparlers s'enlisent jusqu'à une menace de rupture le 14 novembre. Mais, sous l'influence de Diane de Poitiers, semble-t-il, toutes les exigences espagnoles sont acceptées, ce qui comporte l'abandon de toutes les conquêtes effectuées par la France depuis le début des "guerres d'Italie" au détriment de l'Espagne et de ses alliés et protégés. La France ne gardera que, provisoirement, cinq places de sûreté au Piémont et le duc de Savoie récupèrera la quasi totalité de ses domaines. Calais demeurera française à condition de payer une indemnité. Quant aux évêchés, la France s'y maintient, mais sans possession "de jure", car l'Empire ne participe pas à l'accord qui est conclu le 2 avril 1559 avec l'Angleterre et le lendemain avec l'Espagne. Enfin, selon l'usage courant alors de recourir à une diplomatie matrimoniale pour sceller les accords, deux projets de mariage sont prévus en marge du traité.

3. Deux mariages, un enterrement

Même si les termes de ce traité étaient, à la cour de France, fort contestés, le retour à la paix assorti de deux mariages princiers ne pouvait que faire l'objet de brillantes réjouissances dont les peuples sont très friands, les Parisiens n'échappant pas à la règle. Ces réjouissances populaires et ces festivités somptueuses se terminèrent par un drame qui, non seulement, y mit fin, mais ouvrit pour la France une période de troubles et d'instabilité qui allait se prolonger jusqu'à la fin du siècle. On se rappelle que le roi Henri II fut mortellement blessé au cours d'un tournoi, le 14 juin 1559 et qu'il mourut dans d'atroces souffrances et malgré les soins du célèbre mais impuissant Ambroise Paré, le 13 juillet.

C'est dans la chambre même où le roi agonisait que se déroule la cérémonie du mariage de sa propre sœur avec le duc de Savoie. Méfiant, à juste titre, à l'encontre d'Emmanuel-Philibert, il craignait que ce dernier ne se désistât, mettant en échec une combinaison politique qui visait, à terme, au retour à la France des terres que le traité obligeait à restituer au duc de Savoie. En effet, Madame Marguerite avait cinq ans de plus que son mari et, à l'époque, à trente trois ans, une femme était considérée comme n'étant plus apte à donner un héritier à son époux et dans ce cas, le duché faisait "ipso facto" retour à la France. Le roi, mourant, ne put constater la faillite de ses espérances ; la duchesse de Savoie finit par accoucher cinq ans plus tard d'un garçon qu'on prénomma Charles-Emmanuel. Ce fils devait passer au moins la première moitié de son long règne à guerroyer contre la France !

Le second mariage eut peut-être des conséquences plus graves encore pour la France, le roi d'Espagne devenant le gendre du roi de France, se considérant dès lors comme exerçant une sorte de droit de regard sur les affaires de ce pays, surtout en matière religieuse, alors qu'allait se déclencher en France la période sanglante dite des "guerres de religion". Philippe II, veuf de Marie Tudor se substitue donc à son fils l'infant don Carlos qui

avait tout d'abord été fiancé à Elisabeth de France, la fille aînée de Henri II. Les fiancés avaient quatorze ans l'un et l'autre, le roi veuf plus du double ; mais peu importait et seuls Schiller puis Verdi, plus de deux siècles plus tard, s'en émurent relatant dans leurs "don Carlos" respectifs les amours contrariées et probablement fictives des jeunes gens. Le mariage par procuration eut lieu à Paris le 21 juin 1559. La jeune reine troqua son prénom français pour celui d'Isabelle et fut accueillie dans son nouveau royaume sous le beau titre d' "Isabella de la paz". Elle eut deux filles dont la seconde ,Catalina-Micaela épousera le fils d'Emmanuel-Philibert, Charles-Emmanuel Ier de Savoie. Ces unions où les femmes, telle l'Iphigénie de la mythologie, faisaient figure de sacrifiées, ne parvenaient que rarement à imposer une paix durable, capable de satisfaire les ambitions souvent contradictoires de leurs époux respectifs.

Conclusion
l'idée fixe : la lutte contre les Habsbourg

La France sort incontestablement humiliée et affaiblie à la suite de cette aventure guerrière de plus d'un demi-siècle dont le bilan apparaît décevant, négatif même. Tous ceux qui s'étaient rapprochés de ce pays, comme l'Empire ottoman ou, pire, s'étaient appuyés sur lui comme ces nobles italiens ou ces princes allemands, manifestent leur déception, voire leur mépris. Les plus opportunistes tentent de se rapprocher de l'Espagne qui semble dominer l'Europe, du moins en apparence, car déjà s'amorce une évolution géopolitique qui, en moins d'un siècle, contribuera à bouleverser les équilibres fragiles mis en place par ce traité qui ne satisfait personne.

Si pour la France, le réveil de ce "rêve italien" est douloureux, combien plus dramatique encore s'effondre l'illusion du rêve de l'empire universel, fruit de la mégalomanie mythique de Charles Quint qui proclamait fièrement que le soleil ne se couchait pas sur ses Etats. Le fils s'est montré incapable de prendre la suite du père. C'est un demi-frère, un fils bâtard qui sera le dernier à provoquer brillamment l'ultime sursaut de grandeur de l'empire et d'unité de la Chrétienté ; mais le 7 octobre 1571 demeurera sans lendemain et Lépante une victoire symbolique mais sanglante et inutile, car la progression ottomane reprendra. C'est seulement en 1683 que Vienne se libèrera définitivement de la menace turque.

La lignée Habsbourg s'est scindée en deux branches dont l'une, l'espagnole, ne tardera pas à dégénérer jusqu'à en mourir. En revanche, chassé du continent, un modeste royaume insulaire reprendra à son compte mais de manière pragmatique et mercantile cette ambition de domination universelle qu'elle arrachera à l'Espagne après la folle tentative de celle-ci de s'emparer de l'Angleterre en 1588. Simultanément se libérant de la domination espagnole, un courageux petit peuple de "gueux" se lancera lui aussi dans l'aventure maritime. La France, quant à elle, va s'abîmer

dans la longue convulsion des guerres de religion qui permettra d'ailleurs à l'Espagne et à l'Angleterre de s'immiscer dans ses querelles intestines. Plus tard, quand elle aura retrouvé sa grandeur et son unité, elle gardera une prévention durable et parfois excessive contre les Habsbourg. Hormis le bref épisode du "mariage autrichien", tentative de rapprochement arrangée par Choiseul et Madame de Pompadour et qui sombre dans le désordre de la monarchie, la diplomatie française, tous régimes confondus, semble s'être obnubilée contre "la maison d'Autriche" au point de s'aveugler sur la montée d'autres périls. C'est peut-être, pour la France, le seul résultat tangible et durable quoique lointain de la faillite de "son rêve italien".

Jean-Pierre GOMANE

TABLEAU 1

1495 - Fornouel	1527 - Rome
1503 - Cerignole	1529 - Mézières
1509 - Agnadel	1544 - Cérisoles
1512 - Ravenne	1552 - Metz
1513 - Novare	1553 - Thérouanne
1513 - Guignegatte	1557 - Saint Quentin
1515 - Marignan	1558 - Thionville
1522 - La Bicoque	1558 - Calais
1525 - Pavie	1558 - Gravelines

TABLEAU 2

Alexandre VI Borgia (1492-1503)
Pie III Piccolomini (1503)
Jules II Della Rovere (1503-1513)
Léon X Médicis (1513-1521)
Adrien VI Florensz (1522-1523), dit "d'Utrecht"
Clément VII Médicis (1523-1534)
Paul III Farnèse (1534-1549)
Jules III Del Monte (1550-1555)
Marcel II Cervini (1555), dit "le pape Marcel"
Paul IV Carafa (1555-1559)

TABLEAU 3

Charles de Bourbon (1440-1527), le Connétable
Gonzalve de Cordoue (1443-1513)
César Borgia (1476-1507)
Odet de Lautrec (1485-1525)
Guillaume de Bonnivet (1488-1525)
Alfonso d'Avalos (1489-1525)
Gaston de Foix (1489-1512)
Anne de Montmorency (1493-1567)
Jean de Médicis (1498-1526), dit "des bandes noires"
Blaise de Montluc (1500-1577)
Fernando Alvarez (1507-1582), le "duc d'Albe"
François de Guise (1515-1562)
Gaspard de Coligny (1519-1572)
Emmanuel-Philibert de Savoie (1529-1580), dit "tête de fer"

TABLEAU 4

1508 – Ligue de Cambrai
1516 – Traité de Noyon
1520 – Entrevue de Guines, dite "camp du drap d'or"
1526 – Traité de Madrid
1527 – Ligue de Cognac
1529 – Paix de Cambrai, dite "Paix des Dames"
1538 – Trêve de Nice
1544 – Traité de Crépy-en-Laonnais
1546 – Traité d'Ardre
1550 – Paix d'Amiens
1552 – Traité de Chambord
1555 – Paix d'Augsbourg
1555 – Trêves de Vaucelles
1559 – Paix de Cateau Cambrésis

Jusqu'en cassation pour un franc vingt cinq centimes

Le Savoyard a "une santé judiciaire exceptionnelle".

Il la doit à un passé historique qu'il faut rappeler.

Soumise à l'influence de Rome dès 121 avant Jésus-Christ, la Savoie a connu la Paix Romaine. Le contact durable qui s'instaura avec les lois et les mœurs de la Rome Antique imprima sa marque indélébile à l'orientation des institutions judiciaires Savoyardes à l'aube de leur histoire.

Avec la chute de l'empire romain, la Savoie connut de nombreuses décennies de désordre et de médiocrité.

Heureusement, la Savoie tomba sous la domination Burgonde qui par l'un de ses rois (Gondebaud) rétablit un ordre juridique et judiciaire (la loi Gombette qui a mis en harmonie certaines coutumes germaniques et le droit romain).

Puis les Francs apportèrent la loi Salique.

Les princes de Savoie prirent eux-mêmes d'heureuses initiatives pour adapter la législation à l'évolution des mœurs de leur temps.

Ce furent principalement les statuta sabaudiæ : premier Code Général Savoisien sous le règne d'Amédée VIII en 1430, puis en 1723 les Royales Constitutions promulguées par Victor Amédée II.

Mais si équitable que soit la loi, elle ne vaut que par l'application qui en est faite par les Institutions qui l'appliquent.

Or, avec son Sénat, la Savoie bénéficiait d'une institution judiciaire d'une extrême qualité ; bien supérieure aux Parlements français.

Ainsi le Président Favre était-il considéré par les juristes européens comme "le plus grand juriste du monde".

Ce préambule sur la législation Sarde et le Sénat de Savoie explique la "dévotion" du Savoyard pour la justice (il y avait au XVIII[e] siècle un procès pour sept habitants en Savoie).

Venons-en à notre affaire.

Le 28 mars 1908, les paysans de Manigod soucieux de réduire les charges de leurs exploitations et d'obtenir à moindre coût les crédits dont ils avaient besoin créèrent par des statuts sous seing privés une Société

Coopérative en nom Collectif et Capital variable "la Caisse rurale de Manigod".

Faisant application de l'article 19 de la loi du 28 avril 1893 instituant pour l'enregistrement des actes de formation des sociétés une taxe proportionnelle le receveur perçut la somme de cinq francs.

Un notaire, consulté par eux, leur ayant révélé que l'enregistrement de leurs statuts aurait dû l'être au "droit fixe" de trois francs soixante quinze, les Manigodins décidèrent d'engager une procédure pour récupérer la différence, soit un franc vingt-cinq.

Ils saisirent à cet effet le Juge de Paix de Thônes qui les débouta.

Ils interjetèrent appel devant le Tribunal d'Annecy qui confirma le jugement de Thônes.

Ils formèrent un pourvoi en Cassation.

La Cour de Cassation, considérant qu'il avait été fait une mauvaise application de la loi, cassa le jugement d'Annecy et renvoya devant le Tribunal de Thonon-les-Bains. Celui-ci, est-ce une manifestation de solidarité envers le Tribunal d'Annecy, est-ce orgueil savoyard ? jugea comme le Tribunal d'Annecy. Confiants en la justice, fort de leur bon droit, nos Manigodins formèrent derechef un pourvoi devant la Cour de Cassation. D'évidence, celle-ci n'allait pas se contredire. Pour la première fois, toutes chambres réunies, elle cassa le jugement du Tribunal de Thonon-les-Bains et renvoya devant le Tribunal de Bonneville. Celui-ci, contraint de faire droit aux citoyens de Manigod ordonna à l'administration de rembourser à la Société Coopérative de Manigod, le franc vingt-cinq abusivement perçu.

A l'issue de dix années de procédure nos Manigodins avaient obtenu que justice leur fût rendue.

Jean VAILLY
Avocat honoraire

Adolfo Bioy Casares, romancier argentin et la Savoie



Adolfo Bioy Casares, ami de Victoria Ocampo qui lui fit connaître lors d'un déjeuner en 1932 Jorge Luis Borges avec lequel commença une amitié et une écriture à quatre mains sous le pspeudonyme de Bustos Domecq, qui ne finit qu'avec la mort ; il, fut l'époux de la romancière et poète Silvina Ocampo, sœur de Victoria et d'Angelina. Ce monde des lettres et des arts des années 1930 à 2000 qui, avec Roger Caillois, Jules Supervielle, Rodolfo Wilcock traducteur de James Joyce, incarne le Sud et le Surréalisme argentins. Le romancier argentin, né et mort à Buenos Aires (15 septembre 1914-8 mars 1999), voyage dès son enfance en Egypte et en Europe : Italie, Suisse et Londres, le plus souvent seul ; la France est la terre de ses ancêtres béarnais, émigrés d'Oloron Sainte-Marie en Argentine et il visita souvent le Béarn qui lui inspira, sur les traces de Paul-Jean Toulet, *Guirlandes d'amour*. Lecteur de H. G. Wells et de Villiers de l'Isle Adam, notre auteur est un des grands maîtres de la littérature fantastique : *L'invention de Morel- La invenciόon de Morel, Plan*

d'évasion-Plan de evasióon, mettent en scène des personnages solitaires qui, partant du vécu quotidien, vivent à la lisère imprécise et mouvante qui sépare le réel de l'imaginaire. D'autres romans associent la satire de la vie à Buenos Aires, le fantastique et la fantaisie : *Journal de la guerre au cochon-Diarioo, de la guerra del cerdo, Le songe des héros–El sueñno de los héroes, Dormir au soleil-Dormir al sol.* Ses textes sur la Savoie, deux nouvelles fantastiques, *Du côté de l'ombre-Del lado de la sombra*, 1962, et *Une poupée russe-Una muñneca rusa*, 1981, évoquent les lacs du Bourget ,et d'Annecy, les grands hôtels d'Evian et de Chambéry entre l'humour et la tragédie. Le regard sur la France et sa société est celui d'un photographe cosmopolite, héritier du naturalisme d'Emile Zola et semblable à son héros *Histoire d'un photographe à la Plata-Historia de un fotóografo en la Plata.*

Étrange, fantastique et utopie de Bioy Casares

En faisant traduire pour les Argentins *Le pays des aveugles* de H. G. Wells, Borges et Bioy Casares n'ont pas voulu rendre un simple hommage à Wells, romancier anglais luttant avec des armes darwiniennes contre le conformisme de la société victorienne. "es la tragedia de un individuo solo y no comprendido en un mundo hóostil.-c'est la tragédie d'un individu seul et incompris dans un monde hostile" écrit Borges dans le prologue et il ajoute "A una vaga memoria de esas pàginas (*El huevo de cristal*) debo mi cuento *El Aleph*.- A un vague souvenir de ces pages (*L'Oeuf de cristal*), je dois mon conte *L'Aleph*". Ainsi le monde dantesque que la critique discerne dans L'Aleph est également un monde wellien ; de même, Bioy Casares qui se défend d'avoir réécrit *L'île du docteur Moreau* dans *L'invention de Morel*, a également déclaré avoir songé à *L'Ève future* de Villiers de l'Isle Adam et à l'éternel retour orphique pour écrire ce roman des trottoirs de Buenos Aires, entre les calles Juncal et Las Heras.

L'invention de Morel-La invencióon de Morel, déroule dans une île du Pacifique. Sa construction en labyrinthe où le fil de l'intrigue se dénoue sans que nous sachions si le prisonnier, lecteur de Bellidor, est entré dans l'âme de Pauline ou mort sans espoir de résurrection.La machine de l'île du Pacifique devient la prison de *Plan de evasióon* dans laquelle le gouverneur fou de l'île du Diable opère les bagnards dont un se nomme Dreyfus et transforme leur vision ; Brissac, le marin qui s'est éloigné de son Irène aimée et des côtes de l'île de Ré, disparaîtra peut-être à la suite d'un crime après avoir découvert ces étranges pratiques.

Journal de la guerre au cochon présente un chaos infernal qui parodie dans un décor identique aux "Morts de Buenos Aires", "La

(1) 43, p. 201.
(2) 44, p. 204.

Chacarita" et "La Recoleta", poèmes de J. L. Borges la mythique descente aux enfers des cimetières porteñnos ; Orphée devient Vidal, petit employé de Buenos Aires ; Eurydice se nomme Nélida. Bioy Casares s'interroge sur les lumbagos des vieillards, visite les "conventillos" des couturières à la Evaristo Camiego ou les hôpitaux. Dans l'affrontement des jeunes et des vieux, certainement inspiré par *La Rebelión de las masas* de José Ortega y Gasset et *La Guerre au vieux* de Buzzatti, Bioy Casares utilise l'humour et la parodie pour écrire un roman comique qui fait la satire de la société chaotique de Buenos Aires en juin, à la Saint-Jean, d'une année qui est peut-être 1967. Les "muchachos", anciens "compañeros de mi vida" du tango chanté par Carlos Gardel, sont devenus les joueurs de truco dont Borges nous dit qu'ils incarnent le type "porteñno". Dans une Buenos-Aires nocturne, au pied du cimetière de la Chacarita et de la Recoleta, les jeunes tuent "les vieux hiboux"; un journaliste nomme cela "guerre au cochon". L'air est épais, visqueux comme celui des Enfers dans les rues, dans les "conventillos", ou dans les greniers à poules où se cachent les vieux. Les hôtels de passe, les bars à tango, le Salon Maguenta, le "Petit Carrefour" sont des lieux qui rappellent la Buenos Aires de la jeunesse de Bioy Casares.

Comme dans *Le songe des héros*[3] où Gauna veut revivre la nuit de carnaval où il a été attaqué et où il se retrouve assassiné après un tango furieux au cours duquel son aimée ne parvient pas à se sauver, Bioy Casares, loin des demeures de l'Astérion borgésien, montre les tribunes du stade ou les rues de Buenos Aires au temps où l'automne s'achève : "L'été de la Saint-Jean était donc enfin venu. Au-delà des cendres encore brûlantes d'un brasier, un vendeur déposait ses journaux de porte en porte".

Dans ce jeu qui ridiculise les temps mythiques de la création, la ville dont Borges disait "Comme l'eau, comme l'air, je la crois immortelle", "était jonchée de gravats, de mottes de terre, de morceaux de bois, de fragments de plâtres et de statues"; les bombes éclatent; La Recoleta, le cimetière élégant, qui, pour Borges, est peuplé par "la nation irreprésentable des morts dont la ténèbre effaça l'humanité", devient ruine : "il aperçut les coupoles et les anges qui dépassaient du mur de la Recoleta" et l'autre cimetière, la Chacarita, "pièces noires d'un linéal échiquier" borgésien, est lieu de la lapidation où "les vieux hiboux" après avoir reçu des pierres, sont écrasés par de "grosses gouttes pesantes". Les dieux et les philosophes ont disparu dans les rues, entre Guëmes et Las Heras. Borges et ses personnages qui recevaient dans *Fictions* des lettres de Baruch Spinoza, s'éloignent. Comme Spinoza ou Cartaphilus, le philosophe et le cartographe : "De l'allusive image et du mythe, il fut fait, Cristal ardu, tracer ta

(3) A. Bioy Casares, *El sueño de los héroes*, 1954. In *La invención y la trama*, Emecé, 1993.
(6) 46, p. 210.
(7) 26, pp. 142-143.
(8) *Spinoza*, In *Œuvre poétique, 1925-1945*, Ed. Gallimard.

omniscient, Nélida et Vidal, traversent le rêve et le miroir pour retrouver leur jeunesse. L'amour de la première épouse de Vidal, également nommée Nelida, fait revivre les temps de la jeunesse et des films de Louise Brooks. Bioy Casares, auteur du scénario de *Invasion*, attaqué par le lumbago et par l'horrible vieillesse, lutte contre le néant en écrivant son très ironique roman du crime contre les vieux pour retrouver l'éternelle jeunesse d'Éros et triompher de Thanatos. La Buenos Aires du roman semble, comme Tlön[9], un pur chaos mais "on sait maintenant que c'est un cosmos". Le destin mythique des vieux géants révoltés enfouis sous le chaos et enfermés au plus noir du Tartare ne se répète pas. Prométhée enchaînée sur son rocher ou le Golem révolté contre son créateur se transforment en scènes de vandalisme et de terreur dans les rues et les cimetières de Buenos Aires. La milonga triste égrenée par le bandonéon accompagne de sa musique ce roman construit avec "une rigueur de joueurs d'échecs, non d'anges", où les vieux muchachos portenos joueurs de *truco*, triomphent des jeunes gens boutonneux.

De un mundo a otro-Un autre monde[11] reprendra ce thème de la terreur associé par une riche imagination à une retombée extrêmement banale dans la ville argentine comme au retour d'un vol aérien de fin de semaine. L'homme égaré parmi les races inconnues est comparable au Golem qui inspire *Les Ruines circulaires* de Borges[12]. La littérature politique ou mythique s'efface derrière la fantastique et l'utopie. La ville de Buenos Aires évoquée par Bioy Casares n'est pas seulement la ville cimetière sordide et poussiéreuse de *La Recoleta* de J. L. Borges ou la ville de marbre immortelle qui unit les temps mythiques de l'Odyssée et les temps modernes de l'Argentine dans *L'Immortel*, le boliche du Maldonado dans *Homme au coin de rue rose* aux ruelles de *El Sur*, dont la description du labyrinthe des rues, des conventillos, des cafés à tangos ou des garages montre la solitude d'un homme à la fois vaillant et couard. Les héros de Bioy Casares sont des hommes entre réel et ectoplasme, entre vie et mort. Ces terreurs, ces labyrinthes, cette solitude se retrouveront dans les textes inspirés par les lacs savoyards. Comme le rappelle Gérard Genette, l'essence de la littérature borgésienne est l'écriture d'un conte anonyme qui échappe au vertige de la mimésis[14] ; Bioy Casares associe la symbolique du mythe de l'éternel retour au souvenir autobiographique.

---

(9) "Tlön Uqbar Tertius urbis" in *Fictions* de Borges dans lequel Bioy apparaît amenant une encyclopédie qui donne la preuve de l'existence de ce monde étrange.
(11) Voir Ed. Bouquins. Roman de 1998.
(12) Voir Ed. de La Pléiade pour la traduction française de l'œuvre de J. L. Borges. Voir notre étude de l'écho de la guerre et des origines juives In "*Le Miracle secret : une impossible biographie juive de Borges ?*". In *Ecriture de la personne, mélanges offerts à Daniel Madelénat*. Clermont-Ferrand. Presses universitaires Blaise Pascal, 2003, p. 287-294.
(14) In "*L'utopie littéraire*", Figures, 1966.

Thermalisme en Savoie et invention romanesque

Les deux nouvelles de Bioy Casares *Le Côté de l'ombre* et *Une poupée russe* se déroulent à Aix-les-Bains et à Evian ; elles possèdent un caractère autobiographique.

Brigitte Hermann[15] évoque le changement des deux villes d'évian et d'Aix-les-Bains : "deux villes thermales de luxe attirant une clientèle internationale. Aujourd'hui, Aix est une ville de modestes curistes agréés par la Sécurité Sociale et logés en meublés, mais Evian poursuit en partie sa carrière prestigieuse. Que d'hôtels encore, maisons garnies, tables d'hôtes et pensions !". Le Palace n'apparaît pas dans cette liste mais des descriptions et des photos mentionnent les somptueux hôtels : le Grand Hôtel d'Aix "le plus ancien", Le Grand hôtel de l'Arc Romain Astoria Villa Victoria où résida la reine, Hôtel de l'Europe, International, Albion, le Regina Hôtel Bernascon "sa formidable silhouette, bâtie sur un rocher, domine toute la ville" ; "la majestueuse triade Royal-Splendide-Excelsior qui domine la ville, ouverte par un passage qui porte leur nom". Il existait bien un *International Palace Hôtel* qui correspond à la situation indiquée par Bioy Casares face à la gare dans lequel ce dernier a pu résider lors d'une cure. L'hôtel a brûlé en 2003 sauf les façades et il est actuellement en restauration[16].

En 1972, un seul touriste argentin est noté dans les statistiques sur la fréquentation d'Aix-les-Bains. S'agit-il d'Adolfo Bioy Casares ?

Le texte commence comme une lettre qui raconte le départ d'un malade argentin pour une cure à Aix : "les douleurs de ma colonne m'obligèrent à garder la chambre longtemps ; cet isolement fut interrompu seulement par des consultations, des visites à des laboratoires de radiologie et d'analyses. Au bout d'un an, j'eus recours aux Eaux, car je me souvins d'Aix-les-Bains". L'arrivée dans la petite gare est l'occasion de comparer l'Europe et l'Argentine, de se sentir envahi "par une agréable fierté patriotique" en voyant que "quatre gares d'Aix contiendraient dans la nouvelle gare de Mar Del Plata...".

Le Palace- hôtel nous dit l'auteur "no era chico pero tampoco era palaciego -sans être petit, ce n'était pas un palais" ; S'agit-il du Mirabeau Palace construit en 1909, restauré en 1950 et vendu par appartements ou du cercle de jeu de la rue du Casino devenu en 1960 Palais de Savoie[17] ? Le palace de Bioy possède des chambres "humbles" (P.12).

La fréquentation des étrangers, des Anglais en particulier avait subi une chute brutale et Aix-les-Bains qui avait été la première station à signer une

(15) "Une ville d'eau savoyarde : Aix-les-Bains". Actes du Congrès des sociétés savantes *Urbanisme et architecture en Savoie*. P. 235-242.

(16) Nous devons ces renseignements à Catherine Jouanneau du Centre de Documentation, Région Rhône-Alpes, Direction de la Culture qui ajoute que Mme Marie-Reine Jaze-Charvolin effectue actuellement une recherche sur Aix-les-Bains. Nous les remercions bien vivement toutes deux.

(17) D'après Léon Page, *Promenons-nous dans les rues d'Aix*. Musée d'Aix-les-Bains, 1978.

convention avec la Sécurité Sociale se transforme.En 1952, il ne reste que cinq hôtels de luxe contre huit en 1938. En revanche, il se crée des hôtels de seconde catégorie dont le Palace-Hôtel dans lequel loge le narrateur d'*Une poupée russe* : la propriétaire, Felicitas, "jeune, assez jolie, vêtue de gris" (P.13) a épousé l'aventurier argentin "El Pollo Maceira", compagnon de collège que le narrateur retrouve, joueur venu avec ses gains du Casino de Deauville, en quête d'une femme riche.

"el lumbago fue un pretexto para venir a pasar una temporadita entre el gran mundo. Maceira me interrumpio para decir :
-Y te encontraste con los viejitos de la Seguridad Social. Es para morirse. A mi me paso exactamente. Vos me conocès. Pensé : Una solida fortuna francesa, hoy por hoy, es el mejor respaldo para el criollo. Vine con el sueno loco de encontrar lo màs granado de la sociedad y porque tengo fe con las mujeres...
- A su tempo descriptif que la Aix munda era anterior a la segunda, o tal vez a la primera guerra mundial.
- Ahora tiene otros encantos-dije.
- Exacto. Pero no los previstos"[18].

L'aventurier, déçu par Chantal Cazalis l'héritière, se tourne Felicitas, vers la propriétaire de l'hôtel et avoue se contenter d'elle "Aunque renga, es pasablemente linda y tal vez a la larga sea mas llevadera que la otra... el màs acreditado hotel de una ciudad francesa, famosa por las aguas, en definitiva es un gran respaldo[19]". Cet aveu cynique et intéressé de Maceira conclut le récit ; cette décision de l'aventurier est intervenue après la trahison du vieux Benjamin Langueyeur qui a épousé Chantal Cazalis bien qu'il ait l'age du père de cette dernière et que dès sa première apparition, il ait été présenté comme un Judas par le père et par les ouvriers.

Un personnage réel de l'histoire aixoise a pu être transposé par Bioy Casares dans sa fiction. Il exista bien à Aix un docteur Jean Cazalis, médecin poète ayant pour nom de plume Jean Lahor qui demeurait 9 rue Lamartine à Aix où il tenait un salon littéraire[20].

---

(18) "Le lumbago fut un prétexte pour faire un petit séjour dans le grand monde. Maceira m'interrompit pour dire : -Et tu t'es retrouvé avec les petits vieux de la sécurité sociale. C'est à mourir. Il m'est arrivé exactement la même chose. Vous me connaissez. J'ai pensé : une solide fortune française, aujourd'hui, est le meilleur refuge du Sud-américain. Je suis venu avec un rêve fou, trouver les plus belles femmes et comme j'ai foi dans les femmes. - A l'époque, l'Aix mondaine était antérieure à la seconde ermême à la seconde guerre mondiale. -Maintenant, elle a d'autres charmes, dis-je. Exact. Mais pas ce qui était prévu".

(19) "Quoique boiteuse, elle est assez jolie et elle est plus facile à mener que l'autre. L'hôtel le mieux côté d'une ville française, célèbre pour ses eaux, est d'un grand secours".

(20) Cité p. 119 et 130 in *Aix à la Belle époque, histoire du capitalisme aixois.* La Fontaine de Siloé, 1992. Jean Labor ou Henri Cazalis (1840-1909) était un médecin poète d'Aix-les-Bains. Voir *Correspondance Stéphane Mallarmé-Jean Cazalis*- Nizet, 1977. Un recueil de poèmes L'illusion, Paris : Lemerre, 1897, et des écrits sur les eaux de Challes, les rhinites et les goitres se trouvent à la bibliothèque de Chambéry. Geneviève Friech et le Dr. Jean Françon lui ont consacré un long article in *Arts et mémoire*, 14 décembre 1999, p. 29-43 : nous devons ce renseignement au regretté Dr. Paul Chappaz.

Un autre hôtel de luxe figure dans le texte : l'hôtel des Ducs de Savoie, "un verdadero palace de Chambéry : l'aventurier, vêtu du smoking du mari décédé de Felicitas y participe au grand bal donné en l'honneur de sa fille par l'industriel Cazalis. Il s'agit du Grand hôtel de la Paix et de la Gare[21] qui abrita les manifestations mondaines de Chambéry de 1873 à 1989. Le banquet du centenaire du rattachement y eut lieu le 19 septembre 1960 comme le banquet de la Compagnie des Francs tireurs de Chambéry[22]. Y eut-il des bals ? Il semble que non.

Bioy Casares n'a pas décrit en détail les hôtels qu'il fréquente : nous savons simplement que la chambre 24 du Palace avait de cretonnes jaunâtres, une chasse d'eau, un bidet, une baignoire posées sur des "sphères de fer peintes en blanc" et un vieil ascenseur étroit aux portes à ressort. Cela contraste avec le Danieli à Venise où il logea déjà avec Silvina en 1949[23], l'hôtel des Berges ou le Richmond à Genève, le château de Mercuès à Cahors, l'hôtel du Palais à Biarritz et l'hôtel de la Flânerie à Toulouse qui sont les hôtels fréquentés par Bioy Casares.

Cependant Bioy Casares fréquente l'Hôtel-Royal d'Evian et il y situe sa nouvelle *Del lado de la sombra-Du côté de l'ombre*. Dans son commentaire, à l'édition... Bioy Casares nous parle dans de "souvenirs nostalgiques de la ville de Genève et de l'Hôtel Royal d'Evian, où j'ai passé des jours heureux en 1951[24]". Les séjours au Royal- hôtel se déroulèrent en 1949, 51 et 54 ; le 31 octobre 1967, Bioy nous dit être revenu à Genève en passant par Evian mais sans mentionner une halte. En 1951, il y retrouva Johnny Wilcock, le traducteur de Joyce, qui vivait à Rome[25], et il évoque "avec de grandes faux autour de l'hôtel, des filles belles comme des statues, très belles". Cette image symbolique de la mort sera le point de départ réel de la nouvelle consacrée au mythe de l'éternel retour.

Veblen, narrateur et héros de l'aventure, est un double de Bioy Casares, habitué d'Aix-les-Bains, d'Evian, de Monte-Carlo, de Cannes, de la Via Veneto de Rome, du huitième arrondissement de Paris ou du West End de Londres.

En attendant sa bien-aimée Leda qui s'installe à l'Hôtel Royal dans une autre chambre, Veblen qui a pris une chambre du côté de la montagne et non du côté du lac, fume un cigare sur la terrasse, dans le parfum du foin et le chant des grillons, puis il s'endort : "Me desperté, Al otro dia, al

---

(21) Voir Jacques Chevallier. *L'hôtellerie à Chambéry à travers les âges*. Prologue de Jean-Olivier Viout, Ed. Vieux Chambéry, Tome 17, 1er trimestre 2003 qui donne photos et histoire du grand Hôtel.

(22) La compagnie des Chevaliers dite aussi Francs tireurs de Chambéry organisait son banquet le 1er samedi de décembre, en 1960 ce fut le 3 décembre, mais il n'y avait point de bal : voir l'ouvrage du Docteur Paul Chappaz, 1991.

(23) *En viaje*. Op. cit. p. 186. "el Danieli se ha convertido en *terminus hotel* de la estacion".

(24) p. 345.

(25) *En viaje (1967)*, Buenos Aires : Norma, 1996, donne les dates du voyage en Europe qui lui permet le samedi 2 décembre 1967 de retrouver Juan Rodolfo Wilcock à Rome le temps d'un déjeuner. Le frère de ce dernier, Livio Bacchi Wilcock, les éditeurs Biompiani, Ginevra, Elsa Morante, les admirateurs de Silvina Ocampo apparaissent dans ces pages qui relatent à Silvina Ocampo et à Marta les faits principaux p. 250 à 256, en quelques notes brèves.

canto de pajaros. Me asomé a la terraza ; vi el bosque en la ladera de la montana y abajo, alrededor del hotel, muchachas con guadanas enormes, cortando el pasto[26]". La promenade solitaire dans le parc à demi désert n'est pas prétexte à description mais à de brèves images qui associent avec humour la tristesse aux poses romantiques et les considérations sur la déchéance physique liée la perte de sa fortune : "creo que me senté en un tronco y que me abandoné a la melancolia ...Tambiéèn estuve triste porque teniia cana, porque envejeciia, porque me quedaba poco tiempo, porque malgastaba ese poco tiempo en un hotel cariisimo, donde cada diia de tristeza me costaba una fortuna[27]".

Les notes de Bioy Casares expliquent les aspects autobiographiques du récit[28]: "Souvenirs vécus du port de Santos, premier son entendu au matin, ensuite vu du pont des navires qui font la traversée entre Buenos Aires et l'Europe ; nostalgiques de la ville de Genève et l'hôtel Royal d'Evian, où j'ai passé des jours heureux en 1951 : ce n'était pas encore la saison, et, pour recevoir la clientèle, des filles blondes et sculpturales, dans mon souvenir très belles, coupait le foin avec de grandes faux ; il y avait une odeur de foin coupé. A l'origine de la trame de ce conte est l'idée de l'éternel retour et l'angoisse de savoir si une personne entrevue plus ou moins fugacement est celle que l'on aime ou une autre".

Le texte évoque les larges couloirs du Royal aux "tapis verts immaculés. Ma chambre était spacieuse et me rappela (je suis sûr qu'il y avait un parfum de lavandes) les chambres de lointaines fermes de ma jeunesse. Le gris du papier peint s'harmonisait délicatement avec la soie rose qui revêtait les panneaux du lit décoré de bronze".

La salle à manger n'est pas décrite, mais les hôtes reflètent la clientèle huppée et cosmopolite du palace : une famille de riches industriels lyonnais, un acteur français assez célèbre, un jeune homme et une fille Lancker déjà rencontrée à Monte-Carlo... A la différence du Palace d'Aix où la comédie se déroule entre le curiste écrivain Bioy et le Pollo Maceira qui raconte son aventure avec Chantal, avec un personnage secondaire, le maître d'hôtel, le Royal paraît vide en l'absence de Leda et les personnages cités demeurent inconnus. C'est d'une chaise longue de la pelouse que Veblen voit ou plutôt croit voir Leda embrasser un autre homme. Leda, sa cousine et sa nièce disparaissent de l'hôtel ; Veblen fuit à Lausanne d'où il voit l'hôtel Royal incendié ce qui correspond à l'histoire de l'hôtel, mais préoccupé par les malversations de son fondé de pouvoir qui le ruine, il

---

(26) *Historias fantasticas. El lado de la sombra.* Buenos Aires : Emecé, 2004, p. 183. "Je m'eveillais l'autre jour avec le chant des oiseaux. Je me suis mis à la fenêtre, je vis le bois sur le flanc de la montagne et, en bas, autour de l'hôtel, des jeunes filles avec d'énormes faux, coupant le foin".

(27) *Op. cit.* note 27, p. 184. "Je crois que je m'assis sur un tronc et que je m'abandonnais à la mélancolie ? Je fus triste aussi parce que j'avais des cheveux blancs, que je vieillissais, que je perdais mon temps dans un hôtel très cher, où chaque jour de tristesse me coûtait une fortune".

(28) A. Bioy Casares. *La invencièn y la trama.* Ed. de Marcelo Pichon Rivière. Barcelone : Tusquets, 1991. Nous citons les notes écrites par l'auteur, p. 428-429.

doit rentrer à Londres puis prendre un poste en Afrique sans vérifier si Leda et d'autres ont été victimes de l'incendie.

Une lettre de Leda annonce la mort de la chatatte Lavinia, puis une lettre de la cousine lui apprend que Leda, au retour de la Poste où elle attendait en vain et depuis longtemps une lettre de Veblen, a été écrasée par une voiture. L'incendie de l'Hôtel Royal, dont la chatte Lavinia a été victime, est avec la vision du baiser dans le reflet de la fenêtre le point de départ du "va-et-vient, le dessin de la passion et de l'éternel retour".

Nous n'avons pas retrouvé d'indication sur l'existence réelle du Palace-hôtel et sur le séjour médical d'Adolfo Bioy Casares à Aix-les-Bains. En revanche, il est certain que l'écrivain a plusieurs fois séjourné en Savoie et qu'il a bien fréquenté le Royal-hôtel en Haute-Savoie.

Les lacs et le voyage vers l'étrange

"*No por nada viajes y trabajos fueron sinonimos, como en "Los Trabajos de Persiles y Segismunda"... En su carrera tras el fascinante espejismo de las ilusiones – comparable por el desenlace, con el vuelo del zàngano- erigieron, piedra sobre piedra, nuestra civilizacion de Occidente. Ce n'est pas pour rien que voyages et travaux furent synonymes comme dans les Travaux de Persiles y Segismunda. Dans la course après le fascinant miroir des illusions comparable par son final au vol du bourdon, s'est élevée, pierre après pierre, notre civilisation de l'Occident*[29]".

Un lieu étrange d'Aix-les-Bains a pu inspirer l'épisode de la plongée et de la rencontre avec le monstre dans *Une Poupée russe* : il s'agit de la grotte des Serpents ou Puits d'enfer "cette grotte, étroite et basse, a près de cent mètres de longueur. A son extrémité se trouve la fente large et profonde du rocher qui donne issue à la source... La grotte des Serpents n'est point sans dénomination hasardée et sans portée réelle, car on y trouve grand nombre de reptiles, attirés par la chaleur humide qui y règne constamment ; ils sont d'ailleurs inoffensifs[30]".

La descente au fond du lac s'annonce comme une plongée destinée à prélever des spécimens de la faune et de la flore : un zoologue, un botaniste, l'industriel Cazalis et le Pool Maceira, amant de Chantal Cazalis, doivent descendre malgré la tempête pour vérifier les accusations de pollution du lac formulées par le parti écologiste, auquel appartiennent Chantal et l'ami Benjamin Langueyeur. Au fond du lac, un monstre, chenille de plusieurs mètres, dévore les trois compagnons de Maceira et ce dernier échappe de justesse à la mort :

---

(29) Adolfo Bioy Casares. *De las cosas maravillosas*, Editorial de El ABC, 27 novembre 1990.
(30) Achille Raverat. *La Savoie*. Ed. du Bastion, 1872, 696 p.

"*dos luces de un azul amarillento, en la mitad superior de la boca del tunel. Creyo que eran faros para la niable... Se deslizaba fuera del tunel, un larguisimo animal, una enorme oruga azul, con ojos de gato que diligentemente, pero sin apuro, devoraba uno después de otro, al senor Cazalis, al zoologo, al botanico*[31]".

Le monstre n'est pas sans ressemblance avec le camion des assassins dans *Journal de la Guerre au cochon* et Bioy Casares, grand lecteur de Jules Verne, n'oublie certainement pas *L'île Mystérieuse* et *Vingt mille lieues sous les mers*. Tandis que les syndicats ouvriers envoient des menaces à Chantal et "au pauvre oncle Benjamin", puis à Maceira qu'ils accusent de vouloir faire fermer l'usine par ses déclarations sur le monstre, tout s'achève par la conversion de Chantal l'écologiste à l'argent; les affairistes se marient et triomphent avec la complicité des syndicats. Maceira réduit au silence n'a plus qu'à fuir grâce à Felicitas et à se cacher. Ses plans de séduction de la riche héritière ont échoué et il est passé aux portes de la mort face au monstre. La fin humoristique et pleine d'immoralité achève le récit étrange sur une pirouette : tout finit bien malgré les morts au fond du lac et la menace du monstre nourri de la pollution puisqu'il a trouvé un épouse propriétaire d'hôtel !

El lado de la sombra publié en 1962, en superpose la réalité du voyage, la croisière du narrateur et les souvenirs amoureux de l'ami retrouvé au hasard d'un halte. Bioy Casares donne à ses personnages des noms qui sont des symboles pour comprendre le texte : la chatte Lavinia, Leda et Leto. A la fantaisie d'*Une poupée russe* succède l'angoisse de la navigation, de l'incendie ; un rythme étrange entre la vie et la mort envahissent l'écrivain qui a recueilli les confidences de Veblen, "je crois que Veblen ne s'est pas trompé. J'eus peur, je ne sais pas pourquoi". Leda, Eurydice moderne, Veblen ou le narrateur ne sont pas Orphée, mais l'Afrique, les prostituées noires, l'incendie du royal sont bien une descente aux enfers. Les signes "lieux pour romans de Conrad", renvoi volontairement imprécis à un personnage dont la volonté meurt entre Sumatra ou Java, similitudes entre Venblen et les héros de *La Folie Almayer* : tout confirme les paroles de Venblen reprises dans les notes explicatives.

"T*endriamos un eterno retorno limitado, por ahora, a una gata... De la muerte me devuelven la gata de mi amante, no a mi amante*[32]. *A mi tan luego me conmmovia el mito de Orfeo ! Por lo menos con Orfeo la crueldad no se agravo del sarcasmo.*

(31) "Deux lumières d'un bleu jaunâtre, à la moitié supérieure du tunnel. Il crut que c'étaient des phares à brouillard. Un étrange animal, une énorme chenille bleue, aux yeux de chat, se glissait hors du tunnel, qui, vite mais sans se presser, dévorait l'un après l'autre Cazalis, le zoologue, le botaniste".
(32) p. 197.

...recuerda que estamos en le borde de la selva, un laboratorio que depara lo incalculable. Anos atràs yo crucé un borde asi y desde entonces me interno en una tierra desconocida... Primera Leto, una aproximacion, despuès Lavinia,la gata misma, ahora tu. Perdoname que te incomoda o te asusta que te complique con material sobrenatural, pero todo ustedes forman un dibujo en vaiven, que acabara en Leda -.Nous aurions un éternel retour limité pour l'instant, à la chatte. De la mort on me rend la chatte de ma maîtresse, pas ma maîtresse. J'ai été si bouleversé par le mythe d'Orphée ! Mais pour Orphée, la cruauté n'est pas aggravée par le sarcasme.

Souviens-toi que nous sommes sur le bord de la forêt, un laboratoire de l'incalculable. Jadis, j'ai traversé ainsi une lisière et depuis je pénètre en terrain inconnu. D'abord Leto, une approximation, ensuite Lavinia, la chatte en personne, maintenant toi. Pardonne-moi de t'incommoder ou de t'effrayer, de te compliquer les choses avec du surnaturel ,mais vous tous vous formez un dessin en va-et-vient qui s'achèvera avec Leda".

Monde imprécis d'une rencontre en Afrique ou dans le Pacifique sous le signe de Conrad entre le narrateur et le héros qui raconte son aventure à l'écrivain : ces procédés classiques renvoient au miroir des âmes.

En cuanto cruzas la calle
estàs del lado de la sombra.
Màs acà, mas allà, milonga de Juan Ferraris, 1921.

qui sert d'épigraphe au texte possède un sens symbolique : elle rappelle la terre de Maceira et du narrateur, la terre de nulle part d'où émerge la chatte après un second incendie, aventure au ton policier sur une disparition mais mythe d'un éternel retour, nostalgie de celui qui cherche une femme perdue qui l'a abandonné, filtre magique loin et près de Buenos Aires avec le Royal Hôtel et le bateau qui emporte le voyageur écrivain, La fantaisie et l'ironie cache la tragédie de la solitude. La réécriture des mythes antiques, le perroquet, le chat et le cygne emblématiques de Veblen et de Leda apparaissent dans un récit qui commence par une énumération d'images et par le visionnage d'un film de Jacques Feyder *Le Grand Jeu*[33] qui introduit ce thème de la séparation, de l'aimée que l'on croît retrouver dans un pays lointain.

(33) Film de Jacques Feyder de 1934, qui joue sur des personnages doubles ; interprété par Marie Bell et Françoise Rosay, en tireuse de cartes : The major arcana, donne le sens du titre. Pierre Richard-Willm - Pierre Martel a rejoint la Légion étrangère et le désert ; Il croit revoir sa femme qu'il a dû abandonner sous les traits d'une prostituée au fond du désert. Charles Vanel tient le rôle du tenancier de bordel. Georges Pitoëff joue le rôle de Nicolas Ivanoff. Feyder inspirera *Cet obscur objet du désir* de Luis Bunuel et *Vertigo* de Hitchcock. Bioy Casares plusieurs scénarios et qui vit ses romans adaptés au cinéma et à la télévision italienne, en particulier l'*Invention de Morel - L'invenzione di Morel*, tourné en 1793 dans l'île de Malaga, par Emidio Greco, avec Anna Karina dans le rôle de Faustine.

Conclusion

Le premier récit nous conduit hors de la réalité savoyarde, de l'incendie de l'hôtel Royal, dans un monde de l'entre-deux, de l'ambiguïté. Le second traite encore des incertitudes de l'amour et actualité scientifique des clones et des monstres à propos de la ville d'Aix et du lac du Bourget aujourd'hui libéré de la pollution comme le lac d'Annecy. Bioy Casares joue sur ses souvenirs de voyage et sur sa mémoire pour associer le crime à la fantaisie dans la tradition du récit fantastique. et du mythe de l'éternel retour. Il suppose, à partir de l'actualité et du sujet de la pollution industrielle que le Lac du Bourget possèderait son monstre comme le Loch Ness. "la luz del tiempo es trastocada. Se mueve y se desliza en resplandecientes fragmentos, en el curvo sendero de la eternidad-la lumière du temps est retouchée. Elle se meut et se glisse en fragments brillants sur le courbe sentier de l'éternité".

Andrée MANSAU



Buenos Aires, restaurant "Lola", 5 septembre 1998.

Adélaïde de Savoie, Reine de France
1100 - 18 novembre 1154

Rencontre imprévue... à Montmartre

Une princesse de la Maison de Savoie, une princesse quasi oubliée qui fut néanmoins reine de France ! Alix de Savoie fut la première des neuf princesses de Savoie "qui ont pris alliance avec la France". A quelques pas de sa dalle funéraire, la foule se presse, sur la place du Tertre, haut lieu de la colline de Montmartre. Une foule qui déambule lentement. Eté 2007 ; j'échappe à ces touristes qui s'agglutinent autour d'innombrables peintres qui ne sont certes pas tous des Maurice Utrillo ou des Suzanne Valadon en puissance... Mais ne soyons pas trop sévères ; parmi ces gribouilleurs, on trouve quelques artistes de talent... dont l'un qui dessine le portrait de ma fille. Afin qu'elle demeure un tant soit peu naturelle, je m'éclipse et gagne en quelques enjambées la courette qui s'ouvre à l'est de la place... Et là, à quelques mètres de la cohue, je me retrouve dans un autre temps, un autre univers, dans lequel je vous invite à me suivre...

Incontournable : la basilique du Sacré Cœur

On n'échappe pas à la basilique du Sacré-Cœur si l'on gravit la colline "inspirée" de Montmartre et là aussi, on est happé par la foule, même un mardi 14 août, alors que le temps est maussade et n'invite guère à la flânerie. Au fond, je ne déteste pas cet édifice et chaque visite que je lui rends est pour moi l'occasion de revoir la superbe mosaïque où nous accueillent François de Sales et Jeanne de Chantal : "Comment M. Vincent prié par Mgr de Genève et Mme de Chantal, devient supérieur de la Visitation". Et puis, n'oublions pas "la Savoyarde", fondue à Annecy en 1895, et offerte par les diocèses de Savoie, l'une des plus grosses cloches existant au monde puisqu'elle pèse 19 tonnes !

En 1927, Pierre Mac Orlan l'évoque avec des propos quelque peu oniriques, dans Quai des brumes : "Nous sommes trois hommes au milieu du silence attentif de la fin du monde. Les sons ne se propagent plus dans l'air. Nous voyons la Savoyarde se mouvoir à grands élans dans son armature, et nous ne percevons plus que les sons anciens que notre mémoire a gardés et que le mouvement ressuscite"... Le cimetière, quelques centaines de mètres plus bas, est l'un des rares havres de paix sur cette colline trop

appréciée des touristes français et étrangers. On y retrouve ce cher Marcel Aymé qui peut être, à l'instar de son héros le Passe Muraille, traverse sa pierre tombale, pour risquer quelques pas dans les ruelles de Montmartre, enfin désertées aux dernières heures de la nuit. Un peu plus haut, un médaillon de bronze rappelle le souvenir de Roland Dorgelès, authentique amoureux et poète de la Butte, ami des chansonniers et des combattants de 14-18…

Saint-Pierre-de-Montmartre

Un lieu pourtant où le touriste ne se précipite pas, c'est celui devant lequel je me tiens, à quelques pas de la cohue : une façade XVIII[e] siècle assez austère pour cet édifice, l'un des plus anciens de Paris : Saint-Pierre de Montmartre. Si l'on s'en réfère au Guide vert, qui lui accorde une étoile, l'église est la plus ancienne de la capitale, "après Saint-Germain-des-Prés et Saint-Martin-des-Champs". Cependant, dans cette Bible du touriste quelque peu éclairé, il n'est pas question d'Adélaïde ou Adélaïs ou Alix de Savoie…

Effectivement, Saint-Martin-des-Champs est strictement contemporaine de Saint-Pierre-de-Montmartre puisque son chevet roman date de 1130. Le conservatoire des Arts et Métiers dont les collections sont remarquables, s'est installé dans ses bâtiments en 1799. En définitive, seule l'église de Saint-Germain-des-Prés, reconstruite de 990 à 1021, -clocher, nef et transept- est un peu plus ancienne à Paris. Saint-Julien-le-Pauvre est bâti un peu plus tard, en 1165 et Notre-Dame de Paris commencée en 1163, sous Louis VII. Sans oublier, aux portes de Paris, Saint-Denis, bâtie à partir de 1136, et conservant des vestiges du VII° siècle…

L'un des lieux les plus vénérables de Paris

A Saint-Pierre de Montmartre, nous sommes donc dans un des plus vénérables lieux de Paris, relativement méconnu, ce qui est peut-être un bien. La façade du XVIII[e] siècle, assez sobre, donne sur la place du Tertre et la rue du Mont-Cenis. Les belles portes de bronze, modernes, lui donnent un certain éclat. Les bas-reliefs qui les ornent illustrent des scènes de l'Histoire sainte. Les épisodes de la vie du Christ sont représentés avec talent et les grappes de raisin des vignes de Montmartre évoquent la vocation viticole de la butte : jadis, c'était la campagne aux portes de Paris, les moulins à vent tournaient et les vignes se cultivaient au pied de l'abbaye des bénédictines fondée par Adélaïde de Savoie. Une douzaine de sources alimentaient les rares chaumières qui garnissaient les pentes. L'"antique Saint-Pierre" est aujourd'hui une église paroissiale, qui a succédé aux vastes bâtiments de l'abbaye bénédictine fondée en 1133. Cet édifice dont la construction débute réellement en 1134, a remplacé une basilique consacrée à Saint-Denis. Il comporte des ajouts du XV[e] siècle, assez discrets.

Point de style flamboyant à Saint-Pierre... L'édifice est complété par des nefs latérales et chapelles à la fin du XII° siècle. Les quatre colonnes de marbre à chapiteaux, proviennent très probablement d'un temple romain qui dominait la butte. Les vitraux, détruits par une bombe durant la Seconde guerre mondiale, ont été remplacés par des vitraux néo-gothiques de belle facture...



La paroisse des artistes

Saint-Pierre, paroisse des artistes, a compté Maurice Utrillo, Suzanne Valladon, Utter, parmi ses paroissiens. Ce lieu a été chanté avec talent par Pierre Gauthiez : "Le vrai Montmartre primitif... a conservé cependant le plus précieux de ses trésors anciens, sa vieille église romane de Saint-Pierre, et la place du Tertre qui le couronne devant l'église".

Ce site, véritable "colline inspirée", a donc vu se succéder au moins quatre lieux de culte sur son sommet : le temple romain ; la basilique consacrée à saint Denis, premier évêque de Paris, décapité en 272 à l'emplacement de la chapelle de la rue Antoinette ; l'église Saint-Pierre au XII[e] siècle, et enfin la basilique du Sacré-Cœur bâtie à partir de 1876, achevée en 1914, consacrée en 1919.



Le lieu de repos d'Adélaïde de Savoie

L'église est sobre, et c'est sur le bas-côté gauche, près de la porte de la sacristie que la curiosité est attirée par une pierre tombale adossée au mur, de petites dimensions, sur laquelle on distingue assez difficilement, des traces de portrait. Heureusement, un discret cartel indique qu'il s'agit de la pierre tombale d'Adélaïde de Savoie. En fait, cette pierre tombale était tombée dans l'oubli avant d'être retrouvée lors de fouilles faites sous le chœur de l'église, comme me l'explique une dame qui s'occupe de la sacristie.

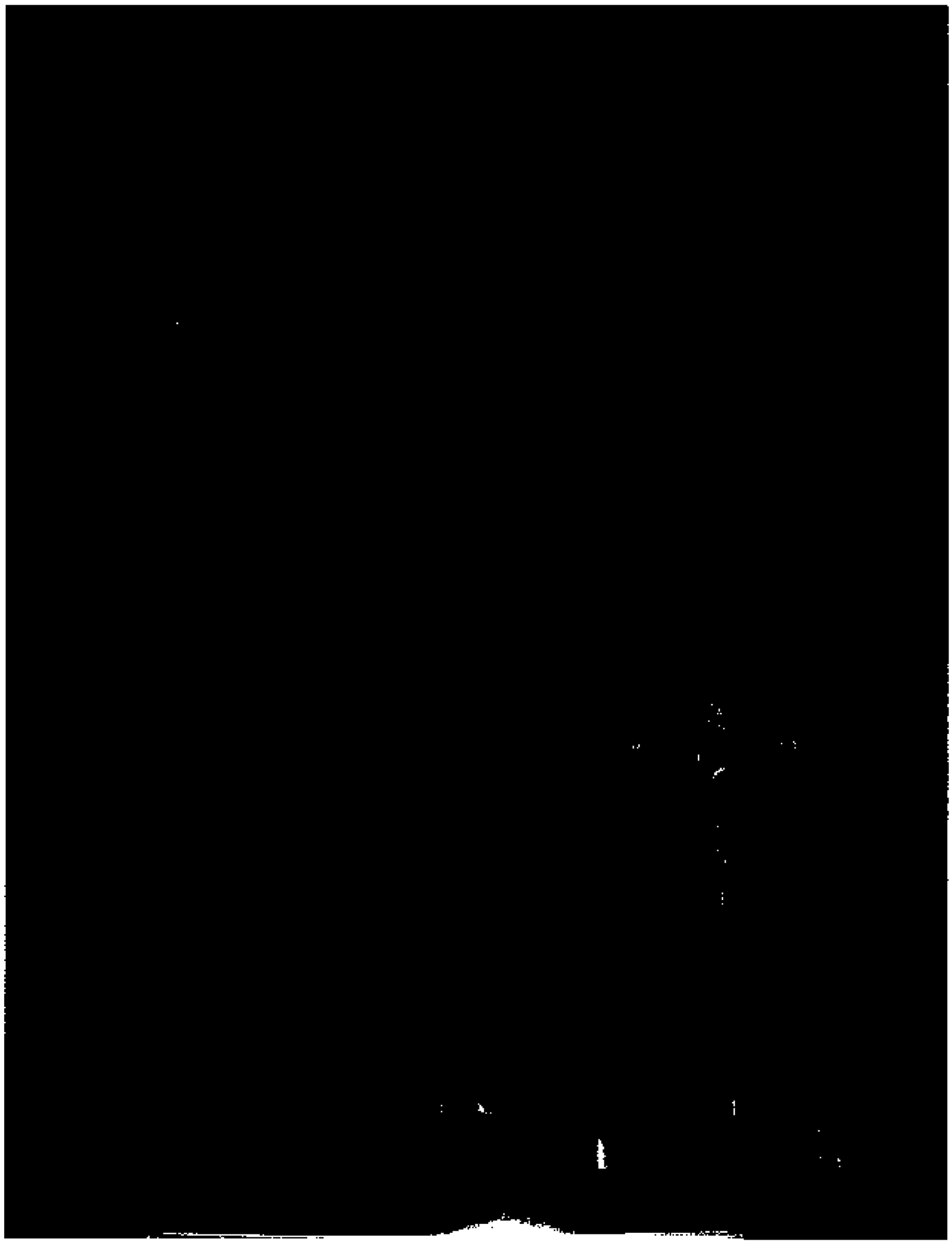
Si Adélaïde de Savoie a été enterrée à Saint-Pierre de Montmartre, ce n'est pas parce qu'elle est la femme de Louis VI le Gros, et donc reine de France. Bien au contraire. En toute logique, elle aurait dû être inhumée dans la nécropole des rois de France dans la basilique de Saint-Denis. On peut voir à la basilique de Saint-Denis, le tombeau de Louis VI le Gros. C'est Louis IX, saint Louis, qui a commandé les premiers gisants de pierre. Quatorze de ces gisants réalisés au XIII[e] siècle subsistent, sur les seize de la commande de saint Louis, dans le transept. Comme les autres, mérovingiens, carolingiens et capétiens directs, celui de Louis VI représente le roi, couronné, le visage idéalisé et les yeux ouverts… un visage détendu, reflétant une paix intérieure.



Adélaïde repose sur la butte de Montmartre : c'est tout simplement parce qu'elle est la fondatrice et la première abbesse de l'abbaye bénédictine de Montmartre, en 1133. Saint-Pierre avait été église abbatiale, avant de devenir église paroissiale. Le pape Eugène III avait consacré l'édifice en 1147.

Une église double : paroissiale et abbatiale

Au début, l'église Saint-Pierre-de-Montmartre était double : Louis VI, homme pragmatique, malgré l'admiration qu'il vouait à Adélaïde, a peut-être voulu veiller à la dépense. Il pensait qu'un seul bâtiment suffisait pour les religieuses et les laïcs. Un mur ou jubé, élevé à hauteur de la fin de la troisième travée, séparait l'église en deux parties : celle côté façade correspond bien à celle de la paroisse, l'autre, côté chœur et abside, à la chapelle du couvent (chapelle Saint-Denis).



Cette église, orientée est-ouest, comporte une nef de quatre travées, qui est séparée de chaque bas-côté par une rangée de six piliers ; le transept est sans saillie ; l'abside d'abord romane, a été transformée à la fin du XII[e] siècle par l'ouverture de trois grandes fenêtres en ogive. Cette abside est encore flanquée de deux absidioles, l'une en cul de four et l'autre voûtée d'arrêtes. Ce sont les parties les plus anciennes de l'édifice avec la voûte d'ogives du chœur, achevée en 1147. Les trois travées de la nef ont été érigées à la même époque mais les voûtes ne sont achevées qu'en 1470. Les bas-côtés, assez simples, ne sont pas voûtés. Des boudins vont du sol jusqu'à la naissance de la voûte de la nef ; ils se convertissent alors

en nervures. Les clés de voûtes sont ornées : une rosette à la première travée, un bouquet de feuilles à la deuxième, à la troisième un écusson et à la quatrième les armes de France. L'église comporte deux étages de fenêtres. Pour certains, les antiques colonnes de marbre, deux à l'entrée et deux dans le chœur, prouvent qu'une chapelle existait déjà au même lieu, au VI[e] siècle et peut-être un temple romain. Notons aussi quelques beaux chapiteaux anciens dont l'un représente un être à forme humaine et à tête de cochon. Au XVII[e] siècle, le mur de séparation fut reporté près du chœur, car la plupart des religieuses descendirent à l'abbaye d'en bas.

A la Révolution, le chœur des Dames fut désaffecté. On installa sur le toit un télégraphe Chappe qui fut détruit par un incendie en 1844. L'église fut fermée de 1793 à 1795. Mal entretenue, elle menaçait ruine dans la deuxième partie du XIX[e] siècle.

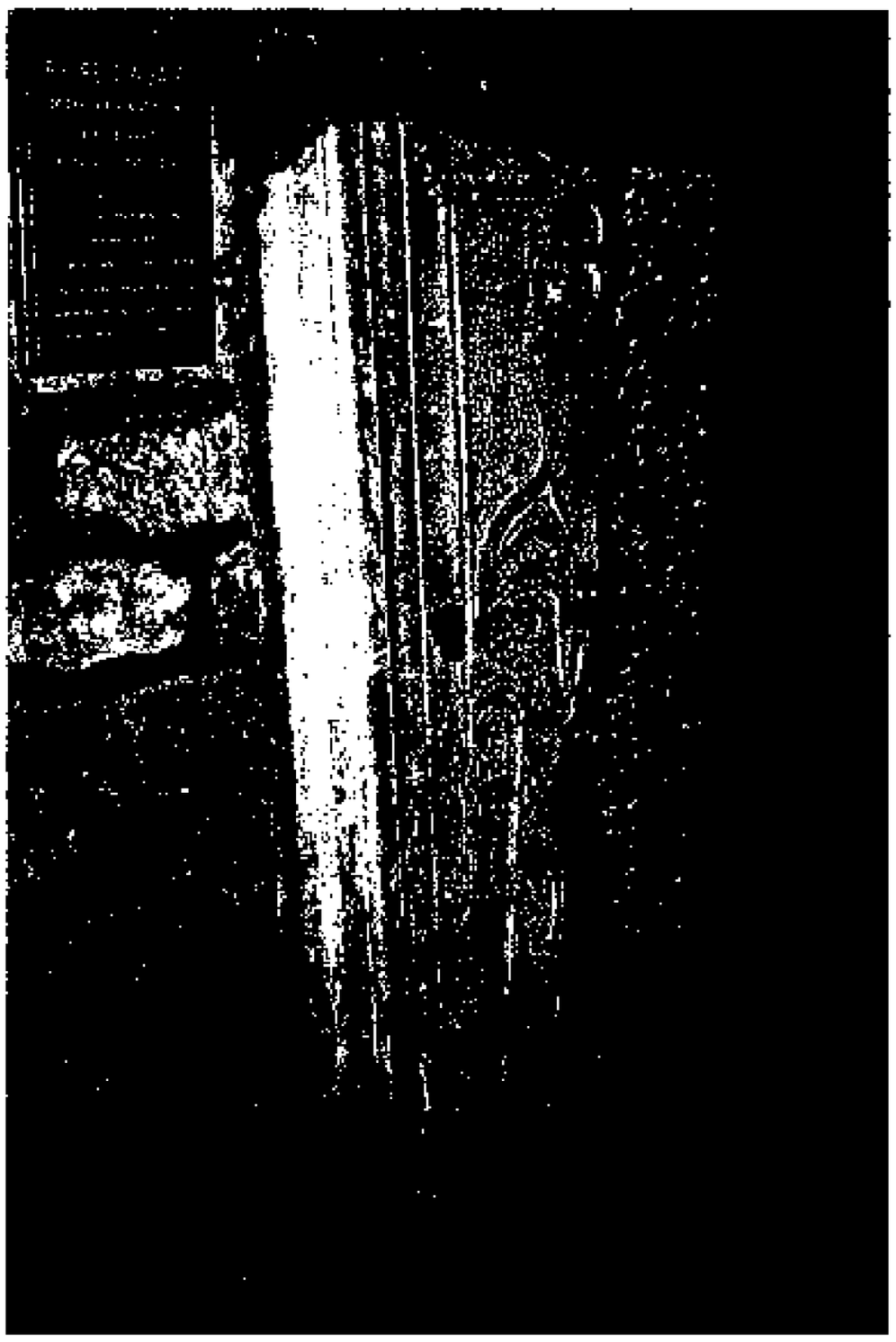
On décide alors en 1894 de bâtir, place des Abbesses, une nouvelle église construite avec des matériaux modernes ; on va la nommer un peu irrévérencieusement "Saint-Jean-des-Briques"... Saint-Pierre devait donc être rasée. C'est alors que des artistes de Montmartre offrirent au conseiller municipal socialiste et anticlérical Eugène Fournière, un "bon déjeuner" bien arrosé, parvenant à le convaincre d'obtenir de la Ville les crédits nécessaires à la restauration de Saint-Pierre, pour jouer "un bon tour au Sacré-Cœur".

La dalle du tombeau : un portrait d'Adélaïde ou Alix de Savoie

L'architecte Sauvageot la mit dans son état actuel et elle rouvrit ses portes en 1908, incluant bien sûr le chœur des Dames. Le fragment de la dalle du tombeau d'Adélaïde de Savoie a été retrouvé devant le maître-autel du chœur des Dames. Ce tombeau avait été restauré en 1650 sur ordre de l'abbesse Françoise-Renée de Lorraine. Une inscription à "l'illustre et très pieuse Princesse Madame Alix de Savoye, Reine de France", fut alors gravée.

Seule la partie gauche de la dalle conserve l'image d'Adélaïde ; la partie droite a été martelée. C'est l'un des plus anciens portraits que nous possédions d'une personne du Moyen Age. Grâce à la partie droite du visage, on devine avec un peu de perspicacité, un visage fin, surmonté d'une couronne ; on remarque également la présence d'une crosse : les insignes de l'abbesse sont la croix abbatiale, l'anneau et la crosse. En effet, en France, la supérieure d'un monastère a le droit de porter la crosse. Ici, la crosse est des plus élémentaires, et ressemble à une simple canne. (Logiquement, en France et ailleurs, la crosse est retournée en dedans car l'autorité abbatiale ne dépasse pas le monastère). Ce portrait est-il, pour autant, fidèle ? On peut supposer que le visage de la Reine a été idéalisé. En effet, ses traits graciles correspondent un peu trop aux canons de la beauté du Moyen-Age... Lavisse affirme sans ambages qu'elle était "laide". Et pourtant, incontestablement, Louis VI s'est attaché à elle et l'a admirée.

Lavisse, historien de la IIIe République, ne serait-il pas de parti pris ? Il faut noter que plusieurs contemporains d'Adélaïde ou Alix de Savoie la disent belle…



Lorsqu'on emprunte la rue des Abbesses, on met donc ses pas dans ceux d'Adélaïde, la première d'entre elles… Combien de Parisiens y songent-ils, une fois ou l'autre ?

Vers 1123, le monastère parisien de Saint-Martin-des-Champs, qui possédait déjà la chapelle et le cimetière situés au sommet de la butte, reçut aussi en don la petite chapelle du martyrium.

Un monastère de femmes fondé par Adélaïde et Louis VI

C'est en 1133, que le roi Louis VI le Gros cède aux instances de sa femme, Adélaïde de Savoie, nièce du pape Calixte II et accepte qu'on installe à Montmartre un monastère de femmes. Pour cela, il procède à un échange avec les moines de Saint-Martin-des-Champs : contre leur domaine de Montmartre, il leur cède le sanctuaire parisien de Saint-Denis-de-la-Châtre. Ceci réalisé, il fait construire en haut de la butte une église et un

monastère ; il est desservi par des bénédictines que l'on fait venir du couvent de Saint-Pierre-des-Dames, lequel a été fondé peu de temps auparavant à Reims. Ces bénédictines qui s'installent à Montmartre reçoivent des biens.

C'est là que la reine Adélaïde va prendre le voile et mourir en novembre 1154. Son corps est alors inhumé devant le maître-autel. Dès sa fondation, l'abbaye se développe pour devenir l'une des plus importantes du royaume. Au XVI[e] siècle, l'abbaye connaît une certaine décadence sur le plan religieux. On dit même que l'abbesse, Claude de Beauvillers, âgée de 17 ans, eut quelques faiblesses pour le roi Henri IV, avant de commettre l'imprudence de le présenter à sa cousine, la belle Gabrielle d'Estrées, qui devint la maîtresse du Vert Galant… La 46° et dernière abbesse fut Louise de Montmorency-Laval, une septuagénaire sourde et aveugle, qui ne comprenant rien à ce que lui disait le tribunal révolutionnaire, fut condamnée à être guillotinée sur la requête de Fouquier-Tinville pour avoir "comploté sourdement et aveuglément contre la République". Les biens de l'abbaye, confisqués en 1792, sont ensuite vendus et lotis…

Une époque mystique

La fin du XI[e] siècle (et le début du XII[e] siècle) est une époque mystique par excellence. Le Dictatus papae, rédigé par Grégoire VII en 1075, donc 58 ans avant la fondation, rappelle la primauté du Pape sur tout pouvoir temporel, après une lutte sans merci avec le Saint Empire "Romain" Germanique :

L'Eglise romaine a été fondée par Dieu seul,
Seul le pontife de Rome est légalement dit universel.
Seul, il peut déposer ou rétablir les évêques…
Le Pape est le seul homme dont les pieds seront embrassés par tous les princes.
Son nom est unique dans le monde.
Le Pape peut déposer les empereurs

C'est dans ce contexte de développement et de renouveau des ordres monastiques, qui se manifeste dès le XI° siècle, que la reine Adélaïde fonde le monastère de Saint-Pierre sur la colline de Montmartre.

Humbert II, Comte de Savoie, père d'Adélaïde, "Le Renforcé"

Adélaïde est la fille d'Humbert II, comte de Savoie, de Maurienne et de Piémont, seigneur de Chablais, d'Aoste, de Valais, de Tarentaise et de Bugey, Marquis de Suze et d'Italie, surnommé le Renforcé. On ignore la date exacte de sa naissance. Charles Buet, auteur des *ducs de Savoie* en

1878, écrit mélancoliquement : "Il n'y a rien de plus obscur dans les annales de l'Europe que la fin du X^e^ siècle et le commencement du XI^e^. C'est une époque plongée dans les ténèbres les plus épaisses, que l'on tente vainement de percer" (p.15). Humbert II fonde en 1090, le prieuré de Bellevaux en Bauges en la présence de Guy, évêque de Genève, de l'archevêque de Tarentaise, de l'évêque d'Aoste et de l'évêque de Maurienne. La mort d'Adélaïde de Suse, son aïeule, qui avait épousé Odon, (*Les ducs de Savoie* p. 16) lui permet d'agrandir considérablement son domaine, profitant de l'existence de la loi salique. Il devient donc comte ou prince de Piémont, et obtient le marquisat de Suse. Le fait est corroboré par du Chesne dans son *Histoire de Bourgogne* et par Guichenon.







Un combattant imprégné de mysticisme

Le règne d'Humbert II commence à la mort de son père Amédée II, survenue vers 1080. En 1093, il laisse une "illustre marque de sa piété" au monastère de Novalaise. En effet, il confirme les donations que la comtesse Adélaïde son aïeule a faites et il approuve les acquisitions faites en Italie et en deçà des monts. Il participe également en 1096 à la première croisade en Terre Sainte, conclue au Concile de Clermont (en Auvergne), sous Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine. Il fait aussi une donation au prieuré du Bourget en 1097, datée à Yenne. Cette même année 1097, ce combattant, appelé à l'aide par les prélats de Moûtiers attaqués par les seigneurs de Briançon, délivre la ville et l'incorpore avec toute la Tarentaise, sans autre forme de procès, à la Savoie…

En 1100, Humbert II fonde le prieuré d'Innimont en Bugey. En effet, le Bugey appartient déjà au comté de Savoie à la fin du XI[e] siècle. Amédée II est le premier comte de Savoie à être seigneur du Valromey, qu'il obtient à titre de dot donnée à sa femme. Enfin, il fonde l'abbaye d'Aulps en Chablais, de l'ordre de Cîteaux. Certes, l'époque est propice aux fondations ; ainsi, Aymon, comte de Genevois a fondé en 1090 un prieuré de bénédictins, qui va être annexé à la manse du chapitre de Sallanches le 27 février 1519 par une bulle de Léon X (Descostes Fr. *Hommes et choses de Savoie*, p. 76). Dans le duché de Bourgogne voisin, le duc Hugues I[er] se fait lui aussi remarquer par sa piété ; il fait une expédition contre les sarrasins en Espagne, puis, devenu veuf, il se retire à Cluny comme moine où il vit "dans la plus complète humilité" jusqu'à sa mort survenue en 1093. (*Hist. De Bourgogne*, p. 101).

Si le comte Humbert II est un modèle de piété, il faut donc inscrire cette façon d'être dans un contexte particulier caractérisant la fin du XI[e] et le XII[e] siècle, où l'on assiste à "un pullulement de clochers monastiques" pour reprendre l'expression de H. Drouot (p. 153). Probablement, Humbert II a-t-il eu une influence non négligeable sur les actes de ses sept enfants. Il meurt en 1103 à Moûtiers en Tarentaise et il est enterré dans la cathédrale Saint-Pierre dont la crypte et le chœur romans subsistent de nos jours.

Gisèle (Gisle) de Bourgogne, mère d'Adélaïde

On sait assez peu de choses sur la mère d'Adélaïde. Certains historiens fantaisistes ont prétendu que le prince étant allé chasser dans le Comtat-Venaissin, le comte de Venaissin serait venu à sa rencontre, se sentant "obligé par les lois de la civilité de luy aller au rencontre". Et une fois dans sa demeure, le comte de Venaissin en aurait profité pour lui donner sa fille Laurence en mariage. Cette aventure romanesque est rapportée par Champier dans sa *Chronique de Savoie*. Elle est contestée par Guichenon qui dénonce cette "fable". Il argumente pour prouver ses affirmations, affirmant que le territoire d'Avignon était alors sous la domination de

Guillaume II, comte de Provence et de Forcalquier. En outre, Guillaume n'avait qu'une fille, Adélays, mariée en 1130 à Ermengaud IV, comte d'Urgel. Guichenon, non content d'avoir démontré d'une façon rationnelle que l'histoire de ce mariage était digne d'un roman, ridiculise cette aventure digne des chansons de geste : "quelle apparence qu'un comte de Savoye se soit si fort engagé à la chasse, qu'il ayt piqué jusques à Carpentras ?".

La femme du comte Humbert II, s'appelle Gisle ou Guille. Il s'agit de Gisle de Bourgogne, fille de Guillaume II de Bourgogne, surnommé "Tête hardie" (Guichenon, *Histoire de la Royale maison de Savoie*). Cette affirmation est d'autant plus recevable que Guillaume est également comte de Vienne et de Mascon, et sire de Salins. La mère de Guille est Gertrude, fille de Théodoric, comte de Limbourg. Adélaïde est donc également la nièce du pape Calixte II, frère de Guillaume II de Bourgogne.

Une importante fratrie

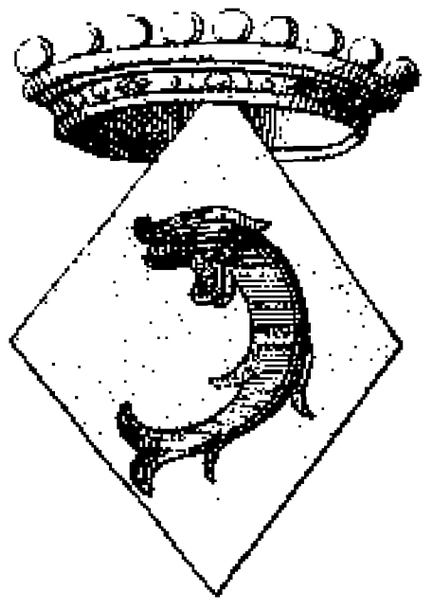
Adélaïde a six frères et sœurs, dont plusieurs ont une destinée brillante.

1- Le fils aîné d'Humbert II, comte de Savoie, succède à son père sous le nom d'Amé ou Amédée III, comte de Savoie et de Piémont. Beau frère de Louis VI le Gros, il devient le septième comte en 1103. Il substitue à l'aigle de sable en champ d'or des armoiries de sa famille, une croix d'argent sur champ de gueules. L'un des premiers, il approuve la fondation de la chartreuse de Portes (commune de Bénonces dans le Bugey) qui a lieu vers 1115. Elle demeure placée sous la protection des comtes jusqu'à la conquête de la Bresse par Henri IV en 1601. Amédée III fonde également vers 1135 la chartreuse d'Arvières, commune de Lochieu, dans le Bugey et la dote de vastes forêts de sapins dans le Colombier et de droits de parcours étendus dans le Valromey.

Amée ou Amédée III est le médiateur entre l'Empereur Henri V qu'il avait accompagné à Rome, et le pape Pascal II. Il conserve des liens avec la famille royale française. C'est ce qui explique en partie qu'il prend part à la deuxième croisade avec son neveu Louis le Jeune, roi de France sous le nom de Louis VII, et l'empereur Conrad III. Il part donc en 1147, accompagné par plusieurs seigneurs savoyards, en particulier Humbert de Luyrieux, Guichard de Viry, Aymard de Ferlay, Torestan de Chevelu, Bozon de Saint-Romain, Aymon de Briançon, Genis de Faverges, Thibaut de Montfalcon, Ulrich de Sousmont, Soffrey de Belmont, Guillaume de Chignin, Humbert de Grandmont, Aymon et Rodolphe de Faucigny, Guerric de Coligny, Guichard de Beaujeu, Guillaume de Vienne, Amédée de Montmayeur, Pierre de Seyssel, Geoffroy de Miolens...







La croisade, entreprise un peu à la hâte, n'est certes pas une réussite. Succès et revers se succèdent. Notre malheureux comte de Savoie est saisi par les fièvres et doit rembarquer pour l'Europe. Son bateau fait escale à Nicosie et c'est là qu'il décède en 1149.

2- Le puîné est Guillaume de Savoie qui obtient de son père concession à l'église de Maurienne (du Chesne, *Histoire de Bourgogne*). Certains l'ont vu évêque de Paris, le confondant avec Guillaume de Montfort. Il devient en fait évêque de Liège. Ce bienfaiteur de l'Eglise de Maurienne est mort vers 1130.

3- Humbert de Savoie, décédé sans postérité vers 1131.

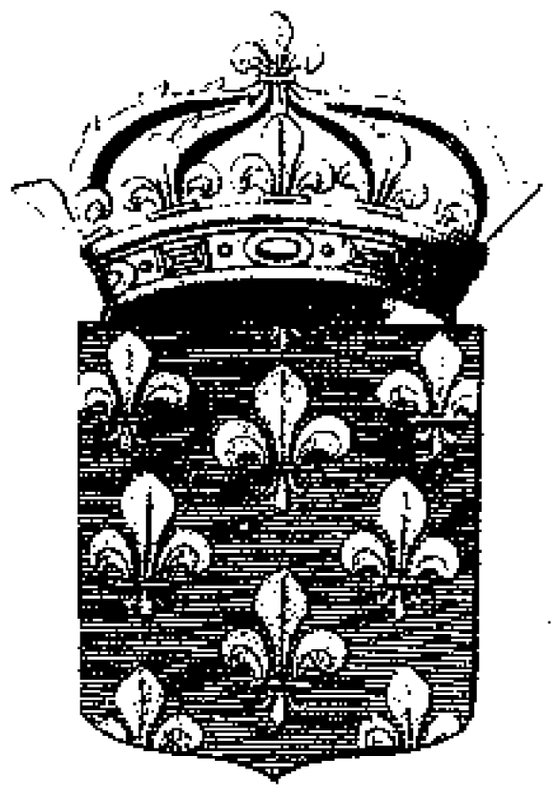
4- Renaud de Savoie, prévôt de l'Eglise Saint-Maurice en Chablais ; il meurt vers 1140 et il est inhumé en l'église Saint-Maurice (Pingon, *Arb. Gén.*).

5- ADELAÏDE de Savoie, femme de LOUIS VI le Gros.

6- Agnès de Savoie, femme d'Archambaud de Bourbon.

Adélaïs de Savoie, reine de France en 1115 Louis VI le Gros

V I. Adelays ou Alix de Sauoye mariée auec Louys V I. dit le Gros, Roy de France, non point l'an M. C. X II. M. C. X I I I. ou M. C. X V I. comme quelques-vns ont écrit ; mais bien l'an M. C. X V. d'où sortit vne glorieuse Posterité, qui a long temps tenu le Sceptre des François.



En épousant LOUIS VI, en 1115, Adélaïde fait une union certes prestigieuse. Relativisons cependant car en ce début de XII[ème] siècle, le Roi de France n'a pas encore bien assis sa puissance vis-à-vis de puissants vassaux… Le XI[ème] siècle a en effet vu se poursuivre, voire s'accentuer, "le processus de dilution de l'autorité politique" (Balmand, Hist. P. 74). Les comtes, les possesseurs de châteaux s'affirment. Du règne d'Hugues Capet en 987, à la fin de celui de Philippe Ier en 1108, les rois ne contrôlent que les comtés de Paris, Senlis, Dreux et Orléans. Face au duc d'Aquitaine, au duc de Normandie, les rois de France sont bien faibles, et seule la cérémonie du sacre leur confère une légitimité religieuse.

Philippe Ier Roi de France, père de Louis VI

Louis VI succède à son père, Philippe Ier, roi de France de 1060 à 1108. Philippe est plus connu pour ses démêlés avec le Pape pour avoir répudié en 1093 Berthe de Hollande, née vers 1055, son épouse légitime dont il avait eu plusieurs enfants, afin d'épouser Bertrade de Montfort qu'il avait enlevée à son mari, que pour ses actions royales… Ces actes, peu en

accord avec la foi catholique, lui ont valu d'être excommunié, une première fois en 1093, par Urbain II. Ayant quitté Bertrade en 1096, il est absous. Entre temps, Berthe de Hollande est morte, le 30 juillet 1094. Il faut croire que Philippe Ier tient à la belle ou qu'il a horreur qu'on lui résiste, puisqu'il la reprend mais cette fois, avec le consentement du mari, Foulques Rechin, comte d'Anjou, ce qui lui vaut d'être excommunié une seconde fois, en 1100 ! Il meurt le 29 juillet 1108 à Melun-sur-Seine, sans avoir beaucoup renforcé le pouvoir royal... Philippe Ier est inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire, en présence de Louis VI. Néanmoins le renouveau spirituel s'affirme en France ; en 1098, c'est la fondation de Cîteaux. La première croisade partie en 1096, compte parmi ses chefs Godefroi de Bouillon ainsi que Hugues, comte de Vermandois, frère du roi Philippe Ier. En 1099, les Croisés s'emparent de Jérusalem et Godefroi de Bouillon en devient le premier souverain franc. Malgré ses erreurs, Philippe Ier a su se garder de l'aventure du Moyen Orient et a commencé néanmoins une politique d'affirmation du pouvoir royal, qui va s'intensifier sous Louis VI.



Louis VI, roi guerrier

Louis VI le Gros qui n'a pas été s'égarer dans les expéditions d'Orient exerce néanmoins encore l'imagination et la verve d'écrivains et de metteurs en scène. C'est lui qui a inspiré le personnage du Roi dans les Visiteurs, film ayant obtenu un succès considérable dans les dernières années du XXe siècle.

Louis VI, est né en 1081 à Herbst, de l'union avec Berthe ; il a probablement souffert de la situation créée par les pulsions amoureuses mal maîtrisées de son père... Certes, les enfants nés de l'union avec Berthe n'ont jamais été considérés comme bâtards ; cependant, voir sa mère traitée sans égards et renvoyée comme une servante, marque un être humain. En outre Louis a pu constater le mépris dans lequel son père était rejeté...

C'est alors qu'il est enfant, que la Chanson de Roland est écrite, dans les années 1070 à 1100. Cette période met en valeur le courage et même l'héroïsme mais on ne magnifie pas encore la femme, comme le prouve bien

cette œuvre majeure de la littérature de la chanson de geste... C'est d'ailleurs dans cette période que l'Espagne est reconquise sur les Sarrasins : en 1085, Alphonse VI de Castille prend Tolède et en 1094, le Cid conquiert Valence... Enfin, en 1099, les Croisés prennent Jérusalem.

Louis est confié par le roi Philippe aux moines de l'abbaye de Saint-Denis. C'est là que l'écolier se lie d'amitié avec un autre écolier, Suger, lui aussi né en 1081, d'humble origine.

Comme tous les premiers capétiens, Louis a régné conjointement avec son père. Celui-ci l'a associé au trône dès 1100. La même année, le Pape jette l'interdit sur le Royaume.

Louis a eu la chance d'être élevé avec Suger qui devient son ami puis son conseiller. Celui-ci va l'aider tout au long de sa vie, à devenir le premier grand roi capétien. Preuve de la confiance que lui voue Louis VI, Suger va être le tuteur du jeune Louis VII. Sous le règne de Louis VII, il va même devenir régent du royaume de 1147 à 1149, lorsque le Roi sera parti pour la croisade.

La mise au pas des seigneurs turbulents

Suger appelle le Roi "l'athlète incomparable". Il le dit également "de belle figure et de prestance élégante". L'idéalisant moins, Orderic Vital le voit "grand et gros". Il est incontestablement extrêmement courageux. En 1101, Louis VI mène une expédition contre Bouchard de Montmorency, ennemi de l'église de Saint-Denis, qui se soumet. En 1102, après ce succès, il mène campagne contre Matthieu Ier de Beaumont-sur-Oise et Ebles de Roucy. En 1104, Philippe Ier fait sa soumission au concile de Paris.

En 1104, Louis VI épouse en premières noces Lucienne de Rochefort, fille de Guy II de Rochefort (mort en 1108) et d'Elisabeth de Crécy. Peut être n'ont-ils été que fiancés. Toujours est-il que Louis VI et Lucienne de Rochefort se séparent en 1107. Elle épouse derechef Guichard III de Beaujeu.

Louis fait raser le château de Montlhéry en 1105. Dans le même temps, Abélard commence son enseignement à Paris, sur la colline Sainte-Geneviève. En 1106, Louis mène une nouvelle campagne, celle-ci contre Léon de Meung-sur-Loire. En 1107, il fait le siège du château de Gournay et finit par s'en emparer au cours de l'été. On assiste donc à une remise en ordre du domaine royal.

Le 29 juillet 1108, Philippe Ier meurt à Melun. Il est enterré à Saint-Benoît-sur-Loire, suivant son désir, et non à Saint-Denis. Son demi-frère l'empêchant d'accéder à Reims, Louis VI est sacré dans la cathédrale d'Orléans le 3 août 1108 par l'archevêque de Sens, Daimbert, succédant ainsi à son père. Les ducs d'Aquitaine, de Bourgogne et de Normandie, refusent de lui prêter hommage, ce qui nous confirme la situation encore fragile du Roi de France. Néanmoins, Suger est présent à son sacre ; véritable mentor, il ne va cesser de le conseiller durant tout son règne.

En mars 1113, on établit une paix fragile entre les rois de France et d'Angleterre, et le Comte Thibaut.

Louis consacre toute son énergie à soumettre des seigneurs qui avaient profité du manque d'énergie de son père, pour négliger leurs devoirs de vassaux. Il combat tout particulièrement le duc de Normandie et les sires châtelains du domaine royal.

En 1115, il s'empare du fort de Puiset et le détruit "jusqu'aux fondements". Le dimanche des Rameaux, il est présent à Amiens pour soutenir l'évêque et les habitants de cette ville dans leur conflit avec Enguerrand de Boves, un de ses vassaux refusant de reconnaître l'octroi d'une charte des privilèges communaux. Arrivé avec son armée pour aider les bourgeois à faire le siège du Castillon, la forteresse d'Enguerrand d'où le tyranneau partait en "expéditions punitives", il attaque en première ligne et reçoit une flèche dans son haubert. Il doit abandonner le siège de cette forteresse réputée imprenable qui finira tout de même par tomber deux ans plus tard...

Cette politique volontariste de Louis VI confirme le propos du comte de Ségur sur l'état des pays d'Europe vers l'an 1100 : "Les vestiges de l'empire de Charlemagne étaient effacés ; on ne voyait en Europe que des rois sans argent et presque sans pouvoir, des grands divisés, des peuples asservis, des guerres sans plans, des lois sans exécution, des conquêtes sans résultats". Tout le mérite de Louis VI est d'avoir réussi au prix d'un effort surhumain à remettre un peu d'ordre dans le domaine royal.

Le mariage d'Adélaïde et de Louis VI

C'est le 4 mai 1115 que Louis VI épouse à Paris la fille d'Humbert II, comte de Maurienne, Adélaïde de Savoie, née vers 1100.

Leur premier fils, Philippe de France, naît le 29 août 1116 ; héritier présomptif, il meurt accidentellement, âgé de quinze ans, le 13 octobre 1131. Suger console le Roi, éprouvé par ce décès ; c'est également Suger qui décide Louis VI à faire couronner le frère cadet du défunt, Louis, dès 1131. L'union entre Adélaïde et Louis dure vingt-deux ans, jusqu'à la mort du Roi en 1137 ; le Roi semble avoir été réellement épris. Il a été d'une fidélité qui contraste avec la vie dissolue qu'a menée son père. Il faut peut-être y voir une réaction de sa part après le traumatisme qu'il a subi dans son enfance. Il paraît évident également, que les efforts de l'Eglise grégorienne pour sacraliser le mariage, portent leurs fruits. Ces principes doivent s'appliquer aux puissants comme aux faibles. Dans sa *Vie de Louis le Gros*, Suger insiste sur la fidélité du Roi, qui est ainsi présenté comme un exemple. Il parle hélas assez peu de la Reine, ce qui nous prive de renseignements précis sur elle... mais cela peut également nous laisser penser qu'il ne la porte pas dans son cœur ! Sans doute souffre-t-il de ne pas être le seul Mentor... En revanche, il accompagne le Roi dans la plupart de ses expéditions militaires, ce qui constitue une mine de renseignements.



Une certaine paix règne en France au début du XII° siècle. La population augmente, des villes se fortifient... En revanche, la paix intérieure n'est pas assurée. Les efforts du roi vont se concentrer sur "la remise au pas de vassaux rebelles ou pillards" (Braudel p. 119).

Querelles avec le roi d'Angleterre autour du duché de Normandie

La conquête de l'Angleterre par les Normands aboutit au fait que le duc de Normandie, vassal du roi de France, se retrouve plus puissant que son suzerain. En mourant, Guillaume de Normandie divise ses possessions : à l'aîné, le "rebelle", Robert Courteheuse (il porte des heuses ou bottes courtes), il laisse la Normandie ; au second, Guillaume le Roux, l'Angleterre mais Guillaume meurt en 1100.

Robert Courteheuse, aventurier, esprit chimérique, est alors en Terre sainte ; son retour tarde car il s'attarde en Italie... Henri Beauclerc, le troisième fils, en profite pour récupérer l'héritage de ses aînés.

Une longue guerre entrecoupée de trêves s'instaure entre France et Angleterre. Ces hostilités qui débutent en 1109, ont été parfois qualifiées, un peu abusivement, de "première guerre de Cent ans" (Perroy, p. 41).

A partir de 1116, commence une guerre avec Henri Ier (Beauclerc), Roi d'Angleterre. En effet, celui-ci, pour dépouiller son frère Robert Courteheuse du duché de Normandie, a obtenu le soutien de Louis VI ; en échange, il a promis de lui remettre la forteresse de Gisors. L'aide du Roi est décisive : il rappelle donc à Henri Beauclerc les termes de son engagement. Faut-il vraiment en être surpris ? Le roi d'Angleterre ne tient pas parole et Louis VI dépité, s'allie alors au fils de Robert, Guillaume Cliton, dit Courte-Cuisse dans le but de le remettre en possession du duché de Normandie.

La défaite de Brémule

S'en suit une série de succès et de revers mais le roi de France est battu en 1119 à Brémule ; cette bataille aurait fait trois morts... Néanmoins elle a un certain retentissement. En effet, Louis VI doit s'enfuir à bride abattue jusqu'aux Andelys, pour éviter d'être fait prisonnier par son puissant vassal. En définitive, il s'en tient à un compromis avec Henri Ier : en 1120, les hostilités cessent et Henri Ier (Beauclerc) renouvelle son hommage au Roi de France pour le duché de Normandie. Dans ce monde médiéval, les apparences sont sauves. Ces guerres qui ne vont cesser que durant de brèves périodes ne sont pas vraiment surprenantes à une époque où les trois plus puissants royaumes de l'occident sont l'Angleterre, la France et le Saint Empire. (p. 122, L. Verdon). Il est à noter que Suger parle avec éloges du roi d'Angleterre, Henri Beauclerc. Au fond, il admire son génie de stratège. Il réserve ses invectives aux ennemis invétérés du Roi et de l'Eglise : les Hugues de Crécy, Hugues du Puiset, Th. de Marle, le comte de Corbeil, qui sont réellement des "barons pillards", selon l'expression de Molinier. Suger parle également avec mépris de l'empereur Henri V, ce qui n'est pas indifférent lorsqu'on sait le rôle politique qu'il a eu aux côtés de Louis VI, puis de Louis VII.

Naissance de Louis, futur Roi de France

C'est en cette même année 1120 que naît le deuxième fils de Louis VI et d'Adélaïde, Louis, qui va devenir Roi de France. En 1121, naît Henri de France, qui mourra en 1175 ; en 1122, Hugues de France ; en 1123, Robert Ier de France, comte de Dreux, qui mourra en 1188, puis Constance de France –enfin une fille !-, en 1125, Philippe de France mort vers 1161 et enfin Pierre Ier de Courtenay en 1126, lequel mourra vers 1183.

L'avenir de la couronne est donc assuré : le rôle de la femme dans l'union matrimoniale n'est il pas de se préoccuper essentiellement du domaine domestique ? Il n'est pas exagéré de dire qu'elle est là dans son royaume, comme le précise Bernardin de Sienne dans son sermon 48 : "C'est avec charité et amour que la femme aide son mari dans la procréation des enfants, puis dans les soucis de leur éducation"...

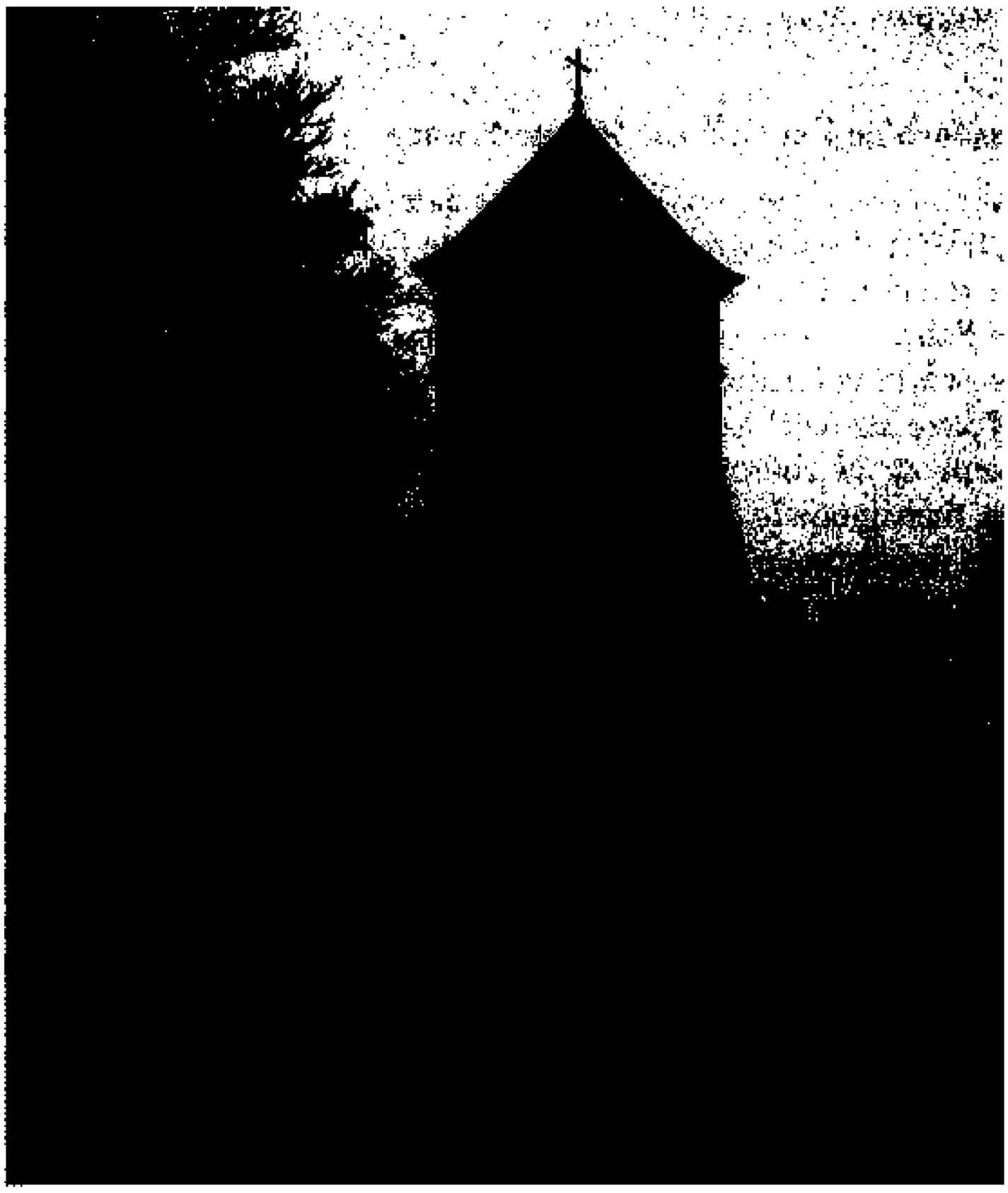
Le Pape Calixte II, oncle d'Adélaïde

Un événement a peut être eu une certaine importance en ce qui concerne les actes d'Adélaïde. En effet, le 2 février 1119, Guy, Archevêque de Vienne, oncle de la reine de France, est élu pape sous le nom de Calixte II. Suger va rencontrer le pape à plusieurs reprises, en 1121, 1123 et 1124, en Italie.

"Sublimatus itaque tante celsitudinis dignitate, gloriose, humiliter, sed strenue ecclesie jura disponens, amore et servitio domini Ludovici regis et

nobilis Adelaidis regine neptis aptius ecclesiasticis providebat negotiis". (Suger, *Vita*... p. 94).

En fondant une abbaye à Montmartre, Adélaïde est en plein accord avec son temps, qui est celui des "mises en ordre" voulues par le Clergé. Certes, la place de la femme est essentiellement vouée au domaine domestique. Cependant, il s'agit ici d'une reine et l'on peut considérer que sa tâche est anoblie : "celui qui possède une bonne épouse a le début de la richesse... pour son mari, elle est... repos dans les choses de l'esprit". En bâtissant avec l'aide de son mari un monastère, Adélaïde agit non seulement pour son salut mais également pour celui de Louis. Cette spiritualité prouve qu'une civilisation se met en place face à un quotidien nourri de "pillages, tueries, brigandages, insécurité" (Braudel, p. 119). L'Eglise prêche alors la "paix de Dieu", la "trêve de Dieu". Autre indice d'une amélioration relative des conditions de vie, la population augmente sensiblement J. C. Russel estime que la population de la France s'élève à environ 6 200 000 habitants vers 1100, soit près de cinq fois celle de l'Angleterre. Braudel estime quant à lui que ce chiffre est trop bas.



A partir de 1122, Suger sera un peu moins l'éminence grise du Roi ; en effet, son père spirituel, l'abbé Adam, meurt cette année là ; Suger est alors élu abbé de Saint-Denis à sa place. L'abbé Suger est donc moins souvent auprès du Roi.Il est cependant rappelé chaque fois que les circonstances l'exigent. Ainsi, il se rend trois fois en Italie sur la demande de Louis VI. Après 1127, très pris par sa charge spirituelle, il se "retire du siècle" et seuls les événements graves le ramènent près du Roi.

La victoire contre Henri V empereur d'Allemagne

Sur ces entrefaites, Henri II Beauclerc, Roi d'Angleterre, ayant perdu plusieurs de ses chevaliers en mer près de Barfleur, son frère Guillaume Cliton, soutenu par plusieurs seigneurs, trouve le moment opportun pour reprendre les hostilités, avec la bénédiction de Louis VI. Malgré ces revers passagers, Henri d'Angleterre finit par être victorieux ; pour se venger, il pousse son beau fils, Henri V, Empereur du Saint-Empire Romain Germanique, à prendre les armes contre la France.

Il se passe alors un de ces faits symboliques de l'histoire de France. Nous sommes en août 1124. Alors que l'Empereur Henri V s'apprête à pénétrer en Champagne avec de puissantes troupes, Louis VI, conscient du danger, va sur l'Autel de Saint-Denis, prendre "l'Etendart appelé Oriflamme qui étoit une espèce de bannière de couleur rouge, fendue par en bas et suspendue au bout d'une lance dorée", telle que la décrit Ladvocat, bibliothécaire de la Sorbonne. Louis VI regroupe autour de lui tous les vassaux du royaume et s'élance alors à la tête de plus de 200.000 hommes. Face à cette détermination et cette mobilisation à laquelle il ne s'attendait pas, l'Empereur germanique renonce à attaquer et rebrousse chemin.

Le Roi a de la suite dans les idées puisque, Charles le Bon Comte de Flandres ayant été assassiné le 2 mars 1127, en l'église Saint-Donatien de Bruges, il ose aller venger la mort de ce prince et adjuge le comté de Flandres à... Guillaume Cliton, dit Courtecuisse, son obligé ! Louis VI a certes une conduite chevaleresque mais il a tort de soutenir Guillaume Cliton car celui-ci n'est absolument pas une tête politique ; irréfléchi, il est vite détesté des Flamands qui se débarrassent de cet homme qui ne comprend rien à ces bourgeois industrieux et puissants...

Le 14 avril 1129, Philippe, fils de Louis VI, est couronné.

Nous avons une preuve de l'influence grandissante du Roi de France en ce début du XII[e] siècle, dans le monde occidental. A la mort de Calixte II, deux personnages prétendent avoir droit au titre de Pape, Innocent II et Anaclet. Louis VI le Gros convoque en 1130 une assemblée à Etampes pour examiner lequel est le pape légitime. Suger est bien entendu près de lui, ainsi que saint Bernard. Au cours de cette Assemblée, saint Bernard fait reconnaître Innocent II, dont le pontificat s'étend de 1130 à sa mort

survenue à Rome en 1143. Ce Pape "est reçu du Roi avec grand honneur à Paris" en 1131. Anaclet, qui n'est plus considéré que comme un antipape, meurt en 1138.

La reine Adélaïde eut-elle une influence politique ?

La mise à l'écart des Garlande

La question pourrait paraître incongrue tant les idées reçues sont persistantes pour tout ce qui concerne le Moyen Age. Pourtant un passage de la Vie de Louis le Gros nous donne quelques indications précieuses sur Adélaïde, démontrant que cette princesse de Savoie avait du caractère :

"Sed et alio tempore, cum occasione dapiferatus emersisset inter dominum regem et Almaricum de Monte Forti, virum illustrem, stimulante Stephano Garlandensi, grandis altercacio et tam regis anglici quam comitis Theobaldi fulciretur suffragio, festinato exercitu Livriacum (= LIVRY, Seine et Oise, cant. Gonesse) obsedit castrum, et erectis impugnatoriis machinis, frequenti invasione, crebro ingrediens impetu, fortissime expugnavit". Une brouille eut donc lieu entre Louis VI et les Garlande, ses anciens favoris.

Etienne de Garlande est le plus influent. Il possède un pouvoir considérable et l'on peut penser qu'Adélaïde, femme perspicace, s'en est inquiétée... Ce personnage avait, vers 1120, accumulé une fortune, et réuni les charges de chancelier et de sénéchal. Ce qui est plus grave, c'est que Garlande voulut donner sa charge de sénéchal au mari de sa nièce, Amaury de Montfort... Bel exemple de népotisme... Il a eu "la mauvaise chance de déplaire à la reine Adélaïde", affirme Lavisse (*Hist. de France*, p. 313). Louis VI, "excité par la reine Adélaïde", ennemie des Garlande, s'y opposa de vive force. Il en résulta une véritable guerre qui dura près de cinq ans. Le principal épisode en fut la prise de Livry, que les Annales de Lagny (Bibl. de l'Ecole des Chartes, XXXVIII, 480), datent de 1128. Le comte Raoul de Vermandois, cousin du Roi, y perdit un œil : "oculo est privatus" (p. 117). Louis VI lui-même fut blessé d'un carreau d'arbalette à la jambe. Il attribua le sénéchalat à Raoul de Vermandois. On pourrait imaginer une vengeance du Roi à l'égard d'Etienne de Garlande. Il n'en fut rien : Louis VI était un Roi capable de magnanimité, peut-être trop, parfois ; la réconciliation eut lieu en 1132. Cette brouille entre Louis VI et les Garlande ses anciens favoris, a été analysée par Luchaire dans *Institutions*, I, (P. 179, 180).

Il est incontestable qu'en cette circonstance, la reine a eu une excellente influence sur son mari ; plus méfiante que lui, elle lui a appris à être plus circonspect vis-à-vis de favoris guidés par leur ambition dévorante. Il est juste d'ajouter que Etienne de Garlande, homme lettré -ce qui est rare à l'époque- a offert "une protection intermittente" à Pierre Abélard (Alain de Libera, *Dictionnaire du Moyen-Age*, p. 1100).

L'autorité royale renforcée



SCEAU DE LOUIS VI A L'ÉPOQUE
DE SON ASSOCIATION AU TRÔNE
(J. Mabillon,
De re diplomatica libri sex,
Paris, 1681. Photo J. Lhote)

Durant les trente et un ans de son règne, Louis VI n'a cessé de se battre pour renforcer l'autorité royale. Il est parvenu à soumettre progressivement les barons du domaine royal, barons fort jaloux de leur indépendance et qui ont dû peu à peu se résoudre à accepter une suzeraineté non plus nominale mais bien réelle du Roi. C'est parce qu'il est parvenu à asseoir l'autorité royale que Louis VI le Gros peut enfin se tourner vers l'accroissement du territoire. Il organise donc le mariage de son fils, le futur Louis VII, avec Aliénor, l'héritière de l'immense et riche duché d'Aquitaine. Grâce à Louis VI, le petit royaume de France, morcelé et fragile, se transforme en un territoire plus important et surtout, plus stable. Désormais, la France compte parmi les quelques puissances importantes de l'Europe et l'on peut dire qu'Adélaïde a joué un rôle positif, obligeant son époux à être plus circonspect.

Néanmoins, la santé du Roi se détériore. Début 1137, il est malade, se confesse et communie. Son état s'améliore un peu, tandis que meurt Guillaume d'Aquitaine, dont Aliénor est la seule héritière.

L'un des derniers actes du Roi est la fondation de l'Abbaye de Saint-Victor. Louis VI le Gros qui a probablement abusé de la bonne chère à la fin de sa vie, trépasse à 56 ans d'une dysenterie, le 1er août 1137, au château de Béthisy-Saint-Pierre, près de Senlis et Compiègne. Suger qui guidait Louis (VII) en Aquitaine en cette même année 1137, ne peut assister aux derniers moments de celui qu'il n'a jamais cessé totalement de conseiller.

Monarque courageux, pieux, Louis VI a été parfois naïf avec le cauteleux Henri Ier d'Angleterre qui l'a berné à plusieurs reprises ; néanmoins,

il est incontestable qu'il a su mener une politique relativement cohérente. Dans ce domaine, il a eu la sagesse d'écouter les conseils de Suger, son principal ministre. Il est, de fait, le premier Capétien qui s'acharne à regrouper "les baronnies de sa mouvance" (Grousset, p. 36). L'esprit du "pré carré" cher aux Capétiens directs, va perdurer jusqu'à l'avènement des Valois. Quant au mariage de son fils, c'est un chef-d'œuvre de la diplomatie !

Après la mort de Louis VI, Adélaïde contracte un second mariage, avec le connétable Matthieu de Montmorency. De cette union naît une fille qui va épouser Gaucher de Châtillon. En définitive, on sait relativement peu de choses sur la personnalité d'Adélaïde ; Yves de Chartres la peint comme une princesse "de moeurs pures" et "remplie de zèle pour la religion". Il laisse, lui aussi, entendre qu'elle possède une personnalité, en affirmant que le mariage «vint assagir» le Roi. Ce jugement tout à fait favorable est assez difficilement contestable puisqu'il est étayé par des faits avérés.

Louis VII, fils d'Adélaïde et de Louis VI

Louis, fils d'Adélaïde de Savoie et de Louis VI le Gros est né en 1120. Son désir est d'être moine, ce qui n'est pas impossible pour un cadet... Hélas, Philippe de France, son frère aîné, est mort en 1131. Louis devient donc l'héritier du trône et règne quelques années avec son père, ce qui explique le surnom de "le Jeune", qui sert à distinguer les deux Louis, puis il lui succède en août 1137.

Dans un premier temps, il se montre digne successeur de son père. Mécontent de Thibaud, Comte de Champagne, qui pousse les seigneurs de la contrée à se révolter, Louis VII combat les nobles félons et ravage les campagnes avant de saccager Vitry en 1142. Impétueux, il laisse même brûler 1300 personnes dans une église avant de se rendre compte de l'horreur de cet acte. Affligé, se sentant responsable, il se rend auprès de saint Bernard qui lui conseille de faire une croisade pour expier sa faute. En revanche, l'abbé Suger, en politique avisé, s'oppose avec force à ce projet qui ne va pas dans le sens de l'intérêt de la France. Fin psychologue, il comprend que le Roi a besoin de faire un "acte de repentance". Il concède donc qu'une croisade pourrait se faire mais il conseille sagement au Roi de se contenter d'envoyer des troupes. Ces sages arguments ne sont pas pris en compte par le fils de Louis VI et d'Adélaïde. Cet homme qui fait parfois preuve de violence, est animé également d'une véritable piété, peut-être même d'un grand mysticisme. Aliénor d'Aquitaine, son épouse, était très belle, cultivée, sensuelle, plus raffinée que lui, et ne se gênait pas pour affirmer qu'elle n'entendait pas "épouser un moine"…

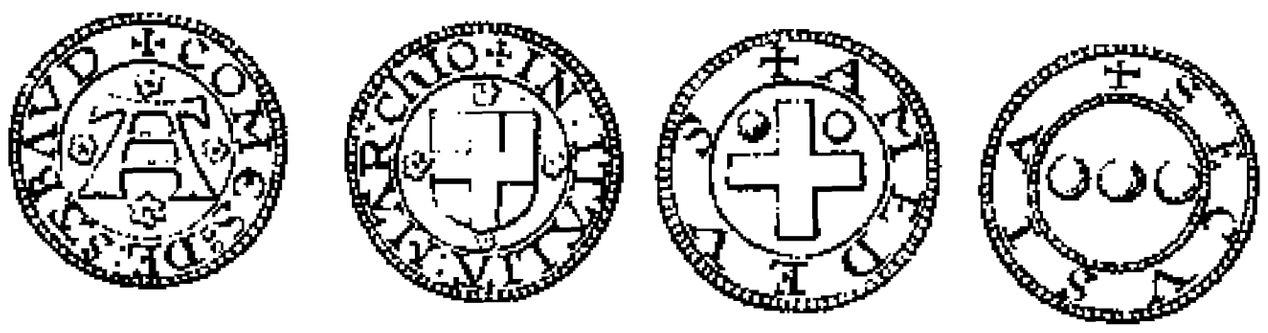
La seconde croisade
Lutte d'influence entre Suger et Adélaïde de Savoie

Le jeune Roi déjà associé au trône du vivant de son père, gouverne de plus en plus à partir de 1135. Jean Favier affirme que "très vite, il se dégage de l'influence de sa mère". Il ne supporte donc plus guère la tutelle morale qu'elle a exercé sur lui.Un fait essentiel nous le confirme : Louis VII part en 1147 avec une armée de 80 000 hommes. Sa mère Adélaïde de Savoie est encore vivante ; néanmoins, il confie le Royaume à Suger qui devient Régent avec Raoul, comte de Vermandois. Suger, régent de France pendant la seconde croisade mérite donc véritablement d'être appelé le "conseiller des rois". Ce choix nous confirme que Louis VII refuse désormais que sa mère se mêle des affaires du royaume…

Pendant la même période, une réforme des chapitres et des monastères a lieu ; le Roi et le Pape décident en particulier de réformer le chapitre de Sainte-Geneviève à Paris… et c'est le Régent du royaume, Suger, qui fait entrer les chanoines réguliers de Saint-Victor le 24 août 1148, pour se charger du service religieux, malgré mille résistances des séculiers mécontents de perdre leurs privilèges…

Philippe, fils préféré d'Adélaïde ?

Le chapitre séculier de Saint-Corneille de Compiègne est également réformé. Or le trésorier, qui est l'un des plus hauts dignitaires du chapitre, n'est autre que Philippe de France : c'est le frère cadet de Louis VII, et, selon Luchaire, "le fils préféré de la reine-mère, Adélaïde de Savoie". Suger, avec l'assentiment de Louis VII, veut faire rentrer dans le rang ces hauts dignitaires qui se cramponnent à leurs biens. Ils refusent toute réforme, et se livrent à des escarmouches, tentant même de s'emparer des reliques. Les bourgeois de Compiègne, très mécontents de voir disparaître ce qui contribue notablement à la célébrité de leur ville, interviennent et reprennent les reliques par la force. Ils auraient peut-être fait un mauvais parti aux chanoines si le premier d'entre eux n'avait été le propre frère du Roi… (Luchaire, p. 260).



Alix (Adélaïde) voulait-elle succéder à son frère ?

Un passage de Samuel Guichenon doit retenir toute notre attention. L'auteur affirme dans son *Histoire de la Royale maison de Savoie* (Volume I) que le comte Amé III voulait absolument avoir des enfants. Psychologiquement, cela pouvait le rassurer sur la pérennité de sa politique. Surtout, il y voyait une nécessité pour la préservation du comté de Savoie. Selon Guichenon, "Alix de Savoie sa sœur, Reyne de France, le voyant sans enfants, aspiroit désja à sa succession".

Pour confirmer son propos, Guichenon rappelle qu'une armée française a été envoyée en Savoie. Mieux, il insiste sur le rôle politique joué par Adélaïde : "Elle persuada au Roy Louis le Gros son mari d'envoyer une armée en Savoye avec laquelle il s'empara des principales places"…

Peu de temps après, Amé III a un fils : c'est le futur Humbert III. Guichenon attribue ce fait à la Providence, évoquant "Dieu qui protège les princes et la justice de leur cause".

Louis VI étant mort peu de temps après, Louis VII se réconcilie avec son oncle Amé III. Réconciliation logique ; Louis VII est un homme pieux et il lui convient d'être juste envers son parent proche. D'autre part, il a besoin d'alliés pour entreprendre une expédition périlleuse : la Croisade.

On assiste aussi à un changement de stratégie. Ce qui impliquerait que le conseiller du nouveau roi n'est plus Alix –sa mère- mais bien Suger et plus largement l'Eglise puisque c'est Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny, qui négocie le rapprochement entre Louis VII et Amé III…

On a vu que le Roi a besoin d'un acte de repentance. On peut également entrevoir un second motif. Peut-être Louis VII n'a-t-il pas voulu paraître moins courageux que son rival, l'empereur Conrad : "Les deux princes les plus puissants de l'Europe, Conrad, empereur d'Allemagne, Louis le Jeune, roi de France, venaient d'arborer la croix". La croisade tourne mal à cause de la défaite de l'allié du Roi, Conrad, duc de Souabe, qui a été élu Empereur sous le nom de Conrad III. Amédée III, comte de Savoie, frère d'Adélaïde et oncle du Roi de France, prend part à cette croisade pendant laquelle il meurt en l'île de Chypre. C'est son fils aîné, Humbert III qui lui succède et qui va régner jusqu'à sa mort survenue en 1188. Louis VII est donc contraint de lever le siège de Damas et doit revenir en France en 1149, endurant mille péripéties. Ce sont les Templiers qui lui évitent la défaite. L'échec de la deuxième croisade réside également "dans l'opposition de tempérament entre les croisés nouveaux venus et les Francs créoles, les "poulains" comme on disait en occident" (Grousset René, op. cit. p. 218).

Une brouille presque inévitable entre mère et fils

On comprend donc mieux la brouille qui a eu lieu entre Louis VII et sa mère Adélaïde de Savoie. Sans aucun doute, le besoin d'un jeune homme de s'affirmer en s'affranchissant d'une tutelle… Peut-être également une

certaine jalousie envers son frère cadet, Philippe de France, qu'Adélaïde aurait protégé un peu abusivement ; enfin, le besoin d'un allié en la personne de son oncle Amédée III de Savoie pour entreprendre une croisade.

Peu à peu, la mère et le fils s'éloignent l'un de l'autre et l'on peut penser que cela n'était pas pour déplaire à Suger qui redevient l'éminence grise... Dans son *Histoire du Roi Louis VII*, Suger mentionne le fait qu'elle vivait dans un certain luxe. Un motif qui ressemble fort à un prétexte ! Louis VI lui aussi n'était pas indifférent au luxe... A l'issue de la lutte, Adélaïde et le comte Raoul de Vermandois quittent la Cour (p. 150).

La répudiation d'Aliénor d'Aquitaine, en 1162

Après une croisade lourde en conséquences, on aurait pu espérer que Louis VII allait gagner en sagesse. Ce ne fut pas le cas. La pire erreur du fils d'Adélaïde et de Louis, c'est la répudiation d'Aliénor d'Aquitaine en 1152, qui l'oblige à lui rendre le Poitou et surtout la Guyenne (la valeur de dix-neuf départements !)... provinces qui par le mariage d'Aliénor à Henri, vont passer à la couronne d'Angleterre ! Louis VII, qui ressemble à son père et à sa mère pour le courage, n'est certes pas une tête politique. Le royaume de France se retrouve tel qu'il était sous Louis VI mais "enserré cette fois par celui du puissant rival qui n'allait pas tarder à ceindre, pour comble, la couronne d'Angleterre" ! (G. et R. Pernoud).

Adélaïde qui n'est plus jamais consultée, a probablement souffert en voyant son fils commettre une telle faute politique. Elle meurt deux ans plus tard, le 18 novembre 1154.

A la décharge de Louis VII, rappelons qu'il a contribué à la construction de Notre-Dame de Paris, entreprise en 1163. Il a été sculpté sur le tympan de la porte Sainte-Anne, de la cathédrale, "humblement agenouillé" (Emile Mâle) ; c'est donc l'un des premiers rois dont nous possédions une image assez fiable. Il meurt en 1180 à Paris. Louis VII est l'un des rares rois de France, avec Philippe Ier, son grand père, et Louis XI, qui ne soit pas enterré à Saint-Denis.

Philippe Auguste, son fils qu'il a eu avec sa troisième femme, Alix de Champagne, sera l'un des plus grands rois de France et renouera, lui, avec la politique de Louis VI son grand père paternel...

Quinze ans après son second mariage, Adélaïde se retire dans sa chère abbaye de Montmartre, et prend le voile, ayant obtenu la permission de son époux. C'est là qu'elle meurt en novembre 1154. Elle a donné six fils et une fille à Louis VI. Adélaïde de Savoie a donc eu une descendance glorieuse : les Capétiens directs, dont saint Louis, descendent d'elle, puis les Valois et enfin les Capétiens Bourbons et les Bourbons-Orléans... et un grand politique d'aujourd'hui, le Roi d'Espagne, Juan Carlos de Bourbon. "Elle estoit louable tant pour son bon naturel, sa facilité de

mœurs et gentillesse, que pour avoir esté sage, vertueuse et chaste et douée d'une exquise beauté" (Contin. Aymon).

Alain GROS

Bibliographie

BALMAND (Pascal), Histoire de la France, Nations d'Europe, Hatier, 1999, 248 p.

BRAUDEL (Fernand), L'identité de la France, Les hommes et les choses

BUET (Charles), Les ducs de Savoie aux XV[e] et XVI[e] siècles, Tours, Mame, 1878, 360 p.

DESCOSTES (François), Hommes et choses de Savoie, Rumilly, Alexis Ducret imp., 1889, 248 p.

DROUOT (H.), CALMETTE (J.), Histoire de Bourgogne, Paris, Libr. Furne, Boivin Edit., 1928, 400 p.

CHARMASSON (Thérèse), Chronologie de la France médiévale (481-1515), Que sais-je ? Presses Universitaires de France, 1998, 128 p.

DUBY (Georges), Le Moyen Age, 987-1460, Hachette, 358 p.

FAVIER (Jean), Dictionnaire de la France médiévale, Fayard, 1993, 982 p.

GAUTHIEZ (Pierre), Paris, Grenoble, Arthaud, Sadag-Bellegarde, 1929, 222 p.

GORBI (Yvan), Louis VI le Gros

GOUVARD (Claude), (sous la direction) Dictionnaire du Moyen-Age, P.U.F, Paris 2002, 1548 p.

GROUSSET (René), Bilan de l'histoire, Paris, Plon, Le monde en 10x18, 1962, 314 p.

GUICHENON (Samuel), Histoire de la Royale maison de Savoie, 3 volumes, 1660, Lyon.

GUIGUE (Marie-Claude), Topographie historique du département de l'Ain, Bresse, Bugey, Dombes, Valromey, Pays de Gex et Franc-Lyonnais, 1873, 522 p.

HILLAIRET (Jacques), Connaissance du Vieux Paris, le Club français du livre, 1959, 660 p., Paris.

LAVISSE (Ernest), Histoire de France illustrée, Tome II, 2ème partie, "les premiers Capétiens", 987-1137, par A. Luchaire, Hachette, 1911, 416 p.

LUCHAIRE (A.), Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne, 1890. Institutions monarchiques, I.

MÂLE (Emile), L'art religieux du XIIIe siècle en France, Tome II, Etude sur l'iconographie du Moyen Age, Armand Colin, 1948, 8° éd ., 512 p.

MENANT (François), MARTIN (Hervé), Les Capétiens, Histoire et Dictionnaire, Robert Laffont, 1999, 1220 p.

PERNOUD (Georges et Régine), Le Tour de France médiéval, L'Histoire buissonnière, Stock, 1982, 456 p.

PERROY (Edouard), La guerre de Cent ans, 1945.

RILEY-SMITH (Jonathan), Atlas des Croisades, Ed. Autrement, 1996, 192 p.

SEGUR (Comte de), Histoire du Bas-Empire comprenant l'histoire des empires d'occident, d'orient, grec, depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople, T. II, 552 p., Paris, Didier, 1844.

SUGER (Abbé), Vie de Louis le Gros, Gesta Ludovici Regis cognomento Grossi, publiée d'après les manuscrits par Auguste Molinier, Paris, Picard éditeur, 1887, 196 p.

SUGER (Abbé), Histoire du roi Louis VII publiée d'après les manuscrits par Auguste Molinier, Paris, Picard éditeur, 1887.

VERDON (Laure), Le Moyen Age, Belin, Collection sujets, 2003, 288 p.

La dernière expédition du chevalier Amédée de Viry : un convoi funèbre en 1412

Le chevalier banneret Amédée de Viry mourut en juillet 1412 au cours du siège de Bourges (Cher), mené par le roi de France et les Bourguignons contre les Armagnacs. Amédée était alors âgé d'à peine trente ans et, deux jours avant de mourir, avait exigé que son corps soit ramené en Genevois, honoré par des cérémonies dans chaque localité traversée par le cortège, puis enterré à Viry où il souhaitait édifier une nouvelle église pour accueillir ses cendres[1].

Or, un document exceptionnel nous révèle précisément les dépenses engagées pour préparer le corps du défunt à ce voyage, pour célébrer des veillées et des messes, pour ordonner des processions, pour prodiguer des aumônes et pour subvenir aux besoins du convoi funèbre[2]. Cette source est précieuse à plus d'un titre, car si on conserve quelques comptabilités de ce type de côté-ci des Alpes, celles-ci ne concernent que des princes de la Maison de Savoie et des hauts dignitaires de leur cour.

En outre, indiquant de nombreux détails se rapportant à la compagnie que commandait le banneret, les dispositions funéraires d'Amédée de Viry éclairent sous un jour nouveau sa vie mouvementée. Viry s'était distingué au cours de la guerre de Cent Ans comme grand *condottiere*, participant à une bonne quinzaine de batailles et de sièges au service du duc de Bourgogne, du duc de Lorraine, du comte de Savoie et du roi de France[3].

---

(1) Archives départementales de la Savoie (désormais ADS), SA 3153, copie papier ; l'original du testament est conservé dans les archives du château de Viry (Pierre DE VIRY, *Maison de Viry, Notice généalogique*, Sedan, 1892, pp. 25-26 ; Edouard-Ernest DE ROSTAING, "Hostilités dans l'Ain en 1408", *Revue de la Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain*, 8e année, 1879-1880, p. 22). Ces dispositions testamentaires furent révélées par Jean-Louis Grillet, dès 1807, et François-Clément de Mareschal de Luciane, en 1910 (J.-L. GRILLET, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, III, Chambéry, 1807, p. 439 ; Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, V, Grenoble, 1910, note 8, p. 367). Les informations données par l'Armorial de Foras ont été récemment reprises par Barbara Fleith ("Viry et ses alentours à la fin du Moyen Age", dans *Viry "Terra Sainta", Histoire des paroisses et églises de Viry du IVe au XXe siècle*, Saint-Julien-en-Genevois, 2003, pp. 60-61).

(2) ADS, SA 3153. Ce document a été enregistré dans deux inventaires : ADS, Inv. 164 (Inv. Turin 164), *Registres et minutes de contrats stipulés par divers notaires pour des particuliers en Savoie, Bresse et Bugey*, 1315-1573, f° 102/p. 133, n° 11, déclaré manquant ; ADS, Inv. 151 (Inv. Turin 107), *Titres et écritures concernant les fiefs et juridictions des châteaux et lieux de Savoie*, f° 405/p. 77, n° 11).

(3) Je désire exprimer ma sincère reconnaissance à Mesdames Isabelle Colini (Archives d'Etat de Genève), Flora Tarelli (Musée d'histoire de Berne) et Françoise Texier (Médiathèque Pierre Mendès France de Villefranche-sur-Saône), ainsi qu'à M. Nicolas Schätti (Office du patrimoine et des sites du canton de Genève) pour leur aide précieuse au cours de mes recherches.

Les premiers pas

Amédée de Viry naquit probablement vers 1383 de l'union du damoiseau Galois de Viry avec Bonne de Seyssel, scellée par un contrat dotal conclu le 8 mars 1370. Ce mariage unissait deux lignages de la grande noblesse genevoise et savoyarde. Galois détenait six seigneuries importantes : Viry et La Perrière en Genevois, Allemogne au Pays de Gex, enfin Mont-le-Vieux, Prangins et Rosey au Pays de Vaud. Il avait en outre mené une carrière de châtelain au service des comtes de Savoie et participé à diverses expéditions de la Maison de Savoie, notamment à la croisade de 1366[4].

Bonne était fille du chevalier Aymar de Seyssel, détenteur de sept fiefs majeurs : Aix, Bordeaux, Aiguebelette, La Bâtie, La Serraz, Saint-Cassin et Barjact en Savoie. Aymar s'était également illustré par les armes aux côtés des comtes de Savoie, en particulier au cours du voyage outre-mer de 1366[5]. Enfin, Bonne de Seyssel elle-même occupait une place de familière auprès de Bonne de Berry, femme du comte Amédée VII de Savoie (1383-1391) ; elle disposait en 1390 d'une chambre particulière dans le château de Ripaille[6].

Les dots de Bonne de Seyssel et de ses filles nous permettent de situer précisément la famille de Viry dans la pyramide sociale à la fin du XIV[e] siècle. En 1370, Bonne avait apporté à son mari 2500 florins de dot, augmentés de 1000 florins par Galois de Viry. Dans les années 1380, Galois avait pour sa part octroyé 1200 florins de dot à sa fille aînée, 1000 à la deuxième et 800 aux deux dernières[7]. Comparativement, ce seuil de 800 à 1200 florins était également atteint par les dots concédées à leurs filles par les familles de Challant et de Lucinge quelques décennies plus tard[8]. En revanche, ces montants sont bien en deçà des 30 000 et 13 000 florins que le chevalier Pierre Gerbais, conseiller comtal et trésorier général de la Savoie, avait donné à ses deux filles en 1374 et 1376[9]. A un rang inférieur, les contrats de mariage des enfants du chevalier Richard de Confignon, châtelain comtal appartenant à la moyenne noblesse genevoise, avaient porté sur des dots de 600 florins au milieu du XIV[e] siècle[10].

Amédée de Viry était sans doute le cinquième d'une famille comptant six enfants dont quatre filles (fig. 1). L'aînée de ses sœurs, Bonne, fut mariée en 1384 au chevalier Pierre d'Allinge ; les trois autres, Elinode,

---

(4) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…*, op. cit., V, Grenoble, 1910, pp. 366-367.
(5) *Ibid.*, pp. 466-467.
(6) Max BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris, 1907, "Preuves", XXIV, p. 370 (1390) et voir XLIV, p. 403 (1392).
(7) Voir ci-dessus note 4. Ces dots furent augmentées de 400 florins en 1384 par Pierre d'Allinge, et en 1412 par Bonne de Seyssel (voir ci-dessus note 93).
(8) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…*, *op. cit.*, II, Grenoble, 1878, p. 16 (Challant, 1459, 1000 fl.) ; *ibid.*, III, Grenoble, 1893, p. 434 (Lucinge, 1395, 1200 fl.).
(9) *Ibid.*, III, Grenoble, 1893, pp. 93 et 95.
(10) Matthieu DE LA CORBIERE, "Les états de service d'un chevalier genevois : Richard de Confignon (v. 1319-† 1391)", *Echos Saléviens, Revue d'histoire locale*, 14, 2005, pp. 132 et 134.

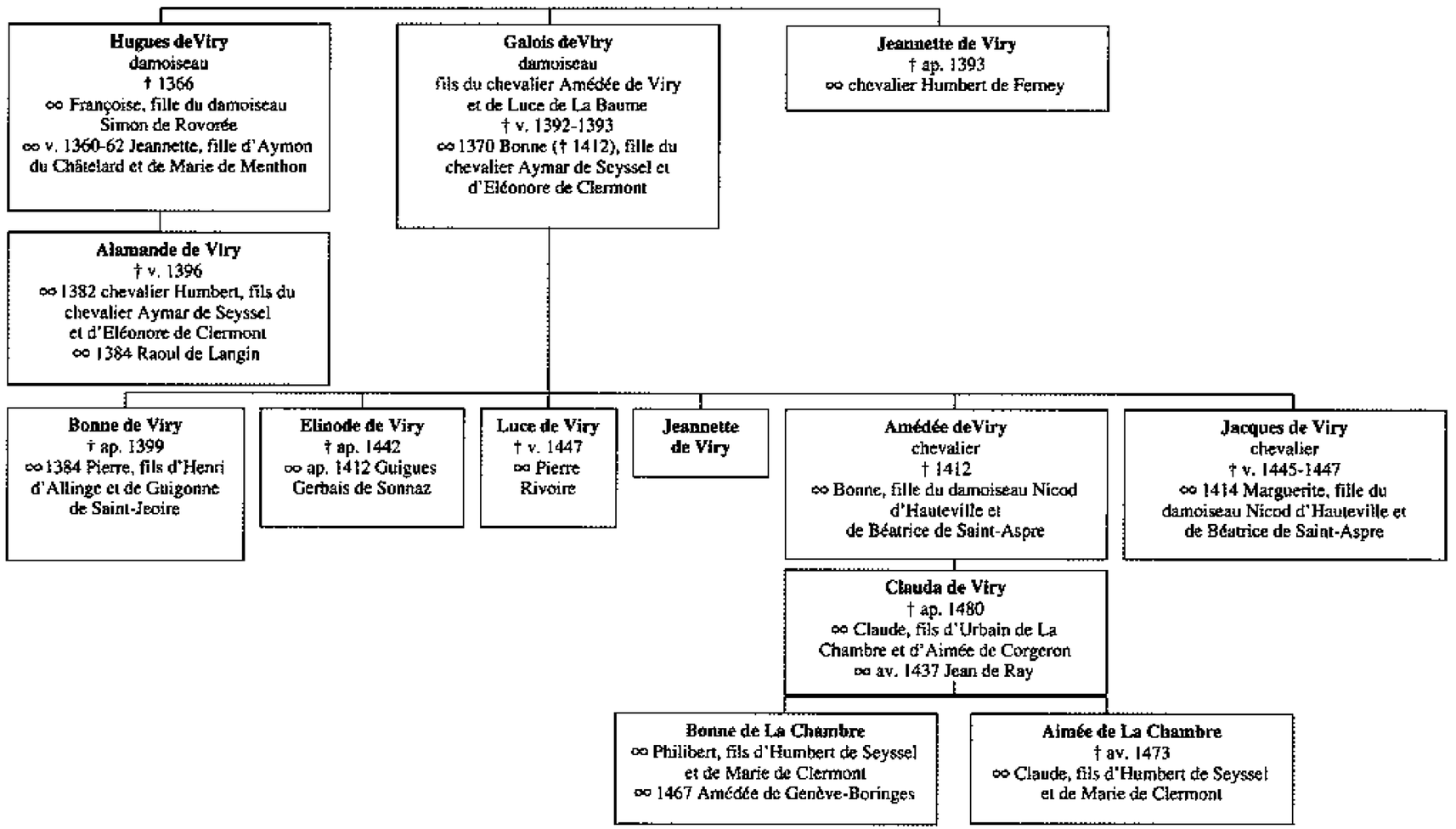


Figure 1 - Généalogie sommaire de la famille de Viry.

Luce et Jeannette, reçurent leur dot deux ans plus tard[11]. Son frère cadet, Jacques, embrassa pour sa part la carrière ecclésiastique, comme chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et fut nommé à ce titre précepteur de la commanderie des Echelles[12].

Galois de Viry étant décédé entre juin 1392 et le mois de novembre de l'année suivante, son fils Amédée fut aussitôt désigné comme seigneur des fiefs paternels et placé sous la tutelle de sa mère. Celle-ci l'associa en 1393 et 1396 au règlement de la dot de la sœur aînée d'Amédée et au gouvernement de la seigneurie de Mont-le-Vieux[13]. Amédée fut sans doute émancipé peu après, une fois parvenu dans sa quatorze ou quinzième année. Cette émancipation est probablement la raison qui conduisit sa mère à prendre des dispositions funéraires en 1399[14].

Amédée consacra les premières années de sa majorité à administrer ses fiefs et à régler des problèmes successoraux. En 1399, il représenta Antoine d'Aubonne pour conclure le contrat de mariage de ce dernier[15], et prit part à un plaid tenu à Moudon pour un trancher un litige concernant son oncle Jean de Seyssel, prieur de Romainmôtier (1381-1432)[16]. Puis, l'année suivante et en 1402, il régla des différends successoraux avec ses cousins Compey et La Baume[17]. Enfin, Amédée de Viry épousa avant 1405 Bonne, fille du damoiseau Nicod d'Hauteville et de Béatrice de Saint-Aspre. Sa femme lui apporta la moitié de la seigneurie d'Hauteville et les biens maternels situés à Genève, en particulier la maison forte dite de Saint-Aspre qui faisait face à l'actuel Hôtel de Ville[18]. Bonne d'Hauteville donna naissance à plusieurs enfants morts avant 1412, seule une fille, Clauda, survivant à ses parents[19].

Son rang et sa fortune orientèrent naturellement Amédée de Viry vers la carrière des armes, celui-ci étant tenu d'accomplir ses devoirs vassaliques envers son seigneur, d'assurer la défense de ses châteaux et de ses fiefs, et de gouverner ses propres vassaux. Il dut donc être très tôt initié au maniement des armes, peut-être comme page dans la compagnie d'un banneret

(11) Voir ci-dessus note 4.
(12) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 368 ; Pierre DE VIRY, *Maison de Viry, op. cit.*, p. 26.
(13) Voir ci-dessus note 4. Frédéric DE GINGINS-LA-SARRA, "Cartulaire de Romainmôtier", *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, III, 1844, Pièces justificatives, doc. XLIV, pp. 681-683.
(14) Archives cantonales vaudoises, CVIIa 458, 4 mai 1399 (communication aimable de M. Nicolas Schätti) ; Frédéric DE CHARRIERE, "Recherches sur le couvent de Romainmôtier et ses possessions", *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, III, 1841, p. 274.
(15) Louis DE CHARRIERE, "La baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux. Etude féodale", *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, XXXIV, 1877, pp. 50-51.
(16) Frédéric DE GINGINS-LA-SARRA, "Cartulaire de Romainmôtier", *op. cit.*, Pièces justificatives, doc. XLV, pp. 683-688.
(17) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 366.
(18) *Ibid.*, III, Grenoble, 1893, pp. 200 et 201. *Ibid.*, V, Grenoble, 1910, note 2, p. 369. Archives d'Etat de Genève, Titres et Droits, Pa 764, f° non numérotés.
(19) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 366 ; voir ci-dessous note 92.

genevois[20]. A vingt-et-un ans, Amédée commandait déjà sa propre troupe, formée de neuf écuyers, et était appelé à jouer un rôle de premier plan dans le comté de Genève réuni à la Savoie en 1401[21].

Cependant, Amédée défraya la chronique au printemps 1404, refusant sans doute, avec d'autres, de reconnaître Amédée VIII de Savoie (1391-1439) comme nouveau comte de Genève[22]. Lui reprochant peut-être sa fortune récente et son adhésion au parti savoyard, Viry et ses hommes violentèrent notamment Pierre de Ballaison, vidomne des Bornes et seigneur de Ballaison et Beauregard[23].

Pourchassé sur l'ordre d'Amédée VIII, Viry fut mis aux arrêts à Montmélian au mois de juillet 1404. Il en sortit le 4 août en payant une caution et avec la promesse solennelle de se présenter devant la justice comtale, de ne plus porter atteinte à Pierre de Ballaison et de lui accorder un dédommagement. Quelques jours plus tard, Viry s'empressa de prêter hommage au comte de Savoie pour son château de Mont-le-Vieux. Finalement, le 26 novembre, Amédée VIII éteignit les poursuites judiciaires, graciant Amédée de la saisie de sa forteresse de Viry et portant sa peine à 300 marcs d'argent fin[24].

Or, notre homme aggrava son cas en assaillant une nouvelle fois Pierre de Ballaison et en l'incarcérant, ce qui lui valut un second procès instruit en février 1405. Cette fois-ci, étant menacé d'emprisonnement, de bannissement et d'indignation perpétuelle, Viry préféra partir en exil et ne répondit pas aux sept injonctions à comparaître qui lui furent signifiées. En conséquence, le comte de Savoie ratifia la sentence de son conseil résident et ordonna, le 22 juillet, la commise et la mise en vente des châteaux de Viry, La Perrière et Mont-le-Vieux et d'un fief situé près de Thonon, pour le paiement d'une amende de 2400 marcs. Au mois de septembre, la peine était portée à 3100 marcs[25]. La carrière de banneret d'Amédée de Viry

---

(20) On pense naturellement à la compagnie du chevalier Girard de Ternier (César DUVAL, *Ternier et Saint-Julien. Essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district révolutionnaire de Carouge*, Genève-Saint-Julien, 1879, pp. 42-43 ; Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 517).

(21) Pour la composition de cette troupe, voir ci-dessous note 25.

(22) Pierre DUPARC, *Le comté de Genève IX-XV^e siècle, Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, XXXIX, 2^e éd., 1978, pp. 340-343. L'hommage prêté en 1405 par une partie de la noblesse du comté de Genève fut obtenu par le comte de Savoie non sans l'usage de menaces ; Amédée de Viry ne s'y associa pas (Jacques REPLAT, "Hommage prêté à Amédée, comte de Savoie, par la noblesse du Genevois, le 24 février 1405", *Revue savoisienne*, 1^re année, 1860, pp. 5-6 ; César DUVAL, "La réunion du comté de Genevois à la Savoie par Amédée VIII de Savoie le 5 août 1401, Mœurs féodales", *La Revue savoisienne*, 50^e année, 1909, pp. 99-100).

(23) Robert de Genève inféoda à Pierre de Ballaison la châtellenie de Ballaison le 10 décembre 1393 et celle de Beauregard le 8 mars 1400 (Louis BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, série in-4°, VII, 1956, p. 182 et voir p. 110) ; le comte de Savoie lui remit le vidomnat des Bornes le 27 septembre 1402 (ADS, SA 267, f° 19v° et voir f° 122-123).

(24) Voir ci-dessous note 25.

(25) Archives départementales de la Haute-Savoie, SA 136, titres 15-18 (les sévères restrictions de communication des documents médiévaux, récemment imposées par la direction des ADHS, ne nous ont pas permis de consulter l'ensemble des pièces de ce procès !). Les complices d'Amédée de Viry étaient Aymon de Cernex, Jean de Cernex, Aymon de La Rochette, Amédée de La Grave, François de La Biolle dit La Crochière, Girard de Burdignin, le bâtard de Burdignin, Pierre Pignard et Pierre *de Silvent* [de Cervens ?] ; ce dernier fit l'objet d'une procédure particulière s'étant chargé de l'incarcération de Pierre de Ballaison *(ibid.)*. Amédée de Viry prêta hommage au comte de Savoie pour Mont-le-Vieux les 22 août et 18 novembre 1404 (Olivier DUBUIS, "Le bourg et le château de Mont-le-Vieux", *Revue historique vaudoise*, 58^e année, 1950, pp. 161 et 200-201).

commençait par conséquent dans le déshonneur, car, plus que les offenses commises à l'encontre de Pierre de Ballaison, il avait renié la paix promise l'année précédente au comte de Savoie et jurée sur les Evangiles.

Le banneret

Désormais paria dans son pays et dépossédé de la majeure partie de ses biens, Viry n'eut apparemment pas d'autre choix que de se faire mercenaire. Ainsi, dès le mois d'octobre 1405, il offrit son épée au duc de Bourgogne Jean-sans-Peur (1404-1419), à l'occasion du séjour de ce dernier à Paris[26]. L'année suivante, Viry passa au service du duc Charles II de Lorraine (1390-1431) qui subissait alors les attaques du duc Louis Ier d'Orléans (1392-1407) et des comtes de Nassau, de Salm et de Saarbrück. Puis, après la défaite du duc d'Orléans[27], Amédée de Viry rejoignit en Italie les rangs des troupes savoyardes alliées au maréchal de Boucicaut et venues, au mois d'août 1407, soutenir les Visconti assiégés à Milan par l'armée du marquis de Montferrat[28]. Amédée avait sans doute trouvé dans cette dernière initiative le moyen d'acheter sa grâce et de recouvrir ses fiefs. S'étant donc résolu à faire allégeance à Amédée VIII de Savoie, notre homme apparaît, dès cette même année, pourvu des titres de seigneur de Viry et de Mont-le-Vieux.

Viry n'en continua pas moins sa carrière de *condottiere* et se mit à nouveau, au cours de l'été 1408, à la disposition du duc de Bourgogne, afin de renforcer le corps de troupe que ce dernier expédiait au secours de l'évêque de Liège assiégé à Maastricht par les Liégeois révoltés. Le corps expéditionnaire savoyard arrivant trop tard, Viry ne put prendre part à l'assaut, ni à la bataille d'Othée qui suivit le 23 septembre. Il dut se contenter d'anéantir auprès de Tournai les dernières poches de résistance, avant que ne fût prononcée la sentence de Lille, le 24 octobre, supprimant toutes les institutions communales de Liège et des villes séditieuses[29].

---

(26) Archives départementales de la Côte-d'Or (désormais ADCO), B 11760, "montre" du 20 octobre 1405 ; Amédée de Viry était alors accompagné par Amédée de La Rochette, Jean Martin, Pierre de La Frasse et Pierre de Tournay.

(27) Le duc d'Orléans fut vaincu au printemps 1407 à Corny-sur-Moselle, puis en juillet à Champigneulles. Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, note 7, p. 367 ; Pierre DE VIRY, *Maison de Viry, op. cit.*, p. 25 ; Jean-Louis GRILLET, *Dictionnaire historique…, op. cit.*, III, Chambéry, 1807, p. 438 ; Amable-Guillaume BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois 1364-1477*, II, 6e éd., Paris, 1842, pp. 65-66.

(28) Marie-José DE SAVOIE, *La Maison de Savoie, Amédée VIII, Le Duc qui devint Pape*, Paris, 1962, pp. 237-238. Voir ci-dessous note 33.

(29) ADCO, B 374 et B 11771 ; Henri VANDENBROECK, *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai 1385-1422, Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, VII, 1861, pp. 72-74. Enguerrand DE MONSTRELET, *Chroniques*, éd. Jean-Alexandre Buchon, *Collection des chroniques nationales françaises écrites en langue vulgaire du treizième au seizième siècle, XVe siècle*, II, Paris, 1826, p. 22. Amable-Guillaume BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne…, op. cit.*, p. 174. Marie-José DE SAVOIE, *La Maison de Savoie, Amédée VIII…, op. cit.*, p. 298. La compagnie de Viry passa par la Dombes, inquiétant le duc de Bourbon, pour gagner Maastricht (Louis AUBRET, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, éd. Marie-Claude Guigue, II, Trévoux, 1868, pp. 443-444).

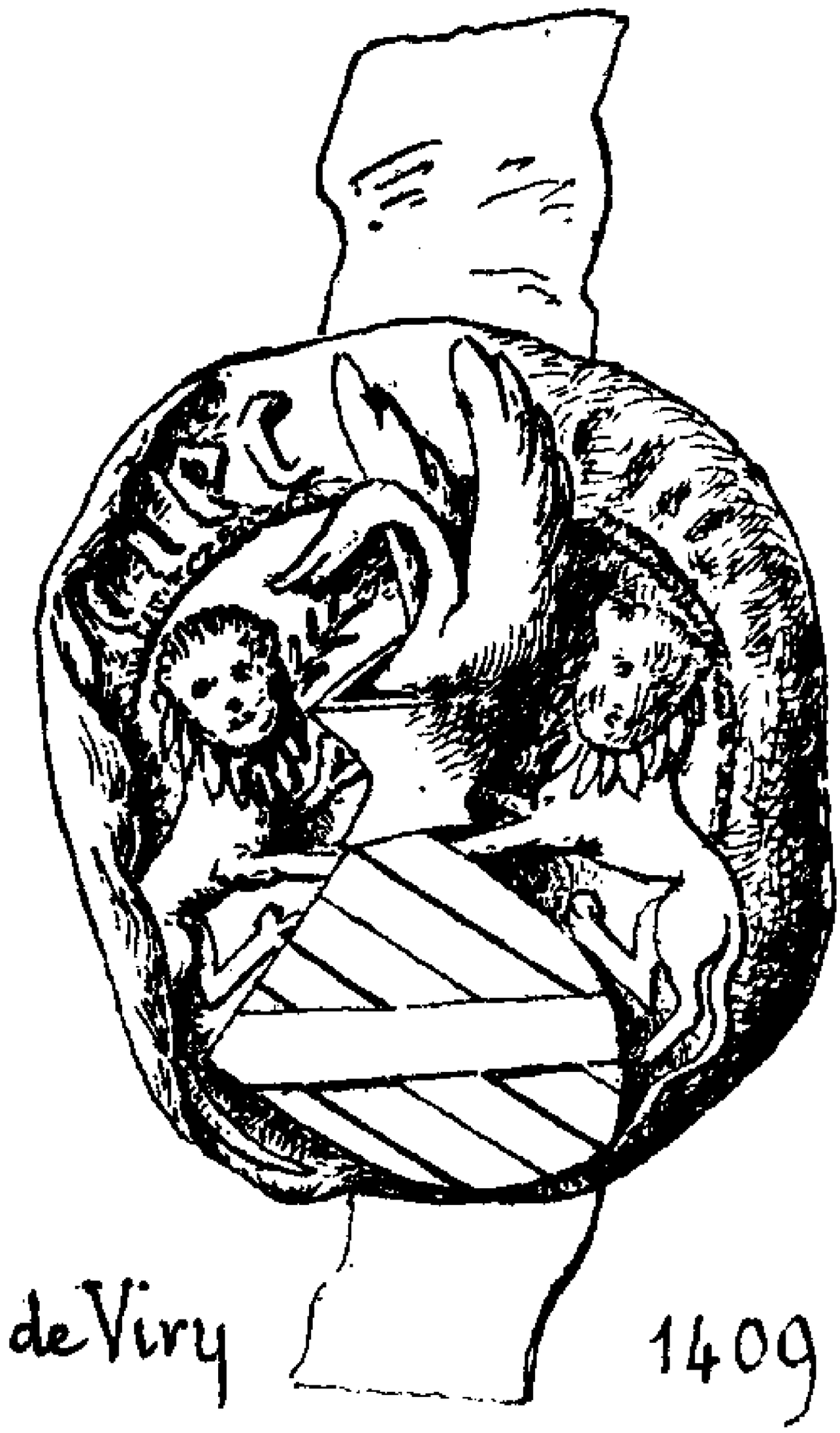


Figure 2 - Sceau du damoiseau Amédée de Viry, août 1409
(Eloi-Amédée DE FORAS et François-Clément DE MARESCHAL DE LUCIANE,
Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, V, Grenoble, 1910,
pp. 350 et 366). Amédée de Viry atteignit sa majorité vers 1397-1399,
une fois parvenu dans sa quinzième année. Il semble avoir pris son premier
commandement en 1404 à l'âge de 21 ans ; il ne fut cependant armé
chevalier qu'en 1411.

L'affaire liégeoise réglée, la compagnie d'Amédée de Viry alla hiverner en Bourgogne. Elle stationna dans la région d'Avallon en février 1409[30], avant, à la fin de ce mois, de se rendre à Paris où l'attendait Jean-sans-Peur. En effet, alors que le roi Charles VI (1380-1422) et les princes de Bourbon et de Berry s'étaient réfugiés à Tours, le duc de Bourgogne vint occuper la capitale et y disposa ses armées. La paix fut finalement conclue avec le traité de Chartres scellé le 9 mars. Mais, tout en donnant des gages de bonne volonté, le duc de Bourgogne fomentait sa revanche contre les princes[31].

De même, le comte de Savoie, beau-frère et allié du bourguignon, demeurait en conflit avec le duc Louis II de Bourbon (1356-1410) au sujet de l'hommage que celui-ci lui devait pour les fiefs de Beauregard, Montmerle, Thoissey, Lent et Villeneuve en Dombes[32]. Or, trouvant sans doute par ce remède un moyen de l'écarter de la scène politique savoyarde, Amédée VIII fit de Viry son bras armé dans ce différend. Sur l'ordre du comte, Viry reprit en effet la route dès le début du printemps 1409 pour dévaster les terres du duc de Bourbon en Dombes, en Beaujolais et en Forez. Le comte de Savoie avait cependant préféré rester dans l'ombre et avait habilement délégué à Viry le pouvoir de déclencher les hostilités. Prétextant un pillage commis à son encontre par des hommes de Louis II de Bourbon, au retour de la campagne d'Italie, Viry expédia par conséquent une lettre de défi au duc, exigeant un dédommagement pour les pertes subies (fig. 2). Sa provocation étant restée sans réponse, Viry lança son armée contre Anse, Belleville, Chalamont, Lent et Thoissey. Il rencontra dans cette dernière ville, le 7 avril, la résistance féroce de l'avant-garde du duc de Bourbon. Celle-ci parvint même à repousser la troupe savoyarde et la pourchassa jusqu'à Ambérieux-en-Dombes et Ambronay. Dans sa retraite, Viry perdit au moins une centaine d'homme d'armes et quatre-vingt chevaux. Il se résolut alors à se replier en Savoie vers la fin du mois de mai[33].

---

(30) ADCO, B 4033, f° 7v°, 8 et 18-18v°.

(31) Léon MIROT, "Autour de la paix de Chartres (9 mars 1409)", *Annales de Bourgogne*, III, année 1931, fascicule IV, 1931, pp. 336-337. Françoise AUTRAND, *Charles VI, La folie du roi*, *Paris*, 1986, pp. 433-437.

(32) Voir ci-dessous note 33.

(33) Jean CABARET D'ORVILLE, *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Alphonse-Martial Chazaud, Paris, 1876, pp. 294-302 ; Jean-Marie DE LA MURE, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, II, Paris, 1868, note 1, pp. 98-99 et note 2, p. 124 ; Pierre LOUVET, *Histoire du Beaujolais*, éd. Léon Galle et Georges Guigue, coll. *Manuscrits inédits des XVII^e et XVIII^e siècles*, II, Lyon, 1903, p. 322 ; Antoine-Charles-Nicolas DE LATEYSSONNIERE, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, IV, Bourg-en-Bresse, 1843, pp. 128-133 ; Marie-José DE SAVOIE, *La Maison de Savoie, Amédée VIII…*, *op. cit.*, pp. 184-186. Edouard-Ernest DE ROSTAING, "Hostilités dans l'Ain en 1408", *op. cit.*, pp. 19-21. Edouard-Ernest DE ROSTAING, "Jean de Châteaumorand et Amé de Viry", *L'ancien Forez. Revue mensuelle, historique et archéologique*, 7^e année, 1888-1889, pp. 360-364. Louis DE LONGEVIALLE, "L'ancienne paroisse d'Ouilly en Beaujolais", *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 9^e année, 34, avril-mai-juin 1908, pp. 175-176. Louis AUBRET, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, *op. cit.*, pp. 444-451. Archives nationales, P 1378/2 ; Albert LECOY DE LA MARCHE, *Titres de la Maison ducale de Bourbon*, coll. *Inventaires et documents publiés par la Direction générale des Archives nationales*, II, Paris, 1874, p. 175, n° 4788. AST, Sezioni riunite, Tesoreria generale di Savoia, registro 56, f° 90-90v°, 182v° et 184-184v°.

Mais, à cette défaite s'ajoutait la formation d'une coalition anti-savoyarde, rassemblant le roi de France, les ducs de Bavière et de Bar et les comtes de Saint-Paul, d'Eu, d'Hercourt et d'Alençon. Celle-ci comprenait 3000 à 4000 hommes et incitait le duc de Bourbon à mener une expédition punitive sur les terres d'Amédée VIII. Effrayé par cette menace très sérieuse, ce dernier se résolut à abandonner, le 8 mai 1409, le château de Beauregard à Louis II, et désavoua Amédée de Viry qu'il finit par livrer pieds et poings liés au duc de Bourbon. Le 20 mai, Louis II accepta finalement que son fils prêtât hommage à Amédée VIII pour les fiefs en litige, ce que le comte de Clermont fit huit jours plus tard. Quant à Viry, après avoir été emprisonné pendant douze jours, le duc de Bourbon le libéra moyennant rançon et le renvoya au comte de Savoie, non sans recevoir la promesse que l'importun serait jugé et condamné[34].

En réalité, Amédée VIII dédommagea son "bouc émissaire" en lui inféodant, le 14 novembre 1409, la seigneurie de Luins (Suisse, canton de Vaud, district de Rolle)[35]. Il est vrai que le comte de Savoie n'avait plus de raisons d'accorder de faveurs au duc de Bourbon, Jean-sans-Peur ayant repris les hostilités à l'automne et gagné l'alliance de la reine contre les princes. Amédée de Viry reconstitua donc ses forces et vint épauler le duc de Bourgogne à Paris dès l'été 1410, tandis que les ducs de Berry, de Bretagne, d'Orléans et leurs partisans, formant le parti armagnac, massaient leurs troupes autour de la capitale[36].

Une trêve, conclue en novembre, mit à nouveau fin aux hostilités amenant Viry à regagner le duché de Savoie. Amédée VIII l'y retint en le nommant, le 16 mars 1411, bailli de Vaud[37]. Or, la guerre rappela Viry quelques mois plus tard à Paris, pour appuyer une nouvelle fois le duc de Bourgogne auquel les Armagnacs avaient adressé le 18 juillet une lettre de défi. Sur les instances de Jean-sans-Peur, le roi Charles VI nomma alors Viry, le 1er novembre, conseiller, bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon et semble l'avoir adoubé chevalier[38]. Huit jours plus tard, le roi lui confia le commandement de l'une des compagnies lancées à l'assaut de Saint-Denis et du pont de Saint-Cloud pris par les Armagnacs. Le banneret savoyard se distingua au cours des affrontements, mais fut blessé lors de son retour vers Paris[39].

---

(34) *Ibid.* Déniant les affirmations des actes et des chroniques contemporains des événements, on a imaginé que Viry avait été capturé en armes au cours du siège d'Ambérieux (Marie-José DE SAVOIE, *La Maison de Savoie, Amédée VIII…, op. cit.*, p. 185).

(35) Louis DE CHARRIERE, "La baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux, Etude féodale", *op. cit.*, p. 51.

(36) ADCO, B 11777 ; Jules DE LA CHAUVELAYS, "Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois", *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 3e série, VI, année 1880, 1881, p. 205. Françoise AUTRAND, Charles VI…, op. cit., pp. 437-443.

(37) Charles GILLIARD, "Les baillis de Vaud", *Revue historique vaudoise*, 39e année, 1, janvier-février 1931, p. 18.

(38) Gustave DUPONT-FERRIER, *Gallia regia ou état des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, III, Paris, 1947, n° 14280, p. 579.

(39) Enguerrand DE MONSTRELET, *Chroniques, op. cit.*, pp. 285-290 et 310-312 ; Amable-Guillaume BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne…, op. cit.*, pp. 269-273 ; Marie-José de Savoie, *La Maison de Savoie, Amédée VIII…, op. cit.*, pp. 299-300 ; Françoise AUTRAND, *Charles VI…, op. cit.*, pp. 443-445.

Après les victoires remportées sur les Armagnacs auprès de la capitale, Viry se rendit à Lyon pour prendre possession du bailliage de Mâcon et de la sénéchaussée de Lyon. En fait, il vint y former des contingents destinés à soutenir les troupes bourguignonnes qui ravageaient, depuis l'automne 1411, le Beaujolais et la Dombes. Viry s'illustra alors en février 1412 au cours du siège de Villefranche-sur-Saône[40]. Il poursuivit ensuite les opérations, attaqua la ville de Moulins – ravageant au passage le couvent des Carmes – et s'empara du château d'Ambérieux, mais il promit finalement, le 25 avril, d'épargner les terres de la duchesse de Bourbon[41].

Or, l'alliance scellée le 18 mai à Bourges entre le roi d'Angleterre Henri IV (1399-1413) et les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon et le comte d'Alençon envenima la guerre, les Armagnacs promettant de céder à l'Angleterre vingt forteresses royales en l'échange de son appui militaire. En réponse, le roi Charles VI leva aussitôt son armée, la conduisit en Berry le 29 mai et mit le siège devant Bourges le 11 juin. Mais, les opérations s'enlisant, les belligérants engagèrent de premiers pourparlers le 12 juillet, puis acceptèrent le 22 août d'imposer une trêve et de respecter le traité de Chartres (1409)[42].

Le siège de Bourges s'était en effet révélé désastreux et avait coûté la vie à plusieurs milliers d'hommes dans les deux camps. Aux victimes des combats se joignaient celles d'une épidémie de dysenterie qui emporta "mille à douze cents chevaliers et écuyers" dans le camp du roi de France[43]. Amédée de Viry mourut du "flux de ventre" le 29 juillet 1412[44]. A ce terme, et en l'espace de huit années seulement, Viry avait emmené sa troupe guerroyer en France, en Lorraine, en Italie, en Wallonie, en Dombes, en Beaujolais, en Forez, à Paris et en Boubonnais.

---

(40) Enguerrand DE MONSTRELET, *Chroniques, op. cit.*, pp. 310-312 ; Antoine-Charles-Nicolas DE LATEYSSONNIERE, *Recherches historiques sur le département de l'Ain, op. cit.*, pp. 136-137. Louis DE LONGEVIALLE, "L'ancienne paroisse d'Ouilly en Beaujolais", *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 9e année, 34, avril-mai-juin 1908, pp. 177-178. Louis AUBRET, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes, op. cit., pp.* 459-461.

(41) Ernest BOUCHARD, "Les Carmes de Moulins", *Bulletin revue de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais*, V, 1re livraison, janvier 1897, pp. 27-28. Louis CAILLET, "Accord entre Anne Dauphine et Aymé de Viry", *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 9e année, 36, octobre-novembre-décembre 1908, pp. 354-360 ; Louis CAILLET, "Documents Beaujolais des XVe et XVIe siècles, I, Note complémentaire sur l'accord de 1412 passé entre Anne Dauphine et Amé de Viry", *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 11e année, 43, juillet-août-septembre 1910, pp. 233-241.

(42) Antoine-Charles-Nicolas DE LATEYSSONNIERE, *Recherches historiques sur le département de l'Ain, op. cit.*, p. 139 ; Françoise AUTRAND, *Charles VI..., op. cit.*, pp. 445-449 ; voir ci-dessous note 43.

(43) Enguerrand DE MONSTRELET, *Chroniques, op. cit.*, p. 378 ; Amable-Guillaume BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne..., op. cit.*, pp. 286 et 299.

(44) ADS, SA 3153 ; Edouard-Ernest DE ROSTAING, "Jean de Châteaumorand et Amé de Viry", *op. cit.*, pp. 365-366.

La compagnie de Viry

La compagnie d'Amédée de Viry formait à la fois une armée régulière à la solde du comte de Savoie (fig. 3) et du duc de Bourgogne, une troupe de mercenaires louant ses épées au plus offrant et une bande de routiers vivant du pillage et du rançonnement[45].

Hormis les liens féodaux qui les unissaient, on connaît mal les relations qu'entretenaient Amédée VIII de Savoie et Amédée de Viry. Celles-ci étaient probablement ambiguës, le comte de Savoie n'ayant sans doute pas oublié l'affront que Viry lui avait porté en 1404-1405 lors de l'affaire de l'enlèvement de Pierre de Ballaison. Pour sa part, Viry devait garder un souvenir cuisant du désaveu cinglant que le comte lui avait signifié suite au désastre du printemps 1409 et de son séjour dans les geôles bourbonnaises. En dépit de ces probables ressentiments, Viry joua à Paris, en 1410, le rôle de banquier d'Amédée VIII[46] et reçut de ce dernier, l'année suivante, des renforts[47].

Une plus grande confiance régnait probablement entre le duc Jean-sans-Peur et Amédée de Viry, ainsi qu'en témoignent les libéralités que le premier avait obtenues du roi de France pour le second. Le duc de Bourgogne conforta aussi la fidélité d'Amédée de Viry en lui faisant cadeau d'argenterie, en juin 1408, et en lui octroyant, le 25 octobre, un fief-rente de 500 livres[48]. Puis Jean-sans-Peur le nomma l'année suivante chambellan et commua son salaire en lui cédant, le 22 juillet 1410, le fief de la tour de Santans (Jura, ar. Dole), ainsi que 200 livres de rente immobilière "à prendre sur le revenu du meilleur village"[49]. La compagnie de Viry était en outre rémunérée lors de chaque bataille, après avoir été passée en revue par le maréchal ducal, le banneret percevant deux francs par jour, un écuyer un demi franc et un archer quatre sous[50] (fig. 4).

Outre les opérations menées pour le compte d'Amédée VIII et de Jean-sans-Peur, Viry entretenait le dévouement de ses hommes par le mercenariat. Il proposa par exemple ses services, à la fin de l'hiver 1411, au pape Benoît XIII (1394-1423) qui tentait de mater les Avignonnais révoltés. Les

(45) Voir à ce sujet la polémique soulevée par Edouard-Ernest de Rostaing qui, au nom de la "vérité historique", protesta avec véhémence contre l'abbé Reure qui avait qualifié Amédée de Viry d'"aventurier" (E.-E. DE ROSTAING, "Jean de Châteaumorand et Amé de Viry", *op. cit.*, pp. 360-366 ; *ibid.*, 8e et 9e année, 1889-1890, pp. 86-91).
(46) AST, Sezioni riunite, Tesoreria generale di Savoia, registro 56, f° 171,1410.
(47) *Ibid.*, f° 182, 1411.
(48) J.-B. PEINCEDE, *Ceci est une copie d'un relevé fait (...) sur les comptes de la recette générale des finances de Bourgogne*... (ADCO, B 12015, Recueil Peincedé, 22, ms.), p. 394 ; Amédée de Viry reçut en cadeau 6 hanaps, 3 gobelets, 1 aiguière et de la vaisselle d'argent. J.-B. PEINCEDE, *Nouveaux renseignements pour la noblesse, principalement pour celle des deux Bourgognes*, Dijon, 1773-1792 (ADCO, B 11994, Recueil Peincedé, 1, ms.), f° 831.
(49) ADCO, B 355, quittance du 2 septembre 1409 ; dans son compte, Jean Martin indique que son maître était chambellan du roi de France (ADS, SA 3153). Pour Santans, voir ci-dessus note 48.
(50) ADCO, B 11771 (1408) et B 11777 (1410). Amédée de Viry reçut 800 francs le 24 février 1408 pour les frais de sa compagnie (J.-B. PEINCEDE, *Ceci est une copie d'un relevé fait (...) sur les comptes de la recette générale des finances de Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 391).

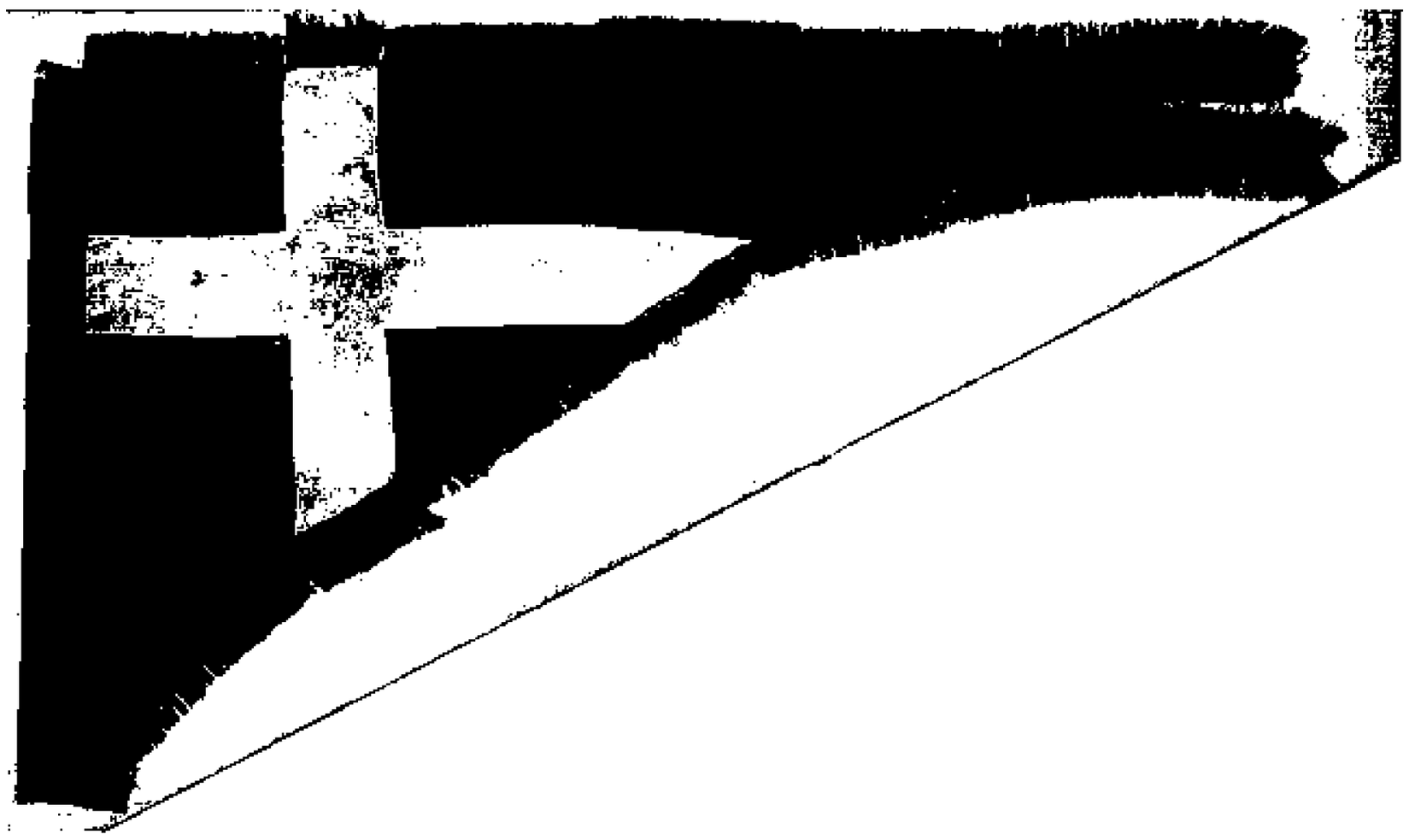


Figure 3 - Pennon aux armes de Savoie, avant 1475 (Musée d'histoire de Berne, Inv. 133, cliché Stefan Rebsamen, 2009). Tout en guerroyant au service du duc de Bourgogne et comme mercenaire au gré des sollicitations, le banneret Amédée de Viry combattit pour comte Amédée VIII de Savoie en Italie, en Dombes, en Beaujolais et en Forez.

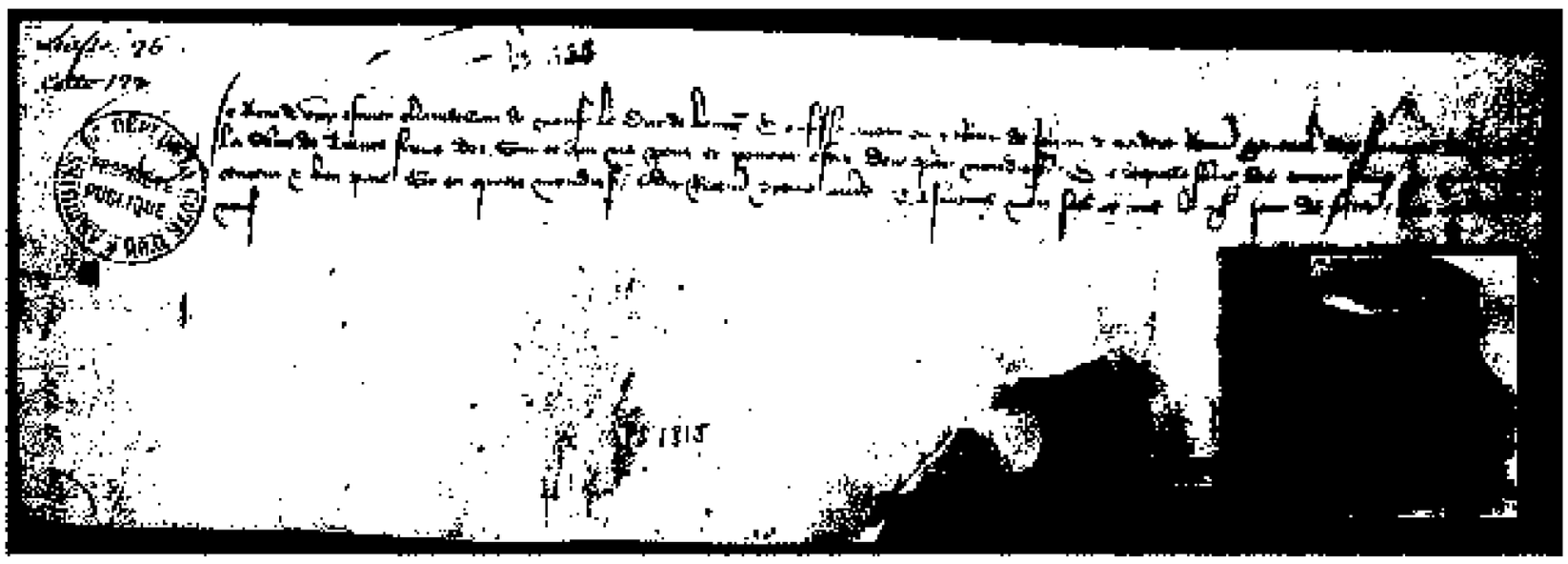


Figure 4 - Quittance délivrée par le damoiseau Amédée de Viry pour 30 francs d'or reçus des mains du receveur général des finances du duc de Bourgogne, 10 février 1409 (ADCO, Pièce scellée 1815).

syndics d'Avignon écartèrent cette menace le 4 mai 1412, en soudoyant Viry pour qu'il n'intervînt pas[51].

Enfin, ces différentes sources de revenu étaient complétées par le fruit du pillage des pays traversés par la troupe et le rançonnement des prisonniers. Le bâtard de Bourbon évoquait ainsi en ces termes, le 27 février 1412, les exactions commises par les hommes de Viry qui : "ont fait en cest royaulme plusieurs dommaiges irreparables, comme tué hommes, violer femmes, rainsoner gens, bouter feux et plusieurs autres crimes et delitz detestables"[52]. Sur la dénonciation d'Humbert de Villars, le roi de France dut d'ailleurs ordonner une enquête, le 23 avril 1412, sur les circonstances de la prise du château d'Ambérieux par la compagnie de Viry et sur un vol commis par cette dernière dans l'église Saint-Paul de Lyon[53]. Jean-sans-Peur lui-même se méfiait des débordements de cette troupe, faisant surveiller par des espions ses moindres déplacements en Bourgogne au cours de l'hiver 1409[54].

La compagnie de Viry suscitait d'autant plus de méfiance qu'elle était en partie composée de routiers anglais. Ainsi, venant prendre possession du château de Thizy, en tant que bailli de Mâcon, Amédée de Viry trouva les portes closes, les gardes de la forteresse affirmant que : "pour la doubte qu'il avoyent d'estre pilliés et desroubés et aussi de leurs personnes, qu'ilz n'oseroient fere ouverture aux Anglois ne es autres [estrangiers de sa compaignie] qui n'estoient point de cest royaulme, mais estoient ennemis du roy"[55].

Il n'en demeure pas moins que la compagnie de Viry formait un corps d'élite, essentiellement composé de cavaliers et d'archers (fig. 5). Il était habituellement employé comme avant-garde, par exemple lors de l'attaque du pont de Saint-Cloud en 1411 et lors du siège de Villefranche-sur-Saône en 1412. Cette troupe pouvait aussi faire office de corps de pionniers, en particulier pour construire des ponts, près de Tournai en 1408 et non loin de Pont-d'Ain l'année suivante[56].

En 1408, et alors qu'il devait être âgé de vingt-cinq ans, Amédée de Viry commandait un corps de 388 écuyers, 24 archers montés, un enseigne ("estendart"), un trompette et des ménétriers. D'après les sources posté-

---

(51) Fernand BENOIT, "L'interrogatoire de Margarit, Document inédit sur Benoît XIII (1410-1411) et supplément à l'inventaire du fonds des notaires d'Orange conservé à la Bibliothèque du Vatican", *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 39, 1921, pp. 275 et 276.

(52) Louis CAILLET, "Documents Beaujolais, I, Lettre d'Hector I, bâtard de Bourbon, aux Lyonnais 27 février 1412", *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 11e année, 42, avril-mai-juin 1910, p. 121.

(53) Archives nationales, P 1392/2 ; Albert LECOY DE LA MARCHE, *Titres de la Maison ducale de Bourbon*, *op. cit.*, p. 186, n° 4893.

(54) Voir ci-dessus note 30.

(55) Louis CAILLET, "Documents Beaujolais, I, Lettre d'Hector I, bâtard de Bourbon, aux Lyonnais 27 février 1412", *op. cit.*, pp. 118-119 et 120.

(56) Henri VANDENBROECK, *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai…*, *op. cit.*, p. 72. Jean CABARET D'ORVILLE, *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*, *op. cit.*, p. 297.

rieures, s'ajoutaient à ces hommes divers valets, pages et palefreniers, certains de ceux-ci assumant des tâches domestiques et d'autres épaulant les cavaliers[57]. En effet, chaque écuyer, selon Philippe Contamine, était habituellement secondé par un combattant auxiliaire et un page[58]. Pour son service particulier, Viry disposait en 1412 de cinq écuyers, un chapelain, un secrétaire, un clerc, un cuisinier, un barbier, trois pages et douze valets et serviteurs.

On peut donc estimer que la compagnie de Viry comprenait en 1408 au moins 1200 hommes, en comptant les serviteurs de tous ordres. Ce chiffre nous est presque confirmé par Amédée de Viry lui-même qui, écrivant aux syndics de Tournai pour leur assurer qu'il ne séjournerait pas dans leur ville, indiqua, le 16 octobre, qu'il conduisait "mil chevaulx ou environ"[59]. En 1410, après le désastre de la retraite de l'année précédente, la compagnie de Viry ne comptait plus que 93 écuyers, 2 archers (ou arbalétriers), 3 enseignes, 2 ménétriers et un trompette, c'est-à-dire près de 290 hommes. Deux ans plus tard, Viry commandait 300 écuyers, soit plus de 900 hommes[60].

Les "montres" (revues militaires) et les actes rédigés à la mort d'Amédée de Viry nous révèlent précisément la composition de cette troupe. Celle-ci était principalement formée de "Savoyards" provenant des pays de Vaud et de Gex, du Genevois et de la Bresse. Certains patronymes nous indiquent aussi les villes d'origines des combattants : Chambéry, Annecy, Genève, Thonon, Lausanne et Bourg-en-Bresse, mais également Gand, Laval, Lyon, Montferrand, Nogent, Romans, Strasbourg, Troyes et Vienne. Des sobriquets trahissent enfin la naissance de quelques hommes : L'Allemand, Bourguignon, Le Breton, Le Lombard. Enfin, le corps des archers était exclusivement composé d'Anglais en 1412.

Les écuyers étaient apparemment tous issus de l'aristocratie, tels les nobles d'Allinge, d'Anthier, Champion, de Châtillon, de Chissé, de Clermont, des Clets, Gerbais, de La Balme, de Livron, de Mouxy, de Nernier, de Rougemont, de Rovorée, de Vesancier, de Villette, etc. Mais, aux côtés de seigneurs importants, comme le sire Aleman, le sire de Châtillon-La Palud et le sire de Château-Vieux, en 1408[61], les cadets de la grande aristocratie, les nobliaux et les enfants naturels fournissaient la majeure partie des effectifs. On note ainsi, la même année, que quarante-quatre hommes de la compagnie étaient qualifiés de bâtards.

---

(57) L'analyse de la compagnie d'Amédée de Viry repose notamment sur les sources suivantes : ADCO, B 11771 (1408) ; ADCO, B 11777 (1410) ; ADS, SA 3153 (1412). Voir également Jules DE LA CHAUVELAYS, "Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois", *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 3e série, VI, année 1880, 1881, pp. 179 et 205.

(58) Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Age*, Paris, 1980, p. 243.

(59) Henri VANDENBROECK, *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai…*, *op. cit.*, p. 72.

(60) Pour l'état de la compagnie en 1410, voir ADCO, B 11777 et J.-B. PEINCEDE, *Cecy est une copie d'un relevé fait (…) sur les comptes de la recette générale des finances de Bourgogne…* (ADCO, B 12015, Recueil Peincedé, 22, ms.), p. 433. Voir également Louis AUBRET, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, *op. cit.*, p. 461.

(61) On relève également la présence du sire de "Louge" (ou de "Longe") qui n'a pu être identifié.



Figure 5 - L'armée savoyarde au début du XV[e] siècle ("Apocalypse en images", El Escorial, Bibliotheca Laurentina, ms. E. Vit. 5, f° 23, Jean Bapteur, vers 1428-1434 / Agostino PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *Les manuscrits enluminés des comtes et ducs de Savoie*, Turin, 1990, pl. XXI, détail).
Alors qu'il devait être âgé de 25 ans, le banneret Amédée de Viry commandait en 1408 une compagnie d'environ 1200 hommes, comptant 388 écuyers, 24 archers montés, un enseigne, un trompette et des ménétriers, auxquels s'ajoutaient environ 776 combattants auxiliaires, un chapelain, un secrétaire, un clerc, un barbier, un cuisinier, des valets et des palefreniers.

On se rendait à la guerre en famille et en clan, comme le montre une trentaine de noms représentée en 1408 par deux à quatre hommes, le maximum revenant aux de La Fontaine comptant six personnes portant ce patronyme. A cette même époque, quatre écuyers étaient accompagnés de leur frère et Amédée de Viry lui-même avait intégré dans sa troupe son beau-frère Pierre d'Allinge, ainsi que son cousin et homonyme Amédée de Viry dit Le Jeune. On ne s'étonnera donc pas de découvrir en 1412 la mention d'enfants employés comme pages et valets, tel le bâtard de Blonay[62]. L'écuyer François de Villette était même accompagné de sa femme ![63]

En 1412, l'état-major d'Amédée de Viry devait rassembler les principaux seigneurs de sa troupe et des capitaines particuliers, notamment affectés au commandement du corps des archers. Viry était par ailleurs entouré par une quinzaine d'hommes de confiance, tous issue des Etats de Savoie et certains déjà sous les ordres du banneret en 1404-1405, qui se voyaient confier des missions diplomatiques ou la gestion d'une partie des finances de la compagnie[64].

La mort de Viry, ses obsèques et les préparatifs du convoi funèbre

La maladie d'Amédée de Viry survenue au cours du siège de Bourges entraîna la dissolution de sa troupe. Apparemment, seules une trentaine d'écuyers et une quarantaine de serviteurs, valets et pages restèrent au chevet de leur maître[65]. Celui-ci fut emmené le 20 juillet 1412 dans la ville de Nevers (Nièvre), distante d'environ 68 kilomètres de Bourges, pour y être soigné[66]. L'écuyer Jean Martin[67], dit Le Jeune, de Sallanches, prit alors la direction des affaires du banneret et organisa son hébergement. Viry habita chez le chanoine et prêtre Etienne de Mâcon, son escorte logeant dans une hôtellerie et les chevaux dans une maison louée par un chapelain.

(62) "Livré es vaullés dudit feu seigneur et es palafrinier et ou bastar de Blonay et es autres enfans qui s'en sont alés pour leur despens – I fr. et demi" (ADS, SA 3153).
(63) "Item mes receheu ledit Johan Martin de l'argen dudit feu Amé de la feme [de] Franczoys de Villite – III[c] XLIII escu d'or (…) Laquelle somme ballié par ladicte feme dudit Franczoys et de son vallet est des II[c] fr. lesquelx (…) avoyt baillié en garde à la feme dudit Franczoys de Villate" (ADS, SA 3153). Il s'agit d'Henriette des Balmes (Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 632).
(64) Voit ci-dessus notes 25, 26 et 57. En 1412 : Pierre de Bardonnèche, Girard de Burdignin, Nicolet "de Chabley", Jean "du Chastel", Claude de Chissé, Amédée des Clets, Aymonet de Gland, Hugonin de La Biolle dit La Crochière, Jean Martin, Artaud Métral, Olivier Métral, Jean de Sevrier, Rolet de Thoire, François de Villette.
(65) *Ibid.* ; à ces hommes s'ajoutaient les écuyers Amédée Marrignier, Humbert "de La Poneta", le bâtard de Sallenôve, Pierre de Cernex, Amédée Bertellier, Nicod Veygier, Philibert "de Vergesson", Jeannin Poysinat, Gautier de Rougemont, Jacques de Rougemont, Etienne Vigosset, Jean Pactinier, Etienne de Santans, Pierre de Cruseilles, Rolet "de Cort", Estievant de Lucinge, Amédée de Bellegarde, le bâtard de Montmoret, Antoine Gerbais et François Veygier.
(66) Le compte de Jean Martin commence à cette date (ADS, SA 3153).
(67) Pour Jean Martin, mort vers 1432, voir Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, III, Grenoble, 1893, p. 389 ; il était déjà au service d'Amédée de Viry en 1405 (voir ci-dessus note 26).

Neuf jours durant, Viry reçut les soins de Jean Vignon[68], médecin du duc de Bourgogne, un traitement fourni par un apothicaire de la ville et les attentions de la compagne d'Etienne de Mâcon. L'escorte du malade bénéficia quant à elle des ravitaillements du cuisinier de l'évêque de Nevers et des services d'une chambrière.

L'infection ne put être vaincue et son issue devint bientôt certaine. Un prêtre vint alors donner les derniers sacrements à Viry qui rassembla ses dernières forces, le 27 juillet, pour dicter son testament. Après avoir recommandé son âme à "la benoîte Vierge Marie et à tous les saints et saintes du Paradis", Viry ordonna la liquidation de ses dettes et le transport de sa dépouille dans la cathédrale de Nevers[69]. Il exigea également que son corps fût ensuite ramené en Genevois, sous la protection d'une escorte d'au moins vingt-cinq gentilshommes et douze frères Franciscains, et que les villes traversées par le cortège organisassent des processions en son honneur et que chacune d'entre elles fît brûler cinquante torches[70].

A l'arrivée du convoi funèbre en Genevois, Amédée prévoyait d'être enterré dans l'église paroissiale de Viry, à l'issue d'une messe à laquelle étaient conviés tous les prêtres résidant dans une rayon de quatre lieues (environ 16 km) autour de la localité[71]. Ce tombeau n'aurait été cependant que provisoire – en principe pendant deux ans –, Viry fondant un lieu de culte particulier pour y élire sa sépulture. Le monument funéraire aurait dû en effet être érigé devant le grand autel de celui-ci et réunir également toutes les cendres de la famille du banneret et de ses ancêtres (fig. 6). La fondation de la nouvelle église, dédiée à la Vierge, s'accompagnait en outre

(68) "Livré à maistre Johan Vaignon fisician de monseigneur de Bourgonie lequel a visiter ledit feu seigneur de Virier en sa maladie – XX escu d'or que valent – XXII fr. [et] demi" (ADS, SA 3153). A son sujet, voir Ernest WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Age*, V, *Hautes études médiévales et modernes*, 34/2, Genève, 1979, p. 501 ; Amélie DE MAURAIGE, "Le "fâcheux accident" d'Antoine Monseigneur : un traitement princier de la rage à la cour du premier grand-duc de Bourgogne", *Annales de Bourgogne*, 72/285, janvier-mars 2000, p. 112.

(69) "Item vueil et ordonne que quant je seray trespassé mon corps soit porté en la grant eglise de la ville de Nevers en laquelle ville je suis malade de presens et illecques soient dites et chantees sollenelment vigilles de mors et la messe par la maniere qu'il appartiendra selon mon estat pour le remede de moy et des miens…" (ADS, SA 3153).

(70) "Item vueil et ordonne que quant mon ame sera departie de mon corps que mon corps soit ordonné et mis à point ainsi qu'il appartiendra et soit porté ou pays de Genevoys dont je suis oestassere en l'eglise de Virye ou dyocese de Geneve dont je suys seigneur et mis en terre ou lieu ouquel mes predecesseurs et mes enffans ont esté enterrez" ; "Item vueil et ordonne que quant l'en portera mon corps en mon dit pays que au partir de Nevers et dilec jusques audit lieu de Vyrie mon corps soit acompaignié de XXV gentilz hommes vestuz de robes noires et aussi mes vallés et serviteurs pareillement vestuz de robes noires, tout à mes despens et de XII cordeliers ou autres prestres souffisans (…) et que par toutes les villes fermées où l'en passera mon dit corps decy [jusque] là où j'ay ordonné estre enterrez, à l'entree et à l'issue d'icelles villes ait cinquante torches de cire toutes alumees à l'environ de mon dit corps et soit mis mon dit corps reposer en la grant eglise d'une chacune d'icelles villes et quatre cierges qui ardront toute la nuyt environ mon dit corps et au matin avant que mon dit corps soit mis hors d'une chacune desdictes eglises que une messe soit chantée à note par le college d'une chacune d'icelles eglises (…) et que la moitié desdiz XII chappellains qui acompaigneront mon dit corps dient leurs messes basses en ladite eglise…" (ADS, SA 3153).

(71) "Item vueil et ordonne que quant mon corps sera porté en ladite eglise de Virye que le jour de mon enterrement l'on face convoquer tous les chappellains qui seront à IIII lieues près dilec pour chanter messes pour le remede de l'ame de moy et des miens…" (ADS, SA 3153).

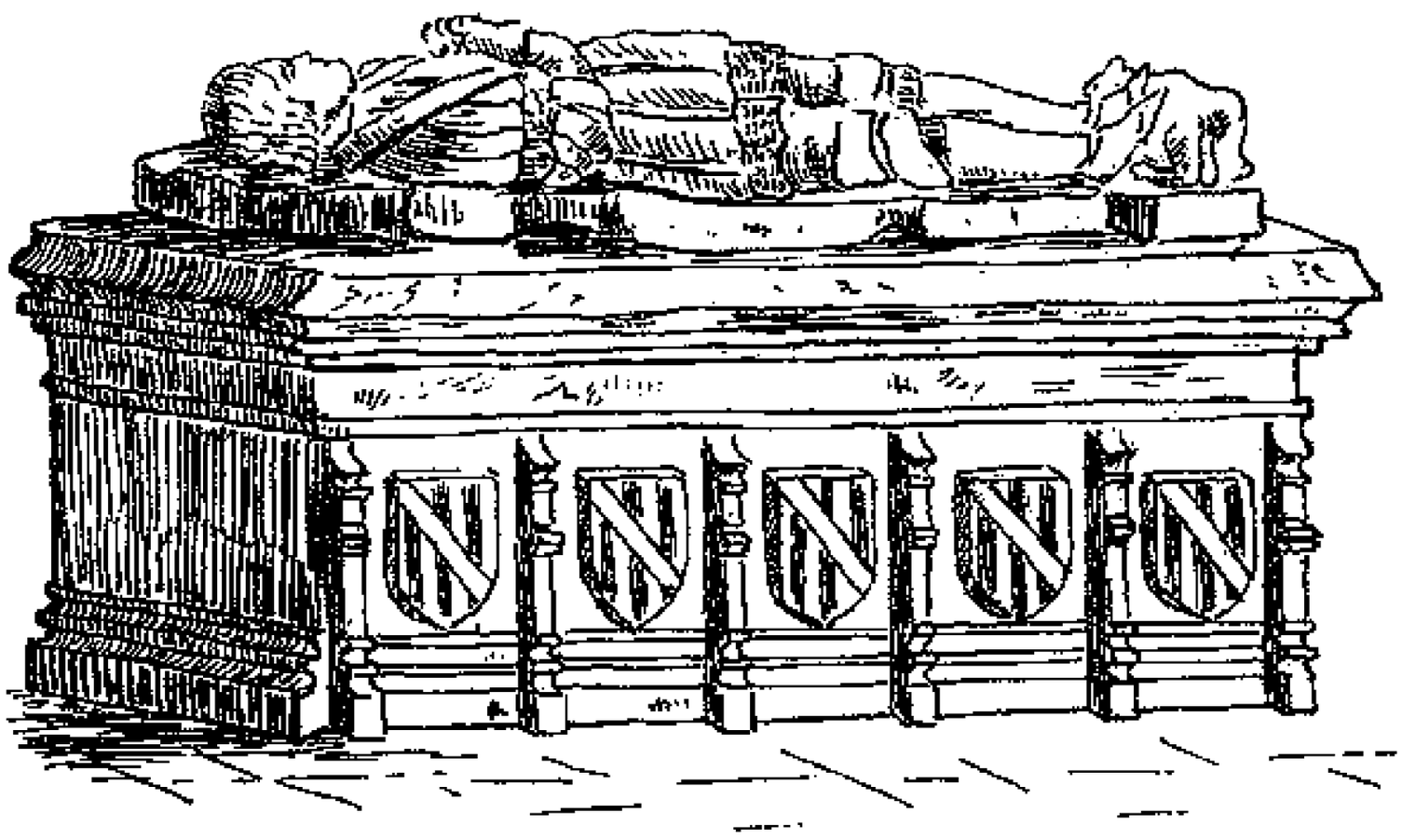


Figure 6 - "Tombeau qui existait autrefois à l'abbaye de Bonlieu"
(François SERAND, "Promenade annuelle de l'Académie Florimontane",
La Revue savoisienne, 70e année, 1929, p. 150, d'après un dessin de Louis Coppier).
Cette sépulture a été attribuée à Guigues de Sallenôve et datée de 1447 par
François-Clément de Mareschal de Luciane (*Armorial et nobiliaire de l'ancien
duché de Savoie*, V, Grenoble, 1910, note 4, p. 358). Tout comme Jean de La Baume
et Girard de Ternier, Guigues de Sallenôve côtoya Amédée de Viry sur les champs
de bataille, louant également ses services au duc de Bourgogne. Sa sépulture
donne une bonne idée du monument que désirait édifier Amédée de Viry
dans la collégiale qu'il souhaitait bâtir à Viry.

de la création d'un collège de quinze Célestins et trois clercs[72]. Comme on le verra, Amédée désigna enfin ses héritiers et procéda à de nombreux legs en faveur de ses compagnons d'arme.

Viry succomba à la maladie dans la matinée du vendredi 29 juillet 1412. Quarante-huit prêtres entonnèrent aussitôt des chants funèbres, tandis que onze messes étaient célébrées par des Dominicains. En outre, dès midi de ce jour et jusqu'au lendemain même heure, quatorze bedeaux sonnèrent sans interruption les cloches des églises de Nevers[73]. Pendant ce temps, un barbier s'affaira pour préparer le corps du défunt, extraire les viscères et les déposer dans une urne en bois ("quesse")[74]. La dépouille, vraisemblablement embaumée au moyen de plantes aromatiques, fut quant à elle enveloppée dans deux linceuls et onze aulnes de toile cirée, puis glissée dans un sac formé de deux peaux de bœuf et enfin placée dans un cercueil de bois scellé par des ferrures[75].

Une procession solennelle, conduite par des frères Jacobins, vint ensuite chercher le corps pour le déposer dans la cathédrale Saint-Cyr-et-Sainte-Julite de Nevers (fig. 7 a-b). Le cercueil, recouvert d'un drap brodé d'or et posé sur une litière drapée de noir, traversa Nevers accompagné par une escorte toute vêtue de noir. Les "obsèques" furent célébrées dans la cathédrale dès l'après-midi du samedi 30 juillet. La dépouille, encadrée par quatre cierges, fut honorée par quatre psautiers, douze messes et quatre vigiles des morts prononcées par quatre prêtres. On ignore la composition de l'assistance, mais on suppose que les vingt-neuf torches achetées pour

(72) "Item comme ja pieca j'aye en grant devotion affection et voulenté de faire et edifier une eglise oudit lieu de Virye au plus pres de l'eglise parrochial dudit lieu en l'onneur de Notre Dame et en yceelle eglise ordonner un college de Celestins comme autrefois j'en ay declaré mon entention et volenté (...) vueil et ordonne par ces presentes que ladite eglise soit faite et ediffiée ensamble les cloistres et maisonnemens appartenant à icelle et neccessaires pour quinze religieux chappellains dudit ordre des Celestins et pour trois clers qui les serviront et aussi pour les vallés qui les devront servir (...) lesquelz ediffices je vueil et ordonne estre faiz selon et par l'ordonnance du prieur des Celestins de Lyon ou de celluy d'Avignon appellez avecques eulx les maistres des euvres de monseigneur le conte de Savoye... [le testateur réserva 400 marcs d'argent et 2000 francs pour cette œuvre]" ; "Item vueil et ordonne que lesdiz ediffices soient commenciez incontinent apres ce que mon corps sera enterré en ladite eglise de Virye et que dedens deux ans après ce qu'ilz seront commenciez ilz soient fais et parfaiz entierement" ; "Item vueil et ordonne que en faisant ladite nouvelle eglise des Celestins comme dessus ay ordonné soit faite une notable sepulture devant le grant autel de ladite eglise en laquelle je vueil et ordonne que tous mes os et les os de mes predecesseurs et de mes enffans qui seront trouvez en la sepulture de ladite eglise de Virye soient mis et que ce soit fait et acompli dedens lesdiz deux ans (...) et que mon dit sevelement soit fait et acomply ainsi et par la maniere qu'il appartient et que l'en a acoustumé à faire aux nobles de mon estat..." ; "Item à messire Jaques curé de Saint Ligier de Geneve cent florins pour une foiz donne et legue affin qu'il soit tenuz de traveillier à faire fere les ediffices des Celestins en la maniere que j'ay chargié Jehan Martin de lui dire" (ADS, SA 3153).

(73) "Livré à XLVIII prestres qui ont chanté le jour de l'obiit dudit feu seigneur (...) – VI fr. (...) Livré ledit jour de son obiit pour XI messes celebrées en l'eglise des frayres Preschiors (...) – XXII s. par." ; "Livré à ceaux qui ont soné les clas dudit feu seigneur dey le venredi midi jusque au sambadi midi out il estoent XIIII persones pour sonné lesdit clas – XXX s. torn" (ADS, SA 3153).

(74) "Livré au barbier qui trahit lesdites antralies – IIII fr. (ADS, SA 3153) ; voir ci-dessous note 76. On ignore si le cœur du défunt fut également prélevé.

(75) "Livré à ceaux qui firent la chasse là out il fut mis – II escu. Livré à ceaux qui firent les esparres de fer pour lier ladire chasse – VIII s. p." ; "Livré pour deux cuirs de beuf affaitié pour mettre le corps dudit seigneur – IIII fr. Livré pour deux linceux pour envelopper le corps daudit feu seigneur et pour un aigue – I escu" ; "Item livré (...) pour XI aulnes de toyle acerié pour envelopper le corps dudit feu seigneur (...) – V fr. et demi" (ADS, SA 3153).

l'occasion furent portées par les compagnons les plus proches de Viry. La cérémonie se clôtura par l'ensevelissement des entrailles du défunt[76], puis le transport du cercueil jusqu'à l'église des Franciscains de Nevers. Recouvert d'une nappe d'autel et accompagné d'un panneau peint[77], représentant sans doute les armoiries du banneret, il y demeura pendant vingt-six jours.

Ce temps fut en effet nécessaire pour régler les dernières affaires du banneret et préparer le convoi funèbre. Le procureur de la cour de Nevers et un clerc procédèrent tout d'abord à l'inventaire des effets et de l'argent du défunt[78]. Des clercs dressèrent également les comptes de la compagnie de Viry, afin d'évaluer la somme des salaires dus pour son engagement au cours du siège de Bourges. Divers messagers furent en outre expédiés : le trompette en Savoie, probablement pour avertir le comte de Savoie de la mort de Viry, le clerc à Mâcon, pour y porter une copie du testament d'Amédée, et le secrétaire à Lyon, sans doute pour y prendre les effets du défunt.

Afin de percevoir les gages de la troupe – 4700 francs[79] –, douze compagnons de Viry partirent, le 1er août, rejoindre à Auxerre le roi de France, le duc de Bourgogne et le prévôt de Paris. Dix-huit jours durant, ils tentèrent également d'obtenir la restitution du fief de Santans que Jean-sans-Peur avait repris et inféodé, dès le 19 août, à autre banneret savoyard aux dépends des héritiers de Viry[80]. Les négociations semblent néanmoins avoir échoué, le duc de Bourgogne se contentant d'accorder 300 francs de participation au coût du transport du corps du défunt en Genevois. La délégation revint par conséquent à Nevers où elle arriva dans la soirée du 23 août.

Le signal du départ pour le Genevois enfin donné, les compagnons de Viry s'afférèrent pendant deux jours, louant deux bestiaux pour charrier les effets du banneret et de ses hommes jusqu'à Cluny, faisant ferrer les chevaux et se munissant de tentes pour abriter trente-huit montures. L'équipage entier était vêtu de draperies de couleur noire achetées pour l'occasion. La veille du départ, de dernières messes furent célébrées dans l'église des Franciscains où le corps du défunt était illuminé par quatre cierges.

---

(76) "Livré à ceaux qui levarent la tombe pour metre les entralies dudit feu seigneur – X s. torn." ; "Livré à ceaux qui firent la tombe dudit feu seigneur et qui mirent les entralies dedens une quesse – II fr." (ADS, SA 3153).
(77) "Livré au pintre pour fayre la commemoration dudit seigneur es Cordelliers – VI fr. X d. torn." (ADS, SA 3153).
(78) Ils trouvèrent dans les coffres d'Amédée de Viry 300 écus d'or et 400 francs, d'après le compte de Jean Martin, ou 350 écus et 600 francs, d'après un récapitulatif postérieur.
(79) A titre comparatif, notons qu'en 1408, Amédée de Viry avait touché 3007,5 francs pour l'engagement de sa compagnie durant quinze jours (ADCO, B 11771).
(80) Le fief de Santans et la rente de 200 livres octroyés à Viry furent concédés à Guigues de Sallenôve ; la chambre des comptes de Bourgogne s'y opposant, le duc dut lui intimer l'ordre d'entériner la donation les 13 et 14 octobre 1412 (ADCO, B 1068).



Figure 7a-b - La cathédrale Saint-Cyr et Sainte-Julite de Nevers vers 1900 (clichés "Collections ND Phot." et "E. Bélile, phot. Nevers"). Les "obsèques" du chevalier Amédée de Viry y furent célébrées le 30 juillet 1412 ; la cérémonie s'acheva par l'ensevelissement des viscères du défunt. Le corps fut ensuite exposé, vingt-six jours durant, dans l'église des frères Franciscains de Nevers.



Le convoi funèbre

Sous le commandement de l'écuyer Jean Martin, le convoi s'ébranla à l'aube du 26 août et arriva dans la matinée du 7 septembre à Genève. Ce voyage compta neuf haltes, atteintes tout d'abord par étapes de 45 à 68 kilomètres, de Nevers à Cluny, puis réduites à des distances de 20 à 36 kilomètres de cette localité au terme de l'expédition. Tout en faisant un crochet par Cluny, on prit le chemin le plus court, le cortège passant par Paray-le-Monial, Mâcon, Bourg-en-Bresse, Cerdon, Nantua, Châtillon-en-Michaille et Chaumont. Seule la traversée du lac de Nantua nécessita le recours à un bateau[81], le passage du Rhône se faisant probablement par le pont d'Arlod. Au total, les 363 kilomètres séparant Nevers de Genève furent parcourus en l'espace de treize jours (fig. 8).

Composé de trente-huit chevaux au départ, l'équipage varia au fur et à mesure du voyage, pour atteindre quarante-deux moutures le 28 août, puis quarante, dont trois chevaux de bât, deux jours plus tard, et à nouveau trente-huit chevaux le 3 septembre. S'agrégeait en outre une charrette qu'on louait presque à chaque étape, sans doute pour transporter le cercueil. Enfin, à la trentaine d'écuyers accompagnant le défunt, s'ajoutaient cinquante serviteurs à la fin août et seulement quarante-deux début septembre. Le palefrenier et les pages d'Amédée de Viry quittèrent en effet l'escorte à Mâcon. La variation des effectifs s'explique aussi par les va-et-vient continuels des messagers et des émissaires envoyés par Jean Martin au fur et à mesure du voyage. Un homme alla par exemple à Lyon négocier la libération du secrétaire d'Amédée de Viry, emprisonné par le sire de Groslée. Un autre se rendit auprès du prieur des Célestins de Lyon pour convenir sans doute de la fondation de la collégiale de Viry.

Respectant les exigences du défunt, chaque station fut marquée par des cérémonies mettant à contribution le clergé local ainsi que les communautés d'habitants. Ainsi, trente prêtres furent sollicités à Paray-le-Monial, cinquante à Cluny, quarante-huit et cinq frères Cordeliers à Bourg-en-Bresse, dix-huit prêtres à Cerdon, enfin une bonne vingtaine d'ecclésiastiques à Nantua : le curé de la ville, ses dix chapelains et une quinzaine de moines du prieuré Saint-Pierre. Dans les bourgs les plus importants, des processions paroissiales accueillaient le cortège. A Cluny, une délégation d'enfants fut même chargée de porter des torches. Par contre, les villages les plus modestes, tel celui de Saint-Germain-de-Joux, se contentèrent d'être représentés par leurs "bons hommes"[82]. Naturellement, tous ces acteurs furent payés, habituellement en argent comptant, parfois en collations. A chaque halte, le cercueil passait la nuit dans l'église paroissiale de

(81) "Livré ou navatier qu'il a porté le corps par su le lac de Nantua – III s. par." (ADS, SA 3153).
(82) "Livré à Sent Germen pour le boyre des bon homes qui acompagnierent le corps dudit feu seigneur et des autres – VI s." (ADS, SA 3153).

la localité traversée. On y disposait systématiquement quatre cierges, chantait les vigiles des morts, puis on y célébrait la messe quelques heures avant le départ du convoi.

Deux cérémonies particulièrement somptueuses, à Mâcon et à Bourg-en-Bresse, ponctuèrent le voyage. A Mâcon, une procession, réunissant des frères Jacobins et Cordeliers, les chanoines de Saint-Vincent et de Saint-Pierre, ainsi que des délégations paroissiales, accueillit tout d'abord le cortège à la porte de la ville et disposa un drap brodé d'or sur le cercueil. Puis, celui-ci fut déposé dans la cathédrale Saint-Vincent où huit cierges l'entourèrent. Les cloches de la cathédrale sonnèrent alors le glas qu'elles n'interrompirent qu'au départ du convoi. Le lendemain de l'arrivée, on célébra une messe solennelle, à laquelle assistaient les ecclésiastiques présents la veille, les paroissiens de Saint-Etienne et une assistance portant cinquante torches[83].

Au cours de son périple, le convoi ne se reposa qu'à deux reprises : deux jours et demi à Mâcon et près de deux jours à Chaumont. A Mâcon, la troupe, logée dans le château et dans une hôtellerie de la cité, mit à profit l'étape pour acheter de nouveaux vêtements, des souliers, des selles, des couvertures pour les chevaux et des fers pour ceux-ci. On en profita aussi pour liquider des dettes. Le voyage fut en outre ponctué par divers événements : la mort d'un écuyer[84] à Cluny, la maladie du chapelain à Bourg-en-Bresse. La halte de Cluny fut enfin le théâtre d'un incident au cours duquel des Carmes de Moulins molestèrent Jean Martin et exigèrent des compensations pour les dommages que leur couvent avait subis en mars 1412 lors du siège de cette ville.

En dépit de ces épisodes et des probables incidents des voyageurs et de leurs montures, le convoi funèbre d'Amédée de Viry fit preuve d'une surprenante vélocité qui ne peut s'expliquer sans une préparation minutieuse de l'expédition, afin de prévoir l'hébergement, le ravitaillement et le renouvellement régulier des montures. La réussite du voyage se traduisit naturellement par des dépenses extraordinaires. Au total, les soins apportés à Amédée de Viry, ses "obsèques" à Nevers, le transport de son corps et les frais de l'équipage, les aumônes, les célébrations et les diverses ambassades

---

(83) "C'est la livrée faite à Mascon pour le repoux du corps dudit feu seigneur de Virier de deux jour et demi (...) Et primirement livré pour L torches et VIII cierges fait à Mascon (...) – XIX fr. XII s. par. Livré au colliege de Sant Vincent pour vigiles dictes environ le corps dudit feu seigneur la nuy qu'il ariva à Mascon – XLVIII s. IX d. torn. Livré plus à ladicte eglise pour la procession qui vint au divant dudit corps dudit feu seigneur jusque à la porte de la ville et pour la grant messe pour luy chantée landemain – V fl. (...) Livré au mariglier de ladicte eglise pour avoir soner les cloches quant le corps dudit feu seigneur vint à Mascon et landemain [et] ausy quant il s'ent partit – I fr. IIII s. par. Livré pour le parementier de ladicte eglise suet à savoir pour ung drap d'or qui fut mis sus le corps dudit feu seigneur à l'antrent de la ville – XX s. torn. Livré aut colliege de Sant Piere de Mascon qui furent aut divant du corps dudit feu seigneur en procession et landamain, et landemain furent à la messe – II fr. et demi. (...) Livré pour la procession de la parroche de Sant Piere de Mascon qui fut au divant de monseigneur et le landemain à la messe – I fr. Livré à [la] procession de Sant Estievant de Mascon qui samblablement furent à la messe dudit feu seigneur – X s. torn. Livré es Jacobin fraires de Mascon qui furent au divant de monseigneur et le landemain à la messe – II fr. Livré à la procession des Cordelliers dudit lue qui samblablement furent au divant du corps dudit feu seigneur et le landemain à la messe – II fr. Livré à les moenes de Sant Vincent pour le noveine de la croys de Sant Vincent – V s. torn. (...)" (ADS, SA 3153).

(84) Jean "du Chastel", de Sallanches.

Étape	Date	Distance parcourue	Cérémonial	Célébrants
NEVERS (Nièvre)	20 juillet au 26 août	–	prières ; messes ; glas ; procession ; « obsèques » ; veillées ; messes	48 prêtres ; Dominicains ; Jacobins ; Franciscains
Beaulon (Allier)	26 août	68 km	messe	curé de la paroisse
Paray-le-Monial (Saône-et-Loire)	27 "	45 "	*id.*	30 prêtres
Cluny (Saône-et-Loire)	28 "	52 "	*id.*	50 prêtres ; enfants
Mâcon (Saône-et-Loire)	29 août au 1er septembre	24 "	accueil solennel à la porte de la ville ; glas ; messe	Jacobins ; Franciscains ; chanoines de St-Vincent et de St-Pierre
Bourg-en-Bresse (Ain)	1er septembre	35 "	accueil solennel à la porte de la ville ; glas ; messe	48 prêtres ; 5 Franciscains
Cerdon (Ain)	2 "	36 "	messe	18 prêtres
Malpas / Nantua (Ain)	3 "	22 "	*id.*	1 curé, 10 chapelains, 15e de moines
Saint-Germain-de-Joux / Châtillon-en-Michaille (Ain)	4 "	20 "	*id.*	« bons hommes » de Saint-Germain ; curés des deux paroisses ?
Chaumont (Haute-Savoie)	5 au 7 "	28 "	messe ?	curé de la paroisse ?
GENEVE	7 "	33 "	messe	Franciscains

Figure 8 - Les étapes du convoi funèbre du chevalier Amédée de Viry. Les 363 kilomètres séparant Nevers de Genève furent parcourus en l'espace de treize jours, du 26 août au 7 septembre 1412. Après la cérémonie célébrée à Genève, on ignore à quelle date le corps d'Amédée de Viry fut finalement déposé dans l'église de Viry pour y être enterré.

coûtèrent un peu plus de 2444 francs, c'est-à-dire le salaire d'un écuyer pendant plus de treize années de guerre. Un tel coût ne pouvait que susciter le mécontentement des héritiers du défunt et explique probablement l'obscurité qui entoure le passage de ce dernier à Genève puis son enterrement à Viry.

On suppose que le détour par Genève se justifiait par la célébration d'une grande messe solennelle dans la cathédrale, réunissant la plus importante assemblée possible et les dignitaires ecclésiastiques et laïcs qui ne pouvaient être conviés à Viry. Or, la comptabilité dressée par Jean Martin ne fournit que quelques allusions à cette cérémonie : l'achat de torches, les dépenses de cinq frères Cordeliers, du chapelain du prieur d'Aiton et d'un maître de chœur. De même, le document n'indique aucun renseignement au sujet l'enterrement du défunt à Viry. On est d'autant plus surpris que les sources savoyardes de l'époque ne mentionnent pas non plus cet événement, ni la messe chantée à Genève[85].

De même, le comte de Savoie ne daigna pas, semble-t-il, assister aux obsèques de Viry[86]. Amédée VIII gardait-il un ressentiment du comportement passé d'Amédée de Viry ? De même, apparemment peu préoccupé par le salut de l'âme de son frère, Jacques de Viry s'empressa de rendre visite au comte de Savoie et d'expédier à Paris le secrétaire et des hommes de confiance du banneret pour régler les litiges financiers et féodaux nés à la mort d'Amédée[87]. Tout semble donc indiquer que le défunt fut enterré à Viry en catimini et sans ostentation.

Une succession contestée

A peine arrivé, Jean Martin courut rendre compte de ses dépenses à Jacques de Viry. Cette opération et la récupération de divers avoirs à Paris les occupèrent jusqu'à la mi-janvier 1413[88]. A cette époque, Martin avait pu réunir environ 2558 francs, lesquels couvraient donc à peine le coût de l'hébergement à Nevers et les frais du convoi funèbre. Jacques de Viry accusa cependant l'écuyer d'avoir détourné les 4700 francs dus pour le salaire de la compagnie d'Amédée au cours du siège de Bourges et d'avoir falsifié son compte. Il réclama, entre autres, la déduction du prix des deux chevaux que Martin avait reçus de son banneret par donation testamentaire.

L'affaire s'envenima en 1415, puis Jacques porta l'affaire, au mois de mai 1417, devant la cour de justice d'Amédée VIII de Savoie. Ce dernier saisit alors la chambre des comptes de Savoie qui semble avoir réglé le dif-

(85) Les comptes des châtellenies d'Annecy, Cruseilles et Chaumont pour cette période ne fournissent aucune allusion à cette cérémonie (ADS, SA 10691, 11396 et 11140).
(86) Les comptes de la trésorerie générale de Savoie ne semblent curieusement pas faire allusion à cet enterrement (AST, Sezioni riunite, Tesoreria generale di Savoia, registri 57 et 58).
(87) ADS, SA 3153.
(88) *Ibid.* (le compte des dépenses de Jean Martin fut conclu le 31 octobre 1412, mais le rouleau porte en réalité des dépenses encore effectuées l'année suivante).

férend au mois de septembre, en contraignant sans doute Jean Martin à s'acquitter d'un dédommagement[89].

Jacques de Viry avait d'autres motifs de mécontentement. En effet, outre la fondation d'une église collégiale à Viry, le testament de son frère spécifiait la remise d'environ 3800 florins et 310 francs à ses compagnons d'armes, châtelains, chapelain, clerc, cuisinier, serviteurs, valets et pages. A lui seul, Jean Martin était gratifié de 1000 florins. A ces sommes s'ajoutaient des donations pieuses en faveur des églises du mandement de Viry, de celles de Genève, des moines réguliers de cette cité et de la chartreuse de Mélan. Enfin, si Jacques était reconnu comme héritier universel de son frère, il devait néanmoins céder à sa nièce le château de Prangins et les fiefs de Genollier et de Luins, ainsi que, leur vie durant, la forteresse de Mont-le-Vieux à sa belle-sœur et le château du Rosey à sa mère. Jacques ne disposait en fin de compte que de Viry, La Perrière et de la terre de Santans, cette dernière restant néanmoins confisquée par le duc de Bourgogne[90].

Jacques de Viry décida par conséquent de mettre bon ordre dans les dispositions testamentaires d'Amédée. Après avoir abandonné la robe ecclésiastique, il épousa tout d'abord, deux ans après la mort de son frère, Marguerite d'Hauteville, sœur de la veuve d'Amédée, captant ainsi l'héritage de la famille d'Hauteville à Genève[91]. Il convint en outre d'échanger avec sa nièce le fief de Santans contre Prangins, Genollier et Luins. Claude de Viry dut alors négocier avec le duc de Bourgogne la rétrocession de cette terre[92]. Notons également que le décès de Bonne de Seyssel (fig. 9), survenu à la fin de l'année 1412[93], lui permit de récupérer le château du Rosey. Enfin, Jacques de Viry parvint à annuler la fondation de l'église collégiale de Viry, en dédommageant le couvent des Célestins de Lyon[94].

(89) *Ibid.*

(90) *Ibid.* Voir ci-dessus note 4.

(91) Voir ci-dessus notes 12 et 48.

(92) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, I, Grenoble, 1863, p. 355. Claude de Viry semble avoir obtenu notamment les fiefs de Cuisery, de Villeneuve, de "La Cachière" et de "Bellaon" (ADCO, B 10581 ; B 11723 f° 314). On ignore dans quelles circonstances Claude de Viry obtint des mains du duc de Savoie le château d'Hauvet à Condeissiat (ADCO, B 551 ; B 646).

(93) Elle fit son testament le 2 octobre 1412 (Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 366). Jean de Clermont est mentionné le 5 avril 1413 comme étant l'un des légataires de Bonne (Jules DE MOUXY DE LOCHE, *Histoire d'Aix-les-Bains*, I, Chambéry, 1898, pp. 89-90). Le don de 80 écus accordé par Jacques de Viry au prieuré de Romainmôtier, consigné dans le compte de Jean Martin, se rapporte sans doute à la mort de sa mère (ADS, SA 3153).

(94) Le couvent des Célestins de Lyon avait été fondé par Amédée VIII de Savoie suivant des privilèges accordés en février 1407 et juillet 1408. Ce dédommagement n'était pas encore complètement soldé en 1436 (Bibliothèque municipale de Lyon, Ms. Coste 264 ; Aimé VINGTRINIER, *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste*, Lyon, 1853, p. 100, n° 2607). Les Viry firent également don aux Célestins de Lyon d'un vitrail peint à leurs armes (Edouard-Ernest DE ROSTAING, "Hostilités dans l'Ain en 1408", *op. cit.*, p. 22). La collégiale Saint-Maurice de Viry fut finalement fondée en 1487 à l'initiative d'Aymon de Viry et de sa femme Hélène de Menthon (Pierre DUPARC, "La création des collégiales de Savoie", dans *Recherches sur l'économie ecclésiale à la fin du Moyen Age autour des collégiales de Savoie, Actes de la table ronde internationale d'Annecy 26-28 avril 1990, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 97, 1991, p. 49).

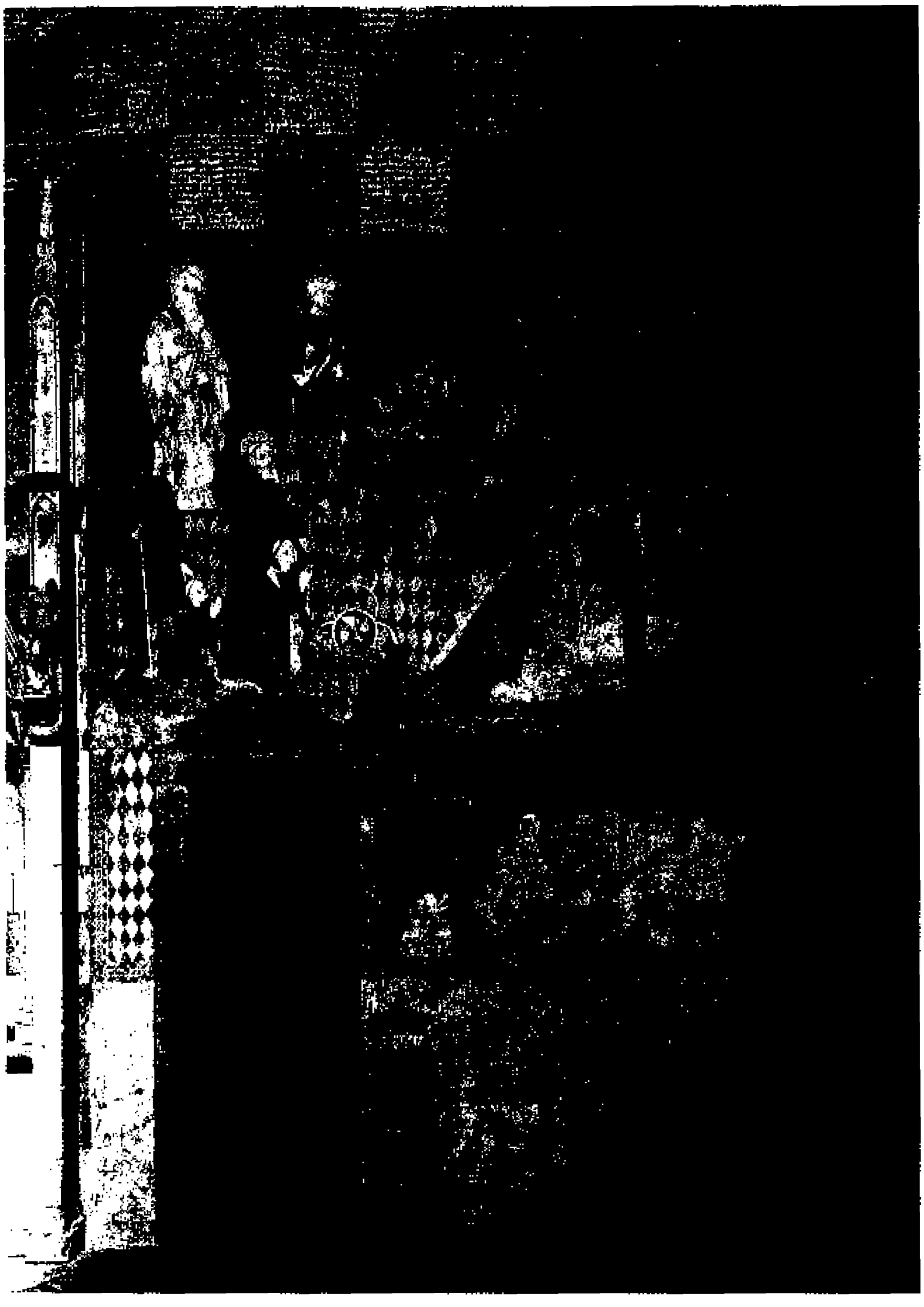


Figure 9 - Peintures murales ornant le tombeau de Bonne de Seyssel dans l'église du prieuré clunisien Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Romainmôtier (Société d'histoire de l'art en Suisse, cliché Ralph Feiner, 2006). Bonne de Seyssel, mère d'Amédée de Viry, décida d'être enterrée dans le chœur de l'abbatiale de Romainmôtier en 1399 et renouvela sans doute son vœu en 1412. Curieusement et contrairement aux usages, elle ne choisit pas d'élire sa sépulture dans le caveau de son mari construit dans l'église paroissiale de Viry. Le monument funéraire de Jean de Seyssel, frère de Bonne et prieur de Romainmôtier (1381-1432), jouxte à main gauche la tombe de sa sœur.

Conclusion

Le transport du corps d'Amédée de Viry de Nevers à Genève avait mobilisé une escorte d'au moins quatre-vingt hommes, suscité des célébrations somptueuses et entraîné des dépenses considérables. Pour autant, le convoi funèbre du banneret était-il hors norme ? Naturellement, il devait apparaître comme tel pour le commun des mortels, mais, au XV^e^ siècle, ce cérémonial était banal pour la grande aristocratie savoyarde, ainsi que l'a montrée l'étude de Nadia Pollini parue en 1994[95].

Le transport des défunts de la cour de la Maison de Savoie donnait systématiquement lieu à des démonstrations ostentatoires tout au long du parcours du cortège. L'enterrement lui-même était scindé en deux célébrations : un simple ensevelissement suivi de funérailles somptueuses, le convoi funèbre marquant le passage de l'une à l'autre cérémonie. La seconde se voulait grandiose. Amédée VIII convoqua par exemple, en 1415, mille trois cent cinquante-sept religieux aux obsèques du gouverneur Odon de Villars. En 1418, le chevalier Girard de Ternier ordonna que ses funérailles eussent lieu quatre mois après sa mort, régla son convoi funèbre et convia à la célébration finale six évêques, douze abbés, vingt prieurs, mille prêtres et l'ensemble du clergé de Genève[96].

Or, faute d'argent et suite à des querelles successorales, comme on l'a vu, le cérémonial mis en œuvre à la mort d'Amédée de Viry apparaît comme une inversion du rituel habituellement pratiqué en Savoie. Les fastes les plus importants marquèrent en effet les obsèques à Nevers, puis la première partie du voyage funèbre, de Nevers à Bourg-en-Bresse.

En tout état de cause, le transport de la dépouille, qu'il se déroule sur une longue distance ou une plus courte, était conçu comme une traversée du Purgatoire. Les difficultés et les obstacles rencontrés au cours du voyage symbolisaient naturellement les péchés que le mort devait expier avant de parvenir au Paradis. En outre, en imposant des processions et des messes dans les localités traversées, le défunt concédait aux vivants un rôle d'intercesseurs pour obtenir le salut de son âme. L'arrivée du cortège au lieu de sépulture ne pouvait donc signifier que l'entrée du mort au Paradis. La fondation de la collégiale de Viry et de la nouvelle nécropole familiale du lignage se plaçait bien dans cet optique et aurait donc constitué l'apothéose de l'ascension d'Amédée de Viry au Ciel.

Matthieu de la CORBIERE

(95) Nadia POLLINI, *La mort du prince, Rituels funéraires de la Maison de Savoie (1343-1451), Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 9, 1994. Voir également Jean-Daniel MOREROD, "Les dispositions patrimoniales et funéraires d'un compagnon de Ripaille, Henri de Colombier", dans Bernard ANDENMATTEN et Agostino PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451), Colloque international de Ripaille-Lausanne, 23-26 octobre 1990, Bibliothèque historique vaudoise*, 103, 1992, pp. 279-297 ; Bernard ANDENMATTEN et Laurent RIPART, "Ultimes itinérances. Les sépultures des princes de la Maison de Savoie entre Moyen Age et Renaissance", dans Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Eva PIBIRI et Denis REYNARD (dir.), *L'itinéraire des seigneurs (XIV^e^-XVI^e^ siècles), Actes du colloque international de Lausanne et Romainmôtier, 29 novembre-1^er^ décembre 2001*, Lausanne, 2003, pp. 193-248.

(96) César DUVAL, Ternier et Saint-Julien…, op. cit., pp. 49-56 et notamment p. 51.

Jean de Brogny et la fondation du collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon

L'histoire du collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon n'est pas inconnue : des historiens locaux l'ont étudiée, parfois à travers quelques aspects seulement[1]. Il s'avère que ces études, déjà anciennes, ne s'attachent à l'histoire de cet établissement qu'au travers de sources partielles. En effet, elles ne prennent pas en compte certains documents, les uns conservés dans divers services d'Archives départementales, les autres aux Archives communales d'Annecy[2]. Après avoir procédé au classement de ce fonds concernant ce collège, il est apparu que l'histoire de cet établissement méritait une étude plus approfondie. Aussi, à partir de ces documents et en les complétant avec des sources conservées dans d'autres services d'Archives, sont retracées les grandes lignes de la fondation de ce collège.

L'université et les collèges

L'université d'Avignon, fondée en 1303[3] par le pape Boniface VIII et Charles II, roi de Sicile, comte de Provence et seigneur d'Avignon, voit rapidement le nombre de ses étudiants augmenter. Elle conquiert très tôt la première place des universités du midi et du sud-est de la France ; le lustre de cette ville est également rehaussé par la résidence des souverains pontifes au début du XIV[e] siècle[4]. La population étudiante diminue au tout début du siècle suivant, à la suite de divers facteurs de crises (guerres, épidémies de peste, Grand Schisme d'Occident) ; elle atteint alors un effectif de cinq cents à mille étudiants. À titre de comparaison, à cette

(1) FORAS A. de. *Le grand collège des savoyards d'Annecy*. Thonon, 1888, 66 p. ; REBORD C. "Le collège de Saint-Nicolas (dit aussi de Savoie) à Avignon", in *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, tome 37, Annecy, 1914, pp. 279-319. ; MIQUET E. "Le collège de Saint-Nicolas en Avignon", in *Revue savoisienne*, Annecy, 1918, pp. 127-132 et 169-174 et 1919, pp. 33-35 ; "Les savoyards à l'Université d'Avignon", in *Revue savoisienne*, Annecy, 1920, pp. 163-172.
(2) COPPIER J. *Inventaire analytique des sous-séries GG 7 et GG 8 : Instruction publique et collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon (1424-1789)*, 2001, dactyl., 70 p.
(3) Archives départementales de Vaucluse. *Aux sources de l'université d'Avignon 1303-1793*. Avignon, 2003, 79 p.
(4) RENOUARD Y. *La papauté à Avignon*. Paris, 1925, 125 p. ; FAVIER J. *Les papes d'Avignon*. Paris, 2006, 826 p.

époque Paris compte environ 4 000 étudiants[5]. À cette période, la population universitaire est très mobile, mobilité renforcée par l'universalité de la langue d'enseignement, le latin.

Une relative diversité caractérise généralement le recrutement social des étudiants, même si le coût et la durée des études suffisent à écarter la grande masse de la population. C'est avant tout dans la noblesse et la bourgeoisie aisée que se recrutent les étudiants. Au Moyen Âge, période où le pouvoir politique et économique appartient presque exclusivement à l'aristocratie et à quelques riches marchands, la possibilité de faire des études est souvent réservée à une élite sociale excessivement restreinte.

Aussi voit-on naître, au sein de nombreuses universités, des collèges destinés à accueillir les étudiants les plus pauvres : "*cette fondation charitable a pour vocation d'aider les écoliers sans ressource à poursuivre leurs études en leur offrant un toit, la nourriture et éventuellement des bourses permettant de faire face aux frais d'inscription*"[6]. Ces collèges tentent de cette façon d'apporter une solution à une difficulté sociale nouvelle, en empêchant que les jeunes étudiants pauvres et éloignés de leur famille ne soient laissés à la rue. Ainsi, avant 1500, "*ce sont vraisemblablement trente-six collèges* [...] *qui ont été créés dans les universités du Midi,* [dont] *sept à Avignon*"[7].

Le fondateur

C'est dans cet esprit que Jean de Brogny fonde dans la première moitié du XV[e] siècle le collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon.

Jean de Brogny[8] est né vers 1342 dans un petit hameau de la ville d'Annecy, appelé Brogny. Il est probablement issu d'une famille de paysans aisés du nom de Fraczon (ou Frasson), Mermet ou Alarmet. Une légende en fera le fils de paysans pauvres[9].

Il étudie d'abord peut-être à Annecy et à Genève "*en grammaire es humanités et en philosophie*"[10], puis à l'université d'Avignon les deux droits, le droit civil et le droit canon. Il obtient le grade de licencié en droit

(5) VERGER J. *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*. Paris, 1977, p. 70.
(6) LAURIOUX B. et MOULINIER L. *Éducation et cultures dans l'Occident chrétien, du début du XI[e] au milieu du XV[e] siècle*. Paris, 1998, p. 77.
(7) VERGER J. "Les bibliothèques des universités et collèges du Midi", in *Livres et bibliothèques (XIII[e]-XV[e] siècle)*, Cahiers de Fanjeaux n° 31, Toulouse, 1996, p. 102.
(8) *Helvetia Sacra : archidiocèses et diocèses : le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné*, section I, volume III, Berne, 1980, pp. 98-101 ; *Dictionnaire historique de la Suisse*, volume 2. Berne, 2003, p. 625. Selon Amédée de Foras "Jean Fraczon [...] est appelé improprement par quelques auteurs Alarmet ou [...] d'Alonzié" : FORAS A. de. *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Grenoble, Allier, 1863, tome 1, p. 37 ; GONTHIER J.-F. *Le cardinal de Brogny et sa parenté d'après des documents inédits*. Annecy, 1889, 53 p. ; DUHAMEL L. "Le cardinal de Brogny : son origine, sa famille, ses alliances", in *Revue savoisienne*, Annecy, 1900, pp. 327-338.
(9) DEONNA W., "Légendes et tradition d'origine iconographique en particulier dans l'ancienne Genève", in *Genava*, tome 2, Genève, 1924, pp. 307-315.
(10) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°3.

civil et celui de bachelier en droit canon, avant d'être reçu docteur en droit civil en 1379.

Suite au rétablissement du Saint-Siège à Rome en 1377 et à la mort du pape à la fin du mois de mars de l'année suivante, certains cardinaux procèdent à Rome à l'élection de Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, le 8 avril 1378, sous le nom d'Urbain VI, tandis que d'autres élisent à Fondi le 20 septembre Robert de Genève, Clément VII, qui, lui, siège à Avignon : c'est le début du Grand Schisme d'Occident[11]. Il faut rappeler ici que Jean de Brogny était né dans le comté de Genève, passé en 1401 sous l'autorité de la Maison de Savoie[12]. Ses origines communes avec Robert de Genève et ses capacités scellent son destin : il devient un des familiers, l'homme de confiance de Clément VII. Jean de Brogny est nommé chambrier et chapelain du pape dès 1378. Après qu'il a embrassé l'état ecclésiastique et sensible à son érudition, notamment à ses connaissances juridiques, le pape Clément VII lui confie l'évêché de Viviers dans le Vivarais en 1382. Il demande également à Jean de Brogny d'assurer la formation juridique d'Amédée de Saluces, futur cardinal, et le pourvoit de plusieurs bénéfices considérables dès le début de son pontificat. Jean de Brogny compose également un abrégé de droit civil et canonique, un *Breviarum juris*[13]. À la mort de Clément VII le 16 septembre 1394, son successeur dans son obédience, Pierre de Lune, cardinal d'Aragon, Benoît XIII, lui porte la même considération que son prédécesseur.

Jean de Brogny se consacre de façon active à résoudre ce Grand Schisme : lors du concile de Pise, convoqué en 1409 afin de mettre fin à cette situation, les deux papes sont déposés dans l'espoir de donner la paix à l'Église. Ce concile n'ayant pas abouti, l'Église catholique se retrouve avec trois papes à sa tête. Cette situation aboutit au concile de Constance, présidé par Jean de Brogny qui obtient des voix au conclave. Ce concile, avec l'élection de Martin V en 1417, rend à l'Église son unité et met ainsi fin au Grand Schisme d'Occident.

Chanoine de Genève en 1380, cardinal-prêtre de Sainte-Anastasie, puis cardinal-évêque d'Ostie en 1405, il prend ensuite le titre de cardinal de Brogny, lieu de sa naissance[14].

Jean de Brogny exerce également la fonction de vicaire général de l'archevêque de Vienne dans la ville de Romans. Grand pénitencier de l'Église de 1389 à 1391, puis vice-chancelier de l'Église romaine en 1391, il

---

(11) Deux papes rivaux se trouvent à la tête de la Chrétienté. Celui de Rome a l'appui de l'Italie du nord, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Pologne et de la Hongrie. Derrière son adversaire, installé à Avignon, se rangent la France, la Castille, l'Aragon, le Portugal, le royaume de Sicile, celui de Chypre et la Savoie : en ce qui concerne cette dernière principauté : GALLAND B. *Les papes d'Avignon et la Maison de Savoie (1309-1409)*. Collection de l'École française de Rome, 1998, 512 p.

(12) COPPIER J. "À propos d'un anniversaire : les six cents ans de la réunion du comté de Genève à la Savoie", in *Revue savoisienne*, 141e année, Annecy, 2001, pp. 127-132.

(13) BRINCK M.-E. "Practical law for a prince of the Church : Jean Allarmet and the *Breviarum juris*", in *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, tome 97. Annecy, 1991, pp. 121-125.

(14) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°6.

garde cette importante dignité jusqu'à sa mort. Il administre les diocèses d'Arles (1410-1423) et de Genève (1423 à 1426).

Le 22 mars 1422, il fonde à Annecy une église et un couvent de Dominicains[15].

Il meurt le 15 février 1426 à Rome, âgé d'environ 79 ans[16]. Son corps est alors transporté de son palais de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin-aux-Monts, où il logeait, à sa chapelle de Saint-Martin "*à la teste*" du Vatican, où il est déposé. Il est porté ensuite à Genève avec toute la pompe due à sa mémoire, et enseveli, comme indiqué dans son testament, en 1428 dans la chapelle Notre-Dame de Genève, dite plus tard chapelle des Macchabées[17], fondée par ses soins en 1406.

Pourquoi saint Nicolas ?

Il est temps de nous interroger maintenant sur les raisons qui ont pu pousser Jean de Brogny à placer le collège sous le vocable de saint Nicolas[18].

De nombreux miracles sont attribués à saint Nicolas. Deux épisodes de sa vie légendaire sont particulièrement célèbres : la dotation de trois jeunes filles et la résurrection de trois enfants jetés au saloir. Ils sont connus notamment par La Légende dorée, compilation hagiographique achevée vers 1265 par le dominicain Jacques de Voragine, constituant un des plus importants monuments de la culture chrétienne du Moyen Âge : "*Un de ses voisins, homme d'assez noble maison, était sur le point, par pauvreté, de livrer ses trois jeunes filles à la prostitution, afin de vivre de ce que rapporterait leur débauche. Dès que Nicolas en fut informé, il eut horreur d'un tel crime, et, enveloppant dans un linge une masse d'or, il la jeta, la nuit, par la fenêtre, dans la maison de son voisin, après quoi, il s'enfuit sans être vu. Et le lendemain l'homme, en se levant, trouva la masse d'or : il rendit grâces à Dieu, et s'occupa aussitôt de préparer les noces de l'aînée de ses filles*"[19]. Nicolas agit de la même façon pour aider les deux autres sœurs, en venant en aide à la pauvreté de leur père.

Dans le même ouvrage figure également l'histoire suivante : "*Certain homme célébrait tous les ans, en grande solennité, la fête de saint Nicolas, à l'intention de son fils qui étudiait les belles-lettres. Or, un jour, pendant le repas de la fête, le diable, vêtu en pèlerin, frappe à la porte et demande l'aumône. La père ordonne aussitôt à son fils de porter aumône au pèlerin ; et le jeune homme, ne trouvant plus le pèlerin devant la porte, le poursuit jusqu'à un carrefour, où le*

---

(15) PERRON F. "L'Église Saint-Dominique, étude historique", in *Revue Annesci*, n° 2, Annecy, 1954, pp. 25-50. Il s'agit de l'actuelle église Saint-Maurice.
(16) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°18.
(17) MARTIN P.-E. et ROUSSET P. *La fondation du cardinal Jean de Brogny à Genève (1406) et le nom de la chapelle des Macchabées*. Genève, 1952, 51 p. voir aussi *La chapelle des Macchabées*, Genève, 1979, 132 p.
(18) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°35.
(19) VORAGINE J. de. *La Légende dorée*. Paris, 1998, p. 19.

diable se jette sur lui et l'étrangle. Ce qu' apprenant, le père se lamente, ramène le corps dans sa maison, le place sur son lit, et s'écrie : "Saint Nicolas, est-ce donc ici la récompense des honneurs que je te rends depuis tant d'années ? Et aussitôt l'enfant, comme en se réveillant, ouvre les yeux et se remet sur ses pieds"[20].

Ainsi, il est souvent considéré comme le protecteur des clercs et des enfants et devient donc par extension le protecteur spécifique des écoliers et des "collégiés", terme par lequel on désigne dans les documents la population de ces collèges.

Nous venons de rappeler que Jean de Brogny a fondé l'église et le couvent de l'ordre de Saint-Dominique à Annecy : les religieux prennent assez rapidement possession d'une partie du couvent ; en ce qui concerne l'église, sa construction est plus difficile : elle demeure, un certain temps, inachevée et dépourvue de voûtes. Elle est cependant "*consacrée le 14 septembre 1445* [...] *et placée sous le vocable de saint Nicolas*"[21]. Bien que Jean de Brogny soit déjà décédé à cette date, ne peut-on pas voir dans le fait que l'église soit, elle aussi, placée sous ce vocable un attachement personnel et une dévotion particulière à ce saint ? Cette hypothèse semble être confirmée par un document conservé aux Archives départementales de la Haute-Savoie : il rapporte que le cardinal ordonna de bâtir dans le collège une chapelle en l'honneur de saint Nicolas, à cause d'un vœu qu'il avait fait, étant en danger de se noyer. C'est par la suite que le collège prit le nom de collège de Saint-Nicolas[22].

Ajoutons ici que beaucoup d'autres miracles réalisés par Nicolas ont trait à la mer, ce saint devient, entre autres, rapidement le patron des marins : "*Un jour, des matelots, se trouvant en péril sur la mer, prièrent ainsi avec des larmes : "Nicolas, serviteur de Dieu, si ce que l'on nous a dit de toi est vrai, fais que nous l'éprouvions à présent !". Aussitôt, quelqu'un apparut devant eux, qui avait la figure du saint, et qui leur dit : "Vous m'avez appelé, me voici !". Et il se mit à les aider, avec les voiles et les câbles et les autres agrès du bateau ; et sur-le-champ, la tempête cessa. Ainsi sauvés, ces matelots rentrèrent dans l'église où était Nicolas ; et, ils le reconnurent de suite, bien qu'ils ne l'eussent jamais vu*"[23].

Dans un autre miracle, Nicolas redonne vie à un enfant noyé, dont le père avait prié saint Nicolas pour obtenir ce fils. On trouve dans ce miracle à la fois la présence d'une rivière et d'un enfant, ces deux éléments renforçant ainsi notre hypothèse.

---

(20) *Ibid.*, pp. 25-26.
(21) PERRON E. *op. cit.*, p. 29.
(22) Arch. dép. Haute-Savoie, 51 J 180, "Abrégé chronologique de l'histoire du collège Saint-Nicolas d'Annecy", manuscrit, 48 p., s. d. Une note au dos du manuscrit précise : *ce cahier m'a été donné par le Rd. P. Tissot, jésuite.*
(23) VORAGINE J. de. *op. cit.*, pp. 20-21 ; RÉAU L. *Iconographie de l'art chrétien*, Tome III/II. Paris, 1958, pp. 976-988 ; DUCHET-SUCHAUX G. et PASTOUREAU M. *La Bible et les saints : guide iconographique.* Paris, 1990, pp. 241-242.

La fondation du collège

Par une bulle de Jean XXIII[24], du 27 mars 1414[25], l'autorisation est donnée à Jean de Brogny de disposer, par testament, de son immense fortune. Pour compléter son testament du 22 août 1422, le cardinal Jean de Brogny établit deux codicilles (23 juillet 1424 et 24 septembre 1425). Par le premier, il fonde à Avignon, alors qu'il se trouve en villégiature à Tivoli, un collège pour que vingt-quatre collégiens pauvres puissent y étudier les droits civil et canon[26] à l'Université. Ces vingt-quatre places sont réparties ainsi : huit pour des collégiens originaires du diocèse de Genève, et de préférence de la châtellenie d'Annecy, huit du duché de Savoie et huit des provinces de Vienne et d'Arles. Ce nombre de collégiés ne peut être diminué tant que les revenus sont suffisants pour l'entretien du collège ; ces revenus ne peuvent être appliqués à l'entretien de qui que ce soit d'autre que ces collégiés. Si une suppression de places devait avoir lieu, il faudrait préserver en priorité celles des Annéciens.

L'exécution de cette fondation est au cœur même des précautions de Jean de Brogny : il prend en effet des précautions non seulement pour la création, mais aussi pour faire durer cet établissement, en le plaçant sous la protection du roi de France et de son Parlement pour faire transférer ce collège à Montpellier "*au cas que les officiers du Pape vinssent à traverser son pieux dessein et afin que ses exécuteurs testamentaires ne prissent aucun prétexte d'en différer l'exécution*".

Ce collège porte le nom de collège d'Annecy ; il est aussi parfois appelé collège des Quatre-Nations ou également collège des Savoyards. Il est couramment appelé Saint-Nicolas, vocable de sa chapelle.

Pourquoi le droit ?

L'apprentissage des droits civil et canon au sein de ce collège peut certainement s'expliquer dans un contexte local lié à la Savoie, mais aussi plus large en cette fin du Moyen Âge.

Il s'avère qu'il n'y a point en Savoie d'école de droit, ce qui provoque une extrême rareté de jurisconsultes. Aussi Jean de Brogny juge à propos d'appliquer une partie de ses biens pour fonder un collège dans l'univer-

---

(24) Il s'agit de Baldassarre Cossa (vers 1360-† 1419) : chanoine, archidiacre de Bologne, cardinal en 1402. Pour mettre fin au Schisme, il favorise de ses deniers la tenue du concile de Pise (1409) et succède à Alexandre V comme pape de l'obédience pisane sous le nom de Jean XXIII en 1410. Lors du concile de Constance, réuni de 1414 à 1418 pour mettre fin au Grand Schisme d'Occident, il est déposé en 1415 : voir VAUCHEZ A. (dir). *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*. Paris, 1997, p. 810.

(25) Arch. dép. Savoie, SA 243. Je remercie monsieur Jean Luquet, directeur des Archives départementales de la Savoie qui m'a permis de consulter ce document. Voir l'édition de cette bulle dans DUBOIN (F.-A.). *Raccolta delle leggi, editti, manifesti ; pubblica istruzione, scienze et belle arti*, tomo 14, vol. 16. Turin, 1836, pp. 1087-1088.

(26) Arch. mun. Annecy, GG 8(1) : "*Pro audiendo iura civilia vel canonica et non aliter* , [...] *sit de dioecesi gebennensi sicque illi de castellania Annessiaci burgi preferantur, secunda pars de ducatu Sabaudiae, tertia pars sit de provinciis Viennensi et Arelatensi*".

sité d'Avignon qui est alors très florissante pour la jurisprudence, "*pour élever par ce moyen des pauvres étudiants en cette science et réparer l'indigence dans laquelle était la Savoie de bons juges et scavants advocats*"[27]. Ce dessein de pourvoir son pays natal de bons jurisconsultes se retrouve aussi dans son codicille : sa volonté précise est d'exclure de son collège les étudiants en grammaire, en rhétorique, en philosophie, en médecine et en théologie[28].

L'Église est une Église de juristes beaucoup plus que de théologiens : elle cherche ainsi à mieux assurer son organisation, son administration et son encadrement dans le but de défendre davantage ses intérêts matériels et politiques. La papauté, tout comme les autres principautés de la fin du Moyen Âge, va mettre en place des structures administratives efficaces et perfectionner son fonctionnement bureaucratique et son système financier[29]. De plus, la fondation de Jean de Brogny n'accueille pas exclusivement des étudiants se destinant à une carrière ecclésiastique. À cette date, les laïcs lettrés sont encore trop peu nombreux ; aussi, il est souvent aisé pour le pouvoir séculier de faire appel à des clercs, beaucoup de serviteurs des États étaient alors des gens d'Église. Il est même possible de se demander ici si l'Église ne voyait pas dans cette pratique le moyen de conserver une certaine influence sur les appareils d'États alors en pleine formation. Les chanoines, évêques et religieux fournissent différents services, tels ceux de nature plutôt domestique, qui gardaient une certaine coloration religieuse (confesseurs, chapelains, familiers…), ou encore d'autres services relevant nettement d'une sphère que l'on qualifierait volontiers aujourd'hui de publique et laïque (officiers, ambassadeurs…).

Au-delà de la formation en droit que peuvent suivre les jeunes collégiés à l'université, cette fondation représente également pour Jean de Brogny un acte de charité, une bonne action comparable à l'aumône en nature ou en argent faite à un pauvre. On peut peut-être voir ici une motivation réellement religieuse de la part du cardinal, puisqu'en aidant ainsi les étudiants pauvres, il pratique la charité et par ce moyen sans doute espère-t-il contribuer au repos de son âme.

Jean de Brogny à Avignon

À Avignon, les cardinaux mènent une vie fastueuse et Brogny, cardinal de Viviers, "*laissa successivement son nom à deux livrées : la livrée vieille de Viviers et la livrée de Viviers*"[30]. Dans la ville, les cardinaux s'étaient

(27) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°33.
(28) *Ibid.*, f° 45 : "*pro audiendo jura civilia, vel canonica, et non alias*".
(29) FAVIER J. *Les finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident*. Paris, 1966.
(30) HAYEZ A.-M. "Les livrées avignonnaises de la période pontificale", in *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, Avignon, 8ème série, tome 2, 1993, p. 43 et tome 3, 1994, p. 59. Je remercie monsieur Alain Maureau, de l'Académie de Vaucluse, qui m'a communiqué les références et des extraits de cette publication. Voir aussi PANSIER P. *Les palais cardinalices d'Avignon au XIVe et XVe siècles*, 2 tomes, 1926-1930.

tous installés dans des livrées, "*habitations des cardinaux appelées ainsi parce qu'au début elles leur étaient livrées pour permettre de les loger*"[31].

Un registre de comptes en latin, datant de 1426, nous donne le détail des biens du cardinal et nous permet de nous faire une idée plus précise de son palais richement meublé, orné et fortifié, et ses dépendances : cet inventaire regorge de tapis, tentures, tapisseries, courtines et la lingerie est luxueuse ; outre les vêtements sacerdotaux et des pièces de soie et de toiles intactes, elle comprend des draps, nappes, serviettes, mouchoirs, chemises. Citons par exemple, "*un grand tapis de Chypre sur champ rouge, de diverses couleurs*", "*une chasuble de drap rouge, avec un bel orfroi, où est représentée l'histoire de l'Annonciation de la Vierge et celle de la Présentation de Jésus-Christ au Temple*", ou encore "*une paire de gants, probablement d'apparat pour le cardinal, en tissu d'or ; sur chaque gant, un lys brodé avec des perles et quatre pierres précieuses ; tout autour du lys une bordure circulaire de petites perles entrelacées de douze grosses*"[32].

Jean de Brogny dispose d'une riche argenterie : les coupes, gobelets, aiguières, plats, drageoirs... abondent comme : "*deux pommes d'argent doré en dehors pour se chauffer les mains avec certains accessoires à l'intérieur pour tenir le feu ; l'une est ornée de roses gravées au poinçon*", "*un écritoire en argent de facture sarrasine avec ses accessoires*", ou "*un grand gobelet ou grande coupe à la mode allemande en jaspe ; le couvercle, de même matière, est garni d'argent doré ; elle est sur un support à trois pieds faits chacun en manière de pavillon ; dans chaque pavillon est une statue de femme en argent blanc : l'une tient une lyre, l'autre un orgue, la troisième un luth ; l'anse de la coupe représente un château avec des tours et autres bâtiments couverts de toitures en argent doré*"[33].

D'autres articles, dans le même inventaire, mentionnent d'autres objets aux armes de Jean de Brogny, qui lui appartenaient probablement et qui révèlent le luxe dont il s'entourait : "*trois plats d'argent doré pour le lavage des mains, émaillés, à fleurs et aux armes dudit cardinal sur les bords*", "*deux épées dans une gaine rouge, avec les poignées de cristal et garnies d'argent doré aux armes du cardinal*", ou encore "*une chasuble de drap d'or sur champ rouge, avec les armes du cardinal*"[34].

Quant à la topographie du palais, l'inventaire des biens reste assez

---

(31) PALADILHE D. *Les papes en Avignon*. Paris, 2008, p. 99.

(32) Arch. dép. Vaucluse, D 204, f° 31 ; f° 48 ; f°53 ; "*Unum par cyrothecarum pontificalium cum uno lilio super qualibet de perlis et quatuor lapidibus et circumquaque lilium est unus circulus rotundus de perlis cum duodecim grossis perlis, garnitarum seu munitarum de panno aureo circumquaque cum quatuor lilies de perlis in qualibet tam grossis quam parvis*". J'adresse tous mes remerciements à madame Christine Martella, directrice des Archives départementales de Vaucluse et à son adjointe madame Françoise Chauzat pour leur accueil cordial au sein du Palais des Papes.

(33) *Ibid.*, f° 47 ; "*dua poma argenti de aurata extra ad calefaciendum manus* [...]", "*unum scriptorium longum de opere saracenorum cum suo furniumento*", "*unum magnum gobeletum sive une magna facta ad modum Alamanie de lapide jaspidis* [...]".

(34) Arch. dép. Vaucluse, D 201, f°31, f° 48, f° 50.

imprécis : il signale une tour à trois étages, un grand et un petit tinel[35], une grande et une petite salle de parement. Les livrées avignonnaises sont presque toujours fortifiées et dominées par une grosse tour.

Jean de Brogny souhaite transformer son palais avignonnais en collège pour l'habitation des collégiés. Pour cela, il assigne son palais d'Avignon ainsi que sa maison de plaisance et un fief à Entraigues ; ses appartements et dépendances se montaient à plus de 60 000 ducats.

À titre de comparaison, on sait que le pape Innocent VI fonda en 1359 le collège Saint-Martial à Toulouse pour un même nombre d'étudiants. Pour l'établissement "*d'une maison en collège, la construction d'une chapelle avec son clocher à deux cloches, celle des chambres des écoliers et tous les ameublements et livres nécessaires, il ne donna que 25 000 florins d'or*". Innocent VI assigne pour l'entretien de chaque collégié "*six sols par semaine*"[36].

Après la vente du palais et de la maison d'Entraigues, les exécuteurs font bâtir le collège d'Annecy et la chapelle de Saint-Nicolas.

L'exécution de sa fondation – le financement

Le collège est finalement fondé en 1427 par exécution des dispositions testamentaires de Jean de Brogny.

Jean de Brogny a été dans l'intimité de nombreux papes ; dans le cadre de ces relations, il a été amené à prêter de l'argent à nombre d'entre eux : à Clément VII et à son successeur Benoît XIII pour le recouvrement du domaine de l'Église, et notamment pour le Pont de Sorgue[37]. De même, il faut ajouter les "*27 000 ducats d'or*"[38] prêtés à Jean XXIII pour chasser de Rome Ladislas, roi de Naples, avec l'aide de Louis II de Sicile et les sommes prêtées au même pour réduire Bologne à l'obéissance du Saint Siège, aussi bien que les avances faites pour l'assemblée des conciles de Pise et de Constance, la restitution de ces dernières lui ayant été assurée par des bulles de Jean XXIII. Il ajoute la moitié des revenus de ses commendes qui seront perçues la première année après sa mort, avec l'autorisation du même pape. Le pape Jean XXIII lui avait emprunté de grosses sommes, ces dettes ayant été contractées pour "*le soutien et le repos de l'église universelle et du St Siège qui en est la baze*"[39]. La chambre apostolique se reconnaît comme débitrice de sommes considérables, dont le paiement est assuré par des bulles pontificales, tandis qu'une autre bulle accorde à

---

(35) Le mot tinel, qui vient du bas latin *tina* signifiant tonneau, désignait, dans le midi de la France, la salle à manger ; c'était la plus longue du palais réservée aux grands banquets, le petit tinel étant lui la salle à manger particulière : PALADILHE D., *op. cit.*, pp. 128-129.
(36) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f° 40-41.
(37) Aujourd'hui Sorgues-sur-Ouvèze, commune du département de Vaucluse.
(38) *Ibid.*, f°12.
(39) *Ibid.*, f°52.

Jean de Brogny le pouvoir de disposer en dernière volonté de son épargne et du revenu de ses bénéfices perçu la première année après sa mort.

Les papes ne sont pas les seuls à qui Jean de Brogny consent un prêt : "*en grande nécessité* [le cardinal Jean de] *Murol, entrant au conclave de 1394, emprunte 200 francs à son confrère Jean de Brogny*"[40] ; on compte également "*Louis II de Sicile auquel il prêta trois mille florins d'or et cautionna pour lui l'emprunt d'autres quatre mille*"[41] pour le soutenir contre le roi Ladislas.

Pour financer le fonctionnement du collège, Jean de Brogny assigne toutes les sommes qui lui étaient dues par divers marchands et banquiers, notamment six sociétés de Florence dont celles de Jean de Médicis et d'Amerald de Medicis[42].

Après la mort de Jean de Brogny, Martin V cherche à payer aux exécuteurs testamentaires du cardinal les sommes dont la chambre apostolique lui était redevable. La Chambre apostolique ne pouvant les rembourser en espèces, elle aliène des biens ecclésiastiques et donne en échange au collège le couvent et l'église des religieux de l'abbaye des Fours. Le frère du pape Urbain V (1362-1370), le cardinal Anglic Grimoard, par crainte des hordes de routiers qui déferlaient dans les campagnes introduit, à Avignon des religieuses bénédictines vivant à Fours (hameau de Sauveterre dans le Gard)[43]. L'abbaye des Fours d'Avignon, de l'ordre de Saint-Benoît, était un monastère où il n'y avait que quatre religieuses qui avaient de la peine à subsister ; ce monastère occupait un terrain propre à bâtir un collège. Aussi, le pape put, sans faire tort à ces religieuses, les transférer avec tous leurs biens dans un autre monastère du même ordre et accorder leur maison aux exécuteurs testamentaires du cardinal en déduction des sommes à lui dues, pour y bâtir le collège en question.

Par une bulle du 1er février 1427[44], le pape Martin V confirme la fondation du cardinal, en donnant au collège les revenus de la seigneurie de Bollène, où se trouvait un prieuré placé sous l'invocation de saint Martin qui dépendait de la riche abbaye de l'Ile-Barbe dans le diocèse de Lyon et dont le revenu était de 600 livres de rente. On suggéra au pape d'en aliéner les fonds en faveur des exécuteurs testamentaires par l'entier acquittement de la chambre apostolique, sans pour autant y diminuer le service divin, sous l'obligation d'y entretenir le même nombre de religieux qui s'y trouvaient et de supporter toutes les autres charges attachées à ce monastère.

---

(40) FAVIER J., *Les papes…*, *op. cit.*, p. 621.
(41) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°13.
(42) *Ibid.*, f°36.
(43) HAYEZ A.-M. "L'installation des religieuses des Fours à Avignon", in *Annuaire de la Société des amis du Palais des Papes*, XLVIII, 1971, pp. 29-42. Je remercie monsieur Michel Hayez, directeur honoraire des Archives de Vaucluse, qui m'a communiqué les références de cet article et qui m'a très aimablement fait part de ses observations.
(44) Arch. dép. Savoie, SA 243.

Martin V agréa cette proposition et par une bulle du 25 janvier 1427, l'an 10e de son pontificat, il approuva la fondation de ce collège et donna pouvoir à Jean Dupuis, prévôt de Carpentras, de donner aux exécuteurs la maison des religieuses des Fours pour y construire le collège, et d'unir au collège le prieuré de Bollène, avec ses appartenances et dépendances.

Pour assurer son existence matérielle, ce collège possède d'autres revenus, constitués par des rentes sur d'autres domaines, des cens[45] perçus sur des particuliers, ainsi que des droits sur le péage à sel et sur le port de Rognonas, dans l'actuel département des Bouches-du-Rhône.

Les exécuteurs testamentaires achetèrent également des rentes pour l'entretien des collégiés et diverses maisons dans Avignon rendant annuellement six cents écus.

Les statuts

Une première organisation du collège et une administration sont mises en place après la mort du cardinal de Brogny par ses exécuteurs testamentaires, de concert avec le collège des docteurs de l'université, et approuvées par le pape Eugène IV, le 2 avril 1436 : chaque année, les collégiens choisissent un recteur, un vice-recteur et deux prêtres ; le recteur fait le serment de défendre les intérêts de l'établissement et doit rendre compte de sa gestion devant deux représentants des collégiés[46]. L'université a la surveillance du collège ; les collégiés sont entretenus dans la mesure des revenus de Saint-Nicolas.

Au regard de la documentation dépouillée à ce jour, c'est vraisemblablement le 15 décembre 1432 qu'a lieu la réception des "*scolarium sive studentium*" à Saint-Nicolas d'Annecy par Antoine Virron, docteur ès lois et Chrétien Fabri, prévôt de Riez, ainsi que la nomination par les exécuteurs testamentaires du cardinal de Giraud Hippolyte, en qualité de recteur du collège[47]. Quant aux collégiés, si on ne dispose pas de liste exhaustive pour le XVe siècle, on connaît au moins les noms de quelques-uns d'entre eux, comme Jean Fabri reçu au collège le 25 octobre 1433, Hugues Arnetti le 19 janvier 1441 ou encore Aymon d'Allonzier le 15 novembre 1444[48].

Quand une place de collégien se libère à Saint-Nicolas, les évêques concernés doivent présenter trois candidats ; le postulant est alors choisi par le recteur et les collégiés. Il semble cependant que le système de nomination ait changé au cours des siècles : le 21 juillet 1728, l'évêque de Grenoble reçoit une lettre lui indiquant que Claude Pascal occupe la place

(45) "Le cens est une redevance fixe et perpétuelle, recognitive de la seigneurie, due pour une tenure au seigneur foncier ; elle pouvait être en argent, en nature ou mixte" : FEDOU R. (sous dir.) *Lexique historique du Moyen Âge*. Paris, 1989.
(46) Arch. dép. Vaucluse, D 205, f° 15.
(47) Arch. dép. Vaucluse, D 206, f° 72.
(48) Arch. dép. Vaucluse, D 206, f° 90, 313, 230.

nommée par l'archevêque de Vienne et que son temps au sein du collège s'achèvera au début d'octobre 1730 ; quant à celle de Paul-Henry Chappon, du diocèse de Die, elle va être vacante pour le commencement des études prochaines ; aussi, il faut que son successeur qui aura été nommé par l'évêque vienne à Avignon vers la mi-octobre pour y faire les exercices spirituels que tous les collégiés font avant l'ouverture des classes[49].

Vingt ans se sont écoulés depuis l'érection du collège sans qu'il ait une forme fixe et certaine, les personnes nommées dans la fondation ayant négligé d'en dresser les statuts comme le fondateur leur en avait donné le pouvoir. Le pape Nicolas V, élevé au pontificat le 6 mai 1447, fait donc dresser les statuts sur des modèles parisiens et sur ceux du Pape Innocent VIII au collège Saint-Martial à Toulouse[50], où les collégiens ne sont ni ecclésiastiques, ni contraints à en porter l'habit. Il les confirme par une bulle du 24 juillet de la même année. Par ces statuts il est ordonné que, parmi les huit collégiés originaires du diocèse de Genève, deux seraient prêtres et collégiés perpétuels, tout comme deux parmi les huit originaires du duché de Savoie. Ces quatre prêtres collégiés perpétuels savoyards sont chargés de l'office divin célébré dans la chapelle du collège, notamment lors des deux messes journalières, de messes hautes en divers temps de l'année et de quatre messes tant hautes que basses chaque jour solennel.

Les Archives départementales de Vaucluse conservent un exemplaire des statuts du collège datant de 1482 qui précisent qu'une messe sera dite toutes les années le jour de la mort du fondateur dans la chapelle du collège. Mais ce service n'est pas réservé seulement au fondateur puisque des messes sont à consacrer également aux collégiés défunts[51].

Il est établi par ces mêmes statuts que le gouvernement du collège est confié annuellement à deux collégiés perpétuels, suivant la décision de tous les collégiés ; cependant, si un collégié savoyard semble plus apte à exercer cette fonction, ce dernier peut alors être préféré aux autres.

Cette place de choix qu'occupent les collégiés d'origine savoyarde à Saint-Nicolas s'explique assez aisément : de par leurs origines et le nombre de places dont ils disposent – les deux tiers –, ils apparaissent incontestablement les plus intéressés au déroulement des études et les plus sensibles à la conservation des biens du collège.

---

(49) Arch. dép. Isère, IV G 17. Je remercie mademoiselle Hélène Vialler, directrice des Archives départementales de l'Isère, pour son accueil.

(50) Arch. mun. Annecy, GG 8(1) : "*Voluit tamen idem Cardinalis quod inquirant Parisiis vel in Tholosa de forma collegiorum ut possint illud collegium ordinare in forma utili expedienti et honesta*". Voir aussi SA 243.

On ne peut pas ici ne pas évoquer le plus célèbre des collèges, le Collegium pauperum magistrorum in theologica facultate, fondé en 1257 par Robert de Sorbon, chapelain de Louis IX, pour l'étude de l'enseignement théologique et destiné à seize étudiants peu fortunés.

(51) Arch. dép. Vaucluse, D 205, f° 5 v. : "*De anniversario pro anima domini fundatoris collegii*" ; "*De missis et orationibus dicendis per defunctus collegiatis*".

Les écoliers n'eurent de cesse d'obtenir confirmation de cette fondation par les bulles de plusieurs papes successifs, à cinq reprises (confirmation par Calixte III, puis par son successeur Pie II).

La vie au sein du collège

Nous possédons relativement peu de renseignements dans les sources dépouillées à ce jour concernant la vie et le fonctionnement de ce collège. Nous pouvons toutefois imaginer, sans trop nous risquer, qu'ils étaient assez proches de ceux des autres collèges du moment ; ces derniers vont jouer dès le XIII[e] siècle un rôle sérieux dans la vie des universités, bien qu'ils ne rassemblent qu'un faible nombre d'étudiants : "*ils tendent d'abord à maintenir certains clivages sociaux et géographiques, en mettant à part certains étudiants pauvres, en imposant une discipline stricte et le port d'un uniforme ; de plus, ils regroupent souvent des étudiants de même provenance, suivant la volonté de leurs fondateurs. D'autre part, quelques collèges vont rapidement dépasser leur simple fonction d'hébergement en se mettant à organiser des exercices scolaires*"[52].

Pour la fin du Moyen Âge, les sources sont relativement faibles en ce qui concerne la vie quotidienne ; on peut toutefois se reporter aux statuts de 1482 : "*Sequuntur statuta, constitutiones et ordinationes venerabilis collegii sancti Nicolai de Anessiaco Avinione fundati*"[53]. En regroupant un ensemble de textes régissant la vie du collège, ils nous livrent aussi de nombreuses informations nous permettant de mieux imaginer la vie au sein du collège.

Le cadre estudiantin est rappelé notamment dans certains articles de ces statuts par la nécessité pour les collégiés de faire des exercices et controverses[54].

La discipline est nettement définie : ainsi les collégiés doivent converser honnêtement et ne pas passer la nuit hors du collège ; de même, ils ne peuvent changer de chambres sans la permission du recteur et doivent conserver la décence dans l'église[55].

L'encadrement des collégiés touche aussi à la religion : la lecture de la *Bible*, des *Vies des Pères* ou de *La Légende dorée*[56] est faite chaque jour durant le déjeuner et le dîner par un collégié désigné par le recteur chaque semaine ; celui qui ne s'y soumet pas a une amende de douze deniers. Chaque jour de dimanche et de fête, le plus jeune collégié est tenu de lire

(52) VERGER J. *Les universités au Moyen Âge*. Paris, 1973, p. 72.
(53) Arch. dép. Vaucluse, D 205.
(54) *Ibid.*, f° 25 : "*De exercitio et disputationibus faciendis*".
(55) *Ibid.*, f° 23, 30 et 52.
(56) *Ibid.*, f° 26 : "*De lectura Biblie et vitis patrum*".

l'épître, lors du repas pris en commun, sous peine d'une amende d'un marc d'argent[57].

Si la vie des collégiés est illustrée par ces statuts, on connaît également mieux le fonctionnement de l'administration du collège : il est tenu un registre où sont inscrits les noms des collégiés[58] – dont le nombre ne peut être supérieur à vingt-quatre[59] – , il ne peut être fait commerce (d'achat ou de vente) des places, ni promettre des places au sein du collège[60].

Ce registre nous renseigne également sur une catégorie de jeunes étudiants, qui se différencient des collégiés, et qui bénéficient d'articles particuliers[61] : les béjaunes : il s'agit des nouveaux arrivés au sein du collège[62]. Leur situation de jeunes "bizuts" semble peu enviable à Saint-Nicolas : ils sont qualifiés d'"*infectos et fetidissimos bejaunos*" et ne peuvent porter le titre de "*dominus*". En l'absence de domestiques, ils sont dans l'obligation de servir à table. Il leur est nécessaire de garder le silence, de se tenir la tête découverte, de céder le pas aux collégiés et interdit d'appeler les autres collégiés béjaunes.

Une bibliothèque est établie, dans laquelle sont conservés les livres du fondateur pour le service des collégiés[63]. Un registre de comptes et inventaire nous donne le détail des biens du cardinal, et notamment de sa maison dans une chambre basse où se trouvait sa bibliothèque, dressé en présence de l'évêque de Vaison, Antoine de Pré, licencié ès-droits, Jean Louis, chanoine d'Annecy, Jean Pérouse, official d'Arles et d'autres familiers dudit cardinal. L'inventaire précise le détail des livres mais aussi de nombreux objets : une statue de la Vierge en bois doré, une petite statue de la Vierge, en ivoire, un petit retable contenant l'image de Saint-Pierre de Luxembourg[64].

Le cardinal, en léguant sa propre bibliothèque, forme le premier fonds de la "librairie" du collège Saint-Nicolas : un inventaire des ouvrages réalisé le 5 mars 1427 fait état de 171 volumes et un autre du 4 juin 1435 de seulement 147[65]. La bibliothèque comprend, assez logiquement pour un juriste, une riche collection d'ouvrages de droit ; toutefois on y trouve aussi des livres traitant de liturgie et de théologie (plusieurs Bibles, les lettres

(57) *Ibid.*, f° 26 et 53.
(58) *Ibid.*, f° 29 : "*statuimus* [...] *quod sit unus liber in thesauraria dicti collegii in quo nomina studentium describuntur*".
(59) *Ibid.*, f° 31 : "*Quod nullus recipiatur ultra numerum viginti quatuor in dicto collegio*".
(60) *Ibid.*, f° 18-19.
(61) *Ibid.*, f° 54-56.
(62) "*Beanus : novellus studiosus, qui ad Academium nuper accessit. Vox gallica* Bejaune, *quasi* Bec-jaune, *ut sunt aviculae quae nondum e nido evolarunt*" : DU CANGE. *Glossarium mediae et infimae latinatis*. Paris, 1840, p. 632.
(63) Arch. dép. Vaucluse, D 201, f°19.
(64) Arch. dép. Vaucluse, D 204, f°43.
(65) LABANDE L.-H. "Un légiste du XIV^e^ siècle : Jean Allarmet", in *Mélanges J. Havet*, Paris, 1895, pp. 487-497 ; FOURNIER M. "La bibliothèque de l'Université et des collèges d'Avignon pour les étudiants en droit", in *Nouvelle revue de droit français et étranger*, 15, 1891, pp. 79-94.

de Paul, la règle de saint Augustin, la Somme de saint Thomas d'Aquin). Certains philosophes médiévaux y sont représentés (saint Bonaventure, Raymond Lulle, Vincent de Beauvais), tout comme des auteurs anciens (Aristote et sa *Métaphysique*, Sénèque, Boèce...), ainsi qu'un contemporain, Pétrarque. Elle constitue au début du XV[e] siècle une des plus belles collections d'ouvrages juridiques : les ouvrages de droit représentent 50 % des œuvres de la bibliothèque, la théologie et la spiritualité 32 %, les "arts" 6 %, les classiques et humanistes 1,5 %[66].

Les statuts de 1482 précisent qu'il est interdit de vendre des livres sans la permission du recteur et de les sortir de la bibliothèque[67].

Un document[68] plus tardif, destiné aux nouveaux collégiés, nous apporte d'autres éclaircissements sur la vie quotidienne au sein du collège : en ce qui concerne les vêtements, les collégiés portent une soutane et un manteau long, un surplis et un bonnet carré (mais point de perruque) ainsi qu'un manteau court à porter l'hiver et les jours de pluie pour aller en classe à l'université. Ils doivent se munir de quelques livres de piété et d'étude. Chaque collégié apporte des serviettes, couteaux, fourchettes et cuillères pour le réfectoire, de l'argent pour se pourvoir en plusieurs petites choses et un coffre pour y ranger ses habits et ses linges, le collège ne donnant à chacun qu'un lit, une table et deux chaises. Ils sont nourris gratuitement et ont le blanchissage du linge et le barbier ; en cas de maladie, un médecin, un chirurgien et un apothicaire sont à leur disposition sans qu'il ne leur en coûte rien. Ceux qui ne font pas leurs exercices de piété sont exclus du collège sans autre formalité.

La vie universitaire est marquée dans toute l'Europe par des incidents nombreux et divers : les étudiants sont souvent turbulents et les archives montrent les interventions quasi permanentes des autorités civiles et ecclésiastiques.

Ces abus, loin d'être propres à Saint-Nicolas, ne sont pas nouveaux puisque dès juillet 1228 le théologien Guillaume d'Auvergne dénonce déjà la mauvaise conduite des étudiants de Saint-Thomas du Louvre à Paris : certains ont essayé de forcer les portes d'un couvent, tandis que d'autres se distinguent par les excès de table[69].

Dans le collège d'Annecy, certains ne travaillent pas ou peu et troublent le calme et le travail de tous, ce qui leur vaut parfois d'être renvoyés. C'est par exemple le cas des deux collégiés Perrière et Guiton qui ont été privés de leurs places, l'un à la suite de son indocilité, de sa conduite peu régulière et scandaleuse, l'autre pour s'être montré rebelle et effronté et avoir

(66) VERGER J. "Les bibliothèques ...", *op. cit.*, p. 121.
(67) Arch. dép. Vaucluse, D 205, f[o] 29 et 32 : "*De libris quos habere debent studentes nec vendere sine licentia rectoris*", "*De libris in libraria non extrahendis*".
(68) Arch. dép. Isère, IV G 17. Ce document non daté est probablement de la première moitié du XVIII[e] siècle.
(69) Archives nationales de France, LL 78.

usé d'un discours outrageant envers ses supérieurs. Leur comportement expose d'ailleurs l'évêque qui les a nommés à un rappel à l'ordre, afin qu'il choisisse à l'avenir des sujets plus méritants que ceux qu'il a proposés depuis quelques années, parmi lesquels plusieurs ont été congédiés à cause de leur conduite[70].

Ainsi certaines altérations et abus vont s'introduire dans l'organisation et dans le fonctionnement du collège ; ces difficultés vont conduire Urbain VIII, pape de 1623 à 1644, à ordonner une réforme pour rétablir les intentions originelles de Jean de Brogny. Mais il s'agit là d'une autre page de l'histoire du collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon.

Julien COPPIER

(70) Arch. dép. Isère, IV G 17.

À propos de deux tableaux conservés au château de Montrottier

Les collections du château de Montrottier conservent deux huiles sur toile représentant des portraits de Jean de Brogny et de Robert de Genève, personnages marquants de l'histoire de Savoie qui ont également joué un rôle plus étendu dans l'histoire religieuse de la fin du Moyen Âge[1].

Les tableaux des collections de Montrottier

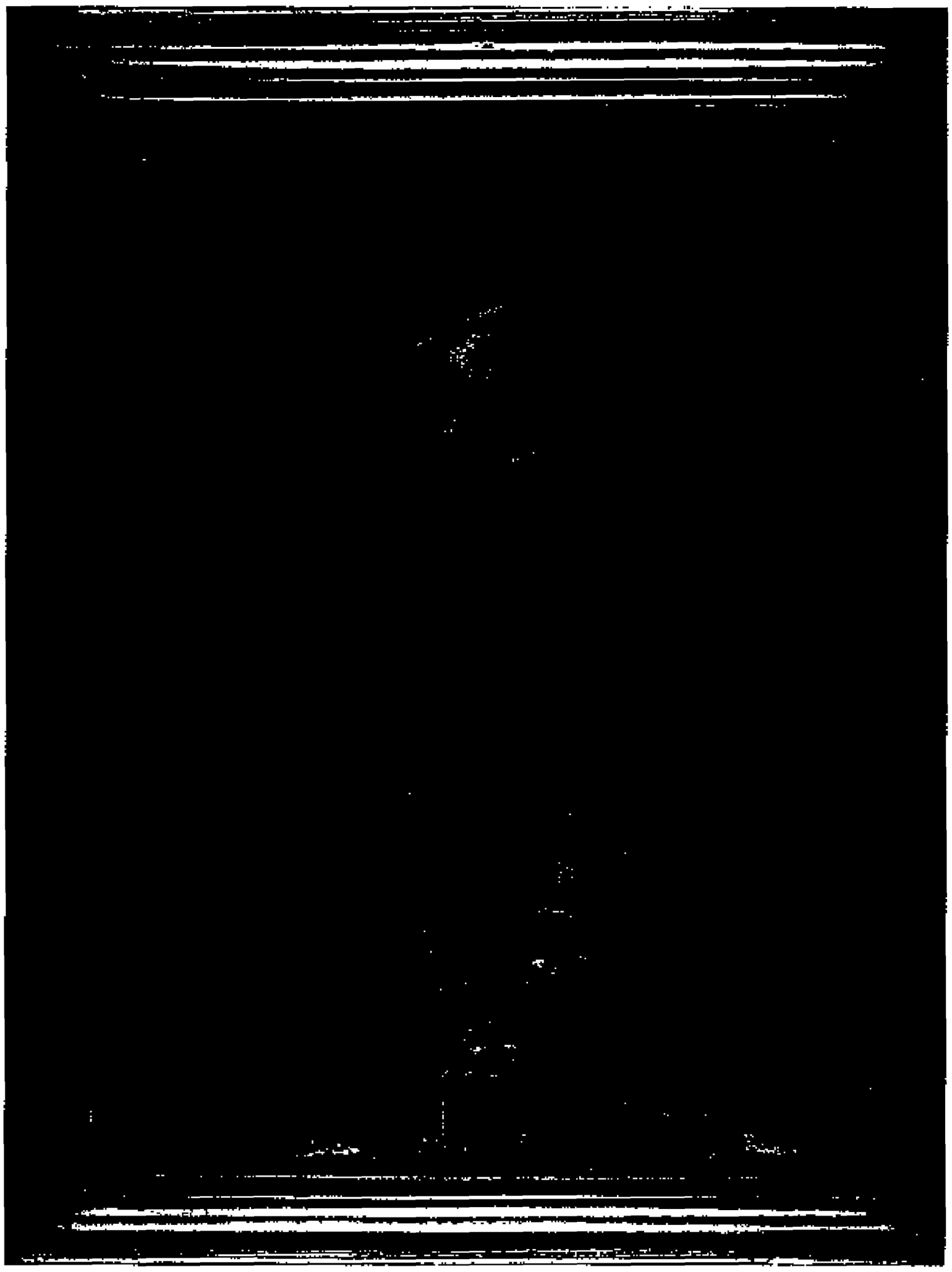
Ces deux portraits sont donnés à l'Académie florimontane en 1855[2] par Alexandre Saillet, imprimeur à Annecy, qui fait des dons, à plusieurs reprises, à l'Académie florimontane. Sous le régime sarde, il est l'imprimeur de l'intendant général. Il fait partie des libéraux qui lancent le journal "*L'Ami du Peuple*" et ensuite "*Le Moniteur savoisien*". Il est le fils de François Saillet et succède à son frère en 1853. Il est cousin germain de Jules Philippe. Il fait partie du mouvement annexionniste des libéraux d'Annecy qui votent la pétition imprimée par le chanoine Poncet et publiée triomphalement le 24 février 1860 dans le Bon Sens contre le démembrement éventuel de la Savoie, la partie Nord pouvant rejoindre la Suisse[3].

Ces tableaux sont d'abord placés dans l'hôtel de ville d'Annecy, lieu de réunion de l'Académie florimontane jusqu'en 1970[4], puis transportés à Montrottier, où ils sont inscrits sous les numéros d'inventaire 957[5] pour le tableau représentant Jean de Brogny et 952 pour celui de Robert de Genève[6] ; le cadre du premier est en bois noirci et avec des moulures dorées, celui du second en bois brut et ils datent probablement du XIX[e] siècle.

(1) Pour Jean de Brogny, voir le rappel biographique établi dans *Helvetia Sacra : archidiocèses et diocèses : le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné*, section I, volume III. Berne, 1980, pp. 98-101 ; voir aussi *Dictionnaire historique de la Suisse*. Volume 2, Berne, 2003, p. 625.
Pour Robert de Genève, voir *Dictionnaire historique de la Suisse*. Volume 3, Berne, 2003, p. 329.
(2) *Revue savoisienne*, 1855, p. 3.
(3) Je remercie Bernard Prenat, secrétaire-adjoint de l'Académie florimontane qui m'a donné avec complicité des informations sur ce Florimontan de la première heure.
(4) Sur les différents lieux occupés par l'Académie florimontane, voir : COPPIER J. *La Florimontane et ses académiciens : 400 ans au service de la connaissance*. Annecy, 2008, p. 16.
(5) 96,5 x 68,5 cm. Une note de l'inventaire précise que ce tableau a été fait d'après un tableau du XV[e] siècle.
(6) 95 x 69 cm.

Le portrait de Robert de Genève

L'huile sur toile représente Robert de Genève, en buste de trois quarts face, portant un camail rouge et un bonnet, les deux bordés d'or.



Dans la partie inférieure de ce tableau est présentée l'inscription suivante courant en bandeau : "*Clemens papa VII Robertus comes Gebennensis ortu Anneciensis regalis ecclesiae collegiatae B. M. L. Anneciaci fundator*".

Ces mentions rappellent d'abord que Robert de Genève est élu pape le 20 septembre 1378, entamant ainsi le Grand Schisme d'Occident ; lors de son couronnement à Fondi le 31 octobre 1378 il prit le nom de Clément VII. Est ensuite évoqué son titre de comte de Genève : en mars 1392, à la mort

de son frère, Pierre de Genève, Robert hérite du comté et lui succède jusqu'en 1394, année de sa mort[7].

À Notre-Dame-de-Liesse, reconstruite par son père en 1360 et nécropole familiale, il créé en 1388 les Grands Pardons d'Annecy, pèlerinage qui se déroule tous les sept ans, le 8 septembre, pour la fête de la Nativité de la Vierge ; en 1394, il décide d'ériger Notre-Dame en collégiale de douze chanoines chargés de prier pour les défunts de sa famille mais cette fondation ne voit le jour qu'après sa mort grâce à l'action du cardinal de Brogny[8].

Au centre du bandeau figurent également les armoiries de la famille de Genève : "cinq point d'or équipollés à quatre d'azur"[9], surmontées d'une tiare à trois couronnes et, avec derrière l'écu, deux clés d'or passées en sautoir, ces deux derniers éléments symbolisant sa dignité papale.

Au dos du tableau, une inscription indique : "*portrait du 13 ou 14ème siècle réparé par M. le comte de Genève et de Boringe le 28/8bre 1864*". Cependant, étant donné les dates auxquelles a vécu Robert de Genève ce portrait n'a pu être réalisé au cours du XIII[e] siècle.

Ce portrait présente une grande proximité de style avec celui de Jean de Brogny et daterait plus vraisemblablement du XVII[e] siècle.

Le portrait de Jean de Brogny

Jean de Brogny, sur ce portrait vraisemblablement du XVII[e] siècle, est représenté, tonsuré, en buste de trois quarts face, portant un vêtement rouge à capuche.

Dans la partie inférieure de ce tableau est présentée l'inscription suivante courant en bandeau : "*Joannes Alarmet cardinalis de Brogny, Epus. Ostiensis S. R. E. cancellarius. Collegii Annecien. : Avenio : et collegiatae B. Mariae V. Geben : vulgo Machabeorum fundator : Constantiensi. Obiit Romae 15ª februarii anni 1426, aetatis suae 84. Et Gebennis in sacro Machabaeorum 23ª novembris 1428. Sepultus quiescit*".

Ces mentions rappellent d'abord un des patronymes qu'on lui attribue : il est probablement issu d'une famille de paysans aisés du nom de Fraczon (ou Frasson) dit Mermet ou Alarmet.

---

(7) COPPIER J. "À propos d'un anniversaire : les six cents ans de la réunion du comté de Genève à la Savoie", in *Revue savoisienne*, Annecy, 141[e] année, 2001, p. 127-132.

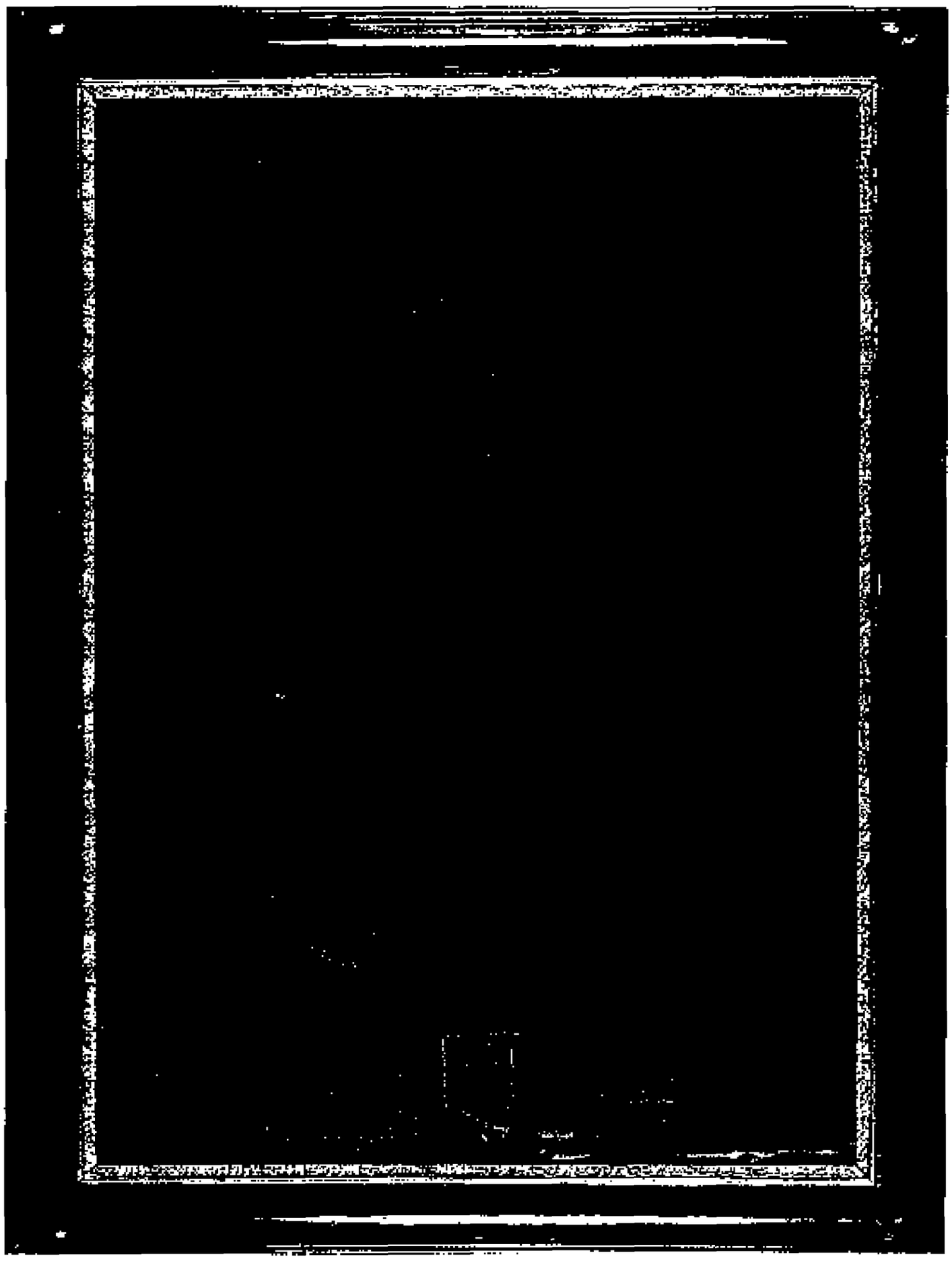
(8) DUPARC P., "La formation d'une ville. Annecy jusqu'au début du XVI[e] siècle", in *Annesci*, n° 20, Annecy, 1975, pp. 64-72.

(9) FORAS A. de, MARESCHAL-LUCIANE F.-C. de, VIRY P. de, YVOIRE F. d'. *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Grenoble, Allier, 1893, tome 3, p. 63.
Les armoiries des comtes de Genève se stabilisent tardivement – 1265 au plus tôt – après une période de flottement héraldique : voir DÉTRAZ G., "Emblématique et image du prince. Les sceaux des comtes de Genève et leurs graveurs (1124-1394)", in *Arts et artistes en Savoie*, Actes du 37[e] congrès des sociétés savantes de Savoie, 2000, pp. 158-181.

Sont indiquées ensuite certaines de ses fonctions au sein de l'Église : son titre de cardinal de Brogny, d'évêque d'Ostie[10] et de chancelier[11].

L'inscription précise ensuite ses rôles[12] de fondateur du collège d'Annecy à Avignon et de la chapelle des Macchabées à Genève, ainsi que sa présidence du concile de Constance.

Toujours d'après ces indications, il décède à Rome le 15 février 1426, à l'âge de quatre vingt quatre ans et est inhumé le 23 novembre 1428 à Genève dans la chapelle des Macchabées.



(10) Il prend d'abord le titre de cardinal-évêque d'Ostie en 1405, avant de prendre celui de cardinal de Brogny, lieu de sa naissance.

(11) Il en est investi en 1391.

(12) Voir COPPIER J., "Jean de Brogny et la fondation du collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon", in *Revue savoisienne*, Annecy, 2008 (article dans le même volume que celui-ci).

Il fonde la chapelle collégiale des Macchabées à Genève en 1406, où il sera enseveli en 1428. Il préside le concile de Constance entre 1415 et 1417, avec l'élection du pape Martin V qui marque la fin du Grand Schisme d'Occident.

Au centre du bandeau figurent ses armoiries : "d'azur à la croix double de gueules, qui est à enquérir, à la bordure d'or"[13], surmontées du galero, chapeau cardinalice rouge, d'où pendent des houppes de la même couleur.

Jean de Brogny faisait suivre ces armoiries de la devise : "*Christe crucem cruestasti*".

Ces armoiries sont également celles de la famille d'Allonsier ou Alonzié, "*originaire du Genevois, alliée au cardinal de Brogni et qui s'établit dans le Comtat dans le quinzième siècle*"[14].

Ces deux tableaux, conservés au château de Montrottier, enrichissent l'iconographie liée à deux acteurs majeurs de la fin du Moyen Âge.

Julien COPPIER

(13) FORAS A. de, MARESCHAL-LUCIANE F.-C. de, VIRY P. de, YVOIRE E. d'. *Armorial…*, *op. cit.*, tome 1, p. 37.
(14) BESSON J.-A. *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise (sic), Aoste et Maurienne et du décanat de Savoye.* Moûtiers, 1871, p. 48.

Hommage à Claude Guichet
(1930-2006)



Elu membre de l'Académie Florimontane en remplacement du regretté Claude Guichet, il m'a été demandé, comme il est de règle, de bien vouloir présenter devant vous l'hommage dû à un Florimontan, particulièrement attachant tant par ses travaux au sein de notre Académie que par son dévouement au poste de Trésorier durant 14 ans. Chrétien convaincu et dévoué au sein de sa famille, homme de service tant dans son travail si utile d'opticien que dans ses divers engagements professionnels, sa disparition source de peine pour ses proches est également une perte irremplaçable

pour notre Académie. Pour moi, chaque homme est unique et malgré ma bonne volonté vous comprendrez que compte tenu des valeurs humaines, intellectuelles et techniques qui étaient les siennes je suis dans l'incapacité de le remplacer à de tels titres.

Malgré ces importantes réserves, cher président et chers confrères, c'est pour moi un grand honneur d'avoir été choisi pour remplacer mon éminent prédécesseur et je vous prie d'accepter mes vifs remerciements pour la confiance ainsi témoignée. Comme vous le savez peut-être je n'ai pas eu la joie de connaître monsieur Claude Guichet même si j'ai pu le rencontrer lors de l'une de nos assemblées d'une façon informelle. Je le regrette beaucoup. Par contre, j'ai été très heureux de le découvrir au travers d'une longue conversation avec son épouse. Madame Guichet m'a reçu très gentiment dans leur appartement à proximité du lac. Malgré le décès relativement récent de son mari et la peine ravivée par le souvenir de l'être aimé, c'est avec beaucoup de gentillesse qu'elle m'a permis de le retrouver dans sa vie de famille avec ses deux filles et ses proches, d'évoquer son sens inné de l'accueil, le verre de bon vin offert lors d'une visite, sa passion pour ce lac d'Annecy qu'il pouvait admirer tous les jours depuis son salon ou de sa table de travail. Il appréciait les couleurs changeantes de ce lac dans lequel une beauté indéfinissable est toujours présente. Mais il ne faisait pas que le regarder, natation et planche à voile donnaient satisfaction au sportif qu'il était. Il en était de même pour les courses en montagne ou les randonnées à ski souvent réalisées en famille. Enfin, fidèle à ses principes, son dévouement aux autres sera présent durant toute sa vie, une vie de service que ses collègues opticiens, comme monsieur Jean Vuaillat et surtout monsieur Pierre Fournier, ont tenu à me rappeler. Enfin, durant la période de déménagement de notre Académie vers un nouveau siège, sur le conseil de madame Georgette Chevallier, j'ai retrouvé aux Archives départementales tous les documents souhaités. Que tous et en particulier son épouse soient remerciés du fond du cœur pour toute l'aide accordée.

Claude Guichet est né à Paris, le 7 octobre 1930 où ses parents étaient momentanément installés. En 1939 c'est le retour à Annecy et il fait sa première scolarité à l'école publique du quai Jules Philippe. Bon élève, aussi manuel qu'intellectuel, il désire s'orienter vers l'optique et pour se perfectionner dans ce domaine il poursuit sa scolarité à l'école supérieure d'optique de Paris.

Evidemment son séjour dans la capitale ne lui fait pas oublier son lac et ses chères montagnes, et quand il doit faire son service militaire il demande à être incorporé au 27ème Bataillon de Chasseurs Alpins d'Annecy. Il gardera de cette époque militaire, avec l'amour des courses en montagne, un tempérament sportif affirmé : ski, natation, planche à voile feront partie de ses bons moments de loisirs et de détente. Son service militaire terminé, ayant le besoin de s'exprimer dans son métier, Claude partira travailler quelque temps au Maroc, puis à Paris, mais toujours

amoureux de la Savoie il reviendra bien vite à Annecy. En 1960, avec un dynamisme jusqu'alors inconnu dans la profession, il ouvre à Annecy, au 31 de la rue Sommeiller, un établissement de bonne surface avec une présentation très moderne des lunettes disponibles ; il offrait de plus divers services à la clientèle, le tout derrière de grandes baies vitrées. Ce magasin ne ressemble pas aux petites boutiques dans lesquelles ses collègues opticiens avaient l'habitude de recevoir leurs clients. Encore aujourd'hui ses amis m'ont fait part de leur admiration pour Claude qui, en avance sur son temps, a réellement modernisé la profession. Bien vite le succès est au rendez-vous mais il ne veut pas en rester là et crée dans la ville le premier groupement d'opticiens, groupement qui va permettre à tous ses collègues de bénéficier des méthodes modernes de vente et de management. Bénévole dévoué, il créera également à l'échelon national le groupement ATOL qui apportera à la profession une modernité remarquée et des possibilités commerciales inconnues avant cette création. Ce sera un progrès dont tous ses collègues opticiens, ainsi que leur clientèle, bénéficieront et bénéficient encore aujourd'hui. Il assurera également le poste de Trésorier au sein de cette importante association nationale. Cependant, ce n'est pas parce que sa vie professionnelle est si bien remplie que Claude en oubliera de fonder une famille. Le 9 juin 1962 il épouse mademoiselle Jacqueline Damelet. De cette union naîtront Véronique et Isabelle. Elles-mêmes se marieront et bientôt quatre petits enfants – Margot, Emma, Agathe et Gauthier – viendront faire la joie de leurs parents et grands-parents. Cette joie Claude aimait la partager en famille surtout dès qu'il fut libéré de ses pressantes obligations professionnelles. L'accueil de ses amis, des membres de la famille autour du verre de l'amitié, ce signe du partage, comme le faisait remarquer l'un de ses gendres, c'était aussi Claude Guichet. Ce partage recherché, nous le rencontrons dans toute sa vie, partage avec son épouse, sa famille ou ses amis, partage avec tous de la beauté de nos paysages montagnards, des couleurs du lac, des fêtes annéciennes mais aussi partage et don du travail gratuit pour tous les autres, comme nous venons de le voir et comme il nous sera encore donné de le constater.

Les années passent. Claude Guichet décide de prendre sa retraite en 1988 mais, pour Claude, retraite ne veut pas dire inactivité, bien au contraire, c'est pour lui l'occasion de se réaliser dans d'autres travaux et en particulier de compléter sa collection de timbres. Ce sera ensuite la joie de retrouver, à travers les siècles, la généalogie de cette grande famille savoyarde des Guichet. C'est un véritable travail de bénédictin qu'il entreprend, compte tenu de l'importance de cette famille et de la dispersion de ses membres. Malgré ces difficultés et après avoir consulté des généalogistes confirmés, il visite avec eux les documents des archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie. Cette activité et le charisme particulier de Claude pour l'histoire de notre région ne passent pas inaperçus et le 22 février 1989, il est nommé membre correspondant de l'Académie Florimontane. Il deviendra le 14 février 1990 membre

associé et il en sera membre actif lors de l'élection du 24 avril 1991. Enfin, il occupera le poste de Trésorier à partir du 24 mars 1992.

L'hommage qu'il rendra à son prédécesseur monsieur François Lanier, hommage publié dans la Revue Savoisienne de l'année 1992, est tout empreint de délicatesse et de reconnaissance pour le travail artistique et littéraire de celui-ci.

Malheureusement pour lui le temps de l'épreuve arrive trop vite. En 1996, lors d'un contrôle cardiaque un accident très sérieux survient qu'il surmontera grâce à sa robuste constitution, mais aussi grâce à la présence sur place d'un bon spécialiste. Evidemment il devra par la suite surveiller sa santé mais n'arrêtera pas pour autant ses activités et jusqu'à son décès le 13 mars 2006 il sera, comme avant cet accident de santé, au service de tous.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé l'histoire de sa ville, l'histoire d'Annecy, l'intéresse beaucoup. Esprit curieux, il recherche les lieux dans lesquels se sont inscrits au cours des siècles les travaux et les souffrances des hommes. Il cherche aussi à mieux les connaître, pour pouvoir nous les décrire avec précision et en particulier ceux dont la trace est encore vivante dans la mémoire des Annéciens. Ce sont alors les pages consacrées à l'histoire de l'hôtel Verdun qui porte le nom de son fondateur. Pour cela Claude nous fait remonter le temps. Nous voici vers 1608 ; deux parcelles de terre qui jouxtent le domaine des Bernardines puis des Cisterciennes sont achetées. Deux petites auberges construites au XVII[e] siècle seront à la disposition des voyageurs. Leur accès n'est pas aisé. Elles sont situées à l'extérieur de la cité et le pont sur le Thiou qui permet d'entrer dans la ville est étroit. Son agrandissement est indispensable. Nous sommes ainsi projetés tant dans les arcanes de divers règlements que dans la vie des habitants de l'époque. Cette histoire racontée par Claude Guichet est passionnante. Bientôt les situations évoluent. Bernardines et Cisterciennes ne sont plus les voisines des auberges qui s'agrandiront pour devenir l'une l'Hôtel de Genève et l'autre le Grand Hôtel Verdun. En effet, à partir de 1851, un jeune cuisinier de 26 ans, Eugène Vionnet-Verdun, originaire de Grenoble, dirige avec compétence l'hôtel de Genève et créé, par la suite, après diverses péripéties que les lecteurs seront heureux de découvrir, le Grand Hôtel Verdun et de Genève. A la "Belle époque" cet hôtel connaît son temps de gloire. Il devient le cadre de réceptions importantes auxquelles participent les grandes familles de Russie, d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et d'Italie. Ecrivains, peintres et poètes s'y donnent rendez-vous, comme Eugène Süe, Gabriel Loppé, le colonel Charras, Ferdinand Flocon, Marie de Solms ou le poète Ponsard. Le 28 décembre 1911, au décès de son fondateur, l'hôtel Verdun ainsi que la maison attenante sera cédé à la ville avec l'obligation de le maintenir en activité durant 20 ans. Il ne disparaîtra définitivement que le 29 janvier 1970. Cette intéressante relation historique a fait l'objet d'une publication dans la Revue Savoisienne de l'année 1995.

Malgré un intérêt certain pour cette communication concernant l'Hôtel Verdun, c'est à un travail bien plus important et d'une plus grande portée que Claude Guichet nous convie en mettant à notre disposition, en trois cents pages, son travail de recherches intitulé "TROIS SIÈCLES D'HISTOIRE DE LA RUE DU PÂQUIER" (aux Archives Départementales sous le n° F 773), travail qui retiendra l'attention de tous les amoureux de l'histoire d'Annecy. Le professeur Paul Guichonnet avait tenu à féliciter Claude Guichet pour cette très bonne recherche dont il pensait qu'elle avait, sur le sujet, la valeur d'une thèse.

En effet, dans ses "Trois siècles d'histoire de la rue du Pâquier", Claude Guichet nous prend par la main et nous fait vivre, année après année au rythme du temps passé. A la lecture de son ouvrage nous remarquons que l'évolution de cette rue est constante et qu'elle vit à travers les situations évoquées. Nous voici en 1561, la rue du Pâquier relie une partie de la ville aux gras pâturages (les Paquis, puis Pâquier) qui bordent le lac. Cette rue est déjà importante dans la vie de la cité. A son extrémité on traverse le Thiou sur un pont dont nous entendrons souvent parler. Sa porte médiévale tournée vers l'Est et son pont-levis nécessitent des réparations et l'argent manque. Que faire ? Il faut trouver des solutions. Les festivités, prévues pour la réception de Jacques de Nemours et de son épouse Anne d'Este en 1566, sont reportées ; il n'y a pas assez d'argent pour cette fête. Néanmoins le souvenir de la peste de 1544 étant toujours présent, Jacques Neploz et Marius Mestral recevront, en 1571, cinq florins pour faire la garde à la porte. En 1576 les difficultés financières sont permanentes, Claude Michot et Claude des Granges vérifient les comptes de la ville. En 1581, rumeurs de peste en Faucigny, la garde est renforcée à la porte de la rue du Pâquier. En 1589, la ville subit le passage des troupes de Charles-Emmanuel en guerre contre Genève. Bientôt c'est Henri IV en guerre contre le duc de Savoie qui est de passage à Annecy. Puis c'est Louis XIII qui envahit la Savoie. Son armée se présente sous les murs de la ville. Celle-ci se rend sans combattre pour éviter le pillage, mais Rumilly résiste : "E Capoé" et ainsi l'histoire de la rue du Pâquier nous raconte, avec l'histoire de la ville, celle de notre région. Avec Claude Guichet les hommes sont toujours présents : noms, prénoms et fonctions. Il nous les fait connaître et nous cheminons ainsi avec eux à travers les siècles. Nous revivons l'occupation de la ville par l'armée espagnole et son départ cinq années plus tard. En 1792 l'armée révolutionnaire du marquis de Montesquiou envahit la Savoie et Annecy se soumet. La Révolution dans sa folie égalitaire et souvent anticléricale change le nom des rues ou des communes si elles rappellent le nom d'un saint. A ce moment, même la rue du Pâquier devient le 19 décembre 1792 la rue de l'Egalité. En 1793 le Pâquier devenu le champ de Mars, elle sera le 25 mars 1793 dénommée la rue du Champ de Mars. Et toujours d'années en années, la vie de la rue du Pâquier nous est présentée et le lecteur a ainsi à sa disposition une histoire précise et véridique de la vie de la cité.

De 1561 à 1860 nous traversons ainsi avec Claude la période ducale, puis la période révolutionnaire pour découvrir enfin la période sarde de 1816 à 1860. Cette dernière période, pourtant relativement proche de nous, est encore l'occasion de découvertes intéressantes comme la réinstallation en 1818 des "tamberotiers", supprimés par la Révolution. Ils sont rétablis pour le nettoyage des rues deux fois par semaine, excepté "le fumier de cheval, de bœuf et de vache déposé dans les cours".

En 1860 le destin de la Savoie est définitivement uni à celui de la France. Une autre histoire commence. Elle connaîtra peut-être des hauts et des bas… car ainsi va la vie…, l'eau est toujours présente sous le pont du Pâquier devenu rue piétonne. Porte et pont-levis ont disparu mais le charme de cette rue annécienne est intact. Il fait bon s'arrêter ici pour se désaltérer ou pour faire un bon repas et aussi pour remercier Claude Guichet de nous avoir fait découvrir trois cents ans d'histoire, ce qui est remarquable et même assez impressionnant. Tout au long de ces années il nous a fait vivre avec des hommes qui deviennent peu à peu des connaissances et presque des amis.

Mon hommage devait se terminer ici. C'est du moins ce que j'avais imaginé. Je ne vous aurais ainsi présenté, à ma grande honte, qu'une partie des travaux de notre ami, si avec sa gentillesse habituelle et sa grande compétence, madame Georgette Chevallier ne m'avait fait remarquer que j'avais omis de signaler les recherches effectuées par Claude Guichet concernant la famille Machard, recherches pourtant publiées dans la Revue Savoisienne de 2002.

Mais aussi, pourquoi cet intérêt de Claude Guichet pour une famille dont le nom n'est plus connu à ce jour ? En ville, aucune rue, aucun lieu public, aucun édifice ne rappelle le souvenir de cette famille. Claude Guichet avait cependant constaté qu'au château de Montrottier une plaque commémorative, fixée au bas du grand escalier, indiquait qu'un certain Etienne Machard avait été co-réorganisateur de notre Académie Florimontane. Il avait également noté que notre Académie fondée en 1607 par Saint François de Sales et son ami Antoine Favre, président du Sénat de Savoie, avait cessé ses activités trois années plus tard. Donc de nombreuses années s'écouleront avant qu'en 1851 une équipe de quatre hommes, passionnés tant par le développement de leur région que par l'histoire de la Savoie, réorganise l'ancienne Académie.

De ces quatre hommes à l'origine de ce renouveau, trois sont les membres de familles annéciennes bien connues. Ce sont, le docteur Jean-Louis Bouvier, messieurs Eloi Serand et Jules Philippe, personnalités importantes dont on a gardé le souvenir. Par contre le nom d'Etienne Machard, dont la famille paraît ne plus exister depuis de longues années à Annecy, intrigue Claude Guichet. Selon son habitude, avec patience et méthode, il recherche cette famille Machard. Il retrouve un acte passé en 1814 par un certain Joseph-Marie Machard, pour l'acquisition à Annecy d'une maison située

"rue Notre-Dame et à l'angle de la place du même nom", et il va suivre cette piste.

Joseph-Marie Machard a deux fils Désiré et Roland. Il exploitait à Veyziat, canton d'Oyonnax, dans le département de l'Ain, un petit commerce de mercerie et de coutellerie. Celui-ci est transféré à Annecy à la suite de cette acquisition. Joseph-Marie Machard aidé par ses fils, alors dans la force de l'âge, fait progresser ses affaires et rachète divers magasins. Le 1er décembre 1817, il décède à l'âge de soixante ans après avoir légué à ses deux enfants les entreprises de négoce créées à Annecy à l'enseigne de "Machard Père et Fils". Afin d'éviter entre eux toute concurrence dans des négoces semblables, Désiré, l'aîné, et son frère Laurent, après partage du fonds de commerce et des biens reçus de leur père : créances, marchandises, outils, voiture et meubles, prennent une décision importante. Laurent, qui souhaite exercer dans la même activité que son frère, s'engage à commercer uniquement en Chablais et Faucigny et Désiré à Annecy. Enfin, pour ne plus avoir d'indivision entre eux, ils se partageront en octobre 1818 la maison de la rue Notre-Dame. Après tirage au sort Désiré reçoit le second lot, soit l'appartement du 2ème étage, la boutique à l'angle de la place et 200 livres anciennes, compte tenu de la moins value de ce lot.

Désiré Machard est un homme d'affaires entreprenant. En septembre 1821, il rachète à Laurent sa part de la maison de la rue Notre-Dame. A partir de cette date, il acquiert encore de nombreux biens, installe des ateliers, rachète un appartement au 3ème étage de la rue Notre-Dame avec chambre, cuisine et galetas. Par la suite, l'avenir de ses diverses entreprises sera assuré par ses enfants.

En effet, Désiré Machard a un fils d'un premier mariage prénommé Auguste et sept enfants de son second mariage, dont quatre garçons et trois filles. Tous les fils de Désiré : Auguste, François, Joseph-Marie dit Félix, Etienne et Victor feront de bonnes études à Annecy. En ce qui concerne les trois filles : Victorine décède vers l'âge de dix ans, Gertrude sera religieuse à la Visitation d'Annecy et Françoise deviendra religieuse chez les sœurs de Saint Joseph.

Très vite le dynamisme des fils Machard fait merveille. Un quartier de la ville dans lequel se trouve un de leurs ateliers est souvent inondé lors des crues saisonnières. Ils n'hésitent pas, obtiennent les autorisations nécessaires et creusent à leurs frais, depuis le ruisseau de la Prairie jusqu'au Thiou, un canal de dérivation à la pente convenable. Ce sera le "canal Machard" qui existera jusqu'en 1904.

En 1853, Désiré Machard louera encore à ses fils Auguste et Victor la fabrique de coutellerie. Ceux-ci constituent entre eux une société au capital de 54.000 livres. A cette date il désire également se séparer de ses biens au bénéfice de ses enfants mais il décède rue Notre-Dame le 8 juin 1862, âgé de 74 ans. Par l'acte de partage du 14 novembre 1867 ses enfants reçoivent leur part des biens importants de leur père, biens qu'ils feront encore fructifier.

Ses fils réalisent alors plusieurs acquisitions et participent ainsi au développement de la cité dans un temps où rien ne semble pouvoir arrêter la marche de l'Humanité vers la science et le progrès. Etienne Machard, l'avant-dernier fils de Désiré, devient un membre important de cette "saga" familiale exceptionnelle. Comme déjà signalé il avait participé, avec ses amis annéciens, à la renaissance de l'Académie Florimontane. Il dirige aussi, associé à Eloi Serand, l'usine à gaz d'Annecy. Professeur de chimie au collège Chappuisien, il sollicite et obtient un budget pour améliorer son laboratoire et acheter le matériel utile à ses cours. Il réalisera même, dans les locaux de l'Académie Florimontane, une expérience de lumière électrique avec l'assistance d'Eloi Serand.

Aussi entreprenant que ses autres frères, il rachète à l'architecte Camille Ruphy les immeubles que celui-ci avait acquis en 1854 avec son père Désiré. Ayant également effectué, comme chimiste, des recherches concernant la fabrication du papier à partir du bois, il collabore à la mise au point de ce procédé. Pour le mettre en œuvre il quittera Annecy en 1869 pour travailler aux Papeteries d'Essonnes près de Corbeil. Etienne Machard décède en 1887 en Italie où il résidait.

A partir de 1888, les Machard n'auront plus de descendants à Annecy. Déjà le fils de Félix Machard, Jules-Henri, devenu avocat à Annecy ira s'établir à Lausanne. Il est le dernier propriétaire du magasin situé à "l'angle de la rue Notre-Dame et de la place du même nom" qui deviendra à plusieurs reprises librairie. Nous sommes nombreux qui connaissions cette librairie où nous aimions nous rendre pour nos achats et qui a été, durant de nombreuses années, la librairie de notre ami et vice-président Georges Grandchamp.

Le dernier Machard connu à Annecy sera Désiré, fils de François, et petit-fils du premier Désiré souvent cité. Après de bonnes études de droit à Turin, où il devient docteur en droit en 1861, il fera une belle carrière d'avocat à Annecy. Resté célibataire, il sera conseiller municipal puis adjoint au maire en 1888. Il décèdera à Annecy au mois d'août de la même année.

Les Machard auront donc été, durant trois générations, des familles d'hommes travailleurs, intelligents et ambitieux. Leur dynamisme est tel qu'achats et ventes d'entreprises diverses se succèdent à un rythme incroyable assurant aux membres de cette famille de sérieux bénéfices. Aussi, malgré les efforts que vous effectuez pour me suivre dans ma prestation, ce dont je vous remercie bien vivement, il est certain que pour mieux connaître cette famille, ses divers membres et leurs nombreuses activités, il vous sera nécessaire de vous reporter à l'excellent article de Claude Guichet intitulé "La famille Machard". Vous pourrez constater que tous les Machard ont été, durant soixante quatorze années de présence à Annecy, de beaux exemples de réussite sociale. Pour nous Florimontans nous aurons une pensée reconnaissante pour nos prédécesseurs, Jean-

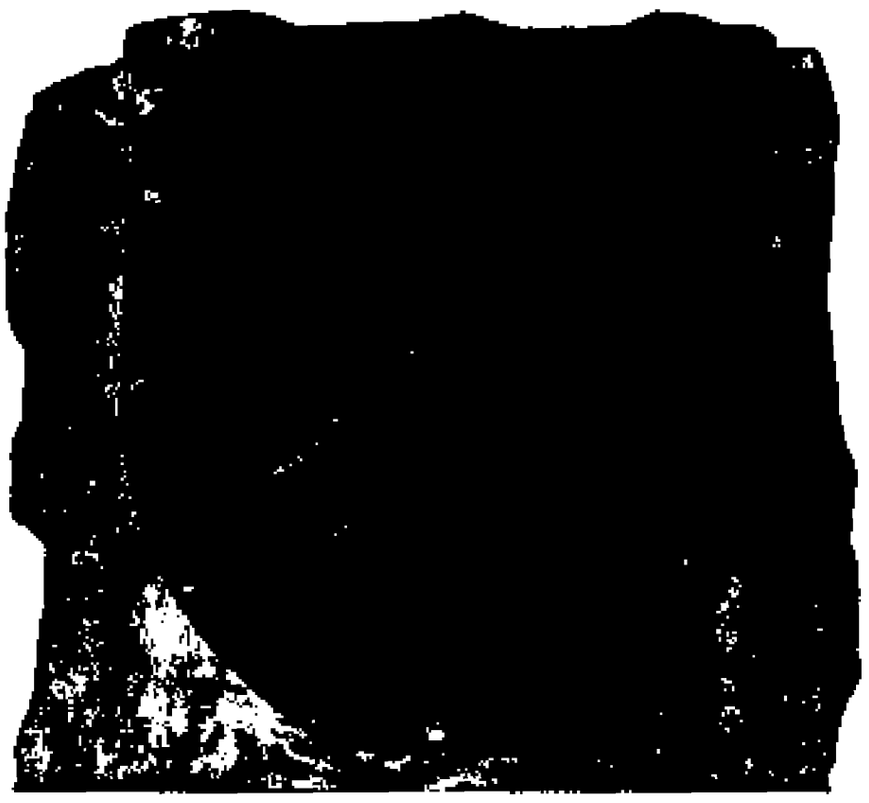
Louis Bouvier, Eloi Serand, Jules Philippe et Etienne Machard réorganisateurs en 1851 de notre Académie. Nous aurons aussi une pensée toute spéciale pour Claude Guichet qui par son article nous a fait connaître Etienne Machard et l'histoire exceptionnelle de cette famille.

Arrivé au terme de ma présentation je me rends compte combien il peut être difficile, en quelques courts instants, de faire revivre devant vous toute une vie de travail, de dévouement et de don de soi d'un homme de la qualité de Claude Guichet. En lui nous retrouvons toutes les valeurs de ces Savoyards, attachés à leur petite patrie, à cette Savoie qu'ils ont souvent dû quitter pour gagner leur vie ou celle de leur famille, à Paris, dans des pays voisins ou même dans des pays très éloignés. Cet éloignement ravivait encore leur amour pour leur village ou leur ville d'origine en même temps qu'il leur permettait parfois d'obtenir une certaine aisance matérielle. Nombreux étaient ceux qui désiraient progresser dans leur métier ou acquérir des connaissances nouvelles. Ce désir d'apprendre, cette curiosité constante, ce sérieux dans l'accomplissement de divers travaux sont des qualités sans cesse présentes dans toutes les initiatives de Claude Guichet. Son sens du partage des savoirs acquis ailleurs, son dévouement à tous ainsi que sa disponibilité au sein de notre Académie ont fait de lui un Florimontan dont nous nous souviendrons et dont j'essaierai de me montrer digne.

Henri CHEVALIER

De quelques prieurés clunisiens tombés dans l'oubli

(décanat de Sallanches)



Armes de l'abbaye de Cluny
"de gueules, à deux clefs d'or en sautoir
traversées d'une épée en pal, à lame d'argent,
la poignée d'or en pointe"

Guillaume le Pieux avait placé l'abbaye de Cluny
sous la protection de St Pierre et St Paul
(Cluny, pierre du XIIIe s.)

CONTAMINE-sur-ARVE
sera CLASSÉ SITE CLUNISIEN le 26 septembre 2009

Dans le cadre de la prochaine reconnaissance de Contamine-sur-Arve comme site clunisien, il semble intéressant de rappeler quels sont les grands abbés qui sont à l'origine de l'expansion de l'Ordre de Cluny et de souligner la place tenue par quelques prieurés locaux aujourd'hui insoupçonnés.

La christianisation de la Savoie du nord est ancienne ; ne fait-on pas remonter la venue, de Rome à Genève, du premier évangélisateur, saint Nazaire, et de son disciple saint Celse, à l'an 51 ! Selon le chanoine Grillet, la foi chrétienne fut établie à Genève vers l'an 194. A l'époque burgonde naissent quelques églises. Dès la fin du X[e] siècle s'implantent nombre de prieurés de deux à quatre moines, ou de couvents d'une douzaine de religieux, destinés à assurer le service d'une ou plusieurs églises rurales. Cluny, par l'entremise de ses grands abbés, prend une part prépondérante à cette expansion en envoyant ses religieux de saint Benoît s'installer dans de nouvelles "fondations" comme Romainmôtier (?929) ou Payerne (?961) en pays romand. Leur rôle s'avère de plus en plus important dans cette région des Alpes, en Faucigny et en Genevois. A tel point que les XI[e] et XII[e] siècles sont considérés comme "l'âge d'or du monachisme".

Quand, en 999, l'impératrice germanique Adélaïde confie à saint Odilon de Cluny l'église Saint-Victor de Genève, c'est pour y fonder un couvent appelé à essaimer. Il remplira sa mission... avec les prieurés de Truaz, Reignier, Bonneguête, Vaulx, Draillant etc. qui en dépendront. L'abbaye de Cluny reçut aussi quelque soixante églises et des prieurés qui seront de son obédience directe, tel Contamine-sur-Arve en Faucigny, dès 1083, qui aura un rôle de couvent. Ce dernier fait l'objet d'une étude spécifique.

De la même manière, nous laissons à chacun le soin de se reporter aux ouvrages de Catherine Santschi, spécialiste de Saint-Victor de Genève, pour éclairer la brève présentation qui en est extraite.

Nous nous proposons seulement d'exposer un aperçu des grands abbés qui 'firent' Cluny et participèrent à son extension par des fondations aujourd'hui totalement oubliées, situées à proximité de Contamine, souvent de l'autre côté de l'Arve. Truaz-Pont-Notre-Dame-Arthaz et Reignier ont plus particulièrement retenu notre attention.



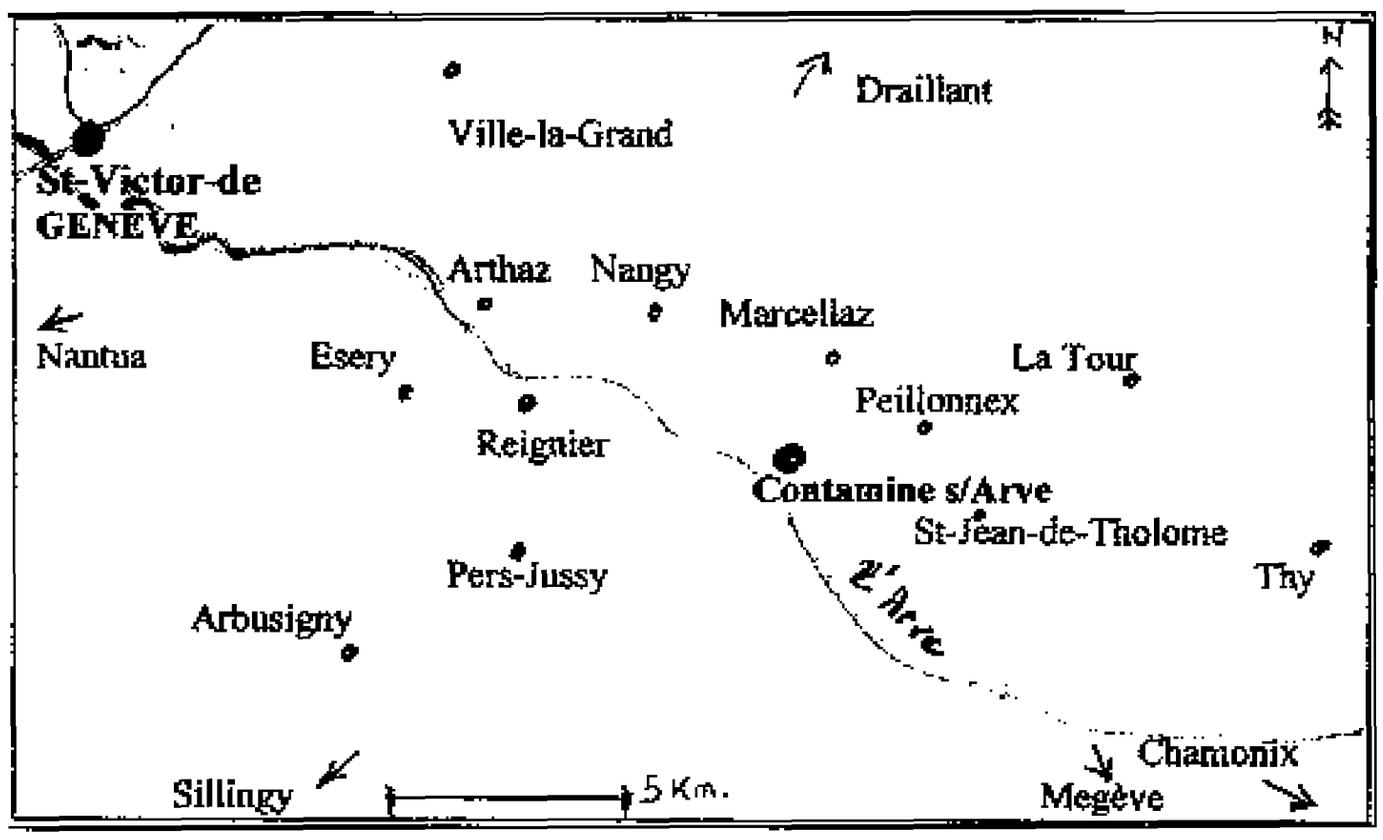
L'ancienne abbaye de Cluny
(carte postale Ed. Greff)



Cluny, chapiteau du grand transept

SOMMAIRE

1- De l'abbaye de Cluny, en Bourgogne, à Saint-Victor de Genève
2- Les saints abbés de Cluny, en Bourgogne
3- Saint Maïeul voit la fondation de Saint-Victor de Genève
4- Saint Odilon reçoit Saint-Victor de Genève
5- Saint Hugues reçoit la donation de Contamine-sur-Arve, en Faucigny
6- Pierre le Vénérable signe la confirmation de cette donation
7- A la Réforme, Reignier recueille trois des religieux de St-Victor
8- Liste des prieurs et religieux bénédictins du prieuré de Reignier
9- Autographes inédits de ces religieux
10- Des Clunisiens à Arthaz-Pont-Notre-Dame-Truaz
11- De quelques prieurés bénédictins dans le décanat de Sallanches



Localisation des dits prieurés

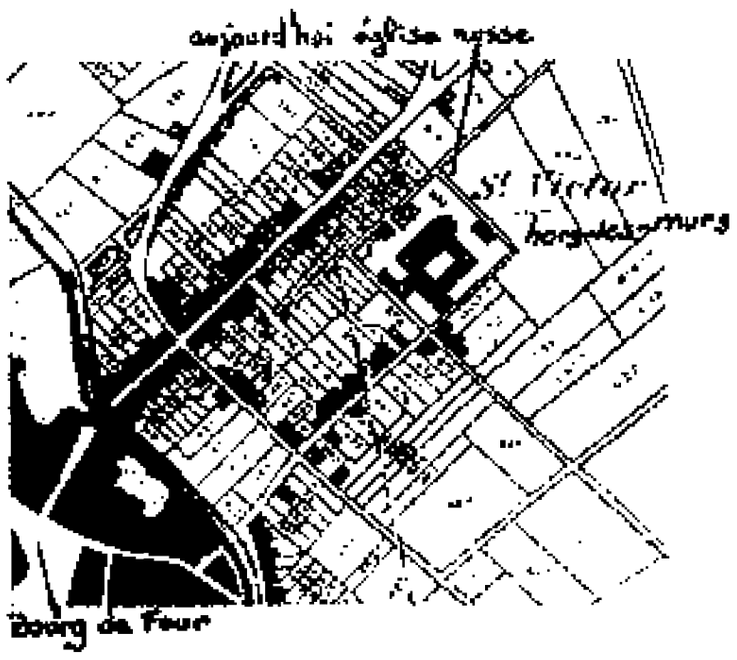
1- De l'ABBAYE DE CLUNY, en Bourgogne à SAINT-VICTOR de GENÈVE

D'aucuns avancent que la capture de saint Maïeul, grand abbé de Cluny, par des Sarrasins (arabes) à son retour d'Italie en 972, aurait marqué les esprits et fait naître une certaine renaissance morale dans une société désorganisée. Conscients de la qualité exceptionnelle de leur prise, ces pillards demandaient une énorme rançon pour sa libération et celle de sa petite caravane. La rapidité avec laquelle le montant en fut réuni prouve le renom et le prestige dont l'abbé Maïeul bénéficiait dans la chrétienté.

Quand l'impératrice germanique Adélaïde, venue à Genève peu avant sa mort, entra prier en l'église Saint-Victor[2] (fondée par la princesse Sédeleube[3] qui avait obtenu que de Soleure, en Suisse, on y transférât les reliques[4] du martyr de la légion thébaine), elle forma le voeu de la confier à un ordre monastique afin qu'il essaime en Savoie du nord. Elle en chargea Hugues II, évêque de cette ville, vers l'an 999. "Jugeant toutefois que l'église n'avait pas les moyens de vivre en abbaye indépendante et d'entretenir seule ses moines, il [Hugues] la remit à Odilon, abbé de Cluny, et à ses successeurs". Celui-ci envoya aussitôt quelques moines de l'abbaye-mère de Cluny fonder le monastère de Saint-Victor-de-Genève, sous la juridiction d'un prieur.

Le fonctionnement du couvent à ses débuts est mal connu, on sait seulement que l'abbé Odilon y vint souvent. Les papes successifs, Victor II, Etienne IX... Pascal II etc. confirmeront aux abbés de Cluny possessions et dispositions. "Saint-Victor porte le titre de 'monasterium' dès le 9 décembre 1075, celui de 'prioratus' le 2 juin 1109".

XI[e] et XII[e] siècles voient une étonnante éclosion monastique dans les Alpes.



Saint-Victor de Genève dit aussi St-Victor-hors-les-murs, était à l'emplacement actuel de l'église russe. On distingue la disposition des bâtiments. L'église primitive, construite vers l'an 500, aurait été de forme ronde (plan de situation de Louis Blondel).

---

(2) Primitivement dédiée à St-Victor de Nursie, puis au soldat-martyr de la légion thébaine, cette église datait de la fin du V[e] s.
(3) Soeur de sainte Clotilde et cousine de Sigismond, chef de la famille royale burgonde, converti au catholicisme, fondateur, en 515, de l'Abbaye Saint-Maurice-d'Agaune en Valais.
(4) Reliques retrouvées par l'évêque, enterrées en un reliquaire d'argent. Il les déposera sous l'autel, le jour de la fête du saint, "au milieu d'un grand concours d'évêques et de comtes et d'autres religieux et nobles..." dont Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne.

Ces couvents et prieurés bénédictins tomberont soit dans l'obédience directe de l'abbaye de Cluny, soit dans la dépendance de Saint-Victor de Genève ou de Contamine-sur-Arve.

Pour relever les paroisses ravagées par les incursions barbares et récupérer les biens ecclésiastiques souvent passés aux mains des laïcs, les évêques font appel aux moines. Le pape Urbain II, ex-clunisien, insiste même, lors du concile qu'il réunit à Clermont en 1095, pour leur confier le service des paroisses rurales.

Le premier prieur connu, Ancelius, avant 1093, organise une paroisse autour de l'église du couvent... aussitôt considérée comme concurrente de celle de la cathédrale Saint-Pierre. Les différends ne font que commencer. Même si Tigrinus, prieur d'au moins six moines, "met fin aux réclamations formées contre Saint-Victor par le Chapitre de Genève, au sujet de redevances en pain et vin..."[5], avant 1099.

Les prieurs semblent alors dépendre étroitement de l'abbaye de Cluny.

Il faut attendre le XIII[e] s. pour que Saint-Victor prenne son autonomie. C'est sa période faste. Donations de nombreuses églises, de villages avec terres et serfs ; leurs revenus couvrent largement les dépenses. Le couvent est riche et prestigieux.

Mais, au XIV[e] s., la détérioration économique est manifeste. Guerres féodales, mauvaises conditions climatiques d'où maigres récoltes et famine, peste noire, tout concourt à l'absence d'entretien des bâtiments, à l'endettement, à l'hypothèque. La vie au couvent est lamentable. Le prieur Henri de Pelly, élu en 1314, a obtenu de l'abbé de Cluny l'autorisation d'emprunter... une somme énorme. Il instaure des mesures drastiques d'économie qui, alliées aux donations générées par la peur de la peste de 1348, permettent d'apurer un peu la dette.

C'est alors que l'intervention des Papes d'Avignon et le Grand Schisme menacent l'indépendance de Cluny. C'est alors que les conflits entre l'évêque et les comtes (de Genève ou de Savoie) ajoutés au fait que Saint-Victor passe sous le régime de la commende avec Jean de Brogny (1399-1423), menacent St-Victor.

Deux prieurs commendataires, Amédée de Charansonnex (1424-1443) et Jean de Grôlée (1445-1459), de "vrais prieurs conventuels, logeant sur place, assurant le lien avec Cluny", redressent la barre. Les trois suivants, de la famille Bonivard, "nommés par le Pape, sur la recommandation des ducs de Savoie" annihilent le redressement de situation. Les relations avec Cluny s'estompent. La Réforme s'instaure, elle fait de Saint-Victor un enjeu politique.

En 1534 le prieuré est détruit, les religieux chassés...
Que deviennent alors les moines de Saint-Victor ?

---

(5) R.G. n°225-230.

Auparavant, présentons quatre de ces grands abbés de Cluny qui jouèrent un rôle important quant à l'implantation de l'Ordre en Savoie du nord.



Saint Maïeul, le pèlerin…
Gravure de l'Atelier de Sainte Espérance,
Edition de l'Abbaye Sainte Madeleine du Barroux



…fut pressenti pour la tiare
panneau en l'église N.-D. de Cluny

2- LES SAINTS ABBÉS de CLUNY, en Bourgogne

Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, fonda, vers 910,
l'abbaye de Cluny, sur un domaine légué en 893 par sa soeur,
l'abbesse Eve, Servante du Christ.

Les deux grands siècles de CLUNY :
950 – 1150
sont l'oeuvre des huit premiers abbés

1 - BERNON le Jurassien, fondateur 910-927,
Moine pur et dur à l'ancienne mode, défriche le site avec 12 moines, bâtit Cluny I

2 - ODON de Touraine, à l'envergure exceptionnelle 927-948, éducateur
Applique à la lettre la Règle de saint Benoît,

3 – le 'vieil AIMARD', humble serviteur bon et fidèle 948
Brille par sa lumineuse patience

4 - MAÏEUL de Valensole, 948-994, diplomate, arbitre des rois
Actif et pèlerin, dont l'audace tranquille attire et rayonne, bâtit Cluny II.

5 - ODILON de Mercoeur, 994-1049, le charitable
Abbé itinérant, va gouverner comme un père et veiller sur les siens.

6 - HUGUES de Semur, dit le Grand ! 1049-1109, le bâtisseur
Par sa foi et son zèle, enrichit Cluny de terres, de moûtiers...
entreprend Cluny III. Il a le sens de l'autorité.

7 - PONCE de Melgueil, 1109-1122
Un schisme le contraint à démissionner. Il honore saint Hugues en faisant décorer la chapelle de Berzé[1], S. & Loire. Après sa démission, il se heurte à Pierre de Montboissier dit le Vénérable.

8 - PIERRE le VÉNÉRABLE, 1122-1156, savant humaniste
Administrateur de talent et diplomate, médiateur de génie, réussit à rétablir un ordre relatif. Il résume toutes les qualités de ses prédéces seurs. Avec lui s'éteint la lignée des grands abbés.

Tous poursuivirent fidèlement l'oeuvre de leurs aînés.
Déjà en 1080, le pape Grégoire VII déclarait :

"Il n'y a pas un seul d'entre vous qui n'ait été un saint".

---

(1) Ne pourrait-on pas rapprocher son Christ en majesté, peint dans une mandorle, qui 'transmet la loi' aux apôtres, du Christ Pantocrator de la chapelle de Châteauneuf-des-Allinges (près de Thonon) ? et dans les tonalités et dans la facture byzantine.

3- SAINT MAÏEUL de VALENSOLE
4e abbé de CLUNY (910-994) "personnage exceptionnel"

Pour protéger sa famille des persécutions des Bourguignons et des seigneurs de Sabran qui ravagent la Provence, Fouquier de Valensole, important aristocrate, puissamment possessionné entre Arles et Fréjus, s'exile à Mâcon. C'est dans cette ville que son fils, Maïeul, entre, à l'âge de 8 ans, dans le clergé séculier, il étudie aussi à Lyon. Chanoine de St-Vincent de Mâcon, puis archidiacre, il refuse le siège archiépiscopal de Besançon et entre à Cluny, vers 940-943, comme simple convers.

Son ardeur pour l'action, sa culture, alliées à sa stature et sa beauté, expliquent son rayonnement. Les moines du lieu sont sensibles à sa faconde méridionale et séduits par son éloquence. Le vieil abbé Aimard (neuf ans avant sa mort) le choisit comme successeur et lui confie la charge abbatiale dès 954.

Son action

Pendant une quinzaine d'années il consolide les possessions de Cluny et, jouant de ses connaissances, favorise les donations. Ainsi, Adélaïde, sœur de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, et future épouse d'Otton le Grand, roi de Germanie, sera à l'origine de la fondation de l'abbaye de Payerne vers 961. Les Clunisiens sont ainsi confortés dans cette partie du royaume de Bourgogne où est déjà implanté Romainmôtier.

Marcheur infatigable, il visite abbayes et prieurés, reçoit, conseille, acquiert des villages (avec droits et revenus paroissiaux), y installe quelques moines. A partir de 965 il étend l'envergure de l'Ordre dans de nouvelles régions, notamment en fondant, vers 973, l'abbaye de Pavie. Il est allé en Allemagne, cinq fois en Italie et voir le Pape.

Trois faits marquants parmi d'autres

- Au cours d'une de ses traversées des Alpes, il est capturé, en 972, par une bande de Sarrasins (musulmans), contre la lourde rançon de 1.000 livres d'argent… Sa réputation est telle que la somme sera rapidement réunie.
- Se rendant à Rome par la vallée du Rhône, il visite, le 22 juillet 983, le prieuré de Ternay-en-Viennois. Les moines se plaignant d'un manque d'eau, Maïeul les conduit au pied de la colline, frappe le sol, leur dit de creuser en cet endroit… une source miraculeuse jaillit, souveraine pour soigner les yeux.
- A Souvigny il redonne vie à un jeune enfant mort de maladie.

L'abbaye de Cluny reste la maison-mère d'un Ordre bien implanté, d'obédience papale, rayonnant sur une partie de l'Occident.

Dès 993, Maïeul associe Odilon de Mercoeur à la charge d'abbé. Celui-ci verra la fondation de Saint-Victor-de-Genève par l'impératrice Adélaïde en 999.

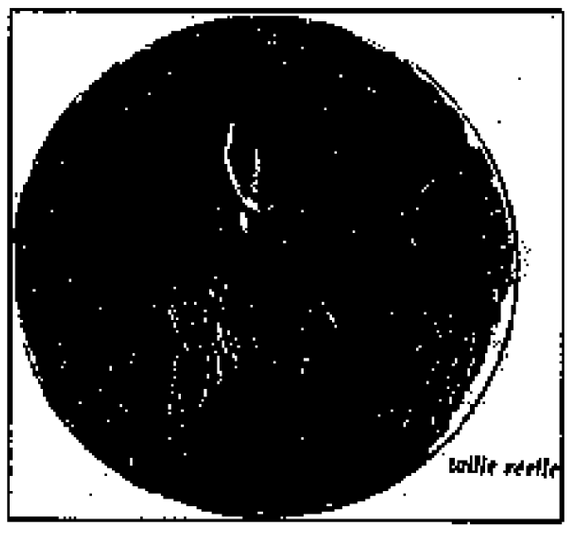
Après plus de 40 ans d'abbatiat, Maïeul meurt le 11 mai 994 à Souvigny Allier, où il est enterré. Son rayonnement le fit canoniser presque aussitôt, en 999.

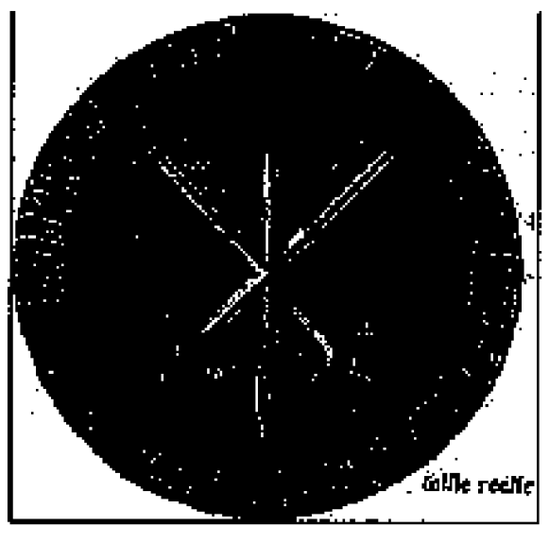


Gravure de l'Atelier
de Sainte Espérance,
Edition de l'Abbaye Sainte Madeleine
du Barroux



Promoteur de la prière
pour les âmes du Purgatoire
église Notre-Dame de Cluny





Cette médaille commémorative du millénaire de la fête de la Toussaint
instituée le 2 novembre 998 par saint Odilon, fut frappée en 1998.
Bronze doré, 7 cm de diamètre.
Avers : St Odilon entouré de flammes et d'oiseaux symbolisant son zèle
pour l'intercession en faveur des âmes du Purgatoire,
revers : armes de l'abbaye de Cluny et une phrase de la liturgie des défunts
"Donne-leur, Seigneur, la plénitude des joies éternelles"

4- SAINT ODILON DE MERCOEUR
5e abbé de Cluny (962-1049)
prier, gouverner avec douceur et patience, pour l'amour de Dieu…

Troisième d'une noble fratrie auvergnate de onze enfants, chétif et partiellement paralysé, miraculeusement guéri par la Vierge, Odilon fut, dès l'enfance, dédié à Dieu. La rencontre, en 990, de ce jeune chanoine de la collégiale Saint-Julien de Brioude avec Maïeul, 4e abbé de Cluny, est décisive. Odilon entre à Cluny, l'année suivante il prononce ses voeux et reçoit la "coule". Le vieil abbé Maïeul a décelé la personnalité cachée sous l'aspect frêle et malingre de cet humble clerc ; dès 993 il en fait son coadjuteur.

Au décès de son abbé, devant l'ampleur de la tâche, Odilon se démet. Les moines refusent. Il est élu une deuxième fois, il n'a que 32 ans ! Abbé itinérant comme saint Maïeul, il ira au moins huit fois en Italie à l'appel des papes ou des empereurs.

Son abbatiat dura 55 ans !

Son action

- Sylvestre II, le pape le plus savant de son temps, Auvergnat comme lui, était son ami.
- Odilon tenta d'assagir une société féodale turbulente et belliqueuse autour de l'an mil.
- A Cluny, sise en limite de l'Empire et du Royaume, il est au centre du jeu politique.
- Il reçut 37 maisons, monastères ou prieurés à gouverner, à sa mort on en comptera 65.
- "Il laissa de pierre ce qu'il avait trouvé de bois"… Il édifia l'église de Cluny II.
- Il imposa une discipline religieuse bien nécessaire pour le respect des prêtres.
- Préoccupations majeures : charité envers les pauvres, salut des âmes.
- Odilon institua vers 1030, la célébration d'un office des trépassés : la Toussaint, et mit en évidence la croyance au Purgatoire..

Selon Catherine Santschi[6], l'abbé Odilon laissa en l'état l'église de St-Victor de Genève mais construisit ou reconstruisit des bâtiments conventuels. "Il serait venu très fréquemment à Genève, au moins à l'occasion des visites attestées à Payerne et à Romainmôtier ainsi que des voyages à Rome" et notamment lors de "l'accord intervenu, vers l'an

(6) Catherine Santschi, Saint-Victor de Genève, Genève, Helvetia Sacra, 1991.

1000, entre Odilon et l'évêque Hugues de Genève, avec l'approbation du roi Rodolphe III et de l'impératrice Adelaïde, au sujet de l'église Saint-Victor", accord qui sera confirmé à l'abbé Hugues le 11 juin 1055, par le pape Victor II.

Curieusement il n'est jamais fait mention de Saint-Blaise de Genève, créé par Rodolphe III vers1029.

D'après Raymond Oursel[7], Odilon "construisit Romainmôtier depuis les fondements, et Saint-Victor de Genève de même, à part son antique et noble église".

La manière d'Odilon : paternelle et simple mais non dénuée d'humour.

Décédé le 1er janvier 1049, il repose à Souvigny au côté de saint Maïeul. Leurs tombeaux et gisants furent découverts lors de fouilles, en 2001.

5- SAINT HUGUES DE SEMUR
6e abbé de Cluny (1024-1109)
"Prince des abbés, colonne de l'Eglise"

De par son père, Damas, seigneur de Semur-en-Brionnais (S. & L.), Hugues est du pays ! Il reçoit une éducation à la fois mondaine et militaire avant d'être confié à son oncle et parrain Hugues 1er comte de Chalon, futur évêque d'Auxerre. Sur son conseil, il entre comme novice à Cluny au grand dam de son père (qui mourra en 1040, assassiné par son gendre). A tout juste vingt ans Hugues a déjà été ordonné prêtre et établi "grand prieur", selon le voeu de l'abbé Odilon de Mercoeur.

Jeune prieur assurant l'intérim, il accueille Hildebrand, futur pape Grégoire VII (en 1073), se liant aussitôt d'une solide amitié. Or Cluny dépend directement de Rome.

Alors qu'il est en mission en Allemagne, afin de rétablir les relations entre l'empereur Henri IV et le prieuré clunisien de Payerne, il apprend le décès d'Odilon, (à Souvigny Allier), et son élection comme "grand prieur".

L'abbatiat d'Hugues va durer 60 ans, de 1049 à 1109.

C'est l'apogée spirituelle et temporelle de Cluny.

---

(7) Raymond Oursel, Le secret de Cluny, Le Barroux, éditions Ste-Madeleine, 2000.

Son action

- Son amitié avec ce Pape autoritaire, si elle s'avère bénéfique pour l'Eglise, lui réserve des heures cruciales : à Canossa, il tente d'intercéder auprès de Grégoire VII, son ami, en faveur de l'empereur d'Allemagne, son filleul excommunié, tout en approuvant la rigueur du chef de l'Eglise... Dans l'affaire de la liturgie en Espagne : le Pape impose le rite romain de la messe... à Hugues d'encaisser plaintes et résistances, de concilier ces chrétiens d'outre les Pyrénées, etc.
- Son abnégation, son humilité, ses renoncements et sacrifices seront tout de même récompensés par la totale confiance que lui voue ce Pape inflexible († en 1085), qui le qualifie de "vénérable abbé", d"'homme grave et illustre".
- Vers 1086, il entreprend l'érection de Cluny III, l'église la plus vaste du monde à l'époque, plus grande que Saint-Pierre de Rome. Le clunisien Urbain II, pape successeur de Grégoire VII, vient en consacrer le maître-autel le 25 octobre 1095.
- "le nombre de petits prieurés s'est multiplié au moins par 12", soit plus de 800 vers l'an 1100 ; le nombre de monastères passe de 65, sous Odilon, à 200 vers 1075, disséminés en Italie, Espagne, Angleterre, Allemagne... A la fin de son abbatiat, quelques prieurés-pilotes s'imposeront comme Romainmôtier, St-Victor-de-Genève, Nantua...

Faits marquants

- Sa générosité dans la simplicité du geste : donner son manteau à un lépreux qui grelotte de froid, son abnégation, son immense miséricorde impressionnent.
- L'expansion considérable de l'Ordre, sous le management d'un unique abbé... qui court de prieuré en prieuré...
- "le 11 juin 1055, le pape Victor II confirme à l'abbé Hugues de Cluny... et ratifie en particulier l'accord intervenu un demi-siècle plus tôt... au sujet de l'église de St-Victor de Genève entre Odilon et l'évêque Hugues de Genève".
- Selon l'abbé Bouchage, en 1083, l'abbé Hugues reçoit, à Cluny, Guy de Faucigny, évêque de Genève, ses frères et une délégation faucignerande, tous désireux de créer, à Contamine, un centre clunisien. Le jour des Kalendes de février... "Guy prononce, en pleine salle capitulaire, l'acte de solennelle donation de Contamine-sur-Arve à l'Ordre de Cluny"[8].

(8) Catherine Santschi, Saint-Victor de Genève, Genève, Helvetia Sacra, 1991.

Notons cependant que Amédée de Foras souligne une divergence d'interprétation des textes latins faite par Gingins. Voici sa traduction : "pendant que j'allais (à Rome) aux seuils des saints Apôtres Pierre et Paul, pour obtenir l'absolution de mes nombreux péchés, j'ai donné à Cluny, dont Hugues est abbé etc…".

Alors, Guy de Faucigny est-il vraiment allé à Cluny ?

Une vision, la nuit de Noël 1108, lui annonce sa mort prochaine. Il décède le mercredi de Pâques 1109, son dernier mot : Benedicite.

Sa renommée spirituelle le fait canoniser par l'Eglise.

Si l'évêque tourne la crosse de son bâton pastoral vers l'extérieur, c'est pour montrer qu'il exerce sa responsabilité sur tous les fidèles. L'abbé, au contraire, la tourne vers lui, pour signifier que sa juridiction se limite à son abbaye.



Saint Hugues
Gravure de l'Atelier de Sainte Espérance,
Edition de l'Abbaye Sainte Madeleine du Barroux

6- PIERRE de MONTBOISSIER, dit "le VÉNÉRABLE"
8e abbé de Cluny 1122-1156
"noble d'esprit autant que de naissance"

C'est "entre les mains de l'abbé Ponce et de Pierre le Vénérable que l'évêque Gui donna en 1119 à l'abbaye de Cluni le prieuré de Contamine en Foucigni… acte passé dans le cloître de St-Pierre-de-Genève"[9]. En fait, cet acte du 2 septembre 1119, est une confirmation de la donation de 1083.

Qui est Pierre le Vénérable ?

Le dernier 'grand abbé de Cluny', successeur de Hugues II.

Son institution fut houleuse… L'abbé Ponce de Melgueil ayant donné sa démission, le prieur de Marcigny (S. & Loire), Hugues II, le remplaça en 1122 mais mourut trois mois après. Pierre de Montboisser fut le nouvel élu. Mais, en 1125, profitant de son absence, Ponce tenta de reprendre Cluny par la force… Le pape Honorius II déboutera l'usurpateur.

Le calme et la concorde étaient revenus quand Innocent II vint procéder à la dédicace de Cluny III, la grande église entreprise par saint Hugues Ier.

A la différence de saint Bernard (fondateur de l'Ordre des Cisterciens), Pierre le Vénérable "comprit qu'il ne suffisait pas, pour relever la société, de former des saints, défricheurs de vallées, mais qu'il fallait surtout des assainisseurs et des défricheurs de consciences. C'est pourquoi il voulut des prêtres d'étude et de ministère aussi bien que des saints contemplatifs et des agriculteurs"[10].

Ses rapports avec le diocèse de Genève

D'après son témoignage, les moines de Cluny auraient été "les principaux bénéficiaires des largesses indirectes du comte Aimon de Genève, faites aux dépens de l'évêque Gui de Faucigny : ils auraient reçu plus de soixante églises". Le prieuré de St-Victor de Genève aurait acquis ainsi, en 1093, celles d'Essertet, Chéserex, Dardagny, Feigères, St-Paul, Maxilly, Bernex, Lullin, Esery, Frangy… plus des droits à Genève. Largesses nullement désintéressées puisqu'elles relevaient plus ou moins de l'administration du comte qui réussit à s'approprier certains biens d'Eglise !

Pierre le Vénérable a laissé, de l'évêque de Genève, un portrait que Pierre Duparc[11] qualifie d'"assez nuancé pour être juste : Gui de Faucigny représente le type du prélat grand seigneur, homme d'Eglise par occasion,

---

(9) Besson, Mémoires pour l'histoire ecclésiastique…Nancy, 1759.
(10) Rd Père F. Bouchage.
(11) P. Duparc, Le Comté de Genève,MDHAG. Genève, Edit. Alex. Jullien, 1955.

pieux certes, mais faible, sensuel avec des repentirs, et appréciant sincèrement la dévotion chez les autres".

Selon Marcel Pacaut[12], Pierre le Vénérable, soucieux de renforcer la cohésion de l'ordre et son autorité, avait pour principe que "nul ne pouvait devenir moine clunisien sans son accord". Les novices avaient donc l'obligation de se rendre à Cluny pour prononcer leurs voeux. "Devenu moine profès, le religieux clunisien reçoit fréquemment le sacrement de l'ordre". (Plus tard, les professions purent parfois être faites dans un établissement régional important, souvent associées à l'ordination).

Le Regeste genevois mentionne plusieurs faits et gestes de cet abbé envers la Savoie :

- N°288 bis, en l'an 1135 : "Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, annonce à Moïse, abbé de Bonmont, qu'il a cédé à Bernard, abbé de Clervaux, l'église et la villa de Ceserex qui étaient sous la garde des moines de St-Victor-de-Genève, ordre de Cluny, lesquels ont consenti à cette cession. Il ajoute qu'Arducius, évêque de Genève, afin de rétablir la paix entre les deux Ordres, a donné à Cluny les églises de Veaux et d'Hauteville" (dans le décanat de Rumilly). (L'abbaye de Bonmont est dite cistercienne en 1131).
- N°297, avril 1139, à la demande de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, le pape Innocent II confirme par Bulle les possessions de Romainmôtier dont Ponce est prieur.
- Pierre le Vénérable relate, dans son 'De Miraculis'13, vers 1145, comment Pierre de La Roche, seigneur vassal du comte de Genève, serait parti pour la Terre Sainte afin d'expier sa faute : il avait frappé le curé de Saconnex. Mort pendant son pèlerinage, avant d'avoir atteint son but, donc sans pardon, il ne pouvait entrer au Paradis ! d'où "le songe d'Enguiso", cette apparition à l'un de ses amis pour le prier de réparer l'outrage…

Et d'autres encore.

Maintenant que nous avons fait un peu connaissance avec les "grands abbés" qui ont eu un impact sur les fondations clunisiennes dans le diocèse de Genève, présentons quelques-uns de ces petits prieurés, sans importance notoire, qui ont cependant eu le mérite d'exister et d'assumer, en leur temps, leur mission d'Eglise.

(12) Marcel Pacaut, L'ordre de Cluny, Paris, Fayard, 1986.
(13) Pierre le Vénérable, De Miraculis, Livre II, chap.26, et R.G. 259.



Pierre le Vénérable
Gravure de l'Atelier de Sainte Espérance,
Edition de l'Abbaye Sainte Madeleine du Barroux

A la Réforme

7- REIGNIER ACCUEILLE TROIS CLUNISIENS de St-VICTOR-de-GENÈVE tandis que les QUATRE AUTRES se réfugient à CONTAMINE-sur-ARVE

Il semble intéressant de souligner le rôle joué par la paroisse de Reignier, quand elle partagea avec Contamine le privilège de recueillir les moines bénédictins de Saint-Victor de Genève chassés par la Réformation. En août 1536, les derniers religieux encore à Genève sont expulsés ou contraints au départ en raison de persécutions. Le prieuré clunisien de Saint-Victor-hors-les-murs comptait alors neuf religieux sous la crosse de François de Bonivard, leur prieur.

Que devinrent-ils ?

D'après le Père Bouchage, "sept des neuf religieux qui composaient ce prieuré se retirèrent à Contamine et les deux autres changèrent de religion". François de Bonivard, "déjà révolutionnaire politique, embrassa celle de Luther !".

Les curés de Reignier sont plus nuancés. Selon Rd Jolivet "deux ou trois de ces religieux se réfugièrent immédiatement à Reignier". L'abbé Chevallier, plus précis, note que "sept des neuf religieux se retirèrent à Contamine-sur-Arve et les deux autres... devinrent apostats en passant à la religion protestante", ajoutant : "peu après, on constate à Reignier la présence de trois de ces religieux. Telle est l'origine du prieuré St-Victor de cette paroisse".

Pourquoi se réfugièrent-ils à Reignier ?

En priorité, peut-être, pour des raisons matérielles. Ne dit-on pas que le prieuré de Contamine n'était pas en état ! Que, devant l'arrivée des Calvinistes à Monthoux, Jean de Sales, le prieur claustral "fit tous ses efforts pour retenir ses sujets... en vain"... les moinillons s'étaient éparpillés pour se cacher ! "Ce ne fut que le 29 novembre 1539 qu'il réussit à... rétablir complètement sa communauté".

Egalement, parce que le prieur de St-Victor-de-Genève possédait des biens à Reignier "une grange dudit prieuré[14]" et la collation à la cure : le 20 juin 1302, le prieur Guillaume avait procédé à des échanges de droits sur Morlange et Esery (commune et canton de Reignier) avec Amédée II

(14) Marcel Pacaut, L

de Genevois. Aux dires du chanoine Besson, le prieur Jacques "fut un des arbitres à une transaction passée à Regnié le 3. des Ides d'Avril 1304. entre Noble Pierre de Ternier Chevalier, & Nicolet de Chatillon Damoiseau".

Ajoutons que "dès l'an 1319, Jean Rifferius (originaire de Thônes) avait été institué curé de Reignier sur la présentation de Messire Henri, prieur", confirmant ainsi les droits et possessions de Saint-Victor sur ladite paroisse.

Parmi ces droits : celui de 'patronat' ou droit d'élection et de présentation à l'évêque du nouveau curé quand une cure lui appartenant devenait vacante. L'Ordre de Cluny dépendant directement du pape, et St-Victor ayant reçut ce privilège, notamment en 1198 pour plusieurs églises, le prieur nommait, de droit, l'ecclésiastique chargé de desservir la paroisse. Il en était ainsi pour plusieurs villages alentour comme Pont-Notre-Dame (Arthaz), Esery, Frangy, Petit-Bornand mais aussi en Chablais (Draillant et environs).

Qu'entendait-on par "grange" ? A la fois l'exploitation agricole, cultivée non par les moines mais par des convers ou des séculiers, voire des laïcs, et les bâtiments utiles pour engranger, sur place, dîmes et redevances. Les granges primitives ne comportaient pas de couvent, elles se transformèrent en paroisses au XIII[e] s.

On peut ajouter que Claude de Thoyre, dixième enfant (fils donné) de noble François qui avait épousé en 1533 Jeanne de Beaufort, résidant au château de Syrier à Reignier, était religieux de Notre-Dame de Contamine. Et que Galois de Regard, évêque de Bagnorea (Toscane), comme prieur commendataire de St-Victor, offrit "la 3[e] cloche de Regny où se voit son inscription avec le millesime 1564".

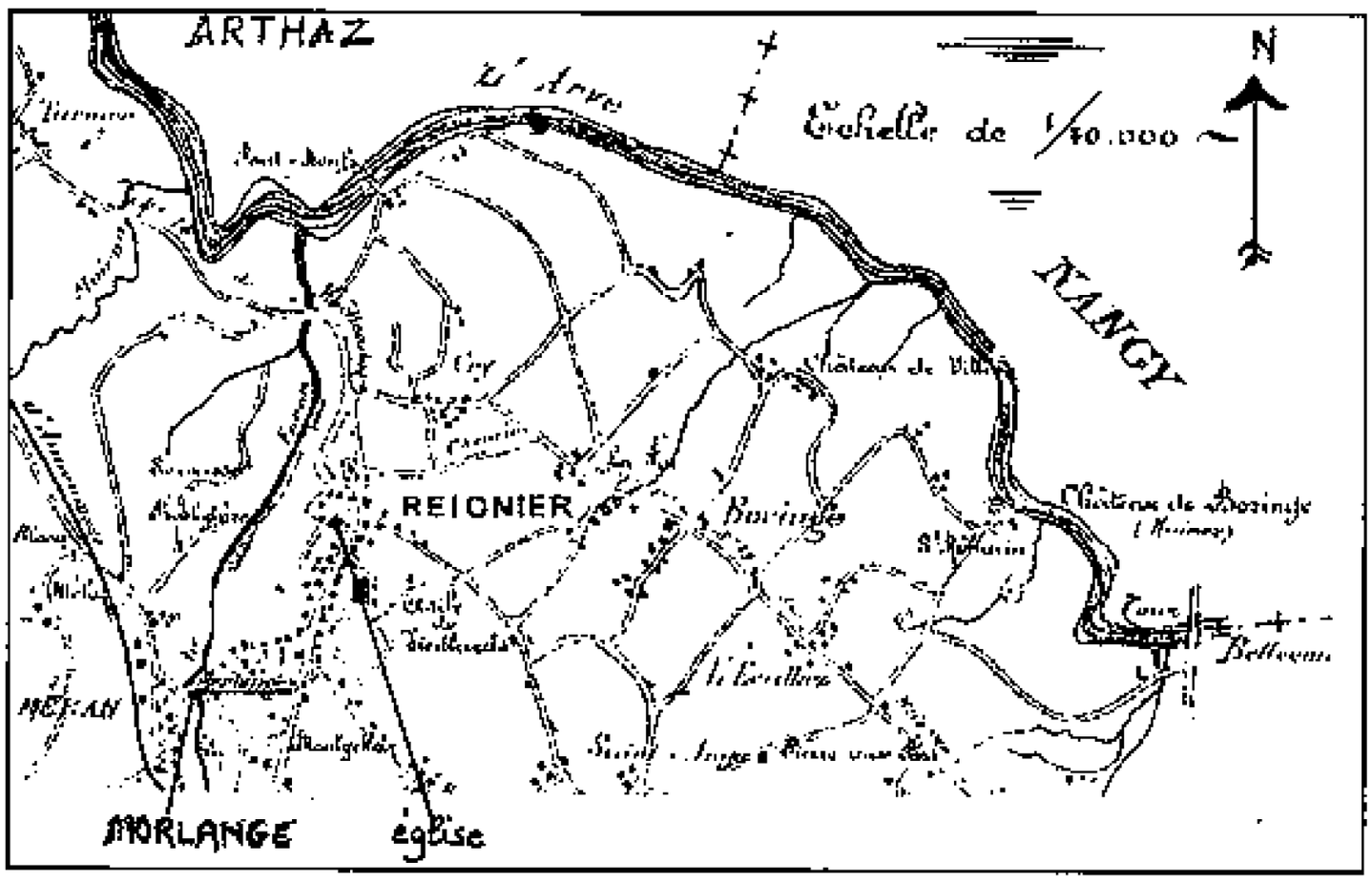
Où résidèrent-ils ?

Dès 1536, ils sont trois à s'installer au "prieuré de Regny, dit prieuré rural de l'ordre de saint Benoit comme ceux de Megève, Chamoni et Thy (Thiez)". La résidence leur est propre, cédée par le prieur. Ce serait "la partie nord du presbytère... soit une cuisine avec cave attenante, trois chambrettes au premier étage, une grange-écurie à proximité, tel qu'il était avant sa reconstruction" (en 1846). Lors de la visite pastorale de Mgr J.-F. de Sales en 1626, "la maison presbytérale est située près l'église... jouxtant un vionnet tendant de Reignier à Morlange au levant".

Et ce, jusqu'à leur suppression en 1760.

Que font ces religieux de Saint-Victor réfugiés à Reignier ?

Ce sont des moines respectant la règle de Saint-Benoît, affranchis de toute domination temporelle, qui obéissent au pouvoir centralisateur direct de l'Abbé de Cluny, par l'intermédiaire de leur prieur local.



Détail, carte Monographie de Reignier, abbé Chevallier.

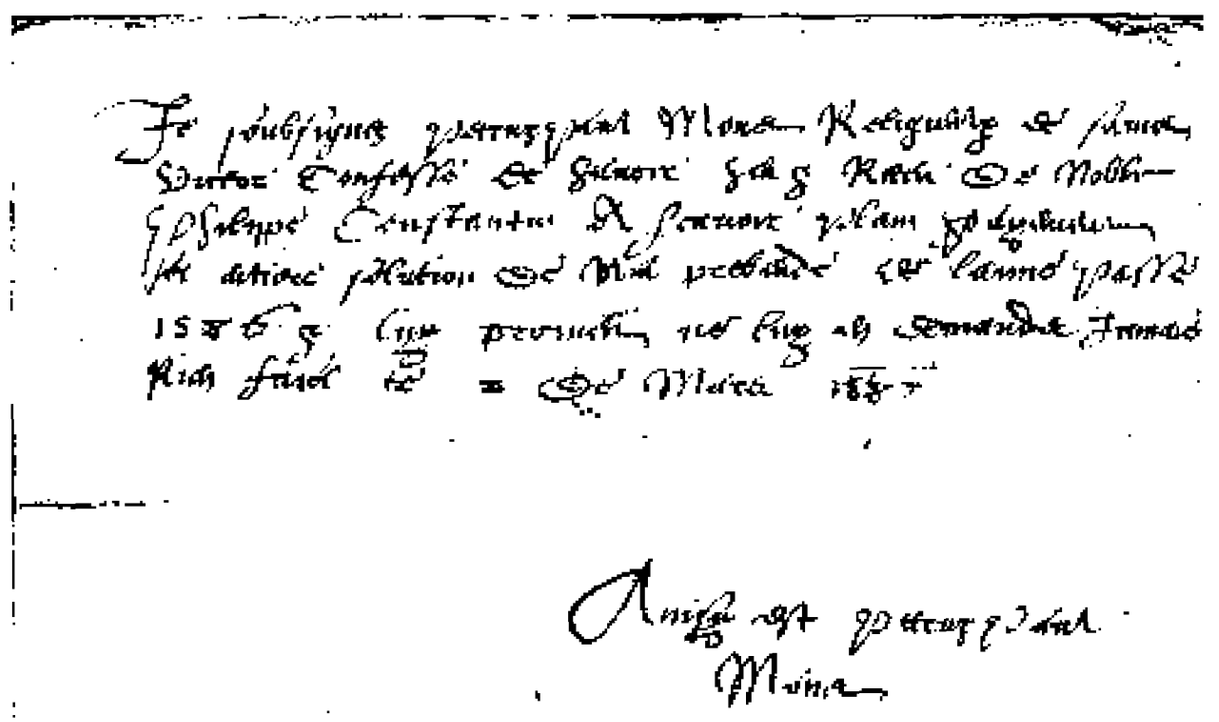
Le chanoine Grillet rapporte qu'en 1579, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, fit unir à l'Ordre militaire et religieux des saints Maurice et Lazare[15] tous les bénéfices situés dans ses Etats ayant appartenu au prieuré St-Victor-de-Genève. "Regny fut érigé en commanderie[16], sous le nom de Saint-Victor. Le nouveau commandeur y transféra les moines existans encore à Contamines, et leur substitua ensuite trois prêtres 'prébendés'", toujours en rapport avec Cluny.

En 1580[17], vénérable Anthoine Domen, curé de Reignier (1578-1587), atteste qu'il est chargé de célébrer les offices "avec matines et vêpres que le Révérend Prieur est tenu de faire répondre par trois religieux de Saint-Victor, à raison du personnat[18]". Le compte rendu de cette visite pastorale précise que :

- "On compte 180 feux (environ 900 à 1000 hab.), de chacun desquels le prieur et le curé perçoivent, par moitié, une gerbe de froment...
- Le prieur [rarement là !], perçoit des dîmes sur les céréales et sur le vin, possède également des vignes à Pont-Sainte-Marie [Pont-Notre-Dame d'Arthaz],
- Les religieux de St-Victor attachés à cette église perçoivent également des dîmes sur les céréales et sur le vin... il leur est enjoint de faire plâtrer et blanchir l'église, réparer la voûte supérieure dans l'espace de deux ans, restaurer le clocher et la fenêtre vitrée de la nef...".

(15) Bref du pape Grégoire XIII du 13 des kalendes de juin 1579.
(16) La seule dans le décanat de Genève.
(17) Visite pastorale de l'église St-Martin de Reignier par Mgr de Granier, le 11 septembre 1580.
(18) Le personnat, droit antérieur à l'an 1400, permet aux titulaires de toucher des bénéfices, revenus parfois substantiels puisqu'il s'agit "des redevances et oblations attribuées à certaines cures".

Ces dîmes, ou prébendes, perçues par les religieux, font l'objet d'une reconnaissance écrite en bonne et due forme, chaque année. A titre d'exemple celle de Mona pour 1587.



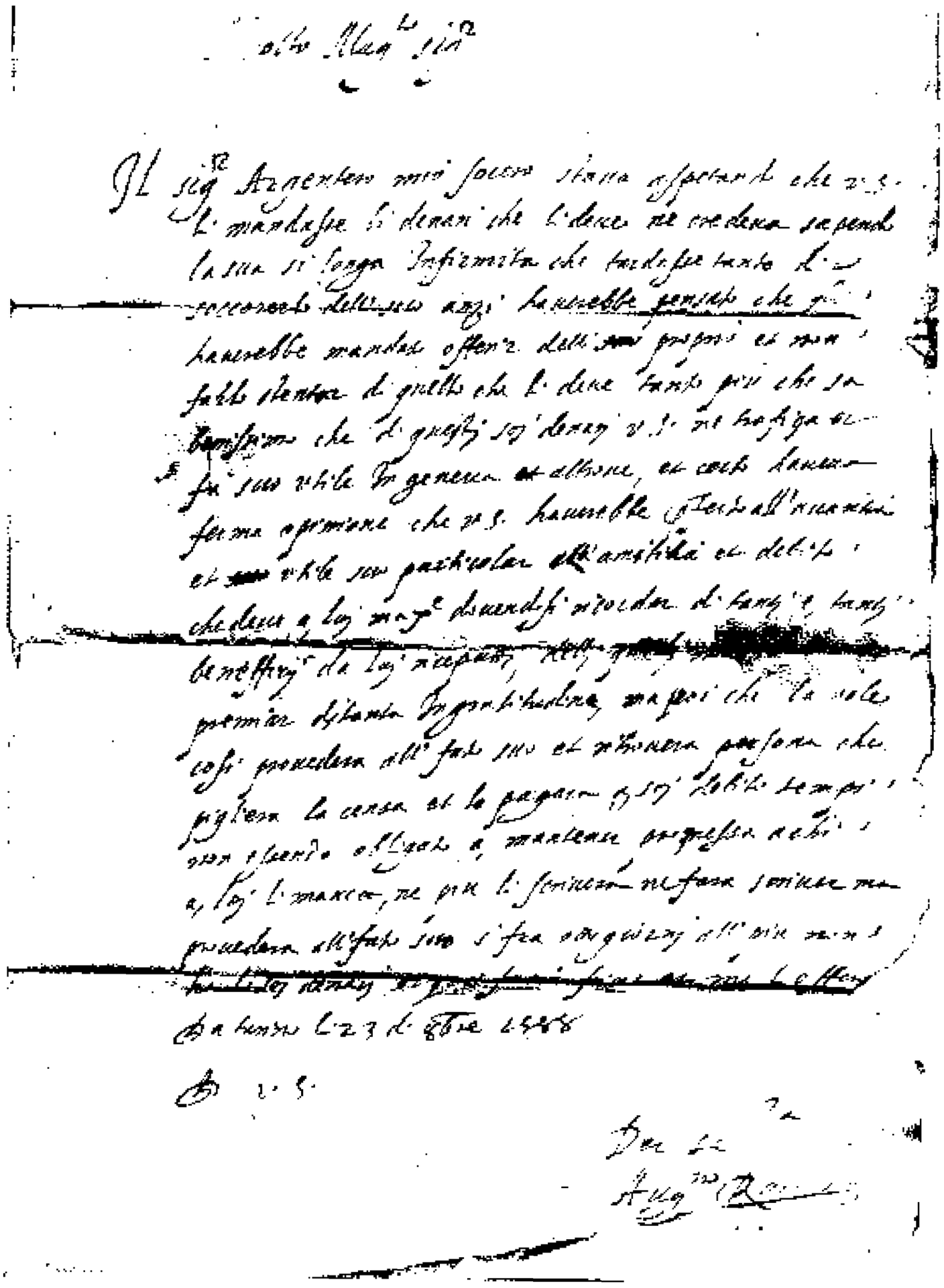
En 1596, au décès de Rd Louis Mignon, curé de Reignier, le prieur de St-Victor, en vertu de son droit de patronat, nomme et institue Rd Claude Sonnerat nouveau curé.

Ces religieux figurent nommément au procès-verbal 19 de la visite pastorale de Mgr François de Sales le jeudy 10 octobre 1606 : "Philibert Argentier, chevallier, [prieur] demeurant à Thurin, et révérends messires Constantin, Petro-Paul Ménet et Pierre Domen, religieux residentz et fesant l'office accoustumé". Le curé 'proteste' que, au cas où prieur et religieux retourneraient à Genève, «le dit prieur soit tenu luy fournir ung vicaire, ce qui a esté accordé".

A défaut dudit procès-verbal, proposons cette lettre du 23 octobre 1588, adressée de Turin, à la demande du Seigneur Argenter (Argentier) "All" Molto Mag.re Sig.r Ill. Constantin accensator della (commanderie de saint Victor) en Anisy ?



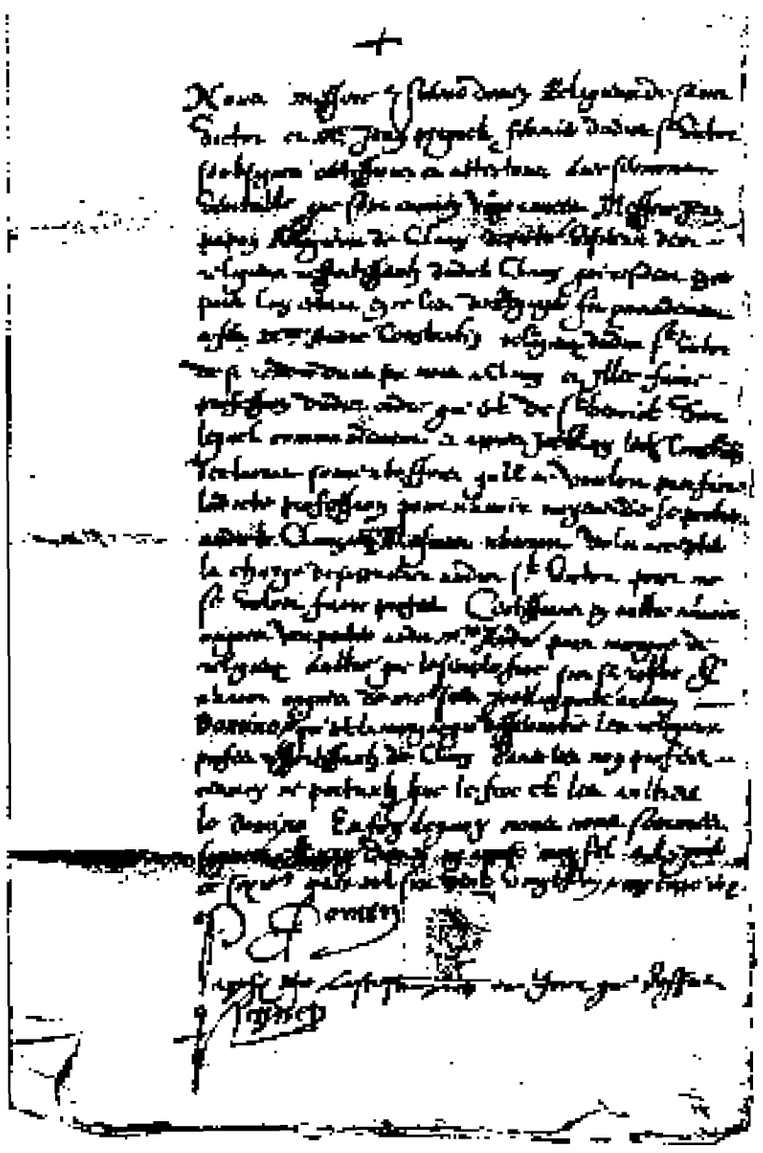
(15) Bref du pape Grégoire

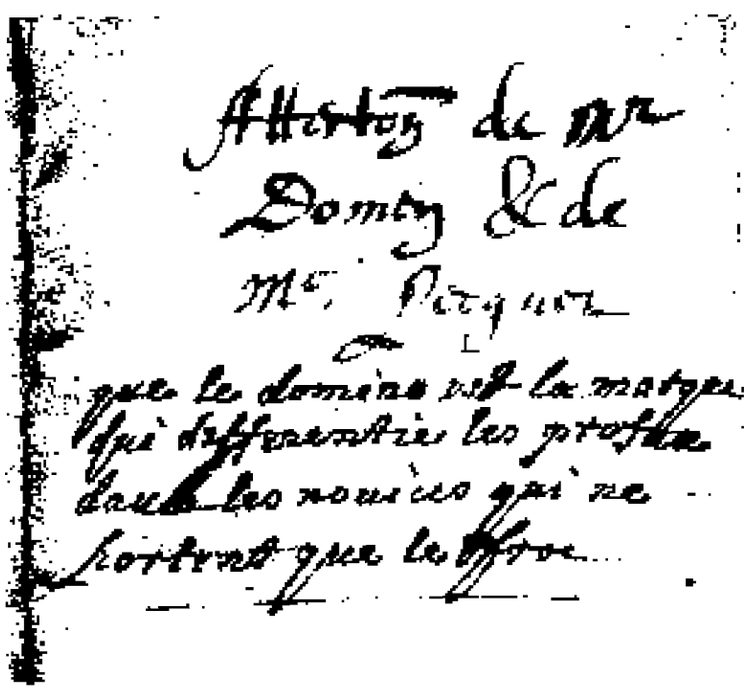


C'est alors qu'il est intéressant d'emprunter à Catherine Santschi ce commentaire : "Bien que ce prieuré Saint-Victor fût officiellement devenu une commanderie de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, les liens avec Cluny n'étaient pas entièrement supprimés en 1623, année où le vicaire général de l'abbé de Cluny fit la visite des prieurés de Saint-Clair, de Contamine-sur-Arve et de St-Victor de Reignier [où] il y trouva deux religieux, l'un prêtre, l'autre novice étudiant à Annecy. Il apprit en outre qu'un autre religieux étudiait à Paris, percevant une prébende due à l'un des religieux, toutefois sans porter l'habit régulier, ce qui était contraire aux constitutions de l'Ordre. Il ordonna de lui faire prendre l'habit de l'ordre de Cluny dans les trois mois, ou de renoncer à la prébende. Surtout, il rappela aux moines les devoirs de la régularité. Et, ajoute-t-il, parce que

lesditz religieux sont en lieu champestre, sans cloistrure, où il ne s'observe aucune forme de régularité, nous ordonnons qu'il (sic) se transporteront cinq fois l'année aux veilles des cinq grandes festes au lieu de Contamine pour recevoir la bénédiction et absolution générale avec les autres religieux dudit lieu, du Sieur Prieur de Contamine, auquel nous commandons d'avoir soin de prendre garde aux desportementz desditz religieux demeurant à Regny et de les punir l'orsqui les treuvera en faute, et d'empescher qu'ils ne se detractent de leur debvoir, et d'user suriceux du mesme pouvoir, authorité et puissance qu'il peut et doit user sur ses religieux dudit Contamine".

Apparemment, le prieuré de Reignier avait déjà reçu, en 1621, un visiteur délégué par Cluny ; cf. cette sentence arbitrale du 6 mars 1621, prononcée à Reignier :





Archives privées

"Le Domino[20] est la marque qui différencie les profès dans les novices qui ne portent que le froc".

(20) Le 'Domino' : une sorte de camail sombre avec capuchon, est-ce la coule remise aux profès lors des voeux, le chaperon ?

"Nous Messire Pierre Domen Religieux de Sainct Victor et Me (Maître) Jean Peguet fermier dudit St Victor soubsignés certiffions et attestons avec serment véritable que sont environ onze années Messire Jean Papon religieux de Cluny député visiteur des religieux ressortissants dudict Cluny qui resident en ce pais luy estant en ce lieu de Regny fit commandement a feu Mre André Constantin* religieux dudit St Victor de se rendre dans six mois à Cluny et illec (en ce lieu) faire profession dudit ordre qui est de St benoist sur lequel commandement et appres ledt Constantin déclara souventes fois qu'il ne vouloit pas faire ladicte profession pour n'avoir moyen de se porter audict Cluny mesme n'auroit voulu accepter la charge de supprieur (sousprieur) audict St Victor pour ne se voloir faire profes Certiffions en oultre n'avoir oncques veu porter audit Mre André pour marque de religieux oultre que le simple froc sur sa robbe et n'avoir oncques de nostre sceu icelluy porté aulcun Domino # qui est la marque qui differentie les religieux profes ressortissantz de Cluny d'avec les non profes ceux cy ne portantz que le froc et les autres le Domino En foy de quoy nous nous sommes signés et moy Domen ay apposé mon sel a Regnier Ce sixiesme mars mil six cent vingt et un

ny cappe

Pierre Domen [son sceau]
Aynsy je l'atteste l'an et jour que dessus
J Peguet

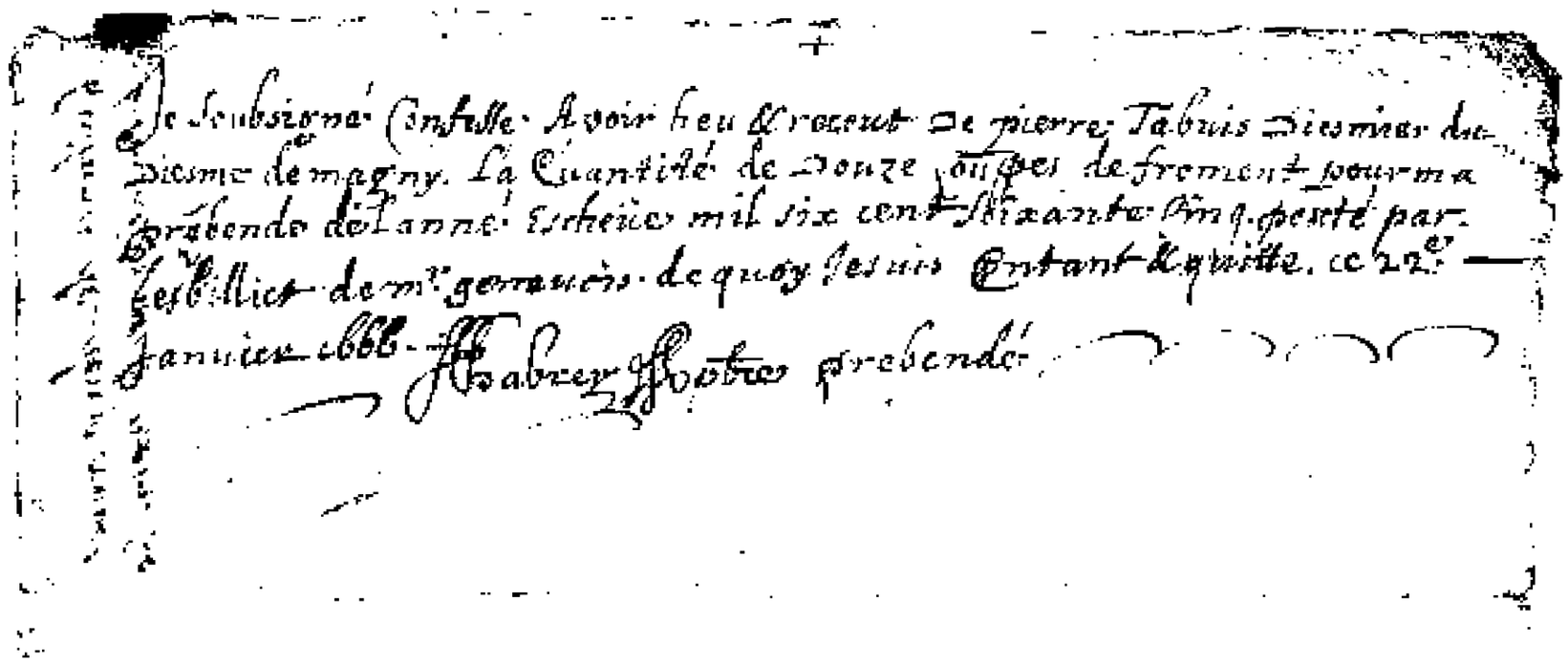
* André Constantin, probablement celui cité par Foras : "recteur en 1580 de la chapelle des Saints Claude et Sébastien en l'église de Pers, dit témoin à Bonne dans un acte du 25 fèvier 1588, mort avant 1610". Une sentence arbitrale du 7 septembre 1610 (année de son décès) le confirme "prebendè de Regny, frère de Loüys et Estienne Constantin tous enfants de mamert Constantin frère de n. Estienne Constantin".



Habit d'un moine de Cluny.
Détail, gravure Les Clunisiens,
de E. Brudiot.

En 1626, non seulement le curé est aidé par un vicaire, mais par "trois religieux de St-Victor qui résident perpétuellement". Ce sont "Mre Pierre Domen, frère Louis Péguet, novice, et frère Jean-Lucaz Decrouz, nouvellement reçu comme novice. Le prieur du prieuré est le marquis de Cresantin, commandataire perpétuel". Rd Mre Claude Antoine Pergod se dit religieux prébendé depuis 15 ans, mais rien n'atteste qu'il soit effectivement de St-Victor.

Au fil des ans, la présence de ces bénédictins perdure. S'ils sont qualifiés de "prébendés", c'est qu'ils bénéficient d'un revenu, censé leur assurer subsistance et autonomie. Ces "moines noirs" ne vivent donc pas aux frais du curé mais l'assistent ; ils respectent leur "règle", leurs obligations (notamment de se faire ordonner prêtre dans l'année de [leur] réception et de se rendre régulièrement à Contamine-sur-Arve).



"quittance de douze couppes de froment pour le Dixme de 1665"
ou reconnaissance du 22 janvier 1666, par François Chabrey,
prêtre prébendé de Reignier, pour l'année escheüe

"Ultime tentative d'imposer la discipline clunisienne à ce qui restait de Saint-Victor. Vingt ans plus tard, le 20 octobre 1643, c'étaient les autorités de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare qui examinaient le fonctionnement de la commanderie de Reignier (AEG, 4 volumes in 8°, Archives A 2/6), et dès lors, il n'y a plus de mention de Cluny dans les textes relatifs à Saint-Victor. Au plan politique et économique, cette occultation avait commencé beaucoup plus tôt... En fait la réalité religieuse a cédé le pas à une politique d'économie : des villages convoités pour une dîme qui ne nourrissait même pas ses moines, des créations de chapellenies honorifiques pour que quelques prieurs voire quelques fidèles s'achètent un espace réservé dans le prieuré ou dans l'église..." ajoute Mme Santschi.

Notons qu'en 1741, l'Ordre imprime encore sa marque ! Lors d'une importante ornementation du sanctuaire de l'église de Reignier, confiée au sieur Anthoni Jaquetti, de Novarra (Italie), il est prévu de représenter

du côté gauche "la figure de St-Victor, habillé en guerrier". La place du troisième prébendé est vacante… une chance… qui permet d'affecter son personnat aux réparations.

En 1754, le curé Mre Gaspard-Joseph Thévenet tombe malade. R[d] Grivaz, prêtre prébendé de St-Victor le remplace jusqu'à l'institution d'un nouveau curé en février 1755… et reste comme vicaire.

Leur suppression

En date du 8 septembre 1760, sous "l'administration de R[d] Joseph-Marie Montréal[21] et par l'autorité de Mgr Joseph Nicolas Deschamps de Chaumont, évêque de Genève-[Annecy], eut lieu la suppression des trois prébendés de Saint-Victor fixés à Reignier depuis l'apostasie de Genève en 1535".

Pourquoi ?

Aux motifs, rapporte Rd J.-M. Chevallier citant un document[22], "qu'une longue expérience a fait connoitre leur inutilité, et que pour obvier à certains abus et pourvoir d'une manière plus exacte et plus étendue au salut des âmes, il étoit d'avis que nous ne sçaurions mieux faire que de les supprimer et de les unir à la paroisse dudit Regnier, à condition que le curé entretiendroit deux vicaires amovibles, qu'il feroit bâtir à ses frais leurs logements et qu'il cedderoit, à la commanderie de Saint-Victor, toutes les novales tant faittes qu'à faire à l'avenir… Nous démembrons de Saint-Victor les trois prébendés sus énoncés, et les unissons, à perpétuité, à la cure paroissiale de Reignier… Nous nous réservons de prendre un arrangement équitable pour"… [leur assurer le moyen de subsister après la suppression de leurs prébendes].

Voici nos trois Clunisiens rattachés à la cure de Reignier ; leurs prébendes, les bâtiments et fonds de terre sont accordés au curé en échange de la charge, qu'il accepte, d'entretenir deux vicaires. Les matériaux de démolition de leur maison sont affectés au curé afin qu'il bâtisse un logement pour les deux vicaires qui remplaceront les religieux. Seul Rd Gruaz serait resté, comme vicaire…

Rd Joseph Montréal fut donc le dernier curé présenté par Saint-Victor de Genève !

Déjà en 1619, dans son esprit de réforme, saint François de Sales avait suggéré au duc de Savoie la suppression des bénédictins de Contamine ; il aurait préféré les "faire employer à l'entretien des collèges et des noviciats qui sont établis… pour les Barnabites".

---

(21) Curé de Reignier de 1755 à 1785.

(22) Acte faisant suite à l'enquête menée par l'évêque, à la demande de Charles Emmanuel III, duc de Savoie. Signé à Turin le 8 septembre 1760, contresigné Ferraris. Le double serait aux archives paroissiales, dit-il. En fait, il n'y est plus.

Tandis que ceux de Contamine étaient supprimés en 1625, les prébendés de Reignier allaient perdurer jusqu'en 1760, recueillant même, aux dires de l'avocat Bellemin, les "deux ou trois infirmes" évincés de Contamine.

Alors, on peut faire parler les chiffres et dire que, à Contamine, Cluny vécut durant 542 années, 1083-1625, et les religieux de Saint-Victor seulement 90 ans.

Tandis que les religieux clunisiens de Saint-Victor perdurèrent à Reignier l'espace de deux cent vingt-quatre ans : 1536-1760.

Epilogue : en 1778, le 1er décembre, mourait à Turin noble Jean-Baptiste de Bellegarde, comte de Nangy, chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade, dernier commandeur de la commanderie de Saint-Victor-de-Reignier. Son fermier général, François-Joseph-Jérôme Burnier, notaire royal à Turnier, dut rendre les comptes. Les choses se passèrent sans heurt.

8- Prieurs et religieux bénédictins institués au Prieuré Saint-Victor de Reignier

1586 Rd Claude ANTOINE	
1606 Philibert ARGENTIER, (ou ARGENTER)	André CONSTANTIN, Petro-Paul MÉNET Rd Adrien CONSTANTIN, de Pers Pierre DOMEN (Pierre, fils d'égrège Alexandre Domen,
1626 Marquis de CRESANTIN (commendataire perpétuel)	Pierre DOMEN possédait une maison frère Louis PÉGUET, novice, frère Jean-Lucaz DECROUZ, novice Claude Antoine PERGOD
1627-1658 Rd DUNANT (prieur ?)	Pierre DOMEN François de BAUDRY, de Méran Georges NAVILLOUX Pierre-François CONSTANTIN, prêtre, de Pers Religieux de St-Victor en 1644, recteur chapelle de Pers en 1663 François CHABREY Mauris CORROLOD Jean GRADOZ
1658-1679	Philippe DÉAGE, ses parents résident à Méran

1665	Pierre-François CONSTANTIN, de Pers François CHABREY Mauris CORROLOD
1679-1681 Sgr RAZIN (ou RASIN)	Jean-Claude MIEUCET (suspendu par l'officialité diocésaine) Jean-Louis MIÈVRE
1682-1708 Rd BIGEX (prieur ?)	
1703	Joseph DÉAGE Mauris AVRILLON Claude GERMAIN
1708-1741	DUFOUR Gaspard BOUCLIER Iophim de La ROCHE
1714	GERMAIN, de Pers NICOUD JACQUEMART
1742-1760	Rd GRIVAZ, devenu vicaire RUPHY

Nombre de ces familles ont perduré.

Sources :
Père Bouchage, Le Prieuré de Contamine-sur-Arve, Chambéry, Drivet & Ginet, 1889.
Chanoine Jean-Marie Chevallier, Monographie de Reignier, Annecy, Imp. J. Niérat, 1900.
Chanoine Grillet, Diction.hist., Tome III, Chambéry, Puthod, 1807.
Catherine Santschi, "Liquidation du prieuré St-Victor de Genève à la Réforme : une historiographie intoxiquée, MDAS T.97, Annecy, 1991, p. 119, Chevallier, Torino, Ordine Mauriziano, Archivi antici, S. Victo, Mazzo 1, n°1. Cette visite ne figure pas dans Charvin".

9- Autographes[23] inédits de ces religieux
du temps où le seigneur Razin est commandeur de Saint-Victor

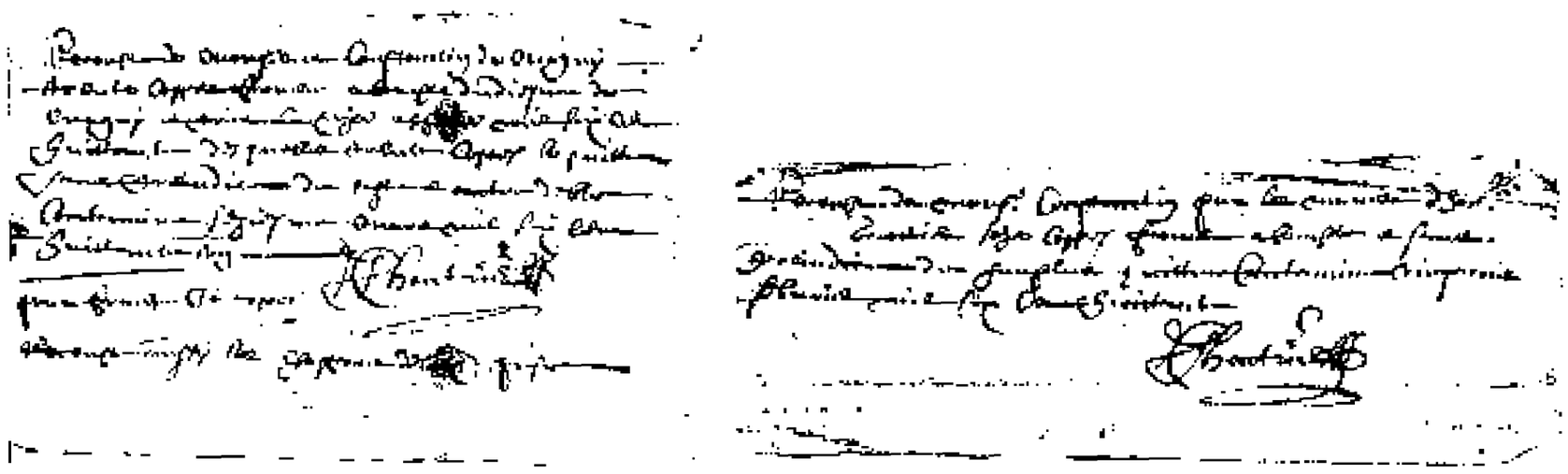
Le prieuré de St-Victor de Genève connaissant de sérieuses difficultés économiques fin XVe-début XVIe s., François de Bonivard le propose à la ville de Berne, qui n'en veut point[24]. Comme il dépendait directement de Cluny, donc du pape et non de l'évêque, ce couvent était une enclave dans Genève. Le 16 août 1531, le Conseil des Soixante en décide la démolition du mur d'enceinte, "les cloches sont apportées à la Maison de ville, le clocher abattu… les moines obtiennent de loger dans la maison dite Bolomier où il y avait une chapelle [25]". Les bâtiments, rasés en 1534, laissent place aux fortifications.

Exit le prieuré, pas les moines et leurs possessions en Savoie.

Par bref du 20 mai 1579, le pape Grégoire XIII, décide l'union des bénéfices de St-Victor à l'Ordre militaire et religieux des Saints Maurice et Lazare ; cela concerne Reignier, Frangy, Rumilly, Petit-Bornand etc. Voilà comment le prieuré de Reignier devient siège d'une commanderie, garde ses trois religieux, toujours clunisiens sous la dépendance de l'Ordre et "la surveillance au spirituel du prieur de Contamine-sur-Arve", donc soumis à des visites régulières. Mais, à compter du 20 octobre 1643, il passe sous l'autorité temporelle du Commandeur de l'Ordre des Sts. Maurice et Lazare.

Ce qui explique l'importance du Commandeur Razin cité dans ces manuscrits.

1 – Quittances délivrées à Contamine en 1680 et 1681, par le Sr Chatrier



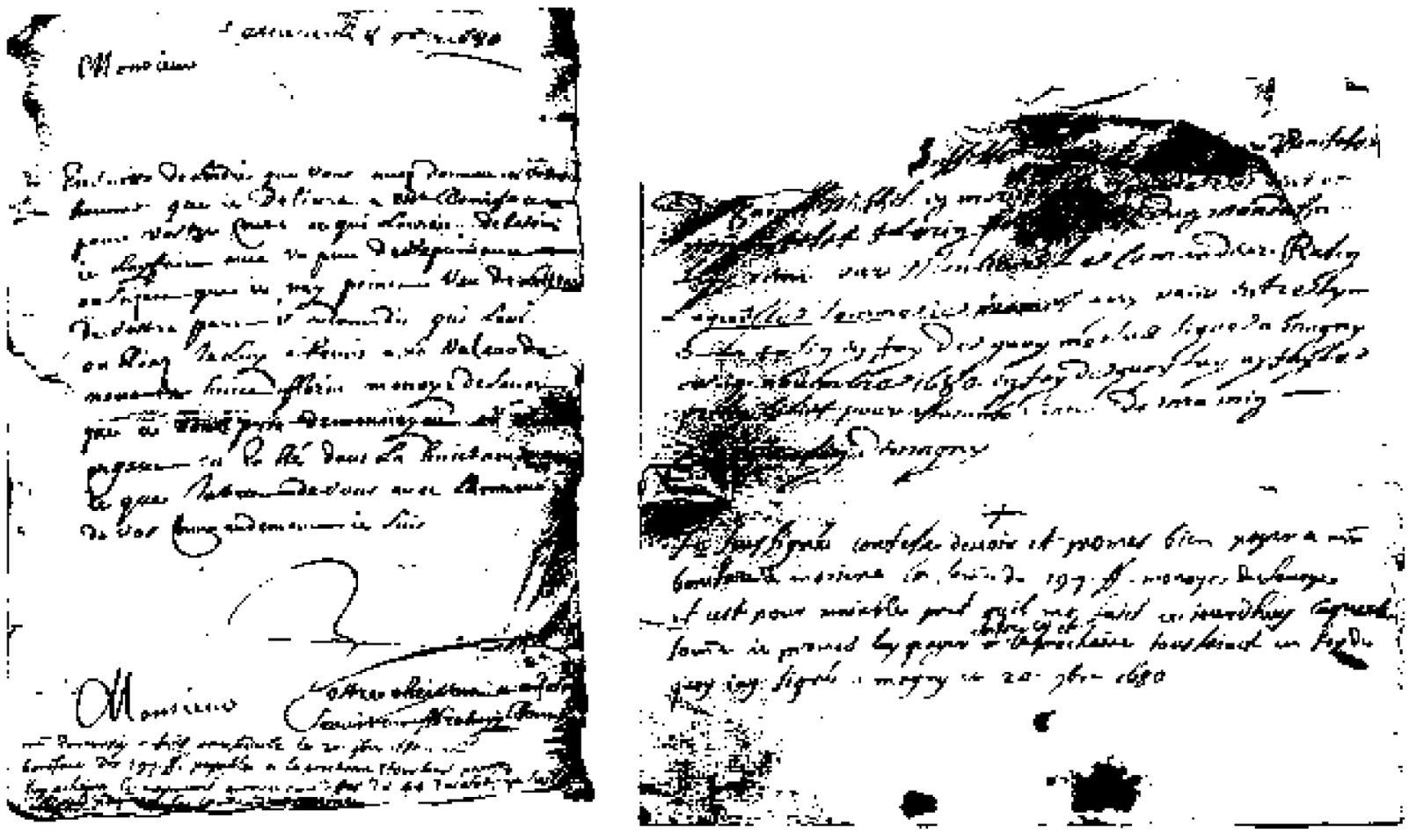
(23) Archives privées.
(24) Pourtant nous trouvons ailleurs que F. Bonivard donna le prieuré aux hôpitaux de Berne et de Fribourg vers 1528…
(25) Cf. Helvetia Sacra, Tome III, Genève 1991 ref. S n° 5176-32. pour compléter ces données.

2 – Manuscrits page suivante

Premier document : Genève le 8 novembre 1680, lettre adressée à "Monsieur le Chanoine Constantin à Magny". Il s'agit d'un compte pour le sieur Boniface de Saint Michel de Maurienne, touchant le sieur Razin, et d'une cédule (billet de reconnaissance de dette) du 20 novembre 1680 de Mre Demoussy[26] audit Boniface.

Transcription du deuxième document :

1re partie "... confesse devoir a Monsieur Bonifase de Saint Michel en moriene la somme de sent et nonantesix florin pour reste dun mandat, a luy remy par Monsieur le Comandeur Rasin laquelle somme ie promet luy paier entre sy et la to.sin [Toussaint ?] en foy de quoy me suis signe a magny ce 19. novembre 1680. en foy de quoy luy ay fay le present billet pour assuranse signe de ma min – Constantin demagny.

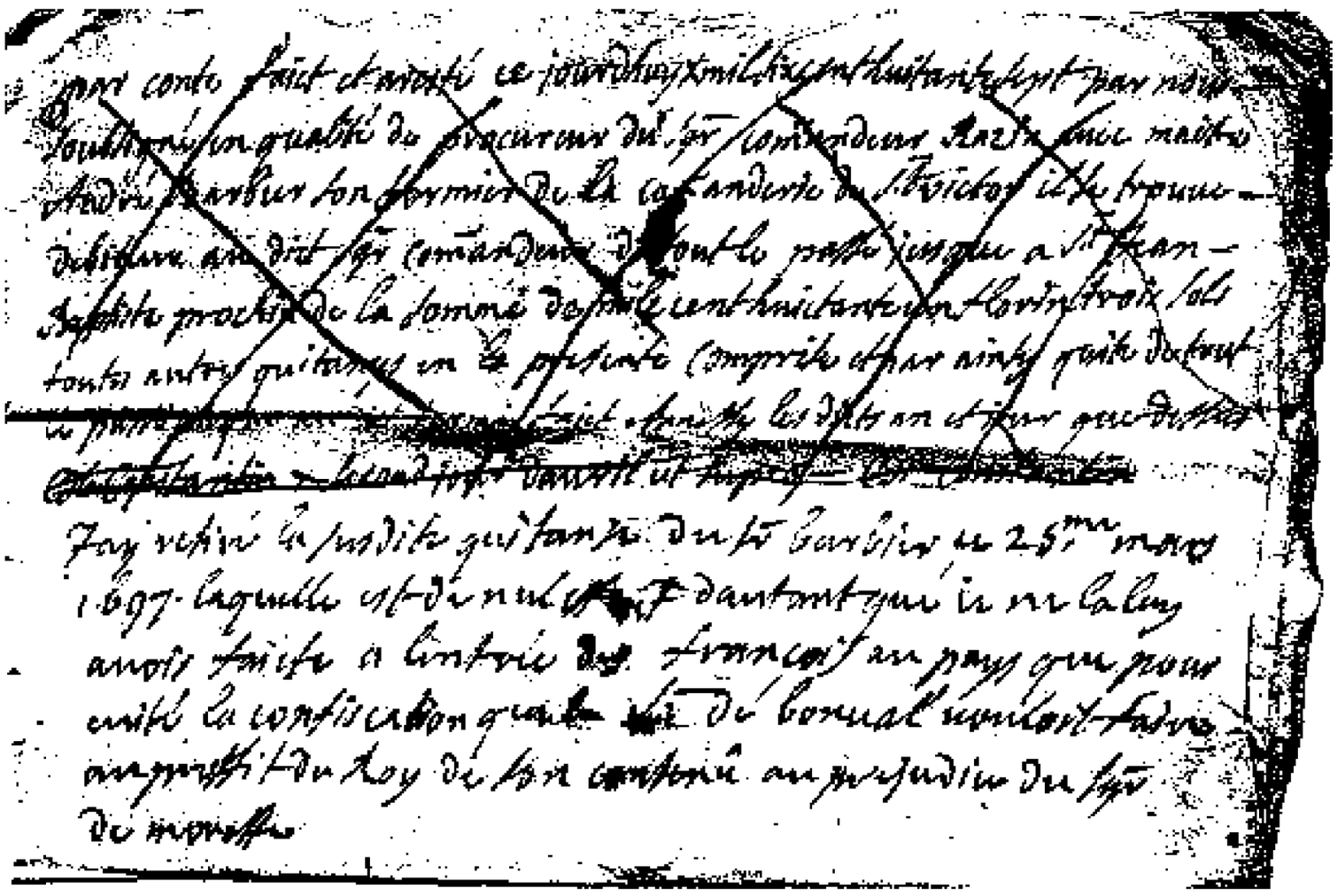


(26) Il s'agit de Claude-François Constantin de Magny, sgr de Moussy (1645-1712), chanoine de la cathédrale de Genève. Au XVIIe s. le chapitre de la cathédrale de Genève mit la main sur les bénéfices. Contamine-sur-Arve passa aux Barnabites...

2e partie

"Je sous signé confesse devoir et promet bien payer a Mr Boniface de moriene la somme de 197. fl. Monoye de Savoye et cest pour aimable prêt qu il ma faict ce jourdhuy laquelle somme ie promes luy payer entre cy et la prochaine tous Sainct en foy de quoy iay signé a magny ce 20. 9bre 1680".

3 – En 1687, André Barbier est fermier de la commanderie. Précision historique quant à l'entrée des Français en Savoie.



Transcription :

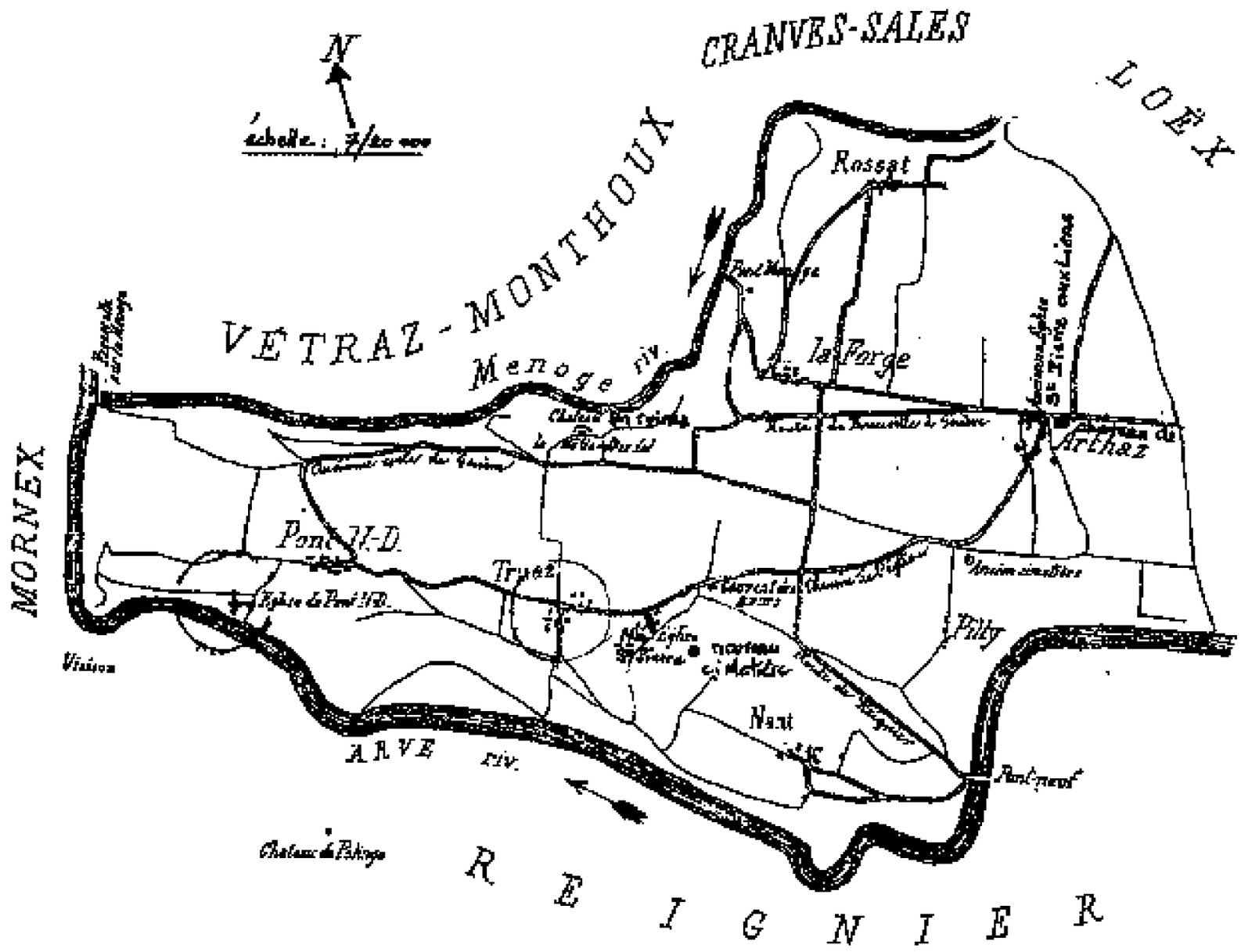
(partie annulée) : "Par conte faict et aresté ce iourdhuy #mil six cent huitante sept par nous soubsigné en qualité de procureur du Sgr comandeur Razin .. maistre André Barbier son fermier de la comanderie de S.t Victor il se trouve debitteur au dit sgr comandeur de tout le passé iusque a S.t Jean Baptiste prochin de la somme de mile cent huitante un florin trois sols toutes autres quitanses en la presente comprise et par ainsy quite de tout le passé iusque au dict terme faict Annessy les dits an et iour que dessus second iour davril ut supra C.F. Constantin".

"Jay retiré la susdite quitanse du sr barbier ce 25.me mars 1697. laquelle est de nul effect dautant que ie ne la luy avois faicte a lentrée des françois au pays que pour evité la confiscation que le Sr de bonnal vouloit faire au proffit du Roy de son contenu au prejudice du Sgr de Mareste" (Rd Mre Claude de Mareste, fils de Louis I de Mareste-Chevelu, chanoine de Genève, † avt 1709, était peut-être prieur).

10- Des CLUNISIENS à ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME et TRUAZ

Au XVe siècle, l'église du petit hameau de NOTRE-DAME-du-PONT faisait figure de paroisse sous le vocable de la Purification de Marie. Pourtant, ce n'était qu'une chapelle rurale, édifiée au flanc du coteau boisé qui domine l'Arve, sur une terre appartenant aux Clunisiens de Saint-Victor-de-Genève. Dépendant non de l'évêque mais du prieuré de Saint-Victor, elle était desservie par un moine bénédictin, ce qui implique l'absence de couvent et de prieur in situ.

CARTE D'ARTHAZ-PONT N.-D.



Eglise de Pont-Notre-Dame et prieuré de Truaz.

Les registres paroissiaux contiennent, en note, ces lignes qui rappellent son obédience papale :

"L'Eglise de Notre-Dame-du-Pont a été dotée par le Père en Dieu Jean-Amé de Bonnivard, du Saint-Siège Apostolique, Protonotaire et Commendataire perpétuel du prieuré et Commanderie de Saint-Victor hors les murs de Genève le sixième janvier 1446 (signé, Egrège Humbert Perrod, alias Bertholier, notaire)[27].

Mais la chapelle existait auparavant, car il est dit que la célébration du culte y avait été interrompue au XIVe siècle, lors des épidémies, et que les habitants du Pont, bien que fort peu nombreux, en avaient réclamé, dès 1445, la restauration, quand la situation se fut améliorée. Jean de Grolée, vicaire général du diocèse de Genève, venait d'être nommé Prieur commendataire de St-Victor quand il reçut la requête. Il fit alors un geste considérable en faveur de cette chapelle : "un don personnel de 100 florins... il donne également un emplacement pour construire une cure[28]".

Vers 1470, "le Pont" est "érigé en paroisse autonome... sans doute par décision du pape". Est-ce à dire qu'à cette date il n'est plus question de dépendance clunisienne ? Si l'on retient cette phrase : "la paroisse fondée par le prieur de Saint-Victor, n'en a pas moins porté, durant 354 ans et de temps immémorial, le nom de paroisse de Pont-Notre-Dame ou de Notre-Dame-du-Pont" avant d'être rattachée à celle d'Arthaz, on peut probablement faire remonter à 1116 l'érection de la chapelle de Notre-Dame-du-Pont desservie par des Bénédictins de l'Ordre de Cluny.

Relevons aussi que dès 1293, Aloysie veuve de noble Amédée Dardelli (puissante famille d'Arthaz) teste en la forteresse de La Bâtie, désireuse d'être enterrée dans l'église de Contamine. Son fils Amédée également, ainsi que Nicolette d'Anthon en 1333, l'épouse de son petit-fils François etc. ; c'est dire combien les Arthaziens étaient attachés aux Clunisiens de Contamine-sur-Arve.

Au hameau de TRUAZ, il n'y avait pas d'église mais un petit prieuré, avec quelques moines et convers exploitant les "possessions" agricoles des bénédictins.

"Cité une seule fois, en 1345, comme dépendant directement de l'abbaye-mère de Cluny, avec un religieux seulement au lieu de deux, et pas de prieur depuis trois ans... Sans doute fondé dans le fief d'Arthaz par les Ternier, seigneurs du lieu ou par quelqu'autre donateur. Peut-être disparut-il durant les guerres de religion du XVI[e] s. Bien qu'il fût de la nomination de Cluny, on peut penser qu'il avait des relations avec le prieuré de Contamine".

---

(27) Abbé A.-E. Bracher, Monographie de la paroisse Arthaz-Pont-Notre-Dame, Annecy, J. Niérat imp. 1881.
(28) Paul Guichonnet, Histoire d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, Académie Salésienne, 1985.

P.S. – ARTHAZ - Ambiguïté quant à l'église qui appartenait à St-Victor.

Etait-ce l'ancienne église St-Pierre-aux-Liens d'Arthaz ou celle de Pont ? Probablement était-ce celle d'Arthaz. Par lettres du 16 novembre 1364, le Rvd.issime Seig. Allamand, évêque de Genève, "donne à sa cathédrale [St-Pierre de Genève] le personnat d'Arthaz qui se trouvait de sa collation". C'est en application des "lettres du pape Clément VII dattées d'avignon le cinquième des nones de juin 1394 année quainzieme de son Pontificat par lesquelles il mande au Prieur de saint Victor d'unir a la manse des Reverends seigneurs chanoines de Genève tous les personnats vacans per cessum vel decessu jusqu'à la valeur de la cense annuelle de cinquante livres au cas qu'ils ne fussent pas en etat de reparer leur eglise cathedrale qui avoit été brulée ou que leur honnéte entretien en souffrit quelque diminution…[29]».

(29) Jean-Antoine Guilliot, chan. de Genève, Inventaire de la cathédrale de Genève, Tome II, 1747 et sr.

11- De la dépendance de quelques prieurés à l'entour… essentiellement dans le décanat de Sallanches

AISERY ESERY
"Village au levant de la montagne du Salève, rive droite du ruisseau de Vaison"
Donation d'Esery à St-Victor vers 1090.

L'église aurait été confiée aux moines bénédictins en même temps que les cures de (Pers)-Jussy, Reignier, Arbusigny et quelques autres. "Armann d'Asiriaco donne[30] à Cluny et à St-Victor de Genève l'église d'Aisery située dans le Pagus genevois, avec sa dotation foncière et les droits du cimetière. Il lui donne en outre un de ses serfs nommé Adelard, avec les terres que celui-ci tient du donateur, et une autre manse tenue par le mestral Ricardus. En correspectif de ce dernier don, Armann reçoit un cheval de la valeur de cent sols. Ces donations sont approuvées par l'évêque Gui, le doyen Louis et Anselme de Rocca [de la Roche][31]. Droits et possessions de Cluny, soit 35 prieurés, sont confirmés par Bulle du Pape Pascal II en 1100. "Un Anselme de la Roche est témoin avant 1120 à la donation de l'église d'Aisery à Saint-Victor de Genève".

Elle est mentionnée "paroisse" dans la bulle du Pape Eugène III, du 11 mars 1153. "En mars 1257 (vieux style) une transaction a eu lieu entre Simon de Joinville, sir de Gex, et le couvent de St-Victor touchant le village de Viaison près d'Esery ; les deux parties conviennent de se partager ce village, le sir de Gex ne se réservant que la punition des voleurs, des homicides et des traîtres sur la partie qu'il cède au prieuré"[32].

Ce document du 15 décembre 1333, rapporté par C. Santschi confirme les difficultés de St-Victor de Genève au XIV[e] s. "un emprunt de soixante livres, hypothéquant la dîme d'Esery pour treize ans, fait état de l'évidente utilité et même "l'urgente nécessité" des moines qui ont appliqué les soixante livres à l'achat de blé pour leur pitance, au paiement des redevances dues à Cluny et au remboursement d'autres dettes".

ARBUSIGNY
"Aux XVe-XVIe s. le prieur de St-Victor de Genève possédait la collation aux cures du Petit-Bornand, Pers-Jussy, Reignier, Arbusigny, Cartigny, Chancy, Troinex, Banz, St-Innocent (aujourd'hui St-Maurice) Anières et Versonnex" (C.S.).

(30) Selon certains : "vend l'église et son cimetière ainsi qu'un serf…".
(31) Entre 1078 et 1120. R.G. n° 236-237, 239.
(32) Catherine Santschi, Saint-Victor de Genève, Helvetia Sacra III/2, Genève, 1991.

En 1536, "l'ancien prieuré de St-Victor est repris par la Genève protestante".

Le compte rendu de la visite pastorale de St François de Sales, le 28 octobre 1606, rappelle encore le droit clunisien sur les dîmes dues au curé "qui est tenu de payer au prieur de St-Victor de Genève 12 coupes de froment et autant d'avoine…".

CHAMONIX

Précisons tout de suite que ce prieuré de moines bénédictins, fondé par Aymon, comte de Genève avant l'an 1099, dépendait de l'abbaye St-Michel-de-la-Cluse près de Turin. Fin XI[e] s. ledit Aymon leur lègue toute la vallée de Chamonix. Guifrey était prieur en 1229 quand Aymon de Faucigny en fit cession à Guillaume, comte de Genève. Au XIII[e] s. le prieuré fut rattaché à Sallanches ; dernier prieur : Guillaume de la Ravoyre.

CONTAMINE sur ARVE

Par la charte du 1[er] février 1083, l'évêque de Genève Gui de Faucigny donne l'église puis le prieuré de Contamine aux Bénédictins de Cluny… (cf. l'ouvrage du Père Bouchage).

DRAILLANT, DRAILLENS en Chablais

Encore un prieuré dépendant de St-Victor de Genève, antérieur à 1200. Au XIV[e] s. un visiteur de l'Ordre rapportait que si tout semblait modeste et satisfaisant, il n'y avait qu'un moine et un prieur… mais un prieur avec femme et enfants ! Au début du XVI[e] s. le problème de sa vacance fut "réglé" par l'invasion bernoise.

LA TOUR

L'église dédiée à Saint Pierre apôtre dépendait avant la Réforme du prieuré clunisien de Saint-Victor de Genève ; les dîmes étaient partagées entre le curé et le prieur. Après la Réforme, le bénéfice fut du ressort de l'évêque du diocèse de Genève-Annecy.

MARCELLAZ en Faucigny

"Un document du comte Robert de Genève, vers 1012, parle de quelques biens situés à Marso Atis, donnés au prieuré voisin des Bénédictins de Peillonnex[33]".

MEGÈVE

En 1202, un Pierre… est prieur ; en 1387 : Aymon de Chissé ; en 1390 : Raymond de Ray ; en 1537 : Angelon de Bellegarde ; le cardinal Augustin Trivulce en 1543.

---

(33) M. Germain, J.-L. Hébrard et G. Jond, Diction. des communes de Haute-Savoie, Lyon, Horwath, 1996.

NANGY

Nangy est "dans la dépendance de Contamine qui y possède des biens étendus. Non seulement Guy et Amédée de Nangy accompagnent l'évêque de Genève, Guy de Faucigny, lorsqu'il installe les Clunisiens à Contamine, mais il est probable qu'ils jouaient un rôle d'avoués, de protecteurs, au nom des comtes de Genève".

L'église, citée en 1227 comme paroisse sous le patronage de saint Vincent, dépendait alors du prieuré de Contamine-sur-Arve.

Sur une butte, cachées dans les broussailles, restent les ruines du château de Pierre qui aurait appartenu aux frères Guy et Amédée de Nangy qui auraient accompagné à Cluny l'évêque Guy de Faucigny lorsqu'il fit donation de Contamine-sur-Arve en 1083. Trombert de Nangy accompagna le comte Aymon de Genève lors de la fondation du prieuré de Chamonix vers 1099.

PERS-JUSSY

Si la paroisse de Pers (Paers), citée en 1212, dépendait de l'abbaye d'Entremont, donc des chanoines de Saint Augustin venus d'Abondance (comme Petit-Bornand)...

...celle de Jussy dépendait du prieuré des bénédictins de Saint-Victor de Genève.

PEILLONNEX

"Le prieuré est la plus ancienne maison religieuse du diocèse, desservie en 998 par des bénédictins dépendant de l'évêque de Genève".

Entre 1010 et 1020, le comte Robert de Genève donne des terres aux chanoines réguliers d'Abondance, de l'Ordre des Augustins. En 1156, le prieuré et ses dépendances sont donnés à l'abbaye d'Abondance et ce jusqu'à l'incendie de 1589. Son passage, au XV^{e} s., sous le régime de la commende fut source de conflits

SAINT JEAN DE THOLOME

La paroisse, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, est mentionnée dès 1311. Elle dépendait du prieuré de Contamine-sur-Arve.

SILLINGY

"La paroisse de Sillingy apparaît pour la première fois en 1039, lorsque l'abbaye de Cluny la reçoit en don. Un prieuré dépendant de celui de Contamine-sur-Arve est fondé ici[34]". C'est encore une donation de la reine Ermengarde à Cluny.

Au XIII^{e} s. Sillingy dépend de St-Victor, en 1637 il est rattaché à Talloires.

---

(34) id.

THY ou THIEZ

Un petit prieuré fut fondé vers 1150 sur le site du Rosay35, à propos duquel l'abbé Bouchage parle de "restes d'édifice religieux, colonne, angle de chapelle, enclos". L'abbaye de Novalaise-en-Piémont, fondée au VIII[e] s., possédait des droits sur ce lieu ; droits qui furent transmis à Contamine-sur-Arve vers 1158. L'église fut avec celle de Châtillon l'objet de contestations entre Bernard abbé de Breme, prieur de Novalaise, et Anguison Chambrier de Cluni, prieur de Contamine. Etienne, abbé de Lacluse, termina leurs différends. Des noms de prieurs : 1295 : Jacques ; 1308 : Simon de Thoyre.

"Aux XV[e] et XVI[e] s. les prieurés de Thiez et Sillingy dépendaient de Contamine-sur-Arve" (C.S.). Lors de la suppression de Contamine en 1624, "Amédée de Thoyre, prieur de Thiez, céda son établissement à l'abbaye de Talloires (1629) malgré l'opposition tenace des pères barnabites de la Sainte-Maison de Thonon qui avaient succédé pour les droits aux clunisiens de Contamine. Les moines de Talloires conservèrent Thiez jusqu'en 1766[22]".

L'église du vieux prieuré passe pour une des plus anciennes du diocèse, "peut-être touche-t-elle d'assez près à l'époque latine. C'était un prieuré de Bénédictins. Placée sur les bords de l'Arve, elle servait originairement, si l'on en croit les traditions locales, au culte d'une grande partie de la vallée de Cluses. Les habitants de la rive gauche de cette rivière la traversaient par un chétif pont de bois, qui unissait alors les deux rives". Telle est sa présentation sous la plume du chanoine Besson.

VILLE-LA-GRAND

"On a la chance de posséder un document écrit de 891 : l'archevêque de Lyon fait rendre aux religieux du prieuré clunisien de Nantua un lieu nommé Villula (=petite ville), c'est la première mention de Ville-la-Grand. Ces mêmes Clunisiens créèrent un petit prieuré qui fut pris par les Bernois en 1536 lors du début des guerres de religion, de la Réforme. La cession du prieuré daterait du 4 janvier 1650. Les Barnabites (ordre de saint Paul) en prirent soin en 1695"[36].

---

(35) Au 'Rosay', Béatrix, la grande dauphine, avait prévu, vers 1300, d'installer des chapelains et quelques 'recluses' (religieuses). Ce projet se réalisa à Mélan près de Taninges.
(36) M. Germain, J.-L. Hébrard et G. Jond, Diction. supra.

Conclusion

Il est tout à fait flagrant que cette expansion clunisienne en Savoie du nord correspond à l'explosion monastique des XI^e^-XII^e^ s. et qu'elle répond à un besoin de restauration de l'Eglise.

Ces Bénédictins ne semblent pas s'adonner à un travail éponyme, pas non plus à la distillation de la fameuse liqueur ambrée… ils ne s'implantent pas au plein coeur des Alpes, pas dans la solitude du fin fond des hautes vallées comme leurs frères Chartreux. Ces moines installent au contraire leurs prieurés dans un lieu habité, souvent sur une exploitation agricole (qu'ils ne cultivent pas eux-mêmes), à proximité d'une église rurale. Ils lui confèrent alors un rôle d'église paroissiale, car la plupart de ces religieux sont prêtres. En cela ils répondent aux injonctions du pape Urbain II qui, au concile de Clermont[37] en 1095, insiste pour confier aux moines le service des offices et le soin des âmes.

Si nous nous sommes attachée à la mise en évidence de quelques-uns de ces petits prieurés, qui ont fait partie du vaste réseau occidental de l'Ordre, fortement hiérarchisé, c'est qu'ils sont complètement tombés dans l'oubli ! Pourtant, dans l'ensemble, ils ne furent ni inactifs ni éphémères et participent de l'histoire locale. Leur seul défaut est de n'avoir pas laissé trace de quelque tympan historié, de chapiteau à clé ou autre beau caillou sculpté.

Claude CONSTANTIN de MAGNY

Manuscrits : archives privées

Sauf mention contraire, clichés de l'auteur

(37) En plus de l'appel à la Croisade !

NOTES DE LECTURE

Paul Guichonnet – L'Académie florimontane et la guerre de 1914-1918, publié dans "La Nation Française" pour la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Belles Lettres et Arts. Akademos, 2008 (p. 139-146).

L'Académie florimontane traduit bien l'opinion publique du moment, dans la continuité de l'attitude de la Savoie depuis 1870 avec l'engagement et la création des "Mobiles" et des "Francs Tireurs".

L'auteur évoque également un aspect géographique oublié créé par les dispositions du traité de 1816 assurant la neutralité de la partie septentrionale du duché de Savoie, dispositions n'ayant jamais été mises en œuvre : ce fut l'origine de "zones franches" installées en limite du canton de Genève et qui perdurèrent encore de longues années.

L'Académie manifeste plusieurs réactions telle que la radiation de son membre correspondant le professeur Willy Pauly de Berlin alors que l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés des alliés en 1915 était saluée avec enthousiasme tout comme le retour de la France dans ses anciennes frontières.

L'Académie florimontane attache un prix particulier à renforcer ses liens avec les sociétés suisses et italiennes ainsi qu'avec l'université de Louvain qui venait de voir sa bibliothèque détruite sous les bombardements et que les Florimontans s'empressèrent de reconstruire.

L'étude de Paul Guichonnet constitue un intéressant témoignage reflétant utilement une tranche de vie de notre Académie.

Georges GRANDCHAMP

LA MAISON DU DOCTEUR LAHEURTE[1]

La Maison du docteur Laheurte de Michel Bernard, ouvrage annoncé en Savoie et ailleurs dès 2008 (voir en particulier l'article de Colette Lanier dans *Le Dauphiné Libéré*) est un livre qui fait parler de lui. Paru au tout début 2009, il a été un des trois livres retenus pour le concours "Questions pour des champions littéraires" dont la finale s'est déroulée à Bonlieu le 10 mai. Par ailleurs, il a obtenu le Prix Maurice Genevois 2009 de l'Académie Française, qui lui a été remis sous la présidence de René de Obaldia.

L'auteur, né à Bar-le-Duc, n'en est pas à son coup d'essai et il a, entre autres, écrit *La Tranchée de Calonne* qui a obtenu en 2007 le prix Erckmann-Chatrian.

La Maison du docteur Laheurte n'est pas à proprement parler un roman, c'est plutôt un récit. C'est le récit des quelques semaines de vacances qu'un adolescent lorrain passe au bord du lac d'Annecy, à Saint-Jorioz, très exactement, dans la famille d'un de ses amis de Bar-le-Duc.

Cet ouvrage est intéressant à plus d'un titre.

On y trouve finement étudiées des ambiances particulières, celle du grenier, par exemple, et surtout celle de la bibliothèque.

La bibliothèque est dans l'histoire un véritable personnage. L'atmosphère de cette bibliothèque, les différentes richesses qu'apporte la lecture, tout cela est remarquablement étudié.

On y trouve aussi une série d'impressions : durant le premier bain au lac, durant l'épluchage des pommes de terre, durant le lavage et l'essuyage de la vaisselle, une sensation de vertige, des réactions devant des images cinématographiques, l'état d'esprit pendant et après la presque-noyade au Bout-du-Lac, de fines analyses à propos d'une serrure récalcitrante qui garde le souvenir du père, ou l'habitude qui fait perdre aux choses leur mystère.

On y trouve des descriptions étonnantes du Roc de Chère, de la baie de Talloires, de Duingt, de la montée au Semnoz.

On y trouve des évocations très précises mettant en œuvre tous les sens : les bruits, des odeurs, le goût (pensons au "chocolat au goût agaçant de papier d'aluminium", et au goût de l'eau), les couleurs et les formes qui concernent la vue, et même le toucher avec, par exemple, ce geste qui effleure "du bout des doigts le merveilleux rideau" que forme l'eau de la cascade d'Angon.

L'eau est aussi un leit-motiv de ce roman, comme la bibliothèque.

On y trouve des études psychologiques subtiles à propos, par exemple, de l'amitié.

On remarque une étonnante mise en abîme du paysage (le lac d'Annecy et ses montagnes) grâce au vitrail qui orne la maison.

---

(1) Michel BERNARD *La Maison du docteur Laheurte*, éditions de la Table ronde, janvier 2009.

On rencontre différents personnages intéressants et surtout l'amiral musicien (le père du docteur Laheurte) pour le portrait de qui l'auteur se serait inspiré de Jean Cras, celui qui a tiré un opéra du *Polyphème* d'Albert Samain.

Bref, *La Maison du docteur Laheurte* est une œuvre très riche, qui, de surcroît, évoque le lac d'Annecy et ses environs. Que demander de plus ?

Nous quitterons le livre à regret, en citant quelques passages qui devraient faire vibrer les Savoyards.

Le narrateur arrive dans la région au petit matin :

"J'aperçus une grande étendue vaporeuse (...), les villas anguleuses et les arbres en lourdes volutes vertes étaient serrés autour du lac devenu bleu. Il était parcouru lentement d'inexplicables rides. Au bout, la ville, avec son amoncellement d'immeubles, semblait contenir sa masse. Il commençait à miroiter par endroits. Je fus frappé par l'opulence sobre et harmonieuse qu'il avait imposée sur ses rives. (...) Il était taché de légers nuages". (p. 21)

Dans la maison :

"De la fenêtre, la vue sur le lac, les Dents de Lanfon et la Tournette était splendide, la plus belle de toute la maison. Seules les cimes des plus grands arbres accrochaient le regard, mais dans un feuillage clairsemé où transparaissaient des morceaux du ciel et des roches blanches de la montagne, je voyais le sillage des bateaux à moteur sur le lac ouvrir de longues estafilades qui se refermaient lentement. Après, la peau bleue de l'eau restait sans cicatrices". (p. 99)

Le Semnoz :

"On était sortis de la forêt et le sommet dénudé du Semnoz apparaissait tout entier. On voyait sa pente monter tranquillement vers le ciel où elle s'achevait par quelques rochers bas, polis par les tempêtes. Son beau vert de prairie rayé par les câbles des téléskis et les sentiers damés par les visiteurs absorbait tout le regard. C'était un sommet sans bases. On n'apercevait, au-dessus et autour, que le bleu de l'espace et le blanc des nuages. Si l'on se retournait et que l'on regardait vers le bas, on voyait la lisière de la forêt. Elle masquait à nos yeux le dévers de la montagne. A croire que le sommet tenait au monde par le ciel".

Colette Lanier, dans *Le Dauphiné Libéré* du lundi 5 janvier 2009 (p. 6) avait choisi la description du port de Talloires.

Ceux qui liront ce livre, sans nul doute trouveront, concernant Annecy et son lac, d'autres passages aussi plaisants, aussi intéressants, aussi pénétrants.

Un livre à lire, donc, et peut-être à acheter pour la bibliothèque de l'Académie Florimontane.

Georgette CHEVALLIER

LE BONHEUR DES CHARMETTES

2008 a vu paraître l'édition en Livre de poche (éd. De Borée – Terre de poche) d'un ouvrage de Michel Peyramaure intitulé *Le Bonheur des Charmettes*, dont l'édition originale (éd. La Table ronde) date de 2002.

Michel Peyramaure est un écrivain français qu'on voit rarement à la télévision, qui est quasiment ignoré par la presse dite parisienne mais qui pourtant a vendu trois millions de livres à un public très fidèle.

Né à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) en 1922 il a, dès sa sortie du collège, travaillé dans l'imprimerie (de presse) de son père, avant de devenir journaliste puis de se consacrer à l'écriture.

Son premier roman, *Paradis entre quatre murs*, a paru en 1954. Il est actuellement l'auteur d'une bonne centaine d'ouvrages, presque tous des romans d'inspiration historique.

En 1979 il a reçu le Grand Prix de la Société des Gens de Lettres pour l'ensemble de son œuvre. Il a obtenu aussi le Prix Alexandre Dumas.

Dans *Le Bonheur des Charmettes* il fait raconter par Madame de Warens sa rencontre à Annecy avec Jean-Jacques Rousseau, puis sa vie avec lui à Chambéry et aux Charmettes. D'où le titre du livre.

Nous connaissons tous les *Confessions* (et particulièrement les six premiers livres) ainsi que la *Dixième rêverie du Promeneur solitaire* (dont le texte est d'ailleurs publié à la fin de l'ouvrage de Michel Peyramaure).

Nous avons tous en mémoire la timidité, l'émotion et l'éblouissement du jeune Jean-Jacques lors de la rencontre. Nous lirons le récit de cet épisode, dans *Le Bonheur des Charmettes*, avec un certain étonnement. Peyramaure fait de Rousseau un vagabond pouilleux qu'il n'était peut-être pas mais l'analyse des sentiments de Madame de Warens est assez subtile.

"C'est, je m'en souviens, le dimanche des Rameaux que Jean-Jacques et moi nous sommes rencontrés pour la première fois.

Je venais de faire toilette pour me rendre à l'office, en l'église des Cordeliers, proche de mon domicile, quand mon attention fut attirée par un adolescent à mine de vagabond, planté, le nez en l'air, près du ruisseau qui traverse mon jardin, en train, semblait-il, d'écouter les merles.

Ce n'était pas vraiment un inconnu pour moi, encore que je ne lui eusse jamais adressé la parole. La veille, en me rendant à la pâtisserie de la rue Sainte-Claire, je l'avais aperçu, debout devant la maison du notaire, dans la même attitude, sauf que c'était lui qui chantait en tendant son chapeau aux passants (…). – Une lettre ? dis-je. Et de quelle part, s'il vous plaît ? – De la part de M. de Pontverre, curé de Coufignon (sic). Il a la bonté de me confier à votre bienveillante hospitalité (…). En pénétrant dans le sanctuaire, je maudissais ce brave curé de Coufignon (sic). Il se déchargeait sur moi, avec une générosité qui ne lui coûtait guère, des âmes contaminées par l'hérésie vaudoise (…). L'Eglise en prenait trop à son aise, et la pêcheuse d'âmes dont j'exerçais les fonctions tendait à devenir une tenancière d'auberge pour trimardeurs (…). – Vous avez donc seize ans, dis-je. C'est bien jeune pour courir les routes (…). Avant de passer à la

table du dîner, je le confiais à Merceret et allai le voir à sa toilette. Une flottille de poux avait envahi la surface du cuveau, grise de crasse et blanche de savon, sous une vapeur légère qui puait la vieille sueur. J'ordonnai à ma servante de jeter au feu les défroques de ce gueux pour consommer le massacre des bestioles, avant de lui confier de quoi se vêtir décemment (...). La première confidence que je recueillis me fut sensible : il s'attendait, en frappant à ma porte, à se trouver en présence d'une de ces dévotes acariâtres qui eussent pris avec des pincettes ce mendiant hérétique et l'eussent rejeté à la rue avec quelques blancs en poche. A sa grande et heureuse surprise il s'était trouvé en présence d'une *jeune et jolie paroissienne*, pleine de prévenances à son égard, et en restait *ébloui.* Ce sont les termes dont il usa".

Un mélange, donc, de ce que nous savions par l'intéressé lui-même et de quelques détails inventés non sans une certaine verve.

Nous retrouverons aussi l'épisode de l'incendie, le passage de Rousseau au Séminaire et à la Maîtrise, le départ à Lyon avec le maître de musique. Madame de Warens s'est prétendument fait raconter par Jean-Jacques sa vie à Annecy en son absence : les agaceries de la courtepointière, l'Idylle des Cerises, etc.

On suit le couple à Chambéry, "curieuse ville et curieux quartier" ; Madame de Warens analyse sa conduite avec Claude Anet, pousse Rousseau à travailler au cadastre et réagit fortement quand il lui annonce qu'il va donner sa démission.

Et puis elle nous emmène aux Charmettes. Le fameux passage des *Confessions* : "Ici commence le court bonheur de ma vie (...). Je me levais avec le soleil et j'étais heureux ; je me promenais et j'étais heureux (...)" nous est évoqué par ce récit : "Il se levait chaque matin avec le soleil, courait la campagne, évitant de s'aventurer trop loin en raison de ses essoufflements et de ses palpitations. Il revenait de ces randonnées, radieux, virevoltait autour de moi et de Merceret, faisait l'enfant, chantonnait quelque rengaine savoyarde, m'entraînait dans un pas de danse. Le bonheur qui le possédait déteignait sur moi".

Le livre se termine par la mort de Madame de Warens qui a fini ce qu'elle appelle de façon très (trop ?) moderne son "devoir de mémoire", c'est-à-dire le récit du "temps de (son) existence lié au souvenir de Jean-Jacques Rousseau". Nous y avons trouvé, vus sous un angle nouveau, les principaux épisodes de la vie savoyarde de Jean-Jacques Rousseau.

De la part de Michel Peyramaure qui a avoué un jour "une passion pour les personnages féminins", il n'est pas étonnant qu'il ait donné la parole à une femme – et quelle femme ! – et qu'il ait tenté de comprendre et faire comprendre comment Madame de Warens a pu ressentir tout ce que nous ne connaissions que par Rousseau. Et, ma foi, il y parvient assez bien.

Georgette CHEVALLIER

Charles de MONTALEMBERT
Journal intime inédit tome VII

Nous avions parcouru dans *La Revue savoisienne* 2006[1] le tome VI du *Journal intime inédit de Charles de Montalembert*, dont le texte avait été établi, présenté et annoté par Louis Le Guillou et Nicole Roger-Taillade. Avant de décéder le 4 février 2009, Louis Le Guillou a eu le temps de travailler (toujours en collaboration avec Nicole Roger-Taillade) au tome VII (1859-1864) qui a paru chez Honoré Champion en 2008.

Dans ce volume nous trouvons (de la page 72 à la page 86) le troisième séjour de Montalembert dans la région évianaise, qui, grâce à l'amabilité de M. Le Guillou avait pu, en même temps que les deux premiers, être évoqué dans l'article paru dans les *Mélanges à Pierre Soudan*[2].

Nous noterons, dans ce tome VII et à propos de ce troisième séjour, un document inédit : le texte de la lettre de Madame Yéméniz à Montalembert, lettre par laquelle elle lui demande conseil à propos des lettres de Lamennais qu'elle possède ("dois-je les brûler ? ").[3]

Dans le reste de cette publication (qui comprend 850 pages), on apprend bien des détails intéressants pour les Savoyards – et aussi, bien sûr, pour les autres lecteurs.

Montalembert est scandalisé par le mariage de la pauvre Clotilde de Savoie[4] avec le Prince Napoléon (Plon-Plon). "Cet affreux mariage du Prince Napoléon avec la Princesse Clotilde de Sardaigne, âgée de quinze ans, qui indigne tout le monde".

Il est hostile à la guerre d'Italie, "cette malheureuse guerre d'Italie", "cette guerre fatale qui va, sous prétexte d'émanciper l'Italie, river les chaînes si honteusement acceptées par la France".

Il est contre l'annexion de la Savoie à la France "qui, dit-il, me répugne comme la rançon de la spoliation du Pape, dont la France est complice". Et il se sent à l'aise auprès de Genevois qui, chez Madame de Staël, "se désolent de l'annexion de la Savoie à la France, après avoir tant joui de celle de la Romagne au Piémont". Et, à ce propos, il approuve Mgr Guilbert, archevêque de Tours, "ce prélat (qui) a publié au sujet du *Te Deum* pour l'annexion de la Savoie, un admirable mandement".

Il est horrifié par l'attitude de Victor-Emmanuel II – surtout vis-à-vis du Pape : "Qu'est-ce que toutes ces misères auprès des douleurs et des périls du Saint-Siège ! Aujourd'hui les journaux nous apprennent que le misérable

---

(1) Georgette CHEVALLIER "Notes de lecture : *Charles de Montalembert journal inédit* tome VI" in La Revue savoisienne 2006 pp. 293 et 294.
(2) Georgette CHEVALLIER "Montalembert en Savoie" in *Mélanges à Pierre Soudan*, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne tome 109, pp. 35 à 62.
(3) Au cours du volume un autre document inédit (pp. 97 sq., une lettre de Montalembert à Renan) ajoute encore à la richesse littéraire et historique de cet ouvrage.
(4) Paul GUICHONNET dans son *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France* rappelle que, sacrifiée à la raison d'Etat, elle a été nommée "l'Iphigénie italienne".

Victor-Emmanuel, en digne allié et lieutenant de Napoléon III, va envoyer 60.000 hommes pour attaquer notre cher et brave La Moricière par le Nord, tandis que les *hordes* de Garibaldi (comme dit Cavour en parlant des défenseurs du Pape) vont l'assaillir par le Midi". Une note infrapaginale nous rappelle que "cela se terminera par la défaite de Castelfidardo, où les Piémontais ont dispersé l'armée pontificale commandée par le général La Moricière". Le 13 septembre 1860, il est "consterné en lisant dans les journaux la proclamation de l'*infâme* Victor-Emmanuel par laquelle il annonce son entrée dans les Etats Pontificaux à la tête de cent mille *mercenaires* au service de la plus hideuse des causes".

En juillet 1864, on peut signaler son voyage en Suisse, en particulier à Einsiedel. Ecoutons Montalembert : "Ce qui est incomparable ici, c'est la merveilleuse piété de cette foule de pèlerins et pèlerines, dans leurs costumes si variés ; jamais je n'ai vu prier avec tant de ferveur, de simplicité, de tendresse grave et profonde. J'en suis tout ému (...)".

Les Savoyards remarqueront aussi une allusion à Buloz (le directeur de *La Revue des deux Mondes*, originaire de Vulbens) qui est lors d'un dîner animé et joyeux le seul convive à n'être pas "amusant".

On se permettra de signaler une erreur dans la note 1 de la page 257, qui suggère que le *Colomba* lu le 26 novembre 1860 par Montalembert serait *La Vie de Saint Colomban*. En effet, page 748, dans le chapitre (écrit par Montalembert lui-même) recensant les "livres lus ou relus en 1860" on trouve "MÉRIMÉE *Colomba*". Montalembert lisait tellement de livres pieux qu'on ne l'imagine guère s'intéressant à l'œuvre de Mérimée...

Cette petite inadvertance ne diminue en rien l'intérêt que l'on peut prendre à la lecture de cet ouvrage qui n'évoque pas seulement la Savoie mais nous fait entrer à la fois dans l'histoire de l'Europe à une époque passionnante et dans l'intimité d'un homme sensible (pensons à son chagrin lors de l'entrée en religion de sa fille Catherine), engagé politiquement et familier de la plupart des personnages importants de son temps.

Georgette CHEVALLIER

Mieux connaître les noms de rues et des lieux publics : un remarquable travail de Georges Grandchamp

On connaît l'importance que revêtent les noms de rues et ceux des bâtiments municipaux pour comprendre une ville et mieux appréhender son histoire et sa mémoire.

Le président émérite des Amis du Vieil Annecy, Georges Grandchamp, a fait un beau cadeau à la ville, en écrivant une notice sur chacune de ses rues et places, travail considérable qu'il a complété par une explication du nom des lieux-dits et des bâtiments publics. C'est une somme de plus de mille pages que nous proposera l'auteur, elles sont réparties en trois tomes de la revue *Annesci*, la dernière livraison, avec le numéro 44, étant prévue pour la fin de l'année 2009.

Sans aucun doute, Georges Grandchamp était "l'auteur de la situation".

Depuis toujours, il est à l'affût du document, de l'article de presse et du témoignage qui se rapportent à un quartier, à une rue ou à tel ou tel maison ou commerce… L'importante documentation qu'il a su réunir, classer et analyser lui a permis de rédiger, avec autant de justesse que de précision, une explication originale sur la totalité des boulevards, impasses ou passages annéciens… L'auteur n'a pas oublié ni les rues les plus anciennes ni celles qui viennent d'être créées et nous rappelle la tragique période de la Seconde Guerre mondiale au cours de laquelle les noms de rue ont connu un grand bouleversement à l'image des événements.

Parfois, disons-le franchement, les ouvrages sur "les noms de rue" deviennent vite fastidieux lorsqu'il ne s'agit plus de la rue à laquelle on est particulièrement attaché… Rien de tel, dans le travail de Georges Grandchamp.

Le choix d'un nom par un conseil municipal n'est jamais dû au hasard, mais répond à de multiples raisons, qu'elles soient d'ordre politique, économique, social ou qu'elles répondent à un moment d'émotion de la vie locale… Avec bonheur, l'auteur sait nous rappeler tout cela ; il replace le personnage, l'événement, le lieu dans un contexte plus général qui transforme la promenade à laquelle il nous invite en un parcours encyclopédique vivant et fort agréable…

Incontestablement, cette publication sur les "noms de rues", constituera un précieux outil de travail et une référence pour les chercheurs et les étudiants et pour tous ceux qui veulent en savoir plus sur le patrimoine annécien ; un index les aidera dans leur mission.

Les amis d'Annecy liront avec plaisir les explications à travers lesquelles l'auteur sait nous faire revivre l'évolution de la ville et nous permet de comprendre ce qu'a été l'état d'esprit des Annéciens lorsqu'ils ont choisi la dénomination. Ils trouveront facilement les réponses complètes aux questions que tout habitant se pose un jour ou l'autre : mais pourquoi ce nom et pour quelle occasion ?

Comme à son habitude, l'auteur nous propose une riche collection de documents photographiques judicieusement et minutieusement sélectionnés, qui, à merveille, complètent le propos.

La série des trois *Annesci* consacrés aux noms de rues s'inscrit tout à fait dans la longue tradition de qualité de cette revue qui cherche à mieux faire connaître et apprécier le patrimoine annécien ; elle le doit à l'érudition et à la passion de Georges Grandchamp pour sa ville.

Michel AMOUDRY

***

Libres horizons - Pour une approche comparatiste Lettres francophones – Imaginaires

Ed. Micéala Symington et Béatrice Bonhomme. Centre transdisciplinaire d'Epistémologie de la Littérature, UFR Lettres, Nice.
Paris : L'Harmattan, 2008. 490 p. 978 2296049741.

L'ouvrage pourrait s'intituler "Mélanges" ou "Miscellanées" ; il est classé "Littérature scientifique" car cet ensemble confronte des articles de diverses disciplines dédiés à ces éminents Savoyards comparatistes en Francophonie que sont Arlette et Roger Chemain. Ouvrage de réception, témoignage des amis de deux personnalités, préfacé par Eva Kushner sous un titre qui est un provoquant clin d'œil à Etiemble "Comparaison et raison", encadré par *Lettre d'accueil* de Henri Lopes et *Lignes d'avenir* de Simone Vierne : Parce que l'imaginaire est (aussi, le propre de l'homme, entre Lettres et Arts, entre doxa et problèmes d'écriture, ces *Libres horizons* s'ouvrent sur un paysage de lacs, de montagne et de soleil matinal, tableau du Maître Gilbert Durand en hommage à ses fidèles disciples ; *Le Grand Bleu* en couverture, *La Forêt* (p.275) substituent le langage du pinceau à celui de la littérature. Les calligraphies de Serge Popoff associées aux paroles poétiques de Béatrice Bonhomme, "Les Oiseaux" de Paul Ayhi, les portraits et photos-reportages traversent le monde, de la Savoie natale d'Arlette Chemain, d'une jeunesse vélivole entre Lyon où naquit Roger à la demeure ARC qui domine le lac du Bourget, vers le Congo, Yaoundé, Lomé, Montréal, la Corne d'Or et d'autres continents.

Les auteurs d'articles sont les amis d'ARC ; beaucoup passèrent par la "phratrie" de Brazzaville, le centre de recherche niçois ; beaucoup furent des collègues ou des étudiants associés à ces mondes francophones et à l'Imaginaire. D'une rive à l'autre, d'un continent des origines à d'autres,

ARC incarnent pour Henri Lopes "l'histoire de la vie littéraire congolaise dans les années 1970 et 1980" tandis qu'Eva Kushner souligne que cette "gerbe de documents [...], toutes ces voix réunies [...] qu'elles s'adressent à nous sur le mode poétique, narratif, historique ou théorique, réclament avant toute chose qu'il y ait dialogue".

Il convient aussi d'énumérer tous les écrivains de l'Afrique ou de l'univers francophone qui, parfois hélas !, à titre posthume, ont donné un texte original ou ont été commentés dans cette somme éxégétique : Jean-Baptiste Tati-Loutard, Tchicaya U Tam'si, Ahmadou Kourouma, Léopold Sédar Senghor, Abel Kouvouama, Amadou Hampathé Ba, Assia Djebar, Nina Bouraoui, Rachid Boujedra, Tahar Ben Jelloun, Patrick Chamoiseau. Nous ne pouvons les citer tous.

L'ouvrage se divise en six parties, encadrées par "Avant-lire", d'E. Kushner, "Faire lignes, c'est aimer" de Béatrice Bonhomme qui, avec Micéala Symington, rassemble cette somme. Six parties guident le lecteur et l'aident à traverser cet univers cosmopolite. *Cultures en contact* : cette première partie marque à la fois l'affranchissement de l'Imaginaire par rapport aux critiques dominantes.

Une deuxième partie, *Orients en miroir*, regroupe les articles concernant le Maghreb, le Liban et l'Afrique subsaharienne mais aussi une Europe hongroise nostalgique de la Méditerranée, le Liban qui revisite le roman de harem avec Michel de Grèce, Istanbul, où se font entendre les voix féminines, nous interroge sur les limites culturelles et géographiques de l'Europe. La poétique de la traduction entre l'Orient et "l'ami qui vient de l'an mil", le mandarin chinois Su Dongpo, par S.Chaoying-Durand, la francophonie chinoise vue par D.H. Pageaux à travers un seul auteur, Xiamin Giafferre-Hiang, à propos de la jeune romancière venue de bien loin, "géographiquement et culturellement" pose le problème général de "l'écriture francophone, ou francographie (qui) est désormais aussi le fait d'individus et non pas d'institutions. Des individus transculturels qui ont fait un choix linguistique".

Résurgences, Interférences relient les littératures européennes aux lettres francophones. *Albin et la dame du Lac gelé*, essai sur "Geai" de C. Bobin (1998) réunit les chants de l'époque médiévale et un roman au tournant du XXI[e] siècle, éclairant légende et récit initiatique situé dans les Alpes. *Au tournant des lumières et au rôle du prêcheur dans les romans apologétiques*, J. Domenech, place Rousseau le cosmopolite et Sade l'universel, "en compagnie des maîtres du roman noir et du divin marquis, ils ont développé un imaginaire crépusculaire trop oublié". L'étrange cas de la "Collection de sable" d'Italo Calvino, la Rome de Cervantes, Stendhal et C. Fuentes nous montre que le XX[e] siècle a superposé l'Ancien et le Moderne au-delà du temps et de l'espace.

Réenchantements présente des articles en synergie sur l'imaginaire ; l'imaginaire du feu de Krajberg et Claudel, Simorq, l'oiseau mythique de la littérature persane revisité par E.Dadvar, "Cavernes et Soleils" d'Andrée

Chédid, "Symbolique du ventre maternel" dans une version corse du rôle des fées et des ogresses, illustrent le magistral avec d'autres, le "Niveau actanciel de l'imaginaire et sa modélisation" du Chambérien Yves Durand et ils confirment l'approche de *L'esthétique tribale* dans laquelle Michel Maffesioli théorise la lecture socio-anthropologique des grandes figures tragiques avec des formules assassines qui font percuter les types littéraires avec l'actualité du "puer aeternus Michaël Jackson, la dépravée repentante que représente bien Madonna, le fripon divin illustré par le trader contemporain".

Les chemins de l'altérité ouvrent de plus vastes horizons et entraînent vers d'autres parcours : Colette Guedj la Niçoise, en poète qui n'oublie ni L.S. Senghor ni Aimé Césaire, tresse *A la croisée des Chem(a)ins*, autour de l'altérité, une couronne aux poètes errants : Lorant Gaspar, Assia Djebar, Salah Stétié, Edouard Glissant.

Le dernier envol vers ces *Libres Horizons* est fait de fines réflexions associant essai poétique et philosophique mêlant réel et fiction : *Parcours poétiques, Pages de la vallée d'Aoste. Introduction à Victor Diémoz*, par B.Germano ; Testimonia de C. Legendre qui superpose autobiographie et intuitions tout en finesse ; *Horizons parallèles* de M. H. Cotoni revient aux sources, à l'île Corse, à Lyon, carrefour des voies européennes, capitale des Gaules.

Cet ouvrage associant les analyses magistrales aux plus fines fictions honore deux universitaires Florimontans qui coulent entre Nice et le Bourget du Lac une retraite francophone. Les Savoyards qui demeurent des transculturels entre Lyon, Nice et les Alpes retrouveront leur ouverture d'esprit alpine dans ces *Libres Horizons*.

Andrée MANSAU
Académie Florimontane

Les Chemins du Sacré de Raymond OURSEL, 2 tomes, préface de Jean Nicolas ; photographies de Pascal Lemaître

La Fontaine de Siloé a eu au cours de l'année 2008 la noble ambition de publier l'œuvre complète du Florimontan Raymond Oursel sur l'art religieux en Savoie en édition de luxe et avec une iconographie des plus soignées.

Nous avons apprécié notre ancien confrère dont nous avons maintes fois exploité les études des églises savoyardes à l'occasion de récentes restaurations. En effet, membre de la Commission de l'art sacré du diocèse d'Annecy, nous avons pu visiter avec les architectes de ladite Commission l'ensemble des églises du diocèse d'Annecy répertoriées par Raymond Oursel. C'est dire que nous avons pu vérifier souvent le bien-fondé des observations de cet ancien archiviste de la Haute-Savoie. Il est évident que le travail, notamment sur l'art du Moyen Âge, est remarquable, qu'il est juste de confirmer qu'il fut un pionnier pour une nouvelle approche de l'art baroque qui avait été négligé, voire parfois vandalisé, notamment dans la première partie du XX^{e} siècle. De ce point de vue l'idée de publier les deux thèses de Raymond Oursel nous semblait excellente et un juste hommage à sa personne si elle s'accompagnait de remises à jour indispensables aujourd'hui. C'est d'autant plus vrai que la sympathique préface de l'ouvrage en question rédigée par l'historien bien connu, Jean Nicolas, racontait sa rencontre avec le couple Oursel lorsqu'ils fréquentaient tous les trois l'Académie florimontane et partageaient leur amour réciproque pour le patrimoine savoyard.

La première partie de cet ouvrage, intitulé "L'art sacré Savoie" consiste en la reprise textuelle d' "Art en Savoie" publié naguère chez Arthaud en 1975. Raymond Oursel, d'ailleurs, avait surtout développé les chapitres concernant le Moyen Âge et le triomphe du baroque après le Concile de Trente avec une finale de 4 pages sous le titre "Les nouveaux bâtisseurs" rassemblant le néo-classicisme et l'art moderne du XX^{e} siècle avec Assy, ce qui est relativement un peu court et rapide. Cette dernière remarque nous permet d'affirmer que le travail de Raymond Oursel, si valable soit-il, avait besoin d'être repris et complété.

Quant à la deuxième partie intitulée "Pèlerinage architectural" c'est une monographie des églises visitées par le couple Oursel, elle vient en quelque sorte illustrer la première partie. Elle n'a jamais été publiée, elle est sans aucun doute la plus intéressante pour les lecteurs. Raymond Oursel établit le répertoire complet des églises du Moyen Âge (243 églises, romanes et gothiques) et de l'époque (341 églises) dans les deux départements. Ce sont des descriptions de l'architecture religieuse, précises et précieuses, faites sur le terrain, sous-tendues par des analyses archéologiques et historiques que Raymond Oursel a puisées, le plus souvent,

aux Archives départementales de Savoie et de la Haute-Savoie, dans les revues des sociétés savantes, notamment dans notre *Revue savoisienne*, dans les *Mémoires et documents de l'Académie salésienne* ou chez des historiens reconnus, et dont les références sont mentionnées.

Ces textes, certes, sont excellents mais datés pour certaines églises puisqu'ils remontent aux années cinquante et ne correspondent pas toujours à l'iconographie présentée par Pascal Lemaître. Ils ne rendent pas compte de l'évolution de ces dernières années, notamment des nombreuses restaurations entreprises par les communes aidées des conseils généraux et parfois des découvertes archéologiques qui ont renouvelé les interprétations.

Nous avons recensé non exhaustivement pour la seule Haute-Savoie certains manques dans la description de certaines églises comme par exemple Abondance (restauration 2005), Saint Maurice d'Annecy (on en reste à la description de 1950 (!) avec les verrues au chevet de l'église, des erreurs sur l'histoire, et aucune remarque sur les peintures murales et leur interprétation), l'église néo-classique de Notre-Dame-de-Liesse, le clocher d'Annecy-le-Vieux avec ses fresques, Argonnay écrit encore sous l'ancienne appellation d'Argonnex, l'église de Chevrier et les découvertes archéologiques, l'église de Contamine-sur-Arve et ses peintures, de Saint Martin de Bellevue et son retable, de Cuvat, de la rénovation de l'église romane de Thiez, des peintures de Saint-Hippolyte de Thonon, des peintures de la chapelle de Concise à Thonon, des églises de Peillonnex, de Massongy, de Rumilly… Bien des restaurations ont permis d'approfondir les connaissances que nous avions de ces églises ou à nuancer les analyses émises autrefois.

Une sérieuse mise à jour aurait été bienvenue remettant en perspective l'œuvre de Raymond Oursel en s'appuyant par exemple sur la Chronique archéologique publiée, chaque année, par les services départementaux de la Haute-Savoie dans *La Revue savoisienne* ou en ce qui concerne le département de la Savoie par la *Rubrique des patrimoines de Savoie, Conservation départementale du Patrimoine* publiée par les services archéologiques du même département, voire aussi les travaux des CAUE des deux départements (cf. les cartes des églises modernes), les procès-verbaux ou les dossiers établis par les différentes commissions d'art sacré des diocèses en question.

Ces chemins du sacré nous laissent un goût d'inachevé. Oursel, lorsqu'il menait naguère son enquête s'était volontairement cantonné à l'étude de l'architecture des églises catholiques, du bâtiment église, ce qui n'est pas un reproche de notre part. Mais quand on parle d'art sacré, cela inclut nécessairement des considérations théologiques, liturgiques et symboliques sur la fonction de cet art. L'architecture religieuse est au service de l'espace liturgique qu'il a pour finalité de manifester. D'ailleurs les nom-

breuses restaurations des églises entreprises depuis une vingtaine d'années ont sensiblement transformé le sanctuaire en revalorisant l'autel, le sanctuaire qui est normalement à la charge des paroisses pour les églises relevant de la loi de 1905. Après le Concile de Vatican II, nous sommes passés de la liturgie tridentine (avec des autels divisé en 3, prêtre dos tourné au peuple) à la liturgie dite "paulinienne" (cf. Paul VI) face au peuple (ou selon l'expression employée par les théologiens "L'Emmanuel ou Dieu parmi nous") avec un mobilier liturgique approprié (un seul autel au volume réduit, une attention esthétique pour souligner la relation en trois lieux liturgiques que sont l'ambon, l'autel et le siège de la présidence etc.). Ceci a eu des répercussions considérables sur l'aménagement des églises lors des restaurations : il y a de fait une création dans l'art sacré qui se révèle à travers des églises contemporaines et leur mobilier liturgique que n'a pu recenser Raymond Oursel puisque son travail est antérieur à ce mouvement liturgique. De nombreux artistes (sculpteurs, peintres, architectes…) ont participé à ce renouveau. D'ailleurs les photos de Pascal Lemaître correspondent à l'état actuel de ces monuments même si ce dernier refait le chemin emprunté par l'ancien archiviste de la Haute-Savoie.

C'est plus la stratégie de l'éditeur que l'auteur lui-même qui est en cause car les mises à jour indispensables sont absentes de l'ouvrage en question. C'est dommage ! Cela aurait pu donner lieu à une merveilleuse synthèse, à une véritable encyclopédie au bon sens du terme, sur l'art religieux en Savoie. Comme le disait feu Descartes dans son Discours de la méthode : il faut "éviter soigneusement la précipitation", une règle qui est toujours aussi valable, je pense, aujourd'hui comme hier !

Bernard PREMAT

Glanes florimontanes

L'année 2008 a produit beaucoup de fruits. Indépendamment de notre vice-président G. Grandchamp dont les Amis du Vieil Annecy viennent de publier le 2e tome des *Rues d'Annecy* (Voir article de M. Amoudry), quelques Florimontans se sont distingués dans le monde de l'édition.

C'est d'abord notre confrère Lauro-Aimé Colliard qui, outre-mont, vient de publier "*Dernières trouvailles de Manuscrits de Saint François de Sales*" chez Schena editore dans la collection "Biblioteca della Ricerca" Cet opuscule de 90 pages retrace les enquêtes du professeur Lauro-Aimé Colliard sur le salésianisme, et notamment l'étude de manuscrits inédits ou fort peu connus de notre saint savoyard. Il est préfacé par notre président d'honneur, Paul Guichonnet, qui en quelques pages resitue la correspondance de Saint François de Sales, sa spiritualité marquée par la

modernité de "la vie dévote", c'est-à-dire au sens premier du terme "dévoué au service de Dieu" et non pas au sens péjoratif qu'a pris ce terme aujourd'hui, manière astucieuse de souligner les patientes et analytiques recherches de Lauro-Aimé Colliard.

Nous avons déjà relaté naguère dans *La Revue savoisienne*, notamment son article intitulé "Une lettre inédite de saint François de Sales concernant la bastonnade d'un jeune homme fort éveillé" publié in *Salesianum* (Rome, LXIV, 2002).

Comme on peut donc le voir, le professeur valdotain continue sa recherche sur la correspondance de Saint François de Sales dispersée au gré des aléas de l'histoire aux quatre coins du monde jusqu'en Patagonie ! Les ordres religieux comme celui de la Visitation ou des Salésiens Don Bosco dans leur diaspora ont emporté parfois des inédits ou des lettres de Saint François de Sales dont on n'avait perdu la trace. Seul le flair aiguisé d'un connaisseur de la littérature salésienne pouvait déceler ces richesses insoupçonnées. Remercions notre confrère pour ces travaux toujours aussi appréciés.

À noter, comme cerise sur le gâteau, la petite note 7 à la page 20, qui réjouira plus d'un Chablaisien et Thononais où nous apprenons que l'ancien Inspecteur des Salésiens de la France méridionale, le père Morand Wirth, est le Postulateur de la cause de béatification du père salésien Joseph-Auguste Arribat qui a marqué de sa présence le Foyer social de Thonon et dont la jeunesse thononaise d'après-guerre a gardé mémoire. Nous fûmes, enfant du patronage thononais, un modeste témoin de l'aura charitable de cet homme remarquable et aimé de la population thononaise tout entière.

Autre production artistique et littéraire qui n'est point passé inaperçu de la presse locale (cf. L'Essor Savoyard du 25 février 2008…), l'ouvrage de Georgette Chevallier et d'Alain Bexon intitulé "*Souvenirs d'Annecy, écrivains et peintres*" et publié par les éditions Alpina. Ce beau livre entremêle un large choix de peintures sélectionnées par notre confrère, Alain Bexon, avec des extraits de textes d'écrivains choisis par Georgette Chevallier, notre secrétaire. On peut ainsi faire son miel avec d'illustres écrivains en lisant des pages succulentes et savoureuses de Saint François de Sales, de Jules Michelet, d'Eugène Süe, d'Henri Troyat, André Gide, de Sacha Guitry ou encore de Francis Scott Fitzgerald… Les Florimontans et les spécialistes de l'histoire locale apprécieront les morceaux choisis d'André Theuriet qui milita tant pour sauvegarder le Palais de l'Isle, d'Henry Bordeaux et de Camille Dunant qui assura la présidence la plus longue de l'Académie florimontane et qui fut un des protagonistes les plus influents pour la promotion de la villégiature annécienne. Bref du beau monde et de la bonne compagnie ! Quant à la peinture, Alain Bexon reprend des œuvres allant du XV^{e} siècle au XX^{e} siècle. L'iconographie est très belle

et capte le regard. C'est très agréable à feuilleter et sans l'air de rien on y apprend beaucoup de choses avec le plaisir des yeux et la magie des mots. Un inventaire des peintres et des écrivains qui ont pris le lac et Annecy comme tableau ou comme sujet avec une biographie précise complète l'ouvrage en question. Cette approche originale de la ville et du lac permet de saisir l'évolution d'une ville, d'en contempler les charmes et de mesurer la fascination qu'elle a opérée au fil du temps sur les artistes et les écrivains. Un bel ouvrage que tout Florimontan sans oublier les Annéciens devrait avoir dans sa bibliothèque et qui lui fera percevoir la chance d'habiter une si belle cité qu'il faut préserver de tout vandalisme intempestif ou qu'à l'inverse il est toujours possible d'embellir. En cette fin d'année, cet ouvrage peut être un cadeau que l'on peut offrir à ses amis, ils en seront très satisfaits, nous n'en doutons pas !

Signalons aussi l'ouvrage "*Annecy, à fleur de lac et montagnes*" du aux talents de Georgette Chevallier et du photographe annécien Hugues Bonnel. Ce livre bilingue (français – anglais) se présente comme un album de splendides photos sur la vieille ville d'Annecy, sur le lac avec de nombreuses vues panoramiques sur la rive droite et la rive gauche, le massif des Aravis et des Bauges en été et en hiver, voire les quatre saisons, le tout agrémenté de courts textes poétiques où l'histoire et la description des sites se conjuguent avec bonheur comme si les couleurs et les sons se répondaient. On peut simplement regretter la version anglaise, due à un troisième auteur, qui semble parfois trop approximative et qui affadit parfois le texte de Georgette Chevallier. Ceci dit, en le feuilletant, on ne peut s'empêcher d'observer que nous habitons dans une belle région, que la Venise savoyarde avec ses canaux a beaucoup de charme qu'il faut savoir contempler. Bref, un album esthétiquement bien fait et livré au public à un prix modique.

Au terme de cette floraison, nous signalons aux amateurs rousseauistes un opuscule de 109 pages, intitulé "*Firmin Abauzit ou La Lumière oubliée*", publié aux éditions Le Sémaphore à Paris. Il est dû à la plume de Bernard Dio.

Firmin Abauzit a été le père spirituel de Jean-Jacques Rousseau et le maître à penser des plus éminents scientifiques du XVIII^{e} siècle (Newton, Leibniz), des philosophes (Voltaire, Rousseau), et souverains de son temps (Guillaume III d'Angleterre). Il est né à Uzès dans le Gard en 1679 et est mort en 1767 à Genève où il s'était réfugié après la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Nous savons peu de chose sur cet homme qui influença énormément le XVIII^{e} siècle, sa modestie lui jouant ce mauvais tour de l'oubli. Cependant, Jean-Jacques Rousseau consacre dans sa "*Nouvelle Héloïse*" quelques lignes dans lesquelles il célèbre la physionomie de ce savant modeste qui aimait si peu le bruit et n'avait jamais désiré la gloire. Bernard Dio a le mérite de faire rejaillir cette figure un peu effacée de nos mémoires que Sainte-Beuve avait déjà remarquée au XIX^{e}

siècle. Il lui consacre quelques pages sur sa vie et le contexte dans lequel ce philosophe et théologien protestant se situe tout en abordant l'étude de l'œuvre de Firmin Abauzit, notamment son *Discours historique sur l'Apocalypse*. La lecture de ce petit ouvrage nous permet de cerner un peu mieux ce personnage tout en nous laissant sur notre faim, c'est un peu rapide mais elle suscite indéniablement l'intérêt de connaître davantage cette personnalité et son œuvre. En tout cas c'est ce que nous promet Bernard Dio dans un prochain ouvrage plus étoffé qui ne manquera pas de réjouir la curiosité des amis de Jean-Jacques Rousseau.

Bernard PREMAT

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Amoudry, Michel. *Hommage à Pierre Lamy.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2007 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Association des membres de l'ordre des Palmes académiques de Haute-Savoie. *Avoir enseigné en Haute-Savoie : 1808-2008 bicentenaire de l'ordre des palmes académiques.* Rumilly : Lapeyronie, 2008 (Beaux livres).

Au début d'un autre siècle : photographies de vacances en Haute-Savoie. Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2008.

Ballu, Yves. *Le Montenvers : écrin de la Mer de glace.* Veurey : Dauphiné libéré, 2008 (Les patrimoines).

Baud, Jean. *Bellevue sur Chambéry.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Nostalgie).

Bexon, Alain ; Chevallier, Georgette. *Souvenirs d'Annecy : écrivains & peintres.* Annecy : Itinera alpina, 2008.

Bonnel, Hugues ; Chevallier, Georgette. *Annecy à fleur de lac et montagne.* ChromEdit, 2008.

Bortoli, Constant de. Histoire de Menthon-Saint-Bernard. *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne,* 2008, T. 115.

Bouas, Florence ; Vivas, Frédéric. *Du fait de cuisine : traité de gastronomie médiévale de Maître Chiquart.* Arles : Actes sud, 2008.

Bouchet, Jean-Claude. La bibliothèque du curé Roux des Mollettes en 1790. *Association des Amis de Montmélian et de ses environs.* décembre 2008, n° 81.

Boulet, François. *Les Alpes françaises, 1940-1944 : des montagnes-refuges aux montagnes-maquis.* Paris : Presses franciliennes, 2008.

Bouvier, Jean. *Collège Notre-Dame de La Villette, cent ans déjà ! 1907-2007.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008.

Breuillaud-Sottas, Françoise. *Evian, aux sources d'une réussite (1790-1914)*. Annecy : Ed. du Vieil Annecy, 2008.

Brocard, Edmond. Les cathédrales de Savoie. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, année 2007, T. VIII.

Brondel, Jean. Notes complémentaires sur Albanis Beaumont et Louise Poignand, son épouse. *La Revue savoisienne, année 2007.*

Burnier, Christine ; Gay, Jean-Paul. *Les graniteurs : les maîtres de la pierre au pays du Mont-Blanc.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Nostalgie).

Buttin, Anne. *Dans les pas des écrivains en Rhône-Alpes.* Grenoble : Glénat, 2008.

Buzaré, Josette. *Mémoires croisées 1940-1945 : témoignages de Raymond Steffan, Jean Gilbert et Walter Bassan.* Cervens : Astronome, 2008.

Camacho, Olivier. Des broussailles dans les prairies alpines : organisation spatiale de l'activité et pratiques des éleveurs en vallée d'Abondance. *Revue de géographie alpine,* septembre 2008, T. 96, n° 3.

Carrère, Renate. *Mémoire d'une résistance : Alpes savoyardes 1940-1944.* Yens-sur-Morges : Cabédita, 2008 (Archives vivantes).

Château de Chillon : le fief de la rêverie romantique. Carouge : Zoé, 2008 (MiniZoé).

Chevallier, Georgette. Emmanuel Philibert de Pingon : vie et œuvres. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, année 2007, T. VIII.

Chevallier, Georgette. Sainte-Beuve et Saint-François de Sales. *La Revue savoisienne*, année 2007.

Clément, Maurice. Le plan automoteur de Cruet lors de la construction des digues de l'Isère et son créateur Antoine Chiron. *Association des Amis de Montmélian et de ses environs,* décembre 2008, n° 81.

Clocher, Joseph René. En pleine guerre de cent ans, une conférence pour la paix à Yenne. *Le Bugey.* 2008, n° 95.

Cochons et cochonnailles : la quête du saint gras. *L'Alpe,* automne 2008, n° 42.

Coltice, Pierrette. *Journal d'une institutrice en montagne : 1936-1945.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Nostalgie).

Compois, Jessica. *Objets de nos montagnes.* Riom : De Borée, 2008 (La mémoire du temps).

Comte, Bernard. Les dessous du traité de Turin du 3 juin 1754. *La Revue savoisienne,* année 2007.

Corna, Michel. Clés gallo-romaines à dents trouvées dans le Bugey et l'Ain. *Le Bugey,* 2008, n° 95.

Dalmaz, Patrick. *J'aime pas la polente... : les chants du coeur de Grand Louis sous le ciel de Savoie.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Les chants de la terre).

Darracq, André. Les siciliens d'Aix-les-Bains. *Arts et mémoire,* mars 2008, n° 48.

Demorest, Michel. *Histoire & généalogie des ducs de Savoie et leurs alliances : des origines à nos jours.* Paris : Ed. généalogiques de la Voûte, 2008 (Histoire et généalogie).

Demotz, Bernard. Autour du quatrième centenaire de l'Académie florimontane : aux origines de l'académie de Platon à Saint-François de Sales. *La Revue savoisienne*, année 2007.

Demotz, François. Deux actes relatifs à Robert de Genève. *La Revue savoisienne*, année 2007.

Demouzon, Laurent. *Le col du Petit Saint-Bernard et ses fortifications 1793-1945 : Redoute Ruinée, Roc Noir.* Brison Saint-Innocent : Demouzon, 2008.

Duperchy, Marie-Thérèse. Le château de Luce. *Le Bugey,* 2008, n°95.

Dupraz, Paul. De Lyon à Turin avec un savant agronome passionné de progrès, lettré et homme de bien, Matthieu Bonafous (1793-1852). *Mémoires de l'Académie de Savoie*, année 2007, T. VIII.

Duret, Jean. *Souvenirs de Jean le Savoyard : compagnon menuisier du devoir*. Paris : Harmattan, 2008.

Dutailly, Didier. *La Haute-Savoie et la guerre de 1870-1871.* Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, 2008.

Emerich, Michel. Les mots de nos paysages : 2692 noms de lieux en Val de Thônes : histoire, étymologie, signification, liste des 2692 lieux-dits actuels et disparus : Alex, La Balme de Thuy, Le Bouchet Mont Charvin,... *Amis du Val de Thônes,* 2008, n° 28.

Ernst, Dominique. *Histoires et légendes au pays du Salève.* Saint-Julien en Genevois : Salévienne ; Présilly : Maison du Salève, 2008.

Geneletti, Pierre. Quartiers historiques du Vieux Saint-Jean. *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne,* 2008, T. XLII.

Geneletti, Pierre. Quatre mauriennais en Afrique au XIX[e] siècle. *Mémoires de l'Académie de Savoie,* année 2007, T. VIII.

Germain, Michel. *Jehan l'enfant de Dieu.* Alpha 45, 2008.

Geslin, Laurent. *Lumières de lac.* Arles : Actes sud ; Evian-les-Bains : Palais Lumière, 2008.

Gmeline, Patrick de. *Tom Morel et les résistants des Glières, 1944.* Paris : Presses de la Cité, 2008 (Document).

Gmeline, Patrick de. *Tom Morel, héros des Glières.* Paris : Presses de la Cité, 2008.

Gomane, Jean-Pierre. La bataille de Chamousset (20 juillet 1597). *Association des Amis de Montmélian et de ses environs,* décembre 2008, n° 81.

Gomane, Jean-Pierre. La Savoie et la guerre de Crimée. *Mémoires de l'Académie de Savoie,* année 2007, T. VIII.

Grandchamp, Georges. Nouveaux visages d'Annecy : deux opérations d'urbanisme entre les deux guerres. *La Revue savoisienne, année 2007.*

Grandchamp, Georges. Les rues d'Annecy, T. 2. *Annesci,* 2008, n° 43.

Guiraud, Alain. *Au pays d'Evian en 1730.* Guiraud, 2008.

Hermann, Catherine. La vie quotidienne à l'hôpital Notre-Dame de Liesse d'Annecy au XV[e] siècle. *La Revue savoisienne.* année 2007.

Humbert, Georges. *Le château des Avenières : 1907-2007, cent ans d'histoire....* Archamps : Unberger, 2008.

Joly, Julien. Paul Tapponnier (1884-1970) : du militantisme catholique à l'action politique. *Echos saléviens,* 2008, n° 17.

Kaufman, Teresa. *Thérèse du Foron, la bergère des alpages.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008.

Labarbe, Patrice. *74 panoramas : voyage au centre de la Haute-Savoie.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Album).

Lanternier, Pierre. *L'histoire des casernes à Annecy.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2008 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Lapostolle, Cédric. Albertville, ville de garnison : étude sur la vie militaire à Albertville au XIX^{ème} siècle. *Cahiers du vieux Conflans,* 2008, n° 169.

Launay, Françoise. *Un globe-trotter de la physique céleste l'astronome Jules Janssen.* Paris : Vuibert : Observatoire de Paris, 2008.

Lavorel, Jean-Claude. *La lutte contre l'incendie et l'histoire des pompiers à Annecy.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2008 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Le Comte, Elodie. *Citadins au sommet : l'alpinisme genevois (1865-1970), un siècle d'histoire culturelle et sportive.* Genève : Slatkine, 2008 (Genève événements).

Le Seigneur, Pierre-Jacques. *La chartreuse d'Aillon.* Salzburg : Institut für anglistick und amerikanistik Universität, 2008.

Liaudon, Marcel. *Sur le chemin d'un fermier savoyard : la révolution silencieuse d'un paysan.* Frangy : Liaudon, 2008.

Mallé, Marie-Pascale. *Le mobilier des Alpes : Savoie-Dauphiné.* Veurey : Dauphiné libéré , 2008 (Les patrimoines).

Maréchal, Romain. La franc-maçonnerie dans les pays de Savoie : 1856-1944. *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* 2008, T. CXI.

Maret, Jean ; Tissut, Michel. *L'aventure des tuiliers en avant-pays savoyard.* Fapla, 2008.

Masson-Francière, Clotilde ; Martin, Jean-Pierre. *Les troupes alpines.* Saint-Cyr sur Loire : Sutton, 2008 (Mémoire en images).

La Maurienne engloutie : dans la fureur des eaux : 50e anniversaire juin 1957-juin 2007. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Pour mémoire).

Megève : architecture d'une station : les chalets d'Henry Jacques Le Même. Annecy : CAUE, 2008 (Balades culturelles entre vallée d'Aoste et Haute-Savoie).

Mergnac, Marie-Odile ; Millet, Laurent ; Belser, Christophe. *Les noms de famille de la Savoie.* Paris : Archives et culture, 2008 (Les noms de famille en France).

Meyer, Frédéric. *La maison de l'évêque : familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône (Savoie, Bugey, Lyonnais,...) de la fin du XVIe siècle à la fin du XVIIIe siècle.* Paris: Champion, 2008 (Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine).

Milbach, Sylvain. *Entre Piémont et France : la Savoie déroutée, 1848-1858.* Chambéry : Université de Savoie, 2008 (Sociétés, religions, politiques).

Milbach, Sylvain. *L'éveil politique de la Savoie : conflits ordinaires et rivalités nouvelles (1848-1853).* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008 (Histoire).

1 000 ans d'histoire de la Savoie : la Maurienne. Evian-les-Bains : Cleopas, 2008.

Mogenet, Luc. *Le désert de Platé : préalpes calcaires de Haute-Savoie : étude géographique.* Samoëns : Ed. du Tour, 2008.

Montagnes intimes. *L'Alpe,* hiver 2008-2009, n° 43.

Moye, Emmanuel. *Panoramas du lac d'Annecy.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008.

La nation française. *Akademos,* janvier 2008, n° 27.

O lacs ! *L'Alpe,* été 2008, n° 41.

Oursel, Raymond. *Les chemins du sacré : T. 1 : L'art sacré en Savoie, T. 2 : Pèlerinage architectural.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Les savoisiennes).

Parpillon dit Folliet, Jean-Noël. Antoine Métral (1778-1839) : juriste et écrivain. *Mémoires et documents de l'Académie de Savoie,* année 2007, T. VIII.

Perceveaux, Paul. L'expansion de la Maison de Savoie à l'ouest du Rhône (XI^e^-XVI^e^ siècle). Le Bugey, 2008, n° 95.

Perrillat, Laurent. Hommage à Gérard Louchet. *La Revue savoisienne,* année 2007.

Picaud, Gérard. *Fastes et exubérance : pour les saints de la Visitation.* Paris : Somogy ; Moulins : Musée de la Visitation, 2008.

Pinto, Anthony. *La grande aventure de l'aviation dans les Alpes : 1784 à nos jours.* Le Bourget du lac : 3 D Vision, 2008 (Media histoire).

Pissard, Jacques. *Chronique de Morzine : l'histoire de Morzine des origines à 1900.* Bossey : Richard, 2008.

Plossu, Bernard. *Littoral des lacs : Annecy, Bourget, Léman.* Marseille : Images en manoeuvres ; Paris : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, 2008.

Pollet-Villard, Philippe. *La fabrique de souvenirs.* Paris : Flammarion, 2008.

Premiers bergers des Alpes : de la préhistoire à l'antiquité. Gollion : Infolio ; Grenoble : Musée dauphinois, 2008.

Rayssac, Marie-Claude. *Le théâtre d'Annecy au temps des opérettes et des vaudevilles.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2008 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Regat, Christian. *Le haras d'Annecy.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2007 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Regat, Christian. *Notre-Dame de Liesse.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2007 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Regat, Christian. *Les surprenants secrets d'une demeure annécienne : l'Hôtel de la Monnaie.* Annecy : Amis du Vieil Annecy ; Académie salésienne, 2008.

Roche-Galopini, Gisèle. *Les Galloppini de la Valsesia à la Maurienne.* Saint-Jean de Maurienne : Derrier, 2008.

Roman, Pascal. *Vallée d'Aulps : La Forclaz, La Vernaz, La Baume,...* Cervens : Astronome, 2008 (Les cahiers du colporteur).

Rosay, Jean. *Dingy-en-Vuache.* Saint-Julien en Genevois : Salévienne, 2008

Roy, Pierre-Louis. *Le Mont-Blanc Express : l'invention du tourisme alpin : Le Fayet, Chamonix, Vallorcine 1908-2008.* Grenoble : Glénat, 2008.

Le royaume de Bourgogne autour de l'an mil. Chambéry : Université de Savoie, 2008 (Sociétes, religions, politiques).

Sainte-Marie d'Aulps : une abbaye cistercienne en Chablais. Annecy : ODAC, 2008 (Culture 74).

Saint-Houardon, Jean de. *Joseph de Maistre, prophète du passé.* Coulommiers : Dualpha, 2008 (Les essentiels de l'histoire).

Santarelli, C. Iconographie des fêtes musicales à la cour de Savoie au XVII[e] siècle. *Musique, images, instruments,* 2008, n° 10.

Schmitt, Manfred. *Alsace-Savoie : des similitudes de destins, des cultures différentes.* Saint-Julien en Genevois : Salévienne, 2008.

Sers-Hermann, Brigitte. Folie, visions et magie à la cour de Savoie : la vie de Bernard Bluet d'Arbères, comte de Permission, visionnaire et domestique du duc de Savoie Charles-Emmanuel I[er] : 1566-1606. *La Revue savoisienne,* année 2007.

Stéfanini, Francis. *L'enseignement supérieur à Chambéry et en Savoie, hier et aujourd'hui.* Chambéry : Stéfanini, 2008.

Stéfanini, Francis. *Histoire de la justice à Chambéry et en Savoie.* Chambéry : Stéfanini, 2008.

Symcox, Geoffrey. Victor-Amédée II : l'absolutisme dans l'état savoyard 1675-1730. *L'histoire en Savoie,* 2008, n° 16.

Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie : Valleiry et La Joux (XI[e] siècle-1754) : les terres du Chapitre et de Saint-Victor. Genève : Archives d'état ; Saint-Julien en Genevois : Salévienne ; Chambéry : Université de Savoie, 2008.

Tracol, Henry. *1948-2008 : 60 ans de photos.* Rumilly : Lapeyronie, 2008.

Tracq, Francis. Les fromages persillés de Haute-Maurienne. *Magazine des élus des pays de Savoie,* octobre 2008, n° 146.

Trésor, splendeur et folie ! : le décor dans l'architecture aixoise. *Arts et mémoire,* septembre 2008, n° 51.

Trosset, Jean-Pierre. Les modifications des armoiries de la Maison de Savoie du XII[e] au XIX[e] siècle. *Mémoires de l'Académie de Savoie,* année 2007, T. VIII.

Truchet, Jean-Marc. *Et si l'armée des Alpes n'avait pas baissé les armes ?* Villebois : La Plume du temps, 2008 (Histoire).

Des usines et des hommes. *L'Alpe,* mars-avril-mai 2008, n° 40.

Vesin, Andrée. Hommage à Maître Jean-Pierre Francillon. *La Revue savoisienne,* année 2007.

Vester, Matthew A. *Jacques de Savoie-Nemours : l'apanage du Genevois au coeur de la puissance dynastique savoyarde au XVI[e] siècle.* Genève : Droz, 2008 (Cahiers d'humanisme et renaissance).

Villages et hameaux du Val Montjoie. *En Coutère,* année 2008, n° 29.

Viviant, Gilbert. Hommage à Jacques Domenjoud. *La Revue savoisienne,* année 2007.

Villages et hameaux du Val Montjoie. *En Coutère,* année 2008, n° 29.

Vuillermet, Bernard ; Vuillermet, Christian ; Vuillermet, Jean-Marc. *Sancte Bartholomae : patrimoine national.* Grandeur nature, 2008.

Weigel, Anne. Jacqueline de Montbel d'Entremont 1541-1599 : une savoyarde au temps des guerres de religion. *L'histoire en Savoie, 2008, n° 15.*

Isabelle BOUVIER

SOMMAIRE

		Pages
	L'année florimontane	1
Gilbert Chatenoud	Le concours de poésie 2008	27
Joël Serralongue	Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2008	47
Raoul de Buttet	"Le Cavalier de Savoie"	141
Jean-Pierre Gomane	La fin du "rêve italien" (la bataille de Saint-Quentin - 10 août 1557)	153
Jean Vailly	Jusqu'en cassation pour un franc vingt cinq centimes	167
Andrée Mansau	Adolfo Bioy Casares, romancier argentin et la Savoie	169
Alain Gros	Adélaïde de Savoie, Reine de France	181
Matthieu de la Corbière	La dernière expédition du chevalier Amédée de Viry : un convoi funèbre en 1412	211
Julien Coppier	Jean de Brogny et la fondation du collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon	239
Henri Chevalier	Hommage à Claude Guichet	261
Claude Constantin de Magny	De quelques prieurés clunisiens tombés dans l'oubli (décanat de Sallanches)	271
Georges Grandchamp Georgette Chevallier Michel Amoudry André Mansau Bernard Prémat	Notes de lecture	311
Isabelle Bouvier	Bibliographie Savoisienne	329

La liste des publications échangées est identique à celle de *La Revue Savoisienne* 2006.

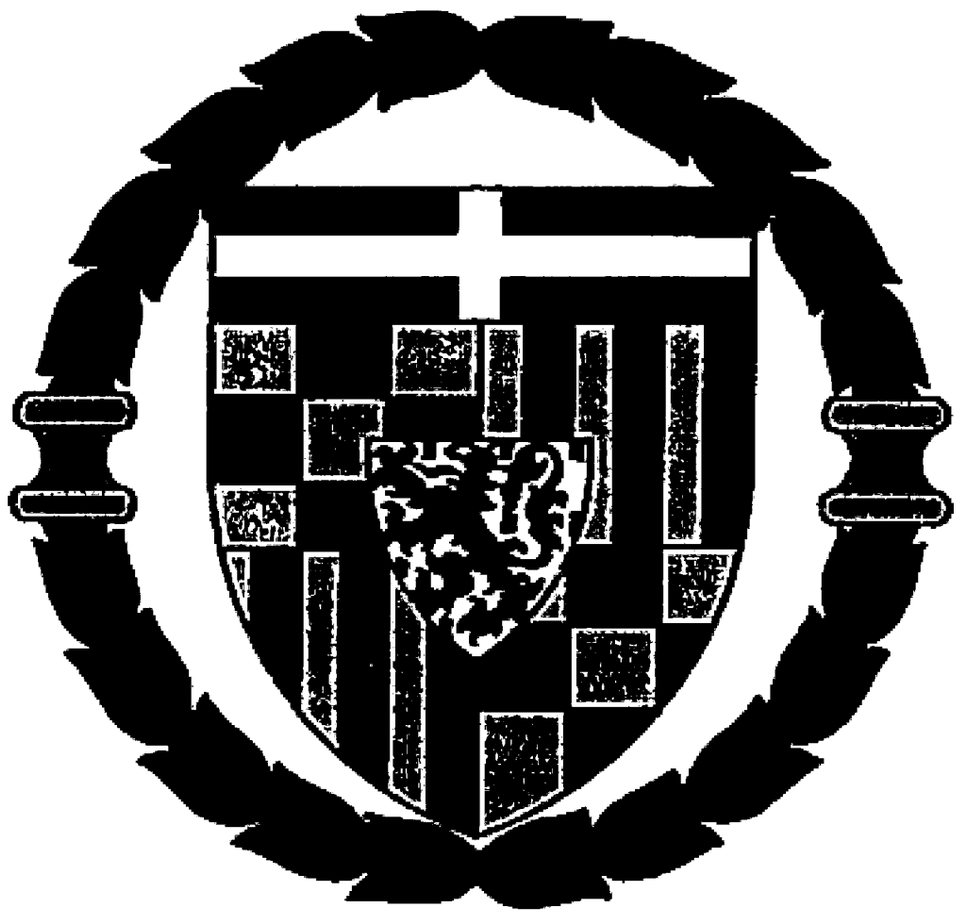
149e ANNÉE 2009

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON, *De Officiis, lib I*)

" La Patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous "

La Revue Savoisienne



Flores Fructusque

(SAINT FRANÇOIS DE SALES)

" Des fleurs et des fruits "

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
Melville GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).

Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

COMITÉ

Président : M. Bernard DEMOTZ, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ✠, professeur émérite à la Faculté des lettres de Lyon III.

Vice-Présidents : M. Georges GRANDCHAMP, ✠, ⚜, ✠, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier « Pro merito milentsi » de l'Ordre de Malte, président émérite de la Société des Amis du Vieil Annecy.

M. Jacques CHATELAIN, administrateur du château de Montrottier.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ✠, O. ✠, professeur de lettres honoraire.

Secrétaires adjoints : M. Bernard PREMAT, professeur de philosophie honoraire.
Mme Jeannie LERICHE, guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

Trésorière : Mme Evelyne REFAUVELET

Bibliothécaire : Mme Monique BOUILLARD, guide-conférencière d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ✠, présidente d'honneur de l'Académie salésienne, vice-présidente de l'Académie chablaisienne.

Membres : Mme Nathalie COSTA et Marie-Claire COURTIAL, M. Michel AMOUDRY, président de la Société des Amis du Vieil Annecy, M. Hubert CATTIN.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : M. Bernard PREMAT.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Jean-Pierre COUDRAY, Bernard DEMOTZ, François DEMOTZ, Georges GRANDCHAMP, Bernard PREMAT.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président : M. Bernard DEMOTZ.

Vice-Présidents : MM Jacques CHATELAIN, Georges GRANDCHAMP.

Membre : Mme Marie-Claire COURTIAL.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1985 S. Ex. Mgr. BARBIER Hubert, ✠, ancien évêque d'Annecy, archevêque émérite de Bourges, La Roche-sur-Yon.

2004 S. Ex. Mgr. BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy à Annecy.

1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Aoste (Italie).

1989 DÉTURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.

1947 GUICHONNET Paul, O. ✠, C, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, Président d'Honneur de l'Académie florimontane, Annemasse.

2006 KINOSSIAN Yves, Directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy.

1996 ORESKO Robert, Professeur d'Université, Londres (G.B.).

1984 RABUT Elisabeth (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Chef de l'inspection générale des Archives de France, Paris.

2008 TAPPONNIER Paul, géologue, géophysicien, membre de l'Institut, Paris I.

1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de l'Isère, Grenoble.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2009)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, O. ✠, C, ✪, professeur honoraire, président de la Société des Amis du Vieil Annecy.

2003 BERTHIER Pierre, retraité, Epagny.

1996 BEXON Alain, historien de l'art, éditeur.

1989 BOULLARD Monique (Mme), bibliothécaire de l'Académie florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.

1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.

2007 BRACHET-ROLLAND Francine (Marcelle), directeur de recherche (ministère de l'Equipement) en retraite, Annecy.

1981 BRÉGNAC Guy, O. ✪, ancien président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.

1977 BRUN Claire (Mme), O. ✠, C, ✪, proviseur honoraire du Lycée Berthollet d'Annecy, Dijon.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir en retraite à la Banque Laydernier, Annecy.

1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, ancien guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, vice-président de l'Académie florimontane, Talloires.

1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Annecy-le-Vieux.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la Revue savoisienne. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

2000 CHAUBET Daniel, ✪, ingénieur, docteur en histoire, Chambéry.
2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, responsable des émissions de TV8 Mont-Blanc, Annecy-le-Vieux.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ❋, O. ✪, secrétaire de l'Académie florimontane, professeur de lettres honoraire, Annecy.
2005 COMTE Henri, professeur des Universités, retraité (droit), Annecy.
2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 CORBIÈRE (de la) Matthieu, chargé d'études en histoire, Carouge (C.H.).
1998 COSTA Nathalie, libraire-éditeur, Annecy.
2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur honoraire de langues anciennes en classes préparatoires Lycée Berthollet, Annecy.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ✪, professeur émérite à la faculté des Lettres de Lyon III, président de l'Académie florimontane, Cléry.
2002 DRUGE Maurice, O. ✪, proviseur honoraire, vérificateur des comptes de l'Académie florimontane, Saint-Jorioz.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ✪, retraitée de l'Inspection académique d'Annecy.
1999 DUPRAZ Paul, ✪, agrégé d'italien, professeur honoraire, Chambéry.
1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, ❋, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie florimontane, président émérite de la Société des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ✪, présidente d'honneur de l'Académie salésienne et vice-présidente de l'Académie chablaisienne, archiviste de l'Académie florimontane, Annecy.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
2008 LASSIOUVE Michel, gérant de société, trésorier du domaine de Montrottier, Annecy-le-Vieux.
1994 LAVILLE Claude (Mme) C. ✪, ✪, retraitée de l'Education Nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1976 MANSAU Andrée (Mme), O. ✪, docteur-ès-lettres, professeur émérite à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur émérite à l'Université de Paris-VII, Paris.
1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en histoire, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques, Grenoble.
1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Annecy.
1992 PREMAT Bernard, professeur honoraire de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.

2006 REFAUVELET Evelyne (Mme), trésorière de l'Académie florimontane, comptable en retraite, Annecy.
1974 REGAT Christian, guide touristique, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, président de l'Académie salésienne, Meythet.
1988 ROLLET Yolande, guide-conférencière honoraire, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Dame des Saints Maurice et Lazare, Thorens-les-Glières.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy (en retraite), Chambéry.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (C.H.).
1998 SCHNEIDER Nicole (Mme), membre d'honneur de l'Académie salésienne, Veyrier-du-Lac.
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances (en retraite), Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1987 TERREAUX Louis, ❋, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, ⚷, O. ❀, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❍, lauréat de l'Académie française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture (en retraite), membre du comité de l'association des Amis du Vieux Seynod, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIÈRES DE VEIGY (d') Thierry, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, agent de maîtrise retraité, Annecy-le-Vieux.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
2003 BERTHIER Pierre, retraité, Epagny.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Fellow of the Royal Society of Arts, chercheur à l'Université de Savoie, Chambéry.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissement Alpha, Artemare.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
2002 BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-St-Bernard.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2004 BOUVIER André, technicien, Chavanod.
2005 BRONDEL Jean, professeur d'anglais, retraité, Ecully.
1964 BRUNET Jean, notaire en retraite, Veyrier-du-Lac.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), écrivain, Neydens.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève (C.H.).

1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Délégué de France de l'Institut National de la Garde d'Honneur des Tombes Royales du Panthéon de Rome, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (C.H.).
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des Postes, retraité, Annecy-le-Vieux.
1969 COLLIARD Lauro, ⚷, C. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Verona (Italie)
2004 CONNAC Yves, Arts graphiques, Annecy.
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (Mme), retraitée, Reignier.
1982 COUTIN Bernard (Maître), docteur en Droit, avocat, bâtonnier pour les années 2009 et 2010, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Talloires.
2000 DEMOTZ François, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur-es-lettres, professeur agrégé, Lyon.
1991 DÉPREZ Marielle (Mme), vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
1996 DUCROT Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-Offset, Lovagny.
1967 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (C.H.).
1996 GAILLARD Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
1997 GARIN Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, Chaville.
2005 GUERRAZ François, retraité, Montmélian.
1970 GUERRIER Alain, archiviste en retraite, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur d'anglais honoraire, Veyrier-du-Lac.
2008 HERRGOTT Jacques, architecte-urbaniste,Veyrier-du-Lac.
2005 IMBERT Maurice, C, ❋, officier général 2ᵉ section, Annecy.
1975 JANIN Roger, professeur des écoles, retraité, Annecy.
1998 LANÇON Christiane (Mme), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
1999 LAVOREL Jean-Claude, vice-président des "Amis du Vieil Annecy", garagiste en retraite, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de Banque, Paris.
2000 MARGUET André, D.R.A.S.M., Annecy.
2000 MEGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier honoraire, Annecy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, ❍, docteur-ès-lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), ❍, professeur honoraire, Annecy.
2007 REFAUVELET Paul, gérant d'agence de publicité en retraite, Président de l'Université du Temps Libre, Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur honoraire, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 ROSSET Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❍, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit, président de l'Académie chablaisienne, Thonon-les-Bains.
2003 TOUVIER Louis, professeur honoraire de lettres classiques, Charvonnex.

1998 TYL Yves, professeur honoraire d'histoire et géographie, Saint-Jorioz.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), ✪, docteur, professeur honoraire, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, ⚷, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
1984 VIALLET Jean-Henri, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocation familiales de la Hte-Savoie, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur d'histoire, Chavanod.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.
2005 ALLARD-CARTIER (Mme), restauratrice de tableaux, Annecy.
2001 ANDRÉ Raymond, retraité de l'industrie, Saint-Jorioz.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Copponex.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
2003 BAJULAZ Jeanne (Mme), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2008 BALTHAZAR Pierre-Louis, secrétaire comptable, Cusy.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
2007 BEAUQUIS Pierre, cadre de banque, Marcellaz-Albanais.
1999 BÉRAUD Sandrine (Mlle), auteur-compositeur, Annecy-le-Vieux.
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, O. ⚷, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
2003 BIBOLLET Anne-Marie (Mlle), enseignante, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2009 BONAVENTURE Philippe, ouvrier spécialisé, Rumilly.
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, Maire adjoint de Villaz.
2002 BONNET Gilles, assureur, Cuvat.
2008 BONNET Pierre, avocat honoraire, Sevrier.
2002 BOREL-GIRAUD Jean-Pierre, chirurgien-dentiste, Annecy.
2002 BOUILLOT Pierre, C. ✪, principal honoraire de collège, Faverges.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ✪, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1976 BOY Gabriel, ⚷, ingénieur divisionnaire, T.E.P. honoraire, ancien maire de Veyrier-du-lac, Annecy-le-Vieux.
2006 BOZON Philippe, secrétaire juridique, Annecy.
1974 BROCARD Jean, O.❋, ✪, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1999 BROILLET Philippe, historien, Hermance (C.H.).
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre, Chézy-sur-Marne.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), ex-guide du Patrimoine des pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
2008 BUFFARD Jeanine (Mlle), retraitée, Annecy.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
2006 BURNET Jean-Pierre, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien hôtelier et thermaliste, Aix-les-Bains.
2008 BUTTET (de) Bruno, retraité d'une compagnie d'assurance, Paris.
1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.
2007 BUTTIN Michel, retraité, Sales.

1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
2007 CALASANS Marie-Jeanne (Mme), doctorante, Sao Paolo (Brésil).
1964 CELLIER Jean, Annecy.
2004 CERIATI Michel, retraité, Annecy.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), O. ✵, C. ⚷, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier des Palmes Académiques, contrôleur général des Armées (C.R.), Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
2008 CHÂTEL Juliette (Mme), professeur des écoles retraitée, Taninges.
1997 CHATENOUD Paulette (Mme), Annecy-le-Vieux.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
2008 CHEMAIN Arlette (Mme), professeur émérite de littérature comparée, Le Bourget du Lac.
2008 CHEMAIN Roger, Maître de conférence à l'Université de Nice, Le Bourget du Lac.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2000 CHEVRIER Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
2008 CHIRPAZ François, professeur honoraire de philosophie, Annecy-le-Vieux.
2007 CHOUVELON Jean-Claude, vétérinaire en retraite, Rouville.
2008 CHOUVELON Catherine (Mme), infirmière, Rouville.
2000 COCHARD Michèle (Mlle), retraitée , Annecy.
1997 COHEN Henry, ✵, O. ⚷, directeur de société (e.r.), capitaine de vaisseau, Saint-Jorioz.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
2008 COMBEY Mireille (Mme), adjoint au maire, Hauteville sur Fier.
2005 COMTE Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.
2009 COUDRAY Jean, professeur honoraire de lettres classiques, Annecy.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise en retraite, Annecy.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy.
2007 CURTENAZ DE MARONZIER François, chevalier du mérite de Savoie, coursier et expert en objets d'art, décorateur, Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, assureur, Le Mans.
2008 DAOUPHARS Alain, retraité, Talloires.
2009 DARSY Ghyslaine, guide conférencière, Annecy.
1981 DELETRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
2007 DELOCHE Esther (Mlle), docteur ès-lettres, Cons-Sainte-Colombe.
1993 DELUERMOZ François, ⚷, ⚜, croix de la valeur militaire, croix du combattant 39-45, retraité de l'Armée, Sevrier.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Paris.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
2009 DENIS Henri, Annecy.
1998 DEPOMMIER Denis, chercheur, Montpellier.
2008 DESCHAMPS Louis, retraité, Talloires.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
2005 DESCOLLAZ Viviane, conciliateur de justice, Duingt.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en médecine, Ayze.
1974 DUBY Jean-François, O.✵, C. ⚷, O.☾, ⚷, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.

2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1996 DUCHATEL Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1983 DUMURGIER Patrick, ❋, administrateur civil, Paris.
2009 DUNAND Michel, enseignant, Annecy.
2009 DUPARC Bernard-Paul, conseil en communication retraité, Annecy-le-Vieux.
2003 DUPONT Marius Camille, plongeur subaquatique, découvreur, Sevrier.
1999 DUPRAZ Pierre, professeur, Passy.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2008 ESPARGILIÈRE Bernard, directeur de marketing retraité, Annecy.
2000 ESPINASSE Jean-Claude, spéléologue, Annecy.
1994 EUVRARD Anne-Marie (Mme), fonctionnaire internationale en retraite, Annecy.
2008 EYMARD Gérald, polytechnicien, Lyon.
1999 FAETI Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
2009 FAYNOT Jean-Claude, enseignant retraité, Saint-Jorioz.
1997 FERTIN Jacqueline (Mlle), O.🏵, conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.
2008 FIGIUIÈRE Nicole, professeur d'histoire et géographie, Meythet.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
2009 FLINTERMAN Rodolphe, ancien avocat, Menthon-Saint-Bernard.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), retraitée, Annecy.
2004 FOLLIET Jacques, retraité, Annecy.
1980 FONLUPT Louis (Dr), O.🏵, docteur en médecine, Annecy.
2002 FORTUNATI Jean-Louis, président de la Société Les Amis du Vieux La Roche, La Roche-sur-Foron.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1998 GALLAY Andrée (Mme), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy-le-Vieux.
2006 GARCIN Catherine (Mme), éducatrice Montessori, Vieugy.
2008 GARCIN Monique Annecy.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1998 GEORGES Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Metz-Tessy.
1988 GINET Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Apremont.
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.
2005 GROS Alain, ✪, professeur de lettres, Président de la Société d'Emulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse.
1993 GROSSE Monique-Isabelle (Mme), Aix-les-Bains.
2005 GRUAZ Laurent, journaliste, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de la Société du Patrimoine de Savoie, Aix-les-Bains.
2005 GUELPA Colette, guide du patrimoine des Pays de Savoie, Seynod.
1982 GUERITEY Pierre-Marie, ingénieur, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, docteur-ès-lettres, Lyon.
2004 HERMANN Catherine, docteur en histoire médiévale, vice-présidente de la SSHA, Evires.
2008 HERRGOTT Jacques, architecte urbaniste honoraire, Veyrier-du-Lac.

2003 HUMBERT Mauricette (Mme), professeur honoraire de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
2009 JAZAÏRY ZOHOR (Mme), Saint-Girod.
2009 JEANBERNÉ Solange (Mme), agent technique à la caisse d'Allocations Familiales, Rumilly.
1996 JOLIVET-PADON André, secrétaire de mairie, Faucigny.
2008 KISS Georges, musicien, Annecy.
2006 LAEUFFER Jean, enseignant, Paris.
2008 LAISSUS Denis, musicien GPPS, La Roche-sur-Foron.
2008 LAPIERRE Jean-Yves, ingénieur retraité, Argonay
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 LAVÉDRINE Georges, ⚜, retraité, ex maire-adjoint, Annecy.
2004 LINOSSIER Alain, retraité, Chavanod.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
2000 LONGO Raphaëlle (Mme), professeur d'histoire-géographie, Saint-Gervais.
2008 MARCHAND Patrick, technicien en horlogerie, Vaulx.
1990 MARRO Monette (Mlle), ⚜, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur, Argonay.
2007 MARTIN Jean, retraité, Chambéry.
2002 MERCIER-GUYON Catherine, guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2002 MESSIEZ Maurice, président honoraire de la SSHA, Cruet.
1995 MEYNIER Monique (Mlle), professeur de lettres retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), ⚜, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2003 MOGENET Rémi, professeur, Viuz-en-Sallaz.
1979 MONNIER Victor, Genève (C.H.).
1995 MONTANIER Jacqueline (Mme), guide-interprète régional, Annecy-le-Vieux.
2007 MORAND Alain, enseignant, Aix-les-Bains.
1993 MOREL Marie-Germaine (Mme), ❋, Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur honoraire, Thonon-les-Bains.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
1994 PAILLE Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 PAOLI Françoise (Mme), professeur honoraire d'histoire, Annecy-le-Vieux.
1994 PATTORET Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur en retraite, ex-guide-conférencière d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Marcellaz-en-Albanais.
2001 PERRILLAT Nicolas, musicien, le Grand-Bornand.
2007 PERROTIN Roger, retraité, Cran-gevrier.
1986 POCHAT Raymond (général), ❋, ⚜, 1939-1945, et T.O.E., Annecy-le-Vieux.
2004 PUECH Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
2009 PY Gilbert, inspecteur d'Académie honoraire, agrégé de l'Université, docteur ès-lettres, Annecy.
2004 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Rémi, retraité, Crespières.

1995 RICHARD Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.
2009 RIGNOT Claude, retraité, Cuvat.
2007 RITZ Jean-Jacques, psychologue-psychanalyste, Lyon.
2002 ROBILLOT Michel, Crédit Agricole, Seynod.
2007 ROCHET Sabine, infirmière, Viuz-la-Chiesaz.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Morzine.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.
1988 ROUSSEL Alain; conducteur de car, Annecy-le-Vieux.
1999 RUBY Denise (Mme), professeur honoraire d'histoire et d'histoire de l'Art, Le Raincy.
2008 SALZE Chantal (Mme), retraitée, Annecy.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O.🎖, 🎖, député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-en-Champagne.
2004 SONTAG Viviane, écrivain, Feigères.
2009 SOREL Nicole (Mme), assistante sociale retraitée, Annecy-le-Vieux.
1996 SYLVESTRE René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
2009 TALAGRAND Noël, ingénieur, Plancherine.
2008 TATIN Hélène (Mme), retraitée, Annecy.
2003 TCHINÉNY Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Saint-Marcel.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
2009 TRECH Jean-Claude, architecte de la ville de Faverges, Saint-Jorioz.
2009 VAGNOUX MARIE-THÉRÈSE (Mlle), pharmacien retraité, Annecy.
2002 VANDECASTEELE NATHALIE (Mlle), Annemasse.
2001 VERCIN André, ingénieur-urbaniste, Drancy.
2008 VEROLLET Didier, directeur de l'agence Léon Grosse Pays de Savoie, Charvonnex.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc, (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ancien maire, Lovagny.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée-ès-lettres, Versailles.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin dermatologiste, Ambilly.
2008 VULPILLIÈRES (de) Jean-François, O.☼, conseiller d'Etat honoraire, Paris
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 ZARA Liliana (Mlle), 🎖, professeur honoraire, Vérone (Italie).

Légende

☼	Légion d'Honneur	🎖	Mérite
O.	Officier	🎖	Mérite Agricole
C.	Commandeur	🎖	Croix de Guerre
🎖	Palmes Académiques	🎖	Médaille militaire

L'ANNÉE FLORIMONTANE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 JANVIER 2009

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Au début de cette première séance de l'année 2009, le Président adresse ses vœux les meilleurs à tous les Florimontans et souhaite un prompt rétablissement à notre vice-président Georges Grandchamp.

Il salue la sortie du prospectus tripartite annonçant les conférences organisées lors du 1er semestre 2009 par l'Académie florimontane, par l'Académie salésienne et par les Amis du Vieil Annecy.

Il rappelle quelques annonces concernant Montrottier et aussi le congrès de 2010 destiné à célébrer le 150ème anniversaire du rattachement de la Savoie à la France.

Il présente le livre - récemment sorti - d'Alain Bexon et Georgette Chevallier, intitulé « Souvenirs d'Annecy, écrivains et peintres », et offert à notre bibliothèque par Alain Bexon.

La secrétaire, avant de lire pour approbation le procès-verbal de décembre, remercie, au nom de l'assemblée, le président pour ses vœux et lui présente des souhaits respectueux et sincères.

Puis la parole est donnée au conférencier du jour, M. Jean-Pierre Coudray, qui, avec beaucoup de science et de verve, entretien l'auditoire des « Carrières et roches de construction de la ville d'Annecy ».

Annecy, mais aussi Boutae, depuis des temps très anciens, ont utilisé abondamment le calcaire que le Semnoz dépose à leur porte. De nombreuses carrières ont été ouvertes dans tous les secteurs de la ville.

Deux sortes de calcaire étaient exploitées (actuellement toutes les carrières sont fermées) : le calcaire blanc et le calcaire ocre, plus tendre. Ils sont très fossilifères et laissent apparaître des quantités de rudistes (= mollusques fossiles).

La molasse est une autre richesse de notre région, molasse dite « rouge », abondante car formée de débris arrachés aux montagnes à la suite du soulèvement alpin et qui ont recouvert la plaine ; elle a eu une grande importance économique car elle est à la fois isolante mais aussi réfractaire au feu. Facilement modelable, elle sert à confectionner les embrasures de portes et de fenêtres. A l'entrée des Bauges, sous le nom de molasse aquitanienne, elle est riche en paillettes d'or.

Calcaire et molasse ont été utilisés dans la construction des monuments d'Annecy, tantôt avec des moëllons en gros appareil soigneusement ajustés, qui témoignent, comme dans l'église Saint-François, de la volonté d'attirer l'attention des fidèles par la perfection de l'ouvrage, tantôt avec des blocs plus modestes qui permettent d'élever des monuments robustes mais économiques, aussi attachants que l'église Saint-Maurice.

Le conférencier a aussi évoqué la pierre de Talloires ou de Doussard, superbe calcaire veiné de Kimméridgien apporté par barques à Annecy, ou encore la pierre de Seyssel (trop fragile pour être exposée aux intempéries et qui a été remplacée au dernier moment, pour la Préfecture, par des pierres locales plus résistantes), ou encore l'admirable pierre gris noir de Saint-Ruph, au-dessus de Faverges, qui continue à attirer les convoitises des pillards.

Les glaciers ont également apporté des granits ou des gneiss qui ont souvent été exploités et intégrés dans les murs, les fameux blocs erratiques ; on n'a pas oublié non plus que les mines d'asphaltes de Lovagny et de Montrottier ont longtemps fourni à Annecy ses pavés.

Le conférencier est très vivement et longuement applaudi.

Après les chaleureux remerciements du Président, les questions et les commentaires du public – en particulier sur la pierre de Seyssel et sur la façade de l'église Saint-François – sont particulièrement nombreux.

La séance est levée à 18 h 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2009

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président commence par quelques annonces. Il demande des bonnes volontés pour le transfert de la bibliothèque (des Archives départementales au local, place de l'Hôtel de Ville) et pour activer le recrutement.

Il se réjouit de la sortie de La Revue Savoisienne 2007, évoque à nouveau le congrès de 2010 et commente le programme commun aux trois sociétés annéciennes.

Il signale que sont en vente dans la salle l'ouvrage de Julien Coppier sur Montrottier, et la réédition du Letonnelier sur l'histoire de la première Florimontane.

Il remercie notre confrère M. René Berthet qui a offert à notre bibliothèque le livre de Marcel Liaudon intitulé Sur le chemin d'un fermier savoyard – la révolution silencieuse d'un paysan.

Devant un public très nombreux et fortement intéressé, M. Julien Coppier fait une communication sur « Le Domaine de Montrottier, de la demeure du collectionneur Léon Marès à la propriété de l'Académie florimontane, 1916-1919 ».

L'histoire du domaine de Montrottier au début du XX^{e} siècle n'avait, jusque là, fait l'objet que de peu d'études.

Cette communication a été l'occasion de revenir sur le grand collectionneur qu'a été Léon Marès et en particulier sur le legs du château et des collections qu'il fait en 1916 à l'Académie florimontane, à condition que l'ensemble reste inchangé, en l'état.

Après avoir rappelé l'esprit des collectionneurs à cette période et établi des comparaisons avec d'autres collections léguées, elles aussi, à des fondations, le conférencier montre combien le rôle de Joseph Serand a été primordial dans la transformation de la demeure du collectionneur en un lieu ouvert au public, tout en respectant les volontés du bienfaiteur.

Au cours du mois de juin 1918, les Florimontans sont reçus à Montrottier, avant que le domaine et les collections ne s'ouvrent au public et accueillent 4.843 visiteurs.

Cette même année connaît également deux faits marquants : le classement de certaines parties du château comme monuments historiques et l'enrichissement des collections Marès par des dons, dans l'optique de présenter des produits issus de l'artisanat, d'industries savoyardes disparues et encore d'œuvres d'artistes de la région.

Le domaine de Montrottier, entre 1916 et 1919, s'inscrit dans un réel mouvement touristique et connaît de profondes mutations.

Après avoir vivement remercié M. Julien Coppier, en qui il a salué l'exact descendant de Joseph Serand, le Président lève la séance à 18 h 50.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 MARS 2009

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président remercie M. Jean-Claude Rey qui a déposé à notre bibliothèque le « Guide du château de Montrottier et du Musée Léon Marès » de Joseph Serand dans l'édition de 1948, et M. Bernard Dío, président de la toute nouvelle Académie de Maurienne, qui a offert son ouvrage sur Firmin Abauzit ou la lumière oubliée. Il félicite Mme Chevallier pour la naissance de sa petite-fille Agathe.

Il signale les réunions organisées à Chambéry par Montanéa et les invitations de la Salévienne à deux conférences, respectivement le 14 mars (« La difficulté d'être résistant ») et le 28 mars (« Un mariage en 1709 »).

Il rappelle les modifications apportées au « triptyque » des conférences annéciennes et annonce la promenade à Lyon du 11 juin (voir Mme Garin).

Le procès-verbal du mois de février est lu et approuvé.

La parole est ensuite donnée à M. Christian Regat, président de l'Académie salésienne, qui – brillamment comme toujours – entretient l'assemblée de « La Savoie et l'Orient ». Il narre avec beaucoup de détails – souvent pittoresques – une longue histoire, qui débute au Moyen Age, et il insiste particulièrement sur les rapports entre Chypre et la Savoie au XV^{e} siècle.

Le conférencier est vigoureusement applaudi, et diversement questionné et le Président le remercie pour cet exposé très dense et très riche, en insistant sur quelques points particuliers de cette présentation (Amédée III, le rôle d'Anne de Chypre à Byzance, etc..).

La séance est levée à 18 h 50.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE, DU MERCREDI 11 MARS 2009

SALLE DES CLARISSES A 15 HEURES

sous la présidence de M. Bernard Demotz, assisté de MM. Georges Grandchamp, Jacques Chatelain, vice-présidents, de Mme Chevallier secrétaire. Excusé : M. Bernard Premat

Mme Chevallier donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de 2008 suivie de la lecture de trois délibérations concernant Mme Refauvelet et M. Lassiouve.

Le Président donne ensuite la parole à M. Gilbert Chatenoud pour ratification des résultats du Concours de Poésie.

Suivant l'usage, le Président rappelle les joies et les peines de notre Académie.

Au niveau des peines, il signale les décès du Révérend Père Gayet, de M. Raymond Oursel, de M. Claude Castor, du général Robert Fassier, de M. Pierre Ritz, de M. Coutant et de M. Rey.

Concernant les joies, il note que plusieurs membres ont reçu des médailles : Mme Guizard, M. Voiron, M. Bernard Demotz.

Le président Demotz rappelle le rôle important de la Conférence Nationale des Académies de Province : son Président M. Daniel Grasset nous a honorés de sa visite (visite de notre nouveau local fort apprécié suivie de celle du Château de Montrottier.

RAPPORT MORAL concernant les activités 2008

Après avoir rappelé les activités de notre Académie (l'organisation des 9 séances annuelles, la promenade en Basse-Maurienne, l'enrichissement de la bibliothèque grâce aux livres et revues offerts), le Président souligne le renforcement de son organisation

Président : M. Bernard Demotz
Vice-Présidents : M. Georges Grandchamp, M. Jacques Chatelain
Secrétaire : Mme Georgette Chevallier
Secrétaires adjoints : M. Bernard Premat, Mme Jeannie Leriche
Directeur de *La Revue Savoisienne* : M Bernard Premat
Trésorière : Mme Évelyne Refauvelet
Bibliothécaire : Mme Monique Boullard
Musée : Mme Marie-Claire Courtial
Communication : M. Michel Amoudry
Courrier et Affaires techniques : M. Hubert Cattin
Informatique : Mme Nathalie Costa
La Revue savoisienne :

Un comité de lecture est constitué comprenant : Mme Georgette Chevallier, MM. Georges Granchamp, Bernard Premat, François Demotz et Jean-Pierre Coudray.

Château de Montrottier

Le projet concernant la Grange et les bâtiments de Pontverre sont suivis par M. Courtial et M. Jacques Herrgott.

M. Fenard est chargé de suivre les questions à traiter avec la mairie de Lovagny
La trésorerie est tenue par M. Michel Lassiouve.
Communication : prise en charge par M. Michel Amoudry
Presse : M. Gruaz d'Aix-les-Bains
Contact avec les entreprises : M. Léo Gantelet
Animations : Mme Nathalie Costa
Relations commerciales : M. d'Asnières de Veigy

Le président Demotz remercie chaleureusement MM. Bexon, Grandchamp et Kinossian grâce auxquels les Archives départementales de la Haute-Savoie ont pu s'enrichir d'un manuscrit original du XVII[e] siècle concernant le château de Montrottier (procès entre la dame de Montchenu demanderesse et le Seigneur baron de Menthon, seigneur de Montrottier défenseur).

Bibliothèque

Mme Monique Boullard est chargée de la bibliothèque. Le double transfert de la bibliothèque est prévu pour la fin du mois. La réserve des anciennes *Revues savoisiennes* ainsi que les panneaux du IV[e] centenaire seront transférés au château de Montrottier.

M. Georges Grandchamp précise alors les conditions du contrat négocié avec M. Kinossian, directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie :

Le fonds Serand sera intégré au dépôt de l'Académie florimontane. Les manuscrits administratifs seront déposés au siège de l'Académie où ils seront à la disposition des chercheurs. Une nouvelle fois, le vice-président Grandchamp explique les différences entre les archives

historiques et les archives administratives. Mlle Marie-Claude Rayssac, directrice des Archives communales de la ville d'Annecy a confirmé son accord avec le contrat précité, et assurera toute la responsabilité matérielle du transfert apportant une attention particulière à la séparation des différents fonds.

M. Grandchamp donne lecture de cette convention qui est adoptée à l'unanimité.

M. Bernard Premat, excusé pour des raisons personnelles, prie le Président de porter à la connaissance de l'Assemblée le bilan ci-joint de *La Revue savoisienne* 2008.

Gestion du Château de Montrottier

Une campagne de mécénat est lancée. Des travaux sont en cours sur les toitures du château. M. Chatelain assisté de M. Herrgott architecte étudie les problèmes posés par la transformation de la Grange.

Les relations avec le maire de Lovagny se poursuivent afin de résoudre les problèmes posés par les maisons et Pontverre-haut. Le projet serait pris en charge par la commune et une société de construction « *Halpades* ». Dès le mois d'avril le projet sera rediscuté. La commune a déjà préempté 3 bâtiments dans lesquels sera construite notamment une crèche utilisée par les habitants de Lovagny et de Chavanod. Un parking sera également construit sur Pontverre ; il est important de conserver la libre circulation de l'accès au château. M. Georges Grandchamp insiste pour que soit signé un bail à construction (le bâtiment loué doit être remis en état par les H.L.M. Après 20 ou 30 ans, le propriétaire retrouve son bien). M. Lassiouve pense que cette démarche est prématurée et qu'il est préférable de s'en tenir au bail à construction.

Une étude gracieuse a été proposée pour la remise en état du jardin et la restauration du parc. Affaire à suivre.

Il est nécessaire de stimuler nos recettes. M. d'Asnières de Veigy pourrait nous conseiller dans la vente des produits.

Il faut prévoir la mise en place des panneaux dans la salle des Bronzes

Le rapport moral est voté

Lettre de Montrottier

La parole est donnée à Mme Marie-Claire Courtial qui informe l'assemblée des quelques faits survenus durant l'année 2008 :

- la promotion du château est bien faite sur Internet par Mme Jahier ;
- le nombre de visiteurs est en augmentation avec 22 309 visiteurs en 2008
- Parmi les visiteurs M. Grasset, un groupe de polytechniciens, cousinage Cattin… 1638 personnes ont visité le château lors des journées du Patrimoine.
- La compagnie des guides est très active. M. Brunet a photographié tous les objets importants : ces photos pourront servir aux assureurs en cas de vol.
- Trois nouvelles cartes postales sont en vente : 2 vues extérieures du château, la petite Pietà.
- M. Jahier a pris sa retraite au mois d'octobre 2008, son épouse est embauchée comme nouvelle gardienne. Il est impératif de trouver une personne qui assume l'entretien des extérieurs. M et Mme Jahier sont remerciés et félicités pour l'attachement qu'ils portent au château.

Congrès des Sociétés Savantes 2010

Sont associés à ce congrès l'Académie florimontane, l'Académie salésienne, les Amis du Vieil Annecy et l'Union des Sociétés savantes de Savoie. Pour ce congrès exceptionnel, nous devons lancer des appels aux auteurs de communication, aux personnes qui disposent d'informations (traducteurs, relieurs, éditeurs de généalogie, restaurateurs de tableaux, possesseurs d'instruments de musique etc.)

Permanence du jeudi matin : il serait bon de renforcer cette permanence pour aider à la bibliothèque et à mettre en route le projet CASS.

Rapport financier

Mme Refauvelet expose le rapport financier pour l'Académie florimontane. La trésorière ajoute que la Mairie met gracieusement à notre service le siège de l'Académie, les salles où se déroulent les séances mensuelles et les services techniques.

Les comptes sont approuvés et le président Demotz remercie Mme Refauvelet et M. Druge vérificateur aux comptes.

M. Lassiouve, trésorier du château de Montrottier, expose à son tour le rapport financier concernant la gestion du domaine et du château de Montrottier. Les comptes ont été clos au 31 décembre 2008 et constatés par M. Druge et M. Cattin le 19 février 2009. Le rapport financier de M. Lassiouve est approuvé. Le président remercie chaleureusement le trésorier du château ainsi que les vérificateurs aux comptes.

Élections

Renouvelables au Comité : M. Georges Granchamp, Mmes Georgette Chevallier et Marie-Claire Courtial.

Tous trois acceptent de reconduire leur mandat. Mme Nathalie Costa a donné sa démission du Comité. Si elle la maintient, on la remplacera en 2010.

Trois membres effectifs sont à remplacer : Révérend Père Gayet, M. Claude Castor, le général Robert Fassier.

Au 1er tour sont élus membres effectifs : M. Lassiouve et Mme Brachet ; au deuxième tour, Mme Laville

Sont élus membres associés : M. Jacques Herrgott architecte, M. Henry Viallet, directeur de la CAS, Mme Bénédicte Boringe, descendante de Taine.

M. Georges Kiss, rayé par erreur, a été réintégré.

La séance est levée à 18 h 30

Le secrétaire adjoint, Bernard PREMAT

BILAN DE *LA REVUE SAVOISIENNE 2008*

La Revue Savoisienne a été tirée à 500 exemplaires pour la somme de 12.985 euros, ce qui ramène le numéro à 26 euros. C'est un peu moins cher que l'année dernière puisque le montant de la Revue 2007 s'élevait à 13.301 euros. On ne peut guère descendre à moins sans attenter à la qualité de l'impression. La mise en page a été faite par l'équipe d'Alpicom que nous remercions.

Selon une tradition, hélas bien établie, nous avons expérimenté les affres et les difficultés de l'accouchement de la revue. Mais ajoutons que souvent les habituelles difficultés de dernière minute ne sont pas de notre fait. Nous subissons le retard des articles de la part des auteurs et, nous le regrettons, comme chaque année sans trouver le remède à ce mal persistant. Nous n'avons pas encore trouvé le vaccin pour enrayer cette endémie. Si vous avez des réponses plus immunitaires, ne vous gênez pas pour nous donner vos solutions. Cette année, nous avons eu des difficultés concernant le prépresse avec une relecture en catastrophe lors de la mise en page.

Malgré tout, *la Revue* vous a été livrée en cadeau de Noël, donc avant la fin de l'année en même temps que notre ouvrage sur l'histoire de l'Académie florimontane.

En tant que directeur de *La Revue Savoisienne*, je dois vous avouer une inquiétude qui demeure. Notre secrétaire, Mme Georgette Chevallier, dont nous ne soulignerons pas assez le dévouement à corriger nos épreuves, ne s'en est pas remise de n'avoir pas vu à la page 16 une faute inadmissible de l'adjectif « séance solennelle » avec un seul « n » ! Cela me rappelle Chevalier avec un seul ou deux « L » des procès-verbaux de nos séances mensuelles. Je demande donc aux différents auteurs des communications de surveiller la langue de Vaugelas pour qu'à l'avenir nous n'ayons pas des incidents cardiaques avec notre vaillante correctrice que nous remercions vivement pour ce travail loin des flashes médiatiques. Il y a eu, cependant, quelques peccadilles dont la responsabilité incombe à votre serviteur, dans la disposition des clichés de l'article de Mme Claude Constantin de Magny intitulé « *De quelques prieurés clunisiens du Décanat de Sallanches tombés dans l'oubli* » que nous avons insérés dans *La Revue*. Cette communication a été gracieusement offerte à la *Revue* par l'auteur que nous remercions chaleureusement. Le Comité de lecture a accepté exceptionnellement de la publier même si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une communication à l'Académie, compte tenu de son intérêt historique et culturel pour la Haute-Savoie.

Un chercheur de Bruxelles nous a communiqué une recherche très intéressante sur le convoi funéraire et le transfert des cendres de Marguerite d'Autriche des Flandres à Bourg-en-Bresse en l'église de Brou, article que nous avions décidé en Comité de lecture de publier mais, hélas, notre chercheur belge l'avait déjà donné à la Société d'Emulation de l'Ain. Nous l'avons donc laissé de côté conformément à notre règle traditionnelle qui consiste à ne pas publier des articles parus ailleurs. Nous le regrettons vivement, car, avec l'excellent article de Matthieu de la Corbière « *La dernière expédition du Chevalier Amédée de Viry : un convoi funèbre en 1412* », cela aurait donné une remarquable unité à notre Revue. Ce sont les aléas des désirs humains. Vous avez pu voir que *La Chronique archéologique* est toujours aussi fournie, 93 pages avec clichés à l'appui, ce qui nécessiterait de la part du Conseil général une aide plus accrue pour la publication de ce travail, mais ceci est une autre affaire.

Je passe très vite sur les autres articles qui nous ont été livrés et que nous avons retenus pour leur qualité, je pense aux études fort intéressantes de Julien Coppier sur Jean de Brogny et la fondation du collège de saint Nicolas d'Annecy à Avignon, de Raoul de Buttet sur le

Cavalier de Savoie, de Jean-Pierre Gomane sur la bataille de Saint-Quentin et ses conséquences, d'Alain Gros sur Adélaïde de Savoie, reine de France, des travaux littéraires d'Andrée Mansau sur le romancier argentin Adolfo Bloy Casarès et la Savoie sans oublier le rapport du Concours de poésie de Gilbert Chatenoud et la bibliographie savoisienne tenue fidèlement par Isabelle Bouvier. Comme chaque année, j'en profite pour rappeler que les Notes de lecture vous sont réservées et qu'elles ont pour but de mettre en relief les travaux sur la Savoie que vous avez pu repérer çà et là. La seule condition est d'être précis et concis, synthétique et bien argumenté, en évitant l'argument *ad hominem*, toujours respectueux des règles de bienséance, mais ceci est inutile de le redire pour les Florimontans qui sont « gens de bonne compagnie », selon notre Saint fondateur !

Nous avons reconduit l'expérience de l'année dernière de distribuer la revue à notre local sauf pour ceux qui sont éloignés ou qui ne peuvent se déplacer. C'est d'abord une diminution de nos frais postaux et aussi l'occasion pour les Florimontans de se rencontrer, d'échanger leurs propres recherches ou de cultiver l'amitié au sein de notre Compagnie. Ceci ne vous empêche pas de fréquenter tous les jeudis notre local, nous avons besoin de ces échanges pour animer notre académie. Une société vit grâce à la vitalité de ses membres.

En conclusion, une sourde inquiétude concerne l'évolution et l'avenir de notre revue. Faut-il renoncer à la quadrichromie qui nous coûte très cher et revenir au noir et blanc ? C'est une hypothèse de travail qu'il faudra envisager au prochain Comité de rédaction. Peut-on encore baisser le coût de l'impression sans attenter à la qualité de la revue ? Toutes vos suggestions seront examinées attentivement, à moins que vous nous sortiez un mécénat qui alimenterait notre trésorerie, ce qui aurait le mérite de solutionner tous les problèmes de notre trésorière, Mme Refauvelet. D'avance merci, mais le mécréant que je suis ne croit pas au miracle ! Alors faut-il relancer le Conseil général pour une aide plus soutenue concernant la Chronique archéologique du département (93 pages avec beaucoup de clichés) que nous publions toujours avec beaucoup de soin ? *La Revue savoisienne*, depuis sa création, a toujours rendu compte des recherches archéologiques en Savoie et la Chronique archéologique sous la direction de M. Joël Serralongue contribue indéniablement à la valeur universitaire de notre revue. Au même titre que d'autres revues universitaires, *La Revue savoisienne* participe à sa manière aux recherches sur l'histoire de Savoie soit en publiant des travaux que l'on ne trouve nulle part ailleurs soit en vulgarisant certains travaux d'universitaires ou de chercheurs.

Comme chaque année, la répétition étant un mal nécessaire pour l'ancien pédagogue que je fus, je redis mon appel à tous les Florimontans pour qu'ils ne craignent pas de nous faire part de leurs propres recherches, de leurs suggestions qui seront toujours les bienvenues.

En attendant, je vous souhaite une lecture roborative en remerciant au passage toutes les personnes qui m'ont aidé dans la publication de la revue, tout particulièrement le président Demotz, le Comité de rédaction pour la confiance qu'il m'accorde. Je n'oublie pas aussi de remercier tout particulièrement M. Jean-Pierre Coudray pour son aide efficace, M. Georges Grandchamp pour son attention soutenue à la confection des procès-verbaux, Mme Georgette Chevallier pour les corrections, M. Paul Refauvelet, ancien publiciste, l'époux de notre trésorière, pour ses compétences et ses conseils avisés. Enfin, je ne veux pas omettre les petites mains, ce n'est nullement péjoratifs de ma part, en citant les contributions de Jean Viallet toujours aussi prompt à taper les procès-verbaux ou autres articles pour ceux qui sont brouillés avec l'informatique, le soutien du secrétariat de la Florimontane avec Mmes Leriche, Brachet, Monique Boullard. Ceci montre que *La Revue* est bien une œuvre collective.

Bernard PREMAT, directeur de *La Revue Savoisienne*

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 1ER AVRIL 2009

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président félicite notre confrère Michel Amoudry pour la naissance de sa petite-fille Marine, et remercie M. Léo Gantelet pour le livre offert à l'Académie florimontane relatant son pèlerinage dans 88 temples japonais dans l'île de Shikoku, et M. Louis Touvier pour le n° 5 de la revue de la Société d'Histoire du Pays de Fillière.

Il annonce la table ronde organisée le 29 avril par l'Université de Savoie et les Archives Départementales de la Haute-Savoie sur la Vie religieuse en Savoie du Nord du 16e au 20e siècle, et les animations au Pays de Seyssel.

Il se réjouit du retour de notre bibliothèque dans notre local place de l'Hôtel de Ville et remercie particulièrement Mlle Rayssac pour la part active qu'elle a prise dans cette opération. Il signale le transfert à Montrottier de notre réserve d'anciennes Revues Savoisiennes.

Mme Garin donne des indications sur le voyage à Lyon du 11 juin et M. Bouvier annonce une promenade autour du château de Montrottier, au mois de juin également.

Après lecture du procès-verbal du mois de mars et d'un résumé du procès-verbal de l'Assemblée générale des membres effectifs, et approbation de ceux-ci, Mme Georgette Chevallier présente rapidement le récent roman de Michel Bernard, La Maison du docteur Laheurte qui, à beaucoup d'autres attraits, ajoute celui de se dérouler en grande partie sur les bords du lac d'Annecy, à Saint-Jorioz.

M. Henry Cohen, avant de traiter son sujet, signale que la section de la Haute-Savoie (arrondissement d'Annecy) de la Société d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur organise une table ronde intitulée « De la Résistance à la Déportation » le samedi 4 avril, et présente une plaquette sur la Résistance.

Puis il entretient l'auditoire de l'Indochine française dans la tourmente de la deuxième guerre mondiale.

Après avoir rappelé les principaux épisodes de la présence française en Indochine depuis le XVIIe siècle, et la situation du pays en 1939, le conférencier fait l'historique de tout ce qui s'est passé là-bas pendant la deuxième guerre mondiale.

Pendant la période traitée par le conférencier, l'Indochine française fut gouvernée par un Savoyard dont la famille était originaire de Saint-Jorioz, l'amiral Decouz. Celui-ci se comporta, durant cinq ans, à la barre de l'Indochine comme un marin : Seul maître à bord après Dieu.

M. Cohen a montré les difficultés qu'a dû affronter l'amiral Decoux, isolé à 12.000 kilomètres de la Métropole, sans aucune aide possible ni des Américains, ni des Anglais, face aux forces considérables des Japonais.

L'amiral est inhumé au cimetière dit « de Loverchy ».
Il était membre d'Honneur de l'Académie florimontane.

Après les applaudissements de la salle et les remerciements du Président, la séance est levée à 19 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 MAI 2009

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Après avoir salué la mémoire de Mlle Maria Bauloz et de Mme Josette Abry, le Président commence la séance par un certain nombre d'annonces :

- Il demande des bonnes volontés pour les permanences du jeudi, pour la bibliothèque, pour le stand de la Florimontane lors des manifestations relatives à la Francophonie, à Seynod, et pour la Conférence prévue à Aix en 2010,

- Il rappelle qu'exceptionnellement la conférence du mois de juin se tiendra à 18 heures au château de Montrottier et que le voyage à Lyon aura lieu le 12 juin ; il évoque la question d'un éventuel rétro-projecteur ; et il parle du futur transfert à Montrottier des panneaux concernant le 400e anniversaire de la Florimontane,

- Il remercie vivement Mlle Marie-Claude Rayssac pour le dévouement et la compétence dont elle a fait preuve lors du rapatriement de notre bibliothèque, et, de concert avec M. Henry Cohen, il félicite la secrétaire pour sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Sont annoncées les réunions au mois de mai de l'Académie salésienne et des Amis du Vieil Annecy ainsi qu'une conférence organisée par la Salévienne sur les catastrophes naturelles dans la région.

La secrétaire signale que M. Georges Tchinény a eu les honneurs de la presse à propos de son travail sur la chapelle orthodoxe du Palais de l'Isle. Notre confrère annonce qu'une émission télévisée à laquelle il a collaboré et consacrée aux Russes d'Ugine sera bientôt diffusée sur Télé 8 Mont-Blanc.

Le procès-verbal du mois d'avril est lu et approuvé.

C'est alors que M. Jean-Marc Villermet, co-auteur d'un ouvrage sur l'église de Montsapey, qui nous entretient de ce patrimoine national.

Aux portes de la Maurienne, il y a tout juste vingt ans, en 1988, trois frères encore étudiants – Bernard, Christian et Jean-Marc Villermet – s'intéressaient à un chef d'œuvre en péril. Le grand décor pictural en trompe-l'œil de Pierre Moretti, dans l'église de Montsapey, venait d'être classé Monument Historique par le Ministère de la Culture et de la Communication, et pourtant il menaçait ruine et risquait de disparaître à tout jamais si des mesures d'urgence n'étaient pas prises rapidement.

Alors, avec l'enthousiasme de leur jeunesse et dans l'euphorie des préparatifs des Jeux Olympiques d'Albertville qui coïncidaient avec la restauration du patrimoine baroque en Savoie, les trois frères se sont mobilisés en réunissant autour d'eux une équipe de passionnés. Objectif : permettre au grand public de redécouvrir ce chef-d'œuvre, de se le réapproprier tout en le valorisant et en l'animant. Ainsi naissaient « Les Arts Jaillissants ». A ce moment-là, profitant des Journées du Patrimoine, deux des trois frères – les jumeaux historiens, Bernard et Jean-Marc – ouvraient les portes de l'église au public avec l'accord des autorités religieuses. Attirée par la splendeur du site, une équipe de France Télévision est venue tourner des images avec la voix de Barbara Hendricks, et rapidement l'opinion a adhéré au « projet fou » des frères Villermet : au fil des mois, leur association a grossi, regroupant plus de 250 adhérents – dans ce village d'altitude, isolé, abritant l'hiver une quinzaine d'habitants seulement.

Des dons sont arrivés de partout au siège des « Arts Jaillissants ». Finalement, chemin faisant, sous l'égide de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, et en concertation

avec les autorités religieuses, en 2002 et 2003, la municipalité a engagé une belle restauration, grâce au concours de l'Etat et du Conseil Général de la Savoie, avec la contribution de l'Union Européenne. De son côté l'association « Les Arts Jaillissants » fut mécène sur ce chantier en mettant en lumière la nef de l'église : le célèbre cristallier parisien Jean-Michel Delisle a réalisé un superbe lustre en cristal de Bohème. Elle a également sollicité la Fondation d'entreprise Gaz de France pour restaurer les vitraux de cette église portant le nom de Saint Barthélemy.

Le récit de Jean-Marc Villermet était illustré de diapositives.

Le Président adresse de vifs remerciements à notre confrère qui nous a brillamment retracé cette aventure et qui a offert à notre bibliothèque l'ouvrage qu'il a co-signé avec ses frères.

La séance est levée à 18 heures 50.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2009

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Exceptionnellement cette séance a lieu au château de Montrottier.

Le procès-verbal du mois de mai est lu et approuvé.

On annonce le programme estival des Arts Jaillissants à Montsapey, et la visite du château de Caron organisée par notre confrère Henry Cohen.

Notre Président étant devenu une nouvelle fois grand-père, des félicitations lui sont adressées ainsi qu'à Mme Demotz.

Ensuite M. Gérald Eymard présente une causerie à bâtons rompus intitulée « Histoire concrète des mathématiques, des mathématiciens et des mathématiciennes ».

Après avoir fait remarquer que tout un chacun emploie au moins deux ou trois mots de mathématiques chaque jour, il consacra son exposé à six personnages de l'Antiquité : Imhotep, Ahmès, Thalès, Pythagore, Archimède et Euclide. Il passe en revue les sept espèces de disciplines au sein des mathématiques, et, s'amusant à provoquer la Muse, il fait rimer « Mathématiques » avec « magnifiques » et « apprendre » avec « Science tendre ».

La séance se termine par une dégustation appréciée, offerte par le conférencier dans le cellier du château.

COMPTE-RENDU DE LA PROMENADE DU 11 JUIN 2009

Ce jeudi 11 juin 2009, à 8 heures, le ciel était gris place des Romains, mais dans le car, les 33 personnes présentes étaient de bonne humeur pour cette escapade annuelle. Pour cette première sortie à Lyon, nous avons eu le grand honneur de compter un guide exceptionnel : notre Président, Monsieur Bernard Demotz.

Notre car garé le long des quais de la Saône nous permit de rentrer au cœur historique de Lyon, ainsi nous nous sommes rendus à pied jusqu'au cloître Saint-Jean, entourant la Primatiale Saint-Jean. Fondée par deux disciples de St Jean, la communauté chrétienne de Lyon a été sanctifiée très tôt par le sang des premiers martyrs de la Gaule romaine.

La construction de la cathédrale actuelle a été entreprise au XII^{e} siècle. Elle est l'église de l'Archevêque. Celui-ci étant Primat des Gaules, la cathédrale de Lyon porte le titre de Primatiale des Gaules. Etant l'église paroissiale des quartiers de St Jean et St Georges au cœur du vieux Lyon, elle fut inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en 1998.

Voici quelques dates intéressantes :

- 1245 : premier concile de Lyon,
- 1271 : le corps de St Louis, mort à Tunis en 1270, y est déposé,
- Fin XIV^{e} : mise en place de la merveilleuse rosace de la façade,
- Fin XV^{e} : création de la chapelle de l'Annonciade,

- Début XVI^{e} : aménagement de la chapelle des Bourbons en style gothique flamboyant,
- 1562 : dévastation de la cathédrale par les troupes calvinistes,
- 13 décembre 1600 : mariage de Henri IV et de Marie de Médicis,
- 1805 : l'Empereur Napoléon 1er et Joséphine, puis le Pape Pie VII sont reçus par le Cardinal Fesch.

La Manécanterie qui touche le cloître servait autrefois au logement des petits clercs-chanteurs de la cathédrale ; aujourd'hui, en sa partie basse, elle sert de chapelle paroissiale, tandis qu'en sa partie haute, elle abrite le musée du trésor.

A l'extérieur, sur la partie gauche de la cathédrale, nous avons pu voir le jardin archéologique, dans lequel on peut visiter les fouilles très intéressantes, mises récemment en valeur, des églises Ste Croix et St Etienne. A proximité, l'emplacement de la première maison de Savoie au XIII^{e} siècle.

Franchissant la Saône, nous passons dans le quartier des Célestins qui garde le tracé de l'Hôtel de Savoie (la deuxième maison de Savoie au XIV^{e} siècle), nous avons admiré, place des Jacobins, la magnifique fontaine qui date de 1886, élevée à la mémoire de quatre artistes Lyonnais.

Poursuivant notre visite, nous arrivons quartier des Cordeliers. Il tire son nom du couvent des Cordeliers dont seule l'église, placée sous le vocable de Saint Bonaventure, fut épargnée après la Révolution Française. Les Cordeliers est le nom jadis donné en France aux religieux de l'ordre des Frères mineurs ou Franciscains, portant la corde nouée autour de la taille. Après le décès du Cardinal Jean de Fidenza, nommé Jean de Bonaventure en 1274, sa popularité

attira les foules, et l'on décida de bâtir une église sous le vocable de St François d'Assise, et consacrée par l'Archevêque Pierre IV de Savoie. Les travaux commencèrent en 1326, pour se terminer en 1471. Dès la fin du XV^e^ siècle, elle devint l'église des confréries ; dans chacune des chapelles latérales se réunissaient des confréries corporatives telle que les tailleurs, les teinturiers, les fromagers, les bouchers, les taverniers, etc... Les bateliers (savoyards) avaient la leur, toujours repérable.

L'abside à pans est la partie la plus ancienne de l'église : les fils de familles aristocratiques savoyardes étaient placés dans le chœur (merveille de l'art roman). En effet, l'empreinte savoyarde est très importante à Lyon à cette époque : Philippe de Savoie, St Pierre des Terreaux, certains comtes de Savoie y rencontrent le Roi de France. 40 % de Savoyards occupaient le quartier au nord des Cordeliers.

Comme vous pouvez le remarquer, Monsieur Demotz nous fit un remarquable exposé sur l'historique de cette église.

Ce fut très sympathique de nous rendre à pied directement au restaurant "G and G" dans la vieille ville ; excellente table et service rapide. Après le déjeuner, nous reprîmes le car afin de faire un tour panoramique dans Lyon.

L'Ile Barbe, située sur la Saône avec le monastère fondé dès le V^e^ siècle, puis le château de la Rochetaillée construit au XII^e^ siècle, qui abrite le musée de l'automobile, rappellent beaucoup de souvenirs savoyards.

Avant notre retour, une halte très intéressante nous fit découvrir le Musée d'histoire militaire de Lyon et de la Région Rhône-Alpes au quartier militaire Frère. Là, Monsieur Demotz fut intarissable sur l'histoire du Musée et des soldats savoyards, bien que le centre de recherche et le Musée soient de création récente.

Enchantés de cette journée copieuse en visites captivantes, nous étions de retour à Annecy pour 19 h 30.

Françoise GARIN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENNELLE DE 2009 AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER(*)

Le samedi 3 octobre 2009 eut lieu à Montrottier la rentrée solennelle annuelle de l'Académie florimontane.

Devant 75 personnes, c'est Mme Françoise Vannotti, Présidente de la Société d'histoire de la Suisse romande, qui, accueillie par le Président Bernard Demotz, a traité le sujet : « De la Société d'histoire de la Suisse romande aux sociétés romandes d'histoire : quelle utilité ? ».

La conférencière rappelle tout d'abord la naissance en 1826, grâce à des personnalités libérales, de la Société Vaudoise d'Utilité Publique, prédécesseur immédiat de la Société d'histoire de la Suisse romande.

Elle conte ensuite l'histoire de cette dernière, qui est un lieu de rencontres entre les historiens professionnels et amateurs.

Elle explique le sens de l'adjectif « romand » qui, en fait, signifie en l'occurrence d'abord et avant tout « vaudois ».

Elle insiste sur le fait que, résultat d'une initiative privée, cette société s'est tout de suite voulue apolitique mais soucieuse néanmoins de contribuer à la consolidation de l'organisation socio-politique et décidée à privilégier les éléments identitaires rassembleurs.

Elle passe ensuite en revue les autres sociétés historiques suisses, leurs effectifs, leurs publications et leurs multiples activités, en particulier la conservation du patrimoine sous ses aspects les plus divers.

Après avoir évoqué le problème des archives privées, elle conclut : « Les pays romands ont fait partie d'ensembles politiques divers au fil des siècles ; le fait de cultiver leur identité amène donc à de formidables ouvertures et ravive les façons communes de ressentir, de penser et d'agir qui se jouent des frontières. C'est à cela que nous continuerons à nous employer ».

La conférencière est vivement applaudie et les Florimontans qui attendent la sortie du livre de notre confrère Bernard Premat sur la deuxième Florimontane se réjouissent à l'idée de pouvoir faire des comparaisons entre les sociétés suisses (en particulier la Société d'histoire de la Suisse romande) et notre compagnie.

Selon la coutume, une réception suit la conférence ; cette année, elle se déroule dans le cellier.

(*) Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de convier au château de Montrottier tous les Florimontans. C'est pourquoi seuls les membres d'Honneur, les membres effectifs et les personnes assidues à nos séances mensuelles reçoivent un coupon d'invitation pour la séance solennelle de rentrée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2009

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président a le triste devoir d'annoncer le décès de M. le baron Bruno de Leusse de Syon, ambassadeur de France, ancien maire de Nernier et membre d'honneur de notre compagnie. Il déplore également le décès du Florimontan M. Constant de Bortoli, l'auteur du livre bien connu sur Menthon-Saint-Bernard publié par l'Académie salésienne.

Il présente des condoléances à notre consœur Marielle Déprez (secrétaire de la société La Salévienne) qui a perdu son père et à l'ancien Florimontan, qui fut autrefois très fidèle, dont l'épouse nous a quitté, M. Burdeyron.

Des remerciements sont adressés à Mlle Catherine Hermann, à M. Daniel Chaubet, à M. René Cuissard, à M. Rémi Mogenet et à M. Claude Rignot qui ont enrichi notre bibliothèque de leurs derniers ouvrages.

Le Président présente le livre de Brigitte Hermann sur Kandinsky et celui de Rémy Hildebrand sur Portraits et postures rousseauistes.

Le procès-verbal du mois de juin est lu pour approbation.

Dans le numéro 5 (mai-juin 2009) du Bulletin mensuel de l'Académie Delphinale on remarque le compte rendu élogieux signé François Heidsieck, de *La Revue Savoisienne* 2007.

Sont signalés également les journées d'Etudes linguistiques du CTHS et les conférences organisées par Montanéa, à Chambéry.

La sortie prochaine et attendue de l'ouvrage de Bernard Premat sur De l'Association Florimontane à l'Académie Florimontane est annoncée.

La parole est alors donnée à M. Henri Comte, qui rend hommage à Vincent Beney.

M. Comte fait de Vincent Beney le portrait d'un homme avenant, chaleureux et policé, toujours bien mis, par ailleurs extrêmement actif et ne ménageant jamais sa peine dans les multiples activités auxquelles il était associé.

Il rappelle en particulier le rôle qu'il a joué dans la vie de Montrottier et surtout dans la formation des guides du château, tâche à laquelle il s'est dévoué sans compter.

Il évoque aussi son enfance dans une atmosphère plutôt austère, puis sa formation technique et sa carrière professionnelle.

Ses activités au Ski-Club, à la Croix-Rouge, au comité des Fêtes, à celui de la Foire et, particulièrement, au sein de la Société des Amis du Vieil Annecy sont alors rappelées et M. Comte termine son hommage à notre regretté confrère en déclarant qu'il « a bien mérité de l'Académie florimontane ».

Après les applaudissements du public et les remerciements du Président, c'est ce dernier qui prend la parole pour évoquer « Thomas 1er (1189-1233) et la seconde expansion de la Savoie », avec la science qu'on lui connaît.

Le neuvième comte de Savoie joua un rôle capital dans l'essor de la principauté savoyarde et il mérite, dit M. Demotz, d'être connu autant qu'Humbert 1er, le fondateur. Héritant d'une situation très compromise, il eut la chance d'être bien entouré. Jouant à fond la carte impériale, il obtint des droits régaliens. Il songea probablement à faire de Chambéry une capitale administrative, ce que réalisa sa descendance. Assurant ses appuis intérieurs par la mise en place de châtelains nommés et inaugurant la politique de franchises en faveur des villes, il traça les axes de l'expansion possible : vers l'ouest par le Bugey occidental ; vers le nord en pays de Vaud ; vers l'est à partir du Piémont central. A bonne école, les fils de Thomas 1er

allaient repousser les limites du comté du sillon rhodanien au Pô supérieur. Dans sa conclusion le conférencier affirme que, par son envergure, Thomas 1er ressemble à Philippe-Auguste, le remarquable souverain français qu'il a connu et sans doute imité à certains égards, notamment en ajoutant à l'indispensable organisation féodale l'idée d'Etat.

Les applaudissements nourris et les questions de l'assistance montrent combien celle-ci a été intéressée.

La séance est levée à 18 heures 50

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2009
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Jean-René Bory, membre d'honneur de notre compagnie. Il a été conservateur du Musée des Suisses à l'étranger ; et celui de M. Pierre Moortgat, diplomate, membre associé.

Il rend compte de la réunion de la Conférence Nationale des Académies de Province qui a eu lieu à Paris, à l'Institut de France, et où, avec notre secrétaire adjoint, Bernard Premat, il a représenté l'Académie florimontane.

Il fait appel aux bonnes volontés pour un article demandé pour la revue Akademos et annonce la visite de l'Académie de Montpellier, sans doute en juin 2010 et rappelle le futur congrès des Sociétés Savantes de Savoie les 11 et 12 septembre 2010. Une présence massive est souhaitée.

Il remercie M. Stéfanini et Mme Brigitte Hermann pour les ouvrages qu'ils ont donnés à notre bibliothèque. Il remercie aussi Mme Evelyne Refauvelet grâce à qui notre local jouit désormais d'un numéro de téléphone particulier.

On annonce le colloque de Ville-la-Grand sur la frontière sabaudo-genevoise, organisé par la Salévienne le 21 novembre, ainsi que la réunion préparée pour le 12 novembre, à Chambéry, par les Conseils généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie, à l'occasion du 150ème anniversaire du Rattachement de la Savoie à la France.

Madame Françoise Garin fait le compte rendu de la sortie à Lyon du mois de juin dernier.

Les procès-verbaux de la rentrée solennelle et de la séance d'octobre sont lus et approuvés.

La parole est alors donnée à Mme Bénédicte Bedois-Boringe qui, ouvrant pour la première fois au public une partie de la correspondance intime de son trisaïeul, dévoile un portrait inattendu et sensible d'Hippolyte Taine.

Grâce à ces lettres écrites entre 1873 et 1892 à Menthon-Saint-Bernard, où l'écrivain avait acquis une maison en 1874, Taine livre ses pensées au fil des jours, les menus faits et gestes de son quotidien. S'il évoque son travail et la fatigue qui le terrasse parfois, il confie aussi ses préoccupations de propriétaire terrien et raconte avec plaisir les bains qu'il prend dans le lac en compagnie de ses enfants. Oublié le philosophe et l'historien, l'homme se laisse entrevoir, loin de l'image austère qui lui a été associée, prêt à s'émerveiller devant la splendeur des bords du lac, heureux de pouvoir dire : « J'aime ce pays, et je suis content d'y avoir fait mon nid ».

Cette soirée est une véritable découverte pour les lecteurs d'Hippolyte Taine et Mme Bedois-Boringe, qui a permis cette découverte, est longuement applaudie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 DÉCEMBRE 2009

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Exceptionnellement (téléthon oblige !) la séance a lieu, non pas salle des Clarisses mais au théâtre de l'Echange.

Le Président salue la présence de M. et Mme Claude Girod, les propriétaires de la Chartreuse de Pomier et amis du chanoine Berthoud.

Il adresse de chaleureuses félicitations à M. Michel Amoudry pour sa promotion en tant qu'officier de l'ordre du Mérite.

Il rappelle que l'ouvrage de M. Bernard Premat sur l'histoire de la deuxième Florimontane va sortir le 10 décembre et fait appel aux bénévoles pour le transport des cartons. Il sollicite des bonnes volontés pour étoffer les commissions « Communications » et « Bibliothèque ».

Il signale que le précieux catalogue de Charles Buttin relatif aux armes est disponible chez son petit-fils, notre confrère Charles Buttin, à Thusy, et rappelle qu'il existe un service départemental de Conservation des objets d'art, dont le directeur est notre membre d'Honneur Yves Kinossian.

Il remercie tous les gens qui ont bien voulu enrichir notre bibliothèque : Mmes et MM. Georges Grandchamp, Gérard Py, Marie-Jeanne Rosset, Georges Tchinény, Jean-Claude Rey, Aimé Bocquet, Bernard Dio, Bruce Davison et l'Académie du Faucigny.

On signale l'article sur les Sociétés savantes paru dans le journal La Croix des 21 et 22 novembre dernier.

Madame Garin annonce que la promenade en Suisse (CERN) s'annonce sous les meilleurs auspices.

C'est alors M. Maurice Druge qui prend la parole pour rendre hommage à notre regretté confrère le chanoine Emile Berthoud.

Il articule son exposé en deux parties.

D'abord il retrace la vie du chanoine Berthoud, haut-savoyard né en 1915 et décédé en 2007.

M. Druge insiste sur les études approfondies puis sur les compétences et les actions d'Emile Berthoud dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire de l'art (à l'UNESCO, à Beyrouth où il fut titulaire d'une chaire à l'Université, au comité scientifique de la revue « Histoire », etc..).

Il n'omettra pas de rappeler aussi son passé militaire.

Le deuxième volet de l'hommage est consacré à la lecture de textes écrits par le chanoine Berthoud, relatifs au philosophe Louis Althusser, son compagnon d'armes, à l'église de Cuvat, à l'origine du village du Châble, à l'art sacré, textes qui permettent de percevoir le caractère et les centres d'intérêt de leur auteur.

Monsieur Maurice Druge est vivement applaudi par l'assistance et félicité par le Président.

Ensuite Monsieur Chatenoud, Président du jury du concours de poésie, avec la finesse d'analyse qu'on lui connaît, rend compte du concours 2009.

Un participant, qui a signalé avoir déjà reçu un premier prix chez nous, est classé hors-concours. Douze auteurs ont été cités ; trois concurrents ont reçu une mention honorable ; une mention très honorable et trois prix ont été aussi attribués. L'ouverture par le Président

Demotz des enveloppes d'anonymat révèle le nom des 19 lauréats et du hors-concours. Le Premier prix revient à Alain Podevin (62). Le deuxième à Régine Bernot (31) et le troisième à Bernard Corboz (73). Quant au « hors-concours », il s'agit de Raymond Barbarou (31). Plusieurs des poèmes primés ont été lus respectivement par M. Chatenoud, Mme Chevallier, M. Coudray et Mme Jeanberné.

Après avoir remercié M. Chatenoud et les membres du jury, le Président lève la séance à 18 h 30 en donnant rendez-vous aux Florimontans pour le 6 janvier à la salle des Clarisses.

LA LETTRE DE MONTROTTIER

L'année 2009 s'est déroulée tout à fait normalement, jalonnée d'événements habituels et inhabituels, telles les fêtes autour de notre secrétaire générale lors de son anniversaire ou de sa Légion d'honneur.

Cependant, dire que « tout va bien Mme la Marquise » serait peut-être un peu optimiste, mais le moral est bon et les idées germent pour « décoller »…

LES VISITES

Nous avons reçu 22.266 visiteurs ce qui correspond, à un car près, au nombre de 2008.

- Pour la première fois le château a participé à la « Nuit des Musées », le samedi 16 mai, de 20 à 23 heures. Excellente soirée avec un temps superbe et une jolie mise en scène :
  - hall et cour éclairés,
  - donjon illuminé et cerné de torches,
  - guides costumés.

  Ce fut une opération plus publicitaire que fructueuse. Avec 158 entrées, nous avons à peine couvert les frais.
- Au mois de juin, l'animation des « petites médiévales » a attiré 2.376 enfants.
- Pour les journées du Patrimoine (19 et 20 septembre) 1.575 visiteurs ont franchi la grille du château.

  A cette occasion, nous avons marqué les 90 ans du musée en offrant à chaque famille les cinq cartes postales des tapisseries.
- L'ouverture lors des vacances de Toussaint que nous avions jugée rentable l'an dernier avec 300 visiteurs n'en a amené qu'une petite centaine.

Le bénéfice étant nul et le tracas gros, nous avons décidé de revenir à l'ancien régime (15 mars – 15 octobre).

*

LES GUIDES

L'année des Guides du Patrimoine des Pays de Savoie a filé suivant le rituel établi :

- Assemblée Générale le samedi 25 avril à La Clusaz.
- Voyage les samedi 26 et dimanche 27 septembre à :
  - Avignon,
  - Saint Rémy de Provence (Les Antiques - Glanum)
  - Grignan,
  - Hauterive.

• Formation continue sur deux samedis :
- 10 octobre à Montmélian avec :
. *Histoire du rattachement à Chambéry* (Monique Dacquin),
. « 1846 – 1860 » (Sylvain Milbach)
- 24 octobre à Annecy :
. *Approche de l'œuvre de St François de Sales* (le Père Tornade)
. *Visite des lieux Salésiens d'Annecy* (avec les guides de la ville)

• Au château même, le samedi 14 mars, notre Président Bernard Demotz a donné aux guides un cours magistral sur la Chevalerie.

*

LES AMÉNAGEMENTS

- Pose d'une rampe en fer forgé très belle, très sobre et très utile, dans l'escalier de la tour des Religieuses (mars),
- Amélioration de l'éclairage du hall et de la billetterie,
- Eclairage de la cour et de l'extérieur du donjon par des spots installés dans les soupiraux du cellier,
- Délimitation d'un espace de sécurité autour du bâtiment ouest de Pontverre-Haut afin que personne ne passe ou ne stationne sous les toits (avril - J.-P. Jahier)..

*

L'ENTRETIEN DU PARC, DES TERRASSES ET DU JARDIN

Notre gardien à la retraite a effectué quelques heures de jardinage :
- tonte des pelouses,
- entretien des fleurs de la cour,
- ramassage des feuilles mortes,
- déneigement de l'allée jusqu'à Pontverre-Haut.

Il a aussi orienté le travail du « jardinier » que nous avons engagé pour le remplacer *(entretien courant et gros travaux)*.

- Désherbage des terrasses, de l'allée, du jardin public,
- Taille des haies, des rosiers, jasmins, vigne vierge, glycine,
- Arrosage des massifs floraux,
- Débroussaillage des talus et clôtures,
- Arrachage du lierre … partout !
- Elagage sévère des deux énormes platanes de la terrasse de la grange, avec dans la foulée la location d'une broyeuse permettant une réduction de volume considérable et une évacuation instantanée ou presque,

- Déblaiement des ruines de la serre sur la troisième terrasse, remblaiement et semis de gazon,
- Taille de la rangée de buis auprès de la tombe de Léon Marès,
- Elagage des arbres au sommet de la Grande Fosse pour réformer la trouée de verdure, trouée qui permet de voir le château en descendant de Lovagny.

*

LES COLLECTIONS

- Suite des dessins des vitrines de la galerie en vue de commencer l'inventaire,
- Images numériques des collections faites par Jean Brunet les 22 mai, 4 juin, 10 septembre, travail très utile pour l'inventaire mais aussi pour les repérages en cas de vol,

Travail de classement puis conservation sur le disque dur de l'ordinateur. Enfin, gravure sur un premier CD qui regroupe :

- le salon Frèrejean,
- la salle des faïences,
- la salle des dentelles,
- la galerie,
- le premier étage du grand escalier,
- la cour,
- la salle Jean-Jacques Rousseau.

Nous espérons achever ce travail en 2010. Le dossier comporte en plus le plan des salles, la liste numérotée des images avec leur localisation.

Pour terminer, je vous dirai que notre Président a de nombreuses idées et s'investit beaucoup pour le développement du château et que nous le suivons.

Les projets ne manquant pas, il n'est pas possible que certains n'aboutissent pas et ne donnent pas un nouvel essor à Montrottier.

Marie-Claire COURTIAL

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2009

INTRODUCTION

Bien que les effets de la crise aient été ressentis dans le domaine de l'archéologie, plus particulièrement dans celui de l'archéologie préventive où ils ont entraîné des reports d'opérations mais non des annulations, les programmes de recherches se sont poursuivis. Dans le domaine de la préhistoire, l'abri des Douattes confirme son grand intérêt pour la connaissance du magdalénien et dans le cadre de la prospection-sondage réalisée dans les zones d'altitude entre les vallées de l'Arve et du Giffre, les résultats sont encourageants bien que cet exercice exige une très grande volonté et résistance physique des protagonistes.

Cette année a été mise à profit pour lancer de nombreux chercheurs – archéologues, palynologues, archéozoologues, géologues, glaciologues, archéopétrographes, conservateurs de musées – amateurs et professionnels, sur la publication d'une synthèse des recherches préhistoriques menées en Haute-Savoie. Cet ouvrage devrait voir le jour en 2010 dans la collection « Culture 74 », ligne éditoriale de la Direction des affaires culturelles du Conseil général et de l'ODAC.

La fin de l'année 2009 a vu l'acceptation par l'Europe du projet de coopération transfrontalière AVER – Anciens Vestiges En Ruine – associant la Région autonome du Val d'Aoste, le Conseil général et la Communauté de Communes des Collines du Léman puisque le site expérimental choisi par le service archéologique est le site castral de Château-Vieux sur la colline des Allinges. Ce vaste programme de recherches, d'inventaire et de valorisation étant programmé pour les années 2010-2012, un premier état d'avancement sera proposé aux lecteurs dans la prochaine livraison de la revue.

Joël SERRALONGUE
Service départemental de l'archéologie

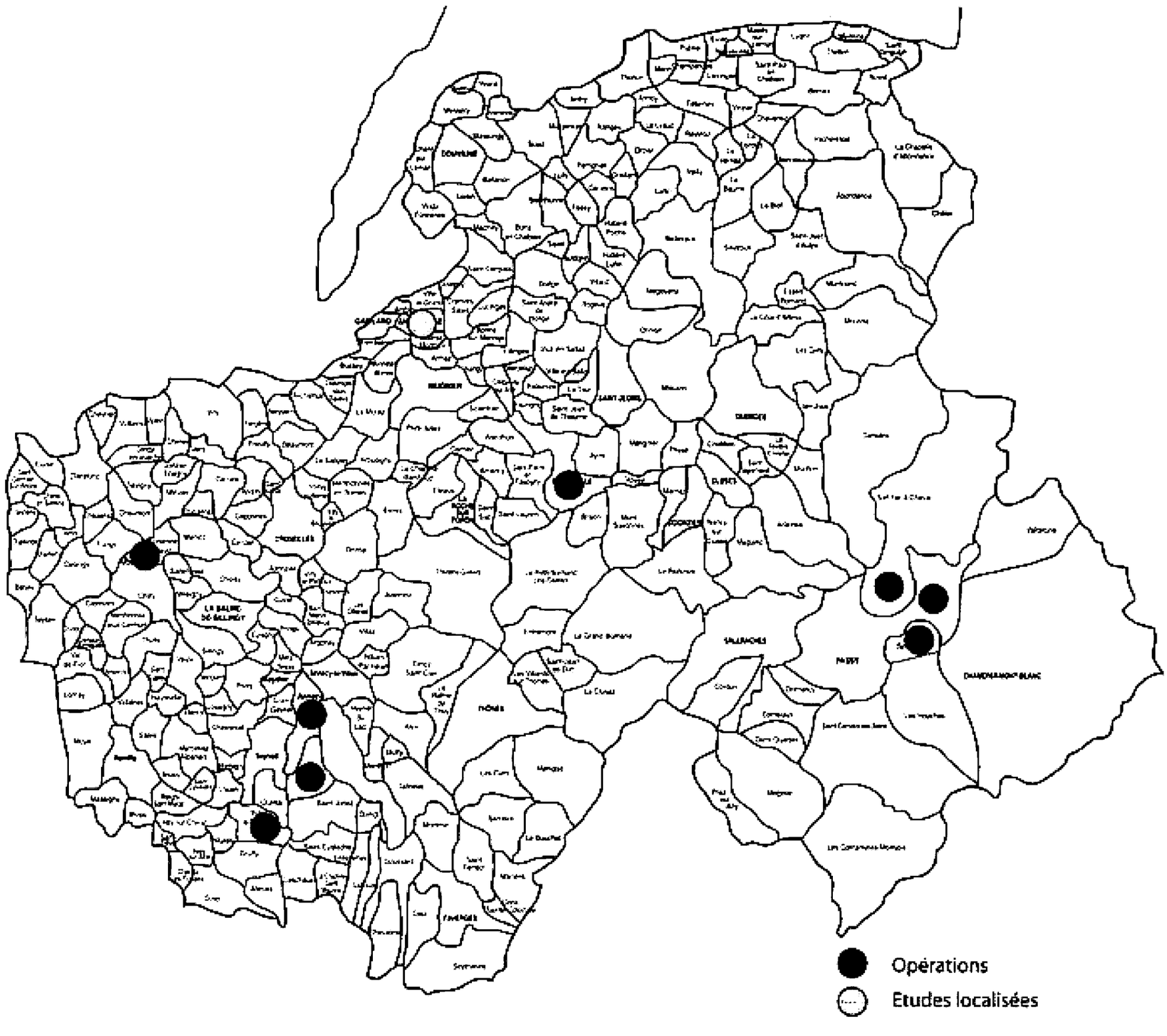


Fig. 1 - Carte des sites étudiés en 2009.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PÉRIODE ROMAINE

SEVRIER, *La Planche – Sur les Bois*
Section AO, parcelles 135, 202, 589, 555
Coord. Lambert : 895,450-895,580 / 101,350-101,500 ; alt. 464,40 m-469 m NGF

Le hameau de la Planche à Sevrier est traditionnellement considéré comme le site de la villa de *Severius*, implantée en bordure de la voie impériale qui reliait Annecy à Faverges et à l'Italie par la rive ouest du lac. Plusieurs découvertes ont, ces derniers siècles, renforcé cette hypothèse[1].

(1) BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.) : Carte archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1999, p. 267-268.

Le lot de parcelles, aujourd'hui diagnostiqué dans le cadre d'un projet de construction d'habitations[2], se trouve au centre de lieux de découvertes anciennes qui évoquent une riche demeure (murs, éléments de construction, mobilier, objets). Il occupe une terrasse intermédiaire orientée NO-SE qui surplombe la rive ouest du lac, et accuse une pente générale est-ouest de près de 3,70 m, et une rupture très nette dans la partie sud.
Dix sondages apportent des informations complémentaires, bien que l'ensemble de la parcelle soit très largement arasée et entaillée par diverses fosses, cuves et tranchées de l'ancienne menuiserie.

Quelques vestiges de constructions antiques sont concentrés uniquement dans les trois sondages situés au sud. Ils sont installés dans des niveaux de sables, issus d'inondations et de colluvionnements, qui recouvrent le substrat morainique. Des surfaces empierrées, quelques fosses et alignements de blocs et galets appartiennent sans doute à des aménagements extérieurs (cours, aire de travail, portions de chemins). Quelques très rares tessons de céramique les datent de l'époque gallo-romaine, au sens large. Ces aménagements étendent le site découvert à l'ouest dans les années 1950 et pourraient illustrer la « pars rustica » d'une villa, avec des dépendances et des aires extérieures dispersées.
Ces constructions subiront à leur tour, semble-t-il, des recouvrements vers le III^e^ siècle qui conduiront à l'abandon des lieux.

L'éventualité de la traversée de ce lot de parcelles par la « voie impériale » autrefois repérée en d'autres points de la commune, doit être abandonnée. Le seul lieu de passage possible se précise, certes par la négative puisque aucun axe n'a été reconnu non plus au-dessus de notre site en 1954. Ainsi, la proposition de Charles Marteaux, émise au début du XX^e^ s., de la rapprocher de l'ancienne route ou voie sarde, et donc de la rive du lac, semble se renforcer ; les prés de la terrasse inférieure, juste au-dessous de notre parcelle conviendraient sans doute mieux à ce tracé.

Monique LE NÉZET-CÉLESTIN
INRAP

VIUZ-LA-CHIESAZ, *Les Grands Champs*
Section OC, Parcelle 1507
Coord. Lambert : 889, 288 / 2097, 049 ; alt. 577 m NGF

Lors de travaux sur sa propriété au début du mois de mai 2009, au lieu-dit « Les Grands Champs » à Viuz-la-Chiésaz, un particulier a découvert un

(2) A l'emplacement de l'ancienne menuiserie Monin.

crâne humain qu'il a laissé en place. Le SDAHS, alerté par le maire de la commune, a pu procéder à la fouille de ce qui s'est avéré être une sépulture.

Le contexte archéologique de ce site est sensible. Les vestiges proches d'une villa romaine ont été reconnus à plusieurs reprises depuis près de deux siècles[3] et jusqu'à récemment à l'occasion d'un diagnostic archéologique[4] mené à une centaine de mètres au nord de la sépulture mise au jour en 2009. Des sépultures attribuées au haut Moyen Age avaient également pu être repérées dès le milieu du XIX[e] siècle à proximité immédiate des vestiges antiques[5].

La sépulture fouillée en 2009, orientée Est-Ouest, paraît être en pleine terre. Pour tout mobilier, elle ne contenait qu'une boucle en bronze (élément de vêtement ?) déposée au niveau de son genou droit. Une datation par radiocarbone, confiée par le SDAHS au Centre de Datation par le Radiocarbone a situé la mort de l'individu entre 341 et 501 ap. J.-C (date Ly-14961).

Christophe GUFFOND
SDAHS

PERIODE MÉDIEVALE

ANNECY, *Place du château*
Parcelle 1, section BZ
Coord. Lambert : 893,00 / 106,750 ; alt. 475 m NGF

En raison d'un projet d'aménagement par la Ville d'Annecy d'un espace paysager sur la place du château, un diagnostic archéologique a été prescrit et réalisé par une équipe de l'INRAP, sous la responsabilité de Tommy Vicard, du 24 mars au 3 avril 2009 (Vicard, 2009). En raison des résultats de ce diagnostic, une fouille a été prescrite afin d'étudier les vestiges de la défense avancée du château ainsi qu'une partie de l'ancien cimetière paroissial associé à l'église Saint-Maurice **(Fig. 2)**. Cette intervention a été réalisée du 29 octobre au 18 décembre 2009 par une équipe de la Sarl ACTER.

Les premières mentions de l'occupation de cet éperon sont associées non au château, mais à l'église paroissiale Saint-Maurice. Cependant, ces sources doivent être traitées avec la plus grande prudence. Trois textes datant du XII[e] s. ont été rapprochés de cet édifice. Le premier est une bulle du pape Pascal II, datée de 1107, qui fait mention « des églises d'Annecy ». En 1145, la bulle

---

(3) MARTEAUX Charles, LE ROUX Marc, « Voies romaines de la Haute-Savoie – Voie romaine de Boutae à Aquae », *Revue Savoisienne*, 1900, p. 228-229 et BROISE Pierre, *Le vicus gallo-romain de Boutae et ses terroirs*, Société des Amis du Vieil Annecy, 1984, p. 293-295.
(4) RÉTHORÉ Pascale, BAYEN Eric, *Viuz-la-Chiésaz (74), La Ravoire – Diagnostic archéologique*, INRAP, octobre 2004.
(5) LE ROUX Marc, MARTEAUX Charles, « Sépultures burgondes », *Revue Savoisienne*, 1898, p. 275-276.



Fig. 2. Plan général des vestiges découverts sur la place du château.

d'Eugène III est un peu plus détaillée, mentionnant « les églises d'Annecy le Vieux et le Neuf ». Cette même formule est utilisée dans un acte de 1192 (Duparc, 1954). Aucun de ces textes ne spécifie pourtant que l'église d'Annecy le Neuf dont il est question est l'église Saint-Maurice. Une autre mention souvent associée à cette église doit également être maniée avec circonspection. En effet, la date de 1132 est attribuée, selon les auteurs, à la construction ou à la consécration de l'église Saint-Maurice. La référence de ce texte est inconnue, et il convient donc de rester prudent (Duparc, 1954).

Le château, résidence des comtes de Genève, est mentionné pour la première fois dans un traité de 1219[6] (Sirot-Chalmin, 1990). Par la suite, les sources éclairant l'histoire de cet édifice se multiplient, notamment avec les comptes de châtellenie qui apportent de nombreuses précisions pour les XIV^{e} et XV^{e} siècles (Bruchet, 1900). En 1401, le comte de Savoie, Amédée VIII, tire parti des problèmes d'héritage survenus à la mort du dernier descendant de la lignée des comtes de Genève, le pape Clément VII, pour s'approprier le comté de Genève et le château d'Annecy. Il cède ensuite ce comté en apanage à son fils cadet (Sirot-Chalmin, 1990).

L'époque moderne voit s'opérer d'importants changements concernant à la fois le pôle castral et le pôle ecclésial. Après un XVI^{e} s. sous le gouvernement de la famille des Genevois-Nemours, le château perd, dans le courant du XVII^{e} s., sa fonction résidentielle. Au siècle suivant, il sera transformé en caserne, fonction qu'il conserve jusqu'en 1947. Quant à l'église Saint-Maurice, elle est démolie au début du XIX^{e} s. et la fonction paroissiale est transférée à l'ancienne église des Dominicains qui prend à son tour le nom de Saint-Maurice (Mariotte, 1981).

Un riche ensemble de documents iconographiques, plans ou gravures, permet de suivre les évolutions dans l'aménagement de cet espace entre le

(6) Le traité de Desingy : décision arbitrale entre l'évêque de Genève Aimon et le comte de Genève Guillaume.

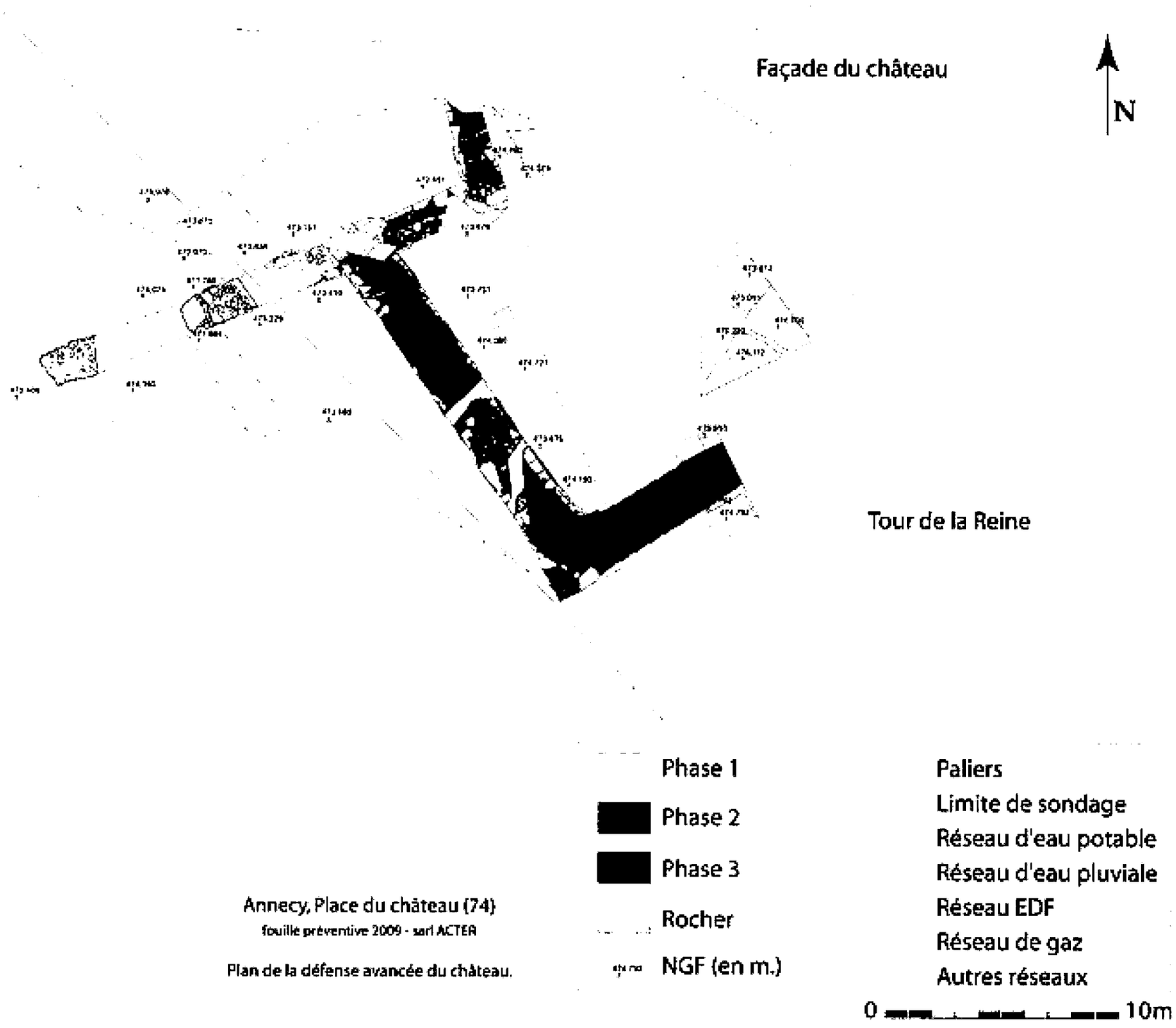


Fig. 3. Plan de la défense avancée du château.

XVI[e] et le début du XX[e] siècle. Il va de soi que cette documentation doit être considérée comme un complément d'information, et non comme une source fiable. Cependant, ces documents permettent d'avancer des hypothèses quant à l'emplacement de structures aujourd'hui disparues et, pour ce qui est des photographies du début du XX[e] s., de renseigner sur leur apparence.

La fortification urbaine et la défense avancée du château.

La fouille a permis de mettre au jour et d'étudier un ensemble de structures ayant trait à la fortification, qu'elle soit collective ou associée à l'entrée du château. Les maçonneries des murs dégagés présentent des factures nettement distinctes, permettant d'identifier un phasage en trois étapes.

La construction initiale est représentée par un mur d'axe nord-est/sud-ouest assez mal conservé[7]. Il n'a pas pu être dégagé dans son ensemble car il était recoupé à plusieurs endroits par des réseaux[8] **(Fig. 3)**. Dans les portions qui

(7) La largeur moyenne de ce mur est de 1,55 m.
(8) Entre autres, la colonne d'eau potable desservant la ville basse, un réseau électrique et le réseau du gaz posé en octobre 2010.

ont pu être étudiées, la maçonnerie de ce mur est caractérisée par l'usage de moellons de calcaire peu équarris et de cailloux utilisés à l'état brut. Ces éléments, de dimensions extrêmement variables, sont liés par un mortier de sable et de chaux de couleur orange, facilement identifiable. Ce mur n'est que partiellement conservé. A l'ouest, il a été complètement dérasé au niveau d'un affleurement du substrat rocheux. A l'opposé, il a été démonté lors d'une modification de l'ensemble défensif.

Grâce aux documents iconographiques des XVII[e] et XVIII[e] s. [9], ce mur a pu être identifié comme faisant partie de l'enceinte urbaine. Une partie de ce rempart est encore visible en élévation, le long de la ruelle dite « Passage Nemours ». Toutefois, ces deux tronçons présentent un décalage dans leur alignement qui laisse penser que cette enceinte était composée de courtines rectilignes successives formant un tracé en ligne brisée convexe. Ainsi, s'il est possible de présumer un raccord avec l'enceinte à l'ouest, il est cependant impossible d'avancer la moindre hypothèse quant à un possible lien avec le château. Les réaménagements de la défense avancée et la construction de la façade actuelle au XV[e] s. rendent toute théorie inapplicable.

La seconde étape d'aménagement a consisté en la construction d'une défense avancée [10], prenant appui sur le château et sur l'enceinte collective. Un mur d'axe nord-est/sud-ouest a été appuyé au parement de la tour du château, dite « Tour de la Reine ». Il forme un angle avec un autre mur, se développant selon un tracé nord-ouest/sud-est jusqu'à une remontée du socle rocheux [11] **(Fig. 3)**. A ce niveau, une partie de l'enceinte urbaine a été reprise afin de chaîner ces deux murs. Les maçonneries de cette défense avancée sont caractérisées par l'usage de moellons de calcaire liés par un mortier de sable et de chaux de couleur blanc-gris. L'étude des élévations a permis d'identifier deux techniques de construction, distinguant la fondation de l'élévation. D'après la documentation iconographique, la porte se situait au sud, dans la courtine appuyée contre la Tour de la Reine. Cependant, cette hypothèse n'a pas pu être vérifiée, cet emplacement ayant été utilisé pour la pose d'une colonne d'eau potable.

La fouille n'a apporté aucun élément susceptible de permettre la datation de cette phase de mise en défense du château. Les réaménagements successifs ont entraîné le décaissement des niveaux associés à ces murs et donc la perte de tout élément datant. Toutefois sa position relative indique que cette défense avancée est postérieure à la Tour de la Reine, au moins en ce qui concerne ses niveaux inférieurs, dont la construction pourrait se situer dans le courant du XIV[e] siècle (Sirot-Chalmin, 1982). Elle aurait servi d'espace de filtrage, placée en avant de la porte. La configuration de la porte du château, antérieure à la

---

(9) Notamment le plan dressé par l'ingénieur De la Rochette en 1692.

(10) Ce terme désigne un ouvrage extérieur, placé devant la façade afin de défendre l'entrée. Nous éviterons d'employer le terme de « barbacane » qui évoque une défense avancée placée au-delà du fossé, ce qui n'est pas le cas ici.

(11) Ces murs mesurent en moyenne 2,30 m. de large.

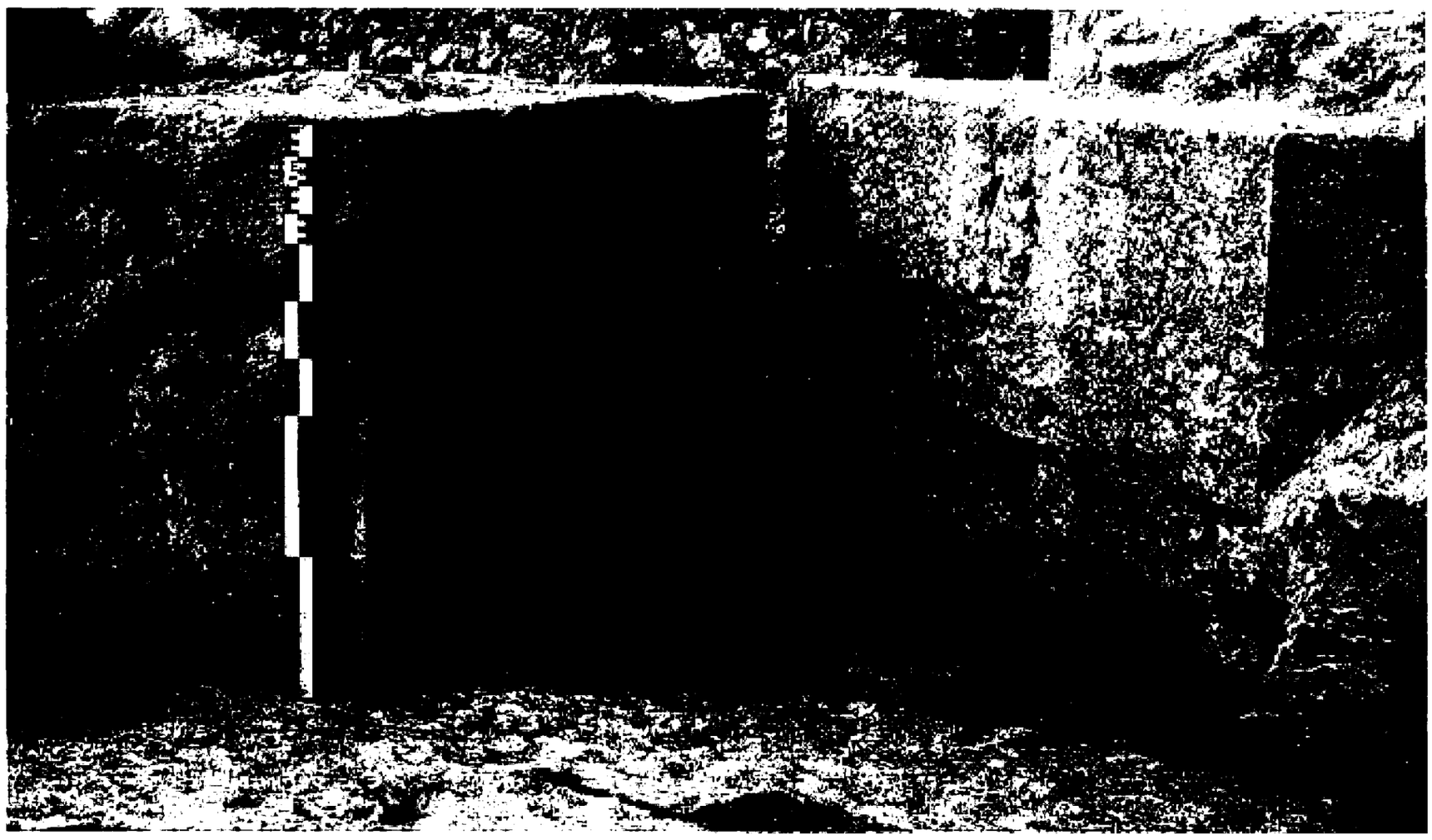


Fig. 4. Archère-canonnière de la défense avancée du château.

reconstruction du XV^e^ s., étant inconnue, il est difficile de pousser plus loin l'interprétation, sinon pour dire que ce filtre aurait été d'autant plus efficace si les axes des deux portes avaient été décalés de quatre-vingt-dix degrés.

Lors d'une troisième phase de construction, d'importantes modifications ont été apportées à cette défense avancée, transformant son plan et l'adaptant à l'usage des armes à feu. A cette époque, une partie de l'enceinte urbaine a été démontée afin d'agrandir l'avant-cour vers le nord **(Fig. 3)**. Les constructions de cette période sont caractérisées par un moyen appareil de calcaire blanc, soigneusement taillé et agencé en assises régulières à joint maigre. Une archère-canonnière à fente disjointe de l'orifice de tir est partiellement conservée dans le mur d'axe nord-est/sud-ouest **(Fig. 4)**.

Lors de cette campagne de construction, les niveaux associés aux murs antérieurs ont été décaissés et l'espace interne de la défense avancée a été comblé par un remblai formant un plan incliné du sud au nord, dont la surface damée permet l'accès à la fenêtre de tir. Sa fouille n'a livré aucun élément de mobilier. L'unique élément datant cette campagne de fortification est donc l'archère-canonnière, dont on sait que l'utilisation se généralise dans la seconde moitié du XV^e^ s. et dont l'emploi perdure pendant le XVI^e^ siècle.
Le mur d'axe nord-sud de cette structure n'a pu être que partiellement étudié. Son tracé se prolonge au-delà de la zone investie, sous le passage menant à la porte du château. Les documents iconographiques d'époque moderne situent à ce niveau l'emplacement de la porte. La défense avancée s'étend pour enfermer la totalité de l'espace en avant de la façade actuelle, construite au XV^e^ siècle (Grandchamp et al., 1953). Cela permet d'envisager la postériorité de cette phase d'aménagement de l'avant-corps sur la

construction de la façade. Par le choix du calcaire blanc et la mise en œuvre de cette défense avancée, il est difficile de ne pas établir le parallèle avec le Logis Nemours, édifié au XVI^{e} siècle.

Cette défense avancée est renforcée par la présence de deux structures fossoyées. Situées de part et d'autre de l'enceinte urbaine, elles tirent partie d'une dépression du substrat rocheux. Le profil partiel du fossé situé au sud de l'enceinte a pu être consigné. Cependant, la présence de nombreux réseaux souterrains a limité son exploration. Des contraintes similaires ont entravé la compréhension du fossé qui prend place au nord du rempart urbain. Sa présence est cependant indéniable en raison du positionnement de l'archère-canonnière qui, située très bas dans le mur [12], devait permettre de battre le fond du fossé.

La présence d'un réseau de gaz posé en octobre 2009 a rendu impossible la localisation de la limite occidentale de ces deux fossés et a occulté leur relation stratigraphique avec l'aire cimetériale située au nord-ouest.

Le cimetière Saint-Maurice.

Au cours de cette intervention, une partie du cimetière paroissial de l'église Saint-Maurice a pu être fouillée, permettant ainsi d'appréhender la seconde vocation de cette espace au Moyen Age en tant que pôle ecclésial. La zone prescrite ne recouvrait pas l'ensemble de l'espace occupé par le cimetière. Les sépultures étudiées ne représentent donc qu'une fraction des inhumations de cette aire funéraire.

L'étude taphonomique a permis de mettre en évidence un certain nombre de caractéristiques communes aux diverses sépultures fouillées. D'une part, les individus ont tous été inhumés dans des tombes individuelles. D'autre part, la totalité des structures funéraires sont des sépultures dites « primaires ». De plus, dans la plupart des cas, la position des individus inhumés à Annecy est constante : à quelques exceptions près, tous les individus ont été enterrés allongés sur le dos, les membres inférieurs en extension. Un élément pourtant était variable, l'orientation des corps ne semble répondre à aucune règle stricte **(Fig. 5)**. Si la majorité des individus est inhumée selon une orientation est-ouest avec la tête à l'ouest, deux individus orientés est-ouest ont été inhumés avec la tête à l'opposé, et onze autres ont été enterrés selon un axe nord-sud, tête au nord ou au sud. Certaines positions atypiques ont également été observées, notamment celle d'un individu inhumé allongé sur le ventre, cas relativement rare pour la période.

Le cimetière d'Annecy présente une caractéristique récurrente des cimetières urbains utilisés sur une longue période : un nombre important de recoupements a été observé, qu'il s'agisse de recoupements de tombes entre

(12) Cela a permis sa conservation. Les ouvertures de tir situées à des niveaux supérieurs ont disparu lors du dérasement des murs.

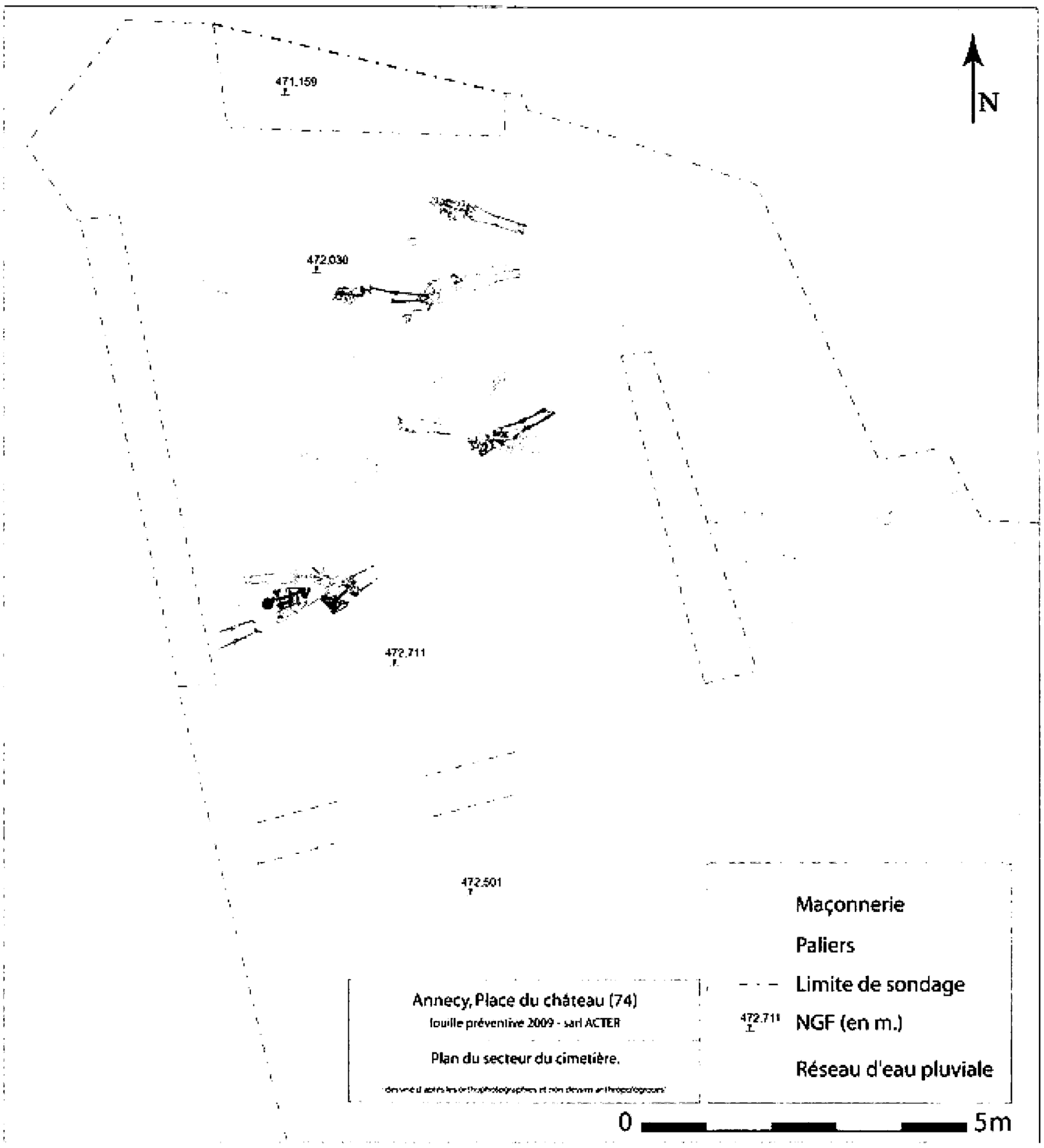


Fig. 5. Plan du secteur du cimetière découvert au sud de l'ancienne église St-Maurice.

elles ou de perturbations liées à d'autres structures archéologiques. En outre, la mauvaise conservation des individus, a rendu la détermination des modes d'inhumation assez difficile. Pour 54 % des sépultures, le mode d'inhumation reste indéterminé, il est donc difficile de conclure sur une réelle tendance au sein du cimetière. D'autant que sur les 24 sépultures, dont l'architecture funéraire a pu être déterminée, les pratiques sont variables. Il se dégage cependant une plus grande proportion d'inhumations en pleine terre, avec des variantes possibles, comme l'utilisation d'un linceul serré ou la présence d'un coussin funéraire. L'inhumation en cercueil a également été pratiquée. Pour l'une de ces sépultures, la majeure partie du cercueil de bois était conservée. De forme rectangulaire, il est représenté par trois des quatre côtés et le fond, maintenus entre eux par des clous, et une partie du couvercle, effondré sur l'individu inhumé **(Fig. 6)**. Celui-ci avait un chapelet enroulé

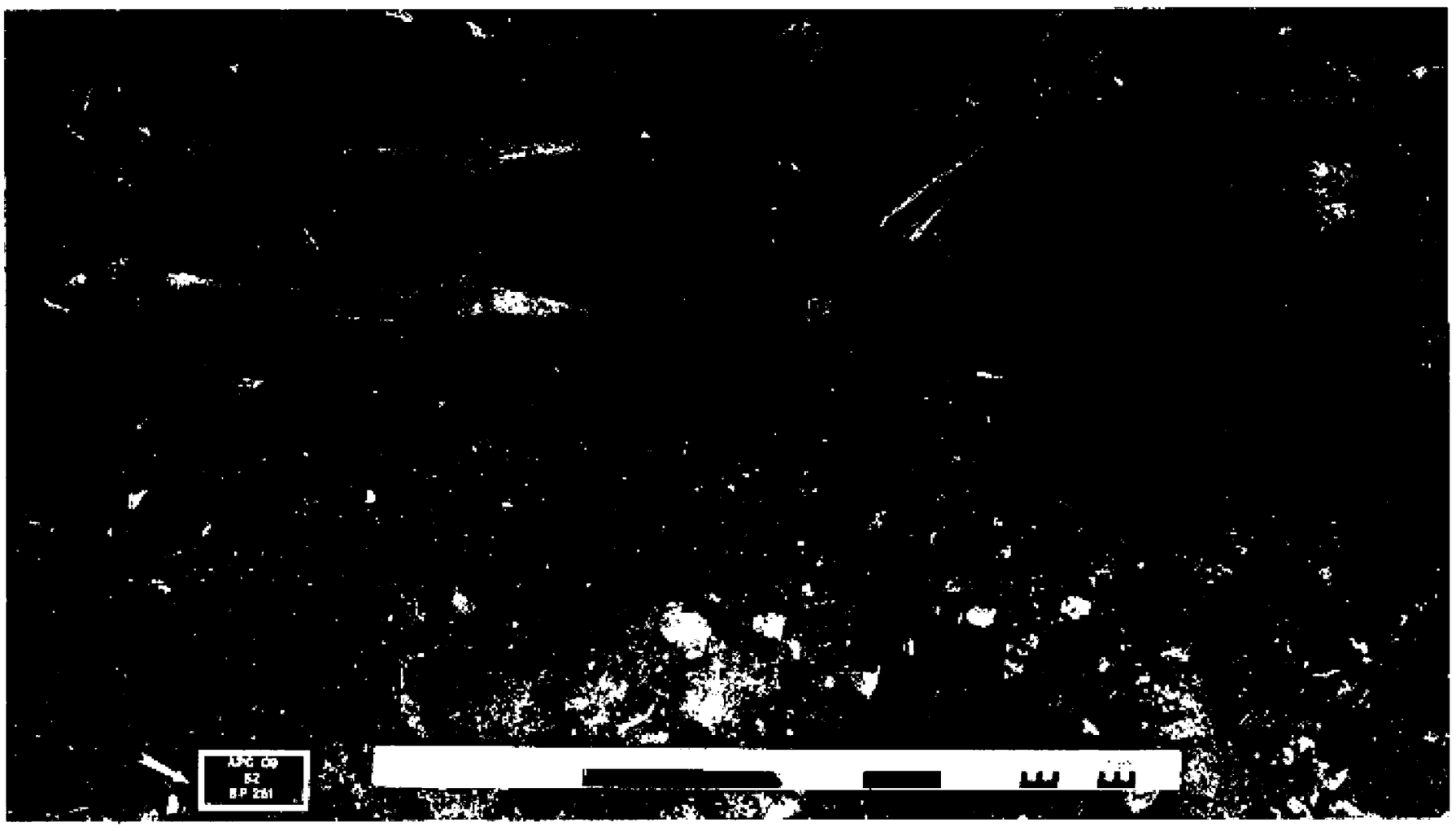


Fig. 6. Inhumation en cercueil des XVII[e]-XVIII[e] siècles.

autour des mains. Le médaillon de forme ovale présente sur une face le Calvaire et sur l'autre la Vierge à l'Enfant. Sa typologie permet de le rattacher aux XVII[e] ou XVIII[e] siècles.

L'étude biologique a permis d'affiner la connaissance des individus inhumés. Le recrutement est caractéristique d'un cimetière paroissial. Les deux sexes et l'ensemble des tranches d'âge sont représentés. Cependant, il faut noter l'absence d'individus immatures de moins d'un an. Il semble que plusieurs raisons puissent être évoquées. Tout d'abord, la densité importante de sépultures, qui se recoupent très souvent les unes avec les autres, a pu générer la disparition de ces tombes. Si une sépulture d'adulte est encore visible après avoir été en grande partie recoupée, il n'en est pas de même d'une sépulture d'enfant. De plus, certains chercheurs évoquent des sépultures moins profondes pour les immatures, notamment les tout-petits. Dans le cas présent, les décapages antérieurs subi par ce secteur, notamment lors de la création de la place dans les années 1930, ont entraîné la disparition des niveaux supérieurs d'inhumations, et donc probablement ceux des plus jeunes individus.

Cette population présente plusieurs pathologies dues à des traumatismes. Le cas le plus courant est la fracture, généralement d'os longs. Un cas de traumatisme crânien a également été décelé. L'étude anthropologique a surtout révélé que, contrairement aux nombreux nodules de Schmörl qui suggèrent une activité physique importante impliquant des efforts dorsaux récurrents, la faible prévalence de l'arthrose et de l'arthrite au sein de la population d'Annecy est plutôt révélatrice d'une population dont les os n'ont pas été marqués par des mouvements intenses et répétés.

L'étude des caractères discrets de parenté a permis d'avancer quelques hypothèses quant aux regroupements qui ont pu s'opérer au sein de ce

cimetière. En effet, il est intéressant de remarquer que certains individus possédant des caractères discrets de parenté en commun, sont inhumés proches les uns des autres, les sépultures pouvant même se recouper. D'autres ont en commun une même orientation.

L'occupation du site après l'abandon du cimetière.

Après l'abandon de la fonction cimétériale au XVIII^{e} s., la partie occidentale de cet espace est dévolue à l'habitat. Le remblai dans lequel les tombes étaient creusées a été décaissé et un mur d'axe nord-sud a été bâti contre le talus **(Fig. 2)**. Ce mur recouvre une sépulture que l'analyse radiocarbone permet de rattacher à la première moitié du XVI^{e} siècle.

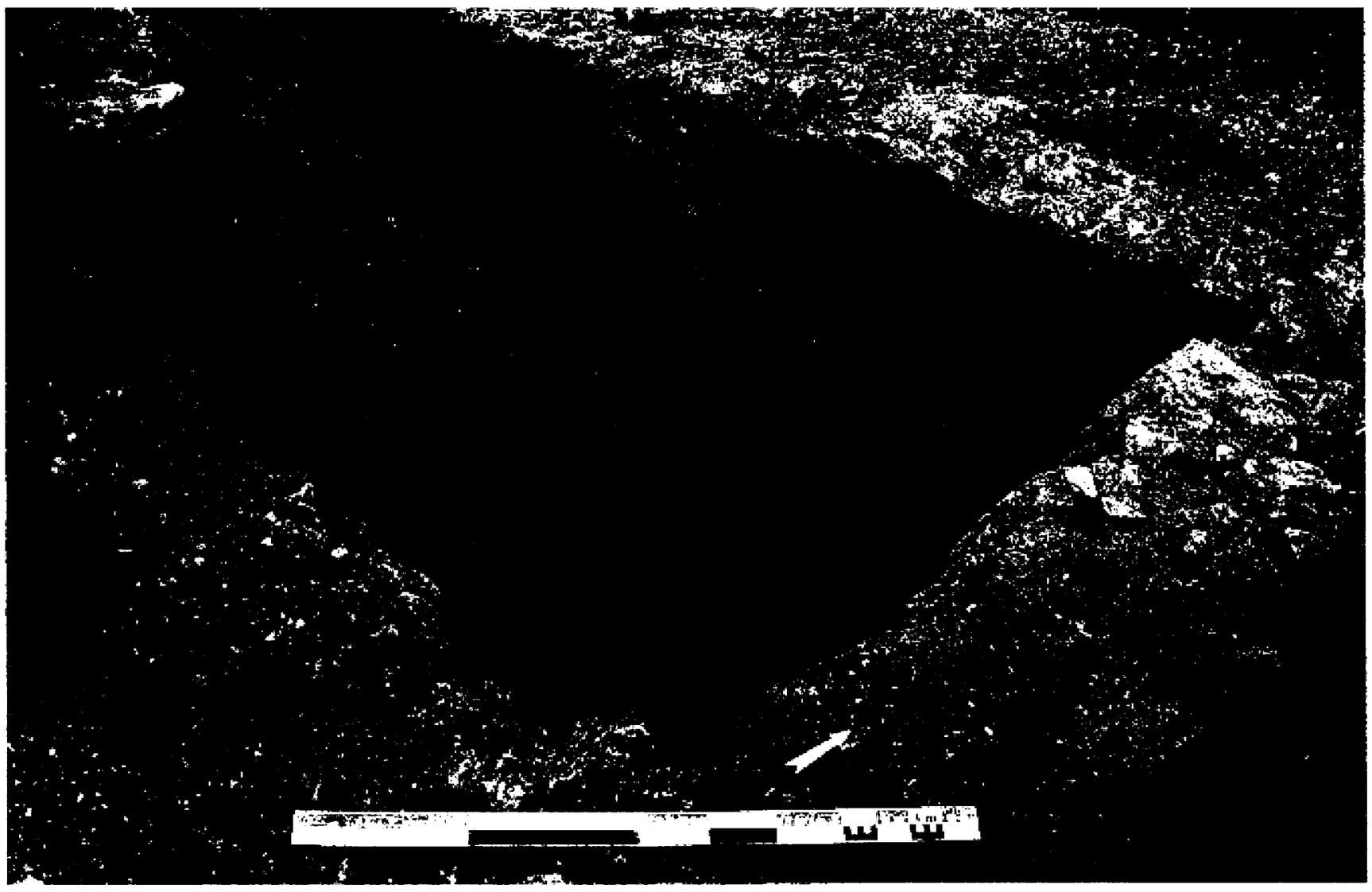


Fig.7. Vue particlle du bâtiment construit à l'ouest, dans l'emprise du cimetière, après son abandon.

Dans un second temps, un mur d'axe est-ouest a été rajouté afin de fermer une pièce semi-enterrée **(Fig. 7)**. Le mobilier contenu dans sa tranchée de fondation est assez homogène puisque l'on retrouve associés un fond de faïence fine (dont l'estampille est malheureusement peu lisible) et plusieurs récipients à glaçure plombifère et engobe préparatoire blanc, leur donnant une coloration jaune. Ces vases sont le plus souvent à embouchure très large, à bord mouluré et petit bec pincé, présentant une ou plusieurs anses circulaires en forme d'applique et un fond plat. Lorsque le fragment est suffisamment important, un décor floral vert et brun à orangé s'observe sur la paroi externe. D'autres fragments de vases de dimensions plus restreintes (malheureusement sans élément de forme) présentent des cercles

concentriques ou des bandes de couleur brune. On retrouve encore plusieurs fragments de verre de colorations différentes (vert foncé, violacé, bleu nuit, brun) que l'on peut situer, comme le reste du mobilier, dans le courant du XIX^{e} ou au début du XX^{e} siècle. Il est possible de se reporter aux cadastres pour préciser ces données. Sur la *mappe sarde* de 1730, cet emplacement approximatif est occupé par une partie d'une structure décrite comme étant une écurie. Cependant, sa forme et ses dimensions ne semblent pas correspondre aux vestiges trouvés. Sur le plan de 1867, cette écurie paraît avoir été transformée en un bâtiment plus petit du côté occidental alors que la moitié orientale est devenue un jardin. En étudiant le plan du bâtiment en question, le parallèle avec les murs mis au jour peut être envisagé. De plus, certains éléments d'aménagement de cette pièce permettent de réfuter son utilisation en tant qu'écurie. Les murs conservent des traces de traitement de surface polychrome et le seuil n'est large que d'un mètre, deux éléments peu compatibles avec la présence de chevaux. Cette structure semble avoir été dérasée au XX^{e} s., peut être même dans les années 1930, lors de l'aménagement de la place.

Références bibliographiques.

Bruchet 1900 : BRUCHET, Etude archéologique sur le château d'Annecy, dans *Revue Savoisienne*, 1900, p.247-327.
Bruchet 1901 : BRUCHET, Etude archéologique sur le château d'Annecy (suite et fin), dans *Revue Savoisienne*, 1901, p.7-41.
Duparc 1954 : P. DUPARC, L'église Saint-Maurice et les origines d'Annecy, dans *Annesci* n°2, 1954, p.17-23.
Grandchamp et al. 1953 : G. GRANDCHAMP, J.-P. LAURENT, P. DUPARC, E. BARATIER, F. PERRON, Le château d'Annecy, dans *Annesci* n°1, 1953, p.17-62.
Mariotte 1981 : J.-Y. MARIOTTE (dir.), *Histoire des communes savoyardes, Tome III: Le Genevois et Lac d'Annecy*, Editions Horvath, 1981, p.27-124.
Sirot-Chalmin 1982 : E. SIROT-CHALMIN, *Annecy, Tour de la Reine*, Rapport de fouille, 1982.
Sirot-Chalmin 1990 : E. SIROT-CHALMIN, *Le château d'Annecy*, P.U.L., Lyon, 1990.
Vicard, 2009 : T. VICARD, *Annecy, Esplanade du château*, Rapport de diagnostic, 2009.

Jacynth CROZIER, Laure ZIEGLER et Jérôme BENEZET.
SARL ACTER

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PÉRIODE MODERNE

BONNEVILLE, *115, place de l'Hôtel de Ville – 199, boulevard des Allobroges*
Section AM, parcelle 281
Coord. Lambert : 914,850 –914,930 / 127,715 – 127,790 ; alt. 446,25 m-447,50 m NGF

Une double opération de diagnostic a été prescrite, avant la construction de deux immeubles et d'un parking souterrain, dans une parcelle étroite, aujourd'hui occupée par une maison, en façade au 115 place de l'Hôtel de Ville et un jardin qui s'étend à l'arrière jusqu'au boulevard des Allobroges. L'objectif était de vérifier si des constructions ou des niveaux du Bonneville médiéval subsistaient en profondeur dans le jardin et dans les caves de la maison.

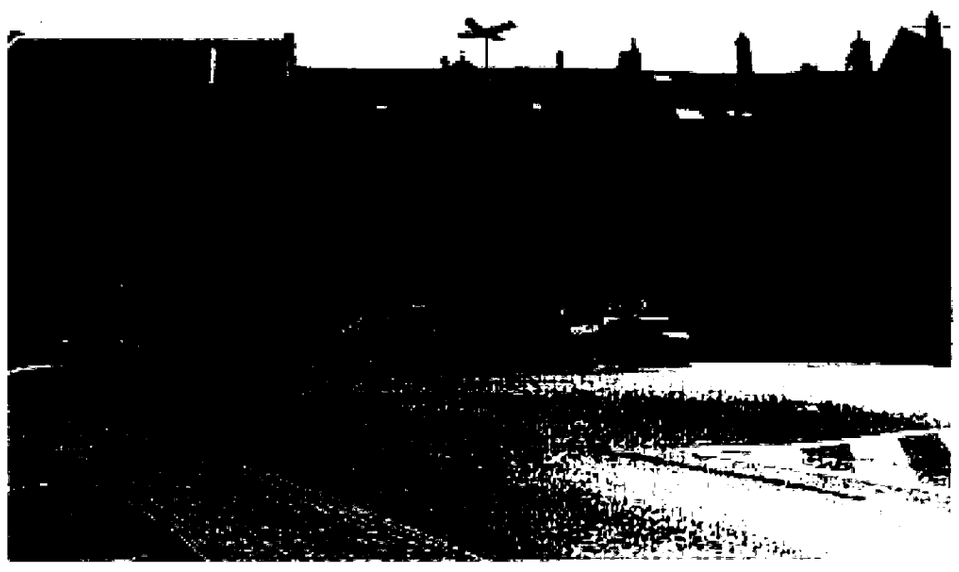


Fig. 8. Vue axiale de la maison située au 115 de la place de l'Hôtel de Ville.

Une longue tranchée centrale a été ouverte sur toute la longueur du jardin. Aucun vestige n'a été découvert mais un certain nombre de réponses ont été apportées.

Sur la vue du *Theatrum Sabaudiae* en 1682 **(Fig. 9)**, l'Arve passe au pied du rempart de la ville qui ceinture les jardins aménagés à l'arrière des maisons. Ce rempart, absent de la *mappe sarde* (1731), et finalement mis en doute à cet emplacement par les historiens, n'est pas apparu dans la tranchée, ni près de la grille d'entrée ni au milieu du jardin comme semblait le restituer L. Blondel en 1956[13]. Plus près de la maison, une dépression transversale, comblée très profondément d'argile jaune homogène, pourrait toutefois suggérer un fossé (ou un bras mort). Cette hypothèse hasardeuse repousserait alors le rempart quasiment sous les maisons, ce qui d'une part ne correspond pas à la vue cavalière du « *Theatrum Sabaudiae* », et il faudrait envisager d'autre part, pour justifier sa présence, que l'Arve ait été plus éloignée au Moyen Age et que la ville ait été complètement modifiée entre sa création au XIII[e] s. et 1682, ce qui ne transparaît pas dans les textes.

---

(13) BLONDEL (L.) : Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, T. VII, série in-4 des MDSHAG, Genève, 1956, p. 245-251.

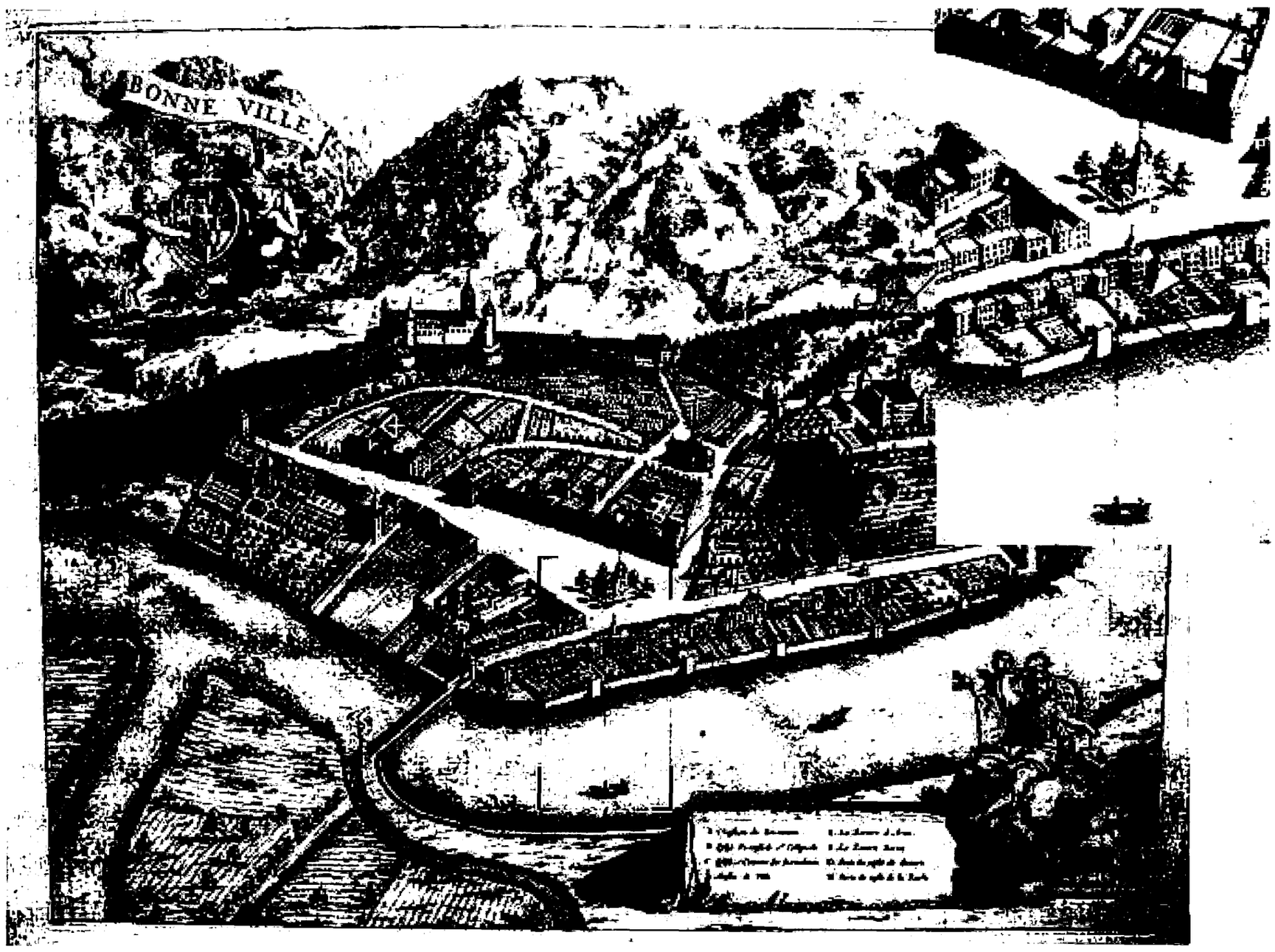


Fig. 9. Localisation de la parcelle sur le Theatrum Sabaudiae en 1682.



Fig. 10. Dans la tranchée réalisée dans le jardin, de grandes fosses remplies de galets témoignent d'un hypothétique jardin à la française.

La tranchée, creusée par endroits jusqu'à 3,40 m de profondeur, présente une stratigraphie de sables limoneux assez homogènes qui semblent issus de crues et peut-être remaniés, à plusieurs reprises, pour surélever le terrain jusqu'à une époque assez tardive. En effet, un niveau de sol, daté du XVIII[e] s. par la céramique, se situe aujourd'hui à 2,40 m de profondeur et à proximité, les déblais incendiés d'une habitation comblent une grande dépression, jusqu'à 3,30 m ; ils pourraient évoquer l'incendie ravageur de 1737 et les crues violentes de l'Arve mentionnées au cours du XVIII[e] siècle. A 1, 50 m de profondeur, les niveaux datent du XIX[e] siècle.

Dans la partie supérieure de la tranchée, des rangées de grandes fosses plates parallèles et comblées de galets, datées du XIX[e] s., forment sur plus de 60 m de longueur, un grand dessin géométrique qui rappelle les jardins dits à la française très prisés aux XVII[e] et XVIII[e] siècles **(Fig. 10)**.

La maison conserve quelques vestiges anciens dans deux murs orthogonaux qui apparaissent aujourd'hui encore comme structurant l'ensemble du bâti, ceci en-dehors des deux murs pignons qui limitent l'immeuble à l'est et à l'ouest. Il reste possible, et même probable, au vu de la maille parcellaire et des gravures anciennes, que l'enveloppe actuelle reprenne les contours de la maison ancienne. Cependant, de très nombreuses perturbations se sont succédé entre le XVIII[e] et le XIX[e] s. et les éléments anciens restent peu nombreux. Un piédroit de fenêtre au premier étage de la façade sur jardin peut être rattaché à un habitat de la fin du XVII[e] ou du début du XVIII[e] s., mais l'essentiel des données recueillies reste la modification de tous les niveaux de circulation intérieurs du bâti, à une période relativement récente. Le déclassement de la partie inférieure du rez-de-chaussée en cave est indiscutablement postérieur à la fin du XIX[e] s. comme le prouve une photographie de l'incendie de 1897. Le type de charpente à pannes qui couvre l'ensemble apparaît dans la première moitié du XVIII[e] siècle.

L'étude rapide et ponctuelle de la maison permet donc de dater la plupart des constructions, encore en élévation, des XVIII[e] et XIX[e] siècles, tout en gardant à l'esprit que des vestiges ténus (comme un piédroit de fenêtre) peuvent subsister, dans les deux murs les plus anciens. Il semble qu'à ces deux époques, de grands travaux de remblaiement et d'aménagement soient également entrepris dans le jardin.

Monique LE NÉZET-CÉLESTIN
et Chantal DELOMIER
INRAP

PROGRAMME DE PROSPECTION-SONDAGES SUR LES PREMIÈRES OCCUPATIONS HUMAINES DES VERSANTS DU COL D'ANTERNE.

COMMUNES DE PASSY, SERVOZ ET SIXT.

L'année 2009 constitue la deuxième année de terrain pour l'opération de prospection-inventaire, entreprise sur les premières occupations humaines des versants du col d'Anterne. Ce travail contribue à l'approche pluridisciplinaire des interactions hommes - milieux développée dans le cadre du programme ANR Pygmalion (direction F. Arnaud Edytem) qui s'achèvera en 2011. Les objectifs de l'opération archéologique sont d'acquérir des données sur les premières occupations humaines par le biais d'un inventaire diachronique basé sur la réalisation de grandes séries de sondages. Le terrain est abordé par des repérages rapides, puis par des sondages portant soit sur des secteurs de piégeage sédimentaire dépourvus de vestige apparent, soit sur de très rares ruines en pierres sèches, soit sur des anomalies géologiques, micro-topographiques ou végétales susceptibles de recouvrir des aménagements anthropiques plus ou moins démantelés.

248 sondages manuels ont été réalisés dont 119 en altitude sur le plateau d'Anterne, dans l'entrée du vallon de Villy et entre Moëde et Pormenaz, et 129 dans le vallon de Sixt en dessous de 1600 m. Sur les 119 sondages réalisés en altitude, 21 sont des tranchées de 2 à 9 m de longueur, réalisées à travers des anomalies topographiques et végétales ou à travers des accumulations de pierres.

Principaux résultats archéologiques

Comme en 2008, les résultats archéologiques sont de prime abord peu loquaces et nécessiteront une série importante de datations radiocarbones pour être pleinement exploitables.

<u>En basse altitude</u>

Les résultats se limitent à la mise en évidence de productions de charbons de bois sur deux lieux-dits assez proches qui encadrent l'entrée du bassin de Sixt : Le Béné et Les Raffours. Globalement les couches à charbons de bois très proches de la surface ne semblent pas en position primaire et les structures de production ne sont plus lisibles aujourd'hui dans la micro-topographie du sol environnant les sondages.

L'absence d'autres données archéologiques dans les versants semble essentiellement due à la troncature très fréquente des dépôts holocènes en

raison des pentes fortes et de la grande labilité des sédiments souvent très fins. Nos résultats ne signifient pas une absence d'occupation de la vallée ou une absence de conservation de toute trace d'occupation.

En haute altitude

- Sites de plein air :

Malgré un très grand nombre de sondages sur des zones favorables à l'occupation et au piégeage sédimentaire, les découvertes de sites de plein air sont très rares. Seuls un site (SPC), un foyer (SAW 2) et un niveau d'incendie ou d'occupation sans mobilier (NEAW 1) ont été mis en évidence.

La mise en évidence d'un *site préhistorique sous le Petit Col* (SPC), sur une petite butte installée sur le flanc d'un thalweg orienté au sud, constitue le résultat le plus intéressant pour ce qui concerne les occupations de plein air. Trois des quatre sondages réalisés sur le replat sommital ont livré quelques éclats taillés en quartz hyalin et plus rarement en silex. Exclusivement constituée d'éclats, la série lithique ne livre pas en première analyse d'éléments susceptibles de préciser la chronologie des occupations.
Cette découverte est particulièrement intéressante car les sites préhistoriques (au sens large en incluant le Néolithique) de plein air demeurent très rares dans les Alpes du Nord en dehors des massifs calcaires préalpins du Vercors et de Chartreuse.

- Structures et anomalies :

9 structures en pierres évidentes ont été abordées (Chalets d'Ecuelles 3 et 4, Laouchet 6 et 13, PLA 11, RSLA 1, 3 et 4, SAW 1). Seules 4 pourront faire l'objet d'une ou plusieurs datations sur des niveaux et des structures en creux. Seules deux livrent des vestiges clairement associés à l'occupation.
Sur 12 anomalies abordées par des tranchées, 3 ont révélé des structures très arasées (Chalet d'Ecuelles 2, Laouchet 7 et 15) qui pourront être datées mais aucun mobilier. Deux anomalies (NEAW 5 et 6) se sont révélées correspondre à des extractions de matériaux vraisemblablement très récentes.

Le secteur du Laouchet a été repris afin d'aborder le grand enclos ovale repéré en fin de campagne en 2008 et plusieurs structures ruinées observées à proximité.

Trois tranchées rayonnantes sur l'enclos (Laouchet 6) ont permis de confirmer les observations de surface. On se trouve bien en présence d'un aménagement d'origine anthropique qui a nécessité un effort important pour sa construction. L'enfouissement de la structure et l'étalement entraîné par le démantèlement, camoufle en effet l'utilisation d'un volume considérable de blocs, parfois de grandes dimensions, installés par endroits dans un léger surcreusement du terrain. La présence d'une subdivision interne triangulaire est également

confirmée. Malheureusement aucun vestige ni aucun charbon de bois n'ont été recueillis ni dans l'enclos ni dans la cellule interne malgré une topographie particulièrement favorable au piégeage sédimentaire. Cette absence constitue un argument indirect en faveur d'une fonction pastorale.

Une petite structure en fer à cheval (Laouchet 7) de 4 à 5 m de diamètre, assez comparable au Laouchet 5 a été étudiée sur un promontoire qui domine la tourbière au nord-est. Quelques charbons recouverts par le niveau de démantèlement devraient fournir un terminus pour le fonctionnement de cette structure.

Une autre structure de module comparable (Laouchet 15) a été abordée au sud de la tourbière **(Fig. 11)**. La stratigraphie révèle entre une et deux phases d'occupations avec conservation de structures en creux. Aucun mobilier archéologique n'a été découvert mais les charbons de bois sont nombreux et devraient permettre de préciser un peu la chronologie.



Fig. 11. Le Laouchet 15 : vue générale après dégagement des empierrements.

Dans le même secteur du Laouchet d'autres anomalies ont été abordées. Un cercle de végétation homogène de 4 m de diamètre (Laouchet 8), entouré de quelques pierres peu enfoncées, n'a livré aucun élément de datation. Il s'agit vraisemblablement de la trace d'une structure légère en bois ou en toile.

A proximité du lac d'Anterne

Un grand enclos très dégradé a été repéré, sur la rive sud du lac. De forme rectangulaire, vraisemblablement à angles arrondis, il mesure environ 45 m sur 35 et se développe à partir d'un bloc rocheux qui sert également d'appui à une petite cabane en pierres (RSLA 3). Les pierres de l'enclos passent dans le sentier actuel et disparaissent à proximité du torrent vraisemblablement emportées par les débordements. Malheureusement les sondages réalisés dans l'emprise de l'enclos (RSLA 2 et 5), dans la cabane (RSLA 3) ou en proximité immédiate à l'extérieur (RSLA 6) n'ont livré aucun élément de datation.

A quelques dizaines de mètres en aval, deux structures ruinées s'appuient contre le dernier gros bloc erratique visible avant la berge du lac. Au sud-est du bloc un petit abri aménagé de RSLA 4 n'a pas livré de vestiges anciens mais son niveau de fonctionnement pourra être daté.
Au nord du bloc, des concentrations de cailloux à peine visibles dessinent deux cellules de 4 à 5 m de côté, alignées en direction du lac. La tranchée longitudinale (RSLA 1) entreprise à travers ce site a révélé des dépôts archéologiques épais, contenant des vestiges (faune, objet métallique en bronze et fragment de céramique) et des traces d'incendie, dans la cellule nord. Les couches archéologiques sont nettement plus pauvres et plus discrètes dans la cellule sud au pied du bloc. Les murs épais de 50 à 60 cm à la base, sont installés dans un léger creusement du substrat. Un petit tesson évoque les productions de céramique indigène à surface noire lustrée et suggère une première occupation de la structure durant l'Antiquité, un autre tesson appartient aux productions médiévales.

A proximité des chalets d'Alfred Wills

A des altitudes plus basses, une structure rectangulaire mesurant 6 m sur 7,5 de dimensions externes (SAW 1), appuyée contre un bloc erratique, a été abordée au sud de la grande tourbière proche du refuge Alfred Wills, à l'amont d'un petit promontoire. Une tranchée longitudinale a montré des anomalies en creux (dont un beau trou de poteau) et des traces d'incendie dans la cellule interne ainsi qu'un grand foyer installé à l'extérieur de la structure. La stratigraphie semble avoir enregistré entre une et 4 phases successives d'occupation qu'il sera possible de dater par le radiocarbone. Il sera cependant difficile de dater avec précision le fonctionnement de la structure en pierres elle-même car aucun niveau de charbons de bois ne lui est associé avec certitude.
Le mobilier archéologique est très rare et n'apporte pas d'informations décisives sur la chronologie des occupations. La présence d'une possible molette et d'un très petit tesson non tourné suggère cependant une ambiance plutôt protohistorique pour au moins l'une des phases d'occupation du site.

Hameau des Ecuelles

Plusieurs tranchées ont été ouvertes dans l'emprise du hameau ruiné des Ecuelles afin de préciser la chronologie de ce type d'habitat groupé qui constitue la dernière forme de l'habitat pastoral dans la zone d'étude.
Deux ruines plus arasées que la majorité des chalets ont été abordées (Ecuelles 3 et 4). Elles montrent un mode de construction comparable avec création d'une terrasse artificielle, dallée dans sa partie aval. Seul le sondage 3 livre de quoi dater l'occupation par le radiocarbone. Dans le sondage 4 l'absence de vestige et la présence d'un important canal dallé au centre du bâtiment pourraient suggérer une fonction d'étable. Un niveau antérieur à la construction du bâtiment a livré un silex taillé, indice probable d'une occupation préhistorique du secteur.
Enfin le sondage 2, réalisé sur un replat proche des ruines, a révélé la présence d'un bâtiment démantelé totalement enfoui. Une couche interprétée comme le niveau de fonctionnement de cette structure a livré des fragments de céramique vraisemblablement antiques et des charbons de bois.

Pierre-Jérôme REY
UMR 5204, EDYTEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PRÉHISTOIRE

MUSIEGES, *Les Douattes*
Abri sous roche

La campagne 2009 nous a permis de poursuivre la fouille des niveaux d'occupations magdaléniens du secteur ouest et magdaléniens et aziliens du secteur est (Mevel, 2008). C'est une opération véritablement intermédiaire, puisqu'elle constituait la seconde année du programme pluriannuel (2008-2010). Nous réservons à l'année prochaine un véritable bilan des études réalisées sur ce site. La chronique de cette année sera un simple bilan d'étape.

Les objectifs étaient multiples cette année, puisque nous nous étions fixés de clore l'exploration de plusieurs secteurs ouverts depuis la reprise des opérations en 2006 **(Fig. 12)**.

Plan de l'abri actualisé - Novembre 2008

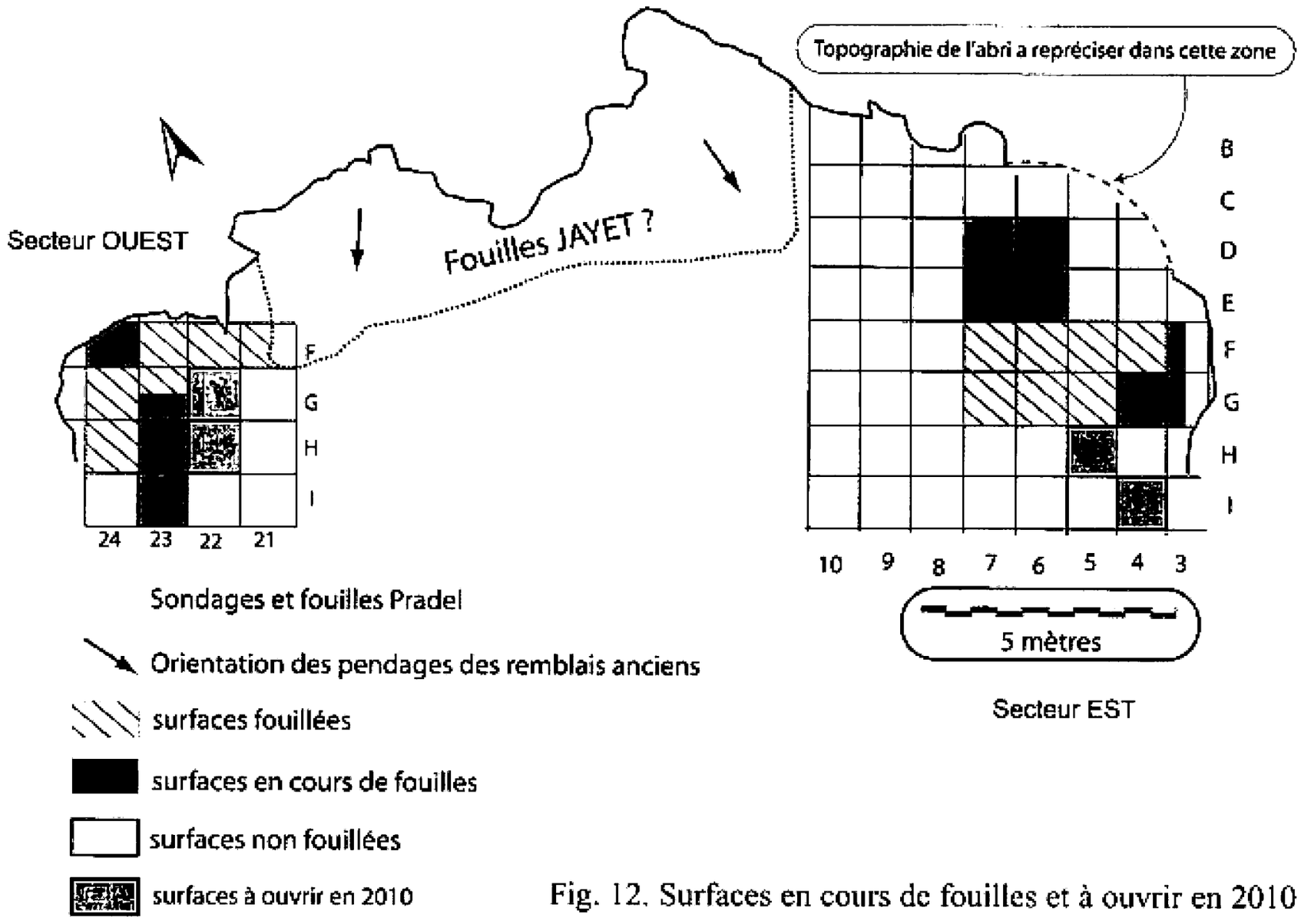
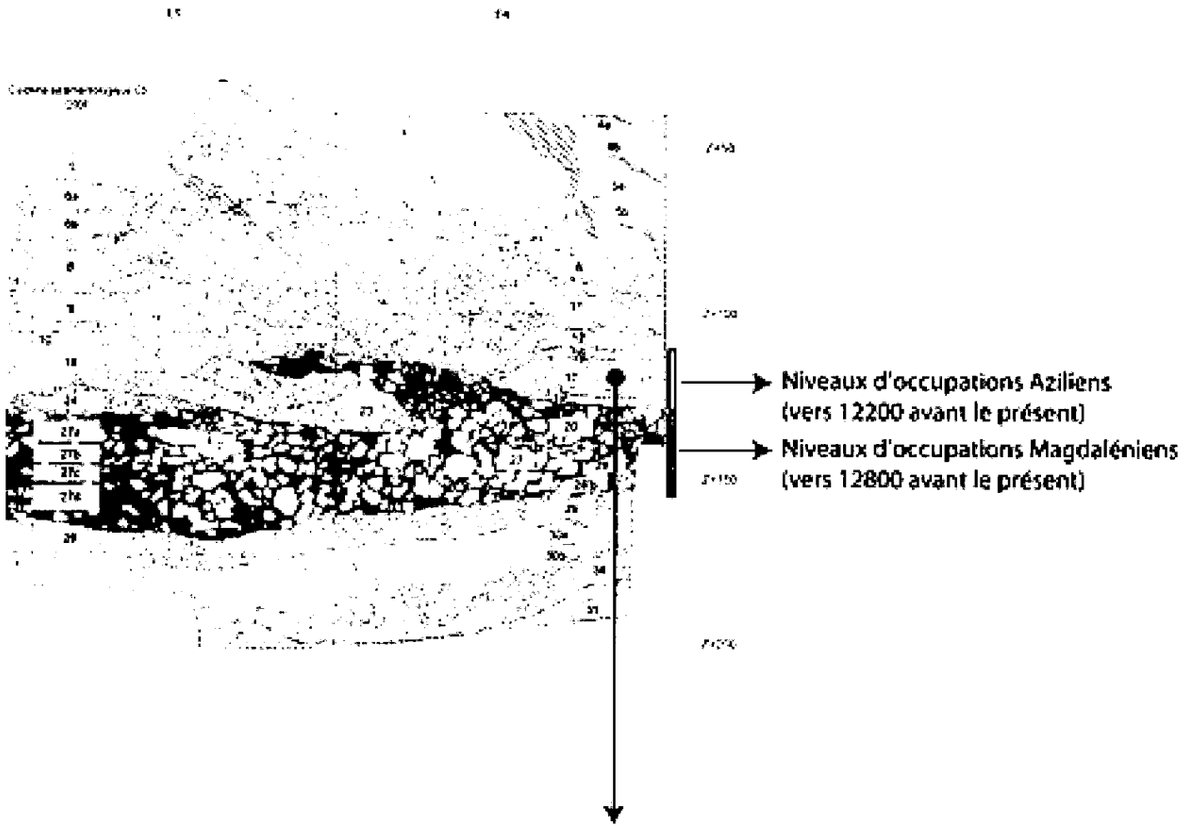


Fig. 12. Surfaces en cours de fouilles et à ouvrir en 2010



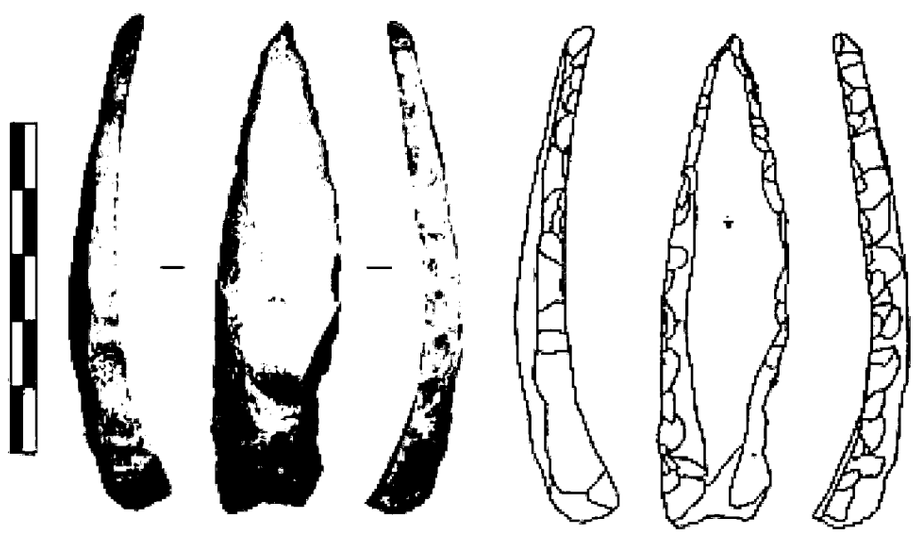


Fig. 13. Une longue lame retouchée provenant des niveaux d'occupations aziliens (relevé de la stratigraphie : B. Moulin)

C'est le cas par exemple de l'extrémité orientale de l'abri, le carré F4 en particulier, qui a livré près de 1000 artefacts coordonnés, dont la majorité proviennent de l'épais dépôt attribuable aux passages des Magdaléniens dans l'abri. La quantité importante de vestiges osseux devrait nous fournir une documentation intéressante sur les animaux chassés par les groupes préhistoriques de l'abri des Douattes. Ces vestiges sont actuellement en cours d'étude par Louis Chaix (MHNG – Genève). Nous les présenterons plus longuement l'année prochaine.

L'exploration du probable niveau azilien en G3-G4, sus-jacent à l'occupation magdalénienne, nous permettra à terme, de discuter des transformations des modes de vie entre le Magdalénien et l'Azilien. On notera la découverte cette année de quelques beaux outils en silex **(Fig. 13)** associés à de nombreux restes de chevaux et en particulier des dents. Ces vestiges devraient nous permettre de préciser la ou les saisons à laquelle les groupes humains sont venus occuper les Douattes. En effet, rappelons que ces groupes sont des chasseurs-cueilleurs nomades et que Les Douattes ne devait constituer qu'une étape de leur cycle de nomadisme annuel.

Au centre de ce secteur, en ED-6/7, il faut nous arrêter sur une découverte rare et assez exceptionnelle : une perle en lignite[14] **(Fig. 14)**. Si les campagnes précédentes nous ont permis de mettre au jour des coquillages percés, certainement utilisés comme parure, c'est la première fois à l'abri des Douattes qu'une découverte de la sorte est effectuée. On connaît des exemples similaires à Etrembières (Haute-Savoie - Stahl-Gretsch, 2004), en Suisse (Kesslerloch) et en Allemagne méridionale notamment (Braun, 2005). En plus de l'originalité de cet artefact, il présente un intérêt certain puisque ce matériau pourrait provenir du sud de l'Allemagne ! Bien évidemment, ceci est à prendre avec précaution, dans l'attente des analyses pétrographiques qui devront confirmer cette proposition. Notons par ailleurs que cet objet a été découvert dans une zone où nous avons découvert cette année de nombreux vestiges de taille du silex et de fabrication d'outils (chutes de burin par exemple). La campagne 2010 devrait nous permettre de mieux cerner les activités qui se sont déroulées dans ce secteur du site.

Dans le cadre de sa thèse[15] sur les industries osseuses du Magdalénien supérieur, Romain Malgarini a effectué un tri exhaustif des vestiges fauniques récoltés depuis la reprise des fouilles. L'objectif était d'identifier des déchets de fabrication, voire des outils en os ou en bois de cervidés. Il a identifié près d'une trentaine d'artefacts renvoyant à ces activités d'exploitation des matières osseuses, dont quelques éléments très intéressants sur le plan

---

(14) Le lignite est un matériau minéral composé de restes fossiles de plantes, proche du charbon.

(15) R. Malgarini (en préparation) - Techniques et technologies des industries en matières dures animales au Magdalénien en Franche-Comté et espaces limitrophes. Thèse de l'Université de Franche-Comté, laboratoire de Chrono-Environnement UMR 6249

technologique **(Fig. 15)**. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus intensément l'année prochaine.

A l'ouest, la fouille de plusieurs carrés a été achevée. Nous continuons à en ouvrir de nouveaux afin d'avoir une meilleure connaissance des groupes ayant fréquenté ce secteur du site. Dans ce secteur, les vestiges découverts sont essentiellement lithiques puisqu'il semble que l'os se soit moins bien conservé qu'à l'autre extrémité du gisement. Il est probable que cela soit lié à la nature du sédiment (peut-être plus acide).

La campagne 2010, dernière année du premier cycle tri-annuel, va nous permettre de proposer un bilan exhaustif des occupations humaines de l'abri des Douattes. La somme des informations récoltées sur le terrain depuis 2006 et l'aboutissement de nombreuses analyses (géomorphologie ; palynologie ; archéozoologie ; technologie lithique et osseuse ; datations C14) démontrera le potentiel très important de ce site. Sur le terrain, la campagne 2010 va nous permettre de poursuivre l'exploration du site et en particulier l'avant de l'abri, afin de vérifier la préservation des niveaux archéologiques dans ce secteur. Cette intervention sera donc décisive pour évaluer le potentiel de l'abri et le temps nécessaire à la poursuite des fouilles.

Ludovic MEVEL
Université Nanterre -Paris ouest – La Défense
UMR 7055 – Préhistoire et Technologie
Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie
21 allée de l'Université
92023 Nanterre cedex

Avec la collaboration de :

Romain MALGARINI
CNRS-Université de Franche-Comté
UMR 6249 Chrono-environnement
30-32 rue Megevand
25000 Besançon
et
Bernard MOULIN
Centre d'Archéologie préhistorique du Rhône-Alpes
26000 Valence

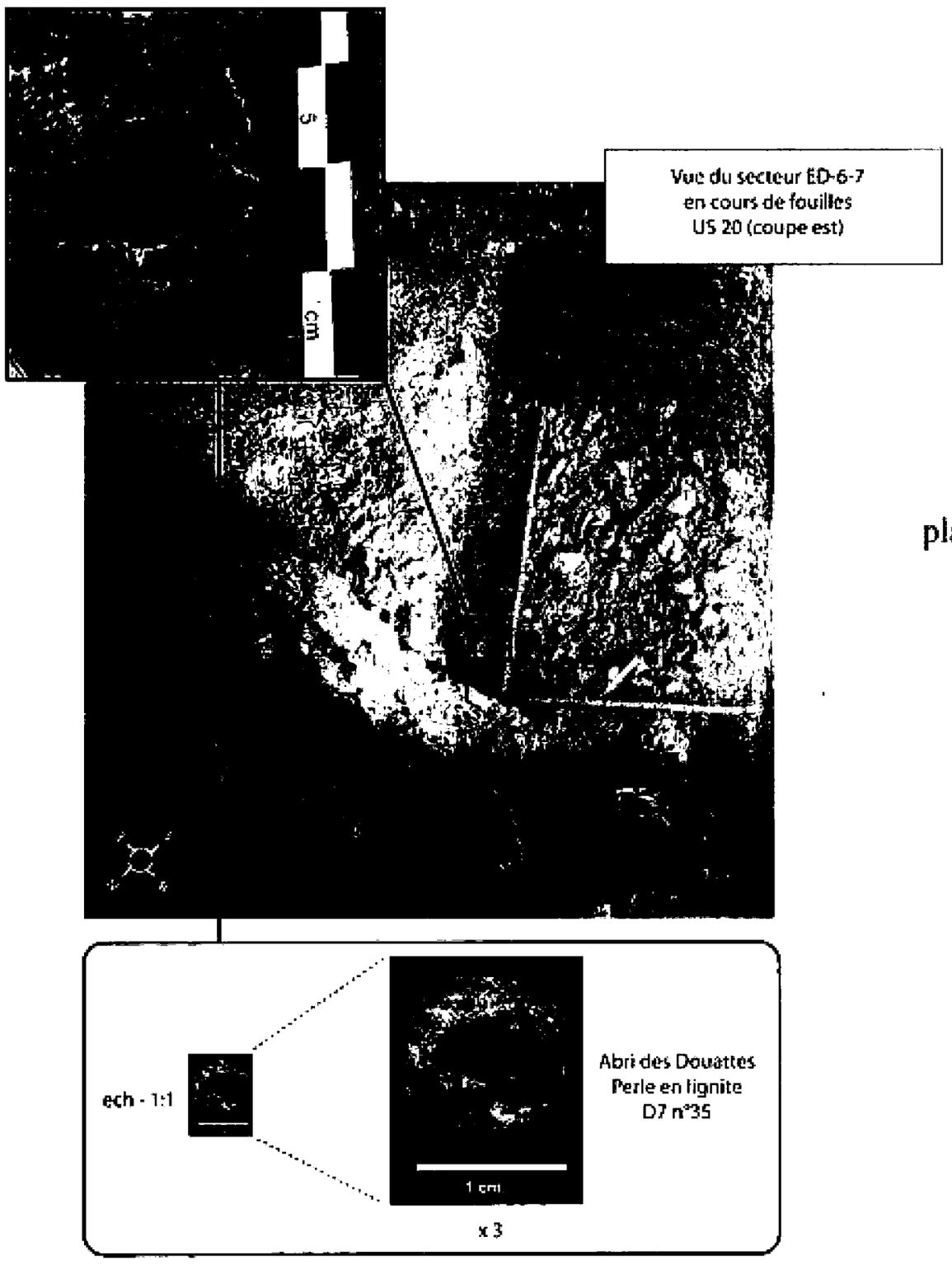


Fig. 14. La perle en lignite en place (US 20) et après nettoyage.

Photos : R. MALGARINI, 2009

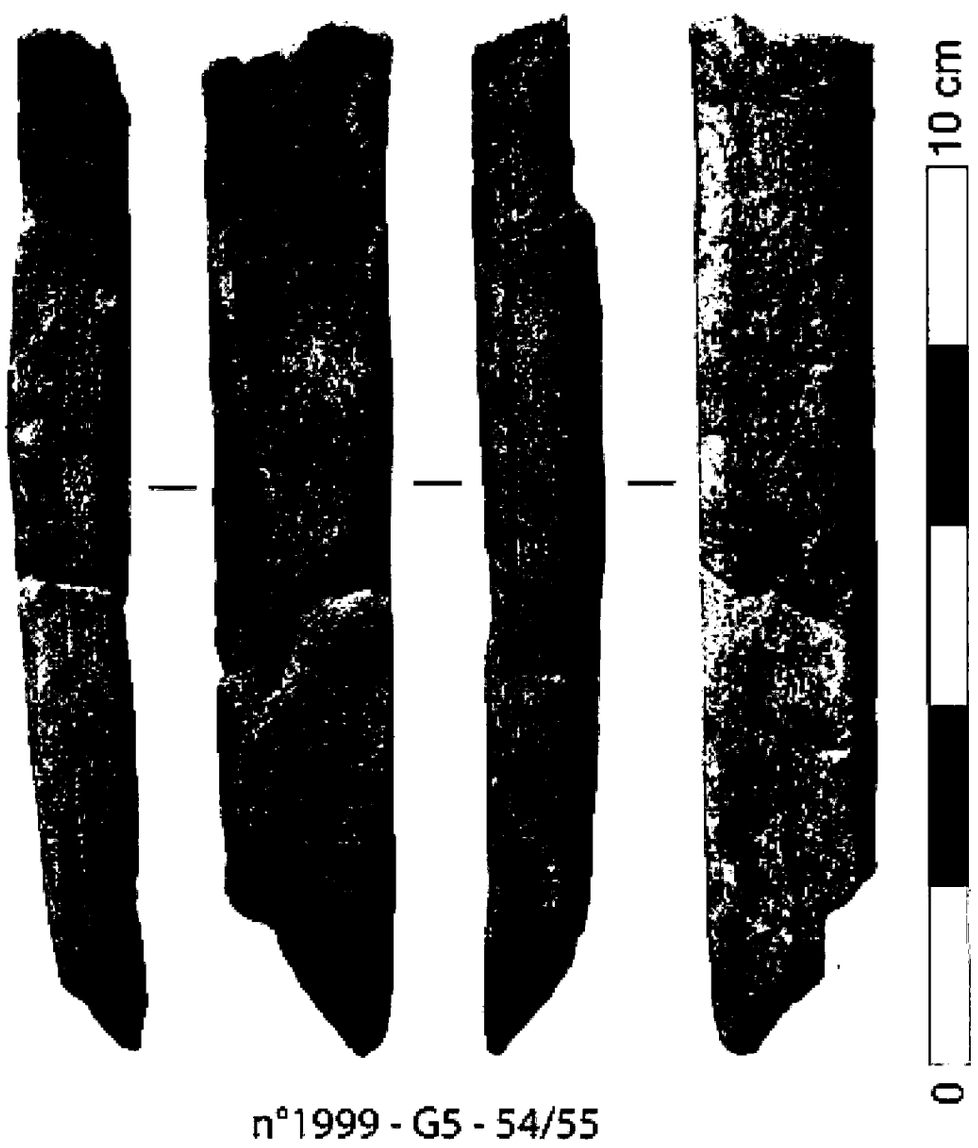


Fig. 15. Baguette en bois de renne quasi-entière ; cl. R. Malgarini.

Références bibliographiques.

Braun 2005 : BRAUN (I.M), Art mobilier magdalénien en Suisse. Préhistoire, Art et Sociétés Revue éditée par la Société Préhistorique Ariège-Pyrénées, tome LX, p. 25-44.
Mevel 2008 : MEVEL (L.), Note sur la campagne de fouilles 2008 à l'abri des Douattes (Musièges), Revue Savoisienne, p. 93-99.
Stahl-Gretsch 2004 : STAHL-GRETSCH (L.-I.), Les occupations magdaléniennes de Veyrier : histoire et préhistoire des abris-sous-blocs. Thèse Anthropologie, Université de Genève, no.3523, 2 vol.

PÉRIODE ROMAINE

ANNEMASSE, *villa du Parc*
Section A, parcelles 206 et 4445
Coord. Lambert : 900,504 / 2140,010 ; alt. 432 m NGF

Un témoin d'un édifice monumental.

Depuis peu déposé au pied de la façade nord de la maison abritant le centre d'art contemporain de la Ville d'Annemasse, après avoir été quelque peu malmené et dégradé, un bloc d'architecture romaine attire le regard du passant.
Conservé dans cette propriété depuis une date inconnue, aucune référence ne permet de préciser les circonstances de son dépôt en ces lieux[16].



Fig. 16. Le bloc sur son nouvel emplacement devant la Villa du Parc ; cl. J. Serralongue, CG74.

Quoique les fouilles archéologiques se soient multipliées dans la ville d'Annemasse depuis la fin des années 80, révélant l'existence d'une agglomération antique aux abords de l'église St-André et se développant au nord (CAG 74, p.

(16) Cette propriété fut celle de Claudius Montessuit (1887-1963), ancien maire et conseiller général d'Annemasse. Mes remerciements à Sabine Maciol, archiviste municipal pour son aide et son enthousiasme.

179-189), rien à ce jour ne laisse supposer l'existence d'un édifice ayant pu présenter un décor d'une telle qualité et d'une telle monumentalité.

Que ce soit dans les manuscrits de Philibert Pingon (1552), Charles-Humbert-Antoine Despine (1806) ou F.-M. de Reydet de la Vulpillière (1808), il n'est pas fait mention de la découverte d'un tel bloc à Annemasse ou dans ses environs ou encore plus largement en Savoie. Seul J.-Fr. Albanis-Beaumont dans sa Description des Alpes Grecques et Cottiennes (1802-1806), figure dans une de ses planches un bloc d'architecture décoré d'une moulure à fleurs de lotus **(Fig. 17)**, bien éloignée au demeurant des sculptures de ce bloc. Bien que cet élément n'ait plus été noté depuis le début du XIX^{e} s., une dédicace à Mars (non retrouvée en 1995), deux inscriptions funéraires et deux fragments indéterminés témoignent de la relative importance de ce site, implanté à quelques kilomètres de Genève, en rive droite de l'Arve, et autour duquel deux bornes milliaires ont été recensées (Rémy et alii, 1995).

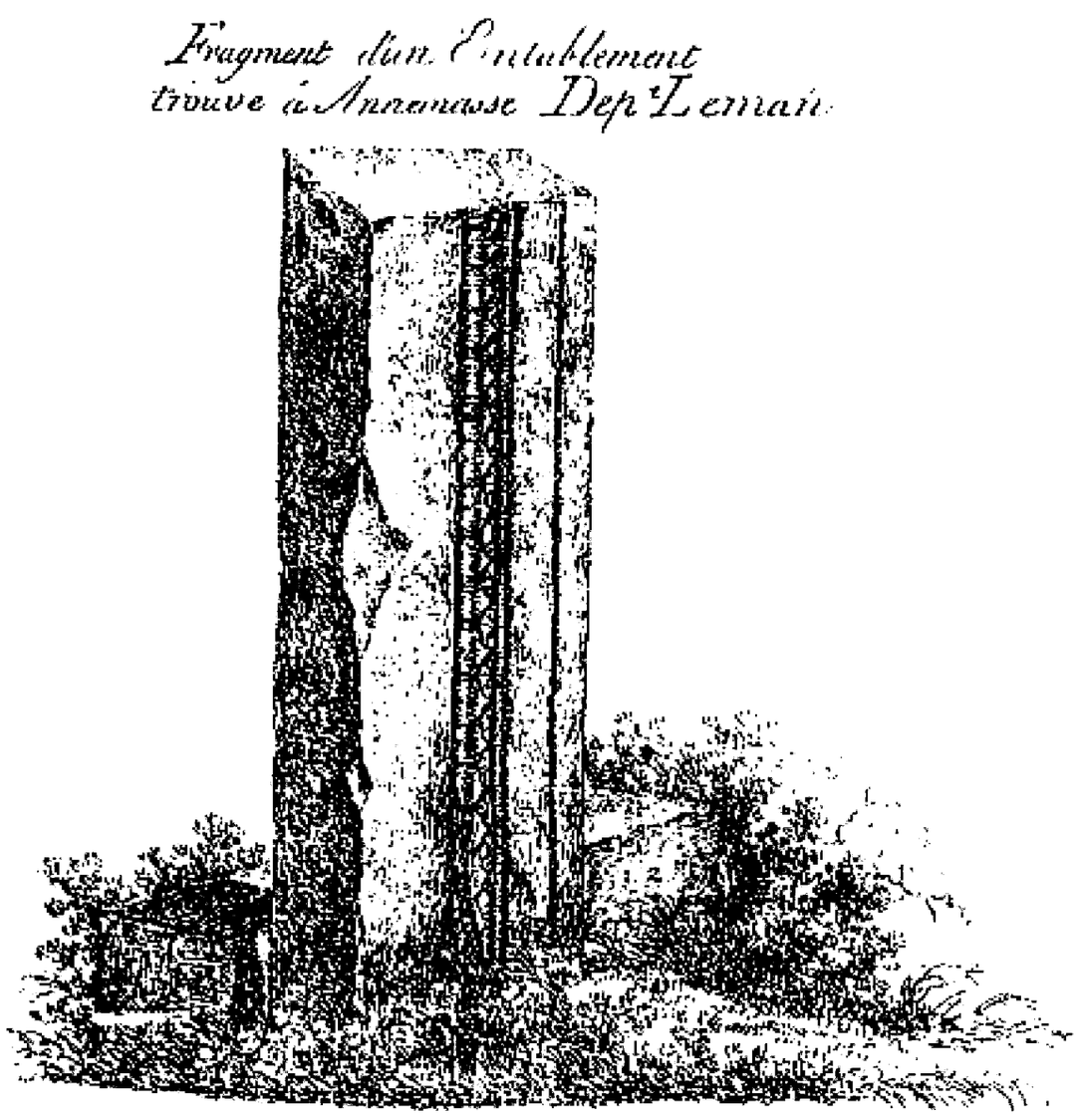


Fig. 17. Fragment de bloc architectural découvert à Annemasse, signalé par J.-F. Albanis-Beaumont ; pl.5, 1802.

Après l'envoi de quelques photos de ce bloc aux archéologues et conservateurs des musées du bassin lémanique et de Lyon, il est apparu qu'aucun ne le reconnaissait comme appartenant à un édifice antique de sa zone d'étude ou de contrôle. Aussi, afin d'en avoir une analyse précise et de l'inscrire dans un corpus, l'étude en a été confiée à une spécialiste de l'architecture antique ce qui a permis de confirmer son attribution à l'antiquité, d'en préciser l'emplacement dans l'édifice et la datation.
Il reste encore à confirmer la nature de la roche, reconnue comme étant du calcaire du burdigalien, sans doute originaire des carrières de la Drôme.

Joël SERRALONGUE
archéologue départemental

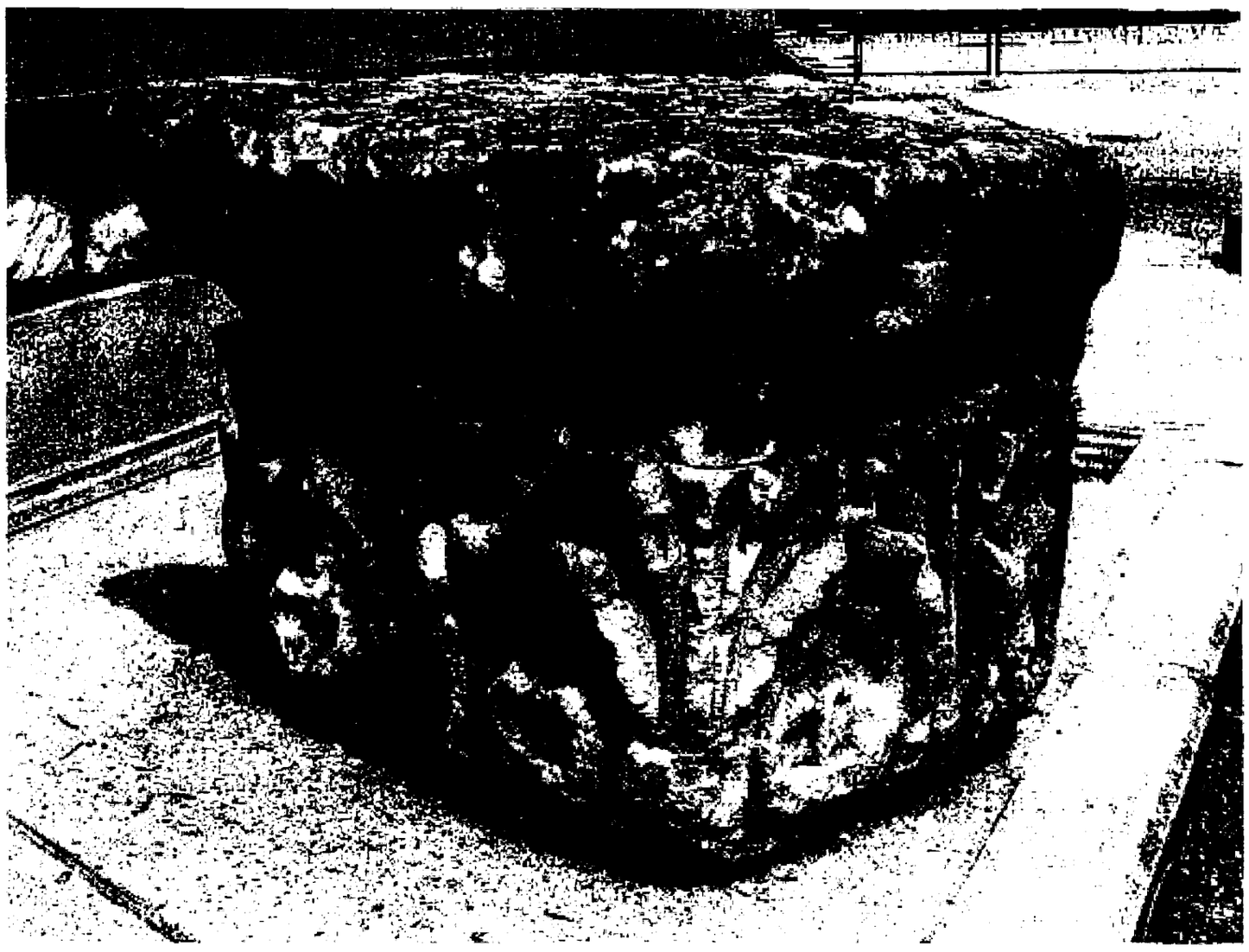


Fig. 18. Vue d'ensemble des faces sculptées du bloc ;
cl. J. Serralongue, CG 74.

Références bibliographiques.

Albanis-Beaumont 1802 : ALBANIS-BEAUMONT (J-Fr,) Description des Alpes grecques et cottiennes, 1ere partie, Paris, 1802, 2 vol. et vol. de 23 pl.
Despine 1806 (?) : DESPINE Charles-Humbert-Antoine, *Antiquités et Inscriptions*, ms, sd, vers 1806 (?) (Acad. Florimontane, Annecy, n° 640).
Pingon 1552 (?) : PINGON (Philibert), *Storia della Real Casa, storie generale*, ms, sd, vers 1545-1552.
Reydet de Vulpillières 1808 : REYDET DE VULPILLIERES (F-M.), *Notice sur la* IVe *voie militaire romaine,* ms 1808 (Acad. Florimontane n° 1059).

Identification de la pièce [17]

Le bloc est une pièce d'angle sculptée sur deux faces d'une alternance de feuilles et de tiges terminées par des fleurons. Ce registre de feuilles est surmonté par un couronnement.

On pourrait hésiter entre plusieurs identifications : la frise d'un entablement surmontée de son couronnement ; la frise d'un entablement surmontée d'une corniche ; une imposte d'un arc ou un chapiteau de pilastre.

(17) Observations réalisées en mai 2009. Description et analyse rédigées en 2009 avec des ajouts en août 2010.

Il est de règle que les frises d'entablement soient surmontées d'un couronnement, mais la partie qui surmonte ici la frise semble trop importante pour un simple couronnement de frise. À l'inverse, la dimension est trop réduite pour une corniche d'entablement : la hauteur est deux fois moins importante que celle de la frise. D'autres objections mineures apparaissent pour cette hypothèse : l'absence de couronnement de frise ainsi que l'absence de denticules, de modillons et de véritable cimaise pour la corniche. L'identification d'une pièce d'imposte présente aussi des difficultés. Il n'est pas courant de rencontrer une imposte avec un décor sous le couronnement si développé en hauteur [18]. L'identification la plus probable est celle d'un chapiteau avec un registre de feuilles correspondant au calathos et le couronnement s'identifiant à l'abaque. L'identification n'est cependant pas assurée car ce chapiteau n'est pas canonique et un détail du bandeau de l'abaque supposé rappelle le larmier d'une corniche (voir *infra*).

Description

Dimensions : longueur à la base : 82,6 cm ; profondeur : 84,1 cm ; hauteur : 76,1 cm ; hauteur calathos : 50,7 cm ; hauteur abaque : 25,4 cm (ht. ovolo : 7,7 cm ; ht. listel : 1,8 cm ; ht. bandeau : *ca* 7 cm ; ht. moulure supérieure : *ca* 7,9 cm) ; largeur des oves : 7,5-8,5 cm.

Matériau : calcaire tendre de couleur blanche (nature du calcaire à préciser).

État de conservation : traces de retaille sur les faces latérales ; cassures (extrémités de certaines feuilles, lobes supérieurs des feuilles, ovolo à l'angle, moulure supérieure de la corniche …). Présence de graffiti – probablement tous modernes – sur le lit d'attente, sur une partie de la face latérale droite qui a été retaillée ainsi que sur la face postérieure.

Nous désignerons arbitrairement les deux faces sculptées comme la face principale et la face latérale droite.
Lit de pose non observé.
Sur la face principale, le calathos présente une feuille centrale et deux demi-feuilles. Même si la face latérale gauche a été retaillée, la demi-feuille de gauche ne se poursuivait pas pour constituer une feuille entière comme l'indiquent le profil arrondi de la feuille et l'angle gauche en partie conservé de l'abaque. À droite, la demi-feuille fait partie d'une feuille d'angle, l'autre moitié étant sculptée sur la face latérale droite. Sur la face latérale droite, le décor du calathos commence donc par une demi-feuille qui est suivie par une feuille complète. Il est évident que cette face latérale droite a été retaillée et que le décor se poursuivait : il subsiste l'extrémité d'un lobe d'une autre feuille, le reste ayant été bûché ; l'interruption du décor est maladroite au niveau du couronnement (ove coupé aux trois-quarts) ; on distingue enfin des

(18) Voir des exemples d'impostes ornés de Narbonnaise dans GROS, 1979 (arc de Glanum : fig. 11, 13, 15 ; tétrapyle de Cavaillon : fig. 24-25 ; arc de Carpentras : fig. 27).

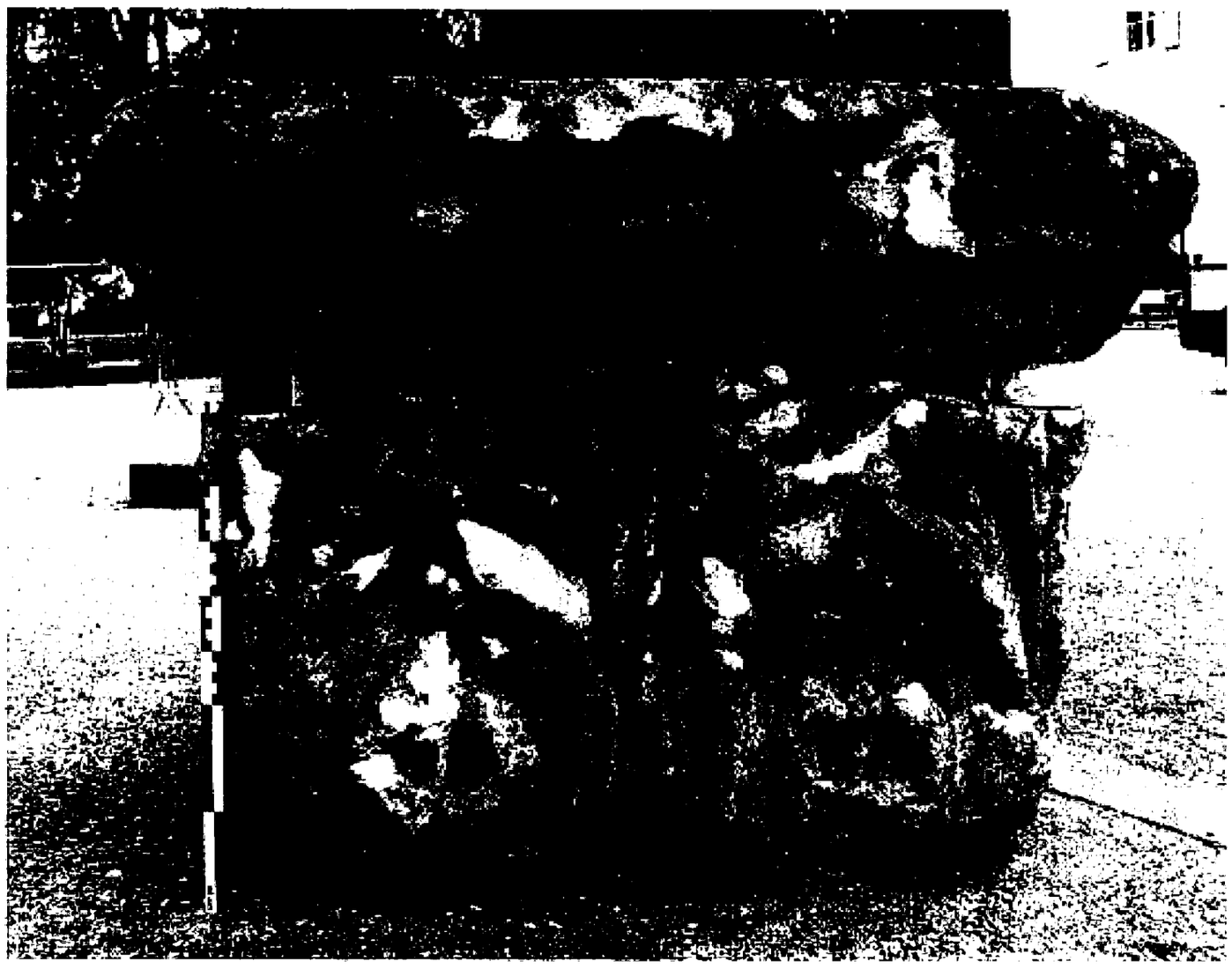


Fig. 19. Vue de la face principale ; cl. J. Serralongue, CG 74.

traces de retaille laissées par un outil à pointe. La retaille d'une partie de la face latérale droite explique le profil étrange avec un rentrant puis un pan coupé.

Les feuilles se détachent nettement du fond plat du calathos et leur contour est parfois cerné d'un sillon creusé. Il ne semble pas que le décor commence depuis le bas du bloc, mais à quelques centimètres au-dessus du lit de pose, même si cette impression est renforcée par l'érosion de la pièce en partie inférieure. Les feuilles d'acanthes comportent cinq folioles et deux demi-folioles à la base. Chaque foliole est subdivisée en trois lobes qui sont eux-mêmes composés de quatre ou cinq digitations. On compte une digitation centrale, plus grosse que les autres, et une à deux courtes digitations de chaque côté. Les digitations sont pointues ou au contraire arrondies. La superposition des folioles crée une zone d'ombre en forme de large goutte. Ces zones d'ombre créées par le contact des lobes sont soulignées à la base par un ourlet convexe. La concavité des folioles est importante. La nervure centrale, fortement évasée à la base, s'évase aussi légèrement au sommet. Elle est jouxtée de chaque côté par un sillon creusé. À la surface de tous ces sillons, on remarque des petites stries parallèles horizontales laissées par l'outil de sculpture[19]. On peut se demander si ces stries ne servaient pas à faciliter l'adhérence d'une peinture ou de stuc qui pouvaient permettre de renforcer les ombres. Il semblerait d'ailleurs que ces zones striées soient de couleur rose, comme s'il s'agissait de trace d'un mortier. Toutefois, nul n'est

(19) Voir une comparaison dans TARDY, 2005, fig. 36, B 6.

besoin d'invoquer un revêtement peint pour justifier l'existence de ces traces d'outils visibles, qui sont assez communes dans la sculpture[20]. À d'autres endroits du chapiteau, le fond du décor du calathos est traité de la même manière.

Les folioles supérieures ont la particularité d'avoir été sculptées séparément. Pour ce décor rapporté, il ne s'agit pas d'une restauration antique[21] mais d'un choix délibéré. Ainsi tous les lobes centraux, même pour les feuilles d'angle, sont sculptés dans un moellon inséré dans le bloc. L'insertion des moellons était préparée sur le bloc par des incisions réalisées sur les parois des cavités, comme cela est visible à l'extrémité gauche de la face principale, où il manque un moellon. Par ailleurs les interstices entre les moellons et le bloc étaient comblés par du mortier (?), dont il reste encore des traces.

Chaque demi- foliole à la base rejoint la demi- foliole de la feuille voisine en créant un seul motif en forme de croissant de lune. Dans l'axe de ce motif, entre les feuilles, naît une tige qui donne naissance à un fleuron. En bas et au milieu, chaque tige comporte une petite ramification au bout de laquelle

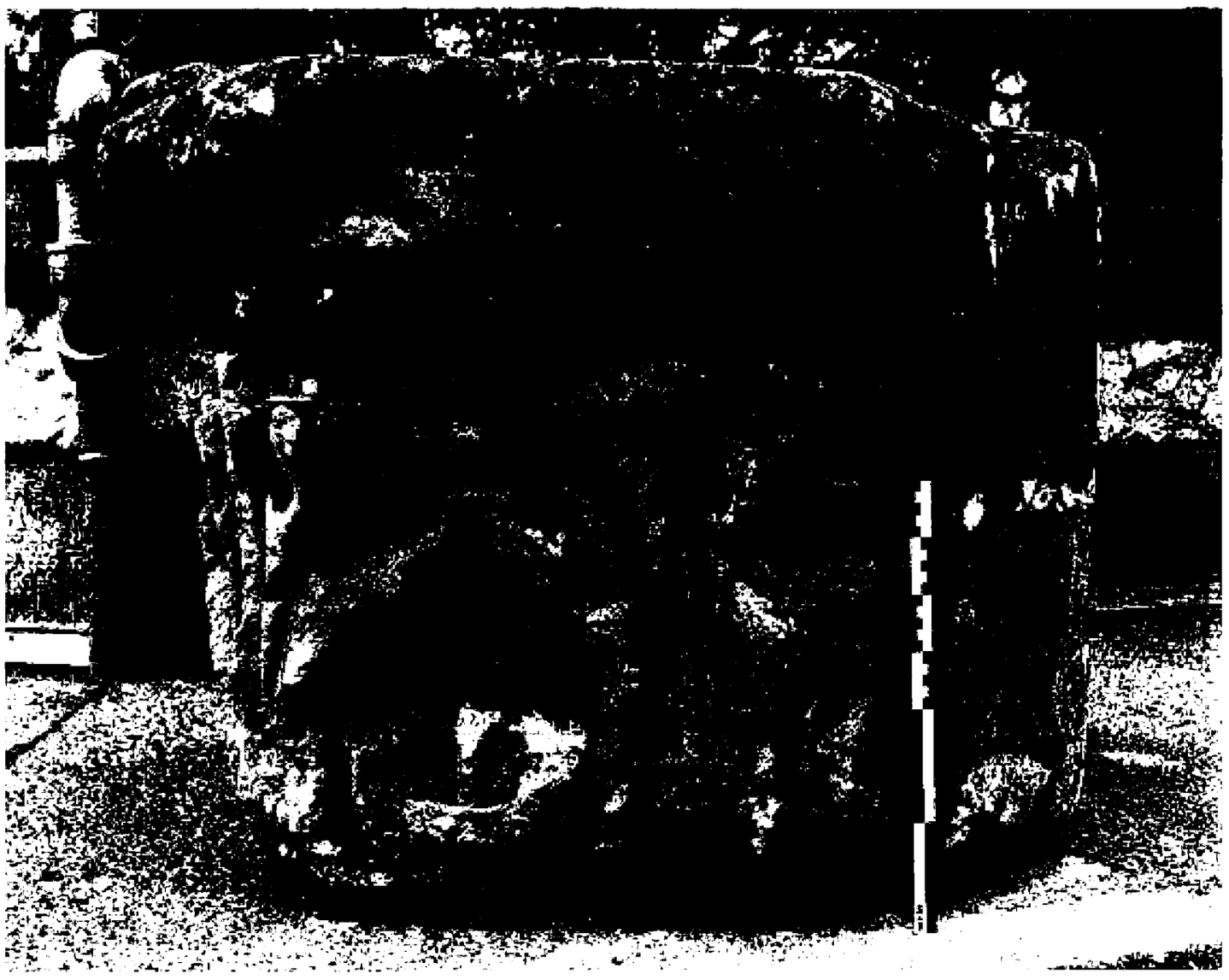


Fig. 20. Vue de la face latérale droite ;
cl. J. Serralongue, CG 74.

(20) Voir par exemple un bas-relief de Genainville dans NERZIC, 1989, p. 182.
(21) Pour un exemple de restauration antique au niveau du lobe central de feuilles d'acanthe, voir un chapiteau corinthien de Mérida dans BARRERA ANTÓN, 2000, n° 12.

se développe une grappe de petites baies arrondies. Les fleurons sont composés d'un bouton central circulaire et de quatre pétales bilobés, marqués par deux petits sillons. Entre les fleurons et la première moulure du couronnement, le décor a été laissé lisse, ce qui forme une sorte de bandeau de transition avec l'abaque, interrompu à intervalles réguliers par les folioles supérieures des feuilles rapportées.

L'abaque est composé d'un ovolo d'oves et de pointes de flèches, d'un bandeau entre deux listels et d'une moulure terminale dégradée.

Les oves sont circulaires, avec un sommet tronqué et des dimensions relativement importantes. Ils sont détachés des coquilles qui les entourent et qui esquissent un mouvement de convergence à leur sommet. Ces coquilles se rejoignent sous les oves en s'affinant. Les hampes de pointes de flèche, qui sont de section angulaire, sont légèrement élargies à la base de la moulure et sont solidaires des coquilles.

Le bandeau entre les listels est en saillie de plusieurs centimètres (*ca* 3,7 cm). Il se termine par un congé et son soffite est légèrement incurvé. Le détail du soffite pourrait faire penser au bandeau qui jouait le rôle d'un larmier, ce qui est surprenant dans le cadre d'un chapiteau. La moulure supérieure est trop dégradée pour déterminer si elle est plate ou convexe et sa hauteur semble un peu faible pour une doucine.

La face latérale gauche a probablement été retaillée, comme le laissent penser des traces grossières d'un outil à pointe. Elle est formée aujourd'hui de deux redents séparés par un pan droit, le second redent étant situé à l'angle

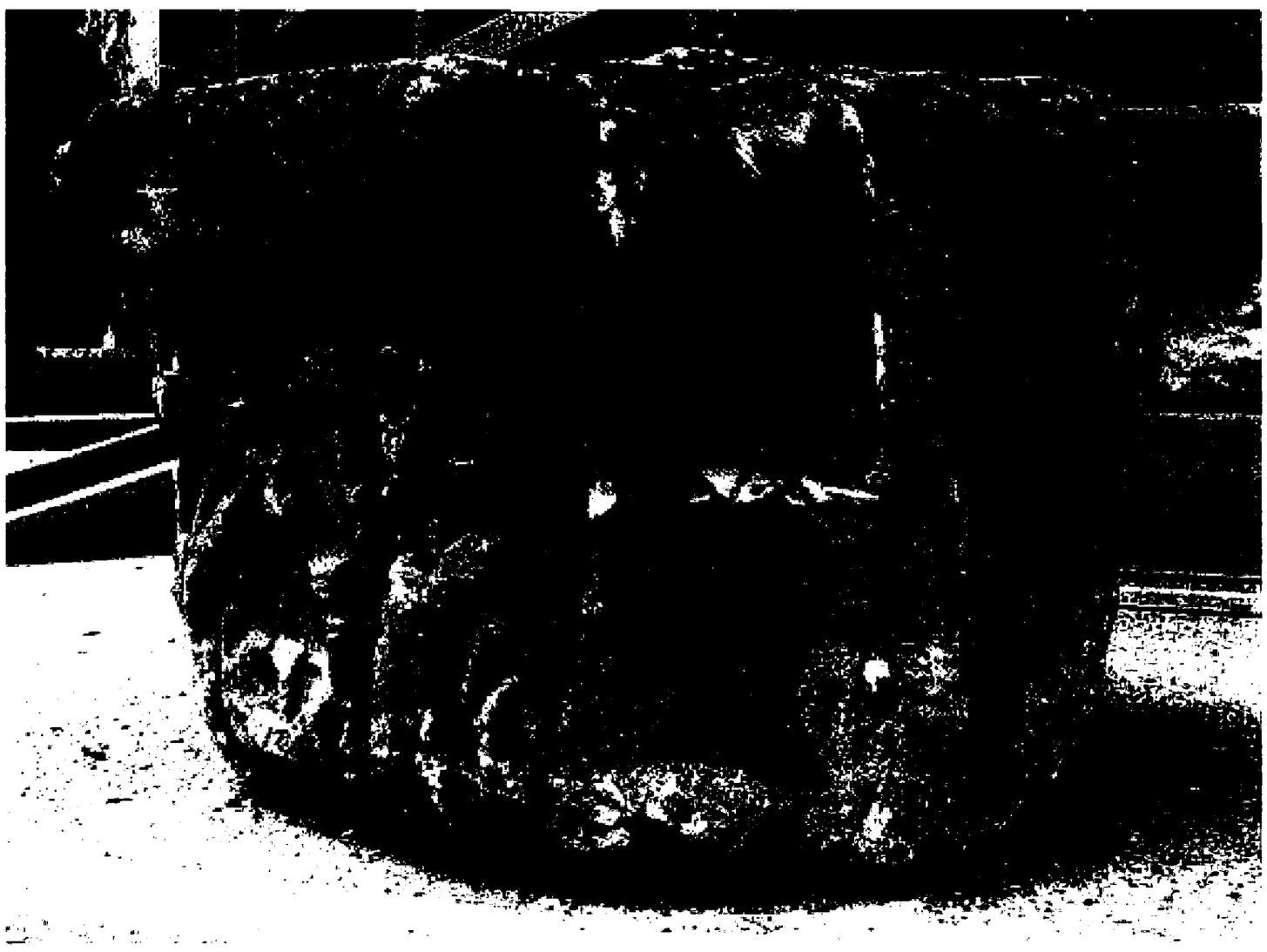


Fig. 21. Vue de la partie retaillée de la face droite, portant un graffiti moderne; cl. J. Serralongue, CG 74.

entre la face postérieure et la face latérale gauche. À l'angle des deux faces intérieures de cette partie en retrait, une moulure semble en partie esquissée (talon).

Face latérale droite, partie retaillée **(Fig. 21)** : à l'endroit où le décor a été bûché, une sorte de gorge est taillée (l. : *ca* 7 cm), puis, un pan coupé (l. : *ca* 25 cm) plus ou moins lisse porte un graffiti : une croix délimite quatre secteurs dont chacun porte une lettre (N en haut, O à droite, Y en bas, A à gauche).

Face postérieure, qui est peut-être la face postérieure originelle : traces d'outils ; graffiti (croix à plusieurs branches incisées en trait fin).

Au lit d'attente : trou de louve plus ou moins au centre (11,1 x 4,5 cm ; profondeur : au moins 19 cm ; nous n'avons pas vidé la terre qui obstrue la cavité). Autre cavité, en bordure de la face latérale gauche qui a été retaillée (L. : 17,7 cm ; l. : 5,7 cm ; prof. : 5,7 cm). Cette cavité est trop grande et pas assez profonde pour être un ancien trou de louve. Par ailleurs, sa forme et ses dimensions ne semblent pas correspondre à un trou d'agrafe.

Originalité de la pièce et qualité du décor

Le bloc présente quelques particularités qui, nous l'avons vu, empêchent une identification certaine mais la singularité de la pièce tient surtout aux folioles supérieures des feuilles qui sont sculptées dans des moellons rapportés. S'agit-il d'un trait d'atelier ? Cette particularité peut-elle s'expliquer par une nécessité technique ? Est-ce qu'il pourrait s'agir d'un bloc de remploi d'un précédent édifice ? Dans ce cas, le volume insuffisant du bloc aurait nécessité l'ajout de ces moellons sculptés, les folioles supérieures des feuilles étant les parties qui sont le plus en ronde-bosse.

Quoi qu'il en soit, il est difficile de concevoir que cette particularité s'explique par un mauvais savoir-faire des sculpteurs car, en dépit de cet arrangement curieux, l'exécution du décor est de très bonne qualité. La taille des feuilles est soignée tout comme celle de l'ovolo. Le traitement des angles du bloc est réussi aussi bien pour le calathos que pour l'abaque (demi-feuilles et ove d'angle à droite).

Nature de l'édifice

Il est toujours périlleux de vouloir préciser la nature d'un édifice avec un seul bloc d'architecture. Sans trop s'avancer, on aurait tout de même tendance à penser que la pièce appartenait à un édifice public. S'il s'agit bien de chapiteaux et que la pièce est antique, l'usage de chapiteaux qui ne sont ni corinthiens ni composites semble exclure un temple et pourrait orienter plutôt vers un édifice de type arc monumental, sans aucune certitude. Il serait évidemment souhaitable de connaître le contexte de découverte de la pièce et de chercher si d'autres blocs peuvent se rattacher au même ensemble.

Chronologie

Si la pièce est bien antique et qu'il ne s'agit pas d'un bloc sculpté à la Renaissance, le décor architectural fournit un *terminus post quem* incontestable : le type d'ovolo avec des oves et des pointes de flèches ainsi que le détail de la forme des coquilles (mouvement de convergence au sommet des oves et convergence à la base) sont fréquents à partir de l'époque flavienne. Les feuilles d'acanthe avec des folioles subdivisées en lobes puis en digitations au lieu d'une division simplement en lobes et en digitations pourraient éventuellement servir d'indice chronologique. Si à Rome, en Gaule du Sud (Quadrifons de Cavaillon[22] ; Nîmes[23]) et en Espagne (Mérida[24]), on rencontre ce type de feuilles dès l'époque augustéenne ou plus généralement à l'époque julio-claudienne, les feuilles de l'entablement d'Annemasse semblent se rapprocher davantage des exemplaires d'Aquitaine, qui ne se rencontrent pas avant le premier tiers du IIe s. apr. J.-C.[25], ou de pièces du Nord de la France[26]. La nervure centrale qui est dégagée par deux profonds sillons parallèles ; les gouttes des zones d'ombre, qui sont soulignées d'un ourlet ; ainsi que la rencontre des demi-folioles à la base – qui n'est pas sans rappeler les feuilles de calice en forme de lyre ou de berceau de certains chapiteaux corinthiens rhénans[27] et aquitains[28] ou plus généralement des Trois Gaules –, orientent aussi vers le IIe siècle. Des comparaisons à ce type de jonction en partie inférieure de feuilles d'acanthe sont fournies par un chapiteau composite de Nîmes[29] dont la typologie des feuilles indiquerait le IIe s. apr. J.-C., et par deux chapiteaux corinthisants de Pompéi[30], qui ne peuvent évidemment pas être postérieurs à 79 apr. J.-C.

La pièce d'Annemasse n'est assurément pas antérieure à l'époque flavienne, mais elle pourrait être située au IIe s. apr. J.-C. voire au IIIe siècle.

La nature du matériau sera peut-être un indice chronologique. Toutefois, cet indice éventuel serait inexploitable dans le cas où le bloc serait un remploi – hypothèse qui ne doit pas être écartée pour l'instant [31].

Djamila FELLAGUE
Maître de conférence à l'Université Pierre Mendès-France, CRHIPA.

(22) SCHREITER, 1995, n° 21, fig. 185.
(23) SCHREITER, 1995, n° 83, fig. 197.
(24) BARRERA ANTÓN, 2000, n° 78-90, p. 43-46, pl. 41-50 : ces chapiteaux corinthiens de pilastres sont datés des règnes de Claude ou de Néron.
(25) TARDY, 2005, p. 119.
(26) Voir par exemple une illustration d'une pièce du temple de Champlieu, daté de la fin du IIe s., dans WOIMANT, 1993, p. 185.
(27) KÄHLER, 1939, tafel 6 sq.
(28) TARDY, 1989, p. 79.
(29) Chapiteau composite de la place de la Calade. Nous avons eu connaissance de cette pièce grâce à l'ANR sur le décor architectural des Gaules en juin 2010 (pièce étudiée par D. Darde et S. Zugmeyer).
(30) HEINRICH, 2002, S40.
(31) Nous avons montré qu'à l'époque flavienne ou au IIe s. apr. J.-C. une des arcades du forum de Vienne a remployé en quasi totalité des blocs julio-claudiens en pierre du Midi, calcaire qui est utilisé à Lyon et à Vienne uniquement à l'époque julio-claudienne. En attendant une monographie des arcades, voir FELLAGUE, ROBERT, 2011, à paraître.

Références bibliographiques.

Barrera 2000 : BARRERA ANTÓN (J. L.), *La decoración arquitectónica de los foros de Augusta Emerita*, Rome.
Fellague, Robert 2011 : FELLAGUE (D.), ROBERT (R.), « La frise d'une des arcades du forum de Vienne » *in Roma y las Provincias : modelo y difusión*. XI[ème] colloque international sur l'art romain provincial, organisé par le Musée National d'Art Romain (MNAR) et l'Institut Catalan d'Arquéologie Classique (ICAC), Mérida, 18-21 mai 2009. Article sous presse.
Gros 1979 : GROS (P.), « Pour une chronologie des arcs de triomphe de Gaule Narbonnaise (à propos de l'arc de Glanum) », *Gallia*, 37, p. 55-83.
Heinrich 2002 : HEINRICH (H.), *Subtilitas novarum scalpturarum. Untersuchungen zur Ornamentik marmorner Bauglieder der späten Republik und frühen Kaiserzeit in Campanien*, Munich.
Kähler 1939 : KÄHLER (H.), *Der römische Tempel*, Berlin.
Nerzic 1989 : NERZIC (CH.), *La sculpture en Gaule romaine*, 1989.
Schreiter 1995 : SCHREITER (CH.), « Römische Schmuckbasen », *KJ*, 28, p. 161-347.
Tardy 1989 : TARDY (D.), *Le décor architectonique de Saintes antiques, I : les chapiteaux et les bases*, 5[e] suppl. Aquitania, Bordeaux.
Tardy 2005 : TARDY (D.), *Le décor architectonique de* Vesunna *(Périgueux antique)*, 12[e] suppl. Aquitania, Bordeaux.
Woimant 1993 : WOIMANT (G. P.), « Le sanctuaire antique de Champlieu, commune d'Orrouy (Oise) », *Revue Archéologique de Picardie*, 1-2, p. 63-198.

Mercredi 7 janvier 2009
Promenade entre les carrières et les roches de construction de la ville d'Annecy

Chers confrères

Au moment où je vais vous emmener en promenade très loin dans le temps, j'aimerais associer à notre groupe ses prestigieux fondateurs, présidents et membres anciens de l'Académie qui furent des géologues de talent : Gabriel de Mortillet, Marc Le Roux, J. Revil, Léon Moret mais nous n'aurons garde d'oublier les spécialistes actuels parmi lesquels Paul Tapponnier, Philippe Grandchamp, Bernard Doudoux. Je n'oublierai pas non plus d'avoir une pensée reconnaissante pour toutes les Sociétés amies qui ont tant œuvré pour la préservation des monuments anciens d'Annecy, en particulier la Société des Amis du Vieil Annecy et son Président émérite, Georges Grandchamp et d'une façon générale pour tous ceux et toutes celles qui ont travaillé et publié des études sur Annecy ou des photographies et auxquels j'ai emprunté la majorité des éléments de mon exposé.
J'en profiterai pour lancer aussi un appel au secours : il se pourrait bien qu'une ammonite d'une taille exceptionnelle située au niveau de l'institut médico-légal de l'ancien hôpital soit en grand danger de disparaître.

Le Calcaire Urgonien est l'une de nos fiertés, pour nous Savoyards de l'Avant-Pays ; il est la couronne de nos montagnes, que nos regards se portent sur le sommet du Veyrier ou sur le Parmelan ; c'est encore lui qui coiffe la Tournette et les Dents de Lanfon. Altier, céleste, mais intouchable car ces montagnes le portent fièrement hors de notre atteinte.

Intouchable ? Eh bien nous, les gens d'Annecy, nous avons une montagne, notre montagne, le Semnoz. Elle aussi se dresse fièrement au Crèt de la Neige d'où elle domine les vallées environnantes et leurs habitants. Mais quand elle arrive chez nous, elle s'agenouille et nous offre son superbe urgonien qu'elle enfouit sous le château, sous l'Hôtel de Ville et sous le

Palais de L'Isle[1]. Et pour ajouter à notre plaisir le Semnoz amène son calcaire à la Puya et il l'offre à son lac.

Fatale bonté ! Cet admirable calcaire qui resta quasi intact cent millions d'années fut livré en quelques siècles à notre zèle de construire et aussi à partir de 1850 à la rage de le broyer pour le transformer en chaux. On relève aux Archives Départementales tous les épisodes de ces attaques : de tous temps en effet la région a présenté des richesses minérales intéressantes[2] mais souvent en trop petite quantité pour être exploitables ; c'est pourquoi, entre 1820 et 1860 l'Administration des Mines du Royaume de Piémont Sardaigne charge son Inspecteur Général Despine de parcourir le pays et de dresser le tableau des ressources minérales de la région susceptibles d'être exploitées[3]. Rien ne lui échappe ; bien qu'enfant du pays, ses fonctions importantes l'empêchent d'exprimer son admiration pour ces falaises magnifiques ; il est mandaté pour chercher les calcaires aptes à faire de la chaux[4] et décerne un prix d'excellence au calcaire de la Puya. Suite à ses rapports favorables, les demandes d'inventaires des ressources minérales issues du Corps des Mines se succèdent, qui loin d'établir un catalogue conservatoire de la faune et de la flore, ne visent qu'à la mise en exploitation plus intensive des mines de charbon, fer et à l'augmentation du nombre de fours à chaux et martinets à eau capables de broyer, de réduire, de brûler notre calcaire[5].

Il faut dire que la chaux se révèle indispensable dans de nombreux domaines : outre ses fonctions de liant dans les constructions, la chaux purifie l'acier des coulées ; le carbure de calcium obtenu par fusion entre 3000 et 3500° du coke et du calcaire, produit à Bozel, alimentait les lampes ; la fleur de chaux ou chaux éteinte fixe le sulfate de cuivre sur les vignes, crépit les façades des maisons, sert d'engrais en apportant de l'azote.

Dès l'Annexion (aujourd'hui on dit le rattachement), l'exploitation continue de plus belle[6]. L'administration impériale commande rapports sur rapports

---

(1) Le palais de l'Isle est placé là en raison de la présence d'une île naturelle due à l'affleurement d'un banc de calcaire ; ne pouvons-nous pas aussi émettre l'hypothèse que c'est cet affleurement de calcaire qui a formé un verrou naturel permettant au lac de garder une certaine profondeur ? Le reste du secteur est composé de molasse ainsi qu'en témoignent les cartes géologiques. Nous devons donc peut-être le lac au calcaire du palais de l' Isle !

(2) Paul GUICHONNET, *Histoire d'Annecy*, Editions Privat, 1987 p. 104 et 105

«à la fin du Moyen Age, les ressources naturelles abondent : forêt, charbon de bois, chaux d'excellente qualité, sable, graviers, plusieurs variétés de pierre : molasse de Cran, tuf de Vieugy, calcaire du Semnoz, les cailloux roulés servant à paver les rues ou à élever les premiers soubassements des maison, bancs d'argile plastique pour ravitailler les tuileries en expansion et minerai de fer ; la limonite abonde en effet par poches, vite épuisées dans les calcaires urgoniens à Ferrières, au Salève, dans le Semnoz, à La Balme, St-Jorioz, Duingt, Cruseilles mais en quantité qui ne suffit pas aux besoins ; les autres métaux sont rares en Haute- Savoie».

p 142 : vers 1550, Claude Audé exploite la mine de fer du Semnoz et un haut fourneau à Seythenex – Les grottes de Seythenex sont creusées dans le Sénonien.

Page 151 : A la fin du XVI[e], la ville tire tout son approvisionnement (y compris matériaux de construction) de la campagne environnante sur 15 Km ; elle n'achète presque rien ailleurs.

«Cette fin de Moyen Age s'achève de façon plutôt optimiste avec une reprise démographique (422 familles en 1511), l'artisanat se développe en particulier la métallurgie à Cran, le négoce est prospère».

(3) Archives Départementales de la Haute-Savoie, Fonds Garbillon Despine, 11 j 624 à 11 j 897

(4) L'Inspecteur Général Despine conclut : « *Notre calcaire «urgonien» est pour une grande part un calcaire très blanc, reposant sur le calcaire néocomien, qui a été lui-même employé à l'étage valanginien dans la carrière de Vovray: sa pâte généralement fort compacte prend quelquefois un aspect subcrayeux par suite de l'action des*

concernant les ressources naturelles et en particulier sur les mines (asphaltes, lignite, fer) et favorise les concentrations verticales pour renforcer la rentabilité des entreprises : ainsi les entrepreneurs exploitent-ils souvent à la fois la mine de fer, la carrière d'extraction des roches et les forêts ; c'est le cas des entrepreneurs Tardy Frères vers 1880 qui sont à la fois exploitants carriers, mineurs de fer hydraté, de lignite, qui ont racheté [7] ou développé des monopoles et sont aussi propriétaires des fonderies de Cran.

Pour son malheur ce calcaire est d'une extraordinaire qualité : notre confrère Léon Moret, illustre géologue, pourtant combien amoureux des pierres, dans notre *Revue Savoisienne* [8], confirme en 1972 : « L'Urgonien, calcaire massif, d'origine récifale et par conséquent très pur, a une grande importance économique… comme pierre à chaux grasse [9] ».
Ainsi les hommes usèrent et abusèrent du cadeau du Semnoz.

Comme si cela ne suffisait pas, on dévasta la forêt pour alimenter les fours à chaux si bien qu'au milieu du XIX[e] siècle, le Semnoz présentait un aspect complètement pelé ainsi que nous le voyons sur deux photos.

L'une, appartenant aux archives des Amis du Vieil Annecy représente la Tour et le plateau des Chars en 1888 sur lequel sera construit l'ensemble de la Nouvelle Visitation, le couvent puis l'église et l'on ne voit partout que chemins qui conduisent à des exploitations plus ou moins contrôlées dans ce magnifique calcaire qui affleure de toutes parts.

Le forestier Motte s'écrie en 1872 : « *Une végétation complète ne semble jamais avoir existé au Cré du Maure ; les flans nus, lavés de cette montagne se prêtaient peu à la végétation spontanée que le voisinage de la ville et les abus n'étaient pas de nature à faciliter. La ville d'Annecy avait, en dernier lieu, loué ces terrains à une colonie de tailleurs de pierre qui y avait établi sa demeure un peu partout, ouvrant ça et là des carrières dont les débris jonchaient le sol et grattant les meilleurs endroits pour y cultiver quelques céréales* [10] ».

---

agents atmosphériques ; ce sont ces bancs ainsi altérés que l'on exploite pour la fabrication de la chaux. La roche étant devenue plus poreuse, par suite de ce commencement de décomposition, perd plus facilement par l'action de la chaleur son acide carbonique et contient une plus grande quantité d'eau interposée, conditions très avantageuses pour la réduction du calcaire en chaux. Les parties compactes et non altérées fournissent d'excellentes pierres de construction».

(5) A.D. Haute-Savoie, Fonds Garbillon Despine, 11 J 857 à 859. Un dossier très complet sur l'activité de la Savoie est constitué par Despine à propos des ressources minérales et de leur exploitation, en particulier sur les chaux grasses et sur les qualités de calcaire de diverses carrières (Sevrier-Grand Bornand-Puya) quant à leur capacité de fournir de la chaux grasse ou hydraulique.
Même référence : une autre source de renseignements sur l'activité des mines provient des comptes rendus des litiges entre l'administration et les concessionnaires des installations, souvent en difficulté financière et qui tardent à verser leurs redevances, en butte souvent aussi aux difficultés liées aux conditions d'exploitation (faibles gisements, dispersés, endroits mal desservis, difficiles d'accès et nécessitant des entretiens de voirie coûteux).
(6) A.D. Haute-Savoie, *Fonds sarde* 8 FS 17.
(7) Monopole acheté à la famille Chevron Villette de toute la production des exploitations de fer et de lignite d'Annecy, Thônes, Faverges, Cusy. Ils ont ramené à Cran les deux feux d'affinerie comtois qui existaient au Villaret de Thônes.
(8) Léon MORET, « Esquisse géologique de la Haute-Savoie », *Revue Savoisienne,* 1972, p. 68 et sq.
(9) Plus le calcaire contient de carbonate de chaux, plus il est apte à faire de la chaux ; à la Puya, la teneur en carbonate de chaux monte jusqu'à 97 % et même au-delà.
(10) MOTTE, « Le Reboisement du Crêt du Maure », dans *Revue Savoisienne*, 1872, p. 100 à 123.

L'autre c'est la célèbre photo prise de la place aux Bois retrouvée par Georges Grandchamp qui nous relate en même temps les plaintes de notre confrère Joseph Serand [11].

Il écrit : « Entre les bancs mis à nu par les pluies, des rochers blanchis, entre de nombreuses carrières abandonnées, on ne voyait que de rares buissons d'épines, les arbrisseaux chétifs, des herbes brûlées en été par le soleil et de mélancoliques landes de bruyère. Aux portes mêmes de la ville, au-dessus du lac toujours souriant et affable, ces espaces de rocailles livides contrastaient péniblement et affligeaient le regard ». Cité par Georges Grandchamp dans son étude[12], Joseph Serand mena une campagne auprès du Conseil Municipal pour mettre fin à la dégradation du Crêt du Maure[13], avec succès puisque le reboisement sera effectif en 1873 ainsi qu'en témoigne Jean Duffresne[14] en 1931. Georges Grandchamp a aussi relevé les remarques des touristes vers 1928 … : « regret de voir se développer les carrières de Vovray préjudiciables au site tout en constatant cependant l'amélioration de la mise en valeur des vieux quartiers[15]. »

Cette admiration pour les vieux quartiers témoigne donc aussi de tout le profit qu'Annecy depuis les temps anciens a su tirer de son calcaire.
Les Annéciens ont pu en effet profiter de cette rare opportunité offerte à nos portes pour construire notre ville (et ce n'est pas le cas partout où souvent la pierre trop lointaine, trop lourde à transporter, donc trop coûteuse, était remplacée par des matériaux peu durables); dès les temps allobrogiques[16], la pierre est le principal matériau de construction et de tout temps des artisans, de véritables artistes la mettent en œuvre en particulier les carriers et tailleurs de pierre du Haut Giffre.[17]

Mais surtout, si je peux aujourd'hui vous convier à une promenades dans les «vieilles pierres» d'Annecy c'est grâce à la prise de conscience déjà

---

(11) 1868-1954, fils d'Eloi Serand, Membre de l'Académie florimontane, il gère le château de Montrottier dont il écrit une histoire; membre du Syndicat d'Initiative et adjoint de Max Bruchet aux Archives.
Sur l'histoire du Château de Montrottier aux XIX^{e}, XX^{e}et XXI^{e} s. et sur celle de l'Académie florimontane qui lui est intimement liée, on consultera outre l'étude de Letonnelier, l'article de Julien Coppier et le tout nouvel ouvrage de notre confrère Bernard Premat.
(12) Georges GRANDCHAMP, « Les carrières exploitées au Crêt du Maure » dans *Promenades en zigzag à travers bois*, *Annecy*, n°38, p187-190.
(13) « en particulier en plantant des arbres ».
(14) Jean DUFFRESNE, *Promenades en zigzag à travers Annecy*, 1931, ouvrage réédité en 1980 par les Amis du Vieil Annesci, p 106.
(15) Jean DUFRESNE, l.c., page 220 se désespère de la montagne rongée, de la présence de l'usine métallique et de l'usine d'étain et signale une carrière ouverte presque aussitôt après la guerre, exploitée par M Alberti entrepreneur.
(16) Rapide bibliographie sur les roches dans l'antiquité celte et gallo-romaine.
Pierre BROISE, *Annecy aux temps gallo-romains*, in *Annesci* n°3, 1955 p 34.
Pierre BROISE « Recherches sur les carrières antiques de Savoie », *Caesarodunum*, n°12, 1977 *(Actes du colloque de Tours)*.
Pierre BROISE : *Tableau synoptique des matériaux lithiques employés en Savoie dans l'antiquité*, 1971.
Pierre BROISE, *Annecy durant la période gallo-romaine*, cahier de documentation édité par la Société des Amis du Vieil Annecy, 1979.
Pierre BROISE, *Le vicus gallo-romain de Boutae et de ses terroirs*, à la mémoire de Charles Marteaux, édité par la Société des Amis du Vieil Annecy, *Annesci*, n° 24 1984.
PauL DUFOURNET: « Pierre blanche et carrières antiques de Seyssel (Ain et Haute-Savoie) », *Le Monde alpin et Rhodanien*, n°3-4, 1971-1973, p 129-159.

ancienne des municipalités successives et à l'action de sociétés savantes dont la première est sans conteste la Société des Amis du Vieil Annecy qui a été selon le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme le « porte drapeau de ce type d'action »[18] .

On ajoutera aussi que les municipalités du XX[e] siècle ont eu le courage de faire cesser les exploitations de calcaire sur la commune, malgré les demandes pressantes et d'un point de vue strictement utilitaire justifiées par l'extension de notre ville et qu'elles ont accepté les pertes financières résultant de cette décision, les taxes n'alimentant plus le budget municipal. Elles ont aussi mis en place un projet de mise en valeur raisonnée du Semnoz. C'est aussi Charles Ruphy qui a payé de ses deniers en association avec l'hôtel du Semnoz la route Annecy -Semnoz vers 1933[19] ; Joseph Serand mort en 1957 créa les sentiers du Crêt du Maure dans le Semnoz ; les frères Serand ont publié des récits d'excursions.

Des projets de carrières et d'aménagements du Semnoz firent trembler les Annéciens.

Ainsi un projet de carrière énorme fut mis à l'ordre du jour ; il s'agissait pour la société d'Ugine d'obtenir une autorisation d'ouverture de carrière dans la partie supérieure du Crêt du Maure, l'exploitation de la grande carrière de Vovray ne pouvant plus continuer



Grande carrière de Vovray.

Paul DUFOURNET : « Réflexions sur l'état actuel de l'architecture domestique, paysanne et bourgeoise en Savoie », *Congrès des sociétés savantes*, Conflans, 1976.

Charles MARTEAUX- Marc LE ROUX, *Boutae, vicus gallo-romain*, Annecy, 1913.

Joël SERRALONGUE, « Chronique des découvertes archéologiques en Haute-Savoie », *Revue Savoisienne.* (chronique annuelle incontournable).

Joël SERRALONGUE, FR. BERTRANDY, M. CHEVRIER « La carte archéologique de la Gaule, 74-Haute-Savoie», *Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, diffusion : Fondation Maison des Sciences de l'Homme 1999.

Bernard REMY et Joël SERRALONGUE, articles dans le chapitre : « Evolutions et coutumes funéraires », *les Allobroges, Musée dauphinois, 2002.*

Bernard REMY (avec la collaboration de : F. BERTRANDY, C. CATELLA, M.-C.LEBASCLE, C. MARCELLY, Joël SERRALONGUE), *Inscriptions latines de Haute-Savoie*, éditions musée château d'Annecy, 1995.

(17) Conseil d'Architecture et d'Urbanisme (C.A.U.E), *Guide de la pierre en Haute Savoie*, p. 19 : On leur doit les canaux du Thiou à Annecy, l'hôtel de Ville d'Annecy ; pour lui ils allèrent chercher une belle pierre à Doussard. Ils construisirent certainement aussi de nombreuses églises et monuments publics; ils iront même travailler à Genève, se verront confier par Voltaire la construction de Ferney, et travailleront sous Bonaparte pour les grands canaux français sous les ordres de Vauban ; la confrérie religieuse des tailleurs de pierre date de 1659 ; en 1823 elle posséda une école de dessin destinée à former les jeunes à l'art du trait, la stéréotomie et à l'architecture ; en 1848, avec l'état sarde, elle prend le titre de « Société des Maçons dite des 47 couronnes » ; un langage particulier était en usage : le Mourmé.

(18) Notre magnifique château fut sauvé de la ruine après qu'elle l'eut fait racheter par la ville et transformé en musée.

(19) Georges GRANDCHAMP, *Annesci* 9 p. 196 - 198.

Charles Ruphy reprend en main la société du Semnoz…pour ouvrir la station de sports d'hiver ; lui succèdera à la tête du syndicat d'Initiative Léon Laydernier.

pour des raisons de sécurité : l'exploitation était prévue à partir du rond-point des Ecureuils et jusqu'aux Puisots.

On ne saurait non plus passer sous silence le projet démentiel d'aménagement de la Puya, secteur dans lequel aurait été tracé un réseau de multiples voies en zigzag destiné à desservir un tissu de lotissements très dense. Les villas étaient tellement serrées que les aménageurs promettaient que la villa de derrière légèrement en hauteur n'aurait pas la vue cachée par la villa inférieure. Tous ces efforts méritent bien que le Semnoz soit appelé « Righi de la Savoie ».

Et maintenant La Promenade

Avant de sortir du siège de notre Société, vous allez accepter que j'ose vous demander l'impossible, tenir vos regards braqués sur les roches de construction et leur accorder un peu d'intérêt, elles à qui on n'en a jamais témoigné (en dehors de la première pierre qui reçoit tous les honneurs de l'inauguration) et vous reprendrez demain vos tête à tête exclusifs et combien justifiés avec Saint François de Sales, Sainte Jeanne de Chantal, les comtes de Genève et les Ducs de Genevois -Nemours même si à tout instant ils seront avec nous puisque ce sont eux qui nous ouvriront les portes . C'est de ce point de vue de l'empathie avec les Roches que je me place délibérément, m'obligeant à quitter les chemins battus et espérant que vous voudrez bien aussi me suivre dans cette promenade

Ainsi, j'éviterai également de me mesurer avec des armes bien inégales aux compétences des Guides du Patrimoine qui sont une nouvelle fois le résultat d'une volonté obstinée des Amis du Vieil Annecy de partager leur amour de notre cité.

Annecy moderne (moderne par rapport à Annecy-le-Vieux et à Boutae gallo-romaine) s'est construite dès les IX^{e} - X^{e} siècles autour de sa colline d'Urgonien au sommet de laquelle elle a élevé son château dès le XII^{e} siècle. Une paroisse nouvelle, celle de l'ancienne église St-Maurice[20], qui s'élevait sous le château est crée vers 1100[21] ; c'est Annecy neuf ou Annecy le Bourg. Elle en épouse étroitement les formes[22] ainsi qu'en témoignent les sinuosités de la rue Sainte-Claire, cette rue qui, placée au nord-est d'autres «charrières», au niveau du quartier Perrière, s'appelait rue de la Grande Charrière[23] ; ce nom était étroitement lié au souvenir du trafic qui s'y opérait et en particulier des transports de blocs de pierre qu'on prenait dans tout le secteur Perrière[24] ; cette roche à portée de pic a donné à la côte le nom de « Charrière de la Perrière » et le nom de Perrière à tout le quartier au moins depuis 1343.

---

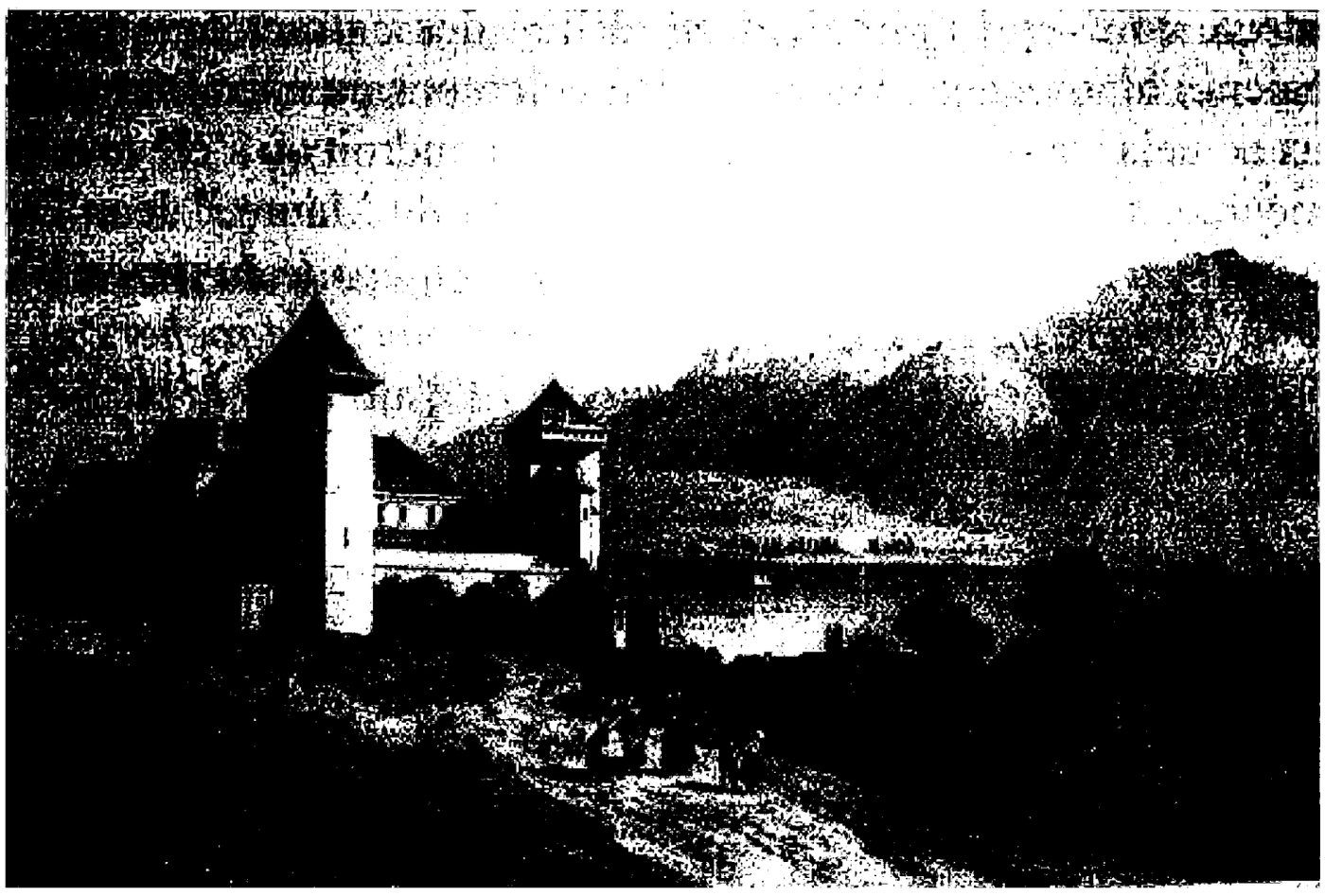
(20) Aujourd'hui disparue.

(21) La municipalité vient de faire procéder à des fouilles sur le parvis du Château; une partie du cimetière qui entourait l'église St-Maurice a été exhumée.

(22) Ce développement circulaire au plus près de la colline est très visible dans l'une des admirables gravures du *Theatrum Sabaudiae*, de J. Th. BORGONIO, Anessium vulgo Annessy, 1674.

(23) Paul GUICHONNET, *« Etude des diverses charrières et de la grande charrière», Histoire d'Annecy*, page 99.

(24) Pierre BROISE, «Annecy aux temps gallo-romains», *Annesci*, n°3, p 34 : *« excellent matériau tiré du Semnoz, calcaire blanc, compact, du Crêt du Maure (étage Barrémien) ou calcaire jaune de Vovray (étage Rhodanien).»*



© droits réservés

La mine de fer derriere le château.

Pierre Broise signale que ces carrières sont utilisées depuis l'antiquité sous le nom de « Petrariae », « Perreiria » désignant la roche, termes utilisés jusqu'au Moyen Age [25] : La voie s'élevait au milieu des ateliers de tailleurs de pierres qui étaient nombreux dans le secteur de la Côte Perrière [26].

Au Sud Ouest, par la Porte du Sépulcre [27] et par la porte Ste-Claire on pouvait emprunter la côte Saint-Maurice l'unique voie de ce côté pour aller à Sevrier, la montée du Crêt du Maure n'existant pas.

L'espace occupé aujourd'hui par « le clos Nemours » est un vaste plateau qui naguère était en exploitation pour l'extraction de la pierre et du fer.

On peut donc affirmer que là furent déjà les principales carrières de Boutae et dans la suite des temps, jusqu'à la fin du Moyen Age, on continua d'en extraire des matériaux pour la construction du Château et de la ville.

---

(25) *« pro decoperiendo perrerias »* : pour exploiter les pierres : gérondif non transformé en adjectif verbal.

(26) Jean DUFFRESNE, l.c. p. 138 : *« du Faubourg Perrière, toute la partie droite a été démolie ; elle était bordée de maisons pittoresques en bois, remplacées par un square . En cet endroit et jusque sous les murs du Château fut à l'origine une grande carrière d'où l'on a extrait une quantité de pierres pour des constructions ; de là le nom du quartier. La rampe Perrière était la seule voie pour aller à Sevrier».* La porte Perrière date du XII[e] siècle et les arcades ont été construites « à l'italienne ».

Elisabeth CHALMIN-SIROT, *Le Château d'Annecy*, P.U. de Lyon, 1998, p. 42 indique que le château d'Annecy comme beaucoup d'autres fortifications médiévales possédait des carrières ou de simples fosses d'extraction à ciel ouvert ; deux tailleurs de pierre et livreurs de terre et pierres sont connus dans un compte de 1394 : *« perreria portando terram et lapides »* et un autre *« perreria Petri de Montouz ».*

D'autre part, elle cite une inscription (entre 1428 et 1440), dans les registres du château qui fait allusion à une carrière près de la Grande Tour, c'est-à-dire la tour de la Reine *: « pro decoperiendo perrerias videlicet illam juxta magnam turrim»* et aussi une carrière à l'occasion de travaux exécutés entre 1390 et 1394 par le pape Clément VII, l.c. p 20 ; en effet, entre 1350-1394, dans les travaux exécutés par le pape Clément VII, il est fait allusion à la carrière située hors du château, devant la tour de la Pome*: «dicta perreria existenti extra castrum ante turrim Pomi (*tour Saint-Pierre*).*

En 1393, dans les travaux exécutés par le pape Clément VII, il est fait allusion à des transports de pierre depuis la carrière qui se situe derrière le château pour la construction de corbeaux et d'arcs à la tour neuve dans la grande salle *: «libravit infrascriptis perreis peneantibus in perreria retro castrum pro bochettis et archetis turris nove ante aulam».*

(27) Couvent et Hôpital du Sépulcre construits au XIV[e].

Ces deux voies qui montaient au milieu des extractions de roche, se rejoignaient comme aujourd'hui un peu en amont du carrefour du Paradis, aux feux actuels ; là se situait une carrière[28], à l'endroit où s'élève maintenant un immeuble, au sommet de la montée du Crêt du Maure.[29] Jean Duffresne déclare : « *Il y a quarante ans, on ne voyait que la façade du grand Séminaire et seule la carrière où l'on aperçoit d'énormes bancs de rochers glisser sur leur couche inférieure était en exploitation.*» Et il ajoute :« *la partie en roche du centre hospitalier, provient de cet endroit*»[30].

Rappel : Si à l'époque de Duffresne la montée actuelle du Crêt du Maure existe, à l'époque évoquée elle n'existait pas.

La côte St-Maurice et la côte Perrière se prolongent vers Sevrier : au-dessous de la résidence des personnes âgées, on distingue très nettement les excavations laissées par les carrières anciennes (sans doute Saint-Bruno) mais on ne pouvait pas redescendre vers le lac et la route restait en hauteur et se dirigeait vers Sevrier : un mur (tronçon encore visible au-dessus du portail d'entrée du Grand Séminaire) barrait l'espace qui est aujourd'hui l'avenue des Trésums.

Le trafic lié entre autres à l'exploitation du calcaire était intense à cet endroit et si l'on ne voulait pas aller vers Sevrier, on ne disposait pour redescendre du côté des Balmettes que du chemin de Proupeine[31].
Ce nom, rappelle Georges Grandchamp, évoque le labeur des carriers, tant pour extraire que pour transporter, tout comme d'ailleurs le mot « Puya » qui signifie la « montée », est lié à la montée qui en cet endroit demande un violent effort[32].

Le long de ce chemin les carrières existent de part et d'autre : nous avons cité celle de droite à Paradis. A gauche, c'est-à-dire au sud du chemin, dans le domaine dit «Les Chars» qui s'élevait jusqu'à la Visitation, on exploitait la roche à l'endroit où s'élève maintenant le centre diocésain; il en reste des traces derrière, une carrière abandonnée, qui fut exploitée jusqu'en 1962 par l'entrepreneur Duvernay[33].
Le chemin de Proupeine redescendait sur les Balmettes et connaissait un trafic intense.

C'était le plus court chemin pour atteindre l'entrée de la ville par la Porte du Sépulcre, même s'il est aujourd'hui fermé et devenu une propriété privée.

---

(28) *«Plan d'alignement dit de Ruphy»* (Thomas Dominique) ou plan Albitte, 1794.
(dans *Annesci*, n° 19 ou n° 5, commentaire par Georges Grandchamp des plans d'urbanisme).
(29) Jean DUFFRESNE, l.c, p 116 -117.
(30) La carrière Saint-Bruno signalée par Michel Amoudry longeait l'actuel mur supérieur qui clôture la propriété du Conservatoire d'Art et d'Histoire et s'étendait jusqu'à la crèche de l'ancien hôpital.
(Conférence sur «Le Centre Hospitalier», compte rendu dans *Les cahiers de la Société des Amis du Vieil Annecy*, 2007.
(31) Georges GRANDCHAMP, *Les Rues d'Annecy, Annesci*, n° 42 et 43: *« Ce chemin participait à la «voie des Balmettes», cheminement ancien, partant de la Puya, passant par Proupeine et descendant à la porte du «Sépulchre».*
(32) Paul GUICHONNET, *Histoire d'Annecy*, Editions Privat, 1987, chapitre : des Burgondes aux Blanches Mains (443-1514) chapitre écrit par Jean-Pierre LEGUAY.
(33) Archives Municipales d'Annecy, n° 3257.

Toutes ces exploitations sans nul doute ont participé dès les temps anciens à la construction des remparts et des principaux monuments publics et religieux de la Ville.

Mais ce calcaire urgonien d'où vient t-il ?



Carrière calcaire ocre du vieux Vovray

Il se déposa il y a 112 millions d'années, ce qui est pourtant moitié moins en durée que le temps où les sédiments végétaux s'accumulèrent pour former le charbon du carbonifère (300 Ma) et rien par rapport aux premiers temps où les roches se forment à la surface de la terre (2500 Ma). Il succéda à bien des soubresauts antérieurs de notre planète, ceux qui ont par exemple participé à l'élaboration des gigantesques chaînes dites hercyniennes puis à leur disparition totale par érosion, chaînes qui nous ont cependant laissé les bases du Mont Blanc, du Beaufortain, des massifs de la Chartreuse et de Belledonne.

Il y a donc 112 millions d'années, l'emplacement de notre bonne vieille ville d'Annecy sommeillait sous une mer peu profonde, les mers du Crétacé, pas très loin d'une plage, rivages formés par le Massif Central, le Beaujolais actuel qui seuls émergeaient dans la région, une région qui d'ailleurs ne ressemblait en rien à la configuration actuelle puisque les continents étaient en perpétuelle modification, soumis à des compressions et des étirements ; le niveau de cette mer tantôt montait tantôt descendait.



Une pile du pont de Brogny en calcaire de Vovray

Comme nous étions en bord de plage (à quelques centaines de km de cette marge continentale européenne), notre région se présentait sous la forme d'un récif corallien que des coquillages, bivalves ou gastéropodes, les rudistes fabriquaient patiemment ; c'était des mollusques fixés à la roche qui ressemblaient à nos moules, huîtres, ormeaux, oursins. Le cal-

caire dit « urgonien » n'est donc pas comme la majorité des autres calcaires un produit détritique, formé d'accumulation d'éléments calcaires décomposés qui lui donne un aspect stratifié mais un récif formé d'éléments vivants comme les récifs coralliens actuels ; il se présente en montagnes massives, sans structure apparente ce qui lui donne un aspect reconnaissable de loin : un vrai sauvage ![34]

Puis l'Afrique par l'intermédiaire d'une plaque qui la précédait appelée Adria vint frapper l'Europe et provoqua des plis dans la plaine du Pô puis dans les Alpes faisant surgir des entrailles de la terre, sous l'effet de la poussée, les racines de vieilles montagnes hercyniennes mais aussi soulevant les sédiments qui s'étaient accumulés ou bien les récifs coralliens qui s'étaient constitués au-dessus des vieilles montagnes arasées. Ces sédiments basculèrent : ces hautes et vieilles montagnes c'est le Mont Blanc, le Beaufortain, la chaîne de Belledonne qui en s'élevant (lentement) laissèrent s'écrouler leurs sédiments[35] ; ces sédiments écroulées formèrent les montagnes de l'avant Pays : les Bauges, les Aravis, dont le Semnoz, mais aussi les Bornes avec le Veyrier, le Parmelan, etc....

Notre position à Annecy est exceptionnelle car nos montagnes correspondent au front ouest de la poussée principale ; nous subissons d'ailleurs toujours cette poussée qui produit périodiquement un certain nombre de secousses[36].

Nous les êtres humains arrivons bien tard[37] pour voir ce qui reste de ces accumulations gigantesques de sédiments dont il ne subsiste qu'une partie; nous en sommes au moment où l'érosion a déjà fait beaucoup de dégâts (par exemple à la place du col de Bluffy, il y avait une chaîne ininterrompue entre les dents de Lanfon et le Veyrier : on appelle cela un anticlinal); en ce moment pour beaucoup des montagnes qui nous entourent, nous en sommes à la couche d'étage barrémien - aptien dite «à faciès urgonien» ; dessous il y a des étages plus anciens qui forment les «gencives» des Dents de Lanfon ou les pentes raides du Parmelan[38]. Ailleurs, par exemple quand vous arrivez à Albertville, l'érosion a été beaucoup plus rapide et il n'y a plus d'Urgonien, plus que du Portlandien-Tithonien de la fin du jurassique. Dans quelques millions d'années il n'y aura plus rien, le sol sera plat partout comme cela s'est déjà produit de très nombreuses fois. Dépêchez-vous d'aller vous

---

(34) Au moins dans notre région car on connaît de «l'urgonien» oolithique formé de grains fins et réguliers comme «La Pierre de Seyssel». Il n'est pas impossible cependant que le mot « Semnoz » soit en rapport avec le latin *«sedimentum»* comme «Semine» ; les couches géologiques qui encadrent le Barrémien et l'Aptien (zones du faciès urgonien) comme le Valanginien, l'Hauterivien au-dessous ou le Sénonien au-dessus sont purement détritiques.
(35) D'autres nappes originaires de l'Est, des racines hercyniennes et charriées loin de leur lieu de formation lors des premières pressions «africaines» les franchirent avant qu'elles ne s'élèvent une nouvelle fois du sol : on les appelle nappes de charriage et elles forment par exemple les nappes du Chablais.
(36) La faille du Vuache et celle de Faverges-Arclosan dans le synclinal de Serraval coulissent régulièrement. Plus à l'Ouest les chaînes qui appartiennent au Jura sont les effets secondaires de cette poussée ; déjà auparavant au jurassique et au crétacé des sédiments communs s'étaient déposés à la fois sur le futur Jura et sur le futur Semnoz : de couleur ocre foncé, on les appelle «passées jurassiennes ocres» ; elles s'intercalent quelquefois dans l'urgonien blanc, phénomène visible à la grande carrière de Vovray.
(37) Sur le cycle de 24 h représenté par les 2500 Ma, environ 2 minutes avant minuit.
(38) Etage de l'Hauterivien, et dessous étage du Valanginien.

promener en montagne et aussi de profiter du lac car pour Philippe Grandchamp[39] et ses collègues géologues, le lac est géologiquement déjà comblé, il n'existe presque plus tellement il s'est rétréci : avant ses plages étaient à Epagny et à Faverges ; ce comblement est déjà visible à Saint-Jorioz à l'embouchure du Laudon.

Observons des échantillons de cette roche

On trouve dans le Crêt du Maure, ce type de calcaire urgonien: d'abord en bas de la colline, aux Balmettes, au pied de la (nouvelle) montée : le calcaire en falaise est blanc, compact, légèrement lavé de gris, d'une énorme puissance. Pour Jean Duffresne[40], le Faubourg des Balmettes[41] signifie le faubourg des grottes (Balme), caractéristique des terrains calcaires ou des carrières qui y sont creusées[42].

Des bancs de ce type montent le long de la colline du Crêt du Maure, la roche affleure partout dans la montée; rendez- vous au carrefour, où abondaient les carrières, en particulier de part et d'autre du chemin de Proupeine, à la carrière Duvernay[43] ; la couche monte jusqu'à la Visitation.[44]
Profitant des excavations ouvertes pour construire un nouvel immeuble, j'ai noté que ce calcaire présente souvent des cristaux : je vous présente[45] quelques exemplaires variés mais trouvés dans un périmètre assez proche.

D'abord, un calcaire micritique[46] du barrémien[47], finement granuleux dense, blanchâtre à grisâtre dépourvu d'éléments détritiques : c'est un faciès de faible énergie, les coraux se trouvaient sur la plate-forme interne, à l'abri de la dynamique des vagues.

Le calcaire peut aussi être cimenté par de la spathie, structure cristalline sous forme de pâte, témoignage de dépôts de haute énergie où la plate-forme externe était exposée aux mouvements des vagues ; ce calcaire présente des fossiles très empâtés.

---

(39) Philippe GRANDCHAMP, « Le cadre géologique du lac d'Annecy », dans *Le Lac d'Annecy, Annesci,* n° 26, p.159-175 ; (refonte du Cahier de documentation n° 5).
(40) Jean DUFFRESNE, L.c.
(41) L'avenue de Loverchy s'appelait le « Faubourg de la Prairie » après avoir été le « Faubourg du Sépulcre ».
(42) Le mot Balme signifiait peut-être à l'origine simplement «falaise»; à la Balme de Sillingy, au niveau du miroir de faille (le plus beau de toute l'Europe), c'est moins les grottes qu'on remarque que la falaise impressionnante.
(43) Georges GRANDCHAMP, dans *«Les carrières exploitées au Crêt du Maure», Annesci,* n°38, p 186 et sq, indique que *«cette couche épaisse a toujours été abondamment utilisée en pierre de taille : ainsi à cet endroit, en 1846, l'entrepreneur Marie Gaspart Duvernay demande un droit d'exploitation d'une part pour reconstruire Notre-Dame, d'autre part pour la construction de l'hôpital en 1862, lieu-dit «Dames du Praz Gelaz (sous la Visitation)».*
Même type de calcaire dans la carrière Saint-Bruno.
(44) Le nouveau monastère de la Visitation terminé en 1920 même si le lieu n'a été consacré qu'en 1949. Dans l'opuscule de présentation très complet (en vente à la Basilique*), La basilique de la Visitation d'Annecy,* Presses d'Annecy Impression, Seynod, 2000, p 8, on indique ceci *: « les murailles blanches (de la cathédrale) sont en calcaire de trois origines : la colline du lieu dit "Sur Les Bois" à Annecy-le-Vieux, Montalieu-Villebois dans l'Isère, Anglefort dans l'Ain. Le calcaire du plateau semble donc n'avoir servi qu'à la construction du couvent et à l'édification des immenses murs de clôture.»*
Ce petit guide détaille avec précision toutes les pierres « précieuses » utilisées à l'intérieur de la basilique, et indique que des pierres bleues de Saint-Jean de Sixt couronnent le clocher avec une disposition en damier.
(45) La conférence était prévue avec quelques photos.
(46) Formé de tous petits cristaux invisibles à l'œil nu.
(47) Partie inférieure du «faciès urgonien».



Sauvons-la

Je voudrais signaler les restes fossiles de ce qui pourrait bien être une ammonite géante, endommagés mais suffisamment exceptionnels pour qu'on les sauve et qui sont en très grand danger car situés à gauche près de l'institut medico-légal de l'ancien hôpital. On voit très bien sur la photo en haut l'embouchure de l'ammonite (double ?) et en bas les cavités du serpentin. Des trous dans la roche semblent témoigner d'une scandaleuse tentative de prélèvement.

Ce calcaire peut également être associé à des «passées» de calcite cristallines infiltrées postérieurement dans les fentes de la roche qui a été prise dans une zone de serrage et fissurée. On constate des fossiles nombreux, peu identifiables car pris dans la compression éocène, «époque» où ont eu lieu les plissements alpins.Ce calcaire est parfois crayeux et il donne donc de l'excellente chaux.

Outre le calcaire urgonien qui entoure le château, ce même matériau affleurait aux Chars[48] dont le nom peut à la fois rappeler la circulation comme dans le mot «charrière» mais peut aussi désigner le sommet d'un plateau désertique où le calcaire abonde comme dans les «Carroz» d' Arraches, au désert de Platée.

Je veux ensuite vous emmener à Trésum, le long du chemin du Belvédère, aux premiers réservoirs de la ville ; en gravissant le chemin du Belvédère on peut voir deux carrières superposées, célèbres par la pureté de la roche, exploitées par Joseph Lacombe en 1852[49]; un peu au-dessus, on constate à l'occasion de récents travaux, la blancheur de ce calcaire.

Curieusement l'ancien propriétaire du Camping municipal dit que sur cet emplacement il n'y a jamais eu de carrière.

Si l'on continue sur la route jusqu'aux Puisots, de part et d'autre de la voie, sont visibles des restes d'extractions multiples et anarchiques dans un calcaire toujours très blanc.

Ce fameux calcaire blanc nous le retrouvons à la Puya, il a été abondamment exploité à cet endroit, d'une part du côté des «Fours à chaux»[50] ; d'énormes

---

(48) Terrains sous la Visitation.

(49) Georges GRANDCHAMP. « Les Carrières exploitées au Crêt du Maure », dans *Annesci*, n°38 p. 186 et sq. : lot n° 31, parcelle 2688.

(50) Jean DUFRESNE. l.c. parle des fours à chaux de la Puya qui ont donné leur nom à l'endroit mais leur exploitation a cessé en 1931. Cet endroit appartenait à la famille Garcin qui l'a exploité jusqu'en 1828 avant de le vendre à l'entrepreneur Levrin ; l'exploitation rachetée par l'entrepreneur Charvin a cessé en 1920.

quantités en ont été extraites puisque d'une part Léon Moret indiquait qu'on ne pouvait plus vers 1920 suivre les couches géologiques décrites par G. de Mortillet[51] vers la fin du 19e siècle en raison de l'activité de la carrière. D'autre part sur une aquarelle du peintre Prosper Dunant[52], datée de la fin du XIXe siècle, on aperçoit une chapelle, «la Chapelle des pestiférés» sur un tertre qui n'existe plus et qui a laissé place au parking de Colmyr ; cet espace désormais aplani témoigne de l'intense exploitation qui régna à la fin du XIXe siècle.

De l'autre côté de la pointe[53], la carrière fut en particulier exploitée pour reconstruire Annecy à la suite des incendies de 1412 et de 1448[54]. Dans les encoches ainsi taillées (et sans doute abandonnées parce qu'elles ne fournissaient plus de calcaire blanc ou bien parce que la roche présentait des fissures) se sont installées d'une part l'usine des eaux et d'autre part la pisciculture et aussi anciennement au lieu dit «Le Roselet» les ateliers de réparation des bateaux[55].

Le 12 août 1879, Désiré Bastien propriétaire de l' hôtel Beau-Rivage demande l'autorisation d'ouvrir une exploitation pour l'agrandissement de la gare d'Annecy, parcelle 1012 au bord de la route départementale n°1 (actuellement la route nationale Annecy Sevrier)[56].

Monsieur Gibello, sans doute fondateur de l'entreprise Gibello bien connue dans notre région[57], se voit souvent refuser l'extension de ses exploitations par la municipalité ; elle le met en garde aussi, régulièrement, contre le trop grand nombre d'explosifs qu'il détient chez lui. Cependant, à la longue, il obtient la concession car c'est un professionnel très compétent. Il sera en particulier l'entrepreneur de la Préfecture.

J'ai aussi bénéficié de l'opportunité de récentes excavations pratiquées au Sud des Tennis aux Marquisats et destinées à la piste de skate pour confirmer la présence massive, jusqu'alors incertaine, du même calcaire blanc que celui exploité à la Puya.

---

(51) Gabriel DE MORTILLET, « Géologie du Semnoz », *Bulletin de l'Association florimontane et Revue Savoisienne,* vol I, 1855 p 224.

(52) *Annecy et Le Bourget, Lacs romantiques* peints *et dessinés par Prosper Dunant 1790-1878,* publié par Alain Bexon, Itinéra Alpina, 2007. Dans ce superbe ouvrage on apprend que cet architecte né le 29 août 1790 à Lathuile est le fondateur de ce qu'on peut appeler l'école d'Annecy en peinture de paysage. Il a été le premier à dessiner et à peindre tous les sites pittoresques du lac, précédé en cela par les «pionniers» de la première école de Genève qui ont fait autour du lac quelques incursions. C'est un excellent aquarelliste, il a aussi réalisé de nombreuses huiles sur toiles ou sur papier. Il travaille aussi bien en atelier que sur le motif. En 1819 son fils Camille Dunant (1819-1909) arrive au monde dans le paysage dont il sera l'infatigable promoteur en créant le Syndicat d'Initiative.

(53) La route à la Puya : commencée en 1822 sous Victor Amédée III, arrêtée par la révolution et l'Empire, achevée sous le régime sarde.

(54) Les actes de 1495 y constatent un rafurnum (four à chaux) (DUCIS, *Revue Savoisienne,* 1872 p. 30).

(55) La compagnie des bateaux met à l'eau le France, sa cinquième unité en 1909.

(56) Archives Municipales n° 1075.

(57) Les Marches, 73.

Je ne peux pas non plus aborder la localisation des carrières sans parler de la zone des Balmettes et de Vovray [58].
On garde la trace au XV^e siècle d'une carrière dite Costa Nabinfa ; elle semble pouvoir être identifiée comme se trouvant dans le secteur des carrières de Vovray, située «Sous les Becs», falaise encore appelée «le Cengle» ou «La Ceinture».

En 1838, le premier entrepreneur connu Franklin Ruffy ouvre une carrière au lieu dit «Au dessous du Crêt du Maure» [59], il a un collègue un an plus tard à côté de lui : François Decarre. Au niveau du refuge de nuit Saint-Christophe et en face de l'entreprise Richardson, coulait la première source qui alimenta les fontaines d'Annecy (fontaine des Balmettes, fontaine de la Place Notre-Dame) : la source dite «des Balmettes» est actuellement murée mais on peut la trouver facilement. La source des Balmettes était propriété du baron Claude Falquet [60] ; l'endroit fut acquis par l'entrepreneur Alberti pour l'exploitation comme carrière de pierre, et cédé en 1920-1922 à la Société d'Electro chimie d'Ugine qui développa alors une vaste carrière.

Jean Duffresne [61], se désespère de la montagne rongée, de la présence de l'usine métallique et de l'usine d'étain ; en face de cette carrière en effet se situait la fameuse usine d'étain qui utilisait la roche de la carrière ; on en trouve encore des traces au dépôt municipal après l'abri St-Christophe où l'on voit la trace des fours à chaux. La carrière s'étendit ensuite vers le sud jusqu'à

---

(58) Je me suis beaucoup aidé du travail de Georges Grandchamp qui a répertorié les divers exploitants, d'une part dans son ouvrages sur les *Rues d'Annecy* (3 volumes) mais aussi dans une étude particulière sur les carrières; Georges GRANDCHAMP, Les Rues d'Annecy, *Annesci, n° 42,* p 117.
Georges GRANDCHAMP, « Les carrières exploitées au Crêt du Maure » dans *Promenades en zigzag dans les Bois, Annesci,* n°38, p187-190; un extrait de carte, *Eaux et Forêts, forêt communale d'Annecy dite du Crêt du Maure,* 1900, au 1/5000, décrite par Georges Grandchamp comme carte à caractère touristique.
(59) D'après Georges GRANDCHAMP faisant le bilan de ses recherches aux Archives Municipales dans *Annesci n°38*, Franklin Ruphy ouvre sa carrière à «dessous du Crêt du Maure», en 1839 (Archives Municipales n° A.C.A.3 N/8).
François Decarre en ouvre une l'année suivante à 50 mètres; autre demande d'autorisation d'ouvrir une exploitation : (Archives Municipales n° 2744/4).
Jules Barrut en avait ouvert une «Sous le Crêt du Maure» en 1911 dans l'urgonien Inférieur, à ciel ouvert, parcelle n° 214, plan cadastral section C.
Autres carrières répertoriées par Georges Grandchamp :
1843 : Jacques Falconnet, près des Puisots ; 1846 : Duvernay pour construire Notre-Dame et Le Centre Hospitalier au lieu dit Prégelé ou Les Dames du Pré Gelé, terrains sous la Visitation, exposés au nord d'où leur nom ; pour l'hôpital est exploitée aussi la carrière Saint-Bruno ; 1846 : Lavanchy au Crêt du Maure ; 1852 : Joseph Lacombe, lot numéro 31 aux anciens réservoirs de la ville, le long du chemin du belvédère.
1852 : Rey et Burtin : carrières exploitées sur la route qui mène actuellement au restaurant Super Panorama ; 1851 : P. Masson exploite une carrière située dans La Combe Noire, au-dessus des Espagnoux ; en 1857, François Decarre exploite une carrière dans le secteur des Balmettes (parcelle numéro cinq du cadastre impérial); en 1871, Burtin, Lacombe, Chamoux sont exploitants à «Sur Les Becs», carrière que desservira bientôt la route forestière du Crêt du Maure construite en 1872 ; 1877 Lavanchy est le locataire exploitant carrier de Falconnet, aux Espagnoux, au lieu dit « Le Bien des Dodollet » ; 1887 : l'exploitant Mann ouvre une carrière dans le Crêt du Maure ;
Georges Grandchamp signale également une carrière dans la côte Césianni, du nom de l'entrepreneur qui extrayait la roche derrière l'école d'infirmières. La côte Césianni rejoint par une volée de marches la route de la corniche, laissant à gauche des tennis ; elle est prolongée au-delà de l'avenue par le chemin du Belvédère ;
en 1949, un énorme projet de carrière du côté des Puisots longeant toute la ligne de crête depuis le rond-point des écureuils jusqu'aux Puisots est refusé.
(60) dont on voit en amont la maison et dont un chemin rappelle le souvenir; la route à l'époque ne passait pas dans les marécages en bas mais s'élevait pour passer devant sa maison.
(61) Jean DUFRESNE, l.c. page 220.

la grande carrière de Vovray, tellement exploitée qu'il est difficile d'y trouver encore de l'urgonien.

En 1932, un croquis dessiné par Léon Moret[62] n'indique pas moins de 4 carrières sur la route qui mène des Balmettes au vieux village de Vovray[63] ; plus loin encore d'autres carrières sont ensevelies sous les broussailles : d'abord une carrière de pierre jaune, à gauche au bord de la route qui mène au vieux village de Vovray[64] ; celle-ci fut rattachée à celle des fours à chaux puis elle a été remise en exploitation pour obtenir des moellons : de ce banc de calcaire fut tirée en grande partie la pierre qui servit à la construction du pont de chemin de fer de Brogny et l'église St-Joseph des Fins.

Plus loin encore, à gauche, à l'entrée du village du vieux Vovray, une carrière[65] fut agrandie et exploitée par l'entreprise Vaglio-Déronzier qui dut prouver l'innocuité de son exploitation par rapport à la route et au vieux village de Vovray ; nous nous trouvons en face d'un autre type de calcaire urgonien, un calcaire jaune, ocre, qui s'oxyde en bleu au contact de l'air.

Cette fameuse couche jaune (dont la présence systématique au même moment et au même niveau est aujourd'hui contestée) appartient toujours au faciès que l'on appelle urgonien[66] ; née sans doute de façon plus ou moins anarchique lorsque le récif n'était plus balayé mais récoltait toutes sortes de sédiments comme des sables ou de la vase, pleine de peroxyde de fer qui leur donne cette teinte ocre. Autre condition de formation : la profondeur de la mer augmente, la teneur en chaux diminue et les marnes apparaissent[67]; remarquer les strates et la végétation qui trouve à se nourrir dans cette couche ; c'est l'ancienne couche à orbitolines de la littérature géologique.

---

(62) Léon MORET, « Sur la géologie de l'extrémité septentrionale du Semnoz », *Revue Savoisienne* 1932, p123.

(63) Jean DUFRESNE, l.c. p 218 : sur le chemin Balmettes -Vovray, signale d'abord l'ancienne maison Brunier devenue Villa Chantal puis le Lycée Saint-Michel, maison de ferme en forme de château avec escalier extérieur en tourelle, puis la voie de chemin de fer, puis la villa Falquet p. 221.

(64) Jean DUFRESNE, l.c. p 225 : *«encore des carrières !* dit-il *; à mes pieds le petit ruisseau qui borde le chemin descend de Sainte-Catherine et va se jeter à l'Isernon, un peu avant la scierie Bocquet. Après avoir traversé le ruisseau sur un petit pont qui sert à la carrière, un sentier montant sous bois conduit à un petit oratoire : c'est Notre Dame des Enfants».*

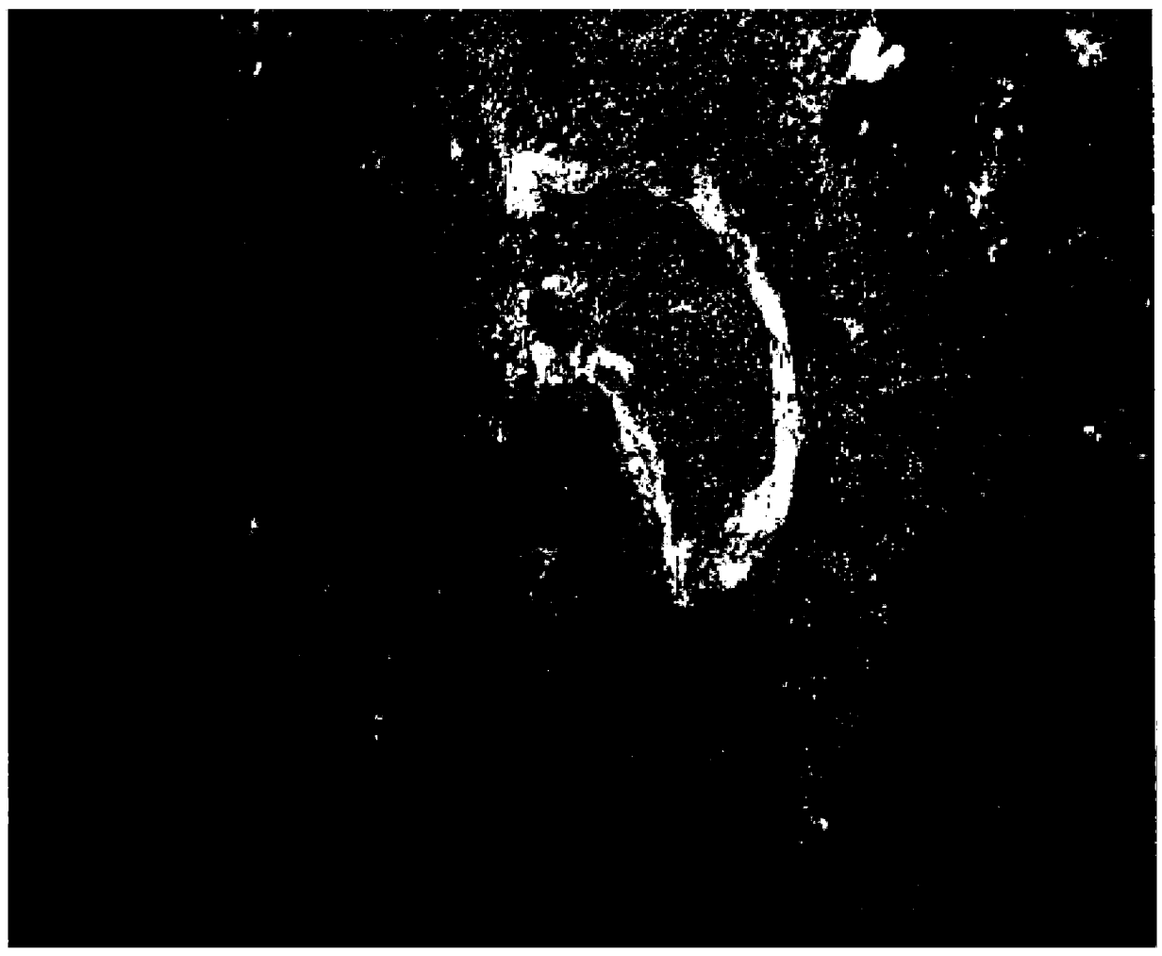
(65) Archives Municipales d'Annecy : Vaglio et Déronzier, l'avenue des Romains, demandent l'autorisation d'ouvrir une exploitation près du vieux village de Vovray et fournissent un plan, 13 juin 1935 en promettant de ne pas causer de nuisances.
Cette carrière avant d'être nettoyée pour abriter une belle maison d'habitation a eu pourtant une fin peu glorieuse : elle avait servi de parc à sangliers ; elle se trouve après le parking de voitures de Ste Catherine, à gauche avant d'entrer dans le vieux village de Vovray qui est lui même complètement construit dans ce niveau d'urgonien.

(66) B. DOUDOUX, «Nouvelle étude de la montagne du Semnoz près d'Annecy», Ann. Centre d'Ens. sup. Chambéry n°5,1967, t. II, p. 121-143. B. Doudoux pense que *«le rhodanien» ne se présente pas toujours sous la forme d'une «couche à orbitolines constante» ; d'autre part ce «rhodanien» intègre les marnes du vallon de Sainte-Catherine qui ne sont donc pas finalement de l'éocène; enfin que les sables jaunes des Puisots appartiennent bien à l'urgonien, avec une possibilité cependant que cette dégradation de l'urgonien jaune se soit prolongée très longtemps après l'urgonien. Il constate d'autre part que le fameux «rhodanien» est présent dans toutes les couches de l'Urgonien dans la carrière de Vovray : il propose donc de supprimer des distinctions dans l'urgonien.*

(67) Joseph DUCRET, « Notes sur l'Aptien », *Revue Savoisienne*, 1860 : c'était un tenant de la «couche à orbitolines», présente au même endroit et en même temps entre les couches blanches ; le stratotype sur lequel la littérature géologique de l'époque s'appuie alors est le «Rhodanien», à la perte du Rhône, près de Bellegarde : un calcaire gris bleu, passant au roux par l'oxydation du fer, déposé par bancs séparés par des lits de marnes grossières ou jaunâtre, absence ou présence de chaux ou de peroxyde de fer qui donnent cette couleur jaune et bleue.

Pour retrouver ce calcaire ocre, on pourra aussi se rendre au-dessus de la chapelle de Colmyr, à l'aplomb de la Puya. Jean Dufresne indique que les traces de la «voie romaine quand elle touche Sevrier» ont été effacées par l'exploitation intense de la roche calcaire ocre dans ce secteur qui a donné à Annecy depuis des siècles sa pierre à bâtir. Cette côte et ce secteur furent d'ailleurs parmi les endroits les plus exploités d'Annecy[68].

Le banc jaune sous forme de falaise visible ou de carrière est rare : en raison de ses qualités esthétiques il a été beaucoup utilisé. Tous les Annéciens connaissent cependant la promenade dite de la Puya, ou de Colmyr[69], où l'on peut admirer à défaut de carrières, depuis longtemps disparues malgré leur présence attestée dans la littérature,[70] les murs de soutènement des maisons qui dominent le lac, à la couleur ocre, avec des auréoles brunes comme s'il y avait oxydation à l'air ; la texture semble marneuse : cette couche est très fossilifère en particulier en « ostrea lata », grande huître, très visible dans le mur. Au bout de la promenade, dans la montée à droite, on rencontre le parcours sportif qui fut certainement une carrière de pierre ocre exploitée activement.



Ostrea lata

On trouve aussi une carrière de pierre ocre jaune derrière l'école d'infirmières et vraisemblablement elle s'étendait dans la montée Césiani, chemin piéton assez raide qui relie la Maison des Jeunes aux réservoirs de la ville en passant le long des tennis[71].

---

(68) Jean DUFRESNE, l.c.

(69) Jacques REPLAT et Jules PHILIPPE, *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy, précédé d'une ascension au Semnoz.* Annecy, 1858 : La chapelle de Colmyr de style gothique est construite avec divers matériaux.

(70) Jean DUFRESNE, l.c. *«Le chemin (chemin vicinal n° 14) qui continue horizontalement (chemin de la Puya) longe de nombreuses carrières abandonnées; l'autre arrive sur le plateau et avant et après une carrière il va vers les Espagnoux ».*

(71) Jean DUFRESNE, l.c. p 120 : *« A cinquante pas du château (Trésums) un sentier rocailleux descend dans la direction des Marquisats ; au bas de la rampe, on distingue à gauche une maison au toit élevé et fort en pente qui rappelle l'architecture des villas du XVII^e s., elle sert d'habitation à Monsieur M l'Aumônier des Hospices ; là une carrière est ouverte».*

Ce terrain en ocre jaune et bleu affleure aussi dans les rues mêmes de la ville, montée Perrière, rue de l'Isle[72].

Ce faciès ocre, on le retrouve aux Puisots et au-dessus jusqu'à la route qui descend vers Quintal ; à propos du sable des Puisots, Frèrejean fils et Paccard pour la maison Tardy demandent l'autorisation d'exploiter les carrières de «sable pour mouler» sur le plateau le long de la route qui conduit au Puisots. Ce sable, jaunâtre, décomposition du calcaire par décalcification aurait été destiné à fabriquer des moules ; lieu dit de l'exploitation : «Sous les Bourguignons»[73] ; mais l'autorisation d'exploiter a été refusée.

Le calcaire du Semnoz réserve à Annecy bien d'autres merveilles :
d' abord un calcaire bleu : des calcaires urgoniens totalement bleus, irréels, visibles dans des blocs placés au croisement de l'ancienne route qui va à Sevrier et de la route qui monte au Semnoz ; cette pierre bleue est d'une extrême dureté dès qu'on franchit la couche superficielle; c'est le calcaire pyriteux (incrustations visibles à l'œil nu de paillettes de sulfate de fer) qui permettait de fabriquer les molettes à briquets – le bleu passe au roux au contact de l'air.

Dans certains affleurements d'urgonien, l'ocre et le bleu se mêlent dans des proportions toujours renouvelées. On trouve un superbe spécimen d'une formation bleu jaune, dans un mur de soutènement, tout de suite à droite au sortir du chemin de la Puya, dans la montée, qui venant de Sevrier permet d'accéder aux Espagnoux[74].

Cette roche jaune et bleue a été excavée pour faire le parking de la clinique générale ; d'habiles maçons l'ont utilisée pour faire le revêtement extérieur du bâtiment, du plus bel effet.

La molasse

Tout ce qui est jaune à Annecy n'est pas du calcaire ; notre région possède sa vedette, une roche que nous envient les Alpes élevées, c'est la molasse ; nous les Haut-savoyards nous l'adorons ; elle nous a servi de toboggan au Fier ou au Chéran, nous l'avons utilisée pour faire des églises, quelquefois en entier comme l'église de la Combe de Sillingy ; on la sculpte facilement pour les encadrements de fenêtres des habitations et des monuments ainsi que les embrasures de portes; elle forme même certains murs quand elle est taillée en moellons.

---

(72) J. REVIL ET Marc LE ROUX, « Observations nouvelles sur la chaîne Semnoz-Nivollet », *Revue Savoisienne* 1906, fasc. 3 et 4. Ces auteurs signalent que la couche marneuse est bleuâtre (et ailleurs elle peut être jaunâtre). *« On rencontre à la montée du Faubourg Perrière les couches du Barrémien supérieur (= Rhodanien) qui inclinent au Nord Est. En ce point, elles consistent en calcaires marneux bleuâtres, à Echinobrissus Roberti et Pterocera Pelagis ».*

(73) Georges GRANDCHAMP dans *Annesci* n°38.

(74) Presque au même endroit, le soubassement d'une façade de maison est constitué dans un premier temps «d'urgonien» en pierres de taille blanches, puis à côté ocre; c'est en effet l'un des endroits du contact des deux types de calcaire; contact visible, au niveau du parcours de santé lors des récents travaux d'excavation pour la construction de la nouvelle station de pompage des eaux du lac.



Molasse pas toujours tendre

Pour la distinguer du calcaire, il faut regarder si le matériau contient des fossiles, c'est-à-dire des coquillages ressemblant à nos huîtres, moules, praires ; si c'est le cas, la plupart du temps, c'est du calcaire ; s'il n'y a rien ou à peu près rien c'est de la molasse[75].

Nous lui portons un culte; on se souvient des plaintes de l'un des lecteurs du Messager au moment où l'on remplace la façade et l'ancienne porte du château[76] en molasse par une nouvelle porte en calcaire : «Le génie remplaçait l'ancien grès (molasse) par des blocs de calcaire !»[77].
Mais la molasse est une roche détritique, un assemblage hétéroclite de toutes sortes de sables et boues, apportés dans la plaine par les cours d'eau, arrachés à nos montagnes quand elles ont commencé à s'élever; elle est donc généralement fragile même si on trouve des molasses d'une grande dureté[78].

On m'a signalé que la molasse dure servait aussi d'isolant à la fois contre le froid mais aussi contre le chaud ; dans certaines fermes haut- savoyardes il existe un espace entre le mur extérieur de la pièce et le mur de la cuisine, les deux murs étant formés de molasse et l'espace servait pour la conservation des aliments.

Cette molasse très résistante : elle servait également de pierre réfractaire dans les fours à pain ou comme pierre placée au fond des cheminées[79].

---

(75) Au moins pour la molasse dite rouge de l'Avant Pays haut-savoyard.
(76) *Histoire d'Annecy.* Sous la direction de P. GUICHONNET, page 72 : façade reconstruite entre 1868 et 1873.
(77) Jean DUFFRESNE, *Promenades en zigzag à travers Annecy,* paru en 1931, reproduit en 1980 par les Amis du Vieil Annecy page 117.
(78) B. DOUDOUX (1967). *Nouvelle étude de la montagne du Semnoz près d'Annecy.* Ann. Centre d'Ens. Sup. Chambéry n°5, t.II. p. 121-143 : B. Doudoux estime que toute molasse bariolée (verte rouge grise) doit être rapportée à l'Aquitanien et propose de supprimer le Miocène; il indique que cette molasse peut se présenter en « galets mous » ou en « miches » beaucoup plus cimentées.
(79) Inédit, information de Pierre Magnant, Géomètre Expert.

Son remplacement au cours des travaux de rénovation de la vieille ville a donné beaucoup de souci à la municipalité d'Annecy ; il n'y a plus de carrières de molasse à Cran et pour la remplacer on a fait venir du grès des Vosges, bien plus solide et d'apparence assez identique.

Le calcaire urgonien et autres roches dans quelques monuments d'Annecy - pistes de reflexions

Le calcaire blanc c'est la pierre d'apparat ; il est utilisé pour les monuments qu'on veut de prestige ; cependant le calcaire ocre est également fort apprécié comme élément décoratif, en particulier en dallages et marches d'escalier ainsi que nous le verrons.
Ce n'est cependant qu'à la fin du XV^{e} siècle après un nouvel incendie que les constructions en pierre se développent et on voit en particulier apparaître les rues à arcades, avec l'appui financier d'Amédée VIII (1412) sans ignorer que souvent les pierres de l'antique Boutae sont réutilisées selon Charles Marteaux et Pierre Broise[80].

Raymond Oursel dans *l'Art en Savoie*[81] souligne quel avantage pour leur architecture les villes comme Annecy, Cluses, la Roche et Chambéry, de tout temps, ont tiré de leur proximité avec le calcaire alors que le reste de la Savoie a toujours souffert d'un matériau médiocre qui l'a empêché de produire l'architecture qui aurait dû surgir «du contact entre l'expressionisme alémanique qu'on sent dans les clochers et leurs tours et l'emphase des décorations à l'italienne visible dans le baroque». Pour lui donc le calcaire dit «urgonien» blanc, gris et bleu caractérise les Préalpes[82] et ses chaînons de type jurassien.

Pour Annecy, ce calcaire blanc est ainsi utilisé de façon particulièrement voyante pour l'église du Premier Monastère de la Visitation, notre actuelle Eglise St-François, au chevet de laquelle loge l'Académie florimontane et dont les rudistes enchâssés dans le calcaire du chambranle de la porte d'entrée nous saluent au passage.



Calcaire blanc facade St-Francois

(80) Charles MARTEAUX, *Boutae, vicus gallo-romain*, Annecy, 1913; Pierre BROISE, « Annecy aux temps gallo-romains », in *Annesci* n°3,1955.
(81) Raymond OURSEL, *L'Art en Savoie*, Arthaud, 1992.
(82) en géologie : l'Avant-pays.

Le siège de notre compagnie est accolé à ce que les historiens de l'art considèrent comme «l'édifice religieux le plus beau et le plus riche du genre en Savoie jusqu'à la révolution de 1789»[83].
Reconstruit en 1642 il est manifestement inspiré de l'Eglise du Gesù à Rome, qui, elle, date de 1590 ; comme toute église de style jésuite, le monument participe à la reconquête des fidèles et pour cela on compte en particulier sur la beauté de l'édifice.

Comme le Gesù l'église St-François présente des volumes parfaitement équilibrés, cet équilibre étant sensible en façade, avec un axe de symétrie par rapport au sommet du fronton droit. Alors que l'église du Gesù est en travertin, une roche facile à travailler, la façade de l'église a été reconstruite dans un calcaire blanc éclatant[84] dès 1642 ainsi qu'en témoigne l'examen attentif des photos prises aux heures sombres qu'a traversées ce monument.

Le Premier Monastère de la Visitation, qu'on a voulu bâtiment de prestige est également partout appareillé en gros blocs partout soigneusement ajustés ; cette construction soignée en gros appareil était selon Raymond Oursel[85] une marque infaillible dans notre région pour reconnaître un travail voulu exceptionnel ; ses gros moellons mettent parfaitement en valeur par la netteté de l'assemblage la volonté de souligner les deux ordres d'architecture superposés : quatre pilastres d'ordre dorique supportant un entablement sur lequel reposent deux pilastres ioniques soutenant un fronton, pilastres eux-mêmes accostés à deux grosses consoles renversées.

On admire l'exécution dans le même calcaire d'une grande fenêtre cintrée, au tympan tapissé d'une coquille gravée dans le calcaire et surmontée d'un pignon en anse de panier ainsi que le fronton brisé et toutes sortes d'éléments soigneusement taillés en relief ; c'est à tort que le calcaire a une mauvaise réputation dans ses capacités à être travaillé; il se comporte admirablement bien dans toutes les parties sculptées[86] ; remarquez en particulier au-dessus du porche la grande clé à triple boudin.

Le perron est également tout à la gloire de notre calcaire : admirons d'abord ses « coiffes en forme de sphères » taillées dans le même calcaire coquiller en parfaite harmonie avec celles des acrotères ou celles qui surmontent les contreforts incurvés et qui ne sont pas sans rappeler les « pots à feu » des églises jésuites.

Les contreforts incurvés, taillés dans le même calcaire, même s'ils sont désormais peu visibles, recouverts par des constructions parasites, sont également une marque du luxe que la Mère de Bionay a voulue pour rendre honneur à Saint François de Sales et à Sainte Jeanne de Chantal : ce sont de

---

(83) Christian REGAT: *Guide du Vieil Annecy*, Editions Guebey, BP, 8 Poisy village, 74330 La Balme de Sillingy : « *la plus belle façade baroque de Savoie* ».
(84) Sauf curieusement quelques moellons jaunes.
(85) l.c.
(86) Remarquer à l'étage inférieur les quatre pilastres peu engagés posés sur des socles nus qui portent à leurs bases deux tores séparés par une scotie et qui sont surmontés de chapiteaux composites peu développés .
Le porche est dessiné par deux piédroits coiffés de chapiteaux semblables aux quatre autres de l'étage qui à leur tour sont surmontés de trois coussinets et de dés placés de chaque côté d'un linteau souligné par des moulures et enrichi.

véritables arcs boutant ou extrados courbes, alors que dans la région, on se contente d'habitude d'épais et rustiques contreforts et en bas des façades pour les caler de simples épaississements.

On pourra cependant tempérer notre enthousiasme en regardant de plus près les rampes du perron; bien que l'exécution en calcaire en soit admirable, le matériau a mal résisté aux intempéries ; il a donc fallu refaire les 8 balustres et les boules «en pierre de Vovray ou de la Puya»; la difficulté de trouver en 1975 du calcaire a conduit à négliger l'unité chromatique et au lieu du mélange ocre-blanc on s'est contenté d'un calcaire blanc qui par ailleurs est déjà à nouveau attaqué[87] ; intercaler du calcaire ocre dans la façade blanche n'avait pas gêné non plus les anciens entrepreneurs.

Cette couleur ocre semble aussi avoir été utilisée dès l'origine pour les escaliers pénétrant dans l'hôtel de Savoie[88] ainsi que pour le pavage de l'église. On remarquera aussi côté Est, face à l'hôtel de ville actuel, des encadrements de fenêtres en molasse.

Nous ne pouvons résister à la tentation de nous émerveiller devant les splendeurs de l'intérieur de l'église mais les enduits ont selon la tradition[89] tout recouvert[90] ; « le dedans est de pierre molle entre grisâtre et bleu et le dehors de pierre dure blanche ».

Le pavé est de briques octogones entremêlées de longs hexagones.

Clocher St-François

Séparé du chœur et élevé à l'angle nord- ouest, il ne fut pas rasé par la Révolution mais détruit en 1751 plutôt par un incendie[91] en même temps que les voûtes et la toiture ; en 1765 on refit les voûtes et en 1899 le clocher plus modeste mais agréable qu'on voit actuellement. Il ressemblait assez, semble-t-il, à ce qu'il est actuellement si l'on en croit la représentation qu'en donne le Theatrum Sabaudiae en 1674[92].

Construit en calcaire blanc, aux blocs soigneusement appareillés, il a été recouvert d'un enduit, ce qui est la solution la plus sage pour protéger la pierre des intempéries.

---

(87) Sans doute le bloc n'a-t-il pas été taillé dans le bon sens.

(88) Anciennement cet escalier servait d'entrée au couvent du Premier Monastère de la Visitation, ce dernier et l'église, à l'origine simple chapelle conventuelle, étant encerclés et protégés de tous côtés, y compris le clocher, par des remparts et de l'autre (face à l'actuel hôtel de ville) par le canal de la Grenouillère, aujourd'hui comblé.

(89) L'intérieur baroque ne devait pas, selon les canons artistiques, laisser apparaître une trace du matériau d'origine, d'où l'enduit coloré appliqué partout.

(90) On trouvera la description complète de l'intérieur dans : ROULIER (Fernand) et VIDALIE (Denis), *Richesses de la Haute-Savoie, Un art retrouvé, voies d'approche*, tome 1 et *Un art retrouvé, le Faucigny, églises et chapelles baroques, tome* 2, Ed Rossat-Mignod, La Balme de Sillingy, 2002.

(91) Le clocheton n'était sans doute déjà plus celui qui le surmontait en 1687 (église reconstruite de 1645 à 1652 par la Mère de Bionay), selon les décisions de La Mère Aimée Bénigne de Lucinge, qui a voulu rehausser la silhouette par une flèche métallique élancée mais aussi renflée de protubérances qui préfigure les bulbes des clochers; ce clocheton fut dessiné par Jean Cavoret. Assis sur le toit à double pente se superposaient un lanternon hexagonal à claire-voie ceint d'un balustre à galerie, des oeil-de-bœuf et un petit dôme coiffé d'un oignon bulbe[91]; il aurait été réalisé le 26 février 1687 par les charpentiers annéciens François Gay et Etienne Raffin.

(92) J. Th. BORGONIO et le *Theatrum Sabaudiae*, 1674, *Anessium, vulgo Annessy*, (avec légendes de 22 monuments) - (document commenté par Georges GRANDCHAMP, *Revue Savoisienne* 1962, p. 111-117).



St-Maurice, une facade economique

Saint-Maurice

L'église Saint-Maurice est l'un des plus anciens sanctuaires restants de la cité ; le début des travaux date de 1422 : c'est l'église conventuelle des Dominicains, elle est d'abord appelée Saint-Dominique. Son promoteur en 1422 est Jean de Brogny, évêque puis prélat pontifical en Avignon[93]. A sa mort (1426) les travaux marquèrent un temps d'arrêt ; la consécration eut lieu en 1445 en présence du duc Louis de Savoie, les voûtes n'étant pas encore construites.

La façade est formée majoritairement de blocs de calcaire plutôt blancs, mais les moellons de calcaire sont de deuxième choix, cassés au marteau et sommairement équarris; ils sont disposés selon la technique italienne populaire et liés dans un mortier de chaux grumeleux et épais qui est le mode traditionnel de construction économique ; on utilise aussi du tout venant y compris des matériaux autres (molasse dure, galets) noyés dans une chape de chaux.

Une photo ancienne témoigne de cette construction un peu brouillonne sur la façade qui semble avoir été dégagée au cours des restaurations ; elle a la pauvreté voulue qui sied à un édifice des ordres mendiants[94].

En outre cette façade triangulaire de l'église devenue Saint-Maurice est épaulée coté sud de contreforts sévères mais surtout économiques ; étayer

---

(93) Une présentation complète a été faite de la vie et de l'oeuvre du Cardinal lors d'une communication devant l'Académie florimontane en 2008.

(94) On sait que l'architecture dominicaine, dont la Provence et le Languedoc offrent de nombreux exemples, aimait les églises à nef unique.

est une nécessité : dans les visites pastorales,l'intendance conseille sans cesse d'étayer les églises et de les munir **d'augives ;** les murs se sont écartés au moment de la construction des voûtes d'où les contreforts retenant la nef à l'extérieur en solide calcaire blanc, sauf et cela est assez étonnant à la base des deux renforts qui soutiennent la façade principale à l'ouest et qui ont été élevés en calcaire ocre ; cette partie inférieure manifeste aujourd'hui des signes de faiblesse comme la plupart des moellons taillés dans le calcaire ocre et exposés à l'humidité alors qu'à l'intérieur en particulier pour les dallages et les escaliers ce calcaire prend une patine étonnante.

Ces églises ont un «vaisseau» non voûté plus large que haut ; elles sont souvent flanquées plus tard, comme ici, par des chapelles latérales généralement fondées par les familles nobles et les artisans[95] ou les corporations : tel est bien le cas ici dans la deuxième moitié du 15e siècle.

La partie la plus ancienne est constituée d'une abside et de deux premières travées construites entre 1422 et 1427, en grès et molasse y compris les piliers et les chapiteaux intérieurs, les encadrements des belles fenêtres ogivales ainsi que les voûtes qui ont été rajoutées.

Par contre les murs et contreforts des chapelles ont été construits par les familles et les artisans dans un calcaire blanc en gros appareil, avec des moellons soigneusement appareillés tant sur les murs que sur les contreforts ce qui est ici encore la marque de la volonté de « faire beau ».
Du côté sud de l'abside, à la base, divers calcaires font barrage à l'humidité venue du sol et supportent la molasse.

On ne peut quitter l'église Saint-Maurice sans se féliciter aussi du soin avec lequel les municipalités récentes ont traité la restauration du chevet, en choisissant pour remédier à l'absence de carrières de molasse un grès des Vosges très proche de notre molasse qui a été appliqué en façade mais aussi pour refaire totalement le pourtour des fenêtres ogivales.



Chevet de St-Maurice, molasses et calcaires.

(95) Dans les premières années du XVIe siècle, furent édifiées les chapelles qui constituent le bas-côté nord, chapelles de familles et de corporations – armoiries conservées dans les vitraux modernes et pour les corporations aux clés de voûte. En 1478, le Comte de Genevois Janus de Savoie et son épouse Hélène de Luxembourg firent construire une chapelle de deux travées, accolée aux flancs sud de l'église : c'est là qu ils furent ensevelis avec leur fille et leur gendre luxembourgeois. Puis la famille Lambert érigea deux autres chapelles dans le prolongement de celle des Savoie-Luxembourg – adjonctions très visibles dans la différence des fenêtres et disposition des contreforts à l'extérieur. On a abattu les murs perpendiculaires à la grande nef qui séparaient entre elles les chapelles latérales édifiées dans la seconde moitié du XVe siècle.

On peut aussi observer dans la façade de jolis mollusques et quelques molasses rouges ou des galets[96].

Clocher Saint-Maurice

C'est vers le clocher que nous tournerons maintenant nos regard ; il est appuyé contre le chevet qui est lui-même incliné vers la gauche (par rapport à l'entrée) à la suite d'un tassement de terrain lors de la construction du clocher ; la flèche de ce magnifique clocher de type lombard a été détruite à la Révolution et refaite en 1827[97] ; le troisième étage a été soigneusement recomposé dans une harmonie de calcaire blanc et ocre avec des matériaux provenant de l'abbaye de Sainte-Catherine[98].

Notre progression vers Notre-Dame nous permettrait, au prix d'un léger détour d'admirer le pont Morens, dit Pont de Pierre, du XIV[e] siècle selon Duparc[99] et les arcades surbaissées en anse de panier pour gagner en hauteur et permettre ainsi de donner une petite inclinaison à la façade[100].

Notre-Dame-de-Liesse

L'humidité du sol, constante à Annecy, bourgade bâtie sur la moraine glacière et entourée des déversoirs du lac a effrité la statue en calcaire blanc de Notre Dame ce qui a conduit les restaurateurs à la doter d'un manteau pour le moins voyant ; c'est encore un calcaire blanc étincelant et particulièrement fossilifère qui nous accueille sur cette façade néoclassique d'origine récente qu'on vient d'ailleurs de nettoyer sans qu'elle ait cependant subi trop d'atteintes ; elle a été plaquée sur la nef en 1854 composée du même calcaire que celui utilisé pour le Centre Hospitalier dans la côte des Trésums[101].

---

(96) Assez longtemps abandonnée, l'église devint la Grenette, marché aux grains d'Annecy, puis servit d'écurie à un haras avant d'être rendue au culte en 1802. C'est à l'Eglise Saint-Maurice (alors église du premier Monastère de la Visitation) que Saint François de Sales fit sa première communion et prononça son premier carême en 1601.
(97) Christian Regat, l.c.
(98) On note au moins trois 3 représentations anciennes de ce clocher :
1 - On peut reconnaître l'Eglise Saint-Maurice ainsi que le château, la ville et le lac d'Annecy dans une *Crucifixion* conservée au musée Dahlem à Berlin, œuvre du peintre Witz vivant au XV[e] en Savoie et à Genève.
2 - Puis le croquis de C. Chastillon 1598 : *« La plaisante ville et château de Anissy en Savoie »*, 1598, Topographie générale de la France, n°72 ; ce croquis d'Annecy à la fin du XVI[e] siècle est commenté chez Gardet, *Annecy*, l.c. p. 18-19.
3 - Le clocher, séparé, appuyé contre l'abside contre le chevet était à l'origine surmonté d'un campanile et avait déjà fort belle allure, selon la gravure du Theatrum Sabaudiae (1725).l.c.
(99) Pierre DUPARC, *La formation d'une ville, Annecy jusqu'au début du XVI[e] siècle*, Société des Amis du Vieil Annecy, 1973, p 268 et 248-257.
(100) Pierre DUPARC, l.c. *«On pourrait faire un détour supplémentaire au pied de la rampe du Château, pour admirer la petite place ornée d'une rustique fontaine (Place des Efflèchères) et un peu plus loin adossée à un pilier d'arcades de la rue de l'Isle on remarque une fontaine monumentale. Elle serait lourde dans sa masse trapue sans la fantaisie d'une coquille sur sa façade qui donne à ce monument, construit à la fin du XVII[e] s avec les anciennes pierres tombales provenant de la sépulture des Luxembourg Martigues en l'église Saint-Dominique (aujourd'hui St-Maurice), l'équilibre d'une construction classique»*.
(101) En 1846 l'entrepreneur Marie Gaspart Duvernay demande un droit d'exploitation, d'une part pour Notre-Dame-de-Liesse, d'autre part pour la construction de l'hôpital, en 1862 au lieu-dit «Dames du Praz Gelaz».
De plus en février 1858, est mise en exploitation la carrière Saint-Bruno (conférence de Michel Amoudry sur le Centre Hospitalier, l.c.) pour la construction du Centre Hospitalier en pierres de taille calcaires, par ailleurs modelées sur place, sauf quelques colonnes de granit. On sait, d'autre part que les premiers bâtiments du Centre Hospitalier des Marquisats furent construits avec des pierres de réemploi empruntées à l'ancien couvent des Capucins sur les fondations duquel ils furent construits.



La façade néo-classique de Notre-Dame-de-Liesse.

Elle connut des moments de gloire avec les Grands Pardons à partir de 1394[102], et abrita les sépultures des Comtes de Genève. L'Eglise Notre-Dame fut souvent restaurée :1397-1435, etc. ; *Le Theatrum Sabaudiae* de 1674 nous montre que son entrée se trouvait orientée vers l'W (comme pour toutes les églises), c'est-à-dire qu'elle ouvrait sur l'actuel jardin de l'Evêché et que son abside s'élevait sur la place actuelle Notre-Dame, à l'endroit de l'actuelle fontaine, fontaine taillée dans un seul bloc de granit.

Mais en 1794, les révolutionnaires détruisirent l'abside et le chœur de la Collégiale sous lesquels se trouvaient les sépultures et créèrent à cet endroit la Place de la Liberté, devenue depuis Place Notre-Dame[103]; ainsi en 1825 après la tourmente révolutionnaire[104] ne subsistait qu'une partie de la nef.

Une façade la recouvrait, façade en arc de triomphe construite par l'architecte Dunand[105], le même qui avait été mandaté par Albitte pour détruire l'abside ancienne.

Cette façade néo-classique constituait un grand arc de triomphe, surmonté d'un important attique : elle était rythmée par quatre colonnes baguées à

---

(102) Une église succéda au modeste oratoire du XII[e] siècle ; Amédée III de Genevois la dota de trois nefs.
(103) Le concordat rétablit l'exercice du culte.
(104) Christian REGAT, *Notre-Dame-de-Liesse*, Les Cahiers des mardis du Vieil Annecy, déc. 2007 : *« La paroisse St-Maurice fut transférée dans l'ancienne église des Dominicains en 1803 tandis qu'une deuxième paroisse était créée à Saint-Pierre. Sous la restauration sarde, l'ancien diocèse de Genève fut reconstitué sous le nom de diocèse d'Annecy et sa cathédrale fut fixée à Saint-Pierre. Voilà pourquoi en 1825 Mgr Claude Thiollaz fit transférer le culte de la deuxième paroisse à Notre-Dame ».*
(105) Père de Camille Dunant.

chapiteaux toscans ; de chaque côté elle était prolongée par un pan de mur percé d'une porte que surmontaient deux fenêtres ; celui qui reliait l'église à l'ancien hôtel de ville subsiste toujours[106].

En s'engageant dans le passage, on remarque le seul élément qui reste de l'ancienne Notre-Dame, une magnifique fenêtre gothique entourée de molasse qu'on est en train de restaurer avec soin et qui cohabite avec le style néoclassique adopté par les Annéciens lorsqu'ils ont reconstruit leur église.

L'ancienne collégiale Notre-Dame-de-Liesse devient paroissiale le 7 janvier 1825 mais elle était trop petite ; elle est reconstruite et agrandie du côté du jardin de l'Evêché et réorientée selon le projet de l'architecte-ingénieur sarde François Justin (1796-1860) entre 1846 et 1853[107] : ce dernier était en train de dresser les plans de l'hôtel de ville.[108]

A l'intérieur le voûtement est en plein cintre sur arcs doubleaux, sans doute dans un grès molassique.

De puissants piliers à chapiteaux corinthiens en calcaire soutiennent l'entablement qui court tout autour de l'église en déroulant les litanies de la Vierge par les inscriptions de sa frise[109].

En 1859 pour commémorer la distribution en ville des eaux de la source des Balmettes et l'installation de multiples fontaines fut élevé un monument à quatre lions rejetant l'eau dans une vasque et de quatre tortues supportant un obélisque (1859) ; le bassin est taillé dans un seul bloc de granit.

Le clocher de Notre-Dame

Il est légèrement penché vers le Nord et fut construit en 1550 sous la régence de Charlotte d'Orléans veuve du duc Philippe ; sa tour ne mesure pas moins de 35 mètres[110] ; c'est le plus monumental de la Savoie[111] par son l'élévation[112] ; il se remarque par l'élégance de ses proportions générales et des détails de

---

(106) Christian REGAT, id° : «La façade de l'église Notre-Dame-de-Liesse est alignée sur celle de l'ancien hôtel de ville, aujourd'hui presbytère dont l'harmonieuse façade se compose à partir d'un bel escalier et belle grille de fer forgé».

(107) Christian REGAT, id° : L'architecte du roi Charles Félix, Mélano, restaurateur de l'Abbaye d'Hautecombe voulait conserver les restes de la collégiale médiévale et compléter l'édifice en style néo gothique. Mais à Annecy, on préféra l'architecture néo classique.

(108) Christian REGAT, id° : l'église Notre-Dame-de-Liesse froide et solennelle, consacrée le 14 septembre 1854 est un des exemples d'église néo classique sarde : frontons, large pilastres à chapiteaux corinthiens, ouverture en demi-cercle, fronton droit (triangulaire) et entablements qui renforcent l'horizontalité ; sa façade contraste avec l'élégant clocher en forme de campanile lombard ajouré de fines arcades, élevé un siècle plus tôt et dont la façade enveloppe la base.
La façade est ornée de deux plaques de marbre : sur l'une est inscrit : «saint François de Sales fut consacré à dieu avant sa naissance en 1566».

(109) Christian REGAT, id° ; on trouvera dans l'ouvrage une description de l'intérieur et de l'évolution du décor.

(110) BESSON, l.c. pages 11-115 et P. DUPARC, l.c. 1973 pages 176-181.

(111) Christian REGAT, id°.

(112) Georges GRANDCHAMP, Raymond OURSEL, etc… *La cathédrale d'Annecy*, *Annesci*, n°6, 1958.
Le clocher était surmontée d'une flèche élégante haute de 20 mètres, en forme de couronne papale en fer blanc ouvragé, qui fut détruite par un incendie en 1559. Elle a donc disparu avant les croquis de Châtillon qui datent de 1598 (dans *Annecy, Mémoire en images*, Isabelle et Christian BOUVIER).

son ornementation ; son architecture est identique au Logis Nemours et au chemin de ronde du Château.

Le calcaire du clocher eut son heure de gloire en résistant le 17 juillet 1793 à la pioche du démolisseur révolutionnaire Albitte qui de guerre lasse a renoncé à le raser, se vengeant sur la flèche et les clochetons qui furent restaurés plus tard [113].

Cathédrale Saint-Pierre

Notre calcaire blanc éclate également sur la façade de ce qui devait être à l'origine la modeste église du couvent des Célestins, notre Cathédrale St-Pierre, élevée entre 1535 et 1538[114] appelée à la gloire (et à des modifications intérieures substantielles) pour avoir accueilli le chapitre de Genève et ses évêques en fuite.

Pierre Lambert[115] voulait une église pas inférieure à Notre-Dame et à Sainte-Dominique : il choisit comme maître d'oeuvre l'architecte de la cathédrale de Genève, Jacques Rossel[116].

En 1520 commença la construction du couvent à l'emplacement de l'ancien palais épiscopal[117].

La façade de l'église, en grand appareil, fut plaquée sur une maçonnerie en blocage par Jacques de Rossel en 1535 [118]. Le calcaire se prête admirablement aux sculptures les plus éblouissantes comme cette magnifique rosace d'inspiration gothique et ses fenêtres ogivales mais aussi les sculptures de l'entablement qui introduisent une horizontalité toute renaissance. Les bancs faisaient déjà l'admiration d'un touriste dans un manuscrit de 1635 : « tout en belles pierres de roche taillées avec une belle rosace et des bancs pour s'asseoir en même matière »[119].

Le perron extérieur et ses beaux escaliers seront bâtis en 1788 à la veille de la Révolution Française selon les plans de l'architecte Gallo.

A l'intérieur se manifeste aussi ce style gothique tardif propre à la région.Le matériau utilisé pour les croisées d'ogive[120] dans la nef (gothique) semble être de la molasse qui a permis une remarquable mouluration des nervures des croisées, moulures qu'on appelle prismatiques et qui pénètrent dans les colonnes adossées à des piliers rectangulaires.

---

(113) En 1875 la flèche et les quatre clochetons furent rétablis par l'architecte municipal Mangé.

(114) Rappel : St Maurice : 1422 ; St François 1652

(115) Le Couvent est un vœu de piété du chanoine Pierre de Lambert, futur évêque de Caserte, ami des Médicis, destiné à des Célestins ; on note une hostilité des syndics et du comte Philippe de Genevois au projet, craignant que les religieux soient trop nombreux à Annecy.

(116) Le maître d'œuvre Jacques Rossel appartient à un groupe d'architectes spécialisés en gothique mais celui-ci pour construire la cathédrale s'inspire de l'église de Chambéry construite au XVe siècle et il s'inspire aussi de la cathédrale qu'il a construite à Genève en particulier pour la rosace qui est la même que celle de la tour méridionale de Saint-Pierre ; même style en face pour la maison de Pierre Lambert ; même style pour le Logis Nemours et le clocher Notre-Dame.

(117) C'est seulement en 1870 que sera ajouté le palais épiscopal.

(118) La façade dernière étape de la construction affiche la mode italienne et s'inspire de la façade romaine de Santa Maria del Popolo.

(119) Yann BAZIN, journées du patrimoine.

(120) Georges GRANDCHAMP, Raymond OURSEL, ETC, *La cathédrale d'Annecy. Annesci.* n°6, 1958.

De nombreux remaniements[121]eurent lieu ce qui rend délicate l'analyse précise des matériaux : des arcs de la façade ont été refaits avec de la pierre de Villebois ; mais ont été refusés les éléments veinés qui ne peuvent recevoir que des charges verticales mais pas obliques ce qui est le cas ici en raison de la statique des arcs[122].

Le clocher

En 1794, la Cathédrale perdit sa flèche ; à la Restauration on reconstruisit le clocher dans style néo-classique peu accordé au reste de l'église et surmonté d'une piètre toiture basse à quatre pans.
La cathédrale échappa à des projets d'agrandissement de Monseigneur Magnin sous Napoléon III qui projetait d'agrandir le chevet et de mettre un transept.

Palais de l'île

Notre promenade nous fait remonter le temps puisque nous passons maintenant devant le palais de l'Isle, le monument le plus ancien mais modeste à l'origine, réduit au bâtiment central, accroché lui-même sur un affleurement calcaire qui l'empêche de partir à la dérive dans le Thiou. Les enceintes extérieures, postérieures, en calcaire ocre[123] montrent les trous qui permettaient de les accrocher à des grues pour les positionner facilement.
Le dallage intérieur est en calcaire ocre à la patine splendide et les cuisines sont en molasse.

C'est le moment de dire ici aussi que la ville d'Annecy est également souvent construite avec des galets roulés, des blocs de taille médiocre, des molasses et que souvent l'intérieur des murs n'est pas de même qualité que les parties visibles ; on le voit bien sur le rempart, heureusement conservé et restauré, du passage Gruffaz ; le gros œuvre en effet est souvent composé de débris de pierres, de moellons en pierre tendre, non dégrossis ou même de briques, le tout façonné et comprimé entre deux parements.

C'est bien ce que nous constatons sur le mur d'entrée intérieur du château, dans une brèche-fenêtre précisément pratiquée à cet endroit à des fins pédagogiques pour faire comprendre le mode de construction.
Si la façade d'entrée actuelle a été reconstruite en calcaire, un calcaire éclatant également plein de rudistes, nous devons savoir qu'à l'origine elle était en molasse, mais protégée par un avant-mur en calcaire dont on voit encore bien les traces sur le sol[124].

---

(121) La cathédrale fut consacrée à saint Pierre aux Liens et on entreprit différents travaux pour lui donner une allure de cathédrale : le jubé fut abattu, les stalles reculées et agrandies. Le choeur sera remanié au XVIII[e] siècle dans un sens très classique par un Piémontais qui était chargé aussi de la construction du palais épiscopal.
Le dallage a été refait et les pierres tombales des dignitaires qui reposaient à même le sol, sont stockées à l'extérieur, au chevet de l'église. Pour la restauration antérieure au XIX[e] siècle (l'église n'a pas été entretenue pendant 2 siècles), on fit appel à l'architecte royal Henri Quenot pour le gros œuvre et au Turinois Plaisance pour le chœur.
(122) Lettre à Georges Grandchamp de Jean-Gabriel Mortamet, architecte en chef et Inspecteur Général des monuments Historiques du 14 octobre 2007 (inédite).
(123) A la maison de l'Ile une partie importante date du XV[e] et début XVI[e].
(124) Gouache de Louise Mallet, 1829.

Le Château

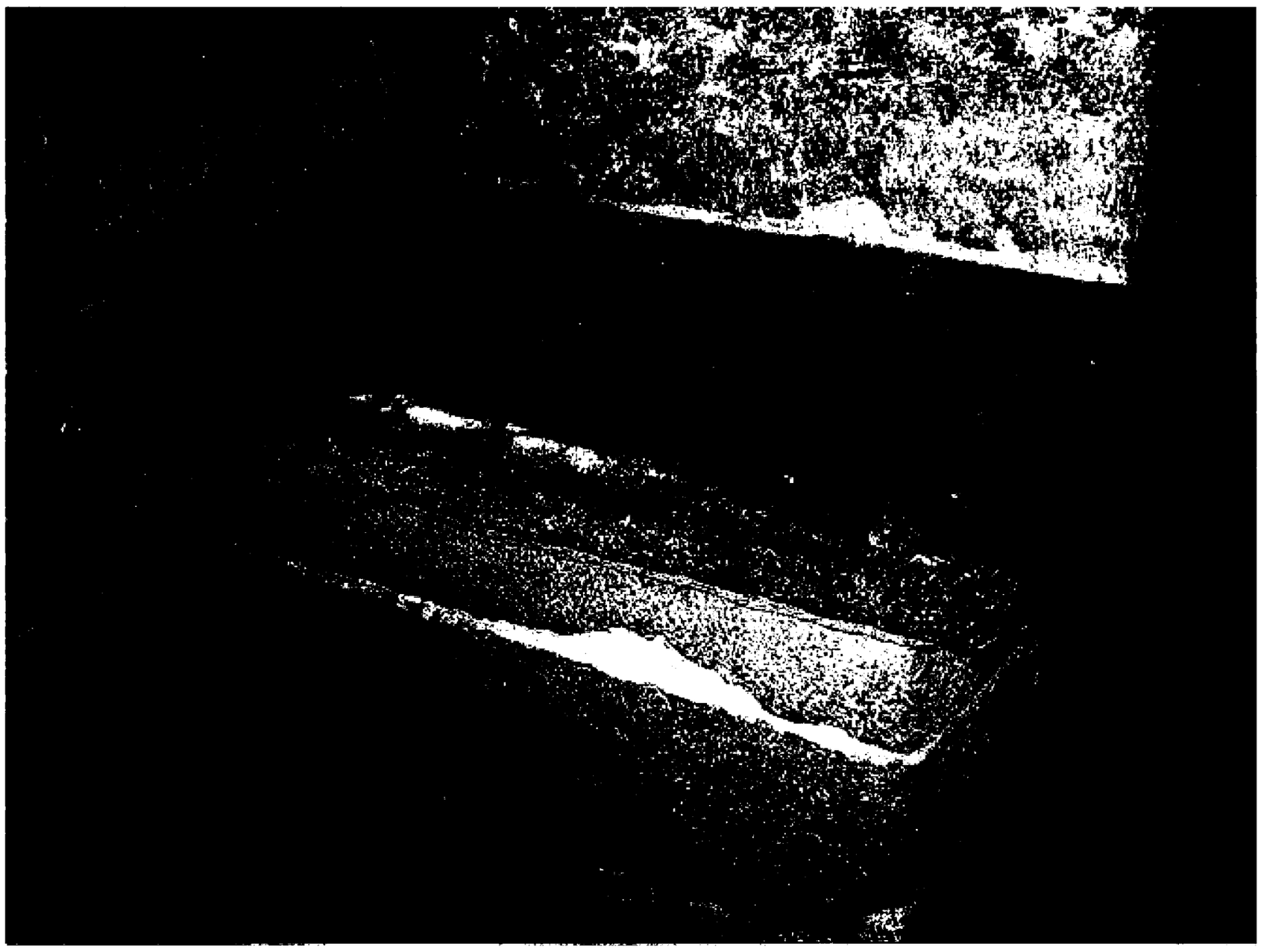
Le château est un des plus beaux fleurons de l'architecture militaire ; il est composé d'un agrégat important de bâtiments disparates érigés et constamment remaniés sur les fondements de l'ancien château des comtes de Genève[125].

On a les noms de maîtres d'œuvre fin XV^e^ : Guillaume Pollier pour le château d'Annecy, et le nom des maçons ou lathomi : Nycolet Mignonet Pierre Chapuis, dit Prin.

De grands travaux furent entrepris au cours des deux derniers tiers du XVI^e^ avec la construction du Logis Nemours et du Logis neuf.

La Tour de la Reine présente des murs qui sont construits en blocs énormes soigneusement appareillés en crochet comme ceux de la tour Saint-Pierre ; elle est formée de deux variétés de calcaire correspondant à deux époques de construction : en bas du calcaire blanc, en haut du calcaire ocre ; l'instabilité du sol nécessite un renflement de la base des murs sous forme d'un glacis taillé « en pointe de marteau»[126].

Nul doute que cet effet polychrome est souvent recherché ainsi qu'en témoigne le mélange artistique de ces deux couleurs dans le Logis et la Tour Perrière ; les moellons y sont en outre insérés les uns dans les autres par articulation. Cette originalité technique et chromatique témoigne du prestige



(125) Selon R. OURSEL, l.c.
(126) Paul GUICHONNET, *Histoire d'Annecy*, page 88, l.c.

que l'on voulait donner à ce monument ; si bien qu'à côté les façades extérieures du logis Nemours et du logis neuf en pâtissent un peu malgré le soin apporté à leur construction.

La façade du vieux logis est non pas en molasse sur cette face (l'autre côté nord-ouest mélange d'une façon un peu triste briques et molasse, cachées sous un enduit) mais en calcaire jaune, ce calcaire qui entourait le château et dont on s'est servi abondamment alors que, semble t-il, on ne trouvait de la molasse que plus loin, à Vieugy, à Seynod ou aux Barattes.

Il faut se rappeler que le château a été construit et restauré avec des pierres trouvées sur place dans les carrières environnantes et en particulier la carrière située dans le quartier Perrière : selon Bruchet et Blondel[127], cette perrière fut exploitée surtout pour l'élévation des diverses parties du château comtal. Des pierres du vicus de Boutae furent aussi utilisées puisque le châtelain mentionne le transport de grosses pierres de roche depuis le lieu dit Bouz jusqu'au château[128].

D'ailleurs le château lui-même repose directement sur le rocher calcaire ainsi qu'on le voit très bien à la base du logis neuf et à l'entrée des cuisines. Cependant beaucoup de meneaux et croisées sont en molasse ainsi que les embrasures de nombreuses portes ; lors des transformations, quand on murait une porte en molasse on reconstruisait à côté une porte à encadrement calcaire en calcaire.

Admirez, dans la grande salle, le splendide effet du calcaire jaune lustré teinté de rouge des sièges dans les embrasures des grandes fenêtres et aussi le poli du calcaire ocre dans les escaliers des virets, les escaliers tournants, avant que ne leur succèdent les escaliers à paliers et volée. Certains étaient tellement usés qu'il a fallu refaire la totalité d'un viret. Dans l'impossibilité de retrouver des carrières de calcaire on a fait venir pour ce viret du Vieux logis de la pierre de Montalieu, bicolore, très proche du calcaire local et pour le viret du logis Nemours de la pierre de Villebois [129].

Si nous parlons de couleur, le deuxième ou troisième étage de la tour de la Reine s'enorgueillit d'un calcaire rouge (mis en valeur par les éclairages) qui est un calcaire qu'on trouve au sommet de l'étage Aptien à faciès urgonien.

Les voûtes de la cuisine – l'accueil – me posent problème : les factures témoignent qu'on a fait payer une livraison de tuf [130], on dirait plutôt du grès :

---

(127) Max BRUCHET, « Etudes archéologiques sur le château d'Annecy », dans *Revue Savoisienne* 1900, page 247 à 327 et *Revue Savoisienne* 1901, page 7 à 41.
Louis BLONDEL, « Châteaux de l'ancien diocèse de Genève » dans *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1965 pages 49 à 57.
(128) Les pierres romaines servirent aussi de soubassement au XIX^e^ pour les quais selon Pierre Broise, l.c. 1984
(129) Jean-Gabriel MORTAMET, Lettre à Georges Grandchamp sur la restauration du viret du château et des voûtes de Notre –Dame (inédite).
(130) Paul GUICHONNET, *Histoire d'Annecy*, page 78 : le rez-de-chaussée dit « cropte » est une salle voûtée ici en tuf ; l'escalier (mais pas le grand viret) s'appelle un viorbe.

pour le tuf, il n'y en qu'un morceau vraiment reconnaissable, dans le viret du logis Perrière[131].

Le manoir de Novel

Si vous n'êtes pas trop fatigués nous prendrons notre élan de la terrasse et irons nous poser près de l'un des logis des comtes de Genève : le manoir de Novel construit au XV^{e} siècle.

Ce sont les premiers Genevois que, bien avant la Réforme, Annecy a accueillis ; les malheureux étaient en butte aux tracasseries des puissants évêques de Genève : le matériau est local : la molasse qui sert de grossier soubassement est présente aussi dans les parties supérieures de la façade, à côté du calcaire, mais aussi sont utilisés tous les galets laissés par le Fier et ramassés aux alentours, ainsi que la brique qu'on fabriquait en abondance à partir de la glaise locale.

Inscriptions funéraires

Ajoutons que le calcaire blanc ou jaune est utilisé pour les inscriptions gallo-romaines, par exemple pour les épitaphes comme celles qui sont présentées dans la cour du château ou dans les collections du musée.

Puisque nous en sommes aux dalles gravées, une fort belle collection des dalles recouvrant les tombeaux des notables de la Cathédrale est installée derrière ce monument.

Eglise Saint-Joseph-des-Fins

Sans prétendre aucunement à l'exhaustivité[132], je voudrais vous faire partager quelqu'un de mes étonnements, et d'abord cette incroyable couleur de l'église Saint-Joseph que j'aime beaucoup peut-être parce que, à 10 ans, j'ai gagné un prix en la dessinant. Il suffit de pousser la porte pour trouver le renseignement qui nous intéresse : l'église a été construite par Dom Paul Bellot[133], entre 1930 et 1940 à l'initiative du si estimé abbé Folliet en calcaire de Vovray ; les pierres de taille, en calcaire plus ou moins foncé, sont taillées et disposées en mosaïque anglaise ; le pavage et la table d'autel sont en

---

(131) Ce morceau bien caché m'a été montré par Jean-Marc Langer, professeur au Lycée Berthollet et par ailleurs animateur pédagogique au château.

(132) Les monuments que j'ai décidé de citer sont des exemples de telle ou telle utilisation du calcaire; j'ai donc délibérément choisi de ne pas en citer d'autres qui auraient fait double emploi.

(133) La basilique St-Joseph-des-Fins d'Annecy fut bénie le 4 juillet 1937, à la veille de la Seconde Guerre mondiale par Monseigneur Florent-Michel de la Villerabel, évêque du diocèse d'Annecy, la première pierre de cette église dont le saint patron serait Saint-Joseph. L'initiateur du projet fut le prêtre Amédée Folliet, qui grâce à sa ténacité a mené le projet à bien. L'église fut terminée en 1941 par l'architecte bénédictin Dom Paul Bellot, dans le style trapu de la région, personnalisé par ce grand novateur de l'art sacré contemporain, aîné de près de 30 ans de Novarina. La décoration intérieure de l'édifice, érigé au rang de basilique mineure par Paul VI en 1964, proscrit presque toutes les lignes courbes au profit de voûtes à arcatures brisées. Les vitraux sont de Charlin. La construction de l'église Saint-Joseph-des-Fins accompagne la croissance de la ville d'Annecy vers le nord, suivant la marche d'une urbanisation aérée et encore conventionnelle.

marbre de Tournus rose. La statue de l'angle et le bas-relief à droite proviennent des restes d'une chapelle située au Faubourg du Bœuf [134].
La pierre du soubassement est travaillée en bossage.

Hôtel de ville - Préfecture

Je voudrais maintenant vous parler d'une guerre, une des rares qui fut profitable à notre ville, une guerre qu'on ne trouve pas dans les manuels, plutôt une rivalité, une véritable entreprise de séduction à l'égard de notre ville ; en effet, le gouvernement sarde offrit l'hôtel de Ville[135] et après l'Annexion, la France offrit la préfecture et les prisons.

En 1848 le roi Charles Albert accorde à ses états une constitution, «le statut», et pour fêter l'événement le royaume de Sardaigne délègue à Annecy un architecte très prisé: après le célèbre Samuel Vaucher-Crémieux dont le projet est cependant trop coûteux, elle s'adresse à François Justin, excellent architecte formé à Turin[136]qui édifie un superbe bâtiment néoclassique en remplacement de l'Ancien Hôtel de ville accolé à l'église Notre-Dame. On utilise la pierre de Doussard ou pierre de Talloires ; les carrières sont ouvertes dans le même gisement datant du Kimméridgien, appelé encore Tithonique, (fin du jurassique).

Dans ce monument, la pierre de Doussard est partout, à l'extérieur et à l'intérieur ; elle se caractérise par un trait commun: elle est veinée de calcite (blanc, gris, ou noir) sur un fond qui présente des nuances nombreuses : marbre[137] blanc veiné de noir, marbre noir veiné de blanc; gris noirâtre veiné de blanc ; on voit tous ces exemplaires à l'état brut après le carrefour de Doussard, en gros blocs alignés le long de la route, à droite. On constate aussi des passées de fer ocre, qui se sont infiltrées beaucoup plus tard d'où aussi un fond gris veiné de roux ou encore gris vivace tournant au rougeâtre tacheté de gris avec quelques veines blanches.

Ces pierres étaient transportées sur tout le bassin du lac par les larges barques qui assuraient les transports et dont les maquettes sont visibles au Musée - Château d'Annecy.

Si l'extérieur de l'Hôtel de ville est un peu abîmé, l'intérieur a conservé grâce aux restaurations toute sa fraîcheur.

Déjà à l'époque la place avait donné lieu à divers projets dont l'un prévoyait la destruction de l'ancienne Visitation, y compris l'Eglise St- François[138]. On

---

(134) Il faut voir aussi les vitraux de l'artiste Charlin.
(135) M.-C. RAYSSAC, *L'Hôtel de ville et son jardin*, Ville d'Annecy, coll. : *Pour la petite histoire*, 2005. La Société des Amis du Vieil Annecy a publié dans *Les Cahiers des mardis des Amis du Vieil Annecy* une conférence de M.-Cl. Rayssac sur l'Hôtel de Ville, 2008.
(136) La liste des architectes ayant œuvré dans le secteur de l'hôtel de ville est donnée dans l'ouvrage de Marie-Claude RAYSSAC, l.c.
(137) Le terme «marbre» utilisé par les carriers désigne toute pierre polie et rendue brillante par le polissage. En termes géologiques, cette pierre appartient à la fin du jurassique au Malm, qui affleure abondamment à Grenoble mais sous un faciès blanc non strié de calcite.
(138) On se doute que le projet fut (heureusement) abandonné !

édifia alors sur la place de la mairie actuelle une statue dans une fontaine[139]; l'école du Quai Jules Philippe est également partiellement construite avec cette pierre de Doussard visible en particulier dans ses chaînages[140]. On trouve de très belles façades de maisons en pierre de Doussard, travaillée façon marbre, dans le secteur de Verthier, à Talloires (un portail) et une maison avenue de la Plaine.

Pour contrer ce coup magistral, à la Restauration, dès le rattachement, le Couple Impérial ne se contenta pas d'offrir à Annecy un bateau, La Couronne de Savoie. Le Régime impérial entreprit ce que personne n'avait jamais osé entreprendre à Annecy. Voulant concurrencer l'hôtel de ville sarde, il lui offrit le symbole de sa puissance : la préfecture, siège du pouvoir et une prison [141] ; il fit appel à un architecte lyonnais, Léon Charvet (qui fut par ailleurs élu membre de l'Académie florimontane), très célèbre dans la région : lui-même promit de faire venir la fameuse pierre de Seyssel.

Dans un descriptif des travaux, joint aux *Carnets*[142] il est dit : la construction générale de l'édifice a été exécutée avec les moellons de Talloires, la chaux de Ste Colombe et la pierre de Seyssel ; page 168 des *Carnets*, partie devis on trouve [143] : « pierre de taille blanche de Seyssel pour cordons, chambranles (ou encadrement de portes et fenêtres), bossages, bandeaux, corniches, lucarnes, frontons etc… ».

Ailleurs l'architecte envisage la pierre de Seyssel pour les chaînes d'angles, piliers et balustres, frises, astragales, chapiteaux, consoles de balcon : il se réserve expressément le choix et la dénomination de la carrière qui devra fournir la pierre employée.

Léon Charvet ne cache pas son objectif : « l'hôtel de ville est une masse lourde et disgracieuse[144] ». Il déclare vouloir ouvrir un « château sur le lac » ; son bâtiment principal est inspiré par le style architectural du règne de Louis XIII : le bâtiment est à double entrée : le côté des salons d'honneur et de réception, le côté administration, sans oublier la superbe façade sur le parc, la plus travaillée. A l'inverse des bâtiments administratifs sardes d'une apparence rigoureuse voire froide on veut désormais au XIX[e] siècle donner aux constructions hébergeant les représentants du pouvoir une allure familiale et bourgeoise.

---

(139) De nos jours, nous sommes sensibles à la toute nouvelle création de l'architecte Jean-Michel Wilmotte réalisée en 1991.

(140) M.-C. RAYSSAC, *Hôtel de ville.* pages 48- 49 : fin 1836, les travaux de l'école sont assurés par l'entrepreneur Jacques Falconnet au début de 1839; l'école est livrée en 1843, tenue par les Frères de la doctrine chrétienne, laïcisée en 1880, seul établissement d'instruction primaire jusqu'en 1907; on installe en 1910 une école primaire supérieure et professionnelle de garçons, en 1854 on construit un mur circulaire à l'extrémité du clos Lombard, le rond-point et un quai (quai Napoléon III) exécuté par l'ingénieur Blanchet et l'entrepreneur chambérien Auguste Désarnod qui termine tout juste l'Hôtel de ville.

(141) … ainsi qu'une gendarmerie : les roches qui constituaient la prison et la gendarmerie ont servi pour la plage et les digues du port d'Albigny.

(142) Consultables aux Archives Départementales, rubrique préfecture; cf. aussi la conférence de Catherine MERCIER-GUYON, «La Préfecture», *Cahiers des conférences du mardi*, Amis du Vieil Annecy. 2008.

(143) Page 168 de ses carnets.

(144) Il est vrai qu'il devait se défendre étant lui-même très critiqué pour l'allure des avant-corps côté Pâquier.



Préfecture : lucarne en pierre de Seyssel

La pierre de Seyssel est un bijou : d'un blanc éclatant, d'un poli parfait, d'une grande facilité pour tailler des volutes (soutenant les balcons) ; elle avait été la pierre dans laquelle nos souverains à Hautecombe se sont faits à la fois ensevelir et représenter[145]; son faciès est légèrement crayeux et s'oppose au faciès cristallin et compact des calcaires composant les chaînes préalpines. C'est une roche moins cassante, dit Léon Moret que l'urgonien préalpin : on le trouve à Francklin; mais cette roche est fragile et résiste mal aux intempéries ; des façades sculptées dans cette roche sont aujourd'hui difficiles à trouver et en particulier cette pierre n'a pas pu être utilisée pour les façades de la préfecture[146] .

En fait, ce qui constitue l'essentiel des bâtiments de la préfecture ce n'est pas de la pierre de Seyssel; c'est bien ce que m'a confirmé la consultation des documents de l'architecte aux Archives Départementales ; très

(145) Léon MORET en donne cette description : *« c'est une pierre fine destinée à un usage noble ; c'est un calcaire oolithique blanc qu'on peut qualifier aussi de grès sidérolithique; ce calcaire blanc présente des grains de calcite ; son faciès est légèrement crayeux et s'oppose au faciès cristallin et compact des calcaires composant les chaînes préalpines.: ce calcaire,* ajoute-t-il, *est d'un très beau blanc, onctueux au toucher, tendre au sortir de la carrière mais qui se désagrège en milieu humide ; il est excellent en modénature et sculpture. C'est une roche moins cassante,* dit Léon Moret *que l'urgonien préalpin : on le trouve à Francklin, près de Seyssel, rive gauche du Rhône : il est composé de grains sphéroïdes fins, de calcite agglomérée avec du carbonate de calcium : c'est un grès en même temps qu'un calcaire.»*

(146) Pierre Broise, suivant la littérature historique et géologique, indique qu'on a utilisé aussi la pierre de Seyssel dès l'antiquité à Boutae, à Genève et à Lyon sans localisations plus précises. La splendide façade sculptée de la maison Adé, qui occupe presque toute la rue de l'Annexion entre la rue Vaugelas et la rue Sommeiller, pourrait bien être constituée de pierre de Seyssel, eu égard à son état crayeux, finement granuleux et légèrement délavé, quoique soigné, très proche de l'aspect de la façade de l'abbaye de Hautecombe dans les rares endroits où le calcaire est en bon état.

embarrassé[147], le célèbre Charvet est obligé de soumettre à l'autorité financière les augmentations des devis que lui impose l'abandon de l'utilisation de la pierre de Seyssel dans tous les extérieurs, car elle se révèle pour la région beaucoup trop fragile ; il ne la garde que pour les embrasures et les fenêtres [148], les grandes lucarnes du toit et les supports sous les balcons..

Ce qui rend la recherche de la pierre de Seyssel sur la Préfecture encore plus difficile c'est que l'architecte lyonnais a utilisé un enduit dit «ciment de Vassy» qu'il l'a appliqué sur toutes les maçonneries extérieures ; vous pouvez en voir des traces sur les pavillons extérieurs au parc : cet enduit donne, il faut le reconnaître, un extraordinaire éclat à la préfecture par tous les temps.

En fait quand on consulte les états d'avancement des travaux on se rend compte qu'il a lui aussi utilisé «la roche locale» en particulier les calcaires de la Puya, Crêt du Maure[149], du Séminaire, de Cessens, la pierre de Talloires et aussi les roches de l'Ain qu'il connaît comme la pierre de Villebois, la brique rouge de Saint-Jorioz[150] mais aussi la roche de la carrière de Faverges[151]. Je vous invite à regarder sur les pavillons extérieurs les bossages (moellons en relief) en pierre taillée du Crêt du Maure, de premier choix et un revêtement en brique[152] de St-Jorioz.

La pierre de Cessens est utilisée pour droits et contrées des perrons ainsi que limons, cordons, bahuts et mains courantes[153].

---

(147) La construction de la préfecture de Haute-Savoie fut pour l'architecte Charvet, bien qu'il fût un professionnel reconnu et apprécié dans la France entière, une source de nombreux ennuis, et de plaintes déposées contre lui ou plutôt ses maîtres d'œuvre à des titres divers.

(148) CHARVET, *Carnets* : page 125 : on trouve par exemple ici un devis estimatif de la dépense supplémentaire entraînée par la substitution de la pierre dure de Cessens à la pierre de Seyssel pour «la deuxième assise de la corniche couronnant l'hôtel de la préfecture d'Annecy» :

- Pierre de Cessens deuxième assise longueur développée de 239 m, hauteur 0 m 40, à 130 F. le mètre cube pour la pierre
- Timons en pierre de Villebois pour le grand escalier

Cube : 8 mètres cubes à 250 F le mètre cube mis en place

Page 127 : l'architecte indique qu'il faut déduire du devis le cube de la même pierre en Seyssel soit 94 F le mètre cube ; il y a une dépense supplémentaire de 4421 F.

(149) CHARVET, partie DEVIS

« Les angles sont accusés par de forts bossages formant chaîne».

DEVIS page 165 : élévation de socles sur les perrons longueur 30 m épaisseur 0, m 70 – hauteur 0, 37 :

l'élévation est à 130 F. le mètre cube : c'est de la pierre de taille du Crêt du Maure, de la Puya ou du Séminaire; cette pierre est épannelée proprement aux dimensions données pour litages de grande dimension, piliers (bruts), dosserets, socles piqués à la pointe, gros bossages etc.

(150) Page 75 : Briques ; page 75 : Voûtains et gaines de cheminée en briques

Page 76 : maçonnerie de briques rouges de Saint-Jorioz pour souches de cheminée

Page 77 : Parement de briques rouges de Saint-Jorioz pour le pavillon du concierge et du corps des gardes.

Page 78 : Ecuries et remise en briques (au moins autour des portes)

(151) Extraite de la carrière de Glaise à Saint-Ruph, au dessus de Faverges.

(152) Page 142 DEVIS : Pierre taillée du Crêt du Maure de premier choix et de petit échantillon pour crosses, lances, couvertes, appuis, cordons, corniches, bossages etc. les moulures retaillées à la boucharde, le bossage bouchardée piqués ou smillés selon qu'il sera ordonné ; longueur 262 m et la hauteur de 0 m 30

(153) DEVIS page 99 : en pierre de Cessens : limons, cordons, bahuts et mains courantes, droits et contrées du perron principal, des balcons, du perron sur le parking, de celui sur le papier, des pavillons tout ceci en pierre de Cessens ou de Faverges.

Page 100 : petits socles de piédestaux du grand perron au nombre de six, grands piédestaux du grand perron au nombre de six : quelle pierre ? Cessens ou Faverges sans doute.

CHARVET, *Carnets*, partie devis p. 105 : Pierre de taille de Cessens pour plafond de balcon à 80 F. le mètre.

Page 107 : petits bossages des pavillons au nombre de huit à 13 F. l'un (sans doute en pierre de Cessens).

Il est dit aussi dans l'opuscule qui accompagne les carnets : «les soubassements sont vigoureux et sombres»[154]: Léon Charvet a découvert la pierre de Faverges : elle lui servira aussi pour les parties lisses du soubassement et des majestueux escaliers extérieurs créant un contraste avec la partie blanche de l'enduit au dessus.

Cette pierre de Faverges est extraite de la carrière de Glaise, sur le chemin de St-Ruph.

Le balcon de l'hôtel de ville est aussi en pierre de Faverges : marbre noirâtre et gris clair veiné de sombre.[155] La carrière est recouverte par la végétation mais tous les murs des maisons et les soutènements sont dans cette pierre[156].

L'entrée de la Préfecture, face au lac avec porte de chêne était encadrée par des tables en marbre rouge mais ce marbre a disparu[157].

A l'intérieur, le hall forme péristyle, il est d'une grande sévérité, avec deux colonnes ioniques en pierre de Cessens d'un seul bloc, des soubassements simples et un plafond aux armes impériales.

Les parois sont en pierre de taille de même que le grand escalier ; le sol est formé d'une mosaïque de marbre aux tons moelleux enrichis d'une bordure et des initiales du département.

Les matériaux employés pour les marches de l'escalier à paliers proviennent des carrières de Montalieu dans l'Isère et sont aussi remarquables par leurs qualités et leurs dimensions que par leur appareil; certains blocs ne mesurent pas moins de 3 m^3 et donnent à la construction un aspect monumental.

L'escalier de l'entrée des services, marches et plafonds d'escaliers est en pierre du Crêt du Maure ou de Bonneville.

Elément curieux : on trouve dans les devis page 96 : «balustres en pierre de Seyssel tournés et à pans, nombre 151 » ; or la balustrade actuelle est un superbe ouvrage de ferronnerie.

On peut admirer aussi actuellement une collection de très belles cheminées en marbre des Alpes[158]. Ainsi la cheminée du salon qui sert d'antichambre est en marbre gris des Alpes.

---

(154) L. CHARVET, *Carnets* page 142 et page 71 : Basses fondations en chaux hydraulique.
Page 73 : maçonnerie ordinaire avec chaux hydraulique pour les fondations et pour les murs en élévation jusqu'au niveau du rez-de-chaussée en pierre du pays y compris pose de la pierre de taille engagée dans les murs en pierre de Faverges.

(155) Il appartient à une époque postérieure à l'Urgonien de l'Aptien, on est dans l'Albien-Sénonien le même niveau géologique dans lequel la rivière a creusé les célèbres grottes de Scythenex.

(156) CHARVET, ***Carnets,*** DEVIS page 89 : pierre de taille de Faverges, petit appareil pour soubassement **lisse** et pour soubassement des écuries et remise en pierre grise (de St-Ruph) ; signalé un développement de 41 m sur 0,80 en pierre grise (de Faverges), puis dans la rubrique écuries et remise, on nous parle de quatre portes en pierre de Faverges.

(157) CHARVET, ***Carnets*** Page 69 : LES DEVIS.

(158) Quant à la roche utilisée pour les prisons : elle a servi à faire la jetée qui protège la plage d'Albigny.
Là non plus, aucune pierre de Seyssel malgré des déclarations d'intention dans le devis. Il y aurait aussi de la pierre de Montalieu qui a par ailleurs été utilisée lorsque le viret du château a été refait.
Je pourrais aussi vous raconter comment les organisateurs dans l'émotion ont laissé partir le panier qui a servi à l'empereur à inaugurer la première pierre de la Préfecture (visible sur l'avant-corps Sud-Ouest) et comment ce panier garni d'une truelle a été mis aux enchères, offert au musée d'Annecy et conservé au château de Montrottier.
D'après le projet primitif, la préfecture devait être construite sur la route de Faverges et en plusieurs bâtiments : le logement du préfet, bureaux etc. Ce projet n'a pas été exécuté.

On peut aussi s'étonner que cet architecte lyonnais n'ait pas du tout utilisé le «choin», qui a été employé abondamment à Lyon, en particulier pour les rambardes de pont alors qu'on parla du Choin, à la fin du XV[e] pour l'hôpital Notre-Dame-de-Liesse qui fut consolidé avec cette pierre ainsi que pour la fontaine des Cleres[159].

Dans notre promenade dans les rues du vieil Annecy, nous aurions pu fouler l'asphalte des mines de Lovagny : il semble cependant que tous ces fragiles pavés ont été remplacés.

Au puit St-Jean se trouvait un pavement mosaïqué en calcaire rose et gris des Dolomites d'Italie du Nord[160].

Nous jetterons aussi un œil sur un certain nombre de bordures de trottoirs : il s'agit du très connu et très grenu granit de Combloux à paillettes qui a servi à confectionner plusieurs monuments et statues.

Je ne voudrais pas clore cet entretien sans parler des fameux blocs erratiques qui a une époque géologiquement récente ont été déposés par l'une des branches du glacier de l'Arve : ces blocs erratiques, on en trouve d'énormes près de La-Roche-sur-Foron, l'un est tellement gros qu'on a construit dessus la Tour de la Roche ; il y en a dans le parc de la Foire ; et près de Reignier existe un véritable parc des Rocailles, parsemé de blocs effondrés des montagnes et abandonnés à la fonte du glacier qui les avait transportés.

Nous aussi avons des blocs erratiques, granits ou des gneiss, en assez grande quantité pour que, sous forme pulvérisée, ils aient par exemple donné la forêt de châtaigniers du Crêt du Maure, châtaigniers qui ne devraient pas pousser dans un terrain calcaire.

On trouve également de gros blocs non calcaires abandonnés.

Vous en trouverez un devant l'hôtel restaurant Super Panorama (la table aux fées) et surtout les 3 blocs erratiques des Puisots qui ont échappé à la destruction et qui dorment tranquillement au bord de la route, au niveau du sentier vers la Grande Jeanne. Nous pourrions aussi parler des lauzes qui ont sauvé Annecy d'autres incendies.

Il resterait dans nos promenades à parler de ces maisons construites en tuf, la maison des douanes, par



Maison des douanes en tuf

(159) Archives Dép., fol 35, folio 44, folio 79.
+ Letonnelier, «notes sur la pierre de Choin», employée dans les constructions au Moyen Âge, dans *Revue Savoisienne*, 1910 page 231 + Bruchet Max l.c., 1900, p 27 n°3 p 269 n°3.
(160) Clément GARDET: *Annecy, un portrait de la ville et du lac*, Imprimerie Gardet 1977.

exemple, Avenue de la Plaine. On remarquera aussi la brique des Haras.

Mesdames Messieurs, je suis obligé de m'arrêter : je pourrais vous parler du Ptérocère ce mollusque énorme dont j'ai vu les superbes exemplaires au Musée d'Annecy et de l'ammonite qu'il faut sauver, à l'hôpital, ainsi que des éponges du Thiou[161]; j'aurais tant voulu vous parler aussi de la présence de nos glaciers, visibles par les stries qu'ils laissent sur les calcaires[162] ou vous mener dans le gisement de fer derrière le château,[163] ou encore dans la mine de fer du Parc aux Biches. J'aurais aussi pu vous faire rêver en vous parlant de la mine d'or de la Mandallaz ou du dépôt d'or qui alimente le Chéran ; on pourrait aussi aborder l'histoire des égouts d'Annecy[164].

J'aurai pu également évoquer ce qu'a été, par la suite, la destination de notre splendide calcaire au 20^{e} siècle ; le calcaire est beaucoup utilisé pour la fabrication des routes sous forme de granulats[165]; il est aussi condamné à se transformer en béton, ce qui n'a pas donné que des résultats négatifs, bien loin de là ainsi qu'en a témoigné l'Exposition Novarina.

Ce sera, si vous le voulez pour une autre fois.

Jean-Pierre COUDRAY

---

(161) Marc LE ROUX, *Revue Savoisienne* 1903 pages 55-59.
(162) Gabriel DE MORTILLET, *Revue Savoisienne* 1855 page 224 : « *On voit, derrière le château d'Annecy des calcaires jaunes avec le poli et les stries glaciaires ; plus haut en se dirigeant vers le Crêt du Maure, on retrouve ce poli et ces stries à la surface du calcaire blanc. Les travaux de la carrière Duvernay, au-dessus des Balmettes, en ont mis de belles surfaces à découvert* ».
(163) Jean DUFRESNE, l.c. Sur la partie sud du Château existait une mine de fer, à l'emplacement du «Désert»
(164) Paul GUICHONNET, *Histoire d'Annecy*, p. 174 : les Canaux du grand conduit seront construits en pierre de roc taillée à la pointe.
(165) Le calcaire est de nos jours très utilisé en granulats pour le BTP, en substitution aux sables et graviers, comme le montre le grand nombre d'exploitations en éboulis. « Cette utilisation peut être largement supportée par les réserves considérables du département ». Tout en reconnaissant l'utilité économique de cette substitution, nous restons inquiets et réservés sur les effets visuels, en particulier lorsqu'on regarde la grande carrière du Salève.

Le domaine de Montrottier (Lovagny-Haute-Savoie), de la demeure du collectionneur Léon Marès à la propriété de l'Académie florimontane (1916-1919)



© Cliché J. Jullien - A. Garcin

Le château de Montrottier

L'histoire du château de Montrottier, situé sur la commune de Lovagny, et de ses propriétaires est assez bien connue jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, notamment grâce aux recherches puis à l'ouvrage publié en 1949 par Joseph Serand[1]. Cependant, les évènements qui s'y sont déroulés pendant la première moitié du XX[e] siècle, et en particulier l'entrée en possession par l'Académie florimontane, n'ont fait l'objet que de très peu d'études. Récemment seul Bernard Premat dans sa publication sur l'histoire de notre société y consacre quelques pages[2].

Pour une meilleure connaissance de l'histoire et du domaine de l'Académie et du rôle joué par certains de nos confrères à cette période, nous avons mené une recherche approfondie. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur des sources variées, à commencer par la presse locale de la période, *La Revue savoisienne*[3], des carnets tenus par Joseph Serand[4], conservés dans le fonds Serand de l'Académie florimontane[5] déposé aux Archives départementales de la Haute-Savoie ou encore des documents conservés au sein de divers services d'archives.

---

(1) SERAND J. *Le château de Montrottier, étude historique et archéologique.* Annecy, 1949, p. 98.
(2) PREMAT B. *De l'Association florimontane à l'Académie florimontane, histoire d'une renaissance.* Annecy, 2009, 734 p. Voir en particulier le chapitre XV (pp. 587-612). J'adresse ici mes remerciements à Bernard Premat qui m'a accordé son amicale confiance en me transmettant son tapuscrit avant la parution.
(3) La revue de l'Académie florimontane présente, depuis 1851, outre le texte de nombreuses communications très documentées sur divers sujets, différentes chroniques et le compte-rendu des séances de l'Académie.
(4) D'ORLYÉ J. « Joseph Serand », *in Revue savoisienne*, 98[e] année. Annecy, 1957, pp. 94-96.
CHARVIN A. « Joseph Serand (1868-1957) », *in Revue savoisienne*, 98[e] année. Annecy, 1957, pp. 128-140.
PERRON F. « Joseph Serand, archiviste adjoint de la Haute-Savoie », *in Revue savoisienne*, 98[e] année. Annecy, 1957, pp. 141-147.
PFISTER L. « Joseph Serand, florimontan », *in Revue savoisienne*, 98[e] année. Annecy, 1957, pp. 148-155.
(5) Fonds de l'Académie florimontane, fonds Serand, 29.

I. L'entrée en possession du legs Marès par l'Académie florimontane

Le goût des collections au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle

Léon Marès est un grand collectionneur[6] suivant la prédilection et l'esprit que partagent certains de ses riches contemporains et qui leur donnent un idéal d'existence[7] : citons par exemple le duc d'Aumale qui fait reconstruire le château de Chantilly avant d'y installer ses collections, le banquier Édouard André et son épouse Nélie Jacquemart, l'homme d'affaires Ernest Cognacq et son épouse Marie-Louise Jaÿ[8], fondateurs des grands magasins de La Samaritaine, ou encore le comte Moïse de Camondo (1860-1935) : tous ces passionnés consacrent une part prépondérante de leur vie à leurs collections.

Le legs Léon Marès

Léon Marès meurt, à six heures du matin, le 14 août 1916 à Lovagny et est inhumé à Montrottier le 19 août.

Le 15 août, Joseph Serand, dans le train qui le ramène avec son frère François d'une excursion en Tarentaise, apprend cette triste nouvelle et reconnaît spontanément : « *Pour moi, si ce que j'ai toujours espéré de M. Marès s'est réalisé, c'est à l'Académie florimontane qu'il aura légué le château de Montrottier* ». « *Le lendemain, nous devions apprendre que cette intuition prophétique était une réalité* »[9].

Cette hypothèse est vérifiée lorsque François Miquet, président de l'Académie florimontane[10], est appelé par maître Benoît Cattin[11], notaire à Annecy, qui lui fait lecture du testament olographe rédigé à Montrottier, le 22 octobre 1915, par lequel Léon Marès lègue à l'Académie, dont il est

---

(6) COURTIAL M.-C. « Léon Marès et les collections de Montrottier », *in Revue savoisienne*, 129^e année, Annecy, 1989, 129^e année, pp. 34-37.
COPPIER J. *Le château de Montrottier, la demeure d'un collectionneur*. Saint-Amand-Montrond, 2007, pp. 22-31.
COPPIER J. « Léon Marès (1854-1916), éclairages sur une personnalité à partir de documents inédits », *in Revue savoisienne*, 150^e année, Annecy, 2010, à paraître.

(7) CABANNE P. *Les grands collectionneurs : du Moyen Âge au XIX^e siècle*, tome 1. Paris, 2003, 301 p.

(8) Rappelons ici qu'elle est née à Samoëns en 1838 : MIQUET F. « Madame Jay Marie-Louise épouse de M. Ernest Cognacq », *in Revue savoisienne*, 70^e année, Annecy, 1929, pp. 211-212. Voir aussi *Gens de Savoie : une femme de Samoëns : Marie-Louise Cognacq-Jaÿ*. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Chambéry, 1988, 80 p.

(9) Fonds de l'Académie florimontane, fonds Serand, 9474 II : SERAND (F. et J.), *Promenades, excursions et ascensions (1910-1930)*, tome 2, p. 827.

(10) SERAND F. et J. « François Miquet », *in Revue savoisienne*, 74^e année, Annecy, 1933, pp. 18-30.

(11) Benoît Cattin est né à Semons (Isère) le 24 novembre 1860. D'abord notaire à Alby-sur-Chéran, il reprend ensuite l'étude de maître Philibert d'Orlyé rue Royale à Annecy. Fervent catholique, il est notamment membre du comité d'action pour l'érection d'un monument dédié à François de Sales ou encore notaire du monastère de la Visitation et fidèle conseiller de l'évêché pour les affaires temporelles. Il est à l'origine de la création en 1898 des jardins ouvriers d'Annecy et fait partie de nombreuses associations dont l'Académie florimontane. Il décède à Annecy le 21 août 1933.
J'adresse ici tous mes remerciements à Hubert Cattin pour la confiance qu'il m'a témoignée en me remettant une « lettre de famille » relative à son grand-père Benoît Cattin.

membre depuis 1909[12], le domaine de Montrottier, son château et l'ensemble des collections qui y sont conservées : « *Je lègue à la société dite Académie Florimontane d'Annecy, le Domaine et le Château de Montrottier avec toutes leurs dépendances, c'est-à-dire avec tous les immeubles et droits immobiliers y attachés, que je possède sur les territoires de la commune de Lovagny et des communes voisines. Je lègue à la même société tous les meubles meublants, animaux, instruments agricoles et autres que renferme le château et ses dépendances. Je lui lègue aussi toutes les collections d'antiquités, d'objets d'art et autres qui sont contenues dans le dit* (sic) *château lors de mon décès. Je lègue également à la société Florimontane une somme de deux cent mille francs (200 000) dont le revenu joint à celui des fermes ne servira qu'à l'entretient* (sic) *du Château et de son personnel, ainsi que des jardins et dépendances* »[13]. La notification de ce legs est faite aux héritiers naturels de Léon Marès[14].

La mémoire de Léon Marès et son don à l'Académie florimontane sont salués par plusieurs journaux, comme *L'industriel savoisien* ou encore *Les Alpes*[15].

Léon Marès, dans ce testament, prévoit le cas où l'Académie ne pourrait ou ne voudrait accepter les legs mobiliers et immobiliers, « *je lui substitue avec les mêmes conditions le département de la Haute-Savoie et en cas d'impossibilité ou de refus toujours avec les mêmes conditions énumérées ci-dessus l'État français* ». […] « *Si contrairement à mon désir, le château de Montrottier, sa réserve* […], *les meubles et collections venaient à être vendus, le produit de la vente devrait être intégralement remis à la Caisse de l'Hôpital d'Annecy, à la Caisse de l'établissement de Bienfaisance d'Annecy connu sous le nom d'Asile des Vieillards, à la Caisse de l'Hôpital Général de Montpellier, à la Caisse de l'Hôpital de Lyon, par quart à ces quatre établissements* ». Dans ce cadre, ces dernières dispositions testamentaires sont soumises aux intéressés qui prennent des délibérations visant toutes à accepter le legs au cas où les volontés de Léon Marès ne seraient pas exécutées par ses légataires désignés en première ligne[16].

---

(12) « Compte rendu de la séance du 3 février 1909 », *in Revue savoisienne*, 50e année, Annecy, 1909, Annecy, p. 8.
(13) Cette citation et les suivantes sont extraites du testament olographe du 22 octobre 1915.
(14) Ses cousins germains : *« du côté maternel : Charles Anduze de Saint-Paul, rue Rondellet à Montpellier ; le commandant Anduze, place de l'Observatoire à Montpellier ; Georges Anduze, place de l'Observatoire à Montpellier. Du côté paternel : première branche : Jules d'Albenas, rue Stanislas Digeon à Montpellier ; deuxième branche : Georges Marès, rue Auguste Comte à Montpellier ; Henriette Marès, épouse d'Albert Ginies, boulevard Henri IV à Montpellier ; troisième branche : Roger Marès, inspecteur d'agriculture à Tunis. Ernest Pariset »* : Arch. dép. Haute-Savoie, 4 O 218
(15) « Le beau geste d'un homme de bien », *L'industriel savoisien*, 19 août 1916 ; « Un beau legs », *Les Alpes*, 20 août 1916.
(16) Conseil général de la Haute-Savoie. *Rapports du préfet et procès-verbal des séances du Conseil général*. Annecy, 1917, p. 101 et 148 (séance du Conseil général du 17 avril 1917).
Délibérations de la commission des hospices civils d'Annecy (30 mars 1917), du conseil municipal d'Annecy (13 avril 1917), des hospices civils de Lyon (18 avril 1917) et des hospices de Montpellier (19 mai 1917) : voir les extraits de ces délibérations : Arch. dép. Haute-Savoie, 4 O 218.
Voir aussi Arch. mun. Annecy, 3 Q 1/65 : extrait du registre de délibération du conseil municipal du 13 avril 1917 ; Arch. dép. Hérault, 4 O 313 : séance de la commission administrative des hospices de Montpellier du 19 mai 1917.

L'esprit des collectionneurs

Ce désir de transmettre n'est pas surprenant et se retrouve chez les autres collectionneurs de l'époque ainsi que l'a montré Jean-Luc Marais dans son *Histoire du don*[17] : « *Les sociétés savantes de province ou nationales, reconnue d'utilité publique, reçoivent de temps à autre quelques legs de leurs membres, mais* [...] *l'essentiel des grosses libéralités va à l'Institut, et surtout, à l'Académie française* »[18].

« *Loin de vouloir détruire leur richesse*, [les collectionneurs] *sont soucieux de la transformer en action efficace, préoccupés d'inventer un usage rationnel de leurs biens* »[19] : nombre de ces collectionneurs lèguent alors leurs demeures et leurs collections à des institutions et associations afin d'ouvrir les portes de leur maison largement aux visiteurs et faire découvrir ce qui a fait la passion de leur vie, les collections. Ainsi, le duc d'Aumale, membre de l'Institut de France[20] depuis 1871, lègue à ce dernier le domaine de Chantilly en 1884.

Fidèle au projet bâti avec son époux, Nélie Jacquemart-André, elle, lègue à l'Institut de France l'hôtel et ses collections pour en faire un musée, qui ouvre ses portes dès 1913.

Ernest Cognacq, lui, fait don, à sa mort en 1928, de sa collection à la Ville de Paris.

À sa mort en 1935, Moïse de Camondo lègue hôtel particulier et collections à l'Union centrale des arts décoratifs, devenue Les Arts Décoratifs en 2004, et à l'État français en souvenir de son fils Nissim disparu en combat aérien lors de la Première Guerre mondiale, afin de devenir le musée Nissim de Camondo.

Le président de l'Académie florimontane, F. Miquet, très ému, annonce la grande nouvelle du legs de Léon Marès à l'Académie aux deux frères Serand, qui tout naturellement évoquent « *la joie qu'éprouverait notre regretté père Éloi Serand, ainsi que les trois autres fondateurs de la Florimontane*[21] *: Louis Bouvier, Étienne Machard et Jules Philippe, en voyant l'utilité de leur œuvre ainsi consacrée par cette riche et généreuse donation* ».

Un état descriptif des collections de Léon Marès nous indique que c'est dans les trois corps de logis « *bâtiment dit de la Religieuse, du XVI^e^ siècle, maison d'habitation restaurée dans le style de la Renaissance, tour du Donjon, que Léon Marès disposa avec un goût sûr et le souci d'une élégante*

---

(17) MARAIS J.-L. *Histoire du don en France de 1800 à 1939. Dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*. Rennes, 1999, 409 p.
(18) *Ibid*. p. 200.
(19) *Ibid*. p. 390.
(20) Il est élu à l'Académie française en 1871, puis à celle des Beaux-Arts en 1880 et enfin à celle des Sciences morales et politiques en 1889.
L'Institut de France, créé en 1795, regroupe les cinq Académies : l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences, l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie des Sciences morales et politiques.
(21) Sur ces quatre fondateurs, voir COPPIER J. *La Florimontane et ses académiciens : 400 ans au service de la connaissance*. Annecy, 2007, p. 19 et PREMAT B. *De l'Association florimontane.... op. cit.*, pp. 21-30.

présentation, les collections qu'il avait ramenées de son pays natal ou qu'il sut recueillir dans la région de Savoie.

Des arcs d'une voûte incomplète à croisée d'ogives que le propriétaire devait restaurer précèdent la cour d'honneur. Sous la galerie et dans des niches sont groupés des statues en pierre, des bustes, un important bas-relief de bronze.

La vaste salle des Gardes, à la cheminée monumentale, est imposante par sa décoration murale de trophées d'armes parmi lesquelles de belles pièces du XVI^e siècle. En place d'honneur, se déroulent quatre splendides tapisseries : sujets de chasse du XVII^e siècle. Sur des meubles gothiques et de la Renaissance, remplis de livres dont certains sont de rares éditions, sont disposés des bibelots d'art, coffrets et quelques copies très fidèles de chasses du moyen âge enrichies d'émaux.

Dans les pièces contiguës, des vitrines garnies d'étoffes brodées de dentelles, d'éventails, d'une importante série de céramique française et étrangère ; aux murs : des dessins, miniatures, tableaux français et flamands. Dans le bâtiment de la Religieuse est réunie une importante collection d'armes et d'armures, d'uniformes militaires du 1^er Empire à nos jours, de mors, d'étriers, de pièces de harnachement.

À côté d'une collection intéressante de l'Extrême-Orient, une vitrine recouvre des débris antiques gallo-romains et quelques jolis bronzes figurés provenant des fouilles exécutées dans une propriété de M. Marès, près Montpellier.

La tour du Donjon offre ses trois étages meublés d'objets d'art et de curiosité. Bijoux, bagues, montres anciennes, ivoires, etc. L'art religieux y est bien représenté par des châsses, bois sculptés, statues. Sous un globe, une précieuse relique que Léon Marès aimait à exposer à la vénération de ses amis : le masque mortuaire du bienheureux curé d'Ars.

Enfin, au-dessous des terrasses voûtées qui supportent le manoir, une prairie gazonnée piquée de bosquets s'incline devant un horizon grandiose. Elle est animée par des hôtes de volière, paons, oiseaux exotiques, dans les bassins s'ébattent de belles variétés de canards ; sur les pelouses bondissent ou paissent daims et lama... »[22].

Les étapes officielles du legs

Le 18 août, le juge de paix Eugène Jacquet et le greffier suppléant Rougelet se rendent à Montrottier où ils retrouvent E. Pariset afin de poser des scellés. Dans le constat conservé dans les archives judiciaires, on apprend « *que le corps du défunt est encore dans sa chambre à coucher et mis en bière. Dans cette pièce sise au premier étage du château prenant jour par deux grandes fenêtres, l'une au midi, l'autre au couchant, nous avons apposé deux scellés*

(22) État descriptif et estimatif des biens de Léon Marès dressé par F. Miquet le 2 novembre 1916 : Arch. dép. Haute-Savoie, 4 O 218.

sur quatre tiroirs d'une table de travail. Avant de fermer ces tiroirs, il a été retrouvé en billets de banque, argent ou billion une somme de sept mille cent soixante huit francs cinquante centimes, somme confiée à Me Cattin, notaire à Annecy, chargé de les représenter quand à qui (sic) *il appartiendra.* […] *Au même étage et dans une antichambre séparant la chambre à coucher de la salle à manger nous avons apposé nos scellés sur deux meubles cartonniers.* […] *Nous avons enfin apposé un dernier scellé sur les portes d'une grande armoire sise dans la même pièce.* […] *Dans cette même pièce sur un des cartonniers se trouve un petit meuble contenant les clefs des principales pièces du château, des armoires et placards et même meubles divers. Ce placard a été fermé à clef, laquelle a été remise à Me Cattin, notaire* »[23]. L'opération terminée, Jean Suatton, régisseur au service de Marès, est nommé gardien des scellés, qui sont finalement levés le 28 septembre[24].

Le 30 août, une délégation du comité de la Florimontane visite le château, sur l'invitation du légataire universel de Léon Marès Ernest Pariset[25] qui la retient pour déjeuner.

La guerre vient compliquer les choses et le président de l'Académie en a conscience puisqu'il expose « *qu'en vertu d'un décret d'août 1914, les formalités nécessaires pour l'entrée en possession ne pourront peut-être aboutir avant la cessation des hostilités* »[26].

Le 12 septembre 1916, est dressé l'acte de notoriété après le décès de Léon Marès par le même notaire. Le 28 septembre l'inventaire du mobilier du château[27] est réalisé par maître Cattin et une expédition est délivrée au président de l'Académie florimontane le 12 juillet 1918.

Le 29 septembre 1916, par une délibération de son Conseil d'administration, l'Académie florimontane accepte le legs de Léon Marès, ce qui, en attendant l'autorisation administrative, est confirmé le 4 octobre 1916, en présence de 35 membres, lors d'une assemblée générale extraordinaire, qui se tient à 17 heures dans le grand salon de l'Hôtel de Ville d'Annecy.

La remise officielle du legs à l'Académie florimontane

Le 10 janvier 1918, maître Cattin, notaire à Annecy, par un acte notarié délivre le legs de maître Pariset, au profit de l'Académie florimontane. À l'issue, un dîner est organisé à l'hôtel d'Angleterre, où le comité de l'Académie invite E. Pariset et B. Cattin : il témoigne au premier la

---

(23) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 U 3/43, n° 43.
(24) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 U 3/43, n° 45.
(25) « *J'intitule mon légataire universel Monsieur Ernest Pariset, notaire à Lyon, demeurant à Lyon* » : testament olographe du 22 octobre 1915, *op. cit.*
Ernest Pariset, notaire à Lyon, décède le 13 décembre 1941. Son épouse, Jeanne Bidreman, avait comme arrière-grand-père Claude Bidreman, comme Léon Marès.
(26) « Compte rendu de l'assemblée générale du 4 octobre 1919 », *in Revue savoisienne*, 57e année, Annecy, 1916, p. 179.
(27) Inventaire n° 7680 du répertoire, 38 folios, n° 104. J'adresse ici mes vifs remerciements à maîtres Jean et Xavier Brunet.

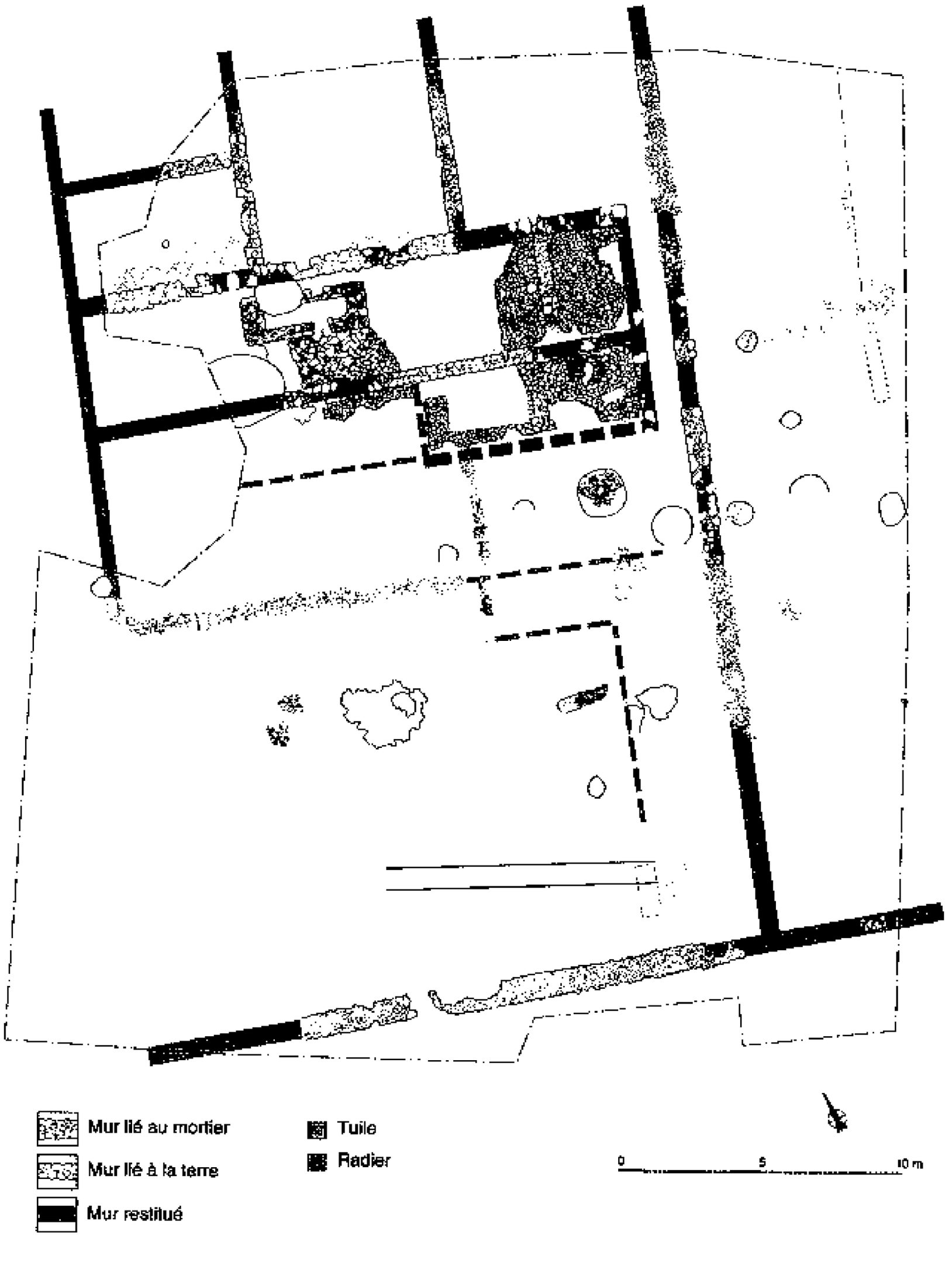


Fig. 27 - Ensemble des structures mises au jour - DAO Pierre Rigaud.

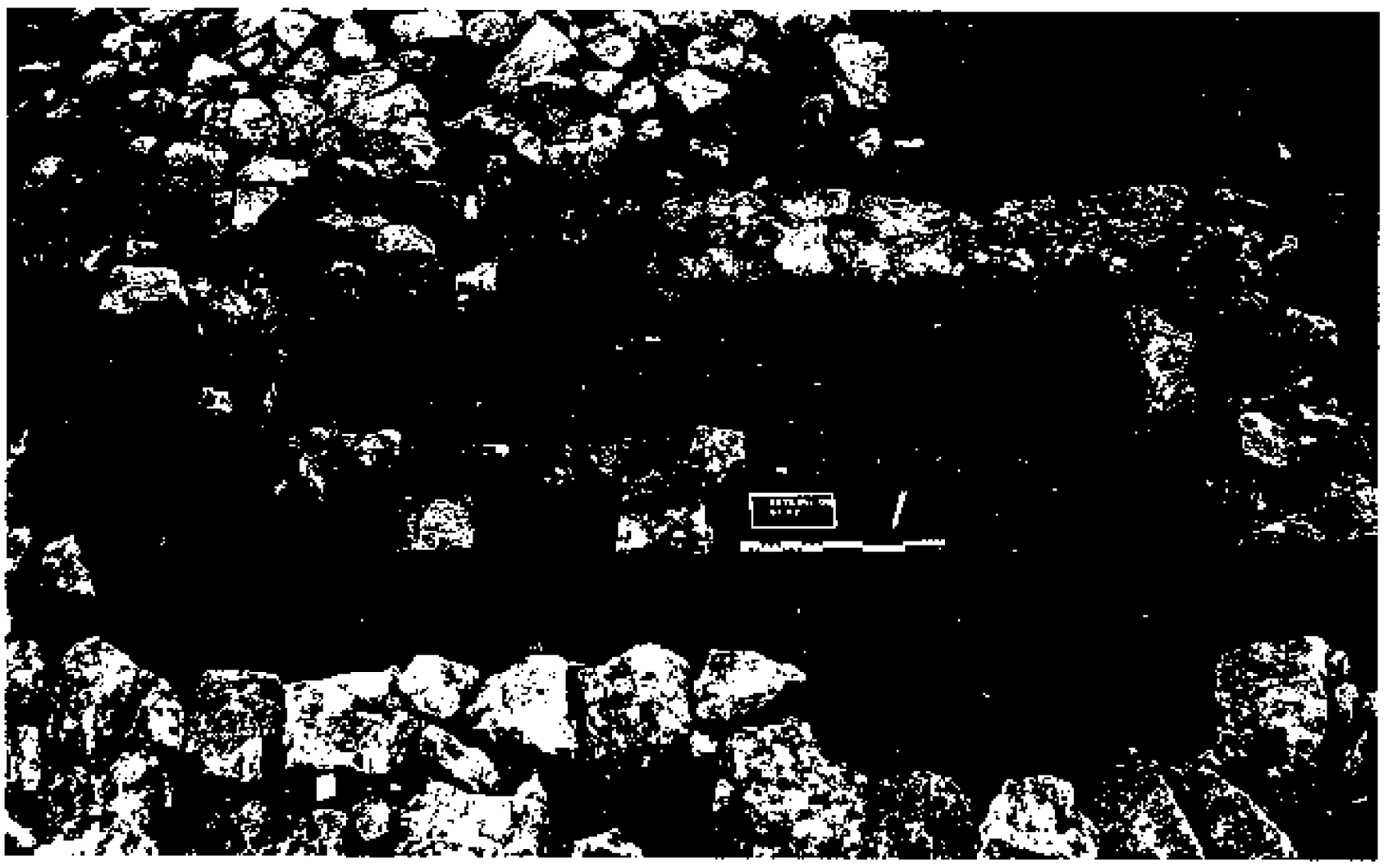


Fig. 28 - Le fumoir - photographie équipe de fouille.

Un fumoir domestique

La structure quadrangulaire **(fig. 28)**, d'une longueur de 3,40 m pour une largeur de 1,20 m, possède des murs étroits (0,32 m) formant une chambre de 1,20 m de long pour 0,54 m de large dans l'oeuvre. Au ras du sol, son mur méridional est percé d'une ouverture devant laquelle un foyer a été réalisé. Cette construction est sans nul doute un fumoir ou un séchoir. En règle générale, un foyer est aménagé devant une salle de chauffe précédée d'un couloir de chauffe. L'air chaud ou la fumée est aspiré dans le couloir de chauffe fait d'un caisson en maçonnerie ajouré. Par ces aérations, les éléments gazeux se répartissent dans la chambre où sont placés les aliments à traiter. Si le principe de base est constant, les types de construction peuvent adopter des formes très variées, suivant l'usage spécifique souhaité, le fumage étant à l'époque antique une pratique courante pour une grande variété de produits (viande, mais aussi céréales, légumes ou encore minerai...).

La viande fumée est attestée par des textes antiques (Blanc 1990 p.76) comme ceux de Caton (234-149 av J.-C.), ou de Columelle (I^{er} siècle ap. J.-C.) qui mentionnent le travail réalisé sur le porc. Les fouilles ont permis d'étoffer la palette des animaux traités par cette technique. À Annecy en 1986, au 33-35, avenue de Genève, un fumoir industriel a livré une importante quantité d'ossements de volaille (Serralongue 1986 p.49-50 et Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 p.136). De nombreuses omoplates de boeuf ont été retrouvées à proximité de fumoirs à Augst, tandis que les études ostéologiques ont mis en évidence la conservation de la viande de cerf, principalement par fumage, à Neftenbach (Ebnöther, Monnier 2002 p.170). À Mathay dans le Doubs, la présence d'outils de boucherie (un

couperet et une esse) ont amené les archéologues à interpréter leurs structures comme des fumoirs à viande (Lamé et alii 1987 p.426).

De nombreuses installations en Angleterre sont considérées comme des séchoirs à céréales. Ce procédé est mentionné dans la littérature classique (Matterne 2001 p.144 cite Pline 18.18.97 et Virgile Géographiques-1.267). Columelle mentionne l'usage de céréales grillées (froment et orge) mais pour des pratiques pour le moins ponctuelles puisqu'il le préconise lors de soins apportés aux chevaux (De l'agriculture VI-XXX-1). À Rouvillers dans l'Oise, de nombreuses graines carbonisées ont été retrouvées dans un séchoir (Van Ossel 1992 p.149). Pourtant le séchage d'une récolte dans ces pièces relativement petites est aujourd'hui contesté. Il est possible que ces fours aient servi soit pour accélérer le mûrissement de blé récolté trop tôt, soit pour faciliter le vannage de l'orge (Van Ossel, 1992 p.143-144) ou encore pour concourir au maltage de cette même céréale pour la réalisation de bière (Ebnöther, Monnier 2002 p.162). Dans la production du lin, le séchage est aussi une étape indispensable qui nécessite la réalisation de fours (Ebnöther, Monnier 2002 p.162).

Le fumage des légumes semble avoir été une pratique courante pour empêcher leur germination. Nicole Blanc le mentionne à propos de l'ail et l'oignon (Blanc 1990, p.76). En Angleterre, des fèves et des pois sont présents dans des fours, tandis qu'en Allemagne des lentilles ont été recueillies dans un séchoir à Neumagen-Dhron, en Allemagne (Van Ossel, 1992 p.143).

L'accélération du vieillissement du vin et la saveur de certains fromages sont aussi obtenues par la technique du fumage (Blanc 1990 p.76).

Outre les denrées alimentaires, l'utilisation de séchoir est aussi reconnue pour le séchage du minerai de fer avant son enfournement dans les bas fourneaux (Van Ossel, 1992 p.143) et elle est envisagée pour le séchage de pièces de tissu et de drap (Goy et alii, 1989 p.120).

Dans le cas de la structure retrouvée à Seyssel, le type d'utilisation reste incertain. Si la taille, la forme générale et la présence d'un foyer devant la bouche de la structure évoquent bien un fumoir, il est difficile de le comparer à un modèle répertorié dont l'usage serait reconnu. Outre le type de denrée fumée, il est probable que chaque structure ait gardé une certaine originalité due au caractère artisanal de sa fabrication. Globalement, il reste assez proche du fumoir à viande de Mathay (Lamé et alii 1987) ou encore de celui d'Yverdon-les-Bains fouillé par François Menna (inf. François Menna).

L'aspect charbonneux des couches contemporaines, avoisinant cette structure pourrait être en lien avec elle. Il faut toutefois observer que la faune retrouvée dans ces strates, si elle est parfois marquée par des traces de découpes, ne présente aucune spécificité (comme la surreprésentation d'un même type d'os) ne permettant de confirmer cette hypothèse. Les restes d'une chaîne et d'une clavette retrouvés dans la couche de démolition avoisinant le fumoir pourraient avoir servi d'élément de suspension.

Cependant, à l'exception de la concomitance spatiale et temporelle, aucun élément tangible ne permet d'étayer cette hypothèse.

- L'occupation des IIe-IIIe siècles

Lors de la troisième occupation datée des IIe-IIIe siècles, le terrain est nivelé pour la mise en place d'un bâtiment qui est placé cette fois suivant un axe de 73° ouest. Une grande cour placée au sud, peut-être en partie couverte, borde une série de pièces. Si la fonction de ces pièces ne peut être définie par leurs caractéristiques propres, un plan général de l'édifice peut être ébauché. Les tailles des pièces sont standardisées, la largeur des plus grandes avoisine 5 m ce qui correspond probablement à des limites techniques (au-delà de cette portée, l'utilisation de piliers de soutènement intermédiaires deviendrait nécessaire). Les espaces sont parfois subdivisés et l'on retrouve alors deux constantes : des largeurs de 2 et 3 m. Seule exception à ces règles, un espace étroit qui pourrait être considéré comme un couloir.

Le type de construction ne permet pas d'augurer avec précision de la fonction des bâtiments, mais le mobilier céramique est caractéristique d'un habitat rural relativement riche. Cette impression est d'ailleurs confirmée par l'étude du verre qui met en évidence une vaisselle commune courante dans les cuisines de l'époque et provenant soit de la région soit d'Italie du Nord. Quelques pièces cependant, comme les restes d'une coupe en verre millefiori, produite dans la région de Rome, dénotent un certain luxe. Cette relative diversité du mobilier est à rapprocher du port tout proche qui a bien évidemment servi de moteur aux importations d'objets manufacturés.

Un fragment de colonne cannelée en calcaire de Seyssel, placé en remploi dans les fondations d'un mur permet de supposer qu'un bâtiment, civil ou religieux, a été dès cette période détruit dans les environs.

- La dernière fréquentation

Entre la fin du IIIe siècle et le début du Ve siècle, est plus ténue. Une seule fosse en atteste l'existence de façon assurée, mais quelques autres structures non datées, dont des solins, pourraient appartenir à cet état. Le comblement de la structure en creux a fait l'objet d'une étude carpologique : des graines de blé amidonnier, d'orge vêtue, de millet commun, de millet des oiseaux, mais aussi des lentilles de culture, des fèves et des pois ainsi qu'une coquille de noisette ont pu être identifiées.

Outre les spécificités du site, il faut observer qu'en définitive les fouilles archéologiques récentes dans les environs restent très rares. Ainsi les données recueillies lors de cette fouille ont permis d'enrichir tant dans le domaine de l'archéozoologie, de la carpologie et de l'étude de la céramique les premiers corpus pour ce secteur du haut Rhône français.

Emmanuel FERBER
INRAP

Bibliographie :

Adrot 2006 : ADROT (D.) - Egligny (77), "Champéreux", Rapport Final d'Opération, INRAP-CIF/SRA-IDF, 2006.

Adrot 2007 : ADROT (D.) - Vimpelles (77), "Jonville", Rapport de diagnostic archéologique, INRAP-CIF/SRA-IDF, 2007.

Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.) - Carte Archéologique de la Gaule, Haute-Savoie, 1999, 411 p.

Blanc 1990 : BLANC (N.) – Technique de fumage chez les gallo-romains, Du lard ou du cochon, Actes des séminaires publics d'Archéologie, approches archéologiques et ethnographiques de l'Histoire de l'alimentation, 1988-1989, Centre Régional de Documentation Archéologique, La Citadelle, Besançon, DRAC, 1990, p.76-77.

Columelle : L. J. MODERATUS COLUMELLA - De l'agriculture, édition Errance, Paris, 2002, 336 p.

Duval 1976 : DUVAL (P.M.) - Les dieux de la Gaule, 1976, 169 p.

Ebnöther, Monnier 2002 : EBNÖTHER (C.), MONNIER (J.) - Les campagnes et l'agriculture, Quand la Suisse n'existait pas, le temps des romains, Bâle, 2002, p.135-178.

Frascone, Galtier 2007 : FRASCONE (D.), GALTIER (C.) - Seyssel (74) – Hameau de Vens, rapport de diagnostic, 2007, 37 p., 23 pl.

Goudineau 2007 : GOUDINEAU (C.) – Regard sur la Gaule, recueil d'article, Actes Sud, 2007, 576 p.

Goy et alii 1989 : GOY (C.), LAME (M.), LLOPIS (E.), MAZIMANN (J.-P.), MOUGIN (P.) – Les séchoirs gallo-romains de Mathay-Mandeure, RAE, éd. Du CNRS, XL, 1989.

Llopis, Mazimann, Mougin 1992 : LLOPIS (E.), MAZIMANN (J.-P.), MOUGIN (P.) – Les fumoirs à viande en Pays Séquane, dans Cuisine Antique, les Dossiers d'Archéologie, Hors-Série n°3, p.32-33.

Lamé et alii 1987 : LAME (M.), les fumoirs à viande gallo-romain de Mathay, RAE, éd. Du CNRS XXXVIII, 1987.

Lamé, Llopis, Mazimann 1990 : LAMÉ (M.), LLOPIS (E.), MAZIMANN (J.-P.) – Fumoirs gallo-romains à Mathay (doubs), Du lard ou du cochon, Actes des séminaires publics d'Archéologie, approches archéologiques et ethnographiques de l'Histoire de l'alimentation, 1988-1989, Centre Régional de Documentation Archéologique, La Citadelle, Besançon, DRAC, 1990, p.78-80.

Lerat 1968 : LERAT (L.), Gallia, t. XXVI, 1968, fasc.2, p. 466-467.

Matterne 2001 : MATTERNE (V.) - Agriculture et alimentation végétale durant l'Age du fer et la période gallo-romaine en France septentrionale, 2001, 310 p.

Mouquin 2006 : MOUQUIN (E.) – Les séchoirs-fumoirs en Gaule, Archéologie provinciale romaine, examen de licence, 2006, 22 p.

Remy 2005 : REMY (B.) – Antonin le Pieux, le siècle d'or de Rome 138-161, 2005, 462 p.

Serralongue 1986 : SERRALONGUE (J.) – Chronique archéologique, La Revue Savoisienne, 1986.

Serralongue 2005 : SERRALONGUE (J.) – Seyssel, Val de Fier, dans Chronique archéologique, Revue Savoisienne, 2005, p. 82-87.

Van Ossel 1992 : VAN OSSEL (P.) - Etablissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule, 51e supplément à Gallia, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1992.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

PROTOHISTOIRE

CHENS-SUR-LEMAN, *Charnage*
Parcelles B 834-836-838-840
Coord. Lambert : 902,883 / 2154,230 ; alt. 420 m NGF

Le site de Chens "Charnage" **(fig. 29)**, apporte des informations inédites, à partir de quelques données matérielles, sur les sites d'habitat de la fin de l'Age du Bronze se trouvant au-delà des abords directs des lacs alpins ainsi que sur leur population.

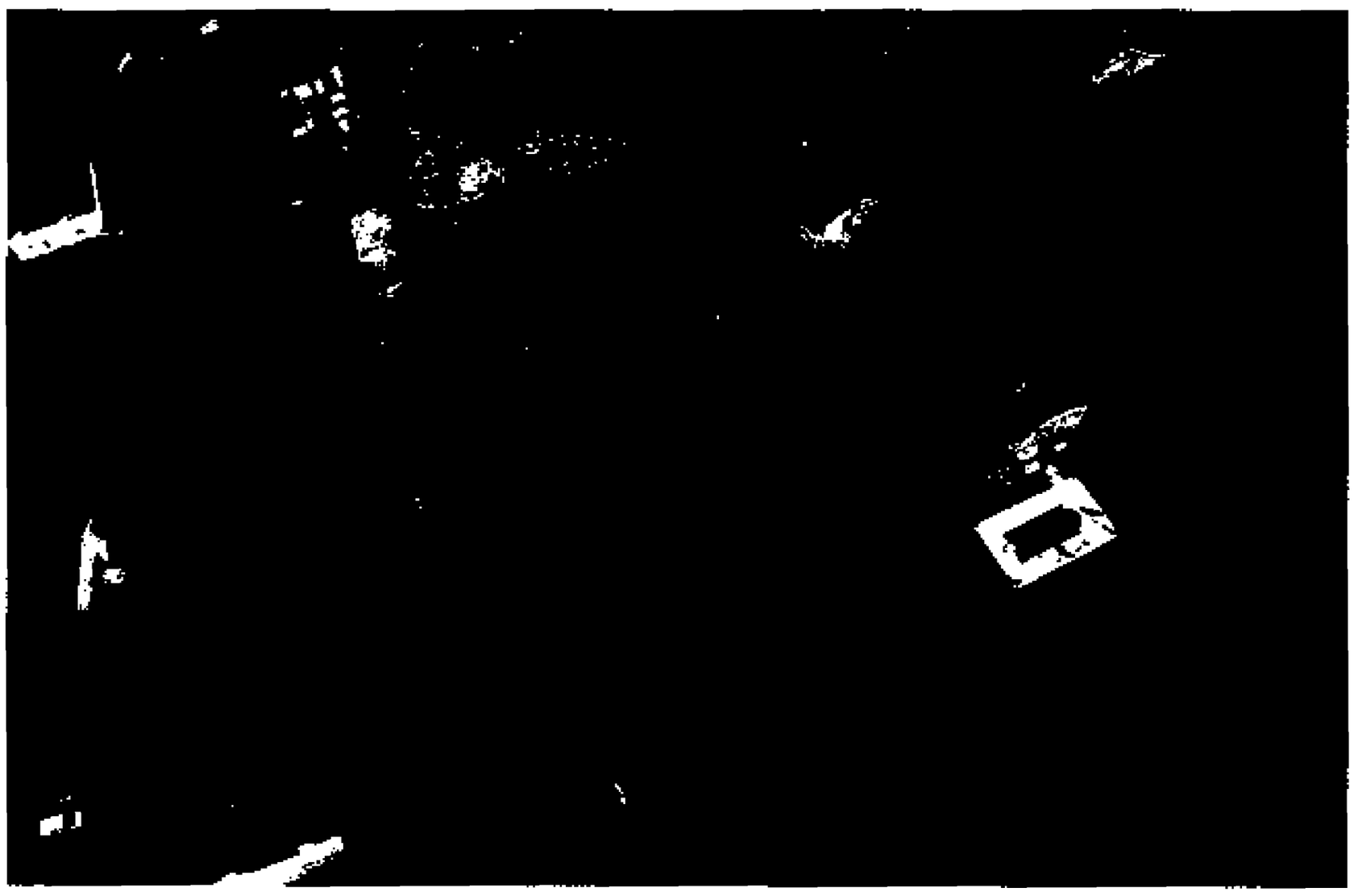


Fig. 29 - Emprise de la fouille de Chens-sur-Léman, Charnage.

Un environnement bien renseigné

Au niveau de l'environnement du site, les analyses diverses permettent de donner un aperçu des alentours du village de Chens "Charnage" au Bronze Final III. On peut imaginer un paysage de bocages avec des champs cultivés (comme le montre l'analyse des céréales) entourés de bois. On retrouve des plantes de fossés et de haies comme la laîche, le gaillet croisette mélangés à des plantes de bordure de bois ou de prairie comme le millepertuis, le pâturin, la renouée, l'oseille sauvage ou le millet des oiseaux. Certaines ont pu être utilisées comme produit de consommation comme le chénopode que l'on prépare comme les épinards.

Les charbons de bois collectés viennent de plusieurs formations végétales potentielles : 1/ une chênaie caducifoliée assez ouverte comprenant des essences héliophiles telles que le chêne fc. (Quercus fc.), le noisetier (Corylus avellana), le prunellier (Prunus sp.), le buis (Buxus sempervirens), les pomoidées (Pomoideae) et le genévrier (Juniperus sp.), 2/ une chênaie hêtraie, formation que l'on retrouve aux étages collinéens et montagnards avec du chêne fc., du hêtre (Fagus sylvatica) et genévrier (Juniperus sp.), et enfin 3/ une forêt ripicole avec l'aulne (Alnus sp.), le hêtre, les pomoidées et le chêne fc. Ces anthraco-analyses confirment donc les données de la palynologie en Haute-Savoie et dans le Jura, soit une ouverture potentielle du milieu à cette époque.

Un site occupé à deux reprises au Bronze Final

Partant du préambule que la fouille livrait la possibilité d'analyses de niveaux de sols, nous en sommes arrivés à la conclusion que nous nous situions en plein dans l'habitat. La grande surprise a été apportée par les plans de bâtiments s'organisant les uns par rapport aux autres, formant un véritable village structuré. Seconde découverte importante, nous n'avons pas un seul village mais bien deux, qui sont diachrones : l'un daté du Bronze Final I (aux alentours de 1300 av. J.-C.) et l'autre daté du Bronze Final III (aux environs de 1000 av. J.-C.). Le type de construction ainsi que l'orientation des maisons change complètement d'une époque à l'autre.

L'organisation semble légèrement différente, à l'intérieur du site, de celle que l'on connaît dans les villages suisses, où les maisons, selon les sites, sont entourées de greniers pour isoler ou de grands greniers communautaires. A Chens "Charnage", les greniers sembleraient être de petites tailles (autour de 5 m^2), sur poteaux quadrangulaires, peut-être surélevés, et regroupés par zone, à quelques pas cependant des habitations. On pourrait alors parler de zones de stockage puisque plusieurs greniers se trouvent près de silos à grains.

Les maisons

La fabrication des maisons du Bronze Final III est extrêmement stéréotypée. Elles sont construites perpendiculairement à la pente. Tout d'abord,

quatre tranchées de fondations sont creusées **(fig. 30 et 31)**. L'espace interne tourne autour de 28 m². Dans un second temps, les poteaux forts et la charpente sont installés. Un seul poteau a été analysé. Il était constitué de chêne de gros calibre, séché avant d'être implanté. La charpente forme un toit à double pente avec quelques poteaux internes soutenant, sans doute parfois, la charpente. L'espace central doit rester majoritairement vide.

Dans un troisième temps, de petits poteaux sont implantés dans les tranchées de fondations et vont rejoindre la charpente. Certaines fois, des trous de poteaux sont préalablement creusés et d'autres fois, plus rarement, des poteaux sont plantés directement, en force, dans la tranchée d'implantation.

Plusieurs types de parois peuvent être évoqués car aucune trace ne permet de restituer les murs de façon certaine : clayonnage, pan de bois, torchis ou pisé, voire un mélange de plusieurs de ces techniques. Certaines découvertes récentes montrent que la construction des maisons peut être beaucoup plus complexe que la fouille ne peut le laisser paraître avec mélange de différentes techniques augmentant la durée de vie de la maison, son étanchéité ou sa conservation calorifique.

Les sols ne sont pas conservés, et donc, on ne sait pas si des planchers étaient aménagés ou pas, même si on peut raisonnablement le supposer.

Dans au moins deux cas, des traces de rubéfaction se trouvaient dans la partie centrale à l'ouest de la maison. Là encore, l'aménagement est sté-



Fig. 30 - Tranchées de fondations d'une maison.

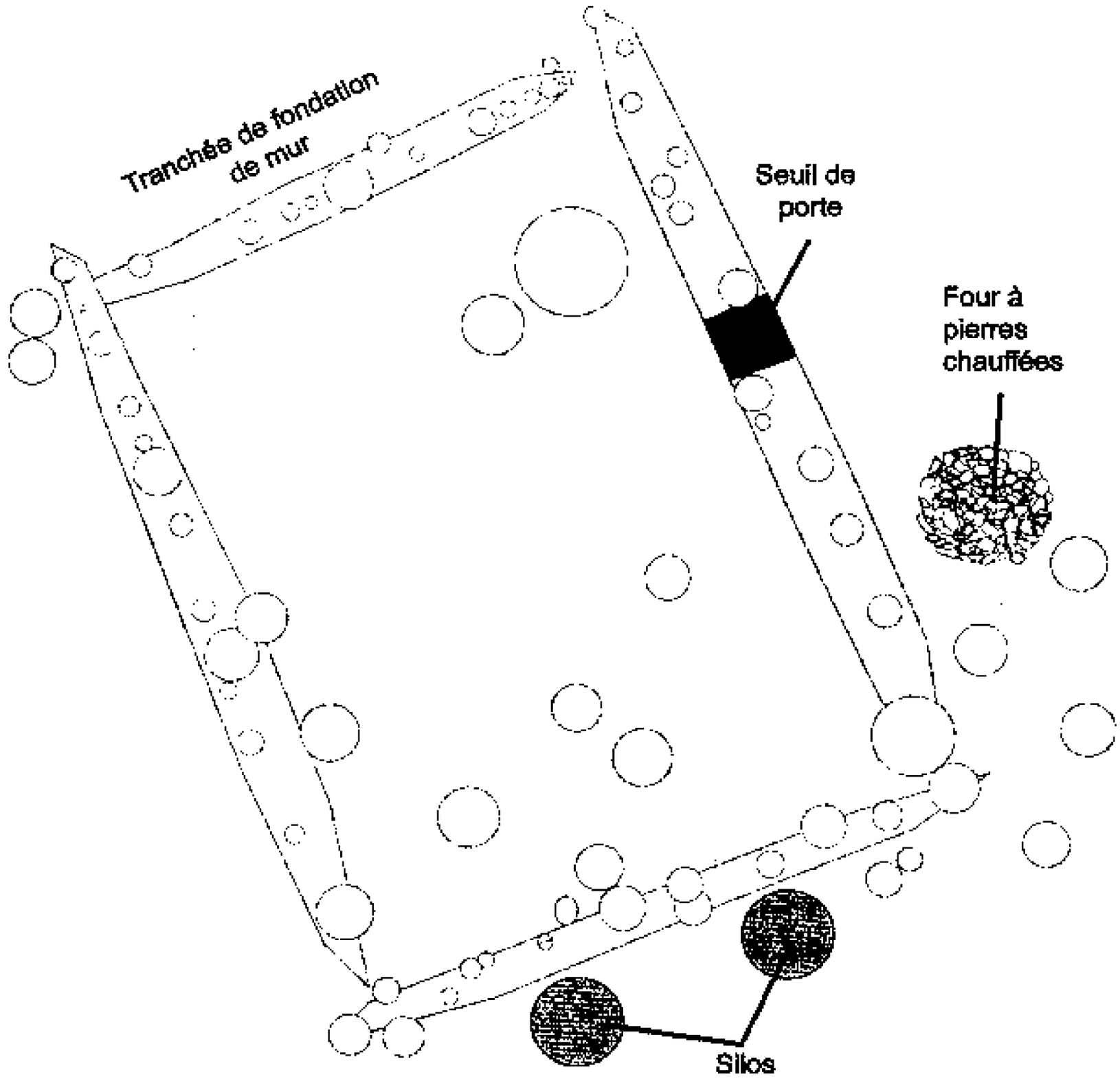


Fig. 31 - Plan d'une des maisons.

réotypé. De petits foyers sont compatibles avec des planchers, dans lesquels on aménage des trous afin d'éviter les risques d'incendie.

La forme des tranchées de fondation au sud semble prouver que l'espace permettant de pénétrer dans les maisons se trouve toujours de ce côté. Logiquement, c'est l'espace le plus lumineux et donc le plus adéquat pour percer une entrée. Il est possible que de véritables portes d'entrée aient pu exister comme le prouverait une petite fosse, aménagée avec une pierre plate ayant pu servir de crapaudine, près de l'entrée de la maison 9.

Au final, l'aménagement interne de la maison ressemble une fois encore à ce que l'on trouve dans les lacs alpins avec des maisons unicellulaires à un seul foyer. A Tougues, il semblerait que les maisons aient une surface de 25 à 30 m², ce qui correspond exactement aux dimensions retrouvées à Chens "Charnage".

A l'extérieur de la maison, dans au moins trois cas, on peut voir des trous de poteaux parallèles à la maison, au sud, à quelques mètres des tranchées de fondation. Cela pourrait signifier que, dans cette partie, le toit est débordant et repose sur des poteaux externes.

Le positionnement des maisons, les unes par rapport aux autres, est extrêmement organisé. Les maisons forment de véritables bandes selon un axe est-ouest, perpendiculaire à la pente. Les bâtiments sont parfois également accolés **(fig. 32)**, les uns aux autres. On a pu le démontrer au moins deux fois et peut être dans trois cas. Une première maison est construite à l'est, puis une seconde est accolée à sa paroi ouest. L'espace commun est plus léger puisque le bâtiment ajouté vient s'appuyer sur le premier. La tranchée de fondation est moins profonde et les poteaux sont moins nombreux. Dans le même temps, les tranchées longitudinales ajoutées sont plus longues, prolongeant celles de la première maison.

Structures annexes aux maisons

Dans l'environnement direct des maisons, quelques éléments ont été distingués. Tout d'abord, il existe toute une batterie de structures liées au feu. Outre, des traces de foyers internes aux maisons, toutes sortes de structures liées au feu ont pu être identifiées autour des maisons. Tout d'abord, on peut voir que certains foyers avec soles ont été utilisés à l'extérieur des maisons. Ce sont des foyers domestiques servant sans doute à cuire de la nourriture.

Mais les structures les plus particulières sont les fosses à pierres chauffées. Elles se divisent en deux catégories : les fosses oblongues et les fosses de forme circulaire.

Les fosses oblongues **(fig. 33)**, semblent toutes fonctionner sur le même modèle : après creusement de la fosse, on utilise directement le combustible qui se compose principalement de chêne mais aussi de hêtre, toujours du bois de gros calibre. On emploie du bois sec autant que du bois vert. Ensuite, on place les pierres sur le lit de braises, et enfin, les denrées alimentaires au dessus. Les plus grandes fosses semblent être employées un grand nombre de fois. Généralement, elles sont retrouvées en batteries, isolées de l'habitat. A Chens "Charnage", elles sont directement liées à l'habitat puisqu'on peut les retrouver près des parois des murs des maisons où elles semblent fonctionner indépendamment les unes des autres. Dans deux cas, les fours se trouvaient près du mur sud des bâtiments.

La seconde technique employée concerne les petites fosses à pierres chauffées circulaires **(fig. 34)** : après creusement de la fosse, de gros blocs de pierre ont été placés au fond pour l'aménagement. Puis, à chaque utilisation, de plus petits blocs ont été chauffés sur braises dans une autre structure avant d'être déposés chauds dans le four, sans les braises, de façon ordonnée. Ensuite, on a placé les denrées alimentaires. Par conséquent, les restes de charbons de bois sont rares et se composent de bois de

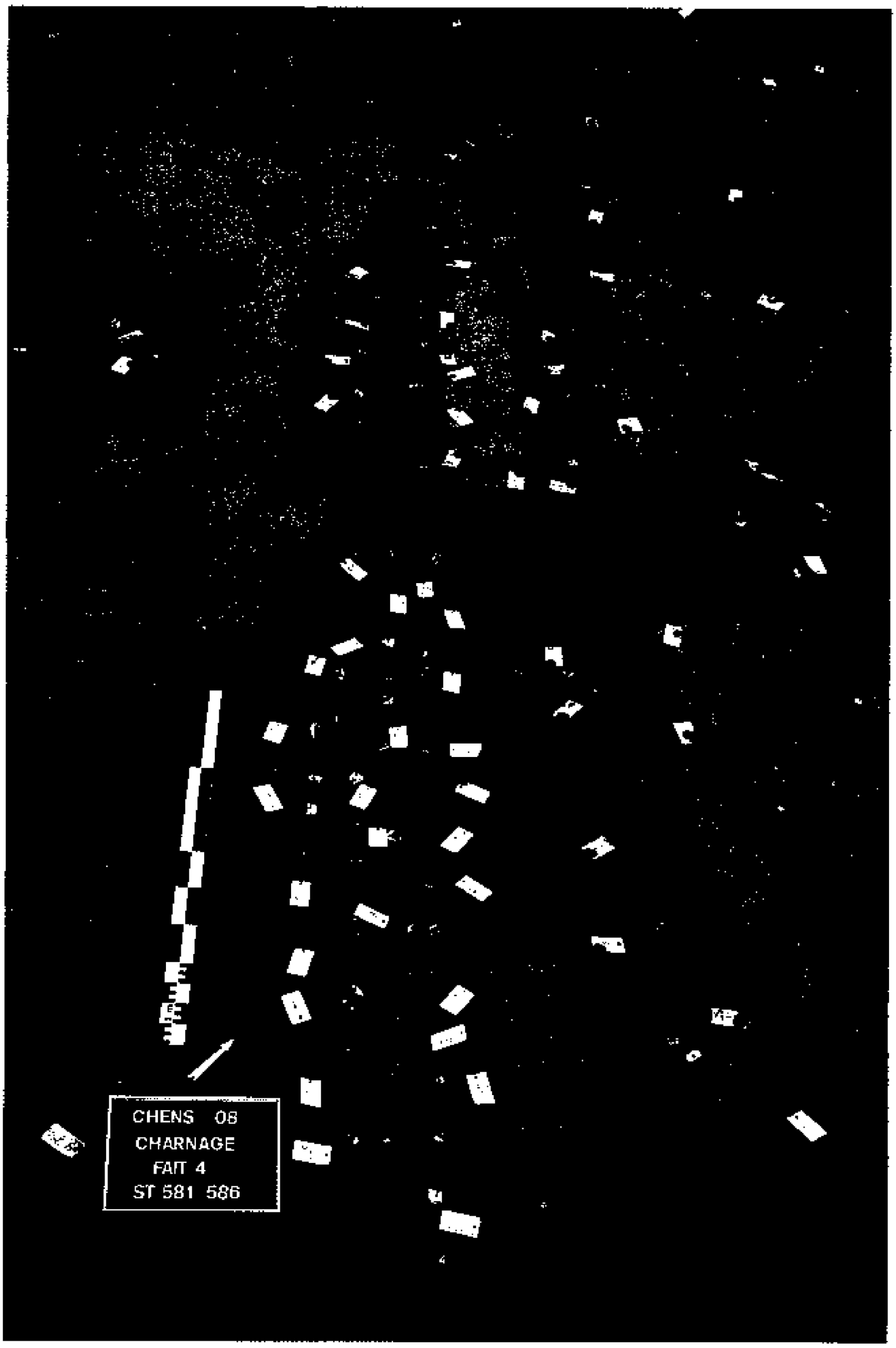


Fig. 32 - Exemple de deux tranchées de fondations de murs accolés.

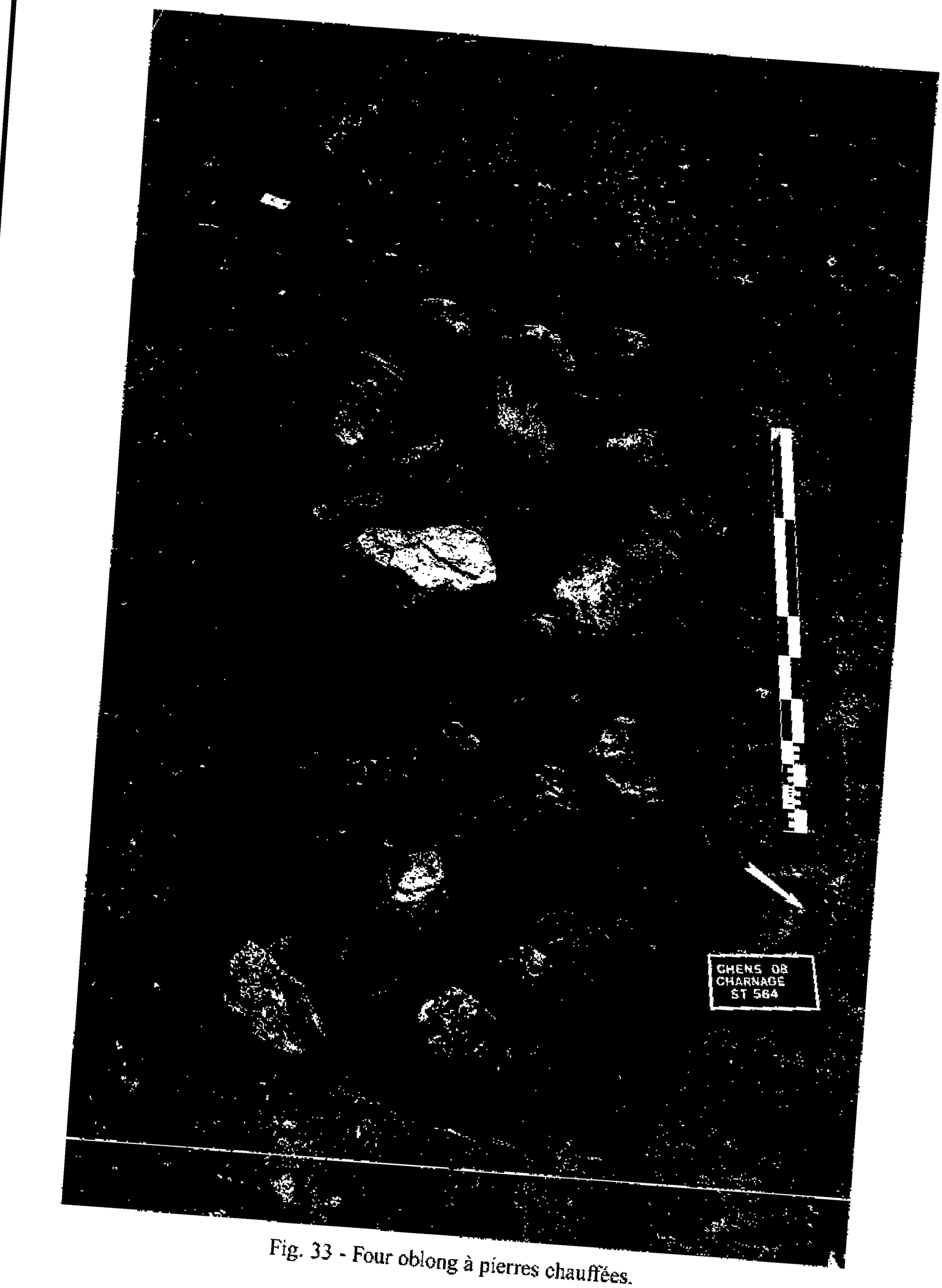


Fig. 33 - Four oblong à pierres chauffées.

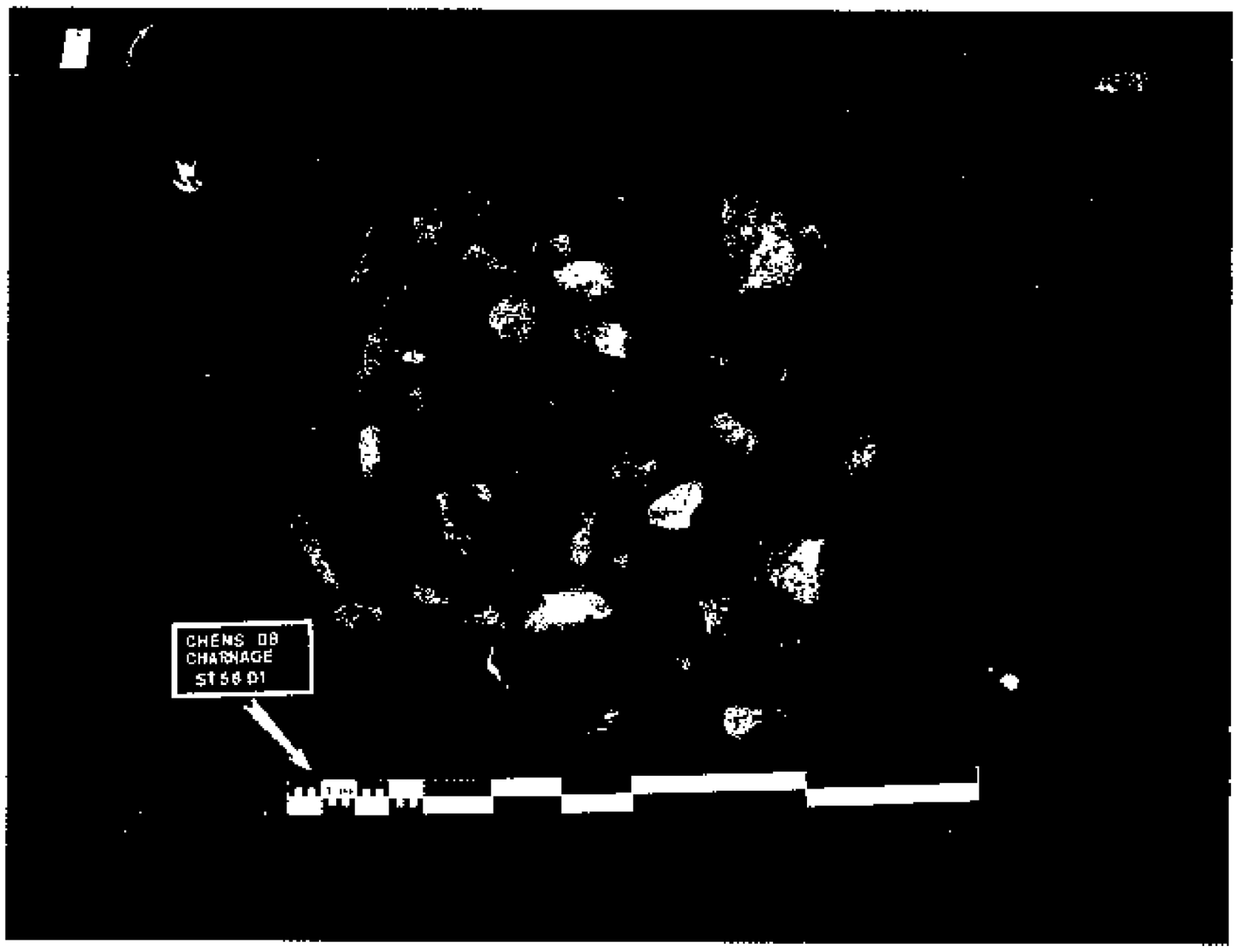


Fig. 34 - Four circulaire à pierres chauffées.

chêne et de noisetier. Il se pourrait qu'un petit auvent appuyé sur la paroi de la maison ait protégé le four des intempéries.

A portée directe des maisons, on retrouve un certain nombre de silos. Ils sont de petites tailles, sont seuls la plupart du temps et parfois en lien direct avec les habitations (dans au moins trois cas). Ils sont alors collés à une paroi de maison ou à moins de 2 m de l'une d'entre elles. Ce sont de petits silos domestiques destinés à un groupe sub-familial, ce qui correspond bien à l'idée de ces silos associés à des maisons précises.

En rapport avec la culture du grain, on peut voir un certain nombre de restes de greniers surélevés. Là encore, ils se trouvent à portée directe des habitations (à quelques dizaines de mètres maximum), quelque soit la période à laquelle ils ont été construits. On retrouve parfois plusieurs greniers dans une même zone.

Les espaces entre les maisons sont densément occupés

L'organisation du village semble dépasser le cadre des maisons. Outre l'emplacement des fours, des silos et des greniers, c'est toute l'activité du village qui semble pensée. Tout d'abord, à proximité des entrées des maisons, il semble que des espaces rectangulaires aient été utilisés et aménagés. Ils sont entourés de trous de poteaux peu profonds et forment de véritables

cours d'environ 50 m² à l'intérieur desquelles les artefacts se concentrent en grand nombre.

Autre division, quatre grandes zones grises rectangulaires allant de 40 à 50 m² parsèment le site. Faute de temps, une seule de ces zones a été étudiée en détail. On remarque que sous ces niveaux, on retrouve quelques traces discrètes laissant imaginer des restes de trous de piquets, enfoncés en force, directement dans le sol, sans préparation préalable. D'autres aménagements internes sont visibles comme une bande foncée au sud ou un losange central, riche en charbons de bois. On peut raisonnablement penser que ces zones sont dédiées à l'agriculture. Il peut s'agir d'enclos à animaux ou encore de zones de jardins : on sait que, dans l'analyse des diverses plantes retrouvées dans les silos, il existe une partie qui doit être cultivée en jardin. On peut citer par exemple des lentilles (Lens culinaris) et des graines de légumineuses (Fabaceae).

Au-delà de ces cours, de ces "jardins" il semble que de grands enclos aient divisé l'espace. De nombreux alignements de trous de piquets entourent de véritables parcelles englobant les groupes de maisons. Cette division montre bien que la totalité du terroir est pensée et maîtrisée. Ce modèle rappelle celui que l'on peut retrouver dans les lacs.

Le mobilier lithique

Concernant la culture matérielle, seuls 23 outils ont été recueillis sur ce site. Le corpus se compose de 10 meules, 2 molettes, 9 polissoirs et 2 broyeurs/percuteurs. L'outillage de mouture des céréales, pour l'obtention de farine alimentaire, représente la moitié de la série. Le reste concerne des activités diverses de façonnage de haches polies, de polissage de la céramique (finition), d'aiguisoir de lames (métalliques ou lithiques), de tannage du cuir, de préparation alimentaire avec les broyeurs.

La récupération dès l'abandon du site d'une partie de l'outillage lithique, en particulier de mouture, peut être envisagée, d'autant plus que les vestiges pondéraux hors structure fossoyée devaient être visibles en surface en raison de l'absence de recouvrement du site. Cette analyse de l'outillage nous donne des renseignements sur la consommation des habitants qui est complétée par l'analyse de la céramique.

Le mobilier céramique

La forme et l'aspect des tessons permettent de distinguer facilement les deux périodes représentées à Chens "Charnage". D'un côté, un corpus ancien qui semble se situer dans les premières phases du Bronze Final, sans doute au Bronze Final I et de l'autre un groupe daté du Bronze Final IIIa. Ce second ensemble semble tendre déjà vers la fin de cette période et annoncer le Bronze Final IIIb. Les tessons du site sont plutôt mal conservés. Le fractionnement est souvent très important mis à part quelques vases de stockages abandonnés entiers dans leur fosse **(fig. 35)**. Aux deux périodes, les tessons des niveaux de sols ont été fortement piétinés.

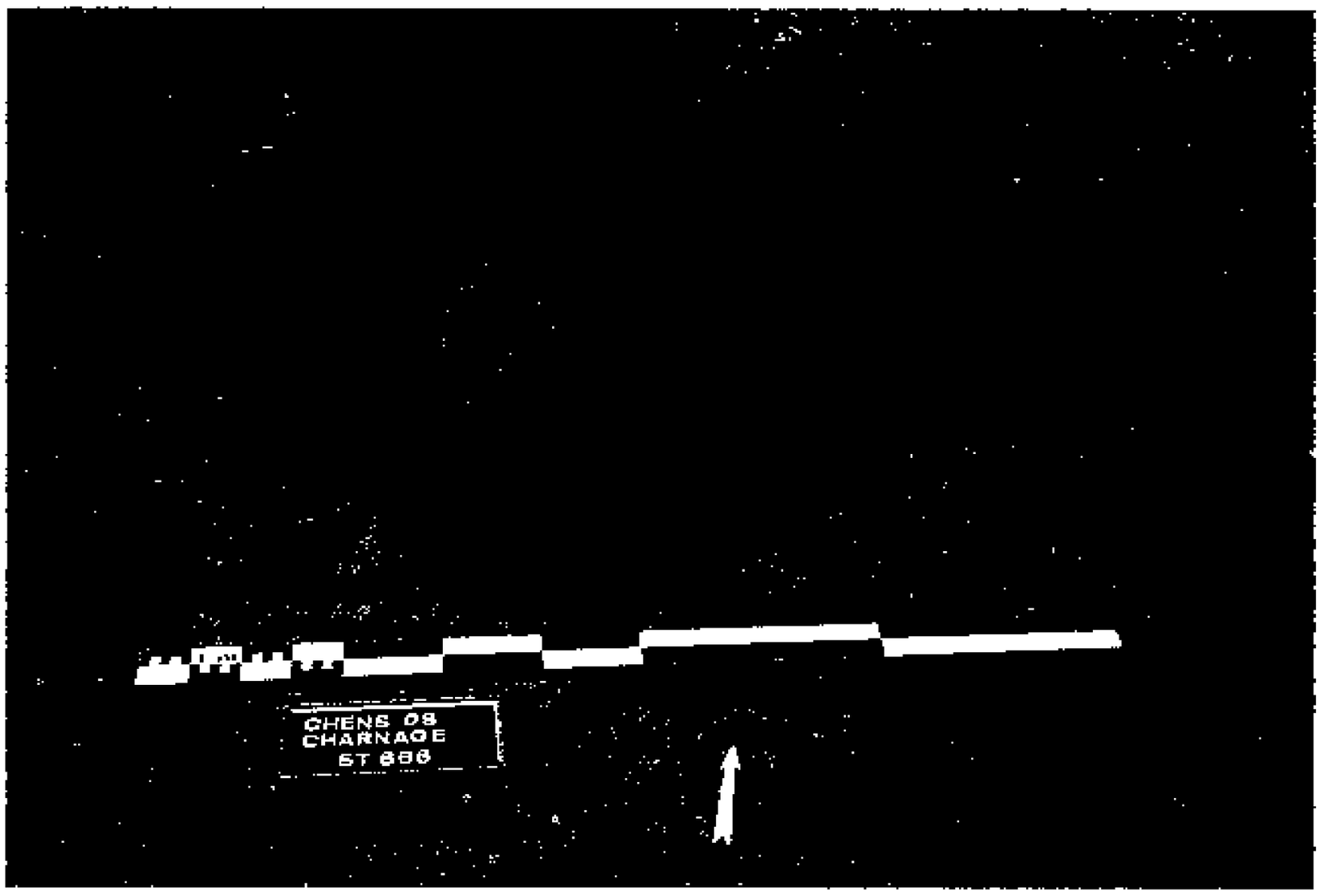


Fig. 35 - Vase de stockage enterré.

La céramique reflète la batterie classique d'un village à consommation agro-pastorale avec tout ce qu'il faut pour cuisiner et consommer des produits issus des champs au quotidien. Les grands vases complets permettent aussi d'apporter des renseignements sur le mode de consommation. Ils sont enterrés complets jusqu'au col, à proximité directe des habitats et/ou des zones de stockages supposées du grain que sont les greniers sur poteaux surélevés.

A l'intérieur de ces grands vases, de nombreuses graines ont pu être retrouvées et analysées.

Le blé nu est la culture principale du site de Chens-sur-Léman. Sur les bords des lacs, ce type de culture est plutôt secondaire. A Chens "Charnage", les céréales secondaires sont l'orge vêtue et l'avoine (Avena sp.), tout comme au bord des lacs.

Conclusion

Ainsi, cette fouille nous apporte de nombreux renseignements sur les habitats du Bronze Final régionaux. Au Bronze Final I (1300 av. J-C.), les maisons sont de grandes tailles (plus de 40 m^2) et sont accompagnées de bâtiments secondaires plus petits (d'environ 25 m^2) et de greniers surélevés carrés. Ils suivent la pente et même si le niveau de conservation est très partiel, on se rend compte qu'il existe un certain degré d'élaboration, un

vrai savoir-faire dans la construction des maisons. Ils sont accompagnés de silos familiaux et de toutes sortes de fosses dépotoirs.

Après cette occupation, le site est abandonné plus d'un siècle avant de retrouver la seconde phase.

Au Bronze Final III (1000 av. J.-C.), le site est réutilisé, la population se réinstalle. Il semble bien difficile de savoir si le site est contemporain de celui de Tougues, aujourd'hui sous les eaux du lac Léman. Le matériel est très mal conservé et toute interprétation chronologique précise est dangereuse. Il semble, cependant, que malgré la pauvreté du corpus, le site de "Charnage" se place plutôt vers la fin de l'utilisation de celui de "Tougues" ou juste après. De toute façon, il paraît à peu près certain qu'il existe un lien entre les deux occupations : soit les populations se succèdent, soit elles sont contemporaines et se connaissent parfaitement, appartenant au même groupe culturel : les maisons ont la même taille, la même organisation, le même genre d'élaboration, le terroir est cerné de la même façon.

La réponse pourrait être apportée en juillet 2009 avec la fouille de Chens "Vereître" qui se situe à mi-distance, sur la même terrasse de "Charnage".

Eric NERE
INRAP

CHENS-SUR-LEMAN, *Tougues*, lieudit *Vers-les-Vignes-de-Tougues*
Domaine public lacustre non cadastré (lac Léman)
Au large des parcelles C1 1048, 10, 1366, lieudit Tougues et 1369,
Coord. Lambert II : 901,700 / 2154,300 ; alt. 369 m (point central)

Situé dans le bassin occidental du Léman, en rive gauche du Petit-Lac, le littoral communal de Chens-sur-Léman est long d'environ 4750 m. Il est riche en vestiges d'habitats du Néolithique récent/final et de la fin de l'âge du Bronze (voir la compilation et la bibliographie dans Bertrandy et al. 1999). Parmi ceux-ci, le gisement de Tougues, dont la valeur patrimoniale avait été démontrée il y a une vingtaine d'années à l'occasion d'un sondage subaquatique préalable à un projet portuaire, est probablement le gisement de cette période le mieux conservé sur le pourtour lémanique (Billaud, Marguet 1992). Il contient encore des couches organiques préservées sur 2700 m² et des pilotis sont visibles sur près de 4000 m². Trois horizons stratigraphiques ont livré des mobiliers céramiques bien calés chronologiquement par des dates dendrochronologiques qui indiquent une durée minimale d'occupation du site durant plus de 210 ans, entre –1071 et –859 (ens.1 de –910 à –859 ; ens.2 de –1017 à –962 ; ens.3 de –1071 à –1038).

Protégés juridiquement au titre des Monuments Historiques[36], les vestiges palafittiques de Tougues ne sont pas pour autant à l'abri d'une irrémédiable destruction. En effet, les aménagements littoraux et portuaires, l'abaissement du niveau du lac les années bissextiles, la régression des roselières, certaines pratiques plaisancières, etc. modifient la dynamique des courants sur les rives et accentuent l'érosion des fonds faiblement immergés (profondeur moyenne du gisement –2,9 m).

Avec pour objectif l'évaluation de ces dégradations[37], une courte campagne d'expertise a été réalisée du 25 mars au 4 avril 2008[38]. Au cours des travaux, un levé bathymétrique détaillé a été dressé par l'Institut Forel de Versoix (GE) pour compléter l'état initial du secteur. Afin d'augmenter la précision des mesures réalisées avec un sonar et un échosondeur à haute fréquence (200 kHz) installés sous une embarcation à faible tirant d'eau permettant la navigation en zone côtière, l'acquisition des données bathymétriques a été faite avant la repousse des macrophytes, les 1er avril et 6 mai 2008 (lors de la campagne de décembre 2006, la douceur climatique de l'hiver n'avait pas fait disparaître les herbiers, ce qui n'avait pas permis les relevés). Les points de sonde ont été enregistrés en continu (1 à 6 points par seconde pour le sonar et 1 point par seconde pour le positionnement par GPS). Centrée sur l'emprise archéologique, la zone couverte représente environ 37 800 m² (270 x 140 m). D'après le compte rendu d'opération, la précision des cartes est de ±5 cm sur la zone archéologique (pour une question de lisibilité, les documents cartographiques sont édités avec une équidistance de 10 cm sur les 3,5 premiers mètres puis de 50 cm pour les plus grandes profondeurs). Il est intéressant de souligner que les anciens axes, dont les sommets étaient matérialisés par des tubes métalliques laissés en place à l'époque du diagnostic et qui ont presque tous été retrouvés, ont servi de références à cette cartographie[39].

Par ailleurs, pour évaluer plus directement les processus d'érosion/sédimentation, les reconnaissances en plongée ont permis la vérification de l'intégrité des repères posés sur le fond lors de la campagne de décembre 2006[40]. A cette époque, vingt-trois plaquettes rectangulaires rigides en PVC (**fig. 36** : dimensions 150 x 100 x 3 mm) avaient été implantées suivant l'axe longitudinal du gisement (tous les 10 m, sur les 170 m de longueur). Sur le transect principal perpendiculaire au rivage, au centre du gisement où des mobiliers archéologiques sont visibles sur le sol, les repères ont été implantés de manière à mieux encadrer les couches organiques qui affleu-

(36) Arrêté de classement du 31 octobre 1997, JO n° 82 du 7 avril 1998, p. 5402 et suivantes.
(37) L'historique des recherches, la justification de l'intervention, la stratégie des travaux ainsi qu'une orientation bibliographique ont été brièvement exposées dans La Revue Savoisienne, 146e année, 2006, p. 73-77.
(38) Prospection-inventaire SRA Rhône-Alpes n° 2008/1044 du 21 février 2008, responsable A. Marguet.
(39) Pour ne pas provoquer les ramassages non autorisés sur le gisement, nous avons fait le choix de ne pas reproduire ici ce document de gestion.
(40) Prospection-inventaire SRA Rhône-Alpes n° 2006/1036 du 17 février 2006, responsable A. Marguet.

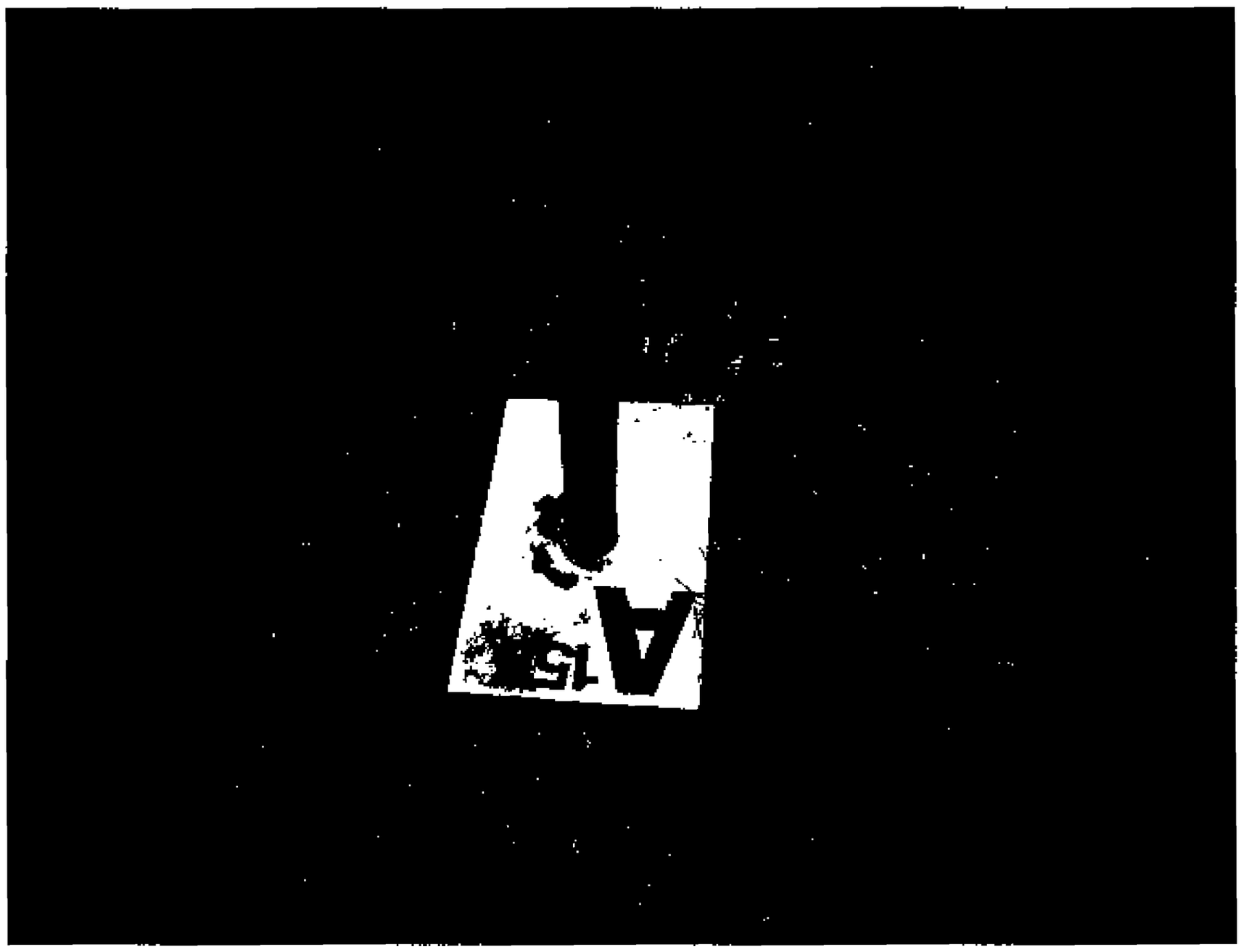


Fig. 36 - La plaquette PVC posée en décembre 2006, sur le transect principal perpendiculaire au rivage actuel (transect A), à 155 m du bord, c'est-à-dire à hauteur de l'ancien sondage (cliché subaquatique A. Marguet/Drassm Annecy).

rent (tous les 5 m, sur 30 m à hauteur de l'ancien sondage). Ces plaquettes étant solidarisées aux tubes métalliques fichés dans les sédiments, il était facile d'apprécier les recouvrements ou les désensablements. Pour cette première expertise, bien que réalisée seulement quinze mois après l'implantation des références (en mars 2008 **(fig. 37)**, la période de baisse quadriennale n'était pas terminée ; le niveau minimal avait été abaissé à la cote 371,45), l'état des lieux n'est pas préoccupant mais confirme cependant une certaine mobilité des sédiments de surface. Ainsi, sur le profil longitudinal (dans le secteur aval et au centre), cinq plaquettes sont légèrement décollées du sol (de 3 à 8 mm) et deux plaquettes sont recouvertes de 2 à 3 mm de sables (secteurs aval et amont) ; sur le profil transversal, les deux plaquettes les plus au large sont aussi recouvertes par des sables (5 mm). Pour permettre d'assurer de manière durable le suivi conservatoire de ces vestiges, d'autres investigations devraient être régulièrement programmées (afin d'évaluer les phénomènes érosifs liés à la baisse quadriennale du niveau des eaux, la prochaine intervention pourrait être envisagée au début de l'année 2012).



Fig. 37 - La même plaquette lors de l'expertise menée au printemps 2008 (cliché subaquatique A. Marguet/Drassm Annecy).

Enfin, profitant de la réimplantation des axes de référence en préalable au balisage de la cartographie, les plongeurs ont élargi le rattachement topographique des pilotis apparents dans le secteur des "triangles sud" positionnés légèrement à l'aval du sondage (105 pieux dans 4 triangles de 5 m de côté, soit une densité importante de 2,42 pieux/m²). Dans ce secteur, 163 m² sont maintenant topographiés (15 triangles / 355 pieux / densité 2,19 pieux par m²).

Nous disposons maintenant de tous les éléments nécessaires pour la constitution du dossier demandé par le SRA Rhône-Alpes pour envisager la mise en œuvre d'une protection physique des vestiges par recouvrement du fond sous-lacustre avec des géotextiles lestés de graviers. Ce sera notre objectif pour ces deux prochaines années au cours desquelles aucune nouvelle demande d'opération archéologique n'est envisagée.

André MARGUET
DRASSM Annecy

Bibliographie :

Bertrandy et al. 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRA-LONGUE (J.). – Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Savoie, 74. Paris. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1999, p. 205-209.

Billaud, Marguet 1992 : BILLAUD (Y.), MARGUET (A.). – Le site Bronze final de Tougues à Chens-sur-Léman (Haute-Savoie). Stratigraphie, datations absolues et typologie. In : Archéologie et environnement des milieux aquatiques : lacs, fleuves et tourbières du domaine alpin et de sa périphérie. Actes du 116è Congrès national des Sociétés savantes, Commission de Pré-et Protohistoire, Chambéry, 1991. Paris : Editions du CTHS, 1992, p. 311-347.

CHENS-SUR-LEMAN, *Vereître* (Route d'Hermance / Rue du Léman)
Parcelles : C 114 ; 115 ; 1387p ; 1393 ; 1394 ; 1395p
Coord. Lambert : 902,424 / 2153,749 ; alt : 416,75 - 428,93 m NGF

Un projet immobilier, envisageant la construction d'un lotissement de 17 bâtiments au sein d'une aire archéologiquement sensible à Chens-sur-Léman, hameau de Véreitre (à 700m de la rive sud du lac Léman), un diagnostic archéologique a été conduit par une équipe de l'Inrap du 7 au 24 juillet 2008. Le terrain étudié se situe sur les flancs d'une petite éminence culminant à 429m NGF, et couvre une surface de 26 476m², enserrée entre la route du Léman à l'est, la route d'Hermance au sud, le chemin communal de Pré Rive Bellevue à l'ouest, et le lotissement en construction sur le Champ de Crainte au nord. Le diagnostic a permis de mettre en évidence la pérennité de l'implantation humaine dans ce secteur, depuis le Néolithique jusqu'à la période moderne. 117 structures archéologiques ont été mises au jour, pour une surface ouverte de 2718m².

Néolithique

La Préhistoire n'est représentée que par un fragment de poignard du Néolithique final, découvert dans un contexte plus tardif (Bronze final).

Age du Bronze (fig. 38)

La partie sud du terrain concerné par le projet immobilier, abrite un site d'habitat daté de l'Âge du Bronze final 3B (fin du IXe siècle avant J.-C.). Ce site est installé en zone basse entre 422m et 425m NGF, et se caractérise par un niveau d'occupation limono-sableux brun sombre dont l'épaisseur varie entre 0,15 et 0,67m. Ce niveau apparaît en moyenne à 0,40m sous la surface actuelle. Une très grande quantité de fragments de céramique a été prélevée dans cette couche, dans laquelle s'ouvre un grand nombre de structures en creux.

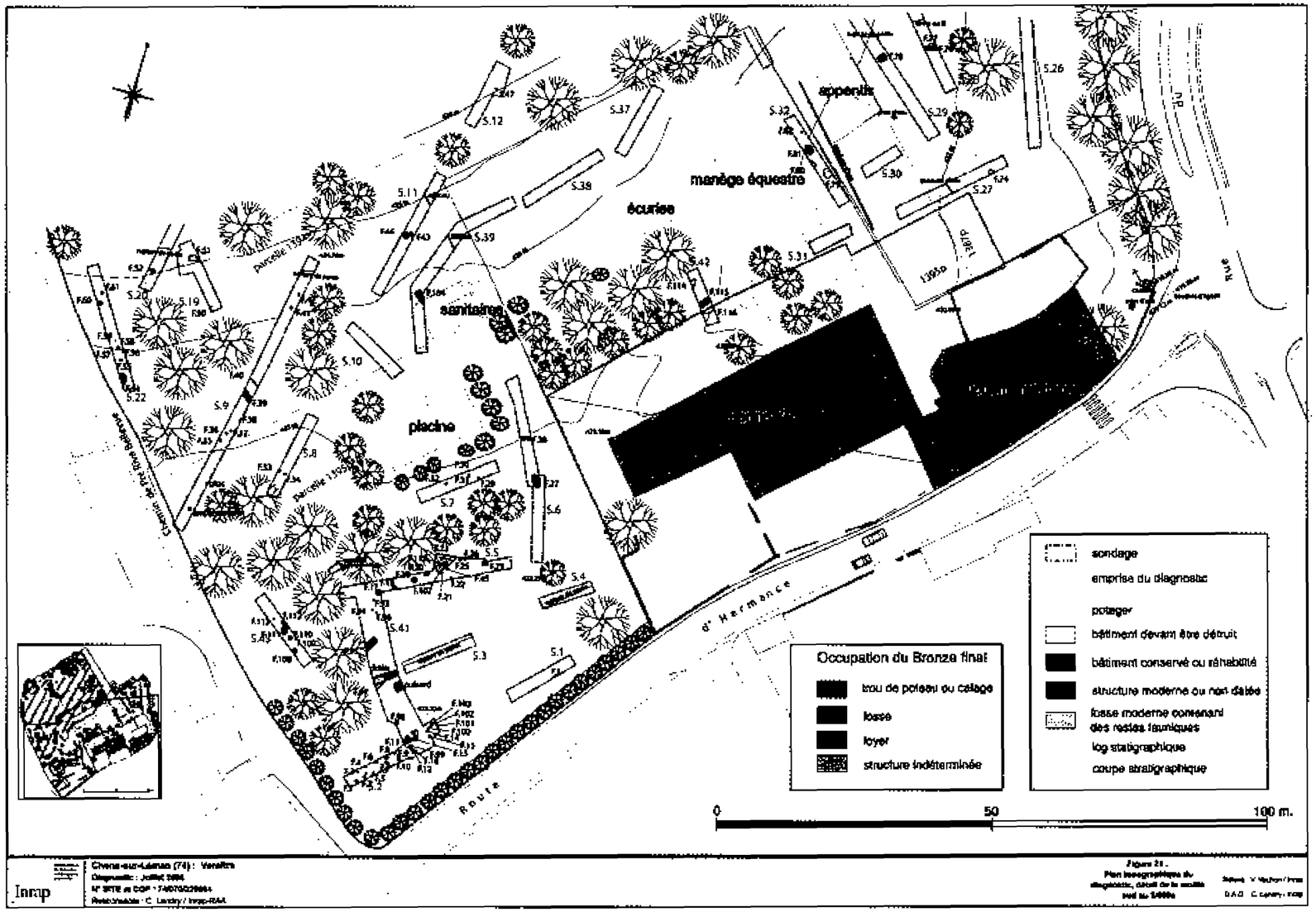


Fig. 38 - Plan d'occupation du Bronze Final.

On dénombre ainsi 52 emplacements de poteaux constitutifs de bâtiments conçus en matériaux légers et périssables. 16 fosses ont également été mises au jour, dont la proximité et la caractérisation nous incitent à voir une spécialisation de l'espace domestique, orientée dans ce secteur vers la conservation des denrées, hypothèse restant bien entendu à démontrer.

Enfin l'opération a révélé 9 foyers, dont 7 semblent s'apparenter au type particulier des fours oblongs **(fig. 39)**, à pierres chauffantes, de forme subrectangulaire, d'une longueur maximale de 2,50m et d'une largeur maximale de 1,30 m.



Fig. 39 - Structure fossoyée oblongue à pierres chauffées.

La nature des vestiges et le mobilier sont à rapprocher des résultats du site fouillé récemment sur la même commune, au lieu-dit de Charnage (Néré E., Chens-sur-Léman, "Vérancy-Nord", Rue de Charnage). Celui de Vereître semble légèrement plus récent mais la densité des vestiges s'avère plus élevée. Il est envisageable que ce site permette de faire le lien chronologique entre l'occupation sous-lacustre de Tougues et le site de Charnage.

Epoque romaine

Dans l'angle nord/ouest de l'emprise, un site gallo-romain a été en partie mis au jour vers 428-429m NGF. Affleurant sous à peine 30cm de terre végétale, il s'agit vraisemblablement d'un bâtiment de construction légère, sur poteaux calés, à proximité duquel un puits semble être aménagé. Cet édifice occupait une position dominante offrant une vue plongeante sur le lac Léman. Plus à l'est des calages de poteau sont à priori isolés sur les pentes de la colline, et un puits a été dégagé, distant de 90m. La céramique prélevée ne permet pas d'inscrire plus précisément ce site au sein de l'époque gallo-romaine.

Moyen Âge

Tout au nord de l'espace sondé, la suite du site médiéval déjà repéré sur les parcelles voisines (Hénon P., Ackx G., Chens-sur-Léman (Haute-Savoie), Hameau de Véreitre, Le Champ de Crainte, Rapport de diagnostic archéologique, Inrap-Sra, Lyon 2003) a été identifiée entre 426 et 428m d'altitude. La présence, à 0,50 m sous la surface, de trous de poteau, associés à de la céramique du Moyen Âge dit classique, semble confirmer l'existence, sur le versant s'inclinant au nord vers le lac Léman, d'un habitat rural, entre le X^{e} et le XIII^{e} siècle après J.-C. En outre, un chemin empierré, de 6m de large, à priori postérieur à certains aménagements sur poteaux, semblait longer un axe nord/est-sud/ouest reliant le château de Beauregard à l'église paroissiale de Cusy.

Epoque moderne

Enfin, l'occupation la plus récente correspond à une ferme, implantée certainement dès le XVII^{e} siècle après J.-C., et dont l'activité est attestée par de nombreuses fosses contenant des restes fauniques.

A l'issue de cette opération, qui a démontré le fort potentiel archéologique des parcelles concernées par le projet de lotissement, le site du Bronze Final a fait l'objet d'une prescription de fouille de la part du Service Régional de l'Archéologie. Les travaux devraient avoir lieu prochainement.

Christophe LANDRY
INRAP

PERIODE ROMAINE

THONON-LES-BAINS, *Avenue de Fontaine Couverte*
Section AK, parcelle 589
Coord. Lambert : 920,360 / 2160,170 ; alt. 450 m

C'est grâce à la connaissance du terrain de Bernard Crola du Groupe Archéologique de Thonon, et à sa vigilance, qu'il a été possible de repérer, en un lieu au nom évocateur (Fontaine Couverte[41]) dans le quart sud-est de Thonon-les-Bains, une portion d'une adduction d'eau connue depuis le XIX[e] siècle et attribuée à l'époque romaine[42]. En effet les travaux de terrassement d'une maison privée[43] **(fig. 40)** ont recoupé à deux reprises un canal maçonné étanchéifié au mortier de tuileau, permettant d'en définir l'orientation et d'en établir une coupe et un plan[44].

Description des structures

C'est dans la coupe occidentale **(fig. 41)** des fondations de cette maison particulière, qu'a d'abord pu être a mis en évidence le petit canal maçonné.

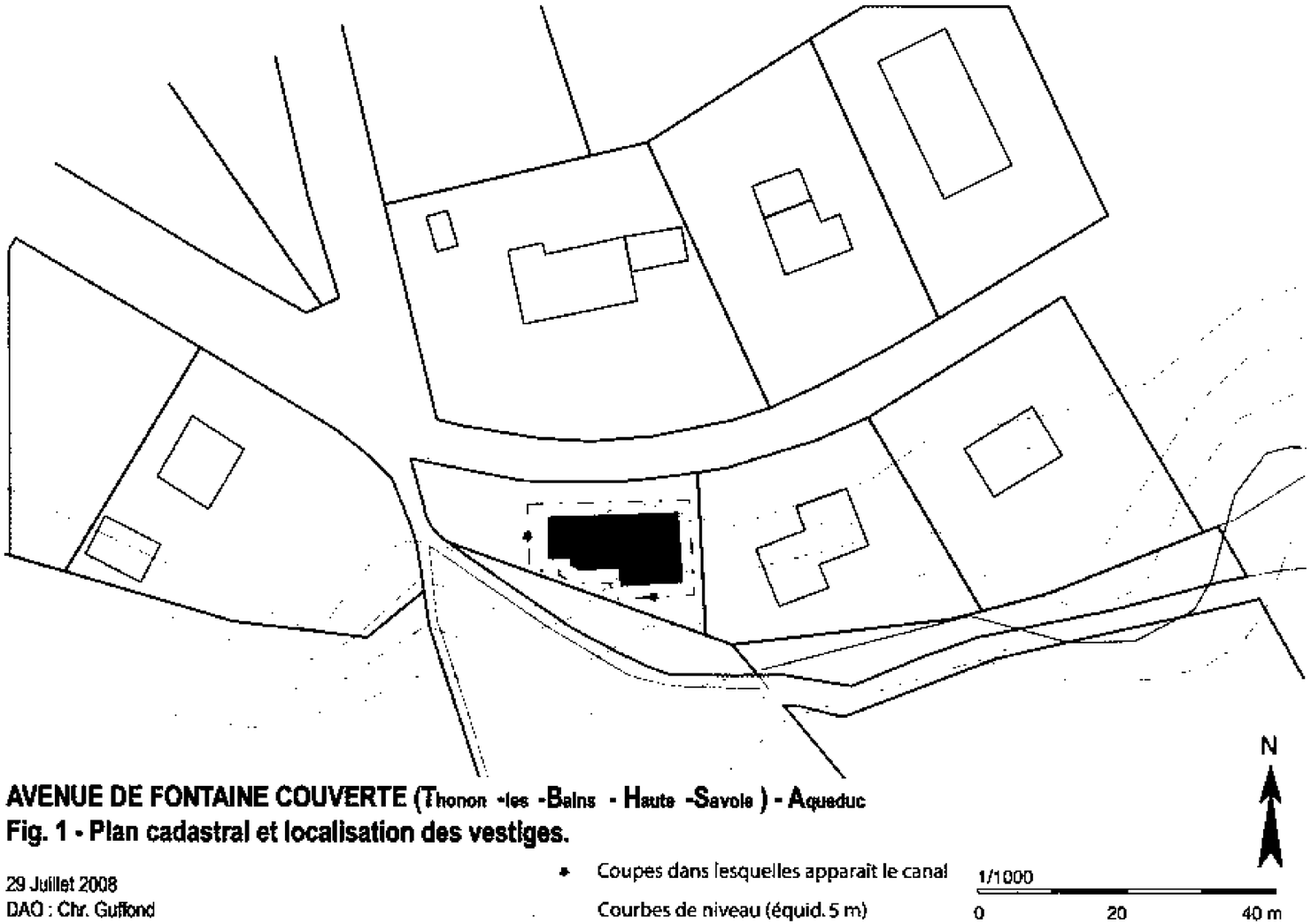
Ce canal est creusé dans le terrain naturel (grave sableuse). La fosse de creusement est plus large que la structure laissant imaginer un mode de construction par coffrage... La maçonnerie du canal, un béton de chaux avec quelques galets décimétriques, repose sur un radier de réglage. Le niveau supérieur, destiné à l'écoulement des eaux, est recouvert d'une couche de mortier de tuileau.

Le niveau supérieur du canal affleure en cet endroit à 0,74 m du sol actuel, alors que le niveau le plus élevé du terrain naturel encaissant est à 0,52 m du sol.

La fosse d'installation s'est trouvée remblayée par les matériaux issus de l'encaissant. Aucun vestige ne plaide en faveur d'une couverture de ce canal. En existait-il une construite en matériaux légers ? Il apparaît néanmoins dans cette coupe que ce canal était enterré... Un épais dépôt de calcaire couvrant l'intérieur du canal tout comme son niveau supérieur témoigne, outre de la dureté de l'eau, de débordements fréquents voire d'un débit supérieur à la contenance du canal. Attestant ensuite de la phase

---

(41) A titre de comparaison l'aqueduc alimentant Genève qui vient des pentes des Voirons trouve son captage au lieu-dit "Les Fontaines" à Cranves-Sales, d'après BERTRANDY François, CHEVRIER Michèle, SERRALONGUE Joël. Carte archéologique de la Gaule – la Haute-Savoie, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 1999, p. 219.
(42) Idem, p. 345.
(43) Nous remercions le propriétaire, M. Arslan, d'avoir permis de procéder aux relevés des structures.
(44) GUFFOND Christophe, BERMAN Laurent, CROLA Bernard, D'AGOSTINO Laurent, Fontaine Couverte (commune de Thonon-les-Bains) – Découverte fortuite, Groupe Archéologique de Thonon / Service départemental de l'archéologie, décembre 2008, 13 p.



AVENUE DE FONTAINE COUVERTE (Thonon -les -Bains - Haute -Savoie) - Aqueduc
Fig. 1 - Plan cadastral et localisation des vestiges.

29 Juillet 2008
DAO : Chr. Guffond

Fig. 40 - Plan cadastral et de localisation des vestiges.

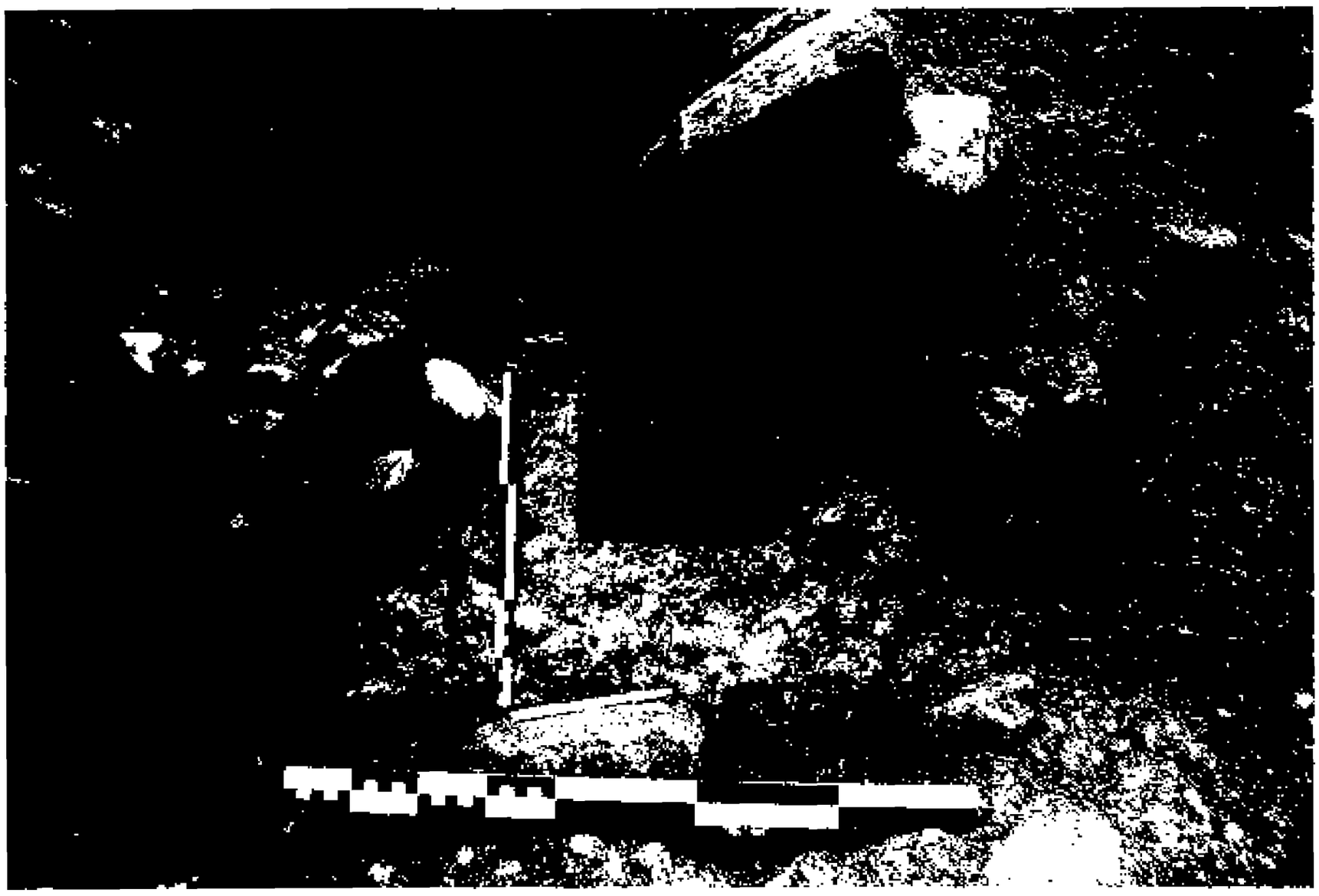


Fig. 41 - Vue de la coupe occidentale (cliché L. D'Agostino - SDAHS).

d'abandon, quelques gros galets (0,20 m de module en moyenne) viennent colmater l'évidement laissé par l'encaissement du canal. Plus tard l'ensemble de la surface du terrain s'est trouvée recouverte par un remblai composé de terre et de galets.

Dimensions de la structure

La structure hors tout possède, dans la coupe ouest, les dimensions suivantes :

- Largeur hors tout des maçonneries de 0,64 m
- Hauteur hors tout des maçonneries de 0,42 m
- Espace intérieur sans la couche de mortier hydraulique de 0,24 m
- Profondeur intérieure sans la couche de mortier hydraulique de 0,24 m
- Largeur intérieure "nette" du canal : 0,17 à 0,18 m
- Profondeur "nette" du canal : 0,18 m
- Dépôt de calcaire de 0,02 m recouvrant les faces intérieures du canal ainsi que le niveau supérieur nord.

La coupe méridionale **(fig. 42)**, présentant une berme, a offert l'opportunité de dégager notre structure et d'en dresser un plan sur une longueur de 1,50 m. Les informations relevées sont similaires à ce qui a pu être observé dans la coupe occidentale. En revanche, ce tronçon a permis plus particulièrement de mettre en évidence une succession de niveaux d'obstruction de la zone d'écoulement du canal.

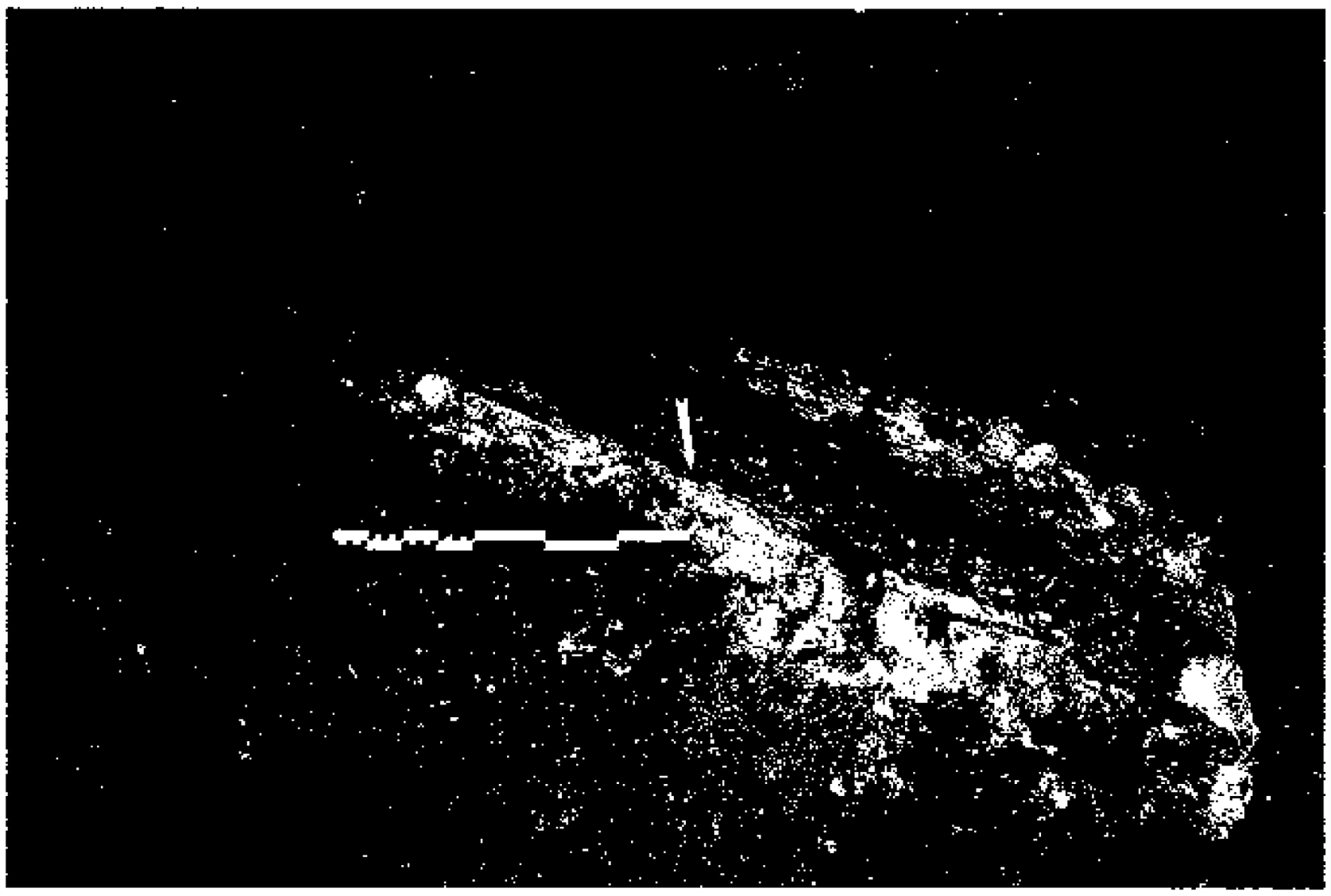


Fig. 42 - Vue de la coupe méridionale (cliché L. D'Agostino - SDAHS).

Les niveaux d'obstruction

- un dépôt de calcaire recouvrant directement le mortier hydraulique – épaisseur 0,02 m
- un niveau de gravier fin pris dans du calcaire et donc très induré – épaisseur 0,04 m
- un niveau de gravier plus meuble – épaisseur 0 ,05 m
- un niveau de sédiment argilo-sableux qui a achevé de colmater le canal – épaisseur 0,12 m. Ce niveau évoque plus des dépôts en eaux stagnantes que ceux laissés par des eaux d'écoulement.

Le comblement marquant son abandon, la tranchée du canal est par la suite remblayée à l'aide de gros galets (jusqu'à 0,20 m de diamètre)[45]. Le tracé du canal a-t-il été, dès lors, réutilisé comme réseau de drainage des eaux de ruissellement ?

Ainsi observé en deux endroits sur une distance de 20 mètres il a été possible de définir le pendage de cette structure, qui est donc de 0,60 m entre la coupe méridionale (en partie haute) et la coupe occidentale (en partie basse) soit 3 cm pour 1 m.

(45) Aucun élément de mobilier n'a malheureusement pu être mis en évidence dans les niveaux étudiés.

Cette découverte a été en outre l'occasion de rassembler des informations, travail entrepris par Laurent Berman, qui n'avaient pas forcément été publiées et qui permettent, mises en perspective, d'établir un tracé assez précis de ce canal.

Les découvertes similaires sur le territoire de Thonon-les-Bains

Une part de ces découvertes a déjà été publiée. Citons d'abord, en dehors du quart sud-est de Thonon, une découverte survenue, dans les marais de la Versoie en 1882 à l'occasion de travaux, de fragments de canalisation mis en évidence à 1 m de profondeur[46]. Par ailleurs une éventuelle citerne a été observée par Jean-Claude Périllat, en 1952, à l'angle entre la rue Jules Ferry et le Chemin Vieux[47];

Ensuite, plus précisément dans le quart sud-est de Thonon-les-Bains, ont été recensées les découvertes suivantes :

- Route des Vallées : les travaux de percements des années 1850 ont révélé un "aqueduc souterrain"[48];
- Au bord de la partie sud-ouest du plateau du Clos du Châtelard et Clos des Tissottes : un aqueduc qui correspondrait au prolongement de la découverte de la route des Vallées est recoupé dans les années 1850[49] **(fig. 43 – n° 1 et 2)**;
- Avenue du Clos Rouge, terrassements de la maison Mérendet : le Groupe archéologique de Thonon-les-Bains a observé en 1985 un canal qui correspond vraisemblablement à celui déjà observé dans ce secteur et en fournit une description détaillée :

  "Construit en mortier et en tuileau, le canal, de section trapézoïdale, a une hauteur de 0,15 m, une base de 0,17 m et une ouverture au sommet de 0,15 m. Le fond du canal est recouvert d'un dépôt épais de 1,5 à 2 cm.[50]" Un fragment de cette structure est conservé au dépôt de fouilles de Thonon **(fig. 43 – n° 3)**.

Par ailleurs Laurent Berman a entrepris de compléter ces données en rassemblant des mentions inédites de repérages de structures qui semblent toutes appartenir au même canal ou aqueduc. C'est ainsi qu'il aurait été repéré :

- au 17, chemin du Clos Rouge (Section AI, Clos des Tissottes, parcelle 142) en 1946-1948 **(fig. 43 – n° 4)**;

(46) LE ROUZIC, Rose-Marie, Atlas archéologique de Thonon-les-Bains, SRA 1994, vol I, p. 28.
(47) BERTRANDY et alii, p. 339 – Le Groupe Archéologique de Thonon possède quelques photos de cette structure.
(48) Idem, citant MARTEAUX, Charles. "Etudes sur les villas gallo-romaines du Chablais", Revue Savoisienne n° 59, 1918, p. 117.
(49) LE ROUZIC, op. cit. p. 28.
(50) CROLA Bernard et TICON Joseph, "Thonon-les-Bains, avenue du Clos Rouge", Revue Savoisienne, 1991, p. 44.

- dans la parcelle 139 (Section AI, actuellement parcelle 502) dans les années 1950 **(fig. 43 – n° 5)**;
- face à la descente de l'avenue du Châtelard, contre le mur du cimetière vers 1960 **(fig. 43 – n° 6)**;
- sur le tracé du contournement routier de Thonon-les-Bains en 2006 **(fig. 43 – n° 7)**.

Sur la base de toutes ces informations, il apparaît clairement que cet aqueduc, dont les vestiges repérés en 2008 sont au plus près du captage **(fig. 43 – n° 8)**, suit de manière assez remarquable le tracé de l'avenue de Fontaine Couverte, puis le Chemin du Clos Rouge et enfin l'Avenue du Châtelard jusqu'à l'angle sud du cimetière **(fig. 43)**. Il a donc été recoupé de manière certaine à six reprises auxquelles on peut, sans trop d'hésitation, rajouter les deux mentions publiées à l'origine par Charles Marteaux[51] concernant les Clos des Tissottes et du Châtelard, qui concernent très probablement, elles-aussi, le même aqueduc. Il reste difficile d'associer, avec certitude, à cette restitution de tracé la découverte de 1850, même si cela demeure assez probable.

Le tracé proposé évoque l'approvisionnement d'un site dans le secteur de Concise ou de Ripaille. Si l'on met de côté l'assertion reprise dans la littérature, semble-t-il non fondée sur des éléments irrévocables, lui attribuant une origine antique, le mode de construction de cet aqueduc[52] et l'existence de sites antiques d'importance dans le secteur de Concise et de Ripaille ne laisse guère de doute sur son antiquité.

Christophe GUFFOND
SDAHS
Avec la participation de Laurent BERMAN
Groupe Archéologique de Thonon

(51) MARTEAUX Charles, "Etude sur les villas gallo-romaines du Chablais", Revue Savoisienne, n° 59, 1918, p. 67-70 et 114-119.
(52) Les dimensions de l'espace d'écoulement des eaux de notre aqueduc sont proches de celles de l'aqueduc mis au jour à Marigny-Saint-Marcel, commune par ailleurs connue pour ses impressionnantes mentions épigraphiques en lien avec des établissements thermaux et autres installations hydrauliques (C.I.L. XII n° 2493, 2494, 2495 et REMY Bernard, Inscriptions Latines de Haute-Savoie, Musée-Château d'Annecy, 1995, p. 96, n° 71). Le volume de l'aqueduc repéré à Marigny-Saint-Marcel était de 0,19 m par 0,16 m d'après MARTEAUX Charles, "Répertoire archéologique (période romaine et burgonde)", Revue Savoisienne, n° 49, 1908, p. 36 et 38.



courbes de niveau (équid. 25 m)

courbes de niveau (équid. 5 m)

Les numéros renvoient aux mentions dans le texte.

1/10 000

0 250 500 m

AQUEDUC DE FONTAINE COUVERTE (Thonon -les -Bains - Haute -Savoie) - Fig. 2 - Localisation des découvertes recensées.

Informations L. Berman, B. Crola, M. et Mme Touanen - DAO Chr. Guffond - SDAHS (juin 2009).
Fond cadastral : RGD 74.
La découverte à l'occasion du percement de la route des Vallées en 1850 (info Marteaux 1918, p. 117) n'a pu être positionnée précisément sur cette carte.

Fig. 43 - Carte de localisation des différentes découvertes d'aqueduc dans le quart sud-est de Thonon.

ETUDES DIVERSES

INVENTAIRE DES HABITATS ET FORTIFICATIONS RUPESTRES ET TROGLODYTIQUES MÉDIÉVAUX DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE (2005-2006).

Le nord rhône-alpin a connu une dense occupation rupestre et troglodytique au cours des périodes historiques. De nombreux sites ruinés, grottes retaillées et escarpements rocheux aménagés ayant supporté des charpentes ou des maçonneries accrochées à flanc de falaise, mais aussi des légendes, souvent forgées aux XVIII[e]-XIX[e] s., témoignent de ce foisonnement.

Le programme de prospection thématique visant à l'inventorisation de ces sites, inauguré en 2003 et continué l'année suivante[53], a été poursuivi en 2005 et achevé en 2006[54]. L'étude a été conduite sous la direction du Service régional de l'Archéologie en Rhône-Alpes (D.R.A.C.), avec le soutien financier de l'Etat et des Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie.

L'équipe bénévole constituée dès 2002[55], épaulée par Mlle Aurélie Devillechaise, archéologue, et le Cabinet Daniel Rostand (Annecy), géomètre, a pris en charge la reconnaissance et le relevé des vestiges, ainsi que l'analyse de la bibliographie et de l'iconographie anciennes et le dépouillement des sources médiévales et modernes[56]. Mlle Devillechaise a en particulier procédé, en 2005-2006, au relevé intégral de la maison forte troglodytique de La Balme de Pierre-Châtel (Ain, commune de Virignin)[57]. Le Cabinet Daniel Rostand a quant à lui achevé, grâce à un hélicoptère, le plan complet de la vire supportant, sur environ 400 m de longueur, les ruines de l'Ermitage du Sangle, de la Grotte de Bange et de leurs annexes (Haute-Savoie, commune d'Allèves).

Au terme de ces quatre années d'étude, un corpus riche de quarante-cinq aménagements rupestres et troglodytiques (trente-quatre dans l'Ain et onze en Haute-Savoie[58]) a été constitué. Les résultats des investigations

(53) « Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2003 », dans La Revue Savoisienne, 143[e] année, 2003, p. 116-118.

(54) Opérations 2005/1055 et 2006/1105.

(55) Messieurs Stéphane Chalabi, Michel Corna, Joël D'Odorico et l'auteur de la présente contribution, responsable du programme.

(56) L'équipe a également bénéficié du soutien et des conseils de personnalités régionales, archéologues et historiens, et notamment de Mesdames Michèle Chevrier et Marie-Pierre Feuillet et Messieurs Paul Cattin, Jean-Pierre Ginestet, Marcel Grandjean, Christophe Guffond, Lukas Högl, Joël Serralongue, Jean-Michel Treffort et Georges Vicherd.

(57) Mlle Devillechaise a analysé en 2003-2004 les sites de la "Cave à Mandrin" (Ain, cne Injoux-Génissiat, ham. Bériaz) et des "Naroves" (Ain, cne Virieu-le-Petit, ham. Assin).

(58) Abri sous roche du Pas-de-l'Echelle (cne Monnetier-Mornex), "Château des Fées" (cne Sillingy, ham. La Petite-Balme), "Châteaux des Sarrasins" (cne La Balme-de-Thuy), "Ermitage du Sangle" (cne Allèves, ham. Chez Martinod), "Grotte de Bange" (cne Allèves, ham. Chez Martinod), "Grotte de la Barbannaz" (cne Chaumont), "Grotte du Grand-Pertuis" (cne Talloires), "Grotte des Pierriers" (cne Saint-Laurent), "Grotte de Rampon" (cne Annecy-le-Vieux), "Grotte des Sarrazins" (cne Veyrier-du-Lac, ham. Morat) et "Grotte de la Vieille Eglise" (cne La Balme-de-Thuy).

ont été livrés sous forme de rapports déposés au Service régional de l'Archéologie[59], de comptes-rendus[60] et grâce à la publication d'une première analyse d'ensemble[61]. L'équipe espère présenter prochainement la matière rassemblée dans un ouvrage de synthèse.

Les observations opérées en 2005 et 2006 ont confirmé la prépondérance des aménagements sommaires de grottes ou de vires qui ne mettent pas en œuvre des maçonneries. Habituellement en effet, un travail de taille rudimentaire, pour accrocher des poutraisons et poser des cloisons en bois, a suffi pour permettre l'occupation de tels sites. Faute de fouilles archéologiques, ce constat rend évidemment très aléatoire la datation de ces ouvrages qui ne paraissent constituer que de simples dépendances agricoles. En revanche, il semble possible d'attribuer les bâtiments en pierre, adossés à une paroi rocheuse ou à une grotte, à des époques assez récentes, de tels ouvrages ayant été manifestement construits de la fin du Moyen Age au milieu du XVII[e] s., voire encore jusqu'au tournant du XX[e] siècle.

A la diversité typologique répond une grande variété de fonctions : résidences nobles, postes de guet et de péage, ermitages, remises agricoles, refuges collectifs et même aménagements funéraires au XIX[e] siècle. Ces formes d'occupation ont pu parfois cohabiter ou se succéder sur un même site dès le Moyen Age. Le XIX[e] s. a en outre connu une réutilisation des grottes pour l'érection d'oratoires. La Résistance a de même mis à profit les ruines d'anciens habitats rupestres et troglodytiques pour y entreposer armes et munitions. Mais d'une manière générale, l'abandon progressif des sites s'est produit à partir du XVI[e] s., en raison d'un déplacement des enjeux stratégiques et des axes commerciaux, et surtout d'une modification des pratiques agricoles au tournant du XX[e] siècle.

Matthieu de la Corbière

---

(59) Stéphane Chalabi, Matthieu de la Corbière (dir.), Michel Corna, Aurélie Devillechaise et Joël D'Odorico, Habitats et fortifications rupestres et troglodytiques au Moyen Age dans les pays du Haut-Rhône, Rapport scientifique, D.R.A.C./S.R.A, 2004, ms., 339 p. ; Stéphane Chalabi, Matthieu de la Corbière (dir.), Michel Corna et Joël D'Odorico, Habitats et fortifications rupestres et troglodytiques au Moyen Age dans les pays du Haut-Rhône, Rapport scientifique 2005, D.R.A.C./S.R.A, 2005, ms., 139 p.

(60) Voir notamment Matthieu de la Corbière, "Habitats et fortifications rupestres et troglodytiques au Moyen Age dans les pays du Haut-Rhône", dans Bilan scientifique de la Région Rhône-Alpes 2003, DRAC/SRA, Lyon, 2005, p. 39-40 ; ibid., Bilan (...) 2004, Lyon, 2006, p. 30-32 ; ibid., Bilan (...) 2005, Lyon, 2007, p. 38-39.

(61) Matthieu de la Corbière, "Premières observations sur les habitats rupestres et troglodytiques médiévaux dans le nord rhône-alpin", dans Florence Guillot (dir.), De la spelunca à la roca : l'habitat troglodytique au Moyen Age, Actes du 1er colloque pluridisciplinaire de Saint-Martin-le-Vieil, 11 et 12 juin 2005, Carcassonne, 2006, p. 70-86.

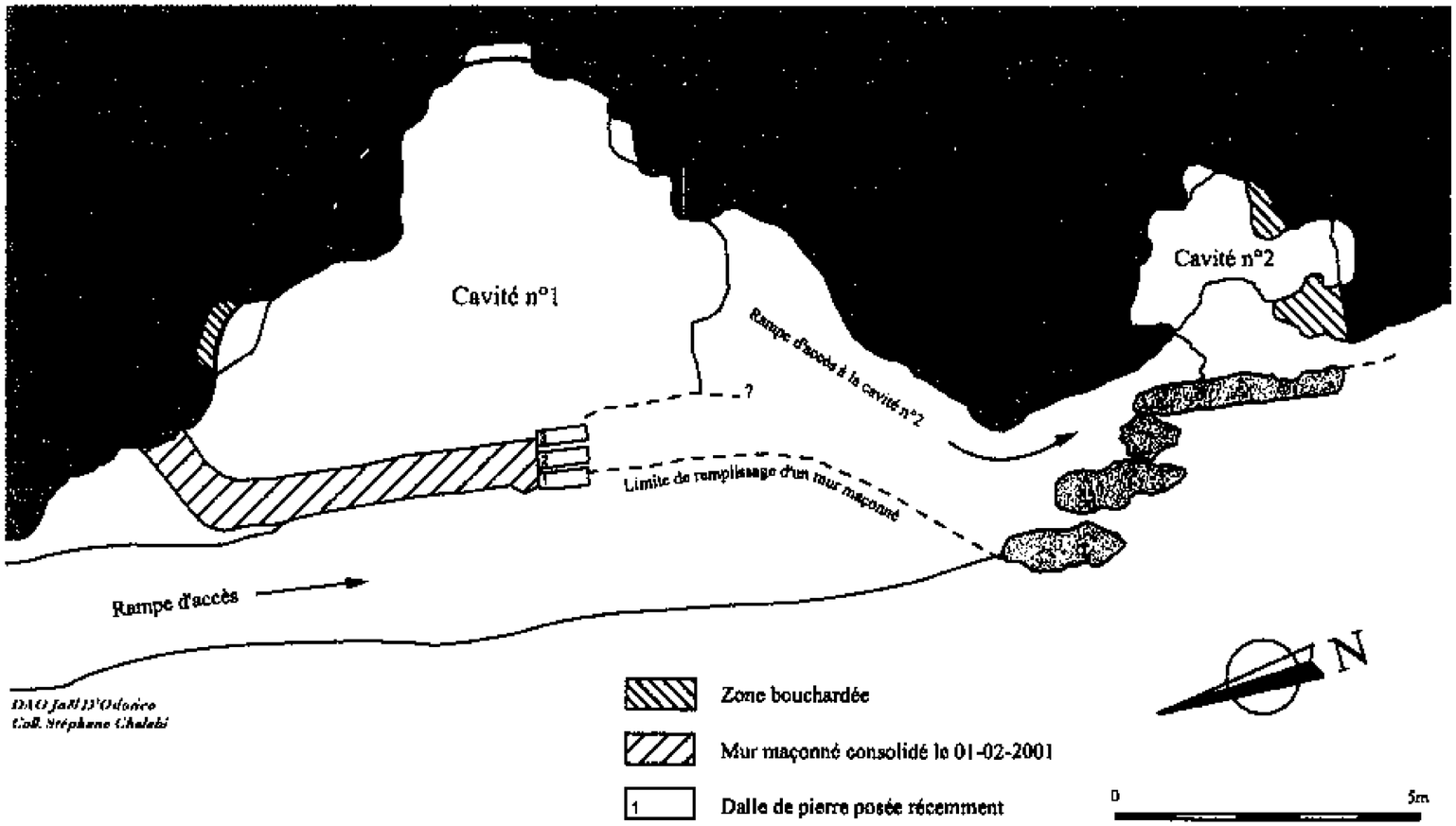


Fig. 44 - Plan de la "Grotte de Rampon" (Haute-Savoie, commune d'Annecy-le-Vieux), relevé de Stéphane Chalabi et Joël D'Odorico, 2003-2004. Un mur, traversé en son centre par un escalier et atteignant une quinzaine de mètres de longueur pour environ 0,80 m d'épaisseur, devait complètement fermer cette grotte aménagée. Les parois de la caverne présentent au moins six trous destinés à recevoir les poutres d'un plancher ; on remarque également une niche taillée, formant en quelque sorte un siège muni d'un marchepied. La grotte est surmontée de deux autres antres retaillés, sans doute pourvus à l'origine de structures en bois. L'examen des maçonneries paraît dater cet habitat d'une période relativement récente : de la fin du Moyen Age, voire de l'époque moderne. Il pourrait s'agir primitivement soit d'une dépendance agricole, soit d'un poste de guet bénéficiant d'un remarquable point de vue sur le bassin annécien. Les trois grottes furent réaménagées au tournant du XX^{e} s. en oratoire ; ce dernier état a laissé des vestiges de statues et des traces d'escaliers en bois ancrés dans la roche grâce à des trous percés au moyen d'une perceuse hydraulique.

P.C.R. RÉSEAU DE LITHOTHÈQUES EN RHÔNE-ALPES ANNÉES 2006-2007-2008

Présentation

Les espaces parcourus durant la Préhistoire peuvent être appréhendés par l'identification des sources d'approvisionnement en matériaux siliceux. L'identification de ces sources s'appuie non seulement sur la pertinence des méthodes utilisées pour caractériser et comparer les matériaux géologiques et archéologiques mais également sur la connaissance des ressources en silex disponibles dans l'environnement régional, voir extra régional. C'est essentiellement dans le but de favoriser ce deuxième aspect que le P.C.R. a été développé avec pour cadre, la région Rhône-Alpes. Depuis une trentaine d'années, plusieurs foyers de recherches sur les matières premières siliceuses se sont développés dans la région pour répondre à des besoins d'applications souvent immédiats et sans politique scientifique à long terme. Cet état de fait présente à la fois des avantages et des inconvénients puisque qu'il a conduit d'une part à l'accumulation d'un grand nombre d'indications sur les gîtes, mais d'autre part a généré une documentation inégale et un cloisonnement préjudiciable à la recherche sur les circulations préhistoriques. Face à cette masse de données à valoriser, il est apparu nécessaire de proposer un cadre fédératif et une réflexion commune sur la constitution des référentiels lithologiques et leur exploitation à des fins archéologiques. La réunion tenue à Orgnac en novembre 2004 a constitué à ce sujet une étape décisive puisqu'elle a motivé la mise en place en 2006 d'un P.C.R. consacré aux problèmes relatifs aux matières premières siliceuses.

En 2008, le P.C.R. entrait dans sa troisième année de fonctionnement. Les objectifs et la démarche adoptée, fondamentalement similaires à ceux énoncés dans le premier rapport de 2006, se sont affinés :

- Réaliser un bilan cartographique, géologique, gîtologique et photographique des ressources siliceuses (silex essentiellement) à l'échelle régionale ;
- Coordonner les opérations de prospection des gîtes siliceux en harmonisant et en améliorant les modes de prélèvement et d'enregistrement des échantillons ;
- Renforcer les collaborations entre les acteurs de la recherche sur les matières premières siliceuses en Rhône-Alpes (géologues, archéologues, prospecteurs) en favorisant les occasions de rencontre ;
- Dynamiser les recherches sur l'origine des matériaux lithiques préhistoriques en Rhône-Alpes en favorisant l'accessibilité des référentiels et en créant des pôles de recherche lithologique autour des lithothèques ;

- Développer les connexions interrégionales pour inscrire le P.C.R. dans une dynamique d'harmonisation des méthodes et des outils à l'échelle nationale.

Notre démarche s'appuie sur la mise en place d'une base de données régionale, intégrant la totalité des départements. Cependant, au-delà d'un simple inventaire des ressources en silex régionales et d'une valorisation des référentiels lithologiques, il s'agit d'uniformiser et d'améliorer la démarche globale d'acquisition des informations sur les gîtes, depuis la collecte sur le terrain jusqu'à l'enregistrement des échantillons, pour leur exploitation à des fins archéologiques. Le P.C.R. offre ainsi un cadre de réflexion méthodologique, en intégrant les avancées récentes en matière de caractérisation des silex (cf. travaux Paul Fernandes, 2006a et b). Ces nouvelles voies de recherche nécessitent des modes d'échantillonnage spécifiques (Paul Fernandes, in Bressy 2007, p. 42) et un travail de caractérisation à plusieurs échelles (macroscopique, microscopique, ultramicroscopique). A terme, il s'agit moins de considérer chaque gîte comme un élément individuel et ponctuel mais plutôt de comprendre la distribution primaire (dans l'encaissant) et la diffusion secondaire (conglomérats, alluvions, moraines, etc.) des types ou faciès régionaux. La notion d'inventaire des ressources siliceuses actuellement redéfinie vise donc, à terme, non pas à un simple semis de points correspondant à un gîte mais à une image qualitative de la distribution des matières premières. Une réflexion sur les modes de cartographie des données sur les gîtes est engagée. Les outils type système d'information géographique (SIG) nous permettent d'envisager cela, à condition qu'en amont, le travail de terrain aille dans ce sens. La question de la cartographie s'impose également afin de réaliser un état des lieux de la recherche sur les gîtes en mettant clairement en évidence les zones mal documentées mais aussi les spécificités micro régionales (densité de gîtes, diversité des contextes gîtologiques, etc.). Un travail conséquent de synthèse des données existantes sur les gîtes a été engagé cette année. Comme annoncé dans le rapport de P.C.R. de 2007, la liste descriptive des gîtes a été mise en ligne sur la plate-forme collaborative Petr@rch dédiée au P.C.R. (Bressy 2007, p. 75) :
http://petrarch.mmsh.univ-aix.fr
La base de données est donc à présent opérationnelle et peut-être complétée en ligne. Elle constitue l'architecture du système d'information géographique.

Résultats en chiffres

Début décembre 2008, la base totalise 615 références de gîtes pour la région Rhône-Alpes. Ce chiffre ne correspond pas à la liste exhaustive des échantillons stockés dans les lithothèques rhône-alpines puisque plusieurs dizaines de gîtes supplémentaires échantillonnés sont localisés hors Rhône-Alpes, soit dans les secteurs limitrophes, soit dans des régions plus

lointaines lorsqu'il s'agit de silex "marqueurs" (silex du Vaucluse, silex du Grand-Pressigny, etc.). Ces informations peuvent être rendues disponibles localement, au niveau de chaque lithothèque plutôt qu'intégrées à la base spécifiquement régionale. Nous avons cependant fait exception pour les silex de Laval-Saint-Roman qui affleurent dans le Gard à la limite du département de l'Ardèche et qui représentent un gîte potentiel d'approvisionnement important pour les sites ardéchois.

Département	**01**	**07**	**26**	**38**	**69**	**73**	**74**	**30**	**39**
Nombre de gîtes	62	126	243	94	20	35	29	5	1
Total	615								

Tableau 1 : Tri des données sur les gîtes par département.

En considérant les données par département (tabl. 1), le nombre de références le plus important se rapporte à la Drôme. Les prospections centrées sur le Diois, la vallée de Lus, celles menées par le CAP de Valence et par Paul Fernandes expliquent cette représentation plus importante des gîtes drômois dans la base, outre une densité de gîtes intrinsèque. Le nombre limité de gîtes pour les départements de Savoie et Haute-Savoie doit être compris en relation avec la géologie. En effet, dans ces territoires, les formations sédimentaires n'occupent qu'une partie marginale du département, limitant d'autant la distribution potentielle de gîtes de silex. Pour le département du Rhône, le faible nombre de gîte est lié à un manque de prospections jusqu'à récemment, mais également à l'extension limité d'un territoire fortement urbanisé. Pour l'Ain, des données existent, focalisées sur le Bugey, avec des échantillons stockés entre les lithothèques de Grenoble et de Neuchâtel, mais la documentation est indigente, pour ce qui est du moins des silex stockés à Grenoble. Cette situation devrait évoluer avec la prise en compte prochaine des gîtes échantillonnés par J. Féblot-Augustins. Le département véritablement laissé pour compte est celui de la Loire. Or un potentiel réel existe pour ce secteur (cf. § Cartographie). Du point de vue géologique, la nature des silicifications régionales est dominée par les silex formés en milieu marin (deux tiers environ).

Objectifs pour 2009

La démarche engagée durant ces trois années est donc déterminante pour la structuration des réflexions sur la gestion des matières premières. Avec le changement de responsable en charge du P.C.R. en 2009, à savoir Paul Fernandes, il demeure indispensable de poursuivre ce projet, en respectant l'objectif principal initial :

Créer un contexte propice à la mise en évidence des circulations de silex en Rhône-Alpes, sachant que le couloir rhodanien constitue un axe

de circulation majeur. Il faut pour cela continuer à homogénéiser nos méthodes de prélèvement et de caractérisation, à renforcer nos argumentations et à construire une démarche transdisciplinaire.

Prospections

Il est prévu de poursuivre l'échantillonnage des matériaux siliceux présents sur les deux rives du Rhône en prélevant les types en notant la nature de l'encaissant, leur polarité, leur position, leur taille et leur morphologie dans les gîtes primaires et secondaires. Dans le domaine alpin, des prospections concerneront le secteur des 4 Montagnes dans le Vercors, en relation avec l'étude des matières premières de la Grande Rivoire prévue en 2009 sur les horizons néolithiques. Des prospections dans le Lyonnais seront également entreprises par Jéremie Liagre et Stéphane Gaillot.

Analyses

Les observations microscopiques et ultramicroscopiques seront poursuivies en laboratoire. Elles concerneront en particulier les éléments les plus discriminants : marques typiques liées à des environnements différents. Il faudra poursuivre l'inventaire raisonné et la caractérisation des échantillons de la lithothèque du CAP de Valence Etudes de séries archéologiques. Les référentiels sur les silex de la région Rhône-Alpes seront exploités dans le cadre des études de séries lithiques de différents sites comme Saint-Bauzile (07) pour le Paléolithique moyen, la Grotte Chauvet (07) pour le Paléolithique supérieur, la Grande-Rivoire (38) pour le Néolithique.

Réunions

Deux réunions plénières sont programmées :

- une session de formation à la méthodologie de caractérisation du silex et découverte du lexique approprié, qui va permettre de renforcer et de dynamiser la collaboration entre les acteurs de la recherche sur les matières premières en Rhône-Alpes. Il faut en effet au plus vite préciser l'implication de chacun et déboucher sur la mise en place d'une démarche commune;
- une session de bilan et réflexion en fin d'année.

Base de données et diffusion de l'information

La synthèse sur les gîtes de la région Rhône-Alpes sera complétée en intégrant les travaux de J. Féblot-Augustins, en les confrontant avec les anciens échantillonnages stockés dans la lithothèque de Grenoble notamment (prélèvement C. Grünwald) dont une partie de la documentation manque. Nous ferons également appel à C. Riche, pour la liste des prélèvements effectués sur le plateau de Vassieux. Le département de la Loire fera l'objet d'investigations. Un travail sera initié pour rassembler pour chaque

gîte de la base de données la documentation existante (photographies de gîtes, d'échantillons, micro-photographies, fiches descriptives d'échantillon, données d'analyses physico-chimiques). Un classement en dossiers au format électronique dans un premier temps sera entrepris.

Cartographie

Il s'agira de constituer en quatre années une carte (dont les limites ne seront définies que par l'intérêt archéologique du référentiel) sur laquelle figurera la zone de dispersion naturelle des types les plus collectés par les Préhistoriques. On caractérise le silex du gîte primaire et on délimite la zone sur laquelle ce type est présent. Le but, est de connaître parfaitement les différents faciès évolutifs propres à chaque type génétique. In fine l'objectif est de faire évoluer le concept lithothèque, en rassemblant les types génétiques présents dans la zone ainsi que la totalité de leurs variantes en position secondaire. Il faudra cartographier de manière distincte les zones sans silex, et les zones où les recherches sont encore insuffisantes.

Enfin, avec un intérêt collectif évident, un effort particulier sera porté à l'amélioration du lexique interdisciplinaire consacré au silex, par un petit groupe de rédacteurs (archéologues, chimistes, géologues, micropaléontologues, minéralogistes et pétrographes), en synergie avec la démarche déjà bien avancée dans d'autres cadres et régions.

Paul FERNANDES
coordinateur
doctorant Université Bordeaux 1

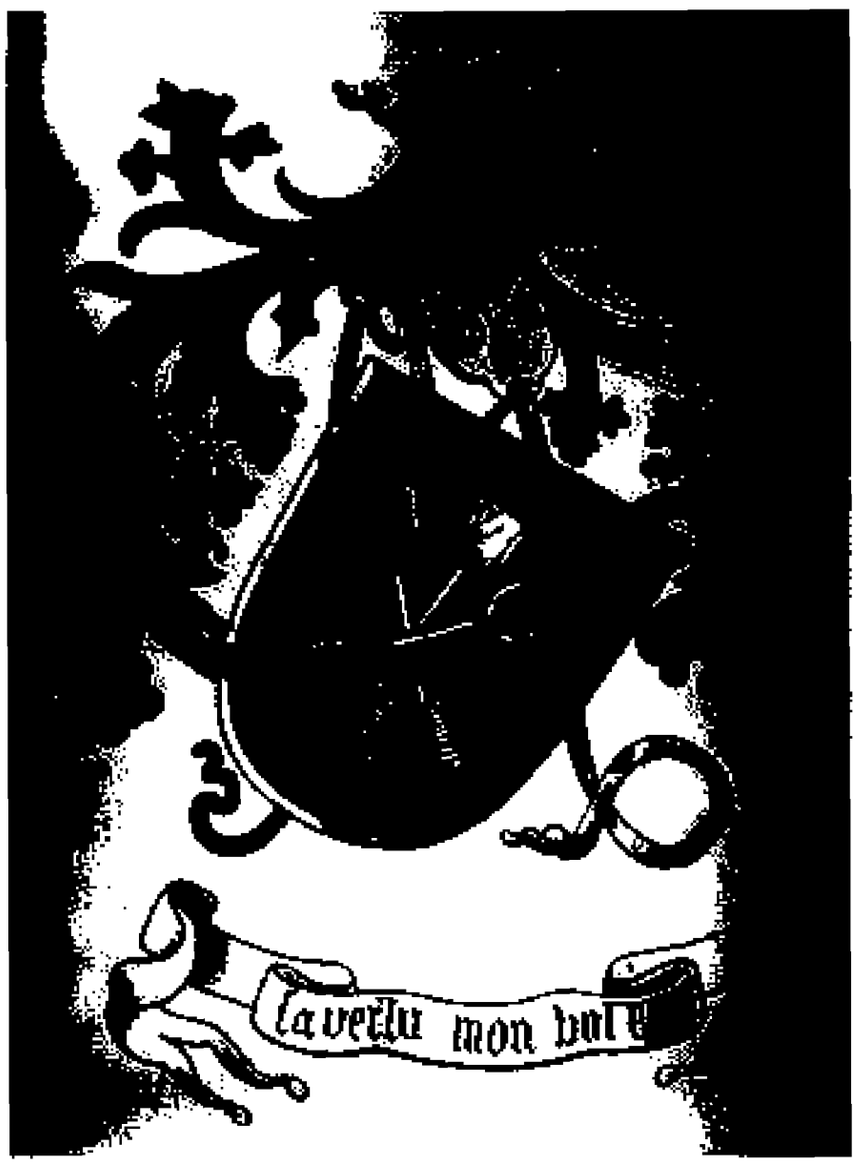
Bibliographie :

Fernandes, Raynal 2006 : FERNANDES P. et RAYNAL J.P., (2006a). - Pétroarchéologie du silex : un retour aux sources. Comptes rendus Palevol, Volume 5, Numéro 6 (septembre 2006), Elsevier, Paris, p. 829-837.

Fernandes, Piboule 2006 : FERNANDES P., PIBOULE M., (2006b). – Prospections et inventaire des ressources siliceuses aux marges du Massif central : un espace utilisé au Paléolithique moyen. In Réseau de lithothèques en Rhône-Alpes. (Projet Collectif de Recherche, rapport d'activité 2006. Dir. Céline Bressy, UMR 6636 du CNRS, ESEP, Aix-en-Provence, Service régional de l'archéologie Rhône-Alpes,). p 9-32.

Fernandes, Piboule 2007 : FERNANDES P., PIBOULE M., (2007). – Prospections et caractérisations des ressources siliceuses en Rhône-Alpes : Ardèche et Drôme, un espace utilisé au Paléolithique moyen. In Réseau de lithothèques en Rhône-Alpes. (Projet Collectif de Recherche, rapport d'activité 2006. Dir. Céline Bressy UMR 6636 du CNRS, ESEP, Aix-en-Provence, Service régional de l'archéologie Rhône-Alpes,), p. 42-73.

"Le Cavalier de Savoie" par Marc Antoine de Buttet : un point de vue original dans les controverses qui secouent encore l'Europe, et notamment la France, l'Espagne, la Savoie et Genève



...Mr Demotz m'a fait l'honneur de me demander de vous parler brièvement aujourd'hui des courants de pensée dans l'Europe du début XVIIe, et d'illustrer mon propos par la présentation d'un de mes ancêtres : Marc Antoine de Buttet qui s'est illustré dans la rédaction de deux ouvrages polémiques : "Le Cavalier de Savoie" publié en 1605 et "la harangue de Mr Pictet, conseiller à Genève" publié l'année suivante. Quoique très peu qualifié pour relever le défi (mes connaissances en histoire sont très en dessous de la moyenne...), j'avais tout de même quelques raisons de me lancer dans l'aventure : tout d'abord, il s'agissait de sortir de l'ombre quelqu'un de la famille : c'est un honneur qu'on ne refuse pas... ensuite, j'avais directement accès à ces deux ouvrages qui dormaient dans la bibliothèque familiale, au Bourget du lac, dans la maison forte

d'Entremont, maison plusieurs fois séculaire, dernière parcelle de terre ancestrale savoyarde encore détenue par la famille. Il est émouvant de penser que tout comme son oncle le poète Marc-Claude, Marc-Antoine a dû connaître cette maison et sans doute y séjourner.

Voilà : il n'y avait plus qu'à se mettre au travail. J'ai pioché quelques renseignements sur internet, j'ai lu, relu et annoté "le cavalier de Savoie"... mais en ce qui concerne les détails historiques, je me suis abondamment servi du travail considérable que m'a fourni pour l'occasion mon cousin Bruno de Buttet qui de plus, a fait aujourd'hui le voyage de Paris et que je remercie vivement d'être avec nous ce soir, dans cette salle. Donc, au cours de ce petit exposé, seules les erreurs seront à 100% de mon fait, mais je sais pouvoir compter sur votre indulgence.

I. En ce qui concerne les courants de pensée, le sujet est tellement vaste qu'il me faudrait des journées entières pour en parler. Je me contenterai donc de m'en tenir à quelques rappels qui peuvent nous éclairer sur les grandes idées et les grands débats qui s'en sont suivis, débats qui sont rapidement devenus conflits puis guerres sanglantes, perturbant violemment les états, les églises et les individus.

Les grandes inventions et découvertes des XV[e] et XVI[e] siècles ont déclenché un véritable maelstrom de prises de positions et de débats intellectuels et religieux (l'imprimerie... l'Amérique... l'héliocentrisme...). On ne peut plus en effet raisonner ni croire de la même façon selon que l'on admet les théories héliocentriques de Copernic reprises par Galilée ou qu'on se crispe sur le géocentrisme ancien qui correspondait si bien à la vision d'un univers parfaitement créé et ordonné autour de la planète terre, donc en définitive de l'humanité... En 1605, l'Eglise ne s'est pas encore prononcée de façon définitive sur le sujet, comme elle le fera malencontreusement quelques années plus tard...

On ne peut pas non plus raisonner ni croire de la même façon avant et après la prodigieuse découverte des manuscrits de l'antiquité. Il y avait donc un monde intelligent, cohérent, cultivé et même raffiné avant l'ère chrétienne. On verra avec quelle délectation notre Marc Antoine, comme avant lui son oncle le poète Marc Claude, émaille ses écrits de mille citations et images tirées de cette source inépuisable, comme le font aussi d'ailleurs tant d'artistes, d'hommes de lettres, et même d'hommes d'Eglise... (chez qui cette ouverture d'esprit paraîtra parfois suspecte).

Au départ de tant de changements et en connexion avec toutes ces idées nouvelles, le bouleversement considérable suscité par l'invention de l'imprimerie. Comment tant de savants, d'humanistes, de philosophes et d'artistes en tout genre, auraient-ils pu divulguer leur savoir, échanger et débattre aussi rapidement qu'efficacement d'un bout à l'autre de l'Europe et même bien au-delà ? Il est bien probable qu'un Martin Luther serait

resté un simple moine rebelle, ses idées de réforme ne dépassant guère les environs de Wittenberg, et que, près d'un siècle plus tard, notre cher François de Sales, patron des journalistes, n'aurait pas non plus rayonner sa sagesse et son ineffable bonté très au-delà de sa bonne ville d'Annecy.

En définitive, en ce début du XVII[e], on connaît une situation qui n'est pas sans similitude avec la nôtre : les nouveaux savoirs ont engendré de nouveaux pouvoirs, qui naturellement se sont affrontés avec brutalité. Dans les périodes de grand progrès, les sociétés humaines sont assez comparables à une voiture dont le moteur s'emballerait au risque d'envoyer tout le monde dans le décor ; les freins entrent alors en action, mais s'ils le font trop brutalement, le résultat n'est guère meilleur : le véhicule, immobilisé, n'atteindra pas davantage son objectif... Moteur et frein, ont l'oublie trop souvent, sont indispensables, l'un et l'autre, mais s'ils veulent l'exclusivité au détriment de l'autre... gare !

Tout au long du XVI[e] siècle, donc, les dogmes et certitudes, même dans le domaine religieux, ont été remis en question, ce qui a suscité d'immenses enthousiasmes mais aussi de formidables et cruelles réactions d'angoisse. Que va-t-on faire du nouveau monde découvert cent ans auparavant ? Une immense réserve d'or et d'esclaves pour assouvir les appétits des conquistadors ou plutôt la cité paradisiaque de Dieu sur terre que les jésuites, tout nouvellement fondés, voudraient établir ? Quelle attitude adopter face aux réformes politico-religieuses prêchées par Luther puis Calvin et qui vont s'enraciner officiellement dans la cité de Genève définitivement autonome en 1536 ? La contrainte autoritaire, source de conflits sanglants, solution préconisée dans l'affolement et l'obstination par tant de princes, dont Charles-Emmanuel, et même de religieux fanatiques, ou alors le dialogue, la diplomatie, la douceur et la charité d'un St François ? Dans tous les domaines, d'ailleurs, des questions de ce type se sont posées et n'ont pas encore trouvé de solutions bien assurées dans ces années 1600 et quelques. Certes, le concile de Trente a donné un nouvel équilibre à l'Eglise catholique, mais il a accru, ce faisant, le ressentiment des protestants... Henry IV, après tant d'hésitations et deux abjurations vient tout juste de promulguer l'édit de Nantes (1598), pour apaiser enfin l'horreur des guerres dites de religion (Il semblerait plus juste de les nommer "guerres à prétexte religieux..."). Un peu plus tard (1603) le traité de St Julien met un terme à peu près définitif aux dramatiques querelles entre la Rome Calviniste (Genève) et les partisans savoyards (tous ne l'étaient pas) de Charles Emmanuel 1[er], duc de Savoie.

C'est tout naturellement à cette époque-là, dans un contexte si trouble, que l'on voit s'activer et donner de la plume les polémistes de tout bord. On cherche à convaincre ou plus souvent à terrasser l'adversaire et pour ce faire, à côté des plus nobles arguments étayés de preuves écrites incontestables, figurent aussi des arguments "ad hominem", adjectifs et autres images un peu osées. Ça vous a un petit parfum de cour de récréation

de la belle époque qui, à quelques siècles de distance, nous rassure tout à fait sur le bon état mental et moral de nos chers ancêtres. Parmi ces polémistes, français et savoyards, les uns sont va-t-en guerre (: "la guerre est ma patrie, mon harnois, ma maison et en toute saison combattre c'est ma vie..."), d'autres sont des pacifistes convaincus (: "la paix est ma patrie, mon sayon, ma maison et en toute saison, plaisanter, c'est ma vie"). Parmi les va-t-en guerre, Pierre de l'Hostal, Béarnais calviniste, a écrit un ouvrage sévère contre l'Espagne et son alliée la Savoie ; ce livre s'intitule : "le Soldat français" et préconise d'une part la reprise de la guerre par Henri IV afin de reprendre les pleins pouvoirs en Navarre, d'autre part, le renforcement de l'alliance française avec Genève et l'anéantissement des prétentions du duc de Savoie sur cette cité. Dans le clan des pacifistes, une première riposte a eu lieu avec la publication de "l'anti soldat français" par le Champenois du Souhait en 1604. Reprenant les principaux arguments de du Souhait un an plus tard, Marc-Antoine de Buttet (nous y voilà enfin) publie, à la demande de Charles Emmanuel son "cavalier de Savoie" dont l'objectif principal est, en couvrant de ridicule le "soldat français", d'une part de préserver la paix entre la France et l'Espagne ainsi qu'entre leurs alliés respectifs : Savoie et Genève ; d'autre part, de rappeler avec force les droits de son prince sur la cité de Genève et de menacer celle-ci d'intervention violente en cas d'insoumission... On croit rêver : comment peut-on écrire cela deux ans après le traité de St Julien qui semblait avoir mis un terme définitif aux querelles incessantes ? Justement, le cavalier de Savoie reflète assez bien (et c'est l'intérêt de ce livre) les positions déconcertantes et souvent contradictoires tenues par le duc de Savoie et ses proches.

II. Marc Antoine de Buttet, dit "Le Cavalier de Savoie"

On connaît un peu, beaucoup moins qu'il ne le mérite, le poète savoisien Marc Claude de Buttet. Disciple de Jean d'Aurat comme son ami Ronsard, ses œuvres ont enchanté la seconde moitié du XVI^{er} siècle et connaissent aujourd'hui un regain de succès grâce à quelques amatrices et amateurs passionnés.

Par contre, son neveu Marc Antoine de Buttet, auteur polémiste du début XVII^{er} siècle reste à peu près complètement méconnu. Ce sort peu enviable est à la fois injuste et parfaitement explicable. Injuste car, nous allons tenter de le prouver dans cette courte étude, ses écrits sont loin d'être sans valeur, tant historique que littéraire, mais parfaitement explicable, vu qu'il est difficile de trouver quelque intérêt à une personne qui semble bien...n'avoir pas existé ! Si le nom de Marc Antoine, en effet, apparaît clairement sur la couverture de l'ouvrage de 1605 intitulé : "Le Cavalier de Savoie ou response au Soldat François ; Ensemble, l'Apologie Savoisienne" et celui de 1606 intitulé : "Le Fléau de l'Aristocratie

Genevoise ou Harangue de M. Pictet, conseiller à Genève, servant de response au Citadin[1]" et si l'on attribue à ce même Marc Antoine le titre d'historiographe de Savoie qui lui aurait été conféré en "récompense" de ses écrits antérieurs, on ne trouve en revanche le personnage dans aucune généalogie et le marquis de Foras lui-même déplore de n'avoir pu combler cette lacune. De là à penser que derrière ce Marc Antoine pourrait se cacher un membre bien réel de la famille de Buttet, à savoir Claude Louis, Seigneur de Malatrait, il n'y a qu'un pas que Foras, par scrupule professionnel, se retient de franchir tout à fait : voici ce qu'il écrit : "...Marc Antoine ferait-il par hasard un seul et même personnage avec Claude-Louis, son cousin et contemporain qui fut réellement historiographe de Savoie ?...". On peut sans crainte se ranger derrière cette hypothèse car il serait bien improbable que deux personnes de la même famille eussent été nommées au même moment titulaires de cette charge prestigieuse. Or, voici ce qu'écrivait le Duc Charles Emmanuel à ce sujet : "Nous avons creu estre bon de choisir un personnage dont la preudhomie, suffisance et doctrine peut respondre à la charge de nostre Historiographe annaliste... Estants donc bien informez que touttes ces louables qualitez sont en la personne de nostre cher bien ame et feal Claude-Louis de Buttet Seigneur de Maletrait, Chevalier de la sacree religion des SS. Mauris et Lazare... Connoissant sa loyauté en ce que par cy devant il a escrit sur ce suiet...".

Cette dernière ligne indique clairement que Claude-Louis avait donc déjà une certaine notoriété en tant qu'écrivain. Il ne serait vraiment pas surprenant que "Le Cavalier de Savoie" fût de sa main, tant éclatent dans cet ouvrage la grande culture de son auteur et ses connaissances exceptionnelles de l'Histoire Universelle. Nous verrons aussi que cet auteur a eu accès à des documents que seul un proche du pouvoir ayant la confiance du Souverain pouvait consulter et utiliser. Mais pourquoi alors se cacher derrière ce faux prénom ? Je pense qu'il s'agit d'une sorte de prudence politique de la part de Claude-Louis : se lancer, fût-ce avec brio, dans la polémique, c'est inévitablement s'exposer à la répartie cinglante dans le meilleur des cas, sinon à l'insulte et au déshonneur peut-être, au risque d'en éclabousser les personnes de haut rang que l'on prétendait justement défendre...

Si cette explication est bien la bonne, Marc-Antoine (Claude-Louis), dont nous n'avons pas la date de naissance (sans doute entre 1561 et 1565 [mariage de ses parents en 1560]) était Seigneur de Malatrait et coseigneur d'Entremont, sénateur de Savoie, fait chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare (dans l'adresse au Duc du "Cavalier de Savoie", on trouve cette phrase : "L'espée que vostre valeureuse main mit dans la mienne, quand

(1) Un dénommé Sarazin, Genevois calviniste, avait écrit une réponse au "Cavalier de Savoie" intitulée : "Le Citadin de Genève".

vous honorastes mon col de la Croix de vostre Chevalerie…") puis historiographe (cf. plus haut) ; contracte un premier mariage en 1592 et un second en 1602, 10 ans avant sa mort (à l'âge d'environ 50 ans).

III. Une œuvre polémique et satirique : "Le Cavalier de Savoie…"

III-1 : Le contexte : Nous sommes en 1605 ; un conseiller du roi de France (Henri IV) vient d'écrire un ouvrage qui a pour but d'une part de pousser le roi à rétablir l'autorité de la France sur la Navarre, d'autre part d'inciter cette même France à soutenir les Genevois calvinistes qui ont fait depuis longtemps sécession d'avec la Savoie catholique. Enfin, la souveraineté de la Savoie sur Nice semble aussi déplaire à ce conseiller calviniste, qui s'est donné comme nom d'auteur : "Le Soldat Français"…Voilà déjà longtemps que l'arrogance et l'ingratitude françaises indisposent la Savoie : on se souvient que Marc-Claude avait, 50 ans auparavant, adressé une vigoureuse réplique patriotique de seize feuilles à Barthélemy Aneau qui avait osé parler de la Savoie avec un certain mépris. L'affaire est plus grave cette fois-ci et nécessite que Marc-Antoine reprenne le flambeau et lance son "Cavalier de Savoie" en "response au Soldat François". Si en effet Henri IV écoute les conseils du "Soldat Français" concernant la Navarre, ce sera assurément une nouvelle guerre avec l'Espagne et un nouveau bain de sang européen… où risque bien de disparaître la Savoie, pour l'heure alliée de la puissante Espagne mais que l'Histoire, la langue et les liens du sang rattachent fortement à la France. On ne s'étonnera donc pas de trouver, derrière le caractère piquant et souvent très amusant, propre à ce genre littéraire, un ton beaucoup plus grave : celui d'une véritable supplique pour la Paix. Il est assez émouvant de voir un chevalier, sachant mieux que personne manier l'épée lorsque nécessaire, abandonner les armes pour la plume afin de rendre un meilleur service à son pays. Il dit cela avec beaucoup de sagesse dans les quatre vers qui introduisent son ouvrage : en effet, souvenons-nous des deux quatrains évoqués tout à l'heure : le belliciste : "la guerre est ma patrie…" et le pacifiste : "la paix est ma patrie…" ; Marc Antoine récuse l'un et l'autre et en propose un troisième (peut-être n'est-il pas de son crû, mais, en tout cas, il correspond bien à sa personnalité) :

"Je suis né dans les allarmes,
Mon harnois est ma maison ;
Mais je déteste les armes
Que l'on prend hors de saison".

Les deux premiers vers évoquent clairement le chevalier et l'homme de guerre, tandis que les deux derniers rangent leur auteur dans le camp de la paix, dans une position tout à fait originale. En outre, il me semble que ces derniers vers comportent une malice. S'ils sont, en effet censés viser ce "détestable" soldat français et ses pareils, ils pourraient bien atteindre par ricochet le belliqueux Charles Emmanuel. Une sorte de coup de genoux sous la table signifiant un peu : "restons calmes, nous aussi, n'est-ce pas, mon Prince…". D'ailleurs, la fin de l'ouvrage nous éclaire tout à fait sur cette intention (lire p.242).

Ces quatre vers sont suivis de deux dédicaces, d'un style assez convenu : la première au Duc :

"Prince, le phare des guerriers… je vous dédie ceste victorieuse répartie…"

la seconde à la Savoie :

"Chère Patrie, je dresse sur l'orgueilleuse teste de la France, ce trophée…"

Enfin, prélude à l'ouvrage proprement dit, deux hommages en vers, l'un de Jean de Piochet, Seigneur de Sallins :

"On ne croira jamais que cest œuvre soit tien
Très-docte Cavalier, qui si doux nous amuses,
Toy mortel, luy divin. Mesme que l'on scait bien
Que tu l'as emprunté de Bellonne et des Muses".

l'autre (14 vers) d'Antoine-Louis de Pingon, cousin de Marc-Antoine :

"Voicy le Cavalier, le Phénix de nostre age
……
Qui du Soldat François terrasse les dessains
……
De dompter l'arrogant qui les princes irrite
……"

III-2 : L'ouvrage proprement dit :

On y discerne plusieurs parties de longueur inégale :

III-2-1 : p. 1 à 13 supplique adressée aux trois princes de Savoie, France et Espagne : En substance : Vous avez réussi à sauvegarder la Paix ; de grâce n'écoutez pas ce "va-t-en guerre" de "Soldat Français" qui vous pousse à reprendre les armes (lire…).

III-2-2 : p. 14 à 18 France et Savoie : même sang ! (ce que semble ignorer le "Soldat Français").

III-2-3 : p. 18 à 33 : Le "soldat français" n'est qu'un "parleur (ce qui est le propre des femmes)" bien incapable de faire autre chose ; il a parlé de la situation de la France, "environnée d'Espagne" pour pousser son roi à se

défaire de cet étau et aller guerroyer en Navarre. Le cavalier savoyard s'attache à démontrer la folie de cette entreprise : risquer de perdre le sceptre de France dans l'espoir hasardeux de reconquérir la Navarre, ce serait vraiment miser très gros pour un gain bien inférieur à la mise et de toute façon très improbable. Une longue suite d'arguments, tirés essentiellement des leçons de l'Histoire et astucieusement émaillés d'images mythologiques, tend à confondre et déconsidérer tout à fait "cest esventé et séditieux soldat Français" auprès de son roi.

III-2-4 : p. 33 à 120 : Ce travail accompli, le "Cavalier", sur un ton plus sérieux et révérencieux, s'adresse directement au roi : "…O grand Henri…" pour lui suggérer de se défaire au plus tôt de ce conseiller et d'adopter la façon de faire de tous les grands vainqueurs de l'Histoire universelle : s'en remettre à Dieu (le Dieu des armées, bien sûr !) et à lui seul quand sonne l'heure des grandes décisions ! Or le Soldat Français (un Calviniste !) se moque de cela et conseille à son roi de ne se fier qu'à sa bonne fortune, ignorant sans doute que rien n'est aussi capricieux que la fortune. Pas une référence religieuse chez cet "athéiste", (p.53-54) complice de l'indigne chasse aux Jésuites opérée par la France. Ici, prend place un vibrant hommage à St Ignace de Loyola et à la Compagnie qu'il a fondée ("religieuse gendarmerie céleste" que Jésus-Christ a installée sur terre). Puis Marc Antoine entraîne (par la pensée) le roi Henri jusqu'au pied des Pyrénées (69) dont il explique le caractère infranchissable. Enfin, en quelques tableaux saisissants de vie et de vérité (70), il retrace l'histoire de cette contrée, citant toutes les batailles, les lieux, les dates, les noms des chefs militaires, etc… tous ces récits convergent sur un même point : l'aventure de Navarre serait un désastre ; seul un "Soldat Français" peut conseiller pareille sottise. Le "cavalier" n'hésite pas à faire entrer en scène le Dauphin lui-même à qui il donne la parole : "Papère, où est l'autre couronne ? (celle de France), ceste-cy (celle de Navarre) n'est point pour nous. Si vous allez à Navarre, la mort de votre fortune et la perte de cest empire françois vous y attend". Un nouveau plaidoyer pour la paix adressé aux rois de France et d'Espagne met fin à ce sujet sur la Navarre.

III-2-5 : p. 120 à 231 : Dans ce nouveau sujet, le Cavalier entend mettre en évidence l'innocence et la parfaite grandeur d'âme de son prince face aux insupportables calomnies du "Soldat Français" et autres "parleurs" à propos des droits de la Savoie sur le Marquisat de Saluces, Nice, Ast(i) et Genève : "Il faut, il faut que je parle pour repousser l'injure faite à ce grand et magnanime Charles Emmanuel…". Et "l'injure" est d'autant plus cruelle que la Savoie n'a cessé, Marc Antoine le démontre, de rendre toutes sortes de services à la France avec une libéralité sans égale. Ingratitude donc de la France qui éclate en François premier, qui pourtant "a tourné dans les flancs d'une Louise de Savoie…" mais n'hésite pas à prêter main-forte aux Genevois dissidents qui ont chassé leur évêque et prétendent se défaire de l'emprise savoyarde. Comble de l'ignominie, pour

venir à bout de son oncle, François premier est allé jusqu'à s'allier aux Turcs contre la place de Nice. Mais rien ne sert de se plaindre, si l'on ne sait pas d'abord établir ses droits de façon incontestable. Marc-Antoine nous entraîne alors avec une aisance inouïe dans le maquis des traités, pactes, actes d'hoirie, bulles papales, lois de succession et autres décrets ou chartes. Il cite les noms, les dates, les documents, des plus anciens aux plus récents, et fait de tout cela la forteresse inexpugnable des droits de son prince. Un manuscrit en latin provenant des registres de Genève, daté de 1412 et cité par Marc-Antoine dans la langue originelle affirme clairement ceci : (je résume) : Genève, fief de l'empire, est l'objet d'une grave querelle entre les comtes de Genève et les évêques... Frédéric 1er, empereur, tranche en faveur de l'évêque successeur d'Aymon, que le Comte de Genève chasse, mais que l'empereur rétablit après avoir destitué le comte de Genève et ses descendants. A la mort de l'évêque, les Genevois font appel au Comte de Savoie (certains disent de Maurienne) dont les droits sur Genève avaient été officiellement confirmés pour les descendants d'Amédée II, premier comte de Savoie par l'empereur Henri V (au col de Tamié) en 1110 qui avait nommé le comte de Savoie (Amédée III, donc) non seulement "Comte de Genève" mais "Vicaire perpétuel de l'Empire".

**** le texte intégral dit : "La cité de Genève, aux confins du pays des Allobroges, au bord du lac Léman est un fief impérial dont la domination fut un sujet de gros litige entre les comtes et les évêques. Parmi ces derniers, le successeur d'Aymon s'attira à tel point la bienveillance de l'empereur Frédéric premier que celui-ci lui confia la charge de tout le Genevois, tant en droit divin qu'en droit civil. On en vint finalement au point où le Comte de Genève, moindre sur le plan de l'autorité mais beaucoup plus fort dans la science des armes et par le nombre de ses soldats, chassa l'évêque de la cité à force d'outrages et de traitements indignes. Peu de temps après, l'Empereur enleva le fief au comte impertinent ainsi qu'à ses descendants ; il rétablit l'évêque et lui donna pleine autorité. Mais à sa mort, les Genevois, poussés par le changement de situation, firent appel au comte de Savoie (certains disent de Maurienne) et cela à bon droit ; ce droit avait en effet été réclamé depuis assez longtemps par les descendants d'Amédée II, premier comte de Savoie lorsque peu après le départ du Comte de Genève, l'un d'eux (ce ne pourrait être qu'Amédée III) eut été nommé au col de Tamié sous l'autorité d'Henri V, non seulement comte de Genève mais bien, en fait, Vicaire Impérial perpétuel, et cela en l'an 1110. Il est plus que juste de dire qu'il s'éleva une querelle entre les ducs et les comtes ; ceux-ci, plus souvent perdants, finirent par remettre les pouvoirs genevois aux Ducs souvent (de ce fait) victorieux. Mais la dispute a duré à peu près jusqu'à cette année (15° du règne d'Amédée, premier duc de Savoie) où elle finit par s'assoupir, tant par la force des armes que par le droit de possession".

Ces droits dûment établis, le cavalier évoque avec colère la mémoire de "deTournes" qui a osé en son temps, les contester. Si les Genevois s'obstinaient à rester dans le mensonge et l'hérésie, le châtiment de Charles-Emmanuel serait exemplaire.

Une dernière revendication française est balayée : la prétention de droits français sur le marquisat de Saluces. (Si ces droits avaient existé, ils auraient été revendiqués beaucoup plus tôt, au moment du partage des territoires entre Dauphiné et Savoie).

III-2-6 : p. 231 à 243 : dernière adresse, toute de louange envers le Duc de Savoie à qui, pour finir, il demande de remettre ses armes et sa mission à son fils le prince Victor-Amédée qui saura se faire le nouveau défenseur des droits et de l'honneur de sa patrie.

IV. Langue et Style

On ne peut terminer ce bref article sans dire deux mots de la langue et du style de Marc Antoine.

IV-1 : Pour ce qui est de la langue, c'est le très beau français préclassique du tout début XVII[e] siècle. Les Savoyards parlaient admirablement cette langue-là, que Malherbe, Vaugelas (Savoyard, d'ailleurs) ou Mademoiselle de Scudéry n'avaient pas encore "corsetée" de lois et règles aussi nécessaires peut-être qu'appauvrissantes. Avec sa graphie, un peu difficile pour le lecteur du XXI[e] siècle, son orthographe passablement fantaisiste, son vocabulaire foisonnant, dans lequel les mots les plus modernes et savants de la Renaissance côtoient sans les gêner les mots anciens venus tout droit des traditions populaires orales du Moyen âge, sa syntaxe en pleine évolution, ses structures un peu compliquées héritées des structures périodiques latines, avec donc toutes ces richesses mais aussi toutes ces difficultés, la langue de ce temps-là rebute au premier abord... puis on s'habitue, on s'attache, on finit même par se passionner, un peu comme pour ce vieil outil que l'artisan connaisseur vient de redécouvrir avec un indicible plaisir dans l'atelier de son grand-père.

IV-2 : Quant au style, il ressemble (forcément !) au personnage : oscillant entre le caractère plutôt fruste de l'homme de guerre et le raffinement étonnant de l'homme de lettres infiniment cultivé. Impossible de rendre compte de tout le pittoresque, tous les traits d'esprits, toutes les figures de style utilisées dans cet ouvrage. Je me contenterai donc, pour terminer sur un sourire, de vous offrir quelques unes des épithètes les plus savoureuses dont il coiffe le "Soldat Français" :

- "cet esventé et séditieux soldat françois"...- "ce trompette de sédition...", "cet écervellé...", "cet esventé et causeur ose lever la paupière dans les ténèbres de son ignorance...", "ce Rodomont salira la blancheur

d'un papier de la noirceur de son impudence...", "ce donneur de bataille, cet escueil de sédition, fatal flambeau...", "soldat emprunté et façonné à l'eschole d'Aristogiron Athénien..." (cet Aristogiron était un va-t-en guerre connu à Athènes, très fort en parole mais qui se faisait porter malade au moindre cliquetis d'armes), "pauvre morte paye...", "il faudra que je donne le collier de l'ordre de Triboulet (fou du roi) à ce grand conseiller (c'est Henri IV qui est censé parler), "le soldat français, languard et parleur...", "la pédanterie de cet arrogant", "ce fendeur de nazeaux", "ce donneur de baies", "l'effronté jargon d'un petit perroquet", "petit soldaton à simple rebras", "soldat de nèfle", "chroniqueur à simple tonsure", "bouffon et malhabile soldat français", "la médisance de sa plume couverte du simple duvet de son ignorance..." et pour finir cette phrase entière sur les connaissances géographiques du soldat français : "Mais, o Sire, il faut que ie vous représente une impertinence bien estrange de vostre grand chroniqueur, le soldat françois, vray géographe pour plustot treuver l'assiete de quatre platz sur une table, en belle ordonance, que de représenter les situations des villes ou il ne fust iamais".

Voilà donc notre soldat français dûment "habillé pour l'hiver", selon une expression d'aujourd'hui. Quant à nous, descendants Franco-Savoyards de ce merveilleux "Cavalier de Savoie", nous avons passé un délicieux moment à la lecture de son livre et vous invitons à partager ce plaisir.

Raoul de BUTTET

La fin du "rêve italien"

(La bataille de Saint-Quentin – 10 août 1557)

Il peut paraître paradoxal de lier le sort de deux régions d'Europe aussi différentes et aussi distantes l'une de l'autre qu'une péninsule baignée par les eaux méditerranéennes d'une part et ces plaines et plateaux sillonnés par un faisceau de fleuves et rivières convergeant vers la Manche et la mer du Nord d'autre part. Mais l'historiographie moderne a adopté l'appellation "guerres d'Italie" pour désigner la période d'un demi-siècle, de 1494 à 1559, qui voit l'Europe se débattre dans une série de conflits entrecoupés de trêves éphémères. L'Italie ne constitue pas l'unique théâtre de ces affrontements et de ces négociations, mais elle en est la cause première. Progressivement, les opérations vont s'étendre aux pays du Nord jusqu'à cette bataille décisive du 10 août 1557, une des rares batailles que l'histoire ait retenue à la fois par le lieu où elle s'est déroulée, les alentours et la ville même de Saint-Quentin, mais aussi par le jour où elle s'est livrée ; les Espagnols, leur roi en tête, préférant faire référence à la "journée de saint Laurent".

L'épuisement des deux camps imposera la paix quelques mois plus tard, mais c'est pour la France que le bilan de ces longues années de lutte apparaîtra comme le plus négatif ; toutes ses conquêtes – en Italie du moins – devant être abandonnées. Le traité de Cateau-Cambrésis sera, certes, accueilli avec soulagement mais aussi avec un sentiment de malaise, de frustration, parfois de honte, qui se prolongera jusqu'aux générations suivantes. Ainsi, plus d'un siècle après ces événements, en 1696, dans une lettre adressée à Racine, alors que s'enlise une autre guerre et que se profile une paix peu satisfaisante, elle aussi, qui sera conclue l'année suivante à Ryswick, Vauban évoque à titre de comparaison "celle de Cateau-Cambrésis qui déshonora Henri second, et qui a toujours été considérée comme la plus honteuse qui ait jamais été faite"[1].

---

(1) Cité par Halévy Daniel, "Vauban", éditions de Fallois, Paris , 2007, page 107.

I – L'Italie, aller et retour

1. Objectifs : Naples et Milan

Charles VIII a vingt six ans et règne depuis onze ans lorsque, selon l'expression de Machiavel, il "passa en Italie". Le jeune roi, d'abord sous la tutelle de sa sœur aînée, Anne de Beaujeu qui exerce la régence, poursuit la politique de leur père en mettant au pas les grands feudataires dont son cousin, beau-frère et futur successeur Louis d'Orléans. La longue lutte contre l'Angleterre s'est enfin apaisée, le royaume de France reconstitue ses forces et dispose bientôt d'un outil sans égal parmi les Etats européens, une armée que Louis XI a commencé à organiser sous forme de forces permanentes et à doter abondamment des moyens les plus modernes, les armes à feu et, en particulier, l'artillerie. Cependant, les mentalités des combattants mettront plus de temps à évoluer et se rattacheront encore, trop souvent, aux traditions médiévales, ce qui ne sera pas sans conséquences sur les nombreux champs de bataille de ce demi-siècle.

Les rois Valois détenaient dès lors bien des atouts pour se lancer dans des opérations extérieures ; certaines d'entre elles étaient de plus revêtues d'une sorte de légitimité dynastique même si leur réalisation présentait des difficultés pratiques. En effet, pour faire valoir leurs droits héréditaires sur le royaume de Naples puis sur le duché de Milan, ils devaient faire traverser par leurs troupes des territoires dont il fallait s'assurer l'alliance ou au moins la neutralité ; l'une et l'autre se révélèrent, fort logiquement, fonction des fluctuations et renversements de situation sur le plan militaire. Or, pour les Français, les défaites alternent avec les victoires et, par voie de conséquences, les retraites avec les conquêtes[2]. Notons que la voie maritime fut largement utilisée vers Naples, et même vers la Lombardie par le relais de Gênes dont François Ier eut la maladresse de se priver en humiliant le grand marin qu'était Andrea Doria.

Hormis les deux territoires convoités, la péninsule était partagée entre plusieurs pouvoirs dont la faiblesse militaire relative était compensée par une habileté diplomatique ou une capacité financière qui leur permettait de nouer des alliances ou de recruter des mercenaires dans les pays voisins, il s'agit surtout de la Suisse. C'est ainsi que la Papauté et la République de Venise notamment se trouveront au cœur de combinaisons diplomatiques ou guerrières plus ou moins cohérentes ou éphémères. Aggravées par des interventions extérieures notamment de la part de l'Espagne, ces coalitions mettront la France en mauvaise posture d'autant

(2) Les opérations militaires peuvent prendre la forme de rencontres en rase campagne ou de sièges de villes fortes. On se rend compte qu'avec le temps, l'activité guerrière principale se déplace du territoire de l'Italie aux confins septentrionaux du royaume de France (cf. tableau n°1).

plus qu'elles ne s'appliqueront plus seulement au territoire de l'Italie, mais menaceront simultanément les autres régions frontières du royaume jusqu'aux confins de la Franche-Comté, de la Lorraine et surtout de la Flandre et de la Picardie.

2. Le pape et les princes chrétiens

A partir de l'Italie, l'ébranlement provoqué par l'initiative française va s'étendre à toute l'Europe. L'Angleterre, elle-même, n'a pas totalement renoncé à ses intérêts sur le continent ; mais pour la France, c'est désormais l'Espagne qui, pour un siècle et demi, fait figure d'adversaire principal. Ce pays récemment unifié possède en effet des intérêts en Italie méridionale mais aussi en Flandre grâce à l'héritage bourguignon du jeune prince Charles de Habsbourg, celui de sa grand'mère paternelle, Marie, fille du Téméraire. Il supplante en 1516 sa mère qualifiée de "folle" sur le trône d'Espagne. Charles, grâce à l'argent des banquiers génois et rhénans, se fera élire empereur germanique en 1519, les grands électeurs vénaux l'ayant préféré à son compétiteur qui n'est autre que le roi de France de six ans son aîné, François Ier. Ainsi, à dix-neuf ans, Charles devenu l'empereur Charles V[3], peut se considérer comme pouvant prétendre à l'empire universel, ce que, bien sûr, lui contestera, avec pugnacité et détermination, le roi de France.

Cette rivalité va ainsi revêtir en partie le caractère d'une querelle de familles entre les Habsbourg et les Valois, pères puis fils de part et d'autre. En effet, Charles Quint abandonnera le pouvoir à l'infant Philippe en 1556 alors que celui-ci est âgé de vingt-huit ans. François Ier, pour sa part, laissera à sa mort, en 1547, le pouvoir à son fils Henri qui, à trente huit ans, n'a pas été préparé à cette succession bien que son frère aîné, le dauphin François, soit mort en 1536. Ces deux princes français encore enfants avaient été détenus trois ans en otage à Madrid en garantie de la rançon que le roi, leur père, devait remettre comme prix de sa liberté après le désastre de Pavie. Père et fils garderont une haine tenace pour leur ancien geôlier.

Entre ces deux camps, gouvernés par des princes chrétiens les uns et les autres, un rôle de conciliateur sinon d'arbitre avait pu être assuré, de par sa position, spirituelle, par le pontife romain. Mais nous ne sommes plus au Moyen Age ; les papes de la Renaissance, hormis l'exception de Pie V à la fin du siècle, sont plus soucieux de leurs propres intérêts et de ceux

---

(3) Personnage exceptionnel de l'histoire européenne, Charles Quint a conservé, même dans la langue française, l'adjectif numéral archaïque extrait de l'espagnol (lui-même imité du latin), Quint au lieu de cinq, utilisé habituellement, en français, pour les numérotations des souverains français ou étrangers : Charles, Henri, Louis, Philippe... et pour les papes à l'exception de Sixte cinq, dont l'histoire a retenu le nom sous la forme de Sixte Quint dont le règne fut légèrement postérieur, de 1585 à 1590.

de leur famille, que du sort de la Chrétienté. Et pourtant celle-ci est menacée par l'avance ottomane dont le roi de France jouera habilement quoique au scandale du reste du monde catholique, lui-même bientôt affaibli par la révolte de Luther. Au lieu de lutter contre l'hérésie qui se précise, les papes se comportent comme des princes séculiers, faisant et défaisant des coalitions et des intrigues[4]. Les Médicis, Léon X puis Clément VII, seraient plutôt favorables à la France, ce dernier proposant même sa nièce Catherine en mariage au futur Henri II. Mais, victime des troupes impériales lors du sac de Rome en 1527, il acceptera cependant et se rendra à Bologne deux ans plus tard, pour y couronner Charles Quint.

3. Le crépuscule des condottieres

Hormis Jules II qui en 1506 se mit à la tête de son armée pour marcher sur Viterbe, les papes n'étaient pas eux-mêmes des combattants. Les princes laïcs, quant à eux, se faisaient une obligation et souvent une gloire d'être présents sur les champs de bataille, et les monarques au premier rang d'entre eux ; les traditions médiévales perdurent, François Ier n'est-il pas le dernier roi à se faire adouber sur le champ de bataille de Marignan par le plus prestigieux et l'un des derniers représentants de la chevalerie, Bayard ? Mais après Pavie, les rois se feront plus prudents, non par peur, mais pour éviter de se ruiner sinon de ruiner leurs sujets par le paiement d'une rançon au cas où ils seraient faits prisonniers ; tel fut bien le sort de la France et la tâche de la régente, Louise de Savoie, pour obtenir la libération de son fils en 1527. Charles Quint, pour sa part, paie encore de sa personne contre les princes réformés à Muhlberg en 1547 même si sa santé dégradée lui permet à peine de monter à cheval. Dix ans plus tard, son fils se tiendra prudemment à Cambrai pendant la bataille de Saint Quentin.

Les guerres furent menées sur le terrain par de grands capitaines dont certains tombèrent au combat après des carrières brèves le plus souvent et glorieuses ou tumultueuses. D'autres, plus chanceux, coulèrent des jours paisibles, tels le vainqueur de Saint-Quentin qui, la paix conclue, récupéra tous ses domaines. Le caractère officiel du commandement, qu'ils exercent au nom d'un monarque, roi ou empereur ou pape, la notoriété de la naissance de la plupart d'entre eux, joints à l'importance numérique des forces placées sous leurs ordres, les différencient de ces soldats de fortune qui jusqu'au siècle précédent se mettaient à la tête de groupes d'hommes armés, des "condotte", louant leurs services aux pouvoirs les plus offrants dont ils défendaient mollement les intérêts. Les diatribes véhémentes de

---

(4) Hormis Alexandre VI qui est espagnol et Adrien VI néerlandais (ou plutôt flamand selon la terminologie de l'époque), tous les papes ayant régné durant l'époque considérée appartiennent à des familles princières italiennes mais pas exclusivement romaines. On sait que l'uniforme de la garde suisse, encore porté aujourd'hui, fut dessiné par Michel-Ange à la demande du pape Jules II (cf. tableau n°2).

Machiavel contre une telle pratique n'étaient sans doute pas étrangères à cette évolution[5].

Certes, le mercenariat se survivra pendant près de trois siècles ; mais les miliciens suisses ou les lansquenets allemands, à la condition d'être soldés régulièrement, exerceront leurs qualités guerrières aux ordres d'une autorité reconnue comme exerçant légitimement un pouvoir souverain. Simultanément, ceux-ci se doteront progressivement, suivant peut-être, en cela, le modèle mis au point en Espagne et qui prit le nom de "tercio", des forces régulières, permanentes, disciplinées, encadrées, entraînées, équipées de trois types d'armes, d'où leur nom, enfin soldées le plus régulièrement possible, par le pouvoir royal ou impérial. C'est la montée en puissance d'un type d'armée moderne structurée autour d'une infanterie sur laquelle viendront se briser les charges héroïques mais dérisoires, "la furia francese", héritées du Moyen Age et que l'artillerie se chargera d'achever.

II – Des confins alpins à la Picardie

1. Le royaume de France pris en tenaille

Le cumul sur la tête de Charles de Habsbourg de la couronne d'Espagne et de la couronne impériale constituait pour la France une menace intolérable. Les redoutables tercios, espagnols à l'origine, furent progressivement recrutés et déployés tant en Lombardie que dans les Pays-Bas. Cet encerclement était bouclé, au nord-ouest, par l'Angleterre. Malgré les fastes du "camp du drap d'or", en 1520, Henri VIII entendait se cramponner à la tête de pont qu'il conservait encore sur le continent, et sa fille Marie déclarait avoir inscrit le nom de Calais dans son cœur. Si Mézières âprement défendue par Bayard, avait victorieusement résisté en 1521, à l'autre extrémité du royaume, la pression espagnole s'exerçait en permanence sur les confins de la Catalogne et de la Navarre, occupée et annexée dès 1512 . Enfin, en Italie, les Français refluent en désordre, abandonnant même leur artillerie, Bayard trouve la mort au cours de cette retraite du printemps 1524. La contre-offensive menée par le roi lui-même dégage la Provence, envahit la plaine du Pô mais vient se briser devant Pavie.

Durement traité durant sa captivité, François Ier mûrit sa revanche. A peine libéré, il noue avec les Etats de la Péninsule la "ligue de Cognac", mais celle-ci se révèlera bien fragile. Pourtant le roi de France ne renonce

---

(5) Compte tenu de la durée de cette période d'hostilité, les grands capitaines, qui conduisirent les opérations, appartiennent à deux générations. A cette liste, on pourrait ajouter Ignace de Loyola (1491-1556), blessé au siège de Pampelune en 1522, mais dont l'histoire a retenu le nom pour des motifs qui ne sont pas guerriers si ce n'est sur le plan spirituel ! (cf. tableau n°3).

nullement à ses ambitions italiennes ; et va même s'assurer, en 1536, d'une base avancée en occupant puis en annexant, au moins "de facto", la quasi-totalité des domaines de son oncle, Charles II, duc de Savoie[6] ; celui-ci, incapable de résister, ne conservera que quelques places dont Nice et Vercelli où il mourra dans l'oubli et la misère en 1553. Il avait eu toutefois la prudence de faire fuir sa famille pour la mettre sous la protection de son beau-frère, Charles Quint[7]. Ce dernier allait se prendre d'affection pour l'héritier présomptif savoyard, Emmanuel-Philibert, dont il assurera l'éducation avant de se l'attacher dans ses campagnes guerrières de préférence à son propre fils, l'infant Philippe, porté davantage à l'étude qu'à la vie des camps. Les deux cousins entretiendront des relations complexes qui ne seront pas sans conséquences politiques.

S'opposant à Charles Quint en tous domaines, François Ier favorisa les entreprises de Jacques Cartier vers l'Amérique du Nord, entendant par là mettre fin au monopole que le pape Alexandre VI avait décerné aux deux Puissances ibériques en 1494[6]. D'autres manœuvres se révélaient moins avouables, scandaleuses même pour un roi qualifié de "très chrétien" ; ce furent les alliances que prolongera Henri II, avec les princes protestants d'une part, avec le Grand Turc, qui est Soliman le Magnifique, entre 1520 et 1566, d'autre part. La première se révèlera efficace surtout aux confins orientaux du royaume, en Lorraine, la seconde ne parvint pas à chasser de Méditerranée occidentale les Espagnols et les Génois devenus leurs alliés. Le seul résultat en fut le siège et le sac de Nice par Barberousse dans l'été 1543, suivi d'un hivernage concédé à ces encombrants alliés dans le port de Toulon, vidé au préalable de sa population civile.

2. Des forces dispersées

La France est donc enserrée de toutes parts ; mais c'est sa frontière nord-est qui apparaît comme la plus vulnérable, mal définie, objet de litiges en matière de suzeraineté, dépourvue d'obstacles naturels majeurs. Elle se trouve, surtout, à une faible distance de ce qui constitue déjà le centre, au moins symbolique, du Royaume. Certes, l'administration royale n'est pas encore centralisée ; certes, la Cour est le plus souvent itinérante ; mais Paris apparaît désormais comme le fondement même d'une légitimité dynastique, plus encore que Reims, ville du sacre mais bien exposée elle aussi aux coups d'un adversaire progressant à partir des massifs rhénans et mosellans. Henri II, fort conscient de cette fragilité aura l'ha-

(6) La mère de François Ier, Louise de Savoie, était la demi-sœur du duc Charles II (ou Charles III selon certains auteurs ! Il semble qu'il faille retenir le premier nom). Convaincante parce qu'augmentée apparaît la démonstration présentée par la plus récente biographie d'Emmanuel-Philibert (in "Emmanuel-Philibert, duc de Savoie", éditions Slatkine, Genève, 1995, page 17, note 6). L'auteur n'est autre que la reine Marie-José, dernière reine d'Italie.
(7) Charles II de Savoie avait épousé, en 1521, Béatrice, fille du roi Manuel Ier de Portugal, tandis que la sœur de celle-ci, Isabelle allait épouser Charles Quint en 1526.

bileté de s'assurer de la disposition des trois places de Metz, Toul et Verdun, au prix de quelques subsides versés aux princes protestants pour les soutenir dans leur lutte contre l'empereur. Celui-ci s'efforcera, en vain de reconquérir la première, mais devra en plein hiver lever un siège calamiteux en janvier 1553. Il ressentira très profondément l'humiliation de cet échec.

La France pouvait-elle cependant faire face sur deux fronts ? Loin d'abandonner les ambitions italiennes de son père, Henri II les confirmait de manière éclatante ; à peine sur le trône, il entreprenait un "voyage" qui le menait de Lyon sur les terres du duc de Savoie, annexées par François Ier ; il se livra à une sorte de provocation en organisant une entrée solennelle à Turin où son père ne s'était jamais rendu. La guerre ayant repris, il ordonne un débarquement en Corse en 1553, fait envahir la Toscane, la même année ; mais Montluc, assiégé dans Sienne, devra capituler au bout d'un siège de sept mois. Enfin, sous prétexte de protéger le pape Paul IV, il envoie à la tête de ses meilleures troupes le glorieux défenseur de Metz, François de Guise, pour tenter, une fois de plus, de reconquérir le royaume de Naples.

Ainsi, lorsque Charles Quint abdique après avoir conclu avec Henri II une trêve qui était prévue pour durer cinq ans, en février 1556, à l'abbaye de Vaucelles près de Cambrai, Philippe II, quant à lui, se démarque immédiatement de la volonté paternelle en rompant la trêve et en rassemblant autour de Givet une formidable armée d'invasion de près de cinquante mille hommes dont le commandement échoit tout naturellement à Emmanuel-Philibert qui avait été nommé par Charles Quint lieutenant général pour les Flandres depuis 1553, au moment où son père disparaissait. Cette mort lui transférait en droit le titre ducal sur la Savoie, mais celle-ci était encore totalement occupée par les Français. Les armées de Henri II se trouvaient, de leur côté, dispersées tout le long des frontières et jusque dans la péninsule. Le roi d'ailleurs avait nommé deux lieutenants généraux, l'un pour la France, le connétable Anne de Montmorency âgé de 62 ans et qui n'avait d'autre mérite que d'avoir été le favori de François Ier, l'autre, l'intrigant François de Guise, de 25 ans son cadet et l'un des meilleurs capitaines dont disposait la France à cette époque. Ainsi, ceux dont la présence auraient pu changer le sort des armes, se trouvaient immobilisés à des centaines de lieues, par terre ou par mer, de l'endroit où allait se livrer une bataille qu'Henri II tarda à considérer comme décisive.

3. "La plus grande victoire du siècle"[8]

Il fallait, pour les envahisseurs, faire tout d'abord sauter le verrou que constituait la forteresse de Saint-Quentin, bâtie sur la rive nord de la Somme

(8) Ce titre est repris de celui figurant en tête du chapitre consacré à la bataille de Saint Quentin dans l'ouvrage cité en note 5.

sur un éperon rocheux qui dominait les marécages constituant la rive sud. Triste forteresse, en fait, ville carrefour, opulente dès le Moyen Age, la cité défendue par une faible garnison tarda à percevoir les approches de l'ennemi. Gaspard de Coligny, gouverneur de Picardie, s'enferma alors dans la ville, réclamant des renforts à son oncle, le connétable, qui tenta de rassembler, à quelques lieues de là, à La Fère, des forces capables de repousser une offensive dont il ignore l'axe de marche.

Emmanuel-Philibert, en effet, après une feinte vers Cambrai et Guise, marche sur Saint Quentin qui est investi le 8 août, refoulant une colonne de renfort commandée par Andelot. L'armée du roi d'Espagne, recrutée en partie en Flandres, encore parfaitement loyaliste, renforcée de mercenaires allemands et commandée par un Savoyard, est rejointe sous les murs de la ville par un fort contingent anglais de près de dix mille hommes munis d'une puissante artillerie. En effet, Marie Tudor qui avait succédé à son demi-frère Edouard VI en 1553, avait fait alliance avec Philippe II. Le roi d'Espagne, veuf de Marie de Portugal, avait épousé la reine d'Angleterre cette même année. La fille aînée d'Henri VIII entendait, en cela au moins, poursuivre la politique de son père, c'est-à-dire maintenir sur le continent la présence anglaise, s'accrochant à Calais.

Le camp espagnol s'implante au nord-est de la forteresse, le camp anglais au nord-ouest. Les Français s'installent en défense au pont de Rouvroy qui enjambe la Somme en amont de Saint-Quentin, le seul passage par lequel l'ennemi, pensent-ils, pourrait les surprendre. Ils espèrent, en revanche, pouvoir faire franchir la rivière par des embarcations transportant les renforts pour la garnison, en aval de la ville, hors de vue des Anglais qui occupent les hauteurs dans ce secteur ; mais la manœuvre prend du retard. Négligeant le pont surveillé par les Français, les reîtres d'Egmont et de Brunswick remontent plus en amont encore pour franchir la rivière par des gués qu'ils avaient reconnus auparavant, et foncent, en redescendant la rive sud de la Somme, sur une infanterie qui, surprise, s'efforce de former ses carrés mais trop tardivement pour faire écran et protéger les troupes qui ont commencé à franchir le fleuve dans les embarcations enfin rassemblées. Il est trop tard, l'ensemble du dispositif français est bousculé de toutes parts, les redoutables tercios s'avançant, succédant aux charges des reîtres ; la débandade s'installe dans le camp français, la cavalerie s'efforçant de couvrir la retraite qui se transforme en déroute. Malgré des actes héroïques, les forces du connétable de Montmorency refluent en désordre vers le sud, lui-même étant blessé et fait prisonnier ainsi que de nombreux représentants de la fine fleur d'une noblesse qui n'avait peut-être pas encore bien réalisé les changements intervenus progressivement dans l'art de la guerre à l'occasion, précisément, des multiples expériences apportées par les guerres d'Italie.

III – Une paix de lassitude

1. La peur de Paris

Contrairement à son père, trente-deux ans plus tôt, le roi de France qui n'a pas cru devoir prendre le commandement de cette armée de la dernière chance, ne tombera pas aux mains de l'ennemi ; mais son connétable et ses capitaines ainsi qu'une bonne partie de ceux qui prétendaient constituer l'essentiel de la défense du royaume n'y échapperont pas. Cette armée n'existe plus, morte, blessée ou prisonnière plus encore qu'à Pavie où s'était sacrifiée, également en vain, la génération précédente. Guise a été rameuté en catastrophe de ce Naples où s'était fourvoyée une dernière fois l'ambition des Valois et de leurs vassaux. En fait, seule la volonté de Philippe II sauvera Paris. On ne saura jamais la motivation réelle d'un roi d'Espagne refusant à son chef des armées d'exploiter la victoire écrasante du 10 août : incapacité militaire ou financière, volonté de ménager le roi d'un pays qui demeure fondamentalement catholique ou, simplement, jalousie envers un cousin préféré de son propre père ? Celui-ci, trop conscient des faiblesses de son successeur, apprenant dans sa retraite de Yuste la victoire des troupes espagnoles, se serait écrié : "Mon fils est-il à Paris ?".

En fait, si Paris est pris de panique devant cette victoire espagnole, le vainqueur, de son côté, craint un sursaut des Parisiens s'il s'approche de la capitale. De plus, ses arrières ne sont pas assurés, Saint Quentin se défend avec acharnement sous des déluges d'artillerie et ne capitulera que le 25 août, subissant pendant trois jours un sac d'une brutalité telle que le roi d'Espagne préférera passer sous silence cet événement peu reluisant, concentrant la gloire de ses armées sur cette célèbre "journée de la saint Laurent" dont il se souviendra en construisant l'Escurial, palais et monastère dédié à ce saint.

Guise n'arrive à Paris que le 5 octobre. L'ennemi n'a pas bougé ; le chef français songe à une contre-offensive, mais la faiblesse et la fatigue de ses propres troupes qui arrivent d'Italie interdit toute tentative d'attaque frontale face à une armée, soumise à de graves problèmes logistiques certes, mais qui, en fait, a subi très peu de perte, même si elle souffre de la lente hémorragie des désertions dues à la durée de la campagne, aux retards de solde, à la rareté et à la modicité des pillages, aggravée par les épidémies. Les Français vont donc se porter sur les ailes du dispositif ennemi. Se tournant vers le nord-ouest, Guise s'empare de Calais le 8 janvier 1558, après deux cents ans d'occupation anglaise. Mais une colonne française se dirigeant sur Dunkerque est écrasée à Gravelines. Enfin, en mars, le même Guise s'empare de Thionville. Mais Emmanuel-Philibert campe en Artois avec toute son armée, adjurant Philippe II de reprendre l'offensive. En vain, car celui-ci avait regagné Bruxelles dès octobre 1557, s'inquiétant

davantage de la situation en Angleterre où la reine, sa femme, Marie Tudor, bientôt surnommée "la sanglante", s'était engagée dans une répression d'une telle brutalité qu'elle avait provoqué la réprobation du pape Paul IV déjà inquiet de la prépondérance espagnole et d'une maladresse qui commençait à indisposer la noblesse flamande dont une partie montrait quelque inclination vers la Réforme !

2. Une année de négociations[9]

Dans les deux camps, les partisans de la paix se faisaient plus nombreux, souvent pour des motifs divers. Philippe II, bien qu'ayant obtenu des Etats de Flandres un ultime subside, confie à Granvelle, son conseiller, que la situation financière l'oblige à mettre fin à la guerre. Du côté français, la situation n'est pas meilleure, mais surtout Henri II veut obtenir à n'importe quel prix la libération de celui qui n'a cessé d'être son mentor tout au long de son règne. Anne de Montmorency bien que connétable, peut-être en raison de cette fonction qui le rend très conscient des lacunes et des faiblesses de nos armées, a toujours été, même avant sa captivité, partisan d'un retour à la paix fût-ce au prix d'humiliants abandons ; il est en cela discrètement soutenu par la très influente Diane de Poitiers. Il n'est donc guère étonnant que la reine soit d'un avis contraire d'autant plus qu'elle possède des intérêts personnels et familiaux en Italie ; elle est soutenue par les brillants soldats qui y ont combattu, Guise et Montluc entre autres.

Face au duc d'Albe, au cardinal Granvelle et au prince d'Orange délégués espagnols, Henri II a donné tous pouvoirs à Anne de Montmorency secondé par le maréchal de Saint André, nonobstant leur situation de prisonniers, ce qui ne peut guère renforcer leur autorité ; il leur adjoint le cardinal de Lorraine, mais il se méfie de ce dernier, lié au clan des Guise. Les Espagnols ne soutiendront guère les Anglais surtout après la mort de Marie Tudor, le 17 novembre 1558 qui voit la fin de la tentative de restauration catholique dans ce pays. Quant au Savoyard, absent des négociations, il aurait été allègrement sacrifié si son aura de vainqueur n'avait obligé à le récompenser, d'autant plus que, fort de sa réputation, il menaçait de reprendre le combat ; l'histoire n'allait-elle pas le surnommer "tête de fer" ?

Sur le terrain règne cependant une sorte de suspension d'armes ; le second trimestre de 1558 se passe en tractations officieuses durant lesquelles Montmorency parvient à faire réduire d'un tiers la rançon exigée pour sa libération. C'est donc librement qu'il participe aux négociations officielles engagées le 8 octobre dans la petite bourgade de Cateau Cambrésis ;

(9) Bien qu'étant qualifiée globalement comme une période de conflits, celle-ci a comporté un grand nombre de démarches et d'actes de caractère diplomatique qui ne furent appliqués que de manière éphémère ou même demeurèrent lettre morte (cf. tableau n°4).

les pourparlers s'enlisent jusqu'à une menace de rupture le 14 novembre. Mais, sous l'influence de Diane de Poitiers, semble-t-il, toutes les exigences espagnoles sont acceptées, ce qui comporte l'abandon de toutes les conquêtes effectuées par la France depuis le début des "guerres d'Italie" au détriment de l'Espagne et de ses alliés et protégés. La France ne gardera que, provisoirement, cinq places de sûreté au Piémont et le duc de Savoie récupèrera la quasi totalité de ses domaines. Calais demeurera française à condition de payer une indemnité. Quant aux évêchés, la France s'y maintient, mais sans possession "de jure", car l'Empire ne participe pas à l'accord qui est conclu le 2 avril 1559 avec l'Angleterre et le lendemain avec l'Espagne. Enfin, selon l'usage courant alors de recourir à une diplomatie matrimoniale pour sceller les accords, deux projets de mariage sont prévus en marge du traité.

3. Deux mariages, un enterrement

Même si les termes de ce traité étaient, à la cour de France, fort contestés, le retour à la paix assorti de deux mariages princiers ne pouvait que faire l'objet de brillantes réjouissances dont les peuples sont très friands, les Parisiens n'échappant pas à la règle. Ces réjouissances populaires et ces festivités somptueuses se terminèrent par un drame qui, non seulement, y mit fin, mais ouvrit pour la France une période de troubles et d'instabilité qui allait se prolonger jusqu'à la fin du siècle. On se rappelle que le roi Henri II fut mortellement blessé au cours d'un tournoi, le 14 juin 1559 et qu'il mourut dans d'atroces souffrances et malgré les soins du célèbre mais impuissant Ambroise Paré, le 13 juillet.

C'est dans la chambre même où le roi agonisait que se déroule la cérémonie du mariage de sa propre sœur avec le duc de Savoie. Méfiant, à juste titre, à l'encontre d'Emmanuel-Philibert, il craignait que ce dernier ne se désistât, mettant en échec une combinaison politique qui visait, à terme, au retour à la France des terres que le traité obligeait à restituer au duc de Savoie. En effet, Madame Marguerite avait cinq ans de plus que son mari et, à l'époque, à trente trois ans, une femme était considérée comme n'étant plus apte à donner un héritier à son époux et dans ce cas, le duché faisait "ipso facto" retour à la France. Le roi, mourant, ne put constater la faillite de ses espérances ; la duchesse de Savoie finit par accoucher cinq ans plus tard d'un garçon qu'on prénomma Charles-Emmanuel. Ce fils devait passer au moins la première moitié de son long règne à guerroyer contre la France !

Le second mariage eut peut-être des conséquences plus graves encore pour la France, le roi d'Espagne devenant le gendre du roi de France, se considérant dès lors comme exerçant une sorte de droit de regard sur les affaires de ce pays, surtout en matière religieuse, alors qu'allait se déclencher en France la période sanglante dite des "guerres de religion". Philippe II, veuf de Marie Tudor se substitue donc à son fils l'infant don Carlos qui

avait tout d'abord été fiancé à Elisabeth de France, la fille aînée de Henri II. Les fiancés avaient quatorze ans l'un et l'autre, le roi veuf plus du double ; mais peu importait et seuls Schiller puis Verdi, plus de deux siècles plus tard, s'en émurent relatant dans leurs "don Carlos" respectifs les amours contrariées et probablement fictives des jeunes gens. Le mariage par procuration eut lieu à Paris le 21 juin 1559. La jeune reine troqua son prénom français pour celui d'Isabelle et fut accueillie dans son nouveau royaume sous le beau titre d' "Isabella de la paz". Elle eut deux filles dont la seconde ,Catalina-Micaela épousera le fils d'Emmanuel-Philibert, Charles-Emmanuel Ier de Savoie. Ces unions où les femmes, telle l'Iphigénie de la mythologie, faisaient figure de sacrifiées, ne parvenaient que rarement à imposer une paix durable, capable de satisfaire les ambitions souvent contradictoires de leurs époux respectifs.

Conclusion
l'idée fixe : la lutte contre les Habsbourg

La France sort incontestablement humiliée et affaiblie à la suite de cette aventure guerrière de plus d'un demi-siècle dont le bilan apparaît décevant, négatif même. Tous ceux qui s'étaient rapprochés de ce pays, comme l'Empire ottoman ou, pire, s'étaient appuyés sur lui comme ces nobles italiens ou ces princes allemands, manifestent leur déception, voire leur mépris. Les plus opportunistes tentent de se rapprocher de l'Espagne qui semble dominer l'Europe, du moins en apparence, car déjà s'amorce une évolution géopolitique qui, en moins d'un siècle, contribuera à bouleverser les équilibres fragiles mis en place par ce traité qui ne satisfait personne.

Si pour la France, le réveil de ce "rêve italien" est douloureux, combien plus dramatique encore s'effondre l'illusion du rêve de l'empire universel, fruit de la mégalomanie mythique de Charles Quint qui proclamait fièrement que le soleil ne se couchait pas sur ses Etats. Le fils s'est montré incapable de prendre la suite du père. C'est un demi-frère, un fils bâtard qui sera le dernier à provoquer brillamment l'ultime sursaut de grandeur de l'empire et d'unité de la Chrétienté ; mais le 7 octobre 1571 demeurera sans lendemain et Lépante une victoire symbolique mais sanglante et inutile, car la progression ottomane reprendra. C'est seulement en 1683 que Vienne se libèrera définitivement de la menace turque.

La lignée Habsbourg s'est scindée en deux branches dont l'une, l'espagnole, ne tardera pas à dégénérer jusqu'à en mourir. En revanche, chassé du continent, un modeste royaume insulaire reprendra à son compte mais de manière pragmatique et mercantile cette ambition de domination universelle qu'elle arrachera à l'Espagne après la folle tentative de celle-ci de s'emparer de l'Angleterre en 1588. Simultanément se libérant de la domination espagnole, un courageux petit peuple de "gueux" se lancera lui aussi dans l'aventure maritime. La France, quant à elle, va s'abîmer

dans la longue convulsion des guerres de religion qui permettra d'ailleurs à l'Espagne et à l'Angleterre de s'immiscer dans ses querelles intestines. Plus tard, quand elle aura retrouvé sa grandeur et son unité, elle gardera une prévention durable et parfois excessive contre les Habsbourg. Hormis le bref épisode du "mariage autrichien", tentative de rapprochement arrangée par Choiseul et Madame de Pompadour et qui sombre dans le désordre de la monarchie, la diplomatie française, tous régimes confondus, semble s'être obnubilée contre "la maison d'Autriche" au point de s'aveugler sur la montée d'autres périls. C'est peut-être, pour la France, le seul résultat tangible et durable quoique lointain de la faillite de "son rêve italien".

Jean-Pierre GOMANE

TABLEAU 1

1495 - Fornouel	1527 - Rome
1503 - Cerignole	1529 - Mézières
1509 - Agnadel	1544 - Cérisoles
1512 - Ravenne	1552 - Metz
1513 - Novare	1553 - Thérouanne
1513 - Guignegatte	1557 - Saint Quentin
1515 - Marignan	1558 - Thionville
1522 - La Bicoque	1558 - Calais
1525 - Pavie	1558 - Gravelines

TABLEAU 2

Alexandre VI Borgia (1492-1503)
Pie III Piccolomini (1503)
Jules II Della Rovere (1503-1513)
Léon X Médicis (1513-1521)
Adrien VI Florensz (1522-1523), dit "d'Utrecht"
Clément VII Médicis (1523-1534)
Paul III Farnèse (1534-1549)
Jules III Del Monte (1550-1555)
Marcel II Cervini (1555), dit "le pape Marcel"
Paul IV Carafa (1555-1559)

TABLEAU 3

Charles de Bourbon (1440-1527), le Connétable
Gonzalve de Cordoue (1443-1513)
César Borgia (1476-1507)
Odet de Lautrec (1485-1525)
Guillaume de Bonnivet (1488-1525)
Alfonso d'Avalos (1489-1525)
Gaston de Foix (1489-1512)
Anne de Montmorency (1493-1567)
Jean de Médicis (1498-1526), dit "des bandes noires"
Blaise de Montluc (1500-1577)
Fernando Alvarez (1507-1582), le "duc d'Albe"
François de Guise (1515-1562)
Gaspard de Coligny (1519-1572)
Emmanuel-Philibert de Savoie (1529-1580), dit "tête de fer"

TABLEAU 4

1508 – Ligue de Cambrai
1516 – Traité de Noyon
1520 – Entrevue de Guines, dite "camp du drap d'or"
1526 – Traité de Madrid
1527 – Ligue de Cognac
1529 – Paix de Cambrai, dite "Paix des Dames"
1538 – Trêve de Nice
1544 – Traité de Crépy-en-Laonnais
1546 – Traité d'Ardre
1550 – Paix d'Amiens
1552 – Traité de Chambord
1555 – Paix d'Augsbourg
1555 – Trêves de Vaucelles
1559 – Paix de Cateau Cambrésis

Jusqu'en cassation pour un franc vingt cinq centimes

Le Savoyard a "une santé judiciaire exceptionnelle".

Il la doit à un passé historique qu'il faut rappeler.

Soumise à l'influence de Rome dès 121 avant Jésus-Christ, la Savoie a connu la Paix Romaine. Le contact durable qui s'instaura avec les lois et les mœurs de la Rome Antique imprima sa marque indélébile à l'orientation des institutions judiciaires Savoyardes à l'aube de leur histoire.

Avec la chute de l'empire romain, la Savoie connut de nombreuses décennies de désordre et de médiocrité.

Heureusement, la Savoie tomba sous la domination Burgonde qui par l'un de ses rois (Gondebaud) rétablit un ordre juridique et judiciaire (la loi Gombette qui a mis en harmonie certaines coutumes germaniques et le droit romain).

Puis les Francs apportèrent la loi Salique.

Les princes de Savoie prirent eux-mêmes d'heureuses initiatives pour adapter la législation à l'évolution des mœurs de leur temps.

Ce furent principalement les statuta sabaudiæ : premier Code Général Savoisien sous le règne d'Amédée VIII en 1430, puis en 1723 les Royales Constitutions promulguées par Victor Amédée II.

Mais si équitable que soit la loi, elle ne vaut que par l'application qui en est faite par les Institutions qui l'appliquent.

Or, avec son Sénat, la Savoie bénéficiait d'une institution judiciaire d'une extrême qualité ; bien supérieure aux Parlements français.

Ainsi le Président Favre était-il considéré par les juristes européens comme "le plus grand juriste du monde".

Ce préambule sur la législation Sarde et le Sénat de Savoie explique la "dévotion" du Savoyard pour la justice (il y avait au XVIII[e] siècle un procès pour sept habitants en Savoie).

Venons-en à notre affaire.

Le 28 mars 1908, les paysans de Manigod soucieux de réduire les charges de leurs exploitations et d'obtenir à moindre coût les crédits dont ils avaient besoin créèrent par des statuts sous seing privés une Société

Coopérative en nom Collectif et Capital variable "la Caisse rurale de Manigod".

Faisant application de l'article 19 de la loi du 28 avril 1893 instituant pour l'enregistrement des actes de formation des sociétés une taxe proportionnelle le receveur perçut la somme de cinq francs.

Un notaire, consulté par eux, leur ayant révélé que l'enregistrement de leurs statuts aurait dû l'être au "droit fixe" de trois francs soixante quinze, les Manigodins décidèrent d'engager une procédure pour récupérer la différence, soit un franc vingt-cinq.

Ils saisirent à cet effet le Juge de Paix de Thônes qui les débouta.

Ils interjetèrent appel devant le Tribunal d'Annecy qui confirma le jugement de Thônes.

Ils formèrent un pourvoi en Cassation.

La Cour de Cassation, considérant qu'il avait été fait une mauvaise application de la loi, cassa le jugement d'Annecy et renvoya devant le Tribunal de Thonon-les-Bains. Celui-ci, est-ce une manifestation de solidarité envers le Tribunal d'Annecy, est-ce orgueil savoyard ? jugea comme le Tribunal d'Annecy. Confiants en la justice, fort de leur bon droit, nos Manigodins formèrent derechef un pourvoi devant la Cour de Cassation. D'évidence, celle-ci n'allait pas se contredire. Pour la première fois, toutes chambres réunies, elle cassa le jugement du Tribunal de Thonon-les-Bains et renvoya devant le Tribunal de Bonneville. Celui-ci, contraint de faire droit aux citoyens de Manigod ordonna à l'administration de rembourser à la Société Coopérative de Manigod, le franc vingt-cinq abusivement perçu.

A l'issue de dix années de procédure nos Manigodins avaient obtenu que justice leur fût rendue.

Jean VAILLY
Avocat honoraire

Adolfo Bioy Casares, romancier argentin et la Savoie



Adolfo Bioy Casares, ami de Victoria Ocampo qui lui fit connaître lors d'un déjeuner en 1932 Jorge Luis Borges avec lequel commença une amitié et une écriture à quatre mains sous le pspeudonyme de Bustos Domecq, qui ne finit qu'avec la mort ; il, fut l'époux de la romancière et poète Silvina Ocampo, sœur de Victoria et d'Angelina. Ce monde des lettres et des arts des années 1930 à 2000 qui, avec Roger Caillois, Jules Supervielle, Rodolfo Wilcock traducteur de James Joyce, incarne le Sud et le Surréalisme argentins. Le romancier argentin, né et mort à Buenos Aires (15 septembre 1914-8 mars 1999), voyage dès son enfance en Egypte et en Europe : Italie, Suisse et Londres, le plus souvent seul ; la France est la terre de ses ancêtres béarnais, émigrés d'Oloron Sainte-Marie en Argentine et il visita souvent le Béarn qui lui inspira, sur les traces de Paul-Jean Toulet, *Guirlandes d'amour*. Lecteur de H. G. Wells et de Villiers de l'Isle Adam, notre auteur est un des grands maîtres de la littérature fantastique : *L'invention de Morel- La invenciόon de Morel, Plan*

d'évasion-Plan de evasióon, mettent en scène des personnages solitaires qui, partant du vécu quotidien, vivent à la lisère imprécise et mouvante qui sépare le réel de l'imaginaire. D'autres romans associent la satire de la vie à Buenos Aires, le fantastique et la fantaisie : *Journal de la guerre au cochon-Diarioo, de la guerra del cerdo, Le songe des héros–El sueñno de los héroes, Dormir au soleil-Dormir al sol.* Ses textes sur la Savoie, deux nouvelles fantastiques, *Du côté de l'ombre-Del lado de la sombra*, 1962, et *Une poupée russe-Una muñneca rusa*, 1981, évoquent les lacs du Bourget ,et d'Annecy, les grands hôtels d'Evian et de Chambéry entre l'humour et la tragédie. Le regard sur la France et sa société est celui d'un photographe cosmopolite, héritier du naturalisme d'Emile Zola et semblable à son héros *Histoire d'un photographe à la Plata-Historia de un fotóografo en la Plata.*

Étrange, fantastique et utopie de Bioy Casares

En faisant traduire pour les Argentins *Le pays des aveugles* de H. G. Wells, Borges et Bioy Casares n'ont pas voulu rendre un simple hommage à Wells, romancier anglais luttant avec des armes darwiniennes contre le conformisme de la société victorienne. "es la tragedia de un individuo solo y no comprendido en un mundo hóostil.-c'est la tragédie d'un individu seul et incompris dans un monde hostile" écrit Borges dans le prologue et il ajoute "A una vaga memoria de esas pàginas (*El huevo de cristal*) debo mi cuento *El Aleph*.- A un vague souvenir de ces pages (*L'Oeuf de cristal*), je dois mon conte *L'Aleph*". Ainsi le monde dantesque que la critique discerne dans L'Aleph est également un monde wellien ; de même, Bioy Casares qui se défend d'avoir réécrit *L'île du docteur Moreau* dans *L'invention de Morel*, a également déclaré avoir songé à *L'Ève future* de Villiers de l'Isle Adam et à l'éternel retour orphique pour écrire ce roman des trottoirs de Buenos Aires, entre les calles Juncal et Las Heras.

L'invention de Morel-La invencióon de Morel, déroule dans une île du Pacifique. Sa construction en labyrinthe où le fil de l'intrigue se dénoue sans que nous sachions si le prisonnier, lecteur de Bellidor, est entré dans l'âme de Pauline ou mort sans espoir de résurrection.La machine de l'île du Pacifique devient la prison de *Plan de evasióon* dans laquelle le gouverneur fou de l'île du Diable opère les bagnards dont un se nomme Dreyfus et transforme leur vision ; Brissac, le marin qui s'est éloigné de son Irène aimée et des côtes de l'île de Ré, disparaîtra peut-être à la suite d'un crime après avoir découvert ces étranges pratiques.

Journal de la guerre au cochon présente un chaos infernal qui parodie dans un décor identique aux "Morts de Buenos Aires", "La

(1) 43, p. 201.
(2) 44, p. 204.

Chacarita" et "La Recoleta", poèmes de J. L. Borges la mythique descente aux enfers des cimetières porteñnos ; Orphée devient Vidal, petit employé de Buenos Aires ; Eurydice se nomme Nélida. Bioy Casares s'interroge sur les lumbagos des vieillards, visite les "conventillos" des couturières à la Evaristo Camiego ou les hôpitaux. Dans l'affrontement des jeunes et des vieux, certainement inspiré par *La Rebelión de las masas* de José Ortega y Gasset et *La Guerre au vieux* de Buzzatti, Bioy Casares utilise l'humour et la parodie pour écrire un roman comique qui fait la satire de la société chaotique de Buenos Aires en juin, à la Saint-Jean, d'une année qui est peut-être 1967. Les "muchachos", anciens "compañeros de mi vida" du tango chanté par Carlos Gardel, sont devenus les joueurs de truco dont Borges nous dit qu'ils incarnent le type "porteñno". Dans une Buenos-Aires nocturne, au pied du cimetière de la Chacarita et de la Recoleta, les jeunes tuent "les vieux hiboux"; un journaliste nomme cela "guerre au cochon". L'air est épais, visqueux comme celui des Enfers dans les rues, dans les "conventillos", ou dans les greniers à poules où se cachent les vieux. Les hôtels de passe, les bars à tango, le Salon Maguenta, le "Petit Carrefour" sont des lieux qui rappellent la Buenos Aires de la jeunesse de Bioy Casares.

Comme dans *Le songe des héros*[3] où Gauna veut revivre la nuit de carnaval où il a été attaqué et où il se retrouve assassiné après un tango furieux au cours duquel son aimée ne parvient pas à se sauver, Bioy Casares, loin des demeures de l'Astérion borgésien, montre les tribunes du stade ou les rues de Buenos Aires au temps où l'automne s'achève : "L'été de la Saint-Jean était donc enfin venu. Au-delà des cendres encore brûlantes d'un brasier, un vendeur déposait ses journaux de porte en porte".

Dans ce jeu qui ridiculise les temps mythiques de la création, la ville dont Borges disait "Comme l'eau, comme l'air, je la crois immortelle", "était jonchée de gravats, de mottes de terre, de morceaux de bois, de fragments de plâtres et de statues"; les bombes éclatent; La Recoleta, le cimetière élégant, qui, pour Borges, est peuplé par "la nation irreprésentable des morts dont la ténèbre effaça l'humanité", devient ruine : "il aperçut les coupoles et les anges qui dépassaient du mur de la Recoleta" et l'autre cimetière, la Chacarita, "pièces noires d'un linéal échiquier" borgésien, est lieu de la lapidation où "les vieux hiboux" après avoir reçu des pierres, sont écrasés par de "grosses gouttes pesantes". Les dieux et les philosophes ont disparu dans les rues, entre Guëmes et Las Heras. Borges et ses personnages qui recevaient dans *Fictions* des lettres de Baruch Spinoza, s'éloignent. Comme Spinoza ou Cartaphilus, le philosophe et le cartographe : "De l'allusive image et du mythe, il fut fait, Cristal ardu, tracer ta

(3) A. Bioy Casares, *El sueño de los héroes*, 1954. In *La invención y la trama*, Emecé, 1993.
(6) 46, p. 210.
(7) 26, pp. 142-143.
(8) *Spinoza*, In *Œuvre poétique, 1925-1945*, Ed. Gallimard.

omniscient, Nélida et Vidal, traversent le rêve et le miroir pour retrouver leur jeunesse. L'amour de la première épouse de Vidal, également nommée Nelida, fait revivre les temps de la jeunesse et des films de Louise Brooks. Bioy Casares, auteur du scénario de *Invasion*, attaqué par le lumbago et par l'horrible vieillesse, lutte contre le néant en écrivant son très ironique roman du crime contre les vieux pour retrouver l'éternelle jeunesse d'Éros et triompher de Thanatos. La Buenos Aires du roman semble, comme Tlön[9], un pur chaos mais "on sait maintenant que c'est un cosmos". Le destin mythique des vieux géants révoltés enfouis sous le chaos et enfermés au plus noir du Tartare ne se répète pas. Prométhée enchaînée sur son rocher ou le Golem révolté contre son créateur se transforment en scènes de vandalisme et de terreur dans les rues et les cimetières de Buenos Aires. La milonga triste égrenée par le bandonéon accompagne de sa musique ce roman construit avec "une rigueur de joueurs d'échecs, non d'anges", où les vieux muchachos portenos joueurs de *truco*, triomphent des jeunes gens boutonneux.

De un mundo a otro-Un autre monde[11] reprendra ce thème de la terreur associé par une riche imagination à une retombée extrêmement banale dans la ville argentine comme au retour d'un vol aérien de fin de semaine. L'homme égaré parmi les races inconnues est comparable au Golem qui inspire *Les Ruines circulaires* de Borges[12]. La littérature politique ou mythique s'efface derrière la fantastique et l'utopie. La ville de Buenos Aires évoquée par Bioy Casares n'est pas seulement la ville cimetière sordide et poussiéreuse de *La Recoleta* de J. L. Borges ou la ville de marbre immortelle qui unit les temps mythiques de l'Odyssée et les temps modernes de l'Argentine dans *L'Immortel*, le boliche du Maldonado dans *Homme au coin de rue rose* aux ruelles de *El Sur*, dont la description du labyrinthe des rues, des conventillos, des cafés à tangos ou des garages montre la solitude d'un homme à la fois vaillant et couard. Les héros de Bioy Casares sont des hommes entre réel et ectoplasme, entre vie et mort. Ces terreurs, ces labyrinthes, cette solitude se retrouveront dans les textes inspirés par les lacs savoyards. Comme le rappelle Gérard Genette, l'essence de la littérature borgésienne est l'écriture d'un conte anonyme qui échappe au vertige de la mimésis[14] ; Bioy Casares associe la symbolique du mythe de l'éternel retour au souvenir autobiographique.

---

(9) "Tlön Uqbar Tertius urbis" in *Fictions* de Borges dans lequel Bioy apparaît amenant une encyclopédie qui donne la preuve de l'existence de ce monde étrange.
(11) Voir Ed. Bouquins. Roman de 1998.
(12) Voir Ed. de La Pléiade pour la traduction française de l'œuvre de J. L. Borges. Voir notre étude de l'écho de la guerre et des origines juives In "*Le Miracle secret : une impossible biographie juive de Borges ?*". In *Ecriture de la personne, mélanges offerts à Daniel Madelénat*. Clermont-Ferrand. Presses universitaires Blaise Pascal, 2003, p. 287-294.
(14) In "*L'utopie littéraire*", Figures, 1966.

Thermalisme en Savoie et invention romanesque

Les deux nouvelles de Bioy Casares *Le Côté de l'ombre* et *Une poupée russe* se déroulent à Aix-les-Bains et à Evian ; elles possèdent un caractère autobiographique.

Brigitte Hermann[15] évoque le changement des deux villes d'évian et d'Aix-les-Bains : "deux villes thermales de luxe attirant une clientèle internationale. Aujourd'hui, Aix est une ville de modestes curistes agréés par la Sécurité Sociale et logés en meublés, mais Evian poursuit en partie sa carrière prestigieuse. Que d'hôtels encore, maisons garnies, tables d'hôtes et pensions !". Le Palace n'apparaît pas dans cette liste mais des descriptions et des photos mentionnent les somptueux hôtels : le Grand Hôtel d'Aix "le plus ancien", Le Grand hôtel de l'Arc Romain Astoria Villa Victoria où résida la reine, Hôtel de l'Europe, International, Albion, le Regina Hôtel Bernascon "sa formidable silhouette, bâtie sur un rocher, domine toute la ville" ; "la majestueuse triade Royal-Splendide-Excelsior qui domine la ville, ouverte par un passage qui porte leur nom". Il existait bien un *International Palace Hôtel* qui correspond à la situation indiquée par Bioy Casares face à la gare dans lequel ce dernier a pu résider lors d'une cure. L'hôtel a brûlé en 2003 sauf les façades et il est actuellement en restauration[16].

En 1972, un seul touriste argentin est noté dans les statistiques sur la fréquentation d'Aix-les-Bains. S'agit-il d'Adolfo Bioy Casares ?

Le texte commence comme une lettre qui raconte le départ d'un malade argentin pour une cure à Aix : "les douleurs de ma colonne m'obligèrent à garder la chambre longtemps ; cet isolement fut interrompu seulement par des consultations, des visites à des laboratoires de radiologie et d'analyses. Au bout d'un an, j'eus recours aux Eaux, car je me souvins d'Aix-les-Bains". L'arrivée dans la petite gare est l'occasion de comparer l'Europe et l'Argentine, de se sentir envahi "par une agréable fierté patriotique" en voyant que "quatre gares d'Aix contiendraient dans la nouvelle gare de Mar Del Plata...".

Le Palace- hôtel nous dit l'auteur "no era chico pero tampoco era palaciego -sans être petit, ce n'était pas un palais" ; S'agit-il du Mirabeau Palace construit en 1909, restauré en 1950 et vendu par appartements ou du cercle de jeu de la rue du Casino devenu en 1960 Palais de Savoie[17] ? Le palace de Bioy possède des chambres "humbles" (P.12).

La fréquentation des étrangers, des Anglais en particulier avait subi une chute brutale et Aix-les-Bains qui avait été la première station à signer une

(15) "Une ville d'eau savoyarde : Aix-les-Bains". Actes du Congrès des sociétés savantes *Urbanisme et architecture en Savoie*. P. 235-242.

(16) Nous devons ces renseignements à Catherine Jouanneau du Centre de Documentation, Région Rhône-Alpes, Direction de la Culture qui ajoute que Mme Marie-Reine Jaze-Charvolin effectue actuellement une recherche sur Aix-les-Bains. Nous les remercions bien vivement toutes deux.

(17) D'après Léon Page, *Promenons-nous dans les rues d'Aix*. Musée d'Aix-les-Bains, 1978.

convention avec la Sécurité Sociale se transforme.En 1952, il ne reste que cinq hôtels de luxe contre huit en 1938. En revanche, il se crée des hôtels de seconde catégorie dont le Palace-Hôtel dans lequel loge le narrateur d'*Une poupée russe* : la propriétaire, Felicitas, "jeune, assez jolie, vêtue de gris" (P.13) a épousé l'aventurier argentin "El Pollo Maceira", compagnon de collège que le narrateur retrouve, joueur venu avec ses gains du Casino de Deauville, en quête d'une femme riche.

"el lumbago fue un pretexto para venir a pasar una temporadita entre el gran mundo. Maceira me interrumpio para decir :
-Y te encontraste con los viejitos de la Seguridad Social. Es para morirse. A mi me paso exactamente. Vos me conocès. Pensé : Una solida fortuna francesa, hoy por hoy, es el mejor respaldo para el criollo. Vine con el sueno loco de encontrar lo màs granado de la sociedad y porque tengo fe con las mujeres...
- A su tempo descriptif que la Aix munda era anterior a la segunda, o tal vez a la primera guerra mundial.
- Ahora tiene otros encantos-dije.
- Exacto. Pero no los previstos"[18].

L'aventurier, déçu par Chantal Cazalis l'héritière, se tourne Felicitas, vers la propriétaire de l'hôtel et avoue se contenter d'elle "Aunque renga, es pasablemente linda y tal vez a la larga sea mas llevadera que la otra... el màs acreditado hotel de una ciudad francesa, famosa por las aguas, en definitiva es un gran respaldo[19]". Cet aveu cynique et intéressé de Maceira conclut le récit ; cette décision de l'aventurier est intervenue après la trahison du vieux Benjamin Langueyeur qui a épousé Chantal Cazalis bien qu'il ait l'age du père de cette dernière et que dès sa première apparition, il ait été présenté comme un Judas par le père et par les ouvriers.

Un personnage réel de l'histoire aixoise a pu être transposé par Bioy Casares dans sa fiction. Il exista bien à Aix un docteur Jean Cazalis, médecin poète ayant pour nom de plume Jean Lahor qui demeurait 9 rue Lamartine à Aix où il tenait un salon littéraire[20].

---

(18) "Le lumbago fut un prétexte pour faire un petit séjour dans le grand monde. Maceira m'interrompit pour dire : -Et tu t'es retrouvé avec les petits vieux de la sécurité sociale. C'est à mourir. Il m'est arrivé exactement la même chose. Vous me connaissez. J'ai pensé : une solide fortune française, aujourd'hui, est le meilleur refuge du Sud-américain. Je suis venu avec un rêve fou, trouver les plus belles femmes et comme j'ai foi dans les femmes. - A l'époque, l'Aix mondaine était antérieure à la seconde ermême à la seconde guerre mondiale. -Maintenant, elle a d'autres charmes, dis-je. Exact. Mais pas ce qui était prévu".

(19) "Quoique boiteuse, elle est assez jolie et elle est plus facile à mener que l'autre. L'hôtel le mieux côté d'une ville française, célèbre pour ses eaux, est d'un grand secours".

(20) Cité p. 119 et 130 in *Aix à la Belle époque, histoire du capitalisme aixois.* La Fontaine de Siloé, 1992. Jean Labor ou Henri Cazalis (1840-1909) était un médecin poète d'Aix-les-Bains. Voir *Correspondance Stéphane Mallarmé-Jean Cazalis*- Nizet, 1977. Un recueil de poèmes L'illusion, Paris : Lemerre, 1897, et des écrits sur les eaux de Challes, les rhinites et les goitres se trouvent à la bibliothèque de Chambéry. Geneviève Friech et le Dr. Jean Françon lui ont consacré un long article in *Arts et mémoire*, 14 décembre 1999, p. 29-43 : nous devons ce renseignement au regretté Dr. Paul Chappaz.

Un autre hôtel de luxe figure dans le texte : l'hôtel des Ducs de Savoie, "un verdadero palace de Chambéry : l'aventurier, vêtu du smoking du mari décédé de Felicitas y participe au grand bal donné en l'honneur de sa fille par l'industriel Cazalis. Il s'agit du Grand hôtel de la Paix et de la Gare[21] qui abrita les manifestations mondaines de Chambéry de 1873 à 1989. Le banquet du centenaire du rattachement y eut lieu le 19 septembre 1960 comme le banquet de la Compagnie des Francs tireurs de Chambéry[22]. Y eut-il des bals ? Il semble que non.

Bioy Casares n'a pas décrit en détail les hôtels qu'il fréquente : nous savons simplement que la chambre 24 du Palace avait de cretonnes jaunâtres, une chasse d'eau, un bidet, une baignoire posées sur des "sphères de fer peintes en blanc" et un vieil ascenseur étroit aux portes à ressort. Cela contraste avec le Danieli à Venise où il logea déjà avec Silvina en 1949[23], l'hôtel des Berges ou le Richmond à Genève, le château de Mercuès à Cahors, l'hôtel du Palais à Biarritz et l'hôtel de la Flânerie à Toulouse qui sont les hôtels fréquentés par Bioy Casares.

Cependant Bioy Casares fréquente l'Hôtel-Royal d'Evian et il y situe sa nouvelle *Del lado de la sombra-Du côté de l'ombre*. Dans son commentaire, à l'édition... Bioy Casares nous parle dans de "souvenirs nostalgiques de la ville de Genève et de l'Hôtel Royal d'Evian, où j'ai passé des jours heureux en 1951[24]". Les séjours au Royal- hôtel se déroulèrent en 1949, 51 et 54 ; le 31 octobre 1967, Bioy nous dit être revenu à Genève en passant par Evian mais sans mentionner une halte. En 1951, il y retrouva Johnny Wilcock, le traducteur de Joyce, qui vivait à Rome[25], et il évoque "avec de grandes faux autour de l'hôtel, des filles belles comme des statues, très belles". Cette image symbolique de la mort sera le point de départ réel de la nouvelle consacrée au mythe de l'éternel retour.

Veblen, narrateur et héros de l'aventure, est un double de Bioy Casares, habitué d'Aix-les-Bains, d'Evian, de Monte-Carlo, de Cannes, de la Via Veneto de Rome, du huitième arrondissement de Paris ou du West End de Londres.

En attendant sa bien-aimée Leda qui s'installe à l'Hôtel Royal dans une autre chambre, Veblen qui a pris une chambre du côté de la montagne et non du côté du lac, fume un cigare sur la terrasse, dans le parfum du foin et le chant des grillons, puis il s'endort : "Me desperté, Al otro dia, al

---

(21) Voir Jacques Chevallier. *L'hôtellerie à Chambéry à travers les âges*. Prologue de Jean-Olivier Viout, Ed. Vieux Chambéry, Tome 17, 1er trimestre 2003 qui donne photos et histoire du grand Hôtel.

(22) La compagnie des Chevaliers dite aussi Francs tireurs de Chambéry organisait son banquet le 1er samedi de décembre, en 1960 ce fut le 3 décembre, mais il n'y avait point de bal : voir l'ouvrage du Docteur Paul Chappaz, 1991.

(23) *En viaje*. Op. cit. p. 186. "el Danieli se ha convertido en *terminus hotel* de la estacion".

(24) p. 345.

(25) *En viaje (1967)*, Buenos Aires : Norma, 1996, donne les dates du voyage en Europe qui lui permet le samedi 2 décembre 1967 de retrouver Juan Rodolfo Wilcock à Rome le temps d'un déjeuner. Le frère de ce dernier, Livio Bacchi Wilcock, les éditeurs Biompiani, Ginevra, Elsa Morante, les admirateurs de Silvina Ocampo apparaissent dans ces pages qui relatent à Silvina Ocampo et à Marta les faits principaux p. 250 à 256, en quelques notes brèves.

canto de pajaros. Me asomé a la terraza ; vi el bosque en la ladera de la montana y abajo, alrededor del hotel, muchachas con guadanas enormes, cortando el pasto[26]". La promenade solitaire dans le parc à demi désert n'est pas prétexte à description mais à de brèves images qui associent avec humour la tristesse aux poses romantiques et les considérations sur la déchéance physique liée la perte de sa fortune : "creo que me senté en un tronco y que me abandoné a la melancolia ...Tambiéèn estuve triste porque teniia cana, porque envejeciia, porque me quedaba poco tiempo, porque malgastaba ese poco tiempo en un hotel cariisimo, donde cada diia de tristeza me costaba una fortuna[27]".

Les notes de Bioy Casares expliquent les aspects autobiographiques du récit[28]: "Souvenirs vécus du port de Santos, premier son entendu au matin, ensuite vu du pont des navires qui font la traversée entre Buenos Aires et l'Europe ; nostalgiques de la ville de Genève et l'hôtel Royal d'Evian, où j'ai passé des jours heureux en 1951 : ce n'était pas encore la saison, et, pour recevoir la clientèle, des filles blondes et sculpturales, dans mon souvenir très belles, coupait le foin avec de grandes faux ; il y avait une odeur de foin coupé. A l'origine de la trame de ce conte est l'idée de l'éternel retour et l'angoisse de savoir si une personne entrevue plus ou moins fugacement est celle que l'on aime ou une autre".

Le texte évoque les larges couloirs du Royal aux "tapis verts immaculés. Ma chambre était spacieuse et me rappela (je suis sûr qu'il y avait un parfum de lavandes) les chambres de lointaines fermes de ma jeunesse. Le gris du papier peint s'harmonisait délicatement avec la soie rose qui revêtait les panneaux du lit décoré de bronze".

La salle à manger n'est pas décrite, mais les hôtes reflètent la clientèle huppée et cosmopolite du palace : une famille de riches industriels lyonnais, un acteur français assez célèbre, un jeune homme et une fille Lancker déjà rencontrée à Monte-Carlo... A la différence du Palace d'Aix où la comédie se déroule entre le curiste écrivain Bioy et le Pollo Maceira qui raconte son aventure avec Chantal, avec un personnage secondaire, le maître d'hôtel, le Royal paraît vide en l'absence de Leda et les personnages cités demeurent inconnus. C'est d'une chaise longue de la pelouse que Veblen voit ou plutôt croit voir Leda embrasser un autre homme. Leda, sa cousine et sa nièce disparaissent de l'hôtel ; Veblen fuit à Lausanne d'où il voit l'hôtel Royal incendié ce qui correspond à l'histoire de l'hôtel, mais préoccupé par les malversations de son fondé de pouvoir qui le ruine, il

---

(26) *Historias fantasticas. El lado de la sombra.* Buenos Aires : Emecé, 2004, p. 183. "Je m'eveillais l'autre jour avec le chant des oiseaux. Je me suis mis à la fenêtre, je vis le bois sur le flanc de la montagne et, en bas, autour de l'hôtel, des jeunes filles avec d'énormes faux, coupant le foin".

(27) *Op. cit.* note 27, p. 184. "Je crois que je m'assis sur un tronc et que je m'abandonnais à la mélancolie ? Je fus triste aussi parce que j'avais des cheveux blancs, que je vieillissais, que je perdais mon temps dans un hôtel très cher, où chaque jour de tristesse me coûtait une fortune".

(28) A. Bioy Casares. *La invencièn y la trama.* Ed. de Marcelo Pichon Rivière. Barcelone : Tusquets, 1991. Nous citons les notes écrites par l'auteur, p. 428-429.

doit rentrer à Londres puis prendre un poste en Afrique sans vérifier si Leda et d'autres ont été victimes de l'incendie.

Une lettre de Leda annonce la mort de la chatatte Lavinia, puis une lettre de la cousine lui apprend que Leda, au retour de la Poste où elle attendait en vain et depuis longtemps une lettre de Veblen, a été écrasée par une voiture. L'incendie de l'Hôtel Royal, dont la chatte Lavinia a été victime, est avec la vision du baiser dans le reflet de la fenêtre le point de départ du "va-et-vient, le dessin de la passion et de l'éternel retour".

Nous n'avons pas retrouvé d'indication sur l'existence réelle du Palace-hôtel et sur le séjour médical d'Adolfo Bioy Casares à Aix-les-Bains. En revanche, il est certain que l'écrivain a plusieurs fois séjourné en Savoie et qu'il a bien fréquenté le Royal-hôtel en Haute-Savoie.

Les lacs et le voyage vers l'étrange

"*No por nada viajes y trabajos fueron sinonimos, como en "Los Trabajos de Persiles y Segismunda"... En su carrera tras el fascinante espejismo de las ilusiones – comparable por el desenlace, con el vuelo del zàngano- erigieron, piedra sobre piedra, nuestra civilizacion de Occidente. Ce n'est pas pour rien que voyages et travaux furent synonymes comme dans les Travaux de Persiles y Segismunda. Dans la course après le fascinant miroir des illusions comparable par son final au vol du bourdon, s'est élevée, pierre après pierre, notre civilisation de l'Occident*[29]".

Un lieu étrange d'Aix-les-Bains a pu inspirer l'épisode de la plongée et de la rencontre avec le monstre dans *Une Poupée russe* : il s'agit de la grotte des Serpents ou Puits d'enfer "cette grotte, étroite et basse, a près de cent mètres de longueur. A son extrémité se trouve la fente large et profonde du rocher qui donne issue à la source... La grotte des Serpents n'est point sans dénomination hasardée et sans portée réelle, car on y trouve grand nombre de reptiles, attirés par la chaleur humide qui y règne constamment ; ils sont d'ailleurs inoffensifs[30]".

La descente au fond du lac s'annonce comme une plongée destinée à prélever des spécimens de la faune et de la flore : un zoologue, un botaniste, l'industriel Cazalis et le Pool Maceira, amant de Chantal Cazalis, doivent descendre malgré la tempête pour vérifier les accusations de pollution du lac formulées par le parti écologiste, auquel appartiennent Chantal et l'ami Benjamin Langueyeur. Au fond du lac, un monstre, chenille de plusieurs mètres, dévore les trois compagnons de Maceira et ce dernier échappe de justesse à la mort :

---

(29) Adolfo Bioy Casares. *De las cosas maravillosas*, Editorial de El ABC, 27 novembre 1990.
(30) Achille Raverat. *La Savoie*. Ed. du Bastion, 1872, 696 p.

"*dos luces de un azul amarillento, en la mitad superior de la boca del tunel. Creyo que eran faros para la niable... Se deslizaba fuera del tunel, un larguisimo animal, una enorme oruga azul, con ojos de gato que diligentemente, pero sin apuro, devoraba uno después de otro, al senor Cazalis, al zoologo, al botanico*[31]".

Le monstre n'est pas sans ressemblance avec le camion des assassins dans *Journal de la Guerre au cochon* et Bioy Casares, grand lecteur de Jules Verne, n'oublie certainement pas *L'île Mystérieuse* et *Vingt mille lieues sous les mers*. Tandis que les syndicats ouvriers envoient des menaces à Chantal et "au pauvre oncle Benjamin", puis à Maceira qu'ils accusent de vouloir faire fermer l'usine par ses déclarations sur le monstre, tout s'achève par la conversion de Chantal l'écologiste à l'argent; les affairistes se marient et triomphent avec la complicité des syndicats. Maceira réduit au silence n'a plus qu'à fuir grâce à Felicitas et à se cacher. Ses plans de séduction de la riche héritière ont échoué et il est passé aux portes de la mort face au monstre. La fin humoristique et pleine d'immoralité achève le récit étrange sur une pirouette : tout finit bien malgré les morts au fond du lac et la menace du monstre nourri de la pollution puisqu'il a trouvé un épouse propriétaire d'hôtel !

El lado de la sombra publié en 1962, en superpose la réalité du voyage, la croisière du narrateur et les souvenirs amoureux de l'ami retrouvé au hasard d'un halte. Bioy Casares donne à ses personnages des noms qui sont des symboles pour comprendre le texte : la chatte Lavinia, Leda et Leto. A la fantaisie d'*Une poupée russe* succède l'angoisse de la navigation, de l'incendie ; un rythme étrange entre la vie et la mort envahissent l'écrivain qui a recueilli les confidences de Veblen, "je crois que Veblen ne s'est pas trompé. J'eus peur, je ne sais pas pourquoi". Leda, Eurydice moderne, Veblen ou le narrateur ne sont pas Orphée, mais l'Afrique, les prostituées noires, l'incendie du royal sont bien une descente aux enfers. Les signes "lieux pour romans de Conrad", renvoi volontairement imprécis à un personnage dont la volonté meurt entre Sumatra ou Java, similitudes entre Venblen et les héros de *La Folie Almayer* : tout confirme les paroles de Venblen reprises dans les notes explicatives.

"T*endriamos un eterno retorno limitado, por ahora, a una gata... De la muerte me devuelven la gata de mi amante, no a mi amante*[32]. *A mi tan luego me conmmovia el mito de Orfeo ! Por lo menos con Orfeo la crueldad no se agravo del sarcasmo.*

(31) "Deux lumières d'un bleu jaunâtre, à la moitié supérieure du tunnel. Il crut que c'étaient des phares à brouillard. Un étrange animal, une énorme chenille bleue, aux yeux de chat, se glissait hors du tunnel, qui, vite mais sans se presser, dévorait l'un après l'autre Cazalis, le zoologue, le botaniste".
(32) p. 197.

...recuerda que estamos en le borde de la selva, un laboratorio que depara lo incalculable. Anos atràs yo crucé un borde asi y desde entonces me interno en una tierra desconocida... Primera Leto, una aproximacion, despuès Lavinia,la gata misma, ahora tu. Perdoname que te incomoda o te asusta que te complique con material sobrenatural, pero todo ustedes forman un dibujo en vaiven, que acabara en Leda -.Nous aurions un éternel retour limité pour l'instant, à la chatte. De la mort on me rend la chatte de ma maîtresse, pas ma maîtresse. J'ai été si bouleversé par le mythe d'Orphée ! Mais pour Orphée, la cruauté n'est pas aggravée par le sarcasme.

Souviens-toi que nous sommes sur le bord de la forêt, un laboratoire de l'incalculable. Jadis, j'ai traversé ainsi une lisière et depuis je pénètre en terrain inconnu. D'abord Leto, une approximation, ensuite Lavinia, la chatte en personne, maintenant toi. Pardonne-moi de t'incommoder ou de t'effrayer, de te compliquer les choses avec du surnaturel ,mais vous tous vous formez un dessin en va-et-vient qui s'achèvera avec Leda".

Monde imprécis d'une rencontre en Afrique ou dans le Pacifique sous le signe de Conrad entre le narrateur et le héros qui raconte son aventure à l'écrivain : ces procédés classiques renvoient au miroir des âmes.

En cuanto cruzas la calle
estàs del lado de la sombra.
Màs acà, mas allà, milonga de Juan Ferraris, 1921.

qui sert d'épigraphe au texte possède un sens symbolique : elle rappelle la terre de Maceira et du narrateur, la terre de nulle part d'où émerge la chatte après un second incendie, aventure au ton policier sur une disparition mais mythe d'un éternel retour, nostalgie de celui qui cherche une femme perdue qui l'a abandonné, filtre magique loin et près de Buenos Aires avec le Royal Hôtel et le bateau qui emporte le voyageur écrivain, La fantaisie et l'ironie cache la tragédie de la solitude. La réécriture des mythes antiques, le perroquet, le chat et le cygne emblématiques de Veblen et de Leda apparaissent dans un récit qui commence par une énumération d'images et par le visionnage d'un film de Jacques Feyder *Le Grand Jeu*[33] qui introduit ce thème de la séparation, de l'aimée que l'on croît retrouver dans un pays lointain.

(33) Film de Jacques Feyder de 1934, qui joue sur des personnages doubles ; interprété par Marie Bell et Françoise Rosay, en tireuse de cartes : The major arcana, donne le sens du titre. Pierre Richard-Willm - Pierre Martel a rejoint la Légion étrangère et le désert ; Il croit revoir sa femme qu'il a dû abandonner sous les traits d'une prostituée au fond du désert. Charles Vanel tient le rôle du tenancier de bordel. Georges Pitoëff joue le rôle de Nicolas Ivanoff. Feyder inspirera *Cet obscur objet du désir* de Luis Bunuel et *Vertigo* de Hitchcock. Bioy Casares plusieurs scénarios et qui vit ses romans adaptés au cinéma et à la télévision italienne, en particulier l'*Invention de Morel - L'invenzione di Morel*, tourné en 1793 dans l'île de Malaga, par Emidio Greco, avec Anna Karina dans le rôle de Faustine.

Conclusion

Le premier récit nous conduit hors de la réalité savoyarde, de l'incendie de l'hôtel Royal, dans un monde de l'entre-deux, de l'ambiguïté. Le second traite encore des incertitudes de l'amour et actualité scientifique des clones et des monstres à propos de la ville d'Aix et du lac du Bourget aujourd'hui libéré de la pollution comme le lac d'Annecy. Bioy Casares joue sur ses souvenirs de voyage et sur sa mémoire pour associer le crime à la fantaisie dans la tradition du récit fantastique. et du mythe de l'éternel retour. Il suppose, à partir de l'actualité et du sujet de la pollution industrielle que le Lac du Bourget possèderait son monstre comme le Loch Ness. "la luz del tiempo es trastocada. Se mueve y se desliza en resplandecientes fragmentos, en el curvo sendero de la eternidad-la lumière du temps est retouchée. Elle se meut et se glisse en fragments brillants sur le courbe sentier de l'éternité".

Andrée MANSAU



Buenos Aires, restaurant "Lola", 5 septembre 1998.

Adélaïde de Savoie, Reine de France
1100 - 18 novembre 1154

Rencontre imprévue... à Montmartre

Une princesse de la Maison de Savoie, une princesse quasi oubliée qui fut néanmoins reine de France ! Alix de Savoie fut la première des neuf princesses de Savoie "qui ont pris alliance avec la France". A quelques pas de sa dalle funéraire, la foule se presse, sur la place du Tertre, haut lieu de la colline de Montmartre. Une foule qui déambule lentement. Eté 2007 ; j'échappe à ces touristes qui s'agglutinent autour d'innombrables peintres qui ne sont certes pas tous des Maurice Utrillo ou des Suzanne Valadon en puissance... Mais ne soyons pas trop sévères ; parmi ces gribouilleurs, on trouve quelques artistes de talent... dont l'un qui dessine le portrait de ma fille. Afin qu'elle demeure un tant soit peu naturelle, je m'éclipse et gagne en quelques enjambées la courette qui s'ouvre à l'est de la place... Et là, à quelques mètres de la cohue, je me retrouve dans un autre temps, un autre univers, dans lequel je vous invite à me suivre...

Incontournable : la basilique du Sacré Cœur

On n'échappe pas à la basilique du Sacré-Cœur si l'on gravit la colline "inspirée" de Montmartre et là aussi, on est happé par la foule, même un mardi 14 août, alors que le temps est maussade et n'invite guère à la flânerie. Au fond, je ne déteste pas cet édifice et chaque visite que je lui rends est pour moi l'occasion de revoir la superbe mosaïque où nous accueillent François de Sales et Jeanne de Chantal : "Comment M. Vincent prié par Mgr de Genève et Mme de Chantal, devient supérieur de la Visitation". Et puis, n'oublions pas "la Savoyarde", fondue à Annecy en 1895, et offerte par les diocèses de Savoie, l'une des plus grosses cloches existant au monde puisqu'elle pèse 19 tonnes !

En 1927, Pierre Mac Orlan l'évoque avec des propos quelque peu oniriques, dans Quai des brumes : "Nous sommes trois hommes au milieu du silence attentif de la fin du monde. Les sons ne se propagent plus dans l'air. Nous voyons la Savoyarde se mouvoir à grands élans dans son armature, et nous ne percevons plus que les sons anciens que notre mémoire a gardés et que le mouvement ressuscite"... Le cimetière, quelques centaines de mètres plus bas, est l'un des rares havres de paix sur cette colline trop

appréciée des touristes français et étrangers. On y retrouve ce cher Marcel Aymé qui peut être, à l'instar de son héros le Passe Muraille, traverse sa pierre tombale, pour risquer quelques pas dans les ruelles de Montmartre, enfin désertées aux dernières heures de la nuit. Un peu plus haut, un médaillon de bronze rappelle le souvenir de Roland Dorgelès, authentique amoureux et poète de la Butte, ami des chansonniers et des combattants de 14-18…

Saint-Pierre-de-Montmartre

Un lieu pourtant où le touriste ne se précipite pas, c'est celui devant lequel je me tiens, à quelques pas de la cohue : une façade XVIII[e] siècle assez austère pour cet édifice, l'un des plus anciens de Paris : Saint-Pierre de Montmartre. Si l'on s'en réfère au Guide vert, qui lui accorde une étoile, l'église est la plus ancienne de la capitale, "après Saint-Germain-des-Prés et Saint-Martin-des-Champs". Cependant, dans cette Bible du touriste quelque peu éclairé, il n'est pas question d'Adélaïde ou Adélaïs ou Alix de Savoie…

Effectivement, Saint-Martin-des-Champs est strictement contemporaine de Saint-Pierre-de-Montmartre puisque son chevet roman date de 1130. Le conservatoire des Arts et Métiers dont les collections sont remarquables, s'est installé dans ses bâtiments en 1799. En définitive, seule l'église de Saint-Germain-des-Prés, reconstruite de 990 à 1021, -clocher, nef et transept- est un peu plus ancienne à Paris. Saint-Julien-le-Pauvre est bâti un peu plus tard, en 1165 et Notre-Dame de Paris commencée en 1163, sous Louis VII. Sans oublier, aux portes de Paris, Saint-Denis, bâtie à partir de 1136, et conservant des vestiges du VII° siècle…

L'un des lieux les plus vénérables de Paris

A Saint-Pierre de Montmartre, nous sommes donc dans un des plus vénérables lieux de Paris, relativement méconnu, ce qui est peut-être un bien. La façade du XVIII[e] siècle, assez sobre, donne sur la place du Tertre et la rue du Mont-Cenis. Les belles portes de bronze, modernes, lui donnent un certain éclat. Les bas-reliefs qui les ornent illustrent des scènes de l'Histoire sainte. Les épisodes de la vie du Christ sont représentés avec talent et les grappes de raisin des vignes de Montmartre évoquent la vocation viticole de la butte : jadis, c'était la campagne aux portes de Paris, les moulins à vent tournaient et les vignes se cultivaient au pied de l'abbaye des bénédictines fondée par Adélaïde de Savoie. Une douzaine de sources alimentaient les rares chaumières qui garnissaient les pentes. L'"antique Saint-Pierre" est aujourd'hui une église paroissiale, qui a succédé aux vastes bâtiments de l'abbaye bénédictine fondée en 1133. Cet édifice dont la construction débute réellement en 1134, a remplacé une basilique consacrée à Saint-Denis. Il comporte des ajouts du XV[e] siècle, assez discrets.

Point de style flamboyant à Saint-Pierre... L'édifice est complété par des nefs latérales et chapelles à la fin du XII° siècle. Les quatre colonnes de marbre à chapiteaux, proviennent très probablement d'un temple romain qui dominait la butte. Les vitraux, détruits par une bombe durant la Seconde guerre mondiale, ont été remplacés par des vitraux néo-gothiques de belle facture...



La paroisse des artistes

Saint-Pierre, paroisse des artistes, a compté Maurice Utrillo, Suzanne Valladon, Utter, parmi ses paroissiens. Ce lieu a été chanté avec talent par Pierre Gauthiez : "Le vrai Montmartre primitif... a conservé cependant le plus précieux de ses trésors anciens, sa vieille église romane de Saint-Pierre, et la place du Tertre qui le couronne devant l'église".

Ce site, véritable "colline inspirée", a donc vu se succéder au moins quatre lieux de culte sur son sommet : le temple romain ; la basilique consacrée à saint Denis, premier évêque de Paris, décapité en 272 à l'emplacement de la chapelle de la rue Antoinette ; l'église Saint-Pierre au XII[e] siècle, et enfin la basilique du Sacré-Cœur bâtie à partir de 1876, achevée en 1914, consacrée en 1919.



Le lieu de repos d'Adélaïde de Savoie

L'église est sobre, et c'est sur le bas-côté gauche, près de la porte de la sacristie que la curiosité est attirée par une pierre tombale adossée au mur, de petites dimensions, sur laquelle on distingue assez difficilement, des traces de portrait. Heureusement, un discret cartel indique qu'il s'agit de la pierre tombale d'Adélaïde de Savoie. En fait, cette pierre tombale était tombée dans l'oubli avant d'être retrouvée lors de fouilles faites sous le chœur de l'église, comme me l'explique une dame qui s'occupe de la sacristie.

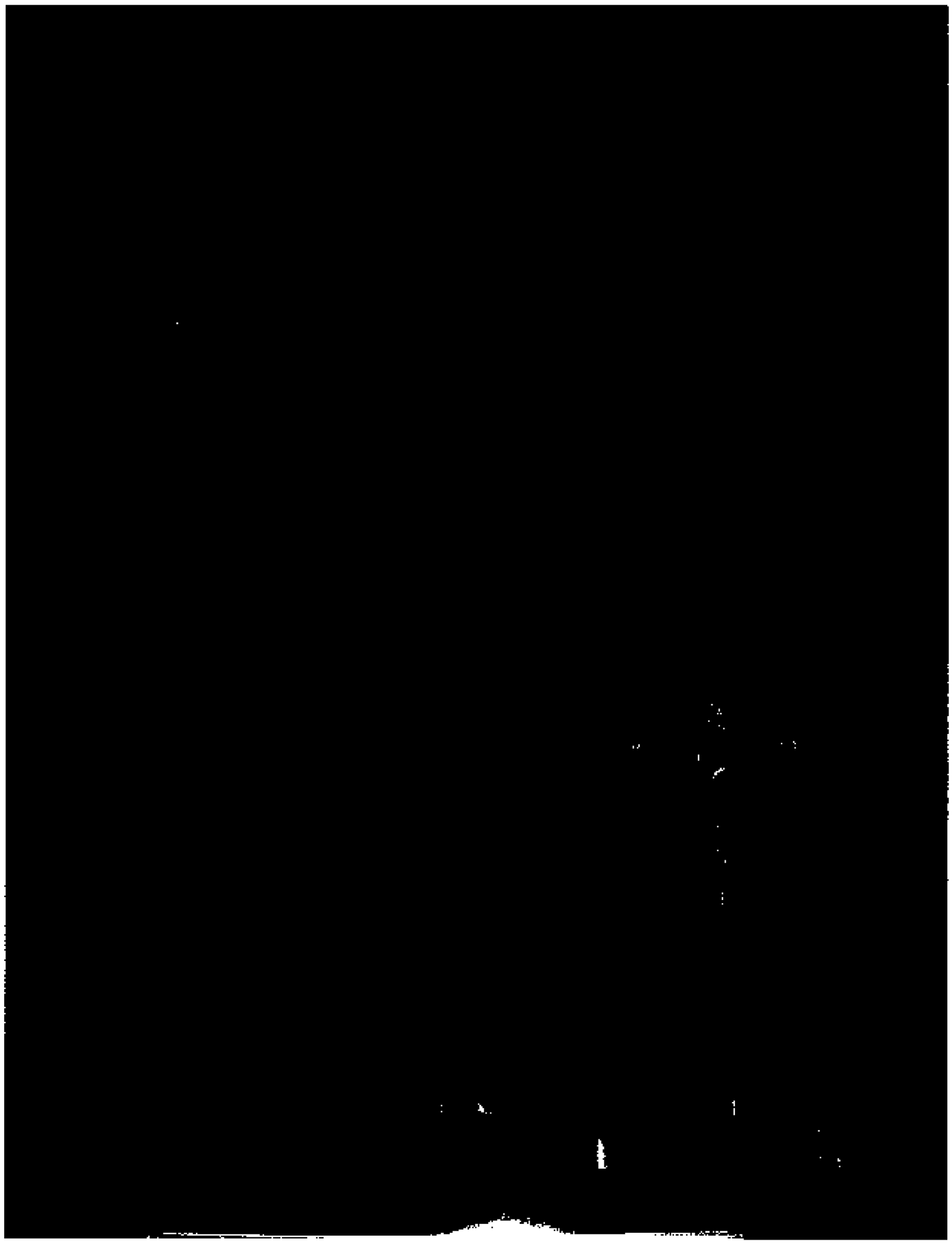
Si Adélaïde de Savoie a été enterrée à Saint-Pierre de Montmartre, ce n'est pas parce qu'elle est la femme de Louis VI le Gros, et donc reine de France. Bien au contraire. En toute logique, elle aurait dû être inhumée dans la nécropole des rois de France dans la basilique de Saint-Denis. On peut voir à la basilique de Saint-Denis, le tombeau de Louis VI le Gros. C'est Louis IX, saint Louis, qui a commandé les premiers gisants de pierre. Quatorze de ces gisants réalisés au XIII[e] siècle subsistent, sur les seize de la commande de saint Louis, dans le transept. Comme les autres, mérovingiens, carolingiens et capétiens directs, celui de Louis VI représente le roi, couronné, le visage idéalisé et les yeux ouverts… un visage détendu, reflétant une paix intérieure.



Adélaïde repose sur la butte de Montmartre : c'est tout simplement parce qu'elle est la fondatrice et la première abbesse de l'abbaye bénédictine de Montmartre, en 1133. Saint-Pierre avait été église abbatiale, avant de devenir église paroissiale. Le pape Eugène III avait consacré l'édifice en 1147.

Une église double : paroissiale et abbatiale

Au début, l'église Saint-Pierre-de-Montmartre était double : Louis VI, homme pragmatique, malgré l'admiration qu'il vouait à Adélaïde, a peut-être voulu veiller à la dépense. Il pensait qu'un seul bâtiment suffisait pour les religieuses et les laïcs. Un mur ou jubé, élevé à hauteur de la fin de la troisième travée, séparait l'église en deux parties : celle côté façade correspond bien à celle de la paroisse, l'autre, côté chœur et abside, à la chapelle du couvent (chapelle Saint-Denis).



Cette église, orientée est-ouest, comporte une nef de quatre travées, qui est séparée de chaque bas-côté par une rangée de six piliers ; le transept est sans saillie ; l'abside d'abord romane, a été transformée à la fin du XII[e] siècle par l'ouverture de trois grandes fenêtres en ogive. Cette abside est encore flanquée de deux absidioles, l'une en cul de four et l'autre voûtée d'arrêtes. Ce sont les parties les plus anciennes de l'édifice avec la voûte d'ogives du chœur, achevée en 1147. Les trois travées de la nef ont été érigées à la même époque mais les voûtes ne sont achevées qu'en 1470. Les bas-côtés, assez simples, ne sont pas voûtés. Des boudins vont du sol jusqu'à la naissance de la voûte de la nef ; ils se convertissent alors

en nervures. Les clés de voûtes sont ornées : une rosette à la première travée, un bouquet de feuilles à la deuxième, à la troisième un écusson et à la quatrième les armes de France. L'église comporte deux étages de fenêtres. Pour certains, les antiques colonnes de marbre, deux à l'entrée et deux dans le chœur, prouvent qu'une chapelle existait déjà au même lieu, au VI[e] siècle et peut-être un temple romain. Notons aussi quelques beaux chapiteaux anciens dont l'un représente un être à forme humaine et à tête de cochon. Au XVII[e] siècle, le mur de séparation fut reporté près du chœur, car la plupart des religieuses descendirent à l'abbaye d'en bas.

A la Révolution, le chœur des Dames fut désaffecté. On installa sur le toit un télégraphe Chappe qui fut détruit par un incendie en 1844. L'église fut fermée de 1793 à 1795. Mal entretenue, elle menaçait ruine dans la deuxième partie du XIX[e] siècle.

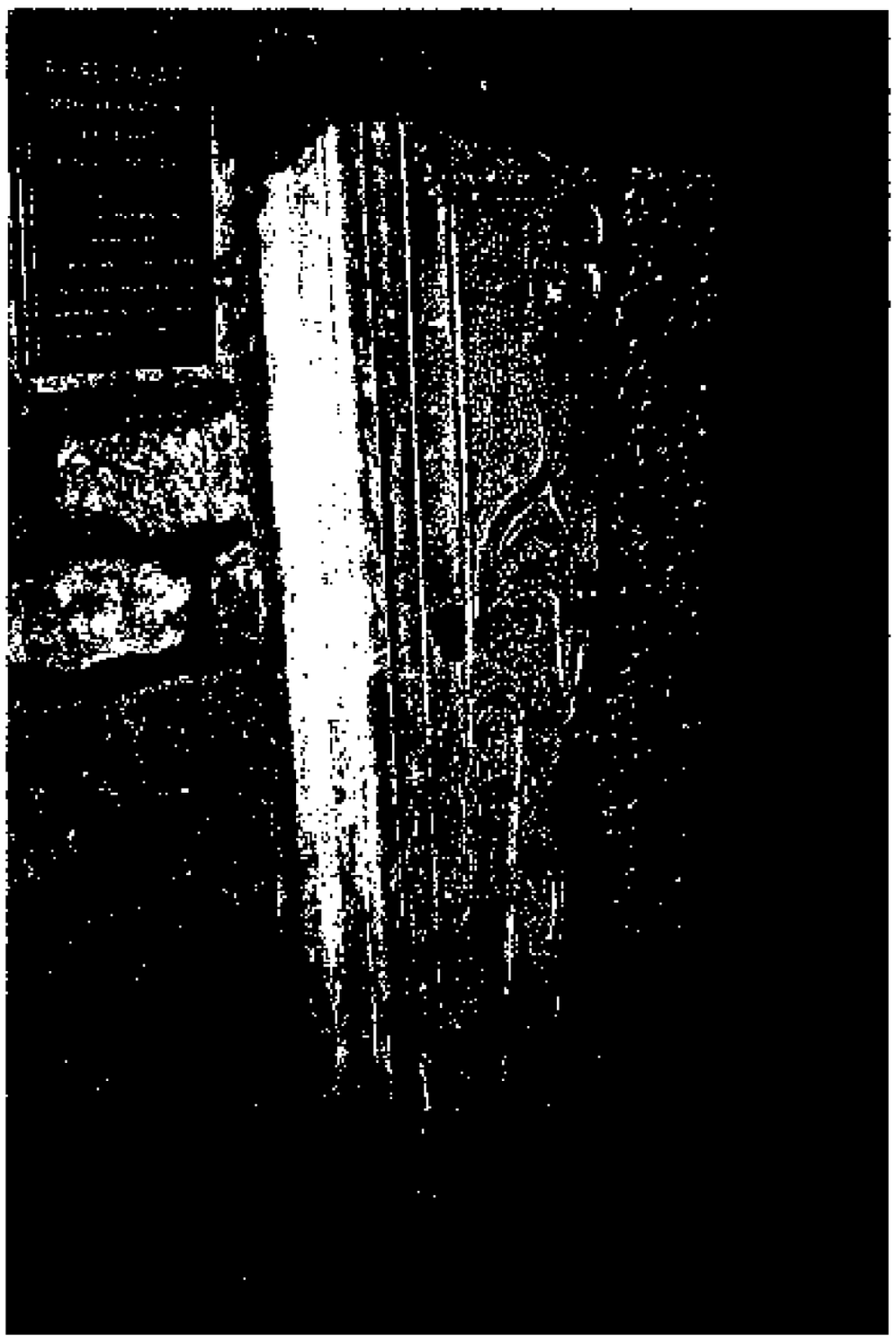
On décide alors en 1894 de bâtir, place des Abbesses, une nouvelle église construite avec des matériaux modernes ; on va la nommer un peu irrévérencieusement "Saint-Jean-des-Briques"... Saint-Pierre devait donc être rasée. C'est alors que des artistes de Montmartre offrirent au conseiller municipal socialiste et anticlérical Eugène Fournière, un "bon déjeuner" bien arrosé, parvenant à le convaincre d'obtenir de la Ville les crédits nécessaires à la restauration de Saint-Pierre, pour jouer "un bon tour au Sacré-Cœur".

La dalle du tombeau : un portrait d'Adélaïde ou Alix de Savoie

L'architecte Sauvageot la mit dans son état actuel et elle rouvrit ses portes en 1908, incluant bien sûr le chœur des Dames. Le fragment de la dalle du tombeau d'Adélaïde de Savoie a été retrouvé devant le maître-autel du chœur des Dames. Ce tombeau avait été restauré en 1650 sur ordre de l'abbesse Françoise-Renée de Lorraine. Une inscription à "l'illustre et très pieuse Princesse Madame Alix de Savoye, Reine de France", fut alors gravée.

Seule la partie gauche de la dalle conserve l'image d'Adélaïde ; la partie droite a été martelée. C'est l'un des plus anciens portraits que nous possédions d'une personne du Moyen Age. Grâce à la partie droite du visage, on devine avec un peu de perspicacité, un visage fin, surmonté d'une couronne ; on remarque également la présence d'une crosse : les insignes de l'abbesse sont la croix abbatiale, l'anneau et la crosse. En effet, en France, la supérieure d'un monastère a le droit de porter la crosse. Ici, la crosse est des plus élémentaires, et ressemble à une simple canne. (Logiquement, en France et ailleurs, la crosse est retournée en dedans car l'autorité abbatiale ne dépasse pas le monastère). Ce portrait est-il, pour autant, fidèle ? On peut supposer que le visage de la Reine a été idéalisé. En effet, ses traits graciles correspondent un peu trop aux canons de la beauté du Moyen-Age... Lavisse affirme sans ambages qu'elle était "laide". Et pourtant, incontestablement, Louis VI s'est attaché à elle et l'a admirée.

Lavisse, historien de la IIIe République, ne serait-il pas de parti pris ? Il faut noter que plusieurs contemporains d'Adélaïde ou Alix de Savoie la disent belle…



Lorsqu'on emprunte la rue des Abbesses, on met donc ses pas dans ceux d'Adélaïde, la première d'entre elles… Combien de Parisiens y songent-ils, une fois ou l'autre ?

Vers 1123, le monastère parisien de Saint-Martin-des-Champs, qui possédait déjà la chapelle et le cimetière situés au sommet de la butte, reçut aussi en don la petite chapelle du martyrium.

Un monastère de femmes fondé par Adélaïde et Louis VI

C'est en 1133, que le roi Louis VI le Gros cède aux instances de sa femme, Adélaïde de Savoie, nièce du pape Calixte II et accepte qu'on installe à Montmartre un monastère de femmes. Pour cela, il procède à un échange avec les moines de Saint-Martin-des-Champs : contre leur domaine de Montmartre, il leur cède le sanctuaire parisien de Saint-Denis-de-la-Châtre. Ceci réalisé, il fait construire en haut de la butte une église et un

monastère ; il est desservi par des bénédictines que l'on fait venir du couvent de Saint-Pierre-des-Dames, lequel a été fondé peu de temps auparavant à Reims. Ces bénédictines qui s'installent à Montmartre reçoivent des biens.

C'est là que la reine Adélaïde va prendre le voile et mourir en novembre 1154. Son corps est alors inhumé devant le maître-autel. Dès sa fondation, l'abbaye se développe pour devenir l'une des plus importantes du royaume. Au XVI[e] siècle, l'abbaye connaît une certaine décadence sur le plan religieux. On dit même que l'abbesse, Claude de Beauvillers, âgée de 17 ans, eut quelques faiblesses pour le roi Henri IV, avant de commettre l'imprudence de le présenter à sa cousine, la belle Gabrielle d'Estrées, qui devint la maîtresse du Vert Galant… La 46° et dernière abbesse fut Louise de Montmorency-Laval, une septuagénaire sourde et aveugle, qui ne comprenant rien à ce que lui disait le tribunal révolutionnaire, fut condamnée à être guillotinée sur la requête de Fouquier-Tinville pour avoir "comploté sourdement et aveuglément contre la République". Les biens de l'abbaye, confisqués en 1792, sont ensuite vendus et lotis…

Une époque mystique

La fin du XI[e] siècle (et le début du XII[e] siècle) est une époque mystique par excellence. Le Dictatus papae, rédigé par Grégoire VII en 1075, donc 58 ans avant la fondation, rappelle la primauté du Pape sur tout pouvoir temporel, après une lutte sans merci avec le Saint Empire "Romain" Germanique :

L'Eglise romaine a été fondée par Dieu seul,
Seul le pontife de Rome est légalement dit universel.
Seul, il peut déposer ou rétablir les évêques…
Le Pape est le seul homme dont les pieds seront embrassés par tous les princes.
Son nom est unique dans le monde.
Le Pape peut déposer les empereurs

C'est dans ce contexte de développement et de renouveau des ordres monastiques, qui se manifeste dès le XI° siècle, que la reine Adélaïde fonde le monastère de Saint-Pierre sur la colline de Montmartre.

Humbert II, Comte de Savoie, père d'Adélaïde, "Le Renforcé"

Adélaïde est la fille d'Humbert II, comte de Savoie, de Maurienne et de Piémont, seigneur de Chablais, d'Aoste, de Valais, de Tarentaise et de Bugey, Marquis de Suze et d'Italie, surnommé le Renforcé. On ignore la date exacte de sa naissance. Charles Buet, auteur des *ducs de Savoie* en

1878, écrit mélancoliquement : "Il n'y a rien de plus obscur dans les annales de l'Europe que la fin du X^e^ siècle et le commencement du XI^e^. C'est une époque plongée dans les ténèbres les plus épaisses, que l'on tente vainement de percer" (p.15). Humbert II fonde en 1090, le prieuré de Bellevaux en Bauges en la présence de Guy, évêque de Genève, de l'archevêque de Tarentaise, de l'évêque d'Aoste et de l'évêque de Maurienne. La mort d'Adélaïde de Suse, son aïeule, qui avait épousé Odon, (*Les ducs de Savoie* p. 16) lui permet d'agrandir considérablement son domaine, profitant de l'existence de la loi salique. Il devient donc comte ou prince de Piémont, et obtient le marquisat de Suse. Le fait est corroboré par du Chesne dans son *Histoire de Bourgogne* et par Guichenon.







Un combattant imprégné de mysticisme

Le règne d'Humbert II commence à la mort de son père Amédée II, survenue vers 1080. En 1093, il laisse une "illustre marque de sa piété" au monastère de Novalaise. En effet, il confirme les donations que la comtesse Adélaïde son aïeule a faites et il approuve les acquisitions faites en Italie et en deçà des monts. Il participe également en 1096 à la première croisade en Terre Sainte, conclue au Concile de Clermont (en Auvergne), sous Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine. Il fait aussi une donation au prieuré du Bourget en 1097, datée à Yenne. Cette même année 1097, ce combattant, appelé à l'aide par les prélats de Moûtiers attaqués par les seigneurs de Briançon, délivre la ville et l'incorpore avec toute la Tarentaise, sans autre forme de procès, à la Savoie…

En 1100, Humbert II fonde le prieuré d'Innimont en Bugey. En effet, le Bugey appartient déjà au comté de Savoie à la fin du XI[e] siècle. Amédée II est le premier comte de Savoie à être seigneur du Valromey, qu'il obtient à titre de dot donnée à sa femme. Enfin, il fonde l'abbaye d'Aulps en Chablais, de l'ordre de Cîteaux. Certes, l'époque est propice aux fondations ; ainsi, Aymon, comte de Genevois a fondé en 1090 un prieuré de bénédictins, qui va être annexé à la manse du chapitre de Sallanches le 27 février 1519 par une bulle de Léon X (Descostes Fr. *Hommes et choses de Savoie*, p. 76). Dans le duché de Bourgogne voisin, le duc Hugues I[er] se fait lui aussi remarquer par sa piété ; il fait une expédition contre les sarrasins en Espagne, puis, devenu veuf, il se retire à Cluny comme moine où il vit "dans la plus complète humilité" jusqu'à sa mort survenue en 1093. (*Hist. De Bourgogne*, p. 101).

Si le comte Humbert II est un modèle de piété, il faut donc inscrire cette façon d'être dans un contexte particulier caractérisant la fin du XI[e] et le XII[e] siècle, où l'on assiste à "un pullulement de clochers monastiques" pour reprendre l'expression de H. Drouot (p. 153). Probablement, Humbert II a-t-il eu une influence non négligeable sur les actes de ses sept enfants. Il meurt en 1103 à Moûtiers en Tarentaise et il est enterré dans la cathédrale Saint-Pierre dont la crypte et le chœur romans subsistent de nos jours.

Gisèle (Gisle) de Bourgogne, mère d'Adélaïde

On sait assez peu de choses sur la mère d'Adélaïde. Certains historiens fantaisistes ont prétendu que le prince étant allé chasser dans le Comtat-Venaissin, le comte de Venaissin serait venu à sa rencontre, se sentant "obligé par les lois de la civilité de luy aller au rencontre". Et une fois dans sa demeure, le comte de Venaissin en aurait profité pour lui donner sa fille Laurence en mariage. Cette aventure romanesque est rapportée par Champier dans sa *Chronique de Savoie*. Elle est contestée par Guichenon qui dénonce cette "fable". Il argumente pour prouver ses affirmations, affirmant que le territoire d'Avignon était alors sous la domination de

Guillaume II, comte de Provence et de Forcalquier. En outre, Guillaume n'avait qu'une fille, Adélays, mariée en 1130 à Ermengaud IV, comte d'Urgel. Guichenon, non content d'avoir démontré d'une façon rationnelle que l'histoire de ce mariage était digne d'un roman, ridiculise cette aventure digne des chansons de geste : "quelle apparence qu'un comte de Savoye se soit si fort engagé à la chasse, qu'il ayt piqué jusques à Carpentras ?".

La femme du comte Humbert II, s'appelle Gisle ou Guille. Il s'agit de Gisle de Bourgogne, fille de Guillaume II de Bourgogne, surnommé "Tête hardie" (Guichenon, *Histoire de la Royale maison de Savoie*). Cette affirmation est d'autant plus recevable que Guillaume est également comte de Vienne et de Mascon, et sire de Salins. La mère de Guille est Gertrude, fille de Théodoric, comte de Limbourg. Adélaïde est donc également la nièce du pape Calixte II, frère de Guillaume II de Bourgogne.

Une importante fratrie

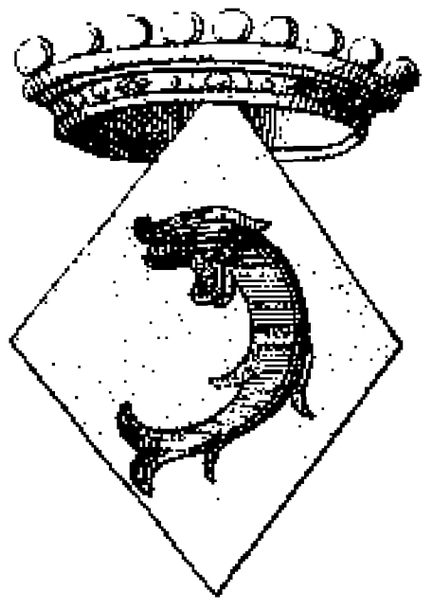
Adélaïde a six frères et sœurs, dont plusieurs ont une destinée brillante.

1- Le fils aîné d'Humbert II, comte de Savoie, succède à son père sous le nom d'Amé ou Amédée III, comte de Savoie et de Piémont. Beau frère de Louis VI le Gros, il devient le septième comte en 1103. Il substitue à l'aigle de sable en champ d'or des armoiries de sa famille, une croix d'argent sur champ de gueules. L'un des premiers, il approuve la fondation de la chartreuse de Portes (commune de Bénonces dans le Bugey) qui a lieu vers 1115. Elle demeure placée sous la protection des comtes jusqu'à la conquête de la Bresse par Henri IV en 1601. Amédée III fonde également vers 1135 la chartreuse d'Arvières, commune de Lochieu, dans le Bugey et la dote de vastes forêts de sapins dans le Colombier et de droits de parcours étendus dans le Valromey.

Amée ou Amédée III est le médiateur entre l'Empereur Henri V qu'il avait accompagné à Rome, et le pape Pascal II. Il conserve des liens avec la famille royale française. C'est ce qui explique en partie qu'il prend part à la deuxième croisade avec son neveu Louis le Jeune, roi de France sous le nom de Louis VII, et l'empereur Conrad III. Il part donc en 1147, accompagné par plusieurs seigneurs savoyards, en particulier Humbert de Luyrieux, Guichard de Viry, Aymard de Ferlay, Torestan de Chevelu, Bozon de Saint-Romain, Aymon de Briançon, Genis de Faverges, Thibaut de Montfalcon, Ulrich de Sousmont, Soffrey de Belmont, Guillaume de Chignin, Humbert de Grandmont, Aymon et Rodolphe de Faucigny, Guerric de Coligny, Guichard de Beaujeu, Guillaume de Vienne, Amédée de Montmayeur, Pierre de Seyssel, Geoffroy de Miolens...







La croisade, entreprise un peu à la hâte, n'est certes pas une réussite. Succès et revers se succèdent. Notre malheureux comte de Savoie est saisi par les fièvres et doit rembarquer pour l'Europe. Son bateau fait escale à Nicosie et c'est là qu'il décède en 1149.

2- Le puîné est Guillaume de Savoie qui obtient de son père concession à l'église de Maurienne (du Chesne, *Histoire de Bourgogne*). Certains l'ont vu évêque de Paris, le confondant avec Guillaume de Montfort. Il devient en fait évêque de Liège. Ce bienfaiteur de l'Eglise de Maurienne est mort vers 1130.

3- Humbert de Savoie, décédé sans postérité vers 1131.

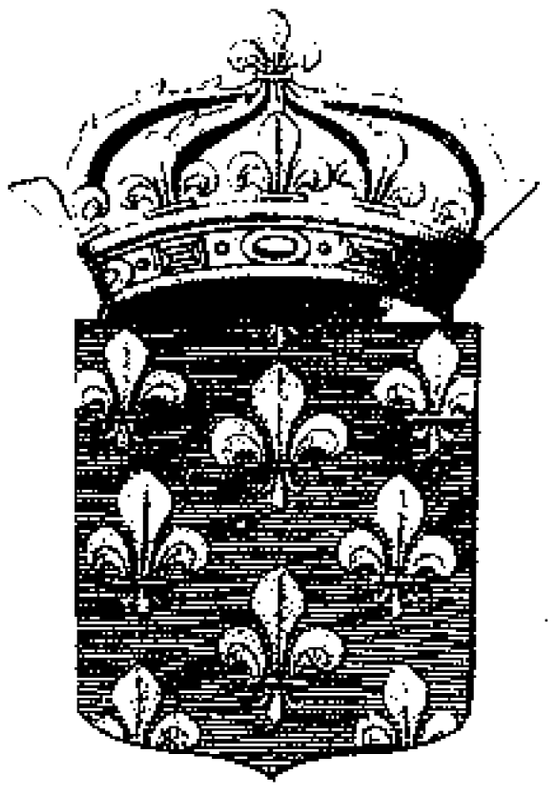
4- Renaud de Savoie, prévôt de l'Eglise Saint-Maurice en Chablais ; il meurt vers 1140 et il est inhumé en l'église Saint-Maurice (Pingon, *Arb. Gén.*).

5- ADELAÏDE de Savoie, femme de LOUIS VI le Gros.

6- Agnès de Savoie, femme d'Archambaud de Bourbon.

Adélaïs de Savoie, reine de France en 1115 Louis VI le Gros

V I. Adelays ou Alix de Sauoye mariée auec Louys V I. dit le Gros, Roy de France, non point l'an M. C. X II. M. C. X I I I. ou M. C. X V I. comme quelques-vns ont écrit ; mais bien l'an M. C. X V. d'où sortit vne glorieuse Posterité, qui a long temps tenu le Sceptre des François.



En épousant LOUIS VI, en 1115, Adélaïde fait une union certes prestigieuse. Relativisons cependant car en ce début de XII[ème] siècle, le Roi de France n'a pas encore bien assis sa puissance vis-à-vis de puissants vassaux… Le XI[ème] siècle a en effet vu se poursuivre, voire s'accentuer, "le processus de dilution de l'autorité politique" (Balmand, Hist. P. 74). Les comtes, les possesseurs de châteaux s'affirment. Du règne d'Hugues Capet en 987, à la fin de celui de Philippe Ier en 1108, les rois ne contrôlent que les comtés de Paris, Senlis, Dreux et Orléans. Face au duc d'Aquitaine, au duc de Normandie, les rois de France sont bien faibles, et seule la cérémonie du sacre leur confère une légitimité religieuse.

Philippe Ier Roi de France, père de Louis VI

Louis VI succède à son père, Philippe Ier, roi de France de 1060 à 1108. Philippe est plus connu pour ses démêlés avec le Pape pour avoir répudié en 1093 Berthe de Hollande, née vers 1055, son épouse légitime dont il avait eu plusieurs enfants, afin d'épouser Bertrade de Montfort qu'il avait enlevée à son mari, que pour ses actions royales… Ces actes, peu en

accord avec la foi catholique, lui ont valu d'être excommunié, une première fois en 1093, par Urbain II. Ayant quitté Bertrade en 1096, il est absous. Entre temps, Berthe de Hollande est morte, le 30 juillet 1094. Il faut croire que Philippe Ier tient à la belle ou qu'il a horreur qu'on lui résiste, puisqu'il la reprend mais cette fois, avec le consentement du mari, Foulques Rechin, comte d'Anjou, ce qui lui vaut d'être excommunié une seconde fois, en 1100 ! Il meurt le 29 juillet 1108 à Melun-sur-Seine, sans avoir beaucoup renforcé le pouvoir royal... Philippe Ier est inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire, en présence de Louis VI. Néanmoins le renouveau spirituel s'affirme en France ; en 1098, c'est la fondation de Cîteaux. La première croisade partie en 1096, compte parmi ses chefs Godefroi de Bouillon ainsi que Hugues, comte de Vermandois, frère du roi Philippe Ier. En 1099, les Croisés s'emparent de Jérusalem et Godefroi de Bouillon en devient le premier souverain franc. Malgré ses erreurs, Philippe Ier a su se garder de l'aventure du Moyen Orient et a commencé néanmoins une politique d'affirmation du pouvoir royal, qui va s'intensifier sous Louis VI.



Louis VI, roi guerrier

Louis VI le Gros qui n'a pas été s'égarer dans les expéditions d'Orient exerce néanmoins encore l'imagination et la verve d'écrivains et de metteurs en scène. C'est lui qui a inspiré le personnage du Roi dans les Visiteurs, film ayant obtenu un succès considérable dans les dernières années du XXe siècle.

Louis VI, est né en 1081 à Herbst, de l'union avec Berthe ; il a probablement souffert de la situation créée par les pulsions amoureuses mal maîtrisées de son père... Certes, les enfants nés de l'union avec Berthe n'ont jamais été considérés comme bâtards ; cependant, voir sa mère traitée sans égards et renvoyée comme une servante, marque un être humain. En outre Louis a pu constater le mépris dans lequel son père était rejeté...

C'est alors qu'il est enfant, que la Chanson de Roland est écrite, dans les années 1070 à 1100. Cette période met en valeur le courage et même l'héroïsme mais on ne magnifie pas encore la femme, comme le prouve bien

cette œuvre majeure de la littérature de la chanson de geste... C'est d'ailleurs dans cette période que l'Espagne est reconquise sur les Sarrasins : en 1085, Alphonse VI de Castille prend Tolède et en 1094, le Cid conquiert Valence... Enfin, en 1099, les Croisés prennent Jérusalem.

Louis est confié par le roi Philippe aux moines de l'abbaye de Saint-Denis. C'est là que l'écolier se lie d'amitié avec un autre écolier, Suger, lui aussi né en 1081, d'humble origine.

Comme tous les premiers capétiens, Louis a régné conjointement avec son père. Celui-ci l'a associé au trône dès 1100. La même année, le Pape jette l'interdit sur le Royaume.

Louis a eu la chance d'être élevé avec Suger qui devient son ami puis son conseiller. Celui-ci va l'aider tout au long de sa vie, à devenir le premier grand roi capétien. Preuve de la confiance que lui voue Louis VI, Suger va être le tuteur du jeune Louis VII. Sous le règne de Louis VII, il va même devenir régent du royaume de 1147 à 1149, lorsque le Roi sera parti pour la croisade.

La mise au pas des seigneurs turbulents

Suger appelle le Roi "l'athlète incomparable". Il le dit également "de belle figure et de prestance élégante". L'idéalisant moins, Orderic Vital le voit "grand et gros". Il est incontestablement extrêmement courageux. En 1101, Louis VI mène une expédition contre Bouchard de Montmorency, ennemi de l'église de Saint-Denis, qui se soumet. En 1102, après ce succès, il mène campagne contre Matthieu Ier de Beaumont-sur-Oise et Ebles de Roucy. En 1104, Philippe Ier fait sa soumission au concile de Paris.

En 1104, Louis VI épouse en premières noces Lucienne de Rochefort, fille de Guy II de Rochefort (mort en 1108) et d'Elisabeth de Crécy. Peut être n'ont-ils été que fiancés. Toujours est-il que Louis VI et Lucienne de Rochefort se séparent en 1107. Elle épouse derechef Guichard III de Beaujeu.

Louis fait raser le château de Montlhéry en 1105. Dans le même temps, Abélard commence son enseignement à Paris, sur la colline Sainte-Geneviève. En 1106, Louis mène une nouvelle campagne, celle-ci contre Léon de Meung-sur-Loire. En 1107, il fait le siège du château de Gournay et finit par s'en emparer au cours de l'été. On assiste donc à une remise en ordre du domaine royal.

Le 29 juillet 1108, Philippe Ier meurt à Melun. Il est enterré à Saint-Benoît-sur-Loire, suivant son désir, et non à Saint-Denis. Son demi-frère l'empêchant d'accéder à Reims, Louis VI est sacré dans la cathédrale d'Orléans le 3 août 1108 par l'archevêque de Sens, Daimbert, succédant ainsi à son père. Les ducs d'Aquitaine, de Bourgogne et de Normandie, refusent de lui prêter hommage, ce qui nous confirme la situation encore fragile du Roi de France. Néanmoins, Suger est présent à son sacre ; véritable mentor, il ne va cesser de le conseiller durant tout son règne.

En mars 1113, on établit une paix fragile entre les rois de France et d'Angleterre, et le Comte Thibaut.

Louis consacre toute son énergie à soumettre des seigneurs qui avaient profité du manque d'énergie de son père, pour négliger leurs devoirs de vassaux. Il combat tout particulièrement le duc de Normandie et les sires châtelains du domaine royal.

En 1115, il s'empare du fort de Puiset et le détruit "jusqu'aux fondements". Le dimanche des Rameaux, il est présent à Amiens pour soutenir l'évêque et les habitants de cette ville dans leur conflit avec Enguerrand de Boves, un de ses vassaux refusant de reconnaître l'octroi d'une charte des privilèges communaux. Arrivé avec son armée pour aider les bourgeois à faire le siège du Castillon, la forteresse d'Enguerrand d'où le tyranneau partait en "expéditions punitives", il attaque en première ligne et reçoit une flèche dans son haubert. Il doit abandonner le siège de cette forteresse réputée imprenable qui finira tout de même par tomber deux ans plus tard...

Cette politique volontariste de Louis VI confirme le propos du comte de Ségur sur l'état des pays d'Europe vers l'an 1100 : "Les vestiges de l'empire de Charlemagne étaient effacés ; on ne voyait en Europe que des rois sans argent et presque sans pouvoir, des grands divisés, des peuples asservis, des guerres sans plans, des lois sans exécution, des conquêtes sans résultats". Tout le mérite de Louis VI est d'avoir réussi au prix d'un effort surhumain à remettre un peu d'ordre dans le domaine royal.

Le mariage d'Adélaïde et de Louis VI

C'est le 4 mai 1115 que Louis VI épouse à Paris la fille d'Humbert II, comte de Maurienne, Adélaïde de Savoie, née vers 1100.

Leur premier fils, Philippe de France, naît le 29 août 1116 ; héritier présomptif, il meurt accidentellement, âgé de quinze ans, le 13 octobre 1131. Suger console le Roi, éprouvé par ce décès ; c'est également Suger qui décide Louis VI à faire couronner le frère cadet du défunt, Louis, dès 1131. L'union entre Adélaïde et Louis dure vingt-deux ans, jusqu'à la mort du Roi en 1137 ; le Roi semble avoir été réellement épris. Il a été d'une fidélité qui contraste avec la vie dissolue qu'a menée son père. Il faut peut-être y voir une réaction de sa part après le traumatisme qu'il a subi dans son enfance. Il paraît évident également, que les efforts de l'Eglise grégorienne pour sacraliser le mariage, portent leurs fruits. Ces principes doivent s'appliquer aux puissants comme aux faibles. Dans sa *Vie de Louis le Gros*, Suger insiste sur la fidélité du Roi, qui est ainsi présenté comme un exemple. Il parle hélas assez peu de la Reine, ce qui nous prive de renseignements précis sur elle... mais cela peut également nous laisser penser qu'il ne la porte pas dans son cœur ! Sans doute souffre-t-il de ne pas être le seul Mentor... En revanche, il accompagne le Roi dans la plupart de ses expéditions militaires, ce qui constitue une mine de renseignements.



Une certaine paix règne en France au début du XII° siècle. La population augmente, des villes se fortifient... En revanche, la paix intérieure n'est pas assurée. Les efforts du roi vont se concentrer sur "la remise au pas de vassaux rebelles ou pillards" (Braudel p. 119).

Querelles avec le roi d'Angleterre autour du duché de Normandie

La conquête de l'Angleterre par les Normands aboutit au fait que le duc de Normandie, vassal du roi de France, se retrouve plus puissant que son suzerain. En mourant, Guillaume de Normandie divise ses possessions : à l'aîné, le "rebelle", Robert Courteheuse (il porte des heuses ou bottes courtes), il laisse la Normandie ; au second, Guillaume le Roux, l'Angleterre mais Guillaume meurt en 1100.

Robert Courteheuse, aventurier, esprit chimérique, est alors en Terre sainte ; son retour tarde car il s'attarde en Italie... Henri Beauclerc, le troisième fils, en profite pour récupérer l'héritage de ses aînés.

Une longue guerre entrecoupée de trêves s'instaure entre France et Angleterre. Ces hostilités qui débutent en 1109, ont été parfois qualifiées, un peu abusivement, de "première guerre de Cent ans" (Perroy, p. 41).

A partir de 1116, commence une guerre avec Henri Ier (Beauclerc), Roi d'Angleterre. En effet, celui-ci, pour dépouiller son frère Robert Courteheuse du duché de Normandie, a obtenu le soutien de Louis VI ; en échange, il a promis de lui remettre la forteresse de Gisors. L'aide du Roi est décisive : il rappelle donc à Henri Beauclerc les termes de son engagement. Faut-il vraiment en être surpris ? Le roi d'Angleterre ne tient pas parole et Louis VI dépité, s'allie alors au fils de Robert, Guillaume Cliton, dit Courte-Cuisse dans le but de le remettre en possession du duché de Normandie.

La défaite de Brémule

S'en suit une série de succès et de revers mais le roi de France est battu en 1119 à Brémule ; cette bataille aurait fait trois morts... Néanmoins elle a un certain retentissement. En effet, Louis VI doit s'enfuir à bride abattue jusqu'aux Andelys, pour éviter d'être fait prisonnier par son puissant vassal. En définitive, il s'en tient à un compromis avec Henri Ier : en 1120, les hostilités cessent et Henri Ier (Beauclerc) renouvelle son hommage au Roi de France pour le duché de Normandie. Dans ce monde médiéval, les apparences sont sauves. Ces guerres qui ne vont cesser que durant de brèves périodes ne sont pas vraiment surprenantes à une époque où les trois plus puissants royaumes de l'occident sont l'Angleterre, la France et le Saint Empire. (p. 122, L. Verdon). Il est à noter que Suger parle avec éloges du roi d'Angleterre, Henri Beauclerc. Au fond, il admire son génie de stratège. Il réserve ses invectives aux ennemis invétérés du Roi et de l'Eglise : les Hugues de Crécy, Hugues du Puiset, Th. de Marle, le comte de Corbeil, qui sont réellement des "barons pillards", selon l'expression de Molinier. Suger parle également avec mépris de l'empereur Henri V, ce qui n'est pas indifférent lorsqu'on sait le rôle politique qu'il a eu aux côtés de Louis VI, puis de Louis VII.

Naissance de Louis, futur Roi de France

C'est en cette même année 1120 que naît le deuxième fils de Louis VI et d'Adélaïde, Louis, qui va devenir Roi de France. En 1121, naît Henri de France, qui mourra en 1175 ; en 1122, Hugues de France ; en 1123, Robert Ier de France, comte de Dreux, qui mourra en 1188, puis Constance de France –enfin une fille !-, en 1125, Philippe de France mort vers 1161 et enfin Pierre Ier de Courtenay en 1126, lequel mourra vers 1183.

L'avenir de la couronne est donc assuré : le rôle de la femme dans l'union matrimoniale n'est il pas de se préoccuper essentiellement du domaine domestique ? Il n'est pas exagéré de dire qu'elle est là dans son royaume, comme le précise Bernardin de Sienne dans son sermon 48 : "C'est avec charité et amour que la femme aide son mari dans la procréation des enfants, puis dans les soucis de leur éducation"...

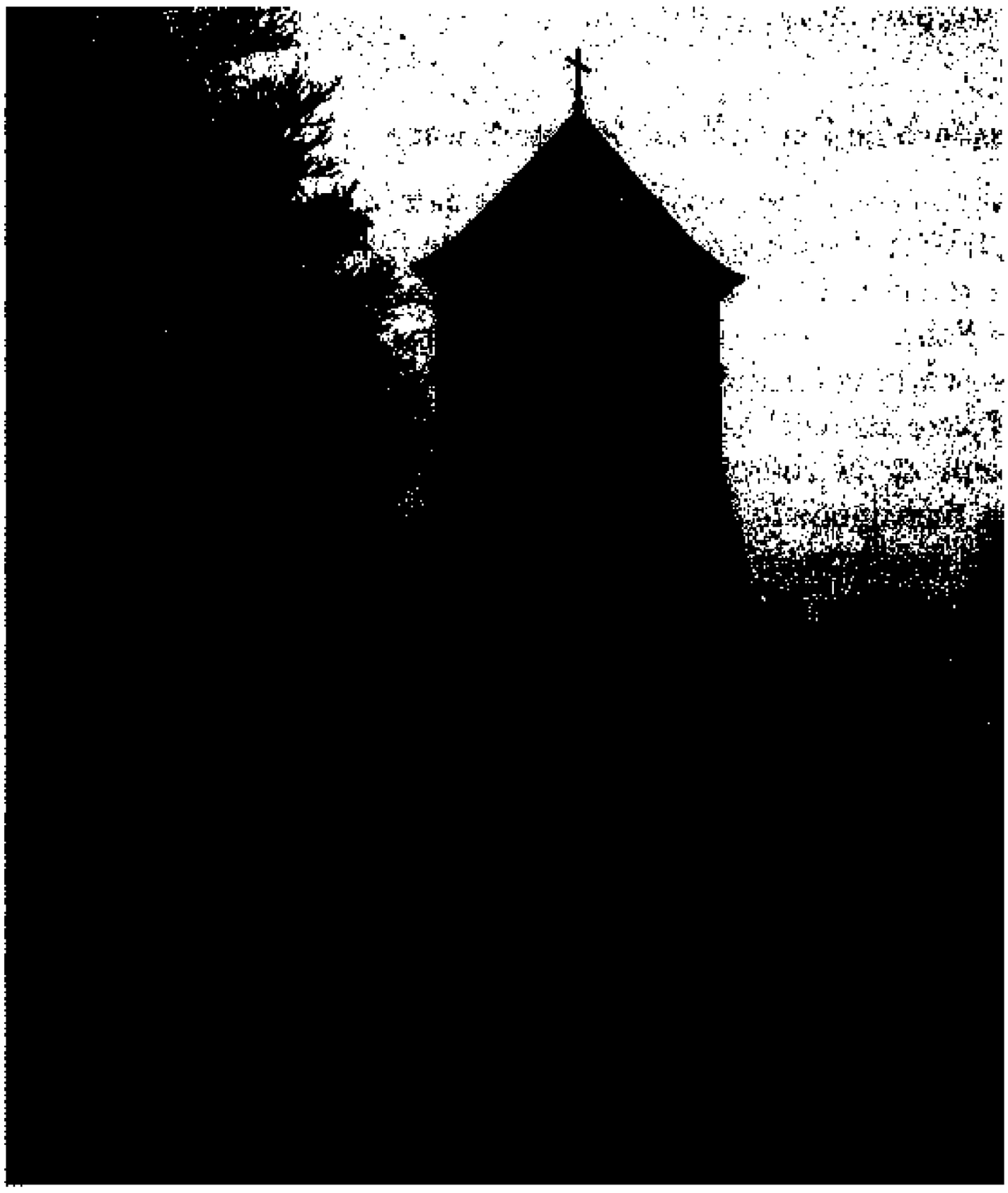
Le Pape Calixte II, oncle d'Adélaïde

Un événement a peut être eu une certaine importance en ce qui concerne les actes d'Adélaïde. En effet, le 2 février 1119, Guy, Archevêque de Vienne, oncle de la reine de France, est élu pape sous le nom de Calixte II. Suger va rencontrer le pape à plusieurs reprises, en 1121, 1123 et 1124, en Italie.

"Sublimatus itaque tante celsitudinis dignitate, gloriose, humiliter, sed strenue ecclesie jura disponens, amore et servitio domini Ludovici regis et

nobilis Adelaidis regine neptis aptius ecclesiasticis providebat negotiis". (Suger, *Vita*... p. 94).

En fondant une abbaye à Montmartre, Adélaïde est en plein accord avec son temps, qui est celui des "mises en ordre" voulues par le Clergé. Certes, la place de la femme est essentiellement vouée au domaine domestique. Cependant, il s'agit ici d'une reine et l'on peut considérer que sa tâche est anoblie : "celui qui possède une bonne épouse a le début de la richesse... pour son mari, elle est... repos dans les choses de l'esprit". En bâtissant avec l'aide de son mari un monastère, Adélaïde agit non seulement pour son salut mais également pour celui de Louis. Cette spiritualité prouve qu'une civilisation se met en place face à un quotidien nourri de "pillages, tueries, brigandages, insécurité" (Braudel, p. 119). L'Eglise prêche alors la "paix de Dieu", la "trêve de Dieu". Autre indice d'une amélioration relative des conditions de vie, la population augmente sensiblement J. C. Russel estime que la population de la France s'élève à environ 6 200 000 habitants vers 1100, soit près de cinq fois celle de l'Angleterre. Braudel estime quant à lui que ce chiffre est trop bas.



A partir de 1122, Suger sera un peu moins l'éminence grise du Roi ; en effet, son père spirituel, l'abbé Adam, meurt cette année là ; Suger est alors élu abbé de Saint-Denis à sa place. L'abbé Suger est donc moins souvent auprès du Roi.Il est cependant rappelé chaque fois que les circonstances l'exigent. Ainsi, il se rend trois fois en Italie sur la demande de Louis VI. Après 1127, très pris par sa charge spirituelle, il se "retire du siècle" et seuls les événements graves le ramènent près du Roi.

La victoire contre Henri V empereur d'Allemagne

Sur ces entrefaites, Henri II Beauclerc, Roi d'Angleterre, ayant perdu plusieurs de ses chevaliers en mer près de Barfleur, son frère Guillaume Cliton, soutenu par plusieurs seigneurs, trouve le moment opportun pour reprendre les hostilités, avec la bénédiction de Louis VI. Malgré ces revers passagers, Henri d'Angleterre finit par être victorieux ; pour se venger, il pousse son beau fils, Henri V, Empereur du Saint-Empire Romain Germanique, à prendre les armes contre la France.

Il se passe alors un de ces faits symboliques de l'histoire de France. Nous sommes en août 1124. Alors que l'Empereur Henri V s'apprête à pénétrer en Champagne avec de puissantes troupes, Louis VI, conscient du danger, va sur l'Autel de Saint-Denis, prendre "l'Etendart appelé Oriflamme qui étoit une espèce de bannière de couleur rouge, fendue par en bas et suspendue au bout d'une lance dorée", telle que la décrit Ladvocat, bibliothécaire de la Sorbonne. Louis VI regroupe autour de lui tous les vassaux du royaume et s'élance alors à la tête de plus de 200.000 hommes. Face à cette détermination et cette mobilisation à laquelle il ne s'attendait pas, l'Empereur germanique renonce à attaquer et rebrousse chemin.

Le Roi a de la suite dans les idées puisque, Charles le Bon Comte de Flandres ayant été assassiné le 2 mars 1127, en l'église Saint-Donatien de Bruges, il ose aller venger la mort de ce prince et adjuge le comté de Flandres à... Guillaume Cliton, dit Courtecuisse, son obligé ! Louis VI a certes une conduite chevaleresque mais il a tort de soutenir Guillaume Cliton car celui-ci n'est absolument pas une tête politique ; irréfléchi, il est vite détesté des Flamands qui se débarrassent de cet homme qui ne comprend rien à ces bourgeois industrieux et puissants...

Le 14 avril 1129, Philippe, fils de Louis VI, est couronné.

Nous avons une preuve de l'influence grandissante du Roi de France en ce début du XII[e] siècle, dans le monde occidental. A la mort de Calixte II, deux personnages prétendent avoir droit au titre de Pape, Innocent II et Anaclet. Louis VI le Gros convoque en 1130 une assemblée à Etampes pour examiner lequel est le pape légitime. Suger est bien entendu près de lui, ainsi que saint Bernard. Au cours de cette Assemblée, saint Bernard fait reconnaître Innocent II, dont le pontificat s'étend de 1130 à sa mort

survenue à Rome en 1143. Ce Pape "est reçu du Roi avec grand honneur à Paris" en 1131. Anaclet, qui n'est plus considéré que comme un antipape, meurt en 1138.

La reine Adélaïde eut-elle une influence politique ?

La mise à l'écart des Garlande

La question pourrait paraître incongrue tant les idées reçues sont persistantes pour tout ce qui concerne le Moyen Age. Pourtant un passage de la Vie de Louis le Gros nous donne quelques indications précieuses sur Adélaïde, démontrant que cette princesse de Savoie avait du caractère :

"Sed et alio tempore, cum occasione dapiferatus emersisset inter dominum regem et Almaricum de Monte Forti, virum illustrem, stimulante Stephano Garlandensi, grandis altercacio et tam regis anglici quam comitis Theobaldi fulciretur suffragio, festinato exercitu Livriacum (= LIVRY, Seine et Oise, cant. Gonesse) obsedit castrum, et erectis impugnatoriis machinis, frequenti invasione, crebro ingrediens impetu, fortissime expugnavit". Une brouille eut donc lieu entre Louis VI et les Garlande, ses anciens favoris.

Etienne de Garlande est le plus influent. Il possède un pouvoir considérable et l'on peut penser qu'Adélaïde, femme perspicace, s'en est inquiétée... Ce personnage avait, vers 1120, accumulé une fortune, et réuni les charges de chancelier et de sénéchal. Ce qui est plus grave, c'est que Garlande voulut donner sa charge de sénéchal au mari de sa nièce, Amaury de Montfort... Bel exemple de népotisme... Il a eu "la mauvaise chance de déplaire à la reine Adélaïde", affirme Lavisse (*Hist. de France*, p. 313). Louis VI, "excité par la reine Adélaïde", ennemie des Garlande, s'y opposa de vive force. Il en résulta une véritable guerre qui dura près de cinq ans. Le principal épisode en fut la prise de Livry, que les Annales de Lagny (Bibl. de l'Ecole des Chartes, XXXVIII, 480), datent de 1128. Le comte Raoul de Vermandois, cousin du Roi, y perdit un œil : "oculo est privatus" (p. 117). Louis VI lui-même fut blessé d'un carreau d'arbalette à la jambe. Il attribua le sénéchalat à Raoul de Vermandois. On pourrait imaginer une vengeance du Roi à l'égard d'Etienne de Garlande. Il n'en fut rien : Louis VI était un Roi capable de magnanimité, peut-être trop, parfois ; la réconciliation eut lieu en 1132. Cette brouille entre Louis VI et les Garlande ses anciens favoris, a été analysée par Luchaire dans *Institutions*, I, (P. 179, 180).

Il est incontestable qu'en cette circonstance, la reine a eu une excellente influence sur son mari ; plus méfiante que lui, elle lui a appris à être plus circonspect vis-à-vis de favoris guidés par leur ambition dévorante. Il est juste d'ajouter que Etienne de Garlande, homme lettré -ce qui est rare à l'époque- a offert "une protection intermittente" à Pierre Abélard (Alain de Libera, *Dictionnaire du Moyen-Age*, p. 1100).

L'autorité royale renforcée



SCEAU DE LOUIS VI A L'ÉPOQUE
DE SON ASSOCIATION AU TRÔNE
(J. Mabillon,
De re diplomatica libri sex,
Paris, 1681. Photo J. Lhote)

Durant les trente et un ans de son règne, Louis VI n'a cessé de se battre pour renforcer l'autorité royale. Il est parvenu à soumettre progressivement les barons du domaine royal, barons fort jaloux de leur indépendance et qui ont dû peu à peu se résoudre à accepter une suzeraineté non plus nominale mais bien réelle du Roi. C'est parce qu'il est parvenu à asseoir l'autorité royale que Louis VI le Gros peut enfin se tourner vers l'accroissement du territoire. Il organise donc le mariage de son fils, le futur Louis VII, avec Aliénor, l'héritière de l'immense et riche duché d'Aquitaine. Grâce à Louis VI, le petit royaume de France, morcelé et fragile, se transforme en un territoire plus important et surtout, plus stable. Désormais, la France compte parmi les quelques puissances importantes de l'Europe et l'on peut dire qu'Adélaïde a joué un rôle positif, obligeant son époux à être plus circonspect.

Néanmoins, la santé du Roi se détériore. Début 1137, il est malade, se confesse et communie. Son état s'améliore un peu, tandis que meurt Guillaume d'Aquitaine, dont Aliénor est la seule héritière.

L'un des derniers actes du Roi est la fondation de l'Abbaye de Saint-Victor. Louis VI le Gros qui a probablement abusé de la bonne chère à la fin de sa vie, trépasse à 56 ans d'une dysenterie, le 1er août 1137, au château de Béthisy-Saint-Pierre, près de Senlis et Compiègne. Suger qui guidait Louis (VII) en Aquitaine en cette même année 1137, ne peut assister aux derniers moments de celui qu'il n'a jamais cessé totalement de conseiller.

Monarque courageux, pieux, Louis VI a été parfois naïf avec le cauteleux Henri Ier d'Angleterre qui l'a berné à plusieurs reprises ; néanmoins,

il est incontestable qu'il a su mener une politique relativement cohérente. Dans ce domaine, il a eu la sagesse d'écouter les conseils de Suger, son principal ministre. Il est, de fait, le premier Capétien qui s'acharne à regrouper "les baronnies de sa mouvance" (Grousset, p. 36). L'esprit du "pré carré" cher aux Capétiens directs, va perdurer jusqu'à l'avènement des Valois. Quant au mariage de son fils, c'est un chef-d'œuvre de la diplomatie !

Après la mort de Louis VI, Adélaïde contracte un second mariage, avec le connétable Matthieu de Montmorency. De cette union naît une fille qui va épouser Gaucher de Châtillon. En définitive, on sait relativement peu de choses sur la personnalité d'Adélaïde ; Yves de Chartres la peint comme une princesse "de moeurs pures" et "remplie de zèle pour la religion". Il laisse, lui aussi, entendre qu'elle possède une personnalité, en affirmant que le mariage «vint assagir» le Roi. Ce jugement tout à fait favorable est assez difficilement contestable puisqu'il est étayé par des faits avérés.

Louis VII, fils d'Adélaïde et de Louis VI

Louis, fils d'Adélaïde de Savoie et de Louis VI le Gros est né en 1120. Son désir est d'être moine, ce qui n'est pas impossible pour un cadet... Hélas, Philippe de France, son frère aîné, est mort en 1131. Louis devient donc l'héritier du trône et règne quelques années avec son père, ce qui explique le surnom de "le Jeune", qui sert à distinguer les deux Louis, puis il lui succède en août 1137.

Dans un premier temps, il se montre digne successeur de son père. Mécontent de Thibaud, Comte de Champagne, qui pousse les seigneurs de la contrée à se révolter, Louis VII combat les nobles félons et ravage les campagnes avant de saccager Vitry en 1142. Impétueux, il laisse même brûler 1300 personnes dans une église avant de se rendre compte de l'horreur de cet acte. Affligé, se sentant responsable, il se rend auprès de saint Bernard qui lui conseille de faire une croisade pour expier sa faute. En revanche, l'abbé Suger, en politique avisé, s'oppose avec force à ce projet qui ne va pas dans le sens de l'intérêt de la France. Fin psychologue, il comprend que le Roi a besoin de faire un "acte de repentance". Il concède donc qu'une croisade pourrait se faire mais il conseille sagement au Roi de se contenter d'envoyer des troupes. Ces sages arguments ne sont pas pris en compte par le fils de Louis VI et d'Adélaïde. Cet homme qui fait parfois preuve de violence, est animé également d'une véritable piété, peut-être même d'un grand mysticisme. Aliénor d'Aquitaine, son épouse, était très belle, cultivée, sensuelle, plus raffinée que lui, et ne se gênait pas pour affirmer qu'elle n'entendait pas "épouser un moine"…

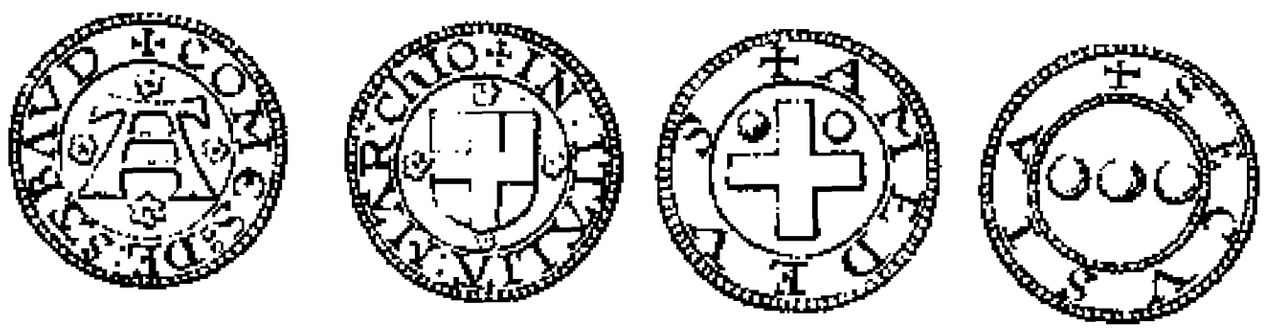
La seconde croisade
Lutte d'influence entre Suger et Adélaïde de Savoie

Le jeune Roi déjà associé au trône du vivant de son père, gouverne de plus en plus à partir de 1135. Jean Favier affirme que "très vite, il se dégage de l'influence de sa mère". Il ne supporte donc plus guère la tutelle morale qu'elle a exercé sur lui.Un fait essentiel nous le confirme : Louis VII part en 1147 avec une armée de 80 000 hommes. Sa mère Adélaïde de Savoie est encore vivante ; néanmoins, il confie le Royaume à Suger qui devient Régent avec Raoul, comte de Vermandois. Suger, régent de France pendant la seconde croisade mérite donc véritablement d'être appelé le "conseiller des rois". Ce choix nous confirme que Louis VII refuse désormais que sa mère se mêle des affaires du royaume…

Pendant la même période, une réforme des chapitres et des monastères a lieu ; le Roi et le Pape décident en particulier de réformer le chapitre de Sainte-Geneviève à Paris… et c'est le Régent du royaume, Suger, qui fait entrer les chanoines réguliers de Saint-Victor le 24 août 1148, pour se charger du service religieux, malgré mille résistances des séculiers mécontents de perdre leurs privilèges…

Philippe, fils préféré d'Adélaïde ?

Le chapitre séculier de Saint-Corneille de Compiègne est également réformé. Or le trésorier, qui est l'un des plus hauts dignitaires du chapitre, n'est autre que Philippe de France : c'est le frère cadet de Louis VII, et, selon Luchaire, "le fils préféré de la reine-mère, Adélaïde de Savoie". Suger, avec l'assentiment de Louis VII, veut faire rentrer dans le rang ces hauts dignitaires qui se cramponnent à leurs biens. Ils refusent toute réforme, et se livrent à des escarmouches, tentant même de s'emparer des reliques. Les bourgeois de Compiègne, très mécontents de voir disparaître ce qui contribue notablement à la célébrité de leur ville, interviennent et reprennent les reliques par la force. Ils auraient peut-être fait un mauvais parti aux chanoines si le premier d'entre eux n'avait été le propre frère du Roi… (Luchaire, p. 260).



Alix (Adélaïde) voulait-elle succéder à son frère ?

Un passage de Samuel Guichenon doit retenir toute notre attention. L'auteur affirme dans son *Histoire de la Royale maison de Savoie* (Volume I) que le comte Amé III voulait absolument avoir des enfants. Psychologiquement, cela pouvait le rassurer sur la pérennité de sa politique. Surtout, il y voyait une nécessité pour la préservation du comté de Savoie. Selon Guichenon, "Alix de Savoie sa sœur, Reyne de France, le voyant sans enfants, aspiroit désja à sa succession".

Pour confirmer son propos, Guichenon rappelle qu'une armée française a été envoyée en Savoie. Mieux, il insiste sur le rôle politique joué par Adélaïde : "Elle persuada au Roy Louis le Gros son mari d'envoyer une armée en Savoye avec laquelle il s'empara des principales places"…

Peu de temps après, Amé III a un fils : c'est le futur Humbert III. Guichenon attribue ce fait à la Providence, évoquant "Dieu qui protège les princes et la justice de leur cause".

Louis VI étant mort peu de temps après, Louis VII se réconcilie avec son oncle Amé III. Réconciliation logique ; Louis VII est un homme pieux et il lui convient d'être juste envers son parent proche. D'autre part, il a besoin d'alliés pour entreprendre une expédition périlleuse : la Croisade.

On assiste aussi à un changement de stratégie. Ce qui impliquerait que le conseiller du nouveau roi n'est plus Alix –sa mère- mais bien Suger et plus largement l'Eglise puisque c'est Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny, qui négocie le rapprochement entre Louis VII et Amé III…

On a vu que le Roi a besoin d'un acte de repentance. On peut également entrevoir un second motif. Peut-être Louis VII n'a-t-il pas voulu paraître moins courageux que son rival, l'empereur Conrad : "Les deux princes les plus puissants de l'Europe, Conrad, empereur d'Allemagne, Louis le Jeune, roi de France, venaient d'arborer la croix". La croisade tourne mal à cause de la défaite de l'allié du Roi, Conrad, duc de Souabe, qui a été élu Empereur sous le nom de Conrad III. Amédée III, comte de Savoie, frère d'Adélaïde et oncle du Roi de France, prend part à cette croisade pendant laquelle il meurt en l'île de Chypre. C'est son fils aîné, Humbert III qui lui succède et qui va régner jusqu'à sa mort survenue en 1188. Louis VII est donc contraint de lever le siège de Damas et doit revenir en France en 1149, endurant mille péripéties. Ce sont les Templiers qui lui évitent la défaite. L'échec de la deuxième croisade réside également "dans l'opposition de tempérament entre les croisés nouveaux venus et les Francs créoles, les "poulains" comme on disait en occident" (Grousset René, op. cit. p. 218).

Une brouille presque inévitable entre mère et fils

On comprend donc mieux la brouille qui a eu lieu entre Louis VII et sa mère Adélaïde de Savoie. Sans aucun doute, le besoin d'un jeune homme de s'affirmer en s'affranchissant d'une tutelle… Peut-être également une

certaine jalousie envers son frère cadet, Philippe de France, qu'Adélaïde aurait protégé un peu abusivement ; enfin, le besoin d'un allié en la personne de son oncle Amédée III de Savoie pour entreprendre une croisade.

Peu à peu, la mère et le fils s'éloignent l'un de l'autre et l'on peut penser que cela n'était pas pour déplaire à Suger qui redevient l'éminence grise... Dans son *Histoire du Roi Louis VII*, Suger mentionne le fait qu'elle vivait dans un certain luxe. Un motif qui ressemble fort à un prétexte ! Louis VI lui aussi n'était pas indifférent au luxe... A l'issue de la lutte, Adélaïde et le comte Raoul de Vermandois quittent la Cour (p. 150).

La répudiation d'Aliénor d'Aquitaine, en 1162

Après une croisade lourde en conséquences, on aurait pu espérer que Louis VII allait gagner en sagesse. Ce ne fut pas le cas. La pire erreur du fils d'Adélaïde et de Louis, c'est la répudiation d'Aliénor d'Aquitaine en 1152, qui l'oblige à lui rendre le Poitou et surtout la Guyenne (la valeur de dix-neuf départements !)... provinces qui par le mariage d'Aliénor à Henri, vont passer à la couronne d'Angleterre ! Louis VII, qui ressemble à son père et à sa mère pour le courage, n'est certes pas une tête politique. Le royaume de France se retrouve tel qu'il était sous Louis VI mais "enserré cette fois par celui du puissant rival qui n'allait pas tarder à ceindre, pour comble, la couronne d'Angleterre" ! (G. et R. Pernoud).

Adélaïde qui n'est plus jamais consultée, a probablement souffert en voyant son fils commettre une telle faute politique. Elle meurt deux ans plus tard, le 18 novembre 1154.

A la décharge de Louis VII, rappelons qu'il a contribué à la construction de Notre-Dame de Paris, entreprise en 1163. Il a été sculpté sur le tympan de la porte Sainte-Anne, de la cathédrale, "humblement agenouillé" (Emile Mâle) ; c'est donc l'un des premiers rois dont nous possédions une image assez fiable. Il meurt en 1180 à Paris. Louis VII est l'un des rares rois de France, avec Philippe Ier, son grand père, et Louis XI, qui ne soit pas enterré à Saint-Denis.

Philippe Auguste, son fils qu'il a eu avec sa troisième femme, Alix de Champagne, sera l'un des plus grands rois de France et renouera, lui, avec la politique de Louis VI son grand père paternel...

Quinze ans après son second mariage, Adélaïde se retire dans sa chère abbaye de Montmartre, et prend le voile, ayant obtenu la permission de son époux. C'est là qu'elle meurt en novembre 1154. Elle a donné six fils et une fille à Louis VI. Adélaïde de Savoie a donc eu une descendance glorieuse : les Capétiens directs, dont saint Louis, descendent d'elle, puis les Valois et enfin les Capétiens Bourbons et les Bourbons-Orléans... et un grand politique d'aujourd'hui, le Roi d'Espagne, Juan Carlos de Bourbon. "Elle estoit louable tant pour son bon naturel, sa facilité de

mœurs et gentillesse, que pour avoir esté sage, vertueuse et chaste et douée d'une exquise beauté" (Contin. Aymon).

Alain GROS

Bibliographie

BALMAND (Pascal), Histoire de la France, Nations d'Europe, Hatier, 1999, 248 p.

BRAUDEL (Fernand), L'identité de la France, Les hommes et les choses

BUET (Charles), Les ducs de Savoie aux XV[e] et XVI[e] siècles, Tours, Mame, 1878, 360 p.

DESCOSTES (François), Hommes et choses de Savoie, Rumilly, Alexis Ducret imp., 1889, 248 p.

DROUOT (H.), CALMETTE (J.), Histoire de Bourgogne, Paris, Libr. Furne, Boivin Edit., 1928, 400 p.

CHARMASSON (Thérèse), Chronologie de la France médiévale (481-1515), Que sais-je ? Presses Universitaires de France, 1998, 128 p.

DUBY (Georges), Le Moyen Age, 987-1460, Hachette, 358 p.

FAVIER (Jean), Dictionnaire de la France médiévale, Fayard, 1993, 982 p.

GAUTHIEZ (Pierre), Paris, Grenoble, Arthaud, Sadag-Bellegarde, 1929, 222 p.

GORBI (Yvan), Louis VI le Gros

GOUVARD (Claude), (sous la direction) Dictionnaire du Moyen-Age, P.U.F, Paris 2002, 1548 p.

GROUSSET (René), Bilan de l'histoire, Paris, Plon, Le monde en 10x18, 1962, 314 p.

GUICHENON (Samuel), Histoire de la Royale maison de Savoie, 3 volumes, 1660, Lyon.

GUIGUE (Marie-Claude), Topographie historique du département de l'Ain, Bresse, Bugey, Dombes, Valromey, Pays de Gex et Franc-Lyonnais, 1873, 522 p.

HILLAIRET (Jacques), Connaissance du Vieux Paris, le Club français du livre, 1959, 660 p., Paris.

LAVISSE (Ernest), Histoire de France illustrée, Tome II, 2ème partie, "les premiers Capétiens", 987-1137, par A. Luchaire, Hachette, 1911, 416 p.

LUCHAIRE (A.), Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne, 1890. Institutions monarchiques, I.

MÂLE (Emile), L'art religieux du XIIIe siècle en France, Tome II, Etude sur l'iconographie du Moyen Age, Armand Colin, 1948, 8° éd ., 512 p.

MENANT (François), MARTIN (Hervé), Les Capétiens, Histoire et Dictionnaire, Robert Laffont, 1999, 1220 p.

PERNOUD (Georges et Régine), Le Tour de France médiéval, L'Histoire buissonnière, Stock, 1982, 456 p.

PERROY (Edouard), La guerre de Cent ans, 1945.

RILEY-SMITH (Jonathan), Atlas des Croisades, Ed. Autrement, 1996, 192 p.

SEGUR (Comte de), Histoire du Bas-Empire comprenant l'histoire des empires d'occident, d'orient, grec, depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople, T. II, 552 p., Paris, Didier, 1844.

SUGER (Abbé), Vie de Louis le Gros, Gesta Ludovici Regis cognomento Grossi, publiée d'après les manuscrits par Auguste Molinier, Paris, Picard éditeur, 1887, 196 p.

SUGER (Abbé), Histoire du roi Louis VII publiée d'après les manuscrits par Auguste Molinier, Paris, Picard éditeur, 1887.

VERDON (Laure), Le Moyen Age, Belin, Collection sujets, 2003, 288 p.

La dernière expédition du chevalier Amédée de Viry : un convoi funèbre en 1412

Le chevalier banneret Amédée de Viry mourut en juillet 1412 au cours du siège de Bourges (Cher), mené par le roi de France et les Bourguignons contre les Armagnacs. Amédée était alors âgé d'à peine trente ans et, deux jours avant de mourir, avait exigé que son corps soit ramené en Genevois, honoré par des cérémonies dans chaque localité traversée par le cortège, puis enterré à Viry où il souhaitait édifier une nouvelle église pour accueillir ses cendres[1].

Or, un document exceptionnel nous révèle précisément les dépenses engagées pour préparer le corps du défunt à ce voyage, pour célébrer des veillées et des messes, pour ordonner des processions, pour prodiguer des aumônes et pour subvenir aux besoins du convoi funèbre[2]. Cette source est précieuse à plus d'un titre, car si on conserve quelques comptabilités de ce type de côté-ci des Alpes, celles-ci ne concernent que des princes de la Maison de Savoie et des hauts dignitaires de leur cour.

En outre, indiquant de nombreux détails se rapportant à la compagnie que commandait le banneret, les dispositions funéraires d'Amédée de Viry éclairent sous un jour nouveau sa vie mouvementée. Viry s'était distingué au cours de la guerre de Cent Ans comme grand *condottiere*, participant à une bonne quinzaine de batailles et de sièges au service du duc de Bourgogne, du duc de Lorraine, du comte de Savoie et du roi de France[3].

---

(1) Archives départementales de la Savoie (désormais ADS), SA 3153, copie papier ; l'original du testament est conservé dans les archives du château de Viry (Pierre DE VIRY, *Maison de Viry, Notice généalogique*, Sedan, 1892, pp. 25-26 ; Edouard-Ernest DE ROSTAING, "Hostilités dans l'Ain en 1408", *Revue de la Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain*, 8e année, 1879-1880, p. 22). Ces dispositions testamentaires furent révélées par Jean-Louis Grillet, dès 1807, et François-Clément de Mareschal de Luciane, en 1910 (J.-L. GRILLET, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, III, Chambéry, 1807, p. 439 ; Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, V, Grenoble, 1910, note 8, p. 367). Les informations données par l'Armorial de Foras ont été récemment reprises par Barbara Fleith ("Viry et ses alentours à la fin du Moyen Age", dans *Viry "Terra Sainta", Histoire des paroisses et églises de Viry du IVe au XXe siècle*, Saint-Julien-en-Genevois, 2003, pp. 60-61).

(2) ADS, SA 3153. Ce document a été enregistré dans deux inventaires : ADS, Inv. 164 (Inv. Turin 164), *Registres et minutes de contrats stipulés par divers notaires pour des particuliers en Savoie, Bresse et Bugey*, 1315-1573, f° 102/p. 133, n° 11, déclaré manquant ; ADS, Inv. 151 (Inv. Turin 107), *Titres et écritures concernant les fiefs et juridictions des châteaux et lieux de Savoie*, f° 405/p. 77, n° 11).

(3) Je désire exprimer ma sincère reconnaissance à Mesdames Isabelle Colini (Archives d'Etat de Genève), Flora Tarelli (Musée d'histoire de Berne) et Françoise Texier (Médiathèque Pierre Mendès France de Villefranche-sur-Saône), ainsi qu'à M. Nicolas Schätti (Office du patrimoine et des sites du canton de Genève) pour leur aide précieuse au cours de mes recherches.

Les premiers pas

Amédée de Viry naquit probablement vers 1383 de l'union du damoiseau Galois de Viry avec Bonne de Seyssel, scellée par un contrat dotal conclu le 8 mars 1370. Ce mariage unissait deux lignages de la grande noblesse genevoise et savoyarde. Galois détenait six seigneuries importantes : Viry et La Perrière en Genevois, Allemogne au Pays de Gex, enfin Mont-le-Vieux, Prangins et Rosey au Pays de Vaud. Il avait en outre mené une carrière de châtelain au service des comtes de Savoie et participé à diverses expéditions de la Maison de Savoie, notamment à la croisade de 1366[4].

Bonne était fille du chevalier Aymar de Seyssel, détenteur de sept fiefs majeurs : Aix, Bordeaux, Aiguebelette, La Bâtie, La Serraz, Saint-Cassin et Barjact en Savoie. Aymar s'était également illustré par les armes aux côtés des comtes de Savoie, en particulier au cours du voyage outre-mer de 1366[5]. Enfin, Bonne de Seyssel elle-même occupait une place de familière auprès de Bonne de Berry, femme du comte Amédée VII de Savoie (1383-1391) ; elle disposait en 1390 d'une chambre particulière dans le château de Ripaille[6].

Les dots de Bonne de Seyssel et de ses filles nous permettent de situer précisément la famille de Viry dans la pyramide sociale à la fin du XIV[e] siècle. En 1370, Bonne avait apporté à son mari 2500 florins de dot, augmentés de 1000 florins par Galois de Viry. Dans les années 1380, Galois avait pour sa part octroyé 1200 florins de dot à sa fille aînée, 1000 à la deuxième et 800 aux deux dernières[7]. Comparativement, ce seuil de 800 à 1200 florins était également atteint par les dots concédées à leurs filles par les familles de Challant et de Lucinge quelques décennies plus tard[8]. En revanche, ces montants sont bien en deçà des 30 000 et 13 000 florins que le chevalier Pierre Gerbais, conseiller comtal et trésorier général de la Savoie, avait donné à ses deux filles en 1374 et 1376[9]. A un rang inférieur, les contrats de mariage des enfants du chevalier Richard de Confignon, châtelain comtal appartenant à la moyenne noblesse genevoise, avaient porté sur des dots de 600 florins au milieu du XIV[e] siècle[10].

Amédée de Viry était sans doute le cinquième d'une famille comptant six enfants dont quatre filles (fig. 1). L'aînée de ses sœurs, Bonne, fut mariée en 1384 au chevalier Pierre d'Allinge ; les trois autres, Elinode,

---

(4) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…*, op. cit., V, Grenoble, 1910, pp. 366-367.
(5) *Ibid.*, pp. 466-467.
(6) Max BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris, 1907, "Preuves", XXIV, p. 370 (1390) et voir XLIV, p. 403 (1392).
(7) Voir ci-dessus note 4. Ces dots furent augmentées de 400 florins en 1384 par Pierre d'Allinge, et en 1412 par Bonne de Seyssel (voir ci-dessus note 93).
(8) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…*, *op. cit.*, II, Grenoble, 1878, p. 16 (Challant, 1459, 1000 fl.) ; *ibid.*, III, Grenoble, 1893, p. 434 (Lucinge, 1395, 1200 fl.).
(9) *Ibid.*, III, Grenoble, 1893, pp. 93 et 95.
(10) Matthieu DE LA CORBIERE, "Les états de service d'un chevalier genevois : Richard de Confignon (v. 1319-† 1391)", *Echos Saléviens, Revue d'histoire locale*, 14, 2005, pp. 132 et 134.

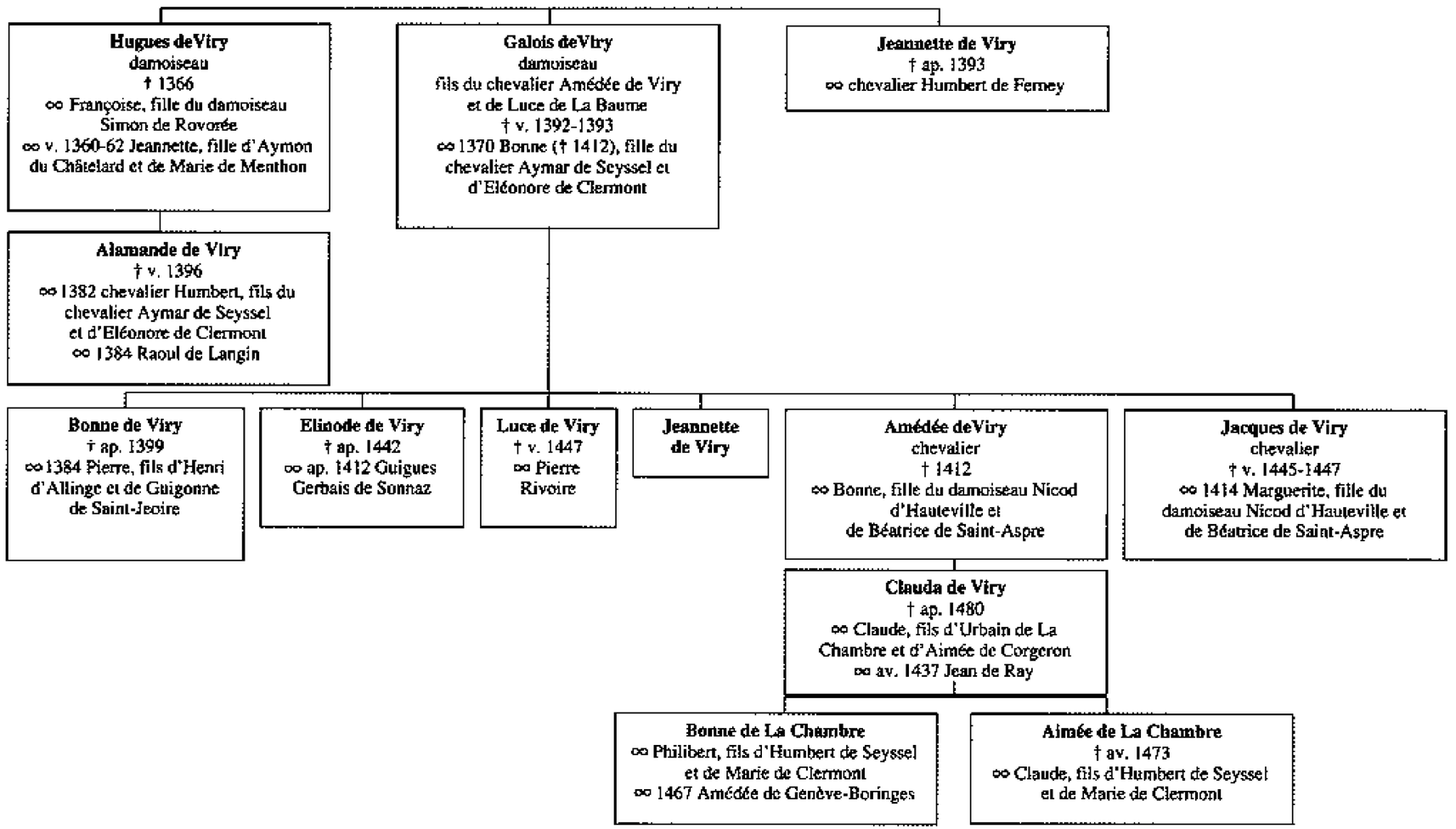


Figure 1 - Généalogie sommaire de la famille de Viry.

Luce et Jeannette, reçurent leur dot deux ans plus tard[11]. Son frère cadet, Jacques, embrassa pour sa part la carrière ecclésiastique, comme chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et fut nommé à ce titre précepteur de la commanderie des Echelles[12].

Galois de Viry étant décédé entre juin 1392 et le mois de novembre de l'année suivante, son fils Amédée fut aussitôt désigné comme seigneur des fiefs paternels et placé sous la tutelle de sa mère. Celle-ci l'associa en 1393 et 1396 au règlement de la dot de la sœur aînée d'Amédée et au gouvernement de la seigneurie de Mont-le-Vieux[13]. Amédée fut sans doute émancipé peu après, une fois parvenu dans sa quatorze ou quinzième année. Cette émancipation est probablement la raison qui conduisit sa mère à prendre des dispositions funéraires en 1399[14].

Amédée consacra les premières années de sa majorité à administrer ses fiefs et à régler des problèmes successoraux. En 1399, il représenta Antoine d'Aubonne pour conclure le contrat de mariage de ce dernier[15], et prit part à un plaid tenu à Moudon pour un trancher un litige concernant son oncle Jean de Seyssel, prieur de Romainmôtier (1381-1432)[16]. Puis, l'année suivante et en 1402, il régla des différends successoraux avec ses cousins Compey et La Baume[17]. Enfin, Amédée de Viry épousa avant 1405 Bonne, fille du damoiseau Nicod d'Hauteville et de Béatrice de Saint-Aspre. Sa femme lui apporta la moitié de la seigneurie d'Hauteville et les biens maternels situés à Genève, en particulier la maison forte dite de Saint-Aspre qui faisait face à l'actuel Hôtel de Ville[18]. Bonne d'Hauteville donna naissance à plusieurs enfants morts avant 1412, seule une fille, Clauda, survivant à ses parents[19].

Son rang et sa fortune orientèrent naturellement Amédée de Viry vers la carrière des armes, celui-ci étant tenu d'accomplir ses devoirs vassaliques envers son seigneur, d'assurer la défense de ses châteaux et de ses fiefs, et de gouverner ses propres vassaux. Il dut donc être très tôt initié au maniement des armes, peut-être comme page dans la compagnie d'un banneret

(11) Voir ci-dessus note 4.
(12) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 368 ; Pierre DE VIRY, *Maison de Viry, op. cit.*, p. 26.
(13) Voir ci-dessus note 4. Frédéric DE GINGINS-LA-SARRA, "Cartulaire de Romainmôtier", *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, III, 1844, Pièces justificatives, doc. XLIV, pp. 681-683.
(14) Archives cantonales vaudoises, CVIIa 458, 4 mai 1399 (communication aimable de M. Nicolas Schätti) ; Frédéric DE CHARRIERE, "Recherches sur le couvent de Romainmôtier et ses possessions", *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, III, 1841, p. 274.
(15) Louis DE CHARRIERE, "La baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux. Etude féodale", *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, XXXIV, 1877, pp. 50-51.
(16) Frédéric DE GINGINS-LA-SARRA, "Cartulaire de Romainmôtier", *op. cit.*, Pièces justificatives, doc. XLV, pp. 683-688.
(17) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 366.
(18) *Ibid.*, III, Grenoble, 1893, pp. 200 et 201. *Ibid.*, V, Grenoble, 1910, note 2, p. 369. Archives d'Etat de Genève, Titres et Droits, Pa 764, f° non numérotés.
(19) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 366 ; voir ci-dessous note 92.

genevois[20]. A vingt-et-un ans, Amédée commandait déjà sa propre troupe, formée de neuf écuyers, et était appelé à jouer un rôle de premier plan dans le comté de Genève réuni à la Savoie en 1401[21].

Cependant, Amédée défraya la chronique au printemps 1404, refusant sans doute, avec d'autres, de reconnaître Amédée VIII de Savoie (1391-1439) comme nouveau comte de Genève[22]. Lui reprochant peut-être sa fortune récente et son adhésion au parti savoyard, Viry et ses hommes violentèrent notamment Pierre de Ballaison, vidomne des Bornes et seigneur de Ballaison et Beauregard[23].

Pourchassé sur l'ordre d'Amédée VIII, Viry fut mis aux arrêts à Montmélian au mois de juillet 1404. Il en sortit le 4 août en payant une caution et avec la promesse solennelle de se présenter devant la justice comtale, de ne plus porter atteinte à Pierre de Ballaison et de lui accorder un dédommagement. Quelques jours plus tard, Viry s'empressa de prêter hommage au comte de Savoie pour son château de Mont-le-Vieux. Finalement, le 26 novembre, Amédée VIII éteignit les poursuites judiciaires, graciant Amédée de la saisie de sa forteresse de Viry et portant sa peine à 300 marcs d'argent fin[24].

Or, notre homme aggrava son cas en assaillant une nouvelle fois Pierre de Ballaison et en l'incarcérant, ce qui lui valut un second procès instruit en février 1405. Cette fois-ci, étant menacé d'emprisonnement, de bannissement et d'indignation perpétuelle, Viry préféra partir en exil et ne répondit pas aux sept injonctions à comparaître qui lui furent signifiées. En conséquence, le comte de Savoie ratifia la sentence de son conseil résident et ordonna, le 22 juillet, la commise et la mise en vente des châteaux de Viry, La Perrière et Mont-le-Vieux et d'un fief situé près de Thonon, pour le paiement d'une amende de 2400 marcs. Au mois de septembre, la peine était portée à 3100 marcs[25]. La carrière de banneret d'Amédée de Viry

---

(20) On pense naturellement à la compagnie du chevalier Girard de Ternier (César DUVAL, *Ternier et Saint-Julien. Essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district révolutionnaire de Carouge*, Genève-Saint-Julien, 1879, pp. 42-43 ; Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 517).

(21) Pour la composition de cette troupe, voir ci-dessous note 25.

(22) Pierre DUPARC, *Le comté de Genève IX-XV^e siècle, Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, XXXIX, 2^e éd., 1978, pp. 340-343. L'hommage prêté en 1405 par une partie de la noblesse du comté de Genève fut obtenu par le comte de Savoie non sans l'usage de menaces ; Amédée de Viry ne s'y associa pas (Jacques REPLAT, "Hommage prêté à Amédée, comte de Savoie, par la noblesse du Genevois, le 24 février 1405", *Revue savoisienne*, 1^re année, 1860, pp. 5-6 ; César DUVAL, "La réunion du comté de Genevois à la Savoie par Amédée VIII de Savoie le 5 août 1401, Mœurs féodales", *La Revue savoisienne*, 50^e année, 1909, pp. 99-100).

(23) Robert de Genève inféoda à Pierre de Ballaison la châtellenie de Ballaison le 10 décembre 1393 et celle de Beauregard le 8 mars 1400 (Louis BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, série in-4°, VII, 1956, p. 182 et voir p. 110) ; le comte de Savoie lui remit le vidomnat des Bornes le 27 septembre 1402 (ADS, SA 267, f° 19v° et voir f° 122-123).

(24) Voir ci-dessous note 25.

(25) Archives départementales de la Haute-Savoie, SA 136, titres 15-18 (les sévères restrictions de communication des documents médiévaux, récemment imposées par la direction des ADHS, ne nous ont pas permis de consulter l'ensemble des pièces de ce procès !). Les complices d'Amédée de Viry étaient Aymon de Cernex, Jean de Cernex, Aymon de La Rochette, Amédée de La Grave, François de La Biolle dit La Crochière, Girard de Burdignin, le bâtard de Burdignin, Pierre Pignard et Pierre *de Silvent* [de Cervens ?] ; ce dernier fit l'objet d'une procédure particulière s'étant chargé de l'incarcération de Pierre de Ballaison *(ibid.)*. Amédée de Viry prêta hommage au comte de Savoie pour Mont-le-Vieux les 22 août et 18 novembre 1404 (Olivier DUBUIS, "Le bourg et le château de Mont-le-Vieux", *Revue historique vaudoise*, 58^e année, 1950, pp. 161 et 200-201).

commençait par conséquent dans le déshonneur, car, plus que les offenses commises à l'encontre de Pierre de Ballaison, il avait renié la paix promise l'année précédente au comte de Savoie et jurée sur les Evangiles.

Le banneret

Désormais paria dans son pays et dépossédé de la majeure partie de ses biens, Viry n'eut apparemment pas d'autre choix que de se faire mercenaire. Ainsi, dès le mois d'octobre 1405, il offrit son épée au duc de Bourgogne Jean-sans-Peur (1404-1419), à l'occasion du séjour de ce dernier à Paris[26]. L'année suivante, Viry passa au service du duc Charles II de Lorraine (1390-1431) qui subissait alors les attaques du duc Louis Ier d'Orléans (1392-1407) et des comtes de Nassau, de Salm et de Saarbrück. Puis, après la défaite du duc d'Orléans[27], Amédée de Viry rejoignit en Italie les rangs des troupes savoyardes alliées au maréchal de Boucicaut et venues, au mois d'août 1407, soutenir les Visconti assiégés à Milan par l'armée du marquis de Montferrat[28]. Amédée avait sans doute trouvé dans cette dernière initiative le moyen d'acheter sa grâce et de recouvrir ses fiefs. S'étant donc résolu à faire allégeance à Amédée VIII de Savoie, notre homme apparaît, dès cette même année, pourvu des titres de seigneur de Viry et de Mont-le-Vieux.

Viry n'en continua pas moins sa carrière de *condottiere* et se mit à nouveau, au cours de l'été 1408, à la disposition du duc de Bourgogne, afin de renforcer le corps de troupe que ce dernier expédiait au secours de l'évêque de Liège assiégé à Maastricht par les Liégeois révoltés. Le corps expéditionnaire savoyard arrivant trop tard, Viry ne put prendre part à l'assaut, ni à la bataille d'Othée qui suivit le 23 septembre. Il dut se contenter d'anéantir auprès de Tournai les dernières poches de résistance, avant que ne fût prononcée la sentence de Lille, le 24 octobre, supprimant toutes les institutions communales de Liège et des villes séditieuses[29].

---

(26) Archives départementales de la Côte-d'Or (désormais ADCO), B 11760, "montre" du 20 octobre 1405 ; Amédée de Viry était alors accompagné par Amédée de La Rochette, Jean Martin, Pierre de La Frasse et Pierre de Tournay.

(27) Le duc d'Orléans fut vaincu au printemps 1407 à Corny-sur-Moselle, puis en juillet à Champigneulles. Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, note 7, p. 367 ; Pierre DE VIRY, *Maison de Viry, op. cit.*, p. 25 ; Jean-Louis GRILLET, *Dictionnaire historique…, op. cit.*, III, Chambéry, 1807, p. 438 ; Amable-Guillaume BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois 1364-1477*, II, 6e éd., Paris, 1842, pp. 65-66.

(28) Marie-José DE SAVOIE, *La Maison de Savoie, Amédée VIII, Le Duc qui devint Pape*, Paris, 1962, pp. 237-238. Voir ci-dessous note 33.

(29) ADCO, B 374 et B 11771 ; Henri VANDENBROECK, *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai 1385-1422, Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, VII, 1861, pp. 72-74. Enguerrand DE MONSTRELET, *Chroniques*, éd. Jean-Alexandre Buchon, *Collection des chroniques nationales françaises écrites en langue vulgaire du treizième au seizième siècle, XVe siècle*, II, Paris, 1826, p. 22. Amable-Guillaume BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne…, op. cit.*, p. 174. Marie-José DE SAVOIE, *La Maison de Savoie, Amédée VIII…, op. cit.*, p. 298. La compagnie de Viry passa par la Dombes, inquiétant le duc de Bourbon, pour gagner Maastricht (Louis AUBRET, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, éd. Marie-Claude Guigue, II, Trévoux, 1868, pp. 443-444).

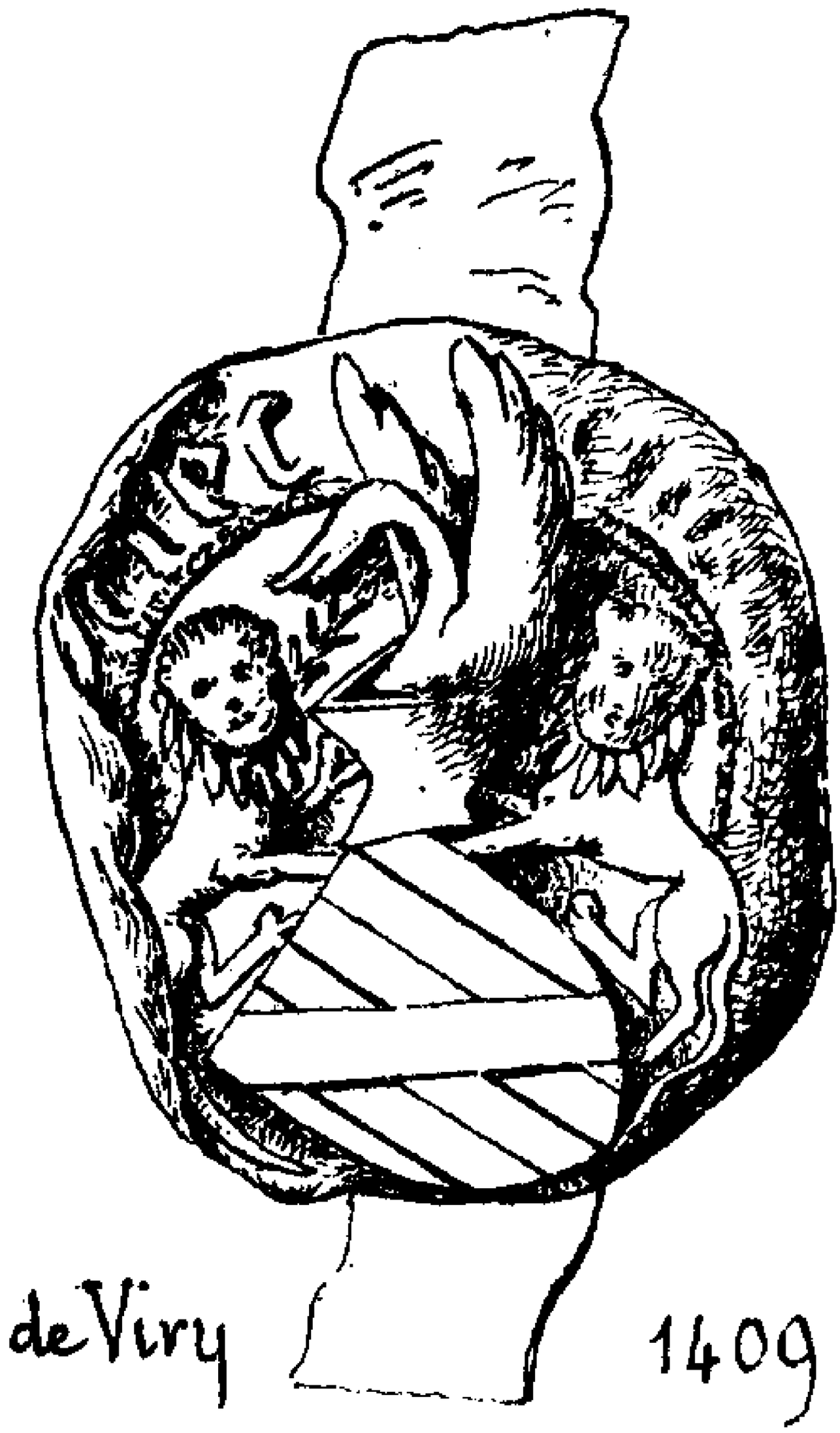


Figure 2 - Sceau du damoiseau Amédée de Viry, août 1409
(Eloi-Amédée DE FORAS et François-Clément DE MARESCHAL DE LUCIANE,
Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, V, Grenoble, 1910,
pp. 350 et 366). Amédée de Viry atteignit sa majorité vers 1397-1399,
une fois parvenu dans sa quinzième année. Il semble avoir pris son premier
commandement en 1404 à l'âge de 21 ans ; il ne fut cependant armé
chevalier qu'en 1411.

L'affaire liégeoise réglée, la compagnie d'Amédée de Viry alla hiverner en Bourgogne. Elle stationna dans la région d'Avallon en février 1409[30], avant, à la fin de ce mois, de se rendre à Paris où l'attendait Jean-sans-Peur. En effet, alors que le roi Charles VI (1380-1422) et les princes de Bourbon et de Berry s'étaient réfugiés à Tours, le duc de Bourgogne vint occuper la capitale et y disposa ses armées. La paix fut finalement conclue avec le traité de Chartres scellé le 9 mars. Mais, tout en donnant des gages de bonne volonté, le duc de Bourgogne fomentait sa revanche contre les princes[31].

De même, le comte de Savoie, beau-frère et allié du bourguignon, demeurait en conflit avec le duc Louis II de Bourbon (1356-1410) au sujet de l'hommage que celui-ci lui devait pour les fiefs de Beauregard, Montmerle, Thoissey, Lent et Villeneuve en Dombes[32]. Or, trouvant sans doute par ce remède un moyen de l'écarter de la scène politique savoyarde, Amédée VIII fit de Viry son bras armé dans ce différend. Sur l'ordre du comte, Viry reprit en effet la route dès le début du printemps 1409 pour dévaster les terres du duc de Bourbon en Dombes, en Beaujolais et en Forez. Le comte de Savoie avait cependant préféré rester dans l'ombre et avait habilement délégué à Viry le pouvoir de déclencher les hostilités. Prétextant un pillage commis à son encontre par des hommes de Louis II de Bourbon, au retour de la campagne d'Italie, Viry expédia par conséquent une lettre de défi au duc, exigeant un dédommagement pour les pertes subies (fig. 2). Sa provocation étant restée sans réponse, Viry lança son armée contre Anse, Belleville, Chalamont, Lent et Thoissey. Il rencontra dans cette dernière ville, le 7 avril, la résistance féroce de l'avant-garde du duc de Bourbon. Celle-ci parvint même à repousser la troupe savoyarde et la pourchassa jusqu'à Ambérieux-en-Dombes et Ambronay. Dans sa retraite, Viry perdit au moins une centaine d'homme d'armes et quatre-vingt chevaux. Il se résolut alors à se replier en Savoie vers la fin du mois de mai[33].

---

(30) ADCO, B 4033, f° 7v°, 8 et 18-18v°.

(31) Léon MIROT, "Autour de la paix de Chartres (9 mars 1409)", *Annales de Bourgogne*, III, année 1931, fascicule IV, 1931, pp. 336-337. Françoise AUTRAND, *Charles VI, La folie du roi*, *Paris*, 1986, pp. 433-437.

(32) Voir ci-dessous note 33.

(33) Jean CABARET D'ORVILLE, *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Alphonse-Martial Chazaud, Paris, 1876, pp. 294-302 ; Jean-Marie DE LA MURE, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, II, Paris, 1868, note 1, pp. 98-99 et note 2, p. 124 ; Pierre LOUVET, *Histoire du Beaujolais*, éd. Léon Galle et Georges Guigue, coll. *Manuscrits inédits des XVII^e et XVIII^e siècles*, II, Lyon, 1903, p. 322 ; Antoine-Charles-Nicolas DE LATEYSSONNIERE, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, IV, Bourg-en-Bresse, 1843, pp. 128-133 ; Marie-José DE SAVOIE, *La Maison de Savoie, Amédée VIII…*, *op. cit.*, pp. 184-186. Edouard-Ernest DE ROSTAING, "Hostilités dans l'Ain en 1408", *op. cit.*, pp. 19-21. Edouard-Ernest DE ROSTAING, "Jean de Châteaumorand et Amé de Viry", *L'ancien Forez. Revue mensuelle, historique et archéologique*, 7^e année, 1888-1889, pp. 360-364. Louis DE LONGEVIALLE, "L'ancienne paroisse d'Ouilly en Beaujolais", *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 9^e année, 34, avril-mai-juin 1908, pp. 175-176. Louis AUBRET, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, *op. cit.*, pp. 444-451. Archives nationales, P 1378/2 ; Albert LECOY DE LA MARCHE, *Titres de la Maison ducale de Bourbon*, coll. *Inventaires et documents publiés par la Direction générale des Archives nationales*, II, Paris, 1874, p. 175, n° 4788. AST, Sezioni riunite, Tesoreria generale di Savoia, registro 56, f° 90-90v°, 182v° et 184-184v°.

Mais, à cette défaite s'ajoutait la formation d'une coalition anti-savoyarde, rassemblant le roi de France, les ducs de Bavière et de Bar et les comtes de Saint-Paul, d'Eu, d'Hercourt et d'Alençon. Celle-ci comprenait 3000 à 4000 hommes et incitait le duc de Bourbon à mener une expédition punitive sur les terres d'Amédée VIII. Effrayé par cette menace très sérieuse, ce dernier se résolut à abandonner, le 8 mai 1409, le château de Beauregard à Louis II, et désavoua Amédée de Viry qu'il finit par livrer pieds et poings liés au duc de Bourbon. Le 20 mai, Louis II accepta finalement que son fils prêtât hommage à Amédée VIII pour les fiefs en litige, ce que le comte de Clermont fit huit jours plus tard. Quant à Viry, après avoir été emprisonné pendant douze jours, le duc de Bourbon le libéra moyennant rançon et le renvoya au comte de Savoie, non sans recevoir la promesse que l'importun serait jugé et condamné[34].

En réalité, Amédée VIII dédommagea son "bouc émissaire" en lui inféodant, le 14 novembre 1409, la seigneurie de Luins (Suisse, canton de Vaud, district de Rolle)[35]. Il est vrai que le comte de Savoie n'avait plus de raisons d'accorder de faveurs au duc de Bourbon, Jean-sans-Peur ayant repris les hostilités à l'automne et gagné l'alliance de la reine contre les princes. Amédée de Viry reconstitua donc ses forces et vint épauler le duc de Bourgogne à Paris dès l'été 1410, tandis que les ducs de Berry, de Bretagne, d'Orléans et leurs partisans, formant le parti armagnac, massaient leurs troupes autour de la capitale[36].

Une trêve, conclue en novembre, mit à nouveau fin aux hostilités amenant Viry à regagner le duché de Savoie. Amédée VIII l'y retint en le nommant, le 16 mars 1411, bailli de Vaud[37]. Or, la guerre rappela Viry quelques mois plus tard à Paris, pour appuyer une nouvelle fois le duc de Bourgogne auquel les Armagnacs avaient adressé le 18 juillet une lettre de défi. Sur les instances de Jean-sans-Peur, le roi Charles VI nomma alors Viry, le 1er novembre, conseiller, bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon et semble l'avoir adoubé chevalier[38]. Huit jours plus tard, le roi lui confia le commandement de l'une des compagnies lancées à l'assaut de Saint-Denis et du pont de Saint-Cloud pris par les Armagnacs. Le banneret savoyard se distingua au cours des affrontements, mais fut blessé lors de son retour vers Paris[39].

---

(34) *Ibid.* Déniant les affirmations des actes et des chroniques contemporains des événements, on a imaginé que Viry avait été capturé en armes au cours du siège d'Ambérieux (Marie-José DE SAVOIE, *La Maison de Savoie, Amédée VIII…, op. cit.*, p. 185).

(35) Louis DE CHARRIERE, "La baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux, Etude féodale", *op. cit.*, p. 51.

(36) ADCO, B 11777 ; Jules DE LA CHAUVELAYS, "Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois", *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 3e série, VI, année 1880, 1881, p. 205. Françoise AUTRAND, Charles VI…, op. cit., pp. 437-443.

(37) Charles GILLIARD, "Les baillis de Vaud", *Revue historique vaudoise*, 39e année, 1, janvier-février 1931, p. 18.

(38) Gustave DUPONT-FERRIER, *Gallia regia ou état des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, III, Paris, 1947, n° 14280, p. 579.

(39) Enguerrand DE MONSTRELET, *Chroniques, op. cit.*, pp. 285-290 et 310-312 ; Amable-Guillaume BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne…, op. cit.*, pp. 269-273 ; Marie-José de Savoie, *La Maison de Savoie, Amédée VIII…, op. cit.*, pp. 299-300 ; Françoise AUTRAND, *Charles VI…, op. cit.*, pp. 443-445.

Après les victoires remportées sur les Armagnacs auprès de la capitale, Viry se rendit à Lyon pour prendre possession du bailliage de Mâcon et de la sénéchaussée de Lyon. En fait, il vint y former des contingents destinés à soutenir les troupes bourguignonnes qui ravageaient, depuis l'automne 1411, le Beaujolais et la Dombes. Viry s'illustra alors en février 1412 au cours du siège de Villefranche-sur-Saône[40]. Il poursuivit ensuite les opérations, attaqua la ville de Moulins – ravageant au passage le couvent des Carmes – et s'empara du château d'Ambérieux, mais il promit finalement, le 25 avril, d'épargner les terres de la duchesse de Bourbon[41].

Or, l'alliance scellée le 18 mai à Bourges entre le roi d'Angleterre Henri IV (1399-1413) et les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon et le comte d'Alençon envenima la guerre, les Armagnacs promettant de céder à l'Angleterre vingt forteresses royales en l'échange de son appui militaire. En réponse, le roi Charles VI leva aussitôt son armée, la conduisit en Berry le 29 mai et mit le siège devant Bourges le 11 juin. Mais, les opérations s'enlisant, les belligérants engagèrent de premiers pourparlers le 12 juillet, puis acceptèrent le 22 août d'imposer une trêve et de respecter le traité de Chartres (1409)[42].

Le siège de Bourges s'était en effet révélé désastreux et avait coûté la vie à plusieurs milliers d'hommes dans les deux camps. Aux victimes des combats se joignaient celles d'une épidémie de dysenterie qui emporta "mille à douze cents chevaliers et écuyers" dans le camp du roi de France[43]. Amédée de Viry mourut du "flux de ventre" le 29 juillet 1412[44]. A ce terme, et en l'espace de huit années seulement, Viry avait emmené sa troupe guerroyer en France, en Lorraine, en Italie, en Wallonie, en Dombes, en Beaujolais, en Forez, à Paris et en Boubonnais.

---

(40) Enguerrand DE MONSTRELET, *Chroniques, op. cit.*, pp. 310-312 ; Antoine-Charles-Nicolas DE LATEYSSONNIERE, *Recherches historiques sur le département de l'Ain, op. cit.*, pp. 136-137. Louis DE LONGEVIALLE, "L'ancienne paroisse d'Ouilly en Beaujolais", *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 9e année, 34, avril-mai-juin 1908, pp. 177-178. Louis AUBRET, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes, op. cit., pp.* 459-461.

(41) Ernest BOUCHARD, "Les Carmes de Moulins", *Bulletin revue de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais*, V, 1re livraison, janvier 1897, pp. 27-28. Louis CAILLET, "Accord entre Anne Dauphine et Aymé de Viry", *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 9e année, 36, octobre-novembre-décembre 1908, pp. 354-360 ; Louis CAILLET, "Documents Beaujolais des XVe et XVIe siècles, I, Note complémentaire sur l'accord de 1412 passé entre Anne Dauphine et Amé de Viry", *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 11e année, 43, juillet-août-septembre 1910, pp. 233-241.

(42) Antoine-Charles-Nicolas DE LATEYSSONNIERE, *Recherches historiques sur le département de l'Ain, op. cit.*, p. 139 ; Françoise AUTRAND, *Charles VI..., op. cit.*, pp. 445-449 ; voir ci-dessous note 43.

(43) Enguerrand DE MONSTRELET, *Chroniques, op. cit.*, p. 378 ; Amable-Guillaume BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne..., op. cit.*, pp. 286 et 299.

(44) ADS, SA 3153 ; Edouard-Ernest DE ROSTAING, "Jean de Châteaumorand et Amé de Viry", *op. cit.*, pp. 365-366.

La compagnie de Viry

La compagnie d'Amédée de Viry formait à la fois une armée régulière à la solde du comte de Savoie (fig. 3) et du duc de Bourgogne, une troupe de mercenaires louant ses épées au plus offrant et une bande de routiers vivant du pillage et du rançonnement[45].

Hormis les liens féodaux qui les unissaient, on connaît mal les relations qu'entretenaient Amédée VIII de Savoie et Amédée de Viry. Celles-ci étaient probablement ambiguës, le comte de Savoie n'ayant sans doute pas oublié l'affront que Viry lui avait porté en 1404-1405 lors de l'affaire de l'enlèvement de Pierre de Ballaison. Pour sa part, Viry devait garder un souvenir cuisant du désaveu cinglant que le comte lui avait signifié suite au désastre du printemps 1409 et de son séjour dans les geôles bourbonnaises. En dépit de ces probables ressentiments, Viry joua à Paris, en 1410, le rôle de banquier d'Amédée VIII[46] et reçut de ce dernier, l'année suivante, des renforts[47].

Une plus grande confiance régnait probablement entre le duc Jean-sans-Peur et Amédée de Viry, ainsi qu'en témoignent les libéralités que le premier avait obtenues du roi de France pour le second. Le duc de Bourgogne conforta aussi la fidélité d'Amédée de Viry en lui faisant cadeau d'argenterie, en juin 1408, et en lui octroyant, le 25 octobre, un fief-rente de 500 livres[48]. Puis Jean-sans-Peur le nomma l'année suivante chambellan et commua son salaire en lui cédant, le 22 juillet 1410, le fief de la tour de Santans (Jura, ar. Dole), ainsi que 200 livres de rente immobilière "à prendre sur le revenu du meilleur village"[49]. La compagnie de Viry était en outre rémunérée lors de chaque bataille, après avoir été passée en revue par le maréchal ducal, le banneret percevant deux francs par jour, un écuyer un demi franc et un archer quatre sous[50] (fig. 4).

Outre les opérations menées pour le compte d'Amédée VIII et de Jean-sans-Peur, Viry entretenait le dévouement de ses hommes par le mercenariat. Il proposa par exemple ses services, à la fin de l'hiver 1411, au pape Benoît XIII (1394-1423) qui tentait de mater les Avignonnais révoltés. Les

(45) Voir à ce sujet la polémique soulevée par Edouard-Ernest de Rostaing qui, au nom de la "vérité historique", protesta avec véhémence contre l'abbé Reure qui avait qualifié Amédée de Viry d'"aventurier" (E.-E. DE ROSTAING, "Jean de Châteaumorand et Amé de Viry", *op. cit.*, pp. 360-366 ; *ibid.*, 8e et 9e année, 1889-1890, pp. 86-91).
(46) AST, Sezioni riunite, Tesoreria generale di Savoia, registro 56, f° 171,1410.
(47) *Ibid.*, f° 182, 1411.
(48) J.-B. PEINCEDE, *Ceci est une copie d'un relevé fait (...) sur les comptes de la recette générale des finances de Bourgogne*... (ADCO, B 12015, Recueil Peincedé, 22, ms.), p. 394 ; Amédée de Viry reçut en cadeau 6 hanaps, 3 gobelets, 1 aiguière et de la vaisselle d'argent. J.-B. PEINCEDE, *Nouveaux renseignements pour la noblesse, principalement pour celle des deux Bourgognes*, Dijon, 1773-1792 (ADCO, B 11994, Recueil Peincedé, 1, ms.), f° 831.
(49) ADCO, B 355, quittance du 2 septembre 1409 ; dans son compte, Jean Martin indique que son maître était chambellan du roi de France (ADS, SA 3153). Pour Santans, voir ci-dessus note 48.
(50) ADCO, B 11771 (1408) et B 11777 (1410). Amédée de Viry reçut 800 francs le 24 février 1408 pour les frais de sa compagnie (J.-B. PEINCEDE, *Ceci est une copie d'un relevé fait (...) sur les comptes de la recette générale des finances de Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 391).

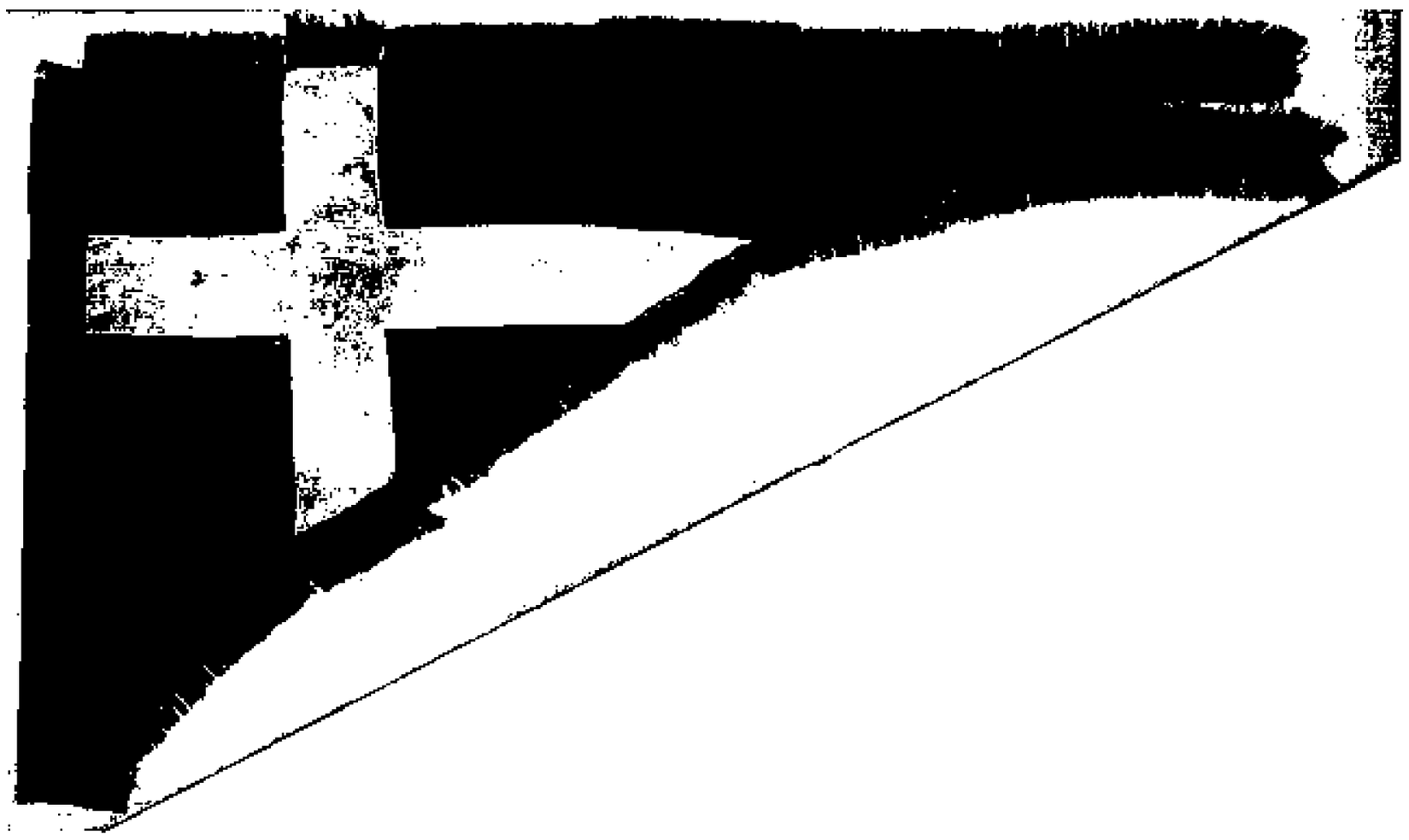


Figure 3 - Pennon aux armes de Savoie, avant 1475 (Musée d'histoire de Berne, Inv. 133, cliché Stefan Rebsamen, 2009). Tout en guerroyant au service du duc de Bourgogne et comme mercenaire au gré des sollicitations, le banneret Amédée de Viry combattit pour comte Amédée VIII de Savoie en Italie, en Dombes, en Beaujolais et en Forez.

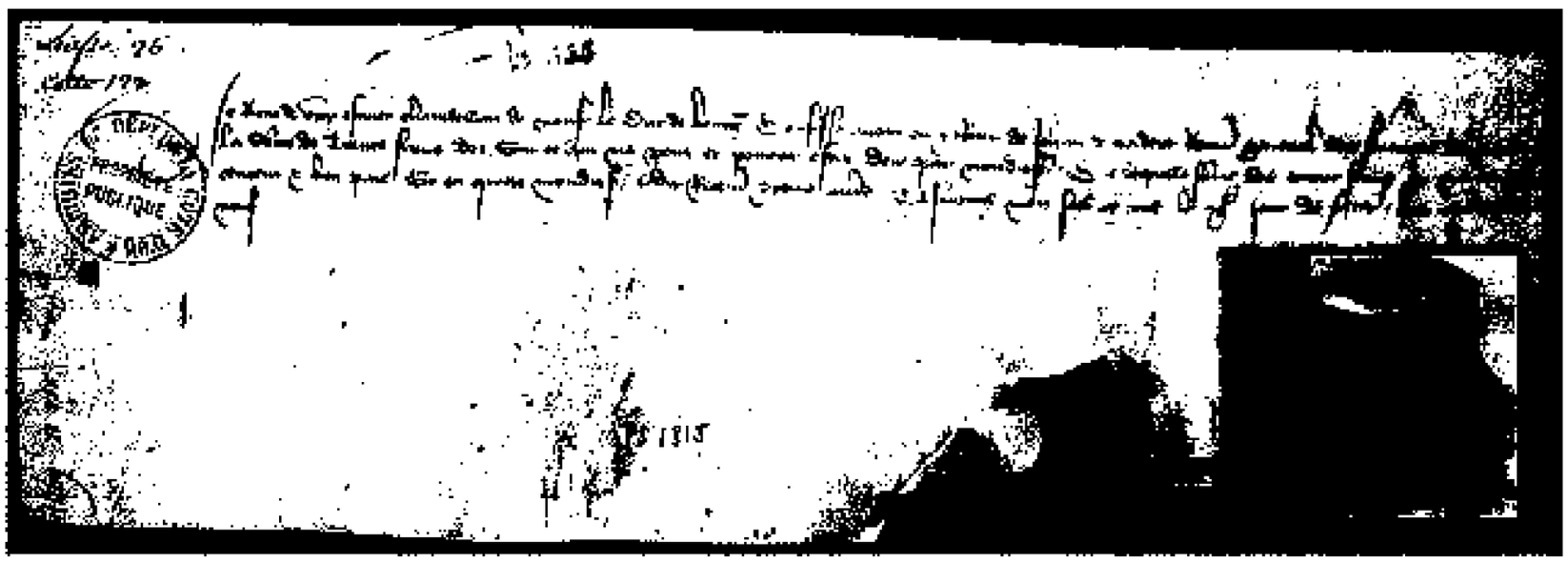


Figure 4 - Quittance délivrée par le damoiseau Amédée de Viry pour 30 francs d'or reçus des mains du receveur général des finances du duc de Bourgogne, 10 février 1409 (ADCO, Pièce scellée 1815).

syndics d'Avignon écartèrent cette menace le 4 mai 1412, en soudoyant Viry pour qu'il n'intervînt pas[51].

Enfin, ces différentes sources de revenu étaient complétées par le fruit du pillage des pays traversés par la troupe et le rançonnement des prisonniers. Le bâtard de Bourbon évoquait ainsi en ces termes, le 27 février 1412, les exactions commises par les hommes de Viry qui : "ont fait en cest royaulme plusieurs dommaiges irreparables, comme tué hommes, violer femmes, rainsoner gens, bouter feux et plusieurs autres crimes et delitz detestables"[52]. Sur la dénonciation d'Humbert de Villars, le roi de France dut d'ailleurs ordonner une enquête, le 23 avril 1412, sur les circonstances de la prise du château d'Ambérieux par la compagnie de Viry et sur un vol commis par cette dernière dans l'église Saint-Paul de Lyon[53]. Jean-sans-Peur lui-même se méfiait des débordements de cette troupe, faisant surveiller par des espions ses moindres déplacements en Bourgogne au cours de l'hiver 1409[54].

La compagnie de Viry suscitait d'autant plus de méfiance qu'elle était en partie composée de routiers anglais. Ainsi, venant prendre possession du château de Thizy, en tant que bailli de Mâcon, Amédée de Viry trouva les portes closes, les gardes de la forteresse affirmant que : "pour la doubte qu'il avoyent d'estre pilliés et desroubés et aussi de leurs personnes, qu'ilz n'oseroient fere ouverture aux Anglois ne es autres [estrangiers de sa compaignie] qui n'estoient point de cest royaulme, mais estoient ennemis du roy"[55].

Il n'en demeure pas moins que la compagnie de Viry formait un corps d'élite, essentiellement composé de cavaliers et d'archers (fig. 5). Il était habituellement employé comme avant-garde, par exemple lors de l'attaque du pont de Saint-Cloud en 1411 et lors du siège de Villefranche-sur-Saône en 1412. Cette troupe pouvait aussi faire office de corps de pionniers, en particulier pour construire des ponts, près de Tournai en 1408 et non loin de Pont-d'Ain l'année suivante[56].

En 1408, et alors qu'il devait être âgé de vingt-cinq ans, Amédée de Viry commandait un corps de 388 écuyers, 24 archers montés, un enseigne ("estendart"), un trompette et des ménétriers. D'après les sources posté-

---

(51) Fernand BENOIT, "L'interrogatoire de Margarit, Document inédit sur Benoît XIII (1410-1411) et supplément à l'inventaire du fonds des notaires d'Orange conservé à la Bibliothèque du Vatican", *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 39, 1921, pp. 275 et 276.

(52) Louis CAILLET, "Documents Beaujolais, I, Lettre d'Hector I, bâtard de Bourbon, aux Lyonnais 27 février 1412", *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 11e année, 42, avril-mai-juin 1910, p. 121.

(53) Archives nationales, P 1392/2 ; Albert LECOY DE LA MARCHE, *Titres de la Maison ducale de Bourbon*, *op. cit.*, p. 186, n° 4893.

(54) Voir ci-dessus note 30.

(55) Louis CAILLET, "Documents Beaujolais, I, Lettre d'Hector I, bâtard de Bourbon, aux Lyonnais 27 février 1412", *op. cit.*, pp. 118-119 et 120.

(56) Henri VANDENBROECK, *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai…*, *op. cit.*, p. 72. Jean CABARET D'ORVILLE, *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*, *op. cit.*, p. 297.

rieures, s'ajoutaient à ces hommes divers valets, pages et palefreniers, certains de ceux-ci assumant des tâches domestiques et d'autres épaulant les cavaliers[57]. En effet, chaque écuyer, selon Philippe Contamine, était habituellement secondé par un combattant auxiliaire et un page[58]. Pour son service particulier, Viry disposait en 1412 de cinq écuyers, un chapelain, un secrétaire, un clerc, un cuisinier, un barbier, trois pages et douze valets et serviteurs.

On peut donc estimer que la compagnie de Viry comprenait en 1408 au moins 1200 hommes, en comptant les serviteurs de tous ordres. Ce chiffre nous est presque confirmé par Amédée de Viry lui-même qui, écrivant aux syndics de Tournai pour leur assurer qu'il ne séjournerait pas dans leur ville, indiqua, le 16 octobre, qu'il conduisait "mil chevaulx ou environ"[59]. En 1410, après le désastre de la retraite de l'année précédente, la compagnie de Viry ne comptait plus que 93 écuyers, 2 archers (ou arbalétriers), 3 enseignes, 2 ménétriers et un trompette, c'est-à-dire près de 290 hommes. Deux ans plus tard, Viry commandait 300 écuyers, soit plus de 900 hommes[60].

Les "montres" (revues militaires) et les actes rédigés à la mort d'Amédée de Viry nous révèlent précisément la composition de cette troupe. Celle-ci était principalement formée de "Savoyards" provenant des pays de Vaud et de Gex, du Genevois et de la Bresse. Certains patronymes nous indiquent aussi les villes d'origines des combattants : Chambéry, Annecy, Genève, Thonon, Lausanne et Bourg-en-Bresse, mais également Gand, Laval, Lyon, Montferrand, Nogent, Romans, Strasbourg, Troyes et Vienne. Des sobriquets trahissent enfin la naissance de quelques hommes : L'Allemand, Bourguignon, Le Breton, Le Lombard. Enfin, le corps des archers était exclusivement composé d'Anglais en 1412.

Les écuyers étaient apparemment tous issus de l'aristocratie, tels les nobles d'Allinge, d'Anthier, Champion, de Châtillon, de Chissé, de Clermont, des Clets, Gerbais, de La Balme, de Livron, de Mouxy, de Nernier, de Rougemont, de Rovorée, de Vesancier, de Villette, etc. Mais, aux côtés de seigneurs importants, comme le sire Aleman, le sire de Châtillon-La Palud et le sire de Château-Vieux, en 1408[61], les cadets de la grande aristocratie, les nobliaux et les enfants naturels fournissaient la majeure partie des effectifs. On note ainsi, la même année, que quarante-quatre hommes de la compagnie étaient qualifiés de bâtards.

---

(57) L'analyse de la compagnie d'Amédée de Viry repose notamment sur les sources suivantes : ADCO, B 11771 (1408) ; ADCO, B 11777 (1410) ; ADS, SA 3153 (1412). Voir également Jules DE LA CHAUVELAYS, "Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois", *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 3e série, VI, année 1880, 1881, pp. 179 et 205.

(58) Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Age*, Paris, 1980, p. 243.

(59) Henri VANDENBROECK, *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai…*, *op. cit.*, p. 72.

(60) Pour l'état de la compagnie en 1410, voir ADCO, B 11777 et J.-B. PEINCEDE, *Cecy est une copie d'un relevé fait (…) sur les comptes de la recette générale des finances de Bourgogne…* (ADCO, B 12015, Recueil Peincedé, 22, ms.), p. 433. Voir également Louis AUBRET, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, *op. cit.*, p. 461.

(61) On relève également la présence du sire de "Louge" (ou de "Longe") qui n'a pu être identifié.



Figure 5 - L'armée savoyarde au début du XV[e] siècle ("Apocalypse en images", El Escorial, Bibliotheca Laurentina, ms. E. Vit. 5, f° 23, Jean Bapteur, vers 1428-1434 / Agostino PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *Les manuscrits enluminés des comtes et ducs de Savoie*, Turin, 1990, pl. XXI, détail).
Alors qu'il devait être âgé de 25 ans, le banneret Amédée de Viry commandait en 1408 une compagnie d'environ 1200 hommes, comptant 388 écuyers, 24 archers montés, un enseigne, un trompette et des ménétriers, auxquels s'ajoutaient environ 776 combattants auxiliaires, un chapelain, un secrétaire, un clerc, un barbier, un cuisinier, des valets et des palefreniers.

On se rendait à la guerre en famille et en clan, comme le montre une trentaine de noms représentée en 1408 par deux à quatre hommes, le maximum revenant aux de La Fontaine comptant six personnes portant ce patronyme. A cette même époque, quatre écuyers étaient accompagnés de leur frère et Amédée de Viry lui-même avait intégré dans sa troupe son beau-frère Pierre d'Allinge, ainsi que son cousin et homonyme Amédée de Viry dit Le Jeune. On ne s'étonnera donc pas de découvrir en 1412 la mention d'enfants employés comme pages et valets, tel le bâtard de Blonay[62]. L'écuyer François de Villette était même accompagné de sa femme ![63]

En 1412, l'état-major d'Amédée de Viry devait rassembler les principaux seigneurs de sa troupe et des capitaines particuliers, notamment affectés au commandement du corps des archers. Viry était par ailleurs entouré par une quinzaine d'hommes de confiance, tous issue des Etats de Savoie et certains déjà sous les ordres du banneret en 1404-1405, qui se voyaient confier des missions diplomatiques ou la gestion d'une partie des finances de la compagnie[64].

La mort de Viry, ses obsèques et les préparatifs du convoi funèbre

La maladie d'Amédée de Viry survenue au cours du siège de Bourges entraîna la dissolution de sa troupe. Apparemment, seules une trentaine d'écuyers et une quarantaine de serviteurs, valets et pages restèrent au chevet de leur maître[65]. Celui-ci fut emmené le 20 juillet 1412 dans la ville de Nevers (Nièvre), distante d'environ 68 kilomètres de Bourges, pour y être soigné[66]. L'écuyer Jean Martin[67], dit Le Jeune, de Sallanches, prit alors la direction des affaires du banneret et organisa son hébergement. Viry habita chez le chanoine et prêtre Etienne de Mâcon, son escorte logeant dans une hôtellerie et les chevaux dans une maison louée par un chapelain.

(62) "Livré es vaullés dudit feu seigneur et es palafrinier et ou bastar de Blonay et es autres enfans qui s'en sont alés pour leur despens – I fr. et demi" (ADS, SA 3153).
(63) "Item mes receheu ledit Johan Martin de l'argen dudit feu Amé de la feme [de] Franczoys de Villite – III[c] XLIII escu d'or (…) Laquelle somme ballié par ladicte feme dudit Franczoys et de son vallet est des II[c] fr. lesquelx (…) avoyt baillié en garde à la feme dudit Franczoys de Villate" (ADS, SA 3153). Il s'agit d'Henriette des Balmes (Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 632).
(64) Voit ci-dessus notes 25, 26 et 57. En 1412 : Pierre de Bardonnèche, Girard de Burdignin, Nicolet "de Chabley", Jean "du Chastel", Claude de Chissé, Amédée des Clets, Aymonet de Gland, Hugonin de La Biolle dit La Crochière, Jean Martin, Artaud Métral, Olivier Métral, Jean de Sevrier, Rolet de Thoire, François de Villette.
(65) *Ibid.* ; à ces hommes s'ajoutaient les écuyers Amédée Marrignier, Humbert "de La Poneta", le bâtard de Sallenôve, Pierre de Cernex, Amédée Bertellier, Nicod Veygier, Philibert "de Vergesson", Jeannin Poysinat, Gautier de Rougemont, Jacques de Rougemont, Etienne Vigosset, Jean Pactinier, Etienne de Santans, Pierre de Cruseilles, Rolet "de Cort", Estievant de Lucinge, Amédée de Bellegarde, le bâtard de Montmoret, Antoine Gerbais et François Veygier.
(66) Le compte de Jean Martin commence à cette date (ADS, SA 3153).
(67) Pour Jean Martin, mort vers 1432, voir Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, III, Grenoble, 1893, p. 389 ; il était déjà au service d'Amédée de Viry en 1405 (voir ci-dessus note 26).

Neuf jours durant, Viry reçut les soins de Jean Vignon[68], médecin du duc de Bourgogne, un traitement fourni par un apothicaire de la ville et les attentions de la compagne d'Etienne de Mâcon. L'escorte du malade bénéficia quant à elle des ravitaillements du cuisinier de l'évêque de Nevers et des services d'une chambrière.

L'infection ne put être vaincue et son issue devint bientôt certaine. Un prêtre vint alors donner les derniers sacrements à Viry qui rassembla ses dernières forces, le 27 juillet, pour dicter son testament. Après avoir recommandé son âme à "la benoîte Vierge Marie et à tous les saints et saintes du Paradis", Viry ordonna la liquidation de ses dettes et le transport de sa dépouille dans la cathédrale de Nevers[69]. Il exigea également que son corps fût ensuite ramené en Genevois, sous la protection d'une escorte d'au moins vingt-cinq gentilshommes et douze frères Franciscains, et que les villes traversées par le cortège organisassent des processions en son honneur et que chacune d'entre elles fît brûler cinquante torches[70].

A l'arrivée du convoi funèbre en Genevois, Amédée prévoyait d'être enterré dans l'église paroissiale de Viry, à l'issue d'une messe à laquelle étaient conviés tous les prêtres résidant dans une rayon de quatre lieues (environ 16 km) autour de la localité[71]. Ce tombeau n'aurait été cependant que provisoire – en principe pendant deux ans –, Viry fondant un lieu de culte particulier pour y élire sa sépulture. Le monument funéraire aurait dû en effet être érigé devant le grand autel de celui-ci et réunir également toutes les cendres de la famille du banneret et de ses ancêtres (fig. 6). La fondation de la nouvelle église, dédiée à la Vierge, s'accompagnait en outre

(68) "Livré à maistre Johan Vaignon fisician de monseigneur de Bourgonie lequel a visiter ledit feu seigneur de Virier en sa maladie – XX escu d'or que valent – XXII fr. [et] demi" (ADS, SA 3153). A son sujet, voir Ernest WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Age*, V, *Hautes études médiévales et modernes*, 34/2, Genève, 1979, p. 501 ; Amélie DE MAURAIGE, "Le "fâcheux accident" d'Antoine Monseigneur : un traitement princier de la rage à la cour du premier grand-duc de Bourgogne", *Annales de Bourgogne*, 72/285, janvier-mars 2000, p. 112.

(69) "Item vueil et ordonne que quant je seray trespassé mon corps soit porté en la grant eglise de la ville de Nevers en laquelle ville je suis malade de presens et illecques soient dites et chantees sollenelment vigilles de mors et la messe par la maniere qu'il appartiendra selon mon estat pour le remede de moy et des miens…" (ADS, SA 3153).

(70) "Item vueil et ordonne que quant mon ame sera departie de mon corps que mon corps soit ordonné et mis à point ainsi qu'il appartiendra et soit porté ou pays de Genevoys dont je suis oestassere en l'eglise de Virye ou dyocese de Geneve dont je suys seigneur et mis en terre ou lieu ouquel mes predecesseurs et mes enffans ont esté enterrez" ; "Item vueil et ordonne que quant l'en portera mon corps en mon dit pays que au partir de Nevers et dilec jusques audit lieu de Vyrie mon corps soit acompaignié de XXV gentilz hommes vestuz de robes noires et aussi mes vallés et serviteurs pareillement vestuz de robes noires, tout à mes despens et de XII cordeliers ou autres prestres souffisans (…) et que par toutes les villes fermées où l'en passera mon dit corps decy [jusque] là où j'ay ordonné estre enterrez, à l'entree et à l'issue d'icelles villes ait cinquante torches de cire toutes alumees à l'environ de mon dit corps et soit mis mon dit corps reposer en la grant eglise d'une chacune d'icelles villes et quatre cierges qui ardront toute la nuyt environ mon dit corps et au matin avant que mon dit corps soit mis hors d'une chacune desdictes eglises que une messe soit chantée à note par le college d'une chacune d'icelles eglises (…) et que la moitié desdiz XII chappellains qui acompaigneront mon dit corps dient leurs messes basses en ladite eglise…" (ADS, SA 3153).

(71) "Item vueil et ordonne que quant mon corps sera porté en ladite eglise de Virye que le jour de mon enterrement l'on face convoquer tous les chappellains qui seront à IIII lieues près dilec pour chanter messes pour le remede de l'ame de moy et des miens…" (ADS, SA 3153).

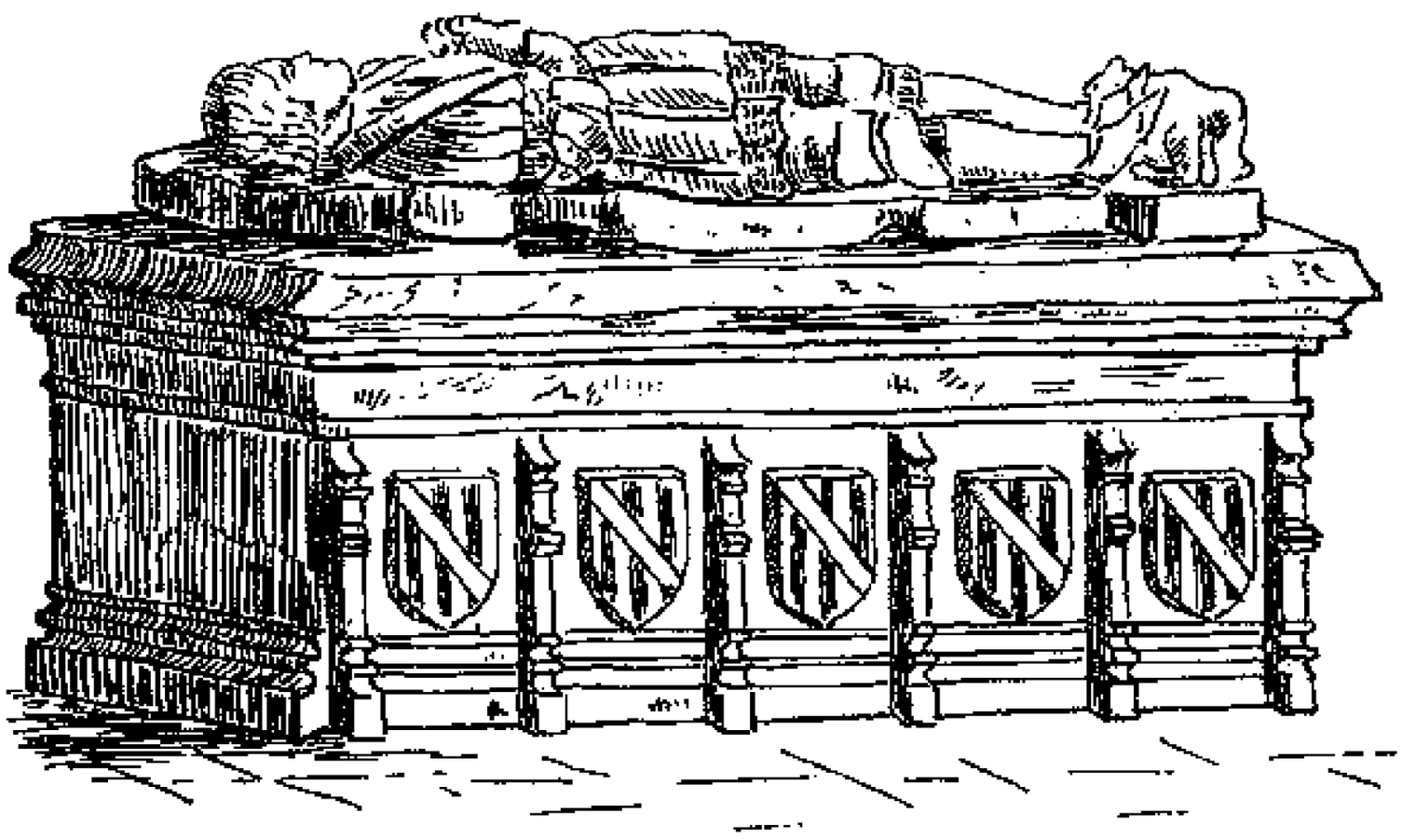


Figure 6 - "Tombeau qui existait autrefois à l'abbaye de Bonlieu"
(François SERAND, "Promenade annuelle de l'Académie Florimontane",
La Revue savoisienne, 70e année, 1929, p. 150, d'après un dessin de Louis Coppier).
Cette sépulture a été attribuée à Guigues de Sallenôve et datée de 1447 par
François-Clément de Mareschal de Luciane (*Armorial et nobiliaire de l'ancien
duché de Savoie*, V, Grenoble, 1910, note 4, p. 358). Tout comme Jean de La Baume
et Girard de Ternier, Guigues de Sallenôve côtoya Amédée de Viry sur les champs
de bataille, louant également ses services au duc de Bourgogne. Sa sépulture
donne une bonne idée du monument que désirait édifier Amédée de Viry
dans la collégiale qu'il souhaitait bâtir à Viry.

de la création d'un collège de quinze Célestins et trois clercs[72]. Comme on le verra, Amédée désigna enfin ses héritiers et procéda à de nombreux legs en faveur de ses compagnons d'arme.

Viry succomba à la maladie dans la matinée du vendredi 29 juillet 1412. Quarante-huit prêtres entonnèrent aussitôt des chants funèbres, tandis que onze messes étaient célébrées par des Dominicains. En outre, dès midi de ce jour et jusqu'au lendemain même heure, quatorze bedeaux sonnèrent sans interruption les cloches des églises de Nevers[73]. Pendant ce temps, un barbier s'affaira pour préparer le corps du défunt, extraire les viscères et les déposer dans une urne en bois ("quesse")[74]. La dépouille, vraisemblablement embaumée au moyen de plantes aromatiques, fut quant à elle enveloppée dans deux linceuls et onze aulnes de toile cirée, puis glissée dans un sac formé de deux peaux de bœuf et enfin placée dans un cercueil de bois scellé par des ferrures[75].

Une procession solennelle, conduite par des frères Jacobins, vint ensuite chercher le corps pour le déposer dans la cathédrale Saint-Cyr-et-Sainte-Julite de Nevers (fig. 7 a-b). Le cercueil, recouvert d'un drap brodé d'or et posé sur une litière drapée de noir, traversa Nevers accompagné par une escorte toute vêtue de noir. Les "obsèques" furent célébrées dans la cathédrale dès l'après-midi du samedi 30 juillet. La dépouille, encadrée par quatre cierges, fut honorée par quatre psautiers, douze messes et quatre vigiles des morts prononcées par quatre prêtres. On ignore la composition de l'assistance, mais on suppose que les vingt-neuf torches achetées pour

(72) "Item comme ja pieca j'aye en grant devotion affection et voulenté de faire et edifier une eglise oudit lieu de Virye au plus pres de l'eglise parrochial dudit lieu en l'onneur de Notre Dame et en yceelle eglise ordonner un college de Celestins comme autrefois j'en ay declaré mon entention et volenté (...) vueil et ordonne par ces presentes que ladite eglise soit faite et ediffiée ensamble les cloistres et maisonnemens appartenant à icelle et neccessaires pour quinze religieux chappellains dudit ordre des Celestins et pour trois clers qui les serviront et aussi pour les vallés qui les devront servir (...) lesquelz ediffices je vueil et ordonne estre faiz selon et par l'ordonnance du prieur des Celestins de Lyon ou de celluy d'Avignon appellez avecques eulx les maistres des euvres de monseigneur le conte de Savoye... [le testateur réserva 400 marcs d'argent et 2000 francs pour cette œuvre]" ; "Item vueil et ordonne que lesdiz ediffices soient commenciez incontinent apres ce que mon corps sera enterré en ladite eglise de Virye et que dedens deux ans après ce qu'ilz seront commenciez ilz soient fais et parfaiz entierement" ; "Item vueil et ordonne que en faisant ladite nouvelle eglise des Celestins comme dessus ay ordonné soit faite une notable sepulture devant le grant autel de ladite eglise en laquelle je vueil et ordonne que tous mes os et les os de mes predecesseurs et de mes enffans qui seront trouvez en la sepulture de ladite eglise de Virye soient mis et que ce soit fait et acompli dedens lesdiz deux ans (...) et que mon dit sevelement soit fait et acomply ainsi et par la maniere qu'il appartient et que l'en a acoustumé à faire aux nobles de mon estat..." ; "Item à messire Jaques curé de Saint Ligier de Geneve cent florins pour une foiz donne et legue affin qu'il soit tenuz de traveillier à faire fere les ediffices des Celestins en la maniere que j'ay chargié Jehan Martin de lui dire" (ADS, SA 3153).

(73) "Livré à XLVIII prestres qui ont chanté le jour de l'obiit dudit feu seigneur (...) – VI fr. (...) Livré ledit jour de son obiit pour XI messes celebrées en l'eglise des frayres Preschiors (...) – XXII s. par." ; "Livré à ceaux qui ont soné les clas dudit feu seigneur dey le venredi midi jusque au sambadi midi out il estoent XIIII persones pour sonné lesdit clas – XXX s. torn" (ADS, SA 3153).

(74) "Livré au barbier qui trahit lesdites antralies – IIII fr. (ADS, SA 3153) ; voir ci-dessous note 76. On ignore si le cœur du défunt fut également prélevé.

(75) "Livré à ceaux qui firent la chasse là out il fut mis – II escu. Livré à ceaux qui firent les esparres de fer pour lier ladire chasse – VIII s. p." ; "Livré pour deux cuirs de beuf affaitié pour mettre le corps dudit seigneur – IIII fr. Livré pour deux linceux pour envelopper le corps daudit feu seigneur et pour un aigue – I escu" ; "Item livré (...) pour XI aulnes de toyle acerié pour envelopper le corps dudit feu seigneur (...) – V fr. et demi" (ADS, SA 3153).

l'occasion furent portées par les compagnons les plus proches de Viry. La cérémonie se clôtura par l'ensevelissement des entrailles du défunt[76], puis le transport du cercueil jusqu'à l'église des Franciscains de Nevers. Recouvert d'une nappe d'autel et accompagné d'un panneau peint[77], représentant sans doute les armoiries du banneret, il y demeura pendant vingt-six jours.

Ce temps fut en effet nécessaire pour régler les dernières affaires du banneret et préparer le convoi funèbre. Le procureur de la cour de Nevers et un clerc procédèrent tout d'abord à l'inventaire des effets et de l'argent du défunt[78]. Des clercs dressèrent également les comptes de la compagnie de Viry, afin d'évaluer la somme des salaires dus pour son engagement au cours du siège de Bourges. Divers messagers furent en outre expédiés : le trompette en Savoie, probablement pour avertir le comte de Savoie de la mort de Viry, le clerc à Mâcon, pour y porter une copie du testament d'Amédée, et le secrétaire à Lyon, sans doute pour y prendre les effets du défunt.

Afin de percevoir les gages de la troupe – 4700 francs[79] –, douze compagnons de Viry partirent, le 1er août, rejoindre à Auxerre le roi de France, le duc de Bourgogne et le prévôt de Paris. Dix-huit jours durant, ils tentèrent également d'obtenir la restitution du fief de Santans que Jean-sans-Peur avait repris et inféodé, dès le 19 août, à autre banneret savoyard aux dépends des héritiers de Viry[80]. Les négociations semblent néanmoins avoir échoué, le duc de Bourgogne se contentant d'accorder 300 francs de participation au coût du transport du corps du défunt en Genevois. La délégation revint par conséquent à Nevers où elle arriva dans la soirée du 23 août.

Le signal du départ pour le Genevois enfin donné, les compagnons de Viry s'afférèrent pendant deux jours, louant deux bestiaux pour charrier les effets du banneret et de ses hommes jusqu'à Cluny, faisant ferrer les chevaux et se munissant de tentes pour abriter trente-huit montures. L'équipage entier était vêtu de draperies de couleur noire achetées pour l'occasion. La veille du départ, de dernières messes furent célébrées dans l'église des Franciscains où le corps du défunt était illuminé par quatre cierges.

---

(76) "Livré à ceaux qui levarent la tombe pour metre les entralies dudit feu seigneur – X s. torn." ; "Livré à ceaux qui firent la tombe dudit feu seigneur et qui mirent les entralies dedens une quesse – II fr." (ADS, SA 3153).
(77) "Livré au pintre pour fayre la commemoration dudit seigneur es Cordelliers – VI fr. X d. torn." (ADS, SA 3153).
(78) Ils trouvèrent dans les coffres d'Amédée de Viry 300 écus d'or et 400 francs, d'après le compte de Jean Martin, ou 350 écus et 600 francs, d'après un récapitulatif postérieur.
(79) A titre comparatif, notons qu'en 1408, Amédée de Viry avait touché 3007,5 francs pour l'engagement de sa compagnie durant quinze jours (ADCO, B 11771).
(80) Le fief de Santans et la rente de 200 livres octroyés à Viry furent concédés à Guigues de Sallenôve ; la chambre des comptes de Bourgogne s'y opposant, le duc dut lui intimer l'ordre d'entériner la donation les 13 et 14 octobre 1412 (ADCO, B 1068).



Figure 7a-b - La cathédrale Saint-Cyr et Sainte-Julite de Nevers vers 1900 (clichés "Collections ND Phot." et "E. Bélile, phot. Nevers"). Les "obsèques" du chevalier Amédée de Viry y furent célébrées le 30 juillet 1412 ; la cérémonie s'acheva par l'ensevelissement des viscères du défunt. Le corps fut ensuite exposé, vingt-six jours durant, dans l'église des frères Franciscains de Nevers.



Le convoi funèbre

Sous le commandement de l'écuyer Jean Martin, le convoi s'ébranla à l'aube du 26 août et arriva dans la matinée du 7 septembre à Genève. Ce voyage compta neuf haltes, atteintes tout d'abord par étapes de 45 à 68 kilomètres, de Nevers à Cluny, puis réduites à des distances de 20 à 36 kilomètres de cette localité au terme de l'expédition. Tout en faisant un crochet par Cluny, on prit le chemin le plus court, le cortège passant par Paray-le-Monial, Mâcon, Bourg-en-Bresse, Cerdon, Nantua, Châtillon-en-Michaille et Chaumont. Seule la traversée du lac de Nantua nécessita le recours à un bateau[81], le passage du Rhône se faisant probablement par le pont d'Arlod. Au total, les 363 kilomètres séparant Nevers de Genève furent parcourus en l'espace de treize jours (fig. 8).

Composé de trente-huit chevaux au départ, l'équipage varia au fur et à mesure du voyage, pour atteindre quarante-deux moutures le 28 août, puis quarante, dont trois chevaux de bât, deux jours plus tard, et à nouveau trente-huit chevaux le 3 septembre. S'agrégeait en outre une charrette qu'on louait presque à chaque étape, sans doute pour transporter le cercueil. Enfin, à la trentaine d'écuyers accompagnant le défunt, s'ajoutaient cinquante serviteurs à la fin août et seulement quarante-deux début septembre. Le palefrenier et les pages d'Amédée de Viry quittèrent en effet l'escorte à Mâcon. La variation des effectifs s'explique aussi par les va-et-vient continuels des messagers et des émissaires envoyés par Jean Martin au fur et à mesure du voyage. Un homme alla par exemple à Lyon négocier la libération du secrétaire d'Amédée de Viry, emprisonné par le sire de Groslée. Un autre se rendit auprès du prieur des Célestins de Lyon pour convenir sans doute de la fondation de la collégiale de Viry.

Respectant les exigences du défunt, chaque station fut marquée par des cérémonies mettant à contribution le clergé local ainsi que les communautés d'habitants. Ainsi, trente prêtres furent sollicités à Paray-le-Monial, cinquante à Cluny, quarante-huit et cinq frères Cordeliers à Bourg-en-Bresse, dix-huit prêtres à Cerdon, enfin une bonne vingtaine d'ecclésiastiques à Nantua : le curé de la ville, ses dix chapelains et une quinzaine de moines du prieuré Saint-Pierre. Dans les bourgs les plus importants, des processions paroissiales accueillaient le cortège. A Cluny, une délégation d'enfants fut même chargée de porter des torches. Par contre, les villages les plus modestes, tel celui de Saint-Germain-de-Joux, se contentèrent d'être représentés par leurs "bons hommes"[82]. Naturellement, tous ces acteurs furent payés, habituellement en argent comptant, parfois en collations. A chaque halte, le cercueil passait la nuit dans l'église paroissiale de

(81) "Livré ou navatier qu'il a porté le corps par su le lac de Nantua – III s. par." (ADS, SA 3153).
(82) "Livré à Sent Germen pour le boyre des bon homes qui acompagnierent le corps dudit feu seigneur et des autres – VI s." (ADS, SA 3153).

la localité traversée. On y disposait systématiquement quatre cierges, chantait les vigiles des morts, puis on y célébrait la messe quelques heures avant le départ du convoi.

Deux cérémonies particulièrement somptueuses, à Mâcon et à Bourg-en-Bresse, ponctuèrent le voyage. A Mâcon, une procession, réunissant des frères Jacobins et Cordeliers, les chanoines de Saint-Vincent et de Saint-Pierre, ainsi que des délégations paroissiales, accueillit tout d'abord le cortège à la porte de la ville et disposa un drap brodé d'or sur le cercueil. Puis, celui-ci fut déposé dans la cathédrale Saint-Vincent où huit cierges l'entourèrent. Les cloches de la cathédrale sonnèrent alors le glas qu'elles n'interrompirent qu'au départ du convoi. Le lendemain de l'arrivée, on célébra une messe solennelle, à laquelle assistaient les ecclésiastiques présents la veille, les paroissiens de Saint-Etienne et une assistance portant cinquante torches[83].

Au cours de son périple, le convoi ne se reposa qu'à deux reprises : deux jours et demi à Mâcon et près de deux jours à Chaumont. A Mâcon, la troupe, logée dans le château et dans une hôtellerie de la cité, mit à profit l'étape pour acheter de nouveaux vêtements, des souliers, des selles, des couvertures pour les chevaux et des fers pour ceux-ci. On en profita aussi pour liquider des dettes. Le voyage fut en outre ponctué par divers événements : la mort d'un écuyer[84] à Cluny, la maladie du chapelain à Bourg-en-Bresse. La halte de Cluny fut enfin le théâtre d'un incident au cours duquel des Carmes de Moulins molestèrent Jean Martin et exigèrent des compensations pour les dommages que leur couvent avait subis en mars 1412 lors du siège de cette ville.

En dépit de ces épisodes et des probables incidents des voyageurs et de leurs montures, le convoi funèbre d'Amédée de Viry fit preuve d'une surprenante vélocité qui ne peut s'expliquer sans une préparation minutieuse de l'expédition, afin de prévoir l'hébergement, le ravitaillement et le renouvellement régulier des montures. La réussite du voyage se traduisit naturellement par des dépenses extraordinaires. Au total, les soins apportés à Amédée de Viry, ses "obsèques" à Nevers, le transport de son corps et les frais de l'équipage, les aumônes, les célébrations et les diverses ambassades

---

(83) "C'est la livrée faite à Mascon pour le repoux du corps dudit feu seigneur de Virier de deux jour et demi (...) Et primirement livré pour L torches et VIII cierges fait à Mascon (...) – XIX fr. XII s. par. Livré au colliege de Sant Vincent pour vigiles dictes environ le corps dudit feu seigneur la nuy qu'il ariva à Mascon – XLVIII s. IX d. torn. Livré plus à ladicte eglise pour la procession qui vint au divant dudit corps dudit feu seigneur jusque à la porte de la ville et pour la grant messe pour luy chantée landemain – V fl. (...) Livré au mariglier de ladicte eglise pour avoir soner les cloches quant le corps dudit feu seigneur vint à Mascon et landemain [et] ausy quant il s'ent partit – I fr. IIII s. par. Livré pour le parementier de ladicte eglise suet à savoir pour ung drap d'or qui fut mis sus le corps dudit feu seigneur à l'antrent de la ville – XX s. torn. Livré aut colliege de Sant Piere de Mascon qui furent aut divant du corps dudit feu seigneur en procession et landamain, et landemain furent à la messe – II fr. et demi. (...) Livré pour la procession de la parroche de Sant Piere de Mascon qui fut au divant de monseigneur et le landemain à la messe – I fr. Livré à [la] procession de Sant Estievant de Mascon qui samblablement furent à la messe dudit feu seigneur – X s. torn. Livré es Jacobin fraires de Mascon qui furent au divant de monseigneur et le landemain à la messe – II fr. Livré à la procession des Cordelliers dudit lue qui samblablement furent au divant du corps dudit feu seigneur et le landemain à la messe – II fr. Livré à les moenes de Sant Vincent pour le noveine de la croys de Sant Vincent – V s. torn. (...)" (ADS, SA 3153).

(84) Jean "du Chastel", de Sallanches.

Étape	Date	Distance parcourue	Cérémonial	Célébrants
NEVERS (Nièvre)	20 juillet au 26 août	–	prières ; messes ; glas ; procession ; « obsèques » ; veillées ; messes	48 prêtres ; Dominicains ; Jacobins ; Franciscains
Beaulon (Allier)	26 août	68 km	messe	curé de la paroisse
Paray-le-Monial (Saône-et-Loire)	27 "	45 "	*id.*	30 prêtres
Cluny (Saône-et-Loire)	28 "	52 "	*id.*	50 prêtres ; enfants
Mâcon (Saône-et-Loire)	29 août au 1er septembre	24 "	accueil solennel à la porte de la ville ; glas ; messe	Jacobins ; Franciscains ; chanoines de St-Vincent et de St-Pierre
Bourg-en-Bresse (Ain)	1er septembre	35 "	accueil solennel à la porte de la ville ; glas ; messe	48 prêtres ; 5 Franciscains
Cerdon (Ain)	2 "	36 "	messe	18 prêtres
Malpas / Nantua (Ain)	3 "	22 "	*id.*	1 curé, 10 chapelains, 15e de moines
Saint-Germain-de-Joux / Châtillon-en-Michaille (Ain)	4 "	20 "	*id.*	« bons hommes » de Saint-Germain ; curés des deux paroisses ?
Chaumont (Haute-Savoie)	5 au 7 "	28 "	messe ?	curé de la paroisse ?
GENEVE	7 "	33 "	messe	Franciscains

Figure 8 - Les étapes du convoi funèbre du chevalier Amédée de Viry. Les 363 kilomètres séparant Nevers de Genève furent parcourus en l'espace de treize jours, du 26 août au 7 septembre 1412. Après la cérémonie célébrée à Genève, on ignore à quelle date le corps d'Amédée de Viry fut finalement déposé dans l'église de Viry pour y être enterré.

coûtèrent un peu plus de 2444 francs, c'est-à-dire le salaire d'un écuyer pendant plus de treize années de guerre. Un tel coût ne pouvait que susciter le mécontentement des héritiers du défunt et explique probablement l'obscurité qui entoure le passage de ce dernier à Genève puis son enterrement à Viry.

On suppose que le détour par Genève se justifiait par la célébration d'une grande messe solennelle dans la cathédrale, réunissant la plus importante assemblée possible et les dignitaires ecclésiastiques et laïcs qui ne pouvaient être conviés à Viry. Or, la comptabilité dressée par Jean Martin ne fournit que quelques allusions à cette cérémonie : l'achat de torches, les dépenses de cinq frères Cordeliers, du chapelain du prieur d'Aiton et d'un maître de chœur. De même, le document n'indique aucun renseignement au sujet l'enterrement du défunt à Viry. On est d'autant plus surpris que les sources savoyardes de l'époque ne mentionnent pas non plus cet événement, ni la messe chantée à Genève[85].

De même, le comte de Savoie ne daigna pas, semble-t-il, assister aux obsèques de Viry[86]. Amédée VIII gardait-il un ressentiment du comportement passé d'Amédée de Viry ? De même, apparemment peu préoccupé par le salut de l'âme de son frère, Jacques de Viry s'empressa de rendre visite au comte de Savoie et d'expédier à Paris le secrétaire et des hommes de confiance du banneret pour régler les litiges financiers et féodaux nés à la mort d'Amédée[87]. Tout semble donc indiquer que le défunt fut enterré à Viry en catimini et sans ostentation.

Une succession contestée

A peine arrivé, Jean Martin courut rendre compte de ses dépenses à Jacques de Viry. Cette opération et la récupération de divers avoirs à Paris les occupèrent jusqu'à la mi-janvier 1413[88]. A cette époque, Martin avait pu réunir environ 2558 francs, lesquels couvraient donc à peine le coût de l'hébergement à Nevers et les frais du convoi funèbre. Jacques de Viry accusa cependant l'écuyer d'avoir détourné les 4700 francs dus pour le salaire de la compagnie d'Amédée au cours du siège de Bourges et d'avoir falsifié son compte. Il réclama, entre autres, la déduction du prix des deux chevaux que Martin avait reçus de son banneret par donation testamentaire.

L'affaire s'envenima en 1415, puis Jacques porta l'affaire, au mois de mai 1417, devant la cour de justice d'Amédée VIII de Savoie. Ce dernier saisit alors la chambre des comptes de Savoie qui semble avoir réglé le dif-

(85) Les comptes des châtellenies d'Annecy, Cruseilles et Chaumont pour cette période ne fournissent aucune allusion à cette cérémonie (ADS, SA 10691, 11396 et 11140).
(86) Les comptes de la trésorerie générale de Savoie ne semblent curieusement pas faire allusion à cet enterrement (AST, Sezioni riunite, Tesoreria generale di Savoia, registri 57 et 58).
(87) ADS, SA 3153.
(88) *Ibid.* (le compte des dépenses de Jean Martin fut conclu le 31 octobre 1412, mais le rouleau porte en réalité des dépenses encore effectuées l'année suivante).

férend au mois de septembre, en contraignant sans doute Jean Martin à s'acquitter d'un dédommagement[89].

Jacques de Viry avait d'autres motifs de mécontentement. En effet, outre la fondation d'une église collégiale à Viry, le testament de son frère spécifiait la remise d'environ 3800 florins et 310 francs à ses compagnons d'armes, châtelains, chapelain, clerc, cuisinier, serviteurs, valets et pages. A lui seul, Jean Martin était gratifié de 1000 florins. A ces sommes s'ajoutaient des donations pieuses en faveur des églises du mandement de Viry, de celles de Genève, des moines réguliers de cette cité et de la chartreuse de Mélan. Enfin, si Jacques était reconnu comme héritier universel de son frère, il devait néanmoins céder à sa nièce le château de Prangins et les fiefs de Genollier et de Luins, ainsi que, leur vie durant, la forteresse de Mont-le-Vieux à sa belle-sœur et le château du Rosey à sa mère. Jacques ne disposait en fin de compte que de Viry, La Perrière et de la terre de Santans, cette dernière restant néanmoins confisquée par le duc de Bourgogne[90].

Jacques de Viry décida par conséquent de mettre bon ordre dans les dispositions testamentaires d'Amédée. Après avoir abandonné la robe ecclésiastique, il épousa tout d'abord, deux ans après la mort de son frère, Marguerite d'Hauteville, sœur de la veuve d'Amédée, captant ainsi l'héritage de la famille d'Hauteville à Genève[91]. Il convint en outre d'échanger avec sa nièce le fief de Santans contre Prangins, Genollier et Luins. Claude de Viry dut alors négocier avec le duc de Bourgogne la rétrocession de cette terre[92]. Notons également que le décès de Bonne de Seyssel (fig. 9), survenu à la fin de l'année 1412[93], lui permit de récupérer le château du Rosey. Enfin, Jacques de Viry parvint à annuler la fondation de l'église collégiale de Viry, en dédommageant le couvent des Célestins de Lyon[94].

(89) *Ibid.*

(90) *Ibid.* Voir ci-dessus note 4.

(91) Voir ci-dessus notes 12 et 48.

(92) Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, I, Grenoble, 1863, p. 355. Claude de Viry semble avoir obtenu notamment les fiefs de Cuisery, de Villeneuve, de "La Cachière" et de "Bellaon" (ADCO, B 10581 ; B 11723 f° 314). On ignore dans quelles circonstances Claude de Viry obtint des mains du duc de Savoie le château d'Hauvet à Condeissiat (ADCO, B 551 ; B 646).

(93) Elle fit son testament le 2 octobre 1412 (Eloi-Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire…, op. cit.*, V, Grenoble, 1910, p. 366). Jean de Clermont est mentionné le 5 avril 1413 comme étant l'un des légataires de Bonne (Jules DE MOUXY DE LOCHE, *Histoire d'Aix-les-Bains*, I, Chambéry, 1898, pp. 89-90). Le don de 80 écus accordé par Jacques de Viry au prieuré de Romainmôtier, consigné dans le compte de Jean Martin, se rapporte sans doute à la mort de sa mère (ADS, SA 3153).

(94) Le couvent des Célestins de Lyon avait été fondé par Amédée VIII de Savoie suivant des privilèges accordés en février 1407 et juillet 1408. Ce dédommagement n'était pas encore complètement soldé en 1436 (Bibliothèque municipale de Lyon, Ms. Coste 264 ; Aimé VINGTRINIER, *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste*, Lyon, 1853, p. 100, n° 2607). Les Viry firent également don aux Célestins de Lyon d'un vitrail peint à leurs armes (Edouard-Ernest DE ROSTAING, "Hostilités dans l'Ain en 1408", *op. cit.*, p. 22). La collégiale Saint-Maurice de Viry fut finalement fondée en 1487 à l'initiative d'Aymon de Viry et de sa femme Hélène de Menthon (Pierre DUPARC, "La création des collégiales de Savoie", dans *Recherches sur l'économie ecclésiale à la fin du Moyen Age autour des collégiales de Savoie, Actes de la table ronde internationale d'Annecy 26-28 avril 1990, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 97, 1991, p. 49).

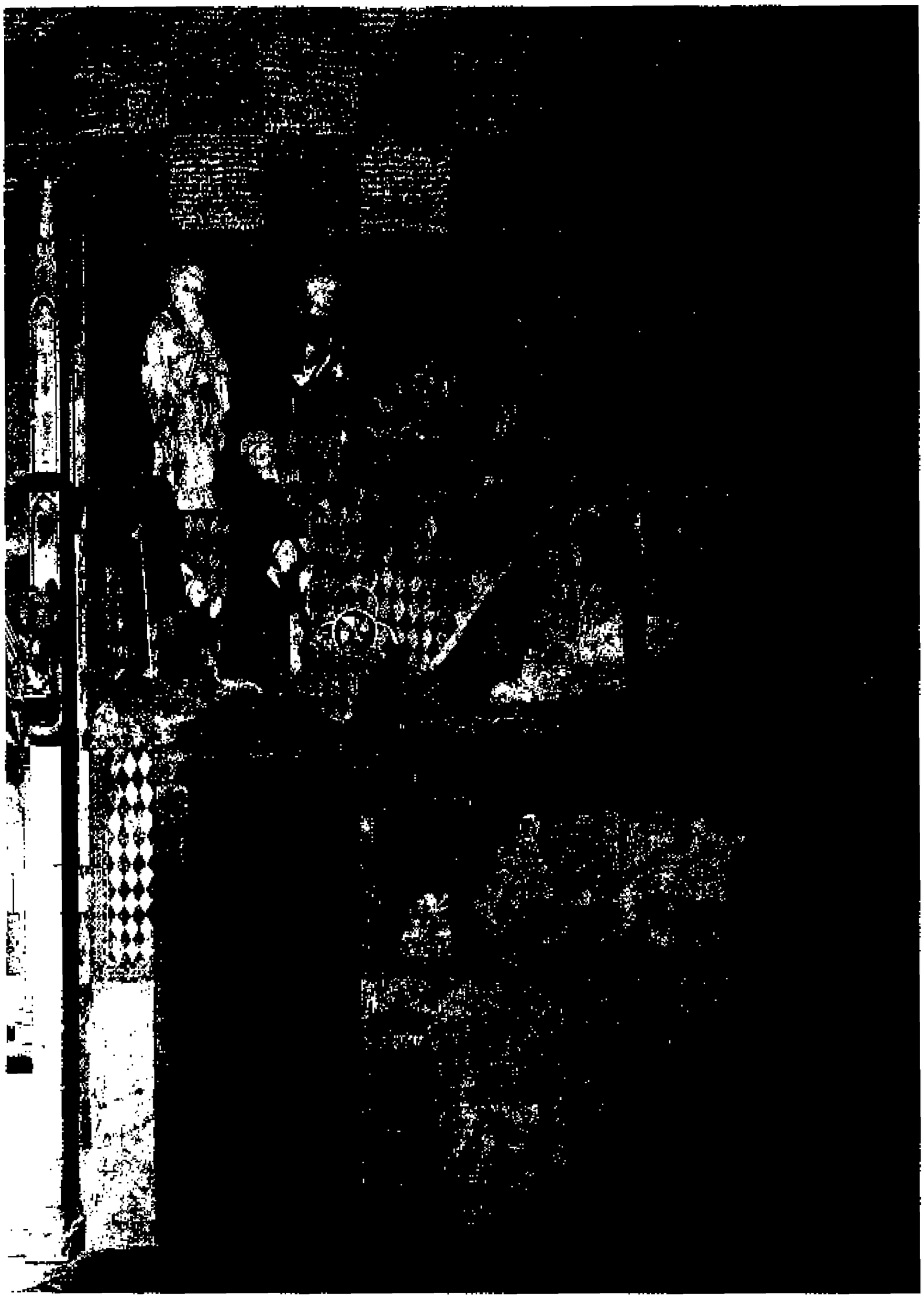


Figure 9 - Peintures murales ornant le tombeau de Bonne de Seyssel dans l'église du prieuré clunisien Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Romainmôtier (Société d'histoire de l'art en Suisse, cliché Ralph Feiner, 2006). Bonne de Seyssel, mère d'Amédée de Viry, décida d'être enterrée dans le chœur de l'abbatiale de Romainmôtier en 1399 et renouvela sans doute son vœu en 1412. Curieusement et contrairement aux usages, elle ne choisit pas d'élire sa sépulture dans le caveau de son mari construit dans l'église paroissiale de Viry. Le monument funéraire de Jean de Seyssel, frère de Bonne et prieur de Romainmôtier (1381-1432), jouxte à main gauche la tombe de sa sœur.

Conclusion

Le transport du corps d'Amédée de Viry de Nevers à Genève avait mobilisé une escorte d'au moins quatre-vingt hommes, suscité des célébrations somptueuses et entraîné des dépenses considérables. Pour autant, le convoi funèbre du banneret était-il hors norme ? Naturellement, il devait apparaître comme tel pour le commun des mortels, mais, au XV^e^ siècle, ce cérémonial était banal pour la grande aristocratie savoyarde, ainsi que l'a montrée l'étude de Nadia Pollini parue en 1994[95].

Le transport des défunts de la cour de la Maison de Savoie donnait systématiquement lieu à des démonstrations ostentatoires tout au long du parcours du cortège. L'enterrement lui-même était scindé en deux célébrations : un simple ensevelissement suivi de funérailles somptueuses, le convoi funèbre marquant le passage de l'une à l'autre cérémonie. La seconde se voulait grandiose. Amédée VIII convoqua par exemple, en 1415, mille trois cent cinquante-sept religieux aux obsèques du gouverneur Odon de Villars. En 1418, le chevalier Girard de Ternier ordonna que ses funérailles eussent lieu quatre mois après sa mort, régla son convoi funèbre et convia à la célébration finale six évêques, douze abbés, vingt prieurs, mille prêtres et l'ensemble du clergé de Genève[96].

Or, faute d'argent et suite à des querelles successorales, comme on l'a vu, le cérémonial mis en œuvre à la mort d'Amédée de Viry apparaît comme une inversion du rituel habituellement pratiqué en Savoie. Les fastes les plus importants marquèrent en effet les obsèques à Nevers, puis la première partie du voyage funèbre, de Nevers à Bourg-en-Bresse.

En tout état de cause, le transport de la dépouille, qu'il se déroule sur une longue distance ou une plus courte, était conçu comme une traversée du Purgatoire. Les difficultés et les obstacles rencontrés au cours du voyage symbolisaient naturellement les péchés que le mort devait expier avant de parvenir au Paradis. En outre, en imposant des processions et des messes dans les localités traversées, le défunt concédait aux vivants un rôle d'intercesseurs pour obtenir le salut de son âme. L'arrivée du cortège au lieu de sépulture ne pouvait donc signifier que l'entrée du mort au Paradis. La fondation de la collégiale de Viry et de la nouvelle nécropole familiale du lignage se plaçait bien dans cet optique et aurait donc constitué l'apothéose de l'ascension d'Amédée de Viry au Ciel.

Matthieu de la CORBIERE

(95) Nadia POLLINI, *La mort du prince, Rituels funéraires de la Maison de Savoie (1343-1451), Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 9, 1994. Voir également Jean-Daniel MOREROD, "Les dispositions patrimoniales et funéraires d'un compagnon de Ripaille, Henri de Colombier", dans Bernard ANDENMATTEN et Agostino PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451), Colloque international de Ripaille-Lausanne, 23-26 octobre 1990, Bibliothèque historique vaudoise*, 103, 1992, pp. 279-297 ; Bernard ANDENMATTEN et Laurent RIPART, "Ultimes itinérances. Les sépultures des princes de la Maison de Savoie entre Moyen Age et Renaissance", dans Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Eva PIBIRI et Denis REYNARD (dir.), *L'itinéraire des seigneurs (XIV^e^-XVI^e^ siècles), Actes du colloque international de Lausanne et Romainmôtier, 29 novembre-1^er^ décembre 2001*, Lausanne, 2003, pp. 193-248.

(96) César DUVAL, Ternier et Saint-Julien…, op. cit., pp. 49-56 et notamment p. 51.

Jean de Brogny et la fondation du collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon

L'histoire du collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon n'est pas inconnue : des historiens locaux l'ont étudiée, parfois à travers quelques aspects seulement[1]. Il s'avère que ces études, déjà anciennes, ne s'attachent à l'histoire de cet établissement qu'au travers de sources partielles. En effet, elles ne prennent pas en compte certains documents, les uns conservés dans divers services d'Archives départementales, les autres aux Archives communales d'Annecy[2]. Après avoir procédé au classement de ce fonds concernant ce collège, il est apparu que l'histoire de cet établissement méritait une étude plus approfondie. Aussi, à partir de ces documents et en les complétant avec des sources conservées dans d'autres services d'Archives, sont retracées les grandes lignes de la fondation de ce collège.

L'université et les collèges

L'université d'Avignon, fondée en 1303[3] par le pape Boniface VIII et Charles II, roi de Sicile, comte de Provence et seigneur d'Avignon, voit rapidement le nombre de ses étudiants augmenter. Elle conquiert très tôt la première place des universités du midi et du sud-est de la France ; le lustre de cette ville est également rehaussé par la résidence des souverains pontifes au début du XIV[e] siècle[4]. La population étudiante diminue au tout début du siècle suivant, à la suite de divers facteurs de crises (guerres, épidémies de peste, Grand Schisme d'Occident) ; elle atteint alors un effectif de cinq cents à mille étudiants. À titre de comparaison, à cette

(1) FORAS A. de. *Le grand collège des savoyards d'Annecy*. Thonon, 1888, 66 p. ; REBORD C. "Le collège de Saint-Nicolas (dit aussi de Savoie) à Avignon", in *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, tome 37, Annecy, 1914, pp. 279-319. ; MIQUET E. "Le collège de Saint-Nicolas en Avignon", in *Revue savoisienne*, Annecy, 1918, pp. 127-132 et 169-174 et 1919, pp. 33-35 ; "Les savoyards à l'Université d'Avignon", in *Revue savoisienne*, Annecy, 1920, pp. 163-172.
(2) COPPIER J. *Inventaire analytique des sous-séries GG 7 et GG 8 : Instruction publique et collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon (1424-1789)*, 2001, dactyl., 70 p.
(3) Archives départementales de Vaucluse. *Aux sources de l'université d'Avignon 1303-1793*. Avignon, 2003, 79 p.
(4) RENOUARD Y. *La papauté à Avignon*. Paris, 1925, 125 p. ; FAVIER J. *Les papes d'Avignon*. Paris, 2006, 826 p.

époque Paris compte environ 4 000 étudiants[5]. À cette période, la population universitaire est très mobile, mobilité renforcée par l'universalité de la langue d'enseignement, le latin.

Une relative diversité caractérise généralement le recrutement social des étudiants, même si le coût et la durée des études suffisent à écarter la grande masse de la population. C'est avant tout dans la noblesse et la bourgeoisie aisée que se recrutent les étudiants. Au Moyen Âge, période où le pouvoir politique et économique appartient presque exclusivement à l'aristocratie et à quelques riches marchands, la possibilité de faire des études est souvent réservée à une élite sociale excessivement restreinte.

Aussi voit-on naître, au sein de nombreuses universités, des collèges destinés à accueillir les étudiants les plus pauvres : "*cette fondation charitable a pour vocation d'aider les écoliers sans ressource à poursuivre leurs études en leur offrant un toit, la nourriture et éventuellement des bourses permettant de faire face aux frais d'inscription*"[6]. Ces collèges tentent de cette façon d'apporter une solution à une difficulté sociale nouvelle, en empêchant que les jeunes étudiants pauvres et éloignés de leur famille ne soient laissés à la rue. Ainsi, avant 1500, "*ce sont vraisemblablement trente-six collèges* [...] *qui ont été créés dans les universités du Midi,* [dont] *sept à Avignon*"[7].

Le fondateur

C'est dans cet esprit que Jean de Brogny fonde dans la première moitié du XV[e] siècle le collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon.

Jean de Brogny[8] est né vers 1342 dans un petit hameau de la ville d'Annecy, appelé Brogny. Il est probablement issu d'une famille de paysans aisés du nom de Fraczon (ou Frasson), Mermet ou Alarmet. Une légende en fera le fils de paysans pauvres[9].

Il étudie d'abord peut-être à Annecy et à Genève "*en grammaire es humanités et en philosophie*"[10], puis à l'université d'Avignon les deux droits, le droit civil et le droit canon. Il obtient le grade de licencié en droit

(5) VERGER J. *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*. Paris, 1977, p. 70.
(6) LAURIOUX B. et MOULINIER L. *Éducation et cultures dans l'Occident chrétien, du début du XI[e] au milieu du XV[e] siècle*. Paris, 1998, p. 77.
(7) VERGER J. "Les bibliothèques des universités et collèges du Midi", in *Livres et bibliothèques (XIII[e]-XV[e] siècle)*, Cahiers de Fanjeaux n° 31, Toulouse, 1996, p. 102.
(8) *Helvetia Sacra : archidiocèses et diocèses : le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné*, section I, volume III, Berne, 1980, pp. 98-101 ; *Dictionnaire historique de la Suisse*, volume 2. Berne, 2003, p. 625. Selon Amédée de Foras "Jean Fraczon [...] est appelé improprement par quelques auteurs Alarmet ou [...] d'Alonzié" : FORAS A. de. *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Grenoble, Allier, 1863, tome 1, p. 37 ; GONTHIER J.-F. *Le cardinal de Brogny et sa parenté d'après des documents inédits*. Annecy, 1889, 53 p. ; DUHAMEL L. "Le cardinal de Brogny : son origine, sa famille, ses alliances", in *Revue savoisienne*, Annecy, 1900, pp. 327-338.
(9) DEONNA W., "Légendes et tradition d'origine iconographique en particulier dans l'ancienne Genève", in *Genava*, tome 2, Genève, 1924, pp. 307-315.
(10) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°3.

civil et celui de bachelier en droit canon, avant d'être reçu docteur en droit civil en 1379.

Suite au rétablissement du Saint-Siège à Rome en 1377 et à la mort du pape à la fin du mois de mars de l'année suivante, certains cardinaux procèdent à Rome à l'élection de Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, le 8 avril 1378, sous le nom d'Urbain VI, tandis que d'autres élisent à Fondi le 20 septembre Robert de Genève, Clément VII, qui, lui, siège à Avignon : c'est le début du Grand Schisme d'Occident[11]. Il faut rappeler ici que Jean de Brogny était né dans le comté de Genève, passé en 1401 sous l'autorité de la Maison de Savoie[12]. Ses origines communes avec Robert de Genève et ses capacités scellent son destin : il devient un des familiers, l'homme de confiance de Clément VII. Jean de Brogny est nommé chambrier et chapelain du pape dès 1378. Après qu'il a embrassé l'état ecclésiastique et sensible à son érudition, notamment à ses connaissances juridiques, le pape Clément VII lui confie l'évêché de Viviers dans le Vivarais en 1382. Il demande également à Jean de Brogny d'assurer la formation juridique d'Amédée de Saluces, futur cardinal, et le pourvoit de plusieurs bénéfices considérables dès le début de son pontificat. Jean de Brogny compose également un abrégé de droit civil et canonique, un *Breviarum juris*[13]. À la mort de Clément VII le 16 septembre 1394, son successeur dans son obédience, Pierre de Lune, cardinal d'Aragon, Benoît XIII, lui porte la même considération que son prédécesseur.

Jean de Brogny se consacre de façon active à résoudre ce Grand Schisme : lors du concile de Pise, convoqué en 1409 afin de mettre fin à cette situation, les deux papes sont déposés dans l'espoir de donner la paix à l'Église. Ce concile n'ayant pas abouti, l'Église catholique se retrouve avec trois papes à sa tête. Cette situation aboutit au concile de Constance, présidé par Jean de Brogny qui obtient des voix au conclave. Ce concile, avec l'élection de Martin V en 1417, rend à l'Église son unité et met ainsi fin au Grand Schisme d'Occident.

Chanoine de Genève en 1380, cardinal-prêtre de Sainte-Anastasie, puis cardinal-évêque d'Ostie en 1405, il prend ensuite le titre de cardinal de Brogny, lieu de sa naissance[14].

Jean de Brogny exerce également la fonction de vicaire général de l'archevêque de Vienne dans la ville de Romans. Grand pénitencier de l'Église de 1389 à 1391, puis vice-chancelier de l'Église romaine en 1391, il

---

(11) Deux papes rivaux se trouvent à la tête de la Chrétienté. Celui de Rome a l'appui de l'Italie du nord, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Pologne et de la Hongrie. Derrière son adversaire, installé à Avignon, se rangent la France, la Castille, l'Aragon, le Portugal, le royaume de Sicile, celui de Chypre et la Savoie : en ce qui concerne cette dernière principauté : GALLAND B. *Les papes d'Avignon et la Maison de Savoie (1309-1409)*. Collection de l'École française de Rome, 1998, 512 p.

(12) COPPIER J. "À propos d'un anniversaire : les six cents ans de la réunion du comté de Genève à la Savoie", in *Revue savoisienne*, 141e année, Annecy, 2001, pp. 127-132.

(13) BRINCK M.-E. "Practical law for a prince of the Church : Jean Allarmet and the *Breviarum juris*", in *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, tome 97. Annecy, 1991, pp. 121-125.

(14) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°6.

garde cette importante dignité jusqu'à sa mort. Il administre les diocèses d'Arles (1410-1423) et de Genève (1423 à 1426).

Le 22 mars 1422, il fonde à Annecy une église et un couvent de Dominicains[15].

Il meurt le 15 février 1426 à Rome, âgé d'environ 79 ans[16]. Son corps est alors transporté de son palais de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin-aux-Monts, où il logeait, à sa chapelle de Saint-Martin "*à la teste*" du Vatican, où il est déposé. Il est porté ensuite à Genève avec toute la pompe due à sa mémoire, et enseveli, comme indiqué dans son testament, en 1428 dans la chapelle Notre-Dame de Genève, dite plus tard chapelle des Macchabées[17], fondée par ses soins en 1406.

Pourquoi saint Nicolas ?

Il est temps de nous interroger maintenant sur les raisons qui ont pu pousser Jean de Brogny à placer le collège sous le vocable de saint Nicolas[18].

De nombreux miracles sont attribués à saint Nicolas. Deux épisodes de sa vie légendaire sont particulièrement célèbres : la dotation de trois jeunes filles et la résurrection de trois enfants jetés au saloir. Ils sont connus notamment par La Légende dorée, compilation hagiographique achevée vers 1265 par le dominicain Jacques de Voragine, constituant un des plus importants monuments de la culture chrétienne du Moyen Âge : "*Un de ses voisins, homme d'assez noble maison, était sur le point, par pauvreté, de livrer ses trois jeunes filles à la prostitution, afin de vivre de ce que rapporterait leur débauche. Dès que Nicolas en fut informé, il eut horreur d'un tel crime, et, enveloppant dans un linge une masse d'or, il la jeta, la nuit, par la fenêtre, dans la maison de son voisin, après quoi, il s'enfuit sans être vu. Et le lendemain l'homme, en se levant, trouva la masse d'or : il rendit grâces à Dieu, et s'occupa aussitôt de préparer les noces de l'aînée de ses filles*"[19]. Nicolas agit de la même façon pour aider les deux autres sœurs, en venant en aide à la pauvreté de leur père.

Dans le même ouvrage figure également l'histoire suivante : "*Certain homme célébrait tous les ans, en grande solennité, la fête de saint Nicolas, à l'intention de son fils qui étudiait les belles-lettres. Or, un jour, pendant le repas de la fête, le diable, vêtu en pèlerin, frappe à la porte et demande l'aumône. La père ordonne aussitôt à son fils de porter aumône au pèlerin ; et le jeune homme, ne trouvant plus le pèlerin devant la porte, le poursuit jusqu'à un carrefour, où le*

---

(15) PERRON F. "L'Église Saint-Dominique, étude historique", in *Revue Annesci*, n° 2, Annecy, 1954, pp. 25-50. Il s'agit de l'actuelle église Saint-Maurice.
(16) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°18.
(17) MARTIN P.-E. et ROUSSET P. *La fondation du cardinal Jean de Brogny à Genève (1406) et le nom de la chapelle des Macchabées*. Genève, 1952, 51 p. voir aussi *La chapelle des Macchabées*, Genève, 1979, 132 p.
(18) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°35.
(19) VORAGINE J. de. *La Légende dorée*. Paris, 1998, p. 19.

diable se jette sur lui et l'étrangle. Ce qu' apprenant, le père se lamente, ramène le corps dans sa maison, le place sur son lit, et s'écrie : "Saint Nicolas, est-ce donc ici la récompense des honneurs que je te rends depuis tant d'années ? Et aussitôt l'enfant, comme en se réveillant, ouvre les yeux et se remet sur ses pieds"[20].

Ainsi, il est souvent considéré comme le protecteur des clercs et des enfants et devient donc par extension le protecteur spécifique des écoliers et des "collégiés", terme par lequel on désigne dans les documents la population de ces collèges.

Nous venons de rappeler que Jean de Brogny a fondé l'église et le couvent de l'ordre de Saint-Dominique à Annecy : les religieux prennent assez rapidement possession d'une partie du couvent ; en ce qui concerne l'église, sa construction est plus difficile : elle demeure, un certain temps, inachevée et dépourvue de voûtes. Elle est cependant "*consacrée le 14 septembre 1445* [...] *et placée sous le vocable de saint Nicolas*"[21]. Bien que Jean de Brogny soit déjà décédé à cette date, ne peut-on pas voir dans le fait que l'église soit, elle aussi, placée sous ce vocable un attachement personnel et une dévotion particulière à ce saint ? Cette hypothèse semble être confirmée par un document conservé aux Archives départementales de la Haute-Savoie : il rapporte que le cardinal ordonna de bâtir dans le collège une chapelle en l'honneur de saint Nicolas, à cause d'un vœu qu'il avait fait, étant en danger de se noyer. C'est par la suite que le collège prit le nom de collège de Saint-Nicolas[22].

Ajoutons ici que beaucoup d'autres miracles réalisés par Nicolas ont trait à la mer, ce saint devient, entre autres, rapidement le patron des marins : "*Un jour, des matelots, se trouvant en péril sur la mer, prièrent ainsi avec des larmes : "Nicolas, serviteur de Dieu, si ce que l'on nous a dit de toi est vrai, fais que nous l'éprouvions à présent !". Aussitôt, quelqu'un apparut devant eux, qui avait la figure du saint, et qui leur dit : "Vous m'avez appelé, me voici !". Et il se mit à les aider, avec les voiles et les câbles et les autres agrès du bateau ; et sur-le-champ, la tempête cessa. Ainsi sauvés, ces matelots rentrèrent dans l'église où était Nicolas ; et, ils le reconnurent de suite, bien qu'ils ne l'eussent jamais vu*"[23].

Dans un autre miracle, Nicolas redonne vie à un enfant noyé, dont le père avait prié saint Nicolas pour obtenir ce fils. On trouve dans ce miracle à la fois la présence d'une rivière et d'un enfant, ces deux éléments renforçant ainsi notre hypothèse.

---

(20) *Ibid.*, pp. 25-26.
(21) PERRON E. *op. cit.*, p. 29.
(22) Arch. dép. Haute-Savoie, 51 J 180, "Abrégé chronologique de l'histoire du collège Saint-Nicolas d'Annecy", manuscrit, 48 p., s. d. Une note au dos du manuscrit précise : *ce cahier m'a été donné par le Rd. P. Tissot, jésuite.*
(23) VORAGINE J. de. *op. cit.*, pp. 20-21 ; RÉAU L. *Iconographie de l'art chrétien*, Tome III/II. Paris, 1958, pp. 976-988 ; DUCHET-SUCHAUX G. et PASTOUREAU M. *La Bible et les saints : guide iconographique.* Paris, 1990, pp. 241-242.

La fondation du collège

Par une bulle de Jean XXIII[24], du 27 mars 1414[25], l'autorisation est donnée à Jean de Brogny de disposer, par testament, de son immense fortune. Pour compléter son testament du 22 août 1422, le cardinal Jean de Brogny établit deux codicilles (23 juillet 1424 et 24 septembre 1425). Par le premier, il fonde à Avignon, alors qu'il se trouve en villégiature à Tivoli, un collège pour que vingt-quatre collégiens pauvres puissent y étudier les droits civil et canon[26] à l'Université. Ces vingt-quatre places sont réparties ainsi : huit pour des collégiens originaires du diocèse de Genève, et de préférence de la châtellenie d'Annecy, huit du duché de Savoie et huit des provinces de Vienne et d'Arles. Ce nombre de collégiés ne peut être diminué tant que les revenus sont suffisants pour l'entretien du collège ; ces revenus ne peuvent être appliqués à l'entretien de qui que ce soit d'autre que ces collégiés. Si une suppression de places devait avoir lieu, il faudrait préserver en priorité celles des Annéciens.

L'exécution de cette fondation est au cœur même des précautions de Jean de Brogny : il prend en effet des précautions non seulement pour la création, mais aussi pour faire durer cet établissement, en le plaçant sous la protection du roi de France et de son Parlement pour faire transférer ce collège à Montpellier "*au cas que les officiers du Pape vinssent à traverser son pieux dessein et afin que ses exécuteurs testamentaires ne prissent aucun prétexte d'en différer l'exécution*".

Ce collège porte le nom de collège d'Annecy ; il est aussi parfois appelé collège des Quatre-Nations ou également collège des Savoyards. Il est couramment appelé Saint-Nicolas, vocable de sa chapelle.

Pourquoi le droit ?

L'apprentissage des droits civil et canon au sein de ce collège peut certainement s'expliquer dans un contexte local lié à la Savoie, mais aussi plus large en cette fin du Moyen Âge.

Il s'avère qu'il n'y a point en Savoie d'école de droit, ce qui provoque une extrême rareté de jurisconsultes. Aussi Jean de Brogny juge à propos d'appliquer une partie de ses biens pour fonder un collège dans l'univer-

---

(24) Il s'agit de Baldassarre Cossa (vers 1360-† 1419) : chanoine, archidiacre de Bologne, cardinal en 1402. Pour mettre fin au Schisme, il favorise de ses deniers la tenue du concile de Pise (1409) et succède à Alexandre V comme pape de l'obédience pisane sous le nom de Jean XXIII en 1410. Lors du concile de Constance, réuni de 1414 à 1418 pour mettre fin au Grand Schisme d'Occident, il est déposé en 1415 : voir VAUCHEZ A. (dir). *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*. Paris, 1997, p. 810.

(25) Arch. dép. Savoie, SA 243. Je remercie monsieur Jean Luquet, directeur des Archives départementales de la Savoie qui m'a permis de consulter ce document. Voir l'édition de cette bulle dans DUBOIN (F.-A.). *Raccolta delle leggi, editti, manifesti ; pubblica istruzione, scienze et belle arti*, tomo 14, vol. 16. Turin, 1836, pp. 1087-1088.

(26) Arch. mun. Annecy, GG 8(1) : "*Pro audiendo iura civilia vel canonica et non aliter* , [...] *sit de dioecesi gebennensi sicque illi de castellania Annessiaci burgi preferantur, secunda pars de ducatu Sabaudiae, tertia pars sit de provinciis Viennensi et Arelatensi*".

sité d'Avignon qui est alors très florissante pour la jurisprudence, "*pour élever par ce moyen des pauvres étudiants en cette science et réparer l'indigence dans laquelle était la Savoie de bons juges et scavants advocats*"[27]. Ce dessein de pourvoir son pays natal de bons jurisconsultes se retrouve aussi dans son codicille : sa volonté précise est d'exclure de son collège les étudiants en grammaire, en rhétorique, en philosophie, en médecine et en théologie[28].

L'Église est une Église de juristes beaucoup plus que de théologiens : elle cherche ainsi à mieux assurer son organisation, son administration et son encadrement dans le but de défendre davantage ses intérêts matériels et politiques. La papauté, tout comme les autres principautés de la fin du Moyen Âge, va mettre en place des structures administratives efficaces et perfectionner son fonctionnement bureaucratique et son système financier[29]. De plus, la fondation de Jean de Brogny n'accueille pas exclusivement des étudiants se destinant à une carrière ecclésiastique. À cette date, les laïcs lettrés sont encore trop peu nombreux ; aussi, il est souvent aisé pour le pouvoir séculier de faire appel à des clercs, beaucoup de serviteurs des États étaient alors des gens d'Église. Il est même possible de se demander ici si l'Église ne voyait pas dans cette pratique le moyen de conserver une certaine influence sur les appareils d'États alors en pleine formation. Les chanoines, évêques et religieux fournissent différents services, tels ceux de nature plutôt domestique, qui gardaient une certaine coloration religieuse (confesseurs, chapelains, familiers…), ou encore d'autres services relevant nettement d'une sphère que l'on qualifierait volontiers aujourd'hui de publique et laïque (officiers, ambassadeurs…).

Au-delà de la formation en droit que peuvent suivre les jeunes collégiés à l'université, cette fondation représente également pour Jean de Brogny un acte de charité, une bonne action comparable à l'aumône en nature ou en argent faite à un pauvre. On peut peut-être voir ici une motivation réellement religieuse de la part du cardinal, puisqu'en aidant ainsi les étudiants pauvres, il pratique la charité et par ce moyen sans doute espère-t-il contribuer au repos de son âme.

Jean de Brogny à Avignon

À Avignon, les cardinaux mènent une vie fastueuse et Brogny, cardinal de Viviers, "*laissa successivement son nom à deux livrées : la livrée vieille de Viviers et la livrée de Viviers*"[30]. Dans la ville, les cardinaux s'étaient

(27) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°33.
(28) *Ibid.*, f° 45 : "*pro audiendo jura civilia, vel canonica, et non alias*".
(29) FAVIER J. *Les finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident*. Paris, 1966.
(30) HAYEZ A.-M. "Les livrées avignonnaises de la période pontificale", in *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, Avignon, 8ème série, tome 2, 1993, p. 43 et tome 3, 1994, p. 59. Je remercie monsieur Alain Maureau, de l'Académie de Vaucluse, qui m'a communiqué les références et des extraits de cette publication. Voir aussi PANSIER P. *Les palais cardinalices d'Avignon au XIVe et XVe siècles*, 2 tomes, 1926-1930.

tous installés dans des livrées, "*habitations des cardinaux appelées ainsi parce qu'au début elles leur étaient livrées pour permettre de les loger*"[31].

Un registre de comptes en latin, datant de 1426, nous donne le détail des biens du cardinal et nous permet de nous faire une idée plus précise de son palais richement meublé, orné et fortifié, et ses dépendances : cet inventaire regorge de tapis, tentures, tapisseries, courtines et la lingerie est luxueuse ; outre les vêtements sacerdotaux et des pièces de soie et de toiles intactes, elle comprend des draps, nappes, serviettes, mouchoirs, chemises. Citons par exemple, "*un grand tapis de Chypre sur champ rouge, de diverses couleurs*", "*une chasuble de drap rouge, avec un bel orfroi, où est représentée l'histoire de l'Annonciation de la Vierge et celle de la Présentation de Jésus-Christ au Temple*", ou encore "*une paire de gants, probablement d'apparat pour le cardinal, en tissu d'or ; sur chaque gant, un lys brodé avec des perles et quatre pierres précieuses ; tout autour du lys une bordure circulaire de petites perles entrelacées de douze grosses*"[32].

Jean de Brogny dispose d'une riche argenterie : les coupes, gobelets, aiguières, plats, drageoirs... abondent comme : "*deux pommes d'argent doré en dehors pour se chauffer les mains avec certains accessoires à l'intérieur pour tenir le feu ; l'une est ornée de roses gravées au poinçon*", "*un écritoire en argent de facture sarrasine avec ses accessoires*", ou "*un grand gobelet ou grande coupe à la mode allemande en jaspe ; le couvercle, de même matière, est garni d'argent doré ; elle est sur un support à trois pieds faits chacun en manière de pavillon ; dans chaque pavillon est une statue de femme en argent blanc : l'une tient une lyre, l'autre un orgue, la troisième un luth ; l'anse de la coupe représente un château avec des tours et autres bâtiments couverts de toitures en argent doré*"[33].

D'autres articles, dans le même inventaire, mentionnent d'autres objets aux armes de Jean de Brogny, qui lui appartenaient probablement et qui révèlent le luxe dont il s'entourait : "*trois plats d'argent doré pour le lavage des mains, émaillés, à fleurs et aux armes dudit cardinal sur les bords*", "*deux épées dans une gaine rouge, avec les poignées de cristal et garnies d'argent doré aux armes du cardinal*", ou encore "*une chasuble de drap d'or sur champ rouge, avec les armes du cardinal*"[34].

Quant à la topographie du palais, l'inventaire des biens reste assez

---

(31) PALADILHE D. *Les papes en Avignon*. Paris, 2008, p. 99.

(32) Arch. dép. Vaucluse, D 204, f° 31 ; f° 48 ; f°53 ; "*Unum par cyrothecarum pontificalium cum uno lilio super qualibet de perlis et quatuor lapidibus et circumquaque lilium est unus circulus rotundus de perlis cum duodecim grossis perlis, garnitarum seu munitarum de panno aureo circumquaque cum quatuor lilies de perlis in qualibet tam grossis quam parvis*". J'adresse tous mes remerciements à madame Christine Martella, directrice des Archives départementales de Vaucluse et à son adjointe madame Françoise Chauzat pour leur accueil cordial au sein du Palais des Papes.

(33) *Ibid.*, f° 47 ; "*dua poma argenti de aurata extra ad calefaciendum manus* [...]", "*unum scriptorium longum de opere saracenorum cum suo furniumento*", "*unum magnum gobeletum sive une magna facta ad modum Alamanie de lapide jaspidis* [...]".

(34) Arch. dép. Vaucluse, D 201, f°31, f° 48, f° 50.

imprécis : il signale une tour à trois étages, un grand et un petit tinel[35], une grande et une petite salle de parement. Les livrées avignonnaises sont presque toujours fortifiées et dominées par une grosse tour.

Jean de Brogny souhaite transformer son palais avignonnais en collège pour l'habitation des collégiés. Pour cela, il assigne son palais d'Avignon ainsi que sa maison de plaisance et un fief à Entraigues ; ses appartements et dépendances se montaient à plus de 60 000 ducats.

À titre de comparaison, on sait que le pape Innocent VI fonda en 1359 le collège Saint-Martial à Toulouse pour un même nombre d'étudiants. Pour l'établissement "*d'une maison en collège, la construction d'une chapelle avec son clocher à deux cloches, celle des chambres des écoliers et tous les ameublements et livres nécessaires, il ne donna que 25 000 florins d'or*". Innocent VI assigne pour l'entretien de chaque collégié "*six sols par semaine*"[36].

Après la vente du palais et de la maison d'Entraigues, les exécuteurs font bâtir le collège d'Annecy et la chapelle de Saint-Nicolas.

L'exécution de sa fondation – le financement

Le collège est finalement fondé en 1427 par exécution des dispositions testamentaires de Jean de Brogny.

Jean de Brogny a été dans l'intimité de nombreux papes ; dans le cadre de ces relations, il a été amené à prêter de l'argent à nombre d'entre eux : à Clément VII et à son successeur Benoît XIII pour le recouvrement du domaine de l'Église, et notamment pour le Pont de Sorgue[37]. De même, il faut ajouter les "*27 000 ducats d'or*"[38] prêtés à Jean XXIII pour chasser de Rome Ladislas, roi de Naples, avec l'aide de Louis II de Sicile et les sommes prêtées au même pour réduire Bologne à l'obéissance du Saint Siège, aussi bien que les avances faites pour l'assemblée des conciles de Pise et de Constance, la restitution de ces dernières lui ayant été assurée par des bulles de Jean XXIII. Il ajoute la moitié des revenus de ses commendes qui seront perçues la première année après sa mort, avec l'autorisation du même pape. Le pape Jean XXIII lui avait emprunté de grosses sommes, ces dettes ayant été contractées pour "*le soutien et le repos de l'église universelle et du St Siège qui en est la baze*"[39]. La chambre apostolique se reconnaît comme débitrice de sommes considérables, dont le paiement est assuré par des bulles pontificales, tandis qu'une autre bulle accorde à

---

(35) Le mot tinel, qui vient du bas latin *tina* signifiant tonneau, désignait, dans le midi de la France, la salle à manger ; c'était la plus longue du palais réservée aux grands banquets, le petit tinel étant lui la salle à manger particulière : PALADILHE D., *op. cit.*, pp. 128-129.
(36) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f° 40-41.
(37) Aujourd'hui Sorgues-sur-Ouvèze, commune du département de Vaucluse.
(38) *Ibid.*, f°12.
(39) *Ibid.*, f°52.

Jean de Brogny le pouvoir de disposer en dernière volonté de son épargne et du revenu de ses bénéfices perçu la première année après sa mort.

Les papes ne sont pas les seuls à qui Jean de Brogny consent un prêt : "*en grande nécessité* [le cardinal Jean de] *Murol, entrant au conclave de 1394, emprunte 200 francs à son confrère Jean de Brogny*"[40] ; on compte également "*Louis II de Sicile auquel il prêta trois mille florins d'or et cautionna pour lui l'emprunt d'autres quatre mille*"[41] pour le soutenir contre le roi Ladislas.

Pour financer le fonctionnement du collège, Jean de Brogny assigne toutes les sommes qui lui étaient dues par divers marchands et banquiers, notamment six sociétés de Florence dont celles de Jean de Médicis et d'Amerald de Medicis[42].

Après la mort de Jean de Brogny, Martin V cherche à payer aux exécuteurs testamentaires du cardinal les sommes dont la chambre apostolique lui était redevable. La Chambre apostolique ne pouvant les rembourser en espèces, elle aliène des biens ecclésiastiques et donne en échange au collège le couvent et l'église des religieux de l'abbaye des Fours. Le frère du pape Urbain V (1362-1370), le cardinal Anglic Grimoard, par crainte des hordes de routiers qui déferlaient dans les campagnes introduit, à Avignon des religieuses bénédictines vivant à Fours (hameau de Sauveterre dans le Gard)[43]. L'abbaye des Fours d'Avignon, de l'ordre de Saint-Benoît, était un monastère où il n'y avait que quatre religieuses qui avaient de la peine à subsister ; ce monastère occupait un terrain propre à bâtir un collège. Aussi, le pape put, sans faire tort à ces religieuses, les transférer avec tous leurs biens dans un autre monastère du même ordre et accorder leur maison aux exécuteurs testamentaires du cardinal en déduction des sommes à lui dues, pour y bâtir le collège en question.

Par une bulle du 1er février 1427[44], le pape Martin V confirme la fondation du cardinal, en donnant au collège les revenus de la seigneurie de Bollène, où se trouvait un prieuré placé sous l'invocation de saint Martin qui dépendait de la riche abbaye de l'Ile-Barbe dans le diocèse de Lyon et dont le revenu était de 600 livres de rente. On suggéra au pape d'en aliéner les fonds en faveur des exécuteurs testamentaires par l'entier acquittement de la chambre apostolique, sans pour autant y diminuer le service divin, sous l'obligation d'y entretenir le même nombre de religieux qui s'y trouvaient et de supporter toutes les autres charges attachées à ce monastère.

---

(40) FAVIER J., *Les papes…*, *op. cit.*, p. 621.
(41) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2265, f°13.
(42) *Ibid.*, f°36.
(43) HAYEZ A.-M. "L'installation des religieuses des Fours à Avignon", in *Annuaire de la Société des amis du Palais des Papes*, XLVIII, 1971, pp. 29-42. Je remercie monsieur Michel Hayez, directeur honoraire des Archives de Vaucluse, qui m'a communiqué les références de cet article et qui m'a très aimablement fait part de ses observations.
(44) Arch. dép. Savoie, SA 243.

Martin V agréa cette proposition et par une bulle du 25 janvier 1427, l'an 10e de son pontificat, il approuva la fondation de ce collège et donna pouvoir à Jean Dupuis, prévôt de Carpentras, de donner aux exécuteurs la maison des religieuses des Fours pour y construire le collège, et d'unir au collège le prieuré de Bollène, avec ses appartenances et dépendances.

Pour assurer son existence matérielle, ce collège possède d'autres revenus, constitués par des rentes sur d'autres domaines, des cens[45] perçus sur des particuliers, ainsi que des droits sur le péage à sel et sur le port de Rognonas, dans l'actuel département des Bouches-du-Rhône.

Les exécuteurs testamentaires achetèrent également des rentes pour l'entretien des collégiés et diverses maisons dans Avignon rendant annuellement six cents écus.

Les statuts

Une première organisation du collège et une administration sont mises en place après la mort du cardinal de Brogny par ses exécuteurs testamentaires, de concert avec le collège des docteurs de l'université, et approuvées par le pape Eugène IV, le 2 avril 1436 : chaque année, les collégiens choisissent un recteur, un vice-recteur et deux prêtres ; le recteur fait le serment de défendre les intérêts de l'établissement et doit rendre compte de sa gestion devant deux représentants des collégiés[46]. L'université a la surveillance du collège ; les collégiés sont entretenus dans la mesure des revenus de Saint-Nicolas.

Au regard de la documentation dépouillée à ce jour, c'est vraisemblablement le 15 décembre 1432 qu'a lieu la réception des "*scolarium sive studentium*" à Saint-Nicolas d'Annecy par Antoine Virron, docteur ès lois et Chrétien Fabri, prévôt de Riez, ainsi que la nomination par les exécuteurs testamentaires du cardinal de Giraud Hippolyte, en qualité de recteur du collège[47]. Quant aux collégiés, si on ne dispose pas de liste exhaustive pour le XVe siècle, on connaît au moins les noms de quelques-uns d'entre eux, comme Jean Fabri reçu au collège le 25 octobre 1433, Hugues Arnetti le 19 janvier 1441 ou encore Aymon d'Allonzier le 15 novembre 1444[48].

Quand une place de collégien se libère à Saint-Nicolas, les évêques concernés doivent présenter trois candidats ; le postulant est alors choisi par le recteur et les collégiés. Il semble cependant que le système de nomination ait changé au cours des siècles : le 21 juillet 1728, l'évêque de Grenoble reçoit une lettre lui indiquant que Claude Pascal occupe la place

(45) "Le cens est une redevance fixe et perpétuelle, recognitive de la seigneurie, due pour une tenure au seigneur foncier ; elle pouvait être en argent, en nature ou mixte" : FEDOU R. (sous dir.) *Lexique historique du Moyen Âge*. Paris, 1989.
(46) Arch. dép. Vaucluse, D 205, f° 15.
(47) Arch. dép. Vaucluse, D 206, f° 72.
(48) Arch. dép. Vaucluse, D 206, f° 90, 313, 230.

nommée par l'archevêque de Vienne et que son temps au sein du collège s'achèvera au début d'octobre 1730 ; quant à celle de Paul-Henry Chappon, du diocèse de Die, elle va être vacante pour le commencement des études prochaines ; aussi, il faut que son successeur qui aura été nommé par l'évêque vienne à Avignon vers la mi-octobre pour y faire les exercices spirituels que tous les collégiés font avant l'ouverture des classes[49].

Vingt ans se sont écoulés depuis l'érection du collège sans qu'il ait une forme fixe et certaine, les personnes nommées dans la fondation ayant négligé d'en dresser les statuts comme le fondateur leur en avait donné le pouvoir. Le pape Nicolas V, élevé au pontificat le 6 mai 1447, fait donc dresser les statuts sur des modèles parisiens et sur ceux du Pape Innocent VIII au collège Saint-Martial à Toulouse[50], où les collégiens ne sont ni ecclésiastiques, ni contraints à en porter l'habit. Il les confirme par une bulle du 24 juillet de la même année. Par ces statuts il est ordonné que, parmi les huit collégiés originaires du diocèse de Genève, deux seraient prêtres et collégiés perpétuels, tout comme deux parmi les huit originaires du duché de Savoie. Ces quatre prêtres collégiés perpétuels savoyards sont chargés de l'office divin célébré dans la chapelle du collège, notamment lors des deux messes journalières, de messes hautes en divers temps de l'année et de quatre messes tant hautes que basses chaque jour solennel.

Les Archives départementales de Vaucluse conservent un exemplaire des statuts du collège datant de 1482 qui précisent qu'une messe sera dite toutes les années le jour de la mort du fondateur dans la chapelle du collège. Mais ce service n'est pas réservé seulement au fondateur puisque des messes sont à consacrer également aux collégiés défunts[51].

Il est établi par ces mêmes statuts que le gouvernement du collège est confié annuellement à deux collégiés perpétuels, suivant la décision de tous les collégiés ; cependant, si un collégié savoyard semble plus apte à exercer cette fonction, ce dernier peut alors être préféré aux autres.

Cette place de choix qu'occupent les collégiés d'origine savoyarde à Saint-Nicolas s'explique assez aisément : de par leurs origines et le nombre de places dont ils disposent – les deux tiers –, ils apparaissent incontestablement les plus intéressés au déroulement des études et les plus sensibles à la conservation des biens du collège.

---

(49) Arch. dép. Isère, IV G 17. Je remercie mademoiselle Hélène Vialler, directrice des Archives départementales de l'Isère, pour son accueil.

(50) Arch. mun. Annecy, GG 8(1) : "*Voluit tamen idem Cardinalis quod inquirant Parisiis vel in Tholosa de forma collegiorum ut possint illud collegium ordinare in forma utili expedienti et honesta*". Voir aussi SA 243.

On ne peut pas ici ne pas évoquer le plus célèbre des collèges, le Collegium pauperum magistrorum in theologica facultate, fondé en 1257 par Robert de Sorbon, chapelain de Louis IX, pour l'étude de l'enseignement théologique et destiné à seize étudiants peu fortunés.

(51) Arch. dép. Vaucluse, D 205, f° 5 v. : "*De anniversario pro anima domini fundatoris collegii*" ; "*De missis et orationibus dicendis per defunctus collegiatis*".

Les écoliers n'eurent de cesse d'obtenir confirmation de cette fondation par les bulles de plusieurs papes successifs, à cinq reprises (confirmation par Calixte III, puis par son successeur Pie II).

La vie au sein du collège

Nous possédons relativement peu de renseignements dans les sources dépouillées à ce jour concernant la vie et le fonctionnement de ce collège. Nous pouvons toutefois imaginer, sans trop nous risquer, qu'ils étaient assez proches de ceux des autres collèges du moment ; ces derniers vont jouer dès le XIII[e] siècle un rôle sérieux dans la vie des universités, bien qu'ils ne rassemblent qu'un faible nombre d'étudiants : "*ils tendent d'abord à maintenir certains clivages sociaux et géographiques, en mettant à part certains étudiants pauvres, en imposant une discipline stricte et le port d'un uniforme ; de plus, ils regroupent souvent des étudiants de même provenance, suivant la volonté de leurs fondateurs. D'autre part, quelques collèges vont rapidement dépasser leur simple fonction d'hébergement en se mettant à organiser des exercices scolaires*"[52].

Pour la fin du Moyen Âge, les sources sont relativement faibles en ce qui concerne la vie quotidienne ; on peut toutefois se reporter aux statuts de 1482 : "*Sequuntur statuta, constitutiones et ordinationes venerabilis collegii sancti Nicolai de Anessiaco Avinione fundati*"[53]. En regroupant un ensemble de textes régissant la vie du collège, ils nous livrent aussi de nombreuses informations nous permettant de mieux imaginer la vie au sein du collège.

Le cadre estudiantin est rappelé notamment dans certains articles de ces statuts par la nécessité pour les collégiés de faire des exercices et controverses[54].

La discipline est nettement définie : ainsi les collégiés doivent converser honnêtement et ne pas passer la nuit hors du collège ; de même, ils ne peuvent changer de chambres sans la permission du recteur et doivent conserver la décence dans l'église[55].

L'encadrement des collégiés touche aussi à la religion : la lecture de la *Bible*, des *Vies des Pères* ou de *La Légende dorée*[56] est faite chaque jour durant le déjeuner et le dîner par un collégié désigné par le recteur chaque semaine ; celui qui ne s'y soumet pas a une amende de douze deniers. Chaque jour de dimanche et de fête, le plus jeune collégié est tenu de lire

(52) VERGER J. *Les universités au Moyen Âge*. Paris, 1973, p. 72.
(53) Arch. dép. Vaucluse, D 205.
(54) *Ibid.*, f° 25 : "*De exercitio et disputationibus faciendis*".
(55) *Ibid.*, f° 23, 30 et 52.
(56) *Ibid.*, f° 26 : "*De lectura Biblie et vitis patrum*".

l'épître, lors du repas pris en commun, sous peine d'une amende d'un marc d'argent[57].

Si la vie des collégiés est illustrée par ces statuts, on connaît également mieux le fonctionnement de l'administration du collège : il est tenu un registre où sont inscrits les noms des collégiés[58] – dont le nombre ne peut être supérieur à vingt-quatre[59] – , il ne peut être fait commerce (d'achat ou de vente) des places, ni promettre des places au sein du collège[60].

Ce registre nous renseigne également sur une catégorie de jeunes étudiants, qui se différencient des collégiés, et qui bénéficient d'articles particuliers[61] : les béjaunes : il s'agit des nouveaux arrivés au sein du collège[62]. Leur situation de jeunes "bizuts" semble peu enviable à Saint-Nicolas : ils sont qualifiés d'"*infectos et fetidissimos bejaunos*" et ne peuvent porter le titre de "*dominus*". En l'absence de domestiques, ils sont dans l'obligation de servir à table. Il leur est nécessaire de garder le silence, de se tenir la tête découverte, de céder le pas aux collégiés et interdit d'appeler les autres collégiés béjaunes.

Une bibliothèque est établie, dans laquelle sont conservés les livres du fondateur pour le service des collégiés[63]. Un registre de comptes et inventaire nous donne le détail des biens du cardinal, et notamment de sa maison dans une chambre basse où se trouvait sa bibliothèque, dressé en présence de l'évêque de Vaison, Antoine de Pré, licencié ès-droits, Jean Louis, chanoine d'Annecy, Jean Pérouse, official d'Arles et d'autres familiers dudit cardinal. L'inventaire précise le détail des livres mais aussi de nombreux objets : une statue de la Vierge en bois doré, une petite statue de la Vierge, en ivoire, un petit retable contenant l'image de Saint-Pierre de Luxembourg[64].

Le cardinal, en léguant sa propre bibliothèque, forme le premier fonds de la "librairie" du collège Saint-Nicolas : un inventaire des ouvrages réalisé le 5 mars 1427 fait état de 171 volumes et un autre du 4 juin 1435 de seulement 147[65]. La bibliothèque comprend, assez logiquement pour un juriste, une riche collection d'ouvrages de droit ; toutefois on y trouve aussi des livres traitant de liturgie et de théologie (plusieurs Bibles, les lettres

(57) *Ibid.*, f° 26 et 53.
(58) *Ibid.*, f° 29 : "*statuimus* [...] *quod sit unus liber in thesauraria dicti collegii in quo nomina studentium describuntur*".
(59) *Ibid.*, f° 31 : "*Quod nullus recipiatur ultra numerum viginti quatuor in dicto collegio*".
(60) *Ibid.*, f° 18-19.
(61) *Ibid.*, f° 54-56.
(62) "*Beanus : novellus studiosus, qui ad Academium nuper accessit. Vox gallica* Bejaune, *quasi* Bec-jaune, *ut sunt aviculae quae nondum e nido evolarunt*" : DU CANGE. *Glossarium mediae et infimae latinatis*. Paris, 1840, p. 632.
(63) Arch. dép. Vaucluse, D 201, f°19.
(64) Arch. dép. Vaucluse, D 204, f°43.
(65) LABANDE L.-H. "Un légiste du XIV^e^ siècle : Jean Allarmet", in *Mélanges J. Havet*, Paris, 1895, pp. 487-497 ; FOURNIER M. "La bibliothèque de l'Université et des collèges d'Avignon pour les étudiants en droit", in *Nouvelle revue de droit français et étranger*, 15, 1891, pp. 79-94.

de Paul, la règle de saint Augustin, la Somme de saint Thomas d'Aquin). Certains philosophes médiévaux y sont représentés (saint Bonaventure, Raymond Lulle, Vincent de Beauvais), tout comme des auteurs anciens (Aristote et sa *Métaphysique*, Sénèque, Boèce...), ainsi qu'un contemporain, Pétrarque. Elle constitue au début du XV[e] siècle une des plus belles collections d'ouvrages juridiques : les ouvrages de droit représentent 50 % des œuvres de la bibliothèque, la théologie et la spiritualité 32 %, les "arts" 6 %, les classiques et humanistes 1,5 %[66].

Les statuts de 1482 précisent qu'il est interdit de vendre des livres sans la permission du recteur et de les sortir de la bibliothèque[67].

Un document[68] plus tardif, destiné aux nouveaux collégiés, nous apporte d'autres éclaircissements sur la vie quotidienne au sein du collège : en ce qui concerne les vêtements, les collégiés portent une soutane et un manteau long, un surplis et un bonnet carré (mais point de perruque) ainsi qu'un manteau court à porter l'hiver et les jours de pluie pour aller en classe à l'université. Ils doivent se munir de quelques livres de piété et d'étude. Chaque collégié apporte des serviettes, couteaux, fourchettes et cuillères pour le réfectoire, de l'argent pour se pourvoir en plusieurs petites choses et un coffre pour y ranger ses habits et ses linges, le collège ne donnant à chacun qu'un lit, une table et deux chaises. Ils sont nourris gratuitement et ont le blanchissage du linge et le barbier ; en cas de maladie, un médecin, un chirurgien et un apothicaire sont à leur disposition sans qu'il ne leur en coûte rien. Ceux qui ne font pas leurs exercices de piété sont exclus du collège sans autre formalité.

La vie universitaire est marquée dans toute l'Europe par des incidents nombreux et divers : les étudiants sont souvent turbulents et les archives montrent les interventions quasi permanentes des autorités civiles et ecclésiastiques.

Ces abus, loin d'être propres à Saint-Nicolas, ne sont pas nouveaux puisque dès juillet 1228 le théologien Guillaume d'Auvergne dénonce déjà la mauvaise conduite des étudiants de Saint-Thomas du Louvre à Paris : certains ont essayé de forcer les portes d'un couvent, tandis que d'autres se distinguent par les excès de table[69].

Dans le collège d'Annecy, certains ne travaillent pas ou peu et troublent le calme et le travail de tous, ce qui leur vaut parfois d'être renvoyés. C'est par exemple le cas des deux collégiés Perrière et Guiton qui ont été privés de leurs places, l'un à la suite de son indocilité, de sa conduite peu régulière et scandaleuse, l'autre pour s'être montré rebelle et effronté et avoir

(66) VERGER J. "Les bibliothèques ...", *op. cit.*, p. 121.
(67) Arch. dép. Vaucluse, D 205, f[o] 29 et 32 : "*De libris quos habere debent studentes nec vendere sine licentia rectoris*", "*De libris in libraria non extrahendis*".
(68) Arch. dép. Isère, IV G 17. Ce document non daté est probablement de la première moitié du XVIII[e] siècle.
(69) Archives nationales de France, LL 78.

usé d'un discours outrageant envers ses supérieurs. Leur comportement expose d'ailleurs l'évêque qui les a nommés à un rappel à l'ordre, afin qu'il choisisse à l'avenir des sujets plus méritants que ceux qu'il a proposés depuis quelques années, parmi lesquels plusieurs ont été congédiés à cause de leur conduite[70].

Ainsi certaines altérations et abus vont s'introduire dans l'organisation et dans le fonctionnement du collège ; ces difficultés vont conduire Urbain VIII, pape de 1623 à 1644, à ordonner une réforme pour rétablir les intentions originelles de Jean de Brogny. Mais il s'agit là d'une autre page de l'histoire du collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon.

Julien COPPIER

(70) Arch. dép. Isère, IV G 17.

À propos de deux tableaux conservés au château de Montrottier

Les collections du château de Montrottier conservent deux huiles sur toile représentant des portraits de Jean de Brogny et de Robert de Genève, personnages marquants de l'histoire de Savoie qui ont également joué un rôle plus étendu dans l'histoire religieuse de la fin du Moyen Âge[1].

Les tableaux des collections de Montrottier

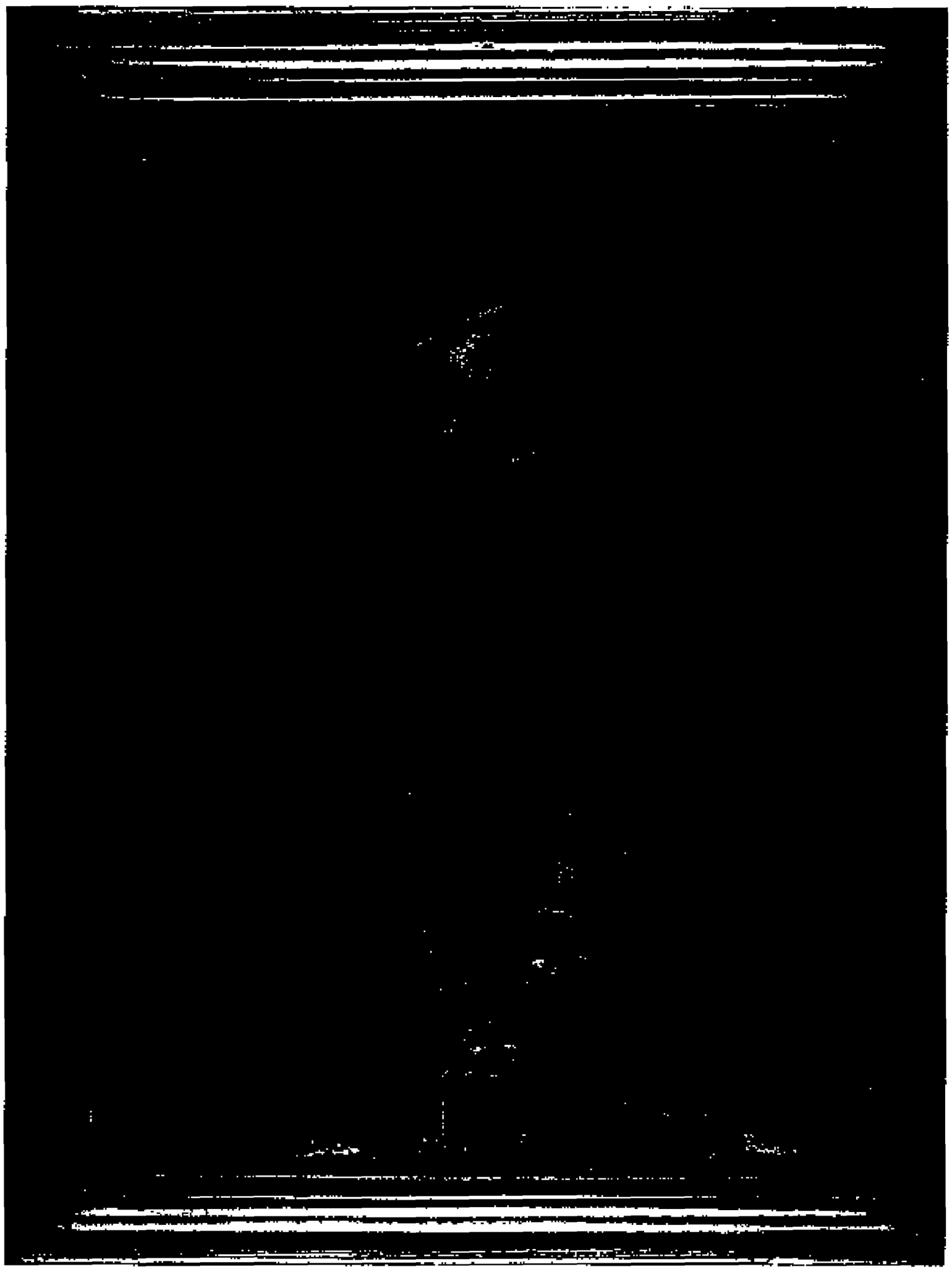
Ces deux portraits sont donnés à l'Académie florimontane en 1855[2] par Alexandre Saillet, imprimeur à Annecy, qui fait des dons, à plusieurs reprises, à l'Académie florimontane. Sous le régime sarde, il est l'imprimeur de l'intendant général. Il fait partie des libéraux qui lancent le journal "*L'Ami du Peuple*" et ensuite "*Le Moniteur savoisien*". Il est le fils de François Saillet et succède à son frère en 1853. Il est cousin germain de Jules Philippe. Il fait partie du mouvement annexionniste des libéraux d'Annecy qui votent la pétition imprimée par le chanoine Poncet et publiée triomphalement le 24 février 1860 dans le Bon Sens contre le démembrement éventuel de la Savoie, la partie Nord pouvant rejoindre la Suisse[3].

Ces tableaux sont d'abord placés dans l'hôtel de ville d'Annecy, lieu de réunion de l'Académie florimontane jusqu'en 1970[4], puis transportés à Montrottier, où ils sont inscrits sous les numéros d'inventaire 957[5] pour le tableau représentant Jean de Brogny et 952 pour celui de Robert de Genève[6] ; le cadre du premier est en bois noirci et avec des moulures dorées, celui du second en bois brut et ils datent probablement du XIX[e] siècle.

(1) Pour Jean de Brogny, voir le rappel biographique établi dans *Helvetia Sacra : archidiocèses et diocèses : le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné*, section I, volume III. Berne, 1980, pp. 98-101 ; voir aussi *Dictionnaire historique de la Suisse*. Volume 2, Berne, 2003, p. 625.
Pour Robert de Genève, voir *Dictionnaire historique de la Suisse*. Volume 3, Berne, 2003, p. 329.
(2) *Revue savoisienne*, 1855, p. 3.
(3) Je remercie Bernard Prenat, secrétaire-adjoint de l'Académie florimontane qui m'a donné avec complicité des informations sur ce Florimontan de la première heure.
(4) Sur les différents lieux occupés par l'Académie florimontane, voir : COPPIER J. *La Florimontane et ses académiciens : 400 ans au service de la connaissance*. Annecy, 2008, p. 16.
(5) 96,5 x 68,5 cm. Une note de l'inventaire précise que ce tableau a été fait d'après un tableau du XV[e] siècle.
(6) 95 x 69 cm.

Le portrait de Robert de Genève

L'huile sur toile représente Robert de Genève, en buste de trois quarts face, portant un camail rouge et un bonnet, les deux bordés d'or.



Dans la partie inférieure de ce tableau est présentée l'inscription suivante courant en bandeau : "*Clemens papa VII Robertus comes Gebennensis ortu Anneciensis regalis ecclesiae collegiatae B. M. L. Anneciaci fundator*".

Ces mentions rappellent d'abord que Robert de Genève est élu pape le 20 septembre 1378, entamant ainsi le Grand Schisme d'Occident ; lors de son couronnement à Fondi le 31 octobre 1378 il prit le nom de Clément VII. Est ensuite évoqué son titre de comte de Genève : en mars 1392, à la mort

de son frère, Pierre de Genève, Robert hérite du comté et lui succède jusqu'en 1394, année de sa mort[7].

À Notre-Dame-de-Liesse, reconstruite par son père en 1360 et nécropole familiale, il créé en 1388 les Grands Pardons d'Annecy, pèlerinage qui se déroule tous les sept ans, le 8 septembre, pour la fête de la Nativité de la Vierge ; en 1394, il décide d'ériger Notre-Dame en collégiale de douze chanoines chargés de prier pour les défunts de sa famille mais cette fondation ne voit le jour qu'après sa mort grâce à l'action du cardinal de Brogny[8].

Au centre du bandeau figurent également les armoiries de la famille de Genève : "cinq point d'or équipollés à quatre d'azur"[9], surmontées d'une tiare à trois couronnes et, avec derrière l'écu, deux clés d'or passées en sautoir, ces deux derniers éléments symbolisant sa dignité papale.

Au dos du tableau, une inscription indique : "*portrait du 13 ou 14ème siècle réparé par M. le comte de Genève et de Boringe le 28/8bre 1864*". Cependant, étant donné les dates auxquelles a vécu Robert de Genève ce portrait n'a pu être réalisé au cours du XIII[e] siècle.

Ce portrait présente une grande proximité de style avec celui de Jean de Brogny et daterait plus vraisemblablement du XVII[e] siècle.

Le portrait de Jean de Brogny

Jean de Brogny, sur ce portrait vraisemblablement du XVII[e] siècle, est représenté, tonsuré, en buste de trois quarts face, portant un vêtement rouge à capuche.

Dans la partie inférieure de ce tableau est présentée l'inscription suivante courant en bandeau : "*Joannes Alarmet cardinalis de Brogny, Epus. Ostiensis S. R. E. cancellarius. Collegii Annecien. : Avenio : et collegiatae B. Mariae V. Geben : vulgo Machabeorum fundator : Constantiensi. Obiit Romae 15ª februarii anni 1426, aetatis suae 84. Et Gebennis in sacro Machabaeorum 23ª novembris 1428. Sepultus quiescit*".

Ces mentions rappellent d'abord un des patronymes qu'on lui attribue : il est probablement issu d'une famille de paysans aisés du nom de Fraczon (ou Frasson) dit Mermet ou Alarmet.

---

(7) COPPIER J. "À propos d'un anniversaire : les six cents ans de la réunion du comté de Genève à la Savoie", in *Revue savoisienne*, Annecy, 141[e] année, 2001, p. 127-132.

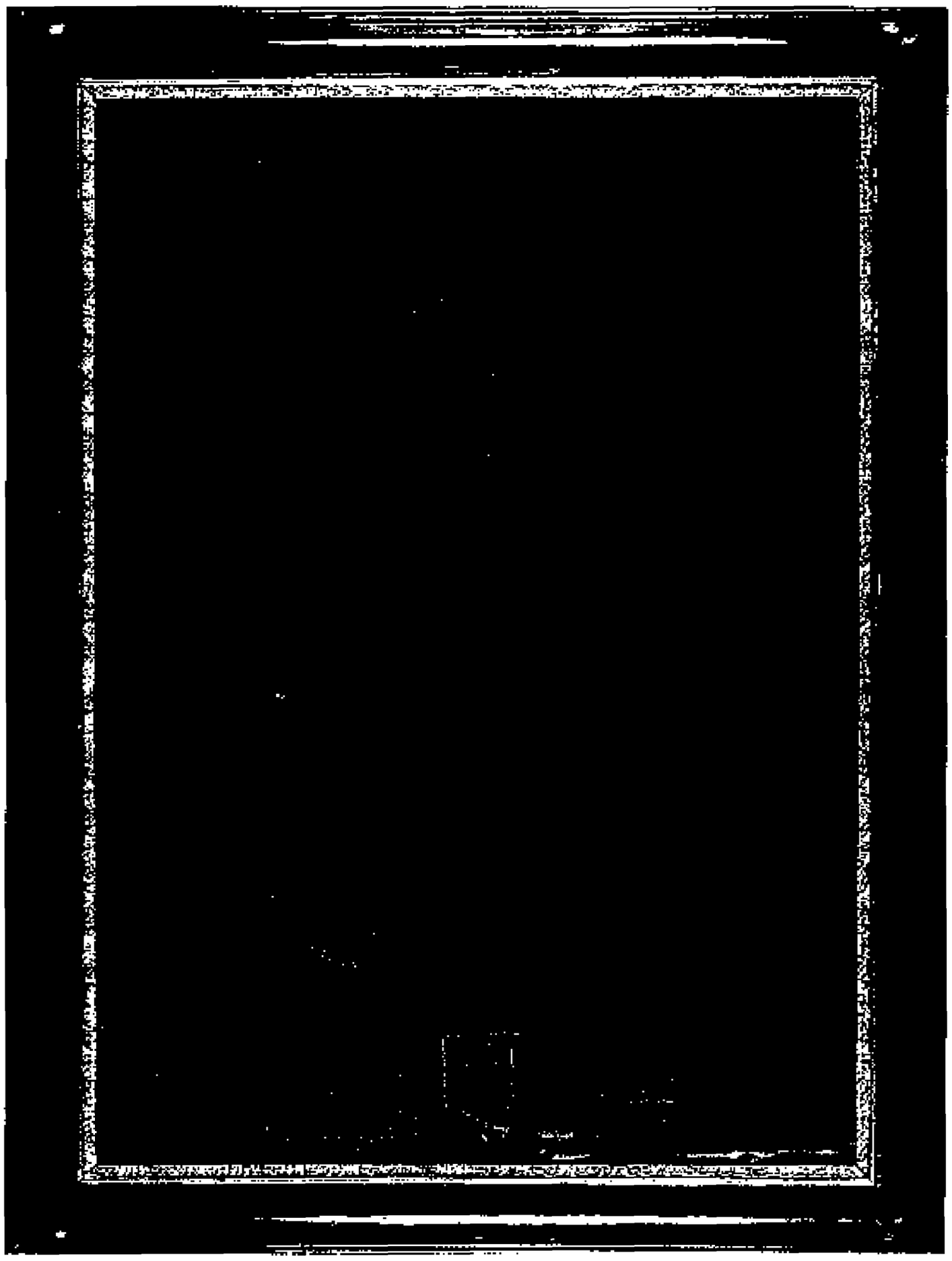
(8) DUPARC P., "La formation d'une ville. Annecy jusqu'au début du XVI[e] siècle", in *Annesci*, n° 20, Annecy, 1975, pp. 64-72.

(9) FORAS A. de, MARESCHAL-LUCIANE F.-C. de, VIRY P. de, YVOIRE F. d'. *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Grenoble, Allier, 1893, tome 3, p. 63.
Les armoiries des comtes de Genève se stabilisent tardivement – 1265 au plus tôt – après une période de flottement héraldique : voir DÉTRAZ G., "Emblématique et image du prince. Les sceaux des comtes de Genève et leurs graveurs (1124-1394)", in *Arts et artistes en Savoie*, Actes du 37[e] congrès des sociétés savantes de Savoie, 2000, pp. 158-181.

Sont indiquées ensuite certaines de ses fonctions au sein de l'Église : son titre de cardinal de Brogny, d'évêque d'Ostie[10] et de chancelier[11].

L'inscription précise ensuite ses rôles[12] de fondateur du collège d'Annecy à Avignon et de la chapelle des Macchabées à Genève, ainsi que sa présidence du concile de Constance.

Toujours d'après ces indications, il décède à Rome le 15 février 1426, à l'âge de quatre vingt quatre ans et est inhumé le 23 novembre 1428 à Genève dans la chapelle des Macchabées.



(10) Il prend d'abord le titre de cardinal-évêque d'Ostie en 1405, avant de prendre celui de cardinal de Brogny, lieu de sa naissance.

(11) Il en est investi en 1391.

(12) Voir COPPIER J., "Jean de Brogny et la fondation du collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon", in *Revue savoisienne*, Annecy, 2008 (article dans le même volume que celui-ci).

Il fonde la chapelle collégiale des Macchabées à Genève en 1406, où il sera enseveli en 1428. Il préside le concile de Constance entre 1415 et 1417, avec l'élection du pape Martin V qui marque la fin du Grand Schisme d'Occident.

Au centre du bandeau figurent ses armoiries : "d'azur à la croix double de gueules, qui est à enquérir, à la bordure d'or"[13], surmontées du galero, chapeau cardinalice rouge, d'où pendent des houppes de la même couleur.

Jean de Brogny faisait suivre ces armoiries de la devise : "*Christe crucem cruestasti*".

Ces armoiries sont également celles de la famille d'Allonsier ou Alonzié, "*originaire du Genevois, alliée au cardinal de Brogni et qui s'établit dans le Comtat dans le quinzième siècle*"[14].

Ces deux tableaux, conservés au château de Montrottier, enrichissent l'iconographie liée à deux acteurs majeurs de la fin du Moyen Âge.

Julien COPPIER

(13) FORAS A. de, MARESCHAL-LUCIANE F.-C. de, VIRY P. de, YVOIRE E. d'. *Armorial…*, *op. cit.*, tome 1, p. 37.
(14) BESSON J.-A. *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise (sic), Aoste et Maurienne et du décanat de Savoye.* Moûtiers, 1871, p. 48.

Hommage à Claude Guichet
(1930-2006)



Elu membre de l'Académie Florimontane en remplacement du regretté Claude Guichet, il m'a été demandé, comme il est de règle, de bien vouloir présenter devant vous l'hommage dû à un Florimontan, particulièrement attachant tant par ses travaux au sein de notre Académie que par son dévouement au poste de Trésorier durant 14 ans. Chrétien convaincu et dévoué au sein de sa famille, homme de service tant dans son travail si utile d'opticien que dans ses divers engagements professionnels, sa disparition source de peine pour ses proches est également une perte irremplaçable

pour notre Académie. Pour moi, chaque homme est unique et malgré ma bonne volonté vous comprendrez que compte tenu des valeurs humaines, intellectuelles et techniques qui étaient les siennes je suis dans l'incapacité de le remplacer à de tels titres.

Malgré ces importantes réserves, cher président et chers confrères, c'est pour moi un grand honneur d'avoir été choisi pour remplacer mon éminent prédécesseur et je vous prie d'accepter mes vifs remerciements pour la confiance ainsi témoignée. Comme vous le savez peut-être je n'ai pas eu la joie de connaître monsieur Claude Guichet même si j'ai pu le rencontrer lors de l'une de nos assemblées d'une façon informelle. Je le regrette beaucoup. Par contre, j'ai été très heureux de le découvrir au travers d'une longue conversation avec son épouse. Madame Guichet m'a reçu très gentiment dans leur appartement à proximité du lac. Malgré le décès relativement récent de son mari et la peine ravivée par le souvenir de l'être aimé, c'est avec beaucoup de gentillesse qu'elle m'a permis de le retrouver dans sa vie de famille avec ses deux filles et ses proches, d'évoquer son sens inné de l'accueil, le verre de bon vin offert lors d'une visite, sa passion pour ce lac d'Annecy qu'il pouvait admirer tous les jours depuis son salon ou de sa table de travail. Il appréciait les couleurs changeantes de ce lac dans lequel une beauté indéfinissable est toujours présente. Mais il ne faisait pas que le regarder, natation et planche à voile donnaient satisfaction au sportif qu'il était. Il en était de même pour les courses en montagne ou les randonnées à ski souvent réalisées en famille. Enfin, fidèle à ses principes, son dévouement aux autres sera présent durant toute sa vie, une vie de service que ses collègues opticiens, comme monsieur Jean Vuaillat et surtout monsieur Pierre Fournier, ont tenu à me rappeler. Enfin, durant la période de déménagement de notre Académie vers un nouveau siège, sur le conseil de madame Georgette Chevallier, j'ai retrouvé aux Archives départementales tous les documents souhaités. Que tous et en particulier son épouse soient remerciés du fond du cœur pour toute l'aide accordée.

Claude Guichet est né à Paris, le 7 octobre 1930 où ses parents étaient momentanément installés. En 1939 c'est le retour à Annecy et il fait sa première scolarité à l'école publique du quai Jules Philippe. Bon élève, aussi manuel qu'intellectuel, il désire s'orienter vers l'optique et pour se perfectionner dans ce domaine il poursuit sa scolarité à l'école supérieure d'optique de Paris.

Evidemment son séjour dans la capitale ne lui fait pas oublier son lac et ses chères montagnes, et quand il doit faire son service militaire il demande à être incorporé au 27ème Bataillon de Chasseurs Alpins d'Annecy. Il gardera de cette époque militaire, avec l'amour des courses en montagne, un tempérament sportif affirmé : ski, natation, planche à voile feront partie de ses bons moments de loisirs et de détente. Son service militaire terminé, ayant le besoin de s'exprimer dans son métier, Claude partira travailler quelque temps au Maroc, puis à Paris, mais toujours

amoureux de la Savoie il reviendra bien vite à Annecy. En 1960, avec un dynamisme jusqu'alors inconnu dans la profession, il ouvre à Annecy, au 31 de la rue Sommeiller, un établissement de bonne surface avec une présentation très moderne des lunettes disponibles ; il offrait de plus divers services à la clientèle, le tout derrière de grandes baies vitrées. Ce magasin ne ressemble pas aux petites boutiques dans lesquelles ses collègues opticiens avaient l'habitude de recevoir leurs clients. Encore aujourd'hui ses amis m'ont fait part de leur admiration pour Claude qui, en avance sur son temps, a réellement modernisé la profession. Bien vite le succès est au rendez-vous mais il ne veut pas en rester là et crée dans la ville le premier groupement d'opticiens, groupement qui va permettre à tous ses collègues de bénéficier des méthodes modernes de vente et de management. Bénévole dévoué, il créera également à l'échelon national le groupement ATOL qui apportera à la profession une modernité remarquée et des possibilités commerciales inconnues avant cette création. Ce sera un progrès dont tous ses collègues opticiens, ainsi que leur clientèle, bénéficieront et bénéficient encore aujourd'hui. Il assurera également le poste de Trésorier au sein de cette importante association nationale. Cependant, ce n'est pas parce que sa vie professionnelle est si bien remplie que Claude en oubliera de fonder une famille. Le 9 juin 1962 il épouse mademoiselle Jacqueline Damelet. De cette union naîtront Véronique et Isabelle. Elles-mêmes se marieront et bientôt quatre petits enfants – Margot, Emma, Agathe et Gauthier – viendront faire la joie de leurs parents et grands-parents. Cette joie Claude aimait la partager en famille surtout dès qu'il fut libéré de ses pressantes obligations professionnelles. L'accueil de ses amis, des membres de la famille autour du verre de l'amitié, ce signe du partage, comme le faisait remarquer l'un de ses gendres, c'était aussi Claude Guichet. Ce partage recherché, nous le rencontrons dans toute sa vie, partage avec son épouse, sa famille ou ses amis, partage avec tous de la beauté de nos paysages montagnards, des couleurs du lac, des fêtes annéciennes mais aussi partage et don du travail gratuit pour tous les autres, comme nous venons de le voir et comme il nous sera encore donné de le constater.

Les années passent. Claude Guichet décide de prendre sa retraite en 1988 mais, pour Claude, retraite ne veut pas dire inactivité, bien au contraire, c'est pour lui l'occasion de se réaliser dans d'autres travaux et en particulier de compléter sa collection de timbres. Ce sera ensuite la joie de retrouver, à travers les siècles, la généalogie de cette grande famille savoyarde des Guichet. C'est un véritable travail de bénédictin qu'il entreprend, compte tenu de l'importance de cette famille et de la dispersion de ses membres. Malgré ces difficultés et après avoir consulté des généalogistes confirmés, il visite avec eux les documents des archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie. Cette activité et le charisme particulier de Claude pour l'histoire de notre région ne passent pas inaperçus et le 22 février 1989, il est nommé membre correspondant de l'Académie Florimontane. Il deviendra le 14 février 1990 membre

associé et il en sera membre actif lors de l'élection du 24 avril 1991. Enfin, il occupera le poste de Trésorier à partir du 24 mars 1992.

L'hommage qu'il rendra à son prédécesseur monsieur François Lanier, hommage publié dans la Revue Savoisienne de l'année 1992, est tout empreint de délicatesse et de reconnaissance pour le travail artistique et littéraire de celui-ci.

Malheureusement pour lui le temps de l'épreuve arrive trop vite. En 1996, lors d'un contrôle cardiaque un accident très sérieux survient qu'il surmontera grâce à sa robuste constitution, mais aussi grâce à la présence sur place d'un bon spécialiste. Evidemment il devra par la suite surveiller sa santé mais n'arrêtera pas pour autant ses activités et jusqu'à son décès le 13 mars 2006 il sera, comme avant cet accident de santé, au service de tous.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé l'histoire de sa ville, l'histoire d'Annecy, l'intéresse beaucoup. Esprit curieux, il recherche les lieux dans lesquels se sont inscrits au cours des siècles les travaux et les souffrances des hommes. Il cherche aussi à mieux les connaître, pour pouvoir nous les décrire avec précision et en particulier ceux dont la trace est encore vivante dans la mémoire des Annéciens. Ce sont alors les pages consacrées à l'histoire de l'hôtel Verdun qui porte le nom de son fondateur. Pour cela Claude nous fait remonter le temps. Nous voici vers 1608 ; deux parcelles de terre qui jouxtent le domaine des Bernardines puis des Cisterciennes sont achetées. Deux petites auberges construites au XVII[e] siècle seront à la disposition des voyageurs. Leur accès n'est pas aisé. Elles sont situées à l'extérieur de la cité et le pont sur le Thiou qui permet d'entrer dans la ville est étroit. Son agrandissement est indispensable. Nous sommes ainsi projetés tant dans les arcanes de divers règlements que dans la vie des habitants de l'époque. Cette histoire racontée par Claude Guichet est passionnante. Bientôt les situations évoluent. Bernardines et Cisterciennes ne sont plus les voisines des auberges qui s'agrandiront pour devenir l'une l'Hôtel de Genève et l'autre le Grand Hôtel Verdun. En effet, à partir de 1851, un jeune cuisinier de 26 ans, Eugène Vionnet-Verdun, originaire de Grenoble, dirige avec compétence l'hôtel de Genève et créé, par la suite, après diverses péripéties que les lecteurs seront heureux de découvrir, le Grand Hôtel Verdun et de Genève. A la "Belle époque" cet hôtel connaît son temps de gloire. Il devient le cadre de réceptions importantes auxquelles participent les grandes familles de Russie, d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et d'Italie. Ecrivains, peintres et poètes s'y donnent rendez-vous, comme Eugène Süe, Gabriel Loppé, le colonel Charras, Ferdinand Flocon, Marie de Solms ou le poète Ponsard. Le 28 décembre 1911, au décès de son fondateur, l'hôtel Verdun ainsi que la maison attenante sera cédé à la ville avec l'obligation de le maintenir en activité durant 20 ans. Il ne disparaîtra définitivement que le 29 janvier 1970. Cette intéressante relation historique a fait l'objet d'une publication dans la Revue Savoisienne de l'année 1995.

Malgré un intérêt certain pour cette communication concernant l'Hôtel Verdun, c'est à un travail bien plus important et d'une plus grande portée que Claude Guichet nous convie en mettant à notre disposition, en trois cents pages, son travail de recherches intitulé "TROIS SIÈCLES D'HISTOIRE DE LA RUE DU PÂQUIER" (aux Archives Départementales sous le n° F 773), travail qui retiendra l'attention de tous les amoureux de l'histoire d'Annecy. Le professeur Paul Guichonnet avait tenu à féliciter Claude Guichet pour cette très bonne recherche dont il pensait qu'elle avait, sur le sujet, la valeur d'une thèse.

En effet, dans ses "Trois siècles d'histoire de la rue du Pâquier", Claude Guichet nous prend par la main et nous fait vivre, année après année au rythme du temps passé. A la lecture de son ouvrage nous remarquons que l'évolution de cette rue est constante et qu'elle vit à travers les situations évoquées. Nous voici en 1561, la rue du Pâquier relie une partie de la ville aux gras pâturages (les Paquis, puis Pâquier) qui bordent le lac. Cette rue est déjà importante dans la vie de la cité. A son extrémité on traverse le Thiou sur un pont dont nous entendrons souvent parler. Sa porte médiévale tournée vers l'Est et son pont-levis nécessitent des réparations et l'argent manque. Que faire ? Il faut trouver des solutions. Les festivités, prévues pour la réception de Jacques de Nemours et de son épouse Anne d'Este en 1566, sont reportées ; il n'y a pas assez d'argent pour cette fête. Néanmoins le souvenir de la peste de 1544 étant toujours présent, Jacques Neploz et Marius Mestral recevront, en 1571, cinq florins pour faire la garde à la porte. En 1576 les difficultés financières sont permanentes, Claude Michot et Claude des Granges vérifient les comptes de la ville. En 1581, rumeurs de peste en Faucigny, la garde est renforcée à la porte de la rue du Pâquier. En 1589, la ville subit le passage des troupes de Charles-Emmanuel en guerre contre Genève. Bientôt c'est Henri IV en guerre contre le duc de Savoie qui est de passage à Annecy. Puis c'est Louis XIII qui envahit la Savoie. Son armée se présente sous les murs de la ville. Celle-ci se rend sans combattre pour éviter le pillage, mais Rumilly résiste : "E Capoé" et ainsi l'histoire de la rue du Pâquier nous raconte, avec l'histoire de la ville, celle de notre région. Avec Claude Guichet les hommes sont toujours présents : noms, prénoms et fonctions. Il nous les fait connaître et nous cheminons ainsi avec eux à travers les siècles. Nous revivons l'occupation de la ville par l'armée espagnole et son départ cinq années plus tard. En 1792 l'armée révolutionnaire du marquis de Montesquiou envahit la Savoie et Annecy se soumet. La Révolution dans sa folie égalitaire et souvent anticléricale change le nom des rues ou des communes si elles rappellent le nom d'un saint. A ce moment, même la rue du Pâquier devient le 19 décembre 1792 la rue de l'Egalité. En 1793 le Pâquier devenu le champ de Mars, elle sera le 25 mars 1793 dénommée la rue du Champ de Mars. Et toujours d'années en années, la vie de la rue du Pâquier nous est présentée et le lecteur a ainsi à sa disposition une histoire précise et véridique de la vie de la cité.

De 1561 à 1860 nous traversons ainsi avec Claude la période ducale, puis la période révolutionnaire pour découvrir enfin la période sarde de 1816 à 1860. Cette dernière période, pourtant relativement proche de nous, est encore l'occasion de découvertes intéressantes comme la réinstallation en 1818 des "tamberotiers", supprimés par la Révolution. Ils sont rétablis pour le nettoyage des rues deux fois par semaine, excepté "le fumier de cheval, de bœuf et de vache déposé dans les cours".

En 1860 le destin de la Savoie est définitivement uni à celui de la France. Une autre histoire commence. Elle connaîtra peut-être des hauts et des bas… car ainsi va la vie…, l'eau est toujours présente sous le pont du Pâquier devenu rue piétonne. Porte et pont-levis ont disparu mais le charme de cette rue annécienne est intact. Il fait bon s'arrêter ici pour se désaltérer ou pour faire un bon repas et aussi pour remercier Claude Guichet de nous avoir fait découvrir trois cents ans d'histoire, ce qui est remarquable et même assez impressionnant. Tout au long de ces années il nous a fait vivre avec des hommes qui deviennent peu à peu des connaissances et presque des amis.

Mon hommage devait se terminer ici. C'est du moins ce que j'avais imaginé. Je ne vous aurais ainsi présenté, à ma grande honte, qu'une partie des travaux de notre ami, si avec sa gentillesse habituelle et sa grande compétence, madame Georgette Chevallier ne m'avait fait remarquer que j'avais omis de signaler les recherches effectuées par Claude Guichet concernant la famille Machard, recherches pourtant publiées dans la Revue Savoisienne de 2002.

Mais aussi, pourquoi cet intérêt de Claude Guichet pour une famille dont le nom n'est plus connu à ce jour ? En ville, aucune rue, aucun lieu public, aucun édifice ne rappelle le souvenir de cette famille. Claude Guichet avait cependant constaté qu'au château de Montrottier une plaque commémorative, fixée au bas du grand escalier, indiquait qu'un certain Etienne Machard avait été co-réorganisateur de notre Académie Florimontane. Il avait également noté que notre Académie fondée en 1607 par Saint François de Sales et son ami Antoine Favre, président du Sénat de Savoie, avait cessé ses activités trois années plus tard. Donc de nombreuses années s'écouleront avant qu'en 1851 une équipe de quatre hommes, passionnés tant par le développement de leur région que par l'histoire de la Savoie, réorganise l'ancienne Académie.

De ces quatre hommes à l'origine de ce renouveau, trois sont les membres de familles annéciennes bien connues. Ce sont, le docteur Jean-Louis Bouvier, messieurs Eloi Serand et Jules Philippe, personnalités importantes dont on a gardé le souvenir. Par contre le nom d'Etienne Machard, dont la famille paraît ne plus exister depuis de longues années à Annecy, intrigue Claude Guichet. Selon son habitude, avec patience et méthode, il recherche cette famille Machard. Il retrouve un acte passé en 1814 par un certain Joseph-Marie Machard, pour l'acquisition à Annecy d'une maison située

"rue Notre-Dame et à l'angle de la place du même nom", et il va suivre cette piste.

Joseph-Marie Machard a deux fils Désiré et Roland. Il exploitait à Veyziat, canton d'Oyonnax, dans le département de l'Ain, un petit commerce de mercerie et de coutellerie. Celui-ci est transféré à Annecy à la suite de cette acquisition. Joseph-Marie Machard aidé par ses fils, alors dans la force de l'âge, fait progresser ses affaires et rachète divers magasins. Le 1er décembre 1817, il décède à l'âge de soixante ans après avoir légué à ses deux enfants les entreprises de négoce créées à Annecy à l'enseigne de "Machard Père et Fils". Afin d'éviter entre eux toute concurrence dans des négoces semblables, Désiré, l'aîné, et son frère Laurent, après partage du fonds de commerce et des biens reçus de leur père : créances, marchandises, outils, voiture et meubles, prennent une décision importante. Laurent, qui souhaite exercer dans la même activité que son frère, s'engage à commercer uniquement en Chablais et Faucigny et Désiré à Annecy. Enfin, pour ne plus avoir d'indivision entre eux, ils se partageront en octobre 1818 la maison de la rue Notre-Dame. Après tirage au sort Désiré reçoit le second lot, soit l'appartement du 2ème étage, la boutique à l'angle de la place et 200 livres anciennes, compte tenu de la moins value de ce lot.

Désiré Machard est un homme d'affaires entreprenant. En septembre 1821, il rachète à Laurent sa part de la maison de la rue Notre-Dame. A partir de cette date, il acquiert encore de nombreux biens, installe des ateliers, rachète un appartement au 3ème étage de la rue Notre-Dame avec chambre, cuisine et galetas. Par la suite, l'avenir de ses diverses entreprises sera assuré par ses enfants.

En effet, Désiré Machard a un fils d'un premier mariage prénommé Auguste et sept enfants de son second mariage, dont quatre garçons et trois filles. Tous les fils de Désiré : Auguste, François, Joseph-Marie dit Félix, Etienne et Victor feront de bonnes études à Annecy. En ce qui concerne les trois filles : Victorine décède vers l'âge de dix ans, Gertrude sera religieuse à la Visitation d'Annecy et Françoise deviendra religieuse chez les sœurs de Saint Joseph.

Très vite le dynamisme des fils Machard fait merveille. Un quartier de la ville dans lequel se trouve un de leurs ateliers est souvent inondé lors des crues saisonnières. Ils n'hésitent pas, obtiennent les autorisations nécessaires et creusent à leurs frais, depuis le ruisseau de la Prairie jusqu'au Thiou, un canal de dérivation à la pente convenable. Ce sera le "canal Machard" qui existera jusqu'en 1904.

En 1853, Désiré Machard louera encore à ses fils Auguste et Victor la fabrique de coutellerie. Ceux-ci constituent entre eux une société au capital de 54.000 livres. A cette date il désire également se séparer de ses biens au bénéfice de ses enfants mais il décède rue Notre-Dame le 8 juin 1862, âgé de 74 ans. Par l'acte de partage du 14 novembre 1867 ses enfants reçoivent leur part des biens importants de leur père, biens qu'ils feront encore fructifier.

Ses fils réalisent alors plusieurs acquisitions et participent ainsi au développement de la cité dans un temps où rien ne semble pouvoir arrêter la marche de l'Humanité vers la science et le progrès. Etienne Machard, l'avant-dernier fils de Désiré, devient un membre important de cette "saga" familiale exceptionnelle. Comme déjà signalé il avait participé, avec ses amis annéciens, à la renaissance de l'Académie Florimontane. Il dirige aussi, associé à Eloi Serand, l'usine à gaz d'Annecy. Professeur de chimie au collège Chappuisien, il sollicite et obtient un budget pour améliorer son laboratoire et acheter le matériel utile à ses cours. Il réalisera même, dans les locaux de l'Académie Florimontane, une expérience de lumière électrique avec l'assistance d'Eloi Serand.

Aussi entreprenant que ses autres frères, il rachète à l'architecte Camille Ruphy les immeubles que celui-ci avait acquis en 1854 avec son père Désiré. Ayant également effectué, comme chimiste, des recherches concernant la fabrication du papier à partir du bois, il collabore à la mise au point de ce procédé. Pour le mettre en œuvre il quittera Annecy en 1869 pour travailler aux Papeteries d'Essonnes près de Corbeil. Etienne Machard décède en 1887 en Italie où il résidait.

A partir de 1888, les Machard n'auront plus de descendants à Annecy. Déjà le fils de Félix Machard, Jules-Henri, devenu avocat à Annecy ira s'établir à Lausanne. Il est le dernier propriétaire du magasin situé à "l'angle de la rue Notre-Dame et de la place du même nom" qui deviendra à plusieurs reprises librairie. Nous sommes nombreux qui connaissions cette librairie où nous aimions nous rendre pour nos achats et qui a été, durant de nombreuses années, la librairie de notre ami et vice-président Georges Grandchamp.

Le dernier Machard connu à Annecy sera Désiré, fils de François, et petit-fils du premier Désiré souvent cité. Après de bonnes études de droit à Turin, où il devient docteur en droit en 1861, il fera une belle carrière d'avocat à Annecy. Resté célibataire, il sera conseiller municipal puis adjoint au maire en 1888. Il décèdera à Annecy au mois d'août de la même année.

Les Machard auront donc été, durant trois générations, des familles d'hommes travailleurs, intelligents et ambitieux. Leur dynamisme est tel qu'achats et ventes d'entreprises diverses se succèdent à un rythme incroyable assurant aux membres de cette famille de sérieux bénéfices. Aussi, malgré les efforts que vous effectuez pour me suivre dans ma prestation, ce dont je vous remercie bien vivement, il est certain que pour mieux connaître cette famille, ses divers membres et leurs nombreuses activités, il vous sera nécessaire de vous reporter à l'excellent article de Claude Guichet intitulé "La famille Machard". Vous pourrez constater que tous les Machard ont été, durant soixante quatorze années de présence à Annecy, de beaux exemples de réussite sociale. Pour nous Florimontans nous aurons une pensée reconnaissante pour nos prédécesseurs, Jean-

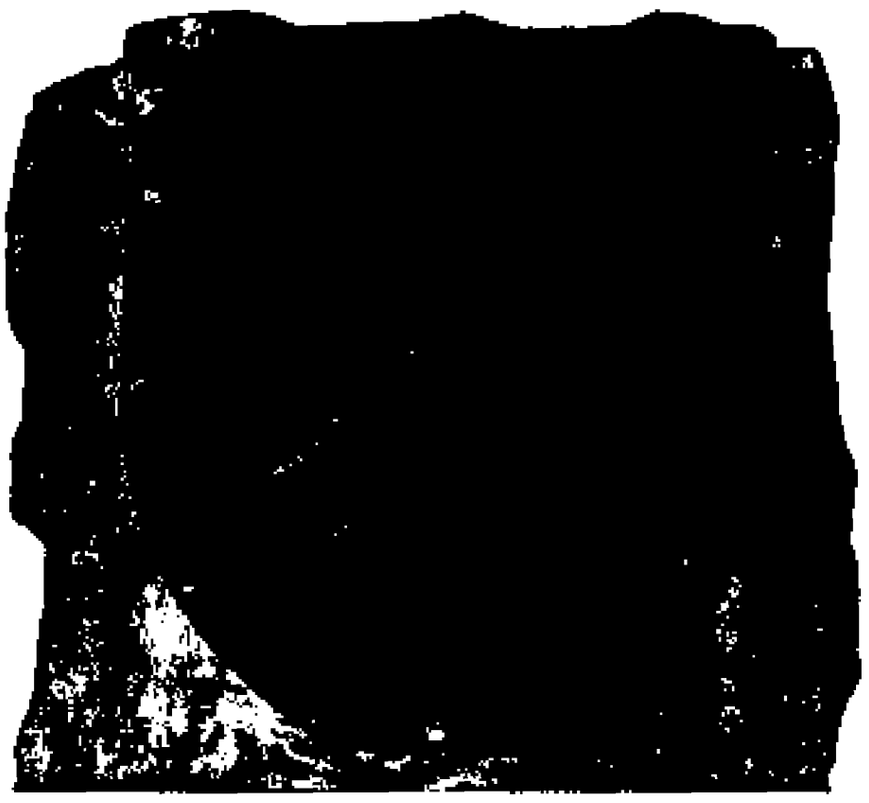
Louis Bouvier, Eloi Serand, Jules Philippe et Etienne Machard réorganisateurs en 1851 de notre Académie. Nous aurons aussi une pensée toute spéciale pour Claude Guichet qui par son article nous a fait connaître Etienne Machard et l'histoire exceptionnelle de cette famille.

Arrivé au terme de ma présentation je me rends compte combien il peut être difficile, en quelques courts instants, de faire revivre devant vous toute une vie de travail, de dévouement et de don de soi d'un homme de la qualité de Claude Guichet. En lui nous retrouvons toutes les valeurs de ces Savoyards, attachés à leur petite patrie, à cette Savoie qu'ils ont souvent dû quitter pour gagner leur vie ou celle de leur famille, à Paris, dans des pays voisins ou même dans des pays très éloignés. Cet éloignement ravivait encore leur amour pour leur village ou leur ville d'origine en même temps qu'il leur permettait parfois d'obtenir une certaine aisance matérielle. Nombreux étaient ceux qui désiraient progresser dans leur métier ou acquérir des connaissances nouvelles. Ce désir d'apprendre, cette curiosité constante, ce sérieux dans l'accomplissement de divers travaux sont des qualités sans cesse présentes dans toutes les initiatives de Claude Guichet. Son sens du partage des savoirs acquis ailleurs, son dévouement à tous ainsi que sa disponibilité au sein de notre Académie ont fait de lui un Florimontan dont nous nous souviendrons et dont j'essaierai de me montrer digne.

Henri CHEVALIER

De quelques prieurés clunisiens tombés dans l'oubli

(décanat de Sallanches)



Armes de l'abbaye de Cluny
"de gueules, à deux clefs d'or en sautoir
traversées d'une épée en pal, à lame d'argent,
la poignée d'or en pointe"

Guillaume le Pieux avait placé l'abbaye de Cluny
sous la protection de St Pierre et St Paul
(Cluny, pierre du XIIIe s.)

CONTAMINE-sur-ARVE
sera CLASSÉ SITE CLUNISIEN le 26 septembre 2009

Dans le cadre de la prochaine reconnaissance de Contamine-sur-Arve comme site clunisien, il semble intéressant de rappeler quels sont les grands abbés qui sont à l'origine de l'expansion de l'Ordre de Cluny et de souligner la place tenue par quelques prieurés locaux aujourd'hui insoupçonnés.

La christianisation de la Savoie du nord est ancienne ; ne fait-on pas remonter la venue, de Rome à Genève, du premier évangélisateur, saint Nazaire, et de son disciple saint Celse, à l'an 51 ! Selon le chanoine Grillet, la foi chrétienne fut établie à Genève vers l'an 194. A l'époque burgonde naissent quelques églises. Dès la fin du X[e] siècle s'implantent nombre de prieurés de deux à quatre moines, ou de couvents d'une douzaine de religieux, destinés à assurer le service d'une ou plusieurs églises rurales. Cluny, par l'entremise de ses grands abbés, prend une part prépondérante à cette expansion en envoyant ses religieux de saint Benoît s'installer dans de nouvelles "fondations" comme Romainmôtier (?929) ou Payerne (?961) en pays romand. Leur rôle s'avère de plus en plus important dans cette région des Alpes, en Faucigny et en Genevois. A tel point que les XI[e] et XII[e] siècles sont considérés comme "l'âge d'or du monachisme".

Quand, en 999, l'impératrice germanique Adélaïde confie à saint Odilon de Cluny l'église Saint-Victor de Genève, c'est pour y fonder un couvent appelé à essaimer. Il remplira sa mission... avec les prieurés de Truaz, Reignier, Bonneguête, Vaulx, Draillant etc. qui en dépendront. L'abbaye de Cluny reçut aussi quelque soixante églises et des prieurés qui seront de son obédience directe, tel Contamine-sur-Arve en Faucigny, dès 1083, qui aura un rôle de couvent. Ce dernier fait l'objet d'une étude spécifique.

De la même manière, nous laissons à chacun le soin de se reporter aux ouvrages de Catherine Santschi, spécialiste de Saint-Victor de Genève, pour éclairer la brève présentation qui en est extraite.

Nous nous proposons seulement d'exposer un aperçu des grands abbés qui 'firent' Cluny et participèrent à son extension par des fondations aujourd'hui totalement oubliées, situées à proximité de Contamine, souvent de l'autre côté de l'Arve. Truaz-Pont-Notre-Dame-Arthaz et Reignier ont plus particulièrement retenu notre attention.



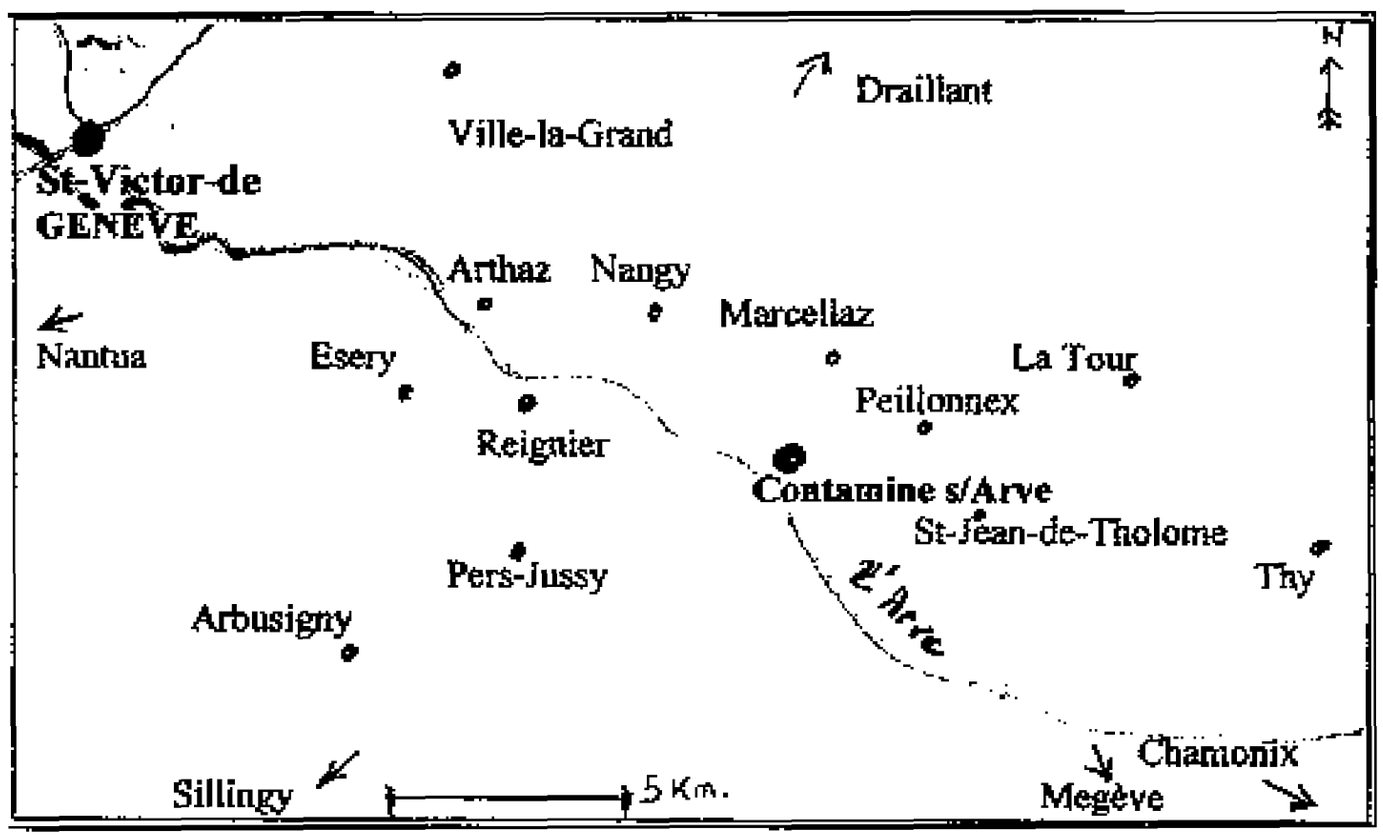
L'ancienne abbaye de Cluny
(carte postale Ed. Greff)



Cluny, chapiteau du grand transept

SOMMAIRE

1- De l'abbaye de Cluny, en Bourgogne, à Saint-Victor de Genève
2- Les saints abbés de Cluny, en Bourgogne
3- Saint Maïeul voit la fondation de Saint-Victor de Genève
4- Saint Odilon reçoit Saint-Victor de Genève
5- Saint Hugues reçoit la donation de Contamine-sur-Arve, en Faucigny
6- Pierre le Vénérable signe la confirmation de cette donation
7- A la Réforme, Reignier recueille trois des religieux de St-Victor
8- Liste des prieurs et religieux bénédictins du prieuré de Reignier
9- Autographes inédits de ces religieux
10- Des Clunisiens à Arthaz-Pont-Notre-Dame-Truaz
11- De quelques prieurés bénédictins dans le décanat de Sallanches



Localisation des dits prieurés

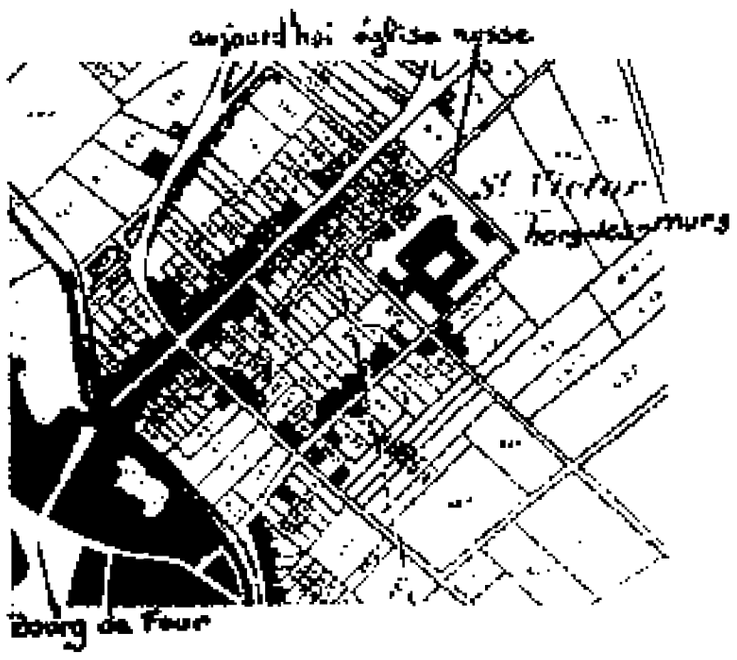
1- De l'ABBAYE DE CLUNY, en Bourgogne à SAINT-VICTOR de GENÈVE

D'aucuns avancent que la capture de saint Maïeul, grand abbé de Cluny, par des Sarrasins (arabes) à son retour d'Italie en 972, aurait marqué les esprits et fait naître une certaine renaissance morale dans une société désorganisée. Conscients de la qualité exceptionnelle de leur prise, ces pillards demandaient une énorme rançon pour sa libération et celle de sa petite caravane. La rapidité avec laquelle le montant en fut réuni prouve le renom et le prestige dont l'abbé Maïeul bénéficiait dans la chrétienté.

Quand l'impératrice germanique Adélaïde, venue à Genève peu avant sa mort, entra prier en l'église Saint-Victor[2] (fondée par la princesse Sédeleube[3] qui avait obtenu que de Soleure, en Suisse, on y transférât les reliques[4] du martyr de la légion thébaine), elle forma le voeu de la confier à un ordre monastique afin qu'il essaime en Savoie du nord. Elle en chargea Hugues II, évêque de cette ville, vers l'an 999. "Jugeant toutefois que l'église n'avait pas les moyens de vivre en abbaye indépendante et d'entretenir seule ses moines, il [Hugues] la remit à Odilon, abbé de Cluny, et à ses successeurs". Celui-ci envoya aussitôt quelques moines de l'abbaye-mère de Cluny fonder le monastère de Saint-Victor-de-Genève, sous la juridiction d'un prieur.

Le fonctionnement du couvent à ses débuts est mal connu, on sait seulement que l'abbé Odilon y vint souvent. Les papes successifs, Victor II, Etienne IX... Pascal II etc. confirmeront aux abbés de Cluny possessions et dispositions. "Saint-Victor porte le titre de 'monasterium' dès le 9 décembre 1075, celui de 'prioratus' le 2 juin 1109".

XI[e] et XII[e] siècles voient une étonnante éclosion monastique dans les Alpes.



Saint-Victor de Genève dit aussi St-Victor-hors-les-murs, était à l'emplacement actuel de l'église russe. On distingue la disposition des bâtiments. L'église primitive, construite vers l'an 500, aurait été de forme ronde (plan de situation de Louis Blondel).

---

(2) Primitivement dédiée à St-Victor de Nursie, puis au soldat-martyr de la légion thébaine, cette église datait de la fin du V[e] s.
(3) Soeur de sainte Clotilde et cousine de Sigismond, chef de la famille royale burgonde, converti au catholicisme, fondateur, en 515, de l'Abbaye Saint-Maurice-d'Agaune en Valais.
(4) Reliques retrouvées par l'évêque, enterrées en un reliquaire d'argent. Il les déposera sous l'autel, le jour de la fête du saint, "au milieu d'un grand concours d'évêques et de comtes et d'autres religieux et nobles..." dont Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne.

Ces couvents et prieurés bénédictins tomberont soit dans l'obédience directe de l'abbaye de Cluny, soit dans la dépendance de Saint-Victor de Genève ou de Contamine-sur-Arve.

Pour relever les paroisses ravagées par les incursions barbares et récupérer les biens ecclésiastiques souvent passés aux mains des laïcs, les évêques font appel aux moines. Le pape Urbain II, ex-clunisien, insiste même, lors du concile qu'il réunit à Clermont en 1095, pour leur confier le service des paroisses rurales.

Le premier prieur connu, Ancelius, avant 1093, organise une paroisse autour de l'église du couvent... aussitôt considérée comme concurrente de celle de la cathédrale Saint-Pierre. Les différends ne font que commencer. Même si Tigrinus, prieur d'au moins six moines, "met fin aux réclamations formées contre Saint-Victor par le Chapitre de Genève, au sujet de redevances en pain et vin..."[5], avant 1099.

Les prieurs semblent alors dépendre étroitement de l'abbaye de Cluny.

Il faut attendre le XIII[e] s. pour que Saint-Victor prenne son autonomie. C'est sa période faste. Donations de nombreuses églises, de villages avec terres et serfs ; leurs revenus couvrent largement les dépenses. Le couvent est riche et prestigieux.

Mais, au XIV[e] s., la détérioration économique est manifeste. Guerres féodales, mauvaises conditions climatiques d'où maigres récoltes et famine, peste noire, tout concourt à l'absence d'entretien des bâtiments, à l'endettement, à l'hypothèque. La vie au couvent est lamentable. Le prieur Henri de Pelly, élu en 1314, a obtenu de l'abbé de Cluny l'autorisation d'emprunter... une somme énorme. Il instaure des mesures drastiques d'économie qui, alliées aux donations générées par la peur de la peste de 1348, permettent d'apurer un peu la dette.

C'est alors que l'intervention des Papes d'Avignon et le Grand Schisme menacent l'indépendance de Cluny. C'est alors que les conflits entre l'évêque et les comtes (de Genève ou de Savoie) ajoutés au fait que Saint-Victor passe sous le régime de la commende avec Jean de Brogny (1399-1423), menacent St-Victor.

Deux prieurs commendataires, Amédée de Charansonnex (1424-1443) et Jean de Grôlée (1445-1459), de "vrais prieurs conventuels, logeant sur place, assurant le lien avec Cluny", redressent la barre. Les trois suivants, de la famille Bonivard, "nommés par le Pape, sur la recommandation des ducs de Savoie" annihilent le redressement de situation. Les relations avec Cluny s'estompent. La Réforme s'instaure, elle fait de Saint-Victor un enjeu politique.

En 1534 le prieuré est détruit, les religieux chassés...
Que deviennent alors les moines de Saint-Victor ?

---

(5) R.G. n°225-230.

Auparavant, présentons quatre de ces grands abbés de Cluny qui jouèrent un rôle important quant à l'implantation de l'Ordre en Savoie du nord.



Saint Maïeul, le pèlerin…
Gravure de l'Atelier de Sainte Espérance,
Edition de l'Abbaye Sainte Madeleine du Barroux



…fut pressenti pour la tiare
panneau en l'église N.-D. de Cluny

2- LES SAINTS ABBÉS de CLUNY, en Bourgogne

Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, fonda, vers 910,
l'abbaye de Cluny, sur un domaine légué en 893 par sa soeur,
l'abbesse Eve, Servante du Christ.

Les deux grands siècles de CLUNY :
950 – 1150
sont l'oeuvre des huit premiers abbés

1 - BERNON le Jurassien, fondateur 910-927,
Moine pur et dur à l'ancienne mode, défriche le site avec 12 moines, bâtit Cluny I

2 - ODON de Touraine, à l'envergure exceptionnelle 927-948, éducateur
Applique à la lettre la Règle de saint Benoît,

3 – le 'vieil AIMARD', humble serviteur bon et fidèle 948
Brille par sa lumineuse patience

4 - MAÏEUL de Valensole, 948-994, diplomate, arbitre des rois
Actif et pèlerin, dont l'audace tranquille attire et rayonne, bâtit Cluny II.

5 - ODILON de Mercoeur, 994-1049, le charitable
Abbé itinérant, va gouverner comme un père et veiller sur les siens.

6 - HUGUES de Semur, dit le Grand ! 1049-1109, le bâtisseur
Par sa foi et son zèle, enrichit Cluny de terres, de moûtiers...
entreprend Cluny III. Il a le sens de l'autorité.

7 - PONCE de Melgueil, 1109-1122
Un schisme le contraint à démissionner. Il honore saint Hugues en faisant décorer la chapelle de Berzé[1], S. & Loire. Après sa démission, il se heurte à Pierre de Montboissier dit le Vénérable.

8 - PIERRE le VÉNÉRABLE, 1122-1156, savant humaniste
Administrateur de talent et diplomate, médiateur de génie, réussit à rétablir un ordre relatif. Il résume toutes les qualités de ses prédéces seurs. Avec lui s'éteint la lignée des grands abbés.

Tous poursuivirent fidèlement l'oeuvre de leurs aînés.
Déjà en 1080, le pape Grégoire VII déclarait :

"Il n'y a pas un seul d'entre vous qui n'ait été un saint".

---

(1) Ne pourrait-on pas rapprocher son Christ en majesté, peint dans une mandorle, qui 'transmet la loi' aux apôtres, du Christ Pantocrator de la chapelle de Châteauneuf-des-Allinges (près de Thonon) ? et dans les tonalités et dans la facture byzantine.

3- SAINT MAÏEUL de VALENSOLE
4e abbé de CLUNY (910-994) "personnage exceptionnel"

Pour protéger sa famille des persécutions des Bourguignons et des seigneurs de Sabran qui ravagent la Provence, Fouquier de Valensole, important aristocrate, puissamment possessionné entre Arles et Fréjus, s'exile à Mâcon. C'est dans cette ville que son fils, Maïeul, entre, à l'âge de 8 ans, dans le clergé séculier, il étudie aussi à Lyon. Chanoine de St-Vincent de Mâcon, puis archidiacre, il refuse le siège archiépiscopal de Besançon et entre à Cluny, vers 940-943, comme simple convers.

Son ardeur pour l'action, sa culture, alliées à sa stature et sa beauté, expliquent son rayonnement. Les moines du lieu sont sensibles à sa faconde méridionale et séduits par son éloquence. Le vieil abbé Aimard (neuf ans avant sa mort) le choisit comme successeur et lui confie la charge abbatiale dès 954.

Son action

Pendant une quinzaine d'années il consolide les possessions de Cluny et, jouant de ses connaissances, favorise les donations. Ainsi, Adélaïde, sœur de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, et future épouse d'Otton le Grand, roi de Germanie, sera à l'origine de la fondation de l'abbaye de Payerne vers 961. Les Clunisiens sont ainsi confortés dans cette partie du royaume de Bourgogne où est déjà implanté Romainmôtier.

Marcheur infatigable, il visite abbayes et prieurés, reçoit, conseille, acquiert des villages (avec droits et revenus paroissiaux), y installe quelques moines. A partir de 965 il étend l'envergure de l'Ordre dans de nouvelles régions, notamment en fondant, vers 973, l'abbaye de Pavie. Il est allé en Allemagne, cinq fois en Italie et voir le Pape.

Trois faits marquants parmi d'autres

- Au cours d'une de ses traversées des Alpes, il est capturé, en 972, par une bande de Sarrasins (musulmans), contre la lourde rançon de 1.000 livres d'argent… Sa réputation est telle que la somme sera rapidement réunie.
- Se rendant à Rome par la vallée du Rhône, il visite, le 22 juillet 983, le prieuré de Ternay-en-Viennois. Les moines se plaignant d'un manque d'eau, Maïeul les conduit au pied de la colline, frappe le sol, leur dit de creuser en cet endroit… une source miraculeuse jaillit, souveraine pour soigner les yeux.
- A Souvigny il redonne vie à un jeune enfant mort de maladie.

L'abbaye de Cluny reste la maison-mère d'un Ordre bien implanté, d'obédience papale, rayonnant sur une partie de l'Occident.

Dès 993, Maïeul associe Odilon de Mercoeur à la charge d'abbé. Celui-ci verra la fondation de Saint-Victor-de-Genève par l'impératrice Adélaïde en 999.

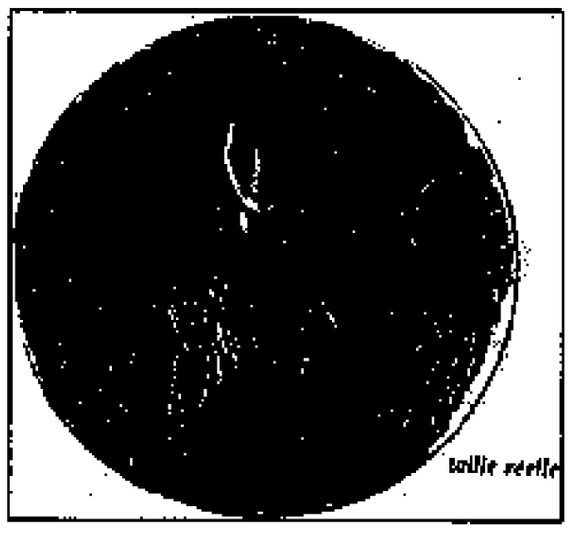
Après plus de 40 ans d'abbatiat, Maïeul meurt le 11 mai 994 à Souvigny Allier, où il est enterré. Son rayonnement le fit canoniser presque aussitôt, en 999.

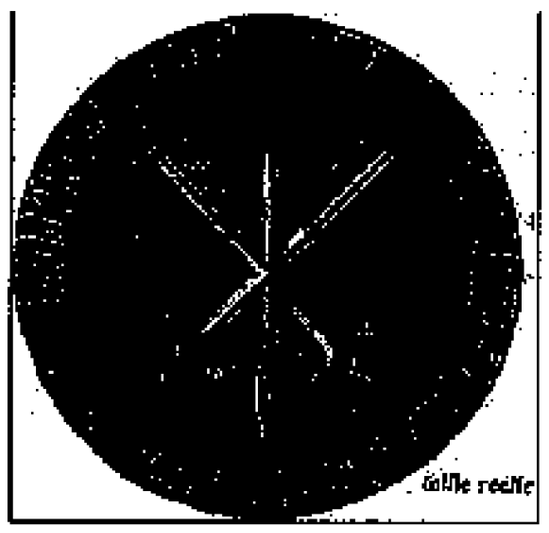


Gravure de l'Atelier
de Sainte Espérance,
Edition de l'Abbaye Sainte Madeleine
du Barroux



Promoteur de la prière
pour les âmes du Purgatoire
église Notre-Dame de Cluny





Cette médaille commémorative du millénaire de la fête de la Toussaint
instituée le 2 novembre 998 par saint Odilon, fut frappée en 1998.
Bronze doré, 7 cm de diamètre.
Avers : St Odilon entouré de flammes et d'oiseaux symbolisant son zèle
pour l'intercession en faveur des âmes du Purgatoire,
revers : armes de l'abbaye de Cluny et une phrase de la liturgie des défunts
"Donne-leur, Seigneur, la plénitude des joies éternelles"

4- SAINT ODILON DE MERCOEUR
5e abbé de Cluny (962-1049)
prier, gouverner avec douceur et patience, pour l'amour de Dieu…

Troisième d'une noble fratrie auvergnate de onze enfants, chétif et partiellement paralysé, miraculeusement guéri par la Vierge, Odilon fut, dès l'enfance, dédié à Dieu. La rencontre, en 990, de ce jeune chanoine de la collégiale Saint-Julien de Brioude avec Maïeul, 4e abbé de Cluny, est décisive. Odilon entre à Cluny, l'année suivante il prononce ses voeux et reçoit la "coule". Le vieil abbé Maïeul a décelé la personnalité cachée sous l'aspect frêle et malingre de cet humble clerc ; dès 993 il en fait son coadjuteur.

Au décès de son abbé, devant l'ampleur de la tâche, Odilon se démet. Les moines refusent. Il est élu une deuxième fois, il n'a que 32 ans ! Abbé itinérant comme saint Maïeul, il ira au moins huit fois en Italie à l'appel des papes ou des empereurs.

Son abbatiat dura 55 ans !

Son action

- Sylvestre II, le pape le plus savant de son temps, Auvergnat comme lui, était son ami.
- Odilon tenta d'assagir une société féodale turbulente et belliqueuse autour de l'an mil.
- A Cluny, sise en limite de l'Empire et du Royaume, il est au centre du jeu politique.
- Il reçut 37 maisons, monastères ou prieurés à gouverner, à sa mort on en comptera 65.
- "Il laissa de pierre ce qu'il avait trouvé de bois"… Il édifia l'église de Cluny II.
- Il imposa une discipline religieuse bien nécessaire pour le respect des prêtres.
- Préoccupations majeures : charité envers les pauvres, salut des âmes.
- Odilon institua vers 1030, la célébration d'un office des trépassés : la Toussaint, et mit en évidence la croyance au Purgatoire..

Selon Catherine Santschi[6], l'abbé Odilon laissa en l'état l'église de St-Victor de Genève mais construisit ou reconstruisit des bâtiments conventuels. "Il serait venu très fréquemment à Genève, au moins à l'occasion des visites attestées à Payerne et à Romainmôtier ainsi que des voyages à Rome" et notamment lors de "l'accord intervenu, vers l'an

(6) Catherine Santschi, Saint-Victor de Genève, Genève, Helvetia Sacra, 1991.

1000, entre Odilon et l'évêque Hugues de Genève, avec l'approbation du roi Rodolphe III et de l'impératrice Adelaïde, au sujet de l'église Saint-Victor", accord qui sera confirmé à l'abbé Hugues le 11 juin 1055, par le pape Victor II.

Curieusement il n'est jamais fait mention de Saint-Blaise de Genève, créé par Rodolphe III vers1029.

D'après Raymond Oursel[7], Odilon "construisit Romainmôtier depuis les fondements, et Saint-Victor de Genève de même, à part son antique et noble église".

La manière d'Odilon : paternelle et simple mais non dénuée d'humour.

Décédé le 1er janvier 1049, il repose à Souvigny au côté de saint Maïeul. Leurs tombeaux et gisants furent découverts lors de fouilles, en 2001.

5- SAINT HUGUES DE SEMUR
6e abbé de Cluny (1024-1109)
"Prince des abbés, colonne de l'Eglise"

De par son père, Damas, seigneur de Semur-en-Brionnais (S. & L.), Hugues est du pays ! Il reçoit une éducation à la fois mondaine et militaire avant d'être confié à son oncle et parrain Hugues 1er comte de Chalon, futur évêque d'Auxerre. Sur son conseil, il entre comme novice à Cluny au grand dam de son père (qui mourra en 1040, assassiné par son gendre). A tout juste vingt ans Hugues a déjà été ordonné prêtre et établi "grand prieur", selon le voeu de l'abbé Odilon de Mercoeur.

Jeune prieur assurant l'intérim, il accueille Hildebrand, futur pape Grégoire VII (en 1073), se liant aussitôt d'une solide amitié. Or Cluny dépend directement de Rome.

Alors qu'il est en mission en Allemagne, afin de rétablir les relations entre l'empereur Henri IV et le prieuré clunisien de Payerne, il apprend le décès d'Odilon, (à Souvigny Allier), et son élection comme "grand prieur".

L'abbatiat d'Hugues va durer 60 ans, de 1049 à 1109.

C'est l'apogée spirituelle et temporelle de Cluny.

---

(7) Raymond Oursel, Le secret de Cluny, Le Barroux, éditions Ste-Madeleine, 2000.

Son action

- Son amitié avec ce Pape autoritaire, si elle s'avère bénéfique pour l'Eglise, lui réserve des heures cruciales : à Canossa, il tente d'intercéder auprès de Grégoire VII, son ami, en faveur de l'empereur d'Allemagne, son filleul excommunié, tout en approuvant la rigueur du chef de l'Eglise... Dans l'affaire de la liturgie en Espagne : le Pape impose le rite romain de la messe... à Hugues d'encaisser plaintes et résistances, de concilier ces chrétiens d'outre les Pyrénées, etc.
- Son abnégation, son humilité, ses renoncements et sacrifices seront tout de même récompensés par la totale confiance que lui voue ce Pape inflexible († en 1085), qui le qualifie de "vénérable abbé", d"'homme grave et illustre".
- Vers 1086, il entreprend l'érection de Cluny III, l'église la plus vaste du monde à l'époque, plus grande que Saint-Pierre de Rome. Le clunisien Urbain II, pape successeur de Grégoire VII, vient en consacrer le maître-autel le 25 octobre 1095.
- "le nombre de petits prieurés s'est multiplié au moins par 12", soit plus de 800 vers l'an 1100 ; le nombre de monastères passe de 65, sous Odilon, à 200 vers 1075, disséminés en Italie, Espagne, Angleterre, Allemagne... A la fin de son abbatiat, quelques prieurés-pilotes s'imposeront comme Romainmôtier, St-Victor-de-Genève, Nantua...

Faits marquants

- Sa générosité dans la simplicité du geste : donner son manteau à un lépreux qui grelotte de froid, son abnégation, son immense miséricorde impressionnent.
- L'expansion considérable de l'Ordre, sous le management d'un unique abbé... qui court de prieuré en prieuré...
- "le 11 juin 1055, le pape Victor II confirme à l'abbé Hugues de Cluny... et ratifie en particulier l'accord intervenu un demi-siècle plus tôt... au sujet de l'église de St-Victor de Genève entre Odilon et l'évêque Hugues de Genève".
- Selon l'abbé Bouchage, en 1083, l'abbé Hugues reçoit, à Cluny, Guy de Faucigny, évêque de Genève, ses frères et une délégation faucignerande, tous désireux de créer, à Contamine, un centre clunisien. Le jour des Kalendes de février... "Guy prononce, en pleine salle capitulaire, l'acte de solennelle donation de Contamine-sur-Arve à l'Ordre de Cluny"[8].

(8) Catherine Santschi, Saint-Victor de Genève, Genève, Helvetia Sacra, 1991.

Notons cependant que Amédée de Foras souligne une divergence d'interprétation des textes latins faite par Gingins. Voici sa traduction : "pendant que j'allais (à Rome) aux seuils des saints Apôtres Pierre et Paul, pour obtenir l'absolution de mes nombreux péchés, j'ai donné à Cluny, dont Hugues est abbé etc…".

Alors, Guy de Faucigny est-il vraiment allé à Cluny ?

Une vision, la nuit de Noël 1108, lui annonce sa mort prochaine. Il décède le mercredi de Pâques 1109, son dernier mot : Benedicite.

Sa renommée spirituelle le fait canoniser par l'Eglise.

Si l'évêque tourne la crosse de son bâton pastoral vers l'extérieur, c'est pour montrer qu'il exerce sa responsabilité sur tous les fidèles. L'abbé, au contraire, la tourne vers lui, pour signifier que sa juridiction se limite à son abbaye.



Saint Hugues
Gravure de l'Atelier de Sainte Espérance,
Edition de l'Abbaye Sainte Madeleine du Barroux

6- PIERRE de MONTBOISSIER, dit "le VÉNÉRABLE"
8e abbé de Cluny 1122-1156
"noble d'esprit autant que de naissance"

C'est "entre les mains de l'abbé Ponce et de Pierre le Vénérable que l'évêque Gui donna en 1119 à l'abbaye de Cluni le prieuré de Contamine en Foucigni… acte passé dans le cloître de St-Pierre-de-Genève"[9]. En fait, cet acte du 2 septembre 1119, est une confirmation de la donation de 1083.

Qui est Pierre le Vénérable ?

Le dernier 'grand abbé de Cluny', successeur de Hugues II.

Son institution fut houleuse… L'abbé Ponce de Melgueil ayant donné sa démission, le prieur de Marcigny (S. & Loire), Hugues II, le remplaça en 1122 mais mourut trois mois après. Pierre de Montboisser fut le nouvel élu. Mais, en 1125, profitant de son absence, Ponce tenta de reprendre Cluny par la force… Le pape Honorius II déboutera l'usurpateur.

Le calme et la concorde étaient revenus quand Innocent II vint procéder à la dédicace de Cluny III, la grande église entreprise par saint Hugues Ier.

A la différence de saint Bernard (fondateur de l'Ordre des Cisterciens), Pierre le Vénérable "comprit qu'il ne suffisait pas, pour relever la société, de former des saints, défricheurs de vallées, mais qu'il fallait surtout des assainisseurs et des défricheurs de consciences. C'est pourquoi il voulut des prêtres d'étude et de ministère aussi bien que des saints contemplatifs et des agriculteurs"[10].

Ses rapports avec le diocèse de Genève

D'après son témoignage, les moines de Cluny auraient été "les principaux bénéficiaires des largesses indirectes du comte Aimon de Genève, faites aux dépens de l'évêque Gui de Faucigny : ils auraient reçu plus de soixante églises". Le prieuré de St-Victor de Genève aurait acquis ainsi, en 1093, celles d'Essertet, Chéserex, Dardagny, Feigères, St-Paul, Maxilly, Bernex, Lullin, Esery, Frangy… plus des droits à Genève. Largesses nullement désintéressées puisqu'elles relevaient plus ou moins de l'administration du comte qui réussit à s'approprier certains biens d'Eglise !

Pierre le Vénérable a laissé, de l'évêque de Genève, un portrait que Pierre Duparc[11] qualifie d'"assez nuancé pour être juste : Gui de Faucigny représente le type du prélat grand seigneur, homme d'Eglise par occasion,

---

(9) Besson, Mémoires pour l'histoire ecclésiastique…Nancy, 1759.
(10) Rd Père F. Bouchage.
(11) P. Duparc, Le Comté de Genève,MDHAG. Genève, Edit. Alex. Jullien, 1955.

pieux certes, mais faible, sensuel avec des repentirs, et appréciant sincèrement la dévotion chez les autres".

Selon Marcel Pacaut[12], Pierre le Vénérable, soucieux de renforcer la cohésion de l'ordre et son autorité, avait pour principe que "nul ne pouvait devenir moine clunisien sans son accord". Les novices avaient donc l'obligation de se rendre à Cluny pour prononcer leurs voeux. "Devenu moine profès, le religieux clunisien reçoit fréquemment le sacrement de l'ordre". (Plus tard, les professions purent parfois être faites dans un établissement régional important, souvent associées à l'ordination).

Le Regeste genevois mentionne plusieurs faits et gestes de cet abbé envers la Savoie :

- N°288 bis, en l'an 1135 : "Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, annonce à Moïse, abbé de Bonmont, qu'il a cédé à Bernard, abbé de Clervaux, l'église et la villa de Ceserex qui étaient sous la garde des moines de St-Victor-de-Genève, ordre de Cluny, lesquels ont consenti à cette cession. Il ajoute qu'Arducius, évêque de Genève, afin de rétablir la paix entre les deux Ordres, a donné à Cluny les églises de Veaux et d'Hauteville" (dans le décanat de Rumilly). (L'abbaye de Bonmont est dite cistercienne en 1131).
- N°297, avril 1139, à la demande de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, le pape Innocent II confirme par Bulle les possessions de Romainmôtier dont Ponce est prieur.
- Pierre le Vénérable relate, dans son 'De Miraculis'13, vers 1145, comment Pierre de La Roche, seigneur vassal du comte de Genève, serait parti pour la Terre Sainte afin d'expier sa faute : il avait frappé le curé de Saconnex. Mort pendant son pèlerinage, avant d'avoir atteint son but, donc sans pardon, il ne pouvait entrer au Paradis ! d'où "le songe d'Enguiso", cette apparition à l'un de ses amis pour le prier de réparer l'outrage…

Et d'autres encore.

Maintenant que nous avons fait un peu connaissance avec les "grands abbés" qui ont eu un impact sur les fondations clunisiennes dans le diocèse de Genève, présentons quelques-uns de ces petits prieurés, sans importance notoire, qui ont cependant eu le mérite d'exister et d'assumer, en leur temps, leur mission d'Eglise.

(12) Marcel Pacaut, L'ordre de Cluny, Paris, Fayard, 1986.
(13) Pierre le Vénérable, De Miraculis, Livre II, chap.26, et R.G. 259.



Pierre le Vénérable
Gravure de l'Atelier de Sainte Espérance,
Edition de l'Abbaye Sainte Madeleine du Barroux

A la Réforme

7- REIGNIER ACCUEILLE TROIS CLUNISIENS de St-VICTOR-de-GENÈVE tandis que les QUATRE AUTRES se réfugient à CONTAMINE-sur-ARVE

Il semble intéressant de souligner le rôle joué par la paroisse de Reignier, quand elle partagea avec Contamine le privilège de recueillir les moines bénédictins de Saint-Victor de Genève chassés par la Réformation. En août 1536, les derniers religieux encore à Genève sont expulsés ou contraints au départ en raison de persécutions. Le prieuré clunisien de Saint-Victor-hors-les-murs comptait alors neuf religieux sous la crosse de François de Bonivard, leur prieur.

Que devinrent-ils ?

D'après le Père Bouchage, "sept des neuf religieux qui composaient ce prieuré se retirèrent à Contamine et les deux autres changèrent de religion". François de Bonivard, "déjà révolutionnaire politique, embrassa celle de Luther !".

Les curés de Reignier sont plus nuancés. Selon Rd Jolivet "deux ou trois de ces religieux se réfugièrent immédiatement à Reignier". L'abbé Chevallier, plus précis, note que "sept des neuf religieux se retirèrent à Contamine-sur-Arve et les deux autres... devinrent apostats en passant à la religion protestante", ajoutant : "peu après, on constate à Reignier la présence de trois de ces religieux. Telle est l'origine du prieuré St-Victor de cette paroisse".

Pourquoi se réfugièrent-ils à Reignier ?

En priorité, peut-être, pour des raisons matérielles. Ne dit-on pas que le prieuré de Contamine n'était pas en état ! Que, devant l'arrivée des Calvinistes à Monthoux, Jean de Sales, le prieur claustral "fit tous ses efforts pour retenir ses sujets... en vain"... les moinillons s'étaient éparpillés pour se cacher ! "Ce ne fut que le 29 novembre 1539 qu'il réussit à... rétablir complètement sa communauté".

Egalement, parce que le prieur de St-Victor-de-Genève possédait des biens à Reignier "une grange dudit prieuré[14]" et la collation à la cure : le 20 juin 1302, le prieur Guillaume avait procédé à des échanges de droits sur Morlange et Esery (commune et canton de Reignier) avec Amédée II

(14) Marcel Pacaut, L

de Genevois. Aux dires du chanoine Besson, le prieur Jacques "fut un des arbitres à une transaction passée à Regnié le 3. des Ides d'Avril 1304. entre Noble Pierre de Ternier Chevalier, & Nicolet de Chatillon Damoiseau".

Ajoutons que "dès l'an 1319, Jean Rifferius (originaire de Thônes) avait été institué curé de Reignier sur la présentation de Messire Henri, prieur", confirmant ainsi les droits et possessions de Saint-Victor sur ladite paroisse.

Parmi ces droits : celui de 'patronat' ou droit d'élection et de présentation à l'évêque du nouveau curé quand une cure lui appartenant devenait vacante. L'Ordre de Cluny dépendant directement du pape, et St-Victor ayant reçut ce privilège, notamment en 1198 pour plusieurs églises, le prieur nommait, de droit, l'ecclésiastique chargé de desservir la paroisse. Il en était ainsi pour plusieurs villages alentour comme Pont-Notre-Dame (Arthaz), Esery, Frangy, Petit-Bornand mais aussi en Chablais (Draillant et environs).

Qu'entendait-on par "grange" ? A la fois l'exploitation agricole, cultivée non par les moines mais par des convers ou des séculiers, voire des laïcs, et les bâtiments utiles pour engranger, sur place, dîmes et redevances. Les granges primitives ne comportaient pas de couvent, elles se transformèrent en paroisses au XIII[e] s.

On peut ajouter que Claude de Thoyre, dixième enfant (fils donné) de noble François qui avait épousé en 1533 Jeanne de Beaufort, résidant au château de Syrier à Reignier, était religieux de Notre-Dame de Contamine. Et que Galois de Regard, évêque de Bagnorea (Toscane), comme prieur commendataire de St-Victor, offrit "la 3[e] cloche de Regny où se voit son inscription avec le millesime 1564".

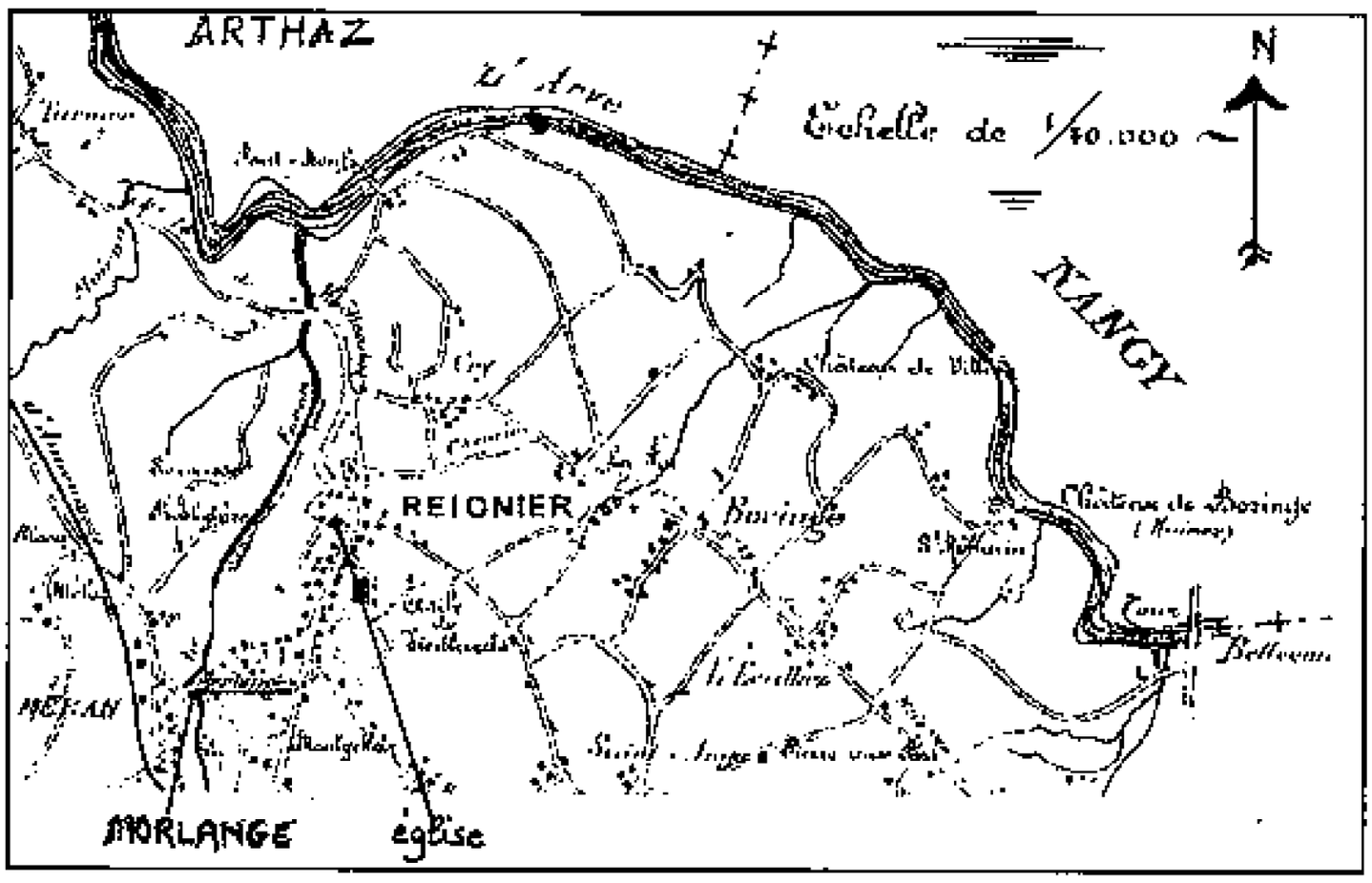
Où résidèrent-ils ?

Dès 1536, ils sont trois à s'installer au "prieuré de Regny, dit prieuré rural de l'ordre de saint Benoit comme ceux de Megève, Chamoni et Thy (Thiez)". La résidence leur est propre, cédée par le prieur. Ce serait "la partie nord du presbytère... soit une cuisine avec cave attenante, trois chambrettes au premier étage, une grange-écurie à proximité, tel qu'il était avant sa reconstruction" (en 1846). Lors de la visite pastorale de Mgr J.-F. de Sales en 1626, "la maison presbytérale est située près l'église... jouxtant un vionnet tendant de Reignier à Morlange au levant".

Et ce, jusqu'à leur suppression en 1760.

Que font ces religieux de Saint-Victor réfugiés à Reignier ?

Ce sont des moines respectant la règle de Saint-Benoît, affranchis de toute domination temporelle, qui obéissent au pouvoir centralisateur direct de l'Abbé de Cluny, par l'intermédiaire de leur prieur local.



Détail, carte Monographie de Reignier, abbé Chevallier.

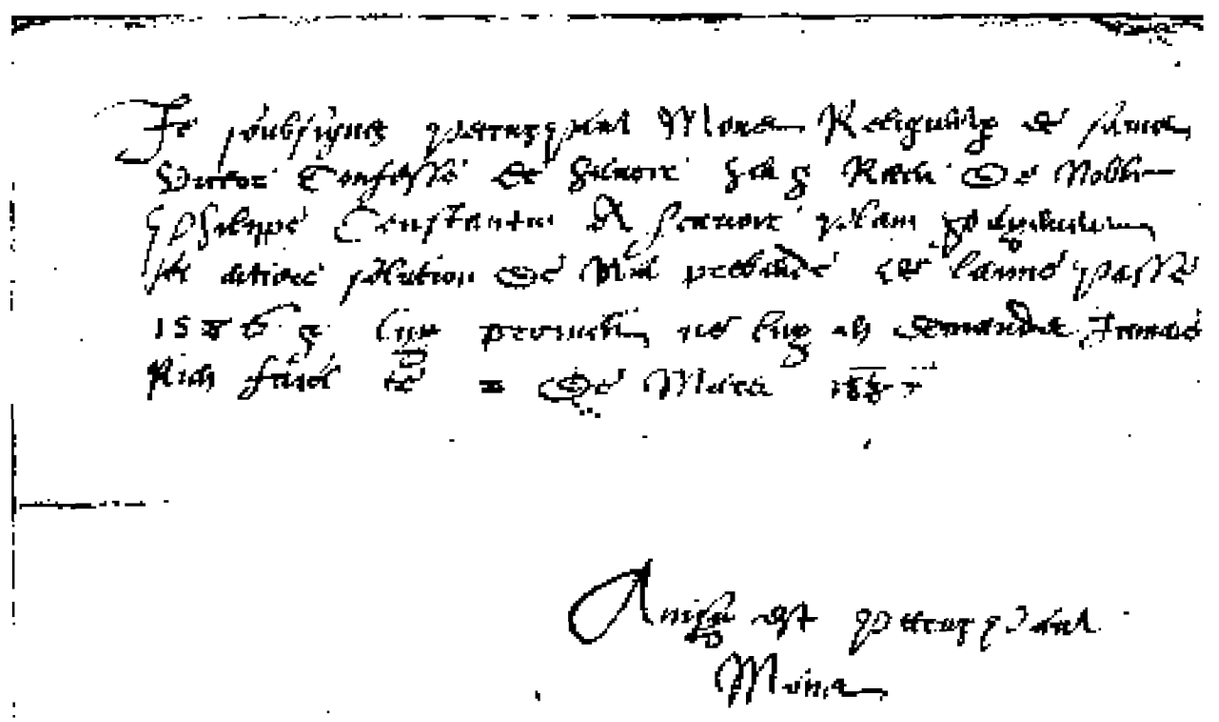
Le chanoine Grillet rapporte qu'en 1579, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, fit unir à l'Ordre militaire et religieux des saints Maurice et Lazare[15] tous les bénéfices situés dans ses Etats ayant appartenu au prieuré St-Victor-de-Genève. "Regny fut érigé en commanderie[16], sous le nom de Saint-Victor. Le nouveau commandeur y transféra les moines existans encore à Contamines, et leur substitua ensuite trois prêtres 'prébendés'", toujours en rapport avec Cluny.

En 1580[17], vénérable Anthoine Domen, curé de Reignier (1578-1587), atteste qu'il est chargé de célébrer les offices "avec matines et vêpres que le Révérend Prieur est tenu de faire répondre par trois religieux de Saint-Victor, à raison du personnat[18]". Le compte rendu de cette visite pastorale précise que :

- "On compte 180 feux (environ 900 à 1000 hab.), de chacun desquels le prieur et le curé perçoivent, par moitié, une gerbe de froment...
- Le prieur [rarement là !], perçoit des dîmes sur les céréales et sur le vin, possède également des vignes à Pont-Sainte-Marie [Pont-Notre-Dame d'Arthaz],
- Les religieux de St-Victor attachés à cette église perçoivent également des dîmes sur les céréales et sur le vin... il leur est enjoint de faire plâtrer et blanchir l'église, réparer la voûte supérieure dans l'espace de deux ans, restaurer le clocher et la fenêtre vitrée de la nef...".

(15) Bref du pape Grégoire XIII du 13 des kalendes de juin 1579.
(16) La seule dans le décanat de Genève.
(17) Visite pastorale de l'église St-Martin de Reignier par Mgr de Granier, le 11 septembre 1580.
(18) Le personnat, droit antérieur à l'an 1400, permet aux titulaires de toucher des bénéfices, revenus parfois substantiels puisqu'il s'agit "des redevances et oblations attribuées à certaines cures".

Ces dîmes, ou prébendes, perçues par les religieux, font l'objet d'une reconnaissance écrite en bonne et due forme, chaque année. A titre d'exemple celle de Mona pour 1587.



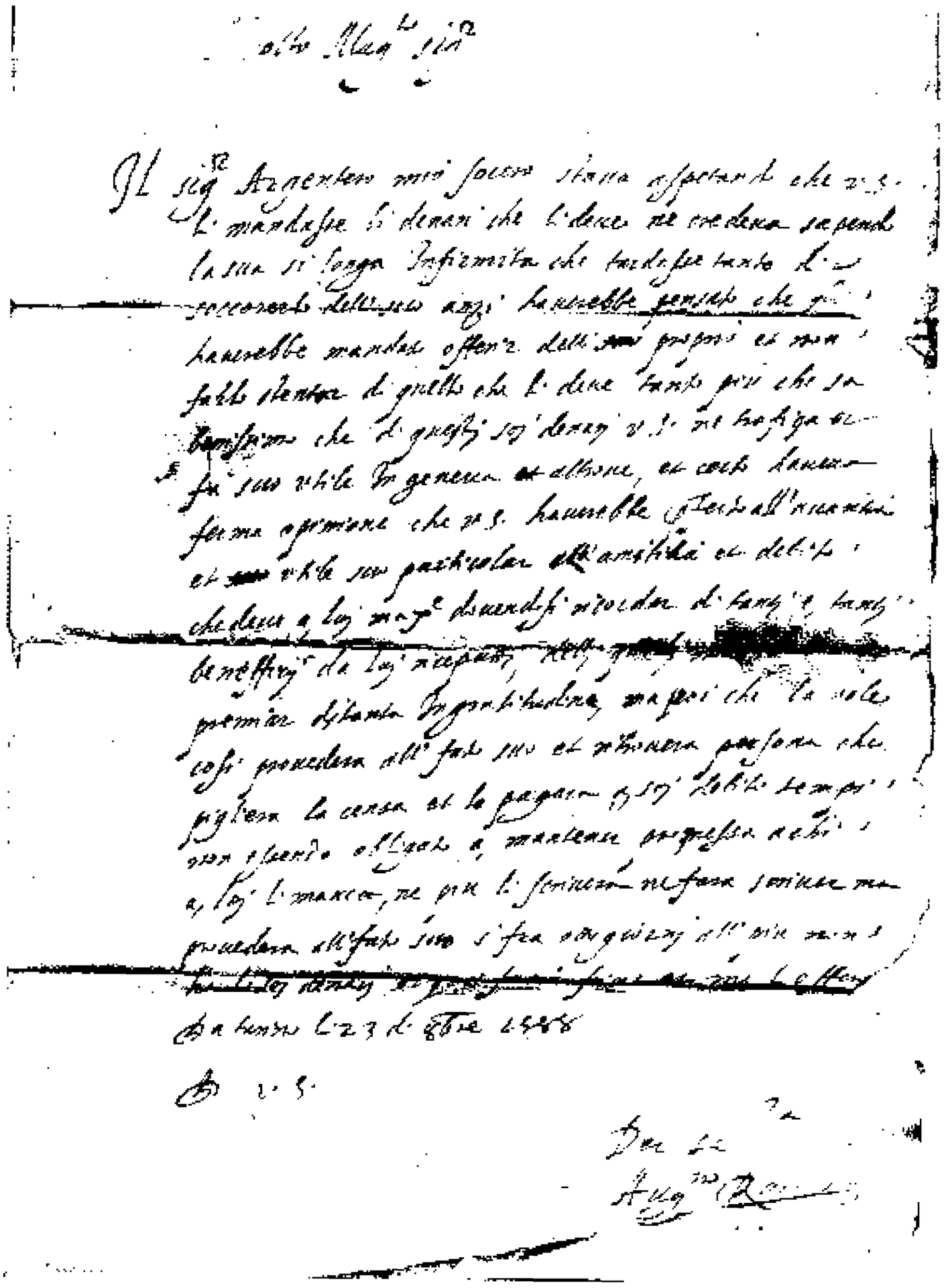
En 1596, au décès de Rd Louis Mignon, curé de Reignier, le prieur de St-Victor, en vertu de son droit de patronat, nomme et institue Rd Claude Sonnerat nouveau curé.

Ces religieux figurent nommément au procès-verbal 19 de la visite pastorale de Mgr François de Sales le jeudy 10 octobre 1606 : "Philibert Argentier, chevallier, [prieur] demeurant à Thurin, et révérends messires Constantin, Petro-Paul Ménet et Pierre Domen, religieux residentz et fesant l'office accoustumé". Le curé 'proteste' que, au cas où prieur et religieux retourneraient à Genève, «le dit prieur soit tenu luy fournir ung vicaire, ce qui a esté accordé".

A défaut dudit procès-verbal, proposons cette lettre du 23 octobre 1588, adressée de Turin, à la demande du Seigneur Argenter (Argentier) "All" Molto Mag.re Sig.r Ill. Constantin accensator della (commanderie de saint Victor) en Anisy ?



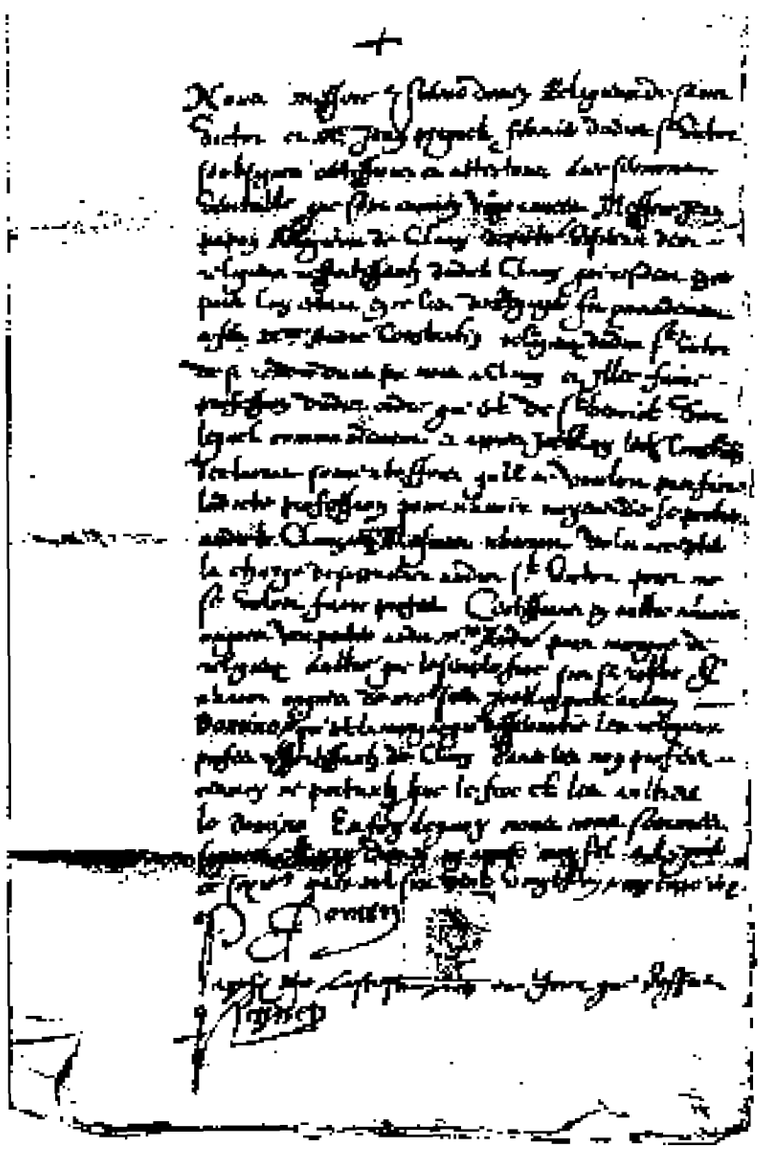
(15) Bref du pape Grégoire

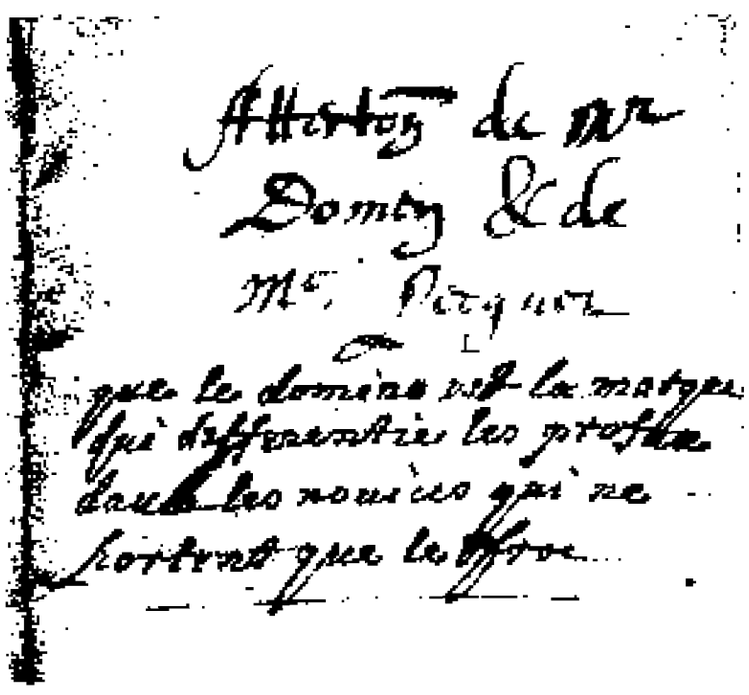


C'est alors qu'il est intéressant d'emprunter à Catherine Santschi ce commentaire : "Bien que ce prieuré Saint-Victor fût officiellement devenu une commanderie de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, les liens avec Cluny n'étaient pas entièrement supprimés en 1623, année où le vicaire général de l'abbé de Cluny fit la visite des prieurés de Saint-Clair, de Contamine-sur-Arve et de St-Victor de Reignier [où] il y trouva deux religieux, l'un prêtre, l'autre novice étudiant à Annecy. Il apprit en outre qu'un autre religieux étudiait à Paris, percevant une prébende due à l'un des religieux, toutefois sans porter l'habit régulier, ce qui était contraire aux constitutions de l'Ordre. Il ordonna de lui faire prendre l'habit de l'ordre de Cluny dans les trois mois, ou de renoncer à la prébende. Surtout, il rappela aux moines les devoirs de la régularité. Et, ajoute-t-il, parce que

lesditz religieux sont en lieu champestre, sans cloistrure, où il ne s'observe aucune forme de régularité, nous ordonnons qu'il (sic) se transporteront cinq fois l'année aux veilles des cinq grandes festes au lieu de Contamine pour recevoir la bénédiction et absolution générale avec les autres religieux dudit lieu, du Sieur Prieur de Contamine, auquel nous commandons d'avoir soin de prendre garde aux desportementz desditz religieux demeurant à Regny et de les punir l'orsqui les treuvera en faute, et d'empescher qu'ils ne se detractent de leur debvoir, et d'user suriceux du mesme pouvoir, authorité et puissance qu'il peut et doit user sur ses religieux dudit Contamine".

Apparemment, le prieuré de Reignier avait déjà reçu, en 1621, un visiteur délégué par Cluny ; cf. cette sentence arbitrale du 6 mars 1621, prononcée à Reignier :





Archives privées

"Le Domino[20] est la marque qui différencie les profès dans les novices qui ne portent que le froc".

(20) Le 'Domino' : une sorte de camail sombre avec capuchon, est-ce la coule remise aux profès lors des voeux, le chaperon ?

"Nous Messire Pierre Domen Religieux de Sainct Victor et Me (Maître) Jean Peguet fermier dudit St Victor soubsignés certiffions et attestons avec serment véritable que sont environ onze années Messire Jean Papon religieux de Cluny député visiteur des religieux ressortissants dudict Cluny qui resident en ce pais luy estant en ce lieu de Regny fit commandement a feu Mre André Constantin* religieux dudit St Victor de se rendre dans six mois à Cluny et illec (en ce lieu) faire profession dudit ordre qui est de St benoist sur lequel commandement et appres ledt Constantin déclara souventes fois qu'il ne vouloit pas faire ladicte profession pour n'avoir moyen de se porter audict Cluny mesme n'auroit voulu accepter la charge de supprieur (sousprieur) audict St Victor pour ne se voloir faire profes Certiffions en oultre n'avoir oncques veu porter audit Mre André pour marque de religieux oultre que le simple froc sur sa robbe et n'avoir oncques de nostre sceu icelluy porté aulcun Domino # qui est la marque qui differentie les religieux profes ressortissantz de Cluny d'avec les non profes ceux cy ne portantz que le froc et les autres le Domino En foy de quoy nous nous sommes signés et moy Domen ay apposé mon sel a Regnier Ce sixiesme mars mil six cent vingt et un

ny cappe

Pierre Domen [son sceau]
Aynsy je l'atteste l'an et jour que dessus
J Peguet

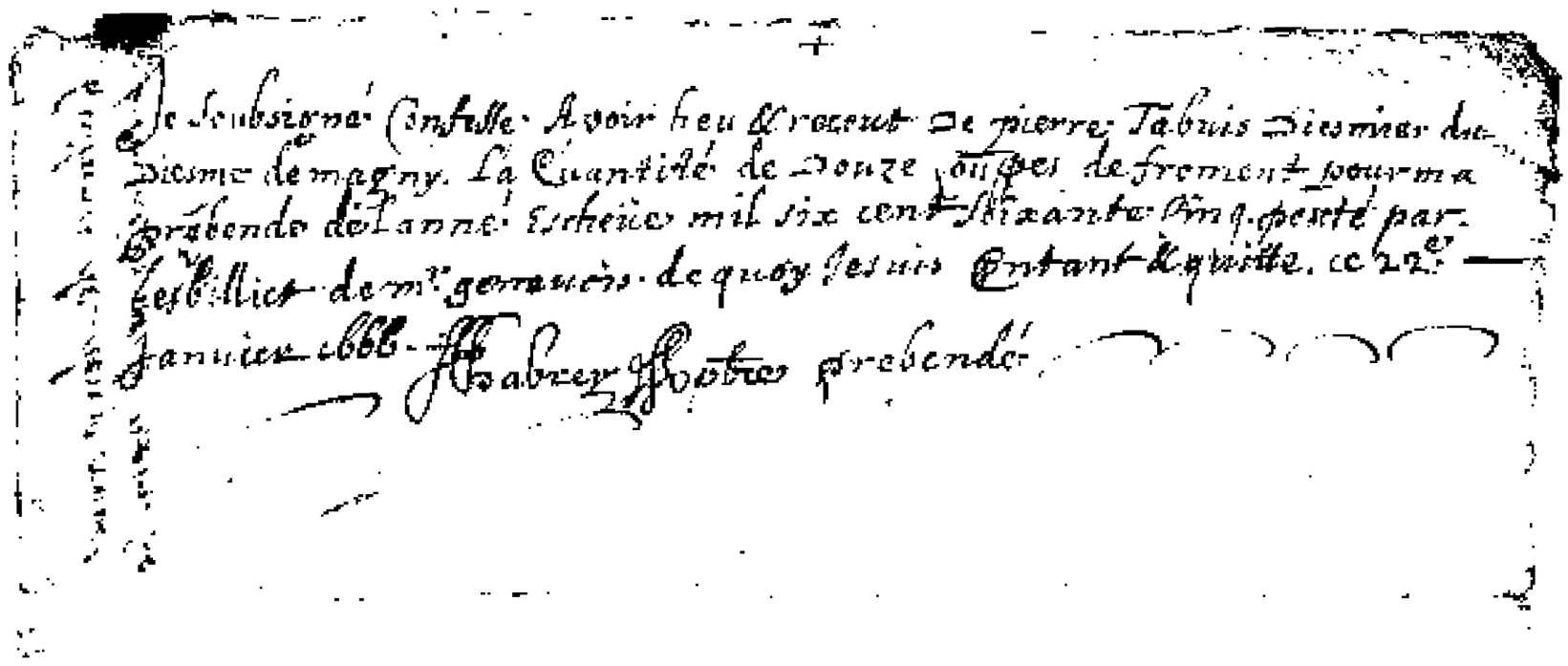
* André Constantin, probablement celui cité par Foras : "recteur en 1580 de la chapelle des Saints Claude et Sébastien en l'église de Pers, dit témoin à Bonne dans un acte du 25 fèvier 1588, mort avant 1610". Une sentence arbitrale du 7 septembre 1610 (année de son décès) le confirme "prebendè de Regny, frère de Loüys et Estienne Constantin tous enfants de mamert Constantin frère de n. Estienne Constantin".



Habit d'un moine de Cluny.
Détail, gravure Les Clunisiens,
de E. Brudiot.

En 1626, non seulement le curé est aidé par un vicaire, mais par "trois religieux de St-Victor qui résident perpétuellement". Ce sont "Mre Pierre Domen, frère Louis Péguet, novice, et frère Jean-Lucaz Decrouz, nouvellement reçu comme novice. Le prieur du prieuré est le marquis de Cresantin, commandataire perpétuel". Rd Mre Claude Antoine Pergod se dit religieux prébendé depuis 15 ans, mais rien n'atteste qu'il soit effectivement de St-Victor.

Au fil des ans, la présence de ces bénédictins perdure. S'ils sont qualifiés de "prébendés", c'est qu'ils bénéficient d'un revenu, censé leur assurer subsistance et autonomie. Ces "moines noirs" ne vivent donc pas aux frais du curé mais l'assistent ; ils respectent leur "règle", leurs obligations (notamment de se faire ordonner prêtre dans l'année de [leur] réception et de se rendre régulièrement à Contamine-sur-Arve).



"quittance de douze couppes de froment pour le Dixme de 1665"
ou reconnaissance du 22 janvier 1666, par François Chabrey,
prêtre prébendé de Reignier, pour l'année escheüe

"Ultime tentative d'imposer la discipline clunisienne à ce qui restait de Saint-Victor. Vingt ans plus tard, le 20 octobre 1643, c'étaient les autorités de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare qui examinaient le fonctionnement de la commanderie de Reignier (AEG, 4 volumes in 8°, Archives A 2/6), et dès lors, il n'y a plus de mention de Cluny dans les textes relatifs à Saint-Victor. Au plan politique et économique, cette occultation avait commencé beaucoup plus tôt... En fait la réalité religieuse a cédé le pas à une politique d'économie : des villages convoités pour une dîme qui ne nourrissait même pas ses moines, des créations de chapellenies honorifiques pour que quelques prieurs voire quelques fidèles s'achètent un espace réservé dans le prieuré ou dans l'église..." ajoute Mme Santschi.

Notons qu'en 1741, l'Ordre imprime encore sa marque ! Lors d'une importante ornementation du sanctuaire de l'église de Reignier, confiée au sieur Anthoni Jaquetti, de Novarra (Italie), il est prévu de représenter

du côté gauche "la figure de St-Victor, habillé en guerrier". La place du troisième prébendé est vacante… une chance… qui permet d'affecter son personnat aux réparations.

En 1754, le curé Mre Gaspard-Joseph Thévenet tombe malade. R[d] Grivaz, prêtre prébendé de St-Victor le remplace jusqu'à l'institution d'un nouveau curé en février 1755… et reste comme vicaire.

Leur suppression

En date du 8 septembre 1760, sous "l'administration de R[d] Joseph-Marie Montréal[21] et par l'autorité de Mgr Joseph Nicolas Deschamps de Chaumont, évêque de Genève-[Annecy], eut lieu la suppression des trois prébendés de Saint-Victor fixés à Reignier depuis l'apostasie de Genève en 1535".

Pourquoi ?

Aux motifs, rapporte Rd J.-M. Chevallier citant un document[22], "qu'une longue expérience a fait connoitre leur inutilité, et que pour obvier à certains abus et pourvoir d'une manière plus exacte et plus étendue au salut des âmes, il étoit d'avis que nous ne sçaurions mieux faire que de les supprimer et de les unir à la paroisse dudit Regnier, à condition que le curé entretiendroit deux vicaires amovibles, qu'il feroit bâtir à ses frais leurs logements et qu'il cedderoit, à la commanderie de Saint-Victor, toutes les novales tant faittes qu'à faire à l'avenir… Nous démembrons de Saint-Victor les trois prébendés sus énoncés, et les unissons, à perpétuité, à la cure paroissiale de Reignier… Nous nous réservons de prendre un arrangement équitable pour"… [leur assurer le moyen de subsister après la suppression de leurs prébendes].

Voici nos trois Clunisiens rattachés à la cure de Reignier ; leurs prébendes, les bâtiments et fonds de terre sont accordés au curé en échange de la charge, qu'il accepte, d'entretenir deux vicaires. Les matériaux de démolition de leur maison sont affectés au curé afin qu'il bâtisse un logement pour les deux vicaires qui remplaceront les religieux. Seul Rd Gruaz serait resté, comme vicaire…

Rd Joseph Montréal fut donc le dernier curé présenté par Saint-Victor de Genève !

Déjà en 1619, dans son esprit de réforme, saint François de Sales avait suggéré au duc de Savoie la suppression des bénédictins de Contamine ; il aurait préféré les "faire employer à l'entretien des collèges et des noviciats qui sont établis… pour les Barnabites".

---

(21) Curé de Reignier de 1755 à 1785.

(22) Acte faisant suite à l'enquête menée par l'évêque, à la demande de Charles Emmanuel III, duc de Savoie. Signé à Turin le 8 septembre 1760, contresigné Ferraris. Le double serait aux archives paroissiales, dit-il. En fait, il n'y est plus.

Tandis que ceux de Contamine étaient supprimés en 1625, les prébendés de Reignier allaient perdurer jusqu'en 1760, recueillant même, aux dires de l'avocat Bellemin, les "deux ou trois infirmes" évincés de Contamine.

Alors, on peut faire parler les chiffres et dire que, à Contamine, Cluny vécut durant 542 années, 1083-1625, et les religieux de Saint-Victor seulement 90 ans.

Tandis que les religieux clunisiens de Saint-Victor perdurèrent à Reignier l'espace de deux cent vingt-quatre ans : 1536-1760.

Epilogue : en 1778, le 1er décembre, mourait à Turin noble Jean-Baptiste de Bellegarde, comte de Nangy, chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade, dernier commandeur de la commanderie de Saint-Victor-de-Reignier. Son fermier général, François-Joseph-Jérôme Burnier, notaire royal à Turnier, dut rendre les comptes. Les choses se passèrent sans heurt.

8- Prieurs et religieux bénédictins institués au Prieuré Saint-Victor de Reignier

1586 Rd Claude ANTOINE	
1606 Philibert ARGENTIER, (ou ARGENTER)	André CONSTANTIN, Petro-Paul MÉNET Rd Adrien CONSTANTIN, de Pers Pierre DOMEN (Pierre, fils d'égrège Alexandre Domen,
1626 Marquis de CRESANTIN (commendataire perpétuel)	Pierre DOMEN possédait une maison frère Louis PÉGUET, novice, frère Jean-Lucaz DECROUZ, novice Claude Antoine PERGOD
1627-1658 Rd DUNANT (prieur ?)	Pierre DOMEN François de BAUDRY, de Méran Georges NAVILLOUX Pierre-François CONSTANTIN, prêtre, de Pers Religieux de St-Victor en 1644, recteur chapelle de Pers en 1663 François CHABREY Mauris CORROLOD Jean GRADOZ
1658-1679	Philippe DÉAGE, ses parents résident à Méran

1665	Pierre-François CONSTANTIN, de Pers François CHABREY Mauris CORROLOD
1679-1681 Sgr RAZIN (ou RASIN)	Jean-Claude MIEUCET (suspendu par l'officialité diocésaine) Jean-Louis MIÈVRE
1682-1708 Rd BIGEX (prieur ?)	
1703	Joseph DÉAGE Mauris AVRILLON Claude GERMAIN
1708-1741	DUFOUR Gaspard BOUCLIER Iophim de La ROCHE
1714	GERMAIN, de Pers NICOUD JACQUEMART
1742-1760	Rd GRIVAZ, devenu vicaire RUPHY

Nombre de ces familles ont perduré.

Sources :
Père Bouchage, Le Prieuré de Contamine-sur-Arve, Chambéry, Drivet & Ginet, 1889.
Chanoine Jean-Marie Chevallier, Monographie de Reignier, Annecy, Imp. J. Niérat, 1900.
Chanoine Grillet, Diction.hist., Tome III, Chambéry, Puthod, 1807.
Catherine Santschi, "Liquidation du prieuré St-Victor de Genève à la Réforme : une historiographie intoxiquée, MDAS T.97, Annecy, 1991, p. 119, Chevallier, Torino, Ordine Mauriziano, Archivi antici, S. Victo, Mazzo 1, n°1. Cette visite ne figure pas dans Charvin".

9- Autographes[23] inédits de ces religieux
du temps où le seigneur Razin est commandeur de Saint-Victor

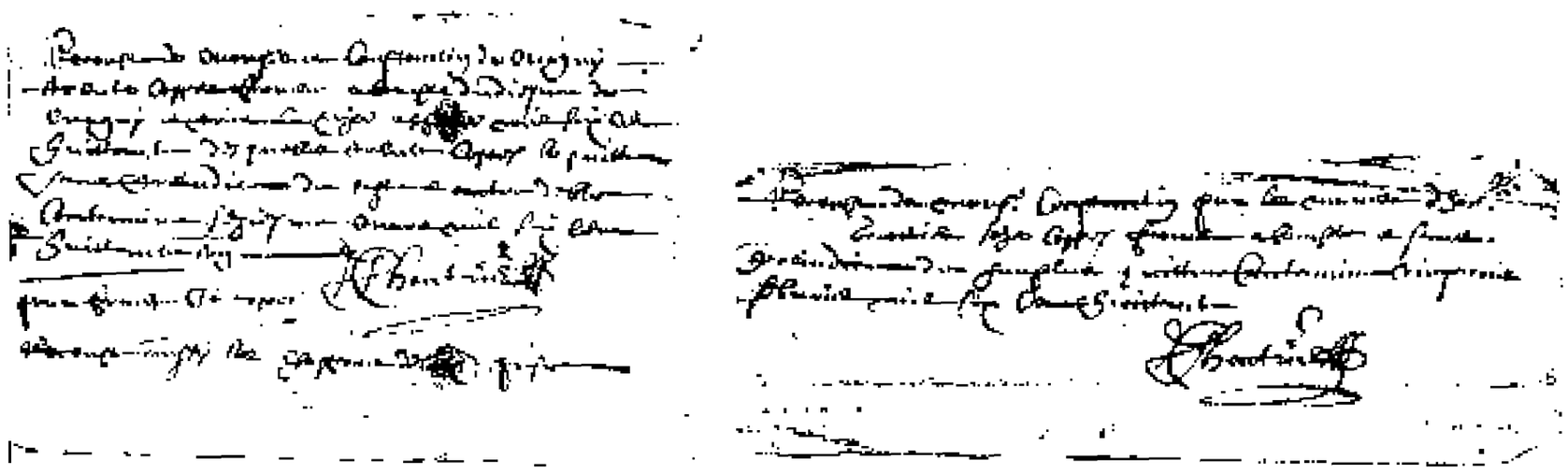
Le prieuré de St-Victor de Genève connaissant de sérieuses difficultés économiques fin XVe-début XVIe s., François de Bonivard le propose à la ville de Berne, qui n'en veut point[24]. Comme il dépendait directement de Cluny, donc du pape et non de l'évêque, ce couvent était une enclave dans Genève. Le 16 août 1531, le Conseil des Soixante en décide la démolition du mur d'enceinte, "les cloches sont apportées à la Maison de ville, le clocher abattu… les moines obtiennent de loger dans la maison dite Bolomier où il y avait une chapelle [25]". Les bâtiments, rasés en 1534, laissent place aux fortifications.

Exit le prieuré, pas les moines et leurs possessions en Savoie.

Par bref du 20 mai 1579, le pape Grégoire XIII, décide l'union des bénéfices de St-Victor à l'Ordre militaire et religieux des Saints Maurice et Lazare ; cela concerne Reignier, Frangy, Rumilly, Petit-Bornand etc. Voilà comment le prieuré de Reignier devient siège d'une commanderie, garde ses trois religieux, toujours clunisiens sous la dépendance de l'Ordre et "la surveillance au spirituel du prieur de Contamine-sur-Arve", donc soumis à des visites régulières. Mais, à compter du 20 octobre 1643, il passe sous l'autorité temporelle du Commandeur de l'Ordre des Sts. Maurice et Lazare.

Ce qui explique l'importance du Commandeur Razin cité dans ces manuscrits.

1 – Quittances délivrées à Contamine en 1680 et 1681, par le Sr Chatrier



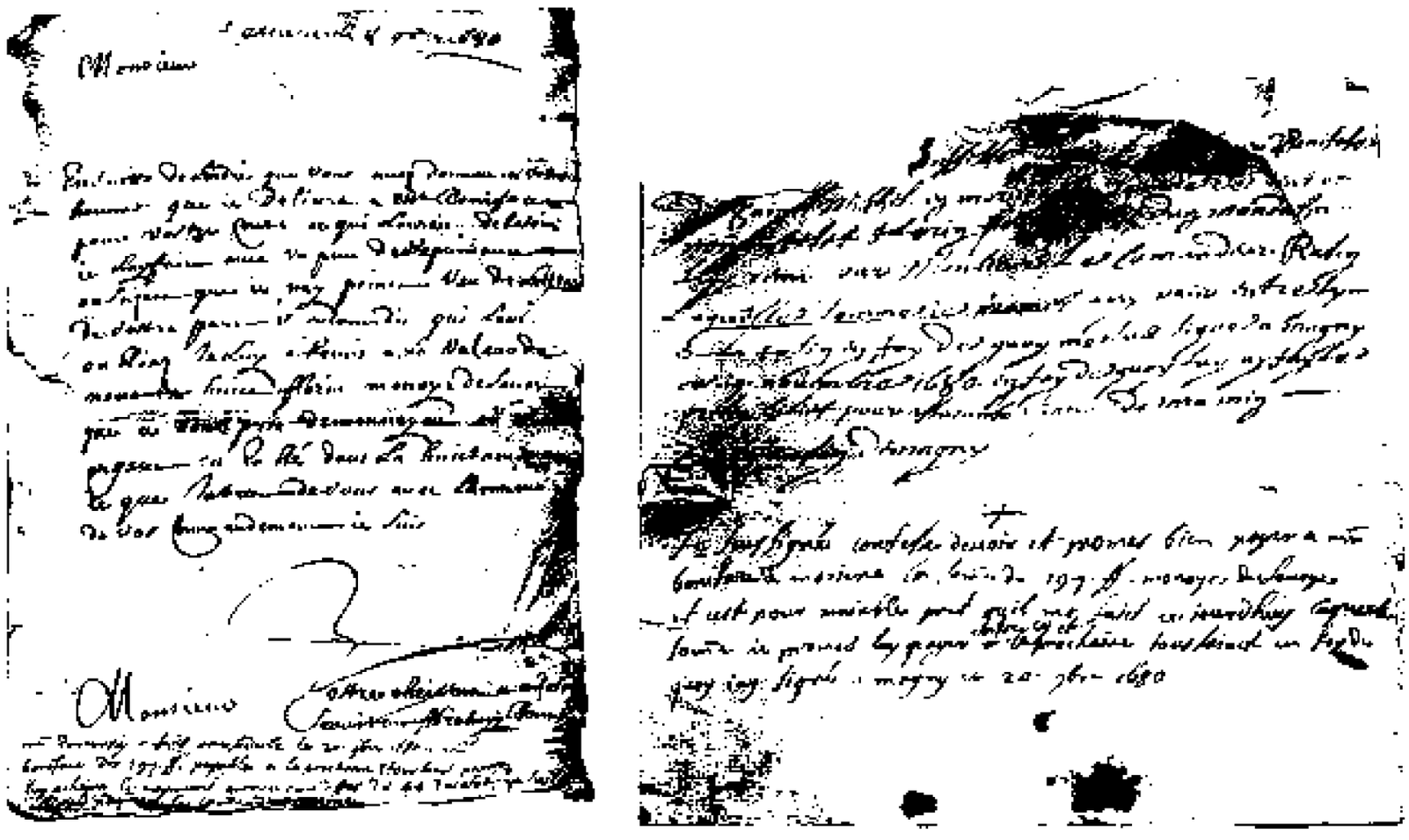
(23) Archives privées.
(24) Pourtant nous trouvons ailleurs que F. Bonivard donna le prieuré aux hôpitaux de Berne et de Fribourg vers 1528…
(25) Cf. Helvetia Sacra, Tome III, Genève 1991 ref. S n° 5176-32. pour compléter ces données.

2 – Manuscrits page suivante

Premier document : Genève le 8 novembre 1680, lettre adressée à "Monsieur le Chanoine Constantin à Magny". Il s'agit d'un compte pour le sieur Boniface de Saint Michel de Maurienne, touchant le sieur Razin, et d'une cédule (billet de reconnaissance de dette) du 20 novembre 1680 de Mre Demoussy[26] audit Boniface.

Transcription du deuxième document :

1re partie "... confesse devoir a Monsieur Bonifase de Saint Michel en moriene la somme de sent et nonantesix florin pour reste dun mandat, a luy remy par Monsieur le Comandeur Rasin laquelle somme ie promet luy paier entre sy et la to.sin [Toussaint ?] en foy de quoy me suis signe a magny ce 19. novembre 1680. en foy de quoy luy ay fay le present billet pour assuranse signe de ma min – Constantin demagny.

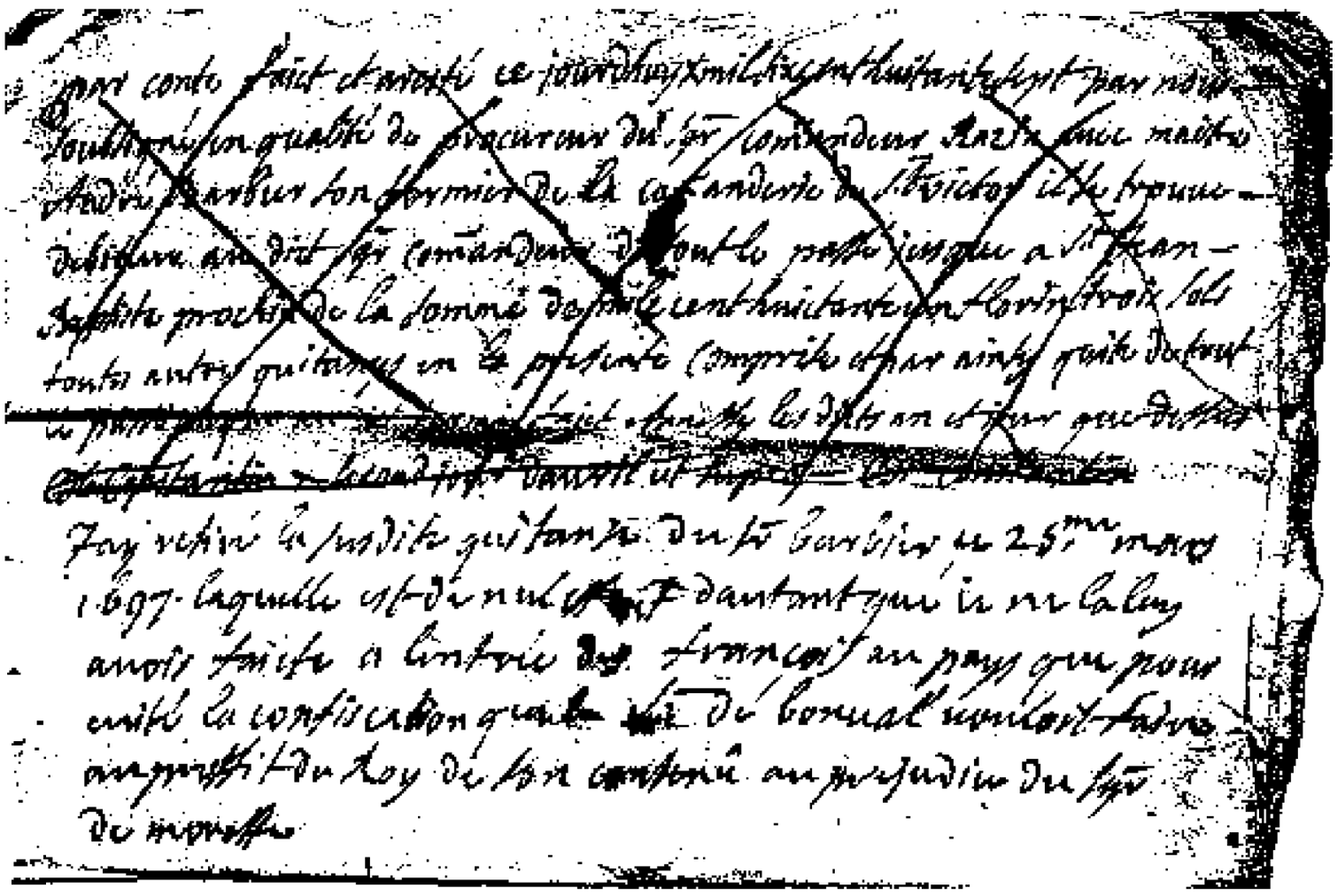


(26) Il s'agit de Claude-François Constantin de Magny, sgr de Moussy (1645-1712), chanoine de la cathédrale de Genève. Au XVIIe s. le chapitre de la cathédrale de Genève mit la main sur les bénéfices. Contamine-sur-Arve passa aux Barnabites...

2e partie

"Je sous signé confesse devoir et promet bien payer a Mr Boniface de moriene la somme de 197. fl. Monoye de Savoye et cest pour aimable prêt qu il ma faict ce jourdhuy laquelle somme ie promes luy payer entre cy et la prochaine tous Sainct en foy de quoy iay signé a magny ce 20. 9bre 1680".

3 – En 1687, André Barbier est fermier de la commanderie. Précision historique quant à l'entrée des Français en Savoie.



Transcription :

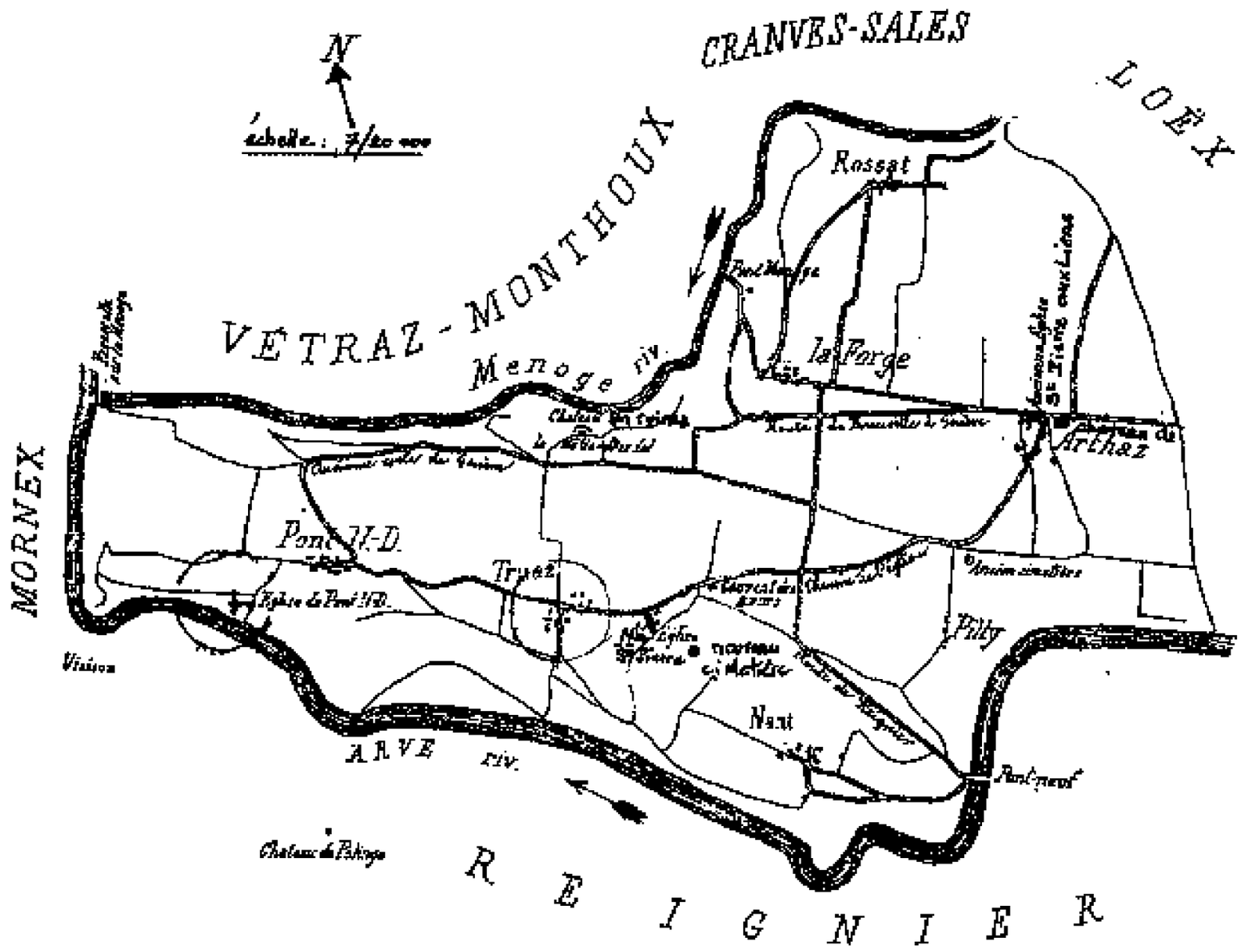
(partie annulée) : "Par conte faict et aresté ce iourdhuy #mil six cent huitante sept par nous soubsigné en qualité de procureur du Sgr comandeur Razin .. maistre André Barbier son fermier de la comanderie de S.t Victor il se trouve debitteur au dit sgr comandeur de tout le passé iusque a S.t Jean Baptiste prochin de la somme de mile cent huitante un florin trois sols toutes autres quitanses en la presente comprise et par ainsy quite de tout le passé iusque au dict terme faict Annessy les dits an et iour que dessus second iour davril ut supra C.F. Constantin".

"Jay retiré la susdite quitanse du sr barbier ce 25.me mars 1697. laquelle est de nul effect dautant que ie ne la luy avois faicte a lentrée des françois au pays que pour evité la confiscation que le Sr de bonnal vouloit faire au proffit du Roy de son contenu au prejudice du Sgr de Mareste" (Rd Mre Claude de Mareste, fils de Louis I de Mareste-Chevelu, chanoine de Genève, † avt 1709, était peut-être prieur).

10- Des CLUNISIENS à ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME et TRUAZ

Au XVe siècle, l'église du petit hameau de NOTRE-DAME-du-PONT faisait figure de paroisse sous le vocable de la Purification de Marie. Pourtant, ce n'était qu'une chapelle rurale, édifiée au flanc du coteau boisé qui domine l'Arve, sur une terre appartenant aux Clunisiens de Saint-Victor-de-Genève. Dépendant non de l'évêque mais du prieuré de Saint-Victor, elle était desservie par un moine bénédictin, ce qui implique l'absence de couvent et de prieur in situ.

CARTE D'ARTHAZ-PONT N.-D.



Eglise de Pont-Notre-Dame et prieuré de Truaz.

Les registres paroissiaux contiennent, en note, ces lignes qui rappellent son obédience papale :

"L'Eglise de Notre-Dame-du-Pont a été dotée par le Père en Dieu Jean-Amé de Bonnivard, du Saint-Siège Apostolique, Protonotaire et Commendataire perpétuel du prieuré et Commanderie de Saint-Victor hors les murs de Genève le sixième janvier 1446 (signé, Egrège Humbert Perrod, alias Bertholier, notaire)[27].

Mais la chapelle existait auparavant, car il est dit que la célébration du culte y avait été interrompue au XIVe siècle, lors des épidémies, et que les habitants du Pont, bien que fort peu nombreux, en avaient réclamé, dès 1445, la restauration, quand la situation se fut améliorée. Jean de Grolée, vicaire général du diocèse de Genève, venait d'être nommé Prieur commendataire de St-Victor quand il reçut la requête. Il fit alors un geste considérable en faveur de cette chapelle : "un don personnel de 100 florins... il donne également un emplacement pour construire une cure[28]".

Vers 1470, "le Pont" est "érigé en paroisse autonome... sans doute par décision du pape". Est-ce à dire qu'à cette date il n'est plus question de dépendance clunisienne ? Si l'on retient cette phrase : "la paroisse fondée par le prieur de Saint-Victor, n'en a pas moins porté, durant 354 ans et de temps immémorial, le nom de paroisse de Pont-Notre-Dame ou de Notre-Dame-du-Pont" avant d'être rattachée à celle d'Arthaz, on peut probablement faire remonter à 1116 l'érection de la chapelle de Notre-Dame-du-Pont desservie par des Bénédictins de l'Ordre de Cluny.

Relevons aussi que dès 1293, Aloysie veuve de noble Amédée Dardelli (puissante famille d'Arthaz) teste en la forteresse de La Bâtie, désireuse d'être enterrée dans l'église de Contamine. Son fils Amédée également, ainsi que Nicolette d'Anthon en 1333, l'épouse de son petit-fils François etc. ; c'est dire combien les Arthaziens étaient attachés aux Clunisiens de Contamine-sur-Arve.

Au hameau de TRUAZ, il n'y avait pas d'église mais un petit prieuré, avec quelques moines et convers exploitant les "possessions" agricoles des bénédictins.

"Cité une seule fois, en 1345, comme dépendant directement de l'abbaye-mère de Cluny, avec un religieux seulement au lieu de deux, et pas de prieur depuis trois ans... Sans doute fondé dans le fief d'Arthaz par les Ternier, seigneurs du lieu ou par quelqu'autre donateur. Peut-être disparut-il durant les guerres de religion du XVI[e] s. Bien qu'il fût de la nomination de Cluny, on peut penser qu'il avait des relations avec le prieuré de Contamine".

---

(27) Abbé A.-E. Bracher, Monographie de la paroisse Arthaz-Pont-Notre-Dame, Annecy, J. Niérat imp. 1881.
(28) Paul Guichonnet, Histoire d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, Académie Salésienne, 1985.

P.S. – ARTHAZ - Ambiguïté quant à l'église qui appartenait à St-Victor.

Etait-ce l'ancienne église St-Pierre-aux-Liens d'Arthaz ou celle de Pont ? Probablement était-ce celle d'Arthaz. Par lettres du 16 novembre 1364, le Rvd.issime Seig. Allamand, évêque de Genève, "donne à sa cathédrale [St-Pierre de Genève] le personnat d'Arthaz qui se trouvait de sa collation". C'est en application des "lettres du pape Clément VII dattées d'avignon le cinquième des nones de juin 1394 année quainzieme de son Pontificat par lesquelles il mande au Prieur de saint Victor d'unir a la manse des Reverends seigneurs chanoines de Genève tous les personnats vacans per cessum vel decessu jusqu'à la valeur de la cense annuelle de cinquante livres au cas qu'ils ne fussent pas en etat de reparer leur eglise cathedrale qui avoit été brulée ou que leur honnéte entretien en souffrit quelque diminution…[29]».

(29) Jean-Antoine Guilliot, chan. de Genève, Inventaire de la cathédrale de Genève, Tome II, 1747 et sr.

11- De la dépendance de quelques prieurés à l'entour… essentiellement dans le décanat de Sallanches

AISERY ESERY
"Village au levant de la montagne du Salève, rive droite du ruisseau de Vaison"
Donation d'Esery à St-Victor vers 1090.

L'église aurait été confiée aux moines bénédictins en même temps que les cures de (Pers)-Jussy, Reignier, Arbusigny et quelques autres. "Armann d'Asiriaco donne[30] à Cluny et à St-Victor de Genève l'église d'Aisery située dans le Pagus genevois, avec sa dotation foncière et les droits du cimetière. Il lui donne en outre un de ses serfs nommé Adelard, avec les terres que celui-ci tient du donateur, et une autre manse tenue par le mestral Ricardus. En correspectif de ce dernier don, Armann reçoit un cheval de la valeur de cent sols. Ces donations sont approuvées par l'évêque Gui, le doyen Louis et Anselme de Rocca [de la Roche][31]. Droits et possessions de Cluny, soit 35 prieurés, sont confirmés par Bulle du Pape Pascal II en 1100. "Un Anselme de la Roche est témoin avant 1120 à la donation de l'église d'Aisery à Saint-Victor de Genève".

Elle est mentionnée "paroisse" dans la bulle du Pape Eugène III, du 11 mars 1153. "En mars 1257 (vieux style) une transaction a eu lieu entre Simon de Joinville, sir de Gex, et le couvent de St-Victor touchant le village de Viaison près d'Esery ; les deux parties conviennent de se partager ce village, le sir de Gex ne se réservant que la punition des voleurs, des homicides et des traîtres sur la partie qu'il cède au prieuré"[32].

Ce document du 15 décembre 1333, rapporté par C. Santschi confirme les difficultés de St-Victor de Genève au XIV[e] s. "un emprunt de soixante livres, hypothéquant la dîme d'Esery pour treize ans, fait état de l'évidente utilité et même "l'urgente nécessité" des moines qui ont appliqué les soixante livres à l'achat de blé pour leur pitance, au paiement des redevances dues à Cluny et au remboursement d'autres dettes".

ARBUSIGNY
"Aux XVe-XVIe s. le prieur de St-Victor de Genève possédait la collation aux cures du Petit-Bornand, Pers-Jussy, Reignier, Arbusigny, Cartigny, Chancy, Troinex, Banz, St-Innocent (aujourd'hui St-Maurice) Anières et Versonnex" (C.S.).

(30) Selon certains : "vend l'église et son cimetière ainsi qu'un serf…".
(31) Entre 1078 et 1120. R.G. n° 236-237, 239.
(32) Catherine Santschi, Saint-Victor de Genève, Helvetia Sacra III/2, Genève, 1991.

En 1536, "l'ancien prieuré de St-Victor est repris par la Genève protestante".

Le compte rendu de la visite pastorale de St François de Sales, le 28 octobre 1606, rappelle encore le droit clunisien sur les dîmes dues au curé "qui est tenu de payer au prieur de St-Victor de Genève 12 coupes de froment et autant d'avoine…".

CHAMONIX

Précisons tout de suite que ce prieuré de moines bénédictins, fondé par Aymon, comte de Genève avant l'an 1099, dépendait de l'abbaye St-Michel-de-la-Cluse près de Turin. Fin XI[e] s. ledit Aymon leur lègue toute la vallée de Chamonix. Guifrey était prieur en 1229 quand Aymon de Faucigny en fit cession à Guillaume, comte de Genève. Au XIII[e] s. le prieuré fut rattaché à Sallanches ; dernier prieur : Guillaume de la Ravoyre.

CONTAMINE sur ARVE

Par la charte du 1[er] février 1083, l'évêque de Genève Gui de Faucigny donne l'église puis le prieuré de Contamine aux Bénédictins de Cluny… (cf. l'ouvrage du Père Bouchage).

DRAILLANT, DRAILLENS en Chablais

Encore un prieuré dépendant de St-Victor de Genève, antérieur à 1200. Au XIV[e] s. un visiteur de l'Ordre rapportait que si tout semblait modeste et satisfaisant, il n'y avait qu'un moine et un prieur… mais un prieur avec femme et enfants ! Au début du XVI[e] s. le problème de sa vacance fut "réglé" par l'invasion bernoise.

LA TOUR

L'église dédiée à Saint Pierre apôtre dépendait avant la Réforme du prieuré clunisien de Saint-Victor de Genève ; les dîmes étaient partagées entre le curé et le prieur. Après la Réforme, le bénéfice fut du ressort de l'évêque du diocèse de Genève-Annecy.

MARCELLAZ en Faucigny

"Un document du comte Robert de Genève, vers 1012, parle de quelques biens situés à Marso Atis, donnés au prieuré voisin des Bénédictins de Peillonnex[33]".

MEGÈVE

En 1202, un Pierre… est prieur ; en 1387 : Aymon de Chissé ; en 1390 : Raymond de Ray ; en 1537 : Angelon de Bellegarde ; le cardinal Augustin Trivulce en 1543.

---

(33) M. Germain, J.-L. Hébrard et G. Jond, Diction. des communes de Haute-Savoie, Lyon, Horwath, 1996.

NANGY

Nangy est "dans la dépendance de Contamine qui y possède des biens étendus. Non seulement Guy et Amédée de Nangy accompagnent l'évêque de Genève, Guy de Faucigny, lorsqu'il installe les Clunisiens à Contamine, mais il est probable qu'ils jouaient un rôle d'avoués, de protecteurs, au nom des comtes de Genève".

L'église, citée en 1227 comme paroisse sous le patronage de saint Vincent, dépendait alors du prieuré de Contamine-sur-Arve.

Sur une butte, cachées dans les broussailles, restent les ruines du château de Pierre qui aurait appartenu aux frères Guy et Amédée de Nangy qui auraient accompagné à Cluny l'évêque Guy de Faucigny lorsqu'il fit donation de Contamine-sur-Arve en 1083. Trombert de Nangy accompagna le comte Aymon de Genève lors de la fondation du prieuré de Chamonix vers 1099.

PERS-JUSSY

Si la paroisse de Pers (Paers), citée en 1212, dépendait de l'abbaye d'Entremont, donc des chanoines de Saint Augustin venus d'Abondance (comme Petit-Bornand)...

...celle de Jussy dépendait du prieuré des bénédictins de Saint-Victor de Genève.

PEILLONNEX

"Le prieuré est la plus ancienne maison religieuse du diocèse, desservie en 998 par des bénédictins dépendant de l'évêque de Genève".

Entre 1010 et 1020, le comte Robert de Genève donne des terres aux chanoines réguliers d'Abondance, de l'Ordre des Augustins. En 1156, le prieuré et ses dépendances sont donnés à l'abbaye d'Abondance et ce jusqu'à l'incendie de 1589. Son passage, au XV^{e} s., sous le régime de la commende fut source de conflits

SAINT JEAN DE THOLOME

La paroisse, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, est mentionnée dès 1311. Elle dépendait du prieuré de Contamine-sur-Arve.

SILLINGY

"La paroisse de Sillingy apparaît pour la première fois en 1039, lorsque l'abbaye de Cluny la reçoit en don. Un prieuré dépendant de celui de Contamine-sur-Arve est fondé ici[34]". C'est encore une donation de la reine Ermengarde à Cluny.

Au XIII^{e} s. Sillingy dépend de St-Victor, en 1637 il est rattaché à Talloires.

---

(34) id.

THY ou THIEZ

Un petit prieuré fut fondé vers 1150 sur le site du Rosay35, à propos duquel l'abbé Bouchage parle de "restes d'édifice religieux, colonne, angle de chapelle, enclos". L'abbaye de Novalaise-en-Piémont, fondée au VIII[e] s., possédait des droits sur ce lieu ; droits qui furent transmis à Contamine-sur-Arve vers 1158. L'église fut avec celle de Châtillon l'objet de contestations entre Bernard abbé de Breme, prieur de Novalaise, et Anguison Chambrier de Cluni, prieur de Contamine. Etienne, abbé de Lacluse, termina leurs différends. Des noms de prieurs : 1295 : Jacques ; 1308 : Simon de Thoyre.

"Aux XV[e] et XVI[e] s. les prieurés de Thiez et Sillingy dépendaient de Contamine-sur-Arve" (C.S.). Lors de la suppression de Contamine en 1624, "Amédée de Thoyre, prieur de Thiez, céda son établissement à l'abbaye de Talloires (1629) malgré l'opposition tenace des pères barnabites de la Sainte-Maison de Thonon qui avaient succédé pour les droits aux clunisiens de Contamine. Les moines de Talloires conservèrent Thiez jusqu'en 1766[22]".

L'église du vieux prieuré passe pour une des plus anciennes du diocèse, "peut-être touche-t-elle d'assez près à l'époque latine. C'était un prieuré de Bénédictins. Placée sur les bords de l'Arve, elle servait originairement, si l'on en croit les traditions locales, au culte d'une grande partie de la vallée de Cluses. Les habitants de la rive gauche de cette rivière la traversaient par un chétif pont de bois, qui unissait alors les deux rives". Telle est sa présentation sous la plume du chanoine Besson.

VILLE-LA-GRAND

"On a la chance de posséder un document écrit de 891 : l'archevêque de Lyon fait rendre aux religieux du prieuré clunisien de Nantua un lieu nommé Villula (=petite ville), c'est la première mention de Ville-la-Grand. Ces mêmes Clunisiens créèrent un petit prieuré qui fut pris par les Bernois en 1536 lors du début des guerres de religion, de la Réforme. La cession du prieuré daterait du 4 janvier 1650. Les Barnabites (ordre de saint Paul) en prirent soin en 1695"[36].

---

(35) Au 'Rosay', Béatrix, la grande dauphine, avait prévu, vers 1300, d'installer des chapelains et quelques 'recluses' (religieuses). Ce projet se réalisa à Mélan près de Taninges.
(36) M. Germain, J.-L. Hébrard et G. Jond, Diction. supra.

Conclusion

Il est tout à fait flagrant que cette expansion clunisienne en Savoie du nord correspond à l'explosion monastique des XI^e^-XII^e^ s. et qu'elle répond à un besoin de restauration de l'Eglise.

Ces Bénédictins ne semblent pas s'adonner à un travail éponyme, pas non plus à la distillation de la fameuse liqueur ambrée… ils ne s'implantent pas au plein coeur des Alpes, pas dans la solitude du fin fond des hautes vallées comme leurs frères Chartreux. Ces moines installent au contraire leurs prieurés dans un lieu habité, souvent sur une exploitation agricole (qu'ils ne cultivent pas eux-mêmes), à proximité d'une église rurale. Ils lui confèrent alors un rôle d'église paroissiale, car la plupart de ces religieux sont prêtres. En cela ils répondent aux injonctions du pape Urbain II qui, au concile de Clermont[37] en 1095, insiste pour confier aux moines le service des offices et le soin des âmes.

Si nous nous sommes attachée à la mise en évidence de quelques-uns de ces petits prieurés, qui ont fait partie du vaste réseau occidental de l'Ordre, fortement hiérarchisé, c'est qu'ils sont complètement tombés dans l'oubli ! Pourtant, dans l'ensemble, ils ne furent ni inactifs ni éphémères et participent de l'histoire locale. Leur seul défaut est de n'avoir pas laissé trace de quelque tympan historié, de chapiteau à clé ou autre beau caillou sculpté.

Claude CONSTANTIN de MAGNY

Manuscrits : archives privées

Sauf mention contraire, clichés de l'auteur

(37) En plus de l'appel à la Croisade !

NOTES DE LECTURE

Paul Guichonnet – L'Académie florimontane et la guerre de 1914-1918, publié dans "La Nation Française" pour la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Belles Lettres et Arts. Akademos, 2008 (p. 139-146).

L'Académie florimontane traduit bien l'opinion publique du moment, dans la continuité de l'attitude de la Savoie depuis 1870 avec l'engagement et la création des "Mobiles" et des "Francs Tireurs".

L'auteur évoque également un aspect géographique oublié créé par les dispositions du traité de 1816 assurant la neutralité de la partie septentrionale du duché de Savoie, dispositions n'ayant jamais été mises en œuvre : ce fut l'origine de "zones franches" installées en limite du canton de Genève et qui perdurèrent encore de longues années.

L'Académie manifeste plusieurs réactions telle que la radiation de son membre correspondant le professeur Willy Pauly de Berlin alors que l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés des alliés en 1915 était saluée avec enthousiasme tout comme le retour de la France dans ses anciennes frontières.

L'Académie florimontane attache un prix particulier à renforcer ses liens avec les sociétés suisses et italiennes ainsi qu'avec l'université de Louvain qui venait de voir sa bibliothèque détruite sous les bombardements et que les Florimontans s'empressèrent de reconstruire.

L'étude de Paul Guichonnet constitue un intéressant témoignage reflétant utilement une tranche de vie de notre Académie.

Georges GRANDCHAMP

LA MAISON DU DOCTEUR LAHEURTE[1]

La Maison du docteur Laheurte de Michel Bernard, ouvrage annoncé en Savoie et ailleurs dès 2008 (voir en particulier l'article de Colette Lanier dans *Le Dauphiné Libéré*) est un livre qui fait parler de lui. Paru au tout début 2009, il a été un des trois livres retenus pour le concours "Questions pour des champions littéraires" dont la finale s'est déroulée à Bonlieu le 10 mai. Par ailleurs, il a obtenu le Prix Maurice Genevois 2009 de l'Académie Française, qui lui a été remis sous la présidence de René de Obaldia.

L'auteur, né à Bar-le-Duc, n'en est pas à son coup d'essai et il a, entre autres, écrit *La Tranchée de Calonne* qui a obtenu en 2007 le prix Erckmann-Chatrian.

La Maison du docteur Laheurte n'est pas à proprement parler un roman, c'est plutôt un récit. C'est le récit des quelques semaines de vacances qu'un adolescent lorrain passe au bord du lac d'Annecy, à Saint-Jorioz, très exactement, dans la famille d'un de ses amis de Bar-le-Duc.

Cet ouvrage est intéressant à plus d'un titre.

On y trouve finement étudiées des ambiances particulières, celle du grenier, par exemple, et surtout celle de la bibliothèque.

La bibliothèque est dans l'histoire un véritable personnage. L'atmosphère de cette bibliothèque, les différentes richesses qu'apporte la lecture, tout cela est remarquablement étudié.

On y trouve aussi une série d'impressions : durant le premier bain au lac, durant l'épluchage des pommes de terre, durant le lavage et l'essuyage de la vaisselle, une sensation de vertige, des réactions devant des images cinématographiques, l'état d'esprit pendant et après la presque-noyade au Bout-du-Lac, de fines analyses à propos d'une serrure récalcitrante qui garde le souvenir du père, ou l'habitude qui fait perdre aux choses leur mystère.

On y trouve des descriptions étonnantes du Roc de Chère, de la baie de Talloires, de Duingt, de la montée au Semnoz.

On y trouve des évocations très précises mettant en œuvre tous les sens : les bruits, des odeurs, le goût (pensons au "chocolat au goût agaçant de papier d'aluminium", et au goût de l'eau), les couleurs et les formes qui concernent la vue, et même le toucher avec, par exemple, ce geste qui effleure "du bout des doigts le merveilleux rideau" que forme l'eau de la cascade d'Angon.

L'eau est aussi un leit-motiv de ce roman, comme la bibliothèque.

On y trouve des études psychologiques subtiles à propos, par exemple, de l'amitié.

On remarque une étonnante mise en abîme du paysage (le lac d'Annecy et ses montagnes) grâce au vitrail qui orne la maison.

---

(1) Michel BERNARD *La Maison du docteur Laheurte*, éditions de la Table ronde, janvier 2009.

On rencontre différents personnages intéressants et surtout l'amiral musicien (le père du docteur Laheurte) pour le portrait de qui l'auteur se serait inspiré de Jean Cras, celui qui a tiré un opéra du *Polyphème* d'Albert Samain.

Bref, *La Maison du docteur Laheurte* est une œuvre très riche, qui, de surcroît, évoque le lac d'Annecy et ses environs. Que demander de plus ?

Nous quitterons le livre à regret, en citant quelques passages qui devraient faire vibrer les Savoyards.

Le narrateur arrive dans la région au petit matin :

"J'aperçus une grande étendue vaporeuse (...), les villas anguleuses et les arbres en lourdes volutes vertes étaient serrés autour du lac devenu bleu. Il était parcouru lentement d'inexplicables rides. Au bout, la ville, avec son amoncellement d'immeubles, semblait contenir sa masse. Il commençait à miroiter par endroits. Je fus frappé par l'opulence sobre et harmonieuse qu'il avait imposée sur ses rives. (...) Il était taché de légers nuages". (p. 21)

Dans la maison :

"De la fenêtre, la vue sur le lac, les Dents de Lanfon et la Tournette était splendide, la plus belle de toute la maison. Seules les cimes des plus grands arbres accrochaient le regard, mais dans un feuillage clairsemé où transparaissaient des morceaux du ciel et des roches blanches de la montagne, je voyais le sillage des bateaux à moteur sur le lac ouvrir de longues estafilades qui se refermaient lentement. Après, la peau bleue de l'eau restait sans cicatrices". (p. 99)

Le Semnoz :

"On était sortis de la forêt et le sommet dénudé du Semnoz apparaissait tout entier. On voyait sa pente monter tranquillement vers le ciel où elle s'achevait par quelques rochers bas, polis par les tempêtes. Son beau vert de prairie rayé par les câbles des téléskis et les sentiers damés par les visiteurs absorbait tout le regard. C'était un sommet sans bases. On n'apercevait, au-dessus et autour, que le bleu de l'espace et le blanc des nuages. Si l'on se retournait et que l'on regardait vers le bas, on voyait la lisière de la forêt. Elle masquait à nos yeux le dévers de la montagne. A croire que le sommet tenait au monde par le ciel".

Colette Lanier, dans *Le Dauphiné Libéré* du lundi 5 janvier 2009 (p. 6) avait choisi la description du port de Talloires.

Ceux qui liront ce livre, sans nul doute trouveront, concernant Annecy et son lac, d'autres passages aussi plaisants, aussi intéressants, aussi pénétrants.

Un livre à lire, donc, et peut-être à acheter pour la bibliothèque de l'Académie Florimontane.

Georgette CHEVALLIER

LE BONHEUR DES CHARMETTES

2008 a vu paraître l'édition en Livre de poche (éd. De Borée – Terre de poche) d'un ouvrage de Michel Peyramaure intitulé *Le Bonheur des Charmettes*, dont l'édition originale (éd. La Table ronde) date de 2002.

Michel Peyramaure est un écrivain français qu'on voit rarement à la télévision, qui est quasiment ignoré par la presse dite parisienne mais qui pourtant a vendu trois millions de livres à un public très fidèle.

Né à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) en 1922 il a, dès sa sortie du collège, travaillé dans l'imprimerie (de presse) de son père, avant de devenir journaliste puis de se consacrer à l'écriture.

Son premier roman, *Paradis entre quatre murs*, a paru en 1954. Il est actuellement l'auteur d'une bonne centaine d'ouvrages, presque tous des romans d'inspiration historique.

En 1979 il a reçu le Grand Prix de la Société des Gens de Lettres pour l'ensemble de son œuvre. Il a obtenu aussi le Prix Alexandre Dumas.

Dans *Le Bonheur des Charmettes* il fait raconter par Madame de Warens sa rencontre à Annecy avec Jean-Jacques Rousseau, puis sa vie avec lui à Chambéry et aux Charmettes. D'où le titre du livre.

Nous connaissons tous les *Confessions* (et particulièrement les six premiers livres) ainsi que la *Dixième rêverie du Promeneur solitaire* (dont le texte est d'ailleurs publié à la fin de l'ouvrage de Michel Peyramaure).

Nous avons tous en mémoire la timidité, l'émotion et l'éblouissement du jeune Jean-Jacques lors de la rencontre. Nous lirons le récit de cet épisode, dans *Le Bonheur des Charmettes*, avec un certain étonnement. Peyramaure fait de Rousseau un vagabond pouilleux qu'il n'était peut-être pas mais l'analyse des sentiments de Madame de Warens est assez subtile.

"C'est, je m'en souviens, le dimanche des Rameaux que Jean-Jacques et moi nous sommes rencontrés pour la première fois.

Je venais de faire toilette pour me rendre à l'office, en l'église des Cordeliers, proche de mon domicile, quand mon attention fut attirée par un adolescent à mine de vagabond, planté, le nez en l'air, près du ruisseau qui traverse mon jardin, en train, semblait-il, d'écouter les merles.

Ce n'était pas vraiment un inconnu pour moi, encore que je ne lui eusse jamais adressé la parole. La veille, en me rendant à la pâtisserie de la rue Sainte-Claire, je l'avais aperçu, debout devant la maison du notaire, dans la même attitude, sauf que c'était lui qui chantait en tendant son chapeau aux passants (…). – Une lettre ? dis-je. Et de quelle part, s'il vous plaît ? – De la part de M. de Pontverre, curé de Coufignon (sic). Il a la bonté de me confier à votre bienveillante hospitalité (…). En pénétrant dans le sanctuaire, je maudissais ce brave curé de Coufignon (sic). Il se déchargeait sur moi, avec une générosité qui ne lui coûtait guère, des âmes contaminées par l'hérésie vaudoise (…). L'Eglise en prenait trop à son aise, et la pêcheuse d'âmes dont j'exerçais les fonctions tendait à devenir une tenancière d'auberge pour trimardeurs (…). – Vous avez donc seize ans, dis-je. C'est bien jeune pour courir les routes (…). Avant de passer à la

table du dîner, je le confiais à Merceret et allai le voir à sa toilette. Une flottille de poux avait envahi la surface du cuveau, grise de crasse et blanche de savon, sous une vapeur légère qui puait la vieille sueur. J'ordonnai à ma servante de jeter au feu les défroques de ce gueux pour consommer le massacre des bestioles, avant de lui confier de quoi se vêtir décemment (...). La première confidence que je recueillis me fut sensible : il s'attendait, en frappant à ma porte, à se trouver en présence d'une de ces dévotes acariâtres qui eussent pris avec des pincettes ce mendiant hérétique et l'eussent rejeté à la rue avec quelques blancs en poche. A sa grande et heureuse surprise il s'était trouvé en présence d'une *jeune et jolie paroissienne*, pleine de prévenances à son égard, et en restait *ébloui.* Ce sont les termes dont il usa".

Un mélange, donc, de ce que nous savions par l'intéressé lui-même et de quelques détails inventés non sans une certaine verve.

Nous retrouverons aussi l'épisode de l'incendie, le passage de Rousseau au Séminaire et à la Maîtrise, le départ à Lyon avec le maître de musique. Madame de Warens s'est prétendument fait raconter par Jean-Jacques sa vie à Annecy en son absence : les agaceries de la courtepointière, l'Idylle des Cerises, etc.

On suit le couple à Chambéry, "curieuse ville et curieux quartier" ; Madame de Warens analyse sa conduite avec Claude Anet, pousse Rousseau à travailler au cadastre et réagit fortement quand il lui annonce qu'il va donner sa démission.

Et puis elle nous emmène aux Charmettes. Le fameux passage des *Confessions* : "Ici commence le court bonheur de ma vie (...). Je me levais avec le soleil et j'étais heureux ; je me promenais et j'étais heureux (...)" nous est évoqué par ce récit : "Il se levait chaque matin avec le soleil, courait la campagne, évitant de s'aventurer trop loin en raison de ses essoufflements et de ses palpitations. Il revenait de ces randonnées, radieux, virevoltait autour de moi et de Merceret, faisait l'enfant, chantonnait quelque rengaine savoyarde, m'entraînait dans un pas de danse. Le bonheur qui le possédait déteignait sur moi".

Le livre se termine par la mort de Madame de Warens qui a fini ce qu'elle appelle de façon très (trop ?) moderne son "devoir de mémoire", c'est-à-dire le récit du "temps de (son) existence lié au souvenir de Jean-Jacques Rousseau". Nous y avons trouvé, vus sous un angle nouveau, les principaux épisodes de la vie savoyarde de Jean-Jacques Rousseau.

De la part de Michel Peyramaure qui a avoué un jour "une passion pour les personnages féminins", il n'est pas étonnant qu'il ait donné la parole à une femme – et quelle femme ! – et qu'il ait tenté de comprendre et faire comprendre comment Madame de Warens a pu ressentir tout ce que nous ne connaissions que par Rousseau. Et, ma foi, il y parvient assez bien.

Georgette CHEVALLIER

Charles de MONTALEMBERT
Journal intime inédit tome VII

Nous avions parcouru dans *La Revue savoisienne* 2006[1] le tome VI du *Journal intime inédit de Charles de Montalembert*, dont le texte avait été établi, présenté et annoté par Louis Le Guillou et Nicole Roger-Taillade. Avant de décéder le 4 février 2009, Louis Le Guillou a eu le temps de travailler (toujours en collaboration avec Nicole Roger-Taillade) au tome VII (1859-1864) qui a paru chez Honoré Champion en 2008.

Dans ce volume nous trouvons (de la page 72 à la page 86) le troisième séjour de Montalembert dans la région évianaise, qui, grâce à l'amabilité de M. Le Guillou avait pu, en même temps que les deux premiers, être évoqué dans l'article paru dans les *Mélanges à Pierre Soudan*[2].

Nous noterons, dans ce tome VII et à propos de ce troisième séjour, un document inédit : le texte de la lettre de Madame Yéméniz à Montalembert, lettre par laquelle elle lui demande conseil à propos des lettres de Lamennais qu'elle possède ("dois-je les brûler ? ").[3]

Dans le reste de cette publication (qui comprend 850 pages), on apprend bien des détails intéressants pour les Savoyards – et aussi, bien sûr, pour les autres lecteurs.

Montalembert est scandalisé par le mariage de la pauvre Clotilde de Savoie[4] avec le Prince Napoléon (Plon-Plon). "Cet affreux mariage du Prince Napoléon avec la Princesse Clotilde de Sardaigne, âgée de quinze ans, qui indigne tout le monde".

Il est hostile à la guerre d'Italie, "cette malheureuse guerre d'Italie", "cette guerre fatale qui va, sous prétexte d'émanciper l'Italie, river les chaînes si honteusement acceptées par la France".

Il est contre l'annexion de la Savoie à la France "qui, dit-il, me répugne comme la rançon de la spoliation du Pape, dont la France est complice". Et il se sent à l'aise auprès de Genevois qui, chez Madame de Staël, "se désolent de l'annexion de la Savoie à la France, après avoir tant joui de celle de la Romagne au Piémont". Et, à ce propos, il approuve Mgr Guilbert, archevêque de Tours, "ce prélat (qui) a publié au sujet du *Te Deum* pour l'annexion de la Savoie, un admirable mandement".

Il est horrifié par l'attitude de Victor-Emmanuel II – surtout vis-à-vis du Pape : "Qu'est-ce que toutes ces misères auprès des douleurs et des périls du Saint-Siège ! Aujourd'hui les journaux nous apprennent que le misérable

---

(1) Georgette CHEVALLIER "Notes de lecture : *Charles de Montalembert journal inédit* tome VI" in La Revue savoisienne 2006 pp. 293 et 294.
(2) Georgette CHEVALLIER "Montalembert en Savoie" in *Mélanges à Pierre Soudan*, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne tome 109, pp. 35 à 62.
(3) Au cours du volume un autre document inédit (pp. 97 sq., une lettre de Montalembert à Renan) ajoute encore à la richesse littéraire et historique de cet ouvrage.
(4) Paul GUICHONNET dans son *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France* rappelle que, sacrifiée à la raison d'Etat, elle a été nommée "l'Iphigénie italienne".

Victor-Emmanuel, en digne allié et lieutenant de Napoléon III, va envoyer 60.000 hommes pour attaquer notre cher et brave La Moricière par le Nord, tandis que les *hordes* de Garibaldi (comme dit Cavour en parlant des défenseurs du Pape) vont l'assaillir par le Midi". Une note infrapaginale nous rappelle que "cela se terminera par la défaite de Castelfidardo, où les Piémontais ont dispersé l'armée pontificale commandée par le général La Moricière". Le 13 septembre 1860, il est "consterné en lisant dans les journaux la proclamation de l'*infâme* Victor-Emmanuel par laquelle il annonce son entrée dans les Etats Pontificaux à la tête de cent mille *mercenaires* au service de la plus hideuse des causes".

En juillet 1864, on peut signaler son voyage en Suisse, en particulier à Einsiedel. Ecoutons Montalembert : "Ce qui est incomparable ici, c'est la merveilleuse piété de cette foule de pèlerins et pèlerines, dans leurs costumes si variés ; jamais je n'ai vu prier avec tant de ferveur, de simplicité, de tendresse grave et profonde. J'en suis tout ému (...)".

Les Savoyards remarqueront aussi une allusion à Buloz (le directeur de *La Revue des deux Mondes*, originaire de Vulbens) qui est lors d'un dîner animé et joyeux le seul convive à n'être pas "amusant".

On se permettra de signaler une erreur dans la note 1 de la page 257, qui suggère que le *Colomba* lu le 26 novembre 1860 par Montalembert serait *La Vie de Saint Colomban*. En effet, page 748, dans le chapitre (écrit par Montalembert lui-même) recensant les "livres lus ou relus en 1860" on trouve "MÉRIMÉE *Colomba*". Montalembert lisait tellement de livres pieux qu'on ne l'imagine guère s'intéressant à l'œuvre de Mérimée...

Cette petite inadvertance ne diminue en rien l'intérêt que l'on peut prendre à la lecture de cet ouvrage qui n'évoque pas seulement la Savoie mais nous fait entrer à la fois dans l'histoire de l'Europe à une époque passionnante et dans l'intimité d'un homme sensible (pensons à son chagrin lors de l'entrée en religion de sa fille Catherine), engagé politiquement et familier de la plupart des personnages importants de son temps.

Georgette CHEVALLIER

Mieux connaître les noms de rues et des lieux publics : un remarquable travail de Georges Grandchamp

On connaît l'importance que revêtent les noms de rues et ceux des bâtiments municipaux pour comprendre une ville et mieux appréhender son histoire et sa mémoire.

Le président émérite des Amis du Vieil Annecy, Georges Grandchamp, a fait un beau cadeau à la ville, en écrivant une notice sur chacune de ses rues et places, travail considérable qu'il a complété par une explication du nom des lieux-dits et des bâtiments publics. C'est une somme de plus de mille pages que nous proposera l'auteur, elles sont réparties en trois tomes de la revue *Annesci*, la dernière livraison, avec le numéro 44, étant prévue pour la fin de l'année 2009.

Sans aucun doute, Georges Grandchamp était "l'auteur de la situation".

Depuis toujours, il est à l'affût du document, de l'article de presse et du témoignage qui se rapportent à un quartier, à une rue ou à tel ou tel maison ou commerce… L'importante documentation qu'il a su réunir, classer et analyser lui a permis de rédiger, avec autant de justesse que de précision, une explication originale sur la totalité des boulevards, impasses ou passages annéciens… L'auteur n'a pas oublié ni les rues les plus anciennes ni celles qui viennent d'être créées et nous rappelle la tragique période de la Seconde Guerre mondiale au cours de laquelle les noms de rue ont connu un grand bouleversement à l'image des événements.

Parfois, disons-le franchement, les ouvrages sur "les noms de rue" deviennent vite fastidieux lorsqu'il ne s'agit plus de la rue à laquelle on est particulièrement attaché… Rien de tel, dans le travail de Georges Grandchamp.

Le choix d'un nom par un conseil municipal n'est jamais dû au hasard, mais répond à de multiples raisons, qu'elles soient d'ordre politique, économique, social ou qu'elles répondent à un moment d'émotion de la vie locale… Avec bonheur, l'auteur sait nous rappeler tout cela ; il replace le personnage, l'événement, le lieu dans un contexte plus général qui transforme la promenade à laquelle il nous invite en un parcours encyclopédique vivant et fort agréable…

Incontestablement, cette publication sur les "noms de rues", constituera un précieux outil de travail et une référence pour les chercheurs et les étudiants et pour tous ceux qui veulent en savoir plus sur le patrimoine annécien ; un index les aidera dans leur mission.

Les amis d'Annecy liront avec plaisir les explications à travers lesquelles l'auteur sait nous faire revivre l'évolution de la ville et nous permet de comprendre ce qu'a été l'état d'esprit des Annéciens lorsqu'ils ont choisi la dénomination. Ils trouveront facilement les réponses complètes aux questions que tout habitant se pose un jour ou l'autre : mais pourquoi ce nom et pour quelle occasion ?

Comme à son habitude, l'auteur nous propose une riche collection de documents photographiques judicieusement et minutieusement sélectionnés, qui, à merveille, complètent le propos.

La série des trois *Annesci* consacrés aux noms de rues s'inscrit tout à fait dans la longue tradition de qualité de cette revue qui cherche à mieux faire connaître et apprécier le patrimoine annécien ; elle le doit à l'érudition et à la passion de Georges Grandchamp pour sa ville.

Michel AMOUDRY

***

Libres horizons - Pour une approche comparatiste Lettres francophones – Imaginaires

Ed. Micéala Symington et Béatrice Bonhomme. Centre transdisciplinaire d'Epistémologie de la Littérature, UFR Lettres, Nice.
Paris : L'Harmattan, 2008. 490 p. 978 2296049741.

L'ouvrage pourrait s'intituler "Mélanges" ou "Miscellanées" ; il est classé "Littérature scientifique" car cet ensemble confronte des articles de diverses disciplines dédiés à ces éminents Savoyards comparatistes en Francophonie que sont Arlette et Roger Chemain. Ouvrage de réception, témoignage des amis de deux personnalités, préfacé par Eva Kushner sous un titre qui est un provoquant clin d'œil à Etiemble "Comparaison et raison", encadré par *Lettre d'accueil* de Henri Lopes et *Lignes d'avenir* de Simone Vierne : Parce que l'imaginaire est (aussi, le propre de l'homme, entre Lettres et Arts, entre doxa et problèmes d'écriture, ces *Libres horizons* s'ouvrent sur un paysage de lacs, de montagne et de soleil matinal, tableau du Maître Gilbert Durand en hommage à ses fidèles disciples ; *Le Grand Bleu* en couverture, *La Forêt* (p.275) substituent le langage du pinceau à celui de la littérature. Les calligraphies de Serge Popoff associées aux paroles poétiques de Béatrice Bonhomme, "Les Oiseaux" de Paul Ayhi, les portraits et photos-reportages traversent le monde, de la Savoie natale d'Arlette Chemain, d'une jeunesse vélivole entre Lyon où naquit Roger à la demeure ARC qui domine le lac du Bourget, vers le Congo, Yaoundé, Lomé, Montréal, la Corne d'Or et d'autres continents.

Les auteurs d'articles sont les amis d'ARC ; beaucoup passèrent par la "phratrie" de Brazzaville, le centre de recherche niçois ; beaucoup furent des collègues ou des étudiants associés à ces mondes francophones et à l'Imaginaire. D'une rive à l'autre, d'un continent des origines à d'autres,

ARC incarnent pour Henri Lopes "l'histoire de la vie littéraire congolaise dans les années 1970 et 1980" tandis qu'Eva Kushner souligne que cette "gerbe de documents [...], toutes ces voix réunies [...] qu'elles s'adressent à nous sur le mode poétique, narratif, historique ou théorique, réclament avant toute chose qu'il y ait dialogue".

Il convient aussi d'énumérer tous les écrivains de l'Afrique ou de l'univers francophone qui, parfois hélas !, à titre posthume, ont donné un texte original ou ont été commentés dans cette somme éxégétique : Jean-Baptiste Tati-Loutard, Tchicaya U Tam'si, Ahmadou Kourouma, Léopold Sédar Senghor, Abel Kouvouama, Amadou Hampathé Ba, Assia Djebar, Nina Bouraoui, Rachid Boujedra, Tahar Ben Jelloun, Patrick Chamoiseau. Nous ne pouvons les citer tous.

L'ouvrage se divise en six parties, encadrées par "Avant-lire", d'E. Kushner, "Faire lignes, c'est aimer" de Béatrice Bonhomme qui, avec Micéala Symington, rassemble cette somme. Six parties guident le lecteur et l'aident à traverser cet univers cosmopolite. *Cultures en contact* : cette première partie marque à la fois l'affranchissement de l'Imaginaire par rapport aux critiques dominantes.

Une deuxième partie, *Orients en miroir*, regroupe les articles concernant le Maghreb, le Liban et l'Afrique subsaharienne mais aussi une Europe hongroise nostalgique de la Méditerranée, le Liban qui revisite le roman de harem avec Michel de Grèce, Istanbul, où se font entendre les voix féminines, nous interroge sur les limites culturelles et géographiques de l'Europe. La poétique de la traduction entre l'Orient et "l'ami qui vient de l'an mil", le mandarin chinois Su Dongpo, par S.Chaoying-Durand, la francophonie chinoise vue par D.H. Pageaux à travers un seul auteur, Xiamin Giafferre-Hiang, à propos de la jeune romancière venue de bien loin, "géographiquement et culturellement" pose le problème général de "l'écriture francophone, ou francographie (qui) est désormais aussi le fait d'individus et non pas d'institutions. Des individus transculturels qui ont fait un choix linguistique".

Résurgences, Interférences relient les littératures européennes aux lettres francophones. *Albin et la dame du Lac gelé*, essai sur "Geai" de C. Bobin (1998) réunit les chants de l'époque médiévale et un roman au tournant du XXI[e] siècle, éclairant légende et récit initiatique situé dans les Alpes. *Au tournant des lumières et au rôle du prêcheur dans les romans apologétiques*, J. Domenech, place Rousseau le cosmopolite et Sade l'universel, "en compagnie des maîtres du roman noir et du divin marquis, ils ont développé un imaginaire crépusculaire trop oublié". L'étrange cas de la "Collection de sable" d'Italo Calvino, la Rome de Cervantes, Stendhal et C. Fuentes nous montre que le XX[e] siècle a superposé l'Ancien et le Moderne au-delà du temps et de l'espace.

Réenchantements présente des articles en synergie sur l'imaginaire ; l'imaginaire du feu de Krajberg et Claudel, Simorq, l'oiseau mythique de la littérature persane revisité par E.Dadvar, "Cavernes et Soleils" d'Andrée

Chédid, "Symbolique du ventre maternel" dans une version corse du rôle des fées et des ogresses, illustrent le magistral avec d'autres, le "Niveau actanciel de l'imaginaire et sa modélisation" du Chambérien Yves Durand et ils confirment l'approche de *L'esthétique tribale* dans laquelle Michel Maffesioli théorise la lecture socio-anthropologique des grandes figures tragiques avec des formules assassines qui font percuter les types littéraires avec l'actualité du "puer aeternus Michaël Jackson, la dépravée repentante que représente bien Madonna, le fripon divin illustré par le trader contemporain".

Les chemins de l'altérité ouvrent de plus vastes horizons et entraînent vers d'autres parcours : Colette Guedj la Niçoise, en poète qui n'oublie ni L.S. Senghor ni Aimé Césaire, tresse *A la croisée des Chem(a)ins*, autour de l'altérité, une couronne aux poètes errants : Lorant Gaspar, Assia Djebar, Salah Stétié, Edouard Glissant.

Le dernier envol vers ces *Libres Horizons* est fait de fines réflexions associant essai poétique et philosophique mêlant réel et fiction : *Parcours poétiques, Pages de la vallée d'Aoste. Introduction à Victor Diémoz*, par B.Germano ; Testimonia de C. Legendre qui superpose autobiographie et intuitions tout en finesse ; *Horizons parallèles* de M. H. Cotoni revient aux sources, à l'île Corse, à Lyon, carrefour des voies européennes, capitale des Gaules.

Cet ouvrage associant les analyses magistrales aux plus fines fictions honore deux universitaires Florimontans qui coulent entre Nice et le Bourget du Lac une retraite francophone. Les Savoyards qui demeurent des transculturels entre Lyon, Nice et les Alpes retrouveront leur ouverture d'esprit alpine dans ces *Libres Horizons*.

Andrée MANSAU
Académie Florimontane

Les Chemins du Sacré de Raymond OURSEL, 2 tomes, préface de Jean Nicolas ; photographies de Pascal Lemaître

La Fontaine de Siloé a eu au cours de l'année 2008 la noble ambition de publier l'œuvre complète du Florimontan Raymond Oursel sur l'art religieux en Savoie en édition de luxe et avec une iconographie des plus soignées.

Nous avons apprécié notre ancien confrère dont nous avons maintes fois exploité les études des églises savoyardes à l'occasion de récentes restaurations. En effet, membre de la Commission de l'art sacré du diocèse d'Annecy, nous avons pu visiter avec les architectes de ladite Commission l'ensemble des églises du diocèse d'Annecy répertoriées par Raymond Oursel. C'est dire que nous avons pu vérifier souvent le bien-fondé des observations de cet ancien archiviste de la Haute-Savoie. Il est évident que le travail, notamment sur l'art du Moyen Âge, est remarquable, qu'il est juste de confirmer qu'il fut un pionnier pour une nouvelle approche de l'art baroque qui avait été négligé, voire parfois vandalisé, notamment dans la première partie du XX^{e} siècle. De ce point de vue l'idée de publier les deux thèses de Raymond Oursel nous semblait excellente et un juste hommage à sa personne si elle s'accompagnait de remises à jour indispensables aujourd'hui. C'est d'autant plus vrai que la sympathique préface de l'ouvrage en question rédigée par l'historien bien connu, Jean Nicolas, racontait sa rencontre avec le couple Oursel lorsqu'ils fréquentaient tous les trois l'Académie florimontane et partageaient leur amour réciproque pour le patrimoine savoyard.

La première partie de cet ouvrage, intitulé "L'art sacré Savoie" consiste en la reprise textuelle d' "Art en Savoie" publié naguère chez Arthaud en 1975. Raymond Oursel, d'ailleurs, avait surtout développé les chapitres concernant le Moyen Âge et le triomphe du baroque après le Concile de Trente avec une finale de 4 pages sous le titre "Les nouveaux bâtisseurs" rassemblant le néo-classicisme et l'art moderne du XX^{e} siècle avec Assy, ce qui est relativement un peu court et rapide. Cette dernière remarque nous permet d'affirmer que le travail de Raymond Oursel, si valable soit-il, avait besoin d'être repris et complété.

Quant à la deuxième partie intitulée "Pèlerinage architectural" c'est une monographie des églises visitées par le couple Oursel, elle vient en quelque sorte illustrer la première partie. Elle n'a jamais été publiée, elle est sans aucun doute la plus intéressante pour les lecteurs. Raymond Oursel établit le répertoire complet des églises du Moyen Âge (243 églises, romanes et gothiques) et de l'époque (341 églises) dans les deux départements. Ce sont des descriptions de l'architecture religieuse, précises et précieuses, faites sur le terrain, sous-tendues par des analyses archéologiques et historiques que Raymond Oursel a puisées, le plus souvent,

aux Archives départementales de Savoie et de la Haute-Savoie, dans les revues des sociétés savantes, notamment dans notre *Revue savoisienne*, dans les *Mémoires et documents de l'Académie salésienne* ou chez des historiens reconnus, et dont les références sont mentionnées.

Ces textes, certes, sont excellents mais datés pour certaines églises puisqu'ils remontent aux années cinquante et ne correspondent pas toujours à l'iconographie présentée par Pascal Lemaître. Ils ne rendent pas compte de l'évolution de ces dernières années, notamment des nombreuses restaurations entreprises par les communes aidées des conseils généraux et parfois des découvertes archéologiques qui ont renouvelé les interprétations.

Nous avons recensé non exhaustivement pour la seule Haute-Savoie certains manques dans la description de certaines églises comme par exemple Abondance (restauration 2005), Saint Maurice d'Annecy (on en reste à la description de 1950 (!) avec les verrues au chevet de l'église, des erreurs sur l'histoire, et aucune remarque sur les peintures murales et leur interprétation), l'église néo-classique de Notre-Dame-de-Liesse, le clocher d'Annecy-le-Vieux avec ses fresques, Argonnay écrit encore sous l'ancienne appellation d'Argonnex, l'église de Chevrier et les découvertes archéologiques, l'église de Contamine-sur-Arve et ses peintures, de Saint Martin de Bellevue et son retable, de Cuvat, de la rénovation de l'église romane de Thiez, des peintures de Saint-Hippolyte de Thonon, des peintures de la chapelle de Concise à Thonon, des églises de Peillonnex, de Massongy, de Rumilly… Bien des restaurations ont permis d'approfondir les connaissances que nous avions de ces églises ou à nuancer les analyses émises autrefois.

Une sérieuse mise à jour aurait été bienvenue remettant en perspective l'œuvre de Raymond Oursel en s'appuyant par exemple sur la Chronique archéologique publiée, chaque année, par les services départementaux de la Haute-Savoie dans *La Revue savoisienne* ou en ce qui concerne le département de la Savoie par la *Rubrique des patrimoines de Savoie, Conservation départementale du Patrimoine* publiée par les services archéologiques du même département, voire aussi les travaux des CAUE des deux départements (cf. les cartes des églises modernes), les procès-verbaux ou les dossiers établis par les différentes commissions d'art sacré des diocèses en question.

Ces chemins du sacré nous laissent un goût d'inachevé. Oursel, lorsqu'il menait naguère son enquête s'était volontairement cantonné à l'étude de l'architecture des églises catholiques, du bâtiment église, ce qui n'est pas un reproche de notre part. Mais quand on parle d'art sacré, cela inclut nécessairement des considérations théologiques, liturgiques et symboliques sur la fonction de cet art. L'architecture religieuse est au service de l'espace liturgique qu'il a pour finalité de manifester. D'ailleurs les nom-

breuses restaurations des églises entreprises depuis une vingtaine d'années ont sensiblement transformé le sanctuaire en revalorisant l'autel, le sanctuaire qui est normalement à la charge des paroisses pour les églises relevant de la loi de 1905. Après le Concile de Vatican II, nous sommes passés de la liturgie tridentine (avec des autels divisé en 3, prêtre dos tourné au peuple) à la liturgie dite "paulinienne" (cf. Paul VI) face au peuple (ou selon l'expression employée par les théologiens "L'Emmanuel ou Dieu parmi nous") avec un mobilier liturgique approprié (un seul autel au volume réduit, une attention esthétique pour souligner la relation en trois lieux liturgiques que sont l'ambon, l'autel et le siège de la présidence etc.). Ceci a eu des répercussions considérables sur l'aménagement des églises lors des restaurations : il y a de fait une création dans l'art sacré qui se révèle à travers des églises contemporaines et leur mobilier liturgique que n'a pu recenser Raymond Oursel puisque son travail est antérieur à ce mouvement liturgique. De nombreux artistes (sculpteurs, peintres, architectes…) ont participé à ce renouveau. D'ailleurs les photos de Pascal Lemaître correspondent à l'état actuel de ces monuments même si ce dernier refait le chemin emprunté par l'ancien archiviste de la Haute-Savoie.

C'est plus la stratégie de l'éditeur que l'auteur lui-même qui est en cause car les mises à jour indispensables sont absentes de l'ouvrage en question. C'est dommage ! Cela aurait pu donner lieu à une merveilleuse synthèse, à une véritable encyclopédie au bon sens du terme, sur l'art religieux en Savoie. Comme le disait feu Descartes dans son Discours de la méthode : il faut "éviter soigneusement la précipitation", une règle qui est toujours aussi valable, je pense, aujourd'hui comme hier !

Bernard PREMAT

Glanes florimontanes

L'année 2008 a produit beaucoup de fruits. Indépendamment de notre vice-président G. Grandchamp dont les Amis du Vieil Annecy viennent de publier le 2e tome des *Rues d'Annecy* (Voir article de M. Amoudry), quelques Florimontans se sont distingués dans le monde de l'édition.

C'est d'abord notre confrère Lauro-Aimé Colliard qui, outre-mont, vient de publier "*Dernières trouvailles de Manuscrits de Saint François de Sales*" chez Schena editore dans la collection "Biblioteca della Ricerca" Cet opuscule de 90 pages retrace les enquêtes du professeur Lauro-Aimé Colliard sur le salésianisme, et notamment l'étude de manuscrits inédits ou fort peu connus de notre saint savoyard. Il est préfacé par notre président d'honneur, Paul Guichonnet, qui en quelques pages resitue la correspondance de Saint François de Sales, sa spiritualité marquée par la

modernité de "la vie dévote", c'est-à-dire au sens premier du terme "dévoué au service de Dieu" et non pas au sens péjoratif qu'a pris ce terme aujourd'hui, manière astucieuse de souligner les patientes et analytiques recherches de Lauro-Aimé Colliard.

Nous avons déjà relaté naguère dans *La Revue savoisienne*, notamment son article intitulé "Une lettre inédite de saint François de Sales concernant la bastonnade d'un jeune homme fort éveillé" publié in *Salesianum* (Rome, LXIV, 2002).

Comme on peut donc le voir, le professeur valdotain continue sa recherche sur la correspondance de Saint François de Sales dispersée au gré des aléas de l'histoire aux quatre coins du monde jusqu'en Patagonie ! Les ordres religieux comme celui de la Visitation ou des Salésiens Don Bosco dans leur diaspora ont emporté parfois des inédits ou des lettres de Saint François de Sales dont on n'avait perdu la trace. Seul le flair aiguisé d'un connaisseur de la littérature salésienne pouvait déceler ces richesses insoupçonnées. Remercions notre confrère pour ces travaux toujours aussi appréciés.

À noter, comme cerise sur le gâteau, la petite note 7 à la page 20, qui réjouira plus d'un Chablaisien et Thononais où nous apprenons que l'ancien Inspecteur des Salésiens de la France méridionale, le père Morand Wirth, est le Postulateur de la cause de béatification du père salésien Joseph-Auguste Arribat qui a marqué de sa présence le Foyer social de Thonon et dont la jeunesse thononaise d'après-guerre a gardé mémoire. Nous fûmes, enfant du patronage thononais, un modeste témoin de l'aura charitable de cet homme remarquable et aimé de la population thononaise tout entière.

Autre production artistique et littéraire qui n'est point passé inaperçu de la presse locale (cf. L'Essor Savoyard du 25 février 2008…), l'ouvrage de Georgette Chevallier et d'Alain Bexon intitulé "*Souvenirs d'Annecy, écrivains et peintres*" et publié par les éditions Alpina. Ce beau livre entremêle un large choix de peintures sélectionnées par notre confrère, Alain Bexon, avec des extraits de textes d'écrivains choisis par Georgette Chevallier, notre secrétaire. On peut ainsi faire son miel avec d'illustres écrivains en lisant des pages succulentes et savoureuses de Saint François de Sales, de Jules Michelet, d'Eugène Süe, d'Henri Troyat, André Gide, de Sacha Guitry ou encore de Francis Scott Fitzgerald… Les Florimontans et les spécialistes de l'histoire locale apprécieront les morceaux choisis d'André Theuriet qui milita tant pour sauvegarder le Palais de l'Isle, d'Henry Bordeaux et de Camille Dunant qui assura la présidence la plus longue de l'Académie florimontane et qui fut un des protagonistes les plus influents pour la promotion de la villégiature annécienne. Bref du beau monde et de la bonne compagnie ! Quant à la peinture, Alain Bexon reprend des œuvres allant du XV^{e} siècle au XX^{e} siècle. L'iconographie est très belle

et capte le regard. C'est très agréable à feuilleter et sans l'air de rien on y apprend beaucoup de choses avec le plaisir des yeux et la magie des mots. Un inventaire des peintres et des écrivains qui ont pris le lac et Annecy comme tableau ou comme sujet avec une biographie précise complète l'ouvrage en question. Cette approche originale de la ville et du lac permet de saisir l'évolution d'une ville, d'en contempler les charmes et de mesurer la fascination qu'elle a opérée au fil du temps sur les artistes et les écrivains. Un bel ouvrage que tout Florimontan sans oublier les Annéciens devrait avoir dans sa bibliothèque et qui lui fera percevoir la chance d'habiter une si belle cité qu'il faut préserver de tout vandalisme intempestif ou qu'à l'inverse il est toujours possible d'embellir. En cette fin d'année, cet ouvrage peut être un cadeau que l'on peut offrir à ses amis, ils en seront très satisfaits, nous n'en doutons pas !

Signalons aussi l'ouvrage "*Annecy, à fleur de lac et montagnes*" du aux talents de Georgette Chevallier et du photographe annécien Hugues Bonnel. Ce livre bilingue (français – anglais) se présente comme un album de splendides photos sur la vieille ville d'Annecy, sur le lac avec de nombreuses vues panoramiques sur la rive droite et la rive gauche, le massif des Aravis et des Bauges en été et en hiver, voire les quatre saisons, le tout agrémenté de courts textes poétiques où l'histoire et la description des sites se conjuguent avec bonheur comme si les couleurs et les sons se répondaient. On peut simplement regretter la version anglaise, due à un troisième auteur, qui semble parfois trop approximative et qui affadit parfois le texte de Georgette Chevallier. Ceci dit, en le feuilletant, on ne peut s'empêcher d'observer que nous habitons dans une belle région, que la Venise savoyarde avec ses canaux a beaucoup de charme qu'il faut savoir contempler. Bref, un album esthétiquement bien fait et livré au public à un prix modique.

Au terme de cette floraison, nous signalons aux amateurs rousseauistes un opuscule de 109 pages, intitulé "*Firmin Abauzit ou La Lumière oubliée*", publié aux éditions Le Sémaphore à Paris. Il est dû à la plume de Bernard Dio.

Firmin Abauzit a été le père spirituel de Jean-Jacques Rousseau et le maître à penser des plus éminents scientifiques du XVIII^{e} siècle (Newton, Leibniz), des philosophes (Voltaire, Rousseau), et souverains de son temps (Guillaume III d'Angleterre). Il est né à Uzès dans le Gard en 1679 et est mort en 1767 à Genève où il s'était réfugié après la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Nous savons peu de chose sur cet homme qui influença énormément le XVIII^{e} siècle, sa modestie lui jouant ce mauvais tour de l'oubli. Cependant, Jean-Jacques Rousseau consacre dans sa "*Nouvelle Héloïse*" quelques lignes dans lesquelles il célèbre la physionomie de ce savant modeste qui aimait si peu le bruit et n'avait jamais désiré la gloire. Bernard Dio a le mérite de faire rejaillir cette figure un peu effacée de nos mémoires que Sainte-Beuve avait déjà remarquée au XIX^{e}

siècle. Il lui consacre quelques pages sur sa vie et le contexte dans lequel ce philosophe et théologien protestant se situe tout en abordant l'étude de l'œuvre de Firmin Abauzit, notamment son *Discours historique sur l'Apocalypse*. La lecture de ce petit ouvrage nous permet de cerner un peu mieux ce personnage tout en nous laissant sur notre faim, c'est un peu rapide mais elle suscite indéniablement l'intérêt de connaître davantage cette personnalité et son œuvre. En tout cas c'est ce que nous promet Bernard Dio dans un prochain ouvrage plus étoffé qui ne manquera pas de réjouir la curiosité des amis de Jean-Jacques Rousseau.

Bernard PREMAT

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Amoudry, Michel. *Hommage à Pierre Lamy.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2007 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Association des membres de l'ordre des Palmes académiques de Haute-Savoie. *Avoir enseigné en Haute-Savoie : 1808-2008 bicentenaire de l'ordre des palmes académiques.* Rumilly : Lapeyronie, 2008 (Beaux livres).

Au début d'un autre siècle : photographies de vacances en Haute-Savoie. Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2008.

Ballu, Yves. *Le Montenvers : écrin de la Mer de glace.* Veurey : Dauphiné libéré, 2008 (Les patrimoines).

Baud, Jean. *Bellevue sur Chambéry.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Nostalgie).

Bexon, Alain ; Chevallier, Georgette. *Souvenirs d'Annecy : écrivains & peintres.* Annecy : Itinera alpina, 2008.

Bonnel, Hugues ; Chevallier, Georgette. *Annecy à fleur de lac et montagne.* ChromEdit, 2008.

Bortoli, Constant de. Histoire de Menthon-Saint-Bernard. *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne,* 2008, T. 115.

Bouas, Florence ; Vivas, Frédéric. *Du fait de cuisine : traité de gastronomie médiévale de Maître Chiquart.* Arles : Actes sud, 2008.

Bouchet, Jean-Claude. La bibliothèque du curé Roux des Mollettes en 1790. *Association des Amis de Montmélian et de ses environs.* décembre 2008, n° 81.

Boulet, François. *Les Alpes françaises, 1940-1944 : des montagnes-refuges aux montagnes-maquis.* Paris : Presses franciliennes, 2008.

Bouvier, Jean. *Collège Notre-Dame de La Villette, cent ans déjà ! 1907-2007.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008.

Breuillaud-Sottas, Françoise. *Evian, aux sources d'une réussite (1790-1914)*. Annecy : Ed. du Vieil Annecy, 2008.

Brocard, Edmond. Les cathédrales de Savoie. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, année 2007, T. VIII.

Brondel, Jean. Notes complémentaires sur Albanis Beaumont et Louise Poignand, son épouse. *La Revue savoisienne, année 2007.*

Burnier, Christine ; Gay, Jean-Paul. *Les graniteurs : les maîtres de la pierre au pays du Mont-Blanc.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Nostalgie).

Buttin, Anne. *Dans les pas des écrivains en Rhône-Alpes.* Grenoble : Glénat, 2008.

Buzaré, Josette. *Mémoires croisées 1940-1945 : témoignages de Raymond Steffan, Jean Gilbert et Walter Bassan.* Cervens : Astronome, 2008.

Camacho, Olivier. Des broussailles dans les prairies alpines : organisation spatiale de l'activité et pratiques des éleveurs en vallée d'Abondance. *Revue de géographie alpine,* septembre 2008, T. 96, n° 3.

Carrère, Renate. *Mémoire d'une résistance : Alpes savoyardes 1940-1944.* Yens-sur-Morges : Cabédita, 2008 (Archives vivantes).

Château de Chillon : le fief de la rêverie romantique. Carouge : Zoé, 2008 (MiniZoé).

Chevallier, Georgette. Emmanuel Philibert de Pingon : vie et œuvres. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, année 2007, T. VIII.

Chevallier, Georgette. Sainte-Beuve et Saint-François de Sales. *La Revue savoisienne*, année 2007.

Clément, Maurice. Le plan automoteur de Cruet lors de la construction des digues de l'Isère et son créateur Antoine Chiron. *Association des Amis de Montmélian et de ses environs,* décembre 2008, n° 81.

Clocher, Joseph René. En pleine guerre de cent ans, une conférence pour la paix à Yenne. *Le Bugey.* 2008, n° 95.

Cochons et cochonnailles : la quête du saint gras. *L'Alpe,* automne 2008, n° 42.

Coltice, Pierrette. *Journal d'une institutrice en montagne : 1936-1945.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Nostalgie).

Compois, Jessica. *Objets de nos montagnes.* Riom : De Borée, 2008 (La mémoire du temps).

Comte, Bernard. Les dessous du traité de Turin du 3 juin 1754. *La Revue savoisienne,* année 2007.

Corna, Michel. Clés gallo-romaines à dents trouvées dans le Bugey et l'Ain. *Le Bugey,* 2008, n° 95.

Dalmaz, Patrick. *J'aime pas la polente... : les chants du coeur de Grand Louis sous le ciel de Savoie.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Les chants de la terre).

Darracq, André. Les siciliens d'Aix-les-Bains. *Arts et mémoire,* mars 2008, n° 48.

Demorest, Michel. *Histoire & généalogie des ducs de Savoie et leurs alliances : des origines à nos jours.* Paris : Ed. généalogiques de la Voûte, 2008 (Histoire et généalogie).

Demotz, Bernard. Autour du quatrième centenaire de l'Académie florimontane : aux origines de l'académie de Platon à Saint-François de Sales. *La Revue savoisienne*, année 2007.

Demotz, François. Deux actes relatifs à Robert de Genève. *La Revue savoisienne*, année 2007.

Demouzon, Laurent. *Le col du Petit Saint-Bernard et ses fortifications 1793-1945 : Redoute Ruinée, Roc Noir.* Brison Saint-Innocent : Demouzon, 2008.

Duperchy, Marie-Thérèse. Le château de Luce. *Le Bugey,* 2008, n°95.

Dupraz, Paul. De Lyon à Turin avec un savant agronome passionné de progrès, lettré et homme de bien, Matthieu Bonafous (1793-1852). *Mémoires de l'Académie de Savoie*, année 2007, T. VIII.

Duret, Jean. *Souvenirs de Jean le Savoyard : compagnon menuisier du devoir*. Paris : Harmattan, 2008.

Dutailly, Didier. *La Haute-Savoie et la guerre de 1870-1871.* Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, 2008.

Emerich, Michel. Les mots de nos paysages : 2692 noms de lieux en Val de Thônes : histoire, étymologie, signification, liste des 2692 lieux-dits actuels et disparus : Alex, La Balme de Thuy, Le Bouchet Mont Charvin,... *Amis du Val de Thônes,* 2008, n° 28.

Ernst, Dominique. *Histoires et légendes au pays du Salève.* Saint-Julien en Genevois : Salévienne ; Présilly : Maison du Salève, 2008.

Geneletti, Pierre. Quartiers historiques du Vieux Saint-Jean. *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne,* 2008, T. XLII.

Geneletti, Pierre. Quatre mauriennais en Afrique au XIX[e] siècle. *Mémoires de l'Académie de Savoie,* année 2007, T. VIII.

Germain, Michel. *Jehan l'enfant de Dieu.* Alpha 45, 2008.

Geslin, Laurent. *Lumières de lac.* Arles : Actes sud ; Evian-les-Bains : Palais Lumière, 2008.

Gmeline, Patrick de. *Tom Morel et les résistants des Glières, 1944.* Paris : Presses de la Cité, 2008 (Document).

Gmeline, Patrick de. *Tom Morel, héros des Glières.* Paris : Presses de la Cité, 2008.

Gomane, Jean-Pierre. La bataille de Chamousset (20 juillet 1597). *Association des Amis de Montmélian et de ses environs,* décembre 2008, n° 81.

Gomane, Jean-Pierre. La Savoie et la guerre de Crimée. *Mémoires de l'Académie de Savoie,* année 2007, T. VIII.

Grandchamp, Georges. Nouveaux visages d'Annecy : deux opérations d'urbanisme entre les deux guerres. *La Revue savoisienne, année 2007.*

Grandchamp, Georges. Les rues d'Annecy, T. 2. *Annesci,* 2008, n° 43.

Guiraud, Alain. *Au pays d'Evian en 1730.* Guiraud, 2008.

Hermann, Catherine. La vie quotidienne à l'hôpital Notre-Dame de Liesse d'Annecy au XV[e] siècle. *La Revue savoisienne.* année 2007.

Humbert, Georges. *Le château des Avenières : 1907-2007, cent ans d'histoire....* Archamps : Unberger, 2008.

Joly, Julien. Paul Tapponnier (1884-1970) : du militantisme catholique à l'action politique. *Echos saléviens,* 2008, n° 17.

Kaufman, Teresa. *Thérèse du Foron, la bergère des alpages.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008.

Labarbe, Patrice. *74 panoramas : voyage au centre de la Haute-Savoie.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Album).

Lanternier, Pierre. *L'histoire des casernes à Annecy.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2008 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Lapostolle, Cédric. Albertville, ville de garnison : étude sur la vie militaire à Albertville au XIX^{ème} siècle. *Cahiers du vieux Conflans,* 2008, n° 169.

Launay, Françoise. *Un globe-trotter de la physique céleste l'astronome Jules Janssen.* Paris : Vuibert : Observatoire de Paris, 2008.

Lavorel, Jean-Claude. *La lutte contre l'incendie et l'histoire des pompiers à Annecy.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2008 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Le Comte, Elodie. *Citadins au sommet : l'alpinisme genevois (1865-1970), un siècle d'histoire culturelle et sportive.* Genève : Slatkine, 2008 (Genève événements).

Le Seigneur, Pierre-Jacques. *La chartreuse d'Aillon.* Salzburg : Institut für anglistick und amerikanistik Universität, 2008.

Liaudon, Marcel. *Sur le chemin d'un fermier savoyard : la révolution silencieuse d'un paysan.* Frangy : Liaudon, 2008.

Mallé, Marie-Pascale. *Le mobilier des Alpes : Savoie-Dauphiné.* Veurey : Dauphiné libéré , 2008 (Les patrimoines).

Maréchal, Romain. La franc-maçonnerie dans les pays de Savoie : 1856-1944. *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* 2008, T. CXI.

Maret, Jean ; Tissut, Michel. *L'aventure des tuiliers en avant-pays savoyard.* Fapla, 2008.

Masson-Francière, Clotilde ; Martin, Jean-Pierre. *Les troupes alpines.* Saint-Cyr sur Loire : Sutton, 2008 (Mémoire en images).

La Maurienne engloutie : dans la fureur des eaux : 50e anniversaire juin 1957-juin 2007. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Pour mémoire).

Megève : architecture d'une station : les chalets d'Henry Jacques Le Même. Annecy : CAUE, 2008 (Balades culturelles entre vallée d'Aoste et Haute-Savoie).

Mergnac, Marie-Odile ; Millet, Laurent ; Belser, Christophe. *Les noms de famille de la Savoie.* Paris : Archives et culture, 2008 (Les noms de famille en France).

Meyer, Frédéric. *La maison de l'évêque : familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône (Savoie, Bugey, Lyonnais,...) de la fin du XVIe siècle à la fin du XVIIIe siècle.* Paris: Champion, 2008 (Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine).

Milbach, Sylvain. *Entre Piémont et France : la Savoie déroutée, 1848-1858.* Chambéry : Université de Savoie, 2008 (Sociétés, religions, politiques).

Milbach, Sylvain. *L'éveil politique de la Savoie : conflits ordinaires et rivalités nouvelles (1848-1853).* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008 (Histoire).

1 000 ans d'histoire de la Savoie : la Maurienne. Evian-les-Bains : Cleopas, 2008.

Mogenet, Luc. *Le désert de Platé : préalpes calcaires de Haute-Savoie : étude géographique.* Samoëns : Ed. du Tour, 2008.

Montagnes intimes. *L'Alpe,* hiver 2008-2009, n° 43.

Moye, Emmanuel. *Panoramas du lac d'Annecy.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008.

La nation française. *Akademos,* janvier 2008, n° 27.

O lacs ! *L'Alpe,* été 2008, n° 41.

Oursel, Raymond. *Les chemins du sacré : T. 1 : L'art sacré en Savoie, T. 2 : Pèlerinage architectural.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2008 (Les savoisiennes).

Parpillon dit Folliet, Jean-Noël. Antoine Métral (1778-1839) : juriste et écrivain. *Mémoires et documents de l'Académie de Savoie,* année 2007, T. VIII.

Perceveaux, Paul. L'expansion de la Maison de Savoie à l'ouest du Rhône (XI^e^-XVI^e^ siècle). Le Bugey, 2008, n° 95.

Perrillat, Laurent. Hommage à Gérard Louchet. *La Revue savoisienne,* année 2007.

Picaud, Gérard. *Fastes et exubérance : pour les saints de la Visitation.* Paris : Somogy ; Moulins : Musée de la Visitation, 2008.

Pinto, Anthony. *La grande aventure de l'aviation dans les Alpes : 1784 à nos jours.* Le Bourget du lac : 3 D Vision, 2008 (Media histoire).

Pissard, Jacques. *Chronique de Morzine : l'histoire de Morzine des origines à 1900.* Bossey : Richard, 2008.

Plossu, Bernard. *Littoral des lacs : Annecy, Bourget, Léman.* Marseille : Images en manoeuvres ; Paris : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, 2008.

Pollet-Villard, Philippe. *La fabrique de souvenirs.* Paris : Flammarion, 2008.

Premiers bergers des Alpes : de la préhistoire à l'antiquité. Gollion : Infolio ; Grenoble : Musée dauphinois, 2008.

Rayssac, Marie-Claude. *Le théâtre d'Annecy au temps des opérettes et des vaudevilles.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2008 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Regat, Christian. *Le haras d'Annecy.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2007 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Regat, Christian. *Notre-Dame de Liesse.* Annecy : Amis du Vieil Annecy, 2007 (Les cahiers des mardis du Vieil Annecy).

Regat, Christian. *Les surprenants secrets d'une demeure annécienne : l'Hôtel de la Monnaie.* Annecy : Amis du Vieil Annecy ; Académie salésienne, 2008.

Roche-Galopini, Gisèle. *Les Galloppini de la Valsesia à la Maurienne.* Saint-Jean de Maurienne : Derrier, 2008.

Roman, Pascal. *Vallée d'Aulps : La Forclaz, La Vernaz, La Baume,...* Cervens : Astronome, 2008 (Les cahiers du colporteur).

Rosay, Jean. *Dingy-en-Vuache.* Saint-Julien en Genevois : Salévienne, 2008

Roy, Pierre-Louis. *Le Mont-Blanc Express : l'invention du tourisme alpin : Le Fayet, Chamonix, Vallorcine 1908-2008.* Grenoble : Glénat, 2008.

Le royaume de Bourgogne autour de l'an mil. Chambéry : Université de Savoie, 2008 (Sociétes, religions, politiques).

Sainte-Marie d'Aulps : une abbaye cistercienne en Chablais. Annecy : ODAC, 2008 (Culture 74).

Saint-Houardon, Jean de. *Joseph de Maistre, prophète du passé.* Coulommiers : Dualpha, 2008 (Les essentiels de l'histoire).

Santarelli, C. Iconographie des fêtes musicales à la cour de Savoie au XVII[e] siècle. *Musique, images, instruments,* 2008, n° 10.

Schmitt, Manfred. *Alsace-Savoie : des similitudes de destins, des cultures différentes.* Saint-Julien en Genevois : Salévienne, 2008.

Sers-Hermann, Brigitte. Folie, visions et magie à la cour de Savoie : la vie de Bernard Bluet d'Arbères, comte de Permission, visionnaire et domestique du duc de Savoie Charles-Emmanuel I[er] : 1566-1606. *La Revue savoisienne,* année 2007.

Stéfanini, Francis. *L'enseignement supérieur à Chambéry et en Savoie, hier et aujourd'hui.* Chambéry : Stéfanini, 2008.

Stéfanini, Francis. *Histoire de la justice à Chambéry et en Savoie.* Chambéry : Stéfanini, 2008.

Symcox, Geoffrey. Victor-Amédée II : l'absolutisme dans l'état savoyard 1675-1730. *L'histoire en Savoie,* 2008, n° 16.

Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie : Valleiry et La Joux (XI[e] siècle-1754) : les terres du Chapitre et de Saint-Victor. Genève : Archives d'état ; Saint-Julien en Genevois : Salévienne ; Chambéry : Université de Savoie, 2008.

Tracol, Henry. *1948-2008 : 60 ans de photos.* Rumilly : Lapeyronie, 2008.

Tracq, Francis. Les fromages persillés de Haute-Maurienne. *Magazine des élus des pays de Savoie,* octobre 2008, n° 146.

Trésor, splendeur et folie ! : le décor dans l'architecture aixoise. *Arts et mémoire,* septembre 2008, n° 51.

Trosset, Jean-Pierre. Les modifications des armoiries de la Maison de Savoie du XII[e] au XIX[e] siècle. *Mémoires de l'Académie de Savoie,* année 2007, T. VIII.

Truchet, Jean-Marc. *Et si l'armée des Alpes n'avait pas baissé les armes ?* Villebois : La Plume du temps, 2008 (Histoire).

Des usines et des hommes. *L'Alpe,* mars-avril-mai 2008, n° 40.

Vesin, Andrée. Hommage à Maître Jean-Pierre Francillon. *La Revue savoisienne,* année 2007.

Vester, Matthew A. *Jacques de Savoie-Nemours : l'apanage du Genevois au coeur de la puissance dynastique savoyarde au XVI[e] siècle.* Genève : Droz, 2008 (Cahiers d'humanisme et renaissance).

Villages et hameaux du Val Montjoie. *En Coutère,* année 2008, n° 29.

Viviant, Gilbert. Hommage à Jacques Domenjoud. *La Revue savoisienne,* année 2007.

Villages et hameaux du Val Montjoie. *En Coutère,* année 2008, n° 29.

Vuillermet, Bernard ; Vuillermet, Christian ; Vuillermet, Jean-Marc. *Sancte Bartholomae : patrimoine national.* Grandeur nature, 2008.

Weigel, Anne. Jacqueline de Montbel d'Entremont 1541-1599 : une savoyarde au temps des guerres de religion. *L'histoire en Savoie, 2008, n° 15.*

Isabelle BOUVIER

SOMMAIRE

		Pages
	L'année florimontane	1
Gilbert Chatenoud	Le concours de poésie 2008	27
Joël Serralongue	Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2008	47
Raoul de Buttet	"Le Cavalier de Savoie"	141
Jean-Pierre Gomane	La fin du "rêve italien" (la bataille de Saint-Quentin - 10 août 1557)	153
Jean Vailly	Jusqu'en cassation pour un franc vingt cinq centimes	167
Andrée Mansau	Adolfo Bioy Casares, romancier argentin et la Savoie	169
Alain Gros	Adélaïde de Savoie, Reine de France	181
Matthieu de la Corbière	La dernière expédition du chevalier Amédée de Viry : un convoi funèbre en 1412	211
Julien Coppier	Jean de Brogny et la fondation du collège Saint-Nicolas d'Annecy à Avignon	239
Henri Chevalier	Hommage à Claude Guichet	261
Claude Constantin de Magny	De quelques prieurés clunisiens tombés dans l'oubli (décanat de Sallanches)	271
Georges Grandchamp Georgette Chevallier Michel Amoudry André Mansau Bernard Prémat	Notes de lecture	311
Isabelle Bouvier	Bibliographie Savoisienne	329

La liste des publications échangées est identique à celle de *La Revue Savoisienne* 2006.

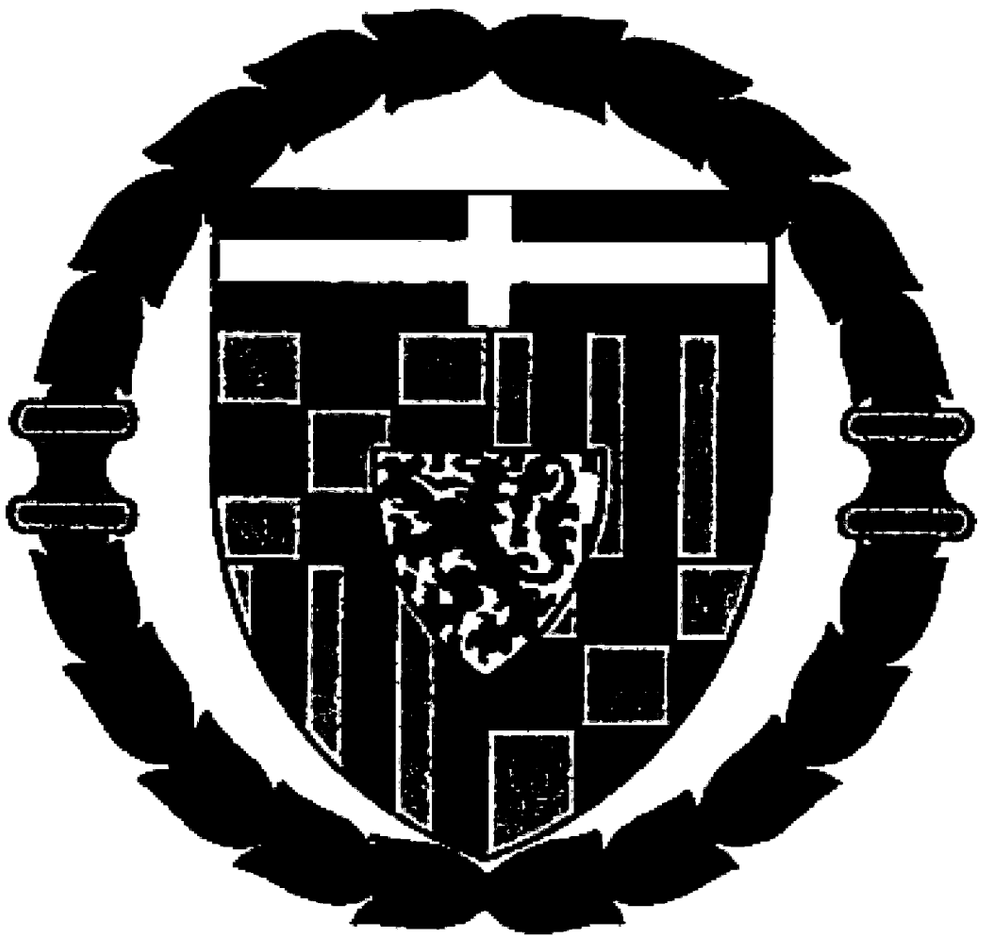
150e ANNÉE 2010

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON, De Officiis, lib I)

" La Patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous "

La Revue Savoisienne



Flores Fructusque

(SAIN'T FRANÇOIS DE SALES)

" Des fleurs et des fruits "

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
Melville GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).

Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

COMITÉ

À LA DATE DU 17.03.2010

Président : M. Bernard DEMOTZ, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ❍, professeur émérite à la Faculté des lettres de Lyon III.

Vice-Présidents : M. Georges GRANDCHAMP, ❋, ⚜, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier « Pro merito milentsi » de l'Ordre de Malte, président émérite de la Société des Amis du Vieil Annecy.
M. Jacques CHATELAIN, administrateur du château de Montrottier.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ❋, O. ❍, professeur de lettres honoraire.

Secrétaires adjoints : M. Bernard PREMAT, professeur de philosophie honoraire.
Mme Jeannie LERICHE, guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

Trésorière : Mme Evelyne REFAUVELET.

Bibliothécaire : Mme Monique BOUILLARD, guide-conférencière d'Annecy.

Archiviste : M. Jean-Pierre COUDRAY.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Michel AMOUDRY, président de la société des Amis du Vieil Annecy, M. Hubert CATTIN, M. Michel LASSIOUVE.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : M. Bernard PREMAT.

Comité de Rédaction : Mme Georgette CHEVALLIER ET Marie-Thérèse HERMANN, MM. Jean-Pierre COUDRAY, Bernard DEMOTZ, François DEMOTZ, Georges GRANDCHAMP, Bernard PREMAT.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président : M. Bernard DEMOTZ

Vice-Présidents : MM. Jacques CHATELAIN, Georges GRANDCHAMP

Membre : Mme Marie-Claire COURTIAL, administrateur du domaine

Trésorier : M. Michel LASSIOUVE

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1985 S. Ex. Mgr. BARBIER Hubert, ❋, ancien évêque d'Annecy, archevêque émérite de Bourges, La Roche-sur-Yon.

2004 S. Ex. Mgr. BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy à Annecy.

† 1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Aoste (Italie).

† 1989 DÉTURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.

1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, C. ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, Président d'Honneur de l'Académie florimontane, Annemasse.

1965 HERMANN Marie-Thérèse (M^me^), ❀, présidente d'honneur de l'Académie salésienne et vice-présidente de l'Académie chablaisienne, Annecy.

2006 KINOSSIAN Yves, Directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy.

† 1996 ORESKO Robert, Professeur d'Université, Londres (G.B.).

1984 RABUT Elisabeth (M^lle^), officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Chef de l'inspection générale des Archives de France, Paris.

2008 TAPPONNIER Paul, géologue, géophysicien, membre de l'Institut, Paris I.

1992 VIALLET Hélène (M^lle^), directeur des Archives de l'Isère, Grenoble.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2010)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, O. ❀, C. ✪, professeur honoraire, président de la Société des Amis du Vieil Annecy.

2003 BERTHIER Pierre, retraité, Epagny.

1996 BEXON Alain, historien de l'art, éditeur.

1989 BOULLARD Monique (M^me^), bibliothécaire de l'Académie florimontane, guide-conférencière d'Annecy, Cran-Gevrier.

1987 BOUVIER Isabelle (M^me^), bibliothécaire, Annecy.

2007 BRACHET-ROLLAND Francine (Marcelle), directeur de recherche (ministère de l'Equipement) en retraite, Annecy.

1981 BRÉGNAC Guy, O. ✪, ancien président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.

1977 BRUN Claire (M^me^), O. ❀, C. ✪, proviseur honoraire du Lycée Berthollet d'Annecy, Passy.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir en retraite à la Banque Laydernier, Annecy.

1991 CHANAL Robert (D^r^), médecin en retraite, ancien guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, vice-président de l'Académie florimontane, Talloires.

1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Annecy-le-Vieux.

2000 CHAUBET Daniel, ✪, ingénieur, docteur en histoire, Chambéry.
2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, responsable des émissions de TV8 Mont-Blanc, Annecy-le-Vieux.
1958 CHEVALLIER Georgette (M^me^), ❋, O. ✪, secrétaire de l'Académie florimontane, professeur de lettres honoraire, Annecy.
2005 COMTE Henri, professeur des Universités, retraité (droit), Lyon.
2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 CORBIÈRE (de la) Matthieu, chargé d'études en histoire, vice-président de l'Académie salésienne, Carouge (C.H.).
1998 COSTA Nathalie, réalisatrice en audio-visuel, Annecy.
2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur honoraire de langues anciennes en classes préparatoires au Lycée Berthollet, membre du concours de poésie de l'Académie florimontane, archiviste de l'Académie florimontane.
1991 COUDRAY Lina (M^me^), professeur honoraire, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (M^me^), administrateur du domaine de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ✪, professeur émérite à la faculté des Lettres de Lyon III, président de l'Académie florimontane, Cléry.
2002 DRUGE Maurice, O. ✪, proviseur honoraire, vérificateur des comptes de l'Académie florimontane, Saint-Jorioz.
1978 DUJOURDY Simone (M^me^), ✪, retraitée de l'Inspection académique d'Annecy.
1999 DUPRAZ Paul, ✪, agrégé d'italien, professeur honoraire, Chambéry.
1993 FILLION Monique (M^me^), chef de service en retraite de commerce international, présidente des Amis du val de Thônes, Thônes.
19628 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
2001 GANTELET Léo, retraité en informatique, écrivain, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane.
1948 GRANDCHAMP Georges, ❋, 🎖, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier « Pro merito milentsi » de l'Ordre de Malte, vice-président de l'Académie florimontane, président émérite de la Société des « Amis du Vieil Annecy », Annecy.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
2008 LASSIOUVE Michel, gérant de société, président de la maison des jeunes des Carrés, trésorier du domaine de Montrottier, Annecy-le-Vieux.
1994 LAVILLE Claude (M^me^) ❋, C. ✪, 🎖, retraitée de l'Education Nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (M^lle^), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.
1991 LERICHE Jeannie (M^me^), médaille d'argent de la Croix-Rouge, secrétaire adjointe de l'Académie florimontane, guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1976 MANSAU Andrée (M^me^), O. ✪, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur émérite à l'Université de Paris-VII, Paris.

1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en histoire, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques, président de l'Académie salésienne, Grenoble.
1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Annecy.
1992 PREMAT Bernard, professeur honoraire de philosophie, secrétaire adjoint de l'Académie florimontane, directeur de publication de la Revue savoisienne, Veyrier-du-Lac.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (M^lle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
2006 REFAUVELET Evelyne (M^me), trésorière de l'Académie florimontane, comptable en retraite, Annecy.
1974 REGAT Christian, guide touristique, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, président d'honneur de l'Académie salésienne, Meythet.
1988 ROLLET Yolande, guide-conférencière honoraire, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (M^me), Dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Thorens-Glières.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Chambéry.
1982 SANTSCHI Catherine (M^lle), archiviste d'Etat honoraire, Genève (C.H.).
1998 SCHNEIDER Nicole (M^me), membre d'honneur de l'Académie salésienne, Veyrier-du-Lac.
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances (en retraite), Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (M^me), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1987 TERREAUX Louis, ❋, ⚷, C. ☾, ⚱, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1992 VESIN Andrée (M^me), infirmière en retraite, guide du patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture (en retraite), membre du comité de l'association des Amis du Vieux Seynod, Seynod.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIÈRES DE VEIGY (d') Thierry, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.
2003 BAJULAZ Jeanne, retraitée de l'enseignement, Annecy.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, agent de maîtrise retraité, Annecy-le-Vieux.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1973 BLANC Michèle (M^me), Etablissement Alpha, Artemare.
2002 BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-St-Bernard.
1991 BOUVARD Madeleine (M^me), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2004 BOUVIER André, technicien, Chavanod.
2005 BRONDEL Jean, professeur d'anglais, retraité, Ecully.
1964 BRUNET Jean, notaire en retraite, Veyrier-du-Lac.

1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (M^me^), écrivain, Neydens.
1996 BUTTIN Charles, professeur retraité, Thusy.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève (C.H.).
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Délégué de France de l'Institut National de la Garde d'Honneur des Tombes Royales du Panthéon de Rome, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (C.H.).
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des Postes, retraité, Annecy-le-Vieux.
1969 COLLIARD Lauro, ⚷, C. ✪, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Verona (Italie).
2004 CONNAC Yves, publiciste, Annecy.
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (M^me^), retraitée, Reignier.
1982 COUTIN Bernard (M^e^), docteur en Droit, avocat, bâtonnier pour les années 2009 et 2010, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Talloires.
2000 DEMOTZ François, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès lettres, professeur agrégé, Lyon.
1991 DÉPREZ Marielle (M^me^), vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
1996 DUCROT Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-Offset, Lovagny.
1967 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (C.H.).
1997 GARIN Françoise (M^me^), organisatrice des promenades culturelles de l'Académie florimontane, Saint-Jorioz.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de L'E.N.S.,
2005 GUERRAZ François, auteur, compositeur, musicien, retraité des établissements Guerraz, Montmélian.
1970 GUERRIER Alain, archiviste en retraite, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (M^me^), Professeur d'anglais honoraire, Veyrier-du-Lac.
2008 HERRGOTT Jacques, architecte-urbaniste en retraite, Veyrier-du-Lac.
2005 IMBERT Maurice, C. ❋, officier général 2^e^ section, Annecy.
1975 JANIN Roger, professeur des écoles, retraité, Annecy.
1998 LANÇON Christiane (M^me^), Dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
1999 LAVOREL Jean-Claude, vice-président des "Amis du Vieil Annecy", garagiste en retraite, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de Banque, Paris.
2000 MARGUET André, D.R.A.S.M., Conservateur du patrimoine des Pays de Savoie, Marseille.
2000 MEGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.
1990 MERCIER Jacqueline (M^me^), guide-conférencier honoraire, Annecy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, ✪, docteur-ès-lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.
1986 PERSOUD Josiane (M^me^), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, D.R.A.S.M., Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (M^me^), professeur honoraire, Annecy.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (M^me^), ✪, professeur honoraire, Annecy.
2007 REFAUVELET Paul, gérant d'agence de publicité en retraite, Président de l'Université du Temps Libre, Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur honoraire, Annecy.

1987 ROBACHE Thérèse (M^lle^), conservateur en retraite, Chamonix.
2002 ROBILLOT Michel, Crédit Agricole, Seynod.
1993 ROSSET Marie-Jeanne (M^me^), auteur-éditeur de *l'Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (M^me^), O. ✪, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit, président de l'Académie chablaisienne, Thonon-les-Bains.
2003 TOUVIER Louis, professeur honoraire de lettres classiques, Charvonnex.
1998 TYL Yves, professeur honoraire d'histoire et géographie, correspondant de Presse, Saint-Jorioz.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (M^lle^), ✪, professeur-docteur honoraire, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, ⚷, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
1984 VIALLET Jean-Henri, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur d'histoire, Chavanod.

MEMBRES CORRESPONDANTS

2010 ADAM Serge, retraité, Annecy.
1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.
2010 ALBERT Philippe, retraité, médaille de la reconnaissance de la nation, Sevrier.
2005 ALLARD-CARTIER (M^me^), restauratrice de tableaux, Annecy.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Annecy.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (M^me^), institutrice, Gaillard.
2008 BALTHAZAR Pierre-Louis, secrétaire comptable, Cusy.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.
1987 BAUQUIS Madeleine (M^me^), retraitée marketing Gillette France.
2007 BEAUQUIS Pierre, cadre de banque, Marcellaz-Albanais.
2010 BERTHELET Jean-Claude, retraité, Annecy.
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, O. ⚷, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
2003 BIBOLLET Anne-Marie (M^lle^), enseignante, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2010 BLANC Pierre, comptoir des plastiques de l'Ain, Bellegarde.
2009 BONAVENTURE Philippe, ouvrier spécialisé, Rumilly.
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, Maire adjoint de Villaz, Villaz.
2002 BONNET Gilles, assureur, Cuvat.
2008 BONNET Pierre, avocat honoraire, Sevrier.
2002 BOREL-GIRAUD Jean-Pierre, chirurgien-dentiste retraité, Annecy.
2002 BOUILLOT Pierre, C. ✪, principal honoraire de collège, Faverges.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (M^me^), ✪, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1976 BOY Gabriel, ⚷, ingénieur divisionnaire, honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.
2006 BOZON Philippe, secrétaire juridique, Annecy.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, ✪, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.

1999 BROILLET Philippe, historien, Hermance (C.H.).
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre, Chézy-sur-Marne.
1981 BRUNET Françoise (M^me^), Annecy.
1992 BRUNET Marie-Claude (M^me^), ex-guide du Patrimoine des pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
2008 BUFFARD Jeanine (M^lle^), retraitée, Annecy.
1992 BUGE Marie-Louise (M^lle^), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
2006 BURNET Jean-Pierre, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien hôtelier et thermaliste, Aix-les-Bains.
2008 BUTTET (de) Bruno, retraité d'une compagnie d'assurance, Paris.
1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.
2007 BUTTIN Michel, retraité, Sales.
1987 BUTTIN Pierre (M^e^), avocat, Chambéry.
2007 CALASANS Marie-Jeanne (M^me^), doctorante, Sao Paolo (Brésil).
1964 CELLIER Jean, Annecy.
2004 CERIATI Michel, retraité, Annecy.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Annecy.
1980 CHANEL Andrée (M^me^), Annecy.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), O. ❋, C. ⚷, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ⚷, contrôleur général des Armées (C.R.), Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
2008 CHÂTEL Juliette (M^me^), professeur des écoles retraitée, guide du patrimoine, Taninges.
†1997 CHATENOUD Paulette (M^me^), Annecy-le-Vieux.
1989 CHAVIGNY Françoise (M^me^), Annecy.
2008 CHEMAIN Arlette (M^me^), professeur émérite de littérature comparée. Le Bourget-du-Lac.
2008 CHEMAIN Roger, Maître de conférences à l'Université de Nice, Le Bourget-du-Lac.
2010 CHEVALLIER André-Marc, président du Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, Paris.
1998 CHEVALIER Jeanine (M^me^), agent technique territorial, Annecy.
2000 CHEVRIER Michèle (M^me^), archéologue, Cran-Gevrier.
2008 CHIRPAZ François, professeur honoraire de philosophie, Université de Lyon, Annecy-le-Vieux.
2008 CHOUVELON Catherine (M^me^), infirmière, Rouville.
2007 CHOUVELON Jean-Claude, vétérinaire en retraite, Rouville.
2000 COCHARD Michèle (M^lle^), retraitée, Annecy.
1997 COHEN Henry, ❋, O. ⚷, directeur de société en retraite, capitaine de vaisseau, président du comité pour l'arrondissement d'Annecy de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur, Saint-Jorioz.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
2008 COMBEY Mireille (M^me^), adjoint au maire, Hauteville sur Fier.
2005 COMTE Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.
†2009 COUDRAY Jean, professeur honoraire de lettres classiques, Annecy.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise en retraite, Annecy.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy, président d'honneur de la Chambre syndicale du bâtiment.

2007 CURTENAZ DE MARONZIER François, chevalier du mérite de Savoie, coursier et expert en objets d'art, décorateur, Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, assureur, Le Mans.
2008 DAOUPHARS Alain, retraité, Talloires.
2009 DARSY Ghyslaine, guide conférencière, Annecy.
1981 DELETRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
2007 DELOCHE Esther (M^lle^), docteur ès-lettres, Cons-Sainte-Colombe.
1993 DELUERMOZ François, ⚷, ⚜, croix de la valeur militaire, croix du combattant 39-45, retraité de l'Armée, Sevrier.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Paris.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
2009 DENIS Henri, Annecy.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
2005 DESCOLLAZ Viviane, conciliateur de justice, Duingt.
2010 DIZIN André, retraité agence de voyages, Annecy.
1981 DOLL Jean (D^r^), docteur en médecine, Ayze.
2010 DOLL (M^me^), Ayze.
1974 DUBY Jean-François, O. ❋, C. ⚷, ⚷, ⚷, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.
2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1996 DUCHATEL Janine (M^me^), retraitée, Annecy.
1983 DUMURGIER Patrick, ❋, administrateur civil, Paris.
2009 DUNAND Michel, enseignant, Annecy.
2003 DUPONT Marius Camille, plongeur subaquatique, découvreur, Sevrier.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2008 ESPARGILIÈRE Bernard, directeur de marketing retraité, Annecy.
1999 FAETI Paolo (D^r^), médecin, Parme (Italie).
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Genève.
2009 FAYNOT Jean-Claude, enseignant retraité, Saint-Jorioz.
1997 FERTIN Jacqueline (M^lle^), O. ⚷, C. ⚷, conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.
2008 FIGIUIÈRE Nicole, professeur d'histoire et géographie, Meythet.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
2009 FLINTERMAN Rodolphe, ancien avocat, Menthon-Saint-Bernard.
1986 FLOQUET Marie-Renée (M^me^), retraitée, Annecy.
2004 FOLLIET Jacques, retraité, Annecy.
1980 FONLUPT Louis (D^r^), ❋, O. ⚷, docteur en médecine, retraité, Annecy.
1977 FOURNIER José (M^lle^), pharmacien en retraite, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (D^r^), Collonges-au-Mont-d'Or.
1998 GALLAY Andrée (M^me^), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy-le-Vieux.
2006 GARCIN Catherine (M^me^), éducatrice Montessori, Vieugy.
2008 GARCIN Monique, kinésithérapeute, Annecy.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
† 1988 GENTON Magdeleine (M^lle^), pharmacien en retraite, Annecy.
1998 GEORGES Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Metz-Tessy.

1988 GINET Yvette (M^lle^), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1987 GRADEL François (D^r^), docteur en médecine, Apremont.
1990 GRIESHABER Jacqueline (M^me^), Sevrier.
2005 GROS Alain, ✪, professeur de lettres, Président de la Société d'Emulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse.
1993 GROSSE Monique-Isabelle (M^me^), Aix-les-Bains.
2005 GRUAZ Laurent, journaliste, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de la Société du Patrimoine de Savoie, Aix-les-Bains.
2005 GUELPA Colette, guide du patrimoine des Pays de Savoie, Seynod.
1982 GUERITEY Pierre-Marie, ingénieur, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, docteur en musicologie, Saint Jean de Losne.
2004 HERMANN Catherine, docteur en histoire médiévale, écrivain public, Evires.
2008 HERRGOTT Jacques, architecte urbaniste honoraire, Veyrier-du-Lac.
2010 HENRI-BALLY Raphaële, ingénieur, Pau.
2010 HERBULOT-MELNIKOV Katia, décoratrice, Clermont en Genevois.
2003 HUMBERT Mauricette (M^me^), professeur honoraire de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
2010 JAMAIN-BARBET Véronique (M^me^), musicienne, Thusy.
2009 JAZAÏRY Zohor (M^me^), Saint-Girod.
2009 JEANBERNÉ Solange (M^me^), agent à la médiathèque de Rumilly, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane.
2006 LAEUFFER Jean, enseignant, Paris.
2008 LAISSUS Denis, musicien GPPS, La Roche-sur-Foron.
2010 LANGWOST André (M^e^), juriste, avocat, historien, Annecy.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 LAVÉDRINE Georges, ⚜, retraité, ex maire-adjoint, Annecy.
2005 LE GALL Jean, ingénieur agronome, Montpellier.
2010 LELARGE Jacques, retraité des ressources humaines Casino, Veyrier-du-Lac.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
2000 LONGO Raphaëlle (M^me^), professeur d'histoire-géographie, Saint-Gervais.
2008 MARCHAND Patrick, technicien en horlogerie, Vaulx.
1990 MARRO Monette (M^lle^), ⚜, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur honoraire, Argonay.
2007 MARTIN Jean, retraité, Chambéry.
2010 MELNIKOV Alexandre, Clermont en Genevois.
2010 MENGUS Bernard, architecte DPLG en retraite, Annecy.
2010 MENGUS Colette, Annecy.
2002 MERCIER-GUYON Catherine, guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2002 MESSIEZ Maurice, président honoraire de la SSHA, Cruet.
2010 MEYER Michel, ingénieur géologue en retraite, Veyrier-du-Lac.
1995 MEYNIER Monique (M^lle^), professeur de lettres retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 MIRODATOS Jacqueline (M^me^), ✪, guide-conférencière honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2003 MOGENET Rémi, professeur, Viuz-en-Sallaz.
1979 MONNIER Victor, Genève (C.H.).
1995 MONTANIER Jacqueline (M^me^), guide-interprète régional, Annecy-le-Vieux.
2007 MORAND Alain, enseignant, Aix-les-Bains.

1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur honoraire, Thonon-les-Bains.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
1994 PAILLE Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 PAOLI Françoise (Mme), professeur honoraire d'histoire, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur en retraite, guide-conférencière honoraire d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Marcellaz-en-Albanais.
2001 PERRILLAT Nicolas, musicien, le Grand-Bornand.
2007 PERROTIN Roger, retraité, Cran-gevrier.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ❋, 🎖, 1939-1945, croix de guerre et T.O.E., Annecy-le-Vieux.
2004 PUECH Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
2009 PY Gilbert, inspecteur d'Académie honoraire, agrégé de l'Université, docteur ès-lettres, Annecy.
2010 RAYMOND Bernard, économiste en construction honoraire, Annecy-le-Vieux.
2008 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Jean-François, O. ❋, conseiller d'état honoraire, Paris.
2004 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Rémi, retraité, Martigues.
1995 RICHARD Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.
2009 RIGNOT Claude, retraité, Cuvat.
2007 RITZ Jean-Jacques, psychologue-psychanalyste, Lyon.
2007 ROCHET Sabine, infirmière, Viuz-la-Chiesaz.
2010 RONCEAU Valérie, psychothérapeute, décoratrice d'intérieur, Seyssel.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Morzine.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.
1988 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Annecy-le-Vieux.
1999 RUBY Denise (Mme), professeur honoraire d'histoire et d'histoire de l'Art, Le Raincy.
2008 SALZE Chantal (Mme), retraitée, Annecy.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O. 🎖, {}, député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-en-Champagne.
2004 SONTAG Viviane, écrivain, Feigères.
2009 SOREL Nicole (Mme), assistante sociale retraitée, Annecy-le-Vieux.
2009 TALAGRAND Noël, ingénieur, Plancherine.
2008 TATIN Hélène (Mme), docteur en histoire, déléguée laïque de l'ordre cistercien, retraitée, Annecy.
2003 TCHINÉNY Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Moutiers.
2010 TIVOLY Jean-Michel, Président de Société, Tours en Savoie.
2010 TIVOLY Marie-Thérèse.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.

2009 TRECH Jean-Claude, architecte de la ville de Faverges, Saint-Jorioz.
2009 VAGNOUX MARIE-THÉRÈSE (M^lle^), pharmacien retraité, Annecy.
2002 VANDECASTEELE Nathalie (M^lle^), Annemasse.
2001 VERCIN André, ingénieur-urbaniste, Drancy.
2008 VEROLLET Didier, directeur de l'agence Léon Grosse Pays de Savoie, Charvonnex.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc, (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ancien maire, Lovagny.
1973 VUARCHEX Marie-José (M^me^), licenciée-ès-lettres, Versailles.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 ZARA Liliana (M^lle^), ❍, professeur honoraire, Vérone (Italie).

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la Revue savoisienne. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie. La date indiquée est celle de la première entrée à l'Académie (en général en tant que membre correspondant).

Légende

C.	Commandeur		Ordre national du Mérite
O.	Officier		Mérite Agricole
	Légion d'Honneur		Croix de Guerre
❍	Palmes Académiques		Médaille militaire

L'ANNÉE FLORIMONTANE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 JANVIER 2010
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président présente ses vœux à l'assemblée et à la Florimontane tout entière. Il fait appel aux bonnes volontés et rappelle le Congrès des Sociétés Savantes de Savoie les 11 et 12 septembre prochains.

Il résume les négociations diverses qui, pour Montrottier, sont désormais entamées.

En remerciant Evelyne Refauvelet et le fils de notre confrère Jean-Henri Viallet, qui ont installé une adresse internet, il signale qu'on peut dès maintenant l'utiliser. Il s'agit de « academieflorimontane@gmail.com ».

Il se réjouit de la sortie du livre de Bernard Premat sur la deuxième Florimontane et de *La Revue Savoisienne* 2008. Les Florimontans sont invités à venir chercher ces ouvrages au local le jeudi matin.

Des vœux de meilleure santé sont adressés à notre confrère Henri Voiron et des condoléances attristées sont exprimées à notre confrère et président du jury du concours de poésie, Gilbert Chatenoud, dont l'épouse, membre correspondant de notre Académie, vient de nous quitter.

Ensuite la Secrétaire, au nom des Florimontans, remercie M. le Président pour ses bons vœux et lui présente, de la part de tous, des souhaits à la fois cordiaux et respectueux pour l'année qui commence.

Le procès-verbal de décembre est lu pour approbation.

La parole est ensuite donnée à M. François Demotz qui entretient l'auditoire du sujet suivant : « Les clercs savoyards des IXe-XIe siècles sont-ils des hommes comme les autres ? ».

Sous ce titre un peu surprenant sinon provocateur, le propos aborde un des phénomènes majeurs des IXe-XIe siècles : la naissance du clergé. L'exemple de la Savoie et des régions voisines montrent que le clergé, outre sa croissance numérique, devient un véritable groupe professionnel avec ses hiérarchies, ses réseaux et ses amitiés. Surtout les hommes d'Eglise insistent sur leur altérité, leur singularité de clercs, pour mieux affirmer leur prétention à guider les laïcs. Plus que leur statut juridique, ce sont leur mode de vie et leur culture qui s'ajoutent au service de l'autel pour en faire des hommes à part.

Le développement comme groupe et comme caste sont intimement liés.

Le clergé, société ordonnée et parfaite, exerce un poids moral et normatif croissant, orientant la piété, réglementant les mœurs…

Toutefois, s'il existe, à la fin de l'époque concernée, un clergé nombreux, bien identifié et puissant, qui encadre le peuple chrétien, il ne constitue nullement une catégorie sociale. Il est une image des strates sociales et les clercs sont conditionnés autant par leur appartenance sociale, familiale, …, que par leur statut clérical.

Après avoir remercié le conférencier, le Président commente certains points, comme la multiplication des paroisses, le rôle de la Papauté, etc…

Puis quelques questions permettent au conférencier de préciser certains faits (les conciles, l'existence ici ou là de Princes-Evêques, etc…).

La séance est levée à 19 heures

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 FÉVRIER 2010

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président présente les condoléances de l'Académie à notre confrère M. Louis Terreaux, président de l'Académie de Savoie, qui vient de perdre son frère.

Il signale de la part de M. Henry Cohen l'exposition au forum de Bonlieu sur « De Gaulle et la France Libre » et la conférence de M. Jean-Claude Cachat sur « L'aspect économique du Tourisme dans la région annécienne ».

Il remercie les généreux donateurs (La Bibliothèque des Pauvres Clercs et la Bibliothèque de la Puya) qui ont enrichi nos rayons, et signale l'arrivée d'un livre à consulter sur place : *Hannibal* par Aimé Bocquet.

Le procès-verbal de janvier est lu et approuvé.

Le Président salue la présence dans la salle de la famille Serralongue et passe la parole à M. Léo Gantelet qui rend hommage à Jean-Pierre Serralongue. Un hommage en forme de mini-biographie, où l'on découvre les tranches de vie successives de Jean-Pierre Serralongue : son enfance à Port-Vendres, sa première exposition de sculptures à Bordeaux alors qu'il n'est encore qu'adolescent, sa formation à Paris dans l'ombre d'artistes prestigieux comme Bouchard ou Décatoire, son arrivée à Annecy qui coïncide avec l'édification de sa famille, le remarquable professeur de dessin, l'artiste, le créateur de l'école des Arts, et enfin l'humaniste et parfait honnête homme qu'il est devenu.

S'ajoute à cela une tentative de porter un regard furtif par-dessus les « hauts murs de son jardin secret » pour découvrir l'homme profond et ses angoisses existentielles.

Le parti pris, par M. Léo Gantelet, d'apostropher directement Jean-Pierre Serralongue, a rendu présent parmi nous l'homme, le professeur et l'artiste.

Le Président remercie M. Gantelet et le félicite d'avoir su résumer une si longue carrière en si peu de mots.

Après quelques phrases d'un ancien élève, relatives à la pédagogie de l'artiste que M. Léo Gantelet vient d'évoquer, c'est M. Henry Comte qui nous entretient de Talloires et de ses quatre églises.

La première église, construite par la reine Ermengarde dans le premier tiers du XI^e^ siècle, a été conçue pour le service commun des moines du monastère bénédictin et de la population. La mainmise du monastère sur la paroisse reste pratiquement sans partage jusqu'au début du XVI^e^ siècle. A cette époque un réaménagement de l'église intervient. Le bâtiment primitif est agrandi mais surtout subdivisé en deux églises séparées, l'une pour la paroisse, l'autre pour le monastère. Cette transformation matérielle amorce le début d'une certaine autonomisation de la paroisse. Celle-ci a désormais une église particulière à la gestion de laquelle sont associés tant le desservant de la paroisse que la communauté des paroissiens. Cependant, dans le droit fil des réformes de l'Eglise issues du Concile de Trente, la contestation de la prééminence du monastère sur la paroisse se fait plus active et finit par déboucher, en 1769, sur un conflit ouvert entre autorités séculières et régulières. La construction de la troisième église de Talloires, dans le bourg, devient un enjeu majeur de ce conflit. L'édification de cette église, après bien des péripéties, marque le succès de l'évêque et du curé, et, corrélativement, un revers très grave du monastère, revers annonciateur de sa disparition proche.

Un ultime rebondissement de l'histoire de la paroisse intervient au début du XIX^e^ siècle, lorsque les habitants de Saint-Germain obtiennent, au prix d'importants sacrifices financiers, la construction d'une paroisse propre, desservie par une quatrième église, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle construite par le monastère.

Le conférencier, passionnant mais très prolixe, a été interrompu par l'obligation de libérer la salle. On attendu avec impatience la parution, dans *La Revue Savoisienne* 2010, du texte intégral de son étude.

Pour clore la soirée, à l'Hôtel Bagnoréa, le berceau de l'Académie florimontane, en présence d'œuvres picturales et sculpturales de Jean-Pierre Serralongue, M. Léo Gantelet a offert à tous ceux qui ont pu venir une coupe de champagne en souvenir du grand artiste que fut notre regretté confrère.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 MARS 2010
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président salue la présence du président de la société « Le Bugey ».

Il a le regret d'annoncer le décès, le 15 février 2010, du professeur Oresko, membre d'honneur de notre compagnie.

Il remercie les généreux donateurs que sont Mme Jacqueline Mercier (plusieurs ouvrages et documents rares), Mme de Bortoli (de nombreux ouvrages), les Archives Départementales, Laurent Perrillat, Jean-Vincent Verdonnet avec sa biographe Mme Bussat-Enevoldsen, et M. Joël Baud-Grasset, conseiller général.

Mme Garin informe les Florimontains et leurs amis que la promenade du jeudi 17 juin comprendra non seulement la visite du CERN mais aussi celle de la Maison Tavel et, au retour, celle de la Chartreuse de Pomier.

Après avoir annoncé quelques réunions organisées dans la région (Association Numismatique Savoyarde, Office du Tourisme du Pays de Seyssel, Cluses, La Salévienne, etc...), le Président passe la parole au conférencier du jour, M. François Larose de Montfalcon, qui entretient l'assemblée d' « Aymon de Montfalcon de Flaxieu » (1440-1517).

Le conférencier a parlé successivement de la Renaissance en général (de façon à situer son personnage dans son contexte historique) puis du personnage lui-même. Il en a étudié les aspects intellectuel, politique et religieux. Aymon de Montfalcon fut, au cours de ses deux longues carrières de diplomate (simultanément Conseiller des rois de France et des ducs de Savoie) et de dignitaire ecclésiastique (26 ans prince-évêque de Lausanne), amené à réfléchir sur les grands débats du moment, voire à participer directement à certaines décisions historiques. Homme de foi et intellectuel engagé, convaincu du primat de l'esprit, il a développé et le mécénat iconophile et le gouvernement politique par les arts de l'Eglise Catholique Romaine.

En conclusion le conférencier a évoqué ce qu'Aymon de Montfalcon nous a laissé en ce qui concerne le domaine artistique.

Sa communication était illustrée de nombreuses projections (immeubles, meubles qu'Aymon de Montfalcon avait commandés, en particulier un ensemble unique de paremens liturgiques).

Après les remerciements du Président pour cette intéressante évocation et les questions qui n'ont pas manqué, la séance est levée à 18 h 45.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE DU 17 MARS 2010 À 15 HEURES SALLE DES CLARISSES QUAI DES CLARISSES À ANNECY

Tenue sous la Présidence de : M. Bernard Demotz
Vice-Présidents : M. Georges Grandchamp
M. Jacques Chatelain

Le Président Demotz, adresse des compliments et remercie tous les bénévoles qui œuvrent pour l'Académie florimontane (30 personnes) et propose les pouvoirs qui lui ont été envoyés par les membres excusés :

- Mme Georgette Chevallier, représentera M. Léo Gantelet,
- Mme Jeannie Leriche, représentera Mme Monique Boullard.

Le Vice-Président M. Georges Grandchamp rappelle que, suivant l'usage, le mandat du Président doit être renouvelé directement par les élus présents.

Le Président est réélu à l'unanimité, ce qui lui témoigne notre confiance et notre fidélité.

M. Bernard Demotz remercie l'Assemblée de la confiance qui lui est accordée, et essaiera de la justifier.

Madame Georgette Chevallier, secrétaire générale, donne lecture des résumés des différents procès-verbaux qui sont approuvés.

Après avoir fait part des joies et des peines vécues par l'Académie florimontane pendant l'année 2009, elle rappelle l'activité de notre société : 9 séances mensuelles, dont l'une s'est tenue au mois de juin au château de Montrottier (le nombre de participants variant entre 46 et 102 personnes (Cf. le compte rendu de Georgette Chevallier).

Après avoir remercié abondamment Mme Chevallier, le Président met l'Assemblée au courant des activités courantes (internes) :

- Equipement du siège de l'Académie,
- Mme Refauvelet a pu obtenir une ligne téléphonique,
- La mise en fonction de l'informatique a été faite grâce à la bonne volonté de M. Jean Viallet et de son fils. Les ordinateurs et la photocopieuse ont été offerts gracieusement par M. Léo Gantelet que M. Demotz remercie vivement,

Le Président rappelle :

- la composition de la Commission communication : M. Michel Amoudry pour les élus, M. Léo Gantelet pour les relations avec les entreprises, M. Yves Tyl est chargé de la presse, M. Jean-Claude Faynot de l'animation, M. Thierry d'Asnières de Veigy s'occupe de la partie commerciale, Mme Carrier du Barry coordonne l'ensemble,
- la préparation du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie qui se tiendra les 11 et 12 septembre au Conservatoire d'Art et d'Histoire à Annecy. 27 interventions sont déjà prévues,
- que lui-même et M. Bernard Premat ont représenté l'Académie florimontane à Paris lors du Congrès National des Académies,
- l'Académie pourrait envisager d'élargir ses contacts hors de France : Aoste, Japon, Irlande …

Trésorerie : Rapport de la trésorière Mme Evelyne Refauvelet, M. Maurice Druge, vérificateur des comptes, approuve la sincérité de ceux-ci.

M. Bernard Demotz remercie Mme Refauvelet et M. Druge.

Concours de poésie : M. Gilbert Chatenoud signale que le concours est présent sur le site de l'Académie florimontane. L'an dernier 75 poètes ont envoyé leurs œuvres. L'aide apportée par M. Jean-Pierre Coudray est très précieuse, les textes étant envoyés en six exemplaires, les piles de poèmes sont importantes. Les candidats viennent de toute la France, et même de l'étranger.

Bibliothèque : Il devient nécessaire de faire le pointage des livres de valeur que nous possédons, le local n'étant pas sécurisé. Mme Isabelle Bouvier est prête à nous aider pour ce travail.

M. Henri Comte souhaiterait avoir accès à des documents qui seraient au château de Montrottier. Julien Coppier, archiviste du château lui signale qu'il s'agit d'une bibliothèque.

Numérisation, catalogage et archives : M. Henri Comte se charge de la numérisation et du catalogage, M. Jean-Pierre Coudray prendra en charge les archives.

M. Coudray signale qu'il est nécessaire d'avoir un logiciel pour faire le catalogage.

Il est convenu avec M. Laurent Perrillat que l'on peut acheter le logiciel qui sera remboursé sur l'exercice 2010.

Revue Savoisienne 2008 : Cf. le rapport fait par le directeur de la Revue, M. Bernard Premat.

Conférences : M. Bernard Demotz pense que nous devrions redéfinir nos axes de conférences à partir de 2011, ce qui serait dans l'esprit des premières séances de l'Académie florimontane.

Château de Montrottier : M. Michel Lassiouve présente les comptes du château qui ont été vérifiés par M. Maurice Druge, vérificateur aux comptes, aidé de M. Hubert Cattin. (Cf. les comptes rendus du trésorier).

Pour aider à la vente du livre de M. Bernard Premat, M. Georges Grandchamp pense qu'il est important d'intégrer un document pour faire connaître le livre.

Il est nécessaire de trouver des fonds, défi à relever ! Que serait l'Académie sans ce joyau qu'est le château ?

Association reconnue d'utilité publique, l'Académie est habilitée à recevoir des dons.

Mme Marie-Claire Courtial : le nombre de visiteurs baisse (22.266 en 2009, 60.000 aux gorges du Fier). 158 visiteurs pour la nuit des musées. Pour les petites médiévales 2.376 enfants, plus écoles en mai et juin. Pour les Journées du Patrimoine (4 euros pour un adulte) 1.575 visiteurs.

L'essai d'ouvrir le château pour la Toussaint ne sera pas renouvelé.

Des travaux ont été effectués par M. Jahier.

BILAN DE *LA REVUE SAVOISIENNE 2009*

La Revue savoisienne 2009 vous a été remise à temps, exactement le 10 décembre 2010, bien avant les festivités de Noël. Elle était à votre disposition au local de l'Académie. Nous avons reconduit l'expérience décidée en 2007 de distribuer la revue à notre local afin de diminuer nos frais postaux qui sont considérables. Pour ceux qui n'auraient pas reçu la revue, il serait bon de nous le signaler lors de votre renouvellement d'adhésion afin d'éviter de fâcheux impairs pour les années qui viennent. Il reste que nos frais d'expédition sont énormes et que pour l'avenir nous sommes dans la nécessité, pour ceux qui ne peuvent se déplacer, d'intégrer les frais de port (5 euros) dans l'abonnement annuel. Par la même occasion, j'en profite pour remercier Jean-Pierre Coudray pour son dévouement à distribuer à Annecy et dans les environs les plus proches cette revue à presque tous ceux qui ne peuvent se déplacer, à Jean Viallet qui nous a rendu et nous rend encore un très grand service en ce qui concerne le secrétariat de la revue.

La Revue savoisienne 2009 a été tirée à 480 exemplaires pour la somme de 7.000, 30 euros. L'imprimeur nous a livré et facturé 480 exemplaires au lieu des 500 promis, les 20 exemplaires manquants ayant été mis au pilon pour défaut d'impression, ce qui fait que chaque numéro nous revient, cette année, à 14,64 euros. Cette diminution des dépenses par rapport à l'année dernière (500 exemplaires pour la somme de 12 985 euros) est due en grande partie à un nombre moins important de pages. En effet, nous avons publié une revue de 320 pages au lieu de 356 pour l'année 2008. Si nous précisons le volet des dépenses de *La Revue savoisienne* 2009, le prépresse nous coûte 3.376, 00 euros et l'impression 3.659, 30 euros. Nous attirons l'attention des futurs collaborateurs de la revue sur le respect des normes de l'infographie en vigueur pour ne pas augmenter indéfiniment les frais de prépresse. Limiter autant que possible l'emphase et la prolixité, même si vous avez, j'en suis certain, des choses importantes à écrire. Pour certains articles, nous avons dû tout reprendre, ce qui a une incidence sur le coût financier concernant le prépresse puisque, comme chacun le sait, « *le temps c'est de l'argent* ». C'est d'autant plus vrai que les subventions que nous alloue le Conseil général de la Haute-Savoie et la Ville d'Annecy ne changent pas d'une année à l'autre ! Pour mémoire, nous recevons de la Ville d'Annecy une somme inchangée depuis de nombreuses années de 530, 00 euros et 3.000, 00 euros de la part du Conseil général. Ce dernier, en 2007, nous avait alloué une subvention de 3.500, 00 euros. Ceci ne changera pas pour la future Revue 2010 puisque ce sont les mêmes sommes que celles de 2009 qui ont été reportées malgré des demandes réitérées de notre trésorière qui n'en peut mais ! Si donc vous comparez ce que l'on reçoit à titre de subventions et ce que nous coûte réellement la Revue, l'écart se creuse dangereusement. C'est pourquoi, nous avons provisoirement renoncé à la quadrichromie, ce qui explique que vous avez une revue en impression noir et blanc sans oublier le papier demi mat au lieu du mat. Il est évident que le retour à la quadrichromie s'impose, notamment pour la *Chronique archéologique* de Joël Serralongue ou pour des communications qui demandent une illustration en couleur (je pense à des reproductions de peintures...).

Certains (il y en a très peu, rassurez-vous), se sont plaints, parfois de manière intempestive, lors de rencontres amicales autour du verre de l'amitié[1] lors des séances inaugurales de

(1) Humoristiquement parlant, je pense que la Roussette de Savoie a la vertu indéniable quand elle est servie fraîche et agrémentée de petits gâteaux de délier les langues des Florimontans, de développer des dialogues conviviaux tout en donnant consistance à l'adage populaire « In vino veritas »

Montrottier, que nous avions omis leurs décorations et leurs éminentes fonctions, voire leur nouvelle adresse. Je répète à qui veut l'entendre que si vous ne nous faites pas part de vos honneurs et charges effectives, de vos nouvelles adresses, rien n'apparaîtra au niveau de la liste de nos membres car votre chargé de publication ne fait pas partie des renseignements généraux et n'a pas ce privilège de sonder les reins et les cœurs ! C'est à vous de signaler votre changement d'état et d'adresse.

Quant au contenu de la revue, je pense qu'il est égal à lui-même. Les articles retenus par le Comité de rédaction [2] que je remercie au passage pour son aide et son soutien ont maintenu la qualité requise. Nous en sommes reconnaissants à tous les auteurs qui nous ont fait bénéficier de leurs propres recherches tout en rappelant que *La Revue savoisienne* et l'Académie ne se trouvent point engagées par leurs écrits. C'est affirmer que lesdits auteurs sont pleinement responsables de leurs propres travaux. Ainsi, vous avez pu bénéficier de l'incontournable *Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie* tenue régulièrement par notre confrère archéologue Joël Serralongue, du rapport du Concours de poésie 2009 rédigé par Gilbert Chatenoud, de la poursuite de l'enquête de Jean-Pierre Coudray sur les carrières et les constructions de la ville d'Annecy, des investigations de Julien Coppier concernant notre château de Montrottier et le collectionneur Léon Marès, d'une synthèse due aux talents de Christian Regat décrivant les rapports de la Savoie et de l'Orient, des travaux d'Henri-Xavier Cohen sur l'Indochine française dans la tourmente de la 2e guerre mondiale avec l'amiral Jean Decoux, de notre président, Bernard Demotz, sur Thomas Ier (1189-1223) et la seconde expansion de la Savoie, de notre confrère Jean-Marc Villermet avec son article intitulé « *Sancte Bartholomæe, patrimoine national* », d'une charmante communication sur *Taine, portrait intime,* avec des clichés inédits sur le philosophe au sein de sa famille, à Menthon-Saint-Bernard, par Bénédicte Bedois-Boringe, arrière-arrière petite-fille de Taine. Dans cette énumération, je n'oublie pas les hommages rendus respectivement par Henri Comte et Maurice Druge à nos confrères décédés, Vincent Beney et le chanoine Berthoud. Nous avons ajouté deux communications qui n'avaient pu paraître dans *La Revue savoisienne* 2008, faute de place, l'une de Laurent Perrillat sur *Annecy et Chambéry sous l'Ancien Régime*, l'autre de Jean-Bernard Lemoine concernant *Charles Bildé, un facteur d'harmonium savoyard trop oublié*

Je réitère aussi auprès des Florimontans mon appel pour alimenter et étoffer nos notes de lecture sur les ouvrages qui concernent l'histoire de la Savoie et la littérature savoyarde. À ce sujet, je voudrais remercier Isabelle Bouvier pour sa bibliographie savoisienne annuelle. Elle a le mérite d'attirer l'attention de nos lecteurs sur tout ce qui se publie et d'offrir à votre critique éclairée un choix raisonnable d'ouvrages sur la Savoie. Je ne saurais oublier le travail efficace et discret de relecture de la part de notre secrétaire, Mme Georgette Chevallier, de tous les articles de la revue. Rassurez-vous, notre censeur ne laisse rien passer mais, de grâce, ne l'éprouvez pas trop en estropiant la langue de Vaugelas, en accumulant les fautes d'orthographe ou en perdant de vue, comme à la télévision, les transitions de bon aloi !

Puisque nous en sommes aux remerciements, je ne voudrais pas omettre Jean Viallet, Jean-Pierre Coudray, Isabelle Bouvier, pour le travail d'abeilles qu'ils fournissent bénévolement, à leurs heures perdues, pour le catalogage de notre revue et des ouvrages de notre bibliothèque… Ces Florimontans n'ont de cesse de butiner les Revues savoisiennes pour en extraire le miel salésien et c'est un travail, croyez-moi, de très longue haleine ! Également, je soulignerai le

(2) Le Comité de rédaction est actuellement composé de Mmes Georgette Chevallier, M-T Hermann, de MM Jean-Pierre Coudray, Bernard Demotz, François Demotz, Georges Grandchamp et Bernard Prenat.

dévouement de Mme Jeannie Leriche qui assure la gestion quotidienne de l'administration de l'Académie sans oublier Mme Francine Brachet-Rolland, Mme Monique Boullard, responsable de la bibliothèque, notre trésorière, Mme Evelyne Refauvelet qui, à elle seule, détient sans défaillir, les cordons de la bourse, pour la publication de notre Revue...Dans cette longue liste de remerciements, je ne peux oublier M. Yves Connac et son équipe Ycopub qui ont mis leurs compétences professionnelles au service de l'Académie. C'est dire que la Revue ne se fait pas en un jour et qu'elle est une œuvre collective qui demande du temps et beaucoup d'abnégation pour satisfaire notre public.

Enfin, je le répète depuis deux ans, la fréquentation des Florimontans dans nos nouveaux locaux, le jeudi matin, est à encourager : elle apporte indéniablement un air frais à nos échanges et permet de nourrir les recherches en profitant de notre bibliothèque ou des conversations entre tous... N'hésitez pas à nous contacter, vous ne serez pas déçus puisque chacun sait, depuis notre saint fondateur, que nous sommes « entre gens de bonne compagnie » !

Ceci dit, et en conclusion de ce rapport où se mélangent allègrement une certaine morosité et des lueurs d'espérance, le directeur de la Revue savoisienne ne vous promet rien pour les années qui viennent car la situation préoccupante des finances de l'Académie lui interdit tout optimisme béat, encore moins d'avoir des certitudes quant à l'avenir immédiat...à moins que vous nous fassiez connaître un mécène ou un sponsor pour publier nos conférences. Mais, hélas, ne rêvons pas, retroussons nos manches pour alimenter notre trésorerie en multipliant les adhésions à l'Académie florimontane, en augmentant également la vente de nos ouvrages en les faisant connaître à l'extérieur. Que chaque Florimontan ait le souci de faire « *fleurir* » notre Académie là où elle a été plantée en suscitant de nouvelles vocations. Ces nouveaux adhérents n'y perdront pas leur âme ni, à plus forte raison, leur esprit, croyez-en notre saint patron fondateur ! C'est dire que j'attends beaucoup de vous. Je vous remercie de votre attention.

Bernard PREMAT,

directeur de *La Revue savoisienne*

DEUX OUTILS INDISPENSABLES AUX CHERCHEURS : LA REVUE SAVOISIENNE ET SES RÉPERTOIRES LE CATALOGUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE SAVOIE

La Revue savoisienne, publication de l'Académie florimontane est un véritable coffre à trésor : la qualité de ses articles est universellement reconnue. Encore faut-il savoir où consulter les collections de la revue et ensuite trouver la référence des articles.

- Dans un premier temps nous allons vous indiquer où vous pouvez consulter les collections de la revue.

- Nous vous donnerons ensuite la liste des fichiers « sur papier », soigneusement tenus à jour par des générations d'archivistes et nous vous indiquerons les endroits où ils peuvent être consultés.

- Depuis quelques années, tous les articles parus dans *La Revue savoisienne* ont également été répertoriés sur des supports informatiques : par rapport au fichier papier, la recherche est évidemment plus rapide et surtout plus complète.

NOUVEAU : vous trouverez dans le *Catalogue des Sociétés savantes de Savoie*, (inscrire « *CASSS* » dans un moteur de recherche ou « *catalogue des sociétés savantes de Savoie*), l'ensemble des ouvrages et études possédés par la quasi-totalité de ces sociétés.

I - Où consulter les collections de *La Revue savoisienne* (région annécienne)

- Le siège de l'Académie florimontane, 1 place de l'hôtel de ville, le jeudi matin dès 9h 30 – collection complète.
- Les Archives départementales (libre accès) – manquent quelques numéros épuisés définitivement
- consultation sur place en libre accès.
- La bibliothèque de Bonlieu : collection complète, y compris la table des matières établie par Charles Marteaux en 1903, consultation sur place, plusieurs exemplaires de la revue peuvent être demandés en même temps.
- Les Amis du vieil Annecy : manquent quelques numéros.

- La majorité des sociétés de Haute-Savoie et de Savoie possèdent notre collection. Dans quelque temps, le catalogue « casss » donnera aussi la liste précise des périodiques possédés par les sociétés.

II - Les catalogues sur support papier

A - Au siège de l'Académie florimontane

- Association Florimontane Annecy : table des matières contenues dans les volumes publiés pendant les années 1851-1854, 1855, 1856, 1857-58, (anonyme)
- Division de la table des matières de la *Revue savoisienne* : pour 1851- 59, 1860-69, 1870-74, 1875-79, 1881-84 (recherche par mots clés)

- Table des matières de la *Revue savoisienne* : années 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, (anonyme).
- *Bulletin de l'Association florimontane et Revue savoisienne, table des matières (1851 à 1900)* par Charles Marteaux, professeur au lycée Berthollet, vice-président de la Société florimontane, Annecy, 1903, Imprimerie Abry éditeur», 88 pages - sous forme d'ouvrage relié (couverture marron marbrée avec angles).
- Table alphabétique de la *Revue savoisienne* 1911 - 1920 (- 1930) par M. Guinaudeau : les articles sont classés selon leur titre par ordre alphabétique.
- Table alphabétique) 1931- 1945 par M. Guinaudeau (?) : les articles sont classés selon leur titre par ordre alphabétique.
- Table des matières et des auteurs de *La Revue savoisienne* 1939 - 1969 par Marie-Thérèse Hermann (deux exemplaires), par mots-clés et par auteur.
- Un répertoire dactylographié «sur papier» très complet des origines à 2000, **photocopie** d'un répertoire sur papier appartenant aux Amis du Vieil Annecy – le nom de l'auteur n'est pas indiqué.

B - A la bibliothèque municipale de Bonlieu, le fichier manuel du Fonds savoyard permet de trouver la référence à la totalité des articles (conférences) parus dans La *Revue savoisienne.*

C - Aux Archives départementales

En libre accès, par ordre chronologique :

- «*Bulletin de l'Association florimontane et Revue savoisienne, table des matières (1851 à 1900)* par Charles Marteaux, professeur au lycée Berthollet, Vice-président de la société florimontane, Annecy, 1903, Imprimerie Abry éditeur», 88 pages.
- Table *Revue savoisienne* : 1939 - 1969 par Marie-Thérèse Hermann, 2 exemplaires dactylographiés, par mots-clés et par auteur.
- Dans un classeur rouge, sans titre, dactylographié (sans doute par les services des Archives), catalogue de *La Revue savoisienne,* tables par auteur des origines à 1972 (à peu près)

III- Catalogues informatisés sérieux et complets

A - Sur le site «Cabri» de la Bibliothèque municipale d'Annecy (accessible depuis n'importe quel ordinateur y compris ceux de la bibliothèque) on trouve la totalité des titres des conférences insérées dans *La Revue savoisienne.* Faire la recherche dans « mots recherchés » plutôt que dans « auteur, titre, sujet ». Par exemple, mettre dans la première ligne : « Revue savoisienne, Marteaux ».

B - L'Académie florimontane a été autorisée à vous proposer d'utiliser la copie du catalogue informatique réalisé par Pierre Berthier pour les Amis du Vieil Annecy : ce répertoire contient la totalité des conférences, articles, hommages, manifestations, comptes rendus d'activités, bibliographies, et autres informations insérés dans *La Revue savoisienne* depuis ses origines. Il est envisagé un accès à ce catalogue depuis le site de l'Académie florimontane par un lien vers le site des Amis du vieil Annecy. Actuellement le catalogue est consultable uniquement au siège de l'Académie florimontane le jeudi matin.

C - Sabaudia propose un répertoire des articles parus dans *La Revue savoisienne* depuis les origines. (*Sabaudia, histoire, mémoires et archives de la Haute-Savoie*); le travail a été effectué par les Archives départementales. Inscrire dans un moteur de recherche : « Sabaudia, Revue savoisienne ».

On obtient sur six pages un répertoire des exemplaires de la revue de 1860 à 1989 ; chaque item du répertoire est formé de deux années : exemple 1988 - 1989; 1978 - 1979, etc....

En cliquant sur l'item, on obtient un certain nombre d'articles publiés dans les exemplaires de la revue sur les deux années décrites ; pour les articles qui sont publiés, c'est un excellent répertoire, très facilement utilisable, d'autant qu'en cliquant sur le symbole «+» en tête de l'item de chaque article on obtient toutes les études publiées sur le même thème dans d'autres revues. On obtient aussi des précisions sur l'auteur, l'année et les mots-clés.

d - Gallica (Bibliothèque nationale) met à disposition l'intégralité des textes contenus dans les exemplaires de la *Revue savoisienne* lorsqu'ils sont sortis des droits d'auteur.
Inscrire dans un moteur de recherche : «Gallica, *Revue savoisienne* ».

On obtient une page présentant les 88 unités disponibles c'est-à-dire les revues de 1860 à 1930. Elles ont été numérisées soit en mode «image» soit en mode» texte»: l'indication du mode de numérisation est disponible pour chaque revue.

Dans le mode texte, il est possible de faire une recherche en entrant le mot ou l'expression recherchée ; ainsi tous les endroits où l'expression est inscrite dans la revue sont signalés.
En mode image, il n'est pas possible de faire cette recherche «plein texte» mais l'intégralité du contenu de la revue est disponible.

La page de la table des matières de chaque revue n'est pas indiquée mais avec un peu d'habitude on sait qu'on peut la rechercher en allant directement à la fin de la revue ou aux alentours de la fin de la revue.

C'est pour les revues entre 1860 et 1930 la meilleure numérisation mais il n'est pas très facile d'établir une bibliographie puisqu'il n'y a pas de synthèse sur les sujets mais seulement des tables année par année.

RAPPEL : une fois trouvée la référence de l'article souhaité dans *La Revue savoisienne*, on pourra se procurer la revue pour un prix modique au siège et des tirés à part.

Jean- Pierre COUDRAY,
archiviste de l'Académie florimontane.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 AVRIL 2010

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Le président Bernard Demotz étant retenu à Montrottier par les prises de vue de TV8 Mont-Blanc, c'est le vice-président Georges Grandchamp qui préside la séance.

Il commence par un vibrant hommage à notre éminent et très regretté membre d'honneur Robert Oresko. Il a aussi la tristesse d'annoncer le décès de Mme Anne-Marie Euvrard, membre correspondant de notre compagnie depuis 1994.

Mme Françoise Garin rappelle la promenade culturelle du 17 juin prochain.

Avant de lire, pour approbation, le procès-verbal de la séance du 3 mars et un résumé de celui de l'Assemblée Générale des Membres effectifs du 17 mars, la secrétaire signale une intéressante vente de livres par l'Académie salésienne le samedi 24 avril. Le vice-président de cette compagnie, M. Laurent Perrillat, donne à ce propos d'utiles précisions.

Une manifestation organisée par les Pays de Fier et Usses est signalée, ainsi que celle des Pays de Seyssel.

A la demande de M. Grandchamp, M. Laurent Perrillat présente le conférencier du jour, M. Cédric Mottier, en insistant sur ses travaux d'historien.

Ce dernier développe alors le sujet suivant : « La dynamique sociale des Cusinens : nobles notaires ou notaires nobles ? ».

Les Cusinens, lignage de Genevois, sont attestés depuis le XIV^{e} siècle. Certains d'entre eux furent alors notaires à Annecy, et un Pierre de Cusinens fut même procureur du comte de Genevois. Au XV^{e} siècle, on trouve des Cusinens vers Yenne, et à Châtillon-en-Dombes (aujourd'hui sur-Chalaronne), mais aussi à Vulbens, en Genevois. L'un est moine à Talloires, un autre chanoine à Annecy. Pour cette époque, le conférencier s'attarde sur un François de Cusinens dont la carrière fut remarquable de part et d'autre des Alpes.

Au XVI^{e} siècle, pour reprendre une formule du conférencier, « la plume et la bourse cèdent la place à l'épée », chez les Cusinens.

M. Cédric Mottier a suivi les Cusinens jusqu'au XVII^{e} siècle.

Dans une conclusion, appréciée de tous les auditeurs, le conférencier prenant l'exemple des Cusinens, élargit son sujet et souligne que le notariat, en Savoie et au Moyen Age, permettait à des roturiers d'accéder au service princier.

Après les remerciements du Président de séance, celle-ci est levée à 18 h 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 MAI 2010

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Joseph Pattoret, membre correspondant de notre compagnie depuis 1994.

Il rappelle que la séance du 2 juin – au cours de laquelle nous aurons le plaisir de recevoir la visite de l'Académie de Montpellier – se tiendra à 18 heures au château de Montrottier et

que le titre définitif de la communication de notre confrère Julien Coppier est : « Léon Marès, collectionneur et propriétaire du domaine de Montrottier : éclairage sur une personnalité à partir de documents inédits ».

Il signale le colloque des 17 et 18 septembre prochain, organisé par la Société d'Art et d'Histoire d'Aix-les-Bains sur « L'impact économique de l' Annexion », ainsi que la conférence (présentée le 8 mai par La Salévienne) de Gérard Lepère sur « Le Salève et son chemin de fer », signale la sortie du livre de Christian Regat, et rend compte des différents tournages effectués pour la télévision au château de Montrottier.

Mme Garin rappelle la promenade du mois de juin et la secrétaire lit pour approbation le procès-verbal d'avril.

Le Président salue la présence de M. Emmanuel Castor qui représente la famille de notre regretté confrère à qui M. Michel Lassiouve rend alors hommage.

M. Lassiouve rappelle que les hommages rendus à son prédécesseur furent nombreux et particulièrement élogieux (Paul Guichonnet, Dominique Maye, Le Dauphiné libéré, etc..). Il retrace sa vie en insistant sur ses divers travaux à propos des maçons de Samoëns (qui s'étaient mis sous la protection des Quatre Saints Couronnés), à propos de l'histoire de la ville de Samoëns et aussi du « Faucigny, toit de l'Europe ». Il rappelle que l'Académie du Faucigny a créé, grâce aux ouvrages réunis par sa famille un « fonds Claude Castor ».

L'assistance a apprécié que soit ainsi évoqué le souvenir de Claude Castor que tous les Florimontans appréciaient.

Après les applaudissements du public, c'est ensuite M. Gilles Carrier-Dalbion qui traite des Ordres dynastiques de la Maison de Savoie avant 1860.

Les ordres de chevalerie de la Maison de Savoie demeurent mal connus car souvent négligés dans l'historiographie savoyarde. C'est dommage car la connaissance de ces Ordres – dont les origines s'ancrent dans l'époque des croisades – offre un point de vue particulier sur :

- les relations de nos souverains avec leurs sujets,
- leur conception de la vie intérieure (Cavour acheta ses amitiés politiques en faisant distribuer abondamment l'ordre des Saints Maurice et Lazare),
- leur sens de la diplomatie,
- la façon dont ils positionnent les Etats de Savoie parmi le concert des autres Etats,
- l'engagement militaire de nos souverains.

Si les ordres de chevalerie de la Maison de Savoie sont également mal connus de notre côté des Alpes, cela tient aussi au fait qu'ils sont considérés en France comme des Ordres étrangers. De l'Ordre de la Très Sainte Annonciade à celui de la Couronne d'Italie, en passant par l'Ordre des Saints Maurice et Lazare et les Ordres Civil et Militaire de Savoie, ces institutions, dit notre conférencier, font pourtant partie de notre héritage culturel des anciens Etats de Savoie, et, pour la plupart, ces Ordres de chevalerie existent encore.

A l'aspect historique de l'étude de ces Ordres de chevalerie s'associe l'aspect esthétique, tant il est vrai que ces Ordres sont matérialisés par de très belles médailles, fruit du travail d'orfèvres et d'émailleurs talentueux. Pour illustrer ses dires, M. Carrier-Dalbion avait apporté des objets, en particulier des médailles, ce qui, comme sa causerie, fut fort apprécié.

Après les félicitations du Président, la séance est levée à 18 h 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 JUIN 2010

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Selon une coutume désormais établie, la séance mensuelle de juin a lieu au château de Montrottier à 18 heures.

Nous avons cette année le plaisir de recevoir la visite de l'Académie de Montpellier.

Le Président est heureux d'accueillir cette délégation montpelliéraine en présentant brièvement notre compagnie.

Mme Huguette Courtès, président de l'Académie de Montpellier, nous expose avec entrain l'historique de la société qu'elle préside et offre à notre bibliothèque un ouvrage qui la met en valeur.

Le procès-verbal du mois de mai est lu pour approbation et on signale l'article de l'Académie Delphinale sur *La Revue Savoisienne* 2008, en particulier sur notre concours de poésie.

Julien Coppier, qui est le conférencier du jour, après avoir salué la présence de M. et Mme Marès, venus de Manduel, présente son travail sur « Léon Marès, collectionneur et propriétaire du domaine de Montrottier : éclairage sur une personnalité à partir de documents inédits ».

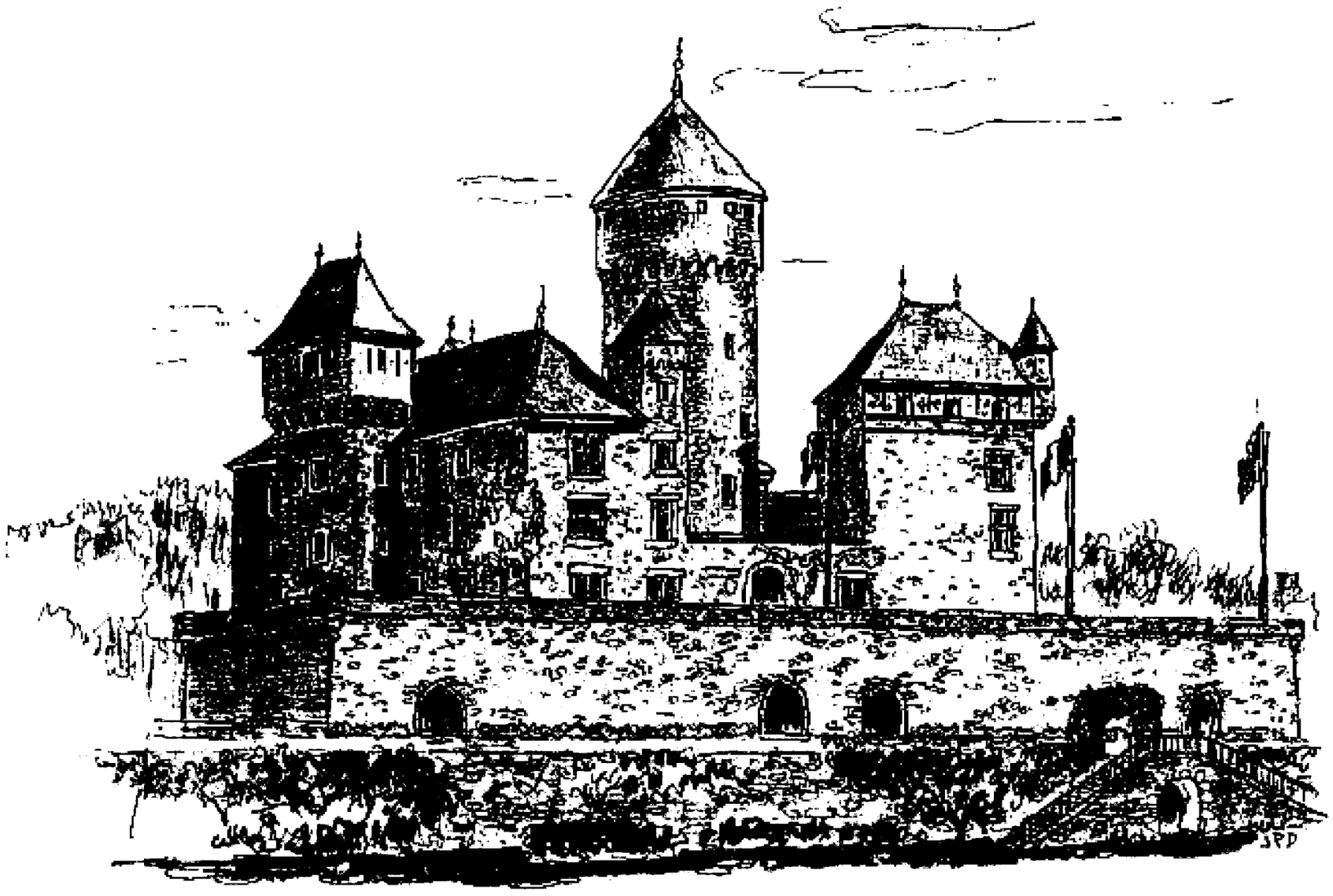
Devant un auditoire très attentif, il développe son propos :

Si Léon Marès est bien connu par le legs du domaine de Montrottier et des collections qu'il a fait à l'Académie florimontane, à sa mort en 1916, Julien Coppier a apporté au cours de sa communication des éclairages sur sa personnalité à partir de documents inédits conservés par l'Académie florimontane et différents dépôts d'Archives.

Le conférencier s'est pour cela attaché à présenter ses origines familiales mais aussi sa vie à Montpellier ou à Lyon, à travers son milieu de vie, ses affinités, ses amitiés et son réseau.



Château de Montrottier. Séance de l'Académie florimontane.
Illustration Jean-Pierre Dufois, Académie de Montpellier.



Château de Montrottier. Séance de l'Académie florimontane.
Illustration Jean-Pierre Dufois. Académie de Montpellier.

Il a accordé une large place à la vie de Léon Marès en Haute-Savoie en insistant notamment sur son implication dans des associations (Académie florimontane, La Falabrego, etc..), son rôle de maire de Lovagny et ses liens et sa générosité avec les Poilus.

Enfin, il a évoqué le domaine de Montrottier, largement ouvert dès le début du XX^{e} siècle à de nombreux visiteurs qui ont pu y découvrir les riches collections rassemblées par Léon Marès.

Après des applaudissements nourris, le Président remercie vivement Julien Coppier pour ce remarquable travail à la fois original et approfondi.

COMPTE-RENDU DE LA PROMENADE DU 17 JUIN 2010

Ce jeudi 17 juin, la sortie culturelle de l'Académie florimontane eut pour thème : découvrir la ville de Genève.

Au CERN, la visite, guidée par 3 physiciens pour les 47 personnes présentes, permit de découvrir, durant 3 heures, ce Temple de la plus haute technologie nucléaire mondiale. Installé depuis 1952, il permet à 3.000 scientifiques et plus de collaborer afin d'étudier les constituants élémentaires de la matière, et les forces qui les relient ; ces particules plus petites que les atomes, suffisent à constituer le monde qui nous entoure.

Ensuite, le restaurant « les Armures », au cœur de la vieille ville, accueillit le groupe pour le déjeuner, dans cette merveilleuse bâtisse du XVII^{e} siècle !

A quelques pas de là, le contraste de visite ne pouvait être plus fort : quitter un monde scientifique pour percer les secrets de l'univers, et découvrir l'histoire urbaine, ainsi que l'évolution de la ville de Genève, à la Maison Tavel, d'architecture civile médiévale …

Au retour, un arrêt à la Chartreuse de Pomier, fondée en 1170, grâce à une donation de Guillaume 1er, comte de Genève et de Vaud, méritait de terminer ce périple. L'actuel propriétaire des lieux, M. Claude Girod fit la visite de ce site historique rénové depuis 2001, et la vidéo, fit découvrir toute l'évolution de ce lieu privilégié pour toutes sortes de réunions.

Françoise GARIN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENNELLE DE 2010 AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER (*)

Le samedi 2 octobre 2010, à Montrottier, dans la salle des Chevaliers, devant un auditoire de 90 personnes, M. Daniel Grange, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Grenoble, a expliqué « Comment interpréter la politique italienne de Napoléon III ».

L'Annexion de la Savoie est étroitement liée au processus d'unification de l'Italie. Et cela jusque dans ses moindres méandres puisque, prévue au cours des accords de Plombières en 1858, l'annexion est abandonnée après les préliminaires de Villafranca en juillet 1859, puis reprise durant l'hiver de 1859/1860, avec l'idée d'un plébiscite qui découlera lui-même des plébiscites exigés pour l'annexion des Etats de l'Italie centrale.

Il est donc du plus grand intérêt, pour saisir comment se décida en 1860 le sort de la Savoie, de comprendre ce que fut exactement la politique de Napoléon III à l'égard de l'Italie.

En raison de la complexité de l'affaire italienne et des nombreuses facettes qu'elle présente, trois séries d'interprétations se partagent la vision des historiens :

- l'interprétation confédérale et anti-unitaire,
- l'interprétation unitariste,
- et une interprétation médiane qui combine les deux précédentes.

Ces trois façons de voir ont été présentées avec beaucoup de clarté à un public très attentif et fort intéressé.

Cette conférence fut suivie de la traditionnelle réception qui s'est tenue, cette année, dans la salle des Gardes.

(*) Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de convier au château de Montrottier tous les Florimontans. C'est pourquoi seuls les membres d'Honneur, les membres effectifs et les personnes assidues à nos séances mensuelles reçoivent un coupon d'invitation pour la séance solennelle de rentrée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2010

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président présente ses condoléances attristées à Mme Monique Fillion, membre effectif de la Florimontane, Président des Amis du Val de Thônes, pour le décès de M. Jean-Claude Deflorenne. Il annonce aussi le décès survenu le 27 septembre de Mlle Magdeleine Genton qui a été – tant qu'elle a pu le faire – très assidue à nos séances mensuelles et qui par des don divers était très généreuse vis-à-vis de notre compagnie. Rappelons pour mémoire que Mlle Genton, membre correspondant de notre compagnie depuis 1988, était la belle-sœur du docteur Servettaz et la tante de notre confrère Claude Servettaz (de Châlons-en-Champagne). A leur famille et amis, M. Demotz présente au nom de l'Académie ses plus sincères condoléances.

Il fait part du mariage à Talloires de M. Bertrand Comte, fils de notre confrère Pierre Comte et de Nicole Comte, avec Mlle Géraldine de Gatheu. Tout en complimentant leurs parents respectifs, il souhaite joie et bonheur au jeune couple.

Il félicite Mme Claude Laville, membre effectif de notre Académie, qui a été nommée chevalier de la Légion d'honneur (promotion du 14 juillet 2010).

Puis le Président informe l'assemblée que l'Académie a reçu de la part de Mme Constant de Bortoli un certain nombre de livres qu'elle lègue à notre bibliothèque et qui ont appartenu à son époux décédé, ancien Florimontan. Au nom de l'assemblée il remercie chaleureusement la donatrice. De même il adresse ses remerciements à M. Arthur Louchet qui a donné les archives de son grand-père Gérard Louchet, à M. Michel Robillot pour le don du « *Rituel des Sacrements* » de Saint François de Sales de 1612 (Le titre exact en latin est « *Rituale Sacramentorum Francisi de Sales Episcopi Gebennensis iussu editum anno 1612* ») réédité par la Librairie Vaticane suite à sa découverte par M. Michel Robillot chez un bouquiniste annécien d'une édition de 1612 et dont il ne resterait à l'heure actuelle que deux exemplaires. Mgr Boivineau, évêque du diocèse d'Annecy, membre d'honneur de notre Académie, a rédigé la préface de cette nouvelle édition, les pères Manlio Sodi et Morand Wirth, spécialistes du salésianisme, en ont écrit l'introduction et les appendices.

Egalement M. Georges Grandchamp offre à notre bibliothèque les « *Litanies enluminées de la Vierge par les moniales de la Visitation* » commentées par le père Hyacinthe Vulliez. Ces 57 riches enluminures patiemment réalisées par les Visitandines de Chambéry entre la fin du XIX^{e} et le début du XX^{e} siècle, conservées aujourd'hui par le monastère de la Visitation de Marclaz à Thonon, ont été publiées par les Editions du Vieil Annecy à l'occasion du IV^{e} centenaire de la fondation de l'Ordre de la Visitation par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal. Au nom de l'assemblée le Président remercie vivement le vice-président Georges Grandchamp tout en regrettant son absence et en lui souhaitant un prompt rétablissement. Enfin, notre Président remet à la bibliothèque l'ouvrage de M. Raoul de Buttet intitulé « *C'était ça l'Algérie* » ouvrage dans lequel ce Florimontan raconte par maints détails les expériences peu connues des S.A.S. en Algérie, M. Demotz en profite pour remercier son auteur.

Ensuite, le président Demotz informe l'assemblée que l'Académie a reçu de la part de La Salévienne et de l'Académie chablaisienne, dans le cadre des échanges entre sociétés savantes, trois ouvrages qui viennent enrichir notre fonds savoyard : il s'agit pour La Salévienne du livre de Jean-Claude Cailliez intitulé « *Viry-Aviation, chronique de pionniers genevois 1909-1948* » ; pour l'Académie chablaisienne de l'ouvrage de Didier Dutailly intitulé « *La Haute-Savoie et la guerre de 1870-1871* » et des « *Rencontres autour de Joseph de Maistre, Thonon-les-Bains 29-30 septembre 2008* » sous le patronage de l'Académie chablaisienne et de l'Université de Savoie.

Mme Françoise Garin lit son compte rendu de la promenade du mois de juin au CERN de Genève sans oublier, au retour, la halte fort appréciée par les Florimontans, à la Chartreuse de Pomier où ils ont été les hôtes des propriétaires des lieux qui leur ont décrit avec beaucoup de brio les différentes étapes de la restauration du bâtiment.

Le procès-verbal du mois de juin rédigé par Mme Georgette Chevallier, absente pour assister à la soutenance de thèse de chimie de sa petite-fille à l'Université de Strasbourg, est lu par le secrétaire adjoint, M. Bernard Premat ; il est aussitôt approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

C'est alors que le président Bernard Demotz prend la parole pour nous présenter les rapports au Moyen âge entre la Savoie et les grandes puissances : alliance fondamentale avec le Saint Empire, lent rapprochement avec la Papauté, entente cordiale avec l'Angleterre du XIII[e] siècle, difficile rapprochement avec la France, recherche de contrepoids à l'est avec Byzance et Chypre. Dans l'ensemble une diplomatie très ambitieuse et fructueuse pour la Savoie.

Cette brillante communication sur la politique extérieure de la Savoie permit au public d'avoir une vision panoramique du Moyen âge savoyard. Le talent pédagogique du conférencier suscita un débat copieux ou le médiéviste excella à répondre avec beaucoup de précision aux questions fort diverses d'un public intéressé. Le président Bernard Demotz fut longuement applaudi.

La séance est levée à 18 h 30
Le secrétaire adjoint Bernard Premat

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2010
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président a le grand regret d'annoncer le décès de M. François Déturche, membre d'Honneur de notre compagnie, qui a longtemps et beaucoup œuvré pour Montrottier avec un dévouement et une efficacité que personne n'a oubliés. MM. Jacques Chatelain et Bernard Premat ont représenté l'Académie florimontane à la chambre funéraire de Bonneville la veille de l'enterrement et ont présenté à la famille Déturche les condoléances sincèrement attristées de nous tous.

Il remercie notre confrère Michel Amoudry d'avoir offert à notre bibliothèque son ouvrage, tout nouveau et particulièrement de circonstance cette année, intitulé « La Savoie, une destinée française, pourquoi ? Comment ? ».

Il rappelle ensuite la nécessité de faire entrer dans nos rangs de nouveaux membres dynamiques et enthousiastes.

On annonce que des « Revues savoisiennes » de 1857 à nos jours sont à la disposition de tout un chacun à un prix modéré le jeudi matin au local ou auprès de Jean-Pierre Coudray lors des séances mensuelles.

Après avoir salué la présence de la famille Fassier, le Président passe la parole à Mme Francine Brachet-Rolland qui rend alors hommage au regretté général Robert Fassier.

Cet hommage est un éloge de la personnalité de notre confrère, au travers de son long parcours de 91 années, depuis sa naissance à Bar-le-Duc le 20 mai 1917 jusqu'à son décès le 22 novembre 2008 et son inhumation au cimetière de Cruseilles.

Sa jeunesse lorraine est évoquée rapidement jusqu'à son engagement volontaire en 1936, par devancement d'appel.

Ensuite sont rappelées ses études, puis les péripéties de son existence : sa captivité, sa remarquable carrière militaire et ses décorations, ses travaux d'hsitorien, sa passion pour la langue russe, etc...

Le Président, en remerciant Mme Brachet-Rolland souligne le sérieux et la finesse du portrait qu'elle nous a tracé de ce Florimontan éminent.

C'est ensuite M. Louis Touvier qui prend la parole pour ressusciter un Savoyard remarquable : François Dupont, chimiste, économiste et homme public.

Le conférencier rappelle d'abord que deux innovations de Dupont ont quadruplé la production betteravière, ensuite que c'est grâce à lui qu'a été fondé l'ENSIA (industries agro-alimentaires) et qu'il a mis au point de nombreux instruments de mesures chimiques.

D'autre part Dupont, au service des Savoyards émigrés de la capitale, fédère toutes leurs associations en une Union des Allobroges.

Il joue un grand rôle dans le développement de la production du sucre un peu partout dans le monde, en particulier dans les Balkans.

Auteur de manuels techniques à grand succès, il est honoré de nombreuses et prestigieuses décorations françaises et étrangères.

En 1908, il accepte, par devoir républicain, la fonction de maire de Charvonnex, son pays natal. Il y joue un rôle pacificateur dans les querelles religieuses de l'époque, il soutient des innovations pédagogiques en avance sur son temps, il modernise l'école et la commune. Décédé à Paris le 1er janvier 1914, il repose – après des funérailles grandioses tant à Paris qu'à Annecy – au cimetière de Loverchy.

Après les applaudissements de l'assemblée et les remerciements du Président, la séance est levée à 18 heures 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 1er DÉCEMBRE 2010
SOUS LA PRÉSIDENCE DE LA SECRÉTAIRE

Une couche de cinquante centimètres de neige a empêché notre Président de venir nous retrouver. Il comptait, a-t-il fait savoir, sur le Secrétariat pour assurer la bonne marche de la séance.

Le Secrétariat, comme chacun sait, se compose de trois personnes. Les tâches ont été, au téléphone, consciencieusement et harmonieusement distribuées. Mais c'était sans compter sur les caprices de la météorologie.

En effet, les conditions climatiques ont forcé Mme Leriche à rester chez elle ; et Bernard Premat, enseveli sous la neige, n'a pas pu sortir de sa maison. C'est donc Georgette Chevallier (qui a pu braver les intempéries grâce à l'aimable véhicule tout terrain de Jean-Pierre Coudray) qui va faire office de Président de séance.

On annonce le décès de M. Gérald Aymard, notre conférencier du 3 juin 2009 à Montrottier, de Mme Marie-Germaine Morel (Mme Tom Morel), membre correspondant de notre compagnie depuis 1993 et de M. François Sautier, ancien maire de Veyrier-du-Lac, membre correspondant depuis 1987.

On présente des condoléances attristées à Mme Jeanne Bajulaz, membre associé, veuve de feu Lucien Bajulaz, qui a tant œuvré pour Montrottier, à l'occasion du décès de sa fille Nicole Bajulaz, et à Mme Francine Brachet-Rolland pour le décès de sa mère.

Le procès-verbal de novembre est lu pour approbation.

Est saluée la présence de la famille du R.P. Gayet et la parole est donnée à Mme Claude Laville qui va rendre hommage à notre regretté confrère, le R.P. Jean Gayet.

Après avoir rappelé rapidement ce qu'est la congrégation des oblats de saint François de Sales, après avoir évoqué la famille du père Gayet, Claude Laville retrace ses études et sa vocation religieuse.

Il prononce ses vœux perpétuels en 1941, son ordination sacerdotale a lieu en 1946 et sa première messe de prêtre sera la messe de mariage de sa sœur.

C'est ensuite le scientifique, le pédagogue, le sportif et le musicien qu'évoque la conférencière, sans oublier, bien sûr, le salésien.

Le père Gayet repose au cimetière de Publier, dans le caveau réservé aux oblats de saint François de Sales.

Mme Laville est vivement applaudie par les auditeurs, remerciée par la Présidente de séance et félicitée par M. Michel Amoudry qui a bien connu le R.P. Gayet dans le cadre de la Société des Amis du Vieil Annecy.

La parole est ensuite donnée au président du jury du concours de poésie qui rend compte des joutes 2010.

Avec beaucoup de finesse et d'à propos, M. Gilbert Chatenoud présente les trois auteurs cités, les deux Mentions Honorables, les deux Mentions Très Honorables et les trois auteurs qui ont respectivement obtenu le troisième, le deuxième et le premier prix. Les poèmes ont été lus par Mme Chevallier et MM. Chatenoud, Coudray et Gantelet. L'ouverture des enveloppes d'anonymat par M. Chatenoud révèle, entre autres, des noms familiers des palmarès de France et de Navarre. Cela prouve, d'une part, que notre concours est bien fréquenté et cela conforte d'autre part, le jury dans sa manière de juger.

Le premier prix revient à Lucien Van Meer, de Saint Nazaire.

Après les remerciements à M. Chatenoud pour son dévouement à la Poésie et à la Florimontane, la séance est levée à 18 heures 35.

LA LETTRE DE MONTROTTIER

« Hâtez-vous lentement et sans perdre courage
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage … » (Boileau)

Comme chaque année projets, travaux et activités se sont suivis, mêlés et déroulés au gré des éléments et des événements, sans relâche …

TRAVAUX : Différents travaux ont été entrepris

a - Débroussaillage de la butte du parc par l'école de Poisy.

b - Nettoyage au karcher du bas des murs du château et des terrasses aussi bien dans la cour qu'en extérieur, sous la direction de Jean-Pierre Jahier.

c - Peinture du hall de la cage d'escalier et de la cuisine, séjour de l'appartement des gardiens (couleur : crème). Peinture de tout le local qui sert au traiteur (blanc).

d - Drainage des eaux qui inondent la terrasse ouest à chaque pluie abondante. Ces eaux ont été évacuées dans le bassin-réservoir situé sous le château.

e - Réfection des toitures du château : la première tranche de travaux est en cours – après beaucoup de retard – Les couvreurs travaillent sur le logis des gardiens et les galeries, refaisant parfois toute la charpente.

f - Création de la boutique dans le cellier. Cela a nécessité quelques travaux de :
- menuiserie (*porte fermant l'accès à l'étage supérieur. billetterie*)
- électricité (*rampes de spots pour renforcer l'éclairage, prises pour tous les appareils …*)
- serrurerie (*rampes en fer forgé le long du perron, de l'escalier intérieur et de l'escalier extérieur donnant accès à la cour*)
- miroiterie (*installation de deux miroirs de surveillance*)
- nettoyage (*décapage au karcher et traitement par imprégnation d'un produit de protection sur les dalles du sol*).
  Enorme travail effectué par Jean-Pierre Jahier.
- aménagement et approvisionnement
  (*installation de tables recouvertes de tissu grège jusqu'au sol, présentoirs, coffre … achat de produits pour la vente par Michel Lassiouve et Yolande Jahier*).
  Un panneau portant la photo de Léon Marès en tenue de cavalier explique le legs aux visiteurs.

Ainsi l'on peut trouver dans ce nouvel espace d'accueil signalé par une belle plaque en Plexiglas donnant les tarifs d'entrée :

- les revues de l'Académie Florimontane et des Académies amies …
- les publications du château,
- les ouvrages littéraires des membres effectifs de l'Académie Florimontane,
- des livres sur la Savoie et le Moyen-Age,
- des armes en bois « moyenâgeuses »,
- des produits régionaux : confitures, miels, vins, poteries …
- des guides touristiques,
- des cartes postales dont 4 nouvelles (*bronzes, salle orientale, salle des armes, salle des faïences*) et un dépliant de 8 vues format 10x15 (*entrée du château façade est, salle orientale, jeu d'échecs, salle des armes, bronzes, salle des chevaliers, salle des faïences et château sous la neige*).

g - Hameau de Pontverre. Permis de construire à déposer milieu 2011.

VISITES ET ACTIVITÉS

a - Le nombre de visiteurs (20.456) est en légère baisse. Celle-ci correspond à la perte des « Petites Médiévales » (activités sur le thème du Moyen-Âge pour les écoles) d'Alain Carré qui a abandonné Montrottier pour Miolans qu'il croyait mieux. Expérience faite, il a demandé à revenir en mai-juin 2011.

b - Avril a amené des cinéastes :

- le mercredi 7 : 8 Mont-Blanc réalisait de brèves prises de vues sur les bersagliers présentés par M. Bernard Demotz.

- le jeudi 8 : Bernard Demotz, toujours, surveillait FR3 qui tournait quelques séquences dans la salle des chevaliers pour un film intitulé : « Les Etats partagés ».

  Signalons au passage que, profitant de sa présence au château, notre Président assurait un cours pour les guides sur l'héraldique.

- le samedi 10 : L'office de tourisme de Lyon nous envoyait une équipe de Russes travaillant au tournage d'un documentaire sur la région Rhône-Alpes. Leur seul centre d'intérêt était « la chambre de la Pucelle » persuadés qu'ils étaient de la venue de Jeanne d'Arc à Montrottier.

  Il en résulta dans l'été pour le château la visite de plusieurs touristes russes demandant à voir la fameuse chambre !
  Nous passons sans doute à côté de la fortune ! …

c - La nuit des musées, le samedi 15 mai de 20 h à 23 h en visite libre, fut loin d'être un succès : 65 entrées, dont 41 payantes (5 €). (*100, dont 75 payantes en 2009*).

Cela ne suffit pas à payer les 11 guides présents dans les salles et les frais …

L'expérience est-elle à renouveler ?

d - Le mercredi 2 juin, nous recevions, pour une visite emmenée par Madeleine Bouvard et Julien Coppier, 72 membres de l'Académie de Montpellier. Ceux-ci suivirent ensuite, avec les florimontans, la communication de Julien sur Léon Marès et participèrent au dîner servi dans la salle des gardes.
Au lieu de se mettre à table, nos amis Jacques Chatelain et André Bouvier devaient faire le nécessaire pour que soit enlevé par les pompiers un arbre de l'orée du parc tombé sur la route de l'oratoire. Tout cela fort heureusement sans causer le moindre accident. Un autre arbre était aussi tombé au printemps sur le chemin au-delà du passage à niveau. C'est cela aussi Montrottier.

e - Les week-ends de septembre et de début octobre sont toujours une période de grande activité :

- Le congrès des sociétés savantes a choisi Montrottier, le dimanche 12 septembre pour déjeuner et visiter nos collections.

- Les journées du Patrimoine (samedi 18 et dimanche 19) ramenèrent quelque 1.200 curieux.

- Les 25 et 26, le voyage des guides en Auvergne leur permit de découvrir, entre autres, quelques modèles de l'art roman auvergnat :
. à Issoire, l'abbatiale de Saint Austremoine (XII^{e}),
. à Saint Nectaire, l'église du XII^{e} et les sources pétrifiantes,
. à Parentignat, le château du XVIII^{e},
. à Clermont-Ferrand, l'église N.D. du Port (XI^{e}-XII^{e}).
La formation continue des GPPS fut complétée par deux samedis de travail en octobre.

- Le soleil brilla le samedi 2 octobre sur la séance solennelle de rentrée des florimontans (*Conférence de Daniel Grange « comment interpréter la politique italienne de Napoléon III »*) et sur le vin d'honneur qui clôtura l'après-midi.

Ainsi vous pouvez constater qu'il n'y a pas de trêve au château. D'année en année, été comme hiver, sous le soleil ou à l'ombre des nuages, le labeur se poursuit ou se répète.

Cent fois sur le métier nous remettons l'ouvrage.
Le polissons sans cesse et le repolissons …

Marie-Claire COURTIAL

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2010

INTRODUCTION

Au contraire de l'année 2009, les opérations menées durant l'année qui a suivi ont été plus nombreuses et couvrent de nouveau l'ensemble du territoire même si certaines disparités se révèlent au sein des quatre arrondissements, ceux d'Annecy et de Thonon-les-Bains apparaissant comme ceux accueillant le plus fréquemment des équipes chargées de mener des diagnostics liés à des projets d'aménagement.

Pour la première fois dans l'histoire de cette chronique annuelle, sont signalés des sondages négatifs afin de vous livrer quelques clefs supplémentaires vous permettant d'appréhender les réalités de la recherche sur le terrain qui conduit parfois à mener des sondages négatifs ou de peu d'intérêt, avant de découvrir un site archéologique jugé important pour la connaissance du peuplement, de l'architecture ou de l'économie d'une région ou d'un terroir.

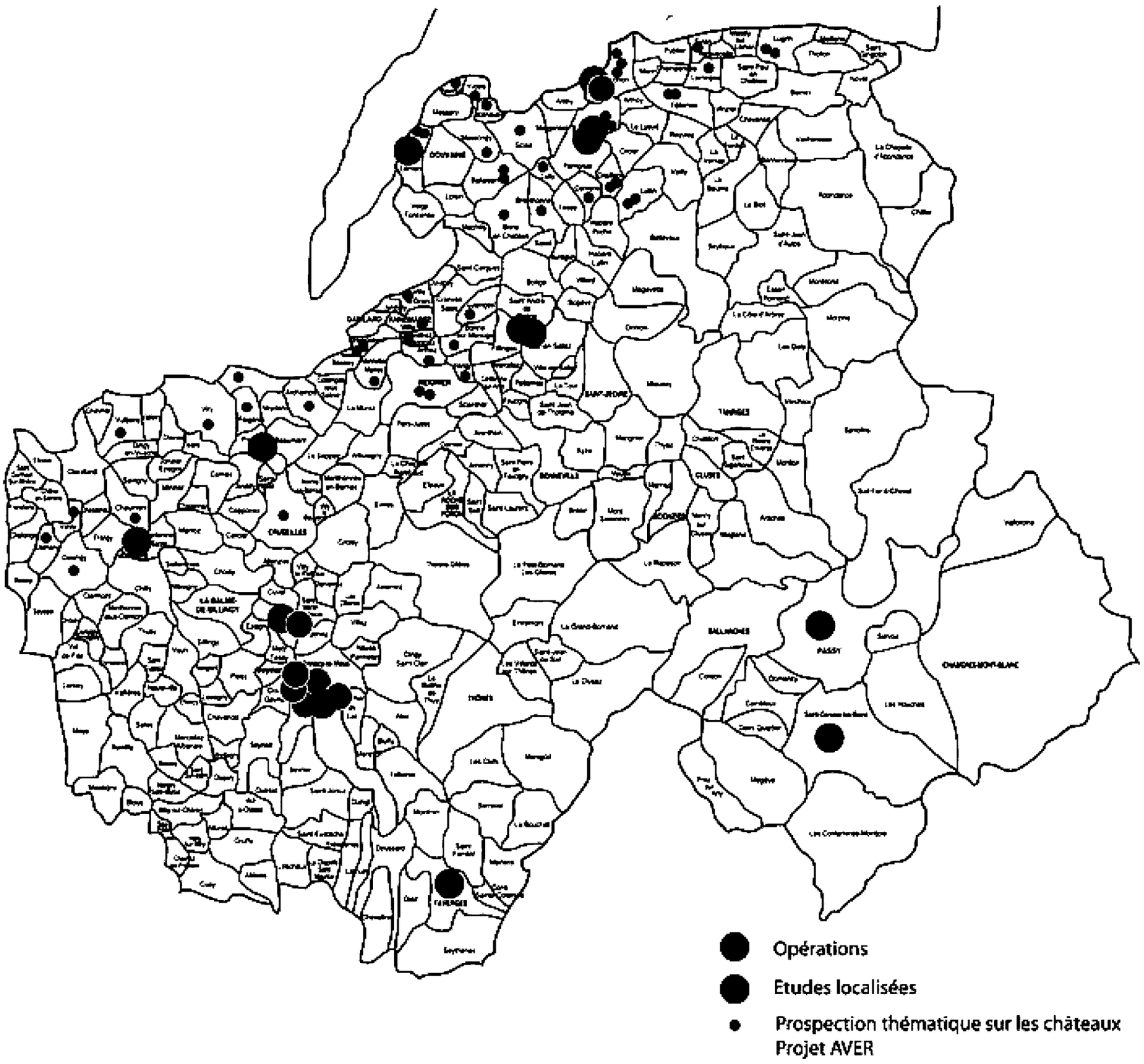
Vont se confronter également dans cette chronique deux études menées, l'une à Annecy sur une monnaie celtibère jusque là non identifiée, l'autre à Présilly sur une inscription romaine inédite auxquelles succèdent ou se mêlent des diagnostics et opérations réalisés dans les agglomérations antiques d'Annecy et de Thonon-les-Bains mais aussi celui conduit dans l'emprise du vaste tènement de l'ancien hôpital d'Annecy qui n'a pas apporté les résultats espérés de par sa proximité au nord-est des anciens rivages lacustres et au sud-ouest de la voie romaine conduisant à Faverges par le seuil de la Puya.

Par contre sur la rive lémanique, la commune de Chens-sur-Léman confirme de nouveau l'existence et la conservation sur son territoire de sites exceptionnels (cf. RS 2008), en livrant les vestiges de la première ferme gauloise découverte dans le département.

Enfin, aux deux programmes de recherches portant sur l'abri préhistorique des Douattes et sur la prospection-inventaire menée au col d'Anterne, s'en ajoutent deux autres qui vous surprendront :

- l'un, intitulé AVER (Anciens Vestiges En Ruine - Des montagnes de châteaux) qui est un programme Interreg développé avec le Val d'Aoste, consistant en un inventaire des châteaux médiévaux et une étude du Château-Vieux des Allinges, destinée à poser les bases de principes de restauration et de valorisation de ce type de sites en ruine et
- l'autre qui s'attache à recenser, fouiller et documenter les impressionnantes meulières du Mont Vouan, classées Monuments Historiques en 2009.

Joël SERRALONGUE
Service départemental de l'archéologie



ARRONDISSEMENT D'ANNECY

ÂGE DU FER

ANNECY,

Un denier celtibèrique à Annecy[1]

Site de l'agglomération antique de *Boutae*

En juillet 1909, lors des fouilles de la parcelle 414bis des frères Lacombe[2], située sur le forum de *Boutae*, 56 monnaies ont été mises au jour[3]. L'une d'elles, pourtant bien décrite, n'a, jusque là, pas pu être déterminée. Vraisemblablement inconnus de Charles Marteaux et Marc Le Roux, les

(1) Il m'est agréable de remercier Michel Amandry, Julia Genechesi, Dominique Hollard, Fernando López Sánchez et Joël Serralongue pour leur aide et leurs conseils.
(2) Actuelles parcelles EL78, EL28 et EL90.
(3) Marteaux et Le Roux, 1913, p. 210-211.

caractères ibériques de ce denier n'ont pas permis son identification au début du XX[e] siècle. En 1913, ils en donnent la description suivante : « Un denier d'argent qu'il nous a été impossible d'identifier. d/Tête d'Apollon nue à dr. r/ cavalier avec la lance en arrêt galopant à dr. ; au dessous MEXΓ◇Λ. Belle pièce de style grec dégénéré[4]. »

À l'occasion de la reprise du dossier numismatique annécien, cette description a été présentée à Dominique Hollard[5], qui l'a aisément identifiée.

Il s'agit d'un denier des Celtibères Arévaques, de Sekobirikes, probablement frappé entre les dernières années du II[e] et les deux premières décennies du I[er] s. av. J.-C. :

d/ Tête nue à d. ; derrière, croissant en dessous S[6]
r/ Cavalier à d. tenant une lance, en dessous, SEKOBIRIKES[7]
Env. 19-20 mm ; 3,5-3,9 g[8]
Ref : Villaronga 1994, p. 292 ; Feugère et Py 2011, SKB-292.

L'exemplaire annécien n'étant pas localisé, la figure 1 montre une monnaie équivalente, conservée au Cabinet des Médailles (BnF).

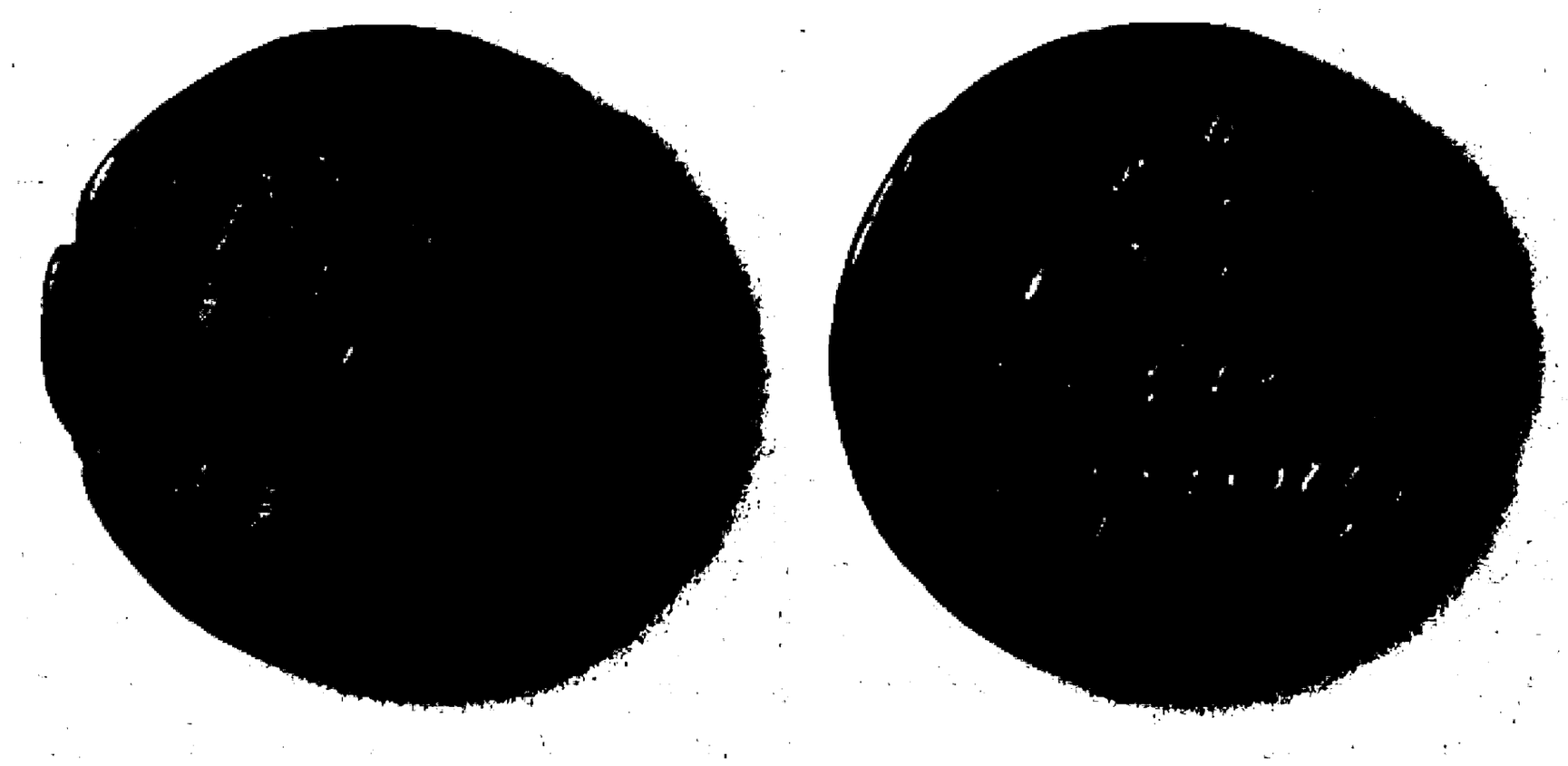


Fig. 2. Denier à légende ibérique Sekobirikes, conservé à la BnF.

D'où proviennent les monnaies à légende Sekobirikes ?

Le siège et la chute de Numance en 133, dirigés par Scipion Emilien, mettent fin aux guerres contre les Celtibères et assoient l'hégémonie romaine en Hispanie. Mais à la fin du II[e] s. la région n'est pas pacifiée pour autant.

(4) Marteaux et Le Roux 1913, p. 210.
(5) Cabinet des Médailles, BnF.
(6) En caractères ibériques.
(7) En caractères ibériques.
(8) Feugère et Py 2011, p. 395.

L'attaque des Cimbres, les révoltes des Celtibères et des Lusitaniens[9] ont sans doute nécessité l'intervention d'importants contingents militaires. Mais Rome visiblement occupée par les révoltes serviles et les assauts des Teutons et des Cimbres, n'envoie pas d'armée en Espagne[10]. Les généraux font alors, probablement, appel, comme les accords antérieurs le prévoyaient[11], à des troupes d'auxiliaires, recrutées et rémunérées par les cités alliées[12]. Ainsi, c'est pour fournir une partie de la solde de ces guerriers indigènes qu'auraient été frappées, dès le IIe s., des monnaies à légendes ibériques, dont les exemples sont nombreux : Kese, Iltirta, Ikalesken, Bolksan, etc. C'est aussi le cas des deniers à l'exergue Sekobirikes. La masse des découvertes dans la haute vallée du Duero a permis de localiser leur frappe au nord de l'actuelle province de Soria, non loin de l'ancienne Numance[13]. C'est avec des Celtibères provenant de ce secteur qu'eut lieu une importante campagne contre les Lusitaniens à la fin du IIe s.[14] et que la ville celtibère de Colenda (que Fernando López Sánchez propose d'identifier à l'ancienne Numance) fut détruite en 97[15], et peut-être une nouvelle fois en 93[16]. Les hommes originaires de Sekaisa-Segeda (province de Saragosse) auraient donc été alliés de Rome, et en particulier des proconsuls hispaniques Titus Didus puis Valerius Flaccus, lors des campagnes en territoire arévaque, entre 98 et 92. Pour leurs actions militaires dans cette région on frappe alors les monnaies de « ceux de Sekaisa », Sekobirikes[17]

Il pourrait être tentant de rapprocher la découverte d'une telle monnaie en Haute-Savoie du retour des armées pompéiennes d'Espagne vers Rome à la fin des années 70. Cependant, la présence de troupes hispaniques en Gaule, entre la toute fin du IIe s. et les années 90[18] pourrait aussi expliquer cette trouvaille.

L'absence de contexte archéologique précis, ne nous permet malheureusement pas de mieux comprendre sa découverte dans le *vicus*, ni d'estimer la durée et la période de sa circulation. La parcelle 414bis a en effet livré un lot monétaire qui s'étend des Allobroges à Constantin[19].

Si de nombreux exemplaires ibériques ont été découverts sur le territoire de l'ancienne province de Narbonnaise[20], il est, à ce jour, le seul recensé en Haute-Savoie[21].

Romain VANEL
SICD1 Grenoble - CNRS

(9) Barrandon 2007, p. 229.
(10) Barrandon 2007, p. 228.
(11) App., 44.
(12) Cadiou 2008, p. 670 ; Barrandon 2007, p. 228.
(13) Garcia-Bellido 1974 p. 382-386 ; López Sánchez 2010, p. 176.
(14) App., 100.
(15) App., 100.
(16) López Sánchez 2010, p. 176.
(17) López Sánchez 2010, p. 178.
(18) Notamment avec l'armée romaine, à l'occasion de la lutte contre les Cimbres, selon López Sánchez 2010, p.184.
(19) Marteaux et Le Roux 1913, p. 210-211.
(20) Depeyrot 2006, p. 27 ; Feugère et Py 2011, p. 377-398.
(21) Selon la *CAG* 74.

Références bibliographiques

Appien, ***Histoire romaine, livre VI*** *: l'Ibérique*, texte établi et traduit par P. Goukowsky, CUF, 1997.

Barrandon 2007 : Nathalie Barrandon, Le *rôle des légations sénatoriales* dans la gestion de la province d'Hispanie entre 133 et 82 avant J.-C . *Domitia*, n°8/9, mars *2007*, p. 227-240.

***CAG* 74** : François Bertrandy, Michèle Chevrier, Joël Serralongue, *Carte archéologique de la Gaule : la Haute-Savoie, 74*, Paris, 1999.

Cadiou 2008 : François Cadiou, *Hibera in terra miles - Les armées romaines et la conquête de l'Hispanie sous la République (218-45 av. J-C)*, Casa de Velázquez, Madrid, 2008.

Feugère et Py 2011 : Michel Feugère, Michel Py, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 av. notre ère)*, Paris, Montagnac, 2011.

García-Bellido 1974 : Maria Paz García-Bellido, Tesorillo salmantino de denarios ibéricos. *Zephyrus*, 25, p. 379-395.

López Sánchez 2010 : Fernando López Sánchez, Moneda ibérica y «Gens Mariana» (107-90 a.C.), *Gladius*, XXX, 2010, p. 171-190.

Marteaux et Le Roux 1913 : Charles Marteaux, Marc Le Roux, Boutae *(les Fins d'Annecy), vicus gallo-romain de la cité de Vienne du I^er^ au V^e^ siècle*, Annecy, 1913.

Villaronga 1994 : Léandre Villaronga, *Corpus* nummum Hispaniae ante Augusti aetatem, Madrid, 1994.

PÉRIODE ROMAINE

ANNECY
23, rue du Bel Air

L'opération de diagnostic menée au 23 rue du Bel Air, à Annecy, a permis de tirer quelques enseignements concernant le potentiel archéologique du terrain destiné à l'aménagement d'un immeuble de logements. Trois sondages ont pu être implantés dans un périmètre très restreint par la présence d'espaces de circulation asphaltés, d'un bâtiment habité, fondé au moins jusqu'à 1,20 m de profondeur, d'un garage, et de perturbations occasionnées par l'installation de divers réseaux au XX^e^ siècle.

Un tronçon de voie **(fig. 3)** a été mis au jour, à 0,70-0,90 m de profondeur, qui semble s'orienter selon un axe sud/ouest-nord/est, correspondant à la trame dite cardiale de l'agglomération antique de *Boutae*. Cet axe de circulation ne peut être raccordé à aucun tronçon découvert par le passé et ne se superpose à aucun tracé restitué grâce aux travaux antérieurs. Il constitue pour lors l'élément viaire le plus septentrional repéré à *Boutae*.

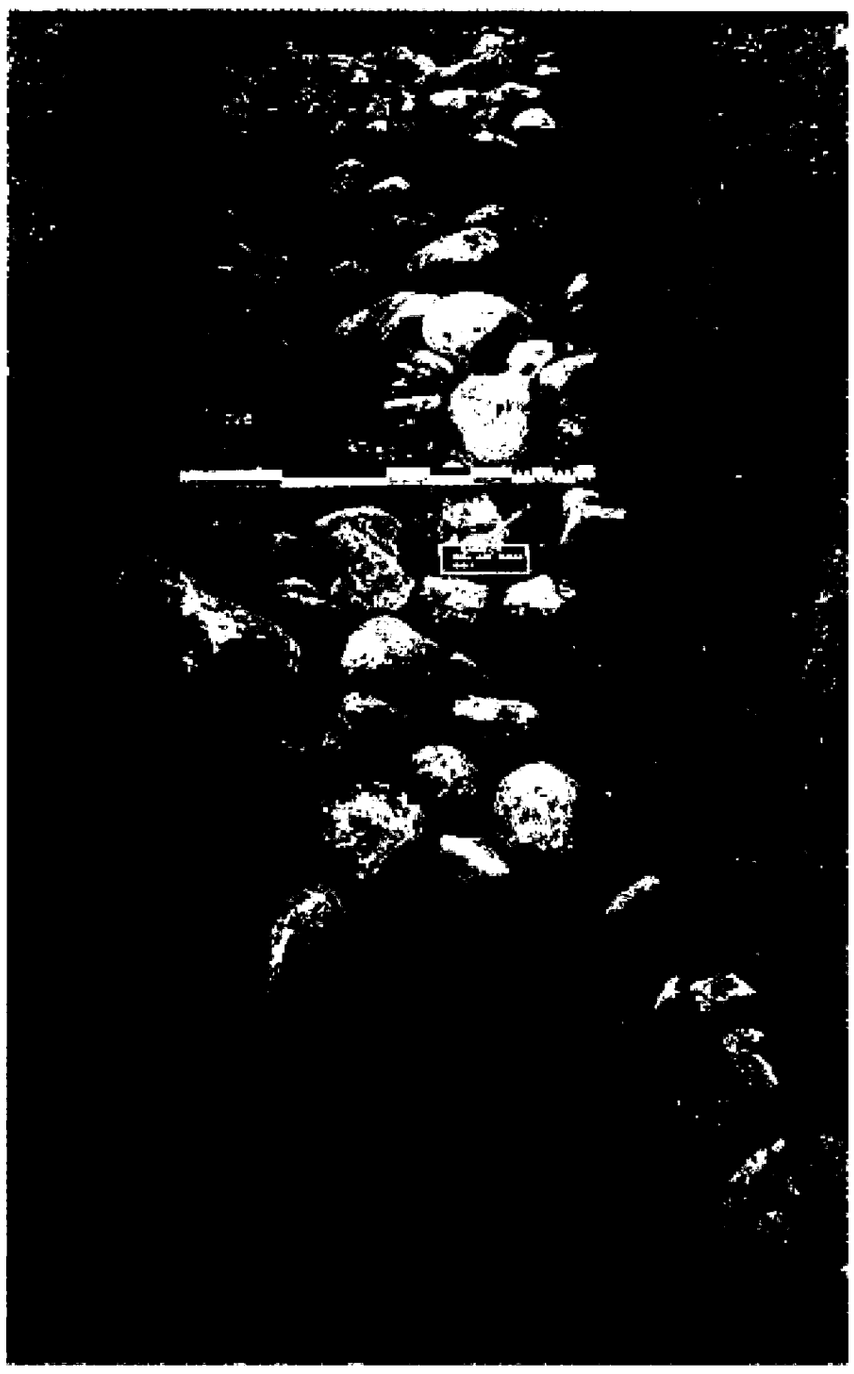


Fig. 3. Vestiges d'un tronçon de voie

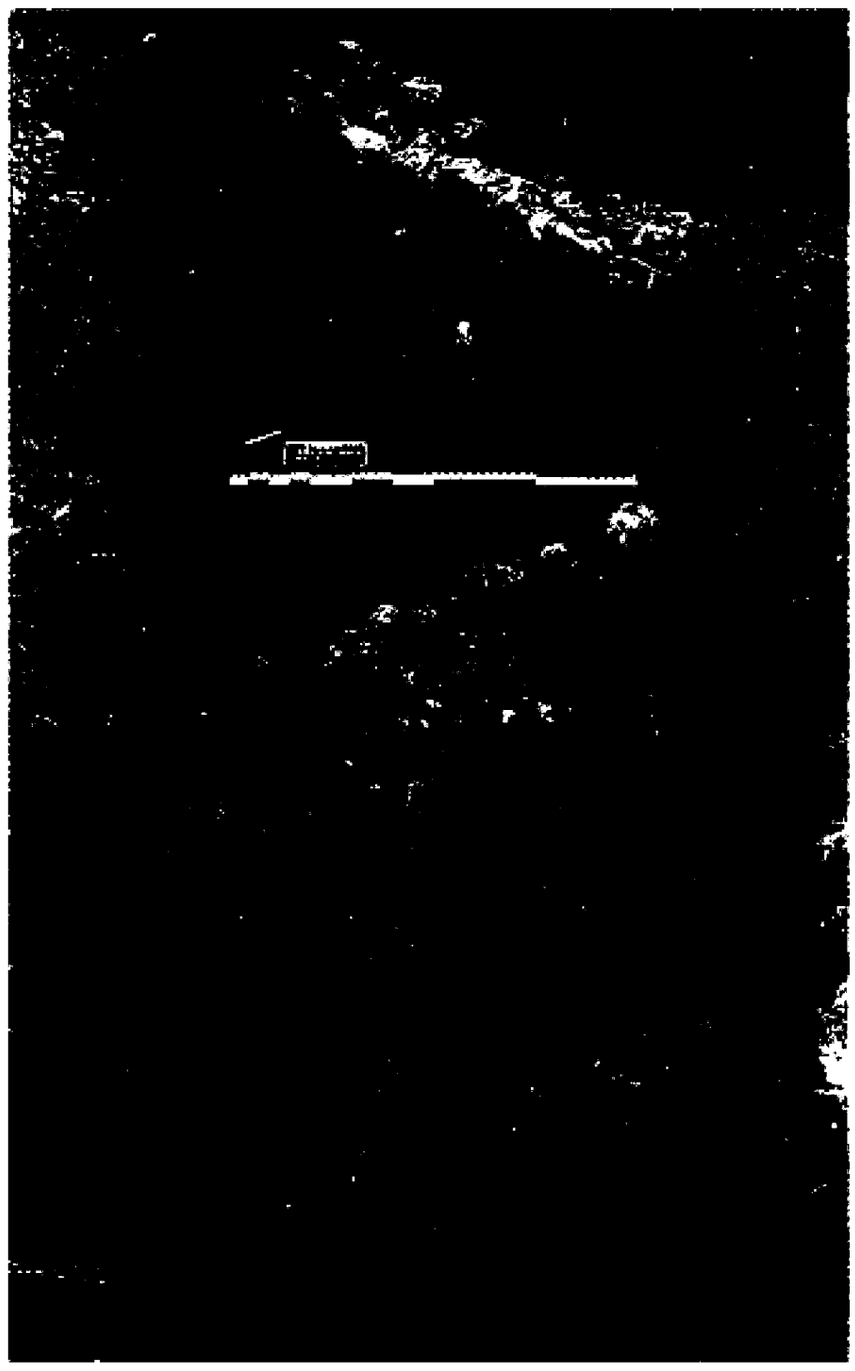


Fig. 4. Vestiges de deux bassins antiques

Le sondage 2 a également conduit à la découverte, à 0,90 m de profondeur, de deux bassins dont l'un est associé à un caniveau d'évacuation **(fig. 4)**. Ces aménagements sont arasés au niveau du fond des bassins, constitué par du mortier de tuileau grossier reposant sur un radier de galets. Ces structures peuvent, malgré le peu d'indices, avoir appartenu à un complexe à vocation artisanale, sans plus de précisions ni certitudes.

Les vestiges étaient scellés par d'épais remblais, contenant des matériaux de démolition antiques, remaniés aux époques moderne et contemporaine. Le mobilier céramique qu'ils renfermaient situe l'occupation dans un contexte de la fin du I^{er} s. ou du II^{e} s. ap. J.-C. Aucun élément antérieur ni postérieur n'a été mis en évidence. Toutefois, cela ne constitue pas un gage d'absence, puisque l'exiguïté de l'espace d'investigation a empêché de vérifier systématiquement les niveaux sous-jacents aux vestiges mis au jour, et qu'une éventuelle occupation postérieure n'ayant pas laissé de mobilier a pu être occultée par les importants travaux de terrassement réalisés au XX^{e} s. dans le secteur. En dépit de ces bémols, l'hypothèse d'une désaffection au III^{e} s. d'un quartier septentrional de *Boutæ* demeure envisageable.

Christophe LANDRY
INRAP

ANNECY
37, chemin des Fins

L'opération de diagnostic a été motivée par un projet de construction immobilière sur une petite parcelle implantée dans le périmètre « archéologique » de *Boutae*. L'intervention s'est déroulée du 2 au 9 mars 2010, à l'aide d'une pelle mécanique dirigée par deux archéologues de l'Inrap dans une emprise archéologique limitée à quelques 800 m².

Trois sondages de différentes longueurs ont pu être implantés dans le jardin, sous la forme de tranchées disposées au mieux des possibilités. Des fenêtres ont pu être ouvertes ponctuellement pour préciser les orientations ou la nature des structures mises au jour. L'intervention a livré plusieurs structures archéologiques et un mobilier relativement abondant.

Les premiers résultats montrent qu'une occupation, dont rien encore n'assure qu'elle est la première, se développe sous la forme d'activités artisanales, plus précisément le forgeage du fer dont témoignent les battitures d'une fosse et d'un niveau de circulation datés de la seconde moitié du I^er^ siècle de notre ère **(fig. 5)**.

Ultérieurement, le secteur anciennement occupé, dévolu à des activités artisanales, fait l'objet d'une intense phase de construction. Pas moins de sept murs sont repérés, vestiges d'un ensemble bâti de grandes dimensions

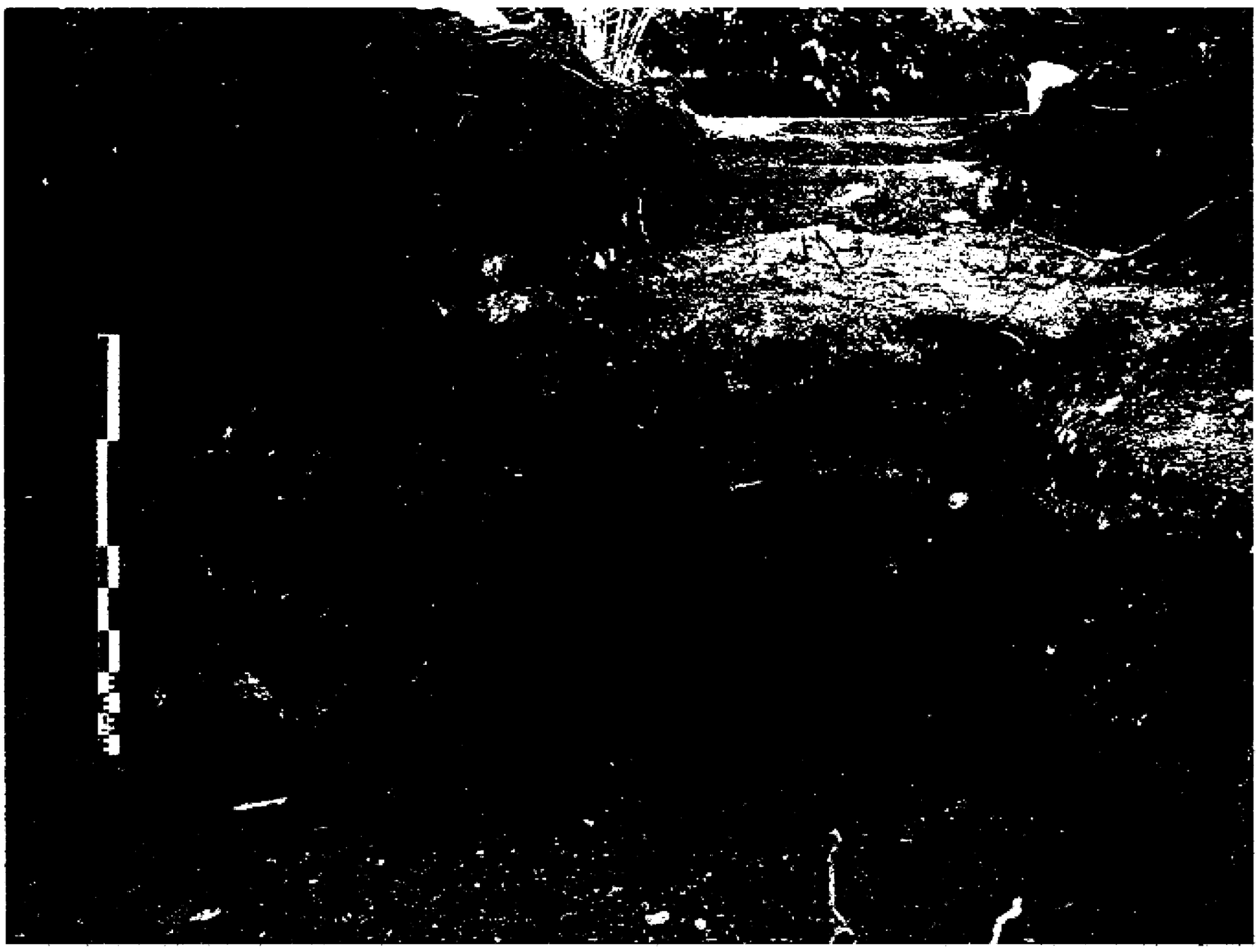


Fig. 5. Fosse métallurgique de rejets (I^er^ s. ap. J.-C) entamée par le mur nord d'un vaste édifice (cl. Inrap).

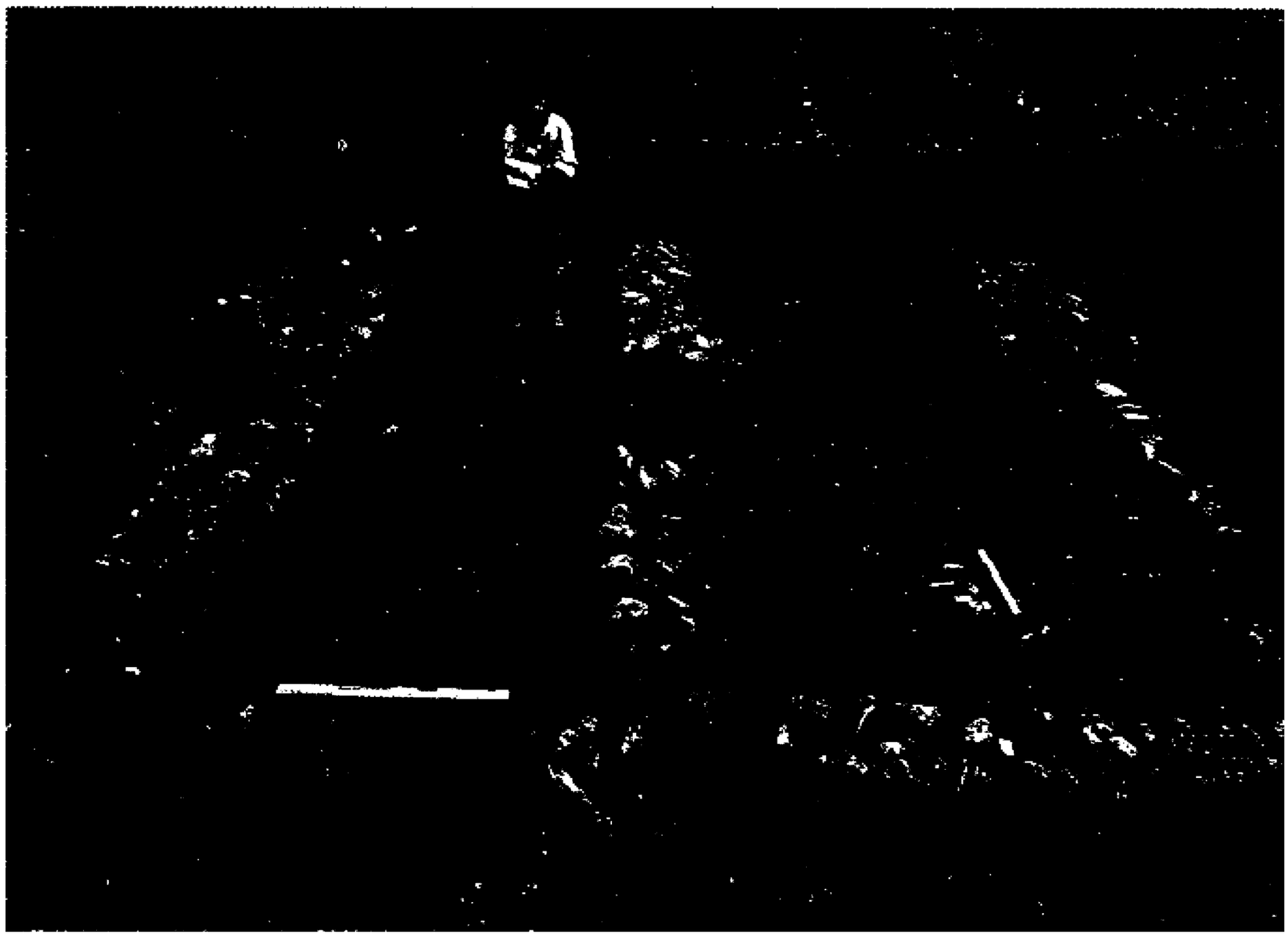


Fig. 6. Arase de maçonneries antiques sous les niveaux du XIX^{e} siècle.

(sondages 1 et 3, **fig. 6**). La qualité de la construction, démontrée en particulier pour un mur dont les fondations atteignent 1,10 m pour une largeur de 0,90 m, permet d'envisager l'existence d'un vaste bâtiment, en superficie comme en hauteur **(fig. 6)**.

Rapportés au plan général des vestiges antiques de *Boutae*, les murs dégagés lors du diagnostic complèteraient un ensemble de maçonneries, qui se signale en particulier par l'existence d'un long mur naguère identifié par Ch. Marteau.

Le sondage 2 livre quant à lui les vestiges d'un axe de circulation qui s'intègre également dans la trame cardiale, en dépit de la présence de la voie Nord une dizaine de mètres seulement à l'est des maçonneries. Cet axe pourrait desservir le flanc nord de la vaste construction, mais aucun élément de chronologie ne vient corroborer l'hypothèse.

Le diagnostic a été suivi d'une véritable fouille conduite par l'Inrap au début de l'année 2011, et dont le rapport est en cours. Les résultats en seront présentés dans la prochaine livraison de la revue.

Franck GABAYET
INRAP

ANNECY,
7, rue des Alpins

Le projet de construction d'un immeuble en lieu et place d'une maison individuelle localisée sur une parcelle comprise dans le périmètre « archéologique » de *Boutae* est à l'origine d'une prescription de diagnostic engagée par le Service régional de l'archéologie. L'opération, qui s'est déroulée les 9 et 10 mars 2010, a été menée à l'aide d'une petite pelle mécanique dirigée par deux archéologues de l'Inrap, dans une emprise limitée à quelque 937 m².

En dépit des découvertes nombreuses réalisées entre 2001 et 2005 sur le site voisin de Galbert, les quatre sondages effectués n'ont pas permis de déceler de traces archéologiques autres qu'une fine couche établie à la surface des graves alluviales, et parsemée de nodules de terre cuite architecturale, d'origine probablement antique.

En ne livrant aucune trace tangible de vestiges, les résultats du diagnostic permettent paradoxalement de préciser la nature de ce secteur situé en bordure de la voie 3, quelques dizaines de mètres seulement, au nord des parcelles occupées par les forgerons du quartier de la zone 3 de Galbert, entre le I^er^ et le III^e^ siècle de notre ère **(fig. 7)**.

On serait ainsi tenté de considérer le tènement sondé comme relevant de terrain non construits, et dévolus, peut-être à des pâtures, comme cela pouvait être le cas de la zone 4 de Galbert (Gabayet *et al.* 2007)

Cet état de fait confirmerait donc les premières observations, qui tendaient à considérer que certaines zones en bordure de *vicus*, quoique s'inscrivant dans l'emprise stricte de l'agglomération, se révèlent peu voire non occupées.

Franck GABAYET
INRAP



Fig. 7. Localisation de l'opération au sein de l'agglomération antique de *Boutae*

ANNECY
2-6-6bis et 8, chemin des Fins

L'opération de diagnostic archéologique, s'est déroulée du 19 au 22 octobre 2010, dans une emprise limitée à quelque 1316 m² et localisée dans la zone de saisine archéologique du quartier antique d'Annecy. En dépit de conditions d'interventions pour le moins délicates – démolitions incomplètes, réseaux actifs … – quelques enseignements peuvent être tirés de cette intervention motivée par la réalisation d'un vaste complexe immobilier.

On regrettera d'abord l'importance des décaissements réalisés durant le XIX^e^ siècle. Une nouvelle fois, les interventions montrent que les terrains, dans le cœur antique d'Annecy-*Boutae,* ont fait l'objet d'une intense activité au XIX^e^ ou au début du XX^e^ siècle. Il est possible que les démolitions antiques, probablement massives, aient constitué des points durs susceptibles de fragiliser la stabilité des futurs édifices. Les « minages » de parcelle signalés par Ch. Marteaux, préalables à la construction immobilière d'alors, se traduisent dans les faits par des décapages de grandes ampleurs, destinés sans doute à purger les terrains des vestiges antiques. Une perte irréparable pour les archéologues des siècles suivants...

L'opération conduite à l'angle du chemin des Fins sud et de la Place des Romains s'inscrit dans ce schéma. Les données des quelques tranchées réalisées livrent par conséquent des résultats limités et inéluctablement entachés d'incomplétude.

Les sondages auront au moins permis de parfaire la connaissance du sous-sol de *Boutae* : le substrat se décompose en trois grandes couches dont la plus ancienne est constituée de graviers emballés dans une matrice sableuse grise. L'ultime dépôt, fait de limons argileux, porte le niveau archéologique.

La couche antique se présente sous la forme d'une accumulation de limons argileux bruns plutôt compacts d'environ 0,20 m d'épaisseur. On y repère des inclusions de charbons de bois et de grains de chaux associées à des fragments de terre cuite architecturale – *tegulae*, brique –, voire de céramique.

Deux structures vaguement quadrangulaires sont attribuées à la période antique. Il s'agit dans les deux cas d'aménagements de blocs calcaires, de galets et de fragments de tuiles plates, agencés sans mortier (0,50 x 0,40 m). Une à deux assises sont conservées, pour une épaisseur qui n'excède pas 0,15 m.

La possibilité qu'il s'agisse là de calages, voire de supports de pilier a été avancée, sans grande conviction.

Les rares fossiles directeurs permettent de dater la couche archéologique de la fin du I^er^ s. av. J.-C. ou du début du siècle suivant. Ce jalon chronologique correspond à la première occupation antique habituellement repérée à *Boutae* à la surface de la terrasse alluviale.

L'unique monnaie, retrouvée en position résiduelle dans un niveau daté du XIX^e^ siècle, confirme en outre une fréquentation du secteur durant le IV^e^ siècle.

La présence de la couche antique témoigne donc d'une occupation du secteur entre le I^er^ et le IV^e^ siècle de notre ère. Ceci étant posé, l'information n'apporte pas de réelle nouveauté quant à l'évolution de *Boutae* !

De fait, avec les réserves qu'impose l'exercice du diagnostic, réalisé qui plus est dans des conditions limites, les données sont peut-être moins anodines qu'il n'y paraît de prime abord **(fig. 8).**

Au regard de leurs caractéristiques, les tènements sondés correspondraient à des terrains non construits, à des zones de circulation, voire de simples terrains vagues proches de secteurs plus densément lotis.

On retrouve au nord et à l'ouest des parcelles concernées par l'intervention d'octobre 2010, les vestiges d'une zone sacrée. Les vestiges, ou plutôt l'absence de vestiges, permet de situer les parcelles diagnostiquées à l'extérieur de l'emprise du sanctuaire dont la limite est de ce fait précisée.

Franck GABAYET
INRAP

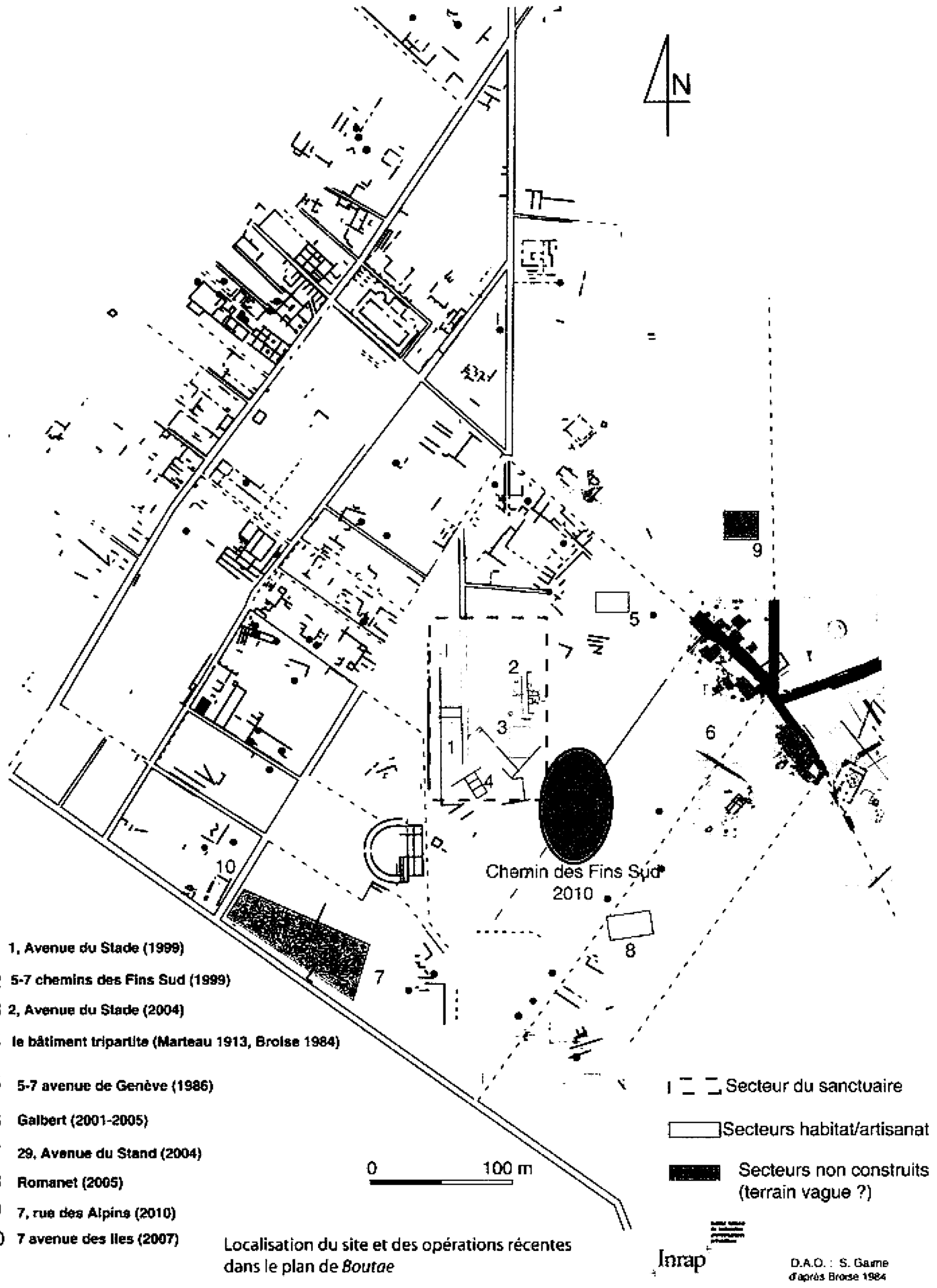
PROTOHISTOIRE
PERIODE MODERNE ET CONTEMPORAINE

ANNECY
1, avenue du Trésum

Sur prescription du Service régional de l'archéologie, l'opération a été motivée par la réalisation d'un vaste complexe immobilier au sein de l'ancien hôpital d'Annecy, un ensemble de parcelles sises dans la zone de saisine archéologique des rives du lac d'Annecy. L'emprise du diagnostic se limite à environ 11000 m² répartis en quatre zones prédéfinies, et vingt-huit sondages, sous la forme de tranchées de différentes longueurs, ont pu y être implantés.

L'intervention a livré de rares structures archéologiques et un mobilier peu abondant. Elle a confirmé, en premier lieu, l'importance des travaux d'aménagements suscités par la construction de l'hôpital, des premiers pavillons érigés dans le courant du XIX^e^ siècle, jusqu'aux bâtiments réalisés dans les années 1970 et 1980. Le socle rocheux est abondamment remblayé pour créer des terrasses planes ou bien, au contraire, largement entamé afin de réaliser les sous-sols.

Les sondages ont permis de retrouver l'état originel du substrat, notamment dans la partie haute du tènement, dans un secteur où étaient attendus les vestiges d'une occupation en relation avec le tracé de la voie antique de *Boutae* à *Casuaria*. Il est ainsi possible de restituer une petite terrasse rocheuse, élargie grâce à une série de remblais afin d'y établir un bâti ; aucune trace pourtant d'une intervention antique, les jalons chronologiques étant tous à placer dans le courant du XIX^e^ puis à la fin du XX^e^ siècle.



Localisation du site et des opérations récentes dans le plan de *Boutae*

Fig. 8. Localisation de l'opération au sein de l'agglomération antique de *Boutae*

La zone basse du terrain

Dans le même ordre d'idées, les sondages, cette fois de la partie basse, permettent de retrouver le profil du rocher au contact des niveaux lacustres. Les caractéristiques des sédiments et la présence d'éléments organiques collectés dans les carottages effectués à cette occasion feront l'objet d'analyses susceptibles de préciser la ligne de rivage du lac au cours du temps.

En bord de lac, la zone sondée s'est finalement révélée la plus riche en termes de données strictement archéologiques. Parmi les vestiges mis au jour, un puits aménagé à l'aide d'un grand tonneau cerclé de fer doit probablement être associé à la période moderne. Des ossements humains erratiques, ont été dégagés à proximité du puits.

Un premier sondage a livré, directement sur les niveaux lacustres, un fémur gauche, ainsi qu'un fémur droit et un tibia droit, un second tibia droit et une fibula probablement homolatérale. Les os sont en mauvais état et les épiphyses, en particulier, systématiquement absentes. On reconnaît une partie des membres inférieurs de deux individus matures. Le sondage suivant a permis de retrouver un fémur gauche d'un sujet mature. En l'état, il n'a pas été possible de déterminer si le fémur doit être associé au deuxième individu identifié par le tibia droit du sondage précédent ou à un troisième sujet.

En l'absence de fossile directeur, l'insertion d'ossements de deux individus dans une chronologie pose problème : les os pourraient se révéler aussi bien néolithiques que modernes. Ce sont les résultats de l'analyse au radiocarbone qui auront permis de dater ces restes humains du XVII[e] siècle (Ly-15518).

Un témoin d'une occupation protohistorique

Plus haut dans la pente, un sondage a mis au jour les traces d'une occupation, sans doute protohistorique, sous la forme d'une couche d'occupation ténue dépourvue de caractéristiques spécifiques. Le mobilier se résume à un unique tesson de panse mal daté, qui permet difficilement de pousser très avant les hypothèses.

Un dépotoir de terre vernissée

On pourra signaler, enfin, le dépotoir de céramiques de la zone 3, attribuables aux ateliers annéciens du XIX[e] siècle. Il vient alimenter les données sur une production qui commence à être bien cernée après les fouilles des ateliers de Sainte-Catherine et du Saint-Sépulcre **(fig. 9)**.

Franck GABAYET
INRAP



Fig. 9. Quelques formes du dépotoir de céramiques en terre vernissée (cl. L. Ceci, SDAHS)

DIAGNOSTICS NÉGATIFS

FAVERGES, hameau de Verchères,
lieudit *Les Outannes*

Cette opération de diagnostic archéologique a été réalisée en préalable de la construction de neuf maisons sur la commune de Faverges, au hameau de Verchères. L'emprise du diagnostic couvre une surface globale de 5854 m². Un total de 15 sondages y a été réalisé à la pelle mécanique et aucun d'eux n'a livré de traces d'une occupation ancienne.

Jérôme GRASSO
INRAP

PRINGY, hameau de Promery

Cette opération de diagnostic archéologique a été réalisée sur le futur emplacement d'un lotissement composé de trois bâtiments de 29 logements et de parkings souterrains, sur la commune de Pringy, au hameau de Promery. L'emprise totale du diagnostic correspond à une surface de 4 747 m2. Un total de 14 sondages a été réalisé. Malgré un fort potentiel archéologique à proximité immédiate de la zone sondée, aucun d'eux n'a révélé d'indices d'une occupation ancienne du secteur, hormis un drain ancien non datable.

Jérôme GRASSO
INRAP

PRINGY, *La Planche,*
ZAE Pré-Mairy, rue du Viéran
Section AC, parcelles 1212 et 166.

Le terrain concerné par le projet est situé en contrebas de l'opération archéologique de 2002 (Bouvier, Verot-Bourrely 2003). Les sondages occupent un ressaut de terrasse occupant le versant droit de la vallée du Viéran à une altitude variant de 495,68 m à 487,76 m, entamée au Nord par la route de Proméry. Aucun niveau archéologique n'a été caractérisé sur cette parcelle de 11 304 m^2, tout au plus doit-on signaler la présence de rares tessons non datables et de terres cuites architecturales roulées par les alluvions du Viéran dont une couche d'inondation a été aperçue dans le dernier sondage dans le secteur le plus bas.

Michel GOY
INRAP

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROGRAMME DE PROSPECTIONS-SONDAGES SUR LES PREMIERES OCCUPATIONS HUMAINES DES VERSANTS DU COL D'ANTERNE
COMMUNES de PASSY, SERVOZ et SIXT

L'année 2010 a été la troisième année de terrain pour l'opération de prospection-inventaire, entreprise sur les premières occupations humaines des versants du col d'Anterne. Ces recherches participent aux études pluridisciplinaires des interactions hommes-milieux, développées dans le cadre du programme ANR Pygmalion (direction F. Arnaud, laboratoire Edytem) qui s'achèvera début 2012. Les objectifs sont d'acquérir des données sur les premières occupations humaines par le biais d'un inventaire diachronique basé sur la réalisation de grandes séries de sondages.

Le terrain est abordé par des repérages rapides puis par des sondages portant soit sur des secteurs de piégeage sédimentaire dépourvus de vestiges apparents, soit sur de très rares ruines en pierres sèches, soit sur des anomalies géologiques, micro-topographiques ou végétales susceptibles de recouvrir des aménagements anthropiques plus ou moins démantelés.

Il était prévu en 2010 de relancer une campagne de prospections et sondages de grande envergure, avec une équipe itinérante bivouaquant sous tentes comme nous l'avions déjà expérimenté en août et septembre 2009. Malheureusement le faible nombre de participants ainsi que le taux très élevé des annulations de dernière minute ont imposé de se réorienter vers des objectifs bien plus modestes.

17 sondages ont été réalisés en privilégiant des compléments de documentation sur des sites déjà abordés les années précédentes (Sous le Refuge de Moëde (SRM), Le Plane et Le Laouchet). Un nouveau site à enclos situé à Entrevie, signalé en 2004 lors des prospections du Service Départemental d'Archéologie (direction M. Oberkampf), a également été sondé et topographié. Enfin plusieurs groupes d'anomalies topographiques ont été repérés en contrebas des chalets de Moëde. L'un d'eux a été abordé par deux sondages, malheureusement interrompus prématurément par les conditions météorologiques exécrables des deux derniers jours de campagne.

Moëde

Sous le refuge de Moëde (SRM), le début du sondage 2 **(fig.10)** avait permis de pressentir la présence d'un foyer assez important le dernier jour de la campagne 2009. L'extension du sondage durant l'été 2010 a mis au jour une structure de combustion en cuvette profonde, de près d'un mètre de diamètre, qui présente une certaine parenté avec les fours à pierres chauffantes, fréquents dans le contexte régional au Néolithique et aux Âges des Métaux. Mais une datation beaucoup plus récente est également envisageable et il semble prudent d'attendre les résultats du radiocarbone.

A quelques mètres à l'ouest, une tranchée (SRM 7) sur la bordure d'une petite plate-forme rectangulaire **(fig. 10)** a montré la présence d'une bande de pierres recouvrant partiellement des placages charbonneux. Ces aménagements, de fonction imprécise, sont en cours de datation.

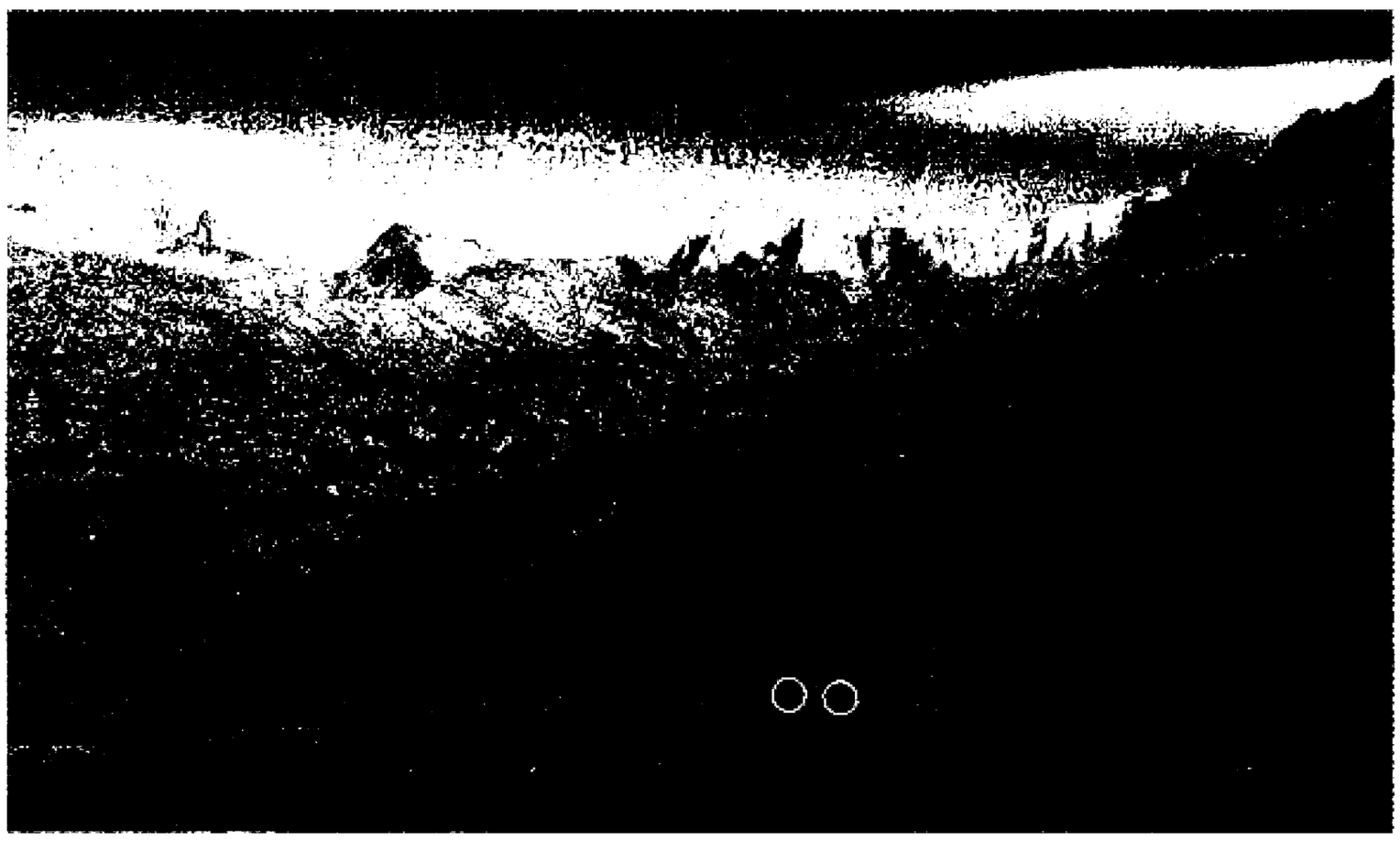


Fig. 10. Passy, sous le refuge de Moëde (SRM) :
localisation des sondages 2 à gauche et 7 à droite. Cl. P.-J. Rey.

Le Laouchet

Au Laouchet il s'agissait essentiellement de contrôler la présence d'un enclos, supposée l'année précédente sur la bordure sud de la tourbière. Le sondage (Laouchet 18) a malheureusement infirmé notre hypothèse.

Plane

Au Plane, le sondage 5 avait été interrompu en septembre 2008 alors que l'on avait atteint le sommet d'une couche à charbons de bois. Ce site est particulièrement intéressant puisqu'il comporte trois enclos dans un bel état de conservation. La campagne 2010 a permis de revenir à la charge avec une évolution de la méthode mise en œuvre pour aborder les structures en pierres : de la réalisation de petits sondages ponctuels en 2008, nous sommes passés à l'ouverture de grandes tranchées transversales nettement plus coûteuses en temps et en énergie, mais qui permettent une bien meilleure perception de la stratigraphie.

Le sondage 5 du Plane a été prolongé, permettant la fouille partielle d'un foyer en légère cuvette qui ne peut être connecté à la structure en pierres située à l'extrémité ouest du sondage. Deux autres tranchées ont été implantées dans une cabane (Plane 7) et dans le plus petit des trois enclos (Plane 8). Des placages charbonneux ont été observés et prélevés sous les dépôts de démantèlement, ou au sommet de sols enfouis, et devraient permettre de dater au moins une phase de fonctionnement de ces structures.

Entrevie

A Entrevie, sur la rive droite du torrent du Souay, plusieurs sondages ont permis d'aborder un site complexe associant deux enclos et près de neufs petites structures. On observe des recoupements et des interruptions dans le déroulé des empierrements, qui traduisent des réaménagements et la probable surimposition de ruines d'âges différents. 7 sondages ont concerné 6 petites structures en pierres et un abri sous bloc. L'abri ne livre que des traces très récentes alors que 5 sondages permettent d'observer la présence d'indices d'occupation dans les petites structures, épars dans la partie supérieure des stratigraphies (charbons de bois, petits fragments de faune), malheureusement toujours très peu dilatées. Deux structures en creux de type trou de poteau ont toutefois été observées (sondage 2 et 4).

L'année 2010 a également permis de se former à l'utilisation de la station totale pour la topographie, acquise récemment par le laboratoire Edytem. La topographie détaillée du site d'Entrevie a été réalisée en guise d'exercice pratique. Il est prévu de systématiser ce type de relevé sur l'ensemble des sites à structures en pierres, au cours de la campagne 2011 afin de disposer de données uniformisées pour la fin du programme. Quelques sondages complémentaires sont envisagés sur des anomalies déjà repérées sous les chalets de Moëde (SCM) et sur deux petites structures situées au nord-est du refuge Alfred Wills. En basse altitude une réouverture du sondage 10 aux Gures permettrait de contrôler la présence d'une occupation mésolithique envisageable d'après les résultats de deux datations radiocarbones.

Pierre-Jérôme REY
UMR 5204, EDYTEM

MOYEN-ÂGE

SAINT-GERVAIS-LES-BAINS,
Le Châtelet
Section OI, parcelles 3127 et 3162
Coord. Lamb. : 939,145 / 2108,618 ; alt. 800 m NGF

En août-septembre 2008, les sondages réalisés par le Service départemental de l'archéologie[22](sous la direction de Laurent D'Agostino) avaient permis de grandement améliorer la connaissance de la maison forte du Châtelet. Outre la réalisation d'un plan assez précis et la mise en évidence d'un phasage intelligible des constructions, cette intervention avait montré qu'en dépit des apparences, les vestiges archéologiques du Châtelet étaient encore bien conservés sous les niveaux de démolition.

Ce sondage s'inscrivait dans le cadre d'un important projet de voirie, qui s'il n'a pas compromis directement le site, venait perturber un angle du bâtiment sud (BÂTIMENT 2) dégagé en 2008. En effet, l'angle sud-est de ce bâtiment s'est vu provisoirement démonté durant l'automne 2009[23], la reconstruction étant programmée à la fin du chantier en 2012 ou 2013. Le démontage devait en effet faciliter la construction d'une importante paroi clouée destinée à protéger la culée occidentale du pont, lié au contournement du centre de Saint-Gervais-les-Bains.

Ces travaux venaient par ailleurs bouleverser des niveaux archéologiques qui n'avaient pu être que partiellement fouillés en 2008. Aussi, il a paru opportun d'entreprendre la fouille de ce petit secteur (moins de 10 m²) afin de pouvoir documenter l'occupation du BÂTIMENT 2, dont l'intérieur apparaissait dès 2008 passablement perturbé par la présence de blaireaux…

La modeste opération de 2010[24] a permis de mettre au jour un niveau de sol, non repéré en 2008, composé d'un radier de galets mal conservé sur lequel était coulée une chape de mortier de tuileau qui n'était plus présente que sous forme de lentilles isolées. Une monnaie du duc de Savoie Emmanuel-Philibert (1553-1580) reposant sur ce sol témoigne d'une occupation en cohérence avec le phasage des constructions proposé en 2008.

Il est en revanche regrettable que l'élément **(fig. 12-13)** appartenant à une cheminée monumentale ait été découvert lors du suivi de travaux en 2009 et qu'il n'ait pu être situé dans un contexte archéologique précis.

En effet cet élément appartenait vraisemblablement à une cheminée dotée d'une hotte conique, semblable notamment à celle du château de Chalençon (Saint-André-de-Chalençon, Haute-Loire), datée pour sa part de la fin du

---

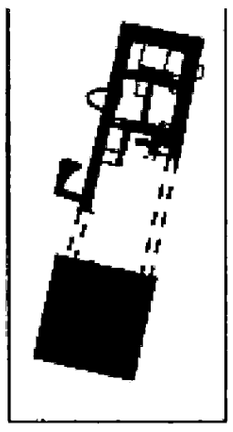
(22) D'AGOSTINO Laurent, CECI Liliana, GUFFOND Christophe, NAVETAT Mylène, *La maison forte du Châtelet (commune de Saint-Gervais-les-Bains, Haute-Savoie)*, Rapport final d'opération archéologique, Service départemental d'archéologie de la Haute-Savoie, juin 2009, 2 vol. Voir aussi D'AGOSTINO Laurent, Guffond Christophe, « Saint-Gervais, Le Châtelet », *Revue Savoisienne*, 2008, p. 86-91.
(23) Démontage effectué par l'entreprise Comte SA. 42600 Champdieu.
(24) GUFFOND Christophe, *La maison forte du Châtelet (commune de Saint-Gervais-les-Bains, Haute-Savoie)*, Rapport final d'opération archéologique, Service départemental d'archéologie de la Haute-Savoie, avril 2011.

SAINT-GERVAIS-LES-BAINS (Haute-Savoie), Le Châtelet

Planche A

Bâtiment 2. Plan et report du secteur fouillé en 2010.

Septembre 2008. / Mars 2010.
Relevés : L. Ceci, C. Guffond, E. Roumagoux.
DAO : M. Navatat, L. D'Agostino, C. Guffond.
Service Départemental d'Archéologie de la Haute-Savoie



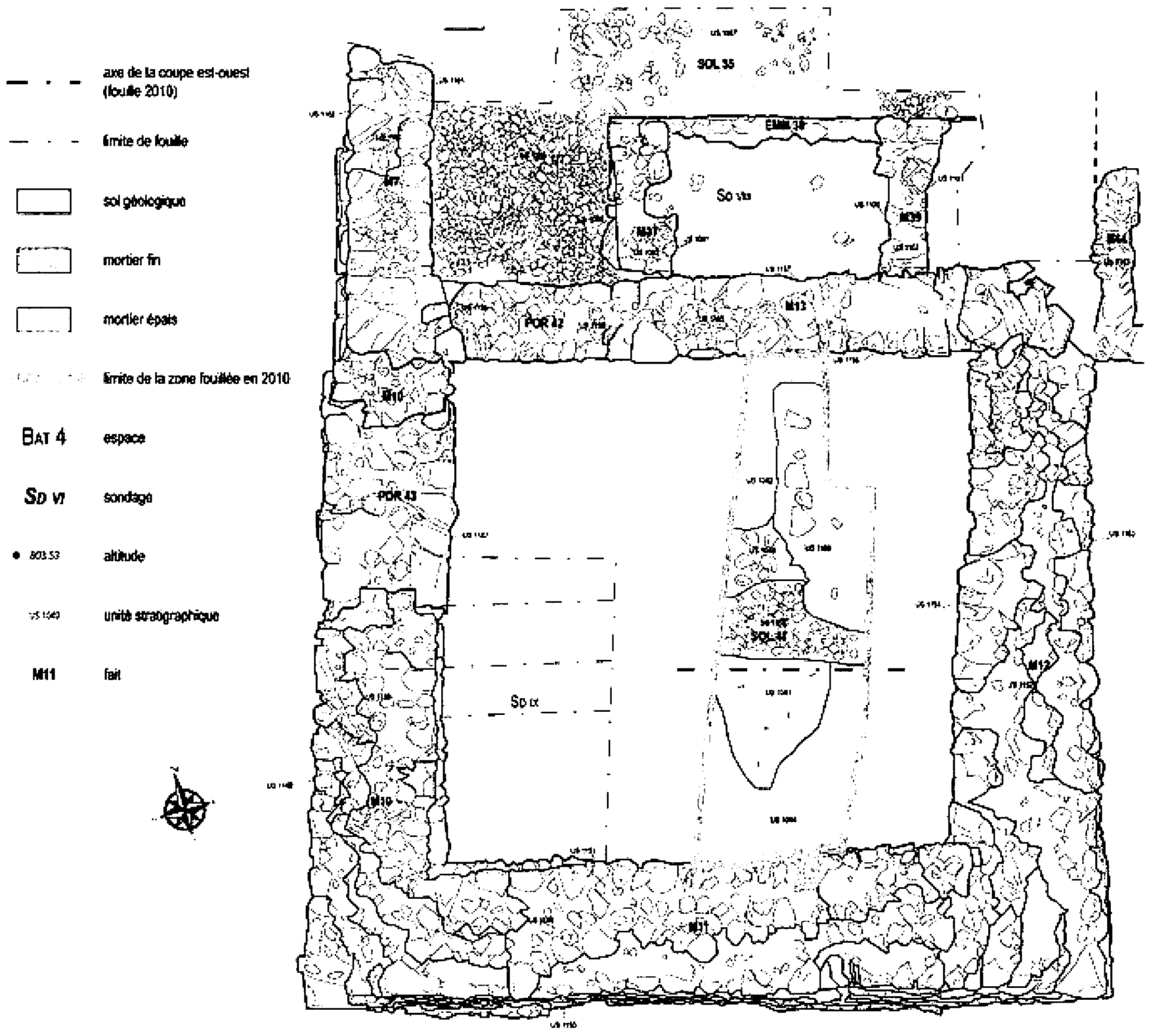


Fig. 11. Saint-Gervais-les-Bains (74)
Le Châtelet : plan du BÂTIMENT 2 et report du secteur fouillé en 2010.

XII[e] siècle [25]. Cette comparaison confère au site du Châtelet une ancienneté potentielle alliée à un élément de confort remarquable. Enfin il contribue à documenter le souci du chauffage d'une résidence aristocratique de montagne puisque la fouille de 2008 avait déjà mis au jour des carreaux de poêle (datés pour leur part des XV[e]-XVI[e] siècle) dans la cour (COUR 3) située au nord du bâtiment sud (BÂTIMENT 2).

Christophe GUFFOND
SDAHS

---

(25) DURAND Aline *et alii*, « Se chauffer en milieu de montagne. Habitats seigneuriaux dans le Massif central méridional (XII[e]-XVII[e] siècle) », in ALEXANDRE-BIDON Danièle, PIPONIER Françoise et POISSON Jean-Michel, *Cadre de vie et manières d'habiter (XII[e]-XVI[e] siècle)* - VIII[e] Congrès international de la Société d'archéologie médiévale, CRAHM, 2006, p. 145-159.

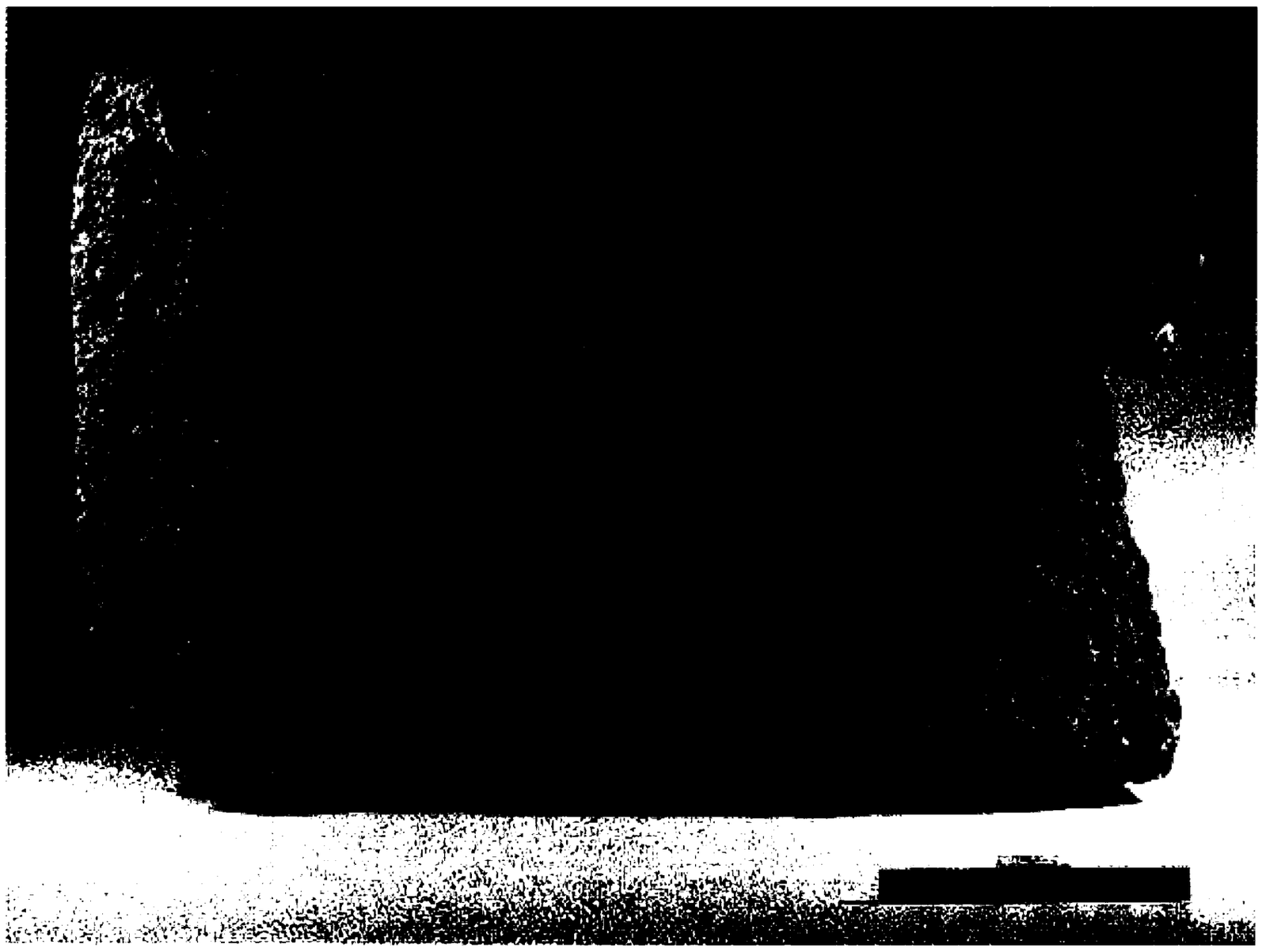


Fig. 12. Saint-Gervais-les-Bains (74)
Le Châtelet : vue de l'une des faces de l'élément de cheminée monumentale découvert en 2010. Cl. Chr. Guffond – SDAHS / 2011.



Fig. 13. Saint-Gervais-les-Bains (74)
Le Châtelet : vue de dessous de l'élément de cheminée monumentale découvert en 2010. On voit la transition entre la partie inférieure de la hotte rectangulaire et la partie supérieure qui devient conique. Cl. Chr. Guffond – SDAHS / 2011.

PÉRIODE ROMAINE, MOYEN-ÂGE, PÉRIODES MODERNE ET CONTEMPORAINE

VIUZ-EN-SALLAZ, SAINT-ANDRE-DE-BOËGE, FILLINGES

Carrières de meules du Mont Vouan
Fouilles programmées et prospections thématiques

Le Mont Vouan forme une petite montagne située en Faucigny, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Genève. Long de quatre kilomètres, il s'étire sur les trois communes de Viuz-en-Sallaz, de Fillinges et de Saint-André-de-Boëge, et culmine à 978 m d'altitude. Son sous-sol renferme 300 à 500 m d'épaisseur de grès et de conglomérats à ciment siliceux, reconnus durant les siècles passés comme une roche d'excellente qualité pour la mouture des grains. Aussi le Mont a-t-il été percé par une multitude de carrières de meules, au point d'être surnommé par la population du voisinage « *La Molire* » - la Meulière, en français. Ces carrières ont été classées Monuments Historiques en 2009 sur une superficie de 110 hectares et restent à ce jour les seules en France à bénéficier d'une telle protection. Leur ampleur, leur caractère particulièrement spectaculaire, un excellent état de conservation et notamment des marques d'outils laissées par les carriers, enfin une durée d'exploitation étirée sur un très long terme, ont concouru à leur valoir une telle distinction. Malgré leur importance scientifique majeure, ces meulières n'avaient encore fait l'objet d'aucune étude archéologique approfondie. L'équipe du Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHRA, UMR 5190 CNRS-Université Grenoble 2), sollicitée par la commune de Viuz-en-Sallaz et opérant en partenariat avec elle, s'est donc attachée à recenser systématiquement les sites d'extraction, à dater leur(s) période(s) d'exploitation, à quantifier leur production, à cerner l'aire de commercialisation des meules et enfin à réunir toute information susceptible d'éclairer les relations entre l'ancienne industrie et les localités environnantes. Les travaux ont été entamés en 2010 selon une triple approche : 1) une recherche de la documentation médiévale, moderne et contemporaine aux archives de Viuz-en-Sallaz, aux Archives départementales de Haute-Savoie, aux Archives Nationales de France et aux Archives d'Etat de Genève ; 2) les fouilles programmées des carrières souterraines de la Grand'Gueule et de la Molière à Vachat ; 3) une prospection systématique du terrain, d'abord aérienne puis pédestre.

La carrière de la Grand'Gueule

Site emblématique du Mont Vouan, visité par les touristes depuis le milieu du XIX^{e} siècle au moins, la carrière de la Grand'Gueule - encore appelée « caverne aux Fées », compte parmi les meulières les plus imposantes d'Europe. Elle présente une unique chambre souterraine creusée à mi-hauteur du Mont, haute de 14 m à l'ouverture et de 53 m de long pour 30 m de large, et qui pourrait facilement accueillir une église de village. Son plafond ainsi que ses parois ont été creusées par des centaines d'alvéoles d'extraction et par des « tubes » verticaux ayant fourni des meules taillées les unes au-dessus

des autres, jusqu'à former un décor invraisemblable. Cette chambre souterraine, dont l'histoire était totalement méconnue, a fait l'objet de deux sondages, l'un de 20 m² à l'entrée de la chambre souterraine (= zone 4) et donc dans la partie potentiellement la plus ancienne du site, et l'autre de 18 m² situé au fond de la cavité (= zone 3), dans l'espace théoriquement le plus récent.

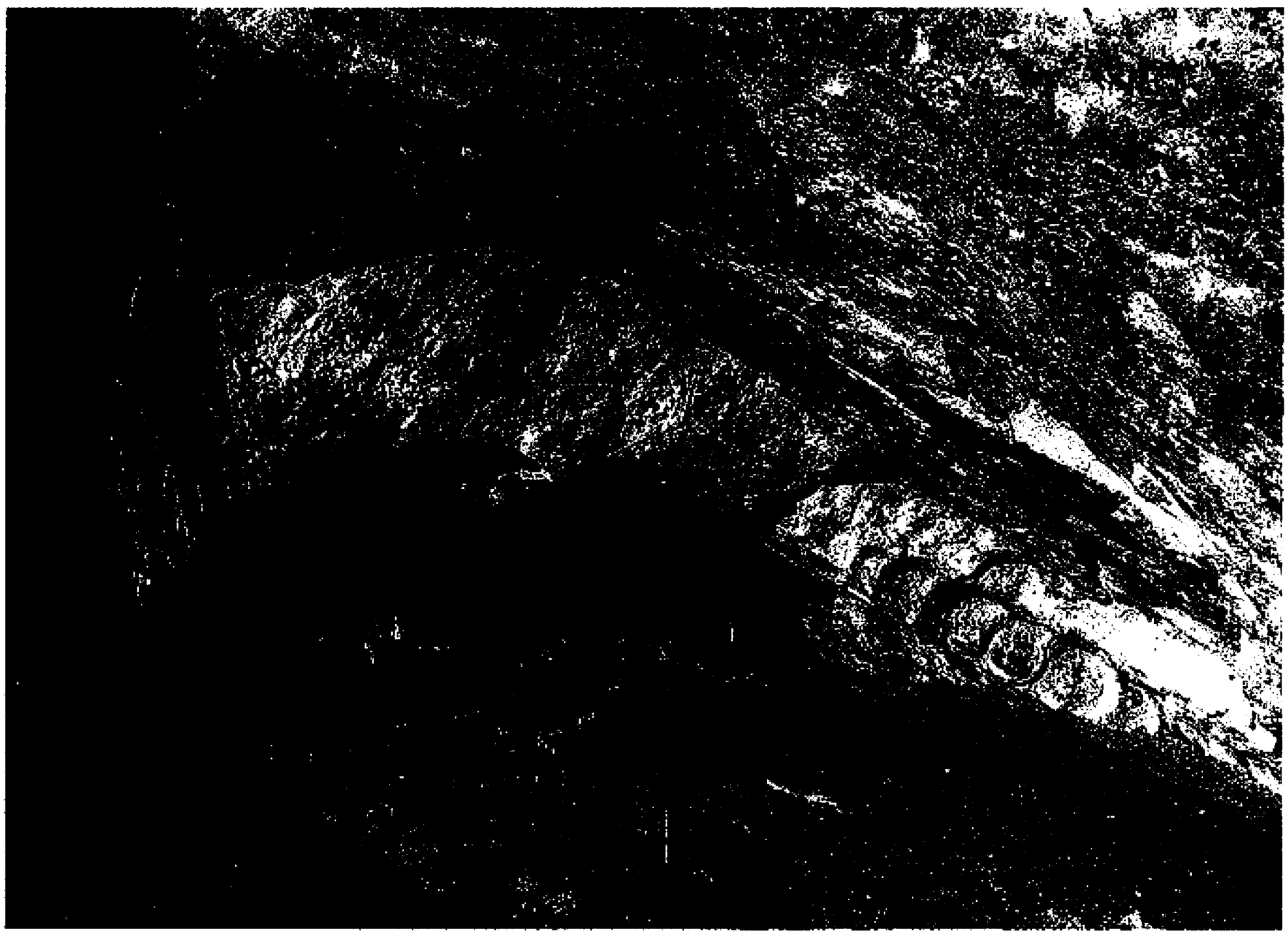


Fig. 14. Vue générale Grand'Gueule.

Le sondage de la zone 4 a permis d'atteindre le sol d'exploitation à 2,50 m de profondeur sous le sol actuel. Il a révélé un plancher de carrière creusé de 8 tubes d'extraction de meules et deux ébauches accidentées encore en place, pour une production totale de 28 pièces. Le plancher des tubes forme des alignements continus, tangents aux fissures naturelles parcourant le rocher. Trois dimensions apparaissent, qui définissent autant de périodes d'exploitation. Une première phase a vu l'extraction de meules de moulins de 80 à 90 cm de diamètre pour une vingtaine de centimètres d'épaisseur, attribuables d'après leurs dimensions à la fin de l'Antiquité ou au Haut Moyen Age. Une deuxième étape se traduit par l'enlèvement de cylindres de 1 m à 1,10 m de diamètre, caractéristiques de l'époque médiévale. Enfin une troisième étape, recoupant les deux premières, voit l'extraction de pièces de 1,30 à 1,40 m de diamètre. Les techniques employées sur le chantier recourent au pic pointu pour ouvrir en 3 à 4 passes le fossé annulaire (= la tranchée de havage) matérialisant le cylindre de la future meule. Aucune trace de décollement du substrat n'a pu être observée, néanmoins le remplissage a fourni près d'une centaine d'objets mobiliers, ce qui est exceptionnel en milieu de



Fig. 15. Les fouilles en cours à La Grand'Gueule, en 2010.

carrière, parmi lesquels on reconnaît des coins de carriers et surtout des plaques métalliques d'une dizaine de centimètres de long pour 5 à 7 cm de large : des paumelles, qui placées de part et d'autre d'un coin étaient enfoncées dans un logement creusé à la base du cylindre, l'emboîture, et permettaient son détachement du substrat. Après abandon de l'exploitation, la zone 4 fut comblée à l'aide de déchets de taille entre la fin du XV^{e} s. et les premières années du XVII^{e} s., d'après les résultats des analyses C14 de charbons de bois.

Le sondage de la zone 3, ouvert en fond de cavité, n'a pas permis d'atteindre le plancher de carrière bien qu'il ait été descendu jusqu'à 1,80 m de profondeur. Sa fouille a d'abord livré sur 80 cm d'épaisseur une couche de coprolithes d'ovicaprinés et de fumiers fossiles, attestant du remploi du fond de la grotte aux Fées comme bergerie après l'arrêt de l'extraction des meules. Cette couche surmontait un remplissage de déchets de taille qui a, comme en zone 4, fourni un abondant mobilier métallique (coins de carriers, paumelles). Surtout, une épaisse couche de charbon de bois contenant de nombreuses scories de fer et des battitures atteste de la proximité d'une forge, dont les cendres furent vidées ici. Pareille découverte d'une forge à l'intérieur d'une meulière est particulièrement rare, puisque sur la quinzaine de carrières équivalentes fouillées jusqu'ici en l'Europe, seules trois en ont fourni, à Vioménil dans les Vosges, à Châbles en Suisse et à Baslow en Angleterre. Cet équipement était pourtant indispensable à toute grande exploitation, afin de doter les

ouvriers en outils et de réparer ceux qu'ils usaient ou cassaient quotidiennement. La datation de ce cendrier, obtenu par analyse C14, renvoie comme en zone 4 à la fin du XV^{e} s. et au XVI^{e} s.

Les fouilles ont été accompagnées d'un relevé intégral de la carrière par scan laser en 3D, dont les données sont encore en cours d'exploitation mais qui ont d'ores et déjà permis d'évaluer la production totale de la carrière de Grand'Gueule entre 20.000 et 60.000 meules, ce qui dit bien l'ampleur industrielle atteinte par ce site dès une haute époque. Enfin les recherches menées aux Archives d'Etat de Genève ont livré dans un terrier dressé pour l'évêque de Genève en 1487-1489, plusieurs mentions de meulières à travers le Mont Vouan, attestant que le site connaissait déjà au XV^{e} siècle une belle expansion, et confirmant les données du terrain. Le statut des carrières à cette époque reste flou : soit terrain communal, soit partie intégrante de la réserve domaniale de l'évêque de Genève, alors seigneur de Viuz-en-Sallaz, elles échappaient en tout cas au régime commun des tenures paysannes.

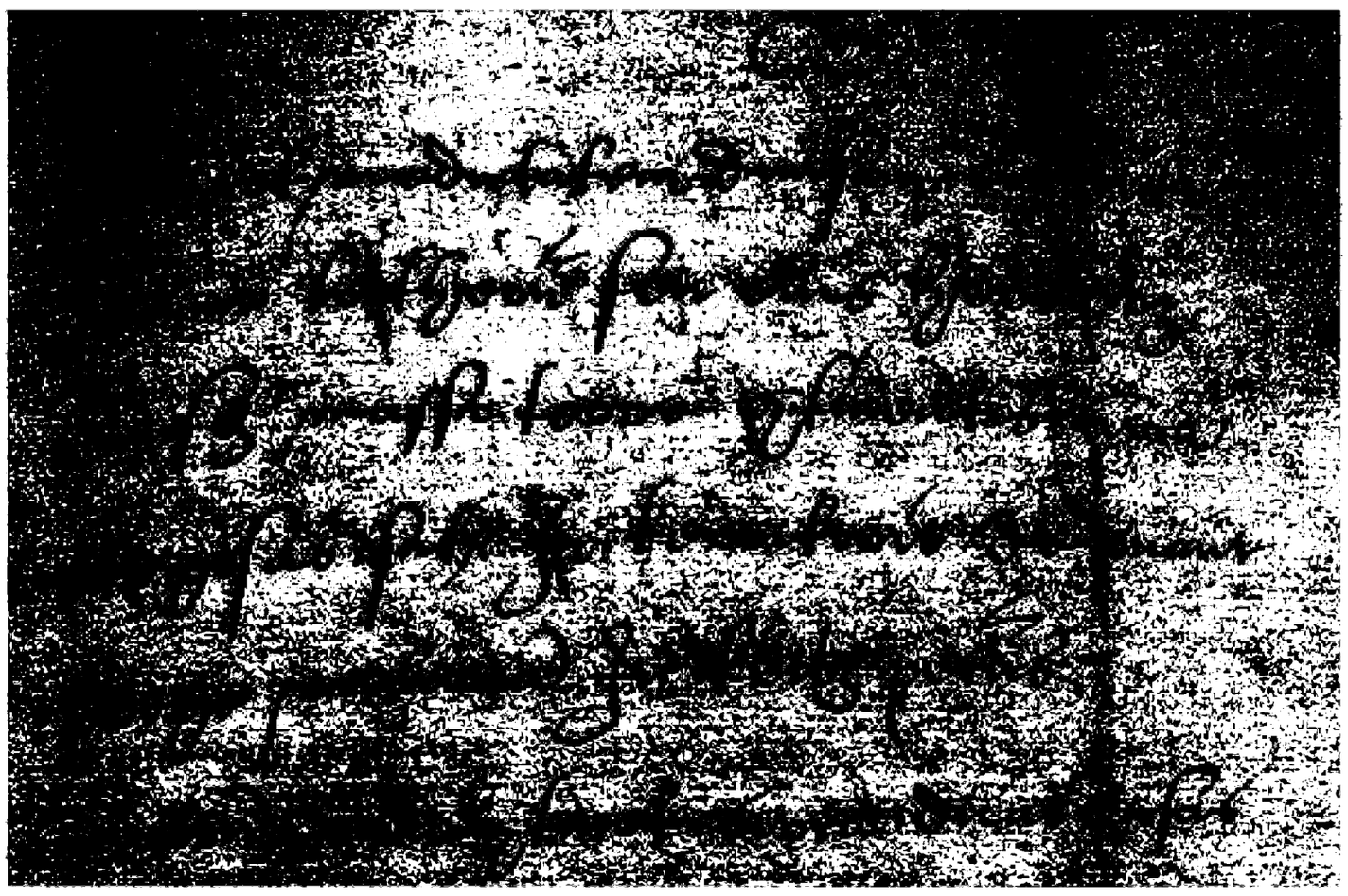


Fig. 16. Mention des meulières de Vouan en 1487 (AEG)

La Molière à Vachat

Deuxième site fouillé en 2010, la Molière à Vachat s'étire sur 130 m de long, 5 à 30 m de large et 6 à 13 m de haut. Elle constitue la plus grande exploitation souterraine du Mont Vouan et l'une des plus vastes de ce type en France. Son front de taille a été ouvert à partir d'une vire naturelle située à mi-niveau d'une falaise d'une centaine de mètres de hauteur. La carrière forme d'abord une exploitation à ciel ouvert puis se poursuit par une succession de 6 chambres souterraines, séparées les unes des autres par un pilier ou des parois laissées en réserve. Chaque chambre est à son tour subdivisée en plusieurs secteurs délimités par de minces « rideaux » de pierre et qui

correspondaient, comme en atteste la documentation écrite, à des concessions particulières. La totalité des fronts de taille et l'essentiel du ciel de carrière portent des centaines d'alvéoles d'extraction de meules, d'ébauches accidentées et surtout de « tubes » d'extractions successives, disposés sur un plan vertical ou horizontal ; la plupart d'entre eux présentent d'innombrables traces de pic et même des dessins au fusain esquissant le contour des futures meules, autorisant ainsi une lecture remarquablement claire des techniques utilisées par les artisans meuliers. Par contre les sols d'exploitation disparaissaient totalement sous des couches de sable et de déchets de taille, empêchant la compréhension de certaines phases d'exploitation mises en œuvre sur le site et aussi ses secteurs potentiellement les plus anciens.

D'après la documentation écrite, assez abondante du fait des multiples procès qu'entraîna la présence d'un site aussi lucratif sur les frontières de trois communes distinctes - Viuz-en-Sallaz, Fillinges et Saint-André-de-Boëge, l'exploitation de la Molière à Vachat passait au début du XIX^{e} s. pour avoir été entamée « *dès 10, 20, 30, 40, 50, 60, 80 et même cent ans* », voire « *dès un temps immémorial* », même si les textes réunis à ce jour ne l'évoquent explicitement qu'à partir du début du XVIII^{e} s. A cette époque ses meules, produites entre 20.000 et 30.000 exemplaires par des équipes de meuliers professionnels apparentées à la famille Vachat, étaient diffusées à travers toute la moitié nord du département actuel de la Haute-Savoie, en pays de Gex, dans le canton de Genève et à moindre échelle en partie méridionale du canton de Vaud. L'abandon de la production intervint entre 1856 et 1900 et résulta de la concurrence des pierres de La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), importées à Genève dès le XVII^{e} s. mais que l'arrivée du chemin de fer en Suisse et en Haute-Savoie permit d'écouler de manière massive et à moindre prix qu'auparavant.

Comme à Grand'Gueule, deux zones distinctes furent fouillées par l'équipe du LARHRA. La zone I, située à l'extrémité nord de la carrière et à l'entrée de celle-ci, donc dans la partie potentiellement la plus ancienne, s'est attachée à un front de taille à ciel ouvert et à une petite chambre souterraine, qui furent exhumés sur une surface de 130 m^2. La zone II a concerné une concession située à l'extrémité sud de la carrière, présumée la plus récente du site, et a été fouillée sur une surface de 27 m^2.

Le résultat des recherches sur le terrain a d'abord confirmé et complété les données chronologiques issues des textes manuscrits. Les meules de 1,29 m mises au jour dans le secteur le plus ancien de la zone I suggèrent une origine de l'exploitation à l'époque médiévale (Moyen Age central ou Bas Moyen Age), tandis que les meules de 1,50 à 1,60, les plus fréquemment produites à Vachat, de même que les plus grandes atteignant 1,72 m, correspondent aux dimensions couramment utilisées dans les moulins des époques moderne et contemporaine. Les analyses ^{14}C de charbons de bois provenant du front d'abatage de la zone I indiquent une période d'activité

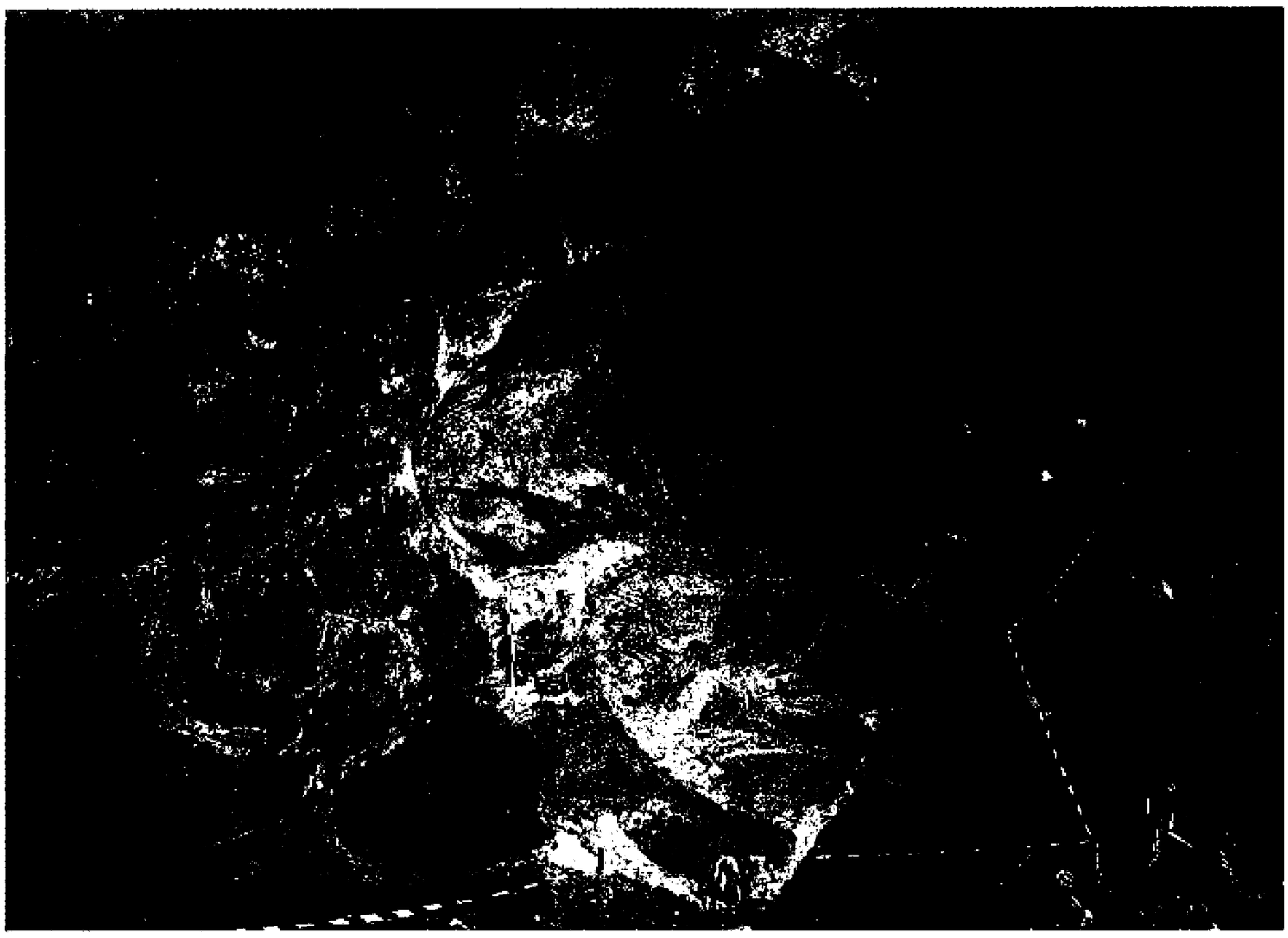


Fig. 17. Molière à Vachat, zone I.

postérieure à 1647 et à 1671, avec une plus grande probabilité de datation correspondant au XVIII[e] s. Ainsi l'exploitation de la Molière à Vachat pourrait avoir succédé à celle de la Grand'Gueule, située un kilomètre plus au sud. En zone II seule une pièce trouée de 10 centimes, sortie d'une couche de dépôts éoliens recouvrant les niveaux sous-jacents de déchets de taille, apporte avec sa date de 1934 un bien tardif *terminus post quem*.

De manière tout à fait logique, les meuliers ont entamé la falaise de Vachat par le nord, à l'endroit où la vire naturelle barrant la paroi était accessible depuis un versant boisé ; puis ils se sont enfoncés au fur et à mesure de leurs chantiers, d'abord en profondeur et perpendiculairement à la falaise, puis en étirant le front de carrière en direction du sud, toujours à partir de la vire sinuant sur la paroi naturelle. Leur méthode de progression dans un site aussi aérien et dangereux, surtout compte-tenu du poids des meules approchant une à deux tonnes, consistait à tailler une première pièce en pleine falaise, sur un plan vertical et en délit, puis à la faire glisser sur le côté déjà entamé du chantier. Une deuxième meule, taillée dans l'alvéole d'extraction de la première, donnait un peu plus de liberté de mouvement, autorisant l'ouverture d'un nouvelle alvéole soit à côté de la première soit à un niveau inférieur. Ces chantiers initiaux étaient poursuivis par l'enlèvement successif d'une dizaine de meules dans le prolongement des précédentes, jusqu'à former des « tubes » horizontaux aboutissant à l'ouverture d'une petite chambre souterraine de quelques mètres de largeur et d'environ 2 m de hauteur. A ce stade, la surface



Fig. 18. Fouilles à la Molière à Vachat.

de travail disponible permettait l'intervention simultanée de plusieurs ouvriers : tandis qu'une équipe poursuivait le creusement des tubes horizontaux et s'enfonçait au cœur de la montagne, d'autres entamaient les parois latérales et agrandissaient la chambre souterraine.
Intervenant en arrière de leurs collègues, des meuliers passaient de l'extraction verticale et en délit à une extraction horizontale et en lit, parallèlement au plan de sédimentation. Ce changement de mode opératoire aboutissait à l'ouverture de « puits » et non plus de « tubes », qui se succédaient en paliers sur toute la surface du sol de carrière et favorisaient une production cadencée.

Le caractère méthodique de l'entreprise se retrouve aussi dans la stratégie avec laquelle les meuliers tinrent compte des obstacles entravant leurs chantiers. Issu de coulées turbiditiques de l'Eocène et de l'Oligocène (-55 à -32 millions d'années), à savoir d'importants glissements de terrain intervenus en face d'un delta et sur le versant d'une marge continentale, le conglomérat du Mont Vouan et tout particulièrement de la Molière à Vachat multiplie les diaclases, les plans de sédimentation aux pendages imprévisibles, ainsi que les niveaux encombrés de blocs pouvant atteindre la taille d'une camionnette et donc totalement impropres à la fabrication des meules. Les artisans ont implanté leurs fronts de taille en s'adaptant au mieux à ces multiples délits qui compartimentaient leur gisement, alignant les ébauches de meules en bordure des diaclases pour s'épargner une partie du travail de détourage, optant pour un plan en nid d'abeille optimisant la production, creusant des tranchées de havage à profil en V afin d'économiser le moindre pouce de pierre… mais aussi se passant totalement de piliers de soutènement - à une exception près. Cette absence de confortements a provoqué d'importants affaissements du toit de certaines chambres, et même l'effondrement de pans entiers de la falaise, ce qui en dit long sur la dangerosité du métier mais aussi sur l'aspect particulièrement lucratif du commerce des meules de moulins. Indicateur de la productivité élevée du gisement, les 27 m^2 de la zone II ont livré à eux seuls 59 meules, tandis que les 130 m^2 de front de taille fouillés en zone I ont mis au jour 96 alvéoles

ou tubes d'extractions de meules, dont certains étirés sur près d'une dizaine de mètres.

Comme à la Grand'Gueule, pourtant nettement plus ancienne, les artisans de Vachat recoururent au pic pointu pour ouvrir les tranchées annulaires détourant les meules, et ce aussi bien en zone I qu'en zone II, sans que des différences notables apparaissent de l'une à l'autre. Le décollement des ébauches du substrat est obtenu à l'aide d'une dizaine de petits coins de fer pris en sandwich entre deux paumelles et glissés dans des emboîtures creusées à la base du cylindre, tandis que la finition des pièces s'effectue à la broche et au ciseau. Les grosses couches stériles, comme celle courant en travers de la zone I, sont soit utilisées comme ciel de carrière soit éliminées à coups d'explosifs, ce dont témoignent les trous de barre à mine de petit diamètre et à mèche courte. Comme à Grand'Gueule également, la fouille a produit une quantité exceptionnelle de 110 outils métalliques, inédite à ce jour en contexte meulier : 101 paumelles, 5 coins, un pic, un burin, un ciseau, une curette à poudre.

Enfin, les fouilles de la Molière à Vachat visaient à étudier la gestion des stériles et des déchets de taille encombrant la carrière. L'importance de leur volume était déjà avérée par le comblement intégral d'une des six chambres d'extraction. Les haldes se sont révélées de faible ampleur en zone II (30 à 80 cm d'épaisseur). Par contre en zone I elles recouvraient le plancher d'exploitation sous 1 à 3 m d'épaisseur en partie orientale de la fouille, tandis que la partie occidentale disparaissait sous au moins 5 à 6 m de dépôts - au point que le plancher de carrière ne put être atteint par la pelle mécanique employée à cet endroit. Les décapages manuels effectués en zone I ont montré que, loin d'être de simples entassements de pierres jetées à la va-vite, les haldes formaient des terrasses pourvues de murs de soutènement, derrière lesquels les déblais étaient soigneusement rangés. L'ampleur titanesque du travail accompli autrefois sur ces carrières si particulières n'en ressort que plus, de même que l'impérieuse nécessité de les fouiller. Même lorsque les parties émergées demeurent imposantes, elles ne constituent toujours qu'une partie de l'iceberg : la moitié seulement, dans le cas des « caves cathédrales » du Mont Vouan.

Les prospections systématiques

Dans la foulée des chantiers de Grand'Gueule et de la Molière à Vachat, le LARHRA a entamé en 2010 la prospection systématique du Mont, à la recherche des carrières encore ignorées et des éventuelles installations périphériques liées à leur fonctionnement (habitats, forges, entrepôts, voies d'accès, etc.). L'opération a commencé par une reconnaissance aérienne, qui permit à elle seule de découvrir une dizaine de nouveaux sites, creusés en pleine falaise et dans des lieux invraisemblables. Elle s'est poursuivie par une prospection pédestre alternant ratissages en lignes lorsque le relief l'autorisait,

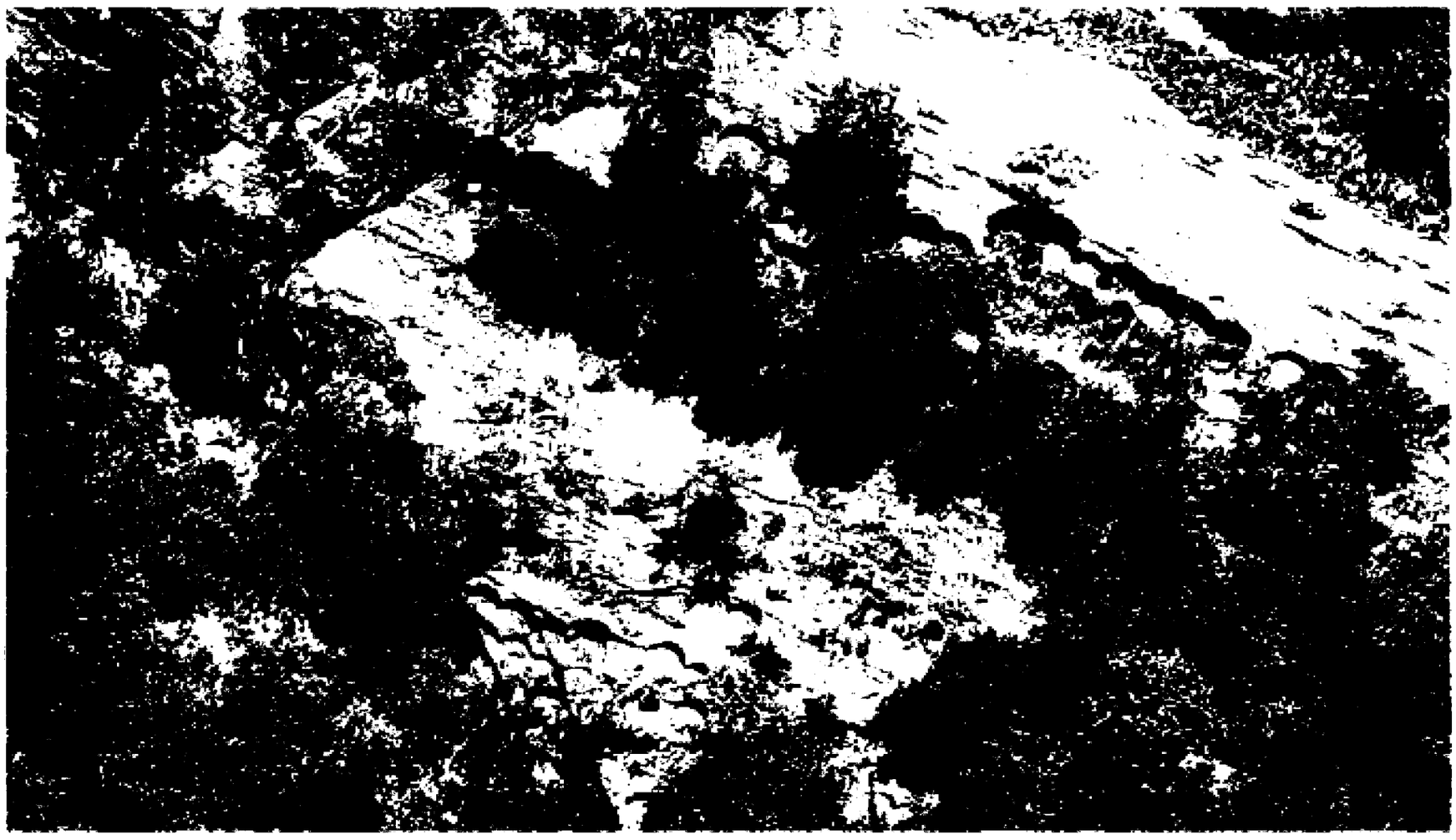


Fig. 19. La Meulière de Saix-Saix, haute de 50 mètres.

et progression en varappe et en escalade lorsque les pentes se muaient en falaises.

En quatre mois de travail, 155 ha ont été arpentés par l'équipe et 62 meulières découvertes, soit une tous les 2,5 ha et dix fois plus qu'avant le début de l'opération. Ce nombre particulièrement élevé ainsi que la longueur cumulée des fronts de carrière, totalisant 2038 m en l'état actuel de la recherche, font du Mont Vouan la plus grande carrière de meules de tout le sud-est de la France. Les sites les plus vastes, atteignant 100 à 200 m de long et pourvus de fronts de taille allant jusqu'à 14 m de hauteur, ont fourni à eux seuls plusieurs dizaines de milliers de meules. Comme en atteste la documentation écrite, celles-ci étaient destinées à la mouture des « menus grains » (seigle, orge, avoine) dans les « moulins bruns » ou « moulins clairets », le froment étant pour sa part moulu dans des « moulins blancs », utilisant des meules de calcaire ou de serpentine.



Fig. 20. Prospection en rappel sur les falaises de Vouan.

L'étude des carrières découvertes a révélé leur grande variété. Les plus petites se limitent à quelques négatifs isolés, témoins de tentatives avortées

d'ouverture de nouveaux chantiers, tandis que les plus grandes prennent des allures de caves cathédrales, à l'image de la bien nommée « Grand'Gueule ». Entre les deux, le chantier classique déroule ses fronts de taille sur quelques dizaines de mètres de longueur, 3 à 10 m de large et autant de hauteur, avec des haldes souvent rejetées dans la pente où elles forment des nappes. Grandes ou petites, ces carrières peuvent être classées selon trois types différents. Le premier type présente des champs d'alvéoles d'extraction ayant fourni une à deux meules chacune, et entamant sur plusieurs lignes superposées de grandes dalles inclinées à 45-60°. Ce type de chantiers fut développé sur le Mont Vouan dès l'Antiquité et visa d'abord un banc de 50 à 70 cm d'épaisseur d'une arkose à grains fins et homogène, qui fut entièrement épuisé au point que les carrières antiques ne subsistent plus aujourd'hui que sous la forme de lambeaux. Il en sortit des meules manuelles de 40 à 60 cm de diamètre, dont l'une fut retrouvée à 15 kms de distance, dans le *vicus* de Thyez (coll. service archéologique de Haute-Savoie), puis des meules hydrauliques d'un diamètre inférieur au mètre. Dès la fin de l'Antiquité ou au cours du Haut Moyen Age, la couche d'arkose étant épuisée, les meuliers entamèrent un conglomérat plus grossier, en taillant les meules parallèlement au plan de sédimentation et les unes au-dessus des autres, jusqu'à former des tubes verticaux ou obliques, de 2 à 14 m de haut. Se succédant en lignes interminables, creusées sur les versants boisés mais aussi en plein centre de falaises de 200 m de haut, comme dans le cas du Creux des Mules, ces meulières en tubes participent du genre le plus répandu sur le Mont Vouan. Enfin, lorsque la lithologie le leur permettait ou lorsque les contraintes du relief le leur imposaient, les tailleurs de pierres creusèrent un troisième type de chantiers, les carrières souterraines. Dix d'entre elles furent retrouvées lors des prospections.

La production des 62 sites découverts en 2010 a été estimée à plus de 100.000 meules. Une seule d'entre elles valant autrefois le prix d'une parcelle de terre, on mesure l'ampleur des richesses sorties des flancs du Mont Vouan, et le fait aussi que cette montagne ait été au centre de conflits acharnés entre les seigneurs puis les communautés du voisinage, dès le Moyen Age et jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle. Il est possible également que la densité de luxueuses *villae* construites à l'époque romaine à proximité immédiate de ses pentes - dont celle de Ville-en-Sallaz, découverte et partiellement fouillée en 2010, découle au moins pour partie de cette manne de pierre. Ici comme sur d'autres sites géants répartis à travers l'Europe, le lien entre carrières de meules, pouvoirs et territoires apparaît donc de manière évidente. Une problématique que tout chercheur devrait prendre en compte, lorsqu'il aborde un site implanté à proximité de chantiers similaires.

Alain BELMONT
Professeur d'histoire moderne - Université Grenoble 2
LARHRA

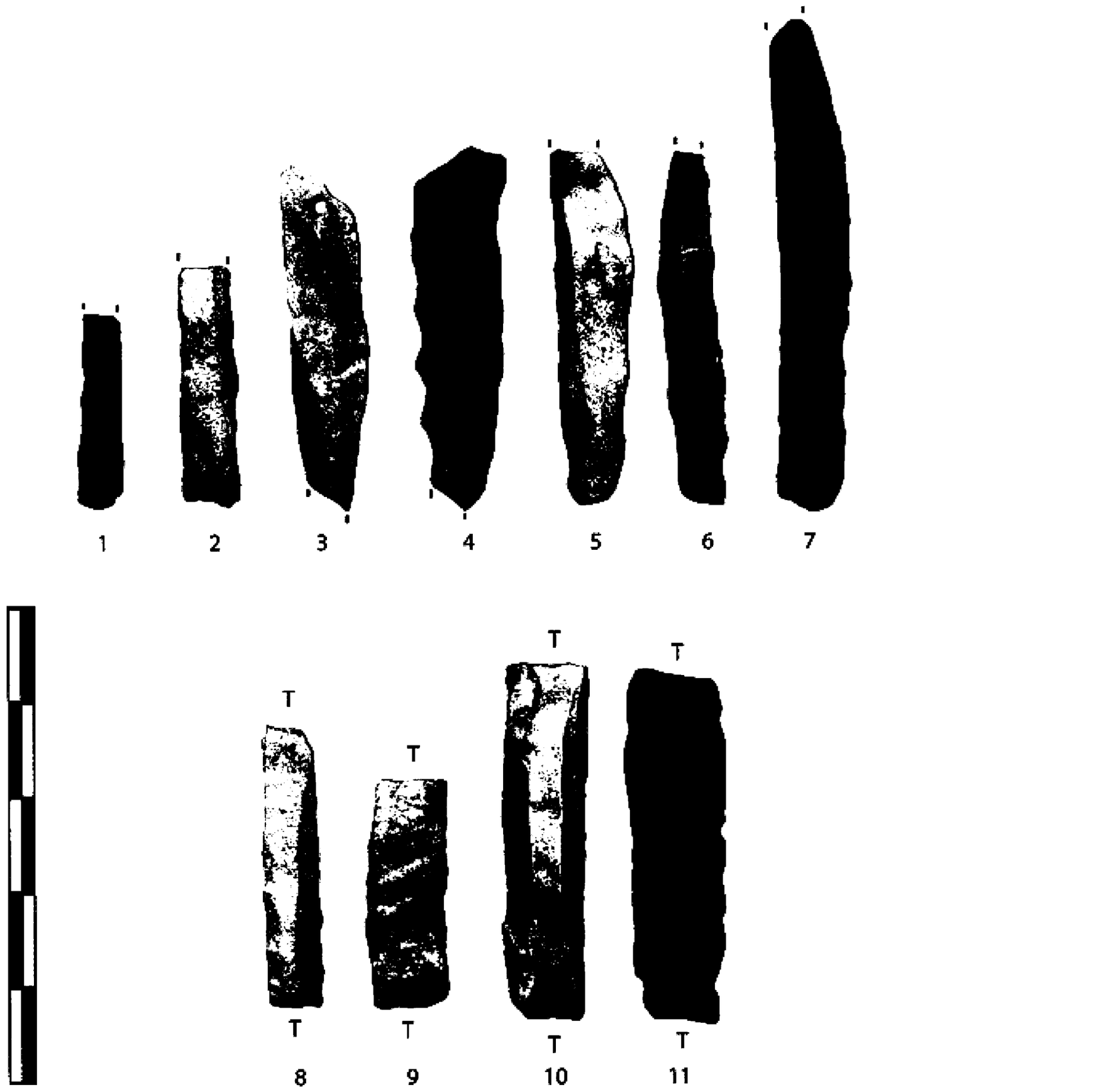


Fig. 21. Lamelles à dos de la collection Jayet (MHNG)
photos : L. Mevel

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PRÉHISTOIRE

MUSIEGES, abri des Douattes
Un premier bilan des fouilles 2008-2010.

Un rapide historique des interventions sur le site

Les premières recherches dans l'abri des Douattes (Musièges, Haute-Savoie) datent des années 1931 à 1933. Adrien Jayet et Georges Amoudruz ont conduit les premières campagnes de fouilles dès 1931. Adrien Jayet, géologue et professeur au Muséum de Genève, publia sommairement les résultats de ses travaux en 1943 (Jayet, 1943). Si l'on se fie à l'inventaire de sa collection, établi au début des années 1990 par Madeleine Rouch (Rouch, 1991), on ne peut que souligner le sérieux de son travail et celui de ses collaborateurs. En effet, ce sont plus de 12 000 pièces lithiques, dont plusieurs centaines de lamelles, qui ont été récoltées à l'époque **(fig.21)**.

L'emprise des fouilles réalisées reste cependant difficile à évaluer. Les plans disponibles ne permettent pas de la quantifier avec précision. Elle s'étend sur environ 1/3 de la surface de l'abri. En 2006, au moment de la reprise des fouilles, nous avions pu identifier la limite occidentale de la fouille Jayet (Pion dir. 2006). À l'est, si elle n'a pas encore été identifiée, elle correspond, sans trop de doutes possibles, à la butte de remblai qui surplombe actuellement la partie centrale de l'abri **(fig.22)**.

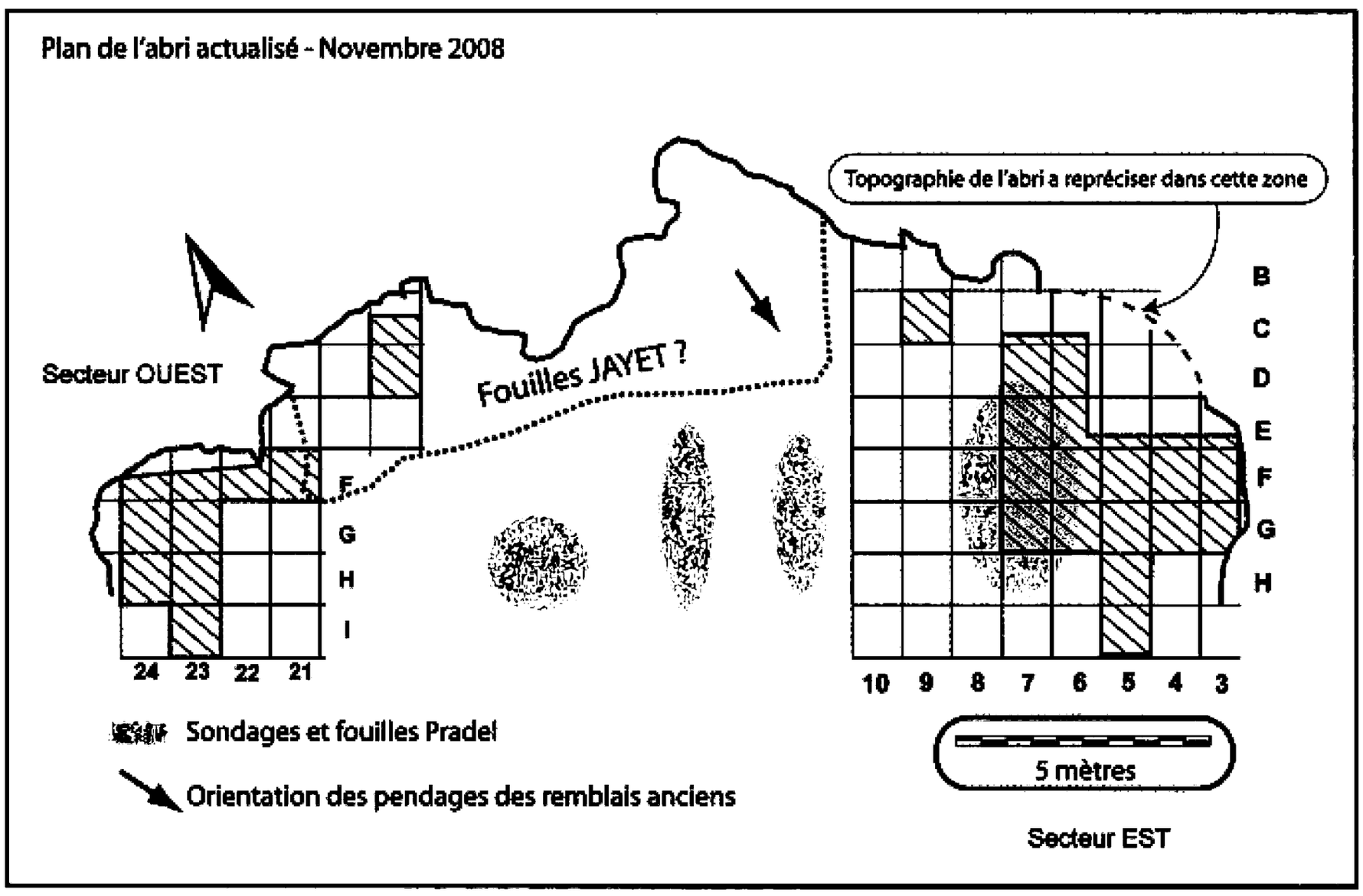


Fig. 22. Plan de l'abri des Douattes et localisation des surfaces fouillées - DAO : L. Mevel

Dans ses carnets de fouilles, conservés par le laboratoire d'archéozoologie du Museum d'histoire naturelle de Genève, Adrien Jayet a laissé une documentation de terrain et en particulier plusieurs relevés stratigraphiques. Le niveau litho-stratigraphique le plus riche fouillé à l'époque correspondait à la couche 7. C'est ce niveau qui a livré plusieurs milliers d'artefacts attribuables au Magdalénien supérieur. La couche 6, sus-jacente, a également été attribuée au Magdalénien supérieur. Le matériel recueilli dans ce niveau était peu abondant. Madeleine Rouch estime que le matériel des couches 6 et 7 a été réuni par le fouilleur (Rouch, *op. cit.*). En dehors de l'inventaire très détaillé réalisé par M. Rouch, l'outillage de la couche 7 des fouilles Jayet n'a fait l'objet que d'une brève présentation par Denise de Sonneville-Bordes, dans son ouvrage sur le Paléolithique en Suisse (Sonneville-Bordes, 1963).

De 1956 à 1958, L. et J.-H. Pradel interviendront également à l'abri des Douattes. Ils réaliseront plusieurs sondages, à l'avant de l'abri, qui ont pu être localisés par Gilbert Pion au moment de la reprise des fouilles en 1999. Leurs sondages confirmeront la présence du Magdalénien (couche b) et d'un niveau azilien (couche c - Pradel L. et Pradel J.-H., 1960 ; Desbrosse et Girard, 1974).

Jusqu'en 1999, date à laquelle Gilbert Pion réalise une campagne de sondages, le site n'est plus visité que par des clandestins. L'objectif des sondages de Gilbert Pion est alors de vérifier si des parties du site étaient encore préservées des explorations anciennes et des fouilles clandestines. Ces opérations avaient effectivement permis de conclure à l'existence de deux secteurs encore « en place », aux extrémités occidentale et orientale de l'abri.

Des sondages ont alors été réalisés entre 2000 à 2002. Gilbert Pion et son équipe avaient alors amorcé les fouilles d'une dizaine de m². Dans le secteur F-6-5-4-3, seuls les niveaux supérieurs de la séquence, correspondant aux occupations aziliennes avaient été explorés. La bande G fut également fouillée dans son intégralité (G7-5). Elle livra cependant nettement moins de vestiges que les carrés de la bande F (une centaine d'éléments lithiques récoltés dans un contexte stratigraphique perturbé par la bioturbation).

Au moment de la reprise des fouilles en 2006, l'objectif était avant tout d'achever la fouille des carrés ouverts depuis 2002. Une première approche du matériel lithique du secteur ouest, découvert à la faveur d'un sondage de moins de 2m², nous amena également à étendre la fouille de ce secteur.

Problématique scientifique

Notre problématique de recherche est double. Elle se situe à l'échelle du gisement et à celle de nos connaissances des traditions culturelles de la fin du Paléolithique supérieur :

Les différentes interventions archéologiques à l'abri des Douattes ont permis de mettre au jour de nombreux artefacts. Pour espérer pouvoir replacer ces

différentes collections dans leur cadre stratigraphique, chronologique et culturel, il est primordial de poursuivre l'exploration du site avec des méthodes de fouilles modernes et une approche interdisciplinaire.

Surtout, la séquence archéologique de l'abri des Douattes est importante pour la compréhension de l'évolution des dernières sociétés du Paléolithique supérieur. L'occupation du site par des groupes magdaléniens pendant près d'un millénaire, si l'on se fie aux datations 14c déjà disponibles, devrait nous permettre de discuter de l'évolution du Magdalénien supérieur. En effet, on peut s'interroger sur l'homogénéité des choix techniques et des modes de vie de ces populations sur toute la durée de leur fréquentation de la région. Ainsi, nos problématiques visent à déterminer les variations perceptibles au sein des différentes sphères techniques. Les choix des groupes magdaléniens qui ont successivement occupé le site sont-ils identiques au fil de la séquence ? C'est l'analyse détaillée des industries lithiques, osseuses mais aussi des éléments de parures qui permettront de mettre en évidence l'évolution des choix culturels de ces populations. L'identification d'industries contemporaines de l'Azilien dans l'abri des Douattes va par ailleurs nous permettre d'alimenter les discussions autour de l'apparition et de l'évolution de la dernière grande culture du Paléolithique supérieur.

Même s'ils sont très fragmentés, en raison d'une intense fracturation anthropique et post-dépositionnelle, les vestiges fauniques sont des éléments essentiels pour appréhender à la fois l'évolution des dernières sociétés préhistoriques (relations Hommes /milieux ; tactiques de chasse) mais aussi de l'évolution des environnements (recompositions des spectres fauniques pendant le Tardiglaciaire). Les analyses sédimentaires et palynologiques vont permettre de mettre en perspectives ces résultats avec l'évolution des contextes environnementaux (locaux et régionaux – *cf.* Argant et *al.* 2009) et de déterminer l'influence des changements environnementaux sur les modes de vie de ces populations.

L'abri des Douattes constitue donc une séquence importante pour la périodisation du Magdalénien supérieur et de l'Azilien. Nos travaux s'inscrivent dans le renouvellement important des données amorcées il y a une dizaine d'années par le PCR dirigé par Gilbert Pion (Pion et Mevel dir. 2009 ; Argant *et al.*, 2009 ; Bridault *et al.*, 2009, etc..) et plusieurs travaux universitaires dont l'objectif est de rediscuter de l'évolution des groupes humains du Tardiglaciaire selon des méthodes d'analyses modernes et interdisciplinaires (Mevel, 2010 ; Bereiziat, thèse en cours ; Malgarini, thèse en cours).

Bilan des recherches réalisées en 2010

La campagne de fouilles à l'abri des Douattes s'est déroulée pendant 5 semaines : 4 semaines ont été consacrées aux travaux sur le terrain et

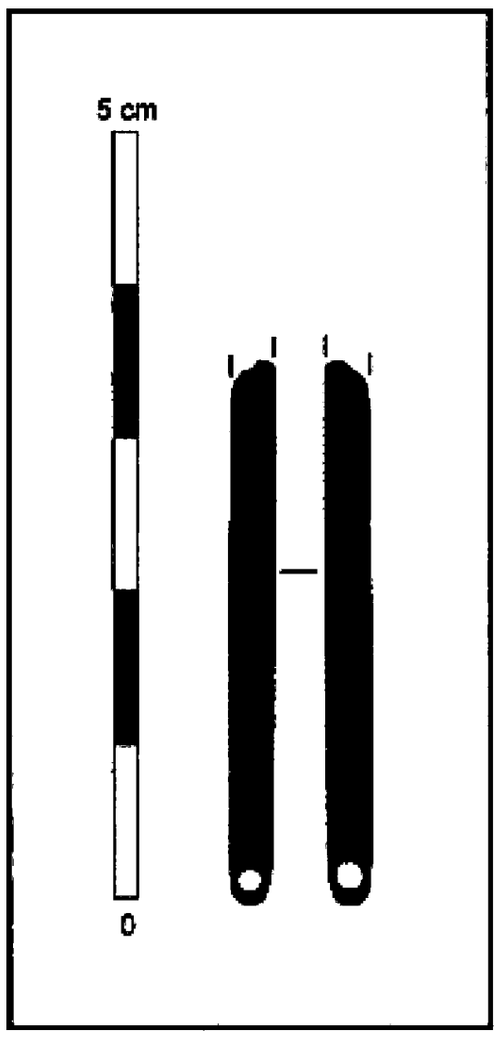


Fig. 23.
Aiguille à chas de l'US 28
(photo : R. Malgarini)

1 semaine aux travaux en laboratoire (dans les locaux du Service Départemental d'Archéologie à Annecy[1]).

Pour le secteur est, la campagne a permis de poursuivre la fouille des unités sédimentaires contenant des vestiges d'occupations contemporains du Magdalénien supérieur (US 25, 26, 28). En plus des vestiges lithiques et osseux qui témoignent des activités de ces groupes sur le site, on notera la découverte d'un nouvel élément de parure, un *Glycimeris* percé, coquillage marin de provenance atlantique ou méditerranéenne (Peschaux *in* Mevel dir., 2010) et d'une aiguille à chas en os ou en bois de renne (Malgarini *in* Mevel dir., 2010 - **fig. 23**).

Les éléments de faune découverts et analysés par Louis Chaix soulèvent un certain nombre de questions, que de futures analyses devraient nous permettre d'apprécier. En effet, le spectre de faune chassé par les Magdaléniens des Douattes est assez différent de celui des sites contemporains qui ont à ce jour fourni les données les plus fiables (Monruz et Champréveyres, Neuchâtel - Leesch *et al.* dir, 2004 ; Bullinger *et al.* dir., 2006). Sur ces gisements, le renne est toujours l'espèce dominante. A l'abri des Douattes, le cheval n'est presque pas représenté alors que, le renne, le cerf et le bison dominent largement le spectre de chasse (Chaix *in* Mevel dir., 2010). Cette situation est-elle liée à la position géographique du site et à une variation significative des espèces fréquentant ce secteur géographique ? C'est l'une des hypothèses à envisager. Mais, c'est la suite de nos travaux qui permettra de statuer.

La pose d'une nouvelle protection du gisement en 2009 a, par ailleurs, permis l'extension de la fouille vers l'extérieur de l'abri. Un sondage de 2 m² a permis de vérifier que les niveaux archéologiques n'étaient pas conservés au-delà de l'aplomb du toit actuel de l'abri. Nous savons désormais que la suite des opérations de fouilles devra se concentrer sur le témoin localisé à l'extrémité orientale de l'abri dans lequel les niveaux d'occupations magdaléniens et aziliens sont effectivement conservés et apparaissent clairement à l'intérieur des témoins stratigraphiques.

A l'ouest, les relevés des coupes stratigraphiques et les prélèvements de sédiments ont été réalisés par Bernard Moulin. Les analyses granulométriques ont été effectuées par le laboratoire de l'Université de Bâle (IPNA - PH. Rentzel et B. Ritter). Les travaux de Bernard Moulin permettent, à partir des prélèvements des secteurs est et ouest, une approche des processus de remplissage du site. À terme, ces informations qui seront replacées dans leur

(1) Nous remercions J. Serralongue (responsable du Service départemental d'archéologie) et toute son équipe pour leur accueil chaleureux dans leurs locaux.

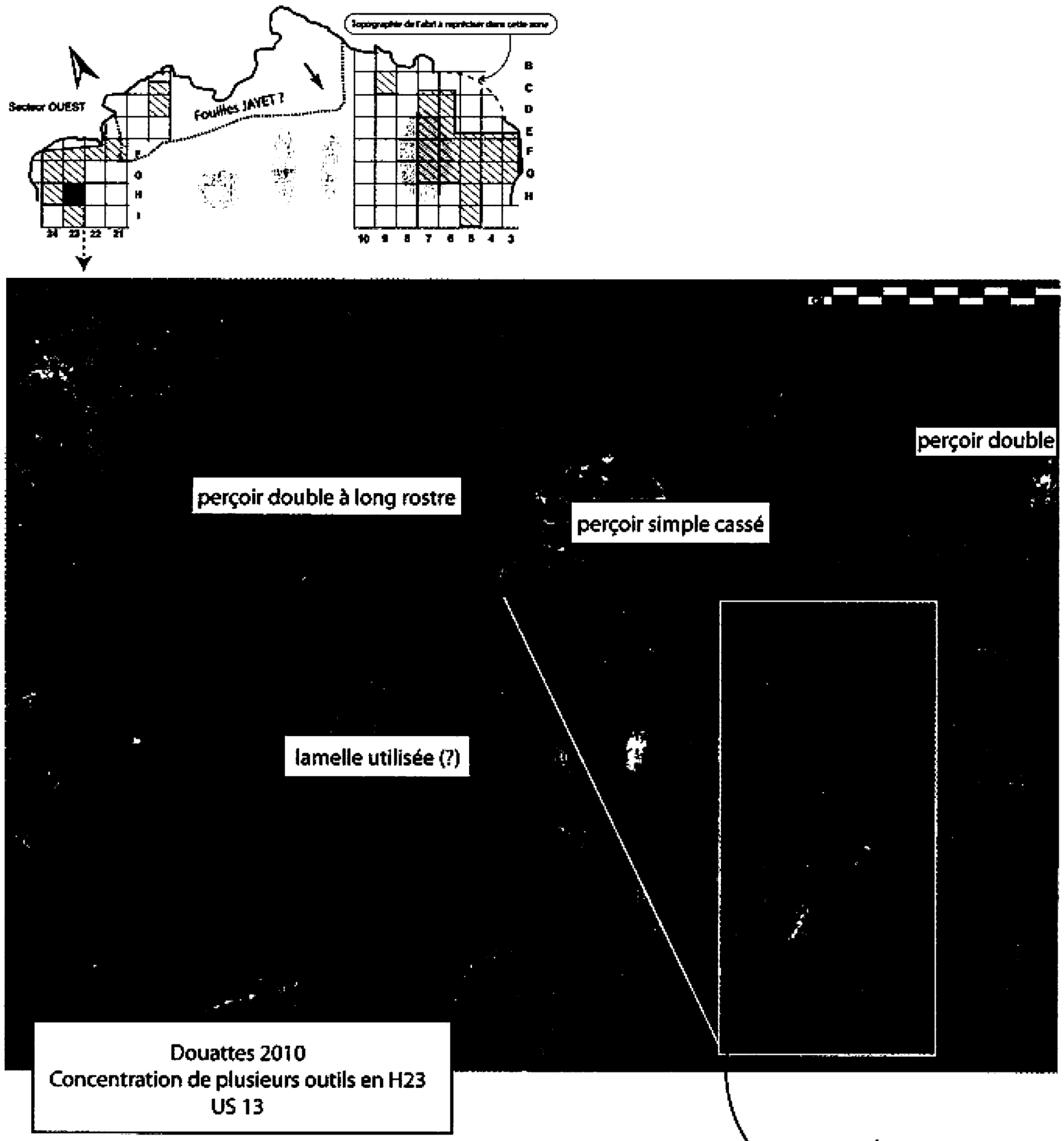


Fig. 24. Une concentration de perçoirs en silex en H23 (photos et dessins : L. Mevel)

cadre chrono-climatique (datations C14 en cours ; analyses palynologiques, en cours) permettront d'apporter une lecture pertinente et originale des remplissages de l'abri.

Les surfaces ouvertes depuis 2006 sont désormais intégralement fouillées. La poursuite de la fouille du carré H23, ouvert en 2009, a mis au jour une petite concentration de perçoirs en silex **(fig. 24)**.

La poursuite de la fouille et l'ouverture de 2m² supplémentaires permettra de clore définitivement l'exploration de ce petit secteur, probablement à l'horizon 2013.

Un sondage d'1,5 m² environ a été réalisé dans les remblais des fouilles d'Adrien Jayet (fouilles 1932-1933). L'objectif de cette opération était de vérifier la qualité des fouilles réalisées à l'époque et d'évaluer, avec le plus de précisions possibles, ce que les fouilleurs n'avaient pas récolté. Cette démarche est intimement liée à la reprise des études sur le matériel lithique et osseux des fouilles Jayet conservé à Genève et amorcée cette année[II](Malgarini, 2010 ; Mevel, 2010). À l'exception de quelques pièces de dimensions plus importantes, l'ensemble des artefacts découverts s'apparente à des esquilles. Même si dans une perspective de meilleure compréhension il faudra, à l'avenir, poursuivre ces sondages, il apparaît que les fouilleurs avaient soigneusement récolté le matériel archéologique. Si ce constat n'est guère surprenant, étant donnée la qualité reconnue des travaux d'Adrien Jayet, elle est à souligner. Rappelons qu'à l'époque la quête du bel objet se faisait souvent au détriment d'une récolte exhaustive des vestiges archéologiques !

Ludovic MEVEL
avec la collaboration de **Louis CHAIX, Romain MALGARINI, Bernard MOULIN** et **Caroline PESCHAUX.**

Références bibliographiques.

ARGANT J., BEGEOT C., MARROCCHI Y. (2009) - L'environnement végétal au Tardiglaciaire à partir de l'étude de trois lacs : La Thuile, Saint-Jean-de-Chevelu et Moras *in* G. Pion et L. Mevel coord, *La fin du Paléolithique supérieur dans les Alpes du Nord, le Jura méridional et les régions limitrophes. Approches culturelles et environnementales,* Paris, Mémoire de la Société préhistorique française, 50, p.23-40.

BEREIZIAT G. (en cours) - *Variabilité des comportements techniques du Dryas ancien à la fin du Bölling. Analyse techno-économique comparée du matériel lithique de cinq gisements tardiglaciaires du Jura méridional*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux 1 (sous la direction de M. Lenoir)

BRIDAULT A., CHAIX L. (2009) Réflexions sur la recomposition des spectres fauniques dans le massif jurassien et les Alpes françaises du Nord durant le Tardiglaciaire, *in* G. Pion et L. Mevel coord, *La fin du Paléolithique supérieur dans les Alpes du Nord, le Jura méridional et les régions limitrophes. Approches culturelles et environnementales,* Paris, Mémoire de la Société préhistorique française, 50, p. 59-72.

(II) Nous remercions J. Studer (conservateur et responsable du département d'archéozoologie au Muséum d'Histoire Naturelle de Genève), Louis Chaix, Julien Oppliger et Jean-Christophe Castel pour leur accueil.

BULLINGER J., LEESCH D. et PLUMETTAZ N. (dir.) (2006) - *Le site magdalénien de Monruz, 1. Premiers éléments pour l'analyse d'un habitat de plein-air*, Archéologie Neuchâteloise, 33, 280 p., 258 fig.

DESBROSSES R., GIRARD M. (1974) – Azilien et Magdalénien des Douattes (Haute-Savoie), *L'anthropologie*, 78, 3, p. 481-498.

JAYET A. (1943) - Le Paléolithique de la région de Genève, *Le Globe*, Organe SOC. GEO. GENEVE, 82, 71 p., 19 fig.

LEESCH D., CATTIN M.-I. et MÜLLER W. (dir.) (2004) - *Hauterive-Champréveyres et Neuchâtel-Monruz. Témoins d'implantations magdaléniennes et aziliennes sur la rive nord du lac de Neuchâtel*, 237 p., 322 fig.

MALGARINI R. (en cours) - Techniques et technologies des industries en matières dures animales au Magdalénien en Franche-Comté et espaces limitrophes, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté (sous la direction d'A. Daubigney)

MEVEL L. (2010) - *Des sociétés en mouvement : nouvelles données sur l'évolution des comportements techno-économiques des sociétés magdaléniennes et aziliennes des Alpes du Nord françaises (14 000 – 11000 BP)*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest-Nanterre La Défense, 655 p.

MEVEL L. (dir.) avec la collaboration de Jehanne Affolter, Louis Chaix, Romain Malgarini, Bernard Moulin, Caroline Peschaux (2010) – Les occupations magdaléniennes et aziliennes de l'abri des Douattes (Musièges – Haute Savoie). Bilan des opérations de fouilles 2008-2010, 172 p.

PION G. (dir) avec la collaboration de Louis Chaix, Ludovic Mevel, Bernard Moulin (2006) - Rapport de la campagne de fouilles 2006 ; de l'abri des Douattes (Musièges / Haute-Savoie), 65 p.

PION G. et MEVEL L. (dir.) (2009) - *La fin du Paléolithique supérieur dans les Alpes du Nord, le Jura méridional et les régions limitrophes. Approches culturelles et environnementales,* Paris, Mémoire de la Société préhistorique française, 50, 198 p.

PRADEL L. et PRADEL J.H. (1960) - Magdalénien et Azilien de l'abri des Douattes, commune de Musièges (Haute-Savoie), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 57, 1-2, p. 74-79.

ROUCH M. (1991) - *Paléolithique et Mésolithique du Bassin supérieur du Rhône*, Diplôme de l'Ecole du Louvre, Paris, 3 tomes.

SONNEVILLE-BORDES D. de (1963) - Le Paléolithique supérieur en Suisse, *L'anthropologie*, 67, 3-4, p. 206-268.

PÉRIODE ROMAINE

PRESILLY, hameau de Bel-Air

Un nouveau fragment d'inscription latine[26]

Située sur les contreforts du Mont Sion, la commune de Présilly (Haute-Savoie) est traversée par la voie antique reliant Genève *(Geneua)* à Annecy (Boutae). Dans l'Antiquité, ce lieu dépendait de la cité de Vienne (Gaule Narbonnaise). Jusqu'à une date récente, il n'avait livré que peu d'indices laissant supposer une occupation importante du secteur à l'époque antique (CAG 74, n° 216). Dernièrement, en 2006, lors de travaux de restauration dans une maison du hameau de Bel-Air, proche du chef-lieu, un fragment d'inscription a été découvert en réemploi dans un mur (fig. 25), puis réintégré dans la même demeure dans le revêtement en brique d'une hotte de cheminée. Il s'agit d'une plaque de calcaire blanc rosé (L. : 0,50 m x h. : 0,46 m x ép. 0,10 m) brisée à gauche et à droite, dont il reste les vestiges de moulures en haut et en bas.

Espace entre les moulures et la ligne 1 et 4 : 2 cm. Espace entre les lignes : 2 cm.

Hauteur des lettres : l. 1 : 6 cm ; l. 2 : 4,4 cm ; l. 3 : 4,8 cm ; l. 4 : 4,6 cm.

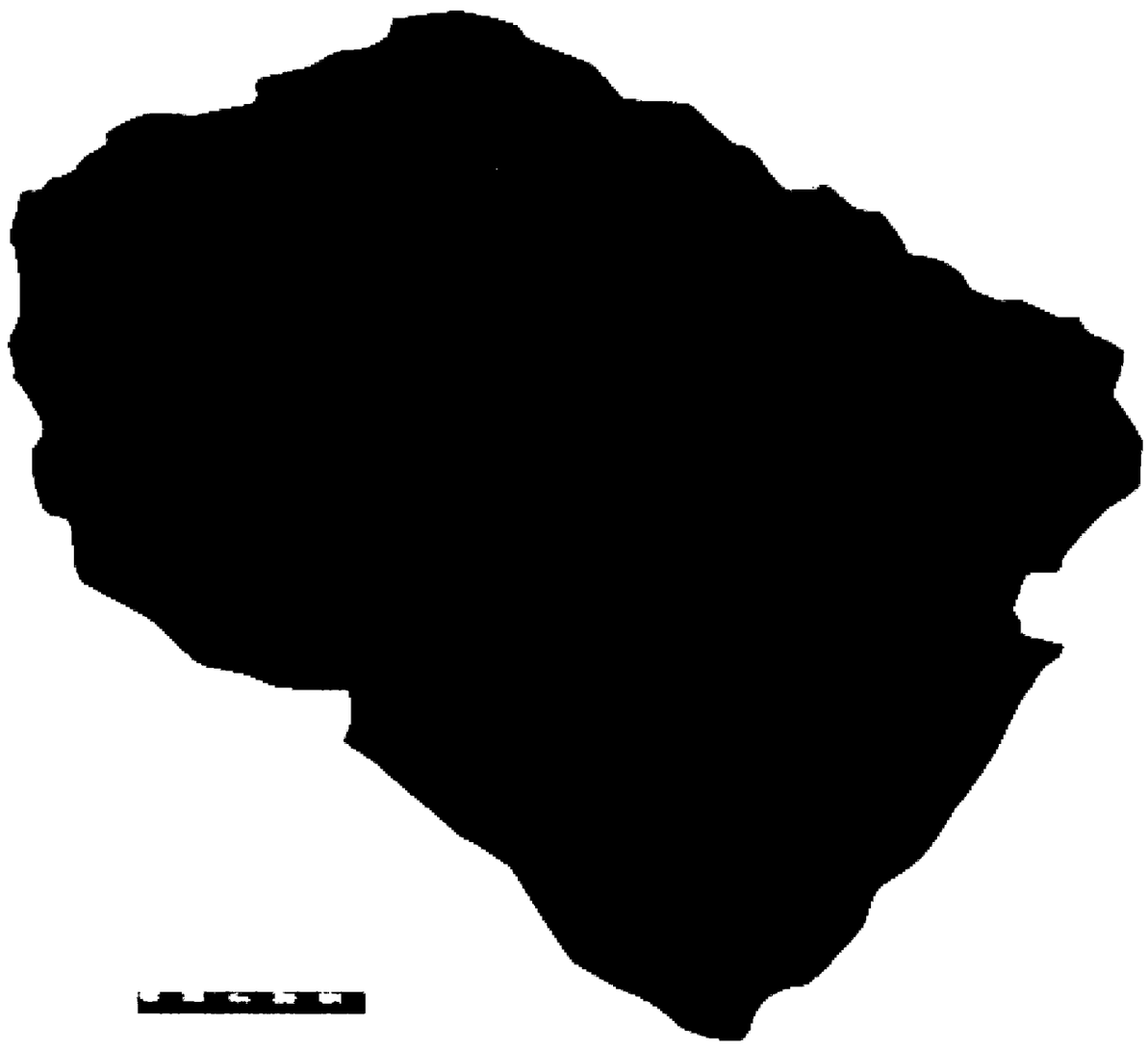


Fig. 25. L'inscription antique fragmentaire en calcaire de Présilly, récemment signalée, est le premier fragment épigraphique de cette époque découvert sur la commune.

(26) Nos remerciements à M. Philippe Bosson qui a découvert ce fragment d'inscription et nous l'a signalé.

Texte

[- - -] TFILVERA[- - -]
[- - -] AS • ET • ITER[- - -]
[- - -] AD • EAS • *uacat* [- - -]
4 [- - -] + *uacat* NEM[- - -]

Gravée en lettres capitales d'assez belle facture, l'inscription comporte quatre lignes fragmentaires. Le lapicide a fait un réel effort de mise en page, mais les mots sont séparés par de larges espaces (lignes 2 : espace de 12,4 cm entre « ...AS » et « ET» et de 6,6 cm entre « ET » et « ITER… »; ligne 3 : espace de 8,2 cm entre « AD » et « EAS » ; ligne 4 : espace de 14 cm avant « NEM… ») pour mieux couvrir la surface de la pierre, trahissant ainsi l'idée qu'à l'origine la surface réservée au texte était plus grande que nécessaire. Les lettres sont profondes et régulières et les points de séparations triangulaires (lignes 2 et 3) sont à peine marqués. Le haut d'une haste appartenant à une lettre non identifiée semble présent à gauche de la ligne 4.

Développement

[- - -] T(iti) fil(i-) Vera[- - -]
[- - -]as et iter[um ?- - -]
[- - -] ad eas [- - -]
4 [- - -]+ nem[- - -]

Commentaire

On peut hésiter sur la nature du texte. S'agit-il d'une inscription honorifique, à cause de la présence du mot ITER[VM?] à la ligne 2, qui pourrait se rattacher à une itération de magistrature municipale, probablement de la cité de Vienne, ou alors d'une épitaphe gravée sur un plaque destinée à être insérée sur un monument funéraire ?

La première ligne mentionne l'identité d'un(e) citoyen(ne) romain(e) dont le gentilice est perdu, avec sa filiation, mais pas la tribu d'appartenance et la première partie de son *cognomen* VERA[- - -] que l'on pourrait développer en VERA[TVS –A], mais il n'est pas recensé en tant que *cognomen* latin. En revanche, si le nom VERATIVS est un gentilice très répandu en Narbonnaise (Villaret, 1993), il est aussi utilisé comme *cognomen* dans la cité de Vienne, car on rencontre deux fois la forme VERATIA (*ILN Vienne* n°139 (Vienne), n°728 (Rumilly)), et il existe dix attestations de l'usage de VERATIVS-A comme *cognomen* en Occident *(OPEL* IV, 2002). Cependant sont également recensés parmi les *cognomina* latins VERA[NIO], VERA[NVS], VERA[TINVS] et VERA[TIANVS -A] (Solin, Salomies, 1994), ainsi que quatre fois la forme Vera (*ILN Vienne,* n°421, 427, 458, 846), une fois la

forme VERATIANVS (*ILN Vienne*, n°178). Il convient donc de constater que le développement de la totalité du *cognomen* commençant par VERA [- - -] reste bien aléatoire.

En ce qui concerne les autres éléments très fragmentaires de l'inscription, il n'y a pas lieu de s'étendre. On observera, ligne 2, que la terminaison [- - -]AS pourrait suggérer les mots *[aqu]as* ? ou *[statu]as ?*. On ne sait compléter, ligne 3, ce qui suit le démonstratif à l'accusatif pluriel féminin AD EAS [- - -]. Enfin, à la ligne 4, on suggèrera que NEM[- - -] serait le début du mot *nemo, neminis* « personne, aucune personne ». Il pourrait s'agir alors d'une inscription funéraire gravée sur une plaque de calcaire insérée dans la paroi d'un mausolée mentionnant une interdiction « aucune personne… » ? Mais *nemus, nemoris* = « forêt, bois » est aussi possible. Autant dire que ces suggestions sont bien fragiles.

En raison de l'absence de la mention de la tribu et de la loquacité du texte, une datation de la deuxième moitié du II^e^ siècle ap. J.-C. paraît plausible.

Si la commune de Présilly s'était révélée pauvre en vestiges archéologiques jusqu'à une date récente, il faut cependant remarquer que, ces dernières années, cet état de fait a évolué. En effet, en 2005, dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A41 reliant Annecy à Genève, une fouille a permis de mettre au jour un sanctuaire à édifices multiples comportant un *fanum* principal entouré de neuf temples secondaires (E. Ferber, 2005, 2006, 2008). Ce type de lieu sacré comprenant une multitude de petites chapelles est relativement courant dans les Alpes, surtout en Suisse et en Allemagne (comme à Thun-Allmendingen dans le canton de Berne ou encore à Kempten en Bavière). En Haute-Savoie, à Faverges (CAG 74, 1999, n°123) en 1988-1989 puis 1992-1993, mais aussi à Annecy en 1999 (Serralongue et Daviet, 1999), des sanctuaires de ce type ont également été mis en évidence lors de fouilles de sauvetage. À Présilly, l'occupation du site est attestée, par le mobilier, du I^er^ s. avant notre ère jusqu'au troisième quart du II^e^ s. ap. J.-C. Seul un fragment de massue appartenant à une statue en marbre permet d'identifier l'un des dieux honorés, Hercule.

La raison de la présence d'un sanctuaire important à cet endroit n'est pas encore clairement établie : le voisinage de la ville de *Geneva* (Genève), la proximité de la voie reliant cette agglomération à *Boutae* (Annecy) sont probablement des facteurs qui ont conduit au choix de cet emplacement.

Il n'en demeure pas moins que ce sanctuaire n'a pu être érigé en ce lieu sans générer un pôle d'activité (pour l'entretien des temples ou l'accueil des pèlerins) voire le développement d'un petit bourg.

Dans cette commune tournée aujourd'hui vers l'agriculture (vergers et pacages), les travaux d'aménagement propices aux découvertes fortuites ou aux études archéologiques sont rares. Dès lors, l'indigence des indices de cette occupation paraît plus liée à la faible urbanisation actuelle qu'à l'absence de population à l'époque antique.

Le fragment d'inscription récemment révélé, sans apporter d'éclairage nouveau sur le sanctuaire de Présilly, démontre, si cela était nécessaire, que l'occupation antique des lieux est plus conséquente qu'il n'y paraît.

François BERTRANDY
Université de Savoie
et
Emmanuel FERBER
INRAP Valence

Références bibliographiques

***CAG* 74** : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.) - *Carte Archéologique de la Gaule*. La *Haute-Savoie 74*, Paris, 1999.

Ferber 2005 : FERBER (E.) – Présilly, Eccorçon-Les Murailles, dans *Revue Savoisienne, 145e Année*, 2005, p. 79-81.

Ferber 2006 : FERBER (E.) - Le sanctuaire gallo-romain de Présilly, dans *Échos Saléviens, Revue d'Histoire Régionale n°15*, 2006, p. 9 -45.

Ferber 2008 : FERBER (E.) - La découverte d'un sanctuaire gallo-romain à édifices multiples en Haute-Savoie : le site d'Eccorçon-Les Murailles (Présilly) dans *Topographie sacrée et rituels, Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes, Actes du colloque international d'Avenches 2-4 novembre 2006, Antiqua 43*, Daniel Castella et Marie-France Meylan Krause (dir.), Bâle, 2008, p. 294-297.

ILN Vienne : *Inscriptions Latines de Narbonnaise*. V. *Vienne*, XLIVe supplément à Gallia, B. Rémy (dir) et *alii*, 3 vol., Paris, 2004-2005.

***OPEL* IV 2002** : LÖRINCZ (B.) - *Onomasticon Prouinciarum Europae Latinarum*, IV, *Quadratia-Zures*, Budapest, p. 156.

Serralongue et Daviet : SERRALONGUE (J.) et DAVIET (J.), Annecy, *Les Alluèges,* dans Revue Savoisienne, 139e année, 1999, p. 33-40.

Solin, Salomies 1994 : SOLIN (H.), SALOMIES (O.) - Repertorium nominum gentilium et cognominum latinorum, Hildesheim, Zürich, New York, 1994[2].

Villaret 1993 : VILLARET (A.) - Les *Veratii* de Narbonnaise, *REA* 95, 1993, p. 487-532.

ARRONDISSEMENT DE THONON

PROTOHISTOIRE

THONON-LES-BAINS,
Corzent, 27 rue du Lac

L'opération de diagnostic conduite au 27, rue du Lac à Corzent, commune de Thonon-les-Bains, permet, outre la découverte de vestiges modernes – drains, fossé et mur – de localiser les traces d'une occupation ancienne ténue. Elle se caractérise par la présence, directement à la surface du toit du substrat géologique, d'une couche noire, épaisse d'une vingtaine de centimètres tout au plus, présente dans la partie inférieure de la parcelle. La couche livre quelques rares tessons de céramique non tournée, attribuée à l'époque protohistorique, avec en particulier quelques fragments d'un petit gobelet qui pourrait se rapporter à la période du Bronze final 3b (identification E. Néré, Inrap RAA). Aucun vestige en creux n'a été identifié ; en revanche, un empierrement irrégulier mêlant blocs et plaques de schiste, associés à des galets, rappelle l'existence d'une structure dont la finalité n'a pu être vérifiée (solin ?). Il est lié à un probable sol de petits graviers compactés **(fig. 26)**.



Fig. 26. Vestiges construits (solin ?)- cl. Inrap.

Ponctuellement, le sol porte la couche noire protohistorique, dont on pressent qu'elle correspond aux vestiges d'une occupation limitée. Un autre aménagement, encore moins bien conservé, est repéré sous la forme d'un vague alignement d'éléments de schiste, qui semble limiter l'extension de la couche anthropique.
Pour autant, le manque de vestiges bien identifiés, construits ou en creux, conjugué à une absence quasi systématique de mobilier, ne permet guère d'avancer de proposition définitive pour expliquer la présence et la nature des restes mis au jour.

Franck GABAYET,
INRAP

ÂGE DU FER

CHENS-SUR-LEMAN, *Les Dégnières Est* et *Ouest*

La nouvelle campagne de sondages menée à Chens-sur-Léman, du 19 au 26 octobre 2010, aux lieux-dits *Les Dégnières Est et Ouest*, s'inscrit en préalable au projet d'aménagement de 109 logements en bâtiments collectifs et de 18 maisons individuelles, sur une surface de 19 820 m².

Les recherches menées sur les terrains concernés viennent compléter l'ensemble des découvertes faites ces dernières années sur le territoire de la commune, principalement à Vérancy Nord et à Véreitre. Ces travaux avaient principalement permis d'étudier l'occupation à l'âge du Bronze final du plateau morainique surplombant la rive méridionale du lac Léman, et de confirmer la présence de communautés laténiennes sur ce territoire, par la mise au jour aux abords du ruisseau des Léchères, d'une nouvelle sépulture de guerrier gaulois, datée de La Tène B2.

Les résultats de l'opération des Dégnières concernent la mise au jour de vestiges attribués à La Tène finale (D1b-D2a), qui s'apparentent à ceux d'un établissement rural fossoyé, pouvant être interprété comme une ferme gauloise.

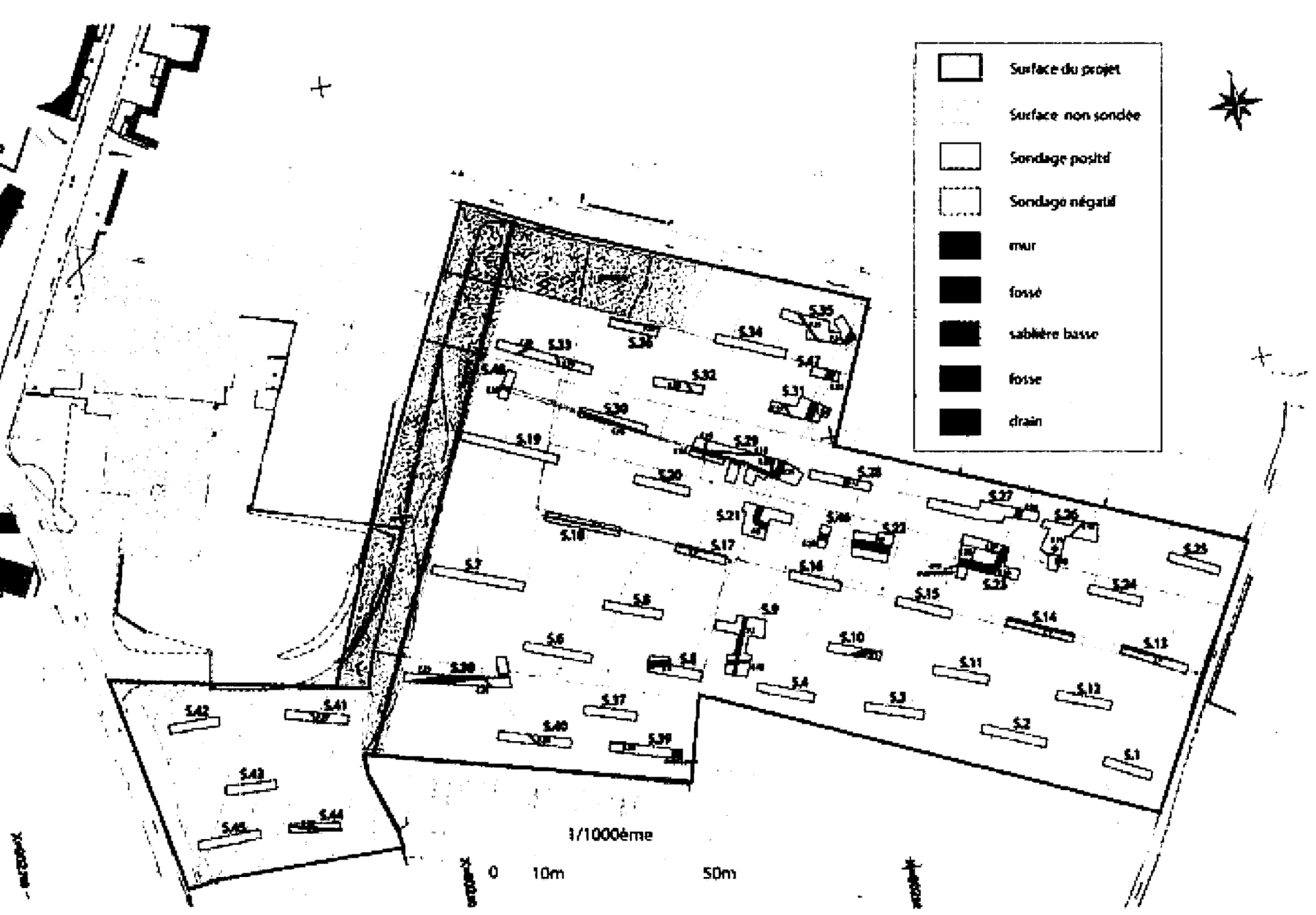


Fig. 27. Implantation des sondages ayant révélé un fossé, ceinturant l'enclos d'une ferme gauloise, et d'autres structures – drain-muret, fossé – sans doute contemporains de cette exploitation.

Les vestiges apparaissent en moyenne sous 0,40 m de recouvrement, et le fond des éléments fossoyés les mieux conservés atteint une profondeur d'1,30 m sous la surface actuelle. Le site se caractérise par la présence d'un fossé délimitant un enclos quadrilatéral, dont la surface minimale est estimée à 2900 m², mais dont seuls 1300 m², s'étageant entre 419 et 422 m NGF, se trouvent sur l'emprise concernée par le projet d'aménagement. La largeur du fossé varie entre 1,80 et 2,50 m, pour une profondeur conservée de 0,85 m.

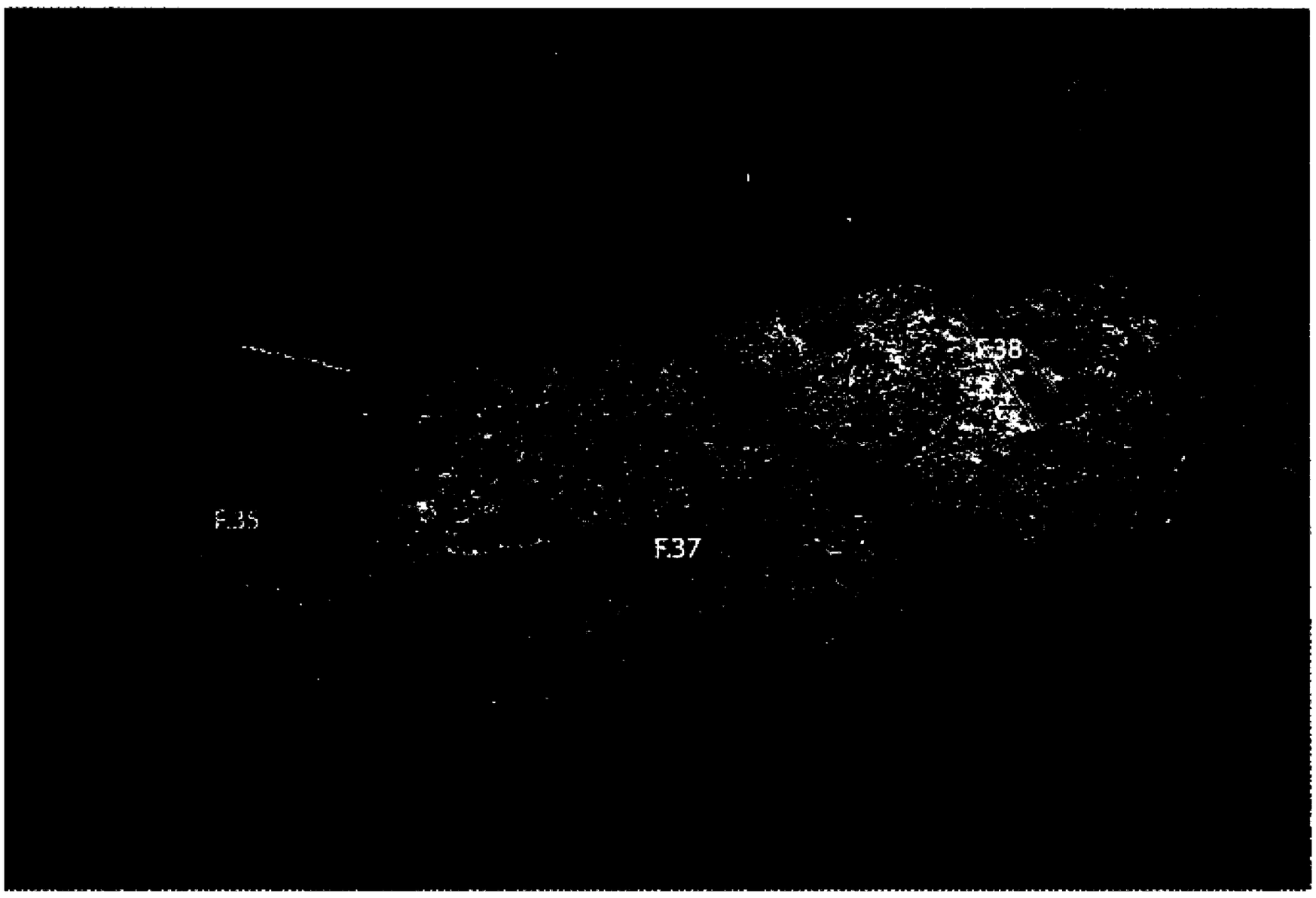


Fig. 28. Angle sud-est de l'enclos de la ferme gauloise, délimité par un fossé (F35), et abritant des structures dont il ne reste que les négatifs des sablières basses (F37, F38).

Le comblement du fossé, parfois très organique, a livré un mobilier relativement abondant (céramique, faune, métal, torchis), attestant de la proximité d'unités d'habitation ou d'annexes agricoles. Des traces linéaires, pouvant être interprétées comme des négatifs de sablières basses, ont été repérées à l'intérieur de l'enclos, et un fond de fosse malheureusement non daté se trouvait à l'extérieur à proximité immédiate. Enfin, un drain/muret et un fossé, vraisemblablement contemporains de l'enclos et s'orientant vers le lac, ont été observés respectivement sur 65 m et 110 m. Ils peuvent appartenir à un enclos secondaire, ou tout du moins structurer des espaces à vocation agro-pastorale dépendant de l'enclos principal. Ce type d'établissement rural est assez mal connu dans cette région située aux confins nord-orientaux de l'aire d'influence du peuple allobroge. De façon générale, peu d'exemples rhônalpins ont fait l'objet d'une fouille extensive, seule à même de rendre compréhensible le fonctionnement

d'une telle ferme, comme l'ont démontré les nombreux travaux menés dans d'autres régions du monde celtique, notamment en Allemagne du sud, dans la vallée de l'Oise, au confluent Seine / Yonne ou encore en Basse-Auvergne.

Enfin, si le site des Dégnières s'avère plus tardif que les sépultures de guerriers répertoriées sur le territoire de la commune, il a le mérite de concentrer les premiers vestiges non funéraires du second âge du Fer à Chens-sur-Léman, et fournit une occasion d'appréhender enfin des aspects liés à la vie de ces populations celtes.

Christophe LANDRY
INRAP

THONON,
Au Praly vers les Moulins de Corzent
43, rue du Lac

La campagne de diagnostic menée 43 rue du Lac , a permis de démontrer l'absence d'indices d'une anthropisation antérieure à l'époque contemporaine sur la parcelle concernée par la construction d'une maison individuelle. Au total, 7 sondages répartis sur environ 2000 m² accessibles, ont pu être réalisés.

Les sondages se sont avérés négatifs du point de vue purement archéologique, mais ont fourni l'occasion d'effectuer quelques observations d'ordre géomorphologique. Ainsi les apports constitutifs de la terrasse dite des 10 m, ainsi que la moraine de fond argileuse, ont pu être identifiés, et une coupe restituant la stratigraphie de ce secteur de la rive du lac Léman a pu être proposée.

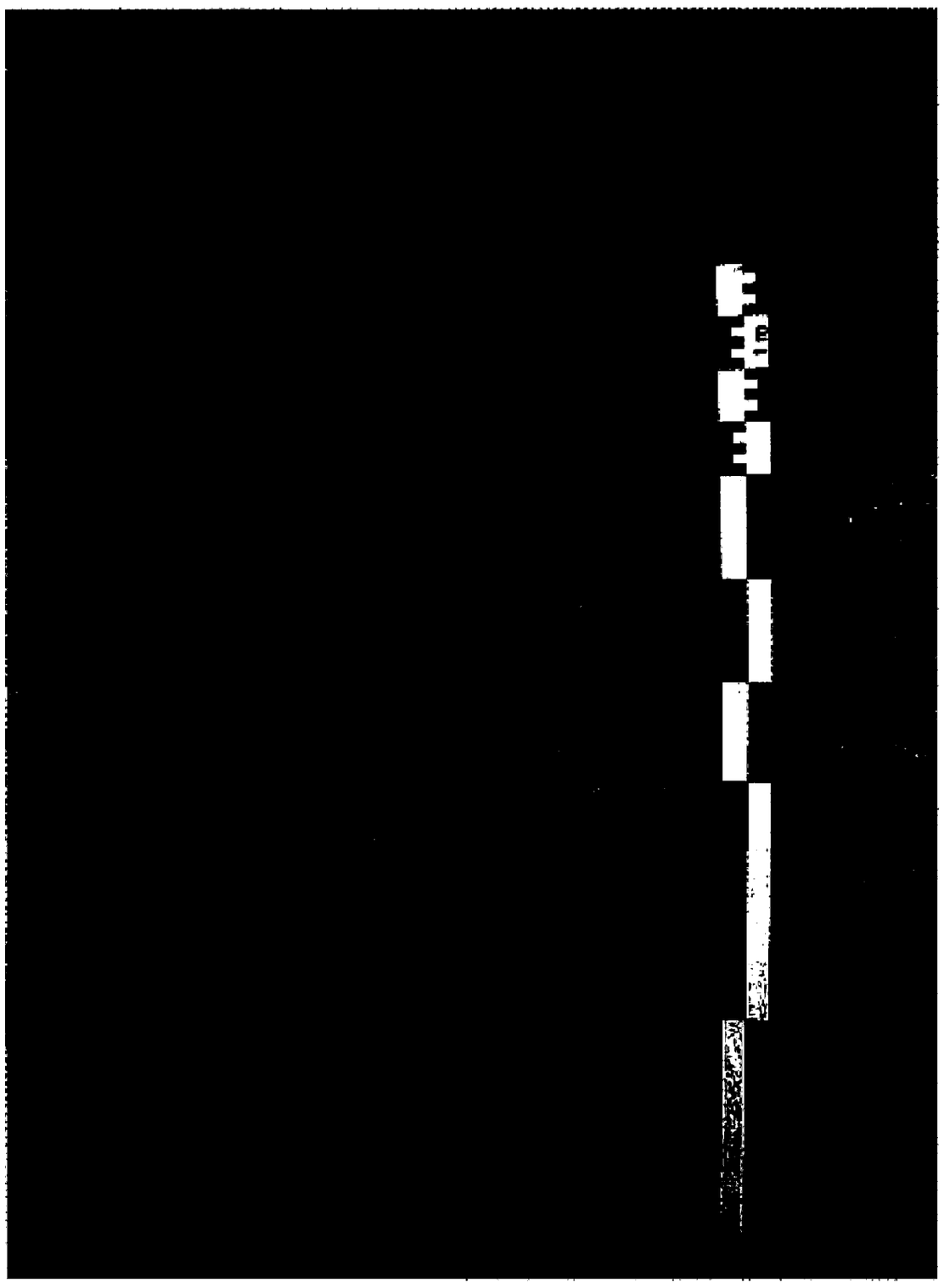


Fig. 29. Dépôts lacustres.

Christophe LANDRY
INRAP

MOYEN-ÂGE

PROGRAMME DE RECHERCHE

Le projet *A.V.E.R. – des montagnes de châteaux* (2010-2012)

Le projet A.V.E.R. (Anciens Vestiges En Ruine) est un projet européen Interreg franco-italien associant le Conseil Général de la Haute-Savoie, la Région Autonome de la Vallée d'Aoste et différentes collectivités locales de France et d'Italie (Communauté de Communes des Collines du Léman, communes valdôtaines de Brusson et Saint-Marcel). D'une durée de trois ans, il comprend un volet scientifique développé ci-après mais également une importante réflexion méthodologique sur les questions de conservation et de valorisation des vestiges de châteaux.

Ce projet, consacré aux châteaux médiévaux et plus particulièrement à la conservation de leurs vestiges, ambitionne de définir un ensemble de méthodes destinées à favoriser la conservation et la valorisation de ce patrimoine castral tout en prenant préalablement en compte leur intérêt scientifique. Un guide méthodologique synthétisera ces travaux à la fin du projet en 2012.

Le Service archéologique de la Direction des affaires culturelles du Conseil Général de la Haute-Savoie s'est trouvé directement impliqué dans le portage de ce projet (dont le chef de file est l'Assessorat à la Culture de la Vallée d'Aoste) et a fait en sorte de s'attacher les services d'un spécialiste en castellologie à même de solliciter les autorisations de fouilles auprès du Ministère de la Culture et donc de pouvoir diriger les recherches archéologiques. Le projet intègre deux volets scientifiques : une étude archéologique des châteaux des Allinges et une prospection thématique consacrée aux résidences princières et seigneuriales médiévales en Haute-Savoie.

Le Conseil Général a ainsi lancé un marché public de responsabilité d'opération archéologique pour piloter les deux volets scientifiques du projet, inspiré d'une assistance à maîtrise d'œuvre. Le marché impose au prestataire une collaboration étroite avec le service archéologique, Christophe Guffond[27] du Service départemental de l'archéologie étant le responsable adjoint. A l'issue de ce marché le cabinet d'investigations archéologiques Hadès a été retenu proposant le nom de Laurent D'Agostino comme responsable d'opérations.

Christophe GUFFOND
SDAHS

(27) Référent technique du projet AVER pour le Conseil Général de la Haute-Savoie.

Prospection thématique consacrée aux châteaux et fortifications seigneuriales de la Haute-Savoie [28]

Parallèlement aux recherches conduites sur le site pilote des châteaux d'Allinges, un état des lieux des châteaux du département de la Haute-Savoie et la constitution d'un corpus de sites servant à l'établissement de la réflexion méthodologique est entrepris. Au printemps 2010, les mois de mai et juin ont été ainsi consacrés à une première campagne de prospection sur les sites castraux des arrondissements de Thonon-les-Bains et de Saint-Julien-en-Genevois.

Un état des lieux global

Bien que la majorité des sites soient déjà connus par les services patrimoniaux des collectivités ou de l'État, aucun bilan complet n'avait été réalisé depuis les années 1950 et la publication des travaux de Louis Blondel, archéologue cantonal de Genève, sur les châteaux de l'ancien diocèse de Genève[29]. Près de cinquante sites ont été visités en accord avec leurs propriétaires, publics ou privés **(Fig. 30).**



Fig. 30. Château d'Yvoire (Yvoire - 74), une propriété privée.
Cliché : C. Guffond - SDAHS, 2010.

(28) Références du rapport : D'AGOSTINO Laurent, GUFFOND Christophe, CECI Liliana, CHAUVIN-DESFLEURS Eva, CHEVALIER Maud, *Les sites castraux de la Haute-Savoie (arrondissements de Saint-Julien-en-Genevois et de Thonon-les-Bains) – Rapport de prospection thématique (3 volumes)*, Hadès - Conseil Général de la Haute-Savoie, 2011.
(29) BLONDEL Louis, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève. Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, Genève, 1956, rééd. 1978.

Cette démarche permet parfois de renouer un dialogue entre les scientifiques et les instances publiques chargées de la conservation des sites et les acteurs sur le terrain, dont les préoccupations et les priorités diffèrent souvent. Une campagne photographique générale a été réalisée, réunissant près de 3000 clichés fournissant un état des lieux détaillé. Appuyé sur la base de données développée pour le projet, l'inventaire de terrain a aussi permis de recueillir des renseignements sur l'architecture, les dimensions des édifices, les matériaux employés pour la construction ou encore les éléments de datation.

Un bilan provisoire

Les travaux de l'équipe de recherche ont permis de faire le point sur la documentation écrite et les publications existantes mais aussi sur l'état de conservation des édifices et les différentes campagnes de travaux qu'ils ont parfois subi, avec ou sans étude archéologique. Si certains sites ont été complètement oubliés et sont noyés dans la végétation, d'autres ont connu de profonds bouleversements ou se dégradent très rapidement, nécessitant des prises de décision urgente pour assurer leur conservation à long terme.

Les recherches visent aussi à revenir sur les travaux récents de restauration ou de valorisation des châteaux. Un retour critique sur les expériences menées ces dernières années permet de faire le bilan des méthodes, des systèmes de protection patrimoniale existants, de la durabilité des restaurations. Enfin, la confrontation des données du terrain et l'iconographie (gravures et peintures des XVIII^{e} et XIX^{e} s., cartes postales de la première moitié du XX^{e} s. **(Fig. 31)**, photographies issues de collections privées) permet d'estimer l'évolution des sites et la rapidité de leur dégradation ou de leurs transformations.

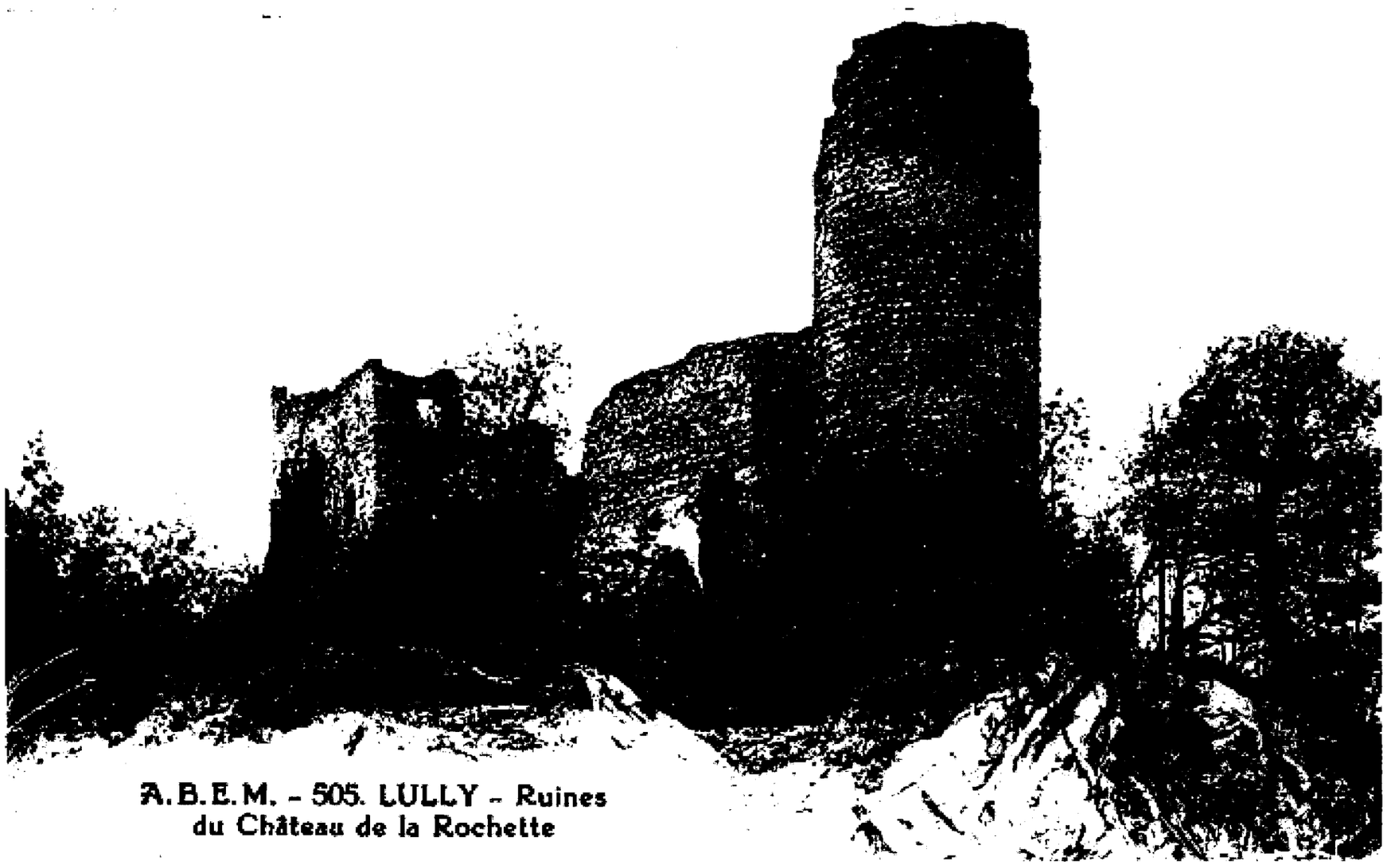
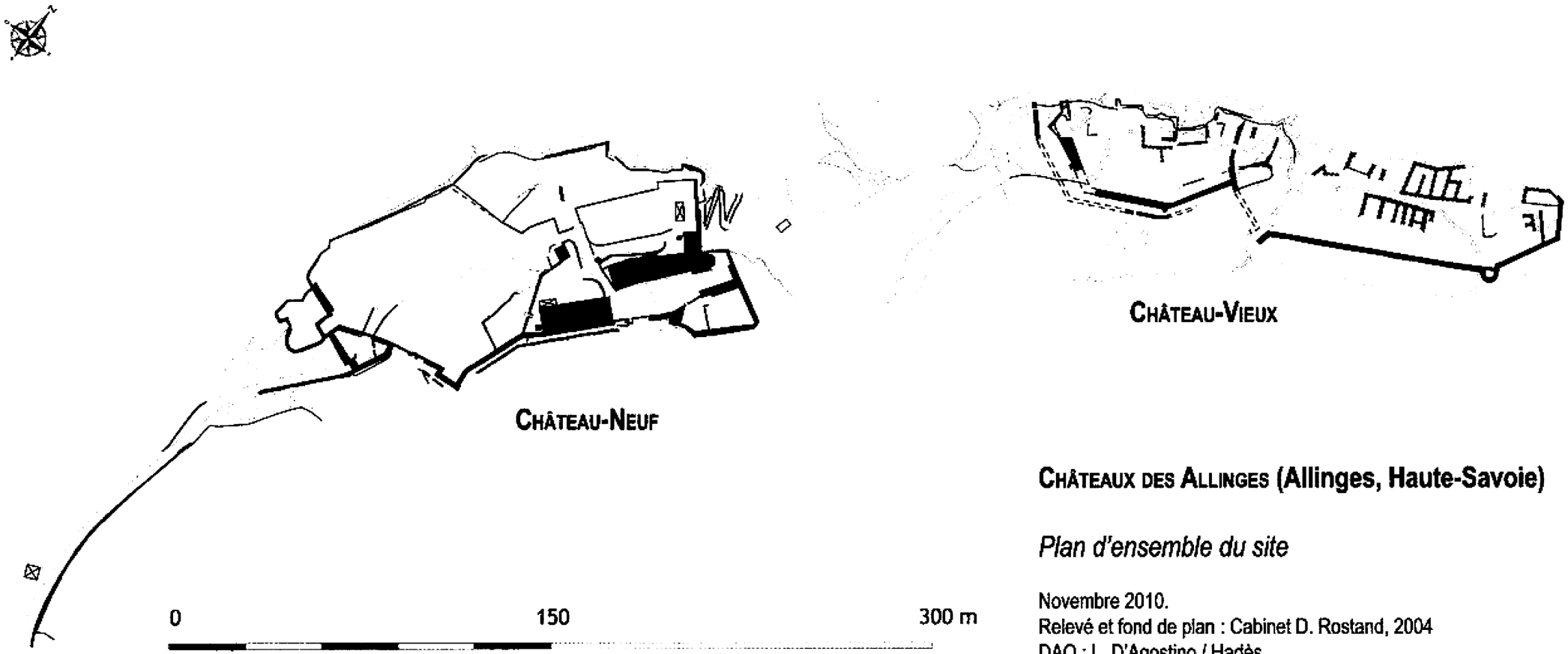


Fig. 31. Vue du site de La Rochette (Lully - 74) et de son état au début du XX^{e} siècle, avant les travaux des années 1950. Coll. Joël Serralongue.



Châteaux des Allinges (Allinges, Haute-Savoie)

Plan d'ensemble du site

Novembre 2010.
Relevé et fond de plan : Cabinet D. Rostand, 2004
DAO : L. D'Agostino / Hadès

Fig. 32. Plan général des châteaux d'Allinges. DAO : L. D'Agostino - Hadès.

Les soixante dernières années apparaissent bien comme une période d'accélération de la dégradation pour les châteaux en ruine, menacés par l'urbanisation, la mécanisation des travaux et la volonté parfois mal canalisée d'entretenir ou de restaurer des sites fragiles.

Allinges [30]

Installés sur une crête en forme de croissant située sur la rive sud du Lac Léman, à proximité de Thonon-les-Bains, les châteaux d'Allinges présentent une configuration originale : ce n'est pas seulement un château qui occupe ce relief, mais deux châteaux qui se font face à portée de tir l'un de l'autre, séparés par une faible dépression au milieu de la longueur de la crête rocheuse **(Fig. 32)**.

Surplombant la route longeant la côte sud du Léman à plus de 700 m d'altitude, entre Genève et le Valais, les châteaux d'Allinges bénéficient d'une vue largement dominante sur tout le Chablais et le bassin lémanique. La genèse des châteaux reste mal connue. Les seigneurs d'Allinges apparaissent dans la documentation écrite à la fin du X^e^ siècle, date à laquelle ils détiennent en garde des biens appartenant à l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune ; ces biens, dont la nature exacte nous échappe en grande partie si ce n'est qu'ils se trouvent en partie près du village d'Allinges au début du XI^e^ s., passent au XII^e^ s. à la Maison de Savoie. Si un château d'Allinges est mentionné en 1073, les deux sites n'apparaissent ensemble dans la documentation qu'au début du XIII^e^ s., bien après leur édification probablement liée à une forme de coseigneurie. Au XIII^e^ s., cependant, le lignage d'Allinges n'apparaît plus qu'épisodiquement dans le paysage politique : Château-Neuf se trouve dans les possessions de la Maison de Savoie, tandis que Château-Vieux est propriété des sires de Faucigny. Pendant la seconde moitié du XIII^e^ s. et le XIV^e^ s., durant près de soixante-dix ans, les deux châteaux sont le théâtre de l'affrontement de ces lignages, jusqu'au Traité de Paris en 1355. À partir de cette date, Château-Vieux est peu à peu abandonné et seul Château-Neuf conserve une fonction résidentielle et militaire. Les deux châteaux présentent un certain parallélisme et sont structurés comme de véritables *castra* : chacun possède une enceinte installée sur un point haut, abritant une tour maîtresse, une chapelle castrale et des bâtiments résidentiels destinés au seigneur et à son entourage ; une seconde enceinte, topographiquement située en position inférieure mais aussi plus vaste, abritant un bourg castral où se distinguent encore, dans le cas de Château-Vieux, les vestiges des maisons et des rues.

Si Château-Neuf est aujourd'hui très dégradé et peu compréhensible du fait des démolitions systématiques et de sa réoccupation par un couvent de Missionnaires de Saint-François-de-Sales, Château-Vieux a gardé, malgré la

---

(30) Références du rapport : D'AGOSTINO Laurent, GUFFOND Christophe, CECI Liliana, CHAUVIN-DESFLEURS Eva, CHEVALIER Maud, LAIDEBEUR Jocelyn, VEISSIERE Olivier, *Les châteaux d'Allinges (commune d'Allinges, Haute-Savoie) – Rapport de fouille programmée (3 volumes)*, Hadès - Conseil Général de la Haute-Savoie, 2010.

ruine, une configuration assez lisible. La cour haute, partie seigneuriale proprement dite, est assez difficile à comprendre sans investigations archéologiques approfondies ; le bourg castral montre quant à lui les arases des maçonneries d'un certain nombre de cellules d'habitation, laissant présager d'un bon état de conservation des vestiges enfouis et, donc, d'un fort potentiel archéologique (**Fig. 33**).



Fig. 33. Vue aérienne générale de Château-Vieux. Cl. L. D'Agostino - Hadès, 2010.

Les résultats de la campagne de fouilles 2010

Après la réalisation d'un état des lieux global des deux châteaux, une première campagne de fouilles archéologiques a été réalisée sur le site de Château-Vieux du 28 juin au 23 juillet 2010. Elle a permis d'évaluer l'état de conservation des vestiges enfouis sur le secteur du bourg castral et de recueillir des données inédites sur l'architecture et l'organisation des maisons qui composaient ce bourg. Les éléments visibles en surface et la topographie du site laissaient entrevoir l'existence de nombreux vestiges enfouis. Plus d'une vingtaine de bâtiments sont en effet discernables dans le bourg castral au regard des maçonneries émergeant du sous-sol. La fouille, qui s'est concentrée sur le secteur le plus densément occupé du bourg, a livré des informations sur au moins quatre cellules d'habitat réparties de part et d'autre d'une petite rue qui permettait de circuler dans le bourg et d'accéder à la résidence seigneuriale, installée dans la cour haute du château. Les maisons mitoyennes semblent se présenter sous la forme de parcelles allongées de 6 à 10 m de longueur par 4 à 5 m de largeur, perpendiculaires à la rue. Toutes disposent d'un accès direct au rez-de-chaussée depuis la rue, caractérisé par de larges portes et de petits escaliers droits en pierres qui semblent dénoter de l'existence de caves semi-enterrées à vocation de stockage des denrées alimentaires, de

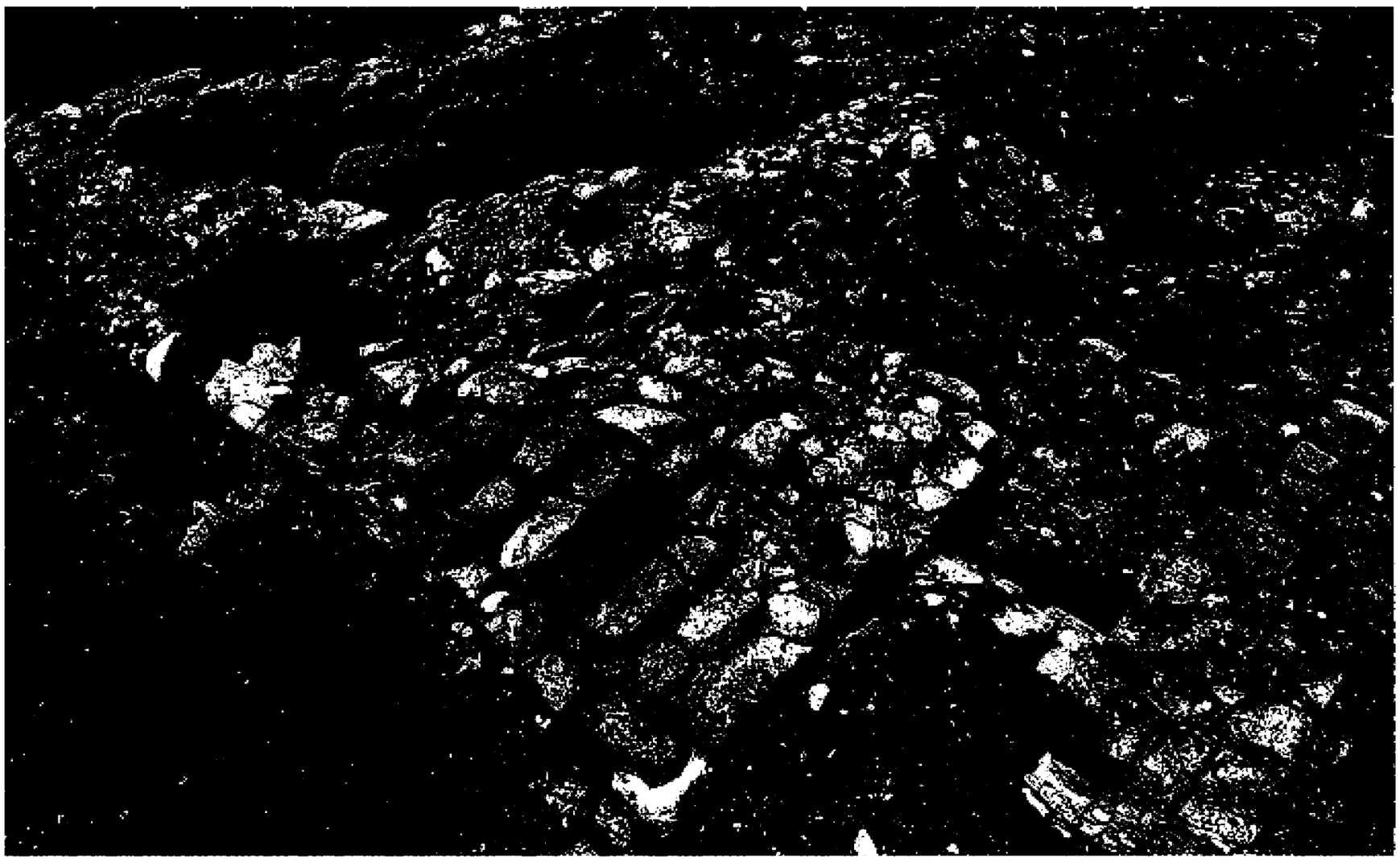


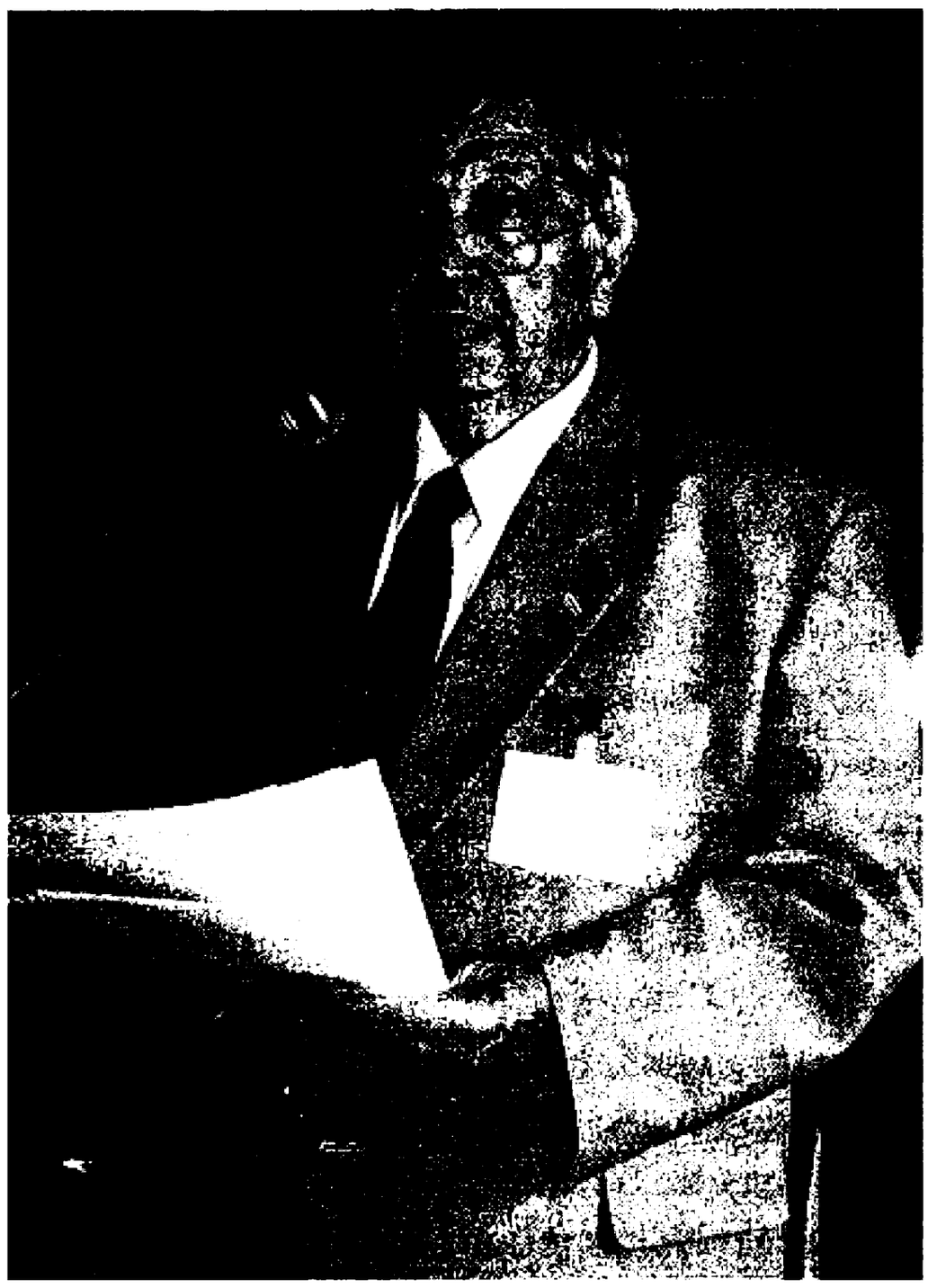
Fig. 34. Les cellules ES 3.19 et ES 3.20 en cours de fouille.
Au premier plan l'escalier desservant l'étage de l'ES 3.19. Cl. L. D'Agostino - Hadès, 2010.

matériel ou d'ateliers. Les modes de construction sont soignés : les murs en pierres sont épais de 0,60 à 0,90 m, ce qui les rend capables de supporter des niveaux supérieurs. Les accès à l'étage pouvaient être des escaliers en bois qui n'ont pas laissé de traces, mais au moins une maison possédait un large escalier en pierres flanquant la façade, démontrant l'existence d'un étage **(Fig. 34)**.

Les matériaux locaux ont été largement exploités pour la construction, certains murs et sols étant en partie taillés dans le rocher, tandis que le grès de la colline d'Allinges a été exploité sous forme de carrières pour permettre la construction des maisons ainsi que des fortifications. Quelques blocs glaciaires résiduels (schiste et gneiss en majorité), probablement prélevés sur place, ont également été mis en œuvre dans les murs. Des traces d'enduits à la chaux sont également conservées sur certains murs, témoins du soin apporté à la construction mais aussi de la volonté d'assainir les intérieurs. Le bilan de cette première campagne de fouilles a montré l'intérêt archéologique du site de Château-Vieux. Les vestiges des maisons sont en bon état de conservation, malgré une végétation envahissante qui a largement dégradé les niveaux supérieurs des maçonneries. Les éléments architecturaux encore en place sont nombreux et permettront à terme de restituer avec précision l'architecture de ces édifices et leur organisation dans le village médiéval de Château-Vieux.

Laurent D'AGOSTINO, HADES
Christophe GUFFOND, SDAH

Hommage à Claude Castor



© Académie du Faucigny - Mémoires et documents

Messieurs les Présidents Bernard Demotz, Georges Grandchamp,
Mesdames, Messieurs, Chers Florimontans,

Permettez-moi avant d'évoquer la mémoire de Claude Castor de remercier celles et ceux qui m'ont élu comme membre effectif le 11 mars 2009 et élu au Comité le 17 mars dernier. Aussi je mesure le grand honneur que vous m'avez fait et qui m'impose le devoir d'être digne de la mission qui m'a été confiée, à savoir l'administration financière du château de Montrottier.

Rendre hommage à Claude Castor est périlleux à double titre : d'une part, je n'ai pas eu le bonheur de le connaître et je n'ai donc pas pu apprécier ses qualités, et d'autre part, son éloge a déjà été prononcé à plusieurs reprises. Aussi, voulant éviter le « copié-collé » je me suis attaché à rechercher une trame, un fil conducteur … que je vais tout de suite vous dévoiler … mais après un bref aperçu de quelques dates et faits qui ont marqué sa vie …

Paul Guichonnet, dans la publication des Actes du 41ème congrès des sociétés savantes de Savoie qui s'est déroulé à La Roche-sur-Foron les 9 et 10 septembre 2006, congrès organisé par l'Académie du Faucigny sous la présidence de Claude Castor, présidence dont il en assumait les responsabilités depuis 1993, rendait hommage à Claude Castor en lui dédiant les Actes de ce Congrès, Actes publiés après le décès de Claude Castor au cours du 3ème trimestre 2009.

Le thème de ce Congrès co-organisé avec Les Amis du Vieux La Roche, portait sur les « plaisirs en Savoie » et 150 personnes ont pu suivre 27 communications d'une qualité exceptionnelle.

Cet hommage a été suivi par celui du successeur de Claude Castor à la présidence de l'Académie du Faucigny, M. Dominique Maye.

Le Dauphiné Libéré, le 15 novembre 2008 et l'Essor Savoyard, le 20 novembre 2008, relataient la disparition de Claude Castor le 8 novembre 2008 dans sa 72ème année et rappelaient en termes élogieux son parcours de vie.

Né à Saint-Gervais le 27 février 1936, fonctionnaire international à Genève, à l'Union Internationale des Télécommunications de 1962 à 1965, puis au Bureau International du Travail de 1966 à 1993, Claude Castor enseigne en parallèle au Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris, à l'antenne du pays de Gex, les ressources humaines et le droit du travail de 1983 à 2003. Cette activité est récompensée par le ruban violet des Palmes académiques en 2005.

Son grand intérêt pour l'histoire de sa région, de ses lieux de vie, de son ascendance et de ses alliances, lui fait découvrir des dons pour l'écriture et l'envie de faire partager le fruit de ses recherches, notamment sur la Société des maçons de Samoëns.

C'est donc tout naturellement qu'il est porté à la vice-présidence de l'Association du Patrimoine Rhônalpin, à Lyon et qu'il est accueilli à l'Académie de Savoie en 1994.

Rappelons que Claude Castor était membre de notre Institution, membre correspondant en 1977, membre associé en 1981 et membre effectif le 22 février 1989, parrainé par Mme Hermann et M. Mariotte.

Il succédait à Madeleine Molinier, décédée le 18 novembre 1988 à Annecy.

Claude Castor lui rend hommage en 1990.

Il convient de revenir brièvement sur la vie de celle qui, née le 8 janvier 1893 à Paris, était la nièce du philosophe et sociologue Lucien Levy-Bruhl.

Agrégée d'histoire, elle ne commença qu'à partir de sa période de retraite à publier ses recherches.

Laïque, anticléricale, agnostique … elle conservera son admiration pour Ernest Renan pour ses idées et pour André Chevallier qui lui avait fait découvrir l'Académie.

Je succède à Madeleine Molinier et à Claude Castor et je mesure tout le chantier qu'il me reste à faire pour être à la hauteur de leur intérêt pour la

recherche historique. Claude Castor m'invite et nous invite à nous intéresser à son œuvre. Aussi me suis-je penché plus particulièrement sur son « syndrome de la pierre de taille et de l'art de bâtir » comme il aimait à le rappeler, à travers l'émigration des maçons de Samoëns, de leur organisation professionnelle sous la protection des « Quatre Saint Couronnés », de leur code et de leur langage si particulier connu d'eux seuls : le « mourmé ».

Le discours que Claude Castor prononça lors de sa réception à l'Académie de Savoie en sa séance solennelle du 24 octobre 2003 sur « La société des maçons de Samoëns. Tradition et renouveau » ainsi que la réponse donnée par Paul Guichonnet le même jour, m'ont servi de support à explorer le sujet … Mais que j'ai voulu limiter à ces très mystérieux saints couronnés … Qui étaient donc ces « Quatre Saints Couronnés ? ».

Je tenais bien là le fil conducteur de mon exposé. Il faut dire qu'en apprenant que derrière ce vocable « les Quatre Saints Couronnés » je découvrais les noms de ces Saints et parmi eux un certain Castorius et un certain Claudius ! et que ceux-ci étaient vénérés avec leurs deux compagnons le 8 novembre.

Or, le 8 novembre est aussi la date du décès de Claude Castor ! Ces similitudes sont pour moi troublantes et il n'en fallait pas plus pour exciter ma curiosité …

Alors je me suis penché sur le sujet en consultant les nombreux écrits publiés par d'éminents spécialistes, car la bibliographie consacrée à l'histoire des Quatre Saints Couronnés est considérable. Je voudrais n'en citer que quelques uns comme ceux de M. Pierre du Colombier de l'Académie des inscriptions et belles lettres (cité par Claude Castor dans son exposé), comme ceux de M. Jean Guyon, membre de l'Ecole française de Rome, ou comme ceux de M. Jean-Louis Van Belle, historien belge et Président du Centre international des recherches glyptographiques et qui a publié, entre autres, un ouvrage en 2000 intitulé « Quatuor Coronati, les Saints Patrons des métiers de la pierre », car Claude Castor était également un spécialiste averti de cette discipline. Il en avait d'ailleurs organisé à Samoëns et à Belley les VI^{ème} et IX^{ème} colloques internationaux.

J'apprends donc que les saints concernés, outre Claudius et Castorius, se nomment Semproniamus et Nicostratus. C'étaient des tailleurs et sculpteurs de pierre ! C'est donc tout naturellement que ces Saints sont devenus les protecteurs de la Confrérie des tailleurs de pierre de Samoëns. Claude Castor en a été le Président de 1979 à 1993 et Président d'honneur depuis 1994 …

L'histoire des « Quatre Saints Couronnés » demeure très mystérieuse car les sources sont contradictoires, confuses, approximatives, sujets à de nombreuses légendes même et les spécialistes continuent de s'affronter.

Les historiens tentent en effet depuis plus d'un siècle à coups d'hypothèses les plus subtiles de donner un fondement de vérité à ces Saints martyrs qui sont au nombre de quatre, ou cinq, ou neuf et parfois treize.

M. Jean Guyon propose une interprétation nouvelle fondée sur une classification des sources à partir de l'ordre de nominations des Saints.

Les IV Coronati seraient des Saints pannoniens honorés à Rome dans une catacombe dont l'histoire serait peu à peu tombée dans l'oubli que la tradition locale romanisa progressivement. A la fin du VI[ème] siècle l'arrivée de réfugiés pannoniens qui apportèrent sans doute leur Passio et peut-être des reliques poussa un hagiographe romain à combiner leur histoire avec celle que la tradition romaine leur avait donnée.

Il a aurait donc deux légendes :

I – La légende pannonienne

La Pannonie est une ancienne région de l'Europe centrale limitée au nord par le Danube et située à l'emplacement de l'actuelle Hongrie et partiellement de la Croatie et de la Serbie. La Pannonie peuplée, entre autres, de Celtes, n'a pas échappée à la conquête romaine. L'administration romaine divisa la Pannonie conquise en deux parties, la Pannonie supérieure et la Pannonie inférieure dont l'une des villes est nommée Sirmium ou Stremska Mitrovica, c'est-à-dire le Kosovo actuel.

A proximité, il y avait des carrière de pierre, et c'est l'histoire de ces tailleurs de pierre, de ces sculpteurs, chrétiens, qui auraient refusé à l'empereur Dioclétien (son règne est connu comme étant « l'ère des martyrs ») de sculpter la statue d'Esculape après avoir été sommé de sacrifier au dieu soleil. Dioclétien aurait alors fait jeter les cinq sculpteurs dans le fleuve Sava. Mais qui sont ces martyrs ? Sont-ils anonymes ou peut-on leur donner leur nom ? M. Van Belle que reprend Claude Castor les nomme dans l'ordre : Claudius, Castorius, Symphronianus et Nicostratus. Ce sont les Quatre Couronnés proprement dits auxquels on réunit en général un de leurs compagnons, Simplicius, qu'ils avaient converti. Ces martyrs sont comme étant le premier groupe des martyrs.

II – La légende romaine

Le livre de Paul Allard écrit en 1890 sous le titre « La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Eglise » nous relate un récit qui nous fait connaître la mort pour le Christ de quatre sous-officiers anonymes connus sous l'appellation des Quatre Coronati appartenant probablement à la garde impériale qui furent exécutés dans Rome même pour avoir refusé de sacrifier à Esculape. Mais nous ne connaissons pas le nom de ces martyrs. M. Jean Guyon pense qu'il s'agit d'une confusion, confusion confirmée aujourd'hui par un grand nombre de spécialistes. Néanmoins il semblerait que l'identité de ces soldats, les « Corniculari » ait été miraculeusement révélée à un saint homme, je les nomme : Severius, Severianus, Carpoforus et Vitorinus. Ce sont les martyrs du second groupe.

C'est le Pape Léon IV qui en recherchant les corps des Quatre Couronnés dans le cimetière de la via Labicana retrouva celles des quatre martyrs

d'Albano et par malheur le rédacteur du catalogue des reliques les mentionna à la suite des Quatre Couronnés : la confusion était facile et ne manqua pas de se produire. Il y aurait donc un troisième groupe de martyrs.

Je résume volontairement et j'ai essayé de simplifier car les récits comme je le disais, sont nombreux et contradictoires.

J'aurais pu vous parler de Saint Sébastien qui rapporte des faits similaires, et de l'appellation même des Saints Couronnés qui désignerait le supplice d'être couronné d'une couronne en fer dentelé enfoncée dans le crâne. J'aurais pu vous parler d'autres récits qui modifient et embellissent l'histoire de ces saints par les hagiographes de l'époque.

Aussi peut-être pouvons-nous nous résumer par cette interrogation : **Y a-t-il deux traditions ou deux visages d'une seule tradition ?**

Toujours est-il qu'une basilique à Rome sur le Mont Celio pas très loin du Colisée s'appelle la basilique des Santi Quattro Coronati. Et bien j'y étais la semaine dernière ! Je n'ai pas pu voir malheureusement l'abside de cette basilique cachée par une toile de protection permettant des travaux de réfection. Mais il y a là des fresques de Giovanni da San Giovanni qui représente l'histoire des quatre soldats romains en haut de l'abside et l'histoire des cinq scalpellini pannoniens en bas. Cette basilique cache d'autres trésors, notamment un des plus beaux cloîtres de Rome ainsi que le magnifique Oratorio di S. Silvestro.

C'est en 1659 que les Quatre Couronnés deviennent les Saints patrons de la confrérie des maçons de Samoëns.

En France curieusement on ne rencontre guère leur trace, sauf à Toulouse, en l'église Saint-Sernin qui contiendrait des reliques des Quatre Couronnés apportées vraisemblablement par un donateur.

En Savoie, Chambéry loge dès 1613 sa confrérie des Quatre Couronnés en l'église de Saint-Pierre-de-Lémenc. Je me suis rendu dans cette église il y a quelques semaines et j'ai pu y voir une pierre représentant les attributs du métier de maçon, le compas et l'équerre. Elle est visible dans la nef de l'église, au sol. Mais on peut voir aussi, je le rappelle, la sépulture d'un certain Jean Leborgne alias Comte de Boigne, notre célèbre compatriote qui porta loin le drapeau de la Savoie.

Mais l'apport de Claude Castor ne se résume pas aux Quatre Couronnés et son activité littéraire l'a amené à être membre de la Société des Auteurs Savoyards.

Claude Castor était en effet très attaché à son pays. J'en veux pour preuve l'ouvrage publié avec Jean-François Tanghe en 1982 intitulé tout simplement « Samoëns », et son livre « Le Faucigny, toit de l'Europe » sous le couvert de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie et publié en 1991.

Les recherches de Claude Castor nous permettent de rappeler que lors de sa séance du 2 février 1898, le Président Dunant adressait à M. Tavernier de Taninges les félicitations de la Société Florimontane d'Annecy pour, je cite : « ses consciencieuses recherches historiques de ce savant modeste dont *l'histoire de Samoëns* a été couronnée au concours Andrevetan en 1895 ».

Ainsi à travers les Quatre Couronnés et les écrits du pays de Mannedigne (Samoëns) ai-je voulu rendre hommage à Claude Castor. Ses travaux et ses écrits prolongent son souvenir et nous invitent à prendre son chemin. Je me suis engagé avec bonheur dans ces récits qui m'ont entraîné dans de bien belles traverses. Les « kègnes » (les maçons) m'ont fait rencontrer les Saints martyrs du IV^{ème} siècle et leur légende pannonienne ou romaine, jusqu'à Rome, puis de là j'ai pu revoir l'histoire du Faucigny, de ses Comtes du Genevois et de la vie difficile de ses paysans, et poursuivre avec l'histoire du Duché de Savoie, et de ses hommes illustres, et j'entrevois déjà toutes les pistes à prendre pour poursuivre cette grande histoire humaine.

Déjà un jeune historien, Mikael Meynet, suit les traces de Claude Castor. Il vient d'écrire récemment une histoire des maçons de Samoëns et les tailleurs de pierre « Les Frahans » et a dédié son livre à la mémoire de Claude Castor.

Déjà l'Académie du Faucigny a créé grâce aux ouvrages remis par sa famille un « **Fonds Claude Castor** » qui trouvera place dans la bibliothèque de Paul et Suzanne Guichonnet, ses amis. C'est dire combien le souvenir de Claude Castor restera marqué dans la pierre septimontaine et au-delà.

Transmettre et partager c'est bien un bel objectif qui anime chacun d'entre nous. Chacun le fait à sa manière et Claude Castor l'a fait de la plus belle des manières … En laissant des traces … des traces … et des signes …, du travail en perspective pour des générations de glyptographes …

Merci Claude.

Michel LASSIOUVE
Le 5 mai 2010

Je voudrais saluer la famille de Claude Castor,

Son frère, Michel qui habite Annecy 9, avenue du Rhône,
Sa sœur Françoise qui habite Samoëns et qui me prie de l'excuser,
Son frère Pierre qui habite également Samoëns et qui est alité et qui me prie de l'excuser,
Son neveu et filleul Philippe qui habite Annecy, 30, rue des sœurs blanches,
Son fils Emmanuel qui habite St-Julien-en-Genevois, commandant des pompiers,
Ses filles Bénedicte et Alexandra qui habitent respectivement en Suisse et à Lyon et qui n'ont pu se déplacer.

Je voudrais saluer également le Président de l'Académie du Faucigny, M. Dominique MAYE qui a succédé à Claude CASTOR.

Je me dois enfin de présenter les excuses de la secrétaire de l'Académie du Faucigny, Mme Juliette CHATEL.

Sources et références

- *Mémoires de l'Académie de Savoie*, huitième série - Tome V - 2004
- *Mémoires et documents de l'Académie du Faucigny*, nouvelle série n° 8 - 2009.
- *Le Faucigny - L'histoire en Savoie* - revue trimestrielle n° 66 - 2' édition - 1991.
- Samoëns in *Trésors de la Savoie* 1982 - Collection dirigée par Lucien Chavoutier.
- *Les Frahans* de Mikaël Meynet - Edition Le Tour - 2008.

- Recherches Internet

  Site http://www.persee.fr « les quatre couronnés, patrons des tailleurs de pierre » Pierre du Colombier.

  « Les quatre couronnés et l'histoire de leur culte des origines au milieu du IX^e siècle » Jean Guyon

Les clercs sont-ils des hommes comme les autres ?

La naissance du clergé dans les zones savoyardes des IX^e^- XI^e^ siècles

Derrière ce titre un peu surprenant, voire provocateur, se cache une interrogation qui traverse les âges. Souvenons-nous de la République décidant que les prêtres feront le service militaire comme les autres, du personnage de Don Camillo alliant tant bien que mal son humanité ordinaire avec son statut de prêtre ou du débat récurrent sur le mariage des prêtres. Cette interrogation sur la particularité, l'altérité des clercs, commence avec l'Église. A l'époque mérovingienne, les clercs sont soumis à des lois particulières, mais celles-ci sont peu nombreuses et le clergé ne forme pas un corps social clairement distinct. De plus, les moines et les ermites sont encore des laïcs, les curés sont souvent mariés, issus du grand domaine où ils exercent leur ministère, choisis par le puissant propriétaire... De ce point de vue, l'époque carolingienne marque un net changement. A partir de Charlemagne, le gouvernement est très soucieux de religion car l'accession à l'empire confère une grande responsabilité religieuse, le souverain étant désormais responsable de l'institution ecclésiastique mais aussi du salut de ses sujets ; ce souci est encore plus prégnant chez Louis le Pieux dont l'entourage est très clérical. Aussi, les réformes successives du IX^e^ siècle, notamment les grands capitulaires de 816 et 817, ont-elles pour but de préciser et d'uniformiser le statut du clerc, mais aussi de bien encadrer la population en la rapprochant des sacrements que distribuent les seuls clercs : en 895, le quatorzième canon du concile de Tribur fixe à quatre ou cinq milles, soit moins de 10 kilomètres, la distance au-delà de laquelle il est souhaitable de s'adresser à l'évêque pour réclamer la construction d'une église. Individualisés dans leur fonction, les clercs le sont aussi de plus en plus face à la loi, à la prière ou à la vie quotidienne par le processus de réforme qui culmine avec la réforme grégorienne. On peut alors parler de naissance du clergé, mais jusqu'à quel point ? D'où la pertinence de la question pour cette période : les clercs sont-ils des hommes comme les autres ?

Y répondre suppose de se demander quelle sorte de catégorie forment les clercs et d'examiner le clergé comme groupe social, professionnel ou amical. L'individualisation peut aussi passer par un discours des clercs

mettant en avant leur singularité, voire une supériorité, ce qui marquerait la naissance d'une caste sacerdotale. Ce sont alors les prétentions intellectuelles, le discours moral et la pratique d'une vie distinctive qu'il faut évaluer [1].

Les Clercs : un groupe ?

Les clercs comme groupe social

La première question qui se pose est celle de l'homogénéité tant sociale que géographique des clercs. Les origines des évêques sont assez bien connues, celles de leur entourage et des réguliers un peu, et celles des curés assez mal.

L'épiscopat savoyard des IX^e^ et X^e^ siècles est toujours largement issu des élites de Burgondie malgré les efforts des premiers Carolingiens pour placer leurs hommes. Bernaire est diacre à Lyon avant d'être évêque de Grenoble, tandis qu'Odilard de Maurienne n'est connu qu'à travers ses interventions à Charlieu et Mâcon. A Genève, Altadus est en relation avec l'archevêque de Sens, Ansegisus avec le monastère de Flavigny, Franco sans doute parent d'un évêque riverain de la Saône. Il existe aussi de véritables étrangers, issus de Germanie. Aptadus de Genève, choisi par Charles le Gros, roi de Germanie, est dit totalement étranger à son diocèse. C'est sans doute aussi le cas d'Amizo de Tarentaise dont le nom et la cathédrale traduisent les liens avec des régions plus septentrionales. C'est peut-être aussi le cas de son prédécesseur Possessorus : son épiscopat se situe à l'époque où Charlemagne a cherché à placer ses hommes, comme le Bavarois Leidrade à Lyon, et le nom de Possessor, rarissime, ne se retrouve qu'un siècle plus tard dans le clergé genevois. L'origine des évêques est assez homogène mais non sans évolution [2].

En effet, à la fin du X^e^ siècle, les modèles monarchiques provençaux et surtout ottoniens et le développement d'une aristocratie locale se conjuguent pour élever l'origine sociale des évêques qui est de plus en plus haute. Beaucoup sont parents du roi ou appartiennent aux familles qui sont en train de devenir les plus puissantes, celles de rang comtal ou assimilé. Odon et Aymon à Belley, Aymon à Sion, et Burcard à Aoste et à Agaune sont des Humbertiens et apparentés par la main gauche au roi. A Grenoble l'épiscopat d'Humbert correspond à une montée en puissance des Guigonides, la future maison d'Albon. Cette origine élevée associée à un pouvoir croissant se retrouve dans l'*intitulatio* des actes des évêques, mélange d'humilité et de superbe : Humbert de Grenoble, au contraire de ses prédécesseurs qui se disent indignes évêques et successeurs, se qualifie

---

(1) Pour une vision d'ensemble de l'histoire du clergé à cette époque, nous renvoyons aux ouvrages de A.M. HELVETIUS et J.M. MATZ, *Église et société au Moyen Âge*, Hachette, 2008, et L. FELLER, *Église et société en Occident VII^e^-XI^e^ siècle*, Armand Colin, 2001.

(2) Pour une approche biographique des évêques et des abbés des diocèses suisses, on dispose de l'excellente collection de l'*Helvetia Sacra*.

d'« aimable pontife de la sainte église de Grenoble par la sage clémence du juge d'en haut »[3].

L'origine des autres clercs ne peut qu'être esquissée. Les rares chanoines cathédraux connus avant 1050, presque tous à Grenoble, appartiennent aux élites locales. Leurs noms renvoient parfois à des évêques régionaux antérieurs ou à des groupes aristocratiques identifiés. Cela est particulièrement vrai pour les chefs du chapitre mi XI[e] siècle : l'archiprêtre de Grenoble se nomme Richard, nom porté dans la famille des rois de Provence, les Bosonides, tandis que le prévôt de Genève Amalric appartient de façon certaine à la très puissante famille de Mont. Pour les simples prêtres, les rares informations montrent une certaine aisance matérielle. Ils sont dans la proximité ou la lointaine parenté des puissants, leur *senior* ou leur parent. En 1002 la maison de l'un d'entre eux abrite à Eysins près de Nyon une assemblée royale avec au moins une trentaine de puissants, évêques, comtes et aristocrates[4]. Les donations des prêtres concernent des terres riches, parfois plusieurs domaines groupés comme ceux donnés par deux prêtres à l'Église de Grenoble en 902[5]. Toutefois, elles sont moins fréquentes et plus modestes que celles faites par les évêques.

L'origine des réguliers montre la même stratification sociale même si le seul exemple bien documenté est celui de Saint-Maurice d'Agaune, future possession des Humbertiens. Les abbés appartiennent à la parenté royale ou à son entourage. Il en est quasiment de même du prévôt qui appartient toujours à une puissante famille au X[e] siècle et même aux plus puissantes d'entre elles au XI[e] siècle. Le premier, Franco, est homonyme d'un évêque, le troisième, Mainier, issu d'une puissante famille du Pays de Vaud, le quatrième, Burcard, est fils de roi ; seul Herluyn apparaît isolé[6]. Passé l'An Mil, les prévôts Anselme et Burcard sont à la fois évêques et membres de familles de niveau comtal[7].

Pour ceux qui occupent une fonction particulière dans l'abbaye, comme le doyen (Adalbert), les chanceliers (Amizo et Leutold) ou le chantre (Anselme), l'homonymie avec des familles importantes est quasi systématique. Ce n'est pas le cas pour l'origine des simples chanoines qui est moins illustre : sur une soixantaine de clercs, seuls quelques noms rappellent les grands lignages et ceux des scribes sont inconnus par ailleurs. La différence entre les membres ordinaires de la communauté et ceux qui y exercent des responsabilités est donc nette. Ce qui est valable pour une abbaye royale l'est sans doute dans d'autres établissements mais à un niveau

---

(3) *Cartulaires de l'Église de Grenoble dits cartulaires de saint Hugues*, éd. J. Marion, Paris, 1869, B, CXVIII.
(4) La notice du plaid d'Eysins parle de la *domus* du prêtre et le mot *domus* paraît faire référence à sa maison et non à son église. *Die Urkunden der Burgundischer Rudolfinger*, Th. SCHIEFFER et H.E. MAYER, MGH, *Diplomata. Regum Burgundiae e stirpe Rudolfina diplomata et acta*, Munich, 1977, n° 91. Sur cette assemblée, F. DEMOTZ, « Y a-t-il eu un An Mil aux bords du Léman? L'exemple de deux plaids et de leurs participants » , *Revue Savoisienne*, 2001, pp. 141-174.
(5) *Cartulaires de l'Église de Grenoble, op. cit.*, A, X.
(6) Sur tous ces personnages et les dossiers familiaux correspondants, F. DEMOTZ, *La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens (855-1056). Rois, pouvoirs et élites aux bords du Léman*, (collection des *Mémoires et Documents de l'histoire de la Suisse romande*, 4[e] série, t. IX), Lausanne, 2008.
(7) Anselme appartient à la très puissante famille comtale et épiscopale des Anselmides et Burcard aux Humbertiens.

social moindre. Ainsi Leuto, qui devient moine puis abbé de Savigny en Lyonnais, est un aristocrate du Genevois. Finalement, le clergé reproduit assez exactement les hiérarchies sociales plus qu'il ne forme un groupe social homogène.

Un groupe qui se structure comme une profession

Signe que l'organisation du clergé en tant qu'institution s'affirme, la vacance d'un siège épiscopal devient rare, sauf peut-être pour la Maurienne et la Tarentaise moins bien connues, et surtout les échelons de clercs se multiplient. Jusque-là, l'encadrement clérical était formé par l'évêque et son entourage et par les prêtres des grandes paroisses rurales. Or, deux étages supplémentaires viennent compléter et structurer cette hiérarchie.

Le retour de la fonction métropolitaine marque le sommet du cadre. C'est en particulier lors du concile de Francfort de 794, qui par ailleurs renforce l'autorité épiscopale sur les églises du diocèse, qu'est remis en vigueur le système métropolitain et précisée la carte des provinces. Si certaines traditions sont confirmées - Genève et Grenoble dépendent toujours de Vienne - des nouveautés qui sont plus ou moins calquées sur la géographie romaine sont aussi introduites. Ainsi Belley est rattaché à la province de Besançon et surtout l'attribution du titre d'archevêque à l'évêque de Tarentaise correspond à la création d'une nouvelle province dont les diocèses de Sion et de Maurienne sont les suffragants. Un niveau intermédiaire est par ailleurs créé : les doyens qui ont autorité sur un groupe de curés. L'existence de doyens (ou archiprêtres) en Tarentaise ou à Grenoble n'est certaine qu'à la fin du XI[e] siècle, mais l'archéologie a montré qu'à Genève le développement des églises des doyens remonte au milieu du X[e] siècle[8]. Le clergé constitue un groupe de plus en plus étoffé et structuré, ce qui conduit à se demander dans quelle mesure les rapports de hiérarchies entre clercs se développent.

La remise en vigueur du système métropolitain débouche sur une autorité très inégale. Les rapports entre l'évêque de Belley et l'archevêque de Besançon semblent toujours avoir été étroits, ce dont témoignent des serments de consécration des IX[e] et X[e] siècles et des rencontres à objet religieux[9]. Il en est de même pour l'évêque de Grenoble et son métropolitain viennois. C'est l'archevêque de Vienne qui le consacre solennellement avec l'accord de son clergé, auprès de qui il figure régulièrement .... En retour, l'évêque de Grenoble participe à la consécration de l'archevêque de Vienne. Au contraire, les relations sont médiocres voire mauvaises entre l'évêque de Genève et l'archevêque de Vienne. Vers 882 ce dernier refuse de consacrer l'évêque de Genève puis le fait emprisonner ; en retour l'évêque de Genève

---

(8) J. TERRIER, « Les églises de la campagne genevoise », *Archéologie médiévale dans l'arc alpin ; actes du colloque « autour de l'église » (Genève, 5-6 septembre 1997)*, *Patrimoine et architecture*, n° 6-7, Genève, 1999.
(9) R. LOCATELLI, G. MOYSE G. et B. VREGILLE, « La Franche-Comté entre le royaume et l'empire (fin IX[e]-XII[e]) », *Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte. Sigmaringen*, 1977, pp. 109-147.

refuse d'aller à Vienne en 899. Il faut attendre 943 pour voir un prélat genevois, Aimon, venir à Vienne et 1031/1032 pour qu'un archevêque de Vienne se déplace en Genevois. Par contraste, l'évêque de Genève entretient des relations assez suivies avec l'archevêque de Lyon et la vallée de la Saône et il assiste à la consécration d'évêques d'autres provinces[10]. Le rôle du seul archevêque de Savoie, celui de Tarentaise, est encore plus faible voire nul. Pour la province de Vienne ou celle de Tarentaise, l'amélioration n'est vraiment nette qu'au début du XII[e] siècle[11].

Les rapports entre l'évêque et les autres types de clercs sont difficiles à cerner, mais ils paraissent avoir été bons, notamment avec les chanoines cathédraux. Le partage du patrimoine en deux menses, celle du l'évêque et celle du chapitre, semble s'être bien passé comme le montre l'exemple lausannois aux alentours de 900. La première moitié du XI[e] siècle fournit les traces d'une bonne entente : Thibaud de Maurienne fait des donations à son chapitre, tandis qu'Humbert de Grenoble ou Hugues de Genève mentionnent le « conseil des clercs » et leur font corroborer leurs actes. Toutefois, le XI[e] siècle témoigne aussi du développement de tensions entre certains chapitres et leur évêque dans le cadre de l'essor de principautés héréditaires ; ainsi, à Genève, le comte favorise les chanoines pour développer son influence dans la cité aux dépens de l'évêque.

Les rapports des prélats avec les clercs réguliers, sur lesquels leur autorité épiscopale a été réaffirmée par les Carolingiens, paraissent également satisfaisants. Nombre d'évêques de Maurienne sont des moines de Novalese. Les évêques de Genève fondent ou refondent les établissements religieux : Gérold fonde la collégiale de Peillonnex, Hugues rebâtit l'abbaye Saint-Pierre-du-Mont-Joux et transforme l'église Saint-Victor en prieuré clunisien, Frédéric approuve la transformation de Talloires en prieuré dépendant de Savigny et la fondation d'autres prieurés en Albanais et il donne lui-même des biens aux clunisiens de Romainmôtier. Humbert de Grenoble confie aux moines de Saint-Chaffre en Velay la tâche de relever Saint-Laurent, confirme la donation de l'église du Bourget à Cluny… Les bonnes relations entre moines et évêques sont favorisées par l'absence de grande abbaye qui pourrait faire de l'ombre au pouvoir épiscopal à l'image de la rivalité entre abbés de Saint-Maurice et évêques de Sion.

Le dernier élément de cette structuration et non le moindre réside dans l'affirmation de l'autorité pontificale quasi absente jusque-là. La fin du IX[e] siècle montre les premières tentatives pour promouvoir un pouvoir bien inconsistant. Les relations entre le clergé savoyard et le pontife ont surtout laissé des traces épistolaires comme l'illustre la correspondance de Jean VIII. En 878, il appelle Teotrandus de Tarentaise et ses suffragants à un synode de Gaule ; ensuite, il écrit à presque tous les prélats de la région, notamment aux archevêques, pour ordonner, demander des explications ou convoquer à

---

(10) F. DEMOTZ, « L'Église, lien entre l'axe Saône-Rhône et le Léman (V[e]-XI[e] siècles) », *Bulletin de la Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon*, t. XXXIV (2004), Lyon, 2006, pp. 69-94.
(11) C'est alors seulement qu'apparaissent les premières traces nettes de liens entre Sion et Moûtiers.

Rome. Son autorité morale semble toutefois bien faible puisque Aptadus de Genève qu'il a consacré lui-même à cause du refus du métropolitain est capturé par ce dernier. Les rencontres sont encore rares ou indirectes. Possessorus de Tarentaise est envoyé par Charlemagne comme ambassadeur auprès du pape Adrien Ier tandis que des légats pontificaux représentent Formose au concile provençal tenu à Vienne en 892. Elles se développent néanmoins avec la restauration de l'empire par Otton Ier en 962 : de nombreux prélats vont à Rome et rencontrent ainsi le pape comme lors du synode romain de 962 ou lors du concile romain de 998 dont les actes sont souscrits l'un par Gérold de Genève et l'autre par son successeur Hugues.

Un nouveau cap est franchi avec le pontificat de Léon IX au milieu du XIe siècle. Issu de la famille d'Eguisheim et formé à Toul, Léon IX est un Alsacien qui connaît bien le clergé des régions alpines : il traverse plusieurs fois les Alpes comme archidiacre de Toul, comme évêque de Toul puis comme pape. Les évêques alpins le rencontrent régulièrement comme ses conseillers, notamment Hildebrand, futur Grégoire VII. Le pontificat de Léon IX marque aussi le passage d'assemblées liées à l'empire à des assemblées purement ecclésiastiques lors desquelles Frédéric de Genève, Aimon de Sion et Artaud de Grenoble assistent le pape en Italie. A la connaissance personnelle du pape s'ajoute la nouvelle vigueur du système des légats et Ermenfroi de Sion devient légat pontifical de Victor II en Normandie. La hiérarchie ecclésiastique dominée par le pape est en train de supplanter la hiérarchie royale inspirée par le modèle vétérotestamentaire du roi prêtre.

Par contre les carrières ecclésiastiques sont autant sociales que religieuses, notamment à l'intérieur des chapitres cathédraux. Les carrières consistent à entrer dans le chapitre et à le diriger ensuite comme prévôt. Elles représentent un enjeu important pour l'aristocratie car elles constituent un moyen majeur de développer son influence, en particulier dans la cité, voire la possibilité de faire élire ou de se faire élire évêque. L'épiscopat est marqué par un fort népotisme, comme le montre la fortune cléricale du nom d'Aimon. Vers 900, un prêtre nommé Aimon est un fidèle de Rodolphe Ier qui devient ensuite archidiacre de Lausanne. Au milieu du Xe siècle, un Aimon est évêque de Genève et chancelier royal et, à la fin du siècle, un autre Aimon, évêque de Valence, est également chancelier royal. Au début du siècle suivant, le nom d'Aimon est porté par plusieurs prélats issus des Humbertiens : à Sion où Aimon succède à son frère Burcard, puis à Belley où Aimon succède à son parent Odon. Ce népotisme ne doit pas être forcément vu avec la sévérité des grégoriens car il ne préjuge pas de la valeur des hommes et il était traditionnel dans l'épiscopat de Burgondie où il avait fourni de grands prélats[12]. De plus, il est tempéré par le roi qui est aussi souvent responsable des promotions. Ainsi, Jérôme, fidèle de Rodolphe II, est d'abord notaire royal en Bourgogne puis éphémère chancelier royal en Italie et sans doute enfin évêque de Belley. Certes, au

(12) En particulier à Lyon au Ve et VIe siècle.

XI^e siècle, la disparition du roi de Bourgogne, l'affirmation de l'autorité des archevêques et du pape, et les nouvelles idées réformatrices rendent l'Église plus maîtresse des carrières de ses membres. Toutefois, par leur famille et leur pouvoir, les clercs sont d'abord des hommes de leur monde et dans le monde et non un groupe social. La reproduction des hiérarchies sociales dans le clergé et le renforcement des structures cléricales favorisent le développement de liens amicaux.

Un groupe amical et spirituel

L'observation des amitiés et de leurs manifestations est délicate car aucune évaluation quantitative n'est possible et, si les sources nous en fournissent des exemples, leur silence ne peut jamais être interprété. Néanmoins, l'existence de réseaux de relations est visible dans les participations conciliaires. Certaines ont déjà été évoquées : Franco de Genève est le seul étranger à une assemblée de la province de Lyon, tandis qu'Odilard de Maurienne vient à l'ouest de la Saône, à Chalon puis à Charlieu. Un autre exemple nous est offert par un des premiers membres de la maison de Savoie, Aimon, fils du comte Humbert et évêque de Sion à partir des années 1030. En 1037, Aimon participe à un synode à Romans dans la Drôme, puis en 1052 il intervient auprès du pape Léon IX à propos d'une élection au Puy. Dans les deux cas, le siège de Sion n'est pas concerné et le lien est à chercher dans le réseau amical du prélat. Par ses origines, Aimon est proche de l'Église de Vienne qui entretient des liens étroits avec celle du Puy ; son père Humbert a prêté devant l'archevêque de Vienne un serment de paix influencé par le concile du Puy. De plus, comme Luzo de Tarentaise et Frédéric de Genève, Aimon et Léon IX ont un grand ami commun : Hugues de Besançon[13]. Le cumul des fonctions favorise de tels liens : Frédéric de Genève reste longtemps archidiacre de Besançon où il se rend régulièrement.

Des liens spirituels sont également tissés avec des monastères. Ainsi, les évêques de Maurienne sont enterrés à l'abbaye de Novalese avant sa ruine en 906. Au début du siècle suivant, on rencontre le nom d'Adalgaud de Genève dans l'obituaire d'une abbaye de bénédictines du Forez et dans le nécrologe du prieuré savinien de Talloires. Encore un siècle plus tard, en 1113, Guy de Faucigny, évêque de Genève alors très âgé, rappelle les liens de fraternité qui l'unissent à l'abbaye d'Ainay.

Force est de constater la naissance d'un clergé bien organisé et plus nombreux, l'existence de rapports amicaux propres au clergé, le développement d'un groupe professionnel avec ses hiérarchies, sinon ses carrières, mais aussi la force des divisions sociales, des liens familiaux qui transcendent l'appartenance au clergé. Dès lors, ce qui fait le clerc et le clergé comme groupe est peut-être ailleurs.

---

(13) Sur le rôle joué par Hugues de Besançon et ses réseaux amicaux, l'ouvrage fondamental reste celui de B. de VREGILLE (sj), *Hugues de Salins,archevêque de Besançon, 1031-1066*, thèse, Besançon-Lille, 1978.

Les clercs : une caste ?

Jusque-là, nous avons observé les clercs comme n'importe quel groupe social, institutionnel ou professionnel, sans tenir compte de la spécificité de la fonction sacerdotale. Il faut donc se demander si cette fonction induit un comportement social particulier et unit le clergé dans une singularité ou une supériorité par rapport à leurs contemporains.

Les clercs, hommes de pouvoir et de normalisation chrétienne

Des hommes de pouvoir comme les autres

Les clercs sont des agents majeurs du pouvoir royal et à ce titre guère différents des laïcs. En la matière, la figure la plus éminente du clerc est évidemment l'évêque. En effet, comme le comte, l'abbé ou les ministériaux royaux, un évêque carolingien est un agent à part entière du pouvoir temporel et à ce titre il doit parfois mener un contingent à la guerre, juger, organiser un marché ou la frappe des monnaies épiscopales. Ce rôle est particulièrement important quand le comte a disparu comme c'est, semble-t-il, le cas vers 1000 à Grenoble, à Belley, en Maurienne ou en Tarentaise. En échange de ce rôle public, il dispose des revenus de l'*episcopatus*, mentionné par exemple par Thibaut de Maurienne, qui s'ajoute au patrimoine propre de son église.

La gestion des biens et droits est donc une activité importante. Il faut les utiliser au mieux, mais aussi les défendre comme le montre l'exemple des prélats de Grenoble. Déjà en 855 Abbon fait partie des évêques qui se réunissent à Mâcon pour condamner les usurpateurs laïcs. Un siècle plus tard, Isarn concède des terres en précaire contre un cens puis, à Valence vers 976, rend avec Gérold de Genève et d'autres prélats une sentence d'excommunication contre un laïc qui a usurpé des biens ecclésiastiques. Le successeur d'Isarn, Humbert, détient des sites fortifiés et traite en maître, installant sa famille sur le temporel de son Église et échangeant des biens près de Chambéry. Avec Amizo de Tarentaise et Evrard de Maurienne, il participe en 994/5 à l'important concile d'Anse, au nord de Lyon, destiné à la protection de Cluny contre les laïcs. L'évêque doit en outre gérer son patrimoine personnel comme en témoignent des donations ou des échanges. L'évêque a alors recours à son avoué, un personnage particulièrement important quand, comme les avoués viennois ou lausannois, il appartient à la proche parenté du prélat ou à une famille illustre. Les abbés sont également très soucieux de leur patrimoine : l'abbé Burcard (II) de Saint-Maurice multiplie les contrats de précaire et entame la constitution d'un chartrier.

L'exemple de l'abbé Burcard (II) montre aussi que les clercs pratiquent le cumul des fonctions, en général entre l'épiscopat et une abbaye royale. Il est prévôt puis abbé de Saint-Maurice tout en étant archevêque de Lyon pendant un demi-siècle. Amizo de Sion est vers 985 également chanoine de l'abbaye Saint-Maurice et chef de l'hospice de Saint-Maurice, fonction qui le fait

intervenir dans la gestion de certains domaines. Les deux prévôts de Saint-Maurice dans le premier tiers du XI[e] siècle sont en même temps évêques d'Aoste. Il existe d'autres formes de cumul. Evêques de Genève, Aimon et Gérold ont été archichanceliers du royaume de Bourgogne et, malgré son élection vers 1030, Frédéric reste longtemps archidiacre de Besançon où il se rend régulièrement pour assister à des cérémonies et souscrire des actes importants. Au contraire son successeur à Besançon démissionne dès qu'il est élu à Sion.

Les cumuls correspondent le plus souvent à la faveur royale et l'évêque est en même temps un homme de cour. Il assiste aux grands événements de la vie du roi, en général à Lausanne, et à de nombreuses assemblées de taille variable. Il est aussi souvent cité comme conseil d'une décision du souverain. Ainsi Hugues de Genève est-il mentionné dans presque tous les grands actes du règne de Rodolphe III. Il doit donc se déplacer vers les « sièges royaux », comme Aix (-les-Bains), les *villae* ou les abbayes royales, parfois vers une autre cité. C'est particulièrement le cas pour l'évêque, souvent celui de Genève, qui est d'autant plus proche du roi que celui-ci en a fait son archichancelier du royaume, c'est-à-dire le responsable de tous les actes officiels.

A un niveau modeste, le curé joue aussi un rôle économique, notamment à travers la perception des dîmes comme en témoignent non seulement les textes mais aussi la présence d'un cellier proche de l'église, comme à Russin près de Genève[14]. Nombre d'ecclésiastiques exercent donc une autorité publique peu différente voire identique à celle d'un laïc de même niveau social, mais aussi un pouvoir religieux croissant.

Un encadrement croissant de la masse des laïcs

Le poids des clercs s'explique d'abord par leur nombre croissant qui permet de mieux encadrer les fidèles. Ce mouvement fait des moines des acteurs à part entière de la vie paroissiale, en particulier à la fin du X[e] siècle. C'est le cas dans les vallées alpines : les chanoines s'installent à Peillonnex, puis tiennent Passy en Faucigny ; les bénédictins rebâtissent Aime en Tarentaise peu après l'an Mil. Mais c'est également le cas dans de riches zones basses comme à Talloires, Arbin… Rappelons aussi que le prieur de Lémenc, dépendance de Saint-Martin d'Ainay, est le curé primitif de Chambéry. Il est possible que la désorganisation temporaire du réseau paroissial pendant le passage des païens explique l'importance du rôle joué ensuite par les prieurés, mais on constate plus généralement un développement des paroisses, avec pour corollaire la multiplication des curés. Là aussi l'archéologie peut suppléer les textes.

Le mouvement est d'abord observé en zone rurale à la fin du VIII[e] siècle, époque de la reconstruction de l'église de Viuz-Faverges, et surtout au X[e] siècle. De nouvelles églises rurales de bois ou de pierre sont construites

---

(14) Ch. BONNET, « L'église et le prieuré de Russin », *Genava*, t. XIX, 1971, pp. 5-109.

et d'autres rebâties. Beaucoup d'évêques sont des bâtisseurs d'églises et pas seulement de cathédrales. Même lorsque l'évêque n'est pas à l'origine de l'église, il vient, comme Artald de Grenoble à Domène en 1058, la consacrer. Le nombre de doyens reflète sûrement le nombre de paroisses rurales : 8 à 10 pour celui de Grenoble, 8 pour le diocèse de Genève, mais 3 en Tarentaise... C'est seulement ensuite que des églises paroissiales urbaines se multiplient comme à Grenoble ou à Genève. Certaines sont seulement transformées : au IXe siècle, l'église funéraire de La Madeleine devient une église paroissiale pour le faubourg genevois. En somme, comme ailleurs, il faut renvoyer au discours moral le « blanc manteau d'églises » qui couvrirait les campagnes après l'An Mil selon Raoul Glaber, et constater une multiplication des paroisses dès l'époque carolingienne avec des territoires délimités formellement à partir du Xe siècle.

Si les églises paroissiales se multiplient, leur disposition montre que c'est autour du curé que s'organise la vie religieuse. Signe de l'importance nouvelle du curé, celui-ci remplace en partie l'évêque. Désormais, le curé baptise. Ainsi, les grands baptistères épiscopaux disparaissent avant l'An Mil à Genève comme à Grenoble, tandis que les tombes sont désormais regroupées autour des églises paroissiales, en ville comme à la campagne, signe que le curé enterre. Alors que le rite antique du banquet funéraire disparaît à l'époque carolingienne et avec lui la pièce réservée à cet effet comme à Saint-Julien-en-Genevois, la communauté des morts est organisée autour de la paroisse dans un espace qui devient consacré. Un doyen peut même disposer, comme à Vuillonnex, de deux églises, une paroissiale et une funéraire.

Cet encadrement de tous est un outil : les clercs, à commencer par l'évêque, sont aussi les agents de la mise en forme chrétienne de la société, voulue notamment par Charlemagne, et à la multiplication des clercs et des hiérarchies doit répondre la christianisation des comportements.

L'orientation de la piété et la réforme des rites

A partir de l'époque carolingienne, la piété populaire manifeste un goût pour le culte des saints, les reliques et les pèlerinages. Le clergé tente de répondre à cette aspiration en l'organisant.

Les clercs savoyards sont sensibilisés au culte des reliques par le nombre croissant des pèlerins allant à Rome qu'ils doivent prendre en charge, comme les moines de Novalese qui possèdent le prieuré du Mont-Cenis. Ils le sont aussi par l'importance des transferts de reliques effectués depuis l'Italie à travers les Alpes et par le renom de saint Maurice et de ses compagnons de la légion thébaine. Le culte de saint Maurice connaît alors une nouvelle ferveur. Ainsi, le thème de saint Maurice inspire les clercs qui en font des représentations ou recopient fidèlement les récits en leur possession. Ils utilisent la fête des martyrs, le 22 septembre, pour percevoir leurs droits. Ils fortifient la notoriété des saints bien au-delà des Alpes du Nord par l'octroi de reliques de saint Maurice et de ses compagnons à l'empereur Otton Ier pour Magdebourg, à l'évêque Ulric d'Augsbourg...

Durant les invasions sarrasines, les précieuses reliques sont cachées par un moine dans un creux de rocher, puis elles sont replacées dans une chapelle-crypte éclairée par des luminaires[15].

L'intérêt des clercs, évêques et moines, pour le culte des saints est marqué, comme ailleurs, par la création d'une crypte dans toutes les cathédrales, à Genève comme à Moûtiers ou à Aoste, ou par son réaménagement selon un plan simplifié comme à Saint-Laurent de Grenoble. Celle de Saint-Jean de Maurienne paraît même avoir été agrandie peu après sa construction dans les années 1020 à cause de l'afflux de pèlerins, la renommée des reliques de saint Jean-Baptiste, déjà ancienne, dépassant largement les frontières de la Savoie comme le rapporte Sigebert de Gembloux peu après 1050. Le lien entre culte des morts et reliques est bien visible à Genève : alors que la fête de la Toussaint est instaurée, le cimetière qui prend place devant la cathédrale de Genève de l'An Mil dépend de la paroisse Sainte-Croix. Le rôle que le clergé fait jouer aux reliques est décrit par Adon de Vienne dans les Miracles de saint Barnard : elles servent à faire prêter serment à l'archevêque et elles sont promenées en processions miraculeuses à travers le diocèse, couvertes de feuillages aux Rameaux et de fleurs à l'Ascension.

Le clergé favorise également le développement du culte de la Vierge. A la fin du IX^{e} siècle, Bernaire ou Isaac de Grenoble développe un culte particulier à la Vierge, devenue co-patronne de la cathédrale avant 902. A Annecy, la chapelle suburbaine de Notre-Dame, aujourd'hui Notre-Dame de Liesse, serait déjà le lieu d'un pèlerinage important. Cet essor du culte marial est encouragé par le prestige de Cluny très bien implanté dans le royaume de Bourgogne et très attaché au culte de la Vierge.

Les prélats modifient aussi les rites même si leur influence en la matière est mal connue dans les régions savoyardes. Adon de Vienne a sans doute introduit dans son diocèse, voire dans sa province, les « coutumes de Rome » en utilisant le sacramentaire gélasien, livre qui contient les prières utilisées par les papes pour la messe et les sacrements. Les évêques développent une liturgie plus théâtrale et de plus d'ampleur, ce qui les conduit à modifier l'espace liturgique comme à Genève où Hugues fait transformer l'église épiscopale en une vaste cathédrale. Celle-ci reprend les innovations de l'époque carolingienne : le chœur surélevé est désormais accessible par un escalier axial et deux escaliers latéraux et une longue nef elle-même étagée en deux niveaux paraît traduire le besoin de place lors des grandes fêtes. La magnifique crypte annulaire et la banquette latérale de la nef servant à poser des cierges illustrent aussi les rites du temps[16]. Ainsi le clergé oriente la spiritualité des régions savoyardes, mais cette fonction de guide moral se transforme aux X^{e} et XI^{e} siècles en volonté de contrôler plus étroitement la société et de lui imposer des règles plus précises.

---

(15) Sur l'importance de saint Maurice, N. Brocard et A. Wagner (dir.), *Politique, société et construction identitaire : autour de saint Maurice. Actes du colloque de Besançon et Saint-Maurice, 28 septembre-2 octobre 2009*, sous presse.
(16) Ch. Bonnet, *Les fouilles de la cathédrale de Genève, Mémoires et documents de la société d'histoire de Genève*, t. 64, Genève, 2009.

Du poids normatif croissant au pouvoir coercitif

La volonté d'imposer un cadre chrétien concerne d'abord le sommet de la société. Elle apparaît dans la participation du clergé savoyard à des assemblées de paix au tournant des X^e^ et XI^e^ siècles. Ainsi le comte Humbert doit dans les années 1020 prêter un serment de paix qui concerne d'abord le Viennois, mais aussi tout le diocèse de Belley, la Michaille, l'ouest de la Savoie propre… et deux fois par an il doit se tenir à la disposition d'un synode diocésain. Il s'engage notamment à ne pas inquiéter les religieux, les paysans, les marchands, les pèlerins, les femmes nobles et les biens de tous ces gens. Le serment comporte aussi déjà des éléments de la Trêve de Dieu[17]. L'engagement des prélats de Savoie pour la limiter ou interdire les conflits est en effet complétée par d'autres assemblées, en particulier lors d'un concile tenu à côté de Lausanne en 1037 : de façon précoce, la Trêve de Dieu est officiellement promue en présence des archevêques de Vienne et de Besançon et leurs suffragants, les évêques de Genève, de Grenoble, de Belley…C'est semble-t-il toujours le souci d'une paix imposée par l'autorité spirituelle et morale de l'Église qui réunit l'archevêque de Tarentaise, l'évêque de Genève, celui de Belley, celui de Sion et bien d'autres, lors d'un concile tenu à Besançon en 1044.

Les prélats ont aussi une influence sur les mœurs des simples laïcs. La période carolingienne veut développer un modèle de vie chrétienne pour les laïcs à l'image de ce qui existe pour les clercs, notamment en développant la pénitence individuelle - c'est l'époque de l'apparition des péchés capitaux - et en sanctifiant le mariage. Si aucun exemple local de divorce ou d'annulation de mariage n'est connu, l'influence du clergé participe au développement de la famille conjugale, sensible autour de l'an mil. Les règles contraignantes imposées par les clercs en matière de degré de consanguinité sont d'ailleurs connues des laïcs puisque le comte Renaud de Bourgogne écrit en 1043 une lettre avec des détails généalogiques pour empêcher un mariage.

Cette volonté d'imposer des règles conduit à développer un pouvoir coercitif et des armes pour dominer les laïcs. La principale est évidemment l'excommunication, souvent pour des raisons qui n'ont rien de spirituel comme l'illustre l'action des prélats grenoblois. En 855 Abbon fait partie des évêques qui se réunissent à Mâcon pour condamner les usurpateurs laïcs. Un siècle plus tard, vers 976, à Valence, Isarn de Grenoble, Gérold de Genève et d'autres prélats rendent une sentence d'excommunication contre un laïc qui a usurpé des biens ecclésiastiques. En 994/5 enfin, Humbert de Grenoble, Amizo de Tarentaise et Evrard de Maurienne participent à l'important concile d'Anse, au nord de Lyon, qui affirme la protection des

---

(17) Sur ce concile et les débats sur le mouvement de paix, D. BARTHÉLEMY, *L'an mil et la paix de Dieu. la France chrétienne et féodale, 980-1060*, Paris, 1999, et L. RIPART, « Le serment de paix viennois (c. 1020). Contribution à l'étude du manuscrit A9 de la bibliothèque de la bourgeoisie de Berne », dans Bernard Andenmatten, Catherine Chène, Martine Ostorero, Eva Pibiri (dir.), *Mémoires de cours. Mélanges offerts à Agostino Paravicini Bagliani*, Lausanne, 2008, pp. 29-43.

évêques en faveur de Cluny et menace d'excommunication les laïcs. Ce développement des armes spirituelles est généralement mis en rapport avec un déclin du pouvoir royal. De fait, la sentence d'excommunication tend à remplacer l'amende du tribunal royal dans de nombreuses chartes, mais il s'agit aussi du développement d'un pouvoir à la fois propre aux clercs et présenté comme supérieur à tous les autres. Cela est visible dans le serment de paix prêté par le comte Humbert dans les années 1020. Après avoir réglé les questions concrètes en langue quasi vulgaire, le texte mentionne des « armes du siècle » ; ainsi évoque-t-il la théorie des deux milices : celle des clercs sans armes et celle des chevaliers. C'est la preuve que les prélats connaissent cette théorie et que, comme ailleurs à cette époque, ils promeuvent la supériorité de la première aux dépens de la seconde.

Les clercs de l'époque carolingienne ne forment donc pas seulement le cadre croissant de la société par une organisation hiérarchique de plus en plus rigoureuse, un quadrillage des populations urbaines et rurales, et un impact de plus en plus fort sur les comportements au-delà des rites et des croyances. Cette place éminente à la fois temporelle et spirituelle conduit le clergé à développer un pouvoir autonome, à formuler une prétention à la supériorité morale et à l'exclusivité du bien qui peuvent transformer le clergé en caste sacerdotale.

Des hommes à part car supérieurs

Une supériorité intellectuelle

De par leur fonction les clercs ont besoin d'une solide instruction, nettement supérieure à la moyenne. Cela ne fait pas de doute pour l'épiscopat. A la fin du IX^{e} siècle, Teutramn de Tarentaise paraît avoir été un homme instruit, tandis qu'Addon de Vienne écrit une chronique et un martyrologe et au milieu du siècle suivant deux évêques de Genève sont chanceliers du royaume. La connaissance de la théorie des deux milices, déjà évoquée, montre l'existence d'une culture cléricale en Viennois dans les années 1020. Frédéric de Genève est un lettré qui fait don de sa bibliothèque à son chapitre et sa bible personnelle, une Vulgate sur parchemin, sert ensuite à la cathédrale. En 1050, il participe à la condamnation des thèses de Bérenger de Tours sur l'Eucharistie. Hugues de Sion est consulté vers 1019 à propos de la traduction de textes latins en haut-allemand. Il paraît se soucier de l'enseignement des jeunes clercs germanophones et il n'est pas le seul à entretenir une école. Ainsi, déjà en 902, est mentionné le chef de l'école de Grenoble. La démonstration ne peut être étendue à l'ensemble du clergé, mais des indices montrent que l'instruction n'est pas réservée au haut clergé. Des laïcs confient la rédaction d'actes à des séculiers ou à des moines et des prêtres sont chanceliers ou notaires des Églises cathédrales. L'existence, attestée autour du Léman, de familles importantes fournissant à chaque génération des ecclésiastiques favorise la transmission de l'instruction dans le clergé local.

S'il ne compte pas de grand esprit, le haut clergé savoyard est en relation avec les milieux ecclésiastiques savants de leur temps. Au IX^e^ siècle, il connaît les théoriciens lyonnais comme l'archevêque Agobard ou le diacre Florus, tandis qu'Abbon de Maurienne participe à la querelle sur la prédestination. Un maître de Saint-Gall nommé Ison vient dans les années 870 enseigner à l'abbaye jurassienne de Moûtier-Grandval qui l'a réclamé. Vers 1000, trois chantiers cathédraux sont révélateurs des connaissances et des choix esthétiques des prélats.

A Moutiers, l'abside de la nouvelle cathédrale entourée de deux tours et certains des dispositifs ont été rapprochés d'édifices de Metz, de Verdun et surtout de Spire et son transept haut et peu saillant de celui de Saint-Michel d'Hildesheim ; deux tours encadrent une avant-nef peut-être reprise d'un *Westwerk*, gros avant-corps typique de l'architecture carolingienne septentrionale. Le modèle est donc nettement germanique alors que la présence de Baldolf de Tarentaise au concile de Francfort en 1006 montre que le prélat est bien dans l'orbite impériale. Au contraire, la nouvelle cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, peut-être conçue à partir des années 1020, ne comporte ni transept ni tour mais une triple abside comme de nombreuses constructions rhodaniennes et provençales[18].

Ce parti est proche du premier projet de la nouvelle cathédrale de Genève qui comporte un transept non saillant fréquent dans la vallée du Rhône, comme Ainay par exemple : il renvoie à une église du royaume de Bourgogne dominée par l'archevêque Burcard, frère du roi. L'église finalement construite est très différente. Son ampleur est celle de l'Église impériale. Le chœur sur crypte en rotonde a pour modèle Saint-Bénigne de Dijon, réformée par le célèbre Guillaume de Volpiano. Elle est parfaitement à l'image de l'évêque Frédéric, bisontin, réformateur et sans doute ami de Halinard, prieur de Saint-Bénigne avant d'être archevêque de Lyon. Le décor de la nouvelle église épiscopale de Genève montre que l'évêque adhère au courant artistique de son temps : le chancel porte un décor d'entrelacs de grappes de raisins[19]. Les cathédrales de l'An Mil permettent de saisir le poids des diverses influences, la coupure entre les régions qui regardent vers la Provence ou vers le nord, mais elles illustrent la culture de l'épiscopat et un souci architectural qui n'est pas seulement esthétique.

Une séparation physique dans l'église

Les lieux de culte construits à partir de l'époque carolingienne prévoient pour les clercs un espace à la fois vaste et bien séparé des laïcs. L'archéologie genevoise en apporte de nombreux exemples. Une barrière de chœur, en bois dans les églises rurales, en pierre à Genève, sépare des fidèles le presbyterium, l'espace réservé aux prêtres. Dans le groupe

---

(18) I. PARRON-KONTIS, *La cathédrale Saint-Pierre en Tarentaise et le groupe épiscopal en Maurienne, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne* n° 22, Lyon, 2002.
(19) Ch. BONNET, *Genève aux premiers temps chrétiens*, Genève, 1986

cathédral, la volonté d'agrandissement de l'espace du chœur est manifeste : au IX[e] siècle, le chœur de la cathédrale nord est étendu aux dépens de la nef et surélevé et, dans la nouvelle cathédrale, le presbyterium est également surélevé et agrandi au point qu'il occupe presque la moitié de la longueur de l'édifice ; après l'An Mil, le nouveau chœur est beaucoup profond et encore surélevé pour dominer la nef de quatre mètres, tandis que l'ancien chœur laisse un vaste espace aux chanoines. Les autres cathédrales présentent des dispositifs du même genre. A Moûtiers, le chœur est surélevé de plusieurs mètres ; à Saint-Jean de Maurienne, le chœur est moins surélevé mais il est précédé d'une vaste tribune canoniale magnifiquement décorée (décor fin en stuc, enduit polychrome) et les chanoines disposent aussi d'une longue église à nef unique et clocher-porche alors que les messes privées dites par les clercs se multiplient. Le phénomène n'est pas propre aux cités puisque le presbyterium de l'église ordinaire de Viuz-Faverges est nettement agrandi à fin du VIII[e] ou au début du IX[e] siècle par la construction d'un nouveau chœur précédé d'une travée droite. L'importance du chœur dans l'église d'Aime incite d'ailleurs à la dater de l'époque carolingienne.

C'est la traduction dans la pierre d'une séparation par le rite. Mieux formés que la moyenne, seuls ou presque à pratiquer le latin alors que les textes sacrés et notamment la Bible ne sont pas traduits en langue vulgaire, les clercs se distinguent de plus en plus du commun dans la pratique religieuse. La polyphonie de plus en plus complexe, le caractère de plus en plus symbolique des rites (par exemple, le remplacement du pain ordinaire par l'hostie) et la multiplication des messes privées tendent à rendre passifs les simples laïcs face aux clercs « spécialistes ».

Le bâtiment ecclésial devient le miroir de l'ordre social. A l'époque carolingienne, on se met à séparer les femmes, placées du côté nord de la nef, et les hommes dans le côté sud, et surtout à valoriser l'autel, donc le sacré, et ceux qui s'en approchent ; ainsi mettre en avant ceux qui par leur fonction sont voués au service divin conduit au rejet des laïcs dans le profane. A l'époque de la réforme grégorienne, cette organisation spatiale au sein de l'édifice devient une représentation du corps social : pour Humbert de Moyenmoutier, que nombre de prélats savoyards ont rencontré, les clercs et les laïcs doivent être séparés dans la société comme ils le sont par les places à l'église [20].

Une séparation accentuée par le modèle monastique

La séparation entre clercs et laïcs est liée aussi au modèle offert aux clercs, celui de la vie monastique, comme en témoigne l'évolution des

---

(20) « De même que les clercs et les laïcs sont séparés au sein des sanctuaires par les places et les offices, de même doivent-ils se distinguer à l'extérieur en fonction de leurs tâches respectives. [...)] Que les laïcs se consacrent seulement à leurs tâches, les affaires du siècle, et les clercs aux leurs, c'est-à-dire les affaires de l'Église. Aussi les uns et les autres ont-ils reçu des règles précises ».

chanoines cathédraux. Celle-ci tire ses racines de l'époque carolingienne et notamment du règne de Louis le Pieux qui, plus favorable aux moines que son père Charlemagne, veut les donner en modèle. Aussi la réforme de 816 impose-t-elle notamment aux chanoines une vie commune à l'image des apôtres et des moines. Cette règle est bien accueillie dans la région et reçoit une application progressive, certaine autour de 900. Une lettre de 890 est adressée aux « vénérables frères » et autres clercs et laïcs de l'Église de Genève, signe d'une distinction entre les chanoines et les autres. Le mot « chanoine » est attesté vers 1050 à Genève et à Grenoble. Toutefois, leur nombre demeure modeste. On en cite généralement six à Grenoble, dix-huit à Genève lors d'une circonstance exceptionnelle, huit à Sion mais trente à Lausanne ; rien de comparable avec les soixante-douze chanoines du double chapitre de Besançon. Partout, la vie commune des chanoines conduit à la division du temporel cathédral en deux menses, la mense épiscopale et la mense capitulaire, d'où la mention de la « terre de Saint-Pierre » à Genève vers 1000. Seuls les chapitres de Saint-Jean de Maurienne et Moûtiers, moins bien documentés, n'ont gardé de traces d'un chapitre organisé qu'à partir du XI[e] siècle [21].

Signe d'une nouvelle vie séparée des laïcs, on aménage des bâtiments permettant la vie commune. Le réfectoire des chanoines de Sion est cité en 1052 et, à Saint-Jean de Maurienne, un réfectoire borde le cloître roman, mais il ne semble pas y avoir de salle capitulaire[22]. A Genève, on a d'abord construit un bâtiment de bois – cellules ou réfectoire - à l'emplacement du futur cloître. Le cloître est une autre disposition propre aux clercs qui se développe en effet autour de 1000. Lorsque l'abbaye de Saint-Chaffre relève Saint-Laurent de Grenoble, les moines reconstruisent l'église sur un plan entièrement nouveau et ajoutent un cloître. A la même époque, la cathédrale nord de Genève est abattue pour laisser place à un cloître pour les chanoines. A Moûtiers et à Saint-Jean de Maurienne, un cloître est également implanté au nord de la cathédrale. L'apparition du cloître vient parachever le développement d'un quartier particulier pour les chanoines comme il en existe déjà à Besançon ou à Vienne où le « cloître de Saint Maurice » forme une petite ville dans la ville depuis la fin du IX[e] siècle. Le développement de la vie communautaire se constate aussi chez des chanoines ruraux. Lorsqu'est organisé le prieuré de chanoines à Peillonnex en Faucigny, le fondateur, le comte Robert, réglemente en particulier les jours et les périodes de vie en commun : fêtes des saints de l'église, temps liturgiques…[23]

Cette tendance à la mise à part à l'exemple de la vie monastique, modèle de la réforme canoniale, est renforcée ici par la faveur que les évêques accordent aux réguliers en leur concédant des églises et par l'influence

---

(21) Entre 1010 et 1040 à Saint-Jean de Maurienne (prévôt et église canoniale Sainte-Marie), et en 1096 à Moûtiers.
(22) Les réunions se font dans le réfectoire ou la sacristie au XIII[e] siècle.
(23) F. DEMOTZ, « Les donations du comte Robert et les premiers comtes de Genève : deux actes et une généalogie des années 1010 ? », dans *Revue savoisienne*, 147[e] année (2007), Annecy, pp. 287-324.

directe de Cluny. Le nombre d'établissements clunisiens n'est pas considérable, mais il en existe de toutes tailles et les évêques savoyards connaissent personnellement les grands abbés que sont Mayeul et Odilon : ceux-ci sont issus d'aristocraties proches (provençale et auvergnate), ils traversent régulièrement les Alpes et assistent à des assemblées régionales. Le meilleur exemple de l'influence clunisienne sur l'épiscopat se situe autour de 1000. Hugues de Genève assiste personnellement à l'élection de Mayeul comme abbé de Cluny fin 993 ou début 994 ; en 999, il le reçoit à Genève et, dans les années qui suivent, il remet l'antique église Saint-Victor de Genève aux Clunisiens pour en faire un prieuré. Sur l'importance de la prière et la moralité, thèmes chers aux clunisiens, il est plus difficile de mettre en évidence une influence du monde monastique.

Une vie plus parfaite

Le haut clergé paraît mener une vie chaste. Au milieu du XI[e] siècle, Evrard de Maurienne fait souscrire un acte par ses deux fils, mais rien ne permet de savoir s'il est veuf ou non. Même l'auteur de la chronique du cartulaire de Lausanne, Conon d'Estavayer, pourtant très critique envers la vie de Burcard d'Oltingen, prélat lausannois de la seconde moitié du XI[e] siècle, mentionne la femme de Burcard mais suppose un mariage légitime puis un veuvage avant l'accession à l'épiscopat[24]. Les donations des autres prélats, souvent faites au profit des chapitres, ne mentionnent aucun héritier. Le premier prévôt du chapitre de Genève est connu par l'intermédiaire de ses neveux et l'évêque Frédéric associe ses neveux à ses donations, ce qui paraît indiquer qu'ils n'ont pas de descendance.

La chasteté est moins certaine pour les niveaux inférieurs. Autour de 1000, trois chanoines de Saint-Maurice d'Agaune mentionnent leurs enfants. Toutefois, seul l'un des chanoines a une femme et les textes concernant Saint-Maurice distinguent bien la clôture du bourg. De plus, les rares mentions concernant la vie religieuse à Saint-Maurice renvoient aussi à une vie religieuse normale : le nombre des chanoines est stable, la règle du silence citée en 915/916, le service jour et nuit au début du siècle suivant. L'absence de documentation, en particulier de « visite pastorale », ne permet pas d'évaluer la vie quotidienne des curés. Rappelons simplement que la continence, si elle est exigée des évêques, ne commence à être demandée des curés qu'au cours du XI[e] siècle[25].

Les clercs doivent également pratiquer l'humilité et le modèle monastique les incite à la pauvreté. En 1075, l'évêque de Maurienne Artaud insiste sur la vie commune et le patrimoine commun des chanoines comme si ces règles n'étaient pas bien respectées. Un quart de siècle plus tôt, lors de son passage à Agaune, le pape Léon IX attribue la pauvreté de Saint-Maurice

---

(24) Le diocèse de Lausanne bénéficie des travaux de J.D. MOREROD, en particulier *Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IX[e]-XIV[e] siècle)*, Lausanne, 2000 (*BHV*, 116).
(25) Notamment lors du concile de Pavie tenu en 1022 par le pape Benoit VIII et l'empereur Henri II ; A.M. HELVETIUS et J.M. MATZ, *Église...,op. cit.*, p. 112.

aux excès des chanoines, mais cette accusation pourrait être quelque peu diplomatique[26]. Certes, les prélats oublient rarement de distribuer charges et biens à leur parenté et certains favorisent l'essor politique de leur famille : au XI^e^ siècle, Humbert de Grenoble consolide l'implantation des Guigonides, Burcard d'Aoste permet celle de son père le comte Humbert en Vallée d'Aoste, Guy de Faucigny laisse son demi-frère le comte Gérold développer la sienne à Genève... Un minimum de prudence s'impose face aux textes dénonçant les spoliations dans la mesure où ils sont issus de clercs qui ont intérêt à noircir le tableau pour renforcer leurs propres prétentions et d'autant que les clercs n'hésitent pas à faire d'importantes donations pieuses.

Ainsi, Hugues de Genève reçoit de son frère une donation pour son Église et, dans la première moitié du XI^e^ siècle, Evrard et Thibaut de Maurienne, Anselme d'Aoste, Aimon de Sion et Frédéric de Genève cèdent des biens à leurs chapitres, Frédéric donnant aussi à l'abbaye de Romainmôtier. Ces dons sont également intéressants par leurs motivations. Presque tous évoquent le repos de l'âme, la leur, celles de leurs parents, parfois celles de leurs prédécesseurs ou du roi ; la fragilité de la condition humaine apparaît régulièrement et, ponctuellement, l'amour de Dieu ou la nécessité de réparer des destructions. Ces thèmes sont déjà présents dans une donation faite à l'Église de Grenoble en 902 et ils ne diffèrent guère de ceux des donations faites par les laïcs, peut-être parce qu'elles représentent plus l'état d'esprit du clerc qui rédige l'acte que la pensée du donateur laïc.

Le seul acte qui sorte de l'ordinaire est celui d'Aymon de Sion[27]. Le préambule extrêmement long est centré sur le thème du péché : il évoque le péché originel et la corruption qui atteint le pécheur, mais aussi un Dieu qui rachète l'homme fait à son image, l'incarnation grâce à la Vierge Marie, et l'importance de la pénitence et de l'aumône pour une vie nouvelle dans la justice et la sainte vérité. Aymon se qualifie ensuite de « *sordidissimus* » et donne pour le salut de son âme et le rachat de ses péchés. Ce texte met en évidence une préoccupation profondément religieuse et souligne que les formules plus simples, voire stéréotypées, ne sont pas des clauses de style vides de sens. Les donations pieuses à un monastère sont aussi le fait de simples curés.

La période IX^e^-XI^e^ siècle marque bien une sorte de naissance du clergé à un triple niveau. En tant que groupe professionnel, le clergé forme un corps de plus en plus nombreux et de plus en plus soudé par le développement des hiérarchies, mais aussi par des réseaux ou des amitiés. En tant que cadre de la société, par une organisation de plus en plus rigoureuse, l'Église parvient à un quadrillage des populations urbaines et rurales et elle a un impact

(26) Le pape peut hésiter à évoquer la responsabilité de puissants personnages tels l'empereur Conrad II, père de son ami Henri III, ou Aimon de Sion, prélat fidèle de l'Église impériale.
(27) J. GREMAUD, *Chartes sédunoises*, *MDR*, 1^ère^ série, t. XVIII/1, 1863, n°4, pp. 340.

croissant sur les comportements au-delà des rites et des croyances. Surtout en tant que modèle moral et social, s'appuyant sur une culture et une foi et non sur la loi, elle a prétention à dire le bien et à monopoliser le sacré. Ce dernier aspect repose en particulier sur la valorisation du moine et du prêtre avec l'apôtre pour modèle. Les clercs ne sont plus des hommes comme les autres Savoyards ou les autres Bourguignons : ils se distinguent en menant une vie plus parfaite et en ayant un monopole du sacré. Partout, cela débouche au XI^{e} sur une prétention théocratique qui culmine à la fin du siècle avec la « réforme grégorienne » : le clergé, société ordonnée et parfaite, est le premier ordre

Toutefois cela reste théorique car les mœurs du clergé ne sont sans doute pas irréprochables. De plus, si les clercs se distinguent de plus en plus de la population par leur culture et dans leur mode de vie, par la fonction de prêtre et dans le culte, ils forment un groupe professionnel mais pas un groupe social. Le clergé ne transcende pas véritablement les distinctions sociales et constitue une représentation ou plutôt une reproduction décalée vers le haut des hiérarchies du temps. Les clercs sont conditionnés autant par leur appartenance sociale ou familiale que par leur statut de clerc [28]. De ce point de vue la division de la société en trois ordres, qu'on soit à l'époque carolingienne ou avant la Révolution française, reste une image d'Epinal. Les clercs sont-ils des hommes comme les autres ? A partir de cette époque, ils essayent de répondre que non.

François DEMOTZ

(28) Longtemps minimisée, la dualité des clercs de haut rang, à la fois aristocrates et hommes d'Église, est mieux perçue grâce à de nombreux travaux, de C.B. BOUCHARD, *Sword, miter and cloister. Nobility and the Chuch in Burgundy 980-1180*, New York, 1987, à F. MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence (fin X^{e}-début XIV^{e}). L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, CTHS, 2002.

Hommage à
Jean-Pierre Serralongue



© Photo J.L. Favier

Mesdames, Messieurs, chers confrères,

Ainsi, il m'incombe d'évoquer la mémoire de celui qui occupa naguère le siège qui m'est aujourd'hui attribué au sein de cet honorable cénacle, l'académie Florimontane. C'est bien sûr un honneur pour moi que d'avoir été choisi parmi mes pairs pour succéder à Jean-Pierre Serralongue, et pour prononcer cet éloge sur cet homme d'exception qui marqua pour longtemps de son empreinte la culture annécienne et savoyarde.

Qu'il me soit alors permis tout d'abord d'adresser mes plus vifs remerciements à M. Bernard Demotz, président de cette assemblée et à tous mes confrères de l'académie qui m'ont attribué ce siège et donné cette tribune ce soir ; également de saluer Mme Sylvie Revil-Serralongue et Monsieur Joël Serralongue, fille et fils de Jean-Pierre Serralongue, qui m'ont beaucoup aidé dans mon travail de collecte ; et enfin de dire ma satisfaction de compter dans cette assistance des élus de la municipalité d'Annecy.

En rassemblant les informations en vue de cette allocution, j'ai mesuré toute la difficulté que j'aurai à parler d'un homme dont l'activité débordante couvrit un champ très vaste qui, d'une pleine carrière dans l'enseignement, s'étendit jusqu'à la fondation ex nihilo d'un puissant organisme de propagation de l'art sous ses diverses formes, en passant par une vraie carrière d'artiste peintre et sculpteur. C'est pourquoi ce n'est pas sans quelque crainte de ne pas être à la hauteur du personnage, que je m'apprête à vous parler de lui, et à lui parler, maintenant.

Cher Monsieur Serralongue,

Si j'ai choisi de m'adresser à vous directement ce soir, c'est que vous êtes toujours parmi nous. En effet, il nous a été dit que vous aviez quitté notre monde. Or, je n'en crois rien ; pour moi, des hommes comme vous ne meurent jamais. Ils vivent et revivent à travers les œuvres et les souvenirs qu'ils nous laissent. Donc, d'une manière classique et naturelle, je voudrais tout d'abord évoquer votre parcours, dans sa chronologie, aussi bien que dans sa géographie, pour en arriver ensuite à l'homme que vous avez toujours été et à votre œuvre.

Vous êtes né en 1915, d'une famille d'artisan, à Port-Vendres, en pays catalan. Ce lien est si intime qu'il existe dans les Pyrénées un village catalan du nom de « Serralongue », ce qui à l'origine signifie «montagne longue». Votre vie d'enfant et d'adolescent s'est écoulée sans histoire sur les rives ensoleillées de notre mer à tous, la Méditerranée. Vous y jouez avec les enfants de votre âge et vous faites même partie de l'équipe locale de rugby.

Mais n'anticipons pas. Vous venez d'accomplir un parcours scolaire quasi irréprochable et dès l'adolescence vous commencez à manifester un intérêt certain envers les arts plastiques. Entre autres, vous montrez sans équivoque des dons pour la sculpture ; si bien qu'à l'âge de 15 ans vous faites déjà une première exposition de sculpture à Bordeaux. C'est alors qu'un de vos oncles remarque votre talent. Et la chance vous sourit : comprenant que la sculpture peut occuper le centre de votre vie, l'oncle en question propose, à vous et à vos parents, de financer en partie une année d'études à Paris.

Vous ne vous faites pas prier, et vos parents non plus, pour accepter cette offre providentielle. Et vous voilà dès vos 17 ans, en 1932, élève des Beaux-Arts à Paris sous le magistère du professeur Bouchard, prix de Rome de sculpture, puis du professeur Décatoire, ce qui déjà, pour l'élève que vous êtes, représente quelque chose de parfaitement enviable. La chance ! Mais au fond, qu'est-ce que la chance ? À y bien réfléchir, n'est-elle pas simplement l'expression de la force intérieure de celui à qui elle sourit ? Car

il émane de vous, déjà, un certain charme qui appartient à votre être profond, et qui vous accompagnera tout au long de votre vie. Durant cette période parisienne, vous avez aussi l'occasion de créer des dessins de décors pour le casino de Paris et pour le Tabarin ; ce qui vous donnera l'occasion de faire connaissance avec Joséphine Baker. Il vous arrive aussi, le jeudi, d'emmener des petits Parisiens en promenade au bois de Vincennes ; et là, vous rencontrez Jean Mermoz occupé comme vous à garder des enfants.

Cela dit, si les meilleures conditions sont réunies pour vous faire progresser dans l'art, et si la chance vous est particulièrement acquise dans ce domaine, pour le reste, pour la vie ordinaire dirons-nous, les conditions de votre subsistance à Paris ne sont pas les meilleures qui soient. Vous ne trouvez pas de travail et vous disposez de peu de ressources matérielles. Vous trouverez cependant le moyen de rester à Paris près de 8 ans, jusqu'en 1939. Il se fait que durant cette période, en 1937, a lieu à Paris l'Exposition Internationale des Arts et Techniques, à la préparation de laquelle vous vous trouvez associé ; et qu'une certaine jeune fille de la bonne bourgeoisie lilloise, du nom de Lucile Mallet, elle-même sortie première du concours des arts déco, y participe également. Nous devinons ce qui arriva : l'amour, bien sûr ! Et plus tard le mariage qui vous unira pour toujours.

1939 : la guerre ! Vous avez 24 ans. Vous quittez Paris, avec en poche le diplôme de professeur de dessin, et vous vous retrouvez sous les drapeaux d'abord à Sète, à Montpellier, puis à Agen où vous formez au tir les fameux « Tirailleurs Sénégalais ». En 1940 vous êtes à Montpellier, comme professeur de dessin dans une école. Et c'est en novembre 1941 que vous débarquez à Annecy, en tant que professeur de dessin à l'école supérieure de garçons du boulevard Taine d'abord, et ensuite, en 1942, au Lycée Berthollet. C'est cette année-là, à Annecy, que vous épousez Lucile. Apparemment, vous êtes bien accueilli dans votre nouvelle ville d'adoption. Un Annécien, Willy Gourat, dit de vous joliment : « Il vient du Sud, il en a l'accent, il est plutôt beau mec, l'œil vif, le cheveu noir, un poil gominé, c'est l'époque de la brillantine Roja ! » Voilà pour l'aspect extérieur.

Les naissances de vos trois enfants, Alain en 1943, Sylvie l'année suivante, et Joël en 1951, font de vous un père comblé, et de votre famille, un havre de bonheur. En bon père de famille, vous mettez la main à la pâte : vous ne rechignez pas à vous adonner à des tâches ménagères, à faire les courses, à faire la cuisine, domaine dans lequel vous excellez d'ailleurs. Vos enfants se souviennent de ces jours de vacances heureux où vous les emmeniez au Fier ou en balade aux Confins, ou bien encore à la découverte des églises romanes de Bourgogne, ou de celles de votre pays natal auquel vous êtes resté très attaché. Pendant toutes ces années, vous poursuivez votre carrière d'enseignant ; et avec quel talent ! De toutes vos activités, c'est du reste l'enseignement que vous préférez.

Votre entourage d'alors est unanime pour admirer la facilité dont vous faites preuve dans ce domaine. Point n'était besoin pour vous de préparer vos cours, mais vos cours étaient remarquables. N'aimant pas la médiocrité, et malgré une apparence décontractée, vous n'étiez pas toujours très facile ; cependant, vos élèves vous adoraient : à une époque où la jeunesse était encore très encadrée, par la famille, par la nation, par l'école, vous leur donniez la liberté de créer. À un élève, le même Willy Gourat des années auparavant, qui avait osé un fond de paysage et des couleurs tout à fait surréalistes dans une nature morte, vous aviez déclaré un jour haut et fort : « Continue, continue, surtout ne te prive pas ! Amuse-toi toute l'année si tu veux... ». Et l'élève de conclure bien des années plus tard : « Ce jour-là, ce professeur, jeune et enthousiaste, m'a offert un des plus beaux cadeaux de ma vie : l'art, c'est la liberté, sans avoir de comptes à rendre, sans rigidité, libre de toute censure... ». Nombre d'artistes annéciens, cher Jean-Pierre Serralongue, vous doivent leur vocation. C'est le cas de Georges Sprungli par exemple, de Jean Kohler, de Jean-Pierre Montmasson, de Roudneff, et de bien d'autres...

Vous n'aviez pas pour autant abandonné la création artistique et vous poursuiviez votre chemin de peintre et de sculpteur avec à la clé nombre d'expositions ; sans parler d'autres engagements que vous aviez pris et dont nous reparlerons. Voilà qui témoignait d'une puissance de travail peu ordinaire. Comment était-il possible de mener tout cela de front ? Était-ce à cause de cette interrogation-là que vos proches vous avaient surnommé « mystère Picasso », en référence à cet artiste boulimique ?

Mais venons-en à l'engagement que vous avez pris vers la fin des années 40 et qui restera votre principale contribution au développement de l'art à Annecy. Très ami avec les époux Gaillard, tous deux musiciens bien connus, vous avez monté ensemble et en une seule école, ce qui fut à la fois le premier conservatoire des arts dont vous assumerez la direction pendant 40 ans, et la première école de musique. L'école des beaux-arts fut dans un premier temps réservée aux enfants, puis elle s'ouvrit aux adultes, et elle se professionnalisa. Bien sûr, cet organisme s'est transformé, s'est adapté depuis ce temps-là, mais c'est bien toujours sur votre lancée qu'il fonctionne encore aujourd'hui. Il reste en effet le fleuron de l'enseignement supérieur non seulement sur Annecy, mais sur la région.

À vos nombreuses activités que nous avons évoquées, il y a lieu d'en ajouter encore quelques autres. Notons en particulier, outre celle de président de la Société des beaux-arts, celle de scénariste de la fête du lac pendant de nombreuses années, et surtout en 1960, année du centième anniversaire du rattachement de la Savoie à la France ; celle de réalisateur de décors, attitré au théâtre de l'Echange pour la troupe des Escholiers ; vous êtes aussi un fidèle des Amis du Vieil Annecy. Et puis, nous avons parlé de vos productions artistiques en tant que peintre et sculpteur, mais n'oublions pas celle de céramiste, qui vous valut, en collaboration avec

l'architecte annécien Paul Jacquet, de réaliser certains décors permanents de l'ancien théâtre d'Annecy qui se trouvait sur le Paquier, et qui - cela vous a beaucoup fait souffrir - fut détruit dans les années 70.

Retenons toutefois que votre prédilection est toujours allée vers la sculpture. Prendre un bloc de pierre ou de marbre, l'épanneler, le façonner, l'équarrir, le conquérir... trouver dans la matière dure le visage ou l'anatomie du modèle qui s'y cache et le faire apparaître au grand jour, est une pure jouissance dans laquelle vous vous complaisez. C'est dans votre garage-atelier de l'avenue d'Albigny, ou parfois dans votre thébaïde de Cuvat, que sont nées la plupart de vos sculptures, tandis que vos peintures prenaient forme et couleur dans votre appartement ou dans les locaux de l'école des Beaux-Arts. Pas étonnant que, dans une telle ambiance, votre fille Sylvie soit devenue une artiste peintre de talent, quand bien même elle le cache sous un manteau de discrétion, et votre fils Joël, aujourd'hui membre effectif de l'Académie Florimontane, un archéologue distingué, à qui d'ailleurs notre Revue Savoisienne doit une intéressante chronique archéologique. Vous pouvez à bon droit vous réjouir de cette continuité par votre descendance.

Et c'est ainsi qu'au fil du temps, vous êtes devenu, outre un artiste accompli - le Grand Prix de France des Arts Plastiques qui vous est attribué en 1988 l'atteste - un humaniste et parfait honnête homme. Et l'on ne manquera pas de remarquer et d'admirer, à travers vos innombrables actions bénévoles, votre immense générosité. Mais au-delà de cette image déjà très révélatrice de ce que vous êtes, est-il possible de vous voir plus en profondeur, de radiographier en quelque sorte votre être authentique ? L'entreprise n'est pas évidente, car très vite on bute sur le secret de votre âme. Généralement plein de retenue, vous apparaissez parfois comme un homme gai, chaleureux, expansif ; vous jouez de la clarinette, vous chantez, vous amusez la galerie... vous êtes un joyeux compagnon. Mais on sent bien que tout n'est pas dit, et ne le sera probablement jamais. Vous avez élevé de hauts murs autour de votre jardin secret. Vous êtes debout, solide, inattaquable, inoxydable... vous ne laissez absolument rien paraître de vos sentiments. Mais vous êtes sensible, comme tous les artistes d'ailleurs, mais dans votre cas, extrêmement sensible, bien au-delà de la plupart des gens de votre espèce. Si bien qu'en certaines circonstances, et pour des raisons que seul vous connaissez, votre armure craque, se fissure, se déchire ; et que trahi par vos sentiments profonds, cela, seuls vos très proches le savent, vous explosez en sanglots, laissant entrevoir un bout de l'océan de gravité qui vous habite. À travers quoi, nous découvrons que, comme tout homme, mais à un degré beaucoup plus élevé que la moyenne, vous portez vous aussi, et avec courage, le lourd fardeau de notre condition humaine.

La vie, jusque-là si généreuse à votre égard, ne tarde pas à vous reprendre une partie de ce qu'elle vous a donné et qui vous est le plus cher. D'abord,

en 1976, vous êtes dans votre 61e année, et vous perdez l'être cher, votre épouse Lucile. 16 ans plus tard, en 1992, dans votre 77e année, c'est au tour de votre fils Alain de trouver la mort, alors qu'il n'a que 48 ans. Vous souffrez, vous souffrez énormément de ces pertes irrémédiables. Et quelle est votre réaction ? Dès le décès de votre épouse, vous vous plongez dans le travail. Grand travailleur, vous l'avez toujours été, mais là vous l'êtes infiniment plus encore. Et vous vous mettez à peindre, à peindre, à peindre... À peindre par exemple 400 clochers de Haute-Savoie et de Savoie. Vous aviez déjà, il est vrai, peint auparavant 70 montées escaliers de la vieille ville ; mais les clochers, c'était une entreprise d'une tout autre ampleur, à travers laquelle, de toute évidence, vous cherchiez à conjurer les mauvais jours. Bientôt libéré de tout engagement professionnel, vous continuez votre chemin d'artiste, enchaînant sans relâche sculpture, peinture, et expositions. Je me souviens d'ailleurs avoir personnellement exposé vos œuvres dans les années 80 alors que j'animais la galerie Bagnorea. Ce fut une occasion particulière d'attirer sur vous les regards annéciens.

Mais d'une manière générale, ce qui apparaît assez clairement aujourd'hui, c'est que tous les engagements que vous avez pris tout au long de votre vie, toutes vos créations, toutes les œuvres que vous nous laissez, et votre personnage même, n'ont pas été reconnus à leur juste valeur ; et vous en avez beaucoup souffert. Ne dit-on pas que nul n'est prophète en son pays ? Cela fonctionnerait donc bien aussi quand le pays est « d'adoption ». Il faut cependant noter que vos « escaliers » ont été présentés à l'abbaye de Talloires avant que vous en fassiez don au musée-château d'Annecy où l'on aimerait les admirer, car pour l'heure ils restent dans les réserves, et que vos clochers ont été exposés après vous pendant plusieurs étés, par lots compte tenu de leur nombre, au château de Clermont. Belles reconnaissances également : Après avoir été fait Chevalier des Palmes Académiques dès 1958, puis Officier en 1972, vous êtes fait Chevalier des Arts et des Lettres en 1999.

Mais tout n'est pas dit. En 1988, vous êtes alors âgé de 73 ans, et vous créez à Annecy le Vieux, dans le cadre municipal, une école d'arts plastiques où sont enseignés aux enfants et aux adultes le dessin et la peinture. Elle se développera au fil du temps et, en 1992, votre fille Sylvie en prendra la direction. Elle la gardera jusqu'à il y a peu ; elle vient de s'arrêter pour cause de retraite. Et vous poursuivez votre route, jusqu'à cette année 2007 où, nous a-t-on laissé croire, vous quittez notre monde à l'âge de 92 ans.

À travers le personnage que vous avez été, par les institutions que vous avez créées, et par la profusion de vos créations artistiques, vous nous laissez, cher Monsieur Serralongue, un fameux héritage ; que notre génération a quelque mal à contenir. Vos enfants, Sylvie, et Joël, se sont convertis en gardiens du temple ; ils font de leur mieux pour assurer la

conservation de vos œuvres. Mais comment pourraient-ils à eux seuls, assumer un tel patrimoine qui, à n'en pas douter, relève davantage de l'action publique que de la démarche individuelle, fût-elle infiniment zélée ? J'aime à penser que les œuvres des hommes, lorsqu'elles sont belles et porteuses de sens, doivent être partagées, et pour ce faire, montrées au plus grand nombre. Peut-être y aura-t-il un jour une avancée dans cette direction…

Cher Monsieur Serralongue, soyez assuré que nous ne vous oublierons pas. Et comment le pourrions-nous puisque, on vous l'a dit, vous êtes et serez toujours parmi nous. A la seule évocation de votre nom ce soir, dans ces murs que vous connaissez bien, il me semble d'ailleurs que tous tant que nous sommes, nous l'avons parfaitement ressenti.

Enfin, pour clore cet hommage, et saluer une fois encore le personnage que vous êtes ainsi que votre œuvre, je voudrais dire, au nom de cette assemblée, de vos proches et de tous ceux qui vous aiment, un dernier mot : Merci.

Léo GANTELET
le 3 février 2010

Talloires et ses quatre églises

Pour qui veut bien se pencher sur l'histoire de Talloires[1], la présence dans ce village, pendant près de huit siècles, d'un important monastère bénédictin constitue une donnée fondamentale à prendre en considération.

L'influence de ce monastère sur le village a été multiforme. Elle s'est exercée dans l'ordre politique, économique et religieux. Dans l'ordre politique le monastère a exercé d'importantes prérogatives de puissance publique, notamment juridictionnelles à travers l'exercice de ses droits seigneuriaux. Dans l'ordre économique il a joué un rôle dominant en raison de l'exploitation de son important domaine foncier et des revenus considérables tirés de la collecte d'abondants droits féodaux et ecclésiastiques. Dans l'ordre religieux enfin et j'en arrive précisément à mon propos, son influence s'est essentiellement exercée par le rôle majeur qui a été le sien dans le gouvernement de la paroisse.

Ces quelques indications visent à dégager l'intention générale de cette étude. Au-delà des églises, elle voudrait s'efforcer de pénétrer dans la vie de la paroisse et du village. Ainsi voudrait-elle tenter d'évaluer la place qu'y ont tenue ses divers acteurs : les autorités du monastère évidemment, mais également d'autres autorités qui ont prétendu, au fil du temps, y acquérir elles aussi de l'influence : le curé, l'évêque, et la communauté des habitants pour m'en tenir aux plus importants. Cette investigation de terrain, de nature micro-historique, ne présente pas seulement un caractère anecdotique. Elle éclaire, avec un effet grossissant, les permanences, les évolutions et les

---

(1) Pour le lecteur désireux d'approfondir l'histoire du village les cinq ouvrages suivants constituent une base d'information irremplaçable.
Jules PHILIPPE, *Notice historique sur l'abbaye de Talloires*. Chambéry 1861, imprimerie du gouvernement.
Chanoine Vincent BRASIER (ex curé de Talloires), *Etudes sur les origines du prieuré de Talloires*. Mémoires et documents de l'Académie salésienne. Annecy 1887. Ancienne imprimerie Burdet, J. Niérat, successeur.
Dominique BRIENNE, (pseudonyme de Robert de Launay). *Consuetudinium insignus prioratus Talluerianum*. Paris, Honoré Champion éditeur,1908.
Henri RODET, *Talloires et son prieuré*. Lyon 1927 librairie de Pierre Masson.
Gabriel PÉROUSE, *L'abbaye de Talloires*. Librairie Dardel, Chambéry 1923
On peut également signaler un ouvrage malheureusement disparu. Il s'agit du *Calendrier de Savoie pour l'an de grâce 1779*, publié par Burnier à Annecy. Cet ouvrage comporte un article important du chanoine David, intitulé *Anecdotes de Talloires*. Excellent érudit le chanoine David a eu accès direct aux archives de l'abbaye avant que ces dernières ne fussent brûlées sur la place des marronniers, par ordre des autorités révolutionnaires d'Annecy, le 30 juin 1793. Si quelque curieux ou bibliophile pouvait, quelque jour, mettre la main sur un exemplaire de ce calendrier, ce serait une très bonne initiative que d'en informer la bibliothécaire de l'Académie florimontane !

conflits qui ont façonné les traits d'une société villageoise et le jeu des pouvoirs qui ont contribué à la faire évoluer. Les églises avec toute la charge identitaire symbolique et matérielle qui s'y attache nous ont paru constituer l'outil privilégié d'une telle investigation, au carrefour du profane et du sacré, du civil et du religieux, de la solidarité villageoise et des tensions sociales qui la traversent.

Dans le cas de Talloires il nous a paru possible de reconstituer, à partir de l'histoire singulière des quatre églises, les divers moments de l'histoire du village sur le long terme et même de relier ces divers moments selon une ligne d'évolution claire et intelligible. Autant l'avouer sans fard, cette construction ne revendique, quant au fond, que le statut d'une hypothèse soumise à débat et quant à la forme, qu'un moyen commode de relier les unes aux autres, dans une narration continue, nos quatre églises talloiriennes. Au fil de cette histoire, le basculement le plus important se produit en 1784 avec la construction, portée par l'Evêque, d'une église paroissiale dans le bourg. Jusque là, en effet, la vie religieuse du village s'était déroulée dans l'ombre du monastère soit dans son enceinte même et sous son étroite dépendance. Deux églises, aujourd'hui disparues, y furent édifiées qui constituèrent le lieu principal de la vie paroissiale. Les deux églises actuelles, celle du bourg de Talloires et celle de Saint-Germain témoignent, par contraste, d'une normalisation de la situation talloirienne, avec la prise en charge énergique par l'Evêque du gouvernement de l'institution paroissiale mais aussi, du rôle grandissant, dans ce gouvernement, des autorités civiles et spécialement de la commune et de l'Etat.

A - La première église : le beau cadeau de la reine Ermengarde au monastère et à la communauté des habitants.

Les conditions d'établissement de cette première église et la reconstitution de ses caractéristiques architecturales ont déjà fait l'objet de nombreuses études. Néanmoins des éléments nouveaux conduisent à la remise en question de certains acquis de ces travaux. Par ailleurs les conditions de gestion de cette église, tant sous l'angle matériel que cultuel sont généralement demeurées dans l'ombre et il nous faudra, sur ce point faire œuvre de défrichement.

L'érection de la première église et le rôle d'Ermengarde.

L'emplacement de cette église peut facilement être précisé grâce au cadastre de 1730 (figure 1). Les conditions de son édification ont également été analysées avec beaucoup de précision par le chanoine Brasier qui fut tout à la fois curé de Talloires et, en tant qu'éminent historien, l'un des membres

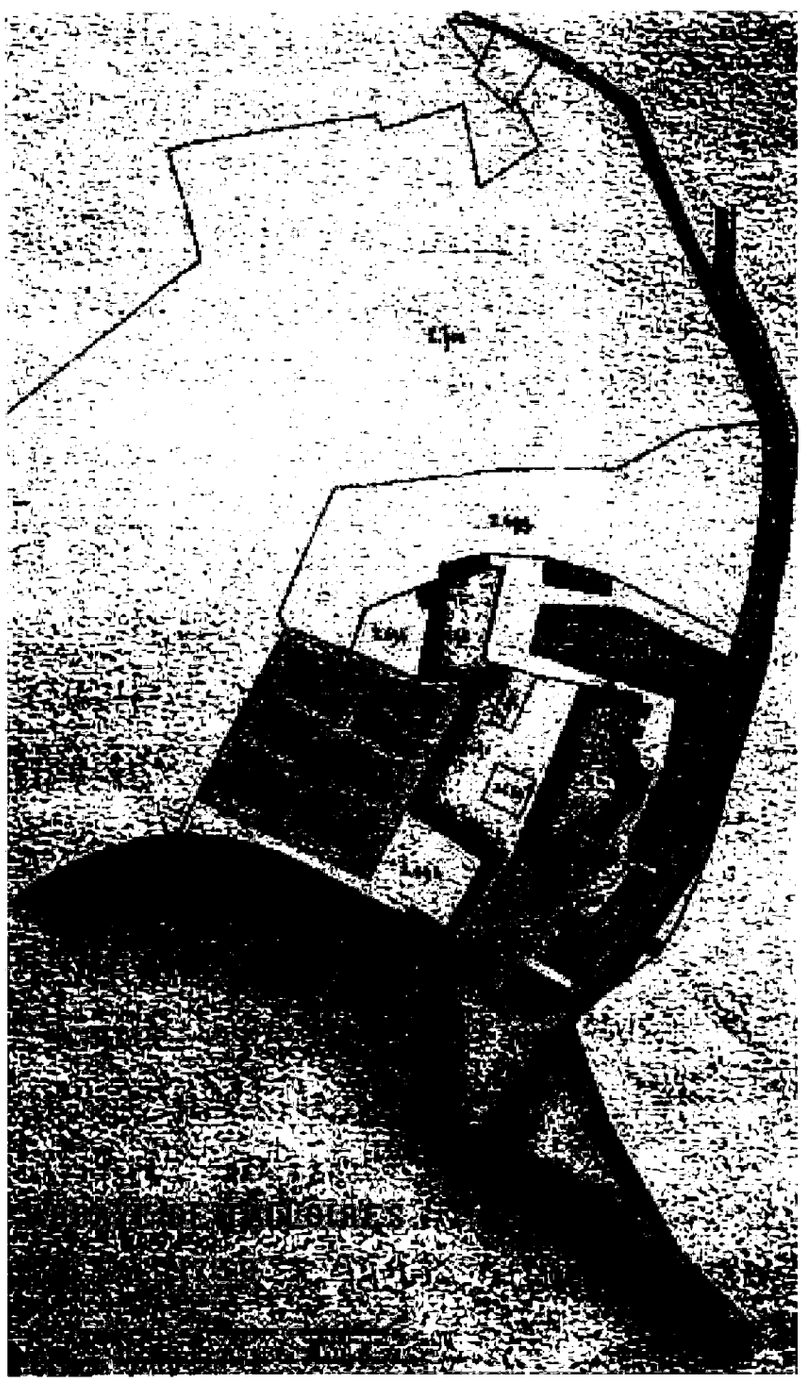


Figure 1 - Les bâtiments de l'ancienne abbaye au 18ème siècle (cadastre de 1730)

fondateurs de l'Académie salésienne. Son étude sur les origines du prieuré de Talloires fait ainsi toujours autorité et sur de nombreux points, n'est pas à remettre en discussion. Elle établit notamment la chronologie de la création du prieuré ensuite de deux chartes, l'une du roi de Bourgogne Rodolphe III, en 1016 [2], l'autre de sa seconde épouse la reine Ermengarde, en 1031. Elle fournit également de multiples précisions sur les circonstances de cette création ainsi que sur l'inauguration de la première église par la reine elle-même, le troisième dimanche d'octobre 1031, en présence de quatre hauts prélats du Royaume : Léger, archevêque de Vienne, Aimon, archevêque de Tarentaise, Ponce, évêque de Valence et Frédéric évêque de Genève, sans oublier Humbert aux blanches mains, l'illustre fondateur de la dynastie de Savoie. Son étude comporte également une description de l'église et la reconstitution de son plan (figure 2), dont presque tous les travaux historiques ultérieurs ne feront que reprendre les données.

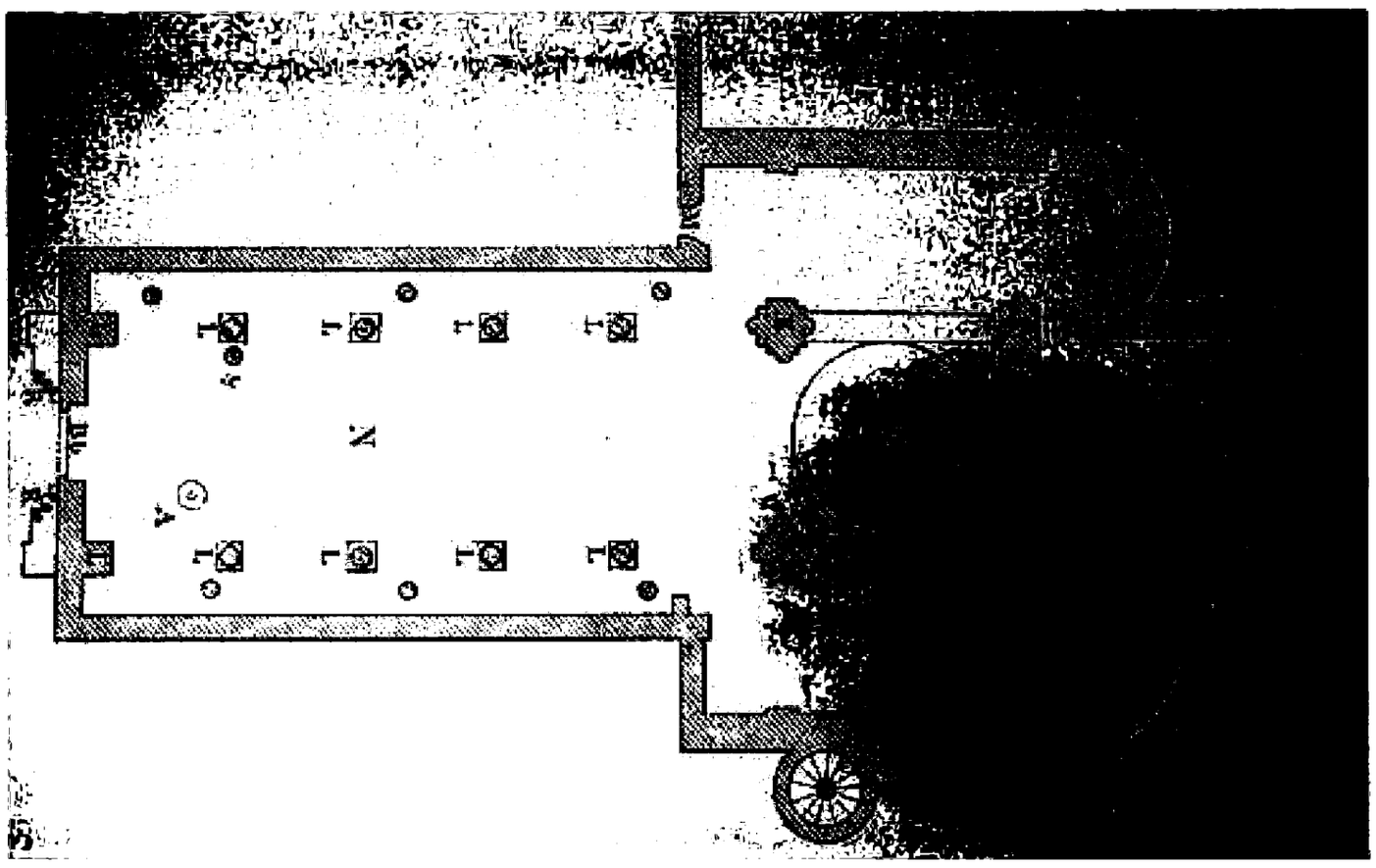


Figure 2
La reconstitution du plan de la première église par le chanoine Brasier

(2) Les érudits se sont longtemps divisés sur la datation de cette charte, hésitant entre 1016 et 1018. La recherche minutieuse du chanoine Brasier lui permet d'établir de façon très convaincante, la date de 1016. Cependant, après lui, Brienne, puis Pérouse ont continué de tenir pour la date de 1018.

Cependant sur certains points importants, des recherches nouvelles et notamment les pièces rassemblées par Christiane Boekholt[3], conduisent à une remise en question de sa présentation concernant la première église. Le point clé de cette remise en discussion peut s'énoncer ainsi : L'église construite par la reine Ermengarde a-t-elle remplacé l'église antérieure à laquelle elle a succédé ou bien n'a-t-elle constitué qu'un agrandissement de cette église antérieure ?

Le chanoine Brasier a bien vu le problème. En effet il relève que dans la charte de donation de Rodolphe III, en 1016, figure déjà une église dédiée à sainte Marie, saint Pierre et saint Maurice soit exactement la dédicace reprise par l'église d'Ermengarde. Or à cette date les moines ne sont pas encore arrivés à Talloires et la reine n'a donc pu construire pour eux une église qu'entre 1016 et 1031. Qu'est donc devenue cette église primitive ? Elle a certainement été détruite affirme le chanoine, se fondant pour justifier cette assertion sur le texte de la charte qui ne parle pas de « réparation » mais de « construction » effectuée par la reine.

Pour ma part, je pense, au contraire, que l'œuvre d'Ermengarde a consisté en un agrandissement de l'église préexistante. Cette thèse s'appuie sur quatre arguments principaux.

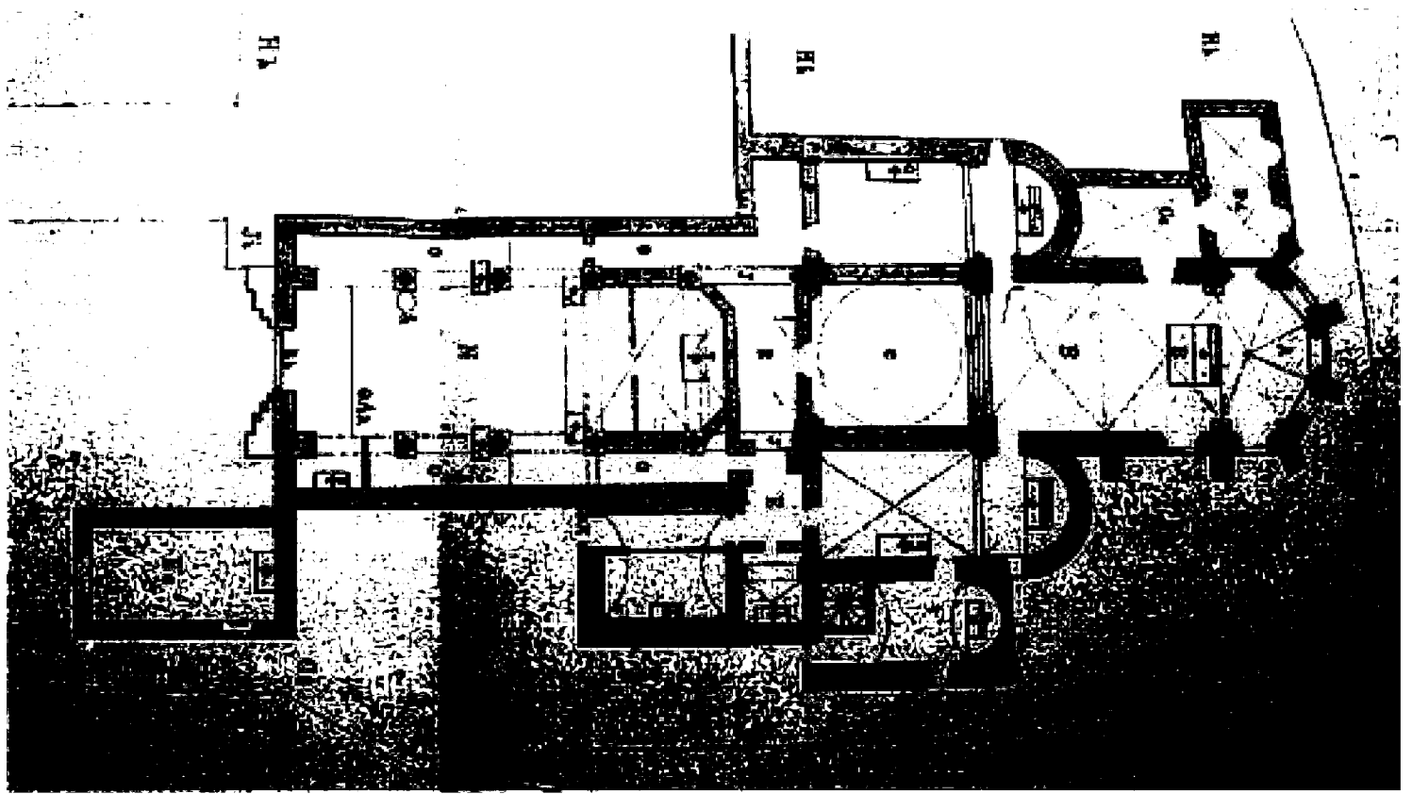


Figure 3 - Le plan des deux premières églises relevé vers 1792 par l'architecte Jean-Marie Dunant.

Le premier est tiré de l'examen du plan établi par l'architecte Jean-Marie Dunant (figure 3). Ce plan fait apparaître une hétérogénéité de construction entre les parties haute et basse de l'église. La partie basse est établie sur des murs minces alors que la partie haute est faite de murs très épais. Cette hétérogénéité se retrouve en ce qui concerne les couverts. Celui de la partie basse, on en a la certitude par des textes dont le Chanoine n'a certainement

(3) Christiane BOEKHOLT, *Le prieuré de Talloires, plans et documents inédits*. Revue savoisienne, 1983. On doit également à l'infatigable érudite talloirienne d'autres publications importantes pour l'histoire du village notamment la série polycopiée d'une publication périodique : *Le gerbier*, dont 34 numéros ont paru dans les années 1980. L'essentiel de ses archives personnelles a été donné aux Archives départementales de Haute-Savoie où elles sont désormais consultables.

pas eu connaissance,[4] est en bois, avec une voûte lambrissée. Celui de la partie haute est en pierre, réalisé en voûtes massives de plein cintre. Enfin les sols des deux églises ne sont pas au même niveau, celui de la partie côté montagne étant plus élevé que celui de la partie donnant sur le lac. Il est peu vraisemblable qu'un architecte d'un édifice entièrement nouveau ait pu concevoir ou accepter une telle disparité de style et de mode de construction.

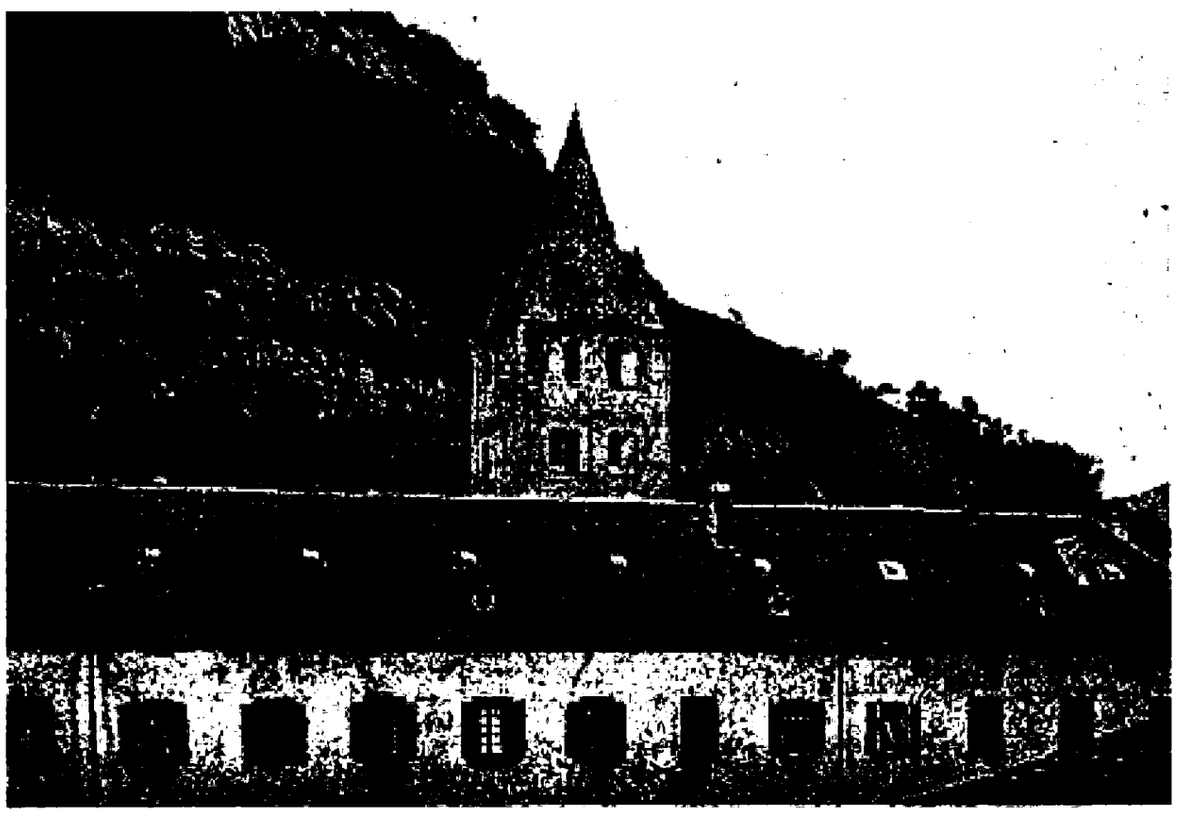
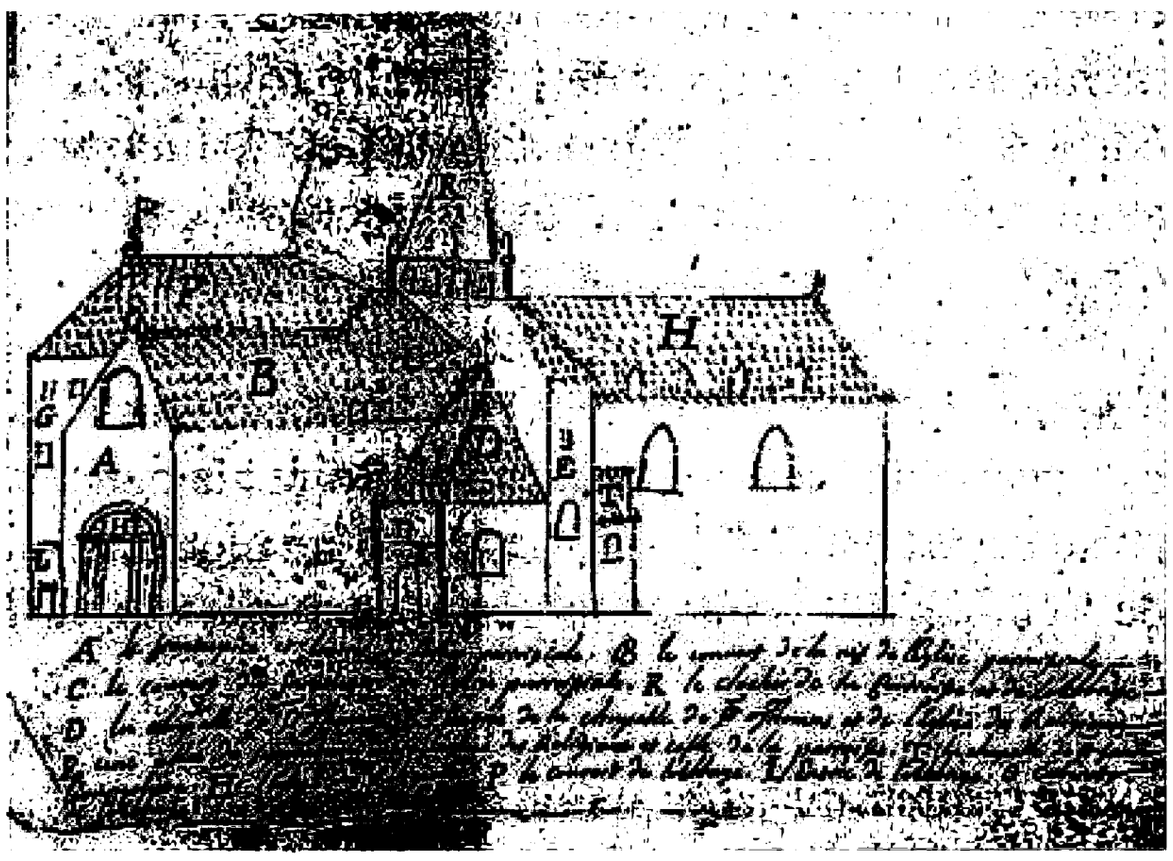


Figure 4 - Les clochers de Saint-Maurice d'Agaune (en haut) et Talloires (en bas).



C'est pourtant ce qu'implique la thèse du chanoine Brasier. Au contraire si l'on suppose que la partie basse existante a été conservée, avec ses caractéristiques préromanes de murs minces surmontés d'un couvert en bois[5], on peut facilement admettre que l'architecte ait été contraint de restreindre l'emploi des nouvelles techniques de pur style roman à la seule partie ajoutée à l'édifice antérieur.

Le second argument est de nature plus spécifiquement stylistique. Il existe une parenté évidente entre le clocher de Talloires et celui de Saint-Maurice d'Agaune en Valais (figure 4). Or les deux clochers sont de la

---

(4) Ce texte, essentiel à la compréhension du passage de la première à la deuxième église est une sorte de réponse adressée par le monastère à Monseigneur J-F de Sales suite à sa visite paroissiale de 1627. Le chanoine Brasier n'en a pas eu connaissance sans quoi il n'aurait pu affirmer, comme il l'a fait, que le plafond de la première église était plat, alors que ce document précise qu'il était en forme de voûte lambrissée. Archives de Haute-Savoie, série 5 H 6

(5) En réalité la structure de l'église était mixte : La grande nef était seule dépourvue de toute voûte, en raison de sa largeur importante. Les collatéraux, très étroits, étaient pourvu de voûtes en pierre, soutenues par des arcs doubleaux. Néanmoins la pression exercée par ces voûtes a eu pour conséquence, au fil du temps de provoquer l'écartement des murs, trop minces pour supporter une telle pression. Ce détail est fourni par l'architecte retenu pour faire le plan de l'église du bourg. Cependant cet architecte a lui-même commis la même erreur d'appréciation dans sa conception de la nouvelle église dont les murs ont également été insuffisants pour résister à la pression de la voûte établie en couvert de cette nouvelle église.

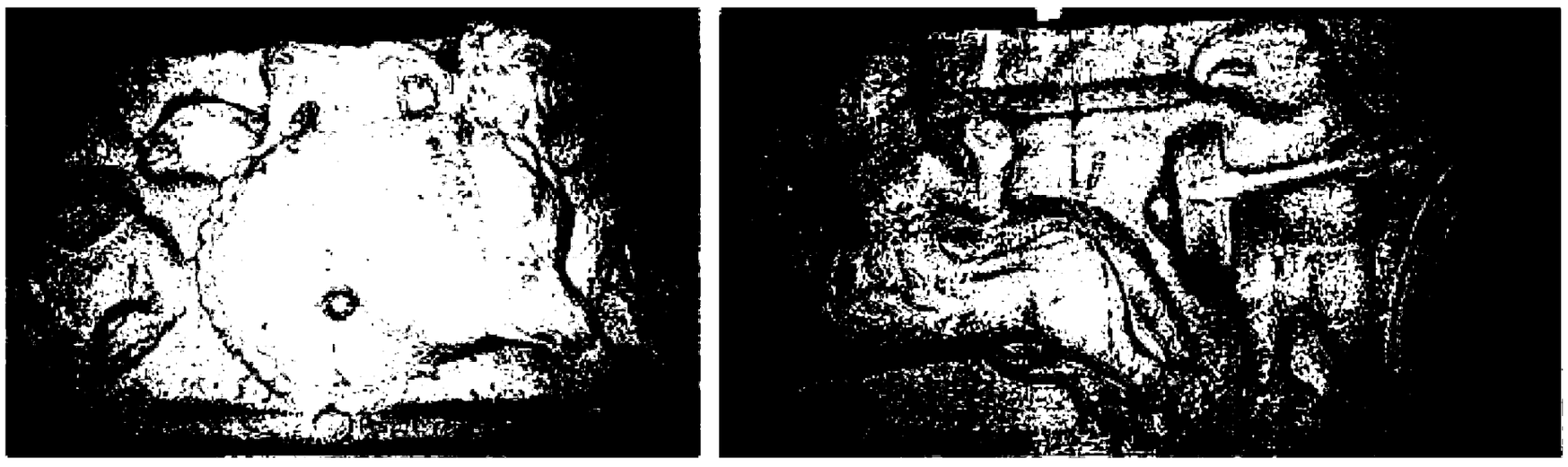


Figure 5 - Bas reliefs énigmatiques ornant le portail de l'ancienne église paroissiale.

même époque et l'on sait que celui d'Agaune a été construit par Burchard, soit le frère du Roi Rodolphe III et donc le beau-frère d'Ermengarde, celui-là même qui a contresigné la charte fondatrice de 1016. À une époque où les compétences étaient rares il est facile de concevoir que l'on ait eu recours au même architecte, celui de la famille royale pour dresser les plans des deux édifices. Ce dernier aurait donc répété à Talloires, en plus modeste, ce qu'il avait réalisé à Agaune. Une objection peut naître du positionnement du clocher. A Agaune comme d'ailleurs à Saint-Eustache où existe une église du 11ème siècle le clocher est établi au-dessus d'une voûte de pierre à l'avant de l'église alors qu'à Talloires il est implanté en son milieu. Mais cette objection est réversible : c'est parce qu'à Talloires la conservation de l'église ancienne ne se prêtait pas à l'établissement d'un clocher porche que l'on a pris le parti de l'établir à l'avant de la partie nouvelle soit en son milieu, exactement là où le situe le plan[6].

Un troisième argument résulte de l'observation du plan général de l'abbaye de Talloires. Ce plan comporte une anomalie en ce sens que l'église ferme le côté sud du cloître alors qu'il est de règle qu'elle soit placée au nord[7]. Ici encore l'anomalie s'explique parfaitement si l'église primitive n'a été qu'agrandie. Sa présence a créé une contrainte de constructibilité qui a obligé d'inverser son positionnement normal.

Le quatrième argument enfin est d'ordre historique. L'existence d'un vaste bâtiment de pierre à Talloires, antérieurement à l'an mil peut paraître dénué de toute vraisemblance. Dans ces neuvième et dixième siècles

---

(6) L'étude de l'éminent archéologue genevois Louis Blondel sur Saint-Maurice d'Agaune apporte des éléments supplémentaires à la thèse de l'agrandissement. Elle établit en effet que Burchard lui-même n'a pas démoli et reconstruit l'église de Saint-Maurice mais l'a simplement agrandie en ajoutant un clocher au bâtiment préexistant. Cette constatation montre qu'à cette époque la pratique des extensions et ajouts était très largement utilisée de préférence à des opérations plus lourdes et plus coûteuses de reconstruction complète. La même étude indique que le clocher de Burchard devait être encore plus ressemblant à celui de Talloires dans la mesure où ce n'est qu'au 12ème- 13ème siècle qu'il a été rehaussé à sa dimension actuelle. Louis BLONDEL, *Saint-Maurice d'Agaune*, Presses de l'œuvre de Saint-Augustin, Saint-Maurice, 1951.

(7) Cette règle paraît se fonder sur l'intérêt qu'il peut y avoir d'orienter au sud les bâtiments d'habitation et de faire de l'église une sorte de barrière aux vents froids dominants venant du nord. Ces fondements d'ordre écologique expliquent qu'elle n'a pas un caractère absolument impératif et que l'on trouve d'autres cas d'inversion. Ces cas sont cependant toujours justifiés par une circonstance particulière d'ordre topographique ou historique.

obscurs les constructions d'églises en pierre étaient rares et n'étaient le fait que de personnages très puissants : rois, princes ou évêques. Cette condition pouvait-t-elle s'appliquer à Talloires ? Et bien justement oui. La première mention de Talloires dans un texte date de l'an 867. C'est l'acte par lequel Lothaire II, arrière-petit-fils de Charlemagne, et roi d'une fraction de ce qui subsiste alors de l'ancienne Lotharingie, donne la villa de Talgurium à son épouse Thiberge, dont il a décidé de se séparer, au motif essentiel qu'elle ne peut lui donner d'héritier[8]. Cette donation ne mentionne aucune église à Talloires. Quelques années plus tard, en 879, Boson roi de l'éphémère royaume d'Arles et de Provence[9], neveu de Thiberge, dont il a peut-être hérité, cède à son tour Talloires à l'abbaye de Tournus. Mais ce dernier texte mentionne la présence à Talloires d'une cella monastique et également d'une église, déjà dédiée à sainte Marie. Le personnage puissant à l'origine de cette église peut donc très bien être Thiberge dont plusieurs historiens estiment qu'elle a vécu à Talloires avec des moines dans son entourage.... Du coup émergerait une double filiation : celle du prieuré avec la « cella » primitive et celle de l'église d'Ermengarde avec l'église signalée en 1016, déjà ornée de sa dédicace définitive à sainte Marie, saint Pierre et saint Maurice ! C'est donc à notre sens cette église primitive, préexistante à l'intervention d'Ermengarde, que cette dernière aurait choisi de simplement agrandir et embellir par une construction nouvelle. Les fameux bas-reliefs ornant le portail de l'église, dont l'archaïsme a toujours résisté à toute interprétation indiscutable, pourraient dans ce cas être datés du temps de cette église primitive (figure 5). Quant à l'expression « construire » employée par la charte de 1031 elle ne serait pas vraiment inappropriée puisque cet agrandissement a plus que doublé la superficie de l'église initiale et l'a dotée d'un magnifique clocher, établi sur une puissante coupole de pierre elle-même audacieusement posée sur quatre très forts piliers.

Ces conjectures nouvelles[10], sur lesquelles des fouilles archéologiques pourraient apporter des lumières définitives, entraînent d'ailleurs à d'autres conjectures concernant la période romaine. Selon de nombreux indices une villa romaine a sans doute existé à Talloires, à l'emplacement de l'abbaye. Or, selon une tradition assez répandue au haut

---

(8) On se gardera de souscrire sur cette question aux opinions fréquemment avancées d'un désaccord conjugal de nature personnelle et sentimentale entre le roi et la reine. De même que le mariage de Lothaire et Thiberge avait été avant tout un acte politique sa rupture devint très vite une affaire politique de première grandeur. Pour Lothaire l'absence d'enfant légitime signifiait l'extinction de sa lignée monarchique et pour tous les autres protagonistes la perspective de s'agrandir des dépouilles d'un royaume promis à la vacance. Quant au pape, arbitre du point de savoir si le mariage pouvait être légitimement rompu, il trouvait évidemment une occasion d'affirmer ? sur un tel sujet. sa position prééminente par rapport aux familles princières.

(9) Joseph DESSAIX, *La Savoie historique*, Joseph Perrin libraire-éditeur, Chambéry, 1854 a fourni une étude classique sur la création de cet éphémère royaume. Le dernier état des connaissances est réalisé dans l'ouvrage de François DEMOTZ, *La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens*, SHSR, Lausanne, 2008.

(10) En fait Albanis Beaumont, l'un des premiers érudits ayant étudié cette église, avait déjà formulé l'hypothèse d'une origine très antérieure au 11ème siècle de cette église primitive, qu'il a pu examiner alors qu'elle était encore debout. Il a notamment appuyé cette hypothèse sur le caractère très ancien des deux bas reliefs, n'hésitant pas à les relier au culte de quelque divinité grecque ou égyptienne dès l'époque celte.... Voir : Jean-François ALBANIS BEAUMONT , *Description des Alpes grecques et cottiennes*, Paris Didot l'Aîné, 1802.

Moyen Âge, les églises étaient bâties à l'emplacement même des édifices religieux antiques. On peut donc risquer l'hypothèse que tel fut peut-être le cas de l'église préexistante à l'intervention d'Ermengarde. Un savant connaisseur de la Savoie romaine, Pierre Broise, situe à Talloires la présence d'un temple dédié à Mercure [11]. Si tel était le cas la toute première église n'aurait-elle pas été implantée sur son emplacement ? Sur ce point également des fouilles archéologiques permettraient des conclusions plus certaines.

L'administration du culte au temps de la première église

Les conditions d'utilisation de l'édifice livré en 1031 n'ont jusqu'ici guère retenu l'attention des historiens de Talloires. Il est vrai que la documentation disponible à ce sujet n'est ni abondante ni facile à appréhender par un esprit moderne. On s'y risquera cependant à partir d'une double constatation, simple et indiscutable. D'une part cette église fut affectée aux besoins religieux de deux communautés d'utilisateurs, celle des moines, naturellement, mais aussi celle des habitants de la paroisse de Talloires. D'autre part la gestion de cette double utilisation revint, sans partage aucun, aux seules autorités du monastère.

La première constatation est une conséquence du caractère de donation libérale attaché à la création de la nouvelle église. Les moines et les habitants de Talloires, bénéficiaires du cadeau d'Ermengarde, n'ont pas choisi de faire culte commun dans une église unique mais ont été placés dans l'obligation de le faire. Au demeurant cette obligation a dû leur paraître des plus justifiée eu égard aux effectifs restreints de chacune de ces deux communautés. Quoi qu'il en soit, dès le début, leur cohabitation dans une église unique a revêtu le caractère d'une donnée obligatoire.

Comment organiser cette cohabitation ? La réponse a été dictée par le cours même des évènements historiques postérieurs à l'inauguration. Le royaume de Bourgogne s'étant rapidement désagrégé à la suite du décès, sans enfant, de Rodolphe III, le monastère prit les commandes de la grande église. Autrement dit, il en devint le maître, tant dans son usage d'église priorale que dans sa fonction d'église paroissiale. Dès l'origine ce sont donc les moines qui nomment le desservant paroissial, qu'ils désigneront toujours comme étant leur vicaire. Eux-mêmes, selon un vocabulaire juridique qui se

---

(11) Pierre BROISE. *Genève et son territoire dans l'antiquité*. De la conquête romaine à l'occupation burgonde. Latomus, Bruxelles, 1974. Cette localisation à Talloires d'un temple de Mercure repose sur une inscription lapidaire, aujourd'hui disparue, se rapportant à Mercure. Elle renvoie au problème très controversé de l'origine des trois inscriptions romaines trouvées à Talloires : pierres gravées sur place ou pierres apportées d'Annecy ?
La seule des trois inscriptions toujours visible, la célèbre dédicace de l'horlogium, ne saurait en tout état de cause se référer à un monument talloirien, une horloge publique de grand prix et dotée d'un esclave la desservant ne pouvant avoir été édifiée dans le cadre d'une simple villa. En revanche elle avait sa place naturelle à Boutae, un érudit ayant même pensé en avoir précisé l'emplacement exact sur le forum de cet important vicus. (DUCIS, revue savoisienne année 1891, p.250)

fixera progressivement, prendront l'appellation (collective) de Curé primitif de la paroisse[12]. Et c'est en tant que curé primitif qu'ils supporteront l'entretien de l'église et de son clocher, la fourniture du mobilier du culte et généralement toutes les charges de l'église. En contrepartie, naturellement, ils percevront les revenus de l'église, soit les dimes et autres revenus issus du culte.

Qu'un monastère soit aux commandes d'une paroisse n'est pas une situation exceptionnelle au Moyen Âge. Dans le diocèse de Genève la grande abbaye de Cluny y a détenu jusqu'à une soixantaine de paroisses et les bénédictins de Talloires ont également toujours possédé un nombre conséquent de paroisses, la plupart situées dans le bassin annécien, Annecy le neuf et Annecy le vieux ayant notamment un temps fait partie du lot. Il reste que cette situation, pour être très répandue n'en était pas moins très anormale. Un principe de base de la vie monastique est en effet l'engagement de mener une vie séparée du monde. La règle de Saint-Benoît, applicable à Talloires, impose ainsi une existence non seulement retirée mais cloîtrée. La direction d'une paroisse est évidemment opposée à cette exigence. Elle est au contraire une action conduite dans le monde, dans le siècle disait-on autrefois, d'où le qualificatif de « séculier » donné au clergé spécialement voué à cette tâche. Cette anomalie, au reste, a très tôt été relevée et combattue. L'ordre de Citeaux dans son effort pour retrouver le véritable sens du monachisme primitif s'est interdit la direction de paroisses. Et nombre de conciles du Moyen Âge se sont efforcés, sans grand succès il est vrai, de restreindre l'immixtion des monastères dans le gouvernement des paroisses[13].

Il reste qu'à Talloires les moines sont maîtres de la paroisse et que d'emblée est posée la grande question qui dominera, huit siècles durant, l'histoire de la paroisse : faut-il, par fidélité aux origines du prieuré et à la tradition qui en a résulté, accepter cette situation ou s'en accommoder ? Ou bien faut-il, au contraire, la réformer pour la corriger ?

Dans un premier temps, qui durera plusieurs siècles, on s'en accommode très bien. On a déjà observé que, loin de s'en tenir à Talloires même, où l'héritage d'Ermengarde pouvait l'expliquer, le monastère étend son emprise sur d'autres paroisses. Ce faisant il élargit ses ressources en dîmes. L'un des principaux cessionnaires de ces paroisses n'est autre que Guy de

---

(12) Cette notion de curé primitif a tenu un très grand rôle au Moyen Âge, cette qualité pouvant être reconnue à un laïc (droit de patronage d'église) ou à une institution religieuse autre que l'Evêque comme un Chapitre ou un Monastère. Dans ce second cas les droits du curé primitif sont plus étendus car ils permettent au curé primitif d'exercer des droits d'ordre spirituels en plus de droits matériels et honorifiques. Cette notion est également complexe en ce sens qu'elle a beaucoup évolué au fil du temps et n'a jamais revêtu un caractère homogène. Un avocat au Parlement de Toulouse, Maitre Jean-Baptiste FURGOLLE a consacré un ouvrage à cette question : *Traité des Curés Primitifs*. A Paris chez Gellot , Imprimeur-Libraire, rue Dauphine, 1775. Elle subsiste aujourd'hui dans le droit canon, avec une portée nettement plus restreinte, sous le nom de curé religieux.

(13) Voir l'article très complet de X-A BARANIAK sur l'ensemble de cette question dans le dictionnaire de droit canonique, article curé religieux p.942-962.

Faucigny, Prince-Evêque de Genève, frère du Comte de Genève et lui-même fastueux et dépensier seigneur. En 1107 il cède un lot important de paroisses au monastère[14] lequel se trouve, dès 1145 à la tête de 17 paroisses ! C'est donc le gardien du patrimoine diocésain qui cède les biens confiés à sa garde[15] ce qui, on peut l'admettre, ne va pas dans le sens du retour à plus de normalité dans la gestion des paroisses. La pression pour limiter les excès s'exerce cependant assez tôt, par l'action des conciles et de certains Evêques successeurs de Guy. Concile de Latran en 1123 : le vicaire doit disposer d'une portion suffisante pour sa nourriture et son entretien, de Clermont 1095 : obligation de désigner un vicaire perpétuel, d'Avranches 1172 : réitération du précédent. Deux directives complémentaires concrétisent cette action et feront évoluer quelque peu la situation talloirienne. La première va consister à renforcer le statut du desservant. Initialement il n'était qu'un simple vicaire salarié par le monastère. Il va accéder au statut de vicaire perpétuel, titulaire d'un bénéfice séculier. Cette transformation lui assure à vie, ce qui n'est pas rien, la sécurité de son emploi et de sa rémunération. La seconde est d'élargir l'étendue et l'exclusivité de ses fonctions paroissiales. La distribution des sacrements tend ainsi à devenir son attribut exclusif (concile de Rome, sous Grégoire VII, en 1074/1075) au détriment des moines dont on sait pourtant que bon nombre avaient la qualité de prêtres.

Pour autant ces aménagements en vue de donner plus d'autonomie aux vicaires séculiers n'entament que très peu la prééminence du monastère. Lorsque M^gr^ de Bertrand visite la paroisse en 1411 puis en 1414 il constate que le prêtre investi du bénéfice cure, Jean Décisier, (on dit déjà le curé même s'il n'est que vicaire perpétuel), n'est tout simplement pas là. C'est un personnage important, chanoine au chapitre de la collégiale d'Annecy et donc à ce titre, résident à Annecy. Difficile, dans ces conditions, de contrebalancer l'influence du monastère. Le desservant de la paroisse, quant à lui, est un vicaire dont on précise qu'il est en même temps curé de Doussard où il se fait remplacer par un vicaire non

---

(14) La générosité de Guy de Faucigny a eu bien d'autres destinataires. Il a cédé à l'abbaye de Cluny plus de 60 églises et n'a pas même hésité à gratifier de ses largesses de nombreux seigneurs laïcs, dont son propre frère. Ses successeurs, aidés de l'archevêque de Vienne et même du pape, auront le plus grand mal à se faire restituer les biens ainsi soustraits au patrimoine de l'Evêché.. quand ils y parviendront. La menace d'excommunication, voire le prononcé de telles excommunications joueront un rôle important dans ces « restitutions ». Les monastères, et notamment celui de Talloires réussiront assez largement à s'y soustraire en obtenant, par des moyens qu'il ne nous est pas possible d'identifier, des « confirmations » de ces donations, soit par les évêques successeurs, soit même par la papauté.

(15) Les cessions effectuées en faveur de Talloires sont qualifiées de donations. On peut très fortement soupçonner qu'il s'est plutôt agi de ventes pures et simples. Ces dernières étant interdites, sous peine d'ailleurs d'excommunication (Concile de Poitiers,1109), elles ont été « déguisées » en donations, pour lesquelles rien n'était prévu. Ce soupçon est fortement étayé, s'agissant de Talloires, par l'affaire de la cure de Thônes, dont le curé s'est plaint qu'elle ait été acquise à prix d'argent. Régeste genevois n° 258. La sentence synodale indique que si le curé peut trouver deux ou trois témoins confirmant ses accusations, la cession sera annulée. Apparemment le curé ne put remplir cette condition puisque la cure de Thônes est demeurée aux mains de Talloires. Une autre confirmation indirecte du commerce d'églises est le fait que le prieuré se soit montré très attaché à obtenir la confirmation ultérieure des acquisitions de paroisse faites à son profit. Cf. Inventaire de 1721, 12ème siècle, n°4, Bulle de confirmation du pape Eugène en 1145.

autorisé. On apprend également que ce desservant lui-même n'a pas l'autorisation requise pour remplacer le curé absent. On imagine dans ces conditions ce que peut être son autorité. On voit également quelle est celle de l'Evêque. En 1411 il prononce l'injonction au curé de Doussard de régulariser sa situation. Cependant quand il repasse, trois ans plus tard, le curé de Doussard habite toujours Talloires et fait toujours desservir Doussard par un vicaire non déclaré. A Talloires même un nouveau vicaire, Jean Métral, est bien institué mais il n'est toujours pas déclaré. Rien n'est donc vraiment changé et l'on n'est pas près de recevoir une nouvelle visite puisque la prochaine n'interviendra qu'en 1443 soit 35 ans plus tard.

Bref les choses n'ont guère évolué à Talloires, mais l'église y est néanmoins fort bien tenue. En fait de vrais changements, il faut attendre le début du 16ème siècle et l'apparition d'une seconde église pour que les choses commencent à réellement bouger.

B - La seconde église :
l'ère du chacun chez soi et chacun à sa place

L'occasion d'établir une seconde église est la survenue d'un grand incendie, vers l'année 1520. L'église est « ruinée » et la nécessité de la reconstruire donne l'occasion de repenser ses fonctions. C'est évidemment le monastère qui est seul responsable des décisions à prendre mais apparaît néanmoins un nouveau venu dans le processus de décision en la personne du curé, le Révérend Maurice Vittoz. Ce dernier réside sur place[16], il est assez fortuné et en échange d'une forte contribution financière il obtient, par aménagement de l'espace existant, la disposition d'une église séparée. C'est la deuxième église que l'on appellera désormais église paroissiale.

L'établissement de la seconde église au début du 16ème siècle

Les conditions d'aménagement de cette seconde église nous sont connues grâce à un texte précieux, certes rédigé plus d'un siècle après les faits, mais néanmoins extrêmement précis[17].

---

(16) Sa maison est toujours visible à Talloires. Mlle Boekholt l'a identifiée comme étant la villa « La Piéta », à l'angle de la rue principale de Talloires et du petit chemin conduisant au port de Quoex.

(17) Ce texte est une sorte de réponse adressée par l'abbé don Benoist de Vallier, le 5 mai 1627 à l'évêque Jean-François de Sales suite à la visite pastorale effectuée par ce dernier la même année. Dans un article publié dans les Annales Savoisiennes (2ème trimestre 1949) Raymond Oursel s'appuie sur un extrait partiel de ce texte pour rédiger un court article intitulé : La reconstruction de la Priorale de Talloires au 16ème siècle. Il y déplore la disparition du texte original. Fort heureusement ce dernier a été retrouvé par les soins diligents de Mlle Boekholt aux archives de Haute-Savoie (dossier 5 H 6) et nous a fourni nombre de renseignements importants sur cette église priorale.

« Il y a environ cent ou cent vingt ans qu'une conflagration et accident de uina entièrement leur église et monastère ..... et que la nef de leur église n'étant que lambris et voûte de bois fut ruinée. Comme les moyens ne se retrouvèrent pas de rebâtir faire des nouveaux lambris et voûtes et qu'en ce temps là il n'y avait aucune sorte de lieu séparé ni distinct qu'on put appeler église parocchiale, étant que les seigneurs prieurs et relligieux de leur fondation sont en possession d'être curés primitifs et que leurs offices parrochiaux se faisaient à l'autel que lesdits seigneurs prieurs et relligieux avaient marqué au vicaire perpétuel, qu'à présent s'arroge non seulement le nom de curé mais de curé primitif, arriva que le seigneur prieur de Talloires qui était un Amed de Charansonnex... fit bâtir et agrandir le chœur qui se voit depuis et sort des trois arcades ou se venaient les ruines de la nef de l'église en trois chœurs, depuis venant .... Que le vicaire qui était pour lors un Mauritius Vitus (Maurice Vittoz) souffrit de faire réédifier et bâtir la nef de l'église ainsi qu'elle se voit à présent a condition que les dits seigneurs prieurs et relligieux lui permissent de dresser un autel tel que se voit aussi et faire les offices, ce qui fut arrêté se réservant les dits seigneurs ce que de toute ancienneté ils ont fait comme curés primitifs ».

Ainsi l'antique église commune est-elle désormais divisée en deux églises distinctes, séparées par deux murs entre lesquels un couloir est pratiqué, conduisant directement au cimetière. Ces deux églises expriment, architecturalement, la distance sociale qui s'est établie entre les deux communautés. L'église haute dédiée à sainte Marie, reflète la richesse, la noblesse et le raffinement de la communauté monastique. L'ancienne



Figure 6 - Ruines de l'ancienne église priorale (début du 19ème siècle)

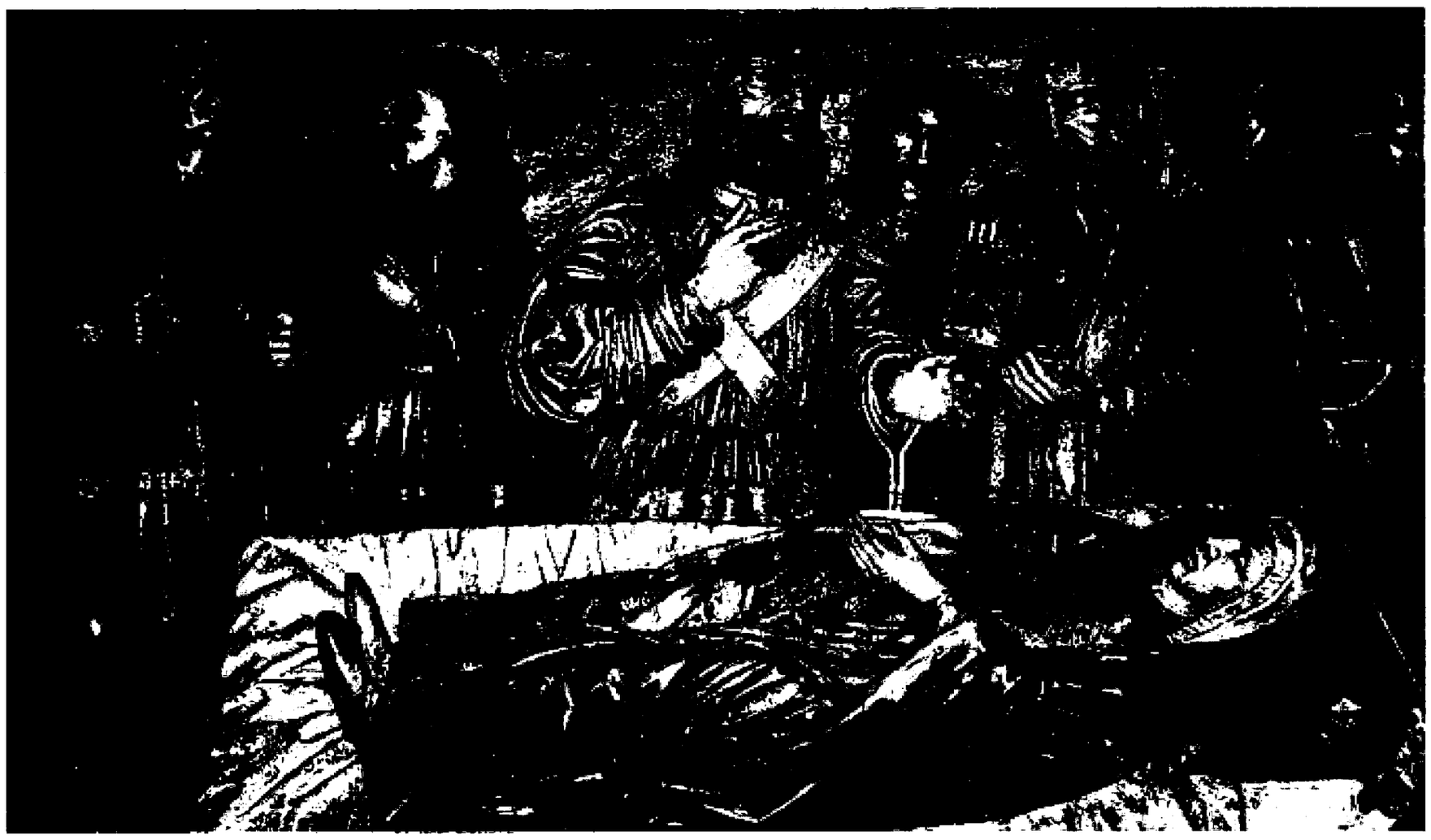


Figure 7 - La dormition de la Vierge.

abside centrale est remplacée par une abside neuve, vaste et haute, de pur style gothique flamboyant (figure 6). Elle est dotée de deux orgues, un grand et un petit. Les stalles monastiques, dont certaines ont été conservées, sont réalisées par un atelier réputé de Genève[18]. La décoration est à l'avenant : statuaire de qualité dans le goût du 16ème siècle, dont le bas-relief, installé dans l'église de Talloires et représentant la « dormition de la Vierge » (figure 7) constitue une excellente illustration, peintures pleines de raffinement également dont certaines ont été sauvées (figure 8). À l'opposé, la partie basse, désormais église paroissiale exclusivement, conserve et même accentue son aspect austère et modeste. Le superbe plafond lambrissé en forme de vaisseau renversé est jugé trop propice à la survenue d'incendies. Il est remplacé par un plafond plat et donc bas, que l'on chargera d'une couche de terre pour le préserver du feu. Les murs latéraux, fragilisés par l'incendie et la poussée des petites voûtes des collatéraux doivent être renforcés. On n'envisagera pas d'autre solution, pour obtenir ce résultat que de murer les huit fenêtres latérales de l'église, vouant celle-ci à la quasi obscurité perpétuelle[19]. Un magnifique linteau[20] est cependant apposé à l'entrée de cette église pour perpétuer le souvenir de toutes ces transformations. En souvenir des premiers temps, saint Pierre y figure encore en dédicace bien qu'il ne soit plus patron d'aucune des deux nouvelles églises.

---

(18) Corinne CHARLES, *Les stalles à double crédo de Talloires. Attribution à Peter Vuarser de Genève, artiste à la Cour de Savoie.* Art et artistes en Savoie.37ème Congrès des sociétés savantes de Savoie. Thonon 19 et 20 sept 1998. Thonon, Académie chablaisienne, 2000.

(19) Rapport établi en 1771 par l'architecte annécien Henri Quenot, chargé de dresser les plans de la troisième église. Ce rapport est annexé à la délibération du Conseil de paroisse du 13 avril 1771.

(20) Réemployée dans le mur de la villa Santa Maria, cette belle inscription est visible au port de Talloires.



Figure 8 - Un élément du tryptique ornant l'ancienne église priorale.

Les conséquences de l'érection de la seconde église sur l'administration de la paroisse.

Une conséquence immédiate de cette division en deux églises séparées est de modifier les conditions d'administration de la paroisse. Le curé n'est plus obligé, pour dire la messe, d'attendre que le monastère lui « désigne » un autel où il puisse officier. Maître des horaires du culte, il l'est aussi d'une sacristie particulière et du droit de sonner les offices. Il est déjà un peu le maître de l'église paroissiale et pour peu qu'il en vienne à résider sur place, ce à quoi tend ardemment la politique épiscopale, il sera en position d'élargir ses prérogatives. Cependant, et l'on voit des germes de conflit apparaître, cette transformation matérielle des conditions du culte n'a touché en rien son statut juridique. Autrement dit le monastère, qui était le maître de l'ancienne église unique reste le maître des deux églises qui lui ont succédé. Le même texte de l'abbé Dom Benoist de Vallier révèle la réalité des tensions entre curé et religieux.

« Les Révérends Seigneurs, prieur et religieux du couvent de Notre Dame de Talloires, curés primitifs de la présente paroisse de Talloires » ... (suivent diverses contestations quant au cérémonial des visites épiscopales à Talloires) considérant « qu'ils sont comme susdits curés en chef » supplient Mgr de « prohiber au sieur vicaire de ne point se servir d'ornements empruntés comme serait d'autre poille[21] d'autre encensoir que de ceux

(21) Il s'agit du poële, le drap mortuaire recouvrant le cercueil, utilisé pour les cérémonies d'enterrement.

qu'on a accoutumé et que les seigneurs exposants doivent fournir en tel cas comme maître en chef, après sa Seigneurie révérendissime, de la dite paroisse ».

Par ailleurs les paroissiens qui forment la communauté des habitants commencent, au même titre que le curé, à apparaître dans l'administration de l'église. Le monastère est à l'origine de cette « promotion ». Considérant qu'il finance seul l'entretien d'une église paroissiale dont il ne fait désormais plus aucun usage, il lui paraît normal et logique de réclamer une participation financière de la communauté des habitants, aussi bien pour ce qui touche l'entretien du bâtiment que pour le culte. Ce faisant il doit négocier. C'est l'amorce d'une espèce de cogestion de l'église, fort éloignée de ce qui prévalait antérieurement. Une règle des trois tiers émerge progressivement : un tiers des dépenses incombe à l'abbé commendataire, un tiers à la collectivité des moines et un tiers au conseil de paroisse. Ce dernier accède par le fait à des responsabilités : puisqu'il finance il est en situation d'exercer un droit de regard. Néanmoins il finance peu et il le sait. Dans les paroisses ordinaires le Conseil de paroisse finance tout, à Talloires il ne finance qu'un tiers. Le système a donc du bon. Les paroissiens obtiendront même la garantie du Sénat quant au caractère permanent et définitif de cet arrangement[22]. La forte personnalité d'un curé peut également faire bouger les lignes. Ainsi le curé Désoches, vers 1590-1600, n'hésite-t-il pas à réaliser un véritable coup de force : Il fait poser des portes à l'entrée des deux passages donnant sur l'église priorale et y installe, ainsi qu'à la grande porte de l'église donnant sur le lac, des ferrures et des serrures dont il détient seul les clés :

« Demeurant nonobstant tout ce que dessus est représenté et consté à l'érection du lieu qu'à présent on dit l'église parrochiale les Seigneurs exposants sont maitres des portes de leur église parrochiale et supérieurs comme du reste de leur église et maison et jusqu'il y a quelques années que le Révérend messire Rouph Désoches, moderne vicaire perpétuel, se faisant je ne sais quoi accroire d'avoir du mérite et privilège plus que ses prédécesseurs a de son authorité et sans permission des seigneurs susdits fait rompre et briser une partie de la porte de leur église et fait apposer une ferrure qu'il serre à la clef au préjudice des dits suppliants ayant de plus fait mettre des portes aux allées qu'on passe d'un côté et d'autre pour venir du chœur de leur église à la nef et de ce non content (pour ce que l'on lui a tolérer et non permis cet abbus) il a depuis quelques années nié et osé dire que les seigneurs suppliants n'ont rien à connaître en cette partie de leur église ».

Ainsi est-il vraiment maître chez lui, au grand scandale, protestation et procès du monastère qui en est du même coup délogé !

---

(22) La disparition des archives de la communauté des habitants fait que le texte de l'arrêt du Sénat est perdu. Il est néanmoins plusieurs fois cité dans les débats et délibérations qui précéderont la création de l'église du bourg.

L'Evêque tente également de reprendre du terrain. Le plus anormal pour lui est de ne pas avoir la nomination du curé alors que cette prérogative constitue l'un des moyens essentiels dont il a besoin pour exercer une vraie direction de son diocèse. Se fondant sur les décisions du concile de Trente (1535-1543), qui prévoient que les cures doivent être pourvues au concours, soit en fonction des mérites et non plus du poids des recommandations, M^gr^ Arenthon d'Alex surveille, autant qu'il le peut[23] les nominations. À Talloires même un sérieux conflit, porté au Sénat puis à Rome l'oppose à l'abbé commendataire qui voulait nommer curé l'un de ses moines. L'évêque l'emporte car le droit canon exclut l'exercice d'une fonction de desservant de paroisse par un moine, mais dès la nomination du curé suivant, M Bochardi, l'équilibre revient à l'avantage du monastère : c'est bien l'abbé qui propose et nomme le curé, l'évêque ne pouvant s'opposer à cette nomination que si le curé choisi ne possède pas une qualification suffisante. Il reste que grâce à ce droit de « vérification de la qualification » l'Evêque exerce un rôle significatif dans la désignation du curé, ce qui établit une sorte de cogestion des nominations.

On aurait pu imaginer que par aménagements progressifs tels que ceux qui viennent d'être relevés, on ait pu, sans grands conflits, ramener la situation de Talloires à la complète normalité ardemment voulue par les Evêques réformistes, désireux d'appliquer dans son entier le programme de régénération de l'église catholique issu du concile de Trente. En fait il n'en a rien été, et à Talloires au moins, c'est l'affrontement qui a pris le pas sur la négociation. La troisième église, celle du bourg, est le produit de cet affrontement. Son enjeu fut d'établir pour la paroisse une église non seulement séparée du monastère mais aussi géographiquement éloignée de son périmètre et par le fait définitivement soustraite à son emprise.

Avant d'en venir à ce conflit, je voudrais en souligner l'aspect profondément institutionnel. Certes ce sont des hommes qui se sont affrontés mais en raison de leur place dans leurs institutions respectives. L'Evêque Biord, dont il va être beaucoup question et l'abbé Devieux qui lui fera face, ont chacun été mus par le souci de défendre leur institution

---

(23) La Savoie dans son intégralité appartient à l'espace de l'église gallicane. Le pouvoir de l'Eglise y est étroitement contenu par les « libertés gallicanes », autrement dit par les pouvoirs importants détenus par les autorités politiques sur les institutions ecclésiastiques. L'une de ces prérogatives est la nécessité, pour qu'une règle nouvelle posée par le pape ou un concile puisse s'y appliquer, d'un enregistrement préalable par le Sénat de Savoie. Or ce dernier n'a jamais accepté d'enregistrer le volet disciplinaire du concile de Trente touchant les nominations du clergé. L'Evêque ne peut donc juridiquement se prévaloir de la règle du concours, posée par le concile, à l'égard des règles antérieures. Il y a là un frein important et durable aux tentatives que les évêques de Savoie déploieront pour moderniser la gestion de leur clergé et spécialement pour mettre fin aux abus les plus criants du « patronage » présidant à ces nominations. L'attachement de la maison de Savoie au gallicanisme en Savoie ne s'est jamais démenti et c'est sans doute pour avoir enfreint la règle de l'enregistrement préalable que Monseigneur Ange Justiniani, qui avait passé outre cette règle a été contraint d'abandonner son siège et de l'échanger avec celui d'abbé de Talloires, détenu par Claude de Granier, qui devint ainsi son successeur à l'Episcopat.

respective. Pour l'Evêque, l'enjeu de Talloires était de faire bouger les choses, de rompre avec les errements du passé, condamnés par le concile de Trente, et donc de régénérer son diocèse par la réforme. Pour l'abbé Devieux l'enjeu était, à l'exact opposé, de conserver le monastère dans les traditions et droits immémoriaux dont il était dépositaire et donc de s'opposer à toute initiative susceptible de lui porter atteinte. Il demeure que si le conflit de personnes était le prolongement d'une concurrence purement institutionnelle, ce conflit n'en fut pas moins très rude et que c'est très précisément de son issue, le triomphe de l'Evêque sur l'abbé, que résulte la construction d'une troisième église à Talloires !

C - La troisième église : la victoire de l'évêque Biord sur l'abbé Devieux

Cette troisième église, celle que l'on voit toujours au cœur du bourg de Talloires, fut inaugurée le dernier dimanche du mois d'octobre 1784 en épilogue d'un conflit de plus de quinze ans.

Les origines du conflit ouvert opposant l'abbé et l'évêque.

Les hostilités commencent en 1769. Cette année-là, en février intervient le décès du curé Dubettier. Il est remplacé par le curé Vagnat [24], le propre cousin de Mgr Biord. Cette nomination peut paraître un peu suspecte. Mgr Biord a pu y procéder en s'assurant du consentement de l'abbé commendataire mais non de celui de l'abbé claustral, procédé rendu possible par le flou juridique relatif au droit de nomination du curé appartenant au monastère. N'était-ce point là le premier acte d'une offensive antimoines à Talloires ? Ce dernier s'en défend, expliquant que ce n'est pas lui qui l'a fait nommer. Mais si ce n'est pas lui est-ce donc son frère ? Tout à fait, comme il le reconnaît le 1[er] août de la même année, dans un rapport un peu embarrassé à Turin.

« Monsieur Dubettier, curé de Talloires étant mort sur la fin du mois de février (1769) M l'abbé Désery, patron de ce bénéfice, m'écrivit pour me demander mon sentiment sur tous sujets (candidats) qu'on lui avait proposés et j'opinais en faveur d'un M Vauthier que désirait dom Devieux, abbé claustral. Quelques jours après mon frère me marqua qu'il avait demandé ce même bénéfice pour M Vuagnat, notre parent, et que M. l'abbé Desery [25] lui avait assuré sa nomination. Je témoignais d'abord de ma

---

(24) Les documents identifient ce curé sous deux orthographes de son nom, Vagnat ou Vuagnat. Nos citations respectent l'emploi de ces deux variantes.

(25) L'abbé Rodolphe Dufresnoy d'Esery, ancien Aumônier de Charles Emmanuel 1[er] fut abbé commendataire de 1766 à 1784.

répugnance à ce qu'on se prévalut de cette nomination parce que je prévoyais que le nouveau curé pouvait avoir des difficultés avec les religieux eu égard aux usages singuliers introduits dans cette paroisse. Cependant sur l'espérance que je conçus qu'on pouvait terminer amiablement ces différends, je laissais aller les choses[26] *».*

Il faut donc être clair. Si Mgr Biord n'a pas eu l'initiative de cette nomination il en a bien l'entière responsabilité puisqu'il l'a avalisée sur la demande de son frère, le sénateur, lequel n'avait rigoureusement aucun autre titre, sinon de favoriser un parent, dans cette nomination. Au regard de nos critères actuels cette intervention du frère est donc moins une excuse qu'une circonstance aggravante ! Quoi qu'il en soit la nomination est faite et le nouveau curé va servir avec énergie les vues réformatrices de l'Evêque, s'employant dès son arrivée à restreindre l'influence du monastère sur le gouvernement de la paroisse.

La stratégie déployée par le curé Vagnat est simple et rustique. Elle consiste, comme il l'expose lui-même, dans un texte du 5 juin 1769, à officier à Talloires comme si les moines en étaient absents, c'est-à-dire sans tenir le moindre compte de la multitude de particularités, minutieusement répertoriées dans un ouvrage intitulé « Us et coutumes de Talloires [27] », qui réglaient, jusqu'alors, le cérémonial religieux établi par les moines dans la paroisse.

« Il est arrivé des choses particulières le 11 juin 1769. La première est la bénédiction du Saint-Sacrement que j'ai donné d'abord après la grand messe avec un beau ostensoire qu'il n'y eut point dans la paroisse, chose qui avait été inouie et de mémoire d'homme on n'avait vu donner la bénédiction du Saint-Sacrement par aucun curé dans l'église paroissiale de Saint-Maurice, parce que les moines s'y étaient toujours opposés quoique sans fondement et sans droit sinon celui de vouloir partout primer. Je choisis ce jour particulièrement parce que j'avais obtenu du sénat une commission pour que M le juge-mage fusse député pour information avec Monsieur Richard et Greffier contre les délinquants du corps de Dieu cy après nommés, afin que si nécessité les moines avaient voulu faire les insolents à l'égard du susdit curé, ce qui leur est naturel, madame justice en fusse déjà informé, mais il n'y eut aucune opposition ni bruit à cette occasion et nous fumes fort tranquilles en nos fonctions...»

Concrètement cela se traduisit par l'application scrupuleuse par le curé Vagnat des règles du culte en vigueur généralement dans le diocèse et à

---

(26) Archives Académie salésienne. Dossier Biord.
(27) Archives de l'Académie florimontane déposées aux Archives départementales de la Haute-Savoie. Pièce n°647.

l'inverse, par l'abandon pur et simple des « us et coutumes de Talloires ». Dans un premier temps cette stratégie parut porter ses fruits même si des signaux précurseurs alarmants commençaient à lui parvenir.

« Le dimanche 18 juin M Burtin étant de grand messe nous chantâmes vêpres d'abord après la messe ce qui ne s'était jamais pratiqué, et les vêpres dites il dit les prières du Saint-sacrement sans que personne ait rien dit et nous avons continué de les dire pour nous dédommager de notre chappe que l'on nous avait enlevé furtivement du garde robbe et caché afin que nous fussions obligés d'aller à la procession sans chappe, et que plusieurs particuliers eurent la témérité (entre autres les sacristains) de nous refuser publiquement dans l'église sans doute par entendu avec les moines. En conséquence du refus de la chappe qu'ont fait plusieurs particuliers, des invectives et injures au soussigné faites, il fut à Chambéry ou sera présenté requette contre les délinquants... La procédure est au Sénat, on attend quelle sera la peine portée contre ces sortes de personnages ce qu'on laissera par écrit sur le registre afin que les successeurs en soient informés aussitôt qu'on en aurait des nouvelles, ainsi est Vagnat, curé ce 30 juin ».

Faute de comprendre ces signaux le curé Vagnat s'exposait ainsi, tôt ou tard, à une riposte des moines. Celle-ci intervint le 11 juillet 1769, à l'occasion de l'enterrement de la Marie Revil. Un enterrement est un grand évènement dans le village et le curé se doutait que des difficultés pouvaient surgir. Il a donc convié pour le soutenir, les vicaires de Menthon et de Doussard. L'usage était à Talloires qu'en cas de décès d'un habitant du bourg, ce soit un moine, précédé du porte-croix du monastère, qui conduise le convoi funéraire du domicile du défunt à l'église et qu'ensuite, à l'intérieur de celle-ci, la troisième et dernière messe soit dite par un moine. Le curé Vagnat fidèle à sa ligne de conduite entendit ignorer ces prescriptions. Mais les moines, cette fois-ci, réagirent. À la porte de l'église un comité d'accueil de moines en colère, l'abbé à leur tête, attendait le cortège. Un tumulte intervint au cours duquel l'abbé arracha de force la croix paroissiale des mains du porte-croix. L'incident, étant public et comportant acte de violence, était déjà très grave, mais il s'ensuivit un second, véritablement gravissime car intervenant au sein même de l'église. On donnera une nouvelle fois la parole au curé Vagnat.

« L'an 1769, le 9 juillet est décédée à 9 heurs du soir la Marie Revil... et le 11 a été inhumée dans le cimetière par le soussigné, lequel a usé de son droit et a fait la sépulture à la manière du diocèse, malgré les violences et les troubles des religieux qui ont rompu sur l'autel le calice entre les mains du Rd Burtin, vicaire de Talloires, tout revêtu des habits sacerdotaux et prés à dire la messe, particulièrement par Dom d'Arcollière accompagné du corps des religieux lequel est monté à l'autel en furie pour arracher le

calice et encore a de plus arraché et déchiré le rituel en voulant me l'enlever des mains[28] *».*

Immédiatement chacun des protagonistes portait l'affaire devant les tribunaux[29]. Le curé saisissait le juge mage d'Annecy, le monastère le souverain Sénat de Chambéry. Mais surtout le scandale remontait jusqu'au sommet de l'Etat, c'est-à-dire jusqu'au Roi, le vieillissant Charles-Emmanuel III. Ce dernier, dans l'immédiat, sévit équitablement contre les fauteurs de trouble. Par lettre du 3 septembre 1769, le Président du Sénat en informe l'abbé Devieux, abbé claustral :

« Le Roy ayant ordonné au Sénat de surseoir l'exécution du décret qu'il avait donné contre Rd Dom d'Arcollière, l'un de vos religieux et contre Rds Vuagnat et Burtin, curé et vicaire de la paroisse de Talloires, sur les informations qui avaient été prises par M le Sénateur Adami député par le Sénat, à l'occasion du scandale qu'ils avaient donné au peuple par leur débat dans l'église dudit lieu le 11 juillet dernier et s'étant observé de pouvoir finir cette affaire par la voie économique, il m'a en conséquence honoré de ses ordres par lettre du bureau d'état des affaires internes du 7 de ce mois (ce ne peut être que le mois d'août) *portant que j'ai à mander venir devant moy tant lesdits curé et vicaire que ledit religieux d'Arcollière pour être par moy admonestés en présence de M l'avocat fiscal général touchant ce scandale et d'être ensuite renvoyé ledit Rd Dom d'Arcollière à vous, Monsieur, pour lui faire faire une retraite de huit jours dans sa chambre et les Rds curé et vicaire à Mgr l'Evêque pour leur faire subir aussi quelques jours de séminaire en les chargeant de payer les frais de la procédure pour moitié entre les dits curé et vicaire d'une part et le dit dom d'Arcollière d'autre.*

Je suis d'ailleurs persuadé que vous réfléchirez qu'il peut se faire, Monsieur, que les auteurs des dites voies de fait ont cru s'autoriser par l'exemple que vous donnâtes en vous saisissant dehors de l'église, de la croix portée par le clerc et en vous la disputant ensuite avec le révérend Vagnat, mais on a lieu de se flatter que la provision économique que Sa Majesté a donnée dans cette affaire rendra les autheurs (sic) des dits excès plus prudents et plus circonspects à l'avenir » .

---

(28) Ces citations du curé Vagnat sont extraites des registres des enterrements et des baptêmes de la paroisse. Le curé Vagnat entendait ainsi garantir la transmission à la postérité du souvenir de ces évènements, ainsi qu'en témoigne cette annotation en marge : « *Ceux qui succéderont audit curé pour marquer et annotter l'évènement de cette fameuse scène qui produira peut-être un arrangement avec le curé et les moines quoique quelque arrangement qu'il y ait jamais curé ne sera tranquille dans ce poste pour peu qu'il aime la tranquilité* ». Les incidents de l'enterrement ont été également rapportés par Mgr Biord dans ses mémoires et dans un courrier très circonstancié à Turin. Académie salésienne, dossier Biord. Ils ont été également rapportés par les moines de Talloires dans la procédure engagée au Sénat contre le curé Vagnat. Archives de l'Académie salésienne. Dossier Biord.
(29) Différentes pièces de procédure sont conservées aux Archives de l'Académie salésienne. Dossier Biord. Le Sénat se montra très défavorable au curé, décrétant sa prise de corps, mais Mgr Biord sut convaincre Turin d'agir selon une « procédure économique », c'est-à-dire en demandant au Roi de décider lui-même, sans autre procédure, des sanctions à prendre.

Ces événements inouïs eurent deux grandes conséquences. En premier lieu, ils transformèrent la nature des relations entre moines et séculiers. Ces relations étaient de concurrence, elles devinrent ouvertement conflictuelles. En second lieu et surtout, le retentissement de ces événements donne une portée toute nouvelle au conflit qui agite la paroisse. Ce conflit qui ne relevait que du fait divers local acquiert tout d'un coup, avec l'intervention du roi, une dimension toute nouvelle : il devient une affaire d'Etat.

L'issue du conflit : La victoire de l'évêque vaut à Talloires sa troisième église.

Débute alors la deuxième étape du conflit. Le Curé Vagnat, puni par ses journées de séminaires, ne peut rester en poste à Talloires. Il est désavoué pour avoir nié le particularisme du culte à Talloires ; or, c'était là le point cardinal de sa stratégie. Cet échec impose donc à la fois son départ de Talloires, dans l'intérêt du retour à une certaine sérénité dans l'administration de la paroisse et par ailleurs, si l'Evêque ne veut pas se tenir pour battu, l'adoption par ce dernier d'une nouvelle stratégie pour tenter de vaincre, par d'autres moyens, le particularisme paroissial de Talloires. Le nouveau curé, qui arrive dès l'automne 1769 est le curé Dussolier. Ce dernier, prenant acte de l'échec de la stratégie de confrontation directe avec les moines de son prédécesseur va se placer sur un autre terrain, apparemment d'ordre pratique et matériel, à savoir le lancement d'un projet de construction d'une nouvelle église paroissiale, au centre du bourg [30].

Ce projet est activement poussé entre le printemps et l'automne 1770. Le nouveau curé entreprend des démarches auprès de certains conseillers de la paroisse, de l'Intendant, de l'Evêque et même du président et de l'Avocat général du Sénat de Chambéry. Il contacte également des propriétaires pour s'assurer de la possibilité d'acquérir le terrain nécessaire à cette construction ainsi que d'une maison du bourg pour établir une nouvelle cure. Agit-il de sa propre initiative ? En apparence il revendique ce projet comme étant le sien et aucune des autres parties concernées ne met ouvertement en doute cette paternité. Cependant il bénéficie d'un réseau très organisé de soutiens et le cours des évènements tend à montrer que, en arrière-plan, c'est l'évêque Biord qui est à la manœuvre[31]. Sans que l'on puisse aller jusqu'à identifier un complot ou une cabale le curé est en tout cas fortement épaulé par tout un groupe de personnes influentes. A Talloires même son principal allié est le notaire Louis Berthollet, secrétaire de la communauté de paroisse et père du fameux chimiste Claude-Louis. L'avocat

---

(30) Archives départementales de Haute-Savoie . Dossier 5H6.
(31) Dès juillet 1770 l'avocat fiscal Richard l'affirme sans ambage : *« Il est bien certain que ce Rd Dussolier n'agit que par ordre de ses supérieurs ».*

fiscal Richard, il est vrai opposant au projet, donne de lui et de ses méthodes une description peu flatteuse :

« Ils (les promoteurs de la nouvelle église) ont captivé Maître Berthollet secrétaire de Talloires et quelques membres du conseil qui ont déjà tenu des délibérations secrètes pour ce regard dont il a eu soin, en ce qu'on présume, d'informer Monseigneur l'Evêque dans l'hôtel duquel on l'a vu entrer depuis quelques jours, sans qu'il ait osé cy devant s'y présenter et où à peine aurait-il eu audience du premier laquais du palais, puisque ce Berthollet est notoirement reconnu d'une conduite équivoque et les différentes malversations dans lesquelles il est tombé obligèrent Mr de Mellarède lorsqu'il était abbé commendataire de Talloires de lui casser de chatelain, et l'on est surpris qu'il ait conservé le secraitairerie de ladite paroisse ; et pour mieux connaitre le genre de cet homme il faut voir la déposition qu'il fit l'année dernière par devant Monsieur le juge-mage Garnier dans la procédure que Révérend Vagnat fit faire avec la lettre que ce Berthollet avait écrit (sic) au Rd Vagnat et qui est jointe à la procédure ; et il n'y a pas à douter qu'il ne cherche tous les détours possibles pour nuire aux Rds religieux qui l'ont expulsés de leur maison et privé de la réception de leurs contrats[32] *»*

A Annecy Monseigneur Biord tient le rôle principal. S'il ne revendique pas l'initiative du projet, il en est clairement le grand ordonnateur. Le curé Dussolier ne prend aucune initiative que sur son conseil et avec sa permission. C'est lui surtout qui réussit à rallier au projet l'intendant Dupassier, sans le concours duquel l'entreprise n'a aucune chance de réussir. Car l'opposition au projet est forte. Elle vient d'abord du monastère, qui ne peut pas ne pas voir que le projet de nouvelle église est le moyen d'obtenir une réduction ou même l'anéantissement de ses prérogatives multiséculaires de curé primitif de la paroisse. Or ces prérogatives sont fondées en droit et ni le curé, simple vicaire perpétuel ni même l'Evêque, tenu au respect de la légalité savoyarde, ne peuvent porter atteinte à ces droits sauf à s'exposer à la censure du Sénat de Chambéry. Elle vient aussi des habitants de Talloires. Ces derniers n'ignorent pas qu'ils bénéficient d'un statut privilégié. Ils ne participent que pour un tiers aux frais de construction et d'entretien de l'église paroissiale et, prétendent-ils, pour rien dans l'entretien du presbytère, lequel leur appartient mais est à la charge du curé. Ils craignent donc d'entrer dans le droit commun, qui mettrait à leur charge toute l'église et tout le presbytère. L'astuce du curé Dussolier est de proposer une réponse à cette objection en

---

(32) Archives départementales de Haute-Savoie. Dossier 5H4 et 5H 12. Dans un autre texte il va même plus loin encore sur le rôle de Louis Berthollet : *« C'est aux manœuvres du notaire Berthollet que l'on est redevable de la nouvelle église. Sans lui le conseil n'aurait pas accepté les propositions qui lui ont été présentées. Ce notaire jouit d'une très mauvaise réputation, libertin et scandaleux. Il était chatelain de la paroisse, il a été privé de cet office par les abus qu'il commettait....L'on a lieu de voir que les registres de la commune sont en très mauvais état, il est l'ennemi déclaré de l'Abbaye, cherchant avec ses partisans tous les moyens de lui nuire et ses membres ».*

prévoyant que la nouvelle église n'entraînerait aucune charge nouvelle ou supplémentaire pour la communauté des habitants. Il propose de ne demander à la communauté qu'une contribution égale au coût de la réparation de l'ancienne église paroissiale et de réunir lui-même les concours financiers nécessaires à la construction de l'église, finissant même par engager son propre patrimoine. Ainsi, pour le prix du tiers des réparations de l'ancienne paroissiale les habitants de Talloires obtiendront-ils une église bien à eux et flambant neuve ! N'est-ce pas trop beau ? Beaucoup le pensent à Talloires. Chargé par l'abbé d'une discrète enquête, le châtelain de Talloires, maître Durand, rapporte que le projet inquiète les habitants et que, si on les consulte, ils rejetteront le projet[33]. Berthollet et ses alliés font le même constat et l'Assemblée générale des habitants, prévue pour le lundi de Pentecôte, est décommandée. Le projet est donc dans l'impasse. C'est ici que l'appui de l'intendant s'avère décisif. Il accepte en effet, dans un courrier adressé à Turin le 12 mars 1771 d'en appeler à l'autorité du Roi.

« On ne voit d'ailleurs aucune mesure que l'on puisse employer avec succès pour procurer un vote unanime, pas même de la plus grande partie des chefs de famille dans une assemblée générale de la communauté, il serait donc non seulement à propos mais encore nécessaire qu'il plut à Sa Majesté de donner les ordres pour faire exécuter sans autre le projet de translation dont il s'agit ».

Pour justifier un procédé aussi autoritaire, bafouant le droit des habitants de décider eux-mêmes, l'intendant avance, avec une audace confinant la mauvaise foi[34] qu'à Talloires les habitants :

« se trouvent tous sous la domination des religieux parce qu'ils se trouvent tous leurs favetiers, leurs débiteurs, leurs grangiers, leurs vignerons ou au moins dans le cas de profiter des aumônes que fait l'abbaye et savent que cette translation n'est pas à présent du goût des religieux, quoi qu'ils eussent paru, dans le commencement la souhaiter et l'approuver. Ils craindraient de s'attirer leur indignation et d'en éprouver les effets pour un projet contraire aux vues des religieux. Cette crainte est même d'autant plus fondée qu'on a mis tout en œuvre pour les captiver et s'assurer leur opposition[35] ».

---

(33) Archives départementales de Haute-Savoie. Dossier 5H. Lettre de maître Durand à l'abbé : « Depuis que j'ai entendu parler de ce projet j'ai parlé avec plusieurs personnes de la paroisse, ils m'ont tous dit qu'ils aimaient mieux demeurer comme ils étaient et que tous étaient du même sentiment que leur église était bien placée et qu'ils ne trouvaient aucune utilité ni avantages à ce changement le bourg de Talloires n' étant pas éloigné de plus d'environ 500 pas… »

(34) Il est en effet bien connu qu'en Savoie les communautés d'habitants ou de paroisse ont toujours usé d'une grande liberté pour exprimer doléances ou revendications. A Talloires même la communauté de paroisse n'a pas été avare de doléances ou même de procès à l'égard du monastère chaque fois que ses droits lui ont paru menacés. Or tel était bien ce cas, en l'occurrence, puisque d'importants enjeux financiers étaient en cause avec la construction d'une nouvelle église.

(35) Archives départementales de Haute-Savoie. Dossier 5 H.

Charles-Emmanuel, assuré que le projet est soutenu conjointement par l'Intendant, par l'Evêque, et même par les habitants s'il donne crédit aux arguments de l'intendant, leur donne satisfaction par un billet du 20 mars 1771. Ce billet est ce qu'en droit français on désignait comme une « lettre de cachet », c'est-à-dire un acte souverain du Roi. Son autorité balaye tous les obstacles juridiques que l'on pourrait opposer au projet, lequel peut donc avancer très vite. Le 31 mars l'architecte annécien Henri Quenot a déjà établi un devis (figure 9). Le 13 avril le Conseil de Communauté est convoqué. Privé du droit de le refuser, puisque le Roi a tranché, il exprime néanmoins ses réserves.

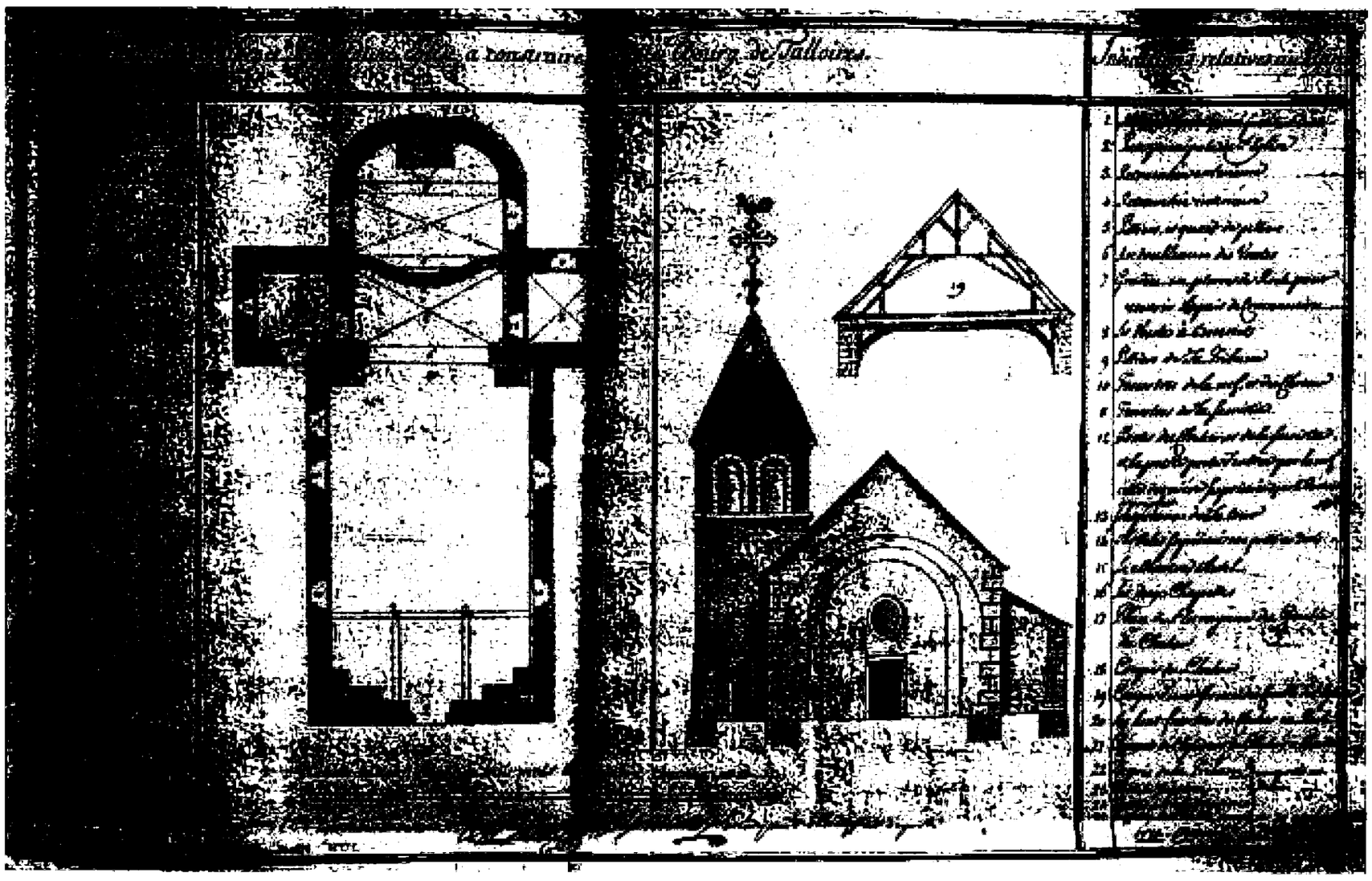


Figure 9 - Le plan de l'église du bourg dressé par l'architecte Henri Quenot

S'il examine le projet c'est *« à la demande du seigneur intendant »* et quand au fond il fait observer que sa contribution financière n'intervient *« qu'à supposer que l'ancienne église ait besoin de réparations » ajoutant même « ce qui n'est pas le cas ».* Surtout le Conseil tâche à parer à toute augmentation de ses charges financières en multipliant les restrictions et précautions. Quelques semaines sont ensuite nécessaires pour établir une convention en bonne et due forme entre le curé et le Conseil, laquelle est signée le 28 juin. Rien ne paraît plus pouvoir s'opposer à la construction de la nouvelle église et donc au succès de ses partisans.

Pourtant un coup de théâtre totalement imprévu va bientôt les faire déchanter. Le 24 juin 1771 la majorité des moines de l'abbaye présents à

Talloires[36] adressent au Roi une demande de sécularisation[37]. Cette majorité rassemble la quasi-totalité des moines les plus jeunes de sorte que, au cas où il serait fait droit à cette demande le monastère serait quasi voué à l'extinction pure et simple. Le projet de nouvelle église est brutalement stoppé. Si en effet la suppression de l'abbaye est décidée la paroisse sera surabondamment dotée avec ses deux églises existantes et le motif principal de construction de la troisième, son éloignement du monastère, vidé de toute substance. A Turin cette solution de la suppression semble dans un premier temps l'emporter. Un congrès, sorte de réunion des hauts responsables concernés, opte pour cette solution. Cependant les moines opposants, l'abbé à leur tête, font jouer leurs alliés et notamment la Congrégation de l'ordre des Bénédictins. Son Chapitre Général, peu après Pâques 1772, décide d'envoyer à Talloires un visiteur, en la personne de Dom Fosca, abbé de Savigliano. Ce dernier vient à Talloires dès le mois de juin 1772. Il obtient la nomination d'un nouvel abbé claustral, Don de Lannoy, et la sécularisation de deux des moines tenus pour les instigateurs de la demande collective de sécularisation : Dom Rapin et Dom Monfalcon. C'est donc plutôt une réformation du Monastère qui paraît l'emporter et en attendant, le projet de nouvelle église est gelé, au grand dam du curé Dussolier qui craint que les terrains dont il s'était assuré promesse de vente ne lui échappent. En janvier 1773 le décès de Charles Emmanuel III et sa succession par Victor-Amédée III créent une situation nouvelle à Turin. S'enhardissant à parler plus haut, le conseil de la communauté se rétracte, au début de l'été 1774 de son acceptation de la nouvelle église donnée en 1771[38].

Cependant monseigneur Biord ne désarme pas. Courant 1774[39] et encore en 1775[40] il réclame à nouveau au Comte Corte, ministre des affaires

---

(36) 9 sur un effectif présent à Talloires de 15 ou 16 moines. L'incertitude sur le nombre des présents vient de la fréquence des détachements de certains membres dans d'autres abbayes, notamment pour des motifs disciplinaires, de sorte que l'effectif de 20 moines n'est que rarement au complet à Talloires.

(37) Archives de l'Académie salésienne. Dossier Biord. Cette demande a été adressée au Roi à l'insu des autorités du monastère mais Mgr Biord en a été immédiatement informé ce qui en dit long sur l'étroitesse de ses liens avec la Cour de Turin.

(38) Délibération du 21 juillet 1774 à Annecy, devant Maitre Decouz, notaire.
« *selon une précédente délibération du 2 mai 1771 reçue par moi notaire qui sera insérée en fin de la présente, le syndic et conseil dudit Talloires soit ceux qui ont précédé les comparants dans cet office, firent des observations sur les inconvénients qui résulteraient au détriment de la paroisse tant pour le spirituel que pour le temporel, par le projet qu'avait formé leur curé de construire une nouvelle église et un nouveau presbytère, au lieu de conserver et réparer l'église et presbytère existants et par la même délibération ils nommèrent un député pour faire parvenir leurs représentations au pied du trône ; mais eux et leurs députés furent empêchés de poursuivre cette résolution par l'autorité que s'était ménagée le Révérend sieur curé et par les mesures qu'il avait adroitement concertées on leur fit craindre de déplaire à Sa Majesté s'ils persistaient dans leur opposition au susdit projet, et on les réduisit au point de nommer un autre député, qui parut à une transaction du 28 juin suivant avec le dit Rd Jean-François Dussolier leur curé ... Il n'y aurait donc que des inconvénients et des pertes très grandes et seraient d'autant plus aggravantes s'il arrivait qu'elle fut obligée, nonobstant la construction de l'église, de réparer l'ancienne et le clocher, ce qui serait l'assujettir à une double prestation et dépense, pendant qu'il serait plus à propos d'employer les 5800 livres, soit ce qu'il en resterait après les réparations de l'ancienne église, pour les affranchissements...*

(39) Lettres, en avril et mai 1774.

(40) Lettre début 1775, revenant à sommer le Comte de prendre une décision, quelle qu'elle soit : « *Si sur des vues supérieures qu'on ne peut pas pénétrer Sa Majesté juge à présent ce projet moins convenable on ne peut au moins se dispenser de libérer le curé par une révocation solennelle de ses engagements* » Académie salésienne. Dossier Biord.

internes, avec beaucoup d'insistance, le transfert au bourg de l'église paroissiale. Ce dernier finit par céder et, le 29 mai 1775 charge le Sénateur Adami de relancer le dossier. L'aboutissement favorable du projet apparaît clairement subordonné à la conclusion de deux conventions. La première, déjà acquise depuis juin 1771, lie le curé à la paroisse pour ce qui touche au financement et à la construction de la nouvelle église. La seconde, à conclure entre le monastère en tant que curé primitif et le curé, doit régler les conditions de son fonctionnement et de sa direction, tant au matériel qu'au spirituel. L'élaboration de cette seconde convention se heurte à d'importantes difficultés. Néanmoins par l'entremise du Sénat et sur les insistances pressantes de la Cour et finalement du Roi lui-même un projet de convention finit par être élaboré[41]. Cependant au dernier moment, en 1880, Mgr Biord interdit au curé de donner sa signature au motif de clauses qu'en conscience il ne peut approuver, même sur instructions supérieures du Roi[42]. Le refus porte notamment sur la continuation, prévue par la convention, de la direction de la confrérie féminine du rosaire par un moine de l'abbaye et conséquemment la poursuite, dans l'ancienne église des bords du lac, des réunions de cette confrérie[43]. Or on touche avec ce point l'un des motifs essentiels avancés par l'Evêque pour réclamer la translation au bourg de l'église paroissiale, à savoir empêcher les relations des moines avec des femmes du village pour des raisons de moralité. Cette préoccupation, sans aucun doute, l'a habité tout au long de cette affaire. Déjà, dans un courrier à Turin du 1er août 1769[44], c'est-à-dire au tout début du conflit sur l'église il indique ainsi :

« S'il m'était permis de tout dire, je ferais bientôt sentir qu'il n'est rien moins que du bon ordre de la communauté des religieux que de la mettre dans le cas d'avoir tant de relations avec les personnes de la paroisse par l'exercice de fonctions curiales. On comprendrait au moins la nécessité de fermer un certain réduit qui se trouve entre les deux églises et dans ce passage de l'une à l'autre point d'endroit ou il fut plus nécessaire qu'à

---

(41) Archives de l'Académie salésienne. Dossier Biord. Le texte de cette convention est accompagné de diverses notes relatives à son élaboration.

(42) Archives de l'Académie salésienne, dossier Biord . Lettre au Comte Corte du 4 juillet 1780. « *Je supplie surtout que V.E. qu'elle daigne donner son attention à l'article qui concerne les confrairies... Je connais et je prévois trop les abus les inconvénients et je puis dire les désordres qu'entrainerait après soi la continuation de l'exercice des confréries dans l'église et sous la direction des religieux ; je les ai fait sentir plus d'une fois et je ne pourrais jamais consentir moi-même ni autoriser le curé à consentir que cette continuation soit réglée et déterminée par un acte authentique qui lui donnerait toujours plus de consistance et la rendrait même irrévocable* ». Cette lettre répond à une demande pressante du ministre Corte, signalant à l'Evêque que le Roi avait approuvé la convention. C'est donc à la volonté du Roi qu'il s'oppose.

(43) Archives de l'Académie salésienne, dossier Biord, lettre de Mgr Biord à Turin du 23 juin 1783 « *Un autre article qui m'a encore plus affecté c'est celui qui concerne les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire qu'on propose de laisser dans l'église des Religieux. Outre que ce serait contre l'usage de mon diocèse on laisserait par là-même une des principales sources de division entre le curé et les Religieux de même que l'occasion pour ceux-ci d'avoir avec les personnes du sexe des communications qu'on a eu principalement en vue de retrancher par la translation de l'église. Enfin ne croirais-je pas pouvoir jamais consentir à ce que la direction de la confrérie soit confiée à ces religieux. La situation de leur monastère et de leur église fait assez sentir à ceux qui la connaissent les inconvénients qui en résulteraient.* »

(44) Archives de l'Académie salésienne. Dossier Biord.

Talloires que le curé eut une autorité marquée sur ses paroissiens pour les contenir et empêcher bien des désordres ».

Craignant de n'avoir pas été assez clair il ajoute en post-scriptum

« Notez que j'ai parlé sur la nécessité de fermer le réduit qui se trouve entre les deux églises parce que c'est le lieu des rendez vous ou se commettent les plus grandes abominations[45]*».*

Par la suite il n'a cessé de revenir, dans son argumentation en faveur de la nouvelle église dans le bourg sur les désordres occasionnés par la proximité des deux églises existantes. Ces allégations justifient inévitablement, de la part des autorités de Turin des demandes de renseignements plus précis. Le ministre Corte, dans une lettre du 31 juillet 1776 réclame ainsi un rapport :

« Comme il m'est revenu que malgré les dernières visites extraordinaires que le feu Roi a fait faire dans le monastère de Talloires pour remédier aux abus et désordres qu'il y avait, plusieurs moines continuent de mener une vie déréglée, et à donner du scandale par une fréquentation et commerce illicite avec des personnes du Sexe, vous aurez la complaisance de m'envoyer le plutôt possible toutes les notices que vous avez du vous procurer concernant ces moines ensuite de mes lettres du 24 août et 11 septembre dernier, et autres ultérieures connaissances secrètes que vos jugerez à propos de prendre pour constater les dérèglements dont il s'agit, notamment depuis l'époque des susdites deux visites dont la première doit avoir été faite en 1764 par le Révérend abbé Lovéra.

Vous aurez la complaisance de m'envoyer le plus tôt possible toutes les notions que vous avez dû vous procurer concernant ces moines ensuite de mes lettres...pour constater les dérèglements dont il s'agit[46] *».*

L'évêque doit donc s'exécuter et de fait deux rapports non datés[47] mais que l'on peut facilement rattacher à l'épiscopat de Mgr Biord, furent transmis à Turin établissant avec un grand luxe de précision le dévergondage d'un nombre assez conséquent de pensionnaires de l'abbaye. D'abord tenus dans le plus grand secret[48] ces rapports vers le milieu des années 1780,

---

(45) Dans son ordonnance portant réforme du monastère, en décembre 1784, un article 11 sera inséré à seule fin de limiter les possibilités pour les moines d'avoir des contacts avec des femmes. L'une des cinq mesures de cet article consiste à supprimer ce réduit en faisant démolir le mur le séparant du chœur de l'église paroissiale.

(46) Archives départementales de Haute-Savoie. Dossier 5H.

(47) Archives d'Etat de Turin. Dossier Abbaye de Talloires. Le premier mémoire date de la fin des années 1770. Il est intitulé *: Mémoire concernant la vie et les meurs des religieux de l'abbaye de Talloires* ». Le second date des années 1780 et figure dans une chemise intitulée « *Abbé et religieux de Talloires* ».La date du 13 mai 1772 inscrite sur cette chemise ne peut être celle du texte puisque ce dernier relate des faits postérieurs, au moins jusqu'en 1776.

(48) Il semble bien que ni le Monastère, ni le Sénat n'aient eu connaissance de l'existence de ces rapports et ce défaut d'information a considérablement affaibli la crédibilité de leurs argumentaires en faveur de l'abbaye.

semblent avoir été plus largement connus dans les milieux influents de la Cour [49] et y avoir provoqué un basculement d'opinion décisif en défaveur de l'abbaye [50].

On voit donc émerger une dimension nouvelle dans les rapports entre l'abbaye et l'Evêché. En même temps que le projet de translation reprend de la vigueur, il s'enrichit d'une composante inédite et de grande conséquence, puisqu'elle conduira à la fin du monastère lui-même, à savoir la nécessité de sa réforme en profondeur. La précédente tentative, objet de la visite effectuée en 1772 par un membre de l'ordre des Bénédictins, ayant révélé son caractère insuffisant, voire même inopérant, l'idée s'accrédite à Turin d'en confier le soin à l'évêque du diocèse, soit à Monseigneur Biord lui-même. Serait ainsi repris le schéma de réformation qui permit à Saint-François de Sales, au début du 17ème siècle, d'opérer une première et authentique réformation de Talloires. C'est donc la Cour qui, par voie diplomatique, demande au Vatican une « visite » épiscopale destinée à une réformation du monastère. Un premier bref pontifical, du 20 mai 1783 charge Mgr Biord d'une visite pour « prendre une connaissance exacte de son état tant dans le spirituel que dans le temporel et de lui en rendre compte ». Au vu des résultats de cette première mission un second bref, du 10 septembre de la même année, le désigne comme visiteur apostolique et réformateur dudit monastère avec plein et entier pouvoir de le réformer.

La question de la nouvelle église, pendant ce temps, évolue de façon contrastée. Rien ne s'opposant à la construction de l'église celle-ci est entreprise en 1782 et achevée en 1783. Cependant si l'église est édifiée, elle ne peut être utilisée car rien n'est encore signé entre le monastère et le curé [51]. Elle demeure donc en attente d'une autorisation de transfert du culte que Turin, par précaution, subordonne à la signature de la convention réglant son utilisation. Or cette convention est au point mort depuis le refus exprimé en 1780 par Mgr Biord d'y inclure l'article sur la direction des confréries. Ce dernier, une fois de plus, réussit néanmoins à débloquer la situation. Dans un courrier au Comte Corte du 5 octobre 1784, il n'hésite pas à

---

(49) Une lettre du chevalier Rangon à l'abbé Devieux, en date du 26 décembre 1787, atteste que le secret des informations a largement migré des bureaux de la Cour à ses salons (vos adversaires mâles et femelles) voire aux échelons supérieurs de l'ordre (le frère bénédictin de Savillan) mais que ni lui-même ni l'abbé n'en sont informés ! « *J'avais si peu de choses consolantes a vous produire que je n'ai pas cru à propos de vous entretenir sur ce que j'ai entendu de Talloires. Le Roy à qui je me suis d'abord présenté, ne m'en a point parlé ni aucun de ses ministres. Mais vos adversaires, mâles et femelles donnent des tournures bien différentes à tout ce qui regarde votre abbaye et jusqu'à mon frère Bénédictin, que j'ai vu à Savillan, était prévenu contre vous.... Il a entendu des propos peu favorables à Talloires ; le Sénat, les Présidents le rapporteur et tous ceux qui parlent en votre faveur, sont regardés comme suspects quoiqu'on dise il est impossible d'être cru.* »

(50) Dans une lettre du 26 avril 1786 à l'abbé Devieux, avec lequel il a noué des liens d'amitié, le Chevalier Rangon en fait le constat désolé, ignorant comme beaucoup et sans doute comme l'abbé lui-même, l'existence des rapports secrets sur les mœurs de ses moines et l'incidence de ces rapports dans cette défaveur : « *Je sais bien que la prévention contre Talloires est au comble et les tournures qu'on donne aux faits sont si nouvelles, si singulières, qu'il faudrait des volumes pour les dissiper* ».

(51) Cette convention ne sera jamais signée. L'abbé Devieux, dans un courrier au Sénat du 15 février 1783, se plaint que le curé Dussolier fasse démeubler l'ancienne église au profit de la nouvelle, qu'il a achevée. Il fait observer que ce dernier n'en a pas le droit, « *n'ayant aucune transaction de passée* ».

subordonner le démarrage effectif de sa mission réformatrice de l'abbaye à la réalisation du transfert du culte, soulignant que cette mission comporte, entre autres objectifs, le prélèvement sur les ressources de l'abbaye de fonds dont Turin a le plus grand besoin pour financer ses projets à Carouge[52]. Cette obstination est payante puisque par une lettre du 19 octobre[53], il peut déjà remercier le Ministre d'avoir fait le nécessaire. En cette fin octobre 1784, le dimanche 23 exactement, le culte est donc enfin établi dans la nouvelle église. Cet aboutissement qui aurait dû intervenir en trois ans en a nécessité quinze. Eût-il réclamé quelques années de plus que l'on aurait atteint la date de disparition pure et simple du monastère[54], ce qui aurait rendu sans objet ce projet d'une nouvelle église[55] ! Dans l'immédiat la construction de cette église atteste et renforce le crédit de l'Evêque et en sens inverse, l'affaiblissement de celui du Sénat. Ce dernier avait penché pour des solutions favorables au monastère, aux étapes essentielles de l'affaire : consultation des habitants, sanctions contre Vagnat, ouverture de l'église du bourg sans convention préalable avec le monastère. Cette attitude ne résultait pas d'une amitié particulière pour les moines mais de l'application pure et simple des règles en vigueur en Savoie, lesquelles leur étaient favorables. Or ces règles ont été à chaque fois écartées par le « fait du Prince », signifiant un recul de l'état de droit et corrélativement un recul de l'autorité du Sénat, principal gardien de cet état de droit.

Le plus grand perdant est cependant le monastère, dont le processus de disparition est irrémédiablement enclenché. L'affaire de la nouvelle église a révélé ses faiblesses les plus criantes. Ainsi paie-t-il à cette occasion les conséquences d'une déviation déjà très ancienne de son mode de recrutement. Si, en effet, il a pu, jusqu'au bout, admettre en son sein des postulants animés d'une véritable vocation et de ce fait capables de se plier

---

(52) Archives de l'Académie salésienne, dossier Biord « *Votre Excellence a déjà pu remarquer dans la première relation que j'ai envoyé à Rome, que je regardais comme une des principales sources de dérèglement des religieux la proximité et la communication des deux églises et la direction des confréries des femmes et des filles : c'est un mal qu'il faut couper par la racine, et mes plus fortes ordonnances devront se rapporter à cet objet. Mais comme elles supposent nécessairement que le service paroissial se fait dans la nouvelle église construite à cette fin, et qui est achevée depuis plus d'une année, il me paraît d'une nécessité indispensable de faire préliminairement et avant tout transférer dans cette nouvelle église l'office de la paroisse et l'exercice des fonctions curiales.... Et je ne dissimulerai point à V.E. que jusqu'à ce que cette translation soit exécutée, je ne crois pas pouvoir ni devoir rien entreprendre pour la Réforme.* »

(53) Archives de l'Académie salésienne, dossier Biord : « *Je vois déjà bien des difficultés aplanies par la réalisation du service paroissial, pour laquelle V.E. a fait parvenir les ordres du Roi à Mr le juge-mage Bastian..C'est déjà un point essentiel que je dois aux bontés de V.E. et pour lequel je lui rends les plus vives et les plus sincères actions de Grâce.* »

(54) Robert AVEZOU, *Les dernières années du monastère bénédictin de Talloires.* Revue Savoisienne. 1931.

(55) Il est assez piquant d'observer que cette opinion selon laquelle la suppression du monastère rendait superflue la création d'une nouvelle église a été nettement exprimée par Mgr Biord dans ses mémoires. Or c'est lui-même, en prélude à sa mission de réformation du monastère qui a pu imposer la translation du culte alors que, logiquement celle-ci aurait dû n'intervenir qu'en conclusion de cette mission, au cas où il aurait estimé le monastère irréformable. En pratique on voit bien que l'église étant construite selon ses souhaits il ne pouvait différer trop longtemps de la mettre en service. On devine également qu'il avait déjà défini sa ligne de conduite relativement à la réformation du monastère , à savoir préconiser des mesures tellement sévères qu'elles ne puissent être acceptées par la communauté des moines et faire préférer ainsi à ces derniers la sécularisation plutôt que leur application effective. Les ordonnances de Mgr Biord furent rendues le 20 décembre 1784. Archives d'Etat de Turin. Dossier Abbaye de Talloires et Académie salésienne, dossier Biord.

sans défaillance aux dures contraintes de la règle bénédictine, tels Dom Devieux ou Dom Delannoy dont on a évoqué le rôle, ou bon nombre d'autres, moins apparents, il a également accueilli, et ceci de très longue date, des éléments entrés pour de toutes autres raisons. Dès le Moyen Âge les familles nobles ou notables ont trouvé bon de faire entrer leurs cadets surnuméraires dans cette maison riche et puissante, sans considération réelle de leur vocation religieuse[56]. Au 18ème siècle la raréfaction des vocations authentiques a accentué cette déviation et en même temps, l'influence des Lumières aidant, rendu moins légitime cette pratique[57]. La révolte des « jeunes moines » qui demandent leur sécularisation, en 1771, est la cristallisation de cette dualité au sein de la communauté monastique[58]. Celle-ci est divisée en deux partis poursuivant des objectifs clairement divergents entre lesquels les accommodements et compromis ayant jusque là permis la cohabitation ne sont plus de mise[59].L'option retenue par Mgr Biord dans son plan de réforme, à savoir le retour aux rigueurs de la règle originelle par la correction impitoyable de tous les adoucissements ultérieurs apparaîtra dans ces conditions comme totalement inacceptable par la communauté toute entière[60], ce qui ouvrira le chemin de sa suppression pure et simple.

Sur un plan plus strictement matériel, l'installation du culte dans la nouvelle église du bourg va avoir une conséquence très importante sur le

---

(56) Cette pratique était facilitée par le caractère très accentué de l'autorité du père de famille sur les enfants et par le fait que ces derniers, selon la règle de l'abbaye, pouvaient prononcer leurs vœux dès l'âge de 16 ans. Mgr Biord portera cet âge à 20 ans dans son ordonnance de réforme.

(57) A la fin du 16ème siècle la suppression de l'abbaye avait déjà été envisagée. La noblesse de Savoie, collectivement, dénonça le projet au motif qu'il détruirait une institution jouant le rôle d'un asile de la noblesse *« Cette molestie touche toute la noblesse en ce que la plus forte visée des Princes fondateurs de ce monastère a été de faire et fonder un refuge et charitable office aux pauvres gentilshommes lesquels au point de leur extrême nécessité, si ces nouveaux venus (l'ordre des Feuillants) dépossèdent les anciens et légitimes possesseurs de ce couvent seront privés et frustrés de cette honorable et religieuse retraite »*. L'argument porta puisque le projet de suppression des Bénédictins pour les remplacer par les Feuillants fut abandonné. Archives d'Etat de Turin, dossier abbaye de Talloires

(58) Dans leur long argumentaire en 17 motifs à l'appui de leur demande de sécularisation les jeunes moines rebelles placent en premier le caractère contraint de leur engagement religieux *: « Nous faisons les vœux dans un age où nous ne connaissons rien moins que nous-mêmes : nous secondons pour le plus souvent la volonté de nos parens ». Par ailleurs ils estiment que le monastère est désormais impropre à remplir son ancienne fonction sociale : « La maison de Talloires n'est plus si propre maintenant comme elle l'était par le passé à recevoir des enfants de famille, ainsi que l'on pourrait se l'imaginer. En effet il est certain, par l'expérience que ce qui entre autres choses a procuré à Talloires des fils de famille ça a été l'appas des prérogatives dont jouissaient ci devant cette maison, qui la rendaient beaucoup plus apparente et lui donnaient un lustre qu'elle n'a plus.... »* Archives de l'Académie salésienne, Dossier Biord.

(59) Traditionnellement l'occupation des offices, soit des postes de l'administration de l'abbaye, fournissait des emplois et carrières aux moines les moins portés à une existence purement contemplative. Mais surtout, depuis 1624 et sa promotion en abbaye chef d'ordre, le monastère régnait sur une demi-douzaine de prieurés ruraux à la tête desquels il plaçait un ou deux de ses membres. Les moines ainsi détachés jouissaient en fait d'une grande liberté d'action dans la direction de ces prieurés et, de fait, étaient soustraits à toute discipline collective. La suppression de ces prieurés ruraux, pour cause des nombreux abus dont ils étaient le siège, à ramené à Talloires, en 1766, ces moines détachés, renforçant de façon très importante le parti « jeunes moines » des mécontents.

(60) Monseigneur Biord, dans ses mémoires, indique que même l'abbé Devieux et ses partisans ne sauraient accepter une réforme aussi radicale que celle qu'il entend imposer et qu'eux-mêmes, plutôt que de s'y soumettre, préféreraient la sécularisation. Cette assertion est confirmée par un placet du 28 janvier 1785, signé par tous les moines présents à Talloires, y compris l'abbé Devieux, protestant contre la réforme du monastère : *« L'unique vœu qui ramène les Religieux de Talloires aux pieds du Trône est d'obtenir l'estime et la protection de Votre Majesté » ou leur suppression et anéantissement... Ainsi le monastère se voyant deshonoré, outragé, déjà dépouillé de quelques droits et menacé d'en perdre d'autres, tourmenté et agité par la crainte d'avoir perdu l'estime et la protection de Votre Majesté dans ce bien précieux les Religieux ne peuvent vivre et respirer ; la mort vaut mieux que l'opprobre ».*

devenir des deux églises du bord du lac : désormais privées d'affectation au culte paroissial, elles vont perdre toute raison de subsister lors de la suppression du monastère et la vente de ses biens. De fait elles vont être vendues comme « biens nationaux » pendant la Révolution puis être progressivement démantelées dans la première partie du 19ème siècle. On peut donc affirmer que si Talloires n'avait point eu sa troisième église, sans doute aurait-il conservé les deux premières.... Cependant l'histoire des églises de Talloires ne s'arrête point là puisque, en ce commencement du 19ème siècle, un autre projet d'église se profile, cette fois-ci sur le plateau de Saint-Germain.

D - La quatrième église : la convergence des intérêts du culte de Saint-Germain et des aspirations des habitants de la montagne

Cette création se situe à la confluence de deux grandes aspirations : d'une part celle de l'évêque d'Annecy, Mgr Rey, de restaurer le culte de Saint-Germain, sur les lieux mêmes où il a vécu en ermite, d'autre part celle des habitants du plateau, frustrés depuis toujours d'un service du culte de proximité. Tout laisse à penser que, sans cette convergence, rien ne serait advenu ni concernant la paroisse ni concernant la commune. Cependant la création de cette paroisse a eu un effet majeur sur l'institution municipale, initiant un mouvement de séparation en deux communes distinctes qui fut très proche d'aboutir.

La création de l'église et paroisse de Saint-Germain

Concrètement tout commence en 1826, en mode très mineur, de sorte que personne et sans doute pas même les protagonistes essentiels de ce début de l'histoire n'a eu véritablement conscience des conséquences qui en découleront. Au printemps de cette année mémorable un habitant du bourg, Louis Adam, révèle au curé de Talloires, M Travers, qu'il détient sur une armoire de sa maison le coffret contenant les reliques de saint Germain et qu'il est disposé à les lui confier ce que naturellement le curé accepte.

D'où tient-il ces reliques ? Il faut en dire quelques mots car cela permet d'éclairer le contexte et même les suites de cette réapparition des reliques de saint Germain. Le coffret provient de l'ancienne chapelle érigée à l'emplacement de l'actuelle église. Il occupait ce lieu depuis la translation solennelle de sa dépouille par saint François de Sales, en 1621, de son tombeau à l'autel de cette chapelle. Or pendant la Révolution cette chapelle ainsi que le prieuré rural dépendant de l'abbaye de Talloires, dont elle faisait partie, ont été vendus comme biens nationaux. Les reliques, croyait-on,

avaient définitivement disparu au cours de cette période. En fait elles avaient été secrètement « enlevées », pour ne pas dire tout simplement volées par Louis Adam. Ce dernier, maçon de son état, les avait découvertes en travaillant sur le site. L'acquéreur du prieuré rural, Jean-François Perréard, ancien secrétaire de la municipalité de Talloires sous la révolution puis juge du canton sous l'empire, l'employait tout simplement à démanteler, en vue de leur vente, les encadrements de portes et de fenêtres de la chapelle et du bâtiment adjacent. Le fils du propriétaire, présent au moment de la découverte des reliques, avait cru les mettre en lieu sûr dans le four à pain de l'ancien prieuré mais Louis Adam était revenu sur les lieux, accompagné de son compère Nicolas Grillon et avait emporté chez lui le précieux coffret [61].

La nouvelle de la réapparition des reliques de saint Germain fut naturellement très vite connue à Annecy où se déroulait un jubilé solennel dont le grand ordonnateur était Mgr de Thiollaz, premier évêque à occuper le siège de l'évêché d'Annecy, rétabli en 1822. Pour l'occasion l'évêque avait confié le soin de prêcher à un missionnaire français de passage, en route vers Rome, l'abbé Perrey. Ce dernier, sa mission accomplie, veut voir le site de Saint-Germain avant de reprendre sa route. Il semble ébloui par sa découverte puisqu' on le voit se rendre incontinent à Ugine où il achète d'Adélaide Perreard, héritière du bien, le terrain et ce qui reste des bâtiments de l'ancien prieuré rural, le 29 mai 1826.

Ainsi dès cette date sont revenues en mains ecclésiastiques tant les reliques de saint Germain que l'ancien prieuré rural des bénédictins de Talloires. Les choses auraient pu en rester là car Mgr de Thiollaz n'a ni envisagé de faire remonter les reliques à Saint-Germain dans son ancienne chapelle ni de transformer cette dernière en église paroissiale. On voit très nettement quelles sont ses intentions dans l'ordonnance qu'il rend le 23 juillet 1831 :

« Claude-François de Thiollaz, évêque d'Annecy, conseiller du Roi, à tous ceux qui verront les présentes... Nous étant aperçu que la permission que Nous avons donnée de rétablir une chapelle au hameau de Saint-Germain, paroisse de Talloires, donnait aux étrangers, comme aux fidèles des lieux circonvoisins, de penser que cette concession avait pour but de ranimer la dévotion qui autrefois conduisait au dit hameau tous ceux qui voulaient vénérer les Reliques de saint Germain, Nous croyons déclarer comme nous déclarons par les présentes que notre intention formelle, en permettant cette reconstruction, n'a été que de fournir aux habitants de ce hameau la facilité de se réunir pour faire des prières dans cet oratoire, lorsque les temps trop mauvais ne leur permettent point de descendre dans l'après-midi aux Offices de leur église paroissiale.

---

(61) Chanoine V. BRASIER, *Etude sur Saint-Germain*, Ancienne librairie Burdet, F Abry son successeur. Annecy.1879

Nous déclarons à tous que les reliques de saint Germain, autrefois vénérées dans l'ancienne chapelle, n'existent plus dans l'oratoire qui la remplace ... et que notre détermination, déjà annoncée en 1829 est qu'elles restent dans l'église paroissiale de Talloires dont l'abord est facile en tout temps et toute saison lorsque celui du hameau de Saint-Germain, scabreux en tout temps et toute saison, présente toujours plus d'un péril.

Nous déclarons aussi que personne n'est autorisé dans le hameau à recevoir des Messes ou oblations quelconques relatives à cette dévotion et que quiconque sous prétexte de cet ancien local se permettrait cette conduite, abuserait de l'ignorance des étrangers et du peuple de ce diocèse, ferait un trafic indigne des choses saintes et s'exposerait à toutes les peines exposées par le droit : aussi nous défendons à tout ecclésiastique de célébrer dans cet Oratoire les jours de dimanche et fêtes même de dévotion, d'y prêcher ou d'y remplir d'autres fonctions ecclésiastiques quelconques ... ».

Monseigneur de Thiollaz écarte ainsi de façon expresse toute idée de paroisse à Saint-Germain et c'est en réalité son successeur sur le siège d'Annecy, Mgr Rey, qui va inventer la paroisse de Saint-Germain en soutenant un projet exactement opposé consistant à transférer à Saint-Germain les reliques dans leur ancienne chapelle et à transformer celle-ci en église paroissiale. Les deux éléments de ce projet sont d'ailleurs étroitement liés : la restauration dans sa splendeur passée du culte de saint Germain passe par le retour de ses reliques sur le site où elles ont été vénérées pendant des siècles mais cette restauration exige en même temps une présence ecclésiastique permanente ce qui ne peut se réaliser, le monastère de Talloires ayant disparu, que par la création d'une église paroissiale.

Or sur ce terrain le projet de Mgr Rey est en phase avec une attente historique de la population du plateau. Celle-ci, depuis toujours peut-on dire, est incluse dans la paroisse de Talloires. Une paroisse très vaste de 20 km 2 à comparer avec les paroisses voisines de Veyrier, dont la superficie est de 8,2 km^2 ou de Menthon, 4,5 km^2. De plus cette population réside sur un plateau élevé mal relié au bourg de sorte que l'accès à l'église paroissiale du bourg se trouve non seulement éloigné mais véritablement malaisé, ce dont on a vu que même Mgr de Thiollaz avait pris acte, mais à partir de la situation des hypothétiques pèlerins et non de celle, bien réelle et imposant des trajets obligés, des habitants du lieu. On imagine que cette population a pu longtemps considérer avec envie les paroisses voisines de Bluffy ou de Montmin lesquelles disposaient de très longue date, avec une population équivalente ou même moindre, de leur propre église. Historiquement quelques palliatifs avaient d'ailleurs déjà été imaginés. Du temps du prieuré rural, le moine résident fournissait quelques services religieux, comme la confession, mais sans pouvoir procéder aux sacrements majeurs tels que

messes, baptèmes ou enterrements. Vers 1770 le Conseil de communauté de Talloires avait proposé une solution partielle : dire les vêpres immédiatement après la grand-messe pour éviter aux habitants de la montagne deux allers-retours…

On devine donc avec quel enthousiasme les habitants de Saint-Germain ont saisi l'opportunité, à la faveur du revirement épiscopal que l'on vient de décrire, de posséder enfin leur propre église.

Cette conquête tant désirée d'une église en propre a déjà été narrée, avec beaucoup de précision et de compréhension humaine par M. Burdeyron dans une conférence donnée à l'Académie florimontane et publiée par la Revue Savoisienne dans son numéro de 1991. Il est donc suffisant de renvoyer au contenu de cette étude. Pour le besoin de mon propos, je me contenterai de rappeler deux circonstances de cette étonnante opération. En premier lieu, les 70 familles du plateau ont acheté l'ancien prieuré rural pour 6000 livres. Ce dernier est donc devenu leur propriété privée, ce qui a eu d'importantes conséquences. En second lieu comme le permettait la loi en ce temps où n'existait pas de séparation de l'Eglise et de l'Etat ils ont, pour assurer la rémunération du curé de leur nouvelle paroisse, souscrit une rente, assise sur l'hypothèque d'une partie de leurs biens (environ 10%, ce qui peut s'assimiler à la garantie d'une dîme librement consentie) et collectée par le percepteur comme s'il s'agissait d'un impôt. Cette rente annuelle s'est montée à 820 livres, les 100 livres de complément pour atteindre la norme de 900 livres étant fournies par l'Evêché, sur fond d'Etat. Ces bases matérielles étant acquises, deux actes, l'un de l'autorité civile, l'autre de l'autorité religieuse, ont officialisé les 12 et 16 juillet 1836 la création de la nouvelle paroisse. Cependant la cohabitation de ces deux paroisses dans une même commune s'est très vite révélée une source de graves problèmes et c'est essentiellement pour régler ces problèmes que les nouveaux paroissiens de Saint-Germain ont initié une démarche tendant à la constitution d'une commune indépendante dans le prolongement de leur paroisse si chèrement acquise.

De l'établissement d'une paroisse distincte au projet de création d'une commune séparée.

Dès leur paroisse constituée les habitants de Saint-Germain découvrent de nouvelles tâches à entreprendre. Il leur faut bâtir un clocher, créer un cimetière, aménager leur église et son presbytère. Or, sur tous ces sujets, ils se trouvent dépendants de la commune de Talloires.

Ainsi ayant presque achevé la construction de leur clocher, dès 1837, ils demandent au Conseil municipal, début 1838, l'autorisation à la commune de couper 35 sapins pour couvrir ce dernier et par la même occasion réparer

le toit de leur église. C'est l'occasion pour le Conseil communal de signifier qu'il garde son mot à dire sur tout ce qui se passe sur le plateau, alors même qu'il n'a été saisi à aucune des étapes de la création de la paroisse. Dans sa délibération du 22 avril 1822 il énumère donc les raisons qui justifieraient une réponse négative de sa part : beaucoup d'attributions de coupe ont été déjà consenties pour des particuliers dont la maison a brûlé, épuisement de la forêt, besoins concurrents de bois pour des travaux communaux…

Néanmoins, il accorde 18 des 35 sapins demandés. Le message est donc clair. Premièrement, nous n'avons aucune obligation de vous aider, c'est votre église privative. Deuxièmement, nous acceptons néanmoins de le faire pour cette fois. Troisièmement, c'est donc nous qui fixons, en toute liberté, le niveau du soutien que nous apportons. Quelque temps plus tard, en 1846 la même demande formulée pour la création du cimetière de Saint-Germain se heurte au même raisonnement avec, circonstance aggravante, refus de toute aide sur ce projet.

On devine que les gens de Saint-Germain ne sont pas très contents. Ils le sont d'autant moins que leurs conseillers au sein du Conseil municipal découvrent, à l'occasion du vote du budget de 1838 la mécanique financière hautement désavantageuse qui les attend pour tout ce qui concerne les dépenses liées au culte. D'une part, comme paroissiens ils vont devoir, et eux seuls comme il résulte de leurs engagements privés, rémunérer leur curé et supporter tous les frais relatifs à leur église. Mais d'autre part, comme contribuables de la commune, ils vont devoir continuer de financer, à travers le budget municipal, leur part des dépenses du culte de la paroisse de Talloires. Autrement dit, ils vont payer deux fois. Une fois, eux tous seuls, la totalité des dépenses de Saint-Germain et une deuxième fois avec ceux de la paroisse de Talloires, pour les frais de cette dernière paroisse alors qu'ils s'en sont séparés !

Deux conseillers de Saint-Germain, Jean Marie Excoffier et Jean Couturier écrivent à l'intendant à ce sujet, dénonçant l'injustice de cette situation[62]. L'intendant répond qu'il s'agit d'une affaire interne à la commune et les renvoie devant le Conseil municipal. L'affaire commence à susciter des aigreurs. Car dans la paroisse du bas, la création de celle du haut a également suscité des conséquences négatives. Comme paroisse de 1200 habitants elle bénéficiait de deux contributions d'Etat pour un curé et un vicaire. Réduite à 800 habitants elle perd la contribution pour son vicaire. Du coup, pour assurer la scolarité des enfants du village, laquelle nécessite un vicaire régent, elle va devoir, exactement comme à Saint-Germain, créer une rente permettant de rémunérer ce vicaire régent ! Ces déconvenues réciproques alimentent l'idée que, puisque désormais les intérêts du plateau et ceux du bas sont décidément divergents, il vaut peut-être mieux en tirer

62) Archives départementales de Haute-Savoie. Série E, Dépôt 275, 3D3 Section de Saint-Germain.

toutes les conséquences et se scinder en deux communes comme on s'est déjà séparé en deux paroisses.

L'initiative est prise par les habitants de Saint-Germain qui, début 1849, saisissent directement le Roi de leur souhait de former une commune séparée. Cette requête nous est connue par une lettre de l'intendant du 5 juin 1849 dans laquelle il est indiqué que *« les habitants de Saint-Germain se sont pourvus directement au Roi pour obtenir leur séparation temporelle du chef lieu »*.

Turin, naturellement, renvoie la demande à l'intendant d'Annecy aux fins de respecter la procédure légale prévue en pareil cas. Cette procédure vient justement d'être redéfinie par la grande loi municipale du 31 octobre 1848. Cette loi prévoit la formulation de 3 avis puis une décision du ministre de l'intérieur. Les choses avancent très vite en faveur de la division. Les deux premiers avis, celui du conseil de province puis celui du conseil divisionnaire sont rendus dans l'été 1849 et ils sont favorables. Reste celui du conseil de la commune. Il intervient le 25 novembre, François Comte étant syndic, et il est lui aussi positif.

En voici l'extrait essentiel :

« Attendu que l'on est d'accord, que l'on désire même de part et d'autre que la séparation demandée par les habitants de Saint-Germain s'effectue au plus tôt…

Attendu que la seule formalité qui reste à remplir pour mener à solution l'affaire dont il s'agit est de fixer une ligne divisionnelle entre les deux futures communes telle qu'elle ne puisse laisser aucun doute sur sa véritable position la dite ligne se trouvant trop vaguement indiquée par le décret épiscopal du 12 juillet 1836 auquel on s'est rapporté jusqu'à ce jour ».

Et le Conseil de préciser, à la limite cadastrale près, la ligne de partage des deux communes et même de préciser comment s'opérera le partage des biens dans ce divorce consensuel si bien engagé…

Ainsi en novembre 1850 la seule formalité à réaliser est accomplie, les ultimes difficultés prévisibles levées et pourtant… rien ne se passe pendant plus de 10 ans, au point que quand la Savoie devient française la question est toujours en suspens. Comment comprendre cette surprenante interruption ?

L'explication est simple. Elle tient d'abord à des difficultés techniques qui restent à surmonter, spécialement la réalisation de l'épineux partage des communaux. Mais surtout il y a un obstacle politique qui a surgi. En 1850 nous ne sommes plus en 1836, quand fut créée la paroisse de Saint-

Germain. Le Buon Governo qui a prévalu dans les Etats de Piémont Sardaigne de 1815 à 1848 est définitivement révolu. Il a été remplacé par le régime constitutionnel du Statuto. Désormais le Roi règne mais ne gouverne plus. Or on a indiqué que la dernière étape de la procédure était la décision du ministre de l'intérieur. Mais ce dernier, désormais, est issu de la majorité parlementaire et cette majorité est anticléricale. Pour cette majorité, admettre qu'une commune doit être scindée en deux au seul motif de régler les problèmes que pose sa division en deux paroisses est un argument totalement irrecevable. Le ministre n'est donc pas près d'apposer sa signature….. et la Savoie fût elle restée dans l'orbite de Turin bien au-delà de 1860, les habitants de Saint-Germain et de Talloires, puisqu'aussi bien ils étaient d'accord, auraient pu encore longtemps attendre leur séparation. Bref le divorce pour motif paroissial dans l'ordre nouveau des choses était devenu définitivement hors de saison. Du coup l'entrée de la Savoie dans l'Empire français, en 1860, apparaît sous un jour assez nouveau et paradoxal : n'est-elle pas un événement favorable à la réactivation du projet ?

Peu de temps après la réunion de la Savoie à la France un premier document d'archive, daté du 19 juin 1860 nous apprend qu'un conseiller municipal de Saint- Germain, André Arambourg s'est fait remettre par le maire un dossier complet sur le projet de division. Un autre document, émanant d'un autre conseiller, sollicite quelque temps plus tard du préfet Ferrand la conclusion du processus de séparation engagé sous le régime sarde. Le préfet en informe le maire de Talloires Jean-Baptiste Poulet (figure 10). Cette lettre, daté du 17 mai 1864 mérite d'être citée.

« Monsieur le maire,

Le sieur Berthier Joseph, conseiller municipal de votre commune, sollicite l'érection de la section de Saint-Germain en commune séparée de Talloires.

Je vous prie, Monsieur le maire de vouloir bien l'informer que le moment ne me paraît pas opportun pour donner suite à cette affaire. Je vous recommande en même temps de ne rien négliger pour que les intérêts de la Section de Saint-Germain aient le plus possible satisfaction.

Recevez M le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

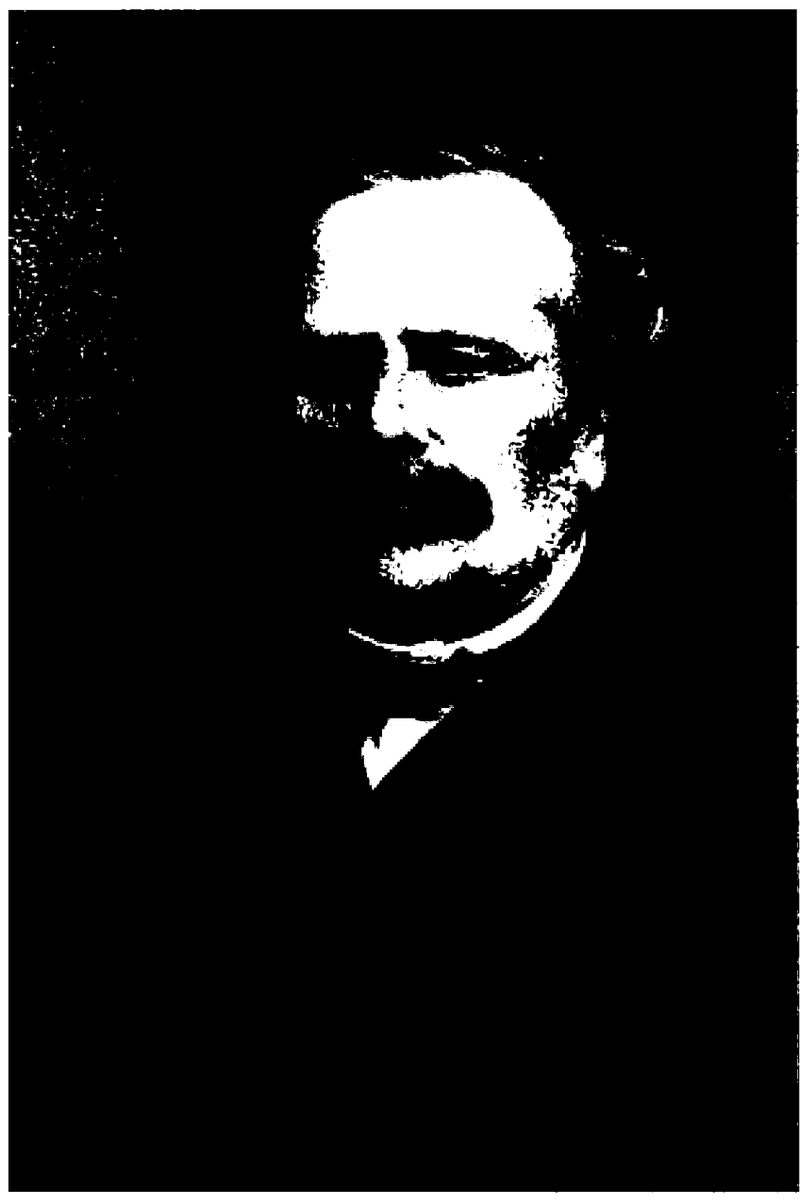


Figure 10 - Le maire de Talloires Jean-Baptiste Poulet.

Ainsi la ligne de conduite pour la période du second empire est-elle clairement fixée : d'abord gagner du temps et pendant ce temps tenter de désamorcer les griefs justifiés des habitants de Saint-Germain. Cette ligne de conduite été suivie à la lettre.

Elle a d'abord, par un heureux concours de circonstances, été servie par la politique de l'Etat français. Ce dernier, pour des raisons de principe, ne voulait pas conserver en Savoie française des éléments de l'ancienne organisation sarde auxquels pourtant le clergé savoyard était très attaché. Ainsi a été introduit en Savoie le mariage civil distinct du mariage religieux même pour les catholiques, ainsi également l'état civil est-il passé de la cure à la mairie, ainsi enfin la nomination et la rémunération du clergé ont-elles été directement prises en charge par le gouvernement…

Le gouvernement impérial s'est donc efforcé de compenser ces innovations, très mal perçues au sein du clergé, par d'importantes largesses matérielles. Ainsi crée-t-il 192 postes de vicaires et relève-t-il les rémunérations du clergé. Cette mesure a permis de décharger tant Talloires que Saint-Germain du fardeau des deux traitements versés au curé de Saint-Germain et au vicaire de Talloires sur souscriptions de la population. Ces souscriptions ont tout simplement été abrogées et leurs bénéficiaires pris en charge par l'Etat. Du coup, c'est un important grief de dissension entre les deux paroisses qui a disparu. Par ailleurs les subventions à la rénovation des églises ont été distribuées avec une très grade générosité par le gouvernement ce qui a permis la rénovation des presbytères de Talloires et Saint-Germain, l'agrandissement de l'église de Saint-Germain, et « l'embellissement » de celle de Talloires dont la façade fut entièrement redessinée au cours de cette période.

Le poids très important des dépenses du culte s'est donc trouvé tout à la fois réduit et mieux réparti dans la commune ce qui a contribué à désamorcer les tensions de la période sarde au cours de laquelle on avait assisté, à l'opposé, à l'accroissement des charges et des disparités. L'action de la municipalité, sous la conduite de JB Poulet qui fut maire sans discontinuer jusqu'en 1884, fut également favorable aux intérêts de Saint-Germain.

D'une part, elle sut élaborer et appliquer, sans discontinuer, une doctrine financière propre à égaliser la situation des deux paroisses : c'est ce que j'appellerai la continuation de la doctrine de 1852 élaborée dès avant le rattachement de la Savoie à la France par l'équipe municipale, dirigée à cette date par le syndic François Comte. Cette doctrine visait à éviter aux habitants de Saint-Germain de payer deux fois pour les dépenses du culte, grief majeur formulé dès 1838. Deux formules étaient possibles pour anéantir ce grief : soit dégrever les habitants de Saint-Germain d'une partie de leurs impôts communaux, soit établir en leur faveur un droit de tirage

particulier sur le budget de la commune. C'est cette seconde formule qui fut adoptée, pour la première fois de façon explicite, dans une délibération du 2 décembre 1852. Il y est exposé qu'au budget les sommes affectées au culte ne sont pas identifiées séparément comme devant aller à la paroisse de Saint-Germain ou de Talloires mais qu'en pratique, Saint-Germain comptant pour 1/3 de la population, 1/3 du budget des cultes de la commune lui est réservé. On est très loin du système des aides facultatives ou refusables qui avait prévalu pour l'attribution des sapins ou pour la création du cimetière. Désormais Saint-Germain dispose d'un droit de tirage sur le budget municipal. La mobilisation de ce droit contribua de façon décisive à toutes les opérations de rénovation matérielle de l'église et de la cure de Saint-Germain.

L'autre aspect de l'action municipale fut, d'autre part, une prise en compte bien plus attentive des intérêts des habitants du plateau. L'ouvrage que l'on appelle maintenant l'ancienne route de Saint-Germain fut réalisé au cours de cette période et absorba la majeure partie des crédits de voirie. L'équipement de la commune en école primaire fut également réparti de façon équitable sur les deux parties de la commune.

Ces évolutions hautement favorables à Saint-Germain, n'ont cependant pas suffi à ce que la question de la séparation se résorbe d'elle-même. C'est pourquoi, à la chute de l'Empire, en 1870, elle réclame encore une issue définitive. Un dernier round reste donc à jouer. Si comme on l'a vu le second Empire a en quelque sorte joué la montre en ne donnant pas de réponse aux demandes de division municipale, la 3ème république au contraire, a entendu donner au plus tôt le coup de sifflet final.

Ce changement d'attitude se relie à une donnée nouvelle qui a sans doute exercé une influence importante sur l'appréciation des autorités supérieures. Cette donnée réside dans le revirement des habitants du bas, qui s'opposent désormais à la scission. Ce revirement s'explique par une prise de conscience, spécialement au sein de l'équipe municipale, des vrais inconvénients de la séparation. Le premier concerne le territoire des deux futures communes. Talloires, avec les deux tiers de la population n'aura plus qu'un tiers du territoire. En lien avec cette donnée ressurgit la question des biens communaux. Poser, ainsi qu'on l'a fait, qu'ils seront répartis entre les deux communes au pro-rata de la population ne fait nullement disparaître deux problèmes. Le premier est que ces biens municipaux étant dans leur quasi-totalité sur le territoire de la commune de Saint-Germain leur gestion ne manquera pas de poser problème. Et puis comment pratiquement les diviser ? Ils sont composés de forêts, d'alpages, de taillis, tous biens difficiles à partager selon une logique un tiers deux tiers. Certains pensent ainsi qu'il serait plus sage de les vendre et de répartir le produit entre les deux communes. Solution équitable certes mais qui suppose leur entière disparition !

Il y a ensuite le problème des conséquences fiscales : la scission entraînera une hausse des impôts locaux des deux côtés certes mais beaucoup plus forte à Talloires qu'à Saint-Germain. Et puis enfin, argument que soulèvera aussi le Conseil d'Etat : chacune des deux communes aura-t-elle des ressources financières suffisantes pour assurer son fonctionnement futur ? Voilà encore qui donne à réfléchir sur l'intérêt réel d'une scission. Le 29 septembre 1871, dûment autorisé par le préfet, le maire J-B. Poulet convoque donc un Conseil municipal pour réexaminer la question. Il expose les motifs qu'il a de s'opposer à la séparation, selon lui désormais sans justification véritable et même contre-indiquée et la question est mise aux voix. La majorité par 7 voix contre 4 suit sa proposition. Les quatre conseillers opposants, tous de Saint-Germain, ne s'avouent pas battus.

Du coup la préfecture décide de reprendre la procédure depuis le début, selon les nouveaux canons de la législation française et républicaine. Une enquête publique est ordonnée, des avis sollicités. Les partisans de Saint-Germain commune séparée marquent un point en ralliant le Conseil général. Le préfet tente de compenser en obtenant un avis, en sens inverse, des directeurs du cadastre et des impôts. Puis le dossier monte à Paris. Le Conseil d'Etat saisi pour avis, se prononce contre la séparation, estimant qu'elle n'a pas de justification suffisante (6 juillet 1876). Le ministre de l'intérieur fait savoir au préfet qu'il suit l'avis du conseil d'Etat et par là met le point final à l'épineuse question.

Reste à faire passer la décision. Informé de la décision du ministre par une lettre du préfet en date du 24 juillet 1876, J-B. Poulet en informe le Conseil municipal le 13 août. Les quatre conseillers de Saint-Germain se livrent à un baroud d'honneur. Ils réclament, clin d'œil à la procédure de rattachement de la Savoie à la France, une consultation de la population. J B Poulet a l'intelligence politique de ne pas faire de juridisme en refusant cette demande, absolument inutile au regard des textes et sans doute même illégale. Du coup l'examen de la décision ministérielle et de ses conséquences est renvoyé à la session d'automne. L'ultime délibération a lieu le 26 novembre et marque le point final de cette longue affaire. La consultation des habitants, qui montre une assez bonne acceptation des décisions supérieures contribue d'ailleurs à prévenir d'éventuelles rancœurs quant au contenu de cette décision.

« Il résulte des déclarations faites par les notables de Saint-Germain que le rejet par le Conseil d'Etat de la séparation projetée a été favorablement accueilli par la majorité des habitants de Saint Germain.

Les renseignements pris établissent que la totalité de la section de Talloires ; la quasi-totalité des hameaux de Ponay, La Saufaz, La Pirraz et Verel et plus de la moitié du hameau de Rovagny dans la section de Saint-

Germain est satisfaite que la question irritante de la séparation de Saint-Germain soit définitivement rejetée »

Au cours de la même séance le conseil fait un pas de plus en direction des habitants du plateau en demandant officiellement au préfet la création d'un adjoint spécial pour Saint-Germain.

Faut-il conclure que, cette issue institutionnelle leur étant défavorable les habitants de Saint-Germain sortent perdants de cette longue suite de dissensions et de péripéties? J'ai pour ma part le sentiment exactement inverse. Quand débute l'entrée en scène collective de ses habitants en 1835, Saint-Germain n'est pas grand-chose. Le plateau fait figure de périphérie de la commune, tout à la fois déshérité, enclavé, ignoré et délaissé. Quant à ses habitants, nul ne songe à satisfaire leurs aspirations et, eux-mêmes, savent ne peser que très peu dans la vie municipale. La première mobilisation collective des habitants, autour de l'église, est d'ailleurs plus une heureuse occasion qu'ils savent saisir qu'une véritable initiative de leur part. Leur intervention se fût arrêtée là qu'elle aurait certes témoigné de leur capacité à s'engager solidairement mais sans fondamentalement redistribuer les cartes. Un incident survenu en 1838 illustre ce préjugé d'infériorité et de soumission dans lequel ils sont tenus. C'est au moment de l'affaire des sapins octroyés pour le clocher. Ces sapins ont été débités mais leurs branches, les pesses comme on dit dans le pays, ont disparu. Le garde-bois enquête et établit que ces pesses ont été vendues. Aussitôt le syndic de Talloires convoque et admoneste les auteurs de cette vente illicite et leur impose un remboursement du prix de la vente ! Les administrateurs de la paroisse de Saint-Germain sont ainsi traités comme des délinquants alors que bien d'autres options étaient offertes. Car, après tout, la commune ayant donné les sapins on pouvait aussi penser que c'était pesses comprises et puis le préjudice invoqué était dérisoire, se montant à 2 livres 60 seulement ! L'autorité municipale a donc pensé pouvoir encore choisir de traiter disciplinairement un problème dont la nature réelle était d'ordre politique, exprimant par là sa volonté de bien faire sentir sa position de supériorité sur les habitants du plateau. Quelques années plus tard, lorsque ces derniers auront élargi leur terrain d'intervention aux affaires de la commune, bâti leur projet de se constituer en commune indépendante et bataillé pour sa réalisation, ce préjugé ancien s'est entièrement effacé. Une anecdote l'illustre de façon très significative. Elle se situe en 1859 et se rapporte au « compromis de 1852 » dont il a déjà question. Au conseil municipal revient sur le tapis la question des dépenses du culte : où en est-on exactement ? On ne le sait pas très bien car, comme on l'a vu, les sommes inscrites au budget ne sont pas fléchées Talloires ou Saint-Germain. Il faut donc un mini audit pour faire le point. La tâche est confiée à deux conseillers, l'un de Talloires l'autre de Saint-Germain. On va donc travailler sur la base d'une parité de représentation. De plus les conseillers de Saint-Germain, avec un savoir

faire de déjà vieux routiers de la politique arrachent, au passage une avancée substantielle. L'audit ne portera pas depuis 1852, date d'élaboration du compromis mais remontera à 1837, date de création de la paroisse de Saint-Germain. Le règlement de compte entre les deux paroisses sera donc rétroactif !

On voit par là que si le projet institutionnel de créer une commune n'a pas abouti sa simple poursuite a cependant provoqué une émancipation politique bien réelle des habitants de Saint-Germain. Ces derniers sont devenus une force politique qui compte. Rangés derrière leurs conseillers municipaux, unis par une forte solidarité identitaire, ils sont ainsi devenus une force politique active et dynamique dans la commune. Cette force a su se faire reconnaître et entendre au Conseil municipal certes mais aussi au niveau de l'intendance générale d'Annecy, qui deviendra préfecture et même de la capitale que ce soit d'abord Turin puis Paris. Elle est ainsi parvenue à faire du traitement de ses problèmes le centre du débat politique municipal pendant plusieurs décennies, obtenant au passage son église, sa route, son école mais finalement, bien plus encore, la pleine reconnaissance de son poids politique et humain au sein de la municipalité. Quel chemin accompli en quelques décennies !

Le 19ème siècle marque, de façon plus générale, le début d'une appropriation entière et responsable des églises de Talloires par les habitants et leurs représentants. Cette observation s'impose si l'on suit la façon dont ces derniers ont, par divers travaux, sauvegardé et même amélioré les deux églises paroissiales du bourg et de Saint-Germain. L'apprentissage de la démocratie locale, à Talloires, s'est en partie réalisé dans la gestion des églises.

Concernant l'église de Talloires quatre chantiers importants se sont succédé, d'initiative et sous supervision municipale attentive.

En 1826 il a fallu sauver l'église du péril d'effondrement. En effet bien que construite récemment (1783) l'église du curé Dussolier a révélé de graves insuffisances. Alors que le plan initial prévoyait une voûte en bois sous charpente, la réalisation s'est faite avec une voûte en maçonnerie (option prévue dès le départ mais dont on n'a pas mesuré l'effet sur la structure des murs) exerçant une pression latérale sur les murs. Ces derniers ont donc commencé à s'écarter et il a fallu y remédier par la pose de barres de fer reliant les murs latéraux et la construction de contreforts. Une autre malfaçon a été relevée : le clocher était trop bas. En conséquence de quoi les sonneries des cloches étaient audibles sur la moitié nord du bourg mais non sur sa moitié sud !

Le rehaussement du clocher est intervenu en 1844. L'architecte Ruphy ayant soumis un plan au Conseil communal ce dernier en relève les

faiblesses et donne une véritable leçon de construction. (délibération du 26 mars 1823). L'architecte se contentait en effet de boucher les ouvertures de l'étage des cloches et de rebâtir, au-dessus, un nouvel étage. Au demeurant le nouvel étage comportait seulement 4 ouvertures alors que l'ancien, plus élégant, en comportait 8. Le conseil relève le côté bricolage et rapièçage de cette solution et s'offre le luxe d'indiquer ce qu'il faut faire : démonter l'étage des cloches, et donc conserver les huit ouvertures, rehausser le mur épais en maçonnerie pleine de la tour du clocher, ce qui assure sa solidité, et remonter ensuite l'étage des cloches avec les pierres déjà toutes taillées récupérées du démontage.

L'architecte Ruphy, piqué au vif, produit une réponse embarrassée d'où il résulte que la solution du conseil est moins coûteuse que la sienne mais doit néanmoins être rejetée comme « *contraire à toutes les règles de l'architecture et au bon goût* » (lettre du 8 mai 1843). Le conseil communal découvre ainsi un nouveau type de tutelle sur son action, celle de la technocratie ! Dans une nouvelle délibération le 25 mai 1843, il amplifie sa critique du projet Ruphy et conclut en exprimant son opposition formelle à ce projet. L'intendant général, à qui il revient de trancher, leur donne enfin gain de cause. L'élégant clocher actuel, toujours solide, est donc historiquement un rescapé, sauvé par le conseil communal de l'amateurisme et de la suffisance de l'architecte provincial.

Une troisième opération d'envergure, entre 1864 et 1868 a concerné la façade et l' entrée de l'église. Au départ il ne s'agissait que d'une remise en état générale du bâtiment, sans retouche à sa structure. La commune entendait profiter de la manne de subventions pour les églises décidées par le gouvernement français pour accompagner le rattachement de 1860 et aussi, sans doute, récompenser le parti catholique qui avait joué un rôle si important dans l'adoption du référendum. Un premier projet fut établi par M Ruphy, toujours là et apparemment réconcilié avec la commune.

Cependant les subventions étant abondamment au rendez-vous (2000 F sur 7159 F) et le député Pissard prêt à soutenir, à Paris, une nouvelle rallonge de subvention, un avenant fut établi en 1864 pour modifier la façade et lui donner son aspect actuel, caractérisé par la réalisation d'une grande fenêtre double permettant un meilleur éclairage de l'église (supplément de 5267 F). Visiblement ces travaux furent fort peu examinés en haut lieu, leur finalité étant manifestement d'ordre politique. C'est un peu dommage car d'un point de vue esthétique, l'ancienne façade présentait plus de charme que la nouvelle.

Une dernière opération d'ampleur plus restreinte est intervenue en 1898, donnant à l'aménagement du terre-plein situé devant l'église et de l'escalier actuel son aspect définitif.

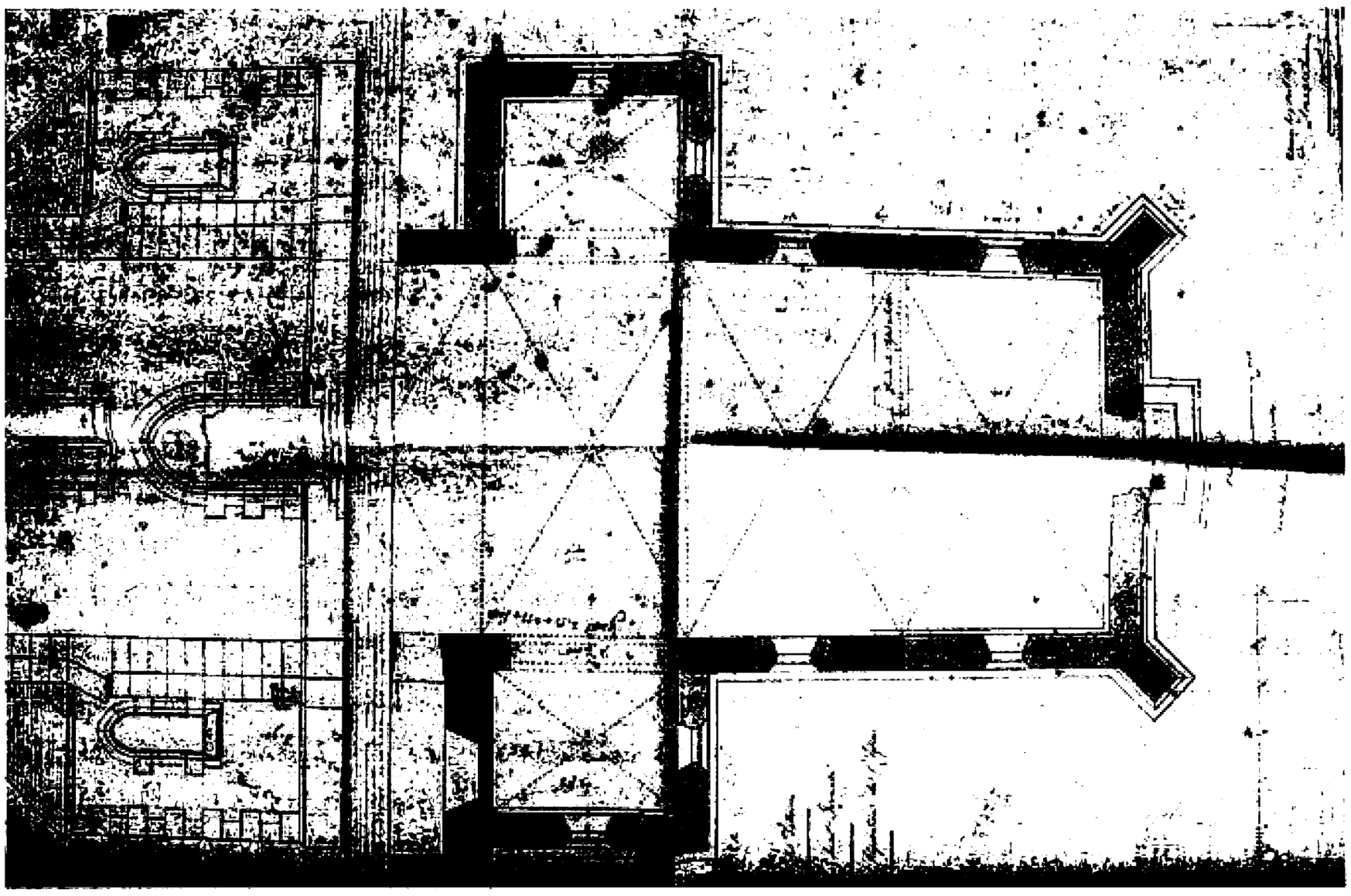


Figure 11 - Le plan de l'agrandissement de l'église de Saint-Germain.

Concernant Saint-Germain deux grosses opérations ayant des incidences sur la configuration du bâtiment ont été réalisées depuis la création de la paroisse en 1836. La première, dont il a déjà été question, a été la construction du clocher, en 1837. Les habitants de Saint-Germain en ont supporté quasiment toute la charge excepté les fameux 18 sapins fournis par la commune.

Par la suite de nombreuses opérations d'amélioration et d'entretien furent réalisées, avec des contributions nettement plus significatives de la commune, confrontée au risque de sécession. Néanmoins la grande opération concernant l'église intervint en 1868 -1870 avec la réalisation de son agrandissement qui eut pour effet de presque doubler sa superficie et de donner à sa façade l'aspect qu'elle présente aujourd'hui (figure 11). La commune procura une subvention de 1600 F pour cette opération, également subventionnée par l'Etat pour 1500 F et dont le montant total fut de 7076 F. Ces grands travaux comme bon nombre de ceux que l'on a déjà évoqués donnèrent lieu à des contestations et à des procès avec les entreprises chargées de les réaliser. Pour l'agrandissement de l'église de Saint-Germain le Conseil de préfecture, l'ancêtre de notre tribunal administratif, eut à se prononcer. Son jugement rendu le 8 août 1873, soit quelques mois seulement avant la décision de ne pas donner suite au projet de création de communes séparées, a eu pour effet paradoxal de quasiment réduire à néant les motifs de cette demande de scission. Il énonce en effet que le statut très particulier de l'église de Saint-Germain ne fait pas obstacle à ce qu'elle soit traitée exactement sur le même pied que celle du

bourg concernant son entretien, son agrandissement ou les améliorations à y apporter.

Peut-on, au terme de cette étude sur les quatre églises de Talloires risquer quelques conclusions plus générales ?

On relèvera, d'abord l'extraordinaire stabilité du territoire de Talloires. Les limites établies pour la paroisse au 11éme siècle ont subsisté presque sans changement jusqu'à aujourd'hui comme limites communales. La seule atteinte à cette stabilité a été le détachement du hameau des Choseaux d'abord, de la paroisse en 1804, puis de la commune en 1864. L'échec de la scission de Saint-Germain souligne la résistance de ce cadre territorial. On peut mieux apprécier, au regard de cette stabilité la portée historique des évolutions qui, en ce début de 21ème siècle, semblent lui tourner le dos. Côté commune Talloires fait désormais partie d'une Communauté de communes, au rôle déjà important mais susceptible encore d'extensions futures, l'associant à Veyrier, Menthon et Bluffy. Côté Paroisse est intervenue une transformation de portée encore bien plus considérable avec la fusion en une nouvelle paroisse de Talloires, Menthon Saint-Bernard, Veyrier, Bluffy, Alex et Saint-Germain. Cette nouvelle paroisse a recueilli l'appellation de Saint-Germain, nous reportant au souvenir du fameux ermite mais aussi, plus discrètement, au premier prieur de Talloires dont on ne peut omettre qu'il fut aussi le premier curé primitif, ses successeurs accédant même, par la suite, à cette même qualité pour, déjà, Menthon, Bluffy et Alex.

On reviendra ensuite sur l'étonnant privilège des habitants de Talloires tout au long de cette longue histoire de leurs églises. A bien y regarder ils n'en ont payé aucune ! La première fut donnée par Ermengarde, la seconde établie sur les deniers privés du curé Vittoz, la troisième payée par le curé Dussolier, (avec peut-être une contribution de l'évêque) et la quatrième par les seuls habitants de Saint-Germain, soit d'un tiers des habitants seulement. Par une étonnante capacité d'influence sur l'avenir la donation initiale d'Ermengarde a pu ainsi amorcer une véritable tradition de répétition des « églises cadeaux », dont seuls les habitants de la montagne n'ont pu profiter !

On terminera enfin par une observation sur ce que l'on peut appeler les relations entre la grande histoire, celle des nations et des Etats, et celle plus modeste des communautés restreintes que constituent les communes ou villages. La première, certes, détermine largement la seconde mais ne saurait occulter les dynamiques particulières qui sont à l'œuvre à l'échelle des secondes. Ainsi, dans le cas de Talloires peut-on observer les conséquences multiples et déterminantes qu'induit sur l'histoire et la vie du village la présence du monastère bénédictin. Mais, ce monastère disparu,

d'autres éléments de particularisme prennent le relais, ainsi qu'en témoigne l'affaire de la séparation de Saint-Germain. Au total tout un pan de l'histoire de nos villages s'écrit en dehors des récits de la grande histoire et celle-ci est condamnée à demeurer très incomplète si elle n'accède à la prise en compte des récits cumulés de toutes ces histoires particulières, ce qui, au bout du compte, abolit la distinction même entre grande et petite histoire ! D'autre part ce type d'analyse peut également nourrir, d'un point de vue méthodologique, les recherches historiques entreprises à des échelles supérieures. Qu'il s'agisse de l'administration des paroisses, des relations entre séculiers et réguliers, du fonctionnement concret des pouvoirs locaux ou étatiques aux différentes époques, le point de vue local permet un effet de grossissement propre à éclairer notre compréhension générale des systèmes de gouvernement aux différentes périodes de notre histoire. On l'a compris, notre conclusion se veut plaidoyer pour le développement de travaux d'histoire locale ambitionnant d'être un peu plus que de simples recensions des faits ou événements se rattachant à tel ou tel ville ou village particulier et notre plus grande satisfaction serait, par cette étude, d'avoir modestement tenté d'y contribuer.

Henri COMTE

La dynamique sociale des Cusinens : nobles notaires ou notaires nobles ?

Conférence donnée à l'Académie Florimontane, Annecy, le 7 avril 2010

Contexte d'élaboration de cette étude

Les Cusinens, lignage du Genevois, sont attestés depuis le XIV^e^ siècle ; ils ont été très partiellement étudiés par Guichenon, puis Galiffe, tous deux repris et augmentés par Foras[1], mais avec de nombreuses lacunes et omissions, en particulier, les commissions aux extentes exercées par Pierre de Cusinens le Jeune, puis François de Cusinens. C'est en effet comme commissaires aux extentes que j'ai rencontré pour la première fois les Cusinens, Pierre le Jeune tout d'abord, alors que je préparais mon ouvrage sur le fonds de Savoie des Archives départementales de la Côte d'Or[2], puis plus récemment François, alors que dans la foulée de ma participation au projet INTERREG III *Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie*[3], je débutai une étude (encore inachevée à ce jour) consacrée aux commissaires aux extentes des principales seigneuries ecclésiastiques basées à Genève avant la Réforme[4]. Le premier m'avait interpellé par le grand nombre de commissions aux extentes princières exercées en bailliages de Bresse et de Bugey au début du XV^e^ siècle, car de tels cumuls s'étaient avérés très rares ; avec le second, au fur et à mesure que j'avançais dans la reconstitution de sa biographie, je fus frappé par le nombre d'éléments sur lui qui me remontaient du web, et plus encore par son envergure « de part et d'autres des Alpes » qui finit par se révéler.

Dès lors, pour éclairer mieux encore le personnage et la carrière de François de Cusinens – qui est de loin le commissaire aux extentes le plus marquant du corpus de la cinquantaine d'entre eux que j'étudie actuellement -, il me

---

(1) S. GUICHENON, *Histoire de la Bresse et du Bugey*, t. III, Lyon, 1650, p. 227 (inclus dans article « de Loriol », *ibidem*, p. 223-227) ; Archives d'Etat de Genève [ci-après : AEG], Manuscrits Historiques 270.5, f° 4 ; A. DE FORAS, *Armorial*, t. II, p. 251 (en notes ci-après : A. DE FORAS, *op. cit.*).

(2) C. MOTTIER, *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie dans les anciens Pays de l'Ain. Etude sur les reconnaissances de fief reçues au titre des châtellenies des bailliages de Bresse, Bugey et Gex (XIV^e^-XVI^e^ siècles)*, Archives départementales de l'Ain, Bourg-en-Bresse, 2004, 316 p.

(3) C. GUILLERE, C. SANTSCHI (dir.), *Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie. Valleiry et La Joux (XI^e^ siècle-1754). Les terres du Chapitre et de Saint-Victor*, ouvrage publié sous la direction scientifique des Archives d'Etat de Genève, de La Salévienne et de l'Université de Savoie dans le cadre d'un projet Interreg III, Genève, Saint-Julien-en-Genevois, Chambéry, 2008, 387 p.

(4) C. MOTTIER, « Les commissaires aux extentes des principales seigneuries ecclésiastiques basées à Genève avant la Réforme (milieu du XIV^e^ – début du XVI^e^ siècle). Un autre versant de l'administration territoriale seigneuriale », à paraître.

fallait approfondir la connaissance de ses origines géographiques et sociales. C'est alors que j'ai entrepris de compléter les généalogies existantes (Guichenon, Galiffe et Foras), au moyen de travaux ou documents édités depuis Foras, de plus en plus souvent accessibles sur le web (ouvrages, articles de revues savantes, mémoires de diplôme, ainsi que nombre de documents ou d'inventaires d'archives), voire grâce à des documents d'archives inédits (fonds Delaville). Une fois relu sous l'angle de l'histoire sociale, le tableau d'ensemble qui en est ressorti (généalogie en annexes) a révélé d'intéressantes dynamiques, à l'œuvre sur six générations de Cusinens (depuis le milieu du XIV^{e} siècle), ainsi qu'une longue tradition de service princier, tout en donnant à notre regard la possibilité de se porter sur les voies de l'anoblissement et le mode de vie noble d'avant 1559. Mais, dès lors, le résultat dépassait largement le cadre de mon étude en cours sur les commissaires aux extentes, et il convenait d'ors et déjà de consacrer aux Cusinens une étude à part entière, dont je vous livre ici la teneur.

Au service des comtes de Genève : deux aspects de la vassalité ?

Le plus ancien Cusinens (non mentionné par Foras) est Jaquemet de Cusinens, connu par un instrument d'hommage et investiture reçu le 11 août 1343 : Jaquemet de Cusinens, damoiseau, pour tous les biens et possessions qu'il a acquis de Geoffroy de Châtillon, fit hommage au comte de Genève, réservée la fidélité à messire Rodolphe d'Arlod, et fut investi desdits biens par le comte[5]. Compte tenu des lignages mentionnés [Arlod et Châtillon, ces derniers seigneurs de Beaumont-en-Semine (Haute-Savoie, commune de Saint-Germain-sur-Rhône), Mérard (Haute-Savoie, commune d'Eloise) et Cusinens (Haute-Savoie, commune de Saint-Germain-sur-Rhône)] depuis le début du XIV^{e} siècle au moins – fiefs passant plus tard aux Gingins notamment, en 1437[6] –, le fief investi en 1343 et son acquéreur sont rattachables au secteur géographique de la localité de Cusinens, qui fait alors partie de la châtellenie comtale d'Arlod[7]. De même, la visite pastorale de 1411-1414 fera état de deux prêtres du nom de Cusinens, Pierre et Henri, en charge de deux paroisses (Franclens et Usinens)[8] de cette même

(5) *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* [ci-après : MDSSHA], t. XXXIV, 2^{e} série - t. XIV, Chambéry, 1900, p. 317. Autre vente par Geoffroy de Châtillon au comte de Genève, en 1347 cf. *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne*, t. XIII, Thonon, 1899, p. 74. J.-Y. MARIOTTE (dir.), *Histoire des communes savoyardes*, t. III, *Le Genevois et le lac d'Annecy*, Roanne, 1981, p. 568, Saint-Germain-sur-Rhône : château de Beaumont mentionné en 1442, appartenant alors à Jean de Gingins ; acquis en 1624 par les Perrucard de Ballon, puis au XVIII^{e} siècle par les Regard de Morgenex, il était « réduit en masure » à la fin du XVIII^{e} siècle. Rien sur la localité de Cusinens. *Ibidem*, p. 356-358, Eloise : la maison-forte de Méral, ou Mérard, appartenait au XV^{e} siècle aux nobles de Verbouz ; au XVIII^{e} siècle, elle appartenait, avec ses droits seigneuriaux, aux Regard de Morgenex ; elle est dite « réduite en masure » en 1774.

(6) *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne*, t. XIII, *op. cit.*, p. 73-74.

(7) G. DETRAZ, « Les corvées dans le Genevois au XIV^{e} siècle », *Revue Savoisienne*, 1990, p. 80-96 ; p. 89 (carte des châtellenies du comté de Genève).

(8) L. BINZ, *Les visites pastorales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrand (1411-1414)*, *Académie Salésienne, Documents hors série*, volume 1, Annecy, 2006, p. 83 et 492.

châtellenie du comté de Genève. Ainsi, Cusinens apparaîtrait comme le lieu d'origine d'un lignage éponyme, mais qui ne possédait apparemment pas de droits de haute justice sur ce lieu au XIV^e^ siècle déjà, les ayant peut-être aliénés s'ils en eurent jamais, ou peut-être issus de cadets des seigneurs initiaux ou de leur entourage militaire ? En tous les cas, un *lignage* de petite noblesse, peut-être éteint au début du XV^e^ siècle par des ecclésiastiques (?) ; ou du moins une *lignée* de ce lignage, celle de ce Jaquemet, si on considère qu'existaient des liens de parenté avec les Cusinens établis à Annecy dont nous allons parler maintenant. Mais rien n'est attesté.

Ce qui est sûr, c'est que quelques années après l'investiture de fief de Jaquemet de Cusinens, et dans une autre partie du comté de Genève, on a la mention d'un François de Cusinens, notaire à Annecy en 1347[9] ; lui-même est peut-être le père ou le frère d'un Pierre de Cusinens, également notaire à Annecy en 1348[10]. Une trentaine d'années plus tard, à Annecy toujours, un Pierre de Cusinens - possiblement le même que celui de 1348, mais alors à un stade avancé de son parcours social et professionnel - est attesté le 18 mai 1375 comme clerc, procureur du comte de Genevois[11] : il s'agit donc ni plus ni moins que du procureur général et avocat fiscal, représentant des intérêts du comte en justice ; en 1384, Pierre de Cusinens est désormais le substitut de messire Laurent Trenquier, licencié en lois, procureur général et avocat fiscal du comté de Genève[12].

En dehors de ses fonctions judiciaires centrales, Pierre de Cusinens est toujours notaire, recevant notamment un acte à Genève le 13 novembre 1379 ; il est également introduit dans les milieux nobles, mentionné le 14 juin 1376 comme exécuteur testamentaire d'Hélinode de Greysier, et qualifié pour lors de damoiseau[13]. Est-ce là une marque d'origines vassaliques ? Ou est-ce qu'au contraire ces Cusinens étaient des roturiers issus du lieu éponyme lorsqu'ils vinrent s'établir à Annecy, avant le milieu du XIV^e^ siècle, et qu'en la personne de Pierre de Cusinens, notaire devenu officier comtal et proche des milieux nobles, s'affirment les premières prétentions à vivre noblement, suivant la logique d'agrégation taisible ?

Ce Pierre de Cusinens [le Vieux] est peut-être père d'Aymon(et) – à moins que ce ne soit François de Cusinens - et/ou de Pierre le Jeune.

---

(9) P. DUPARC, *La formation d'une ville : Annecy jusqu'au début du XVI^e^ siècle*, *Annesci*, 19, 1973, annexe X, notaires ayant exercé à Annecy aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, p. 234, n° 20.
(10) *Ibidem*, p. 234, n° 22.
(11) A. DE FORAS, *op. cit.*
(12) P. DUPARC, *Le comté de Genève IX^e^-XV^e^ siècle*, *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome XXXIX, Genève, 1955, p. 469, n. 5 : en 1384, *Petrum de Cusinens, procuratorem substitutum a domino Laurentio Trenquerii in legibus licenciato, procuratore generali et advocato fiscali comitatus gebennensis, procuratorio nomine prefati domini nostri.*
(13) A. DE FORAS, *op. cit.*

Aymon de Cusinens est attesté comme clerc en 1383, et comme notaire (à Annecy) en 1385 [14] et 1396 [15]. Il est également actif au plan central, dans les institutions judiciaires comtales, à l'instar de Pierre de Cusinens : en 1390, les comptes du receveur général mentionnent en effet les dépenses effectuées par messire François *Marchiaudi*, juge mage du comté de Genevois, et Aymonet de Cusinens, envoyés à Grenoble pour négocier auprès du conseil delphinal [16].

Réunion du comté de Genève à la Savoie (1401) et entrée au service de la Maison de Savoie

Pierre de Cusinens dit le Jeune (en comparaison du précédent Pierre) est mentionné comme notaire dès 1395, recevant un acte à Genève [17]. La réunion du comté de Genève aux Etats de Savoie (1401) semble lui avoir procuré d'indéniables possibilités de carrière nouvelles, qui seront reprises et portées à leur maximum à la génération suivante, par François de Cusinens.

Il réalise en effet une carrière de commissaires aux extentes au service de la Maison de Savoie, attestée dès la fin de la première décennie du XV^e^ siècle et jusque dans la première moitié des années 1420 (sous Amédée VIII donc), hors de son Genevois d'origine, mais généralement non loin de celui-ci, dans plusieurs châtellenies des bailliages de Savoie et de Bugey, de part et d'autre du Rhône, mais également plus loin, en bailliage de Bresse. Ainsi est-il commissaire aux extentes au mandement du Bourget (1409-1414)[18] et au mandement de Chambéry (1411-1415)[19]. Ces châteaux sont deux résidences comtales ! Non loin de là, sur l'autre versant de la montagne du Chat, en 1409-1411, Pierre de Cusinens œuvre également avec Pierre Bachillard, au titre des fiefs nobles des châtellenies de Chanaz et de Yenne (dont Chevelu, Novalaise)[20]. Seul, on retrouve Pierre de Cusinens commissaire aux extentes de la châtellenie de Châtillon-en-Dombes (auj. -sur-Chalaronne), en bailliage de Bresse, de 1411 au début des années

---

(14) P. DUPARC, *La formation d'une ville : Annecy jusqu'au début du XVI^e^ siècle*, *op. cit.*, p. 234, n° 35.
(15) A. DE FORAS, *op. cit.*, pour 1383 et 1396.
(16) P. DUPARC, *Le comté de Genève IX^e^-XV^e^ siècle*, *op. cit.*, p. 460, n. 4. Soit François *Marchiandi* (?), licencié en lois, syndic de Chambéry 1405-1408 et avocat de la ville en 1410, frère de Guichard Marchand, docteur en droit, juge des appellations 1372-1379, président du conseil résident de Chambéry 1383-1404 et chancelier de Savoie 1406-1412, de cette famille de juristes originaire de Bresse dont sept membres jouèrent, dans la première moitié du XV^e^ siècle, « un rôle considérable dans la vie politique de Chambéry » cf. R. BRONDY, *Chambéry, histoire d'une capitale, vers 1350-1560*, Lyon, 1988, p. 242-243.
(17) A. DE FORAS, *op. cit.*
(18) Fonction connue par les comptes d'extentes qu'il a rendus, cf. Archives départementales de la Savoie [ci-après : ADS], IR 180 [instrument de recherche numérique : Archives d'Etat de Turin, archives camérales, inventaire 71, consultable en ligne sur :
http://www.savoie-archives.fr/uploads/Document/WEB_CHEMIN_IR180.pdf], acte n° 35.
(19) *Ibidem*, acte n° 21.
(20) ADS, SA 7 (2 Mi 9), f°101 (cité sur http://www.la-martiniere.com/fr/archives/cours.php3). Pierre de Cusinens mentionné comme précédent commissaire rénovateur des extentes de Chanaz cf. ADS, SA 2959/C. MOTTIER, *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie*, *op. cit.*, p. 47, n. 105. Est-ce également au titre de Yenne et/ou Chanaz que Pierre de Cusinens reçut, vers 1410-1420, une reconnaissance de Jean d'Oncieu pour son office de la mistralie de Pierre Châtel ? cf. Archives départementales de la Côte d'Or [ci-après : ADCO], B 803/C.

1420[21] ; enfin, en 1420-1423, Pierre de Cusinens reçoit les reconnaissances des fiefs nobles de Châteauneuf-en-Valromey (bailliage de Bugey) pour le duc Amédée VIII[22].

Pierre de Cusinens et Pierre Bachillard, tout comme Pierre Monthion, faisaient partie du très petit nombre de commissaires ayant exercé, dans les années 1410-1420, des carrières à grande échelle, artisans de l'expansion du recours aux reconnaissances de fief par la Maison de Savoie dans les bailliages de Bresse et de Bugey, ou dans le bailliage de la Montagne (ex-baronnie de Thoire) tout juste acquis et réuni au bailliage de Bugey, en outre souvent en charge des extentes de châtellenies sièges de centres administratifs ou résidences princières (Chambéry, Le Bourget, Bourg, Châteauneuf-en-Valromey)[23].

D'autre part, Pierre de Cusinens le Jeune est assimilable à ce Pierre de Cusinens dit de Faramans, investi en 1440 par le seigneur du Vuache de fiefs provenant de Pierre de Faramans, situés dans la paroisse de Vulbens, en Genevois[24]. Le nom de Faramans ainsi relevé laisse entendre qu'il serait l'époux, voire le fils déjà, de l'héritière des Faramans, « à charge de nom et d'armes ». Cette alliance dans la noblesse fieffée est la première dont nous ayons la trace pour les Cusinens.

Enfin, Pierre de Cusinens le Jeune est probablement le père de tout ou partie des nombreux Cusinens de la génération suivante (mais une descendance est possible aussi chez Aymon(et), frère ou cousin de Pierre le Jeune).

Ainsi en est-il certainement de Guillemette de Cusinens, mariée à Michel Monthion, dont le père, Pierre Monthion, clerc, notaire de l'autorité impériale, juré de la cour de l'officialité, syndic de Genève en 1410, puis 1429, entre-temps conseiller en 1425, par ailleurs seigneur de Bessinge et époux d'Alexie, fille de noble Jacques de Benevix (sur Evian)[25], avait été commissaire aux extentes pour la Maison de Savoie (à l'époque où Pierre de

---

MOTTIER, *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie*, *op. cit.*, p. 38 ? (il est dit simplement « commissaire aux extentes ducales », sans mention de châtellenie, ce qui peut se comprendre du fait que Pierre-Châtel est alors sortie du domaine princier, par inféodation, ce qui a pu entraîner le rattachement des droits éminents de la Maison de Savoie, ou ceux qu'elle a pu se réserver dans l'inféodation, à la châtellenie et château voisin de Yenne) ; dans la reconnaissance suivante, passée le 31 juillet 1437, es mains de Pierre Clavelet, par noble homme Jean d'Oncieu, fils de feu Jean d'Oncieu, damoiseau, il est précisé que son père avait reconnu es mains de [pas dit feu] Pierre de Cusinens *Junior*, notaire public cf. ADCO, B 838.

(21) J. GARNIER, *Inventaire-sommaire des Archives départementales de la Côte d'Or, série B*, t. III, Dijon, 1873 ; p. 147.

(22) ADCO, B 778, 1420-1423.

(23) C. MOTTIER, *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie*, *op. cit.*, p. 82-84. Pierre Bachillard est commissaires aux extentes à Léaz-La Cluse en 1416, puis dans le bailliage de la Montagne, à Arbent, Uffel et Matafelon dès 1419, Montréal-la-Cluse dès 1421 et Saint-Martin-du-Fresne dès 1422 cf. *ibidem*, p. 67 et n. 177.

(24) A. DE FORAS, *op. cit.*

(25) Sur les Monthion, voir J.-A. GALIFFE, *Notices généalogiques*, t. III, p. 332-334. Michel Monthion, citoyen de Genève, sera secrétaire de la communauté et traducteur des franchises d'Adhémar *Fabri* en 1455 (mais également secrétaire ducal à même époque cf. E. RIVOIRE et V. VAN BERCHEM, *Les sources du droit suisse, Canton de Genève, Droit des villes*, t. I (des origines à 1460), Aarau, 1927, p. 235 : « oubli » par Galiffe ?). Les Monthion, agrégés à la noblesse ducale, appartiendront plus tard au parti ducal, exilés de Genève en 1526.

Cusinens débutait sa carrière) dans les châtellenies de Châteauneuf-en-Valromey (1386-1392), Bourg-en-Bresse (1396-1398), Seyssel (1400) et Châtillon-en-Dombes (vers 1400)[26] – à noter que deux de ces commissions passeront plus tard à Pierre de Cusinens.

De même, on peut attribuer assez certainement à Pierre de Cusinens le Jeune la paternité des quatre frères de Cusinens attestés comme tels, François (sur lequel nous reviendrons), Jean, Michel et Amable. Est-il aussi le père des autres Cusinens cités en des reconnaissances de 1466 comme vassaux (?) de Girard de Montchenu [seigneur du Vuache dont relève le fief de Faramans] : Gauthier - avec Amable – ainsi qu'Aymon et son épouse Aymonette ? Qu'en est-il encore du père de Gabriel de Cusinens (mort avant 1504), et père lui-même de Claude[27] ? De Jacques de Cusinens moine à Talloires en 1453[28] ? De vénérable Claude de Cusinens, chanoine à Annecy en 1469[29] ?

François de Cusinens, de part et d'autre des Alpes

François de Cusinens fut avant tout un homme de finances. Son activité est connue pour la première fois le 7 juin 1441, lorsqu'il est nommé par le duc clavaire et receveur des émoluments des sceaux de la judicature de Gex et Ternier[30]. On notera la proximité géographique de Faramaz (Haute-Savoie, commune de Vulbens) et celle de Genève, où il est bientôt commissaire d'extentes, rénovant des reconnaissances de fief en 1445-1447 pour le prince-évêque de Genève[31] – un prélat qui n'est autre, depuis 1444, que l'ancien duc Amédée VIII lui-même (pape Félix V) – et en 1446-1448, pour le chapitre cathédral, à Genève même[32] ; dans les deux cas, il est secondé notamment par Jean d'Eloise, issu probablement d'un lignage éponyme de cette localité de la châtellenie d'Arlod et établi depuis en une châtellenie voisine, à Chaumont[33]. C'est peut-être pour garantir vis-à-vis du chapitre l'exercice de sa commission, incluant la réception des redevances annuelles dues au chapitre, que François de Cusinens acquit des biens de la

(26) C. MOTTIER, *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie*, *op. cit.*, p. 83. Commissions non mentionnées dans la généalogie de Galiffe.
(27) A. DE FORAS, *op. cit.*
(28) Je n'ai pas retrouvé la référence.
(29) AEG, *Analyses des actes rédigés en latin et reçus par les notaires de Genève de 1373 à 1535*, commencées par H.-L. BORDIER et achevées par L. DUFOUR-VERNES, 5 vol. manuscrits, Genève, 1886-1904 ; vol. III, f° 96.
(30) S. SIGOT, *Cancellieri et cancelleria nel ducato sabaudo (1440-1478)*, tesi di laurea, sous la direction de Franca Leverotti, année universitaire 2001-2002, Université de Turin, 232 p., consultable en ligne sur http://www.vivant.it/pagine/letesi.htm, p. 158. Il est toujours clavaire de Gex en 1442 cf. C. ROSSIGNOL, *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Côte d'Or*, Dijon, 1873, p. 118.
(31) AEG, Titres et Droits, A 76/5 (réserve), *Copie de l'inventaire des Titres et Droits rédigé de 1888 à 1891 par l'archiviste Louis Dufour-Vernes sur la base de l'inventaire de 1743* ; AEG, Titres et Droits, Aa 4, Fa 8, Fc 169.
(32) *Ibidem* ; AEG, Titres et Droits, Ca 28.
(33) C. MOTTIER, « Les commissaires aux extentes des principales seigneuries ecclésiastiques basées à Genève avant la Réforme », *op. cit.*, à paraître.

mouvance capitulaire, à Valleiry, où sa fille, Marie de Cusinens, résidera en 1509[34]. Valleiry présentait aussi l'intérêt d'être proche de la paroisse de Vulbens où les Cusinens détenaient, depuis 1440, les fiefs provenus des Faramans[35].

Immédiatement après son passage à Genève, attesté jusqu'en 1448 et qui l'a mis en contact avec l'ancien duc Amédée VIII (pape Félix V), François de Cusinens apparaît, de 1448 à 1465, comme receveur des émoluments de la scribannie du Conseil de Chambéry, et secrétaire ducal dès 1449, année où il obtient de la duchesse Anne de Chypre (arrivée à Chambéry en 1433), bénéficiaire des revenus de la scribannie du Conseil de Chambéry sa vie durant, la gestion de ladite scribannie avec le titre de secrétaire ducal[36] ; il est toujours secrétaire ducal en 1453 - c'est à partir de là que Foras nous éclaire une première fois sur ses activités « professionnelles ».

Une demi-décennie durant, François de Cusinens connaît une intense activité financière comme receveur des finances ducales[37]. Au début de 1459, il est receveur du subside ducal en Pays de Vaud et le 29 juin de la même année, il est nommé receveur général du subside imposé sur les trois Etats du Piémont ; en juillet 1461, il est attesté comme receveur général du subside imposé en la *patria cismontana* [Piémont] et au cours de la même année, il reçoit 200 florins pour sa charge d'exacteur de subside ; enfin, en 1465, il est présent à une assemblée à Moudon [siège du bailliage de Vaud, où se réunissaient les trois Etats] comme envoyé ducal, possiblement au sujet des subsides. En parallèle, François de Cusinens exerce les mêmes fonctions de receveur au service de la duchesse : le 7 octobre 1461, il est créé receveur général des lods de l'apanage d'Anne de Chypre.

Concomitamment au décès d'Anne de Chypre (1462), François de Cusinens intègre la chambre des comptes de Savoie, comme l'attestent des mandements de payer reçus par Jean Lyobard et François de Cusinens entre 1462-1465 pour des dépenses de la maison du prince Amé de Savoie [Amédée IX,1465-1472], fils aîné du duc Louis et d'Anne de Chypre[38] ; maître des comptes (septembre 1466)[39], il est également cité par Foras

---

(34) AEG, Titres et Droits, EA 12, f° 455v-456 ; en 1509, noble Marie de Cusinens, de Valleiry, reconnaît tenir un pré en ce lieu, mouvant non pas du chapitre mais du prieuré de Saint-Victor, comme précédemment l'avaient fait, es mains de Claude de Crose [soit avant 1471, année du décès de François de Cusinens], les nobles Amable et François de Cusinens, frères, le dernier étant le père de la confessante ; eux-mêmes l'avaient acquis des nobles Nicod et Hudry Mistral, feux hommes liges du prieuré et précédents reconnaissants. La mention de ces liens de parenté est intéressante, car elle précise fortement la généalogie des Cusinens établie par Foras.

(35) Les Faramans possédaient eux-mêmes déjà des biens dans la paroisse de Valleiry ; ainsi, en 1357, le damoiseau Mermet de Faramans, un pré situé au territoire de la Jonchère, près de la « vie » (voie) tendant de Valleiry à Meygiez cf. AEG, Titres et Droits, Ca 15, rec. de Jacquette, fille de Jacquier de Faucigny, 29 juillet 1357 (dép. C. Santschi).

(36) S. SIGOT, *Cancellieri et cancelleria nel ducato sabaudo (1440-1478)*, *op. cit.*, p. 158.

(37) *Ibidem*, p. 158-159.

(38) *MDSSHA*, t. XLII, 2e série - t. XVII, Chambéry, 1903 ; bulletin des séances de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie 1902-1903, p. CXIX. Tous deux sont par ailleurs qualifiés de « maîtres des comptes de Bourg » [soit donc en la chambre des comptes de l'apanage de Philippe de Savoie cf. C. Mottier, *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie*, *op. cit.*, p. 35-36 et notes] en septembre 1466 cf. ADCO, B 1105, f° 3v-4.

comme conseiller ducal (1469) et maître des comptes encore en 1469-1470[40].

Homme de finances au service de la Maison de Savoie, François de Cusinens contracte une alliance dans semblable milieu ; Louise de Crans, son épouse, est en effet issue de bourgeois d'Annecy remontant à Guillaume de Crans[41], notaire à Annecy en 1361[42], auquel le comte de Genève avait concédé en 1366 l'office de cléricature (greffe de justice) d'Annecy (soit de la châtellenie ?)[43], par ailleurs trésorier général du comté de Genevois de 1365 à 1368[44], puis encore receveur du comte Pierre de Genève et de Mathilde de Boulogne en 1370-1373, et finalement membre du conseil de Genevois en 1395-1400[45] ; déjà décédé en 1405, il s'était constitué un fief à Annecy et dans les environs[46] et avait épousé Girarde de Bausse, probable héritière de la maison-forte de ce nom, située à Passy, en Faucigny[47]. A l'époque où François de Cusinens était devenu maître des comptes à la chambre de Savoie, Eustache de Crans, exerçait le même office à la chambre du Genevois (1467), épousant par ailleurs une Duyn, des seigneurs de la Val d'Isère, antique lignage noble[48].

François de Cusinens décède en 1471, enseveli le 11 octobre en l'église des frères prêcheurs de Chambéry[49]. Son accession à la cour centrale des finances ducales couronne de manière assez « logique » une carrière de trente ans en tant que spécialiste de la gestion domaniale et du maniement des deniers princiers, passé par l'administration territoriale (greffier de judicature-mage et receveur des émoluments, commissaire et receveur d'extentes), puis centrale (greffier du conseil de Chambéry et receveur des émoluments, secrétaire ducal, receveur de subsides ducaux, receveur des lods de l'apanage d'Anne de Chypre et enfin, maître des comptes et conseiller ducal). Au cours de sa carrière, il aura côtoyé Amédée VIII, Louis de Savoie, Anne de Chypre, le futur Amédée IX …

On note un parcours relativement similaire chez son contemporain, Jean Loctier, de Vésegnin (enclave ecclésiastique en terre de Gex), d'origine roturière, notaire, commissaire aux extentes de la baronnie de Gex (lettres patentes d'Amédée IX datées du 18 juillet 1466), au rachat de laquelle auprès de Dunois il a spécialement participé ; à cette époque, Jean Loctier

(39) ADCO, B 1105, f° 4.
(40) S. SIGOT, *Cancellieri et cancelleria nel ducato sabaudo (1440-1478)*, *op. cit.*, p. 158.
(41) A. DE FORAS, *Armorial*, t. II, art. « Crans (de) », p. 231-235 ; Louise est citée p. 235, mais non rattachée.
(42) P. DUPARC, *La formation d'une ville : Annecy jusqu'au début du XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 234, n° 28.
(43) *Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère*, Moûtiers, 1907, vol. 3, p. 235.
(44) C. BRUNEAU, *Histoire de la langue française : des origines à 1900*, Paris, 1934, p. 378.
(45) A. DE FORAS, *Armorial*, t. II, art. « Crans (de) », p. 232.
(46) M. BRUCHET, G. LETONNELIER, *Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Savoie antérieures à 1790*, Annecy, 1904, p. 332.
(47) A. DE FORAS, *Armorial*, t. II, art. « Crans (de) », p. 231 et 233.
(48) *Ibidem*, p. 232. Je remercie Laurent Perrillat de m'avoir sensibilisé à l'exercice de cette charge par Eustache de Crans, qui peut être le père ou un frère de l'épouse de François de Cusinens.
(49) S. SIGOT, *Cancellieri et cancelleria nel ducato sabaudo (1440-1478)*, *op. cit.*, p. 159.

vit en Piémont, à Pignerol, qualifié en outre de conseiller ducal. Plus tard, en mai 1492, au crépuscule de son existence, on le trouve toujours mentionné comme conseiller ducal et maître auditeur à la Chambre des comptes ; entre-temps, il avait été trésorier général de Savoie, de 1465 à 1474 au moins - soit durant tout le principat d'Amédée IX, et même un peu au-delà, rare cas de longévité dans la fonction ! Jean Loctier fut le fondateur d'un lignage noble [50].

Les Cusinens, citadins et hobereaux

Plus généralement, à ce stade, le parcours global des Cusinens est indissociable d'attaches fortes avec le milieu urbain, siège des pouvoirs. Tout d'abord Annecy, lorsqu'ils sont au service des comtes de Genève (seconde moitié du XIV[e] siècle) ; puis Chambéry, après le rattachement du Genevois à la Savoie, ville en laquelle Pierre de Cusinens le Jeune, alors qu'il est commissaire de la châtellenie dans les années 1410, acquiert peut-être déjà une maison ; François de Cusinens en possède assurément une en 1453, passée (?) en 1488 à ses frères Michel et Amable – qui du moins, à cette époque, en possèdent une[51] ; par ailleurs, en 1459, François de Cusinens apparaît comme conseiller de la commune de Chambéry[52], puis en 1470, conseiller ducal, il fait tonsurer trois de ses fils à Chambéry[53]. Enfin, il y est enseveli l'année suivante.

Mais malgré leur translation vers Chambéry, les Cusinens conservent leurs attaches à Annecy, ville dont est issue Louise de Crans, épouse de François ; comme évoqué, en 1469, vénérable Claude de Cusinens – frère ou cousin de François – est chanoine à Annecy. Notons au passage des liens suivis avec le prieuré de Talloires, non loin d'Annecy, sur les bords du lac : en 1430, une reconnaissance de fief est reçue par Pierre de Cusinens (le Jeune) au profit du prieur et des religieux[54] (est-ce là une des dernières traces de son activité de commissaire d'extentes ?) et en 1453, un Jacques de Cusinens y sera moine comme évoqué. Enfin, Guillemette de Cusinens

---

(50) C. MOTTIER, *Typologie sociale du groupe nobiliaire de la terre de Gex au seuil de l'invasion bernoise de 1536*, version augmentée du mémoire de diplôme de l'EHESS présenté en décembre 2000, sous la direction de Robert Descimon, Dijon, 2001, dactylographié, 318 p. hors annexes ; p. 232-234 et notes ; complète A. DE FORAS, *Armorial*, t. III, art. « Loctier », p. 278. Autres cas similaires de passages de la pratique financière vers la Chambre des comptes, organe de contrôle, en Genevois dans L. PERRILLAT, *L'apanage de Genevois aux XVI[e] et XVII[e] siècles. Pouvoirs, institutions, société*, t. II, *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne*, t. 113, Annecy, 2006, p. 594 et suivantes.

(51) A. DE FORAS, *op. cit.*

(52) S. SIGOT, *Cancellieri et cancelleria nel ducato sabaudo (1440-1478)*, *op. cit.*, p. 158. Anthoine de Cusinens, futur seigneur de Cusinens, d'Avanchy et de Ballon, fils d'Amable et neveu de François, qui testera en 1562, sera encore attesté comme bourgeois de Chambéry (A. DE FORAS, *op. cit.*) - mais en 1561, le rôle établi à Chambéry pour la gabelle du sel, imposée également aux nobles, ne mentionne aucun Cusinens ; toutefois, le folio 6 du document original manque cf. ADS, SA 1865, édité par R. BRONDY, *Chambéry, histoire d'une capitale*, *op. cit.*, p. 315-318.

(53) *Ibidem*, p. 180 ; l'auteur ne mentionne pas leur prénom, mais sa source est : Archives départementales de l'Isère, IV G 298, registre d'ordination 1469-1471.

(54) *MDSSHA*, t. V, Chambéry, 1861, p. 149.

est mariée à Michel Monthion, coseigneur de Bessinge, syndic et premier syndic de Genève (1455-1470)[55] ; probablement sont-ce ces liens de parenté avec les Monthion qui amèneront François de Cusinens à porter ses pas à Genève, au service de l'évêché, quand il est aux mains d'Amédée VIII, et du chapitre cathédral, ce qui semble avoir constitué un indéniable tremplin pour la suite de sa carrière.

A côté de ces fortes attaches urbaines, peu avant le milieu du XV^e^ siècle, les Cusinens nous apparaissent également comme des vassaux-feudataires nobles et des hobereaux à la campagne. Comme évoqué, en 1440, Pierre de Cusinens dit de Faramans avait été investi par le seigneur du Vuache de fiefs provenant de Pierre de Faramans, en la paroisse de Vulbens. En 1469, François de Cusinens, en son nom et pour son frère Jean, reconnaît tenir de Janus de Savoie, comte de Genevois, une rente féodale à Annecy et dans les environs ; en 1498, sa veuve, Louise de Crans, prête hommage[56]. Finalement, la possession d'une « maison-forte de Cusinens » par ce lignage éponyme n'est attestée que tardivement. Selon Foras, c'est semble-t-il au XVI^e^ siècle, en 1534 pour le moins, que les Cusinens sont qualifiés de seigneurs de ce lieu et possèdent une maison-forte dite de Cusinens ; cela semble étonnant de prime abord, car ce fief de Cusinens dont il est question en 1534 était mouvant de la seigneurie du Vuache, alors que la localité de Cusinens était située de l'autre côté de la montagne du Vuache, dans la châtellenie d'Arlod. Cette maison-forte de Cusinens était-elle une construction récente, prenant le nom de ses possesseurs bien que située en une localité autre que celle de Cusinens ? Signe ostensible d'une noblesse encore récente ?

La réponse nous vient d'un fonds d'archives privé, le fonds Delaville : l'inventaire après-décès de Jean Delaville, établi en 1616, mentionne (pièce n° 45) une obligation passée le 5 juillet 1592, en faveur de la mère du défunt, par noble et puissant seigneur Charles-Emmanuel de Perrucard, seigneur de Ballon, Avanchy et de la *maison forte de Faramax au Vuache* ! Mention exceptionnellement intéressante chez ces futurs ayants-droit des Cusinens, qui nous permet de comprendre rétroactivement que les biens des Faramans passés aux Cusinens étaient un fief centré sur une maison-forte (auj. Faramaz ; toujours en élévation[57]) – donc des biens nobles relativement importants ! C'est aussi les plus anciens fiefs dont nous ayons la trace chez les Cusinens – hormis ceux évoqués en 1343, dans le secteur de Cusinens, dont on ignore la dévolution.

---

(55) Guillemette de Cusinens est veuve de Michel Monthion en 1478 cf. AEG, *Analyses des actes rédigés en latin et reçus par les notaires de Genève de 1373 à 1535*, *op. cit.* ; vol. III, f° 437.
(56) A. DE FORAS, *op. cit.*
(57) J.-Y. MARIOTTE (dir.), *Histoire des communes savoyardes*, *op. cit.*, p. 528-530, Vulbens ; appelée également « château de la Tour » sur une ancienne carte postale. Pas de mention des Perrucard.

De quelle manière le fief de Faramans est-il parvenu aux Cusinens ? Comme évoqué, le fait que Pierre de Cusinens, qui en est investi en 1440, soit dit de Faramans, laisse entendre que le fief a été transmis aux Cusinens « à charge de nom et d'armes », donc très probablement par le mariage de l'héritière des Faramans à un Cusinens, soit Pierre lui-même, soit peut-être déjà le père de celui-ci, faisant pleinement de Pierre l'héritier du lignage maternel. Et si par la suite, les Cusinens conserveront leur nom, il n'est pas exclu, en revanche, que la « tour senestrée d'un mur » de leurs armoiries soit la représentation de cette maison-forte, patrimoine emblématique des Cusinens.

La plume et la bourse cèdent la place à l'épée

Après (ou à partir ?) de cette probable alliance noble avec l'héritière des Faramans – qui apporta peut-être leurs premiers fiefs aux Cusinens – d'autres alliances de ce type sont désormais attestées chez les Cusinens. Du moins, si François de Cusinens s'allie dans un milieu d'officiers de finances annéciens - possédant déjà toutes les caractéristiques de la noblesse (fiefs et alliances nobles, outre le service du prince) -, son frère Amable (décédé avant 1506), bénéficiant peut-être de sa propre réussite, épouse Françoise de Châtillon, fille de Jean de Châtillon, seigneur du lieu et de Musinens, et de Yolande d'Avanchy, soit deux lignages doté d'une envergure de part et d'autres des Alpes ; un autre Cusinens de la génération de François et Amable, Gabriel de Cusinens (décédé en 1504 au plus tard) avait épousé Marguerite de Noveyrier.

Les Cusinens sont-ils dès lors durablement ancrés dans la noblesse ducale ? Foras ne donne aucune descendance à François de Cusinens ; or, on l'a vu, il eut au moins une fille et trois fils, qu'il fit tonsurer à Chambéry en 1470 ! L'écart d'âge devait être assez important entre eux et leur père, décédé l'année suivante, en 1471, tandis que leur mère vivait encore en 1498. A la différence de leur sœur, n'ont-ils pas survécu ou n'eurent-ils rien en héritage – la maison détenue à Chambéry en 1488 par Michel et Amable de Cusinens était-elle celle que possédait leur père en 1453 ? Furent-ils alors tous voués à l'état ecclésiastique ? Voire, l'un d'eux - à moins qu'il ne s'agisse d'un éventuel illégitime de François de Cusinens né à Genève - pourrait-il être l'ancêtre des de Cusinens, bourgeois puis citoyens de Genève, vivant dans la République au moins dès la Réforme, péagers du pont d'Arve dès 1534 et cordonniers[58], puis notaires et commissaires d'extentes au XVII[e] siècle[59] ?

---

(58) Voir notamment *Registres du conseil de Genève publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XIII, *du 3 juillet 1534 au 23 mai 1536 (vol. 27 à 29)*, Genève, 1940, p. 481 ; T. A. LAMBERT, I. M. WATTS, R MAC CUNE KINGDON, J. R. WATTS, *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. IV (1548), Genève, 2007, p. 21-22 et n. 103-104.

(59) Cités par Foras, sans les rattacher, reprenant Galiffe - soit AEG, Manuscrits Historiques 270.5, p. 4.

Assurément, les périodes de tutelle – résultat fréquent d'un fort décalage d'âge entre un père marié sur le tard, fortune faite, à une épouse bien plus jeune - étaient toujours des passages délicats, desquels les héritiers pouvaient ne pas ressortir indemnes, en butte à la convoitise de leur propre parenté.

Du côté des frères de François de Cusinens, Amable eut une descendance citée par Foras, en la personne de Louis (en vie en 1528), Anthoine (qui teste en 1562) et Marguerite, qui épouse (contrat dotal du 23 février 1512) Hugues de Challes dont elle est veuve en 1560.

Anthoine de Cusinens, fidèle au duc dans l'adversité

Anthoine de Cusinens sert à son tour le duc, mais d'autre manière que ne l'avait faite son oncle François de Cusinens – et les Cusinens avant lui – consacrant l'abandon des offices et charges lucratives du lignage au profit de l'état militaire, plus aléatoire mais plus prestigieux. En cela, peut-on voir les effets d'une logique sociale qui voudrait que, pour des nobles, le mode de vie le plus approprié soit l'état militaire, voire simplement le retrait sur ses fiefs ? Avec, à terme, le risque d'un appauvrissement progressif ? Mais il est à peu près certain qu'Anthoine, issu par les femmes de deux lignages seigneuriaux d'illustre renommée, ayant fourni de grands serviteurs princiers suivant une tradition militaire avant tout, se trouvait en situation de pouvoir – sinon de devoir - bénéficier à son tour de la situation de son oncle maternel, Louis de Châtillon, grand écuyer et pas moins que lieutenant général du duc de Savoie en Piémont au seuil de 1536, par ailleurs sans enfants et qui dans sa jeunesse avait lui-même déjà bénéficié de la position éminente du lignage de sa propre mère, les Avanchy[60]. Ainsi est-ce probablement par le biais de son oncle maternel qu'Anthoine de Cusinens obtint un office de capitaine des archers ducaux.

En 1534, « monsieur de Cusenens », capitaine des archers du duc de Savoie, est activement engagé dans le blocus contre Genève[61]. En 1538, A. de Cusinens et son oncle, Louis de Châtillon, seigneur de Musinens et grand écuyer, sont du petit nombre des nobles ayant suivi en exil à Nice le duc de Savoie dépossédé de la plupart de ses Etats[62]. Avec eux, se trouvent d'autres nobles d'ancienne extraction, tel Amédée de Genève-Lullin, issu des

---

(60) Sur la filiation de Yolande d'Avanchy, et pour des éclairages nouveaux sur les Avanchy, leur poids social au XV[e] siècle et son transfert aux Châtillon via l'alliance entre Yolande et Jean de Châtillon, voir C. MOTTIER, J.-F. TERRAZ, « Les seigneurs de Musinens », dans (collectif) *De Musinens à Bellegarde. Des origines à 1858*, Bellegarde-sur-Valserine, 2006, p. 49-96 ; p. 58-65.

(61) *Registres du conseil de Genève publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XIII, *op. cit.*, p. 588.

(62) *MDSSHA*, t. XXXVI, 2[e] série - t. XI, Chambéry, 1897 ; p. 61.

anciens comtes de Genève et bailli de Vaud lors de l'invasion bernoise de 1536, ou de noblesse récente, tels les Lambert, issus de la « robe » et apparentés en deux mariages aux Loctier[63], issus du trésorier général de Savoie déjà évoqué, en fonction lorsque François de Cusinens était maître auditeur en la Chambre des comptes de Savoie, et dont un petits-fils, François Loctier, seigneur de Bellecombe en Tarentaise, avait défendu cette vallée contre les troupes françaises plusieurs mois en 1536-1537[64].

Ainsi, par-delà l'ancienneté de leur noblesse, tous ont en commun de servir le prince en ses offices ; du moins ces nobles ont-ils toujours accès aux offices princiers, dans les (rares) compagnies d'ordonnances, le ban public ou autre, à la différence de nombreux vassaux, tels que ceux qui, seigneurs haut-justiciers, voire nobles titrés, vivant sur leurs terres pour la plupart, avaient mené de leur propre chef, des années durant, au seuil de 1536, un combat contre la cité de Genève, fondant une confrérie, la Cuiller - en définitive, une « auto-convocation » du ban et de l'arrière ban et une ligue nobiliaire d'une durée exceptionnelle pour les Etats de Savoie -, qui avait vu le jour sitôt les Genevois du parti ducal expulsés de la cité épiscopale (1526). Finalement désavoués officiellement au seuil de l'invasion bernoise de 1536 par le duc – qui était encore, à leurs yeux, *leur* duc et suzerain, premier des nobles de ses Etats, c'est-à-dire le premier *d'entre eux*, et non pas celui incarnant de plus en plus une abstraction qui est l'Etat -, ils s'étaient dissous quelques semaines avant l'arrivée des troupes bernoise qu'aucun d'entre eux, à de rares exceptions près, n'a combattu ; aucun d'entre eux non plus n'a, semble-t-il, suivi en exil le prince pour les intérêts duquel ils estimaient avoir lutté près de dix ans durant, et qu'ils avaient dû trouver bien injuste à leur égard *in fine*[65] !

En août 1543, Anthoine de Cusinens est toujours sur les rives de la Méditerranée au service du duc[66]. Par la suite, il revient vivre dans les Etats de Savoie, à Chambéry, avant leur restitution à Emmanuel-Philibert ; en 1550, le baptême d'un enfant dont le parrain était Emmanuel-Philibert lui-même, qui s'était fait représenter par Pierre de Montbel, « donna lieu à de nombreuses réjouissances et probablement à des manifestations antifrançaises », sur lesquelles le Parlement de Chambéry enquêta. Anthoine de Cusinens, « seigneur de Challes », et d'autres nobles - François de Bellegarde, seigneur du Mont, Janus Meillerat et Claude d'Orlier – qui

---

(63) Philippine Loctier (décédée avant 1549), petite-fille du trésorier général Jean Loctier, épouse Jacques Lambert, premier chevalier à la Chambre des comptes cf. A. DE FORAS, *Armorial*, t. III, art. « Loctier », p. 278. Pierre et Jacques Lambert sont présents à Nice en 1528, dont l'évêque est alors François Lambert, dont la mère était une sœur de « M. de Loctier » [soit la même Philippine x Jacques Lambert ? Sœur de François Loctier, défenseur de la Tarentaise en 1536-1537 ?] cf. *MDSSHA*, t. XXXVI, 2e série - t. XI, Chambéry, 1897 ; p. 61 et n. 1.
(64) C. MOTTIER, *Typologie sociale*, *op. cit.*, p. 294. Non présent à Nice en 1538.
(65) *Ibidem*, p. 276-294.
(66) P. GIOFFREDO, *Storia delle Alpi Marittime*, libri XXVI, volume V, Torino, 1839 ; p. 240, 270, 235, 245, 256-259 (lettre de lui au duc), 269, 271.

avaient assisté à ces fêtes « furent tous poursuivis pour avoir pris part à des assemblées illicites et s'être rendus coupables d'excès », puis condamnés à des amendes [67].

L'inféodation de Ballon, Léaz, La Cluse (1562)

Les fiefs provenus des Faramans, possédés en indivision entre plusieurs Cusinens dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, semblent être tous passés à Anthoine de Cusinens, qui possède la « maison-forte de Cusinens » en 1534[68] ; après son retour d'exil, Emmanuel-Philibert lui inféodera, moyennant la somme de 2000 écus d'or d'Italie (patentes de septembre 1562), le mandement de Ballon, Léaz et La Cluse – du nom de trois châteaux princiers, dont le seul alors non ruiné est celui de La Cluse (auj. fort l'Ecluse) - et ses dépendances au nombre desquelles, logiquement, la seigneurie de Vanchy (dont le château est alors habitable). S'agissant en l'occurrence du fief d'origine de l'antique maison d'Avanchy, désormais éteinte depuis le milieu du XVI[e] siècle mais dont descend Anthoine de Cusinens par sa grand-mère maternelle, celui-ci ambitionnait peut-être d'en relever le lustre – sur la fin de sa vie, notamment dans son testament (1562), il se fait appeler Anthoine de Cusinens dit d'Avanchy[69]. Ultime regard en arrière d'un homme âgé, au seuil de la mort, héritier d'une longue tradition, non pas celle des Cusinens mais des Avanchy-Châtillon, qui sait désormais qu'il n'y aura personne après lui pour la perpétuer ?

Toutefois, cette inféodation-vente avait un caractère viager, puisqu'Emmanuel-Philibert se réserva un droit de réachat perpétuel et de prévalence, droit qu'il céda peu après le décès d'Anthoine de Cusinens à Pierre Perrucard (patentes du 20 mai 1563) ; natif de Châtillon en Michaille (la seigneurie de Louis de Châtillon, oncle d'Anthoine de Cusinens), Pierre Perrucard avait servi Emmanuel-Philibert comme barbier et valet de chambre de 1533 à 1563, le suivant une trentaine d'années en exil ; il venait tout juste d'être anobli, par patentes ducales de mars 1563, et l'acquisition peu de temps après d'une seigneurie haut-justicière, démembrée du domaine ducal, consolidait aussitôt son nouveau statut. Mais comme entre-temps, six filles et cohéritières d'Anthoine de Cusinens – soit Jeanne, Marie, Louise l'aînée, Louise la jeune, Mye et Catherine de Cusinens - étaient entrées en possession de ces biens (patentes d'inféodation de février 1563), elles furent sommées de les revendre à Pierre Perrucard, moyennant de retoucher le prix de 2000 écus d'or d'Italie versé au duc par leur père [70].

---

(67) *MDSSHA*, t. XXXVI, 2[e] série - t. XI, Chambéry, 1897 ; p. 263-264 ; *MDSSHA*, t. LVI, 2[e] série - t. XXXI, Chambéry, 1915 ; p. 184-185.
(68) A. DE FORAS, *op. cit.*
(69) *Ibidem.*
(70) ADS, IR 205, répertoire des édits-bulles 1544-1588, f° 106, soit ADS, B 1426, f° 173 v et suiv. *MDSSHA*, t. XXIV, Chambéry, 1886 ; p. 282-286.

De fait, Ballon, Léaz et La Cluse seront bientôt aux Perrucard ; de même, Avanchy, vendue à part par le duc (patentes d'avril 1566)[71] ; plus étonnant, la maison forte de Cusinens (c'est à dire celle des Faramans), patrimoine emblématique des Cusinens depuis plus d'un siècle, échoira elle aussi à ces derniers : comme évoqué, Charles-Emmanuel, fils de Pierre Perrucard, la possède en 1592 déjà ; puis en 1611, Pierre, fils aîné de Charles-Emmanuel Perrucard, seigneur de Ballon, porte le titre de seigneur de Cusinens[72]. L'ont-ils rachetée dans la foulée aux filles et héritières d'Anthoine de Cusinens[73] ?

Les derniers feux

Du mariage (contrat dotal du 13 mars 1517) d'Anthoine de Cusinens et de Marie de Challes, fille d'Amé, seigneur de Monterminod, et de Jeanne de Loriol, naquirent 10 filles, dont 7 furent mariées, entre 1545-1564, voire avant, dans des lignages nobles et seulement 2 devinrent religieuses[74] ! L'une d'elle, Marie, et son époux, noble Claude Martel dit Séraphin, vivront à Valleiry de 1555 à 1584 au moins, sans qu'il soit possible d'établir avec certitude une dévolution en leur faveur des biens reconnus en 1509 par Marie, fille de François de Cusinens[75].

Mais certainement faut-il rajouter à la liste des enfants d'Anthoine de Cusinens – à moins que ce ne soient des neveux, enfants de Louis de Cusinens ? - ce François de Cusinens, cité en 1549 avec Louis de Challes, les frères Gaspard et Balthazar de Marcossey et Pierre Maillard comme compagnons de Pierre Portier, sieur de Germiney, qu'ils soutiennent dans ses différends contre d'autres gentilshommes, tels Guillaume Regard, de Rumilly, ou Laurent Piochet, sieur de Monterminod, croisant le fer si besoin[76] ? De même, ce Pierre de Cusinens, figurant au nombre des 30 avocats au Sénat de Savoie installés en 1559 (néanmoins défaillant pour la prestation de serment)[77] ? Si c'est le cas, il est intéressant de noter qu'ils ne sont pas mentionnés dans le testament d'Anthoine de Cusinens (1562). Etaient-ils déjà décédés ? François le bretteur a-t-il fini par périr par le fer ? Ou ont-ils été déshérités par leur père ? Pour leur (in)conduite ? Ou simplement faute de biens à leur transmettre si l'on considère que le patrimoine d'Anthoine de Cusinens pouvait bien avoir été intégralement

---

(71) *Ibidem*, p. 80, archives du Sénat, registre de 1560 à 1568, f° 266 et 271 ; soit ADS, B 1428, f° 266 et 271 (?) - non analysé dans ADS, IR 205, répertoire des édits-bulles 1544-1588.
(72) *MDSSHA*, t. XLII, 2e série - t. XVII, Chambéry, 1903 ; p. 472, n. 1.
(73) Cusinens n'apparaît pas dans l'édition de la vente de 1563, cf. *MDSSHA*, t. XXIV, Chambéry, 1886 ; p. 282-286 ; assertion contraire dans *ibidem*, p. 80.
(74) A. DE FORAS, *op. cit.*
(75) C. MOTTIER, " La rupture du XVIe siècle (1536-1603) », dans C. GUILLERE, C. SANTSCHI (dir.), *Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie*, *op. cit.*, p. 197-307 ; p. 266, 267, 287, 291, 301.
(76) *MDSSHA*, t. XXXVI, 2e série - t. XI, Chambéry, 1897, p. 192-198.
(77) *MDSSHA*, t. XXXVII, 2e série - t. XII, Chambéry, 1898, p. 362.

hypothéqué pour les dots de leurs nombreuses sœurs mariées, soit au profit de leurs maris, des nobles dotés d'un plus grand prestige[78] ?

Enfin, au XVII[e] siècle, une autre lignée de Cusinens - issue de Claude, fils de Gabriel de Cusinens, lui-même frère ou cousin de François de Cusinens -, restée établie en apanage de Genevois, semble s'éteindre par les femmes, en la personne de Delle Jeanne-Claudine, épouse de M[e] Antoine Cattin, et Delle Etiennette, épouse de noble Denis de La Croix, qui était aux guerres lointaines en 1625, lorsque la première intenta un procès à la seconde au sujet des biens provenus des Cusinens[79]. Entre-temps, l'un d'eux, noble Claude de Cusinens, aura été châtelain et fermier de Chaumont, dès 1586, pour le duc de Genevois[80] ; c'est la dernière trace d'un office princier, d'envergure locale, exercé par les Cusinens.

Conclusion

Le service princier, avec une grande fidélité et un grand attachement, caractérise les Cusinens quatre générations durant ; d'abord au service de la Maison de Genève, dont ils relèvent par leurs origines, puis de la Maison de Savoie qui lui succède (1401), ils sont actifs à des échelons centraux ou régionaux : administrativement tout d'abord, jusqu'en la personne de François de Cusinens (il n'y a apparemment pas de Cusinens dans le rôle du ban de 1426 parti combattre le duc de Milan) et ce, successivement dans les institutions judiciaires, domaniales et financières, puis militairement, dans les compagnies d'ordonnance, avec Anthoine de Cusinens qui, par les femmes, est l'héritier « bourdieusien » d'une longue tradition en la matière (< Châtillon < Avanchy).

Le service princier, sous ses différentes formes, est aussi le dénominateur commun entre « gentilshommes » et « nobles » (nobles anciens et anoblis) présents en petit nombre à Nice, en 1528, accompagnant le duc Charles de Savoie en son exil ; chez eux, la définition vassalique princière de la noblesse, observable dès Amédée VIII au moins, est toujours de mise : est noble, indépendamment de ses origines, celui qui sert le prince, suivant les deux formes de devoirs dues au suzerain par son vassal : *auxilium* et *consilium*[81].

---

(78) A. DE FORAS, *op. cit.* : Louis du Pont, sgr de Myans, époux de Jeanne ; Charles de Varax, sgr de Crangeac, époux de Marie ; Jean de Labories, puis Claude de Martel, sgr de Séraphin, époux de Marine (sic) ; Claude Bourgeois, sgr de Vernier, alors en terre de Gex, époux de Catherine ; Pierre Caluso, sgr de Fenil en Piémont, puis Georges de Langin, sgr de Veigié, époux de Louise ; Nicolas de Bellegarde de Disonche, époux d'autre Louise ; Jean-François de Pesmes, époux de Marie.
(79) *Ibidem* ; le litige porte notamment sur la moitié de la dot constituée à Jeanne-Claudine par feu noble Claude de Cusinens (son père ?), les biens de Charlotte de Verbos, veuve de noble Charles de Cusinens et sur les legs de Delles Claudine et Marguerite de Cusinens, sœurs.
(80) L. PERRILLAT, *L'apanage de Genevois aux XVI[e] et XVII[e] siècles. Pouvoirs, institutions, société*, t. I, *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne*, t. 112, Annecy, 2006, p. 489.
(81) Pour la terre de Gex cf. C. MOTTIER, *Typologie sociale*, *op. cit.*, 2[e] partie, chapitre 1.

De « longue date » - soit depuis que les principautés se raffermissent et développent leurs administrations (XIII[e] siècle) et où l'écriture n'est plus l'apanage exclusif des religieux ? – des membres de la petite noblesse, n'ayant pas les moyens de se maintenir au métier des armes, ou ne pouvant accéder à des carrières militaires, faute de détenir les offices alors très convoités par la noblesse de châtelains, et *a fortiori* de baillis princiers, ni même des charges auliques ou commensales, entrent dans le service administratif du prince, en étant devenus préalablement notaires, soit en l'occurence « notaires publics » dans les Etats de Savoie. Par cette terminologie de l'époque, entendons bien que ces nobles notaires ne sont pas des notaires publics au sens qu'installés dans une localité, ils y auraient reçu des actes pour toute la population ! Ils sont notaires publics car cette formation - issue de la pratique et accessible par apprentissage, hors université - et cette institution, propre à la Savoie, Dauphiné et Provence en particulier, leur donnent tout à la fois les compétences de base nécessaires et l'autorité requise (car investis par et d'une autorité *princière*) pour exercer leurs diverses charges.

Pour ces vassaux, c'est une autre façon de servir leur prince, suivant l'aspect non pas de l'*auxilium* (aide militaire) mais du *consilium* (devoir de conseil) ; pour le prince, le lien vassalique, par la proximité qu'il implique, est une source de confiance supplémentaire ; et après tout, les mots permettent-ils de remporter des victoires (asseoir l'autorité princière d'un point de vue administratif et juridique) tout autant que l'épée ! Ainsi, en ces conditions d'exercice, au cours des derniers siècles du Moyen Age savoyard, noblesse et notariat public sont loin d'être incompatibles, et le notariat n'est pas dérogeant ! Il le deviendra seulement en 1559 – ainsi que l'office de châtelain – lorsque les institutions centrales de justice et de finances, devenues officiellement « cours souveraines », auront finalement réussi à monopoliser les prérogatives de représentation princière, les retirant de la périphérie, où depuis le XIII[e] siècle au moins, elles existaient « au ras du sol », aux mains des châtelains princiers (désormais bien rares – du fait des aliénations du domaine – et discrédités aux yeux des sujets, du fait de leur comportement prévaricateur) et des notaires publics.

Ces nobles notaires se retrouvent à différents échelons administratifs, centraux ou territoriaux. Sont nobles, par exemple, les notaires Jean de Russin, à la fin du XIII[e] siècle, clerc, notaire public, dédié au service du prince-évêque de Genève, par ailleurs feudataire à Russin (Suisse, canton de Genève) et citoyen de Genève[82], ou Anthoine Champion, commissaire aux extentes de la baronnie de Gex après sa conquête, au milieu du XIV[e] siècle,

(82) C. MOTTIER, « Les commissaires aux extentes des principales seigneuries ecclésiastiques basées à Genève avant la Réforme », *op. cit.*, à paraître ; un petit-fils de Jean de Russin, prénommé lui aussi Jean (décédé en 1358) et ayant repris l'activité notariale de son aïeul, établi à Evian au milieu du XIV[e] siècle, aura pour fils François de Russin, devenu châtelain princier dans les années 1380 et tige des Russin seigneurs d'Allaman (Vaud) jusqu'en 1546 : bel exemple de continuité, polymorphe, dans le service princier !

avant d'accéder aux offices châtelains et d'ouvrir à son lignage des perspectives d'ascension toutes nouvelles[83]; c'est très certainement le cas aussi des Destrées (passés par les institutions financières centrales[84]) et Bolomier, devenus chanceliers de Savoie dans le dernier tiers du XIV^e^ siècle et avant le milieu du XV^e^ siècle ; et c'est fort possiblement le cas encore des Cusinens, au vu de leur engagement déjà « ancien » (seconde moitié du XIV^e^ siècle) au service des comtes de Genève, dans des institutions judiciaires centrales ...

A côté de ces exemples d'accession à des charges centrales, d'autres nobles issus de petits lignages pratiquent (XIV^e^-début du XVI^e^ siècle) en plus grand nombre le notariat au service du prince comme commissaires aux extentes, vice-châtelains ou curiaux (greffiers) de cours châtelaines ; ceux que j'ai pu rencontrer[85] possédaient encore tous des fiefs ! Mais peut-être était-ce aussi le cas parce que pour eux, le service princier – et partant, le notariat – avait dû constituer une activité lucrative, exercée possiblement au cours d'une période limitée de la vie du lignage (quelques décennies ?), leur ayant permis de se sortir d'une mauvaise passe financière ou de consolider leurs assises patrimoniales, et qu'ils ont ensuite abandonnée[86].

Mais si le notariat est exercé par des nobles, il l'est aussi, et certainement plus encore, par des roturiers. Et si le notariat permet aux premiers d'accéder au service princier, alors des roturiers notaires y accèdent eux aussi – pensons à Jean Loctier, notaire à la base, devenu trésorier général de Savoie ; plus tard, un François de Michaille, également originaire de la baronnie de Gex, fils d'un anobli taisible et futur président de la Chambre des comptes de Genevois, aura reçu lui aussi une formation de base identique. Nulle charge ne leur est interdite du fait de leur condition roturière, ce qui reviendrait à priver le prince de leurs compétences - et de leurs finances également ! Les mutations de l'Etat princier s'accélérant, juristes et prêteurs du prince prennent une importance sans cesse croissante au sein des institutions centrales ou territoriales, et tous sont loin d'être d'origine noble ! Dans les hauts rouages de l'Etat, ces « hommes nouveaux » côtoient parfois des représentants de la haute noblesse seigneuriale reconvertis au droit, tel ce Gingins, seigneur de Divonne,

---

(83) C. MOTTIER, *Typologie sociale*, *op. cit.*, p. 142-143.

(84) Suivant des dépouillements d'archives effectués par Marianne Ronot, qui prépare actuellement une thèse de doctorat d'Histoire médiévale, à l'Université de Savoie, sur le système comptable de la Maison de Savoie.

(85) *Ibidem*, p. 258 ; C. MOTTIER, « Les commissaires aux extentes des principales seigneuries ecclésiastiques basées à Genève avant la Réforme », *op. cit.*, à paraître.

(86) A un autre stade, pour vivre, des nobles pratiquent le notariat au service d'autres nobles, comme procureurs, commissaires d'extentes, receveurs ... ce qui semble être une activité tout aussi lucrative n'entamant pas leur prestige social. Plus délicate est la question de la survie sociale qui se pose alors aussi pour des nobles ne possédant plus de fiefs nobles et ne contractant plus d'alliances nobles, finalement obligés – faute d'avoir pu accéder au notariat (?) - de se reconvertir en laboureurs sur les terres roturières, voire taillables, apportées par des épouses issues de familles de paysans aisés, ou comme artisans ou marchands dans les bourgs et les cités, entraînant leur sortie du rang des vassaux du prince, faute encore de mode de vie noble, tel qu'il m'a été au moins loisible de l'observer en terre de Gex à l'issue des guerres delphino-savoyardes et du déclenchement de la grande peste cf. C. MOTTIER, *Typologie sociale*, *op. cit.*, p. 177-182.

docteur en droits et président du conseil résident de Chambéry à la fin du XV^e^ siècle, ou à même époque ce Duyn de Châteauvieux, également docteur en droits, mais ces hommes sont des cas isolés. A l'échelon territorial, depuis le XIV^e^ siècle, un nombre toujours croissant de châtellenies princières et leur office de châtelain – avec toutes les prérogatives de la représentation princière qui s'y attachent - sont engagées à des créanciers du prince d'origine roturière. Les notaires roturiers commencent quant à eux à investir les offices de vice-châtelains dès le milieu du XV^e^ siècle, alors qu'ils détiennent déjà la plupart des commissions aux extentes princières dès le milieu du XIV^e^ siècle, accédant ensuite, pour certains, à partir du milieu du XV^e^ siècle *grosso modo*, à la chancellerie ducale comme secrétaires ducaux de Savoie.

Si aucune charge n'est légalement anoblissante avant 1584, on constate cependant que la noblesse finit bien souvent par couronner de telles carrières au service du prince, tant au plan central que territorial. Pouvoirs, prestige et honneurs attachés aux offices exercés au nom prince, mais aussi exemptions fiscales à l'instar de la condition noble, font *de facto* de ces hommes des quasi-vassaux. La noblesse n'est alors plus très éloignée d'eux, pour peu qu'ils acquièrent bientôt fiefs et seigneuries, vecteurs des obligations vassaliques par excellence qu'est l'*auxilium* (aide militaire) ; comme on peut l'observer, de telles acquisitions ont en outre bien souvent pour corollaire des mariages dans la noblesse, portant valeur recognitive et d'acceptation de la part du groupe nobiliaire lui-même à l'égard de ces hommes devenus riches et puissants, qu'il est opportun d'intégrer dans ses rangs.

Au final, chez les Cusinens, le notariat exercé trois générations durant, par au moins cinq d'entre eux, a constitué la formation de base qui leur a permis d'entrer et de demeurer au service des princes. A la clé, honneurs des charges princières exercées, alliances dans la noblesse terrienne locale et régionale, et acquisitions de fiefs nobles, leur ont permis soit de se maintenir, voire de conforter la position de leur lignage, si l'on considère qu'ils étaient d'origine vassalique – ce à quoi j'incline personnellement -, soit de se fondre dans la noblesse, si l'on considère qu'il s'agissait de roturiers originaires de Cusinens lorsqu'ils vinrent s'établir à Annecy.

Les Cusinens étaient-ils gentilshommes ou nobles suivant la terminologie de leurs contemporains ? C'est-à-dire, nobles ou anoblis suivant la nôtre ?

Au moins dès Pierre de Cusinens le Jeune (décédé après 1440), qui le premier possède de manière attestée des fiefs, provenus probablement d'une mère ou d'une épouse issue d'un lignage d'ancienne extraction, tout en accomplissant une carrière dans l'administration territoriale ducale à l'échelon de châtellenies de plusieurs bailliages, puis a *fortiori* avec

François de Cusinens (décédé en 1471), qui réalise une carrière dans les finances ducales de part et d'autre des Alpes, marié lui aussi dans la noblesse et également possesseur de fiefs, les Cusinens présentent toutes les caractéristiques de la noblesse de l'époque, qui fonde son pouvoir sur des ancrages multiples, entre service administratif princier et détention de fiefs, entre ville et campagne [87].

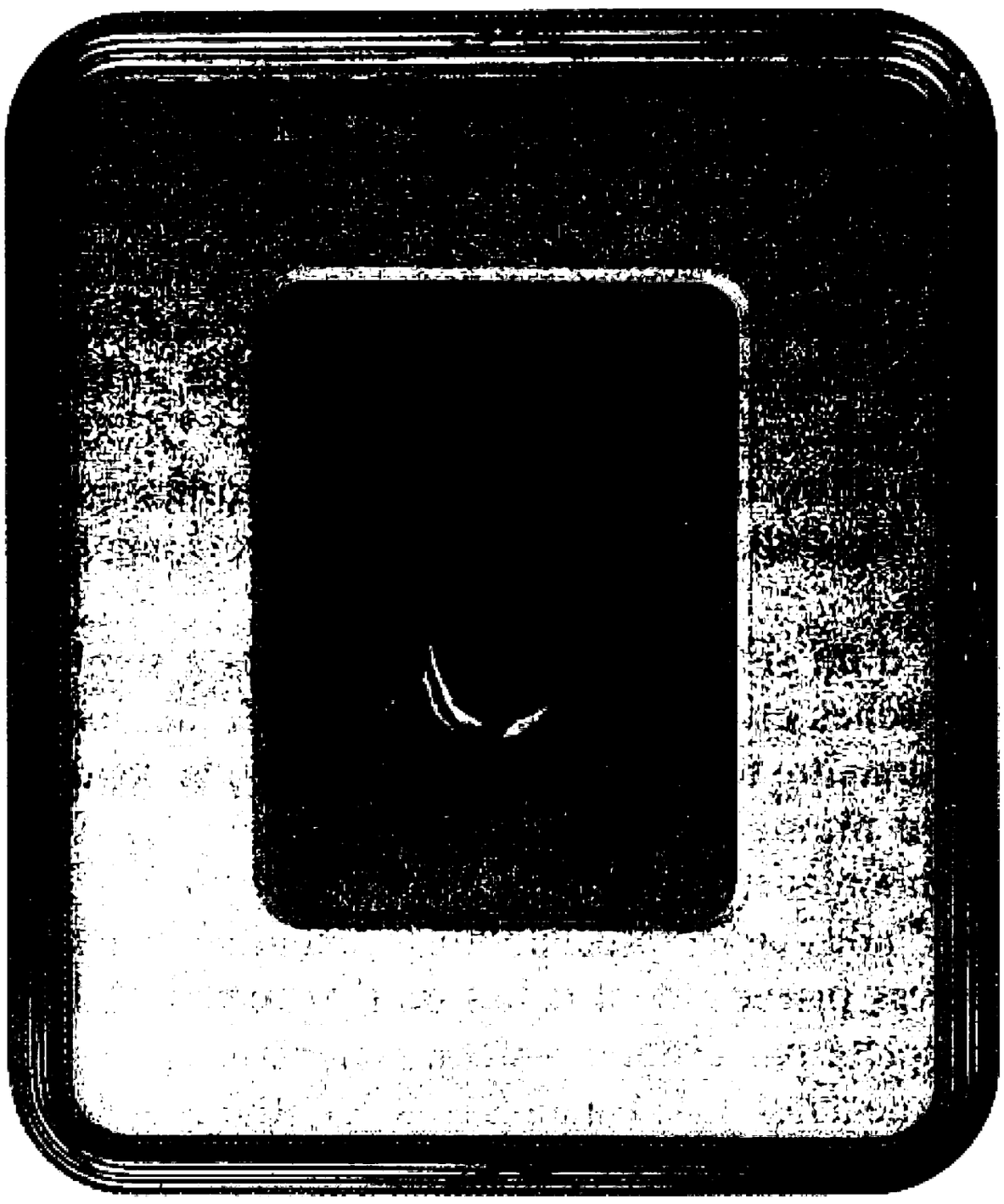
Dès lors, en leur temps, les Cusinens sont NOBLES … et NOTAIRES ! En matière de noblesse et de notariat, gardons-nous d'appliquer au bas Moyen Age des préjugés issus du concept de noblesse d'Ancien Régime instauré par Emmanuel-Philibert de retour en ses Etats [88] ! Toutefois, compte tenu qu'après 1559 l'intégration à la noblesse ducale relève désormais du contrôle exclusif du duc – critères de dérogeance nouveaux (dont la pratique du notariat), mode de preuve de vie noble nouveau (preuve écrite), fin de l'agrégation taisible soit l'auto-renouvellement du groupe nobiliaire par cooptation hors du contrôle princier, recours systématique aux lettres de noblesse ducales, puis aussi à des charges désormais légalement anoblissantes (1584)[89] -, le service princier, sinon la proximité et la connaissance du duc, a dû devenir plus encore un préalable requis à l'anoblissement – quand bien même celui-ci, basé désormais exclusivement sur la vente de lettres de noblesse et d'offices anoblissants au profit du prince, ne pouvait pas ne pas être entaché d'une certaine vénalité ! De fait, de longues traditions de service princier virent encore le jour chez ces nouveaux nobles ; et par-delà les changements de forme de l'Etat, une certaine continuité peut s'établir jusqu'à nos jours, avec notre actuel service public, dont les Cusinens sont en quelque sorte de lointains précurseurs !

Cédric MOTTIER

---

(87) Pour les Etats de Savoie cf. en particulier les nombreuses publications de G. CASTELNUOVO.
(88) C'est probablement une forme d'auto-censure, plus ou moins consciente, qui pousse le comte Amédée de Foras (1830-1899), né authentique noble en une époque où la noblesse avait encore une existence légale dans le royaume de Piémont-Sardaigne, à « oublier » systématiquement de mentionner dans ses généalogies consacrées aux Cusinens, mais aussi aux Dalma (notaires nobles) ou encore aux Quinerit ou aux Richard (notaires anoblis), les diverses commissions aux extentes exercées par des membres de ces lignages durant le bas Moyen Age, certainement jugées par lui peu conformes à l'idée qu'il se faisait du mode de vie noble – car il semble peu probable en effet, compte tenu de sa colossale érudition, que les documents d'archives mentionnant ces commissions lui aient systématiquement échappé !
(89) C. MOTTIER, « Le procès des Dumonthay, usurpateurs de noblesse (1580-1582) ou la plume contre la robe. Vers la formation d'une noblesse d'Ancien Régime dans les Etats de Savoie », *Etudes Savoisiennes*, 13-14, Chambéry, 2004-2005, p. 93-144.

Léon Marès (1854-1916), propriétaire du domaine de Montrottier : éclairages sur une personnalité à partir de documents inédits



« Léonet » (portrait présumé de Prosper-Étienne-Léon Marès), par M. Laurens.

Léon Marès lègue, à sa mort en 1916, le domaine de Montrottier, château et collections, situé à Lovagny en Haute-Savoie, à l'Académie florimontane. Si on connaît assez bien maintenant les conditions de ce legs[1], nous bénéficions d'assez peu de renseignements sur ce généreux mécène. Cette situation s'explique aisément, conformément à ses volontés exprimées dans son testament olographe du 22 octobre 1915.

---

(1) Je me permets de renvoyer ici à mon article : COPPIER, J. « Le domaine de Montrottier (Lovagny - Haute-Savoie), de la demeure du collectionneur Léon Marès à la propriété de l'Académie florimontane (1916-1919) », in *Revue savoisienne*, 149e année, Annecy 2009, pp. 97-130.

Rappelons qu'un an après la mort de Léon Marès, le 18 août 1917, Ernest Pariset, son légataire universel, charge Joseph Serand[2], archiviste de l'Académie, de s'occuper du château et du domaine en attendant leur remise à l'Académie. Il lui confie spécialement le soin de dépouiller, pour son compte, les documents conservés au château : il lui demande de bien vouloir trier et détruire la correspondance ainsi que les papiers de famille et de sélectionner les objets personnels, des souvenirs et de la succession qui peuvent lui revenir. Joseph Serand est laissé juge et libre de conserver les lettres ou autres documents qui pourraient être utiles : c'est dire la confiance qu'Ernest Pariset lui porte. J. Serand met de côté les actes de propriété, plans, factures, lettres et documents pouvant intéresser l'Académie et les collections ; il remet à E. Pariset les pièces le concernant particulièrement. Il est décidé de conserver toutes les factures et autres documents pouvant avoir un certain intérêt, pendant 5 à 6 ans. Conformément aux volontés de Léon Marès[3], le surplus est éliminé : la correspondance sans utilité pour la détermination des objets de collections est détruite et brûlée au four le 11 janvier 1918.

De Léon Marès on ne connaît finalement aujourd'hui que sa demeure et ses collections ; nous allons tenter d'éclairer sa personnalité, jusqu'ici un peu dans l'ombre.

Un peu moins d'un siècle après sa mort, il nous a semblé judicieux de mener des recherches et de réunir ici un ensemble de documents inédits, afin de mieux connaître à la fois l'homme, la période pendant laquelle il a vécu et, dans le même temps, de retracer une part de l'histoire de l'Académie florimontane.

Dans ce cadre, nous avons procédé à un dépouillement le plus exhaustif possible d'archives privées, dont celles de l'Académie florimontane[4], que nous avons complété par différents documents conservés notamment aux Archives départementales de la Haute-Savoie, du Rhône et de l'Hérault et aux Archives municipales d'Annecy et de Montpellier. C'est aussi, bien souvent, par des sources indirectes que nous sont parvenues des informations. La *Revue savoisienne,* revue de l'Académie florimontane, ainsi que l'ouvrage de B. Premat[5] ont été également essentiels pour cette recherche.

Cette quête subtile sur les rares traces archivistiques subsistantes de Léon Marès s'est révélée difficile ; c'est pourquoi souvent a été pris le parti d'accorder une très large place aux citations de documents d'archives inédits, en particulier quand ceux-ci relevaient de la correspondance.

---

(2) Sur son rôle, voir GRANDCHAMP, G. « *In memoriam* : Joseph Serand », in *Annesci*, n° 5, Annecy, 1957, pp. 126-130.

(3) « *Mes papiers et objets intimes que je charge mon légataire universel de rechercher et de détruire* » : cette citation est extraite de son testament olographe du 22 octobre 1915.

(4) Sauf mentions contraires, les citations sont extraites de documents conservés dans deux dossiers intitulés Famille Marès I et famille Marès II.

(5) PREMAT, B. *De l'Association florimontane à l'Académie florimontane : histoire d'une renaissance (1951-2007)*, Annecy, 2009, 734 p.

Prosper-Étienne-Léon Marès naît à Montpellier le 17 septembre 1854 à 5 h du matin, dans la maison Calvière. La déclaration[6] faite le jour même à 11 h du matin à l'hôtel de ville de Montpellier indique qu'a comparu « *le sieur Claude-Étienne-Léon-Marès, propriétaire, âgé de 32 ans, domicilié à Montpellier, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin qu'il nous a dit être né ce jourd'hui rue Salle-l'Évêque en cette ville de lui déclarant et de la dame Marie-Sophie-Anne Bérard son épouse, sans profession âgée de 25 ans, domiciliée à Montpellier, auquel enfant il a donné les prénoms de Prosper-Étienne-Léon* ». Elle précise également que les deux témoins à la déclaration faite devant l'officier public sont Antoine-Émile-Paul Marès, docteur en médecine âgé de 28 ans, oncle paternel du nouveau-né, et Jean-Marie-Albert d'Albenas, docteur en droit, âgé de 28 ans, oncle paternel par alliance, tous deux domiciliés à Montpellier.

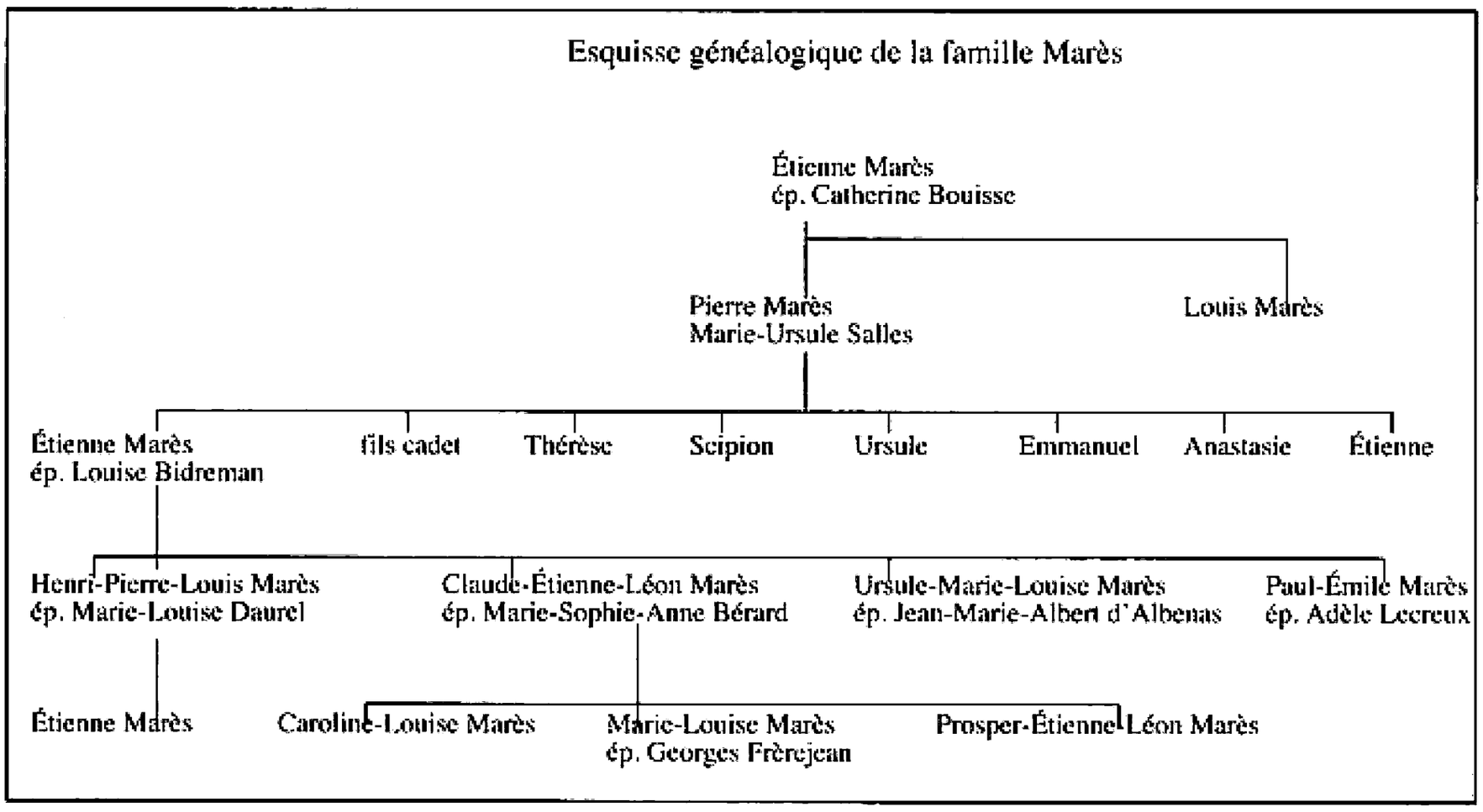
Deux patronymes, ceux des parents de Léon Marès, viennent d'être évoqués ; ces deux familles, Marès et Bérard, sont d'importance à Montpellier au XIX^{e} siècle ; aussi, il semble nécessaire de présenter quelques-uns des ancêtres de celui qui deviendra propriétaire du domaine de Montrottier, ainsi que le milieu dans lequel il naît et évolue.

I. Les origines familiales

1. La famille Marès, la famille paternelle [7]

Étienne Marès, le grand-père de Léon Marès – futur propriétaire du domaine de Montrottier – et ses trois fils (Henri, Paul et Léon) sont de riches propriétaires viticoles.

Esquisse généalogique de la famille Marès



(6) Arch. dép. Hérault, 3 E 177/110, f° 250 v., n° 973.
(7) *Dictionnaire biographique de l'Hérault*, [XIX^{e} siècle], pp. 652-655 ; voir aussi CLERC, P. *Dictionnaire de biographie héraultaise*, Montpellier, tome 2, pp. 1276-1277. J'adresse ici mes remerciements à J.-P. Legros, P. Maistre, H. Teisserenc et P. Viallefont de l'Académie de Montpellier.

Au milieu du XIX^e^ siècle, la viticulture est un domaine qui s'apprête à connaître une profonde mutation ; elle n'est plus une culture d'appoint. *« Dès le Second Empire, la viticulture languedocienne atteint un certain développement et de grandes exploitations préfigurent déjà des entreprises viticoles de la fin du siècle. Pourtant en 1862 encore et malgré l'ouverture récente des chemins de fer du Midi, et celle prochaine du PLM, c'est encore un visage assez traditionnel que présente le vignoble languedocien.* [Il] *occupe au milieu du XIX^e^ siècle une place croissante mais encore limitée. La statistique de l'occupation du sol par les différentes cultures en 1862 fait apparaître la vigne comme une culture secondaire ».* En 1862 les terres labourables et le vignoble occupent respectivement 26,6% et 17,5% dans l'occupation des sols. « *On note l'importance relative du vignoble et la prépondérance encore sensible des céréales. L'Hérault est cependant le seul département où la vigne occupe une superficie égale aux 2/3 des labours. Le chemin de fer permet l'écoulement de la production vers les centres de consommation des grandes villes et la région parisienne » :* grâce à la baisse du prix de transport et donc de celui du prix de vente, on assiste alors à un nouvel élargissement de la clientèle des vins méridionaux.

« Sous le Second Empire, la viticulture languedocienne est encore largement artisanale. Pourtant se développe une viticulture tournée vers le progrès économique, l'accroissement des rendements et soucieuse de rentabilité. Nous en trouvons quelques témoignages dans l'étude des vignobles de Guyot mais surtout dans les articles rédigés par Henri Marès, l'oncle du collectionneur, (en particulier Le domaine de Launac, extrait du journal L'Agriculture pratique, *12 p., 1861). H. Marès, dont le rôle dans la lutte contre les fléaux de la viticulture (oïdium, puis mildiou et phylloxera) est souligné dans la plupart des ouvrages traitant des problèmes viticoles, raconte l'histoire de la création d'un domaine viticole, celui de Launac près de Fabrègues. Celui-ci a été acquis par Étienne Marès. Sur 404 hectares, il comportait alors 80 ha de champs cultivés en céréales, et seulement 14 ha de vignes, le reste étant constitué de garrigues et dépaissances.*

En 1861 et après les efforts d'H. Marès, le domaine est devenu une exploitation viticole comprenant 82 ha de vignes contre 30 ha de champs et récoltant 6 à 7 000 hl de vin par an. Il avoue son incapacité à évaluer le capital foncier dont il dispose, ce qui souligne le caractère encore empirique de l'exploitation de ce grand propriétaire, certainement un des plus éclairés et dynamiques de son temps.

Le matériel est rudimentaire : si la présence à l'exploitation de deux charrues Dombasle est mentionnée avec fierté, la plupart des labours sont effectués à l'araire. Le cheptel est limité à 7 chevaux ou mules de traits soit un animal pour 15 ha environ, ce qui est relativement faible.

La majeure partie des dépenses sont salariales exception faite des frais de fumure et soufrage (que Marès, innovateur en la matière mentionne avec une modestie un peu affectée). Il se plaint de la raréfaction de la main-d'œuvre et de l'élévation corrélative du niveau des salaires. À Launac, la

majeure partie des travaux sont effectués par des journaliers, travailleurs temporaires mais résidant sans doute au village, et répondant assez fréquemment aux offres de Marès (60 femmes et 32 hommes au moment des vendanges).

La viticulture s'engage sur les voies de l'industrialisation [...]. *Henri Marès lui aussi sent la nécessité d'intensifier la culture, de la rationaliser ; il expose ses méthodes de comptabilité, rappelle son rôle dans la lutte contre l'oïdium, mais dans le même article il évoque la présence de 40 ruches sur son domaine et chérit ses vers à soie »*[8].

a. Étienne et Louise Marès-Bidreman, ses grands-parents

Étienne Marès naît à Marseillan le 14 janvier 1781[9] ; il quitte le domaine familial dont s'occupait son père Pierre-Étienne Marès (1758-1823)[10] à proximité de l'étang de Thau pour devenir négociant en vin, puis fait l'acquisition en 1823 du château de Launac, sur la commune de Fabrègues dans l'Hérault, à une dizaine de kilomètres de Montpellier. Il meurt à Montpellier, dans sa maison de la rue Salle-l'Évêque, le 10 mai 1839[11].

Étienne Marès épouse Louise Bidreman le 9 novembre 1818 à Chalon-sur-Saône[12]. De cette union naissent quatre enfants : Henri, Léon, Paul, et Louise. Avant de présenter ces derniers, il convient d'évoquer son épouse[13], passée à la postérité grâce à un tableau d'Alexandre Cabanel, aujourd'hui conservé au musée Fabre à Montpellier[14] : elle est représentée de face, vêtue d'une robe noire, assise dans un grand fauteuil capitonné, les mains jointes sur les genoux. À gauche, sur une table, un Évangile ouvert, où l'on voit une prédication du Christ. Pendant longtemps, il a été dit que Louise Marès avait

---

(8) Ces riches éléments sont tirés de PECH, R. *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon : du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, 1975, 567 p. et particulièrement du chapitre I : la viticulture pré-phylloxérique : démocratie viticole et capitalisme naissant, pp. 35-57. J'adresse ici de vifs remerciements à D. Neirinck, conservateur général honoraire du patrimoine, qui m'a initié à la bibliographie relative au monde viticole en Languedoc-Roussillon.

(9) Fils de Pierre Marès, apothicaire, et de Marie-Ursule "Salles", il est baptisé le 16 janvier 1781 à Marseillan ; son parrain est Étienne Marès, son grand-père, et sa marraine Catherine, épouse d'Antoine "Salles", sa grand-mère : Arch. dép. Hérault, 3 E 154/3, f° 1 v.
Il avait comme frère Louis Marès, né le 20 mai 1765 à Marseillan. Officier du génie, il devient le 29 août 1805 chef d'état-major de la divison Friant qui participe à la bataille d'Austerlitz. Blessé, il meurt à Brünn le 7 janvier 1806. Arch. dép. Hérault, GG non coté, Marseillan, f° 39.

(10) Né à Marseillan le 3 septembre 1758 du mariage d'Étienne Marès, apothicaire, et de Catherine Bouisse, il est baptisé le 7 septembre, ayant comme parrain Pierre Marès et comme marraine Margueritte Palloc : Arch. dép. Hérault, 3 E 154/1.
Veuf d'Ursule Salles, il décède à Marseillan le 22 octobre 1823 à 5 h du soir ; la déclaration est faite par Isidore-Pierre Dautel, neveu maternel, 40 ans, commissionnaire en vin, et Christophe Rey, propriétaire en vin, 57 ans, domiciliés à Marseillan : Arch. dép. Hérault, 3 E 154/28, pp. 24-25, n° 79.

(11) Les deux témoins à la déclaration faite le 11 mai à 10 h du matin sont M. Bouard Collard, commis banquier, 29 ans, et Jean-Joseph Ode, commis banquier, 34 ans, tous deux domiciliés en cette ville : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/370, f° 89, n° 159. L'auteur de *Léon Marès*, Paris, 2011, p. 23, 34 mentionne des dates de naissance et de décès erronées.

(12) Arch. dép. Saône-et-Loire, 6 E 76/4.

(13) Naissance de Louise Bidremant (sic) à Charrecey le 15 ventôse an VI (5 mars 1798) : Arch. dép. Saône-et-Loire, 6 E 107/1. Elle est la 4ème d'une famille de 10 enfants. La famille Bidreman possédait des carrières de gypse ainsi que diverses propriétés en Champagne.

(14) Portrait de madame Louise Marès, née Bidreman, 1851 : communauté de l'agglomération de Montpellier, musée Fabre, n° inv. 884.2.1. Cette huile sur toile (105,3 X 90,2 cm) est signée et datée : Alexdre Cabanel 1851.
Ce paragraphe est redevable à la lecture de la notice consacrée à ce tableau par J. Nougaret *in* AMIC, S. et HILAIRE, M. (sous dir.). *Alexandre Cabanel (1823-1889), la tradition du beau*, Montpellier, 2010, p 165.

28 ans à l'époque de l'exécution de ce portrait[15]. Mais J. Nougaret, suite à l'examen des dates, montre que c'est âgée de 53 ans qu'elle est représentée ici.

Sans retracer ici une biographie de cet artiste, indiquons seulement qu'au lendemain de son séjour à Rome, il réalise plusieurs portraits de ses amis montpelliérains, fiers d'avoir parmi eux un Grand Prix de Rome. Cabanel en réalise ainsi une douzaine, dont le portrait de celle qui deviendra la grand-mère de Léon Marès.

La critique contemporaine évoque l'art du portrait d'Alexandre Cabanel comme « *un pas heureux vers cette grâce moderne qui attend encore son historien et son poète* ». Dans son atelier, se succède un cortège de modèles et c'est notamment dans les portraits féminins qui offrent le spectacle de leur beauté et de leurs parures élaborées, tel celui de Louise Marès, que l'artiste excelle. Sa renommée dépasse les frontières puisque de riches américaines réclament, elles-aussi, leur portrait. Cabanel confirme avec ce « *portrait austère, au dessin précis et calme* », plein de « *vigueur et de grâce étranges* » qu'il est « *avant tout un infatigable portraitiste et pour cela il reste un des principaux artistes témoins de la Société du Second Empire et de la fin du XIX^e^ siècle.* [...] *Coqueluche d'une clientèle essentiellement féminine* [...], *Cabanel réalise ce splendide portrait* [...], *avec d'autres portraits de la même famille, Léon, Henri et Mademoiselle Marès. Sensible et vigoureuse, l'œuvre appartient à la grande série des portraits montpelliérains* »[16].

Suite au désir de Louise Marès de léguer son portrait au musée de Montpellier, Ernest Michel, élève de Cabanel et conservateur du musée, donne son avis au maire de Montpellier sur ce tableau dans une lettre du 5 juin 1883 : « *je connais ce portrait et je sais que M. Cabanel le considère lui-même comme un de ses meilleurs portraits. C'est donc, à tous les points de vue une bonne fortune pour notre Musée que la possession d'une œuvre d'un compatriote qui occupe une si grande place parmi les peintres français* »[17]. Ce legs est accepté par la ville de Montpellier le 10 juillet 1884.

Louise Marès est décrite comme « *une jeune veuve, d'esprit très large, appartenant à l'une des meilleures familles de Montpellier. C'était Madame Marès 'une sorte de Vittoria Colonna' par l'élévation de ses idées* [...], *personne imposante, prude, un peu compassée même* [mais] *dotée de beaux yeux et d'un timbre exquis de voix* »[18].

---

(15) LEGAL E., « L'enfance d'Alexandre Cabanel », in *Le Petit Méridional*, 26 juin 1939.
(16) Alexandre Cabanel (Montpellier, 1823 ; Paris, 1889). Voir : NOUGARET, J. « De Figuerolles au parc Monceau : Alexandre Cabanel », *in Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, séance du 6/04/2009, pp. 145-164. (citation extraite de la p. 155) et AMIC, S. et HILAIRE, M. (sous dir.). *Alexandre Cabanel (1823-1889). op. cit.*, 504 p.
(17) Arch. mun. Montpellier, R2/3, dossier 5.
(18) LABANDE, L.-H. *Jules Laurens*, Paris, 1910, p. 17.

Elle appartient à la société cultivée montpelliéraine : depuis les années 1840, elle tient le samedi un salon artistique que fréquentent Cabanel, les frères Laurens[19], Bonaventure et Jules, son frère cadet, peintre et lithographe, Castil-Blaze[20]

Philippe de Chennevières dans ses *Souvenirs d'un Directeur des Beaux-Arts* rappelle que le salon de Louise Marès est celui « *des lettrés, des artistes, des savants de Montpellier et on se sentait attiré là pour peu qu'on eût l'intelligence éveillée* ». Il évoque également les « *derniers rayons de la grande beauté de M^me^ Marès, vraie cour d'amour du temps du roi René où se distillaient et s'échangeaient à mi-voix les causeries distinguées, discrètes, quasi précieuses d'artistes, d'archéologues, de savants aux formes courtoises* » et précise : « *cette famille Marès* [...] *est celle chez laquelle je t'ai dit un jour que je devais aller le soir. Elle se compose d'une Espagnole, veuve, avec pas mal de fortune et quatre enfants dont un grand fils à l'École centrale, un autre de notre âge, un troisième et une petite fille. Elle ne voit que peu de femmes, vu qu'elle passe pour une femme supérieure, quelque peu bas-bleu ; en revanche, elle reçoit tout ce qu'il y a d'artistes en tout genre. Cela se compose d'un gros vieux peintre de paysage, dénommé* [Théodore] *Richard* [...], *du docteur Lallemand* [...] *grand écrivain dit-on, d'un nommé* [J.-B.] *Laurens, autre peintre, musicien, botaniste, de l'inspecteur des monuments du département* [Jules Renouvier] *qui défend vaillamment les remparts d'Agde contre le docteur Lallemand qui veut les détruire sous prétexte de salubrité* [...], *il y a encore un gentil petit jeune homme qui a vingt-cinq ans et est professeur de chimie à la faculté* [...]. *Il y a bien encore quelques hommes, deux ou trois femmes et une jeune personne du nom de Boyer* [...] *qui chante assez bien. Tu vois qu'avec cela, outre Léon Marès[21] qui est un fort bon garçon, et Coupier, mon étudiant, il y a moyen de passer la soirée. Aussi y vais-je régulièrement toutes les semaines* »[22].

Férue de musique, elle préside le cercle philarmonique de Montpellier[23], dont font partie notamment les frères Laurens, Castil-Blaze et Cabanel, mais aussi ses fils, Henri et Léon, et le doyen Bérard ; en 1869, elle devient membre de la Société artistique de l'Hérault que préside son fils Henri.

---

(19) Originaire de Carpentras, Laurens arrive à l'âge de 12 ans à Montpellier, en 1837, et devient l'élève de son frère aîné, Bonaventure, agent comptable de la faculté de médecine mais passionné de peinture et de musique. Il rencontre Cabanel avec qui il se lie d'amitié. Il bénéficie de la protection de madame Marès (portrait en 1851). Il gagne Paris en 1842 et fréquente l'atelier de Paul Delaroche. En 1845, il participe au concours du grand prix pour le paysage historique. Lors du passage de Laurens à Rome en juin 1846, Cabanel fait son portrait, conservé au musée de Carpentras : AMIC, S. et HILAIRE, M. (sous dir.). *Alexandre Cabanel (1823-1889). op. cit.*, p. 37.

(20) Il s'agit du poète provençal Joseph Blaze, de Cavaillon, chroniqueur musical au *Journal des débats* et compositeur.

(21) Il s'agit là du père du collectionneur.

(22) CHENNEVIÈRES, Ph. De. *Souvenirs d'un Directeur des Beaux-Arts*, Paris, 1883, pp. 57, 93-94, 97.
CHENNEVIÈRES-POINTEL Charles-Philippe marquis de (Falaise, 23 juillet 1820 ; - 1^er^ avril 1899) dit Jean de Falaise : directeur des Beaux-Arts, initiateur de l'Inventaire général des richesses d'art de la France, conservateur des musées de Paris, historien d'art et collectionneur.

(23) Arch. dép. Hérault, 4 M 891.

Louise Marès décède à 14 h rue Salle-l'Évêque à Montpellier le 28 mars 1882[24].

Les liens qui unissent la famille Marès et le milieu artistique sont évidents. A. Cabanel, outre le portrait de Louise Marès, réalise plusieurs autres portraits de cette famille : dès 1839, Cabanel, avant même son retour de Rome, exécute un premier portrait d'Henri Marès âgé de 19 ans[25]. Deux portraits sont datés de 1851, ceux de Léon Marès et de Louise Marès, future baronne d'Albenas[26]. En 1853, il réalise un second portrait d'Henri Marès[27].

Léon Marès, mécène de l'Académie florimontane, est sans aucun doute le témoin privilégié, dès sa plus tendre enfance, des liens entre sa famille et les artistes, ce qui l'influencera probablement au moment de constituer ses collections[28]. Ces dernières conservent d'ailleurs plusieurs œuvres en lien avec les portraits de la famille Marès évoqués ci-dessus. Sous le numéro d'inventaire 1927, on trouve une œuvre d'A. Cabanel (crayon sur papier bistre, 42 X 35,5 cm), signée Alex^{dre} Cabanel, étude pour le tableau de Montpellier, tandis qu'une copie de ce dernier réalisée par André Jacques (53 X 44 cm) est conservée sous le numéro 1924.

Un autre portrait est celui de Claude-Étienne-Léon Marès (125 X 112,5 cm), tableau signé par Alexandre Cabanel et daté de 1851 (n° inv. 1914). Le père du mécène de l'Académie florimontane est probablement aussi représenté sur deux portraits (81 X 67 cm chacun) en deux couleurs (n° inv. 1751 et 1752), le dernier portant l'indication : « Montpellier, avril 1846 ».

Monseret, quant à lui, réalise le portrait de « Prosper Bérard, censeur de la Banque de France, directeur de la fabrique de produits chimiques de La Paille, mort à Montpellier vers 1878 » (132,5 X 114,5 cm) : on voit un homme chauve, aux sourcils blancs, assis dans un fauteuil et tenant une canne de bambou dans sa main gauche. Il est daté de 1869 (n° inv. 1917).

Signalons aussi les œuvres suivantes :

- sous le numéro 1926 un portrait d'un homme avec une moustache : « Copie d'après la peinture originale d'Ary Scheffer, pour Mad. Vve L. M.

---

(24) Les deux témoins à la déclaration faite à 4 h du soir sont Étienne Marès, étudiant en sciences, 26 ans, petit-fils de la défunte, et Albert Giniez, propriétaire, 25 ans, domiciliés à Montpellier : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/413, f° 78 v., n° 465. Albert Giniez, né à Montpellier le 22 avril 1857, épouse à Montpellier le 20 novembre 1880 Marie-Léonie-Henriette Marès, née à Montpellier le 14 mars 1859 ; elle est la fille d'Henri-Pierre-Louis Marès et de Marie-Louise Daurel : Arch. nat. de France, site de Fontainebleau, 19800035/325/43781 (dossier de Légion d'honneur de Marie-Léonie-Henriette Marès).

(25) *Huile sur toile. Montpellier, collection privée :* HILAIRE, M. (sous dir.). *Alexandre Cabanel (1823-1889), op. cit.*, p. 452.

(26) *Ibid.*, p. 454. Portrait de monsieur Léon Marès : huile sur toile, localisation inconnue. Portrait de mademoiselle Louise Marès, future baronne A. d'Albenas : huile sur toile, localisation inconnue ; une copie de ce dernier portrait par Alfred Boisson existe dans une collection particulière de Montpellier

(27) *Ibid.*, p. 455. Portrait de monsieur Henri Marès : huile sur toile, 110 X 90 env. ; Hérault, collection particulière.

(28) J'adresse de vifs remerciements à M.-C. Courtial, membre du comité de l'Académie florimontane et administratrice du château de Montrottier. Sur les collections de Léon Marès, voir : COURTIAL, M.-C. « Léon Marès et les collections de Montrottier », *in Revue savoisienne,* 129^{e} année, Annecy, 1989, pp. 34-37. Voir aussi : COPPIER, J. « Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur à partir de documents inédits », in *Revue savoisienne*, 151^{e} année, Annecy, 2011, à paraître.

Souvenir d'un ami, Paris, 17 septembre 1855, signé Laurens » (49 X 39 cm) ; il pourrait être celui du grand-père du bienfaiteur de l'Académie florimontane, qui pourrait aussi être représenté sur un portrait peint par Laurens (n° 1785 ; 35,5 X 32,5 cm) et daté du 29 août 1898,

- sous le numéro 1929, une tête de jeune homme « Léonet », signée M. Laurens et datée de janvier 1858 (51 X 42 cm), qui pourrait être celle de Léon Marès ; son pendant, conservé sous le numéro 1928, représente une tête de jeune fille, coiffée d'un bonnet et portant une boucle d'oreille et un col rond (sans signature, ni date ; 51 X 42 cm), peut-être sa sœur Marie-Louise,

- Ajoutons enfin un portrait, au crayon de couleur (75 X 59 cm), de jeune femme assise (numéro 1930), signé Violerd, qui pourrait être celui de madame Bérard-Marès.

b. Henri et Paul Marès, ses oncles ; Louise d'Albenas-Marès, sa tante

- Henri-Pierre-Louis Marès naît le 18 janvier 1820[29] à Chalon-sur-Saône, où demeurent alors ses parents Étienne et Louise. C'est le commerce d'alcool qui les conduit à séjourner à Chalon, avant la vulgarisation de la chaptalisation, pour enrichir les Bourgogne.

Henri Marès étudie dès 1840 à Paris à l'Ecole centrale des Arts et manufactures. Il est l'élève de Jean-Baptiste Dumas, célèbre chimiste, né à Alès dans le Gard, et membre de l'Académie des Sciences. Fixé, dès son jeune âge à Montpellier, il se voue à l'étude et à la description des cépages du Languedoc et de la Provence[30]. Il en constitue une très belle collection à Launac[31], qui lui permet de contrôler, dans le cours de son existence tout ce qui a été dit sur leur compte, d'abord par ses prédécesseurs Pierre-Joseph Garidel, Joseph-François Audibert, André Pellicot et Louis-César Cazalis-Allut.

En 1854, en mettant au point la technique du traitement des vignes par soufrage à sec, il découvre le traitement de l'oïdium, fléau des vignes. En 1865, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur [32]. Lors de l'exposition universelle de 1867, il reçoit un des deux grands prix de l'Agriculture

---

(29) Les deux témoins à la déclaration sont Michel Cordunet, propriétaire, 53 ans et Jean-Baptiste Marie Rogues, négociant, 42 ans, tous les deux demeurant à Chalon : Arch. mun. Chalon-sur-Saône, 2 E 27.
COSTE-FLORET, P. « L'œuvre agricole d'Henri Marès », Communication faite dans la séance du 20 mai 1901 de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault, Montpellier, 1901, 37 p. Voir aussi LEGROS, J.-P. et ARGELES, J. « Henri Marès, vainqueur de l'Oïdium », Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, conférence n° 3 722, séance du 23/10/2000, 15 p. et LEGROS, J.-P. « L'invasion du vignoble par le phylloxéra », Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, conférence n° 2 102, séance du 14/06/1993, pp. 2-6.
(30) Il est l'auteur de très nombreux travaux, voir la liste de ceux-ci dans : LEGROS, J.-P. et ARGELES, J., *op. cit.*, pp. 13-15. Voir aussi : DUMONT, L. « L'olivier dans l'Hérault à l'âge de la viticulture : les observations d'Henri Marès, 1840-1870 », in *Bulletin du centre d'histoire et d'histoire de l'art des époques modernes et contemporaines de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries*, n° 20, juillet-décembre 2007, pp. 199-215.
(31) Le recensement de population de 1866 indique qu'il emploie à Fabrègues 8 cultivateurs, âgés de 18 à 61 ans : Arch. dép. Hérault, 6 M 368.
(32) Son dossier n'est pas mentionné sur la base Leonore accessible en ligne (base de données des dossiers des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur) : le fonds est lacunaire, ayant subi de nombreuses destructions. Une mention sur son acte de décès précise toutefois qu'il en est le titulaire.

décernés par le jury international, l'autre prix étant attribué à son ami Louis Pasteur.

Cet homme de sciences (agronome, botaniste, ...) devient en 1847 membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, créée en 1846, en occupant le siège n° 4 (section Sciences) jusqu'à sa mort à Montpellier le 9 mai 1901[33].

Le 9 avril 1886, il est élu membre correspondant de l'Académie des sciences (section d'Économie rurale). Il devient président de la Société d'agriculture de l'Hérault. Il est également membre de la Société pour l'étude des langues romanes (1869), de la Société des amis des arts de Montpellier (1875), de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault (1890 et 1901)[34].

Comme un certain nombre de membres de sa famille, il est tenté par la politique et se présente comme candidat conservateur à la députation dans la première circonscription de Montpellier : au premier tour, le 22 septembre 1889, il obtient 8 022 voix ; son adversaire Elisée Déandréis, député radical depuis 1885, obtient 8 773 voix, sur 19 696 votants. Au scrutin de ballotage du 6 octobre 1889, il est finalement battu par Dandréis (11 234 voix) contre 8 043 voix pour lui, sur un total de 19 438 votants[35].

Montpellier le compte au nombre de ses conseillers municipaux de 1846 à 1870 ; de 1857 à 1870, il est conseiller général du département de l'Hérault.

- Paul-Émile Marès naît à Montpellier le 3 décembre 1825[36] ; il effectue des études de médecine et soutient à Paris le 26 février 1852 sa thèse de doctorat intitulée *Essais sur la fièvre intermittente simple*. Il semble toutefois qu'il ait peu exercé la médecine. Il se rend dès 1855 en Espagne puis en Algérie afin d'y mener diverses études[37] relatives à la botanique, à

---

(33) Il est décédé à 5 h, place Castries, numéro 1 ; ce propriétaire est l'époux de Marie-Louise Daurel, sans profession, domiciliée à Montpellier ; les deux témoins à la déclaration sont Maurice Picoine, propriétaire, 28 ans et Louis de Surville, sans profession, 27 ans, tous les deux demeurant à Montpellier : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/509, f° 124 v., n° 742.
Un de ses fils, Étienne Marès, ingénieur civil, devient en 1904 lui aussi membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, en occupant le siège n° 8 (section sciences) jusqu'à sa mort en 1914.

(34) Arch. dép. Hérault, 4 M 859 et 896.

(35) JOLLY, J. *Dictionnaire des Parlementaires français*, 1960-1977.

(36) Cet acte précise qu'il naît à 10 h du soir, dans la maison Riban, rue Sainte-Foi. Les deux témoins à la déclaration sont Pierre-Hippolyte Riban, négociant, 40 ans, et Claude-Augustin-Clément Viel, avocat, avoué, 45 ans, tous les deux demeurant à Montpellier : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/85, f° 23, n° 1 203.

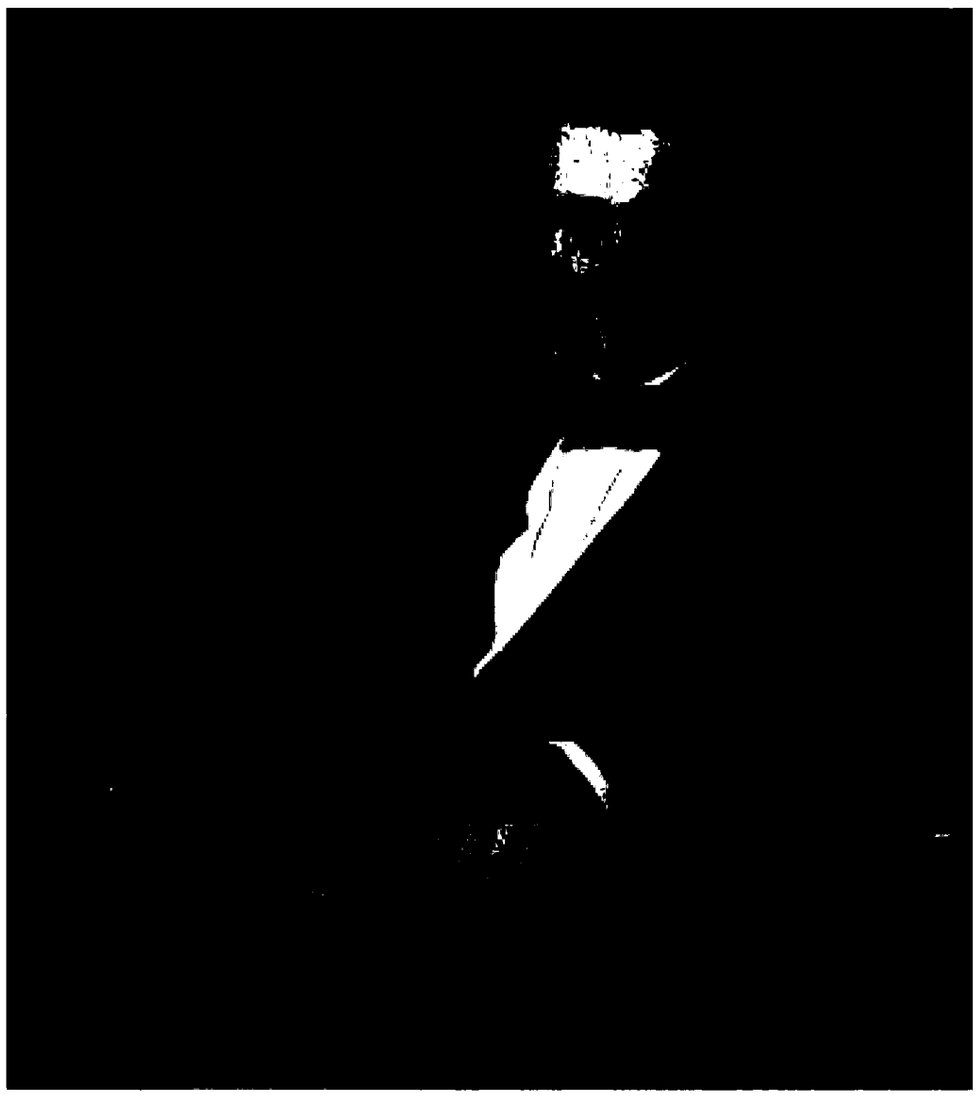
(37) On lui doit de très nombreux travaux, notamment : « Rapport sur quelques-unes des herborisations faites aux environs de Montpellier par la Société botanique de France lors de la session extraordinaire en juin 1857 » in *Bulletin de la société botanique de France*, 1857, 27 p.
De l'utilité d'une institution scientifique en Algérie, Alger, 1873, 13 p.
Analyse de brochures soumises au congrès viticole international réuni à Montpellier en 1874, Alger, 1875, 8 p.
Exposition universelle de Paris en 1878 : histoire des progrès de l'agriculture en Algérie, Alger, 1878, 56 p.
Production en bétail de l'Algérie, Paris, 1885, 15 p.
L'Agriculture en Algérie, Alger, 1889, 77 p.
« Note sur une caverne servant de repaire à des hyènes et dans laquelle se trouvent réunis des ossements de divers mammifères d'espèces vivantes », in *Bulletin de la société géologique de France*, 2e série, t. 16, Paris, s.d., pp. 111-113.
« Note sur l'invasion des sauterelles en Algérie en 1891 » in *Société nationale d'Agriculture de France*, Paris, 1891, 7 p.
et avec G. Vigineix un *Catalogue raisonné des plantes vasculaires des îles Baléares*, Paris, 1880, 371 p.

la topographie, à la zoologie mais aussi pour y réaliser de nombreux dessins ainsi que des clichés avec la technique alors nouvelle de la photographie qui le passionne[38]. Il s'installe définitivement en Algérie en 1866 avec son épouse Adèle Lecreux (1840-1911), où, dans la tradition familiale, il établit un vignoble. Il meurt vers 1900 en Algérie (Mustapha supérieur).

- Ursule-Marie-Louise Marès naît le 5 août 1830, à 7h30 du matin, dans la maison de son père rue Salle-l'Évêque[39]. Suite au contrat de mariage passé à Montpellier le 30 mai 1851 devant maître Amédée Grasset, elle épouse le 5 juin 1851[40] à 9 h du matin à l'hôtel de ville de Montpellier Jean-Marie-Albert d'Albenas[41], docteur en droit. Elle décède le 31 août 1899 à 1 h du matin, au 20 boulevard du Jeu-de-Paume[42].

c. Claude- Étienne-Léon Marès, son père

Le père du mécène de l'Académie florimontane naît à Montpellier le 12 mars 1822 à 2 h du matin, dans la maison Andriel, boulevard Comédie. La déclaration[43] faite le lendemain à midi à l'hôtel de ville précise que l'enfant de sexe masculin est le fils légitime d'Étienne Marès, négociant, et de Louise Bidreman, mariés, domiciliés à Montpellier.



Claude-Étienne Léon Marès (père du mécène de l'Académie florimontane), par A. Cabanel.

---

(38) ORTIZ-MAQUEDA, L. *Photographes et photographies dans l'Espagne du XIX^e siècle : une valise pleine d'images.* Master 2, EHESS, 2008-2009. J'adresse mes remerciements à L. Ortiz Maqueda qui a porté à ma connaissance les pages de son mémoire relatives à P. Marès. Voir aussi la notice qui lui est consacrée dans le dictionnaire des calotypistes en France : AUBENAS, S. et ROUBERT, P.-L. *Primitifs de la photographie. Le calotype en France 1843-1860*, Paris, 2010, p. 292 : « il est membre de la Société française de photographie en 1855 ; ses travaux photographiques sont notamment conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France, au *Fondo fotográfico Universidad de Navarra* (Pampelune) et au *George Eastman House* (Rochester-New-York) ».
(39) Les deux témoins à la déclaration faite le 7 août sont Barthélemi Benezech, propriétaire, 64 ans, et Jacques Lordat, commis négociant, 48 ans, tous deux habitant cette ville : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/90, f° 207 v., n° 766.
(40) Les témoins sont Jules-Maurice-Barthélemy Renouvier, 49 ans, oncle maternel de l'époux, Georges-Marie-Gustave d'Albenas, 26 ans, frère de l'époux, Pierre-Louis-Henri Marès, propriétaire, 31 ans et Claude-Étienne-Léon Marès, 29 ans, tous deux frères de l'épouse : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/180, f° 86 v., n° 166.
(41) Il est né à Montpellier dans la maison de son père place Petit-Scel le 15 mars 1826, du mariage de Jean-Joseph-Xavier-Séraphin-Désiré, baron d'Albenas, chef de bataillon au 3^e régiment d'infanterie légère (en retraite), chevalier de la Légion d'honneur et de la Légion Saint-Ferdinand d'Espagne, et de Marie-Jeanne-François-Léa Renouvier ; les deux témoins à la déclaration faite sont Jean-Antoine Renouvier, conseiller de préfecture de l'Hérault, chevalier de la Légion d'honneur, 48 ans, aïeul maternel de l'enfant, et Jean-Gustave d'Albenas, lieutenant au 59^e de ligne, 32 ans, oncle paternel de l'enfant : Arch. dép. Hérault : 3 E 177/86, f° 67 v., n° 249.
(42) Les deux témoins à la déclaration faite le jour même à 11 h du matin sont Georges Frèrejean, propriétaire, 60 ans et Georges d'Albenas, propriétaire, 71 ans, tous deux domiciliés à Montpellier : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/507, f° n° 205, n° 1 223.
(43) Les deux témoins à la déclaration sont Barthélemi Benezech, propriétaire, 55 ans et Jean-Claude-Nicolas Plantin, commis négociant, 23 ans, tous deux habitant cette ville : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/82, f° 78.

Il effectue une partie de sa scolarité, de 1835 à 1839, à l'école de Sorèze[44]. Très bon élève en littérature, en éloquence, il obtient les premiers prix et en 1839, c'est à lui que revient l'honneur de faire le *Discours prononcé à l'ouverture des Exercices publics de l'École de Sorèze*, ces examens oraux qui donnaient lieu à de grandes fêtes avant les quelques jours de vacances. Il est également l'auteur d'« Une légende », « Adieu d'un gentihomme à son manoir », « Discours sur l'improvisation » et de « Spartacus à ses compagnons »[45].

Il obtient ensuite à Montpellier plusieurs diplômes : bachelier ès lettres (7 avril 1838), bachelier ès sciences (24 mars 1840), bachelier en droit (3 février 1846) et licencié en droit (31 juillet 1847). Il est également élève à l'École Centrale des Arts et Manufactures, alors située à Paris, rue de Thorigny à l'hôtel de Juigné, où il effectue sa rentrée en 1ère année (3ème division) en 1842.

Le 13 juillet 1848, il est élu au grade de « lieutenant en premier de la garde nationale de Montpellier ; la même année, il achète à Madeleine de Poutignon la propriété du Rouquet à Saint-Gély-du Fesc[46], où comme son frère, il s'adonne à différentes cultures et à l'élevage des vers à soie. Louis Pasteur fait d'ailleurs part des résultats des travaux des deux frères Marès : en 1868, Henri obtient chez lui à Launac 919 kg et Léon à Saint-Gély-du-Fesc 575 kg à partir de 25 et 15 onces respectives. « *La réussite fut complète dans les deux exploitations. Encouragés par ce succès, MM.Marès ont renouvelé la même épreuve en 1869, et le succès n'a pas été moindre* »[47].

Claude-Étienne-Léon Marès, épouse[48] le 2 mars 1848 à 11 h et demie à Montpellier Marie-Sophie-Anne Bérard, mineure, tous deux domiciliés à Montpellier.

Il partage comme d'autres membres de sa famille le goût pour les sciences et l'agronomie : il participe à la réunion de la 35e session de la 2e section du Congrès scientifique de France à Montpellier en décembre 1868 en tant que membre de la Société d'agriculture de l'Hérault ; il est d'ailleurs élu secrétaire du bureau du Congrès[49]. Il est présent avec son frère Henri au Congrès viticole international qui se tient à Montpellier du 26 au 30 octobre 1874, sous la présidence de M. Drouin de Lhuys.

---

(44) Fondée en 754 au pied de la Montagne Noire, l'abbaye bénédictine devient tour à tour un séminaire (1682), une École royale militaire sous Louis XVI (1776), puis, sous la direction du Père Lacordaire, un collège de renommée internationale qui forme un grande nombre de militaires, d'écrivains, de philosophes et d'hommes politiques jusqu'à sa fermeture en 1991. J'adresse ici mes remerciements à Marie-Odile Munier, archiviste de l'abbaye-école.

(45) *Annales de l'École*, t. II, Toulouse, 1839, pp. 221-229, 231-232, 247-258 et 341-346.

(46) SAUVAGET, A. *Il était une fois Saint-Gély-du-Fesc*, 2002, p. 143.

(47) PASTEUR, L. *Études sur la maladie des vers à soie*, tome 2, Paris, 1870, pp. 72-76.

(48) Les témoins sont César Barral, propriétaire, 52 ans, domicilié à Florensac (Hérault), oncle maternel de l'époux, Pierre-Louis-Henri Marès propriétaire, 28 ans, frère dudit époux, Frédéric Adibert, ancien négociant, 75 ans et Jacques-Étienne Bérard, professeur et doyen à la faculté de chimie de cette ville, chevalier de la Légion d'honneur, 58 ans, oncle paternel : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/174, f° 32, n° 60.

(49) « Compte rendu des travaux de la section d'agriculture, industrie et commerce » in *Le Messager agricole*, 10e vol., 5 février 1869-5 janvier 1870, p. 20

Dans le même temps, Léon Marès devient avocat, puis maire de la commune de Saint-Gély-du-Fesc de 1871 jusqu'à sa mort le 3 novembre 1878[50]. Il décède à 3 h du matin à l'âge de 56 ans à Paris, rue Jacob n° 12[51].

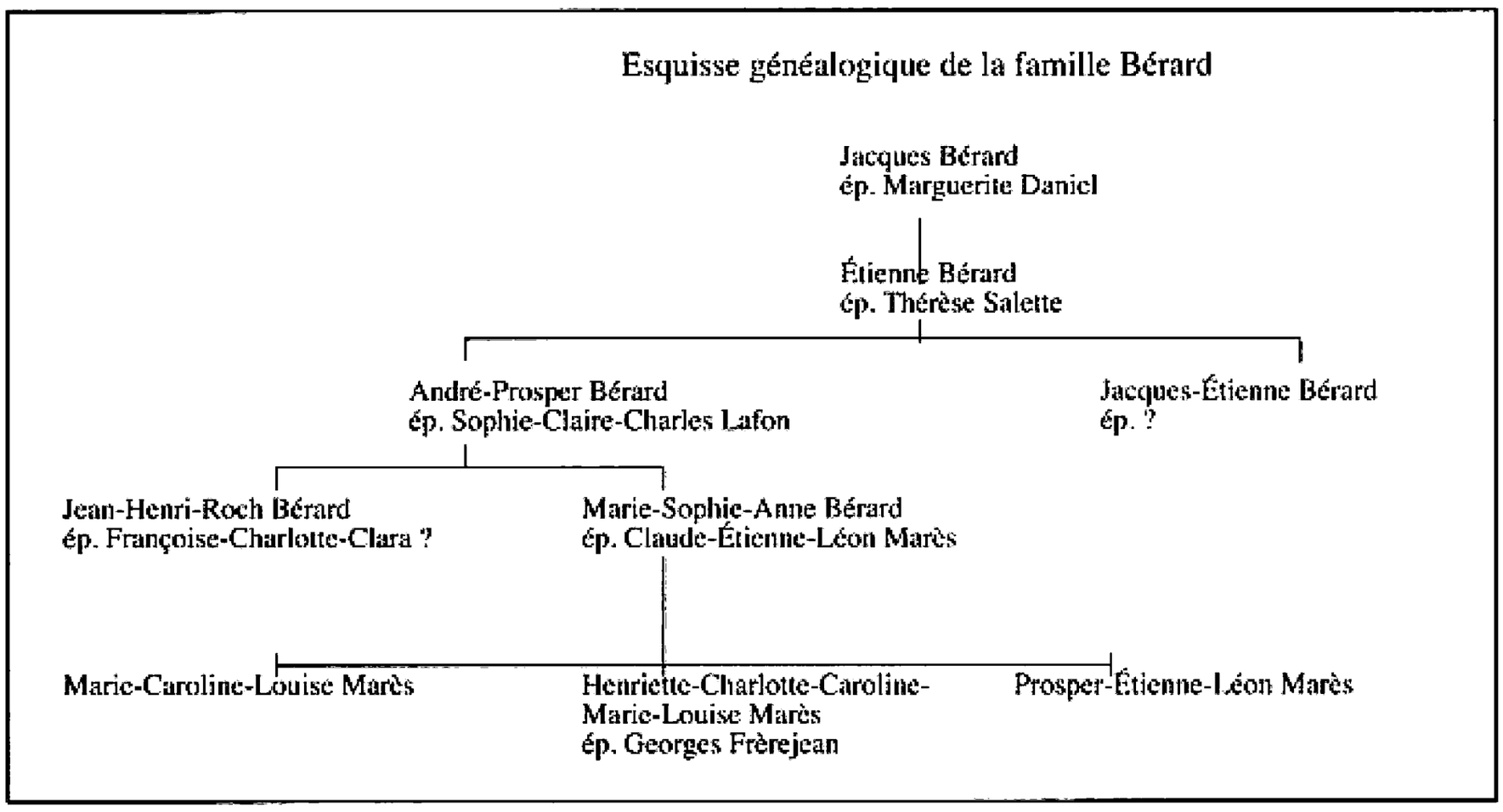
2. La famille Bérard, la famille maternelle

Du côté de sa mère, Prosper-Étienne-Léon Marès est issu de la famille Bérard qui s'est illustrée par de nombreux scientifiques.

a. Étienne Bérard, son arrière-grand-père

Il serait né à Alès le 28 mars 1764[52] du mariage de Jacques Bérard et de Marguerite Daniel.

Avant la Révolution, Jean-Antoine Chaptal[53], premier titulaire de la chaire de chimie et de pharmacie de l'École de santé, donne des cours de chimie, sur l'invitation des États de Languedoc. Bérard est alors son préparateur.



(50) Il est élu le 30 avril 1871, puis réélu le 22 novembre 1874, le 8 octobre 1876 et le 21 janvier 1878 : Arch. dép. Hérault, 3 M 1943, 1967, 1986, 2018. Il ne peut donc signer d'acte en tant que maire le 8 novembre ainsi que le mentionne l'auteur de *Léon Marès, op. cit.*, p. 53.

(51) Les deux témoins à la déclaration faite le jour même à 14 h devant l'officier de l'état civil Hubert-Clovis Desabliaux, adjoint au maire du 6e arrondissement de Paris sont Pierre-Louis-Henri Marès, correspondant de l'Institut, 58 ans, demeurant à Montpellier et Antoine-Paul-Emile Marès, docteur en médecine, 52 ans, demeurant à Paris, rue Jacob n° 28, tous deux frères du défunt : Arch. ville de Paris, V 4E 3206, n° 2349.

À Paris, les recensements quinquennaux de population n'ont donné lieu à l'établissement de listes nominatives qu'à quatre reprises et à partir de 1926. La consultation des *Annuaires du commerce de Paris* à la Bibliothèque administrative de la ville de Paris ne m'a pas permis de retrouver le nom de Léon Marès au 12 de la rue Jacob, ni celui de son frère. Par contre, on trouve notamment dans le volume de 1878 la clinique d'un docteur Sichel (p. 1797) : est-ce dans cet établissement que L. Marès a fini ses jours ?

(52) DULIEU, L. « Le chimiste Étienne Bérard, trésorier de l'École de Pharmacie de Montpellier (1764-1839) », in *Revue d'histoire de la Pharmacie*, Paris, 1950, pp. 40-44. J'ai pu prendre connaissance de cet article, conservé dans le fonds patrimonial de la BU de pharmacie de Montpellier, grâce à l'obligeance de Mme Albernhe.

Les registres conservés aux Arch. mun. Alès ne nous ont pas permis de vérifier sa date de naissance.

(53) LAVABRE-BERTRAND, T. « Jean-Antoine Chaptal », *in Akadémos, Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts et tricentenaire de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*. Paris, 2007, pp. 163-179.

(54) *Ibid.*, p. 170 : « Il acquiert le 24 novembre 1782 pour 1500 livres le domaine de la Paille, à l'ouest de Montpellier et l'aménage en 18 mois en usine chimique, en association avec Bérard puis Martin. La production démarre enfin en 1785 ».

Chaptal fonde en 1782[54], avec Étienne Bérard un des aïeuls de la mère de Léon Marès, dans les faubourgs méridionaux de Montpellier, au domaine de La Paille sa première usine de produits chimiques qui devient rapidement très florissante[55]. Dès 1787, il fait d'Étienne Bérard son associé. À cette période, la chimie est à l'honneur : elle cesse d'être une science de laboratoire et d'officine pour trouver des applications dans l'industrie et l'agriculture.

Chaptal et Bérard entreprennent de préparer en grand, dans cette usine, et à des prix modiques différents composés, qui permettent de réduire les importations étrangères et dont le secteur a besoin : acides minéraux, bases, sels, colorants et autres produits nécessaires au blanchissage et à la teinture des fibres et des tissus ainsi qu'aux arts en général. Ils utilisent certains procédés connus, en perfectionnent ou en inventent d'autres : fabrication industrielle de soude, de divers sels minéraux, d'acide chlorhydrique, d'alun artificiel, d'émaux, de matières colorantes destinées à la teinture des tissus et acide sulfurique pour lequel Bérard développa et perfectionna un procédé. Cette usine connaît un essor énorme lié essentiellement au perfectionnement du procédé de fabrication de l'acide sulfurique par la méthode dite des chambres de plomb, grâce auquel les gaz destinés à produire l'acide sulfurique arrivent sans interruption dans la chambre de plomb[56].

En mars 1798, Chaptal[57] quitte Montpellier pour revenir à Paris où il fonde, aux Ternes, une fabrique de produits chimiques, après avoir confié celle de La Paille à ses collaborateurs ; dès 1808, Bérard assume seul la direction de l'usine qu'il transmet ensuite à un de ses fils. Il exerce un temps comme professeur, avant d'être chargé des fonctions de trésorier de l'Ecole de pharmacie de Montpellier en 1813. Il s'est peu intéressé à publier ses travaux que l'on connaît souvent par le biais d'articles dus à Chaptal. Il est membre de la société d'agriculture du département de l'Hérault.

b. Jacques-Étienne Bérard[58], son grand oncle :

(12 octobre 1789 - 10 juin 1869)

Son père Étienne Bérard lui apprend les premiers rudiments de la science chimique. Jacques-Étienne se perfectionne auprès de Berthollet et devient membre de la Société d'Arcueil. Professeur à l'École de pharmacie, il devient de 1846 à 1847 et de 1848 à 1867, doyen de la faculté de médecine de Montpellier. Cette dernière conserve d'ailleurs son portrait par Jean-Pierre Monseret où il est représenté à mi-corps, debout, vêtu de sa robe de

---

(55) DULIEU, L. « Le mouvement scientifique montpelliérain au XVIII[e] siècle », in *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, 1958, tome 11, n° 3, pp. 227-249.
(56) DULIEU, L. « Le chimiste Étienne Bérard, …, *op. cit.*, p. 43.
(57) EMPTOZ, G. « Jean-Antoine Chaptal (1756-1832) », in *Célébrations nationales*, Paris, 2006, pp. 190-192. Voir aussi : PERRONET, M., VOVELLE, M. (préf. de). *Chaptal*, Toulouse, 1988, 336 p.
(58) DULIEU, L. *La médecine à Montpellier; tome 4 : de la I[ère] à la III[ème] République (2[ème] partie)*, Avignon, LPU, 1990, 612 p.

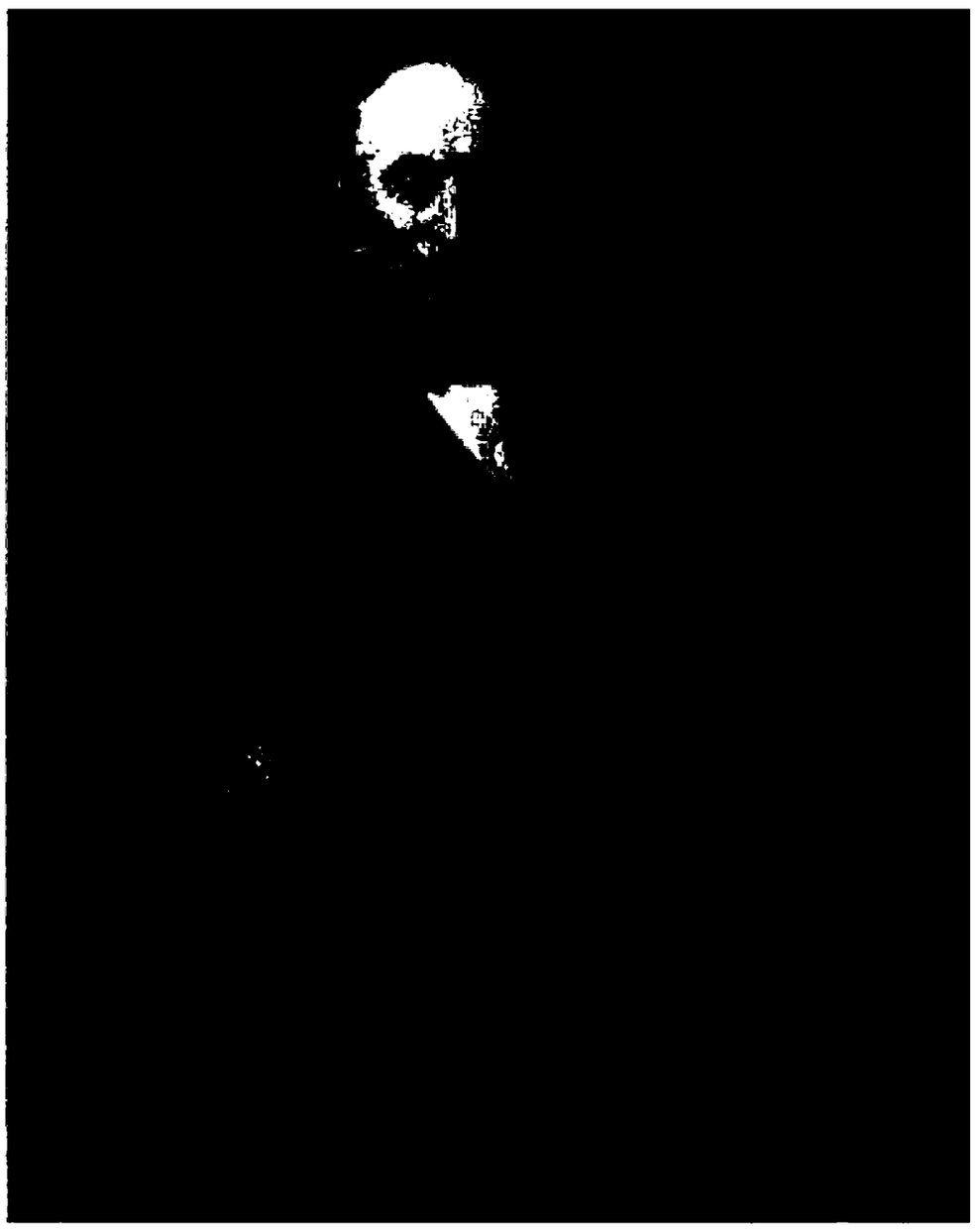
professeur, sa toque dans la main droite. Il s'appuie à une table sur laquelle sont posés son manteau d'apparat rouge bordé de fourrure blanche et un livre fermé[59].

Jacques-Étienne Bérard est admis le 20 décembre 1819 comme correspondant de l'Académie des sciences (section de chimie) et en 1847 il devient membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, en occupant le siège n° 1 (section sciences) jusqu'à sa mort en 1869.

Il est le témoin du mariage entre Léon Marès et Marie Bérard, sa nièce, le 2 mars 1848.

c.- André-Prosper Bérard et Sophie-Claire-Charles Bérard-Lafon, ses grands-parents

- André-Prosper Bérard naît à Montpellier le 3 germinal an V (23 mars 1797) à 7 h dans la maison Chatal faubourg de la Sonnerie[60] ; il est le fils légitime d'Étienne Bérard, « fabriquand » et de Thérèse Salette.



Prosper Bérard (grand-père du mécène de l'Académie florimontane), par Monseret.

- Sophie-Claire-Charles Lafon naît à Marseille le 21 frimaire an XIII (13 décembre 1804) à 10 h du matin ; elle est la fille de Jean-Auguste Lafon, négociant, âgé de 36 ans, demeurant rue de la Darce n° 66 maison 15 section 4 et de Louise Blanc, mariée, âgée de 23 ans[61]. Elle décède à Montpellier le 5 janvier 1831 à 15 h du soir dans la maison Daumas rue des Étuves[62].

---

(59) Huile sur toile, 127 X 92,3 cm ; elle porte l'inscription : « J. E. BERARD/Prof. De chimie générale et de toxicologie/doyen, correspond. De l'Institut/né le 12 Oct. 1789, décédé le 10 juin 1869 ». Ce tableau figure dans la liste des objets classés Monuments historiques depuis le 20/05/2005. Un autre portrait, conservé à l'hôpital général de Montpellier, est reproduit dans DULIEU L., *Ibid.*, p. 163.

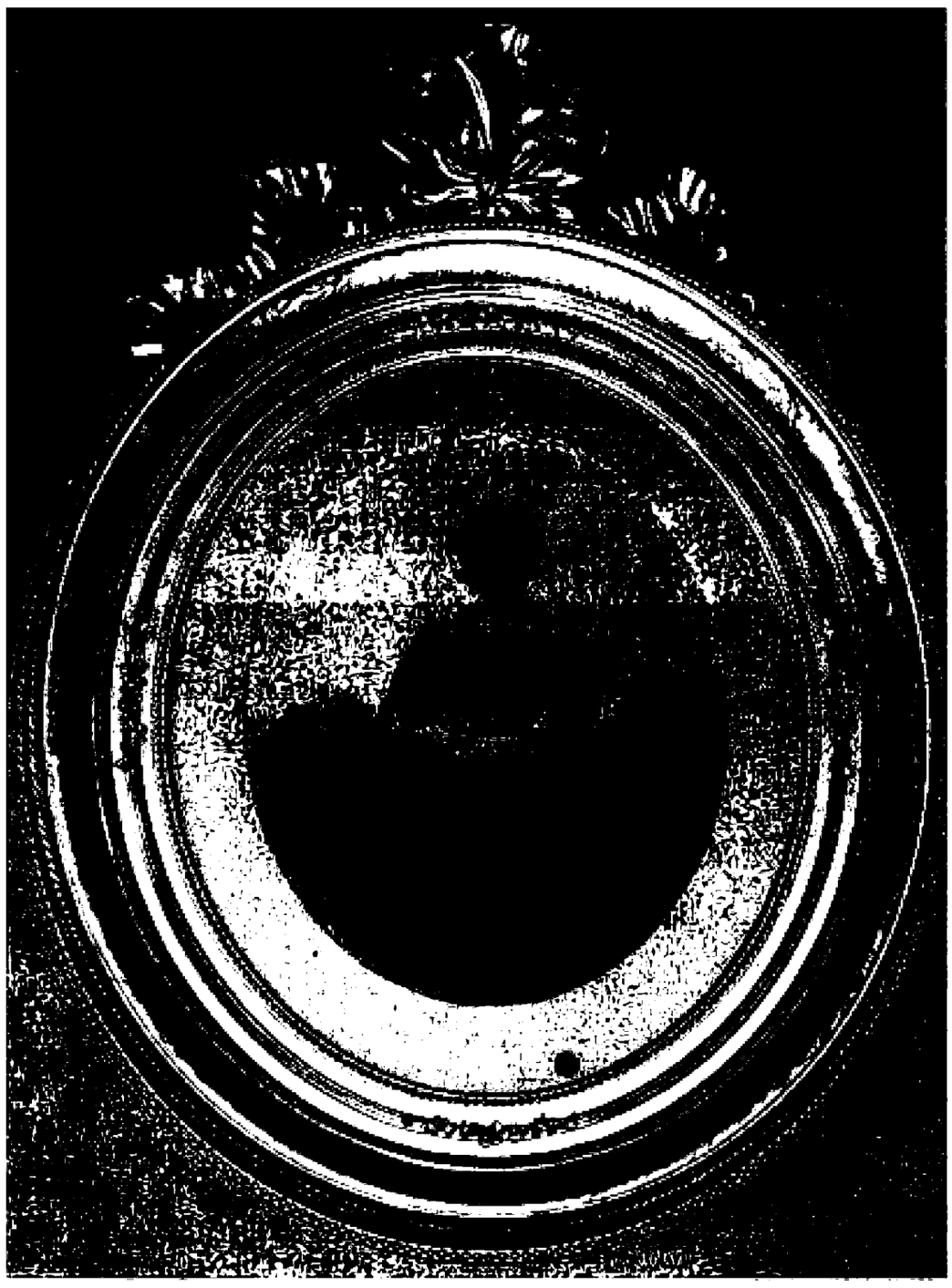
(60) Les témoins sont Étienne Martin, négociant, 42 ans, et Étienne Fabre, officier de santé, 36 ans, tous deux habitant cette commune : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/57, f° 81 v.

(61) La déclaration, faite le 23 frimaire à 1 heure du soir, indique que les témoins sont Henry-Augustin Gaillard, propriétaire, 50 ans, demeurant rue de la Loge (section 215, maison 2) et Joseph Gravier, 58 ans, demeurant place de la Constitution (section 4, maison 28) : Arch. dép. Bouches-du-Rhône, état-civil de Marseille, municipalité du Midi, naissances de l'année 1804, registre 1, n° 258.

(62) La déclaration, faite le lendemain à midi, indique qu'elle est âgée de 26 ans, native de Marseille –Bouches du Rhône, épouse d'André-Prosper Bérard, négociant, juge suppléant au tribunal de commerce de la ville, 36 ans, tous deux domiciliés à Montpellier. Elle est la fille de Jean-Auguste Lafon, négociant, et d'Anne-Louise Blanc, mariés et domiciliés à Marseille ; la déclaration est faite par Napoléon-Gustave Combres, 28 ans et François-Frédéric Combres, 26 ans, tous les deux avocats et habitant la ville : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/362, n° 26, f° 5.

d. Marie-Sophie-Anne Bérard, sa mère

Elle naît à Marseille le 4 février 1829 à minuit. La déclaration[63] faite le 6 février à 15 h du soir précise que l'enfant de sexe féminin est la fille du sieur André-Prosper Bérard, âgé de 32 ans, négociant, et de dame Sophie-Claire-Charles Lafon, âgée de 24 ans, sans profession, mariés et domiciliés 45 boulevard du Muy.



Portrait présumé d'Anne Bérard-Marès (mère du mécène de l'Académie florimontane), par Violerd.

De son mariage avec Claude-Étienne-Léon Marès naissent trois enfants : Caroline-Louise, Marie-Louise et Léon.

Elle est une femme dévouée, ainsi qu'en témoigne la croix de bronze, décernée par le conseil de la société française de secours aux blessés et malades, qu'elle reçoit le 2 juillet 1871, en souvenir de son concours gracieux et dévoué aux magasins de la délégation sud et à l'ambulance de passade à la gare de Montpellier.

Elle décède à Montpellier, au domaine de La Paille, à 2 h, le 7 juillet 1899[64].

e. Marie-Caroline-Louise et Henriette-Charlotte-Caroline-Marie-Louise, ses sœurs

- Marie-Caroline-Louise Marès naît le 11 janvier 1849, dans la maison Marès, rue Salle-l'Évêque, à Montpellier. D'après la déclaration[65] établie le lendemain à 11 h du matin dans l'hôtel de ville de Montpellier comparait

---

(63) Les deux témoins à la déclaration le 6 février à 6 h du soir sont Jean-Marie Labatut, 36 ans, négotiant (sic), domicilié et demeurant rue Saint-Ferréol n° 69 et Justin Lafont, grand-oncle de la nouvelle-née, 46 ans, propriétaire, domicilié et demeurant rue Sainte n° 17 : Arch. dép. Bouches-du-Rhône, état-civil de Marseille, naissances de 1829, registre 2, f° 78, n° 306.

(64) Les deux témoins à la déclaration faite le même jour à 10 h du matin sont Jules d'Albenas, propriétaire, 37 ans, et Charles d'Anduze, propriétaire, 30 ans tous les deux domiciliés à Montpellier : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/507, n °979.

(65) Les deux témoins à la déclaration sont André-Prosper Bérard, négociant, 51 ans, aïeul maternel de la nouvelle-née, et Jean-Henri-Roch Bérard, chimiste, 57 ans, son grand-oncle paternel, tous deux domiciliés en cette ville : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/105, f° 16 , n° 52.

« *le sieur Claude-Étienne-Léon Marès, avocat âgé de vingt six ans, lequel a présenté un enfant du sexe féminin qu'il nous a dit être [...] né de lui déclarant et de la dame Marie-Sophie-Anne Bérard son épouse, sans profession âgée vingt ans, tous deux domiciliés à Montpellier* ». Les registres de catholicité conservés aux Archives départementales de l'Hérault nous apprennent qu'elle est baptisée à l'église Notre-Dame-des-Tables le 24 janvier[66] ayant comme parrain, André-Prosper Bérard, son grand-père, et comme marraine veuve Louise Marès. La jeune Caroline-Louise décède le 30 octobre 1849 à 23 h à Fabrègues[67].

- Henriette-Charlotte-Caroline-Marie-Louise Marès[68] naît dans la nuit du 18 au 19 décembre 1850, dans la maison Marès, rue Salle-l'Évêque, à Montpellier. Elle est baptisée à l'église Notre-Dame-des-Tables, le 26 décembre 1850[69], ayant comme parrain Pierre-Léon-Henri Marès, oncle paternel, et comme marraine Françoise-Charlotte-Clara Bérard, grand-mère maternelle.

Elle épouse[70] le 20 avril 1887 à 15 h dans l'hôtel de ville de Montpellier, en présence et avec le consentement de sa mère Marie-Sophie-Anne Bérard, sans profession, domiciliée à Montpellier Georges-Louis-Jules Frèrejean. Les témoins sont Raymond baron de Pins, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 45 ans, Fernand Anduze, propriétaire, âgé de 48 ans, oncle de l'épouse, Henri Marès, membre correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur âgé de 64 ans, oncle de l'épouse, tous trois domiciliés à Montpellier et Antoine Richard, industriel, âgé de 51 ans, cousin de l'époux, domicilié à Lyon. Après une vie partagée entre Montpellier, Lyon et le Rhône et le château de Montrottier en Haute-Savoie, Marie-Louise meurt à Lyon le 11 décembre 1906.

---

(66) Arch. dép. Hérault, 163 J 274.

(67) Les deux témoins à la déclaration sont Étienne Tondut, homme d'affaires à la campagne de M. Marès située à Launac, commune de Fabrègues, 56 ans et Jean-Silvestre Gingibre, propriétaire, 52 ans : Arch. dép. Hérault, 3 E 100/5, f° 5 v., n° 28.

(68) Les deux témoins à la déclaration sont André-Prosper Bérard, fabricant de produits chimiques, 53 ans, aïeul maternel de la nouvelle-née, et Pierre-Louis-Henri Marès, propriétaire, 30 ans, son oncle paternel, tous deux domiciliés en cette ville : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/106, f° 378, n° 1414.

(69) Arch. dép. Hérault, 163 J 274, n° 142.
L'année 1090 marque la première mention de l'église Sainte-Marie ; cette première église doit aux tables de marchands et changeurs de monnaie, alors dressées autour d'elle, d'être appelée Notre-Dame-des-Tables. Un écu aux armes de la ville de Montpellier (et qui rappelle Notre-Dame-des-Tables), réalisé pour figurer sur le char de *La Falabrego* lors de la calvacade d'Annecy en 1910 pour le 50e anniversaire de la réunion de la Savoie à la France, est d'ailleurs conservé dans la salle des Chevaliers au château de Montrottier : « *D'azur à la Vierge de carnation vêtue d'une robe de gueules et d'un manteau du champ, assise sur un trône antique d'or, tenant l'Enfant Jésus aussi de carnation vêtu d'azur, le tout surmonté des lettres A*[ve] *et M*[aria] *onciales d'argent et soutenu en pointe d'un écusson du même chargé d'un tourteau de gueules* ». Après, on trouve également dans les collections une photographie du char, dédicacée : « La Falabrego à son distingué président d'honneur Monsieur Marès ».

(70) L'acte précise que Marie-Louise est sans profession et domiciliée à Montpellier. Quant à son époux, il est propriétaire rentier, domicilié à Lyon. Né le 23 septembre 1838 à Lyon ; fils de feu Victor-Aimé Frèrejean, manufacturier, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Lyon et de feue Bénédicte-Magdeleine Louise Roux, sans profession, décédée à Saint-Cyr-au-Mont-D'or (Rhône) : Arch. dép. Hérault, 3 E 177/481, f° 69 v., n° 137.

II. Prosper-Étienne-Léon Marès

1. Les jeunes années

a. La naissance

Prosper-Étienne-Léon naît à Montpellier le 17 septembre 1854[71] du mariage de Marie-Sophie-Anne Bérard et de Claude-Étienne-Léon Marès. Comme ses sœurs, il est baptisé à Notre-Dame-des-Tables[72] : le sacrement est donné le 23 septembre 1854 ; son parrain est Prosper Bérard, négociant, grand-père maternel, et sa marraine veuve Louise Marès grand-mère paternelle.

b. Les études : l'école d'agriculture ; l'école des haras du Pin

- Le registre matricule de Léon Marès, conservé aux Archives départementales de l'Hérault[73] nous apprend qu'il est élève à l'École d'Agriculture.

Il est ensuite affecté dans l'armée active dans différents corps : 40e RI 16e escadron du train des équipages militaires n° 5. Il est incorporé au 16e escadron du train des équipages militaires à titre d'assimilé aux engagés conditionnels le 8 novembre 1876 sous le numéro de matricule 927.

Nommé brigadier le 11 octobre 1877, il passe dans la disponibilité de l'armée active le 8 novembre 1877 et reçoit un certificat de bonne conduite. Réserviste de l'armée active, il passe dans l'armée territoriale le 1er juillet 1884.

Il est réformé n° 2 par la commission spéciale de Montpellier le 6 octobre 1886 pour arthrite chronique du genou gauche, atrophie consécutive de la cuisse.

Si les Archives départementales de l'Hérault ne conservent ni de registre matricule ni d'autres documents relatifs au passage de Léon Marès à l'École d'agriculture, un document de 1872[74], quasi-contemporain de ses études, nous indique à la fois la formation qu'il a pu y suivre et le fonctionnement de celle-ci : « *la durée des études est de deux années et demi (sic) ; l'Ecole étudie spécialement l'agriculture de la région méditerranéenne, les cultures fruitières, les spéculations animales, la transhumance des troupeaux, le reboisement des garrigues et montagnes, les cultures à l'arrosage, la sériciculture, l'industrie de la soie et les industries agricoles et viticoles qui appartiennent aux régions de l'olivier, du mûrier et de l'oranger. Cet établissement possède une station sériciole et une station viticole.*

Les cours s'organisent entre :

- un enseignement théorique (1. agriculture et arboriculture fruitière, 2. zoologie et zootechnie appliqués à l'agriculture, 3. physique, météorologie,

---

(71) Voir *supra*, note 6.
(72) Arch. dép. Hérault, 163 J 274, n° 102.
(73) Arch. dép. Hérault, 1 R 915, n° d'ordre 1721.
(74) Arch. dép. Hérault, 7 M 211.

minéralogie, géologie et chimie, 4. botanique et sylviculture, 5. génie rural, mécanique et construction agricole, 6. technologie agricole, 7. économie et législation rurales, droit administratif, 8. comptabilité agricole),

- une instruction pratique (1. manipulations en laboratoire : analyses de marne, de terre, engrais, vin, garance, huile, 2. exercices de dessin linéaire et jaugeage des eaux, des plans de canaux, de desséchement d'irrigation, des caves, celliers, magnaneries, 3. l'emploi des instruments et machines agricoles, exécution de la taille de la vigne, mûrier, olivier, amandier et opérations culturales concernant les plantes cultivées dans le bassin méditerranéen, 4. les soins à donner au bétail, bêtes à laine, aux vers à soie, abeilles ; les moyens de détruire les insectes nuisibles à la vigne, aux oliviers, 5. étude des plantes des prairies naturelles, des cépages, des variétés d'olives, d'amandes..., des arbres et arbustes qui poussent dans les garrigues et montagnes, 6. fabrication du vin, alcool et huile d'olive).

Par ailleurs, un champ d'expérience, une école de cépage, d'olivier, de figuier et une exploitation viticole complètent l'enseignement théorique et pratique. Dans cette exploitation, les élèves sont chargés successivement de la surveillance de tous les services.

À la fin des études, les élèves subissent un examen de sortie consistant en épreuves théoriques et pratiques. Tout élève reconnu capable et méritant reçoit un certificat d'instruction agricole. Ceux qui l'ont obtenu sont admis ultérieurement à concourir pour l'obtention d'un diplôme d'ingénieur agricole »

Le coût de l'inscription est de 200 francs pour les externes ; pour être admis dans cet établissement, il faut réussir un examen portant sur les matières suivantes : arithmétique, algèbre, géométrie, physique, chimie et géographie.

- Le dépouillement des documents concernant le personnel, tant dans le fonds propre du haras du Pin que dans les Archives de la préfecture de l'Orne[75], ne m'a pas permis de retrouver la trace de Léon Marès. Le fonds des haras conservés aux Archives nationales[76] nous donnent toutefois quelques informations sur l'école des haras du Pin, rétablie à compter du 1er décembre 1874, suite à sa fermeture en 1854. Deux arrêtés, respectivement du 14 août et du 17 novembre 1874, nous instruisent sur son fonctionnement et son organisation.

Depuis un arrêté du ministre de l'Agriculture et du Commerce du 10 novembre 1844, aucun candidat ne peut être admis s'il ne justifie pas avoir passé une année au moins dans une école d'agriculture. Le nombre d'élèves admis chaque année est de neuf au plus et ils ne sont admis que par voie de concours. Durant ce dernier, qui se déroule en novembre en présence de tous les professeurs de l'école sous la présidence d'un inspecteur général des haras ou du directeur de l'établissement, les candidats sont interrogés sur

---

(75) Arch. dép. Orne, 1 ETP 189, 194 et 551 ; M 2018.
(76) Archives nationales de France, site de Paris, F 10/5828.

l'arithmétique (45 points), la géométrie (35 points), l'histoire ancienne et romaine (30 points), l'histoire du Moyen Âge (40 points) et l'histoire moderne (50 points), la géographie (50 points), la physique (30 points), la chimie (30 points) ; en outre, ils doivent présenter un exercice de manège (40 points), une composition écrite sur un sujet lié aux études hippiques et agricoles (120 points) ; ils peuvent aussi être interrogés sur les langues anglaise et allemande, mais il s'agit d'une épreuve facultative (15 points pour chaque épreuve). Le nombre de points maximum à atteindre est de 470 et le seuil minimal de 200 points.

L'enseignement est d'une durée de deux ans ; un examen semestriel sanctionne les progrès et l'instruction des jeunes gens. Ceux qui satisfont aux conditions du dernier examen, au bout des deux années, reçoivent leur diplôme.

L'enseignement à l'école des haras du Pin comprend pour les deux années d'études 1 140 leçons réparties dans les domaines suivants : science hippique, hygiène, zoologie, anatomie, physiologie végétale et animale, botanique fourragère, herborisation, physionomie du cheval, dissection, maréchalerie, pathologie, agriculture théorique et pratique, administration et tenue des établissements, comptabilité administrative, équitation théorique et pratique, attelage et dressage.

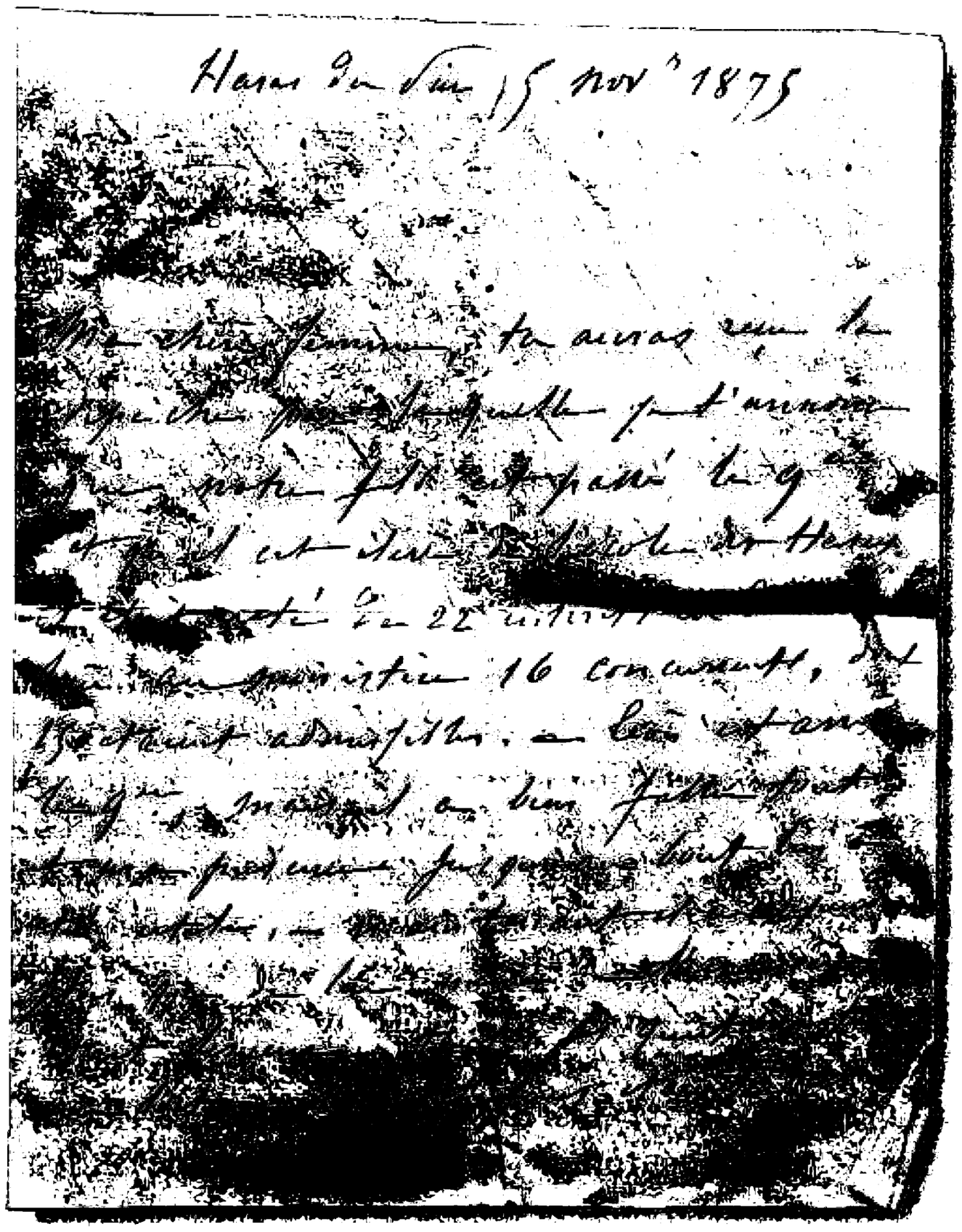
Le programme-type d'une journée est le suivant : à 6 h : réveil ; de 6 h 30 à 7 h 30 : pansage; de 8 h 30 à 10 h : cours théoriques et pratiques ; de 10 h 30 à 11 h 30 : déjeuner ; d'1 h à 5 h : cours théoriques et pratiques ; de 5 à 7 h 30 : dîner ; 10 h 30 : extinction des feux.

Les élèves prennent le déjeuner à l'hôtel du Tournebride, dans une salle à manger particulière et le service est effectué par un garçon de salle. Le prix de la pension mensuelle est de 90 francs.

L'instruction et le logement sont gratuits ; une bibliothèque est mise à la disposition des élèves ; chacun d'entre eux dispose d'une chambre particulière et est responsable des objets mobiliers fournis par l'école. Il est interdit aux élèves de manger dans leurs chambres, tout comme de posséder des chevaux ou des chiens ; la chasse et la pêche sur la propriété du haras sont interdites. La fourniture et le blanchissage du linge, rideaux, serviettes, draps et couverture sont à la charge des élèves.

Les élèves portent tous un habillement uniforme : petite tenue (casquette en drap bleu de roi, pelisse en drap bleu de roi, cravate noire, pantalon en drap bleu de roi, avec bande écarlate de 3 cm, bottes à éperons), tenue de manège (casquette et pelisse, culotte en drap bleu de roi, bottes molles et éperons, gants et cravache), grande tenue (casquette, redingote, gilet, pantalon).

Seule une lettre datée du 5 novembre 1875 de Léon Marès père et adressée des haras du Pin à sa chère femme permet de mieux connaître à la fois le cursus de son fils, mais aussi les liens qui unissent la famille, particulièrement le père et le fils : « *notre fils est admis élève à l'école des*



Extrait d'une lettre de Léon Marès père à sa femme au sujet de l'entrée de leur fils Léon Marès à l'école des haras du Pin (5 novembre 1875).

Haras. Sur 22 inscrits, 16 concourraient, 15 étaient admissibles. Léon est arrivé le 9e, mais il a bien fallu tout et ma présence jusqu'au bout lui a été utile. Maintenant il ne dépend plus que de lui-même. L'examen était sérieux, toutes les questions tirées au sort. Les professeurs étaient très patients et très bienveillants pour les candidats, mais enfin, il fallait répondre, enfin notre fils s'en est heureusement tiré. La composition écrite était bonne, et la tenue au manège aussi. Enfin, il lui a tout fallu, mais il est entré à son rang. Je lui avais dit après l'examen qu'il serait balancé, mais qu'il avait des chances pour entrer. Nous lui achèterons à Paris trois paires de drap, deux couvertures, un petit édredon, une descente de lit, une glace et des rideaux. C'est tout ce qu'il faut, j'en ai pris la note. Du reste, ils sont meublés par l'école. Ils auront un restaurant à 90 f. par mois où ils mangeront tous ensemble. Ils le chauffent et l'éclairent à leurs frais. Je ne suis pas encore informé de ce qu'il faudra lui donner par mois. Ils s'habilleront à leurs frais à l'école, il y aura ici les tailleurs-bottiers pour cela. Les élèves doivent être rentrés le 9 novembre au

soir, les cours commencent le dix. J'ai donc nos plans de voyage. Je vais revenir à Paris avec Léon, m'arrêterai ce soir à Versailles où je verrai M. Berdoux et M. Charpentier auxquels je le présenterai [...]. *Le 9 nous partirons à 8 h 55 de Paris, et nous serons ici dans l'après midi, je l'installerai, et là, je partirai pour Calais où je serai le 10 au soir ou le 11* [...]. *Tu comprends que je ne peux ni laisser Léon seul à Paris, ni aller à Calais avec lui, avec une rentrée à* [...] *l'école, il faut que je sois libre. Je serai revenu à Paris le 14 et à Montpellier vers le 20 au plus tard* [...] ».

Après son passage à l'école du Pin, Léon Marès fut quelques temps officier des Haras et premier écuyer de l'école de Sées (Orne), dont il démissionna[77].

c. L'Hérault

Les recensements de population conservés aux Archives départementales de l'Hérault[78] nous montrent que la mère et ses deux enfants vivent dans la propriété du Rouquet à Saint-Gély-du-Fesc, près de Montpellier. Ainsi leurs noms apparaissent dès 1881, date à laquelle la commune compte 127 maisons, 134 ménages et 515 individus. Le Mas du Rouquet abrite alors Marie Bérard (propriétaire, chef de ménage) et ses enfants Louise et Léon Marès. On trouve également leurs employés, à savoir Auguste Serre (46 ans, garde-particulier, chef de ménage), sa femme Marie Delon (36 ans, ménagère) et leurs enfants (Augustine : 17 ans, couturière, Albert, 14 ans, Denis, 13 ans, Noémie, 4 ans) ainsi que la famille de Jules Hébrard (36 ans, chef de ménage) : Anna Quatrefage (31 ans, id., sa femme) et leurs enfants (Julie, 9 ans, Émile-Paul, 6 ans) et quatre domestiques (Jean Roubieu, 62 ans, Charles Cougoulaigne, 67 ans, Buget, Marius Servel, 23 ans et Marius Péredier, 19 ans).

Lors des élections municipales de 1881, le 9 janvier, Léon Marès est élu en tant que conseiller municipal, puis maire de la commune de Saint-Gély-du-Fesc le 27 janvier[79].

En 1886, le château du Rouquet abrite alors Marie Bérard (propriétaire, chef de ménage), Louise Marès (sans profession) et Léon Marès (propriétaire). Le recensement mentionne également : Auguste Serre, son épouse Maria Eugénie Delon, leurs enfants (Augustine, Albert, cultivateur, Denis, cultivateur, Noémie), ainsi qu'un bouvier Jean Roubieu (66 ans, domestique à gages).

En 1891, seule la famille Serre est mentionnée sur le recensement de Saint-Gély-du-Fesc.

Enfin, en 1896, alors que la commune compte 149 maisons, 165 ménages, 632 individus, vivent au château du Rouquet : Léon Marès (propriétaire

---

(77) SERAND, J. *Le château de Montrottier, étude historique et archéologique*. Annecy, 1949, p. 72.
(78) Arch. dép. Hérault, Recensement de population. Saint-Gély-du-Fesc, 6 M 672.
(79) Arch. dép. Hérault, 3 M 2033.

exploitant, chef de ménage) et Sébastien Marlus (28 ans, cocher, domestique). On retrouve la famille du garde-particulier Auguste Serre, sa femme Marie Delon, leur fille Noémie et Denis (1 an, leur petit-fils).

Quant à la ferme du Rouquet, elle abrite onze personnes : Jean Daudé (55 ans, chef de ménage), Philomène Vacher (49 ans, sa femme), leurs enfants (leur fils Marie, 20 ans, Léoncie, 15 ans, Paul, 8 ans), ainsi que des domestiques : Célestin Vézies (26 ans, charretier, domestique), François et Auguste Antipas (19 et 16 ans, cultivateurs journaliers), Marius Brousse (17 ans, cultivateur journalier), Louis Salze (50 ans, bouvier) et Étienne Hermet (62 ans, bouvier, berger).

d. Le Rhône

Marie-Louise, dès son mariage avec Georges Frèrejean en 1887, partage son temps entre le domaine de La Paille à Montpellier, l'immeuble de Lyon 4, place Le-Viste, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Montrottier, où habite un régisseur.

Marie-Louise, Georges Frèrejean et Léon Marès sont très proches et séjournent souvent ensemble dans leurs propriétés. En 1902, à la mort de Georges, Léon Marès se rapproche encore de sa sœur et continue d'effectuer de nombreux séjours à Montrottier. En 1906, à la mort de sa sœur, il décide d'abandonner le Midi pour se fixer en Haute-Savoie, ce qui ne l'empêche pas durant la dizaine d'années où il vit au château de continuer à séjourner régulièrement dans ses autres propriétés (Rouquet, Montpellier, Lyon et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).

2. Léon Marès en Haute-Savoie

Le 11 décembre 1906, à la mort de sa sœur Marie-Louise, Léon Marès est son unique héritier, notamment du château de Montrottier, où il s'installe. Il hérite notamment du domaine de Montrottier, dont un état descriptif des biens nous donne une image plus complète : « *le château de Montrottier comprend trois corps de bâtiment, sans compter les communs, savoir : la tour du Donjon, le bâtiment dit de la Religieuse et la maison d'habitation restaurée dans le style de la Renaissance. Les constructions sont fort anciennes : on croit que le donjon remonte au XIV^e^ siècle. L'ensemble est un spécimen fort bien conservé de l'architecture militaire du Moyen Âge. Le château, dont les murs épais sont percés de fenêtres géminées d'une largeur insuffisante est assez mal éclairé et le soleil n'y pénètre guère. On ne pourrait assurément pas en faire une habitation de plaisance* [...]. *Autour du château sont les communs, soit rustiques, composés de deux bâtiments sans caractère* »[80].

(80) État descriptif et estimatif des biens de Léon Marès dressé par F. Miquet le 2 novembre 1916 : Arch. dép. Haute-Savoie, 4 O 218.

a. Vivre à Lovagny

La liste nominative du recensement de la population de Lovagny dressé en 1911[81] nous livre un aperçu de la commune ; elle compte alors 77 maisons, 100 ménages et 373 individus. Sur ce document figure la liste des personnes qui vivent au château. Outre le collectionneur, on trouve[82] :

- François Suatton, gérant du château de Montrottier,
- Benoîte Dufour-Duplat, née en 1856 à Grièges dans l'Ain, cuisinière,
- Jeanne Touillon, cuisinière,
- Claude Pollier, né en 1865 à Mûres, jardinier-fleuriste,
- Alexis Servettaz, né à Etercy en 1882, jardinier-fleuriste,
- Basile Perillat, valet de chambre,
- Jean Métral, cocher.

On trouve également la famille d'un cultivateur, employé par L. Marès : Clément Gauche (né en 1857 à La Clusaz), cultivateur-métayer, sa femme Julie (née Duc, en 1856, au Petit-Bornand), ménagère et leurs enfants François-Eugène (né en 1889 à La Clusaz), Basile-Alphonse (né en 1893 à La Clusaz), Emile-Constant (né en 1895 à La Clusaz), et Augustine (née en 1897 à La Clusaz), ainsi qu'un domestique Henri Borcard (né en 1895 à Lyon).

b. Devenir maire de Lovagny

Des élections municipales se déroulent les 5 et 12 mai 1912 à Lovagny[83].

Résultats des élections des 5 et 12 mai 1912 à Lovagny

Nom	Prénom	Âge	Profession	Suffrages	Election au
Lavorel	Léonce	30	Cultivateur	86	1er tour
Marès	Léon	58	Rentier	75	1er tour
Gay	Basile	35	Cultivateur	71	1er tour
Mièvre	Jean-François	26	Charpentier	65	1er tour
Chatenoud	Georges	56	Cultivateur	65	1er tour
Lacurial	Charles	51	Aubergiste	65	1er tour
Sublet	Claude-Joseph-Marie	35	Cultivateur	64	1er tour
Murgier	François	52	Receveur-buraliste	69	2ème tour
Duchesne	Eugène	27	Mineur	64	2ème tour
Belleville	Charles	62	Cultivateur	55	2ème tour

(81) Arch. dép. Haute-Savoie, 6 M 27 (15 avril 1911).
(82) Ce personnel qui a fait ses preuves au service de Léon Marès sera conservé en 1916 par l'Académie florimontane ; pour F. Suatton, J. Touillon, B. Perillat et J. Métral, voir Le personnel du château in COPPIER, J. « Le domaine de Montrottier… », *op. cit.*, pp. 116-117.
(83) Arch. mun. Lovagny, registre de délibérations (10 mars 1895-8 novembre 1912), 1 D 3, pp. 478-482. Voir aussi : Arch. dép. Haute-Savoie, 3 M 221.

Le 19 mai 1912, après l'installation du conseil municipal, il est procédé à l'élection du maire, au cours de laquelle Léon Marès obtient 8 voix, Charles Belleville 1 voix et François Murgier 1 voix. Léon Marès ayant obtenu plus de la majorité absolue (6 voix), il est proclamé maire et immédiatement installé.

C'est d'ailleurs à cette occasion, le 28 mai 1912, que les président, trésorier et secrétaire de *La Falabrego*[84] lui adressent la carte suivante : les habitants de la commune de Lovagny, « *ils ne pouvaient mieux faire* », l'ont investi des fonctions de premier magistrat de la localité : « *À cette occasion, les membres de la Falabrego, dans une réunion extraordinaire ont, à l'unanimité, décidé de vous offrir, en témoignage de leurs sentiments de remerciements ce modeste insigne qui pourra vous être utile dans l'exercice de vos fonctions. Ils sont particulièrement heureux de profiter de cette circonstance pour vous adresser leurs sincères et respectueuses félicitations* ».

Les délibérations prises pour la commune durant le mandat de Léon Marès[85] sont analogues à celles des autres villages haut-savoyards au début du XX^{e} siècle : on y traite de coupes affouagères, de l'aide à apporter aux vieillards, aux femmes en couche, aux familles nombreuses, d'assistance médicale gratuite, de budget, d'établissement d'électeurs à la chambre de commerce, de l'aménagement de la forêt communale, de la révision des listes électorales, de chemins vicinaux ou encore de bornage des fonds communaux, d'approbation de comptabilité ou de réparations faites au calorifère de l'école des garçons et fourniture de tuyaux aux deux écoles et à la mairie de la commune. C'est durant son mandat que Léon Marès signe avec Louis Béraud, directeur des Postes et Télégraphes de la Haute-Savoie, le 18 juillet 1912, un bail pour l'établissement et l'installation d'un bureau de poste, télégraphe et téléphone à Lovagny[86].

Le renouvellement de la police d'assurance des bâtiments communaux[87] nous donne la liste de ceux-ci : une maison d'école, avec mairie, avec mobilier de l'instituteur et institutrice, ainsi que le mobilier scolaire, un bureau de poste et pompe à incendie, un bâtiment à usage d'église avec cloches et beffroi ainsi qu'un bâtiment servant de presbytère.

c. Léon Marès, un homme du monde

Son appartenance à de nombreuses sociétés, tant dans l'Hérault qu'en Haute-Savoie, montre bien l'éclectisme du personnage et ses différentes facettes. On peut tenter de dresser une classification des différentes associations dont il est membre :

- les associations militaires et sportives : membre d'honneur de la Société de tir d'Annecy, membre de la société de gymnastique la Salésienne,

---

(84) Voir *supra*.
(85) Arch. mun. Lovagny, registre de délibérations (10 mars 1895-8 novembre 1912), 1 D 3 et registre de délibérations (8 novembre 1912-21 avril 1934), 1 D 4.
(86) Arch. dép. Haute-Savoie, 2 O 1084.
(87) Arch. mun. Lovagny, 1 D 4, séance du 12 novembre 1916, p. 75.

membre de la Société sportive d'encouragement « délégué pour la Haute-Savoie », administrateur de la Société des courses d'Aix, membre du club des sports et du golf d'Aix, membre de la Société de tir de l'Hérault, membre actif de la société colombophile de l'Hérault *Pro Patria* (2 mai 1898)[88], membre de la Société sérinophile, membre de la société de la Saint-Hubert. L. Marès s'adonne également à la chasse[89] ;

- les associations musicales : membre d'honneur de la Musique municipale d'Annecy et de toutes les autres sociétés musicales, membre de la Sainte-Cécile de l'Hérault ;

- les associations culturelles, scientifiques ou de loisirs et les sociétés savantes : membre du Grand Cercle d'Aix, membre effectif de l'Académie florimontane, membre du comité de la société des Beaux-Arts[90], président d'honneur de *La Falabrego*, membre du Comité de protection des sites et monuments, membre de la Société d'histoire naturelle de l'Hérault, membre de la Société d'archéologie de l'Hérault, membre de la Société artistique de l'Hérault ;

- les associations liées au développement touristique : membre du syndicat d'initiative d'Annecy[91], membre du Club alpin Français[92], membre du Touring-Club de France. On le compte également au nombre des administrateurs de la compagnie des Gorges du Fier et de celle des Forces du Fier ;

- les associations liées au monde agricole : membre de la Société d'agriculture de la Haute-Savoie, membre fondateur de la Société d'aviculture de l'Hérault, membre de la Société des agriculteurs de France, membre de la Société d'agriculture de l'Hérault, membre de la Société française pour l'élevage du lapin, membre de la Société d'arboriculture de l'Hérault (1901)[93], membre de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault (1909) ;

- les associations de bienfaisance : président du bureau de bienfaisance et membre du conseil de fabrique, président de la société des sapeurs-pompiers, président de l'Assistance publique, président de l'Assistance aux vieillards, de l'assistance du premier âge et des femmes en couche, président de la Caisse des écoles, membre de la Société de sauvetage, membre de la Croix-Rouge, membre de l'Association des prisonniers de guerre, membre de l'association des Dames de France ; il est également

---

(88) Arch. dép. Hérault, 4 M 918.

(89) Les permis de chasse délivrés le 27 août 1909 (n° 126) et le 1er septembre 1913 (n° 283) précisent d'ailleurs les informations suivantes : « *1m74, cheveux gris, front ordinaire, sourcils blonds, yeux bleus, nez ordinaire, bouche moyenne, barbe blonde, menton rond, visage ovale, teint pâle* ».

(90) Carte de membre de la société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie n° 70, année 1909.

(91) Une lettre imprimée, en date du 12 décembre 1910 indique que « le syndicat d'initiative a l'honneur de vous prier d'honorer la représentation cinématographique qui aura lieu le 17 décembre courant, à 20 h au théâtre municipal, avec le concours de la maison Gaumont et qui sera spécialement offerte aux membres souscripteurs ». « Il s'agit d'une séance gratuite offerte aux souscripteurs du Syndicat d'Initiative et leur famille ; le programme se composera de plusieurs scènes dont les sujets ont été pris à Annecy et aux environs, avec le concours de la Musique municipale » : *L'Industriel savoisien*, samedi 10 décembre 1910, 58e année, n° 2975.

(92) Membre du CAF section d'Annecy, année 1914, n° sociétaire s5/12420.

(93) Arch. dép. Hérault, 4 M 859.

président d'honneur de l'Union amicale de Lovagny Gorges du Fier, dont l'objet est de développer la solidarité, des œuvres sociales et des séances récréatives et promenades collectives entre ses membres[94] ;

- ainsi que d'autres associations beaucoup plus surprenantes[95] dont le nom au moins semble révélateur à la fois de son milieu mondain et aisé, un peu dilettante sur les bords, avec parfois des futilités et autres joyeusetés qui correspondent bien à l'esprit qui régnait au sein de l'Académie florimontane en parallèle des travaux sérieux et se manifestaient notamment lors des sorties et banquets[96] : membre de la Société des joueurs de boules, membre de la Société des pêcheurs à la ligne, membre de la Société des chevaliers du bois roulant, membre de la société française Le Cochonnet, membre de la société les Lapins indépendants et les 12 apôtres.

- L'Académie florimontane

Sa candidature est proposée lors de la séance du 13 janvier 1909 et il est proclamé membre effectif lors de la séance du 3 février[97]. D'après les comptes rendus des séances de l'Académie, Léon Marès assiste aux séances du 7 avril et 6 octobre 1909, du 3 avril et 9 octobre 1912 et 8 octobre 1913. Il semble avoir participé à deux promenades : celle organisée au Val-de-Fier le 23 mai 1909[98], à l'occasion de la fête du cinquantenaire de la *Revue savoisienne*, et celle organisée le 5 juin 1910 à Aix-les-Bains et Hautecombe au cours de laquelle il invite « *les membres présents à visiter le château de Montrottier et ses collections. Cette excursion a eu lieu le dimanche 3 juillet* »[99].

- Le monument à François de Sales[100]

C'est sans aucun doute en tant que florimontan, mais aussi comme collectionneur et amateur d'art éclairé, que Léon Marès figure sur la liste des personnalités auxquelles on fait appel pour la constitution du jury, établie sur proposition de M. Le Roux[101], destiné à examiner les projets de monument à François de Sales. L. Marès s'adresse au président de

---

(94) Journal officiel du 31 juillet 1914 ; voir aussi Arch. dép. Haute-Savoie, 4 M 57.

(95) Mes recherches aux Arch. dép. Hérault et de la Haute-Savoie dans la sous-série « surveillance des associations » (série M) ont été infructueuses.

(96) Voir par exemple le poème de J. Philippe « Les plaisirs de la table » *in* PREMAT, B. *De l'Association florimontane à l'Académie florimontane..., op. cit.*, pp. 204-207.

(97) Une lettre du secrétaire Marc Le Roux, en date du 9 février 1909, lui apprend : « la société Florimontane, dans sa dernière séance, sur proposition de MM. Crolard et Cattin, vous a élu, à l'unanimité, membre effectif ».

(98) Contrairement à ce que dit l'auteur de *Léon Marès, op. cit.*, p. 71, il n'est donc présent qu'à deux occasions. DÉSORMAUX, J. « Le Cinquantenaire de la *Revue savoisienne* », in *Revue savoisienne*, Annecy, 49e année, 1909, pp. 82-97. On peut reconnaître, sur un cliché photographique d'A. Crolard, hors-texte, L. Marès parmi les participants.

(99) « Compte-rendu de la séance du 10 juillet 1910 », in *Revue savoisienne*, 1910, 50e année, Annecy, 1910, p. 153. Voir aussi « les visiteurs de Montrottier », in COPPIER, J. « Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur, *op. cit.*, à paraître.

(100) Dossier Monument à François de Sales, conservé par l'Académie florimontane ; voir aussi SOUDAN, P. « Petite histoire du monument annécien à saint François de Sales », in *Revue savoisienne*, Annecy, 134e année, 1994, pp. 98-121.

(101) Adé, Blanc, Blandin, Bordeaux, Buttin, Campistron, Carron, Cattin, Chappuis, Collonge, Crolard, Dépollier, Désormaux, Dumont, Gardier, Grivaz, Hérisson, Lavorel, Laydernier, Le Roux, Letonnelier, Marès, Martin, Miquet, Nanche, Noblemaire, d'Orlyé, Raillon, Rebord, Roussy de Sales, Ruphy, Serand, Turinaz.

l'Académie florimontane en ces termes le 21 janvier 1913 : « *j'accepte avec grand plaisir l'honneur de faire partie du jury constitué pour le concours du monument de Saint François de Sales* », puis le 7 octobre 1913 : « *Monsieur, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 octobre contenant une carte d'entrée aux expositions des maquettes du monument de Saint François de Sales. Je prends bonne note de la date du jeudi 16 octobre pour la réunion du jury* ».

Suite à l'exposition des projets de monuments en l'honneur de saint François de Sales qui s'est tenue dès le 1er octobre 1913 en l'église du premier monastère de la Visitation, le jury a rendu son verdict le 16 : les projets de L. Noël, de Descatoire et Lamberton ont été retenus.

Le 8 février 1914, il écrit au président afin d'accuser réception de sa convocation le 12 février 1914 à 14 h et précise qu'il se fera un plaisir de s'y rendre.

Une première liste de souscription pour l'érection du monument à François de Sales, « gloire de la Savoie et des lettres françaises » est arrêtée au 20 octobre 1912 ; un total de 14 341,15 francs a déjà été rassemblé et Léon Marès a souscrit la somme de 100 francs.

Le 6 février 1914, François Miquet, président de l'Académie florimontane invite Léon Marès à une « *réunion du jury du concours pour le monument à Saint François de Sales, dont vous faites partie, qui doit se réunir le jeudi 12 février courant à 2 h 1/2 du soir dans l'ancienne église Saint-François. Je vous prie de vouloir bien assister à cette réunion sur l'importance de laquelle je me permets d'attirer votre attention. Il s'agit, en effet, de faire un choix définitif parmi les trois épreuves soumises à notre appréciation* ».

La commémoration du 3e centenaire de la mort de François de Sales en 1922 permet de relancer le projet de monument qui est finalement inauguré le 14 septembre 1924[102].

- *La Falabrego*

C'est sous ce nom que les personnes originaires du Midi de la France et vivant en Haute-Savoie fondent en 1907 à Annecy sous un nom à l'allure bien méridionale une société amicale. Embarrassés pour donner un titre à leur société, les Méridionaux d'Annecy prièrent tout simplement le célèbre poète provençal Frédéric Mistral de leur venir en aide, et ce dernier, avec une bonne grâce vraiment aimable, répondit aussitôt en proposant à ses compatriotes : « *La Falabrego* » ; il donne l'explication de ce nom original en ces termes[103] : « La Falabrego » *(en français micocoule) est le fruit du falabreguié (en fran-*

---

(102) SOUDAN, P. « Petite histoire..., *op. cit.*, p. 328-331. Cette inauguration est d'ailleurs suivie d'une réception au château de Montrottier.

(103) *L'Industriel savoisien*, samedi 19 janvier 1907, 54e année, n° 2772. Liste des présidents de *La Falabrego*, établie d'après les *Annuaires administratifs et commerciaux* des années respectives : 1907-1908 : M. Brunelière, 1909 : M. Naudet, 1910-1911 : M. Brun, 1912-1916 : M. Fouques. L'auteur de *Léon Marès*, op. cit. , p. 70, indique à tort une fondation en 1906.

Dans *Mirèio* de Mistral, la maison où habite Mireille s'appelle *Lou Mas di Falabrego* ; je dois cette information à J.-M. Courbet du centre de documentation provençale à Bollène.

çais micocoulier), arbre particulier du midi de la France ; on l'appelle en histoire naturelle, micocoulier de Provence et bois de Perpignan ; les botanistes l'ont dénommé celtis australis. *On en fait des fourches de bois et des manches de fouets. Les Lices d'Arles sont complantées de falabreguiés. C'est un arbre qui devient très vieux. Son fruit (falabrego) est tout petit et doux, il en est souvent question dans* Miréio *:*

Mon fieu, sara pas pès lei baego

Lou poulit brout de falabrego ».

L'Industriel savoisien précise qu'avec un tel parrainage, la nouvelle association ne peut manquer d'être prospère ; une réunion de tous les adhérents a lieu, samedi 19 courant, à 20 h 30, au siège social, brasserie du Tonneau (1er étage), [17] rue Filaterie.

Pour fêter sa création, un banquet est organisé le dimanche 10 février[104], à midi, dans les salons de l'hôtel de l'Aigle, rue Royale. Le menu, dont on dit merveille, a été confié au « falabréguié », M. Monier, restaurateur.



Menu d'un repas de *La Falabrego* (16 janvier 1910).

En 1909, le 3e banquet annuel est organisé à l'hôtel du pont de Brogny[105] : « *Le menu fut succulent et le plat de résistance une bouillabaisse rapportée de la canebière* [...]. *A l'heure où le Seyssel-Varichon pétilla dans les coupes, le président Naudet*

(104) « Prix de la souscription : 5 francs. Rendez-vous général à 11 h 00 du matin au café du théâtre » : *L'Industriel savoisien*, samedi 2 février 1907, 54e année, n° 2774.
(105) *L'Industriel savoisien*, samedi 20 mars 1909, 56e année, n° 2885.

donna lecture des télégrammes et lettres de regret émanant de M. Marès, président d'honneur, et d'un certain nombre de camarades empêchés d'assister au banquet. On décida de répondre et l'on envoya télégraphiquement les félicitations de la Falabrego à M. Ténot, préfet de la Vienne, ancien président d'honneur et à M. Marès [...]. *Les chansons provençales, toulousaines, béarnaises, cévenoles, languedociennes, si imagées, firent revivre au cœur de tous les souvenirs du pays natal* ». Il est souligné la qualité de l'exécution du menu, fait à la plume et réellement très artistique, dû aux soins de M. Blanc, dessinateur au PLM. Les membres se séparent dans l'après-midi et se donnent rendez-vous pour l'année suivante, emportant le meilleur souvenir de cette journée, où l'exubérance méridionale mit du soleil dans le cœur de tous.

Un dimanche du mois de février 1911 a lieu le banquet annuel[106]. M. Fouques, président, précise dans son discours : « *Il est flatteur, pour moi, je ne me le dissimule pas, d'avoir été placé ainsi à votre tête, où il me sera donné de contribuer effectivement à la prospérité de votre société, prospérité due presque exclusivement à la sympathie dont veut bien la gratifier notre éminent président d'honneur M. Marès, dont le dévouement, vous le savez, est inlassable. Je suis sûr d'être votre interprète en lui adressant, avec notre reconnaissance, nos respectueux hommages* ».

Le vendredi 26 janvier 1912[107], le bureau de *La Falabrego* est renouvelé ; L. Marès, absent, retrouve sa place de président d'honneur. À cette occasion, un toast lui est porté, ainsi qu'à F. Mistral parrain vénéré de *La Falabrego*.

Le banquet d'avril 1913[108] réunit une quarantaine de membres du pays ou *souleou d'or*, parmi eux L. Marès leur président d'honneur.

En mai 1914, à l'occasion du départ de M. Braud, lieutenant au 30e R. I., promu capitaine au 162e d'infanterie à Verdun, un punch d'adieu a lieu à la brasserie du Tonneau, siège de la société. *L'Industriel savoisien* rapporte que « *le sympathique autant que généreux président d'honneur, M. Marès, avait bien voulu honorer de sa présence cette petite fête intime* »[109].

Lors de la cavalcade commémorative du 12 juin 1910, organisée dans le cadre des fêtes du Cinquantenaire de la Réunion de la Savoie à la France en 1860, *La Falabrego* compte au nombre des associations qui présentent un char : « *Notre Savoie, si hospitalière à tous ses visiteurs, sait conquérir leur cœur ; la Falabrego a révélé cet heureux effet de la séduction de nos paysages et de l'affabilité des Savoyards en prenant sa place – qu'elle occupa dignement – dans le cortège du cinquantenaire ; un riche attelage traîne une immense cigale autour de laquelle arlésiennes joyeuses et provençaux entreprenants dansent la farandole autour du tambourin ; à l'entour du char une nombreuse escorte*

---

(106) *L'Industriel savoisien*, samedi 18 février 1911, 58e année, n° 2985.
(107) *L'Industriel savoisien*, samedi 3 février 1912, 59e année, n° 3035.
(108) *L'Industriel savoisien*, samedi 12 avril 1913, 60e année, n° 3097.
(109) *L'Industriel savoisien*, samedi 9 mai 1914, 61e année, n° 3153.

d'enfants de la Provence chantent des refrains du pays et célèbrent le cordial accueil de la Savoie »[110].

Ces liens étroits avec F. Mistral expliquent que soient conservées dans les collections du château de Montrottier une photographie dédicacée par F. Mistral « à la Falabrego » et datée de 1906[111], ainsi que la lettre, dont on peut donner la traduction suivante : « *Messieurs et amis de la* Falabrego, *une hirondelle de Savoie, de celles qui l'hiver descendent en Provence, et qui montent et chantent, dans nos cheminées, savez-vous ce qu'elle m'a dit : que les* Falabreguiés, *dimanche à Annecy, feront leur rassemblement et leur régal amical, et comme vous êtes capables d'y boire à ma santé, je me fais un plaisir de trinquer avec le vôtre mon verre de Parrain et de vous souhaiter bonne année accompagnée [*de très nombreuses autres*] et que très longtemps fleurisse la* Falabrego *à Annecy ! Frédéric Mistral Maillane, 10 fév., vers midi* »[112].

- La Société des beaux-arts de la Haute-Savoie

C'est le 4 février 1909, dans les salons de l'hôtel de ville d'Annecy, qu'a lieu une réunion préparatoire à la création de la Société des beaux-arts de la Haute-Savoie. La première réunion se déroule le 11 février 1909 et c'est au cours de l'assemblée générale du 29 janvier 1910 que Léon Marès devient membre du comité[113], à la suite du départ de M. Bègue. Cette décision est ratifiée à l'unanimité ; elle avait été proposée lors de la réunion du 13 janvier 1910. Léon Marès semble participer très rarement aux réunions. Il est renouvelé lors de l'assemblée du 24 janvier 1912 comme membre du comité (16 voix) tout comme d'Orlyé (16 voix) et Nanche (9 voix). Il sera remplacé lors de la séance du 18 juillet 1918 par M. Le Roux, proposé par G. Martin, président, qui fait remarquer que la mort de Léon Marès laisse au comité un vide qu'il serait sage de combler.

d. Léon Marès, un patriote altruiste

Très généreux, il s'intéresse à de nombreuses œuvres charitables[114] : dès le début de la Première Guerre mondiale, il adopte tous les mobilisés de la commune de Lovagny auxquels il adresse régulièrement, jusqu'à sa mort, des colis de tabac, chocolat… Le compte rendu de l'assemblée générale du 4 octobre 1916 de l'Académie florimontane précise déjà « *qu'il avait 75 filleuls de guerre et c'est par milliers qu'il faut compter les paquets qu'il envoya sur le front* »[115].

---

(110) *L'Industriel savoisien*, samedi 18 juin 1910, 57e année, n° 2950. Voir aussi note 69.
(111) n° 5457.
(112) D. Neirinck, conservateur général honoraire du patrimoine, a bien voulu traduire le texte original de cette lettre de circonstance du vieillard de Maillane rédigée en provençal. n° 4460. Rappelons que les petits ramoneurs savoyards étaient parfois nommés hirondelles, car ils étaient noirs comme ces oiseaux.
(113) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2161 : registre de délibérations de la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie (1909-1928).
(114) Si la fortune de Léon Marès explique aisément sa générosité, elle favorise également son goût des collections : COPPIER, J. « Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur, *op. cit.*, à paraître.
(115) « Compte-rendu de la séance du 4 octobre 1916 », in *Revue savoisienne*, 57e année, Annecy, 1916, p. 173.

On connaît la liste des nombreux soldats auxquels Léon Marès a apporté son soutien durant cette guerre. Un « carnet des hommes mobilisés commencé le 8 décembre 1914 » mentionne plus de soixante noms[116], tandis qu'un carnet intitulé « Envoie (sic) de colis aux prisonniers originaires de Lovagny par M. Marès (1916) » mentionne plus de soixante-dix noms[117].

Il reçoit régulièrement des nouvelles de ses protégés du front, ainsi qu'en témoignent les extraits de lettres ci-après : M. Chambaz qui se trouve à l'hôpital Saint-Jacques à Besançon, à la suite de blessures qu'il a reçues notamment à Saint-Dié (Vosges) par des obus allemands [...] écrit le 15 avril 1915 qu'il a appris que la commune de Lovagny a donné une certaine somme pour les soldats ; « *sans doute, M. Marès, vous avez donné la plus grande partie, vous qui êtes charitable, et faite* (sic) *du bien à la commune ils vous en seront reconnaissant* (sic) ».

L'adjudant (297e/18e compagnie secteur postal 168) F. Mièvre, dans sa lettre du 5 juillet 1915 indique la douleur qui l'afflige lorsqu'il a appris la mort de son frère Albert [...] et il remercie Léon Marès pour la part qu'il prend à la peine familiale. Sa correspondance est l'occasion de donner au maire de Lovagny une description des tranchées : « *a certains endroits nous sommes à 15 mètres de l'ennemi, on ne se bat qu'à coup de grenades d'une tranché (sic) à l'autre. Je vous assure que ce n'est pas rassurant car il ne faut pas une minute d'inattention pour surveiller l'arrivée de leur grenade et souvent on la ramasse et on a le temps de leur renvoyer avant qu'elle n'éclate* ».

Le même soldat écrit le 12 avril 1916 (secteur postal 193) : « *nous sommes en repos depuis quelques jours un peu en arrière de la ligne, laissez-moi vous dire que nous aimerions mieux être en première ligne, nous y sommes restés 20 jours et vraiment c'était moins dur qu'ici* [...]. *Je me porte toujours très bien. Je souhaite que ma lettre trouve Monsieur en excellente santé et vous prie de bien saluer le personnel de ma part* ».

---

(116) Jean Métral, Léonce Lavorel, Claude Sublet, François-Théodore Mièvre, Adjudant Mièvre, Marcel Bevillard, Adolphe Belleville, Jean-Claude Fontaine, Claudius Bevillard, Joseph Mièvre, Ferdinand Chatenoud, Louis-André Mièvre dit Brouille, François Métral, Joseph Gay, J. Pittolaz, Albert Belleville, Jean Fabien Gay, François Chatenoud, Jean-Claude Desbiolles, Albert Desbneiges, Joseph Fontaine, Honoré Vernex, A. Gay, Joseph Mathéï, Henri Barcard, Jean-François Mièvre, Benoît Deneuvis, Clément Sublet, Jean-Louis Mièvre, Albert Mièvre, Jean-Claude Léon Belleville, Marcel Blanc, Chandiaux, Louis Dauvergne, Petit-Jean, Emile Mièvre, Claudius Mièvre, Alexis Paclet, Jean Combet, Sylvain Mièvre, Basile Gay, Hippolite Gay, Joseph Brun, Marcel Delmaz, Frédéric Mièvre, Guillaume Viollet, Ferdinand Vernex, Basile Perillat, Jean Grivaz, T. Chamet, Gruère, Marc Pradel, Marius Gontard, Camille Sublet, Victor Jouvenaz, Louis Jouvenaz, Matieu Jouvenaze, C. Gay, Célestin Métral, A. Gay, Firmin Chatenoud, Alphonse Gruffaz.

(117) Jean Métral, Léonce Lavorel, Claude Sublet, François Théodore Mièvre, sous-lieutenant Mièvre, Marcel Bevillard, Adolphe Belleville, Jean-Claude Fontaine, Claudius Bevillard, Joseph Mièvre, Ferdinand Chatenoud, Louis dit André Mièvre, Joseph Gay, J. Pittolaz, Albert Belleville, Jean Fabien Gay, François Chatenoud, Jean-Claude Desbiolles, Albert Desneiges, Joseph Fontaine, Honoré Vernex, A. Gay, Joseph Mathéï, Henri Borcard, Jean-François Mièvre, Benoît Deneuvis, Jean-Louis Mièvre, Jean-Claude Léon Belleville, Marcel Blanc, Chandiaux, Louis Dauvergne, Petit-Jean, Emile Mièvre, Claudius Mièvre, Jean Combet, Sylvain Mièvre, Basile Gay, Hippolite Gay, Joseph Brun, Frédéric Mièvre, Guillaume Viollet, Ferdinand Vernex, Basile Perillat, Jean Grivaz, T. Chamet, Gruère, Marc Pradel, Marius Gontard, Camille Sublet, Victor Jouvenoz, Louis Jouvenoz, Matieu Jouvenoz, C. Gay, Célestin Métral, Firmin Chatenoud, Alphonse Gruffaz, Henri de Chavigni, Ernest Dalex, Alexandre Fournier, Louis Chappaz, Félix Marius Mièvre, Ernest Deneuvis, Jean-Marie Falconat, Jean-Marie Viollet, Joseph Célestin Gruffat, Jean-François Mièvre, Marius Cyrille Clerc, François Joseph Chappaz, Louis Depierre, Louis Mièvre, Alexis Beauquis, Benoît Marius Deneuvis.

Marcel Bevillard (s.d. 2e art. 5 Brie) adresse une carte, sans date, en remerciement de « *votre charmant envoi de tabacs. Aussi, je vous dirais qu'il m'a été d'une grande utilité car nous sommes pas très bien ravitailler* (sic) *vu les mauvais chemin* (sic) *et la neige qui encombre les routes. Nous avons un cable mais les boches tire* (sic) *presque journellement dessus* ».

La mobilisation que connaissent la France et la Haute-Savoie est particulièrement visible à Lovagny à travers les présences lors des réunions du conseil municipal et notamment entre les séances du 8 et du 15 août 1914, puisqu'à cette dernière Léonce Lavorel, Jean-François Mièvre, Claude Sublet et Eugène Duchesne sont portés absents au titre de la mobilisation.

La générosité de Léon Marès s'exprime non seulement à titre personnel mais aussi à titre collectif comme le montre une lettre du maire d'Annecy, Joseph Blanc, adressée à Léon Marès, maire de Lovagny (5 février 1915) : « *Mr Murgier, conseiller municipal de Lovagny m'a remis de votre part la somme de 210, 50 frs produit d'une souscription ouverte entre les habitants de votre commune. Cette somme a été répartie suivant les indications que vous avez bien voulu donner, à savoir : 40 frs à la société de la Croix-Rouge, 40 frs à la société de Secours aux blessés, 65,25 aux chasseurs alpins, 65,25 aux soldats de ligne. Il m'est agréable au nom du comité et au nom de nos héroïques défenseurs de vous remercier de cette généreuse libéralité due à votre initiative personnelle. C'est avec joie que le comité peut constater les sentiments de sincère patriotisme et de haute philanthropie qui animent nos populations à l'égard de nos chers combattants* ».

Deux délibérations prises par Lovagny confirment cette générosité de la commune administrée par Léon Marès : ce dernier indique lors de la séance du 16 janvier 1915 que le produit d'une quête ouverte en mairie de Lovagny en faveur des combattants s'élève à 111,50 francs ; il demande au conseil de voter une allocation de 40 francs afin de compléter cette quête[118]. Lors de la séance du 15 novembre 1915, le maire soumet au conseil une lettre du comité de l'œuvre pour les paysans des régions dévastées, sollicitant une allocation communale, en faveur de cette œuvre. Le conseil considérant qu'il convient de leur venir en aide est d'avis d'allouer la somme de 10 francs[119].

Enfin, Léon Marès n'hésite pas à mettre à disposition du public ses collections afin de fournir encore d'autres subsides : au printemps 1915[120]

---

(118) Arch. mun. Lovagny, 1 D 4, p. 47.
(119) Arch. mun. Lovagny, 1 D 4, p. 59.
(120) *L'Industriel savoisien*, samedi 13 mars 1915, 62e année, n° 3197. Voir aussi « Exposition des trophées de guerre à l'hôtel de ville d'Annecy », in *Revue savoisienne*, 55e année, Annecy, 1915, pp. 21-24.

se déroule, à l'hôtel de ville d'Annecy, une exposition de trophées de guerre, dont le produit du prix de l'entrée (25 centimes par personne) est affecté à la caisse de secours des familles nécessiteuses. Parmi ceux-ci, figurent en bonne place « *des objets de guerre rapportés des champs de bataille actuels* [...] ; *une section rétrospective des souvenirs de la guerre de 1870-71, du Siège de Paris et de la Commune ; les drapeaux des francs-tireurs du Mont-Blanc et mobilisés de la Haute-Savoie ; la série complète des casques, sabres et fusils de l'armée allemande en 1870 ; les casques, cuirasses et sabres des héroïques cavaliers de Reischoffen, des sapeurs du génie, des carabiniers de la garde impériale. Monsieur Léon Marès, l'obligeant et érudit collectionneur, a bien voulu sortir ces précieux objets de ses belles collections du château de Montrottier* ».

Samedi 12 août 1916 à 20 h 30, une grande soirée de gala est donnée au théâtre d'Annecy au bénéfice de l'œuvre des Prisonniers de Guerre sous le haut patronage du préfet de la Haute-Savoie, MM. Fernand David, député, Mercier, sénateur, Blanc, maire, et de la Société française des amis de la musique. Au cours de celle-ci se produisent notamment deux artistes annéciens Jules Gentil, prix d'excellence au conservatoire, et Jean Marteaux, violoniste de la *Schola Cantorum*. Le total des recettes s'élève à 3 988,15 francs, dont 2 384 francs de produits des places[121].

Quelques heures après cette soirée à laquelle Léon Marès participe, fidèle à son soutien pour les soldats, il est victime d'une nouvelle crise cardiaque[122]. Il décède à Montrottier vers 6 h du matin le 14 août 1916[123].

e. Les obsèques de Léon Marès

La cérémonie se déroule le 19 août : elle est des plus simples, ainsi que l'avait demandé le défunt et pour obéir à sa volonté, il n'a pas été prononcé de discours. Dans le cortège, prennent place notamment M. Dupraz, secrétaire général de la préfecture, J. Blanc, maire d'Annecy, le bureau presque complet de l'Académie florimontane, accompagné d'un certain nombre de membres de cette dernière ainsi que la plupart des notabilités de la région. La presse locale fait part de ce décès : « *Nous saluons à nouveau la mémoire de cet homme de bien dont le geste délicat permettra à l'Académie Florimontane de poursuivre son œuvre de libéralisme et son culte envers la petite patrie, car ce sont ces deux qualités de la société, ainsi que son désintéressement qui avaient séduit M. Marès, comme nos paysages l'avaient retenu sur cette terre de Savoie qu'il aimait* »[124].

---

(121) *L'Industriel savoisien*, samedi 5 août 1916, 63e année, n° 3270 et 12 août 1916, 63e année, n° 3272.
(122) « Le cœur fatigué, en août 1915, il est [déjà] obligé de se reposer pendant un mois à Évian, [à la villa des sources en été 1907] après une crise qui a failli l'emporter » : SERAND, J. *Le château de Montrottier, op. cit.*, p. 73.
(123) L'acte de décès est dressé le jour même à 16 h, sur la déclaration de François Suatton, 68 ans, régisseur, et de Jeanne Touillon, 36 ans, cuisinière, tous deux employés au service du défunt, devant Georges Chatenoud, conseiller municipal, faisant fonction d'officier d'état civil, en remplacement, de monsieur le maire : Arch. mun. Lovagny, état-civil, acte n° 11 du 4 août 1916.
(124) l'auteur de *Léon Marès*, op. cit., p. 98, indique à tort que la cérémonie se déroule le 18 août. *L'Industriel savoisien*, samedi 26 août 1916, 63e année, n° 3273.

L'inhumation a lieu dans le parc du château de Montrottier, à l'endroit désigné par L. Marès. Tout porte à croire qu'au-delà de l'emplacement, le collectionneur avait également choisi son monument funéraire ainsi que tend à le montrer une lettre qui lui est adressée par L. Renard du 16 mars 1916 : « *Les dessins d'une croix sur rochers, ainsi que d'un projet de monument commémoratif, que vous m'avez demandés sont terminés et à votre disposition* ».

Nous avons tenté d'apporter des éclairages sur la personnalité de Léon Marès, à travers de documents inédits qui nous ont conduits, à travers la France, sur les traces de sa famille mais aussi sur celles de son milieu, de ses affinités, de son réseau et de ses amitiés. J'ai pour cela collecté toutes les informations possibles le concernant, en essayant de reconstituer son parcours et sa personnalité et d'illustrer, grâce à des sources d'archives variées, un monde d'autrefois, une société privilégiée, et des mentalités.

J'avoue toutefois qu'en essayant de faire exister un fragment de monde perdu[125], il s'avère impossible d'en saisir la quasi-totalité. C'est ce qui explique que cette étude est, non pas une biographie exhaustive, mais plutôt une évocation de Léon Marès, dont la vie et la mémoire subsistent aujourd'hui à travers le domaine et les collections de Montrottier. Ce goût pour les collections est d'ailleurs une partie tellement significative de la personnalité de Léon Marès qu'elle nécessite une étude à part entière[126].

Julien COPPIER

---

(125) Souvent dans le cadre de cette recherche, je me suis remémoré la démarche d'Alain Corbin dans son ouvrage *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Paris, 1998, 336 p. Certes les sujets d'étude sont différents et je n'aurai pas la prétention de comparer mon étude à la sienne, mais les deux démarches paraissent finalement assez proches, puisque je me suis trouvé confronté à la question de l'écriture de l'histoire liée au défi de ses limites et particulièrement celles des sources.

(126) COPPIER, J. « Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur, *op. cit.*, à paraître.

Comment interpréter la politique italienne de Napoléon III

L'Annexion de la Savoie dont on commémore cette année le 150e anniversaire est étroitement liée, on le sait, avec le processus d'unification de l'Italie. Et cela jusque dans ses moindres méandres puisque prévue au cours des accords de Plombières en 1858, l'annexion est abandonnée après les préliminaires de Villafranca en juillet 1859, puis reprise durant l'hiver 1859/1860, avec l'idée d'un plébiscite qui découlera, lui-même, des plébiscites exigés pour l'annexion des États d'Italie centrale.

Il est donc du plus grand intérêt pour saisir comment se décida en 1860 le sort de notre pays savoyard, de comprendre ce que fut exactement la politique de Napoléon III à l'égard de l'Italie.

Pour la France, la réalisation de l'unité de l'Italie est un phénomène politique de première grandeur. Il s'agit de rien de moins que du passage d'un ensemble composite situé à ses frontières (la fameuse « expression géographique » qu'évoquait Metternich parlant de l'Italie) de la situation de sept petits États rivaux entre eux et facilement influençables, à la situation de nation unifiée, puissante, et susceptible de devenir une rivale dans le jeu européen des alliances comme dans l'espace méditerranéen.

Mais l'enjeu ne se borne pas là. Parmi ces petits États, il y a celui du pape que les catholiques français considèrent comme nécessaire à l'indépendance de son magistère religieux et auquel le pontife n'entend nullement renoncer. En conséquence toute intervention dans les affaires de l'Italie ne peut avoir que de fortes répercussions dans l'opinion française.

Dans ces conditions et puisqu'il y a apparemment plus à perdre qu'à gagner, pourquoi Napoléon III accorde-t-il son appui aux diplomates et aux patriotes italiens qui luttent pour l'indépendance de leur pays ? Pourquoi s'engage-t-il dans la lutte au point d'accepter une guerre et de risquer un conflit européen généralisé ? Pourquoi après avoir engagé l'affaire ne la mène-t-il pas jusqu'au bout ?

D'innombrables études historiques ont été consacrées à l'événement, se précisant à mesure que les sources disponibles se diversifiaient. Leur nombre a culminé vers les années 1960, à l'occasion du centenaire de l'unité italienne. Les « lectures » de la politique françaises se sont donc multipliées, en raison même de la complexité de la question et des multiples facettes qu'elle recelait. Sans reprendre le détail des faits, je me bornerai ici à faire une synthèse des principales explications qui ont été avancées.

Complexité de l'affaire italienne

Dans le contexte européen du milieu du XIX^e^ siècle, l'affaire italienne apparaît comme un écheveau aux fils redoutablement enchevêtrés. Sa complexité tient d'abord à la personne même de l'Empereur et aux idées politiques qui sont les siennes. A demi-italien par ses origines lointaines, ses liens de famille puisqu'il est apparenté ou allié aux Roccagiovine, aux Pepoli, aux Cipriani, aux Canino, aux Primoli, Napoléon III a été marqué par ses souvenirs d'exil et par ses expériences de jeunesse. En 1831, il a participé, aux côtés des patriotes et des *carbonari* à l'insurrection des Romagnes où son frère aîné à perdu la vie. De ces expériences, Napoléon III garde un certain idéal politique. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, les principes des nationalités restent parmi les idées-forces de sa politique.

Mais, en même temps, l'empereur se veut dépositaire de la tradition napoléonienne de la « Grande Nation », ce qui implique la destruction des traités de 1815, le refoulement de l'Autriche, la recherche des frontières naturelles, le rétablissement de la grandeur française, tout cela traduisant une politique de puissance. Ces deux orientations opposées pourront coexister en lui ou se succéder, au gré des interlocuteurs ou des événements, déroutant les contemporains et les exégètes à venir.

Sa complexité dérive aussi des divisions de l'opinion publique française. L'état de l'opinion entrera en effet largement en ligne de compte dans les ondoiements de la politique impériale.

La droite, soutien du régime dès son origine – et, de ce point de vue, l'Empereur doit en tenir le plus grand compte –, est dans son ensemble hostile à un engagement en faveur de l'Italie. La droite, ce sont d'abord les « catholiques cléricaux » qu'ils soient contre-révolutionnaires et hostiles aux principes de 1789 comme Louis Veuillot et *L'Univers*, libéraux comme *Le Correspondant* de Falloux, Montalembert et de Mgr Dupanloup ou légitimistes et ne séparant pas la cause du pape de celle du roi. Ces derniers marquent un intérêt particulier à la duchesse de Parme, sœur du comte de Chambord ; et les Habsbourg leur apparaissent comme les ultimes remparts de la légitimité.

D'une manière plus générale, on trouve dans ce camp, réticent ou franchement hostile, tous les tenants de l'ordre, déplorant le pas vers la Révolution que constitue une intervention en Italie. Leur influence est grande dans la classe dirigeante, chez les hauts fonctionnaires, dans les milieux financiers. L'épiscopat s'appuie sur eux. Ils ont l'oreille de l'impératrice Eugénie et le ministre des Affaires étrangères, Walewski, est proche de leurs positions.

Dans une communication au 42^e^ Congrès d'histoire du Risorgimento en 1965[1], Louis Girard estimait que ce groupe, puissant au sommet de l'État, était minoritaire dans le pays. Pourtant l'historien américain Lynn M. Case[2], étudiant l'opinion populaire à partir des rapports des procureurs généraux,

---

(1) L. Girard, « La politique française de Villafranca aux plébiscites de l'Italie centrale », in *Atti del XLII Congressso di Storia del Risorgimento*, (1965), Roma, 1966, p. 143-170.
(2) Lynn M. Case, *French opinion on War and Diplomacy during the Second Empire*, Philadelphia, 1954.

considère que la majeure partie des Français était favorable au maintien du pouvoir temporel du pape ce qui implique au moins des réticences, compatibles d'ailleurs avec certains emballements passagers à l'occasion d'une victoire ou d'une opération garibaldienne, vis-à-vis d'une politique italienne qui allait directement léser les droits du souverain pontife.

À côté de cette masse de résistance ou d'hostilité, campent les libéraux du centre ou du centre-gauche, souvent anciens orléanistes. Ils sont beaucoup plus désinvoltes à l'égard du pouvoir temporel et des trônes princiers. Ils voudraient évacuer l'absolutisme tout en évitant le mazzinisme. La politique de Cavour leur conviendrait assez, mais il lui faudrait la sanction de l'Europe pour éviter toute complication dangereuse. C'est le point de vue du *Journal des Débats* et de la *Revue des Deux Mondes*. Ces organes ne sont, certes, guère en mesure d'agir sur les masses mais leur avis compte en raison de leur qualité intellectuelle.

La gauche démocrate est, quant à elle, piémontaise et même unitaire ; son journal favori, le très anticlérical *Siècle*, est très lu à Paris et dans les grandes villes de province. Très au courant des affaires italiennes, il a un impact certain sur le suffrage universel. Il est favorable à la guerre et à la cause de l'indépendance, mais non au mazzinisme. Cette dernière coloration politique, républicaine et radicale, ne se retrouve guère, en effet, que chez les exilés politiques italiens.

Complexité enfin provenant de la situation internationale. Certes, depuis le Congrès de Paris de 1856, la position de la France est brillante. Mais porter atteinte au *statu quo* en Italie c'est immédiatement mettre en action les puissances, soit en raison des réactions de l'Autriche, en possession du Royaume lombard-vénitien, protectrice des Duchés et conservant des troupes en Romagne pontificale, soit en raison des protestations du pape. Napoléon peut, certes, compter sur un certain appui de la Russie dont il s'est rapproché depuis la guerre de Crimée et qui peut peser sur les arrières de l'Autriche et de la Prusse ; mais l'Angleterre reste incertaine : hostile à l'indépendance italienne sous le gouvernement conservateur de Lord Derby, elle devient favorable avec les libéraux de Palmerston depuis les élections de juin 1859. Londres se transforme alors, pour l'Empereur, en un concurrent sérieux dans le champ italien.

Les positions divergentes et les soupçons des puissances européennes, les réactions d'une opinion française divisée et nerveuse, les initiatives inattendues des patriotes italiens, les rebondissements des événements dans la péninsule sont autant d'éléments que Napoléon doit prendre en compte et auxquels il doit adapter son action. Ces données contradictoires sont donc pour beaucoup dans l'aspect chaotique de sa politique faite de propositions, de contre-propositions et de volte-face et d'où l'on peut retirer l'impression d'un Napoléon velléitaire, hésitant, timoré et inconstant.

Accroît encore cette impression le mode de fonctionnement intellectuel de l'Empereur. Il paraît avoir gardé des habitudes de conspirateur : il est secret, n'exprime pas publiquement ses pensées, réfléchit longuement, agit volontiers

par l'intermédiaire d'émissaires personnels et de circuits parallèles, ce qui déroute l'appareil diplomatique officiel et entoure de flou et d'équivoque la politique française. Une fois sa décision prise, il l'annonce brusquement pour ne pas laisser aux opposants le temps de se manifester, ce qui désoriente les exécutants. Il sait où il va cependant et il poursuit ses desseins avec une réelle opiniâtreté si bien qu'au-delà des fluctuations de surface on devine de vraies continuités que l'on peut retrouver dans l'affaire italienne.

On conçoit que cette façon de procéder, passablement tortueuse, ait pu brouiller les pistes et que l'on en soit toujours à se demander quelles furent exactement les intentions de Napoléon III à propos des événements italiens de 1859-1860.

Si l'on s'en tient aux textes et aux idées émises par l'Empereur pendant les négociations diplomatiques ou dans les discours officiels, Napoléon III aurait été hostile à toute forme d'unification de l'Italie et n'aurait songé qu'à l'affranchissement et à l'indépendance de la péninsule. Mais si l'on se reporte aux témoignages de ceux qui vivaient dans son intimité et si l'on décrypte exactement le sens des événements tout semble montrer que l'Empereur allait bien au-delà et qu'il était disposé à admettre, voire à favoriser, l'unification de l'Italie, étant entendu que le pouvoir temporel du pape serait sauvegardé, au moins symboliquement. Il y aurait, comme l'a fait remarquer Jacques Godechot, une « politique officielle » de Napoléon III, devant tenir compte de l'environnement politique et diplomatique et une « pensée profonde » de l'Empereur « connue par quelques mots, par certaines attitudes et par des sous-entendus mais qui semble beaucoup plus audacieuse que ses gestes officiels »[3].

Voilà qui donne la raison des divergences d'interprétations, suivant que l'on fait fond, en priorité, sur l'un ou l'autre type de sources. Politique anti-unitaire et confédérale / Politique d'unité : tels sont les deux grands types d'interprétations, opposés d'allure, que l'on peut donner à la politique italienne de l'Empereur français. J'en dégagerai, pour finir, un troisième type, médian, faisant le pont entre les deux précédents et qui me paraît rendre compte plus étroitement des faits.

L'interprétation confédérale

L'interprétation confédérale et anti-unitaire a été souvent celle des historiens italiens de Gioacchino Volpe jusqu'à la grande biographie de Cavour de Rosario Romeo[4] et aux études récentes d'Eugenio Di Rienzo[5] : Napoléon III était favorable à l'expulsion de l'Autriche et à l'indépendance de la péninsule mais hostile à l'unification politique de l'Italie. Cette thèse, Franco Valsecchi,

---

(3) J. Godechot, « La France et les événements italiens de 1860 » in *Atti del XXXIX Congresso di storia del Risorgimento*, (1960), Roma,1961, p. 367-400 (cit. p. 369).
(4) Rosario Romeo, *Cavour e il suo tempo, 1810-1861*, Laterza, 3 vol., Bari, 1977-1984.
(5) Eugenio Di Rienzo, « Italia Francia Europa, da Solferino all'unità (1859-1861) », *Nuova Rivista Storica*, janv./avr. 2009, p. 1-45.

l'un des importants historiens de la période risorgimentale[6], l'avait résumée brillamment lors du 39e Congrès d'Histoire du Risorgimento en 1960[7].

Si l'on prend en compte la correspondance diplomatique française, mais aussi les témoignages des diplomates en poste à Paris comme Cowley, Hubner, Pourtalès et Metternich, des observateurs et agents italiens tels que Villamarina, Arese, Nigra ou encore quand l'on prend les événements pour ce qu'ils sont objectivement, on se rend compte que la politique de Napoléon III obéit à un dessein défini : la révision des traités de 1815 au moyen du principe des nationalités. Idéal (le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) et réalisme confluent donc vers un but très précis et très concret : l'affirmation de la puissance française. Idéalisme et réalisme politique vont donc présider à chacune des grandes étapes de l'entreprise italienne : l'accord de Plombières, l'armistice de Villafranca, l'annexion de l'Italie centrale, l'affaire de Sicile et enfin l'annexion des États pontificaux.

Napoléon accepte l'idée d'une guerre à condition qu'elle soit provoquée par l'Autriche, mais aucunement des actions de type révolutionnaire. Il n'est pas question pour lui, ni pour Cavour à cette date, d'une unification de l'Italie mais seulement d'un royaume de Haute Italie, du Piémont à l'Adriatique, avec, en plus, les Duchés et les Légations. Ce royaume rappelle tout à fait celui constitué par Napoléon 1er. Il serait lié à la France qui l'aurait créé et Victor-Emmanuel serait un second Eugène de Beauharnais. A côté, on constituerait un deuxième royaume satellite d'Italie centrale ; subsisteraient, le Patrimoine de Saint-Pierre pour le pape, et un royaume du Sud destiné peut-être, à terme, aux Murat. L'ensemble constituerait une confédération sous la vague présidence du pape. Ainsi le sentiment national italien serait-il satisfait par l'élimination de l'Autriche sans pour autant que se constitue une nation puissante aux frontières françaises du sud-est. L'organisme confédéral, né sous l'égide française et ayant besoin de la protection française, resterait dans la sphère d'influence de la nation d'outre-Alpes.

Le volte-face que constitue l'armistice de Villafranca du 8 juillet 1859 après les deux victoires, d'ailleurs chèrement acquises, de Magenta, le 4 juin et de Solferino, le 20 juin, qui, s'il donne la Lombardie au Piémont, laisse la Vénétie à l'Autiche et abandonne le projet initial de Napoléon « d'une Italie libre des Alpes à l'Adriatique », s'expliquerait moins par la peur de la Prusse et des manœuvres allemandes sur le Rhin que par la crainte des révolutions populaires en Italie centrale. Redoutant les agissements de Cavour et des patriotes de la Société nationale, Napoléon table alors brusquement sur un rapprochement avec l'Autriche afin de stabiliser la péninsule. Il soutient maintenant l'idée d'un retour des princes sur leur trône, reprend l'idée d'une confédération mais qui inclurait l'Autriche pour la Vénétie et lance l'idée d'un congrès pour réorganiser l'Italie sur ces bases. Les préliminaires de Villafranca

---

(6) Franco Valsecchi, *L'unificazione italiana e la politica europea. Dalla guerra di Crimea alla guerra di Lombardia 1854-1859*, ISPI, Milano, 1939.

(7) L'intervention de F. Valsecchi au XXXIX Congresso di Storia del Risorgimento, (1960), in *Atti del Congresso*, Roma, 1961, p. 402-405.

apparaissent donc comme une tentative de sauver la solution confédérale, mise à mal par la révolution d'Italie centrale et les tentatives annexionnistes du Piémont. Ils apaisent la tension européenne et remettent à l'ordre du jour l'entente franco-autrichienne existant lors de la guerre de Crimée, avec l'espoir pour Vienne d'attirer Napoléon dans l'orbite des puissances conservatrices. Ainsi, selon cette première grille d'interprétation, la solution confédérale serait bien l'axe constant de la politique impériale. Napoléon ne s'en écarte que contraint par les événements. La politique de Villafranca n'est pas une aide mais au contraire un obstacle à l'unité italienne.

La démonstration de la thèse peut se poursuivre avec le second volte-face que constitue la publication de la brochure – inspirée – *Le Pape et le Congrès* du 22 décembre 1859 : « l'immortelle brochure » comme la salue Cavour. Napoléon III, on le sait, se ralliait en abandonnant la Romagne, au démembrement des États pontificaux : « plus le territoire sera petit, plus le souverain sera grand ». Un Congrès attribuerait l'Italie centrale au Piémont. Au même moment Walewski, hostile à la politique d'agrandissement du Piémont, devait céder la place à Thouvenel. Ce deuxième volte-face s'expliquerait par les bouleversements agitant l'Italie centrale et contre lesquels il est bien difficile de réagir sauf au moyen d'une intervention armée aux côtés de l'Autriche ce qui, après Solférino, constituerait un désaveu inacceptable pour la politique française. Mais il s'explique tout autant par l'arrivée sur la scène italienne de l'Angleterre, nouvelle carte dans le jeu de Cavour, qu'il serait dangereux de laisser se substituer à la France dans le rôle de protectrice de l'Italie. Cette nouvelle inflexion de la politique française représente donc l'acquiescement à une nécessité mais il n'est en rien l'expression d'une conviction unitaire. Cavour, redevenu premier ministre, comprend alors qu'il peut annexer l'Italie centrale s'il accorde à l'Empereur la Savoie et Nice ; le principe des nationalités étant alors mis en action pour l'organisation de plébiscites dans tous ces territoires.

La politique impériale se maintient encore sur une ligne confédérale lors de l'expédition des Mille et la conquête du royaume des Deux-Siciles. Napoléon III cherche à sauver tout ce qu'il peut de la monarchie des Bourbons. Il accepte l'offre de médiation que lui fait François II pour s'interposer entre lui et ses sujets de Sicile ; il propose un pacte d'alliance entre Naples et la Sardaigne : autant de tentatives pour sauver le trône de Naples (juin 1860). Plus clairement encore, lorsque les victoires de Garibaldi s'affirment et que l'on voit que la révolution passe de la Sicile sur le continent, la proposition française de bloquer le détroit de Messine avec une escadre illustre l'intention qu'a Napoléon de stopper le processus d'unification. Seule l'opposition de l'Angleterre lui fait abandonner le projet. Enfin la présence des navires français à Gaète pour protéger François II réfugié dans cette ville, bien loin d'être un alibi, témoigne d'une hostilité profonde au processus d'unification en octobre 1860.

Napoléon III est en effet foncièrement hostile à Garibaldi et à tout ce qu'il représente : il rejette son programme révolutionnaire et intégraliste, redoute

les menaces qu'il représente pour Rome et les complications qu'il peut déclencher autour de Venise. En réalité, estime Franco Valsecchi, ce n'est pas l'attrait pour l'idéal unitaire qui incite l'Empereur à dire le fameux « *fate ma fate presto* », à Farini et à Cialdini que Cavour lui a envoyées à Chambéry le 28 août 1860 afin de lui demander d'acquiescer à l'entrée des Piémontais dans les Marches et en Ombrie (ce qui mènera à la bataille de Castelfidardo et à l'annexion de cette partie des Etats pontificaux) pour bloquer l'avancée de Garibaldi sur Rome. C'est bien plutôt l'aversion et la peur de Garibaldi. Ce n'est qu' à partir de ce moment-là, en août 1860, et en désespoir de cause, que Napoléon se rallie à la solution unitaire du problème italien ; mais il s'agit d'une « conversion forcée »[8].

Pour cette première interprétation, l'unitarisme de Napoléon est un point d'arrivée, non un point de départ. Napoléon est resté prisonnier de ses contradictions en voulant concilier politique idéologique et politique de puissance. La campagne d'Italie obéissait au principe des nationalités mais visait aussi à une organisation de la péninsule favorable à l'influence française. Cependant sous l'influence des opérations de Lombardie, le mouvement national prit une force irrépressible, ne se laissant plus canaliser. Il cessa d'être un instrument pour devenir une condition de la politique napoléonienne. En ce sens, on peut dire qu'en Italie « plus que d'un sphinx, Napoléon III a fait figure d'apprenti sorcier »[9].

L'interprétation unitariste

La seconde interprétation suppose au contraire que Napoléon III fut très tôt (dès avant 1859 peut-être pour certains) favorable à l'unité, quitte à biaiser et à jouer le double jeu lorsque la conjoncture internationale ou l'agitation des catholiques l'imposaient. Cette thèse a été défendue par plusieurs historiens français. C'est déjà celle de Paul Matter, le premier biographe français de Cavour, pour qui l'Empereur aurait un « secret »[10], favorable à l'Italie unie et qui se traduirait par une « bienveillante impassibilité »[11] face aux entorses faites par le Piémont aux accords de Villafranca.« Qui ne dit mot consent »[12], conclut-il, devant le silence impérial qui accueille les annonces de Farini et de Cialdini à Chambéry en août 1860. C'est aussi l'avis de Charles H. Pouthas pour qui ce silence vaut acquiescement[13] et pour qui Napoléon s'employa à faciliter la tâche de Cavour. Ils sont rejoints par l'Américain Lynn M. Case qui, étudiant la politique de Thouvenel[14], a mis en évidence l'écart existant entre les conceptions du ministre et celles de l'Empereur dont les actes

---

(8) F. Valsecchi, *ibid.*, p. 405.
(9) *Id., ibid.*.
(10) Paul Matter, *Cavour et l'Unité italienne*, 3 vol., Paris, 1922-1927, (cit. III, p. 288, voir aussi p. 410, 473-4).
(11) *Id., ibid.*, p. 304
(12) *Id. ibid.*, p. 381.
(13) Ch. H. Pouthas, *Démocraties et Capitalisme*, 3e éd., Paris, 1961 (Coll. Peuples et Civilisations) (v. p. 597).
(14) Lynn M. Case, *Edouard Thouvenel et la diplomatie du Second Empire*, trad. fr., Paris, 1976. Voir aussi, du même, « Thouvenel et la rupture des relations diplomatiques franco-sardes en 1860 », RHMC, 1960, p. 149-177.

apparemment hostiles au Piémont ne furent dus qu'à l'insistance de son ministre des Affaires étrangères.

L'un des plus nets partisans de cette thèse fut l'historien Jacques Godechot, déjà cité, qui la développa au congrès d'Histoire du Risorgimento à Rome en 1960[15].

Un des arguments qu'avance J. Godechot est l'attitude de la presse libérale et d'opposition qui fut constamment favorable aux Piémontais, à l'unité, voire à Garibaldi. Or, argumente l'historien, avec le contrôle de la presse tel que l'exerçait le régime, il eût été facile de modifier cette orientation si elle avait été contraire à la politique impériale.

Dans cette optique, pour Napoléon III comme pour les libéraux français et italiens, la politique de Villafranca n'est qu'une trêve. Le programme de Plombières devra être repris par d'autres moyens. Dès l'été 1859, la France fait savoir qu'elle s'opposerait à ce qu'en application des clauses de Villafranca on restaurât les anciens souverains par la force ; ce qui implique, à plus ou moins long terme, l'annexion des Romagnes et des Duchés au Piémont. Le temps travaillait pour le Piémont : l'Italie centrale adoptait la législation sarde et passait sous l'administration de Boncompagni, ancien commissaire de Sardaigne à Florence, ce qui laissait présager le sens de la solution à venir. Le traité de Zurich du 10 novembre 1859 renvoya au congrès, qui ne devait jamais se réunir, la réorganisation des provinces et la création de la confédération.

La publication de la brochure *Le Pape et le Congrès*, avec l'abandon implicite de toute restauration des princes et du futur congrès, peut être lue comme une manière de prévenir une entente anglo-sarde, mais, tout aussi bien, comme une façon de favoriser l'unification. Quoi qu'il en soit, il s'agissait bien pour Napoléon d'un retournement politique ouvert en faveur de l'unité, revirement que vint souligner l'éviction de Walewski qui y était hostile. Et en effet, dès janvier 1860, Paris fait savoir qu'il admettrait l'annexion de l'Italie centrale si Turin acceptait une annexion parallèle de la Savoie et de Nice par la France[16]. Cavour bondit sur l'occcasion : *« et maintenant nous sommes complices »*, glissera-t-il au ministre Talleyrand, le 24 mars 1860, lors de la signature du traité de Turin cédant à la France les deux provinces. Napoléon était conscient que ce troc allait à brève échéance entraîner l'unification de l'Italie. Les référendums dont ces échanges étaient accompagnés faisaient de l'Empereur et du roi Victor-Emmanuel les champions du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans ces conditions, qui empêcherait d'autres parties de l'Italie de changer de souveraineté si elles en exprimaient le désir ? L'annexion des provinces centrales et celle de la Savoie et de Nice « avaient mis en action un engrenage dont il serait difficile de se dégager». L'unité de l'Italie était donc non seulement en projet mais en marche. «Désormais, écrit J. Godechot, les efforts de Napoléon III vont tendre à

---

(15) J. Godechot, « La France et des événements italiens de 1860», cit. *supra*. Voir aussi, du même, *Histoire de l'Italie moderne*, Paris, 1971.

(16) Des Ambrois à Dabormida, 7 janvier 1860, d'après P. Matter, *Cavour*... t. III, p. 295.

« sauver la face » et à faire croire aux catholiques français et aux souverains européens de l'Europe continentale qu'il fait tous ses efforts pour empêcher cette unité de se réaliser. » [17]

Même si la diplomatie officielle donne encore l'impression de vouloir stabiliser les choses[18], Napoléon ne soutient plus ce système que pour la forme comme le prouve son attitude face à l'expédition des Mille. La diplomatie française reste passive, ses protestations ne visent qu'à faire illusion face aux gouvernements hostiles. L'opinion française est d'ailleurs dans l'ensemble favorable, à cette époque, à Garibaldi. J. Godechot considère pour sa part que si le gouvernement français avait vraiment été opposé aux entreprises du *condottiere* il n'aurait pas laissé la presse lui tresser des couronnes ou même, comme *Le Siècle*, *L'Opinion Nationale* faire campagne pour l'enrôlement dans les légions garibaldiennes. Les diplomates en poste à Paris sont d'ailleurs frappés de cette passivité et l'ambassadeur anglais, Cowley, n'est pas loin de croire que l'expédition de Garibaldi a été soutenue par la France. Les diverses initiatives concernant le royaume de Naples telles que la médiation, le blocage du détroit de Sicile, la protection de Gaète sont considérées par J. Godechot comme des « couvertures », car alors comment laisser la presse submerger d'éloges Garibaldi ? Pourquoi laisser se poursuivre les souscriptions en faveur des garibaldiens ? Pourquoi laisser des bâtiments français convoyer des armes ? « Toute l'attitude du gouvernement français dès qu'on oublie un peu les termes de la correspondance diplomatique montre qu'il n'a entrepris aucun effort sérieux pour paralyser Garibaldi[19]. »

Quant à l'Etat pontifical, - le Patrimoine de Saint-Pierre excepté -, son sort est réglé dès l'été 1860, si l'on en croit l'annotation portée par Napoléon en marge d'une note de Thouvenel du 10 août 1860 résumant une conversation avec le nonce Sacconi sur la défense éventuelle de Rome : « Tant que les troupes françaises resteront à Rome, elles maintiendront dans cette ville l'autorité du pape et veilleront à sa sécurité, mais ne s'éloigneront pas de la capitale. » C'était abandonner implicitement les Marches et l'Ombrie. Et Napoléon donne son acquiescement à Farini le 28 août.

A partir de là, écrit encore J. Godechot, « la France va jouer un double jeu politique encore plus effronté que lors de la tentative de médiation de juillet-août entre le roi de Naples, la Sicile et le roi de la Sardaigne[20] » : approbation formelle et réitérée donnée par Napoléon III à la politique de Cavour, donc à l'unité et, d'autre part, désapprobation officielle de cette même politique par Thouvenel : ce dernier étant, pour les uns, sincère selon Lynn M. Case, pour les autres complice selon J. Godechot. Le rappel du ministre français à Turin lors de l'entrée des troupes piémontaises dans les Marches, en septembre 1860, n'est qu'un geste spectaculaire et sans conséquence. D'ailleurs Napoléon

---

(17) J. Godechot, *loc. cit. supra*, p. 380.
(18) « Il est évidemment superflu de vous dire, écrira encore Thouvenel à Brenier, ministre à Naples, le 25 mars 1860, que la tradition comme les intérêts de la politique française ne s'accommoderaient pas de la formation d'un État unitaire dans la Péninsule », cité par J. Godechot, p. 381.
(19) J. Godechot, *loc. cit. supra*, p. 389.
(20) *Id. ibid.*, p. 393.

prévoit l'entrée des troupes piémontaises à Rome dans le cas où le pape quitterait la ville ; car alors les troupes françaises évacueraient celle-ci. On pourrait dans ce cas demander à Turin des rectifications de frontière à Nice[21].

Par-delà les hésitations et les volte-face qui ressortent des négociations et de la correspondance diplomatique, cette seconde interprétation voit donc la politique française « d'une unité remarquable pour peu qu'on le regarde d'un peu haut. Du traité du 28 janvier 1859 (alliance France-Piémont) à celui du 24 mars 1860 (annexion de la Savoie et de Nice) la ligne est droite. Napoléon et Cavour veulent libérer l'Italie des Autrichiens et permettre à la Sardaigne de dominer la péninsule par l'intermédiaire d'une confédération où elle aurait une place prépondérante. Mais, dès l'automne 1859, il apparaît à Cavour qu'il pourrait obtenir davantage : l'unification sous le sceptre de la Maison de Savoie. Il sut habilement convertir Napoléon III à cette idée – à supposer qu'il n'y fût pas déjà acquis – en lui faisant accepter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».[22]

Une explication médiane

Politique confédérale et anti-unitaire / Politique d'unité, envisagée peut-être dès l'origine et en tout cas très tôt mise en œuvre : voilà donc deux types opposés d'explications que l'on peut tirer de la littérature historique concernant l'unité italienne.

Une troisième interprétation, moins rigide que les précédentes peut s'ouvrir sur la vision d'un Napoléon avec des aspirations précises en politique étrangère, certes, mais sans système nettement préconçu et en tout cas plus possibiliste face aux réalités italiennes.

Dans sa grande *Histoire des Relations Internationales*, Pierre Renouvin, dès les années 1950, en a donné des linéaments en nous montrant un Napoléon pétri de contradictions (« tout dans ses actes comme dans son for intérieur est contradictoire »)[23], hostile à l'origine à un Etat unitaire (mais non à la libération de l'Italie) puis finissant par laisser faire (malgré de temps en temps des repentirs comme dans l'affaire de Naples). Et pourquoi cet acquiescement terminal ? Pour ne pas laisser la place à l'Angleterre (dont sut habilement se servir Cavour) et pour tenter de maintenir une future Italie dans l'orbite française.

Reprenant la question à un congrès d'Histoire du Risorgimento (en 1965) à travers une étude fouillée de la politique française après Villafranca, l'historien Louis Girard a solidement étayé cette thèse médiane.

Pour l'Empereur, à la fin des années 1850, le *statu quo*, rétabli à la suite des révolutions de 1848 n'est plus tenable. Pour éviter une nouvelle révolution de type mazzinien, la France doit faire prévaloir « une solution moyenne nationale mais pas unitaire » L'unité, pense Napoléon, ce serait une république

---

(21) Napoléon III à Thouvenel, Toulon, 11 septembre 1860
(22) J. Godechot, *loc. cit. supra*, p. 399.
(23) P. Renouvin, *Histoire des Relations Internationales. De 1815 à 1871*, Paris, 1954 (cit. p. 273).

mazzinienne, hostile au pape et aux princes, dont il ne veut à aucun prix. Il souhaite pouvoir évacuer Rome mais après avoir réconcilié le pape avec les Italiens et avec son époque et il veut une Italie modernisée par des réformes « unissant la sagesse des rois et la force des peuples »[24]. Telle est, selon L. Girard, la solution napoléonienne.

Dès 1856, il a pensé à une confédération sous la présidence nominale du pape avec la déclaration à La Marmora. L'idée est reprise à Plombières avec le Piémont.

Très rapidement, Napoléon III se sent débordé par les révolutions d'Italie centrale qui le compromettent vis-à-vis de l'opinion française, d'où sa volonté de traiter au plus vite avec l'Autriche, avec reprise de l'idée d'une confédération incluant Venise sous un archiduc et d'un congrès européen. Le refus de l'Autriche de s'engager pour Venise porte un coup à l'idée de base qu'est la confédération. L'arrêt des hostilités se fait donc sur des formules vagues, moyennant quoi Napoléon conjure la révolution en Italie mais abandonne Cavour et le Piémont.

Cela dit, l'avenir reste ouvert. Il n'exclut que deux solutions : la restauration de l'Ancien Régime par la force, et la révolution « mazzinienne » qui entraînerait une solution unitaire. Il tient à ce que le Saint-Siège, à défaut de son temporel, conserve Rome ; mais il sait aussi que l'Italie ainsi unifiée exigerait Rome, « rien d'étonnant donc à ce que la solution confédérale ait eu ses préférences ».

Pourtant Napoléon a le sentiment que l'opinion française serait plus favorable à une solution à la piémontaise qu'à la solution de Villafranca avec l'Autriche et la confédération. Quand il accepte, au début de novembre 1859, une régence Boncompagni pour l'Italie centrale, on peut considérer qu'il s'agit là du prélude à l'annexion de cette partie de l'Italie, au début de la marche vers le sud et peut-être même de la marche vers l'unité. C'est en tout cas la fin de l'esprit de Villafranca et, à terme, la liquidation du pouvoir temporel. La publication de la brochure *Le Pape et le Congrès* vient sanctionner ces abandons et ratifier le cheminement vers l'unité.

Stopper tout cela militairement avec l'aide de l'Autriche serait indéfendable devant l'opinion française. De plus Napoléon sait que ni Pie XI, ni François-Joseph ne lui accorderont jamais cette Italie stable et réformée qu'il souhaite. Or le danger mazzinien menace et seul Victor-Emmanuel peut le neutraliser. Tout compte fait, l'idée annexionniste pourrait, écrit L. Girard, « constituer le vaccin de l'idée unitaire et lui enlever son caractère subversif ».[25] Nous passons donc, en cette fin d'année 1859, de l'interprétation I à l'interprétation II, d'un Napoléon hostile à l'unité à un Napoléon favorable à l'unité. En réalité, précise l'historien, « Napoléon III n'a jamais cru, avant ces derniers mois de 1859, que l'unité de l'Italie fût possible et même après, il ne l'a pas crue souhaitable ». Mais il ne veut pas s'opposer aux volontés

---

(24) L. Girard, « La politique française de Villafranca etc. », *loc. cit., supra*. De même orientation les biographies de L. Girard, *Napoléon III*, Fayard, Paris, 1986 et de P. Milza, *Napoléon III*, Perrin, Paris, 2004.
(25) *Id., ibid.*, p. 161.

des Italiens, or ils sont unitaires. Dès novembre 1859, il sait où va le courant et il laisse faire. Il accepte la solution unitaire avec Victor-Emmanuel mais sera long à la croire durable et il gardera toujours en réserve la solution fédérale, au cas où l'unité se romprait.

En somme, conclut L. Girard, Napoléon « voulait une Italie libre et nationale, mais en fin de compte sa forme lui importait assez peu à condition que Rome restât au Pape et que les mazziniens fussent écartés du pouvoir »[26].

Je serais tenté, pour ma part, d'adhérer à cette interprétation possibiliste. Mais il faut avouer qu'entre ces trois modèles les nuances sont parfois subtiles en raison de l'enchevêtrement des événements, des intervenants et de considérants. En face du sphinx impérial et du secret de l'Empereur il fallut le génie politique et la détermination d'un Cavour pour maintenir un cap précis vers l'unité.

Et l'on réalise, pour finir, que, dans toute cette affaire, la Savoie qui, pendant des siècles, avait été un sujet de l'histoire n'y figura plus que comme objet, simple monnaie d'échange que l'on pouvait prendre ou laisser, au gré de la grande politique. Après avoir été pendant des siècles parmi les protagonistes de l'histoire européenne, déjà elle n'était plus qu'un simple comparse.

Daniel J. GRANGE
Professeur émérite des Universités

(26) *Id., ibid.*, p. 169.

La politique internationale des comtes de Savoie

Pour cette présentation d'ensemble de toute la période XI^e^-début du XV^e^ siècle, on laissera de côté les grands voisins immédiats, sauf à rappeler quelques repères sommaires sur les rapports avec :

- le duché de Bourgogne : l'entente est habituelle, surtout après le règlement d'un litige territorial en Bresse en 1289. Toutefois l'immixtion bourguignonne en Savoie lors de la crise de minorité d'Amédée VIII (1391-1397), et lors de la liquidation des droits des Thoire-Villars en Bugey septentrional fut très mal vue à Chambéry,

- les Habsbourg, partis d'Argovie (château de l'Epervier) à la conquête des pays alémaniques et au-delà durant le XIII^e^ siècle, puis les confédérés (Suisse alémanique) qui les remplacent vers le milieu du siècle suivant, s'intéressent beaucoup trop aux pays romands alors savoyards. D'où des mauvais rapports en général,

- Milan : cette cité a une attitude très variable vis-à-vis de la Savoie, tantôt favorable pour motifs commerciaux, tantôt hostile pour des raisons politiques (hostilité de la Ligue lombarde aux partisans de l'Empereur au début du XIII^e^ siècle, puis agressivité des Visconti après 1330),

- Montferrat : les marquis sont hostiles à la Savoie en raison de leurs ambitions en Piémont, mais ils sont obligés de céder en 1280,

- Dauphiné de Viennois : il se trouve presque toujours en conflit par suite de litiges territoriaux et autres, d'abord de façon larvée puis par cinq guerres en règle de 1140 à 1334. Or le Dauphiné entraîne des alliés comme le Comte de Genève et le Sire de Thoire-Villars, en attendant la France, dans une coalition anti-savoyarde,

- le comté de Provence : avec lui, les rapports, esquivés par la politique rhodanienne de la Savoie à partir du Viennois, deviennent excellents depuis que Béatrice de Savoie épouse en 1219 Raymond Bérenger V. Mais l'intrusion en 1246 des Angevins aux grandes ambitions en Provence et en Piémont va entraîner une longue phase d'hostilité de ce côté.

I - Avec le Saint-Empire : l'alliance fondamentale

1 - L'alliance initiale 1032-1091

Humbert 1er, conseiller de l'influente Ermengarde la dernière reine de Bourgogne, poussa à la dévolution de ce vaste royaume (la Savoie en fait partie) au Saint-Empire, ce qui se produit en 1032. Puis le comte soutient militairement l'Empereur en 1034 jusqu'à Genève. En retour, les comtés de Chablais (vers 1032-1034) et de Maurienne (1043), puis les droits en Piémont grâce au mariage d'Odon de Savoie avec Adelaïde de Suze vers 1045 proviennent de la bienveillance impériale.

Berthe, petite-fille d'Humbert Ier, épouse en 1066 l'Empereur Henri IV, ce qui renforce l'alliance. La Savoie aide l'Empereur à l'époque difficile de Canossa vers 1076. En retour Pierre Ier de Savoie paraît avoir obtenu le pays d'Agaune (en amont du Léman) et surtout l'anneau des rois de Bourgogne, c'est-à-dire l'anneau de Saint-Maurice. Le prince savoyard, déjà maître des grands cols alpins, prend une place majeure, dans l'ordre politique et dans celui du sacré ; la suite le confirme.

2 - La rupture 1091-1188

Elle se produit quand l'Empereur met la main sur l'héritage d'Adelaïde de Suze en 1091 : Humbert II de Savoie perd le Piémont, mais garde la vallée de Suze qui en est distincte. La rupture s'accentue quand en 1156 l'Empereur Frédéric Ier Barberousse confie un rectorat de Bourgogne au duc de Zahringen : celui-ci, parti du Brisgau affiche d'énormes ambitions vers le sud, au moins jusqu'au Léman. Excédé Humbert III de Savoie pactise avec les Plantagenêts, voisins par l'immense duché d'Aquitaine.
Frédéric Ier réplique d'abord en concédant depuis 1174 des droits régaliens aux prélats savoyards (Belley en tête), puis il met en 1187 le Comte de Savoie au ban de l'Empire. La Savoie est menacée d'une conquête impériale très violente aux conséquences redoutables.

3 - Retour à l'entente 1189-1437

L'avènement de Thomas Ier permet à la Cour de Savoie de renverser sa politique et de venir à une entente croissante avec les Hohenstaufen. D'où la concession par Frédéric II au Comte de Savoie à partir de 1226 du vicariat impérial. Après une parenthèse quand les Habsbourg arrivent au trône impérial (1273-1308), l'entente s'accentue avec la nouvelle Maison de Luxembourg depuis 1308, si bien qu'Amédée V devient ambassadeur de l'Empereur auprès du Pape Clément V. D'où les réceptions en Savoie des Empereurs : en 1310 Henri VII, en 1365 Charles IV, en 1416 Sigismond qui vient ériger la Savoie en duché. Chaque fois en effet, des droits croissants sont accordés à la Maison de Savoie, élevée ainsi au-dessus des princes régionaux du Saint-Empire les plus proches.

II - Avec la Papauté : un lent rapprochement

1 - L'établissement progressif de bons rapports

Le soutien total à l'Empereur, dans la conjoncture du XI[e] siècle, classait la Savoie parmi les adversaires de la Papauté. Mais la rupture avec l'Empereur depuis 1091 amorça une évolution qui s'accéléra bientôt. L'arrivée sur le trône pontifical d'Urbain II (qui n'avait pas la prétention temporelle d'un Grégoire VII) fut suivie du passage des Alpes en juillet 1095 par un Pape qui cherchait à réunir la Chrétienté dans une indispensable Croisade. Peu après parut à Rome Calixte II, un parent d'Amédée III. Les liens se resserrent tant que le Comte de Savoie devait finir par participer activement à la seconde Croisade.

La Maison de Savoie pouvait ainsi diversifier ses alliances diplomatiques, donner un agrément préalable à la désignation des évêques, garder des monastères qui développaient son influence. La Papauté appréciait de trouver un soutien en pays d'Empire, une garantie pour les grandes routes de pèlerinage franchissant les Alpes, un appui vigoureux pour les fondations monastiques.

2 – Une entente délicate avec Innocent IV 1244-1252

Amédée IV de Savoie, partisan de l'Empereur Frédéric II, ne peut mécontenter le génois Innocent IV, Gênes étant une alliée. Il laisse donc le Pape traverser la Savoie en novembre 1244 et s'installer à Lyon. Mais le Concile de Lyon de 1245, sous l'impulsion pontificale, proclame la déposition de Frédéric II. Amédée IV est obligé d'accepter que la Savoie serve de place d'armes pour une armée impériale qui doit marcher sur Lyon et se fait excommunier. Alors une opportune révolte organisée à Parme (Amédée IV a-t-il été l'un des organisateurs ?) contraint au repli l'Empereur, qui meurt bientôt. Thomas de Savoie, autre frère d'Amédée IV, réussit à épouser Béatrice Fieschi, nièce d'Innocent IV qui ne peut que lever l'excommunication du Comte de Savoie.

L'entente avec le Souverain Pontife se rétablit désormais. D'où la réception de Grégoire X en Savoie en 1273 ou encore l'appel au Pape des décisions du Concile provincial de Vienne en 1289, ce qui permet d'enterrer des initiatives épiscopales contraires aux intérêts comtaux.

3 - L'étroite relation avec les papes d'Avignon, 1307-1394

Tout pousse à cette entente. D'abord Avignon n'est qu'à 3 jours de bateau du Bourget, quand Rome est au moins à 3 semaines de cheval. Ensuite les Papes français sont très favorables à la Maison impériale de Luxembourg très francophile. Enfin les Comtes de Savoie songent à nouveau sérieusement à la Croisade. A cela vient s'ajouter un Pape savoyard, Clément VII (Robert de Genève), de 1378 à 1394.

Après une brève éclipse consécutive à la minorité d'Amédée VIII, celui-ci par piété profonde et souci de l'Église va resserrer le rapprochement avec les pontifes redevenus romains, d'autant qu'un Savoyard, le Cardinal de Brogny, préside le Concile de Constance. On sait qu'Amédée VIII devait finir par accepter de devenir le Pape Félix V (1440-1449) dans l'espoir déçu de réformer l'Église et dans l'idée aboutie d'introduire un véritable Sabaudisme, pendant du Gallicanisme français. Étonnante et originale trajectoire de l'entreprenante Maison de Savoie qui sait admirablement au Moyen-âge jouer sur tous les registres jusqu'à l'époque d'Amédée VIII.

III - Avec l'Angleterre : l'entente cordiale du XIII[e] siècle

1 - L'esquisse du XII[e] siècle

L'Angleterre est dirigée dans la seconde moitié du XII[e] siècle par Henri II Plantagenêt. Son père était Comte d'Anjou et du Maine, sa mère héritière de Rois normands d'Angleterre et lui-même a épousé en 1152 Alienor d'Aquitaine, ce qui lui vaut des droits jusqu'en Velay. Pour le Comte de Savoie possessionné en Viennois septentrional jusqu'au Rhône en aval de Lyon, c'était presque un voisin et un voisin très puissant face à l'Empereur. En 1173, par un traité stupide par ses clauses si préjudiciables au territoire du comté, Humbert III acceptait le mariage de la jeune Adelaïde de Savoie avec le futur Jean Sans Terre. Mais heureusement pour la Savoie, la petite fiancée mourut et le Roi d'Angleterre eut bien d'autres soucis. Restait une idée pour la Savoie.

2 - L'étroite coopération 1232-1291

Dès 1232 environ, les Savoyards sont présents en Angleterre où émerge Guillaume de Savoie, évêque de Valence. Celui-ci sait favoriser le mariage d'Henri III d'Angleterre avec Éléonore de Provence, une des filles de Béatrice de Savoie. A la suite de ce mariage en 1236, Guillaume devient conseiller du Roi jusqu'à sa mort en 1239. Le relais est vite pris par le célèbre Pierre de Savoie, comblé de faveurs (le Comté de Richmond et une foule de revenus), qui soutient militairement Henri III de 1240 à 1264 ; de même Boniface de Savoie est promu dès 1241 archevêque de Cantorbery et primat d'Angleterre, suivi par son ami Pierre d'Aigueblanche devenant évêque d'Hereford. Evidemment combattants, clercs et autres savoyards passent la Manche en nombre, tandis que l'or anglais coule en sens inverse vers un comté qui trouve les moyens d'une grande politique.

Henri III d'Angleterre, fort bien reçu en Savoie en 1273, fait appel aux architectes savoyards pour construire ses châteaux nouveaux en Pays de Galles et arbitre même la délicate succession du comte Philippe I[er] autour de 1285. Mais l'influente Reine Éléonore meurt en 1291 et la situation va changer.

3 - Le refroidissement des relations anglo-savoyardes

Amédée V soutient encore diplomatiquement Edouard Ier d'Angleterre à diverses reprises de 1291 à 1300, mais il a commencé à se rapprocher de la France. Puis arrive en Angleterre Edouard II (1307-1327), un incapable bientôt mis en tutelle, enlisé dans une guerre civile et enfin contraint d'abdiquer. Les contacts avec la Savoie se raréfient, d'autant plus que l'Angleterre se replie sur elle-même. La Savoie glisse vers l'alliance française, ce qui est officialisé en 1336.

Il ne reste dès lors que des traces de l'ancien accord : des Grandson en Angleterre, des Grailly en Aquitaine, l'anglais Richard Musard fait Chevalier du Collier de Savoie en 1364 ou encore l'Hôtel de Savoie à Londres.

IV - Avec la France et l'Empire Byzantin, XIVe - XVe

1 - Le difficile rapprochement avec la France

Amédée III, diversifiant ses alliances, avait conclu en 1115 le mariage de sa fille Adelaïde avec le souverain capétien Louis VI. Mais la Reine de France s'était fait évincer politiquement par l'autoritaire Abbé de Saint-Denis Suger qui réussit à devenir une sorte de premier ministre vers 1129, et surtout la Cour de France avait donné le sentiment de songer à une mainmise sur la Savoie. Celle-ci prit ses distances. D'ailleurs pour la France aussi, il parut que la Savoie glissait vers l'alliance anglaise, donc vers le camp ennemi.

Pour les Savoyards, la France devint une menace en raison de sa politique de l'Est. Louis VII avait dès 1167 reçu l'hommage du comte de Forez, qui relevait jusque-là du Saint-Empire. Puis les initiatives se multiplient au long du XIIIe siècle : Philippe Auguste et Louis VIII attirant à eux le Sire de Beaujeu, vassal du comte de Savoie pour le Valromey, saint Louis mettant la main sur le comté de Mâcon et poussant son ambitieux frère Charles d'Anjou vers la Provence ; Philippe III le Hardi esquissant déjà en 1271 une protection de Lyon ; Philippe IV le Bel visant manifestement le comté de Bourgogne (Franche-Comté) et Lyon.

Amédée V de Savoie avait des droits sur le comté de Bourgogne en raison du mariage de son prédécesseur et surtout il était officiellement le protecteur de Lyon (1286 - 1289), avec un fort parti de soutiens en ville. Pourtant devant la menace majeure de l'Empereur Rodolphe de Habsbourg en 1291, il choisit de renouer avec Philippe IV le Bel dès ce moment-là. Il laisse le Roi de France libre d'agir à Lyon, ville d'Empire importante, et aussi en comté de Bourgogne. En échange, la Savoie bénéficie d'une appréciable réduction de la coalition anti-savoyarde montée par le Dauphin (neutralisation de Charles d'Anjou), d'une protection anti-Habsbourg et

bientôt d'assignation de fortes rentes. Sur ce dernier point l'habile roi Philippe V le Long allait consentir de grands efforts depuis 1316, ce qui allait fort influencer Edouard de Savoie le fils aîné d'Amédée V.

2 - L'engagement savoyard dans la guerre de Cent Ans, 1337-1390

La coopération militaire avec la France se dessine nettement quand le comte Edouard de Savoie contribue à la victoire de Philippe VI de Valois à Cassel en 1328. Dès 1334 le remarquable chevalier bressan Galois de la Baume est, avec l'accord de son seigneur le comte Aymon, promu maître des arbalétriers du Roi de France : il est en fait le chef de toute l'artillerie où il introduit l'usage des canons et il va rester à ce poste jusqu'en 1345. Il n'est donc pas étonnant que, depuis le début de la Guerre de Cent Ans, des contingents savoyards partent combattre périodiquement en France du Nord avec des soldes françaises. Mais la Savoie n'entend pas aliéner son indépendance et reste méfiante, non sans raison.

Il existe au moins deux contentieux. Le principal concerne le Dauphiné. Après une large décennie de tractations, le Dauphiné est acheté aux enchères par la France en 1349 au grand dépit de la Savoie. D'où une très vive tension franco-savoyarde et une nouvelle guerre régionale où la Savoie écrase aux Abrets son vieil ennemi héréditaire le Dauphiné en 1354. Alors le Roi Jean le Bon négocie le traité de Paris de 1355 : la Savoie se voit reconnaître ses territoires acquis ou à reconquérir, à condition d'abandonner le Viennois septentrional (Bas-Dauphiné actuel) et d'accepter un mariage français. Amédée VI accepte en effet et épouse Bonne de Bourbon, une princesse de grande envergure qui va en fait soutenir à fond les intérêts savoyards durant 40 ans

Le marquisat de Saluces relève de la mouvance savoyarde, mais son prince cherche à s'émanciper et le Roi de France joue ici l'arbitre intéressé. Car depuis que les Angevins se sont taillé des territoires en Italie, les Rois de France, leurs cousins, songent à agir de même et, comme le marquisat de Saluces jouxte le Dauphiné, la tentation est grande de s'en servir de tremplin vers la péninsule. Néanmoins Amédée VII épouse Bonne de Berry et soutient fortement le Roi de France, moyennant de grosses sommes versées de 1382 à 1390. Mais il meurt prématurément et les Ducs de France (Bourgogne, Berry, Bourbon) se précipitent à la curée. Il va falloir un énorme talent diplomatique pour qu' Amédée VIII, très bien conseillé par Odon de Villars, retourne lentement la situation, avant de devenir l'arbitre dans la guerre civile en France une fois devenu Duc.

3 - L'alliance de revers : Byzance

Amédée V, intéressé par l'Orient, a obtenu le mariage de son remuant neveu Philippe avec Isabelle de Villehardouin, Princesse d'Achaïe (le Péloponnèse) en 1301. Puis une branche des Paleologues, famille régnante

à Byzance, hérite du marquisat de Montferrat. Amédée V, qui songe à la Croisade, a probablement prévu le mariage de sa fille Jeanne avec le Basileus Andronic III Paléologue. C'est en 1326 que Jeanne de Savoie devient l'impératrice Anne ; jusqu'à sa mort en 1351, elle va tout tenter pour unir l'Occident et l'Orient face à la forte menace turque et cela malgré les crises politiques à Constantinople.

Amédée VI, à la demande de Jean Paléologue, le fils de Jeanne ou Anne, organise sa brillante arrière Croisade de 1366-1367. Parti de Venise, il prend Gallipoli à l'entrée des Détroits, marche sur Varna pour libérer le Basileus, dégage la rive ouest des Détroits et revient à Rome avec la promesse de Jean V d'abjurer le Schisme. Il réussit à conclure la Paix de Turin entre Gênes et Venise en 1381, ce qui élimine un conflit entre Occidentaux en Méditerranée et favorise en partie Byzance. Amédée VIII reçoit en 1402 le Basileus Manuel II en Savoie en vue d'une coopération entre France, Angleterre, Savoie et Byzance. Mais les crises intenses qui secouent les pays, hormis la Savoie, rendent la réalisation impossible. C'est grave pour la Chrétienté en général, mais aussi pour la Savoie en particulier : Byzance ne peut fournir un contrepoids à la puissance française.

Pour conserver l'indépendance de la Savoie et contribuer à la lutte contre la menace turque toujours grandissante Amédée VIII va désormais adopter une autre politique méditerranéenne : création du port de guerre de Villefranche avec une flotte de galères, recherche méthodique d'alliés, depuis Venise jusqu'à Chypre alors aux Lusignan.

Ainsi de la Mer d'Irlande à la Méditerranée orientale, la Savoie médiévale a su voir grand et loin pour son meilleur profit : une leçon à retenir à toutes époques.

N.B. : on ne donnera pas ici les sources et les bibliographies dont l'ampleur dépasserait de loin l'article, puisqu'il a fallu étudier à la fois la Savoie et les onze autres pays ou puissances concernés pour parvenir à cette synthèse préparée de très longue date.

Bernard DEMOTZ

Hommage au Général Robert Fassier

Monsieur le Président,

Je vous remercie de me donner la parole pour prononcer l'hommage au général Robert Fassier.

Permettez-moi, auparavant, d'exprimer ma gratitude aux membres du bureau qui – en m'élisant membre effectif – m'ont ouvert l'accès au premier cercle de l'Académie florimontane. Mais je dois, de ce fait, sacrifier à la tradition de l'hommage au prédécesseur. Or vous m'avez donné la succession d'une personnalité que je n'ai pas connue.

En effet, si je suis Annécienne de cœur par mon mari depuis plus de 50 ans, je ne suis citoyenne d'Annecy que depuis l'an 2005 et florimontane depuis 2007, soit un an seulement avant le décès du général Robert Fassier. C'est dans ces circonstances que notre secrétaire a dû me faire connaître mon prédécesseur ; je lui sais gré de m'avoir sans délai communiqué deux documents le présentant succinctement : d'une part, la notice nécrologique publiée le 27 novembre 2008 dans le carnet de deuil du Dauphiné Libéré, d'autre part, le texte de l'éloge funèbre qu'elle a été appelée à prononcer aux obsèques célébrées en l'église Saint Maurice d'Annecy, en ses qualités de secrétaire de l'Académie florimontane, et plus encore, de voisine de monsieur et madame Robert Fassier.

A eux seuls ces textes ont suscité en moi une vive curiosité. Comment un Intendant général de l'armée, natif de Lorraine, était-il devenu académicien florimontan ? et surtout pourquoi a-t-il consacré sa retraite annécienne à écrire deux ouvrages dont l'action principale se déroule en Sibérie ?

Pour répondre à ces questions, il me fallait bien sûr consulter ses proches, mais aussi des documents d'archives, et enfin lire ses écrits.

C'est encore notre secrétaire qui m'a donné accès à l'entourage familial de Robert Fassier : ainsi, chacune de ses deux filles a bien voulu donner suite à ma demande d'entretien, me confier quelques souvenirs, et me communiquer de précieux textes inédits de leur père. En effet, Robert Fassier avait au début de sa retraite mis en forme de journal ses notes consignées sur ses agendas : à l'une et à l'autre, j'exprime ma vive reconnaissance pour leurs apports déterminants et leurs marques de confiance. Quant à sa veuve, je lui sais gré d'être venue de son Bordelais

natal pour m'apporter son témoignage : il a été décisif dans ma compréhension de l'attrait de la langue russe pour Robert Fassier.

Je remercie également les gestionnaires – et aujourd'hui collègues – de la bibliothèque florimontane, qui ont guidé mes premières recherches.

Enfin, je me fais un devoir de citer les institutions qui ont bien voulu me communiquer d'importantes pièces d'archives de leurs dossiers Robert Fassier : service de gestion des membres de la Légion d'Honneur et le Service historique du Ministère de la Défense, dont le chef du département de l'armée de terre, monsieur Bernard Fonck, conservateur du patrimoine, mérite l'expression de ma vive gratitude.

A partir des éléments de ces diverses sources, j'ai pu élaborer un hommage au général Robert Fassier, dont j'ai l'honneur de prononcer devant vous une version condensée pour respecter mon temps de parole imparti.

Je vous indique tout d'abord le plan du parcours de vie de Robert Fassier né à Bar-le-Duc le 20 mai 1917, et décédé le 22 novembre 2008 à Villenave d'Ornon.

Dans sa longue vie – de 91 années – j'ai distingué quatre phases :

- la première va de l'enfance en Lorraine à son engagement militaire en deux décennies coïncidant avec celles de l'entre-deux guerres mondiales,
- la deuxième est une décennie de captivités entrecoupées d'évasion,
- la troisième s'étend sur un quart de siècle consacré à l'intendance militaire,
- la dernière est une phase d'une trentaine d'années de retraite annécienne, mise à profit pour faire œuvre d'historien.

De ces quatre phases, c'est de la plus courte que je parlerai le plus longuement, parce que la décennie entre sa jeunesse et sa vie active d'adulte n'a pas été un « temps mort » - comme Robert Fassier a qualifié son temps de captivité – mais une période d'intense activité intellectuelle et réflexion sur lui-même, qui a sans doute forgé – ou du moins révélé – sa personnalité et déterminé le cours de sa vie ultérieure.

Mais commençons par l'**enfance** et l'**adolescence**.

Venu au monde dans une famille monoparentale vivant des modestes rémunérations de sa mère contremaître dans une imprimerie, le jeune Robert a pour voie tracée par son instituteur l'apprentissage de linotypiste. Mais la mère a plus d'ambition pour son fils ; il poursuit donc ses études au lycée de Bar-le-Duc jusqu'à la classe de philosophie, et ce, malgré la crise économique des années 1932-1933. Son goût du sport le conduit à entrer, en 1936, au club dénommé « Les Bleus de Bar ». Là, il gagne des compétitions, et, par ailleurs, se lie d'amitié avec un camarade de sport, dont le père est général de corps d'armée.

L'engagement militaire

C'est alors – le 17 octobre 1936 – que le jeune Lorrain s'engage volontairement, par devancement d'appel, à l'Intendance militaire de Bar-le-Duc.

Arrivé au corps deux jours plus tard, Robert Fassier est classé soutien de famille par décision du Conseil départemental de la Meuse en date du 1er décembre ; il n'a pas 20 ans.



En service au 151ème régiment d'infanterie, le nouvel engagé prend connaissance d'une note annonçant la création d'une v« corniche militaire » pour recruter des candidats volontaires pour l'Ecole de Saint-Cyr. Il ne répond pas à cet appel, mais le colonel de Lattre de Tassigny le convoque, et le convainc d'accepter la préparation au concours d'entrée. Robert Fassier est admis en septembre 1938, 130ème sur 490 reçus. Il en sortira au rang de 3ème de la promotion – baptisée « La plus grande France » - le 3 septembre 1939. Ce même jour, la France déclare la guerre à l'Allemagne, et lui est affecté au 120ème régiment d'infanterie.

Le lendemain, le jeune caporal note sur son agenda : « Je prends mes hommes en mains ».

Après un court stage de tir d'infanterie à Mourmelon, il participe, comme chef de section, à la campagne de France, sur le front Nord-Est.

Alors se produit l'évènement qui lui vaut la citation libellée ainsi : *Au cours de la journée du 13 juin 1940, pendant la dure retraite autour de Montmirail, dans une zone occupée par l'adversaire, le jeune officier plein d'allant et d'énergie a mis en fuite un détachement ennemi rencontré sur son chemin, en le prenant sous le feu d'un fusil mitrailleur qu'il servait lui-même, a pu ainsi continuer sa marche avec le petit groupe d'hommes qu'il commandait.*

Mais, le lendemain, il est fait prisonnier à Villenauxe. De là, il est conduit en Poméranie au camp de Grossborn situé à cent kilomètres à l'est de Stettin, à la frontière polonaise. Deux ans plus tard, il sera transféré au camp

proche d'Arnswalde où il restera jusqu'à son évacuation par les Allemands en janvier 1945 (je reviendrai sur cet épisode décisif).

Pendant ces quatre années passées dans ces deux camps de l'Oflag II B, la préoccupation dominante de Robert Fassier est la situation des êtres dont il est – ou dont il se juge – responsable :

- d'abord sa famille : en effet, il a laissé à Bar-le-Duc ses mère et grand-mère, mais aussi celle qu'il avait épousée lors d'une permission spéciale le 30 décembre 1939, et leur petite fille dont il a appris la naissance par lettre arrivée seulement le 2 décembre 1940,

- ensuite, de ses compagnons de captivité, il se préoccupe aussi : il leur apporte son soutien dans les heures de crise, et les entraine dans des activités de diversion, notamment par les sports d'équipe qu'il anime,

- enfin, pour lui-même, il organise ses conditions de survie à ce « *temps mort imposé* », comme il qualifie sa vie de prisonnier. Concrètement : il pratique intensivement le sport et la lecture qu'il aime depuis l'enfance ; son temps de solitude est partagé entre les « *œuvres de maître à penser* » et la « *littérature d'évasion* » selon ses termes.

Cependant après les événements de Pearl Harbour, suivis de l'entrée en guerre des Etats-Unis – le 11 décembre 1941 – les prisonniers de l'Oflag II B entrevoient la possibilité d'une victoire alliée. Robert Fassier décide alors de « *centrer ses activités sur ce qui pourrait être utile à sa vie d'après-guerre* » et il note « *c'est sur mon métier, celui de soldat, qu'il faut aiguiller mes travaux. Désormais, je travaillerai les langues étrangères et les questions militaires* ».

Cette résolution, il la met à exécution, comme en atteste le certificat de scolarité qui lui est délivré en août 1944 par « *l'officier directeur de cours de culture générale et professionnelle pour les jeunes officiers d'active* », certificat signé par « l'officier Doyen du camp ».

Ce certificat mentionne une longue liste de cours suivis en « Histoire militaire et tactique », « Formation morale », « Psychologie et commandement » et le document se termine par des observations résumant les appréciations de ses professeurs, parmi lesquelles j'ai relevé : « Très bon exposé en économie politique », « Très bien en droit international. Au total, travaux dénotant un esprit clair et ouvert, une pensée qui ne manque pas de rigueur ».

En parallèle avec ses cours officiels, il travaille la langue russe. En effet, en 1943 – année qualifiée « *de lassitude et de somnolence* » - il avait décidé d'apprendre une nouvelle langue étrangère et demandé à son ami professeur d'espagnol dans le civil, de lui donner quelques leçons ; mais ce dernier lui fit observer que « *pour un militaire d'active la connaissance du russe serait plus intéressante* ». Et, comme l'écrit plus tard Robert Fassier « *c'est ainsi que naquit ce qui devait devenir pour moi une véritable passion ... qui avait aussi un aspect utilitaire* ». En effet, début 1944, les nouvelles militaires laissaient espérer une libération par les troupes russes.

Dès janvier effectivement, l'armée rouge franchissait la frontière polonaise. Le 12 janvier 1945, le canon des combats entre Allemands et

Russes est entendu dans le camp d'Arnswalde. Le 9 janvier, par – 10°, trois colonnes de prisonniers prennent le départ du camp sous le fusil des sentinelles allemandes.

L'évasion

Le lendemain, Robert Fassier quitte sa colonne avec deux autres officiers amis, après avoir fait part à son colonel de leur désir de « jouer leur chance de rejoindre les Russes ».

Dans la petite ville polonaise de Plontzig, ils trouvent un premier refuge dans l'église et se cachent derrière les tuyaux de son orgue, mais des enfants les découvrent ; ils se réfugient alors – et cette fois avec succès – dans un wagon de … la wehrmacht.

Cinq jours plus tard – le 3 février – arrivent trois chars soviétiques : le premier contact est établi grâce aux mots russes de son ami, puis aux siens : des mots qui leur ouvrent accès à la colonne russe. Après le départ de son ami professeur de langues, Robert Fassier devient l'interprète principal, et se trouve ainsi, de fait, responsable de « ses hommes » compagnons d'évasion, puis il est investi d'une mission de rapatriement des prisonniers de guerre.

Peu après le 8 mai 1945 sa colonne russe atteint la mer Noire au port d'Odessa. C'est, pour le lieutenant Fassier, l'aboutissement d'une traversée du nord de la Poméranie jusqu'au sud de l'Ukraine de plus de 2.000 km parcourus à pied et en wagons, jalonnés de péripéties et d'aventures qui en font presque une odyssée.



Enfin au port d'Odessa, le 25 mai, les ex-prisonniers des Allemands embarquent à bord du paquebot anglais « le Circassia », où ils retrouvent leur liberté : après la sirène du départ « *ils sont* – écrit Robert Fassier – *partagés entre la joie, l'espoir et la crainte de l'inconnu des retrouvailles* ».

La route du Circassia, d'Odessa vers la France, aurait pu être celle d'une croisière – jugez-en par

vous-même : passage de Bosphore (avec escale à Istambul), détroit des Dardanelles, les îles Grecques, … Messine … puis Bonifacio et enfin Marseille.

De là, les ex-prisonniers sont transportés à Paris, débarqués gare d'Orsay, puis hébergés à l'Ecole polytechnique (alors encore sur la montagne Sainte Geneviève).

En juin 1945, l'heure du « *retour à la vie* » est ainsi arrivée : Robert Fassier commence une vie familiale en retrouvant son épouse tout en faisant la connaissance de sa fille âgée de plus de 4 ans : pendant son absence, elle avait été leur trait d'union, mais, à son arrivée, elle lui porte un regard d'intrus ; Robert Fassier évoquera 50 ans plus tard la délicate question de la réinsertion et de la réadaptation liée au regard porté sur les prisonniers de guerre à leur retour.

En l'été 1945, c'est aussi l'heure du retour aux activités professionnelles : le premier ordre d'affectation envoie le lieutenant Robert Fassier à Nancy, puis le suivant à Compiègne, pour prendre le commandement d'une division du 9ème régiment de zouaves. C'est là que naît son fils. Un mois plus tard le nouveau père est affecté en Tunisie où il débarque seul, le 11 mai 1946. Mais le 25 juin se déclare la maladie des poumons dont il avait dénié les symptômes au camp d'Arnswald, pour ne pas abandonner ses camarades de captivité, par respect de son code d'honneur personnel.

Nouvelle captivité / Le second coup du sort

Alors rapatrié en métropole, Robert Fassier se retrouve, au sanatorium du Mont-Blanc « c'était une nouvelle captivité » écrit-il dans son journal. Mais, à ce « second coup du sort » - comme le général d'armée Etcheverry qualifiera l'évènement – Robert Fassier réagit de façon aussi pugnace et constructive qu'au premier, sa captivité par les Allemands.

Pendant l'année passée au sanatorium Martel de Janville, situé sur le plateau d'Assy, les soins dominent son emploi du temps ; mais, dès son installation au petit village de Bay, pour poursuivre son traitement en famille, il reprend des études de droit et s'engage dans la préparation au concours d'entrée à l'Ecole supérieure de l'Intendance.

Par ailleurs, il entretient sa pratique de la langue russe avec ses relations slaves nouées au sanatorium. Il obtient également le diplôme d'Etudes Supérieures de sciences économiques, lui ouvrant ainsi la voie à la préparation d'une thèse de Doctorat en sciences économiques qu'il soutiendra en mars 1960 à la faculté de Grenoble, brillamment puisqu'il recevra les félicitations du Jury en plus de la mention Très Bien.

Enfin, en juillet 1951, Robert Fassier est admis à l'Ecole supérieure de l'Intendance avec le rang de 2ème ; il en sort deux ans plus tard, pour reprendre du service après sa promotion – le 1er octobre 1953 – au grade d'Intendant militaire. Ainsi a-t-il créé les conditions de sa réintégration dans la vie militaire active.

La carrière d'intendant militaire

C'est ainsi qu'à 36 ans, le lieutenant Robert Fassier entame sa carrière dans l'intendance militaire.

Ses affectations et promotions le conduisent successivement à Metz, Albi, Bordeaux, puis en Algérie de février 1961 à juin 1962, et de là, à … Paris. En effet, en poste à Tlemcen, il reçoit un télégramme libellé ainsi : « *Affecté au cabinet du Ministre des Armées, vous présenter le 1er juillet 1962 au 14 rue Saint Dominique* ». C'est ainsi que Robert Fassier entre, à 45 ans, au cabinet de Pierre Messmer [1].

Plus tard, ses qualités de service après du Ministre sont citées en 1974 dans le mémoire de proposition de l'Intendant général de 2ème classe Robert Fassier au grade d'Officier de la Légion d'Honneur, et trois ans plus tard par le général de corps d'armée Jean-Paul Etcheverry, gouverneur militaire de Metz qui écrit dans son exposé des motifs de la proposition de l'Intendant général de 1ère classe Robert Fassier au grade de Commandeur de l'Ordre National du Mérite : *au Cabinet du Ministre de la Défense, où son esprit de coopération et son tact lui permettent de résoudre les problèmes les plus délicats* .....



Mais le seul événement de la période de huit années passée au cabinet ministériel, longuement relaté dans son journal, est sa participation au voyage officiel en URSS du Ministre et de Madame Messmer – du 18 au 27 avril 1968 – En effet, suite à la traduction qu'il fit de la lettre d'invitation adressée en langue russe par le maréchal Gretchenko, Ministre de la Défense de l'Union Soviétique, à son homologue français, Robert Fassier reçoit la mission honorifique d'accompagner son ministre ; à cette occasion, il a l'honneur et le plaisir d'accompagner en privé madame Messmer au Bolchoï pour assister à une représentation de l'opéra Aïda.

---

(1) Cf : Pierre Messmer in « la nation française » AKADEMOS 2008 par Daniel Grasset – Président de la Conférence Nationale des Académies.

Au retour de ce voyage, il est appelé à faire un stage d'auditeur à l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale. Le lendemain de son retour au cabinet du Ministre, le 24 juin 1969, a lieu la passation de pouvoirs entre Pierre Messmer et Michel Debré. Robert Fassier reste au cabinet jusqu'au 4 novembre 1970. A cette date, il est promu Directeur régional de l'Intendance de la 4ème Région militaire de Bordeaux, puis à celle de Metz cinq ans plus tard, où il sera promu général de division (3 étoiles) et admis dans la 2ème section des Officiers Généraux de l'Armée de Terre, le 18 juillet 1978.

Et c'est le 14 juillet de cette même année que son départ à la retraite sera marqué par une prise d'armes, à la caserne Ney de Metz, en présence de Pierre Messmer, alors Premier Ministre. Au cours de cette cérémonie, dont « *le Républicain Lorrain* » a publié une photographie imposante, le général Jean-Pierre Etcheverry lui remet la cravate de Commandeur de l'Ordre national du Mérite.

Dans son journal, Robert Fassier relate cet évènement en ces termes : *Heureux de voir les hautes autorités de la région voisiner, le verre à la main, avec mes amis d'enfance. C'était l'image de ce qu'avait été ma vie : grande modestie des débuts, montée progressive grâce aux rencontres providentielles, et aussi au travail personnel ... Une vie nouvelle allait commencer, demain serait un autre jour .*

Effectivement, l'année suivante le nouveau retraité quitte la Lorraine pour la Haute-Savoie.

La retraite à Annecy

Le retraité Robert Fassier s'installe à Annecy avec son épouse. Dans son appartement de la rue Royale, il rédige tout d'abord son journal, sur fond d'histoire de France, de 1936 à 1978.

Puis il entreprend un travail d'historien : son objet est l'analyse de l'action des membres de la conspiration organisée à Saint-Pétersbourg, par de jeunes officiers de l'aristocratie russe, en révolte contre le pouvoir autocratique, au début du règne de l'Empereur Nicolas 1er. Leur rébellion fut engagée le 14 décembre 1825, d'où le nom



151e ANNÉE 2011

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, De Officiis, lib I)

" La Patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous "

La Revue Savoisienne



Flores Fructusque

(SAINT FRANÇOIS DE SALES)

" Des fleurs et des fruits "

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
Melville GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).

Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

COMITÉ

À LA DATE DU 30. 03. 2011

Président : M. Bernard DEMOTZ, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ❍, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III.

Vice-Président : M. Michel AMOUDRY, C. ❍, professeur honoraire, président de la société des Amis du vieil Annecy.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ❋, O. ❍, professeur honoraire de lettres classiques.

Secrétaires adjoints : M. Bernard PREMAT, professeur de philosophie honoraire.
† Mme Jeannie LERICHE, guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

Trésorière : Mme Evelyne REFAUVELET, comptable en retraite.

Trésorier et administrateur général du domaine de Montrottier : M. Michel LASSIOUVE, gérant de société, président de la Maison des Jeunes des Carrés, Annecy-le-Vieux

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencière d'Annecy.

Bibliothécaire adjoint : M. Jean-Henri VIALLET, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie.

Archivistes : Mme Francine (Marcelle) BRACHET-ROLLAND, directeur de recherche (Ministère de l'Equipement), en retraite.
M. Jean-Pierre COUDRAY, professeur honoraire de lettres classiques en classes préparatoires.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, chargée des collections du château de Montrottier,
M. Yves TYL, professeur honoraire d'histoire et de géographie, correspondant de presse.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : M. Bernard PREMAT.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER et Marie-Thérèse HERMANN,
MM. Jean-Pierre COUDRAY, Bernard DEMOTZ, François DEMOTZ, Georges GRANDCHAMP.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1985 S. Ex. Mgr. BARBIER Hubert, ❋, ancien évêque d'Annecy, archevêque émérite de Bourges, La Roche-sur-Yon.

2004 S. Ex. Mgr. BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, Président d'Honneur de l'Académie florimontane, Annemasse.

1965 HERMANN Marie-Thérèse (M^me^), ❦, présidente d'honneur de l'Académie salésienne et vice-présidente de l'Académie chablaisienne, ex-archiviste de l'Académie florimontane, Annecy.

2006 KINOSSIAN Yves, Directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy.

1984 RABUT Elisabeth (M^lle^), officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Chef de l'inspection générale des Archives de France, Paris.

2008 TAPPONNIER Paul, géologue, géophysicien, membre de l'Institut, Paris.

1992 VIALLET Hélène (M^lle^), directeur des Archives de l'Isère, Grenoble.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2011)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, O. ❀, C. ❍, professeur honoraire, président de la Société des Amis du vieil Annecy, vice-président de l'Académie florimontane, Annecy.

2003 BERTHIER Pierre, retraité, Epagny.

1996 BEXON Alain, historien de l'art, éditeur, Annecy-le-Vieux.

1989 BOULLARD Monique (M^me^), bibliothécaire de l'Académie florimontane, guide-conférencière d'Annecy, Cran-Gevrier.

1991 BOUVARD Madeleine (M^me^), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

2004 BOUVIER André, technicien, Chavanod.

1987 BOUVIER Isabelle (M^me^), bibliothécaire, Annecy.

2007 BRACHET-ROLLAND Francine (Marcelle) (M^me^), archiviste de l'Académie florimontane, directeur de recherche (ministère de l'Equipement) en retraite, Annecy.

1977 BRUN Claire (M^me^), O. ❀, C. ❍, proviseur honoraire du Lycée Berthollet d'Annecy, Passy.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir en retraite à la Banque Laydernier, Annecy.

1991 CHANAL Robert (D^r^), médecin en retraite, ancien guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, ancien vice-président de l'Académie florimontane, Talloires.

1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Annecy-le-Vieux.

2000 CHAUBET Daniel, ❍, ingénieur, docteur en histoire, Chambéry.

2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, responsable des émissions de TV8 Mont-Blanc, Annecy-le-Vieux.

1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ❀, O. ❍, secrétaire de l'Académie florimontane, professeur honoraire de lettres classiques, Annecy.

2005 COMTE Henri, professeur des Universités, retraité (droit), Lyon.

2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.

1999 CORBIÈRE (de la) Matthieu, chargé d'études en histoire, président de la Société d'histoire de Genève, Carouge (C.H.).

1998 COSTA Nathalie, réalisatrice en audio-visuel, Annecy.

2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur honoraire de langues anciennes en classes préparatoires au Lycée Berthollet, membre du concours de poésie de l'Académie florimontane, archiviste de l'Académie florimontane.

1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.

1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), chargée des collections du château de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.

1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ❍, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, président de l'Académie florimontane, Cléry.

2002 † DRUGE Maurice, O. ❍, proviseur honoraire, vérificateur des comptes de l'Académie florimontane, Saint-Jorioz.

1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❍, retraitée de l'Inspection académique d'Annecy.

1999 DUPRAZ Paul, ❍, agrégé d'italien, professeur honoraire, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Chambéry.

1993 FILLION Monique (Mme), chef de service en retraite de commerce international, présidente des Amis du val de Thônes, Thônes.

1962 GABION Robert, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.

2001 GANTELET Léo, retraité en informatique, écrivain, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Seynod.

1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, ❀, ❙, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier « Pro merito milentsi » de l'Ordre de Malte, président émérite de la Société des Amis du vieil Annecy, Annecy.

1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.

1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.

1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.

2008 LASSIOUVE Michel, gérant de société, président de la Maison des Jeunes des Carrés, trésorier et administrateur général du domaine de Montrottier, Annecy-le-Vieux.

1994 LAVILLE Claude (Mme) ❀, C. ❍, ❙, retraitée de l'Education Nationale, ex-présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.

1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.

1991 † LERICHE Jeannie (Mme), médaille d'argent de la Croix-Rouge, secrétaire adjointe de l'Académie florimontane, guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1976 MANSAU Andrée (Mme), O. ❍, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.

1961 NICOLAS Jean, professeur émérite à l'Université de Paris-VII, Paris.

1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en histoire, archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques, président de l'Académie salésienne, Grenoble.
1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Annecy.
1992 PREMAT Bernard, professeur honoraire de philosophie, secrétaire adjoint de l'Académie florimontane, directeur de publication de *La Revue Savoisienne*, Veyrier-du-Lac.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (M^lle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
2006 REFAUVELET Evelyne (M^me), comptable en retraite, trésorière de l'Académie florimontane, Annecy.
1974 REGAT Christian, guide touristique, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, président d'honneur de l'Académie salésienne, Meythet.
1988 ROLLET Yolande, guide-conférencière honoraire, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (M^me), Dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Thorens-Glières.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire de l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Chambéry.
1982 SANTSCHI Catherine (M^lle), archiviste d'Etat honoraire, Genève (C.H.).
1998 SCHNEIDER Nicole (M^me), membre d'honneur de l'Académie salésienne, Veyrier-du-Lac.
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances (en retraite), Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (M^me), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1987 TERREAUX Louis, ❋, ⚜, C. ❍, ❦, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1998 TYL Yves, professeur honoraire d'histoire et géographie, correspondant de presse, Saint-Jorioz.
1992 VESIN Andrée (M^me), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1984 VIALLET Jean-Henri, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, bibliothécaire adjoint de l'Académie florimontane, Annecy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture (en retraite), membre du comité de l'association des Amis du Vieux Seynod, Seynod.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIÈRES DE VEIGY (d') Thierry, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1973 BLANC Michèle (M^me), Etablissement Alpha, Artemare.
2002 BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-St-Bernard.
2005 BRONDEL Jean, professeur d'anglais, retraité, Ecully.
1964 BRUNET Jean, notaire en retraite, Veyrier-du-Lac.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (M^me), écrivain, Neydens.
1996 BUTTIN Charles, professeur retraité, Thusy.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève (C.H.).
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Délégué de France de l'Institut National de la Garde d'Honneur des Tombes Royales du Panthéon de Rome, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, La Roche-sur-Foron.

1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (C.H.).
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des Postes, retraité, Annecy-le-Vieux.
1969 COLLIARD Lauro, ⚷, C. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Verona (Italie).
2004 CONNAC Yves, publiciste, Annecy.
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (M^me^), retraitée, Reignier.
1982 COUTIN Bernard (M^e^), docteur en Droit, avocat, bâtonnier pour les années 2009 et 2010, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Talloires.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Paris.
2000 DEMOTZ François, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès lettres, professeur agrégé, Lyon.
1991 DÉPREZ Marielle (M^me^), vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
1996 DUCROT Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-Offset, Lovagny.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (C.H.).
2009 DUPARC Bernard-Paul, conseil en communication, retraité, Annecy-le-Vieux.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
1997 GARIN Françoise (M^me^), organisatrice des promenades culturelles de l'Académie florimontane, Saint-Jorioz.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de L'E.N.S., professeur en classes préparatoires au Lycée Hoche, membre du comité français d'histoire de la géologie, Chaville.
2005 GUERRAZ François, auteur, compositeur, musicien, retraité des établissements Guerraz, Montmélian.
1970 GUERRIER Alain, archiviste en retraite, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (M^me^), Professeur d'anglais honoraire, Veyrier-du-Lac.
2004 HERMANN Catherine, (M^lle^), docteur en histoire médiévale, écrivain public, Evires.
2008 HERRGOTT Jacques, architecte-urbaniste en retraite, Veyrier-du-Lac.
2005 IMBERT Maurice, C. ❋, officier général 2^e^ section, Annecy.
1975 JANIN Roger, professeur des écoles, Annecy.
2009 JEANBERNÉ Solange (M^me^), agent à la médiathèque de Rumilly, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Rumilly.
1998 LANÇON Christiane (M^me^), Dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
2008 LAPIERRE Jean-Yves, ingénieur retraité, Argonay.
1999 LAVOREL Jean-Claude, vice-président des Amis du vieil Annecy, garagiste en retraite, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de Banque, Paris.
2000 MARGUET André, D.R.A.S.S.M., Conservateur du patrimoine des Pays de Savoie, Marseille.
2000 MÉGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.
1990 MERCIER Jacqueline (M^me^), guide-conférencier honoraire, Annecy.
2003 MOGENET Rémi, professeur, Viuz-en-Sallaz.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, ❍, docteur-ès-lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.
1998 PAOLI Françoise (M^me^), professeur honoraire d'histoire, Annecy-le-Vieux.
1986 PERSOUD Josiane (M^me^), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, D.R.A.S.S.M., Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (M^me^), professeur honoraire, Annecy.

1988 RAFFIN Marie-Madeleine (M^me^), ✿, professeur honoraire, Annecy.
2007 REFAUVELET Paul, gérant d'agence de publicité en retraite, président de l'Université du Temps Libre, Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur honoraire, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (M^lle^), conservateur en retraite, Chamonix.
2002 ROBILLOT Michel, Crédit Agricole, Seynod.
1993 ROSSET Marie-Jeanne (M^me^), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (M^me^), O. ✿, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit, président de l'Académie chablaisienne, Thonon-les-Bains.
2003 TOUVIER Louis, professeur honoraire de lettres classiques, Charvonnex.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (M^lle^), ✿, professeur-docteur honoraire, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, (M^e^), ⚷, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur d'histoire, Chavanod.

MEMBRES CORRESPONDANTS

2010 ADAM Serge, retraité, Annecy.
1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.
2010 ALBERT Philippe, retraité, médaille de la reconnaissance de la nation, Sevrier.
2005 ALLARD-CARTIER (M^me^), restauratrice de tableaux, Annecy.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Annecy.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (M^me^), institutrice, Gaillard.
2008 BALTHAZARD Pierre-Louis, secrétaire comptable, Cusy.
2011 BARRUCAND Bernard, notaire en retraite, Annecy-le-Vieux.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.
1987 BAUQUIS Madeleine (M^me^), retraitée marketing Gillette France, Annecy.
2007 BEAUQUIS Pierre, cadre de banque, Marcellaz-Albanais.
1999 BÉRAUD Sandrine (M^lle^), auteur-compositeur, Paris.
2010 BERTHELET Jean-Claude, retraité, Annecy.
2011 BERTHOU François, ingénieur agronome en retraite, Annecy.
1989 BESSON Jean (général C.R.), ✵, O. ⚷, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
2003 BIBOLLET Anne-Marie (M^lle^), enseignante, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2010 BLANC Pierre, comptoir des plastiques de l'Ain, Bellegarde.
2009 BONAVENTURE Philippe, ouvrier spécialisé, Rumilly.
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, maire adjoint de Villaz, Villaz.
2002 BONNET Gilles, assureur, Cuvat.
2008 BONNET Pierre, avocat honoraire, Sevrier.
2011 BONTRON Stéphane, expert-comptable, Vincennes.
2008 BOREL-GIRAUD Jean-Pierre, chirurgien-dentiste retraité, Annecy-le-Vieux.
2008 BOUILLOT Pierre, C. ✿, principal honoraire de collège, Faverges.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (M^me^), ✿, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
2011 BOUVIER Bernard, hôtelier, Chavanod.

2011 BOUVIER Thérèse (M^me^), hôtelière, Chavanod.
1976 BOY Gabriel, ⚷, ingénieur divisionnaire honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.
2006 BOZON Philippe, secrétaire juridique, Annecy.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, ✪, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-St-Bernard.
1999 BROILLET Philippe, historien, Hermance (C.H.).
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre, Chézy-sur-Marne.
1981 BRUNET Françoise (M^me^), Annecy.
1991 BRUNET Marie-Claude (M^me^), ex-guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
2008 BUFFARD Jeanine (M^lle^), retraitée, Annecy.
1992 BUGE Marie-Louise (M^lle^), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
2006 BURNET Jean-Pierre, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien hôtelier et thermaliste, Aix-les-Bains.
2008 BUTTET (de) Bruno, retraité d'une compagnie d'assurance, Paris.
2007 BUTTIN Michel, retraité, Sales.
1987 BUTTIN Pierre (M^e^), avocat, Chambéry.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
2004 CERIATI Michel, retraité, Annecy.
2011 CHAMBAZ Guillemette (M^me^), secrétaire, Annecy.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Annecy.
1980 CHANEL Andrée (M^me^), Annecy.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), O. ❋, C. ⚷, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ✪, contrôleur général des Armées (C.R.), Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
2008 CHÂTEL Juliette (M^me^), professeur des écoles retraitée, guide du patrimoine, Taninges.
1989 CHAVIGNY Françoise (M^me^), Annecy.
2008 CHEMAIN Arlette (M^me^), professeur émérite de littérature comparée. Le Bourget-du-Lac.
2008 CHEMAIN Roger, Maître de conférences à l'Université de Nice, Le Bourget-du-Lac.
1998 CHEVALIER Jeanine (M^me^), agent technique territorial, Annecy.
2010 CHEVALLIER André-Marc, président du Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, Paris.
2000 CHEVRIER Michèle (M^me^), archéologue, Cran-Gevrier.
2008 CHIRPAZ François, professeur honoraire de philosophie, Université de Lyon, Annecy-le-Vieux.
2007 CHOUVELON Catherine (M^me^), infirmière, Rouville.
2007 CHOUVELON Jean-Claude, vétérinaire en retraite, Rouville.
2000 COCHARD Michèle (M^lle^), retraitée, Annecy.
1997 † COHEN Henry, ❋, O. ⚷, directeur de société en retraite, capitaine de vaisseau, président du comité pour l'arrondissement d'Annecy de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur, Saint-Jorioz.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Véronc (Italie).
2008 COMBEY Mireille (M^me^), adjoint au maire, Hauteville-sur-Fier.
2005 COMTE Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.

2009 † COUDRAY Jean, professeur honoraire de lettres classiques, Annecy.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise en retraite, Annecy.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
2011 CUÉNIN Marina (Mme), Seynod.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy, président d'honneur de la Chambre syndicale du bâtiment, Annecy.
2007 CURTENAZ DE MARONZIER François, chevalier du mérite de Savoie, coursier et expert en objets d'art, décorateur, Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite sportif, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, assureur, Le Mans.
2011 DANJOU François, médecin en retraite, Annecy.
2008 DAOUPHARS Alain, retraité, Talloires.
2009 DARSY Ghyslaine, guide conférencière, Annecy.
1981 DELETRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
2007 DELOCHE Esther (Mlle), docteur ès-lettres, Cons-Sainte-Colombe.
1993 DELUERMOZ François, ⚜, ⚜, croix de la valeur militaire, croix du combattant 39-45, retraité de l'Armée, Sevrier.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
2009 DENIS Henri, Annecy.
2008 DESCHAMPS Louis, retraité, Talloires.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
2005 DESCOLLAZ Viviane, conciliateur de justice, Duingt.
2010 DIZIN André, retraité agence de voyages, Annecy.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en médecine, Ayze.
2010 DOLL (Mme), Ayze.
1974 DUBY Jean-François, O. ❋, C. ⚜, ⚜, ⚜, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.
2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1996 DUCHATEL Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1983 DUMURGIER Patrick, ❋, administrateur civil, Paris.
2009 DUNAND Michel, enseignant, Annecy.
2003 DUPONT Marius Camille, plongeur subaquatique, découvreur, Sevrier.
2008 ESPARGILIÈRE Bernard, directeur de marketing retraité, Annecy.
2011 FABRI Catherine (Mme), infirmière, Annecy-le-Vieux.
1999 FAETI Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Genève.
2009 FAYNOT Jean-Claude, enseignant retraité, Saint-Jorioz.
1997 FERTIN Jacqueline (Mlle), O. ⚜, C. ⚜, conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.
2008 FIGUIÈRE Nicole, professeur d'histoire et géographie, Meythet.
2009 FLINTERMAN Rodolphe, ancien avocat, Menthon-Saint-Bernard.
2004 FOLLIET Jacques, retraité, Annecy.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1998 GALLAY Andrée (Mme), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy-le-Vieux.

2006 GARCIN Catherine (M^me^), éducatrice Montessori, Vieugy.
2009 GARCIN Monique, kinésithérapeute, Annecy.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 GINET Yvette (M^lle^), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1987 GRADEL François (D^r^), docteur en médecine, Apremont.
1990 GRIESHABER Jacqueline (M^me^), Sevrier.
2005 GROS Alain, Ö, professeur de lettres, Président de la Société d'Emulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse.
2005 GUELPA Colette, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Seynod.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, docteur en musicologie, Saint Jean de Losne.
2010 HENRI-BALLY Raphaële (M^me^), ingénieur, Pau.
2010 HERBULOT-MELNIKOV Katia (M^me^), décoratrice, Clermont en Genevois.
2003 HUMBERT Mauricette (M^me^), professeur honoraire de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
2011 ISABELLON Laurena (M^me^), journaliste-éditrice, Saint-Vincent, Val d'Aoste, Italie.
1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
2010 JAMAIN-BARBET Véronique (M^me^), musicienne, Thusy.
2011 JAUMES-CHAMBAZ (M^me^), professeur de lettres classiques en retraite, Lovagny.
2009 JAZAÏRY Zohor (M^me^), Saint-Girod.
2006 LAEUFFER Jean, enseignant, Paris.
2008 LAISSUS Denis, musicien GPPS, La Roche-sur-Foron.
2010 LANGWOST André (M^e^), juriste, avocat, historien, Annecy.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 LAVÉDRINE Georges, ⚜, retraité, ex maire-adjoint d'Annecy, Annecy.
2011 LAVERGNE Thierry, bibliothécaire au centre diocésain d'Annecy, Annecy.
2005 LE GALL Jean, ingénieur agronome, Montpellier.
2010 LELARGE Jacques, retraité des ressources humaines Casino, Veyrier-du-Lac.
2000 LONGO Raphaëlle (M^me^), professeur d'histoire-géographie, Saint-Gervais.
2008 MARCHAND Patrick, technicien en horlogerie, Vaulx.
1990 MARRO Monette (M^lle^), ⚜, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur honoraire, Argonay.
2010 MELNIKOV Alexandre, Clermont en Genevois.
2010 MENGUS Bernard, architecte DPLG en retraite, Annecy.
2010 MENGUS Colette (M^me^), Annecy.
2002 MERCIER-GUYON Catherine (M^me^), guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2002 MESSIEZ Maurice, président honoraire de la SSHA, Cruet.
2010 MEYER Michel, ingénieur géologue en retraite, Veyrier-du-Lac.
1995 MEYNIER Monique (M^lle^), professeur de lettres retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 MIRODATOS Jacqueline (M^me^), ❧, guide-conférencière honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1979 MONNIER Victor, Genève (C.H.).
1995 MONTANIER Jacqueline (M^me^), guide-interprète régional, Annecy-le-Vieux.
2007 MORAND Alain, enseignant, Aix-les-Bains.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
1994 PAILLE Jean-François (D^r^), médecin, Duingt.
2011 PARIS Jeannine (M^me^), auxiliaire-puéricultrice, Gruffy.

1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (M^lle), professeur en retraite, guide-conférencière honoraire d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Marcellaz-en-Albanais.
2001 PERRILLAT Nicolas, musicien, le Grand-Bornand.
2007 PERROTIN Roger, retraité, Cran-gevrier.
1986 † POCHAT Raymond (général), C. ❋, ⚷, 1939-1945 croix de guerre et T.O.E., Annecy-le-Vieux.
2004 PUECH Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
2010 RAYMOND Bernard, économiste honoraire en construction, Annecy-le-Vieux.
2011 RAYROLE Caroline (M^me), contrôleur de gestion, Gretz-Armainvilliers.
2008 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Jean-François, O. ❋, conseiller d'état honoraire, Paris.
2004 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Rémi, retraité, Martigues.
1995 RICHARD Brigitte (M^me), Saint-Jean de Chevelu.
2009 RIGNOT Claude, retraité, Cuvat.
2007 RITZ Jean-Jacques, psychologue-psychanalyste, Lyon.
2007 ROCHET Sabine, infirmière, Viuz-la-Chiesaz.
2010 RONCEAU Valérie, psychothérapeute, décoratrice d'intérieur, Seyssel.
1993 ROOS Marie-Christine (M^lle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1987 ROUCH Madeleine (M^me), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.
1988 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Annecy-le-Vieux.
1999 RUBY Denise (M^me), professeur honoraire d'histoire et d'histoire de l'Art, Le Raincy.
2008 SALZE Chantal (M^me), retraitée, Annecy.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O. ⚷, ( ) , député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (M^me), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-en-Champagne.
2004 SONTAG Viviane, écrivain, Feigères.
2009 SOREL Nicole (M^me), assistante sociale retraitée, Annecy-le-Vieux.
2009 TALAGRAND Noël, ingénieur, Plancherine.
2008 TATIN Hélène (M^me), docteur en histoire, déléguée laïque de l'ordre cistercien, retraitée, Annecy.
2003 TCHINENY Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
2011 THIVEND Denise (M^me), professeur de sciences physiques, retraitée, Annecy.
1968 THOREND François, transporteur, Moutiers.
2010 TIVOLY Jean-Michel, ⚷, Président de Société, Tours en Savoie.
2010 TIVOLY Marie-Thérèse.
1982 TOSSAN Hélène (M^me), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
2009 TRECH Jean-Claude, architecte de la ville de Faverges, Saint-Jorioz.
2009 VAGNOUX MARIE-THÉRÈSE (M^lle), pharmacien retraité, Annecy.
2002 VANDECASTEELE Nathalie (M^lle), Annemasse.
2001 VERCIN André, ingénieur-urbaniste D.S.T., Poisy.
2008 VEROLLET Didier, directeur de l'agence Léon Grosse Pays de Savoie, Charvonnex.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc, (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ancien maire, Lovagny.
2011 VIVIANT Jean-Pierre, retraité E.D.F., Lovagny.

2011 VOISIN Anne (Mme), chef de service achats, Aix-les-Bains.
1973 VUARCHEX Marie-José (M^me^), licenciée ès lettres, Versailles.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
2011 WESTMAN Joëlle (M^me^), retraitée, membre du comité de la Société des Amis du vieil Annecy, Annecy.
1989 ZARA Liliana (M^lle^), ❍, professeur honoraire, Vérone (Italie).

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de *La Revue Savoisienne*. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie. La date indiquée est celle de la première entrée à l'Académie (en général en tant que membre correspondant).

Légende

C.	Commandeur		Ordre national du Mérite
O.	Officier		Mérite Agricole
	Légion d'Honneur		Croix de Guerre
❍	Palmes Académiques		Médaille militaire

L'ANNÉE FLORIMONTANE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 JANVIER 2011
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Après avoir présenté ses vœux à l'assemblée et à l'Académie florimontane dans son ensemble, et remercié les membres des comités et des commissions, le président salue la récente sortie (début décembre 2010) de *La Revue savoisienne*, et en remercie le directeur de publication, Bernard Premat. Il rappelle que les Florimontans peuvent venir chercher leur exemplaire au local le jeudi matin.

Il a le regret d'annoncer le décès de M. Lin Colliard, de la vallée d'Aoste, membre d'honneur de notre compagnie, et Florimontan depuis 1972.

Il donne la parole à Mme Garin qui annonce la promenade annuelle pour le 9 juin, à Modane.

M. Bernard Premat signale l'arrivée à la bibliothèque du n° 19 de la revue « La Mémoire retrouvée » publiée par l'Association des Amis de Lamartine, numéro spécial « *150e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France* », consacré à Lamartine et la Savoie, numéro dans lequel il souligne la participation de deux Florimontans, Rémi Mogenet d'une part et, d'autre part Georgette Chevallier dont il commente la réactualisation des itinéraires lamartiniens en pays savoyard.

La secrétaire signale un article très intéressant (en particulier pour des Florimontans) de Pierre Burguburu sur les Frèrejean, paru dans le bulletin mensuel de l'Académie delphinale de novembre-décembre 2010.

Avant de lire le procès-verbal de décembre, pour approbation, la secrétaire remercie le président de ses vœux et lui présente, au nom de l'assemblée et de toute l'Académie, des souhaits aussi sincères que respectueux.

Le conférencier du jour entretient alors l'assemblée d'un sujet particulièrement passionnant et particulièrement savoyard.

À propos de la réorganisation de la recherche subaquatique (qui a délocalisé l'antenne d'Annecy vers de nouveaux locaux à Marseille), M. André Marguet, conservateur du patrimoine au Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, fait un bilan des actions menées au bord des lacs savoyards.

M. Marguet a articulé sa conférence en trois parties.

La première est consacrée à l'historique des recherches lacustres régionales. C'est pour lui l'occasion de rappeler les travaux de Le Roux, Marteaux, Revon, Serand et Thonion, et d'évoquer les nouvelles techniques d'intervention expérimentées dès 1953 sur des sites annéciens. Il note qu'à partir de 1980 les recherches sous-lacustres connaissent un nouvel essor.

Dans sa deuxième partie, André Marguet, s'appuyant sur l'inventaire réactualisé des sites de nos régions, a montré comment l'archéologie subaquatique s'est rapprochée des Sciences Naturelles afin de mieux comprendre le contexte environnemental et les modes de vie de nos ancêtres agriculteurs du Néolithique ou métallurgistes de l'âge du Bronze.

La troisième partie est consacrée à un choix de quelques sites régionaux remarquables. Le conférencier évoque la candidature transnationale des « *sites palafittiques autour des Alpes* » au patrimoine mondial de l'UNESCO, et les demandes de classement au titre des Monuments historiques.

La communication était faite sous la forme d'une vidéo-projection.

Après les remerciements du président qui a insisté sur la clarté et sur la précision du conférencier, après les questions du public, la séance est levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 FÉVRIER 2011

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président annonce le décès du docteur René Cattin qui, tant que sa santé le lui a permis, a été un Florimontan fidèle et qui était de la famille proche de notre confrère Hubert Cattin.

Il présente des condoléances attristées à Madame Marie-Madeleine Raffin qui vient de perdre sa sœur et à M. Louis Touvier qui a perdu son petit-fils.

Il rappelle aux Florimontans qu'ils peuvent venir chercher leur exemplaire de *La Revue savoisienne* 2009 à la permanence le jeudi matin.

Il remercie les généreux donateurs qui ont enrichi notre bibliothèque : Marc Froidefont (« *La Théologie de Joseph de Maistre* »), Claude Rignot (« *La Nostalgie de Philibert C.* ») et Monsieur Collet – de Montbrison (« *Traité d'hygiène, 1286, première traduction en français* »).

Il signale que la conférence de l'Académie salésienne prévue pour le 11 avril est reportée au 18 du même mois.

Puis il passe la parole à Madame Garin qui rappelle la promenade culturelle du 9 juin et précise qu'elle coûtera 64 euros à chaque participant.

C'est ensuite notre confrère Jean-Pierre Coudray qui présente le deuxième volet de l'étude qu'il a réalisée pour notre Académie et dont nous avons publié la première partie dans *La Revue savoisienne* 2009. Aujourd'hui sa communication s'intitule « *Richesse des roches de notre région* ».

Après avoir évoqué avec l'aide de clichés photographiques quelques curiosités géologiques comme le chevauchement des montagnes, la faille du Vuache et les curieux blocs erratiques laissés par les glaciers, le conférencier a parlé des grands espoirs que l'abondance des ressources naturelles de notre région avait suscités au XIX^{e} siècle. En effet la lignite d'Entrevernes, les gisements de fer, l'abondance du calcaire et des sables avaient offert la prospérité à notre ville sous la conduite de grands capitaines d'industrie comme les Frèrejean ou d'ingénieurs célèbres comme Charles Marie Despine qui, par amour pour sa région, donna tous ses efforts pour développer l'exploitation des gisements de calcaire asphaltique dans la région de Lovagny. Furent aussi évoqués le tuf, la tourbe mais surtout la molasse qui malgré son abondance et ses qualités ne put jamais se débarrasser de sa réputation de « ressource des pauvres ».

Notre confrère nous fit constater, non sans nostalgie, qu'avec l'ouverture des frontières avec la France et la disparition des protections douanières, les conditions d'exploitation difficiles et les trop faibles gisements conduisirent à l'extinction de la majorité de ces activités industrielles, les coûts prohibitifs condamnant également l'utilisation exclusive de la pierre de taille dans la construction. Seul l'or du Chéran alimente encore sans discontinuer les bâtées des orpailleurs du dimanche et l'imagination des écrivains.

Cette communication savante et non dénuée d'humour a suscité, après les remerciements du président, de multiples questions de la part du public venu nombreux.

La séance a été levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 MARS 2011
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président remercie les généreux donateurs qui ont enrichi les rayons de notre bibliothèque :

- Les Archives départementales avec « *L'Armorial des communes de Haute-Savoie* » et l' « *Inventaire du fonds Maurice Novarina* » ainsi que l'ouvrage intitulé « *Marcel Proust, Clément de Maugny et le Chablais* ».
- René Berthet avec les tomes I et II du « *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy dès 1535* ».
- Christian Philippe-Janon avec « *Le Thiou – La rivière aux sept fées* ».
- Nicole Schneider avec divers ouvrages de documentation.
- Louis Touvier avec « *Premiers jalons pour une histoire de Charvonnex* », ainsi qu'un DVD.
- Henri Voiron et sa famille qui ont offert trois cartons de livres concernant la Savoie.

La secrétaire lit pour approbation le procès-verbal de février.

La parole est ensuite donnée à Jean-François Compario qui évoque « *Sensations et souvenirs de Savoie : la trace indélébile du pays natal dans les lettres de la famille Couturier-Desoche à partir de 1880* ». Le conférencier, utilisant des lettres et des photographies qu'il a trouvées dans ses archives familiales, explique pourquoi certains de ses ancêtres sont partis au Mexique, comment ils s'y sont installés et comment ils ne se sont jamais vraiment intégrés et aussi comment ils ont envoyé leurs enfants faire leurs études en Savoie, etc. Il a souligné la permanence de la vision du pays natal chez ces émigrants thônains et, comme il l'a dit lui-même, il a retracé la reconstruction mythique de « l'autre monde » que devient peu à peu la France dans l'éloignement. Emporté par son sujet, il a parlé tellement longuement qu'il a eu du mal à s'arrêter et que personne n'a pu lui poser la moindre question.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE DU MERCREDI 30 MARS 2011
SALLE DES CLARISSES À 15 HEURES
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Tenue dans la salle des Clarisses, cette Assemblée générale s'est déroulée selon la tradition.

Après lecture et approbation du résumé du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'an dernier, du rapport moral et du compte rendu d'activités rédigés par la secrétaire, le président fait une précise mise au point des réussites et des problèmes de l'Académie.

Ensuite, M. Bernard Premat présente son rapport concernant « *La Revue savoisienne* », la trésorière, Mme Évelyne Refauvelet, présente son rapport financier que M. Druge,

vérificateur aux comptes, conseille à l'assemblée d'approuver, et M. Chatenoud rappelle les résultats du concours de poésie.

Tous ces rapports sont approuvés à l'unanimité, y compris le fait que la cotisation est désormais (à partir de 2012) fixée à 32 euros et qu'on demandera (dès cette année 2011) 5 euros pour l'expédition de « *La Revue savoisienne* » aux Florimontans qui ne peuvent pas venir la chercher au local.

Il est ensuite question de Montrottier. Tous les rapports (de Mme Courtial sur les collections, de Mme Vesin sur les guides, de M. Lassiouve sur les finances, etc) sont approuvés à l'unanimité puis le président évoque et résume la situation, les réalisations et les projets relatifs au château.

L'Assemblée est mise au courant des dernières nouvelles concernant l'organisation de notre compagnie.

On déplore la démission de Georges Grandchamp en tant que vice-président et l'on applaudit M. Michel Amoudry qui a accepté cette mission. On regrette également la démission de M. Jacques Chatelain en tant que vice-président. On attendra l'an prochain pour lui trouver un successeur. Le président remercie chaleureusement M. Lassiouve sur qui seul reposent en ce moment de grosses responsabilités relatives à Montrottier, qu'il partageait avec M. Chatelain.

Pour le comité, Mmes G. Chevallier et É. Refauvelet, MM. M. Amoudry et B. Premat sont renouvelables et renouvelés. M. Cattin, renouvelable, n'a pas souhaité se représenter, Mme Boullard et M. Grandchamp sont démissionnaires. On avertira en temps voulu les Florimontans des nominations dans ces trois postes.

On passe ensuite aux élections.

Ont été élus MEMBRES EFFECTIFS : Mme Madeleine Bouvard, MM. André Bouvier, Yves Tyl et Jean Viallet.

Ont été élus MEMBRES ASSOCIÉS : Mmes, Mlles et MM. Jean Demange, Bernard Duparc, Michel Émerich, Catherine Hermann, Solange Jeanberné, Jean-Yves Lapierre, Rémi Mogenet et Françoise Paoli.

Ont été élus MEMBRES CORRESPONDANTS : Mmes et MM. Bernard Barrucand, François Berthou, Stéphane Bontron, Bernard et Thérèse Bouvier, Guillemette Chambaz, Marina Cuénin, François Danjou, Catherine Fabri, Laurena Isabellon, Françoise Jaulmes-Chambaz, Thierry Lavergne, Alexandre Melnikov, Colette Mangus, Jeannine Paris, Caroline Rayrole, Annie Shibata, Denise Thivend, Marie-Thérèse Tivoly, Jean-Pierre Viviant, Anne Voisin et Joëlle Westman.

La séance est levée à 18 heures 15.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 AVRIL 2011

SOUS LA PRÉSIDENCE M. BERNARD DEMOTZ

Le président signale le décès, à cent ans passés, de Madame Anthoine, mère et belle-mère de Mme Marie-Claude Brunet et de Maître Jean Brunet, Florimontans tous les deux, à qui il présente de sincères condoléances. Il annonce aussi le décès de Monsieur Jean Coudray, membre correspondant, mari de Madame Lina Coudray, membre effectif, et père de Monsieur Jean-Pierre Coudray, dont le dévouement et l'efficacité au sein du comité de notre académie sont appréciés de tous. Le président, et avec lui toute notre

compagnie – qui a été représentée aux obsèques, en particulier par notre vice-président Michel Amoudry – partage la peine de la famille Coudray.

Le président annonce une visite guidée du domaine de Montrottier, organisée par Monsieur André Bouvier, le mercredi 20 avril prochain à 14 heures. Tous les Florimontans intéressés sont cordialement invités.

Il annonce aussi l'ouverture de la boutique au château de Montrottier et son inauguration le 29 avril prochain.

Le président est applaudi pour avoir été élu membre d'honneur de l'Académie de Montpellier.

Après lecture du procès-verbal de mars, la parole est donnée à Monsieur Marcel Liaudon.

Après avoir insisté sur l'importance de l'agriculture en rappelant que l'agriculteur produit la nourriture et que celle-ci est avec l'eau, pour l'être humain, un élément essentiel, il va raconter sa vie de paysan, depuis son enfance.

Ensuite, il va évoquer ce qu'il appelle l'explosion agricole en l'espace d'une génération, explosion agricole très différente de l'explosion industrielle.

Il explique le rôle de la JAC (Jeunesse Agricole Catholique) dans l'évolution de l'agriculture et son engagement personnel au sein du CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs).

Il va montrer que la réussite d'un grand bouleversement structurel agricole de l'après-guerre est due principalement au fait que les producteurs ont su s'unir.

Il parle surtout du lait et du fromage. Il donne le coup de grâce au mythe du fromage d'il y a cinquante ans qui serait meilleur que celui d'aujourd'hui ; non, dit-il, autrefois le fromage de chez nous était médiocre alors qu'aujourd'hui il est de qualité. De même il affirme que les vaches mangent mieux à notre époque que par le passé et que les agriculteurs vivent mieux maintenant que dans le temps.

Pour Marcel Liaudon, le Savoyard, la « révolution silencieuse » s'est réalisée à travers la défense des fromages de son pays.

Émaillant ses propos d'anecdotes voire de devinettes, il constate la diminution des exploitations agricoles, il rappelle qu'on est passé en peu de temps d'une agriculture moyenâgeuse à une agriculture moderne, il précise le rôle de la publicité (dans la vente qui n'est plus seulement une vente de proximité) et il rappelle qu'il ne faut pas tout attendre de l'État.

Répondant à une question sur les OGM, il dit que, comme pour les engrais, il faut expérimenter et compter sur les chercheurs.

En conclusion, il dira qu'il est plus facile de produire que de vendre et saluera Internet qui, dit-il, a révolutionné l'agriculture.

Cette communication très atypique a étonné et fortement intéressé l'auditoire qui applaudit longuement le conférencier. Celui-ci est remercié avec chaleur par le président Demotz qui signale l'intérêt du livre de Marcel Liaudon intitulé « *Sur le chemin d'un fermier savoyard – La révolution silencieuse d'un paysan* » (2008).

La séance est levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 MAI 2011
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président rend compte de l'inauguration de la boutique, à Montrottier, le vendredi 29 avril dernier.

Il commente le travail de notre experte stagiaire Delphine Dupanloup et encourage les Florimontans à regarder le site internet de notre Compagnie.

Il remercie messieurs Philippe Grandchamp et Louis Touvier pour les ouvrages qu'ils ont déposés à notre bibliothèque (le premier un « collectif » sur l'exploration géologique des Alpes franco-italiennes, et le second une histoire de Charvonnex).

Il annonce la tenue à Seynod du Deuxième Forum de la Francophonie du 13 au 15 mai prochain (la Florimontane y sera présente) et celle du Colloque international « *Honoré d'Urfé* », les 10 et 11 juin, au château de Goutelas.

Il fait savoir que M. Liaudon, notre conférencier d'avril, est prêt à nous recevoir afin de nous initier sur place aux problèmes de l'agriculture savoyarde.

Madame Garin donne encore quelques instructions pour la promenade du mois de juin.

Le procès-verbal du mois de mars n'ayant pas été approuvé le mois dernier, ce sont deux procès-verbaux (mars et avril) qui sont alors approuvés à l'unanimité.

La parole est alors donnée à notre confrère Jean Viallet qui nous évoque la personnalité et le règne de Charles-Félix.

Il insiste sur les relations affectives que ce souverain a entretenues avec ses sujets savoyards. Pendant son court règne il a fait, avec sa femme, quatre séjours assez longs en Savoie et a donné aux habitants de nombreuses marques de reconnaissance : rétablissement des diocèses supprimés pendant la Révolution, endiguement de l'Arve et de l'Isère, réorganisation de l'enseignement, achèvement des forts de l'Esseillon. Il a aussi présidé aux translations des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal à Annecy, et, sur sa cassette personnelle, a racheté et fait restaurer l'abbaye d'Hautecombe. C'est là qu'il a voulu reposer, auprès de ses ancêtres.

On sent, à l'entendre, à quel point Jean Viallet est admiratif et reconnaissant envers ce monarque qu'il évoque avec entrain. Cet exposé bien documenté (suivi de projections) suscite des questions qui prouvent l'intérêt pris par les auditeurs – des questions portant en particulier sur le statut juridique de l'abbaye d'Hautecombe.

Pour sa part, le président, lui, remercie vivement le conférencier et apporte des précisions sur l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

La séance est levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 1er JUIN 2011
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

La dernière séance de l'année académique, selon une pratique qui est désormais devenue une coutume, s'est déroulée au château de Montrottier (et non dans la salle des Clarisses d'Annecy) à 18 heures (et non à 17 heures, comme d'ordinaire).

La feuille de présence n'a pas pu circuler parmi les auditeurs.

C'est en effet devant une salle archicomble que le prince Serge de Yougoslavie, petit-fils du dernier couple royal d'Italie (le roi Humbert II et la reine Marie-José), accompagné de trois représentants du groupe historique « Militaria Sabaudiae », a évoqué « *La Maison de Savoie et l'Europe méridionale* ».

Devant un auditoire attentif, il a passé en revue les liens familiaux, les mariages, les conquêtes territoriales, les actes politiques qui ont entraîné, au cours des âges, de nombreux membres de la Maison de Savoie dans différents pays de l'Europe méridionale.

Après les vifs remerciements que le président Demotz a adressés au conférencier, la séance a été levée à 19 heures 10.

COMPTE-RENDU DE LA PROMENADE DU JEUDI 9 JUIN 2011

Par un temps clément, la fidèle société des cars Francony se dirigea vers la Haute-Maurienne. La matinée débuta par une visite guidée de l'église d'Avrieux : riche de par son histoire, de par son décor intérieur, elle est un bel exemple de l'art baroque présent dans les églises de Maurienne, mais aussi l'expression de la ferveur de la foi des artistes de la vallée qui y ont travaillé. Saint Thomas Becket, l'évêque de Canterbury l'a marquée de son empreinte en 1214, car des Anglais étaient déjà implantés.

D'importants travaux et de sérieuses transformations au 17e siècle lui donnent ce nouvel aspect architectural d'un pur art baroque. Fortement marquée par l'esprit de la Contre-Réforme qui souffla sur la Savoie au 18e siècle, elle participa à l'illustration du catéchisme du Concile de Trente. Cette église, classée monument historique, possède de nombreuses peintures sur bois représentant différentes scènes dans l'au-delà, attribuées à l'abbé Joseph Dame, prêtre de la Contre-Réforme.

Quittant le spirituel, nous avons ensuite rendu visite à un artisan de la commune : une jeune femme, souffleur de verre, passionnée par le savoir-faire à travers des créations uniques, utiles et décoratives.

Notre chauffeur, qui montra une maîtrise exceptionnelle au volant de son car, nous amena au fort Marie-Christine situé à Aussois à 1.500 mètres d'altitude ; là, le restaurant installé en 1987 nous accueillit dans un endroit très pittoresque, et nous avons apprécié le repas dirigé par une maîtresse d'hôtel dynamique.

Le fort Marie-Christine faisait parti d'un ensemble défensif prévu pour protéger le royaume de Piémont-Sardaigne contre les armées de la France. Les cinq forts qui dominent la vallée ont été baptisés du nom des membres de la famille royale de la Maison de Savoie de l'époque. Ils avaient tous un rôle dissuasif sur le chemin du Mont-Cenis.

Après une magnifique photo du groupe des 39 participants, nous avons terminé cette riche journée à Saint Michel de Maurienne, pour la visite guidée de l'Espace Alu. À travers une exposition interactive de 600 m², nous avons pu revivre la grande aventure de l'aluminium, des origines à nos jours, à travers tous ses aspects : scientifique, économique, industriel, culturel et social.

Pour terminer, la prestation dans le car de Jean-Pierre Coudray, sur l'évolution géologique du massif alpin, fut très appréciée.

Nous étions de retour à Annecy, vers 19 heures.

Françoise GARIN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENNELLE DE 2011 AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER (*)

Le samedi 1er octobre 2011, dans la salle des Chevaliers du château de Montrottier, eut lieu la rentrée solennelle 2011 de l'Académie florimontane. Devant un public conquis, d'une bonne soixantaine de personnes, Madame Pierrette Paravy, professeur émérite d'histoire médiévale à l'Université de Grenoble, a prononcé une conférence à la fois originale, érudite, claire et remarquablement intéressante, intitulée « *Un trésor patrimonial* ».

Elle a présenté une introduction à la visite de la Galerie des « Cartes » installée au Musée de la Correrie, en Grande Chartreuse. On parle de « cartes » au XVIIe siècle pour désigner des peintures sur toile représentant un paysage en vue cavalière, « à vol d'oiseau ».

Il subsiste 79 « cartes » de chartreuses (grandes toiles de 2 m. sur 1, 50 m, en moyenne), peintes à partir de la fin du XVIIe siècle, sous l'impulsion de Dom Innocent Le Masson, ministre général de l'ordre cartusien et reconstructeur de la Grande Chartreuse dans son état actuel après l'ultime incendie de 1676. Il veilla attentivement au respect de l'ascétisme originel dans un temps d'intense activité des chantiers de reconstruction après les guerres de Religion, dans l'épanouissement de la Réforme catholique.

L'examen de la trentaine de documents commentés concernant des chartreuses de l'Europe entière – et particulièrement la Savoie avec les cartes de Pierre-Châtel et du Reposoir –, a permis de percevoir le strict respect d'une architecture destinée à des ermites, protégés des dérives anarchisantes liées à la solitude absolue par un solide encadrement communautaire ; chacun d'eux vivant dans son ermitage, à l'abri des murs du monastère, dans un « désert », que l'Ordre sut intérioriser lorsque les fondations princières le conduisirent à s'établir aux portes mêmes des villes de la Renaissance au temps de son expansion de la fin du Moyen Âge. Des monastères qui nous sont proches aux chartreuses d'Italie (avec les exemples de Pavie et de Florence), au monde germanique (avec ceux des chartreuses de Buxheim en Bavière et de Mauerbach, fondation des Habsbourg aux portes de Vienne), ce fut un parcours européen qui fut présenté.

La traditionnelle réception qui termine l'après-midi s'est déroulée dans la salle des Gardes.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2011
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD PREMAT

Le président étant retenu par ailleurs et le vice-président se trouvant actuellement à Rome, c'est le secrétaire-adjoint, responsable de *La Revue savoisienne*, M. Bernard Premat, qui préside la séance.

(*) Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de convier au château de Montrottier tous les Florimontans. C'est pourquoi seuls les membres d'honneur, les membres effectifs et les personnes assidues à nos séances mensuelles reçoivent un coupon d'invitation pour la séance solennelle de rentrée.

Il passe la parole à la secrétaire, Mme Georgette Chevallier, pour les annonces. Celle-ci a le regret de signaler le décès de Madame Imbert née Ruscon, l'épouse de notre confrère le général Imbert et la sœur de notre confrère Joseph Ruscon. Des condoléances bien sincères sont présentées à la famille. Elle déplore également la disparition de la sœur de notre consœur Mademoiselle Jacqueline Montanier.

Mais elle a le plaisir de féliciter au nom de toute l'assemblée notre président de séance, Bernard Prenat, pour le mariage de son fils Jean-Yves.

On signale que l'Académie florimontane, grâce à Mesdames Lina Coudray et Jeannie Leriche, et à M. Jean-Pierre Coudray, a été présente au vernissage de l'exposition relative à la verrerie de Thorens, le samedi 4 juin.

On signale aussi que sont à la disposition des Florimontans des bulletins d'inscription pour les prochaines journées d'études du CTHS, et que des documents sont, pendant tout le mois d'octobre, présentés à la Bibliothèque diocésaine de La Puya, pour commémorer le 25e anniversaire de la venue à Annecy du pape Jean-Paul II, et on rappelle le programme du CAUE.

Sont remerciés les généreux donateurs qui ont enrichi notre bibliothèque, en particulier le président de l'Académie de Nancy qui a offert une dizaine d'ouvrages, et aussi les Archives municipales d'Annecy, notre président Bernard Demotz, son fils François Demotz, MM. Gabion, de Reydet de Vulpillère,Terreaux, Touvier, Travers, Vailly et Viviant.

Après lecture (pour approbation) des procès-verbaux de mai, juin et de la rentrée solennelle du 1er octobre, après le compte rendu par Madame Françoise Garin de la promenade du 9 juin, le président de séance donne la parole au conférencier du jour, M. Louis Touvier.

Celui-ci nous explique que, bien avant l'entrevue de Plombières, le sort de la Savoie était déjà scellé. C'est le résultat du travail mené par les agents de Cavour : Francesco Arese, Costantino Nigra, Gabaleone Salmour, et par le clan du prince Jérôme, dont le docteur Conneau. Ils flattent l'ambition de Napoléon III : abolir les traités de 1815 en frappant l'Autriche en Italie, tout en contenant la poussée révolutionnaire mazzinienne dans la Péninsule. Le « cri de douleur » italien est fabriqué par Paris et enclenche la crise. Mais l'armistice de Villafranca arrête la campagne militaire. Les explications traditionnelles en sont peu convaincantes. La piste économique des banques serait à suivre derrière le financier Alexandre Bixio, ainsi que l'analyse de la dette piémontaise. Le refus de Rattazzi à Turin de rembourser les frais de guerre relance la question savoyarde et ramène Cavour au pouvoir. Ses négociateurs, Arese et Nigra, constatent la nécessité de brader la Savoie (et Nice) pour récupérer l'Italie centrale, bien plus rentable. L'habillage démocratique du rattachement est assuré par Luigi Farini, ministre sarde de l'Intérieur, sur le modèle des plébiscites d'Émilie. Ces Cavouriens formeront la « Droite historique » qui confortera l'Unité dans le sang. Unité actuellement contestée par des historiens qui « revisitent » (comme on dit maintenant) ce pan de l'Histoire et que le conférencier appelle, comme un certain nombre de gens et selon l'étymologie, des « révisionnistes » (rien à voir avec ce que l'on peut parfois entendre par ce terme).

Cette conférence a, de toute évidence, retenu l'attention du public qui a manifesté tout l'intérêt qu'il y a pris. Bernard Prenat a vivement remercié Louis Touvier et a levé la séance à 19 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2011

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président a le regret d'annoncer le décès de Monsieur Henry-Xavier Cohen, Florimontan depuis 1997, président de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur et celui de Madame Jean Vailly, l'épouse de notre confrère Maître Vailly.

Il signale que c'est Madame Brachet-Rolland qui a représenté notre compagnie à la réunion parisienne de la Conférence Nationale des Académies de Province, lui-même, notre président, étant cloué à Lyon par la grève de la SNCF.

Il rappelle le 44e Congrès des Sociétés Savantes de Savoie qui aura lieu les 8 et 9 septembre 2012 dans la région chambérienne sur le sujet « *Savoie et Littérature* », et signale les manifestations organisées par la Faculté de droit de l'Université de Genève et par La Salévienne.

Le procès-verbal d'octobre est lu et approuvé.

La parole est alors donnée à Monsieur François Demotz qui, devant une salle archicomble (100 personnes), traite de Rumilly au XIVe siècle. Il a bien voulu résumer ainsi sa conférence :

« Plus encore qu'aujourd'hui, Rumilly est au XIVe siècle l'une des principales ville du Genevois. Le siècle n'est pas toujours favorable : la guerre est parfois proche, les mauvaises récoltes sont fréquentes et la peste va frapper durement. Pourtant Rumilly bénéficie d'un climat de plus en plus pacifique qui renforce son rôle sur les communications du temps et sa population la range parmi les grandes villes à l'égal de Chambéry ou Annecy. Les artisans et les marchands y sont nombreux, tandis que les nobles et les clercs l'habitent également. C'est donc une ville active avec ses quartiers différents et, bénéficiant de franchises, elle se développe à l'ombre du château comme une vice-capitale du comté de Genève, notamment sur le plan administratif et diplomatique ».

Illustrée de projections, cette conférence a passionné l'auditoire qui a manifesté son intérêt en posant à l'orateur de nombreuses questions auxquelles il a répondu avec une grande précision et beaucoup d'à propos.

Le président, après l'avoir vivement remercié et avoir apporté quelques précisions, lève la séance à 18 heures 50.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2011
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président ouvre la séance en remerciant publiquement et chaleureusement M. Gilbert Chatenoud qui, à son décès, lèguera à l'Académie florimontane une somme de 25.000 euros qui sera destinée à doter un prix du sonnet (à créer dans le règlement du concours de poésie de notre compagnie).

Il adresse ensuite des remerciements à M. Jean-Paul Laperrousaz de Gruffy qui vient d'offrir 40 euros à notre académie.

Il précise que c'est M. Jean Viallet qui désormais représente notre compagnie au SILA.

Il signale qu'il a déposé au siège de l'Académie un dossier d'archéologie préventive pour les cas de travaux importants, personnels ou publics.

Il annonce la conférence organisée par La Salévienne sur l'île de Sainte-Hélène et Napoléon Ier, ainsi que le cycle de cours d'architecture proposé par le CAUE de la Haute-Savoie, concernant en particulier les guides du Patrimoine, les enseignants, etc.

Ensuite, le procès-verbal de novembre est lu et approuvé.

La parole est alors donnée à Mme Georgette Chevallier qui pose la question : Qui était Fabien Reignier ? À propos de cet Annécien dont on ne connaît ni les date et lieu de naissance, ni les date, lieu et causes du décès, ni la vie privée, la conférencière articule son exposé en quatre parties : le collaborateur polyvalent au 7e art, l'auteur dramatique, le romancier et le poète. Elle s'appuie pour ce faire sur des documents d'archives et sur les publications de Fabien Frachat dit Fabien Reignier.

Après les remerciements du président à Mme Chevallier, c'est M. Gilbert Chatenoud, président du jury du concours de poésie, qui, avec l'esprit d'analyse et le sens poétique qu'on lui connaît, rend compte de l'édition 2011 dudit concours. Des six jurés, trois seulement ont pu se libérer ce jour (Gilbert Chatenoud lui-même, Georgette Chevallier et Jean-Pierre Coudray) ; les textes primés seront lus tantôt par l'un, tantôt par l'autre. L'ouverture par le président Demotz des enveloppes d'anonymat donne les résultats suivants :

PREMIER PRIX : M. Dominique SIMONET (49150 Bocé)
DEUXIÈME PRIX : Mme Christiane MELLAN (73000 Chambéry)
TROISIÈME PRIX : Mme Christiane HARTWEG (75014 Paris)
MENTIONS TRÈS HONORABLES : M. Claude ANDRIEU (76610 Le Havre)
M. Thierry BATT (67410 Drusenheim)
AUTEURS CITÉS : Mme Béatrice LABARTHE (74270 Minzier)
M. Guy VIEILFAUT (77183 Croissy-Beaubourg)

Après les remerciements du président à Gilbert Chatenoud et aux membres du jury, la séance est levée à 18 heures 30.

BILAN DE *LA REVUE SAVOISIENNE 2010*

Comme chaque année, je dois établir en tant que directeur de *La Revue savoisienne* le bilan de nos publications en commençant par *La Revue savoisienne* 2010. Celle-ci a été remise à notre local dès la première quinzaine de novembre 2011, ce qui nous a permis de la distribuer tranquillement, bien avant les festivités, en cadeau de Noël. Nous avons reconduit l'expérience décidée en 2007 de distribuer notre revue à notre siège. La raison en est toute simple, elle est purement financière : nos frais d'expédition deviennent de plus en plus lourds à supporter. Pour celles ou ceux qui ne peuvent se déplacer à notre local, il leur est demandé d'intégrer les frais de port (5 euros) dans l'abonnement annuel qui ne change pas cette année. Ce dernier se monte à 32 euros. En plus de la raison financière, c'est une opportunité amicale de visiter notre local et de vous informer de ce qui s'y passe. N'ayez pas peur de venir nous trouver, chaque jeudi matin, vous ne serez pas déçus. Ainsi, l'Académie vous offre non seulement une carte de membre d'une des plus anciennes académies francophones vous permettant de jouir, pour vos recherches, de sa bibliothèque et de ses archives qui sont pour la plupart cataloguées grâce au dévouement de Jean-Henri Viallet, de Jean-Pierre Coudray et d'Isabelle Bouvier mais encore elle vous donne une revue de 378 pages bien illustrée avec, cerise sur le gâteau, l'entrée gratuite au château de Montrottier, le sésame étant cette fameuse carte qui est donnée à l'impétrant. Pour les anciens Florimontans, il s'agit simplement d'être en règle avec sa cotisation annuelle. Avouez que par les temps qui courent, ce n'est pas cher, et cela devrait encourager de nouvelles adhésions à notre illustre compagnie tout en lui apportant du sang neuf.

La Revue savoisienne 2010 a été tirée à 500 exemplaires pour la somme globale de 8.176, 25 euros. Elle comprend 376 pages dont 18 pages consacrées à la liste annuelle des Florimontans, 358 pages de textes proprement dits, 64 pages en quadrichromie et 312 en une couleur. Nous avons ôté provisoirement la liste de nos échanges avec les sociétés savantes de France et de l'étranger pour récupérer un certain nombre de pages. Ces échanges fructueux intellectuellement parlant s'élèvent à 76 dont 19 avec l'étranger et 57 pour la France, ce qui alourdit sensiblement le prix de revient de chaque numéro puisque nous assurons ainsi qu'à nos 8 membres honoraires l'abonnement et le port gratuits. Nous aimerions, bien sûr, augmenter la quadrichromie pour les années à venir. Mais vous savez que, par temps de crise ou pas, le nerf de la guerre, c'est l'argent. Comble de l'ironie, l'Académie florimontane, même si elle peut s'enorgueillir d'être châtelaine, n'est pas riche, c'est vraiment la roture ! Qu'on se le dise, elle ne possède aucun pactole. Nous recherchons désespérément des mécènes pour améliorer la qualité éditoriale. C'est notre souhait le plus cher mais comme chaque année c'est un peu l'Arlésienne ! Les subventions qui nous sont allouées soit par le Conseil général, soit par la Ville d'Annecy que nous remercions au passage ne suivent pas, hélas, la courbe des prix. Nous prêchons dans le désert auprès de nos élus mais n'est pas Jean-Baptiste qui veut ! Puissions-nous être entendus cette année.

En attendant, comme le dit la morale de la fable « Aide-toi, le ciel t'aidera ». C'est pourquoi nous comptons sur vous pour de juteuses suggestions, pour de nouvelles adhésions permettant de développer notre compagnie, d'attirer les compétences qui permettraient de faire fructifier La Florimontane selon son antique et belle devise « Flores

fructusque », Mgr Auguste de Sales ajouterait pour la beauté l'adjectif « perennes » mais malgré nos titres d'académiciens nous ne sommes pas des Immortels seulement de prosaïques humains doués de mortalité. Heureusement, dans cette pénombre ou morosité ambiante, quelques flammes d'espérance : certaines et certains Florimontans dont vous pouvez recenser la liste dans nos procès-verbaux ont compris que notre Académie ne vivait pas d'amour et d'eau fraîche en contribuant par leurs dons à enrichir notre bibliothèque. Je les en remercie vivement.

Nous n'avons pas eu de réclamations, cette année, concernant les décorations et les éminentes fonctions de nos émérites membres, ce qui prouve que notre appel de 2010 a été entendu et enregistré. Par contre certaines peccadilles se sont glissées dans nos listes de membres associés et de membres correspondants. N'ayez crainte, les rectifications sont déjà faites et nous nous excusons auprès des innocentes victimes de nos oublis. La prochaine Revue va réparer ces petites négligences grâce à la vigilance de notre secrétaire Georgette Chevallier et à la diligence de nos confrères Jean-Henri Viallet et Jean-Pierre Coudray.

Quant au contenu de *La Revue savoisienne*, le Comité de rédaction, que je remercie au passage pour son aide et son soutien, a maintenu les qualités requises, notamment la qualité universitaire, voire l'originalité et la richesse des recherches entreprises permettant d'étendre la connaissance de l'histoire de Savoie. Vous avez pu lire avec bonheur l'incontournable Chronique des découvertes archéologiques 2010 dans le département de la Haute-Savoie. Cette chronique de 53 pages vous permet de faire le bilan, chaque année, de la recherche archéologique en apportant les informations les plus précises. Nous remercions Joël Serralongue et toute son équipe pour cette collaboration enrichissante à tous égards. La Revue 2010 a édité les hommages rendus en 2009 par les nouveaux membres effectifs aux confrères disparus qui ont marqué la vie de notre Académie, Claude Castor par Michel Lassiouve, Jean-Pierre Serralongue par Léo Gantelet, le Général Fassier par Mme Francine Brachet-Roland, le Révérend Père Jean Gayet par Mme Claude Laville.

Parmi les nombreuses communications données au cours de l'année 2010, nous avons publié, avec l'aval du Comité de rédaction, la conférence originale de M. François Demotz intitulée « Les clercs sont-ils des hommes comme les autres ? » (19 pages), la recherche passionnante de notre confrère Henri Comte « Talloires et les quatre églises » (46 pages), « la dynamique sociale des Cusinens : nobles notaires ou notaires nobles ? » de Cédric Mottier, la conférence de Julien Coppier « Léon Marès, propriétaire du domaine de Montrottier : éclairage sur une personnalité à partir de documents inédits » Cette brillante conférence a été donnée au château de Montrottier en présence de l'Académie de Montpellier, ville d'origine de la famille de Léon Marès. En effet l'Académie florimontane recevait solennellement en ces murs, à cette séance mensuelle de juin 2009, l'Académie de Montpellier, ce qui valut à notre confrère un franc succès et une invitation à donner en 2011 une conférence sur Léon Marès à Montpellier. Rappelons que Julien Coppier, depuis plusieurs années, a entrepris l'étude la plus complète possible sur le château et le domaine de Montrottier, ce qui nous permet, chaque année, d'en savoir plus sur l'histoire du legs Marès de 1916. La rentrée solennelle au château de Montrottier en octobre 2011 nous a valu la remarquable conférence de M. Daniel Grange, professeur émérite de la l'Université de Grenoble, intitulée « Comment interpréter la politique italienne de Napoléon III ? » L'auteur de cette communication apporte un éclairage plus critique sur l'historiographie de l'annexion de la Savoie à la France en s'appuyant sur les archives vaticanes. La conférence suivante fut donnée par notre président Bernard Demotz qui, en remplacement

d'un auteur défaillant, nous a entretenu sur la politique continentale des Comtes de Savoie du début du XI[e] siècle au début du XV[e] siècle. Ce fut un grand moment de pédagogie médiéviste dans les méandres complexes de la politique internationale des comtes de Savoie pour « les médiévistes du dimanche » que nous sommes suivant l'expression humoristique de notre président d'honneur, Paul Guichonnet.

La Revue savoisienne a également publié la communication de notre confrère, Louis Touvier au titre suggestif « François Dupont : un Lavoisier savoyard » ; elle nous permettait de découvrir les travaux de recherche d'un Florimontan « éminent chimiste mondialement connu ». François Dupont a été maire de Charvonnex où il s'exerça à apaiser les esprits après la loi de séparation des Églises et de l'État. À cela s'ajoute le traditionnel rapport de poésie 2010 de Gilbert Chatenoud qui rendit compte des émois poétiques des Florimontans chargés d'établir le palmarès. À toutes ces séduisantes communications, nous avons décidé, depuis deux ans maintenant, et lorsque les conditions éditoriales nous le permettaient (il ne faut pas dépasser 375 pages pour le poids) d'ajouter des recherches qui n'avaient jamais été publiées auparavant, donc inédites, pouvant éclairer l'histoire de la Savoie. C'est ainsi que nous avons choisi la recherche de Daniel Chaubet sur « Les paysages du massif du Mont-Blanc, utilisation, risques d'altération et dispositions prises pour leur protection ». Pour mémoire, Daniel Chaubet avait représenté l'Académie de Savoie et l'Académie florimontane au 134[e] congrès des sociétés historiques et scientifiques de Bordeaux 2009. L'autre recherche retenue par nos soins a été celle de notre consœur Nicole Schneider intitulée « En villégiature à la Belle Époque ». C'est une description savoureuse de l'atmosphère et de l'ambiance de la villégiature autour du lac d'Annecy.

Puis, selon la coutume maintenant bien établie, nous signalons, chaque année, par de brèves notes de lecture, des ouvrages qui pourraient intéresser nos lecteurs et dont la bibliothèque s'est enrichie grâce aux dons de ces mêmes auteurs. Cette rubrique des « notes de lecture » se voudrait plus exhaustive, d'ailleurs, elle s'adresse à tous les Florimontans qui à travers leurs ébats intellectuels ont pu repérer quelques glanes à faire partager à notre compagnie. Si vous avez quelques heures à nous consacrer et des talents de critique, soyez les bienvenus dans cette rubrique à condition de garder saine raison et objectivité tout en faisant partager vos émois et passions. Mais ce n'est qu'un conseil superflu à adresser à des Florimontans puisque François de Sales imposaient aux impétrants de l'Académie florimontane en 1607 : « être de bonne compagnie et avoir quelque compétence ».

Enfin, comme pour les années précédentes, *La Revue savoisienne* 2010, publie la bibliographie rédigée par Isabelle Bouvier que nous remercions vivement pour cette tâche ingrate mais combien opportune. En effet, notre consœur a recensé, en 2010, non seulement tous les articles et ouvrages sur la Savoie, mais elle a ajouté le bilan bibliographique concernant le 150[e] anniversaire de l'annexion de la Savoie à la France. Grâce à son dévouement et à ses compétences de bibliothécaire, *La Revue savoisienne* peut présenter à ses lecteurs un tableau panoramique de tout ce qui a été produit sur cette annexion.

Toutes ces contributions ont pu sauvegarder la qualité de notre revue. Certes, nous pouvons faire encore mieux et nous sommes à l'écoute des critiques constructives. Elles sont les bienvenues. Simplement, quitte à me répéter (cela a une vertu pédagogique, foi

d'ex-enseignant !), je vous rappelle que notre académie est pauvre malgré son fier château et qu'elle en appelle toujours plus au bénévolat. C'est grâce à vos aides et aux relais indispensables que le directeur que je suis pourra satisfaire tous vos sages désirs.

De même, nous faisons appel à votre générosité et à votre dévouement pour faire connaître notre ouvrage sur l'histoire de l'Académie intitulé « De l'Association florimontane à l'Académie florimontane, Histoire d'une renaissance 1851-2007 ». Il n'est pas en vente en librairie mais à notre local, le jeudi ou à la librairie du château de Montrottier. Nous comptons sur vous pour la vente de ce livre qui raconte toute l'histoire culturelle d'Annecy au XIX[e] siècle et le rôle considérable qu'y a joué l'Académie florimontane, notamment dans la sauvegarde du riche patrimoine que nous pouvons encore contempler aujourd'hui et qui fait d'Annecy une ville d'art et d'histoire. Faites la publicité de cet ouvrage et n'hésitez pas à le recommander à vos amis.

En conclusion, je remercie le président Bernard Demotz et le vice-président Michel Amoudry pour la confiance qu'ils m'accordent au sein du Comité de rédaction, tous ceux qui ont participé à la fabrication de *La Revue savoisienne* 2010, notamment l'équipe d'Ycopub, tous ceux qui m'ont aidé dans ma tâche : notre trésorière Evelyne Refauvelet dont on ne louera jamais assez la compétence et le sérieux et qui laisse sa place à Mme Laurencin dont nous saluons cordialement l'arrivée, mes confrères Jean Viallet et Jean-Pierre Coudray dont j'apprécie vivement l'efficacité, notre secrétaire, Georgette Chevallier qui, en ex-professeur de lettres classiques, s'efforce de faire respecter la langue de Vaugelas. Rassurez-vous, même si elle est absente pour raison de santé, elle a toujours bon œil pour repérer les coquilles ou fautes de français. Mais ne la chargez pas trop, nous tenons à notre censeur pour continuer ce travail passionnant mais fastidieux de confectionner une revue qui puisse satisfaire votre curiosité. Dans cette longue liste de remerciements, je ne puis occulter le travail discret, loin des flashes médiatiques, de MM Hubert Cattin, Maurice Jacquemet, Henri Comte, de MM[es] Monique Boullard, Jeannie Leriche, Marie-Claire Courtial, Francine Brachet-Rolland. Cela vous montre que *La Revue savoisienne* n'est pas simplement un panel d'auteurs talentueux, mais une œuvre collective et symphonique. Pour filer la métaphore musicale et très stoïcienne, que chacun joue bien sa partition pour être consonnant, le chef d'orchestre que je suis en sera très ravi. Je souhaite donc à *La Revue savoisienne* longue vie et une audience de plus en plus affirmée parmi nos sociétés savantes. Je vous remercie de votre aimable attention.

Bernard PREMAT,
Directeur de *La Revue savoisienne*.

RÉALISATIONS 2011 ET PROJETS 2012

L'année 2011 a été fertile en réalisations de toutes sortes dues au travail de Florimontans dont l'objectif est de faire progresser l'Académie dans plusieurs domaines que nous détaillons ci-dessous. Les projets en cours sont également nombreux et la mise en œuvre sera poursuivie en 2012.

I - LES RÉALISATIONS 2011

A - De nouvelles bases de données

a - Le Catalogue des Sociétés Savantes de Savoie

Ce catalogue décrit par notre confrère Jean-Pierre Coudray dans *La Revue savoisienne* 2010 permet à toute personne intéressée par la recherche historique de trouver les références des ouvrages concernant l'histoire de la Savoie possédés tant par l'Académie florimontane que par les autres sociétés savantes de Savoie.

Grâce au travail de Jean-Pierre Coudray et de Jean Viallet, les opérations de catalogage des ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque de l'Académie 1 place de l'Hôtel de Ville à Annecy se sont poursuivies tout au long de l'année 2011 et sont en passe d'être terminées.

Pour accéder à ce catalogue : www.abiblio.com/sssavoieopac ou tout simplement entrer dans le moteur de recherche : « cataloguecasss »

b - Catalogue des articles parus dans *La Revue savoisienne*

Ce catalogue informatique réalisé successivement par Nathalie Costa et Pierre Berthier recense tous les articles parus dans *La Revue savoisienne* depuis sa refondation en 1851. Il peut être consulté le jeudi matin au siège de l'Académie.

De plus, de nombreux exemplaires, anciens ou récents, de la revue peuvent être achetés sur place à des prix modérés.

c - Archives de l'Académie florimontane

Jean-Pierre Coudray, archiviste de l'Académie, met désormais à la disposition des chercheurs un catalogue informatique de toutes les archives détenues par l'Académie qui complète les registres sur papier. Ce catalogue peut également être consulté au siège le jeudi matin.

B - Livres précieux et rares

L'Académie florimontane possède dans ses collections des ouvrages précieux et rares qui font l'objet d'un recensement et d'un classement par Isabelle Bouvier. Ces ouvrages peuvent être consultés sur place au siège de l'Académie le jeudi matin de 9 h 30 à midi, non seulement par les adhérents mais également par toute personne intéressée.

C - Site internet du château de Montrottier

Grâce à Delphine Dupanloup qui en qualité de stagiaire a travaillé pendant quatre mois au château de Montrottier le site a été complètement refondu pour plus de clarté et de facilité de consultation. On y trouve des informations sur l'histoire du château, une galerie de photos, des informations et des contacts, un calendrier des événements ainsi qu'un plan d'accès.

Pour accéder à ce site : www.chateaumontrottier.com

D - Redynamisation du château

Compte tenu de la baisse du nombre de visiteurs et donc de la baisse des recettes une « Commission prospective » a été créée sous la présidence de Bernard Demotz. La Commission s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2011 et après avoir pris connaissance des difficultés et des potentialités du château, elle a proposé un certain nombre de mesures qui devraient permettre de le redynamiser. Après avoir été discutées et validées par le Comité directeur de l'Académie les premières mesures ont été mises en place dès l'été 2011.

E - Travaux au château

Comme chaque année, pendant l'hiver 2010-2011, le château a été fermé aux visiteurs et les responsables en ont profité pour préparer la saison suivante. C'est à ce titre qu'ils engagent : travaux, démarches en tous genres, maintenance, aménagements, publicité, courrier ainsi que l'élaboration de l'emploi du temps des guides pour la première partie de la saison.

A signaler parmi les réalisations les plus importantes :

- l'aménagement de la boutique installée dans l'ancien cellier. Celle-ci a été inaugurée le 29 avril 2011. C'est un lieu agréable où se retrouvent les visiteurs en attente du guide qui doit leur faire visiter le château. Ils peuvent acheter des livres d'histoire sur la Savoie, des objets souvenirs, des produits régionaux,
- l'inventaire des collections non encore livrées à la curiosité du public sous la responsabilité de Marie-Claire Courtial,
- la réfection des toitures du château commencée en 2011 se poursuivra à l'automne 2012 par une nouvelle tranche de travaux.

F - Création du Forum

Nathalie Costa qui gère le site de l'Académie florimontane a procédé à la mise en place d'un forum ouvert à tous adhérents ou non qui veulent avoir des informations ou des précisions sur : *La Revue savoisienne*, le concours de poésie, le château de Montrottier, la bibliothèque ou les archives de l'Académie, ou tout simplement faire des suggestions.

Pour accéder à ce forum : http://academie-florimontane.leforum.eu

G - Règlement de la bibliothèque

Sous la responsabilité d'Henri Comte le règlement de la bibliothèque qui date du 10 février 1897 a fait l'objet à l'automne 2011 d'un réexamen et d'une réécriture pour être adapté aux nouveaux modes de fonctionnement des bibliothèques. Il a pour objectif de faciliter la consultation par les chercheurs des nombreux ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque au siège de l'Académie.

Un premier projet a été soumis au Comité directeur qui a souhaité quelques modifications avant approbation définitive.

II – PROJETS 2012

A - Le Club Florimontan de Recherche

Sous l'impulsion de Francine Brachet-Rolland, d'Henri Comte et de Jean Viallet a été mis au point au cours de l'année 2011 pour être opérationnel en 2012, un Club de recherche historique sur le Pays de Savoie.

Ce Club a pour objectif de faire connaître les nouvelles possibilités d'accès au fonds savoyard de l'Académie, d'attirer de nouveaux membres chercheurs et de faire émerger un viviers de conférenciers potentiels.

Il fonctionne sous forme d'ateliers permettant, d'une part, une identification et une sélection des sujets de recherche pertinents, novateurs et prospectifs et d'autre part, d'apporter une aide aux personnes engagées dans des travaux de préparation de conférences ou de publications.

Le Club animé par ses trois fondateurs est ouvert à tous les membres de l'Académie florimontane et des autres sociétés savantes des pays de Savoie. Il se réunit au siège de l'Académie, le dernier jeudi de chaque mois de 17 à 19 heures.

B - Numérisation

Henri Comte a été chargé tant par le Comité directeur de l'Académie florimontane que par l'Union des sociétés savantes de Savoie d'étudier la mise d'un projet de numérisation du contenu de notre bibliothèque.

Dans le cadre de gallica c'est la Bibliothèque nationale qui s'est engagée à prendre en charge la numérisation de nos ouvrages et leur mise en ligne sur internet.

L'avantage de cette opération, c'est de permettre aux chercheurs d'avoir accès à l'ensemble des ouvrages détenus par les différentes sociétés savantes de Savoie sans avoir à se déplacer.

Jean VIALLET,
Membre du Comité directeur

LA LETTRE DE MONTROTTIER

C'est la dernière fois, chers amis florimontans, que je relate les événements survenus au cours de l'année au château.

Il y a un terme à tout en ce bas monde et l'heure était venue de me retirer de l'administration du domaine et de la « conservation » du musée.

Heureusement les ponts ne sont pas coupés. Le comité et l'assemblée générale me permettent de poursuivre, avec ma petite équipe constituée d'Andrée Vesin, Hubert Cattin et Gilbert Viviant, l'établissement de l'inventaire des collections pour lequel il nous reste à explorer la galerie vitrée, le donjon et la « Réserve ».

Pour changer un peu la forme de ce récit, nous allons parcourir l'année 2011 en égrenant les mois et tant pis si le fond est un peu décousu. Voici donc les choses telles qu'elles sont venues.

* * *

L'hiver est une saison pendant laquelle le château engourdi ne permet pas d'activités spectaculaires. Mais l'on besogne dans l'ombre pour que les lieux soient entretenus et que l'année soit préparée (Exemples : travaux, démarches en tous genres, maintenance, aménagements, publicité, courrier ainsi que l'élaboration de l'emploi du temps des guides pour la première partie de la saison.

* * *

Le printemps pointe à peine son nez que, dans les salles solitaires et glacées " les affaires reprennent ", variées.

C'est ainsi qu'en mars, avant même que l'ouverture n'attire les premiers visiteurs, nous recevons un appel téléphonique depuis l'observatoire de Paris, émanant d'un certain M. Mugnier (dont le fils est opticien rue Royale à Annecy). Les daguerréotypes de l'éclipse de soleil du 8 juillet 1842 – présentés dans la salle des dentelles – ont attiré l'attention de ce physicien et ce pour deux raisons :

- la première est que l'observatoire de Paris n'en possède pas,
- la deuxième que des daguerréotypes de cet événement sont plutôt rares.

M. Mugnier demande s'il est possible de lui communiquer les dimensions des deux images du soleil, ainsi que de menus détails, ce qui lui permettrait de déterminer avec quel télescope l'observation qui a donné ces images a été faite, à quelle heure, etc… L'étude est en cours.

La photographe Céline Vautey réalise des images numériques destinées à illustrer un ouvrage intitulé « La Haute-Savoie en dates et en cartes ».

* * *

C'est par une journée d'avril ensoleillée qu'André Bouvier et Gilbert Viviant conduisent un groupe de Florimontans sur les terres du château pour en situer les limites et embrasser du regard l'étendue du domaine composé de champs, de prés, de bois, de taillis et… de ravins !

Un matin vers la fin du mois, nous accueillons M. et Mme Shibata. Ils viennent photographier et étudier la statuette de jeune femme japonaise en costume du XVII[e] siècle, reproduction en faïence d'une porcelaine du Japon. Annie Shibata espère prouver l'originalité de l'œuvre.

Le même jour nous réalisons des images numériques de pièces en verre de Thorens, Alex et Annecy, destinées à la mairie de Thorens pour l'exposition consacrée à la verrerie implantée à Usillon. (Deux organisatrices : M[mes] Bernard-Granger et Chappaz-Cheneval sont invitées à venir visiter le château le lundi de Pâques).

Le 29, nous inaugurons la boutique installée dans le cellier. C'est un lieu d'accueil très plaisant. L'accès au château se fait désormais par ce magasin. La visite commence dans la cour et la salle des Bronzes ; la sortie s'effectue, non plus par la tour de la Rochette à l'ouest, mais par le cellier-boutique. Ainsi les visiteurs ont tout le loisir de faire des achats.

* * *

Début mai, Jean Brunet engage la dernière tranche de prises de vues des objets des collections destinées au repérage ; ce qui nous permet, après plusieurs séances de classement, corrections, etc… de graver le deuxième DVD dont le contenu est aussitôt transféré par Mme Jahier dans l'ordinateur du château. La campagne est terminée.

Vers le milieu du mois Hubert Cattin m'assiste pour recevoir à nouveau Annie Shibata dans la salle des Dentelles où celle-ci souhaite que son mari photographie les porcelaines de Saxe à décor japonais.

La dernière semaine est mise à profit pour parfaire la présentation des vitrines de la galerie en vue de commencer l'inventaire.

* * *

En juin notre président supervise le tournage d'un film par FR3 intitulé *« Les Etats Partagés »* et reçoit pour la séance mensuelle le prince Serge de Yougoslavie.

Le château participe à la "nuit des musées" avec une fréquentation en légère augmentation par rapport à 2010.

Comme chaque année le château et le parc servent de décor au Fier Festival organisé pendant un week-end, par le comité des fêtes de Lovagny.

Le deuxième calendrier des guides est dressé et une visite libre instaurée dans la salle des Bronzes, la galerie, le Grand Escalier et le Donjon, de 11 h à 13 heures en Juillet et Août. Ce système a ses adeptes.

* * *

Pendant l'été nous examinons la possibilité d'aménager un petit "Espace Rousseau" qui améliorerait la présentation des souvenirs de Jean-Jacques en notre possession. Il n'y a guère que l'emplacement en bas du Grand Escalier qui pourrait convenir. Mais cela ne satisfait personne, ou presque. Finalement les objets resteront dans la salle des Dentelles en étant éclairés.

* * *

Septembre ramène les journées du Patrimoine et avec elles un candidat guide, collègue d'Anne-Marie Bibollet au collège de la Salle. Venu nous voir ces jours-là, il est séduit et se laisse tenter par le "métier". Andrée Vesin le prend en main pour la formation. Il se nomme Aymeric Vanlentin.

* * *

Le premier samedi d'octobre nous écoutons avec beaucoup d'intérêt Pierrette Paravy traiter des cartes des Chartreuses et retrouvons avec plaisir, à cette occasion, Elisabeth Rabut.

Avant la fermeture nous examinons quelques Vierges et pietà de la fin du Moyen Âge, avec Sandrine Boisset, professeur à l'Université de Grenoble, qui prépare une thèse sur ce sujet.

Novembre voit la réunion du conseil d'administration autour du Président pour l'analyse de l'année puis, après un déjeuner en compagnie des guides, pour le bilan de la saison touristique. Il en ressort que les temps sont difficiles.

* * *

En terminant, je tiens à remercier les Présidents successifs (Clément Gardet, Paul Guichonnet et Bernard Demotz) et tous mes confrères pour la confiance qu'ils m'ont accordée ; tous ceux qui, depuis 1984, m'ont apporté leur aide, leurs connaissance et leurs conseils, leur soutien et leur bonne humeur (administrateurs, spécialistes, conservateurs, Florimontans, membres d'autres sociétés savantes, guides, amis ...) ; mon mari pour sa patience, sa compréhension et sa participation.

Qu'ils sachent que tout cela fut grandement apprécié et profitable.

Je souhaite le succès le plus complet à celles et ceux qui continuent d'assumer la lourde tâche de maintenir à flots notre vaisseau de pierre.

J'espère parvenir à remplir jusqu'au bout les registres d'inventaire dont le septième est entamé (soit plus de 6.000 objets recensés) et à vous retrouver au cours de nos réunions à Annecy ou à Montrottier.

En grande amitié.

Marie-Claire COURTIAL

IN MEMORIAM

Lin COLLIARD

Brutalement disparu le 24 novembre 2010, Lin (Lino) Colliard a privé la culture valdôtaine d'un de ses plus éminents représentants et les sociétés savantes de la Savoie ont perdu en lui un ami fidèle et dévoué. C'est à ce dernier titre que l'Académie florimontane, qui l'avait nommé membre d'honneur en 1972, évoque sa vie et son œuvre, dans *La Revue savoisienne*, dont il était un lecteur aussi attentif que bienveillant.

Né à Donnas, le 28 août 1934, dans une famille profondément attachée à son terroir et à sa foi catholique, après la licence en lettres modernes acquise à l'université de Turin, il suit les cours de théologie au Grand Séminaire d'Aoste. Il professera dans cet établissement et dans les écoles secondaires, avant de se consacrer à l'enseignement supérieur et à l'archivistique : assistant d'histoire moderne (1964-1966), puis d'histoire de la liturgie (1966-1967), à l'université catholique de Milan ; assistant de paléographie et de diplomatique à l'université de Turin (1966-1974).

Le tournant décisif de sa carrière intervient le 1er octobre 1965, lorsqu'il a 31 ans, il est nommé directeur des *Archives historiques régionales*, à Aoste, créées en 1950. « Depuis lors, écrira son ami et disciple Joseph César Perrin, il a dédié sa vie à la croissance de cette institution, dans laquelle il croyait profondément et pour laquelle il a dépensé toutes ses énergies ».

Travailleur acharné – dont témoigne sa bibliographie, riche de plus de 400 titres – Lin Colliard a été le promoteur d'une historiographie moderne, fondée sur la rigueur scientifique et l'accès aux sources documentaires de première main, tâche facilitée par la double culture et le bilinguisme italien et français, qu'il maîtrisait parfaitement.

Dans la tradition des grands chroniqueurs valdôtains – comme Jean-Baptiste de Tillier – sa première préoccupation a été de faciliter aux chercheurs l'accès et l'interprétation des archives publiques et privées. Il a donné une nouvelle impulsion à l'Ecole de Paléographie et de Diplomatique et fait entrer dans son dépôt plusieurs fonds provenant de la vallée d'Aoste, de l'Italie et d'autres pays, dont le plus prestigieux fut, en 1970, celui des Challant, mine inépuisable pour l'histoire des familles nobles et du passé de l'ancien duché.

À côté de la réédition critique d'anciennes chroniques et chronologies, quatre monumentales collections ont vu le jour :

- la revue *Archivum Augustanum* (7 volumes, 1968-1975),
- la *Bibliothèque de l'Archivum Augustanum* (1974, 26 volumes, en cours),
- les *Recherches sur l'ancienne liturgie d'Aoste et les usages religieux et populaires valdôtains* (6 volumes, 1969-1976),
- les *Monumenta Liturgica Ecclesiae Augustanae* (14 volumes, 1974-1992), avec la collaboration du professeur lyonnais Robert Amiet.

Plus la série des 15 *Cahiers du particularisme valdôtains*.

Les historiens savoyards y découvriront les liens pluri-séculaires de leur pays et de la vallée d'Aoste et les figures de personnages tels le grand évêque Antoine-Philibert Bally (1605-1691) né à Grésy-sur-Aix [ou à Alby], à travers sa volumineuse correspondance avec les souverains de Turin.

Les multiples intérêts de Lin Colliard allaient à l'histoire des institutions et de la liturgie ; aux monographies communales, comme par exemple les deux volumes de *La vieille Aoste* (1971, réédités en 1978).

Fruit d'une vingtaine d'années de recherches, après deux essais préliminaires, sa *Culture valdôtaine au cours des siècles*, parue en 1976, est, au long de ses 700 pages, le tableau d'un millénaire de la littérature du pays d'Aoste, dont les analyses sont enrichies de biographies et de morceaux choisis des auteurs.

Attaché à l'idéal de l'autonomie administrative de sa vallée, Lin Colliard professait une vision régionaliste ouverte à l'Europe des ethnies.

Elu membre de l'Académie Saint-Anselme dès 1955, à 21 ans – le plus jeune membre que cette vénérable compagnie eût jamais accueilli – il s'était dévoué sans compter à cette institution : bibliothécaire, trésorier, vice-président, rédacteur en chef de son *Bulletin* et si, par modestie, il en avait décliné la présidence, à plusieurs reprises, il en avait été nommé président d'honneur, le 23 mars 1996.

Ses mérites avaient été reconnus par de nombreuses distinctions – en Italie, comme le fameux Prix Culturel Saint-Vincent – et à l'étranger, où le gouvernement français l'avait fait, en 1991, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, pour son action au service de la francophonie. Chevalier des Saint-Maurice et Lazare, il avait été, dans sa petite patrie, l'un des premiers titulaires, en 2006, de la décoration de Chevalier de l'autonomie.

Après la dernière guerre et la parenthèse des années sombres du Fascisme, Lin Colliard avait renoué avec la tradition de son maître le chanoine Frutaz qui, au début du XX^{e} siècle, entretenait des relations étroites avec les

sociétés savantes de la Savoie et participait fidèlement à leurs Congrès. Bon nombre de ses confrères et amis savoyards avaient éprouvé sa proverbiale disponibilité envers les chercheurs, et sa mémoire historique extraordinaire, qui ne laissait aucune de leurs questions sans réponses.

Ils ne peuvent que souscrire au jugement de C. Perrin « *Le professeur Lin Colliard a été, sans contredit, l'un des grands valdôtains, pour ne pas dire le plus grand que le XX^e^ siècle nous a offert, car il a été l'intellectuel qui a fait déployer les ailes de l'historiographie locale et rayonner, connaître et apprécier notre culture, bien au-delà des limites du Pays* ».

Paul GUICHONNET

Robert ORESKO

Le professeur Robert ORESKO est décédé à l'âge de 63 ans, le 15 février 2010 à son domicile à Londres. Il avait été membre correspondant de l'Académie florimontane en 1996, puis élu membre d'honneur lors de l'assemblée générale du 15 avril 2002.

Rappelons que Robert Constantin Joachim Maria Marco d'Aviano Oresko est né le 2 janvier 1947 au New Jersey, États-Unis. Il était le fils de Nicholas et de Jeanne Oresko de Cresskill. Son père, né le 18 janvier 1917 à Bayonne dans le New Jersey, est un ancien soldat de la seconde guerre mondiale de l'armée américaine et le bénéficiaire, le 23 janvier 1945[1], d'une des plus hautes décorations militaires des États-Unis : la médaille d'Honneur du Congrès. L'ascendance mixte, russe, américaine et autrichienne, de Robert Oresko lui avait permis de maîtriser la langue française, l'italien et l'allemand sans oublier l'espagnol castillan. Formé aux États-Unis, Robert Oresko avait été étudiant à l'université Wesleyan avant d'entreprendre sa maîtrise à Colombia, où il étudie l'histoire de l'art et l'architecture avec l'éminent universitaire Rudolf Wittkower qui eut sur son œuvre une grande influence. Il passe son doctorat à l'Université de Londres.

En effet dès 1970, il déménage en Grande-Bretagne où il travaille d'abord dans l'édition, puis comme éditeur pour les livres d'Académie avant de lancer sa propre presse sous le titre *Livres Oresko*. Ses travaux universitaires bénéficièrent des talents et du flair de l'entrepreneur, notamment dans le traitement et l'inspiration des auteurs, dans sa manière originale de cultiver l'interaction entre l'image et le texte.

---

(1) La médaille lui a été officiellement remise par le président Harry Truman lors d'une cérémonie à la Maison Blanche. Sergent-chef de la Compagnie C, 302^e^ Régiment d'Infanterie, 94^e^ division d'Infanterie, Nicholas Oresko avait à lui seul neutralisé, le 23 janvier 1945, près de Tettingen, en Allemagne, une redoute allemande. Grièvement blessé, il avait détruit, malgré tout, un deuxième bunker.

Robert Oresko a été professeur à la Faculté d'histoire moderne à l'Université d'Oxford. Il a été également président du séminaire de l'histoire italienne et doyen à l'Institut de Recherche historique de l'Université de Londres. Ses compétences lui valurent nombre d'honneurs dont son élection à la Société des antiquaires, à la Société Royale d'histoire et à la Société Royale Numismatique, trois sociétés renommées de Londres. Il faisait partie de la *Société d'Études de la Cour* [2], société savante qui prônait une étude multidisciplinaire de la *Cour royale*, *princière* et *noble* de la fin du Moyen Âge à nos jours.

Comme historien, le Dr Oresko était connu pour ses études sur l'histoire dynastique de la monarchie anglaise, mais surtout pour ses travaux sur la Maison de Savoie et le Royaume d'Italie. L'Histoire d'Italie était alors dominée par les études sur Florence, Rome, Venise. Robert Oresko s'était attardé, parfois contre l'hostilité de certains historiens italiens, à l'histoire de régions défavorisées de la péninsule, principalement Savoie-Piémont et sa Maison régnante. C'est ainsi qu'à la fin des années 1970, alors qu'il était devenu un spécialiste privé à plein temps, il s'était lancé dans une exploration érudite et détaillée de Savoie-Piémont, sa cour, sa dynastie...en publiant une série continue d'articles substantiels et novateurs au point de devenir un expert de l'histoire de la Savoie et du Royaume d'Italie. Sa formation intellectuelle initiale le portait à entreprendre une histoire consciemment interdisciplinaire où se rencontraient histoire politique, sociale, et culturelle d'une façon rarement tentée, où l'art, l'architecture et la musique étaient considérés comme des éléments essentiels dans la connaissance des sociétés passées. Ces contributions historiques originales le firent remarquer. C'est ainsi qu'il fut élu à la *Subalpina per la storia patria deputazione*, à *l'Académie florimontane*, à l'*Académie salésienne* et à l'*Académie de Savoie*.

Les Florimontans se rappellent la conférence de Robert Oresko sur le thème «*François de Sales dans ses rapports avec la Maison de Savoie*» organisée par l'Académie salésienne aux Archives départementales de la Haute-Savoie lors du 400e anniversaire du baptême de François de Sales en l'église de Thorens le 8 décembre 1602. L'historien anglais avait expliqué dans un amphithéâtre archicomble la situation de l'époque, tellement complexe, disait-il, « qu'on a besoin d'un arbre généalogique en 3 D ».

Parmi les principales publications, nous lui devons entre autres de brillants travaux sur Marie-Jeanne Baptiste de Savoie-Nemours et la publication en 1982 des travaux d'architecture de Robert et James Adam intitulé « *Architecture of Robert and James Adam* » (*Travaux d'architecture de Robert et James Adam*). Robert Oresko est co-auteur de l'ouvrage

(2) Cette société fondée à Londres en 1995 avec une filiale américaine à l'Université du Massachusetts à Boston met l'accent sur une variété de domaines tels que l'histoire de l'architecture, l'histoire politique, l'histoire militaire, l'histoire de l'art, le mécénat culturel et le rôle des femmes dans la *Cour*.

collectif intitulé « *Royal and Republican Sovereignty in Early Modern Europe* » (*La Souveraineté Royale et Républicaine au début de l'Europe moderne*) (Presse d'Université de Cambridge, 1996) dans lequel il a écrit la plus longue communication intitulée « The House of Savoy in seach for royal crown in the seventeenth century, p. 272-350. Portrait de la duchesse Marie-Christine. Allégorie de la Savoie, J.-P. Recchi, reproduction d'œuvres de Borgonio ». Ce volume a été publié en l'honneur du professeur Ragnhild Hatton, son ami, dont les études approfondies sur les monarchies européennes ont durablement influencé ses centres d'intérêt. Plus tard, historien reconnu de la monarchie italienne, il a été durant de nombreuses années le coéditeur de « *Cambridge Studies in Italian History and Culture* » (*Études de Cambridge en histoire et culture italiennes*). Nous lui devons aussi des articles très documentés avec « *Les Élites et l'homosexualité à la Cour au début de la France moderne : quelques problèmes, quelques suggestions et un exemple – La poursuite de Sodomie : Homosexualité masculine dans l'Europe de la Renaissance et des Lumières* » ; avec « *Richelieu's army – war government and society in France 1624-1642* » Cambridge University, 2001, 599 p ; avec « Banquets princiers à la cour de Turin sous le règne de Victor-Amédée II -1675-1730 », p.53-83, in *Tables royales et festins de cour en Europe, 1661-1789*, La Documentation française, École du Louvre, décembre 2004 ; avec « *Maria Giovana Battista of Savoy IV Nemours - 1644-1724* » Daughter, consort and Regent of Savoy, p. 16 à 55.

L'originalité de Robert Oresko a été son intérêt constant pour les dynasties régnantes, les familles aristocratiques, les élites, intérêts qui passaient parfois pour démodés aux yeux d'une certaine historiographie officielle. Ces dernières années, en dépit du déclin de sa santé, Robert Oresko était une figure familière des Archives de Paris, Genève, Turin et Vienne, toujours à la recherche d'informations pour sa biographie prévue de la duchesse savoyarde du XVII^{e} siècle, l'épouse et régente Marie-Jeanne Baptiste de Savoie-Nemours.

Robert Oresko connaissait très bien notre région. Chaque automne, quand il le pouvait, il venait se reposer à Talloires, site qu'il affectionnait avec amour et fidélité. Le lac d'Annecy n'avait pas de secret pour cet éminent érudit qui aimait partager sa table et sa conversation avec le vice-président de l'Académie florimontane de l'époque, Georges Grandchamp. Ce dernier avec son épouse avait le bonheur de partager de délicieux, longs et instructifs entretiens sur les travaux en cours de ce chercheur compétent, pour qui l'Italie, l'Autriche et la France de Richelieu n'avaient pas de secret.

Le départ prématuré et brutal du professeur Robert Oresko a douloureusement éprouvé ses amis et nous conserverons fidèlement le souvenir d'un grand érudit dont l'amitié honora l'Académie florimontane.

Bernard PREMAT

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2011

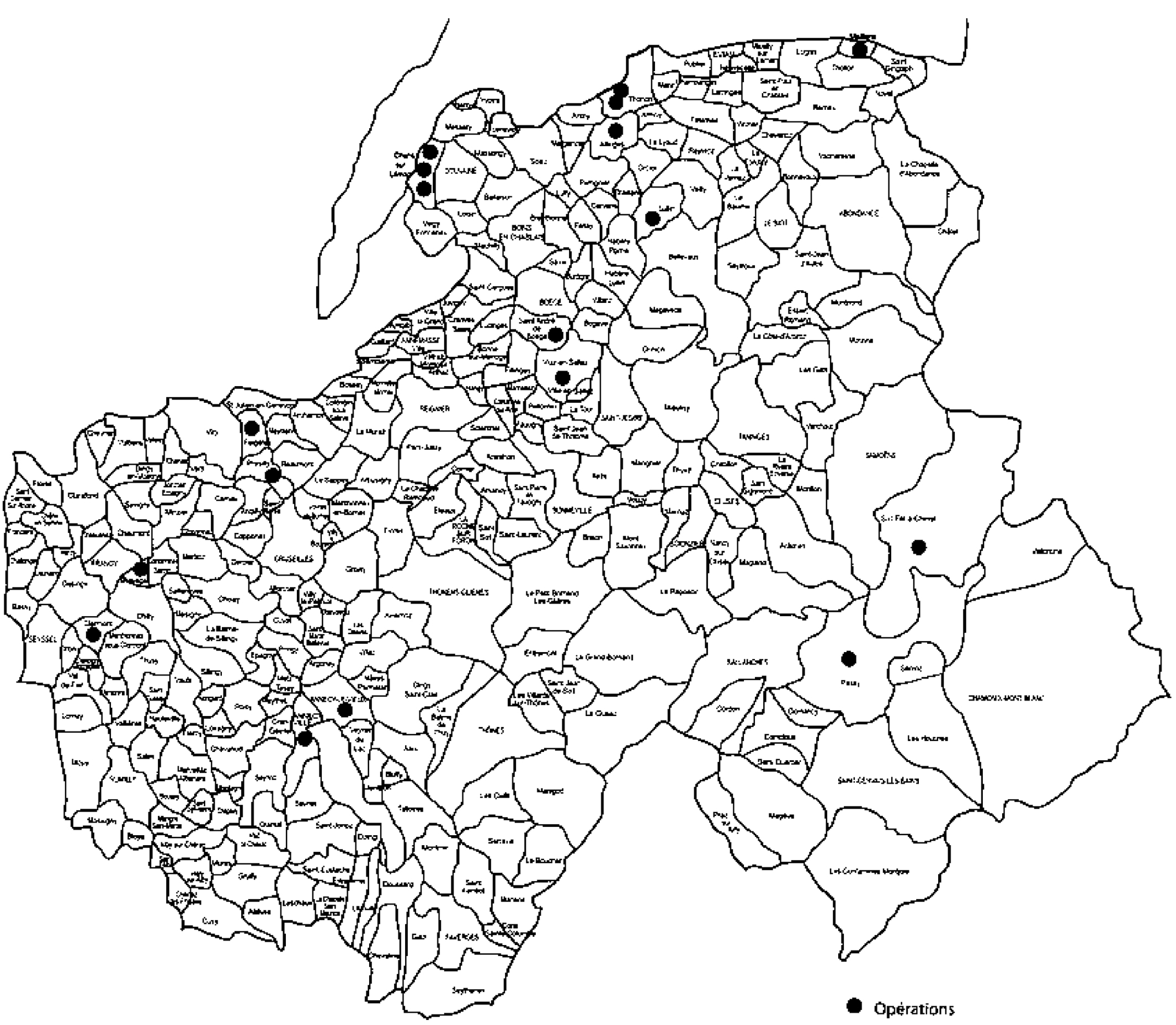
INTRODUCTION

En plus des multiples acteurs de l'archéologie intervenant sur le territoire, il est légitime de témoigner des actions menées en faveur du patrimoine monumental haut-savoyard, immobilier et mobilier, par les étudiants des universités de la région - Chambéry, Grenoble et Lyon. L'apport de leurs travaux est considérable dans l'enrichissement de nos connaissances sur les châteaux (Allinges, Dhéré, Châtillon-sur-Cluses, Chaumont), les abbayes (Abondance, Bonlieu, Aulps, les stalles d'Entremont), la commanderie de Moussy ou encore le bourg de Cruseilles etc. et plusieurs ont fait l'objet de notices dans nos Chroniques. Dans cette livraison, on découvrira les résultats des études menées sur le prieuré de Meillerie et l'année prochaine ce sera au tour de la chartreuse de Mélan à Taninges.

Dans le cadre des découvertes exceptionnelles dont la Chronique se fait annuellement l'écho, il apparaît que 2011 sera celle de la réapparition des éléments sculptés du cloître roman de l'abbaye de Sixt, venant enrichir nos connaissances sur la parure originelle de ce monastère.

Un autre évènement majeur de cette année 2011 est le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des *Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes,* mais il faudra attendre la prochaine Chronique pour voir développé ce sujet exceptionnel de par son emprise puisqu'il engage six pays de l'arc alpin.

Joël SERRALONGUE
Service départemental de l'archéologie



Carte des interventions et études effectuées en 2011

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PÉRIODE ROMAINE

ANNECY
37, chemin des Fins nord

À l'échelle du *vicus*, les données archéologiques, qui concernent les abords de la limite septentrionale de l'agglomération antique de *Boutae*, sont peu nombreuses et résultent presque exclusivement d'observations anciennes. Hormis cette nouvelle opération de fouille archéologique, on ne compte qu'un unique diagnostic conduit au *23, rue du Bel-Air*, quelques dizaines de mètres plus au nord (Landry 2010).

Sans disposer d'un corpus de données exhaustives, ni de résultats d'étude aussi poussés que souhaités, l'intervention du *37, chemin des fins nord* livre d'ores et déjà de précieuses informations. La totalité des vestiges mis au jour au cours de l'intervention concerne la période antique. En dépit de données souvent incomplètes et d'un déficit de marqueurs chronologiques, il est possible de les répartir au sein de six états principaux, élaborés pour l'essentiel, à partir de la chronologie relative. Un septième état regroupe une douzaine d'unités stratigraphiques qui ne sont pas antérieures au XIX^{e} siècle (puits, citerne, chablis, fosses…).

Les niveaux les plus anciens sont constitués de graves qui constituent les hauts bancs du cône de déjection du Fier. Un sondage profond destiné à retrouver la base d'un puits a été conduit jusqu'à la cote 453 m, sans traverser d'autres couches qu'une succession de graviers, voire de galets isolés de gros module, emballés dans des matrices sableuses de diverses couleurs. Le sous-sol peut se révéler plus complexe avec la présence ponctuelle de bancs de sables intercalés qui renvoient à la dynamique de mise en place de la plaine alluviale.

Dans les parties hautes, l'extrémité ouest de l'emprise de fouille montre la présence d'une couche de limons compacts très homogènes de couleur jaune dont l'aspect pourrait suggérer qu'ils correspondent à l'un de ces dépôts venus niveler la surface de la plaine d'où émergent ponctuellement les hauts bancs caillouteux.

Les niveaux qui forment le toit des remblais d'origine fluviale sont entamés par les vestiges archéologiques les plus anciens, une série de fossés organisés selon une trame nord-sud, qui correspondent au premier état. Daté de la première moitié du I^{er} siècle de notre ère, le deuxième état regroupe des vestiges de pratiques artisanales, et plus précisément de la forge, tournées vers le travail du fer. Les états 3 à 6 voient la construction et l'évolution de trois bâtiments, étroitement imbriqués, qui signalent un changement de statut du secteur à la fin du I^{er} siècle. Les témoins de l'occupation antique se succèdent alors jusqu'aux niveaux les plus récents, l'occupation du dernier état reconnu ne pouvant guère être située au-delà du III^{e} siècle. Les niveaux

postérieurs, susceptibles de renseigner notamment l'abandon du bâti, ont été détruits au XIX^e siècle.

Éléments de chronologie

État 1 (2^e moitié du I^er s. av. n.è.)

Comme souvent à Annecy, les données les plus anciennes ne remontent pas au-delà de la moitié du I^er siècle av. n.è., contrairement aux thèses de Ch. Marteaux ou de P. Broise, qui voyaient l'agglomération antique succéder à un village allobroge (Broise 1984).

Les deux fossés de l'état 1 ne livrent pas directement de mobilier et seule la chronologie relative permet de les considérer comme les témoins les plus précoces d'une occupation du secteur. Ces fossés, qui signalent probablement des limites parcellaires, doivent être mis en relation avec les premiers niveaux d'occupations, repérées à la surface des graves alluviales mis à profit comme niveaux de circulation, avant des apports ultérieurs de matériaux destinés à assainir ou niveler le terrain. Des fragments d'amphore républicaine de type Dr. 1 d'origine italique permettent de situer les niveaux les plus anciens dans la seconde moitié du I^er siècle av. J.-C. ; de la céramique attribuée à la période augustéenne a pu également être extraite de niveaux de sols. Parmi le mobilier résiduel, on peut encore signaler un fragment de bracelet en verre de couleur bleu cobalt, qui présente un faciès habituellement mis au jour dans des contextes datés de La Tène C2 à La Tène D.

État 2 (début I^er s. ap. n.è./ 2^e moitié I^er s.)

En raison de l'exiguïté de l'emprise de fouille, il est difficile de suggérer que le secteur était dans un premier temps dévolu à l'agriculture ou à la pâture. Toujours-est-il que le début du I^er siècle voit l'installation de constructions à vocations artisanales. Le mobilier, sans être pléthorique, livre de la céramique et plusieurs monnaies, y compris durant le diagnostic, qui placent le début de l'activité des forges sous le règne de Tibère.

Des forgerons occupent ainsi les lieux jusqu'à la moitié du siècle qui est marqué par l'abandon de ces pratiques au profit de constructions immobilières. Les dernières occupations peuvent être situées sous les Flaviens.

État 3 et 4 (2^e moitié du I^er s.)

La phase de construction qui correspond à la réalisation du premier édifice, le bâtiment 3, est à placer au plus tôt dans le dernier quart du I^er siècle. La construction du bâtiment 4, mitoyen, est peut-être concomitante, ou légèrement postérieure. Un second chantier voit en effet, sans doute à la toute fin du I^er siècle, la mise en œuvre d'un nouvel édifice, le bâtiment 5 – en même temps, peut-être, que le bâtiment 4 – appuyé au nord contre le premier bâtiment.

Si la chronologie relative ne laisse que peu de doute sur le déroulé du programme architectural, les fossiles directeurs, en particulier céramiques, incitent à envisager une mise en œuvre du bâti en deux temps. De fait, on gardera à l'esprit que l'ensemble des constructions pourrait fort bien relever d'un seul et unique chantier établi durant la seconde moitié du I^er siècle.

État 5 (III^e s.)

Il n'est peut-être pas anodin de constater que le II^e siècle ne livre aucun élément mobilier. Hasard des découvertes ou véritable hiatus, la céramique de l'état 5 qui correspond à la transformation des édifices, est à situer dans le courant du III^e siècle. Il faut peut-être nuancer cet état de fait en précisant que deux monnaies, en position certes résiduelle, un *dupondius* frappé sous Hadrien à partir de 119 et un as de Marc-Aurèle daté de 168, signalent une fréquentation probable des lieux durant le II^e siècle.

C'est principalement le bâtiment 5 – le seul à être complètement localisé dans l'emprise de fouille ! – qui fait l'objet de remaniements au III^e siècle, avec notamment une extension vers l'ouest et une redéfinition subséquente de l'organisation intérieure.

État 6

Une série d'interventions plutôt frustes est identifiée au sein du même bâtiment 5. Il est difficile de savoir si ces constructions constituent une nouvelle transformation, pour le moins sommaire, de l'édifice, ou si elles témoignent d'une réoccupation opportuniste d'anciens bâtiments. La chronologie n'est alimentée par aucune sorte de mobilier. Un unique tesson intrusif, indiscutablement attribué au VI^e siècle, fait probablement écho à la dernière période d'occupation du site, qui correspond traditionnellement à celle de l'abandon de l'agglomération toute entière. Date-il pour autant l'état 6 ?

Il aurait fallu pour le proposer avec quelque assurance disposer des derniers niveaux d'occupation, et d'abandon, détruits par les terrassements du XIX^e siècle.

La paléométallurgie

La fouille a permis d'aborder plusieurs thématiques importantes parmi lesquelles les pratiques artisanales liés au travail du fer. À l'échelle de l'agglomération, les différents sites identifiés n'ont livré que peu de restes de métallurgie antique (Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999). Les découvertes du 37, chemin des Fins nord, constituent donc un nouveau jalon pour comprendre la part de l'artisanat du fer dans le développement du quartier et du *vicus*.

Une étude archéométrique, limitée à quelques dix-huit jours de travail, a été l'occasion de procéder à une première approche de la série annécienne[1].

Distribution des unités fonctionnelles

D'ores et déjà, les résultats disponibles permettent de préciser l'organisation des lieux, la nature de la production et de s'interroger quant à la pérennité des forges de l'état 2 (fig. 1).

---

(1) A. Mélo, *in* Gabayet *et al.* 2011, étude connexe 6.

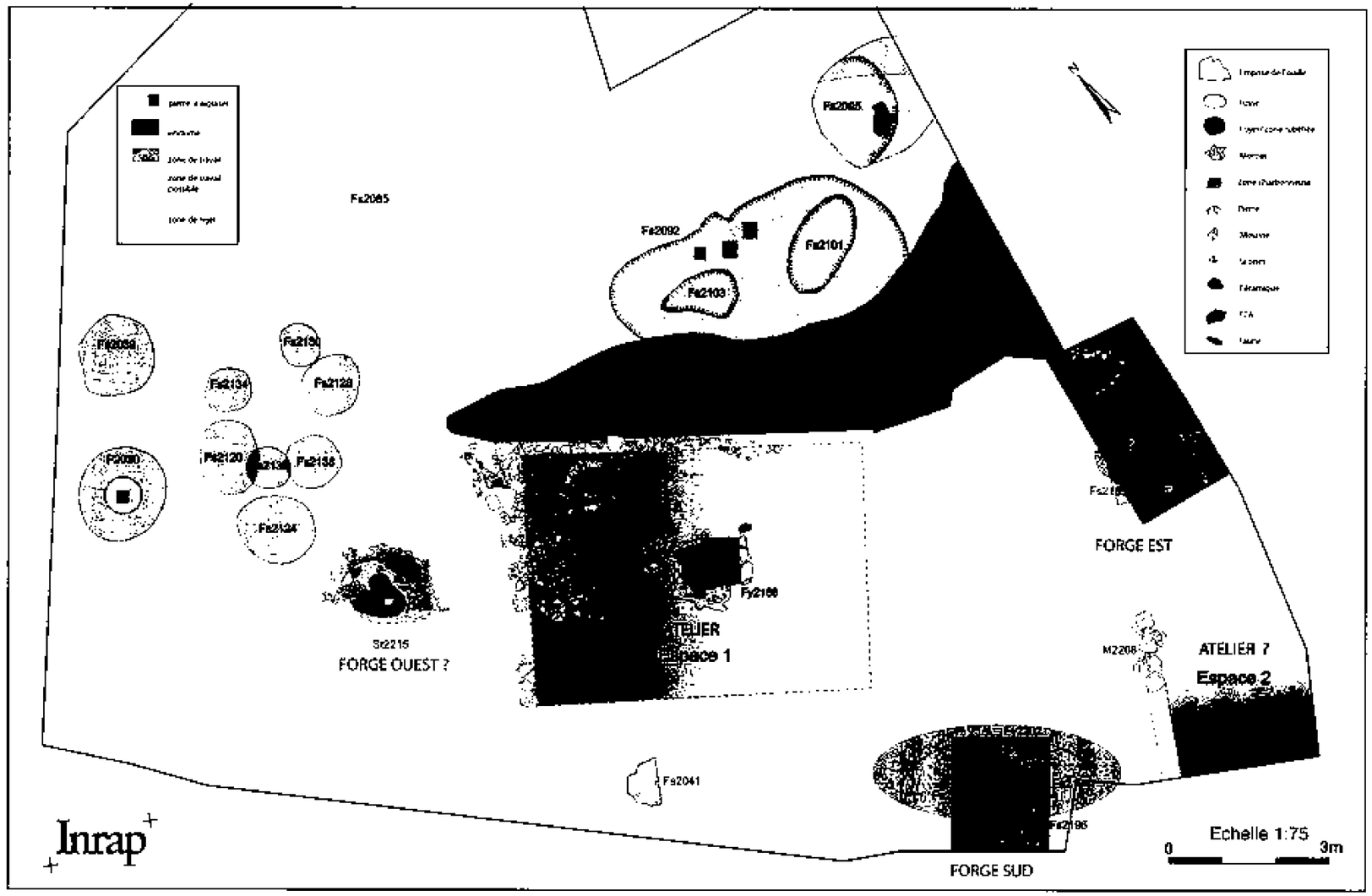


Fig.1. Localisation des unités fonctionnelles métallurgiques de l'état 2. Relevés : équipe de fouilles ; DAO : F. Isnard (Inrap RAA)

Les aires de travail sont d'abord localisées grâce à la densité des battitures, ces fines particules issues notamment du travail de forge. Deux pôles principaux sont ainsi définis : la forge sud et la forge est.

Dans chacune d'elles, un foyer est repéré, associé, dans la première, à une enclume de pierre. Si l'enclume n'est pas retrouvée pour la forge est, la densité des battitures permet de la situer dans les abords immédiats. La forge sud recélait en outre une pierre à aiguiser.

Dans les deux cas, l'environnement présente des couches charbonneuses ou cendreuses, particulièrement denses pour ce qui concerne la forge sud. Il faut encore mentionner un creusement qui présente les caractéristiques d'un foyer de forge en fosse. La présence d'une pierre, similaire à l'enclume de la forge sud, inciterait à considérer le dispositif comme une nouvelle forge, quand bien même les déchets de battitures et scories sont repérés en nombre restreint.

Ces deux, voire trois forges, sont manifestement liées à l'espace 1 qui, avec ses trois foyers plats, pouvait également être lié à une activité métallurgique. L'espace 1 est en effet au cœur du dispositif. Si les couches d'occupations livrent des fragments de scories et des battitures, la densité des déchets ne suffit pas à affirmer une activité de forgeage *in situ*. Il reste que l'espace 1 s'apparente à un petit atelier qui n'est d'ailleurs pas sans évoquer l'atelier F, découvert dans la fouille menée dans l'ancienne caserne De Galbert, et ses deux foyers concomitants (Gabayet, Gaime 2011).

Si les aires de travail ne sont pas toujours faciles à définir, les zones de rejets, en revanche, sont plus évidentes à saisir. Dans l'emprise stricte de la fouille, la principale zone de rejet est ainsi localisée immédiatement au nord de l'espace 1 et de la forge est. Une vaste fosse livre la masse la plus importante de déchets – des scories sous diverses formes, avec en particulier deux cent cinquante-sept culots répertoriés et deux petites enclumes de pierre. À côté de la fosse principale, une seconde fosse de grandes dimensions, fouillée seulement pour partie, a également été utilisée comme dépotoir pour les déchets de forges (douze culots).

Dans le même secteur, une couche particulièrement charbonneuse, avec cinquante culots et des battitures en nombre, continue de recevoir quantité de déchets après le colmatage complet des fosses.

Une fosse un peu plus éloignée a pu, quant à elle, servir d'aire occasionnelle de rejet (onze culots), ainsi sans doute qu'un puits qui livre aussi des battitures et des culots ainsi qu'une petite pierre à aiguiser.

Parmi les restes issus de la métallurgie, on compte également les vestiges de parois de fours. Outre des informations sur les procédés et les matériaux mis en œuvre, qu'il sera ultérieurement utiles de prolonger, leur étude permet de restituer des formes de foyers de forge. Il est assuré que certains d'entre eux étaient construits en cuvette à bords verticaux, du moins du côté de la tuyère, là où se forme la scorie. Un type de foyers qui pourrait correspondre à l'un des foyers repéré au centre de l'espace 1. Un fragment de paroi scorifiée avec une entrée de tuyère a d'ailleurs été retrouvé en deux morceaux, en position secondaire, dans un comblement de fosse.

L'analyse des déchets de parois, mais aussi des scories, en particulier de petits culots plats, permet d'assurer que d'autres formes de foyers ont pu être utilisées, ce que confirment les découvertes de foyers sur soles de briques. La forme de nombreux culots signale en revanche le recours à des foyers en fosse qui n'ont pas été retrouvés sur le site.

La production

La caractérisation de la production d'un atelier de forge fait partie des questions récurrentes auxquelles il n'est pas toujours possible de répondre. Les premiers résultats de l'étude d'A. Mélo offrent cependant quelques pistes.

Les zones de rejets recèlent ainsi plusieurs éléments de fers encroutés de scories, parmi lesquels des tiges carrées, des clous, et en particulier plusieurs petits clous à tête en forme de chapeau, dits clous à chaussure ou à bateau, des plaques, une lame. On identifie également des morceaux de fer surchauffés, qui pourraient pour le coup, signaler des tentatives de recyclage de fer. Ce pourrait notamment être le cas de la forge sud.

La présence de petites enclumes destinées à forger de petites pièces est souvent liée à une production de clous. La taille de certains culots, les plus petits sont plats et circulaires ou subcirculaires de quelques centimètres de diamètre, viendrait conforter l'hypothèse.

Les déchets permettent également de porter une réflexion sur le mode opératoire et partant, sur la nature de la production. Certaines scories argilo-sableuses attestent ainsi l'usage d'ajouts – sable, barbotine … – destinés à protéger les surfaces du morceau de fer en cours de forgeage d'une oxydation trop importante lors de chauffes élevées, ou à servir de décapants et de fondants lors des opérations de soudure.

Les battitures lamellaires sont de loin les plus fréquentes, mais de petites globulaires sont présentes assez régulièrement. Les premières, ici fines et en feuillet, sont produites plutôt par le martelage à froid, voire à faible chauffe ; alors que les secondes, surtout inférieures à 4 mm, sont caractéristiques de soudage à chaud ou de cinglage pour épuration[2].

La confrontation de l'analyse des structures archéologiques et des déchets de forge permet d'envisager que deux, voire quatre forges ont probablement été utilisées de concert pour produire des objets de fer. L'étude sommaire du mobilier en fer a permis d'identifier une grande quantité de tiges et de nombreuses tôles de taille modeste qui suggère la réalisation de petits objets. L'existence de petites enclumes permettrait d'envisager une production cloutière. Mais loin d'être cantonnées à une production exclusive, les forges ont manifestement assuré des réparations, des soudures, voire d'autres types de productions. On pourrait en effet admettre que des objets plus massifs aient été produits, les grosses pièces étant systématiquement récupérées au fil du temps.

La chronologie absolue invite à restituer une occupation de quelques décennies, dans le courant de la première moitié du I^er^ siècle de notre ère. Il

(2) *Infra*, A. Mélo, étude connexe 6.

est toujours délicat d'évaluer l'importance de la production sur la foi des seuls déchets. Les scories, encombrantes, sont régulièrement évacuées, parfois assez loin en milieu urbain. Les vestiges retrouvés dans les ateliers ne sont pas toujours représentatifs et interdisent une évaluation réaliste du travail effectué. Au regard des restes mis au jour, A. Mélo propose de restituer « environ mille culots produits dans ces ateliers, soit mille journées de travail au feu, nécessairement étalées sur plusieurs années, ce qui permet de dire qu'il s'agit vraiment d'un atelier ou d'ateliers durables[3] ».

Il est certain que la localisation de cet atelier, aux abords de l'entrée nord de la ville, devait lui assurer un marché étendu, comme c'est manifestement le cas des ateliers du quartier spécialisés de la zone 3, à Galbert, qui perdurent jusqu'à la fin du II^e^ siècle (Gabayet, Gaime 2011).

Un mobilier domestique

L'état 2 ne livre pas uniquement un mobilier spécifique d'une pratique artisanale vouée à la forge.

L'espace 1 livre ainsi, à côté des scories et des battitures, des fragments de tôle de fer mais aussi un pied de casserole en bronze, un clou de décoration du même alliage, ou bien encore une charnière en os, sans doute arrachée à un petit coffret ou à un élément mobilier.

Une fosse, riche en culots et en battitures renfermait aussi trois pesons de tisserand correspondant probablement à un même métier à tisser. Ces éléments attestent donc d'une possible activité de tissage sur le site. Une « cuillère-passoire » et des fragments de gobelet en alliage cuivreux témoignent quant à eux d'une activité domestique tout comme le pied de casserole découvert dans l'espace 1. La fouille des fosses localisées à l'ouest de l'espace 1 a permis de retrouver un probable pendant de phalère très endommagé et incomplet, mais également une gouge en V dont l'extrémité de la partie active est brisée. Cet ustensile, vraisemblablement emmanché dans un matériau périssable, semble attester d'une activité liée au travail du bois sur le site.

Le mobilier mis au jour, objets mais également céramiques ou fauniques, compose un ensemble habituel caractéristique d'un habitat modeste. Sur de nombreux sites de forges, les foyers au sein d'espace avérés sont souvent polyvalents. La fonction artisanale n'est jamais exclusive et les foyers servent aussi pour la cuisson des aliments. C'est le cas en particulier des foyers de l'espace 1. En témoignent les nombreux fragments de vaisselle de cuisine, recueillis dans les cendres et alentours : la céramique et les restes fauniques. Les foyers témoignent ainsi d'une double fonction, artisanale et culinaire, au sein d'espaces voués au travail mais aussi à la vie quotidienne.

Ainsi, le plan des rares constructions préservées *in extenso*, les caractéristiques architecturales, les équipements et les déchets évoquent des bâtiments des plus modestes où logements et ateliers sont sans doute étroitement imbriqués.

---

(3) *Infra*, A. Mélo, étude connexe 6.

Perpétuant l'organisation socio-économique du monde celte, activités professionnelles et habitats sont associés au sein des parcelles aussitôt que la vie urbaine se structure, dès la fin de l'époque augustéenne, selon un schéma déjà reconnu (Gabayet, Gaime 2011).

Le bâti

La construction de bâtiments en lieu et place des ateliers de forge constitue une transformation radicale du quartier. Trois édifices sont érigés dans la seconde moitié du I^er^ siècle, au cours de deux chantiers assez rapprochés dans le temps, à moins que l'ensemble des constructions relève d'un même programme architectural (fig. 2).

À l'exception du bâtiment 5, les édifices échappent très largement aux investigations. Il est ainsi extrêmement délicat d'envisager les relations organiques qu'ils ont pu entretenir. Il semble bien que le bâtiment 5 soit implanté au revers des deux autres édifices. Il serait alors possible de voir dans cet édifice un élément indépendant, sans relation autre qu'une mitoyenneté avec les deux autres bâtiments.

On constate pourtant que l'extrémité du bâtiment 5, dans son état initial (état 4), correspond très exactement au cloisonnement des pièces Pi3 et Pi4 du bâtiment 4. Simple hasard ? Dans la négative, il faudrait restituer une ouverture dans le mur nord du bâtiment 4 et un lien entre les deux édifices

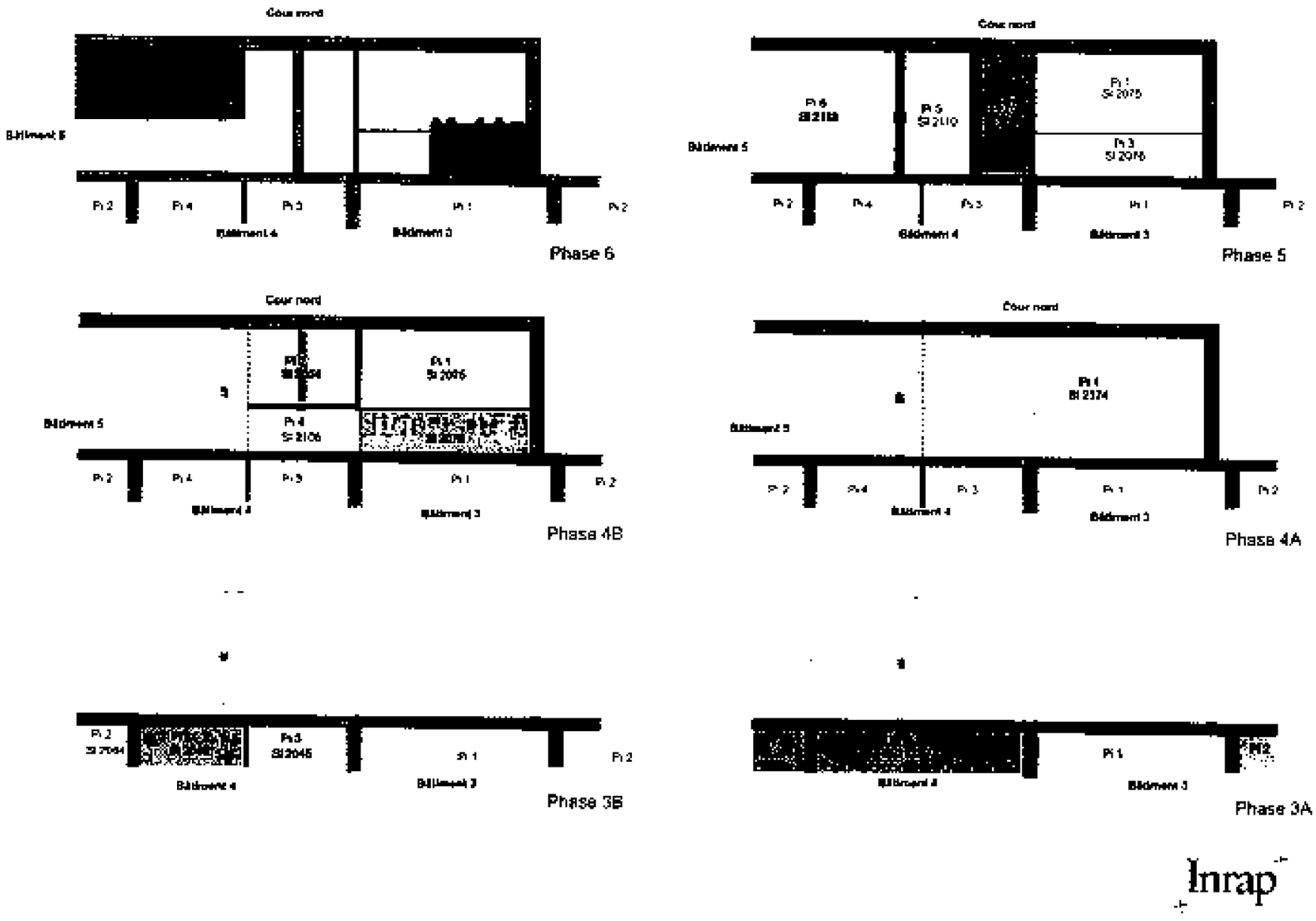


Fig.2. Evolution du bâti des états 3 à 6. Relevés : équipe de fouilles ;
DAO : S. Néré (Inrap RAA)

qui expliquerait un tel alignement des limites. Dans cette optique, il faut associer étroitement les trois constructions. En l'état, de nombreuses interrogations restent sans réponse.

La nature du bâti mis au jour constitue l'une des questions majeures encore en suspens à l'issue de l'intervention archéologique. Plusieurs éléments directement issus de la fouille viennent alimenter la discussion.

La qualité de la construction et en particulier la puissance des fondations – 1 m de large pour une hauteur de 1 m –, pourtant construites sur des graves alluviales particulièrement compactes, invitent à restituer des édifices aux dimensions inhabituelles pour *Boutae*. Les élévations, lorsqu'elles sont conservées, montrent un petit appareil de calcaire blanc aux modules bien taillés. L'ensemble des données architectoniques évoquent un bâti de qualité doté d'une certaine monumentalité (fig. 3).

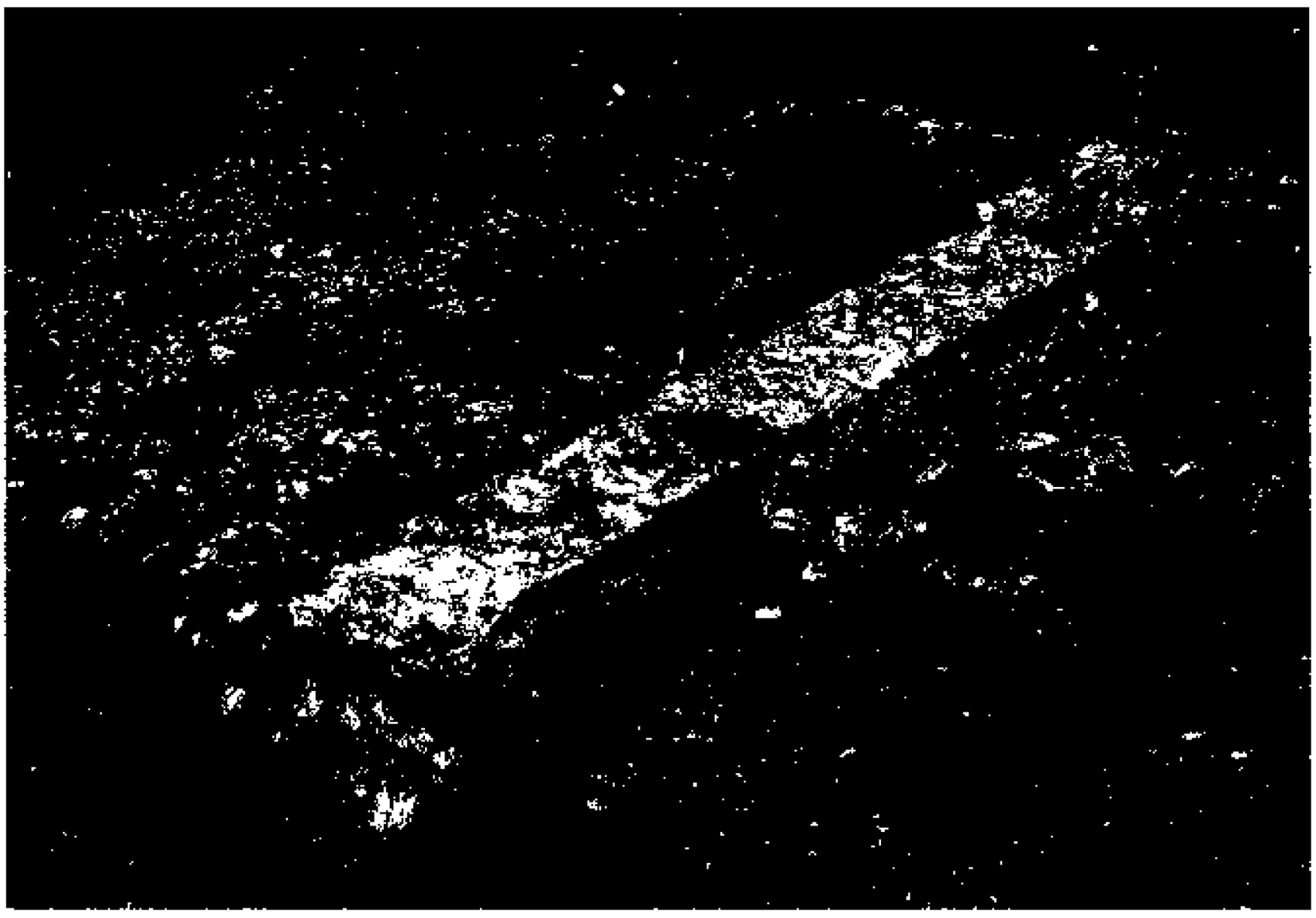


Fig. 3. Vue partielle des puissantes maçonneries du bâtiment 3.

Parmi le mobilier exhumé du bâtiment 5, il n'est sans doute pas anodin de mentionner des éléments de vitrage.

Le sol tardif livre, en effet, un fragment de vitre incolore, légèrement verdâtre et translucide. Sa teinte claire laisse supposer une fabrication au cours de la seconde moitié du II[e] siècle[4]. Si le vitrage a occupé une place très importante dans le développement des thermes, il ne semble avoir été ni

(4) Magalie Guérit, in Gabayet *et al.* 2011, étude connexe 4.

généralisé ni même fréquent dans le reste de la construction ; son usage semble s'être limité à certains édifices publics et à un habitat privé riche (Vipard 2009). Cet élément de verre architectural pourrait appartenir à un édifice d'une relative importance : thermes, temples, habitat de notable ou palais. Cette constatation est peut-être tributaire des recherches car il semble que des édifices ruraux livrent également du vitrage (Cabart 2005, p. 47). En l'état, l'absence de matériaux caractéristiques permet d'écarter l'hypothèse de thermes pour le site du 37, chemin des fins nord.

D'autre part, le démontage du mur mitoyen entre les bâtiments 4 et 5, a permis de retrouver, pris dans la maçonnerie, un couteau miniature. Le couteau est intéressant aussi bien pour sa taille, son décor mais aussi son contexte de découverte. En effet, cet objet témoigne tout d'abord d'une conception relativement élaborée et présente une riche ornementation. Le manche en alliage cuivreux, orné de multiples moulures et présentant à son extrémité une tête de bélier stylisée, a été directement moulé sur la soie de la lame en fer [5]. Cette pièce se rapproche des coutelas miniaturisés fréquemment découverts dans les sépultures gallo-romaines du Limousin, datées du IIe siècle, des objets interprétés comme des *ex voto*.

Sur le site des Fins Nord, le coutelas a été découvert à l'intérieur d'un mur du bâtiment 4. Ainsi, tout comme les pièces miniaturisées découvertes dans des sépultures, on peut légitimement se demander si cet objet a pu être coulé dans la maçonnerie comme *ex voto*. Et partant, s'il ne s'agit pas là d'un dépôt de fondation ?

Par ailleurs, le mobilier mis au jour dans les bâtiments, s'il reste peu important en quantité, se caractérise par une extrême diversité : deux poinçons pour travailler le cuir, des coins en fer pour le travail du bois, une aiguille à coudre, deux fragments de miroir, une fibule en bronze en cours de fabrication du type Feugère 5a, une louche en bronze, deux poids de mesure (d'un *sextans* et d'une demi-livre), des gonds en fer, deux pieds de casserole, un clou de décoration en bronze, différentes rondelles en alliage cuivreux, des tiges en fer, une épingle en os mais aussi une cale d'enfournement de potier…

Certains de ces objets sont fréquemment identifiés en contexte sacré. C'est le cas notamment des miroirs, des poids, associés aux balances, voire des fibules.

Il est difficile d'en tirer une logique de cet assemblage hétéroclite, sauf à imaginer que tous les corps de métier et de commerçants œuvraient dans le même bâtiment.

Sans vouloir orienter à toute force l'interprétation, ne devrait-on pas voir dans le mélange même de ces objets perdus l'indice d'une fréquentation d'une population hétérogène au sein d'un édifice fédérateur ?

La qualité de la construction, démontrée en particulier pour les bâtiments 3 et 4 et dans une certaine mesure le bâtiment 5, permet donc d'envisager

(5) Johan Binard, in Gabayet *et al.* 2011, étude connexe 3.

l'existence d'un vaste ensemble qui devait se développer en surface comme en hauteur. Les murs découverts durant l'intervention pourraient d'ailleurs être intégrés dans un ensemble de maçonneries qui se signalent en particulier par l'existence d'un long mur, naguère identifié par Ch. Marteaux, quelques dizaines de mètres plus au sud. En reliant les murs, à titre d'exercice, on voit se profiler un ensemble rectangulaire de 120 x 60 m, implanté à la limite septentrionale de l'espace urbain, le pignon tourné sur le *cardo occidentalis*, pour reprendre la terminologie de P. Broise.

On rappellera, en outre, la mise au jour d'un puits partiellement fouillé au *1, avenue du Stade*, qui a livré un important mobilier lapidaire manifestement lié au sanctuaire sud (Gabayet, Charpy 1999). Or, il se trouve, parmi les mentions de découvertes anciennes, un puits rempli d'un mobilier similaire comptant des fragments de fûts et de bases de colonnes, un chapiteau et deux autels (Broise 1984). Le puits est localisé au sud du *37, chemin des Fins*.

À l'issue de cette étude, l'ensemble des données permet de dégager plusieurs indices qui viennent, sinon corroborer, entretenir l'hypothèse d'un vaste complexe qui associerait les trois bâtiments mis au jour sur le site des Fins Nord et les nombreuses maçonneries exhumées aux XIX^{e} et XX^{e} siècles, quelques dizaines de mètres plus au sud. De là à voir dans les vestiges du *37, chemin des Fins* les restes d'un sanctuaire… Le pas restant à franchir est conséquent. Si les points énoncés plus haut constituent une première série d'indices, d'autres éléments probants restent à mettre au jour pour attester l'existence d'un complexe sacré à l'entrée nord de la ville.

Franck GABAYET
ingénieur chargé de recherche
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138

Bibliographie

Berti Rossi, May Castella 2005 : BERTI ROSSI (S.), MAY CASTELLA (C.). - *La fouille de Vidy « Chavannes 11 », 1989-1990. Trois siècles d'histoire à* Lousonna. *Archéologie, architecture et urbanisme*, Lausanne, 2005.

Bertrandy, Chevrier, Serralongue 1999 : BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.). - *La Haute-Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule Pré-inventaire archéologique*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999.

Broise 1984 : BROISE (P.). - *Le* vicus *gallo-romain de* Boutae *et ses terroirs*, Gap, 1984.

Cabart et *al.* 2005 : CABART (H.).- Les vitres romaines dans le quart nord-est de la France et la découverte d'Hettange-Grande en Moselle. *In: De transparentes spéculations, Vitres de l'Antiquité et du Haut Moyen-âge (Occident-Orient)*. Bavay : AFAV, Musée-site d'archéologie, 2005, p. 47-48. (id'antique ; 4)

Ferber *et al.* 1991 : FERBER (E.) *et alii*. - *Rapport de fouilles de l'usine Baïkowski*, dactyl., Annecy, 1991.

Feugère 1985 : FEUGÈRE (M.). - Les fibules en Gaule méridionale de la conquête à la fin du V^e^ siècle, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, suppl. n°12, éd. du CNRS, Paris, 1985, pp. 203-229.

Gabayet, Gaime 2006 : GABAYET (F.), GAIME (S.). - *L'évolution du parcellaire à la marge orientale du* vicus *de* Boutae *(Annecy) : l'apport des fouilles récentes d'Annecy-Galbert*, dans *Actes du colloque international «La rue dans l'antiquité»*, Poitiers, 7-9 septembre 2006, HeRMA, Université de Poitiers. Rennes, 2008, p. 337-346.

Gabayet, Gaime 2011 : GABAYET (F.), GAIME (S.). - *Les quartiers artisanaux à la marge orientale de l'agglomération de* Boutae *(Annecy).* Dans *Actes du colloque international « La ville au quotidien Regards croisés sur l'habitat et l'artisanat (Afrique du Nord, Gaule et Italie) », Aix-en Provence, 23-24 novembre 2007*, MMSH, Aix-en Provence, 2011, p. 43-58.

Gabayet, Isnard 2010 : GABAYET (F.), ISNARD (F.). - *Annecy, Haute-Savoie. 37, chemin des Fins nord Diagnostic archéologique*. Rapport final d'opération, mars 2010.

Gabayet *et al.* 2011 : GABAYET (F.), avec la coll. de Binard (J.), Bonnet (C.), Cécillon (C.), Pierre Dutreuil, Guérit (M.), Isnard (F.), Lalaï (D.), Mélo (M.), Plantevin (C.). - *Annecy, Haute-Savoie. 37, chemin des Fins nord*. Rapport final d'opération, Grenoble, Octobre 2011.

Landry 2010 : LANDRY (Ch.). - *Annecy, Haute-Savoie. 23, rue du Bel-Air. Diagnostic archéologique*. Rapport final d'opération, juin 2010.

Marteaux, Le Roux 1913 : MARTEAUX (Ch.) et LE ROUX (M.). - Boutae vicus *gallo-romain de la Cité de Vienne*, Annecy, 1913.

Ramponi 1992 : RAMPONI (C.). - *Sauvetage archéologique. 18, chemin des Fins-sud. Annecy (Haute-Savoie). Rapport de fouilles*. Lyon, Service Régional de l'Archéologie, 1992.

Vipard 2009 : VIPARD (P.).- L'usage du verre à vitre dans l'architecture romaine du Haut Empire. In Actes du colloques VERRE ET FENÊTRE, de l'Antiquité au XVIII^e^ siècle ». 13 au 15 octobre 2005, Paris-La Défense-Versailles. Les Cahiers de Verre et Histoire, n° 1, 2009.

ANNECY-LE-VIEUX, *Les Barattes*
Rue du Ramponnet

La campagne de diagnostic menée au lieu-dit « Les Barattes », rue du Ramponnet a permis de démontrer l'absence d'indices d'une anthropisation antérieure à l'époque moderne sur les parcelles concernées par la construction d'une maison individuelle. Au total, 2 longues tranchées ont pu être réalisées sur les 1373 m² de l'emprise étudiée. Le terrain présente un aménagement en terrasse datant du XVIII[e] ou du XIX[e] s., caractérisé par l'apport d'un épais remblai contenant de rares fragments de céramique. Cette terrasse est ensuite fortement drainée, et un important lot de céramiques de la seconde moitié du XIX[e] siècle est rejeté dans l'une des structures de drainage. L'absence d'indices d'une occupation à l'époque gallo-romaine pourrait permettre de situer plus au nord la limite du territoire dépendant de la *villa* des Barattes, entre le terrain sondé lors de cette opération et la parcelle AS 141, distante d'environ 250 m.

Christophe LANDRY
INRAP

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PRÉHISTOIRE, PÉRIODE ROMAINE, MOYEN-ÂGE, ÉPOQUE MODERNE

PASSY ET SIXT-FER-A-CHEVAL
Programme de prospection-sondage sur les premières occupations humaines des versants du col d'Anterne.

L'année 2011 constitue la quatrième et dernière année de terrain pour l'opération de prospection-inventaire, entreprise sur les premières occupations humaines des versants du col d'Anterne. Cette opération a été menée dans le cadre du programme ANR Pygmalion (direction F. Arnaud, laboratoire Edytem) qui s'achèvera au milieu de l'année 2012. L'objectif était d'acquérir des données sur les premières occupations humaines par le biais d'un inventaire diachronique basé sur la réalisation de grandes séries de sondages et par une étude systématique des structures ruinées en pierres sèches.

L'objectif principal de la campagne 2011 était la topographie détaillée des sites à structures en pierres étudiés les années précédentes. Les relevés de terrain et le traitement des points ont été assurés par l'équipe de fouille grâce à la station totale du laboratoire Edytem, avec l'aide de Stéphane Jaillet pour le traitement informatique. Six levés topographiques, associés à un modèle numérique de terrain, ont été réalisés sur les sites du Laouchet sud et Laouchet nord-est, du Plane, de la Rive sud du lac d'Anterne (RSLA) et au sud d'Alfred Wills (SAW) ainsi que sur le site préhistorique découvert sous le Petit Col (SPC). Ils permettent pour la première fois une vision d'ensemble et une

intercomparaison des sites d'alpages associant enclos et cabanes, sondés les années précédentes.

Parallèlement, une dernière série de 28 sondages a été réalisée. Trois sondages portaient sur des structures en pierres évidentes ou supposées, 4 concernaient des anomalies topographiques et végétales et 5 ont été implantés dans de petits abris sous roche ou au pied d'une paroi verticale. Les 16 autres portent sur des ensellements, des buttes morainiques et des petits replats à flanc de versant. Il s'agissait d'aborder de nouveaux secteurs (cas du chemin d'Alfred Wills au Collet d'Anterne et du versant sud du col d'Anterne) pour renforcer le maillage géographique des sondages, de compléter les données sur des secteurs déjà abordés précédemment (sous le refuge de Moëde, sous les chalets de Moëde, l'abri de Tête Noire) et enfin d'étudier les dernières structures ou anomalies topographiques et végétales recensées les années précédentes.

Les tranchées ouvertes dans des structures en pierres et des anomalies sédimentaires ont été assez peu fructueuses cette année. Deux structures n'ont livré absolument aucun vestige ni aucun charbon de bois. Une autre structure supposée n'a pas été confirmée par le sondage. Enfin une très belle anomalie circulaire, repérée l'an dernier au nord-est d'Alfred Wills, s'est révélée n'être qu'un phénomène naturel.

En plein air, le résultat le plus important est la découverte d'un petit foyer en légère cuvette sur un promontoire très étroit situé sous le chemin du refuge de Moëde à Villy (SCMV 1, fig. 4), au-dessus des chalets de Moëde. S'il n'a livré aucun mobilier, son aspect général comme sa position par rapport à la pédogenèse actuelle permettent d'espérer une datation assez ancienne.

Par ailleurs deux abris proches du chemin d'Alfred Wills au Collet d'Anterne ont livré des traces d'occupations : une couche et un foyer à plat (CWCA 10) ou un foyer en cuvette (CWCA 9). Mais la présence d'un clou en fer à

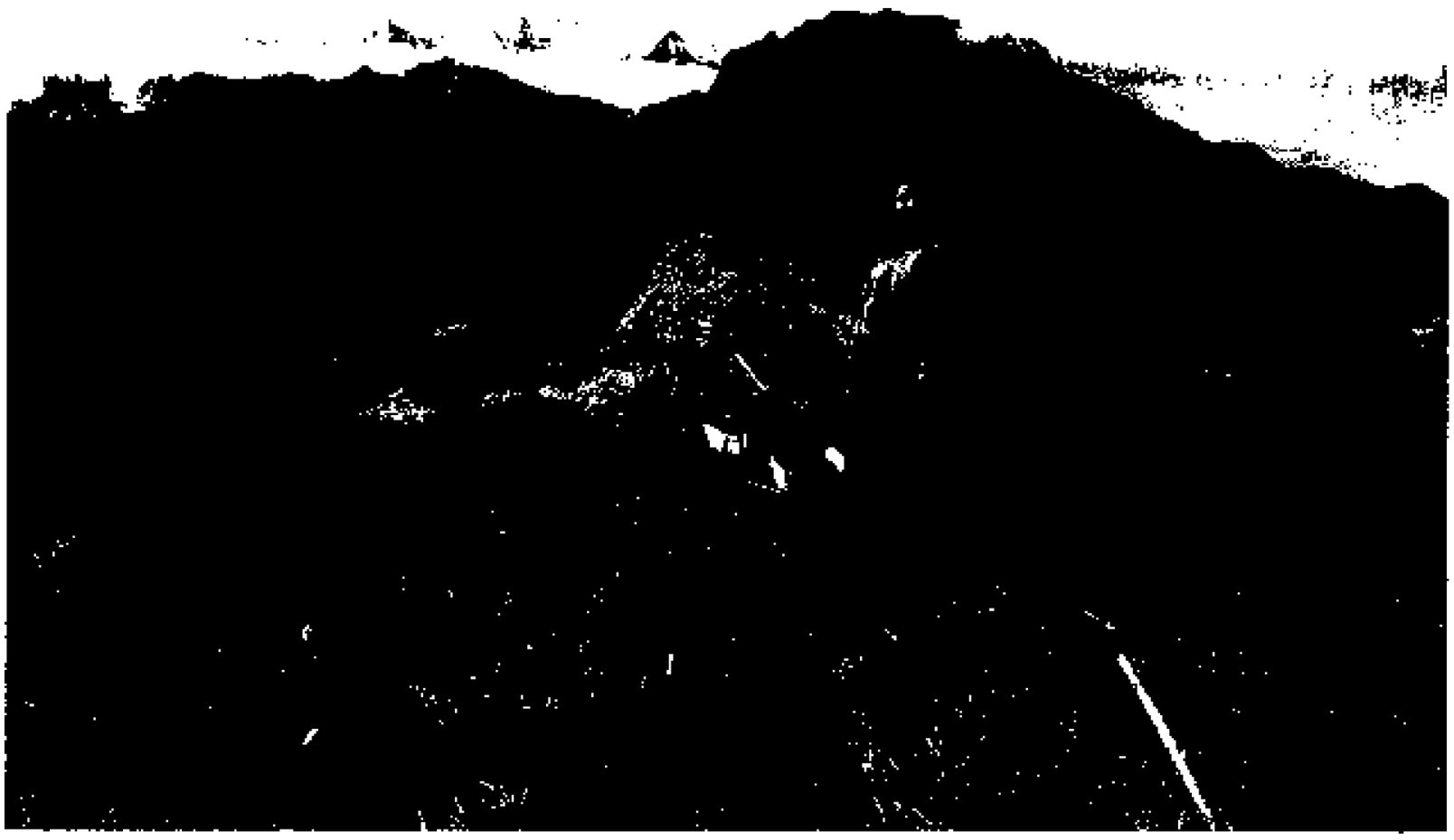


Fig. 4 : Passy, foyer sur un très petit promontoire situé sous le chemin du refuge de Moëde au hameau de Villy ; cl. PJ Rey UMR 5204 - Edytem.

CWCA 10 et la faible profondeur ainsi que l'excellent état des charbons à CWCA 9 ne permet pas d'envisager une datation très ancienne.

Comme les années précédentes, les résultats archéologiques nécessiteront plusieurs datations radiocarbones pour être pleinement exploitables.

Enfin des repérages complémentaires ont été menés sur la montagne de Pormenaz avec Alain Melo et Matthieu Petetin, afin de mieux cerner l'importance des anciens travaux miniers, mais aussi pour tenter de retrouver plusieurs structures en pierres déjà signalées par les équipes du Service Départemental d'Archéologie. Dans le secteur minier, une série de petits grattages ont été pointés au GPS, la majorité des entrées de galeries mentionnées en bibliographie (par exemple dans le Journal des Mines en 1794-95) ont pu être retrouvées et une aire de concassage a été localisée.

Par ailleurs sur le site de hauteur des Gures, grâce à François Durand, Pierre Dupraz et aux membres de l'association Culture Histoire et Patrimoine de Passy, la position des murs défensifs a pu être nettement complétée et précisée dans la partie ouest du site, par rapport aux premiers repérages et sondages menés en 2008.

Pierre-Jérôme REY
UMR 5204, EDYTEM

ANTIQUITÉ, MOYEN AGE, ÉPOQUE MODERNE, XIX^{e} S.

VIUZ-EN-SALLAZ, FILLINGES
Carrières de meules du Mont Vouan
Prospection thématique

Le Mont Vouan forme une petite montagne de 4 km de long, situé en Faucigny à 18 km à l'est de Genève. Ses flancs recèlent sur plus de 300 m d'épaisseur un conglomérat à ciment siliceux idéal pour la mouture des grains, particularité qui lui a valu le surnom de La Molire, littéralement « la carrière de meules ». De fait, des chambres d'extraction vastes comme des cathédrales s'ouvrent béantes sur le versant occidental du Mont. Avec leurs parois et leurs plafonds creusés de milliers d'alvéoles circulaires, ces vestiges particulièrement spectaculaires d'une production étendue à l'échelle industrielle ont été classés Monuments Historiques en 2009 sur une surface de 110 hectares.

Une première campagne de prospections aérienne et pédestre, couplée à deux chantiers de fouilles programmées et à des recherches en archives, avait permis en 2010 d'explorer 155 hectares du Mont et de découvrir 62 carrières ayant fourni des meules manuelles rotatives pour les plus anciennes, et des meules de moulins monolithes de 1,60 à 1,70 m de diamètre pour les plus récentes. Attestée dès la période romaine, grâce à une meule à mains mise au jour dans le *vicus* de Thyez, l'exploitation s'est poursuivie au cours du

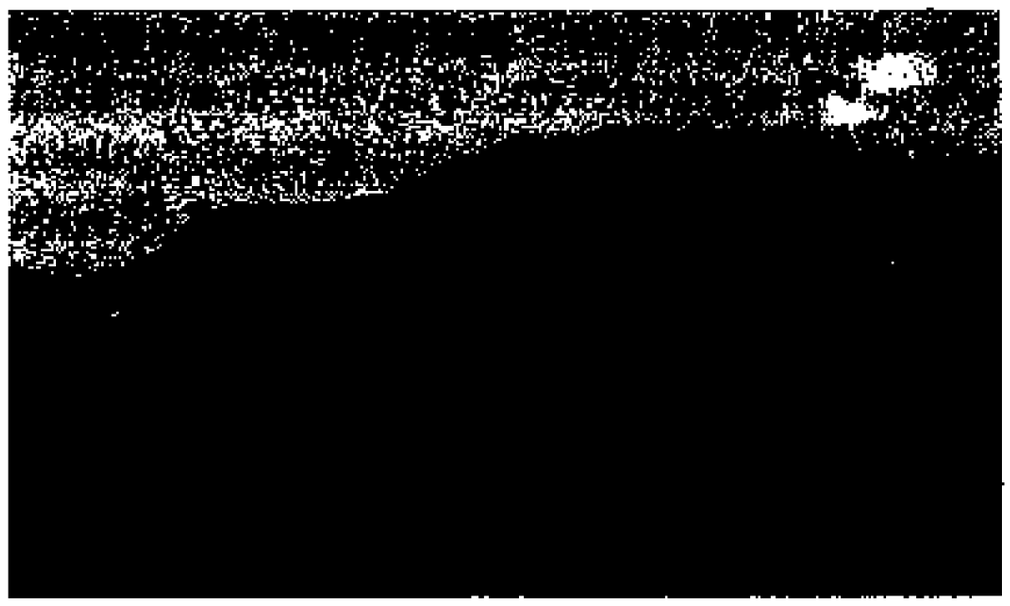


Fig. 5. Le Mont Vouan vu de la route menant de Marcellaz-en-Faucigny à Peillonnex ; cl. J. Serralongue.

Moyen Âge puis à l'Epoque Moderne, avant de décliner puis de s'arrêter au cours du XIX[e] siècle.

La campagne de prospection pédestre effectuée en 2011 visait à compléter et à achever l'exploration de la partie occidentale du Mont, seule concernée par les anciens chantiers d'extraction. Elle a été menée au cours des mois de juin et juillet par une équipe de 9 étudiants en histoire et en archéologie de l'Université Grenoble 2 et du LARHRA (UMR CNRS 5190), en partenariat avec les communes de Viuz-en-Sallaz et de Fillinges. Utilisant la technique du ratissage en lignes, cette prospection a couvert une surface de 98 hectares et livré 10 nouvelles carrières d'une longueur cumulée de 324 m. Le bilan des deux années de prospection s'établit ainsi à 253 hectares explorés, contenant 72 carrières de meules pour une longueur de fronts cumulée de 2362 m, faisant ainsi du Mont Vouan la plus grande carrière de meules de tout le Sud-Est de la France.

La typologie des nouveaux sites découverts, avec des champs d'alvéoles sur dalle, des meulières souterraines et principalement des meulières à ciel ouvert creusées en « tubes », rejoint celle déjà observée en 2010. Les 13 meulières souterraines désormais recensées sur Vouan constituent à elles seules la moitié des sites de ce genre actuellement connus en France. Les techniques observées et les datations estimées s'avèrent également similaires à celles issues de la première campagne. Ainsi, sur les 10 sites du cru 2011, 3 pourraient, d'après la chrono-typologie des chantiers et de leur production, avoir été exploités au cours de l'Antiquité et/ou du Haut Moyen Âge, les autres sites découverts ayant été mis en chantier entre le Moyen Age classique et la seconde moitié du XIX[e] siècle.

Menée en parallèle aux prospections de terrain, la recherche en archives s'est poursuivie en 2011 en se focalisant sur les comptes de châtellenies des XIII[e]-XV[e] s. et sur les actes notariés du XVIII[e] s., pour atteindre un total de 332 rouleaux, registres et dossiers dépouillés. Dans un contexte global marqué par une rareté assez étonnante de textes en rapport avec l'activité meulière, surtout pour un site d'une pareille ampleur, quelques inventaires après décès jusque-là absents du corpus, ont fourni des informations intéressantes sur l'outillage et les conditions de vie des meuliers du siècle des Lumières. Moins ladres, les rouleaux de comptes de 21 châtellenies du Chablais, du Genevois, du Faucigny, des Bornes et du pays de Gex ont livré 150 mentions d'achats

de meules datées de 1287 à 1381. La plupart des pierres proviennent des meulières de Lugrin, de Perrignier et de Dugny, toutes situées en Chablais et qui correspondent pour partie à des sites déjà repérés sur le terrain. Trois textes de 1343-44, 1363 et 1381 correspondent aux meulières du Mont Vouan et à leurs satellites du versant oriental des Voirons, confirmant l'existence des chantiers à l'époque médiévale et esquissant les contours de leur aire de commercialisation à travers le Faucigny.

Alain BELMONT
Professeur d'histoire moderne
Université Grenoble 2 ; LARHRA (UMR CNRS 5190)

SAINT-ANDRÉ-DE-BOËGE

La Molière, Roche Parée

Située sur le versant oriental du massif des Voirons et 16 km à l'est de Genève, la meulière de Roche Parée entame une falaise de conglomérat à ciment siliceux dominant le hameau des Corbières et la vallée de la Menoge. Etirée sur 200 mètres pour une hauteur maximale d'une quinzaine de mètres, elle aligne une série continue de fronts de taille présentant des lignes superposées de négatifs d'extraction circulaires, à l'intérieur desquels plusieurs milliers de meules de moulins ont été façonnées sur un plan vertical. Ce site à l'esthétique spectaculaire, intégralement classé Monument Historique en 2009, présente sur ses parois un rare cas de gravure d'un calvaire entouré des instruments de la passion du Christ, revus selon la version meulière (avec une échelle et un pic de meulier !), ainsi que cinq petites chambres souterraines lardées par des traces d'outils remarquablement conservées.

C'est l'une de ces chambres qui a été fouillée en juin 2011 par une équipe de salariés et d'étudiants de l'Université Grenoble 2 et du LARHRA (UMR CNRS 5190), en partenariat avec la commune de Saint-André-de-Boëge et le concours financier du Conseil général de Haute-Savoie. Profonde de 10 mètres pour une largeur de 5 à 18 mètres et une hauteur de 3 à 5 mètres, elle a été fouillée sur une surface de 70 m² jusqu'au plancher d'exploitation, enfoui sous 1 à 2 mètres de déchets de taille (la halde) coiffés par des niveaux d'occupations temporaires d'époque moderne et des XX^{e} et XXI^{e} siècles. Inséré dans un programme de recherches archéologiques et historiques s'intéressant à l'ensemble des meulières de la vallée de la Menoge et notamment aux carrières géantes du Mont Vouan, la campagne menée à Roche Parée visait à déterminer la chronologie du site, à étudier les stratégies d'exploitation et les techniques mises en œuvre par les meuliers, et enfin à quantifier sa production.

Après avoir délimité des secteurs de la falaise ayant pu correspondre à des concessions, les artisans ont ouvert perpendiculairement à la paroi naturelle,



Fig. 6. La chambre souterraine de la meulière de Roche Parée, à l'issue des fouilles ; cl. A. Belmont.

trois niveaux superposés de « tubes » horizontaux d'extraction de meules en délit, afin de pouvoir disposer d'une hauteur sous plafond suffisante pour leur travail, d'au moins 2 mètres. Puis ils ont poursuivi leur chantier en creusant des « puits » d'extraction verticaux, livrant des meules taillées en lit, parallèlement au plan de sédimentation. Les ébauches ont été détourées en creusant des tranchées annulaires larges de 20 à 30 cm pour 30 à 40 cm de hauteur, taillées à l'aide de pointerolles ayant laissé de longues et fines marques parallèles les unes aux autres et régulièrement espacées de 4 à 7 cm, attestant par leur finesse et leur régularité d'un savoir-faire poussé. Le décollement du cylindre était obtenu par l'ouverture à la broche à pointe simple, d'une unique encoignure linéaire large de 7 à 11 cm cernant entre la moitié et les deux-tiers de la circonférence de l'ébauche ; dans cette encoignure les meuliers inséraient des coins de fer pris en sandwich entre deux paumelles, ou plus vraisemblablement des coins de bois sec qu'ils arrosaient d'eau pour les faire gonfler, une technique attestée sur les meulières alto-médiévales de Claix (Charente), ayant livré le même faciès. Une fois la meule évacuée vers un atelier de finition, le travail se poursuivait par paliers successifs et en suivant le plan fourni par les alvéoles des extractions antérieures. La progression générale du chantier s'effectuait d'une manière très méthodique optimisant la production, comme le prouve le plan en nid d'abeille des 73 alvéoles d'extraction mis au jour, nettement perceptible sur les scans 3D à haute

définition effectués en fin de campagne par Olivier Veissière (société Patrimoine Numérique). Ainsi la seule chambre souterraine concernée par les fouilles de 2011 a fourni rien moins que 222 meules, sur une surface de 70 m² !

La morpho-typologie des pièces façonnées et la chronologie relative des alvéoles révèlent trois phases d'extraction. Une première phase a vu la production de meules de 80 à 90 cm de diamètre ; une seconde phase a livré des pièces de 105 à 118 cm ; une troisième, recoupant les deux premières et recourant à des techniques de taille différentes avec notamment l'usage du pic pointu et non plus de pointerolles, se caractérise par des pierres de 135 à 142 cm de diamètre. Une meule dormante ayant reçu son travail de finition et quasiment intacte, a été retrouvée soigneusement rangée dans la halde recouvrant le plancher d'exploitation. D'un diamètre de 91 cm pour une épaisseur de 23 cm et un poids de 320 kg, cette meule indique que l'abandon de la chambre souterraine est intervenu à l'issue des deux premières phases d'extraction. Un abandon que l'analyse 14C de charbons de bois dispersés dans les déchets de taille situés à la base de la halde situe antérieurement à une fourchette de 1220 à 1283 ap. J.C. (Lyon-8404 GrA).

Entamée peut-être dès le Haut Moyen Âge, et en plein chantier au cours du XIII[e] siècle, en amont de la chambre souterraine concernée par les fouilles, l'exploitation de la meulière de Roche Parée se poursuit au XIV[e] siècle. En effet, les comptes de 21 châtellenies dépouillés à l'occasion de la campagne 2011 ont livré deux mentions concernant le site : une de juin 1363, date à laquelle le châtelain de Bonne achète deux meules à Pons *de Nanto*, de Mijouet (un hameau situé à 1,5 km au sud de Roche Parée), et une autre mention évoquant la livraison en 1381 au châtelain de Bonneville, d'une meule provenant « *a loco Molerie qui locus distat quasi per tres leucas* » - « du lieu de la Meulière, éloigné de près de 3 lieues » soit 12 km, précisément la distance séparant Bonneville de La Molière de Roche Parée. Après le XIV[e] s., l'exploitation s'est maintenue sur d'autres secteurs de la carrière, jusqu'à son abandon intervenu, semble-t-il, au XIX[e] s., puisqu'une enquête de 1809 évoque des meules « de Bonne » et « de Fillinges » (la commune sur laquelle se trouvait alors le site) en service dans plusieurs moulins dont ceux de Magland et de Mégevette.

Située au XIII[e]-XIV[e] s. dans la seigneurie de Bonne, possession des sires de Faucigny puis des Dauphins jusqu'au traité de Paris de 1355, la meulière de Roche Parée voisine avec d'autres chantiers de moindre importance (*La Molertaz*, *la Haute Molière*), ouverts sur la même rive de la Ménoge mais elle fait surtout face aux 72 meulières du Mont Vouan, totalisant 2,3 km de fronts de carrières et qui eux relevaient des princes-évêques de Genève. La coexistence à la même époque de deux pôles d'extraction sur les rives opposées de la vallée de la Ménoge, l'un mineur (Roche Parée) et l'autre géant (le Mont Vouan), pourrait donc résulter d'une volonté des dynastes médiévaux,

sires de Faucigny puis dauphins de Viennois et enfin comtes de Savoie d'un côté, princes-évêques de Genève de l'autre, de contrôler chacun leurs propres sources d'approvisionnement en meules, outils indispensables aux moulins et par conséquent à la nourriture de leurs sujets, et également sources de profits importants à l'époque où une seule pierre livrée au moulin coûtait une somme élevée (36 sous en 1381). Cette question du lien potentiel entre meulières, pouvoirs et territoires, bien avéré sur d'autres sites d'une ampleur similaire en France et dans plusieurs pays étrangers, mérite d'être posée devant chaque grande carrière de meules et constitue à présent en Europe l'un des axes de la recherche sur ce type de sites.

Alain BELMONT
Université Grenoble 2
LARHRA (UMR CNRS 5190)

VIUZ-EN-SALLAZ

Le Mont Vouan, *Carrière de meules des 73 mètres*

Le Laboratoire de Recherches Historiques Rhône-Alpes (LARHRA, UMR CNRS 5190) a mené en 2010 et 2011 et en partenariat avec la commune de Viuz-en-Sallaz, une campagne de recherches sur les carrières de meules du Mont Vouan, une petite montagne de 4 km de long située en Faucigny à 18 km à l'est de Genève. Les recherches à travers les documents d'archives des XIII^{e}-XIX^{e} s., les prospections systématiques aériennes et pédestres, et enfin les fouilles programmées de 4 meulières (*Grand'Gueule*, *Vachat*, *73 Mètres*, *Roche Parée* à Saint-André-de-Boëge) ont permis d'approcher le passé jusqu'alors méconnu d'un ensemble particulièrement vaste de carrières de meules de moulins, classé Monument Historique en 2009 qui s'impose désormais comme la plus grande exploitation de ce genre dans tout le sud-est de la France.

Découverte à l'occasion des prospections pédestres effectuées en 2010, *la meulière des 73 Mètres* doit son nom à la longueur totale de ses fronts de taille. Elle se situe sur le versant sud-ouest du Mont Vouan et forme un balcon artificiel ouvert au centre d'une suite de grandes dalles subverticales et de falaises de grès conglomératique hautes d'une centaine de mètres. Le front de taille se présente comme une succession continue de 67 tubes d'extractions verticaux hauts de 1 à 3 m, parfois étagés sur deux niveaux successifs et qui ont entamé la falaise sur une largeur de 7 m en partie sud de la carrière et de 2 m à son extrémité nord. A l'intérieur des tubes, les meules ont été tirées sur un plan incliné, en lit, ce qui n'a pas empêché aussi des extractions en délit sur un plan vertical, notamment devant le porche et à l'intérieur d'une grande diaclase formant grotte, où se trouve une belle ébauche accidentée de 1,31 m de diamètre pour 32 cm d'épaisseur.



Fig. 7. Meulière des 73 Mètres : la partie sud en cours de fouilles ; cl. A. Belmont, LARHRA

Les fouilles menées sur le site des 73 Mètres avaient pour but d'explorer une carrière à ciel ouvert de la partie sud du Mont Vouan, les campagnes effectuées l'année précédente ayant concerné deux carrières souterraines, l'une située en partie nord (*Vachat*) et l'autre au centre du Mont (*Grand'Gueule*). Un grand nombre de sites découverts en prospection ayant livré des meules d'un diamètre de 1,30 à 1,35 m, ces fouilles souhaitaient également pouvoir dater ce type de production correspondant potentiellement à l'âge d'or du Mont Vouan. L'équipe de salariés et d'étudiants en histoire et en archéologie de l'Université Grenoble 2 a donc ouvert une surface de 45 m^2 située à proximité de l'extrémité nord du site, donc près des derniers secteurs exploités. Les décapages ont permis de mettre au jour 28 alvéoles et tubes d'extraction de meules, formant les parois et le plancher d'exploitation. Ce dernier a été atteint sur la totalité de la fouille ; il était recouvert de bas en haut par des couches d'un sédiment sableux puis de plaquettes de grès et enfin de blocs et de déchets de taille, le tout composant une stratigraphie rigoureusement inverse de celle présente sur le substrat naturel, attestant ainsi d'un comblement des chantiers abandonnés par des déblais provenant de chantiers ultérieurs, situés au nord de la zone fouillée : résidus du travail de découverte du banc intéressant les meuliers (les morts terrains) puis halde (les déchets de taille).

Deux phases successives d'exploitation ont été révélées. Une première phase chronologique a vu le déploiement d'un champ d'alvéoles sur dalle, caractérisé par des négatifs coalescents d'extraction en lit ayant chacun fourni une seule meule de 108 à 124 cm de diamètre pour 36 à 39 cm d'épaisseur, soit des dimensions attribuables aux Haut Moyen Âge et Moyen Âge central.

La base de ce champ d'alvéoles a été recoupée lors d'une seconde phase chronologique par des « tubes » d'extraction verticaux, disposés selon un plan en nid d'abeille et se coulant entre les diaclases lardant le substrat. Seulement hauts d'une cinquantaine de centimètres pour les tubes « pionniers », ouvrant sur le front d'abattage les premiers négatifs destinés à ménager une espace de travail en balcon au centre de la falaise, ces tubes atteignent dans leur plus grand développement jusqu'à 3 m de hauteur et ont dans ce cas fourni jusqu'à 6 meules chacun. La tranchée annulaire détourant les cylindres a été faite par passes de pics pointus travaillant en sens antihoraire à gauche et horaire à droite. Le décollement du substrat était effectué à l'aide de coins probablement en fer, pris en sandwich entre deux paumelles métalliques dont quelques exemplaires ont été retrouvés en place, à l'intérieur d'emboîtures triangulaires creusées à la base de la meule. Parmi les détails techniques encore révélés par la fouille, on note un exemple assez rare de larmier courant en W le long du front de taille, au-dessus de plusieurs alvéoles qu'il protégeait des ruissellements lors du travail des meuliers.

Les 28 alvéoles et tubes d'extraction mis au jour par l'équipe ont livré aux carriers un total de 62 à 70 meules, la production totale de la meulière des 73 Mètres étant estimée à environ 1400 meules. Celles de la deuxième phase chronologique s'avèrent avec leurs 140 à 145 cm de diamètre et jusqu'à 165 cm pour les plus grandes, nettement plus imposantes que les pierres du champ d'alvéoles sur dalle de la première phase. Pareils diamètres relèvent selon les acquis actuels de la recherche, des derniers temps du Moyen Âge et du début de l'époque moderne pour ceux de 140-145 cm, et des XVI^{e}-XVIII^{e} s. pour ceux de 165 cm. L'analyse 14 C d'une branchette d'épicéa carbonisée retrouvée dans la halde recouvrant le plancher d'exploitation de la seconde phase confirme une datation moderne (ETH-43286 : 160 ± 30 BP avec 56 % de probabilité pour un intervalle 1664-1788 et 12 % de probabilité pour un intervalle 1791-1825).

Alain BELMONT
Université Grenoble 2
LARHRA (UMR CNRS 5190)

SIXT-FER-A-CHEVAL, *abbaye de Sixt*

Dépendance de la prestigieuse abbaye Saint-Maurice d'Agaune, en Valais (Suisse), l'abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin de Sixt fut fondée dans les années 1140, probablement à partir de donations des seigneurs de Faucigny. Implantée dans le fond de l'étroite vallée du Giffre débouchant sur l'un des plus vastes cirques glaciaires alpins, le cirque du Fer-à-Cheval, elle contribua au Moyen Âge à la présence humaine permanente dans ce secteur de montagne très isolé. Les premiers bâtiments sont édifiés dès le milieu du XII^{e} s., mais les nombreux remaniements de l'Époque Moderne sous l'abbatiat

d'Humbert de Mouxy, un violent incendie en 1680 et les démolitions de la fin du XIX[e] s. ont fait disparaître l'ancien cloître et deux ailes de l'abbaye, ne conservant que l'église au nord et le logis abbatial au sud.

L'étude archéologique préalable réalisée parallèlement à une étude architecturale menée par l'équipe de Jean-François Grange-Chavanis ACMH a livré des informations majeures sur la chronologie de l'ancien logis, transformé en Hôtel du Fer-à-Cheval et de l'Abbaye dès la fin du XVIII[e] s.

La morphologie actuelle du logis (fig. 9), bâtiment rectangulaire de 30 m de longueur pour 10 m de largeur composé de pièces en enfilade distribuées par trois couloirs superposés au nord, correspond en grande partie aux remaniements du XVII[e] s., comme en témoignent les plafonds en bois de la grande salle du rez-de-chaussée et les cellules du premier étage, datés par dendrochronologie des années 1620. Les pièces du deuxième étage, en revanche, sont réaménagées vers le milieu du XVIII[e] s.



Fig. 8. Vue générale de l'abbaye de Sixt et de l'ancien logis.
Cliché : L. D'Agostino, Hadès, 2011.

De l'abbaye primitive, seul est pour l'instant perceptible un noyau primitif correspondant à l'emplacement de la grande salle actuelle, pour laquelle ont été identifiées des maçonneries et une porte à arc en plein cintre datables du XII[e] ou du début du XIII[e] s. Plus d'une vingtaine d'éléments en remploi provenant du cloître médiéval (chapiteaux, fûts de colonnes, tailloirs, base à griffes zoomorphes) ont été observés dans le mur nord du logis, reconstruit à partir des éléments de la démolition du cloître à la fin du Moyen Âge (fig. 9). Ces éléments sculptés, uniques en Haute-Savoie, apportent des informations inédites sur l'architecture primitive de l'abbaye. Le percement de grandes arcades ouvrant sur la cour au nord semble attribuable aux campagnes de travaux d'Humbert de Mouxy, qui ont abouti à la mise en place des couloirs de circulation sur l'emplacement des galeries du cloître médiéval.

L'étude de la charpente du logis, mise en place vers 1745, a en outre livré des informations sur les ailes orientale et occidentale de l'abbaye, démolies à la fin des années 1860. Hormis l'étude technique de cette charpente à fermes et pannes et de son évolution, l'analyse a révélé les traces de deux noues aux extrémités est et ouest de la charpente, témoignant de l'existence au XVIII[e] s. des deux ailes de l'abbaye dont ni l'emplacement, ni l'emprise n'étaient connues avec précision (fig. 10).

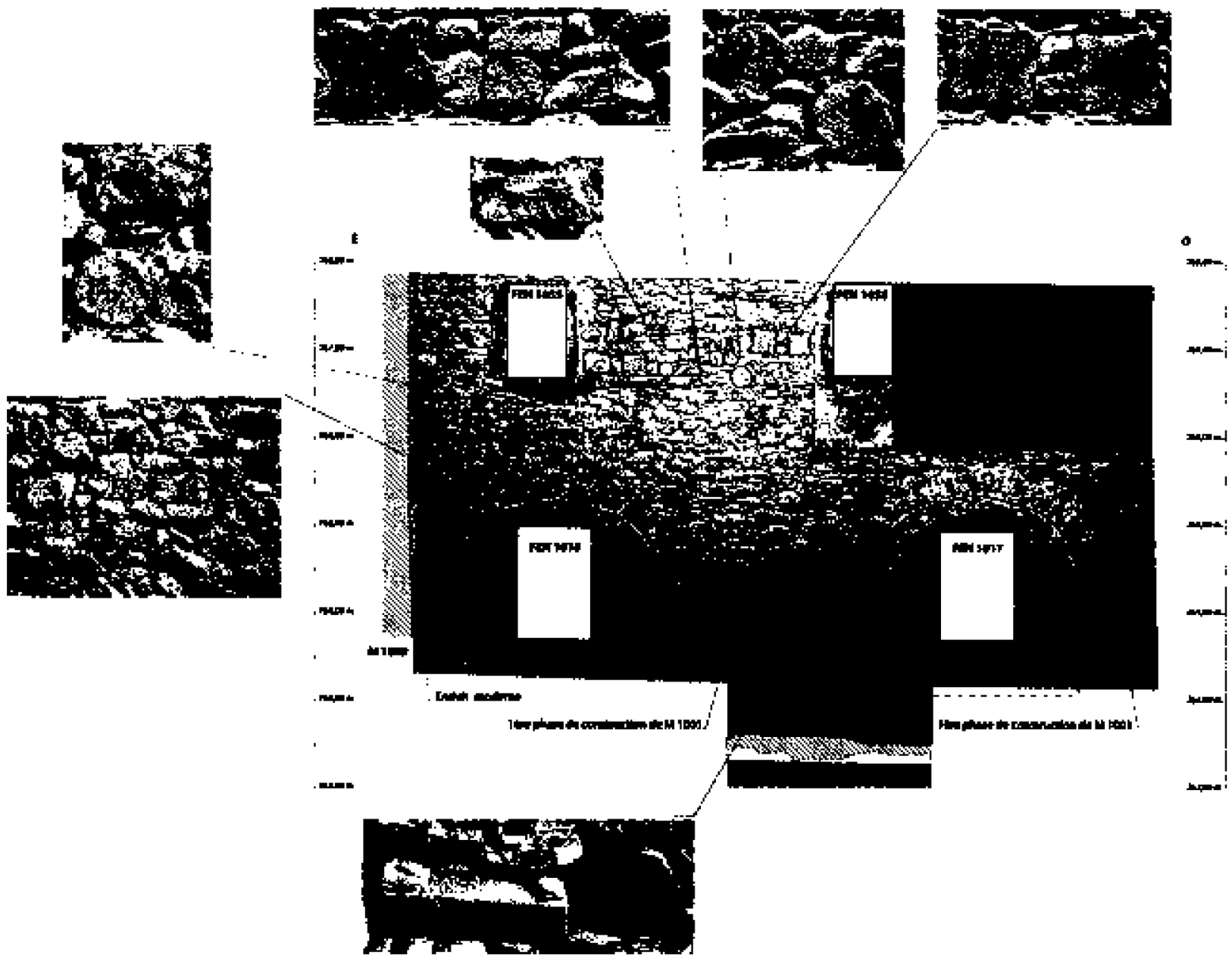


Fig. 9. Façade nord du logis, grandes arcades du XVII[e] siècle en rez-de-chaussée et éléments sculptés du cloître en remploi. Orthoimage et DAO : E. Chauvin-Desfleurs, Hadès, 2011.

Malgré la faible ampleur de cette opération, elle a mis en évidence la conservation dans les élévations d'éléments attribuables aux premières décennies d'existence de l'abbaye et les résultats témoignent du riche potentiel archéologique de l'édifice, même si sa chronologie globale et les détails de son architecture restent à étudier.

Laurent D'AGOSTINO
HADES

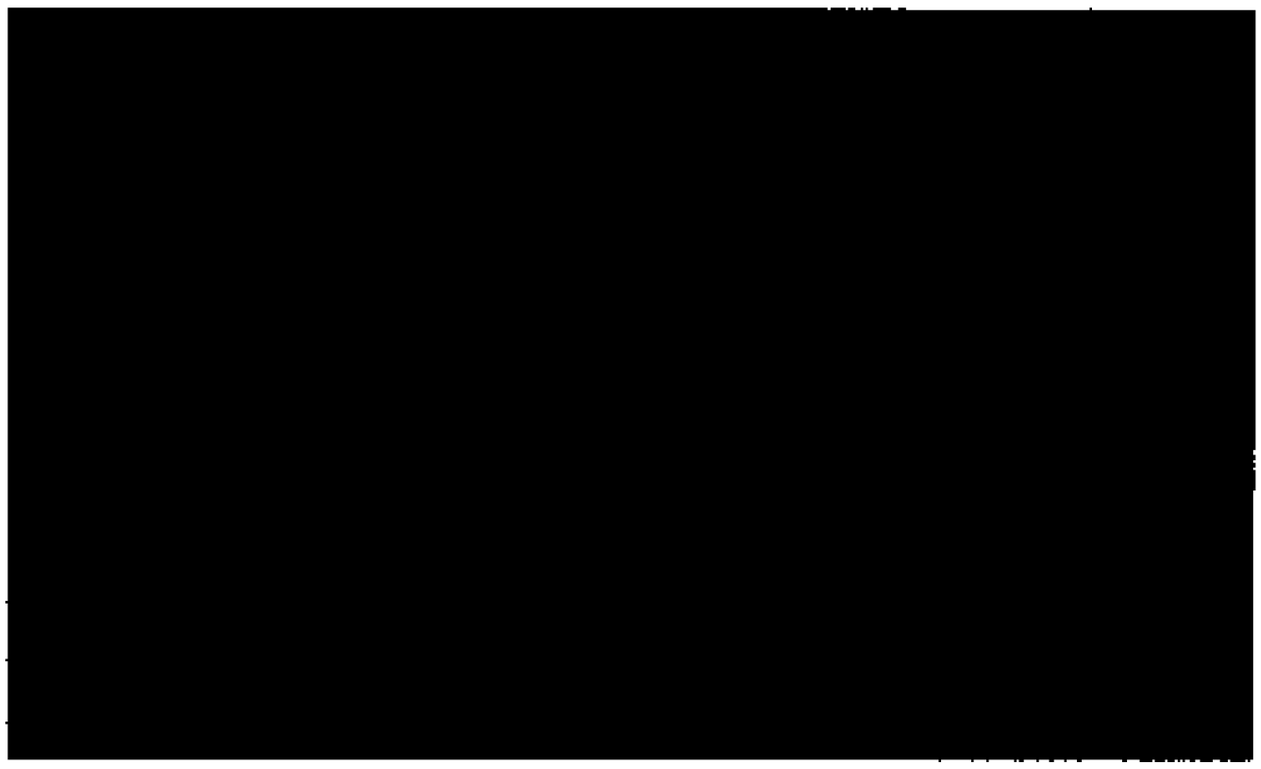


Fig. 10.
Charpente du logis, face nord : état actuel et restitution des fermes disparues. DAO : L. D'Agostino, Hadès, 2011.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PRÉHISTOIRE

MUSIEGES

Abri des Douattes ; alt. 370 m.

Introduction

La problématique de recherche sur ce gisement est double. Elle se situe à l'échelle du gisement et à celle de nos connaissances des traditions culturelles de la fin du Paléolithique supérieur.

Les fouilles anciennes ont permis de découvrir de nombreux artefacts lors des excavations réalisées par A. Jayet puis L. Pradel. Pour pouvoir replacer ces différentes collections dans leur cadre stratigraphique, chronologique et culturel, il est apparu nécessaire de poursuivre l'exploration du site avec des méthodes de fouilles modernes et une approche interdisciplinaire.

Surtout, soulignons que la séquence archéologique de l'abri des Douattes est importante pour la compréhension de l'évolution des dernières sociétés du Paléolithique supérieur. Si l'on se fie aux datations 14c déjà disponibles, l'occupation du site par des groupes magdaléniens s'étend sur près d'un millénaire, entre 13 300 et 12 500 av. J.-C.

En effet, l'étude du site ouvre sur plusieurs problématiques diachroniques :

- l'homogénéité des choix techniques des Magdaléniens ;
- l'évolution de leurs modes de vie ;
- les réponses apportées par ces groupes à un environnement en forte mutation.

Elles consistent à déterminer les variations à l'intérieur des différentes sphères d'activités des Magdaléniens (techniques, cynégétiques), en les mettant en perspective avec l'évolution des environnements.

C'est l'analyse détaillée des industries lithiques et osseuses mais aussi des éléments de parure dans leurs contextes stratigraphiques qui permettra de mettre en évidence l'évolution des choix culturels de ces populations.

Moins bien représentées sur le site, les industries contemporaines de l'Azilien pourraient également contribuer à apporter des éléments de discussion et de sériation sur l'apparition et l'évolution de la dernière grande culture du Paléolithique supérieur.

Nombreux, les vestiges fauniques sont des éléments essentiels pour appréhender à la fois l'évolution des dernières sociétés préhistoriques (relations Hommes/milieux ; tactiques de chasse) mais aussi de l'évolution des environnements (recomposition des spectres de faunes pendant le Tardiglaciaire).

L'abri des Douattes constitue une séquence importante pour la périodisation du Magdalénien supérieur et dans une moindre mesure de l'Azilien. Nos travaux s'inscrivent dans le renouvellement important des données amorcées il y a une dizaine d'années par le PCR dirigé par Gilbert Pion (Pion et Mevel dir. 2009 ; Argant *et al.*, 2009 ; Bridault *et al.*, 2009, etc..) et plusieurs travaux universitaires dont l'objectif est de rediscuter de l'évolution des groupes humains du Tardiglaciaire selon des méthodes d'analyses modernes et interdisciplinaires (Mevel, 2010 ; Bereiziat, 2011 ; Malgarini, thèse en cours).

Bilan de la campagne 2011

La campagne de fouilles 2011 s'est déroulée du 04 juillet au 05 août. Nous nous sommes exclusivement concentrés sur les carrés déjà en cours de fouilles (fig. 11) : CDE.6-7, F.3, G.3-4, HI.5, HI.23.

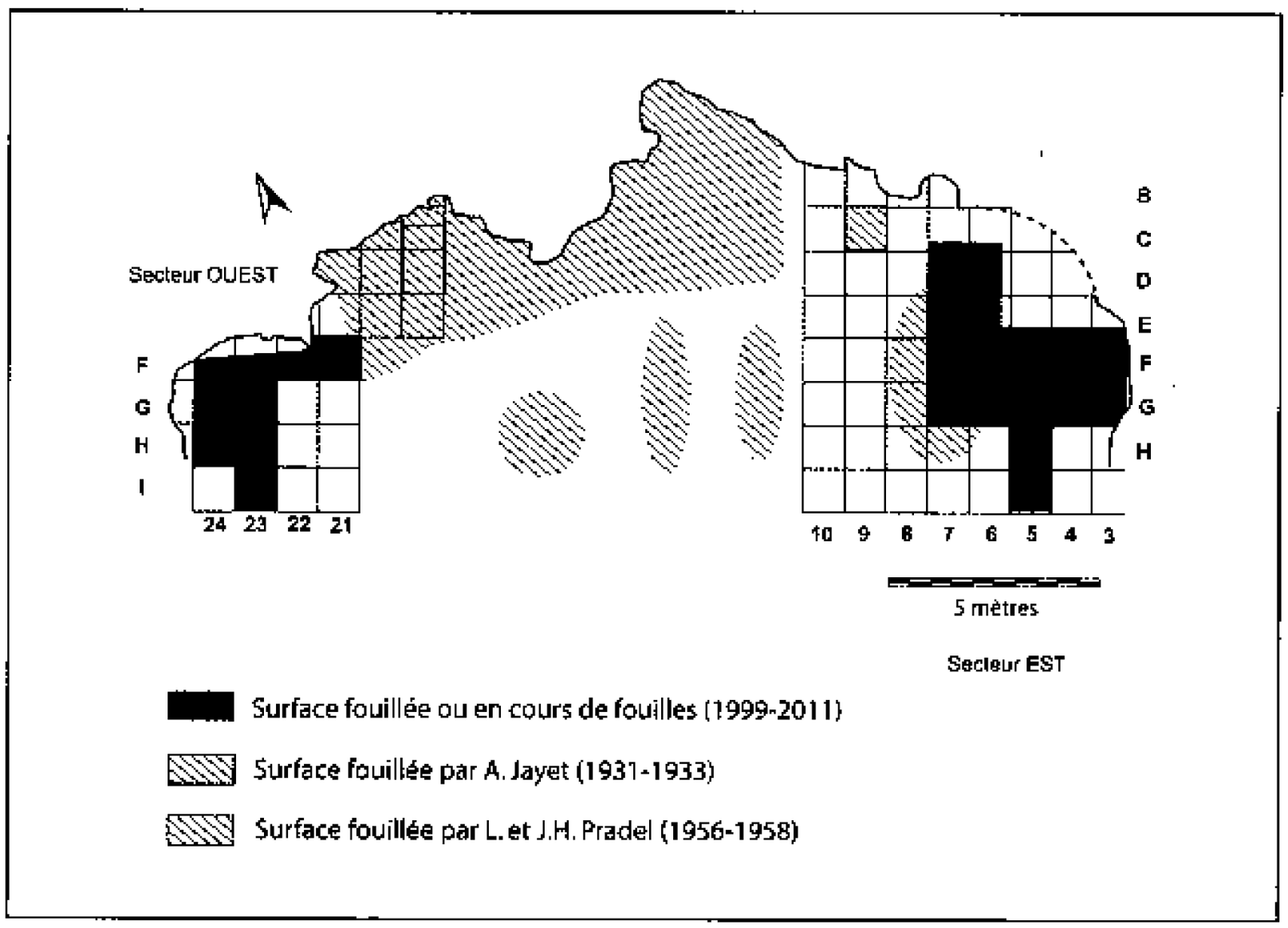


Fig. 11. Plan de l'abri des Douattes et localisation des surfaces fouillées ; DAO L. Mevel.

Le secteur CDE.6-7 a encore cette année livré de nombreux éléments d'industrie lithique et de plus rares éléments de faune. Les artefacts découverts se répartissent à l'intérieur de deux unités stratigraphiques distinctes : les US 20 et 21. Cette dernière se présente sous la forme d'une « lentille de limon organique gris-brun foncé » (Moulin *in* Mevel dir., 2010 - p. 25 et fig. 10) à l'intérieur de l'ensemble sédimentaire plus nettement argileux formé par l'US 20 (*op. cit.*). L'US 21 a pour le moment été explorée intégralement au nord de ce secteur, en CD.6 et partiellement en E.6. En DE.7, ce mince dépôt n'a pas encore été atteint. D'ailleurs, il n'est pas encore

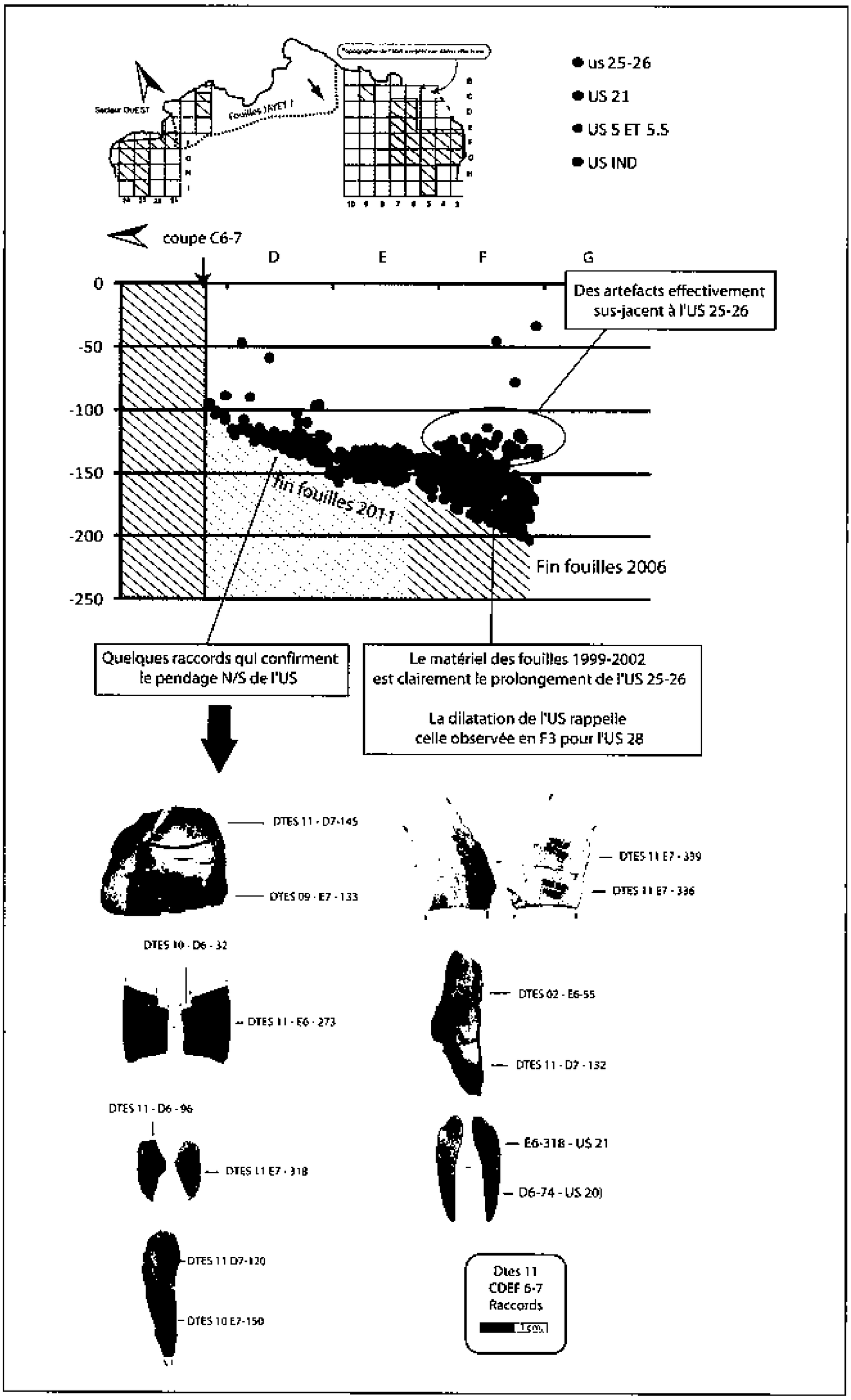


Fig. 12. Projections verticales des vestiges coordonnés en CDEFG 6-7 et liaison intra et inter-couches ; DAO et photos L. Mevel.

acquis que cette unité se développe au-delà de la limite occidentale où elle est apparue cette année. En effet, dans la coupe CDE.6 elle se développait juste au-delà de la limite ED.6, sans atteindre la coupe nord du secteur (Moulin *in* Pion dir., 2007 ; Moulin *in* Mevel dir., 2010).

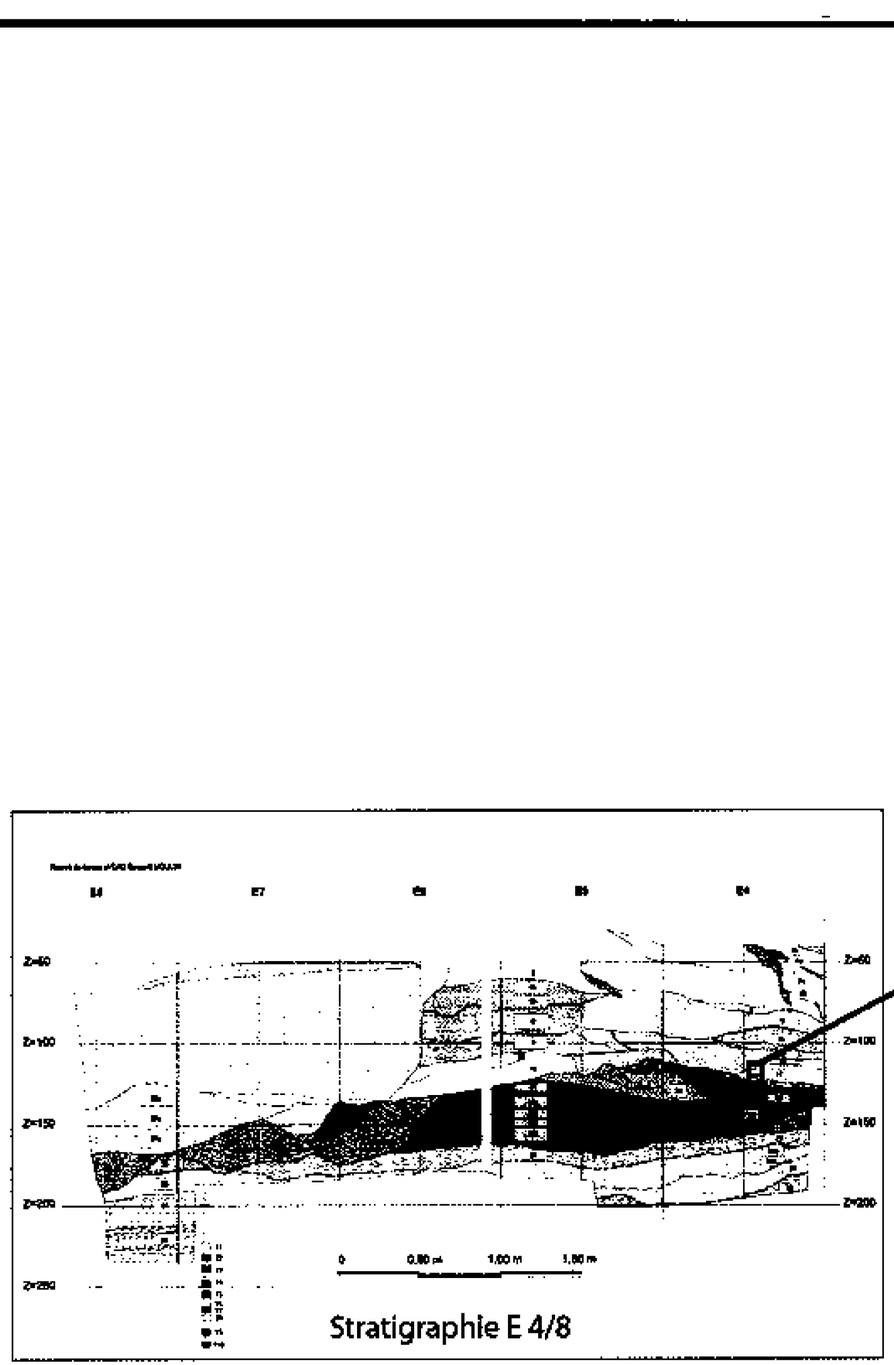
À un premier niveau d'observation et à la faveur d'un premier rapprochement technique, typologique et lithologique, entre des artefacts coordonnés dans les US 20 et 21, il paraît vraisemblable qu'elles contiennent des vestiges archéologiques contemporains. Cette proposition est illustrée par deux fragments de lamelles à dos, l'un découvert en 2010 en US 20 et l'autre cette année au sein de l'US 21. Elles ont été confectionnées dans la même matière première et sont peut-être issues de la même séquence opératoire voire de la même matrice (Christensen et Valentin, 2004). Plusieurs raccords inter-couches contribuent à valider cette proposition (fig. 12).

En raison des conditions météorologiques subies cette année, mais aussi des nombreux vestiges encore coordonnés cette année, l'exploration de ce secteur n'a pas été achevée. Une campagne supplémentaire sera nécessaire pour clore cette fouille et réaliser les décapages de vérification nécessaires.

En F.3, la fouille de la banquette, reliquat du sondage réalisé par Gilbert Pion en 2002 (Pion et Monin, 2002), a été achevée. En plus de la découverte de nombreux restes de faune, elle a permis de dégager l'US 28 sur toute sa puissance, vers l'extrémité orientale de l'abri. Le prélèvement d'un bloc de sédiment, en vue d'une induration et d'une analyse micromorphologique, a été réalisé par Bernard Moulin. Il a été décidé de réaliser ce premier prélèvement au niveau des US 17-19 et 20 de la coupe E.3 (fig. 13) et de documenter le processus de formation des tufs de l'US 17 et la nature des US 19 et 20. Cette dernière unité correspond au premier ensemble sédimentaire à forte teneur organique de la séquence.

Un prélèvement de bloc à l'intérieur de l'US 28 sera prochainement réalisé (2014). Nous avons opté pour un prélèvement de l'US 28 dans la coupe F.3, à l'endroit où cette unité stratigraphique est la plus puissante.

C'est également l'US 28 qui a été explorée en G.3-G.4. Un abondant matériel faunique a ici été relevé. Le secteur calcité est toujours bien présent à l'ouest du carré G.4. Le tri du matériel osseux réalisé par Romain Malgarini a déjà permis d'enrichir le corpus des vestiges lié au travail du bois de renne ; en effet, plusieurs fragments de baguettes en bois de renne ont été découverts. Si une bonne épaisseur de l'US 28 a été fouillée cette année, elle se développe encore au maximum de son épaisseur sur une trentaine de cm au nord (limite FG.3). La fin de la fouille en F.3 a permis de dégager un poste de travail ; cela devrait grandement contribuer à faciliter la fouille en G.3. On peut cependant estimer que deux campagnes supplémentaires seront nécessaires pour achever la fouille de ces carrés.



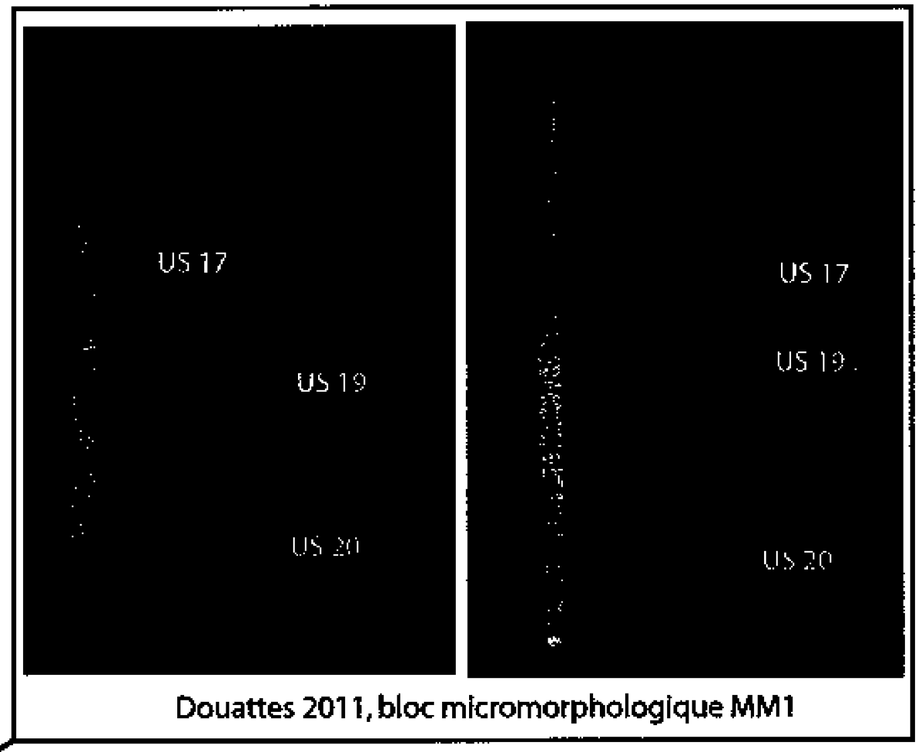


Fig. 13. Bloc micro-morphologique (MM1) dans son contexte stratigraphique ; photographies P. Rentzel, IPNA Bâle ; DAO : B. Moulin.

Un sondage avait été réalisé en HI.5 en 2010. En l'absence apparente de niveaux archéologiques, nous avions prématurément conclu à l'absence de niveaux vers l'extérieur de l'abri. Si nous avions profondément sondé I.5 (Mevel, 2010), il s'avère que le sondage en H.5 n'était pas suffisamment profond. En effet, au cours d'une opération de nettoyage du sondage il nous est apparu nécessaire de poursuivre l'exploration de H.5 afin de confirmer ou non la présence d'un niveau sédimentaire contenant du matériel archéologique.

Sous l'épais dépôt bioturbé est apparu un niveau à blocs de calcaire jointifs, fortement calcités, qui présente un pendage nord-sud très prononcé. Au regard de sa déclivité, il est peu probable que le niveau soit conservé en I.5, même si cette affirmation devra être vérifiée ultérieurement. Au sommet de ce niveau, plusieurs artefacts lithiques et osseux ont déjà été coordonnés. On notera par exemple la présence d'un probable fragment de pointe à dos courbe. La géométrie du sommet de ce dépôt semble, au vu de la coupe disponible (G.4 ouest), être le prolongement de l'US 28. Cet ensemble sédimentaire est-il le prolongement méridional de l'US 28 ? Est-il le résultat d'un palimpseste de niveaux sédimentaires diachroniques, comme pourrait le suggérer la présence d'artefacts aziliens à son sommet ?

Avant d'entamer plus avant l'exploration de ce carré qui pourrait nécessiter l'ouverture des carrés adjacents, il nous est apparu opportun de tenir compte de l'avis de la CIRA, sur l'intérêt de poursuivre ou non la fouille de cet ensemble. La campagne 2012 pourrait être l'occasion d'explorer I.5, ce qui nous permettrait de documenter avec plus de précision le contenu du ou des ensembles sédimentaires en présence, et statuer ainsi sur l'intérêt d'élargir la fenêtre dans ce secteur. L'état dans lequel le où les niveaux seront conservés en H.5 déterminera, d'une part le temps nécessaire à leur exploration et d'autre part l'intérêt d'élargir la fenêtre d'observation.

Notons par ailleurs qu'un sondage à la tarière a été réalisé dans le secteur est. L'objectif était de vérifier à quelle profondeur se trouvait le bedrock de l'abri. Il semble qu'il se situe à environ 1,20 m sous les niveaux archéologiques les plus profonds de la séquence.

Pour le secteur ouest, les fouilles se limitaient aux carrés H et I.23. La fouille de H.23 avait pratiquement été achevée en 2010 (Mevel dir., 2010). Ce secteur a fourni cette année de très rares éléments lithiques qui viennent toutefois compléter l'abondant matériel déjà récolté dans ce secteur. L'exploration de I.23 a été achevée et l'intégralité des carrés ouverts depuis la reprise des fouilles en 2006 est donc désormais clos.

Si les fouilles du secteur ouest devaient se prolonger, ce qui paraît souhaitable pour enrichir le corpus déjà disponible, elles devraient se concentrer en GH.22. Comme nous l'avions par ailleurs préconisé en 2010, il paraît tout aussi pertinent de poursuivre la fouille au-delà de l'actuelle coupe FG.24,

jusqu'à la paroi (Mevel dir., 2010, p. 71-72). L'acquisition d'un corpus exhaustif paraît plus que souhaitable si l'on veut apporter des informations qualitatives à partir des séries excavées dans ce secteur.

Ludovic MEVEL
CNRS-UMR 7055
Université de NANTERRE

Bibliographie

Argant, Begeot, Marrochi 2009 : ARGANT (J.), BEGEOT (C.), MARROCCHI (Y.) - L'environnement végétal au Tardiglaciaire à partir de l'étude de trois lacs : La Thuile, Saint-Jean-de-Chevelu et Moras *in* G. Pion et L. Mevel coord, *La fin du Paléolithique supérieur dans les Alpes du nord, le Jura méridional et les régions limitrophes. Approches culturelles et environnementales,* Paris, Mémoire de la Société préhistorique française, 50, 2009, p.23-40.

Bereiziat 2011 : BEREIZIAT (G.) - Variabilité des comportements techniques du Dryas ancien à la fin du Bølling. Analyse techno-économique comparée du matériel lithique de cinq gisements tardiglaciaires du Jura méridional, Thèse de doctorat, 2011, Université Bordeaux 1

Bridault, Chaix 2009 : BRIDAULT (A.), CHAIX (L.), Réflexions sur la recomposition des spectres fauniques dans le massif jurassien et les Alpes françaises du nord durant le Tardiglaciaire, *in* G. Pion et L. Mevel coord, *La fin du Paléolithique supérieur dans les Alpes du nord, le Jura méridional et les régions limitrophes. Approches culturelles et environnementales,* Paris, Mémoire de la Société préhistorique française, 50, 2009, p. 59-72.

Christensen, Valentin 2004 : CHRISTENSEN (M.), VALENTIN (B.) - Armatures de projectiles et outils, de la production à l'abandon, *in* N. Pigeot dir, *Les derniers Magdaléniens d'Etiolles ? Perspectives culturelles et paléohistoriques,* Gallia Préhistoire, XXXVII[e] supplément, CNRS editions, 2004, Paris, p. 107-160.

Mevel 2010 : MEVEL (L.) (2010) - *Des sociétés en mouvement : nouvelles données sur l'évolution des comportements techno-économiques des sociétés magdaléniennes et aziliennes des Alpes du nord françaises (14 000 - 11000 BP),* thèse de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 655 p.

Mevel (dir.) 2010 : MEVEL L. dir. avec la collaboration de AFFOLTER (J.), CHAIX (L.), MALGARINI (R.), MOULIN (B.), PESCHAUX (C.) - Les occupations magdaléniennes et aziliennes de l'abri des Douattes (Musièges - Haute-Savoie). Bilan des opérations de fouilles 2008-2010, 2010, 172 pages, 80 figures.

Pion, Mevel (coord.) 2009 : PION G. et MEVEL L. (coord.) - *La fin du Paléolithique supérieur dans les Alpes du nord, le Jura méridional et les régions limitrophes. Approches culturelles et environnementales,* Paris, Mémoire de la Société préhistorique française, 50, 2009, 198 p.

Pion (dir.) 2007 : PION (G.) (dir.) avec la collaboration de CHAIX (L.), MEVEL (L.), MOULIN (B.) - L'abri des Douattes. Rapport de fouille annuelle programmée, SRA Rhône-Alpes, 2007, 73 p.
Pion, Monin 2002 : PION (G.) et MONIN (G.) - L'abri des Douattes. Musièges, Haute-Savoie, Rapport de fouille 2002, 45 p.

PÉRIODE ROMAINE

PRESILLY,
hameau de Bel-Air

L'inscription fragmentaire de Présilly : une interdiction de détourner une adduction d'eaux privée.*

Dans la dernière « Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie », a été publiée (*Revue Savoisienne*, 2010, p. 64-67, avec photo) une inscription très fragmentaire retrouvée en remploi dans le mur d'une maison du hameau de Bel-Air (commune de Présilly[6]) dans le territoire de la cité de Vienne. Comme les quelques restitutions proposées, même avec prudence, par les premiers éditeurs ne nous paraissent pas adéquates, nous revenons sur cet intéressant document[7] et nous faisons des propositions, à tout le moins très vraisemblables.

Cette plaque de calcaire blanc rosé, à l'écriture soignée, est brisée de tous les côtés, mais les vestiges d'une moulure sont encore nettement visibles en haut et en bas, ce qui atteste que le texte comportait quatre lignes. En revanche, la mutilation de la pierre à gauche et à droite interdit de connaître la longueur exacte des lignes, ce qui pose de très délicats problèmes de restitution.

Voici le texte conservé :

[- - -]TFIL VERA[- - -]
[- - -]AS • ET • ITER[- - - ?]
[- - -] uacat AD • EAS • uacat [- - -]
4 [- - -] uacat • NEM[- - -]

---

* Merci à Michel Aberson, Philippe Leveau et François Wiblé de leur aide précieuse.
(6) Pour les caractéristiques matérielles (dimensions, hauteur des lettres, paléographie…), nous renvoyons à la première publication.
(7) Ils n'ont pas non plus réussi à identifier la nature du texte et proposent une inscription honorifique ou une épitaphe.

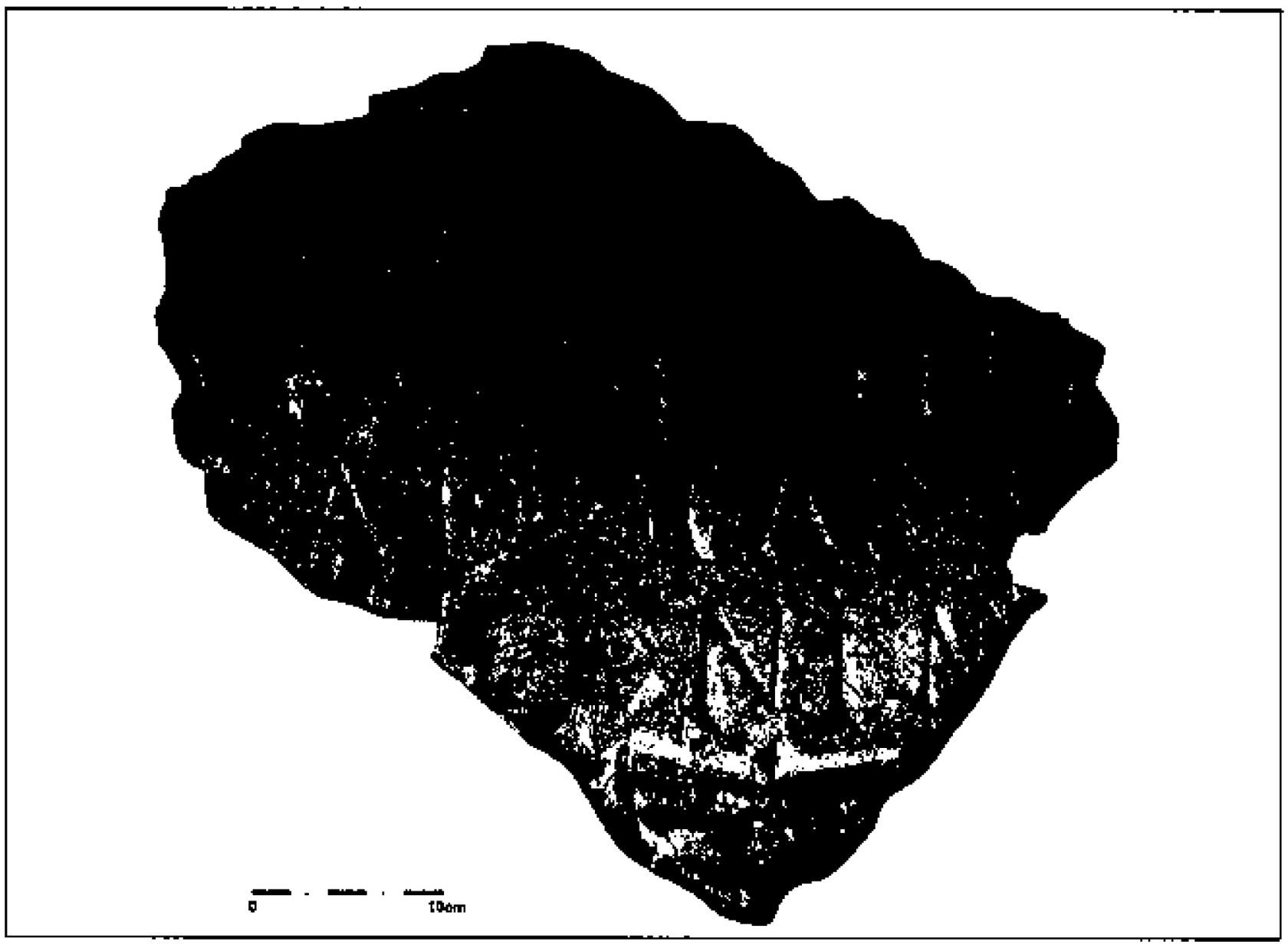


Fig. 14. L'inscription conservée au hameau de Bel-Air.

L. 1 : nous n'avons pas séparé les mots par des espaces qui n'existent pas sur la pierre. Le T initial et le A final (surtout) sont mutilés, mais leur identification ne fait aucun doute. Il semble bien que Vera n'est pas un mot complet, car on croit distinguer dans la cassure un minuscule vestige du bas d'une lettre dans l'alignement du A. Logiquement, le I est long - l. 2 : le A initial et le R final sont très endommagés, mais identifiables avec certitude - l. 4 : la dernière lettre conservée est incontestablement un M. Avant le très probable point de séparation, on ne voit rien.

À la ligne 1, comme les précédents éditeurs l'avaient bien noté, il est certain que le texte conservé est la dénomination mutilée d'un citoyen ou d'une citoyenne romaine, puisque le personnage était désigné à l'origine soit par les *tria nomina* (prénom + gentilice + surnom) ou les *duo nomina* première manière (prénom + gentilice) ou seconde manière (gentilice + surnom) des citoyens, soit par les *duo nomina* (gentilice + surnom) des citoyennes. On lit seulement sur la pierre la filiation par le prénom Titus du père - *T(iti) fil(-)* - et une partie du surnom (*Vera[--]*). Il/elle était donc ingénu(e), c'est-à-dire né(e) libre. La tribu n'est pas mentionnée, mais cette absence ne suffit pas à prouver que nous ayons affaire à une femme, puisqu'elles n'étaient pas inscrites dans une tribu, car la tribu est assez rarement présente dans la dénomination des Viennois (voir l'*index nominum*

des *Inscriptions Latines de Narbonnaise*. V, 3. *Vienne*). Il est donc impossible de se prononcer sur le sexe du personnage[8], car si, dans la cité de Vienne, l'indication de la filiation – par le prénom ou le surnom du père, voire le surnom de la mère –, est légèrement plus fréquente chez les femmes (16%) que chez les hommes (14,2%), ce très faible écart doit nous inciter à la plus grande prudence[9]. Il peut être dû au seul hasard de la conservation des documents. D'ailleurs, même s'il y avait une proportion beaucoup plus grande de femmes qui arboraient leur filiation, on ne pourrait pas se déterminer avec certitude sur le sexe de la personne, mais seulement indiquer une plus grande probabilité. Manquent donc à gauche un éventuel prénom (pour un citoyen) et le gentilice (pour un citoyen ou une citoyenne). À droite, au vu de l'espacement des lettres préservées, qui est supérieur à celui des deux mots précédents, le surnom mutilé (voir *supra*) pourrait être le dernier mot de la ligne qui serait occupée par la seule dénomination du personnage, ce qui serait d'ailleurs logique dans une inscription soignée comme celle-ci.

De ce surnom, il subsiste seulement quatre lettres : VERA[–]. C'est insuffisant pour l'identifier, mais nous pouvons au moins remarquer que ce mot relève de la racine gauloise : *uer-/uera-*, qui a servi à former un bon nombre d'anthroponymes en Gaule Narbonnaise[10], notamment chez les Voconces de Die (voir index, *ILN*, VII. *Les Voconces* - 1. *Die*), un peu moins dans le territoire viennois. Citons : Vera (*ILN, Vienne* 421, 427, 458, 846), Veratia (*ILN, Vienne* 139, 728), Veratianus (*ILN, Vienne* 178), Verinus (*ILN, Vienne* 539)… Ces noms latins pourraient avoir été choisis par certains Gaulois pour leur ressemblance phonétique avec des noms gaulois et pourraient être des noms latins « homonymes », adoptés parce qu'ils comportaient une racine qui ressemblait à une racine gauloise et pourraient « recouvrir » des noms gaulois bien réels ou les éléments celtiques d'un nom[11]. Comme le notaient déjà les premiers éditeurs, il est impossible de choisir entre les différents noms déjà connus dans la cité (Veratia, Veratianus…). D'autres surnoms, non attestés chez les Viennois, sont d'ailleurs envisageables : Veracilius, Veranilla, Veranus, Veratius … À la ligne 1, la lacune du texte ne serait donc pas très importante.

À la ligne 2, au vu de la mise en page, le texte pourrait avoir été centré, peut-être parce que cette ligne présente l'objet essentiel de l'inscription. Il manquerait donc peu de lettres à gauche et sans doute aucune à droite. Il est en tout cas quasiment certain qu'il ne faut pas restituer *iter* en *iter[um]*, car

---

(8) En dépouillant les indices des *ILN, Vienne*, nous avons recensé 1030 hommes et femmes dont nous sommes certains qu'il étaient des citoyens et des citoyennes romaines ingénues : 766 hommes (74,4%) et 264 femmes (25,6%).

(9) Les femmes disposaient librement de leur fortune et pouvaient gérer une entreprise, faire des donations … (voir B. Rémy, N. Mathieu, *Les femmes en Gaule romaine. Ier siècle av. J.-C.-Ve siècle apr. J.-C.*, Paris, Errance, 2009, p. 52-54).

(10) Voir X. Delamarre, *Dictionnaire de la langue gauloise*, 2e éd., Paris, Errance, 2003, p. 314 et 317.

(11) Voir M. Dondin-Payre, « L'onomastique dans les cités de Gaule centrale (Bituriges Cubes, Éduens, Senons, Carnutes, Turons, *Parisii*), » *in* M. Dondin-Payre, M.-Th. Raepsaet-Charlier (éd.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, Le livre Timperman, 2001, p. 302-305, et l'introduction aux *ILN, Vienne*, avec bibliographie.

cet adverbe (« pour la seconde fois ») n'aurait guère de sens après la conjonction de coordination *et* [12]. Nous pouvons donc très probablement penser au nom commun neutre *iter* à l'accusatif (« et le chemin »), puisqu'il est relié à un mot qui est clairement à l'accusatif féminin pluriel. En nous fondant sur plusieurs inscriptions du territoire viennois, il est très tentant de restituer *[–]as* en *[aqu]as*. Nous aurions alors la commémoration d'une adduction d'eau et d'un chemin (de l'eau), c'est-à-dire de canalisations. À Vienne (*ILN, Vienne* 84), nous lisons sur huit inscriptions identiques antérieures au règne de Claude[13] : … *aquas nouas itineraque aquarum [per suos] fundos colonis Viennensium donauerunt,* « … ont offert de nouvelles eaux et les conduites de ces eaux à travers leurs domaines aux colons de Vienne »[14]. Au vu du contexte, la traduction d'*iter* par « conduite, canalisation » s'impose[15].

À Marigny-Saint-Marcel (*ILN, Vienne* 721, 722, de la première moitié du I^er^ siècle de notre ère[16]), la formulation est un peu différente : … *aquas iusque earum aquarum tubo ducendarum ita ut recte perfluere possint uicanis Albinnensibus d(e) s(uo) d(edit)*, « … a offert à ses frais aux habitants du bourg d'Albens … l'adduction des eaux ; ainsi que le droit d'amener l'eau par une canalisation suivant un parcours en droite ligne »[17]. À tout le moins, notre proposition est donc hautement plausible.

À la ligne 3, le texte semble être incomplet des deux côtés, car la forme *iter / ad eas* déséquilibrerait la mise en page de la ligne et semble peu latine. À gauche, il faut donc probablement restituer un participe passé apposé à *iter* : par exemple *factum*, « fait pour ». À droite, la restitution *ducendas* « pour conduire, pour amener » est la plus vraisemblable (voir *ILN, Vienne* 721, 722).

À la ligne 4, très fragmentaire, il ne paraît pas possible d'envisager de restituer le seul mot en partie conservé par *nemus/nemoris* « bois, forêt », car ce nom ou ses dérivés (*nemoralis, nemorensis, nemorosus*…) appartiennent au seul vocabulaire de la poésie et ne conviennent donc pas à ce contexte épigraphique d'adduction d'eaux. Il faut plutôt penser à *nemo/neminis* « personne », plus précisément au datif *nem[ini]* « à personne »[18]. Nous retrouvons ce mot dans un texte – relativement proche – découvert non loin

---

(12 L'association *et iterum* est connue, mais elle est très rarement attestée au Haut-Empire : *CIL* V 4405, à Brescia, VI 1739, 1740, 1742, à Rome. On ne connaît aucune attestation en Gaule.

(13) Quintus Gellius Capella et Decimus Sulpicius Censor, les deux donateurs, étaient quattuorvirs, une magistrature viennoise antérieure à la promotion de Vienne au rang de colonie romaine par Caligula (voir Introduction aux *ILN, Vienne*, p. 40). Ces canalisations alimentaient huit fontaines dont l'eau provenait de l'aqueduc de la Gère.

(14) On retrouve une donation du même type en Aquitaine, à Périgueux (*ILA, Pétrucores* 28-30). Voir Ph. Leveau, « L'eau dans les villes d'Aquitaine », in *Villes et agglomérations urbaines du Sud-Ouest de la Gaule. Histoire et archéologie. Deuxième colloque Aquitania à Bordeaux, 13-15 septembre 1990*, Bordeaux, 1992, p. 259-281.

(15) En droit romain, il faut distinguer entre le droit sur l'eau et le droit de conduire l'eau sur les domaines d'autrui (Q. Mucius Scaevola, *Digeste*, 43, 20, 8 ; Pomponius, *Digeste*, 8, 3, 15 ; Ulpien, *Digeste*, 43, 21, 3, pr.… ; *lex coloniae Genetivae Iuliae*, 79). Voir L. Capogrossi Colognesi, *Ricerche sulla struttura delle servitù d'acqua in diritto romano*, Milan, A. Giuffrè, 1966, *passim*.

(16) Fragmentaires, les deux inscriptions se complètent l'une l'autre.

(17) Financées par Gaius Sennius Sabinus, un riche propriétaire de la région, les eaux alimentaient les thermes et la palestre du bourg d'Albens. Sabinus a aussi donné l'autorisation de faire passer les canalisations nécessaires dans ses domaines et a peut-être acquis auprès d'autres propriétaires les servitudes de ce passage.

(18) À part ces deux noms et les rares dérivés de *nemus/nemoris*, il n'existe aucun autre mot commençant par *nem[–]*, sauf l'adverbe *nempe*, « assurément », qui est rarissime (dix-huit occurrences païennes et chrétienne dans toute l'épigraphie lapidaire) et des noms propres ou des noms de divinités – Nemesis – par exemple.

d'un aqueduc de Lyon : *ex auctoritate / Imp(eratoris) Caes(aris) Traia/ni Hadriani / Aug(usti). Nemini / arandi, ser/endi pang/endive ius est / intra id / spatium agri quod tute/lae ductus / destinatum / est* (*CIL* XIII 1623, à Chagnon, Loire), « de par l'autorité de l'Empereur César Trajan Hadrien Auguste, le droit n'est donné à personne de labourer, de semer ou de planter dans cet espace destiné à la protection de l'aqueduc ».

En fin de ligne, nous devons certainement supposer un verbe, à la troisième personne du singulier de l'indicatif ou du parfait. *Permittere* pourrait convenir : *permittit* « permet » ou plutôt *permisit* « a permis », car ce temps du passé impliquerait une conséquence présente. Son sujet est le personnage de la ligne 1. Au début de la ligne, un verbe, à l'infinitif, dépendant du précédent, qui indiquerait quel acte est défendu, par exemple *avertere* « détourner », ou des synonymes : « … Vera [–] n'a permis à personne de détourner ». Comme à Chagnon et à Marigny-Saint-Marcel, nous pourrions aussi envisager la formule : *ius dedit* « n'a (pas) donné le droit », mais il faudrait alors remplacer l'infinitif *avertere* par le gérondif *avertendi*. *A priori*, c'est une hypothèse plausible, mais il y aurait alors successivement un adjectif verbal et un gérondif, deux formes de même origine : *aquas et iter factum ad eas ducendas advertendi nemini ius dedit*, ce qui n'est guère élégant ; de plus le gérondif accompagné de l'accusatif complément d'objet *aquas et iter* serait d'une moins bonne latinité. Il est donc peut-être préférable de retenir, avec hésitation, la première hypothèse qui se suffit à elle-même.

À titre de conjecture, nous proposons le texte suivant :

[–] T(iti) fil(i ou *iae), Vera[–]*
[aqu]as et iter
[factum ?] ad eas [ducendas]
[avertere ?] nem[ini permisit ?]

« [–], fils (ou fille) de Titus, Vera [–] n'a permis à personne de détourner les eaux et la canalisation faite pour les conduire ».

Au vu du lieu de découverte de l'inscription (zone rurale) et du texte proposé, il est très vraisemblable que cette adduction d'eaux était privée. Elle était destinée à alimenter la villa d'un riche propriétaire (domaine foncier, maison de maître et bâtiments d'exploitation) et passait sans doute à travers ses terres. Peu épaisse (10 cm), la plaque d'interdiction devait être fixée sur un bâtiment (le captage ? un siphon ?)[19]. Dans le détail, le texte proposé n'est pas entièrement assuré, mais son sens général est très hautement plausible. Il s'agit de protéger l'adduction d'eaux contre les détournements frauduleux qui étaient une chose courante, par exemple pour l'irrigation. Nous n'avons pas d'autre exemple d'interdiction de ce type dans la cité de Vienne, ni en

(19) D'autres plaques d'interdiction, non retrouvées, jalonnaient peut-être le parcours de l'aqueduc, dont nous ignorons tout, mais il devait provenir d'une source du Mont Sion.

Gaule. Ces interdictions sont d'ailleurs rarissimes, même pour les adductions publiques. Le texte de Chagnon est le seul attesté en Gaule [20]. Cette découverte présente donc un intérêt tout particulier.

Rien ne permet de dater avec quelque précision cette inscription trouvée hors contexte archéologique, mais, au vu de la qualité de l'ensemble du document, nous pouvons envisager les deux premiers siècles de notre ère.

Bernard RÉMY, Henri DESAYE

Bibliographie

ILN, Die = B. Rémy, H. Desaye, *Inscriptions latines de Narbonnaise*, VII. *Les Voconces* - 1. *Die*, CNRS éditions, 2012.
ILN, Vienne = B. Rémy (dir.), *Inscriptions latines de Narbonnaise. V. Vienne*, Paris, CNRS éditions, 2004-2005.

MOYEN ÂGE ET ÉPOQUE MODERNE

FEIGÈRES, *église paroissiale Saint-Lazare*
Section AI, parcelle 128
Coord. Lamb. : 889,355 / 2130,555 ; alt. 567 m NGF

La commune de Feigères[21] se situe dans l'actuel Genevois haut-savoyard. Son altitude s'étage de 453 à 680 m. Située entre les montagnes du Salève (son point le plus haut, au sommet du Grand Piton, culmine à 1379 m) et du Vuache (1105 m), Feigères est à environ 10 km au sud-ouest de Genève. L'église paroissiale se trouve en rive gauche du ruisseau de la Folle.

La paroisse de Feigères apparaît pour la première fois dans les textes en 1302 [22] alors que la première mention retrouvée d'une église, déjà dédiée à saint Lazare, remonte à 1412 [23]. Au début du XIX[e] siècle, l'édifice semble souffrir d'un certain nombre de dégradations au premier rang desquelles figurent celles qui affectent le clocher alors décrit comme un clocher-mur à deux baies [24]. Celui-ci est entièrement reconstruit au début des années 1830, et le clocher-mur laisse place à un clocher-tour plaqué contre l'entrée de

(20) Ces interdictions sont connues pour Rome par un texte de Frontin, *Des aqueducs*, 129 qui reprend le texte d'une loi de 9 av. J.-C. punissant le détournement d'eau d'une amende 100 000 sesterces.
(21) 1401 habitants recensés en 2010.
(22) LULLIN Paul, LE FORT Charles, Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1866, p. 374.
(23) BINZ Louis, *Les visites pastorales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrand (1411-1414)*, Académie Salésienne, Documents Hors Série, volume 1, Annecy 2006, p. 320.
(24) JACQUET Abel, *Feigères*, Ambilly, Imprimerie Franco-Suisse, 1941, p. 81-82.



Fig. 15. L'église néo-classique de Feigères, construite à l'emplacement de l'église antérieure (médiévale ?). Le clocher a été élevé contre la façade de l'église antérieure, dont l'église actuelle n'a pas suivi l'orientation ; cl. Chr. Guffond - SDAHS.

l'église, avant que le reste de l'édifice paroissial ne soit démoli au profit d'une nouvelle église. Cette église du XIX^{e} siècle est désaxée de 90° vers le sud par rapport à la précédente. Elle est consacrée en 1852 et conserve le clocher alors récemment construit et qui sert d'appui au bras occidental de son transept [25].

L'allure extérieure de l'édifice actuel, de style néo-classique et bâti sur un plan en croix grecque, apparaissait particulièrement homogène si ce n'est qu'une porte à arc ogival au rez-de-chaussée du clocher posait la question de l'éventuelle conservation d'éléments de l'ancienne église.

La volonté de la commune de s'investir dans un projet d'aménagement des abords de l'église et de réfection des façades extérieures a amené le Service régional de l'archéologie et le Conseil général de la Haute-Savoie à assurer un suivi de travaux visant tant à relever des informations sur d'éventuelles structures conservées en sous-sol qu'à améliorer la compréhension des différentes phases de construction en présence.

Les abords ayant fait l'objet de nombreux travaux de réseaux au cours des dernières décennies, seule une sépulture très incomplète bien qu'en place a pu être fouillée dans le secteur nord-ouest du clocher. Cette sépulture est à mettre en relation avec le cimetière paroissial situé autour de l'église et en fonction jusqu'en 1839 [26]. Quant aux structures maçonnées retrouvées dans ce même secteur, elles

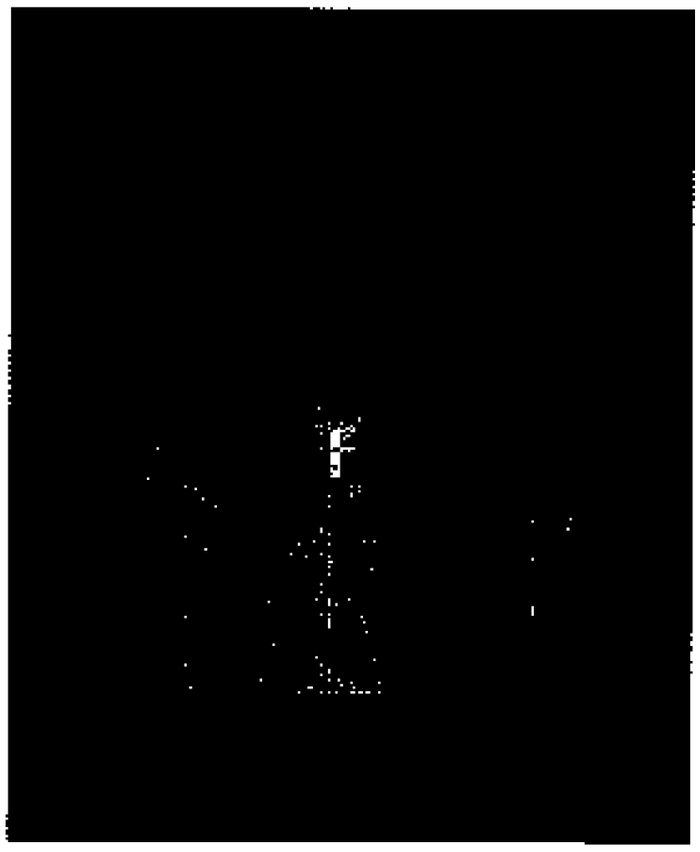


Fig. 16. Vue de la porte à arc ogival visible au niveau inférieur du clocher de l'église de Feigères ; cl. Chr. Guffond - SDAHS.

(25) ROULY Isabelle, *Les églises* reconstruites entre 1805 et 1905 dans les cantons d'Annemasse, Cruseilles, Reignier et Saint-Julien-en-Genevois, Université de Savoie. TER d'Histoire contemporaine sous la direction de M. Christian Sorrel, septembre 1998, dactyl., 2 vol.
(26) JACQUET, *op. cit.*, p. 89

Fig. 17. La chapelle de Mésinges (Allinges) ;
cl. Chr. Guffond - SDAHS.

sont attribuables aux fondations d'un bâtiment attenant à l'église, relevant de la campagne de construction de la fin des années 1840 et aujourd'hui démoli. La porte à arc ogival (XV[e] siècle ?) conservée au rez-de-chaussée du clocher ne résulte pas pour sa part d'un remploi mais est bien en place, appartenant vraisemblablement à l'ancienne façade de l'église, qui était surmontée du clocher-mur démoli vers 1829, et a été englobée dans l'élévation nord-est du clocher construit entre 1830 et 1834. Cette élévation du bâtiment antérieur n'est toutefois conservée que sur la hauteur du premier niveau du clocher et est arasée à partir de 3,15 m au dessus du sol intérieur afin de garantir la solidité de l'édifice. Il est tentant de rapprocher l'allure de la façade de l'ancienne église de Feigères, avant la construction du clocher-tour vers 1830, de celle de la chapelle[27] de Mésinges (actuelle commune d'Allinges).

L'intervention menée en 2011 à Feigères montre une fois de plus que les églises néo-classiques[28] intègrent fréquemment des éléments des édifices antérieurs et que les travaux dont elles peuvent faire l'objet sont susceptibles de mettre au jour des informations sur les bâtiments d'églises qui les ont précédées.

Christophe GUFFOND
SDAHS

(27) Ancienne église paroissiale de Mésinges, avant la fusion de cette dernière paroisse avec celle d'Allinges achevée dès le début du XVII[e] siècle.
(28) Souvent considérées, à tort, comme entièrement réédifiées à neuf au XIX[e] siècle.

CLERMONT-EN-GENEVOIS, *château de Regard*



Fig. 18. Vue générale du bourg de Clermont et du château de Regard. ; cl. : L. D'Agostino, Hadès, 2010.

Le bourg de Clermont-en-Genevois (Haute-Savoie), installé dans un écrin de verdure au cœur des collines de l'avant-pays savoyard, est marqué par un édifice monumental qui reste une exception dans cette région (fig. 19) : la confortable résidence d'été d'inspiration Renaissance (fig. 20) construite à la fin du XVI[e] siècle par un enfant du pays, Gallois Regard. Issu d'une famille de notaires, Gallois Regard est devenu, lors d'une longue carrière à la Curie romaine, évêque de Bagnorea en Italie centrale et proche collaborateur du Pape Pie IV.

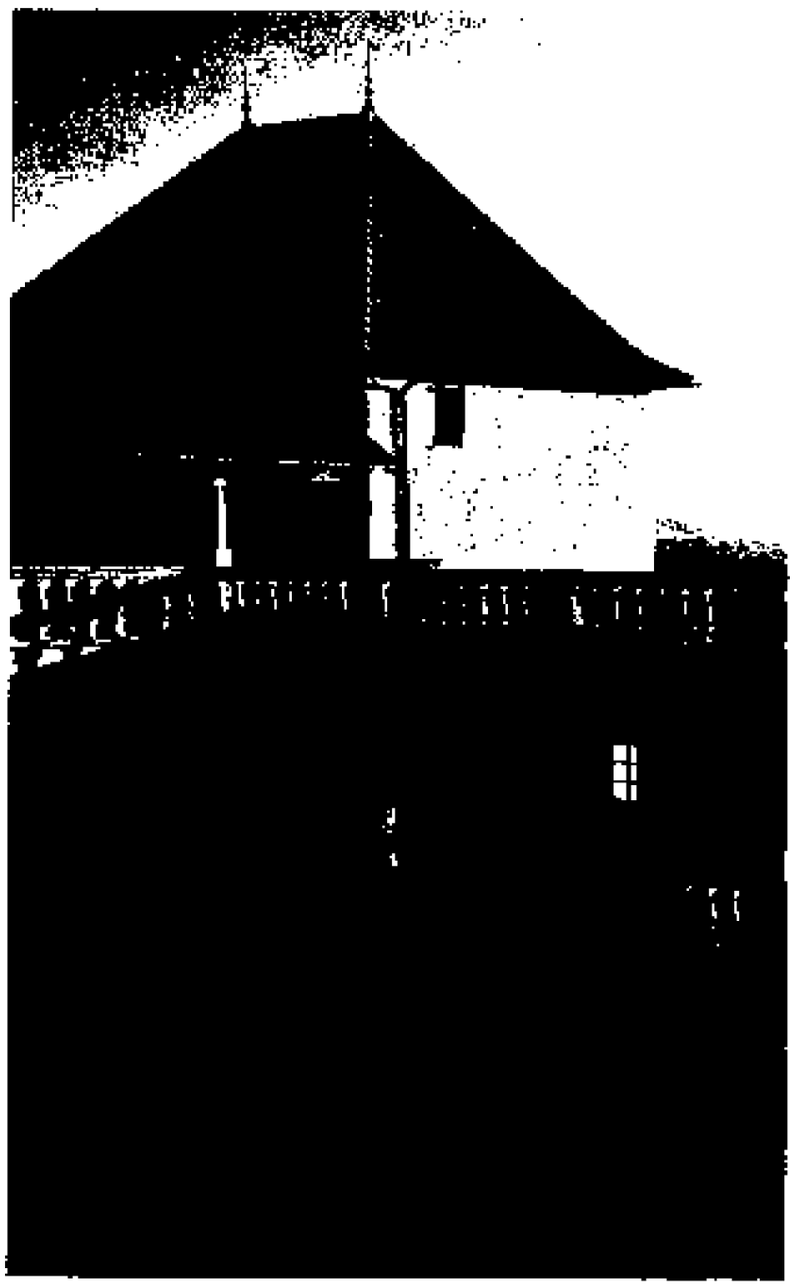


Fig. 19. Galeries de la cour d'honneur du château de Regard, vers 1577-1578 ; cl. L. D'Agostino, Hadès, 2010.

Vers la fin de sa vie, brouillé avec le Pape Pie V, successeur de Pie IV, et ayant quitté la vie romaine, il a commandité deux des édifices les plus marquants de la seconde moitié du XVI[e] siècle conservés en Haute-Savoie : – l'Hôtel de Bagnorea, à Annecy, au cœur de la ville et des affaires, – le château de Regard à Clermont, résidence d'été construite au cœur de son village natal.

Afin de prendre en compte l'insertion du Château Renaissance dans son environnement historique et patrimonial, le Conseil général de la Haute-Savoie a souhaité réaliser un état des lieux archéologique du bâti du château, en relation avec le site du château médiéval et le développement du bourg au Moyen Âge et à l'Époque Moderne. Cette étude, qui n'a mis en œuvre aucune méthode invasive de recherche, s'est

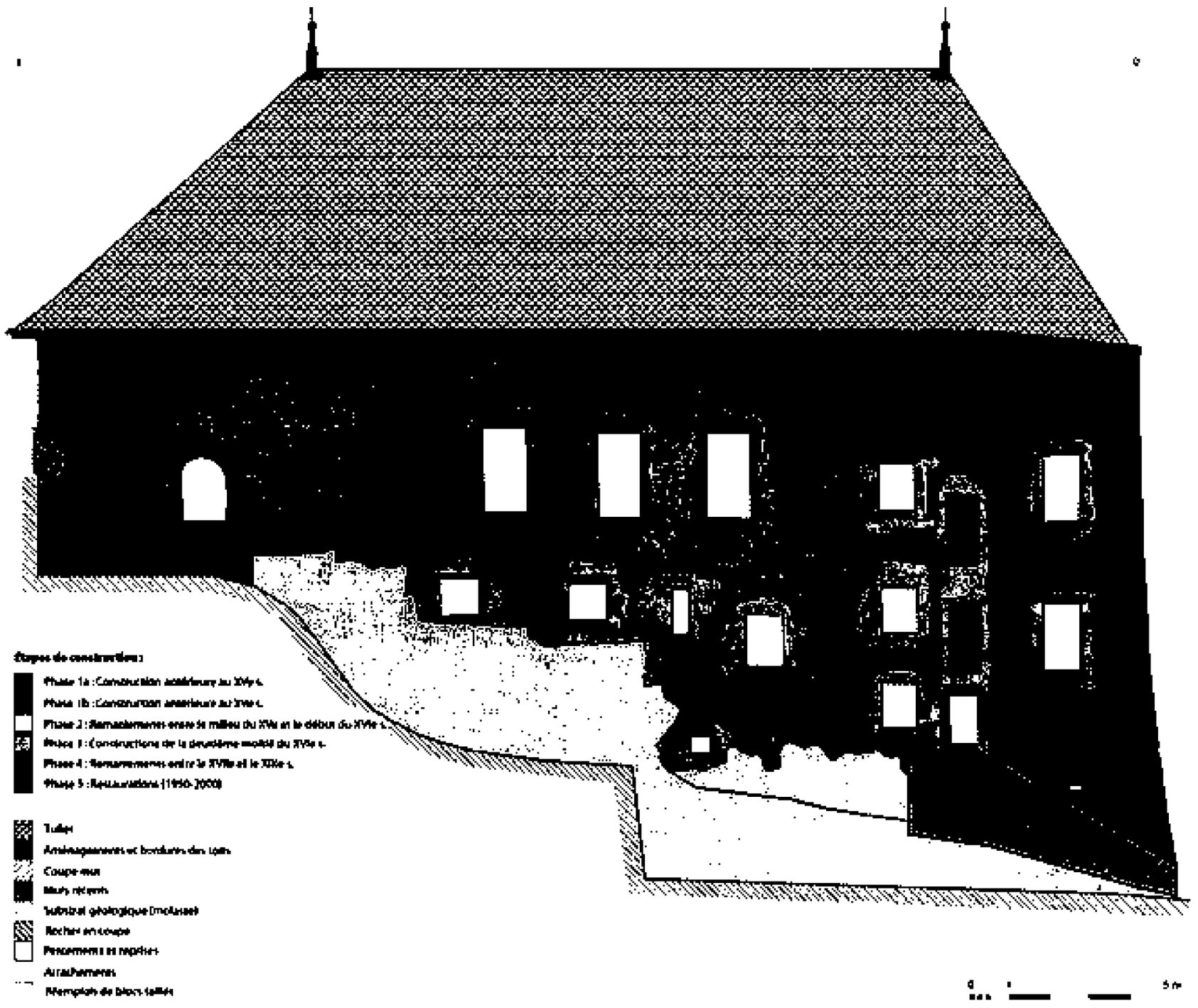
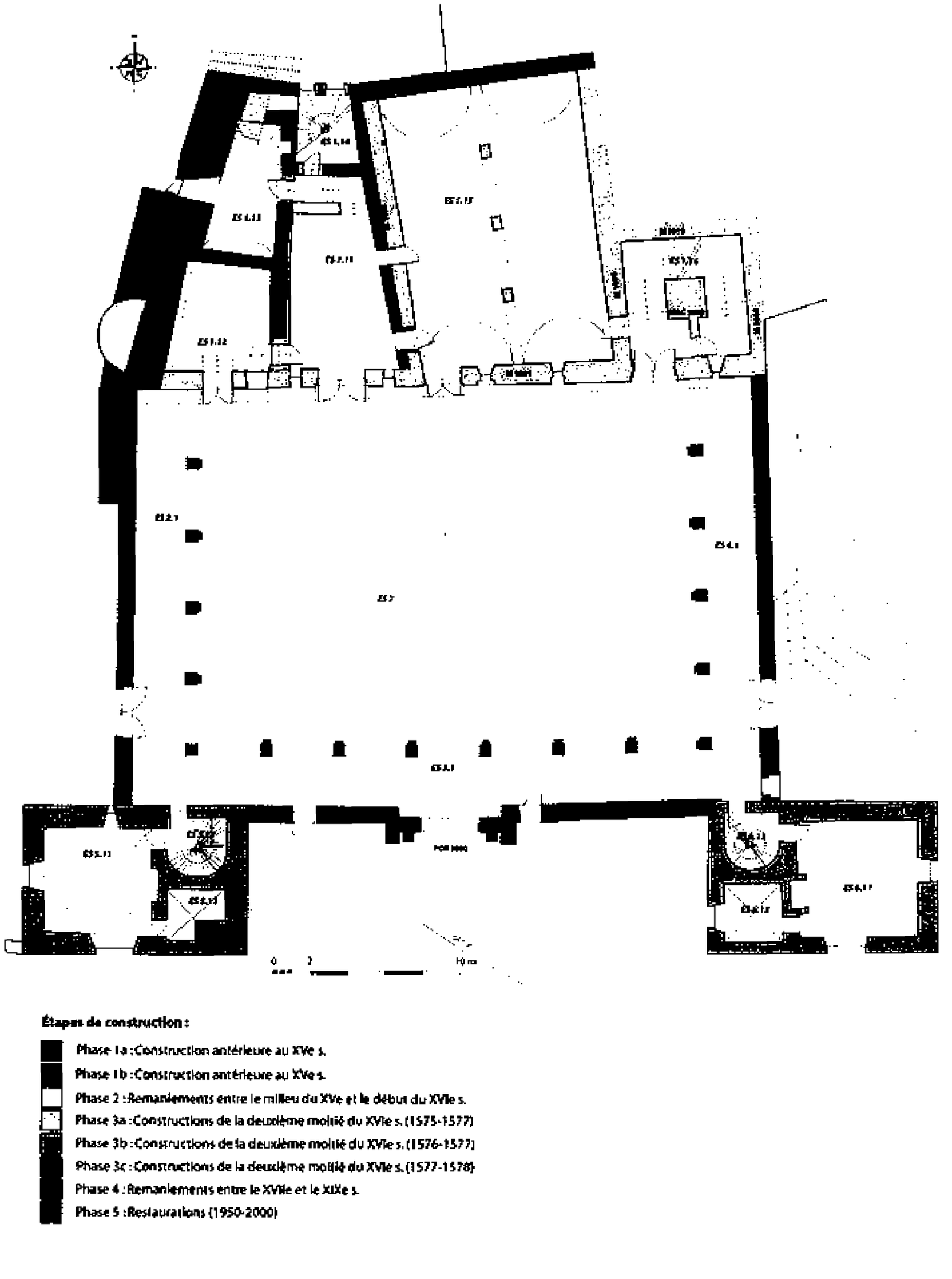


Fig. 20. Façade nord du château de Regard et phases de construction.
Fond de relevé : Cabinet Chatillon ACMH.
Orthoimage et DAO : E. Chauvin-Desfleurs, Hadès, 2011.

attachée à analyser l'épiderme de l'édifice et son architecture. Elle avait pour objectif d'aborder sur le plan archéologique la chronologie de la construction du château et son évolution, les techniques et matériaux de construction mis en œuvre, ainsi que la relation entre les sources historiques et le monument.

L'analyse archéologique du château de Regard a permis de faire le point sur l'architecture Renaissance du château, ses inspirations et sa mise en œuvre, mais surtout de mettre en évidence des parties conservées antérieures aux travaux de Gallois. Ainsi, l'étude, bien que limitée par l'absence de sondages dans les élévations, a permis de caractériser la maison haute ou forte qui formait l'angle nord-ouest du plain-château, ainsi qu'un pan de courtine adjacente à cette édifice et correspondant à l'enceinte nord de ce même plain-château (fig. 20 et 21).

Un second volet de l'étude visait à établir un inventaire des éléments patrimoniaux et architecturaux remarquables existant dans le bourg de Clermont et à proximité.



Étapes de construction :

- Phase 1a : Construction antérieure au XVe s.
- Phase 1b : Construction antérieure au XVe s.
- Phase 2 : Remaniements entre le milieu du XVe et le début du XVIe s.
- Phase 3a : Constructions de la deuxième moitié du XVIe s. (1575-1577)
- Phase 3b : Constructions de la deuxième moitié du XVIe s. (1576-1577)
- Phase 3c : Constructions de la deuxième moitié du XVIe s. (1577-1578)
- Phase 4 : Remaniements entre le XVIIe et le XIXe s.
- Phase 5 : Restaurations (1950-2000)

Fig. 21. Plan par phases de construction du château de Regard, rez-de-chaussée. Fond de plan : Cabinet Chatillon ACMH. DAO : L. D'Agostino, Hadès, 2011.

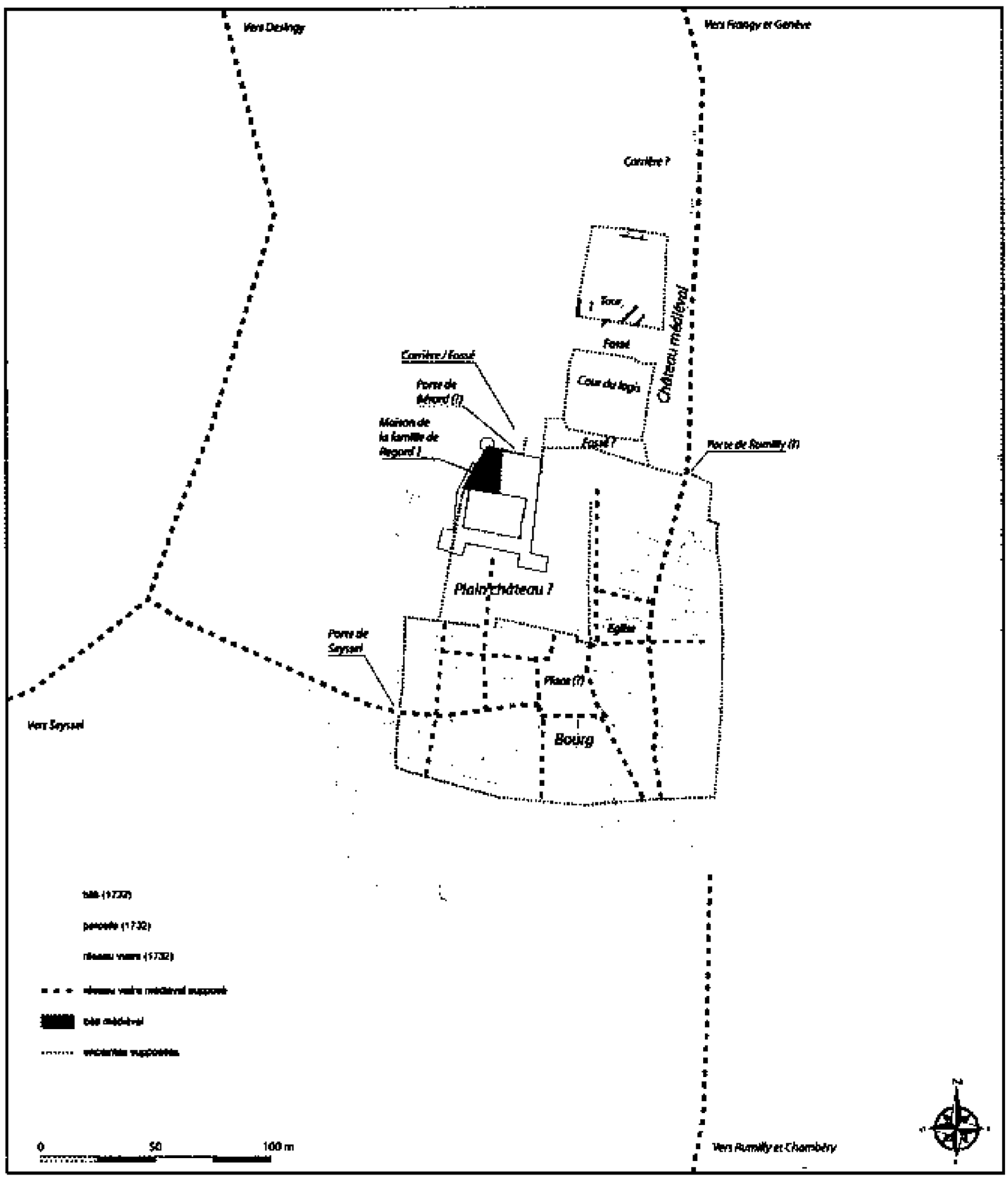


Fig. 22. Plan du bourg de Clermont avant 1575
d'après les plans cadastraux et les observations de terrain.
Fond de plan : M. Chevalier, SDAHS ; DAO : L. D'Agostino, Hadès, 2011.

Les recherches ont porté notamment sur l'analyse des plans cadastraux et la recherche de traces fossiles du parcellaire médiéval (fig. 22).

Un état de conservation global du bâti ancien a été dressé, ainsi qu'un inventaire des éléments lapidaires en remploi répartis dans le bourg.

Laurent D'AGOSTINO
HADES



Fig. 23. Vue du fossé St. 53 en cours de fouille ; cl. Jean-Claude Sarrasin, INRAP.

ARRONDISSEMENT DE THONON

ÂGE DU FER

CHENS-SUR-LEMAN

rue de la Cave, route des Peupliers, chemin des Dégnières

Le projet d'aménagement du Clos du Rivage se situe au nord-ouest du département de Haute-Savoie, dans la région du Bas-Chablais, au nord-est du centre de la commune de Chens-sur-Léman, au lieu-dit « Les Dégnières ». La majorité des vestiges mis au jour sur cette emprise d'environ 2 ha – des fosses, un fossé, un foyer, un puits et des drains – caractérise des occupations agraires attribuables aux périodes antique (1 fosse), moderne ou contemporaine.

Une ferme gauloise

Le principal apport de cette fouille réside dans la présence d'un fossé daté de la première moitié du I^er^ s. av. J.-C. Celui-ci dessine trois côtés d'un enclos quadrangulaire large de 56 m et long d'au moins 54 m qui se développe hors emprise (fig. 24). Aucun autre vestige daté de cette période n'a été mis en évidence à l'intérieur ou à l'extérieur de cet espace ainsi délimité.

Le mobilier associé au comblement de ce fossé (amphores, céramiques fines, céramiques d'importation, torchis, objet en fer, lithique) permet de proposer de définir cette installation comme un établissement rural fossoyé de type ferme gauloise.

Ce site constitue ainsi le premier habitat du second âge du Fer connu localement à proximité de différents secteurs à vocation funéraire.

En élargissant le champ d'investigation autour du lac Léman, on remarque qu'à part le secteur de Genève les connaissances relatives à l'organisation spatiale des campagnes pour cette période restent encore à découvrir.

Christine VERMEULEN
INRAP

MOYEN-ÂGE

LULLIN, chef-lieu
Parcelles A 1620-1622
Coord. Lambert : 922,360/2151,210 ; alt. 850,40 m

Lullin est situé dans le Chablais qui appartient à la nappe des Préalpes moyennes constituées de calcaires, au nord du département de la Haute-Savoie. Cette intervention a été motivée par le projet de réhabilitation de la cure et du mur de clôture du jardin attenant qui pourrait correspondre à un segment du rempart médiéval de la ville.

Le bourg et le château

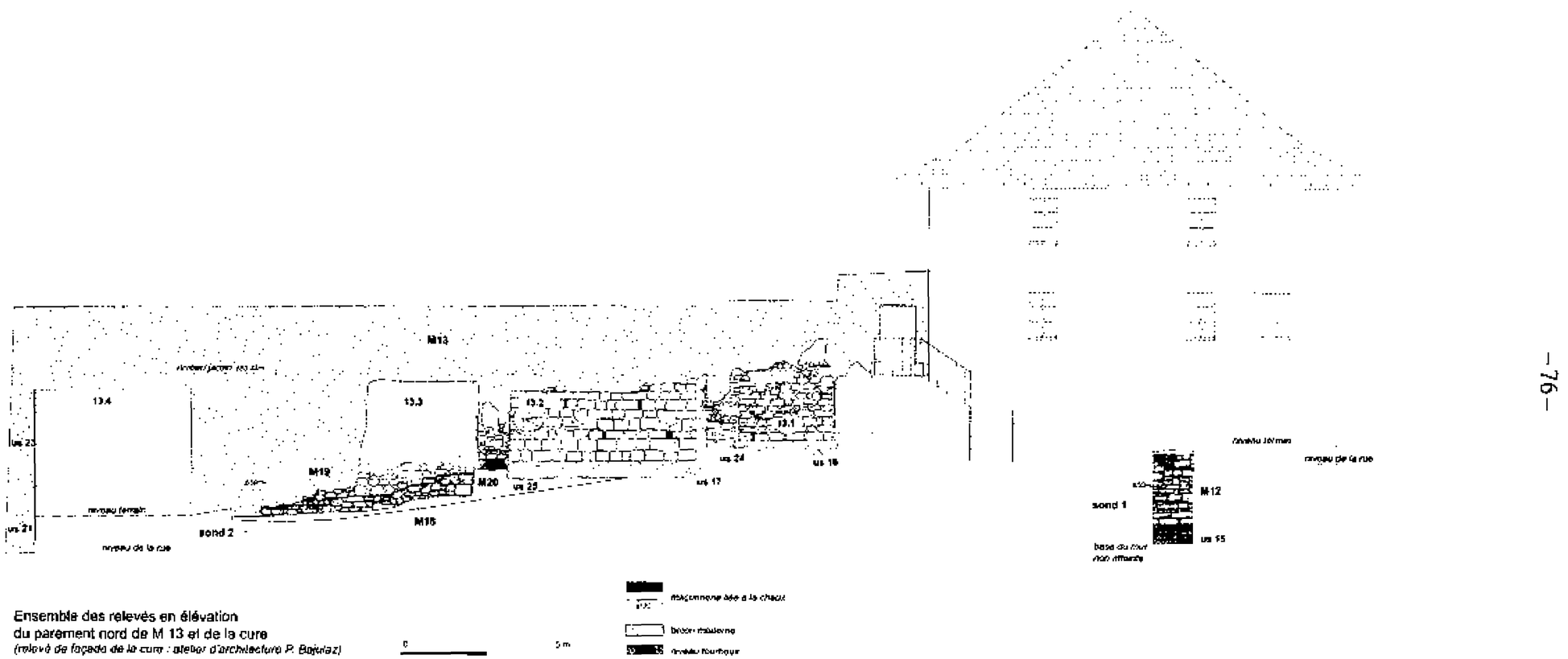
Lullin apparaît pour la première fois dans les textes aux environs de l'an 1100, mais surtout au début du XIV^{e} siècle, dans le cadre de la guerre entre les comtes de Savoie et le dauphin Hugues de Faucigny, quand ce dernier fait fortifier le site de Lullin. Le château, qualifié de « bâti », est achevé le 7 janvier 1305. La construction a été très rapide et n'offre pas une forte résistance puisqu'elle est prise au bout de 11 jours ; sans doute endommagée par les affrontements, le nouvel occupant est contraint d'y entreprendre des travaux de consolidation. Le détail des différentes campagnes de construction est loin d'être bien cerné, surtout en ce qui concerne l'enceinte protégeant le bourg, malgré plusieurs comptes des travaux.

Le rempart

L' « enquête delphinale », conduite en 1339, seulement 30 ans après les travaux de fortification, confirme l'existence d'une muraille protégeant le bourg qui est dite « convenable ». Le tracé n'est pas précisé et seules les dimensions sont indiquées : 416 toises de longueur. Les zones d'ombre concernant ces murs restent étendues malgré plusieurs études historiques. Dans ce contexte, l'objectif de ce diagnostic a visé avant tout à revisiter l'identification des maçonneries attribuées au rempart, à cerner leur étendue, et éventuellement à ébaucher une première chronologie.

Les résultats du diagnostic

Le mur de soutènement du jardin de la cure, considéré comme le rempart médiéval, pourrait en fait résulter de la campagne de construction du presbytère à la fin du XVIII^{e} s. Les contreforts qui le renforcent sont dus à des interventions postérieures, vraisemblablement récentes au vu des fondations en béton moderne. Cependant ce mur s'appuie, au moins par endroits, sur des maçonneries plus anciennes, liées avec un mortier de chaux de couleur



Ensemble des relevés en élévation
du parement nord de M 13 et de la cure
(relevé de façade de la cure : atelier d'architecture P. Bajeriaz)

Fig 24. Emprise du diagnostic réalisé sur le rempart de Lullin.

jaunâtre, qui se trouvent sensiblement à la même altitude que les fondations de la façade nord du presbytère, observées dans un sondage (n°1). Toutefois, dans l'attente du décroutage de ce bâtiment, on ne peut pas déterminer si cette similitude est uniquement due à un niveau d'arase commun, correspondant au sol actuel ou si la maçonnerie se poursuit sur toute la longueur. En l'état actuel, aucun élément ne permet de dater ces maçonneries, si ce n'est qu'elles sont antérieures au mur de soutènement du jardin et aux contreforts. Il est donc difficile d'évaluer si elles peuvent correspondre à un état primitif du rempart. On peut remarquer que les limites de la parcelle, située à l'emplacement du jardin sur la *mappe sarde,* correspondent sensiblement à l'interruption de ces maçonneries anciennes : il faut donc se demander si elles correspondent seulement à cet ancien mur de clôture ou à un vestige plus ancien du rempart fossilisé. Des sondages complémentaires de chaque côté du mur apporteraient probablement des éléments de réponse.

La stratigraphie du sondage perpendiculaire à la façade de la cure (n°1) révèle un pendage des couches qui évoque la lèvre d'un fossé, allié à la présence d'une couche tourbeuse également compatible avec la présence d'eau stagnante. Les colluvions, au-dessus, pouvant correspondre à une longue période d'abandon, perturbée par quelques épisodes alluviaux. Toutefois rappelons qu'aucun mobilier ne permet de dater ces couches, et qu'étant donné la dimension réduite de la fenêtre, il serait hasardeux d'avancer une interprétation catégorique.

S'il n'apporte pas de réponse définitive, ce diagnostic a permis de recadrer quelques problématiques concernant le rempart médiéval de Lullin.

Daniel PARENT
INRAP

MEILLERIE, le prieuré
Parcelle 1836.
Coord. Lambert 936,743/2165,649 ; alt. 420 m.

Depuis septembre 2009, le prieuré fortifié de Meillerie a fait l'objet de recherches dans le cadre de deux mémoires de master 1 et 2 [29] L'étude du bâti réalisée en août 2011 s'inscrit dans ce cadre et avait pour objectif l'étude des parties médiévales conservées – une tour de défense, la chapelle du prieuré, et le logis qui, bien qu'en partie détruit au XIX^{e} siècle, est bien conservé – et plus particulièrement les éléments défensifs et l'organisation interne du prieuré.

La date de fondation du prieuré reste inconnue, mais on sait d'après certains documents qu'il existe une communauté augustinienne à Meillerie dès 1133, de même qu'un premier prieuré. Cette communauté est affiliée a l'Ordre du Grand-Saint-Bernard en 1154, et le prévôt, chef de l'Ordre, séjourne régulièrement au prieuré. En 1220, les chanoines de Meillerie reçoivent une

(29) Sous la direction d'Anne Baud, UMR 5138, Université Lumière-Lyon 2.



Fig. 25. Vue des façades orientales du prieuré de Meillerie - du chevet de l'église à gauche à la tour du logis à droite - à l'arrière desquelles on aperçoit la tour de défense, transformée en clocher au début du XIX[e] s. ; cl. Sidonie Bochaton.

importante dotation en terre et argent, et les châtelains de Faucigny et de Savoie leur abandonnent les droits qu'ils avaient sur ce territoire. Ces évènements permettent au prieur Pierre de construire un nouveau prieuré qui sera fortifié et qui deviendra le centre religieux et administratif de l'Ordre, mais également la résidence principale des prévôts. La prédominance de Meillerie durera jusqu'au début du XV[e] siècle, lorsque les prévôts s'installeront au château de Rives-sous-Thonon. Au cours des siècles suivants, le prieuré subit plusieurs attaques (évianais, valaisans) et est presque ruiné à la fin du XVII[e] siècle. D'importants travaux sont menés pour le restaurer et l'agrandir entre 1696 et 1752, date à laquelle il est sécularisé et passe à l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. Quelques années plus tard, les Français saisissent les bâtiments et les revendent comme biens nationaux à des habitants du village, qui décident de les offrir à la municipalité. Le prieuré devient le lieu de vie du curé de Meillerie, et dans les années 1830, d'importants travaux transforment l'édifice médiéval pour accueillir les paroissiens : une nef moderne est construite contre la chapelle médiévale, entraînant la destruction d'une partie du logis, et la transformation de la tour de défense en clocher.

La tour de défense

Plusieurs éléments défensifs sont conservés, dont le plus emblématique est la tour de défense, construite au début des années 1220. Cette tour a fait l'objet d'une étude approfondie portant sur les maçonneries, la structure interne et les éléments défensifs. Des archères permettaient de défendre la façade nord du prieuré, où se trouvait la grande salle, tandis que des créneaux étaient

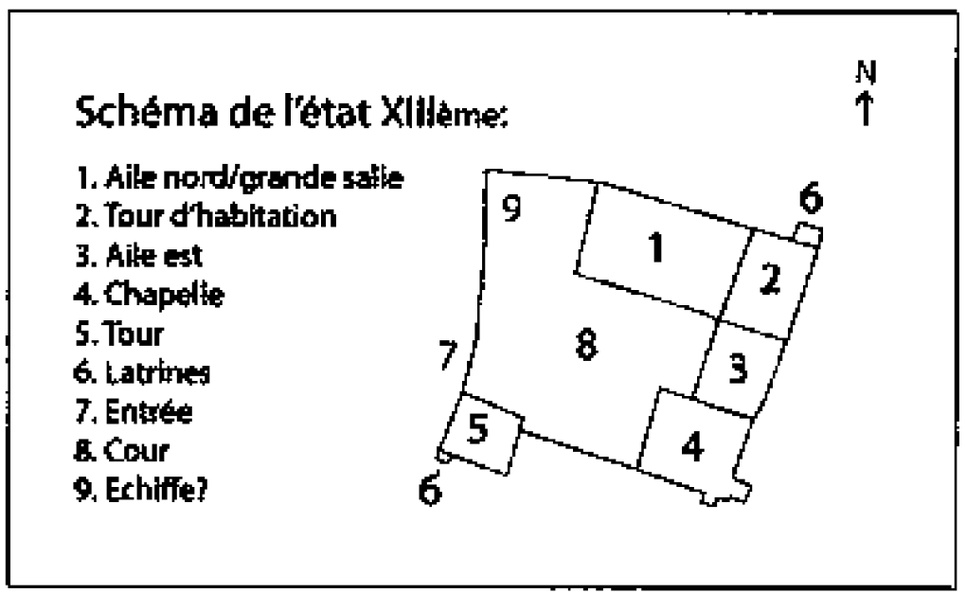


Fig. 26. Plan des bâtiments composant le prieuré au XIII[e] siècle.

disposés le long des toitures, même au chevet de la chapelle. Quant aux murailles, bien que disparues aujourd'hui, elles sont connues par les nombreuses représentations du prieuré au XIX[e] siècle. Le chaînage de la muraille ouest dans la tour a été mis en évidence par le relevé pierre à pierre : il s'agit d'un mur haut de 3 mètres et large d'environ 2 mètres. La mappe sarde montre en outre que cette muraille formait une pointe vers le nord-ouest où se trouvait peut-être une structure légère de défense du type échiffe. Enfin, des remplois de fragments d'archères ont été découverts dans un mur de soutènement construit au XIX[e] siècle ; ces archères étaient situées dans la muraille sud reliant la tour à la chapelle.

Les portes

L'étude des portes médiévales conservées a permis de mettre au jour l'organisation interne du prieuré, qui s'articule autour d'une cour centrale. Les différents espaces du logis (espaces de production et de stockage dans les caves, espaces domestiques, espaces résidentiels et seigneuriaux) sont organisés : au rez-de-chaussée les caves, au premier étage les pièces à usage domestique, au second les pièces de vie des chanoines. Aucune circulation entre ces étages n'est possible autrement que par la cour centrale sur laquelle donnent les différentes portes d'entrées.

De même, une hiérarchisation des circulations est décelable grâce au traitement des portes : - 1) les portes « nobles » signalent l'entrée de pièces telles que la grande salle nord où les pièces de vie des chanoines, elles sont monumentales (claveaux de molasse hypertrophiés, accès par des escaliers) et décorées de chanfreins et de boudins sur toute leur hauteur, - 2) les portes « simples », plus étroites et ornées d'un simple chanfrein, signalent l'entrée de pièces réservées aux activités domestiques, telles les importantes caves réparties sous l'ensemble du bâtiment où encore la cuisine et la salle à manger.

Acquis et perspectives

Ces résultats, associés à une étude archivistique, iconographique et historique, ont permis de mieux définir le caractère « castral » du prieuré et de restituer les différents états de construction (XIII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècle). D'autres recherches porteront sur la construction des bâtiments (un plan topographique est en projet), sur la création et le fonctionnement de la seigneurie grâce aux archives médiévales, et enfin sur la place de Meillerie au sein de l'Ordre du Grand-Saint-Bernard.

Sidonie BOCHATON
Étudiante à l'Université Lumière-Lyon 2

PROGRAMME DE RECHERCHE

Le projet franco-italien AVER - *des montagnes de châteaux* / Année 2

Les actions de recherche menées dans le cadre du projet AVER – *des montagnes de châteaux* [30] ont connu en 2011 leur seconde année d'activité. Rappelons que deux axes scientifiques structurent le projet : une prospection thématique sur les résidences seigneuriales de Haute-Savoie et l'étude plus spécifique du site français de ce projet franco-italien : Château-Vieux sur la commune d'Allinges. Les résultats de la campagne 2011 sont présentés ci-après. La prospection thématique s'est pour sa part portée sur la seconde partie du territoire départemental : les arrondissements d'Annecy et de Bonneville. Trente-cinq sites ont été retenus, corpus constitué essentiellement de châteaux ayant joué le rôle de centres de châtellenies au Moyen Âge. La démarche développée pour cette seconde partie du territoire départemental est bien sûr similaire à celle de l'année précédente. Elle associe un travail documentaire (historique, cartographique, iconographique) et des visites de terrain (étude archéologique synthétique et relevés schématiques). A l'heure de la rédaction de ces lignes le rapport n'est pas complètement achevé et nous en présenterons les résultats dans une notice qui paraîtra dans la *Revue Savoisienne* 2012. Cette notice offrira par ailleurs une synthèse de ce travail à l'échelle départementale.

Christophe GUFFOND
SDAHS

Étude de Château-Vieux d'Allinges

La deuxième année d'étude archéologique des châteaux d'Allinges (Haute-Savoie), réalisée dans le cadre du projet européen *AVER – des montagnes de châteaux*, s'est attachée à approfondir les recherches entamées en 2010 [31].

La première campagne avait pour objectifs de faire un point sur la documentation conservée, de dresser un état des lieux global des deux sites et, enfin, d'aborder l'analyse archéologique plus fine du bourg castral de Château-Vieux. Celle-ci a permis d'évaluer l'état de conservation des vestiges enfouis sur le secteur du bourg et de recueillir des données inédites sur l'architecture et l'organisation de quelques unes des maisons qui se trouvaient dans son enceinte. Le bilan de cette première campagne de fouilles avait montré l'intérêt archéologique du site de Château-Vieux, successivement « forteresse habitée » et village déserté (fig. 27).

---

(30) Pour en savoir plus sur ce projet européen voir GUFFOND Christophe, « Le projet *A.VE.R. - des montagnes de châteaux* (2010-2012) », *Revue Savoisienne*, 2010, p. 72.

(31) Références du rapport : D'AGOSTINO Laurent, GUFFOND Christophe, CECI Liliana, CHAUVIN-DESFLEURS Evelyne, CHEVALIER Maud, COUTTERAND Sylvain, DIEULAFAIT Francis, LAIDEBEUR Jocelyn, VEISSIERE Olivier *Les châteaux d'Allinges (communes d'Allinges - Haute-Savoie) - Rapport final d'opération pour l'année 2011 (3 volumes)*, Hadès - Conseil Général de la Haute-Savoie, 2012.



Fig. 27. Plan général de Château-Vieux ; modèle 3D et traitement : O. Veissière-Patrimoine numérique - DAO : L. D'Agostino - Hadès.

De nombreuses questions restaient néanmoins en suspens et les premières recherches n'ont finalement permis que de dresser un bilan des problématiques relatives à l'occupation des deux sites, à leur architecture et au contexte de la désertion de Château-Vieux. L'ampleur des deux châteaux nécessitant de sérier les priorités en fonction des différentes problématiques, plusieurs axes d'analyse ont été suivis lors des interventions de 2011.

D'une part, la documentation générale des deux sites a été enrichie, avec en premier lieu la poursuite du recollement de la documentation iconographique et bibliographique. En deuxième lieu, si le contexte géographique avait pu être dressé, permettant de situer les deux châteaux dans leur environnement, les problématiques liées aux matériaux de construction et à l'exploitation des ressources locales sous la forme de carrières ont mis en évidence la nécessité de disposer d'une étude géologique et géomorphologique détaillée[32]. En troisième lieu, une prospection géophysique par méthode électrique a été menée sur plusieurs secteurs de Château-Neuf et de Château-Vieux[33], avec pour objectif d'évaluer le potentiel du sous-sol par des méthodes non invasives sur des zones où la présence de structures sous-jacentes n'était pas directement visible ou peu lisible à la surface du sol, en particulier le bourg castral et le plain château de Château-Neuf ainsi que la cour haute de Château-Vieux.

D'autre part, la poursuite des recherches archéologiques proprement dites a visé à approfondir l'analyse et la compréhension de Château-Vieux. Si l'étude des élévations reste encore très ponctuelle, la base de données 3D réalisée en 2010[34] a pu être partiellement exploitée, notamment sur le secteur de la cour haute et de la supposée tour maîtresse, dont l'analyse approfondie

(32) Ce travail a été confié à Sylvain Couterand, EDYTEM - CNRS / Université de Savoie.
(33) Réalisée par la société Géocarta.
(34) Numérisations réalisées par Olivier Veissière Patrimoine Numérique.

a été menée parallèlement aux travaux de sécurisation programmés dans le cadre du projet. L'étude de ces vestiges conséquents (véritable marqueur visuel du site dans le paysage) a mis en évidence, non pas une tour maîtresse, mais trois phases de construction successives de la courtine de la cour haute, aboutissant à la mise en place d'un puissant mur bouclier destiné à faire face à Château-Neuf (fig. 28).

En outre, les fouilles du bourg castral ont été approfondies, de manière à obtenir une vision aussi exhaustive que possible des cellules d'habitat évaluées lors de la première campagne ; l'architecture de ces bâtiments, mais aussi leurs fonctions, leur chronologie et la mise en place du parcellaire font partie des enjeux majeurs de cette recherche (fig. 29). À nouveau, les fouilles

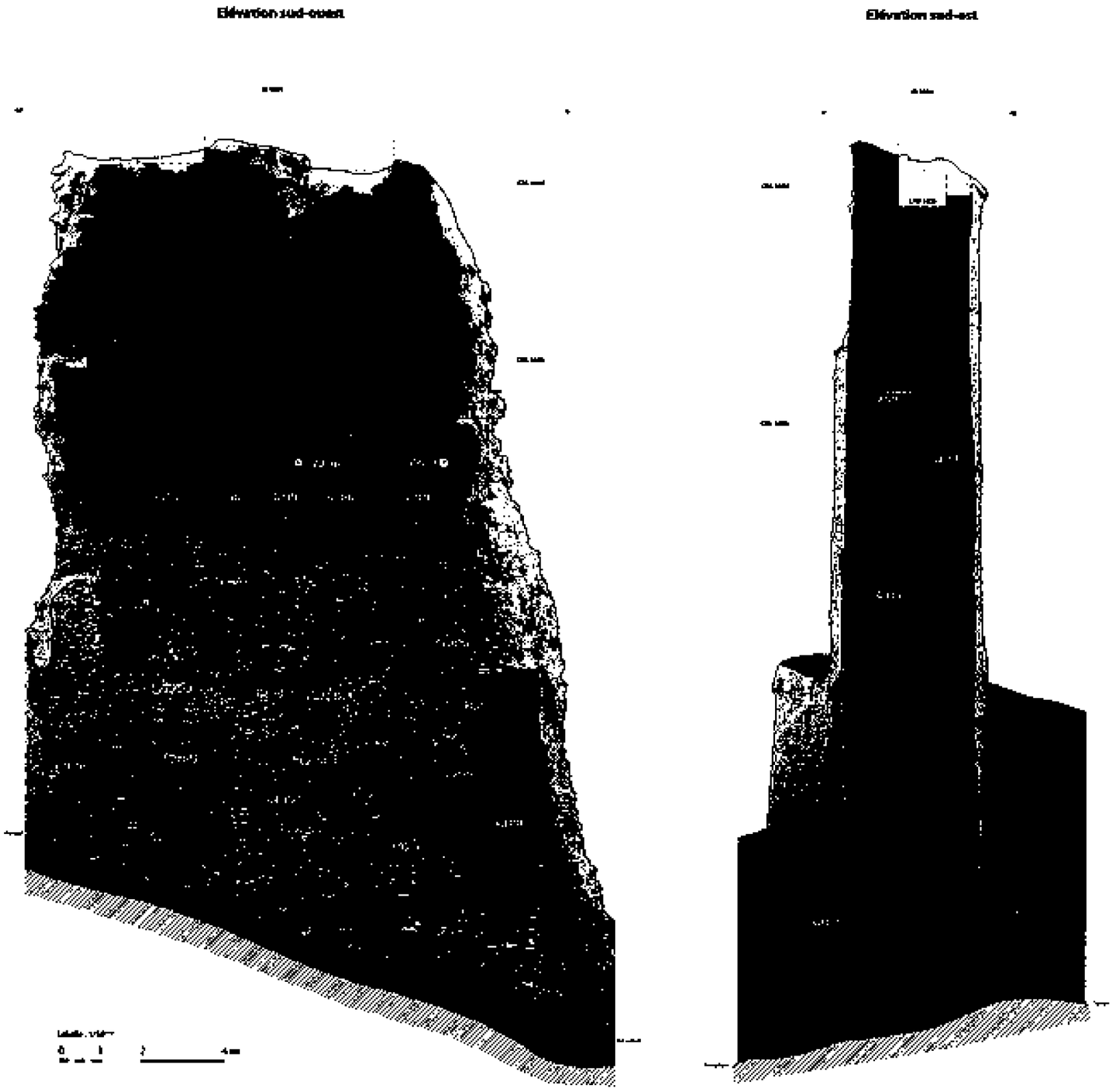


Fig. 28. Élévations du mur bouclier de Château-Vieux ; modèle 3D et ortho-images : O. Veissière
Patrimoine numérique - DAO : E. Chauvin-Desfleurs - Hadès.

menées dans le bourg castral ont été l'occasion d'accueillir dans le cadre d'un chantier-école des bénévoles et des stagiaires universitaires et de les former aux méthodes et techniques de l'archéologie de terrain.

L'intervention de l'année 2011 a permis de réaliser des avancées notables dans la connaissance du double site castral d'Allinges. Si les interprétations globales n'en restent qu'à leurs prémices, les recherches sur le terrain ont démenti les hypothèses relatives à la position de la tour maîtresse et renouvelé notre connaissance du système défensif de Château-Vieux et de l'enceinte de la cour haute. La topographie du bourg est également mieux connue et, là encore, les informations recueillies sur les bâtiments ouvrent des perspectives jusqu'alors inexplorées sur l'habitat castral médiéval des Alpes du Nord.

Laurent D'AGOSTINO
Hadès



Fig. 29. Le bourg castral de Château-Vieux en cours de fouille ;
cl. L. D'Agostino - Hadès.

Richesses de nos roches

Conférence prononcée le mercredi 2 février 2011
lors de la séance mensuelle de l'Académie florimontane

Chers confrères, chères consœurs, mesdames, messieurs.

Cette conversation est la suite de celle que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous il y a quelque temps et qui vient de paraître dans *La Revue savoisienne* notée 2009 [1].

Le titre de cette communication est : « Richesses de nos roches » : Cependant, je ne vous parlerai pas des merveilleux cristaux de quartz fumés, de géodes d'améthyste, trésors arrachés à la montagne, qui participent du pillage et de la destruction de la nature. Mais il nous restera bien d'autres richesses à découvrir dans nos roches régionales. Auparavant je dois adresser mes remerciements à tous les chercheurs à qui j'ai emprunté les renseignements que je vous livre ce soir et, en particulier, pour le rôle des minéraux dans la vie de nos ancêtres à l'époque protohistorique et gallo-romaine, à toute l'équipe d'archéologues de la Haute-Savoie qui nous font l'honneur de publier chaque année le résultat de leurs recherches dans notre *Revue savoisienne*. Je ne peux non plus oublier de remercier une nouvelle fois Georges Grandchamp à qui ma première conférence sur les carrières doit tant.

La valse lente des montagnes

Dans ma précédente communication, je vous avais demandé d'ouvrir des yeux admiratifs devant le spectacle grandiose des montagnes qui nous entourent. Et d'abord cet éblouissement d'être à Annecy au front de la poussée alpine dans une situation exceptionnelle : devant nous se termine une orogenèse née à plus de 3000 km de nous en Afrique ; les falaises du Parmelan et de la Tournette sont le dernier pli d'un fonds marin bousculé par la plaque africaine.

Le mont Veyrier, le mont Baron, le mont Baret, le Parmelan témoignent de l'extraordinaire force qui a empilé les montagnes les unes sur les autres : en effet poussées par des forces gigantesques venues du Sud et de l'Est, ces

---

(1) Jean-Pierre COUDRAY. « Promenade entre les carrières et les roches de construction de la ville d'Annecy », *Revue savoisienne*, 2009, p. 59-96, accompagnée d'une première bibliographie à laquelle je vous renvoie. J'en profite pour rappeler l'existence de *Cartes géologiques* qui couvrent toute la France, éditées par le Bureau des Ressources Géologiques et Minières ; chacune est accompagnée d'une notice, plus ou moins complète et détaillée. Je signale aussi deux ouvrages passionnants et indispensables à tous les amateurs de géologie : Jacques DEBELMAS (directeur de publication), *Alpes de Savoie*, Guides géologiques régionaux, Masson, 1982 ; J. CHAROLLAIS, H. BADOUX (directeurs de publication) ; *Suisse lémanique, pays de Genève et Chablais*, guides géologiques régionaux, Masson, 1990. D'autres guides seront cités en cours d'étude.

montagnes ont glissé au-dessus d'une autre montagne, le Roc de Chère, Roc dont le sommet au sens large est marqué par les habitations de Chavoire, de Veyrier et de Menthon ; les plis serrés au niveau du Rampon et du Ramponnet, par lesquels le Veyrier s'enfonce sous la molasse des Barattes, témoignent de l'obstacle devant lequel il a été brutalement obligé de s'arrêter[2].

Nous évoquions aussi, non sans étonnement, le travail à moitié accompli de l'érosion qui, ayant attaqué l'anticlinal reliant le mont Baret aux Dents de Lanfon, l'a transformé en une combe que nous appelons le col de Bluffy alors que les dents de Lanfon dont nous sommes si fiers sont en fait les restes d'une cuvette qu'on appelle synclinal perché : nous avons devant les yeux un cas de relief inversé et nous pouvons donc rêver au temps où le sommet des Dents de Lanfon était placé au-dessous des terrains surmontant le col du Bluffy.

D'autres merveilles nous attendent : devant un plan en relief, nous constatons que les montagnes des Bauges qui s'élèvent sur la rive gauche du lac semblent n'avoir nulle envie de se prolonger dans les massifs de la rive droite, les Bornes : alors que la Tournette trouve son prolongement naturel dans le Parmelan et que le synclinal de Montremont se prolonge naturellement vers Petit Bornand, le Semnoz semble s'être déporté à l'ouest ; quant au Roc des Bœufs, au synclinal d'Entrevernes et au Taillefer, ils semblent renoncer à se prolonger dans le Roc de Chère et ostensiblement se tourner vers Talloires.

Le mystère semble bien résider dans les profondeurs de notre lac : il est curieux d'abord de constater que nous avons en fait deux lacs très distincts : celui que nous appelons le grand lac n'est que le prolongement du synclinal de Leschaux qui semble avoir été tordu vers le nord alors que le petit lac descend de la montagne du Charbon[3]. C'est bien dans les profondeurs du lac que les géologues ont résolu le mystère de la non continuité des Bauges et des Bornes : une faille Est-Ouest[4] traverse en effet le lac, la ville d'Annecy, l'aérodrome de Meythet, cisaille la montagne de la Balme de Sillingy et se dirige ensuite tout droit vers le Vuache qu'elle sépare du mont Musièges. La pression toujours exercée par la plaque africaine s'exerce ainsi de façon différente à droite et à gauche : elle décale la partie droite, tord le synclinal de Leschaux vers le Nord au niveau du Grand lac ; son effet est visible sur la Mandallaz qui a été dissociée de la montagne d'Âge mais qui peut aussi sembler être décalée vers le Nord-Ouest par rapport au Semnoz. D'autre part, le déplacement horizontal de la partie nord par rapport à la partie sud a provoqué en même temps une surrection de cette montagne au niveau de la Petite-Balme : elle s'est même brisée en s'élevant ; on aperçoit sur la

---

(2) Sur la structure chevauchante du Parmelan à La Louvatière, vallée d'Usillon, sur la rive gauche de la Filière, voir J. DEBELMAS (directeur de publication), *Alpes de Savoie*, guides géologiques régionaux, Masson, 1982, pp. 84-86.

(3) Ils sont donc d'origine très différente même si plus tard une ramification du grand glacier de l'Arve, passant par-dessus le col d'Evires et rabotant tout sur son passage jusqu'à Ugine a surcreusé l'un et l'autre puis a disparu laissant toutes sortes de moraines.

(4) …dont j'emprunte le schéma au géologue Maurice GIDON et à son site *Géol Alp* accessible sur geol-alp.com

gauche ce qu'on appelle un miroir de failles, c'est-à-dire une face présentant des stries qui se sont formées par frottement contre la partie adverse, celle-ci ayant été complètement enlevée par l'érosion : c'est là où passe la route à Chaumontet. La faille dite « faille du Vuache » se rappelle souvent à notre souvenir lorsque l'une des lèvres se décale par rapport à l'autre ce qui vaut le privilège à la région d'être classée comme l'une des zones les plus sismiques de France.

Autre sujet d'étonnement dont je vous parlais : ce lac dont nous sommes si fiers est géologiquement déjà comblé par les alluvions descendues des montagnes[5]: Il s'étendait auparavant de la plaine d'Epagny jusqu'à Faverges. Chaumontet marquait en effet l'extrémité d'un grand lac de retrait du glacier wurmien ; le Fier sans doute passait à cet endroit mais avec ses propres alluvions il a comblé son cours et s'étant encaissé peu à peu vers 10 000 avant Jésus-Christ, il s'est alors détourné vers un émissaire plus bas : celui que nous connaissons. Il a donc laissé sur sa rive gauche un grand cône de déjection formant l'actuelle plaine des Fins à 450 m d'altitude en moyenne. Au sud le lac s'étendait jusqu'à Ugine et avait comme émissaire l'Arc puis l'Isère.

Une branche du glacier de l'Arve passait également sur l'emplacement du Crêt du Maure et sur l'esplanade de l'actuelle Visitation[6].

On voit très bien, derrière l'Abri du Pèlerin, la roche polie ou striée ou même usée par ce glacier. Ainsi en vous promenant dans les bois du Semnoz, vous aurez des surprises : vous rencontrerez des granites alors que la région est uniquement composée de sédiments calcaires ; ce sont des blocs erratiques, ils ont été apportés par ce glacier ; vous en trouverez aussi un bel exemplaire à Macully, commune de Poisy juste avant de descendre sur Epagny, à gauche de la route, montrant de gros cristaux de feldspath qui témoignent de ses origines cristallines ; de gros blocs d'argile sont visibles à Seynod ainsi qu'un calcaire très fossilifère au carrefour sous le lycée des Carillons.

La richesse des formes

Je vous rappelais aussi l'étonnante variété des roches qui nous entourent dans nos montagnes mais aussi dans la ville : on me dit souvent : « Pourquoi s'intéresser aux cailloux ? Ils sont tous pareils ». Pourquoi alors ne pas me dire : « Dans une bibliothèque il n'y a que des livres qui se ressemblent, on pourrait n'en avoir qu'un »[7].

---

(5) Philippe GRANDCHAMP, « Le cadre géologique du lac d'Annecy », dans « *Le lac d'Annecy* », in *Annesci*, édité par les Amis du vieil Annecy, n° 26, 1985, pp. 159-175.

(6) Gabriel de MORTILLET, « Géologie du Semnoz » in *Bulletin de l'Association florimontane d'Annecy et Revue savoisienne*, vol. 1, 1855, Annecy, pp. 224 et sq.
Marc LE ROUX, « Le terrain glaciaire et les blocs erratiques du Crêt du Maure », in *Revue savoisienne*, 1905, Annecy

(7) « Chez moi, on a déjà un livre ; ce n'est pas la peine que j'en emprunte un autre » : je garantis avoir entendu quelquefois cette remarque lorsque j'emmenais des élèves de premier cycle au centre de documentation du collège ou à la bibliothèque !

Cette variété des roches, ces illustres inconnues que nous croisons sans cesse sans les voir, nécessite un regard attentif sur leurs origines : je vous avais déjà emmenés des millions d'années en arrière, pour consulter leur acte de naissance et vous avais présenté ce calcaire qu'on appelle familièrement dans notre région Urgonien : il formait, il y a 110 millions d'années environ, une barrière de corail qui émergeait dans des eaux chaudes et peu profondes, beaucoup plus au sud qu'actuellement, un peu au nord de l'équateur.

J'avais laissé de côté les époques antérieures, par exemple l'époque de la première formation des montagnes hercyniennes : le Mont Blanc, le Beaufortin, le massif de Belledonne qui sont les restes de ces géantes arasées ; elles ont « rejoué » sous la pression de l'orogenèse alpine.

Je vous avais enfin fait remarquer que du côté de Talloires apparaissent des calcaires de l'époque (on dit système) du Jurassique (système précédant celui du Crétacé : c'est le temps des dinosaures -140 millions d'années) qui sont corallifères.

La vedette de notre région est le calcaire blanc de la Puya. Il s'est formé dans un contexte de barrière corallienne balayée par les vagues (haute énergie) : il est blanc, compact, légèrement lavé de brun ou de gris. S'il se trouvait sur le devant du récif, balayé par les vagues, il peut être cimenté par de la spathie, structure cristalline sous forme de pâte et enserre les rudistes qui l'ont fabriqué, ainsi l'exceptionnel Harpagoges Pelagi ou Ptérocère d'Orb, ancêtre de ces mollusques actuels à coquille dentelée comme le Ptérocère commun Lambis-Lambis, de la famille des strombidés qui abondent dans les eaux peu profondes de la zone indopacifique ; cette région rappelle beaucoup les zones chaudes et peu profondes dans lesquelles baignait leur ancêtre. Le calcaire peut s'être formé aussi dans une zone arrière à l'intérieur du lagon : il s'est alors mélangé à d'autres éléments, en particulier à des oxydes de fer, de cuivre, qui lui ont donné cette belle couleur jaune ou même rouge ; on trouve aussi de somptueux calcaires bleus[8].

Richesses architecturales

Je m'intéresserai aujourd'hui aux ressources que nous ont fournies tout au long de la période historique ces roches tant du point de vue de l'architecture que des ressources minérales qu'elles fournissent.

Evoquer l'importance économique des roches dans les temps historiques, c'est raconter l'histoire de nos ancêtres : les membres du service départemental de l'archéologie nous montrent dans les comptes rendus annuels de leurs études qu'ils insèrent dans *La Revue savoisienne* qu'en effet depuis l'Antiquité le calcaire de notre région a été abondamment utilisé.

---

(8) Une étude très complète de la composition et des faciès des calcaires de la région a été faite par Bernard DOUDOUX, professeur à l'université de Chambéry. Bernard DOUDOUX. « Nouvelle étude de la montagne du Semnoz près d'Annecy » in *Annales du Centre d'études supérieures de Chambéry*, Tome V, 1967, pp. 121-143.

Boutae, petite ville gallo-romaine concentrée dans le secteur de la place des Romains, est remarquable par l'abondance des constructions en pierre : nous en avons un témoignage au clos Pouget à la Villa romaine, dans le cadre d'un projet de mise en valeur du site des thermes de Boutae[9]. Les restes bien visibles d'hypocaustes témoignent de l'utilisation ancienne des calcaires comme pierres des foyers.

Au XI[e] siècle, le Palais de l'Île est construit intégralement en calcaire, même s'il ne présente pas tout le développement que nous lui connaissons aujourd'hui ; le calcaire participera ensuite à la splendeur du premier monastère de la Visitation (que nous appelons aujourd'hui Saint François) et à l'édification de la façade Ouest de Saint-Dominique (Saint-Maurice) ; pour cette église-halle (à l'origine sans les chapelles latérales), la qualité inférieure du matériau symbolise la volonté d'économie de l'ordre mendiant des dominicains. Le clocher par contre est appareillé en gros blocs calcaires soigneusement taillés et ajustés, la partie supérieure, abattue par Albitte, ayant été refaite avec des moellons récupérés de l'Abbaye de Sainte-Catherine.

La meilleure qualité de calcaire, prélevée à la carrière Duvernay, éclate sur la façade de Saint-Pierre qui a été rajoutée pour donner un peu d'éclat à la modeste chapelle des Célestins au moment où Annecy a accueilli les évêques de Genève. Tout le château a été construit aussi en calcaire pris sur place. De même le gouvernement sarde a-t-il utilisé pour l'Hôtel de ville ce matériau qu'il a fait venir de Talloires et qu'on nomme la pierre de Doussard mais aussi du vallon de Saint-Ruph ; il a été apporté en barque ; le gouvernement impérial a également construit la préfecture en utilisant les roches locales plus résistantes que certains calcaires oolithiques qui avaient été prévus à l'origine par l'architecte Léon Charvet.

C'est dire que les carrières de calcaire abondaient dans la région, en particulier celles qui s'alignaient de part et d'autre de la pointe de la Puya et qui ont servi à la construction de multiples monuments d'Annecy ; Monsieur Martin, propriétaire de l'hôtel Beau-Rivage posa lui aussi une demande d'autorisation pour exploiter une carrière sans doute derrière son hôtel ; Georges Grandchamp a fait des carrières une étude très complète[10]. Gabriel de Mortillet et Léon Moret avaient également détaillé les exploitations[11].

Ainsi peut-on dire qu'Annecy, dans la partie ancienne y compris les rues et arcades est une ville tout entière construite en pierre, ce qui n'est pas la chance de toutes les préfectures[12].

---

(9) Projet conçu par Marie-Christine LEBASCLE, directrice du musée-château d'Annecy et Joël SERRALONGUE, chef du service départemental d'archéologie, sur un panoramique de Philippe DESSERTINES, *Revue savoisienne* 2001, p. 28.

(10) Georges GRANDCHAMP, « Les carrières exploitées au Crêt du Maure », in *Promenades en zigzag à travers bois*, *Annesci*, édité par les Amis du vieil Annecy n° 38, pp. 142 -190.

(11) Gabriel de MORTILLET, « Géologie du Semnoz », in *Bulletin de l'association florimontane d'Annecy et Revue savoisienne*, vol. 1, 1855, Annecy, p. 201 et sq. ; (cet exemplaire est toujours disponible à la vente au siège de l'Académie florimontane, 1 place de l'hôtel de ville).
Léon MORET, « Sur la géologie de l'extrémité septentrionale du Semnoz, près Annecy », in *Revue savoisienne* 1932.

(12) Pierre DUPARC, Villes à arcades, villes à portiques, in *Annesci*, n° 36, Annecy, 1997.

N'oublions pas de rendre hommages aux fameux tailleurs de pierres et maçons de Samoëns et de la vallée du Giffre qui ont construit une bonne partie des monuments, des quais et des ponts de la ville d'Annecy, mais qui ont aussi participé à l'édification de monuments et de fortifications en France et en Europe.

A Faverges, des conclusions identiques ont été apportées, sur l'utilisation majoritaire de la pierre locale dans l'antiquité, par les services départementaux de l'archéologie, appuyés sur les moyens scientifiques importants du muséum d'histoire naturelle de Genève et de l'institut de géologie de l'université de Berne[13]. La villa du Thovey au sud-est de Faverges est construite en calcaires d'origine locale, extraits pour une part de la Carrière de Thovet et d'autre part des carrières de Doussard. Nos ancêtres n'ont pas hésité non plus à utiliser le marbre bleu de Sciex, pris dans la carrière de Villette en Haute-Tarentaise (qu'on peut admirer dans les piliers de la nef de la basilique de la Visitation) ainsi que le marbre de Carrare[14].

On n'oubliera pas l'usage du calcaire dans les nombreuses stèles funéraires, l'une exposée à l'entrée des cuisines du château en calcaire blanc, mais aussi celle de deux tonnes, découverte et sauvée par un conducteur d'engin, boulevard J. Replat, à la mémoire de Caius Oppius Septimus, prétorien qui appartenait donc à la garde personnelle de l'empereur à Rome[15]. Les sarcophages burgondes étaient eux aussi fréquemment taillés à même cette roche.

Un autre calcaire était extrait de la région de Seyssel et exploité depuis l'antiquité ; il se prête admirablement à la modénature et mérite d'être rangé dans les merveilles de nos roches puisqu'il a servi à sculpter la majorité des tombeaux et des gisants de nos ancêtres à l'abbaye d'Hautecombe. Très fragile lorsqu'il est exposé aux intempéries, il est cependant d'un effet particulièrement esthétique lorsqu'il est bien entretenu, comme sur la maison de l'architecte Adé située rue de l'Annexion[16].

La richesse de la chaux

A côté de son rôle comme pierre de taille, le calcaire a joué un autre rôle important : la région d'Annecy fut une grande productrice de chaux car le calcaire y était très pur.

---

(13) Danielle DECROUEZ, directrice du Muséum d'histoire naturelle et du musée d'histoire des sciences de la Ville de Genève et Karl RAMSEYER, professeur à l'Institut für géologie, Universität, Bern. : « A la recherche de la provenance des roches employées [à l'époque romaine] dans la villa du Thovey à Faverges », in *Revue savoisienne* 2007, pp. 87 et sq. Madame Danielle Decrouez est l'auteur d'un guide de promenades géologiques dans le Nord de la Haute-Savoie et en Suisse passionnant : *De Genève au Mont-Blanc, les roches racontent*, collection Itinéraires, édité par le Muséum d'histoire naturelle de Genève.

(14) Un opuscule très complet sur la Visitation et sur les pierres qui ont servi à sa construction est en vente à la librairie et à l'intérieur de la basilique.

(15) François BERTRANDY, Université de Savoie, Patrice FAURE et Joël SERRALONGUE, *Revue savoisienne* 2003, p. 49.

(16) Je renvoie à ma bibliographie sur la pierre blanche de Seyssel parue en même temps que ma première communication, l.c.

De nombreuses études ont été réalisées sur le calcaire à chaux dans les environs d'Annecy[17].

On voit d'ailleurs dans la montée de Colmyr ou au niveau de l'abri St Christophe à Vovray que la chaux se forme naturellement. Le calcaire était brûlé dans des fours à chaux (raffours) ; certains étaient installés à la Puya (lieu-dit les Fours à chaux). On me signale également[18] des fours à chaux qui auraient fonctionné dans l'encoche où est située maintenant la pisciculture et qui a servi ensuite pour l'entretien des bateaux du lac.

D'autres fours à chaux me sont signalés par Monsieur Camille Dupont sur l'ancienne voie des Espagnoux vers Sevrier, au bas de la descente, au niveau d'une grotte ; l'endroit est appelé : « les fours à chaux» ; j'ai aussi repéré « la rue des fours à chaux » à la sortie de Sevrier sur la route du col de Leschaux au niveau d'une carrière abandonnée de calcaire (sénonien, rare)[19].

D'autres fours à chaux fonctionnaient à Vovray ; allumés jour et nuit, ils calcinaient le carbonate de calcium pour produire de l'oxyde de calcium ou chaux vive. Selon Georges Grandchamp, tout le calcaire de la zone de Vovray a été utilisé pour produire de la chaux, rien n'a servi en architecture. Les quantités utilisées ont été énormes, les plis d'origine du Semnoz à cet endroit et le paysage ont été modifiés complètement. Il n'est plus possible de reconnaître les couches décrites dans un célèbre article par Léon Moret[20] dans la carrière de Vovray pas plus d'ailleurs qu'il n'est possible de retrouver celles qui ont été décrites par Gabriel de Mortillet au lieu dit « les fours à chaux, » actuellement parking pour les camping-cars. J'oserais même prétendre, au vu d'une reproduction d'une aquarelle de Prosper Dunant [21] que la petite colline sur laquelle s'élevait la chapelle des pestiférés à gauche de la maison Duport a été arasée par les carriers et que le parking dit de Colmyr, le long duquel coule la source miraculeuse, était autrefois une

---

(17) Numa SERAND, « Analyse des chaux de la Puya et de Sevrier » in *Bulletin de l'Association florimontane et la Revue savoisienne*, vol.2, 1856.
J. DESPINE, Notes prises pendant le voyage en Savoie, 1836, consultables aux Archives départementales de la Haute-Savoie, ADHS. 11-J-161.
André GIROUX : Étude sur les fours à chaux de Vovray, photos, fabrication, extraction ; in *ESPI, Etude et sauvegarde du patrimoine industriel ancien*, à consulter aux ADHS sous la rubrique : « Bulletin de l'ESPI », 1985-1989 - PER 392.
Georges GRANDCHAMP, « Les fours à chaux » dans *Promenades à travers les bois*, l.c. ; Georges Grandchamp connaît bien les lieux à la Puya pour s'y être laissé enfermer, m'a-t-il confié, par erreur au moment où il étudiait les vestiges.
Christophe GUFFOND (SDAHS), « Éléments sur l'exploitation de la chaux en Haute-Savoie », *Revue savoisienne* 2006, p. 116.
(18) Monsieur Camille DUPONT, plongeur indépendant qui a cependant beaucoup travaillé avec la DRASS ainsi que Monsieur Jean-Claude LAVOREL. Vice-président des Amis du vieil Annecy.
(19) Monsieur Dupont me signale la présence dans le lac de lames de haches préhistoriques taillées dans une pierre à silex verte de grande densité. Les calcaires sénoniens de Sevrier comportent également des silex.
Selon ses informations, le niveau du lac à l'âge du bronze final (entre 800 et 1000 avant JC) était de 8 mètres inférieur au niveau actuel ce qui explique l'installation de villages à des endroits qui sont actuellement recouverts par les eaux et en particulier sur un haut fond (le gisement de Chatillon) bien visible par temps calme sous la surface.
(20) Léon MORET, « Sur la géologie de l'extrémité septentrionale du Semnoz près Annecy », *Revue savoisienne* 1932, p. 123 et sq.
(21) *Annecy et Le Bourget, lacs romantiques peints et dessinés par Prosper Dunant 1790-1878*, publié par Alain Bexon, Itinéra Alpina, 2007.

carrière ; je me heurte cependant à l'amical scepticisme des historiens spécialistes d'Annecy !!

Nous voyons encore aujourd'hui des traces d'exploitation au niveau de la source des Balmettes ; les fours à chaux de Vovray servaient à alimenter l'usine d'étain qui s'élevait en face[22]; ce sont des fours déjà très élaborés, intégrés dans les constructions en dur.

La chaux vive produite servait à purifier l'acier des coulées : cette opération demande un calcaire pur : celui des environs d'Annecy possède très peu d'impuretés et donne une chaux qu'on appelle grasse. Il faut utiliser deux tonnes et demie de calcaire pour produire une tonne de chaux. On connaît aussi les fours à chaux de Sainte-Colombe à Faverges[23] à cuisson continue en maçonnerie solidement ancrée, destinés à une production importante, sans doute des commandes pour la Préfecture et les prisons d'Annecy. La dernière cuisson abandonnée témoigne des difficultés de l'entreprise : au moment de la dernière coulée, le calcaire a même été utilisé comme pierre réfractaire en substitution à la brique réfractaire qui ne devait pas être immédiatement disponible. Les fours à chaux de Cons Ste Colombe fournissaient aussi de la chaux pour Carouge. Des fours plus rudimentaires ont été mis à jour à la Pesse, à Annecy le Vieux, ainsi que des tuileries au même endroit[24].

Une chaux maigre est produite à partir de calcaire contenant des impuretés ; certaines chaux maigres contiennent des éléments qui lui permettent de durcir en milieu humide : on l'appelle alors chaux hydraulique ; désormais on produit artificiellement cette chaux pour fabriquer des ciments. L'utilisation la plus connue de la chaux est d'être un liant économique entre les moellons, son utilisation remonte à l'époque gallo-romaine : on la rend moins caustique en l'allongeant lentement avec de l'eau pour faire des mortiers. La chaux mélangée à de la pierre volcanique a donné le solide béton du Colisée. On connaît aussi le rôle de la chaux vive pour décomposer des cadavres. Le carbure de calcium (fusion entre 3000 et 3500° du coke et du calcaire), produit à Bozel, alimentait les lampes des mineurs : de l'eau était déversée goutte à goutte sur le carbure et produisait le gaz inflammable. La fleur de chaux ou chaux éteinte fixe le sulfate de cuivre sur les vignes, crépit les façades des maisons et sert d'engrais en apportant de l'azote. La chaux servait également à fabriquer un enduit dit ciment de Vassy dont est revêtue la façade de la préfecture et certains chaînages des logements de service ; cela explique l'aspect brillant de la façade[25].

---

(22) Georges GRANDCHAMP, *Les rues de A à Z*, chronique régulière dans *Le bulletin municipal d'Annecy*, articles regroupés ensuite dans *Les rues d'Annecy* , en trois volumes. Annesci n° 42, 43.44 ; la rue de l'Etain est citée dans le volume 43.

(23) Christophe GUFFOND, Joël SERRALONGUE, *Revue savoisienne* 2002 p. 40 ; *Revue savoisienne* 2004, p. 54 ; *Revue savoisienne* 2006, p. 116.

(24) Joël SERRALONGUE, *Revue savoisienne* 2005, p. 75.

(25) Marie- Thérèse HERMANN signale également que le gypse de Maurienne, sulfate hydraté de calcium, était aussi transformé en plâtre sur place ; Marie-Thérèse HERMANN, *Architecture et vie traditionnelle en Savoie*, La Fontaine de Siloé, 1995.

Ajoutons que les calcaires ont gardé toute leur importance économique : de nos jours ils sont utilisés en granulats pour le BTP en substitution aux sables et graviers : leur emploi épargne le dragage du fond de nos rivières, si néfaste à la préservation de la faune et de la flore. Ils sont exploités dans un petit nombre de carrières en éboulis dont la gigantesque carrière du Pas de l'Échelle sur les flancs du Salève. On peut remarquer que les couches qui ne sont plus exploitées au-dessus de « la grande oolithe » ont été teintées pour dissimuler les anciens prélèvements. On connait aussi la grande carrière nord du Veyrier, le long de la voie des Aravis.

Autres richesses minérales

Notre région fournit aussi d'autres richesses minérales qui ont stimulé l'imagination de nos prédécesseurs ; si celles-ci ont souvent répondu aux premières attentes, elles ont aussi alimenté quelques rêves un peu fous[26].

Les ardoises

Les environs d'Annecy ne possèdent pas la richesse des ardoises : la compression alpine dans notre région n'a pas été suffisante pour feuilleter les matériaux, les zones schisteuses se trouvent généralement dans les Alpes centrales et « cristallines » (Maurienne, Vanoise, Tarentaise). Les ardoises de Cevins près d'Albertville ont eu leur heure de célébrité en couvrant les toits du Louvre. Cependant, certaines ardoises, formées dans ces régions, ont été transportées en Haute-Savoie et ont recouvert les terrains autochtones du Chablais sous forme de nappes de charriages : ces ardoises, nous les trouvons en Haute-Savoie aux Gets où elles forment les pistes arrondies du Mont-Chéry et à Morzine dans la Vallée des Ardoisières ; leur schistosité permet d'obtenir des ardoises fines, les ardoises plus épaisses s'appellent des lauzes.

D'innombrables entreprises de taille familiale existèrent au 19e siècle et au début du 20e, des faillites considérables aussi ; quelques rares ardoisières subsistent. Des conditions de travail très dangereuses et la concurrence ont eu raison de cette activité. Il faut dire aussi que les ardoises de Morzine un peu trop calcaires s'oxydent facilement et ne peuvent rivaliser avec les Ardoises d'Angers ou d'Espagne.

Des lauzes formant sépultures en coffre ont été trouvées et étudiées à Lathuille (Bout du lac)[27].

La molasse

En Haute-Savoie, outre le calcaire, nous possédons un matériau en abondance : je vous emmène dans les gorges du Fier pour admirer ces

---

(26) Un panorama complet des ressources dans le premier tiers du XXe siècle est fourni par Léon Moret.
Léon MORET : *Enquête critique sur les ressources de la province de Savoie précédée d'une esquisse géologique*, Grenoble, 1935.
(27) *Revue savoisienne* 1999, p. 53.

splendides falaises de molasse qui s'éboulent cependant assez fâcheusement. La molasse, à la différence des calcaires de l'Aptien et de l'Albien qu'on appelle urgoniens et des calcaires jurassiques coralliens qui sont des produits résistants, est un produit détritique ; elle est le résultat des éboulis de pente qui s'accumulèrent dans les vallées de l'avant-pays au moment de la surrection des montagnes dans notre région depuis l'éocène. Au nord de la faille du Vuache, nous ne possédons que de la molasse d'eau douce, c'est-à-dire celle qui s'est formée dans des marécages en l'absence de mers. On l'appelle la molasse rouge : elle a la réputation d'être tendre mais elle est quelquefois très dure. Exposée à l'air libre elle s'oxyde et se feuillette ; elle présente des formes et des couleurs variées car elle s'imprègne facilement d'oxydes de fer ou de bitume.

L'intérêt économique de la molasse n'est plus à démontrer : matériau peu cher, facile à travailler, abondant dans tout l'avant-pays[28]. « Elle intervient, dit Marie-Thérèse Hermann, dans la construction, du lac du Bourget au lac Léman, en passant par la Chautagne, l'Albanais, le plateau des Bornes, et la Semine ». Elle correspond d'autre part au tempérament économe du savoyard (ancien). Mais elle représente, dans l'imaginaire populaire, selon Raymond Oursel[29] « le fruit amer de la pauvreté » et sa réputation en a pâti : on montrait qu'on était pauvre si on l'utilisait et c'est pourquoi ce matériau qui aurait tout aujourd'hui pour satisfaire les projets de l'économie durable n'a jamais enflammé les imaginations. Et pourtant …

Alors que le calcaire est lourd à transporter, difficile à tailler (d'où d'ailleurs les très nombreux réemplois constatés depuis l'Antiquité), la molasse peut s'employer sous forme de moellons ; on peut aussi l'utiliser en linteaux de porte, en montants, en dalles, en pierre de foyers et de cheminées. Elle fut utilisée dans les virets du château, sur les murs.

Elle abondait dans la région d'Annecy, aux Barattes mais aussi à Seynod où l'on trouve un lieu-dit « les Molasses » ; pour les promoteurs aujourd'hui, ses bancs énormes sont une gêne dont il faut combattre l'instabilité.

Signalons qu'il n'y a plus de carrières de molasse et quand la municipalité d'Annecy, Georges Grandchamp et l'architecte des monuments historiques Gabriel Mortamet ont voulu restaurer le chevet de Saint Maurice, il a fallu faire appel au grès des Vosges. Outre son chevet et les trois premières travées de la nef qui sont en molasse, la porte principale de l'église Saint-Maurice, ancienne chapelle des Dominicains, était aussi à l'origine dans ce matériau.

La molasse servait également de sépulture : à Chavanod, les corps ont été ensevelis directement dans des fosses creusées dans la molasse[30]. La meilleure molasse est la molasse sous-lacustre exploitée par exemple dans la rade de Genève ainsi qu'il apparaît dans ce tableau bien connu de la pêche

---

(28) Marie-Thérèse HERMANN, *Architecture et vie traditionnelle en Savoie*, l.c.
(29) Raymond OURSEL, *l'Art en Savoie*, Artaud, 1975.
(30) Sylvie BOCQUET INRAP, *Revue savoisienne* 2003, p. 45.

miraculeuse de Konrad Witz (1400) : nous découvrons la molasse au fond de l'eau[31].

Le tuf

Le tuf est une autre ressource qui aurait pu faire des miracles : c'est une pierre légère et poreuse quoique solide, généralement d'un jaune soutenu ; notre région en regorge en particulier à Saint-Jeoire mais aussi à Vieugy. Le tuf ocre a été utilisé avenue de la Plaine pour la maison des douanes[32]. De l'époque gallo-romaine, à l'emplacement actuel du garage Porsche a été retrouvé et étudié un mur où la molasse est mêlée aux moellons de calcaire et dont le chaînage est en blocs de tuf[33]. Le tuf forme l'essentiel de la tour-donjon de notre château de Montrottier ; ce château est en fait la synthèse des trois matériaux qui ont fait la richesse de notre région, le tuf pour le donjon, la molasse au fond pour les galeries et le calcaire à droite pour le corps du bâtiment d'habitation.

La pierre ollaire

Cette pierre d'origine magmatique est selon la littérature géologique ramenée à la surface de façon exceptionnelle. Son nom scientifique est « stéatite » ; la stéatite appartient à la famille des talcs ; elle est elle-même formée de talc et de magnésite.

Il n'y a aucun gisement dans notre région mais les services archéologiques ont dénombré à l'époque gallo-romaine une quarantaine de pièces

« Ollaire » signifie : « vase » : cette pierre a été utilisée d'abord en raison de sa plasticité ; elle a servi à tailler des récipients (vases, tasses) ; plus récemment sa consistance l'a rendue utile pour fabriquer des sceaux, elle sert aussi à la fabrication de colliers de bijouterie. De nos jours elle est appréciée pour ses capacités d'isolation. On fabrique donc d'une part des isolateurs électriques, en particulier en milieu humide ; mais d'autre part, comme elle est aussi réfractaire, elle fournit des becs de brûleurs. C'est aussi un excellent matériau pour accumuler la chaleur et la restituer ; les catalogues de chauffagistes proposent de nombreux poêles ollaires, la pierre étant partie intégrante de l'appareil ou servant simplement de revêtement. Un musée de la pierre ollaire existe dans le Valais[34].

Les grès de Bonneville et du Vouan

Les grès sont des agglomérats divers de matériaux siliceux en composition variable avec des argiles, des calcaires ou toutes sortes d'autres

---

(31) Le Christ, que nul n'a reconnu, debout sur la rive, dit aux pêcheurs qui pour l'instant sont bredouilles : « Jetez le filet à droite de votre barque » et les pêcheurs relèvent leur filet plein de poissons ; il dit à Saint Pierre : « Viens à moi sans crainte » ; Saint Pierre doute avant de se jeter à l'eau et en punition le Christ le laisse s'enfoncer (un peu) dans l'eau. On voit au fond le petit Salève et le Môle. Je remercie Jacques Chatelain, notre Vice-président, de m'avoir fait connaître ce tableau et de m'en avoir procuré une reproduction de grande qualité ainsi que notre secrétaire Jeannie LERICHE de ces précisions qu'elle a bien voulu me donner.

(32) Marc LE ROUX, Tufs calcaires de Haute-Savoie, in *Revue savoisienne* 1904, pp. 263-278.

(33) Joël SERRALONGUE (SDAHS), comptes rendus des découvertes archéologiques in *Revue savoisienne*, 1998.

(34) Chemin des fontaines-1947-Champsec dans le Valais.

roches. Cette appellation recouvre de multiples faciès et de multiples formations. Ils mériteraient à eux seuls une conférence entière d'autant qu'ils viennent de se hisser à une gloire toute récente, celle de contenir des gaz ; ils nourrissent à la fois la promesse de richesses quasiment inépuisables et une violente polémique qui met en cause les perturbations écologiques incontrôlables liées à la nature dangereuse des acides injectés dans le sol en même temps que l'eau sous pression pour rendre la roche plus friable ; les gaz libérés deviennent parfois incontrôlables en s'échappant des circuits par lesquels ils devraient remonter en surface. Ce danger semble bien menacer notre région si nous en croyons une nouvelle présence de prospecteurs dans la région, annoncée dans le Dauphiné Libéré du lundi 31 janvier 2011.

J'évoquerai ici rapidement les fameux « grès de Bonneville », appelés autrefois « molasse de Bonneville », qui se sont déposés par accumulation des sables lorsque les mers de l'éocène remontaient pour la dernière fois certaines de nos vallées les plus basses et formaient des accumulations impressionnantes dans les estuaires. Une grande partie des monuments publics et privés des villes de la Roche et de Thonon ont eu recours aux parties solides de ce matériau qui se taille facilement et je ne peux que vous conseiller d'aller faire un tour dans l'impressionnante carrière de Tournevent au-dessus de la Roche sur Foron. La carrière est aujourd'hui abandonnée mais sa superficie témoigne de l'importance de l'exploitation jusqu'au milieu du 20e siècle. Vous pourrez compléter votre promenade par le spectacle grandiose de ces grès qui affleurent en falaises impressionnantes le long de la route entre La Roche et le bourg de Lavillat, juste au milieu de l'itinéraire. On voit au-dessus de la route, très haut, le viaduc sur lequel passe l'autoroute. C'est grâce à ce gisement qu'ont pu être datés ces grès [35] et qu'ils ont pu être distingués de la molasse qui leur est postérieure : celle-ci affleure 200 mètres plus bas lorsque l'affluent[36] se jette dans le Foron.

J'évoque aussi ici les grès des Voirons et en particulier ceux de la montagne du Vouan, dits « meulières du Vouan » dans lesquels ont été ouvertes des carrières, aujourd'hui abandonnées. Elles se visitent soit de manière indépendante grâce à des plans distribués par les offices du tourisme des environs soit lors de sorties organisées où l'on vous explique tous les procédés de l'exploitation ; en particulier on vous montre le lieu où pour éviter une descente dangereuse, on jetait les blocs dans le précipice. On voit très nettement les excavations laissées par l'extraction des meules à grain[37].

---

(35) Carte géologique de la France au 1/50 000 : Annecy-Bonneville, BRGM, pp. 74-75.
(36) Contrairement à ce qui est indiqué dans la notice géologique ci-dessus, la coupe des grès sous le pont de l'autoroute n'appartient pas aux hautes falaises creusées par le Foron mais à celles de l'un de ses affluents.
(37) On consultera sur les carrières de meulières l'étude très complète sur *Fillinges et son passé*, parue en 2005 de Lucien BAJULAZ, en 2 tomes, in *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, vol. 110 et 111; je remercie Monique BOULLARD, bibliothécaire de l'Académie florimontane de m'avoir signalé cet ouvrage de Lucien BAJULAZ Inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, hélas décédé en octobre 2010.Voir son éloge dans *Revue savoisienne*, 2003.

On a trouvé des meules en grès et andésite à Annecy le Vieux, les Ilettes, en même temps que des scories métalliques et des objets en bronze artisanal[38].

L'argile

Autre matériau malléable, l'argile : l'argile (nom féminin) est une roche sédimentaire, composée pour une large part de minéraux spécifiques, silicates, en général d'aluminium, plus ou moins hydratés. Elle est extrêmement abondante dans toutes les vallées et autour des lacs du Chablais, du Genevois et de la Combe de Savoie. L'argile du Thiou permettait au milieu du XIXe siècle de faire fonctionner cinq fabriques de poterie commune dont certaines avaient jusqu'à 20 ouvriers ; une officine de potier du XIX[e] a été sondée avenue des Iles[39].

L'argile cuite au four donne de la céramique qui, recouverte d'un vernis, donne de la faïence.

Une production de céramique et de faïence est attestée dans le vallon de Sainte-Catherine[40].

Joël Serralongue et Christophe Guffond ont fouillé une zone dépotoir de la manufacture[41] ; ils ont relevé des tessons de faïence commune en petit nombre et de la céramique en terre vernissée qui annonce les décors de la poterie savoyarde, cette poterie savoyarde qui peut être admirée au musée de la poterie de nos confrères Hermann à Evires.

Avec l'argile on fabrique aussi des briques et des tuiles. On relève des briqueteries et des tuileries un peu partout, au bord des cours d'eau, au bord du lac, dans les marais d'Albens, à Saint Jorioz, à Gières. Les briques ont été abondamment utilisées pour les monuments d'Annecy, en particulier à la Préfecture et aux Haras nationaux. A Annecy le Vieux, se trouve un lieu dit : la Thuillière où ont été étudiés des tuiles surcuites et un four de tuilier[42].

A Pringy, se trouve un autre lieu dit la Tuilière ; un ancien four pour tuiles a été reconverti en maison d'habitation[43]. Il faut noter aussi l'épave du Roc de Chère chargée de tuiles[44]. D'une façon générale, les toits de la région, au moins en plaine, ont été recouverts en majorité de tuiles qui présentent un compromis : elles sont plus résistantes pour supporter les charges de neige, le gel et le dégel que la tôle et l'ardoise et plus légères que les lauzes qui demandent des charpentes énormes et coûteuses, toitures réservées désormais aux hôtels de luxe des stations de ski.

La lignite ou houille tertiaire d'Entrevernes

Outre les matériaux de construction, notre région fournit aussi des combustibles : ce sont eux qui ont alimenté les grands rêves industriels.

(38) Sylvain MOTTE INRAP in *Revue savoisienne* 2004, p. 47, et J. Serralongue, p. 84.
(39) Franck GABAYET, *Revue savoisienne* 2007, pp. 35-36.
(40) Marie-Christine LEBASCLE, « Le Vallon de Sainte-Catherine », *Revue savoisienne* 2001, p. 41.
(41) Même référence.
(42) Franck GABAYET, *Revue savoisienne* 2007, p. 43.
(43) Christophe GUFFOND, *Revue savoisienne* 2002, p. 41.
(44) Yves BILLAUD, DRASSM Annecy, *Revue savoisienne* 2006.

Jusqu'à la moitié du XIX[e] siècle, il est bien établi que le seul combustible utilisé est le bois ou le charbon de bois ; les forêts ne sont pas inépuisables et les flancs des montagnes sont rapidement pelés ainsi qu'en témoignent certaines photographies du Semnoz. La découverte de la lignite va sauver nos forêts et relancer l'économie. Certes ce n'est pas un matériau d'origine rocheuse mais elle a joué un rôle si déterminant dans la mise en valeur des ressources minérales qu'elle est incontournable dans cette étude.

Un éboulement se produisit en 1794 au-dessus de Lathuile, dans le vallon d'Entrevernes : on découvrit alors un gisement de lignite qu'on appela très vite houille tertiaire d'Entrevernes.

Entrevernes est situé dans le massif du Taillefer, proche de celui du Charbon, les mots Taillefer et Charbon révèlent bien leur richesse (supposée) en minéraux exploitables.

La lignite est le résultat d'un dépôt détritique ligneux de branches et végétaux apportés par les mers et les cours d'eau dans les estuaires et les marécages où ils se putréfient et s'enrichissent en carbone. Certes son pouvoir calorifique est inférieur à la houille car elle est moins riche en carbone mais supérieur au bois qui était jusqu'à cette époque le seul combustible utilisé par les usines et les particuliers dans la région d'Annecy, l'usage du charbon y étant (quasiment) inconnu. La lignite d'Entrevernes, matériau combustible nouveau, a ainsi joué un rôle économique de premier plan dans l'exploitation des ressources minérales de notre région[45]. Elle a fourni à Annecy un combustible abondant et bon marché, avec lequel on put alimenter les forges et les fours pour la fabrication des armes à la Manufacture d'armes, aux Forges de Cran pour la fabrication des instruments de cuisine, des couverts en métal, de la tôle mince et du fer-blanc. La lignite alimenta aussi les fours de la verrerie, des usines de sulfate de cuivre mais aussi de toiles indiennes.

Selon Raoul Blanchard cette découverte coïncida avec la présence d'une main-d'œuvre devenue brusquement disponible depuis la disparition des éléments tant laïcs qu'ecclésiastiques qui faisaient vivre la moitié de la ville ; « la place d'autre part, dit-il, est toute prête, laissée libre par les religieux expatriés. Pour repeupler les couvents déserts, il n'y a qu'à y loger les ouvriers et les machines sans oublier la sollicitude des gouvernants (sardes) ». Ceux-ci sentent la nécessité de satisfaire la population et élèvent de sévères barrières douanières pour favoriser la vente de la production locale.

La lignite, charbon compact, d'âge relativement récent (lignite priabonienne de la fin de l'éocène, une centaine de millions d'années), se présente sous la forme d'une masse plus ou moins noire, selon son degré de carbone. Elle peut donc avoir l'aspect du charbon ou d'un bois fossilisé.

Entrevernes prend alors un essor économique important : dès l'année suivante, la commune reçoit la visite d'un géologue éminent, Déodat de

---

(45) Raoul BLANCHARD, *Annecy. Essai de géographie urbaine*, in *Annesci*, édité par la société des Amis du vieil Annecy, T.4 1956 ; T.5 1957.

Dolomieu, originaire de Dolomieu, près de Grenoble[46]. Dans une lettre datée du 5 Thermidor de l'an III, il déclara « qu'il n'existait pas en Europe de mine plus heureusement située »[47].Sur la parole d'un si éminent spécialiste, un vent de folie se lève alors : le sentier escarpé vers Saury devient une voie fréquentée par des colonnes de mulets puis de chariots dont on voit encore les traces laissées par les roues dans la roche. Le port de Doussard était déjà utilisé pour transporter vers Annecy le bois de la forêt d'Ire, seul combustible utilisé à l'époque, les forêts du Semnoz ayant été complètement détruites. Son trafic augmente considérablement. Et surtout on se presse pour obtenir des autorités sardes des exclusivités pour l'exploitation de la mine[48]. De 1796 à 1812 Messieurs Collomb et Ruphy exploitent le gisement pour alimenter la verrerie et une fabrique de sulfate de cuivre et de toiles indiennes : il y a 40 mineurs et l'extraction est de 500 tonnes par an. En 1819, Victor-Emmanuel Ier autorise la compagnie Duport, propriétaire de la fabrique de coton d'Annecy, à exploiter la mine pendant 50 ans ; la production est de 1000 tonnes en 1835 ; l'exploitation est très active jusqu'en 1860 voire 1880. Mais comme on le voit sur un croquis, le gisement suit un pli couché de la montagne et se présente donc sous forme d'une couche verticale de part et d'autre du ruisseau. L'exploitation devint difficile dès qu'on atteignit une certaine profondeur bien qu'on multipliât les galeries horizontales à partir du puits central. Des problèmes de rentabilité liés à la difficulté d'exploitation et d'accès réduisirent alors très fortement l'activité. Mais l'exploitation fut relancée vers 1926 : on creusa à mi-pente un tunnel de 358 m en dépensant une énergie très importante pour traverser les couches stériles de l'Urgonien avant d'atteindre le filon. L'installation fut complétée par un téléphérique. La réunion de la Savoie à la France, la disparition des frontières ne permirent plus des prix concurrentiels par rapport aux charbons de la Loire. La production tomba. Cependant pendant la guerre l'exploitation reprit : la Société des mines d'Entrevernes était devenue une filiale de la Société des forces du Fier. La lignite permit aux industriels, privés de mazout, d'alimenter leurs fourneaux pendant l'hiver 1941 particulièrement rigoureux : une partie de la population annécienne privée de charbon trouva dans la lignite un combustible de substitution. La production fut arrêtée vers les années 1950 mais de nos jours la commune d'Entrevernes a décidé de réhabiliter sa mémoire et a restauré le chemin. En 1972 la mine d'Entrevernes fait une dernière fois parler d'elle : suite à de fortes pluies, à la surprise des habitants, le ruisseau de la Bornette se teinta de noir.

---

(46) A Grenoble, l'Institut universitaire de géologie, nouvellement déplacé, s'appelle Dolomieu. C'est en son honneur que les Dolomites ont reçu ce nom : cf. article de Paul GUICHONNET, 40e congrès des sociétés savantes de Savoie.

(47) D'autre part, une relation de cette visite et une monographie sur Dolomieu, effectuée sur les bases d'un travail de Paul GUICHONNET a paru dans Annesci n° 12 sous le titre : « Une visite à la mine d'Entrevernes ou le dernier voyage scientifique de Dolomieu (1801) ».Une documentation complète et une bibliographie sur l'exploitation de la mine d'Entrevernes se trouvent sur le site internet : www/paredesbauges.com/… mine d'Entrevernes.

(48) On a répertorié d'autres gisements de lignite mais qui devaient être moins importants et sans doute plus loin des centres industriels, à Grand Bornand, à Petit Bornand, près de Thorens et de Villaz ; il faut savoir qu'à la différence de la houille dont les filons sont continus sur des centaines de kilomètres (filon du Briançonnais qu'on retrouve jusqu'en Haute-Tarentaise), la lignite est formée à partir de dépôts ligneux limités et aléatoires.

Le charbon

Nous évoquions tout à l'heure le fait que le charbon n'était pas utilisé dans notre région ; en effet nous n'avons que peu de gisements. Le charbon est une variété particulière de kérogène, formé à partir de la matière organique de végétaux supérieurs (arbres, fougères...). Sa pyrolyse va conduire à des composés de plus en plus riches en carbone : le bois est constitué d'environ 50% de carbone, la tourbe de 50 à 55%, la lignite de 55 à 75%, la houille de 75 à 90% et l'anthracite en comporte plus de 95%. C'est lui qu'on nomme habituellement « charbon ». Comme pour les autres kérogènes, la pyrolyse du charbon génère du pétrole et du gaz naturel. Le seul gisement exploité était la houille de Montmin, village situé près du col de la Forclaz, au-dessus de Talloires. La houille de Montmin était d'excellente qualité mais en quantité beaucoup trop limitée, elle était surtout d'un accès très difficile à deux heures et demie du village avec au pied de la Tournette une absence totale de bois pour étayer les galeries. Il y a aussi, pas loin du château de Montrottier, à Chavanod, sur la gauche du Fier, une couche de houille.

La tourbe et les tourbières

La tourbe est formée de la putréfaction de débris végétaux : elle constituerait 10% des ressources combustibles en Europe ; elle a été, avec le bois, l'un des premiers moyens de chauffage domestique et préindustriel. Dès 1840, les établissements Frèrejean, dont les usines sont à Cran, ont exploité les marais d'Epagny ; ils ont ensuite utilisé les tourbières dans les environs de Poisy ; à Poisy, comme à Epagny existe un lieu dit « les tourbières »[49]. De très nombreuses tourbières existent dans la région dont la plus grande et la plus belle selon les habitants de Praz sur Arly est la tourbière de Sommand. On peut aussi citer la tourbière du plateau des Glières ; il existe aussi dans le Roc de Chère une tourbière au lieu dit « le vallon marécageux ». Le Marais de Poisy est l'une des dernières zones humides étendues de la région annécienne et de l'avant-pays savoyard. Par le passé, il fut le siège d'exploitations de tourbe.

Gabriel de Mortillet[50] releva 4 mètres de tourbe dans le marais au milieu, l'épaisseur décroissant à mesure qu'on se rapproche du bord. Il la décrit comme pure et d'excellente qualité. Elle repose sur une couche d'origine marno sableuse, née de la décomposition des molasses ; il signale qu' a été trouvé sur cette couche de base un pliant en fer décoré datant de l'époque carolingienne, recouvert de 1m 50 de tourbe ce qui lui permet de dire que la tourbe s'est formée en 1000 ans ; la tourbe a été produite par la décomposition d'éléments végétaux qui sont venus combler le petit lac marécageux. L'exploitation de la tourbière fut ensuite abandonnée au profit de l'exploitation de lignite. Le marais faisait cependant encore l'objet de fauches régulières pour produire de la litière, mais cette dernière activité

(49) Dominique BOUVERAT, *Revue savoisienne* 2001, p. 97.
(50) *Revue savoisienne* 1855, p. 127.

traditionnelle fut totalement abandonnée depuis le début des années 90. Dès lors, la physionomie du marais a fortement évolué d'une grande prairie de fauche vers un ensemble passablement embuissonné. Ce marais abrite plusieurs espèces végétales remarquables, parmi lesquelles la Fougère des marais et le Peucédan des marais. En ce qui concerne la faune, le marais est une zone de reproduction intéressante pour le Crapaud commun, auquel s'ajoutent le Triton palmé et le Triton alpestre. La commune de Poisy a décidé de préserver et de valoriser la diversité biologique de ce milieu et les actions et travaux de gestion conservatoire furent mis en place par les élèves de l'école d'agriculture toute proche ; cette action, initiée depuis plusieurs années, devrait garantir à long terme la réhabilitation et la préservation de cette zone remarquable[51]. Désormais des orientations sont prises pour la conservation des tourbières : toute exploitation de tourbe (ici et ailleurs) est mise à l'index, dans le cadre de la préservation de la nature et de la biodiversité. Du point de vue de notre étude sur les ressources en combustible de la région, on constate que le rêve de production énergétique locale s'effondre aussi dans ce domaine.

Les richesses du fer

A défaut de charbon, notre région caressa-t-elle un jour l'espoir d'être la nouvelle Lorraine de la Haute-Savoie par ses ressources en fer ? Les gîtes métallifères que nous possédons dans la région n'appartiennent pas à la grande famille des métaux enfouis dans la zone géologique dite du Briançonnais ou dans les bassins houillers de l'Est et du Nord de la France ; ceux- ci forment des gisements continus, abondants et longuement exploités, la minette en Lorraine, le plomb argentifère des mines de la Plagne et de la Roche ou de Peisey en haute Tarentaise ; ces minerais ont accompagné les plissements et dislocations de la chaîne des Alpes à la fin du tertiaire, ils ont été injectés dans des fissures et ont recoupé les terrains du Houiller et du Trias.

Nos sites sont beaucoup plus récents : ils forment le terrain sidérolithique contemporain des sables éocènes et datent de 45 millions d'années. Ils sont constitués de dépôts de silice ou de fer ramenés la plupart du temps à la surface par des sources après la disparition des mers qui les recouvraient. Ces dépôts se voient en abondance au Salève surtout vers Cruseilles et se présentent sous la forme d'amas de sables siliceux soit très purs et d'un blanc parfait soit de sable ferrugineux rouges ou bruns. On les voit aussi au-dessus du Grand Bornand et dans la Mandallaz, par exemple au niveau de Ferrières qui leur doit son nom et de Cuvat ; ils sont postérieurs à l'Urgonien qu'ils ont imbibé et ils ont également imbibé la molasse qui les a recouverts. Malgré le mépris des économistes actuels (justifié) pour l'insignifiance de ces dépôts ils suscitèrent de grands espoirs et le gouvernement sarde fit entreprendre des recherches tous azimuts ; des exploitations artisanales de

---

(51) Compte-rendu de séance du conseil municipal de Poisy, 25 mars 2008.
Etude sur le marais de Poisy, accessible sur internet ZNIEFF de type 1. 740000 44.

fers oxydés et siliceux ont été signalés à Saint Jorioz. En ce qui concerne les terrains autour d'Annecy, on trouve aux Archives départementales[52] la constatation suivante : « outre une mine d'or découverte à la montagne de Sillingy dite Montagne du Sangle, l'extraction de roches ferrugineuses est effectuée dans le territoire d'Annecy au lieu dit la Puya et employée aux fonderies de Cran pour la fonte ». Une mine de fer a été reconnue par l'inspecteur Despine profondément enterrée sous le calcaire au Crêt du Maure[53]. Selon Georges Grandchamp elle se situe au-dessous du parc aux biches ; on y avait trouvé un poignard. Gabriel de Mortillet en 1880 signala cette exploitation et en repéra une autre au-dessus du village de Sevrier[54].Le fer était également notoirement exploité dans les environs du château : car l'urgonien du Semnoz est fissuré et il est rempli de spath calcaire et de rhomboèdres d'un gros volume qui contiennent du fer hydroxyde. On trouve fréquemment des nodules de fer qui se déversent sous forme de rouille sur le calcaire blanc, aussi bien sur le chemin de la Puya à Colmyr, au-dessus de la chapelle, que dans un des blocs de calcaire qui constitue le soubassement du Lycée Germain Sommeiller, visible le long du trottoir, du côté sud, en face des Galeries Lafayette. La présence de ces nodules n'implique cependant pas que la roche qu'ils occupent soit elle -même riche en fer.

Tous ces dépôts étaient autrefois exploités : on trouve des scories liées à la production du fer dans des fours primitifs à Ferrières, Cuvat : ces déchets de raffinage témoignent des pourcentages médiocres qui étaient obtenus en raison de l'aspect primitif des fours et de la difficulté de les faire monter en température. A Annecy, aux Ilettes, les scories datant de l'époque gallo-romaine sont nombreuses et témoignent de l'abondance des ateliers de forgerons et de bronziers[55]. Ceci permet de déterminer que Boutae a été une bourgade orientée vers la métallurgie, spécialité que la ville a longtemps conservée.

Sans prétendre faire le tour de tous les sites ayant pratiqué l'extraction du minerai et sa transformation, on doit signaler des activités métallurgiques importantes à Faverges dès le Moyen Âge comme l'indique l'origine du nom : « Fabricas ». Faverges disposait en effet des mines de limonite de la Sambuy. Sans exclure des activités antérieures, on a un témoignage d'activité minière en 1483 : les mines sont alors la propriété des cisterciens de l'abbaye de Tamié. Au cours du XVI^{e} et du XVII^{e} siècle cette activité prendra de l'ampleur sous l'impulsion en particulier de la famille Castagnery de Châteauneuf, implantée en Maurienne[56]. Après la confiscation des biens nationaux la fabrique fut acquise et rénovée par les Frèrejean pour le compte du seigneur de Chevron Villette puis, suite au

---

(52) ADHS, fonds sarde, ref. 1 F 1856.
(53) ADHS, fonds Proupeine Despine. 11 j 161.
(54) Gabriel de MORTILLET, l.c. *Revue savoisienne* 1855.
(55) Alain MELO. *Revue savoisienne* 2002, p. 71.
(56) Le lien avec cette vallée persistera jusqu'au XIX^{e} siècle car l'exploitation minière dans ce secteur des Bauges étant très modeste, l'essentiel des minerais fondus dans les usines de Faverges provenait des Hurtières (basse Maurienne).

manque de résultats et de combativité de ce dernier, pour leur propre compte. Ils rénovent la fabrique du Vivarais de Faverges et créent un grand complexe à Giez ; mais l'éloignement d'Annecy est trop grand et le haut fourneau et toute la production sont ensuite rapatriés aux forges de Cran. Des sites miniers de la Petite Sambuy, du Bois de la Vargne et de la Bouchasse il ne reste que quelque belles galeries ; à l'extérieur rien n'est visible, les déchets (ou haldes) ayant été réutilisés ; ces mines ont fait l'objet d'une étude archéologique soignée[57].

Intéressons-nous donc à ce que nous avons en abondance et qui a participé grandement à la prospérité du pays : les sables éocènes des environs de Cruseilles[58]. Les sables de Vovray en Bornes, visibles dans une exposition à ciel ouvert avec des panneaux explicatifs juste avant cette localité, étaient de différentes couleurs : les sables dits sables ocres ont été utilisés dès le V^e^ siècle par les Burgondes, puis aux XII^e^ et XIII^e^ siècles par les Chartreux pour confectionner des armes et des outils ; ils ont alimenté ensuite les forges de Cran. Si les sables contenaient du fer, ils pouvaient être utilisés à la fabrication des verres de bouteilles. Les sables, dits «sables jaunes», contenant peu de fer oxydé servaient à la confection des mortiers et des enduits, et pour les usines de briques d'Annecy. Les « sables blancs », sables très purs, servaient à la fabrication des verres à la verrerie de Thorens, située à Usillon. « Les carrières du Salève » avaient le monopole de la verrerie de Sales, près de Thorens Glières ; elle avait été fondée en 1755 par le marquis de Sales, associé avec Pierre de Chosal et Melchior Meyer ; elle fut portée à un haut degré de perfectionnement par Henry Chappuis de Bellecombe. L'emploi qu'on y faisait du sable de Cruseilles permettait la fabrication de cristaux fins les plus estimés.

Plus récemment les carrières du Salève ont alimenté les verreries de Saint-Prex (Vaud, Suisse) entre 1946 et 1960. Ces sables étaient également utilisés pour récurer les cuivres des fruitières ce qui donna l'idée à deux habitants de Cruseilles de fabriquer une crème à récurer, connue sous le nom de BDF ; le sable était également vendu en sachets pour récurer les sols ou les surfaces polies.

La verrerie d'Alex est moins ancienne : elle ne fut fondée qu'en 1801 par d'anciens ouvriers de Thorens : les forêts qui alimentaient en combustible Thorens avaient été rapidement épuisées, c'est ce qui explique en partie ce déplacement vers les riches forêts d'Alex. On y fabriquait du verre blanc et du verre noir. La composition du mélange destiné à la fabrication du verre blanc était la suivante : Sable de Cruseilles + plus chaux vive + sel + divers oxydes. En 1825 la verrerie devient manufacture royale, elle faillit être transférée en Chablais et être rachetée par Laffin de Perravex,

---

(57) J. BRUNO-DUPRAZ et M-C LEBASCLE : « Le site minier de la Sambuy dans le massif des Bauges, un exemple de prospection archéologique » in *ESPI, Etude et sauvegarde du patrimoine industriel ancien* et Nadège GARIOUX, doctorat en histoire à Paris in *Revue savoisienne* 2002, p. 71.

(58) Jean-Pierre COUREN, « La Verrerie de Thorens » dans *ESPI*, l.c. ; voir aussi : *La fabuleuse histoire de la Verrerie royale de Thorens*, par Bernard CONVERS, Noëlle BERNARD-GRANGER et Anne-Marie CHAPPAZ-CHENEVAL, éditeur : commune de Thorens Glières, 2011.

concessionnaire des mines de charbon du Chablais. Il est sorti d'Alex environ 1 200 000 pièces diverses en cristal, verre blanc, verre noir. Enfin une autre verrerie existait à Annecy, dans l'ancien couvent des Annonciades : elle avait été fondée en 1803, le 14 juillet, par le propriétaire des mines d'Entrevernes qui trouvait ainsi l'utilisation de sa lignite.

Le calcaire asphaltique

De Grenoble jusqu'au Haut Val de Travers en Suisse on trouve une grande traînée bitumineuse, en particulier dans le Salève, dans son prolongement la montagne de la Balme et la Mandallaz ainsi que dans la Montagne d'Âge qui se termine sous le château de Montrottier. On signale aussi la présence d'hydrocarbures au pied du mont Musièges ainsi que des gisements importants de sables siliceux bitumineux ou de calcaires asphaltiques à l'ouest, entre Challonges Pyrimont et le nord de Bellegarde.

Le calcaire asphaltique qu'on appelle improprement « asphalte » se trouve être une roche calcaire poreuse imprégnée d'hydrocarbures (comme le bitume, l'asphalte naturel est très proche du pétrole) ; une fois au contact de l'air, cet hydrocarbure s'oxyde et forme un produit très stable imprégné dans la roche[59].

L'histoire de Lovagny a été liée aux XIX^{e} et XX^{e} siècles à l'exploitation de ces mines d'asphalte : essentiellement sur la rive droite : Burbonge, Gardebois, Montrottier ; des gisements d'asphalte ont été exploités aussi côté Chavanod sous le Château de Chavaroche par la société Babonneau dans la première moitié du XIX^{e} siècle. Il y avait au pied de la colline de Chavaroche une usine de concassage mue par l'eau du ruisseau dit du Maraflin. On retrouve encore une ou deux marches d'escalier en asphalte[60]. On relève aussi, avant l'existence de ces compagnies, que tous les paysans qui avaient la chance de posséder des terrains dans le gisement d'asphalte qui s'étendait jusqu'à Seyssel les exploitaient et emportaient le minerai à la gare d'Aix les Bains pour broyage en Angleterre.

La concession de Burbonge a été accordée pour la première fois[61] par le gouvernement sarde en 1839, elle a produit de façon irrégulière jusqu'en 1896 ; après une période de relative activité elle a été absorbée par la Compagnie des mines d'asphalte de Montrottier Gardebois Seyssel, ces deux dernières concessions datant, elles, de 1861 : elles se sont réunies en 1921. L'exploitation cessa aux alentours de 1970, la société ayant été reprise par une société de taille internationale qui trouva le gisement peu

---

(59) Le bitume est-il le signe en surface de la présence de pétrole en profondeur ? La question reste controversée ; des sondages ont été faits partout où le bitume affleure en particulier dans le mont Musièges : les résultats ont été négatifs ; certains pensent que le bitume aurait été amené par des nappes de charriage à l'éocène et qu'il se serait contenté d'imprégner la molasse et le calcaire par imprégnation per descendum (de haut en bas). Il n'y aurait rien à attendre du sous-sol. Cependant, les mineurs d'asphalte constatent que lorsqu'ils creusent une galerie et laissent des piliers, quelques mois plus tard les piliers sont imbibés par le bitume et que la concentration est très forte comme si le bitume remontait par capillarité ; cette remarque donne raison aux tenants de l'imprégnation per ascensum.

(60) Information inédite transmise par notre confrère André BOUVIER.

(61) André GIROUX, *ESPI, Etude et sauvegarde du patrimoine industriel ancien*, l.c.

rentable. Selon Madame (Jaulmes)-Chambaz l'une des propriétaires des galeries de Burbonge[62], ces galeries ont été murées en 1984 sur recommandation du service des Mines et tout accès de près ou de loin est strictement impossible et interdit par sécurité. Toutes les exploitations de la région sont aujourd'hui fermées, car désormais les produits naturels comme le bitume sont remplacés et produits en grande quantité et à coût faible par distillation du pétrole ; il faut cependant noter que l'entreprise Contin chercha (en vain) dans la région un gisement facilement accessible qui lui aurait permis de ne pas acheter la poudre à des concurrents qui exploitaient en même temps qu'ils assuraient aussi la fabrication des produits étanches.

Les bancs s'étagent dans la pente; ils avaient été mis à jour par le Fier lorsqu'il a creusé son lit. Les gisements étaient exploités par la méthode du pilier abandonné : les galeries avaient 5 m de large et 6 m de haut et on laissait des piliers de soutien de 4 m. Le minerai était transporté par des petits wagonnets dans lesquels notre confrère Gilbert Viviant se rappelle avoir joué avec ses camarades les jours de fermeture de la mine, le grand jeu étant de faire tamponner les wagonnets et de calculer le recul obtenu. Il se souvient aussi d'être descendu dans le grand puits d'extraction avec ses camarades de jeu. « Inutile de dire, précise Monsieur Viviant, que c'était strictement interdit ».

Lovagny avait beaucoup de chance de posséder un gisement de calcaire asphaltique[63]: l'asphalte avait en effet la réputation d'être un matériau noble ; destiné uniquement au début de sa commercialisation en France aux revêtements des trottoirs et des voies des grandes capitales : en France « asphalte » évoquait Paris mais comme on en produisait dans la région, Annecy a été l'une des rares villes de province à être pavée en pavés d'asphalte comprimé dits « lithophalt[64] » ; comprimés ils se déformaient moins à la chaleur. On les réservait cependant au revêtement sous les arcades, à l'ombre. À Paris on n'appliquait pas de l'asphalte chauffé à 220° (à l'époque on ne possédait pas les moyens techniques) mais on faisait fondre l'asphalte en le frappant avec des masses. Le revêtement en asphalte étendu à chaud était très utilisé dans les ateliers (en particulier chez les décolleteurs) car les outils qui tombaient se déformaient moins que s'ils étaient tombés sur un sol dur. Notre château de Montrottier possède deux salles revêtues d'asphalte étendu à chaud ; on note que le sol a mal résisté à la pression des objets contondants (talons, pieds de tables et de chaises). Il y eut pour la même raison beaucoup de déboires lors des étés chauds dans les rues et sur les trottoirs des grandes métropoles : les véhicules lourds s'enlisaient dans le revêtement et cela donna lieu à de

---

(62) qui me fait l'honneur d'assister à la communication aujourd'hui.
(63) Renseignements inédits donnés par Monsieur René CUISSARD, gérant de l'entreprise Contin. Monsieur René Cuissard est l'auteur d'un livre sur le Thiou : *Contes et légendes et histoire du Thiou*, Annecy Impression, successeur de l'imprimerie Gardet : un exemplaire de son ouvrage a été offert à l'Académie florimontane.
(64) Dénomination commerciale de ce type de pavé par la Compagnie.

nombreux procès jusqu' à ce qu'on trouvât des procédés pour le rendre plus résistant. On reprocha aussi aux pavés en asphalte comprimé d'être glissants sous les sabots des chevaux qui à l'époque assuraient la traction des voitures [65].

Ces pavés étaient formés avec la roche calcaire imprégnée et broyée, on fabriquait de la poudre d'asphalte, on la faisait cuire dans des fours et on la stockait sous forme de pains de mastic. Les calcaires étaient moins imprégnés en bitume que près de Seyssel, à Pyrimont (4 % contre 7 % et 92 % de carbonate de chaux) mais l'imprégnation était très régulière et cela facilitait la rentabilité. La mine eut des retombées économiques non négligeables sur Lovagny ; elle offrait souvent un complément d'activité aux habitants en complément de leur activité principale.

L'autre usage était l'étanchéité des terrasses [66] ; son emploi est signalé pour l'étanchéité des jardins suspendus de Babylone. L'imperméabilité de l'asphalte est extrêmement appréciée ; son application est cependant délicate : l'applicateur, celui qui est chargé d'étendre le produit sur le sol est considéré comme un véritable artiste et il est respecté par tous les autres assistants[67]. Dans une publicité générée par la Compagnie des mines d'Asphalte de Montrottier et de Gardebois-Seyssel, on remarque une production de peinture hydrofuge dite « Bituminol[68] ». Sur cette publicité la Compagnie indique être fournisseur des Ponts et chaussées, des poudreries de l'Etat, des compagnies de chemin de fer et des principales villes de France. On n'oubliera pas l'usage qui était fait en Egypte du bitume dans l'embaumement des momies.

Le gisement donna en tout cas de grands espoirs : j'ai trouvé aux Archives départementales[69] quelques lettres intéressantes échangées entre Monsieur Charles Marie-Joseph Despine (1792-1856) et son beau-frère

---

(65) À ce propos on parle improprement du « goudron » de la chaussée, alors que le revêtement est un bitume, (actuellement un hydrocarbure issu de la distillation du pétrole), le goudron étant quant à lui un dérivé du charbon qui n'a jamais été utilisé pour les revêtements (sauf le colmatage des poumons des fumeurs).

(66) Entretien avec Monsieur René Cuissard.

(67) Suite de l'entretien : aujourd'hui l'étanchéité est assurée par application de papier multicouche dans laquelle le bitume en petite quantité imprègne de la fibre de verre. Les trottoirs continuent d'être revêtus de bitume (cher mais imperméable, donc peu sensible au gel) ou d'enrobé qui contient beaucoup moins de bitume et plus de graviers : il est donc moins coûteux mais il n'est pas imperméable et le revêtement en milieu humide se corrompt. L'entreprise Contin avait mis au point un procédé de revêtement qui consistait à appliquer d'abord une couche d'asphalte, ce qui protégeait de l'humidité constante dans le sol à Annecy la deuxième couche qui était un enrobé ; dessus elle appliquait une nouvelle couche imperméable d'asphalte et a ainsi résolu le problème des « nids » de poule qui se forment après le gel parce que l'eau s'est infiltrée. Les Britanniques en particulier par l'intermédiaire de la société pétrolifère Shell ont toujours contrôlé le marché du bitume, depuis l'extraction du bitume naturel dans le lac Trinidad jusqu'aux exploitations grandes ou petites dans le monde, y compris au Val Travers. Actuellement, en France le gisement principal est celui du Gard, avec les mines de Saint-Jean-de-Maruejols, dans la région d'Alès. Le gisement qui dispose de réserves d'asphalte importantes est actuellement exploité par les deux sociétés SPAPA et SMAC-Aciéroïds.

(68) Information transmise par Pierre Berthier (Amis du vieil Annecy) et confirmée par une notice transmise par René Cuissard.

(69) 11 j 622 fonds Garbillon Despine et 11 j 1026 -1029 chapitre : la route des Creuses.

Monsieur Louis Montanier. Monsieur Despine[70] était devenu, grâce à ses qualités exceptionnelles, Inspecteur général des mines du royaume de Sardaigne en 1835. Au passage signalons que c'est lui qui introduisit l'utilisation du système métrique en Savoie. Le beau-frère de Monsieur Despine, Monsieur Montanier souhaitait obtenir l'autorisation d'exploiter un gisement mais il se heurtait dans un procès interminable aux propriétaires des terrains : messieurs Andrieux et Chambaz ; il sollicitait donc sans cesse l'appui de Monsieur Despine et surtout sa caution auprès des autorités du royaume. Bien que le combat semblât perdu d'avance pour les propriétaires, vu la personnalité de Monsieur Despine qui était quasiment à la fois juge et partie, cependant d'après les conclusions du jugement, on partagea l'autorisation des concessions entre les plaignants.

Outre les liens familiaux et l'affection profonde que Monsieur Despine porte à Lovagny, son village natal, il n'est pas impossible que M. Charles Marie-Joseph Despine eût également quelque participation financière dans l'exploitation de la concession ; les difficultés étaient grandes pour obtenir les autorisations du gouvernement sarde : il fallait prouver que le transport ne grèverait pas le prix de revient. Si plus tard une voie ferrée venue de Rumilly desservit Pontverre pour la grande joie de nos sociétaires lorsqu'ils se rendaient en délégation au château que leur confrère Léon Marès venait généreusement de leur léguer par testament, à l'époque, les moyens de communication étaient inexistants. Il fallait donc montrer aux autorités sardes que le transport de l'asphalte par le Fier était d'une grande simplicité de Burbonge à Seyssel ; évidemment il n'en est rien pour ceux qui connaissent les lieux ; cependant on lit aux Archives[71] la relation manuscrite d'une expérience de transport de l'asphalte où tout semble s'être passé avec une grande facilité. Eu égard à la très haute situation de M. Charles Marie-Joseph Despine, peut-on aller jusqu'à imaginer que cette expédition n'a existé que sur le papier ?

Il semble qu'on envisagea aussi de distiller le calcaire asphaltique pour obtenir du gaz et du pétrole brut selon le procédé de craquage (cracking) actuel dans les tours de distillation des hydrocarbures mais que cela ne fut jamais expérimenté ou que le projet n'atteignit jamais le stade de l'exploitation industrielle. Actuellement, on parle une nouvelle fois de recherches de gaz et de pétrole dans la région et on fait allusion aux possibles présences de gaz et de pétrole dans les roches[72]. On voit que l'esprit d'entreprise (ou l'imagination) humaine dans ce domaine est

---

(70) Notre confrère Philippe GRANDCHAMP en a publié une biographie : « La Vie quotidienne d'un élève de l'École des Mines à la fin du Premier Empire, d'après les carnets de Charles-Marie-Joseph Despine », pp. 65-70 ; cette étude prend place dans l'ouvrage collectif : *Essais sur l'histoire de la géologie en hommage à Eugène Wegmann (1896-1982)*, Mémoires de la Société géologique de France, Paris, 1995.
Notre confrère André Bouvier et le groupe d'histoire locale de Chavanod viennent également de publier une monographie sur Despine (à Chavanod, on dit De-s-pine), originaire de ce village : *Charles Marie Joseph Despine (1792-1859), un homme hors du commun, au service du royaume sarde, de la Savoie et ... de Chavanod*, Groupe histoire locale de Chavanod, 2011. Un exemplaire peut-être consulté au siège de l'Académie florimontane qui pourra transmettre les coordonnées de l'auteur.
(71) Même références que précédemment.
(72) *Dauphiné Libéré* du 31 janvier 2011.

inaltérable. Désormais seules quelques galeries de la concession Gardebois sont exploitées sous forme de champignonnières par Monsieur et Madame Audouit (fille de Monsieur Ligeret le fondateur) ; ils produisent artisanalement plusieurs types de champignons d'excellente qualité, utilisés par les restaurants réputés d'Annecy. Ils présentent également sur les marchés leurs champignons de Paris et leurs pleurotes ainsi que des shiitakes, venus du Japon.

L'or du Chéran

Il est impensable dans le cadre d'un catalogue sur les ressources minérales de la région de ne pas parler des paillettes d'or que roulent nos rivières, le Fier, les Usses ; une mention particulière doit être faite pour le Chéran. La littérature géologique sur la présence d'or dans le Chéran est abondante ; la littérature tout court s'en est également beaucoup inspirée. Le thème central est l'origine de cet or et le besoin de savoir s'il y a vraiment un filon qui alimente le cours d'eau : tout cela a toujours enflammé l'imagination. Je vous surprendrai sans doute en vous disant qu'on connaît très bien le lieu où se trouvent stockées les réserves d'or du Chéran. Le grand glacier de l'Arve, par une branche latérale franchissant le col d'Evires se dirigea Ouest Sud-Ouest vers Aix-les-Bains et Chambéry ; cependant une branche Sud surcreusa le grand lac d'Annecy qui n'est que le prolongement du synclinal de Leschaux et s'engagea naturellement dans le col pour retomber sur la face sud du côté du Glapigny et de Bellecombe en Bauges. En arrivant au bas de la pente, le glacier abandonna les matériaux qu'il avait, comme tous les glaciers, arrachés aux roches métamorphiques et plutoniques et à leurs filons de quartz et en particulier l'or ; les roches sédimentaires n'en contiennent pas à l'origine mais ces minerais par la suite ont migré, en particulier ici, dans la moraine frontale de bas de pente qui se forma et fit obstacle aux éléments les plus denses : gros galets et sables lourds comme la magnétique et le grenat qui retinrent avec eux tous les autres éléments métallifères. En même temps que les éléments les plus lourds étaient retenus ils furent compressés par l'action du glacier et ses apports incessants. Ce glacier ne cessa de défiler au-dessus d'eux en les poussant sans cesse vers le fond de la moraine. Cela dura 10 000 ans, peut-être plus, la glaciation dite wurmienne s'étendant de - 40 000 ans à - 12 000 ans. Puis le glacier se résorba en abandonnant ses alluvions. Avec l'érosion, ces fonds sont désormais visibles et représentent les collines qui s'étendent de Glapigny à la Motte en Bauge ; on peut donc dire sans se tromper que ces alluvions profondes sont infiniment plus riches en or que n'importe quelle autre partie du lit du glacier.

Il n'est pas difficile de comprendre que sous l'effet des pluies et des fontes de neige, cet or s'écoule désormais parcimonieusement dans le lit du Chéran qui coule à ses pieds. J'ai donc bien rempli ma promesse en vous montrant l'endroit exact où se trouvent les réserves d'or ; ce sont ces moraines qui, par lessivage, ont fourni « l'or du Chéran » exploité artisanalement dans les

marmites du Chéran de Lescheraines à Rumilly. D'autre part la configuration du vallon occupé par Lescheraines a entraîné la formation d'autres moraines ; le Chéran se charge donc également directement en matières minérales, donc en or, en les traversant et en les érodant au rythme de ses crues.

Je pense que vous serez intéressés par quelques renseignements supplémentaires qui vous permettront d'améliorer vos performances. Le Chéran renommé pour contenir des paillettes d'or en charrie un demi-gramme par tonne de sédiments fluviatiles (alluvions), or arraché par le torrent aux moraines glaciaires, aux rochers et aux filons de quartz. C'est un or très pur : Son indice de pureté or est estimé à 975 / 980 pour 1000 soit 23.5 carats. Ce qui fait de lui l'un des plus purs du monde. (965 p. 1000 pour l'Australie et 880 p. 1000 pour la Californie.) L'or se présente sous forme de grains ou de paillettes dont les plus belles ont la forme de petits carrés de deux millimètres de côté. Les zones les plus propices sont celles en amont d'Alby-sur-Chéran, celles du côté de Cusy ou du Moulin Janin. En 1867, un gardien de chèvres trouva une pépite de 43,50 grammes près du vieux pont d'Alby-sur-Chéran, un endroit dangereux. Bien sûr la question principale que l'on pose à un orpailleur concerne la quantité d'or qu'il récolte. Mais si une rivière est aurifère, cela ne signifie pas qu'il suffit de creuser au hasard et d'orpailler. L'or se trouve en concentration à quelques endroits seulement, qui dépendent du courant de la rivière aux moments des crues. Lorsque l'on trouve « le filon », on peut s'attendre à récolter une dizaine de paillettes en moyenne par batée. Ces paillettes sont à peine visibles pour les plus petites et vont habituellement jusqu'à 2 mm de diamètre. Il faut plus de 10 000 à 15 000 paillettes pour faire un gramme !! Il arrive que l'on trouve des spécimens plus gros mais cela reste peu fréquent. La récolte est meilleure au cours des étés chauds quand le débit est faible. L'or étant un métal de forte densité, l'indice le plus favorable est la présence de sables bronzés, plus lourds que les sables clairs.

Comment procéder ? Voici une méthode originale donnée par Madame Danielle Decrouez, directrice du Muséum d'histoire naturelle d'histoire de Genève[73]. « Prendre une bâtée, une poêle ou le chapeau de roues d'une voiture. Remplir le récipient de mottes d'herbes et de racines d'arbres récoltées sur les berges de la rivière. Remplir d'eau et laver soigneusement les racines afin de recueillir les sables qu'elles contiennent. Immerger le tout dans une zone d'eaux calmes, secouer d'avant en arrière et de gauche à droite afin de faire descendre l'or au fond du récipient. Éliminer à la main les plus gros graviers. Poser le récipient à plat sur la surface de l'eau et créer un courant d'eau circulaire à l'intérieur de celui-ci. Il faut que l'eau pénètre d'un côté et ressorte de l'autre en entraînant le maximum d'éléments légers. Arrêter fréquemment le mouvement pour secouer énergiquement et faire descendre les paillettes d'or qui auraient tendance à s'échapper. Dans une traînée de sable noir contenant de petits grains métalliques gris (magnétite)

(73) Danielle DECROUEZ, *De Genève au Mont-Blanc, les roches racontent*, l.c.

apparaîtront les paillettes d'or facilement reconnaissables à leur couleur jaune brillant ».

Mais attention à « l'or des fous » : au lieu d'or, vous risquez de rencontrer de la pyrite, un sulfure de fer que l'on rencontre dans de nombreuses roches sédimentaires (métamorphiques et magmatiques) et qui, dans tous les filons est souvent confondue avec l'or. C'est ainsi que dans le langage populaire elle est appelée « l'or des fous ». Elle est plus dure que l'or et très cassante : je vous souhaite de bien vous amuser à défaut de vous enrichir, cette activité n'étant pas cependant totalement à ranger dans les divertissements. D'une part en effet on a connaissance d'une enquête[74] menée par le vicomte Héricart de Thury : l'or du Chéran et de son affluent la Nephaz se vend à Genève et à Lyon ; on sait d'autre part par une chronique tenue par le Révérend B. Dufour, curé de Gruffy, que des prospecteurs professionnels ont échoué dans la recherche d'un filon vers 1851 puis en 1855 malgré une galerie creusée, puis en 1856 ; en 1857 on tente de détourner le Chéran pour mettre à jour un ancien lit. Le barrage est emporté par les crues. D'autre part, René Silvestre, pêcheur en rivière, excellent connaisseur de l'histoire et de la géologie du Chéran m'indique qu'à l'époque où Alby était un pays pauvre, les hommes avaient en hiver soit la solution d'aller travailler à Paris soit pour rester au pays celle d'accepter les conditions infernales de l'orpaillage ; cela leur donnait un revenu à peu près équivalent.

J'ai donc évoqué (ou plutôt survolé) les richesses minérales que propose notre région, qui certes lui ont apporté ainsi qu'aux industriels une certaine prospérité économique mais aussi de fréquentes déceptions : celles-ci résultent à la fois des conditions difficiles d'exploitation et de transport liées au relief, à la concurrence dès que les barrières douanières avec la France tombèrent mais aussi je crois surtout à la faible concentration des gisements.

La pierre, une maîtresse coûteuse

Je conclurai en parlant de la rupture entre l'homme et la pierre en architecture ; la pierre est une maîtresse trop coûteuse mais l'homme ne se résigne pas à l'abandonner.

Entre la superbe maison Gibello, avenue de Chambéry, au 18 bis, toute revêtue en pierres de taille qu'on a pris le soin de récupérer lors de la démolition du collège chappuisien en 1932 sur initiative de Jean Stellio et la dernière version du casino d'Annecy sur le Paquier, construit par Paul Jacquet et inauguré en 1955 pour être abattu en 1981, en 30 ans les goûts semblent avoir changé : place aux progrès, le béton s'affiche fièrement tant en façade qu'au niveau des bassins. En comparant les façades des deux immeubles somptueux construits par le célèbre architecte Adé, on décèle les premiers signes de l'abandon de l'utilisation unique de la pierre.

---

(74) Article de Luc BOUILLON

Adé Henri-Othon[75] (1865) : né à Aix-les-Bains le 26 mars 1865, décède le 19 février 1945 à Annecy où il était installé comme architecte depuis 1911. Outre la crèche de l'hôtel de ville, on lui doit l'immeuble du 17-19 rue de l'Annexion qui abritait le grand magasin des Dames de France et celui du 24 Royale. Il construit d'abord un bâtiment superbe qui tient toute la rue de l'Annexion : la partie sud n'existe pas encore ; il a utilisé une pierre merveilleuse, la pierre de Seyssel, le seul exemple visible à Annecy de ce calcaire dans lequel les gisants et les tombeaux de nos ancêtres ont été fabriqués à l'abbaye de Hautecombe. Quelques années plus tard Mme Adé qui donne le ton de la mode à Annecy a peut-être souhaité qu'une nouvelle demeure somptueuse lui soit offerte ; le bâtiment s'élève sur l'emplacement de l'église de la Visitation (rue Royale), c'est l'une des premières constructions dans l'ancien clos de la Visitation entre 1913 et 1914 : c'est un nouveau bijou. La pierre est encore visible : elle est utilisée en parement sur le centre de la façade : les pierres sont disposées comme pour la crèche dans le goût de l'époque, en appareil réticulé mais les soubassements et la partie supérieure ainsi que le magnifique bow-window ont laissé la place au béton qu'on sait désormais travailler et mouler de façon à lui donner l'allure d'une pierre sculptée. Les arcades (on les comparera avec celle de la vieille ville) exposent fièrement leur modernité y compris en présentant des modillons en béton moulé.

Même modernité au célèbre hôtel d'Angleterre[76] : si la façade est bien réalisée en calcaire traditionnel, les décorations ont été réalisées en béton à allure de pierre, en particulier les consoles de balcons. A un niveau plus modeste, dans la construction des maisons de particuliers, on constate la même évolution : dans mon quartier, autour de la rue Louis Boch, on est aussi entré dans cette valse hésitation vers le progrès. Aux alentours de 1920-1930 les maisonnettes dites de la loi Loucheur n'ont peut-être pas droit à deux salles de bain mais elles peuvent encore s'offrir des façades complètement revêtues de pierre ; au moment de la construction de la maison de ce qui deviendra le logement du directeur du lycée Germain Sommeiller, l'architecte introduit déjà les éléments de la modernité dans les arcatures des fenêtres et les balcons en ciment moulé. La partie supérieure est enduite et cache les secrets d'une construction certainement très économique. L'évolution est visible : l'alliance n'est d'ailleurs pas inesthétique et on prend bien soin de souligner la tradition de la façade, en pierre de taille sombre et l'originalité des accessoires en ciment ou en béton, souvent rehaussés de blanc. Ailleurs (plus tard ?) la façade est enduite, les murs sont économiquement montés en briques galets et mâchefer (non visibles) mais le chaînage aux angles continue à imiter la pierre taillée quoique les moellons soient à l' évidence en ciment, les encadrements de

---

(75) Georges GRANDCHAMP, « Les rues d'Annecy », *Annesci* n° 43, p. 729.

(76) Le propriétaire Fabien Gruffaz, 1855 était lié par un contrat d'exclusivité touristique et de non concurrence à l'agence de voyage Thomas Cook de Londres ; en association avec son gendre Marius Vallin, l'architecte de la banque de France qui possédait en même temps le chalet hôtel du Semnoz et la société des Gorges du Fier en 1875 ; cf. Georges Grandchamp, « Les rues d'Annecy », *Annesci*, n° 43, p. 717.

fenêtres et les balcons en ciment lissé affichant nettement leur nouveau matériau dont la peinture blanche souligne la modernité. Le pas est ailleurs rapidement franchi : on sent même une sorte de provocation, la volonté de montrer une façade quelquefois colorée (joliment) en bleu qui tranche sur la modernité d'angles et d'accessoires en ciment peints en blanc éclatant. On n'ose cependant pas abandonner le soubassement en pierre de taille qui restera incontournable même dans les grands ensembles d'habitation ; la salle de patronage, rue Louis Boch ose même remplacer le marbre blanc des colonnes d'entrée des propylées antiques par des colonnades en béton alors que les fondeurs Paccard, boulevard de la Rocade, tout en inscrivant leur nom sur une somptueuse stèle de granit ont marqué dans la façade de leur demeure leur admiration et leur reconnaissance pour le sable qu'ils utilisent pour les moulages de cloches mais lui ont rendu hommage dans une imitation cimentée bien plus résistante.

J'ai ainsi évoqué devant vous les espoirs que nos ancêtres mais aussi presque nos contemporains ont placés dans les ressources minérales de notre région sous l'égide des grands noms de la science et de l'industrie ; d'autres conférenciers ici même ou dans d'autres sociétés amies[77] ont évoqué avec précision le destin de ces grands capitaines d'industries qui ont cependant dû cesser leur activité devant la concurrence certes mais aussi devant l'insuffisance des matières premières minérales de la région qui les obligeaient à les importer à des coûts prohibitifs. Il en fut de même dans l'architecture : trop lourde, trop coûteuse à tailler, la pierre devint un luxe tel qu'il fallut trouver d'autres matériaux. Notre région s'est tournée vers d'autres sources de revenus mais n'oublions pas que si nous avons déjà eu plusieurs fois les jeux Olympiques et si nous les avons encore nous les devrons en partie à nos roches qui leur prêteront une nouvelle fois leurs flancs bienveillants.

Jean-Pierre COUDRAY
Archiviste de l'Académie florimontane,
le 2 février 2011.

---

(77) Se reporter aux *Cahiers des Mardis du Vieil Annecy*, édités par les Amis du vieil Annecy ; voir aussi *Mémoires et documens de l'Académie salésienne*.

La vallée de Thônes vue du Mexique
(de 1880 à nos jours)

Pour évoquer la migration des Thônains dans le Golfe du Mexique (dès la seconde moitié du XIX[e] siècle), il nous a paru éclairant d'adopter une perspective inaccoutumée : celle qui touche aux liens des expatriés avec leur vallée natale, tandis qu'au fil du temps le grand Océan se creuse entre les deux continents ; que l'adaptation à leur nouveau milieu des Savoyards au cœur fidèle les *mexicanise* malgré eux ; que les accidents de l'histoire suspendent durablement les correspondances. Pourtant, au moment où s'engagent les retrouvailles avec les descendants, cent ans après la grande remue d'hommes et de consciences, une évidence s'impose : la *reconnaissance*, immédiate, des origines alpines chez ces Mexicains de troisième génération au moins. C'est ce parcours que nous voudrions esquisser à partir de la famille Couturier-Desoche de Chamossière pour tenter de comprendre une telle continuité, malgré tout.

De la fin du XIX[e] siècle au début du XX[e] (jusqu'à la Première Guerre), nous disposons du mince bouquet de lettres qui reliait la première génération à sa terre natale. Mais elles nous parlent peu du pays resté une *évidence* pour ceux qui l'ont quitté. Quand leurs descendants reprennent contact une quarantaine d'années plus tard, ils ne connaissent plus la montagne des origines (peu à peu fondue dans l'idée de la France), dont la légende et les pratiques familiales ont pourtant cultivé le souvenir, sous d'autres climats et dans une autre langue. C'est à la génération contemporaine qu'il appartenait de cerner la marque indélébile de la Haute-Savoie en elle, aussi concrète que fantasmée et qui lui donne, au Mexique, sa spécificité – cette *diversité* – envisagée comme une richesse.

Particularités de la mini-migration savoyarde

Les Thônains furent assez peu nombreux à rallier le Mexique : depuis l'épopée des frères Girod en Louisiane[1], à partir de la fin du XVIII[e] siècle, la destination des quelques poignées qui allèrent courir la chance outre-Atlantique était plus naturellement la Nouvelle-Orléans. Or dans les années 1840-1850, l'économie de plantation qui avait assuré à ce grand port son hégémonie dans l'espace atlantique, tendait à s'essouffler au profit du modèle industriel nord-américain, refoulant nos agriculteurs-colporteurs de montagne

(1) Cf. l'étude que leur a consacrée Monique Fillion, « Les Girod, nos premiers américains » dans *Émigrants de la vallée de Thônes dans le monde*. Revue annuelle des Amis du Val de Thônes, n° 16, 1991, p. 61-75.

vers d'autres cieux. Tel fut le sort de Jean-Marie Levet, natif d'Entremont : d'abord marchand sur les rives du Mississipi, il se réoriente en 1845, avec sa femme et quelques compatriotes, vers la colonie française de Jicaltepec, fondée une dizaine d'années plus tôt le long d'un petit fleuve côtier du Golfe. A la périphérie du nouveau village, il existait des terres fertiles à défricher pour y cultiver la canne à sucre et la vanille et le solide Savoyard, fondant son domaine en même temps que sa nombreuse famille, en fit le port d'attache de tous les *pays* frais débarqués en terre tropicale pour les préparer au nouveau monde qu'ils abordaient.

C'est ainsi qu'au printemps 1858, Claude-François Desoche vend sa propriété de Chamossière grevée d'hypothèques, rallie la communauté de Jean-Marie en compagnie de son épouse, Marie-Hélène Couturier et de ses deux enfants encore adolescents. Jean, l'aîné, planteur, distillateur, cheville ouvrière de la colonie refondée de l'autre côté de la rivière, est devenu un notable lorsque, vingt-cinq ans plus tard, les Couturier ses cousins sont au bord de la ruine. Claude-Marie le patriarche, frère de Marie-Hélène, qui a dix enfants et infiniment plus de dettes est aux abois. Les filles aînées sont casées en urgence, les deux célibataires demeurent en montagne mais le surplus doit s'inventer une autre issue tandis que la menace de saisie des biens paternels se fait plus pressante. Cinq frères et sœurs rejoignent donc le cousin Jean qui les y invite, en trois vagues successives : 1883 – Théophile, à son retour du service part en éclaireur ; Simon et Charles eux aussi libérés de leurs obligations militaires le rallient en 1888 ; enfin, c'est au tour des plus jeunes, Léontine 17 ans et Louis à peine 14 ans, de clore le bal en 1890[2]. Sur près d'un demi-siècle, le réseau à la fois local et familial des Thônains a permis à l'excédent de ces nombreuses fratries, dont les biens suffisants à l'origine quoique modestes sont finalement dévorés par le crédit, de trouver une porte de sortie honorable. Les voici littéralement dans un autre monde, parmi les leurs. **(fig. 1 et fig. 2)**

Le regard de la première génération

Il est difficile de se représenter cette sidération à l'heure où la planète rayée de sillages en tous sens, noyée sous ses images, n'a plus beaucoup de jardins secrets. L'Amérique alors, c'est l'inimaginable. Relisons *Un cœur simple* : pour l'humble servante Félicité, « les Colonies, les Iles, *cela* était perdu dans une région incertaine, à l'autre bout du monde », séparation d'avec les siens à la source d'angoisses que la nature taiseuse des paysans enfouit au secret du cœur : « et jamais elle ne parlait de ses inquiétudes »[3]. Dès l'arrivée, la lettre se voit investie de la fonction capitale de maintenir le lien avec le foyer

---

(2) Il était temps : la propriété des Couturier est saisie et vendue aux enchères par décision de justice le 6 juin 1891. ADHS, minutes de Me Cuillery, notaire à Thônes, 2 E 13844.

(3) Ces deux citations sont tirées de « Un cœur simple », III, le premier des *Trois contes* de Gustave Flaubert. Dans *Le bachelier sans vergogne*, Grasset, 1925, Albert Marchon place dans la bouche de la vieille tante de l'émigré de retour une image encore plus saisissante : « Tu comprends, l'Amérique, on ne se figure pas où c'est. Tu te rappelles quand tu regardais la lune, que tu disais : " L'Amérique, c'est aussi loin que *ça* là-haut ". Moi aussi, que veux-tu, je regardais la lune, le soir, avant de prier pour toi… », p. 61-62. Nous soulignons.



Fig. 1 - Groupe des familles Desoche-Capitaine-Couturier-Roustan-Bernot, Jicaltepec, été 1890. Au centre, seul coiffé de son chapeau, Jean Desoche (1843-1913) en pater familias est entouré de tous les siens : assise en noir devant lui, croix de Savoie, sa mère, Marie-Hélène Couturier (1822-1909) ; le petit Théophile (1884-1913), veste sombre, est debout au 1er rang entre sa mère et son grand-père Capitaine ; Claude (1877-1900) se tient debout derrière ce vieillard à barbiche blanche. Plus à la périphérie, les cousins Couturier : à gauche, Léontine (1872-1895), assise, a posé un bouquet sur ses genoux pour signifier qu'elle pense à ses parents au loin ; elle est devant l'aîné, Théophile (1856-1925), son « petit papa » au Mexique, encore célibataire et dont elle tient le ménage; le petit Louis (1876-1905) est à la gauche de son camarade Claude. A l'extrême droite, debout, Charles (1866-1932) appuyé sur sa femme Catherine Bernot, puis Simon (1862-1932) main sur l'épaule de son épouse Catherine Roustan, nièce de Jean Desoche.



Fig. 2 - Juillet 1891. Les reliques de la famille de Claude Marie Couturier (1817-1898), au centre, et de Joséphine Bigex (1830-1896) posent à l'occasion du mariage de Françoise (1860-1942), assise à la droite du père, et de Louis Vacherand (1856-1931), debout derrière, mains dans le dos. A côté du nouveau beau-frère (de dr. à g.), le manipule des frères Couturier : François (1869-1948) alors militaire, et les deux « vieux garçons » : Joseph, guérisseur (1852-1897) et Antonin (1855-1925) qui tenait l'alpage de Cotagne. Le patriarche saisi vient de tout perdre sauf son chien Riquet, qui lui ressemble…

et doit par conséquent s'efforcer de réduire la distance en banalisant le dépaysement[4]. Ainsi, on est ailleurs mais en demeurant un des siens, en quelque sorte *avec* les siens. C'est ce qui explique le peu de mentions de la terre natale. Pour les premiers expatriés, la Savoie n'est guère visible : très peu décrite, encore moins réfléchie – c'est une référence commune avec ceux qui sont restés, complicité entre gens qui savent précisément de quoi ils parlent.

Si les « convivialités éloignées impliquent l'établissement d'une correspondance »[5], les enfants Couturier, surtout les garçons, ne s'y soumettent qu'avec réticence car aucun n'a poussé bien loin ses études primaires. Seule Léontine (1872-1895) affirme son goût d'apprendre, elle manie la plume avec souplesse et fraîcheur dans le patron des missives destinées au cercle familial :

> Dis-moi si la Rosalie à Lucien se divertit bien avec les Crédoz et la Josephte à Philippe, avec qui fait-elle et les Guelpe ? Adélaïde si elle va toujours à la fabrique ?*[lettre du 20 septembre 1890, cinq mois après son arrivée]*.
> Dis, Joseph, demande à Louis Rey la chanson que M. Eugène Fournier le fils pianiste chantait à Sainte Anne chez Louis Roux quand il était assis à côté de ma mère, cette chanson dont le refrain, je l'ai gravé dans ma mémoire : « pour faire un nid de mousse » ? *[lettre du 1er décembre 1892]*.

En marge de la vie telle qu'elle va, les plus personnelles de ces lettres se résument à l'échange de nouvelles et nous restituent **en filigrane** la saveur des tournures patoises (même en Français), le pittoresque des surnoms pour repérer tel ou tel dans la forêt de patronymes identiques, l'univers quotidien des activités agricoles ponctuant l'année, des unions, des divertissements et veillées toujours communautaires. Oiseau qui vient de France, la chanson partagée reste le trait d'union émotionnel entre l'ici et maintenant et le pays, ce passé proche totalement dépaysé. Ainsi, quand Joseph Pochat de Montremont rejoint les Couturier à San Rafael, dans sa première lettre (6 juillet 1893), évoquant le grand banquet qui les accueille, il confie à un conscrit : « J'ai pas pu quitter la société sans leur chanter deux ou trois refrains de chansons ; ça leur a fait beaucoup plaisir d'entendre les romances françaises. » Entre garçons, camarades plus libres de ton comme ici, on pointe au mieux **les différences** : brassage des *races* entr'aperçu lors d'une escale à la Havane, dans une chaleur étouffante (« nous sommes allés s'asseoir sur un banc à l'ombre : il y avait 35 degrés, on n'a pas pu rester assis sur la pierre, ça nous brûlait les fesses »), surtout changement d'habitudes pour

---

(4) Voyez l'article éclairant de Michel Papy sur cette question : « Les lettres ordinaires, terrain d'histoire », *Alinéa* n° 10, juin 1999, Université de Grenoble, p. 125-151. Dans son essai « L'homme qui rentre au pays » (recueilli dans *L'Etranger*, Allia, 2010), Alfred Schütz explique clairement ce qu'on pourrait appeler le pacte communautaire des gens qui vivent au pays : c'est un ensemble référentiel et affectif qui établit entre eux une entente automatique, garante de stabilité et de reconnaissance dans le corset de la conformité, inévitable contrepartie. D'où la nécessité pour le migrant de faire comme si rien ne changeait de l'ici commun dans l'ailleurs, système difficilement soutenable sur le long terme.
(5) Expression de Roger Chartier dans *La correspondance – les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Fayard, 1991.

l'agriculteur et le jeune mâle qui jette sa gourme, pourtant rompu au contrôle villageois :

> Le travail est tout changé d'avec celui de France : on abat les forêts et au bout de 2 mois l'on y met le feu ; 3 jours après l'on fait un bois pointu et l'on fait un trou dans la terre et l'on y met le maïs et il vient très bien ; la canne à sucre, le café, le cacao, le tabac, la vanille, l'ananas, il y vient presque de tout mais le pays n'est pas beau et les mœurs tout changés d'avec chez nous. Les filles y sont très fières, elles t'envoient balader sans mettre des gants et sitôt que tu parles une fille, si c'est à son goût elle te parle tout de suite du mariage et ça se dit dans tous les coins de la colonie ; et si c'est pour passer ton temps, que tu ne veuilles pas te marier avec, eh bien tu es tout de suite mal vu et l'on te fait la grimace.

Le plus souvent, le monde familier sert d'étalon pour la comparaison, il n'est convoqué avec une sobriété extrême que pour permettre aux parents de se représenter, en l'apprivoisant, l'inquiétante étrangeté du tropique. Léontine, lorsqu'elle veut souligner l'isolement de la communauté française privée des articles de la dernière mode, écrit : « ici c'est un pays, il n'y a rien de tout cela : c'est comme quand on est en montagne [6] chez nous, seulement on a beaucoup de voisins. »

Nuptialités

Pour une jeune fille de 19 printemps que la pression nuptiale concerne déjà, l'idéal serait de faire venir à elle le pays sous l'espèce d'un beau Savoyard. Mais l'affaire ne peut se conclure qu'avec le visa d'honorabilité de la famille restée sur le théâtre des opérations comme de celle qui l'entoure, sans compter un second obstacle : les obligations militaires du conscrit. Léontine ne retient donc pas l'ami d'enfance, son préféré qui doit bientôt partir, mais

> un autre jeune homme de Serraval Cohendet François le fils de Madelon du Village du Tobert Serraval. J'ai fait connaissance avec ce jeune homme-là 2 mois ½ avant de partir de France chez M^elle^ Elise Fillion au Villard de Serraval, il était venu en permission, et justement nous avons pu danser quelques pièces ensemble, il avait assez envie de veiller avec moi mais il y en a qui sont jaloux quand ils voient qu'un jeune homme veut causer avec une jeune fille, ils font tout ce qu'ils peuvent pour pas qu'ils soient ensemble ; c'est ce qui nous est arrivé à nous deux, j'ai beaucoup regretté mais que faire ? Quelques jours après il allait rejoindre, il a passé chez M. Fillion, il est venu me dire adieu, on a eu le temps peut-être de rester dix minutes ensemble, on but un petit verre et il m'a demandé mon adresse en riant, et moi croyant à des plaisanteries je ne l'ai pas donnée.

(6) Par « en montagne » il faut bien sûr entendre en estive, en alpage, dans la rusticité du chalet perché. Lettre du 4 février 1893. Ce recours au décor connu comme mire des représentations est une constante dans la correspondance des déplacés ; quand mon grand-père François Vacherand militaire se trouve en manœuvre à Villard-de-Lans, il écrit à ses parents : « nous allons au tir presque tous les jours dans la montagne, comme qui dirait de Chamossière au Crêt-du-Chu » (carte postale du 16 juin 1914).

[Persévérant, celui-ci lui écrit cependant le 12 février 1891] Je t'assure que ça m'a fait plaisir de recevoir cette charmante lettre dont je me suis fait un honneur de la lire à tous mes frères qui ont tous été très contents. Et il me dit si j'ai gardé quelque souvenir d'amitié pour lui comme en vérité il en a gardé pour moi qu'on puisse se rapprocher et nous unir pour la vie. Tu peux bien te penser que je l'aurais [sic] bien répondu de suite mais seulement je voulais connaître les habitudes de fond, et voir si je pouvais m'acclimater et comme je le savais sous les drapeaux jusqu'à la fin de Septembre je me suis puis résolue de vous faire parvenir tout à vous mes idées *[lettre du 9 décembre 1891]*

Trop d'intermédiaires sourcilleux tuent le projet dans l'œuf (le billet personnel n'a jamais été remis à son destinataire), et surtout le Mexique c'est si *loin* ! Appeler à soi les *fiancés* de l'ancien monde paraît une utopie vouée à la déception car la Vallée incarnée en un seul ne saurait se transporter puis se naturaliser à l'étranger, indemne et bien-aimée. A cet égard, la mésaventure de Théophile Couturier qui, célibataire encore à 36 ans, va chercher à Thônes sa promise (1893) est très significative. Il ramènera bien au Mexique l'épousée thônaine, mais pas la jeune élue de son cœur : l'aînée des filles que le vieux père Rey voulait voir partir la première !

Nostalgies

Quand on est une jeune femme qui reste fille, le temps s'étire même si les soins du ménage dévorent peu à peu le quotidien, le papillon de la découverte a refermé ses ailes et le mal du pays vous empoisonne le cœur dans cette solitude trop accompagnée. Début 1893, on annonce l'arrivée de Joseph Pochat, un *pays* du même âge, cadet d'une famille aussi nombreuse que la sienne dont les difficultés le poussent à les rejoindre. Léontine **(fig. 3)** en profite pour demander à chacun des siens, sans exception, un présent qui la rattache aux sources premières de l'affection :

> Dis à la Clémentine que je voudrais qu'elle m'envoie un petit souvenir, ce serait tu sais bien comme j'en avais une, une fois une broche en nacre, une hirondelle ou une colombe qui tient une lettre à son bec qui coûte le plus cher un franc *[...]*. Je tâcherai pour l'année prochaine de vous envoyer pour vos étrennes quelque chose à vous autres qui vous fera penser à la petite Jaintoin *[c'est le nom de la maison paternelle, saisie en 1891]* comme vous m'appeliez quand j'étais là-bas.
> Mon cher beau-frère, tu m'enverras pour souvenir ce que tu voudras, quand même que ce serait que des petites plumes de Geai dont je voudrais bien en avoir pour les encadrer. [...] Mettez-vous à ma place, il y a 3 ans que je vous ai quittés et qu'une personne de mon pays vienne où que nous sommes et que mes parents m'envoient des souvenirs comme ça, quand même ce serait une épingle je la regarderais comme un trésor, pensez à moi. *[...]* Le jour que ce jeune homme arrivera ce sera un jour de grande joie pour moi. *Dis-lui beaucoup de choses pour qu'il me dise*[7].

(7) Nous soulignons. Extraits de la lettre à sa sœur Françoise, Saint-Raphaël, 4 février 1893.



Fig. 3 - Léontine Couturier (Chamossière, 1872 - San Rafael, 1895), adaptation et déracinement.

Ce témoignage nous permet de suivre le processus de désenchantement au moment même de l'*acclimatation* : revient en force l'attachement à la terre natale, familiale où la jeune fille va symboliquement réenraciner son surnom. Avant même le grand départ, sa cousine Louise née à San Rafael (une des filles de Jean Desoche) lui envoyait les plus belles plumes des perroquets chassés par ses frères – et voici qu'elle n'aspire qu'aux humbles plumes de geai, grises et bleues comme la montagne en été. Plutôt que la lettre insuffisante, c'est le bijou sans valeur, le geste d'offrir en gage d'amour qui lui est cher et, infiniment plus précieuse paraît la parole vive directement confiée à l'émissaire du pays. Même éduqués déjà, nos montagnards sont le fruit séculaire d'une culture orale[8], qui porte tout son passé en quelques mots et ne vaut que dans la fugacité de l'instant toujours renouvelé. Joseph Pochat, ce vague camarade, n'incarne-t-il pas l'ardent désir d'union à la patrie perdue ? Quand Léontine à bout de patience épouse Augustin Chavanton, un fils des colons fondateurs venus de Champlitte en Haute-Saône, elle renonce à ce fantasme pour entrer dans la vraie vie (1894). Elle ne pouvait imaginer que peu après ses noces, enceinte de six mois, la typhoïde la prendrait à la gorge, qu'elle perdrait aussitôt son bébé pour mourir au bout de 33 jours dans les tourments de la fièvre puerpérale, plus ardente sous le tropique. Au dernier instant revient le spectre de la Savoie chérie et le délire seul permet d'improbables retrouvailles, à la mexicaine (à cheval) :

> Elle n'a pas eu de grande souffrance, toujours gaie et toujours le rire sur les lèvres ; jusques au trépas elle est partie en riant. Elle m'appelait toujours son petit papa. *[...]* Eh bien, chers parents, sa dernière journée a été en

(8) Quoique avec un lyrisme de lettré qui reconstruit la *naturalité* des bons sauvages montagnards, A. Marchon voit juste lorsqu'il évoque « ces phrases si pauvres de mots, si inséparables des attitudes, des regards qui les accompagnent, qu'on ne peut pas les reproduire. C'est leur ensemble qui est une grande phrase, émouvante et belle dans sa naïveté ; mais celle-là ne se transcrit pas plus que le bruit du torrent, du feu ou de la bise » (*op. cit.*, p. 56-57). Tout confirme ici la prééminence de l'être-là.

Savoie ; elle appelait toute la famille suivie sans oublier aucun. Elle a été par Cotagne *[l'alpage des beaux jours]* et un peu partout, elle vous voyait tous et la fin était que nous arrivions là-bas tous à cheval pour dîner. Je l'ai fait rire jusqu'au dernier soupir sans qu'elle se soit aperçue de sa fin[9].

Jean Desoche : *le retour* est-il possible ?

Si Léontine disparaît peu de temps après son installation, le pragmatisme des hommes moins ouvertement sensibles, leur parfaite adaptation au nouveau milieu n'excluent pas l'éternel retour en eux de la vallée quittée. Jean Desoche, on s'en souvient, fut l'éclaireur de cette migration familiale dès 1858 ; il est devenu à San Rafael un notable installé et prospère dès le début de la décennie 1880, à la tête de belles plantations, d'une distillerie de canne, ayant construit son domaine et assuré sa descendance. Jamais cependant l'idée de rentrer au bercail ne le quittera : en 1882, au moment de racheter la distillerie à son associé, ne vaudrait-il pas mieux investir ses bénéfices dans une belle ferme à Chamossière ? Mais encore en 1891 lorsqu'il donne à G. Galley des nouvelles de la Colonie stabilisée[10], parce que celle-ci demeure insalubre à cause des fièvres, parce qu'il redoute l'inéluctable *mexicanisation* résultant du séjour prolongé des colons malgré leur dangereuse tendance à l'endogamie. D'emblée, cet homme qui a réussi se persuade que ce serait folie de tout quitter pour « s'en aller dans un pays où l'on ne sait pas ce qu'on pourra y gagner [la Savoie] »[11] ; toutefois, jusqu'au bout, sa conscience demeure tiraillée entre le sens aigu de ses intérêts sur place et l'appel d'une terre natale jamais oubliée dans l'arrachement d'une émigration à 15 ans. Seule trace de l'embourgeoisement tropical : en 1910, Jean sexagénaire **(fig. 4)** ne se verrait plus en propriétaire cultivant la terre dans son hameau mais bien en rentier économe dans une villa cossue des bords du lac d'Annecy ! C'est le séjour en France, et particulièrement en Haute-Savoie de sa fille Adélaïde accompagnée de toute sa petite famille, qui va lui fournir l'occasion de résoudre symboliquement cette double postulation – par l'écriture des lettres qu'il lui envoie au pays, leur travail de résurrection mémorielle après 50 années d'absence – en lui offrant ce *retour* présent, mais par procuration. L'expatrié est un guide hors pair pour les siens dès avant leur embarquement :

> Cran est un joli endroit tout près d'Annecy où il y a de grandes manufactures, usines et fonderies de fer, filatures et tissages. Annecy est une jolie petite ville sur les bords d'un lac qui ressemble à un port de mer, les bords du lac sont très pittoresques. *[...]* Si vous allez en Savoie, allez-y au mois de

(9) Lettre de Théophile Couturier à ses parents, 24 mai 1895.
(10) Lettre à Georges Galley, 14 mars 1891.
(11) Formule extraite de la lettre à ses cousins Couturier, 8 février 1882. Dans celle du 28 janvier 1910, il concède, lucide : « je ne veux pas aller mourir de froid le premier hiver que je passerais en France ; je suis trop âgé pour m'en aller des pays chauds ; et puis ne suis-je pas bien ici, au milieu de mes enfants et petits-enfants ? que trouverais-je de mieux en France ? Des souffrances, du froid et bien sûr des ennuis ; car tout n'est qu'illusion et l'on n'est bien que dans le pays où on mange le pain et où l'on a ses intérêts. Ici nous gagnons facilement notre vie, en France nous ne ferions qu'y dépenser. »

Juillet ou Août, c'est le moment où la campagne est plus belle ; vous pouvez visiter la vallée de Thônes, aller jusqu'aux Aravis voir le panorama des glaciers du Mont-Blanc et visiter la vallée des Clefs jusqu'à Serraval. D'autre part, vous pouvez faire le tour du lac d'Annecy en bateau et visiter Menthon, Talloires et Duingt et Sévrier qui sont de très jolis villages remplis de coteaux plantés de vignes et de jolis vergers d'arbres fruitiers. Vous pouvez aller aussi visiter en bas d'Annecy les abîmes du Fier à Lovagny qui est une chose très curieuse à voir ; il y a beaucoup de sites à voir en Savoie et Haute-Savoie pour un touriste[12].

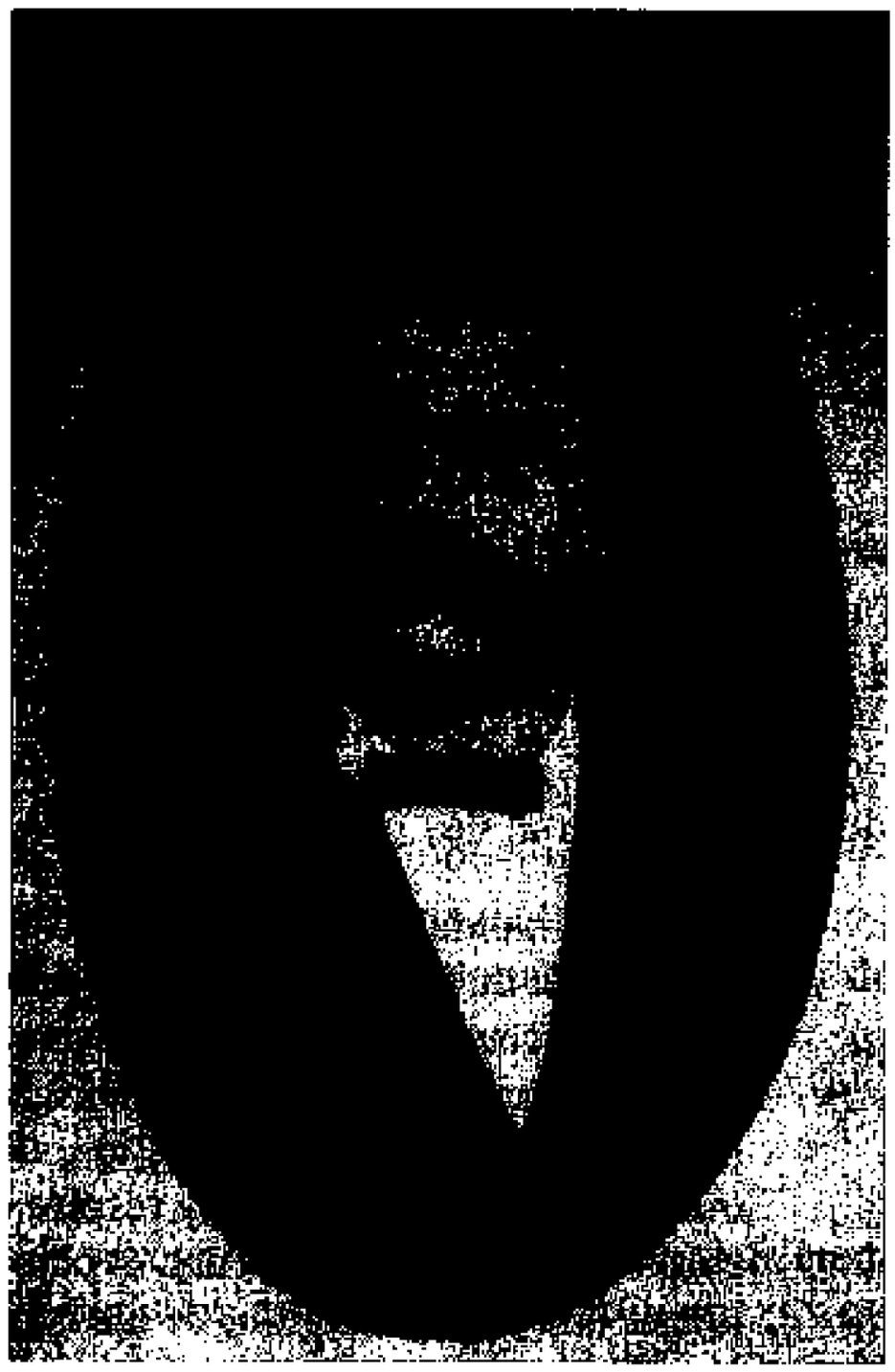


Fig. 4 -Portrait photographique de Jean Desoche (Thônes, 1843-Mexico, 1913), adressé à son ami Eugène Gallay de Chamossière en 1890.

Ainsi le montagnard qui refusa toujours des fonctions officielles parce que sa modeste éducation primaire l'en rendait indigne (il fut pourtant l'artisan et l'observateur critique de la colonie française en plein essor comme le Mexique d'alors) révèle qu'il a continué à suivre le développement de sa région natale, promise à la manne *touristique*. Une fois les enfants sur place (ils s'établiront d'abord à Thônes), sa connaissance de la parentèle apparaît intacte, dans le pittoresque des surnoms, l'exactitude des toponymes. Jean – vraisemblablement par le canal de la correspondance ou les nouvelles rapportées par les voyageurs – s'est tenu au courant des drames les plus infimes :

> Tu nous dis beaucoup de choses de Thônes et de ses environs. J'ai été très heureux d'apprendre que la cousine Julie Bochet Cadet était encore luronne car elle est très âgée, elle doit passer les 80 ans. C'est une bien brave femme ; elle ne savait quoi faire pour nous faire plaisir quand autrefois on allait les voir. Chez le cousin Jean Bouvier sont aussi de bien bonnes gens, très à leur aise et tout à la bonne dans leurs manières. L'endroit où vous avez été les voir à Glapigny est bien une propriété à lui, qu'on appelle la Bordna, c'est son patrimoine qu'il a hérité de son père,

(12) Leure du 12 juin 1909.

mon oncle Jean-Marie Bouvier ; il a aussi hérité une bonne ferme à la Bosse, qui se trouve dans le revers par derrière l'église des Villards[13], propriété de son oncle et parrain Jean et de ses deux tantes Jeanne et Rose Piraloute qui ne se sont jamais mariées et qui l'ont élevé, parce que lui était resté orphelin de sa mère, ma tante Marie Desoche à l'âge de 4 ans et de son père à l'âge de dix ans. Sa femme, l'unique héritière des Sermoz des Villards, avait plusieurs propriétés et la montagne de Lachat au-dessus des Villards ; cette pauvre femme a été tuée il y a une dizaine d'années par une vache qui lui a donné un coup de corne.

Plus profondément, les promenades estivales de la fille élevée dans « nos vieilles mœurs » de montagne, font ressurgir les souvenirs de l'entraide villageoise au milieu d'une nature sauvage et surtout les sensations puissantes de la vie en alpage, simple migration saisonnière telle une échappée belle au-dessus de l'écume des jours :

> Je me demande l'impression que t'aura faite la montée à Cotagne et la promenade au Crêt du Chu : on y découvre une belle perspective. J'espère que les vaches et les chèvres d'Antonin auront été bien gardées pendant les trois jours que vous êtes restés à la montagne et que vous aurez trouvé bon le beurre, le fromage et la caillée aux pommes de terre qu'on y mange, et le bon air qu'on y respire et comme on se sent à son aise et le corps léger dans ces hauteurs, et puis comme on dort bien sur le foin sous le toit bas du chalet. Tout cela est bien beau l'Eté mais, vienne l'hiver, tout change et devient triste et désolant. Tu dois commencer à t'en apercevoir, à la Toussaint on rentre dans la période des neiges qui dure environ cinq mois, c'est l'hiver. Fais bien à temps ta provision de combustibles et de denrées alimentaires car, une fois qu'il fait trop froid, on ne sort guère, on reste à côté du poêle pour se chauffer et on ne met le nez dehors que par nécessité. *[...]*
> Je suis bien peiné qu'il y ait eu de mauvaises récoltes en Savoie et que le fourrage peu abondant est de mauvaise qualité. Que vont faire les campagnards pour nourrir leurs bestiaux qui sont leur unique ressource, et les montagnards qui doivent avoir payé bien cher les vaches au printemps, seront probablement forcés de les vendre à bas prix à la foire de septembre, n'ayant pas pour les nourrir l'hiver. Moyetta[14] a écrit à Théophile qu'il a tellement plu cette année que la rivière a enlevé deux fois le pont en fer de Chamossières, mais que chaque fois, ils l'avaient remis en place. Autrefois il était en bois, et c'était souvent que mon père avec les voisins allaient attacher les pièces du pont avec des cordes pour que le Fier ne l'emmène pas[15].

Chez la fille fauchée en pleine jeunesse, plus encore chez le vieillard de haute lutte capable de mesurer le chemin parcouru, la trace des origines conserve une acuité saisissante. Jean Desoche ne se laisse pas emporter plus

---

(13) La famille Desoche était originaire des Villards-sur-Thônes.
(14) André Moyettaz (1883-1953, l'ami de Théophile, né en 1884), qui sera maire de Thônes de 1929 à 1935.
(15) Ces deux citations sont tirées de la lettre du 6 octobre 1910.

que de raison par la force de l'émotion : cela ne se fait pas dans sa position. Mais la liberté de l'enfance au sommet crève la croûte des convenances pour un instant de pure joie, car à Thônes comme à San Rafael, n'est-ce pas sinon la *même* réalité rugueuse dont les crues dévastatrices n'ont pas réussi à arracher les ponts de mémoire ?

L'instruction au pays des garçons de seconde génération

A la fin du XIX[e] siècle, les notions d'intégration et moins encore d'acculturation ne s'imposent à nos colons européens en terre « sauvage » : tous ou presque sont convaincus par la *doxa* des élites diplomatiques d'une vertu civilisatrice de la France dans le monde. C'est ainsi que Jean Desoche s'alarmait de l'influence locale : « La colonie se mexicanise à grands pas. Nous ne sommes plus que quelques familles qui gardons nos vieilles mœurs et nous sommes obligés de ne pas laisser aller nos enfants dans aucune réunion publique comme l'on faisait autrefois[16]. » En 1901, le consul Schoenfeld de Veracruz, à propos des 750 ressortissants de la colonie comprenant « les Français nés en France et leurs descendants nés au Mexique », confirme cette *réalité* en dépit du mythe officiel d'une francité pure :

> Il serait puéril de nier que ces derniers, tout en conservant au fond du cœur des sentiments d'affection pour la mère patrie, sont en réalité mexicains par les idées et leur façon de vivre : on ne saurait être étonné et encore moins choqué de cette constatation, si on veut bien réfléchir que l'influence des milieux, l'atmosphère ambiante doivent nécessairement agir sur des natures frustes, dont la principale préoccupation est de gagner leur vie. *Et d'ajouter qu'il n'existe*, même à Veracruz ou à Jalapa, l'une la capitale commerciale, l'autre la capitale administrative, rien qui puisse être considéré comme un centre intellectuel[17].

Certes, la présence d'un instituteur français à San Rafael, François Bernot, assure une instruction primaire conforme aux ambitions de ses notables. Toutefois, étant donné l'ouverture commerciale de la vallée du Nautla, la progression sociale des planteurs-exportateurs, la nécessité de former une relève efficace et moderne, il faut trouver remède à ce désert culturel. Comme le Lycée Français en projet à Mexico n'ouvrira ses portes qu'à partir de 1897, Jean Desoche imagine une solution transatlantique pour ses deux fils et successeurs :

> Au printemps dernier j'ai profité de ce que mon cousin Théophile Couturier qui était ici depuis 10 ans avec moi, s'est rentourné [sic] en Savoie pour aller s'y marier, pour envoyer deux de mes garçons au Collège

---

(16) Lettre du 14 mars 1891. Tendance qui s'accentue naturellement au fil des années : « Nous ne sommes que 46 hommes et 34 femmes qui sommes nés en France, tous les autres sont nés ici, une grande partie de ceux-ci sont bien mexicanisés et parlent le français avec difficulté », lettre de J. Desoche à l'ex-ministre de France G. De Coutouly, 30 décembre 1906.

(17) Extrait de son rapport au Ministre de France, 30 juin 1901, MAE-DAD Paris, Correspondance consulaire et commerciale, Ver. 8.

de Thônes[18] **(fig. 5)**, Claude qui a 16 ans et Théophile qui a 10 ans. Claude qui avait encore assez appris avec M. Bernot, suit au Collège le cours professionnel *[...]*. Il me dit qu'il se plaît bien en Savoie et qu'il est très content d'être au Collège *[...]*. J'ai un avantage d'avoir envoyé mes enfants dans ce collège, c'est que je n'ai à payer que leur pension d'aliments et d'entretien, comme étant fils de la commune l'étude de mes enfants ne me coûte rien, le collège a des fonds pour avoir 9 professeurs. La pension, chauffage et blanchissage ne coûte que 380 fr. par an. Le petit Théophile va suivre le cours classique : Physique, Philosophie, Littérature, Grammaire, classe préparatoire. Cours spéciaux de Mathématiques, de langues vivantes, d'histoire, de Géologie, d'histoire naturelle, de Musique, etc. et préparation au Baccalauréat. Je ferai tout ce que je pourrai pour les tenir au collège et qu'ils puissent compléter leurs études, car les garder ici sans instruction c'est en faire des hommes qui ne seraient pas plus avancés que les mosos que nous acceptons et livrés aux mêmes manières et aux mêmes défauts[19].

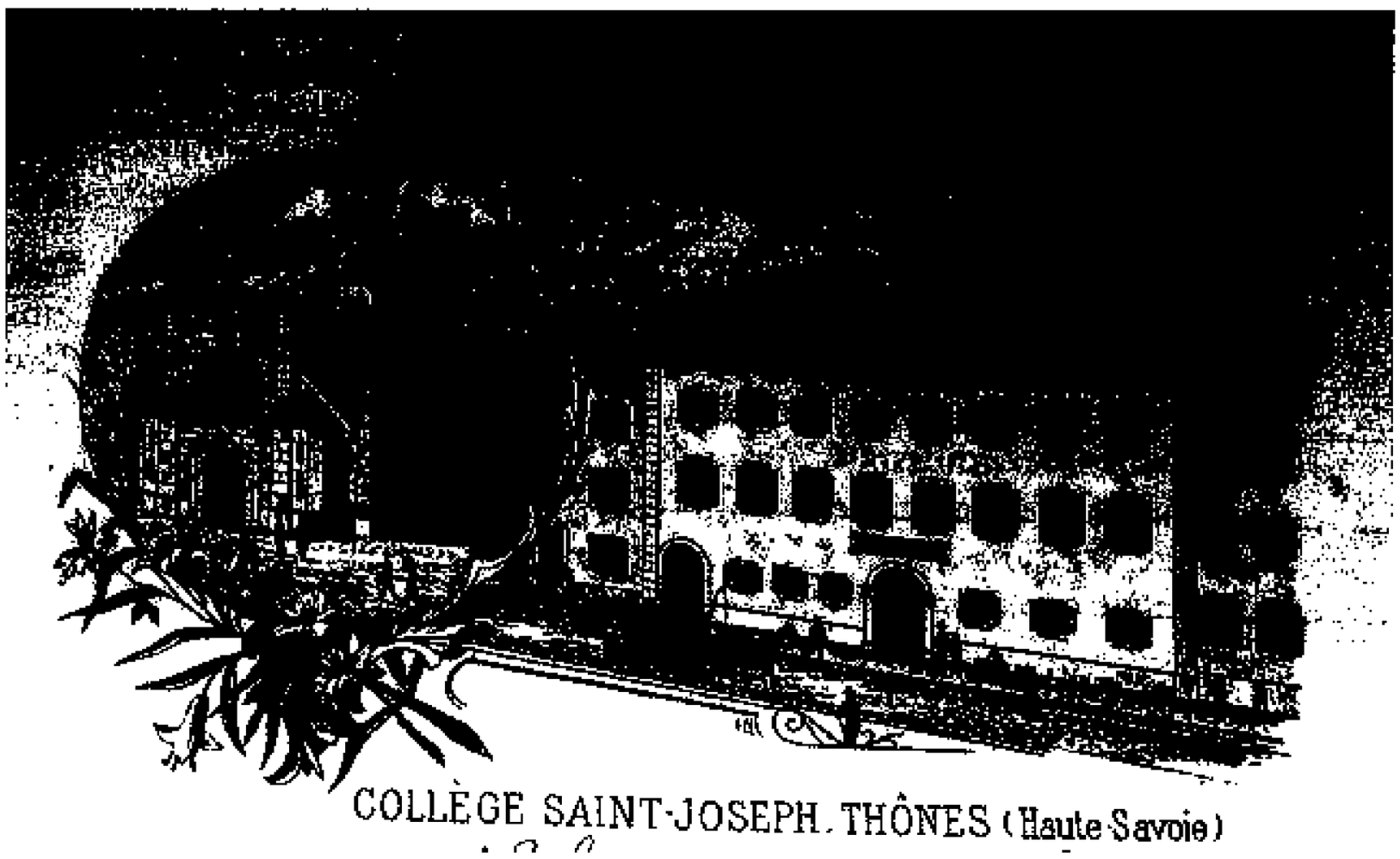


Fig. 5 - Papier à en-tête du Collège de Thônes vers 1900 : dans l'écrin des montagnes, l'association à l'église (distante en réalité) paraît significative.

Le notable fait ainsi d'une pierre deux coups : combattre la *corruption* du dépaysement à moindre frais, en fortifiant chez ses garçons les valeurs traditionnelles avec l'amour de la terre natale. Et de s'en féliciter dès qu'il reçoit les portraits tirés à Annecy : « Toi tu as beaucoup grossi et

(18) Fondé au XVII[e] s. par Révérend Avrillon, ce Collège est un établissement religieux réputé pépinière de prêtres pour le Département. « Placé au centre d'une vallée intelligente, laborieuse et industrielle, ce petit collège peut aussi être d'un très grand secours aux jeunes gens qui se destinent à l'industrie et au commerce », article relatant la nomination de l'abbé Gallay, professeur de philosophie, *Le Petit Savoisien*, 19 octobre 1878, ADHS, PER 142, 1. Menacé de fermeture dès 1880 par mesure républicaine, l'établissement rouvre aussitôt par suite d'une levée de boucliers locale et fort de sa réputation d'excellence.

(19) Lettre à Georges Galley du 30 décembre 1893. Les *mosos* sont les petits valets de ferme indigènes et méprisés. Théophile Couturier, marié à Thônes, revint avec sa femme à San Rafael où il a fini ses jours.

Théophile a l'air d'avoir grandi. L'air de la Tournette et la polinta du Collège vous est tout à fait favorable[20]. » Les deux frères choyés **(fig. 6 et fig. 6 bis)** lors de leurs sorties par les cousins Couturier agrémentent l'ordinaire de la cantine par ce qui, à travers les siècles, demeure la manne du thônain : la tomme[21]. Mais il ne faut pas se fier aux apparences : Claude, excellent élève au demeurant, a d'autres appétits, va « faire le garçon » à la Motte-Servolex où le fils Levet est venu du Mexique poursuivre ses études ; il sera renvoyé du Collège de Thônes deux mois avant son certificat professionnel, à la grande honte paternelle. Rapatriement immédiat. Le charme du ressourcement a cependant opéré, d'autant plus puissant que le séjour fut abrégé dans son intensité. Un an après son retour, le jeune homme travaille dur « à la fabrique » et dans les plantations. En brûlant un défriché, il a été piqué au talon par un parasite, souffre des fièvres et le souvenir de la Savoie opère comme un baume :

> Je me fais aujourd'hui un devoir de vous écrire pour vous donner une preuve de l'affection que je garde toujours pour vous et que je garderai jusqu'à la dernière heure. *[...]*



Fig. 6 et fig.6 bis - Claude & Théophile Desoche photographiés à Annecy en 1894, tandis qu'ils se trouvaient au Collège de Thônes. Ces deux clichés ont été commentés par leur père Jean qui se félicite de les voir prospérer au pays (lettre du 7 juillet 1894).

---

(20) Lettre à Claude Desoche du 7 juillet 1894.

(21) Le compte des dépenses pour leur entretien que dresse Eugène Gallay, fondé de pouvoir du père, en 1898 laisse entrevoir une fréquence moyenne d'un fromage tous les mois et demi. De même, quand Charles Couturier fait un premier voyage au pays, il en rapporte une provision dans ses malles, mais celles-ci étant retardées, « la pora toma et areva tota poria », il s'en désole (lettre du 24 novembre 1912).

Maintenant parlons de la Savoie où j'y [sic] ai passé de si beaux jours en votre compagnie. Je me souviens toujours quand, pendant les vacances nous étions tous auprès du fourneau et que toi, cher oncle [grand-oncle, en fait : il s'agit de Claude-Marie Couturier], tu chantais tous les soirs après souper avec Théophile, je n'oublierai jamais non plus quand nous étions allés chercher du bois sur le communeau [sic] pour faire ton demi moule. Quand vous me répondrez, vous me direz si le griottier que j'ai planté en bas du fumier est toujours vivant. *[...]*
Vous direz à François qu'il se dépêche à travailler comme l'ont fait Théophile, Simon et Charles, sans cela les Couturier vont faire faux bond à Chamossière. Quant à Joseph et Antonin, on n'en parle pas : eux, ce sont de vieux célibataires bons à faire enrager les filles, à payer les droits du célibat au gouvernement. J'ai entendu dire par Théophile que ses parents de Bellossier lui avaient écrit que les pucelles du Montremont avaient péché par gourmandise et cela est à croire car l'hiver est froid et il faut manger chaud pour se réchauffer[22] **(fig. 7 et fig. 7 bis)**.



Fig. 7 - Les mêmes parmi leurs camarades du Collège, à Thônes. Le premier groupe date probablement de l'année 1894-1895 car les deux frères y figurent encore : Claude, debout au centre (derrière le prêtre), la main d'un de ses camarades posée sur son épaule. Théophile assis au premier rang, frileux est le seul qui ait un chapeau sur son genou.
Collection Mauricette Thévenet, Thônes.

Rafraîchissement des émotions aux sources familiales, ces aînés qui parlent peu chantent à la veillée l'amour, la vie, la séparation. Surtout, l'adolescent à l'école du désir réfléchit avec un humour typiquement *Couturier* la divergence des deux rameaux séparés : extrême fécondité des frères au Mexique/quasi tarissement de ceux qui sont restés. Quant au petit cerisier, il pose la question d'une effective réimplantation. Claude aura tout juste le

(22) Lettre de Claude Desoche, San Rafael, 13 juin 1896.



Fig. 7 bis - Sur le second groupe, il se retrouve seul après le renvoi de son frère Claude (assis par terre, 3e à partir de la gauche). Collection Mauricette Thévenet, Thônes.

temps de soigner la nostalgie de cette migration seconde : il meurt du *vomito* en 1900, à 23 ans.

Le destin du petit Théophile nous semble à la fois plus tragique et plus symptomatique car le garçon élevé dans le culte d'une mère patrie en grande partie mythique a le loisir d'en sucer le lait à la mamelle, pendant sept ans. La mort du grand frère rend d'ailleurs son retour nécessaire en l'accablant de responsabilités dont Claude l'aurait en partie déchargé. La réimplantation s'effectue dans une profonde souffrance morale : Théophile regrette amèrement les grandes vacances savoyardes et prend en grippe le milieu confiné des colons français dont il s'isole à plaisir, dénigre les « pauvres mexicains », sombrant dans une misanthropie qui le transforme en chroniqueur acerbe de son milieu. Cette idéalisation de la vallée des ancêtres, par contraste, apparaît dans les lignes adressées à sa sœur Adélaïde, alors à Thônes :

> Chère sœur, te voilà enfin en Savoie. Comme tu dois être contente de te trouver dans le pays où est né papa et la grand-mère Desoche (que Dieu garde son âme[23]), et où moi-même j'ai passé le meilleur temps de ma vie jusqu'à maintenant. Ta joie doit être grande en parcourant ces riantes campagnes et comme tu dois penser à nous alors. *[…]* Nous avons reçu ta dernière lettre avant-hier. Comme je pense davantage à cette chère Savoie en sachant que tu y es. Combien je voudrais être avec toi là-bas, en ce moment ; quelle joie serait la mienne ! Tiens voilà que je pleure, je m'arrête un moment, je continuerai tout à l'heure ma lettre. Oui, je garde une bonne souvenance de ce pays où j'ai passé une grande partie de ma jeunesse. *[…]*

(23) Marie-Hélène Couturier, veuve de Claude-François Desoche, venait de mourir chez son fils Jean, à San Rafael, le 18 décembre 1909, après 51 ans passés loin de Thônes.

Tu dois connaître maintenant tous les parents de Chamossière. Comment as-tu trouvé la campagne, le village – très pittoresque, n'est-ce pas ? Et les gens de Chamossière se souviennent-ils de moi ? te parlent-ils de moi ? Et le vieux Joseph Bétrix, l'as-tu vu ? Va le saluer, c'est un bon vieux, nous étions bons camarades. *[…]*
Les fraises doivent être mûres et les cerises ? Ah ! veinarde, comme je voudrais être là-bas avec toi. Quelle fête tu vas leur faire ! Ici, à la maison, rien de changé. Toujours la même sempiternelle routine de la fabrique *[il s'agit de la distillerie d'alcool de canne]*. Si tu savais le mal que je me donne. Ce travail est trop pénible pour moi, mes forces ne m'aident pas ; je fais quand même tout mon possible, car je ne voudrais pas que papa me fasse des reproches au sujet de l'administration : j'ai trop d'amour propre[24].

Effets pernicieux du ressourcement prolongé face aux obligations du quotidien : Théophile est devenu farouchement *français*. Refusant de se mêler aux réjouissances autochtones à Jicaltepec, avec courses de taureaux, combats de coqs, etc.[25], il leur préfère les fêtes grandioses données à Mexico en septembre pour le centenaire de l'Indépendance mexicaine, et la visite du croiseur le *Montcalm* confirme à ses yeux l'évidente supériorité des marins français[26]. Fin 1911, lui le désabusé de l'amour, s'éprend follement de sa cousine Léontine Couturier, fille de Théophile âgée de 15 ans (il en a 27). Les noces sont programmées dès le printemps 1914, quand la jeune fille atteindra ses 18 ans – alors il pourra l'arracher à ce milieu qu'il ne supporte plus. C'était compter sans les épiphénomènes de la Révolution. Dans la nuit des Rois (6 janvier 1913), des bandits s'introduisent dans la maison de son père, courent au lit où il repose et l'assassinent sauvagement, blessant à mort Jean Desoche venu à la rescousse, son bâton à la main. La nostalgie du vieux pays s'achevait dans le sang pour ces deux générations tiraillées entre deux mondes.

Ernest Couturier le Chasseur

Quant aux enfants nés quelques années après les fils Desoche, ceux de la lignée Couturier, la France les fait rêver comme une patrie lointaine dont ils entendent souvent parler à la maison ; elle est restée *la* référence par cette langue dans laquelle l'instituteur Paul Mutin dispense ses cours à San Rafael, jusqu'en 1913. Et dès qu'ils savent l'écrire, ils peuvent nouer une correspondance avec leur cousin de Chamossière :

> Donne bien le bonsoir à tous de ma part, et surtout à l'oncle Antonin, et dis-lui que je désirerais bien recevoir une lettre de lui. Il y a longtemps que je voulais t'écrire mais maintenant que je le puis je t'écrirai souvent, mais à ton tour écris-moi aussi ; et aussitôt que tu auras reçu ma lettre, écris-moi

(24) Lettre de Théophile Desoche, San Rafael, 5 juillet 1910.
(25) « Ces fêtes me dégoûtent encore une fois. Ça n'a d'intérêt que pour les joueurs. Je n'y suis pas allé un seul jour. », *ibid.*
(26) Dans la lettre du 28 décembre 1910, reconnaissant les efforts des autorités pour éblouir et faire bonne figure, il ajoute : « mais pour moi ils restent toujours les mêmes mexicains : les bottes vernies et pas de chaussettes. »

> tout de suite pour savoir de vos nouvelles. Je désirerais beaucoup te voir, je désirerais bien voir la chère « France », la mère patrie ; mais j'espère qu'un jour j'irai vous trouver et mettre le pied sur le vieux sol français.[27]

Ni Clément ni Charles ne réaliseront ce projet, héritage fantasmé de parents venus d'ailleurs. C'est à Ernest, dernier né des douze enfants de Théophile Couturier qu'était réservé le séjour aux sources – dans des conditions toutes particulières. Car le cadet né en 1912, qui avait 16 à 18 ans de moins que certaines de ses sœurs, fut particulièrement gâté par elles comme par sa maman. Une frimousse d'ange malin le rendait irrésistible et tant de revers, de frustrations trouvaient un dérivatif dans les câlins. Ernest poussa en séducteur, capricieux, bagarreur, multipliant si bien les mauvaises fréquentations que ses frères, surtout le médecin, décidèrent de confier au pays le soin du redressement : la vie de soldat sur cette terre des valeurs éternelles devait mettre du plomb dans la tête de leur écervelé. Une vie à la dure en somme : rigueurs de la montagne, humble labeur des cousins, frugalité, de solides exercices et la discipline militaire. Ernest rejoint pour une grande année le 27e Bataillon des Chasseurs Alpins basé à Annecy, ces fameux Diables Bleus dont on n'avait pas oublié la bravoure en 1914-18. Symptomatiquement, la remise solennelle des fourragères aux nouvelles recrues a lieu à 2 300 mètres d'altitude au sommet de la Tournette, le 15 juin 1934 **(fig. 8 et fig. 8 bis)**.

Si l'on en croit un fragment de lettre adressée à son « patron », à San Rafael, l'expérience aurait été un franc succès doublé du ressourcement attendu :



Fig. 8 - Portrait d'Ernest Couturier Rey, chasseur au 27e B.C.A. d'Annecy (1934).



Fig. 8 bis - Sur la photo de groupe, c'est le 3e au dernier rang en partant de la droite, large sourire et franche camaraderie.

(27) Lettre de Clément Couturier Bernot (fils de Charles, né en 1891 à San Rafael) à François Vacherand (né à Chamossière en 1892), Saint-Raphaël, 7 juillet 1905. Le 28 février 1909, Charles Couturier Rey (fils de Théophile, né en 1897) confie au même : « Pardonnez à mon papa s'il est si négligé pour vous écrire, et il a beaucoup d'occupations en tout genre, c'est pour cela qui vient [*sic*] sa négligence. Moi maintenant qui commence à pouvoir écrire. » Comme si la relève était assurée.

[…] le corps tout rompu de fatigues ne me déplaît pas, c'est une école de débrouillardise de premier ordre. – Annecy petite ville de 25 000 habitants est très coquette, il y a un lac de toute beauté tout entouré de montagnes au flanc desquelles sont bâties de coquettes villas et de luxueux hôtels ; c'est une ville de saison qui, quoique n'égalant pas en luxe sa sœur aînée Aix-les-Bains, est malgré tout très fréquentée, l'hiver pour les sports d'hiver et l'été principalement pour son lac ; le commerce y marche d'une façon très satisfaisante et ce pays climatique et agréable n'a pour ainsi dire pas connu la crise, la vie sur certains rapports y est bon marché, le vin se vend 2 francs le litre, l'habillement et la chaussure ont également des prix très bas : un joli complet confection pure laine coûte 250 F, une belle paire de chaussures 50 à 60 F, les chemises de belle coupe et bonne qualité valent 20 à 25 F et les cravates à 10 F sont en soie et très bien présentées.
Peu à peu le temps passe et dans 3 mois je serai libéré. Ma joie de revoir mon sol natal, ma famille et vous mon cher patron sera grande, malgré cela ce ne sera pas sans grande émotion que je quitterai la terre de mes ancêtres, que je dirai adieu à ce pays français maintenant le mien qui m'aura fait connaître pendant mon séjour ici avec son antique civilisation ses solides qualités de race et qui avec ses vertus morales et spirituelles classe notre chère France au premier rang des nations [28] **(fig. 8 ter)**.

Ici, le garçon se surveille en offrant à ses aînés toutes les garanties de maturité attendues – c'est presque trop beau. La famille de Savoie a gardé le souvenir d'un très bel homme sachant se mettre à son avantage, qui prit bien des cœurs tendres au lasso mais n'en ramena aucun. Pendant son service, Ernest épatait les Annéciens parce qu'il paradait à cheval dans les rues de la ville ; on l'appelait « le Mexicain » et il se réjouissait d'apprendre à dire *buenas noches* à sa petite cousine de 5 ans. Il avait d'ailleurs apporté de Veracruz une couverture pour monter, très bariolée, quasi inusable [29]. Sans doute était-il un des habiles *gauchos* lors de la fête du 27e B.C.A. donnée sur le Pâquier le 1er juillet 1934, qui défraya la chronique. Spectacle jubilatoire et parodique de bout en bout. On y suivait la journée burlesque du chasseur, la mise à mort du terrible monstre du Loch Ness en villégiature dans le lac, un concert-carnage à cause des fausses notes de ses musiciens ainsi qu'une corrida durant laquelle



Fig. 8 ter - Puis, en compagnie de sa petite cousine Geneviève Rey, 5 ans, à la villa Visio, avenue de Chambéry.

(28) Seconde page d'un brouillon conservé dans la famille Rey, dicté à Gabriel Rey par son cousin Ernest qui maîtrisait assez mal le français écrit, 1934 (collection Jean-Claude Rey).
(29) Souvenirs confiés en juillet 2011 par Geneviève Rey Déronzier (née en 1929), qui était la fillette de 5 ans.

la mitrailleuse lourde avait seule raison du taureau. Et, parmi les romanichels montreurs d'ours et de singes savants, *rien ne manquait : pas même deux gauchos, excellents cavaliers, maniant le lasso avec maestria ; mais le garde champêtre refoula toute la bohème à grands coups de bâtons*[30].

Comme prémonitoirement (ce n'est qu'un divertissement), il nous semble que la poudre parle beaucoup dans ce corso des chasseurs. Ernest de retour à Mexico n'a rien perdu de son tempérament querelleur. Considéré comme déserteur pour ne pas être venu se battre pendant la seconde guerre, il se marie après avoir jeté sa gourme, devient père de cinq enfants, fringant contrôleur des alcools goûtant beaucoup les denrées qu'il surveille. Lui qui avait perdu un œil dans une rixe avec un Mexicain sera finalement abattu en plein jour, en reprenant le train pour Mexico, dans le Nord du pays (1962).

Tio Foncho

Un dernier cas mérite notre attention parmi la génération de 1890, née française sur le sol mexicain : celui d'Alphonse Couturier Bernot (1898-1972). Fils du premier mariage de Charles Couturier, ce garçon servit de prétexte à son père dans les premiers temps de la Révolution pour entreprendre un voyage au pays, y préparer son retour après 25 années d'éloignement. Quoique moins lettré, Charles désormais planteur aisé marchait sur les traces de Jean Desoche : à l'été 1912, la seconde famille au grand complet accompagne Alphonse, 14 ans, qui sera pensionnaire au prestigieux lycée Berthollet d'Annecy. Le garçon s'y révèle assez doué, remportant le premier prix au tableau d'honneur et plusieurs accessits tous liés au maniement de la langue *paternelle* : écriture, récitation et diction, composition française[31]. Mais les événements viennent contrecarrer le plan primitif : aussitôt après l'assassinat des cousins Desoche, Charles persuade sa femme rétive (née sous le tropique) qu'une réinstallation en Savoie s'impose dans l'intérêt de ses trois jeunes enfants. Alphonse qui avait les coudées franches voit donc débarquer l'autorité paternelle assortie d'une belle-mère ; puis la guerre éclate en septembre 1914 et bien que mineur, il fera tout pour s'engager, aller défendre la mère patrie en mettant un terme à ses études. Le greffon Charles à Thônes n'était pas destiné à reprendre : quoique demeuré très *savoyard* au fond du cœur, associé à son frère François, le *Mexicain* **(fig. 9)** a changé, il a pris des manières de là-bas, jouit d'une prééminence économique difficile à supporter. Surtout, sa femme ne se fait ni à la rusticité ni au froid montagnards. Ainsi, après la Guerre, malgré le retour au Mexique de sa famille en 1922, Alphonse Couturier fait sa vie en France, monte à Paris où, tour à tour cuisinier, acteur de théâtre, employé de banque et parfait « Titi », sa fibre patriotique le pousse à rejoindre la Résistance avant de rentrer à San Rafael, au terme de 33 ans d'absence.

---

(30) « La joyeuse fête des chasseurs alpins », article du *Petit Dauphinois* du 2 juillet 1934.
(31) Distribution solennelle des prix, années 1913 & 1914, *in* Palmarès annuels (1899-1931), ADHS, 1T941.



Fig. 9 - Famille Charles Couturier aux Torchets durant le voyage de l'été 1912 ; le Mexicain depuis 25 ans prépare sa réinstallation en Savoie, accompagné de sa seconde épouse, Louise Proal (1881-1968), avec Albertine et Ernestine. A droite de son père, Alphonse, second fils de Catherine Bernot (1898-1972), s'apprête à faire son entrée au Lycée Berthollet d'Annecy.

Alphonse ouvre simultanément hôtels et restaurants (la célèbre *cantina Tio Foncho*), au centre du village et en bord de mer. Il y fera apprécier les grands classiques de la gastronomie du vieux pays dans une ambiance joviale ; donne au Carnaval un lustre inégalé et par-dessus tout, lance des cours de langue (et civilisation) française **(fig. 10)** car il s'est aperçu que la troisième génération hispanophone en a perdu l'usage. Tio Foncho **(fig. 11)** incarne non plus la Haute-Savoie où il ne s'est pas éternisé mais bien une France qui confond les pionniers franc-comtois et tous ces colons des autres provinces venus les rejoindre au fil des années : la France éternelle, astre civilisateur et culturel, celle « de 1789 avec ses mots sublimes, bien français, Liberté, Egalité, Fraternité qui changèrent la face du monde[32]. » Une telle fusion connaît son apothéose lors de la visite officielle à Mexico d'un mythe vivant : Charles de Gaulle, à qui une délégation de la petite colonie vient remettre des présents tressés en gousses de cette vanille qui fit jadis sa réputation (une croix de Lorraine et l'aigle mexicaine). Alors, les mots de son compère Charles-Ernest Bernot résument le sentiment de la majorité des descendants : « Malgré la distance, malgré que nous ne connaissons pas la France, je suis heureux d'avoir eu l'honneur d'être reçu à l'Ambassade comme de vrais Français[33]. »



Fig. 10 - 48 ans plus tard, Alphonse Couturier devenu le jovial Tio Foncho, et déguisé lors des fêtes du Carnaval en Juge des arènes de San Rafael, tient par la main sa petite-nièce Liz Thomas, costumée en Savoyarde, mai 1960.

(32) Péroraison de son discours de remerciement lors de la remise, par l'Ambassadeur de France, des palmes académiques pour son œuvre de rayonnement, 13 juin 1970.
(33) Lettre relatant l'événement à son cousin François Vacherand, Mexico, 9 mai 1964.

Renouement et retrouvailles

Par suite de la Révolution mexicaine et de la Grande Guerre, les liens ont été interrompus durablement avec la vallée de Thônes mais le retour de Foncho rafraîchissait d'anciens souvenirs. Une série de photos de 1960 témoigne que, songeant peut-être au centenaire de l'Annexion, il costuma deux arrières-petites-filles de Théophile et de Charles en Savoyardes, à l'occasion du célèbre corso qu'il animait à San Rafael[34].



Fig. 11 - La légende de cette photo prise le même jour et envoyée à François Vacherand a été écrite de la main d'Aimée Bernot : « Mai 1960. De gauche à droite, Araseli Maitret, arrière-petite-fille de Théophile Couturier ; Elizabeth Thomas, arrière-petite-fille de Charles Couturier en costumes savoyards. San Rafael Etat de Veracruz. »

Parallèlement, les **premiers pèlerinages aux racines** ramènent en Savoie les descendants les plus aisés, montés souvent à Mexico[35]. Quand les bases en seront posées, le voyage prend la forme d'un périple français, voire européen dans les lieux de prestige et les différents foyers d'une émigration déjà lointaine. On emmène de jeunes neveux découvrir le vieux continent. Au milieu des années 1960, les sœurs Gras, de la branche Desoche, sont passées aux Villards-sur-Thônes, berceau des ancêtres, avant de monter voir la maison de Jean à Chamossière. Et François Vacherand, leur cousin installé à Paris, a fourni tous les éléments pour compléter l'arbre généalogique en leur contant les anecdotes qui enracinent la souche au cœur de l'émotion :

> Lors de notre visite à Chamossière, M^elle^ Roux nous avait donné un joli bouquet de roses du fameux rosier de 116 ans que notre grand-père avait planté tout enfant… et, dans quel moment opportun sommes-nous allées car je comprends que la petite route a fini avec le rosier et son ancienne histoire… Elise et moi avons fait, avec le bouquet, un joli arrangement floral que nous avons recouvert avec de la laque et ensuite posé sur un velours noir, le tout encadré d'un ancien cadre doré qui fait un trésor de souvenir pour nous… chose étrange, les feuilles et fleurs ont conservé leurs couleurs… presque un miracle ! Tout bas, sur le fond de velours, nous avons brodé avec fil doré : « Roses de Chamossière – 1862 *[1852, en réalité]* – Jean Desoche ».
>
> Nous avons aussi reçu une gentille lettre de M^elle^ Léonie Roux qui nous a fait grand plaisir… elle et sa sœur furent si bonnes avec nous, et leur

(34) « Je me souviens que c'était pour un char de carnaval que mon oncle Foncho avait construit dans le but de faire connaître aux gens de San Rafael le costume et l'ascendance française de cette région [la Savoie] », témoignage de Elizabeth Thomas Capitaine, l'une des deux petites « Savoyardes », 21 janvier 2011, cf. photo.

(35) Dès 1956, Paul Capitaine se rend à Champlitte tandis qu'Aimée Bernot Couturier (petite-fille de Théophile) vient retrouver ses parents Vacherand à Paris avant d'aller à Thônes.

> souvenir se rapproche toujours à la maison qu'elles nous ont fait aimer. Et, puisque nous parlons toujours de Chamossière, je vous remercie aussi pour la belle histoire du cerisier de grand-père… alors, il eut aussi son cerisier… comme celui, immortel, de Jean-Jacques Rousseau ?[36]

La visite rapide à Chamossière apporte un bouquet de sentiments (même habitée par les descendants de ceux qui l'ont acquise en 1858, la maison du *Carré* est toujours là, accueillante) et de reliques vivantes : ces roses plantées par l'émigré assurent la transmission d'un héritage intact – courage, dignité, travail – quintessence d'une noblesse[37] du cœur sublimant la paysannerie. Le quasi miracle des fleurs coupées qui ne se fanent pas l'atteste, avec sa légende dorée. Dans l'ensemble, ces premiers passages au pays restent à dominante touristique, de l'ordre du grand tour initiatique où se fortifie le sentiment d'une élite économique transférant au berceau français sa prééminence sur un plan culturel. L'émotion est sincère. Mais ce qu'on vient retrouver au terroir, c'est la « vraie France » confirmant ses valeurs conservatrices, celle des vaillants ancêtres qui, la quittant, devaient les perpétuer au Mexique, et très logiquement celle du grand Charles.

Traces vives de la Savoie dans le Golfe

A San Rafael, au cœur des familles alpines, on a conservé quelques pratiques ancestrales en dépit de l'adaptation à des conditions de vie fort dissemblables. Même enrichis, les descendants de troisième ou quatrième génération sont en effet demeurés agriculteurs-éleveurs ; et ces planteurs que l'ombre de la Révolution a déplacés vers Mexico ont encore le *rancho* familial à la campagne. Si bien qu'à la différence des autres régions du Mexique, le fromage de vache reste ici très présent dans sa fabrication artisanale, vendue aux alentours. Chacune des vieilles familles travaillait le lait et se réservait une partie du bas produit de ses bêtes, comme en montagne. Sachant que Elizabeth Simonin (arrière-petite-fille de Charles Couturier née à San Rafael mais vivant au Québec) préparait une histoire de la vallée du Rio Nautla vue au miroir de ses pratiques culinaires, je lui fis parvenir deux recettes écrites en Français, début XX^{e}, par une descendante des Levet[38] : celle d'une sorte de caillée et la préparation du gâteau de Savoie, surtout, qui me semblait la plus représentative du pays. Quelle ne fut pas ma surprise en lisant sa réponse :

> Je dois dire que j'ai « sauté » la lecture de l'autre. Je ne connais pas cette recette. Alors, mes yeux ont glissé sur la première et là ! Oui ! Là ! Quelle

---

(36) Lettre rédigée en français de Blanche Gras à François Vacherand, Mexico, 17 avril 1968.
(37) Dans une lettre en français du 11 février 2011 où elle évoque sa découverte du *Carré* (en 2006), Virginia, arrière-petite-fille de Jean, parle de cette « demeure *seigneuriale*, berceau des Desoche » – peut-être parce qu'il reste dans l'expression mexicaine *dueño de casa* = maître de maison quelque chose de cette « seigneurie ».
(38) Manuscrit de Julia Maasberg de Levet, copies collectées par Maurice Levet d'Annecy lors de son voyage de 1987 et transmises en 2007.

surprise ! Cette recette de fromage à la crème… tu ne t'imagines pas ! Je viens de transcrire, de par mes souvenirs, la recette que ma mère préparait et que j'aimais tant ! Jamais, depuis que je suis au Canada, je n'ai mangé ce fromage que ma mère appelait queso blanco ou quesito (fromage blanc ou petit fromage). J'adorais manger cela ! Délicieux. C'est un des mets préparés par ma mère, qui me manque le plus. Honnêtement, j'ai été très, très émue de lire cette recette-là. C'est fou ! Merci, merci, merci[39].

Comme si ce produit élémentaire associant la matière de l'origine (le lait maternel, préparé comme au pays) au cœur d'osier qui lui sert d'égouttoir, faisait symboliquement de la nourriture le moyen de garder contact avec la terre des aïeux, que les migrations successives vous font quitter sans en perdre totalement le goût, bouleversant. Malgré d'inévitables métissages liés au dépaysement, au climat, les saveurs de l'enfance ont su transmettre jusqu'à nos jours cette trace intime d'un lieu *premier* dont on ne savait presque rien désormais :

> Tu veux savoir ce qu'on mangeait à la maison (la « façon française » de manger dont je te parlais) ? Je pense par exemple à quelques viandes en cocotte avec des légumes, ou l'habitude de manger des fromages avec du pain (maintenant, c'est assez commun au Mexique, mais à l'époque, tout le monde n'avait pas de fromage tout le temps). Ou le « fondu » que faisaient les gens de San Rafael, avec les fromages qui avaient tourné au mauvais : on coupe les surfaces qui ont des moisissures, puis on cuit encore le fromage dans une poêle avec plein de beurre et d'ail pendant quelques minutes. Les sœurs de mon grand-père appelaient ça un « fondu » et on le tartinait avec du « pain d'eau » (pan de agua), la façon dont on le faisait à San Rafael[40].

Ne retrouve-t-on pas dans cette pratique toute simple d'économie domestique la recette que Madame Durod de Thônes notait dans son cahier, vers 1780 : « Fondue dans un poëlon. Mêler de la tomme vieille avec un morceau de beurre, ensuite faire cuire le tout, et le servir tout chaud[41] » ? D'ailleurs, quand nos Mexicains redécouvrent le pays de Thônes, ils sont particulièrement friands des reblochon, beaufort, tomme et persillé, beaucoup plus forts que leurs fromages de la vallée du Nautla.

Pour celui qui connaît bien la vallée de Thônes et mieux encore la famille Couturier, il est une autre rencontre que cette empreinte gustative : la **transplantation de la pratique des guérisseurs (fig. 12)** de montagne en milieu tropical. L'aïeul commun, Claude-Marie Couturier fut à Thônes un hongreur réputé **(fig. 12 bis)**, préparant son baume pour « tirer le mauvais sang » et la fameuse « drogue à Couturier » contre les morsures de vipères, que les excursionnistes ont encore au fond de leur sac. Ses cinq enfants se

---

(39) Courriel reçu le 29 janvier 2008 d'Elizabeth Simonin Maitret, née en 1966.
(40) Courriel de Gabriela Arroyo Couturier, arrière-petite-fille de Théophile (née en 1966 à Mexico), envoyé le 31 janvier 2011. Le *pan de agua* désigne le pain à base de farine, à la française qu'on y fabrique encore, différent des usuels *tacos* de maïs.
(41) Je remercie vivement Monique Fillion qui garde chez elle ce manuscrit.

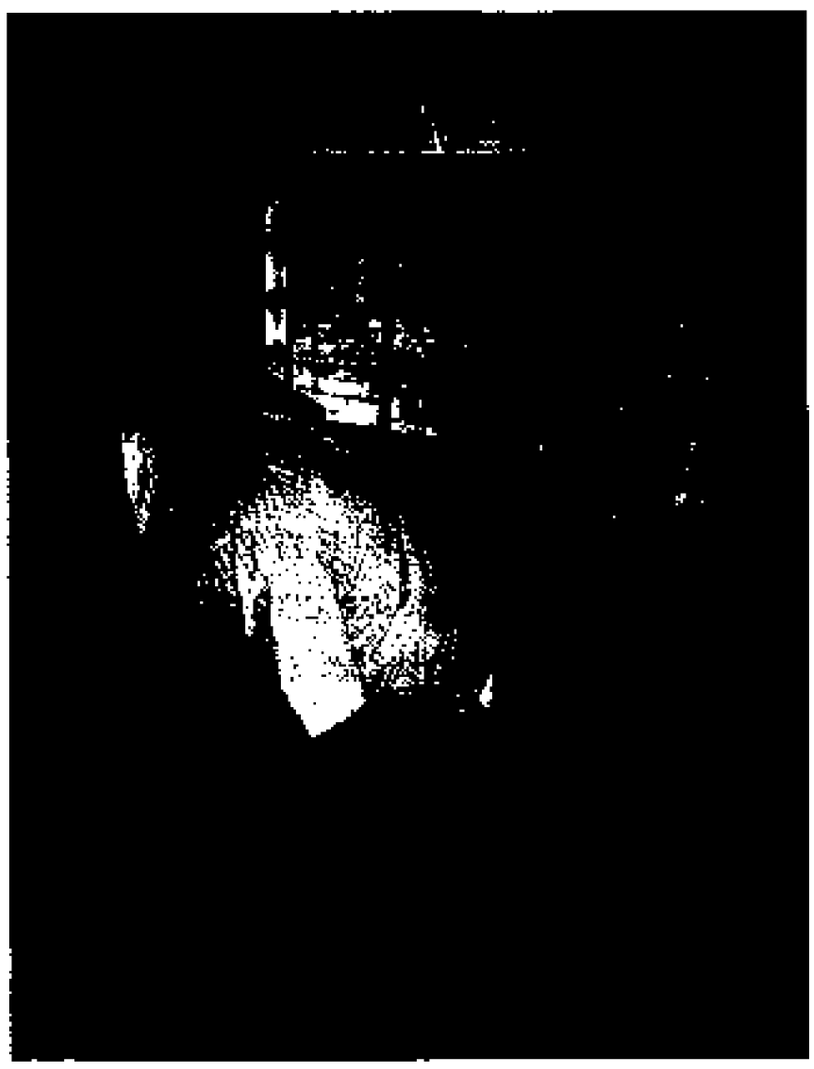


Fig. 12 - Hugo Simon Couturier « raccommodant » le pharmacien de San Rafael, en 2007.



Fig. 12 bis - La tradition des guérisseurs - soigneurs de part et d'autre de l'Océan : Joseph Couturier castrant les verrats à l'Aulp de Marlens, en 1981.

sont partagé ces secrets ancestraux outre-Atlantique. Tous les éleveurs mâles castrent eux-mêmes chez les Couturier du Mexique et l'un d'eux prépare l'antidote aux venimeux transmis au fil des années, comme le faisait Joseph Couturier à Annecy, jusqu'à la fin du XX^{e} siècle. Plus étonnante fut pour moi la *reconnaissance* physique et comportementale de ce modèle sorti tout droit d'une tradition séculaire, mais parfaitement adapté au milieu ambiant – harmonieusement *mexicanisé*, en la personne d'un des deux frères Couturier-Prigadaa. A cette différence près qu'à Thônes, il s'est éteint à la mort de Joseph Couturier alors qu'il reste bien vigoureux à San Rafael :

> Ils sont restés *rancheros* et planteurs de nombreux vergers d'agrumes, bananiers en tous genres, éparpillés au long des rivières toujours plus claires à mesure qu'on remonte vers la sierra. Ce sont des amoureux du *campo* qui marchent beaucoup tout le long du jour – ça les maintient, célèbres comme le loup blanc dans le pays – Don Hugo & Don Claudio. Hugo est raccommodeur *(huesero)*, comme Théophile Couturier et son fils Léopold avant lui. Un costaud, l'air un peu fatigué, connaisseur des âmes autant que des corps, il s'est formé tout seul en pratiquant, me dit-il. Robuste, il sait mettre en confiance le patient (des gens du peuple) par de petits détails bien sentis – il le prend tout d'un coup à bras le corps et lui rétablit les articulations ou l'os lésé. Peu de mots, brefs, modulés, sourire sans jamais s'épancher, avec un ouuuuuuuuuuh ! ponctuant les évidences complexes de la vie, la poigne solide et le cœur tendre au fond. En plus, les deux frères chantent aux réunions des romances d'amour avec une voix de velours qu'on n'attendrait pas et je pense à la lettre de Claude

Desoche en 1896 : l'aïeul de Chamossière poussant la chansonnette auprès du fourneau. Si loin, après tout ce temps, ils sont toujours les mêmes en étant devenus tout autres : mexicains, sangs mêlés (ce qui n'est pas le cas de toutes les vieilles familles de descendants français), ne parlant qu'espagnol. Ils essaient de te faire boire avant de commencer eux-mêmes, ont le même humour bon enfant que nos anciens, obsédés par la famille, le clan, la perpétuation, la performance du bon coq qui ne saurait mentir, plus machos encore parce qu'on est en Amérique latine, se voulant coureurs, te serrant la main à la briser, mais tendres et sensibles sous le masque[42].

C'est en ces termes que j'évoquais cette rencontre pour ma cousine Nathalie, petite-fille de Joseph le hongreur, car je retrouvais son esprit et sa présence en ce lointain parent, si étrangement familier.

Aperçu d'un regard actuel des descendants

Depuis quelques années, les échanges se sont intensifiés de part et d'autre de l'Océan, particulièrement dans notre génération de quadragénaires (ceux qui, au Mexique, avaient perdu l'usage du français, n'en recueillant que les bribes en famille jadis, pour le réapprendre par la suite tandis que j'acquérais les rudiments de l'espagnol lors de mes voyages). L'idée m'est donc venue de les interroger directement sur leur perception de la Haute-Savoie. Passionnante enquête qu'il ne nous est pas possible de livrer ici *in extenso* ; on en dégagera du moins les grandes lignes.

Une constante : c'est par la reconquête de la langue – cette présence mystérieuse d'un ailleurs, vaguement entendue, comme une légende – que la possibilité du renouement avec la patrie des émigrés prend corps, qu'elle se sent et se comprend à la fois :

> Quand j'ai commencé à parler français, j'ai senti dans chaque mot prononcé que ce qui se manifestait devenait présent en moi, c'étaient tous ceux qui m'ont ouvert la route : mon papa, ma grand-mère, ma tante Nin, Tio Foncho et beaucoup de ces Français admirés depuis mon enfance ; ils m'apparaissaient splendides, cultivés et très courageux *[Silvia Couturier Reyes, née en 1956, descendante de Charles, 15 février 2011]*
>
> Je peux te dire que dès mon enfance, en tous cas depuis que j'ai des souvenirs, j'ai toujours voulu apprendre le français, c'était une chimère que je suis incapable d'expliquer avec des mots ; je ne sais pourquoi mais aujourd'hui encore, j'éprouve beaucoup d'émotion à me rappeler ce souvenir : quand j'avais 8 ans et que j'ai pris mes premiers cours de français, je ne savais presque rien – seulement une petite strophe du *Dromadaire* et chaque fois que je le pouvais, je la récitais à toute ma famille pour leur prouver que je connaissais quelque chose en français. Cette passion qui m'a poussée à étudier le français et à découvrir la terre de mes ancêtres, c'est elle aussi qui m'a encouragée à emmener mes

(42) Courriel du 8 décembre 2010.

enfants en France[43] *[Luisa Couturier Lacombe, née en 1969, descendante de Simon, 13 janvier 2011]*

A partir de là peut avoir lieu la rencontre et celle-ci s'avère d'autant plus bouleversante qu'elle opère subjectivement comme une *reconnaissance* immédiate, en tous cas que le là-bas d'où ils étaient venus éclaire l'ici (ce Mexique) où l'on est chez soi désormais :

> *[A Pâques 2006]* j'ai fait la connaissance de mon cousin et découvert le pays de mes arrière-grands-parents. Je ne m'attendais pas à trouver un si bel endroit, vert et le hameau si charmant – en vérité c'était plus beau que je ne l'espérais – et puis une bonne cuisine comme à San Rafael, et c'est alors que j'ai compris pour quelle raison les Français qui arrivèrent à Veracruz ont fait naître un endroit aussi fertile et aussi beau que l'est San Rafael. J'ai compris que le monde forme un tout parce que la même beauté que j'ai vue à Thônes, je l'ai retrouvée à San Rafael – bien sûr là-bas il y avait en plus la belle langue qui est la leur *[Silvia Couturier Reyes, ibid.]* **(fig. 13).**
> J'ai fait connaissance avec le pays de mes arrière-grands-parents en 1991 ; pour ce qui est d'une représentation des paysages, je n'en avais aucune avant cette date, je n'avais jamais vu la neige ni l'automne ni les paysages de montagne.[…] J'ai toujours eu le désir en moi de connaître cette famille de France, celle dont nous ne savions rien *[la branche Couturier]*, pour laquelle nous n'avions aucune photo, aucune lettre, rien – j'ignorais la raison de leur venue au Mexique. Et pleine



Fig. 13 - Visites mexicaines au pays : Silvia Couturier Reyes et sa fille aux Torchets, en août 2006.

(43) Pour l'inculquer à ses trois enfants, Luisa les a scolarisés six mois au Collège de Champlitte en 2009. Ces deux textes ont été rédigés en espagnol (que je traduis), sans doute pour mieux exprimer les subtilités de ce vécu.



Fig. 13 bis - Pèlerinage à Jaintoin, avec Luisa Couturier Lacombe et ses enfants, en novembre 2009.

de tous ces sentiments enfouis depuis tant d'années, un jour je suis arrivée sur cette terre, la belle région de mes arrière-grands-parents et j'ai pleuré d'émotion en voyant ces paysages, et j'ai pleuré quand j'ai fait la connaissance de ma famille Couturier en retrouvant là-bas un si grand nombre de traits communs : gens de la terre comme nous le sommes, qui aiment la nature, ont le don de soigner et tant de similitudes encore que ni la distance ni le temps n'ont effacées *[Luisa Couturier Lacombe, ibid.]* **(fig. 13 bis).**

Dans le délicat processus de la migration *(ce dépaysement)* et de ses retentissements au sein des générations suivantes, s'effectuerait, grâce à ces voyages, une sorte de réconciliation identitaire : acceptation d'une dualité fondatrice ; choix de la *différence* (y compris physique) non comme une malédiction mais une richesse (en quoi la tentation raciste ou dominatrice serait enfin dépassée ?) ; mise en mouvement des représentations imaginaires dans un va-et-vient assumé, qui fait passer du sentiment douloureux de la *double absence*[44] chez l'immigré à cette présence au monde redoublée, multipliée - euphorique :

> Quand quelqu'un m'apostrophe dans la conversation : *hola güerita [= salut, blondinette]*, je sais que cette personne fait indirectement allusion à l'élément français que je porte encore en moi ; il en est de même si tel ou tel se réfère à mes yeux verts, au prénom Rosine qui précède mon nom, Pochat, ou s'ils savent que je suis née à San Rafael. D'une certaine façon ils laissent entendre que je suis différente et j'aime à penser qu'il en est ainsi : que je suis différente parce qu'un petit gars

(44) Nous empruntons la formule à A. Sayad dont l'étude ainsi intitulée (Seuil, 1999) désigne ce qu'on pourrait appeler le *no man's land* de l'immigré : plus chez lui et pas encore ici, suprême *étranger*.

d'un peu plus de vingt ans, un petit gars très déterminé, un beau matin, a pris la décision de changer de vie pour toujours *[Monica Marín Pochat, descendante de Joseph parti du Montremont en 1893, 14 février 2011*[45]*].*

J'ai pris un plaisir immense à découvrir mes racines et je remercie beaucoup la vie d'être franco-mexicaine (par mes gênes, j'entends). J'ai appris à admirer la France par l'entremise de mon père et de sa famille et maintenant que je connais mieux ce pays, je l'admire d'autant plus et je crois que les Français ont bien fait de venir au Mexique, parce qu'ils y ont rencontré ce dont nous sommes plus que riches : la générosité d'un peuple qui adopte comme de son sang tous ceux qui sont prêts à reconnaître dans notre pays un choix de vie, un peuple chaleureux de surcroît, doté d'incroyables ressources naturelles mais auquel manquait la discipline et la connaissance que lui ont apportés les étrangers *[Silvia]*

A l'heure où fleurissent les projets en tous genres à partir de l'histoire transatlantique de cette famille alpine (un roman, une fiction cinématographique, un documentaire au Mexique, une thèse en France…), peut-être le témoignage de Gabriela résume-t-il pleinement l'intensité de nos retrouvailles :

Mémoires de la Savoie pour Jean-François

Petite fille, je savais que mon grand-père était Français. Même sans savoir vraiment ce que cela voulait dire, « être Français », je le sentais comme un point d'orgueil, quelque chose de quoi être fière. Je le disais comme ça : « mes grands-parents sont Français », quand quelqu'un demandait quelque chose à propos de mon nom, du nom de ma mère. Je le regardais, lui, parler avec mes professeurs de français à l'école, je le voyais quand quelqu'un nous rendait visite. Ses yeux bleus se comblaient de larmes, parfois sa voix craquait sous le poids de cette langue que j'apprenais à peine. Plus tard, quand, adolescente, je suis allée vivre en France pendant quelques mois[46], je savais qu'il était content de moi, mais à l'époque il était déjà bien malade, et ma grand-mère aussi, et les voyages de la petite-fille – même si pour moi ça représentait la plus grande aventure de ma vie – n'étaient pas le plus important dans leurs vies.

Oui, il était Français et il m'a laissé un nom que je garde comme un trésor. Mais je ne m'étais pas posée la question d'où il venait, exactement. En fait, je ne sais pas comment, je croyais qu'il était Alsacien. Et je n'en ai jamais parlé avec ma mère, ni avec lui-même de son vivant. Je connaissais la légende locale, celle de la rigueur du tropique, quand ils sont arrivés au Mexique, des difficultés auxquelles ses parents ont dû faire face pour se faire une vie à Veracruz. Je savais qu'il n'a appris l'Espagnol qu'à l'âge de 15 ans, quand il lui a fallu

---

(45) Ce texte a également été rédigé en espagnol. Monica, née en 1961, n'est jamais venue en Europe.

(46) En 1984. Nous avions fait connaissance au chevet de mon grand-père François Vacherand qui nous racontait les histoires des *Mexicains* de son enfance, fin XIX^{e} ; mais la Gabriela de 18 ans n'avait pas eu le temps d'aller à Thônes.

recommencer ses études d'école primaire dans une autre ville, parce qu'il avait étudié selon une méthode et un curriculum français au village de San Rafael où il a grandi. Je savais que ni ses sœurs les plus âgées ni sa mère n'ont jamais appris l'espagnol. J'ai toujours entendu dire que le pire jour de sa vie était quand il a dû choisir sa nationalité. Il ne voulait absolument pas perdre la Française, mais à l'époque[47] on n'avait pas le droit de garder les deux, et il commençait à faire sa vie, comme étudiant de médecine, à Mexico.

Je connais toutes les légendes, j'ai vu les photos, j'ai entendu les histoires. J'ai goûté les pains et les fromages « à l'ancienne », qu'on faisait encore à San Rafael, quand j'y allais, petite, avec mes grands-parents. J'ai connu la façon française de manger chez moi, car c'était ce qu'on faisait. J'ai toujours chanté les chansons de Noël ; on se disait « bonne année, bonne santé » tous les Janvier.

Mais je n'ai connu la Savoie que très récemment. Je ne sais même pas quelle idée j'en avais, avant d'y aller. Quand j'entendais dire « Annecy le Vieux », ça me semblait d'une poésie énorme, ça me parlait de lacs et de forêts… mais je ne m'étais pas posé la question plus profonde de ce que ça voulait dire, être Savoyard. Ce que mes arrière-grands-parents avaient connu, goûté, senti, touché.

Je n'y suis allée qu'il y a un an exactement, grâce à mon cousin, membre de cette partie de la famille qui est restée, et qui a su garder la mémoire et le contact de ceux qui ont fait leurs vies outre-Atlantique. On s'était vus à Paris, peut-être m'a-t-il même montré quelques photos. Mais je n'imaginais pas encore ce que c'était que la Savoie.

Nous sommes arrivés tard le soir à Annecy par le train. Il avait neigé quelques jours avant et tout était blanc, mais on ne voyait presque rien des paysages. Le matin, c'était une surprise, quand j'ai ouvert la fenêtre du chalet pour trouver Chamossière, et les Alpes là, à côté, toutes proches. Plus tard, quand les nuages se sont dissipés, on a apprécié Cotagne, blanc contre le ciel bleu des montagnes. Nous sommes allés jusqu'aux Torchets, nous avons connu la vieille maison de la famille Couturier à Jouintoin.

Tout était à découvrir et pourtant tout était comme il fallait, comme si je l'avais toujours su. Je ne connaissais pas les lieux mais j'y appartenais, je me trouvais chez moi. J'avais juste une envie énorme d'avoir mon grand-père là, à côté, comme quand j'étais petite, avec ses grandes mains autour de mes épaules. Encore j'ai goûté les fromages (ah, les tommes, le beaufort !), les pains, j'ai senti la neige au vent froid, et j'ai su que ma famille n'était pas partie en vain. En fait, pas pour toujours : je venais de rentrer. Et malgré les différences, malgré les distances entre les odeurs et les saveurs, entre les paysages et les températures, je me trouvais chez moi. J'étais de là, même si je suis née au Mexique, même si ma mère n'a pas encore visité les Alpes. Il y a quelque chose de familial, quelque fil qui ne s'est pas rompu, qui ne se rompt pas. Dans les voix des gens, dans leurs yeux, dans la façon de couper le pain, il y a une façon d'être Couturier ou Rey ou Bigex, que je

(47) A la fin des années 20, presque au terme de la Révolution mexicaine.

suis encore. Et que je serai, pas seulement parce que mon grand-père continue d'être la personne la plus merveilleuse que j'aie jamais connue, mais aussi à cause de quelque chose de très puissant et très réel, qui fait que je me sens partie de tout ça, des paysages et des odeurs, des façons d'être et des sentiments, malgré mes yeux noirs et mon accent étranger. *[Gabriela Arroyo Couturier, 26 janvier 2011*[48]*]* **(fig. 14 et fig. 15)**.

Le plus incroyable, c'est que j'ai éprouvé le même sentiment, moi le descendant de ceux qui sont *restés*, en arrivant à San Rafael et à Jicaltepec…

Jean-François CAMPARIO
(avril 2011)



Fig. 14 - Gabriela Arroyo Couturier en compagnie de son cher grand-père Théophile Couturier Rey (1907-1985), au début des années 1970 : « j'avais juste une envie énorme d'avoir ses grandes mains autour de mes épaules, comme quand j'étais petite » (lors de sa découverte de Chamossière, en février 2009).



Fig. 15 - La même en méditation dans l'ancien pré de Cotagne (alpage loué par les Couturier de 1878 à 1913) qui s'ouvre sur toute la vallée, septembre 2011.

(48) Ce texte a été envoyé tel quel, en français. Le grand-père en question est Théophile (1907-1985, fils de Théophile), qui fut à Mexico le premier médecin en titre et chirurgien renommé dans la longue lignée des Couturier guérisseurs.

Charles-Félix
et le duché de Savoie

Charles-Félix qui a régné de 1821 à 1831 sur le royaume de Sardaigne est très largement méconnu en Savoie, alors que la Savoie a fait partie de ce royaume jusqu'en 1860. Il est vrai que ses prédécesseurs sont tout aussi méconnus. Qui a entendu parler de Charles Emmanuel III, Charles Emmanuel IV, Victor Amédée II ou Victor Emmanuel 1er ?

Il y a portant une très grande différence entre ces souverains et Charles-Félix, c'est qu'il est le seul souverain de Sardaigne qui a porté beaucoup d'intérêt à la Savoie, berceau de sa Maison.

En effet, au cours de ses dix années de règne :

- il y a fait quatre longs séjours avec sa femme la reine Marie-Christine (1824, 1826, 1828, 1830),
- et c'est surtout le seul souverain sarde qui a voulu être enterré en terre de Savoie, qui a voulu reposer pour l'éternité auprès de ses ancêtres.

Mais s'il a montré beaucoup d'intérêt pour la Savoie, il y a peu de lieux qui rappellent son souvenir :

- **l'abbaye de Hautecombe**, qu'il a rachetée et fait restaurer sur ses deniers personnels, et où il a été inhumé en 1831, ainsi que sa femme la reine Marie-Christine, morte en 1849,
- **la colonne** qui se trouve au bord de l'Arve à l'entrée de Bonneville et sur laquelle, en habits de cour, il regarde sa Bonne Ville,
- **un des cinq forts** de l'Esseillon en Haute-Maurienne porte son nom. En fait c'est plutôt une ruine, puisque ce fort a été démoli après le rattachement de la Savoie à la France.

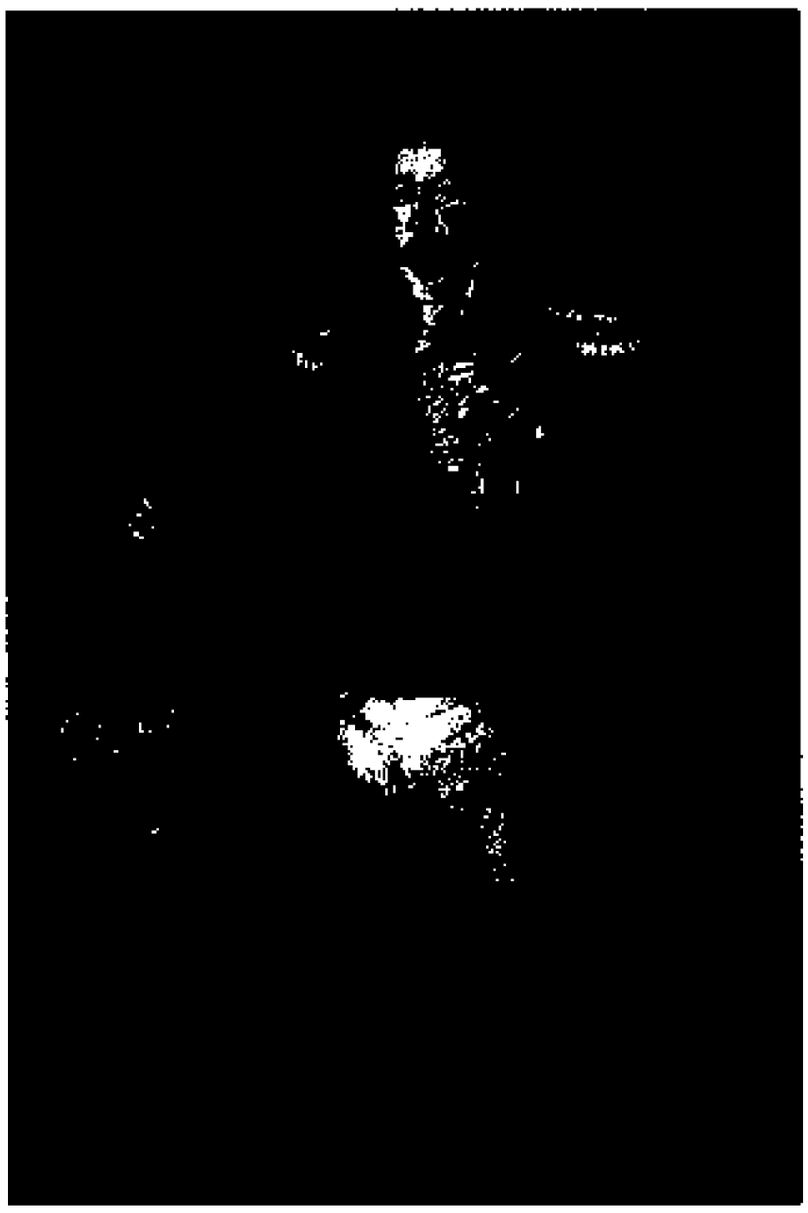
Et c'est tout. On ne trouve aucune avenue, aucune rue, aucune place, même pas une impasse dans les principales villes de Savoie, qui porte son nom.

L'exposé qui va suivre n'est pas une biographie de Charles-Félix, même s'il y en a quelques éléments qui permettront de rappeler qui il était.

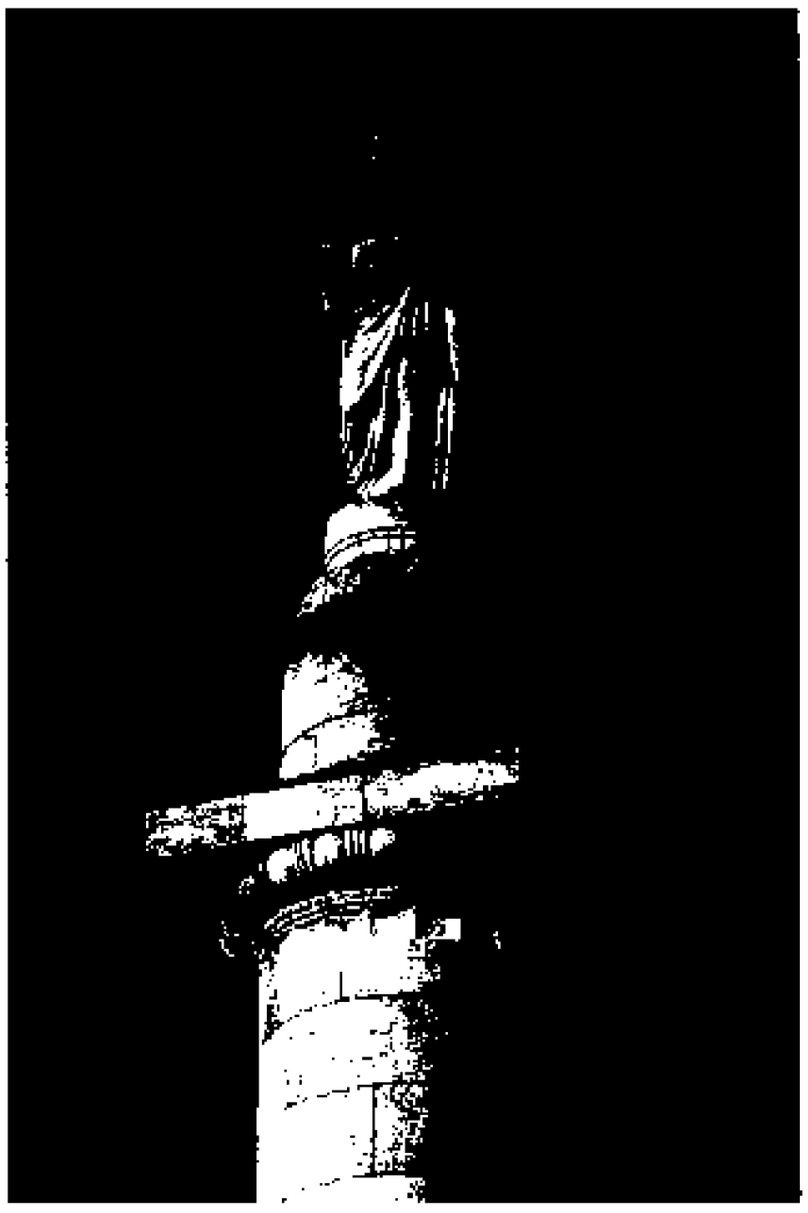
Il a pour objectif de :

- préciser brièvement les conditions dans lesquelles Charles-Félix a accédé au trône en mars 1821,
- et d'évoquer les relations qu'il a entretenues avec le duché de Savoie, des relations qui ont été « affectives » comme nous allons le voir.

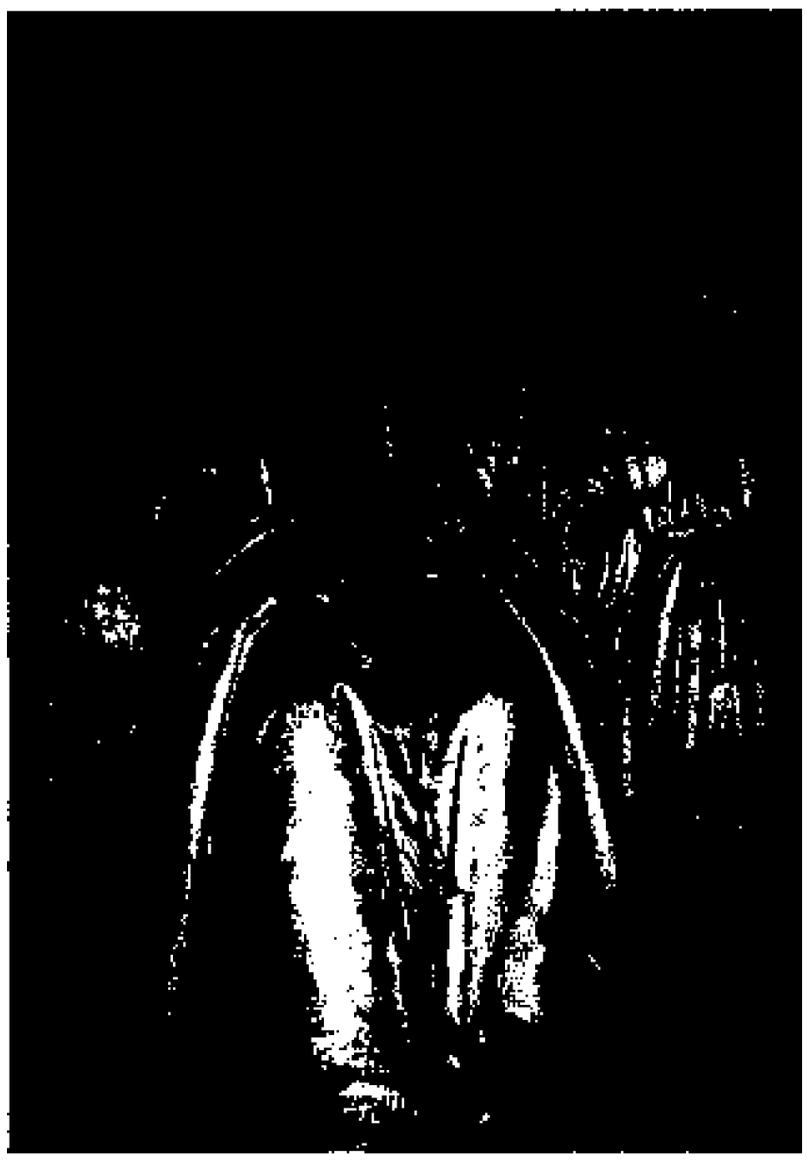
Mais tout d'abord qui était Charles-Félix ?



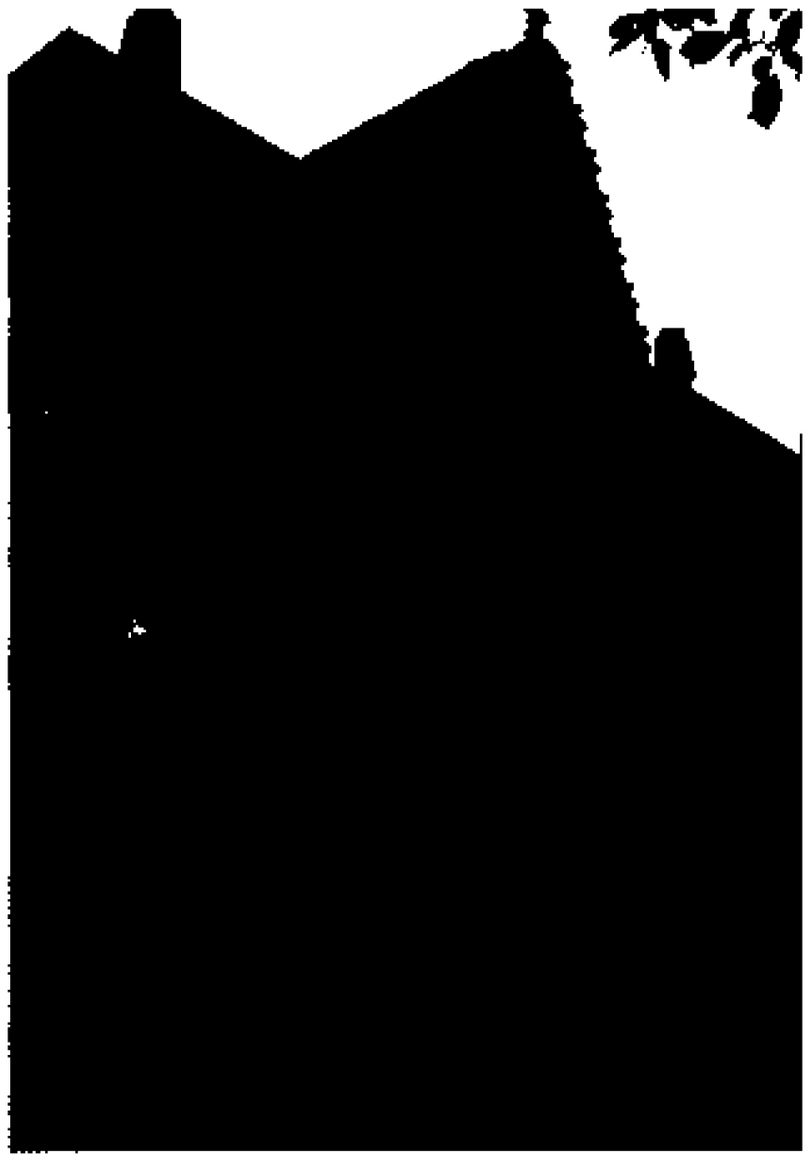
Charles-Félix (1765-1831)



Colonne de Bonneville



Marie-Christine (1779 - 1849)



Abbaye de Hautecombe

Qui était Charles-Félix

Charles-Félix est né à Turin le 6 avril 1765, et a reçu à sa naissance le titre de duc de Genevois. C'est le onzième des douze enfants de Victor Amédée III, qui a régné de 1773 à 1796, et de Marie-Antoinette Ferdinande de Bourbon, fille du roi d'Espagne Philippe V.

A sa naissance rien ne laissait prévoir qu'un jour Charles-Félix monterait sur le trône, car il avait trois frères plus âgés que lui :

- Charles-Emmanuel, né en 1751, qui a régné de 1796 jusqu'à son abdication en 1802, sous le nom de Charles-Emmanuel IV. Il est mort à Rome sans postérité, en 1819,
- Victor Emmanuel, duc d'Aoste, né en 1759, qui a régné de 1802 jusqu'à son abdication en 1821, sous le nom de Victor Emmanuel 1er. Mort en 1824, il n'avait que des filles au moment de son abdication. En effet, son seul fils Charles Emmanuel est mort en 1799 à l'âge de trois ans,
- Maurice, duc de Montferrat, né en 1762 et décédé en 1799, sans postérité.

Donc après l'abdication de Victor Emmanuel 1er la couronne va revenir à Charles-Félix.

Signalons également que parmi ses sœurs deux ont épousé des futurs souverains :

- Marie-Louise Joséphine, née en 1753, qui épousa le comte de Provence, futur Louis XVIII, roi de France,
- Marie-Thérèse, née en 1756, qui épousa le comte d'Artois, le futur Charles X, également roi de France, et frère des rois Louis XVI et Louis XVIII.

Enfin, sa sœur Marie-Anne née en 1757 ; elle épousa son propre oncle, Benoît Maurice, duc de Chablais, frère de son père Victor Amédée III.

Jusqu'à l'âge de six ans Charles-Félix a été confié aux soins de la comtesse Radicati, qui était, nous dit-on, une personne de grande qualité. Ensuite, jusqu'à sa majorité, il fut confié aux soins du comte de Salmour, qui deviendra par la suite gouverneur de Turin.

Le comte de Salmour fut aidé dans sa tâche par deux précepteurs de qualité qui ont qualifié Charles-Félix, d'un « *naturel alerte et gai* », et on sait que sous leur direction il prit des habitudes de travail et de piété. L'un de ces précepteurs était l'abbé de Saint-Marcel qui sera après la révolution curé à Annecy.

A l'âge de 27 ans, il est confronté à la révolution française. Les armées révolutionnaires envahirent la Savoie en septembre 1792 et après la prise de Turin en décembre 1798, Charles-Félix quitte le Piémont pour gagner l'île de Sardaigne. Il s'installe à l'archevêché de Cagliari en mars 1799 et y reste seize ans, c'est-à-dire jusqu'à la reconstitution du royaume de Sardaigne en 1815.

Son frère Charles-Emmanuel IV le nomme gouverneur, puis vice-roi de Sardaigne. Il le reste jusqu'au 2 décembre 1805.

Pendant un voyage qu'il effectue en Italie, Charles-Félix fait la connaissance de Marie-Christine de Bourbon, qu'il épouse le 6 avril 1806, et de laquelle il n'aura aucune descendance. Marie-Christine était la fille de Ferdinand IV, roi de Naples et de Marie-Caroline d'Autriche, sœur de la reine Marie-Antoinette.

Après leur mariage et jusqu'à la reconstitution du royaume de Sardaigne, Charles-Félix et Marie-Christine, tous deux d'une grande piété, vont se consacrer essentiellement aux œuvres de charité.

S'il est l'incarnation du souverain absolutiste, alliant trône et autel, Charles-Félix était plutôt sympathique. Il avait des goûts simples, il parlait volontiers patois avec le peuple lors des fêtes populaires auxquelles il participait. Mais il était persuadé que la défense des anciennes formes de la monarchie était pour lui une obligation d'honneur et de conscience.

De ce fait, la nécessité de ne rien changer à l'ordre traditionnel devint une idée fixe, qu'il poursuivit tout au long de sa vie.

Il écrira : « *Le premier devoir de chaque citoyen étant de se soumettre de bon cœur à l'autorité de celui qui en a été investi par la souveraine puissance, nous ne pourrons considérer comme bon citoyen, celui qui se permettra seulement de murmurer contre les mesures que nous jugerons nécessaires* ».

A contre-courant de son époque, Charles-Félix exercera sa fonction comme un devoir religieux et avec une régularité scrupuleuse. Ses biographes les plus bienveillants, comme Henri Ménabréa, « *ont vanté plus souvent sa droiture que son intelligence* ».

En 1822, après la révolution piémontaise, il déclarait que : « *La base d'un gouvernement stable et éclairé est de remettre en place la religion, la moralité et les vrais principes d'honneur, entièrement perdus dans le monde. Tout autre moyen qui n'a pas ce but là est réprouvé de Dieu et ne réussira jamais* ».

Voilà donc Charles-Félix tel qu'on nous le présente en général. Il n'apparaît pas antipathique. C'est un homme de son temps.

Toutefois, il présente une autre facette moins reluisante que beaucoup ignorent, et pour s'en convaincre, il suffit de lire sa correspondance ou ses mémoires. Il ne faut cependant pas en exagérer l'importance et il faut surtout replacer ces propos dans leur contexte.

En voici quelques exemples :

En 1791 déjà, lors de manifestations étudiantes à Turin, il exhortait son père Victor Amédée III à la rigueur, lui enjoignant : « *s'ils s'obstinent à s'attrouper, d'en venir au carnage* ».

Lors des troubles du Directoire qui portèrent Napoléon au pouvoir, Charles-Félix écrira : « *Je voudrais bien que dans toutes ces émeutes on le tuât, car je le crains plus que tous les Directoires du monde* ».

Et encore en 1799, lors des troubles de Sardaigne, il dit à son frère, le roi Charles-Emmanuel IV : « *A moi, les mains me démangent d'envie de pendre.*

Je suis bien fâché qu'il y ait un complot, mais fais pendre, il n'y a pas d'autre moyen».

En 1814, la chute de « *l'ogre de Corse* » comme il nommait Napoléon n'apaise pas sa haine, puisqu'il écrira en pensant à l'impératrice Marie-Louise : « *Je crois que le plus grand bonheur pour elle serait que Napoléon et son marmot mourussent, et alors elle pourrait se remarier à un autre et vivre pour celui-là* ».

Enfin, et puis on arrêtera là, lorsque l'année suivante, c'est-à-dire en 1815, Murat, qui avait tenté de reconquérir son royaume de Naples, est pris et fusillé, Charles-Félix écrit : « *Le roi mon beau-père a très bien fait de traiter Murat de la sorte : on aurait dû en faire autant avec l'habitant de Sainte-Hélène* ».

Avant d'évoquer les relations de Charles-Félix avec la Savoie, il est utile de rappeler :

- La situation du royaume de Sardaigne après les deux abdications de Napoléon en 1814 et 1815,
- Ainsi que les événements de Mars 1821 et les conditions dans lesquelles Charles-Félix a accédé au trône.

La situation du royaume de Sardaigne après les deux abdications de Napoléon

Après les épisodes tant décriés de la révolution française et l'empire napoléonien, le retour de la Savoie au royaume de Sardaigne s'est fait en deux temps :

Le partage de la Savoie au premier traité de Paris du 30 mai 1814, entériné par l'Acte final du Congrès de Vienne en date du 9 juin 1815 (Articles LXXX, LXXXV, LXXXVI, XCI et XCII)

Après bien des discussions, il est procédé au partage de la Savoie entre le royaume de Sardaigne et la France, alors que la Savoie était devenue française depuis le traité de Paris de 1796, signé par le roi Victor Amédée III.

Ce partage :

- rend **à la Sardaigne** : la Maurienne et la Tarentaise, confinant ainsi le roi de Sardaigne dans le rôle de portier des Alpes qui est celui de la Maison de Savoie depuis plusieurs siècles.

Les provinces du Chablais, du Faucigny et une partie du Genevois lui sont également rendues, mais elles font partie de ce qu'on a appelé la neutralité Suisse, comme le prévoit l'article 92 de l'acte final du Congrès de Vienne du 9 juin 1815.

- donne **à la France** : la sous-préfecture de Chambéry et celle d'Annecy, ainsi que l'Albanais avec Rumilly. Ce territoire devient le département du Mont-Blanc.

Tout le monde est mécontent de ce partage. En effet :

- les **légitimistes** voulaient que l'intégralité de la Savoie soit rendue à son souverain légitime, le roi de Sardaigne,
- les **annexionnistes** voulaient que la totalité de la Savoie soit donnée à la France.

Il est vrai que ce partage n'est pas très cohérent. En effet, si on veut aller de Grenoble (ville française) à Chambéry (ville nouvellement française) on doit traverser deux fois la frontière puisque le secteur des Marches et de Montmélian a été donné au roi de Sardaigne.

Or, pendant que les uns et les autres exprimaient leur mécontentement, se produisit un événement inattendu qui surprit tout le monde : Napoléon débarqua à Golfe-Juan le 1er mars 1815. Prenant l'initiative d'une nouvelle guerre, mais battu dans le nord de la France, comme en Savoie, il fut donc contraint d'abdiquer pour la deuxième fois.

La reconstitution de la Savoie au deuxième traité de Paris (20 novembre 1815)

Pour punir la France et les Français de leur attitude après le retour de Napoléon, il est décidé au deuxième traité de Paris, du 20 novembre 1815, de rendre l'intégralité de la Savoie au roi de Sardaigne, et ce, malgré l'opposition de l'Autriche.

Pour certains historiens ce serait en fait Talleyrand qui offrit discrètement à Victor-Emmanuel 1er, la partie de la Savoie donnée à la France, lui demandant en échange son soutien, pour l'aider à faire sortir son pays de son isolement après sa nouvelle défaite. Ce n'est pas impossible, car Talleyrand devait bien se douter que pour punir la France de son attitude après le retour de Napoléon, la portion de Savoie qui lui avait été donnée allait être restituée au roi de Sardaigne, avec le reste du duché. Il aurait donc tout simplement anticipé une décision qui allait être prise par les alliés, donnant ainsi l'impression que cette initiative venait de lui.

L'article premier, alinéa 4 du traité du 20 novembre 1815 précise :

> « Des frontières du canton de Genève jusqu'à la Méditerranée, la ligne de démarcation sera celle qui, en 1790, séparait la France de la Savoie et du comté de Nice. Les rapports que le traité de Paris de 1814 avait établis entre la France et la principauté de Monaco, cesseront à perpétuité, et les mêmes rapports existeront entre cette principauté et Sa Majesté le roi de Sardaigne ».

Et le 16 décembre suivant, les troupes sardes faisaient enfin leur entrée dans Chambéry, au milieu de la liesse populaire.

La réorganisation de la Savoie

En 1816, la Savoie avait été partagée en neuf provinces qui seront réduites à sept en 1819 : **Savoie** propre, chef-lieu Chambéry, **Genevois**, chef-lieu Annecy, **Chablais**, chef-lieu Thonon, **Faucigny**, chef-lieu Bonneville, **Haute-Savoie**, chef-lieu L'hôpital (devenue Albertville en 1836 en l'honneur du roi Charles-Albert), **Tarentaise**, chef-lieu Moutiers et **Maurienne**, chef-lieu Saint Jean.

Le buon governo

A son retour en Piémont, en mai 1814, le roi Victor Emmanuel 1er bénéficie d'un « *a priori* » favorable de la part des Savoyards, qui restent dans leur grande majorité attachés à la Maison de Savoie. Il crut alors pouvoir tirer un trait sur l'œuvre accomplie par le régime précédent, tant décrié, et rétablir sans problème la situation du siècle précédent.

Il va donc remettre en vigueur les Royales Constitutions de 1770. Ainsi recommence cette période de gouvernement absolu : ni élections, ni électeurs, ni parlement. Ce régime que l'on appelle le « *Buon Governo* » (le bon gouvernement), se caractérise par une police fort active et les pouvoirs de l'armée sont accrus.

Les Lettres patentes du 13 juillet 1814 attribuent aux carabiniers royaux, la surveillance de l'ordre public, c'est-à-dire des fonctions de police, avec des pouvoirs exorbitants. Quant au clergé, il retrouve une position de force et rétablit une sorte d'ordre moral.

D'où la révolution de mars 1821, où, sous l'influence de la révolution napolitaine, les étudiants, la bourgeoisie et certaines garnisons se soulevèrent, pour demander une constitution.

Le roi, dépassé par les évènements, refusa de céder et préféra abdiquer, remettant la régence au jeune prince Charles-Albert de Savoie-Carignan, en attendant le retour de son frère Charles-Félix, auquel il laissait la couronne.

Les événements de mars 1821 et les conditions dans lesquelles Charles-Félix a accédé au trône

Quelques mots sur cette révolution qui entraîna l'abdication de Victor Emmanuel 1er et l'accession au trône de Charles-Félix.

Rébellion des étudiants, des bourgeois et de plusieurs garnisons du Piemont

Tout commence donc par un mouvement des étudiants de l'université de Turin, qui se révoltent pour protester contre le régime absolutiste. C'est ensuite au tour de la bourgeoisie de conspirer. Et, début mars 1821, les garnisons d'Alexandrie, de Fossano, de Verceil et de Turin se mutinent.

Et ainsi dans presque toutes les villes piémontaises, l'armée et le peuple réclament la constitution espagnole de 1812, qui avait été obtenue par la révolte tant à Madrid et qu'à Naples.

L'abdication de Victor Emmanuel Ier

Surpris, le roi Victor Emmanuel 1er ne tente pas de résister, et abdique dans la soirée du 12 mars avec effet à compter du 13 mars, en faveur de son frère Charles-Félix, alors en voyage à Modène, et ceci comme il le dira : « *Pour ne point manquer aux engagements que j'avais contractés avec les monarques alliés* ».

Et, en l'absence de Charles-Félix, qui se trouve au moment de ces événements chez son neveu le duc François IV de Modène, il confie la régence du royaume à son cousin Charles-Albert.

La régence de Charles-Albert

A peine nommé régent, Charles-Albert adhère « *aux désirs exprimés* » et le 14 mars, proclame la constitution espagnole de 1812. Ce n'est toutefois que le soir du 15 mars qu'il prête serment sur les Saints Evangiles « *d'observer la Constitution politique d'Espagne* » reléguant tout à la fin de son serment, la brève formule : « *Je jure d'ailleurs d'être fidèle au roi Charles-Félix* ».

Dès le 16 mars, Charles-Félix s'empresse de déclarer que les promesses de constitution sont nulles. De ce fait, le 17 mars, Charles-Albert écrit aux gouverneurs des différentes provinces du royaume, pour leur faire connaître, que tout ce qui avait été fait est nul. Ensuite, comme le lui a ordonné Charles-Félix, il quitte Turin et se rend à Novare, puis à Florence auprès de son beau-père le grand-duc de Toscane où il est rejoint par sa famille.

Toutefois, Charles-Félix qui a accepté la couronne ne rentre à Turin, capitale de ses États, que le 15 octobre 1821, quand toute trace des évènements de mars paraît effacée.

Quelle a été l'attitude des Savoyards pendant ces événements ?

L'attitude des Savoyards

Les premières informations concernant ces événements ne parviennent tout d'abord à Chambéry que sous forme de rumeurs qui ne seront confirmées que dans l'après-midi du 15 mars par des voyageurs arrivant de Turin.

L'annonce officielle de ces événements eut lieu dans la matinée du vendredi 16 mars, lorsque le courrier de Turin apporta plusieurs proclamations de la junte révolutionnaire, immédiatement affichées dans la ville.

Le soir, les partisans de la constitution organisèrent un grand repas civique, mais il faut savoir que la plupart des habitants étaient hésitants sur le parti à prendre. On ne peut toutefois nier qu'il y avait en Savoie des personnes qui souhaitaient qu'une constitution soit accordée par le roi. Il y avait également des personnes, notamment des militaires, qui rêvaient encore à la grandeur de la période napoléonienne.

Très rapidement toutes les communes de Savoie rivalisèrent de zèle pour saluer le nouveau monarque Charles-Félix qui félicita les populations du berceau de sa dynastie de lui être resté fidèles. En fin de compte, il apparaît que la Savoie avait été très peu touchée par le mouvement de mars 1821 et avait au contraire multiplié, assez rapidement, des manifestations d'attachement à la monarchie traditionnelle.

Il est vrai que la Savoie, rurale et catholique, souhaitait le maintien d'un régime qui respecte la religion, après les troubles révolutionnaires qu'elle avait endurés pendant plusieurs années. Il s'opéra donc tout naturellement dans l'esprit de Charles-Félix, un transfert « *affectif* » vers la Savoie et ses habitants.

Avec son épouse la reine Marie-Christine, il allait donc nourrir une affection toute particulière pour l'antique berceau de sa Maison, en face de Turin et du Piémont qui étaient pour lui un repaire de jacobins et comme il le disait : « *Un monde où il n'y a plus de bonnes étoffes, où les mauvais sont tous lettrés et les bons sont tous ignorants* ».

Toutefois, cette opinion d'une Savoie rebelle à la révolution et attachée à ses princes légitimes a été contestée récemment par Guido Ratti, dans un article intitulé « *Les révolutions romantiques, Savoie et Piémont 1821* » publié dans le n° 99 de la revue Histoire en Savoie. Cet historien soutient que pour entretenir cette idée d'une Savoie fidèle à son roi, des pamphlets attribués à certains Savoyards ont laissé entendre que l'idée de cette révolution était essentiellement piémontaise.

Il suffit de lire « *Les trente jours de la révolution piémontaise* » de Rodolphe de Maistre. Ou encore « *De la révolution du Piémont* » d'Ignace Thaon de Revel, œuvre dans laquelle on peut lire à la page 28 : « *La Savoie réunissoit ses soldats : ils accouroient au secours de leur Prince. Les populations n'attendoient que ce moment* ».

On peut d'ailleurs lire les mêmes propos dans quelques rares documents officiels ou privés issus du milieu dirigeant chambérien.

Par contre, pour Guido Ratti, si les documents qui donnent une version différente sur l'attitude des Savoyards pendant ces évènements sont rares, c'est tout simplement qu'en application d'une ordonnance de Charles-Félix, en date du 23 juin 1821 : « tous les actes qui ont été publiés depuis mars jusqu'au 9 avril ont été détruits ». De ce fait, il estime qu'il ne subsiste aujourd'hui aucune trace de l'attitude réelle des Savoyards pendant les évènements.

Si on ne peut nier qu'il y avait dans le duché quelques nostalgiques de la période révolutionnaire, il n'apparaît nullement que les Savoyards aient été tentés massivement par cette nouvelle aventure révolutionnaire.

En tout cas, dans les villages de montagne, on ne trouve aucune trace, dans les archives, de l'engagement de la population en faveur de cette révolution piémontaise. D'ailleurs en ont-ils seulement entendu parler ? Même dans les villes on ne trouve aucune référence concernant un éventuel engagement des populations en faveur de cette révolution. Il est donc à peu près certain que les Savoyards n'ont pas adhéré, à quelques exceptions près, à la révolution piémontaise de mars 1821.

Ils vivaient encore dans le pénible souvenir :

- de la période de la révolution importée de France en septembre 1792, avec notamment, son cortège de persécutions religieuses,
- et de l'épopée napoléonienne, avec ses levées en masse de soldats pour des guerres qui ne les concernaient pas et ses nombreuses réquisitions de toute sorte.

Le retour de la Savoie, en 1815, à son souverain légitime avait redonné la paix et la sérénité aux Savoyards qui n'entendaient pas se lancer dans une nouvelle aventure révolutionnaire.

Charles-Félix accepte le trône

Pendant ces événements Charles-Félix est donc à Modène, auprès du duc François IV et de son épouse qui est la fille de Victor-Emmanuel 1[er] et il ne rentre dans ses États que le 15 octobre 1821, alors que tout semble rentré dans l'ordre.

Au début de l'année 1822, les syndics du duché sont appelés à prêter serment au nouveau roi devant le juge mage. Voici le texte du serment prêté par le syndic de Jarrier, en Maurienne, le 13 janvier :

« *Je, Pierre Antoine Picton, syndic de la commune de Jarrier, promets et jure d'être fidèle à Sa Majesté et à Son Gouvernement Royal et de remplir avec exactitude les devoirs de mon office* ».

Le même serment est prêté dans toutes les communes de Savoie. A Annecy, il est prêté par le syndic le 1[er] février 1822.

Les relations entre Charles-Félix et Charles-Albert

Après les événements qui viennent d'avoir lieu, les relations entre les deux hommes seront difficiles. Si Charles-Félix déteste les sympathisants de la révolution de 1821, son aversion allait en premier lieu à l'héritier du trône, Charles-Albert, qui avait pactisé avec les rebelles.

On sait qu'il va même tenter de le faire priver de ses droits à la succession, en le remplaçant par exemple par son neveu le duc de Modène. Pour cela, il avait le soutien d'une partie de la cour. Mais le prudent Metternich, appuyé par la Russie, l'Angleterre et la France s'y opposa.

Par la suite, les relations vont s'améliorer, mais il faudra attendre 1828, pour voir Charles-Albert et son épouse accompagner le couple royal dans une partie de son voyage en Savoie.

Dans son histoire de la Maison de Savoie, la princesse de Belgiojoso nous dit que : « *Lorsqu'il fut atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau, Charles-Félix fit venir près de lui le prince de Carignan, et eut avec lui un long et secret entretien et le présenta comme son successeur* ».

Après ces événements de mars 1821, Charles-Félix va donc nourrir un sentiment particulier pour le berceau de sa dynastie.

Les grands événements savoyards du règne de Charles-Félix

Charles-Félix et la reine Marie-Christine ont fait quatre longs séjours en Savoie, au cours de leurs dix années de règne : du 22 juillet au 4 septembre 1824, du 15 juillet au 11 septembre 1826, du 27 juillet au 2 septembre 1828 et du 7 juillet au 11 août 1830.

Leur arrivée dans toutes les villes du duché se déroulait quasiment toujours selon le même cérémonial, même s'il y avait parfois quelques variantes.

Il n'est donc pas question de toutes les décrire, mais d'évoquer :

- les séjours en Savoie avec, d'une part, l'arrivée de Leurs Majestés à Chambéry et à Annecy en 1824, et, d'autre part, les séjours de 1826, 1828 et 1830,
- les grands évènements qui ont marqué leurs différents séjours.

Les voyages en Savoie

- Le voyage de 1824

Au cours de ce voyage le couple royal était accompagné de la duchesse de Chablais, sœur du roi.

L'arrivée à Chambéry

Comme dans toutes les villes de Savoie visitées par Leurs Majestés, dès que l'administration de la ville de Chambéry eut confirmation de leur arrivée prochaine, elle a donné des instructions pour que l'accueil fût à la hauteur des sentiments de la population. Il a donc été décidé la construction d'un **arc de triomphe**. Et, comme a pu le dire un historien savoyard, « *sous le règne des rois de Sardaigne, l'**arc triomphe** plus que jamais* ».

Celui de Chambéry est d'une grande et majestueuse dimension. C'est normal, Chambéry est la capitale du duché de Savoie. Il a été installé hors du faubourg Montmélian, sur la route du Piémont.

Cet arc de triomphe, d'une double architecture, présente deux faces semblables, avec :

- au-dessus de **l'archivolte**, (*Face verticale moulurée d'un arc)* deux Renommées, tenant une couronne,
- sur la **face extérieure**, du côté de la route et du côté de la ville, il y avait des inscriptions, comme : « *Leur bonté les accompagne* », « *Notre Amour les attend* ».

De part et d'autre de l'arc de triomphe se trouvaient des estrades sur lesquelles se tenaient les personnalités qui allaient accueillir Leurs Majestés : gouverneur général du duché, commandant militaire et son Etat Major, les nobles syndics, etc…

Autour de l'estrade se trouvaient les corps de la garnison, les nobles chevaliers-tireurs, les gardes pompiers, et la musique urbaine. Douze jeunes filles, accompagnées de deux dames de la bonne société, étaient choisies pour présenter des fleurs et réciter des vers à Sa Majesté la reine.

C'est donc le 22 juillet 1824, à 18 heures 30 que le roi, la reine et la duchesse parviennent à l'arc de triomphe.

Le gouverneur souhaite la bienvenue au roi et fait un long discours pour assurer Leurs Majestés des sentiments de respect et d'amour de la population de la Savoie et de la ville de Chambéry. Après la réponse de Sa Majesté, des cris s'élevèrent « *Vive le Roi, Vive la Reine, Vive Son Altesse Royale* ».

Sa Majesté la reine reçut ensuite l'hommage des jeunes demoiselles qui eurent l'honneur de lui offrir chacune une couronne accompagnée d'un hommage.

Quant à la ville, elle était partout décorée de guirlandes, de couronnes, de drapeaux, d'emblèmes et de devises exprimant les sentiments de la population.

L'arrivée à Annecy

Elle a lieu le lundi 9 août, à 19 heures 45. Là encore, même cérémonial : Leurs Majestés parviennent à un arc de triomphe majestueux construit sous la direction de l'architecte Ruphy et sont reçues par les autorités de la ville.

Le commandant de la province, puis le vice-syndic, en l'absence du syndic, ont exprimé les sentiments de respect et d'amour qui animent les habitants de la ville et de la province.

Quatorze demoiselles ayant à leur tête mesdemoiselles de Thiollaz et Dépollier sont sur l'estrade où se trouvaient les autorités. L'une d'elle a récité un compliment à Leurs Majestés qui se sont ensuite rendues au palais épiscopal.

Au cours de leur séjour de 1824, Leurs Majestés ont également participé à différentes manifestations. Les plus importantes feront l'objet d'un développement particulier. Mais citons quelques autres manifestations :

- à Chambéry, Leurs Majestés ont visité le bel hospice de Saint Benoît, généreusement doté par le général comte de Boigne.

Elles ont assisté à la première fête depuis la restauration, de « *l'abattue de l'oiseau* », un **papegai** de bois bariolé de couleurs vives qui avait été fixé au sommet d'un haut mât. Cette manifestation était réservée à la compagnie des nobles chevaliers-tireurs, qui avait été reconstituée. C'est le gouverneur général du duché, qui tirant le premier, pour le roi, fit dégringoler l'oiseau. Il fut donc proclamé roi du tir.

Le roi a inauguré le nouveau théâtre, construit à l'italienne, avec son rideau rouge, son plafond peint, ses loges dorées. Ce théâtre fut anéanti dans l'incendie du 13 février 1864. Il a également inauguré, dans la grande salle de la bibliothèque, le buste en marbre du général de Boigne, bienfaiteur de la ville. (Ce buste est actuellement dans l'hôtel de ville où il a été transféré en 1873).

- à Aix-les-Bains, le roi a inauguré le cercle des étrangers qui était situé dans le château du marquis d'Aix. Après une visite de la ville, le roi est allé honorer de sa présence le beau salon de l'hôtel Guilland, qui avait servi quelque temps de cercle pour les étrangers. Des Anglais y ont fait jouer le « *Gode save the King* ».

- à Annecy, leurs Majestés ont vénéré les reliques de saint François de Sales, dans la cathédrale et celles de sainte Jeanne de Chantal, dans l'église Saint Maurice. Elles se sont également rendues à l'endroit où devait être construite l'église du monastère de la Visitation. Là, le roi a posé la première pierre, bénite par monseigneur l'évêque, sous laquelle quelques pièces de monnaie à son effigie ont été placées. Elles ont également visité la belle manufacture royale de messieurs Duport qui, prévenus de cette faveur, avaient paré les salles de guirlandes et de fleurs.

– **à Thonon**, Leurs Majestés assistèrent à un spectacle politico-patriotique dans la rade. Le thème de ce spectacle était un combat naval entre un vaisseau de Sa Majesté Charles-Félix et un corsaire barbaresque qui pourchassait un bâtiment de la marine marchande sarde. La fin du combat est sans surprise, c'est le vaisseau royal qui gagne et qui fait prisonnier les infidèles.

- Le voyage de 1826

Durant ce séjour en Savoie, les souverains sardes ont reçu le duc d'Orléans, futur Louis-Philippe 1er et son épouse la duchesse Marie-Caroline, qui était la sœur de la reine Marie-Christine. Parvenue à Chambéry, la duchesse Marie-Caroline a écrit dans ses mémoires : « *C'est une ville petite et ancienne, plutôt laide. Nous sommes descendus au Palais, dans les appartements royaux. Ils sont commodes, propres, mais rien de grandiose, avec des chambres un peu basses* ».

Le lendemain, lundi 24 juillet, elle écrit encore : « *A 8 heures, j'étais en toilette et à 9 h 30, nous sommes allés offrir nos souhaits à la chère et bonne Mimi dont c'était la fête. Elle et ses Dames étaient en habit de cour* ». « *Leur habit de cour ressemble à notre grand habit, si ce n'est que les Dames portent des barbes noires et non blanches, celles-ci étant réservées aux princesses seules* ».

- Le voyage de 1828

– **à Chambéry**, Leurs Majestés visitent, le matin, le pensionnat tenu par les dames du Sacré Cœur et l'après-midi la maison rivale, c'est-à-dire le couvent de la Visitation de Lémenc.

- à Saint Jean de Maurienne, le roi inaugure, à l'entrée de la cathédrale, les trois tombeaux d'Humbert aux Blanches Mains, d'Amédée 1er et du Bienheureux Boniface. Ces trois tombeaux ont été sculptés sur sa demande, dans le meilleur style gothique, en marbre de Seyssel.

- Le voyage de 1830

Au cours de ce voyage en Savoie du 7 juillet au 11 août, le plus court, Charles-Félix se trouvait en villégiature à Hautecombe lorsque la révolution éclata à Paris.

Alors que ses officiers, redoutant un enlèvement ou un attentat contre sa personne, lui conseillèrent de retourner sans tarder à Turin, le roi leur répondit : « *Il suffit que je m'arrête à Chambéry. Là, au milieu de mes fidèles Savoyards, je ne crains plus rien. Qu'ai-je besoin de soldats ? N'ai-je pas pour moi tous les Savoyards ?* ».

Les grands événements liés à la Savoie qui ont marqué le règne du roi Charles-Félix.

Rétablissement des diocèses d'Annecy (1822), de Maurienne et de Tarentaise (1825)

- La situation avant et pendant la révolution

Le duché comprenait quatre diocèses :

- le **diocèse de Maurienne**, dont le siège est à Saint Jean de Maurienne. C'est le roi Gontran qui établit un siège épiscopal en 579 après son expédition contre les Lombards.

- l'**archidiocèse de Tarentaise**, dont le siège est à Moûtiers. Sans qu'on puisse vraiment en préciser la date, l'évêque a été élevé à la dignité d'archevêque. En fait, l'histoire de la Tarentaise et de son diocèse est à peu près inconnue jusqu'en 996. Il en est de même pour la Maurienne.

- le **diocèse de Genève-Annecy**, dont le siège est à Annecy. A l'origine le siège du diocèse était à Genève. Ce sont les chanoines de la cathédrale qui ont décidé de quitter cette ville dès l'année 1526, pour s'installer d'abord à La Roche, puis successivement à Seyssel et à Rumilly.

Par la suite, c'est monseigneur François de Bachod qui décide de transférer le siège épiscopal à Annecy, mais lui-même n'y résida pas, étant retenu à Turin par sa charge de légat. En fait, le premier évêque qui résida à Annecy est Ange Giustiniani qui fit son entrée dans la ville le 22 mai 1569.

- enfin, le **diocèse de Chambéry**, n'a été créé qu'en 1779, par le pape Pie VI qui a démembré le diocèse de Grenoble, duquel dépendait le décanat de Savoie.

Pendant la révolution, le département du Mont-Blanc n'a formé qu'un seul diocèse, dont le siège était fixé dans un premier temps à Annecy. Ce diocèse comprenait un peu plus de six cents paroisses.

A partir du concordat du 15 juillet 1801, le siège épiscopal fut transféré à Chambéry et, jusqu'en 1822, le titulaire de ce siège épiscopal fut monseigneur Yves de Solles, nommé en juillet 1805. Son diocèse a été érigé en archevêché en 1817.

- Rétablissement des diocèses

C'est Charles-Félix qui va procéder au rétablissement de la situation antérieure à la révolution.

- Le diocèse d'Annecy

Le roi Victor Emmanuel 1er souhaitait la reconstitution des quatre diocèses, qui existaient avant 1792. L'affaire était en bonne voie lorsqu'éclata la révolution piémontaise de mars 1821 qui entraîna son abdication. Dès son accession au trône, Charles-Félix reprit les négociations pour le rétablissement, dans un premier temps, du diocèse d'Annecy.

Monseigneur Yves de Solles fit tout pour éviter un démembrement de son propre diocèse, mais il finit par se rallier à l'idée d'une restauration de l'ancien évêché de Genève-Annecy.

La bulle de rétablissement du diocèse d'Annecy « *Sollicita catholici gregis* » donnée à Rome le 15 février 1822 par le pape a été publiée par Charles-Félix le 25 février 1822 et enregistrée par le Sénat de Savoie le 15 mars suivant. Le 27 avril 1823, monseigneur Claude-François de Thiollaz était sacré évêque d'Annecy.

- Les diocèses de Tarentaise et de Maurienne

Dès leur retour sous le gouvernement de la Maison de Savoie, la Tarentaise et la Maurienne vont également demander le rétablissement de leur ancien évêché.

Les arguments invoqués sont identiques :

- les évêchés de Tarentaise et de Maurienne sont les plus anciens du duché et leur suppression fut un malheur pour ces deux provinces,
- l'éloignement de Chambéry, d'où la présence indispensable d'un évêque pour les populations qui n'ont presque jamais eu la visite de l'archevêque,
- le rétablissement des deux évêchés serait une consolation pour les populations durement éprouvées par les dernières guerres, les nombreux passages de troupes et la disette des denrées, dont elles ont été victimes.

Les autorités de Saint Jean et de la Maurienne ainsi que celles de Moûtiers et de la Tarentaise envoyèrent entre 1815 et 1824 plusieurs délégations à Turin, pour porter au roi le vœu de leur province de voir rétablir leur siège épiscopal.

Et, le 5 août 1825, le pape Léon XII publiait enfin la bulle qui érigeait canoniquement les deux nouveaux diocèses :

- le révérend Alexis Billiet (1783-1873), vicaire général à Chambéry, était nommé évêque de Maurienne,
- le chanoine Antoine Martinet (1766-1839), également vicaire général à Chambéry, était nommé évêque de Tarentaise.

En 1966, les diocèses de Maurienne et de Tarentaise n'ont pas été supprimés, contrairement à ce que l'on pense parfois, puisqu'il n'y a plus d'évêque depuis cette date, mais ils ont été rattachés à l'archidiocèse de Chambéry. De sorte qu'aujourd'hui, l'archevêque de Chambéry est également évêque de Maurienne et de Tarentaise.

Le diguement de l'Arve et de l'Isère

L'Arve comme l'Isère étaient depuis toujours un sujet de hantise pour les habitants et les administrateurs du Faucigny et de la Tarentaise. En effet, on enregistrait de nombreuses inondations, des ponts emportés, des digues arrachées. Depuis le Moyen Âge, les riverains de ces deux rivières bricolaient de fragiles travaux qui s'avéraient totalement inefficaces en cas de crue.

- Le diguement de l'Arve

Pour remédier à ce problème, l'ingénieur Léandre Bard élabore entre 1820 et 1822 pour l'Arve, un plan qui consiste en un endiguement, en enrochements insubmersibles, sur les cinquante kilomètres qui vont de Chedde jusqu'au pont de Bellecombe.

Lors du passage en Faucigny du roi Charles-Félix, en août 1824, les responsables de la province imaginent de le remercier par avance, de sa participation financière à ces travaux, en élevant une colonne commémorative.

Sans doute sensible à la manifestation organisée en son honneur, il a donné 16.000 livres, pour participer aux dépenses d'endiguement. Or, les dépenses pour la colonne se sont élevées en réalité à 24.640 livres, réparties d'autorité entre les communes de la province.

La colonne définitive qui a un peu plus de 21 mètres (21,44 mètres exactement) de hauteur fut inaugurée en juillet 1826, sans la présence du roi. Au sommet, on y voit la statue du monarque, en costume de cour, avec le manteau de Grand Maître de l'Annonciade, tenant en main le sceptre semé de croix de Savoie. C'est l'œuvre des frères Cacciatore. La statue a été réalisée dans un beau marbre de Carrare.

On construisit dix sept kilomètres entre 1824 et 1838 et treize kilomètres entre 1838 et 1860, soit au total trente kilomètres sous la période sarde, sur les cinquante kilomètres prévus.

- Le diguement de l'Isère

Le roi vint en personne, pendant son voyage de 1824, poser la première pierre au cours d'une cérémonie qui se déroula le 17 août 1824, sur les bords de l'Isère, aux confins de Conflans et de L'Hôpital.

Plusieurs objets qui se trouvent aujourd'hui au musée de Conflans furent enfermés dans une cavité de la première pierre à poser (notamment des médailles et diverses espèces de monnaies frappées sous le règne de Charles-Félix).

Ce n'est que le 25 mars 1829 que les travaux commencèrent. Ils ne seront achevés que le 31 décembre 1853, soit vingt quatre ans après leur début.

Le rachat et la renovation de l'abbaye de Hautecombe

Cette magnifique abbaye située au bord du lac du Bourget a été bâtie entre 1137 et 1150 et elle a servi de nécropole aux princes de la Maison de Savoie jusqu'au XV^{e} siècle. Une cinquantaine de membres de la dynastie y reposent et vingt-huit d'entre eux y ont leur monument.

Après l'invasion de la Savoie par la France en septembre 1792, l'abbaye fut vendue en 1796 à trois personnes de la région qui la transforment trois ans plus tard en une manufacture de faïence qui occupera jusqu'à 30 ouvriers.

Devant les difficultés rencontrées pour se procurer le bois nécessaire aux fours l'entreprise ferme ses portes en 1804 et le bâtiment fut laissé à l'abandon.

Après la restauration de l'État Sarde, les ruines d'Hautecombe deviennent une curiosité touristique, fréquentée par les curistes d'Aix-les-Bains. Le site inspire des poètes illustres, comme Lamartine, ou son émule local, Jean-Pierre Veyrat, auteur de la « *Station poétique à Hautecombe* ».

- Rachat et restauration de l'abbaye

Le 29 juillet 1824, le roi est à Aix-les-Bains, il descend de sa voiture et regarde de l'autre côté du lac. Un témoin de la scène raconte : « *Le Roi porta*

ses regards sur la rive opposée du lac, contemplant longtemps avec tristesse le dernier asile de ses aïeux, qui avait été profané et détruit par les orages de la révolution ».

Dès le lendemain, le roi fait procéder au rachat de l'église et du domaine d'Hautecombe. L'acte d'achat fut passé le 28 août 1824, devant maître Nicoud, notaire à Chambéry.

Il est précisé que le mandataire du roi, Thomas de La Marmora : « *Acquiert non pour la Couronne, mais pour la personne du Roi en son particulier et de ses épargnes, et qu'il entend en conséquence faire partie du patrimoine de ladite Majesté* ».

Il donne ensuite ses ordres pour la restauration de l'abbaye qui est confiée à l'architecte Ernesto Melano qui à cette occasion va créer un gothique de fantaisie, dans le goût « *troubadour* ».

La décoration de l'église fut confiée au sculpteur Benoît Cacciatore qui était originaire de Carrare. Il réalisa plus d'une centaine de statues, le plus souvent dans une pierre tendre, extraite aux environs de Seyssel. Les peintures des voûtes du transept, du sanctuaire et de certaines chapelles sont dues à des artistes Turinois, les frères Louis et Jean Vacca et à François Gonin, le gendre de Louis. Enfin, pour décorer les baies de la chapelle des Princes, Charles-Félix a fait appel à un maître verrier de Vienne en Autriche.

Au cours de leur second séjour de 1826, Charles-Félix et la reine Marie-Christine logèrent dans les appartements royaux construits au XVIII[e] siècle et purent constater avec satisfaction l'état d'avancement des travaux.

L'église a été consacrée en grande pompe, le 5 août 1826, par monseigneur Bigex, archevêque de Chambéry et l'abbaye a été confiée aux Cisterciens de la Consolata de Turin. Charles-Félix donnait également les terres ainsi qu'une rente, et se réservait le droit de patronage sur la nomination du prieur, supérieur des moines, gardiens des tombeaux.

Au cours de leurs deux voyages suivants, Charles-Félix et Marie-Christine revinrent séjourner à l'abbaye.

- L'abbaye et les Conventions de 1860, 1861 et 1862

Des éléments de son acquisition de 1824, Charles-Félix fit deux parts :

- l'une composée du monastère, de son église et de 193 hectares que le roi constitua en fondation,

- l'autre comprenait les appartements que le roi avaient fait aménager pour lui dans une aile de l'abbaye, et dont il se réservait la propriété.

La part que le roi s'était réservée passa par voie de succession à sa veuve Marie-Christine, ensuite à Victor Emmanuel II, puis à Humbert 1[er], à Victor Emmanuel III, et à son décès en 1947, à ses héritiers. Charles-Albert n'est pas mentionné, c'est tout simplement parce qu'il a été exclu de la succession.

Depuis 1860, des déclarations de succession ont été régulièrement faites à l'État français, qui les accueillit sans discussion, reconnaissant ainsi le droit de propriété des déclarants, en percevant à cette occasion les impôts prévus par les lois françaises. Quant à l'abbaye ou, si l'on préfère, à la fondation de

Charles-Félix, immuable comme toutes les personnes morales, elle ne fut jamais soumise à une mutation de propriété.

En 1860, comme toute la Savoie, Hautecombe est devenue française. Son sort a été réglé par des conventions entre la Sardaigne et la France, en date des 23 août 1860 et 21 novembre 1861. Il n'y eut aucun problème jusqu'en 1946, c'est-à-dire jusqu'à la chute de la monarchie et la proclamation de la république italienne.

Les translations des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal

Autres évènements importants qui eurent lieu pendant le voyage des souverains en Savoie c'est celui des translations des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal.

- Translation des reliques de saint François de Sales

La translation de ces reliques eut lieu le 21 août 1826. De grand matin la foule commença à se porter vers la cathédrale d'où devait partir la procession. Celle-ci devait commencer à huit heures, mais par deux fois elle fut retardée par une pluie abondante et soudaine.

Les Saintes Reliques dans leur châsse, étaient accompagnées de six cents prêtres environ, six évêques ou archevêques, et portées par huit prêtres en aube et tunique blanches.

Les carabiniers royaux marchaient sur une double ligne à côté des évêques. Etaient également présents : la famille de Sales, le gouverneur général du duché de Savoie, ainsi que toutes les autorités civiles et militaires. Pour clore le défilé la population d'Annecy et des environs.

Sorti de la cathédrale, le cortège emprunta le pont Morens, la rue de l'Isle, le faubourg Perrière, le pont de la Halle et les quais pour entrer dans l'église de la Visitation après avoir suivi la rue du Pâquier et la rue Royale.

Une fois entrée dans l'église, la châsse fut élevée au-dessus de l'autel, l'archevêque de Paris, monseigneur de Quélen, célébra la messe pontificale et termina la cérémonie par le *Domine, salvum fac Regem*, chanté par toute l'assistance. Vers les dix-sept heures, monseigneur Rey, évêque de Pignerol, prononça le panégyrique du Saint.

Le 22 août, c'est-à-dire le lendemain, à seize heures, Leurs Majestés suivies de la Cour se sont rendues à l'église Saint Maurice, pour assister aux vêpres solennelles de la fête du lendemain. Ensuite, accompagnées des évêques et de la noblesse, Elles ont visité le monastère de la Visitation.

- Translation des Reliques de sainte Jeanne de Chantal

C'est donc le 23 août, qu'eut lieu la translation des Reliques de sainte Jeanne de Chantal. La solennité fut à peu près la même que celle du 21 août pour saint François de Sales. Toutefois, c'est monseigneur l'archevêque de Chambéry qui officia à la grand'Messe, devant le roi et la reine. Après

l'Évangile, le chanoine d'Arcine fit le panégyrique de la Sainte et la messe terminée, la foule entonna le *Domine, salvum*.

D'après les comptes que détient la Visitation d'Annecy, les translations coûtèrent treize mille cent vingt et une livres (13.121). On sait que le roi Charles X contribua à cette somme.

Enfin, à l'occasion de la translation de ces Saintes Reliques, Charles-Félix et Marie-Christine offrirent à l'église de la Visitation une chapelle en vermeil, un ostensoir, un calice, des burettes, aiguière, bassin et sonnette pour un coût estimé à sept mille cent quarante quatre livres (7.144).

Les autres aspects de la politique de Charles-Félix s'appliquent à l'ensemble du royaume ou plus particulièrement à la Savoie.

La réorganisation de l'enseignement

Peu après l'avènement de Charles-Félix, l'instruction va faire l'objet d'une importante réorganisation. Le 31 décembre 1821, le chevalier Noël Viallet de Montbel, président du Sénat de Savoie, chef du conseil de réforme des études, publie une ordonnance intitulée : « *pour le bon ordre de l'instruction publique* ».

Désormais, pour pouvoir enseigner, il faut : obtenir un certificat de moralité et de capacité délivré par l'évêque, détenir une autorisation du syndic de la commune, autorisation renouvelable tous les trois ans et prêter serment devant les révérends curés ou recteurs de la commune.

Les congrégations religieuses étaient dispensées de ces formalités.

Voici le texte de ce serment à prêter devant le curé :

> « Je jure d'être fidèle au Roi, au Gouvernement Royal, d'exercer mes fonctions avec honneur et probité, de n'admettre dans mon école aucun élève de sexe féminin, et de surveiller mes écoliers pour qu'ils assistent, les dimanches et fêtes, aux offices divins, et remplissent les devoirs de notre sainte Religion ».

Les Lettres-patentes du 23 juillet 1822 qui organisent les écoles primaires et secondaires, imposent à chaque commune de créer une école pour apprendre aux enfants : « *à lire et à écrire, la grammaire, l'arithmétique et le catéchisme* ». Ces Lettres-patentes étaient remarquables, car pour la première fois, un statut était donné aux établissements et à leur personnel.

Les cours débutent le 3 novembre et se terminent le 3 septembre. L'instruction est en principe gratuite, avec toutefois faculté de faire participer les élèves de familles fortunées à une rétribution mensuelle.

Mais ne nous illusionnons pas, le rôle de l'école n'est pas de développer l'instruction des masses, mais plutôt de les préparer à accepter le système politique conservateur en place et à obéir à l'église qui en est le garant.

En dehors de ces petits établissements, pour les jeunes enfants, il y avait des collèges royaux et des collèges secondaires, pour les plus grands. Une école des Mines est créée à Moûtiers par le roi Charles-Félix. Elle est inaugurée le 1er juillet 1825.

La réorganisation de la justice

Celle-ci est prévue par l'Édit du 27 septembre 1822 qui avait pour but de rapprocher le système judiciaire sarde, du système judiciaire français.

Le juge mage, juge unique, est remplacé par un tribunal de premier degré. On abrège les délais, on réduit le nombre des nullités, on supprime les épices. Les fonctions du ministère public près des tribunaux sont exercées par un avocat fiscal, assisté d'un ou deux substituts.

Mais la réforme qui fut la plus appréciée fut sans conteste possible celle qui modifiait la procédure criminelle. Jusque-là, l'accusé était traduit en justice sur simple réquisitoire du ministère public. Il n'y avait point de jurés, point d'appel, point de recours en cassation. L'édit de 1822 créa des magistrats d'instruction et détermina les formes des enquêtes et les droits de la défense, pour éviter, autant que faire se peut, les erreurs judiciaires.

Les différents codes : civil, pénal, commerce, procédure criminelle ne seront toutefois publiés que sous le règne de Charles-Albert.

La défense militaire : les forts de l'Esseillon

Après le retour de la Savoie au royaume de Sardaigne, Metternich conseilla vivement à Victor Emmanuel 1[er] de consacrer la plus grande partie de l'indemnité versée par la France, à la fortification de la route du Mont Cenis qui conduisait de Lyon à Turin. En effet, cette route n'était plus protégée depuis la disparition de la forteresse de Montmélian.

L'emplacement choisi, un peu en aval de Bramans est situé à dix heures de marche du col de l'Iseran, de sorte que les troupes en garnison pouvaient verrouiller les deux grandes vallées transalpines : la Maurienne et la Tarentaise.

Les ouvrages principaux : les quatre forts et la redoute furent bâtis par des entreprises piémontaises. Les travaux débutèrent en 1819 et ne s'achevèrent qu'en 1833. En 1825, la redoute Marie-Thérèse fut construite et armée. Le fort Charles-Félix reçut son armement et fut occupé par l'armée en 1827. Il fut inauguré par le roi et la reine Marie-Christine le 4 septembre 1829. En 1828, le fort Victor Emmanuel fut complètement achevé et armé, et le fort Marie-Christine fut achevé en 1830.

Les travaux prirent fin en 1833 par la construction d'une nouvelle route rendant plus facile l'accès aux forts par les voitures.

Le dernier voyage en Savoie

Le 27 avril 1831, vers quinze heures, après une semaine d'agonie, Charles-Félix meurt à Turin, au palais Madame, et avec lui s'éteint la branche aînée de la Maison de Savoie, qui régnait depuis le XI[e] siècle. Charles-Félix n'avait que 66 ans.

Dans son testament du 5 mars 1825, il avait demandé à être enseveli à Hautecombe, dans un cercueil de plomb :

« Revêtu de l'habit de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, avec le moins de pompe possible. Ayant été destiné par la Divine Providence à relever de ses ruines cette église et à y replacer les cendres de mes ancêtres dans leurs tombeaux, je choisis ce saint lieu pour ma sépulture ».

Le 2 mai, eurent lieu à Turin les obsèques du roi qui furent « *majestueuses et déchirantes* » comme le dit la chronique. Le même jour, le cortège funèbre, composé de 132 personnes, part de Turin pour gagner Hautecombe.

Le 4 mai, il passe le col du Mont-Cenis et mit une semaine pour gagner Chambéry où il arrive le 9 mai, vers onze heures du matin, après plusieurs arrêts, notamment à Saint Jean de Maurienne, le 6 mai. A Chambéry, eut lieu une somptueuse célébration dans la cathédrale, en présence des évêques de la province.

Transportée d'Aix-les-Bains par bateau, la dépouille mortelle arrive à Hautecombe le 11 mai dans l'après-midi, pour y être inhumée. La cérémonie fut présidée par monseigneur de Thiollaz, évêque d'Annecy, à qui le métropolitain de Chambéry avait cédé cet honneur, en sa qualité de plus ancien évêque de la Savoie.

Son épouse la reine Marie-Christine de 14 ans sa cadette, lui survivra dix huit ans et le rejoignit après sa mort survenue le 12 mars 1849.

L'abbaye de Hautecombe (un statut juridique particulier)

Du fait de l'abolition de la monarchie en Italie et l'instauration de la république deux problèmes vont surgir pour l'abbaye de Hautecombe, le premier en 1946 et le second en 1949.

Avant de les examiner, il est nécessaire de rappeler que des éléments de son acquisition de 1824, le roi de Sardaigne Charles-Félix fit deux parts par acte du 7 août 1826 :

- L'une composée du monastère, de son église et de 193 hectares que le roi constitua en fondation.

Donc, l'abbaye ou plus exactement la fondation de Charles-Félix, immuable comme toutes les personnes morales, ne fut jamais soumise depuis 1826 à aucune mutation de propriété, puisque les personnes morales ne meurent jamais.

La fondation a été successivement desservie par les Cisterciens de la Consolata de Turin de 1826 à 1864, par les Cisterciens de Sénanque de 1864 à 1922, par les Bénédictins venus de l'abbaye Sainte Marie-Madeleine de Marseille de 1922 à 1992, et, depuis 1992, par la Communauté du Chemin Neuf de Lyon.

- L'autre comprenait les appartements que le roi avaient fait aménager pour lui dans une aile de l'abbaye, et dont il se réservait la propriété.

Ainsi, la part du roi est passée par voie de succession de Charles-Félix à Marie-Christine et ensuite de celle-ci à Victor-Emmanuel II, puis à Humbert 1er,

à Victor-Emmanuel III, et, au décès de ce dernier, survenu à Alexandrie en Egypte, en 1947, à ses héritiers.

Depuis 1860, des déclarations de succession ont été régulièrement faites à l'État français qui les a accueillies sans problème, percevant au passage les impôts prévus par les lois françaises.

Les deux masses restées parfaitement distinctes par la suite et jusqu'en 1946 pas de problème. La situation resta telle qu'elle vient d'être décrite.

Un premier problème surgit en 1946

C'est un membre du Conseil Général de la Savoie qui estimant que les propriétés royales d'Hautecombe appartenant au domaine de la couronne d'Italie devaient revenir à la France, puisque la république italienne venait d'être proclamée. Ce conseiller général demandait donc à l'État français de les attribuer au département.

Il lui fut répondu que les propriétés royales de Hautecombe n'avaient jamais fait partie du domaine de la couronne, ni dans le royaume de Sardaigne, ni dans le royaume d'Italie, dans la mesure où Charles-Félix les avait acquises sur sa cassette personnelle.

Il lui fut également rappelé qu'après 1860, les héritiers de chaque propriétaire défunt avaient fait une déclaration de succession et payés les droits prévus par les lois françaises.

On en resta là pendant quelques années.

Un deuxième problème surgit en 1949

Et ce fut l'occasion de préciser divers points de droit et d'évoquer les actes diplomatiques qui ont réglé la situation de Hautecombe au moment de l'annexion de la Savoie à la France.

Ces actes diplomatiques sont au nombre de quatre :

- le protocole du 18 août 1860, par lequel Napoléon III s'engage à respecter et garantir la fondation ecclésiastique,
- une convention du 23 août 1860 entre la Sardaigne et la France qui permettait d'assurer le respect des dispositions de la Lettre patente du roi Charles-Félix, du 7 août 1826 (c'est-à-dire celle qui a partagé l'acquisition de 1824, en deux parts),
- un arrangement du 4 août 1862 ainsi qu'une déclaration du 13 février 1863, qui ont réglé la substitution d'une autre communauté à celle d'origine, c'est-à-dire les Cisterciens de la Consolata de Turin.

Cette situation juridique est atypique, car elle a permis à Hautecombe d'échapper à l'application :

- du décret du 29 mars 1880, qui visait à limiter le nombre et les pouvoirs des congrégations religieuses,
- à la loi du 1er juillet 1901, qui ne reconnaissait que les congrégations autorisées,
- et à celle du 9 décembre 1905, qui aurait entraîné sa mise sous séquestre.

Donc que c'est-il passé en 1949 ?

L'abbaye de Hautecombe, en tant que telle, fut instituée légataire. De ce fait, le notaire chargé de liquider la succession de Victor-Emmanuel III, mort en 1947 à Alexandrie en Egypte, demanda au préfet de la Savoie, en vertu de l'article 3 du décret du 4 janvier 1949, de prendre l'arrêté autorisant la délivrance du legs.

Le préfet a différé sa décision dans l'attente de connaître la position du Ministère de l'Intérieur sur cette question.

A partir de ce moment là, va commencer un échange d'arguments et de contre arguments entre le ministère et l'abbaye.

Tout d'abord, le ministère va prétendre que le legs ne peut être délivré aux Bénédictins de Hautecombe, parce que ceux-ci ne bénéficient pas de l'autorisation prévue par la loi du 1er juillet 1901.

L'abbaye va contester cette interprétation du fait que le legs ne concerne pas la Communauté des Bénédictins établie à Hautecombe, mais l'abbaye elle-même, créée en fondation par Charles-Félix. Il faut donc considérer la validité du legs, non pas d'après le droit des congrégations, mais d'après le droit des fondations.

Et, pour appuyer leur position, les moines vont évoquer un certain nombre de dispositions, parmi lesquelles on peut citer :

- Un jugement du tribunal civil de Chambéry du 9 avril 1898, qui précise :

« *A cette époque, en Savoie,* donc au moment où la Savoie faisait partie du royaume de Sardaigne, *tout ce que décidait le roi en quelque forme que la décision fût prise : édit, rescrit, billet, lettres, était la loi* ».

Ainsi, la charte de Charles-Félix du 7 août 1826 a force de loi et la fondation qu'elle a créée avait pleine valeur et elle ne pouvait être abrogée que par une autre loi. Or, il n'y en a pas.

- La convention du 23 août 1860, qui, dans son article 7 prévoit la survivance des personnes morales existant en Savoie au 24 mars 1860.

Et pourtant, malgré ces dispositions irréfutables, le Ministère de l'Intérieur n'a pas voulu changer de position et a fait savoir au préfet de la Savoie qu'il maintenait son refus.

L'abbaye n'avait donc d'autre recours que d'attaquer ce refus, comme entaché d'excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Celui-ci va différer sa décision, dans l'attente de connaître la position du Ministère des Affaires Étrangères, sur la portée des actes internationaux déjà cités et sur leur portée actuelle en fonction de l'article 44 du traité de Paris, signé entre la France et l'Italie le 10 février 1947.

En effet, après ce traité, une convention était intervenue le 14 novembre 1948 entre ces deux pays, pour déterminer qu'elles étaient les accords antérieurement conclus qui restaient en vigueur.

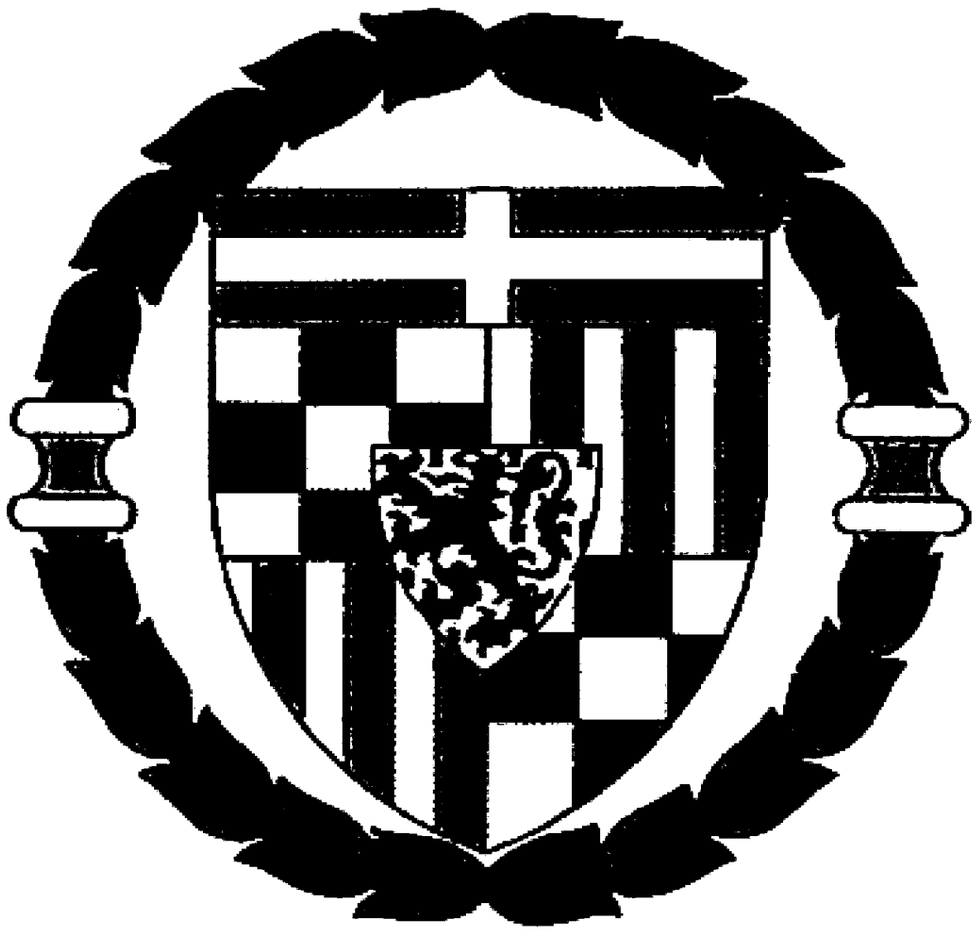
155e ANNÉE 2015

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib I)

" La Patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous "

La Revue Savoisienne



Flores Fructusque

(SAINT FRANÇOIS DE SALES)

" Des fleurs et des fruits "

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Évêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Étienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Éloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
Melville GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).

Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

MEMBRES DU COMITÉ

À LA DATE DU 30 MARS 2016

Président : M. Jean-Henri VIALLET, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, secrétaire de la Société des Amis du vieil Annecy.

Vice-Présidents : M. Michel AMOUDRY, O. ⚷, C. ☉, professeur honoraire, président de la Société des Amis du Vieil Annecy.

Vice-Présidente : Bibliothécaire M^me^ Claire LAURENCIN, secrétaire-comptable, en retraite.

Secrétaire : M. Yves TYL, professeur honoraire, docteur en histoire.

Secrétaire adjoint : M. Bernard PREMAT, ✿, professeur honoraire de philosophie, directeur de publication de *La Revue Savoisienne*.

Trésorier : M. Gilles DUPENLOUP, directeur administratif et financier.

Archiviste : M. Jean-Pierre COUDRAY, (professeur honoraire de langues anciennes en classes préparatoires au lycée Berthollet, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane.

Membres : M^me^ Isabelle BOUVIER, bibliothécaire.
M. Henri COMTE, professeur honoraire de l'Université.
M. Julien COPPIER, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du patrimoine de Savoie.
M. Yves LAURENCIN, avocat honoraire.
M^me^ Évelyne REFAUVELET, comptable en retraite.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : M. Bernard PREMAT.

Comité de Rédaction : M^me^ Georgette CHEVALLIER, MM. Jean-Pierre COUDRAY, Bernard DEMOTZ, François DEMOTZ, André PALLATIER, Yves TYL, Jean-Henri VIALLET.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1985 S. Ex. Mgr. BARBIER Hubert, ❋, ancien évêque d'Annecy, archevêque émérite de Bourges, La Roche-sur-Yon.

2004 S. Ex. Mgr. BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy à Annecy.

1997 † BRUN Claire (M^me^), O. ⚷, C. ❍, proviseur honoraire du lycée Berthollet d'Annecy, Passy.

1958 CHEVALLIER Georgette (M^me^), ❋, O. ❍, dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, professeur honoraire de lettres classiques, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, secrétaire de l'Académie florimontane de 1983 à 2014, Annecy.

1977 DEMOTZ Bernard, O. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, Président d'honneur de l'Académie florimontane, Cléry.

1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, Président d'honneur de l'Académie florimontane, Annemasse.

1965 † HERMANN Marie-Thérèse (M^me^), ❁, présidente d'honneur de l'Académie salésienne et vice-présidente de l'Académie chablaisienne, ex-archiviste de l'académie florimontane, Annecy.

2014 MAURIN Hélène (M^me^), directrice des Archives départementales de Haute-Savoie, Annecy.

1984 RABUT Élisabeth (M^lle^), O. ❁, ancienne directrice des Archives départementales de la Haute-Savoie, chef de l'Inspection générale des Archives de France honoraire, Paris.

1989 RAYSSAC Marie-Claude (M^lle^), directrice des Archives municipales d'Annecy, Annecy.

2008 TAPPONNIER Paul, géologue, géophysicien, membre de l'Institut, Paris.

1992 VIALLET Hélène (M^lle^), directeur des Archives de l'Isère, Grenoble.

LISTE DES MEMBRES (1)

(à jour de leur cotisation 2015)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, O. ⚷, C. ❍, professeur honoraire, président de la Société des Amis du vieil Annecy, vice-président de l'Académie florimontane, Annecy.

2003 BERTHIER Pierre, retraité, Épagny.

1996 BEXON Alain, historien de l'art, éditeur, Annecy-le-Vieux.

1989 BOUILLARD Monique (M^me^), bibliothécaire de l'Académie florimontane, guide-conférencière d'Annecy, Cran-Gevrier.

1991 BOUVARD Madeleine (M^me^), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

2004 BOUVIER André, technicien, Chavanod.

1987 BOUVIER Isabelle (M^me^), bibliothécaire, Annecy.

2007 BRACHET-ROLLAND Francine (Marcelle) (M^me^), O. ⚷, archiviste de l'Académie florimontane, directeur de recherche (ministère de l'Équipement) en retraite, Annecy.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir en retraite à la Banque Laydernier, Annecy.
1996 † CHATELAIN Jacques, ébéniste, Talloires.
1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Annecy-le-Vieux.
2000 CHAUBET Daniel, O. ✪, ingénieur, docteur en histoire, Chambéry.
2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, responsable des émissions de TV8 Mont-Blanc, Annecy-le-Vieux.
2005 COMTE Henri, O. ✪, professeur honoraire des Universités, Lyon.
2004 CONNAC Yves, publiciste, Annecy.
2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 CORBIÈRE (de la) Matthieu, historien, président de la Société d'histoire de Genève, Carouge (C.H.).
1998 COSTA Nathalie, (M^me^), réalisatrice en audio-visuel, animation du Patrimoine, Annecy.
2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur honoraire de langues anciennes en classes préparatoires au Lycée Berthollet, membre du concours de poésie de l'Académie florimontane, archiviste de l'Académie florimontane.
1991 COUDRAY Lina (M^me^), professeur honoraire, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (M^me^), chargée des collections du château de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1978 DUJOURDY Simone (M^me^), ✪, retraitée de l'Inspection académique d'Annecy.
2012 DUPENLOUP Gilles, directeur administratif et financier, Rumilly.
1999 DUPRAZ Paul, ✪, agrégé d'italien, professeur honoraire, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1993 † FILLION Monique (M^me^), chef de service en retraite de commerce international, présidente des Amis du val de Thônes, Thônes.
1962 GABION Robert, C. ❁, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
2001 GANTELET Léo, retraité en informatique, écrivain, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Seynod.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1997 GARIN-THOMAS Françoise (M^me^), organisatrice des promenades culturelles de l'Académie Florimontane, Saint-Jorioz.
2008 HERRGOTT Jacques, architecte-urbaniste en retraite, Veyrier-du-Lac.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
2008 LASSIOUVE Michel, gérant de société, Annecy-le-Vieux.
2012 LAURENCIN Claire (M^me^), secrétaire-comptable, Annecy-le-Vieux.
1994 LAVILLE Claude (M^me^) ❁, ⚷, C. ✪, retraitée de l'Éducation Nationale, ex-présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1999 LAVOREL Jean-Claude, garagiste en retraite, vice-président des Amis du Vieil-Annecy, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (M^lle^), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.

1976 MANSAU Andrée (M^me^), O. ✪, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.

1961 NICOLAS Jean, professeur émérite à l'Université de Paris-VII, Paris.

1973 PALLUEL-GUILLARD André, ✪, docteur-es-lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.

1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en histoire, archiviste paléographe, conservateur des bibliothèques, président de l'Académie salésienne, Grenoble.

1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Annecy.

1992 PREMAT Bernard, ✿, professeur honoraire de philosophie, secrétaire adjoint de l'Académie florimontane, directeur de publication de *La Revue savoisienne*, Veyrier-du-Lac.

2006 REFAUVELET Évelyne (M^me^), comptable en retraite, Annecy.

1974 REGAT Christian, guide touristique, président d'honneur de l'Académie salésienne, Meythet.

1988 † ROLLET Yolande (M^me^), guide-conférencière honoraire, Annecy.

1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (M^me^), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Thorens-Glières.

1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire de l'École Nationale de Musique d'Annecy, Chambéry.

1982 SANTSCHI Catherine (M^lle^), archiviste d'État honoraire, Genève.

1998 SCHNEIDER Nicole (M^me^), membre d'honneur de l'Académie salésienne, Veyrier-du-Lac.

1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances (en retraite), Annecy-le-Vieux.

1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.

1973 SERS-HERMANN Brigitte (M^me^), membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.

1987 † TERREAUX Louis, ✲, ⚜, C. ✪, ✠, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président d'honneur de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.

1998 TYL Yves, professeur honoraire, Saint-Jorioz.

1992 VESIN Andrée (M^me^), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.

1984 VIALLET Jean-Henri, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, Annecy, vice-président de l'Académie florimontane, secrétaire de la Société des Amis du vieil Annecy.

1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture (en retraite), membre du comité de l'association des Amis du Vieux Seynod, Seynod.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIÈRES DE VEIGY (d') Thierry, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.

1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.

2002 BEDOIS-BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-St-Bernard.

2010 BERTHELET Jean-Claude, retraité, Annecy.

1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
2003 BIBOLLET Anne-Marie (M^lle), enseignante, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1973 BLANC Michèle (M^me), Établissement Alpha, Artemare.
1999 BROILLET Philippe, historien, Corsier (Suisse).
2005 BRONDEL Jean, professeur d'anglais, retraité, Écully.
1964 BRUNET Jean, notaire en retraite, Veyrier-du-Lac.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (M^me), écrivain, Neydens.
1996 BUTTIN Charles, professeur retraité, Thusy.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, La Roche-sur-Foron.
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des Postes, retraité, Annecy-le-Vieux.
1969 COLLIARD Lauro, ⚜, C. ✪, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Verona (Italie).
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (M^me), retraitée, Reignier.
1982 COUTIN Bernard (M^e), docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Talloires.
2007 DELOCHE Esther (M^lle), docteur en histoire, La Clusaz.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Paris.
2000 DEMOTZ François, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, professeur agrégé en histoire, Lyon.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1991 DÉPREZ Marielle (M^me), vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
2012 DEPRIECK Christophe, T.P. forestier, Annecy.
2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, Genève.
2009 DUPARC Bernard-Paul, conseil en communication, retraité, Annecy-le-Vieux.
2012 DUPENLOUP Delphine (M^lle), médiatrice culturelle, Rumilly.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2009 GARCIN Monique, kinésithérapeute, Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de L'E.N.S., professeur en classes préparatoires au Lycée Hoche, membre du comité français d'histoire de la géologie, Chaville.
2005 GUERRAZ François, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, auteur compositeur, musicien, retraité des établissements Guerraz, Montmélian.
1970 GUERRIER-PAGNON Alain, archiviste en retraite, Blois.
2005 IMBERT Maurice, C. ✵, officier général (2^e section), Annecy.
2009 JEANBERNÉ Solange (M^me), agent à la médiathèque de Rumilly, Rumilly.
2012 LABRUDE Pierre, professeur honoraire de pharmacie à l'Université de Lorraine, Annecy.
2008 LAPIERRE Jean-Yves, ingénieur retraité, Argonay.
2014 LAURENCIN Yves, avocat honoraire, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de Banque, Paris.
2000 MARGUET André, D.R.A.S.S.M., conservateur du patrimoine des Pays de Savoie, Marseille.
2000 MÉGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.

1998 PAOLI Françoise (M^me^), professeur honoraire d'histoire, Annecy-le-Vieux.
2011 PARIS Jeannine (M^me^), auxiliaire puéricultrice, Gruffy.
1986 PERSOUD Josiane (M^me^), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (M^me^), professeur honoraire, Annecy.
1988 † RAFFIN Marie-Madeleine (M^me^), ✪, professeur honoraire, Annecy.
2007 REFAUVELET Paul, gérant d'agence de publicité en retraite, président de l'Université du Temps Libre, Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur honoraire, Annecy.
2009 RIGNOT Claude, retraité, Cuvat.
1987 ROBACHE Thérèse (M^lle^), conservateur en retraite, Chamonix.
2002 ROBILLOT Michel, Crédit Agricole, Seynod.
1993 ROSSET Marie-Jeanne (M^me^), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
2008 SALZE Chantal (M^me^), retraitée, Annecy.
2009 TALAGRAND Noël, ingénieur à Plancherine (Savoie).
1980 † TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (M^me^), O. ✪, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
2003 TCHINENY Georges, cadre commercial en retraite, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en droit, président de l'Académie chablaisienne, Thonon-les-Bains.
2003 TOUVIER Louis, professeur honoraire de lettres classiques, Charvonnex.
1990 VAILLY Jean, (M^e^), ⚷, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
2012 VIGLIANO Pierre, expert-comptable, vérificateur aux comptes de l'Académie florimontane, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur d'histoire, Montagny-les-Lanches.
2011 WESTMAN Joëlle (M^me^), retraitée, membre du comité de la Société des Amis du vieil Annecy, Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.
2010 ALBERT Élisabeth (M^me^), Sevrier.
2010 ALBERT Philippe, retraité, médaille de la reconnaissance de la nation, Sevrier.
2005 ALLARD-CARTIER Isabelle (M^me^), restauratrice de tableaux, Annecy.
2012 AUSSEDAT Patrick, industriel, Veyrier-du-Lac.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Annecy.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (M^me^), institutrice, Gaillard.
2008 BALTHAZARD Pierre-Louis, secrétaire comptable, Cusy.
2011 BARRUCAND Bernard, notaire en retraite, Annecy-le-Vieux.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.
1987 BAUQUIS Madeleine (M^me^), retraitée marketing Gillette France, Annecy.
2007 BEAUQUIS Pierre, cadre de banque, Marcellaz-Albanais.
1999 BÉRAUD Sandrine (M^lle^), auteur-compositeur, Paris.
2012 BERNARD Joann, enseignant, Saint-Offenge-Dessous.

2011 BERTHOU François, ingénieur agronome en retraite, Annecy.
2010 BLANC Pierre, comptoir des plastiques de l'Ain, Bellegarde.
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, maire adjoint de Villaz, Villaz.
2011 BONTRON Stéphane, expert-comptable, Vincennes.
2008 BOREL-GIRAUD Jean-Pierre, chirurgien-dentiste retraité, Annecy-le-Vieux.
2012 BOUGAIN-BRAND Maryse (Mme), professeur retraitée histoire-géographie, Annecy.
2011 BOUVIER Bernard, hôtelier, Chavanod.
2011 BOUVIER Thérèse (Mme), hôtelière, Chavanod.
1976 BOY Gabriel, ⚷, ingénieur divisionnaire honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.
1970 BOYER-BOUQUET Marie-Thérèse (Mme), ⚇, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
2006 BOZON Philippe, secrétaire juridique, Annecy.
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre en retraite, Chézy-sur-Marne.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1991 BRUNET-CHARVIN Marie-Claude (Mme), ex-guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
2008 BUFFARD Jeanine (Mlle), retraitée, Annecy.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
2006 † BURNET Jean-Pierre, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien hôtelier et thermaliste, Aix-les-Bains.
2008 BUTTET (de) Bruno, retraité d'une compagnie d'assurance, Paris.
1987 BUTTIN Pierre (Me), avocat, Chambéry.
2014 CASEZ Laurette (Mme), Duingt.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
2011 CHAMBAZ Guillemette (Mme), secrétaire, Annecy.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), O. ☼, C. ⚷, ⚇, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées (C.R.), Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
2012 CHARVIN Corinne, directrice organisme de formation, Annecy
2008 CHÂTEL Juliette (Mme), Présidente du Centre de la Culture savoyarde, professeur des écoles retraitée, guide du patrimoine, Taninges.
2008 CHEMAIN Arlette (Mme), professeur émérite de littérature comparée. Le Bourget-du-Lac.
2008 CHEMAIN Roger, maître de conférences à l'Université de Nice, Le Bourget-du-Lac.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2010 CHEVALLIER André-Marc, président du Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, Paris.
2000 CHEVRIER Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
2007 CHOUVELON Catherine (Mme), infirmière, Rouville.
2007 CHOUVELON Jean-Claude, vétérinaire en retraite, Rouville.
2000 COCHARD Michèle (Mlle), retraitée, Annecy.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
2005 COMTE Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.
2015 CONIGLIANO François de, retraité, Talloires.

2015 CONIGLIANO Jeanine de, Talloires.
1993 † COULON Paul, directeur d'entreprise en retraite, Annecy.
2011 CUÉNIN Marina (M^me^), Seynod.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy, président d'honneur de la Chambre syndicale du bâtiment, Annecy.
2007 CURTENAZ DE MARONZIER François, courtier et expert en objets d'art, décorateur héraldiste, chevalier des Saints Maurice et Lazare, Duingt.
2015 DAILLE Pierre, Jacob-Bellecombette.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, assureur, Le Mans.
2011 DANJOU François, médecin en retraite, Annecy.
2008 DAOUPHARS Alain, retraité, Talloires.
2009 DARSY Ghyslaine, guide conférencière, Annecy.
2013 DAURIER Geneviève (M^me^), Lovagny.
1981 DELETRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
2014 DELLA GIOIA Geoffrey, adjoint administratif, Pers-Jussy.
2012 DELOCHE Jacques, professeur d'histoire, Annecy-le-Vieux.
1993 DELUERMOZ François, ⚷, ⚙, croix de la valeur militaire, croix du combattant 39-45, retraité de l'Armée, Sevrier.
2012 DERISOUD Emmanuel, Président Fondateur du site www.phoenixblanc.com/ Plateforme d'Affaires sur Internet, Collonges-sous-Salève.
2008 DESCHAMPS Louis, retraité, Talloires.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
2005 DESCOLLAZ Viviane, conciliateur de justice, Duingt.
2010 DIZIN André, retraité agence de voyages, Annecy.
1974 DUBY Jean-François, ❋, C. ⚷, O. ⚙, ⚷, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.
2009 DUNAND Michel, enseignant retraité, Annecy.
2003 DUPONT Marius Camille, plongeur subaquatique, découvreur, Sevrier.
2013 DURAND Anne (M^me^), Aix-les-Bains.
2008 ESPARGILIÈRE Bernard, directeur de marketing retraité, Annecy.
2008 ESPARGILIÈRES Claude (M^me^), retraitée, Annecy.
2008 FIGIUIÈRE Nicole (M^me^), professeur d'histoire et géographie, Meythet.
2010 FIGIUIÈRE Régis, gestionnaire informatique, Sévrier.
2004 FOLLIET Jacques, retraité, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Éducation Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (D^r^), médecin, Collonges-au-Mont-d'Or.
1998 GALLAY Andrée (M^me^), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy-le-Vieux.
2006 GARCIN Catherine (M^me^), éducatrice Montessori, Vieugy.
2013 GARCIN Gisèle (M^me^), retraitée, Culoz.
2015 GARDET Jeanne (M^me^), retraitée, Annecy.
2012 GAY Claude (M^me^), professeur, Ambilly.
1988 GINET Yvette (M^lle^), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1987 GRADEL François (D^r^), docteur en médecine, Apremont.

1990 GRIESHABER Jacqueline (M^me^), Sevrier.
2015 GROLL Bernard, retraité, Corenc.
2015 GROLL Bernardette (M^me^), retraité, Corenc.
2005 GROS Alain, ❍, professeur de lettres, Président de la Société d'Émulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse.
2012 GROS Carole (M^me^), gérante de société, accompagnatrice de montagne, Val Thorens.
2005 † GUELPA Colette (M^me^), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Seynod.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ingénieur, docteur en musicologie, Saint Jean de Losne.
2012 HEBRARD Jean-Louis, professeur honoraire d'histoire-géographie, Albens.
2010 HENRI-BALLY Raphaële (M^me^), ingénieur, Pau.
2003 HUMBERT Mauricette (M^me^), professeur honoraire de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
2011 ISABELLON Laurena (M^me^), journaliste-éditrice, Saint-Vincent, Val d'Aoste, Italie.
1995 † JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚷, retraité, Annecy-le-Vieux.
2010 JAMAIN-BARBET Véronique (M^me^), musicienne, Thusy.
2011 JAULMES-CHAMBAZ (M^me^), professeur de lettres classiques en retraite, Lovagny.
2015 KUTTEN Christophe, Annecy.
2012 LABASSE Olivier, directeur de société, retraité, Veyrier-du-Lac.
2006 LAEUFFER Jean, enseignant, Paris.
2010 LANGWOST André (M^e^), juriste, avocat, historien, Annecy.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 LAVEDRINE Georges, ❋, ⚷, retraité, ex maire-adjoint d'Annecy, Annecy.
2011 LAVERGNE Thierry, bibliothécaire au centre diocésain d'Annecy, Annecy.
2013 LAVOREL Guy, professeur émérite à l'Université Jean Moulin, Lyon III, Vourles.
2014 LECOMTE Guy, éditeur, Lathuile.
2014 LECOMTE-ERNOUT Stéphanie (M^me^), éditrice, Lathuile.
2015 LERICHE Marc, retraité, Annecy.
2014 LOMBART Christian, technicien forestier, Lechaux.
2000 LONGO Raphaëlle (M^me^), professeur d'histoire-géographie, Saint-Gervais.
2008 MARCHAND Patrick, technicien en horlogerie, Vaulx.
1990 MARRO Monette (M^lle^), ⚷, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
2012 MARTEL Monique (M^me^), secrétaire administrative, Menthon-Saint-Bernard.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur honoraire, Argonay.
2011 MELNIKOV Alexandre, Clermont en Genevois.
2011 MELNIKOV- HERBULOT Katia (M^me^), décoratrice, Clermont en Genevois.
2011 MENGUS Bernard, architecte DPLG en retraite, Annecy.
2011 MENGUS Colette (M^me^), Annecy.
2002 MERCIER-GUYON Catherine (M^me^), guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2014 MEYER Arlette (M^me^), Veyrier-du-Lac.
2010 MEYER Michel, ingénieur géologue en retraite, Veyrier-du-Lac.
1987 MIRODATOS Jacqueline (M^me^), ❍, guide-conférencière honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2012 MONGE Simone (M^me^), maire adjoint de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.

1979 MONNIER Victor, Genève.
1995 MONTANIER Jacqueline (M^me^), guide-conférencière régional, Annecy-le-Vieux.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
2013 NORMAND Bernard, directeur de banque retraité, Annecy.
2013 NORMAND Gabrielle (M^me^), Annecy.
2012 OBRINGER-GRELOT Danielle (M^me^), guide conférencière, enseignante, Annecy.
2012 OUDOT Laurence (M^me^), médecin dermatologue, retraitée, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Saint-Jorioz.
2015 OUDOT Patrick, médecin retraité, Saint-Jorioz.
2013 PACQUETET Georges, C. ❋, maire honoraire de Saint-Jorioz, Saint-Jorioz.
2014 PACQUETET Michèle (M^me^), directrice d'école, Saint-Jorioz.
1994 PAILLE Jean-François (D^r^), médecin, Duingt.
2013 PAJANI Bernard, président du cercle philatélique, cartophile et généalogique favergien, Faverges.
2012 PALLATIER André, O.❍, proviseur honoraire, Annecy-le-Vieux.
2015 PAPOZ-DUCHATEL Andrée (M^me^), retraitée, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (M^lle^), professeur en retraite, guide-conférencière honoraire d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Marcellaz-en-Albanais.
2007 PERROTIN Roger, retraité, Cran-Gevrier.
2012 PROOT Monique (M^me^), présidente de Culoz-patrimoine, retraitée gestionnaire d'école, Culoz.
2004 PUECH Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
2012 PUTHOD Alphonse, retraité de l'enseignement, artiste-peintre, Annecy.
2012 PUTHOD Fernande (M^me^), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2013 RAY Michel, cadre de banque retraité, Metz-Tessy.
2010 RAYMOND Bernard, économiste honoraire en construction, Annecy-le-Vieux.
2015 RAYMOND Philippe, retraité, Veyrier-du-Lac.
2011 RAYROLE Caroline (M^me^), contrôleur de gestion, Gretz-Armainvilliers.
2013 RENNARD Jean-Philippe, professeur, Annecy.
2008 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Jean-François, O. ❋, conseiller d'État honoraire, Saint-Germain-en-Laye.
2004 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Rémi, retraité, Martigues.
2008 RIGAUDEAU Michel, retraité, Annecy.
2007 RITZ Jean-Jacques, psychologue-psychanalyste, Lyon.
2012 RIVOYRE (de) Vincent, médecin-radiologue, historien, Sevrier.
2007 ROCHET Sabine (M^lle^), infirmière, Viuz-la-Chiesaz.
2010 RONCEAU Valérie (M^me^), Dame des Saints Maurice et Lazare, psychothérapeute, Seyssel.
1993 ROOS Marie-Christine (M^lle^), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1987 ROUCH Madeleine (M^me^), diplômée de l'École du Louvre (archéologie), Pringy.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Bourseul.
1999 RUBY Denise (M^me^), professeur honoraire d'histoire et d'histoire de l'Art, Le Raincy.

2013 SANDOZ Lionel, C. ✪ , professeur d'art, peintre héraldiste, Albertville.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O. 🎖, ✪ , député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-en-Champagne.
2011 SHIBATA Annie (Mme), professeur en retraite, conférencière, Cran-Gevrier.
2004 SONTAG Viviane (Mme), écrivain, Feigères.
2009 SOREL Nicole (Mme), assistante sociale retraitée, Annecy-le-Vieux.
2012 STRASSARINO Alix (Mme), guide du patrimoine des Pays de Savoie (Montrottier), Meythet.
2015 Sublet Christine (Mme), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2008 TATIN Hélène (Mme), docteur en histoire, déléguée laïque de l'Ordre cistercien, retraitée, Annecy.
2011 THIVEND Denise (Mme), professeur de sciences physiques, retraitée, Annecy.
1968 THOREND François, transporteur, Moutiers.
2009 TIVOLY Jean-Michel, 🎖, Président de Société, Tours en Savoie.
2010 TIVOLY Marie-Thérèse (Mme), Tours en Savoie.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
2009 VAGNOUX Marie-Thérèse (Mlle), pharmacien retraité, Annecy.
2008 VEROLLET Didier, directeur de l'agence Léon Grosse Pays de Savoie, Charvonnex.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc, (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ancien maire, Lovagny.
2011 † VIVIANT Jean-Pierre, retraité E.D.F., Lovagny.
2011 VOISIN Anne (Mme), chef de service achats, retraitée, Aix-les-Bains.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès lettres, Versailles.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de *La Revue Savoisienne*. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie. La date indiquée est celle de la première entrée à l'Académie (en général en tant que membre correspondant).

Légende

C. Commandeur	Croix de Guerre
O. Officier	Palmes académiques
Légion d'honneur	Arts et lettres
Médaille militaire	Mérite agricole
Ordre national du Mérite	

L'ANNÉE FLORIMONTANE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 JANVIER 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président a présenté ses vœux au nom de l'Académie florimontane à l'assemblée et remercié les souscripteurs de la Fondation du Patrimoine pour le château de Montrottier : la collecte a atteint à ce jour 25 000 €. Mais le président a fait remarquer qu'un effort considérable est à accomplir puisque la somme des travaux à réaliser dans les deux ans se monte à près d'un demi-million d'euros.

Il a ensuite souligné le rôle important des sociétés savantes, dont l'Académie florimontane, pour défendre la Savoie dans l'ordre culturel.

Sans transition, le président a annoncé le décès de Mme Boy, épouse de l'ancien maire de Veyrier-du-lac.

Puis il a signalé l'exposition sur la fin de la guerre à Annecy, organisée par les Amis du Vieil Annecy et le probable changement de conférence du mois de février, M. de Chalon étant indisposé. Le thème sera donc : « L'avènement des comtes de Savoie », traité par le président lui-même.

Julien Coppier est alors intervenu sur deux sujets liés au domaine de Montrottier, dont l'Académie est propriétaire depuis le legs fait par Léon Marès à sa mort, en 1916. Il a bien voulu nous en donner un résumé succint.

« C'est au titre de ses fonctions de responsable des collections que Julien Coppier a présenté la communication *« Un plan en relief du Mont-Blanc dans les collections du château de Montrottier »*.

Avec un certain nombre de collègues professionnels du patrimoine, il cherche à développer l'étude, la connaissance, la recherche et la valorisation scientifique des collections. Il a présenté le résultat de ses travaux personnels en proposant cette contribution relative à un plan-relief du Mont-Blanc. Il a d'abord rappelé comment l'Académie florimontane a reçu ce plan-relief en legs, venant enrichir les importantes collections rassemblées par les familles Frèrejean et Marès.

Il a ensuite expliqué l'histoire de cet objet dont on peut probablement attribuer la construction à Exchaquet, à l'extrême fin du XVIIIe siècle. Enfin, il a montré que si ces plans-reliefs étaient aujourd'hui conservés en nombre très limités, la presse et de nombreux témoignages de la fin du XVIIIe et du début du XIXe siècles témoignaient de la fabrication de ces représentations cartographiques en trois dimensions ».

Dans une seconde partie, Julien Coppier, «poursuivant ses travaux sur l'histoire du château et ses propriétaires, a proposé un « *Aperçu sur le domaine de Montrottier au temps de la famille de Rochette (1839-1876)* », basé sur des archives inédites. Il a montré comment la famille de Rochette est devenue propriétaire du domaine, avant d'exposer des éléments relatifs à la vie dans ce château au milieu du XIXe siècle. Il a évoqué aussi les travaux commencés, mais non achevés, par la baronne de Rochette qui a transformé l'ancien château médiéval pour lui donner une physionomie assez proche de celle que nous lui connaissons aujourd'hui ».

Cette conférence, précise et très documentée, suivie par un public très nombreux, a donné lieu à des questions très pertinentes qui ont permis au conférencier de mettre l'accent sur le caractère fantasque et dépensier de la baronne de Rochette. Les travaux envisagés par celle-ci, notamment la chapelle, dans le style néo-renaissance, auraient certainement dénaturé l'aspect du château. Mais, ruinée par les travaux, M^me^ de Rochette dut vendre le château à M. Frèrejean.

La séance est levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président a annoncé le décès de notre consœur M^me^ Claire Brun, qui avait été élue membre d'honneur de l'académie lors de la dernière assemblée générale. Proviseur honoraire du lycée Berthollet, commandeur des palmes académiques et officier de l'ordre national du mérite, M^me^ Brun était membre de l'Académie depuis 1977. Elle avait fêté ses 100 ans cette année et c'est à cette occasion que l'Académie l'avait élue membre d'honneur. M^me^ Brun avait fait plusieurs conférences qui ont été publiées dans *La Revue savoisienne* et a fait partie pendant de nombreuses années du jury du concours de poésie.

Le président remercie le vice-président M. Viallet pour le travail important et dévoué qu'il accomplit pour l'académie, et celui-ci tient l'assemblée au courant du montant de la collecte des fonds pour le château de Montrottier.

Françoise Garin annonce que le voyage culturel prévu sera annulé dans la forme prévue et qu'on l'envisage sur une journée.

Enfin le président donne connaissance des conférences des sociétés sœurs d'Annecy.

Puis, en remplacement du conférencier empêché, le président tente un brillant essai sur une question importante, pour lequel il nous a proposé un résumé que nous reproduisons ci-dessous :

L'avènement des comtes de Savoie du XI^e^ siècle au XV^e^ siècle.

Un sujet fondamental pour la Savoie médiévale mais peu abordé en raison de la dispersion des informations, un sujet très actuel malgré les apparences.

Au Moyen Âge l'avènement d'un nouveau comte suppose réunies des conditions préalables de légitimité, de capacité, de catholicité. Car rien n'est envisageable sans cela dans le Conseil qui les étudie.

Une transition doit s'opérer à l'occasion de la sépulture solennelle du comte défunt, ce qui impose la présence de son successeur et même le choix symbolique du lieu de sépulture.

La cérémonie même de l'avènement nécessite la remise d'insignes du pouvoir et très probablement un serment engageant à la fois le comte et tous ses dépendants. Elle soulève la question du lieu, sans doute variable pour des motifs précis et elle oblige à se demander pourquoi la succession n'a presque jamais soulevé de difficultés. Elle pourrait inciter à des comparaisons avec les principautés voisines comme le comté de Genève.

Depuis le temps d'Amédée VIII qui représente l'apogée de l'État savoyard médiéval, les siècles ont passé. Les conditions ont changé elles aussi, mais chacun en reste toujours aux questions fondamentales. Tout corps constitué doit avoir un chef reconnu dès sa mise en place en vue d'assurer le Bien commun : une vision médiévale qui donne à réfléchir.

La séance est levée à 19 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 MARS 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président souligne le rôle de l'Académie florimontane dans le domaine de la recherche en histoire locale, les Florimontans suscitent l'intérêt pour la recherche et le patrimoine, ce qui est vital pour l'avenir des sociétés savantes.

Il rappelle l'intérêt pour la visite du château dont les Florimontans sont les co-propirétaires et pour la souscription dont les résultats vont aux travaux pour le château.

Puis il fait part des conférences des autres associations d'Annecy et Françoise Garin donne des informations sur la sortie du 11 juin qui aura lieu au château de Septème et au fort de Barraux.

Brigitte Hermann, historienne de l'art, introduit à la connaissance de deux peintres russes : *Alexandre Benois et Zinaïda Serebriakova, l'œuvre de deux grands peintres russes et leur séjour en Savoie.*

La célèbre dynastie artistique des Benois, établie à Saint-Petersbourg après l'installation de son aïeul français Louis Jules Benois qui avait fui la Révolution, compte aujourd'hui plus de 300 artistes, peintres, architectes, décorateurs et scénographes, musiciens, aquarellistes, illustrateurs, qui travaillèrent principalement dans le monde du théâtre, du ballet et de l'opéra. Cette famille, par son travail et ses alliances, insuffla à l'art russe l'esprit des Lumières et ouvrit plus grand encore la « fenêtre sur l'Occident » entrebâillée par Pierre le Grand puis Catherine II à Saint-Pétersbourg. La « Dom Benois », dans le parc de Peterhof, près de Saint-Pétersbourg, sur le golfe de Finlande, musée entièrement consacré à cette famille, lui rend hommage.

Alexandre Benois (1870-1960) fut le plus fameux de la lignée. Il créa le mouvement artistique «Le Monde de l'art» en 1898 avec Serge Diaghilev et Léon Bakst, mouvement symboliste axé sur la recherche de la beauté, initia avec eux les Ballets russes, dont « le feu de joie », « l'effervescence prodigieuse » (Marcel Proust) éblouirent l'Europe, lui révélant l'éclatante vitalité d'un art russe jusqu'alors insoupçonné.

À 60 ans, en 1930, Alexandre Benois vient passer un été à Villy-Le-Pelloux en famille. Trois ans plus tard, durant l'été 1933, c'est au tour de sa nièce, Zinaïda Serebriakova (ou Zinaïda Serebriakoff), aujourd'hui considérée comme l'une des plus célèbres femmes peintres du XX^{e} siècle, de séjourner à Menthon-Saint-Bernard. Avec eux, avec leurs enfants artistes qui les accompagnent, les œuvres qu'il nous ont laissées, sera évoquée la contribution fondamentale des Benois au développement de l'art russe au début du XX^{e} siècle.

La séance est levée à 18 heures 40.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALEDES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE DU MERCREDI 25 MARS 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président ouvre l'assemblée générale des membres effectifs de l'Académie florimontane à 15 heures, en présence de 25 personnes, huit membres s'étant excusés. Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2014 et de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2014, qui sont approuvés à l'unanimité.

Le président souligne alors que l'Académie fonctionne bien, grâce à un Comité directeur très actif et il évoque les questions qui subsistent : le recrutement, la recherche, la communication. Il rappelle que des travaux indispensables ont été entrepris au château de Montrottier et que des chargés de mission ont été mis en place.

Les différents rapports sont adoptés à l'unanimité : rapport moral, rapport d'activité de l'Académie avec les animations de l'été (Venise à Montrottier), rapport financier (jusqu'au 31 décembre 2014, Michel Lassiouve ayant cessé d'assumer ses fonctions de trésorier à cette date), fonctionnement de *La Revue savoisienne*, compte-rendu du concours de poésie, rapport sur les guides de Montrottier).

L'assemblée générale désigne M. Philippe Raymond en qualité de vérificateur aux comptes, en remplacement de M. Pierre Vigliano, démissionnaire pour raison de santé.

L'assemblée est informée par Jean Viallet de la situation des travaux au château de Montrottier. Elle confirme son accord pour l'engagement des travaux à effectuer au salon Frèrejean, victime d'une attaque parasitaire. Julien Coppier fait le point sur l'actualité des collections conservées au château.

Les élections : Gilles Dupenloup, élu au Comité directeur lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2014, est élu membre effectif.

Sont élus membres associés : M^me^ Chantal Salze ; MM. Jean Laeuffer, Yves Laurencin, Georges Tchineny.

Sont élus membres correspondants : M^mes^ Jeanine Conigliano, Jeanne Gardet, Bernadette Gröll, Andrée Papoz-Duchatel, Christine Sublet ; MM. Pierre Daille, Bernard Gröll, Christophe Kutter, Marc Leriche, Christian Mercier, Philippe Raymond.

Élections au Comité : l'assemblée reconduit à l'unanimité, pour trois ans, les mandats d'Isabelle Bouvier, Julien Coppier, Yves Tyl et Jean Viallet.

La séance est levée à 18 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 1ER AVRIL 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président fait appel aux Florimontans qui possèderaient des numéros anciens de *La Revue savoisienne* et qui accepteraient de les donner ou de les prêter à l'Académie, afin de compléter les numéros manquants dans les collections de celle-ci.

Il a ensuite attiré l'attention sur les animations de l'été au château de Montrottier, concerts et conférences du 17 au 31 juillet sur le thème « Venise à Montrottier », organisés sous la houlette d'Yves Connac.

Françoise Garin a rappelé que la sortie culturelle du mois de 11 juin avait lieu au château de Septème et au fort de Barraux.

Il a ensuite donné la parole à Cédric Mottier, ancien élève de l'école des Hautes Études en sciences sociales et chercheur associé à l'université de Savoie.

Celui-ci a traité avec brio d'une question difficile et qui a été suivie avec beaucoup d'attention : *Les nobles de la baronnie de Gex au seuil de 1536 : une ou des noblesses ?*

En effet, à la veille de l'invasion bernoise, la moitié des nobles de la baronnie de Gex ne voit pas sa noblesse remonter avant le milieu du XV^e^ siècle. Ce fort renouvellement s'observe de la même manière, en d'autres régions, vers la même époque. Il est destiné à compenser les extinctions biologiques et les déchéances sociales.

La reconstitution et l'analyse des généalogies des anoblis et des nobles récents gessiens de 1536 a permis à Cédric Mottier de comprendre selon quelles modalités ils ont pu faire leur entrée dans la noblesse gessienne. À partir de là, l'historien s'est demandé quels étaient les concepts de noblesse sous-jacents. Que signifiait être noble pour les contemporains ?

Le conférencier s'est ensuite posé la question de l'homogénéité du groupe nobiliaire gessien : outre l'ancienneté des lignages, qu'en était-il de leur assise matérielle, de leur prestige, de leurs alliances, de leurs emplois…

Enfin, lorsque viendra le temps des choix et des engagements, au seuil de 1536, dans le contexte de l'affranchissement de Genève et de la tutelle du duc de Savoie, soutenue par sa puissante alliée la République de Berne, quelles fractures se révéleront-elles au sein de cette noblesse gessienne ?

La conférence a suscité de nombreuses questions.

La séance a été levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 MAI 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président a annoncé le décès de deux membres de l'Académie : M. Pierre Bouillot, principal honoraire de collège, érudit, bibliophile et poète et M^me^ Antoinette Tapponnier-Ribatto, à 102 ans. Entrée à la Florimontane en 1980, elle était mère de notre membre d'honneur, Paul Tapponnier, membre de l'Académie des sciences. Son mari fut également membre associé de l'Académie florimontane.

Le président a rappelé les travaux de recherche qui pouvaient être réalisés, ainsi que les concerts donnés au château de Montrottier au cours du mois de mai par « Musique sans frontière ».

Yves Connac annonce les animations prévues pendant l'été, du 17 juillet au 31 juillet, au château de Montrottier : « Venise à Montrottier », visite-exposition, conférences et concert le 19 juillet.

Françoise Garin rappelle que la sortie de l'Académie a lieu le jeudi 10 juin, puis le président donne les informations sur les rendez-vous des autres sociétés annéciennes.

Le président a ensuite donné la parole à Denis-Louis Lavy. Celui-ci, en suivant l'exemple des soldats du seigneur de Brens, a expliqué comment se déroulait le recrutement des armées savoyardes au XVII^e^ siècle.

Au cours du XVII^e^ siècle, le jeu de bascule traditionnel à la diplomatie savoyarde s'est accéléré et l'exercice en devint de plus en plus périlleux ! Entre familles régnantes, les alliances matrimoniales ressemblaient parfois à des prises d'otages et ne parvenaient pas

à maintenir l'équilibre ! C'était alors la guerre, mot qui, dans le duché, rimait avec invasion étrangère : après l'Escalade ratée de Genève, en 1602, les envahisseurs furent toujours les Français. Le duché eut donc un besoin incessant de troupes. Les officiers devaient recruter des soldats. Là aussi, il y avait des traditions: depuis deux siècles, les Savoyards connaissaient la valeur au combat des Suisses…

À titre d'exemple, le conférencier a proposé de suivre le seigneur de Brens, capitaine dans les armées du duc, dans ses démarches un peu hasardeuses entreprises en 1686 dans la cité de Calvin pour enrôler des sujets suisses ou, à défaut, genevois. Son projet était de conduire, dans une première étape, les nouvelles recrues au château de Brens, situé dans l'actuelle commune de Bons-en-Chablais, et qui n'est éloigné que de quatre lieues de Genève. Ensuite, de les acheminer vers l'autre côté des Alpes. Ce seigneur de Brens était le petit cousin de saint François de Sales, et se nommait lui aussi François de Sales !

La séance est levée à 18 heures 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

La dernière conférence avant l'été de l'Académie a lieu traditionnellement au château de Montrottier. M. Robert Weber, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine et ancien professeur à Lyon 2, a présenté les caractéristiques des « églises néoclassiques sardes en Haute-Savoie ».

L'art néo classique est né au XVIII[e] siècle avec le retour à l'antique et le mouvement des idées qui remettait tout à la raison et à l'homme.

De plus, après 1815, les rois sardes ont voulu marquer leur retour par un style nouveau et la croissance démographique nécessitait la construction d'églises. Ainsi, pour plagier une citation célèbre, « la Savoie s'est couverte d'un blanc manteau d'églises », a rappelé M. Weber : 80 églises en Haute-Savoie, sans compter les chapelles, ni les monuments funéraires, ont été construites au XIX[e] siècle.

Les plans sont plus variés qu'on ne croit, mais les techniques sont issues de la Renaissance et du classicisme et beaucoup de coupoles élevées sur plan carré, qui peuvent avoir une signification symbolique. Les façades sont à portique et à pilastres et les clochers sont maintenant accolés. À l'intérieur, on a conservé de la période baroque le goût des décors en trompe l'œil et on a retrouvé le goût des vitraux, ainsi qu'un mobilier qui a souvent disparu dans les années 1960.

Cette conférence illustrée, très appréciée par son auditoire, a permis de comprendre la richesse de beaucoup de monuments, églises et chapelles du XIX[e] siècle qui, a insisté M. Weber, méritent d'être préservées.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENNELLE DU SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015 AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Pour sa rentrée solennelle au château de Montrottier, l'Académie florimontane a invité Georges Nivat, professeur à l'Université de Genève, président d'honneur des Rencontres internationales de Genève.

Celui-ci avait choisi de parler « de Xavier de Maistre à Marina Tsvetaeva, pages russo-savoisiennes du dialogue européen ».

Le professeur Georges Nivat a recherché dans le fonds ancien de la bibliothèque nationale de Saint-Pétersbourg les traces des relations littéraires entre la Russie et la Savoie et il a constaté que celles-ci étaient très réduites.

Joseph de Maistre, le plus illustre des Savoyards ayant fréquenté la Russie, a brillé dans les salons de Saint-Pétersbourg pendant quinze ans avant d'être renvoyé en 1817. L'orateur a quelque peu brocardé Joseph de Maistre, prétendu fidèle à son roi, génie, grand prophète éconduit. À ses côtés, son frère Xavier était un peintre de genre, piètre écrivain et militaire intermittent, un peu encombrant parfois pour son aîné.

La Savoie occupait peu de place dans les « Voyages » européens des jeunes aristocrates russes. Pourtant, en 1837, A. Glagoliev donnait une description de la Savoie pour elle-même, tandis qu'Ivan Miatlev, contemporain de Pouchkine, écrivait en1843, un poème macaronique sur les aventures de « M^{me} Koudioukova à l'étranger », dans lequel celle-ci découvrait Chamouni et la mer de Glace.

On connaissait également en Russie Lamartine et le poète Fiodor Tioutchev adaptait Le Lac et l'Isolement.

La Savoie reviendra furtivement dans la poésie russe au début du XX^{e} siècle avec un autre poète, Viatcheslav Ivanov dont le fils Dimitri prit le nom de plume de Jean Neuvecelle. Enfin, Marina Tsvetaeva passa un été en Haute-Savoie, en 1936, à Saint-Laurent près de Saint-Pierre en Faucigny, pressentant sa mort, peu avant son retour en URSS.

Après cette brillante conférence, très documentée, une réception a eu lieu dans la salle des Gardes, réception appréciée qui a notamment permis de converser avec le conférencier.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président a remercié les généreux donateurs d'ouvrages à la bibliothèque de l'Académie florimontane : M. André Pallatier pour « Le tragique destin d'un train de permissionnaires - Maurienne 12 décembre 1917 », Rémi Mogenet pour la réédition du livre de Jacques Replat, « Le sanglier de la forêt de Lonnes, esquisse du Comté de Savoie à la fin du XIV^{e} siècle », le Sila qui a publié un ouvrage préfacé par le président Pierre Bruyère, « Le tour des grands lacs alpins naturels en 80 questions », enfin Léo Gantelet a fait don à l'Académie florimontane d'un recueil de vers pour célébrer les sculptures du « Chemin Idéal » construit chez lui à Seynod.

Le président a ensuite donné connaissance du thème du quarante-sixième congrès des sociétés savantes de Savoie qui aura lieu les 1er et 2 octobre 2016 à Saint-Jean de Maurienne : « État et institutions ».

Françoise Garin a donné le compte-rendu du voyage de l'Académie au mois de juin qui a permis aux Florimontans de découvrir le château de Septème et le fort Barraux.

Enfin, le président a fait part des conférences des autres associations annéciennes.

Puis il a donné la parole à Yves Tyl qui a parlé du camp des Éclaireurs de Saint-Jorioz, haut-lieu de tourisme populaire.

La création du camp des Éclaireurs de Saint-Jorioz en 1928 a été un événement important dans l'histoire du tourisme en Haute-Savoie. Le camping se développait à l'époque dans le département, ainsi que le scoutisme, et le professeur à Berthollet Henri Juge et ses amis décidaient d'implanter un des premiers camps de camping à Saint-Jorioz, au bord du lac d'Annecy.

Après la seconde guerre mondiale, René Tulpin, directeur du camp, a eu « l'idée de génie » de s'adresser aux comités d'entreprises pour offrir aux jeunes apprentis et ouvriers des vacances sous la tente. Le camp de Saint-Jorioz a rapidement obtenu un succès considérable et est devenu un haut-lieu de la pédagogie populaire, parce que René Tulpin a su donner aux jeunes ouvriers des vacances organisées dans la liberté. Pendant près de 25 ans, le camp est devenu un modèle, malgré les problèmes financiers.

Les crises de la sidérurgie et du charbonnage, la mutation des mentalités, la disparition de René Tulpin, ont entraîné des évolutions dans la pédagogie et une nouvelle façon de vivre ses vacances. Puis ce fut l'arrivée de l'UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air) à Saint-Jorioz, la vente du terrain par morceau puis en totalité, le départ des Éclaireurs, en 2011 le terrain a été déclaré « très exposé aux inondations », c'est-à-dire en zone rouge, après avoir pourtant accueilli des jeunes pendant 85 ans, venus camper pendant les vacances.

Une discussion importante a fait ressortir l'originalité du camp de Saint-Jorioz. Georges Pacquetet a insisté sur le rôle fondamental de René Tulpin dans la création d'une nouvelle forme de vacances, novatrice pour les jeunes ouvriers, basée sur la liberté et la découverte. C'est en cela que le camp de Saint-Jorioz est devenu un haut-lieu d'éducation populaire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président a informé l'assistance de la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire qui vient d'avoir lieu au début de l'après-midi et qui a décidé de la vente de la ferme La Violette, située sur le domaine du château de Montrottier. Depuis ces dernières années, l'Académie a supporté des charges importantes pour la réfection des toitures du château et pour la mise aux normes de l'installation électrique des pièces ouvertes au public.

Le président a également rappelé que le salon Frèrejean, victime d'une attaque parasitaire, doit faire l'objet de travaux urgents au cours de l'année 2016.

À ce sujet, l'Académie recevra le 13 novembre de la Fondation Crédit agricole Pays de Savoie un chèque de 22 000 € pour participer à la restauration du salon Frèrejean.

Puis, Jean-Pierre Coudray signale que la vente des cartes postales de Paul Refauvelet, au prix de 10 €, se fait au bénéfice de la réparation du château.

Le président a rappelé le thème du congrès des sociétés savantes du mois d'octobre 2016, « États et institutions, autour du 600e anniversaire de l'érection du comté de Savoie en duché », puis il a fait part des conférences des sociétés amies d'Annecy.

Le professeur Pierre Labrude a ensuite fait une très intéressante étude sur la « Pharmacopée savoyarde et pharmacopée française au XVIIIe siècle ».

« Quels sont les médicaments employés tant en Savoie qu'en France et en Lorraine (devenue française en 1766) au siècle des Lumières ? Quels y sont alors les règlements royaux ou ducaux et les coutumes locales ? Quelles peuvent être dans ces États les similitudes et les différences ? En d'autres termes, est-on pris en charge et est-on soigné à Chambéry et à Nancy de la même façon ou de manière différente ?». Telles sont les questions auxquelles le professeur Pierre Labrude a brillament apporté une réponse.

« La comparaison des sources documentaires montre que les similitudes sont très nombreuses : identité des drogues et des médicaments, quasi équivalence de la formation professionnelle, similitude des livres et des formulaires, des matériels et des méthodes tant à l'officine qu'à l'hôpital, identité des liens familiaux et des pratiques d'ascension sociale, etc. Bien sûr des différences existent. En Savoie, l'Université intervient beaucoup plus tôt qu'en Lorraine et en France dans la formation et dans l'exercice pharmaceutique. En Savoie, la limitation du nombre des pharmacies dans les villes ne semble pas aussi précise et les sources n'évoquent pas les facilités d'accès à la profession généralement offertes aux fils et gendres de maîtres en France et en Lorraine.

Au total, en ce XVIIIe siècle, les règles et les pratiques de ces États ou morceaux d'États, Savoie, Lorraine et France, évoquent l'Europe du médicament et de la pharmacie que nous connaissons aujourd'hui ».

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 DÉCEMBRE 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MICHEL AMOUDRY

La réunion du mercredi 2 décembre s'est déroulée en deux parties.

La parole a d'abord été donnée à Jean-Claude Rey qui a présenté l'ethnographe Edmond de Ginoux). Il a résumé lui-même son intervention :

« L'ethnographe Edmond de Ginoux, né à Annecy en 1811, s'est rendu à deux reprises, au cours des années 1840, en Polynésie. Après des études "itinérantes" (son père inspecteur de l'enregistrement et des domaines déménageait souvent), il s'engage dans l'armée et intervient en Algérie. À son retour, il se lance dans le journalisme. Alors que ses parents, royalistes, restent très attachés aux traditions, lui manifeste des opinions anticolonialistes, anticléricales, libérales. Il écrit dans le grand journal d'opposition à Louis Philippe : *Le National*. Il se dit "possédé par le besoin d'apprendre et de voir des sauvages pour mieux les étudier" et choisit pour cela les Marquises et Tahiti (où il crée le premier journal en langue française : *L'Océanie française*). Revenu en France, il achète en 1857 une villa à Nice où il installe les quelque 500 objets qu'il a rapportés de ses voyages. Il entreprend la rédaction d'un catalogue raisonné, mais la maladie interrompt son travail. Il est hospitalisé à Marseille où il meurt en 1870. Une partie de sa collection est aujourd'hui exposée au musée de la Castre, à Cannes ».

À la fin de l'exposé de notre confrère, M. Frédéric de la Grandville, de l'université de Reims, auteur d'un important ouvrage sur de Ginoux, a pris la parole pour féliciter le conférencier qui, pour nous avoir révélé l'intérêt de cet ethnologue annécien, a été fort applaudi.

La réunion s'est poursuivie avec le palmarès 2015 du concours de poésie, présenté par le président du jury du concours de poésie, Gilbert Chatenoud.

Chaque année, a-t-il fait remarquer, ce palmarès est le fruit du travail de toute une équipe rompue à cet exercice délicat d'extraire, de l'ensemble des textes reçus, venus de toute la France, ceux qui, par la forme autant que par le fond, s'inscrivent dans la continuité de l'esprit de l'Académie florimontane, c'est-à-dire le respect des règles de la prosodie !

Cette équipe, bien connue de vous tous, est depuis cette année renforcée par la présence, souriante autant qu'efficace, de Madame Claude Laville. (...)

Le palmarès de notre concours traditionnel accepte toutes sortes de genres poétiques : de la poésie classique, néoclassique voire libre et des poèmes en prose. Mais le jury souhaite qu'à l'avenir la distinction soit claire. Le règlement inséré sur le site de l'Académie précise désormais : 1. prix « poésie libre » : Attention ! Le poème libre doit avant tout restituer l'effet de liberté voulue par son auteur lors de sa composition ; il ne doit donc ni comporter des rigueurs propres au classique ni se comparer à la prose poétique. 2. Les autres prix : pour ce qui est de la poésie classique ou des poèmes à « forme fixe », une parfaite application des règles de la versification sera exigée.

Les lectures des textes primés ou remarqués ont été faites par le président du jury, par M^mes^ Chevallier et Jeanberné, assistées de M^me^ Laurencin, ainsi que par MM. Coudray et Gantelet. La séance s'est terminée dans la joie. L'Académie florimontane a félicité les lauréats, remercié l'ensemble des participants et les a invités à participer à l'édition de son concours 2016, d'ores et déjà ouverte.

Les prix, mentions et auteurs cités

Prix de poésie libre : deux candidats se partagent ce prix et reçoivent chacun un diplôme accompagné d'un chèque de 75 € :
Sébastien MAYOT, 42000 Saint-Étienne.
Alain HAKIM, 92600 Asnières-sur-Seine.

Prix du concours traditionnel : ces candidats reçoivent chacun un diplôme, accompagné d'un chèque.
1^er^ prix : **Marie Christine GUIDON,** 92860 Puteaux - 200 €.
2^e^ prix : **Maeva RAJANONAH,** 42000 Saint-Étienne - 150 €.
3^e^ prix : **Pierrette CHERBONNIER** , 44400 Rezé-les-Nantes - 100 €.

Mention très honorable : ces trois lauréats reçoivent un diplôme.
Berthe GAINVILLE, 76540 Valmont
Jeanny ARNAUD MEDICI, 09100 Saint-Jean du Falgat
Michel WALACH, 93400 Saint-Ouen

Mention honorable : ces deux lauréats reçoivent un diplôme
Johanne HAUBERT BIETH, 06400 Nice
Yves MUR 11120 Argelier.

Auteurs cités : ces deux lauréats reçoivent un diplôme.
Jany GOBEL, 74200 Thonon-les-Bains
Marcel MAILLET, 74140 Douvaine.

COMPTE RENDU DE LA PROMENADE DU JEUDI 11 JUIN 2015

Le départ habituel place des Romains a eu lieu à 8 heures par une assez belle journée. Le car nous amena dans l'Isère, près de Vienne, pour visiter le château de Septème. Au temps de l'antiquité romaine se trouvait à l'emplacement de Septème « la septième borne milliaire » de la voie reliant Vienne à Milan. Un château fort, dont les ruines subsistent encore aujourd'hui, fut construit au cours des XI[e] et XII[e] siècles sur cet ancien camp romain. À la fin du XIII[e], la ville fut fortifiée par les comtes de Savoie qui construisirent un mur d'enceinte, long d'un kilomètre, percé de nombreuses archères. À cette époque, Septème était un enjeu de la lutte séculaire que se livraient la Maison de Savoie et les États du Dauphiné pour le contrôle du Viennois, et, en 1351, le fief est cédé au Dauphin.

À l'origine, ce château était une Maison Forte du XII[e] siècle au cœur du village, rehaussé par la suite pour devenir le donjon actuel. On y trouve encore la prison et un vieux puits profond de 60 mètres destiné à ravitailler en eau la population en cas de siège. Nous avons été surpris de découvrir le contraste d'une architecture défensive imposante avec une cour intérieure agrémentée de galeries à portiques de Renaissance italienne.

Lors d'une visite en juillet 1564, Catherine de Médicis, accompagnée de ses enfants : le jeune roi Charles IX, le futur Henri III, sa fille Marguerite de Valois, future reine Margot, ainsi que son neveu Henri de Navarre, le futur Henri IV, y passèrent une nuit.

Le château sera entièrement ruiné pendant la Révolution.

Depuis 1889, les descendants de la famille de Kergorlay (originaire de Bretagne) sont les actuels propriétaires et entretiennent ce domaine sans y habiter. Ce château n'est pas classé Monument Historique, mais est adhérent de la *Demeure historique* et des *Vieilles Maisons Françaises.*

La traditionnelle photo du groupe fut prise dans le parc au pied du château et le car nous amena au restaurant à Estrablin, où le repas fut pris dans une atmosphère très sympathique.

À 14 h 30, nous avons repris la route en direction de la vallée du Grésivaudan pour découvrir à l'extrémité du massif de la Chartreuse, sur un promontoire dominant la vallée de l'Isère : Fort Barraux.

Ce monument, plus sévère par son architecture et son histoire, fut construit par provocation en territoire français, dès août 1597, par le duc de Savoie Charles-Emmanuel 1[er]. Quand le fort fut achevé, le duc de Lesdiguières s'en empara facilement le 15 mars 1598, comme il l'avait promis à son roi, Henri IV.

Il est l'œuvre de l'italien Ercole Negro et subit de nombreuses modifications au cours du XVII[e] siècle et c'est Vauban qui le transforma dès octobre 1692 jusqu'en 1698. De gros travaux y sont exécutés : le front de l'entrée refait et tous les fossés approfondis.

Dès 1700, Vauban prévoit d'autres travaux : construction de deux casernes, d'une chapelle et de deux poudrières. Assiégé en 1814-1815, le fort ne se rend qu'après les armistices et sur ordre. À partir de 1793, il devient une prison, puis un camp d'officiers allemands prisonniers pendant la guerre de 1914-1918, et devient par la suite le dépôt de munitions de la Division Alpine jusqu'en 1988.

Ce fort est aujourd'hui la propriété de la commune de Barraux.

Retour à Annecy vers 19 heures 30.

Françoise GARIN

BILAN DE *LA REVUE SAVOISIENNE 2014 ET PERSPECTIVES*

Comme chaque année, Bernard Premat donne le bulletin de santé de la publication de l'Académie. Médicalement parlant, elle ne se porte pas trop mal si nous nous en remettons aux différents diagnostics donnés par nos lecteurs.

Elle a été éditée en 500 exemplaires pour la somme globale de 8 608,80 € TTC, soit 17,22 € le numéro, ce à quoi il faut rajouter les frais d'envoi aux sociétés savantes et aux membres d'honneur. Elle a été livrée dès la fin septembre 2015. C'est pourquoi elle est mise en vente au prix de 34 € pour les non adhérents de l'Académie. Les Florimontans en payant leurs cotisations ont donc droit à un ouvrage de 336 pages de fort belle allure.

Bernard Premat rappelle simplement, sans commentaire, le contenu de *La Revue* :

- tout d'abord *L'année florimontane* (16 pages), article qui présente la vie de notre académie à travers les procès-verbaux de nos activités durant l'année 2014.

- suivent *La lettre de Montrottier* (2 pages) rédigée par notre confrère Julien Coppier et deux *In memoriam* (5 pages) concernant deux membres éminents de notre Académie, Louis Terreaux et Marie-Thérèse Hermann, les communications d'un de nos doyens à l'intelligence toujours aussi vive, Joseph Ruscon, sur *La Chartreuse du Reposoir* (30 pages), du médiéviste François Demotz sur *La naissance des prieurés saviniens autour d'Annecy : Talloires, Saint-Jorioz et Lovagny au XI^e siècle* (16 pages), de notre confrère Henri Comte sur *La réforme de l'abbaye de Talloires par saint François de Sales* (40 pages), de notre vice-président Michel Amoudry *Quand la ville d'Annecy et l'Académie florimontane rendaient hommage au journaliste René Payot* (14 pages), du général Imbert concernant *Août 44 dans les Alpes – La reconquête* (22 pages), de Louis Touvier avec *Gabriel de Launay – Un Savoyard dernier vice-roi de Sardaigne* (7 pages), de notre membre d'honneur Georgette Chevallier, ancienne secrétaire de notre Académie, avec *Xavier de Maistre et l'Italie* (26 pages), de Jean-Claude Lavorel, l'hommage rendu à son prédécesseur Maurice Druge, l'ensemble de ses communications était couronné par le rapport sur *Le Concours de Poésie* (15 pages) dû aux talents littéraires reconnus de Gilbert Chatenoud, président du jury dudit Concours.

La Revue savoisienne 2014 continue de publier les recherches de notre confrère Julien Coppier sur les collections du château de Montrottier sous le titre désormais habituel de *Glanes de Montrottier*. Parmi celles de 2014 (20 pages) les Florimontans ont pu picorer les études inédites de Joseph Ticon, de Bernard Crola sur les faïenceries chablaisiennes Charmot, de Jacques Chatelain, ancien vice-président de la Florimontane, sur une chaire de style gothique, des notices détaillées de Sophie Marin sur une statue de saint Jean-

Baptiste, de Julien Coppier sur un masque mortuaire de Napoléon 1[er] conservé au château de Montrottier.

Puisque nous sommes dans l'année du centenaire il a été donné aux lecteurs et adhérents des études inédites consacrées à la guerre de 1914-1918 avec un article du président d'honneur Paul Guichonnet intitulé *La Florimontane et la guerre de 1914-1918* (22 pages), *Les Mémoires de la Guerre 1914-1918 de François Vacherand* commentés par son petit-fils, Jean-François Campario (48 pages).

Il y a été ajouté une remarquable contribution de Philippe Grandchamp en hommage à son père G. Grandchamp intitulée *Les comtes de Genève avaient-ils adopté des armoiries parlantes ?* (22 pages), un article de feu Georges Grandchamp qu'il avait donné quelques semaines avant son décès sous le titre *La polychromie dans la ville, une option pour Annecy* (8 pages), une note de Georgette Chevallier *À propos de la Grande Guerre, «Voix de la Guerre (1914-1918)» de M[elle] Mathilde Désormeaux* (2 pages), le tout agrémenté par quelques notes de lecture dues à quelques consœurs et confrères ainsi que par la traditionnelle bibliographie savoisienne de l'année établie par Isabelle Bouvier.

Cette longue énumération du contenu appelle quelques remarques préfigurant des perspectives d'avenir. Un premier constat s'impose. Toutes les contributions qui figurent dans *La Revue* sont dues à la plume de Florimontans, des anciens aux plus jeunes, ce qui prouve la vivacité intellectuelle de notre compagnie.

Bernard Premat précise que les rédacteurs ont soigné la langue de Vaugelas, foi de notre censeur Georgette Chevallier qui chaque année aide méticuleusement à relire les écritures de nos collaborateurs.

Le comité de rédaction a été renforcé cette année par André Pallatier qui apportera sa vivacité et sa vigueur.

Bernard Premat adresse des remerciements à tous ceux qui l'aident dans la confection de cette revue : le comité de rédaction, le président Bernard Demotz, le vice-président Jean Viallet, notre archiviste Jean-Pierre Coudray, notre secrétaire Yves Tyl, notre bibliothécaire Claire Laurencin, notre documentaliste Monique Boullard, notre confrère Yves Connac et tous ceux trop discrets qui peuvent être oubliés dans cette énumération. *La Revue savoisienne* est vraiment une œuvre collective.

De ce bilan relativement flatteur, sourd toutefois une petite inquiétude. Plus les ans s'envolent, plus notre vivier de conférenciers, hélas, s'étiole. Nous avons donc besoin de sang neuf pour renouveler notre panoplie de communications que nous souhaitons encore plus encyclopédiques et non pas réduites à l'histoire de Savoie ou du Genevois. Nous manquons par exemple de conférences sur les sciences dites dures, sur le droit, des nouvelles recherches en géographie, économie, histoire contemporaine, etc. Le Comité de rédaction souhaiterait de temps en temps des communications autour de thèmes fédérateurs lorsque l'occasion se présente. En clair, de temps en temps, nous pourrions apprécier une revue centrée sur des communications unifiées sur un thème, ce qui nous permettrait de participer entre autres aux actes proposés par *La Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts* sous l'égide de L'Institut de France où, il faut bien le dire, nous brillons par notre absence. Pour cela, il faut rechercher de nouveaux conférenciers qui veuillent bien nous livrer gracieusement leurs recherches inédites sur leurs centres d'intérêt.

En conclusion, Bernard Premat rappelle que les permanences du jeudi matin au local de l'Académie donnent lieu à de réjouissantes rencontres de beaux esprits et vous aurez en primeur droit au café de bienvenue offert par Claire Laurencin et Jean-Pierre Coudray pour accompagner vos discussions fort intéressantes et qui font le sel des amitiés florimontanes.

RÉALISATIONS 2015 ET PROJETS 2016

L'année 2015 a encore été fertile en réalisations de toutes sortes dues au travail de celles et de ceux qui ont à cœur d'assurer le rayonnement de l'Académie et le redressement des comptes château de Montrottier.

1 - RÉALISATIONS 2015

1.1 - L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

111 - Le Catalogage et la numérisation des ouvrages de l'Académie

Jean-Pierre Coudray et Claire Laurencin ont poursuivi leur travail de catalogage des ouvrages de l'Académie qui sont en dépôt aux Archives départementales, grâce à la compréhension de sa directrice M^me^ Hélène Maurin.

Quant aux opérations de numérisation des ouvrages des Sociétés savantes de Savoie, elles se sont poursuivies en 2015 par un nouvel envoi à la Bibliothèque nationale de France.

112 - Le nouveau site informatique pour le siège de l'Académie

Ainsi que l'avait décidé le Comité un nouveau site a été créé avec le concours d'un concepteur Tyseo Axalpa. Il est maintenant opérationnel et semble bien consulté, notamment les rubriques concernant les conférences, les événements, le concours de poésie. C'est Delphine Dupenloup qui en assure la mise à jour en fonction de l'actualité.

113 - Fonds d'archives

Sous la responsabilité de Francine Brachet un fonds d'archives a été constitué au siège de l'Académie. Il regroupe tous les documents concernant l'Académie et le château qui autrefois étaient dispersés.

114 - Les Journées Européennes du Patrimoine

Le siège de l'Académie participe maintenant régulièrement à cette manifestation qui a eu lieu le samedi 19 septembre 2015. Au cours de cette journée organisée par Claire Laurencin, il a été présenté un petit film intitulé « L'aventure du Numérique » réalisé dans nos locaux au printemps par des responsables de la Bibliothèque nationale de France. Henri Comte de l'Académie florimontane et Laurent Perrillat de l'Académie salésienne ont participé à la réalisation de ce petit film.

Des livres de l'Académie florimontane et de l'Académie salésienne ont été montrés aux visiteurs à la fois sous forme papier et sous forme numérisée, soulignant la bonne coopération entre nos deux Académies.

M^me^ Hélène Maurin, directrice des Archives départementales, et M^me^ Martine Gillet, responsable du service Enfance et Culture de la mairie d'Annecy, ont honoré cette journée de leur présence.

12 - LE CHÂTEAU DE MONTROTTIER

121 - Partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Suite à la convention passée avec la Fondation du Patrimoine le 13 octobre 2014, un appel au mécénat privé a été lancé. Au 31 décembre 2015, la collecte était de 40.000 €.

122 - Réfection de la toiture

Commencés en novembre 2014, les travaux de réfection d'une partie de la toiture du château se sont poursuivis jusqu'en avril 2015 et ont fait l'objet d'un procès-verbal de

réception sans réserve le 17 juin 2015. Le coût total de ces travaux s'est élevé à la somme de 295.455 € HT pour le financement desquels la Direction Régionale des Affaires Culturelles a accordé une subvention de 97.550 € et le Conseil départemental une subvention de 50.000 €.

123 - Chargés de mission

Suite à la démission au 1er janvier 2015 de Michel Lassiouve, administrateur général du château et du domaine de Montrottier, des chargés de mission ont été désignés :

- **Jacques Herrgott**, pour les travaux (organisation et suivi des chantiers, relations avec les architectes, les entreprises, etc…),
- **Yves Laurencin**, pour les questions juridiques,
- **Yves Connac**, pour les animations (expositions, conférences, concerts, etc…),
- **Christophe Deprieck**, pour l'exploitation des bois et forêts (avec le concours d'André Bouvier),
- **Julien Coppier**, pour le musée et les collections,
- **Andrée Vesin**, pour les guides du château.

Les chargés de mission sont réunis deux fois par an par le président pour faire le point sur les actions en cours et sur celles qui sont à programmer.

124 - Animations de l'été 2015

À l'initiative d'Yves Connac un ensemble d'animations sur le thème « Venise à Montrottier » a été organisé du 17 au 31 juillet 2015 :

- une exposition de costumes vénitiens prêtés par des membres de l'association ARIA (Association Rencontre Italie Annecy), qui étaient présents à tour de rôle pour présenter ces costumes, expliquer les différentes phases de montage, etc…
- une exposition d'aquarelles de Jean-Pierre Montmasson sur la cité de Venise et une exposition de dessins de Paul Refauvelet, également sur Venise et les costumes du carnaval,
- des conférences : « *Venise et la Savoie, la rencontre improbable* » par Bernard Demotz, « *L'art à Venise : art byzantin, art gothique, art baroque* » par Christian Regat, « *L'histoire du carnaval vénitien* » par Louis Touvier, « *Promenade à Venise avec Carlo Goldoni, le Molière italien* » par Ornella Venturini-Lotti, « *Des peintures italiennes sortent de leur réserve : découverte d'œuvres du château rarement vues du public* » par Julien Coppier, « *Lecture Théâtrale autour de Venise* » par Claire Sylvia Lanier.

Ont participé à ces conférences/expositions 165 adultes et 82 enfants, et aux conférences/expositions/visites du château 23 personnes.

- une vente de cartes postales réalisées par Paul Refauvelet,
- un concert de musique vénitienne du XVIII° siècle a été donné le dimanche 19 juillet à 17 h 30 dans la salle des Chevaliers du château par l'Ensemble baroque Gastoldi, sous la direction de Georges Kiss, suivi par 90 personnes. La recette a été remise à l'Académie par Georges Kiss pour participer à la restauration du château.

Étaient présents à ce concert : M. Henri Carelli, maire de Lovagny et Mme Dominique Alvin, présidente du Comité des fêtes de Lovagny.

Grâce aux relations d'Yves Connac nous avons été sponsorisés par Collet stores, Chesney sérigraphie et Photoplan, ces deux derniers ont fait gratuitement un certain nombre de travaux de communication pour ces animations (prestations graphiques et impressions d'images sur tissus, etc…).

Le samedi 22 août 2015, de 13 h 30 à 18 heures, l'association de Gueule et d'Argent, composée de jeunes historiens passionnés d'histoire médiévale, a organisé sur les pelouses du château diverses animations :

Animations permanentes : vie, dans un camp militaire, d'un chevalier du XIII° siècle accompagné de ses hommes, présentation de jeux (Jeu des Rois, Mérelles, Alquerque, Renard et les poules), explication de la vie courante au Moyen Âge (mode vestimentaire, hygiène, alimentation….)

Animations ponctuelles : présentation et démonstration de l'équipement du soldat au XIII[e] siècle (du simple piéton au chevalier, présentation d'armes, d'armures.

Environ trois cents personnes, dont de nombreux enfants, ont assisté à ces animations qui ont remporté un vif succès.

125 - Étude de positionnement touristique et culturel

En partenariat avec le Conseil départemental une étude « *de positionnement touristique et culturel et perspectives d'aménagement pour une redynamisation du site de Montrottier – château et domaine* » a été confiée à DECALOG, bureau d'étude de Grenoble.

Cette étude lancée le 6 juillet 2015, s'est déroulée en trois phases associant un comité de pilotage composé :

- **pour le Conseil départemental** de M[mes] Sophie Pinaton-Vittoz, référente du plan tourisme, sports, montagne, Cécile Dupré, chargé du patrimoine et M. François Orliac, directeur du service de l'environnement et du développement rural,
- **pour l'Académie florimontane** de M[me] Francine Brachet, qui a joué un rôle moteur dans cette étude en préparant avec soin tous les dossiers nécessaires à DECALOG, MM. Yves Laurencin et Jean Viallet.

Les trois phases de cette étude ont donné lieu à trois rapports :

- **Phase I : Diagnostic et Enjeux**. Etat des lieux culturel, touristique et paysager du château et du domaine de Montrottier et du contexte touristique,
- **Phase II : Positionnement et propositions**. Elaboration d'un positionnement et de propositions d'évolution en fonction des enjeux,
- **Phase III : Etude du projet touristique et culturel**. Synthèse de l'étude, chiffrage et phasage.

Le document remis par DECALOG reprend les différentes propositions et chiffre les investissements correspondants à chaque phase du projet :

Phase	Estimation des investissements	Investissements cumulatifs
Phase initiale : optimisation de l'exploitation	5.000 € HT	5.000 € HT
Phase I : Accueillir au domaine de Montrottier	380.000 € HT	385.000 € HT
Phase II : Visite en autonomie du domaine	260.000 € HT	645.000 € HT
Phase III : Affirmation des extérieurs	240.000 € HT	885.000 € HT
TVA 20 % **TOTAL TTC**		177.000 € 1.062.000 €

La mise en place de toutes ces propositions (aménagement de la réglementation et travaux) devrait permettre d'espérer une fréquentation à hauteur de 40 000 visiteurs par an d'ici cinq ans.

Suite à ce rapport, l'Assemblée générale de l'Académie a décidé au cours de sa réunion du 30 mars 2016 :

- d'une part, la mise en œuvre d'une professionnalisation de l'exploitation du site de Montrottier (château et domaine), suivant les préconisations de DECALOG,

- d'autre part, d'autoriser les travaux préconisés et d'autoriser le président à déposer des demandes de subvention auprès de différents financeurs potentiels, notamment la Fondation de France, le Conseil Régional et le Conseil départemental) pour le financement des travaux dont le montant prévisionnel est de 885.000 € HT.

126 - Journées Européennes du Patrimoine

Affluence record au château pour ces deux journées (environ 1.400 visiteurs). La « foire aux bouquins » du dimanche a remporté un grand succès non seulement par le nombre d'exposants qui regroupait cette année des individuels, mais également des Sociétés savantes de Savoie qui avaient été invitées. Plusieurs membres du Comité, sous la conduite d'Yves Connac, ont apporté leur concours.

127 - Départ à la retraite de M^me^ Yolande Jahier

Après 20 années de présence en qualité de gardienne du château, Yolande Jahier a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 octobre 2015.

128 - Recrutement de nouveaux gardiens

Un couple de gardiens a été recruté à compter du 1^er^ octobre 2015. Il s'agit de M^me^ Siblyne Semaille et Daniel Vigier qui ont été employés au cours de l'année 2014 par Culture Espaces Paris et ont assuré le gardiennage de la villa Ephrussi de Rothschild et de la villa Kérylos dans les Alpes-Maritimes.

Dès leur prise de fonctions M. Daniel Vigier a effectué de nombreux travaux de nettoyage des bâtiments et du domaine de Montrottier et M^me^ Siblyne Semaille a préparé la saison 2016 en faisant de nombreuses propositions pour participer à la redynamisation du château.

129 - Réception du Crédit Agricole

Au cours d'une petite manifestation organisée au château de Montrottier le 13 novembre 2015, la Fondation Crédit Agricole Pays de France a remis au président de l'Académie un chèque de 22.000 € pour participer aux travaux d'assainissement et de réfection du salon Frèrejean, victime d'une attaque parasitaire.

2 - PROJETS 2016

21 - REFONTE DU SITE DU CHÂTEAU

À l'initiative de Siblyne Semaille, nouvelle gardienne du château, le site a été entièrement repris pour permettre aux consultants de trouver facilement l'ensemble des informations dont ils ont besoin sur les périodes et heures d'ouverture, les tarifs, les animations, etc…

22 - CRÉATION D'UNE COMMISSION DE POLITIQUE CULTURELLE

Une commission de politique culturelle a été créée à l'initiative du président d'honneur Bernard Demotz, qui a accepté de l'animer. Elle a pour but de réfléchir à la politique culturelle de l'Académie et du château et de trouver les moyens de relancer la recherche.

23 - ÉTUDE DE POSITIONNEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

Pour la mise en œuvre des préconisations de DECALOG, le Conseil départemental et le Comité de l'Académie ont décidé de lui confier et de co-financer un complément de mission dont les résultats sont attendus pour l'automne 2016.

24 - CHANTIER SALON FRÈREJEAN

Les travaux d'assainissement et de restauration du salon Frèrejean, victime d'une attaque parasitaire, seront effectués en deux temps : au printemps 2016, travaux extérieurs pour supprimer la cause de l'infestation parasitaire et, à l'automne, travaux intérieurs avec le traitement antiparasitaire des meubles et objets en bois et réalisation d'un vide sanitaire sous le plancher.

25 - SALLE DES GARDES

Après négociation, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a autorisé l'Académie à déposer la cloison qui sépare cette salle en deux. Les travaux seront effectués à l'automne 2016.

26 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALARME COMPLÉMENTAIRE

Le château est actuellement équipé d'un système d'alarme intérieur pour protéger les salles du musée de toute intrusion. Une réflexion sera conduite pour un équipement extérieur destiné à repérer toute tentative d'approche du château.

Jean Henri VIALLET

Président (depuis mars 2016)

LA LETTRE DE MONTROTTIER

Cette lettre de Montrottier présente l'actualité des collections conservées au château pour l'année 2015.

Les relations avec le Ministère de la Culture et la DRAC

Le 3 juillet, nous avons reçu au château Lionel Bergatto (DRAC Rhône-Alpes, conseiller pour les musées), pour prolonger sa visite effectuée en 2014[1]. Il s'est penché sur les collections du château, constatant les difficultés humaines et matérielles (pas de personnel scientifique permanent ; état de conservation de certains objets, ...). Il a également émis un certain nombre de préconisations, invitant l'Académie à poursuivre le chantier des collections (inventaire et récolement).

Ensemble, nous avons effectué un pré-repérage d'objets et de parties de collections présentés actuellement de façon permanente dans le circuit de la visite ; ceux-ci trop fragiles (support textiles, support papier...) méritent à moyen terme de ne plus être exposés et d'être conservés dans une réserve aménagée. Cet aménagement est un point sur lequel il convient de réfléchir.

Lionel Bergatto insiste sur le témoignage quasi-unique que constitue cette demeure de collectionneur ; il nous invite à la maintenir en l'état, moyennant des aménagements liés à l'état de conservation des collections. De plus, il nous conforte à poursuivre le travail de documentation et d'étude des collections par l'appel à des universitaires pour les documenter.

Les collections

- Cette année, le château a notamment reçu la visite d'un groupe d'anciens élèves d'HEC (à l'initiative de M^me^ et M. Espargilières, le 2 juin), des Amis du Vieux Chambéry (14 juin) et de membre de la société de la Légion d'Honneur de Haute-Savoie (24 juin).

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec une dizaine de chercheurs sur divers sujets ; nous avons également répondu à des questionnaires adressés par la DRAC.

- Nous avons établi une bibliographie relative à Montrottier, l'histoire du château, de ses propriétaires et de ses collections. Elle est accessible sur le site de l'Académie[2] ; nous la tiendrons à jour régulièrement, en fonction de l'avancement des recherches.

- À plusieurs reprises, nous avons été sollicités par des particuliers qui souhaitaient faire des dons (copies de mobiliers, tapisseries, papillons). Après l'examen de ces propositions, le comité les a déclinées pour des raisons de conservation, mais surtout pour des questions scientifiques et administratives. Rappelons ici que les éventuelles acquisitions sont strictement encadrées par le label « Musée de France » (en lien avec la DRAC), dont les collections de Montrottier bénéficient depuis 2003.

- Dans le cadre des animations « Venise à Montrottier », nous avons l'occasion de présenter au château lors d'une conférence deux tableaux italiens, avec le concours de B. Premat.

- Le comité a donné son accord pour que des œuvres soient reproduites dans plusieurs publications[3].

---

(1) Voir « Glanes de Montrottier », in *Revue savoisienne*, 2014.
(2) http://www.academie-florimontane.fr/bibliotheque/les-collections/
(3) COPPIER, J. et MAURIN, H., (dir.). COTTET-DUMOULIN, E. et VARASCHIN, D. *1815 Savoie du Nord 1860, La Restauration sarde : portraits choisis*. Annecy, 2015, 47 p.
MOMAL, J.-C. Le décor maçonnique dans la faïence française du XVIII^e^ siècle, à paraître.
COPPIER, J., « Max Bruchet (1868-1929), archiviste de la Haute-Savoie et pionnier de la recherche en histoire médiévale », in CASTELNUOVO, G. et VICTOR, S. (dir.), *Mélanges Christian Guilleré*, à paraître.
COPPIER, J., « Note sur une faïence montpelliéraine conservée dans les collections du château de Montrottier », in *Études héraultaises-hommage à Jean Nougaret*, n° 46, Montpellier, 2016, à paraître. Ce volume est un hommage à un confrère de l'Académie de Montpellier. Nous lui avions confié l'étude d'œuvres d'A. Cabanel : NOUGARET, J., « Note sur deux œuvres d'Alexandre Cabanel conservées au château de Montrottier », in *Revue savoisienne*, Annecy, 151^e^ année, 2011, pp. 361-366.

Participation à la commémoration de l'accession de la Savoie au rang de duché

L'Académie florimontane va contribuer par le prêt de documents et de dessins, figurant notamment dans les collections de Montrottier, à l'exposition « *Les vies de châteaux* » qui se tiendra du 2 juin au 18 septembre 2016, au château d'Annecy.

Elle est organisée dans le cadre de la commémoration du 6e centenaire de l'accession de la Savoie au rang de duché, par la direction des Archives départementales de la Haute-Savoie et le musée-château d'Annecy. Les documents prêtés par l'Académie contribueront au propos scientifique de l'exposition et à celui du catalogue édité à cette occasion, dans lesquels Montrottier aura une place.

Hélène Maurin a accepté que la direction des Archives départementales prenne à sa charge le nettoyage de ces aquarelles. Ce travail a été réalisé par les professionnels de l'atelier restauration des Archives départementales de la Haute-Savoie.

Les collections de Montrottier bénéficient de la reconnaissance du label « Musée de France », qui leur assure une protection (inaliénabilité) ; ce label encadre également strictement leur restauration ou d'éventuelles acquisitions, en lien avec la DRAC.

Enfin, sur notre proposition, une convention a été établie entre l'Académie et l'agglomération d'Annecy afin que les visiteurs qui se présentent à Montrottier puissent bénéficier d'une entrée à tarif préférentiel, sur présentation de leur billet d'Annecy (et inversement) ; l'idée est de pouvoir ainsi espérer accueillir une partie des visiteurs annéciens à Montrottier[4].

Les Glanes de Montrottier

- Depuis 4 ans, cette rubrique de la *Revue savoisienne* apporte des connaissances scientifiques inédites sur les collections. Ce présent volume présente de nouvelles contributions.

Nous avons notamment bénéficié du concours de Sandrine Boisset-Thermes qui a soutenu à Grenoble une thèse[5] le 24 novembre dernier. Dans le corpus étudié, figurent trois Vierges de Pitié conservées au château.

D'autres perspectives de recherches se dessinent autour notamment des bronzes des Vischer, des statues religieuses ou encore des tableaux ; il en va de même pour des perspectives d'expositions avec des institutions muséales qui permettraient non seulement de faire sortir nos collections du château, de les étudier et de mieux les connaître, et par là de contribuer également à la redynamisation du domaine de Montrottier.

Julien COPPIER

(4) Pour la saison 2014, Montrottier a accueilli 18 000 visiteurs et le musée-château d'Annecy 104 000.
(5) BOISSET-THERMES, S., « La sculpture en Savoie. Ateliers, artistes et commanditaires à Chambéry et dans sa région (vers 1480 - vers 1530) », sous la direction de Laurence Rivière. Mention très honorable.

Procès-verbal de l'AG du mercredi 26 mars 2014

L'Assemblée Générale commence par la lecture et l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.

Le président donne ensuite une vue d'ensemble sur l'Académie, ses réussites, mais aussi son déficit chronique qui impose des propositions et des décisions.

Puis le rapport moral et le rapport d'activités, qui, en l'absence de M^me^ Georgette Chevallier, ont été lus par Jean Viallet et par Bernard Premat, sont approuvés.

Les résultats financiers sont présentés par Jean Viallet, en l'absence de Michel Lassiouve. Après le rapport du vérificateur des comptes, M. Pierre Vigliano, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2013 et le projet de budget prévisionnel 2014. Elle décide de fixer, à compter de l'année 2014, la cotisation à 34 euros pour une personne seule et à 43 euros pour un couple et la participation aux frais d'envoi de *La Revue savoisienne* à 6 euros.

Le rapport de M. Bernard Premat sur *La Revue savoisienne*, ainsi que le compte-rendu de M. Gilbert Chatenoud sur le concours de poésie 2013 sont approuvés. De même, les rapports de M. Henri Comte sur la numérisation, de M. Julien Coppier sur le musée château et de M^me^ Vesin sur les guides. Enfin, M^me^ Brachet fait le bilan du club de recherche.

On passe ensuite aux élections :

Sont élus membres d'honneur, en raison des services rendus à l'Académie : M^mes^ Claire Brun et Georgette Chevallier et d'autre part les directrices des Archives départementales et municipales, M^mes^ Hélène Maurin et Marie-Claude Rayssac.

Membres effectifs : M^mes^ Claire Laurencin et Françoise Garin et MM. Yves Connac et André Palluel-Guillard.

Membres associés : M^mes^ et MM. Jean-Claude Berthelet, Philippe Broillet, Christophe Deprieck, Delphine Dupenloup, Gilles Dupenloup, Monique Garcin et Claude Garcin.

Membres correspondants : M^mes^ et MM. Laurette Casez, Geoffey Della Gioila, Yves Laurencin, Guy Lecomte, Stéphanie Lecomte-Ernout, Christian Lombart, Arlette Meyer, Michelle Pacquetet.

Élection au Comité : Michel Amoudry, Bernard Premat et Evelyne Refauvelet sont renouvelés. Claire Laurencin est élue. Henri Comte, qui a été coopté, est confirmé. Et Yves Tyl est désigné comme secrétaire.

In memoriam
Jacques Chatelain (1943-2016)



À l'aube de l'été, le 11 juin 2016, notre société a perdu un confrère estimé et apprécié pour ses qualités humaines et professionnelles. Comme le disait François de Sales pour les adhérents de la première Florimontane, *« il avait quelque compétence et était de bonne compagnie »*.

Lors de l'assemblée générale des membres effectifs du 10 avril 1996, Jacques Chatelain avait été élu membre correspondant. Ses parrains étaient Georges Grandchamp et Vincent Beney. Dès l'année suivante, l'assemblée générale des membres effectifs du 9 avril 1997 s'appuyant sur sa profession d'ébéniste et ses compétences reconnues l'élurent administrateur de Montrottier, ce qui l'amena à rejoindre le comité d'administration du domaine de Montrottier sous la présidence du président Paul Guichonnet. L'assemblée générale des membres effectifs du 16 mars 1998 le promurent membre associé, puis l'année suivante, celle du 2 avril 1999, membre effectif en remplacement de Christian Guizard décédé dont il rédigea l'hommage dans la séance du mercredi 3 décembre 2000. Cette même année, le président Paul Guichonnet et le vice-président Georges Grandchamp l'appelèrent à rejoindre le comité de l'Académie pour remplir la fonction de second vice-président de l'Académie florimontane. Ce sera l'assemblée générale des membres effectifs du mercredi 28 mai 2003 sous la présidence de Paul Guichonnet qui le confirmèrent officiellement et l'élurent avec effet rétroactif comme vice-président de l'Académie florimontane en remplacement de René Laydernier décédé. Ce parcours rapide au sein de notre compagnie prouve les qualités humaines de notre confrère et le rôle irremplaçable qu'il a joué parmi nous.

Pendant de nombreuses années, Jacques Chatelain s'est consacré avec beaucoup d'énergie au château de Montrottier dont en homme de métier il en connaissait tous les arcanes. Comme le rappelait dans son hommage notre président Jean Viallet, lors de la cérémonie religieuse célébrée en l'église de Menthon-Saint-Bernard le 16 juin 2016, Jacques n'hésitait pas, lorsqu'il le fallait, à prendre la tronçonneuse pour couper les branches d'arbres qui tombaient sur la voie ferrée, à faire des travaux d'entretien des bâtiments et à aider le gardien du château.

En 2006, il avait pris de main de maître l'organisation matérielle de la grande manifestation organisée au château de Montrottier pour le 400^{e} anniversaire de la fondation de la première Académie florimontane.

Cet homme exceptionnel alliait à la fois la pratique et la théorie. C'était selon l'heureuse expression de notre confrère Henri Comte et ami d'enfance de Jacques Chatelain *un homme du bois* dans toutes ses dimensions. Après des études brillantes à l'ECA d'Annecy-le-Vieux, il avait suivi tous les métiers du bois depuis la menuiserie-charpente jusqu'à l'ébéniste d'art spécialisé notamment

dans la conservation et la restauration du patrimoine mobilier alpin. Ces compétences acquises lui permirent d'être un expert international près les tribunaux. Par ailleurs, il était un collectionneur reconnu des objets de l'art populaire de l'arc alpin, ce qui l'amena à travailler avec les Valdotains à la sauvegarde de ce mobilier. En 2004, il avait publié avec Gherardo Priuli aux éditions Libris *Vieux objets en bois de la montagne*, une véritable étude ethnographique de ce mobilier alpin, illustré de luxueuses photographies. En 2006, il récidivait avec la très belle édition de *Mobilier traditionnel des Alpes occidentales* où Jacques présentait un échantillonnage très diversifié et représentatif du mobilier alpin à travers cinq siècles d'histoire de la Savoie au Dauphiné. Tous ces meubles, du plus rustique au plus ouvragé, des basses vallées comme celles plus riches des hautes vallées, démontraient l'ingéniosité technique de ces artisans montagnards dont Jacques savait dans les détails déceler les talents. Une observation durant des décennies d'enquêtes et de recherche lui avaient donné ce regard neuf sur cet art populaire et lui permettait de rivaliser avec les grands noms de l'ethnologie alpine. Jacques avait même relaté une observation originale et inédite, celle de l'usage de la scie alternative hydraulique dès le XIII^{e} siècle, exemple attesté et daté de 1285 à Vallorcine. Entre temps, bien des Florimontans ont acheté sa magnifique brochure intitulée *Marque ton pain*. Il avait collaboré aux *Glanes de Montrottier* de *La Revue savoisienne* 2013 avec une notice précise et bien argumentée sur une chaire à coffre et à dossier ouvrant conservée à Montrottier. Il nous avait promis un article qui lui tenait à cœur parce qu'inédit, et que lui seul pouvait écrire, sur l'originalité des charpentes et des plafonds savoyards par rapport aux charpentes et plafonds dauphinois, mais, hélas, les événements l'ont empêché de réaliser ce projet qui aurait fait date dans l'ethnologie alpine. De même, Jacques Chatelain avait la ferme intention de revenir après sa guérison à l'Académie pour nous faire profiter de son savoir et de sa pratique d'ébéniste d'art notamment dans le recensement du mobilier du château de Montrottier. La maladie l'a emporté brutalement mais ceux qui l'ont vu quelques jours avant son décès nous ont assuré de sa sérénité devant l'issue fatale.

Lors de la cérémonie religieuse célébrée le jeudi 16 juin 2016, à 15 heures, dans une église bondée de Menthon-Saint-Bernard, beaucoup de Florimontans s'étaient déplacées pour rendre un dernier hommage à celui qui a marqué l'histoire de notre compagnie. Le Comité représenté par Michel Amoudry, Henri Comte, Jacques Herrgott et Bernard Premat manifestait à toute sa famille leur affectueuse sympathie. Après les hommages de la famille, de ses amis d'enfance et florimontans que sont les frères Comte, le président Jean Viallet dans un discours émouvant dressait un éloge de notre confrère en rappelant son activité au sein de notre Académie. C'est bien la preuve des sentiments cordiaux que lui portait l'ensemble de nos membres et la manifestation du vide qu'il laisse parmi nous.

L'Académie florimontane présente à nouveau à son épouse et à sa famille ses condoléances et toute sa sympathie.

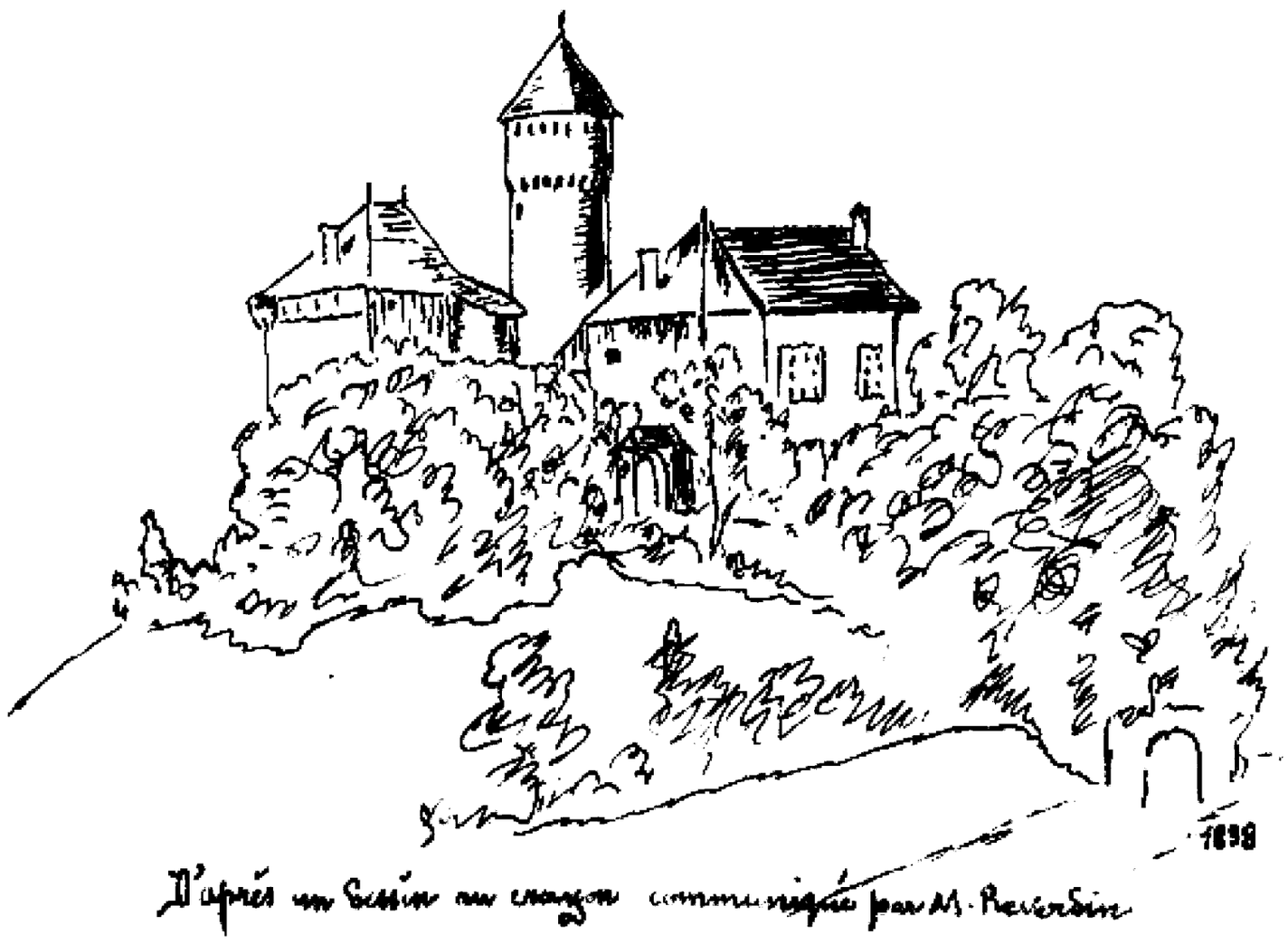
Bernard PREMAT
Directeur de *La Revue savoisienne*

Le domaine de Montrottier au temps de la famille de Rochette (1839-1876)

Après avoir évoqué dans d'autres articles l'histoire du domaine de Montrottier, de ses différents propriétaires et des collections de 1876 à 1919, nous poursuivons nos travaux sur l'histoire du château. Pendant près de 40 ans, le domaine de Montrottier est la propriété de la famille de Rochette, à qui Joseph Serand a consacré quelques pages[1].

Nous évoquerons cette fois la famille de Rochette, en nous basant sur de rares documents d'archives, en grande partie inédits, ainsi que sur des ouvrages parus au milieu du XIX^{e} siècle.

Après avoir rappelé les origines de cette famille, nous montrerons comment le baron Jules de Rochette devient propriétaire du domaine de Montrottier. Nous présenterons ensuite ce que nous savons de la vie de la famille de Rochette à Lovagny et au château, avant de nous attarder sur les travaux qu'elle entreprend à Montrottier.



Le château de Montrottier (ce calque réalisé par J. Serand sur un dessin de 1838 montre l'ancienne porte d'accès au château). Académie florimontane.

(1) SERAND, J. *Le château de Montrottier*. Annecy, 1949, pp. 64-70.

I. La famille de Rochette

1. Ses origines

L'*Armorial de Savoie* nous apprend que la famille de Rochette[2] pourrait être originaire de Bourgogne. Il signale, en 1444, à Bonneville un Étienne Rochette, notaire. Bien qu'on ne connaisse pas sa filiation, il pourrait être un des aïeuls de la branche qui nous préoccupe. À la fin du XVII^e^ siècle cette famille s'illustre dans le métier des armes.

Joseph de Rochette[3] est né à Annecy le 21 août 1761, du mariage de Joseph-Marie et de Claudine Brun de Cernex ; il est baptisé le 24 août. Il devient major et lieutenant dans le régiment du Genevois et est désigné comme syndic provisoire[4] d'Annecy le 11 janvier 1816. N'ayant pas participé à la Révolution française, il est l'homme idoine pour assumer ce poste lors de la Restauration sarde. Il s'occupe surtout de régler les dépenses militaires et de faire payer à la France les frais causés. Il donne sa démission en avril 1817 ; les démarches de l'Intendant pour qu'il continue à s'investir dans la vie municipale restent vaines. Joseph de Rochette décède, d'une attaque, le 14 février 1835[5] ; il est inhumé le lendemain.

2. Jules de Rochette

De son mariage avec Clémentine de Syon de Saint-André, le baron Joseph de Rochette avait eu trois garçons : Charles, Pierre et Jules. Ce dernier[6] est né à Annecy le 20 août 1812. Il devient lieutenant dans la marine et épouse le 20 février 1838, en la paroisse Notre-Dame de Chambéry, Mathilde de La Pallud[7]. Cette dernière est issue de la famille Paërnat-La Pallud, famille de la noblesse savoyarde, originaire de Monthey en Valais[8].

L'acquisition du domaine de Montrottier

Le 27 mai 1839[9], devant maître Grivaz, notaire à Annecy, Guillaume-Henry Dufour, sa femme et sa sœur Elisabeth Mabille cèdent à Jules de Rochette contre 105 000 livres nouvelles de Piémont la totalité des immeubles qu'ils possèdent dans les communes de Chavanod et de Lovagny, d'une contenance de 213 journaux 322 toises soit 62 hectares et 84 centiares formant le domaine de Montrottier. Ce dernier consiste en un « *château, batimens* (sic), *rustiques, cours, placéages, jardin, vignes, prés, champs et bois* ». Dans

---

(2) FORAS, A. de, MARESCHAL-LUCIANE, F.-C. de, VIRY, P. de, YVOIRE, F. d', *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1910, 5^e^ volume, pp. 202-208.
(3) Arch. dép. Haute-Savoie, E dépôt 10/GG 6.
(4) Arch. mun. Annecy, 1 K1/58 et dossier syndic R 38.
(5) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 E 371 (paroisse Notre-Dame).
(6) Arch. dép. Haute-Savoie, naissance Annecy, 4 E 246, f° 31, acte 119.
(7) Arch. dép. Savoie, 4 E 361, n° 9. Un contrat de mariage est passé devant M° Morand à Chambéry le 9 février 1838 (insinué le 1^er^ mars).
Marie-Mathilde Paërnat de La Pallud est née et baptisée à Chambéry le 8 avril 1819. Elle est la fille de Jean Paërnat de La Pallud et de Pauline-Claudine de Cise : Arch. dép. Savoie, 3 E 764.
(8) FORAS, A. de, *op. cit.*, pp. 328-331.
(9) Arch. dép. Haute-Savoie, 2 E 5624, f° 580-583 v.

cette vente sont compris tous les meubles existant dans le domaine, ainsi que les fonds de fourrages, de semences et tout le cheptel. Jules de Rochette s'engage à payer 80 000 livres au terme des 16 premiers mois et 25 000 livres dans les trois ans, le tout avec intérêt de 4% par an.

En fait, il faut attendre près de 10 ans pour que la famille de Rochette s'acquitte du paiement de la totalité du domaine de Montrottier. Devant maître Jacques Masson, le 26 août 1848, comparaissent, dans le salon de l'appartement du capitaine Bloum, rue Grenette à Annecy, Guillaume-Henry Dufour, son épouse Suzanne née Bonneton et sa sœur Élisabeth, épouse de Jules Mabille, chacun ayant droit respectivement à 5/8°, 2/8° et 1/8° de la somme faisant l'objet de cette quittance : cette somme totale de 105 000 livres est reçue en espèces et délivrée en plusieurs versements[10].

À la tête du domaine de Montrottier, Jules de Rochette réalise plusieurs opérations foncières (acquisitions et ventes). Sans en dresser une liste exhaustive, signalons que c'est à Mathilde de Rochette que l'on doit l'entrée dans le patrimoine de Montrottier de l'actuelle maison dite de la Violette, dont le toponyme est sans doute lié au patronyme de l'ancien propriétaire, dans le domaine de Montrottier. C'est le 8 mai 1848 devant maître Masson, dans son étude rue Sainte-Claire à Annecy, que Noël, fils de Jean-Baptiste Viollet, propriétaire cultivateur, né à Nonglard et domicilié à Vaulx, vend à Mathilde de Rochette cette maison, ainsi que diverses parcelles de terres (jardin, verger, champs, prés, vignes, teppes[11], bois et broussailles) pour la somme de 3 700 livres. Une quittance d'achat est passée toujours devant M[e] Masson le 21 juin 1853.

Du mariage de Jules de Rochette et de Mathilde naît le 22 janvier 1839 Charles-Louis de Rochette, qui est baptisé le 24 janvier[12] en la paroisse saint François de Sales de Chambéry. Amédée de Foras[13] mentionne aussi un autre enfant, mort en bas âge.

Le jeune Charles-Louis (dit Camille) est élevé par un précepteur, l'abbé Pétel[14]. Ce dernier, dans une lettre inédite adressée le 26 janvier 1851 à l'abbé Cathiard[15], vicaire à Megève, rappelle sa place « *chez madame la comtesse de Rochette* ». Il écrit :

---

(10) Le 20 septembre 1839 : 20 000 livres, le 23 avril 1840 : 20 000 livres, le 16 juillet : 20 000 livres, le 24 février 1842 : 2 000 livres, le 29 décembre : 3 340 livres, le 16 janvier 1843 : 1 690 livres, le 27 janvier : 5 970 livres, le 5 avril : 15 000 livres, le 11 janvier 1844 : 10 000 livres et ce jour le 26 août 1848 : 7 000 livres.
(11) La teppe : terre inculte ou sol de roche calcaire ou molassique ne produisant qu'une herbe courte et des broussailles, sorte de lande alpine : MARTEAUX, Ch. « Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy d'après le cadastre de 1730. Lettres M à Z », *in Mémoires et documents de l'Académie florimontane*, tome 3, Annecy, 1938, p. 248.
(12) Arch. dép. Savoie, 3 E 887, n° 15.
(13) FORAS, A. de, *op. cit.*
(14) Pétel, Constant-Constantin. Né à Leschaux : 2 septembre 1821 ; ordonné prêtre : 21 décembre 1850 ; mort : 8 décembre 1900 : REBORD, Ch.-M. *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours*, tome I, Annecy, 1920, p. 622.
(15) Cathiard, Pierre. Né à Leschaux : 12 janvier 1821 ; ordonné prêtre : 8 avril 1848 ; mort : 30 janvier 1879 : *Ibid.*, p. 150.

Monseigneur en me plaçant dans cette famille ne m'a fixé aucun terme. Monsieur le supérieur du Grand Séminaire m'a dit que je ne resterai pas plus de deux ans. Pour moi je ne crois pas rester plus d'une année ; peut être moins encore…. Madame a de l'embarras avec deux de ses fermiers et elle a de grands travaux à terminer ce printemps.
Nous venons de finir notre jubilé. Il a été des plus heureux. Aussi le bon curé de la paroisse, M. Birreau, est dans une très grande jubilation. J'ai beaucoup confessé et prêché quelquefois. Je suis très bien avec mon curé. Si un bon vent te conduisait jusques *(sic)* au château de M, sa *(sic)* serait pour moi le comble de bonheur. Alors j'ose te promettre une voiture à deux cheveaux *(sic)* pour regagner Annecy. Au reste tu pourrais bien passer un jour, au moins, pour visiter le château, sa vieille tour et surtout les belles horreurs du Fier.
Mon élève m'aime beaucoup ; il travaille passablement et fait des progrès assez marqués. Madame me laisse parfaitement libre pour l'éducation de son fils ; elle n'a pour moi que des procédés très nobles. Tout ça me va. Madame de Rochette est grande, spirituelle, très noble dans ses manières, très prudente dans ses rapports avec moi. Il n'est pas impossible qu'un de ces quatre matins Madame ne juge à propos de mettre son fils au collège mais en attendant elle a grand soin de son abbé [16].

Le décès de Jules de Rochette

Le 20 avril 1845, Jules de Rochette établit son testament devant Me François-Marie Grivaz [17], dans son appartement dans la maison Philippe rue Sainte-Claire à Annecy. Il n'effectue aucun legs de charité et de bienfaisance, bien



Le château de Montrottier en 1866.
Dessin de F. Despine. Arch. dép.Haute-Savoie, 1 J 2015/2.

(16) Académie florimontane, Archives n° 1707.
(17) Arch. dép. Haute-Savoie, 2 E 5642, f°571-572 v.

qu'il y soit invité par le notaire. Jules de Rochette donne et lègue à sa femme la somme de 10 000 livres neuves en dehors des sommes constituées en dot dans le contrat dotal. Il lui donne également l'usufruit et la jouissance de tout ce qu'il délaisse. Le même jour, il décède[18] à son domicile, après avoir reçu le sacrement de l'extrême onction.

II. Vivre à Lovagny

En 1848, Lovagny compte 412 habitants. On trouve à Montrottier, outre « Mathilde de Lapallud, 29 ans veuve rentière, son fils Charles âgé de 9 ans » une institutrice « Dalmaz Thérèse 18 ans » et un nombre important de domestiques[19]. La famille de Rochette figure parmi les familles les plus imposées[20].

En 1864, quelques années après la Réunion de la Savoie à la France, débutent les travaux de construction de la voie ferrée reliant Aix-les-Bains à Annecy, *via* Lovagny ; la ligne est inaugurée en 1866.

Dès le 20 juillet 1861 Mathilde de Rochette se plaint auprès de l'ingénieur en chef de Haute-Savoie : les études pour l'établissement du chemin de fer vont nécessiter un parcours sur ses prés et l'abattage de bois dans ses forêts. Devant les dommages causés à sa propriété, elle est indemnisée en 1863[21].

Ce projet suscite également diverses réactions, comme le montre la pétition adressée par des propriétaires de Lovagny, Chavaroche, Étercy et Nonglard – dont Mathilde et Camille de Rochette – auprès de l'ingénieur des Ponts et Chaussées (8 février 1862), contre l'emplacement retenu de la station pour desservir ces communes, qui leur paraît peu accessible et trop éloignée des différents villages[22].

Camille de Rochette figure comme conseiller municipal, à la suite des élections du 24 août 1865 et celles du 17 décembre 1874[23]. Une des délibérations communales prises, à cette période, est intéressante pour l'histoire du tourisme[24] : le Conseil général de la Haute-Savoie a suggéré, en avril et octobre 1874, la réalisation du projet formé par la commune d'Aix-les-Bains de régir l'établissement thermal de la ville au lieu de le laisser administré par l'État.

Chambaz, maire de Lovagny, expose[25] que :

---

(18) Arch. dép. Haute-Savoie, paroisse Saint-Maurice Annecy, 4 E 375, vol.2, f° 25, acte n° 49.
(19) Buhenger Jacques 39 ans, Pignarre François 28 ans, Girard Pierre 23 ans, Regnier Marie 19 ans, Gruaz Charles 67 ans, Gruaz Jean-Marie 12 ans, Charrière Jacques 50 ans, Ducret Caroline 18 ans, Guillaume Claudine 24 ans, Montmasson Josette 26 ans, Gruaz Hélène 46 ans : Arch. dép. Haute-Savoie, 4 FS 454. Le recensement pour l'année 1858 n'a pas été conservé pour Lovagny : 4 FS 460.
(20) Arch. mun. Lovagny, 1 D 1 : réunion du 16 février 1862 des plus forts imposés, dont Charles de Rochette, afin de voter l'emprunt auprès du crédit foncier.
(21) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 S 92.
(22) *Ibid.*
(23) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 FS 454 et 3 M 221. Il y a une sorte de tradition d'engagement des châtelains de Montrottier dans la vie communale de Lovagny : à la suite de C. de Rochette, les riches propriétaires Georges Frèrejean, puis Léon Marès s'engageront à leur tour.
(24) COPPIER J., « Le tourisme en Savoie, construction d'une économie dans le temps long », in *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, VARASCHIN (D., sous dir.), Genève, 2014, pp. 457-482.
(25) Arch. mun. Lovagny, 1 D 1 : 8 novembre 1874.

le succès de ces tentatives ne peut être que très utile à la commune de Lovagny dont les Gorges du Fier, visitées par un nombre assez considérable de touristes […]. Il est certain que le seul moyen à employer pour donner à Aix-les-Bains le retentissement que cette station thermale mérite est d'établir une vaste publicité semblable à celle employée par Vichy et d'autres établissements.

Il considère que l'exploitation par l'État de l'établissement d'Aix-les-Bains n'a pas fait croître dans des proportions suffisantes le nombre de baigneurs ; il constate également que Vichy et d'autres établissements ont quadruplé le nombre de baigneurs, depuis qu'ils ont été remis par l'État à des compagnies fermières.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, conscient que la prospérité de Lovagny est liée à celle d'Aix-les-Bains, émet le vœu que l'établissement soit affermé au plus tôt à cette ville.

III. Vivre au château de Montrottier

1. L'état du château, grâce à un inventaire après décès

L'inventaire après décès de Jules de Rochette[26], dressé en 1845, fournit la liste des biens et objets lui ayant appartenu ; composé de 262 occurrences pour un montant total de plus de 10 200 livres, il permet, avec prudence, de reconstituer un cadre de vie et de nous renseigner sur la vie au château. Il faut toutefois garder à l'esprit que l'inventaire est établi afin d'établir la valeur vénale d'une succession et d'en assurer la transmissions aux héritiers, ici Mathilde de Rochette et son fils mineur, alors sous la tutelle de son oncle.

Ce document établi, avec le concours de Claude Sublet de Lovagny, donne le détail des différentes « *pièces de terres ensemencées en froment, seigle, épautre* (sic), *avoine, orge et pesette, trèfles, poids* (sic), *luzerne, vignes, bois, prés* ».

Il présente une description très succincte des différents bâtiments, ce qui rend une reconstitution aléatoire.

Les rustiques, au nord du château, sont dans un très mauvais état, les murs tous lézardés et la toiture demande des réparations. Dans la cour au nord du château et dans « l'écurie » des vaches, le bétail est inventorié : cochons, vaches et génisses, bœufs, chevaux… Les instruments aratoires, outils agricoles et moyens de locomotion sont conservés dans plusieurs endroits : dans les cours intérieures, sont rangés des chariots, tombereaux, un char à banc, des charrues dont une Belge et une Dombasle[27], ainsi que divers outils (pioches, pelles, faux, scies, haches…). Dans le pressoir qui se trouve dans le corps de bâtiment au couchant, sont inventoriés trois brouettes, cinq cuves de diverses contenances et un pressoir en mauvais état. Dans la cave du château

---

(26) Voir *infra*. Par ailleurs, l'inventaire du château fait l'objet d'une édition en annexe de cet article. Nous avons conservé quelques extraits dans le corps de cet article pour appuyer notre démonstration.

(27) Mathieu de Dombasle : (Nancy, 1777- *id*, 1843) : agronome, précurseur de l'enseignement agricole.

sont conservés une vingtaine de tonneaux de différentes contenances et quatre cents bouteilles vides.

Les toitures du château sont en bon état, à part quelques tuiles à changer. Des mentions intéressantes concernent son intérieur, même s'il est difficile de dégager un plan de la distribution des pièces. On note dans cet inventaire :

> des « appartements occupés par les domestiques au nord du château », « une salle au premier étage servant de salle de travaille *(sic)* pour les ouvriers », « une chambre derrière la cuisine, au midi du château » ; « une chambre au levant du château » ; « une chambre à manger située au midi du château » ; « une cuisine » ; « la chambre de Madame de Rochette située du côté du couchant ». « Au second étage [...] la galerie, puis dans les apartemens *(sic)* au midi [...], une chambre. [...] La chambre des domestiques [...] qui se trouve du côté nord du château ».

De nombreuses mentions de meubles fournissent un bon indicateur du train de vie de la famille de Rochette : le mobilier et la vaisselle des propriétaires sont assez abondants et de qualité (noyer ou sapin) et en bon état. Dans la salle à manger, on trouve par exemple : « *des tables et un canapé en noyer vernis, recouvert d'une étoffe couleur chamois, douze chaises assorties, deux fauteuils appelés bergères, deux paires de chandeliers en fonte, un lit et sa table de nuit* ». La vaisselle est abondante, qu'elle soit en porcelaine, en terre, en métal ou en verre, comme par exemple :

> une douzaine d'assiettes à soupe en porcelaine blanche, une soupière et deux casseroles en porcelaine, deux douzaines d'assiettes de terre anglaise pour le dessert, deux sauciers, deux compotiers et trois saladiers en porcelaine ; six carafes en verre, dix-huit verres à boire, trente-six verres à pieds, huit verres pour vin de champagne, [...] une cloche en verre pour le fromage, douze écuelles à café en porcelaine blanche, trois pots et deux sucriers en porcelaine, dix tasses avec leur soucoupe [...] ; trois corbeilles à fruits [...] ; une huilière et ses accessoires ; une tayère *(sic)* en métal anglais et une cafetière en métal plaquée en argent ; dix-huit couteaux à manche blancs *(sic)* avec la fourchette et le couteau à découper.

Figure également de la vaisselle d'argent marquée aux initiales du propriétaire du château : les couverts, notamment, portent « *les lettres initiales J. D. R. et une couronne de Comte* (sic) ».

Dans la cuisine, on trouve évidemment du mobilier (« une table en noyer, un buffet en sapin, une horloge, six chaises de cuisine ») mais aussi de très nombreux ustensiles comme des casseroles, marmites et chaudrons en cuivre, des timbales, une poissonnière, une fontaine, un tournebroche, deux cafetières à la Dubelloir[28], un coquemar, des chandeliers, des mortiers en pierre, des fers à repasser ou un moulin à café.

---

(28) Cafetière à percolation.

La chambre de Mathilde de Rochette comprend le mobilier suivant :

un lit en bois, incrusté garni de deux matelas, d'un traversin ; de doubles rideaux dont ceux de dessus sont en couleur et ceux de dessous en mousseline blanche et la table de nuit en bois noyer, une commode et un secrétaire en bois noyer vernis, une table à toilette avec une spsichée *(sic)* dessus, une table à ouvrage, une table ronde pour jeu, un canapé recouvert d'une étoffe en laine imprimée, deux fauteuils dont l'un appelé Voltaire et l'autre chauffeuse, deux tabourets, deux descentes de lits, un tapis de table en drap rouge, six fauteuils de cachemir *(sic)* blanc et rouge, deux tapis de laine et soie pour la table, une glace sur la cheminée, une cave à liqueur, des étagères en bois noyer vernis, les pinces, le soufflet et la paile *(sic)* pour la cheminée, deux chandeliers en bronze et une petite lampe, une lunette de longue vue, une flûte garnie en argent, six tableaux en bois noyer à filet qui représente *(sic)* les vaisseaux de la marine sarde.

Dans une chambre au couchant, se trouvent :

un lit à bateau en bois noyer, garni de son garde paille, de son matelas et de son traversin, avec des rideaux en toile peinte, une commode en noyer, une petite spsiché *(sic)*, une table à ouvrage, douze chaises recouvertes en paille, un vieux secrétaire en noyer, un vieux lit avec paillasse et matelas, un lit en bois noyer garni de son garde-paille[29] et de son matelas, avec rideaux en mousseline blanche, et les rideaux qui sont aux fenêtre *(sic)*, une table à toilette en noyer, une petite table en noyer, un petit secrétaire en noyer, une armoire en sapin renfermant deux rideaux de lit, dont un en toile de perse *(sic)* et un en toile peinte, vingt-deux paires de draps de douze aunes chacun, vingt quatre paires de draps de domestique, dix douzaines de serviettes et six nappes déjà un peu usées, vingt-six serviettes damassées fines et deux nappes, quatorze serviettes petit damier avec la nappe, six douzaines de torchons à tache *(sic)*, six douzaines d'essuie-mains, trente sacs en mauvais état, [...] trois duvets, dix oreillers de plumes, dix-huit fourrures d'oreillers, un pliant neuf, un réchaud avec grilloir à café.

Les domestiques, eux, bénéficient d'un mobilier plus frustre dans leurs appartements :

trois paires de banquettes, deux vieux bois de lit, cinq garde-pailles et quatre traversins, trois petites tables de sapin, quatre armoires de sapin, deux manteaux de drap bleu pour les domestiques, deux portemanteaux, douze caisses d'orangers ; deux tables de noyer, quatre bancs en peuplier, deux buffets et des étagères, un poids à peser, des mesures, deux pétrins, un poêle, un crible pour le blé, six marmites de diverses contenances, trois douzaines d'assiettes et six plats de terre, une baratte, quatre chaises, un pannier *(sic)* en bois pour les tommes, une poële *(sic)* à frire, un couloir pour le lait en fer blanc.

Au 1^er^ étage, dans la salle de travaille *(sic)* pour les ouvriers : notamment deux bancs l'un de menuisier et l'autre de charpentier, une armoire

(29) Housse de paillasse.

contenant différens *(sic)* outils de menuisier, un coffre en noyer et une cage à poulet.

Dans cet inventaire ne figure aucune mention relative aux vêtements de la famille, ni aux titres et papiers, ce qui explique aujourd'hui l'absence d'archives anciennes au château.

Par contre cet inventaire mentionne la présence d'une bibliothèque, dans la chambre à manger au midi du château, « *dans des rayons à droite de la fenêtre de la dite chambre différens* (sic) *ouvrages de plusieurs auteurs* ». Mais la prudence est de mise : cette bibliothèque ne nous renseigne pas sur le réel goût de la lecture de la famille de Rochette. Parmi les livres mentionnés, nous avons pu en restituer 17. Plus de 40 % d'entre-eux sont des romans, récits et contes : « *Les romans de Walterscot* » [Walter Scott], « *les œuvres de Madame Stael* » [madame de Staël], « *L'histoire de Gilblas* » [Gil Blas], « *Tom Jonh* » [Tom Jones], « *Voyage de M^r De la Martine* » [de Lamartine], « *Les milles* (sic) *et une nuit en trois volumes* », « *Don Quichotte* ». À part égale (plus de 17% chacun), on trouve des encyclopédies et périodiques (« *L'univers pittoresque, 32 volumes, l'édition étant incomplète* », « *Le musée des familles, neuf volumes* », « *Les français peint* (sic) *par eux-mêmes, sept volumes* ») et des livres d'histoire (« *quatre volumes des costumes français* », « *Histoire de France en cinq volumes* » et « *Histoire de la révolution française par M. Thiers*, trois volumes »). Enfin, à part égale, plus de 10% respectivement, des livres de morale ou religieux (« *La Bible de Genoude, trois volumes* », « *Choix d'histoire morale par Schmitz* ») et des livres de botanique ou de phénomènes physiques (« *Le maniétiseur* », « *Jardin des Plantes, un volume* »).



Le château de Montrottier, avant restauration de la tour au milieu du logis des Comtes. Académie florimontane, n° inv. 3569.

2. Mathilde de Rochette à Montrottier : un château de réception

Après la mort de son époux en 1845, Mathilde de Rochette dirige les affaires du domaine et y affirme sa personnalité. Elle mène une vie mondaine et reçoit au château Louis Veuillot[30], qui publie en 1859 « À propos d'une pipe », dans son ouvrage *Ça et là,* dans lequel on trouve un récit humoristique, qui sans dévoiler le noms des personnes, ni celui du château, sont facilement reconnaissables. Il y donne d'ailleurs, outre une description du château, un portrait de la baronne, personnage original et fantasque : fumant la pipe, puis la cigarette, elle court la ville et les montagnes, couchée dans sa voiture[31].

Elle reçoit un ami de Louis Veuillot, « *le peintre d'histoire Émile Lafon*[32], *et l'abbé Sallavuard*[33], *chanoine de la cathédrale d'Annecy, lui-même polémiste, rédacteur du* Bon Sens ».

De nombreuses personnes bénéficient de son accueil au château. Quelques lettres inédites, conservées dans un fonds d'archives privées, confirment les propos de Joseph Serand. Elle entretient des relations très cordiales avec ses voisins de Chavanod, la famille Despine. Mathilde adresse ainsi le 24 octobre 1847 une lettre à Caroline Despine, à La Croix, à Chavanod : « *Chère madame et cousine : la famille de Chazal est arrivée hier soir je leur ai fait votre gracieuse invitation qu'ils ont accepté* (sic) *avec empressement. Recevez les sentiments affectueux de vôtre* (sic) *toute dévouée. Mathilde de Rochette* »[34].

Du château, le 11 août 1851, elle lui adresse une autre lettre :

> « Je regrette vivement de ne pouvoir accepter votre gracieuse proposition ; il faut absolument que je parte demain : la cause du retard de mon départ a été un violent accès de fièvre que j'ai eu dans la nuit de samedi à dimanche. M^r^ le docteur Lachenal qui est venu me voir hier matin m'oblige impérieusement de partir pour les eaux il faut donc renoncer pour quelques jours à vos charmantes parties j'espère être plus heureuse à mon retour. Mathilde de Rochette »[35].

---

(30) Louis Veuillot : publiciste, catholique ; né à Boynes (Loiret) en 1813. Mort à Paris en 1883. Séjours en Savoie en 1845 et 1874. VEUILLOT, E. et F. *Louis Veuillot*. Paris, 4 tomes, 1902-1913. Plus récemment, voir aussi : PIERRARD, P. *Louis Veuillot*. Paris, 1998, 273 p.

(31) SERAND, J. *op. cit.*, pp. 66-69.

(32) Émile Lafon : portraitiste et peintre d'histoire ; né à Périgueux le 27 janvier 1817. Conservateur du musée des Beaux-Arts de Tours, de 1872 à 1876 et directeur de l'école municipale de dessin. En 1875, il fait des déclarations publiques contre la municipalité au sujet de la reconstruction de la basilique Saint-Martin. Cette affaire est abordée à plusieurs reprises au Conseil municipal de 1875 à 1878. Il reçoit un blâme (séance du 30 juillet 1875). La municipalité obtient sa démission à l'automne 1876. Merci à Claire Bray, du service documentation des musées du musée de Tours, qui m'a fourni ces précisions. Voir aussi : ANDRÉ, N. et PERRET, F. *Du noir à l'or: Conserver, restaurer, valoriser le Chemin de Croix 1849-1851 de Jacques-Émile Lafon*. Périgueux, 2006, 168 p.

(33) Barnabé-André Sallavuard : né à Abondance le 1^er^ avril 1805, mort à Annecy le 6 mai 1861. Prêtre le 20 décembre 1828 ; chanoine de la cathédrale d'Annecy, secrétaire de M^gr^ de Thiollaz, puis de M^gr^ Rey ; vicaire général de M^gr^ Rendu le 9 février 1855. En 1857, il fait élever un riche autel de l'Immaculée Conception à la cathédrale d'Annecy. Il publie une relation de l'Incendie de Sallanches et la Vie de M. Fr. Jacquard, martyr, Annecy, 1843. Pendant 10 ans, il est rédacteur du *Bon Sens*, journal fondé par le chanoine Pierre-François Poncet (1810-1891), qui milite en faveur de la Réunion de la Savoie à la France et contre les menaces de démembrement au profit de la Suisse en défendant le principe de la zone franche. REBORD, Ch.-M. *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours*, tome I, Annecy, 1920, p. 712. Voir aussi PREMAT, B. *De l'Association florimontane à l'Académie florimontane. Histoire d'une renaissance*. Annecy, 2009, p. 70, note 92 et p. 160.

(34) Arch. dép. Haute-Savoie, 11 J 470.

(35) *Ibid.*

Mathilde de Rochette semble avoir une santé fragile, comme en témoigne aussi une lettre que sa sœur a adressée depuis le château, le 9 janvier 1852, à Caroline Despine :

> Vous voudrez bien excuser le retard que j'ai mis à répondre à votre gracieuse lettre, mais je crois en vérité que le temps gagne de vitesse à Montrottier, plus qu'ailleurs, et chaque jour apportait de nouveaux regrets à mon silence bien involontaire.
>
> Je suis bien heureuse de pouvoir vous dire aujourd'hui que ma sœur est en pleine convalescence ; après des jours remplis d'inquiétude et de tourments nous avons eu enfin le bonheur de la voir renaître, pour ainsi dire, car d'après ce que les médecins nous disaient : ils n'avaient nul espoir de la sauver. En effet, dès les premiers jours, ma sœur a été dans un état désespéré. Dieu nous la *(sic)* rendue enfin, ainsi qu'à ses amis, au nombre desquels ma chère cousine nous vous comptons comme une des plus sincèrement affectionnées.
>
> Je vous assure ma chère cousine que votre excellente lettre jointe aux marques d'attachement et d'affection que nos parents et nos amis nous ont donné *(sic)* dans ce triste moment ont bien adouci ma peine.
>
> Dans peu de jours je pense quitter Montrottier ma sœur se trouvant assez bien pour oser la quitter ; mais c'est dans l'espoir quelle *(sic)* me donne de venir me rejoindre bientôt, car je regarde le séjour de son vieux château comme très funeste à sa santé dans l'hiver ; pour l'été je ne saurai jamais l'éloigner d'un lieu qui la rapproche de vous bonne parente et m'a donné à moi le plaisir de faire votre connaissance.
>
> Veuillez ma chère cousine faire tous nos compliments à votre aimable famille et aux personnes qui veulent bien s'intéresser à nous en recevant de ma part et celle de ma sœur l'assurance de notre affection la plus sincère
>
> Votre toute dévouée
>
> Clémentine Duverger [36].

Un groupe de Florimontans se rend alors pour la première fois à Montrottier. Cette excursion constitue une des premières courses organisées par Jacques Replat aux environs d'Annecy pour étudier sur place les monuments historiques. Nos prédécesseurs accueillent alors les membres de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tenant à Annecy leur première assemblée générale : la Florimontane « *met tous ses soins à rendre leur séjour agréable, [...] heureuse de donner à une sœur l'accolade de bienvenue* ». Dans le cadre d'une excursion, ils se rendent, en compagnie de leurs collègues le samedi 30 août 1856 après-midi : « *à Montrottier où l'on admire en route les gorges escarpées du Fier* ». Ces savants se rendent étudier « *l'antique château de Montrottier, dont le temps a respecté les tours* », « *type admirablement conservé des vieux manoirs* ». Lors de cette visite, « *avec*

---

(36) *Ibid.*

l'agrément de [la propriétaire] M^me^ la baronne de Rochette », ils « *admirent la grande salle d'armes où ils admirent l'écusson des Menthon-Montrottier […], s'extasient devant les vastes cheminées de la cuisine ou devant la hardiesse de l'escalier en spirale qui existe toujours dans une des tours ; mais le donjon attire tous les regards* ».

Il fait l'objet d'une minutieuse description :

> il est parfaitement rond, en pierre de taille jusqu'à la hauteur du pont-levis, et depuis là jusqu'au sommet, en tuf à l'extérieur, et en molasse à l'intérieur ; les murs ont plus de deux mètres d'épaisseur. Complètement isolé du reste des constructions, afin d'offrir à la garnison un dernier abri après la prise du château, il ne communiquait avec celui-ci qu'au moyen du pont-levis, dont on apercevait la trace, et qui a été remplacé par une moderne galerie en bois ; lorsque l'usage des armes à feu vint rendre ces forteresses inutiles, ou du moins propres seulement à des usages plus pacifiques, on plaça à l'entrée du donjon une lourde porte en fer, déjà ancienne aujourd'hui. L'escalier en molasse, construit dans l'épaisseur du mur, mène aux étages supérieurs ; il ne se trouve pas en face de l'entrée, mais à gauche de celle-ci, probablement pour cacher à l'ennemi la partie du mur que son établissement avait rendue plus faible ; aussi n'a-t-il point de meurtrières ; mais entre chaque étage, il donne entrée à de petites loges prises comme lui dans la muraille, et dans lesquelles ont été percées de petites ouvertures étroites pour tromper toujours davantage l'ennemi et éclairer l'escalier. La galerie supérieure où se tenaient les assiégés pour lancer les viretons par les meurtrières et les matériaux de toute espèce par des ouvertures perpendiculaires, est dans un état de conservation qui permet bien de se rendre compte des facilités qu'elle présentait pour la défense. Dans un des étages se trouve une forge bien intacte, au point qu'elle paraît n'avoir même pas servi, ce qui lui a fait donner le nom de Chambre de l'Alchimiste.

Avant de partir, les visiteurs parcourent « *la grande fosse, profond et pittoresque escarpement qui entoure en demi-cercle la terrasse sur laquelle le château a été construit, et que l'on regarde dans le pays comme l'ancien lit du Fier* » [37].

Un certain nombre d'auteurs ont aussi été reçus à Montrottier. En 1865, Francis Wey, qui devient membre correspondant de la Florimontane l'année suivante, publie des récits d'histoire et de voyage en Haute-Savoie [38] : au

---

(37) Ces citations sont extraites de : « Rapport sur la formation et les travaux de la SSHA » et DESSAIX, J., « Rapport sur la formation et les travaux de la SSHA », *in Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, tome 1^er^, Chambéry, 1856, pp. 21 et pp. 38-39. « Promenades historiques autour d'Annecy » et « Réunion de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie à Annecy », *in Bulletin de l'Association florimontane d'Annecy et Revue savoisienne*, volume 2. Annecy, 1856, p. 8 et pp. 191-214 (particulièrement pp. 204-205). Sur le réseau des sociétés savantes au XIX^e^ siècle et la collaboration entre érudits pour une meilleure connaissance des châteaux savoyards, voir : COPPIER, J. et MARIN-DAVID, S., « La naissance du monument, objet de contemplation esthétique et sujet d'étude », in *Les vies de châteaux*, Musée-château d'Annecy et Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy, 2016, pp. 217-239.

(38) WEY, F. *La Haute-Savoie. Récits d'histoire et de voyage*, Paris, 1865, 504 p. Voir particulièrement pp. 44-51.

moment de sa visite, antérieure à 1845 puisqu'il rencontre Jules de Rochette, l'auteur trouve :

> ce castel féodal [...] échafaudé, en pleine et intelligente restauration : la cour était transformée en chantier, et par les croisées béantes, le regard parcourait sans obstacle les corps de logis évidés. Quelques ouvriers [taillant] des pierres. La famille de Rochette [...] le rhabille aujourd'hui de son harnois de chevalerie.

Son attention est attirée par « *des plafonds à caissons du seizième siècle* » et par « *la serrure à verrou du donjon* » ; F. Wey reprend *in extenso* la description du donjon que donne Jules Philippe[39] dans son volume *Anneci et ses environs*.

Par ailleurs, F. Wey :

> garde le souvenir d'une salle basse, avec une vaste cheminée, un plafond à compartiments du quinzième siècle, et surtout d'une assez large tour décapitée, où l'on monte par un escalier dont le moyeu, évidé en colimaçon, produit, quand on le voit d'en haut, l'effet d'un boa monstrueux, lentement déroulé en large spirale.

Monsieur de Rochette fait part au visiteur de son « *intention de la hausser de trois mètres* ».

En juin 1868, Mathilde de Rochette accueille au château l'ancien propriétaire, le général Dufour et ses filles, lors d'un voyage-pèlerinage en Savoie. Le général « *veut revoir le château où il connut tant de belles heures* ». Il « *ne juge pas heureuse la restauration du château,* [et] *semble être plus sensible aux témoignages de respect des paysans accourus sitôt que la nouvelle de son passage s'est répandue* »[40].

Le baron Raverat, membre correspondant de la Florimontane depuis 1871, dans son ouvrage sur la Haute-Savoie, rappelle brièvement les différents propriétaires de Montrottier depuis le Moyen Âge. Il ajoute :

> Il va sans dire que le manoir n'est point parvenu intact jusqu'à nous, et n'a pas traversé les siècles sans subir de nombreuses altérations. Mais grâce à ses nouveaux propriétaires, restauré avec intelligence, il se présentera bientôt à nos yeux tel qu'il devait être au temps jadis.

Il donne ensuite une description détaillée, notamment de la salle des Chevaliers « *décorée de vieux meubles et de panoplies d'armes de toute nature. On y voit un beau plafond lambrissé, du style renaissance, et une cheminée vraiment monumentale* »[41].

---

(39) PHILIPPE, J. *Anneci et ses environs*. Annecy, 1852, 231 p. Cette première édition comporte, en frontispice, une gravure de la ville et du château d'Annecy, ainsi qu'en page de titre une représentation de Montrottier.
(40) C'est notamment le cas de Thomasset ou de Maurice Gignier : CHAPUISAT, É. *Le général Dufour 1787-1875*. Genève, 1935, pp. 212-213.
(41) RAVERAT, A. *Haute-Savoie. Promenades historiques, pittoresques et artistiques en Genevois, Sémine. Faucigny et Chablais*. Lyon, 1872, 672 p. Voir particulièrement pp. 186-189.

Eugène Viollet-le-Duc[42] est reçu au château à l'été 1874, comme en témoignent sept dessins, dont trois datés du 12 août, aujourd'hui conservés à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine. C'est vraisemblablement à cette occasion que l'architecte estime le domaine de Montrottier à 350 000 francs[43] dans la perspective de la vente à la famille Frèrejean.

Ces dessins, grâce à des détails architecturaux, nous éclairent sur l'état du château[44], notamment avant certains aménagements réalisés par les propriétaires successifs à compter de la fin du XIX[e] siècle : Mathilde de Rochette, la famille Frèrejean (1876-1906), Léon Marès (1906-1916), puis l'Académie florimontane depuis 1916.

3. Les travaux

Mathilde de Rochette fait réaliser à Montrottier de nombreux et d'importants travaux. Elle entreprend en particulier une campagne de restauration du château. On estimait généralement que ces travaux avaient commencé dès les années 1863-1864[45]. En fait, c'est bien avant qu'ils sont entrepris, comme le montre la lettre[46] de 1851 du précepteur du jeune Camille de Rochette : « *Madame* [...] *a de grands travaux à terminer ce printemps* ».

Francis Wey témoigne dans ce sens[47] : il trouve le château en pleine restauration et rapporte sa rencontre, sur le chantier, avec Jules de Rochette, qui meurt en 1845. Les travaux ont donc vraisemblablement commencé avant cette date, même s'il faut être prudent avec cet auteur qui mêle réalisme et romantisme dans ses écrits.

Pour ses travaux – qu'ils soient réalisés en tout ou partie ou encore laissés seulement à l'état de projet, Mathilde de Rochette s'adresse à l'architecte Genevois François ou Francis Delimoges [48]. Cet architecte travaille beaucoup

---

(42) Georges Grandchamp, poursuivant un travail initié par Joseph Serand – pour lequel il entretenait une piété quasi-filiale –, a rappelé le passage de l'architecte au château : GRANDCHAMP, G. « Viollet-le-Duc et Montrottier », in *Revue savoisienne*, 122[e] année, Annecy, 1982, pp. 125-128. G. Grandchamp illustre son article par quatre dessins de Viollet-le-Duc (trois dessins du château sous différents angles et un croquis de parties intérieures).
Notre présente contribution est dédiée à la mémoire de Georges Grandchamp (1920-2014) : il nous avait incité à reprendre, à la suite de J. Serand, des études historiques relatives au château de Montrottier, à ses propriétaires et aux collections qui y sont conservées : voir nos contributions à la *Revue savoisienne* (années 2009-2013).
(43) G. Grandchamp regrettait que cette citation du nom de l'architecte, dans l'étude publiée en 1949 par Joseph Serand, « *reste un peu énigmatique car, contrairement à la minutie bien connue de cet écrivain, nous ne trouvons aucune référence à cette estimation* » : GRANDCHAMP, G. *op. cit.*, p. 128. Sur cette lettre : COPPIER, J., « Le domaine de Montrottier au temps de la famille Frèrejean (1876-1906) », in *Revue savoisienne*, 153[e] année, Annecy, 2013, p. 100.
(44) COPPIER, J., « Viollet-le-Duc au château de Montrottier », in *Les vies de châteaux*, *op. cit.*, pp. 264-267. Ces sept dessins de Viollet-le-Duc du château de Montrottier sont publiés dans ce catalogue.
(45) SERAND, J. *op. cit.*, p. 69, d'après des documents datés de 1863.
(46) Voir *supra* la lettre du précepteur l'abbé Petel (26 janvier 1851).
(47) Voir *supra*.
(48) Il naît à Genève le 11 avril 1841, du mariage de Marc-Simon Delimoges, charpentier, et de Marie Cécile Odobert : Arch. État Genève, E.C. Genève naissances 44, acte n° 198. Francis Delimoges a épousé, le 11 septembre 1866, à Genève Louise-Fanchette Turrian : elle est la fille de Louis-David Turrian et de Jeanne-Félicie-Elisa née Gauthier, d'Oex, domiciliée à Genève, âgée de 26 ans : Arch. État Genève, E.C. Genève mariages 69, acte 268.
Les répertoires et registres des passeports délivrés à Genève conservent quelques traces de cet architecte : le 3 octobre 1864, il se rend à Paris ; le 8 septembre 1875, il se rend en France avec sa famille : voir respectivement Arch. État Genève, Passeport no 979, registre coté Chancellerie Ab 76 et Arch. État Genève, Passeport no 622, registre coté Chancellerie Ab 88.

à Aix-les-Bains[49], où il exerce d'abord dans l'ombre de son collègue genevois Antoine Gouy[50], avant de prendre sa succession. Il travaille aussi avec l'entreprise Léon Grosse[51].

Les projets en partie réalisés par Delimoges à Montrottier s'inscrivent pleinement dans le style propre à la fin du XIX^{e} siècle : l'éclectisme, qui consiste à mêler des éléments empruntés à différents styles ou époques. À Montrottier, l'architecte mêle plus particulièrement le néo-Gothique et le néo-Renaissance.

Madame de Rochette fait terminer la route entre Chavanod et Pontverre. Elle aménage les terrasses[52] où elle fait édifier des poivrières d'angles aujourd'hui disparues. Elle construit des serres[53] et trois jardins successifs sur chacun des niveaux avec un escalier d'accès pour les desservir ; elle restaure partiellement les portails et murs entourant le parc et projette même d'y construire un oratoire.

Au château même, avec le concours de Delimoges, elle apporte de profonds changements au Logis des Comtes, en refaisant les encadrements des portes et fenêtres en pierre de taille et en modernisant la disposition des appartements intérieurs. Elle envisageait de transformer le mur ouest de l'actuel salon Frèrejean, en une galerie vitrée ouvrant sur la terrasse.

Mathilde de Rochette substitue aux galeries en bois, côté cour des galeries en calcaire au rez-de-chaussée et en molasse au 1er et au 2nd étage.

Elle remplace un escalier en bois par un escalier d'honneur en granit de Combloux, dans le style néo-Renaissance. Il dessert les deux galeries et les appartements privés des étages.

La tour[54], au milieu de la façade du Logis des comtes, est restaurée ; elle y fait placer les armoiries de la famille de Rochette, sur le linteau de la porte d'accès à la terrasse.

Elle commence à faire percer des ouvertures à la courtine, mur qui relie la tour des Religieuses et le Logis des Comtes pour apporter de la lumière dans la cour.

Elle projetait aussi de transformer ce mur en galerie vitrée ; elle envisageait aussi de prolonger la galerie du rez-de-chaussée, dans la cour, tout autour du donjon.

---

(49) L'Inventaire du patrimoine architectural et urbain d'Aix-les-Bains donne des éléments précis sur ses réalisations : http://www.patrimoine-aixlesbains.fr/ [consultation le 10 janvier 2016].

(50) Gouy, Antoine (1842-1892). Architecte genevois établi à Aix-les-Bains, où il était propriétaire d'une maison, à l'angle de la rue de Chambéry et de la rue du Parc. A fait l'école des Beaux-Arts de Paris promotion 1865. Parmi ses réalisations extérieures à Aix-les-Bains : l'école de médecine de Genève en compagnie d'E. Reverdin et de Charles Gamper.

(51) Cette entreprise ne conserve pas d'archives le concernant. Merci à Patrick Bertin, directeur général de l'entreprise Léon Grosse, ainsi qu'à Marie-Claire et Jean-Louis Courtial.

(52) Un dessin du sous-préfet Félix Despine, en date du 30 octobre 1866, montre les terrasses et les ouvertures dans la courtine déjà réalisées : Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2015/2.

(53) « Au midi du château se trouve un commencement de construction qui est destiné à un jardin d'hiver » : extrait de l'inventaire après décès de Jules de Rochette, Arch. dép. Haute-Savoie, 2 E 5642, f° 703-715.

(54) Il s'agit de l'actuelle tour de Rochette.

C'est aussi à Mathilde de Rochette que l'on doit l'entrée du château, qui n'est pas une ébauche de chapelle comme on a pu le dire. Il s'agit d'un porche d'entrée qui aurait dû ouvrir à la fois sur la cour mais aussi, sur sa droite, sur une chapelle monumentale[55]. Bien qu'inachevé, ce porche met particulièrement en valeur des formes ogivales, traduisant le style néo-gothique ou « troubadour » qui se développe au cours du XIX^{e} siècle, à la faveur de la redécouverte du Moyen Âge.



Le porche d'entrée inachevé. Cliché X, coll. privée.

(55) Il s'agit de l'emplacement occupé aujourd'hui par le Petit Logis, dont Léon Marès est à l'origine.

4. La ruine et la vente du domaine de Montrottier à la famille Frèrejean

L'ampleur de ces travaux, dont certains ne seront d'ailleurs ni terminés ni réalisés, conduit Mathilde de Rochette à la ruine. La baronne est contrainte de se séparer de Montrottier.

Les négociations entre Mathilde de Rochette, son fils, et Victor-Aimé Frèrejean, sont laborieuses et les pourparlers, qui se déroulent durant le 1er semestre 1876 sont complexes. Vendeurs et acheteurs sont durs en affaires et font preuve de personnalités[56]. La vente est finalement signée le 13 mai 1876 contre les sommes de 270 000 francs et 5 000 francs payés à titre d'épingles[57].

Quittant Montrottier, la famille de Rochette s'installe alors à Gaillard. C'est là que le 25 octobre 1876 décède, à son domicile, Camille de Rochette[58]. Quant à Mathilde de Rochette, elle décède au hameau de Moëllesulaz, le 24 février 1883[59].

La période durant laquelle la famille de Rochette a été propriétaire de Montrottier (1839-1876) est unique pour le château : les nombreux et importants travaux entrepris le modifient profondément. Il était encore un château n'ayant connu qu'assez peu de transformations. Cette campagne de restauration transforme le château médiéval pour lui donner la physionomie, tant dans son environnement, que dans ses extérieurs et son architecture, assez proche de celle que nous connaissons aujourd'hui. Faute de moyens, Mathilde de Rochette n'a pu terminer ces travaux et a dû se résoudre à vendre le domaine.

Julien COPPIER

---

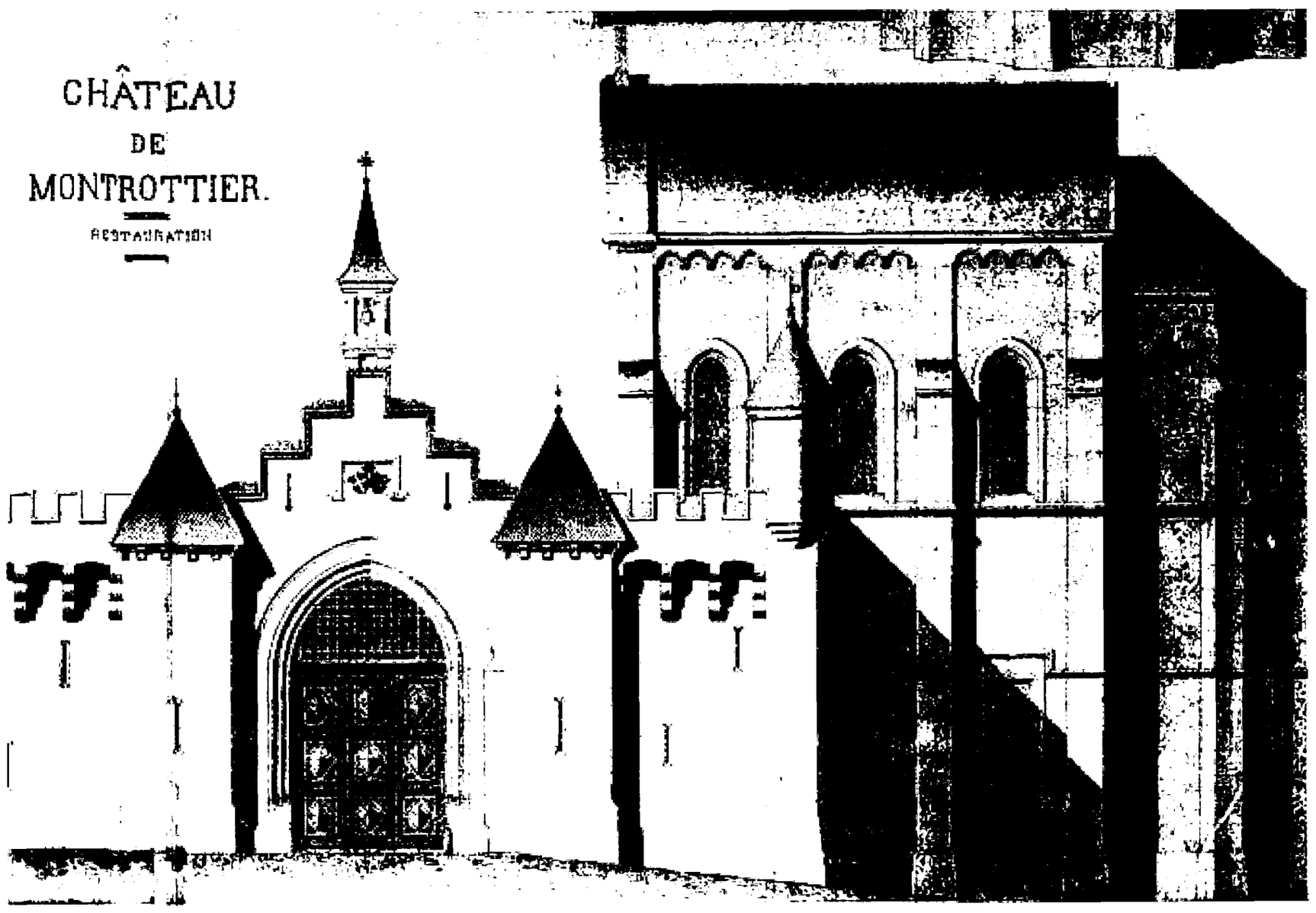
(56) COPPIER, J. « Le domaine de Montrottier au temps de la famille Frèrejean (1876-1906) », in *Revue savoisienne*, 153e année, 2013, pp. 95-125.

(57) Devant maîtres Boffard et Messimy, notaires à Lyon : Arch. dép. Rhône, 3 E 34 784.

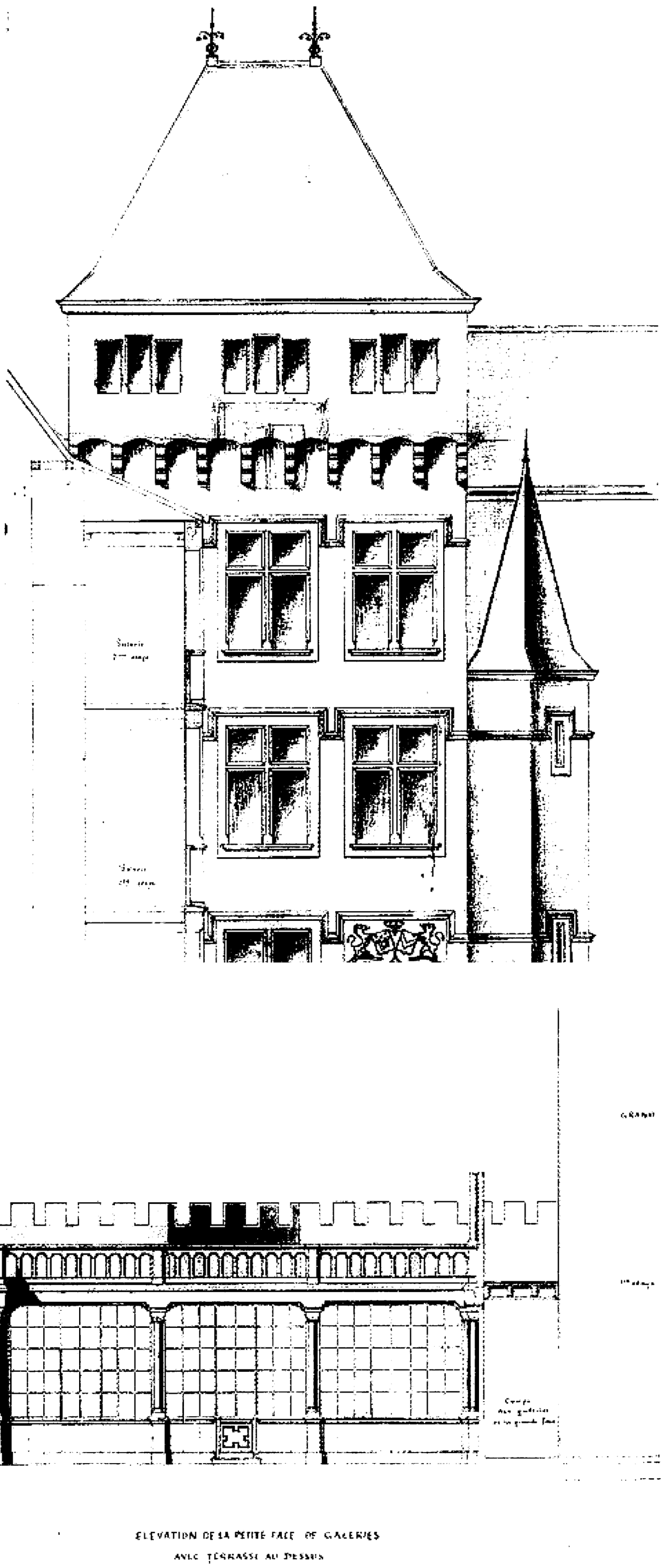
(58) Arch. dép. Haute-Savoie, décès, Gaillard, 1876, 4 E 2131, f° 7 v., n° 28. Il avait épousé Marie-Sarah Tairraz le 24 mars 1874. De ce mariage naît Marthe, le 18 janvier 1875. Mère et fille figurent sur les recensements de population de Gaillard en 1886 et 1891 : Arch. dép. Haute-Savoie, 6 M 238. Marthe de Rochette pourrait être la demoiselle de Rochette, « élégante et jolie personne très musicienne », citée par le musicien Déodat de Séverac dans une de ses lettres : GUILLOT, P. *La musique et les lettres. Correspondance rassemblée et annotée*. Sprimont, 2002, pp. 125-126. Marthe épouse Eustache Barron, d'origine irlandaise : en 1912, ce dernier demande à L. Marès, de visiter le château : COPPIER, J. « Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur à partir de documents inédits », *in Revue savoisienne*, 151e année, 2011, p. 356.

(59) Arch. dép. Haute-Savoie, décès, Gaillard, 1883, 4 E 2131, f° 2 v., n° 6.
Il existe au cimetière de Gaillard, la tombe de la famille de Rochette/Tairraz (B-1-19) : concession perpétuelle acquise en 1894 par la baronne de Rochette, née Tairraz.

CHÂTEAU
DE
MONTROTTIER.
RESTAURATION



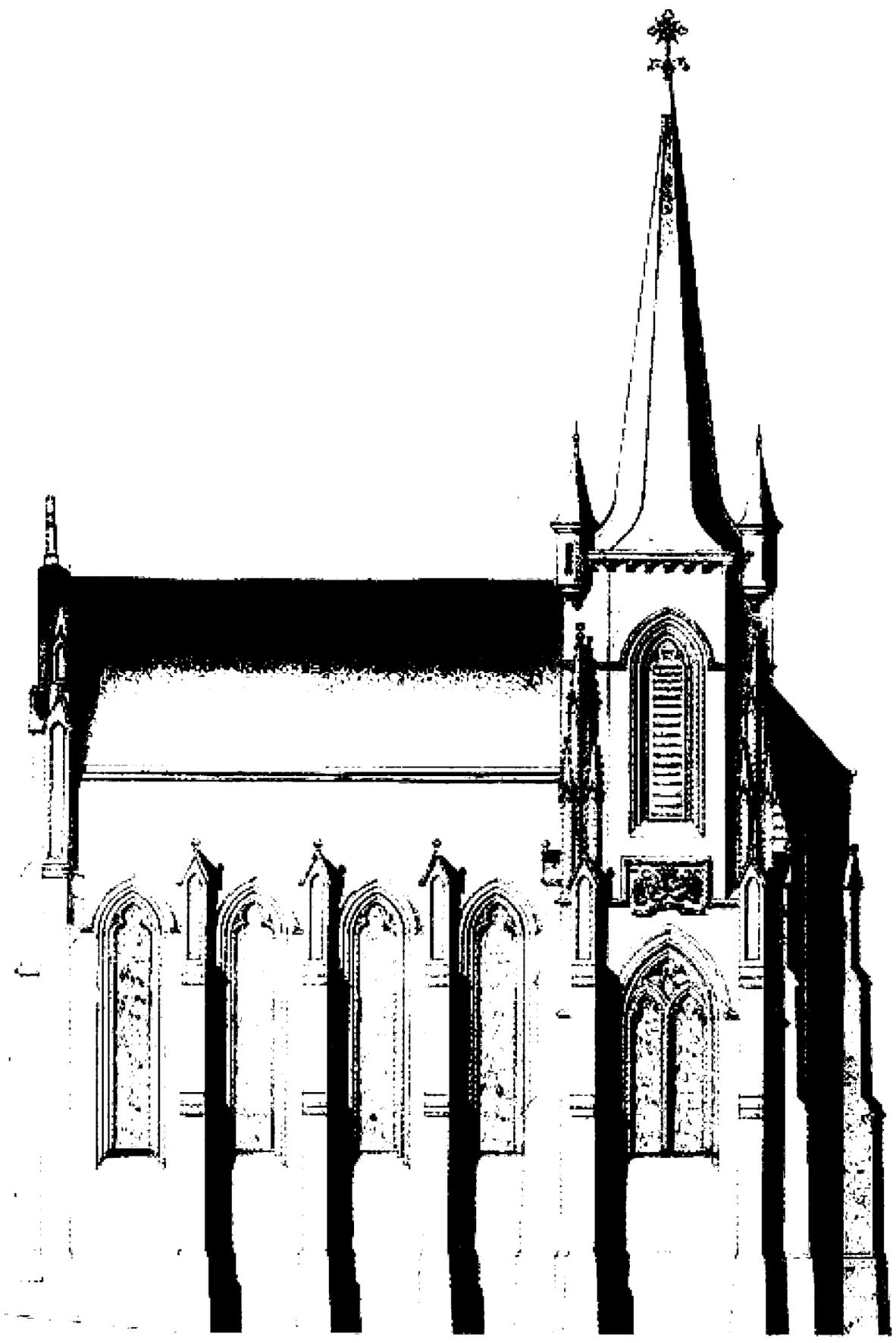
Projet d'une porche cochère à l'entrée du château et d'une chapelle, par F. Delimoges. Académie florimontane, n° inv. 6035.

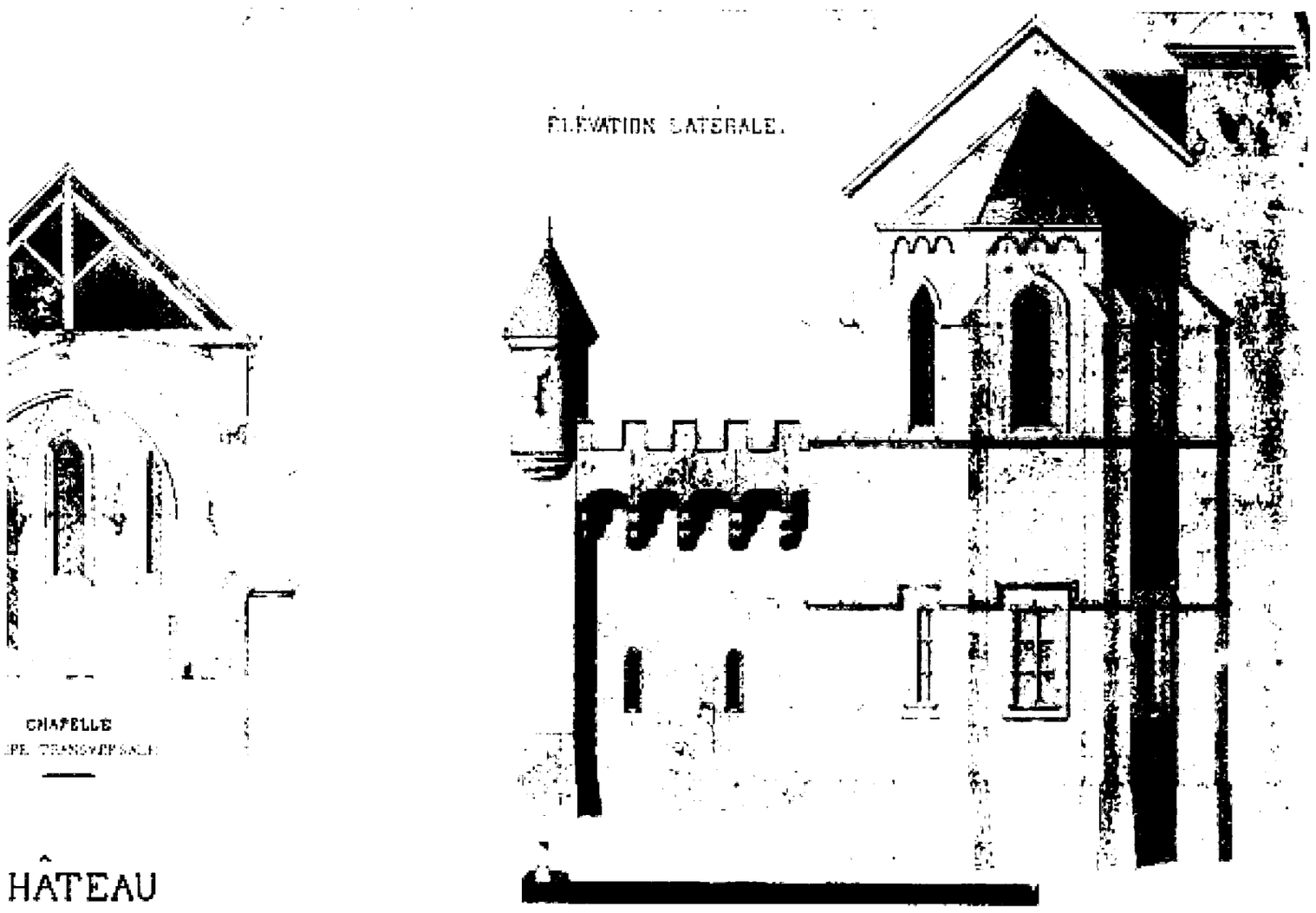


Projet relatif à la tour de Rochette et aux galeries, par F. Delimoges. Académie florimontane, n° inv. 6047.

ELEVATION DE LA PETITE FACE DE GALERIES
AVEC TERRASSE AU DESSUS

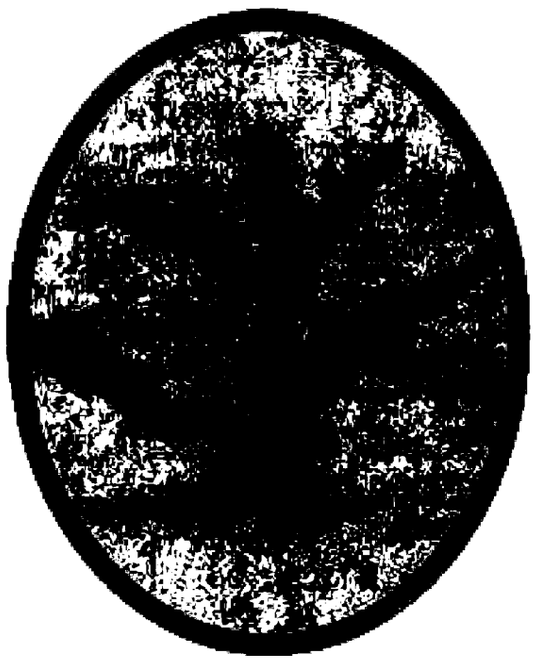
Projet d'une galerie vitrée dans la courtine, par F. Delimoges. Académie florimontane, n° inv. 6046.





Projets relatifs à la construction d'une chapelle, par F. Delimoges.
Académie florimontane, n° inv. 6027 et 6035.

Enrôlements illicites à Genève pour l'armée savoyarde en 1686



I. Le duché de Savoie au XVII[e] siècle.

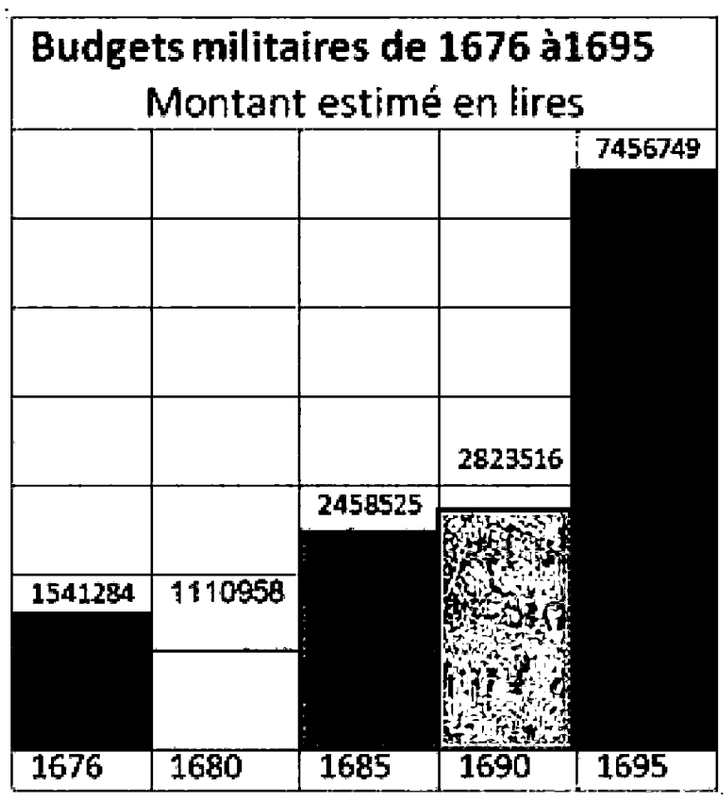
Le XVII[e] siècle fut globalement un siècle difficile pour la Savoie devenue plus que jamais un otage entre le puissant royaume de France et ses ennemis, ce qui lui valut, malgré le prudent et souvent habile jeu de bascule diplomatique de ses ducs, d'être plusieurs fois occupée par sa voisine de l'ouest, ainsi de 1600 à 1601. Elle en fut contrainte à signer avec la France d'Henri IV le traité de Lyon qui entérina la perte définitive du pays de Gex, du Bugey et de la Bresse… perte à laquelle s'ajouta en 1602 le cuisant échec de la tentative d'escalade des murailles de Genève… sans compter les intempéries, les épidémies, dont le retour cyclique décima les malheureuses populations du duché… Triste époque donc, malgré le rayonnement spirituel et littéraire de certains de leurs sujets, que celle du règne de Charles-Emmanuel 1[er] et de son fils Victor-Amédée 1[er], qui vit en 1630-1631 une nouvelle invasion des armées françaises et Louis XIII et Richelieu entrer dans Chambéry (14 mai 1630). La Savoie en sera quitte pour rester sous influence française pendant presque un demi-siècle, à la faveur d'une alliance matrimoniale, celle de Victor-Amédée 1[er] avec Christine de France qui devra bientôt assumer la régence du duché, et laisser libre cours à la prépondérance française, tout en orientant sa politique plutôt vers l'autre côté des Alpes ! L'influence française ne faiblira pas sous le règne de leur fils Charles-Emmanuel II, qui épousera Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours. Celle-ci devint à son tour régente pendant la minorité de son fils Victor-Amédée II, né en 1666, et devenu duc de Savoie en 1675, à l'âge de 9 ans… En 1684, Il épouse sa cousine Anne d'Orléans (1669-1728) nièce de Louis XIV en tant que fille de Philippe d'Orléans et d'Henriette d'Angleterre et petite-nièce de Christine de France, la grand-mère de son époux Victor-Amédée II !

Au début de son règne, ce dernier semble avoir agi sous l'influence de Louis XIV, par exemple en persécutant les Vaudois (disciples de Pierre Valdo) des hautes vallées du Piémont, mais il ne tardera pas à regimber. Et bientôt, en 1690, il prendra le parti de la ligue d'Augsbourg contre le roi de France, ce qui ne manquera pas d'entraîner de nouvelles occupations du duché…

II. Soldats et troupes du duché de Savoie au XVII[e] siècle.

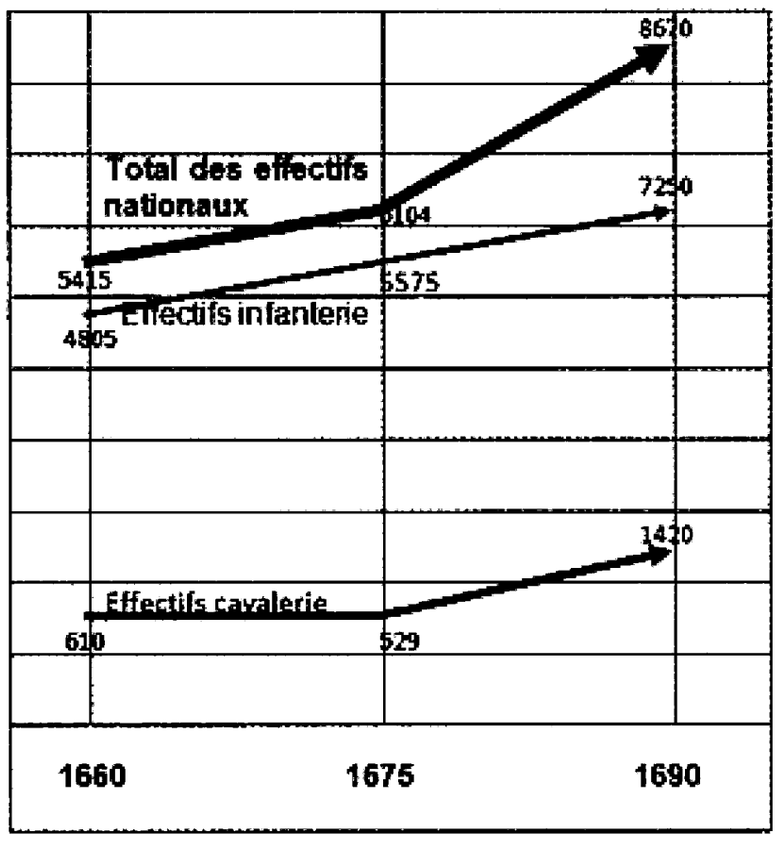
Bien que s'appuyant sur la barrière des Alpes, que l'on savait partout en Europe non infranchissable, mais relativement aisée à fermer si l'on voulait s'en donner les moyens, les ducs de Savoie ont toujours ressenti la nécessité d'avoir à leur disposition une force de dissuasion, pour empêcher l'invasion ou la contenir… Les États de Savoie s'étendant désormais de part et d'autre des Alpes, leurs armées sont formées de troupes d'origine diverse, et non exclusivement venues de Savoie. Comment se procurer des troupes ? Les officiers doivent recruter. Certes ils sont défrayés par l'État de leurs démarches et de la solde à verser à leurs hommes. On fera de moins en moins confiance à des corps de troupe – les traditionnelles milices de volontaires locaux - enrôlés pour une durée réduite à quelques jours, à la faveur de leur misère, ou enlevés à des communautés villageoises qui ont besoin de leurs bras… Certes, dès les années1660, on voit apparaître timidement des régiments nouveaux formés de Savoyards : ces unités, mieux entraînées, sont appelées à un bel avenir, puisqu'elles deviendront la fameuse brigade de Savoie ! Ceci n'empêche pas que l'on fera de plus en plus appel à des mercenaires étrangers venus de toute l'Europe, avec préférence accordée à de véritables professionnels de la guerre et des choses militaires…

Le duc Victor-Amédée II s'attachera à la réorganisation et au renforcement de son armée, par nécessité. Il en fera aussi « le symbole de sa puissance et sa volonté d'expansion ». En témoignent les chiffres des budgets militaires [1] qui montrent un accroissement important à partir de 1685 :



(1) Budgets militaires (p. 40, Sabina Loriga, « Soldats, Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII[e] siècle », MENTHA.

Le montrent aussi les effectifs de l'armée après 1660, et surtout à partir de l'arrivée au pouvoir [2] du duc Victor-Amédée II.



Il convient d'ajouter à ces chiffres ceux de l'infanterie étrangère, donc mercenaire, qui oscilla de 6000 en temps de paix pour dépasser en temps de guerre les 10000, voire les 15000 soldats, dans les premières décennies du siècle suivant. Les plus nombreux étaient les Suisses, ou réputés tels, les Allemands de diverse provenance atteignant un effectif trois fois moindre.

Peuvent fournir une illustration de ces opérations et démarches de recrutement celles du « seigneur de Brens et Cholex », effectuées à Genève à l'été 1686.

III. Enrôlements illicites à Genève par le seigneur de Brens en 1686

Les sources :

Aux archives d'État de Genève, un dossier des archives criminelles, portant le n° 4740 de l'inventaire, contient, entre autres documents qui ont en commun d'être datés d'août 1686, une information concernant l'évasion « *du nommé Du Périer, du village de Bon, détenu pour enrôlement illicite* ». S'y trouvent aussi d'autres informations pour le même délit, menées par le Seigneur Major Chouet au sujet de quelques enrôlements imputables à Aime Abraham fils de Tobie, lapidaire, citoyen, âgé de 28-29 ans.

Que ces documents relatifs au recrutement de soldats pour le compte des armées du duché de Savoie fassent partie des archives criminelles de la République et Canton de Genève indique que ce recrutement était pour le moins illicite, et surtout qu'il ne passa pas inaperçu des autorités genevoises. On se doute que la procédure fut déclenchée par une plainte, qui entraîna une

---

(2) Tableau de l'expansion numérique de l'armée (p. 38, Sabina Loriga, « Soldats. Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII[e] siècle », MENTHA.

recherche d'informations et peut-être des inculpations, qui devaient donner lieu à un procès et à une sentence… En l'occurrence, la procédure fut interrompue au niveau de l'information, en raison de la disparition par évasion du principal inculpé…

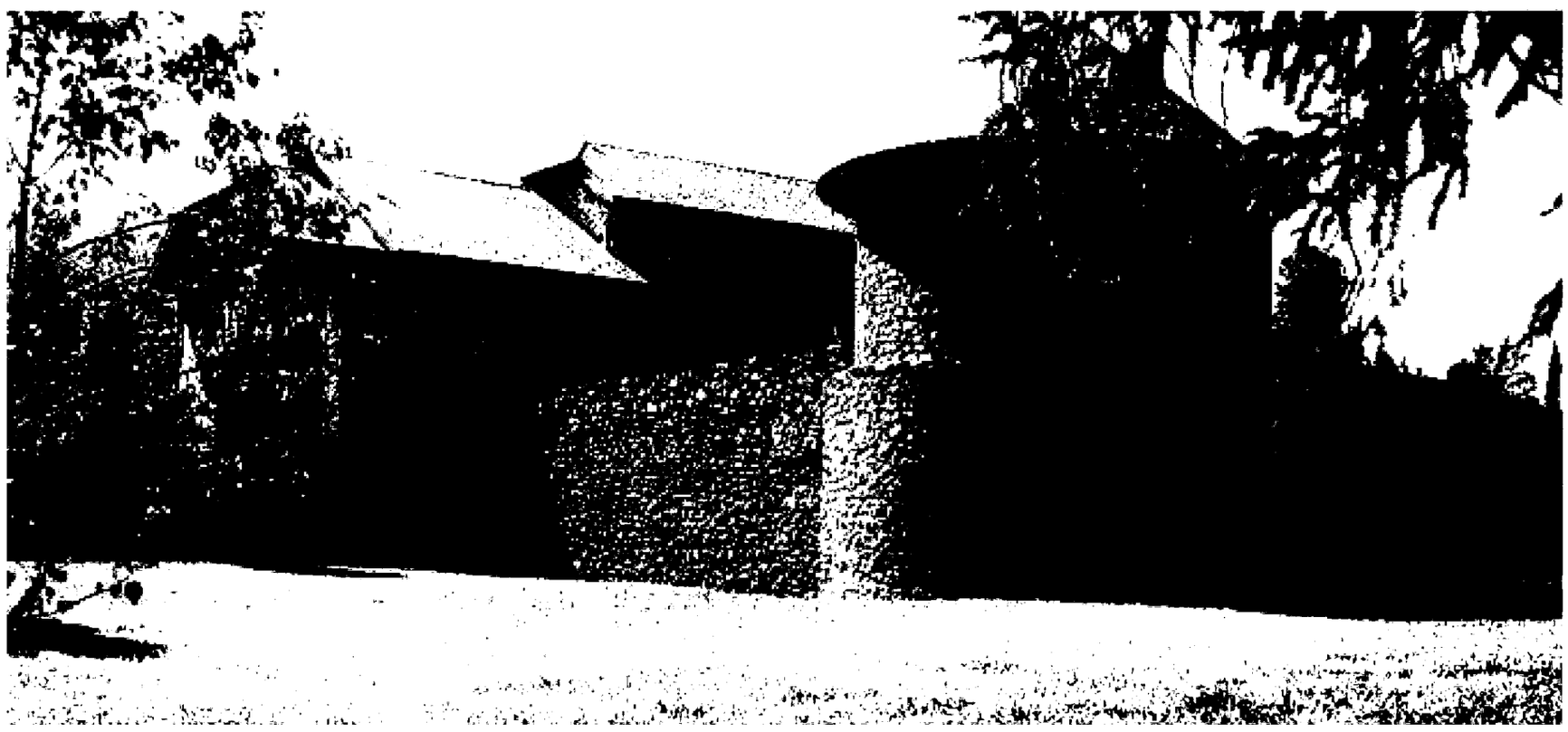
Ces documents d'archives présentent un intérêt pour la connaissance des institutions judiciaires de la République de Genève et du fonctionnement de la justice pénale, au moins dans la phase que nous appellerions aujourd'hui l'instruction. Ils consistent essentiellement en dépositions et aussi dans la transcription des interrogatoires des prévenus, interrogatoires dont la logique implicite conduit à penser qu'ils visent à préparer la qualification des faits et leurs circonstances aggravantes.

Les informations et interrogatoires ne font allusion qu'à un nonbre restreint de déplacements des principaux protagonistes de Brens à Genève, et ne concernent qu'un nombre réduit de jeunes gens recrutés. Faut-il supposer que ces enrôlements furent plus nombreux et avaient nécessité d'autres expéditions semblables à celles qu'évoquent les informations ? Il semble bien que le système était conçu pour fonctionner dans la durée, et il n'est pas interdit d'imaginer qu'il a pu faire preuve de son efficacité quelque temps à la faveur d'une certaine discrétion, avant sa découverte… Les mis en cause limitent leurs réponses à ce que les autorités genevoises ont pu surprendre de leurs activités, suite à la fuite imprévue d'une des recrues.

L'intérêt de ces pièces d'archives est donc aussi de permettre de reconstituer un épisode de recrutement et enrôlement de soldats dans les premières années de l'accession au pouvoir du duc de Savoie Victor-Amédée II… épisode dont la singularité réside dans le fait qu'il se déroule à Genève, l'ennemie intime héréditaire du duché…

Le commanditaire :

Le seigneur de Brens est le patron tout auréolé du prestige que lui donnent son nom et son prénom : François de Sales, et son grade de capitaine dans les armées du duc… Fils de feu Melchior de Sales, il parvient, semble-t-il,



Le Château de Brens

sans trop de mal à cacher son demi-siècle sous une apparence preste et sportive qui lui vaut encore un certain succès auprès des femmes.

Il est assisté par deux habitants de la paroisse de Bons, toute proche de celle de Brens, les frères Du Périer dont le rôle respectif se révélera peu à peu au cours de cette opération de recrutement.

M. de Sales se rend à Genève, prenant ses quartiers « au Logis de la Chasse Royale » : le Seigneur Chenevard, l'hôte de cette auberge semble avoir été un de ses agents : que ne ferait-on pas pour un bon client ? Pourtant si le « seigneur capitaine » vient sur le territoire de la République, il évite de s'attarder et s'en va assez vite à quelque distance à l'issue des opérations. À quelque distance, c'est-à-dire à Chêne, en terre savoyarde, au logis appelé – avec usage bien savoyard de l'article défini devant le prénom féminin - « Chez la Rose ». En ce lieu accueillant, les subalternes et émissaires qui agissent pour lui à Genève savent pouvoir le rejoindre ou se replier en cas de nécessité !…

Les tenanciers de ce genre d'établissement voient défiler chez eux du monde : ils abreuvent, restaurent : les dernières nouvelles et les racontars y affluent : ils sont au cœur de l'information… et en conséquence, ils ont de l'entregent.

Leurs clients sont, entre autres, les Savoyards de passage qui font halte chez eux après un long trajet, avant de vaquer à leurs occupations en ville ou au retour, qui y mangent, qui y dorment, si l'heure est trop avancée pour se mettre en route ! Ainsi ils sont à même de loger ceux qui recrutent et ceux qui sont appelés à être enrôlés.

Le réseau

Outre les deux bases logistiques que sont les auberges de « La Chasse Royale » à Genève et de « Chez la Rose », à Chêne, le réseau – ou, du point de vue genevois, la bande de malfaiteurs organisés – comprend **les tenanciers des auberges** susdites, en particulier le Sieur Chenevard, de la Chasse Royale : il aurait conclu un accord avec le seigneur de Sales : celui-ci lui offre de lui verser un ducaton pour chaque recrue qu'il lui procurerait. À cet effet, François de Sales aurait déposé une pistole et quatre écus chez son homme d'affaires genevois, le Sieur Mauris. Chenevard s'adressera à lui pour se faire régler le prix de ses services[3]. C'est aussi cet aubergiste *qui s'est attaché la participation active d'un jeune citoyen genevois de ses connaissances, dont la fonction paraît avoir consisté à « lever » les jeunes gens susceptibles d'enrôlement. A en croire ce dernier, il n'en serait qu'une simple et nouvelle recrue. Il l'aurait croisé, le matin même du 14 août, dans la rue, et l'aubergiste lui aurait demandé s'il avait vu récemment un nommé Malanot « sur lequel*

(3) Selon les réponses de Jean-Claude Du Périer lors de son 2e interrogatoire, le 28 août. Si l'on considère que la pistole est équivalente d'une dizaine de livres, chacune d'elles correspondant à 20 sols, et que quatre écus équivalent à une douzaine de livres, le total est d'environ 22 livres… faisant environ 440 sols. Le ducaton s'échangeant pour 80 à 100 sols, le dépôt sffectué par M. de Sales ne permettait guère de rétribuer l'enrôlement de plus de 4 ou 5 hommes…précisément le nombre des recrues arrivées à Brens ce jeudi 15 août... Apparemment, si Jean-Claude Du Périer est « illitéré », il sait compter…

il comptait pour recruter du monde à Genève »...Cette question, en elle-même potentiellement dangereuse, suffirait à attester qu'il était en confiance avec ce jeune, nommé Abraham Aime, lapidaire de profession, fils de Tobie, – une belle suite de prénoms vétéro-testamentaires ! – Cet Abraham, âgé de 28 à 29 ans, apparemment s'ennuyait à l'atelier à s'user les yeux à tailler des pierres semi-précieuses... Il avait envie de bouger, de voir du pays... Il expliqua donc que *« ne faisant pas grand-chose dans son mestier, il pourroit bien prendre luy mesme parti ».* Chenevard lui aurait alors déclaré, *« qu'il pouvoit aller parler au Capitaine qui estoit dans son Logis ».*

Abraham Aime prétend [4] être allé alors à la « Chasse Royale », un moment après, mais pas seul : il se serait fait accompagner par deux camarades : Abraham Bé et le nommé Colomb.

Il semble bien qu'Abraham Aime donne un récit quelque peu raccourci des choses pour se préserver de l'accusation de complicité de recrutement de soldats, mais que préalablement, et sans doute plus anciennement, recruté, il s'est mis lui-même en quête de candidats potentiels à l'enrôlement. Ce jour-là, certes, ce furent Bé et Colomb, de grands ados de 18 et 19 ans. Avec eux, il se rend à la « Chasse Royale » où Du Périer au cours de la journée s'était arrêté un instant sans manger ni boire – de quoi s'interroger sur le motif de cette halte à l'auberge ! Il y avait bien aperçu le Seigneur de Sales, rencontre elle aussi fortuite à l'en croire.

Qui Abraham Aime cherche-t-il à recruter ? des jeunes gens – de bonne famille, ayant parfois boutique sur rue, citadins, en mal d'aventure, à qui on fait miroiter la promesse d' une solde raisonnable, qu'on ne leur fait d'ailleurs pas attendre… on est en groupe, on mange, on boit dans les logis entre jeunes de la même génération, l'ambiance est sympathique. Le seigneur de Brens est courtois, il se donne des airs d'officier respectueux de la liberté de ses hommes… mais il a prévu un auxiliaire pour convaincre, si la chose s'avère nécessaire, par la force… Car au besoin on utilise la violence, mais en dernier recours, comme par jeu, pour décider ceux qui hésitent trop.

Le modus operandi du recrutement :

Aime accoste les jeunes gens dans la rue : l'âge visé : 18-19 ans…il a un certain flair pour repérer ceux qui souffrent de leur vague à l'âme, et de leur ennui. Il sait éveiller en eux un désir d'autre chose… Il faut dire que la Genève de l'époque, marquée par une certaine austérité de vie et de moeurs, n'a rien de follement distrayant pour la jeunesse ! Tout en parlant, avec le relatif ascendant que lui donne une différence d'âge de neuf ou dix années, il les amène à l'auberge. On y discute, on y mange, on y boit, aux frais du seigneur de Brens ! Puis on va se dégourdir les jambes à l'extérieur de la ville…avec la perspective calculée de faire retour après l'heure de la retraite et la fermeture des portes de la cité : ce qui autorise alors la proposition

---

(4) dans ses réponses personnelles (à l'interrogatoire) du 23 août.

d'aller dormir au logis de Chêne… hors du territoire de la République, et première étape vers le château de Brens….

Ce mercredi 14 août, l'arrivée d'Aime et de ses compagnons à la « Chasse Royale » ne paraît pas avoir été une surprise pour le Seigneur de Sales, qui, sans doute prévenu par Chenevard, les attendait. Aime s'efforce d'écarter tout soupçon de préméditation de sa part! Selon ses réponses au magistrat qui conduit l'information, tout arrive par hasard ! « *Estant arrivés ils se mirent à table et ...ledit Capitaine, nommé François de Salles vint à eux leur demanda si ce n'estoit pas eux qui cherchoient Parti. Il les encouragea à boire, et païa quatre florins pour eux à l'hoste* ».

Et ensuite « *le dit François de Salles, et le frère du Lieutenant de la Compagnie, les menèrent tous trois coucher à Chesne, chez La Rose ; aiant rencontré en chemin La Violette qui se joignit à eux.* » Voilà donc déjà quatre hommes réunis et potentiellement recrutés ! Le frère du lieutenant de la Compagnie n'est autre que Jean-Claude Du Périer, frère du châtelain de Brens, prénommé, lui, Jean-Baptiste - le châtelain était en charge de l'ordre et de la police locale. Il pourrait bien avoir été en même temps promu lieutenant de la compagnie du Seigneur de Brens ! En 1690, soit quatre ans plus tard, Jean-Baptiste est par ailleurs signalé comme capitaine d'une compagnie de milice pour le service de Son Altesse Royale. Cette famille Du Périer semble avoir été dans la familiarité des de Sales de Brens, à qui, habitant Bons, la paroisse voisine, ils rendent service à l'occasion …

Du Périer affirme les avoir *rejoints* près de la porte de Rive : c'était environ l'heure de la retraite…il dit avoir reconnu Aime, mais non ses jeunes compagnons, qui étaient pour lui des inconnus. Il connaît Aime, preuve que ce dernier est bien un complice !

Jean-Claude Du Périer, alors âgé de 26 ans, est l'homme à tout faire de ce qu'il faut bien appeler un réseau de recrutement sur Genève. Quand l'opération visant à enrôler des jeunes gens à Genève tournera mal, et qu'il sera arrêté en compagnie d'Abraham Aime,le vendredi 23 août, il avouera aux autorités de police genevoises la profession de laboureur, ce qu'il est en effet : comprenons de propriétaire respecté, qui donnera pendant toute sa longue vie (il mourra en1753) du bétail à commande, qui prendra à bail des fermes seigneuriales qu'il sous-ascencera, qui s'associera pour différentes affaires, avec d'autres personnages entreprenants comme lui, par exemple les fils du notaire Deleschaux de Perrignier… Curieusement notre Jean-Claude ne sait pas écrire, ni même signer, il est réduit à faire sa marque, une marque originale d'ailleurs : la silhouette d'un *peri* (poirier) sans feuilles, traduction graphique du patronyme patois *Du Péri* ……Curieusement « illitéré », comme on disait, bien que son père Charles Du Périer[5] eût été notaire. fils et petit-fils de notaires, et qu'il fût, du côté maternel, petit-fils de Jean-Baptiste Depollier d'Annecy qui fut procureur au présidial de Genevois. Dans ses réponses

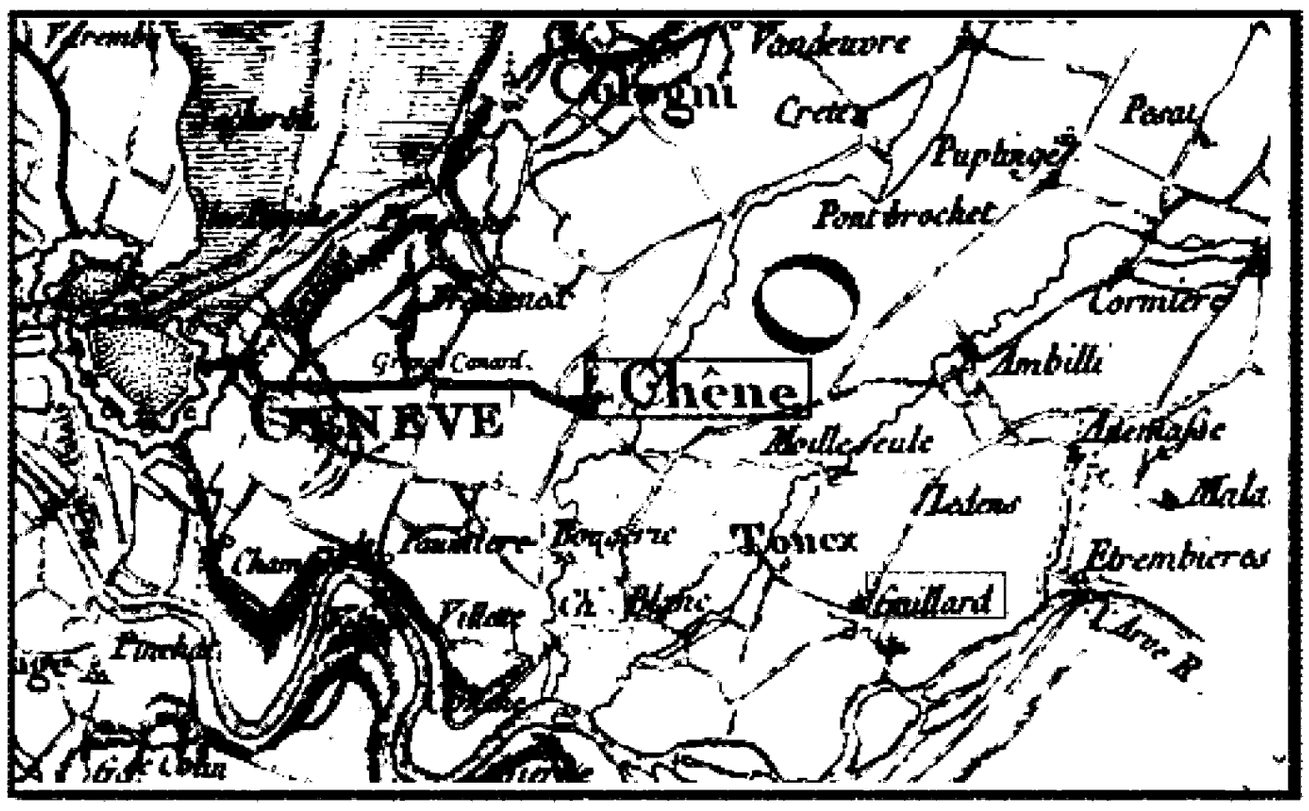
---

(5) Me Charles Du Périer, fils de Me Daniel Du Périer et d'Andréanne Feige, épouse en 1656 Perrine Depolllier, d'Annecy, fille de Me Jean-Baptiste procureur au présidial de Genevois.

personnelles à l'interrogatoire du 23 août, il prétend n'avoir aucun lien avec M. de Sales, et n'avoir rencontré que fortuitement sur la route de Chêne le groupe formé par les futures recrues. Mais cette ligne de défense lui sera difficile à tenir, confrontée à la déposition d'Aime.

Selon le témoignage d'Abraham Aime, une recrue, à l'en croire, de ce mois d'août 1686, vraisemblablement, mais il ne l'avouera pas, destinée à servir d'appât en sa qualité juvénile, rassurante et attractive de citoyen de Genève, le rôle de Du Périer est donc d'encadrer ce qu'il faut bien appeler le réseau du seigneur de Brens pour enrôler des recrues : Abraham Aime prétend – sans doute pour atténuer le délit dont il est lui-même accusé- que les jeunes ciblés étaient les « étrangers installés à Genève », comprenons principalement les Suisses… mais on les a vus à l'œuvre : ils ne font aucune difficulté à enrôler des Genevois ! Ils avaient à les en croire[6], pour mission de faire intervenir un homme de loi, le Sieur Mauris, son homme d'affaire dans la ville, « *de la part du Sieur de Salles pour présenter requeste au conseil afin d'obtenir permission d'enroller des estrangers ; offrant le dit de Salles de leur donner quelque argent et à l'hôpital avec cela.* » Mission non réalisée faute, aux dires des envoyés de Brens, d'avoir pu trouver chez lui le Sieur Mauris à qui le seigneur de Sales avait déjà touché un mot de ce projet de requête…. Comme ces enfants qui demandent à leur maman une permission qu'ils ont déjà prise…

Voici donc Bé et Collomb delà de la porte de Rive…Comme convenu,sans doute, ils prennent la direction de Chêne, suivis à distance par J.Cl. Du Périer. Aime accompagné d'un jeune homme, habitant, âgé de 18 ans, qui se fait désigner sous le pseudonyme de La Violette mais qui en fait se nomme plus prosaïquement Jean Violet, les avait rattrapés vers la « capite des gardes de sel ». Lui aussi avait été accosté par Aime le même mercredi 14 août sur les 5h du soir devant la boutique paternelle. La conversation avait été facile à établir car Aime et lui étaient cousins. Tous deux sur proposition d'Aime

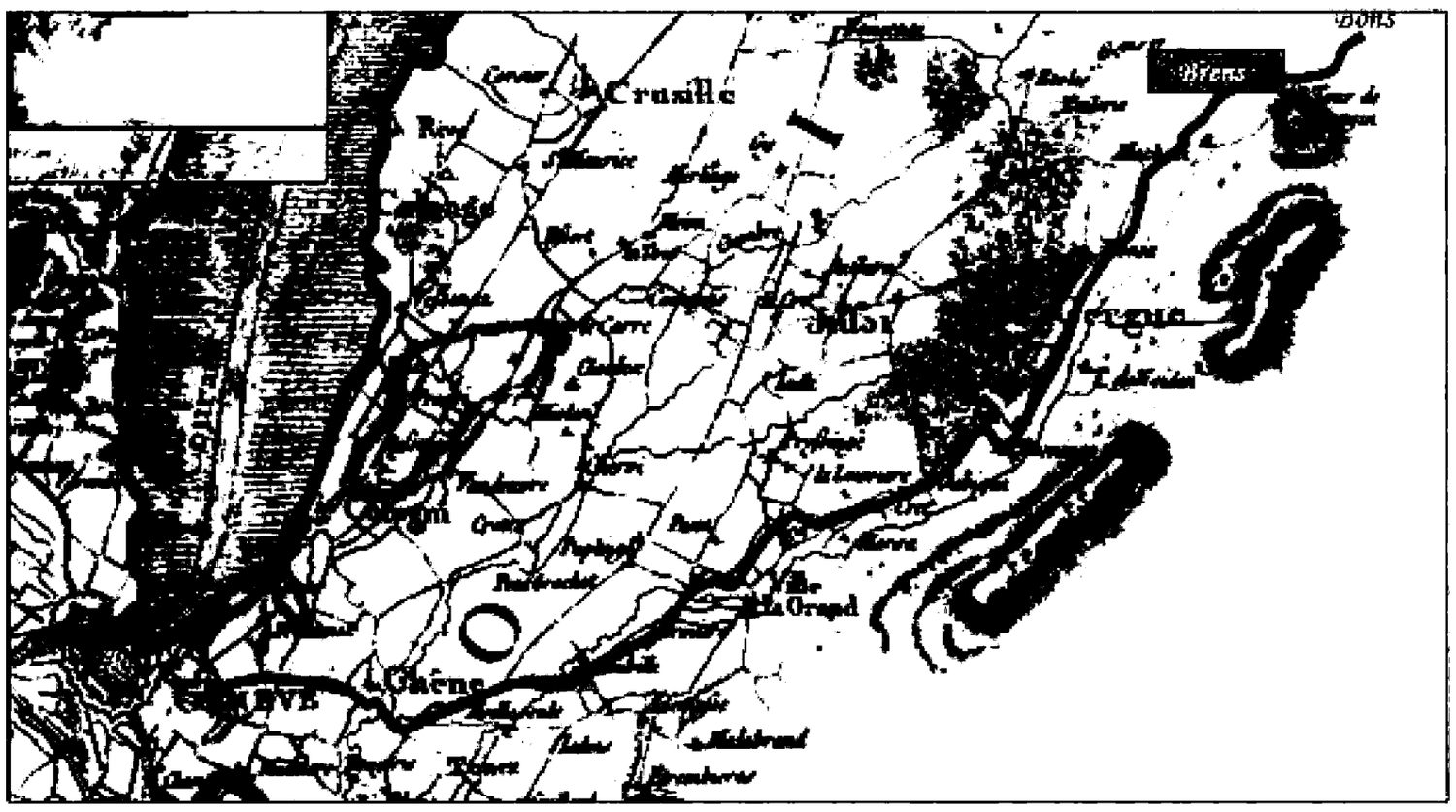


Carte de Cassini, l'itinéraire suivi de la porte de Rive à Chêne.

(6) Aime et Du Périer dans leurs réponses personnelles à l'interrogatoire du 23 août font tous deux état d'une démarche du Sr Mauris, sur demande de M. de Sales, relative au recrutement d'étrangers. Était-ce un alibi convenu au cas où leur présence en ville eût paru suspecte ?

se décidèrent pour une promenade du côté de la Grange Canard (aujourd'hui Grange Canal). Ils y parvinrent bientôt, et Aime suggéra alors de poursuivre jusqu'à Chêne. C'est chemin faisant qu'ils avaient aperçu le groupe déjà évoqué. Mais Jean Violet ne tarda pas à remarquer que quelqu'un marchait à leurs trousses comme pour prévenir toute velléité de retour en ville ! Arrive enfin un quart d'heure plus tard, au même endroit, M. de Sales. Un scénario bien conçu pour assurer une discrétion optimale à cet exfiltrage de citoyens genevois ! Tous ensemble, dès lors, ils se dirigent vers Chêne et son auberge connue dans la région sous le nom de « chez la Rose ».

Arrivé à cet accueillant « logis » Violet, alias La Violette voulut revenir en ville. Aime prétendit qu'il était trop tard, l'heure de la retraite étant passée, les portes de la ville seraient fermées…[7] »



Itinéraires des recrues genevoises de Genève à Brens, via Chêne

Au matin, Du Périer ne voulut pas permettre qu'il payât, ni qu'il revînt en ville, ni non plus qu'il se rendît à Gaillard, où avec Aime, qui en faisait semblant, il voulait aller faire un tour à la foire. Selon Du Périer, les autres jeunes auraient insisté pour que ces deux-là restent avec eux…Mais aux dires de Violet, le Seigneur de Sales les aurait menacés. Et Du Périer, tirant un pistolet de sa poche, l'aurait appliqué contre la poitrine de Violet, ainsi qu'à Aime. Violence que nie avoir commise Du Périer qui consent avoir tout au plus fait mine de tirer l'arme de sa poche. Violet pensa, sans doute à juste titre, qu'Aime feignait de vouloir partir avec lui.

Le Capitaine de Sales et un autre homme vêtu d'une casaque bleue (son lieutenant ?) joignirent leurs efforts à ceux de Du Périer et ainsi, sous la menace et de force, Violet dut marcher avec les autres jusqu'au château de Brens.

Quand ils furent à Brens, le capitaine François de Sales dit à Violet qu'il désirait l'emmener en Italie, (à Venise, prétend savoir Du Périer) et lui proposa de le nommer secrétaire de la compagnie : il lui en fit même promesse par écrit.

---

(7) Circonstances semblables à celles évoquées par Jean-Jacques Rousseau (fin du livre I *des Confessions*) pour expliquer son départ de Genève en 1728.

Le jeune Violet affirme qu'il a entendu le seigneur de Sales dire à Du Périer et à Aime, preuve que ces deux-là étaient bien les piliers du réseau, de ne pas enrôler de Savoyards, mais seulement des Français et des Genevois, et, parmi eux, surtout pas des soldats de la garnison (ce qui eût trop attiré l'attention) : il souhaitait beaucoup qu'ils arrivent à « *avoir un Suisse présent à Genève et qui jouait du fifre* », et un certain autre homme. Du Périer assura « *qu'il les aurait assez* ».

Voici donc les jeunes recrues à Brens, dans l'enceinte du château…Ils y arrivèrent dans la journée du jeudi 15 août… Ses protégés en sûreté et sous le regard de M. de Sales, Jean-Claude Du Périer se hâta vers son village de Bons.

Violet, alias la Violette, est resté au château de Brens jusqu'au samedi matin 17 août : ce jour-là M. de Sales voulut payer à chacune de ses dernières recrues un demi-quart d'écu, il remit donc cet argent à La Violette qui, muni de cette solde, s'échappa discrètement du château « *et n'y est plus retourné depuis* » : Il se hâta vers Genève et est arrivé en ville à 11h. Il a vraisemblablement donné l'alerte sur les agissements des recruteurs. (Sa déclaration est datée du 24 août 1686).

Les autres jeunes, Abraham Bé, Colomb et Abraham Aime restèrent au château de Brens. Aime précisa lors de son interrogatoire qu'ils y restent de leur bon gré et qu'ils ne souhaitent revenir en ville que pour y quérir quelque linge.

I — Château de BRENS (Haute-Savoie)

E. Baulet, Bons-St-Didier



Château de Brens : le fossé, les murailles médiévales et le logis reconstruit au début du XVII[e] siècle

Le vendredi 16 août. Abraham Aime est de nouveau à Genève, en chasse de jeunes recrues : il essaie d'accrocher le jeune René fils d'André Constantin, bourgeois, âgé de 18 ans… qui ne donne pas suite à ses propositions et fait preuve d'un solide bon sens :

Dudit 24 Aoust 1686

Déclaration de René, fils d'André Constantin, Bourgeois âgé d'environ 18 ans. Lequel après avoir presté serment, a dit et déclaré, que vendredi dernier le nommé Abraham Aime l'ayant abordé proche la porte de Rive luy proposa de s'aller promener : après quoy il aiouta qu'estant malheureux dans Geneve l'un et l'autre ils feroient bien de s'en aller ; qu'il connoissoit un capitaine, qui leur donneroit un demi quart d'escu tous les jours, iusqu'à ce qu'ils partissent, ce qui seroit dans quelques semaines : que luy Déposant luy répondit qu'il aimait mieux travailler ici et que tant qu'il trouveroit de la besongne, il ne penseroit point à aller ailleurs : et que là-dessus ils se séparèrent.
Répété et lecture aiant esté faitte, a persisté et signé

René L. Constantin

Aime, d'après cette déclaration, prospecte donc dans les mêmes lieux, près de la porte de Rive, ciblant le même âge, et usant du même stratagème : une promenade hors de la ville. Jean-Claude Du Périer est-il venu avec Abraham Aime ? Ont-ils réussi à ramener d'autres futurs soldats ? Rien dans le dossier ne permet de l'affirmer.

Un voyage de trop….

Mais le vendredi 23 août, Jean-Claude Du Périer et son acolyte genevois Abraham Aime reviennent en ville. Selon leurs dires, la raison de ce déplacement était qu'ils avaient été chargés de faire suivre une requête tendant à obtenir du Conseil de la République l'autorisation pour M. de Sales d'enrôler des étrangers. Ont-ils fait ce jour-là le voyage de trop ? Ils étaient vraisemblablement attendus, et ils furent arrêtés et soumis à interrogatoire le jour même. Pour Du Périer, un nouvel interrogatoire fut jugé nécessaire, auquel il sera soumis le 28 août.

Depuis ce 23 août, ils étaient internés dans la prison de l'évêché, sise sur le côté nord du temple Saint Pierre….Dans des « chambres » séparées, précise le dossier, ce qui leur ôtait la possibilité de se concerter pour préparer leurs réponses aux interrogatoires qu'ils auraient à subir.

Mais l'inculpé principal réussit, moins d'une semaine plus tard, à fausser compagnie aux autorités judiciaires en s'évadant pendant la nuit de manière rocambolesque de sa geôle. L'alerte fut donnée sur les quatre heures du matin par un homme pieux qui se rendait au prêche de cette heure très matinale, et qui avait vu le drap lacéré qui pendait d'une fenêtre proche du toit de la prison, et qui avait servi de corde au prisonnier pour atteindre la rue et recouvrer la liberté ! Voici la transcription littérale du procès- verbal, non dépourvu de précision et de saveur, qui fut dressé de cette évasion, et

implicitement destiné à écarter tout soupçon de négligence à l'encontre du personnel de la prison :

> Nous soussigné conseiller commis sur les prisons, certifions qu'en suite de l'ordre qui nous en a esté donné par Monsieur le syndic de la garde, nous nous sommes transporté auiourd'hui dans les dittes Prisons pour informer de l'evasion du Nommé Du Périer, du village de Bon en Savoie, qui y estoit détenu pour avoir enrollé dans cette ville quelques soldats ; qu'aiant d'abord ouï le geollier, il nous a dit que hier 29 du présent mois, sur les quatre heures du matin aiant eu avis par un homme qui passoit dans la rue et s'en alloit au presche de quatre heures que d'une fenestre de la ditte Prison, haute et proche du toit pendoit un linceul coupé par bandes attachées aux grilles de la ditte fenestre, luy geollier seroit allé incessamment visiter tous les Prisonniers et auroit trouvé que le dit Du Périer n'estoit plus dans sa chambre, quoy qu'elle fut touiours exactement fermée à clef, et qu'il auroit fait un trou au Plancher par où il seroit entré dans un grenier et de là, à l'aide du susdit linceul, se seroit allé dans la Rue. Qu'ensuite nous estant allé visiter la ditte chambre, nous avons trouvé que la porte estoit bonne et fermoit bien ; les fenestres qui regardent dans la cour du milieu de la prison, bien grillées et le Plancher assez haut : de sorte que la ditte chambre nous a paru iusques–là propre pour les prisonniers. Mais qu'après cela nous avons remarqué dans le plancher, et à costé d'une cheminée qui est dans cette chambre un grand trou et tel qu'un homme y peut passer, fait tout récemment avec violence et fracture par où sans doute le dit Du Périer, à l'aide d'une chaise de paille, qu'il avoit appliquée au-dessous contre la muraille et du manteau de la ditte cheminée est entré dans le grenier, qui est au dessus de la ditte chambre, qu'enfin nous estans montés dans le dit grenier, avons veu premièrement un linceul qui doit estre celui dans lequel couchoit le dit Du Périer, puis qu'il ne s'est pas trouvé dans son lict, couppé par bandes noüées les unes aux autres et attachées à la grille de la fenestre du dit grenier, qui regarde sur la rue entre les deux petites Portes du Temple de St Pierre. Item, qu'en dessus de la ditte



La rue qui séparait l'ancien évêché du temple Saint-Pierre



Une des deux petites portes de Saint-Pierre

fenestre, il nous a paru un grand trou fait au toit avec fracture de quelques lattes. D'où l'on peut vraisemblablement induire que le dit Du Périer est sorti par le dit trou, que de là il s'est glissé à la dite fenestre appuiant ses pieds sur la grille de fer, et de là par le moien du linceul, descendu dans la Rue.

Fait à Genève le 30 Aoust 1686.

R . Chouët

Ainsi se trouva interrompue la procédure en cours…Jean-Claude Du Périer dut quitter, dès l'ouverture matinale des portes, à moins qu'il ne se soit enfui par le lac, cette ville où il risquait d'être repris et de connaître pour un long temps la prison de l'évêché… Sans doute dut-il s'en tenir éloigné durant des années ! Quant à Aime, les documents ne laissent rien deviner du sort qui lui fut réservé. Peut-être s'efforça-t-il d'apparaître non comme un complice, mais comme une victime des recruteurs savoyards, et fut-il élargi en l'absence des principaux « coupables », François de Sales « seigneur de Bens et Cholex » et Jean-Claude Du Périer…

Denis-Louis LAVY

ANNEXE 1

Archives de Genève

Inventaire
Numéro 4740

1686
du 14-24 aoust

Titres portés sur le « carton », (au XIX[e] s.)

« Information concernant l'évasion du nommé Du Perrier, du village de Bon, détenu pour enrôlement illicite. »
« Autre information prise par le Seignr Major Chouet au sujet de quelques enrôlements
Aime Abraam fils de Tobie, lapidaire, citoyen, 28-29 ans »

Transcription par ordre chronologique des documents relatifs à cette affaire :

- un cahier (contenant l'interrogatoire d'Abraham Aime et celui de Jean-Claude Du Périer, l'un et l'autre datés du 23 août 1686) : **Pièces 1 et 2.**
- sur deux feuillets distincts, les « déclarations » de Jean Violet et de René Constantin, datées du (24 août) : Pièces 3 et 4.
- un second interrogatoire de Jean-Claude Du Périer, (intitulé Répétition de Jean-Claude Dupérier de Bons) daté du 28 août 1686 : pièce 5.
- enfin, datée du 30 août 1686, une information conduite par le major Chouet sur l'évasion du nommé Du Périer : pièce 6.

Pièce 1

Du 23 aoust 1686

Réponses personnelles d'Abraham, fils de Tobie Aime Lapidaire, Citoien, aagé de 28 à 29 ans.

Int. Pourquoy il est prisonnier.

R. Pour s'estre engagé au Sr François de Salles, pour aller à l'armée.

I. Qui le premier luy parla de s'engager ?

R. Qu'un iour aiant rancontré en rue le Sr Chenevard, Hoste de la Chasse Roiale ; celuy-ci lui demanda s'il ne sçavoit point où estoit Medanot ? (Malanot ?) que luy Répondant aiant dit qu'il n'estoit point en ville, le dit Chenevard aiouta qu'il en estoit fasché, parce qu'il auroit bien seu faire du Monde. Qu'alors luy Répondant repliqua que ne faisant pas grand-chose dans son mestier, il pourroit bien prendre luy mesme parti et que sur cela le dit Chenevard luy dit qu'il pouvoit aller parler au Capitaine qui estoit dans son Logis.

I. S'il alla alors à la Chasse Roiale ?

R. Qu'ouÿ ; qu'il y alla avec Abraham Bé et le nommé Colomb.

I. Ce qu'ils firent dans le logis ?

R. Qu'y estant arrivés ils se mirent à table et que ledit Capitaine, nommé François de Salles vint à eux leur demanda si // ce n'estoit pas eux qui cherchoient Parti les encouragea à boire, et païa quatre florins pour eux à L'hoste.

I. Ce qu'ils firent après cela ?

R. Que le dit François de Salles, avec le frère du Lieutenant de la Compagnie, qui a esté constitué prisonnier avec luy, les menèrent tous trois coucher à Chesne, chez La Rose ; aiant rencontré en chemin La Violette qui se joignit à eux.

I. Si ou le capitaine ou les autres ne sollicitèrent pas La Violette de s'enroller ?

R. Qu'il n'y prit point garde et qu'il n'en sçait rien.

I. Où ils allèrent le Lendemain ? (phrase biffée terminée par le mot Gaillard).

R. Que luy et La Violette proposèrent de s'en revenir en ville, ou de s'en aller à Gaillard voir la foire : qu'alors le Capitaine les menaça et même que celui qui a esté arresté Prisonnier avec luy leur présenta le Pistolet, ce qui les obligea de rester.

I. Où ils furent conduits ce iour-là ?

R. A Bran, dans le Chasteau.

I. I. S'ils ont longtemps demeuré dans le Chasteau de Bran ?

R. Que luy Répondant y a resté iusques à auiourd'huy, qu'il est venu avec l'autre Prisonnier, de la part du Sr de Salles pour présenter requeste au conseil afin d'obtenir permission d'enroller des estrangers ; offrant le dit de Salles de leur donner quelque argent et à l'hôpital avec cela.

I. Qui leur a fait la requeste ?

R. Que le Sr de Salles leur dit de s'addresser au Sr Mauris, qu'il luy en avoit déia parlé et qu'ils trouveraient cet peut-estre…ditte requeste déia faitte et que l'autre Prisonnier dont il ignore encore le nom estant allé chercher le dit Mauris et présenter demain la ditte requeste ils l'avoient pas trouvé.

I. S'ils n'ont point enrollé auiourd'huy d'estranger ?

R. Que non, qu'ils n'en auroit pas eu le loisir.

I. S'ils n'estoient pas venus en ville à dessein d'en enroller ?

R. Que non, qu'il n'avoit d'autre dessein que de présenter la ditte Requeste.

I. Si la Violette a demeuré plusieurs iours… le chasteau de Bran ?

R. Qu'il y a demeuré depuis le jeudi … au samedi que ce jour-là le Sr de Salles leur voulant paier à chacun demi quart d'escu, il remit cet argent là

au dit (La) Violette, qui l'aiant receu s'échapa- secrettement et n'y est plus retourné depuis.

I. Où sont Abraham Bé et Colomb ?

R. Quils sont encore à Bran où ils ont touiours resté depuis Jeudi //

I. Si les dits Bé et Colomb restent à Bran volontairement ; et s'ils ne souhaittent pas de revenir en ville ?

R. Qu'ils y restent de leur bon gré et qu'ils ne souhaitent de revenir en ville que pour venir querrir Quelque linge.

I. Où les dits Bé et Colomb furent enrollés, et par qui ?

R. Qu'ils ne se sont point enrollés que comme ce qu'il a dit ci-dessus ; assavoir en beuvant ensemble dans la Chasse Roialle, d'où le dit De Salles, après avoir païé pour eux les emmena à Chesnes.

I. Sous quelles conditions il s'est engagé ?

R. Qu'on n'a fait aucunes conditions avec luy, mais que le dit de Salles luy a fait espérer qu'il le satiferoit bien.

I. Si pendant qu'il a esté à Bran, il n'a point ouï dire au Sr de Salles ou à ses Gens, qu'il avoit enrollé des Genevois, ou qu'ils ont dessein d'en enroller ?

R. Que non : qu'au contraire il luy a ouï dire qu'il ne se soucioit point d'en enroller ; mais ouï bien des Estrangers.

Pièce 2

Du 23 aoust 1686

Responses personnelles de Jean-Claude fils de Charles Du Périer laboureur du village de Bon en Savoye aagé d'environ 25 à 26 ans.

I. Pourquoy il est presenté ici ?

R. que c'est pour estre accusé d'estre venu en ville pour levé du monde en quoy lon luy fait tord.

I. Au service de qui il est et s'il n'est pas au service du Sr François de Sales.

R. Qui n'est au service de personne.

I. S'il ne fust pas en ville mercredi dernier avec le susdt de Sales.

R. Qu'il fust bien en ville, mais qu'il n'y fust pas avec le Sr de Sales.

I. ou il logeat ce iour-la et s'il ne fust pas au logis de la chasse Royalle.

R. qu'il fust à la chasse Royalle seulement en passant, sans y manger sans y manger ny boire ny coucher.

I. S'il ne vit pas le Sr de Sales.

R. qu'ouy //

I. S'il ne vit pas aussi dans le logis abraham Aime et les nommés Bé et Collon.

R. que non, mais qu'environ la retraite il rencontra ledt Aime hors la porte de Rive et pour les dts B. et Collon il ne les connois pas.

I. S'il lorsqu'il rencontra hem ledt hem estoit seul ?

R. Qu'il estoit accompagné de deux jeunes hommes dont il ne scait pas le Nom.

I. si le Sr de Sales n'estoit pas avec eux.

R. qu'il vint les ioindre un quart d'heure après proche la maison des Gardes de Sel.

I. ou ils allerent tous ensemble.

R. qu'ils allerent tous ensemble couché chez la Rose a Chesne.

I. s'il nouït point dire en chemin ou dans le logis de Chesneque le Sr de Salles avoit enrollé ses trois garçons ?

R. que non.

I. Ce qu'ils devinrent le landemain matin.

R. qu'ils s'en allerent tous ensemble : que le sr de Salles se retira a Bran avec les trois jeunes garçons et luy repondant a Bon //

I. Si le nommé La Violette ne ce trouvat pas a chesne avec eux.

R. qu'ouÿ, qu'il les ioignit pres la Maison des Gardes et allat couché a chesne avec eux.

I. Où La violette se retira le lendemain.

R. qu'il suivit le Sr de Salles et les autres.

I. si lesdts La Violette et Aime ne voulurent pas quitté la trouppe en sortant de Chesne.

R. que La Violette proposa bien d'aller voir la foire de Galliard, mais que les autres Jeunes garçons l'ayant exorté de les suivre il le fit.

I. si lors que Aime et La Viollette vouloyent se retirer le Sr de Salles ne les menaça pas.

R. que non et que bien loin de la le dt Sr de Salles dit a la Viollette que s'il vouloit se retirer il pouvoit le faire.

I. S'il n'est pas vray que luy respondant presenta son pistollet audt La Viollette pour l'obliger à rester.

R. que non.

I. s'il n'avoit pas son pistollet sur luy.

R. qu'ouy mais qu'il ne le tira point de sa poche.

I. ce qu'il dit en ceste occassion a La Viollette.

R. qu'il luy dit que puis qu'il avoit beu et mangé avec le Sr de Salles il estoit iuste qu'il allat avec luy.

I. s'il y a longtemps qu'il n'a esté a Bran.

R. qu'il y a plus de sis iours quil n'y a point esté sy ce n'est qu'il y est passé ce Matin parce que son frere qui est Chatelin du Sr de Salles luy

avoit dit de prendre une lettre que le dt Sr de Salles escrivoit icy a Geneve au Sr Mauris.

I. s'il a apporté ladte lettre.

R. que non, que le Sr de Salles luy a dit qu'il avoit envoiée des hier mais qu'il ne laissat pas de voir ledt Sr Mauris pour luy apporter sa Responce

I. si ledt Sr de Salles ne luy avoit pas donné ordre de faire faire un requeste au Sr Mauris pour presenter au Conseil.

R. que non.

I. Si le Sr de Salles ne la jamais employe pour enrollé du monde.

R. que non.

I. s'il na iamais enrollé personne en ceste ville.

R. que non.

I. S'il na pas Sceu que les nommés Aime, La Viollette, Bé et Collon avoyent esté enrollés par le Sr de Salles.

R. que non et qui la seulement appris ce matin (biffé : par le dt Hem qui est venu de Bran en ville avec luy) que celuy Hem s'en alloit avec le Sr de Salles.

I. ou le sr de Salles doit s'en alle(r).

R. qu'il ne le scait pas certainement mais qu'il croit que c'est a Venise

I. ce qu'il est venu faire en ville auiourd'huy.

R. Qu'il ni est venu que pour prendre la responce du Sr Mauris au Sr de Salles.

I. ce qu'est venu faire ledt Aime en Ville.

R. qu'il n'en scait rien.

au dos du cahier :

du XXIX^{e} Aoüst 1686

information prise par le Seigneur major Choët au Sujet de quelques enrolemens

Pièce 3

Du 24 aoust 1686

Déclaration
de Jean fils de Jean Violet habitant aagé d'environ 18 ans ; lequel apres avoir deüement preste serment

A dit que Mercredi dernier sur les cinq heures du soir estant devant la boutique de son Père il fut abordé par le nommé Abraham Aimé son cousin qui luy demanda s'il vouloit bien aller luy se promener iusque à la Grange Canard ; ce qu'il accepta et estant arrivé là, le dit Hem luy proposa d'aller iusques à Chesne ; ce qu'ils firent. Qu'ensuite dans le chemin ils rencontrèrent les nommés Bé et Colomb qui alloient devant eux, luy déposant aiant pris garde

qu'ils estaient suivis de loin par le nommé Du Périer Savoiard. Item en estant arrivés à Chesne chez la Rosa, luy déposant voulant revenir en ville. Ledit Hem luy dit qu'il estoit trop tard et qu'il vallait mieux souper ensemble et rester là : ce qu'il fit. Item, que les dits Périer, Aime, Bé, Colomb et luy Déposant aiant soupés ensemble, il voulut faire conte, et païer son escot : mais le dit Périer dit qu'il falloit remettre la chose au lendemain et que cependant le lendemain, (page 2) ledit Périer ne voulut point permettre non seulement qu'il paiat, mais mesme qu'il revint en ville, ou qu'il allat à Gaillard quoy qu'il le demanda instamment. Que mesme, le dist
Périer tirant un pistolet de sa poche le luy appliqua sur la poitrine pour l'intimider aussi bien qu'audit Aime, qui feignoit, a ce qu'il croit, de vouloir revenir en ville avec luy. Que le capitaine, qui s'appelle François de Salles et un autre homme vestu d'une casaque bleüe se joignans au dit Du Périer le firent marcher et le conduisirent ainsi avec violence iusqu'au chasteau de Bran. Qu'estant arrivé là, le dit Sr de Salles dit à luy déposant, qu'il vouloit le mener en Italie, et le faire Secretaire de la compagnie dont il luy fit mesme promesse par escrit.

Item, qu'il ouït que dans le discours le dit Sr de Sales dit à Du Périer et à Aime qu'ils n'enrollassent pas des Savoïards mais seulement des François et des Genevois, et parmi ces derniers non des soldats de la garnison mais tous autres et sur tout, qu'ils taschassent d'avoir un Suisse, qui est en cette ville, et qui joüe du fiffre, et un certain homme la aussi ; et que le dit Du Périer répondit qu'il les auroit assez.

Enfin, que luy Déposant aiant esté dans le dit chasteau de Bran iusques au Samedi matin, il s'évada et revint ici en ville, où il arriva sur les onze heures.

Répété et lecture aiant esté faitte, a persisté et signé.

Jean Violet

Pièce 4

Dudt 24 Aoust 1686

Déclaration,
De René, fils d'André Constantin,
Bourgeois aagé d'environ 18 ans.
Lequel après avoir presté serment. A dit et déclaré, que vendredi dernier le nommé Abraham Aime l'ayant abordé proche la porte de Rive luy proposa de s'aller promener : après quoy il aiouta qu'estant malheureux dans Geneve l'un et l'autre ils feroient bien de s'en aller ; qu'il connoissoit un capitaine. Qui leur donneroit un demi quart d'escu tous les iours, iusqu'à ce qu'ils partissent, ce qui seroit dans quelques semaines : que luy Déposant luy répondit qu'il aimait mieux travailler ici et que tant qu'il trouveroit de la besongne, il ne penseroit point à aller ailleurs : et que là-dessus ils se séparèrent.
Répété et lecture aiant esté faitte, a persisté et signé

René L. Constantin

Pièce 5

Du 28[e] aoust 1686

repetitions de Jean Claude Duperier de Bon aagé de 26 ans.

I. S'il n'a pas esté en cette ville pour enroller du monde cette semaine et la derniere.

R. Que non, mais qu'il dira la verite sommé de la dire.

R. Qu'il y eut Mercredy huit iours, le Sr de Sales ayant demandé à l'hoste de la chasse Royale s'il pourrait lever du monde en ceste ville, il luy aurait dit qu'il luy pourrait procurer quelques hommes et que sur le soir du même jour ledt hoste dit au susdt Sr de Sales qu'il pouvoit sortir quand il voudroit, que son monde l'étoit allé attendre à la Grange Canard et qu'il est vray que lui qui répond but audt logis avec trois jeunes hommes qui sont ceux que ledt Chenevard avait procuré audt Sr de Sales ; après quoy tant ledt Sr deSales que luy qui repond sortirent de cette ville et allèrent coucher à Chesne et en chemin faisant rencontrerent proche la capite des gardes les susdts jeunes hommes et allerent ensemble audt Chesne.

I. S'il n'est pas vraiy qu'estant à Chesne deux de ces ieunes hommes ayants tesmoigné de s'en vouloir revenir il tira un pistolet de sa poche et leur a dit en les menaçant qu'ils ne s'en rentourneroyent point.

R. Qu'il leur a tiré bien son pistolet de sa poche mais qu'il ne brandit point ny ne l'appuya point, disant seulement que puisqu'ils avoient bu il etoit juste qu'ils participent (?).

I. Où il mena les susdits garçons ?

R. Au chasteau de Bran.

I. S'il n'a pas enrollé d'autres gens et s'il n'est pas venu d'autres fois en ville pour cet effet ?

R. Que non.

I. S'il n'a pas esté aux fortifications pour proposer à des ouvriers de les enroller.

R. Que non, qu'il n'y a jamais esté et ne scait pas où elles sont.

I. S'il n'est pas valet dudt Sr de Sales.

R. Que non, que parfois lui rend quelques services.

I. S'ils n'ont point enrollé d'autres personnes.

R. Que non, que ces quatre qu'il a dénoncé. Ledt Sr de Sales ayant pactisé avec ledt Chenevard de luy bailler un ducaton par homme et que pour cet effet il consigna entre mains du Sr Mauris une pistole et quattre escus disant au ssdt Chenevard qu'à mesure qu'il enrolleroit quelqu'un il allast prendre un ducaton dudt Sr Mauris.

Pièce 6

Nous soussigné conseiller commis sur les prisons, certifions qu'en suite de l'ordre qui nous en a esté donné par Monsieur le syndic de la garde, nous nous sommes transporté auiourd'hui dans les dittes Prisons pour informer de l'evasion du Nommé Du Périer, du village de Bon en Savoie, qui y estoit détenu pour avoir enrollé dans cette ville quelques soldats qu'aiant d'abord ouï le geollier il nous a dit que hier 29 du présent mois, sur les quatre heures du matin aiant eu avis par un homme qui passoit dans la rue et s'en alloit au presche de quatre heures que d'une fenestre de la ditte Prison, haute et proche du toit pendoit un linceul coupé par bandes attachées aux grilles de la ditte fenestre, luy geollier seroit allé incessamment visiter tous les Prisonniers et auroit trouvé que le dit Du Périer n'estoit plus dans sa chambre, quoy qu'elle fut touiours exactement fermée à clef, et qu'il auroit fait un trou au Plancher par où il seroit entré dans un grenier et, à l'aide du susdit linceul, se seroit allé dans la Rue. Qu'ensuite nous estant allé visiter la ditte chambre, // nous avons trouvé que la porte estoit bonne et fermoit bien ; les fenestres qui regardent dans la cour du milieu de la prison, bien grillées et le Plancher assez haut : de sorte que la ditte chambre nous a paru iusques –là propre pour les prisonniers. Mais qu'après cela nous avons remarqué dans le plancher, et à costé d'une cheminée qui est dans cette chambre un grand trou et tel qu'un homme y peut passer, fait tout recemment avec violence et fracture par où sans doute le dit Du Périer, à l'aide d'une chaise de paille, qu'il avoit appliquée au dessous contre la muraille et du manteau de la ditte cheminée est entré dans le grenier, qui est au dessus de la ditte chambre. qu'enfin nous estans montés dans le dit grenier, avons veu premièrement un linceul qui doit estre celui dans lequel couchoit le dit Du Périer, puis qu'il ne s'est pas trouvé dans son lict, couppé par bandes noüées les unes aux autres et attachées à la grille de la fenestre du dit grenier, qui regarde sur la rue entre les deux petites Portes du Temple de St Pierre. Item, qu'en dessus de la ditte fenestre, il nous a paru un grand trou fait au toit avec fracture de quelques lattes. D'où l'on peut vraisemblablement induire que le dit Du Périer est sorti par le dit trou, que de là il s'est glissé à la dite fenestre, appuiant ses pieds sur la grille de fer, et de là par le moien du linceul, descendu dans la Rue.
Fait à Genève le 30 Aoust 1686.

R . Chouët

En dernière page du document : (titre)

Du XXIX^e^ Aoüst 1686.
Information prises par le Seigneur-Major Choüet au Sujet de quelques enrolemens

ANNEXE 2

Bibliographie

Quelques titres

Roger DEVOS, Bernard GROSPERRIN. *Histoire de la Savoie, T 3 : de la Réforme à la Révolution française*, Rennes Ouest France, 1985

Paul GUICHONNET. *Nouvelle histoire de la Savoie,* [dir.], Toulouse, Éditions Privat, 1996.

Bernard ISELIN. *Savoie millénaire : « de l'an 1000 à l'an 2000, d'un millénaire au Vôtre »*, 1999.

Jean NICOLAS. *La Savoie au XVIII^e siècle* : *noblesse et bourgeoisie*, éd Maloine, Paris, La Fontaine de Siloë, 2003,

Geoffrey SYMCOX. *Victor-Amédée II, l'absolutisme dans l'État savoyard, 1675-1730,* éd. La Salévienne, qui fournit aux pages 326 à 340 une riche bibliographie, notamment pages 332 et 333 pour les années 1684-1687 (la pression française, les Vaudois, les relations avec Venise).

Sabina LORIGA. *« Soldats, Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII^e siècle »*, MENTHA,(qui donne des aperçus sur les armées des États de Savoie au XVII^e siècle).

L'encyclopédie,de Genève, T 4, Les institutions politiques, judiciaires et militaires (ouvrage réalisé sous la dir. de **Bernard Lescaze et Françoise Hirsch**).

Henri MÉNABRÉA. *Histoire de la Savoie*, éd.la Fontaine de Siloé.

Walter ZURBUCHEN. Prisons de Genéve, éd de l'État de Genève 2002, qui reprend les illustrations (plans, gravures, dessins) des publications du XIX^e siècle sur l'ancien évêché et les prisons qui y furent installées depuis la Réforme.

La Savoie et Venise
la rencontre inattendue

La Savoie et Venise, ce sont au Moyen Age deux puissances aussi éloignées l'une de l'autre que différentes. D'un côté le monde des Alpes occidentales, de l'autre un port de l'Adriatique : environ 400 km les séparent dans la géographie politique du temps. La Savoie se caractérise historiquement par une très longue gestation, de l'ordre de 1300 ans depuis les Allobroges jusqu'à Humbert Ier. Venise s'organise seulement depuis le IXe siècle,

Toutefois il faut souligner que les deux véritables fondateurs sont à peu près contemporains : le jeune Humbert Ier devient comte en 1003, le vieil Orseolo meurt en 1008. Ainsi se révèle au moins une similitude originelle : les deux puissances connaissent à tous égards leur premier démarrage vers l'An Mil.

I - Des orientations différentes

Venise et la principauté savoyarde ont conduit des politiques très différentes, mais pour les deux puissances le contrôle de grandes routes commerciales était capital

Les comtes de Savoie entendent mener une expansion terrestre conforme à leurs droits, en privilégiant autant que possible la méthode des ralliements. Alliances matrimoniales, ententes avec des évêques et des abbayes, rapprochement avec de futurs vassaux, éventuellement des opérations militaires toujours justifiées juridiquement…les moyens varient suivant les secteurs. Mais l'objectif est de contrôler les routes des Alpes et leurs accès en s'étendant dans l'ancien royaume de Bourgogne, sans négliger le Piémont. La détention d'un marquisat en Italie depuis le XIe siècle correspond à une réalité volontairement imprécise.

La Savoie a eu la chance de se trouver sur un axe médiéval majeur, l'axe Bruges – Gênes qui s'est dessiné dès le XIe siècle, soit par le Mont – Cenis soit par le Mont - Joux (Grand – Saint – Bernard). Son expansion territoriale l'amène à contrôler finalement tous les cols du Simplon jusqu'à la Méditerranée. Ainsi les comtes ont-ils pu être qualifiés de « portiers des Alpes », sinon du Jura. Outre ces secteurs de franchissement des montagnes, la Savoie bénéficie aussi de la route du Rhône qui constitue un maillon de l'axe antique Bâle – Lyon – Méditerranée. Si ce trafic d'époque romaine avait fort décliné, il était destiné à connaître une reprise considérable à la fin du Moyen Age.

Réduite à sa lagune en Italie, la cité de Venise s'est résolument tournée vers la mer. Très tôt elle essaie de faire de l'Adriatique son « pré carré ». En échange de l'aide militaire apportée à Byzance pour contrecarrer ici les Normands de Sicile, elle obtient du basileus Alexis Ier la concession de la bulle d'or de 1082 : la liberté de commercer dans tout l'empire (à l'exception de la mer Noire) et l'exemption de toutes taxes lui sont accordées, un véritable quartier vénitien peut s'implanter le long de la Corne d'or. Progressivement la côte dalmate ainsi que des positions du Péloponnèse vont passer sous son protectorat, au besoin par la force. En dominant non seulement l'Adriatique mais aussi la mer Ionienne et la mer Egée et poussant même jusqu'en Crimée, Venise contrôle les routes maritimes de Méditerranée orientale et parvient ainsi à se trouver à la tête d'un véritable empire commercial. Cela supposait cependant que le port trouve pour son commerce un indispensable arrière-pays, autrement dit la voie naturelle de Vérone à Nuremberg. Mais les rapports de Venise avec l'inévitable trio Vérone – Vicence – Padoue allaient s'avérer souvent conflictuels, Venise ne parvenant à un contrôle total qu'en 1406 seulement.

Connu depuis le bas empire romain, le mouvement des pèlerinages qui conforte largement l'activité commerciale prend une ampleur inouïe depuis le XIe siècle : la vivacité croissante de la foi, l'organisation ecclésiastique, la progression de la sécurité, l'amélioration climatique, l'expliquent pour l'essentiel. Le projet des pèlerins vise autant que possible la Terre Sainte. L'ampleur des risques en suivant la voie du Danube ou même des itinéraires plus méridionaux en direction de Constantinople puis de Jérusalem ont incité les pèlerins à tenter leur chance en Méditerranée.

La Savoie se trouve là aussi bien placée sur l'axe majeur Cantorbéry – Rome, prolongé jusqu'à la région de Bari où se trouvent les ports d'embarquement pour les Lieux Saints. On ne saurait sous-estimer pour autant le pèlerinage de saint Michel qui relie en effet Saint-Michel au péril de la mer (le mont Saint-Michel) à Saint-Michel du mont Gargan (dans l'éperon de la botte italienne). Car ce dernier sanctuaire se situe lui aussi à proximité des ports de la région de Bari. Les dédicaces à saint Michel, en Savoie notamment, jalonnent encore de nos jours cet itinéraire moins étudié.

Venise se charge de faciliter le transport par mer des pèlerins venus du Saint Empire et embarquant pour la Terre Sainte, car elle devient une grande constructrice de galères. Elle va même inventer la préfabrication de ces bâtiments bien adaptés aux conditions de la Méditerranée, rapides et manœuvrants. Seuls les Byzantins avaient su durant longtemps les armer avec le redoutable feu grégeois qui assurait la maîtrise des mers, mais les Vénitiens devaient réussir à se substituer à eux, notamment à la faveur de la première croisade, en organisant des convois navals.

La Savoie regardait aussi politiquement vers un empire de l'est, mais là il s'agissait de l'immense Saint Empire romain qui, dans la géographie actuelle,

engloberait à peu près Allemagne, Bénélux, tout le flanc oriental de la France, Suisse, Autriche, Bohême et Italie du nord. Sous l'impulsion de la dynastie des comtes, la Savoie est devenue une vaste principauté du Saint Empire dont elle a suivi la politique, sauf lorsque l'empereur a complètement contrarié ses intérêts. Ces exceptions se sont situées à la fin du XI[e] siècle et au début du XII[e], avec Henri IV et Henri V de la Maison de Franconie, puis à la fin du XIII[e] siècle, avec Rodolphe de Habsbourg. Mais la ligne générale, fixée par le fondateur Humbert I[er], devait être suivie par la Maison de Savoie avec beaucoup de netteté jusqu'à Emmanuel – Philibert, malgré quelques hésitations passagères. Pour autant elle n'a pas toujours négligé la recherche d'autres appuis en Occident, à l'exemple de l'Angleterre du XIII[e] siècle.

Venise avait reçu à ses débuts un duc byzantin, appelé ici doge, et dès le doge Pierre II Orseolo elle arrive déjà à une fructueuse collaboration en Adriatique avec l'empire byzantin. Mais la situation évolue durant le XI[e] siècle : le doge est désormais élu par l'assemblée générale des citoyens, sous le contrôle de plus en plus visible de l'aristocratie locale. Puis, montant en puissance, Venise en arrive à traiter d'égale à égale avec l'empereur de Byzance, tout en envoyant en nombre ses marchands à Constantinople, ce qui provoque dans cette capitale de très violentes réactions xénophobes. C'est pourquoi le doge Henri Dandolo en vient à exploiter en 1204 l'occasion de la quatrième croisade, déviée vers Constantinople, pour prendre le contrôle économique de l'essentiel de l'empire byzantin qui se trouve alors en grave crise politique.

Venise entendait maintenir sa priorité orientale. Mais ces succès ne pouvaient être tolérés par sa grande rivale, Gênes. Celle-ci réussit en 1261 à provoquer un changement dynastique à Constantinople en poussant sur le trône impérial les Paléologue, favorables au grand port ligure. De là une guerre acharnée de plus d'un siècle entre les deux ports italiens rivaux.

II - Des contacts indispensables

Dès les abords de l'An Mil qui ont vu l'Occident débarrassé de la seconde vague d'invasions, Venise a dû tenir compte de la place de Pavie, capitale politique du royaume d'Italie et surtout place commerciale majeure de la péninsule. C'est là que convergeaient les grands itinéraires transalpins, selon un document célèbre, les *HONORANTIAE CIVITATIS PAPIAE*. Déjà les Vénitiens sont alors nombreux à Pavie et ils ne vont pas tarder à passer les Alpes eux-mêmes.

Au XIII[e] siècle ils visent les foires de Champagne et en 1269 ils sont signalés aux péages de Villeneuve de Chillon. Même encore au XIV[e] siècle, en 1332, ils concluent un traité avec Louis de Savoie – Vaud pour le péage des Clées, sur l'itinéraire de franchissement du Jura. Il s'agissait de mieux garantir l'accès aux nouvelles foires internationales, celles de Chalon en Bourgogne.

Beaucoup moins hardis sur le plan des affaires, les Savoyards se sont bornés à garantir la sécurité et toute la logistique des marchands italiens, moyennant le paiement des péages et aussi des interventions d'une longue série de corps de métier. Parmi ceux-ci on remarque surtout les aubergistes et taverniers, les favres (forgerons), les marrons (guides), les muletiers, les charotons (charretiers). Encore les sources médiévales restent-elles très discrètes sur les retombées indirectes pour les bouchers et poissonniers, meuniers et fourniers ainsi que pour les paysans. Les Savoyards ne s'aventurent ni sur l'organisation du grand commerce, ni sur le marché financier laissé aux Juifs et aux Astesans, hormis de discrets prêteurs sur gages

Malgré une situation politique complexe et instable en Italie septentrionale, les pèlerins préféraient de plus en plus rejoindre Venise pour le voyage en Orient, car la cité des doges offrait la sécurité sur mer du fait de l'organisation de convois de galères bien armés. Les routes terrestres perdent de leur importance et dans ce contexte, en 1202, la quatrième croisade choisit Venise plutôt que les ports italiens méridionaux ou même Gênes, éventuellement Marseille.

Amédée VI de Savoie adopte à son tour cette solution quand il entreprend son grand « voyage d'outre mer ». À l'appel du basileus Jean V Paléologue retenu prisonnier par les Bulgares, il organise avec la seule armée savoyarde une grande expédition de secours au bénéfice de l'empire byzantin, afin de faire reculer les Turcs et céder les Bulgares. Cette fois, la Savoie, alors puissante militairement, ne se bornait plus à garantir sur ses terres la sécurité en Occident : elle entendait sauver Constantinople, la grande capitale chrétienne d'Orient. Le soutien naval vénitien s'avérait indispensable et de grande ampleur. Partie de Venise le 16 juin 1366, l'expédition rejoint Zara, Corfou, Modon et Coron, toutes positions vénitiennes. Puis elle reprend Gallipoli aux Turcs, atteint Constantinople, la mer Noire et Varna, la capitale la Bulgarie, où le basileus peut être libéré. Au retour les succès militaires se poursuivent, des forteresses du Bosphore sont dégagées mais, faute du financement promis par Byzance, Amédée VI est contraint de revenir en Occident : il arrive à Venise le 29 juillet 1367.

Amédée VI tenait d'autant plus à cette grande expédition qu'il avait aussi des motifs politiques et des liens familiaux avec les Paléologue. Une branche de cette famille que les alliés génois avaient réussi à placer sur le trône de Byzance avait recueilli la succession du marquisat de Montferrat, voisin de la Savoie. Or la mère d'Amédée VI n'était autre que Yolande de Montferrat.

Entre Humbertiens et Paléologue de Byzance, il existait des liens de parenté particulièrement étroits. En effet l'intérêt de la Maison de Savoie pour l'Orient ne représentait pas une nouveauté. Absorbée par d'autres soucis, la Savoie n'avait pas participé à la première croisade, mais en 1147-1148 Amédée III s'était engagé dans la seconde croisade et il avait conduit des troupes dans une grande traversée des plateaux d'Asie Mineure, ce qui avait donné aux

seigneurs savoyards le premier contact direct connu avec l'empire byzantin. Puis, vers 1301, Amédée V avait encouragé un de ses neveux, Philippe de Savoie, à épouser Isabelle de Villehardouin, l'héritière de l'Achaïe (le Péloponnèse en Grèce méridionale). Il s'agissait de détourner le jeune homme de ses revendications sur la succession comtale, mais de là date sans doute pour une part l'intérêt d'Amédée V pour la Méditerranée orientale. Malgré la nécessité prioritaire de faire face à la grande coalition anti-savoyarde menée par le dauphin de Viennois, Amédée V ne se désintéressa jamais des questions d'Orient. À la fin de son principat, se jugeant débarrassé pour un temps de la coalition delphinale, il se rendit à Avignon en 1323 afin d'étudier avec le pape l'organisation d'une croisade en coopération avec Byzance. C'est là qu'il mourut et il revint à son fils aîné, le comte Edouard, de pousser les projets : en 1326 Edouard conclut le mariage de sa sœur, la princesse Jeanne de Savoie, avec le basileus Andronic III. Devenue l'impératrice Anne, celle-ci devait jouer un rôle considérable durant un quart de siècle dans les essais de rapprochement entre l'Occident et l'Orient chrétien. Amédée VI se trouvait donc être le neveu de cette grande impératrice et le cousin du basileus Jean V qui l'avait appelé au secours Derrière la grande expédition de 1366 pouvait également se profiler une coopération entre Rome et Byzance, enjeu considérable. Le basileus avait promis d'abjurer le schisme d'Orient, promesse d'ailleurs tenue quelques années plus tard lors d'un voyage à Rome, mais l'Eglise orthodoxe s'opposa à tout rapprochement

Les deux grands ports italiens avaient poursuivi leur guerre séculaire. Gênes avait failli triompher, mais elle s'était financièrement épuisée et connaissait de redoutables tensions entre ses grandes familles. Venise avait frôlé l'invasion et craignait un blocus mortel pour son économie. Les adversaires finirent par chercher à traiter. Amédée VI prit l'initiative des négociations de paix. Aux deux rivales, le comte Amédée VI apparut comme l'arbitre idéal, capable de raisonner à l'échelle de la Méditerranée depuis son expédition de 1366. On le jugeait aussi comme un arbitre équitable : bien qu'ami de Gênes, il avait trop besoin des ressources du grand commerce pour se montrer l'ennemi des Vénitiens. Des négociations d'ensemble sont menées au château de Turin sous l'égide du comte qui s'efforce de rapprocher les points de vue : il réussit à conclure entre les deux ports le traité de Turin de 1381 qui ouvre à Venise l'accès à la mer Noire et donne à Gênes la paix avec le roi de Chypre. Par accord secret, le traité offre même à Amédée VI la perspective d'un prochain ralliement de Gênes à la Savoie. Bien que toujours précaire, une paix semblait s'instaurer en Italie du nord. Le comte de Savoie remportait ici un grand succès diplomatique

Dans la première moitié du XV^{e} siècle, la Savoie et Venise trouvent le même intérêt à bloquer l'expansion de Milan, devenue très ambitieuse au temps des Visconti. Alors Amédée VIII va pousser sa frontière piémontaise jusqu'à Verceil et à la Sesia, à l'ouest du Milanais, parachevant de ce côté le Piémont savoyard. De son côté Venise progresse jusqu'à l'Adda, à l'est du Milanais,

constituant ainsi ce qu'elle appelle la Terre Ferme : c'était là une visée politique tout à fait nouvelle. Peu après la mort d'Amédée VIII, la paix de Lodi en 1454 stabilise la géographie politique italienne pour quatre siècles environ. À travers tous ces évènements, la Savoie et Venise avaient définitivement compris qu'elles avaient toutes deux une grande vocation diplomatique.

III - Des évolutions parallèles

Après un essor très remarqué du XI^e^ au milieu du XV^e^ siècle et après la mort d'Amédée VIII en 1451, la puissante principauté va décliner militairement et politiquement, surtout à l'ouest des Alpes, même si le temps d'Emmanuel-Philibert à la fin du XVI^e^ siècle a pu rendre de l'espoir. La Savoie n'est plus qu'un appendice du Piémont à partir du XVII^e^ siècle. Toutefois, elle n'a jamais oublié Venise. Claude de Seyssel, le grand théoricien politique et militaire de l'État au début du XVI^e^ siècle, avait recherché du côté de la Sérénissime le modèle d'une monarchie encadrée et soutenue par l'aristocratie, dotée d'une armée et d'une marine très organisées. Par la suite, Turin imite longtemps les usages vénitiens, avec la parade du Bucentaure, un bateau à proue de centaure et à corps de taureau dont le dernier spécimen cessa de fonctionner en 1864. Enfin Annecy a pris modèle sur les fêtes vénitiennes vers la fin du XX^e^ siècle. Le fait que la Savoie ait volontairement basculé vers la France d'une façon très prévisible depuis le traité de Lyon de 1601 et définitivement depuis 1860 n'a pas effacé les souvenirs du passé.

De façon moins apparente, la Sérénissime a décliné aussi depuis l'époque de la chute de Constantinople en 1453, même si le sursaut de la victoire de Lépante en 1571 a pu faire illusion. Une illusion partagée par la Savoie qui avait alors envoyé ses galères de Villefranche (sur mer) en appui des bâtiments vénitiens. Masqué par le vif éclat des fêtes, le déclin irrésistible finit par faire tomber le grand port de l'Adriatique au pouvoir de l'Autriche en 1797. C'est bien pour s'en libérer que Venise bascula finalement vers l'unité italienne, en 1866 seulement.

Les deux anciennes puissances ont été victimes des changements de routes, d'abord avec la primauté de l'Atlantique depuis le XVI^e^ siècle sur le plan naval, puis avec le triomphe des voies aériennes depuis le milieu du XX^e^ siècle. C'est ainsi que les Savoyards attentifs voient aujourd'hui passer un trafic considérable au-dessus de leurs têtes mais sans en tirer parti.

Venise et la Savoie ont laissé, en sus d'un remarquable patrimoine, une grande leçon : celle des raisons d'un demi-millénaire d'indiscutable réussite. La première tient à la continuité dans les grands projets, dont celui de l'exploitation de la totalité d'un potentiel territorial ou maritime. La seconde réside dans un vif patriotisme régional, parfaitement compatible avec l'ouverture vers les grands horizons. On remarquera à cet égard qu'au Moyen Age les Savoyards poussèrent jusqu'à Chypre et les Vénitiens jusqu'en Chine.

Par-delà toutes les mutations techniques et politiques, ces principes paraissent tout à fait transposables. Ainsi Venise a développé à fond le tourisme culturel sous toutes se formes, avec le succès que l'on sait et les retours financiers afférents. Mais elle est allée jusqu'au tourisme de masse qui suscite de très réels méfaits. La question demeure de savoir si la Savoie, avec un potentiel différent et néanmoins considérable, saura suivre cet exemple avec plus de discernement, en tirant les leçons de l'épopée vénitienne. Malgré ses propres sujets d'inquiétude, Venise demeure un beau repère pour sa partenaire d'antan.

Bernard DEMOTZ

Bibliographie :

Fondamentaux touchant Venise et son commerce en Italie

Honorantiae civitatis papiae, MGH, *scriptores*, tome XXX 2, Hanovre, 1934, pp. 451-453

THIRIET Freddy, *Histoire de Venise*, Paris, 1952

CROUZET - PAVENT Elisabeth, *Le Moyen Age de Venise*, Paris, 2015

VENISE :

à l'origine un petit port au milieu d'une lagune reliée à l'Adriatique

VERS L'AN MIL DEBUTS	Pierre II Orseolo doge, c'est-à-dire duc de Dalmatie, délégué de l'empereur de Byzance, obtient de lui les premiers privilèges commerciaux de 992 et en échange coopère militairement avec Byzance en Italie du sud dès 1002 Ainsi Venise apparaît comme une alliée de Byzance
FIN XII^E COUP D'ARRÊT	Les Vénitiens et autres Italiens, jugés trop envahissants, sont massacrés par les Byzantins en 1182 à Constantinople
DEPUIS LE DÉBUT DU XIII^E SIÈCLE NOUVEL ESSOR	Le doge Henri Dandolo exploite l'occasion de la 4^e croisade en 1203-1204 pour tailler un vaste empire maritime en Méditerranée au bénéfice de Venise
XIV^E PREMIÈRE MOITIÉ XV^E L'APOGÉE	Le RALLIEMENT à UN GRAND ÉTAT Malgré quelques hésitations, Venise coopère avec l'empire de Byzance, particulièrement au temps d'Andronic III (1328-1341) et de l'impératrice Anne (Jeanne de Savoie). Venise prend le contrôle de points névralgiques comme Corfou et Nègrepont (Eubée), dispose d'un grand empire commercial et vise Chypre
MI XV^E SIÈCLE	En 1453 Venise doit laisser Constantinople aux Turcs : c'est le point de départ de la perte des positions vénitiennes dans les Balkans, avec des reculs échelonnés et même le risque d'invasion turque (Frioul 1479) Le déclin de Venise, prise entre France, Saint Empire et empire ottoman est masqué un temps par la victoire navale de Lépante en 1571
LES ORIGINES D'UN DÉCLIN	La décadence de la marine et les progrès économiques des rivaux aux XVII^e et XVIII^e siècles expliquent le déclin vénitien

XIX^E SIÈCLE

1860 - LA SAVOIE ENTRE VOLONTAIREMENT DANS L'EMPIRE FRANÇAIS

SAVOIE :

à l'origine des possessions éparses, principalement dans les comtés de Savoie (Savoie propre) et Belley

Humbert Ier, nommé comte en 1003 par Rodolphe III, le dernier roi de Bourgogne, va agir très progressivement auprès de lui pour favoriser l'entrée de ce royaume (qui comprend la Savoie) dans le Saint Empire romain après le décès du roi

Humbert Ier figure déjà à Genève en 1034 parmi les princes d'Empire

Humbert III, en conflit avec l'empereur Frédéric Ier Barberousse, manque de peu de perdre son comté en 1187

Le comte Thomas Ier amorce la grande expansion territoriale et la mutation de la Savoie en État après 1200. Puis il obtient la concession du vicariat impérial favorisant la position de la Savoie de chaque côté des Alpes

1866 –Venise se décide à rejoindre le royaume d'Italie

La Savoie, qui a recueilli plusieurs successions importantes dont celle du comté de Genève, achève son unité : la principauté s'étend désormais du lac de Neuchâtel à Nice et des abords de Lyon aux confins de la Lombardie.

Cette réussite parachevée par Amédée VIII est confirmée avec éclat en 1416 : l'empereur Sigismond de Luxembourg érige la Savoie en duché

En 1451 la mort d'Amédée VIII laisse définitivement la succession à des princes médiocres ou éphémères.

Le déclin politique et militaire de la Savoie aboutit à l'invasion française de 1536

Le brillant rétablissement de la situation par le duc Emmanuel – Philibert (1559-1580) n'empêche pas la Savoie de tomber à l'état de faible glacis protecteur du Piémont aux XVIIe et XVIIIe siècles

La Savoie et les Russes,
l'histoire d'une « non-rencontre », ou presque…

Autant la Suisse a une richissime histoire de relations avec la Russie, autant la Savoie en a peu. C'est une question que je me pose après une enquête assez limitée, mais qui m'a quand même fait passer quelques journées passionnantes dans le département des livres anciens russes et celui des périodiques anciens de la poussiéreuse, labyrinthique et superbe Bibliothèque nationale de Saint-Pétersbourg, fondée par Catherine la Grande, et qui abrite la bibliothèque de Ferney, achetée à Voltaire. Joseph de Maistre, le plus illustre des Savoyards ayant fréquenté la Russie, l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, y avait aussi, et dans les mêmes salles, mené quelques recherches. Lui et son frère Xavier, peintre et écrivain, auteur du *Voyage autour de ma chambre*, y firent des carrières assez divergentes, mais s'entraidant l'un l'autre. Joseph fit venir sa femme, son fils. Tout se termina le 27 mai 1817. L'empereur avait élégamment renvoyé le ministre sarde : c'était l'heure où tout était inversé dans la tête mystico-fantasque de ce souverain. Les Jésuites étaient chassés, accusés de faire trop de prosélytisme et d'avoir converti des familles aristocratiques entières, les Galitzyne par exemple, ou encore le ministre russe à Turin, Kozlovski. Joseph congédié par le père de la Sainte-Alliance, par le souverain adulé et vainqueur de Buonaparte !

> Quoiqu'il ne soit pas *absolument* impossible de trouver quelque abus en Russie et certaines choses pénibles, cependant je m'étais attaché à ce pays. Je tiens à mes livres, à mon fauteuil, à mille objets qui n'ont pas de nom. Je n'aime pas déménager et dire à tout ce que je vois tous les jours depuis quinze ans : Adieu pour toujours.

C'est ce qu'il écrit à son protecteur et dernier ami, l'amiral Tchitchagov, qui a sa statue de bronze devant la bibliothèque avec tous les favoris et serviteurs de Catherine, sous sa jupe, si l'on peut dire. Mais évidemment le monument sera érigé plus tard.

Maistre avait plastronné pendant quinze ans, il avait brillé de tous ses feux dans les salons d'opposition. Opposition au libéralisme du premier Alexandre, jubilation à la chute du ministre Speranski, murmures cachotiers pour dénigrer le général Koutouzov. Et voilà que le second Alexandre, Alexandre le réactionnaire le renvoyait ! C'était le monde à l'envers. Que dirait aujourd'hui Gérard Depardieu éconduit de Russie ?

Les salons où brillait Joseph étaient ceux de M^me^ Svietchine (amie de Gogol) et des Golovine, sur la perspective Nevski. Tolstoï en fait une des

scènes les plus méchantes de son *Guerre et paix*. Certains des personnages des *Soirées*, qui devisent si élégamment dans une chaloupe glissant sur les eaux noires de la Neva, pendant une des nuits blanches de juin sont des personnages droit venus de ces salons : par exemple, le sénateur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* est le sénateur Tamara, mi-ukrainien mi-grec, parent du prince Kotchoubeï. On y dénonce le constitutionnalisme d'Alexandre, élève de La Harpe, l'influence des mystiques allemands, l'esprit d'innovation.

De toutes les thèses universitaires que j'ai lues – ça fait beaucoup – de loin la plus drôle, enjôleuse et captivante est celle de Robert Triomphe, parue chez Droz en 1968. Son sous-titre est déjà un coup bas assez drôle : « Étude sur la vie et la doctrine d'un matérialiste mystique ». La préface de l'auteur donne le ton. S'il y a dans la salle de ce château des membres ou alliés des Maistre, qu'ils veuillent bien me pardonner ! Les principales archives maistriennes sont au château de Borgo, en Piémont.

> Le castello di Borgo, ancienne propriété du duc de Montmorency-Laval, mari de Constance, renferme la bibliothèque de Maistre, et tout ce que possédait Constance, secrétaire de son père Joseph et organisatrice souveraine de sa réputation posthume. Lors de notre visite à Borgo, le propriétaire actuel, le jeune comte de Maistre, nous a refusé l'accès non seulement des papiers de famille, mais même de la bibliothèque : il veille avec toute sa famille à ce que nul indiscret n'ait connaissance de ses trésors […]. Nous comprenons certains scrupules, mais il conviendrait selon nous que les descendants d'une famille qui a contribué plus d'un siècle durant à édifier une légende plus ou moins sciemment falsifiée se rendent compte de leur responsabilité et acceptent de porter ces archives au grand jour.

Robert Triomphe a donc certains comptes à régler. La falsification essentielle qu'il dénonce, c'est la fiction d'un Maistre qui aurait servi le roi sarde en toute fidélité alors qu'il offrit ses services au tsar, par un véritable acte de trahison. Seul le refus du tsar lui évita le péché de haute trahison envers son maître et souverain, le roi de Turin. Joseph, après Tilsit, offre ses services à un moment où, comme il dit aimablement, la plaie principale de la Russie est la « disette du génie ». Le tsar avait un génie à deux pas de lui – comment ne le comprenait-il pas ?

> C'est un grand malheur que cette illustre nation joigne encore à l'erreur d'estimer trop la science celle de vouloir la posséder brusquement et de s'humilier parce qu'elle se voit, sur ce point, en arrière des autres nations.

Et Maistre de brocarder la « manie scientifique » de la Russie, ainsi que l'importation continue de demi-savants « gangrenés et flétris », transfuges et cupides.

Son adhésion à la maçonnerie (importée d'Écosse en Russie par Catherine) a sûrement joué un rôle dans les relations qu'il entretint en Russie avec la haute société. Et peut-être même avec le souverain. Il eut en 1812 deux

entrevues avec Alexandre. Le récit n'en est fait que par lui. Incontrôlable donc, souligne Triomphe.

> Le mentor savoyard se fit fort, paraît-il, d'obtenir des Jésuites de Pologne une campagne d'opinion favorable à la Russie, garantit la victoire du tsar, souverain légitime, sur l'usurpateur, exposa les moyens d'organiser un complot royaliste en France, revendiqua le commandement militaire unique, pour Koutouzov, mais à condition que celui-ci fût contrôlé par le général piémontais Paulucci…

En quelle condition était-il reçu ? Ambassadeur ? Non, beaucoup plus, « à titre de prophète ». Maistre dans le procès-verbal de son entrevue dit mystérieusement au souverain : « Je ne suis pas un prophète, mais j'espère que S.M.I. peut s'attendre à des succès sans la moindre présomption, et je l'espère pour des raisons qui me feraient passer auprès de beaucoup de gens pour un grand fanatique, mais, dans ce genre, je ne suis pas un timide… »

Le « petit magistrat allobroge », dit encore Triomphe, se rappelait le lancement de la montgolfière savoyarde, en 1784, avec son frère Xavier, les cérémonies maçonniques de Lyon, les soirées de Saint-Pétersbourg, et le voilà mentor du mentor et souverain de l'Europe. « Jamais depuis six siècles que la doctrine laïque de l'État, formulée avec une énergie diabolique par Marsile de Padoue, envahissait le monde, la théocratie n'avait paru si proche de prendre sa revanche ». Seulment voilà ! Alexandre laissa passer sa chance d'avoir un tel mentor et guide…

Xavier était écrivain (outre le *Voyage autour de ma chambre*, ce furent *La jeune sibérienne*, *Les Prisonniers du Caucase*), mais aussi, et plus encore peintre de genre, et de surcroît militaire intermittent. Un peu encombrant pour son aîné, parfois. Xavier avait précédé Joseph, et il l'accompagna à Cronstadt ce jour de septembre 1817 où le petit magistrat allobroge et grand prophète éconduit monta sur un bateau de la flotte impériale pour rentrer dans l'Europe « constitutionnelle » qu'il méprisait. Au musée d'Annecy j'ai vu de merveilleuses gravures de Xavier sur les petits métiers russes. Elles ont d'ailleurs, depuis, totalement disparu.

Xavier est en revanche un piètre écrivain. On a sa correspondance avec Töpffer, qu'il admirait de loin. Malade, quasi paralysé, il mourut à 83 ans, dans la capitale russe. De son refuge russe il évoque, grâce aux paysages des albums de Töpffer, sa Savoie natale, par exemple « les ruines d'Allinges, que je ne verrai jamais », ou encore Mornex où Töpffer fit une cure avant d'aller à Vichy. Mais ce sont des moments assez brefs.

Quant à Joseph, il parle en définitive assez peu de Saint-Pétersbourg dans les fameuses *Soirées*, néanmoins comment ne pas citer, quand on affectionne cette ville-théâtre, ce prélude des *Soirées* :

> Rien n'est plus rare, mais rien n'est plus enchanteur, qu'une belle nuit d'été à Saint-Pétersbourg, soit que la longueur de l'hiver et la rareté de ces

nuits leur donnent, en les rendant plus désirables, un charme particulier, soit que réellement, comme je le crois, elles soient plus douces et plus calmes que dans les plus beaux climats. Le soleil [...] rase ici lentement une terre dont il semble se détacher à regret. Son disque environné de vapeurs rougeâtres roule comme un char enflammé sur les sombres forêts qui couronnent l'horizon.

Le Chambérien exilé sur la Neva a vraiment ressenti la majesté de ce fleuve, la splendeur de ses quais de granit, le charme des galères qui alors s'entrecroisaient sur le fleuve, sous le regard sévère du Fondateur. « Et l'on ne sait si cette main de bronze protège ou menace. »

La chaloupe du comte, du chevalier et du sénateur accoste à la villa que loue Joseph et commence alors la « symposie » philosophique sur la Providence, sur le Juste et l'Injuste, sur la prédominance de la religion sur l'individualisme, tous les grands thèmes de la réaction antirévolutionnaire de Bonald, de Maistre, en partie de Chateaubriand, à qui il demandera une préface pour *Le Pape*. En tout cas c'en est fini de la Russie. « Adieu donc, beau Pétersbourg », murmura Joseph face à Xavier sur le cotre qui les emmenait à Cronstadt.

Ivan Miatlev était un contemporain de Pouchkine, bon vivant, organisateur de jeux, bals et loteries mondaines. En 1843, il fit paraître un long poème macaronique, illustré par Timm, *Aventures sensationnelles et remarques de M^me^ Kourdioukova à l'étranger, danlétrangié*. Mystificateur de premier ordre, il indiqua Tambov comme lieu d'édition. M^me^ Kourdioukova est une provinciale, femme de marchand qui se met en tête, comme les aristocrates russes, de partir découvrir l'Europe avec sa soubrette Annette. Le style macaronique de l'œuvre est souligné par une multitude d'implants en allemand, italien et surtout français. Trois parties : Allemagne, Suisse, Italie. M^me^ Kourdioukova vient à Genève, envoie son cocher Khariton à Villeneuve



M^me^ Kourdioukova en voyage à l'étranger...

en Valais et part en excursion à Chamonix, ou, comme on disait alors Chamouni. Ce qui fait qu'un chapitre entier est consacré aux ascensions, peurs et enthousiasmes de la provinciale de Tambov à Chamouni et Saint-Gervais. Elle s'y rend tout d'abord en bateau, depuis Chillon en face d'Evian.

Moi je pars à Chamouni,
Sûrement y aura un' colonie
De touristes bien anglais,
D'amateurs et d'artistes
On ira voir justement
Le mont Enver et mer de Glace
Le Brévent, glaçon du Bosson
Et les sources de l'Arveron[1]

Premiers enthousiasmes à Sallanches. Mais il y a du brouillard, on sent le Mont-Blanc comme Karatyguine dans la coulisse – M^me^ Kourdioukova connaît donc le théâtre de Moscou ! Et la voici à Chamouni.

Le royaume sardinois
A ici tout organisé,
Ses propres « chars de côté »
Tous ces chars numérotés
Sont équipés de chevaux
Attribués par numéro

La mer de Glace l'épouvante. On dirait des cabanes posées sur la Neva, pense-t-elle. À l'auberge une dame savante de Genève revient du sommet même et suscite son admiration. Mais en ce qui la concerne, il faudra que M. Balma, son guide (attribué « par numéro » car on ne choisit pas son guide, pas plus qu'aujourd'hui), aidé de six garçons la hisse sur un mulet.

Et le Mont-Blanc comme un fantôme
Est aperçu de tous côtés.
Et qui sait, peut-être bien,
Cette glace épouvantable
Va révéler de grands secrets

La Savoie occupe peu de place dans les « voyages » européens des jeunes aristocrates russes. Grâce à son précepteur riomois Gilbert Romme, le fils du comte Stroganov, Pavel, connut très bien l'Auvergne. Rien de tel pour la Savoie, encore que Pavel Stroganov y soit venu avec Romme faire de la montagne.

À la même époque le grand duc Paul Petrovitch et son épouse firent un tour d'Europe – on est en 1781-1782, sous le nom de comte et comtesse

(1) Nous avons tenté de donner des équivalents du style macaronique de M^me^ Kourdioukova. L'Arveron désigne l'Arve, affluent torrentueux du Rhône.

Severny (« du Nord »). Pskov, Kiev, Vienne (où ils virent Joseph II), Rome, où Pie IV leur accorda une audience, Florence, Turin, le col du Mont-Cenis, Lyon, Paris où Louis XVI les reçut…

Or le passage par la Savoie, bien que clairement indiqué dans la « Carte de voyage de Leurs Altesses impériales en 1781 et 1782 » ne donne lieu à aucune description, aucun détail sur leur passage par les terres sardes. Comme si les fenêtres de la calèche étaient fermées. Ils sont pourtant passés à Saint-Jean-de-Maurienne et Chambéry, avant de poursuivre sur Lyon, Mâcon, Dijon. Au retour ils passèrent par Pontarlier, Lausanne, Vevey, Berne.

Abandonnons donc Leurs Altesses impériales, sans oublier la nuit du 23 mars 1801 où l'empereur fut assassiné, vraisemblablement par Zoubov, dernier amant de Catherine, et qui acquit un hôtel dans la rue des Granges en vieille ville de Genève, le saint des saints patricien de la ville de Calvin.

La *Revue de la Société impériale de philanthropie*, dont le président était le prince Galitzyne, dans son numéro de 1825, comporte un article intitulé « Une maison de charité pour les vieux », reprenant un article du *Moniteur universel*. L'article décrit l'inauguration de cette maison par le roi de Sardaigne à Chambéry et fait l'éloge de cette initiative due au comte de Boigne, aventurier qui avait fait fortune aux Indes. Ce sont d'ailleurs, je crois, les œuvres de bienfaisance qui incitèrent le roi à l'anoblir. Le comte Benoît de Boigne (Leborgne) est donné en exemple par le prince Galitzyne.

Autre fruit de mes recherches, les *Notes d'un voyageur russe, A. Glagoliev, de 1825 à 1827*, parues à Saint-Pétersbourg en 1837. Tome I : Russie et Autriche. Tome II : Tyrol, Suisse, Lyon et Grenoble. Tome III : Genève, la Savoie, la Haute-Savoie. Pour une fois Chamonix n'est pas annexé par Genève, la Haute-Savoie y est décrite pour elle-même En quoi nous devons quelque gratitude à Glagoliev, qui ne nous a rien laissé d'autre...

Glagoliev est à Chambéry en octobre 1825 :

> La nature n'a mis aucun obstacle entre Savoie et France ; le gouvernement n'a mis ni barrière ni cheval de frise. Autant les douaniers français sont grossiers, autant aimables les Savoyards. En cinq minutes nos malles sont ouvertes et fermées et à la sixième minute on signe notre passeport, s'incline et nous souhaite bonne route.

Glagoliev va voir la maison de M^me^ de Warens, s'attendrit au souvenir de Jean-Jacques. Il trouve les Savoyardes d'aspect aimable, habillées simplement, presque toutes en tabliers et bonnets. « Il y a ici très peu de noblesse ; elle se claquemure pour réapparaître l'hiver en société en grand nombre ; elle amasse en neuf mois les fruits qu'elle va dépenser en trois. »

Il va voir le théâtre « de goût italien ou russe » qui est en construction, admire le Palais royal, s'attendrit de voir sept jeunes soldats agenouillés devant la Vierge dans la cathédrale. Il est reçu par le commissaire de police,

mais interloqué par ses questions : « “Alors vous avez une langue à vous ? Vous dites que vous parlez russe et pas allemand ?” L'aimable commissaire croyait Moscou en Allemagne ou l'Allemagne dans Moscou. »

D'ailleurs, en Suisse comme en France, des savants lui ont dit avec aplomb : « La langue russe et la tatare sont une seule et même langue. »

Il va à Ferney au pays de Gex, où le rideau de scène est en loques, il passe à Chêne (aujourd'hui intégré au canton de Genève, mais alors « sarde »), s'attarde au dolmen de Reignier (aujourd'hui baptisé « pierre aux fées »), en mesure les pierres et suppose qu'il a été élevé par les druides. Au sud du Salève il rend visite aux châteaux de Mornex, d'Aiseri, aux ruines de l'Ermitage et à celles du château de Faucigny. « Au milieu des cabanes de bergers ces châteaux donnent un peu de vie au paysage dénudé du Salève. » (Il n'y avait alors pas de forêts sur les flancs du Salève).

Un autre chapitre nous le montre à Cologny, Thonon, Évian, bourgs « plus semblables à des villages, rues malpropres, maisons sans toiture, fenêtres sans carreaux » : la faute en est, pense-t-il, aux impôts qui ont conduit le pays à la misère et étouffé chez les habitants la disposition même à l'activité.

Au-delà d'Évian, il admire un paysage nouveau comme si on avait changé les décors, c'est la route de Meillerie, construite par des ingénieurs français alors que c'était auparavant impraticable. Évidemment il a *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau sous le bras. Son émotion est grande. « Jamais je n'avais joui d'un aussi beau spectacle par un soir aussi superbe. »

Lamartine, dont il faut parler, eut une gloire européenne immense, et particulièrement en Russie. Il a d'ailleurs écrit, de seconde main exclusivement, une *Histoire de la Russie* qui se perd dans les 129 volumes publiés par celui qui reste le chantre désolé du « Lac », mais également du poème « L'isolement », appelé à un haut destin en russe puisqu'il a été adapté par un des plus laconiques et mystérieux poètes russes du XIX^e^ siècle, Fiodor Tioutchev. En 1821, la Société des amateurs des lettres russes consacra une séance au poème de Lamartine. Il parut, dans l'adaptation de Tioutchev, dans *Les Nouvelles Aonides* en 1826. Tioutchev lut et relut *Jocelyn*, et il remania plusieurs fois son poème. À la lecture de Lamartine il écrivit en français :

La lyre d'Apollon, cet oracle des dieux
N'est plus entre ses mains que la harpe d'Éole,
Et sa pensée – un rêve ailé, mélodieux
Qui flotte dans les airs bercé par sa parole.

Il est peu de poèmes russes dédiés à la Savoie, celui-ci, de Tioutchev, est un diamant. Voici une humble tentative de traduction :

Comme il les chérissait, les pins noirs,
De sa Savoie tant aimée !
Leur chant là-haut dans le soir

Animait leur vaste ramure.
Leur deuil majestueux
Leur sauvage et triste émoi
Ensorcelait son âme
Dans des pensées ineffables.

Il faut attendre l'installation à Genève d'un autre poète, Viatcheslav Ivanov, pour que la Savoie revienne furtivement dans la poésie russe. Viatcheslav est un homme mûr, déjà illustre savant, couronné par Mommsen à Berlin, quand il vient à Genève sur les bancs de l'Université écouter les cours du linguiste Ferdinand de Saussure. Il est installé au faubourg de Châtelaine. Il vit alors avec Lidia Chvarsalon, tous deux écrivent des vers. Viatcheslav le Magnifique devient, un peu sur le tard, un des grands poètes russes du siècle commençant, le XX^{e}. Lorsqu'il revient en 1912, c'est après la mort de Lidia. Elle lui a en mourant « légué » sa fille (d'un premier lit), Vera. En songe, plusieurs fois, elle lui intime de lier son destin à Vera. Ils se marient. Pétersbourg jase à qui mieux mieux ; eux s'installent dans une villa près d'Évian, sur les hauts d'Évian, à Neuvecelle. Un fils leur naît. Plus tard, journaliste connu, accrédité pendant trente ans au Vatican, ce fils, Dimitri, prendra le nom de plume de Jean Neuvecelle.

Ce mariage non pas incestueux, mais presque interdit, cette naissance sont à l'origine d'un nouveau recueil poétique, *Tendre Secret*, rédigé à Évian dans l'été 1912. Dans la préface Ivanov écrit : « Ce recueil intitulé *Tendre Secret* d'après le motif lyrique qui y prédomine fut écrit en Savoie, l'été 1910, et les poèmes sont agencés selon l'ordre de leur apparition. »

Sur trente-sept poèmes, dix-sept semblent liés au paysage, aux méditations vécues à Neuvecelle. Je n'en donnerai qu'un exemple :

Haut dessus le lac près du château – une source, une chapelle.
Nous y allons, elle et moi, pieusement visiter la Madone.
Aux barres de la fenêtre tu noues des fleurs des champs
Et moi je tends la main dans l'eau glacée qui sourd.
Assis au banc de pierre nous buvons le soir et le soleil,
Il ne brûle point les yeux ni ne blesse nos humbles cœurs.
Sur le noir caressant du lac passent, repassent les oiseaux,
Mouettes, hirondelles. Un carillon s'éteint vite,
L'Angélus dans le loin. Je crois entendre près de la tombe chérie
Où nous sommes retournés passer l'ombre qui nous lie
Et nous chuchote un *Ave*. Nos lèvres aux siennes sont jointes,
En souriant elle s'incline, son sourire unit nos deux êtres,
Mais la brume légère à présent repose sur les pentes,
Une étoile s'allume ; et tout de cendre rose, le chemin
S'étire entre les arbres. Que de foyers lumineux
Dans l'espace du Seigneur ! Dans nos cœurs que de place pour Dieu !

Vous le voyez, la tonalité n'est pas si loin de Lamartine ou Tioutchev, et l'ombre chérie de la défunte – mère de l'une, épouse de l'autre – s'unit à l'angélus savoyard…

Le KGB tenait une sorte de pension de famille à Saint-Pierre-en-Faucigny, au château d'Arcine. Elle offrait un gîte estival bon marché aux Russes blancs dans la dèche. Marina Tsvetaeva y passa un été en 1936. Elle quitte Meudon et part avec son fils Gueorgui, Mour, en Haute-Savoie, à Saint-Laurent. Elle dispose d'une grande pièce, d'une cuisine et d'un petit grenier. À 3 kilomètres se trouve le château d'Arcine où loge son mari, Sergueï Efron. Voici sa description de sa demeure à Saint-Laurent :

« Dans le jardin – un ruisseau. Ou plutôt pas le jardin, la forêt ! Non, pas la forêt, plutôt une taïga, impénétrable. Au-dessus du hérissement des arbres – des rochers en suspens. Pour la promenade on ne peut aller que vers le bas. Pas de poste… » Elle allait à pied à La Roche, pour les provisions. Sa fille Alia, venue plus tard, après son bac, lisait et brodait, elle brodait sur commande, pour se faire de l'argent. Sergueï soignait sa tuberculose. Marina s'éprend à distance d'un jeune poète alité dans un sana en Suisse, Anatoli Chteïguer. Elle écrit ses « Vers pour un orphelin ».

Je t'embrasse de tout le cercle
Des monts, la couronne des rocs,
De tout le cercle du puits,
La pierre en tombant d'un siècle y vieillit !
De tout le cercle solitaire des orphelins,
De la solitude, la mienne, en cercle clos !
De toute la Savoie et tout le Piémont
Et j'ébrèche un peu les cimes
Pour t'embrasser de tout l'horizon,
L'horizon bleu – de mes deux bras !

Les mauvais pressentiments s'assemblent. Bientôt ce sera le retour en Russie soviétique, où l'ont précédée sa fille – une exaltée prosoviétique –, son mari – enrôlé par le KGB, organisateur de l'assassinat à Lausanne de Reiss, un transfuge soviétique –, ce sera le retour, les arrestations, la guerre, l'évacuation en Tatarie, le suicide à Elabouga. À Saint-Laurent, elle écrit, comme tous les grands poètes qui prophétisent leur mort :

Pensées à un autre, différent
Introuvé, comme un trésor caché.
Pas à pas, fleur à fleur
J'ai décapité les coquelicots
Un jour, plus tard, de la même façon
Par un été sec, au bout d'un champ
La mort, d'une main distraite,
Me tranchera la tête.

J'aurais pu encore parler de la femme peintre Serebriakova, qui a peint Annecy, de mon ami l'historien Michel Heller, rescapé du goulag, que j'ai installé un été chez moi et qui y écrivit une partie de *L'Utopie au pouvoir*, d'Efim Etkind, qui rédigea *Carnets d'un non-conspirateur* dans ma maison d'Ésery, ou de l'acteur et réalisateur Sergueï Yourski qui dans son film fantastique *Tchernov* rebaptise une petite gare perdue du chemin de fer de petite ceinture à Moscou « Ezri ».

Mais, après Marina Tsvetaeva, on se doit d'arrêter. Les coquelicots de Faucigny, vous l'avez entendu, ont pris une tournure tragique et prophétique.

Georges NIVAT

Château de Montrottier, le 26 septembre 2015

Le camp des éclaireurs de Saint-Jorioz, haut-lieu d'éducation populaire

Le camp des Éclaireurs de Saint-Jorioz occupe une place importante dans la commune de Saint-Jorioz, mais aussi dans l'histoire du tourisme en Haute-Savoie, dans l'histoire des Éclaireurs de France et surtout dans l'histoire des vacances populaires.

Une plaque un peu effacée, sur le terrain des Éclaireurs de Saint-Jorioz, rappelle le souvenir de René Tulpin. Celui-ci n'a pas créé le camp, mais il l'a dirigé pendant de longues années et lui a donné une empreinte inoubliable, en orientant l'histoire de l'éducation populaire.

- Ce camp, créé en 1928, fut un des premiers terrains de camping de Haute-Savoie et il est devenu un camp régional pour les éclaireurs du Sud-Est avant la seconde guerre.

- Pendant la guerre, il a permis que se déroulent des stages de formation à dominante sportive, ouverts aux chefs de troupe et aux routiers éclaireurs.

- Après la seconde guerre mondiale, il est devenu un camp de vacances pour les adolescents et il a accueilli des milliers de jeunes apprentis sous l'impulsion de René Tulpin.

- L'action de René Tulpin a été transformée et amplifiée après lui, avec les Vacances actives, service de vacances des Éclaireuses et des Éclaireurs de France.

- Enfin, l'UCPA[1] a remplacé les éclaireurs, à la suite d'une proposition de la municipalité de Saint-Jorioz, mais sa présence a pris fin au 30 septembre 2013.

1. Le tourisme après la première guerre

Situons tout d'abord le contexte.

Les loisirs et le tourisme ont changé d'optique après la première guerre mondiale en Haute-Savoie. Le département et les communes ont pris conscience de son importance économique et sociale et les années 1920 ont été une période faste pour le tourisme savoyard, surtout les années 1925-1929. « Les routes sont écrasées par une circulation formidable de voitures de tous pays et de toutes provinces », notait un observateur. Le village de Saint-Jorioz aménageait une plage dès 1929, puis, en 1931, le conseil municipal votait

(1) Union nationale des Centres Sportifs de Plein Air.

des subventions au syndicat d'initiative d'Annecy et à l'auteur d'un film intitulé *Les beaux lacs de Savoie.*

Les changements par rapport à l'avant-guerre tenaient d'une part dans la dispersion du tourisme tout autour du lac, dans tous les villages, d'autre part dans l'évolution de la clientèle.

La construction des hôtels avait repris après la guerre: on en comptait 105 autour du lac en 1924, 138 en 1932, auxquels s' ajoutaient 305 villas dont un grand nombre étaient louées pendant l'été et 230 appartements eux aussi destinés à la location[2]. Les hôtels et les villas étaient désormais répartis le long du lac, d'Annecy au Bout du lac. Tout autour du lac triomphait la villégiature et l'appropriation privée des rives. Si la rive droite, est « plus gracieuse », écrivait Raoul Blanchard, « on jouit mieux de son charme du bord d'en face, d'ailleurs plus frais et plus vert ». Les villages de la rive gauche du lac d'Annecy étaient cependant moins voués au tourisme que Veyrier, Menthon, et Talloires : 9 hôtels à Sevrier et 30 villas et demeures d'industriels, de banquiers et de commerçants lyonnais, parisiens ou même hollandais et anglais. Saint-Jorioz était jugé par Jean Miège « moins actif », mais « avec un courage méritoire, ce petit centre a essayé de se constituer en station convenable en aménageant une plage ». On comptait au village 8 hôtels, 2 pensions et 17 villas. Duingt n'était une station que depuis 1921, grâce à l'aménagement de ses hôtels, et de Brédannaz à Doussard on dénombrait 13 hôtels.

Les touristes avaient changé. Les touristes fortunés qui formaient la clientèle traditionnelle des grands hôtels et des palaces faisaient place à de nouvelles classes de population. Les hôtels de troisième et quatrième catégorie et les maisons de famille accueillaient une clientèle moyenne.

Les enfants formaient une clientèle très présente en Savoie. Les « homes d'enfants », colonies de vacances, centres de vacances, étaient nombreux dans le Chablais et le Val d'Arly, mais également au bord du lac d'Annecy. En 1925, le directeur de l'école américaine de Saint-Cloud, Marc Jannet, installait un camp d'été à Angon, près de Talloires, où il accueillait quatre-vingt-dix élèves – la plupart américains – et trente instructeurs[3]. Le 10 avril 1927, le conseil municipal de Saint-Jorioz recevait une lettre d'un M. Lasse, « organisateur de camps scolaires de vacances », habitant à Paris, qui souhaitait acquérir 3000 m2 au lieu dit *Les Marais*[4].

Enfin, se développait une autre conception des loisirs. Déjà à partir de 1874, le Club Alpin Français, plus tard le Touring Club de France, éveillaient

---

(2) Jean Miège, La vie touristique en Savoie, *Revue de Géographie alpine*, 1933-1934, n° 21-22.
(3) *Le Messager*, 7 octobre 1938, ADHS, PER 999.32 ; *1929-1979. La Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie a cinquante ans*, Annecy, 57 pages. En 1935, la ville d'Annecy organise sa colonie « Joseph Blanc » au col de Leschaux pour les enfants de santé déficiente.
(4) AM Saint-Jorioz, Registre des délibérations du Conseil municipal, 1D7.

à l'intérêt pour les loisirs au grand air et pour le camping. En 1911, la revue du Touring Club de France publiait les récits de voyages de jeunes protestants qui pratiquaient le camping, en constatant que « le temps des pionniers excentriques » était passé. Le Touring Club de France cherchait à développer la pratique du camping en diffusant, en juillet 1912, 5000 exemplaires d'un *Manuel du camping* dans les écoles normales d'instituteurs, les lycées et les collèges. Le camping s'inscrivait à la fois comme un plaisir et comme le vecteur d'une éducation collective[5]. Et après la Grande Guerre, le désir de vivre dans la nature qui coïncidait avec le retour aux valeurs paysannes et à la vie simple ont contribué à populariser le camping[6].

C'est ainsi qu'en Haute-Savoie, le Touring Club de France organisait en 1928 des camps de toile à Morzine et à Neuvecelle près d'Évian. De son côté, le mouvement des Amis de la Nature s'efforçait, dès 1926, de répondre à cette nouvelle notion du tourisme et à une double exigence moderne : la détente et le retour à une vie plus calme et plus saine, sous l'influence de Giono[7]. Et surtout, les organisations scoutes ont développé le camp comme support pédagogique.

Le scoutisme « est une école de civisme par le moyen de la nature », expliquait son fondateur Baden-Powell[8]. Ses idées s'inscrivaient dans le courant pédagogique de l'éducation nouvelle, née à la fin du XIX^{e} siècle, selon lequel l'enfant doit être actif et participer au processus de sa formation. Le projet éducatif était basé sur l'indépendance, la confiance et le jeu. Le succès du scoutisme a été rapide. En 1911, la Fédération des Éclaireurs de France apparaît en France; elle se différencie des autres branches du scoutisme par sa neutralité confessionnelle et affirmera sa laïcité en 1947.

Les organisations scoutes ont choisi la montagne, la campagne et la forêt pour socialiser la jeunesse. Pendant les vacances, le grand camp d'été devient un moment clef de la vie scoute : il est le moment d'éducation le plus puissant de l'organisation, expliquait G.G. Toudouze en 1927 dans *l'Illustration* [9] : « Voilà la pierre de touche des aptitudes et des caractères. Le camp, en plein air. Pendant huit jours, quinze jours, trois semaines ».

2. Le camp des Éclaireurs 1928-1945

L'initiative d'Henri Juge

C'est dans ce contexte que les Éclaireurs de France d'Annecy ont créé en 1928, près de l'embouchure du Laudon, un des premiers camps permanents

---

(5) Catherine Bertho-Lavenir, Camper en 1900, De l'ascèse laïque au loisir élégant, *Ethnologie française,* 2001-4,vol. 31, p. 631-641.
(6) André Rausch, Les loisirs sous la tente, *Ethnologie française,* 2001-4, vol. 31, p. 599-605.
(7) Lucien Bajulaz, *Le Socialiste savoyard*, 17 décembre 1938.
(8) Baden-Powell 1857-1941. En 1907, il organisa le 1er camp scout dans l'île de Brownsea et testa ses idées d'éducation par le jeu, l'indépendance et la confiance. À la suite de ce camp, il écrivit un ouvrage sur la manière dont le *scouting* pouvait être adapté à la jeunesse : *Scouting for boys* (*Éclaireurs*).
(9) Georges Gustave Toudouze, romancier, journaliste (1877-1972), dans *l'Illustration*, 12 novembre 1927, cité par André Rausch, art. cit.

de camping en Haute-Savoie, à Saint-Jorioz. L'initiative en est revenue au chef de district des Éclaireurs Henri Juge, professeur au lycée d'Annecy, à Antoine Nabrin, secrétaire de mairie à Saint-Jorioz et au chef scout d'Annecy Margueret [10].

Henri Juge venait d'être nommé professeur de sciences naturelles au lycée Berthollet, après avoir été professeur à l'école d'agriculture de Rouffach en Alsace et il restera au lycée Berthollet jusqu'à sa retraite en 1964. Il sera également chargé de cours à l'école d'agriculture de Poisy et au centre universitaire de Savoie à Chambéry. Il a fondé, avec François Plagnat, en 1954, la Société d'histoire naturelle d'Annecy et il a été membre de la commission du musée ainsi que de l'Académie florimontane. Mais surtout, engagé très tôt dans les Éclaireurs de France, il a été délégué régional adjoint pour la région Alsace en 1922, avant de devenir un des dirigeants des éclaireurs annéciens.

Henri Juge a pu s'inspirer, pour créer le camp de Saint-Jorioz, de ce qui se passait à Genève, où en août 1927 les Éclaireuses avaient organisé un premier camp international dans le camp de l'Ariana. À Saint-Jorioz, Henri Juge installait ce qu'il appelait déjà « le camp régional de scoutisme » et il sollicitait, de la mairie, en novembre 1930, l'adduction d'eau potable, l'installation électrique et des travaux de protection contre le Laudon. Le conseil municipal y répondait « avec sympathie », en acceptant de participer « dans la mesure de ses moyens »[11].

Le 29 août 1931, le maire Auguste Siméon donnait lecture d'une lettre du groupe local des Éclaireurs de France du 6 août 1925. Dans celle-ci, M. Antoine Nabrin, contrôleur des PTT en retraite, habitant Saint-Jorioz, président du conseil d'administration du camp de scoutisme de Saint-Jorioz et agissant au nom du groupe local annécien, demandait à acheter un terrain de 4320 m². La vente ne s'était alors pas faite. En 1931, le conseil municipal acceptait de vendre le terrain et l'offre lui paraissait avantageuse, même si le prix de 5 f. le mètre était nettement inférieur aux 20 francs demandé en novembre 1928, parce que, argumentait le conseil, le terrain de camping allait favoriser « le développement local et commercial de la commune » et que les Éclaireurs de France représentaient une œuvre d'intérêt public. Le conseil « désirant en user hors commerce » estimait que « cette fixation de prix [devait] s'incliner devant l'utilisation prévue » [12]. Dans le même esprit, en 1933, la commune prendra à sa charge l'installation de l'électricité et, en 1934, réservera une largeur de 5 mètres au bord du lac pour permettre aux scouts de se rendre à la baignade.

---

(10) *Le Messager*: 7 octobre 1938, ADHS, PER 999-32 et 8 M 52, *in* Y. Tyl, La Haute-Savoie un département d'accueil, *Le Mouvement social*, janvier-mars 1990 ; « Suivant le bel exemple EDF de Saint-Jorioz, organisons les terrains savoyards de camping », *La Résistance savoisienne* (devenu en 1951 *L'Essor savoyard*), ADHS, PER 480-2, 7 octobre 1949 ; « Le camp de Saint-Jorioz », *Le Chef*, mai 1934, sur le site internet de l' *Histoire du Scoutisme laïque*.
(11) AM Saint-Jorioz, 1D7, 15 novembre 1990.
(12) *Ibid*. 29 août 1930.

Pour acquérir le terrain, Henri Juge avait eu l'idée d'y intéresser la totalité du mouvement Éclaireur, en organisant une tombola à laquelle participèrent toutes les troupes de la fédération, laquelle fut augmentée des subventions de la ville d'Annecy et du département de la Haute-Savoie. Les éclaireurs annéciens fournirent un appoint appréciable et firent les premiers travaux d'aménagement.

Notons que ce camp se mettait en place au moment où les effectifs des Éclaireurs augmentaient rapidement. En effet, au plan national, de 1926 à 1930, le nombre des meutes était multiplié par sept, celui des troupes par un et demi. Le mouvement progressera jusqu' à la seconde guerre mondiale : en 1939, les EDF seront 21 500 : on comptait alors 995 unités (517 troupes, 315 meutes et 163 clans) et le nombre de garçons par unité était passé de 12, 5 en 1930 à 17 [13].

Le groupe d'Annecy

On peut suivre le groupe des éclaireurs d'Annecy pendant les années 1933 à 1935 grâce à un petit journal, *Notre Fanion,* publié par le groupe et destiné aux éclaireurs, aux parents et aux anciens d'Annecy. Ce journal a paru du mois d'avril 1933 au mois de mai 1935 [14].

Notre Fanion faisait part de la vie du groupe. Celui-ci, né vers 1924 [15], était composé en novembre 1933 de quatre patrouilles, les Mouettes, les Écureuils, les Cigognes et les Castors. En juillet 1934, les patrouilles d'Annecy comptaient 36 scouts et un clan routier. En janvier 1934, le petit bulletin apprenait la naissance d'une troupe à Annemasse avec 14 garçons, 21 en janvier 1935 – et *Notre Fanion* devenait « l'organe officiel » des EDF d'Annecy et d'Annemasse.

Leurs activités étaient nombreuses : réunions des Petits Loups, habituellement au lycée Berthollet, sorties dans les bois, camps à Messigny et jusque dans la presqu'île de Giens[16], et des rassemblements à Saint-Jorioz...

Les patrouilles se préparaient pour le camp et s'entraînaient à lire les cartes, à utiliser la boussole, à faire des nœuds...le terrain de Saint-Jorioz était idéal pour mettre en pratique la théorie.

Saint-Jorioz, camp régional des EDF du Sud-Est

« Un scout qui ne campe pas (…) n'est pas un scout », écrivait le commissaire Juge dans *Le Fanion* [17]. Le camp a marqué chez les nouvelles générations le

---

(13) Pierre Kergomard et Pierre François, *Les Éclaireurs de France de 1011 à 1951*, EEDF, 1983, p. 83. Les meutes regroupent les plus jeunes, les louveteaux ou petits loups ; les troupes rassemblent les éclaireurs et les clans les plus âgés, les routiers. Dans la méthode de Baden-Powell les éclaireurs s'organisent en patrouille.
(14) *Notre Fanion*, ADHS, Presse 708.
(15) Dans le premier numéro, Henri Juge signale que le groupe a « *bientôt dix ans d'existence* ».
(16) En avril 1933, pour les vacances de Pâques, les éclaireurs campaient pendant dix jours à la Capte, dans la presqu'île de Giens. *Le Fanion* et *l'Industriel Savoisien*, 15 avril 1933, ADHS, PER, 59-41.
(17) Numéro 1.

désir de quitter la ville, on y allait en train ou à bicyclette, Saint-Jorioz est devenu le terrain de l'aventure. Grâce à ce terrain et à la pratique du camping, le loisir est entré dans l'éducation.

Les premières années, seuls des éclaireurs du Sud-Est ont campé à Saint-Jorioz. Mais rapidement, Saint-Jorioz a été connu au-delà de la région : en 1932 quelques campeurs venaient de Lille, Reims, Nice ou de Dijon. Deux articles ont paru en juin 1933 et en juin 1934 dans la revue *l'Éclaireur de France*, et un autre en mai 1934 dans la revue des responsables, *Le Chef,* qui ont fait connaître Saint-Jorioz [18].

La présence d'une troupe anglaise de Croydon et d'un clan routier du Grand-duché du Luxembourg s'installant pour une vingtaine de jours au bord du lac d'Annecy, ont consacré Saint-Jorioz comme « lieu de rencontre international de scoutisme dans les Alpes française ». Quant à eux, les éclaireurs d'Annecy y organisaient, à partir du mois de mai, des camps de fin de semaine – ils pouvaient venir à bicyclette ou prendre le train [19]. En 1933, Henri Juge se sentait encouragé par la Fédération, même si le conseil d'administration du camp restait prudent sur le plan financier.

C'est alors qu'Henri Juge eut l'idée d'organiser un camp permanent. « L'idée se fit d'organiser là, au bord du lac d'Annecy (le plus beau lac de France), un terrain de camping digne de la magnifique région alpestre et (…) de notre chère Fédération », expliquait-t-il dans le journal *l'Éclaireur de France* du 5 juin 1933 et il a développé son projet dans une tribune libre de la revue *Le Chef* de mai 1934 [20].

Le projet d'Henri Juge

La proposition d'Henri Juge n'a paru qu'en tribune libre car elle ne devait pas correspondre aux orientations de la fédération des Éclaireurs qui avait mis en place, en 1923, le camp école national permanent de Cappy, dans la forêt de Compiègne, pour former les chefs et qui ne tenait sans doute pas en avoir en charge un second dans les Alpes.

Henri Juge décrivait avec précision le camp fédéral qu'il souhaitait implanter. L'objectif de Saint-Jorioz devait être de réunir les scouts « privés de camp pour des raisons diverses (chef de troupe malade, retenu par des obligations personnelles, en stage dans un camp-école, etc.) » en une troupe de vacances. « Cette Troupe, écrivait-il, devrait avoir son terrain de campement, son matériel particulier et se réunir dans une région présentant de multiples intérêts au point de vue touristique, facilité d'organiser des camps volants, etc. Elle devrait pouvoir également bénéficier d'un emplacement de jeux sportifs et de baignade ». Conclusion : « Saint-Jorioz réunit tous les avantages et dans l'état actuel de notre fédération, il est le seul emplacement possible ».

---

(18) Henri Juge se plaignait cependant que *l'Éclaireur de France* n'en ait pas encore parlé (20 juin 1934, n° 12).
(19) Le train de voyageurs d'Annecy à Saint-Jorioz a fonctionné jusqu'en 1938.
(20) *Le Chef,* n° 142, mai 1934.

Pour l'instant, Saint-Jorioz restait un camp fermé sur le mouvement. Mais cette argumentation avait un aspect prémonitoire. Henri Juge annonçait l'évolution qui se réalisera une vingtaine d'années plus tard quand Saint-Jorioz accueillera les jeunes privés de vacances, orientant le camp sur le sport et la baignade, ainsi que sur la découverte de la région et les camps itinérants… En attendant la mise en place de ce camp fédéral, les éclaireurs d'Annecy ont utilisé le camp pour les fêtes locales.

Le premier rassemblement général de Savoie

Un premier rassemblement général des Éclaireurs de France de Savoie eut lieu à Saint-Jorioz les 14 et 15 juillet 1934. « Avec son Laudon assagi, avec son chalet, avec ses multiples aménagements, [les vieux scouts savoyards] ne reconnaîtront plus le camp de Saint-Jorioz des temps héroïques », expliquait un Commissaire en faisant saluer « l'âme de ce camp », « le grand-père », le commissaire Nabrin, un des promoteurs du mouvement scout à Annecy.

En réalité, le camp de Saint-Jorioz n'est pas devenu fédéral, c'est-à-dire national, mais les camps d'été ont continué, toujours plus ouverts. Pendant l'été 1938, des éclaireurs de Montpellier, de Nîmes, de Béziers et de Sète rejoignaient le camp. Ils y rencontraient d'autres éclaireurs français, « venus de tous les points de la France », écrivait le journal *le Messager,* mais aussi des scouts anglais et des éclaireurs belges, près de 400 éclaireurs au total [21].

Sport et compétition pendant la seconde guerre mondiale - 1941-1945

Pendant l'été 1940, les Éclaireurs ont mis l'accent sur certaines activités propres à contribuer au redressement national, notamment l'éducation physique sous la forme de la méthode naturelle de l'hébertisme [22] auquel René Tulpin, instructeur national d'éducation physique, donna un grand rayonnement, au sein d'un commissariat national qui fut créé à ce moment.

L'hébertisme permettait à chacun de travailler à son rythme et selon ses capacités et de se rendre compte des efforts fournis pour obtenir le meilleur rendement afin d'obtenir une bonne condition physique. C'était à la fois une méthode d'éducation physique et une morale. René Tulpin est devenu le personnage important du camp de Saint-Jorioz et on n'entend plus parler d'Henri Juge [23].

---

(21) *Le Messager*, 7 octobre 1938.

(22) L'hébertisme est une méthode naturelle d'éducation physique qui peut se pratiquer sur un parcours en pleine nature, sur un « plateau », ou chez soi. Elle lie la formation morale à l'éducation physique, la devise étant « Être fort pour *être utile* ». En 1940, le gouvernement de Vichy a déclaré l'hébertisme méthode nationale et en a fait un élément du relèvement physique et moral du pays.

(23) En 1935, il a épousé la cheftaine de louveteaux Yvonne Michel, mais on perd sa trace chez les Éclaireurs par la suite. Après la seconde guerre, on le retrouve chez les scouts de France et il organise de nombreux camps routiers avec Clément Gardet. Il a pris une part active au jamboree de 1947, s'occupant de l'accueil des scouts étrangers dans sa province et participant à celui de Baden-Powel. Marie-Christine Lebascle, Henri Juge (1898-1989), *Revue Savoisienne,* 1990, p. 27-29 et Bernard Prémat, [de l'*Association florimontane* à l'*Académie florimontane. Histoire d'une renaissance*], p. 541, note 762.

La branche Route des éclaireurs, qu'animait René Tulpin a revendiqué la régénération par le sport, bien avant que ce thème devint celui de la révolution nationale. Pour les éclaireurs, la valorisation de la force physique a servi de pédagogie de la défaite et les éclaireurs étaient hostiles à «l'élevage en serre chaude». Au contraire, pensaient-ils, « l'éducation virile du scoutisme cultive l'incontestable valeur formatrice de la bagarre »[24]. « Les mots d'ordre les plus répétés étaient : virilité et vie rude ».

Les stages du camp de Saint-Jorioz

Au camp de Saint-Jorioz, que René Tulpin a dirigé depuis 1941, se sont déroulés pendant cinq ans des stages de formation des chefs de troupe et des chefs routiers. Ces stages étaient à dominante sportive et ils furent bientôt ouverts aux routiers eux-mêmes. On lit, dans la *Revue EP et S*, en 1950, une description par Pierre Mangin du camp de Saint-Jorioz pendant la guerre : « En 1941, un petit stade, comme on en voit éclore beaucoup à l'époque, égaie le pré de ses poutres blanches, le cerne de l'anneau sombre de sa piste ». Les installations comprenaient alors un bungalow-secrétariat, une maisonnette-cuisine, un réfectoire couvert et un bloc sanitaire avec des douches. « Au cours des trois périodes de l'été, le camp reçoit 200 participants », précisait Pierre Mangin.

Cependant, l'indépendance du scoutisme par rapport au gouvernement de Vichy est devenue de plus en plus un enjeu et les routiers ont commencé à se rapprocher de la résistance dès l'été 1942. Mais pour l'historien Nicolas Palluau, René Tulpin n'a pris conscience des compromissions qu' au cours du premier semestre 1943.

Le challenge de juillet 1943

L'été 1943 a pourtant été un moment de gloire pour Saint-Jorioz, marqué par un challenge national. Il avait été prévu en 1942, mais annulé en raison de l'occupation de la zone sud et reporté aux 24 et 25 juillet 1943. Le terrain a été aménagé aux normes du Commissariat général à l'éducation générale et sportive (CGEGS), qui finançait à 70% le parcours hébertiste que défendait René Tulpin. Pour Nicolas Palluau, cette rencontre fut « l'œuvre personnelle » de René Tulpin et « le bel accomplissement de son travail chez les Éclaireurs de France ».

Cinquante quatre chefs et routiers se sont retrouvés pour une rencontre en natation, course, basket, lutte, soule et pour un jeu de nuit[25]. Les sports nautiques et les sports de combat, le basket et le cross ont retenu l'attention du rédacteur Albert Tanguy qui s'est dit « captivé par l'atmosphère virile de joyeuse truculence du camp »[26].

---

(24) Nicolas Pallau, *Le destin de la méthode naturelle dans le scoutisme des éclaireurs de France*, in Pierre Arnaud, Jean-Philippe Saint-Martin, Thierry Terret, *Le sport et les Français pendant l'occupation*, 1940-1944, vol. 2, p.180.
(25) La soule. ancêtre présumé du football et du rugby, jeu traditionnel en Normandie depuis le Moyen Âge, a été répandu chez les scouts lors de grands rassemblements. *Le Routier*, n° 161, avril 1943.
(26) Cité par Nicolas Palluau, *ibid*.

Dans l'esprit du temps, la finale de la rencontre était placée sous le regard de la Grèce et dans un autre article Albert Tanguy s'émerveillait : « En édifiant à Saint-Jorioz les portiques et les sautoirs qui servent à leur formation d'hommes par la pratique du sport, les Éclaireurs de France ont trouvé l'esprit des bâtisseurs de stades d'Olympie et d'Athènes »[27]. Par contre, le compte rendu n'a pas fait état des épreuves d'hébertisme, pourtant inscrites au programme[28]. « Tout se passe comme si les EDF faisaient payer à l'hébertisme sa popularité avec le sport de Vichy », conclut Nicolas Palluau[29].

3. Saint-Jorioz, haut- lieu de l'éducation populaire - 1946-1975

L'ouverture du mouvement

Pour comprendre l'évolution du camp de Saint-Jorioz après la guerre, il faut prendre en compte l'ouverture du mouvement des Éclaireurs. Celle-ci s'est faite en trois étapes.

Pendant la guerre, les animateurs du mouvement, Pierre François et Vieux Castor (André Lefèvre), « ont lancé une réflexion sur l'avenir du scoutisme et la recherche de moyens pour regrouper les jeunes dans un cadre beaucoup plus ouvert que le scoutisme lui-même ». À la Libération, les Éclaireurs ont joué un rôle de premier plan dans la préparation des nouvelles structures qui se mettaient en place pour la jeunesse : les CEMEA (centres d'entraînement aux méthodes actives)[30] qui avaient été mis en place vers 1935, le festival d'Avignon, les maisons des jeunes, les Francs et Franches Camarades[31]. Enfin, l'ouverture a commencé par la branche Routier, – les routiers étaient 6.000 en 1945, 17% du mouvement – grâce à Pierre Buisson et à René Tulpin, leurs animateurs. Les routiers se sont ouverts aux sympathisants du mouvement éclaireur, aux amis, aux jeunes des quartiers dans lesquels ils vivaient.

Deux responsables, Claude Deru et René Tulpin, ont créé des activités qui sortaient du cadre formel de la Route[32].

« Une idée de génie »

René Tulpin a décidé de «faire quelque chose de permanent» pour les adolescents. Il avait commencé dès 1945 par organiser des stages de moniteurs de kayaks à Saint-Jorioz. Puis il s'est investi dans l'Union Nautique de France (UNF) qui n'était alors qu'une petite association parisienne. Il avait rapidement ajouté une seconde activité : la montagne, sous forme de camps itinérants, et il avait transformé l'Assemblée Nationale des Camps de Montagne (ANCM) en Union Nationale des Camps de Montagne (UNCM). Le recrutement s'était

---

(27) *Le Routier,* n° 165, août 1943.
(28) Albert Tanguy, *Challenge national de Saint-*Jorioz, *propos d'un v.p. en visite,* Le Routier, n° 165, août 1943
(29) Nicolas Palluau, *ibid.*
(30) *Mémoire pour l'éveil de la jeunesse française à la citoyenneté.* La formation proposée par l'association de scoutisme laïque EEDF, 31 mars 2000.
(31) *100 ans de laïcité,* « l'ouverture », *op.cit.*
(32) Histoire du scoutisme laïque. 1947, la branche aînée : le passage à l' acte.

élargi. En même temps, son « *idée de génie* »[33] fut d'intéresser au camp de vacances d'adolescents de Saint-Jorioz les Comités d'entreprise, en offrant des vacances à leurs apprentis.

C'est un ingénieur des faïenceries de Saint-Amand (Nord), responsable Éclaireur de France, qui en demandant, en 1946, d'accueillir un groupe d'apprentis de son usine, a permis cette ouverture hors pair du camp. Pour Pierre Mangin, qui a relaté cette histoire, ce fut un « moment capital de l'évolution du camp ».[34]

Un article du journal *La Liberté du Morbihan* de 1967 [35], repris par Claire Mollet (alors épouse de René Tulpin), a raconté les débuts du centre de vacances :

> Le visiteur était un homme considérable : son impression pouvait avoir des conséquences capitales pour les jeunes obstinés qu'il était venu inspecter. Un avis du chef du service social des Fonderies de Pont-à Mousson aurait presque pu étouffer dans l'œuf le centre de vacances de Saint-Jorioz (…). Ce qu'il encourageait, cet homme considérable, sans se douter de l'extraordinaire aventure qui s'en suivrait, c'est la naissance des Vacances d'Adolescents des EDF.[36]

Sous l'impulsion de René Tulpin, Saint-Jorioz est devenu le modèle des centres de vacances d'adolescents et la progression de ses effectifs fut très rapide :

1946 : 200 participants
1947 : 622 " totalisant 5 866 journées,
1948 : 1403 " 20 681 " ,
1949 : 1962 " 29 961 " [37].
1950 : 2283 " 33 800 " [38].

Le camp de Saint-Jorioz accueillait des jeunes des houillères de la Sarre, de la métallurgie de l'Est, des tissages du Nord et de Normandie, du Centre, de Hollande et d'ailleurs, expliquait en 1949 le journal *La Résistance Savoyarde*. Plus de trente-sept Comités d'entreprise y enverront leurs apprentis pendant l'été 1949 : 68 jeunes de la Société des Fonderies de Pont-à-Mousson, 33 de la Compagnie Électro-Mécanique de Lyon, 71 de l'Enseignement technique de Colmar, etc.[39].

---

(33) René Duphil, *op.cit.*
(34) Pierre Mangin (entraîneur de l'équipe de France (HB) jeunes féminines). Le camp d'adolescents de Saint-Jorioz, *Revue EP-et S.*, n° 2, janvier 1950.
(35) De vraies vacances pour les jeunes : Les débuts hasardeux d'un camp d'adolescents au bord du lac d'Annecy, *La Liberté du Morbihan*, 14 mai 1967.
(36) Claire Mollet, Des vacances d'adolescents aux centres de vacances, *Livre d'Or, 1911-1991, 80 ans, Éclaireuses, Éclaireurs de France.*
(37) Données de P. Kergomard et P. François.
(38) Données de Pierre Mangin. Pierre Buisson, dans le rapport moral pour l'année 1949-1950, disait seulement: « Saint-Jorioz a vu passer 2200 jeunes ».
(39) Pierre Mangin, art.cit.

Une pédagogie souple et hardie

René Tulpin a mis au point pour ces jeunes une pédagogie dont l'originalité dépasse encore une fois les limites de Saint-Jorioz. « Les jeunes ont trouvé à Saint-Jorioz une organisation parfaite, caractérisée par la pensée de M. Tulpin : Nous voulons votre liberté et votre satisfaction, mais la vie en société n'est pas sans règle », expliquait le journaliste de *la Résistance savoisienne* en 1949 [40].

De son côté, Pierre Mangin précisait que la conception était d'autant plus « souple et hardie » que les méthodes scoutes, « adaptées, débarrassées de certains rites », s'étaient à nouveau révélées fécondes: « Leurs idées forces demeurent des fondements solides ». Le plus important était de permettre aux adolescents de retrouver leur personnalité et pour lui, « l'esprit d'escouade » disparaissait au camp : « l'individu retrouve son autonomie, l'usage parfois méconnu, souvent mal utilisé, de son libre-arbitre »[41].

Georges Pacquetet, directeur départemental de jeunesse et sport au début de 1968, souligne l'importance de l'action pédagogique accomplie par René Tulpin auprès de jeunes campeurs venus de milieux défavorisés : « Certains d'entre eux ne s'étaient jamais assis à table, avaient peur du silence, de la nuit... »[42].

Et Claire Mollet confirmait que :

> Le souci des organisateurs des premiers camps d'adolescents a été de faire vivre aux participants, dans un cadre de verdure, de soleil et d'eau claire, des vacances heureuses, enrichissantes, qui fassent appel à l'intervention personnelle de chacun et leur donnent l'occasion de faire leurs propres expériences.
> Aidés par des adultes capables de le faire sans peser trop lourd, ils ont pu prendre en main leurs propres vacances, choisir leurs activités, préparer leurs excursions, approcher les techniques nouvelles les plus diverses, proposer des thèmes de discussion, et accepter de bon cœur les règles de vie indispensables à la collectivité [43].

« Ils arrivaient par trains spéciaux, les chtimis en chantant, ils avaient le sens de la fête », raconte Danielle qui habitait à côté du camp. Les premiers jours, les jeunes apprenaient à vivre ensemble. « Chacun doit bâtir son programme aux multiples combinaisons », précisait Pierre Mangin. La première journée se passait « en conversations fiévreuses, projets merveilleux, abandonnés, repris », expliquait-il. Cette bourse aux activités permettait, le lendemain, la coordination des programmations en fonction des possibilités de transport et de logement.

Une fois le programme établi, validé en fonction des possibilités de transport et de logement, « à l'aube du troisième jour, les cars et les vélos s'élanç[ai]ent

---

(40) *La Résistance Savoisienne*, 7 octobre 1949, art.cit..
(41) Pierre Mangin, art.cit.
(42) Entretien avec Georges Pacquetet, 7 novembre 2013
(43) *Livre d'or, op. cit.*

sur les routes de Savoie »[44]. « On savait où ils allaient, on n'avait aucune inquiétude. Et la troisième semaine se terminait par un partage avec les autres groupes », se souvient Georges Pacquetet. En fait, « la vie dans ces camps était assez libre, écrit un ancien campeur de Nanterre qui avait passé deux étés à Saint-Jorioz, en août 1961 et en août 1962[45]. On nous laissait le loisir d'occuper nos journées dans des activités de notre choix, du macramé au sport de combat, y compris la liberté de ne rien faire ».

Cependant, malgré cette liberté, dès le début, les jeunes étaient suivis dans leurs activités et les comptes-rendus des services, les rapports des instructeurs comme les observations du chef de camp étaient traduits sur cinq tableaux et deux fichiers qui permettaient de « dépister les inactifs, les brouillons, de favoriser les entreprenants, d'orienter les timides »[46].

Les éducateurs du centre d'accueil de l'éducation surveillée de Saint-Étienne ont été impressionnés par ce style de vacances: ils avaient pris des contacts avec l'équipe de plein air des Éclaireurs et envoyé des garçons à Saint-Jorioz suivre des cours d'escalade. Ils ont souligné, en 1951-1952, combien « le loisir » du centre de vacances de Saint-Jorioz était « sain et accrochant », si bien que quelques mineurs avaient refusé des permissions en famille pour participer à une escalade. « C'est une école de formation du caractère, concluaient les éducateurs, qui a permis à certains d'entre eux, au comportement trop discret, de perdre au contact du rocher leur complexe d'infériorité et de trouver un certain équilibre, au point qu'ils ont eu ensuite une tout autre tenue dans la vie du centre »[47].

L'organisation (du camp), estimait le journal *la Résistance Savoyarde*, « est unique en France et on le cite en exemple dans tous les milieux scouts »[48]. Du reste, une fois le camp de Saint-Jorioz organisé, René Tulpin aménageait également à partir de 1951 le centre de La Gaillarde, au bord de la Méditerranée et Claude Deru imaginait les tours de Corse, tandis que Claire Mollet définissait une pédagogie spécifique pour les filles et créait les centres d'Annot en Haute-Provence et de Valescure à côté de Fréjus.

Les difficultés

En réalité, il faudra des années pour «faire face aux 3000 puis 7000 inscriptions annuelles» précisait Claire Mollet [49], agrandir les terrains, obtenir le financement nécessaire, trouver et former des moniteurs. En effet, au début, les « instructeurs », pris de court, avaient dû adapter une formule de

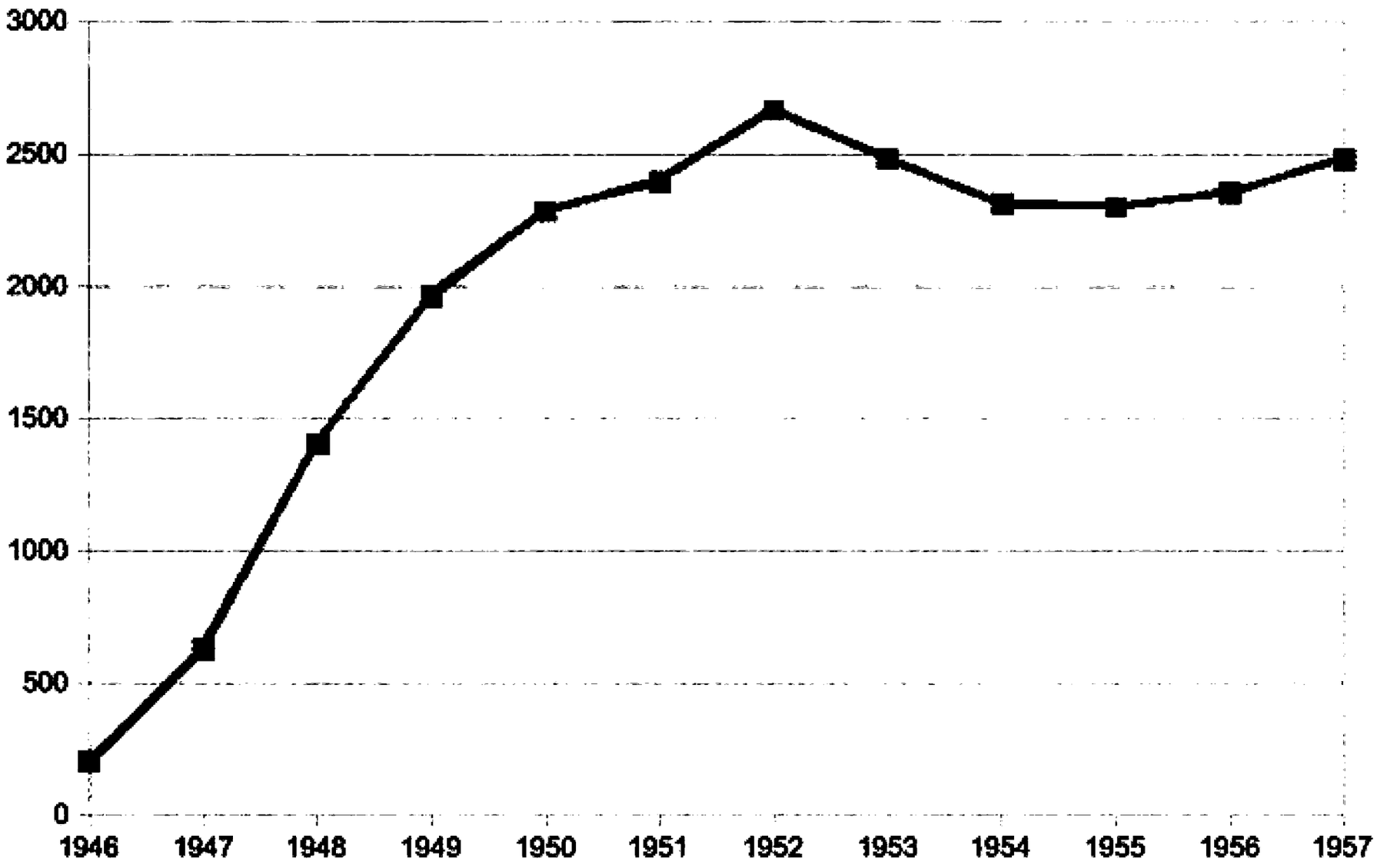
---

(44) Pierre Mangin, art.cit.
(45) Le blog de Biloba, *Un accident de montagne à la Tournette*, (Internet), relate qu'un groupe de randonneurs avait provoqué une chute de pierres et qu'un de ses camarades avait eu le crâne ouvert. « *Notre moniteur, sans perdre son calme, était très préoccupé* », malgré l'émotion des jeunes.
(46) Pierre Mangin, art.cit.
(47) Bruno Carlier, *Sauvageons des villes, sauvageons aux champs, les prises en charges des enfants délinquants et abandonnés dans la Loire (1850-1950)*, thèse de doctorat, Saint-Étienne, 2004, p. 367.
(48) *La Résistance Savoisienne*, 7 octobre 1949, ADHS, PER 480-2.
(49) *Livre d'Or, op. cit.*

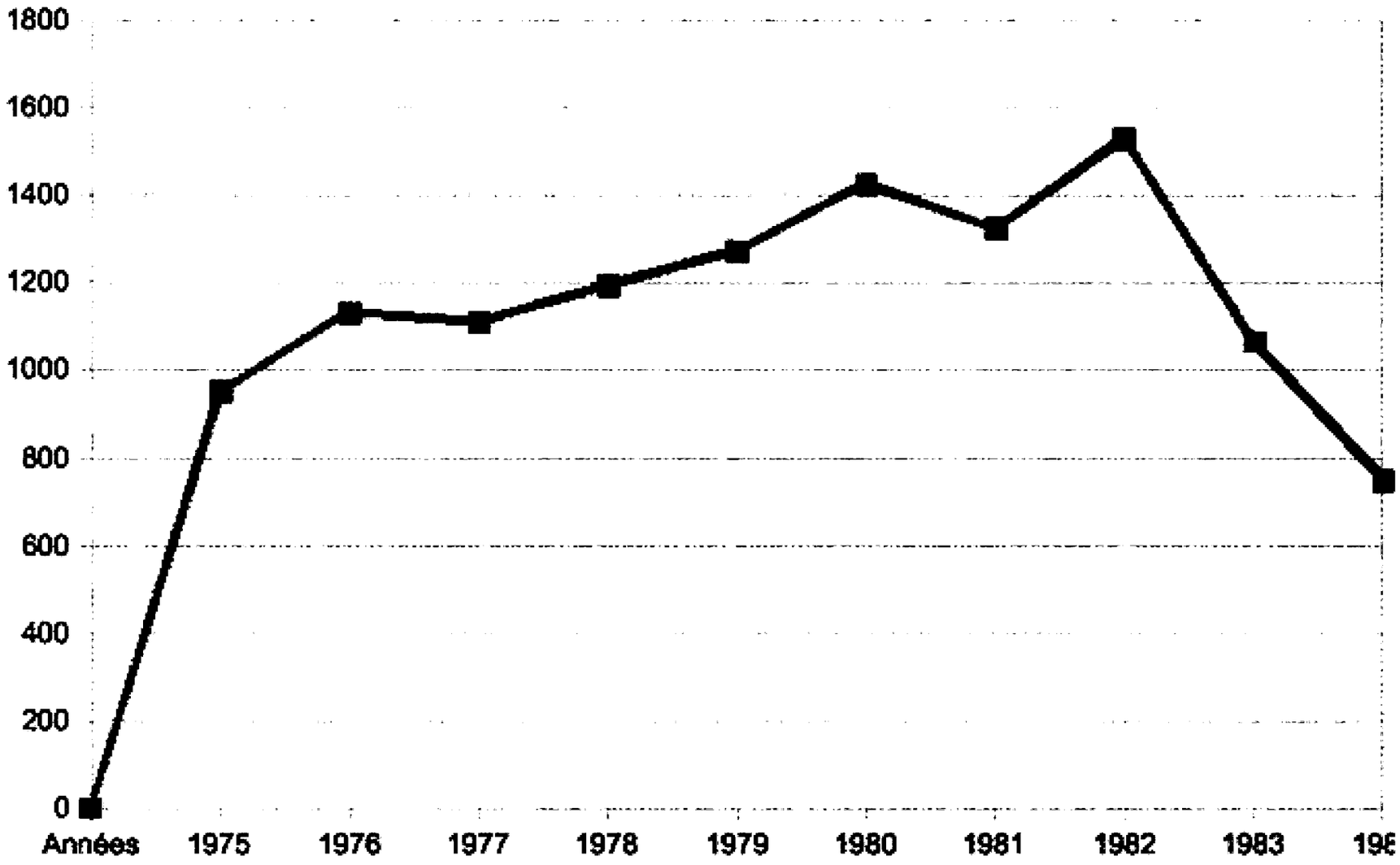
camp « mi-sport, mi-plein air » dont le succès n'avait pas été satisfaisant, tandis qu'on mettait en place les autres camps. En 1954, pour une enquête de l'Unesco, René Tulpin définissait Saint-Jorioz, comme « une introduction à la vie de camp, aux activités de plein air et à l'organisation par chacun de ses loisirs ».

Il insistait sur la gratuité des activités, y compris des excursions : « Tout est compris dans le prix de la journée » et sur la liberté de choix des jeunes : « Il n'est pas obligatoire de participer à toutes les activités avec le même groupe ». Il fallait dans cette optique disposer de beaucoup de matériel pour satisfaire les demandes très variées. Celui-ci s'améliorait au cours des années. En 1954, René Tulpin énumérait tout ce dont disposait le camp et la liste était impressionnante : 90 bicyclettes, 2 cars, quatre radeaux à la plage, 2 canoës de dix places, des barques, 100 bouées de sauvetage, un scaphandre et un appareil de sauvetage, sans compter deux métiers à tisser et trois fours de poterie, 8 phonos et un appareil de cinéma, etc.

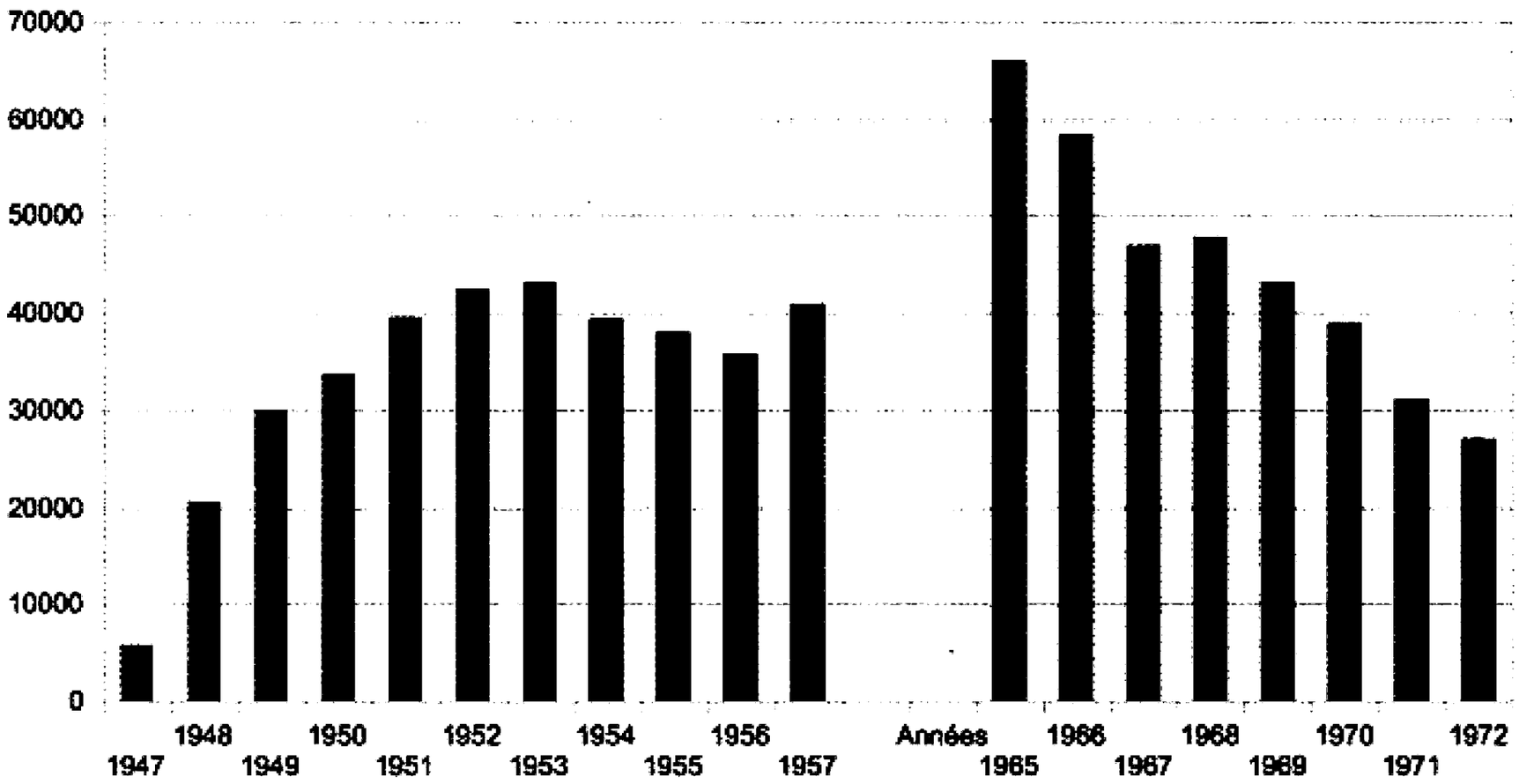
Le plus gros problème a été la surcharge du centre dans les années 1950-1960. Un bilan établi à la fin des années cinquante montrait que les effectifs étaient à leur maximum, Saint-Jorioz accueillait en moyenne 720 apprentis pendant 55 jours de fonctionnement, avec des pointes de 751 et de 887 rationnaires. « Un tel volume constitue un tour de force qu'il n'est ni facile ni impérieux de dépasser », constatait le rapport de l'année.



Les effectifs de 1946 à 1957



Les effectifs de 1975 à 1984



Nombres de journées de 1946 à 1957 et de 1965 à1972

En 1957, la durée de fonctionnement de Saint-Jorioz a été de 59 jours et l'effectif de pointe de 845, dépassant les capacités optimales fixées à 800. « Il faudrait accroître les installations », disait-on dans le bilan, mais cela n'apparaissait indispensable ni sur le plan éducatif ni sur le plan financier qui demeurait précaire. Les installations de logement et les cuisines restaient rustiques, trop même, seules les installations sanitaires étaient parfaites. Il aurait fallu un programme d'investissement considérable pour que tout soit « simplement consolidé ».

Les difficultés se sont fait sentir dans les années suivantes. Après 1965, les effectifs n'ont cessé de diminuer. De 1965 à 1972, 40% de chute, qu'on expliquait par les conséquences de la crise de la sidérurgie et du charbonnage qui faisait disparaître l'apprentissage; par la prolongation de la scolarité et la mutation de la mentalité des jeunes qui préféraient l'exotisme à la Haute-Savoie et la liberté aux vacances collectives. Fin 1972, la trésorerie accusait un découvert de plus de 20%.

« Nos prix, qui sont devenus trop élevés, ne sont cependant pas l'obstacle déterminant : des entreprises continuent à financer largement les vacances des jeunes, et dans celles-ci on assiste quand-même à une baisse des effectifs », constatait René Tulpin qui proposait, pour apurer le découvert de trésorerie, de diminuer au maximum des immobilisations. Il pensait que quatre années de fonctionnement permettaient de ramener le déficit à un niveau supportable ; mais il souhaitait, si les choses devenaient plus difficiles, que l'Association accepte de couvrir ce déficit de fonctionnement.

Et même, si les effectifs de Saint-Jorioz et de La Gaillarde, au bord de la Méditerranée, devaient décroître encore, René Tulpin envisageait la transformation en « terrain de camp au bénéfice des familles ou au bénéfice d'étrangers (groupes scouts) ». Cela pourrait être, « une solution de rechange, modeste certes, mais valable ». À Saint-Jorioz 350 personnes en moyenne assurant sur l'été 17.000 journées, à La Gaillarde 250 personnes assurant 13.000 journées fourniraient un reliquat de 50.000 francs. Apparemment, cette solution n'a pas été retenue, mais la situation était grave.

Enfin, on peut signaler que la présence des jeunes posait parfois des problèmes à Saint-Jorioz. Certes les Éclaireurs ont toujours été bien accueillis à Saint-Jorioz, ils faisaient marcher le commerce et ils n'avaient pas de voisins immédiats. Et pourtant, un « réquisitoire contre le camp des Éclaireurs » est parvenu au maire Auguste Montmasson en 1953. Du temps des scouts et louveteaux[50], disait la pétition, les jeunes gens étaient « très disciplinés ». « Ces organisations étaient acceptées par toute la population et pendant des années, nul n'a pensé élever une critique quelconque contre ces jeunes colonies ». Mais lorsque les Éclaireurs sont devenus propriétaires, les mêmes terrains se sont garnis de constructions « plus ou moins provisoires, couvertes avec toutes sortes de matériaux, sans aucun souci de l'urbanisme, sans autorisation de construire, exonérées de tous impôts, malgré un bar qui fonctionne à plein rendement et qui ne doit pas payer les moindres taxes locales ou de chiffres d'affaires ».

En fait, les Éclaireurs payaient une redevance pour les investissements réalisés par la commune et dont le centre avait bénéficié[51]. Quand, à la fin de l'année 1971, la commission tourisme du conseil municipal proposait

---

(50) À Saint-Jorioz, on disait communément les « scouts » plutôt que les Éclaireurs.
(51) 31 décembre 1953, chèque de 50 000 francs versé par René Tulpin ; 900 francs le 10 octobre 1966 et 1000 fr. 23 octobre 1967, Délib. du CM, AM Saint-Jorioz, 1 D 12.

d'agrandir la plage, en prélevant une partie du terrain occupé à titre temporaire par les EEDF, la redevance annuelle a été fixée à 700 francs pour l'année 1972[52]. Enfin, le 21 juillet 1972, le conseil autorisa les éclaireurs à occuper « à titre temporaire et révocable à tout instant », sans indemnité d'éviction, la parcelle qui devait servir à l'agrandissement de la plage. L'indemnité d'occupation fut fixée, pour l'année, à 800 francs, somme qui sera reconduite l'année suivante.

La pétition rappelait que la municipalité avait créé un camping à la Tuilerie et qu'il existait des campings privés, tous bien aménagés. Mais « la présence du camp des Éclaireurs pose un problème crucial pour l'avenir même de la petite cité touristique de Saint-Jorioz » qui est troublée « par un tintamarre infernal qui dure plus de deux mois ». Le maire a simplement rappelé au conseil municipal les prescriptions du préfet concernant l'organisation des terrains de camping.

Le conseil municipal est revenu, le 24 janvier 1954, sur cette question. Il a demandé au préfet de prescrire une enquête auprès de l'urbanisme et des services de santé pour démontrer la non-exécution par le camp des prescriptions ministérielles et départementales. Puis il a décidé d'interdire l'installation de terrains de camping entre les Éclaireurs, la plage et le débarcadère et de limiter le camp des Éclaireurs au seul terrain dont il est propriétaire. Ceci semble avoir clos l'incident[53].

4. Une nouvelle façon de vivre ses vacances - 1976-1987

Le mouvement Éclaireur a été concerné, comme tous les mouvements de jeunesse par les « événements » de 1968 qui ont été suivis par des remises en question et la période de 1974 à 1979 a été marquée, au plan national, par de grands débats sur l'organisation même du mouvement Éclaireur. Cette évolution s'est ressentie dans le passage de témoins à Saint-Jorioz et les années 1976-1987 ont été une époque d'innovation. La nouvelle conception du camp a été vécue par l'équipe nationale des Éclaireurs comme révolutionnaire et ses animateurs comme des trouble-fête.

Cette évolution a été provoquée par la disparition brutale de René Tulpin, en 1975, qui a causé un vide. Le camp de Saint-Jorioz a d'abord été pris en charge par des personnes qui venaient régulièrement au centre et connaissaient bien les objectifs de l'organisation et du service vacances.

C'était pour la plupart des membres du mouvement qui venaient de l'est, Nancy et Metz, et qui avaient déjà des responsabilités dans l'animation du service vacances. Par contre, il y eut une chute des participants adolescents et une augmentation du nombre des adultes. Cet élément a préoccupé la

---

(52) Délib. CM Saint-Jorioz. AM, 1 D 14. Le litige concernait la parcelle AD 67a, que les éclaireurs occupaient *« sans bail ni titre »*.
(53) Délibérations du CM de Saint-Jorioz, AM, 1D 8.

municipalité de Saint-Jorioz qui a craint une concurrence vis-à-vis de ses terrains de camping [54].

Une nouvelle équipe

Puis, Jean-Yves Herbin, professeur dans un lycée parisien et responsable national de la branche Éclaireurs au siège national [55] a été affecté au lycée technique d'Annecy et le bureau national des EEDF lui a remis la responsabilité du camp jusqu'à 1981 [56].

D'autres animateurs lui ont succédé jusqu'en 1987 : Bernard Chamoux (1981-1984) Marie-Claude Buisson (1984-1987) et en 1977 le Service Vacances a embauché un animateur permanent, Jean-Pierre Ardaillou. L'équipe de permanents a compris, dès le départ, une secrétaire, Georgette Barrat, et des assistants indispensables : Jean Combre, Zéphirin Marmoud, Ferdinand Laffin, avec le chef d'équipe Roger Emonet, jusqu'en 1982, plus tard Michel Poirson, et d'autres habitants de Saint-Jorioz en hiver quand il y avait moins de travaux aux champs, pour s'occuper de la maintenance et du matériel : assurer les travaux d'entretien, monter et démonter le camp, réparer les tentes, faucher les prés ou tailler les haies.

Avec Jean-Yves Herbin, un collectif de bénévoles encadrait l'équipe pour l'aider dans ses choix, la préparation des séjours et les contacts avec les comités d'entreprise [57], puisque le recrutement des participants se faisait toujours à 90% par l'intermédiaire des comités d'entreprise. Cependant, le recrutement ne s'effectuait plus comme auparavant principalement dans le Nord et l'Est, mais sur l'ensemble du territoire, avec des points forts sur Paris, le Rhône-Alpes et Marseille.

Une nouvelle démarche

À Saint-Jorioz, une administration rigoureuse a été mise en route, contrairement, peut-être, à ce qui se faisait dans les années précédentes [58]. Le nouveau responsable estimait que le potentiel de matériel considérable dont disposait le camp pouvait servir toute l'année à la mise en place d'actions d'éveil et d'initiation, d'actions de formations et de séjours diversifiés et qu'il serait nécessaire, à brève échéance, d'envisager un autre type de fonctionnement du centre. De plus, des travaux d'aménagement qui auraient dû être programmés au cours des années antérieures ont été réalisés.

L'équipe a « recentré » le camp de Saint-Jorioz sur les vacances d'adolescents (13-16 ans) en insistant sur la fonction pédagogique : pour la nouvelle équipe,

---

(54) « C'est la première remarque que le maire m'a faite à mon arrivée en juin 1976 », se souvient Jean-Yves Herbin. Témoignage de novembre 2013.
(55) Jacques Tripard, son beau-père, était secrétaire national du mouvement des Éclaireurs et Éclaireuses de France.
(56) Il l'avait dans un premier temps mandaté pour effectuer un audit sur le service vacances, organisateur des séjours de l'été.
(57) Témoignage de Jean-Yves Herbin, novembre 2013.
(58) Une inspection interne des finances de Saint-Jorioz eut lieu vers 1975. « Quand il a fallu vendre La Gaillarde pour réinvestir à Saint-Jorioz en difficulté, René Tulpin a eu l'impression d'être spolié de son bébé ». Témoignage de Michel Hyvert.

le projet pédagogique se fondait sur une éducation par des activités épanouissantes, formatrices de la personnalité, permettant aux jeunes de prendre des responsabilités dans une société de jeunes où ceux-ci étaient appelés à réaliser leurs vacances.

« Peu de participants ont eu, avant de venir à Saint-Jorioz, une expérience de vie collective » et ont pu choisir leurs activités, constatait Jean-Yves Herbin. Jusqu'à maintenant, les jeunes venaient consommer des activités, alors qu'ils avaient les moyens de « trouver au centre la possibilité réelle d'une démarche volontaire vers la découverte », ajoutait-il.

La démarche qu'il préconisait exigeait une nouvelle organisation du camp, une nouvelle structure de fonctionnement pour éviter que celui-ci soit transformé en centre technique [59]. Pour cela, le centre était structuré en sous-camps ayant leur autonomie et leur emplacement : il y avait au mois de juillet 15 sous-camps et 9 au mois d'août. Chacun d'eux comptait 32 adolescents et la mixité y avait été introduite : il y avait trois équipes de huit garçons avec trois animateurs et une équipe de huit filles avec une animatrice. Chaque sous-camp avait des tentes « polyloisirs » pour les garçons et pour les filles et deux tentes pour l'équipe d'animation.

Les animateurs jouaient un rôle primordial. Ils venaient à Saint-Jorioz quatre jours avant le séjour, pour découvrir les objectifs du service Vacances Actives, le but des activités d'éveil et d'initiation proposées, les finalités de l'association des EEDF et la structure de fonctionnement du centre. « Nous proposions une progression d'activités », se souvient Marie-Claude Buisson. Mais cette préparation avait un coût économique important [60] et le prix moyen de revient d'un séjour adolescents augmentait en effet d'année en année.

Vacances Actives, un service des EEDF

Dans le même temps, une réorganisation du service Vacances Actives d'Annecy a été entreprise dans le but de redéfinir les styles de vacances mis en œuvre à partir de Saint-Jorioz : l'éveil, l'initiation, la connaissance de l'étranger [61].

Service de vacances des Éclaireuses et Éclaireurs de France, il accueillait les adolescents qui n'avaient pas d'activités suivies avec l'association EEDF au cours de l'année [62]. Son siège était à Annecy, 1 rue de l'Industrie. Il avait un fonctionnement autonome qui comprenait un secteur gestionnaire d'administration permanent et un secteur d'animation. Celui-ci était composé d'animateurs permanents, de membres nommés par les EEDF, et d'un collectif d'animateurs et d'animatrices qui se retrouvaient dans les objectifs de Vacances Actives.

---

(59) P. 25.
(60) Témoignage avril 2014.
(61) Ibid., p. 9.
(62) *L'Essor savoyard*, 1978 et dépliant publicitaire.

Vacances Actives organisait trois types de séjours :

- des séjours basés sur l'investissement de Saint-Jorioz, destinés aux filles et garçons de 13 à 16 ans, auxquels on proposait la randonnée, la voile et l'expression. En 1980, on comptait 770 participants, en 1984, 286.

- des séjours itinérants en Italie et en Sicile (voyage dans les Dolomites et dans les volcans italiens). Ils s'adressaient aux filles et garçons de 15 à 17 ans. La préparation de ces séjours débutait à Saint-Jorioz. En 1980, il y avait 448 participants, en 1984, 313.

- des séjours itinérants en France pour les 15 à 17 ans (randonnée dans la Vanoise, dans le Baufortain, dans les Bauges, itinéraires Annecy-Chamonix et autour des lacs et volcans d'Auvergne). En 1980, ces séjours concernaient 173 jeunes ; en 1984, 149 participants.

De plus, pour des filles et des garçons de plus de 18 ans, le « visa pour l'aventure », a été la réalisation d'un projet d'équipe, voyage, chantier, entreprise...[63] , accompli avec l'aide de Vacances Actives : en 1978, une expédition en Laponie avec 9 jeunes; en 1979 un séjour dans la communauté agricole de Zambi, à 25 km de Ouagadougou, 23 garçons et filles de 18 à 28 ans [64] ; en 1980, 9 jeunes ont fait un voyage non touristique en Grèce.

Enfin, Vacances Actives mettait l'accent sur la formation dans le but de créer des équipes d'animateurs conscients des réalités du centre de vacances. Huit stages ont été programmés en 1979, dont six à Saint-Jorioz : un sur le thème de l'économat, les autres sur l'animation.

Inquiétudes pour l'avenir des centres de vacances

La transformation du camp des Éclaireurs de Saint-Jorioz arrivait cependant à une période critique. Les centres de vacances lançaient un cri d'alarme en 1980. Depuis quelques années, le nombre d'enfants partant en vacances commençait à stagner, puis à chuter.

Les années 1980 voyaient une diminution substantielle des mineurs inscrits dans les centres de vacances et en même temps l'amplification du nombre des jeunes inscrits en centre de loisirs. En 1964, les camps et les colonies accueillaient 10% des 4 à 18 ans (1 335 000 jeunes) ; vingt ans plus tard ils seront moins d'un million.

La réduction du temps de travail et l'allongement de la durée des congés, l'enrichissement des ménages, les voyages en voiture individuelle ont favorisé les vacances en famille[65]. Le repli sur la vie familiale, le déclin des idéologies, comme la baisse des aides octroyées par les CAF ont mis

---

(63) Dépliants de Vacances actives, doc. ronéotypés et doc. ronéotypé. « Vacances Actives » Saint-Jorioz -Haute-Savoie.
(64) *L'Essor savoyard.*
(65) André Rauch, *Vacances en France, op. cit.*

à mal les structures collectives des colonies et des camps. On est passé de la notion de « temps de vacances » à l'idée de « temps libre », de la colonie ou du camp de vacances organisé au centre de loisirs, perçu comme un mode de garde à moindre coût.

La « Jeunesse au plein air », qui regroupait 25 organisations, lançait donc, en mai-juin 1980, un cri d'alarme: des centres de vacances étaient restés fermés et 20% de jeunes, seulement, étaient partis en vacances. Et les aides accordées aux parents ne suivaient pas l'augmentation des prix ou diminuaient.

Pour obtenir le soutien actif des pouvoirs et contre-pouvoirs et pour mieux défendre au plan local l'action de leur confédération, Jeunesse au Plein Air et les EEDF ont organisé à Saint-Jorioz, le 27 juillet 1980, une « importante réunion-débat », présidée par J.-P. Ardaillou et J.-Y. Herbin, à laquelle ont pris part les représentants de Jeunesse et Sports, les représentants nationaux de Jeunesse au Plein Air, d' EEDF, de l' UFOVAL, du SNI et de la FEN, etc.

5. Orientations nouvelles et disparition - Années 1980-1992

Deux événements nouveaux

Deux événements ont contraint les Éclaireurs à modifier rapidement l'implantation et la conception du camp de Saint-Jorioz :

- d'une part, la gestion du camp a posé des problèmes de financement et le vieillissement des locaux a conduit les EEDF à la restructuration puis à l'abandon du terrain. Dominique Girard, responsable du camp des Éclaireurs de 1986 à 1990, reconnaît que la principale difficulté, à l'époque « résidait dans la vétusté des équipements et des infrastructures (conditions d'accueil et sanitaires limites, même s'il faut savoir relativiser, le camp étant chaque année visité et agréé par les services de l'État) ». L'état des installations fut la raison, après 1990, du désengagement des EEDF. La cuisine n'était plus aux normes et pouvait, pour un tel nombre de convives, poser de graves problèmes à terme. « C'est pour cela, explique Dominique Girard, que nous avons construit un projet de partenariat UCPA/commune de Saint-Jorioz »[66].

- Le second événement, concomitant, a été en effet l'établissement du siège national de la Fédération française de ski (FFS) à Annecy, dans les anciens locaux de l'UCPA qui a conduit celle-ci à s'installer à Saint-Jorioz. Saint-Jorioz a accueilli l'UCPA, alors que Chambéry était en concurrence pour la recevoir : « L'UCPA voulant garder un centre au bord du lac d'Annecy, nous avons pu enlever la décision en faveur de notre commune », se félicitait le maire.

---

(66) Témoignage en juillet 2014.

L'implantation de l'UCPA

Déjà en 1978, le centre UCPA d'Annecy avait obtenu la construction de courts de tennis et d'un mur d'entraînement sur un terrain situé à la plage, entre l'aire réservée à la baignade et le terrain des EEDF. Mais l'installation effective de l'UCPA dans la commune s'est faite en deux étapes :

La première a consisté dans la construction des locaux techniques du centre de voile de *la digue à Panade* (en 1985), puis des tennis couverts (terminés en 1988).

La seconde étape à compris la construction de l'internat. Le projet prévoyait un hébergement de 147 lits pour les stagiaires et l'encadrement, les salles d'accueil et d'activités, la salle à manger et les cuisines. De surcroît, accolés au bâtiment, on a érigé pour les Éclaireurs une cuisine et ses annexes, ainsi qu'un bloc sanitaire[67].

Le rôle de la commune à ce moment-là a été double: elle a acquis les terrains nécessaires auprès des Éclaireurs, par échange et achat, soit un total d'acquisition de 7.270 m², et elle a construit les locaux, dont le financement a été assuré par des subventions et des emprunts. Pour la commune de Saint-Jorioz, c'était une opération blanche, puisque le bail, signé pour 18 ans par l'UCPA et par les Éclaireurs, laissait à leur charge la réalisation des travaux de maintenance des locaux. Les loyers de l' UCPA pour le centre et des EEDF pour la cuisine et le sanitaire remboursaient les annuités d'emprunt de la commune[68]. À la fin du bail, le bâtiment revenait à la commune, à moins que celle-ci ne convienne de le prolonger avec son utilisateur[69].

Nouvelle orientation du camp des Éclaireurs

Le Service Vacances Actives d'Annecy s'est heurté à partir de 1980 à des problèmes importants: baisse de la demande, développement de la concurrence, y compris associative, coût de la professionnalisation... Les instances nationales des EEDF ont décidé dans les années 1985-1986 de restructurer les services vacances et le Service Vacances Actives d'Annecy a été fermé en 1986.

Dominique Girard a été envoyé pour reprendre et réorganiser l'exploitation de Saint-Jorioz. « Quand j'ai repris l'exploitation de Saint-Jorioz, il a fallu reconstituer des équipes pédagogiques, faire fonctionner le centre sans moyens financiers, avec du matériel et des locaux en mauvais état, des relations avec des partenaires dégradées... », se souvient-il[70].

Pour pallier ces difficultés, la nouvelle équipe a décidé de «*diversifier les accueils*» en créant un centre de loisirs à la semaine, en ouvrant le camp aux

---

(67) Georges Pacquetet, l'UCPA à Saint-Jorioz, op.cit. Délibérations du C. M., 28septembre 1987, 28 décembre 1987, 28 février 1988, 22 avril 1988, AM 1D24.
(68) Dominique Girard, témoignage juillet 2014.
(69) G. Pacquetet, l'UCPA à Saint-Jorioz, *op. cit.* Délib. du C.M., 28 déc. 1987, 28 nov. 1988, 1D24. 25 juillet 1990. 1D 26.
(70) Dominique Girard, témoignage juillet 2014, ainsi que la suite.

colos et aux centres environnants, ainsi qu'aux familles, bien qu'en nombre limité car il ne restait qu'un seul partenariat avec un CE d'entreprise, celui de Vallourec. Le camp devenait une base de transit pour des camps itinérants qui avaient des propositions nautiques, un lieu d'accueil pour des personnes handicapées, pour des camps scouts et pour les séjours vacances de trois semaines.

« Nous avions créé un espace intergénérationnel, de brassage social, permettant l'accès au lac à des populations diverses, y compris défavorisées », se rappelle Dominique Girard. « En ouvrant à des groupes locaux, à des séjours vacances, à des familles, aux centres loisirs d'autres associations sur des projets voile montagne », le camp accueillait une moyenne d'environ 300 personnes par jour pendant l'été.

Le camp était organisé en une dizaine de villages de toiles légères ou de marabouts de vingt à trente personnes : cinq villages vacances et un village familles, de personnes handicapées, de vacances à la semaine, de passage, ainsi qu'un centre de loisirs. Chaque village disposait de son équipe pédagogique et de son projet, et une petite équipe de direction gérait la structure et l'animation globale de la base.

« À vrai dire, plus nous avancions dans le projet entre 86 et 90 et plus nous retrouvions peut-être une partie de l'esprit d'origine et de Tulpin », estime Dominique Girard [71]. De plus, « la forte croissance, la diversité des populations sur le terrain faisait que nous pouvions être confrontés à des tensions », aggravées par la vétusté des installations, témoigne-t-il. Et « sur la fin, les tensions ont plus porté sur les modalités de restructurations ou de fermeture », estime Dominique Girard. Michel Poirson avait l'impression d'être sur un navire en péril dont le capitaine avait perdu la boussole et il a traduit son inquiétude dans une BD un peu amère.

« Le camp des Éclaireurs devenait le village gaulois assiégé par les infrastructures touristiques, ce qui posait chaque jour, un peu plus, des problèmes d'organisation et pédagogiques », remarque Dominique Girard en conclusion. En 1992, le terrain était définitivement vendu et l'UCPA prenait la relève. « Ce fut une belle aventure qui a permis à des dizaines de milliers de jeunes d'accéder aux sports de plein air, aux loisirs collectifs, à la vie collective » conclut Dominique Girard.

6. L'Union Nationale des Centres sportifs de Plein Air, jusqu'à 2013

Le centre UCPA de Saint-Jorioz n'a pas grandi autour d'une activité principale comme celui d'Argentières issu de l'alpinisme ou du ski [72]. L'UCPA

---

(71) La grande différence avec le camp d'origine tenait sans doute dans son éclatement vers de multiples groupes, alors que René Tulpin s'adressait aux jeunes travailleurs.
(72) Interview de Georges Pacquetet.

devait alors réussir son pari et démontrer qu'elle pouvait devenir un centre très actif.

Le centre fonctionnait de la mi-juin à la mi-septembre et les premières années, il était plein en juillet-août, mais n'était pas rentable et le déficit s'est creusé pendant des années. Dans les années 1980, avec Simone Thoyer, la première directrice, les activités principales étaient la planche à voile, le dériveur et le tennis. Puis le centre a introduit des activités sportives de plus en plus diversifiées : catamaran, kayak, aviron, VTV, roller.

Alain Simonin (directeur de 1989 à 2004) a cherché à étaler la saison, en récupérant le CNPC (l'école supérieure de commerce du sport) qui prépare aux métiers de la distribution d'articles de sports et de loisirs. Pratiquement jusqu'à la fin, l'UCPA a transformé ses locaux pendant sept semaines, en novembre, en ateliers pour les apprentis techniciens vendeurs et gestionnaires de magasins de sport, managers de la distribution du sport. Cette activité permettait de payer le loyer annuel[73].

D'autre part, Alain Simonet a organisé pendant l'été un centre de loisirs pour les jeunes de 6 à 17 ans qui a fonctionné jusqu'en 2013. Hélène Gerbeau (directrice de 2004 à 2011) a ouvert le centre pendant les vacances de février pour permettre aux jeunes d'aller faire du ski à la Margeriaz ; elle a élargi le centre d'avril à juin, aux scolaires de la région qui allaient en classe verte, séjour orientée sur la découverte de la Haute-Savoie. Le centre de Saint-Jorioz a accueilli des écoles primaires de la région, puis des collèges plus éloignés, notamment du Val d'Aoste, de Suisse et de l'Est de la France. Et, en 2010, l'UCPA a ajouté à ses activités la découverte du parapente pour les débutants adultes et la pratique pour les confirmés[74].

À la fin des années 1980 et jusqu'à la fermeture du camp de toile en 2011, une soixantaine de « lutins » de 6 à 11 ans, encadrés par des moniteurs, étaient hébergés dans un village de quinze tentes de quatre places chacune, équipées de planches et de lits. Ils avaient un programme de découverte du catamaran, du kayak et de la planche à voile. On organisait pour eux, à côté des techniques, des grands jeux, des ateliers artistiques et des séances de baignade.

Les « teens » (13-15 ans) venaient en juillet pour des multi activités, catamaran, aviron, kayak, roller et, pour une partie du séjour, du tennis. Ils étaient logés dans des chambres de quatre, avant de céder la place aux adultes. Les « juniors » (24 à 30 jeunes de 13 à 17 ans) ont campé en 2003-2004, sous toile, à 50 mètre de la plage, à côté de la base nautique. Encadrés par des moniteurs munis du BAFA, ils passaient leur séjour à des activités de VTT de descente, ski nautique, catamaran, kayak et camping. Ce camp est devenu camp pêcheur pendant cinq ans avec Haffi Adji.

---

(73) Didier Regnier, responsable technique des activités sportives de 1989 à 1991 et en 2013. Interview septembre 2014.
(74) Éric Auprêtre, dernier directeur (2012-2013), interview, octobre 2014 et Internet.

Les difficultés n'ont pas manqué : les camps de toile ont dû fermer en 2011, ceux-ci ayant été déclarés en zone rouge, c'est-à-dire une « zone très exposée où les inondations sont redoutables en raison notamment des hauteurs de subversion et de la vitesse du courant ». Les conséquences financières ont été importantes: déficit d'une centaine de milliers d'euros. L'activité du centre a été réorganisée, en réduisant la masse salariale. En 2013, le dernier directeur, Éric Auprêtre, a laissé le centre avec un léger excédent.

L'UCPA de Saint-Jorioz s'est dirigée les dernières années vers une clientèle adulte en mettant en avant son environnement exceptionnel : des week-ends pour les CE à partir du mois de mai, orientés vers le parapente ou des multi activités (voile, aviron…) ; des groupes constitués venant faire des randonnées pédestres, ou à vélo, ou de la rando ; des clubs de passage et des associations pour des séjours ; des formations BAFA… En août et en septembre, après les activités traditionnelles, l'UCPA de Saint-Jorioz proposait également un hébergement de 106 places.

Mais c'est avec beaucoup de regret que son dernier directeur l'a vu disparaître, parce qu'il croyait possible de sauver ce magnifique outil qui a mal vieilli. Pour remettre en ordre le bâtiment, il faudrait trois millions d'euros. Et personne ne sait encore quel sera son destin...

Conclusion

L'importance du camp de Saint-Jorioz tient sans doute au fait qu'il a toujours été un centre d'initiatives et d'utopies.

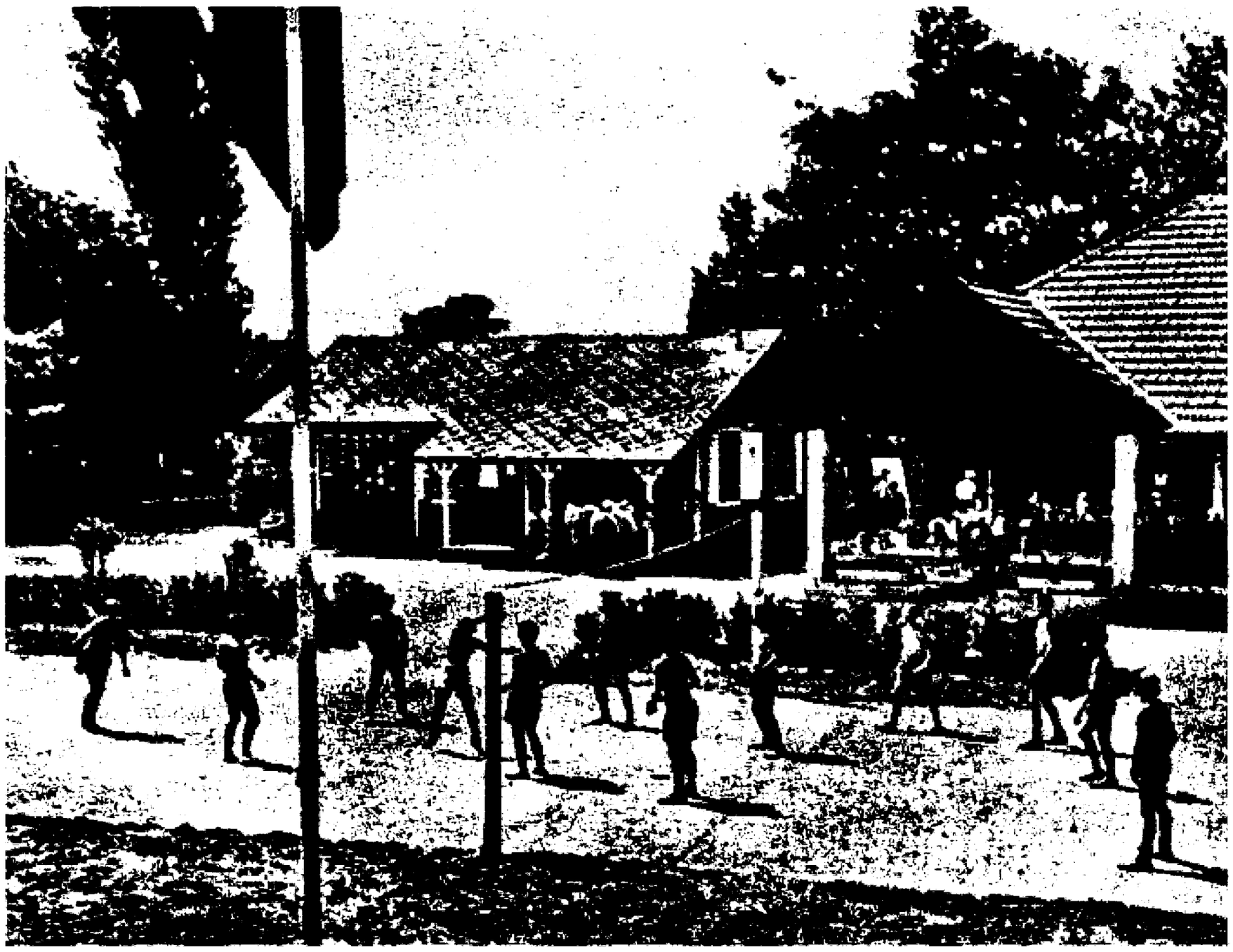
Il a permis aux campeurs des années 1920 de retrouver un mode de vie spartiate, contrastant avec le tourisme tranquille qui se développait au même moment autour du lac. En 1928, les éclaireurs ont été des pionniers en ouvrant le camp de Saint-Jorioz, même si le camping n'était plus une nouveauté. Il devenait une activité abordable et régulière et réunissait des éclaireurs de différentes régions et même de l'étranger. L'initiative du professeur Henri Juge, en créant un camp permanent, a conduit les Éclaireurs vers la découverte de la nature, l'exploration et la solidarité propres au scoutisme. Le terrain des Éclaireurs a permis aux citadins de pratiquer le camping et le loisir est entré, grâce au scoutisme, dans l'éducation de la personnalité.

Après la seconde guerre mondiale, les jeunes ouvriers et apprentis ont découvert une forme de vacances différente de celle des colonies de vacances, caractérisée par l'initiative et la liberté. Le camp est devenu le moyen d'attirer un grand nombre d'adolescents qui n'auraient pas eu les moyens d'accéder aux vacances. « L'idée géniale » de René Tulpin a correspondu aux grandes années des «Trente Glorieuses», quand les comités d'entreprises étaient puissants et les apprentis nombreux.

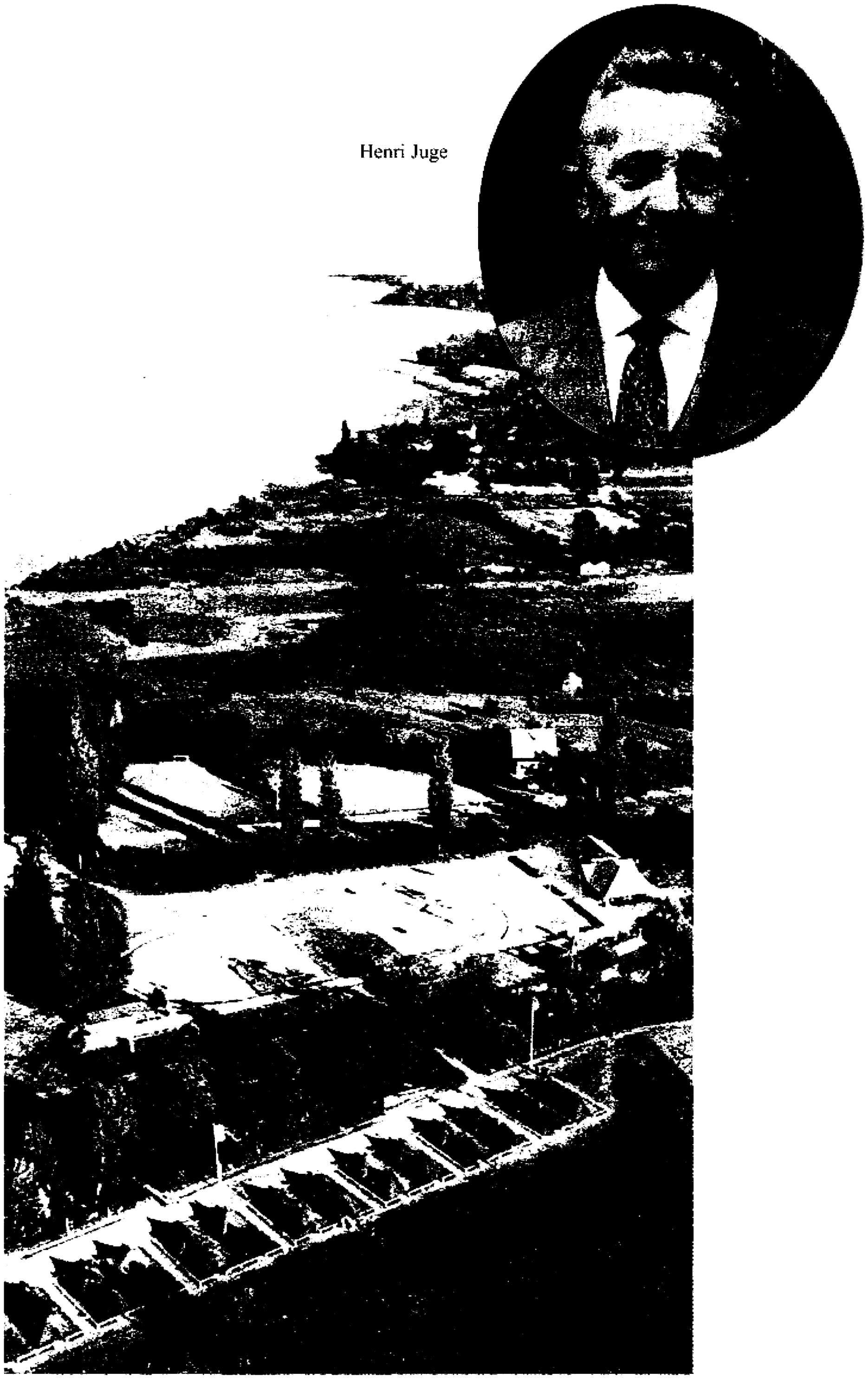
La fin de la décennie 1970 est marquée par des fermentations idéologiques et pédagogiques qui ont eu leurs répercussions à Saint-Jorioz. Les nouvelles équipes ont tenté de rénover les méthodes en se rapprochant du scoutisme. Mais elles se sont durement heurtées aux contingences matérielles, à l'évolution sociologique et à la crise des mouvements et, pour finir, le mouvement éclaireur a voulu apurer les comptes en supprimant le camp, dont l'utopie ne correspondait plus aux possibilités du temps.

La disparition du camp des Éclaireurs a été une perte pour Saint-Jorioz et pour un type de vacances et d'initiation qu'on ne peut plus imaginer aujourd'hui. Le camp a été victime de son succès et dépassé par les exigences modernes. Il a sans doute correspondu à une époque de pionniers et périclité à une époque qui se montrait de plus en exigeante et tatillonne. Au fond, l'utopie du camp de Saint-Jorioz était d'être toujours à contretemps dans un monde qui ne le permettait pas...

Yves TYL



Le camp en 1941. Cliché Pierre Mangin



Henri Juge

Le camp de St-Jorioz en 1952

La pharmacie et la pharmacopée en Savoie, en Lorraine et en France au XVIII^{e} siècle : similitudes, différences, particularités

Introduction

Les statuts des apothicaires, plus exactement de leurs communautés, les règlements de leurs exercices professionnels et les contrôles exercés par les souverains, les conditions de l'apprentissage du métier et celles du déroulement des examens d'aptitude, celles de l'établissement, les différentes drogues qui entrent dans la composition des formes médicamenteuses, leurs indications thérapeutiques, etc., sont aujourd'hui bien connues et ont fait l'objet de nombreux travaux. Il me semble par contre que les historiens ne se sont pas intéressés jusqu'à présent à la comparaison de cette activité entre pays voisins : auraient-ils les mêmes règles ? bénéficieraient-ils des mêmes médicaments ? En effet, ce n'est pas parce que les maladies ne connaissent pas les frontières que les médicaments sont identiques et les prescriptions médicales similaires.

Cette communication est l'occasion de se livrer à une étude comparative entre la Savoie et la Lorraine, deux États qui, au XVIII^{e} siècle, bien qu'étant fortement marqués par leur voisin français, ont leurs propres règles. La Lorraine, état indépendant jusqu'en 1737, ne devient réellement française qu'à la mort du duc-roi Stanislas en 1766. Jusque-là, et particulièrement dans le domaine de la santé, les institutions et les règlements des duchés sont appliqués. Pour sa part, jusqu'à la Révolution française, qu'elle subit avec les réformes qu'elle engendre et les excès dont celles-ci sont responsables, la Savoie constitue une partie d'un État lui aussi souverain dont la capitale est au delà des monts. C'est pourquoi il est intéressant de choisir le XVIII^{e} siècle, une période qui n'est pas encore marquée par les changements politiques, ni par de grands bouleversements scientifiques, où les vieux médicaments ont toujours cours mais où la chimie commence à poindre, où la composition des plantes est encore inconnue en dépit d'indications thérapeutiques qui peuvent être justes, et où les nombreux médicaments d'origine animale, souvent d'efficacité nulle et qu'aujourd'hui nous dirions relever du folklore, ne s'effacent que lentement...

Nous envisagerons successivement quelques définitions de mots indispensables, puis nous évoquerons les drogues employées dans la composition des différentes formes pharmaceutiques dont quelques exemples seront présentés. Le moment sera venu d'exposer de quelle formation les apothicaires bénéficient, quelle documentation ils utilisent, quelle est leur

culture médico-pharmaceutique, et dans quel cadre ils exercent. Il conviendra de s'intéresser aux apothicaireries hospitalières, à l'exercice pharmaceutique des chirurgiens ainsi qu'à deux sujets récurrents dans les Alpes, mais aussi ailleurs, celui du crétinisme et celui des remèdes populaires. Quelques mots d'histoire sociale seront ensuite consacrés à la démographie pharmaceutique savoyarde, au mariage dans les familles d'apothicaires et à leur ascension sociale. Après un court essai de synthèse sur ce parcours pharmaceutique, nous conclurons, sans avoir omis, partout où cela aura été possible, de comparer et d'évaluer la situation en Savoie par rapport à celle existant en Lorraine et en France au même moment.

Les mots : apothicaire ou pharmacien ?

Les mots «apothicaire» et «apothicairerie» viennent du mot «boutique», et leur sens pharmaceutique ne s'affirme que peu à peu. En France, le mot apparaît en 1268 dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, prévôt de Paris. La réservation du mot « apothicairerie » à la « bouticle » de l'hôpital est classique et elle a subsisté jusqu'à nos jours dans son sens historique, avec, actuellement, une connotation culturelle et touristique.

Pour sa part, le mot «pharmacien» vient des mots grecs « pharmakeia » et « pharmakon », dans le sens de remède, de drogue qui entre dans sa composition, mais aussi de poison, car, comme Paracelse (vers 1493-1541) l'aurait dit : « Il y a du poison, dans toute chose et il n'est rien sans poison. Qu'un poison le devienne ou non ne dépend que de la dose ». Les mots « pharmacologie » (l'étude théorique et expérimentale des principes actifs et des médicaments et de leurs emplois) et «pharmacopée» en découlent. En France, la transition entre «apothicaire» et « pharmacien » a lieu au XVIII[e] siècle, en partie en raison de la célèbre *Déclaration royale* de 1777.

Qu'est-ce que la pharmacopée ?

Le mot a deux sens. Dans son acception assez rare, il désigne l'ensemble des remèdes (médicaments) disponibles en vue du traitement des diverses maladies. Aujourd'hui et officiellement, il se rapporte aux formulaires, officiels ou privés, qui rassemblent les formules, c'est-à-dire la composition des médicaments et la manière de les préparer. D'autres mots aujourd'hui inutilisés, «réceptaire» et «antidotaire», ont un sens comparable.

En Savoie, la pharmacopée en vigueur au XVIII[e] siècle est la Pharmacopée turinoise, ou *Pharmacopoea taurinensis,* écrite en latin, la langue traditionnelle de la médecine et de son enseignement, et plus généralement des sciences, qui date de 1736 et qui est publiée en 1751[1]. Les apothicaires utilisent nombre d'autres pharmacopées, officielles ou non, comme en témoignent les bibliothèques que nous évoquerons plus loin : pharmacopées de Bauderon,

---

(1) MEYRIER Jeannine, *Hôpital d'Annecy Dix siècles d'histoire au service de la communauté,* collection Archives vivantes, Cabédita, Yens-sur-Morgues/Divonne-les-Bains, 2004, p. 235.

de Sylvien (certainement de Sylvius), de Joubert, de Lémery, etc. Beaucoup de ces ouvrages viennent de France, mais il en est également d'autres États comme la *Pharmacopée raisonnée* de Schröder.

Il existe aussi une pharmacopée de Lyon. À Chambéry, le 12 mai 1679, lors de l'*Établissement de la maistrise en pharmacie de la ville de Chambéry fait par le souverain Sénat de Savoie, séant à Chambéry en l'année 1679,* l'article 25 des statuts précise « Seront obligés lesdits maistres apothicaires de tenir leurs boutiques garnies des compositions suivant la pharmacopée de Lyon »[2].

La France connaît les éditions successives de la Pharmacopée de la Faculté de médecine de Paris : 1732, 1748 et 1758 pour la période qui nous intéresse[3]. En Lorraine, État juridiquement souverain jusqu'en 1766, mais soumis à la France à partir de 1737, il n'existe pas de pharmacopée avant la toute fin du XVIII[e] siècle : d'abord un recueil à caractère privé, la *Pharmacopée des pauvres...* du docteur Jadelot, professeur à la Faculté de médecine, qui paraît en 1785-1786, puis une pharmacopée « officielle » qui avait été demandée par les statuts octroyés à la communauté des apothicaires de Nancy en 1764, mais qui paraît seulement pendant la période révolutionnaire et sans mention d'année, sans doute en l'an III, la *Pharmacopée de Nancy* élaborée sous la direction du pharmacien François Mandel[4].

Cet alinéa est l'occasion de préciser ce qu'est une «taxe». Ce mot n'a pas ici le sens auquel nous pensons immédiatement. Il s'agit du tarif officiel que doivent appliquer et respecter les apothicaires pour la vente des drogues et des médicaments. Renouvelé périodiquement, ce document officiel est approuvé par le corps médical et visé par les autorités civiles. Il doit être affiché dans les pharmacies. Madame Meyrier indique qu'à la période où paraît la pharmacopée turinoise, « Charles-Emmanuel III institue une taxe sur les médicaments et drogues susceptibles d'être vendus sur tout le territoire de la Maison de Savoie, que des amendes pouvaient être infligées en cas de non respect (...), et que déjà Amédée VIII avait publié un code de réglementation générale incluant des points précis sur la vente des drogues chez les apothicaires »[5]. De telles taxes existent à Nancy en 1708, 1730, 1752 et 1764[6].

La règlementation de l'exercice pharmaceutique

Les règlements sont anciens et nombreux puisque le plus précoce est du 15 décembre 1495 à Chambéry. Il précise seulement que les poudres de

(2) PREVET François, *Les Statuts et règlements des apothicaires*, Librairie du Recueil Siret, Paris, 1950, vol. 7, pp. 1726-1734.
(3) DELÉPINE Marcel, «Les transformations des pharmacopées parisiennes et françaises», *Revue d'histoire de la pharmacie,* 1931, n° 75, p. 181-196.
(4) MARTIN Jean et LABRUDE Pierre, « La pharmacopée de Nancy de François Mandel », *Revue d'histoire de la pharmacie,* 1999, n° 323, pp. 317-324.
(5) MEYRIER Jeannine, *op. cit.*
(6) MARTIN Jean et LABRUDE Pierre, *op. cit.*

plantes devront être « sans mélanges » et que les apothicaires « prêteront serment de respecter ces règlements ». Le plus récent, pour le XVIII[e] siècle, date de 1772 et concerne également Nice [7]. Parmi ces textes, il est important de mentionner celui du 12 mai 1679, cité plus haut, qui établit la maîtrise des apothicaires de Chambéry et précise ses statuts qui comportent vingt-neuf articles. Il faut également appeler l'attention sur l'important édit pris par Charles-Emmanuel III à Turin le 5 novembre 1730 [8]. Dans ce qui deviendra la France, les premiers textes datent du XII[e] siècle à Montpellier, et Nice est cité dès 1272. En Lorraine, le premier règlement est le décret du duc Henri II du 27 janvier 1615, cependant que les derniers statuts des apothicaires de Nancy leur sont accordés par Stanislas le 26 mars 1764, deux ans avant sa mort et avant l'Annexion immédiate à la France [9]. La Savoie apparaît donc comme pourvue d'une bonne réglementation.

Cet ensemble de texte montre l'intérêt que manifeste le souverain pour la santé de ses sujets et son souhait du respect de l'honnêteté des pratiques professionnelles et commerciales, mais aussi de sa volonté constante d'étendre le champ de son autorité, et enfin, peut-être surtout, l'absence constante du respect des textes par les praticiens concernés et par les populations...

Quelles drogues pour quels médicaments ?

Les drogues sont les produits, essentiellement d'origine naturelle, qui entrent dans la composition des formes pharmaceutiques. Le médecin et l'apothicaire disposent de trois sources : les drogues végétales issues des plantes, les minéraux issus du sol et accessoirement d'opérations chimiques ou proto-industrielles, et les très nombreux produits d'origines animale et humaine.

Mon examen porte principalement sur deux sources : les listes présentes dans la thèse de Pierre Girard, soutenue à Strasbourg en 1954 [10] et qui s'appuient sur des inventaires, documents très classiques et très intéressants, et l'inventaire de la pharmacie Mermoz-Quinson de Moûtiers qui constitue le fondement de la thèse de Christian Mermet soutenue à Grenoble en 1996 [11].

L'une comme l'autre recèlent des drogues classiques et bien connues, présentes dans tous les documents consultables. Les drogues végétales constituent toujours la base de la pharmacologie et les listes comportent les plantes rapportées du Nouveau Monde et de l'Asie à partir de la période de

---

(7) PREVET François, *op. cit.*, pp. 1621-1740.
(8) Archives municipales, Annecy, FF 1 (1/17).
(9) TÉTAU Auguste Jean, *Les Apothicaires de Nancy au XVIII[e] siècle*, thèse de doctorat d'Université en pharmacie, Nancy, 1932, Occitania, Paris, 1932, 190 p.
(10) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire de la pharmacie en Savoie*, thèse de doctorat d'Université en pharmacie, Strasbourg, 1954, Imprimeries réunies de Chambéry, 1954, 211 p.
(11) MERMET Christian, *Une boutique d'apothicaire à Moûtiers au XVIII[e] siècle : l'inventaire Quinson-Merme de 1735*, thèse de diplôme d'État de docteur en pharmacie, Grenoble, 1996, 259 p., disponible en ligne sur «HAL archives-ouvertes». Ce travail a fait l'objet d'une synthèse sous le même titre dans : *Mélanges en hommage à Marius Hudry*; Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1998, vol. 26, pp. 83-111. L'inventaire est la conséquence d'un litige entre la veuve de l'apothicaire Hector Mermoz, décédé en 1729, et les héritiers de son «associé» l'apothicaire Étienne Quinson, décédé en 1734.

la Renaissance. Pierre Girard présente une assez longue liste des drogues végétales d'origine étrangère sans s'attarder sur les nombreuses plantes issues de nos régions, dont beaucoup peuvent être récoltées en France ou en Lorraine, et dont certaines, qui appartiennent à la flore alpine, sont présentes depuis longtemps dans les infirmeries des monastères, les remèdes populaires et bien sûr les apothicaireries. Colette Gérôme en a donné en 2015 une assez courte liste [12] cependant que Vincent Delbecque, spécialiste de cette question, limite la liste qu'il propose à trente-et-une plantes dont beaucoup se trouvent un peu partout [13]. Ceci signifie que la phytothérapie pratiquée par l'apothicaire laïc ou religieux présente de grandes similitudes entre les régions et les États, et qu'il n'existe pas véritablement de flore médicinale alpine. Le génépi est peut-être la seule plante véritablement spécifique.

Il n'est pas possible d'omettre de citer Madame de Warens et ses préoccupations botaniques, pharmaceutiques et même chimiques. Ces dernières lui ont été transmises par son père, intéressé par la médecine empirique et l'alchimie [14]. Touzet [15] indique qu'elle préparait « des élixirs, des teintures, des baumes, des magistères » et qu'elle « prétendait avoir des secrets ». Une célèbre représentation, que Girard a reproduite, la montre dans son laboratoire, au cours d'une altercation (?) vraisemblablement avec son jardinier, valet, intendant et amant Claude Anet. En 1733, elle manifeste l'intention de créer à Chambéry un «jardin royal des plantes» et un « collège de pharmacie » en vue «d'instruire les pharmaciens, car ils sont les seuls médecins»... Ce projet, bien qu'intéressant, n'a aucune chance d'aboutir en raison des mentalités de l'époque, de l'excellente règlementation qui existe pour la pharmacie – rappelons l'édit de 1730 ! –, de la formation satisfaisante des maîtres et de l'opposition que manifesteront nécessairement les médecins qui ne peuvent laisser officialiser un exercice illicite de la médecine par les apothicaires. Il est question également de préparer des médicaments, ce que ne peuvent faire officiellement ni Madame de Warens, ni Claude Anet, qui ne sont pas apothicaires. Le décès tragique d'Anet, le 13 mars 1734, à la suite d'un déplacement en montagne pour cueillir du génépi, met fin à ces projets [16]. En dehors de son usage pour la préparation de liqueurs digestives, le génépi entre dans la préparation de médicaments vulnéraires, c'est-à-dire destinés au traitement des plaies et des blessures.

Les drogues végétales d'origine étrangère, parvenues en Europe à partir de la Renaissance, et entre autres par Venise, sont également nombreuses et donc impossibles à citer en totalité. Quelque peu au hasard, citons les baumes,

---

(12) GERÔME Colette, *Médecine populaire en Haute-Savoie*, Éditions du Belvédère, Pontarlier, 2015, pp. 45-50.
(13) DELBECQUE Vincent, *Cueillir la santé dans les Alpes et ailleurs*, Éditions Savoirs des terroirs, Saint-Julien-du-Serre, 2008, 137 p.
(14) COUDRAY Jean-Pierre, « Qui était vraiment Madame de Warens ? », *Les Cahiers du Vieil Annecy*, Éditions des amis du Vieil Annecy, 2012, n° 32, 34 p., ici p. 16.
(15) TOUZET Henri-Paul, « Une maîtresse de Jean-Jacques Rousseau apothicaire. Madame de Warrens et l'art galénique », *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, 1925, n° 46, pp. 41-45. Également : TERCINET André, « Jean-Jacques Rousseau botaniste », *Revue de Savoie*, 1956, 9e année, pp. 203-214.
(16) NOSCHIS Anne, *Madame de Warens éducatrice de Rousseau, espionne, femme d'affaires, libertine*, Éditions de l'Aire, Vevey, 2012, pp. 285-287.

les gommes, la manne, le benjoin, l'opium, le camphre – appelé à un avenir éminent –, l'élémi, la myrrhe, le gaïac et les autres drogues réputées antisyphilitiques, etc. Nous les trouvons en nombre dans mes deux sources principales.

Il en est de même pour les drogues et médicaments d'origine animale, très nombreux depuis le Moyen Âge, et dont la vogue a été extraordinaire. Bien que leur importance s'atténue à partir du XVII[e] siècle, ils sont encore très présents au XVIII[e] en dépit de leur inactivité quasiment générale et de la répugnance que certains suscitent – pour nos appréciations d'aujourd'hui –. L'homme et les animaux sont, de la tête aux pieds et de l'intérieur à l'extérieur, de véritables pharmacopées ambulantes... La liste en est très fournie dans tous les formulaires et Girard en présente naturellement une[17]. Osons quelques exemples : mumie[18], axonges (graisse) humaine et animales, poudre de vipère, de cloporte ou de crapaud, sang de vipère ou de bouquetin, eau de cœur et poudre de corne de cerf, yeux d'écrevisses, huile d'œufs, ivoire, cantharides, abeille, grillon, poux, pigeons, « eau de mille fleurs », etc. La poudre de vipère est dépurative, fébrifuge, antituberculeuse et utile en dermatologie ; la corne de cerf est réputée cordiale, stomachique, fortifiante, antiputride, etc. ; l'huile d'œufs est utilisée dans le traitement des otites, des hémorroïdes, de la gale, des crevasses cutanées. L'eau de mille fleurs est un distillat de bouses de vaches ayant pâturé dans les alpages au moment de la floraison... L'huile de vers de terre est « fort bonne pour fortifier les nerfs, pour la paralysie, pour guérir les ulcères » ; quant à l'huile de petits chiens, qui est en réalité un bouillon, elle possède dans l'ensemble les mêmes propriétés. Toutes ces drogues et toutes ces formes médicamenteuses sont présentes dans toutes les régions et se trouvent sur nombre de magnifiques faïences pharmaceutiques, pots, chevrettes, etc.

Les minéraux[19] sont présents également : pierres précieuses comme l'améthyste, l'émeraude, la topaze, le lapis lazzuli, principalement bien sûr à destination des familles riches, mais aussi la célèbre terre sigillée et la tuthie. Dans sa pharmacie, Jean-Baptiste Mermoz dispose de quatre onces d'améthystes préparées, trois d'émeraudes en poudre, deux d'émeraudes préparées et deux de topazes préparées, l'once correspondant à environ trente grammes. La terre sigillée, car marquée d'un sceau pour attester de sa provenance, l'île de Lemnos, est une argile blanc-rougeâtre qui jouit d'une grande notoriété et d'une foule d'indications thérapeutiques. En réalité, sa provenance est multiple et rarement authentique. Pour sa part, la tuthie n'est que de la suie, obtenue dans les fonderies et très

---

(17) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire... op. cit.*, pp. 59-61.
(18) C'est initialement, la substance bitumineuse employée en Égypte pour l'embaumement des cadavres, puis par extension les cadavres ainsi traités et enfin la drogue aux multiples propriétés thérapeutiques qui en est tirée après dessiccation des momies au four.
(19) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire... op. cit.*, pp. 60-61.

finement pulvérisée. Elle bénéficie aussi de nombreuses indications en usage externe.

La chimie, dont Charles-Emmanuel III se préoccupe dans son édit du 5 novembre 1730 sur l'exercice de la médecine et des professions d'apothicaire, droguiste, etc.[20], ce qui est très novateur, trouve déjà une place significative à l'officine par la présence de nombreux produits aux noms imagés, qui appartiennent presque totalement à la chimie inorganique, bien que quelques-uns lui soient étrangers, comme le camphre, produit organique naturel, ou le « sucre de lait », lui aussi relevant de la chimie organique mais également de la chimie biologique. Cette présence de la chimie va jouer un rôle capital dans l'évolution du métier d'apothicaire, avec le développement futur de la iatrochimie, dans tous les pays. Girard cite nombre de ces produits : céruse, litharge, cinabre, vert de gris, sel de Saturne, régule d'antimoine, safran de Mars apéritif, sel admirable de Glauber, etc.[21]. Bien que peu utilisés de nos jours, tous ces produits ont seulement changé de dénominations et ont vu leur pureté augmenter notablement.

L'inventaire de Moûtiers, détaillé par Christian Mermet, est intéressant à différents titres. Il comporte, d'après cet auteur, 404 drogues. Il s'agit plus exactement de 404 drogues, produits chimiques et médicaments. Présenté par ordre alphabétique, il ne différencie pas, par des listes spécifiques, les drogues, les produits et les médicaments. Il contient des répétitions avec des noms d'orthographes variables, et il y ajoute des noms de classes de médicaments. Il présente aussi, et cela ne manque pas d'intérêt, des noms de médicaments voisins, pour ne pas dire identiques, des noms de médicaments qu'on ne s'attend pas à trouver là, comme le « baume vert de Metz » qui mérite quelques mots. Il s'y trouve aussi des produits chimiques comme le « nitre antimonié de Stahl » qui montre que le nom de ce célèbre chimiste a pénétré jusque dans la Tarentaise... En dehors de cela, cet inventaire est aussi un ouvrage de médecine, avec les noms de diverses affections, celles qui sont les plus fréquentes dans la vallée et dans ses villages d'altitude très éloignés, et, parmi ces maladies, le « goitre » avec un peu avant lui le mot « éponge ». Enfin, les grandes classes de préparations sont là : baumes ou beaumes, cirots ou sirops, confections et conserves, eaux, emplâtres, extraits et fleurs, etc.

Selon Christian Mermet[22], les drogues végétales représentent 54% de l'ensemble. Elles sont issues de plus de soixante familles botaniques, dont plus de la moitié originaires d'Europe ou de la flore locale ; environ un tiers provient d'Asie et seulement une dizaine, d'Afrique. Les trois-quarts des médicaments contiennent des produits végétaux. Les drogues animales, au nombre de 29, représentent 7%, et les minéraux, 69 en tout, 17% du

---

(20) Archives municipales d'Annecy, FF 1 (1/17).
(21) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire..., op. cit.*, p. 61.
(22) MERMET Christian, *Une boutique d'apothicaire..., op. cit.*

total. Les indications de ces drogues et des quatre-vingt-sept préparations sont très similaires à ce qui se rencontre ailleurs, dans les récipients classiques de l'apothicaire d'alors, chevrettes, piluliers, bouteilles, boîtes à plantes, etc.

Notons la présence de 28 kilogrammes de sucre et de plus de 7 kilogrammes d'antimoine. Le sucre de canne, originaire d'Orient et initialement très rare et donc cher, sert à l'édulcoration des formes pharmaceutiques car beaucoup de drogues sont amères. Auparavant, l'édulcoration employait le miel. Pour ces raisons, la possession de sucre est une sorte de monopole de l'apothicaire qui se doit d'en avoir suffisamment dans son stock, d'où le mot désagréable à son endroit s'il n'en dispose pas : « Apothicaire sans sucre... ». L'antimoine est un métal qui a eu du mal à pénétrer dans la pharmacopée, et qui l'a pu parce qu'il a « sauvé » Louis XIV au cours de la campagne des Flandres en 1658. Ses différents sels, connus sous les noms d'« antimoine cru, foie d'antimoine, verre d'antimoine et antimoine diaphorétique » bénéficient de ce fait d'une notoriété et d'un usage sous la forme de vin émétique (pour faire vomir). Ceci constitue une marque du développement de la « médecine chimique » ou « iatrochimie » ou « médecine spagyrique »[23], c'est-à-dire de l'emploi de produits chimiques en qualité de principes actifs dans les médicaments. C'est le médecin et chirurgien suisse alémanique Paracelse (vers 1493-1541) qui en est le théoricien.

Dans l'inventaire de Moûtiers figure du « nitre antimonié de Stahl ». Il s'agit d'un antimoniate de potassium. Ce qui est surtout intéressant est le nom de Stahl. Georges-Ernest Stahl (1660-1734) est un médecin germanique qui a interprété et corrigé les travaux d'un autre médecin, Jean-Joachim Bécher. Stahl est universellement célèbre dans l'histoire de la chimie pour sa théorie dite «du phlogistique», qui a été qualifiée de sublime, mais qui s'est révélée fausse. Ceci étant, elle a conduit aux découvertes des chimistes dont Lavoisier est le chef de file, et elle a, de ce fait, joué un rôle majeur dans la genèse et l'individualisation de la chimie. Il est aussi remarquable de constater que le nom de Stahl est très connu quelques années seulement après sa disparition.

Il s'agit, au total, d'un inventaire d'une grande richesse pour l'historien de la santé. Pour nous, aujourd'hui, il démontre que les drogues et les médicaments sont les mêmes à Moûtiers, à Nancy, à Paris et ailleurs... Les coffres à médicaments des navires de la *Compagnie des Indes* contiennent nombre de ces produits[24], de même que le « Catalogue et tarif des médicamens simples et composés qui se trouvent et doivent se trouver chez les apothicaires de Nancy... » en 1752[25], ou encore le formulaire de Nicolas Houdmon (1738-1787), apothicaire à Craon en Mayenne[26] au cours de ce siècle.

---

(23) Le préfixe «iatro» signifie « soigner, guérir », et l'adjectif «spagyrique» vient du grec «extraire» puis «assembler».
(24) ROMIEUX Yannick, *De la hune au mortier ou l'histoire des compagnies des Indes Leurs apothicaires et leurs remèdes*, Éditions ACL, Nantes, 1986, pp. 337-432. M. Romieux était membre du jury de la thèse de M. Mermet.
(25) TÉTAU Auguste Jean, *Les Apothicaires de Nancy..., op. cit.*, pp. 50-76.
(26) MEURET Monique, *Étude du formulaire de Nicolas Houdmon apothicaire de l'Ancien Régime*, thèse de diplôme d'État de docteur en pharmacie, Nantes, 1992, 295 p.

Quelques exemples de médicaments universellement répandus

La liste de médicaments composés qui figure dans la thèse de Pierre Girard[27] est riche de formules anciennes et modernes dont les formulaires et les pharmacopées ont répandu l'usage : thériaque, orviétan, confection d'hyacinthe, onguent égyptien, opiat(e) de Salomon, emplâtre diapalme, etc. Ces médicaments sont bien sûr présents dans l'inventaire de la pharmacie de Moûtiers. Plusieurs d'entre eux sont cités dans la très intéressante publication présente sur internet à propos d'« Une pharmacie à Chambéry au XVII[e] siècle »[28]. En effet, beaucoup de choses n'ont pas changé en matière de pharmacie et de médicaments au siècle qui suit et dont il est question ici.

La thériaque est un électuaire opiacé, c'est-à-dire contenant de l'opium, mais aussi de nombreuses autres drogues, dont de la chair de vipère, qui est destiné à lutter contre la morsure des serpents, et, plus généralement, des bêtes sauvages. Sa dénomination provient du mot « thérion » ou « bête sauvage ». En vieux français, le produit se nomme «tracle» ou encore « triacle », d'où le nom des marchands qui en vendent sur les marchés et les foires : « triacleurs ». Les électuaires, du latin *électus, «*choisi, élu, excellent», sont des médicaments à consistance de pâte molle, un peu comme nos dentifrices, obtenus par mélange de poudres avec du sirop, du miel, des pulpes végétales [29]. Considérés comme très aboutis, ils sont nombreux dans les formulaires d'autrefois, et deux autres médicaments très classiques et proches de la thériaque, le mithridate et l'orviétan, sont aussi des électuaires. Mithridate, roi du Pont, prenait chaque jour un peu d'un produit toxique afin d'habituer son organisme à sa présence et à sa toxicité, et donc de s'en protéger. L'électuaire qui porte son nom est considéré comme un antidote universel. L'orviétan, qui viendrait d'Orviéto, en Ombrie, est très en vogue au XVII[e] siècle, et de nombreuses vertus lui sont attribuées. Ces trois produits sont des symboles de la polypharmacie, doctrine qui défend l'idée que plus un médicament contient de principes actifs, plus nombreuses sont les affections qu'il est susceptible de traiter avec succès, les propriétés des drogues s'additionnant et ne se contrariant pas. Toutefois les noms de « triacleur », de « marchand de mithridate » ou « d'orviétan » sont devenus depuis longtemps synonymes de charlatans !

Consacrons quelques lignes à des médicaments sans doute moins connus mais qui jouissent de particularités. J'ai été étonné de trouver dans l'inventaire du « baume vert de Metz » ou « baume vulnéraire des Messins ». Le médecin messin Samuel Duclos en a communiqué la formule à Schroeder et ce dernier l'a publiée dans sa pharmacopée en 1649. Celle-ci est utilisée en Savoie

---

(27) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire..., op. cit.*, p. 61.

(28) BIORD Camille, *Une pharmacie à Chambéry au XVII[e] siècle*. Chambéry, 1884. http://sciences.gloubik.info/spip.php?article1546, 10 p., consulté le 10 juillet 2015. Le document est issu de livres journaliers de l'apothicaire chambérien Antoine Tonce. Les médicaments qu'il évoque sont universellement connus et toujours employés au XVIII[e] siècle.

(29) Le mot pommade vient de l'emploi de pulpe de pomme dans cet usage.

comme cela été indiqué plus haut, et c'est sans doute par ce moyen que le médicament y est connu. Sa notoriété s'est ravivée à la suite de son emploi par Louis XIV en 1686 pour une « petite tumeur devers le périnée » puis en 1696 pour un « anthrax de la nuque »[30].

Le baume du commandeur de Pernes est un médicament fameux qui a traversé les siècles et dont l'histoire passe par la Lorraine. Gaspard de Pernes, sans doute issu du Comtat Venaissin, appartient à l'*Ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (l'actuel *Ordre de Malte*) et il a reçu le bénéfice d'une commanderie près de Toul, en Lorraine. Il dispose de la formule d'un baume liquide, essentiellement vulnéraire, qui provient sans doute des Lieux Saints, qu'il fait connaître à Toul à un membre de l'importante famille des Pimodan. Celui-ci en donne connaissance à Paris à Pierre Pomet, marchand droguiste, qui la transcrit dans son ouvrage aujourd'hui classique, *Histoire des drogues simples*. Depuis, la formule de ce produit est présente dans tous les formulaires et, il y a peu, il était encore possible de s'en fournir en droguerie pharmaceutique.

Quelles sont, pour conclure ce point, les catégories de médicaments que renferme l'inventaire ? Par occurence décroissante, ce sont les purgatifs, les cordiaux (initialement des médicaments pour le cœur), les stomachiques, les stimulants, les astringents (qui resserrent les tissus), les anthelmintiques (contre les vers intestinaux), les emménagogues (destinés à provoquer les règles, ce qu'on appelle «les mois»), les diurétiques, les apéritifs et les sudorifiques (la transpiration permettant, croit-on, l'élimination de substances nocives et donc de purger les humeurs). Ceci conduit à rappeler qu'en ce XVIII^{e} siècle, la célèbre théorie des humeurs a encore cours. Ces humeurs sont au nombre de quatre : le sang, la bile, l'atrabile ou mélancholie et le phlegme ou pituite, et elles sont en équilibre. La maladie provient de leur déséquilibre et la thérapeutique a donc pour mission de rétablir cet équilibre : la saignée par le chirurgien permet d'éliminer un excès de sang, la purgation par l'apothicaire et la sudation permettent d'évacuer des « mauvaises humeurs ». Notre terme actuel « être de mauvaise humeur » provient de ces notions, et ces humeurs ont abouti à nos tempéraments ou « complexions » : sanguin, bilieux ou cholérique (colérique), atrabilaire ou mélancholique (mélancolique) et phlegmatique...

La formation des apothicaires [31]

Personnes manipulant des produits actifs et toxiques, se livrant à des opérations que le public ne comprend pas, les apothicaires sont très tôt soumis à la surveillance du pouvoir en place, et l'une des manières d'y parvenir est de leur imposer une formation sérieuse après en avoir contrôlé l'accès, et de procéder régulièrement à des visites d'inspection. C'est ainsi que dès le XVII^{e}

---

(30) DORVEAUX Paul, « Le baume vert de Metz », *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie,* 1926, n° 52, pp. 307-314.
(31) GIRARD Pierre, «Apothicaires et pharmaciens de Savoie», *Revue de Savoie,* 1956, 9^{e} année, pp. 89-98.

siècle, par les statuts de 1679, puis le XVIII[e] par le *Projet de règlements et statuts* de 1725, il est précisé que le postulant doit être âgé de quinze ans, être catholique et connaître la grammaire. Il entre localement en apprentissage pour deux ou trois ans après signature d'un contrat selon lequel ses parents rémunèrent son maître qui s'oblige à l'instruire et à le loger. Cet apprentissage coûte 250 à 300 livres aux parents, ce qui, en plus de la nécessité d'une instruction minimale, limite fortement le nombre des prétendants. Au terme de ces années, le compagnon qu'il est devenu doit pratiquer pendant deux années s'il désire s'installer en ville et une année s'il a pour projet d'exercer à la campagne. Cette différence de longueur des études et/ou de difficulté des examens se trouve dans nombre de statuts. Le *Billet royal* de 1740 précise qu'il doit être de bonnes mœurs et connaître le latin.

L'institution du *Magistrat de la Réforme*, en 1729, introduit d'importantes modifications dans «l'enseignement» de la pharmacie avec l'attribution à l'Université de Turin du monopole de son contrôle. Si, dans le domaine de la santé, cette prérogative s'exerce, pour l'essentiel, sur la collation du grade de docteur en médecine, puisque l'enseignement de la pharmacie ne s'effectue encore que par l'apprentissage, il n'en demeure pas moins que cette décision très moderne de renforcement des moyens de l'État dans le domaine sanitaire, induit de notables modifications dans celui de la pharmacie. En dehors de la délivrance des lettres de maîtrise par l'Université de Turin – ce qui est en avance de trois-quarts de siècle sur la France voisine et sur la Lorraine –, ces différences concernent le déroulement des examens, le fonctionnement de l'officine comme nous le verrons un peu plus loin, et même la position sociale des apothicaires puisqu'ils peuvent exercer la fonction de « réviseur de drogues », de « taxateur » et de «visiteur» avec une fonction de « proto-apothicaire », comme celle dévolue à Antoine Perrissin en 1750 puis à son fils Jean-Claude en 1788 à Annecy[32]. Cette institution est aussi très en avance car elle institue, bien avant ce qui apparaîtra au XIX[e] siècle puis véritablement en 1941 sous ce nom dans notre pays, une sorte d'inspection de la pharmacie confiée à des pharmaciens et non plus à des docteurs en médecine et à des magistrats locaux. En Lorraine à cette époque, les apothicaires n'ont pas de fonction d'inspection, celle-ci étant dévolue aux médecins en liaison avec le lieutenant général de police ou les autorités locales. La création du *Collège royal de médecine* à Nancy, en 1752, conduit à attribuer à cette institution la mission d'inspection bisannuelle des pharmacies, apothicaireries, drogueries et dépôts de médicaments pour les duchés[33]. Il est intéressant de noter aussi qu'en plus d'intervenir dans la formation des maîtres apothicaires par le truchement du déroulement des examens, l'Université de Turin s'immisce dans le fonctionnement de l'officine à partir du premier tiers du siècle : en 1729 en imposant à l'apothicaire la présence d'un aide compétent et agréé, et en 1730 lorsque le protomédicat passe sous son contrôle pour l'organisation des examens. Ce sont là deux autres décisions novatrices.

---

(32) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire..., op. cit.*, pp. 109-110.
(33) TÉTAU Auguste Jean, *Les Apothicaires de Nancy..., op. cit.*, pp. 108-110.

À Chambéry, les examens se déroulent sur décision du Magistrat après que le postulant a fourni ses certificats de bonne vie et mœurs, ses attestations d'apprentissage et de pratique, et justifié de la possession de 3000 livres. Le jury, formé du protomédecin et de deux apothicaires, interroge le candidat. Les examens comportent deux ou trois épreuves selon les moments : la pharmacopée et la pharmacie galénique (l'art de préparer les formes pharmaceutiques), auxquelles s'ajoute le latin, et la réalisation de deux-chefs d'œuvres, préparations difficiles mais classiques. À leur issue, le nouveau maître reçoit ses « Patentes », c'est-à-dire ses lettres de maîtrise, et il prête serment sur les Saintes Écritures comme cela se pratique dans beaucoup de communautés. Dans les statuts de Chambéry en 1679, je n'ai pas noté de limitation du nombre des places dans les villes, comme cela est souvent le cas.

L'essentiel de ces règles se retrouve peu ou prou à partir de périodes similaires en France et en Lorraine. Des différences existent bien sûr et j'ai signalé plus haut les décisions novatrices. Le nombre de places peut être très tôt limité dans les villes afin de conserver à leurs titulaires une activité et une rémunération suffisantes. C'est aussi bien sûr un moyen de restreindre les candidatures aux membres des familles. Cette restriction s'exerce en Savoie par le biais d'une obligation de fortune. Dans les statuts chambériens de 1679, déjà cités, l'entrée en apprentissage coûte quatre florins, puis l'inscription en vue de la réception, qui est un autre moyen de limitation, deux florins par maître ; enfin, les examens sont taxés de trois florins six sols par maître « assistant » et de sept florins pour les autres membres du jury. Dix florins sont encore perçus avant l'expédition des lettres de maîtrise à l'aspirant reçu... Comme à peu près partout, les examens sont plus simples lorsque le candidat est fils de maître établi à Chambéry : un seul examen au lieu de trois et un seul chef d'œuvre au lieu de deux. Par contre, il n'est pas question ici des gendres de maîtres. Toutefois, les fils de maîtres bénéficient-ils encore de ces privilèges après 1729 ? Les documents consultés ne le précisent pas mais il en est peut-être d'autres...

La documentation professionnelle et la culture médico-pharmaceutique[34]

Les inventaires après décès constituent une source d'information importante sur la vie professionnelle, mais aussi personnelle et même familiale des apothicaires. En effet, si le notaire en a le temps et si la bibliothèque est importante, le détail de son contenu est riche d'enseignements. C'est le cas en 1707 pour celle d'Hector Mermoz, apothicaire à Moûtiers, dans son appartement du second étage de la maison de Jean-Baptiste Mermoz, apothicaire lui aussi, Grande Rue près de l'église Saint-Léger à Chambéry. Pierre Girard en détaille le contenu mais sans procéder à une analyse des types d'ouvrages présents. J'ai compté soixante-neuf ouvrages auxquels il faut

(34) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire..., op. cit.*, pp. 64-66.

ajouter deux manuscrits relatifs à la préparation des sirops et des électuaires, certainement ses propres formules et tours de main, respectivement de quarante-six et quarante-neuf feuillets, plus deux autres manuscrits sur d'autres sujets : la zoologie et l'anatomo-physiologie d'une part et l'astronomie et la cosmologie d'autre part.

Parmi ces ouvrages, une légère majorité (trente-sept) est en latin, la langue de la médecine et de la pharmacie aussi, et le reste en français. Pour autant qu'il est possible de préciser le contenu à partir du titre, j'ai relevé la présence de douze pharmacopées, seize ouvrages de pharmacie (dispensaires, réceptaires, etc.), vingt-deux de médecine depuis Hippocrate, onze livres de chimie – parmi lesquels ceux de deux Lorrains, l'un du XVI[e] siècle et l'autre du XVII[e], impliqués dans l'avènement de cette nouvelle science qu'est la chimie, Béguin et Thibaut le Lorrain[35], ce dernier aujourd'hui extrêmement peu connu –, seulement quatre ouvrages de botanique, un de chirurgie, et trois sur des thèmes divers. Il s'agit ici d'une bibliothèque d'exception, par sa richesse quantitative et qualitative, par sa variété et par les noms des auteurs. Dans l'officine sise à Moûtiers, inventoriée en 1735, les ouvrages sont beaucoup moins nombreux, dix seulement, certains non pharmaceutiques (anatomie de Dionis). On y note cependant la présence des pharmacopées de Charas et Lémery, du *Dictionnaire pharmaceutique* de De Meuve, d'une *Histoire générale des plantes* et d'une édition du *Recueil des Receptes*... de Madame Fouquet[36], la mère du célèbre surintendant des Finances de Louis XIV.

De telles bibliothèques restent généralement dans les familles où l'endogamie professionnelle est notable, sauf si les dettes passives sont importantes, quoique la prisée des livres soit faible. C'est ainsi que la majorité des ouvrages précités est présente chez le petit-fils Jean-Baptiste Mermoz avec quelques ajouts que cite P. Girard.

Toutefois la majorité des bibliothèques est beaucoup moins riche car la curiosité intellectuelle est souvent plus faible. Quelques décennies plus tard, à Saint-Jean-de-Maurienne, les livres de Pierre-Alexis Gagnère sont beaucoup moins nombreux, une quinzaine, parmi lesquels le cours de chimie de Lémery et celui de « Montpeiller » (Montpellier). Nous verrons un peu plus loin que la bibliothèque des hôpitaux est plus pauvre encore. Ceci ne doit pas étonner car l'hôpital est pour longtemps encore dépourvu d'apothicaire diplômé et nombre de « sœurs pharmaciennes » n'ont pas les connaissances nécessaires et, en outre, autre chose à faire que de lire des ouvrages de médecine ou de pharmacie en latin... Toutefois, en 1724 à Chambéry, l'apothicairerie dispose d'une édition de la *Pharmacopée universelle* de Lémery, d'un de ses *Cours de chymie,* des *Nouvelles formules de médecine pour le grand hôpital de*

---

(35) Béguin est plus connu que Thibaut. Il a découvert plusieurs composés chimiques et écrit la première représentation connue d'une équation chimique. Tous deux ont rédigé des ouvrages de chimie et ont émis des idées novatrices sur cette science et sur son enseignement. À leur propos, on pourra consulter : LABRUDE Pierre, « Les premiers chimistes lorrains. La chimie en Lorraine ducale aux XVII[e] et XVIII[e] siècles », *Études touloises,* Toul, 2011, n° 137, pp. 13-26.

(36) MERMET Christian, dans *Mélanges en hommage..., op. cit.*, p. 108.

Lyon de Garnier, et du *Recueil des remèdes domestiques* de Madame Fouquet [37]. Ce n'est pas si mal...

Le présence de tant d'ouvrages de chimie est l'occasion d'indiquer l'intérêt des apothicaires pour la chimie, qu'ils pratiquent journellement, par exemple lors des dissolutions ou des distillations, et dont ils sont, avec les médecins et les juristes, les fondateurs en France et dans ses différentes régions. Il convient également, dans ces listes, à côté des ouvrages en latin originaires de l'actuelle Italie, de prendre en compte tous ceux qui sont venus de France, des pays germaniques (Schröder) et même des duchés de Lorraine et de Bar : Béguin et Thibaut le Lorrain comme indiqué plus haut.

L'exercice officinal

En dehors de préparer et de dispenser les médicaments qu'il prépare, l'apothicaire doit s'approvisionner en drogues par la cueillette et la culture des plantes médicinales, leur conservation et leur préparation, également par des opérations de distillation qui concernent aussi de nombreuses drogues animales. Il doit se rendre sur les foires pour y acquérir ces produits. À cela s'ajoute son activité d'administrateur des lavements (ou « médecines ») au moyen des célèbres pompes ou clystères. Dans la réalité, c'est généralement l'aide ou le compagnon qui s'y emploie.

Les médicaments et les lavements ne sont pas payés comptant, mais après un long délai. L'apothicaire inscrit les produits qu'il a dispensés sur un registre appelé ici « livre brouillard journalier » et il adresse de temps à autre une facture à ses clients. Appelée « mémoire », « partie » ou « parcelle », elle doit obéir à la « taxe », c'est-à-dire au tarif imposé par les autorités pour les drogues et les médicaments simples et composés, qui s'appelle ici *Tassa di medicinali* et que l'on retrouve partout, ceci afin d'éviter les abus. C'est aussi pour cette raison que les autorités organisent une visite annuelle ou bisannuelle des officines qui se retrouve également partout à cette époque.

Les dettes actives de l'apothicaire sont donc importantes et elles constituent un chapitre majeur des inventaires après décès. Les créances sont « vieilles » de dix à trente ans ; ainsi chez l'apothicaire Demoline à Chambéry en 1767 à qui la famille Chevilliard de Saint-Oyen doit 539 livres correspondant à des fournitures faites de 1735 à 1765 [38]. Selon Jean Nicolas, la profession est modeste mais assure l'aisance comme le montre par exemple le rôle de la capitation de 1713 où, à Chambéry, les apothicaires figurent sous le titre de « bons marchands », en quatrième position sur dix-sept professions, avec une moyenne de 28 florins et 5 sols. Les trois médecins n'y sont présents que pour 15 florins et 11 sols, et les douze chirugiens pour 6 florins 5 sols [39]. Dans son ouvrage sur la Savoie au XVIII[e] siècle [40], il indique qu'à Annecy les

---

(37) STEFANINI Francis et DUBOIS Georges, *Histoire des hôpitaux de Chambéry*, L'histoire en Savoie, 2002, n° 3, p. 40.
(38) NICOLAS Jean, *La Savoie au XVIII[e] siècle : noblesse et bourgeoisie*, Maloine, Paris, 2 volumes, 1978, p. 324.
(39) NICOLAS Jean, *op. cit.*, p. 356.
(40) NICOLAS Jean, *op. cit.*, p. 323.

officines se négocient de 900 à 1000 livres[41] avec leur matériel et leur stock de drogues et de médicaments préparés. C'est ce prix, 1000 livres, que paie Amédée Estyot le 5 mars 1708 pour l'achat de l'officine de Pierre Bérard à Annecy. En avril 1714, la valeur du contenu de la boutique de Claude-François Rieux est évaluée à 934 livres, cependant que le 26 septembre 1733, cette valeur n'est que de 278 livres chez l'apothicaire Bernaz.

Les apothicaireries hospitalières[42]

Au siècle qui nous intéresse ici, la pharmacie hospitalière savoisienne est organisée à l'image de ce qui existe dans les États voisins. Les établissements disposent peu à peu de locaux pharmaceutiques, apothicairerie, laboratoire et réserve, mais les dépenses de pharmacie restent toujours faibles. Ceci est vrai pour l'hôpital général qu'un édit de Victor-Amédée II fait créer dans chaque ville importante et dont la mission est d'abord sociale, mais aussi à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, ouvert en 1715, car les administrateurs restent constamment préoccupés par le coût des soins. En l'absence habituelle d'un apothicaire, les médicaments sont achetés en ville. Peu à peu apparaissent des « sœurs » hospitalières, appartenant à des communautés religieuses ou dont les membres se comportent comme tels. À Chambéry, ces sœurs sont présentes à partir de 1731 et elles officient, comme partout, dans les salles de soins, à la pharmacie, à la cuisine et à la lingerie. La pharmacie occupe en général deux sœurs, ce qui est vrai ici, et les administrateurs choisissent avec soin la « sœur pharmacienne » ; ils se préoccupent de ses connaissances et nous savons qu'à Chambéry, un contrat est signé en 1774[43] avec Calmant, l'ancien apothicaire des Jésuites, en vue de parfaire son instruction. Les Jésuites disposent en effet d'apothicaires et de pharmacies dans leurs maisons ; leurs apothicaires sont généralement très compétents bien qu'ils ne soient pas diplômés et, lorsque les médicaments qu'ils préparent sont vendus en ville, cette activité rémunératrice fait une concurrence énorme aux apothicaires. Ceci est bien documenté en Lorraine, pour Pont-à-Mousson et Nancy. Aussi est-il vraisemblable que le choix des administrateurs chambériens repose sur une semblable réputation.

Comme partout, ces apothicaireries sont soumises aux contrôles décidés par le souverain, et donc en Savoie par le protomédecin qui vérifie la tenue des locaux mais surtout l'état des drogues et des compositions. Nous savons qu'à Chambéry en 1724, l'apothicairerie dispose d'une documentation pharmaceutique et, en particulier, de la *Pharmacopée universelle* de Lémery et de son *Cours de chymie,* ainsi que du recueil *Les remèdes charitables de Madame Fouquet*. Cet ouvrage, encore appelé *Recueil de remèdes faciles et domestiques,* est destiné à la préparation de remèdes simples et peu coûteux par les personnes charitables appartenant à la bonne société et par les membres

---

(41) L'édit du 17 février 1717 remplace le florin de Savoie par la livre de Savoie correspondant à la *lira* turinoise ou livre de Piémont, avec une équivalence de deux livres pour trois florins.
(42) STEFANINI Francis et DUBOIS Georges, *op. cit.*, pp. 19-44.
(43) Les Jésuites sont expulsés de Savoie en 1773, comme ils l'ont été de France en 1764 et de Lorraine en 1768.

du clergé. Ceci est aussi sans doute en relation avec la recherche d'une saine utilisation des ressources de l'hôpital. Il est à remarquer que ces ouvrages sont français.

En 1735, un jardin des simples est installé dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu et, en 1757, l'apothicairerie reçoit l'autorisation de vendre des médicaments au public. Ces deux points sont classiques et leur usage est très répandu. Ils ont pour but, le premier, de permettre des économies et, le second, de réaliser des profits. Cette concurrence, à vrai dire déloyale, est toujours vivement ressentie par les apothicaires, qui essaient constamment de faire rapporter cette décision.

Une différence avec la manière française est l'absence, sauf erreur de ma part, d'apothicaire gagnant-maîtrise comme cela est classique dans les hôpitaux. J'ai noté, pour la Charité, le recours au plus jeune maître de la communauté, qui exerce sans recevoir de gage pendant une période définie, ce qui est habituel pour les gagnant-maîtrise. Mais c'était au XVII^{e} siècle.

La thèse de Pierre Girard montre deux belles photographies des rayonnages et des pots de l'apothicairerie de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, et plus particulièrement d'un vase destiné à renfermer de la «confection d'hyacinthe». Par son origine, *conficere,* dans le sens d'achever, de perfectionner, la confection, qui est une sorte d'électuaire, est une préparation parfaite, c'est le summum de l'art pharmaceutique. Très célèbre, la confection d'hyacinthe, du nom d'une sorte d'améthyste, est l'une des quatre grandes confections dites «cardinales». Elle comporte de la terre sigillée, des yeux d'écrevisse, de l'os de cœur de cerf, du safran et de la cannelle, etc. C'est un stomachique[44].

La région n'est pas riche en belles apothicaireries à visiter. Seule celle de Châtillon-sur-Chalaronne peut être citée. Il faut cependant rappeler que la Bresse est devenue française en 1601 et que, si l'apothicairerie a ouvert en 1731, les boiseries et les pots de Meillonas (au nord de Bourg-en-Bresse) n'y ont été placés qu'au début du XIX^{e} siècle. Toutes ces pièces et d'autres sont néanmoins de grande valeur[45].

Dans son livre sur l'hôpital d'Annecy, Madame Meyrier[46] cite quelques drogues et médicaments présents partout et qui l'étaient aussi, pour certains, à Chambéry : thériaque, orviétan, électuaires, emplâtres, pierres précieuses, sucre, saindoux, drogues animales (vipère, castor), produits chimiques (sels d'arsenic, d'étain, de mercure), térébentine de Briançon, herbes de la Saint-Jean recueillies le 24 juin, et enfin la présence de la pharmacopée de Turin de 1736-1751.

Au total il existe dans le domaine hospitalier une grande similitude entre les pratiques de Savoie et celles de France et de Lorraine ducale.

---

(44) LAFONT Olivier (sous la dir. de), *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie,* Pharmathèmes, Paris, 2^{e} édition, 2007, p. 248.
(45) PICARD Jean-Daniel, *Voyage vers les apothicaireries françaises,* Les Éditions de l'amateur, Paris, 2004, pp. 75-77.
(46) MEYRIER Jeannine, *Hôpital d'Annecy... op. cit.*, pp. 233-245.

La pharmacie des chirurgiens

Traditionnellement, ces praticiens sont autorisés à disposer des médicaments et des drogues en relation avec l'exercice de leur art, destinés à l'usage externe, et ceux employés dans le traitement des maladies vénériennes comme la syphilis ou cutanées comme la gale. En pratique, ce principe est le plus souvent transgressé, principalement – mais pas seulement – loin des villes, en raison de l'absence de médecin et d'apothicaire. Le chirurgien fait alors fonction des deux – et dans certains cas tout à fait officiellement dans le cadre de communautés de chirurgiens-apothicaires –. Son action est complétée par les remèdes populaires et, tant que les abus ne sont pas criants ou qu'il n'y a pas d'accident, les pouvoirs publics tolèrent cette situation... C'est du pragmatisme sanitaire...

Deux exemples issus du Beaufortain illustrent ces situations. En 1751 à Villard, l'inventaire après décès d'Antoine-Félix Bouchet montre qu'il dispose de rhubarbe (de quelle espèce et sous quelle forme ?, utilisé comme laxatif et purgatif) de gaïac (sudorifique et réputé antisyphilitique), de semen contra (pour chasser les ascaris), de scabieuse (contre la gale), de camphre, de mercure (sous quelle forme ?, antisyphilitique), de résine (de quoi ?), et de *crocus marti* ou safran de Mars (sesqui-oxyde de fer rouge-jaunâtre, astringent, tonique et emménagogue très utilisé). Ce sont des drogues végétales et des produits chimiques. Mais Bouchet emploie aussi des médicaments composés : eau de salsepareille (dépuratif préconisé dans les dermatoses), eau de la reine de Hongrie (alcoolat de romarin, cher à Madame de Sévigné, qui est plus un produit de toilette qu'un remède...), hyacinthe (plus exactement « confection d'hyacinthe » ou électuaire de safran composé, stomachique et absorbant, que nous avons vu précédemment) et thériaque de Venise (la plus fine et la plus célèbre, réputée être un antidote universel)[47]. La bibliothèque de Bouchet est par ailleurs riche d'assez nombreux livres.

Pour sa part, Aymé Guiguet (1693-1769) a chez lui à Beaufort un cahier de 135 pages contenant près de trois cents remèdes de médecine humaine, à usage vétérinaire pour quelques-uns, auxquels s'ajoutent plusieurs autres recettes dont un « élixir de longue vie ». Nombre de ces remèdes sont destinés au traitement d'affections qui ne sont ni chirurgicales ni dermatologiques, et dont Guiguet indique qu'ils sont excellents, bien qu'il se défende de pratiquer la médecine ! Sa « pharmacopée » comporte 118 drogues végétales, 37 animales, 30 minérales, 23 d'origines diverses (sel, sucre, encens, vinaigre, etc.), et 22 d'origine inconnue (et non citées)[48]. Il en résulte que la moitié des composants de ses formules est d'origine végétale, les drogues animales et minérales y entrant pour 16 et 13% respectivement, le restant étant « à part » ou non précisé.

---

(47) VIALLET Hélène et MAISTRE Gilbert, « Chirurgiens du Beaufortain au XVIII[e] siècle », dans : *Chirurgiens et médecins d'autrefois*, Les Cahiers du Vieux Conflans, 2004, n° 165, pp. 9-42.
(48) VIALLET Hélène et MAISTRE Gilbert, *op. cit.*, pp. 20-24.

Diverses recettes de médicaments certainement composés, dont les formules ne sont pas divulguées et qui sont donc des remèdes secrets et qualifiés comme tels, figurent dans ce cahier : « sirop merveilleux pour la conservation de la santé », « remède contre la morsure d'un serpent », élixir de longue vie, eau de Rabel (alcoolé d'acide sulfurique, astringent, antiseptique et hémostatique), onguent aegyptic (mellite de cuivre escharotique, caustique employé pour la détersion des escarres, surtout en médecine vétérinaire), « véritable médecine de la reyne d'Angleterre », etc. Il s'y trouve aussi quelques recettes d'« aliments médicamenteux » : gelée pour les fébricitants c'est-à-dire les personnes fièvreuses, noix confites, biscuit purgatif[49]. Avec un tel ensemble, on peut augurer que Guiguet se livre régulièrement et sans doute assez abondamment à un exercice de la pharmacie, dont une partie est certainement totalement illicite... Est-ce vrai cependant ? À Nancy, les élèves du *Collège royal de chirurgie,* institué en 1771 et aboli en 1793, sont interrogés sur les médicaments destinés à leur pratique, et, parmi eux figurent plusieurs classes de médicaments d'usage interne et qui ne sont pas destinés aux suites de chirurgie : apéritifs, émétiques, purgatifs, emménagogues, médicaments ophtalmiques[50]. La chirurgie évolue ici vers la médecine !

L'élixir de longue vie cité plus haut est une formule très classique et très répandue, qui a traversé les siècles. Il est connu sous le nom d'« élixir suédois », d'« élixir du Suédois » et, en pharmacie, de « teinture d'aloès composé », et une formule destinée à sa préparation est présente dans de nombreux dépôts d'archives. Selon la légende, celle-ci aurait été trouvée dans les papiers d'un Suédois qui en faisait usage avec sa famille et qui lui devait une existence plus que centenaire... Il est facile à préparer puisqu'il suffit de faire macérer à douce chaleur six drogues végétales dans de l'alcool ou dans une eau-de-vie pendant dix jours puis de filtrer. Les ouvrages de pharmacie en proposent un grand nombre de variantes parées de noms divers. Excitant et purgatif, il est tout à fait d'actualité en notre XXI^{e} siècle puisqu'il suffit de se rendre dans les pharmacies et les commerces de parapharmacie pour en trouver, cependant que de nombreux ouvrages sur les plantes médicinales et tous ceux qui évoquent l'aloès ne manquent pas de le citer.

La bibliothèque de ces praticiens renferme des ouvrages de chirurgie et de gynécologie, bien sûr, mais aussi des livres de pharmacie réputés : la pharmacopée de Bauderon, une *Histoire des plantes*, *Le trésor des remèdes secrets*... Les *Cahiers*... montrent une belle photographie de la couverture du *Manuel des Dames de charité,* en usage chez l'un ou l'autre des praticiens étudiés[51].

---

(49) Une telle formule se trouve à la page 110 dans le formulaire de N. Houdmon (référence 26).
(50) DELOUPY Henri, *Le Collège royal de chirurgie de Nancy (1771-1793),* thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1938, Imprimerie Thomas, Nancy, 1938, pp. 132-133.
(51) VIALLET Hélène et MAISTRE Gilbert, *op. cit.*, p. 84.

La difficile question du crétinisme

Contrairement à ce que l'on peut croire, le mot « crétin » n'est pas un qualificatif qui s'adresse à des gens sains ayant eu un comportement anormal, mais à des personnes malades, atteintes à leur naissance d'une affection insoupçonnée, qui, en Savoie ou en Lorraine à cette époque, ne peut pas être prise en charge, et qui aboutit de ce fait à des anomalies irréversibles du développement de l'encéphale avec une arriération mentale majeure et divers troubles fonctionnels. Il est possible que le terme « crétin des Alpes », qui s'appuie sur des constatations médicales sérieuses, ait été popularisé par la célèbre invective proférée par le capitaine Haddock dans les aventures de Tintin.

Toujours est-il que cette affection est due à une carence majeure en (di)iode dans l'alimentation et l'eau de boisson, qui se traduit par une impossibilité pour la thyroïde à biosynthétiser les hormones iodées qui constituent sa raison d'être, et dont la carence se traduit d'une part par un développement important de la glande avec apparition d'une sorte de tumeur au niveau du cou, appelée « goitre », et d'autre part par un fonctionnement anormal des organes, le cerveau comme déjà indiqué, dont le développement dans l'enfance ne se réalise pas, mais aussi le cœur, les organes digestifs et les organes génitaux. Cette maladie se rencontre dans les zones éloignées de la mer, qui ne reçoivent pas d'air marin chargé d'iode et où la consommation des fruits de mer est faible ou nulle pour des raisons de rareté mais aussi de coût, et où l'eau des rivières ne se charge pas en iode puisque le sol n'en contient pas ou très peu. Contrairement aussi à ce que l'on croit, l'affection est habituelle dans d'autres régions « de France », et la Lorraine en est un site classique. Si la maladie n'existe plus de nos jours, une carence relative en iode reste d'actualité.

Il est tout à fait impossible à l'époque de traiter les enfants qui vont se trouver carencés car les signes de l'atteinte ne sont pas évidents d'emblée, les médecins n'en comprennent pas l'origine ou l'expliquent incorrectement, la physiopathologie de la maladie est inconnue, l'iode n'a pas été découvert et aucun lien n'est fait entre la géographie et l'affection... Cependant un traitement existe : l'éponge – qui se trouve dans l'inventaire de Moûtiers tout comme le mot « goitre » –, qui n'est bien sûr pas mis en œuvre systématiquement, pour les raisons précédentes et aussi pour des raisons de rareté des médecins et des apothicaires et d'impossibilité à régler leurs honoraires et leurs factures. L'éponge contient en effet de l'iode ; on l'utilise souvent sous forme calcinée afin de réduire le volume à ingérer, sans savoir malheureusement qu'une partie de l'iode s'est volatilisée ! Les Chinois semblent en avoir reconnu l'utilité plusieurs siècles avant notre ère et sa connaissance en Europe date de vers l'an mil à Salerne puis à Montpellier.

C'est ce qui explique aussi la présence « immémoriale », tant dans les formulaires officiels - les pharmacopées – et privés – par exemple les formulaires des hôpitaux –, que dans les livres de raison et les cahiers de remèdes qui se transmettent dans les familles, de recettes destinées au dégagement de la gorge occupée par le goitre en vue de la libre circulation

des humeurs, théorie qui nous vient d'Hippocrate : ambre à porter en collier, cendres de vipères et d'autres animaux, os de seiche, cendres de murex, grenouille réputée pour tous les maux du cou, et autres moyens empiriques. Comme les éponges et les produits marins sont encore plus rares à la campagne qu'en ville, il faut se tourner vers d'autres médications, comme celles présentées par le professeur Palluel-Guillard dans son ouvrage sur le sujet [52] : urine de génisse ou combinaison d'os de seiche, de pierre ponce, d'éponge, de coquille d'escargot séchée au four et dont le produit est mêlé à du sel, la médication devant être ingérée dans des conditions très précises. Tout cela se retrouve en Lorraine car l'hypothyroïdie est classique dans les départements de la Meurthe (disparu en 1871 et remplacé par la Meurthe-et-Moselle) et des Vosges [53] jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, et même après... À Nancy en 1785-1786, la *Pharmacopée des pauvres...* du professeur de médecine Nicolas Jadelot propose une formule de « poudre contre le goitre » qui, outre diverses drogues végétales, comporte de l'éponge brûlée, de l'os de sèche (*sic*), de la pierre ponce et du sucre [54].

Les remèdes populaires

Un tel alinéa est indispensable. En effet, les médecins et les apothicaires sont peu nombreux et, de plus, sont essentiellement présents dans les villes importantes. L'essentiel de la population ne peut donc avoir recours qu'aux chirurgiens qui jouent aussi le rôle de propharmaciens, ainsi qu'aux rebouteux ou rhabilleurs, aux cueilleurs de plantes et aux « détenteurs de secrets ». Si certains se contentent d'une attitude « scientifique », d'autres récitent des formules magiques tout en pratiquant divers gestes. Tous ces praticiens, qui traitent les brûlures, les hémorragies, les entorses et les luxations, voire savent réduire et immobiliser une fracture, sont indispensables à la vie et à la santé des campagnes, et le protomédicat ferme les yeux sur leurs activités. Il lui est impossible de faire autrement compte tenu de la faible médicalisation du duché : une vingtaine de médecins en 1723 et un nombre classiquement plus grand de chirurgiens, par ailleurs plus présents dans les campagnes : une soixantaine en 1743 [55].

Les recettes mises à disposition ou découvertes sont recopiées, quand cela est possible, dans les livres de raison, et divers documents qui sont transmis entre générations. Il s'en trouve aujourd'hui dans les dépôts d'archives. Il s'y ajoute, pour les familles aisées et instruites, les livres de recettes faciles à réaliser et bon marché qui s'intitulent « médecine et pharmacie des pauvres » et dont le type a été abordé avec celui, très connu, de Madame Fouquet.

---

(52) PALLUEL-GUILLARD André, *Goitreux et crétins des alpes... et d'ailleurs,* L'histoire en Savoie, 2003, n° 5, pp. 97-99.
(53) De 5 à 10 pour 1000 dans les Vosges en 1900, la Savoie dépassant 10.
(54) AMICE Géraldine, *Histoire du crétinisme, du goitre, de la thyroïde et de l'utilisation de l'iode en thérapeutique,* thèse de diplôme d'État de docteur en pharmacie (sous la dir. de P. Labrude), Nancy, 2010, p. 103.
(55) PÉPY Émilie-Anne, « Santé et établissements hospitaliers », dans : *Atlas historique et statistique de la Savoie au XVIII[e] siècle,* sous la direction d'Alain Becchia, collection Patrimoine, Université de Savoie, n° 3, 2012, p. 40.

Jean et Renée Nicolas livrent quelques-unes de ces recettes dans leur ouvrage « La vie quotidienne en Savoie »[56] :
- lièvre éventré cuit tout entier au four jusqu'à être réduit en cendres et dont un poids équivalent à celui d'un écu d'or est absorbé dans le bouillon, contre la colique et la rétention d'urine, à Annecy en 1735 ;
- limaçons écrasés placés sous les pieds du malade contre la petite vérole (la variole) à Aix-les-Bains, ou fressure[57] de mouton cuite en bouillon, dont l'écume est employée comme onguent sur le corps pour empêcher l'éruption, en Tarentaise ;
- oignons blancs cuits sous la cendre, coupés en morceaux et arrosés de « bonne » eau-de-vie appliqués sur le front contre le mal de tête ;
- lombrics pliés dans un linge, placés dans l'oreille du côté de la dent (cariée) qui fait mal, et renouvelés quand ils sont secs, jusqu'à disparition de la douleur. Ce remède est universellement répandu et vient de la croyance que la carie est due à des vers qui «mangent» la dent, et que les vers d'origine extérieure font mourir ceux qui colonisent la dent malade ;
- oie farcie d'aromates et rôtie dont le suc et la graisse sont exprimés, cet « onguent » étant utilisé chaud contre la sciatique.

Nombre de graisses animales – et la graisse humaine, en particulier de condamné – sont employées pour des frictions, chacune avec une spécificité, principalement contre les douleurs : graisse de chat, de renard, d'ours, de loup, éventuellement à fondre ensemble et avec laquelle ou lesquelles la partie douloureuse est badigeonnée. Pour les brûlures, la graisse de porc est recommandée, mêlée avec de la fiente de cheval, de jument, voire d'autres animaux domestiques, ou avec de l'urine. Le mélange est cuit dans un petit pot jusqu'à consistance solide et est employé comme emplâtre sur la région brûlée ;
- peau d'un chat fraîchement écorché (vivant) dont on enveloppe un membre en cas de faiblesse ou que l'on applique sur la plante des pieds en cas de fièvre maligne. On emploie aussi les pigeons, coupés en deux et appliqués sur le front en cas de céphalée...
- enfin, contre le goitre, prendre une écuelle d'urine d'une génisse « pleine de son premier veau », la mélanger à trois verres de miel, laisser en contact pendant vingt-quatre heures, et en boire un verre chaque soir au coucher jusqu'à « dissipation » du mal. Cette recette est citée également par Stefanini et Dubois.

Ces quelques exemples se retrouvent en France et en Lorraine avec diverses variantes. Les animaux rôtis et dont les cendres ou la graisse sont conservées, la graisse récupérée sur les carcasses, les animaux coupés en deux tout vifs et appliqués sur la partie malade, les vers dans l'oreille, l'urine animale et humaine sous différentes formes, etc., sont classiques. Ceci rejoint, en Lorraine,

---

(56) NICOLAS Jean et NICOLAS Renée, *La vie quotidienne en Savoie aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Hachette, Paris, 1979, pp. 303-308.
(57) On appelle « fressure » un ensemble de viscères prélevés en même temps sur un animal, habituellement le cœur, les poumons, le foie et la rate.

les médicaments des rebouteux du Val-d'Ajol (les Valdajou) [58] et certains des médicaments utilisés par la comtesse de Ségur, en particulier celui à base d'urine et de son, employé comme emplâtre dans le traitement des entorses.

Les ouvrages actuels présentent un nombre important de recettes, certaines sérieuses et d'autres pas, qui viennent souvent du fond des âges. Tout ceci reste d'une notable actualité ainsi qu'en témoigne l'ouvrage de Madame Colette Gérôme[59] paru en 2015, et riche de 234 pages et de 231 références et notes. En Lorraine, il y a une quinzaine d'années, Jean-Paul Claudel a pu consacrer à ce sujet un ouvrage au contenu similaire et faisant mention d'une immense bibliographie[60].

Combien d'apothicaires et où ?

La Savoie est un territoire réputé peu médicalisé. Mais, à cette époque, la plupart des régions se trouvent dans cette situation. On y dit, avec Madame de Warens et Jean-Jacques Rousseau, que « les apothicaires (y) sont presque les seuls médecins ». Dans sa thèse, Pierre Girard[61] cite la présence d'un peu plus de cent apothicaires en Savoie pendant le XVIII[e] siècle, en les présentant un par un et chronologiquement, mais sans préciser le lieu de leur installation pour une dizaine d'entre eux. Trente pour cent de ces praticiens ont leur officine à Chambéry, chiffre qui est très supérieur à celui de toutes les autres villes pour la même période pendant ce siècle : ils sont 8 à Saint-Jean-de-Maurienne et Annecy, 7 à Moûtiers, 3 à Conflans, Rumilly, Thonon et Évian, 2 à Lanslebourg, Aix (les-Bains), Montmélian, Tanninge et Bonneville. Toutes les autres bourgades citées ne disposent que d'un seul apothicaire, et certaines tardivement : La Roche (sur-Foron), Saint-Michel-de-Maurienne, Aussois, Yenne, Saint-Pierre d'Albigny, Aiguebelle, Grésy-sur-Isère, La Rochette, Séez, Douvaine, Saint-Jean d'Aulph (Aulps), Biot, Sallanches, Arvillard, Le Chatelard et Carrouge.

S'il existe simultanément sept apothicaires à Chambéry[62] dont la population varie autour de 10.000 habitants au cours du siècle, deux ou trois selon les moments à Moûtiers, il est vraisemblable qu'il y a au plus deux pharmacies à Saint-Jean-de-Maurienne et Annecy – dont la population est à peu près moitié moindre –, et sans doute une seule dans toutes les autres villes qui ont compté plusieurs titulaires successifs pendant le siècle[63]. Ceci conduit à évaluer le nombre des pharmacies en Savoie à quarante-trois en 1739, dont dix-huit en Savoie propre[64]. En Lorraine devenue juridiquement française en 1766, le nombre des pharmacies citées dans l'*Almanach Royal* pour 1791 est de quarante-neuf, dont dix à Metz et sept à Nancy, cinq à Bar-le-Duc et Toul,

---

(58) LABRUDE Pierre, «Les remèdes de Valdajou : des médicaments mal connus inventés par les rebouteux du Val d'Ajol», *Romarici Mons* (Remiremont, Vosges), 2014, n° 73, pp. 5-12.
(59) GERÔME Colette, *Médecine populaire en Haute-Savoie, op. cit.*
(60) CLAUDEL Jean-Paul, *La Médecine populaire en Lorraine*, Gérard Louis, Haroué, 2002, 157 p.
(61) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire de la pharmacie.... op. cit.*, pp. 194-198.
(62) PÉPY Émilie-Anne, *op. cit.*, p. 40.
(63) PÉPY Émilie-Anne, *op. cit.*, pp. 80 et 82.
(64) PÉPY Émilie-Anne, *op. cit.*, p. 40.

quatre à Verdun et Lunéville, deux à Pont-à-Mousson et Épinal et une dans quelques autres villes[65]. Ces chiffres permettent de considérer que la pharmacie est à peu près aussi bien représentée dans les deux régions, les villes les plus anciennes et donc les plus importantes, Chambéry et Metz, comportant le plus grand nombre d'établissements. De toute manière, les besoins de la population et ses ressources, sans omettre le nombre des médecins et celui des chirurgiens, ne permettraient pas à un plus grand nombre d'apothicaires de vivre décemment.

Le mariage et l'ascension sociale

Les deux sujets sont liés. Le mariage en constitue l'un des moyens cependant qu'il permet de conserver ou d'agrandir le patrimoine. L'homogamie est très pratiquée et ceci permet aussi de limiter les entrées extérieures dans la profession. Comme en France et en Lorraine, le statut de l'apothicaire le conduit à marier ses enfants dans des milieux de même niveau : apothicaire bien sûr et chirurgien, épicier, droguiste ou confiseur, cirier, ciergier, ce qui peut être intéressant au plan financier, moins au plan social car, si l'apothicaire reste un artisan, ses connaissances sont assez étendues comme en témoignent généralement les livres qu'il possède. Les mariages en milieu médical sont plus rares et ceux en milieu juridique encore plus. Il faut pour cela plusieurs générations d'ascension progressive.

La situation des fils est bien sûr différente de celle des filles. Comme déjà indiqué, les études des fils de maîtres sont, à l'image de ce qui existe dans de nombreuses régions, dont la Lorraine, facilitées, raccourcies et moins coûteuses... La probabilité que le fils ou l'un des fils devienne apothicaire et succède à son père est élevée, à moins qu'il ne choisisse la médecine. La situation de gendre de maître permet souvent de succéder à son beau-père, mais je n'ai rien trouvé pour la Savoie. Si une succession est impossible sur place, il faut changer de ville comme l'a fait Mermoz, membre de la famille de pharmaciens de Chambéry, en s'installant à Moûtiers. Mais l'ambition est aussi de faire de son fils ou de l'un d'eux un médecin à la faculté de Turin, de Montpellier, voire de Paris. C'est ce qui se réalise pour Pierre-François Mermoz, fils d'Hector et de Louise Anceney[66].

Les filles, si elles ne sont pas destinées à devenir religieuses, épousent des apothicaires, des chirurgiens, voire des médecins, ou des épiciers, des droguistes, des confiseurs, etc. À Annecy, Nicolas[67] cite le cas de Jean-Pierre Fontaine, marchand épicier et maître-confiseur, à qui son fils Jean-Claude succède et dont deux de ses nombreuses filles épousent un apothicaire, Péronne épouse Antoine Perrissin et Thérèse Jean-François Reymond cependant que Françoise épouse le chirurgien Crud. À Moûtiers, Marie-Aimée Quinson, fille d'Etienne, épouse le médecin Jean-Louis Bouvier[68].

---

(65) DORVEAUX Paul, « Les apothicaires de Metz - Leurs statuts », *La Pharmacie française*, numéro spécial de l'exposition internationale de Nancy de 1909, juillet 1909, pp. 60-65.
(66) MERMET Christian, dans *Mélanges en hommage..., op. cit.*, p. 97.
(67) NICOLAS Jean, *op. cit.*, p. 896 et 921.
(68) MERMET Christian, dans *Mélanges en hommage..., op. cit.*

L'ascension sociale peut se marquer comme ci-dessus, en nécessitant plusieurs générations bien sûr. À partir d'un aïeul de situation modeste mais éventuellement proche d'un « grand » et qui bénéficie de quelques moyens, un fils devient épicier ou droguiste ou confiseur. À la génération suivante, l'un d'eux est maître apothicaire et l'un de ses fils devient médecin. L'apothicaire a pu se constituer ou arrondir un patrimoine foncier et exercer à la ville quelque charge qui crée une notoriété. Pour sa part, le médecin a lui aussi un fils médecin et les mariages commencent à introduire la famille dans le milieu des hommes de loi.

On peut citer ici la famille Dessaix, issue du Chablais, avec Claude-Philippe, apothicaire à Thonon et qui épouse la fille de Maître Gentaz. Leur fils André-Joseph est chirurgien et leur petit-fils Charles-Eugène-Joseph, qui est médecin, devient protomédecin du Chablais en 1768. Sous l'Empire napoléonien, la famille comporte plusieurs officiers dont le plus éminent est Joseph-Marie (1764-1834), général et comte de l'Empire[69]. À Annecy, avenue de la Plaine, le quartier de la Gendarmerie porte le nom de cette illustre famille, cependant qu'une rue rappelle le souvenir de Joseph Dessaix[70]. À Nancy, la famille Harmant se trouve dans un cas similaire. Comptant nombre d'apothicaires, de chirurgiens puis de médecins, elle culmine dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle avec Dominique-Benoît, président du *Collège royal de médecine*[71]. Sa descendance se retrouve encore actuellement à Nancy. De semblables dynasties, comme les Le Chandelier à Rouen ou les Boulduc à Paris, ont été étudiées, la première par Olivier Lafont[72], et la seconde par Christian Warolin[73]. Il en existe maints autres exemples.

S'il existe des dynasties, le système permet cependant à ceux qui n'en sont pas de s'intégrer à la profession. Toutefois, une de leurs préoccupations est de créer une nouvelle dynastie d'apothicaires et de praticiens de la santé... C'est une des constantes de l'humanité.

Essai de synthèse et conclusion

Au terme de ces pages, il apparaît qu'au XVIII[e] siècle, la Pharmacie en Savoie n'a rien à envier à la Pharmacie des pays « étrangers » que sont la France voisine et la Lorraine un peu plus éloignée, encore indépendante ou déjà annexée. Il existe de très grandes similitudes dans presque tous les domaines de l'art pharmaceutique. Les apothicaires et pharmaciens de Savoie bénéficient d'une formation sérieuse, de connaissances actualisées et correspondant à l'état des sciences à ce moment, particulièrement dans le domaine encore balbutiant

---

(69) NICOLAS Jean, *op. cit.*, p. 900.
(70) GRANCHAMP Georges, « Rue Joseph-Dessaix », *Annesci*, 2006, n° 42, pp. 297-300.
(71) LABRUDE Pierre, « Les Harmant, une grande famille de chirurgiens, d'apothicaires et de médecins à Nancy au XVIII[e] siècle. Son représentant le plus éminent : Dominique Benoît Harmant (1723-1872) », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 2012-2013, à paraître.
(72) LAFONT Olivier, *La vie des apothicaires du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, à Rouen*, Imprimerie Bertout, Luneray, 2005, 190 p.
(73) WAROLIN Christian, « La dynastie des Boulduc, apothicaires à Paris aux XVII[e] et XVIII[e] siècles », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2001, n° 331, pp. 333-354.

de la chimie ; ils sont soumis à un contrôle régalien important et celui-ci a mis en place des mesures originales et importantes comme le contrôle de la collation des lettres de maîtrise des apothicaires ou celui de la compétence de leurs collaborateurs par l'Université de Turin. En France, une telle mesure sera beaucoup plus tardive.

En conclusion, contrairement à l'idée qui a servi de fil conducteur à ma réflexion et à ma rédaction, il n'y a quasiment pas de différences entre la Savoie, la Lorraine et la France. On peut presque anticiper sur une Europe de la pharmacie et du médicament comme cela se met en place dans nos pays actuellement. Il est important aussi de mentionner les décisions novatrices qui ont été prises en Savoie pendant ce XVIII[e] siècle, dit « des Lumières ».

Mon hypothèse était donc fausse... Ayant presque terminé cette étude, j'ai découvert une publication que j'aurais peut-être dû connaître...[74]. En effet, dans une longue affaire opposant à partir de 1750 les apothicaires de Rouen à l'épicier Gallot, coupable de vouloir se livrer à la vente de médicaments, celui-ci avait écrit, pour sa défense, que ces médicaments «ayant été composés en France, il faut de toute nécessité qu'ils y soient consommés parce que les étrangers composent leurs remèdes suivant leur pharmacie particulière et conforme au climat du pays». La communauté rouennaise avait alors rétorqué : « Il est vrai que le sieur Gallot par son état n'est pas fait pour avoir aucuns principes de pharmacie cependant il devrait savoir que cet art est le même dans toutte l'Europe et dans le monde entier ». Mais, si j'avais eu connaissance de ce travail, j'aurais certainement renoncé à ce thème et donc à cette présentation !

Pierre LABRUDE

---

(74) LAFONT Olivier, L'affaire Gallot ou la longue histoire des médicaments de l'armée des Flandres, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1997, n° 314, pp. 157-164.

Edmond de Ginoux,
un ethnographe aux îles Marquises

Edmond de Ginoux naît à Annecy le 28 juin 1811. Son père Hippolyte, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, déménage souvent : avant Annecy, il est en poste à Grenoble où ses deux premiers enfants voient le jour : Ernest en 1808 et Adèle en 1809. Ernest a laissé des mémoires. Il précise qu'à Annecy la famille habitait non loin du lac, une maison donnant sur une petite place de marché. D'une fenêtre on apercevait le château.

Deux sites peuvent correspondre à cette description : une maison voisine de la « Place aux bois » ou le pâté, attenant à l'église, et donnant sur la « Place Saint-François ».

En 1812, à la suite d'une nouvelle mutation d'Hippolyte, la famille rejoint Grenoble où vient au monde Oswald, qui sera un brillant officier de marine.

Conséquence de ces fréquents changements de domicile, Edmond va suivre une scolarité « itinérante » : Toulon, Forcalquier (chez les jésuites), Vesoul. Après le bac, il rêve d'une carrière militaire, mais échoue au concours de l'école de la marine.

En octobre 1830, il s'engage pour huit ans dans l'armée. 1830, c'est le début de la conquête de l'Algérie. En 1833, Ginoux embarque pour Oran. Il sera rapatrié en janvier 1835 et démobilisé car une épidémie de choléra sévit en Algérie.

Il va alors se lancer dans le journalisme. Bien qu'issu d'une famille royaliste très attachée aux valeurs traditionnelles, Ginoux manifestera des opinions libérales, anticléricales, anticolonialistes.

Il écrira dans « Le National », le grand journal d'opposition à Louis-Philippe.

Son expérience algérienne lui a donné l'envie de connaître des civilisations non européennes. Il se dit « possédé par le besoin d'apprendre et de voir du nouveau » . Il rêve de vivre « au milieu des sauvages pour mieux les étudier. » Il choisit l'Océanie.

Le 8 mai 1843, il prend la mer à Toulon sur la frégate Uranie. Le 16 septembre il arrive aux Marquises. – Un voyage de quatre mois et une semaine –. Rapide, pour l'époque ! Le canal de Panama n'existe pas. Le bateau doit faire escale à Gorée au Sénégal, traverser l'Atlantique Sud, jusqu'à Rio, contourner l'Amérique du Sud ; nouvelle escale à Valparaiso, puis cap sur les Marquises.

Tahiti et les Marquises évoquent pour beaucoup des images de cartes postales : vahinés souriantes, colliers de fleurs, nature luxuriante et généreuse,

eaux limpides aux poissons multicolores, danses exotiques, douceur de vivre...On se dit que les vers de « l'Invitation au voyage » de Baudelaire conviennent parfaitement à ces îles :

« Là tout n'est qu'ordre et beauté
Luxe calme et volupté. »

On verra que la réalité diffère de cette vision idyllique. Commençons par un rapide point géographique et historique :

Aujourd'hui, la Polynésie française compte 118 îles, réparties en cinq archipels, dans le Pacifique Sud :
- les îles australes
- les Gambiers
- les îles de la Société (avec Tahiti et Bora-Bora)
- les Tuamotu (avec l'atoll de Mururoa où se sont déroulés les essais nucléaires français)
- les Marquises, les plus proches de l'Équateur.

L'archipel des Marquises comporte douze îles. Six sont habitées. La plus vaste (340 km2), Niku-Hiva, celle où débarqua Ginoux, possède le chef-lieux actuel de l'archipel : Taïohaé (3000 habitants.)

Autre île remarquable : Hiva-Oa où Gauguin et Jacques Brel ont passé les dernières années de leur vie.

Un peu d'Histoire :

Le peuplement des Marquises se fait à partir de 150... 120 avant J.C. par des hommes venus d'Asie du Sud-Est et de Taïwan.

Au XVI^{e} siècle, les Marquises auront une population estimée à 100 000 habitants.

En 1595, quatre navires partis du Pérou sous le commandement d'Alvaro de Mendana abordent le 21 juillet à Futu Hiva . Les îles seront nommées Marquises en l'honneur du vice-roi du Pérou, Garcia de Mendoza, marquis de Canete.

Il n'y a ni or, ni diamants, mais des mouillages difficiles et une population cannibale. Les Espagnols vont délaisser ces îles.

Au XVIII^{e} siècle, deux voyageurs prestigieux font escale aux Marquises : William Cook et surtout Louis Antoine de Bougainville, qui publiera en 1771 la relation de ses voyages. Il croit avoir découvert aux Marquises « L'homme selon nature » cher à Rousseau. Il appellera Tahiti « La nouvelle Cythère ».

Cette image d'îles paradisiaques marquera profondément l'imaginaire des Occidentaux, jusqu'à nos jours. Un exemple : dans la trilogie marseillaise de Pagnol, Marius rêve d'aller « aux îles sous le vent ». Il abandonnera Fanny enceinte pour s'y rendre.

Au début du XIX^{e} siècle, des Européens, des Américains et des Asiatiques s'intéressent à nouveau aux Marquises. Ce sont :
- les baleiniers. Les ressources de l'Atlantique étant épuisées, la pêche se concentre sur le Pacifique. Les Marquises offrent un lieu de relâche, d'approvisionnement idéal.

- les commerçants qui exploitent le bois de santal et les perles.(à partir de 1860, les Chinois vont accaparer le commerce local. Ils représenteront 10% de la population).
- les missionnaires.

Conséquences catastrophiques de l'arrivée de ces étrangers: des maladies jusqu'alors inconnues, la syphilis, la tuberculose, la lèpre, d'autres fléaux comme l'alcoolisme ou l'opium vont décimer la population. En 1926, il ne reste que 2040 Polynésiens aux Marquises.

Les missionnaires et les représentants de la France combattent avec acharnement les croyances religieuses, la langue, les coutumes, le mode de vie des habitants. Les Marquisiens qui n'utilisent que la tradition orale vont se couper de leurs racines (ou les rejeter).

Les missionnaires n'agissent pas seulement dans le domaine religieux. Ce sont les « sous-marins » des deux grandes puissances qui cherchent alors à se constituer un empire colonial : les missionnaires protestants au service de l'Angleterre, les catholiques au service de la France. On sait que la rivalité de ces deux pays va connaître un point culminant, en Afrique, avec l'incident de Fachoda.

Dans le Pacifique, la situation est tendue : en 1840, les Anglais s'installent en Nouvelle-Zélande. La France va prendre prétexte d'une querelle entre missionnaires pour intervenir militairement en Polynésie. Une escadre commandée par l'amiral Dupetit-Touars se rend aux Marquises et, le 2 mai 1842, établit le protectorat français. Mais certains chefs tribaux se révoltent contre cette occupation étrangère . Les armes ne seront définitivement déposées qu'en 1880.

Quelle est la situation quand Ginoux arrive en 1843 à Nuku Hiva ? Il est confronté à une réalité bien différente de celle perçue par Bougainville.

La société est inégalitaire, hiérarchisée. : au bas de l'échelle, les pékios, ceux que Victor Segalen nommera les manants. Pas de tatouage, pas de place dans le paradis sous-marin, après la mort.

Au-dessus, les guerriers, les récitants. Tout en haut, le chef ; le grand prêtre et ses adjoints.

La religion est omniprésente ; elle intègre des dieux liés au cosmos, à la nature. Ces dieux réclament des sacrifices humains. Les victimes sont prises au cours de combats inter-tribaux annoncés, et précédés de la danse d'intimidation, le haka.

Les prisonniers sont tués à coups de massue puis mangés.

Il existe enfin de nombreux tabous et interdits. Sont tabous des personnes, certains lieux de pêche, des arbres, des fruits, des sentiers qui passent près de temples ou de cases mortuaires.

Enfreindre le tabou est puni de mort.

Contrairement aux autres Européens (principalement les militaires) qui restent près de la côte, Ginoux va pratiquer « l'immersion ».

Il s'installe à l'écart, dans un « faré » de toile (une tente). Il apprend la langue marquisienne et a des rapports amicaux avec les indigènes. Il commence à noter les coutumes, à rassembler des objets.

Il se rend ensuite à Tahiti où il fait fonction de procureur du roi auprès du gouverneur. Il crée le premier journal en langue française, « l'Océanie Française ».

En 1845, de retour en France, il remet au ministre Guizot un rapport très critique sur la politique coloniale française en Polynésie.

Il repart aux Marquises en 1848, accompagné d'une dessinatrice Adèle de Dombasle (une ancêtre de la chanteuse comédienne Arielle Dombasle). Devenu indésirable à Tahiti, il rentre en France en 1850. De ses deux séjours il a rapporté cinq cents objets collectés en Océanie, mais aussi en Amérique du Sud au cours de ses escales.

En 1857 sa santé fragile le pousse à acheter une villa à Nice, dans le quartier de Carras. C'est l'extrémité ouest de la baie des Anges, aujourd'hui contiguë à l'aéroport, mais à l'époque pauvre port de pêche. Il y installe ses collections. Pour les Niçois sa demeure deviendra « le musée Ginoux ».

Il entreprend la rédaction du catalogue raisonné des pièces rapportées. C'est une tâche colossale : Ginoux décrit, compare, donne des précisions historiques, mentionne coutumes, légendes, anecdotes... Il ira jusqu'au numéro 337 car en 1866, il est frappé d'hémiplégie. Sa famille le fait entrer à l'hospice Saint Jean de Dieu à Marseille. Il s'y éteint le 27 juillet 1870.

Sa demeure passera entre différentes mains. Elle a appartenu, sous le nom de « Maison blanche », à l'actrice Gaby Morlay. Le bâtiment sera détruit en 1958 malgré les protestations de Robert Hossein et Marina Vlady qui tournaient aux studios de la Victorine, à Nice, le film « Toi le venin ».

Les collections vont être rachetées par un mécène, un riche Hollandais qui vit à Cannes, le Baron Lyclama qui ajoute ces acquisitions à son musée personnel.

En 1877, il fait don de toutes ses pièces à la ville de Cannes. C'est dans cette ville que se trouve, aujourd'hui, le fonds Ginoux. Il occupe deux salles du musée de la Castre situé au sommet de la colline du Suquet.

Ginoux a pris la défense des Marquisiens, a cherché à préserver et à redonner vie à leur culture. Plusieurs personnages célèbres ont suivi cette voie :

- Le peintre Paul Gauguin. Il fit deux séjours en Polynésie, mais déçu par Tahiti trop « européanisée » à son goût, il gagne l'île d'Hiva -Oa aux Marquises, où il meurt en 1903.
- Quelques mois après son décès arrive Victor Segalen, jeune médecin de la marine passionné de littérature et d'art. Il achète une partie de l'héritage de Gauguin : sa palette, des tableaux. Il recueille des témoignages. Il écrira plusieurs articles sur le peintre. Il se rendra ensuite à Tahiti. Il rapportera de son voyage en Polynésie la matière de son premier roman « Les Immémoriaux », ode à la culture maorie, et violente critique des missionnaires protestants.



Tiki



Proue de pirogue, Océanie coll. Musée de la Castre, Cannes. Photo Germain.

Il publie son livre en 1907 sous le pseudonyme de Max Anély. Il espère être « goncourable ». Il rend visite à l'un des Académiciens Goncourt, Jules Renard. Voici ce que le féroce auteur de « Poil de carotte » dit de sa rencontre avec Segalen, dans son journal, le 14 novembre 1907 :

> Reçu la visite de Max Anély, auteur des « Immémoriaux ». Pas 30 ans, je crois, Médecin de la marine. A déjà fait son tour du monde. L'air jeune, souffreteux, pâle, rongé, trop frisé, la bouche pleine d'or qu'il aurait rapporté de là-bas, avec la tuberculose. Situation médiocre et suffisante. Voudrait le prix, non pour l'argent, mais pour écrire un autre livre.

- Alain Gerbault, né à Laval le 17 novembre 1893, mort en 1941, à 48 ans, mais il a eu trois vies : il a d'abord été un héros de la guerre 14-18, un as de l'aviation de chasse. Ensuite il a pratiqué le tennis à un très haut niveau. En 1921, il achète à un Anglais le voilier FIRECREST et il réussit, en 1923, la première traversée de l'Atlantique en solitaire. Il continue son tour du monde, se passionne pour la Polynésie.Il écrira : « Les décors des Marquises sont tous d'une telle grandeur et dépassent en beauté tout ce qui se peut imaginer que je ne suis pas digne de les décrire. »

Il recueille des légendes oubliées, enregistre des chants traditionnels. Il veut lutter contre l'alcoolisme en introduisant le football en Polynésie.

Sa fin est tragique. En 1940, il se trouve à Tahiti. L'île, par référendum, opte pour De Gaulle et la France Libre. Lui est un ardent pétainiste. Il doit fuir. Il erre d'île en île et échoue au Timor oriental, sous administration portugaise.

Épuisé, atteint de malaria, il meurt à l'hôpital de Dili, le 16 décembre 1941. Au cours des combats qui suivent son bateau sera pillé puis disparaîtra, et avec lui tous les documents et enregistrements que Gerbault avait recueillis.

- À propos des Marquises, difficile de ne pas citer Jacques Brel qui, en 1975, malade, las de la vie agitée qu'il menait en Europe, va passer les dernières années de sa vie dans l'île de Hiva-Oa, l'île de Gauguin.

Il a beaucoup aidé les habitants, avec son bimoteur JOJO et offert aux îliens des séances de cinéma, grâce à Claude Lelouch.

Revenons à Ginoux. Sa naissance à Annecy n'est pas le seul lien qui le rattache à notre région. Il a été l'un des nombreux correspondants de la Comtesse Marie de Solms, femme de lettres qui a vécu à Aix de 1853 à 1863. Elle fonde en 1858 une revue artistique et littéraire « Les Matinées d'Aix-les- Bains ». Elle en est la principale rédactrice, mais elle accueille des textes de correspondants illustres : Dumas, Sainte-Beuve, Banville, Ponson du Terrail...

L'exemplaire du dimanche premier janvier 1860, contient un récit d'Edmond de Ginoux : « Le collier d'Anao ». En voici le texte intégral :

À Madame Marie de Solms

Parmi les souvenirs que j'ai rapportés de mes longs séjours chez les peuples sauvages de l'Océanie et d'Amérique, figure un collier que vous ne porteriez pas, madame, ce qui cependant lui donnerait une bien grande valeur. Ce collier était la plus riche parure d'une charmante petite anthropophage de Noukou-Hiva. Il se compose de quelques centaines de dents de marsouin



Marie de Solms. Musée Massena, ville de Nice.

percées au-dessous de l'émail et rangées sur un même cordon de *formium-tenax.*

Voici, madame, comment ce modeste joyau est tombé entre mes mains :

Pendant mon premier séjour à Noukou-Hiva, je recevais chaque matin la visite de plusieurs jeunes Kanaques, dont le plus court chemin pour se rendre de leurs vallées à notre camp était de passer par le lieu où j'avais assis ma tente. Je m'étais solitairement établi au pied de la montagne, assez à l'écart du camp, un peu plus loin aussi du fort de Tou-Hiva, notre principale défense, et ma tente était comme un caravansérail où venaient se reposer les sauvages se disant nos amis.

Un jour je remarquai l'absence d'une de mes gracieuses protégées, enfant de treize ans à peine, femme pourtant depuis plusieurs années, dont l'espièglerie m'intéressait. J'en demandai la cause à ses compagnes habituelles, et à cette simple question tous les visages s'assombrirent. Une de ces folles Noukou-Hiviennes, plus hardie que les autres, jeta un regard scrutateur autour d'elle, puis s'approchant très près de mon oreille, me dit tout bas :

– Anao ne viendra plus à ton Faré d'étoffe.

– Pourquoi cela ?

– Anao a marché sur le *Tapou* ; on lui a mis la mort dans le sein.

Les exécutions de cette nature, dont le grand-prêtre frappent les femmes qui violent certaines lois religieuses, sont fréquentes aux îles Marquises, aussi fus-je moins surpris qu'affligé de la fatale condamnation encourue par une de mes visiteuses protégées. Bien que je n'eusse aucun espoir d'arracher cette cette victime à l'inflexible Vékétou, je me rendis en toute hâte à la case de la jeune fille.

La pauvre enfant, enveloppée d'une pièce de *tapa,* sorte d'étoffe faite avec l'écorce battue du mûrier à papier, était accroupie près d'une légère pirogue que plusieurs de ses amis garnissaient, à l'intérieur, d'une couche épaisse de coton vierge parfumé au bois de sandal. Dans un coin de la case, la mère d'Anao, immobile et silencieuse, paraissait insensible à tout ce qui se passait hors de sa pensée unique, la perte de sa fille.

Anao avait l'esprit calme et résigné, mais une affreuse pâleur couvrait son visage ; ses traits étaient fortement altérés; ses yeux, si vifs la veille, étaient éteints; ses membres tremblaient. Elle disait avoir froid, et cependant ressentir comme un feu lent lui brûler les entrailles.

Dès qu'elle m'aperçut, elle me salua de la paupière, comme cela se pratique entre amis chez les peuples Kanaques, et s'efforçant de sourire :

– Tu viens voir Anao, me dit-elle ; c'est bien.
– Oui, je viens voir ma pauvre enfant, que pour tout au monde je voudrais sauver. S'il est un moyen, en effet, de te rendre à la vie, espère !
– Me sauver, dis-tu ? Non, demeure, Matapo[1]. Les plus habiles Taotés des Faranis pourraient peut-être chasser la maladie aujourd'hui, demain le Taouata me tuerait ; il faut qu'Anao meure.
– Mais c'est horible *[sic]* à penser ; toi si pleine de force, si jeune, si heureuse !
– Matapo ne mourra-t-il pas ? Maintenant ou plus tard, tous nous devons aller dans le monde des esprits.
– Anao a donc méprisé un Tapou ?
– Oui.
– Quand lui a-t-on fait boire l'Héva ?
– Hier.
– Qui a mis le poison dans la nourriture ?
– On ne sait pas.
– Le grand-prêtre Vékétou s'est-il montré dans la vallée ?
– Non.
– A-t-on vu quelqu'un de ses hommes venir par ici ?
– Non.
– Mais qui donc peut avoir empoisonné la malheureuse Anao ?
– On ne peut le savoir. Quand ce n'est pas le Taouata, ce sont les esprits, et l'esprit de Patini m'a vue.

Il n'y avait pas à essayer de disputer cette jeune fille à la mort qui l'étreignait. Diverses tentatives avaient déjà été faites par nos chirurgiens dans des circonstances semblables, et sans aucun bon résultat. L'Héva est une sorte de noix dont le suc, encore non analysé, est un poison des plus actifs, seulement il fait mourir presque sans douleur; il endort comme l'opium. L'arbre qui produit ce fruit dangereux est assez rare, et le grand-prêtre seul a le droit d'y toucher, aussi est-il très difficile de se procurer de ce poison. Je suis probablement la seule personne qui ait pu en apporter en Europe. Je ne possède que quatre de ces noix.

Anao me raconta ainsi qu'il suit l'événement qui avait attiré sur elle la colère du grand-prêtre ou *des esprits :*

Une corvette française venait, il y a peu de jours, de mouiller sur la rade de Taïohaé. Dans l'état-major de ce navire se trouvait un aspirant tout frais sorti de l'école navale, dont les cheveux d'un blond ardent, bien plus que son teint blanc et rose avaient attiré les regards des sauvages. Aux yeux des Océaniens, une pareille chevelure était d'une beauté sans pareille. Elle avait valu au jeune aspirant le nom de Héka-rourou (cheveu couleur de l'Héka, cheveu-jaune). L'Héka, teinture favorite des Polynésiens, est composé d'extrait de curcuma et d'huile fine de coco.

Entre toutes les admiratrices du bel étranger (Papaa), Anao s'était sentie si irrésistiblement fascinée, qu'elle n'avait plus une pensée qui ne se rapportât

---

(1) Dans le langage officiel, les chefs me nommaient Tinou, corruption de Ginoux, le G, n'existant pas dans les treize lettres dont se compose l'alphabet polynésien. Dans la conversation familière, les sauvages me désignaient par le surnom de Matapo, littéralement œil-nuit, œil-obscur, à cause de ma myopie.

à lui, et dans le but de lui plaire, sa coquetterie avait inventé des parures qui avaient transformé cette enfant, naguère si délicieusement simple et naïve, en quelque chose d'indéfini, de très maniéré, il est vrai, mais d'une séduction extrême.

Si certaines comparaisons ne devaient pas paraître en quelque sorte ridicules ici, je dirais, pour rendre la vérité, qu'il y avait, à la fois, chez cette gracieuse Kanaque, de la Vénus grecque par la délicatesse et l'harmonie des lignes de son corps, de la Diane chasseresse par l'allure, de la Bacchante par l'accoutrement. Aussi, chaque fois qu'elle se produisait dans le camp, un murmure d'approbation la saluait-il. Ses compagnes elles-mêmes se montraient fières d'elle vis-à-vis de nous, car la jalousie est un sentiment inconnu dans ces îles, et elles cherchaient à la rendre plus belle encore.

Anao était heureuse de ses succès. Tous l'applaudissant, comment Héka-rourou ne l'aurait-il pas aimée ?

Un soir que, suivant leur habitude de chaque jour, les femmes des vallées voisines de notre établissement dansaient sur la plage, Anao résolut d'interroger le cœur de celui qu'elle aimait. Cheveu-jaune ne savait rien du langage Kanaque ; elle, ne savait pas un mot de français. Mais, pensait-elle dans sa naïve ignorance, il est des signes qui doivent avoir la même valeur chez tous les peuples, et IL me comprendra ! La femme étant la même partout, c'est-à-dire partout adorable, madame, elle s'imagine que partout aussi les hommes sont semblables, et qu'en tous pays dès lors, quelque chose d'analogue à la *Marguerite consultée* doit être un oracle s'expliquant sans secours de la parole.

Attirant donc le blond jeune homme, l'impatiente enfant arrache un brin de liane, en rapproche les deux extrémités, les croise l'une sur l'autre, tire un peu de manière à former un lien très lâche, et le présente au candide aspirant. Celui-ci, pour qui ce petit manège n'est qu'un jeu puéril, reçoit le brin de liane, et voyant un nœud commencé, machinalement l'achève.

Ce mouvement bien simple remplit d'une joie ineffable l'âme de notre gentille Kanaque. Le nœud n'a pas été défait ; au contraire, il est serré fortement. Donc IL l'aime ! Pensait-elle. – Mais l'épreuve a trop de charmes pour n'être pas renouvelée sous une autre forme, ensuite Anao craint (car il se glisse toujours un doute dans le bonheur), elle craint que Héka-rourou n'ait pas bien saisit la signification de ce qu'il vient de faire. Détachant de sa couronne une fleur de Tiaréï (Gardenia tahitensis), elle la fend dans sa longueur de façon à ne plus faire tenir ensemble les deux parties que par le pédicule, et la présente encore. Cette fleur, d'une blancheur de lys, est fort belle ; son parfum est délicieux. Le jeune homme, en la recevant, rapproche les deux parties pour respirer la senteur du Tiaréi, et garde le tout.

Anao ne se possède plus ; le dernier doute est dissipé, le bonheur l'inonde.

Pendant que se passait cette scène du premier âge, le soleil était descendu derrière la montagne des Happas, et la nuit se fait subitement sous l'équateur. Les femmes avaient précipitamment déserté la plage et regagné leurs toits de bambous ; seule, la trop heureuse enfant avait négligé l'heure. Or, dès que

le jour a disparu, aux Marquises, les Toupapaos, esprits des morts, pour qui les ténèbres sont faites, sortent du monde inconnu où ils résident et viennent s'ébattre dans les hautes herbes, visiter les lieux que leurs corps avaient habités et rôder autour des cases. Un guerrier n'oserait pas, la nuit, perdre de vue le feu qui perpétuellement brûle sur son toit. Comment une jeune fille, une enfant ne serait-elle pas épouvantée ?

Aussi Anao a-t-elle peur. Elle prie Héra-rourou de la reconduire dans sa vallée ; mais le moment est mal choisi, car le canot dans lequel l'aspirant doit rejoindre la corvette va quitter le rivage. Touchés de la situation où se trouve la belle suppliante, les officiers font plier en sa faveur la rigidité du règlement ; toutefois il faut se hâter.

Du point où était placé l'embarcadère, deux sentiers mènent à la vallée des Téiis, qu'il s'agissait de remonter ; l'un, celui qu'aurait dû suivre la Noukou-hivienne, fait un détour assez grand, et le trajet est long par cette voie ; l'autre est direct, mais ce dernier longe la case mortuaire de la reine Patini, et ce passage, permis aux hommes, est *Tapou* pour les femmes. Il n'y avait cependant point à hésiter. Le canot devant pousser au large le plus tôt possible, c'était par ce sentier sacré qu'il fallait passer.

Anao frémit, mais elle avait eu tant de bonheur dans la soirée ! Et puis la nuit était déjà si sombre, que sans doute l'esprit de Patini aurait pitié d'elle. Cheveu-jaune l'entraîne, et bientôt elle arrive au terme de sa course. Tremblante, mais ivre de bonheur, elle se jette sur sa natte, pour rêver de celui qu'elle aime.

Anao n'avait oublié qu'une chose, c'est que dans son île tout se voit, tout s'entend, tout se sait. Nul, certainement, parmi les siens n'avait vu ni entendu la jeune fille marcher dans le sentier défendu ; mais, au jour, l'empreinte d'un petit pied de femme fut aperçue dans la poussière du sentier. Il n'en fallait pas plus pour dénoncer le crime, et c'est en punition de ce sacrilège que, guidée par le grand-prêtre, une main mystérieuse avait déposé le suc de l'Héva dans les aliments de la coupable.

– Mon enfant, repris-je quand Anao eut achevé son récit, entre toutes les femmes qui préparent les herbes de santé, ne s'en trouve-t-il pas une connaissant un remède contre l'Héva ?

– Il n'y en a point.

– Il faut donc qu'Anao meure ?

– Avant le soleil de demain.

– Et c'est Cheveu-jaune qui t'a perdue !

– Ne parle pas mal de Héka-rourou, Anao l'aime.

Étonnante nature, me dis-je, envisager la mort avec ce calme, et dans un pareil moment parler d'amour..... !

Comme je continuais à garder le silence, les compagnes de la pauvre fille, tout en travaillant à préparer le cercueil de leur amie, entonnèrent sur un rythme plaintif un chant dont les paroles improvisées disaient les louanges d'Anao et les regrets de la vallée. La malade elle-même, surexcitée par ce témoignage de sympathie, murmura sur le même ton des strophes où elle

peignait sa peine de quitter si tôt sa famille, ses jeux, ses amours et la vie.

Après ce triste chant, Anao détacha ses boucles d'oreilles en os sculptés et le collier de dents de marsouin qu'elle portait au cou ; ensuite elle me dit :

– Ces boucles d'oreilles sont pour Héka-rourou ; il viendra les prendre. Toi, Matapo tu as été bon pour Anao ; tu lui as donné à boire, tu lui as donné à manger dans ta maison d'étoffe, prends ce collier, tu l'offriras à la femme qui t'attend sur la terre de ton pays.

– J'accepte ce collier, et comme aucune femme ne m'attend sur la terre de mon pays, je le conserverai en mémoire de toi.

Cinq ans après cette époque, je débarquais pour la dernière fois à Noukou-Hiva, et, je ne sais comment, ma première course me conduisit dans la vallée des Téiis. À l'extérieur d'une case de moi bien connue, rien n'était changé : les mêmes cocotiers faisaient pleuvoir leurs longues palmes sur la paisible demeure; la même brise qu'autrefois [que] j'aimais respirer près du ruisseau qui côtoie la case, s'élevait toujours de la mer douce et fraîche, comme si l'âme de cette tranquille solitude n'en était point partie.

– Maki-Réva ne me reconnaît pas ? demandai-je à une femme qui du seuil de l'habitation semblait épier mes traits et chercher un nom dans son souvenir.

– Oh ! sois le bienvenu, Matapo. Entre, et que la présence d'un étranger ami appelle la prospérité sur mon Faré.

– J'arrive de la mer, et avant que le premier soleil n'ait atteint la crête de la montagne derrière laquelle il se couche, j'ai voulu saluer la pirogue d'Anao.

– La voilà.

Suivant la coutume des sauvages de Polynésie, une moitié de la case était occupée par les dépouilles de plusieurs générations nées et mortes au même lieu. La pirogue d'Anao, entourée de bandelettes blanches et rouges, était la plus rapprochée de la porte, et par conséquent la plus éclairée. De frêles branches de Pourao la soutenaient à un mètre du sol, et tout autour, disposées comme des lustres, pendaient des moitiés de cocos contenant la nourriture offerte aux esprits des morts.

– Moi aussi, pensai-je, j'ai une offrande à déposer sur cette bière.

J'allai dépouiller de ses fleurs à peine écloses un énorme buisson de Tiareï, et je les semai sur le cercueil, en répondant à une muette interrogation de la pauvre mère :

– Ta fille était fraîche comme ces fleurs parfumées, elle a été enlevée au début de son printemps ; ces fleurs iront lui redire dans la région des esprits, qu'en notre monde ce qui promet le plus le bonheur, l'espérance, ne dure trop souvent qu'un matin.

Edmond de GINOUX

Remarques :

Ginoux signale que la langue marquisienne ne comporte pas toutes nos consonnes. Entre les années 1860 (date de la parution de son récit) et aujourd'hui, les transcriptions en français ont changé.
Tapou est devenu Tabou
Sandal .....Santal
Héva .....Réva ; ce dernier nom désigne le poison extrait du fruit de l'arbre faux manguier.

Remerciements :

L'intégralité du catalogue raisonné écrit par Ginoux a été publié par Monsieur Frédéric de la Granville dans son ouvrage très bien documenté et abondamment illustré : « Edmond de Ginoux, ethnologue en Polynésie française dans les années 1840 » (Éditions de l'Harmattan).
L'essentiel des détails biographiques que je mentionne provient de son livre ; il m'a par ailleurs communiqué des extraits du journal (à ce jour non publié) d'Ernest de Ginoux.

Autres ouvrages cités :

- *Voyage autour du monde* (texte de 1771) Louis Antoine de Bougainville ; dans *« Les grands voyageurs »* CNRS éditions.

- *Les Immémoriaux*, Victor Segalen, 10-18, numéro 335.

- *Journal*, Jules Renard, La pléiade.

- *Un paradis se meurt*, Alain Gerbault, Hoëbeke édition.

- La bibliothèque de l'Académie Florimontane, à Annecy, possède 20 numéros de la revue de madame de Solms « Les Matinées d'Aix-les-Bains » ; celui du premier janvier 1860 comporte le récit : « Le collier d'Anao ». Ginoux a repris un texte relatif à la pièce 232 de son catalogue raisonné, en développant (en enjolivant?) l'histoire d'amour entre Anao et l'officier français.

Remarques : le *n* espagnol se prononçant *gn* possède une espèce de *s* renversé au-dessus de lui. Ce signe est présent sur le dernier *n* de Mendan*a* et sur le *n* de Can*e*te.

Jean-Claude REY

Académie florimontane

Concours de Poésie 2015

Sachez-le, c'est le cœur qui parle et qui soupire
Lorsque la main écrit, c'est le cœur qui se fond ;
C'est le cœur qui s'étend, se découvre et respire
Comme un gai pèlerin sur le sommet d'un mont.
Et puissiez-vous trouver, quand vous en voudrez rire,
À dépecer nos vers le plaisir qu'ils nous font.

Ainsi s'exprime Alfred de Musset dans sa pièce intitulée NAMOUNA, rappelant que dans l'élan, qu'il soit amoureux ou poétique, c'est le meilleur de l'être humain qui atteint son sommet.

Élan traduit en des formes et suivant des règles bien définies que le jury de ce concours, à l'unanimité, invite les futurs participants à mieux consulter pour embellir cette merveilleuse fleur qu'est le poème.

C'est, aussi, par le jeu des assonances et consonances que demeurent inoubliables les plus beaux poèmes de notre si belle langue française.

Permettez-moi de rappeler que, chaque année, ce palmarès est le fruit du travail de toute une équipe rompue à cet exercice délicat d'extraire, de l'ensemble des textes reçus, ceux qui, par la forme autant que par le fond, s'inscrivent dans la continuité de l'esprit de l'Académie Florimontane, c'est-à-dire le respect des règles de la prosodie !

Cette équipe, réunie au mois de novembre aux Jardins d'Arcadie à Annecy-le-Vieux, par le président du concours, Gilbert Chatenoud, était composée de Mesdames Georgette Chevallier, Brigitte Hermann et Solange Jeanberné ainsi que de Messieurs Léo Gantelet et Jean-Pierre Coudray. Elle est, depuis cette année renforcée par la présence, souriante autant qu'efficace, de Madame Claude Laville, par ailleurs depuis longtemps rompue au travail d'animation de lectures.

Après délibération le palmarès 2015 est le suivant :

Prix de poésie libre :

ex-aequo :
Le n° 20 :..... Xavier
Le n° 57 :..... Oko

Prix du concours traditionnel Andrevetan :

Premier prix..... ...le n° 33.....Grannyflore
Deuxième prix.....le n° 58.....Artisane
Troisième prix..... le n° 59.....Athénas

Mention Très Honorable le n° 11.....My
le n° 51.....Coccinelle
le n° 52.....Nymphéa

Mention honorable..... le n° 31..... L'Occitan
le n° 54.....Lilabel

Auteurs cités..... le n° 35.... Jean Louvatier
le n° 45.....Odelyss

Dans les envois moins chanceux figurent, bien évidemment ici ou là, des passages remarqués.

C'est le cas du **n° 1 LE LIGÉRIEN**, (les Ligériens sont les habitants de la Loire). Dans un sonnet intitulé «AU JARDIN D'HÉLOÏSE», l'auteur passe chez la fleuriste dans le louable souci d'offrir des fleurs à sa bien-aimée.

Ayant choisi et réglé son achat voici que, tout à coup, il discerne dans les yeux de la belle une soudaine tristesse…

Voilà qu'il change d'avis et lui offre le bouquet qu'elle venait de composer.

L'informant du dessein de fleurir ma Maîtresse
Je vois sourdre en ses yeux une intense détresse.
La Belle au doigt fluet torturait son collier.

J'ai donc choisi la rose alors à l'improviste,
Délaissant l'églantine au tréfonds du hallier,
Mon cœur aventureux s'entichait de l'Artiste.

Le **n° 19 ALIETTE,** dans un texte intitulé « LA PIERRE DES TEMPS » s'en vient le soir prier à ce qui est pour elle l'autel des Titans,

Dominant les à-pics d'un granit pur et froid,
Sans cesse des hauts vents visitée au passage,
La Pierre des temps veille au destin de l'endroit.

Cet autel de Titans entre le ciel et l'ombre,
Où vont officiant les âmes de la nuit,
Dresse depuis toujours son roc sur le val sombre
Au vent profond des soirs l'immense écho bruit.

Cette perle mythique à l'infini s'allume
Et rayonne parmi la couronne des soirs;
C'est tout le Rêve humain que sa flamme consume,
Illuminant la nuit aux clartés de l'espoir.

Le **n° 50 PAGINAIRE,** dans son premier texte intitulé « ERRANCE » nous confie :

Sous l'étreinte du temps qui fige le Destin
Se conjugue l'espoir dans un vent d'allégresse

De cueillir chaque jour au souffle du matin
Le bonheur innocent d'un moment de tendresse.

« LUCIDITÉ », son dernier texte, s'achève affirmant :

Construire le pardon sans nier l'évidence
Peut combattre le feu du plus sombre horizon
Pour que rire de tout soit toujours une chance !

Le **n° 23 DESCOMBES**, se distingue par un envoi de quatre sonnets.
Les trois premiers racontent la vie de son grand-père, combattant du maquis de la dernière guerre.
Dans le quatrième sonnet, c'est le grand-père lui-même qui parle.

CAUCHEMARS

Soudain ma Sten crépite. Un jeune Allemand tombe.
Mes tirs ont abattu le petit fantassin.
Quelle est cette douleur ?… Je suis un assassin
– Ceux du Maquis et moi faisons une hécatombe –

Le devoir est cruel ! Mon jugement succombe.
Libérer mon pays tel était mon dessein.
Dans mon crâne des mots cognent comme un tocsin :
« Ordre, obéir, combat…L'acte ultime t'incombe ».

Je me réveille. Effroi ! dans tous mes cauchemars,
Je le vois grimaçant, fauché, les yeux hagards,
Je souffre car son sang nourrit trop tôt la terre.

Mais il servait un camp frappé d'insanité.
Il me fallut tarir mon fonds d'humanité :
Il rejaillit en pleurs depuis ce jour de guerre.

PRIX DE POÉSIE LIBRE

Nous allons parler maintenant des deux lauréats retenus par le jury pour le prix de poésie libre ; deux candidats se partagent cette année ce prix décerné à l'initiative de Solange Jeanberné.

Le **n° 20 XAVIER,** nous entraîne dans le monde cruel et noir de la réalité.
« ÉTOILE FILANTE », son premier texte, aborde le thème ô ! combien inhumain, la lapidation d'une femme enfouie jusqu'à la poitrine !

Chants du désert
Échos de mort et d'absolu.
Femmes ombres filantes et d'Arabie,
Au regard grillagé, s'éclipsent voilées sous un ciel interdit.

Le vent qui souffle étrangle et sue.
Du sable crépite dans l'air aveuli.
Silhouettes noires, vies évanouies
S'enfouissent au creux des dunes nues.

Des murailles invisibles ils ont surgi.
Nuée d'hommes pour un tribunal au code d'infamie
.....
Arrachée au jour, ensachée de toile blanche, l'ont enfouie jusqu'à la poitrine.

Le juge jette la première pierre, puis le père, puis le mari, puis les fils, puis la meute.

Pierres rondes pour briser les os,
Pierres coupantes droit sur le visage,
Pierres qui lacèrent comme des crocs.
Jets de vengeance et jets de rage.
Des perles de sang sèchent au sortir de sa bouche brisée.
C'est l'humain tout entier dévasté
Maléfique Orient
.....
Visage indécent
Qu'il faut couvrir ou violer !

Sa voix s'est tue.
Pas encore sa vie.
C'est long de fracasser le visage d'une femme,
On croit que c'est fragile un souffle, une âme,
Il faut s'acharner, s'acharner encore sur ce chant assassiné.
.....
Si lent en ce jour qui commença par une aube de lait
Pour se finir dans les ténèbres de l'encre noire d'un verset.
Et personne à enlacer pour mourir.

Rien maintenant n'agite plus cet immense sablier d'éternité.

Qui hurlera dans ce désert ?

Tableau ô ! combien tristement réaliste de la mise à mort d'une femme.

Voici « VEILLE », un texte qui rappelle ce qui s'est passé dans les camps tristement célèbres de la mort.

Tous ceux passés, trépassés au fil des jours comme au fil de l'épée,
Dans le grand écart des cris
Quand les yeux des fous se voilaient de sang,
Quand les trains traversaient en hurlant la fosse de la nuit,
Carcans de métal noir et leur bétail humain,
Et la mort en étau et le soleil de l'autre côté du monde,
Entre les hommes, entre les ombres.

Où sont-ils ?
……
Et nous sagement inutiles, âmes décapitées
……
Un peu de vent nous le rappelle
……
Il faudra bien passer outre la marée éternellement renaissante de la bêtise humaine.
Et tutoyer les rochers,
Et solides, dire : plus jamais ça…
Pour personne !
Et veiller, veiller toujours,
Ne plus s'endormir la joue contre le ciel, hors des sanglots des hommes
Veiller tard.
Pourquoi croyez-vous que les ténèbres brillent ?

On ne peut rester insensible à une telle relation de ce temps d'épouvante !

Le **n° 57 OKO**, s'il sait créer un sonnet sans fautes (« ILLUMINATION DU TOMBEAU »), sait aussi prendre des libertés avec la poésie dite classique (pour les rimes par exemple ou par la place qu'il donne au « e muet » dans « LE FORGERON ») et peut également écrire de la belle et vraie poésie libre dans « LE CIEL EST DE PAPIER » ou « L'ILLUSIONNISTE ».

LE CIEL EST DE PAPIER

Les foudres au-dessus font des ombres chinoises
Sur l'azur qui frissonne.

Dans les grands carrés de nuages
Ces brumes de feu qui détonnent
Les dieux semblent tordre le vide
Dans un pliage humide.

Dans le noir théâtre qui gronde
L'espace prend des rides d'encre ;
Sur le tissu du ciel
On façonne le monde,
On façonne le monde.

Dans le papier du firmament
La pluie s'assèche en confettis,
Le jour se courbe
Il se déploie ;
Et, dépliant ses ailes des nuages blanchis,
L'univers en nuée de grues
Prend son essor d'origamis.

L'ILLUSIONNISTE

Je suis un magicien.

Dans mon cœur ténébreux je dérobe cent cœurs ;
Et les illusionnées,
Les désillusionnées,
Disparaissent en un soupir
S'évanouissent en un tour
Et s'effacent en un clin d'œil.

Je suis marionnettiste.

Et de mes doigts trompeurs je tire les ficelles,
Et de mon chant menteur et faux j'attire
Celles
Qui ont noué leur âme aux cordes que je tiens.

Toutes gémissent à mes pieds:
- Et moi ?
- Et moi ?
- Et moi ?

Mais moi, broyant les fils, je leur réponds, tranquille :
- Patience mes Amours ;
Attendez votre tour.

Nous abordons maintenant le palmarès de notre concours traditionnel qui accepte toutes sortes de genres poétiques : de la poésie classique, néoclassique voire libre et des poèmes en prose. Mais le jury souhaite qu'à l'avenir la distinction soit claire. Le règlement inséré sur le site de l'Académie précise désormais :

Prix « poésie libre » : Attention ! Le poème libre doit avant tout restituer l'effet de liberté voulue par son auteur lors de sa composition ; il ne doit donc ni comporter des rigueurs propres au classique ni se comparer à la prose poétique.

Autres prix : pour ce qui est de la poésie classique ou des poèmes à forme fixe, une parfaite application de la versification sera exigée.

AUTEURS CITÉS

Le **n° 35 JEAN LOUVATIER**, très agréable à lire, aura, si ce n'est déjà le cas, de belles récompenses en d'autres concours.

Multiple, rassurant et coloré, son chant est à la mesure de ce que l'on éprouve devant un merveilleux paysage inattendu.

« DANS LES BRANCHES DU TEMPS » est le titre de son deuxième poème. Il évoque la frontière de l'aubier et du bois que tétanise la brûlure du gel, où le cœur du rouvre sait conserver les impatiences du désir.

Ses « ROSES D'ISPAHAN » ont l'innocente candeur des amours enfantines, la volupté des odalisques, la cruauté des amours persanes et toute l'insolence de la jeunesse. Jusqu'à l'audace de braver l'interdit !

Le **n°45 ODELYSS,** fait débuter son envoi par un sonnet-acrostiche intitulé « L'AIGO BOLIDO », une recette de son grand-père à vous mettre l'eau à la bouche, préparée dans une vieille soupière. Viennent ensuite les « lisques dorées », sorte de pain perdu préparé par le même grand-père. La meilleure, c'est la première.

Brûlante en son habit doré
Sur mon assiette elle croustille,
Un vrai bonheur pour les papilles
Et pour les yeux et pour le nez.

Les tableaux gourmands de Vermeer, Jordaens, Caravage ou Chardin nous grisent et nous ensorcellent tandis que Paul Albert Laurens nous fait participer à un moment d'intimité autour d'un thé. Et l'ensemble se termine par un « dernier thé » avec Sarah Bernhardt à Belle-Ile–en-Mer.

MENTIONS HONORABLES

Deux candidats se partagent cette mention :
Le **n°31 L'OCCITAN** et le **n° 54 LILABEL**

L'OCCITAN dans un premier poème intitulé « VIEILLIR » interpelle sa muse.

Ô ! Muse, perçois-tu, dans ces profonds appels
La chanson du vieillir, dont nos cœurs s'égosillent,
Les muettes clameurs, les douloureux gospels,
De nos corps déconstruits que les ans déshabillent ;

Regarde s'éloigner sur les ailes des vents
De nos jeunes soleils l'éclat qui s'effiloche,
Où les mots surannés de nos ébats fervents,
Se perdent dans l'oubli que la mémoire écorche ;

Sens-tu cette chaleur, parmi tout ce verglas
Ériger sans faiblir ce rempart de Tendresse,
Faisant cogner nos cœurs, bien plus fort que les glas,
Où la fièvre d'aimer s'abreuve avec ivresse,

Quand l'âme mise à nu, malgré sa vétusté,
Chaque jour rebâtit sur nos propres décombres,
Et nostalgique peint, emplis de vénusté,
Des souvenirs heureux, les images en nombres…

Ce chant est bien celui de tout ce qui vit ici bas ! Pour le prolonger l'auteur nous invite à suivre son parcours en écoutant :

BALADE … Occitane…

Je suis toujours vêtu, depuis la tendre enfance,
De ce hâle sur moi, posé comme une peau.
Dans l'océan d'azur, le jour de ma naissance,
Par le ciel occitan penché sur mon berceau.
… au sol …
Où fidèle ma muse à cet humble s'allie
Pour ensemble gravir ce qui est buissonnier,
Et qu'éternellement vive la poésie
De Genet aux maudits, Charles Cros et Chénier…

Fleurs de rime, venant des rivages d'Homère,
Poèmes éternels, de Virgile au Latium,
Parfums d'alexandrins aux encens de Cythère,
Par Éole amenés dans la Mare Nostrum.

Sur la Terre Occitane où la Grèce et puis Rome
Ont fait naître et chanter un jour ce vent nouveau,
Dont notre âme depuis s'enivre de l'arôme,
Et nos vers alizés en dispersent l'écho…

Alors sur l'infini, des chemins de halages,
Reliant à jamais la mer aux océans,
Je promène ma plume au cœur des paysages,
Qui habillent mes jours et fleurissent mes ans.

En somme une bien agréable promenade !

Le **n° 54 LILABEL**, du classique quatrain au sonnet traditionnel nous invite à accueillir le matin en des textes bucoliques.

Malgré la banalité de l'expression « chanter une chanson », cette forme classique où le premier vers de la première strophe devient successivement le deuxième puis le troisième et enfin le quatrième vers des trois strophes suivantes en fait un texte agréable à écouter.

LORSQUE LE CLAIR MATIN

Lorsque le clair matin vient câliner la rose
Les rayons de Phébus ont leur douceur de miel
Sur le jardin d'Alep où plus rien n'est morose,
Illuminé, sans fard, sous l'éclat bleu du ciel.

Le temps tout alangui, semble, grand virtuose,
Lorsque le clair matin vient câliner la rose,
Délier de ses doigts l'écheveau du bonheur
Que viendra recueillir le simple promeneur.

C'est comme si l'amour nous récitait sa prose
Avec tous les parfums qui montent à l'instant
Lorsque le clair matin vient câliner la rose,
Et dans les cœurs conquis il se fait transcendant.

La tristesse dans l'âme aussitôt se nécrose
Car le jour jusqu'au soir chantera la chanson
De ce moment empreint d'émois à l'unisson…
Lorsque le clair matin vient câliner la rose.

Voici maintenant :

QUAND LE JOUR POÉTISE…

Le jour a pris sa plume…Il écrit son histoire
En traçant dans le ciel des pictogrammes d'or,
Des lettrines de feu pour marquer la mémoire
Et laisser une empreinte en livrant son trésor.

Ses vers nous décrivant les nuances des heures,
Dont chacune a l'aura de nos propres émois,
Marqueront les esprits des couleurs les meilleures
Au fil du temps qui passe en décomptant les mois
…/…
Alors fi des malheurs, sachons, ami, relire
Ses quatrains les plus beaux en oubliant d'hier
Des vers boiteux parfois mais qui savent nous dire
Que la vie est cadeau…ce qu'il nous chante, fier !

Peut-être un peu d'abus de consonances pour fêter l'aurore.

MENTIONS TRÈS HONORABLES

Trois MENTIONS TRÈS HONORABLES ont été décernées aux numéros 11- 51 et 52.

Le **n°11 MY**, connaisseur respectueux des règles de la prosodie, semble savoir que c'est dans la simplicité que naissent les plus beaux poèmes. Voici, en octosyllabes, son retour à la maison après une longue absence.

POUSSIÈRE DU PASSÉ

En pénétrant dans la maison
Après vingt ans de longue errance,
J'ai revécu, plein de raison,
Les jours heureux de mon enfance

Sur la table, sur le fauteuil,
Plus grises d'année en année
Des housses, longs manteaux de deuil,
Vêtent la vie abandonnée ;

Aux fentes des volets fermés
Se glisse un rayon de lumière
Révélant les objets aimés,
Sous une couche de poussière ;

Le vieux papier peint du salon
A pris les teintes délavées
Que donne le temps tout au long
De ces saisons qu'il a bravées

Et ses pimpants bouquets de fleurs,
Ombres de modes surannées,
Perdant l'éclat de leurs couleurs,
Ne sont plus que roses fanées.

En toute chose, comme en nous, les basses œuvres du temps laissent l'empreinte indélébile des plus belles saisons !

MY nous invite, maintenant, à un

SOIR DE CONCERT

Le chef est arrivé, les applaudissements
S'élèvent impromptus suivis d'un court silence ;
Après quelques accords cesse la turbulence,
Puis monte crescendo la voix des instruments.

Oh magiques archets de vos enchantements
Naissent des paradis de languide opulence,
Sur le flot musical, douceur et violence
Emportent nos émois vers d'autres firmaments,

Pour un trop bref exil on atteint cette grève
Dans l'espace irréel où s'ébauche le rêve,
Corps célestes unis à l'infini lointain.

Les notes en cascade évoquent, descriptives,
Notre source de vie au parcours incertain
Et l'éclat merveilleux d'aurores fugitives.

Notons tout de même que le dernier vers aurait mérité mieux que la banalité de « l'éclat merveilleux »

Le **n° 51 COCCINELLE** qui aimerait qu'on l'enivre « D'air pur / D'embruns / Et de poésie » exprime une délicate sensibilité en usant d'images originales et évocatrices. Ainsi elle évoque la mort de ses amies dans le poème intitulé « LES HIRONDELLES » :

Vers des contrées plus clémentes
Mes amies s'en sont allées
Le silence enfle l'espace
Et le ciel en deuil pleure leur absence

Lorsque le soleil à l'horizon flamboyait
Perles d'ébène sur les fils télégraphiques
Leurs gazouillis leur fébrilité
Laissaient deviner l'imminence de leur départ

Un matin après avoir longtemps tournoyé
Accompli moult piqués et autres acrobaties
Ce fut l'envol !
Le bouquet final !

Mini-mirages dans l'immensité
Leur ballet dans l'azur s'est évaporé
Pour un long voyage mes amies s'en sont allées
Emportant joies complicité et rêves d'été

Et elle sait aussi nous faire sourire en prétendant, par exemple dans son poème : « JE NE VOUS DIRAI PAS … »

Je ne vous dirai pas Monsieur…
« Déshabillez-moi ! »
Ce ne sont pas mes mots à moi
Je vous dirai … Monsieur
« Emerveillez-moi ! »

Le **n° 52 NYMPHÉA**

Après l'évocation de l'abbaye où, dit-il :
« Je fis serment d'amour vingt quatre ans plus tôt »,
NYMPHÉA exprime sa « *tristesse d'un soir* », s'adresse au berger cantalien et termine son envoi par une envie de « Partir ».

AU BERGER CANTALIEN

Lorsque le soir descend et que la nuit s'étoile
J'écoute avec ferveur la chanson du berger,
Pour en garder l'écho le vent se fait léger
Et la forêt s'estompe en un pudique voile.

Chaque jour il acquiert un peu plus de richesse
En suivant le chantier du royaume des fleurs,
Savourant les parfums aux sauvages senteurs
Seul et libre du temps où jamais rien ne presse.
Que pour toujours sa voix reste mystérieuse
Va-t-elle m'emporter vers un autre horizon ?
Pour y cueillir l'émoi d'une même oraison
Parmi les monts d'Auvergne allumés de poudreuse.

Poésie bucolique de son Auvergne natale.
Et maintenant son envie d'envol…dans un rêve tout en simplicité.

PARTIR

J'aimerais m'en aller sur un rayon de lune
Partir vers l'horizon lorsque chante le vent,
Tels de nombreux flambeaux, j'attends cette nuit brune
Étrangement ce soir frémit mon cœur fervent.

Rien ne heurte les yeux, la vue est sans frontière
Dont je tisse sans fin le chatoyant semis,
Ce fil de liberté où tremble la lumière
Que je voudrais saisir comme un enfant soumis.

La douceur du moment se mélange au mystère
L'insaisissable temps contient l'éternité,
Sur l'onde du chemin, je reste solitaire
Pour contempler du ciel l'indicible beauté.

Il est vrai que le couchant invite à la rêverie !

TROISIÈME PRIX

Décerné au **n° 59 ATHENAE**, ce troisième prix de la catégorie habituelle de notre concours a été attribué à un poète principalement adepte du vers libre.

Toutefois son premier texte, « RÊVE DANS LA BRUME », présenté en vers de cinq syllabes, est parfaitement classique.

Les gris papillons
De mon amertume
En lents tourbillons
Dansent dans la brume

Un rayon mourant,
Vague clarté rose,
Sur l'eau de l'étang
Un instant se pose.

Là-bas dans l'air bleu,
L'angélus entonne
Comme un chant d'adieu
Couleur de l'automne.

Et l'ombre sans bruit
Descend sur la plaine :
Un oiseau s'enfuit
Très loin de ma peine.
…/…
Au déclin du jour,
Douceur, amertume,
Les roses d'amour
S'habillent de brume.

Tout en liberté voici :

LE PAYS DE LA NUIT

Il est une contrée
sans rêves ni chants d'oiseaux
où se sont tues les fontaines.

Là-bas, derrière les barreaux
glacés du silence,
se tendent des mains meurtries
implorant la lumière.
Là-bas, les justiciers de la haine
ont fait taire les cœurs
qui battent pour l'aurore,
ils ont emprisonné le soleil de l'espoir
et torturé la douce Liberté.

Car la nuit a ses geôliers
aux masques d'illusion
qui, sur les murs du mensonge,
en lettres de sang,
écrivent chaque jour
le néant de l'avenir.

Il est une contrée
où les roses sont mortes.
là-bas, sous le ciel vide,
un enfant pleure
l'oiseau bleu de l'été
que la neige a enseveli.

La souffrance n'est pas l'apanage des enfants, les amoureux parfois…

ELLE ÉTAIT SON SOLEIL

Par des chemins connus d'eux seuls
ils traversaient main dans la main
les saisons du bonheur
et ils riaient comme des enfants
qui réinventent chaque matin le monde

Elle était son soleil
mais il l'a perdue
lorsque la porte un soir
s'est refermée sur le silence
et sur son cœur.

***

Il n'a rien oublié
ni le son de sa voix
ni le parfum de ses cheveux
mais la douceur de ses lèvres
lui est devenue amertume.

…/…

Elle était son soleil
il ne l'a pas revue
et le froid lui étreint le cœur
quand il s'en va seul
par les chemins du soir.

L'Amour est mystère,
il ressemble à un soleil
qu'efface la brume du temps.

Dans cette brume d'automne le voici, après la perte d'un autre amour, en voyage solitaire dans la clarté d'un soir d'automne.

VOYAGE AU PAYS DE TES YEUX

Dans la clarté d'un soir d'automne,
au secret de tes yeux lointains
j'ai suivi les chemins fuyants
d'un pays oublié.

*****

Ciels de mélancolie, ciels d'orage
où les oiseaux de l'espoir
dansent parmi les nuées,

vastes océans bleu-vert
sous le feu des lunes d'opale,
châteaux éphémères de l'aube illusoire,
ombres du jour mourant
assises sous les arbres en fleurs,
mystère des nuits du Sud
étoilant de rêves
les fleuves, les forêts, les plaines,
j'ai fait ce voyage étrange
au clair-obscur de tes prunelles,
mirages d'eau et de lumière
que hantent des saisons sans ombres.

*****

Dans la clarté d'un soir d'automne,
mon cœur s'est pris au piège
de tes yeux lointains où l'Amour
dessine de fuyants paysages
par-delà le miroir du temps.

DEUXIÈME PRIX

Décerné au **n° 58 ARTISANE**

Véritable artisan, rompu à sa tâche de poète, actrice avertie de la nécessité de convaincre pour séduire, Artisane joue habilement du jeu des assonances et consonances.

Elle sait la conviction et le rythme à donner en alexandrins pour être entendue de loin !

Dans le flot, peut-être un peu trop théâtral, de son envol poétique, le piège du déjà vu n'a pas échappé au jury.

Une épouse, non comblée, confie l'ambiance de la maison

IL DÉCORE SA MAISON

Il décore sa maison
Avec des photos des trophées
Des livres de poussières
Que le temps
Semble avoir oubliés.
Il décore sa maison
Avec ses habits, ses objets,
Avec ses souvenirs

Que rien
Ne pourra effacer
…/…
Il décore sa maison
Avec l'empreinte d'une autre,
Ses yeux bleus, ses reflets d'ombre
Que ma présence
Ne semble plus troubler.
Il décore sa maison et moi je regarde au loin
Le cœur las, résigné,
Soupirant dans un coin
Qu'il décore sa maison
Au lieu de la vider.

Changement d'atmosphère : voici à quoi s'occupent l'océan et la lune :

LE BAISER

Il contemple le ciel depuis sa profondeur,
Arrimé pour toujours au berceau de l'abîme,
Et son œil attentif s'éclaire et se ranime
Lorsque la nuit tombée il perçoit sa pâleur.
Elle admire la mer, jalouse le pêcheur,
Suspendue à jamais au-dessus de l'infime,
Et sur l'œil amoureux qui brille et la sublime
Elle caresse l'onde et aussi le dormeur.

Depuis les temps anciens, l'Océan et la Lune
Sont deux cœurs séparés, marqués par l'infortune.
Mais au soir arrivé, quand le sort est rompu,

Quand la haute marée, en complice éternelle,
Rapproche les amants, le visage tendu,
L'Océan se soulève et embrasse sa belle.

L'auteur, vraisemblablement en deuil de son enfant lui adresse une complainte.

DEPUIS QU'ELLE EST PARTIE

Depuis qu'elle est partie approcher les étoiles,
Qu'elle a pris ce navire aux éternelles voiles,
Mon cœur se berce seul, en silence, en dévot,
De la pleurer en bas, de la savoir en haut,
De la savoir flotter dans l'éther et la nue,
S'élancer dans le sable et, d'un rire muet,
Cueillir au coin du ciel une fleur de bleuet.
…/…

Depuis qu'elle est partie, essoufflée, insoumise,
Comme l'oiseau sauvage effrayé par la brise,
Je regarde le monde au-delà de ses mers,
Au-delà de l'endroit je regarde l'envers ;
Et dans la nuit profonde où mon âme est éteinte
Je peux sentir son souffle et sentir son étreinte !
Depuis qu'elle est partie, il est là mon espoir :
De n'avoir eu d'adieu mais un simple au revoir !

PREMIER PRIX

LE **N° 33 GRANNYFLORE 92**.

Tout en simplicité dans un premier texte intitulé « DIAPHANE » l'auteur nous invite à le découvrir.

Caressée par l'aile d'un papillon
Qui s'abreuve à mes larmes
Et trace son sillon
Je froisse mon ennui
J'éteins ma solitude

Claquemurée
Et le regard happé
Par des soleils lointains
Je sens vibrer en moi
Un léger vent d'oubli

Lézardée
Je puise au matin bleu
L'écume des jours anciens
Et dans l'onde changeante
Mes rêves effilochés.

Le voici maintenant à

MADAGASCAR

Temple des baobabs
Aux accents millénaires

Terre rougie
Où
Des esprits chagrins
S'invitent et cueillent
Les fleurs de la nuit

Dans l'odeur
Des brûlis

Sous les traits de sanguine
Les hauts plateaux
Sacrifiés
Lancent vers l'océan
Une plainte muette
Torpillant les esprits
De gouttes assassines.

L'auteur nous propose de découvrir
NOS MOTS REBELLES

Portés par un vent nouveau
Nos mots
Libérés de leurs chaînes
Volent
Plus haut que les plombs

Portées par une force vive
Nos voix
Oubliant les cris étouffés
Chantent
Aussi fort que nous pousse l'espoir
Plus loin que le tumulte

Portés par un vent nouveau
Nos mots rebelles
Épris de liberté
Explosent
En bouquets de lumière

Pour terminer le voici parvenu à son
ARRIÈRE-SAISON

J'apprivoise l'automne
Et tapie dans son ombre
Je m'accroche au soleil
Et à tout ce qui fut.
Nos rêves s'effilochent
Et deviennent guenilles,
Les rires s'évanouissent
Comme la poudre au vent,
Les heures délicieuses
Se conjuguent au passé,

Je cache dans un coin
Notre amour en sépia,
Sur l'écorce d'un chêne
Nos cœurs à l'unisson,
Dans le creux de mes mains
Des mots doux enlacés…
Que subsistera-t-il
Lorsque viendra l'hiver ?
Sur la pierre du temps
Seuls nos deux noms gravés !

Ainsi se termine l'édition 2015 de notre concours

Il revient à Monsieur le Vice-Président Amoudry de nous faire découvrir, en procédant à l'ouverture des enveloppes fermées, l'identité des lauréats.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
PALMARÈS DU CONCOURS DE POÉSIE 2015

PRIX DE POÉSIE LIBRE

Deux candidats se partagent ce prix et reçoivent chacun un diplôme accompagné d'un chèque de 75 €.

Sébastien MAYOT 42000 SAINT-ÉTIENNE
Alain HAKIM 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE

PRIX DU CONCOURS TRADITIONNEL

PREMIER PRIX

Marie Christine GUIDON 92860 PUTEAUX
Reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 200 €

DEUXIÈME PRIX

Maeva RAJAONAH 42000 SAINT-ÉTIENNE
Reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 150 €

TROISIÈME PRIX

Pierrette CHERBONNIER 44400 REZÉ LES NANTES
Reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 100 €

MENTION TRÈS HONORABLE

Berthe GAINVILLE	76540 VALMONT
Jeanny ARNAUD MEDICI	09100 ST JEAN DU FALGAT
Michel WALACH	93500 SAINT OUEN

Ces trois lauréats reçoivent un diplôme

MENTION HONORABLE

Johanne HAUBERT BIETH	06400 NICE
Yves MUR	11120 ARGELIER

Ces deux lauréats reçoivent un diplôme.

AUTEURS CITÉS

Jany GOBEL	74200 THONON LES BAINS
Marcel MAILLET	74140 DOUVAINE

Ces 2 lauréats reçoivent un diplôme.

L'Académie Florimontane félicite les lauréats, remercie l'ensemble des participants et les invite à participer à l'édition 2016, d'ores et déjà ouverte, de son concours.

Le président du concours de poésie,
Gilbert CHATENOUD

Les églises néo-classiques en Haute Savoie, un patrimoine méconnu

Pour Gabriel, Diane et Elias

Introduction

Ce style apparaît dès la fin du règne de Louis XV, vers 1760, et va se répandre dans toute l'Europe, mais aussi dans les colonies anglaises d'Amérique du Nord. Il est d'abord l'expression de l'idéal de pureté, de clarté d'idéal des grands penseurs du XVIII[e] siècle, qui va mener à la Révolution, mais va devenir au XIX[e] siècle le symbole de l'ordre, de la stabilité, de la richesse et du pouvoir bourgeois, du conservatisme de la société arrivée au pouvoir.

Il est donc d'abord une réaction contre le rococo, dernier avatar du baroque et du classicisme, contre les mièvreries et la licence de cette période où la surcharge décorative le dispute à l'insouciance et à l'esprit festif. Face aux scènes galantes dépeintes par Watteau ou Boucher, un retour à l'antiquité se fait.

Les théoriciens de ce mouvement sont les germaniques Mengs et surtout Winckelmann (1717-1768), archéologue de formation. Ses « réflexions sur l'imitation des œuvres grecques en peinture et en sculpture » (1755) vont être un élément décisif de la diffusion de ce style, comme les collections assemblées par des amateurs comme le comte de Caylus ou le comte d'Angiviller, directeur des bâtiments, arts, jardins et manufactures de France en 1774 qui commanda de nombreux tableaux du nouveau style et préfigura le musée du Louvre. Les premiers objets découverts à Pompéi seront d'ailleurs achetés par le célèbre prince Eugène de Savoie Carignan, maréchal de l'empire autrichien, reconnu par Napoléon comme l'un des huit meilleurs commandants de l'histoire.

Des artistes comme David vont peindre l'enlèvement des Sabines ou le serment des Horaces. Ce mouvement est accentué par le renouvellement de l'image que donne cette Antiquité avec l'exhumation des ruines des cités d'Herculanum (1738-1765) et de Pompéi (1748), mais aussi par la campagne d'Italie de Napoléon Bonaparte qui va permettre le pillage de ce pays et l'arrivée du butin dans les collections françaises, et la campagne d'Égypte qui fait découvrir cette civilisation et donne lieu à un engouement exceptionnel.

Ce retour aux idéaux de la République romaine et de la démocratie grecque qui marque la fin du XVIII[e] siècle va évoluer vers une glorification de l'empire

avec l'accession de Napoléon au pouvoir, avec la construction d'arcs de triomphe par exemple. Au dépouillement des républicains va succéder la pompe impériale, célébrée d'ailleurs par les mêmes artistes (David, Gros ...).

Les artistes cherchent à faire des œuvres aussi intelligibles que des discours qui peuvent s'inscrire dans une propagande quand ils utilisent des évènements contemporains ou s'inspirent de l'histoire antique. Ce sont souvent des œuvres froides et déclamatives, descriptives (cf. le sacre de Napoléon) ou allégoriques (les Sabines). Les tableaux sont destinés à l'intellect : il faut que l'on reconnaisse les épisodes et les personnages dont la gestuelle est plus significative qu'expressive. Chaque personnage est l'incarnation d'une idée, l'émotion naît des rapports moraux entre les personnages ou des allusions historiques ou mythiques.

Avec l'ouverture des premiers musées (British Museum en 1753, musée du Louvre en 1793, musée des beaux-arts de Lyon en 1803), l'exemple des trésors de l'antiquité semble insurpassable. Leur beauté est un absolu de perfection qui est un défi pour les artistes contemporains. Il faut donc appliquer leurs procédés, copier leurs fresques ou leurs statues, comme Canova qui prend comme modèle Praxitèle.

Donc le néo-classicisme ne saurait se revendiquer comme particulièrement savoyard et on peut même dire que sa génèse est plutôt tardive, entre 1820 et 1860 pour l'essentiel, le baroque ayant perduré plus longtemps qu'ailleurs.

Plusieurs raisons expliquent cette floraison néo-classique, qui touche d'ailleurs moins les vallées de la Savoie de l'est, au contact des grands massifs, où le baroque s'était déployé aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles et où, par conséquent, les églises étaient plus récentes.

Les premières raisons sont économiques et démographiques. La phase étudiée correspond à la révolution démographique, avec un solde fortement positif, qui rend beaucoup d'églises trop petites et nécessite agrandissement ou reconstruction. Dans le même temps, ces régions connaissent un décollage économique, tant dans l'agriculture, avec un accès facilité au marché lyonnais par exemple, que dans l'industrie avec l'horlogerie genevoise, et même dans le tourisme, avec le développement du thermalisme à Évian, Aix-les-Bains ou Saint-Gervais par exemple. La visite des « glacières » de Chamonix, les ascensions des sommets par les premiers touristes-alpinistes comme Edward Whymper, transforment la Montagne Maudite, source de dangers et de diableries, en Mont Blanc, nouvel éden rousseauiste.

Donc l'enrichissement des populations permet de dégager des capitaux qui vont permettre, en partie, de financer les nouvelles églises.

À ces raisons s'ajoutent des motifs d'ordre politique. Certes, la Révolution et l'annexion qui s'ensuivit ont laissé dés traces, surtout avec l'action d'Albitte, qui fit démolir des clochers au nom de l'égalité, ce qui fut d'ailleurs loin d'être systématique, et entraîna parfois quelques dommages collatéraux sur les

édifices attenants. Le manque d'entretien des églises dès 1792 à 1805 peut aussi être invoqué, mais cela concerne des édifices déjà anciens et fragilisés.

Le retour du roi de Piémont-Sardaigne après le Congrès de Vienne va donner une nouvelle impulsion aux constructions. Sous le « buon Governo », la volonté d'arrimer la Savoie à Turin est manifeste. Des fonctionnaires piémontais régissent la Savoie. Le rôle du Sénat est négligé au profit de l'administration. Il y a donc une volonté de centralisation et de mise au pas de la Savoie marquée par les idéaux révolutionnaires, à laquelle participe l'Église qui tient à reprendre son rôle et son autorité sur les populations locales. L'édification de nouvelles églises, de nouveaux bâtiments d'influence turinoise va donc marquer dans le paysage le retour des puissances traditionnelles.

Il faut donc évoquer le rôle de l'Académie de Turin, et en particulier de Bonsignore (1760-1841), architecte de l'église de la Gran Madre di Dio à Turin, qui enseigna plus de quarante ans à l'Université de Turin et forma beaucoup des architectes dont nous parlerons, comme Melano et Trivelli. Le néo-classicisme sarde s'inscrit donc certes dans le style d'une époque, le début du XIX^{e} siècle, mais aussi dans une volonté d'impressionner les populations et de tourner la Savoie vers un univers ultramontain qui ne correspondait pas à la pente géographique qui l'entraînait vers la France. D'ailleurs certains architectes, comme Revel, ont étudié à Paris, et ont pu s'inspirer de modèles comme l'église de La Madeleine.

On voit qu'un certain nombre de ces églises se ressemblent, mais la diversté est plus présente qu'il n'y paraît. On remarque aussi que beaucoup de ces églises ont perdu leur décor originel, en particulier pendant la période « iconoclaste » des années 1960.

Il n'en demeure pas moins que ce corpus de 80 églises construites en environ 50 ans représente une effort exceptionnel. On pourrait dire, paraphrasant Raoul Glaber, que pendant cette période, la Haute-Savoie « s'est couverte d'un blanc manteau d'églises ».

Il n'en demeure pas moins que ce mouvement n'est guère reconnu en Savoie. Si le Baroque, sous l'impulsion de l'abbé Hudry et de la FACIM, est devenu un élément marquant de la Savoie, le style « Sarde » reste à réhabiliter comme l'atteste ce commentaire affiché à Saint-Félix.

L'église nouvelle ne présente aucun cachet artistique.

C'est un lourd bâtiment de forme rectangulaire, avec des massifs piliers carrés, tenant la voûte à plein cintre comme les arcs.

La voûte est faite avec des tufs de la carrière de Sillières en Chautagne

I. Les acteurs

Ils sont de plusieurs ordres. Je distinguerai les politiques, les religieux et, bien sûr les architectes et artistes.

Les politiques sont les rois de Sardaigne, princes de Piémont qui se sont succédé pendant cette période, mais aussi les révolutionnaires, et en particulier Albitte, même si les dommages qu'il a causés, sans être négligeables, sont souvent surévalués. Antoine-Louis Albitte (1761-1812) a été surnommé le « Robespierre savoyard » ou « le Tigre de l'Ain ». Dans un souci d'égalité, il ordonna l'arasement des clochers. Il est aussi à l'origine du serment des religieux dit « serment d'Albitte ». Ses préconisations furent loin d'être respectées dans toute la Savoie. Il exigea aussi la remise des cloches, pour des raisons liées à l'effort de guerre (fonderie des canons) autant que politiques.

Les rois de Sardaigne, princes de Piémont ont un rôle très important dans la diffusion de ce style. Il ne se limite pas aux édifices religieux, comme on peut s'en apercevoir à Annecy avec la mairie ou les anciennes casernes, à Chambéry avec le Palais de justice ou le théâtre Charles Dullin (toutefois très modifié par la suite). Nous n'omettrons pas la caserne, aujourd'hui Carré Curial, bien qu'elle soit une œuvre des ingénieurs français de l'Empire entre1801 et 1805.

Dans les villes de moindre importance également ce style va marquer l'architecture civile, en particulier à Sallanches avec l'hôtel de ville décoré par Vicario, à Bonneville, avec l'ancien hôpital hélas détruit l'an dernier et l'hôtel de ville,… La liste n'est pas limitative, et nécessiterait une autre étude.

Pendant cette période, **quatre ducs de Savoie**, rois de Piémont-Sardaigne se succèdent :

- Victor-Emmanuel 1er (1759-1824), rois de Sardaigne de 1802 à 1821, à l'origine du « Buon Governo » dont le règne fut diversement apprécié par les Savoyards attachés à leurs particularismes, et qui virent les fonctionnaires italophones piémontais avec peu d'aménité.

- Charles-Félix (1765-1831), dernier représentant de la branche aînée des ducs de Savoie. Il supprime la constitution octroyée par Charles-Albert, régent du Royaume pendant quelques mois. Il est inhumé à l'abbaye de Hautecombes, ce qui montre son attachement au duché.

- Charles Albert (1798-1852), roi de 1831 à 1849, premier représentant de la branche des Savoie Carignan, il est d'abord un souverain absolutiste, puis se tourne vers un réformisme prudent qui aboutit au statut albertin qui sert de constitution à l'Italie jusqu'à la République, en 1945.

- Victor-Emmanuel II (1820-1878), dernier souverain sarde régnant sur la Savoie, devenue française par l'Annexion de 1860. Il est le premier roi d'Italie (1861- 1878).

Plusieurs **évêques** vont aussi se succéder :

- Claude-François de Thiollaz, premier évêque d'Annecy (1822-1832).

- Joseph Rey (1832- 1842), originaire de Mégevette, on lui doit la consécration de plusieurs églises.

- Louis Rendu (1843-1859), fondateur de l'Académie de Savoie, on lui doit également la consécration de nombreuses églises.

Les architectes des églises sardes

Ils sont souvent issus du corps des ingénieurs du Génie civil de Turin, du congresso di architterа où enseigne Bonsignore, mais aussi d'autres écoles, parfois parisiennes, voire autodidactes ou tailleurs de pierres.

Melano

Il obtient son diplôme de l'école d'architecture de Turin en 1812. Nommé capitaine du Génie en 1822, il est nommé à Chambéry par le roi Charles Albert. Il va être un des protagonistes du style néo-gothique, avec la restauration de l'abbaye d'Hautecombe par exemple, mais il intervient aussi sur les églises néo-classiques comme Rumilly, ou Saint Pierre de Curtille et Mercury, Vailly, Brison. Son action ne se limite pas aux églises car il dessine de nombreuses résidences en Piémont pour la famille de Savoie. Il meurt en 1867 à Turin.

Revel

Né à Cluses en 1825, il est élève de Labrouste à l'École des beaux-arts de Paris. Il est nommé architecte diocésain en 1861, en concurrence avec Fivel, malgré l'opposition de M^gr^ Billiet. Il construit des églises néo-romanes et néo-gothiques, dans le département de Savoie.

Ruphy

C'est l'un des architectes les plus prolifiques de ce style. Né en 1791, il travaille dans le diocèse d'Annecy. Parmi ses œuvres, on peut citer Seythenex, Giez, La Chapelle-Saint- Maurice, Marigny-Saint-Marcel, Montmin, Faverges.

Pompée

Installé à Saint-Julien-en-Genevois, on lui doit tant des églises néo-classiques que des bâtiments civils. Il construit par exemple l'église de Fillinges, de Reignier (?), d'Archamps, de Menthonnex, d'Annemasse,…

Trivelli (ou en français Trivelly)

Tessinois d'origine, né en 1761, il s'installe à Chambéry. Il est diplômé de l'école d'architecture de Turin, bien qu'il ne l'ait pas fréquentée. Sans doute un cas précoce de validation des acquis de l'expérience ! Il se voit confier l'application des décrets d'Albitte. À la Restauration, il fait oublier son zèle révolutionnaire et construit pas moins de seize églises parmi lesquelles Le Châtelard, Saint-Offenge.

Tournier

Fils d'un entrepreneur en bâtiments, il est l'architecte de 17 églises du diocèse de Chambéry, comme celle des Échelles. La plupart de ses églises ont un plan en croix centrée, mais ce n'est pas systématique.

Justin

Formé à Turin, il est chambérien de naissance. Il travaille comme ingénieur pour l'État de 1817 à sa retraite en 1856. Il est l'artisan de la reconstruction de Cluses et Sallanches détruites par des incendies. Il devient député du duché de Savoie en 1849, chevalier de l'ordre de Saint-Maurice. Ce personnage considérable va bâtir Notre-Dame-de-Liesse à Annecy, mais aussi d'autres églises en Savoie.

Le curé Rouge

Le curé Rouge est un autodidacte. Il participe aux travaux de l'église de Régnier, à Saint-Sigismond et à l'église du Reposoir.

Monnet

Il est l'architecte du diocèse d'Annecy à l'annexion. Auparavant, il construit les églises de Marigny-Saint-Marcel, de Beaumont et de Pers-Jussy.

Brolliet

Il est architecte à Genève, ce qui peut expliquer ce choix pour l'église d'Archamps.

Pélissier

Maître-maçon de Samoëns, il conçoit l'église de Magland. On lui doit aussi l'oratoire de Trainant à Samoëns.

Dunant

Il naît à Lathuile en 1790. Il est architecte, mais aussi peintre de nombreux paysages du lac d'Annecy. On lui doit la décoration des Thermes d'Aix-les-Bains. En architecture, son chef d'œuvre est l'église de Taninges, classée récemment.

Blanchet

On lui doit l'église de Lullin avec son clocher à l'allemande.

Dénarié

Architecte annécien, il a construit l'église de Bernex. Sa famille est originaire de la vallée du Giffre et compte des tailleurs de pierre.

Bard

C'est l'architecte de l'église de Marnaz.

Dunoyer

Sa famille est originaire de la vallée du Giffre, connue pour ses tailleurs de pierres.

D'autres architectes interviennent, mais on voit que l'essentiel des édifices a été construit par des hommes issus des services de l'État, académie ou corps du génie civil.

Peintres décorateurs et sculpteurs

Ils sont souvent d'origine ultramontaine, même si certains sont savoyards.Beaucoup restent inconnus. Parmi les plus connus, on peut noter les sculpteurs de la Valsesia, comme **les Gilardi,** véritable dynastie d'artistes dont un membre a écrit « le riche journal d'un artiste pauvre » qui raconte les tribulations de ces artistes-artisans qui allaient de ville en village pour décorer les églises.

Pedrini est un autre de ces artistes d'origine piémontaise, **Laurent Baud** est par contre de Morzine. Fils de Jean-François Baud et issu d'une longue tradition d'artistes, il suit les cours de l'académie albertine. Il décore la cathédrale de Saluces, mais aussi l'église Sainte-Agathe de Rumilly et l'église de Lugrin. Il est à la fois sculpteur et peintre, comme on le voit dans ces deux églises.

Vicario, originaire de Vercelli, est sans doute le plus connu de ces peintres. Peintre officiel de la Maison de Savoie en 1834, il travaille à la Sainte-Chapelle de Chambéry, mais aussi à Abondance et Sallanches.

Les frères Avondo ont beaucoup travaillé en Savoie, notamment à l'église du Pont-de-Beauvoisin où ils ont réalisé des peintures murales.

Les **Artari** sont une autre dynastie d'artistes valdôtains qui a travaillé en Savoie.

Signalons aussi **Mucengo**, qui a travaillé à Megève en 1827, et **Ferraris** que l'on retrouve comme restaurateur des peintures murales dans la même église, entre autres.

On peut aussi citer un artiste luxembourgeois, **Echernoz**, qui, avec l'aide de **Jean Passerat**, a mis en place les retables de l'église de Saint-Gervais, en 1822, et le retable de la Vierge à Megève. Il s'agit peut être du sculpteur Jean Eichorn, que l'on retrouve à Saint-Gervais.

Après l'annexion, d'autres peintres vont décorer ou redécorer ces églises, jusque dans les années 1950.

II. Les édifices, essai de typologie

Le plan

En croix grecque ou en croix latine
Basilical ou église-halle
Sans transept ou avec transept
À nef unique ou avec des collatéraux
À chevet plat ou en hémicycle
À voûte d'arête ou en berceau
À coupoles sur pendentifs, parfois surbaissé

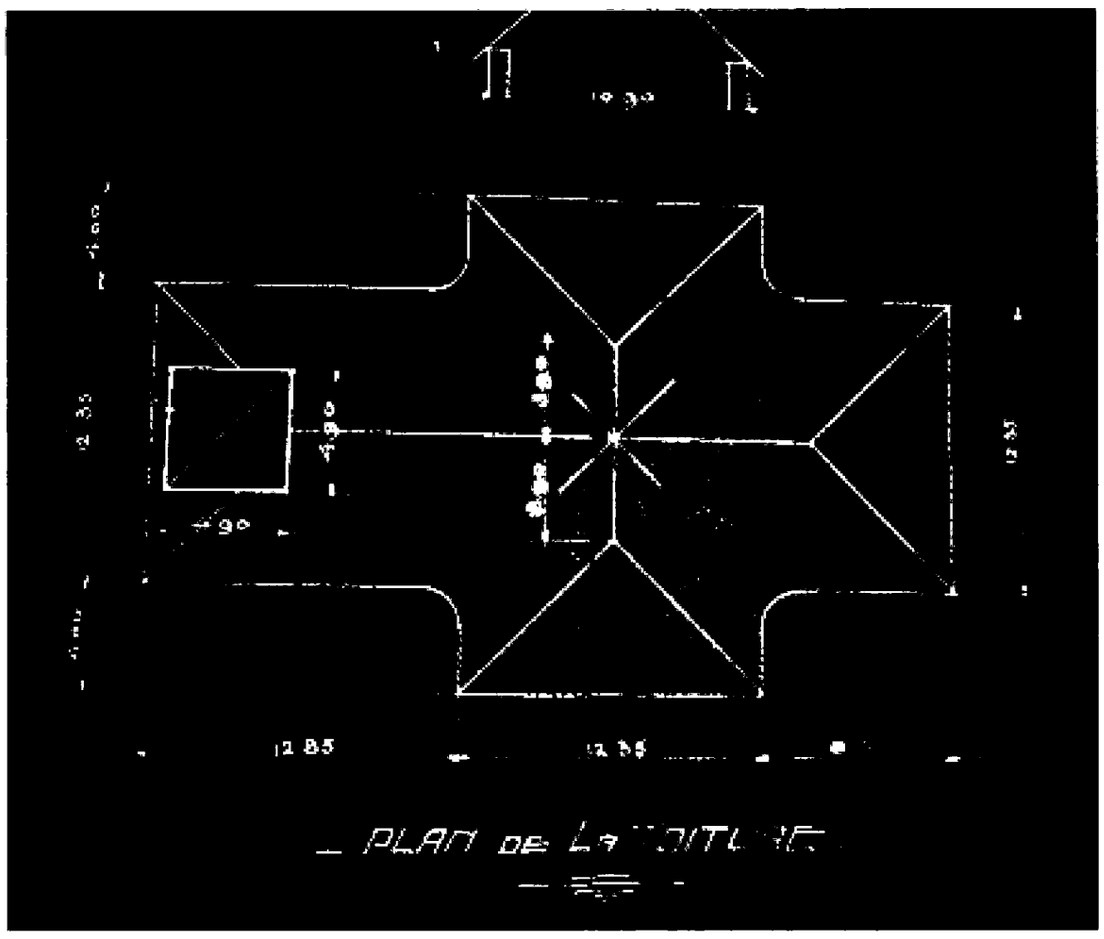
Contrairement à une idée largement répandue, ces églises ont donc des plans diversifiés. Signalons toutefois que le plan centré de certaines églises

se distingue du plan en croix grecque par le fait que dans ce dernier cas les branches du transept sont d'une longueur égale à celle de la nef et du chœur.

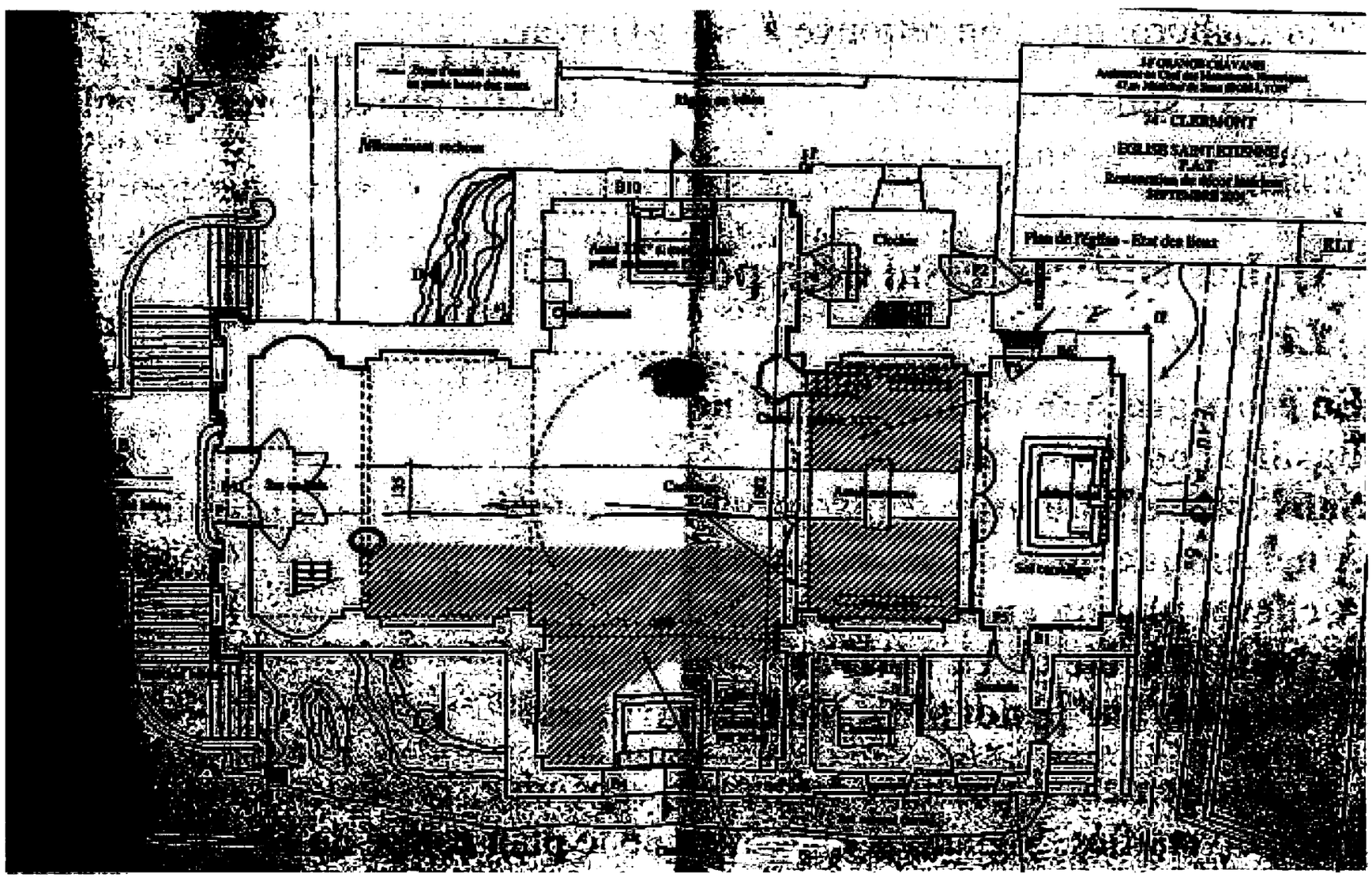
L'église-halle se caractérise par des collatéraux de hauteur et de largeur égales à la nef. On en rencontre peu en Savoie. Le plan basilical est plus fréquent. Dans ce cas, l'église n'a pas de transept débordant. Elle a donc un plan rectangulaire rappelant les basiliques civiles romaines, lieux de réunion apparus au II[e] siècle av. J-C. Par extension, on parle de plan basilical pour toutes les églises en croix latine.

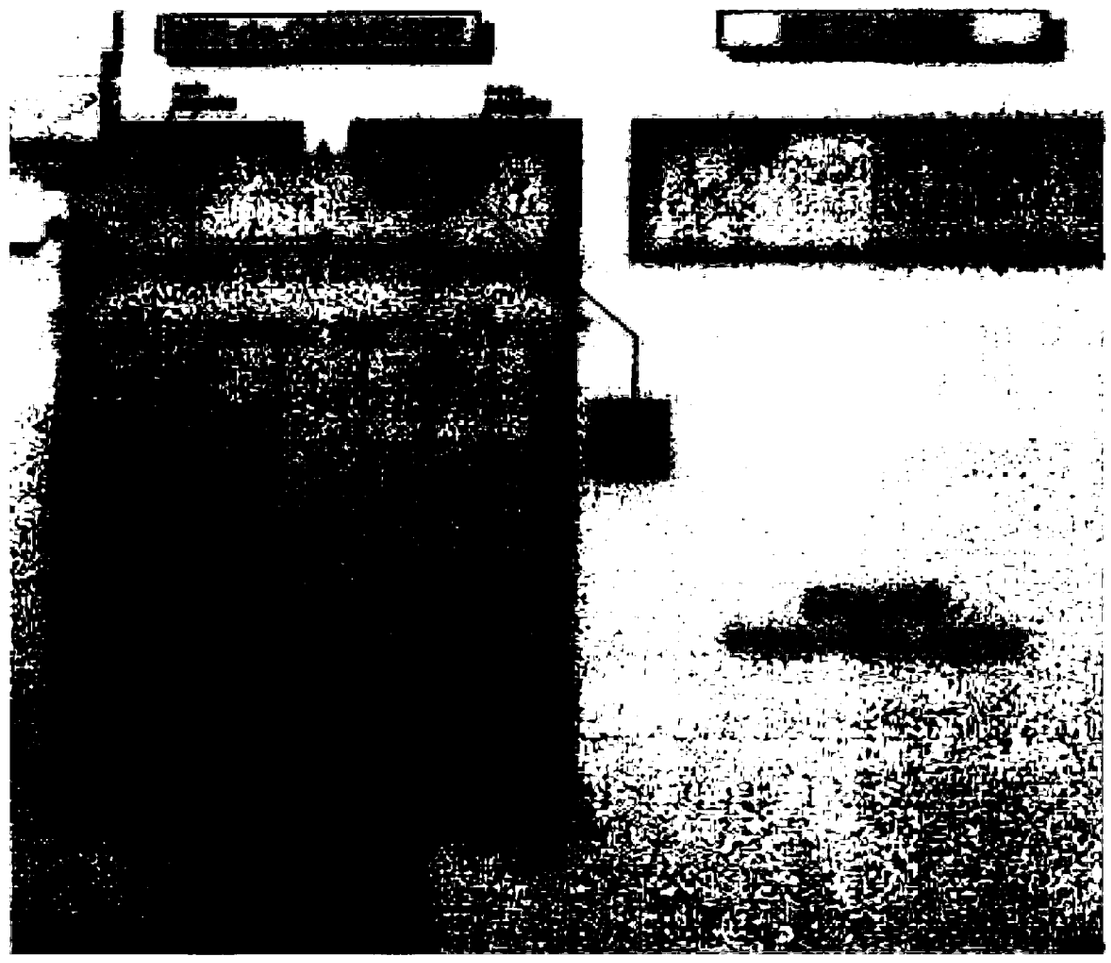
Quelques exemples de cette variété en attestent :

Plan de l'église d'Onnion



Cette église est sur plan centré, comme celle de Clermont.



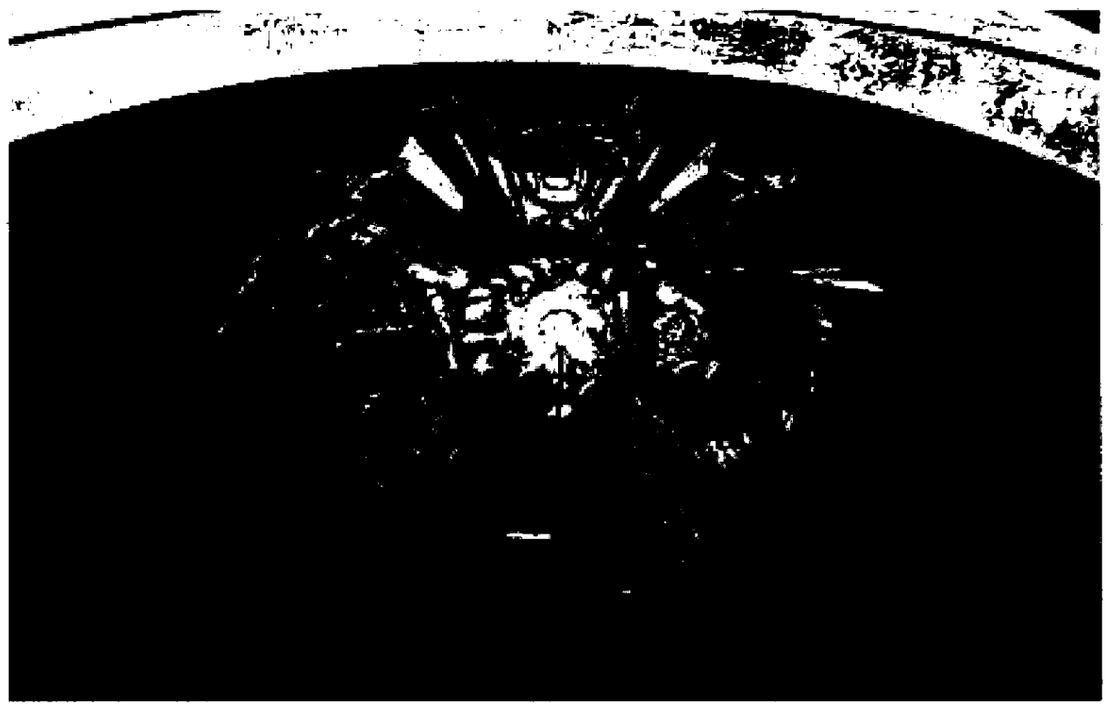


Plan de l'église de Pers-Jussy (doc. plan de sécurité)



Église de Bernex

Les églises à plan centré ont souvent une coupole, parfois sur tambour, comme dans l'exemple ci-dessus. Mais on peut trouver des coupoles surbaissées et sur pendentifs.



Coupole surbaissée sur pendentifs

- Le pendentif est un procédé permettant de relier une coupole circulaire à un plan carré par l'intermédiaire de triangles incurvés concaves, dont la pointe part du carré, pour relier les deux plans.

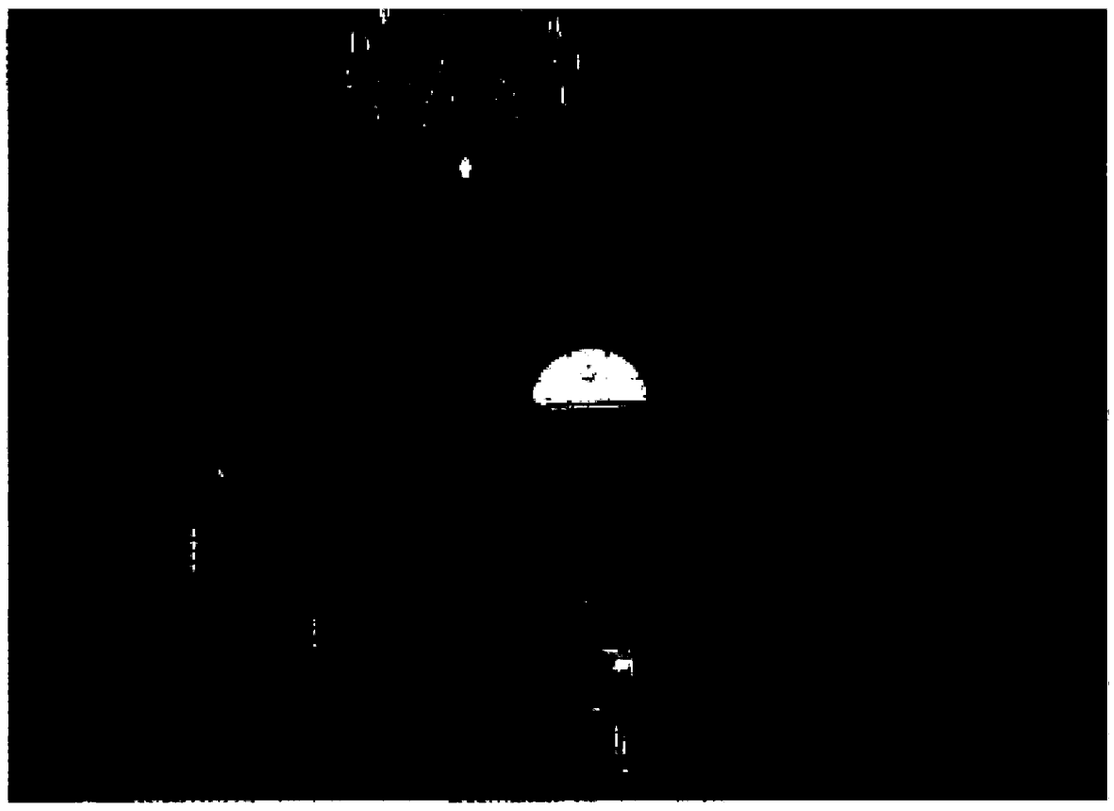
- Les systèmes de voûtements sont parfois en berceau, c'est-à-dire en plein cintre, renforcé par des arcs doubleaux le plus souvent, soit à arêtes, intersection de deux berceaux. Parfois les deux sont combinés entre la nef et les collatéraux.

Souvent, on trouve une coupole à la croisée du transept. Symboliquement, elle se trouve à la limite entre l'espace sacré du chœur et l'espace profane de la nef. Ainsi la coupole représente l'infini du monde divin (le cercle) et la voûte des cieux, alors que l'espace délimité par les piliers ou pilastres de la croisée, sur plan carré, représente les quatre éléments de l'espace terrestre.

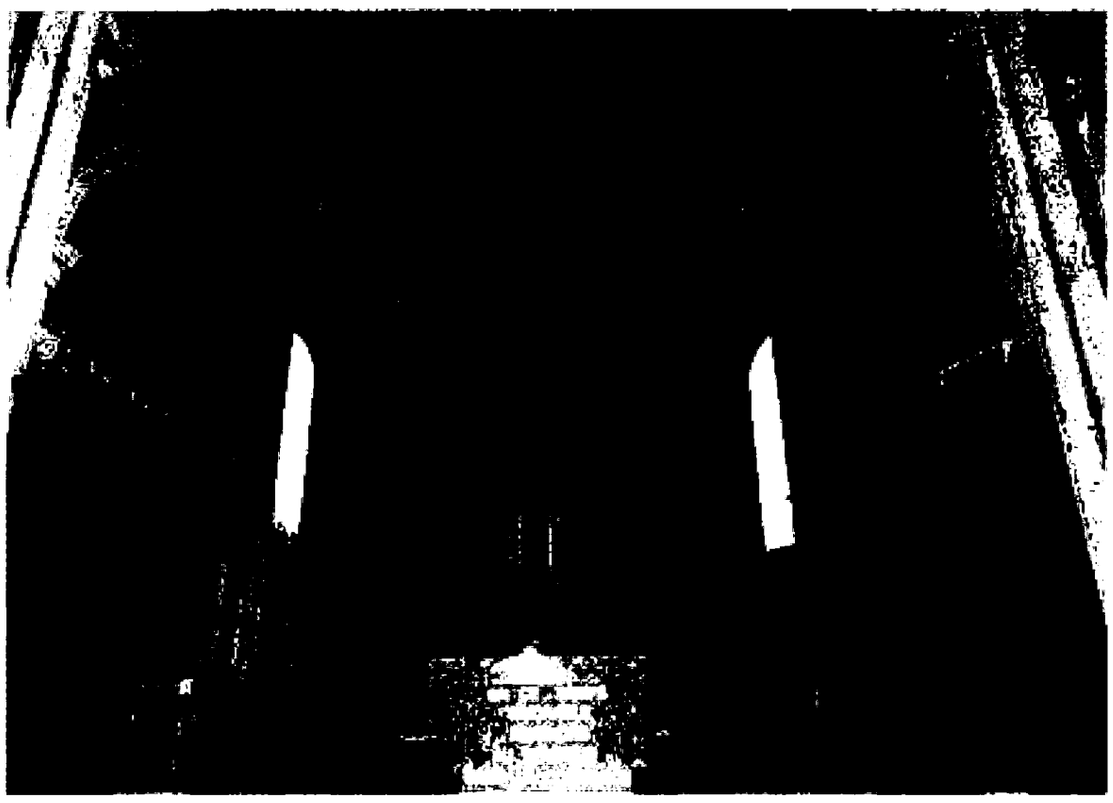


Plafond plat à Yvoire

Voûte en berceau à doubleaux à Pers-Jussy



Vue du chœur de Viry avec sa voûte en cul-de-four



On peut également rencontrer des voûtements en coupoles successives, comme à Annecy-le- Vieux.

La plupart du temps, les nefs sont séparées par des piliers cruciformes sur lesquels reposent les doubleaux ou les retombées des arêtes et les arcs en plein cintre des formerets. Certaines églises ont toutefois un système de colonnes, parfois jumelées.

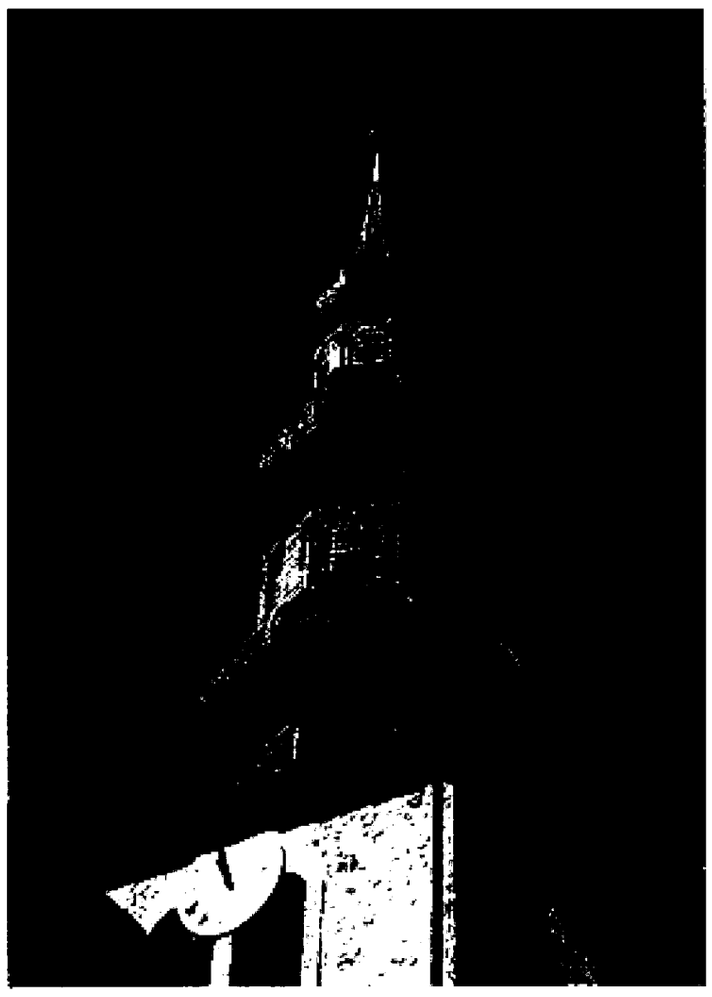


Nef de Faverges

Les clochers

- Clochers-porches ou accolés au mur gouttereau ou au chevet (symétrique de la sacristie).
- Clochers à bulbes, à coupole ou à flèche.

Les clochers en bulbe sont très souvent associés à l'art baroque. Toutefois, en Haute-Savoie, la plupart ont été érigés à la période qui nous intéresse, soit du fait des destructions révolutionnaires, soit ex nihilo. C'est pourquoi de nombreuses églises ont ce type de couvrement du campanile, même si, ici aussi, les solutions adoptées sont multiples, avec outre les bulbes des flèches simples ou sur tambour, des couvertures à l'impériale, voire des tours simples comme à Viry.



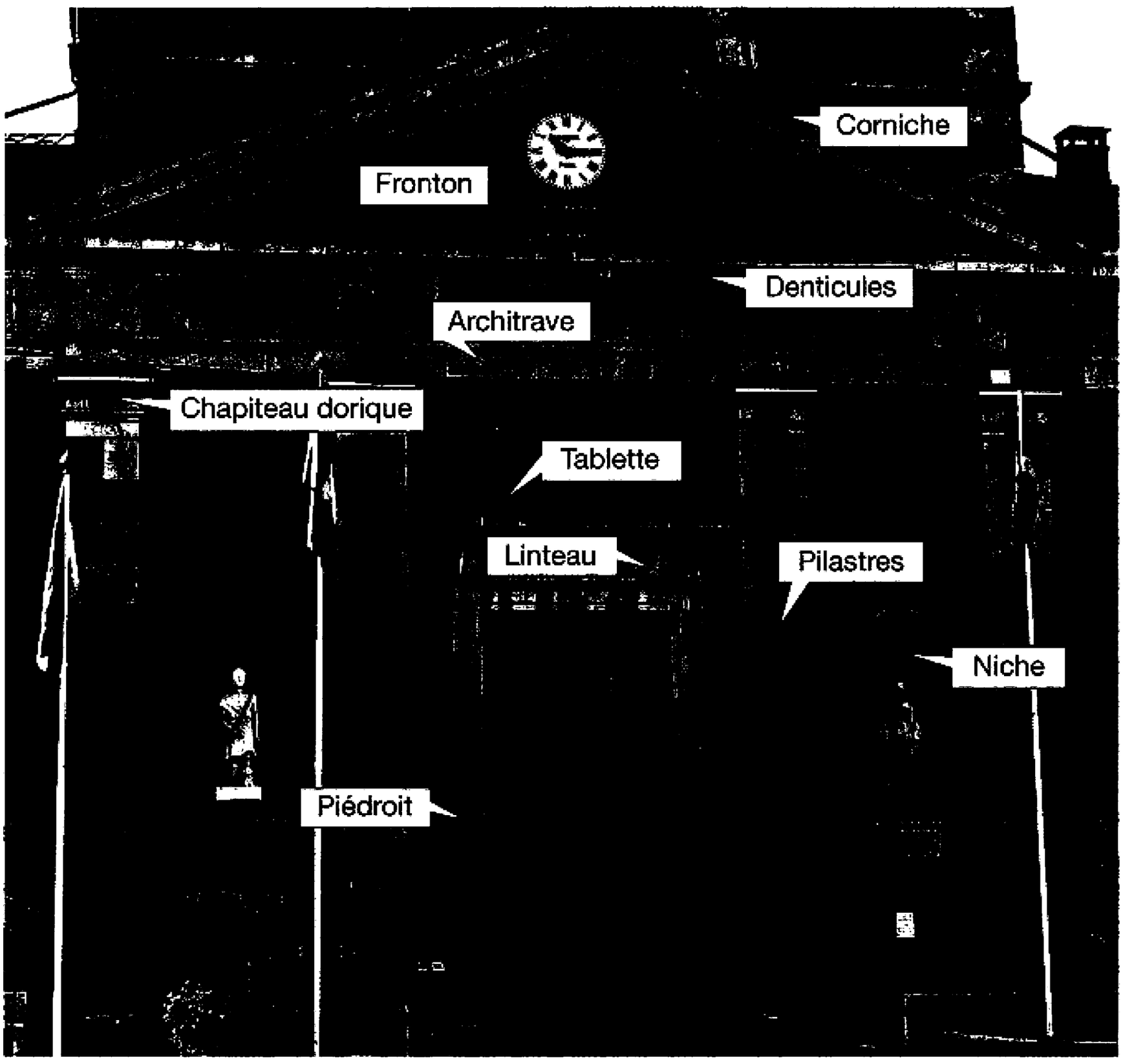
Clocher en bulbes successifs à La Chapelle d'Abondance

Les façades

- Une architecture antiquisante
- Deux niveaux (plus le fronton) en général
- Trois vaisseaux ou un seul, évoqués
- Églises à portiques ou scansion par des pilastres
- Les ordres du décor
- Les ouvertures

La façade est un élément majeur de l'église car elle est le diaphragme entre le monde profane et le lieu sacré. Un effort particulier est donc porté à son décor, même dans ces églises qui n'ont pas l'exubérance des façades baroques. Elles ont pour références les façades antiques des temples et des basiliques.

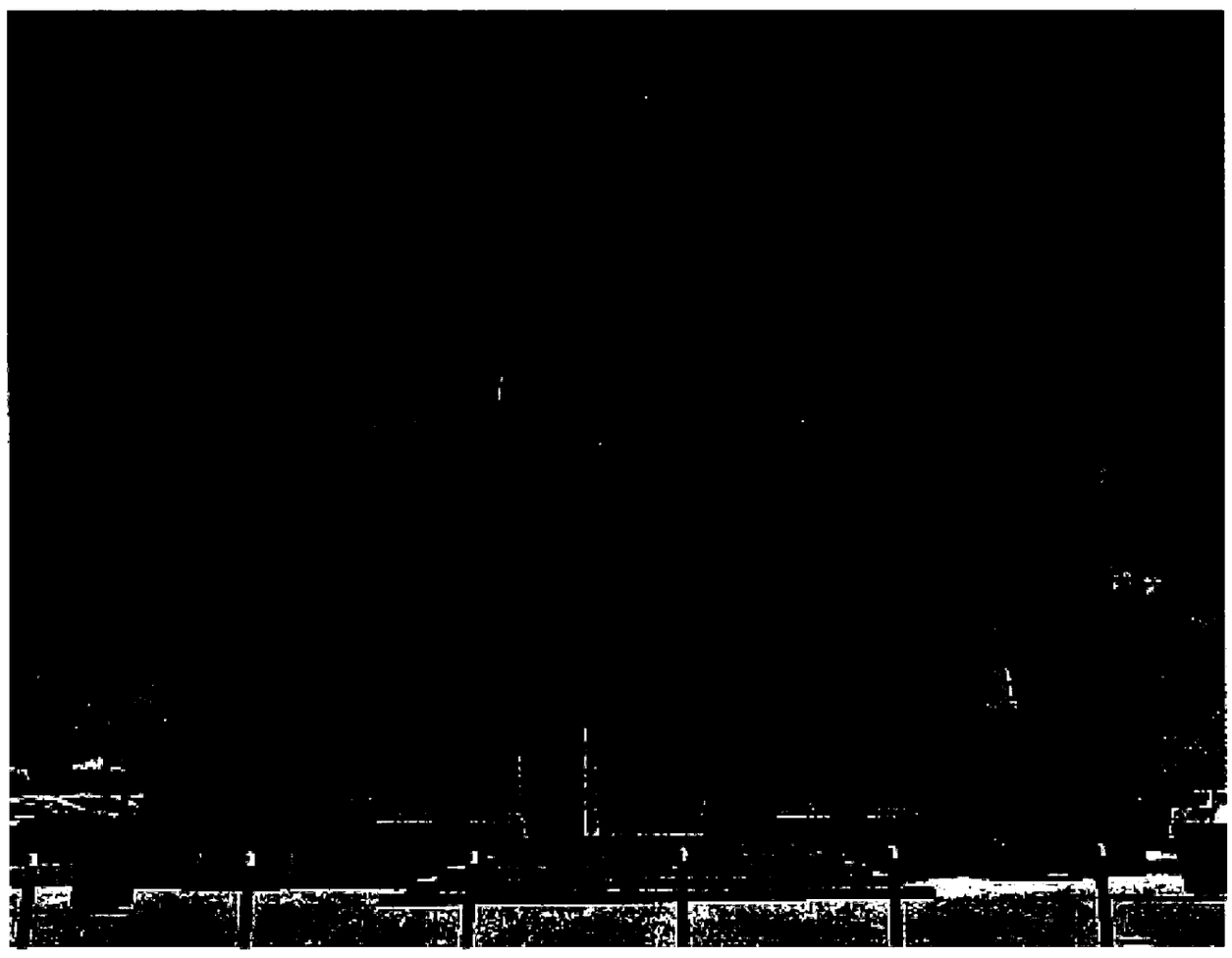
Lecture de l'entrée monumentale de style dorique de Taninges



La plupart d'entre elles sont encadrées de pilastres à chapiteau souvent ioniques, mais aussi corinthiens ou doriques, avec souvent des niches destinées à recevoir les statues des saints honorés dans le sanctuaire. Les portails sont souvent encadrés de piédroits ouvragés portant un entablement et une tablette ou un fronton souvent triangulaire ou en plein cintre, rappelant le décor sommital de l'église dans le premier cas.

Parfois un porche précède l'entrée et permet de protéger les fidèles.

Le portail peut être surmonté d'un oculus, mais souvent aussi d'une baie en hémicycle qui éclaire la nef. Les autres ouvertures, sur les murs gouttereaux, peuvent être en des baies en plein cintre ou en hémicycle. Parfois l'église possède des ouvertures hautes qui dégagent les murs des collatéraux pour installer des autels latéraux. Dans ce cas les baies sont souvent installées dans des voûtes de pénétration.



Annecy-le-Vieux



Colonnade et portique de l'église Saint Blaise de Viuz-en- Sallaz

III. Le Décor

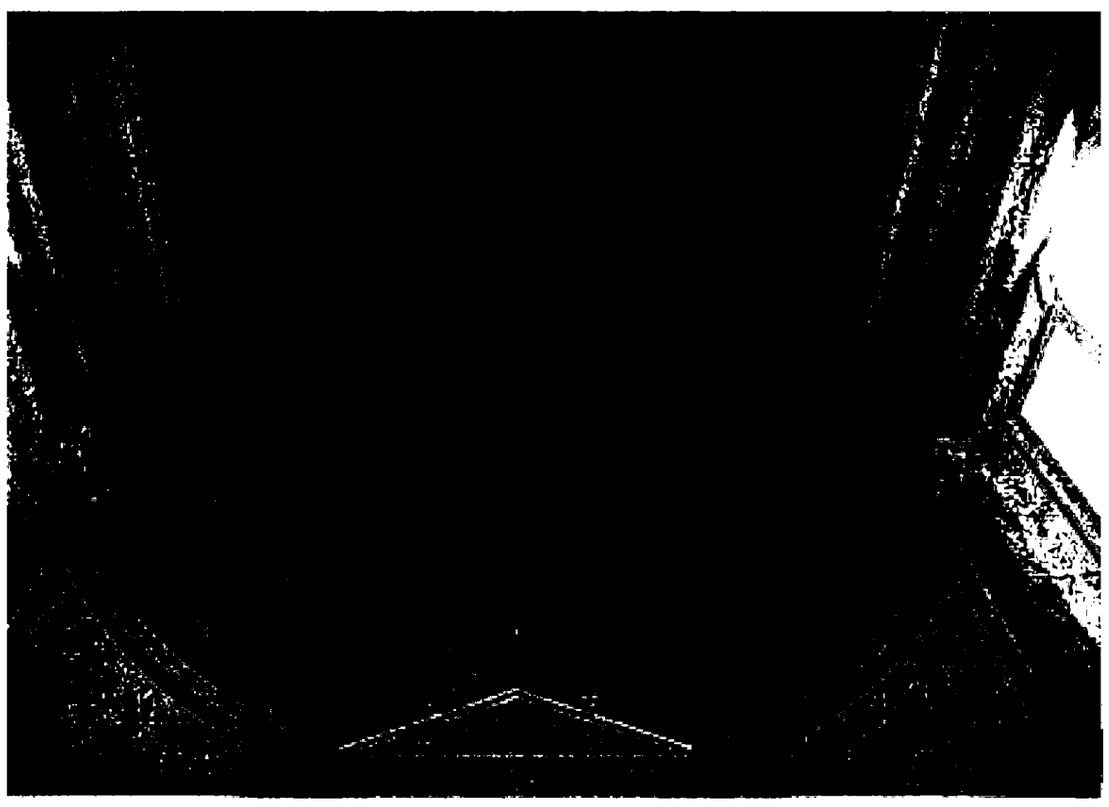
Les décors muraux, les voûtes

- **Décors peints :**
- **Scènes bibliques, saints et saintes,**
- **Décors en trompe-l'œil,**
- **Stucs des corniches intérieures et autres décors en relief.**

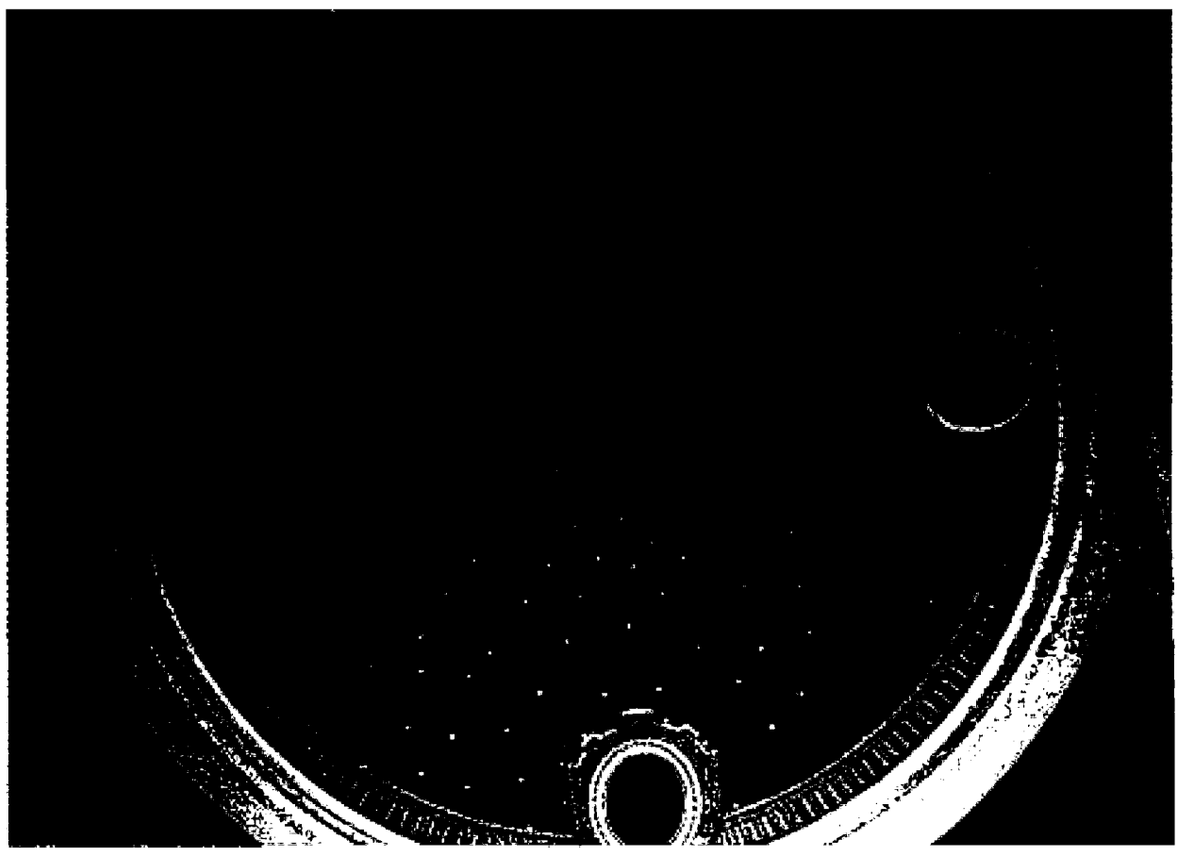
Le décor des églises sardes ne le cède en rien à celui des églises baroques. D'ailleurs certaines églises baroques, voire plus anciennes, ont été redécorées par les artistes néo-classiques comme Vicario qui œuvra à Sallanches, mais aussi à la Sainte Chapelle de Chambéry et à Abondance. À l'inverse, certaines églises sardes ont été redécorées à la fin du XIX^e^ siècle, voire au XX^e^. En fait, les plus grands dégâts ont été commis à partir des années 1960, où certains ecclésiastiques, prônant un retour à une supposée simplicité des origines, ont détruit décors peints et retables, parfois de façon irrémédiable. À cela il faut ajouter l'outrage des ans sur des églises que les communes n'ont pas toujours les moyens d'entretenir, et dont les restaurations se chiffrent en millions d'euros.

Les églises sardes sont de véritables livres d'images, mêlant symboles et scènes religieuses, figures de saints et de saintes. Par rapport au baroque, les compositions sont stables, basées sur des lignes verticales et horizontales, des compositions en triangle, un équilibre des formes, des compositions en bandes, la symétrie. Les personnages ont peu d'expression, loin de la furia caravagesque des baroques. Les modèles sont à trouver chez les gréco-romains et leurs visages impassibles, chez les préraphaélites italiens, chez Guido Reni et les Carrache. Si quelques peintres sont connus, la plupart sont anonymes.

Le trompe-l'œil est largement utilisé pour représenter de fausses arcatures dans les nefs et les chœurs, mais aussi des statues ou des reliefs en grisaille. On le voit à Abondance, par exemple, mais aussi à Rumilly, à Notre-Dame-de-Liesse à Annecy, à Taninges et dans beaucoup d'autres édifices.



Voûte du chœur de Viuz-en-Sallaz



Coupole de Mont-Saxonnex



Coupole de Saint-Nicolas-de-Véroce

La glorification de saint Nicolas, coupole en trompe-l'œil néo-classique de l'église. Les anges et les nuées qui entourent le saint restent d'influence baroque, même si ces peintures datent de 1856. Ces peintures évoquent le style des Avondo, mais aucun document ne l'atteste pour le moment.

Retables et tableaux

- La composition des retables.
- Le réemploi d'éléments baroques.
- Statues néo-classiques.
- Les peintures.
- Les tabernacles.

Les retables néo-classiques se distinguent aisément des retables baroques, comme le montrent les exemples choisis. Outre leur composition très stricte, avec des colonnes droites, et non salomoniques, leurs frontons droits ou triangulaires, les statues très stables et peu expressives, sauf en cas de réemploi d'éléments plus anciens, les artistes vont plus utiliser la pierre, et en particulier le marbre, plus facile à transporter avec l'extension des réseaux ferrés. Cela n'empêche pas de continuer à utiliser le bois, en particulier dans les communes les moins riches.

Exemple choisi : Saint-Nicolas-de-Véroce, un retable baroque dans un décor néo-classique.

Ce retable est intéressant car il présente des caractères correspondant à plusieurs styles. Il a des dimensions considérables, haut de 16m et large de 12 m. Il est indubitablement baroque par la profusion des ors du décor, cet or qui représente à la fois la lumière divine, et que l'on retrouve dans le panneau central. Il est aussi baroque par le jeu des décrochements du stylobate et de la corniche, par le jeu du fronton interrompu qui encadre l'édicule, lui-même surmonté d'un fronton curviligne à décrochement. Il l'est enfin par les personnages qui animent la composition, saints ou anges. De chaque côté,



Retable central

saint Roch avec son chien et saint Étienne portant la palme du martyre sont installés sur des consoles sculptées en volutes. Ils sont donc situés en avant de la prédelle et des colonnes qui soutiennent l'entablement.

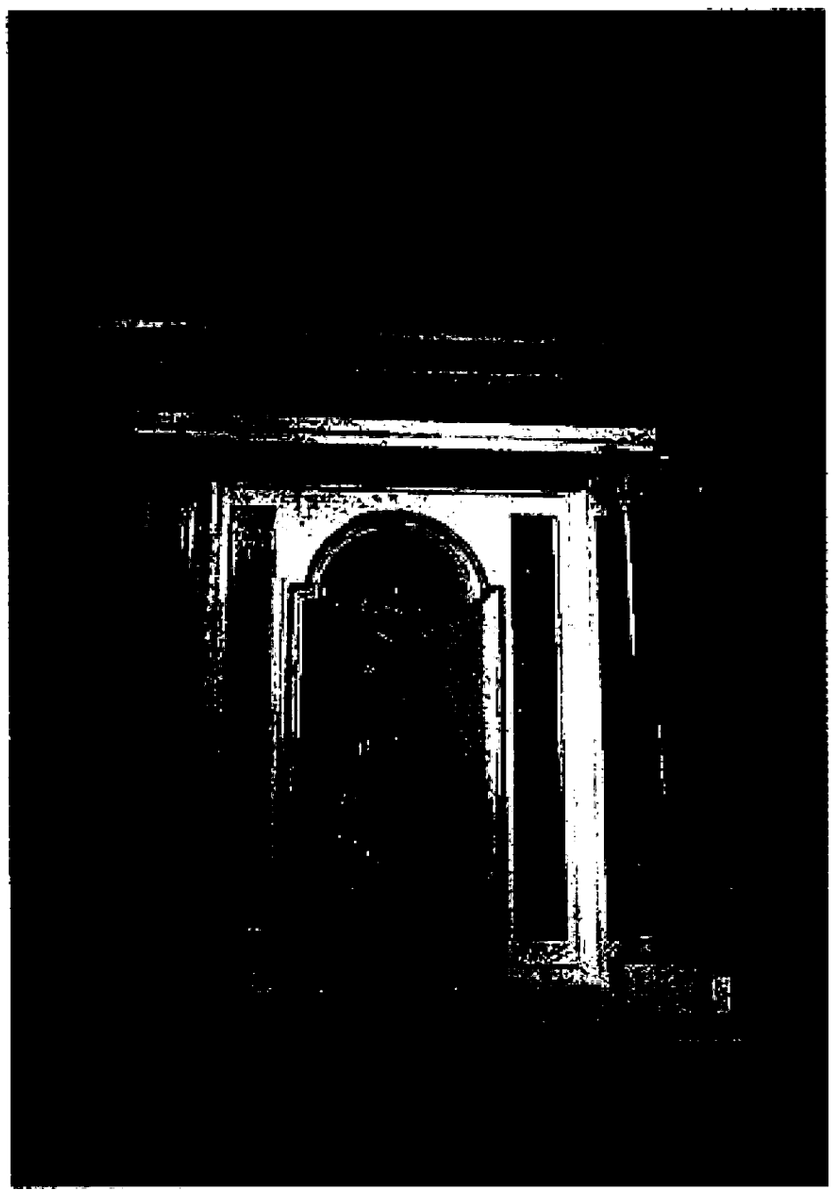
Le tableau central est dû au peintre Antoine Herzog, de Vienne (Autriche). Il représente saint Nicolas et trois de ses miracles : la résurrection de trois enfants tués par un charcutier et mis au saloir, la remise d'une dot (trois boules d'or) à une jeune fille que son père voulait vendre à un tenancier de maison close, et le sauvetage d'un navire en perdition dans la tempête. La composition est sinusoïdale, avec un jeu de courbes et de contre courbes partant des enfants pour aller vers l'ange portant les boules d'or, saint Nicolas puis les putti menant vers la sainte Trinité. Comme souvent dans les compositions baroques, le bas du tableau est sombre et la composition va s'éclairant en s'élevant vers la lumière dorée du sommet.

Par contre les colonnes droites cannelées du registre central avec leur chapiteau composite, lisses à chapiteau ionique de la prédelle sont déjà d'influence néo-classique.



Frise de l'entablement

Le retable néo-classique de Saint Louis à Essert-Romand



Ce retable ne connaît pas la profusion des retables baroques. Il joue sur les horizontales et les verticales là où le baroque joue sur les courbes et les contre-courbes, les obliques et les déséquilibres. Les colonnes en faux marbres sont à fût lisse et à chapiteaux composites dorés soutenant l'entablement avec une frise en faux marbres et une corniche à denticules. L'attique avec sa dédicace est décoré de motifs d'appliques végétalisés dorés et est surmonté d'un fronton curviligne surbaissé reprenant le même type de décor. Le saint est abrité dans une niche avec un décor de coquille sommital. La statue elle-

même est représentée très frontalement, dans une attitude très rigide qui tranche du pathos et du mouvement baroques.

L' autel à colonnes cannelées d'Allinges montre un édicule peint en trompe-l'œil représentant un plafond à caissons à la façon de la coupole du Panthéon de Rome. On peut également voir la composition triangulaire du tableau représentant la Vierge du Rosaire.

On remarque l'utilisation plus fréquente du marbre, par rapport au Baroque, qui peut être imputée en partie à l'apparition du chemin de fer qui rend les transports moins hasardeux.

Les Tableaux

Bien sûr, beaucoup de retables sont décorés de tableaux dédiés au saint que l'on veut honorer. Les sujets les plus fréquemment représentés, outre le Christ et la Vierge, sont saint Joseph et saint François de Sales. On trouve aussi souvent saint Bernard de Menthon, saint Dominique et sainte Thérèse, mais la liste n'est pas limitative.

Les églises possèdent d'autres tableaux accrochés aux murs, qui ont souvent échappé aux destructions des années 1960. Là aussi, les sujets sont très divers, mais on remarque une présence presque systématique de saint François de Sales qui, outre le fait d'être à l'origine de l'Académie florimontane, a ramené le Chablais au catholicisme, face à Genève, la Rome protestante. Encore de nos jours, ce saint fait l'objet d'une dévotion particulière en Savoie, et beaucoup de familles ont encore dans leur bibliothèque son ouvrage, « L'Introduction à la vie dévote ».

Dans les zones de viticulture, on voit souvent la représentation de saint Théodule, évêque de Sion en Valais, qui remplace saint Vincent en Chablais-Faucigny.

On voit également beaucoup de représentations de la Vierge, parfois copie de peintres célèbres comme Raphaël ou Reni, mais il faut porter un intérêt particulier aux chemins de croix que l'on voit souvent sans vraiment les regarder, comme des éléments récurrents et sans grande valeur esthétique.



Chemin de croix, Orcier, détail du calvaire

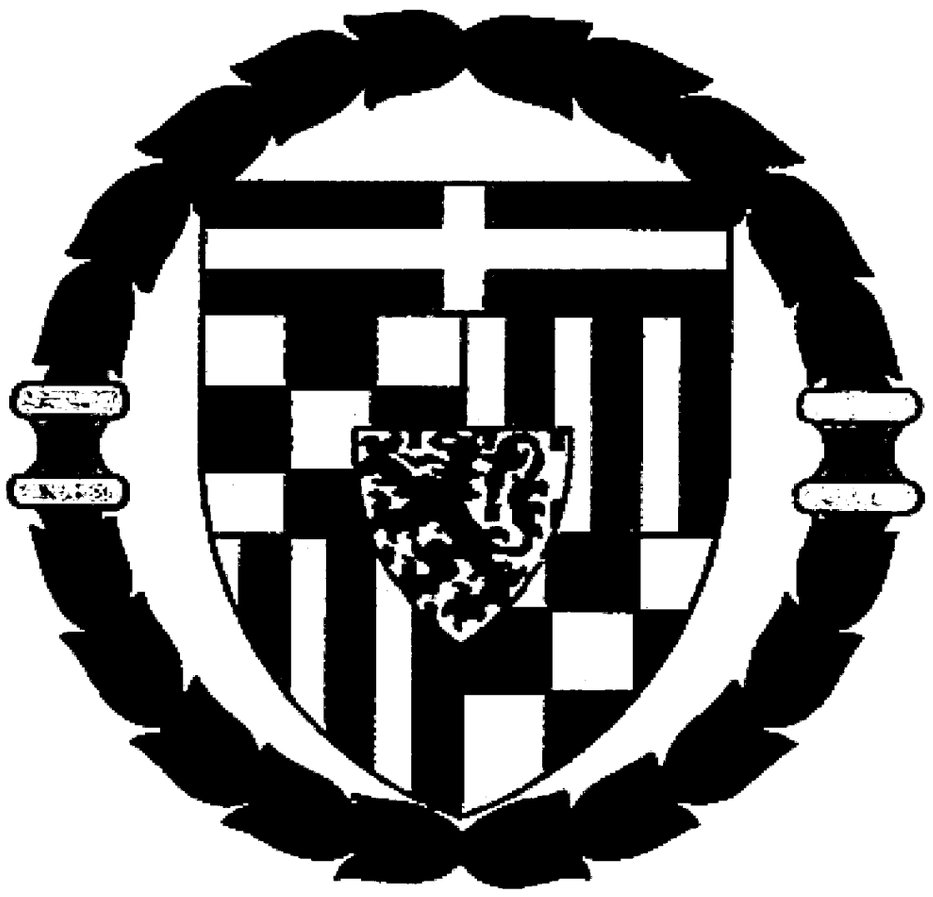
152e ANNÉE 2012

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, De Officiis, lib I)

" La Patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous "

La Revue Savoisienne



Flores Fructusque

(SAINT FRANÇOIS DE SALES)

" Des fleurs et des fruits "

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
Melville GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).

Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

MEMBRES DU COMITÉ

À LA DATE DU 28 MARS 2012

Président : M. Bernard DEMOTZ, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ✪, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III.

Vice-Présidents : M. Michel AMOUDRY, O. ✪, C. ✪, professeur honoraire, président de la société des Amis du vieil Annecy.
M. Jean-Henri VIALLET, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, secrétaire de la Société des Amis du vieil Annecy.

Secrétaire : M^me^ Georgette CHEVALLIER, ❋, O. ✪, professeur honoraire de lettres classiques, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane.

Secrétaires adjoints : M. Bernard PREMAT, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, professeur honoraire de philosophie, directeur de publication de *La Revue savoisienne.*
† M^me^ Jeannie LERICHE, guide honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie.

Trésorier : M. Michel LASSIOUVE, gérant de société, président de la Maison des Jeunes des Carrés, Annecy-le-Vieux.

Archiviste : M. Jean-Pierre COUDRAY, professeur honoraire de langues anciennes en classe préparatoire au lycée Berthollet, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane.

Membres : M^me^ Isabelle BOUVIER, bibliothécaire.
M^me^ Evelyne REFAUVELET, comptable en retraite.
M. Julien COPPIER, attaché de Conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie.
M. Yves TYL, professeur honoraire d'histoire et géographie, docteur en histoire, correspondant de presse.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : M. Bernard PREMAT.

Comité de Rédaction : M^me^ Georgette CHEVALLIER, MM. Jean-Pierre COUDRAY, Bernard DEMOTZ, François DEMOTZ, Jean-Henri VIALLET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur général : M. Michel LASSIOUVE

Chargés des Collections : M^me^ Marie-Claire COURTIAL, M. Julien COPPIER

AUTRES FONCTIONS

Bibliothécaire : M^me^ Monique BOULLARD

Archiviste : M^me^ Francine BRACHET-ROLLAND (archives administratives et juridiques)

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1985 S. Ex. Mgr. BARBIER Hubert, ✠, ancien évêque d'Annecy, archevêque émérite de Bourges, La Roche-sur-Yon.

2004 S. Ex. Mgr. BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, O. ✠, C. ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, Président d'Honneur de l'Académie florimontane, Annemasse.

1965 HERMANN Marie-Thérèse (M^me^), ✠, présidente d'honneur de l'Académie salésienne et vice-présidente de l'Académie chablaisienne, ex-archiviste de l'Académie florimontane, Annecy.

2006 KINOSSIAN Yves, Directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy.

1984 RABUT Elisabeth (M^lle^), officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Chef de l'inspection générale des Archives de France, Paris.

2008 TAPPONNIER Paul, géologue, géophysicien, membre de l'Institut, Paris.

1992 VIALLET Hélène (M^lle^), directeur des Archives de l'Isère, Grenoble.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2012)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, O. ✠, C. ✪, professeur honoraire, président de la Société des Amis du vieil Annecy, vice-président de l'Académie florimontane, Annecy.

2003 BERTHIER Pierre, retraité, Epagny.

1996 BEXON Alain, historien de l'art, éditeur, Annecy-le-Vieux.

1989 BOULLARD Monique (M^me^), bibliothécaire de l'Académie florimontane, guide-conférencière d'Annecy, Cran-Gevrier.

1991 BOUVARD Madeleine (M^me^), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

2004 BOUVIER André, technicien, Chavanod.

1987 BOUVIER Isabelle (M^me^), bibliothécaire, Annecy.

2007 BRACHET-ROLLAND Francine (Marcelle) (M^me^), archiviste de l'Académie florimontane, directeur de recherche (ministère de l'Equipement) en retraite, Annecy.

1977 BRUN Claire (M^me^), O. ✠, C. ✪, proviseur honoraire du Lycée Berthollet d'Annecy, Passy.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir en retraite à la Banque Laydernier, Annecy.

1991 CHANAL Robert (D^r^), médecin en retraite, ancien guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, Talloires.

1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Annecy-le-Vieux.

2000 CHAUBET Daniel, O. ✪, ingénieur, docteur en histoire, Chambéry.

2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, responsable des émissions de TV8 Mont-Blanc, Annecy-le-Vieux.

1958 CHEVALLIER Georgette (M^me^), ❋, O. ✪, secrétaire de l'Académie florimontane, professeur honoraire de lettres classiques, Annecy.

2005 COMTE Henri, professeur des Universités, retraité (droit), Lyon.

2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.

1999 CORBIÈRE (de la) Matthieu, chargé d'études en histoire, président de la Société d'histoire de Genève, Carouge (C.H.).

1998 COSTA Nathalie, (M^me^), réalisatrice en audio-visuel, B.T.S. animation du Patrimoine, Annecy.

2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur honoraire de langues anciennes en classes préparatoires au Lycée Berthollet, membre du concours de poésie de l'Académie florimontane, archiviste de l'Académie florimontane.

1991 COUDRAY Lina (M^me^), professeur honoraire, Annecy.

1983 COURTIAL Marie-Claire (M^me^), chargée des collections du château de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.

1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ✪, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, président de l'Académie florimontane, Cléry.

1978 DUJOURDY Simone (M^me^), ✪, retraitée de l'Inspection académique d'Annecy.

1999 DUPRAZ Paul, ✪, agrégé d'italien, professeur honoraire, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Chambéry.

1993 FILLION Monique (M^me^), chef de service en retraite de commerce international, présidente des Amis du val de Thônes, Thônes.

1962 GABION Robert, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.

2001 GANTELET Léo, retraité en informatique, écrivain, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Seynod.

1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, ❋, 🎖, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier « Pro merito milentsi » de l'Ordre de Malte, président émérite de la Société des Amis du vieil Annecy, Annecy.

1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.

1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.

1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.

2008 LASSIOUVE Michel, gérant de société, président de la Maison des Jeunes des Carrés, trésorier de l'Académie florimontane et administrateur général du domaine de Montrottier, Annecy-le-Vieux.

1994 LAVILLE Claude (M^me^) ❋, C. ✪, 🎖, retraitée de l'Education Nationale, ex-présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.

1980 LEBASCLE Marie-Christine (M^lle^), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.

1991 † LERICHE Jeannie (M^me^), médaille d'argent de la Croix-Rouge, secrétaire adjointe de l'Académie florimontane, guide honoraire des Pays de Savoie.

1976 MANSAU Andrée (M^me^), O. ✪, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.

1961 NICOLAS Jean, professeur émérite à l'Université de Paris-VII, Paris.

1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en histoire, archiviste paléographe, conservateur des bibliothèques, président de l'Académie salésienne, Grenoble.

1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Annecy.
1992 PREMAT Bernard, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, professeur honoraire de philosophie, secrétaire adjoint de l'Académie florimontane, directeur de publication de *La Revue savoisienne*, Veyrier-du-Lac.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (M^lle^), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
2006 REFAUVELET Evelyne (M^me^), comptable en retraite, Annecy.
1974 REGAT Christian, guide touristique, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, président d'honneur de l'Académie salésienne, Meythet.
1988 ROLLET Yolande (M^me^), guide-conférencière honoraire, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (M^me^), Dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Thorens-Glières.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire de l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Chambéry.
1982 SANTSCHI Catherine (M^lle^), archiviste d'Etat honoraire, Genève (C.H.).
1998 SCHNEIDER Nicole (M^me^), membre d'honneur de l'Académie salésienne, Veyrier-du-Lac.
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances (en retraite), Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (M^me^), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1987 TERREAUX Louis, ✻, ⚜, C. ☐, ❦, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président d'honneur de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1998 TYL Yves, professeur honoraire d'histoire et géographie, correspondant de presse, Saint-Jorioz.
1992 VESIN Andrée (M^me^), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1984 VIALLET Jean-Henri, vice-président de l'Académie florimontane, secrétaire de la Société des Amis du vieil Annecy, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, Annecy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture (en retraite), membre du comité de l'association des Amis du Vieux Seynod, Seynod.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIÈRES DE VEIGY (d') Thierry, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
2002 BEDOIS-BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-St-Bernard.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1973 BLANC Michèle (M^me^), Etablissement Alpha, Artemare.
2005 BRONDEL Jean, professeur d'anglais, retraité, Ecully.
1964 BRUNET Jean, notaire en retraite, Veyrier-du-Lac.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (M^me^), écrivain, Neydens.
1996 BUTTIN Charles, professeur retraité, Thusy.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève (C.H.).
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Délégué de France de l'Institut National de la Garde d'Honneur des Tombes Royales du Panthéon de Rome, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal, Chavannes-près-Renens (C.H.).

1969 COLLIARD Lauro, ⚜, C. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Verona (Italie).
2004 CONNAC Yves, publiciste, Annecy.
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (M^me^), retraitée, Reignier.
1982 COUTIN Bernard (M^e^), docteur en Droit, avocat, bâtonnier pour les années 2009 et 2010, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Talloires.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Paris.
2000 DEMOTZ François, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès lettres, professeur agrégé, Lyon.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1991 DÉPREZ Marielle (M^me^), vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1996 DUCROT Paul, président-directeur-général de l'imprimerie Savoy-Offset, Lovagny.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (C.H.).
2009 DUPARC Bernard-Paul, conseil en communication, retraité, Annecy-le-Vieux.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
1997 GARIN Françoise (M^me^), organisatrice des promenades culturelles de l'Académie florimontane, Saint-Jorioz.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de L'E.N.S., professeur en classes préparatoires au Lycée Hoche, membre du comité français d'histoire de la géologie, Chaville.
2005 GUERRAZ François, auteur, compositeur, musicien, retraité des établissements Guerraz, Montmélian.
1970 GUERRIER-PAGNON Alain, archiviste en retraite, Blois.
2004 HERMANN Catherine, (M^lle^), docteur en histoire médiévale, écrivain public, Evires.
2008 HERRGOTT Jacques, architecte-urbaniste en retraite, Veyrier-du-Lac.
2005 IMBERT Maurice, C. ❋, officier général 2^e^ section, Annecy.
1975 † JANIN Roger, professeur des écoles, Annecy.
2009 JEANBERNÉ Solange (M^me^), agent à la médiathèque de Rumilly, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Rumilly.
1998 LANÇON Christiane (M^lle^), Dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
2008 LAPIERRE Jean-Yves, ingénieur retraité, Argonay.
1999 LAVOREL Jean-Claude, vice-président des Amis du vieil Annecy, garagiste en retraite, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de Banque, Paris.
2000 MARGUET André, D.R.A.S.S.M., Conservateur du patrimoine des Pays de Savoie, Marseille.
2000 MÉGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.
1990 MERCIER Jacqueline (M^me^), guide-conférencier honoraire, Annecy.
2003 MOGENET Rémi, professeur, Viuz-en-Sallaz.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, ❍, docteur-ès-lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.
1998 PAOLI Françoise (M^me^), professeur honoraire d'histoire, Annecy-le-Vieux.
2011 PARIS Jeannine (M^me^), auxiliaire puéricultrice, Gruffy.
1986 PERSOUD Josiane (M^me^), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, D.R.A.S.S.M., Annecy.

2008 BONNET Pierre, avocat honoraire, Sevrier.
2011 BONTRON Stéphane, expert-comptable, Vincennes.
2008 BOREL-GIRAUD Jean-Pierre, chirurgien-dentiste retraité, Annecy-le-Vieux.
2012 BOUGAIN-BRAND Maryse (Mme), professeur retraitée histoire-géographie, Annecy.
2008 BOUILLOT Pierre, C. ✪, principal honoraire de collège, Faverges.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ✪, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
2011 BOUVIER Bernard, hôtelier, Chavanod.
2011 BOUVIER Thérèse (Mme), hôtelière, Chavanod.
1976 BOY Gabriel, ⚷, ingénieur divisionnaire honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.
2006 BOZON Philippe, secrétaire juridique, Annecy.
1999 BROILLET Philippe, historien, Corsier (C.H.).
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre en retraite, Chézy-sur-Marne.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1991 BRUNET Marie-Claude (Mme), ex-guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
2008 BUFFARD Jeanine (Mlle), retraitée, Annecy.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
2006 BURNET Jean-Pierre, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien hôtelier et thermaliste, Aix-les-Bains.
2008 BUTTET (de) Bruno, retraité d'une compagnie d'assurance, Paris.
2007 BUTTIN Michel, retraité, Sales.
1987 BUTTIN Pierre (Me), avocat, Chambéry.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
2004 † CERIATI Michel, retraité, Annecy.
2011 CHAMBAZ Guillemette (Mme), secrétaire, Annecy.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Aix-les-Bains.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), O. ✵, C. ⚷, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ✪ , contrôleur général des Armées (C.R.), Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
2008 CHÂTEL Juliette (Mme), professeur des écoles retraitée, guide du patrimoine, Taninges.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
2008 CHEMAIN Arlette (Mme), professeur émérite de littérature comparée. Le Bourget-du-Lac.
2008 CHEMAIN Roger, Maître de conférences à l'Université de Nice, Le Bourget-du-Lac.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2010 CHEVALLIER André-Marc, président du Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, Paris.
2000 CHEVRIER Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
2008 CHIRPAZ François, professeur honoraire de philosophie, Université de Lyon, Annecy-le-Vieux.
2007 CHOUVELON Catherine (Mme), infirmière, Rouville.
2007 CHOUVELON Jean-Claude, vétérinaire en retraite, Rouville.
2000 COCHARD Michèle (Mlle), retraitée, Annecy.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).

2005 COMTE Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise en retraite, Annecy.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
2011 CUÉNIN Marina (M^me^), Seynod.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy, président d'honneur de la Chambre syndicale du bâtiment, Annecy.
2007 CURTENAZ DE MARONZIER François, chevalier du mérite de Savoie, coursier et expert en objets d'art, décorateur, Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'or du Mérite sportif, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, assureur, Le Mans.
2011 DANJOU François, médecin en retraite, Annecy.
2008 DAOUPHARS Alain, retraité, Talloires.
2009 DARSY Ghyslaine, guide conférencière, Annecy.
1981 DELETRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
2007 DELOCHE Esther (M^lle^), docteur ès lettres, La Clusaz.
2012 DELOCHE Jacques, professeur d'histoire, Annecy-le-Vieux.
1993 DELUERMOZ François, ⚜, 🎖, croix de la valeur militaire, croix du combattant 39-45, retraité de l'Armée, Sevrier.
2009 DENIS Henri, Annecy.
2012 DERISOUD Emmanuel, employé de banque, Collonges-sous-Salève.
2008 DESCHAMPS Louis, retraité, Talloires.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
2005 DESCOLLAZ Viviane, conciliateur de justice, Duingt.
2012 DETRIECK Christophe, T.P. forestier, Annecy.
2010 DIZIN André, retraité agence de voyages, Annecy.
2012 DROGLAND-MAGNANA Gérard, retraité, Annecy.
2012 DROGLAND-MAGNANA Marie, retraitée, Annecy.
1974 DUBY Jean-François, ❋, C. ⚜, O. ✪, ⚜, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.
1996 DUCHATEL Janine (M^me^), retraitée, Annecy.
1983 DUMURGIER Patrick, ❋, administrateur civil, Paris.
2009 DUNAND Michel, enseignant, Annecy.
2003 DUPONT Marius Camille, plongeur subaquatique, découvreur, Sevrier.
2008 ESPARGILIÈRE Bernard, directeur de marketing retraité, Annecy.
2011 FABRI Catherine (M^me^), infirmière, Annecy-le-Vieux.
1999 FAETI Paolo (D^r^), médecin, Parme (Italie).
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Genève.
2009 FAYNOT Jean-Claude, enseignant retraité, Saint-Jorioz.
1997 FERTIN Jacqueline (M^lle^), O. ⚜, C. ✪, conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.
2008 FIGUIÈRE Nicole, professeur d'histoire et géographie, Meythet.
2009 FLINTERMAN Rodolphe, ancien avocat, Menthon-Saint-Bernard.
2004 FOLLIET Jacques, retraité, Annecy.
1977 FOURNIER José (M^lle^), pharmacien en retraite, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (D^r^), médecin, Collonges-au-Mont-d'Or.
1998 GALLAY Andrée (M^me^), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy-le-Vieux.

2006 GARCIN Catherine (M^me^), éducatrice Montessori, Vieugy.
2009 GARCIN Monique (M^me^), kinésithérapeute, Annecy.
2012 GAY Claude (M^me^), professeur, Ambilly.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 GINET Yvette (M^lle^), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1987 GRADEL François (D^r^), docteur en médecine, Apremont.
1990 GRIESHABER Jacqueline (M^me^), Sevrier.
2012 GRIL Julien, artiste céramiste, Toulon.
2005 GROS Alain, ✪, professeur de lettres, Président de la Société d'Emulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse.
2012 GROS Carole (M^me^), gérante de société, accompagnatrice de montagne, Val Thorens.
2005 GUELPA Colette (M^me^), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Seynod.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, docteur en musicologie, Saint Jean de Losne.
2012 HEBRARD Jean-Louis, professeur honoraire d'histoire-géographie, Albens.
2010 HENRI-BALLY Raphaële (M^me^), ingénieur, Pau.
2010 HERBULOT-MELNIKOV Katia (M^me^), décoratrice, Clermont en Genevois.
2003 HUMBERT Mauricette (M^me^), professeur honoraire de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
2011 ISABELLON Laurena (M^me^), journaliste-éditrice, Saint-Vincent, Val d'Aoste, Italie.
1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
2010 JAMAIN-BARBET Véronique (M^me^), musicienne, Thusy.
2011 JAULMES-CHAMBAZ (M^me^), professeur de lettres classiques en retraite, Lovagny.
2012 LABASSE Olivier, directeur de société, retraité, Veyrier-du-Lac.
2012 LABRUDE Pierre, professeur de pharmacie à l'université de Nancy, Annecy.
2006 LAEUFFER Jean, enseignant, Paris.
2008 LAISSUS Denis, musicien GPPS, La Roche-sur-Foron.
2010 LANGWOST André (M^e^), juriste, avocat, historien, Annecy.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
2012 LAURENCIN Claire (M^me^), secrétaire-comptable, Annecy-le-Vieux.
1988 LAVEDRINE Georges, ⚜, ✵, retraité, ex maire-adjoint d'Annecy, Annecy.
2011 LAVERGNE Thierry, bibliothécaire au centre diocésain d'Annecy, Annecy.
2010 LELARGE Jacques, retraité des ressources humaines Casino, Veyrier-du-Lac.
2000 LONGO Raphaëlle (M^me^), professeur d'histoire-géographie, Saint-Gervais.
2008 MARCHAND Patrick, technicien en horlogerie, Vaulx.
1990 MARRO Monette (M^lle^), ⚜, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
2012 MARTEL Monique (M^me^), secrétaire administrative, Menthon-Saint-Bernard.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur honoraire, Argonay.
2010 MELNIKOV Alexandre, Clermont en Genevois.
2011 MENGUS Bernard, architecte DPLG en retraite, Annecy.
2011 MENGUS Colette (M^me^), Annecy.
2002 MERCIER-GUYON Catherine (M^me^), guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2002 MESSIEZ Maurice, président honoraire de la SSHA, Cruet.
2010 MEYER Michel, ingénieur géologue en retraite, Veyrier-du-Lac.
1995 MEYNIER Monique (M^lle^), professeur de lettres retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 MIRODATOS Jacqueline (M^me^), ✪, guide-conférencière honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2012 MONGE Simone (M^me^), maire adjoint de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.

1979 MONNIER Victor, Genève (C.H.).
1995 MONTANIER Jacqueline (M^me^), guide-interprète régional, Annecy-le-Vieux.
2007 MORAND Alain, enseignant, Aix-les-Bains.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
2012 OBRINGER Danielle (M^me^), guide conférencière, enseignante, Annecy.
2012 OUDOT Laurence (M^me^), médecin dermatologue, retraitée, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Saint-Jorioz.
1994 PAILLE Jean-François (D^r^), médecin, Duingt.
2012 PALLATIER André, proviseur honoraire, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
2012 PAULAIS Jean-Jacques, retraité, chef d'entreprise, Albens.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (M^lle^), professeur en retraite, guide-conférencière honoraire d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Marcellaz-en-Albanais.
2001 PERRILLAT Nicolas, musicien, Le Grand-Bornand.
2007 PERROTIN Roger, retraité, Cran-Gevrier.
2012 PROOT Monique (M^me^), présidente de Culoz-patrimoine, retraitée gestionnaire d'école, Culoz.
2004 PUECH Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
2012 PUTHOD Alphonse, retraité de l'enseignement, artiste-peintre, Annecy.
2012 PUTHOD Fernande (M^me^), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2010 RAYMOND Bernard, économiste honoraire en construction, Annecy-le-Vieux.
2011 RAYROLE Caroline (M^me^), contrôleur de gestion, Gretz-Armainvilliers.
2008 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Jean-François, O. ✵, conseiller d'État honoraire, Saint-Germain-en-Laye.
2004 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Rémi, retraité, Martigues.
1995 RICHARD Brigitte (M^me^), Saint-Jean de Chevelu.
2009 RIGNOT Claude, retraité, Cuvat.
2007 RITZ Jean-Jacques, psychologue-psychanalyste, Lyon.
2012 RIVOYRE (de) Vincent, médecin-radiologue, historien, Sevrier.
2007 ROCHET Sabine (M^lle^), infirmière, Viuz-la-Chiesaz.
2010 RONCEAU Valérie, psychothérapeute, décoratrice d'intérieur, Seyssel.
1993 ROOS Marie-Christine (M^lle^), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1987 ROUCH Madeleine (M^me^), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.
1988 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Bourseul.
1999 RUBY Denise (M^me^), professeur honoraire d'histoire et d'histoire de l'Art, Le Raincy.
2008 SALZE Chantal (M^me^), retraitée, Annecy.
1995 SAUTIER Yves (D^r^), O. ✵, ✪ , député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (M^me^), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-en-Champagne.
2011 SHIBATA Annie (M^me^), professeur en retraite, conférencière, Cran-Gevrier.
2004 SONTAG Viviane (M^me^), écrivain, Feigères.
2009 SOREL Nicole (M^me^), assistante sociale retraitée, Annecy-le-Vieux.
2012 STRASSARINO Alix (M^me^), guide du patrimoine des Pays de Savoie, Meythet.

2008 TATIN Hélène (M^me^), docteur en histoire, déléguée laïque de l'ordre cistercien, retraitée, Annecy.
2003 TCHINENY Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
2011 THIVEND Denise (M^me^), professeur de sciences physiques, retraitée, Annecy.
1968 THOREND François, transporteur, Moutiers.
2009 TIVOLY Jean-Michel, ⚜, Président de Société, Tours en Savoie.
2010 TIVOLY Marie-Thérèse. Tours en Savoie.
1982 TOSSAN Hélène (M^me^), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
2009 TRECH Jean-Claude, architecte de la ville de Faverges, Saint-Jorioz.
2009 VAGNOUX MARIE-THÉRÈSE (M^lle^), pharmacien retraité, Annecy.
2002 VANDECASTEELE Nathalie (M^lle^), Annemasse.
2001 VERCIN André, ingénieur-urbaniste D.S.T., Poisy.
2012 VERCIN Kevin, étudiant, Sciences Po Paris, Poisy.
2008 VEROLLET Didier, directeur de l'agence Léon Grosse Pays de Savoie, Charvonnex.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc, (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ancien maire, Lovagny.
2012 VIGLIANO Pierre, expert-comptable, vérificateur aux comptes de l'Académie florimontane, Annecy.
2011 VIVIANT Jean-Pierre, retraité E.D.F., Lovagny.
2011 VOISIN Anne (M^me^), chef de service achats, retraitée, Aix-les-Bains.
1973 VUARCHEX Marie-José (M^me^), licenciée ès lettres, Versailles.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
2011 WESTMAN Joëlle (M^me^), retraitée, membre du comité de la Société des Amis du vieil Annecy, Annecy.
1989 ZARA Liliana (M^lle^), ❍, professeur honoraire, Vérone (Italie).

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de *La Revue Savoisienne*. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie. La date indiquée est celle de la première entrée à l'Académie (en général en tant que membre correspondant).

Légende

C. Commandeur	⚜ Ordre national du Mérite
O. Officier	Mérite Agricole
Légion d'Honneur	Croix de Guerre
❍ Palmes Académiques	Médaille militaire

L'ANNÉE FLORIMONTANE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 JANVIER 2012

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président ouvre la séance en présentant à l'Académie florimontane ses vœux les meilleurs pour 2012. Il fait appel aux bonnes volontés.

Il a le très grand regret d'annoncer le décès de Damien Lassiouve, le fils de notre confrère Michel Lassiouve, et aussi celui de Madame Jeanne Bajulaz, membre associé, veuve de Lucien Bajulaz qui a longtemps et beaucoup œuvré à Montrottier ; M. et Mme Premat ont assisté à la cérémonie et représenté notre Académie.

Il remercie notre confrère René Cuissard pour le don de son récit « Le Gamin des arcades » qui fait revivre l'Annecy d'antan et Madame Nicole Schneider qui a offert à notre bibliothèque six ouvrages fort intéressants, consacrés principalement à la lexicologie.

Il annonce pour la première quinzaine d'octobre une excursion à Montpellier auprès de l'Académie qui est venue nous rendre visite en juin dernier et qui nous attend.

Il commente en détail le projet CASSS et la numérisation de la bibliothèque.

La secrétaire remercie le Président pour les vœux qu'il a formulés et le prie au nom de l'assemblée de recevoir les souhaits sincères qu'elle lui présente. Le procès-verbal de décembre est lu et approuvé.

Madame Garin nous tient informés de la future sortie à Aoste le jeudi 14 juin prochain.

Le conférencier – qui s'était perdu dans le dédale des rues annéciennes – étant enfin arrivé, le Président lui donne la parole immédiatement. Il nous parle des Savoie-Carignan du XVIIe au XIXe siècle. Après avoir replacé les Savoie-Carignan dans l'environnement familial, rappelé les intrigues, les méfiances, les hypocrisies qui régnaient à l'intérieur de cette famille, il souligne l'importance internationale de certaines branches des Carignan. Il évoque aussi la « branche aînée » qui tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles sut alterner des séjours turinois et parisiens jusqu'à la Révolution, et qui réalisa son rêve en 1831 en se hissant sur le trône de Sardaigne. L'intérêt historique des Carignan, précise le conférencier, est dans leur soutien final (résigné ou de conviction) au Risorgimento et à la démocratisation (relative mais certaine) du régime, mais il est aussi dans leur activité intellectuelle et leurs intérêts artistiques bien plus évidents et manifestes que chez leurs « cousins » de la branche aînée qui n'en manquaient pourtant pas.

Cette conférence, accompagnée d'un arbre généalogique des différentes branches des Savoie, et présentée avec l'humour qu'on connaît à M. André Palluel-Guillard, a obtenu un franc succès.

La séance est levée à 18 heures 55.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 FÉVRIER 2012

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Afin de laisser aux conférenciers le temps qui leur sera nécessaire, la partie administrative de notre réunion est, pour une fois, reportée au mois suivant.

L'Académie florimontane a, ce jour, le plaisir et l'honneur de recevoir Messieurs Manlio Sodi et Morand Wirth. Ce sont des Salésiens de Don Bosco qui nous viennent de Rome. Ils nous sont présentés par notre confrère Michel Robillot. Manlio Sodi est un spécialiste de la liturgie. Il vient de la province de Sienne, il est président de l'Académie pontificale de Théologie et président de l'Institut Supérieur de Latinité. On ne compte plus ses publications liturgiques. Le professeur Wirth, Alsacien de naissance, est provincial à Lyon où il a, en partie, fait ses études de théologie. Il est spécialiste de l'Ecriture Sainte et a publié, entre autres, un ouvrage sur saint François de Sales et l'éducation. Ce sont donc, dit Michel Robillot, deux éminents spécialistes qui vont nous parler d'un ouvrage très peu connu de saint François de Sales. Il s'agit du « Rituale sacramentorum », écrit en partie en français, en partie en latin. Les exemplaires qu'ils ont pu en repérer sont très rares et sont de ce fait très protégés et très surveillés ; en 1612, l'imprimeur Jean Charvet a édité deux de ces rituels, qui se différencient par le bois gravé qui les illustre.

Nous assistons alors à un chant amoebée entre nos deux conférenciers.

Ils vont nous expliquer qu'aux XV^e^ et XVI^e^ siècles beaucoup de diocèses publiaient des rituels qu'ils pouvaient (contrairement aux missels) adapter à leur gré. Celui de saint François de Sales est donc un signe d'inculturation dans son diocèse. On n'en trouve pourtant que quelques extraits dans ses œuvres complètes. La publication de ce rituel nous est replacée dans son contexte historique. On nous montre aussi combien la lecture des rituels en général et de celui-ci en particulier permet de connaître la vie quotidienne de nos ancêtres, leurs soucis majeurs et leurs peurs récurrentes, la vie des diocèses, le déroulement des cérémonies, les fêtes les plus importantes dans la région. En conclusion on nous montrera combien l'âme pastorale de saint François de Sales se révèle dans ce livre.

De nombreuses questions (sur les homélies, sur les missionnaires, sur Pierre Favre, sur l'exorcisme, sur les saints locaux, sur la rareté de ce rituel, etc.) montrent tout l'intérêt qu'a suscité cette savante et insolite communication.

La séance a été levée à 18 heures 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 MARS 2012

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président félicite en notre nom à tous notre confère Bernard Premat, secrétaire adjoint de notre compagnie et directeur de *La Revue savoisienne*, qui vient d'être nommé chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres.

Il évoque le décès de notre confrère Maurice Druge, membre effectif, qui, au sein de notre Académie, avait accepté depuis plusieurs années la fonction de vérificateur aux comptes. Il adresse à Madame Druge les condoléances attristées de l'Académie florimontane.

Il signale la sortie de l'ouvrage de notre Président d'Honneur Paul Guichonnet sur

« Les Chastel, une famille savoyarde… », et celle d'un « guide de la haute vallée du Pô », premier guide de cette région édité en français, et annonce que l'escapade à Montpellier est remise à juin 2013 (ce sera la promenade culturelle annuelle, programmée exceptionnellement sur deux jours).

Il rappelle le colloque évianais des 17 et 18 mars prochains sur « Cinquante ans après les accords d'Evian », le programme « Patrimoine Albertville-Conflans » et le changement de sujet à l'Académie salésienne le 2 avril. C'est M. Yves Connac qui traitera « Du Conquérant aux jeux : Londres, année jubilaire ».

Après avoir évoqué le projet CASSS, il remercie Madame Paris pour le travail de reliure qu'elle a effectué sur onze numéros de *La Revue savoisienne*, MM. Pierre Labrude, Léo Gantelet et Maître Jean Vailly pour les ouvrages qu'ils ont donnés à notre bibliothèque.

Madame Georgette Chevallier fait alors un rapide compte rendu de l'étude intitulée « La Manufacture de ouates et de cotons cardés, 1860-1960 » due à Monsieur Georges Grandchamp. Nous ne saurions trop remercier l'auteur d'avoir conçu, entrepris et mené à bien cet ouvrage très documenté, très attractif et instructif pour les Annéciens (et les autres) et de l'avoir offert à notre bibliothèque.

Les procès-verbaux de janvier et février sont lus pour approbation.

La parole est alors donnée à notre conférencière du jour, Madame Andrée Mansau, qui nous entretient de lettres inédites de François Buloz et de sa famille.

On sait que François Buloz, né à Vulbens (près de Saint-Julien-en-Genevois) en 1803, est mort à Paris en 1877 après avoir été éditeur-directeur de *La Revue des Deux-Mondes* et après avoir assez souvent habité une maison de vacances à Ronjoux près de Chambéry.

La conférencière analyse pour nous des lettres inédites du châtelain de Ronjoux et de sa famille, conservées à l'Institut de France.

Elle s'intéresse spécialement à la correspondance de François Buloz et George Sand. Cette correspondance révèle des interventions de Buloz dans la rédaction de certaines œuvres de George Sand et celle des fils Buloz dans la correction de certains textes de notre romancière-conteuse.

Des lettres plus familières évoquent, par exemple, la création du parc de Ronjoux, ou quelques voisins savoyards de la famille. Et tout cela ne manque pas de saveur.

Bref, Madame Mansau nous révèle, grâce à ses recherches personnelles et approfondies dans ces lettres inédites, des regards nouveaux et intéressants sur la Savoie, et certains savoyards, sur George Sand et sur la vie intellectuelle de l'époque.

C'est pourquoi, après les applaudissements de l'assistance, M. le président Demotz remercie spécialement la conférencière. Et la séance est levée à 18 h 15.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE DU MERCREDI 28 MARS 2012

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

L'Assemblée Générale annuelle des Membres effectifs de l'Académie florimontane a rassemblé salle des Clarisses à 15 heures trente deux membres effectifs et deux invités du président – dont M. Pierre Vigliano, qui a bien voulu se charger de vérifier les comptes du château pour 2011.

Le résumé du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2011 sera adopté à l'unanimité.

Les différents rapports (rapport moral, rapports d'activités de l'Académie et du château, rapports financiers concernant l'Académie et concernant Montrottier, rapport relatif à *La Revue savoisienne* et au concours de poésie) ont tous été adoptés à l'unanimité.

En ce qui concerne l'activité de l'Académie, le président rappelle qu'il coordonne le travail des cinq commissions qui fonctionnent régulièrement (Archives-Bibliothèque, Communication externe, Concours de poésie, Montrottier-Pontverre et Publications) et qu'il anime le groupe « Prospective » qui a pour charge de trouver des ressources pour le château. Il insiste sur trois points : le développement de la recherche, le redressement des finances de l'Académie et le mécénat.

Les élections ont donné les résultats suivants :

Comme deuxième vice-président est élu M. Jean Viallet.

Pour la Trésorerie, l'Assemblée Générale a décidé d'élire M. Michel Lassiouve au poste de trésorier de l'Académie en regroupant ses anciennes fonctions et celles de Madame Evelyne Refauvelet démissionnaire ; il sera assisté de Madame Claire Laurencin nommée trésorière adjointe. Il est décidé également de désigner M. Pierre Vigliano comme vérificateur aux comptes. Une équipe de six personnes (Jean-Pierre Viviant, André Bouvier, Thierry d'Asnières de Veigy, André Vercin, François Guerraz et Jean-Jacques Paulais) est constituée pour venir en aide à Monsieur Lassiouve le cas échéant.

Au Comité, pour remplacer M^me^ Marie-Claire Courtial et M. Jacques Chatelain, sont élus M^me^ Isabelle Bouvier et M. Julien Coppier.

Pour les Membres Associés sont élus : Christian Denis, Jean-François Duchamp, Jeanine Paris et Noël Talagrand.

Membres Correspondants. Ont été élus Mesdames et Messieurs : Patrick Aussedat, Joann Bernard, Maryse Bougain-Brand, Serge Carret, Thérèse Carret, Jacques Deloche, Christophe De Drieck, Emmanuel Derisoud, Gérard et Marie Drogland-Magnana, Claude Gay, Julien Gril, Carole Gros, Jean-Louis Hébrard, Olivier Labasse, Pierre Labrude, Claire Laurencin, Monique Martel, Simone Monge, Danielle Obringer-Grelot, Laurence Oudot, André Pallatier, Jean-Jacques Paulais, Jean-Claude Pignarre, Monique Proot, Alphonse et Fernande Puthod, Vincent de Rivoyre, Alix Strassarino, Kevin Vercin et Pierre Vigliano.

La séance est levée à 18 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 AVRIL 2012

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président a le regret de signaler que notre consœur (membre effectif) M^me^ Yolande Rollet vient de perdre son mari. Des condoléances attristées lui sont transmises.

Il félicite notre confrère François Guerraz pour les Palmes Académiques qui viennent de lui être remises.

Il rappelle la « Journée Dufour » le 30 juin prochain, le Congrès des Sociétés Savantes de Savoie en septembre et la visite du château de Montrottier le 15 mai par le vice-président du Conseil Général.

Il annonce, en félicitant les impétrants, les cérémonies de réception à l'Académie de Savoie de M. Michel Amoudry et de M^me^ Claude Laville.

Il remercie M. Hildebrand pour les articles sur Rousseau qu'il a bien voulu nous envoyer et M. Denis pour les cartons de revues anciennes particulièrement intéressantes dont il a fait don à notre bibliothèque. Il félicite M^me^ Isabelle Bouvier pour le livre qu'elle nous a offert : elle l'a publié avec son mari aux éditions Alain Sutton et il est intitulé : « Annecy - Mémoire en images, tome II ».

Madame Garin donne encore quelques précisions sur la promenade du mois de juin en Val d'Aoste.

Le procès-verbal de mars et le résumé du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Membres Effectifs du mercredi 28 mars 2012 sont lus et approuvés.

C'est alors M. Stéphane Henriquet qui nous entretient du « Fantastique dans la littérature orale alpine contemporaine ».

Le conférencier rappelle d'abord que la littérature orale, élément constitutif d'un patrimoine immatériel reconnu par l'UNESCO, appartient désormais au patrimoine de l'humanité.

À la suite de Charles Joisten, il effectue lui-même des enquêtes orales dans les Alpes françaises.

Il distingue d'abord deux grands groupes de récits : le conte (admis par le narrateur comme une fiction) et le récit d'expérience (pour lequel le narrateur est convaincu de la véracité du fait raconté).

Il passe ensuite en revue un certain nombre de personnages qu'on trouve dans ces récits :

1/ les FÉES, « êtres sauvages » au comportement souvent asocial, à la physiologie humaine comportant quelques anomalies, et aux activités proprement humaines. Le conférencier insiste sur l'importance, dans nos régions, de la fabrication fromagère ;

2/ l'ESPRIT DOMESTIQUE (qu'on appelle volontiers chez nous le « servan » ou « sarvan ») : il est protéiforme et se révèle farceur mais aussi serviable. À signaler le motif récurrent de la queue du cheval tressée ;

3/ le DIABLE et les esprits diaboliques reconnaissables aux pieds fourchus, aux cornes et à la queue. Le diable constructeur (aqueducs, ponts, etc.) reste un thème général. Les suppôts du diable sont nombreux. Là encore, en Savoie, le fromage a sa place : le « fruitier» peut être un sorcier.

Le conférencier évoque ensuite les animaux fantastiques et insiste sur les récits relatifs aux serpents amateurs de lait où il repère une symbolique, celle de la peur : la peur de manquer de cette ressource vitale et la peur concernant la fragilité des nourrissons. Enfin les revenants et les âmes en peine, les croquemitaines (appelés en Savoie « Réchenans »), les feux follets et toutes sortes d'êtres fantastiques terminent ce tableau.

En conclusion, le conférencier trouve trois sources d'influence dans la formation des récits fantastiques (la religion, les événements historiques et l'imprimé) et il souligne que ces récits sont dus à la fois à une mémoire collective et à des mémoires individuelles, et qu'au-delà d'un imaginaire apparent les récits fantastiques font entendre le réel.

Le président remercie M. Henriquet en insistant sur l'intérêt des récits oraux pour l'histoire des mentalités, puis il donne la parole à l'auditoire. M^me^ Lina Coudray ayant évoqué les récits de Tarentaise, le président et le directeur de *La Revue savoisienne* lui demandent de bien vouloir rédiger quelques pages sur le sujet (voir pages 123 et 124).

La séance est levée à 18 heures 55.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 MAI 2012

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président remercie M^me^ Georgette Chevallier d'avoir offert à l'Académie les deux derniers livres auxquels elle a collaboré : *Annecy d'ombres et de lumières*, avec Hugues Bonnel, photographe, d'une part, et *Lamartine en pays aixois, une présence réinventée*, avec Patricia Martin, aquarelliste, d'autre part.

Il annonce la conférence organisée par la Salévienne sur « La Flore du Salève » (9 mai), celle des Amis du Vieil Annecy sur « L'Empreinte de Rousseau à Chambéry » par Monique Dacquin (15 mai), et celle de Françoise Vanotti sur « Kaspar Stockalper, roi du Simplon et baron de Duingt », proposée par l'Académie Salésienne.

Il signale la Nuit des châteaux, qui aura lieu le 19 mai.

Puis il passe la parole à Madame Garin qui rappelle qu'on peut encore jusqu'au 20 mai s'inscrire pour la promenade annuelle et donne les dernières instructions aux participants.

Puis c'est Madame Annie Shibata, spécialiste de la porcelaine japonaise, qui, à la demande du Président, prend alors la parole. Elle va expliquer l'influence de la porcelaine japonaise sur la céramique européenne.

La vraie porcelaine dure à base de Kaolin apparut en Chine au VII^e^ siècle. Elle fut introduite en Occident par Marco Polo et deux cents ans plus tard les porcelaines chinoises étaient largement importées à travers toute l'Europe. Quant au Japon, il découvrit le kaolin dans les années 1610, et, très vite, les céramistes japonais purent fabriquer, eux aussi, de vraies porcelaines s'inspirant de celles qu'ils importaient de Chine, avant de créer leurs propres décors reflétant mieux leurs goûts artistiques et leur esthétique. Bientôt, en Chine, à cause de la guerre civile, les principaux fours à porcelaine furent détruits et la production cessa. L'Europe dut alors se tourner vers le Japon pour ses importations. Elle se mettra vite à imiter les décors de ces porcelaines japonaises et à partir du début du XVIII^e^ siècle on vit se créer de nombreuses manufactures, dont quelques unes sont encore célèbres aujourd'hui, à Delft, Rouen, Chantilly, Saint-Cloud, Meissen, Vienne, Chelsea, Bow ou encore en Italie. Pendant une centaine d'années, après la mode des « chinoiseries » ce fut le tour du Japon d'imposer son style.

Madame Shibata a montré sur l'écran et a commenté les pièces étudiées dans la collection Marès du château de Montrottier qui illustrent parfaitement l'influence de la porcelaine japonaise sur la céramique européenne à partir des années 1730 jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle. Quelques anecdotes ont agrémenté son propos.

Le président remercie la conférencière d'avoir entretenu la Florimontane d'un sujet très intéressant. Après quelques questions posées par l'auditoire, la séance est levée à 18 heures 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 JUIN 2012

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

La dernière séance de l'Académie florimontane s'est tenue, selon une pratique qui est désormais devenue une coutume, au château de Montrottier.

En l'absence de la secrétaire, M^me^ Georgette Chevallier, retenue pour des raisons familiales, le secrétaire adjoint, M. Bernard Premat a rendu compte du déroulement de la dernière séance du mercredi 2 juin 2012, au cours de laquelle Madame Shibata avait parlé de la porcelaine japonaise. M. Bernard Premat a ensuite fait approuver le procès verbal.

Le président de l'Académie florimontane avait invité M. Claude Barbier, président de l'Union des sociétés savantes de Savoie et vice-président de l'Académie salévienne.

Devant un auditoire très attentif et intéressé par cette nouvelle perspective historique, celui-ci a traité le sujet suivant : « La Haute-Savoie conteste, de la Guerre de Thônes à Glières », dont voici le résumé :

> À ne trop vouloir étudier les événements qui se sont déroulés en Haute-Savoie entre 1943 et 1944 sous l'angle court de la Seconde Guerre mondiale, on en oublierait que la contestation aux autorités en place, à l'Etat, voire à la France, datent de la Révolution française et de l'invasion de 1792. Il existe une forme de continuité qui relient des épisodes tels que la révolte contre la conscription (1793), la disparition du département du Léman et la séparation de Genève de son arrière-pays (1813), la contestation à l'Annexion (1860), la crainte du retour à un régime monarchique (1870-1872), la suppression des zones (1919), les troubles sur la frontière (1937). C'est ainsi qu'une autre facette de notre territoire se révèle, montrant le rôle éminent qu'ont pu jouer des « minorités actives ».

Le président Bernard Demotz en a profité pour apporter certains compléments sur le rôle de l'armée des Alpes et la résistance dans la région Rhône-Alpes.

Après les remerciements au conférencier, la séance est levée à 19 heures 35.

Bernard PREMAT

COMPTE-RENDU DE LA PROMENADE EN VALLÉE D'AOSTE DU JEUDI 14 JUIN 2012

Prévue pour le jeudi 14 juin 2012, le départ de la sortie culturelle, fixé comme chaque année place des Romains à Annecy, fut matinal (6 h 45) afin d'entreprendre un périple hors de nos frontières, dans la vallée d'Aoste.

Arrivés à 9 h 30, nous accédons au fort de Bard, haut lieu de la mémoire napoléonienne, par des ascenseurs panoramiques ultramodernes, depuis le bourg médiéval, jusqu'au sommet de la forteresse.

Nous avons visité le Musée des Alpes (inauguré en 2006), situé au sommet du fort. Cette visite nous a permis un parcours-découverte pluridisciplinaire, interactif et multimédia consacré aux Alpes et à la montagne ; il est à l'avant-garde d'un panorama muséographique international. Les vingt-neuf salles conjuguent tradition et techniques nouvelles au cœur même du fort de Bard.

Là, le restaurant nous accueillit avec une grande convivialité et surtout une excellente table.

Après le déjeuner, sous un soleil très agréable, le car nous amena à Saint-Vincent. Dans le centre de cette charmante ville très connue pour ses thermes et son casino, nous fûmes reçus dans la salle de la mairie par monsieur Marco Macrobie, Président du Musée minéralogique et paléontologique, créé par le cercle culturel de Saint-Vincent en 1978.

Madame Lorena Isabellon, organisatrice de cette réception, nous fit la grande et merveilleuse surprise d'offrir à chaque participant, un sac contenant de nombreux documents sur l'histoire de la région.

Le Président de l'Académie de Saint Anselme, monsieur Joseph Perrin, nous accueillit ensuite, et, très chaleureusement nous apporta un témoignage très riche sur l'origine de la ville.

Après cette réception, nous nous rendîmes à pieds au Musée des minéraux, tout proche de la célèbre église romane de Saint-Vincent. Cette visite fut d'autant plus intéressante qu'elle fut commentée par un géologue passionné, monsieur Francesco Primetti.

Vers 16 h 30, départ pour Annecy. Pendant le trajet, notre confrère, Jean-Pierre Coudray, nous apporta, avec la passion que nous lui connaissons pour les pierres, des renseignements géologiques, entre les Houches et Cluses. À l'issue de sa présentation, notre confrère fut très applaudi.

Nous étions de retour à Annecy vers 19 h 30.

Françoise GARIN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENNELLE DE 2012 AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER (*)

Le samedi 29 septembre 2012, dans la salle des Chevaliers du château de Montrottier, eut lieu la rentrée solennelle 2012 de l'Académie florimontane. Exceptionnellement la séance solennelle de rentrée, cette année, n'a pas visé un point d'histoire, mais un outil précieux de connaissance historique et en même temps de protection du patrimoine archéologique : l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives). Sachant l'utilité de cet institut, notamment pour les membres des sociétés savantes, le président de l'Académie florimontane a invité aujourd'hui deux représentants éminents de la direction interrégionale Rhône-Alpes - Auvergne : MM. Pierre Jacquet, directeur adjoint et Franck Gabayet, ingénieur spécialisé sur le secteur d'Annecy. À eux deux, ils ont introduit le public dans un monde souvent méconnu qui peut pourtant rendre de grands services.

Les deux intervenants ont relaté les dernières fouilles archéologiques, notamment celles d'Annecy, à l'aide de projection de photos fort instructives. Le public très intéressé a interrogé les conférenciers qui ont, à la satisfaction de tous les Florimontans présents, répondu avec aisance aux nombreuses questions posées. Les deux archéologues furent très applaudis.

La séance, comme chaque année, s'est terminée à 17 heures, par un verre de l'amitié dans les salons du château.

Bernard PREMAT

(*) Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de convier au château de Montrottier tous les Florimontans. C'est pourquoi seuls les membres d'honneur, les membres effectifs et les personnes assidues à nos séances mensuelles reçoivent un coupon d'invitation pour la séance solennelle de rentrée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 2012

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président Bernard Demotz regrette et excuse l'absence de M. Georges Grandchamp, retenu pour des raisons de santé.

Il a la tristesse de rappeler le décès de M^me^ Jeannie Leriche qui s'est beaucoup dévouée à la bonne marche de l'Académie florimontane et qui nous a quittés en juillet. Nous étions nombreux à ses obsèques, M. Michel Amoudry, président de la Société des Amis du Vieil Annecy et vice-président de l'Académie florimontane, y a parlé au nom de ces deux sociétés et nous sommes de cœur avec M. Marc Leriche.

Le président présente à notre confrère Emmanuel Jules de sincères condoléances à l'occasion du décès de sa mère.

Il adresse de vives félicitations à notre secrétaire adjoint et directeur de *La Revue savoisienne*, M. Bernard Premat, qui a reçu la médaille de chevalier des Arts et des Lettres des mains de M. Bernard Accoyer, et à notre confrère François Guerraz qui, ces derniers mois, a été successivement nommé chevalier des Palmes académiques, nommé chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare et élu membre titulaire de l'Académie de Savoie. L'un et l'autre sont chaleureusement applaudis.

Des remerciements sont ensuite adressés à Madame Fassier pour son don de 100 € à l'Académie florimontane, en souvenir de son mari, notre regretté confrère, à Madame Paris pour son précieux travail de reliure et à M. Philippe Goix, président de l'Association culturelle « Terres d'Empreinte » pour les deux exemplaires, qu'il nous a offerts, d'un CD de chants savoyards (Louison Bella).

La parole est ensuite donnée à notre conférencier du jour, M. Philippe Grandchamp qui nous entretient d' « Un Florimontan hors norme : Gustave Maillard (1860-1891) » et qui a bien voulu résumer ainsi sa communication :

> Gustave Maillard (1860-1891) est une figure injustement oubliée. S'il n'a vécu que 31 ans, il a accompli, durant ce court laps de temps, un travail qui force l'admiration. Son parcours est peu banal : natif d'Ollon, dans le canton de Vaud, tour à tour préparateur au musée géologique de Lausanne et assistant attaché aux collections paléontologiques du Polytechnicum de Zurich, il a passé les quatre dernières années de sa brève existence à Annecy où il occupait le poste de bibliothécaire et conservateur du musée municipal, tout en collaborant, parallèlement, au lever de la carte géologique dans ce secteur des Alpes. La Florimontane a eu la bonne fortune de l'admettre dans son sein et même de lui confier les charges de secrétaire et de directeur de *la Revue savoisienne*. Durant son séjour annécien, Maillard a déployé une activité étonnamment riche : réorganisation de la bibliothèque, ouverture de trois nouvelles salles pour le musée, conférences publiques au théâtre municipal sur la géologie de la Haute-Savoie, campagnes de terrain dans le cadre des levers de la feuille géologique « Annecy » au 80.000^e^, sans oublier les tâches inhérentes aux fonctions qu'il occupait à l'Académie florimontane et dont il s'est toujours acquitté avec zèle. Sa mort prématurée l'a empêché de conduire à leur terme ses travaux géologiques sur les chaînes subalpines, de même qu'elle a contribué à effacer son souvenir de la mémoire des Annéciens, d'autant que son successeur immédiat, Marc Le Roux, devait, lui, occuper son poste pendant plus de quatre décennies.

Cette intervention – très intéressante et originale – a suscité applaudissements nourris et questions pertinentes.

La séance est levée à 18 h 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2012

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MICHEL AMOUDRY

Monsieur Bernard Demotz étant retenu ailleurs pour des raisons personnelles, c'est le vice-président Michel Amoudry qui préside la séance.

Il annonce les prochaines conférences de l'Académie salésienne et de la Société des Amis du Vieil Annecy, ainsi que celle, organisée par la Salévienne, que Mademoiselle Catherine Santschi, membre effectif de notre compagnie, consacrera à la question : « Des ermites autour de la ville de Calvin ? ». Il rappelle que la séance solennelle de rentrée de l'Académie de Savoie sera consacrée à Jean-Jacques Rousseau musicien et se déroulera au théâtre Charles Dullin à Chambéry, le 23 novembre à 17 heures.

Il remercie monsieur Jean-Claude Berthelet qui vient d'offrir à notre bibliothèque son ouvrage (tome I) sur les papeteries Aussedat.

Le procès-verbal d'octobre est lu et approuvé.

Yves Connac retrace la vie et la carrière du préhistorien Gabriel de Mortillet depuis sa naissance en 1821 à Meylan (aux environs de Grenoble), en insistant particulièrement sur sa période annécienne. En effet, de 1854 à 1857 il travailla à Annecy en tant que directeur du musée. Le jeune naturaliste s'attacha à classer les collections et s'illustra aussi par un énorme travail sur le terrain. Boussole et marteau à la main, il parcourut la région, dessina les coupes géologiques, recueillit minéraux et fossiles en vue de comprendre et de mettre en valeur les richesses du sous-sol savoyard. Il fut vice-président et aussi secrétaire de l'Académie florimontane.

Sa brillante carrière passe, dès 1868, par un poste d'attaché de conservation au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye. Dès lors il sera un acharné défenseur de la science préhistorique, jusqu'à sa mort en 1898. Il a été notamment professeur titulaire de la chaire parisienne d'anthropologie préhistorique, animateur de nombreux congrès internationaux et créateur d'une classification relative à l'Âge de pierre, classification qui reste la base historique des nomenclatures actuelles.

Yves Connac a profité de son évocation de Gabriel de Mortillet, l'un des pères de la préhistoire, pour rappeler d'autres pionniers scientifiques du monde alpin, à la notoriété peut-être plus locale mais qui ont éclairé depuis plus de cent-cinquante ans la préhistoire régionale. Il a tenté une synthèse, tout en affirmant qu'il reste encore beaucoup à découvrir.

La conférence était illustrée de diapositives et a provoqué des applaudissements prolongés et les remerciements chaleureux du président de séance.

La séance a été levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2012

SOUS LES PRÉSIDENCES SUCCESSIVES
DE MM. BERNARD DEMOTZ ET MICHEL AMOUDRY

Le président présente à notre confrère Jean Demange de sincères condoléances à l'occasion du décès de sa mère.

Il signale que le Congrès des Sociétés Savantes de Savoie 2014 a choisi pour thème « La Savoie en guerres ». Il annonce pour 2015 un colloque sur le monachisme en Savoie

et pour 2016 la commémoration de l'accession de la Savoie au rang de duché (1416). Il rappelle que la conférence organisée par l'Académie salésienne le 10 décembre prochain sera assurée par M. Frédéric Janin qui parlera du loup en Savoie au XVIII[e] siècle.

Il fait le point sur la programmation de la numérisation effectuée par la Bibliothèque Nationale.

Il remercie notre confrère Julien Coppier d'avoir accepté de prendre certaines responsabilités relatives aux collections de Montrottier (réponses aux demandes de renseignements et aux demandes de prêts) et Mesdames Monique Dacquin (Amis du Vieux Chambéry) et Irène Riollant (Académie salésienne) de bien vouloir être « correspondantes » du Club florimontan de la Recherche.

Le procès-verbal de novembre est lu et approuvé.

La parole est ensuite donnée à notre confrère Jean-Pierre Coudray qui, projections à l'appui, présente un document unique, prêté par M. Georges Grandchamp et réalisé par Joseph Serand.

C'est un document relié, au format in-quarto, composé de 340 pages. À l'intérieur les feuillets sont solidement cousus.

On y trouve les travaux publiés par les frères Serand se rapportant tous à la vie de Jean-Jacques Rousseau durant sa période annécienne.

Joints à ces publications ont été rassemblés tous les documents qui ont servi aux frères Serand à préparer les études en question, mais surtout tous les articles adressées par voie postale, ainsi que des photographies diverses.

Ce document permet de comprendre à quel point le travail des Serand à propos de Rousseau dans la région annécienne a été sérieux et minutieux, à quel point il a fait avancer la connaissance de la biographie de Rousseau et comment ce travail a été accueilli par les spécialistes de l'écrivain.

Ensuite, M[me] Georgette Chevallier a pris un exemple particulier (celui de la maison dite « de Rousseau » à Chavoires) et a comparé la mise au point sur le sujet parue dans le remarquable ouvrage de Madame Marie-Gabrielle Maistre intitulé *Jean-Jacques Rousseau et la Savoie* (2012) aux documents réunis à ce propos dans le document Serand.

Cette comparaison montre à quel point le travail des Serand est complet, combien il est précieux et combien les Florimontans peuvent être reconnaissants à Monsieur Georges Grandchamp de leur en avoir révélé l'existence.

Le Président Demotz remercie les deux conférenciers pour la présentation de ce document inédit et sortant de l'ordinaire.

C'est ensuite Monsieur Gilbert Chatenoud, président du concours de poésie de notre Académie, qui présente le compte rendu du concours 2012.

Il salue les tentatives méritantes de concurrents qui n'ont pas peur de s'attaquer aux difficultés du sonnet et qui ne s'en tirent pas trop mal, et cite quelques vers glanés ça et là. Ensuite il apprécie l'humour, l'art des images et le sens de la construction de quelques auteurs remarqués. Il s'attarde plus longuement sur l'ingéniosité, sur l'élégance et la rigueur et sur le pittoresque des trois auteurs cités. Et enfin il commente avec la sensibilité qu'on lui connaît les œuvres des auteurs primés (les mentions très honorables, le deuxième et le premier prix) dont quelques poèmes significatifs sont lus par lui-même, par Georgette Chevallier et par Jean-Pierre Coudray, les trois autres membres du jury (Solange Jeanberné, Léo Gantelet et Brigitte Sers-Hermann) n'ayant pu venir.

M. Bernard Demotz ayant dû quitter la séance avant la fin, c'est M. Michel Amoudry, premier vice-président, qui ouvre les enveloppes d'anonymat et révèle ainsi un beau palmarès.

La séance est levée à 18 heures 40.

BRÈVES

2012, 2013, voire 2014 … quelques dates anniversaires autour de Verdi

En 2013 on célébrera le deuxième centenaire de la naissance de Verdi. Les Savoyards ne manqueront pas de fêter cet événement car nos compatriotes savent que c'est à Collonges-sous-Salève que le musicien s'est en grand secret marié (en secondes noces), le 29 août 1859, après douze ans de vie commune, avec la célèbre cantatrice Giuseppina Strepponi.

Le site internet (consulté le 30/05/13) de Collonges-sous-Salève rappelle qu'ils eurent pour seuls témoins le cocher chargé de les conduire ainsi que le sonneur de l'église et que c'est l'abbé Mermillod, de Genève, qui a célébré leur mariage religieux. A propos de l'abbé Gaspard Mermillod, il nous faut relire diverses études de Paul Guichonnet sur l'Annexion et, en particulier, son article paru dans la *Nouvelle Encyclopédie de la Haute-Savoie* (La Fontaine de Siloé 2004) ; on peut aussi se référer à la bonne demi-douzaine de références à cet illustre prélat que contient l'ouvrage de Bernard Premat sur *De l'Association florimontane à l'Académie florimontane.*

Dans le bourg de Collonges-sous-Salève, un médaillon commémoratif signale aux passants cet événement conjugal. On sait peut-être moins qu'un des grands succès de Verdi, *Don Carlos*, créé à l'Opéra de Paris le 11 mars 1867, a trouvé son origine non seulement chez Schiller, comme on le dit habituellement, mais dans l'œuvre d'un Savoyard, ce Vichard de Saint Réal qui a fait l'objet de la thèse de notre consoeur Andrée Mansau. En effet, il est l'auteur, entre autres, d'une nouvelle intitulée *Don Carlos* qui, en son temps, a été admirée, imitée, plagiée même. Et Schiller y a puisé son inspiration pour sa pièce de théâtre du même nom.

En 2013, donc, on célébrera le deuxième centenaire de la naissance de Verdi. Il est né dans la région de Parme, qui était alors sous la domination napoléonienne (département français du Taro). Les troupes autrichiennes reprennent ce territoire en février 1814 et Verdi n'aura été Français que les quatre premiers mois de sa vie. Sa mère (sans doute pour lui éviter de futures éventuelles complications administratives) a toujours déclaré qu'il était né le 9 octobre 1814, en le rajeunissant d'une année – ce qui pourra donner l'occasion de reparler de lui en 2014 !

Oui, en 2014… et, comme nous venons de le dire, en 2013 aussi… D'autant plus que 2013 permet de célébrer les 170 ans de *I Lombardi alla prima crociata* (drame lyrique en cinq actes), les 160 ans de *La Traviata* (mélodrame en trois actes) et *d'Il Trovator* (drame en quatre parties) et aussi le 120° anniversaire de *Falstaff* (comédie lyrique en trois actes).

Et en 2012 ?

En 2012, pour les 170 ans de *Nabucco*, l'une des représentations, à Aix-les-Bains, a fait date.

D'autre part, le 19 mars, le cinquantenaire des Accords d'Evian (Evian, en Haute-Savoie, où fut signée la fin de la guerre d'Algérie) n'a été, certes, célébré officiellement

dans aucun des deux pays (Algérie - France) mais il a été largement évoqué. On a parlé à ce propos de « discrétion officielle », attitude qui se comprend sans peine, politiquement parlant. Il y eut pourtant à cette occasion quelques manifestations qu'on peut noter[1], en particulier le 17 mars 2012 a été transmis sur les ondes (Radio-Alger), entre autres, à côté d'un discours du directeur général de la RTF, Gabriel Delaunay, discours datant de 1958, à côté aussi de quelques chants (*Ça* de Gilbert Bécaud, par exemple, datant de 1956), l'air du Nil de l'*Aïda* de Verdi déjà diffusé sur Radio-Alger le 18/03/1949. « O Patria mea » (= l'air du Nil) était chanté par une soprano de l'Opéra de Paris (Palais Garnier), Georgette Camart (1921-1994), dont les prestations sur Radio-Alger, avec l'orchestre dirigé par Roger Ellis, sont bien connues (voir les Archives INA, Archives de la radio d'Alger pour évoquer le cinquantième anniversaire des accords d'Evian)[2].

Donc 2012 a été une année où il a été question de Verdi et la Savoie ; 2013, c'est l'« année Verdi » ; et nous aurons encore l'occasion de parler du musicien en 2014.

Georgette CHEVALLIER

BILAN DE *LA REVUE SAVOISIENNE 2011*

Les années passent et le directeur de *La Revue savoisienne* doit à notre noble assemblée le bulletin de santé que chaque année il dresse. Le diagnostic au niveau du contenu est satisfaisant, voire même très satisfaisant. Nous avons pu maintenir la qualité universitaire que l'on peut exiger de nos travaux de recherche. Les Florimontans ont bien travaillé et leurs articles d'après les appréciations ont été bien reçus. Qu'ils en soient remerciés ! Nos conférenciers nous ont donné un bon millésime, en bref, pour filer la métaphore viticole, le cru 2011 est excellent et pétillant comme le vin de Savoie. Vous avez même pu lire des contributions inédites qui se sont ajoutées à nos communications et qui ont pu faire apprécier la province du Genevois. Nous espérons que la prochaine Revue 2012 sera aussi à la hauteur des anciennes.

La Revue savoisienne 2011 a été publiée à 600 exemplaires. Son coût nous revient à 10 593 euros, compris la TVA qui s'élève à 693 euros ; le prix de revient au numéro est de 17 euros 65. À cela s'ajoutent les frais de transport aux académies en échange avec leur propre revue. *La Revue savoisienne* 2011 vous a été remise exceptionnellement dès la fin octobre. Les numéros étaient disponibles à notre local aussitôt. Ceux qui ne pouvaient pas se déplacer ont dû payer une redevance de 4 euros pour le transport postal. C'est pourquoi, profitez des permanences du jeudi matin pour venir chercher votre revue. Ce sera l'occasion de rencontres amicales et académiques pourvoyeuses d'échanges fructueux pour notre Compagnie. Ne soyez pas apeurés ou timides, on ne vous mangera pas, ce serait fort indigeste ! Une académie comme la nôtre doit cultiver courtoisie et compétence dans tous les domaines, c'est une des injonctions de notre fondateur. Les beaux esprits que vous

(1) Voir le colloque évianais annoncé à la page 3 de la présente *Revue savoisienne*.
(2) La soprano en question était une cousine de l'auteur de cet brève (n.d.l.r.).

êtes seront toujours les bienvenus. La statue de notre fondateur François de Sales vous accueillera les bras ouverts, nous attendons simplement qu'un artisan bénévole vienne nous la mettre en bonne place au-dessus de nos ordinateurs !

Pour en revenir à la fabrication de notre revue, je voudrais remercier tous ceux qui m'aident dans sa confection, le Comité de lecture qui m'assure de sa confiance, nos confrères Jean Viallet et Jean-Pierre Coudray qui ne sont pas avares de leur peine. Nous remercions spécialement la Société Ycopub et son directeur florimontan, M. Yves Connac, dont l'aide à la publication est très appréciée, notamment pour la confection du prépresse. Quant à l'avenir le plus proche, nous souhaitons que la plupart des conférenciers se basent sur les codifications typographiques classiques afin de faciliter le travail de correction. Un grand merci aussi pour notre consœur, M^me^ Jeannine Paris, qui a la gentillesse discrète de relier nos Revues et qui nous rend un service inestimable pour notre bibliothèque.

Quant à la question épineuse de nos finances, certes, les subventions de la municipalité d'Annecy et du Conseil général, que nous remercions au passage, nous sont d'un grand secours mais avec la crise elles n'augmentent pas. Les prix, eux, hélas, s'envolent ! L'année dernière, j'avais lancé un refrain dont vous connaissez tous par cœur les paroles, un appel au mécénat pour fortifier notre revue. Hélas, l'appel est resté sans réponse malgré nos demandes réitérées. Annecy est aphone. Tous les matins, je me dis « Ariane, ma sœur, ne vois-tu rien venir ? » Pas une voile et pourtant notre local est à deux pas du lac ! Une simple obole pour notre publication suffirait à nos besoins. Mais point d'écho ! Alors, à défaut d'aide financière, imaginons une autre aide possible : faites connaître nos publications, multipliez comme les petits pains évangéliques les adhésions, cela nous permettrait de garantir la quadrichromie et la qualité de notre revue. Que vive la Revue savoisienne ! C'est le souhait tropical que je présente à notre assemblée depuis la lointaine Thaïlande pour la réchauffer des froidures finissantes d'un hiver enneigé. Amitiés florimontanes.

Le directeur de *La Revue savoisienne*. Bernard PREMAT

RÉALISATIONS 2011 ET PROJETS 2012

L'année 2011 a été fertile en réalisations de toutes sortes dues au travail de Florimontans dont l'objectif est de faire progresser l'Académie dans plusieurs domaines que nous détaillons ci-dessous. Les projets en cours sont également nombreux et la mise en œuvre sera poursuivie en 2012.

I - LES RÉALISATIONS 2011

A - De nouvelles bases de données

a - Le Catalogue des Sociétés Savantes de Savoie

Ce catalogue décrit par notre confrère Jean-Pierre Coudray dans *La Revue savoisienne* 2010 permet à toute personne intéressée par la recherche historique de trouver les références des ouvrages concernant l'histoire de la Savoie possédés tant par l'Académie florimontane que par les autres sociétés savantes de Savoie.

Grâce au travail de Jean-Pierre Coudray et de Jean Viallet, les opérations de catalogage des ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque de l'Académie 1 place de l'Hôtel de Ville à Annecy se sont poursuivies tout au long de l'année 2011 et sont en passe d'être terminées.

Pour accéder à ce catalogue : www.abiblio.com/sssavoieopac ou tout simplement entrer dans le moteur de recherche : « cataloguecasss »

b - Catalogue des articles parus dans *La Revue savoisienne*

Ce catalogue informatique réalisé successivement par Nathalie Costa et Pierre Berthier recense tous les articles parus dans *La Revue savoisienne* depuis sa refondation en 1851. Il peut être consulté le jeudi matin au siège de l'Académie.

De plus, de nombreux exemplaires, anciens ou récents, de la revue peuvent être achetés sur place à des prix modérés.

c - Archives de l'Académie florimontane

Jean-Pierre Coudray, archiviste de l'Académie, met désormais à la disposition des chercheurs un catalogue informatique de toutes les archives détenues par l'Académie qui complète les registres sur papier. Ce catalogue peut également être consulté au siège le jeudi matin.

B - Livres précieux et rares

L'Académie florimontane possède dans ses collections des ouvrages précieux et rares qui font l'objet d'un recensement et d'un classement par Isabelle Bouvier. Ces ouvrages peuvent être consultés sur place au siège de l'Académie le jeudi matin de 9 h 30 à midi, non seulement par les adhérents mais également par toute personne intéressée.

C - Site internet du château de Montrottier

Grâce à Delphine Dupanloup qui en qualité de stagiaire a travaillé pendant quatre mois au château de Montrottier le site a été complètement refondu pour plus de clarté et de facilité de consultation. On y trouve des informations sur l'histoire du château, une galerie de photos, des informations et des contacts, un calendrier des événements ainsi qu'un plan d'accès.

Pour accéder à ce site : www.chateaumontrottier.com

D - Redynamisation du château

Compte tenu de la baisse du nombre de visiteurs et donc de la baisse des recettes une « Commission prospective » a été créée sous la présidence de Bernard Demotz. La Commission s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2011 et après avoir pris connaissance des difficultés et des potentialités du château, elle a proposé un certain nombre de mesures qui devraient permettre de le redynamiser. Après avoir été discutées et validées par le Comité directeur de l'Académie les premières mesures ont été mises en place dès l'été 2011.

E - Travaux au château

Comme chaque année, pendant l'hiver 2010-2011, le château a été fermé aux visiteurs et les responsables en ont profité pour préparer la saison suivante. C'est à ce titre qu'ils engagent : travaux, démarches en tous genres, maintenance, aménagements, publicité, courrier ainsi que l'élaboration de l'emploi du temps des guides pour la première partie de la saison.

A signaler parmi les réalisations les plus importantes :

- l'aménagement de la boutique installée dans l'ancien cellier. Celle-ci a été inaugurée le 29 avril 2011. C'est un lieu agréable où se retrouvent les visiteurs en attente du guide qui doit leur faire visiter le château. Ils peuvent acheter des livres d'histoire sur la Savoie, des objets souvenirs, des produits régionaux,
- l'inventaire des collections non encore livrées à la curiosité du public sous la responsabilité de Marie-Claire Courtial,
- la réfection des toitures du château commencée en 2011 se poursuivra à l'automne 2012 par une nouvelle tranche de travaux.

F - Création du Forum

Nathalie Costa qui gère le site de l'Académie florimontane a procédé à la mise en place d'un forum ouvert à tous adhérents ou non qui veulent avoir des informations ou des précisions sur : *La Revue savoisienne*, le concours de poésie, le château de Montrottier, la bibliothèque ou les archives de l'Académie, ou tout simplement faire des suggestions.

Pour accéder à ce forum : http://academie-florimontane.leforum.eu

G - Règlement de la bibliothèque

Sous la responsabilité d'Henri Comte le règlement de la bibliothèque qui date du 10 février 1897 a fait l'objet à l'automne 2011 d'un réexamen et d'une réécriture pour être adapté aux nouveaux modes de fonctionnement des bibliothèques. Il a pour objectif de faciliter la consultation par les chercheurs des nombreux ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque au siège de l'Académie.

Un premier projet a été soumis au Comité directeur qui a souhaité quelques modifications avant approbation définitive.

II – PROJETS 2012

A - Le Club Florimontan de Recherche

Sous l'impulsion de Francine Brachet-Rolland, d'Henri Comte et de Jean Viallet a été mis au point au cours de l'année 2011 pour être opérationnel en 2012, un Club de recherche historique sur le Pays de Savoie.

Ce Club a pour objectif de faire connaître les nouvelles possibilités d'accès au fonds savoyard de l'Académie, d'attirer de nouveaux membres chercheurs et de faire émerger un vivier de conférenciers potentiels.

Il fonctionne sous forme d'ateliers permettant, d'une part, une identification et une sélection des sujets de recherche pertinents, novateurs et prospectifs et d'autre part, d'apporter une aide aux personnes engagées dans des travaux de préparation de conférences ou de publications.

Le Club animé par ses trois fondateurs est ouvert à tous les membres de l'Académie florimontane et des autres sociétés savantes des pays de Savoie. Il se réunit au siège de l'Académie, le dernier jeudi de chaque mois de 17 à 19 heures.

B - Numérisation

Henri Comte a été chargé tant par le Comité directeur de l'Académie florimontane que par l'Union des sociétés savantes de Savoie d'étudier la mise d'un projet de numérisation du contenu de notre bibliothèque.

Dans le cadre de gallica c'est la Bibliothèque nationale qui s'est engagée à prendre en charge la numérisation de nos ouvrages et leur mise en ligne sur internet.

L'avantage de cette opération, c'est de permettre aux chercheurs d'avoir accès à l'ensemble des ouvrages détenus par les différentes sociétés savantes de Savoie sans avoir à se déplacer.

Jean VIALLET,
Membre du Comité directeur

Château de Montrottier. Séance de l'Académie florimontane.
Illustration Jean-Pierre Dufois, Académie de Montpellier.

LA LETTRE DE MONTROTTIER

Je rends tout d'abord hommage à Marie-Claire Courtial qui, pendant près de 30 ans, en tant qu'administratrice de Montrottier en charge des collections, a fourni un énorme travail en faisant notamment grandement avancer l'inventaire. Son investissement et son aide ont été précieux ; l'Académie florimontane tient à la remercier vivement.

Marie-Claire Courtial se charge maintenant uniquement de poursuivre l'inventaire.

Je remercie ensuite le président, les membres du comité et l'ensemble de mes confrères pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en m'ayant proposé de devenir, lors de la dernière assemblée générale, membre du comité puis de participer à l'administration du château : étant en activité, et après mûres réflexions, j'ai souhaité limiter mon investissement aux éventuels prêts et surtout aux demandes des chercheurs relatives aux collections, en commençant pour une période d'essai d'une année. J'espère ainsi travailler à une meilleure connaissance du château et contribuer à enrichir la documentation scientifique relative aux collections.

Les visiteurs

Le château a reçu le 27 octobre 2012, de façon exceptionnelle après sa fermeture grâce au concours de Yolande Jahier, un important groupe de descendants d'un des grands-oncles du collectionneur Léon Marès : Pierre-Antoine Marès (1783-1855).

Les collections

Le comité a confirmé à la Direction régionale des Affaires culturelles de Rhône-Alpes et à la préfecture de la Haute-Savoie que Montrottier ne souhaite pas bénéficier du label musées de France ; il implique des dispositions que notre Académie ne peut mettre en œuvre actuellement

L'Académie florimontane a répondu favorablement à des demandes de reproduction ou de prêt de documents ou d'objets issus de ses collections. Elle a accordé aux Archives départementales de la Haute-Savoie l'autorisation de reproduire, sur des panneaux et dans une publication, des documents d'archives et de bibliothèque dans le cadre de la commémoration du centenaire de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal en 1911[1]. Elle a également prêté le testament de Gallois Regard

---

(1) COPPIER, J. ; KINOSSIAN, Y. (sous dir). *Ferveur et continuité historiques. La translation des reliques de François de Sales et Jeanne de Chantal en 1911.* Annecy, 2011, 44 p.

de 1576, ainsi que quelques objets conservés à Montrottier dans le cadre de l'exposition consacrée à ce personnage[2] au château de Clermont durant l'été 2012.

En ce qui concerne les collections, j'ai été en contact avec différents demandeurs :

- un chercheur des Alpes-Maritimes au sujet d'une représentation de Jean de Brogny ;
- J.-L. Burk, conservateur à la section sculpture et peinture du musée national bavarois à Munich, en ce qui concerne la bibliographie relative aux bronzes des Vischer ;
- la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (FACIM) pour fournir des renseignements sur les tableaux évoquant Jean-Jacques Rousseau et l'idylle des cerises, pour la préparation d'un ouvrage *Sur les pas de Jean-Jacques Rousseau* ;
- le musée de Rumilly au sujet de documents et d'objets liés aux chevaliers-tireurs de la ville ;
- Koenraad Brosens, de l'Université de Louvain, au sujet d'une tenture de tapisseries représentant des scènes de chasse.

Des études novatrices sur des collections du château de Montrottier

J'ai personnellement sollicité Jean Nougaret, conservateur général honoraire du patrimoine, membre de l'Académie de Montpellier, spécialiste d'Alexandre Cabanel, pour un article sur deux œuvres de cet artiste conservées au château[3].

Cette première étude va ouvrir la voie à d'autres qui permettront, à l'avenir, non seulement d'enrichir les informations disponibles pour les guides du château mais aussi pour les visiteurs. Elles visent aussi à mieux documenter, sur un plan scientifique, les collections conservées au château.

Julien COPPIER

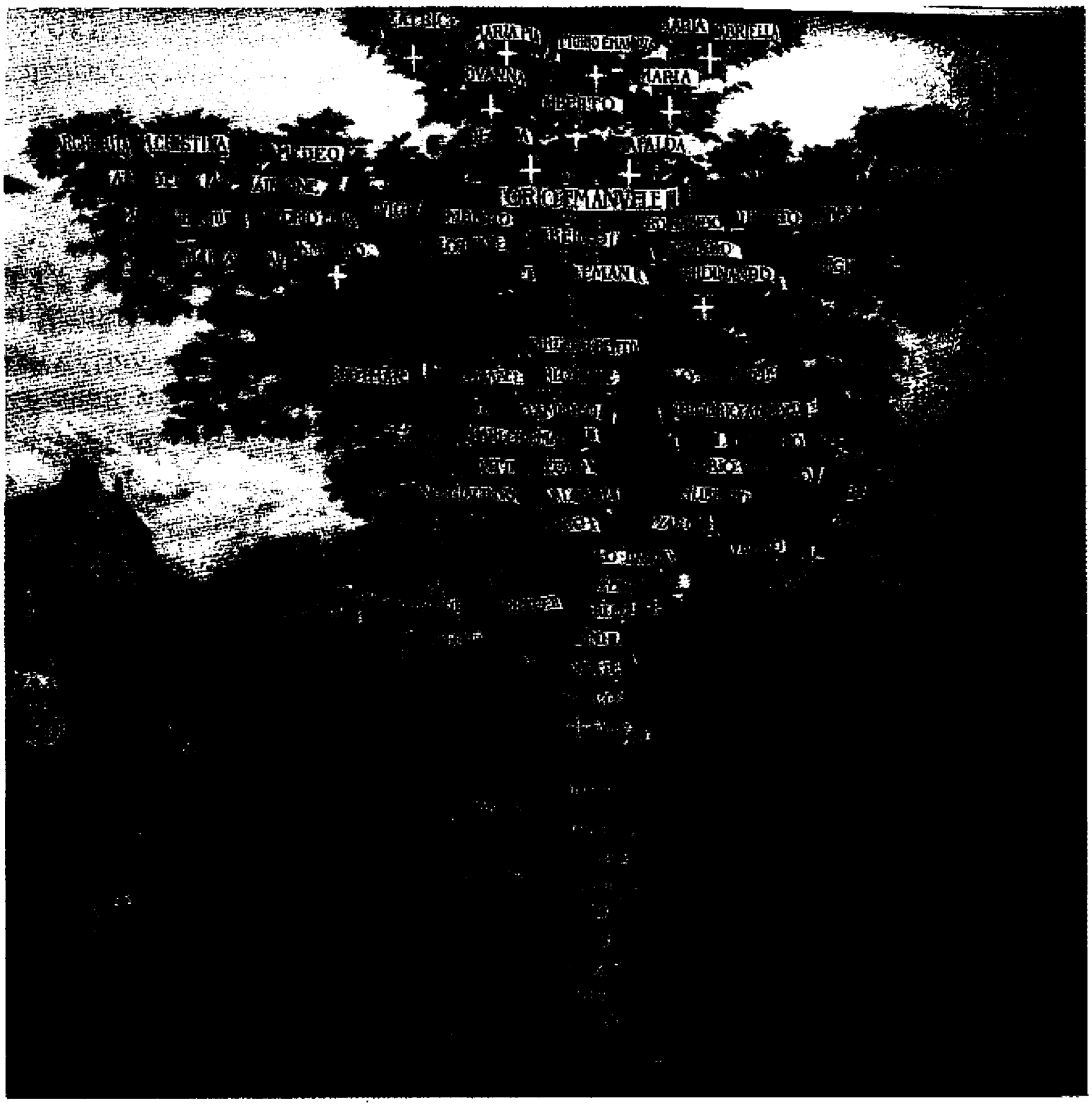
---

(2) HERMANN, C. ; DESCHAMPS, F. (sous dir). *Un Regard nommé Gallois : entre Rome et Savoie, 1512-1582*. Annecy, 2012, 40 p.
(3) NOUGARET, J. « Note sur deux œuvres d'Alexandre Cabanel conservées au château de Montrottier », in *Revue savoisienne*, 151e année, 2011, pp. 361-366.

Les Savoie-Carignan

La famille Carignan est la seule branche cadette de la Maison de Savoie à avoir pleinement réussi puisqu'elle est parvenue à ses fins, c'est à dire accéder au trône en 1831 (par hasard certes mais en satisfaction d'un désir remontant juste à deux siècles auparavant, promotion à laquelle les autres branches (Vaud, Achaie, Tende, Nemours, Aoste) n'ont pu arriver…

À la différence de son père et même de son grand père, Charles-Emmanuel I[er] s'est caractérisé par une nombreuse famille (légitime et illégitime), il s'attacha



Arbre généalogique de la famille des Savoie Carignan (château de Racconigi)

tout particulièrement à son fils Thomas fort d'un esprit actif et plein d'initiatives auquel il fit don en 1620 du fief de Carignan (au sud de Turin) et qu'il envoya en dépit de son jeune âge comme ambassadeur à Paris. C'est là que le jeune homme se lia avec une héritière de la grande famille des Bourbon rattachée à la famille royale mais notons que Madame de Bourbon était née Montafié d'une grande famille piémontaise justement installée à Carignan, mariage décisif car **Marie de Bourbon** (1606-1692) allait diriger la famille Carignan pendant presque tout le siècle. Elle eut aussi l'intérêt de rattacher la famille naissante des Carignan à la famille de Savoie-Nemours en voie d'extinction puisqu'elle était la propre sœur de Anne-Marie d'Orléans-Longueville dernière duchesse de Savoie-Nemours…

La famille originelle et originale

Thomas s'afficha très tôt hostile à la politique de Richelieu et de ce fait à sa belle-sœur, la célèbre Christine de France, fille de roi (Henri IV) et sœur de reine (Henriette d'Angleterre), qui avait très vite manifesté son mépris pour sa belle-famille surtout après la mort de son mari Victor-Amédée I^{er} (en 1637) et son accession au titre prometteur de régente, ce qui ne pouvait qu'exaspérer ses beaux-frères et belles-sœurs qui passèrent vite de la réticence à la résistance, révolte imprégnée d'esprit nobiliaire qui anticipe à Turin la fronde parisienne de 1648. Prudente, Christine dut quitter le Piémont et se réfugier en Savoie jugée plus fidèle et venir demander l'aide de son frère Louis XIII et de son célèbre et puissant ministre. Elle n'obtint guère satisfaction mais c'est néanmoins un corps français déjà installé en Piémont qui « reconquit » la province et permit à la duchesse d'y revenir pour traiter enfin avec sa belle-famille. En 1642 au prix du pardon de la souveraine, **Maurice de Carignan** quitte la prêtrise pour épouser la propre fille de Christine, donc **Louise-Christine** sa nièce bien plus jeune que lui, ce qui lui vaudra de passer gouverneur de Nice et prince d'Oneglia. Quant à Thomas, il passa gouverneur d'Ivrée (ayant été gouverneur de Savoie, il connaissait la fonction même s'il ne s'y intéressa guère) en tous les cas rompant avec ses alliés espagnols, il revint au camp français, apportant à Mazarin l'aide puis l'intégration de son régiment particulier (qui prit le nom de Carignan- Sallières). Prudent néanmoins il revint vivre à Paris où il s'installa dans l'hôtel de sa femme, devenu le célèbre hôtel de Soissons puisque Marie avait hérité de son frère le comté de Soissons qui devint le titre principal de son fils cadet. Passant en fait au service français Thomas prudemment ne prit aucune part à la Fronde, préférant faire campagne en Flandre et surtout en Piémont pour aider officiellement Christine et ses enfants.

À sa mort en 1656, Thomas laissa à son épouse une fille Louise-Christine (1627-1689), un fils aîné Emmanuel-Philibert (1628-1709, 2^{e} prince de Carignan) et un cadet Eugène Maurice (1633-1673, I^{er} comte de Soissons). **Louise-Christine**, jeune idole du « tout Paris » épousa **François-Maximilien**

prince de Bade, (1625-1669) qu'elle lia à sa vie mondaine parisienne, mais l'arrivée d'un fils en 1655 accentua la fureur du margrave son beau-père, qui obligea son fils à revenir au pays et qui favorisa aussi l'enlèvement du petit Louis-Guillaume (1655 -1707). Louise-Christine resta seule à Paris et ne revit jamais son mari ni son fils que l'on regretta d'autant plus qu'ils firent tous deux de brillantes carrières dans les armées Habsbourg.

Les Soissons (la tentation des femmes et des Habsbourg)

Eugéne-Maurice (1633-1673) qui fut au demeurant un homme sérieux était néanmoins sans grande personnalité ni intelligence, gouverneur de la Champagne et du Bourbonnais, ambassadeur à Londres, officier valeureux, colonel des Suisses, il mourut jeune à 40 ans en Westphalie. Il fut fort seulement de son mariage avec **Olympe Mancini** (1639-1708), la belle et active nièce du cardinal Mazarin, célèbre pour avoir été comme sa sœur Marie, une des premières affections amoureuses (malheureuses bien sûr) du jeune Louis XIV. Active, affairiste, sensuelle elle eut certes les faveurs de la cour mais ses intrigues accentuées encore par son veuvage la firent accuser d'avoir participé à la célèbre « affaire des Poisons » en empoisonnant l'ex-amie du roi, Louise de la Vallière, mais aussi son propre mari et pourquoi pas la propre belle-sœur de Louis XIV, Henriette d'Orléans. Prudente elle s'exila à Bruxelles en 1680 passant dès lors presque les trente dernières années de sa vie à voyager et à intriguer.

Ce curieux ménage n'en eut pas moins de huit enfants laissés de fait à leur sort ou aux soins de leur grand-mère Carignan-Bourbon. Trois garçons et trois filles eurent de médiocres destinées (nuançons pour le « chevalier de Savoie » Philippe qui, à 20 ans, assassina un amant de sa tante Hortense Mancini) à la différence de leurs frères Eugène et Louis-Thomas.

Nous ne nous attarderons pas trop ici sur le célèbre « prince **Eugène** » (1663-1736) maintes fois décrit et célébré. Retenons cependant que refusant de devenir prêtre comme l'y pressait Louis XIV et se vexant de voir le roi si peu soutenir son ambition militaire, il quitta la France (au moment même où éclatait le scandale de sa mère) pour rejoindre son oncle et son cousin de Bade dans le camp Habsbourg où il se fit rapidement remarquer dès 1683 en défendant Vienne contre les Turcs. Chef de guerre actif, valeureux et tenace, grimpant progressivement dans la hiérarchie militaire habsbourg, on le voit pendant une quarantaine d'années lutter contre les Français (en Allemagne du Sud avec le duc de Malborough pour s'imposer à la célèbre bataille de Blenheim en 1704 ou en Piémont en 1706 à Turin pour défendre son cousin Victor-Amédée II) mais



Le prince Eugène de Savoie Carignan

aussi contre les Turcs auxquels il reprend la Hongrie, Belgrade et la Serbie ce qui lui valut bien sûr d'un côté la reconnaissance des Hongrois ainsi « libérés » mais aussi leur amertume de se voir tombés malgré eux sous la domination habsbourg… Passionné d'art, devenu tout puissant mais toujours discret sur lui-même, Eugène fut une des figures européennes les plus célèbres de son époque dont la France ne cesse de regretter l'exil (dénonçant l'erreur fatale du mépris de Louis XIV ou au contraire selon d'autres la « trahison » de cet « aventurier »).

Eugéne avait été rejoint dans son « transfert » par son frère aîné, le second comte de Soissons, Louis-Thomas (1657-1702) que Saint-Simon nous décrit méchamment :

> C'était un homme de peu de génie, fort adonné à ses plaisirs, panier percé qui empruntait volontiers et ne rendait guère. Sa naissance le mettait en bonne compagnie, son goût en mauvaise. À vingt-cinq ans (en 1682), amoureux fou de la **fille bâtarde de La Cropte-Beauvais**, (1655-1717) écuyer de M. Prince (de Condé) le héros, il l'épousa au désespoir de la princesse de Carignan, sa grand'mère, et de toute sa parenté. Elle était belle comme le plus beau jour, et vertueuse, brune, avec ces grands traits qu'on peint aux sultanes et à ces beautés romaines, grande, l'air noble, doux, engageant, avec peu ou point d'esprit. Elle surprit à la cour par l'éclat de ses charmes qui firent en quelque manière pardonner presque au comte de Soissons; l'un et l'autre doux et fort polis.
>
> On a vu en son temps comment le comte de Soissons était sorti de France, et comment il avait été rebuté partout où il avait offert ses services. Ne sachant plus où donner de la tête, il eut recours à son cadet le prince Eugène et à son cousin le prince Louis de Bade, qui le firent entrer au service de l'empereur, où il fut tué presque aussitôt après. Sa femme, qui fut inconsolable et qui était encore belle à surprendre, se retira en Savoie dans un couvent éloigné de Turin où M. de Savoie enfin voulut bien la souffrir. Leurs enfants, dont le prince Eugène voulait faire les siens, sont tous morts à la fleur de leur âge, en sorte que le prince Eugène, qui avait deux abbayes et n'a point été marié, a fini cette branche.

Louis-Thomas eut en fait deux enfants passés eux aussi à Vienne près de leur oncle. Un fils **Emmanuel** (1687-1729) 3e et dernier comte de Soissons épousa la richissime Marie-Thérèse de Liechtenstein mais cette union courte suivie d'un héritier décédé lui aussi aussi jeune et sans enfant clôtura la branche des Carignan-Soissons. **Victoire**, sa sœur (1683-1763) elle aussi n'eut pas d'héritier, célèbre par son mauvais caractère, elle à 55 ans quand en 1738 elle épouse un lieutenant de son oncle : Frédéric de Saxe Hildurghausen, de 19 ans son cadet, qui lorgnait de fait l'énorme fortune que le prince Eugéne avait transmis à sa nièce et seule héritière. Rien ne se déroula comme convenu car le couple se sépara en 1752 n'ayant rien gardé du grand général puisque l'empereur Léopold se fit « restituer » ses châteaux et ses livres, le reste (les tableaux et dessins) passant à Turin aux mains du roi Charles-Emmanuel III et actuellement à la galleria Sabauda).

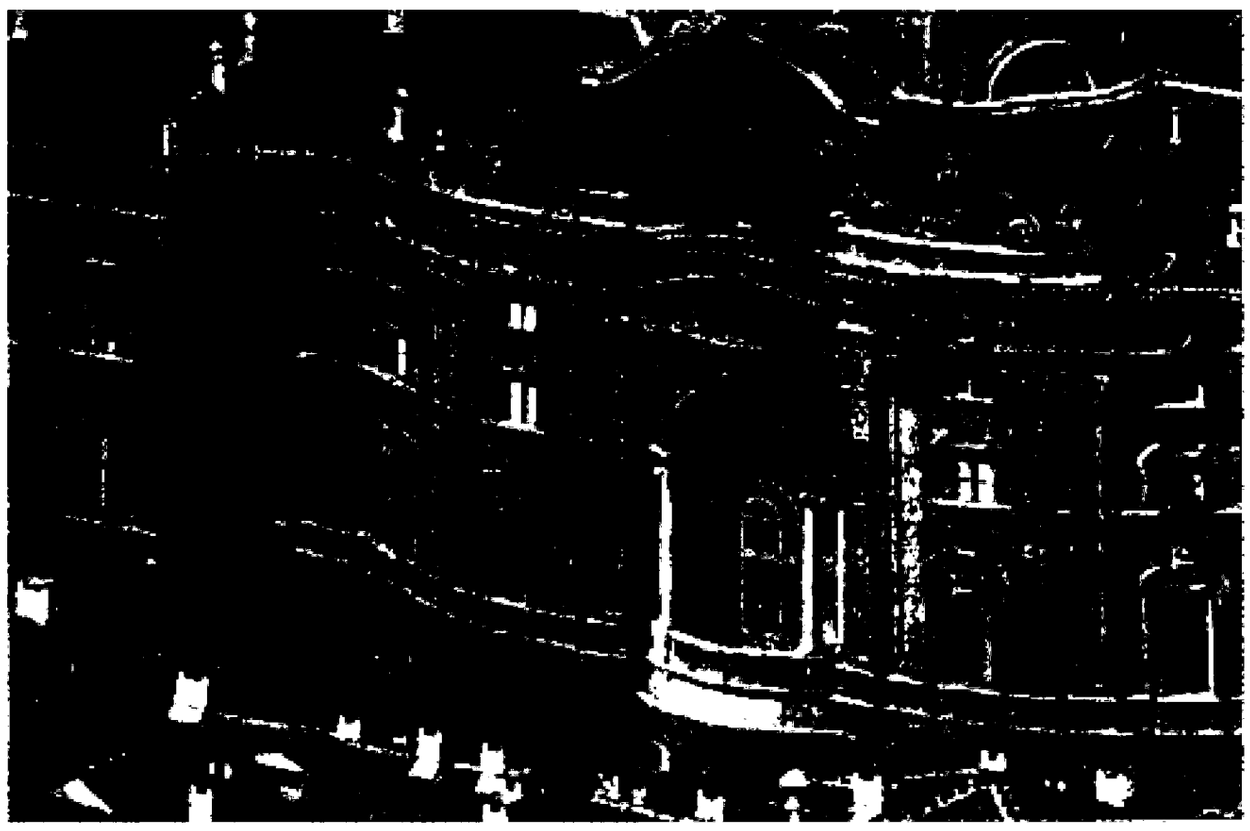


Le palais de Racconigi

La branche aînée, le danger du jeu (XVIII[e] siècle)

Le second prince de Carignan fils aîné de Thomas, **Emmanuel- Philibert** (1628- 1709) avait eu un mauvais début puisqu'il était sourd et muet, catastrophe rare d'autant plus dramatique que son père ne semble pas s'être beaucoup occupé du petit infirme. Heureusement sa mère profita de son installation provisoire à Madrid (avant le retournement d'alliance de son mari) pour l'y faire soigner (le traitement de la surdité étant alors un spécialité médicale espagnole), ce qui lui permit de reconnaître le parler des lèvres et de communiquer avec les beaux esprits de son époque (en particulier avec le philosophe historien Tesauro.)

À la mort de son père, il était revenu s'établir à Turin où, très intelligent et intellectuel, il se passionna pour la lecture mais aussi pour les arts d'où en 1675 sa rencontre et son entente avec l'architecte Guarino Guarini fort connu pour avoir construit la chapelle du Saint Suaire et auquel il confia la construction en 1676 et 1679 du château estival de Racconigi et du palais familial de Turin, dénommé « palais Carignan » dont l'architecture s'imposa vite comme un modèle baroque. Néanmoins celui qui était de fait l'héritier de son cousin le duc Victor-Amédée II ne se mariait toujours pas tiraillé entre Louis XIV qui entendait



Le palais Carignan à Turin

bien lui imposer une princesse française et le duc Victor-Amédée bien décidé à intervenir lui aussi. Le pauvre prince se décida enfin en 1684 en épousant **Angela d'Este** (1656-1722), d'une branche cadette de la famille d'Este-Modène qui n'avait que 28 ans (soit deux fois moins que son époux qui en avait justement 56) ; pour échapper à la fureur conjointe du duc de Savoie et du roi de France, le couple alla se réfugier à Bologne et à Modène et ne revint à Turin qu'en 1699 à la naissance d'un premier fils de Victor-Amédée qui régla enfin cette incertitude sur la dynastie de Savoie. On s'en était à peine remis qu'une nouvelle épreuve arriva avec l'invasion française qui obligea le couple princier à implorer l'autorisation du duc de La Feuillade chef de l'envahisseur français (ravi de cette humiliation) pour sortir de Turin et aller se terrer à Racconigi, ultime épreuve qui emporta le prince en 1709.

Il avait laissé deux filles Marie-Victoire et Isabelle-Louise et surtout un fils **Victor-Amédée** (1690-1741) qui, mal élevé, se fit bientôt connaître par ses excès. Joueur assoiffé d'argent, il avait désespéré très tôt sa mère qui fit appel à Victor- Amédée II qui, vite inquiet des dettes de son jeune cousin s'empressa dès la paix d'Utrecht (signée en 1713) de le marier et de l'expédier en France. Victor réglait aussi un problème personnel car il avait poussé dans les bras du prétendant sa propre fille **Victoire-Françoise de Savoie** (1690-1766) qu'il avait eue de sa maîtresse Jeanne-Baptiste de Verrue, née de Luyne (1670-1736). Cette dernière sous la pression de son mari et de la famille de Verrue était elle-même tombée dans les bras de Victor Amédée en 1689 avant de fuir Turin en 1700 pour s'éloigner de ses ennemis de la cour ducale (mais selon d'autres chroniqueurs pour dissimuler ses rapines et ses rapports d'espionnage). Cependant elle avait laissé sa propre fille au duc qui la légitima et à laquelle il donna une bonne éducation ainsi que le titre de marquise de Suse.

Le couple partit donc à Paris pour s'établir dans l'hôtel de Soissons (tout juste restitué par Louis XIV aux Carignan après avoir été confisqué en 1692-93). Il en eut fallu davantage pour sauver une situation bien fragile. Le 3e prince Carignan était parti officiellement à Paris pour initier les Français à l'opéra italien, ce qui était trop tôt ou trop tard et ce qui échoua lamentablement d'autant que les tables de jeux du « tripot de Soissons » échouèrent elles aussi éclaboussées par le scandale de l'échec du banquier Law qui s'était lié au prince… Victor-Amédée revint en Piémont pour implorer de nouveau l'aide de son beau-père mais celui-ci abdicadaire et déconsidéré mourut en 1632 laissant son trône à son fils Charles-Emmanuel III irrémédiablement hostile à un homme qui « déconsidérait son titre ». En tous les cas, ce dernier revint à Paris pour continuer à se ruiner et se perdre d'où le soulagement général à sa mort en 1741. Il n'empêche qu'il avait déjà ruiné sa mère et sa femme et cette dernière même aidée par sa propre mère qui vivait voluptueusement retirée à Paris et par ses amis, le cardinal de Fleury et le prince de Bourbon-Condé, n'eut pas trop du reste de sa vie pour éponger le désastre financier de son mari.

Victor-Amédée et Victoire-Françoise eurent seulement deux enfants (on ne peut tout faire…) aux destinées bien particulière, l'aînée **Anne-Thérèse**

(1717-1745) se maria en 1741 avec un grand nom Charles de Rohan-Soubise (1715-1787) dont la fortune arrangeait bien la ruine des Carignan. Ce compagnon de Louis XV, gouverneur de Flandre puis de Champagne, favori de la Pompadour, ministre d'Etat était un passionné d'art et de littérature en correspondance avec Voltaire, ce qui ne l'empêchait pas d'être libertin, grand amateur de luxe (et même de cuisine) bien dans la lignée de son beau-père. Il sortait tout juste d'un premier mariage puisqu'il venait de perdre une première épouse Anne-Louise de la Tour d'Auvergne qui n'avait à son mariage que 12 ans et qui mourut tristement sept ans plus tard en 1741. Charles ne voulant pas perdre davantage de temps s'était remarié quelques mois seulement après le décès de sa précédente épouse, mais sans guère de profit car si Anne lui donna une fille, elle n'en mourut pas moins en couches en 1745. Décidément malchanceux mais toujours pressé, le duc tenta une troisième chance avec Anne-Victoire de Hesse-Rheinfeld : nièce de sa belle-sœur (voir plus bas) mais les unions fidéles s'étaient estompées, car cette fois on sortit des ennuis naturels, Anne-Victoire s'enfuit en effet du somptueux hôtel construit par le duc dans le quartier du Marais (devenu centre des Archives Nationale) après lui avoir dérobé la somme extraordinaire de 900.000 livres, ce qui lui valut d'être bientôt arrêtée et renvoyée dans sa famille (ce qui était bien le moins mais dans les grandes familles on ne pouvait envisager un emprisonnement).

Louis-Victor 4e prince (1721-1778) fut marié par sa mère en 1740 avec **Christine-Henriette de Hesse Rheinfels Rottebourg,** (1719-1779) fille cadette d'un modeste landgrave de Westphalie mais dont la famille était réputée pour la « fertilité » de ses filles, en effet la jeune mariée avait neuf frères et sœurs, Polyxène avait déjà épousé le roi Charles-Emmanuel III (ce qui ne pouvait qu'être utile aux Carignan alors en difficulté), Eléonore avait de son côté été mariée au comte Palatin et enfin Caroline était devenue princesse de Bourbon-Condé (famille déjà liée aux Carignan au siècle précédent).. Remarquée par sa raideur mélée de timidité, la jeune princesse n'en remplit pas moins ses obligations puisqu'elle donna le jour à neuf enfants, ce qui rajeunissait une famille Carignan qui n'avait guère eu une telle richesse depuis Eugène-Maurice de Soissons. Fort de sa parenté avec le roi, Louis-Victor profita de la réconciliation entre Paris et Turin pour revenir en Piémont à la paix d'Aquisgrana qui clôturait en1748 la guerre de succession d'Autriche. Le roi Charles se montra ravi de cette réconciliation et fit de son beau-frère un bailli-gouverneur du duché d'Aoste avec le titre prestigieux de colonel général des Suisses. La paix ne lui permit guère de vérifier ses capacités militaires mais tout au moins il se fit remarquer par le charme de sa conversation et par ses goûts artistiques.

Très conscient de ses responsabilités, Louis-Victor maria adroitement ses quatre filles avec de grands noms européens, Léopoldine épousa ainsi un prince romain Doria Pamphili Melfi, Gabrielle un Lobkowitz de Bohême, Catherine un autre romain (ou napolitain) : Colonna de Castigione et enfin Thérèse un Français de premier rang, Penrhièvre-Lamballe. Le fils ainé, Victor-Amédée gagna lui aussi un autre grand nom français Lorraine-Armagnac mais tout ne peut réussir puisque Victor, le dernier de la famille préféra

scandaleusement l'amour et la liberté en épousant secrètement une petite noble provinciale (ce qui n'était pas sans rappeler le mariage tout aussi scandaleux de Louis de Soissons un siècle plus tôt…).

Victor-Amédée, 5e prince, 1743-1780. Ne marqua pas l'histoire, la paix ambiante ne lui donna pas l'occasion de briller militairement, il fallut se contenter d'une calme vie « provinciale » d'autant que la cour de son cousin Victor-Amédée ne permettait guère d'excès de mondanité, d'ailleurs une mort prématurée en 1780 clôtura rapidement cette modeste quiétude.

Cependant cette dernière donna sa chance à **Joséphine de Lorraine** (1743-1797) qui comme son époux ne fréquenta guère les royaux cousins de Turin, préférant une vie paisible mais non sans intérêt car dévouée aux arts, aux lettres et aux idées nouvelles. La princesse de Carignan se révéla en effet une grande intellectuelle, promotion féminine d'autant plus remarquable qu'elle était assez rare alors en Piémont et en Italie… Convertie un temps à l'illuminisme puis bientôt au grand éventail de l'esprit des lumières, elle voyagea aussi bien en Italie qu'en France (ce qui lui permit de rencontrer Pietro Verri et Cesare Beccaria à Milan mais aussi Rousseau et Voltaire à Paris) et elle s'organisa un salon à Racconigi qui lui permit de fréquenter les grands noms de l'intelligentsia piémontaise (Tana,Paciaudi, Valperga di Caluso etc). Enfin elle se lança (discrétement mais non sans ténacité) dans l'écriture, on lui doit ainsi une nouvelle intéressante : « *les aventures d'Amélie* » où elle décrivait une « *île de la félicité* » remarquable par son absence de toute institution ou allure militaire, mais aussi des « *Réflexions sur le suicide* », « *L'amour vaincu* », « *Les aventures du marquis de Belmont écrites par lui-même ou les nouveaux malheurs de l'amour* », « *La coquetterie punie par l'amour ou le danger de la coquetterie* », « *Justification d'une jeune femme accusée de coquetterie* (décidément le sujet la passionnait) *faite par elle-même* » . Cependant cette grande dame n'entendit pas rester dans le seul domaine idéal et ses deux réalisations pratiques marquèrent dans l'opinion son souci d'être de son temps, c'est ainsi qu'elle transforma en parc anglais l'immense domaine de Racconigi et qu'elle envoya, malgré le dépit du roi Victor-Amédée III, son fils Charles-Emmanuel au tout nouveau collège militaire français de Sorèze (créé près de Castres en 1776 pour rénover la formation des officiers). La princesse mourut hélas elle aussi bien tôt puisqu'elle s'éteignit à 54 ans en 1797 au moment même où la Révolution atteignait enfin le Piémont après avoir fait cependant le choix d'une jeune fille « moderne » pour son fils… Et avec d'autant plus de plaisir qu'elle avait souffert énormémemt des aventures matrimoniales de son beau-frère Eugène et de sa belle-sœur Marie-Thérèse de Lamballe.

En effet, le sort ne lui avait pas été favorable dans ses relations avec la France, son pays d'origine. En 1781, **Eugène** (1753-1785) frère cadet de Victor-Amédée avait été unanimement remarqué et critiqué par son mariage secret de dérogeance avec une « petite noble bretonne », ce qui n'était pas sans rappeler le mariage tout aussi scandaleux de Louis de Soissons un siècle plus tôt mais ce dernier plus chanceux avait pu garder son épouse alors que

Eugène vit son union annulée par le parlement, d'où un désespoir qui l'enleva rapidement en 1785. Tout aussi défavorisée par le sort, sa sœur **Marie-Thérèse de Lamballe** (1749-1792) n'avait pu profiter elle non plus de son mariage avec Louis-Alexandre de Bourbon-Penthièvre (lui-même fils d'une princesse d'Este-Modène, famille essentielle dans les liens entre les Carignan et les Penthièvre) car ce dernier libertin, célèbre par ses « vices » et ses excès, mourut bientôt laissant Marie-Thérèse de Lamballe seule avec son beau-père remarquable par ses œuvres et avec sa belle-sœur la duchesse d'Orléans elle aussi sacrifiée à la politique. Certes elle aussi tentée par l'illuminisme et la franc-maçonnerie, refusa toujours de se remarier (on avait pensé lui faire épouser Louis XV après la mort de la reine Lecsinska) préférant se lier d'amitié avec la dauphine puis reine Marie-Antoinette qui la chargea de la surintendance de sa maison. Ecartée un temps de la cour par la jalousie de Madame de Polignac, autre favorite de la reine pourtant jumelle de Marie-Thérèse, elle revint à une vie de discrétion et d'œuvres jusqu'en 1789 où retrouvant l'amitié de Marie-Antoinette, elle se lia aux vues et actions de cette dernière, allant même en opération secrête négocier en 1791 à Aix-La-Chapelle (avec qui et pour quoi ?) ce qui lui valut une énorme cabale et beaucoup d'oppositions et d'impopularités qui expliquent son massacre en septembre 1792.

Décidément la France vers laquelle les Carignan se tournaient périodiquement et naturellement ne leur était finalement guère favorable…

La branche aînée de la Révolution au Risorgimento (XIX^{e} siècle)

Charles-Emmanuel (6^{e} prince, 1770-1800) était un garçon sans grande personnalité ce qui ne l'empêcha point d'être un bon fils, un bon mari et un bon soldat puisque à peine sorti de l'école de Soréze, il dut dès 1792 aller avec l'armée piémontaise défendre vaillamment la crête des Alpes contre les Français. Profitant de la paix de Cherasco, sa mère l'envoya rejoindre à Augsbourg la fiancée saxonne qu'elle lui avait trouvée avec son cousin le nouveau roi Charles-Emmanuel IV. Le choix était significatif car depuis longtemps la maison de Savoie cultivait ses liens avec la grande maison de Saxe dont elle arguait de descendre depuis le mystérieux et légendaire Berold père d'Humbert aux Blanches-Mains… En fait comme toute la noblesse les Carignan prétendait descendre des envahisseurs germains et à plus forte raison de la Maison de Saxe réputée pour son ancienneté, sa bravoure et son rôle dans l'apparition du Saint-Empire. Certes **Marie-Albertine** (1779-1851) relevait d'une branche cadette des princes de Saxe, rois de Pologne, petite-fille du roi Auguste III de Pologne ; nièce de la dauphine Marie-Josephte de Saxe donc cousine des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X mais aussi de la reine Marie-Clotilde épouse du roi Charles-Emmanuel IV, cousine plus lointaine du maréchal de Saxe et de George Sand, elle s'était déjà fait connaître par sa vivacité et par sa personnalité qui en imposèrent très vite à son époux.

Le ménage Carignan ne fraya guère avec le couple royal (de Charles-Emmanuel IV et de Clotilde) plus tourné vers la piété et l'austérité, ce qui explique son refus de se joindre à la famille royale lorsque celle-ci se décida à quitter Turin et le Piémont en décembre 1798 dans l'impossibilité de s'entendre avec l'occupant français de plus en plus exigeant et outrancier et avec lequel les Carignan semblaient fort liés. Certes une fois maîtres des lieux, les Français révélèrent leur dureté, emprisonnant Charles-Emmanuel puis le forçant à partir en France jusqu'à Paris où il fut loin d'être reçu dignement comme cela avait pu être prévu et annoncé avec autant de naïveté d'un côté que de fourberie de l'autre. Le ménage appauvri et déçu se retrouva donc dans une masure de Chaillot où vinrent au monde successivement leurs deux enfants Charles-Albert et Christine-Henriette et c'est là que mourut en février 1800 Charles-Emmanuel emporté par la fièvre et la déception.



Charles Albert de Savoie Carignan

Une fois de plus, la famille de Carignan se trouvait ruinée, isolée et presque éteinte mais le sort en décida autrement. Bonaparte consul puis empereur montra une réelle bienveillance pour la veuve et ses enfants qui reçurent quelques pensions et promesses d'avenir. Marie-Albertine fit d'ailleurs connaissance d'un jeune administrateur Jules - Maximilien de Montléart (1787-1865), de petite noblesse du Gâtinais enrichie par une plantation à Saint-Domingue, dont elle eut deux enfants en 1807 et 1808 alors que la rumeur prétendit que les deux amants s'étaient rencontrés seulement au bal de l'ambassade d'Autriche incendiée lors des fêtes du mariage de Napoléon et Marie Louise en 1810. Il n'empêche que cette union et ces enfants gênaient les relations de Marie-Albertine et de ses premiers enfants, ce qui aboutit à l'envoi du jeune Charles-Albert à Genève dans la (bonne) pension du pasteur Vaucher, ce qui convenait autant à « l'esprit large » de la princesse qu'à ses nécessités matrimoniales… Bien sûr au printemps 1814, ce fragile équilibre éclata , l'empire français se fragmenta et provoqua le retour des princes que Napoléon avait éliminés. Dans la masse des problèmes que le roi Victor-Emmanuel trouva à son retour en Piémont, celui des Carignan arrivait en premier, évidemment on ne voulut pas entendre parler d'un retour de Marie Albertine à Turin mais pour le reste l'ambigu Victor voulait bien tout envisager.

André PALLUEL-GUILLARD

Le *Rituale Sacramentorum* édité par saint François de Sales en 1612 : théologie, pastorale et spiritualité

Manlio SODI - Morand WIRTH [1]

Parmi les « sources » très variées que le théologien rencontre et avec lesquelles il doit parfois se mesurer, il y a aussi les sources liturgiques. Par « sources liturgiques » on entend les documents de la tradition qui attestent les expressions diversifiées à travers lesquelles le peuple chrétien a exprimé sa foi au cours de la liturgie. Depuis les antiques sacramentaires jusqu'aux Lectionnaires, aux Pontificaux, aux *Ordines*, aux *Missalia*, etc., le chapitre de la tradition liturgique renferme une très vaste documentation.

La connaissance des contenus de cette *traditio* nous permet de saisir nombre d'aspects théologiques, pastoraux et spirituels, dont la *lectio* peut s'avérer féconde du point de vue d'une meilleure connaissance de la tradition et en vue d'une réflexion qui peut s'étendre à des domaines aussi divers que la théologie liturgique[2], l'action pastorale, la prédication et la spiritualité vécue du peuple de Dieu. C'est dans cette perspective qu'il faut lire les pages qui suivent.

Dans l'introduction à l'édition du *Rituale Romanum - Editio princeps* 1614[3] – on peut lire cette précision historique : « Entre la fin du XVI[e] et le début du XVII[e] siècle, en attendant une édition « officielle » on continuait à imprimer divers types de Rituels, surtout à l'usage des Églises locales[4]. N'oublions pas non plus tout le chapitre concernant les Rituels monastiques, dont l'étude peut révéler des aspects intéressants concernant l'adaptation de

---

(1) Nous reprenons ici une partie de l'Introduction à l'édition anastatique du *Rituale*, apparue dans la collection « Monumenta Studia Instrumenta Liturgica » de la Libreria Editrice Vaticana [= Lev] : cf. M. Sodi - M. Wirth (edd.), *Rituale Sacramentorum Francisci de Sales Episcopi Gebennensis iussu editum anno 1612*. Edizione anastatica, Introduzione e Appendici = Monumenta Studia Instrumenta Liturgica [= MSIL] 58, Lev, Città del Vaticano 2010, p. XXXII + 462. L'ouvrage a été réalisé en collaboration avec M. Robillot, et s'ouvre par la *Préface* de Son Excellence M[gr] Y. Boivineau, évêque d'Annecy.

(2) Cf. M. Sodi, Lex orandi *e metodo teologico. La teologia liturgica fra tradizione e innovazione*, in *Path* 3/1 (2004) 83-109, et aussi in Id. (ed.), *Il metodo teologico. Tradizione, innovazione, comunione in Cristo* = Itineraria 1, Lev, Città del Vaticano 2008, p. 201-227.

(3) Cf. M. Sodi - J.J. Flores Arcas (ed.), *Rituale Romanum. Editio Princeps (1614)*. Edizione anastatica, Introduzione e Appendici = Monumenta Liturgica Concilii Tridentini [= MLCT] 5, Lev, Città del Vaticano 2004, p. LXXVI + 442. Dans la longue Introduction est retracée l'histoire du *Rituale* dans les phases diverses de son évolution.

(4) Il n'existe pas encore un recensement complet des ouvrages liturgiques publiés au XVII[e] siècle ; en attendant on peut consulter les fichiers des bibliothèques ; il est toujours utile de consulter aussi l'ICCU dans le secteur Livre antique/Rituel, lequel cependant signale pour les vingt premières années du XVII[e] siècle seulement 10 titres ; beaucoup plus à jour est le travail de G. Zanon, *Catalogo dei Rituali liturgici italiani dall'inizio della stampa al 1614*, in *Studia Patavina* 31/3 (1984) 497-564, surtout les p. 545-551 (de 1600 à 1614).

la liturgie, surtout si cette étude inclut l'examen des *Missalia* et des *Breviaria* à usage monastique ».

À titre d'exemple on y citait trois Rituels – deux parus avant la date de publication de l'*editio princeps* de 1614 et un après cette date – en vue d'une confrontation avec le texte destiné peu après à constituer un instrument d'unité dans la célébration des sacrements et des sacramentaux dans l'Église de Rite romain. À propos du présent Rituel on lit :

> Le *premier texte* est typique de l'Église locale de Genève et porte l'incipit suivant : *Rituale Sacramentorum ad praescriptum sanctae Romanae Ecclesiae, jussu Reverendissimi Patris Francisci de Sales, Episcopi et Principis Gebennensis editum. In quo non tantum ritus, sed etiam canones ac regulae Sacramentorum rite administrandorum, aliaque plurima documenta ad munus pastorale recte obeundum, continentur.* Lugduni, apud Joannem Charvet, 1612. Cum privilegio Regis[5].
>
> Nous signalons cette édition comme un exemple, parmi beaucoup d'autres, d'une Église locale qui se donne un *Rituale* propre. En l'occurrence c'est l'évêque lui-même, saint François de Sales, qui rédige la *Praefatio ad Parochos* (8 février 1612), l'*Appendix* au *Calendarium*, le formulaire pour la prédication dominicale, la liste des fêtes de précepte et de dévotion, les cas réservés à l'évêque et l'exorcisme pour les époux (contre l'impuissance) [...][6].

La réédition du Rituel de François de Sales qui vient de paraître commence par une introduction qui présente le contexte dans lequel s'insère cet ouvrage. Cette introduction, qui en facilitera l'étude et la connaissance en vue d'approfondissements ultérieurs, comporte les étapes suivantes : la formation de François de Sales (I) et la présentation de son œuvre pastorale comme évêque de Genève « en exil » à Annecy (II) ; l'histoire du *Rituale* avec ses principales caractéristiques (III) ; importance de l'édition (IV) et perspectives pour des approfondissements ultérieurs dans les domaines de la théologie pastorale et de la spiritualité (V).

---

(5) L'ouvrage, imprimé à Lyon en 1612, *apud Joannem Charvet*, est conservé aux Archives du Chapitre de la Cathédrale d'Annecy. Parmi les productions éditoriales de Jean Charvet – qui a travaillé de 1612 à 1634 rue Mercière, devant Saint-Antoine – figure en premier lieu le présent *Rituale*. De François de Sales il publiera aussi l'*Advertissement aux Confesseurs* édité en 1620, in-2° : cf. Bibliotheca Bibliographica Aureliana, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France*, vol. XXII, Ed. Valentin Koerner, Baden-Baden & Bouxwiller 1997, p. 113-114.

(6) Cf. textes latin et français dans *œuvres de Saint François de Sales* [...], vol. XXIII, Monastère de la Visitation, Annecy 1928 : *Opuscules* - II : *Administration épiscopale*, XV : *Quelques pièces du Rituel 1612*, p. 349-379. Dans la première note à la page 349 on lit que les *Canones* relatifs à l'administration des sacrements et aux funérailles dépendent dans une large mesure d'un *Pastorale* publié par l'archevêque de Malines à Anvers en 1589, sous le titre : *Pastorale, Canones et Ritus ecclesiasticos qui ad Sacramentorum administrationem aliaque Pastoralia officia rite obeunda pertinent, complectens, jussu et auctoritate Reverendissimi et Illustrissimi Domini, Domini Joannis Hauchini, Mechliniensis Archiepiscopi, pro uniformi Pastoralium officiorum exercitio in hanc formam redactum, et in lucem emissum.* Antverpiae, ex officina Christophori Plantini, archi-typographi Regii, MDLXXXIX (l'ouvrage est signalé à la Bibliothèque publique de Lyon, *cote* 317368).

1. La formation du futur évêque François de Sales (1567-1602)

Dans la *Praefatio ad parochos* du 8 février 1612, le *Rituale* s'ouvre par l'auto-présentation de celui qui le publie en l'imposant à tous ses curés : *Franciscus de Sales, Dei et Apostolicae Sedis gratia Episcopus et Princeps Gebennensis*. Pour comprendre ce *Rituale* et son originalité, il est nécessaire de présenter brièvement ce personnage et l'époque dans laquelle il a vécu.

François de Sales est né dans une époque marquée par l'invention récente de l'art « divin » de l'imprimerie, par les retombées de l'humanisme de la Renaissance et des découvertes du « nouveau monde », et surtout par les événements liés à la Réforme protestante et à la Contre-réforme catholique[7].

Né le 21 août 1567 – quatre ans après la clôture du concile de Trente (1545-1563) – de François de Boisy et de Françoise de Sionnaz, au Château de Sales, sur la paroisse de Thorens, dans l'antique diocèse de Genève et dans l'ancien duché de Savoie, François fut baptisé aussitôt après la naissance, car on craignait pour sa survie. La cérémonie publique eut lieu dans l'église paroissiale de Thorens le 28 août, jour de saint Augustin. Ses deux patrons de baptême furent saint François d'Assise et saint Bonaventure. Il était le premier de treize enfants, dont huit survécurent. Sa première éducation humaine et chrétienne eut lieu dans sa famille et dans sa paroisse.

Aux collèges de La Roche et d'Annecy (1573-1578) François reçut sa première instruction de type humaniste, dans l'esprit de la Contre-réforme catholique. L'événement religieux le plus important pour l'enfant fut sa première Communion, dont la date précise est discutée (à sept ans, à dix, ou bien – selon l'usage le plus commun à l'époque – à onze ans ?). La première Communion était suivie alors à quelques heures de distance de la Confirmation, qui lui fut conférée par M^gr^ Ange Giustiniani, évêque de Genève, résidant à Annecy.

Selon des études récentes[8], c'est à l'âge de onze ans qu'il fut envoyé à Paris au collège des Jésuites, où il étudia les lettres, la philosophie et la théologie jusqu'à l'âge de vingt et un ans (1578-1588). Mais avant de quitter la Savoie et de partir pour la capitale du royaume de France, le garçon avait voulu recevoir la tonsure ecclésiastique, signe évident de son désir de consécration à Dieu dans l'état ecclésiastique[9]. À Paris le jeune homme

---

(7) Cf. le chapitre *Éducation et humanisme au XVI^e^ siècle*, in M. Wirth, *François de Sales et l'éducation. Formation humaine et humanisme intégral*, Paris, Éditions Don Bosco 2005, p. 23-39 ; les informations sur la vie et la formation de François de Sales sont tirées principalement de ce volume.

(8) Cf. E.-J. Lajeunie, *Saint François de Sales. L'homme, la pensée, l'action*, vol. I, éd. Guy Victor, Paris 1966, p. 121.

(9) Le rite de la « tonsure » constituait le premier pas de l'itinéraire presbytéral ; cf. description du rite avec les textes dans M. Sodi - A.M. Triacca (edd.), *Pontificale Romanum. Editio princeps (1595-1596)* = MLCT 1, Lev, Città del Vaticano 1997, nn. 33-45 (*De clerico faciendo*). Nous nous référons à l'édition officielle du *Pontificale* ; bien qu'apparue un peu après, elle constitue le point de référence pour une documentation officielle.

connut au moins deux crises. L'étude des auteurs classiques païens, qui lui plaisait, ne suffisait pas à remplir son cœur, qui ne fut satisfait que lorsqu'il découvrit le mystère de l'amour divin révélé dans la Bible, spécialement dans les Cantique des Cantiques. Une tentation de désespoir existentielle le frappa à dix-neuf ans, sous l'influence des idées sur la prédestination : il fut sauvé grâce à un acte héroïque d'abandon à la miséricorde de Dieu et au recours à la Vierge Marie.

En 1588 il fut envoyé par son père à l'Université de Padoue pour y étudier le droit. Cependant il continua à approfondir la théologie et les Pères de l'Eglise, et à soigner sa propre formation spirituelle sous la direction du père jésuite Antoine Possevin. Il s'intéressa aussi à la botanique et à la médecine. Il conclut ses études avec un brillant doctorat *in utroque jure* le 5 septembre 1591. Il fit encore un pèlerinage au sanctuaire marial de Lorette et retourna en Savoie en février 1592.

Le drame de la jeunesse de François fut l'opposition de son père à son projet de vie ecclésiastique. Quand il revint de Padoue, monsieur de Boisy avait tout prévu et préparé pour un fils aussi doué : un titre nobiliaire, une fiancée et une bibliothèque de droit. Son père ne céda que le 9 mai 1593 quand, grâce à un recours à Rome, François fut nommé prévôt du chapitre de la cathédrale, devenant ainsi le second personnage du diocèse après l'évêque.

Le 10 mai, il revêt l'habit ecclésiastique. Le jour suivant il se présente au vicaire du diocèse. Le 12 mai, il prend possession de sa charge dans la cathédrale d'Annecy et rend visite à l'évêque, Claude de Granier. Le 13 mai, il préside pour la première fois la récitation de l'Office divin dans la cathédrale. Le 9 juin, M^gr^ de Granier lui confère les quatre ordres mineurs[10], et deux jours après l'admet au sous-diaconat[11].

Commence alors pour lui une intense activité pastorale. Le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste, il prêche pour la première fois en public. Une initiative hardie pour un sous-diacre fut la fondation à Annecy d'une Confrérie des pénitents de la Sainte Croix[12]. François fut ordonné diacre le 18 septembre et prêtre trois mois plus tard, le 18 décembre 1593[13]. Il célébra sa première messe le 21 décembre et prêcha à Noël.

---

(10) Il s'agit des ordres de portier, lecteur, exorciste et acolyte ; cf. *Pontificale Romanum*, *o.c.*, nn. 46-73 (*De minoribus ordinibus*).

(11) Selon les prescriptions liturgiques de l'époque, le sous-diaconat constituait la première véritable entrée dans le sacrement de l'Ordre : cf. *Pontificale Romanum*, *o.c.*, nn. 75-88 (*De ordinatione subdiaconi*). Au cours de la réforme liturgique voulue par le Concile Vatican II, le sous-diaconat a été aboli par Paul VI dans la Lettre Apostolique *Ministeria quaedam* « motu proprio data » le 15 août 1972.

(12) Il s'agissait d'une Association destinée à réunir non seulement des ecclésiastiques, mais surtout des laïcs, hommes et femmes. Lui-même en rédigea les Statuts, que l'évêque confirma et approuva. Fondée le 1er septembre 1593, elle commença ses activités le 14 de ce mois. Les membres furent nombreux dès les débuts et parmi les premiers inscrits, François eut la joie de compter son père et quelque temps après son frère Louis. Les Statuts prévoyaient non seulement des célébrations, des prières et des processions, mais aussi des visites aux malades et aux prisonniers. Au début il y eut des critiques, spécialement de la part des religieux, mais on se rendit vite compte que le témoignage des membres de la confrérie était convainquant.

(13) Pour le rite cf. *Pontificale Romanum*, *o.c.*, nn. 89-104 (*De ordinatione diaconi*) ; et nn. 105-135 (*De ordinatione presbyteri*).

Son installation officielle comme prévôt de la cathédrale d'Annecy eut lieu vers la fin de décembre. À cette occasion il prononça une harangue qui impressionna l'évêque et les autres membres du Chapitre par le fait que le thème abordé était d'une brûlante actualité : récupérer l'antique siège du diocèse, Genève (depuis le IV^e^ siècle). Tous se trouvèrent d'accord : il fallait reconquérir Genève, la cité de Calvin (1509-1564) qui avait mis hors la loi le catholicisme[14]. Mais comment ? Avec quelles armes ?

> « C'est par la charité qu'il faut ébranler les murs de Genève, par la charité qu'il faut l'envahir, par la charité qu'il faut la recouvrer »[15].

François, qui aurait pu se contenter de « faire régner dans le chapitre la discipline canoniale et l'exacte observance des statuts »[16], se lança dans un travail pastoral toujours plus intense : confessions, prédications à Annecy et dans les villages, visites aux malades et aux prisonniers. En cas de besoin, il faisait profiter les autres de ses connaissances juridiques, apaisait les querelles et discutait avec les huguenots[17].

En 1594 il fut envoyé par son évêque dans le Chablais, près de Genève, pour explorer le territoire en vue de reconquérir au catholicisme cette province, devenue calviniste depuis soixante ans. Il utilisait pour cela la méthode « salésienne » de la charité et de la douceur, le dialogue patient, mais aussi la controverse apologétique. Contre les accusations d'idolâtrie, à propos de l'adoration de la Croix, il écrivit le livre intitulé *Défense de l'étendard de la sainte Croix*[18]. Il distribuait des tracts pour exposer la doctrine catholique, qui seront plus tard réunis dans un volume sous le titre *Controverses*[19], et qui feront de lui un précurseur du journalisme, au point

---

(14) Cf. G. Tourn, *Calvino Giovanni*, in M. Sodi - A.M. Triacca (edd.), *Dizionario di Omiletica*, Ldc-Velar, Leumann (To) - Gorle (Bg) 2002, p. 216-218 (avec bibl.).

(15) *Œuvres de saint François de Sales* [...], vol. VII, Monastère de la Visitation, Annecy 1896, p. 107.

(16) Cf. F. Trochu, *Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, fondateur de la Visitation Sainte-Marie, docteur de l'Eglise (1567-1622)*, vol. I, E. Vitte, Lyon-Paris 1946, p. 280.

(17) Sur la figure de François prédicateur cf. J. Stru , *Francesco di Sales*, in M. Sodi - A.M. Triacca (edd.), *Dizionario di Omiletica*, *o.c.*, p. 580-585 (avec bibl.).

(18) La *Défense* est un écrit de circonstance, publié en 1600, composé à l'occasion de la contestation protestante de l'« adoration » de la croix par les catholiques. Il s'agit de la riposte de François à un *Bref traité de la vertu de la Croix* du ministre protestant Antoine de La Faye. François de Sales défend les images et les signes religieux visibles, nécessaires dans les rapports entre Dieu et l'homme. L'affirmation centrale est que l'« adoration » de la croix du Christ n'est pas idolâtrie, parce que le catholique n'adore pas la pierre et le bois, mais en honorant la croix il adore le Crucifié, qui a voulu se servir de cet instrument de supplice pour racheter l'humanité. L'ouvrage ne traite pas seulement « de l'honneur et vertu de la vraie croix » (*Livre* I), et « de l'honneur et vertu de l'image de la croix » (*Livre* II), mais aussi « de l'honneur et vertu du signe de la croix » (*Livre* III), et « de la qualité de l'honneur dû à la croix » (*Livre* IV). François de Sales emploie dans cet ouvrage un ton plutôt mordant contre le ministre genevois.

(19) « Ayant continué quelque pièce de temps la prédication de la parole de Dieu en votre ville, sans avoir été ouï des vôtres que rarement, par pièces et à la dérobée, pour ne rien laisser en arrière de mon côté, je me suis mis à réduire en écrit quelques principales raisons, que j'ai choisies pour la plupart des sermons et traités que j'ai faits ci-devant à vive voix pour la défense de la foi de l'Église » (*Controverses*, p. 1). Dans son adresse aux « messieurs de Thonon », François de Sales a parfaitement mis en lumière les quatre « commodités » de la communication écrite : 1. Elle porte l'information à domicile. 2. Elle facilite la confrontation publique et le débat d'opinions avec « l'adversaire ». 3. Il est vrai que « les paroles en bouche sont vives, en papier elles sont mortes », mais l'écrit « se laisse mieux manier, il donne plus de loisir à la considération que la voix, on y peut penser plus creusement ». 4. La communication écrite est un moyen efficace pour lutter contre la désinformation, parce qu'elle fait connaître avec exactitude la pensée de l'auteur et elle permet de « vérifier si la pensée d'un particulier correspond ou non à la doctrine qu'il prétend défendre » (cf. *ibid.*, p. 2-3).

que Pie XI le proclamera un jour « patron » des journalistes catholiques (1923)[20]. La mission du Chablais, commencée en janvier 1595, eut un succès presque inattendu, car au bout de quatre ans, la quasi-totalité de la population retourna à l'Eglise catholique. Dès cette époque François fut interpellé pour devenir évêque.

2. Evêque de Genève, « en exil » à Annecy

En 1599 il se rendit à Rome par mandat de son évêque Claude de Granier (1579-1602) et fut présenté à Clément VIII[21]. Il n'acceptera d'être consacré évêque qu'après la mort de son prédécesseur ; le sacre eut lieu dans la petite église paroissiale de Thorens le 8 décembre 1602[22].

Dans l'accomplissement de son ministère M^gr^ de Sales ne se contentera pas de mettre en œuvre les tâches administratives de son vaste diocèse, mais il élargira sa vision aux problèmes concernant la réforme, la formation et l'éducation de tout son « peuple », et cela jusqu'à sa mort survenue à Lyon le 28 décembre 1622[23]. En outre, il se considérait comme légitime chef temporel de Genève, passée sous le contrôle des citoyens protestants de la ville.

François de Sales était animé incontestablement, disait A. Ravier, d'une « mystique de l'action chrétienne »[24]. Il est vrai qu'il adopta en connaissance de cause la « politique ecclésiastique » que lui imposait son temps, avec ses trois grands objectifs : reconquérir Genève, rétablir l'unité de la foi dans le diocèse, et appliquer la réforme du concile de Trente. Mais sa mystique le conduisait surtout vers les plus hautes cimes de l'esprit. Dans ce but, il embrassa « la croix de la sollicitude et des travaux qu'il faut qu'un bon pasteur souffre pour garder, augmenter, nourrir, perfectionner et corriger ses brebis »[25].

---

(20) Le 26 janvier 1923, à l'occasion du III^e^ centenaire de la mort de saint François de Sales, le pape Pie XI exalta sa figure dans l'encyclique *Rerum omnium*, en le proclamant « Patron des journalistes » et de « tous les catholiques qui, par la publication de journaux ou d'autres écrits, illustrent, promeuvent et défendent la doctrine chrétienne » (*Enchiridion delle Encicliche*, vol. 5, nn. 63-73 ; ici n. 71). Il faut rappeler en effet que le saint, insatisfait des résultats de ses prédications du haut de la chaire, eut l'idée de publier des feuilles volantes qu'il affichait sur les murs ou glissait sous les portes des maisons.

(21) C'est sous le pontificat de Clément VIII (1592-1605) que verront le jour deux livres liturgiques comme fruits des développements de la réforme tridentine : le *Pontificale Romanum* (1595-1596), et le *Caeremoniale Episcoporum* (1600), apparus comme premier et quatrième volumes de la collection MLCT, respectivement en 1997 et en 2000. On se souvient des vœux formulés par Clément VIII au moment de la promotion de François à la dignité épiscopale : « Va, mon fils, et bois l'eau de ta citerne et les ruisseaux de ton puits ; que tes sources soient débordantes, distribue tes eaux sur les places » (cité par Pie IX dans la Lettre *Dives in misericordia*, cf. note 23).

(22) Pour la connaissance du rite cf. *Pontificale Romanum*, *o.c.*, nn. 136-191 (*De consecratione electi in episcopum*).

(23) Le transport de son corps à Annecy est à l'origine de la date actuelle de la fête liturgique (24 janvier). La canonisation eut lieu le 19 avril 1665 sous le pontificat d'Alexandre VII (1655-1667) ; Clément IX (1667-1669) approuva l'antienne en son honneur : « Le Seigneur remplit saint François d'un esprit d'intelligence, et celui-ci distribua au peuple de Dieu l'eau abondante de la doctrine ». Benoît XIV (1740-1758) l'a défini « très sage directeur des âmes », tandis que Pie IX (1846-1878) le proclama docteur de l'Église dans la Lettre apostolique *Dives in misericordia* du 16 novembre 1877 (confirmant ce qui avait été établi le 19 juillet de la même année concernant les indications pour la liturgie). Lors de la clôture du IVe centenaire de sa naissance, Paul VI (1963-1978) le reconnut come *Doctor divini amoris* dans la Lettre apostolique *Sabaudiae gemma* du 29 janvier 1967.

(24) Saint François de Sales, *Œuvres*. Préface et chronologie par A. Ravier, textes présentés et annotés par A. Ravier avec la collaboration de R. Devos = Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris 1969, p. IX.

(25) *Œuvres de saint François de Sales* [...], vol. VIII, Monastère de la Visitation, Annecy 1897, p. 416-417.

Il fit la visite pastorale de toutes les paroisses de son vaste diocèse[26]. Il veilla à la sélection et à la formation du clergé, spécialement dans la préparation de bons prédicateurs et confesseurs. Il fut catéchiste des enfants et des adolescents à une époque où rien n'était fait pour eux. Il se préoccupa de la formation de la jeunesse dans les collèges. En 1606 il fonda avec son ami Antoine Favre l'*Académie Florimontane* (« parce que les Muses fleurissaient parmi les montagnes de Savoie ») pour l'élite culturelle[27].

Il écrivit quantité de lettres de direction spirituelle, dont le fruit le plus renommé fut l'*Introduction à la vie dévote*, parue en 1609. En 1610, il commença avec Jeanne de Chantal la fondation de l'ordre de la Visitation.

3. À l'origine du *Rituale*

La publication en 1612 du *Rituale*, écrit François de Sales dans sa *Praefatio ad parochos*, est la conclusion *rei tot annis expetitae*[28]. Dans l'intéressante étude sur la liturgie de l'antique diocèse de Genève, P.-M. Lafrasse présente divers Rituels imprimés dans l'ordre de publication qui suit[29]:

I. Entre 1498 et 1508 (la date n'est pas certaine) apparaît un *Manuale ad usum Gebennensem*[30]. Il s'agit d'un exemplaire unique, conservé à la Bibliothèque de Genève (coll. Bd, 42) ; in -8°, relié, constitué de 48 feuillets non numérotés ; imprimé en rouge et noir, caractères gothiques, sur une seule colonne, sans gravures ; l'unique ornement sont les initiales en rouge. Il manque la première feuille, ce qui fait que nous ne

---

(26) Pour la visite pastorale dans les paroisses cf. les dispositions du *Pontificale Romanum*, *o.c.*, nn. 1454-1489 (*Ordo ad visitandas Parochias*).

(27) Une académie était une sorte de société de sages et de lettrés. Nées en Italie vers la fin du XIVe siècle, les académies avaient eu une grande diffusion, au point qu'à la fin du XVe siècle en Italie on en comptait une centaine. Parmi elles se distinguaient l'*Accademia platonica* de Florence, animée par Marsile Ficin, dont l'influence est reconnaissable chez l'auteur du *Traité de l'amour de Dieu*. À Turin existait l'*Accademia papiniana*, dont Antoine Favre avait fait partie. N'oublions pas non plus que les calvinistes de Genève avaient la leur, et cela a dû peser lorsqu'il s'est agi de créer une « rivale » catholique. Nous possédons peu d'informations sur l'*Académie florimontane*, dont les registres ne nous sont pas parvenus. Cependant, nous possédons les *Statuts*, dans la forme où ils ont été reproduits dans la biographie écrite par son neveu, Charles-Auguste de Sales. L'Académie avait son emblème : un oranger, arbre admiré par François de Sales, parce qu'il est chargé de fleurs et de fruits presque en toute saison (*flores fructusque perennes*). Le programme des réunions avait quelque chose d'encyclopédique, car selon les Statuts, « les leçons se feront ou de théologie, ou de politique, ou de philosophie, ou de rhétorique, ou de cosmographie, ou de géométrie, ou d'arithmétique ». Toutefois, une attention particulière était accordée aux lettres et à la beauté formelle. L'émulation était encouragée : « Tous iront à qui mieux fera ». L'Académie se composait de savants et de maîtres reconnus, mais l'on prévoyait des cours publics qui lui donnaient des airs de petite université populaire. On devine que le but des deux fondateurs était de regrouper l'élite intellectuelle de la Savoie et de mettre les lettres et les sciences au service de la foi et de la piété selon l'idéal de l'humanisme chrétien. En 1610, trois ans tout au plus après les débuts, Antoine Favre fut nommé président du Sénat de Savoie et partit pour Chambéry. L'évêque, de son côté, ne pouvait à lui seul maintenir l'Académie florimontane, qui déclina et disparut. Mais si son existence fut éphémère, son rayonnement fut durable. Le projet culturel qui l'avait fait naître sera repris par les Barnabites, arrivés au collège d'Annecy en 1614. Le projet originaire sera repris et relancé en 1851 par un groupe de notables savoyards sous le titre d'Association florimontane ; l'Académie florimontane publie chaque mois *La Revue savoisienne*.

(28) Cf. V. Viguera, *San Francisco de Sales, amable y paciente director de almas*, Ed. Palabra, Madrid 42008, cap. XX : *El Ritual de 1612*, p. 197-204.

(29) Cf. P.-M. Lafrasse, *Études sur la liturgie de l'ancien diocèse de Genève*, in *Mémoires de l'Académie Salésienne* XXVI (1903) 48-49.

(30) Cf. le spécimen dans l'*Appendice I* de l'édition du *Rituale*, p. 441-442.

connaissons avec exactitude ni le titre, ni le lieu, ni la date d'impression. L'unique indice sont les lettres « J. B. » à la fin de l'ouvrage : « Finit Manuale ad usum Gebennensem. J. B. ». Il s'agit des initiales de Jean Belot, imprimeur de Missels à Genève durant ces mêmes années.

II. En 1612 paraît le *Rituale* publié par ordre de François de Sales.

III. En 1628, Jean-François de Sales, « évêque et prince de Genève », frère et successeur du saint, publiera, à la suite de l'édition de 1612, un *Rituale* (réimprimé quatre ans plus tard) qui reflète dans la première partie *in toto* l'édition romaine de 1614 : *Rituel Romain pour bien et duement administrer les sacrements de l'Église et faire les autres fonctions ecclésiastiques. Par commandement de nostre S. Père le Pape Paul V* [...]. *À Lyon, chez Vincent de Coeurssillys, rue Tupin M. DC. XXXII.* L'ouvrage s'ouvre par la traduction française du texte de la Préface de François de Sales. Les rubriques sont en français ; la réforme du chant grégorien suit les usages de la cathédrale de Genève ; il s'agit d'une œuvre de 480 pages (dont 8 pages initiales non numérotées) et 144 pages de suppléments (100 pour le premier et 44 pour le second qui fut ajouté dans la deuxième édition). L'on sait par les rencontres synodales de François de Sales avec son clergé qu'il voulait adopter sans tarder le *Rituale* de 1614 ; la solution arriva grâce à cette édition de 1628 par laquelle son frère et successeur porte à son achèvement son désir initial (*Romanum accipimus* : Lettre aux Curés du diocèse, 20 août 1628).

IV. L'accueil du gros *Rituale* de 1628 a dû poser quelque problème. Il est un fait qu'en 1643 Juste Guérin, « évêque et prince de Genève », à la demande des participants aux synodes diocésains, ordonne la publication d'un *Rituale* plus réduit de 296 pages, en caractères noirs uniquement, portant le titre : *Rituale Ecclesiae et Dioecesis Gebennensis. In quo ritus administrationis Sacramentorum, ex Rituali Romano ; reliqua ad Pastorale munus necessaria, ex antiquo Gebennensi praescribuntur* [...]. *Annecii, Ex typographia Andreae Leyrat M. DC. XLIII.* C'est ainsi qu'on restait fidèle au *Rituale Romanum*, sans renier le contenu essentiel provenant de François de Sales et en respectant les besoins et les usages du diocèse. La lettre de dédicace au début du volume porte la date de juillet 1641.

V. En 1674, l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex publie un nouveau livre enrichi de notes fort utiles : *Rituale Romanum, Pauli V Pontificis Maximi jussu editum. Ad usum Dioecesis Genevensis, impensis Cleri typis excussum. Rumiliaci. Apud Joannem Franciscum Rubellin, eiusdem Dioecesis Typographum M. DC. LXXIV.* Imprimé en caractères noirs, le volume comporte 440 pages qui contiennent le *Rituale* de Paul V, suivi de 258 pages d'Appendices concernant le diocèse. La richesse de ce *Rituale* se fonde en particulier sur les éléments suivants : la liste chronologique des évêques de Genève ; notions sur le comput ecclésiastique ; calendrier

F° 144 - Le 14 juin 1858

Je pars dans quelques jours pour Aix en Savoie, où je suis forcé de mener mon fils pour le guérir de rhumatismes aux genoux qui le retiennent ici depuis le mois de septembre. Je le laisserai là avec sa mère, et je serai à Paris du 23 au 24. Prévoyez les épreuves tout de même dès que vous pourrez et si votre représentant a besoin de son argent avant mon retour, on le lui donnera.

F° 146 - 28 juin 1858

Me voici de retour depuis le 25 pour refaire le N° du mois de juillet, et près de repartir le 1er pour Aix où je resterai jusqu'au 9 ou 10 juillet. Je vous envoie les épreuves… La fin de la quatrième partie. Je vous prie de me les rendre pour le jeudi 1er juillet, afin que je puisse les emporter avec moi et les relire avec soin à Aix, où je les enverrai à M. de Mars pour le numéro du 15 juillet, car il faut tirer dès le 8….Vous avez deux jours à peu près pour les corriger, je crois que cela suffira, bien que vous ayez à revoir cette partie avec plus d'attention peut-être…. Si vous pouvez condenser par-ci par-là, donner plus de rapidité au récit, je suis sûr qu'il y gagnera. Comme vous savez, je ne m'effarouche pas très facilement de situations scabreuses ; ce qui me préoccupe beaucoup plus, c'est la rapidité et l'intérêt de l'histoire. Je crains par-dessus tout qu'on ne trouve cette partie un peu longue, un peu languissante peut-être, et c'est pour empêcher cet effet que je crois devoir pousser cet effet jusqu'à la fin de l'histoire de Hilda. N'est-ce pas votre avis ? Je ne cherche en tout cela que votre succès et le nôtre, qui est tout sûr.

F° 151 - 30 juillet 1858

J'ai mis en une seule fois la seconde partie du second volume, et j'en attends un gros effet. J'ai lu ces épreuves à Aix et à Genève, d'où nous voici revenus et j'en ai été très content.

Nous sommes allés au château de Chillon, ma femme, moi et mes enfants, et nous avons trouvé votre nom écrit sur une colonne, non loin de celle où Byron a écrit le sien. C'est ma fille qui a découvert là avec plaisir, comme un souvenir d'autrefois, des bons jours de notre vieux temps. Nous avons passé là une belle journée et ma fille, en voyant le Mont Blanc, ne voulait-elle pas en aller faire l'ascension. Je lui ai objecté la santé de son père qui aurait pu perdre ainsi tous les bénéfices des eaux d'Aix, et nous sommes partis de Genève pour venir faire le numéro du 1er août. C'est ce qui me permet de vous adresser aujourd'hui les épreuves de la sixième partie de *L'Homme de neige* pour le numéro du 15 août.

F° 153 - Ronjoux, le 14 août (1858)

… P.S. Comment vous n'avez jamais été à Chillon, c'est singulier : nous avons bien regardé votre nom et ma femme et ma fille s'extasiaient sur le jambage du D, qui seul leur aurait fait reconnaître, disaient-elles, votre signature. Ma femme vous fait ses amitiés.

Quant à nos affaires, nous ne nous brouillerons plus, je ne le veux pas ; c'est vous dire que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour être de vos meilleurs amis. Malgré notre séparation et vos colères, j'ai toujours conservé en moi un sentiment pour vous qui faisait dire, je crois vous l'avoir dit, à l'un de vos plus irréconciliables : « Vous vous raccommoderez (sic) un jour, Buloz, et vous l'aimerez autant et plus qu'autrefois. Vous voyez que c'est fait. Il n'y a plus qu'à maintenir et je maintiendrai pour ma part.

Tout à vous.

P.S. Ma femme et ma fille sont encore à Ronjoux et reviendront la semaine prochaine. Je n'ai pas besoin de vous dire la part qu'elles ont prise à votre situation.

F° 328 - Ronjoux (le 8 août) 1861 (sur papier bleu réglé manuellement au crayon).

Je vous écris très à la hâte car on part pour Chambéry, et je voudrais bien ne pas partir le 18 pour Paris, mais je ne sais pas si je pourrai me soustraire à cette obligation.

F° 334 - Ronjoux, le 17 août 1861

Votre lettre m'est arrivée après mon départ le 12 au soir pour Paris, et je la trouve le 17 en revenant.

F° 337 - Ronjoux 20 8bre 1861

J'ai reçu votre lettre du 16 à midi, et je vous ai répondu tout de suite, mais la personne qui la portait à Chambéry pour la poste l'a perdue. Je m'empresse donc de vous écrire de nouveau ce que contenait à peu près cette lettre.

F° 342 - Ronjoux, le 8 octobre 1861

Je vous remercie de votre offre et vous m'obligerez fort d'écrire au Prince ce qui s'est passé. Si le Prince, informé, voulait bien parler à l'Empereur, j'irai l'en remercier avec le mot d'introduction que vous m'offrez ; le successeur de M. de la Guerronière à la direction de la presse est M. Imbous. C'est M. de Persigny qui a fait son coup de tête comme toujours.

F° 346 - Paris le 17 octobre 1861

Aussitôt, j'ai écrit au Prince et je viens de recevoir une audience pour le 20 8^{bre}.

… Ma femme et ma fille sont encore à Ronjoux pour terminer quelques petites affaires, mais elles reviennent à la fin de la semaine… Quelques ennuis pour les réparations en Savoie.

F° 74 - 5 février 1863

> Mais cela va très bien jusqu'ici… vous avez porté en effet un coup sérieux et fait une belle et bonne œuvre, ma chère grande. Mais comme je regrette votre premier titre, *M^elle^ de la Quintinie* qui était charmant et plus juste… Oh, si c'est possible, revenez-y. Cependant que votre volonté soit faite !

F° 76 - 11 février 1863

> J'ai tout lu, mon cher George, et avec une vive émotion. C'est peut-être votre plus beau livre. Je m'étonne qu'en quelques jours passés en Savoie vous ayez si bien vu et reproduit le paysage, comme aussi je vous remercie d'avoir donné une place à Ronjoux dans votre très remarquable récit. La Savoie vous a merveilleusement inspiré et j'en suis très heureux…. Votre philosophe dogmatise presque toujours contre le catholicisme et c'est là qu'on pourrait puiser des armes contre nous. Michelet a été très loin dans *le Prêtre*, mais il faisait le plus souvent l'histoire des événements réels, se bornant à dénoncer les inconvénients du confessionnal ; puis son livre a paru en 1845 sous un régime de presse libre. Il l'a fait reparaître en 1861 avec une préface nouvelle assez vive, et on ne fit rien contre lui.

Buloz suggère de demander la recommandation de l'Impératrice qui avait apprécié la version scénique du *Marquis de Villemer.*

F° 78 - 15 février 1863

> … Si la préface passe, tout passe.

Buloz demande à nouveau le titre : finalement comme le note Alexandre Manceau dans l'*Agenda*, du « Roman d'un Prêtre » à « Mademoiselle de La Quintinie », le titre sera le plus simple : *Mademoiselle La Quintinie*. La correspondance de George Sand que nous citons en note fait foi de ces hésitations.

F° 80 - 22 février 1863

> … Nous voici en marche, mon cher George, et la 1e partie de *M^elle^ la Quintinie* est sous presse pour le Numéro du 1er mars.

Buloz évoque longuement la *Salammbô* de Flaubert dans cette même lettre.

F° 86 - 15 mars 1863 (À Alexandre Manceau et à George Sand)

> 1) À A. Manceau (Lettre non conservée)
>
> 2) Je m'embarque, mon cher George, pour nos montagnes après avoir lu l'épreuve de la troisième partie de *M^elle^ la Quintinie*, qui est parfaitement accueillie.

F° 90 - Ronjoux, 4 avril 1863

> … Savez-vous qu'ici on est terriblement effarouché de *M^elle^ la Quintinie*. Le monde antique et suranné de Chambéry n'est pas content, mais je n'y fais pas attention.

F° 95 - 11 mai 1863.

Toujours soucieux d'éviter la censure, Buloz propose d'ôter les lignes sur le vice immonde :

> … Cette fin est très belle, terriblement belle, mais nous serons bien heureux si nous échappons à l'ennemi. Je partirai tout seul à Ronjoux bien que cela me coûte fort ; cependant je tâcherai d'amener Charles qui est un vrai compagnon pour moi. Je crois bien que Christine aimerait être à Ronjoux, mais sa fille passe naturellement avant moi.
>
> P.S. Victor Cherbuliez m'écrit de Genève : *M^elle^ La Quintinie* fait grande sensation à Genève : je pense qu'il en est de même à Paris. On dispute pour ou contre avec acharnement. L'œuvre est puissante et remue bien des idées. Qu'en pense M. Octave Feuillet ?
>
> À Paris, l'impression est la même ; on admire et on maudit. Il y a des catholiques qui foulent des numéros de la *Revue* aux pieds ; les antis les recherchent avec avidité. Dieu veuille que la sixième partie ne fasse pas éclater la foule. J'ai reçu vos épreuves et *le Ruisseau*. Voilà quelques bonnes provisions pour l'été.

M^elle^ La Quintinie est donc le roman « féroce » ou « terrible » à la fois inspiré par le paysage savoyard du lac et le refus du cléricalisme. Différent des *Lettres à Marcie* qui prônaient le divorce, dont Lamennais arrêta la publication, ce roman valut à George Sand une inscription à l'Index. Ces lettres montrent les hésitations sur le titre pour « échapper à l'ennemi ». Buloz ne critique pas l'anticléricalisme de George Sand qui a souvent été confondu avec un anticatholicisme ; il craint la censure de Persigny et l'intégrisme catholique. Buloz ne parle pas d' « opium du peuple » mais de « mensonge du siècle »ce qui est une formule équivalente. *Les Charmettes* et *Ce que dit le ruisseau* suivront en 1864. Rousseau et la nature donneront une note plus apaisée à l'écriture sandienne et ces textes poétiques effaceront la polémique et la mise à l'Index.

Ces lettres entre l'auteur et l'éditeur associent le style familier et la correspondance professionnelle traitant des corrections et de la composition, mais Buloz et George Sand jouent avec habileté pour préserver leurs intérêts et pour éviter la censure. Au-delà des anecdotes sur les réparations du château, du temps et du paysage, la santé de l'éditeur et de sa fille Marie, ces lettres échangées avec George Sand nous montrent l'attachement à la Savoie. Les jugements de Buloz sur son voisin Costa de Beauregard et sur les Mauprats savoyards, la relation très personnelle avec le comte Cavour dépassent le témoignage sur la vie quotidienne de l'éditeur de la *Revue des Deux-Mondes*.

ANNEXE.

Nous avons cité cette correspondance concernant *Le Marquis de Villemer* en annexe car si elle révèle le travail fait par Buloz sur la composition du roman, les longueurs à supprimer, les fautes de style elle nous semble moins liée à Ronjoux et à la Savoie.

F° 230 - 14 juin 1860

J'ai vu hier M. de Suckau, et je lui ai demandé mille francs pour le droit de traduction fait à mesure de la publication ou sur les épreuves. J'ai écrit aussi deux lettres à Londres pour le même objet. Je propose d'abord *Jean de la Roche*, qui devrait être sympathique aux Anglais.

J'attends M.Plouvier…

Aussitôt que j'aurai votre manuscrit, je le lis et ne négligerai rien pour arriver quelque transaction qui vous soit utile vers l'Angleterre ou vers l'Allemagne.

F° 231-232 - 20 juin 1860

Je viens de lire sans perdre de temps, et peut-être un peu vite par conséquent, *Le Marquis de Villemer*, afin de ne pas vous faire attendre. Je crois que nous aurons un succès plus grand qu'avec *La Ville Noire*, mais peut-être aussi moins vif que *Jean de la Roche* ; mais ce sera un beau livre de plus, si vous consentez à revoir les épreuves avec soin et à couper quelques longueurs. Le roman fera plus de douze feuilles, à ce que je crois ; eh bien ! mon avis serait qu'avec les longueurs ôtées, il n'en fît pas plus de onze et demi. Je pense en un mot qu'il gagnera en intérêt et en vivacité, si vous coupez par-ci par-là, la valeur d'une feuille. Vous verrez cela aux épreuves que je vous enverrai d'avance afin que vous ayez tout votre temps, et que la traduction puisse se faire à mesure, si nous réussissons à traiter. De cette façon, nous ferions cinq parties. La première irait jusqu'à la scène de rapprochement des deux frères inclusivement. La seconde comprendrait le séjour à Paris, le voyage du marquis à Polignac, l'arrivée au château de Séval ; la troisième tout le séjour au château de Séval ; la quatrième, le retour à Paris, les négociations du mariage, le bal, le départ de Caroline pour le Velay, les premiers temps du séjour chez les Peyraque ; la cinquième, le séjour dans les Cévennes et le dénouement.

Voici à mon sens où pourrait (sic) se faire avec avantage quelques coupures ; les deux premières parties gagneraient à des éclaircies dans le dialogue, par exemple dans les conversations du salon de la marquise, sur le caractère du duc qu'on devine aisément sans ce surcroît peut-être d'explications, dans les éloges que le duc fait de son frère, dans la lettre sur Polignac, où ce qui est relatif au paysage décrit dans les dernières scènes du roman pourrait être indiqué seulement et non développé, où les considérations sur les fossiles tiennent peut-être beaucoup de place. Je crois encore qu'il faudrait atténuer la couleur un peu trop romanesque que prend la générosité du marquis à propos de son frère. On vous dira sans

doute que cette générosité ne se voit guère que dans les romans. Réfléchissez à cela, voyez si mon impression vaut quelque chose. À parler de la troisième partie les occasions de retranchement sont moins nombreuses, et c'est le détail qu'il y aurait à surveiller ; il faudrait cependant à mon avis diminuer les développements sur les travaux historiques du marquis à propos de son histoire des Titres. Vous insistez beaucoup sur ce côté de la physionomie et il ne faudrait pas que le marquis parût trop en érudit. Votre figure perdrait peut-être du charme très réel qu'elle possède. Celle de Caroline est aussi charmante et fera surtout le succès du livre ; ne pourriez-vous seulement éviter que, comme Love dans *Jean de la Roche*, elle servît de secrétaire à son futur mari, tandis que Love était la secrétaire de son père ? Si vous pouvez éloigner cette ressemblance, vous ferez bien mais ce n'est pas une chose de première importance. D'ailleurs vous pourriez diminuer cette analyse en faisant quelques rayures sur ce marquis historien.

Je vous donne mes impressions et mon avis très franchement, mon cher George, vous en ferez ce que vous voudrez. Je ne suis pas un oracle. Je suis sûr d'ailleurs que vous avez fait un beau roman et qu'en l'allégeant de quelques détails il sera lu avec plus d'intérêt encore. Je mettrai tous mes soins à lire les épreuves, et je vous prie de votre côté de les revoir avec toute rigueur, afin que nous arrivions devant le public dans les plus beaux atours.

Tout à vous avec toute sorte de félicitations,

Buloz

Je pars pour trois jours, mais Gardès doit donner à M. Aucante une partie de la somme et à mon retour la fin. Je serai ici samedi et si vous avez à m'écrire jeudi ou vendredi, je trouverai la lettre en arrivant.

F° 271 - 13 octobre 1860

… Ne pensez qu'à travailler selon votre inspiration sans préoccupation d'affaire. C'est alors qu'avec ce que j'appelle votre seconde manière qui vous a valu *Elle et Lui*, *Jean de la Roche* et *Le Marquis de Villemer*, vous ferez peut-être vos plus beaux ouvrages. *Villemer* a eu un grand succès, j'ai même vu des géologues s'étonner de l'exactitude de vos descriptions. Vous n'avez donc qu'à persister dans cette voie sereine et grande. Vous aurez en Savoie, si vous y venez comme je le désire, une occasion nouvelle de continuer cette bonne veine. On fait votre chambre, on la restaure à votre intention ; c'est une vieille pièce à petites poutres avec un plafond bleu, ayant vue sur des montagnes très vertes d'un côté, sur des montagnes couvertes de neige tout l'été, et cela avec beaucoup de chaleur à Ronjoux ; de l'autre côté, on a vue sur le lac du Bourget. Mais il faudrait être là en mai ou juin au plus tard, avant mai ce serait peut-être un peu tôt.

Quant à l'époque où il me faudrait un roman de vous, c'est à peu près à la fin de l'année pour commencer l'année suivante, pour dans l'été avoir quelque tranquillité en Savoie : en général j'en ai presque toujours

besoin. Cependant ce n'est pas une raison pour que vous écriviez lorsque vous n'êtes pas dans de bonnes dispositions, ce n'est jamais moi qui vous pousserai d'écrire dans ce cas. Ce que nous venons de faire a précisément pour but de vous soustraire à un travail trop fréquent et précipité. Il ne faut pas vous écarter d'un principe vraiment conservateur et salutaire.

J'ai pensé en lisant vos belles descriptions du Velay à ce que vous pourriez écrire sur la Savoie.

F° 234 - 30 juin 1860

Je n'ai pas encore aucune réponse de Londres, mais j'ai reçu de nouveau la visite de M. de Suckau pour la traduction allemande. On trouve trop élevé le prix de 1000 Fr. que j'ai demandé pour vous en échange de ce droit de traduire. J'ai répondu que vue l'étendue du roman, qui fera cinq parties, ce n'était pas trop, car c'est plus d'un volume, et je crois que l'on adhèrera à la demande. M. de Suckau a écrit et donnera tantôt réponse définitivement.

J'ai attendu ces jours-ci le retour de Londres d'un de mes amis que j'ai chargé de la négociation pour l'Angleterre et je vous tiendrai au courant.

J'en viens maintenant à M.Plouvier. Je lui croyais plus de talent…

F° 236 - 4 juillet 1860

Je vous envoie l'épreuve de la dernière partie que je vous prie de revoir avec soin et de me renvoyer pour la fin de semaine ou pour dimanche au plus. C'est dans cette partie que se trouve la conversation qui m'a paru un peu longue.

F° 238 - 14 juillet 1860

Je vous envoie les épreuves de la seconde partie car je crois qu'on pourra s'arrêter au chapitre XII. Cependant je ne suis pas sûr, car on ne voit pas bien cela, une bonne division, que sur les épreuves, et lundi, je vous enverrai une suite dans le cas où il faudrait aller plus loin. Quoi qu'il en soit la seconde partie sera moins longue que la première. J'aurais bien voulu, avec la première, aller moins loin, donner moins de pages, afin d'égaliser les autres parties, mais en relisant l'épreuve, je n'ai pas cru pouvoir m'arrêter plus tôt, dans la crainte de nuire au succès. Il fallait avec la première partie un nombre de pages qui pût faire comprendre l'idée du roman et pour les caractères qui réussît à captiver l'attention du lecteur et à le bien disposer à lire la suite des développements de l'auteur. Or, quoique l'intérêt de la revue soit de faire durer les insertions et de mettre cinq ou six parties plutôt que quatre, je n'ai pas cru devoir diviser ainsi la lettre de M.de Villemer datée de Polignac. De cette façon, je suis sûr du bon résultat et du vrai succès, et c'est ce qu'il nous faut. Cette première partie ainsi composée et développée, est pleine d'intérêt et de charme. Je désire que la seconde me fasse le même plaisir

et pour l'intérêt peut-être faudrait-il en mettre un peu plus, car vous en aurez peut-être à retrancher dans la lettre de Polignac. C'est à vous de voir ce qu'il faut faire et de me dire ce que vous croyez le mieux pour la coupure. Moi, encore une fois, je ne vois bien la chose que sur l'épreuve. Il est vrai que pour la réinsertion, il s'agit davantage de prendre son lecteur, de l'en rendre mordu, et voilà pourquoi je suis allé aussi loin. Vous déciderez mieux que moi pour la seconde, ayant parfaitement vos divisions dans la tête.

Bien à vous,

Buloz

Si vous pouvez me renvoyer vos épreuves mardi afin que je les ai (sic) mercredi ou jeudi, vous me ferez plaisir.

Aucune nouvelle de M. Suckau. Je lui ai écrit, il y a quelques jours, pour lui offrir de lui remettre les épreuves à traduire à 70 f. la feuille… Je crois qu'on voudrait bien traduire mais sans payer un droit. Je ne pense pas que cela vous convienne et soit mieux dans vos intérêts. »

F° 236 - 14 juillet 1860

Je suis assez pressé de prendre un parti et de songer au numéro prochain, car on m'ordonne impérieusement d'aller me guérir à Aix et d'y rester quinze jours pleins et même trois semaines à prendre des douches, ce qui ne m'amuse guère, étant si près de Ronjoux et ne pouvant y être…

F° 240 - Paris, le 18 juillet 1860

… Je crois comme vous, il vaut bien mieux couper la seconde partie, à l'endroit que vous avez marqué. Cependant je vous envoie l'épreuve de tout ce que vous pensez être la troisième partie en y joignant les pages que vous avez déjà vues et marquées pour cette troisième partir afin que vous l'ayez tout entière sous les yeux. Dans le cas aussi où il serait nécessaire d'ajouter à la seconde partie tout le chapitre XII vous l'aurez revu et corrigé à temps pour le 19 prochain puisque vous revenez le 19 ou le 21…

F° 241 - 19 juillet 1860

Cet envoi me permettra d'aller à Aix…

F° 243 - 27 juillet 1860

Faire un petit raccord, ajouter une phrase ou deux d'introduction pour ne pas commencer aussi brusquement la troisième partie.

Un écrivain de votre ordre ne doit pas écrire sa vue de l'enfant éveille bien des blessures. J'ai aussi corrigé des hêtres superbes, laquelle expression n'a pas le sens que vous croyez pouvoir lui donner… J'ai aussi modifié : j'ai été impressionnée de ce couplet.

F° 245 - 27 juillet 1860
(D'après *Corr.* Éd. Lubin T.XVI. Note 2, Lettre 8870 du 30 juillet 1860 cette lettre n'aurait pas été envoyée)

> … J'ai fait quelques corrections comme impressionnée de ce couplet, qui ne paraît pas très orthodoxe et qui faisait jeter les hauts cris à ce pauvre Planche.

F° 248 - 8 août 1860

> Je vous écris à la hâte car on part pour Chambéry et je voulais bien ne pas partir le 1er pour Paris mais je ne sais pas si je pourrai me soustraire à cette obligation.

F° 254 - 27 août 1860

> … La cinquième partie que j'ai envoyée à Ronjoux, (c'est le nom de notre propriété-château)…

L'*Histoire de la littérature savoyarde* sous la direction de Louis Terreaux contient outre la reproduction du buste de Buloz une très exhaustive monographie de François Buloz « Parisien de Savoie » par Joseph Ticon et un article de Paul Guichonnet sur le hobereau voisin de Louis-Marie-Pantaléon Costa de Beauregard (1806-1862).

Andrée MANSAU

Le fantastique dans la littérature orale alpine contemporaine

L'espace de recherche et l'intérêt ethno-linguistique du récit fantastique

Un discours culturel

Le récit populaire fantastique est une émanation de la littérature orale, celle-ci ayant intégré officiellement le patrimoine immatériel universel depuis sa reconnaissance par l'Unesco. Tout récit, fragmentaire soit-il, est désormais regardé comme une archive digne d'être comptée dans l'héritage culturel de l'humanité. Bien que cette reconnaissance soit tardive, on ne peut que se féliciter de cette décision. L'Archive *orale* ou *sonore*, tel est son nom officiel de Conservation, s'avère un véritable *discours culturel* étroitement lié à la notion d'*ethno-textes* [1].

L'*ethnographie* – description méthodique d'un groupe humain ou d'un épiphénomène matériel ou immatériel de civilisation – est la démarche intellectuelle qui permet l'étude de la littérature orale. Claude Lévi-Strauss (*Anthropologie structurale*, p. 387, cité par J. Lombard, 1998, p. 10) la considère comme l'étape précédant l'*ethnologie*, celle-ci étant une observation plus théorique qui « *représente un premier pas vers la synthèse* » géographique (« *si l'on veut intégrer des connaissances relatives à des groupes voisins* »), historique (« *si l'on veut reconstituer le passé d'une ou de plusieurs populations* »), systématique (« *si l'on isole* [...] *tel type de technique, de coutume ou d'initiation* »). L'*anthropologie* ferait ensuite une analyse plus globale fixée autour de l'homme, dernier stade de l'entreprise ethnologique. L'enquête orale est le moyen capital pour collecter les données.

---

(1) Je reprends ici le terme d'« ethnotexte » en son sens de départ, c'est-à-dire de « texte oral » car depuis son émergence dans les années 1970 (Cf. J.-C. Bouvier, « Recherches sur les ethnotextes : bilan des activités en Provence et perspective d'avenir », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 1-2, 1978, pp. 251-253), il a soulevé des interrogations quant à sa définition. En rapport avec la culture orale d'un groupe déterminé, il est apparu à une époque où l'Histoire portait un intérêt pour l'histoire orale (l'étude des *représentations de l'Histoire*), puis sa définition a évolué en laissant émerger deux notions : *texte oral* et *discours oral* d'une société sur elle-même (cf. « La notion d'ethnotexte », *in* J.-N. Pelën et C. Martel, « Les voies de la parole - ethnotexte et littérature orale, approches critiques », *Les Cahiers de Salagon*, 1 , Université de Provence, 1992 ; « La Recherche sur les ethnotextes. Notes sur un cheminement », J.-N. Pelën, Université de Provence-CNRS, pp. 709-726). Retenons globalement que l'*ethnotexte* résulte d'une enquête « dont la thématique appartient au discours culturel oral d'une communauté. Les thématiques généralement rencontrées vont des activités économiques de naguère à la vie sociale ainsi qu'aux croyances ou pratiques magico-religieuses et à la vision de l'histoire ainsi que des attitudes politiques » (P. Chabert, « Ethnotextes, La conscience de l'espace. L'exemple d'un conte », *AFAS*, n° 22, printemps-été 2002).

L'enquête orale

Le mode d'invention des récits qui nous intéressent ici tient du fait que leur transmission se fait par l'oralité. Pour sauver un élément constitutif du patrimoine immatériel – ce que l'on dit tous les jours en est déjà un, puisqu'il véhicule des formes linguistiques et des modes de pensées qui appartiennent à un présent qui vient de s'écouler – on doit le débusquer là où il vit : sur le « terrain ». « *Du terrain avant toute chose* ! », selon J. Copans, pour qui l'ethnologie « *personnifie par excellence la culture de l'enquête de terrain* » (1995, p. 5). Débarrassé de ses préjugés culturels et doté d'un sens rigoureux d'observation, l'ethnographe et l'ethnologue doivent vivre au milieu de la société auquel appartient leur domaine de recherche. En ce sens, l'ethnographie serait une « *activité perceptive* » (F. Laplantine, 2000, p. 11 et cf. pp. 7-25). Cette notion est défendue par A. Van Gennep, le « créateur de l'ethnographie française » (N. Belmont, 1974) qui admet le *folklore* (autrement dit l'*ethnographie*) comme une science quasi biologique étudiant des faits vivants (sans cesse en mouvement et puisés sur un territoire expérimental).

Afin d'étudier correctement un groupe humain, l'ethnographe doit rester fidèle à la source orale du récit collecté, porteur d'une pensée individuelle ou collective, d'un langage particulier (*français oral, populaire, régional, langage dialectal)*. Une collecte orale intéresse alors l'ethno-linguistique, la socio-linguistique et la dialectologie [2]. A. Van Gennep (1873-1957) s'oppose effectivement aux auteurs du XIX[e] siècle qui remaniaient des histoires locales en y introduisant des éléments savants, impropres à la culture du groupe social étudié [3]. Bon nombre de folkloristes « romantiques » ont produit cette erreur, ce qui nous oblige aujourd'hui à résumer leur texte pour y retrouver le thème populaire. Depuis la deuxième partie du XX[e] siècle, la technique de l'enregistrement a permis de conserver la verve intacte des récits tels qu'ils sont dits. Dans les pays d'Europe occidentale où la littérature orale ne survit plus dans le contexte social qui la faisait vivre, mais dans la mémoire individuelle et collective, on la sauve par l'enregistrement et on la communique surtout par le truchement de l'écrit. Dès lors, se pose la question de la retranscription d'un témoignage oral, jugé parfois trop familier ou trop brut : notre but n'est pas l'art littéraire, mais la science.

C'est à Charles Joisten (1936-1981) que l'on doit les premières enquêtes orales intensives permettant d'avoir une représentation véritable et détaillée de la littérature orale contemporaine des Alpes françaises (A. Van Gennep avait émis des doutes, ce qui mit « la puce à l'oreille » à C. Joisten, qui considéra toujours le premier comme un maître en matière ethnographique). Nul autre que C. Joisten n'avait encore quadrillé le territoire alpin (Hautes-

---

(2) Pour la distinction de ces notions, cf. J. Copans, *opus cit.*, pp. 62-64 (*L'enquête orale*, 2. *Les leçons de l'ethnolinguistique*).

(3) Cf. les remarques d'A. Van Gennep, *La Savoie*, 1991, « Contes et légendes de Savoie » (*Thèmes, méthode et définitions*), p. 364.

Alpes, Isère, Drôme, Savoie, Haute-Savoie) d'une manière aussi « serrée » et méthodique (1951-v. 1970). Ajoutons qu'il avait dépouillé un certain nombre de manuscrits pour compléter ses travaux de sauvetage et fondé la revue d'ethnologie française *Le Monde Alpin et Rhodanien* (1973), tout en étant Conservateur du Musée Dauphinois[4]. C. Joisten laisse une œuvre magistrale et une source documentaire orale irremplaçable pour comprendre la culture orale alpine française. Après lui, quelques auteurs locaux, mais très peu nombreux, se sont mis à recueillir des récits narratifs en suivant sa démarche.

Le récit fantastique dans l'espace narratif alpin

Du « conte » au « récit de croyance » : du merveilleux au fantastique

Dans la *littérature populaire mouvante*[5], le *conte* et le *récit de croyance* sont deux grands groupes narratifs, sans oublier le *Légendaire* (légendaire historique, folklore des pierres…). Le *conte* est admis par le narrateur comme une fiction tandis que le *récit d'expérience* fait l'objet d'une croyance, ou tout au moins d'une conviction fixée sur un fait. Le conteur d'un *conte* a conscience de la fiction de son histoire, mais celui d'un *récit de croyance* a conscience d'une possible vraisemblance (s'il n'y croit pas, il peut expliquer rationnellement le fait fantastique rapporté). La distinction conte/récit de croyance s'établit aussi sur leur espace géographique : dans un *récit de croyance*, le lieu où l'on rencontre une fée, un revenant… est topographié précisément car il s'agit souvent d'un endroit connu du narrateur ; mais dans un *conte*, le lieu est lointain ou inconnu (quoique quelques variantes alpines de contes placent parfois l'histoire dans un lieu local[6]). La distinction reste aussi « temporelle » : à la différence du *récit de croyance*, l'espace du *conte* n'est pas le nôtre et ne s'inscrit pas dans un moment « historique » [7]. D'une manière générale, on remarque une autre distinction dans la forme : le *conte* est plus simple, plus « continu » alors que le *récit de croyance* est fort complexe au point de vue typologique. La structure narrative diffère aussi de l'un à l'autre groupe. Précisons d'emblée que le *merveilleux* n'est pas le *fantastique.*

Ajoutons qu'il y aurait une nuance entre *fantastique* et *légendaire* [8]. Le monde fantastique, sujet de mon exposé, intéresse particulièrement le *récit de croyance*

---

(4) À propos de C. Joisten : cf. *M.A.R.*, n° 2-3, 1981, pp. 9-21, *M.A.R.*, 1982, n° 1-4, pp. 9-24, *M.A.R.*, 1992, n° 1-4, pp. 10-16.

(5) Par opposition à la littérature orale davantage fixée (dictons, proverbes, langages…) Cette distinction est faite : « Pour des raisons à la fois théoriques et pratiques », dit A. Van Gennep, en précisant que ces termes « ne doivent être pris que dans un sens relatif », *Manuel…*, p. 520, réédit. 1999. Oralement, tout discours narratif n'est pas « définitif », mais évolutif et imparfait dans sa forme.

(6) Cf. Saint-Martin-de-Belleville (73) : Le petit Poucet (Pouçot) est avalé par la vache sur un alpage déterminé (S. Henriquet, 2004), *Le Petit Chaperon Rouge* est inscrit dans un endroit qui ressemble au Pays (« comme si c'était… » afin de captiver ou amener les enfants à comprendre (S. Henriquet, 2010, inédit). La précision du lieu reste « utilitaire » et n'a pas la même fonction dans un *récit de croyance.*

(7) Cf. N. Belmont, *Poétique du conte. Essai sur le conte de tradition orale,* 1999.

ou *d'expérience.* On y discerne différents êtres aux caractères et domaines propres même si parfois il existe des télescopages narratifs entre eux. Ces êtres que nous allons évoquer, « relatent précisément des expériences avec un monde non-ordinaire : rencontres avec les fées, les serpents, les ogres et autres êtres « fantastiques ». Ils rapportent les us et qualités attribués à ces êtres parfois bienveillants, parfois dangereux, dont l'existence est évoquée comme une probabilité dont le récit vient asseoir le possible. Nous ne sommes plus dès lors dans une fiction généralement reconnue comme telle mais dans un élargissement du réel auquel il est loisible de porter foi. De manière générale, ces récits sont également de tradition orale et l'on en reconnaît les motifs, qui reviennent d'un narrateur à l'autre, d'une région à une autre. « Cela ne les empêche pas d'être objets de croyance et de témoigner d'un au-delà des apparences qui franchit une multitude de limites : entre visible et invisible, réalité et imaginaire, humanité et naturalité, finitude et intemporalité… […] » (J.-N. Pelën, atlas sonore…, p. 26)[9].

Le contenu narratif : le repérer et le classer

Les êtres et phénomènes fantastiques prennent une grande place dans la littérature orale. Pour les cerner et les « comprendre », on doit adopter un classement. « Mais bien au-delà d'une transmission orale locale attestée, on n'insistera jamais assez sur l'appartenance des thèmes véhiculés par ces récits à un fonds commun narratif dépassant la région, la nation, mais aussi le continent pour s'étendre au monde entier […] »[10]. Le *Motif-Index of Folk-Litterature* de Stith Thompson (1930) en est la preuve irréfutable car de nombreux thèmes/motifs connus se rattachent à nos récits alpins. La tâche d'un collecteur est de relier leur corpus à ce catalogue international afin de constater la pertinence ou la rareté des thèmes/motifs dans le milieu géographique de son enquête. Il peut ainsi l'intégrer dans un patrimoine narratif universel. Cependant, il arrive que des motifs et récits-types propres au corpus ne puissent pas être rattachés à un motif du *Motif-Index.* Par exemple, dans l'Isère : les *diables masqués ou les treize masques* [11] ou encore *La disparition des êtres fantastiques depuis que l'on sonne l'angélus* ou *que l'on a détruit des forêts* (motif général connu partout). Parfois, on trouve des motifs très éloignés auxquels on accorde un vague rattachement à tel motif-type.

Un récit fantastique appartient généralement à un chapitre qui lui est propre, mais il peut y avoir des « interférences » ou plusieurs choix de « placements »

---

(8) Le *légendaire* reflète davantage des événements historiques locaux ou nationaux. Il ouvre un débat sur la valeur historique de l'oralité car si elle peut aider l'historien, sa fiabilité reste délicate. Son intérêt historique se pose alors sur un autre axe : sur la représentation faite par le peuple, de sa propre Histoire. L'imaginaire contribue à comprendre l'Histoire car il remonte les pistes du temps.

(9) « La voix du récit », *in* « Voix des Alpes du Nord », p. 26. CD édité par le C.M.T.R.A., atlas sonore en Rhône-Alpes n° 21, collection Patrimoines musicaux.- Direction de la publication et recherche des ressources : Péroline Barbet.- Chercheurs associés à ce travail : J.-J. Castéret, J.-N. Pelën, G. Veillet (et collecteur), S. Henriquet (et collecteur). Collecte sur le terrain aux Avanchers (Tarentaise, Savoie), Bauges (Savoie), Beaufortain (Savoie) et Sainte-Etiennes-de-Cuines (Maurienne) : Péroline Barbet/Stéphane Henriquet/Françoise Morel.

(10) Présentation et introduction, *in* C. Joisten, Isère, 2005, p. 15.

(11) Cf. C. Joisten, Isère, 2005, p. 25.

(par exemple, certains *êtres fantastiques des chalets* sont avec le diable ; d'autres avec des êtres à manifestations périodiques ; parmi ces derniers, se trouvent un croquemitaine ou un personnage lié à la chasse sauvage). Les récits fantastiques constituent une matière narrative qui *s'auto-organise* comme un « véritable réseau construit à partir de *parallèles* et de *rencontres* », pour reprendre C. Abry, et non pas comme une théogonie ou pseudo « mythologie alpine »[12]. Par ailleurs, nos récits ne sont pas des *mythes*. On note dans cette narrativité fantastique orale des Alpes françaises plusieurs « existences parallèles - en *nominations*, comme en *narrations* et *fonctions* »[13] (la rencontre entre les fées et l'Esprit domestique est, par exemple, impossible). Il existe donc une autonomie entre les êtres fantastiques, même s'il y a des *rencontres narratives* possibles sur un autre axe : de type « structurale » et de type « entre récits-types »[14]. Cette dernière « rencontre », la plus évidente dans le corpus alpin, montre deux êtres différents qui exercent, à part, des fonctions similaires. Certains motifs se croisent : deux vaches attachées au même lien [B845.2.] peuvent être un sort d'une fée ou d'un sorcier.

Le mode de classement le plus sûr et à prendre pour support, reste la classification de C. Joisten : un « support de départ » car la densité des récits recueillis fluctue inégalement selon des nouvelles collectes. À côté des récits dans lesquels un être fantastique est bien « typé », « il en est sur la nature desquels on peut hésiter, ou que l'on pourrait classer sous plusieurs entrées. C. J. n'a pas manqué, tout en optant pour un classement, de s'interroger parfois sur le bien-fondé de celui-ci (notant lui-même son hésitation sur note manuscrite) [...] »[15]/« [...] ce classement n'est rien de plus qu'un cadre permettant de publier d'une manière exhaustive les matériaux recueillis. Il permet aussi de repérer les phénomènes tout en sachant que de nombreuses interférences existent soit entre les êtres, soit entre les thèmes qui leur sont attachés : bien d'autres récits auraient pu avoir d'autres « entrées » que celles qui leur ont été attribuées. Rappelons que C. J. avait intitulé son projet *Le monde fantastique dans le folklore des Alpes françaises, Savoie et Dauphiné*, et envisageait d'étudier ce corpus d'une manière synthétique »[16]. C. Joisten avait proposé les chapitres suivants :

Fées, êtres sauvages.
Esprit domestique.
Esprits locaux et spéciaux [17].
Diable, esprits diaboliques.
Pratiques et coutumes en relation avec la croyance au diable.

---

(12) « À propos des êtres fantastiques, des récits et des croyances. Réflexions mythologiques, étymologiques et anthropologiques en compagnie de la collecte de Charles Joisten (avec la collaboration d'Alice Joisten) », *Leggende. Riflessioni sull'immaginario a cura di Daniela Perco, La Ricerca folklorica, contributi allo studio della cultura delle classi popolari*, n° 36, octobre 1997, p. 49.
(13) *Ibid.*
(14) *Ibid.*, pp. 49-50.
(15) *Ibid.*, pp. 12-13.
(16) *Ibid.*, Savoie, 2009, p. 21.
(17) Parmi eux, on trouve des êtres des passages et gardiens de trésors.

Les suppôts du diable :
« Francs-maçons », « synagogue », « chette » (le sabbat).
Sorciers et magiciens.
Sorciers métamorphosés.
Loups-garous.
Animaux fantastiques.
Humains fantastiques.
Revenants.
Pratiques et coutumes en relation avec la croyance à l'âme et aux revenants.
Êtres fantastiques à manifestations périodiques, Chasse sauvage.
Coutumes en relation avec le Roi Hérode.
Gargantua (et autres géants).
Croquemitaines.
Cauchemar [18].
Ogres.
Phénomènes Lumineux, sonores ou matérialisés.
Personnages, personnifications diverses.
Légendaire religieux, historique, trésors, etc. (C. Joisten, 2009, p. 21).

L'exposé traitera des catégories suivantes : *Fées, êtres sauvages ; Esprit domestique ; Esprits locaux et spéciaux* [êtres des passages, gardiens de trésors…] *; Diable et esprits diaboliques ; Les suppôts du diable : « Francs-maçons », « synagogue », « chette » (le sabbat). Sorciers et magiciens. Sorciers métamorphosés. Loups-garous ; Animaux fantastiques ; Humains fantastiques ; Revenants ; Croquemitaines ; Phénomènes Lumineux, sonores ou matérialisés ; Personnages, personnifications diverses.*

3. Décryptage partiel des êtres fantastiques

Fées, êtres sauvages

Le nom principal accordé aux fées est de forme très variée, généralement apparentée à celui de « fée », par l'utilisation de termes dialectaux. En Tarentaise : *fayes* (répandu), *fèy, féyôté, fâyoté* (Berceau Tarin), *fayettes* (Saint-Laurent de la Côte, Tarentaise), *fifyôté* (Hautecour, Tarentaise) - Maurienne : *fayattes* (Saint-Colomban-des-Villards) ; en Haute-Savoie, *feulates* (Habère-Lullin), *éfé* (Morzine) - Isère, *favia, fades, famots, famotes, afa, aya* - Hautes-Alpes : fées, *fades, fayes, monges, moundzech, mounes* (petite zone du bas-Champsaur, et Cros en Embrunais), *bretous* (Valgaudemar), *Vaudois* (Vallouise), *afa, afars* (Haut-Oisans et Réallon). On trouve aussi *Sarrasin*, et de façon

(18) Dans les Alpes françaises, on note un être fantastique (souvent croquemitaine) : « La *chauche-vieille* » (avec une série de variantes dialectales). Les récits oraux ne traduisent guère l'être fantastique, mais plutôt « la sensation éprouvée » (chaleur pesante ; lourdeur sur l'estomac). Cf. A. Joisten/C. Abry/D. Abry-Deffayet - « Etres de cauchemar : les *chauche-vieilles* de Savoie et du Dauphiné », *Etudes de dialectologie et de géolinguistique offertes à G. Tuaillon*, vol. 1. Grenoble, Ellug, Université Stendhal, pp. 45-68, 1988.

plus localisée, les formes *micalouveita, mourmouses, missounétas, masques*, « la *fola* et son *fouletoun* ». Dans la Drôme, on remarque les formes plus courantes de *faya, fayes* (Collines et Vercors), *fades* (sud du département). L'enquête drômoise de C. Joisten montre dans les années 1950-60, l'utilisation fréquente du terme français *fée*, et deux cas « isolés » : « hommes sauvages » (La Motte-Chalençon) et « gens sauvages » (La Roche-Saint-Secret-Béconne). D'autres appellations sont liées à la représentation qu'on se fait de ces êtres : *bouames* (Allemond, Isère) signifiant « Bohémiens » ; *voraces* et *bretous* évoquent des événements historiques ayant marqué les populations locales. Les *voraces* forment un groupe de révoltés ouvriers, au milieu du XIX^e^ siècle. Quant à *bretous*, C. Joisten rattache l'appellation à des faits survenus au XIV^e^ siècle (les troupes bretonnes sous les ordres d'Olivier de Du Guesclin)[19]. Bien que signifiant *fées*, ces termes restent chargés d'histoire. Ceux qui n'ont pas de lien étymologique avec le nom d'un peuple « historique » - tel que *fayôté* et *fifyôté,* en des points géographiques très localisés - sont quand même rattachés par la tradition locale aux Sarrasins. En Oisans, on utilise expressément « Sarrasins » pour parler des fées. Cette jonction entre fées et Sarrasins montre qu'il y a eu dans les mentalités, une interférence avec des peuples qui ont envahi et hanté anciennement notre territoire. Ces termes affirment le caractère « étranger » attribué aux fées. « Bouame », littéralement « bohémiens », fait du peuple des fées, un peuple allochtone. Malgré leurs relations avec les humains, les fées se trouvent toujours à l'écart de la société villageoise : elles logent dans des grottes, excavations rocheuses [F451.4.1.1.] ou forêts [F216.].La tradition orale s'est chargée d'utiliser la toponymie pour bien localiser la résidence des fées, d'où les nombreuses *bourna dé lé fayé* ou « trou des fées ». Ces êtres sont classées parmi les *êtres sauvages* car non seulement leur habitat est « sauvage » mais leur comportement apparaît asocial ou indomptable (vols, ravages des récoltes). Le détail physiologique donné par une femme - qui fut *bergère* à Hautecour (Tarentaise) pendant sa jeunesse - renforce cette idée : des petites femmes portant des « griffes » et résidant dans des grottes à proximité des champs et alpages[20]. Au lieu d'une appellation ordinaire, on trouve pour parler des fées, en Oisans, la formule révélatrice « gens sauvages » (cf. C. Joisten).

Sur le plan physiologique, le peuple des fées prend pour modèle le type humain quoiqu'il ne soit pas dénué d'anomalies physiques : en Haute-Savoie, à Saint-Jean d'Aulps, à cause de leurs pieds sans talon, les fées sont nommées *étaléné* ; à Châtel, elles ont des pieds tournés sens devant derrière. Dans la Matheysine et le Valbonnais (Isère), les *carcari* (appellation locale des fées) ont un seul œil au milieu du front (les êtres fantastiques cyclopéens existent aussi dans le corpus narratif alpin). En certains endroits, comme les Villards en Maurienne, les fées sont toutes poilues, ce qui renforce leur aspect

(19) C. Joisten, *A. T. P.* 1970, pp. 148-149.
(20) Enquête S. Henriquet, récit de M^me^ Marie-Jeanne B., née en 1933, originaire de Naves, village du Meiller, com. des Avanchers, 1998.

« sauvage ». On trouve aussi des formes animales. Généralement, les fées sont caractérisées par leur petite taille. L'intérieur de leur logement dans la grotte est parfois décrit avec des précisions surprenantes (tables, lits, tasses en pierre, mobilier à leur taille [F221]). La petitesse des fées [F239.4. Size of fairies (petitesse des fées)] ressort clairement de certaines formules-types : « petites gens », dit une Ancienne de Macôt (Tarentaise, Savoie) en confondant les fées avec des naines ; « *è na ptchouta fèna* ! » (« C'est une petite femme ! », disent deux personnes originaires de Bonneval-Tarentaise). A Versoye (Haute-Tarentaise), le passage qui mène à leur petit trou est un petit escalier aux marches minuscules[21]. Après avoir croisé une fée, une femme de Bourg-Saint-Maurice s'exclame : « Ouh ! J'ai aperçu une petite dame ! »[22]. Les seuls points géographiques où l'oralité narrative populaire voit les fées en êtres gigantesques, se trouvent en Savoie du Nord (belles femmes avec une longue chevelure). La taille humaine apparaît dans quelques zones de l'Isère (Freissinières, Vallouise) et le Queyras. En Haute-Savoie, la taille des fées suscite des récits pour le moins *étiologiques* : leur immense carrure les rend fortes, leurs seins touchent la terre et elles les utilisent comme des massues pour ouvrir les passages de la montagne [F232.2.] (Sixt-fer-à-cheval). Il ne faudrait pas croire que le petit peuple des fées soit unisexué et exclusivement féminin, car il arrive d'y rencontrer des hommes et des enfants. Le thème des *changelins* [F321.1.] présente des enfants que les fées *échangent* avec ceux des humains.

Le modèle social des fées se rapproche de celui des humains : elles ont un langage (cf. le *langage incompréhensible des fées*) : aux Avanchers (Tarentaise), ce langage est constitué de petits cris (« comme si elles *piounaient* »[23]). Les fées travaillent le lait et la laine, font leur lessive, brodent et fabriquent des produits à partir du lait, conduisent des chèvres [cf. F241], activités proprement humaines. Elles peuvent garder les troupeaux des hommes et les conduisent dans des endroits inaccessibles par un pont magique [F271.6.]. À La Côte d'Aime (Tarentaise), les fées fabriquent de la toile avec certaines herbes [24]. La fabrication fromagère est récurrente dans le corpus savoyard, évocation flagrante d'une économie reposant sur une pelouse alpine millénaire. La tradition orale donne ici à l'activité pastorale, une dimension mythique, afin d'en traduire l'importance réelle. On aborde ici un thème pour le moins fondamental : le rôle civilisateur des fées. De là, vient un autre thème populaire essentiel : *Les fées qui transmettent le savoir aux hommes.* Certains récits apprécient le motif de *L'homme déguisé en femme qui vient voir la fée à la veillée,* et le départ définitif de celle-ci, mécontente (elle veut apprendre à filer seulement à des femmes) : ainsi, les humains n'obtiendront pas d'autres « savoirs » de fabrications. Nous touchons de près au mythe de *L'homme*

---

(21) Enquêtes S. Henriquet, 1999.
(22) *Ibid.*, récit de M. Romuald T., né en 1907, originaire du Villaret de Bourg-Saint-Maurice, Bourg-Saint-Maurice, 1999.
(23) *Ibid.*, récit de M^me^ Geneviève G., Aigueblanche, 1998.
(24) *Ibid.*, récit de M. Didier M., quinquagénaire, originaire de La Côte d'Aime, Montagny, 1999.

sauvage : l'apprentissage interrompu par la curiosité d'un humain (cf. la *curiosité humaine punie*, thème ancien et « universel »). Paradoxalement, les fées se retrouvent soit dans une situation d'infériorité (elles volent pour se nourrir ; ont besoin d'une humaine pour accoucher, comme à Séchilienne, Isère), soit de supériorité (elles détiennent un savoir et possèdent des pouvoirs fabuleux). L'ambivalence des fées ne s'arrête pas là : à l'instar d'un rôle civilisateur, elles tiennent un rôle destructeur : elles volent et pillent les jardins [F365]. Elles laissent une trace de leur passage, motif assez visible dans la collecte Drômoise de C. Joisten. En Savoie, aux Avanchers (Tarentaise), précisément dans les semi-alpages de l'Ormay, les fées laissent les traces de leur pas (« pas des fées ») autour des bassins en bois [25].

Vindicatives [F360] ou bienfaisantes, les fées ont tout de la psychologie des humains. Bienveillantes, quand elles vous font un don (fortune, richesse économique) ; maléfiques quand elles vous jettent un sort pour se venger (la plupart du temps sur la production et les biens). Un homme de Champagny (Tarentaise) dit que les fées peuvent avoir une « influence sur la vie des gens » ; à Rognaix (Tarentaise) et ailleurs, elles imposent aux humains qui vont à leur alpage, une sorte de péage (passages déterminés passant devant leur grotte) ; à Marthod (Val d'Arly), on leur offre une faucille, un carré et une crêpe pour qu'elles puissent faucher. Insulter la fée qui vient vous aider apporte nécessairement un maléfice. Un récit-type raconte comment la fée, après avoir fauché trop tôt le blé, est insultée par le propriétaire. Les années suivantes, celui-ci est victime d'une récolte médiocre ou alors celle-ci est sauvée [F302 ; D1812.1.1.* F302.6.]. Ce thème revient dans deux récits-types : *La fée mariée à un humain et la récolte prématurée ;* l'autre thème est celui du *linge des fées volé par un humain. L'héritage qui assure le bonheur ou la suffisance (ni grande pauvreté ni grande richesse)* [cf. F350]. Dans d'autres récits, les fées transformeront des feuilles en or [D475.1.3.], offertes à un humain en remerciement d'une charité à leur égard. Paul Sébillot signale cette thématique en son temps, c'est-à-dire la deuxième moitié du XIX^{e} et début du XX^{e} siècle [26]. Le pouvoir « magique » ou surnaturel des fées sur la matière et les hommes, se traduit par des sortilèges ou des vœux exaucés, mais aussi par des prédictions météorologiques [D1812.1.1.*2.] ou temporelles [D1812.1.1.], voire économiques, souvent accompagnées d'une formulette rimée. Les fées conservent des pouvoirs sur la nature, ce qui doit paraître important aux yeux d'une société rurale connaissant les fatalités d'une existence directement liée à l'environnement naturel. À l'intérieur des Alpes, il existe toute une « géographie des croyances », mais avec des nuances ou particularités fixées sur un fonds thématique commun. Dans les Hautes-Alpes, les fées montrent une certaine complexité avec des noms très divers ; en Haute-Savoie, elles ont un lien davantage marqué avec la topographie (dolmens, blocs erratiques) et sont dotées de capacités physiques « titanesques » (elles transportent des mégalithes, construisent des châteaux et des canaux).

---

(25) Enquête S. Henriquet, récit de M^{me} Thérèse R., née en 1906, village de La Charmette, com. des Avanchers, 1995.
(26) *Le Folklore de France*, « La terre et le monde », vol. 2, pp. 62 et 259.

Dans la Drôme, les fées charrient la nuit les pierres de La Chapelle-en-Vercors. Ce thème des *fées constructrices ou bâtisseuses* [F271.2.] fait concurrence au diable.

Dans les Alpes françaises, le corpus narratif des fées présente des thèmes qui permettent de classer ainsi les récits : *a)* Race des fées ; *b)* Pouvoirs et influences des fées ; *c)* Fréquentation avec les humains et rôle civilisateur des fées ; *d)* Récits étiologiques et phénomènes naturels en relation avec les fées (souvent au sujet des sources) ; *e)* Constructions des fées ; *f)* Départ des fées (chassées d'un territoire). La plupart des thèmes et motifs sont répartis dans les Alpes françaises, mais il y en a de plus ancrés que d'autres dans telle ou telle zone : comme en Isère, avec les histoires de fée accueillie ou enfermée dans un foyer, muette jusqu'à son étonnement devant des coquilles d'escargots remplies d'eau bouillante : le motif des coquilles d'escargots semble récurrent sur ce territoire [27].

L'Esprit domestique

Les appellations qui le désignent sont d'une grande variété en Isère. En Haute-Savoie, la croyance semble mieux représentée qu'en Savoie, car elle s'immisce dans la vie quotidienne d'une manière plus marquée, sous le nom générique de *servan* ou *sarvan* (assorti de variantes dialectales multiples : *sarvin, servan patu, servan gogan, sarvé, charvan*). À Morzine, on trouve *çhofaton* (qui prend le rôle du cauchemar). À Onion et Mégevette, on le nomme *grelyon* (connotation diabolique). Dans le Haut-Chablais, une forme nominative particulière : le *parchevè. Esprit follet, follaton* et *foulaton*, plus connus, existent aussi : Saint François de Sales n'a-t-il pas exorcisé au XVII[e] siècle, l'*esprit follet* du château de Crache ? [28]. En Savoie, l'esprit domestique est surnommé dans une grande partie du territoire : *sarvan* ou *chervan*. À Saint-Pierre d'Albigny (Combe de Savoie), on se réserve l'appellation *sargan* ; à Macôt (Haute-Tarentaise), *sarvaèt/sarvouèt* ; dans la région de Tignes/Sainte-Foy (Haute-Tarentaise, vallée de la Haute-Isère), *foulat/foulate*... À Tignes, une grotte porte même son nom : « La grotte du *Foulate* » [29]. Les Hautes-Alpes adoptent diverses appellations selon une répartition géographique déterminée qui reflète une division des récits en deux grands ensembles topographiques : *matagot* (ouest d'une ligne qui partage le département du nord au sud), plus ponctuellement le *familier* (Champsaur, Valgaudemar), le *luti* (Valgaudemar), la *mandrigoule* (extrême sud-ouest), L'*esprit follet* (Briançonnais, Queyras) avec variantes (*esprit foleton, esprit fouiting, foulletou*). Dans la Drôme : *mazaro*, *matagot* (dans certaines localités), *diable* et *diablotin* (Valentinois et Drôme des Collines) et enfin *la mandrigoule*.

---

(27) C. Joisten, Isère, 2005, p. 17.
(28) C. Joisten, Haute-Savoie, 2010, p. 25.- cf. R. Devos, « Le crime du château de Crache ou le lutin domestique en procès, au XVIII[e] siècle, en Savoie », *M.A.R.*, n° 1-4, 1982, pp. 235-245.
(29) C. Joisten, Gallimard, 1980, p. 89 - Savoie, 2009, p. 239.

L'*Esprit domestique* est un être protéiforme qui se manifeste sous diverses formes : animale, humaine, bête composite, voire une manifestation sonore (simple rire ou tourbillon de vent). Généralement, on le dit invisible, mais on le décrit comme un nain ou diablotin. Son comportement en fait un être farceur, bruyant, tourmenteur, mais aussi un esprit qui rend service. Le bruit qu'il produit et ses farces le caractérisent précisément. À Montdenis (Maurienne), il vole le tabac du meunier pour le laisser sur le toit ; à Doucy-Tarentaise, il vole la galette d'une paysanne dont il se moque, assis à la hauteur du second étage de la grange [30]. L'appellation dialectale de *foulate,* repérée en Haute-Tarentaise, et celle de *folèt* à Montdenis (Maurienne), n'a absolument rien à voir avec le feu-follet : c'est une confusion établie par celui qui ignore la croyance à l'*Esprit-domestique*. Le nom provient d'un sens figuré de l'adjectif *fou* (fantasque, écervelé, léger, gai…), assez caractéristique de l'esprit domestique… En pays drômois où la croyance paraît plus forte dans le sud-est que dans les autres zones, l'enquête C. Joisten laisse percevoir un esprit davantage diabolique que farceur : l'être fantastique prend une apparence de couleur « noire » très affirmée et paraît être utilisé avec une arrière-pensée sociale, opposant les grands et les petits. Le corpus drômois propose d'autres singularités : en échange de ses services, l'esprit domestique prend l'âme de son propriétaire à sa mort. Ainsi, lorsque ce dernier lègue son *matagot*, personne ne veut l'héritage ; à Laborel (Drôme), le don en nourriture (thème connu) ne consiste pas en une nourriture du foyer, mais en un mouton noir sacrifié et offert annuellement [31]. L'enquête C. Joisten montre des aires de diffusions thématiques. Dans les Hautes-Alpes, en particulier : l'aire du *matagot* (Valgaudemar, champsaur) avec le thème de l'*Esprit domestique gardien du domaine* (association avec des récits-types du *don (quotidien) de nourriture et de la servante punie pour avoir touché la part de l'Esprit domestique*) ; l'aire de l'*esprit-follet* où il est plus question de fermes que de châteaux, où l'esprit est lié aux chevaux [F402.1.14], voire à une bête particulière. Plus rarement, on trouve une explication sur l'origine surnaturelle de l'esprit domestique : parmi les traditions orales, on remarque celle de la naissance d'un *œuf de coq* laissé dans du crottin de cheval (Laval, Isère) [32], lien encore évident entre l'être fantastique et les équidés. Le motif de l'*œuf de coq* [B12.1] existe aussi dans le bestiaire légendaire (Hautes-Alpes : il est à l'origine du « serpent volant »).

Au point de vue narratif, le chapitre visant l'esprit domestique présente la classification thématique suivante : *a)* Un esprit farceur et bruyant ; *b)* Un esprit qui rend service et surveille les biens de la maison ; *c)* Un esprit pourvoyeur de richesse - l'appellation « mandrigoule » qui lui est attribuée dans la Drôme est étymologiquement apparentée à *mandragore*, la célèbre plante magique qui assure la richesse à son propriétaire… (un lien direct

---

(30) Enquêtes S. Henriquet.- *Montdenis* : récit de M^me^ F., 85 ans, Saint-Michel-de-Maurienne, hiver 2003 [var. C. Joisten, 2009, p. 174] - *Doucy-Tarentaise* : récit de M. Emile B., né en 1925, Aigueblanche, 1996.
(31) C. Joisten, Drôme, 2007, p. 158.
(32) C. Joisten, Isère, 2005, p. 65.

avec notre *Esprit domestique*, pourvoyeur de richesse) ; *d)* Un esprit attaché à la demeure et surveillant les filles de la maison. Deux thématiques parallèles en découlent : Comment se débarrasser de cet être farceur et tourmenteur ? Comment se procurer cet être gardien des biens et pourvoyeur de richesse ? Pour s'en débarrasser, son propriétaire lui donne un territoire, le revend, le place dans l'héritage familial. Dans la plupart des récits, la relation entre l'esprit domestique et le cheval (jument, âne, mulet) reste très évidente, proposant un motif récurrent dans la tradition orale : on retrouve l'équidé avec une queue tressée [F366.2.1.], une belle natte, le crin brossé… Le motif de la queue de l'équidé retrouvée tressée est visible dans les récits visant la magie (ainsi que celui des claquements de mains et des rires [F451.6.] que l'on entend sans rien voir aux alentours). D'autres thèmes s'enchâssent dans le corpus narratif de l'*Esprit domestique* : *Le don quotidien de nourriture* qu'on lui doit a pour corolaire le thème de *La servante punie pour avoir touché la part de l'esprit domestique* [33]. De tels *récits-types* montrent la fonction sociale de cet esprit qui loge souvent dans des endroits déterminés de la maison (une chambre lui est parfois réservée). En Isère, on le trouve souvent présent dans les châteaux, manoirs ou vieilles tours. Il n'est pas rare de remarquer une confusion entre le *foulat* et le diable. En Tarentaise (Savoie), l'abbé Emprin y voit directement « *un des surnoms du démon* » [34]. Célestin Freppaz (Séez, Tarentaise) : « *Diable incarné. Fantôme* […]. *Enfant qui fait des diableries* » [35]. Si la promiscuité de l'esprit domestique avec le diable existe, on ne doit pourtant pas les confondre.

Esprits locaux et spéciaux (êtres des passages, gardiens de trésors, etc.)

Cette catégorie réunit les *maisons hantées* (sans l'expliquer par la sorcellerie ou les revenants), des esprits ou bruits insolites, des apparitions près d'une croix, des fantômes qui interpellent les passants, des *mains froides* (sans lien avec un sort ou un revenant). Une place particulière est donnée aux *Esprits des mines*, êtres fantastiques repérés dans la littérature orale alpine (cf. Raverat, 1872, *croisier-farfadet* [36]). À Allemond (Isère), un esprit appelé *Le petit mineur* sert à expliquer les chutes des petites pierres qui se détachent de la paroi supérieure de la galerie minière [37]. Dans les Hautes-Alpes, ce sont souvent des êtres qui crient en passant dans les airs, la nuit (rire, claquement de mains), transportent des gens sur leurs épaules, giflent et jettent des pierres à celui ou celle qui les interpelle. D'autres ont diverses formes et sont très localisés : « un petit garçon rouge », des « jambes rouges », des fantômes et des maisons hantées. On trouve également comme *esprits locaux et spéciaux*,

---

(33) Cf. « La servante punie pour avoir touché à la part de l'esprit domestique. Un récit-type pour un espace social », Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'Etudes franco-provençales, *B.R.E.L.*, 1996, pp. 57-79.
(34) Cf. C. Joisten, Savoie, 2009, p. 232.
(35) C. Freppaz (Séez, Hte-Tarentaise), p. 114, ms, *A.Dc.T.*, Moûtiers.
(36) Foray, 1862, p. 204, A. Raverat, 1872, pp. 181-183 ; cités par C. Joisten, Savoie, 2009, p. 156.
(37) C. Joisten, Isère, 2005, p. 123.

des *esprits frappeurs* et des *êtres gardiens de trésors* ou de passages. Ces gardiens peuvent être le diable (comme pour une mine d'argent à Risoul, en Haut-Embrunais, Hautes-Alpes [38]), une fée ou un animal. Les récits de trésors interfèrent avec le *Légendaire historique* et le *Légendaire* des *pierres*.

Diable et esprits diaboliques

Le diable est en grande partie lié avec la pensée populaire chrétienne, ce qui n'apparaît pratiquement jamais avec les fées [39]. Il prend souvent forme humaine ou semi-humaine : un « beau monsieur » poli et élégant à la façon d'un notable, une femme, une demoiselle, une jolie fille, un homme aux pieds de bouc ou de cheval (« sabots »), et de façon plus surprenante à Entre-Deux-Giers, sous la forme d'un *" beau monsieur " à la figure de chat* [40]. C. Joisten remarque aussi un diable avec des pieds de chevaux [41] « pieds fourchus comme les sabots d'une vache »[42]. La tradition orale cherche à susciter l'effroi, la peur étant le facteur psychologique essentiel des *récits de croyance* et *d'expérience*. S'il n'est pas reconnu par ses pieds, le diable l'est par ses cornes dissimulées sous son chapeau ou par sa queue sortant de son pantalon. Il peut aussi apparaître sous forme animale. Humain, ses habits sont quelquefois décrits avec des couleurs symboliques : « L'homme au manteau rouge » (C. Joisten) [43], un homme au « pantalon vert » (S. Henriquet, Valloire) [44], des « diables rouges » (C. J., Mévouillon, Drôme) [45]. De même, dans les métamorphoses animales : un « gros veau rouge »[46] (C. J., Puy-Saint-Vincent), etc. Son but étant la corruption ou la perdition de l'âme humaine, le diable trouve dans la métamorphose, son moyen favori. Le principal enjeu de l'humain est de sauver son âme (dans la société populaire d'hier, on faisait peu de cas de l'enveloppe charnelle). Mais la présence du démon n'est pas fortuite : il vient à celui qui chasse ou travaille le dimanche, voire tout autre jour sacré. La simple énonciation de son nom ou une témérité trop sûre provoque son apparition. On observe alors des formules-types : « J'irais danser, serait-ce avec le diable »[47], « Moi je danse avec n'importe qui ! »/« Moi je danserais même avec le diable ! »[48]. Dans les *récits d'expérience*, la témérité est souvent punie (cf. les « paris téméraires). Un

(38) C. Joisten. Hautes-Alpes, 2006, p. 317.
(39) Dans mes enquêtes orales, seul un Ancien de Champagny (Tarentaise) présente un motif « chrétien » : des femmes pieuses qui passent leur temps à prier dans leur grotte (une conception locale des fées ou une idée personnelle du narrateur ?). À Champagny, C. Joisten entend d'un homme du Pays, selon la tradition de sa mère, que les fées « avaient des ailes comme les anges » (Savoie, 2009, p. 274). À Bourg d'Oisans (Isère), un récit recueilli par C. Joisten : « Ils [les *fayots*] disaient la prière et faisaient le signe de la croix avec le *beurrier* (la baratte). » (Isère, 2005, p. 133).
(40) C. Joisten, Isère, 2005, p. 356.
(41) *Ibid.*, p. 76, pp. 316-317.
(42) *Ibid.*, Isère, 2005, p. 157.
(43) *Ibid.*, Hautes-Alpes, 2006, p. 306.
(44) Enquête S. Henriquet, récit de M^me^ Madeleine G., octogénaire, originaire de Valloire, Saint-Michel-de-Maurienne, 1999.
(45) *Ibid.*, Drôme, 2007, p. 165.
(46) C. Joisten, Hautes-Alpes, 2006, p. 336.
(47) *Ibid.*, Isère, 2005, p. 41.
(48) Enquête S. Henriquet, récit de M. Edouard L., né en 1907, village de Saint-Marcel, com. de Saint-Martin-de-Belleville, 1999.

récit de Saint-Jean d'Arves traduit l'une des ces peurs mises à l'épreuve : « Ben toi ! Puisque tu en as tant eu peur [du diable], c'est toi qui le verras ! » [49].

Certaines localités donnent un nom spécifique au diable [G303.2.] : *groupet* et *crispi* à Montgellafrey (Maurienne, Savoie), *bouquetin* à Aime (Tarentaise, Savoie), *Tiapino* à Tignes (Tarentaise, Savoie) et *grippin* à Aillon-le-Jeune (Bauges, Savoie). Alors que dans certains récits, le diable ressort victorieux, d'autres donnent l'occasion à sa victime de découvrir la véritable identité de l'homme rencontré et de lui faire comprendre son erreur (de là, les motifs des pieds d'animaux qu'il ne peut cacher). Ce type de récit met en évidence un thème très populaire : *La punition de l'impiété*. On remarque telle jeune fille qui se rend au bal malgré la défense de ses parents, telle autre qui attend en vain son amant dans un chalet, le curé, l'eau bénite ou le signe de croix (tous conjurent le diable). Ces récits rappellent certaines valeurs réprimées par l'Eglise et l'irrespect de règles morales. Ils avertissent qu'en proie à la dégradation morale, on risque un danger. La fin tragique ou le « sauvetage » in-extremis augmente la gravité de la situation « immorale ». Qu'il horrifie ou rassure, le récit remet l'humain sur le bon chemin et prend un caractère profondément moralisateur. Sur ce point, il existe encore une « géographie des croyances » (en Isère, l'enquête C. Joisten en est bien révélatrice [50]). Dans le corpus visant le diable, les motifs narratifs-types sont divers. Le diable qui vient/s'en va en « flamme » ou en « feu » est le plus répandu. On relève un motif particulier dans un certain nombre de récits oraux alpins : le procédé magique permettant au curé de faire voir à l'homme ce qui se cache réellement derrière les apparences (une formule-type est adressée au fidèle : « Mets-ton pied sur le mien ») : vision platonicienne du monde (derrière le monde physique et palpable existe le monde immatériel et des idées) ? En Savoie, le curé montre magiquement que le chamois mis en joue est le diable [D1821.1.] ; dans la Drôme, les histoires de chasseurs impies présentent le diable en « dindon noir », une « bête », une « flamme », un petit agneau [thème de *L'animal qui se fait porter et s'alourdit,* motif G303.3.5.3.], un homme monté sur un poulain, un homme aux pieds de poule [51]… En Moyenne-Maurienne (Savoie), la chasse du dimanche alimente un cycle narratif visant les Arves (autour du chasseur Célestin Bellet, Saint-Jean d'Arves) [52]. Les motifs du signe de croix, de l'eau bénite, du curé conjurateur, de la jeunesse qui part au bal (en cachette des parents)… sont communs à toutes les zones géographiques alpines. Par contre, quelques motifs se remarquent dans des zones déterminées : par exemple, en Isère, vous trouverez le thème du diable apparaissant au *violoneux qui revient de faire danser, aux jeunes gens masqués*

---

(49) *Ibid.*, récit de M^me^ Eugénie R., 85 ans, originaire de Saint-Jean d'Arves, Saint-Michel-de-Maurienne, juin 1999.
(50) Cf. C. Joisten, Isère, 2005.
(51) J'ai repéré le motif d'un homme « aux pieds de poule » à Saint-Jean-de-Belleville (visant le *Récheran*, croquemitaine répandu dans la localité).
(52) Cf. « Autour d'un chasseur de Maurienne au XIX^e^ siècle. Récits légendaires de la vallée des Arves », *Imaginaires de la haute montagne*, Grenoble, CARE, doc. d'Ethnologie régionale, vol. 9, 1987, pp. 13-20.- C. Joisten, Savoie, 2009, pp. 165-167.

en Carnaval (récit-type du *Diable masqué ou les treize masques*)[53]. On trouve davantage dans la Drôme, l'association des « cavaliers magiques » avec le diable (alors qu'ailleurs il s'agit de simples *esprits locaux et spéciaux*).

Le diable est présent dans divers domaines narratifs (croquemitaines, proverbes, dictons populaires météorologiques…) et dans la géographie (rocher, pont, trou « du diable »). Les récits visant les pierres en relation avec lui recoupent aussi le *Légendaire de la terre* et le *Folklore préhistorique*. En Haute-Savoie, le *Légendaire des pierres* est fortement lié au diable (les promesses de constructions semblent plus nombreuses que dans les autres zones des Alpes). Le *diable constructeur* (aqueducs, ponts…) reste un thème général et rejoint parfois les *histoires d'ogres et de diables dupés*, en rapport avec le domaine narratif du *conte*. En Savoie, on apprécie le thème de l'origine diabolique des cataclysmes (cf. le Mont Granier, en 1248)[54]. Certains récits mettent particulièrement en scène des *êtres fantastiques conducteurs de coulées* (représentés sous forme de fileuse assise sur un rocher, de bouc…), des incarnations indirectes du diable.

Les suppôts du diable : « chette », « synagogue », « francs-maçons » ; sorciers et magiciens ; loups-garous.

La synagogue [G243.*6.] [55].- Le terme de *synagogue* est donné à un groupe d'hommes associés au sabbat des sorciers. Le terme « sabbat » est quasiment absent du vocabulaire populaire oral et s'il apparaît, ce serait sous une influence littéraire. Dans les Alpes françaises, la *synagogue*, simple réunion de sorciers, est nommée selon diverses appellations dialectales : *goga, sand'goga, sargoga, sénégoga…* ou encore *sète, chète* (homonymie dialectale de « secte »). Sous ce thème, les hérétiques et francs-maçons (ces derniers [G243.5.*], depuis le XIX[e] siècle et les remous anticléricaux) sont diabolisés dans une tradition mythique de profanations et d'images criminelles. Les visites pastorales de la fin du XIX[e] siècle en témoignent. Le curé – lorsqu'il aborde l'état moral de sa paroisse ou la religiosité de ses paroissiens – parle quelquefois de « sociétés » ou « sociétés secrètes » néfastes à la population (autrement dit les loges maçonniques et groupes de Libre-pensée). La croyance à la *synagogue* illustre bien le lien qui existe entre le *récit de croyance* et la représentation populaire de l'Histoire. Le terme « synagogue » remonte au temps de la persécution des juifs, des antéchrists, des hérétiques et des réformistes, puis a été réorienté à l'époque contemporaine vers les nouveaux groupes honnis par l'Eglise romaine, les nouveaux « suppôts » : francs-maçons et libres-penseurs.

Malgré l'oubli général de la croyance, le terme est resté dans les langages dialectaux. En Savoie, à La Côte d'Aime (Haute-Tarentaise), j'ai relevé le

---

(53) C. Joisten, Isère, 2005, p. 19.
(54) Cf. J. Berlioz, *L'effondrement du mont Granier en Savoie (1248). Histoire et légendes*, 1998.
(55) « " Secte " et " Synagogue " dans les Alpes françaises : récits du sabbat », *M.A.R.*, n° 1-4, 1992, pp. 183-279.

souvenir exact de la *synagogue* avec différents récits-types la caractérisant bien[56]. Quant aux simples « attestations » du terme, elles s'accompagnent d'une idée de bruit, de vacarme, de fêtes et d'amusements « profanes », de musique… À travers ces bribes vagues et confuses, on relie parfois le terme au *charivari*. Cette coutume n'a rien à voir avec la croyance à la *synagogue*, mais ce qui les apparente est bien l'idée de bruit et de vacarme[57]. Car en effet, la réunion des sorciers est un banquet festif autour d'un feu accompagné de sarabandes et de cris. La collecte de C. Joisten donne une image véritable de la croyance concernant la *synagogue*. Les documents sont construits à partir de thèmes-types : l'esprit de celui qui fait partie de la réunion y va, mais son corps reste à la maison [cf. G229.1., G251.2.], le banquet est généralement un « beau festin », le diable peut présider ce repas, la réunion s'évanouit à la seule prononciation d'un mot sacré [G271.2.3(b)] ou se référant à la religion chrétienne. Les motifs narratifs sont divers : l'homme, après avoir prononcé un terme sacré, se retrouve seul sur les lieux en tenant son bol, son verre ou son assiette ; une pommade magique permet de se rendre à l'assemblée… On note encore le cercle de feu, la danse sur des boucs (qui tombent en cendre, puis disparaissent), le bout de manteau appartenant à un membre de la *synagogue* et conservé comme preuve de la participation ; l'homme tenté par un autre de se rendre à la réunion et la possibilité de s'en délivrer… D'une manière générale, le feu et les lumières sont toujours récurrents dans les récits sur la *synagogue*. Ce qu'il y a de commun dans tous, c'est le lieu où elle se déroule : toujours à proximité des villages, jamais trop loin, jamais trop près des hommes, mais toujours visible. Dans divers documents, la *synagogue* se déplace magiquement dans les airs (évocation de la *chasse sauvage*), visible dans la Drôme (troupe nocturne et aérienne). Parfois, on constate l'emploi du terme au féminin pluriel : « les synagogues ».

Les suppôts, sorciers, magiciens…- La mémoire collective considère la magie et la sorcellerie comme une action humaine portée sur le déroulement normal de la vie quotidienne. Elle fait peu de distinction entre magie naturelle (connaître l'avenir…), magie artificielle (prestidigitation), magie blanche (de bonne intention) et magie noire (malfaisante et diabolique). La nuance entre *magie* et *sorcellerie* n'est pas non plus évidente à établir[58]. En somme, la tradition orale préfère regrouper tout ce qui tient de l'immatériel et du surnaturel sous le terme de *physique*, mot générique désignant la magie et la sorcellerie… Les formes dialectales du terme sont diverses : *fizikza, fzik(a), fzèka, fuzika*… La caractéristique majeure de cette « physique » : les illusions d'optique. Dans certaines localités, le langage dialectal utilise un terme spécifique pour parler des apparitions, des illusions et des songes : à La Côte d'Aime (Haute-Tarentaise), on parle des *zaparchèyeu* (« C'est justement quand tu faisais la *physique*. C'est quand tu étais l'objet de tours ») et à

---

(56) Cf. S. Henriquet, « Récits du Sabbat à La Côte d'Aime (Savoie) », *M.A.R.*, 4e tr. 2001, pp. 86-87 (« Travaux en cours sur la narration en milieu alpin »).
(57) Cf. R. Chanaud, « L'acoustique du phénomène : un charivari de synagogue », *M.A.R.*, 1-4, 1992, pp. 192-193.
(58) Cf. J. Servier, *La magie*, Que-Sais-je, P.U.F., pp. 35-40.

Montagny, des *zapèrchu* (« C'est les visions »)[59]. L'expression « jouer la *physique* » en est la formule verbale habituelle. Une petite « géographie des croyances » se dessine car certains thèmes et motifs sont plus pertinents ici qu'ailleurs, la représentation qu'on se fait de la magie et de la sorcellerie fluctue aussi. On remarque en bas-Dauphiné, une sorcellerie pratiquée par des riches et puissants, voire des sorciers en connivence avec eux, tandis que dans les régions montagneuses de l'Isère (Oisans, Valbonnais), elle sert plus à effrayer ceux qui doivent reprendre le droit chemin. En Savoie, parmi les sorciers et magiciens, on trouve plus d'hommes que de femmes alors que dans les Hautes-Alpes, autant l'un que l'autre. Partout, le sorcier est une personne non ordinaire à la masse de la population villageoise : un homme instruit, un émigré de la grande ville, un mendiant, l'instituteur et surtout le curé. Le personnage du *curé-sorcier* est ambigu car il utilise la sorcellerie et partage ce pouvoir avec les sorciers pour les contrer. L'origine des pouvoirs magiques du curé montre nettement cette équivoque en Haute-Savoie : à Samoëns avec le « Doyen » et le « Pape d'Aix » à Vailly, « sorciers » qui ont fréquenté les hauts échelons de la papauté[60]. Généralement, le *curé-sorcier* pratique la magie au nom de la morale : il veut remettre le fidèle dans le bon chemin. Les récits de *mendiants-sorciers* tissent un lien direct avec le thème de *La Punition de l'inhospitalité* (souvent, le mendiant jette un sort pour lui avoir refusé une aumône).

En Tarentaise et Beaufortain, on accorde une grande place au « fruitier », celui qui dirige et fabrique le fromage sur l'alpage. La croyance doit son existence au fait qu'il s'agit d'un homme détenteur d'un savoir et dont dépend la richesse des familles, voire la communauté (l'industrie laitière repose sur le *fruit commun,* un mode juridique de rigueur). Les récits mettant en scène un *fruitier-sorcier* présentent des thématiques-types : le *fruitier* vide à distance les tonneaux de vin en plantant son couteau dans un arbre ou dans la potence du chaudron [D1472.2.11.], utilise des herbes dans la fabrication fromagère pour contrer celui qui ensorcèle le lait… On raconte l'histoire d'un *fruitier* qui ne ferme jamais sa cave et essuie divers reproches du *mandataire* (président du « fruit commun »). Le *fruitier* lui rétorque que ça ne risque rien. En effet, le voleur est retrouvé immobilisé en tenant le fromage. Dans les Hautes-Alpes, la plupart des thèmes sont fixés autour de deux personnages : *Moundou* (Valgaudemar) et *Saoussa* (Gapençais-ouest et Serrois)[61].

En matière de magie, les thèmes et motifs-types, répertoriés ou non par le *Motif-Index*, sont très nombreux. Notons la lecture risquée d'un livre de magie [G297 (c)] (le livre suggère des histoires prouvant son usage dangereux pour les novices) ; la mort du sorcier ou le sorcier rendu fou quand on brûle son livre ; le sorcier qui doit trouver la formule pour faire disparaître ce qu'il

(59) Enquête S. Henriquet.- La Côte d'Aime : M. D. M., 1999 - Montagny : M^me^ D., 1999.
(60) C. Joisten, Haute-Savoie, 2010, p. 29.
(61) Cf. le dossier de (+) C./A. Joisten, 1986, « Cinq figures de magiciens en Dauphiné et Savoie », *M.A. R.* n° 1, 1986.

a fait surgir (« faire venir, faire repartir ») ; le sorcier qui recommande à son public de ne pas bouger ou parler ; la lecture du livre à l'envers… Ces livres de magie [D1266.], parfois nommés « mauvais livres » peuvent avoir un titre : *Le Grand Albert* et *Le Petit Albert,* connus dans toutes les campagnes de France et que les démonographes attribuent à tort à Albert le Grand (1193-1280), dominicain, philosophe et théologien, maître de Saint-Thomas d'Aquin. C'est en raison de sa réputation d'alchimiste, qu'on lui attribue ces livres de secrets. Dans les Alpes, le colportage est certainement à l'origine de leur diffusion (la première édition du *Petit Albert* date de 1706). D'autres livres existent, mais plus rarement nommés : *Les Clavicules de Salomon, Le Véritable Dragon rouge*… (le premier m'est cité à La Côte d'Aime, Haute-Tarentaise, comme grimoire de sorciers locaux). Avec le curé, l'instituteur ou le *fruitier*, le sorcier est donc étroitement associé à un savoir et à l'« instruction ». Cette idée ressort également avec le thème de *La lecture risquée du livre de magie* : le non-initié ignore tout de la magie car elle est possible seulement pour ceux qui savent lire le livre. Dans la région d'Aigueblanche (Tarentaise), on dit que l'évolution des mentalités aurait permis à certains hommes, plus intelligents que d'autres, de découvrir le savoir magique « des curés » (des individus seraient arrivés « à faire tourner les pierres sacrées des autels », sans lesquelles le livre de magie n'aurait pas de pouvoir[62]).

Quant aux sorts, ils se portent surtout sur les biens et productions, marquant ainsi l'importance des ressources (bétail, récolte, lait). Retrouver *deux vaches dans un même lien* reste le thème favori. Le *mendiant-sorcier* touche les bœufs pour les ensorceler ou les désensorceler : un rappel du thème du simple toucher ou regard qui jette un maléfice. Cette croyance est ancienne puisqu'au XV[e] s, les inquisiteurs observent l'utilisation fréquente de ces sens et évitent de se faire regarder ou toucher. Dans la symbolique universel, la main et le regard ont un rôle magique important. Les récits de *mendiants-sorciers* présentent des *récits-types*. En voici un : en caressant le dos des bœufs, le mendiant les immobilise ou les rend malades ; le propriétaire court à sa rencontre ; ce dernier revient en caressant les poils dans l'autre sens ; les bœufs sont désensorcelés.

On note aussi une mort tragique du sorcier et un *contre-sort* : la victime peut atteindre le sorcier en touchant l'objet ensorcelé, qu'il soit matériel ou immatériel [cf. G275.13.] : vache immobile, vaches attachées dans le même collier, ombre suiveuse, phénomène invisible… La population aime donner une petite « morale » à ces histoires de *contre-sort* : il faut prendre garde de faire du mal à quelqu'un car le destin peut un jour se retourner contre vous… Avec évidence, on constate l'idée d'un sorcier « double » et d'un sort qui serait son alter ego : le sorcier apparaît sous forme animale et sous bien d'autres : une pelote de fil à Freissinières (Hautes-Alpes). Dans certains cas, on atteint le sorcier en mordant une balle avant de tirer (la deuxième balle

(62) Enquête S. Henriquet (Tarentaise).

annule l'effet magique de la première). On admet cette notion d'alter-ego du sorcier, mais sans pouvoir affirmer une métamorphose réelle [G211., transformations en animaux] ou une illusion (dans le corpus savoyard en particulier). Certaines régions conservent des thèmes et motifs plus ancrés dans la tradition orale : dans les Hautes-Alpes, on utilise assez souvent des plantes ; à Freissinière/Briançonnais, on brûle le foie de sa victime pour atteindre le sorcier[63]. On trouve aussi dans le répertoire narratif haut-alpin, un rôle de cauchemar tenu par le sorcier, ainsi qu'un geste de tracer une croix en sa direction[64].

Loups-garous.- La lycanthropie (croyance en la métamorphose d'un homme en loup [D113.1.1.]) était répandue en Europe. Par rapport au *loup-garou* dans les Alpes françaises, on constate à l'époque contemporaine une « géographie » de la croyance (et plus formellement visible que dans les autres domaines narratifs)[65]. On note une tonalité différente entre le Bas-Dauphiné et la Savoie : une représentation du loup-garou plus « rationnelle » dans l'une et plus « fantastique » dans l'autre. Le *loup-garou* « dauphinois » est mis au service du seigneur avec la complicité du clergé… évocation de deux attitudes historiques : l'anti-féodalisme et l'anticléricalisme. Les motifs de la balle bénite, de la blessure qui fait cesser la « métamorphose » et la reprise de forme humaine à partir de cette blessure sur le corps, sont toutefois des tenants du monde surnaturel. De même, la distinction rationalité/fantastique se reproduit en Isère entre zone de plaine et zone montagneuse. La Savoie offre un cas particulier de métamorphose animale avec des motifs, certes, connus ailleurs. Dans les autres départements alpins, on ne trouve pas partout non plus, la croyance aux *loups-garous.* En Isère, par exemple, les récits se concentrent dans la zone proche du Petit-Bugey, dans le Viennois, en Chartreuse et au Nord-Isère. En Savoie, la Maurienne est le « bastion » de ces récits, quoique essaimés dans des points géographiques bien déterminés. Quant à la représentation du *loup-garou,* le corpus dauphinois adopte un humain « habillé » avec une peau de bête, notion fort ancrée dans le pays : on se demande s'il y a métamorphose ou déguisement. Dans les Hautes-Alpes, le *loup-garou* est présent surtout en Champsaur, Valgaudemar, et un peu dans la vallée de Freissinières. Dans deux récits du Champsaur, on trouve le thème des *jeunes filles courtisées qui sont des loups-garous* [D113.1.1.*.1.] et le motif du *don au loup* (connu ailleurs). Le motif du placenta de la vache jeté au loup est un détail assez particulier, comme ce thème en Valgaudemar de l'église construite sur le lieu où deux loups-garous ont été tués[66]. En Haute-Savoie, d'autres petites particularités sont repérées : le *don de pain* se compose de *rissoles* ou d'un agneau (symbole christologique) ; deux *loups-garous* féminins (cf. deux récits haut-alpins et récits haut-savoyards, dans lesquels

(63) *In* C. Joisten, Hautes-Alpes, 2006, p. 24.
(64) C. Joisten, Hautes-Alpes, 2006, p.25.
(65) Cf. A. Joisten / R. Chanaud, « Le loup-garou dans les Alpes françaises ou les degrés du fantastique », pp. 115-130.
(66) *in* C. Joisten, Hautes-Alpes, 2005, p. 25.

ce sont deux femmes « étrangères » à la localité). On retrouve le thème classique du *loup-garou révélé ou délivré par la blessure*, connu un peu partout. La Haute-Savoie présente aussi une « géographie » de la croyance : les récits sont plus rares dans l'avant-pays et n'y ont pas la même « tonalité », mais importants dans le Haut-Chablais et la Vallée Verte. On remarque une partition du territoire entre les hautes montagnes à l'est et le pays des collines à l'ouest. Quant à la Drôme, on retrouve le type du *loup-garou* de Basse-Isère, c'est-à-dire un humain « déguisé » et utilisé par des puissants pour faire la police et maintenir les gens, sans pour autant exclure la notion surnaturelle (propriété magique de la *peau de veau mort-né*).

On trouve au loup-garou, des appellations très particulières, fixées sur *loup* et suivi d'une spécification. Elles ne sont pas dénuées de sens car elles sont souvent liées à la représentation qu'on se fait de cet être fantastique : *loup boutonné, loup malapar, loup cervier*... et une périphrase : *loup-qu'il-fallait-lui-faire-couler-du-sang* [67]. Sur le plan narratif proprement dit, les récits sont construits de façon très stéréotypée et parfois autour d'un motif symbolique : le pain jeté au loup (motif chrétien car le pain est béni), la délivrance de l'homme de sa condition de loup-garou et le « contre-don » (cadeau maléfique à l'humain qui n'a pas voulu lui donner du pain, généralement la femme du donateur) [68]. La vengeance à l'encontre de la femme qui n'a pas voulu donner du pain au loup est l'évocation d'un thème populaire répandu : *La Punition de l'inhospitalité*. Les récits de C. Joisten sont très explicites sur cette notion de malédiction et d'homme qui peut être délivré de sa nature de loup-garou grâce au *don de pain*. Chargé de mystique chrétienne, le pain est toujours gravé d'une croix, pratique effectuée lorsqu'on l'entame. Le pain lui-même porte une signification religieuse puisqu'il s'agit d'un aliment sacré dans la bible et les pratiques religieuses chrétiennes. Ce *don de pain* est un thème répandu. « Mais nulle part en France semble-t-il, ce thème, appliqué aux loups-garous, n'a donné prétexte à un récit-type aussi structuré et complexe que dans les Alpes » [69]. La séquence du *don du pain* est capitale puisqu'il permet de délivrer le *loup-garou* de son état et de le faire redevenir humain. Si on n'est pas délivré de son état de *loup-garou* par un geste bienveillant, il existe un autre moyen plus violent : le coup de fusil tiré sur le *loup-garou révélé ou délivré par sa blessure.*

La représentation du loup-garou n'est pas la même en Bas-Dauphiné et dans les régions montagneuses, voire la Savoie. L'une de mes enquêtes le prouve encore : dans la région de l'Arvan, en Maurienne (Savoie), un homme originaire des Hautes-Alpes a entendu une histoire de loup-garou en Dauphiné : « Mais d'après ce que j'ai su par la suite, ce serait un homme qui faisait... il se *camouflait* pour ainsi dire. Moi, je crois que c'était un homme qui faisait...

---

(67) Cf. dossier + C. Joisten, R. Chanaud et A. Joisten, « Les loups-garous en Savoie et Dauphiné », *M.A.R.*, n° -1-4, 1992, pp. 45-46.
(68) *Ibid.*, pp. 81-97.
(69) *Ibid.*, p. 82.

C'était du temps de la royauté. Alors, le roi avait envoyé un… quelqu'un pour voir ce qu'il se passait »[70]. On retrouve bien ce loup-garou « dauphinois », un homme « déguisé » au service du seigneur.

Les récits visant les suppôts du diable, la magie et la sorcellerie, peuvent être classés de la manière suivante : *a)* L'identité du sorcier ; *b)* Les auxiliaires magiques (livres…) ; *c)* Les sorts ; *d)* Le contre-sort (pouvoir se défendre de la « physique ») ; *e)* La « synagogue » ; *f)* Les loups-garous.

Animaux fantastiques (Bestiaire légendaire)

La vouivre.- Etymologiquement, le terme « vouivre » remonterait soit au français *guivre* dont il est une variante, dérivé du latin *vipera* ou du latin *vivere* (vivre). On suggère d'autres hypothèses : de l'indo-européen « gwer »/« gwor » (idée de chaleur), racine qui a perdu son caractère guttural ? De *guenièvre* (*Gwen Hwyfar*), *hwyfar* désignant l'esprit. Dans la tradition orale narrative, l'être fantastique est désigné sous plusieurs appellations, toutes représentatives de sa nature : « dragon volant » / « serpent volant » / « serpent à diamant »… ou par des formes dialectales qui varient selon le langage local : *vouivra / vyouvra / vifra / vivre / colovre*... Le joyau sur son corps (boule d'or, collier de perles…) est intimement lié à la survie de l'être fantastique : il semble ne pas pouvoir vivre sans lui et porte bonheur ou apporte la fortune à celui qui s'en empare. La dimension du serpent est parfois donnée : un grand serpent long de plusieurs mètres/un gros serpent [Serpent gigantesque, B11.2.12.]. Le feu reste la caractéristique la plus emblématique de la vouivre : l'animal fabuleux brûle la terre où elle passe, laisse une traînée de feu et éclaire le ciel. Une femme à Saint-Jean d'Aulps (Haute-Savoie) parle de « langue de feu » et de « bougies » pour décrire le phénomène[71]. Les marques circulaires [cf. F.261.1.] qu'elle laisse après son passage (cf. « *ronds des sorciers* », marques dues à la présence de mousserons sur un pré) révèlent également le lien entre l'être et le feu. La vouivre a d'autres caractéristiques : elle vient boire l'eau des fontaines ou des lacs [B.244.1.2. - B.765.2.], elle se déplace très vite (cf. A. Van Gennep, « les bolides »[72]) et rase le sol ou vole comme une étoile filante [B11.5.4.]. Les récits alpins montrent la *vouivre* avec une rapidité terrienne et une rapidité aérienne.

Une longue tradition historique : l'assimilation du serpent au dragon : Le feu craché ou laissé par la *vouivre* (« la langue de feu », C. Joisten, Saint-Jean d'Aulps, Hte-Savoie[73]) est très évocateur du dragon. On a déjà constaté l'appellation de « dragon volant », « serpent volant »/ « dragon volant » [B11.4.1.], de serpent portant un joyau [B11.2.14.- B105*7. (ici, non le cou, mais la tête) - B91.4.]. Une femme (née en 1895) dit à C. Joisten que son

---

(70) Enquête S. Henriquet, récit d'un homme originaire des Hautes-Alpes, 85/87 ans environ, Saint-Jean-de-Maurienne, 2009.
(71) C. Joisten, Haute-Savoie, 2010, p. 132 [Saint-Jean d'Aulps].
(72) *La Savoie*, 1991 (« La vouivre et les bolides »), p. 461.
(73) *in* C Joisten, Haute-Savoie, 2010, p. 22.

père a vu le « serpent de feu » : « *Pourtant, voici le dragon* » [74]. L'écume jetée par le serpent (de sa bouche) évoque incontestablement le feu craché par le dragon… Cette « dragonisation » de l'être fantastique ne résulte pas d'une confusion, non plus d'une influence savante : il s'agit bien d'une interprétation ancienne propre à la culture populaire occidentale (le serpent est comparé à un dragon dès l'Antiquité, cf. Pline, Aristote). Avec la civilisation chrétienne, l'imaginaire populaire continue à prendre « dragon », comme synonyme de « serpent ». Dans la littérature médiévale, le dragon est un serpent qui, avec l'âge serait devenu grand et porte un corps de serpent avec des ailes et une crête. Or, mes enquêtes en Basse-Maurienne ont relevé le motif de la crête [B15.*4.] [75] (cf. C. Joisten dans les Alpes et L. Philippot, en Piémont [76]). Notre « dragon volant » est plus un génie protéiforme que le reptile monstrueux connu de l'imagerie dite populaire (Cl. Lecouteux) [77].

Le serpent à tête de chat.- Les premières références qui me sont connues se trouvent dans le livre du naturaliste zurichois G. Gesner, au XVI[e] siècle [78] (un *serpent avec des moustaches,* à rapprocher du nôtre), dans la collecte de C. Joisten et dans un communiqué de R.-C. Schüle (dans le Valais Suisse où l'être est nommé *Couî*) [79]. Pour répertorier ce *serpent à tête de chat*, on opte pour le motif-type générique B14 *Other hybrid animal* *, en précisant : (serpent à tête de chat). En Savoie, mes enquêtes notent une appellation dialectale dans la vallée de l'Eau-Rousse et dans celle du Morel en Tarentaise (Savoie) : *dzapy*-e. Plus bas dans la plaine, à Rognaix, on utilise celui de « mouyan » (appellation signalée par E. Halévy à A. Van Gennep, pour la commune voisine, Saint-Paul-sur-Isère, désignant un serpent vénéneux et hybride à trois yeux, quatre pattes, dont la blessure est mortelle[80] [motifs B15.4.1.*- B15.- B91.]). A. Constantin et J. Désormaux observent le terme de « molion » en Haute-Savoie : « *tétard de la grenouille et de la petite salamandre. Dans l'Albanais* molion *s'applique exclusivement à la salamandre* »[81]. Il est difficile de lier le *serpent à tête de chat* à la salamandre ou de savoir s'il y a eu transfert des croyances attribuées à celle-ci sur un autre être. Les caractéristiques du *serpent à tête de chat* : la tête de chat ou la « *tête ronde qui ressemble à un chat* » (Enquête S. H.). Une femme des Avanchers (Tarentaise, Savoie) ajoute un motif plus rare : la « *queue de chat* »[82]. D'autres parties anatomiques sont mentionnées : les gros yeux, les moustaches, les oreilles, le corps court, la tête plus grosse que le corps, un être protéiforme (« *à plusieurs têtes* »). La vitesse est également une

---

(74) C. Joisten, Savoie, 2009, p. 91.
(75) Enquête S. Henriquet, récit de M[me] Joséphine R., née en 1920, originaire de Randens et Montgilbert, Aiguebelle, 1999 et 2000.
(76) « Du serpent à la fée », opus cit., *B.R.E.L.*, p. 115.- L'abbé Chenu, Aime (Tarentaise, Savoie), 1890 (cité par C. Joisten, 2009, p. 207).
(77) *In* C. Joisten, Savoie, 2009, p. 12 (préface).
(78) Conrad Gesner (1516-1565), naturaliste suisse.
(79) R.-C. Schüle, « Je l'ai vu de mes yeux », opus cit., *B.R.E.L.*, 1996, p. 127.
(80) C. Joisten, Savoie, 2009, p. 334.
(81) Constantin/Désormaux, *Dictionnaire savoyard*, p. 274.
(82) Enquête S. Henriquet, récit de M[me] Adèle V., octogénaire, village du Crey, com. des Avanchers, 2005.

caractéristique du *serpent à tête de chat*, ainsi que le pouvoir d'endormir un homme ou de lui sucer le sang (cf. l'endormissement provoqué par l'orvet [83]). Rose-Claire Schüle, qui repère le *serpent à tête de chat* dans la tradition orale du Valais suisse, propose une explication rationnelle en citant l'observation du zoologue Walström (il observe des caravanes de musaraignes en 1929) et la zoologue Zippelius (elle étudie le comportement en 1957) : la caravane donnerait l'impression d'un serpent poilu. Lorsqu'elle se déplace en famille, chaque musaraigne mord la queue de celle qui la précède [84]. Il est malaisé de rapprocher l'impression d'un grand serpent avec des musaraignes. R.-C. Schüle cite alors Mariétan (*Ame et visages du Valais*) : il n'est pas absurde qu'une belette ou une fouine en chaleur, poursuivie par des mâles, puisse faire croire, de loin, à un animal rapide serpentaire [85].

Autres serpents fabuleux - Il existe des serpents « géants » (Siévoz, Isère), hybrides à tête de femme (Susville, Isère) et la *vouise/vouire* (Champagnier) qui télescopent le légendaire de la vouivre en tant que créature mi-femme.

Serpents et lait.- Il ne s'agit pas de serpents fabuleux comme la *vouivre* ou de reptiles « dragonisés », mais de serpents qui ont un comportement « fantastique » : le serpent s'enroule lentement autour d'une patte de la vache, arrive à la tétine, suce le lait, tarit un pis ou deux en laissant du lait rouge ou bleu dans le seau de traite. Sans vouloir offusquer ceux qui le croient avec ténacité, il faut rappeler que l'anatomie du serpent ne permet pas de téter un mammifère. Les zoologues sont formels : le serpent n'a pas de muscles masculatoires. Si l'on rencontre un serpent dans une étable, c'est surtout le foin ou le fumier qui l'attire : il peut y pondre ses œufs ou chasser les souris. Quant au goût de l'ophidien pour le lait, il n'a jamais été vérifié scientifiquement, d'autant plus que ce liquide nutritif ne présente aucun intérêt alimentaire pour le serpent : il se nourrit de proie, et cela lui suffit amplement. La croyance est universelle : les serpents sud-américains sont nommés « milk snake » (*lampropeltis triangulum*).

Mes enquêtes repèrent les axes thématiques et motifs-types suivants : *a)* Le serpent tète la vache/la chèvre [B765.4.]; *b)* Le serpent boit le lait dans un chaudron [cf. B 765.1.] ; *c)* Le serpent s'approche du berceau des enfants ; *d)* Le serpent est tué/attrapé grâce au lait [Cf. B391.1.] ; *e)* Le serpent monte et s'entortille autour de la patte de la vache pour atteindre le pis [86]. Un tel motif est efficace pour susciter l'effroi de l'auditoire qui écoute le récit. Un récit valable pour Thénésol, en Val d'Arly (Savoie), mentionne une vache paralysée : l'histoire prenait un tour « glaçant », se souvient le narrateur [87] ; *f)* Le serpent tète avec douceur, la qualité d'un mouvement progressif (avec

---

(83) P. Sébillot, *opus cit.-cit*, p. 282.
(84) *Ibid.*, p. 128.
(85) Cf. R.-C. Schüle, « Je l'ai vu de mes yeux », *B.R.E.L.*, 1996.
(86) P. Sébillot, *opus cit.*, p. 284.
(87) Enquête S. Henriquet, récit de M. Jacques H.-B., quinquagénaire. Albertville, 1998.

connotation de l'aptitude aisée de l'animal à monter par la patte ou à téter la vache) ; *g)* Le serpent tète la même vache au même endroit et à la même heure ; *h)* Le serpent tarit un ou plusieurs pis, laisse la vache sans lait, colore le lait (information du passage du serpent) - La couleur du lait, rouge ou bleue n'est pas nouvelle dans la tradition populaire française, à lire P. Sébillot : « Dans nombre de Pays, on accuse la couleuvre d'avoir sucé pendant la nuit le pis des vaches qui donnent du lait rouge » [88] ; *i)* Si le serpent ne vient pas, la vache brame ; *j)* La vache apprécie qu'on la tète (lien « maternel » entre la vache et le serpent : le bovidé s'imagine qu'un veau vient la téter) [89] ; *k)* La représentation d'un « gros serpent » donne un aspect fantastique à l'histoire : à Jarrier (Maurienne), il gonfle après avoir bu du lait ! ; *l)* Le serpent pique la vache, il est à l'origine de sa perte de lait ou de sa mort ; *m)* Le serpent s'approche du berceau, s'introduit dans la bouche du bébé pour en retirer le lait. Plusieurs récits tarins et mauriennais confirment la donnée piémontaise de Lidia Philippot : « Les mères travaillant aux champs emmenaient le nourrisson dans un berceau, en prenant garde que les serpents, « attirés par l'odeur du lait, ne viennent pas s'enrouler autour du corps du bébé » [90]. À Saint-Jean-de-Belleville, les familles sont obligées d'enchaîner le couvercle du chaudron rempli de lait, mais les serpents unis ont une force tellement considérable qu'ils arrivent à faire sauter les chaînes ! [91]. Le serpent est attrapé grâce à un bol ou une bouteille de lait. L'attirance du serpent ne se limite pas au lait, mais aussi au beurre.

Ces récits ont une symbolique : en portant atteinte à la production du paysan, l'animal remet en cause une ressource vitale (nutrition des enfants, beurre et fromage) et économique (vente des produits laitiers). Les histoires de serpents attirés par le lait concernent aussi les chèvres. Le lait touché par le serpent, jugé impur et nocif à la consommation, est jeté… donc gaspillé… Quelle mise en péril de la situation économique du paysan ! Les récits, dans lesquels il est question de serpents dans le berceau, expriment une peur collective fixée sur la protection du bébé. Car en effet, le nourrisson se retrouve dans le milieu extérieur considéré dangereux… On rappelle ainsi que l'existence n'est pas toujours favorable à l'égard des plus faibles et qu'elle repose sur la « sélection naturelle ». Avec la protection de bébé, c'est la notion d'identité et d'avenir communautaire qui est en jeu. Ces histoires de vaches ou de chèvres tétées par un serpent sont intimement liées au sort et à l'avenir des familles… et par conséquent de la communauté villageoise toute entière. Beaucoup d'autres récits attribuent aux serpents des pouvoirs surnaturels (le serpent attire un être vivant par le regard ou hypnotise ; sa peau préserve de la magie, du maléfice…). En médecine populaire, les peaux séchées de couleuvres sont utilisées en bouillon ou directement appliquées

---

(88) P. Sébillot, *opus cit.*, p. 284.
(89) L. Philipot, *opus cit.*, *B.R.E.L.*, 1996, p. 116.
(90) *Ibid.*
(91) Enquête S. Henriquet, récit de M. Julien S., quinquagénaire, originaire de Saint-Jean-de-Belleville, Aigueblanche, 2000.

sur le corps (pour le flux sanguin, les soins oculaires, les brûlures, les balafres, le mal aux dents en frottant la peau sur les gencives…, pour les muscles en les frictionnant avec la graisse…).

Dans toute la culture populaire occidentale, la salamandre (grandement liée au feu et à la luminosité nocturne) fait aussi l'objet de maintes croyances populaires. On a souvent amplifié les effets dangereux de son venin, ainsi que sa « sueur », ses sécrétions et autres substances émanant de son corps. L'orvet a lui aussi sa part dans les croyances populaires, associé au destin de la planète, du moins aux hommes en tant qu'espèce (cf. le dicton et ses variantes : « *Si… le monde serait perdu* »…) et à la femme (peur de toucher la salamandre). *« Les hommes, ils n'en avaient pas peur du lanvyu »*/« Ils agaçaien*t les femmes* » (La Côte d'Aime, Tarentaise) [92].

Autres animaux fantastiques - Les apparitions fantastiques rencontrés sur les routes (E332.2., E332.2.(h)) et près d'un pont (E.332.1a.)…) sont nombreuses. Parmi celles-ci, on trouve des animaux fantastiques « autonomes » qui sont des êtres non déterminés ou non identifiés. Généralement, ce sont des *animaux suiveurs* ou *barreurs* de chemin [E.272]. « […] ce qui n'exclut pas, en ce qui les concerne, certains thèmes rencontrés ailleurs (l'animal qui se fait porter, l'apparition au chasseur du dimanche). Les récits relatent simplement des événements étranges sans que se profile vraiment à l'arrière-plan un fantastique caractérisé (diabolique, par exemple). Mais il reste souvent difficile de départager les animaux « autonomes » des incarnations d'autres êtres fantastiques. Ajoutons que de nombreuses apparitions animales sont interprétées comme une magie d'illusion (*physique*), « jouée » par un sorcier » [93]. Dans le bestiaire légendaire, quelques animaux persistent à une zone géographique limitée, comme le *Cheval Bayard,* repéré seulement à Mégevette (Haute-Savoie), bien qu'il soit connu au-delà des Alpes, précisément dans les Ardennes (cf. la légende des Quatre fils Aymon). Le récit haut-savoyard ne présente pas le cheval avec le thème de la monture qui s'allonge, mais le montre un peu différent : un cheval noir démesuré qui traîne une chaîne rouge, barre le passage d'un pont, encourage (la nuit) des passants à monter sur son dos pour ensuite les égarer, dévaste les terres labourées. Citons encore le *Cheval sans queue* à Aillon-le-Jeune (Savoie) [94]. Dans les Hautes-Alpes, C. Joisten relève encore de façon ponctuelle, des animaux fabuleux dont on parle sans jamais les avoir vus : le *lèmps*, le *bestia do ban*, le *loup-faro* et le *coq-sorcier* (il vous retrouve les objets perdus). En Isère, on constate une petite « géographie des préférences » : renard dans l'Oisans, chèvre en Matheysine, chat dans le Belledonne, cheval dans le Nord-Isère, mais peu d'animaux hybrides et d'animaux inconnus. En Savoie, un certain nombre de « bovins fantastiques » complètent la catégorie des

---

(92) Enquête S. Henriquet, récit de M. Didier M., quinquagénaire, originaire de La Côte d'Aime, Montagny, 1999.
(93) A. Joisten/C. Abry, Ententes, 1995, p. 241.
(94) C. Joisten, Savoie, 2009, p. 393.

animaux fantastiques, animaux trouvés souvent au stade de leur naissance : « ventres de vache », « veaux nouveau-nés », « veaux mouillés »…, [cf. E332.2. (h)., E272, E332.2.].

Les Loups suiveurs - « Le passé des loups » imprègne encore la mémoire collective qui a colporté durant des siècles, des peurs mythiques, sans nier les atteintes évidentes de ces fauves sur les ressources économiques et sur l'homme. Il ne s'agit pas de remettre en cause la dangerosité du loup et les attaques réelles dont il a été responsable, mais nuancer les accusations parfois hâtives : de nombreux dégâts sont causés par des chiens enragés en divagation (confusion entre loups et chiens enragés à Albanne, Savoie, en 1903 [95], attaques de « chiens enragés » à Bozel et Pralognan, Savoie, en 1776) [96]. Quant aux agressions, un loup attaque surtout par nécessité, pour s'alimenter ou nourrir sa famille, non par jeu ou cruauté. Le loup tue ce qui est nécessaire à son alimentation mais il lui arrive de tuer plus que de besoin (l'*over-killing*). En réalité, au bruit, un loup aura plus l'idée de fuir que d'attaquer sans raison apparente. Les registres paroissiaux notent parfois des morts suspectes, mais ces notifications ne témoignent pas forcément d'une réalité : ce n'est pas forcément vrai parce que « c'est écrit ». L'oralité populaire n'est pas non plus une preuve historique des faits qu'elle rapporte, mais une représentation psychique de l'univers qui entoure l'homme. La peur est l'épine dorsale du folklore narratif du loup. « Quand on entendait *causer* de ça, à la veillée, on avait peur de sortir », dit une Ancienne de Doucy-Tarentaise, née en 1912 (durant son enfance, les loups avaient déjà disparu depuis bien longtemps en Tarentaise)[97]. Avec les « loups suiveurs », on constate aussi qu'il n'y a presque jamais d'affrontement. Si celui-ci est dit, il n'est jamais décrit. Dans le corpus narratif d'Aubrac, Marie-Louise Tenèze observe un changement de tonalité lorsqu'il y a plusieurs hommes en action[98]. Une formule revient dans plusieurs récits : « ne pas courir pour ne pas tomber ». Si on tombe, c'est un signe de faiblesse, et l'homme est fichu. On donne alors à l'animal, le profil d'un traître et d'un lâche. De toute évidence, la littérature orale témoigne d'une véritable anthropomorphisation du fauve[99].

L'irrationnel est roi dans ces *récits-types* transmis avec une structure quasi-identique, de village en village, de génération en génération. Le récit de tradition orale est un colporteur des appréhensions mythiques ancestrales, avec des motifs invraisemblables : une grand-mère (à Montdenis, Maurienne) parlait de loups qui venaient dévorer les enfants au berceau pendant la Messe de Minuit… Même affamé, un loup n'attendrait pas la Messe de Noël pour manger… À Saint-Martin-de-Belleville (Tarentaise), une fillette part du

---

(95) F. Janin, *Ours et loups en Savoie…* 2002, pp. 23-24.- Cf. thèse de C. Loire, *Le loup à la fin du XX^e siècle.*
(96) *Ibid., opus-cit.*, p. 31.
(97) Enquête de S. Henriquet, récit de M^me^ Augustine B., dite « Titine », née en 1912, village du Villaret, com. de Doucy-T., 1994.
(98) La littérature orale, *Ethnologie de l'Aubrac*, p. 42.
(99) Lire à ce sujet S. Bobbé, *L'ours et le loup. Essai d'anthropologie symbolique*, Maison des Sciences de l'Homme-INRA, 2002.

village du Châtelard pour celui de Plan-le-Bon (vallée des Encombres) pour porter du lait à sa famille. La petite fille dit : « Il s'est assis et il m'a regardé ». Le narrateur mime le regard échangé entre la petite fille et le loup pendant près d'une heure de trajet… le fauve s'arrête quand la fillette s'arrête, il remarche quand la fillette reprend son chemin… La grand-mère du narrateur ajoutait sur ce *loup-suiveur* : « Il se léchait », autre motif évocateur d'un loup dévorateur, diabolique, au comportement peu rationnel, bref d'un loup anthropomorphisé. La situation se déroule rarement la journée mais souvent à des moments tardifs, pour le moins « inquiétants » : « *C'était tard dans l'automne* », dit un homme de Granier (Tarentaise), à un moment de « *brouillard* » et de « *brume* », dit une femme de Saint-Jean-de-Belleville (Tarentaise)… « *Il faisait presque nuit* » [100]… de quoi susciter l'effroi. Un autre motif narratif-type : la disparition du fauve au début du village et sa réapparition soudaine à la sortie. Symboliquement, le village incarne un lieu protecteur… « christianisé » (croix, oratoire, chapelle ou église). Un tel espace ne permet pas la présence d'un être « diabolique » alors que l'extérieur du village reste sauvage et redouté [101]. Ces disparitions et réapparitions systématiques surviennent également dans les récits de sorcellerie (cf. la disparition soudaine du phénomène dès la première lumière du village). Les moyens utilisés pour que le loup reste à distance ou ne vous attaque pas paraissent irrationnels : frapper ses sabots, jouer de la musique (« histoires de violoneux »), traîner des cordes ou jeter du pain au loup, voire des fruits à manger… À Saint-Jean-de-Belleville, un homme lui jette des pommes[102]. Ce moyen de défense est similaire à un autre, déjà cité à propos du *loup-garou* : le *don de pain*. En somme, le *loup-suiveur* est proche du *loup-garou*… Les récits offrent une aquarelle de détails « fantastiques » qui nous font reconsidérer la soi-disant « réalité vécue » (« ça, c'est vrai, aussi ! »/« ça c'est une histoire vraie »)… Au fur et à mesure du récit, ce loup que l'on croyait au début « naturel » ne l'est plus à la fin. On passe d'un simple loup à un autre qui perd toute attitude rationnelle, pour atteindre un *loup-garou*. Finalement, on a effectué un glissement progressif : d'un loup « naturel » vers un loup « fantastique » [103].

Humains fantastiques

Ce sont des apparitions de forme humaine non identifiée et autonomes aux autres êtres formellement identifiés. « Si certaines de ces apparitions sont attachées à des lieux particuliers, qui sont souvent des « passages » (ruisseau, col), et font en cela partie d'un ensemble fonctionnel connu, d'autres récits font état d'« expériences » purement individuelles, sous des formes plus inattendues » [104]. Parmi ces êtres fantastiques on trouve des *dames blanches*

---

(100) Récits, enquêtes S. Henriquet.
(101) Cf. A. Joisten/R. Chanaud. « Le Loup-garou dans les Alpes françaises ou les degrés du fantastique », p. 120.
(102) Enquête S. Henriquet à Saint-Jean-de-Belleville, récits (plusieurs versions) de M. et M[me] Pierre et Eugénie B.
(103) Cf. A. Joisten/R. Chanaud, opus cit., pp. 115-130.
(104) A. Joisten/C. Abry, Ententes, 1995, p. 207.

[F422.4.3. sq.] ou *vertes*, des *demoiselles*, des *géants* ou *géantes en robe,* des *hommes en blanc*, des *hommes sans tête*, voire des apparitions isolées. L'*homme vert* est particulier au Faucigny et aux communes environnantes, souvent associé à un oiseau conjuré qui crie [105]. *La Naroua* [106], *le çhaplot* et la *dame chandeleuse* : on croise ici des *personnages à manifestations périodiques*, en partie liés avec les femmes qui filent. Ces êtres punissent celles qui s'attardent ou poursuivent leurs ouvrages au-delà de minuit, une veille du dimanche ou d'une fête religieuse. À Saint-Honoré (Isère), la *dame chandeleuse* passe le 2 février (l'appellation est étymologiquement liée à la Chandeleur) [107].

Revenants, âmes en peine

Cette croyance au retour des morts sur terre se rattache à des conceptions pas toujours en phase avec le dogme chrétien. Le revenant se caractérise par une manifestation « paisible » (simple apparition) ou par une manifestation « violente » (porte ou volet qui claque, vent…), des bruits intempestifs ou cadencés. La gifle ou la main froide [E422.1.3.] ressentie sur soi renoue avec le cycle narratif des *mains* (bien connu de l'univers symbolique). Dans de nombreux cas, on explique la présence du revenant par une attitude qu'il a eu durant sa vie (déplacement de bornes [E435.1.], vol d'un bien, promesse non-tenue…) ou par un rite non respecté. Le thème des *messes données pour le repos de l'âme*, suivi d'une disparition soudaine des bruits entendus, est répandu (cf. la cessation des perturbations après la demande exaucée). Le *revenant* se manifeste aussi pour aider les vivants et les protéger [E363 sq.], voire les rappeler à leurs devoirs [C762.2.]. Les récits mettent parfois en scène des revenants mécontents et exigeants. Le revenant revient sous forme corporelle (le défunt avec ses habits ordinaires ou portés le jour de sa sépulture). Dans de nombreux cas, on le rencontre assis près du feu, en train de filer au rouet. Notons des revenants sous forme animale [E423. *sq*], sous forme de lumières : feu-follet [E742.2., F491], petite lumière bleue, lueur blanche au pied du lit… La tradition orale donne des périodes privilégiées à la manifestation des *revenants*, en particulier la Toussaint (fête de tous les saints, modifiée en Fête des Morts). Le soir de la Toussaint a engendré des tabous et des pratiques. Des thèmes et motifs sont récurrents : *l'ami qui revient dire à un autre ce qu'il se passe dans l'Au-delà, un membre défunt de la famille qui revient pour emmener l'âme d'un enfant malade, la procession de revenants* [E491]. Dans les récits où ce thème apparaît, on trouve généralement certains motifs-types : *le mort reconnu dans la procession ; le mort de la procession qui renvoie au suivant,* etc. On relève des récits où il est question de présages, rangés sous le titre d'*intersignes.* Ce ne sont pas des revenants, mais des signes précédant la mort : ils veulent prouver l'existence d'un monde immatériel

---

(105) C. Joisten, Haute-Savoie, 2010.
(106) Cf. C. Joisten, Gallimard, 1980, pp. 82-86 (« L'énigmatique Naroua », et Savoie, 2009, pp. 242-243. cf. C./D. Abry, « Des Parques aux fées et autres sauvages : « Naroues » (XVI[e] siècle.), « Naroves » (XIX[e] siècle) et « Naroua » (XX[e] siècle.) savoyardes », *M. A. R.*, n° 1-4, 1982, pp. 247-280.
(107) C. Joisten, Isère, 2005, pp. 237-238.

inexplicable, relier le monde visible (la matière, le corps) et celui invisible (l'immatériel, l'esprit). Introduire la présence des morts chez les vivants prouve qu'on ne dissocie pas deux mondes ne pouvant vivre l'un sans l'autre.

Les histoires de revenants nous renseignent sur la conception de l'âme dans la société populaire. A. Van Gennep élargit sa théorie des *rites de passages* (1909) au-delà de la mort [108] : dans les mentalités populaires, des stades intermédiaires existent avant l'au-delà, avec un départ non définitif de l'âme qui séjourne encore dans les lieux où elle vivait sur terre. Une notion de demi-matérialité[109] de l'âme ressort avec évidence : bien qu'invisible, elle laisse une trace (cf. les récits de doigts de mort retrouvés sur une clef ou un cierge). Citons les rituels domestiques de la Toussaint (à Fontaine-le-Puits où on laisse une assiette pour les défunts ; l'idée de matérialité de l'âme explique cette croyance et cette coutume[110]). Dans le chapitre visant les revenants, C. Joisten intègre, « en marge », des récits mettant en scène des pratiques et des rites en lien avec la mort et l'au-delà : la fenêtre laissée ouverte pour que l'âme puisse s'échapper, le miroir dissimulé sous un linge blanc, l'eau laissée pour la nuit, la paillasse du mort brûlée dans un pré lui appartenant…[111].

Croquemitaines[112] ou une pédagogie fondée sur la crainte

On sait la fréquente utilisation de la peur comme moyen d'éducation et guide des comportements. Le chapitre des croquemitaines constitue des fictions qui nous reportent vers une mise en garde fondée sur la crainte dans laquelle les parents tenaient un rôle important [113]. Les croquemitaines conservent une belle place dans l'imagination populaire et il en existe une multitude. Ce sont des êtres anthropomorphes (qui ont l'apparence de l'homme), des êtres zoomorphes (qui ont l'apparence de l'animal) ou des *êtres verbaux*. Cette dernière catégorie a été ajoutée par Nicole Belmont en 1974 [114] : on ne raconte en effet rien à leur sujet, ni légende, ni description physique, ni faits, ni gestes, et la voix suffit à elle-seule pour donner une nature effrayante au personnage. Ce sont des êtres non décrits, dont la nomination seule suscite l'émoi ou l'effroi : ainsi se succèdent les *Barbo*, *Lustucru*… et d'autres êtres plus particuliers tels que le/la *mâche-croûte* (région du Thyl, Savoie)… On observe aussi des animaux réels, généralement des fauves qu'on ne voit pas mais dont la représentation « mythique » suffit à faire peur (loup, ours…). Les poux suscitent une image « fantastique » : ils finiront par faire une tresse et emporteront l'enfant dans le ruisseau… Les croquemitaines sont des êtres

---

(108) A. Van Gennep, *Les rites de passages*, Emile Noury, 1909 - cf. son *Manuel*.
(109) Cf. pp. 628-629.
(110) Cf. Enquête S. Henriquet, 2004.
(111) En Tarentaise, on déposait la paille de son lit sur un pré appartenant au défunt afin qu'il puisse s'y reposer. Le rite confirme l'idée d'un séjour temporaire des âmes avant de quitter le monde terrestre (stade intermédiaire).
(112) Cf. A. Joisten/C. Abry « Les croquemitaines en Dauphiné et Savoie : l'enquête Charles Joisten », *M.A.R.*, n° 1-4, 1998, pp. 21-56.
(113) Cf. A. Van Gennep, *Manuel*, I, pp. 156-159.
(114) « Comment on fait peur aux enfants », *Topique*, n° 13, pp. 101-125.

souvent associés à des lieux dangereux (grottes, trous, ravins, torrents…) et peuvent donner naissance dans le langage courant à toute une toponymie parallèle à la « vraie » : à Saint-Martin-de-Belleville (Tarentaise), « la borne à la Rufaz » était aussi nommée « la borne à la *Forfache* », *Forfache* étant l'appellation d'un croquemitaine local désignant une vieille femme mal fagotée avec un fagot de bois et emportant les enfants pas sages. Parmi les croquemitaines, on note des êtres connus (*fées, revenants, diable*…), des individus réels résidant au village ou dans la région (plus ou moins marginaux). Deux croquemitaines ont fait l'objet d'une observation ethno-historique : *Le Récheran et le Barbo.*

Le *Récheran* [115] est un croquemitaine à manifestation périodique associé au cycle des Douze Jours (la période allant de Noël aux Rois). On le désigne sous des variantes dialectales (*Rachasséran*, *Resséran*, *Racheron*…) et on le repère dans des zones déterminées de la Savoie. Le personnage fantastique interfère avec le mythe très ancien de la *Chasse sauvage,* connu au Moyen Age et cité par Etienne de Bourbon : « La mesnie Hellequin », une chasse fantastique qui se déplace à travers les airs, à une vitesse incroyable, avec des cris, des galops, des aboiements… Cette cavalerie fantastique apparaît dans le corpus savoyard sous différents noms : *Cavalerie de Pilate* (Maurienne), *Charette de David* (Cruseilles, Haute-Savoie)… Des chiens accompagnent parfois cette chasse (ou des francs-maçons : adhésion au thème du Sabbat et par extension à celui des sorciers). Notre *Récheran* se rattache à des motifs de la *Chasse sauvage*, comme à Saint-Martin-de-Belleville (Tarentaise) où les enfants crient : « *Récheran,* laisse-nous ta chasse ! ». L'adulte accroche à la porte un sac contenant un morceau de bois… preuve que le croquemitaine a laissé un enfant [116]. C'est une évocation de *la part de chasse* : une partie humaine ou animale lancée par la *Chasse sauvage* dans une maison où quelqu'un l'a provoquée. Le motif de *la part de chasse* revient dans d'autres récits étrangers aux croquemitaines : simples apparitions fantastiques (magie ou non) d'un bras ou d'une jambe par la cheminée ou retrouvé pendu à une porte… Certains récits visant les *êtres fantastiques des chalets* peuvent aussi contenir le motif en question [117]. À Saint-Jean-de-Belleville, le *Récheran* est accompagné de quatre chiens avec un bruit de chaînes : autres motifs associés à la chasse sauvage. Quant au personnage proprement dit, son aspect physique est rarement décrit [118]. On lui trouve quelques petites représentations : âme expiée (un chasseur invétéré du dimanche ou du soir de Noël), diable qui vient se promener, homme qui ramasse les jeunes garçons qui fréquentent les filles, le soir de Noël… un scieur de têtes (il coupe la tête des enfants qui ne vont pas se coucher). Le personnage semble renouer avec celle d'un homme

---

(115) Cf. C. Joisten/C. Abry, « Du « Roi chasseran » au *Récheran* scieur de têtes : un avatar de la chasse sauvage en Savoie », 1983.
(116) Enquête S. Henriquet, récit de M^me^ Victorine J., née en 1905, originaire de Saint-Martin-de-Belleville, Salins-les-Thermes, 1999.
(117) *Ibid.*, S. Henriquet, récit de M. Jean-Michel B., né en 1946, Doucy-T., cf. autre version, même com., C. Joisten, Savoie, 2009, p. 329.
(118) Cf. *n.* 115.

sanguinaire apparenté au *Roi Hérode,* personnage d'une cavalerie/chasse fantastique des Douze Jours (dramatisé dans des mises en scènes de l'Epiphanie, ce qui le rattache aussi à la catégorie des *croquemitaines cérémoniels*) [119]. La forme féminine de « La Rarôda » (La Perrière, Savoie) et masculine de « Rarôde » (Montagny, Savoie) - même si elles ne représentent pas directement le *Roi Hérode*, mais un homme et une femme fantastique - nous renvoient étymologiquement à celui-ci. Cette image d'un homme scieur de cou a donné naissance à une étymologie populaire : *Réchéran* viendrait du verbe dialectal *réché*, « scier ». Mais il faudrait plutôt voir une origine dans *Roi Hérode* (*Ré*, roi) [120].

Le Barbo, « être verbal », est répandu sur tout le territoire français [121]. Dans les Alpes, on repère des formes dialectales, même s'il ne s'agit pas forcément du *barbo* proprement dit (*Barbote,* Macôt-Tarentaise). Dans le troisième livre de son traité, Etienne de Bourbon, dominicain inquisiteur au Moyen Age, place la mention « faire barbo ». J. Berlioz analyse ensuite la phrase dans laquelle Etienne de Bourbon cite le terme, en essayant de dégager une idée sur sa provenance géographique et sa place historique, avant d'établir une approche étymologique à propos de *barbeu* : le mot *barbo* n'existe pas sous cette forme au XIII[e] siècle, mais un autre, *barbeu*, s'y apparente le plus. Ce dernier est cité à deux reprises au Moyen Age : dans une chanson de geste du XIII[e] siècle et dans le *Miserere* de Renclus de Moilens (poème didactique de la fin du XII[e] siècle ou début du XIII[e] siècle). *Barbeu* désignerait un être fantastique qui inspirerait la peur, et après analyse faite, tout concourt à la thèse du croquemitaine [122].

Phénomènes lumineux, sonores et matérialisés (feux-follets, etc.)

Les récits sont nombreux. Ce sont des Lumières, petites flammes qui courent, chandelles, couronne de lanternes, voix, feux-follets, rouets fantômes… que l'on retrouve souvent dans les récits de sorcellerie.

Personnages, personnifications diverses

Il existe la personnification des éléments naturels : le dialogue des vents (Laval, Villards-Saint-Christophe, Isère) [123], le vent lui-même (le *farou*, Saint-Pierre-de-Soucy, Savoie) ; la personnification du froid (*L'homme de la malle*, Cervières, Hautes-Alpes) ; la personnification du tonnerre (habitants qui roulent leurs tonneaux). À Tessens (Savoie), le personnage de *Djan*

---

(119) Cf. A. Joisten/C. Abry, « Le Roi Hérode, chasse sauvage en Savoie et Dauphiné », *M.A R.*. 4[eme] trimestre 2001, pp. 7-35.
(120) C. Joisten et C. Abry expliquent cette perception du chasseur au point de vue phonétique et ethnologique.
(121) Cf. J. Berlioz, « Masques et Croquemitaines. À propos de l'expression "Faire barbo" au Moyen Age », *M. A. R.*, n° 1-4, 1982, pp. 221-234.
(122) *Ibid.*, pp. 223-225.
(123) C. Joisten, Isère, 2005, p. 71.

Natan alimente tout un cycle narratif (lorsque les pierres chutent, on lui attribue le phénomène[124]). Citons encore l'*homme dans la lune* (« Basile et sa fascine »), assez répandue dans tout le folklore narratif français. À Monfroc (Drôme), on note la personnification de celui qui marche vite : « il a les jambes du Juif errant »[125]. Une personnification de la Chandeleur existe avec « la dame Chandeleuse » (Saint-Honoré, Isère).

Êtres fantastiques cyclopéens [B15.4.5. One eyed*]

Le motif de l'œil unique revient chez certains êtres sauvages anthropomorphes, thème très ancien car bien connu de la mythologie grecque. Dans la tradition orale, il concerne des personnages fantastiques divers, même zoomorphes… Dans les Hautes-Alpes, à Villar-Loubière, l'*Ulliart* est un être fantastique particulier avec un seul œil au milieu du front[126] ; en Savoie, à Albane, un *homme sauvage* qui vole les tommes et enlève les filles, porte une petite corne sur la tête (pour se suspendre aux arbres) et un seul œil au milieu du front[127] ; en Isère, à Saint-Jean-de-Soudain, un être fantastique appelé « le nuiton », porte deux cornes avec un seul œil au milieu du front[128]. Un autre animal cyclopéen avec une corne devant (« comme un mouton ») est repéré à La Tour-du-Pin (Isère) sous le nom de l'*Ubin* (être méchant)[129]. Dans les Hautes-Alpes, ce sont les fées qui portent un seul œil au milieu du front, ou encore à Nantes-en-Rottier, Isère. En Haute-Savoie, à Saint-Jean d'Aulps, l'*Esprit domestique*, connu sous la forme d'une truie rouge qui hypnotise les troupeaux, porte aussi un seul œil.

Êtres fantastiques conducteurs de coulées[130]

Ce sont des personnifications de cataclysmes naturels : certains êtres poussent des rochers ou déclenchent des avalanches. L'*être fantastique conducteur de coulées* peut être une fileuse assise sur un rocher, un bouc, même un cochon qui pousse l'avalanche (cf. Arvieux, Hautes-Alpes[131]). Ce type narratif est rare. La majeure partie des récits connus provient des enquêtes de C. Joisten et permet d'avoir des exemples comparatifs pour mieux cerner ce type de narrativisation sur des conduites fantastiques. En Savoie et Dauphiné, une grande place est accordée aux coulées de boue, aux torrents, plutôt qu'à la catastrophe neigeuse. L'être surnaturel ne fait pas que déclencher la coulée, mais la dirige, ce qui le rend *fauteur* et *moteur* de la catastrophe[132]. Ces histoires sont profondément liées aux conditions et aux lieux, d'autant plus que les phénomènes naturels dont il est question se trouvent dans une région

---

(124) *Ibid.*, Savoie, 2009, pp. 208-209.- J'ai relevé aussi des traditions orales au sujet de *Djan Natan*, enquêtes à Tessens, 1999.
(125) *Ibid.*, Drôme, 2007, p. 169.
(126) C. Joisten, Hautes-Alpes, 2006, p. 124.
(127) *Ibid.*, Savoie, 2009, pp. 123-124.
(128) *Ibid.*, Isère, 2005, p. 462 (renvoi à Rochetoirin).
(129) *Ibid.*, Isère, 2005, p. 473.
(130) À ce sujet, cf. l'article de C. Abry/A. Joisten : « Etres fantastiques conducteurs de coulées dans les Alpes. Du hasard et de la nécessité des spéculations dans la narration », *M.A.R.*, 1995, pp. 39-66.
(131) C. Joisten, Hautes-Alpes, 2006, p. 420.

qui s'y prête. Elles révèlent aussi les grandes peurs et les préoccupations de la société humaine. Au plan narratif, on observe : *a)* des récits *sans étiologie* explicite : il n'y a pas de cause explicite (pas de punition liée à une transgression d'un interdit), le fait est seulement dû à la méchanceté « gratuite » de l'être ; *b)* des récits, au contraire, avec offense : se moquer de l'enfant de la fée, refuser l'offrande, tuer la chèvre de la fée… (un conflit « qui n'entre pas dans une logique chrétienne mais dans les relations traditionnelles de ces êtres fantastiques avec les humains »[133]), une explication religieuse est connue d'un seul récit ; *c)* des récits *sans eschatologie* explicite : aucun signe de fin du monde ou d'apocalypse, contrairement aux récits des lettrés (même si la notion est présente dans des prières magiques conjuratrices populaires). Les documents sur l'éboulement du Mont Granier contrastent avec les récits populaires (explication par l'impiété). L'observation du corpus relatif aux *êtres fantastiques conducteurs de coulées* portent à confronter culture orale et culture lettrée.

Êtres fantastiques des chalets [134]

Ce sont des apparitions fantastiques qui se manifestent dans les chalets ou semi-alpage. Elles se caractérisent par la rencontre entre un humain et un homme étrange/une assemblée nocturne, dans un chalet, durant l'automne ou l'hiver alors que la civilisation pastorale a complètement déserté les lieux. L'*être fantastique des chalets* peut être le diable (parfois sous l'aspect d'une belle femme), un homme ou femme aux pieds de boucs ou de chamois, un homme grand, un être sauvage, un revenant ou une revenante, une assemblée sabbatique nocturne, des cavaliers fantastiques, un groupe d'hommes qui prennent des fonctions humaines et l'activité des alpagistes en plein automne ou hiver. Lorsqu'il s'agit d'un *être fantastique des chalets* seul, il ne parle pas ou parle uniquement pour prononcer une formule terminologique-type qui participe à la structure du récit : « Lèche ma graisse » (graisse qu'il racle sur ses jambes près du feu et qu'il propose à manger), « l'été à toi, l'hiver à moi » (quand il quitte le chalet), l'invitation faite à l'homme de manger un morceau de sa vache qu'il retrouve sans le morceau enlevé. Le « lèche ma graisse », récit très « alpin », a été présenté par C. Abry/A. Joisten [135]. Celui du morceau de viande de la vache est bien connu de la classification internationale des contes et du corpus narratif alpin : *La vache mangée et ressuscitée de ses os* [136]. Il y a toujours un refus de consommer le corps de l'esprit étrange. D'autres motifs sont cernés : l'être est coiffé d'un chapeau, il vient s'asseoir près du feu, à côté de l'homme perplexe. Certains récits se

---

(132) C. Abry/A. Joisten, *M.A.R.*, 1995, p. 39.
(133) *Ibid.*, *M. A. R.*, 1995, p. 57.
(134) Motif repéré par C. Joisten, dans les années 1950 : « Apparitions des chalets » ou « Apparitions fantastiques des chalets ». Cf. A./C. Joisten, *Revue de Savoie*, 1959, pp. 319-341.- cf. A. Joisten/C. Abry, 1991, pp. 75-91.
(135) « " Lèche ma graisse… ". Une apparition fantastique des chalets », *116e Congrès national des Sociétés savantes*, 1991, pp. 75-91.
(136) Repéré sous les motifs E32 *Resuscitated eaten animal* et E. 33 *Resuscitation with missing member* ; *cf.* également T. 750 B des contes populaires. Pour des récits : lire L. Röhrich, « Le monde surnaturel dans les légendes alpines », *M. A. R.*, 1-4, 1982.- cf. n. 3, p. 76 *in* A. Joisten/C. Abry, 1991.

structurent sur un jeu entre l'homme et l'être qui se mettent, à tour de rôle, à alimenter le feu de l'âtre. Dans d'autres cas, le jeu repose sur la proposition de le faire (« Souffle-le-feu ! »/ « Souffle-toi ! »). Dans ces récits d'*apparitions fantastiques des chalets*, on trouve aussi des *paris téméraires* (se rendre à tel lieu et à telle heure). On constate qu'aucun mal n'est fait par l'être fantastique, mais qu'en revanche, si l'acte téméraire est de son propre fait, il lui arrive souvent malheur. Les *apparitions fantastiques des chalets* présentent des scénarios-types caractéristiques. La leçon de ces récits serait qu'il ne faut pas braver les esprits. On admet que ces apparitions sont liées à l'idée suivante : la montagne, exploitée par l'homme à la belle-saison, revient à la fin de l'automne et pendant tout l'hiver au monde des esprits. L'homme n'ayant rien à y faire de laborieux, il ne manquera pas de croiser le peuple invisible qui a repris possession des lieux. Cette notion n'est pas propre qu'aux *êtres fantastiques des chalets* : l'*ager peregrinus,* lieu de passage favori des animaux fantastiques, « ne devient dangereux que lors des transgressions de l'alternance jour / nuit. Ces êtres fantastiques semblent, la nuit tombée, reprendre possession de territoires concédés aux humains durant la journée. C'est à dire que la catégorie du temps doit être étroitement articulée à celle de l'espace »[137].

CONCLUSION

En introduisant cet exposé, j'ai signalé l'intérêt ethno-linguistique d'un *récit fantastique*. En conclusion, d'autres remarques générales s'imposent sur le fond et la forme de ce type de récit.

Les sources d'influence dans la formation des récits fantastiques

D'une manière générale, les *récits légendaires* des Alpes françaises, dans lequel le fantastique se taille une grande part, se sont formés à partir de sources d'influences multiples. C. Joisten en retient trois principales : celle de la religion (chrétienne) et de l'Eglise catholique qui a influencé directement et indirectement les populations dans leurs comportements durant près de mille ans (obligations, interdictions, principe Dieu/diable qui a permis une amplification de la sorcellerie et de sa sanction, conception de la mort et de l'âme qui incite à la croyance aux âmes en peine, condamnations de sociétés secrètes ou religions « hérétiques », etc.)[138] - L'influence de la religion s'est aussi manifestée « au niveau de la terminologie par l'utilisation dans le langage populaire de certains termes d'origine ecclésiastique »[139]. - C. Joisten en arrive plus loin à l'influence d'événements historiques : « Parmi les

(137) N. Belmont, *in* C. Joisten, Haute-Savoie, 2010, p. 11.
(138) C. Joisten, *A.T.P.* 1970, pp. 143-144.
(139) *Ibid.*, p. 145.

innombrables faits de toute nature qui ont, à différentes époques, plus ou moins vivement frappé l'imagination des hommes, quelques-uns ont joué un rôle dans la formation et l'évolution des légendes ; tantôt ils ont pu donner naissance à des légendes nouvelles, tantôt ils ont pu se greffer sur des légendes déjà existantes en leur redonnant vie, en les enrichissant, en modifiant éventuellement leur sens ou leur forme. Dans la plupart des cas, une fois engagés dans le processus de folklorisation, ces faits ont continué d'être mémorisés grâce aux seules rouages de la transmission orale, sans le concours de l'imprimé [...] »[140]. Après avoir fait remarquer l'impossible tâche de les recenser tous, l'absence de documents prouvant l'origine d'une légende dans un évènement historique, les grands événements historiques qui peuvent « éclairer la genèse et l'aspect de certains récits légendaires alpestres », C. Joisten en vient à l'influence de l'imprimé, limitée à des domaines narratifs particuliers ou à des cas isolés. Les thèmes évocateurs de l'imprimé sont liés à la diffusion des livrets de colportage et d'imageries populaires. Pour étayer ses propos, il prend l'exemple des récits de sorcellerie qui évoquent grimoires et livres de magie (« De nombreux parallèles pourraient être tracés entre documents écrits et documents oraux », souligne-t-il [141]) ; le *Cheval Bayard* dont l'implantation à Mégevette (Haute-Savoie) serait due à des éditions populaires du roman des *Quatre fils Aymon* (mais peut-être que la publication de colportage y a trouvé « un terrain plus favorable qu'ailleurs, les légendes sur les chevaux fantastiques étant particulièrement abondantes en Haute-Savoie » [142] ; le Juif errant (« popularisé à l'extrême par la littérature de colportage et l'imagerie »)[143]. Gargantua, le fameux personnage de Rabelais, présente certains thèmes venant directement de l'imprimé (onze thèmes repérés) [144]. Quelques croquemitaines viennent sans doute de l'imprimé [145]. Dans cette oralité fantastique, il y a une forte imprégnation chrétienne, mais également des notions beaucoup plus archaïques qui transparaissent.

L'enracinement des thèmes dans le temps

« [...] Cet ensemble d'éléments hétérogènes qui n'a pas une origine unique, globale, mais qui s'est constitué par apports successifs d'origines très diverses, retrouve une homogénéité relative au niveau du milieu qui l'adopte et le transforme selon ses goûts. Le problème des origines, tel qu'il fut débattu pour les contes populaires, par exemple, par des générations de spécialistes est, à notre sens, un faux problème. Claude Lévi-Strauss a écrit à juste titre :

> ... il serait vain de chercher une persistance trop fidèle de croyances nées sous des cieux et dans des civilisations très différentes de la nôtre.

---

(140) *Ibid.*
(141) *Ibid.*, *A. T. P.* 1970, *Ibid.*, p. 151.
(142) *Ibid.*, p. 151.
(143) *Ibid.*- Le personnage du Juif errant est bien représenté dans la tradition orale.- Cf. A. Joisten, « Traditions orales sur le Juif errant en Dauphiné et Savoie », *M.A.R.*, 3e-4e trimestres 2004, pp. 27-40.
(144) C. Joisten, *A. T. P.* 1970, p. 152.
(145) *Ibid.*, pp. 153-154.

Nous ne recevons jamais de nos devanciers qu'une poussière de mythes et de croyances, et c'est la manière dont nous recomposons les éléments méconnaissables d'une mosaïque informe qui lui confère sa réalité »[146]. Il ne faut donc pas considérer *le récit fantastique* comme la reproduction mentale exacte d'une croyance de l'Antiquité. Mais quand un lien est pertinent entre ces deux mondes, il faudrait le voir comme le réceptacle d'une infime évocation de cette croyance à l'intérieur d'une matière *mouvante* héritière de pensées humaines successives. Ceci étant, de nombreux thèmes narratifs s'enracinent dans le temps, ce que démontre bien l'historien médiéviste Claude Lecouteux vis-à-vis du corpus savoyard de l'enquête C. Joisten[147]. On sait que le christianisme a façonné les mentalités des peuples païens soit matériellement (mutilation de pierres ou d'objets de dévotion), soit intellectuellement (les *exempla*). On remonte à une période durant laquelle on a jugé hétérodoxes des pensées en rapport avec un monde hantant le terroir et le foyer. Mais le rôle de l'Eglise a été paradoxal dans la mesure où en réfutant les anciennes croyances, elle leur a laissé un espace dans la civilisation chrétienne. L'*Esprit domestique*, est-il un lointain héritier du génie du foyer ? L'appellation *sarvan* elle-même en porte le souvenir (du latin *Silvanus*). Cependant, à l'époque romaine, le génie fait triple figure, comme l'explique Nicole Belmont (corpus haut-savoyard de C. Joisten) : « Chaque propriété en compte trois : *domesticus*, préposé à la garde de la maison, *agrestis*, qui a soin des troupeaux, *orientalis*, commis à une clairière, limite entre les propriétés [n. 4 dans le texte]. Si la désignation est restée, moyennant l'évolution de la langue à travers les siècles, les « compétences » de cet être surnaturel ont évolué, se restreignant à l'aire domestique, particulièrement agricole : écurie, étable, fenil) »[148].

D'autres êtres, thèmes et motifs viennent du fond des âges : le *repas des morts* est une croyance connue aussi des Romains ; la fameuse pierre portée par la vouivre, soit à son cou, soit à son front, soit sur sa tête, est une tradition déjà connue sous l'Antiquité grecque, précisément d'Hérodote, le « père de l'Histoire » (la pierre, la *dracontite,* était à extraire du crâne du monstre *in vivo*). Les curés-sorciers ne sont que le lointain souvenir d'une réputation moyenâgeuse : Cl. Lecouteux signale divers faits qui le prouvent dont *le Synode de Laodicée* (343-381) qui interdit aux prêtres d'être magiciens et enchanteurs[149], cite également l'archidiacre Paschalis, déposé de ses attributions cléricales pour avoir utilisé des charmes de guérisons[150]. Au VIII[e] siècle, l'évêque de Lyon s'en prend aux prêtres qui usent de la magie atmosphérique… Or, mille ans après, le chanoine Mermin (1847-1929), archiprêtre d'Aime (Tarentaise), a la réputation d'arrêter la grêle et les orages…[151] ou encore cet autre ecclésiastique, dans sa propre famille à Montgellafrey (Maurienne),

---

(146) *Ibid.*, p. 142.- Cit. de Cl. Lévi-Strauss, « Les avatars du Père Noël ou la psychologie des mythes », *A.R.T.P.*, 1953, p. 163.
(147) Préface, C. Joisten, Savoie, 2009, pp. 1-15.
(148) N. Belmont, in C. Joisten, Haute-Savoie, 2010, p. 9 (préface).
(149) Cl. Lecouteux, *in* C. Joisten, Savoie, p. 9.
(150) *Ibid.*
(151) Enquête S. Henriquet, Granier, 1999.
(152) *Ibid.*, 2009, 2011.

d'avoir fait tomber la grêle dans une assiette [152]. *Hérode et sa chasse* est un avatar de la *Mesnie Hellequin* ; le chasseur maudit, un thème bien connu depuis le XV^e^ siècle… cette bonne du curé, à Doucy-Tarentaise, curieuse de lire le grimoire – et qui ne peut pas arrêter la venue d'une nuée de corbeaux dans la pièce [153]… – n'est-elle pas l'héritière légitime de cet apprenti-sorcier du Moyen Age, lisant sans autorisation un grimoire et voyant la pièce se remplir de mouches… ? Cl. Lecouteux sait qu'il s'agit d'un avatar de la légende de l'enchanteur Virgile et que dans le texte du Moyen Age, les mouches (pour nous, les corbeaux à Doucy !) sont les lettres s'échappant du manuscrit [154]. Les animaux fantastiques qui surgissent sur des lieux de transition (route, chemin, pont, col) sont de simples réminiscences de l'*ager peregrinus*. Le pont est symbolique car il unit deux territoires… et renoue avec les *pontifex* dont la charge religieuse s'avérait importante dans l'Antiquité romaine [155]. Le *serpent à plusieurs têtes*, qui existe dans le bestiaire légendaire, n'est qu'une lointaine réminiscence de l'hydre connu d'Apollodore et de Saint-Isidore, au Moyen Age. À la fois présentes dans la société humaine, les fées se détachent de celle-ci, comme pour séparer deux mondes qui cohabitent. Ce n'est pas sans rappeler le souvenir lointain des anciennes civilisations qui, au lieu de se détruire totalement, ont plutôt mélangé leur héritage culturel et technique. Le thème de *La disparition des fées par la déforestation* (on s'en débarrasse en brûlant la forêt) évoquerait les défrichements du XII^e^ siècle (ceux qui ont donné naissance aux *chavanneries* du Moyen Age, précédant nos communautés villageoises) : ils ont peut-être été ressentis comme une atteinte à des espaces considérés sacrés, ou évoqueraient les procès entre communautés rurales, évocateurs d'une défense populaire des alpages et forêts (cf. J.-C. Schmitt). L'imaginaire a de toute manière fait sa place dans le domaine de l'Histoire, en y apportant un nouvel intérêt pour l'historien. Jacques Le Goff en témoigne lorsqu'il aborde le lien entre le fantastique débusqué par C. Joisten dans les Alpes françaises et la culture médiévale : un texte du XIII^e^ siècle a fait se rencontrer les deux hommes qui constataient la survivance de croyances et légendes jusqu'à aujourd'hui [156]. Sans nous donner toujours une réponse, cet imaginaire conserve en tout cas des liens avec les temps écoulés et sa part de rationalité.

Symbolique, pensée sociale ou « philosophique »

Dans toute cette matière orale fantastique, on retrouve naturellement des traces d'anciens raisonnements qui se sont modifiés au cours du temps, et des appréhensions irrationnelles du monde. Le sens d'un symbole diffère selon la civilisation qui le colporte, mais son utilisation serait universelle.

Le diable au bal et le nœud ensorcelé (Les Avanchers, Savoie).- « […]. Bon ! Alors, cette jeune fille est allée au bal. Elle était habillée... comme

---

(153) *Ibid.*, Doucy-Tarentaise, 1996.
(154) Cl. Lecouteux, *in* C. Joisten, Savoie, p. 9.
(155) N. Belmont, in C. Joisten, 2010, p. 10 (préface).
(156) *In* C. Joisten, Drôme, 2007, pp. 8-9.

autrefois avec un *caraco*, la *sarette* et puis un petit *tablier bas* qui s'attachait derrière. Bon ! Et puis, un jeune homme vient l'inviter à danser : « Si beau, si beau ce jeune homme ! Jamais vu un jeune homme aussi beau ! ». Quand le bal s'est terminé, il lui a dit : [...] « Eh bien, ce soir, quand tu rentreras chez toi, le premier nœud que tu déferas sur toi [...], tu seras à moi... ».La jeune fille, ça l'a intriguée plus ou moins... et puis ce jeune homme a disparu, il s'est *plaqué au mur*... [...]. Et elle n'a pas su où il était passé ! Enfin, elle, toute contente d'avoir parlé avec un si beau jeune homme, est rentrée chez elle. Et puis [...] pour aller se coucher bien sûr, elle s'est mise à se dévêtir. Et comme elle allait pour *enlever* [défaire] le nœud de son tablier... [...] tout d'un coup, elle y a repensé : « Mais il m'a dit, le premier nœud que je déferais sur moi... qu'est ce qu'il a voulu dire ? ». Intriguée, intriguée la jeune fille ! Elle est allée en cachette de ses parents, au bal. Elle est quand même allée retrouver sa mère pour lui raconter l'histoire. La mère... aux cent coups aussi, a pensé : « Ça, c'était le diable ? C'est pas possible ! ». Elles sont allées réveiller Monsieur le curé dans la nuit et raconter toute l'histoire du diable [...] à Monsieur le curé [rire] qui a dit : « Eh bien, il n'y a pas de doute, c'est le diable !! ». Alors, il a béni la jeune fille, il a béni la mère pour chasser le diable ! [...] ». *Selon la narratrice, la pensée que la jeune fille avait eu juste avant de défaire le nœud :* « C'était bien une inspiration du Bon Dieu... que le Bon Dieu l'avertissait [...]. Sinon si elle n'y avait pas repensé, elle serait morte ce soir-là... et le diable lui, l'aurait embarquée en enfer [...] » [157].

Dans ce récit recueilli aux Avanchers (Tarentaise), on perçoit les motifs-types internationaux suivants : G303.3.1.2. *The devil as a well-dressed gentleman* ; un moyen du diable pour accaparer une âme (ensorceler le nœud, le défaire) ; l'interrogation de la jeune fille (une inspiration du bon Dieu) ; *La Punition de l'immoralité* (enfreindre une règle : aller au bal). Sur le plan symbolique, le motif du nœud attire notre attention : le nœud n'est qu'une représentation « universelle » du lien unissant l'âme et le corps. L'usage du nouement peut être bienfaisant ou malfaisant selon ce qu'il noue. Dans toute l'Europe, défaire le nœud du vêtement d'un mort permet à l'âme de se libérer (cf. à Saint-Jean de Belleville, et ailleurs en Tarentaise, où l'on ne faisait jamais de nœud à un linceul). Faire ou défaire un nœud conservait une portée magique : en Ecosse, le nœud préserve de la mort ; en Russie, il préserve le couple du mauvais œil. Dénouer un vêtement avait aussi un sens « magique » au mariage, à la naissance et à la mort ; les nœuds faits sur un mouchoir protégeaient des mauvais esprits. Pour les marins de la Baltique, dénouer le premier nœud de leur mouchoir, c'était obtenir du bon vent, le deuxième de la bourrasque et le troisième le calme. Le nœud avait également un rôle dans les pratiques des sorciers, tout en étant un moyen de défense. Dans le récit des Avanchers, de coloration moralisatrice chrétienne (aller au bal sans autorisation, charme destructible qu'après l'exorcisme d'un prêtre...), défaire le nœud est donc un danger pour la jeune fille : en le dénouant, elle risque

(157) Enquête S. Henriquet, extrait du récit de M[lle] Marie S., née en 1911, chef-lieu des Avanchers, 1995.

de se « délivrer » d'un état (être un fidèle de Dieu) pour s'insérer dans un autre (être une propriété du démon). Le motif du nœud s'intègre dans une idée emblématique qui lui confère une portée magique. À Saint-Paul-sur-Isère (Savoie), le *mouyan* qui endort et suce le sang est un motif visible dans le Piémont [158]. L'endormissement provoqué par l'orvet évoque une appellation qui lui est donnée en Limousin : l'*adert*, autrement dit « l'endormeur » [159].

Plongé dans ce fonds narratif fantastique, on peut aussi faire une lecture de pensées sociales, de « morales » ou de pensées « philosophiques ». On l'a vu avec les serpents et le lait, les *fruitiers-sorciers* qui traduisent l'importance réelle de l'économie pastorale. Par ses bêtises, l'*Esprit domesti*que met « les habitants des lieux à l'épreuve, testant peut-être leur capacité à supporter les aléas de la vie quotidienne et à tolérer la part non maîtrisable de l'existence humaine » [160]. Quant au *changelin*, ce bébé échangé par la fée avec celui d'un humain : « [...] la croyance au *changelin,* - soulignent Alice Joisten et Christian Abry - soit l'enfant de la fée mis dans le berceau à la place de l'enfant de la femme, participe ainsi de l'angoisse de la mère sur l'identité de son enfant ou tout simplement sur la protection qu'elle lui doit » [161]. Un tas d'idées et de conceptions foisonnent dans ces récits fantastiques : les histoires de *feuilles changées en or* (véritable confiance des fées envers les humains) se termine par une morale adressée aux enfants de toujours obéir aux recommandations des aînés. Il y aurait encore une réflexion à approfondir : ce « qui semble simple curiosité est en fait un signe de méfiance, qui introduit le déséquilibre dans les relations jusque là équitables, du don au contre-don » [162]. Dans les métamorphoses du diable, le changement de corps symbolise le mal caché sous des apparences trompeuses... L'être ou le phénomène fantastique qui apparaît et disparaît de façon systématique lors d'un accompagnement, serait-ce l'idée d'un passage d'un monde à un autre ? [163].

On a déjà souligné le fonds commun universel existant dans cette matière narrative. Certes, le récit de tradition orale est l'avoir d'une mémoire *collective*, mais aussi celui d'une mémoire *individuelle* car dès sa transmission, il s'inscrit dans la narration d'un homme ou d'une femme avec son propre grain de voix et choix des mots, sa diction personnelle, ses gestes et regards, sa psychologie... Le récit est donc d'abord celui d'une personne. Après la production orale donnée, le discours véhicule parallèlement les traces d'une culture humaine collective. L'expérience relatée est circonstanciée dans un espace géographique existant limité, donnant naissance à des récits-types liés à des lieux et des conditions de vie locale (cf. les motifs non référencés dans le *Motif-Index*) et qui véhiculent des enjeux dans la tradition de leur propre milieu. Mais ce « statut » de « récit de terroir » ne doit pas faire oublier que son appropriation

---

(158) Cf. L. Phillipot, *opus cit.*, p. 116.
(159) P. Sébillot, *opus cit.-cit*, p. 282.
(160) N. Belmont, in C. Joisten, Haute-Savoie, 2010, p. 9 (préface).
(161) A. Joisten/C. Abry, Ententes, 1995, Avant-propos (« intégrations et marginalisations »), p. 11.
(162) *Ibid*, p. 9.
(163) *Ibid.*, p. 11.

territoriale est une erreur. Certes, la littérature orale est une lecture possible d'un territoire et présente une quotidienneté spécifique selon les régions, mais il n'y en a qu'une : les thèmes et motifs narratifs se moquent bien des frontières et voyagent. Un récit de tradition orale mêle *singularité* et *universalité*, appartient au territoire de l'humanité. Même si l'on entend la quotidienneté de son village, la tradition orale alpine, comme les autres, échappe à la logique des frontières et fait partout territoire. Elle n'est pas un repli sur soi-même, mais au contraire une ouverture. Ce que dit Jacques Le Goff au sujet de la démarche « typologique » de C. Joisten est pertinent : « [...] Il a ainsi enrichi la connaissance de la culture montagnarde spécifique. Mais en même temps il a rencontré dans ces espaces des thèmes folkloriques figurant dans le célèbre *Motif-Index* de Stith Thompson, ce qui fait des trouvailles de Charles Joisten des éléments de la culture mondiale mais plus spécialement indo-européenne et plus spécialement encore européenne. Au moment où l'on cherche à construire une Europe unie dont la base essentielle est à l'évidence la culture, les travaux de Charles Joisten s'en trouvent encore valorisés » [164]. L'observation des *récits fantastiques* pose donc un certain nombre de questions esquissées superficiellement ici, jugera-t-on. Les degrés actuels d'adhésion aux croyances et la rationalisation de celles-ci mériteraient aussi d'être soulignés. L'intérêt ethno-linguistique du texte prévaut, mais il ne faut pas pour autant oublier l'émotion que tout être humain peut ressentir à l'écoute d'un récit. Après l'effort scientifique, le réconfort reprend ses droits, au simple plaisir d'écouter ou de lire une histoire, de partager un peu de rêve.

La poétique des récits populaires fantastiques

J'ai aussi souligné le peu de cas fait par le scientifique sur l'esthétique de la matière orale collectée, son but étant la science. Quand bien même il lui faudrait une « esthétique », la littérature orale n'en a pas besoin : elle conserve sa propre poétique, une poétique naturelle, sans félibriges artificiels. Eclose d'une simple voix, celle d'un homme ou d'une femme rencontré dans son jardin ou au détour d'un chemin, le récit surgit de la mémoire des temps qui l'a façonnée avec des métaphores et des images. Il suffit d'entendre les prédictions dialectales rimées des fées et bien d'autres éléments narratifs tout à fait ravissants pour s'en convaincre. Ainsi, comme le dit Claude Seignolle, « *la poésie des faits vaut la poésie faite* » [165].

Au-delà de cet imaginaire apparent, les récits fantastiques font entendre le réel. L'imaginaire s'y inscrit, s'y modèle, s'y adapte. « Dire les lieux » traduit aussi une « poétique de l'espace », comme le souligne Nicole Belmont dans sa préface à l'enquête de C. Joisten en Haute-Savoie. « [...] On verrait plus volontiers cet investissement imaginaire comme une *pensée* de l'espace, une façon de le penser en fonction de son occupation, de son ouverture – soit

---

(164) J. Le Goff. *in* C. Joisten. Drôme. 2007. p. 8 (préface).
(165) *Promenades à travers les traditions populaires languedociennes. Des Cévennes à la mer*, introduction, septembre 1949, p. 16.

vers les champs cultivés, soit vers les alpages, soit vers les lieux sauvages et inhospitaliers, – de sa clôture domestique, et enfin des passages entre ces différentes zones. De le penser, mais aussi de le dire grâce à des images mentales qui trouvent leur expression dans des formes le plus souvent brèves. De le dire, de le raconter, de le parler, donc, et de le parler de façon poétique, c'est-à-dire à l'aide d'images qui peuvent, a minima, se traduire en toponyme [n. 8 dans le texte], ou bien en récits dont la brièveté n'est pas dommageable. Un espace poétisé, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire crée ou recrée par la parole [...] »[166].

Les données topographiques très présentes dans ces *récits de croyance* et d'*expérience* prouvent incontestablement que l'univers physique est habité par univers imaginaire qui souhaite intégrer un quotidien social, et faire avec lui cause commune : on y entend les interrogations, les peurs, les joies et les peines millénaires des hommes en activité, toutes répétées sans cesse à travers les siècles, comme si les êtres fantastiques devenus intemporels tissaient un présent sans fin.

Stéphane HENRIQUET

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Aarne (Aarne) et Thompson (Stith) - *The types of the folktale, a classification and bibliography,* Helsinki, 1973.

Abry (Christian) - « Les récits d'origine et l'homme sauvage : spéculation mythique et spéculation économique dans les Alpes autour d'un résidu laitier » in *L'Homme et les Alpes,* pp. 237-241, Grenoble, Glénat, 1992.

Abry (Nicolas) - « Indexer le récit de croyance », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 35, avril 2005, pp. 59-63.

Belmont (Nicole) - « Comment on fait peur aux enfants », in *Topique,* revue freudienne, n° 13, 1974 ; pp. 101-105 - « Les croquemitaines, une mythologie de l'enfance ? », *Faire peur et éduquer, Le Monde Alpin et Rhodanien,* pp. 7-19, 1998.- *Poétique du conte. Essai sur le conte de tradition orale*, Gallimard, 1999.- Préface, C. Joisten, *Etres fantastiques des Alpes. Patrimoine narratif de la Haute-Savoie,* Musée Dauphinois, 2010, pp. 1-16.

Berlioz (Jacques) - « Masques et croquemitaines. À propos de l'expression « faire barbo » au Moyen Age, in *Croyances, récits et pratiques de tradition. Mélanges Charles Joisten (1936-1981), Le Monde Alpin et Rhodanien,* 1-4, pp. 221-234, 1982 - L'effondrement du mont Granier (1248). Histoire et légendes, *Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie* (C.A.R.E.), Grenoble, 1998.

(166) « Dire les lieux. Une poétique de l'espace », *in* C. Joisten, Haute-Savoie, 2010, pp. 15-16 (« préface »).

Bernard (Daniel) - *Des loups et des hommes. Histoire et traditions populaires,* De Borée, 2000.

Bobbé - *L'ours et le loup. Essai d'anthropologie symbolique,* Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique, 2002.

Bouvier (J.-C.) - « Recherches sur les ethnotextes : bilan des activités en Provence et perspective d'avenir », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 1-2, 1978, pp. 251-253.

Carbone (Geneviève) - *La peur du loup*, Gallimard, 1991.

Copans (J.) - *L'enquête ethnographique de terrain*, Nathan Université, 1998, p. 5.

Coudray-Vivet-Gros (Lina) - « La peur dans le berceau tarin chez les enfants du « vieux-temps » à Macôt-La-Plagne en Tarentaise (Savoie) », 116e Congrès national des Sociétés savantes Chambéry-Annecy, Etudes franco-provençales, pp. 41-55.

Dequier (Daniel) - *De Bouche à oreille. Contes et récits de la tradition orale en Maurienne,* Curandéra, décembre 1988.

Janin (Frédéric) - « Ours et loups en Savoie (seconde moitié du XVIIIe siècle - début du XXe) », *L'Histoire en Savoie*, n° 4, nouvelle série, *Société d'Histoire et d'Archéologie de Savoie*, 2002 (version remaniée d'un mémoire de Maîtrise, *Université de Savoie*).

Joisten (Alice) - « Peut-on indexer les récits de croyances ? À propos de l'édition du fonds « Etres fantastiques » de la collecte Charles Joisten », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 35, avril 2005, pp. 55-58.

Joisten (Charles) - « La croyance aux êtres fantastiques dans le folklore dauphinois », *Evocations,* Crémieu, mars-avril 1959, pp. 319-341 - « Les êtres fantastiques dans le folklore des Alpes Françaises (Savoie et Dauphiné). Etat des recherches», *Congrès des Sociétés Savantes de la Province de Savoie. Actes du Congrès de Moûtiers,* 5 et 6 septembre 1964 (nouvelle publication, 1966), pp. 223-225, Imprimerie du Bugey, Belley - « Un personnage fantastique du folklore savoyard : le Reicheran » in *Cahiers du Vieux-Conflans*, Albertville, n° 63; 3ème trimestre 1964 - « De quelques sources d'influences dans la formation des récits légendaires alpestres », *Arts et Traditions populaires*, pp. 141-158, numéro 1-2-3, 1970 - « La Littérature orale » (« Contes et légendes. Chansons et danses », C. Joisten et J. Vallerant) in *Les Sources Régionales de la Savoie* , Fayard, Paris, pp. 601-620, 1979 - *Récits et contes populaires de Savoie recueillis dans la Tarentaise,* Paris, Gallimard, 1980 - Joisten (C.) et Abry (C.) - « Du « Roi chasseran » au *Récheran* scieur de têtes : un avatar de la chasse sauvage en Savoie » in *Dialectologie, histoire et folklore, Mélanges offerts à Ernest Schule pour son 70e anniversaire,* Berne, 1983. - Joisten (C.) et Joisten (A.) - « Cinq figures de magiciens en Dauphiné et Savoie », *Le Monde Alpin et Rhodanien,* 1, 1986 - Volumes Etres fantastiques des Alpes, édition préparée par Alice Joisten, avec la collaboration de Nicolas Abry : Patrimoine narratif de l'Isère, préface de André Vallini, 2005 ; Patrimoine narratif des Hautes-Alpes, préface de Pierre-Yves Playoust, 2006 ; Patrimoine narratif de la Drôme, préface de Jacques Le Goff, 2007 ; Patrimoine narratif

de la Savoie, préface de Claude Lecouteux, 2009 ; Patrimoine de la Haute-Savoie, préface de Nicole Belmont, 2010.

Joisten (Alice.) et Abry (Christian) - *Etres fantastiques des Alpes,* éditions Entente, Paris ; 1995 - « Etres fantastiques conducteurs de coulées dans les Alpes. Du hasard et de la nécessité des spéculations dans la narration », *Le Monde Alpin et Rhodanien,* 1995, pp 39-66 - « La servante punie pour avoir touché à la part de l'esprit domestique. Un récit-type pour un espace social », in *Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'Etudes Franco-provençales. Les êtres imaginaires dans les récits des Alpes. Région autonome de la Vallée d'Aoste. Assessorat de l'Instruction Publique. Bureau Régional pour l'Ethnologie et la Linguistique, pp. 57-79,* décembre 1996 - « Les croquemitaines en Dauphiné et Savoie : l'enquête Charles Joisten, *Faire peur et éduquer, Monde Alpin et Rhodanien,* 1998

Joisten (Alice) et Chanaud (Robert) - « Le Loup-garou dans les Alpes Françaises ou les degrés du fantastique » in *Des fauves dans nos campagnes. Légendes, rumeurs et apparitions*, pp. 115-130, Paris, Imago, 1992.

Laplantine (François) - *La description ethnographique,* Nathan Université, 2000, pp. 7-25.

Lecouteux (Claude) - « Aspects mythiques de la montagne au Moyen Age », in *Croyances, récits et pratiques de traditions. Mélanges Charles Joisten (1936-1981), Le Monde Alpin et Rhodanien,* 1-4, pp. 43 à 54 - *Elle courait le garou. Lycanthropes, homme-ours, hommes-tigres. Une anthologie.* Textes réunis, présentés et annotés par Claude Lecouteux, José Corti, 2008 - Préface, C. Joisten, *Etres fantastiques des Alpes. Patrimoine narratif de la Savoie*, Musée Dauphinois, 2009, pp. 1-15.

Le Monde Alpin et Rhodanien *(revue d'ethnologie française,* Grenoble*)* - *Croyances, récits et pratiques de tradition. Mélanges Charles Joisten (1936-1981),* 1982 - « « Secte » et « synagogue » dans les Alpes Françaises : récits du sabbat » in « *Etres fantastiques dans les Alpes. Recueil d'études et de documents en mémoire de Charles Joisten (1936-1981) »,* pp. 183-251, 1-4, 1992 (Ch. Abry et A. Joisten, commentaires de Robert Chanaud, Jacques Berlioz, Jacques Le Goff, Nicole Belmont, Claude Lecouteux, Christian Abry et Alice Joisten, Donatien Laurent, Philippe Joutard, Jean-Claude Schmitt), 1995 - *Les croquemitaines. Faire peur et éduquer,* 2-4, 1998.

Pelën (Jean-Noël) - « La Recherche sur les ethnotextes. Notes sur un cheminement », Université de Provence-CNRS, pp. 709-726.- « La voix du récit », *in* « Voix des Alpes du Nord, p. 26. CD édité par le C.M.T.R.A., atlas sonore en Rhône-Alpes n° 21, collection Patrimoines musicaux.

Pelën (J.-N.) et Martel (C.) - « La notion d'ethnotexte », in « Les voies de la parole - ethnotexte et littérature orale, approches critiques », *Les Cahiers de Salagon,* 1 , Université de Provence, 1992.
Cfes (P. Chabert, « Ethnotextes, La conscience de l'espace. L'exemple d'un conte », *AFAS*, n° 22, printemps-été 2002).

Philippot (Lidia) - « Du serpent à la fée », *Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du centre d'études provençales. Les êtres imaginaires dans les récits des Alpes,* Région Autonome de la Vallée d'Aoste - Assessorat

de l'Instruction publique, *Bureau régional pour l'ethnologie et la linguistique,* 1996, pp. 111-121.

Pruvost (Jean) - *Le loup,* préface de Henriette Walter, Honoré Champion, 2010.

Röhrich (Lutz) - « Le monde surnaturel dans les légendes alpines », Le Monde Alpin et Rhodanien, *Le Monde Alpin et Rhodanien,* 1-4, 1982, pp. 25-34.

Schüle (Rose.-Claire) - « La peur à la montagne », in *116ème Congrès national des Sociétés savantes, Chambéry, Ethnologie,* pp. 65-74, 1991 - « Je l'ai vu de mes yeux », Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du centre d'études provençales. Les êtres imaginaires dans les récits des Alpes, Région Autonome de la Vallée d'Aoste - Assessorat de l'Instruction publique, *Bureau régional pour l'ethnologie et la linguistique, 1996, pp. 123-131.*

Sébillot (Paul) - *Le Folklore de France,* Paris, Maisonneuve et Larose, 1ère édition 1904-1907, Maisonneuve et Larose, 1968 ; et Imago, 1998.

Servier (Jean) - « La magie », *Que Sais-je ?*, PUF, 1993.

Seignolle (Claude) - *Contes du Périgord. Contes merveilleux et facétieux*, Maisonneuve et Larose, 1996 - *Contes, récits et légendes des pays de France*, éditions Omnibus - *Les évangiles du diable selon la croyance populaire. Le Grand et le Petit Albert »,* Bouquins, Robert Laffond, Paris, mars 1998 (édition établie par Francis Lacassin, collection dirigée par Guy Scholler).

Thompson (Stith) - *Motif-Index of Folk-Literature*, 1930.

Thiébaud (Jean-Marie) - « Le symbolisme des animaux.- 13. L'ours », *Gé-Magazine,* n° 129, p. 66 - « Le symbolisme des animaux.- 16. Le serpent et reptiles », *ibid.* n° 132, p. 43 - « Le symbolisme des animaux.- 31.- Le dragon », *ibid.*, n° 149.

Van Gennep (Arnold) - *Religion, Mœurs et Légendes, essais d'ethnographie et de linguistique,* Paris, Mercure de France, 1908-1914 (« Glanes de folklore savoyard et rectifications ») - *La formation des légendes,* Paris, Ernest Flammarion, 1922 - « Le cycle des Douze Jours (Noël - Premier de l'An - Rois) dans les coutumes et croyances populaires de la Savoie par A. Van Gennep », (chap. X. « Légendes » ; pp. 40-46), in Extrait de la revue de *l'Institut de Sociologie Solvay,* janvier-mars 1927, Imprimerie Scientifique et Littéraire, Bruxelles - *Le folklore préhistorique de l'ancienne Savoie* (départements de la Haute-Savoie et de la Savoie), corpus du folklore préhistorique, publié par les soins de P. Saintyves, pp. 302-387 (tiré à part, Imprimerie de Jouve, 1934, pp. 303-387) - *La Savoie* (groupement de différentes études sur la Savoie), Editions Curandéra, Voreppe, 1991 - *Les rites de passages*, Emile Nourry , 1909 - Articles parus dans *Le Savoyard de Paris*, publiés dans *La Savoie*, Curandéra, Voreppe, 1991 - *Manuel de Folklore français contemporain, Picard (plusieurs volumes),* et rééditions R. Laffond, 1999 (plusieurs volumes).

S. H.

COMPLÉMENTS de M^me^ Lina Coudray-Vivet-Gros

Lina Coudray-Vivet-Gros est intervenue à la fin de la communication. Le président de l'Académie a souhaité la mention de cette intervention.
« […] Vous avez, de cette langue orale, utilisé avec talent le rôle essentiel de langue véhiculaire qui est de « transmettre » pour faire perdurer, ce qui nous a donné ce soir le plaisir de voir revivre les « ogres » et les « enchanteurs » de nos contes de veillées d'autrefois. Je me demande (et c'est donc le sujet de la question que je me permets de vous poser) si, avant de « transmettre », cette langue orale n'a pas elle-même « créé » - autrement dit, si ces personnages, ces récits de fictions ou de croyances que sont les contes et les légendes ne sont pas le pur produit de la multitude des patois qui constituent notre dialecte francoprovençal. Van Gennep parle de « Littérature populaire mouvante », Gaston Tuaillon de « Langue géographiquement variable ». Plus simplement nous dirons : « autant de villages, autant de patois, semblables par leur qualité d'intercompréhension et pourtant si différents que parfois l'on s'y perd et nous évoquerons des conteurs qui ne content (et n'écriront plus tard) que dans leur propre patois, celui de leur village (surtout pas celui du voisin dont ils ont la fâcheuse habitude de se gausser) ». Ainsi chaque village se ferme sur lui-même, crée son monde imaginaire qu'il garde plus ou moins jalousement en construisant lui-même ses personnages fantastiques, dans son langage, à l'image de ses habitants, de ses us et coutumes. La *Naroua* n'appartient qu'à Tignes avec sa *pyôta dè boué* (*sa patte de bœuf*) pour bastonner la dentellière qui enfreint le repos dominical ; à Montvalezan et Séez, villages de tisserands et de filatures, *foulâte* et *folatoün*, suivant leurs humeurs, brouillent les *fils* des métiers ou terminent en secret la toile de la pauvre veuve et de son orphelin ; *le dragoün dè la kousha* (*le dragon-vouivre de la Côte*) n'existe que par le grondement de l'Isère sous La-Côte-d'Aime et le *Bourgui* de Macôt (un ogre s'il en fut !) personne hors les murs ne connaît même son nom. Ainsi les villages de nos vallées alpines ont chacun leurs Diables familiers et leurs conteurs et créateurs de mythes à la manière des *Tapalangot* de Saint-Paul-sur/Isère ou des *Djan Lorin* de Saint-Laurent-de-la-Côte. Il se peut, comme vous l'avez dit, qu'un conteur plus savant ait entendu quelque variante de « récits ou de contes-types » extérieurs au pays. C'est ainsi, selon Van Gennep, que des *korrigans* bretons investissent une *pierre aux fées,* classée dolmen Haut-Savoyard. Ceci justifie la question très pertinente posée par Bernard Demotz, notre Président florimontan : « Y aurait-il pas des *Elfes* dans ces vallées enchantées ? ». On peut lui suggérer que les *Elfes* alpins (à l'image de ces génies de l'air de la mythologie scandinave qui avaient, selon Maurois, l'étonnant pouvoir de s'évanouir dans les airs) peuvent être les *Bourte dè la Snagôga* (*les vilains de la synagogue*) qui tourbillonnent autour du clocher en hurlant dans le vent d'est du col du Petit-Saint-Bernard, mais aussi que *Elfes*, *Korrigans et Farfadets* venus d'ailleurs sont proches de ceux qui portent chez nous le nom de « petits lutins domestiques » : les *sarvaète, shèrvan, sharvan, foulâte, folatoûn, matrikôte*… et j'en passe, que vous venez,

Stéphane, de si bien dénombrer. On peut avoir la chance de trouver encore leur origine patoise dans des formes grammaticales, lexicales ou ethnographiques. Un exemple : le *Sarvaète*, le lutin familier de Macôt, le village de mon enfance. En patois, *Sarvâ* est un verbe du très vieux patois (verbe de ce 1er groupe, héritier des verbes latins en are qui comporte en francoprovençal deux formes : a et è). *Sarvâ* signifie : « courir à grandes enjambées en sautant par-dessus les obstacles joyeusement, en s'amusant » - comportement qui signale notre *Sarvaète*, invisible mais qu'on entend sauter dans les greniers, par-dessus les toits, en claquant dans ses mains et en riant aux éclats, malin, joueur, facétieux comme ont la réputation de l'être les conscrits de Macôt. Un autre exemple : Les Fées, les si mal nommées ! Le patois ne connaît pas les fées de nos classiques « Contes de Fées » qu'elles soient « bonnes fées » ou « carabosses ». La marraine de Cendrillon n'a rien à voir avec « Lé Fé » (les brebis, par extension les moutons et même le troupeau de moutons) qui suivent « *la trèyi dè lè fé* » (*le couloir des moutons*) pour rejoindre leur alpage d'été. Van Gennep lui-même a convenu que nous ne parlions pas des mêmes fées. Les nôtres sont petites et si différentes ! Nos *fèyè, fâyè, fayâtè, fayôtè, foellonè*… et toutes celles que vous nous avez fait revivre ce soir, sont nées au village, de son patois, de la vie et des qualités et travers de ses habitants. *Lè fayôtè* de mon village dansent au clair de lune au *Prâ dè lè Fèyè* (*en fr. local :* au *Pré des Fèye*). Ce sont les rares qui se montrent. Elles dansent ou font semblant parce que *i sè gârdone* ! (*elles se gardent !*) comprenez : elles montent la garde et ensorcellent les contrebandiers qui vont « aux bois de lune » dans ce village de forêts où les gardes-forestiers ont toujours eu fort à faire. Elles sont belles et coquettes comme ont la réputation de l'être les filles de Macôt, donc *i sè krèpon pâ* ! *(elles se crèvent pas !)*… au travail ! C'est ce que disent lè *fâyè* de la vallée voisine. Elles, ce sont des modèles de petites bonnes femmes, travailleuses, industrieuses : elles ont appris aux montagnards à faire le beurre, le fromage et à gérer la vie pastorale. De plus, elles sont vertueuses ! Mais tant de qualités se paient : elles sont maigres, torses et poilues ! Querelles de clochers (à l'infini !) qui prennent tout leur sel dans l'art du conteur, les sonorités et les mouvances d'une langue orale parfaitement maîtrisée. Il m'est donc apparu au cours de cette soirée, à mesure que se révélait la richesse de votre documentation, que ces patois si spécifiques, jaloux d'eux-mêmes et de leurs voisins, si ancrés dans leurs territoires respectifs, avaient sans doute contribué à créer, sur place, ce peuple imaginaire qui ensorcela nos vallées alpines et enchanta les veillées d'autrefois… et la « biglosse » (diglosse autant qu'on peut l'être !) que je suis demeurée… ».

Réponse.- La question est de savoir si les langages dialectaux auraient créé ces personnages, fictions et croyances présents dans nos récits. Nos langages dialectaux n'en sont pas à l'origine et nos récits (*contes* ou *récits légendaires*) ne peuvent en être un « pur produit ». En littérature orale, il n'existe pas de « pur » produit car un tout se compose de sédiments multiples qui ont voyagé

depuis… Le plus souvent, ce sont des expériences et des personnages connus ailleurs (avec des physionomies variables ou désignés sous d'autres noms, voire des variantes d'un nom général). Le langage dialectal (ou patois) ne fait que donner un nom « nouveau » à une notion « universelle » déjà connue. Le contexte social (métier, espace social…) dans lequel l'histoire se passe est « savoyard », « auvergnat » ou « breton», mais l'aventure reste la même dans sa structure (cf. la notion de récit-type). L'invention ou création « locale » ne s'établirait alors que sur des aspects géographiques et sociaux propres à chaque territoire, là où l'environnement et le cadre de vie diffèrent, mais aussi le passé historique. D'où la variabilité, l'absence, la persistance de tel ou tel thème narratif. Les inventions « locales » se trouveraient dans la représentation mentale, l'intégration topographique et sociale qu'un village ou un homme en fait. Dire qu'un village a crée son propre monde imaginaire est à nuancer car il a surtout adapté un socle commun à bien d'autres communautés et régions, au milieu qui lui ressemble, avec sa manière de parler et de replacer le protagoniste dans son *topos*. L'originalité locale s'est modelée sur ce socle commun à qui elle doit une quintessence de départ. La littérature orale, dans tous ses domaines narratifs, reproduit plus qu'elle n'invente, malgré les mutations historiques/sociales et caractères propres à chaque territoire, elle repose sur une nature « permanente ». Assurément, elle conforte l'identité d'un lieu, met en forme une tradition selon un protocole propre à chaque groupe humain, mais en se référant à un fonds culturel ou un noyau narratif commun qui s'étend à toute l'Europe, voire davantage. Lorsque des petits détails narratifs sont similaires à d'autres présents dans une collecte « extra-alpine », on ne peut que croire à l'existence d'un fonds commun narratif étendu au-delà des frontières « politiques ». Les récits et motifs « types » sont là pour le prouver, même si l'on en note d'autres de couleur « bretonne », « savoyarde » ou « auvergnate »… La *Naroua* est tignarde… à l'échelle savoyarde, mais fait partie, par sa fonction, à un type de personnages fantastiques répertorié sur un territoire qui dépasse les frontières de Tignes. L'invention locale repose seulement sur le fait d'avoir intégré dans une originalité locale (les dentelières de Tignes) un être fantastique à manifestation périodique ou un être qui veille au respect de ne pas travailler après minuit. Des villages peuvent avoir des « diables familiers », mais ces diables interfèrent avec d'autres personnages repérés ici ou ailleurs. Le récit oral est donc imprégné des couleurs et valeurs de son village, mais fixé sur un noyau narratif collectif, qui plus est, pose des questions communes à toute société humaine. Il est également difficile de souscrire à l'idée de villages fermés sur eux-mêmes car au contraire, en pays montagneux, on a constaté un colportage et un échange d'idées et de techniques, une transmission de savoirs extérieurs, favorisés par les cols. Quant à *Djan Lorin*, il ne s'agit pas d'un personnage fantastique mais bien celui d'un cycle de *contes facétieux* : il est ce niais connu dans toute la culture populaire française, une sorte de « Jean le sot » utilisé pour caricaturer la bêtise du village voisin. La seule invention « locale » ne réside pas dans son action (connue dans de nombreux

contes-types « universels »), mais à travers quelques détails liés à son village de Saint-Laurent-de-La-Côte, voire dans son nom prédestiné de « Laurent », Saint-Laurent étant le patron de la paroisse. La marraine de Cendrillon ne peut être comparée aux fées de nos récits, car le personnage dépend du domaine du *conte* et non du *récit de croyance*. Les fées de Perrault ou de M^me^ d'Aulnoy ne sont effectivement pas celles présentées dans nos *récits de croyance*, d'autant plus qu'elles ne sont même pas les « véritables » fées du peuple, mais des inventions « littéraires » d'auteurs qui considéraient les histoires populaires trop frustres et peu conformes à la « mode de salon »… Ce n'est pas dans nos « classiques Contes de Fées » qu'il faut chercher nos fées, mais parmi les êtres sauvages et dans toute une phénoménologie de certains peuples historiques (Sarrasins, entre autres). Certes, les fées celtiques ne sont pas les fées alpines, mais on peut aussi trouver les nôtres à travers d'autres êtres fantastiques, qui en seraient des « sosies » sans le nom qu'on leur connaît. La présence de génies autour des pierres anciennes, la petitesse et la nature poilue de certains êtres fantastiques dotés de pouvoirs… restent des notions qui ne sont pas plus savoyardes que bretonnes… mais ont traversé les frontières. Le terme dialectal (*sarvaète, bourgui*…) est original au point de vue local, mais le sens qu'on lui donne ne fait qu'exprimer une nature psychologique et comportemental d'un être fantastique connu ailleurs sous un autre nom (*sarvaète* fait certainement moins allusion à l'attitude facétieuse des conscrits de Macôt qu'à celui de l'Esprit domestique, connu partout). La pilosité des fées n'est pas une malédiction : les observations ethnographiques montrent qu'il s'agit d'une représentation « mythique » universelle. Les fées ne sont pas « nées au village », elles s'y sont intégrées à partir d'un fonds culturel étendu sur une aire géographique vaste. Certes, elles ont à faire avec la société humaine du « conteur », avec son cadre de vie, mais les travers psychologiques des fées sont ceux de l'espèce humaine tout entière, plutôt qu'exclusivement ceux des autochtones. Dans les Alpes, la question ethno-linguistique à propos des fées et des brebis ouvre une autre discussion (cf. thèse de doctorat d'Hubert Bessat, 2002, partie 51. Fées/faye, pp. 90-95). Lorsqu' A. Van Gennep parle de *littérature populaire mouvante,* il ne parle pas de langages dialectaux, mais bien de littérature orale. Enfin, que faut-il comprendre à travers la remarque rapportée par A. Van Gennep sur l'interprétation de « korrigans » (1991, p. 364) ? Sa remarque suit la logique de son raisonnement « ethnologique » qui s'en prend au XIX^e^ siècle romantique : A. Van Gennep souligne le danger « intellectuel » des littérateurs du XIX^e^ siècle qui n'avaient aucune méthode ethnographique et ont réécrit telle histoire locale à leur manière, avec des félibriges superflus, pour finalement trahir l'esprit de celui ou la société qui l'a véhiculée avec ses mots et images. En voulant imiter des grands auteurs ou faire du romanesque, on finit par utiliser des termes tels que « korrigans », terme qui n'appartient pas au registre dialectal de Haute-Savoie. Si l'on invente ou fabrique ce qui n'est pas, comment peut-on étudier ce qui est ? Le terme de « mythe » est aussi sujet à discussion car il désigne des récits qui ne sont ni nos *récits de croyance*, ni nos *contes*. Qu'ils détiennent

une teneur « mythique », certes, mais ils ne peuvent être affublés du titre de « mythe ». Voilà les quelques remarques en réponse à la question posée par Lina Coudray à qui je témoigne toute mon amitié. Son travail de collectage est très louable, d'un intérêt capital non seulement pour la littérature orale mais aussi pour l'ethno-linguistique, et il mériterait une grande attention.

Lina COUDRAY-VIVET-GROS

Un Florimontan hors norme : Gustave MAILLARD (1860-1891)

INTRODUCTION

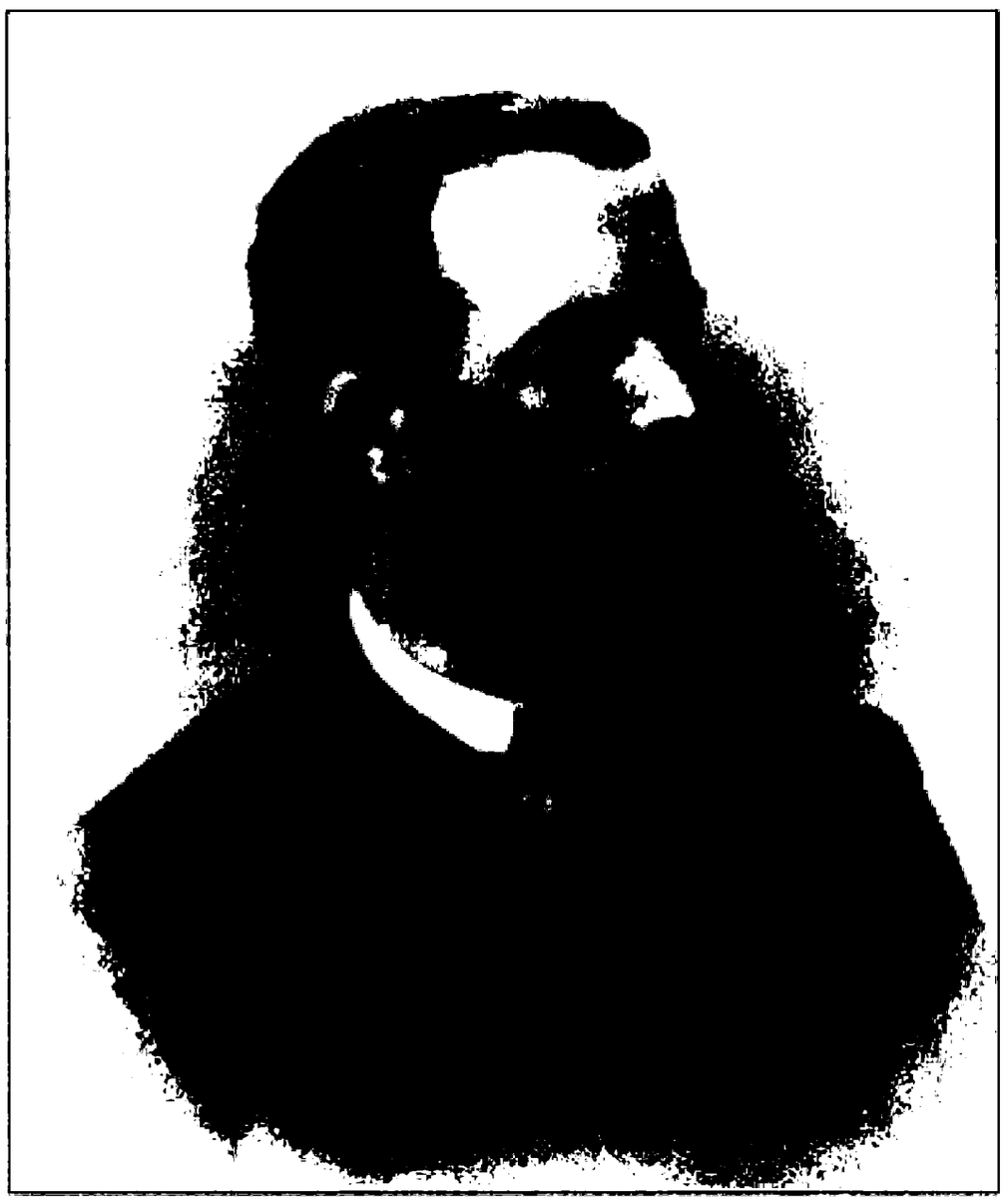


Fig. 1 - Portrait de Gustave Maillard vers 1890
(Archives de l'Académie florimontane)

Il est des hommes au destin singulier. Par les dons exceptionnels qu'ils ont reçus, ils semblent promis à une brillante carrière et à la célébrité. Mais arrachés trop tôt à la vie par une mort prématurée, ils ne peuvent donner la pleine mesure de leurs talents et sombrent rapidement dans l'oubli.

Gustave Maillard était de ceux-là. Il n'a vécu que 31 ans et, durant ce court laps de temps, il a accompli un travail qui, tout en forçant l'admiration, reste largement méconnu. Né dans le canton de Vaud, tour à tour préparateur au musée géologique de Lausanne, thésard, puis assistant attaché aux collections paléontologiques du Polytechnicum de Zurich, il a passé les quatre dernières années de sa brève existence à Annecy où il occupait le poste de bibliothécaire et conservateur du musée municipal tout en collaborant, parallèlement, au lever de la carte géologique sur le territoire de la Haute-Savoie. La Florimontane a eu la bonne fortune de l'admettre dans son sein et même de lui confier les charges de secrétaire et de directeur de la *Revue savoisienne*.

C'est la carrière de ce Florimontan au parcours peu ordinaire que j'ai choisi de retracer ici. Après avoir donné quelques précisions sur les premières années de sa vie, passées en Suisse, je détaillerai les différentes facettes de l'activité étonnamment riche qu'il a déployée durant son séjour annécien.

.I - Une jeunesse suisse (1861-1887)

1. L'enfance et l'adolescence de Gustave Maillard (1861-1878)

Gustave Maillard est né le 29 janvier 1860 à Ollon, dans le canton de Vaud. Son père, Gabriel-Frédéric Maillard, était professeur à l'école normale de Lausanne. Sa mère, née Rodolphine Ambresin devait diriger seule l'éducation de Gustave et de son frère cadet. Ce dernier suivra les traces de son père en devenant à son tour professeur à Montreux.

Située entre Bex et Aigle, en rive droite du Rhône, la commune d'Ollon est l'une des plus grandes en superficie de son canton [1]. Ses limites s'étendent en effet des rives du fleuve jusqu'aux Diablerets. Depuis ses hauteurs, la vue embrasse la plaine alluviale du Rhône, les Alpes vaudoises, les Dents du Midi, le Val d'Illiez et les montagnes du Chablais. De l'un de ses hameaux, Saint-Triphon, bâti sur un groupe de collines calcaires isolées au milieu de la plaine, on jouit d'un coup d'œil sur le lac Léman, les coteaux de Lavaux et, par-delà Vevey et Lausanne, jusqu'à la lointaine chaîne du Jura.

La contemplation de ces panoramas grandioses a sans doute contribué à développer très tôt l'amour des montagnes chez Gustave Maillard et probablement aussi, plus tard, l'envie de déchiffrer leur structure. Après des études primaires à Ollon (qui comptait alors pas moins de quatre écoles primaires), l'adolescent, qui montre de bonnes dispositions pour les études, poursuit sa scolarité au collège cantonal de Vevey, puis au gymnase (lycée) de Lausanne où il obtient son baccalauréat ès-lettres. Dans la foulée, il entre à la faculté des sciences de l'Académie où il suit les cours de géologie d'Eugène Renevier (1831-1906) qui éveillent chez lui un vif intérêt pour cette discipline. Il en sort en 1878, à l'âge de 18 ans, muni de son baccalauréat ès-sciences.

Mais le décès de son père, qui survient au même moment, l'oblige à modifier ses projets. Conscient du rôle de chef de famille qu'il doit désormais remplir auprès de sa mère, Maillard interrompt ses études pour prendre en charge l'éducation de son frère cadet.

2. La vocation de géologue (1878-1887)

Gustave Maillard décide de faire part de sa situation à Renevier et lui demande de l'employer, même sans rémunération, au musée géologique de Lausanne (alors installé dans les bâtiments de l'ancien évêché). Il y entre d'abord comme bénévole, puis devient, dans le courant de l'année, préparateur

---

(1) Une *Notice sur Ollon* publiée en 1870 indique qu'en 1860, cette commune comptait 3 054 habitants. Le rédacteur de cette brochure est un dénommé F. Maillard qui semble bien être le père de Gustave (la quatrième de couverture mentionne en effet deux ouvrages didactiques du même auteur, ce qui est assez en accord avec la profession exercée par Gabriel-Frédéric Maillard).

en titre. Il restera trois ans à ce poste qu'il occupera, aux dires de Renevier lui-même, avec zèle et compétence. Dans le même temps, Maillard est reçu membre de la Société vaudoise des Sciences naturelles et publie dans le bulletin de cette association ses deux premiers travaux géologiques, consacrés à l'étude de la molasse des environs de Lausanne [2]. Il devient peu après éditeur de ce périodique dont il fait paraître le volume XVII.

En juin 1881 se tient à Bologne le second Congrès géologique international. Le comité organisateur a ouvert un concours portant sur la résolution pratique de la question de l'unification des figurés géologiques. À l'instigation de Renevier (promu vice-président du Congrès), Maillard pose sa candidature et rédige un mémoire de 110 pages et 18 planches [3]. Le prix n'est attribué à aucun des concurrents, mais Maillard obtient un 3^{e} accessit d'un montant de 800 F (il est devancé par le géologue suisse Albert Heim et par le géologue russe Alexandre Karpinsky).

Cette même année, Maillard obtient un congé pour reprendre ses études universitaires dans l'optique d'accéder au grade de docteur ès-sciences. À cet effet, il effectue un séjour à l'université de Wurtzbourg (Bavière) où il s'emploie à étudier les mollusques terrestres et d'eau douce pendant quatre semestres sous la direction de Fridolin von Sandberger (1826-1898) afin de pouvoir décrire par la suite ceux de la molasse

En 1883, Maillard est de retour en Suisse pour préparer son doctorat sous la direction d'Albert Heim (1849-1937), professeur à l'École polytechnique de Zurich. Ce dernier lui confie un sujet de thèse portant, non pas sur la molasse, mais sur une formation d'eau douce : le Purbeckien du Jura. Maillard étudie donc les dépôts lacustres qui caractérisent cet étage géologique et retrace les limites du lac qui devait s'étendre, selon lui, de Bienne en Suisse jusqu'à Yenne en Savoie [4]. Il est reçu docteur de l'université de Zurich le 1er mars 1884. Heim, qui apprécie son jeune thésard et souhaite le garder auprès de lui, le nomme assistant attaché aux collections paléontologiques du Polytechnicum [5]. Le sujet de sa thèse est aussi pour Maillard le point de départ d'une série de travaux sur le Purbeckien du Jura qui le conduisent à participer, en tant qu'invité étranger, à la réunion extraordinaire de la Société géologique de France qui se tient dans le Jura méridional du 23 août au 1er septembre 1885. La session est présidée par Marcel Bertrand (1847-1907)[6] et Maillard

---

(2) *Bull. Soc. vaud. Hist. nat.*, 1880, XVII, p. 32 et p. 81.
(3) Une version abrégée de ce mémoire est imprimée dans les Actes du Congrès (*Congrès géologique international. Compte rendu de la 2^{e} session, Bologne, 1881*. Fava et Garagnani, Bologne, 1881, p. 360-411, 2 pl. couleurs).
(4) *Étude sur l'étage purbeckien dans le Jura. Dissertation inaugurale*. Zurich, Zurcher et Furrer, 1884, 78 p.
(5) Maillard passera ainsi trois ans à classer les séries de ce musée, ce qui lui fournira la matière de deux publications sur les algues fossiles : Les Fucoïdes du Flysch *Arch. Sci. phy. nat.*, septembre 1886 ; et Considérations sur les fossiles décrits comme Algues. *Mémoires de la Société paléontologique suisse*. XIV, 1887, 40 p., 5 pl.
(6) Marcel Bertrand était alors l'étoile montante de la géologie française. Entré à 20 ans à l'École polytechnique, passé ensuite par l'École des mines de Paris puis affecté comme ingénieur des mines à Vesoul, il était rattaché au service de la Carte géologique de la France depuis 1876. En 1886, il sera nommé professeur de géologie à l'École des mines, ce qui lancera sa carrière scientifique, laquelle débutera par la découverte des nappes de Provence en 1887 (nous en reparlerons plus loin). Pour en savoir plus sur la vie et de l'œuvre de Marcel Bertrand, voir DURAND-DELGA, 2010.

y intervient à trois reprises[7]. Dans son discours de clôture, le président ne manque d'ailleurs pas de rappeler que tous ont pu voir à l'œuvre « *M. Maillard partout où l'eau douce était signalée* »[8].

La participation de Maillard à cette réunion scientifique lui donne l'occasion de faire la connaissance de plusieurs géologues français : de Marcel Bertrand, bien sûr, mais aussi de Charles Lory (1823-1889), de Dieudonné Hollande (1845-1921) et de Louis Pillet (1814-1895), tous géologues alpins de renom[9]. Le fait n'est pas anodin car c'est grâce à l'une de ces nouvelles relations que Maillard va trouver le moyen de se rapprocher des Alpes si chères à son cœur et de se lancer, enfin, dans l'étude de leur constitution géologique.

II - Annécien d'adoption (1887-1891)

1. La nomination à Annecy

Début 1887, Gustave Maillard apprend par Louis Pillet que le poste de conservateur du musée et bibliothécaire de la ville d'Annecy est vacant. L'emploi offre un certain nombre d'avantages car s'il est modestement rémunéré (3 000 francs par an), il laisse beaucoup de temps libre, notamment l'été[10] ; mais surtout, Maillard y voit l'occasion de concrétiser le désir qu'il a d'orienter ses recherches vers la géologie alpine. Il pose donc sa candidature dans le courant du mois de mars[11].

La commission chargée de recruter un nouveau titulaire pour le poste avait été constituée en 1886[12], à la mort de Léon Charpy qui l'occupait alors. Mais aucun des postulants qui s'étaient présentés ne réunissait les qualités nécessaires pour remplir convenablement la double fonction de bibliothécaire et de conservateur du musée, ce qui avait conduit la commission à étendre ses recherches « *non seulement en France, mais encore dans la région voisine qui a une grande analogie avec la nôtre au point de vue de sa constitution géologique, de sa faune et de sa flore*[13] ». Le 25 mars, à l'unanimité, elle choisit Gustave Maillard, considérant que sa candidature est « *une bonne*

---

(7) *Bull. Soc. géol. Fr.*, (3), 13, (1886), p. 844-848 (lecture d'une *Note sur le Purbeckien du Jura*) ; p.852-860 (observations sur les *plissements secondaires du Valanginien du Val de Fier*) et p. 863 (renseignements complémentaires sur les *fossiles du Purbeckien de la région d'Yenne*). Les dernières pages du compte rendu de la réunion extraordinaire (p. 890-894) contiennent en outre une mise au point de Maillard sur la question du parallélisme du faciès du Purbeckien du Jura avec les dépôts d'autres régions et surtout sur celle de ses équivalents alpins (*Note sur le Purbeckien de la cluse de Chaille, entre le Pont de Beauvoisin et les Echelles-sur-Guiers*).

(8) *Ibid.*, p. 874.

(9) Charles Lory avait toutefois fait ses premières armes dans le Jura où il avait été le premier à signaler les marnes à fossiles lacustres du Purbeckien (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 14 octobre 1849). Cela faisait déjà un point commun entre lui et Gustave Maillard.

(10) Le poste avait été occupé précédemment par Gabriel de Mortillet (de 1854 à 1857) qui avait pu ainsi mettre à profit les mois d'été pour entreprendre, bien avant Maillard, des recherches géologiques dans les Alpes de Savoie.

(11) Archives municipales d'Annecy, 2R/9 : nomination de M. Maillard..

(12) *Ibid.* La commission était présidée par Camille Dunant, maire-adjoint, et comprenait trois conseillers municipaux (Carron, Machard et Serand), le député et vice-président de la Société florimontane (Jules Philippe) ainsi qu'un autre Florimontan (Thonion).

(13) *Ibid.*

fortune pour la ville d'Annecy » car, outre les titres scientifiques dont il peut se prévaloir, « *il parle l'anglais, l'allemand et comprend l'italien, ce qui est très utile pour les échanges et la réception des étrangers au musée dans une ville où personne ne connaît sérieusement une langue étrangère* [...]. *On ne saurait se dissimuler*, ajoute-t-elle afin de justifier le choix d'un candidat étranger, *qu'il serait impossible de trouver dans une grande ville de France un homme ayant l'instruction scientifique et l'expérience de Mr Maillard, qui veuille se contenter d'un traitement inférieur à 3 000 francs*, [...] *qui consente à distribuer lui-même les volumes aux lecteurs sans être aidé par un auxiliaire, à surveiller et à soigner lui-même les collections du musée.* [...] *Il est de la plus grande importance*, conclut-elle, *de ne pas laisser échapper l'heureuse occasion qui se présente*[14] ».

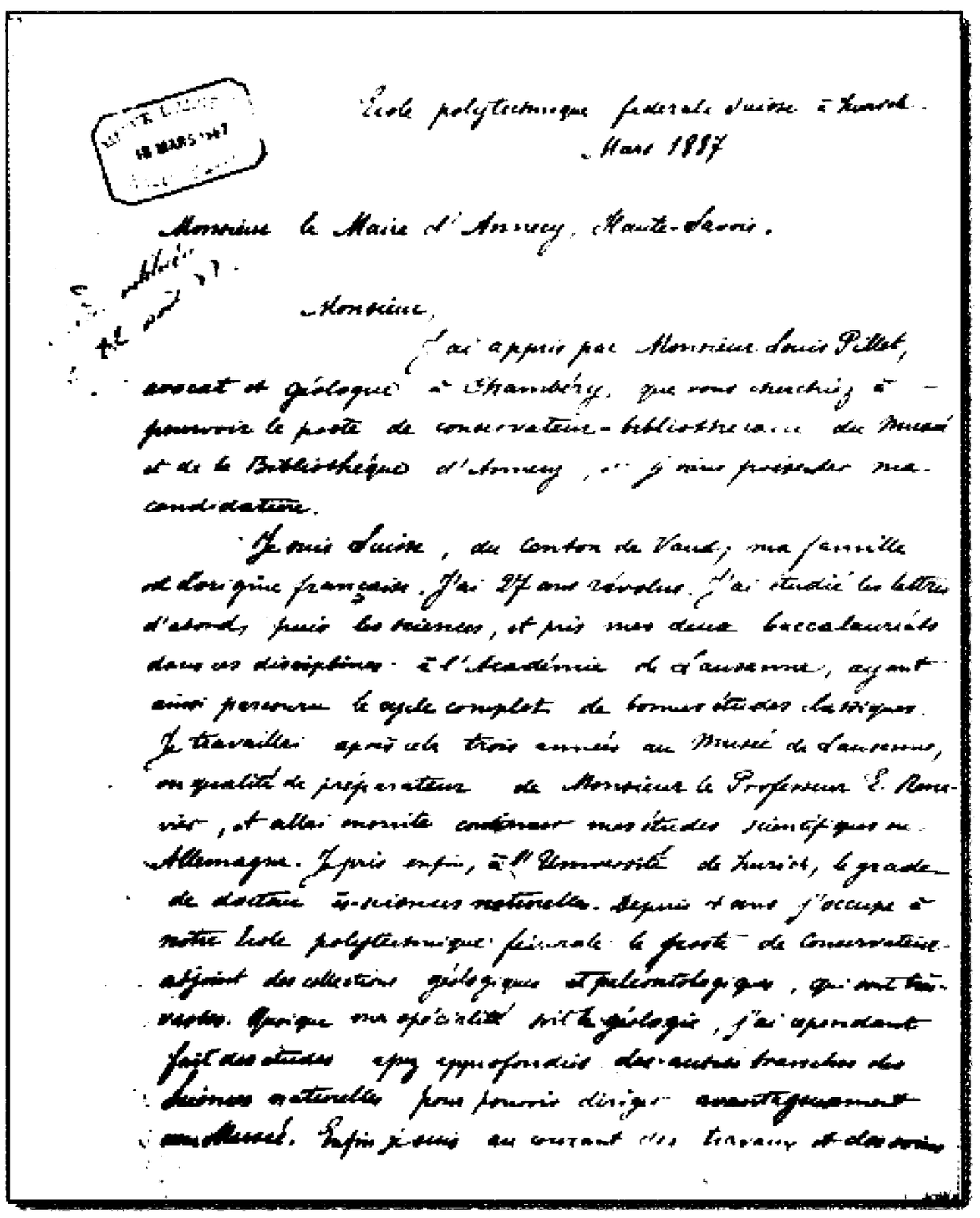


Fig. 2 - Lettre de candidature de Gustave Maillard pour le poste de bibliothécaire et conservateur du musée d'Annecy (*Archives municipales d'Annecy, 2R5/11*).

(14) *Ibid.* Pour mieux faire accepter le choix d'un candidat de nationalité suisse, la commission fait observer (en arrangeant un peu les faits) que « *tous les titulaires de la place dont* [il] *s'agit, sauf un, ont été pris dans la Suisse romande. Mr Coppier était un élève de Candolle ; Mr de Mortillet s'occupait de science à Genève lorsqu'il a été proposé conservateur du musée d'Annecy ; Mr Ducret était Neuchâtelois ; Mr Revon habitait Genève où il avait fait toutes ses études sous la direction de MM. Renevier et Triboulet, professeurs à Lausanne et à Neuchâtel* ». Par conséquent, nommer Maillard ne ferait que perpétuer une tradition déjà longue.

Le maire Grivaz entérinera le choix de la commission en nommant Gustave Maillard bibliothécaire et (provisoirement) conservateur du musée de la ville par arrêté municipal en date du 4 mai 1887[15].

2. Bibliothécaire et conservateur du musée municipal

Maillard prend officiellement ses fonctions à Annecy le 1er août 1887. Son arrivée est signalée courant septembre dans la presse locale[16]. L'hôtel de Ville (fig. 3), où il loge, héberge, outre l'administration communale (qui occupe une partie seulement du premier étage), la bibliothèque et le musée ainsi que l'appartement du conservateur (au deuxième étage) ; on y trouve aussi d'autres services administratifs comme le tribunal et le commissariat de police[17].

Sitôt installé, Maillard se met à l'ouvrage. Il réorganise la bibliothèque et se lance dans un travail fastidieux, réclamé depuis longtemps mais qui avait rebuté jusqu'alors tous ses prédécesseurs, à savoir l'établissement de deux catalogues, l'un par ordre de matières, l'autre par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Une correspondance de Maillard en réponse à une demande de renseignements datée du 15 mars 1889 indique que la bibliothèque possédait alors 15 000 volumes environ, soit 5 000 numéros différents[18]. On imagine aisément l'ampleur de la tâche à laquelle s'était attelé le nouveau bibliothécaire ! Travail d'autant plus méritoire qu'à son arrivée, Maillard hérite de locaux exigus ne facilitant pas les manipulations requises par cette recension : « *Les 14 ou 15 mille volumes qui forment la bibliothèque publique sont installés dans une grande salle et dans un cabinet de lecture*, lit-on dans un rapport daté du mois de décembre 1887, *les murs de la grande salle sont couverts de rayons bondés de livres depuis le plancher jusqu'à la naissance de la voûte ;* […} *Le cabinet de lecture, allongé, étroit, mal éclairé par une seule fenêtre, ne possède qu'une armoire vitre complètement remplie par les livres classiques les plus souvent demandés.*[19] » Malgré les difficultés rencontrées par Maillard, « *La bonne tenue de la bibliothèque, un rapport remarquable sur les incunables lui méritèrent les éloges de M. le Ministre de l'instruction publique*, nous apprend Camille Dunant qui se souvient aussi de la compétence dont Maillard faisait preuve chaque fois qu'un lecteur lui réclamait un volume : « *il les a* […] *si souvent passés en revue et sa mémoire est si sûre que, sans*

---

(15) *Ibid.* La décision du maire semble avoir été précipitée par la réception d'une lettre de relance datée du 3 mai dans laquelle Maillard, sans nouvelles, demande une réponse rapide car d'autres propositions se présentent à lui. La nomination au poste de conservateur du musée ne sera effective qu'après ratification par le préfet de la Haute-Savoie.

(16) *Les Alpes* du dimanche 18 septembre 1887 ; *L'Industriel savoisien* du samedi 24 septembre 1887.

(17) RAYSSAC, 2005, p. 27. Le musée quittera l'hôtel de ville pour emménager au château d'Annecy en 1957. Quant à la bibliothèque municipale, elle est installée depuis 1981 dans les locaux du Centre Bonlieu.

(18) Archives municipales d'Annecy, 2R5/11. La même lettre mentionne l'existence de 14 incunables, d'une centaine de manuscrits, de belles éditions anciennes de Sophocle, Virgile, Plaute (grand folio, marges fraîches, gravures, 30 elzévirs).

(19) Archives municipales d'Annecy, 1 D4 (31)°, *Registre des délibérations du conseil municipal*, 8 juin 1887-1er juin 1889, séance du 22 décembre 1887.

le secours du catalogue, il sait la place que chaque ouvrage occupe, comme certains généraux de l'antiquité se rappelaient le nom et le rang de tous les soldats de son armée[20] ».

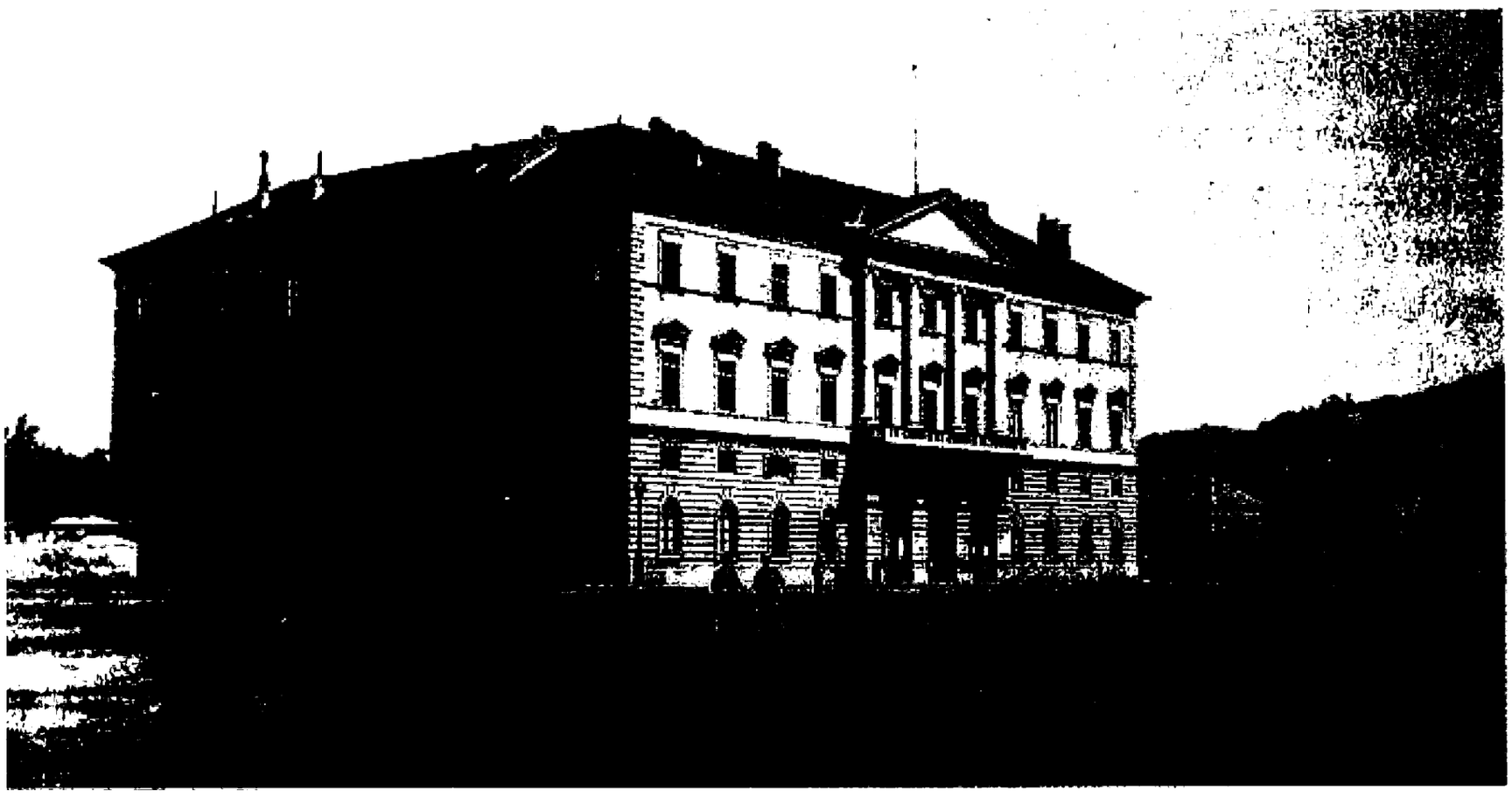


Fig. 3 - L'hôtel de ville d'Annecy vers 1890. Le second étage de cet imposant bâtiment (édifié de 1847 à 1854) abritait alors le musée et la bibliothèque ainsi que le logement de fonction du conservateur et bibliothécaire municipal (*Archives de l'Académie florimontane*).

En tant que conservateur, Maillard obtient la mise à sa disposition par le conseil municipal de trois nouvelles salles pour le musée [21], ce qui lui permet de donner plus d'ampleur aux collections exposées (histoire naturelle, archéologie, peinture). Cet agrandissement des locaux était devenu une nécessité absolue. Le rapport déjà cité indique en effet :

> Quant aux salles du musée, celles qui sont consacrées aux antiquités, à l'ethnographie, à l'histoire naturelle, à l'industrie sont combles ; l'encombrement est tel dans la plupart des salles qu'on a de la peine à circuler librement les jours d'ouverture, et à distinguer nettement les objets amoncelés dans les vitrines. Le défaut d'espace a obligé de rassembler dans une même chambre des objets n'appartenant pas à la même catégorie dans l'ordre général du classement : c'est ainsi que l'on trouve dans la salle du nord-est des antiquités lacustres, des autographes, des coquilles et des dessins [22] ».

---

(20) DUNANT, 1891, p. 111-112.

(21) LE ROUX, 1900, p. 88 (repris par PREMAT, 2009, p. 133) ; ROUCH-ZURCHER, 1998, p. 96. Lors de son installation dans les locaux de l'hôtel de ville, en 1854, le musée n'occupait que trois salles ; à la mort de Revon, ses collections se répartissaient dans dix salles ; aux trois nouvelles salles concédées à Maillard s'en ajouteront dix autres en 1899, à la suite des démarches entreprises par son successeur Marc Le Roux.

(22) Archives municipales d'Annecy, I D4 (31)°. Ce rapport a été lu par Camille Dunant au cours de la séance du conseil municipal d'Annecy du 22 décembre 1887. Il émanait d'une commission nommée lors de la séance du 19 novembre précédent, et c'est de là que vient une confusion : ROUCH-ZURCHER (1998, p. 93) reproduit un texte à peu près identique à celui que nous donnons ici en affirmant qu'il s'agit d'un rapport de Maillard daté du 19 novembre 1887 ; même écho dans PREMAT, 2009, p. 120.

Détail piquant, on apprend, toujours dans le même rapport, qu' « *Un savant professeur d'Académie, qui a été vice-président d'un Congrès scientifique international, signalait dernièrement dans une revue quelques-unes de nos collections à l'attention des visiteurs* [...] *mais il déplorait que le défaut d'emplacement nous obligeât d'enfouir dans des tiroirs, de reléguer dans un galetas des objets qui pourraient être exposés utilement aux yeux des visiteurs et des travailleurs* ». Or le savant en question n'est autre qu'Eugène Renevier, celui-là même qui fut – ainsi qu'on l'a vu – le mentor de Maillard en géologie, et la revue à laquelle il est fait allusion est la *Revue savoisienne* [23].

Dans une série d'articles publiés en février et mars 1890 par *La Savoie illustrée*, Maillard donne un aperçu – rédigé dans un style enjoué – des collections exposées dans les différentes salles du musée, ce qui permet de constater qu'à cette date, les recommandations du rapport de 1887 ont été – en partie du moins – suivies. Ainsi, la grande galerie où sont installées les *collections de Savoie* et vers laquelle les visiteurs se dirigent spontanément lorsqu'ils entrent dans le musée présente désormais, disposées contre les fenêtres, des collections des roches du Mont-Blanc [24]. Or, au nombre des lacunes pointées par les auteurs du rapport, figurait « *l'absence de plusieurs roches formant la constitution géologique du Mont-Blanc et que l'on trouve dans tous les Musés de la Suisse. Ce fait doit confirmer l'opinion dans l'esprit de certains voyageurs que le Mont-Blanc est décidément en Suisse* ». Maillard, qui était à la fois géologue et natif du canton de Vaud, ne pouvait décemment pas laisser perdurer pareille situation !

En collaboration avec Éloi Serand, Maillard propose par ailleurs de réunir « *en une petite exposition publique et temporaire* » des objets relatifs à la Révolution française, dont on fête le centenaire en 1889. À cet effet, il fait appel par voie de presse « *à toutes les personnes qui pourraient posséder ou conserver des objets appartenant à cette période* »[25]. L'exposition ouvre ses portes le dimanche 13 juin et plus de deux cents visiteurs accourent ce jour-là pour visiter « *la première salle déjà formée du Musée de la Révolution* »[26]. Celui-ci accueillera le public jusqu'au samedi 27 juillet, après quoi les personnes ayant prêté des objets seront invitées à venir les retirer[27].

---

(23) *Revue savoisienne*, 1885, p. 224-228. (qui attribue fautivement à Renevier le prénom de « L »). Dans ce rapport, Renevier relève notamment (p. 226) que « *L'histoire naturelle, particulièrement la minéralogie et la géologie sont incontestablement la partie du Musée qui est la moins développée* ». Ce constat ne pouvait qu'inciter le nouveau conservateur à étoffer davantage ces deux branches du savoir qu'il dominait très bien.
(24) *La Savoie illustrée* du 9 février 1890.
(25) *L'Industriel savoisien* du samedi 25 mai 1889.
(26) *Les Alpes* du jeudi 17 juin 1889. Cette première salle offrait à la vue du public « *outre la pierre de la Bastille, les carcans et les chaines provenant des anciennes prisons d'Annecy, les anciens drapeaux du Genevois qui figuraient autrefois à Notre-Dame et une très curieuse collection des uniformes de l'armée sarde avant 89* [...], *de nombreuses vitrines renfermant de précieux autographes se rapportant à la période révolutionnaire, des gravures, des médailles, des monnaies, des sceaux républicains d'Annecy et d'ailleurs* [...] *En fait d'armes, rien qu'une pique, la légendaire pique des sans-culottes* ». Mais « *Aucune poterie, aucune faïence au coq ou au triangle égalitaire* ».
(27) *L'Industriel savoisien* du samedi 27 juillet 1889.

3. Animateur de la vie intellectuelle locale

Maillard se mêle rapidement à la petite intelligentsia qui anime la vie culturelle annécienne. Trois mois après son arrivée, il entre à la Société florimontane, dont il devient en peu de temps l'un des piliers les plus actifs et les plus dévoués [28] : admis comme membre en décembre 1887 [29], il est nommé secrétaire adjoint en 1889 [30] puis, l'année suivante, secrétaire et directeur de la *Revue savoisienne*[31] dans laquelle il signe divers articles sur des sujets de géologie, mais aussi d'histoire et d'archéologie[32]. Les responsabilités qu'il assume au sein de la Société le poussent à prendre des initiatives qui bousculent quelque peu les habitudes des Florimontans. Ainsi, au début de l'année 1890, deux décisions sont prises sous son impulsion :

> 1° Le procès-verbal de chaque séance sera lu à la séance suivante avant d'être envoyé à l'impression. 2° La Revue savoisienne paraîtra désormais tous les deux mois, sauf à reculer encore le délai de publication, si les circonstances y obligent le directeur. La matière d'impression ne sera pas diminuée, et cela permettra de donner une plus grande place aux articles étendus [33].

De même, quelques mois plus tard, la Société annonce par voie de presse que pour réduire le stock de publications qui encombre les étagères de son local, elle propose à la vente les volumes de la *Revue savoisienne* encore disponibles au prix de 4 francs le volume annuel [34].

Maillard se soucie également de faire connaître sous son véritable jour son pays d'adoption à ses propres habitants. Dans cette optique, il expose à la Société florimontane, les 20 juin et 4 juillet 1888 [35], les grands traits de la géologie de la Haute-Savoie qu'il a commencé à étudier dans le cadre du lever de la feuille Annecy au 80 000^{e} (voir *infra*), Le contenu de ces causeries scientifiques, rédigé dès l'automne 1888, est publié dans la *Revue savoisienne* de 1889 (p. 25-40, 78-98 et 107-115) et imprimé à part sous la forme d'un petit volume intitulé *Notions élémentaires de géologie appliquées à la Haute-Savoie* [36] (fig. 4).

---

(28) L'intégration de Maillard dans ce cercle d'érudits fut facilitée non seulement par le fait que des Florimontans siégeaient dans la commission qui l'avait recruté (cf. *supra*), mais aussi parce que la Société florimontane tenait ses séances à l'hôtel de ville, au même étage que la bibliothèque, le musée et l'appartement du conservateur (PREMAT, 2009, p. 123). Il était d'ailleurs de tradition d'admettre le bibliothécaire et conservateur du musée à la Florimontane, et ni les prédécesseurs, ni les successeurs de Maillard à l'hôtel de ville n'ont dérogé à cette règle.
(29) *Revue savoisienne*, 1888, p. 5, séance du 30 novembre 1887.
(30) *Ibid*, 1889, P. V, séance du 12 décembre 1888.
(31) *Ibid.*, 1890, P. V, séance du 20 décembre 1889.
(32) PREMAT, 2009, p. 132, 655 et 657. On notera que ces activités de Maillard sont exactement les mêmes que celles qu'il avait exercées au sein de la Société vaudoise d'Histoire naturelle à l'époque où il résidait à Lausanne. La liste complète des articles de Maillard parus dans la *Revue savoisienne* se trouve dans la bibliographie du présent article.
(33) *Revue savoisienne*, 1890, p. 41, séance du 17 février 1890.
(34) *L'Industriel savoisien* du samedi 15 novembre 1890 ; *Les Alpes* du dimanche 16 novembre 1890.
(35) *Ibid.*, 1888, p. 242-243.
(36) Maillard projette aussi d'écrire, en collaboration avec un professeur du lycée d'Annecy nommé Ardaillan, une *Géographie de la Haute-Savoie* qui restera malheureusement inachevée. D'après RENEVIER (1892, p. VII), Maillard avait déjà rédigé trois sections de cet ouvrage : *Géologie*, *Orographie* et *Hydrographie*.

NOTIONS

DE

GÉOLOGIE ÉLÉMENTAIRE

APPLIQUÉES

A LA

HAUTE-SAVOIE

(FAUCIGNY & GENEVOIS)

PAR

Gustave MAILLARD

Conservateur du Musée d'Annecy,
Attaché au service de la Carte géologique de France.

ANNECY

IMPRIMERIE F. ABRY

1889

Fig. 4 - Les premières observations géologiques faites par Gustave Maillard en Haute-Savoie sont condensées dans ce volume, conçu avant tout comme un ouvrage de vulgarisation destiné faire découvrir son pays d'adoption à ses propres habitants.

Séduite par l'originalité du sujet traité par Maillard et par les qualités de pédagogue de ce dernier, la Florimontane voit là une occasion de renouer avec l'un des objectifs qu'elle s'était fixés au moment de sa renaissance, en 1851, à savoir l'éducation populaire à travers l'organisation de cours publics[37]. Elle propose donc à Maillard d'ouvrir, sous ses auspices, « *des cours publics pour populariser chez nous cette science qu'il a le talent de rendre accessible à tous par l'excellence de sa méthode et la clarté de son exposition* »[38]. Fort de ce parrainage, Maillard obtient du maire d'Annecy la mise à sa disposition du théâtre municipal ainsi que l'achat d'un appareil de projection « *à la lumière oxhydrique* », indispensable pour illustrer ses exposés et soutenir l'attention du public au moyen de vues de la région et des profils géologiques (qu'il dessinera de sa main sur des plaques de verre de 7 cm de côté).

Trois conférences sont ainsi programmées, Elles ont lieu les jeudis 20 février, 7 et 21 mars 1889 et sont annoncées dans la presse, qui en donne aussi des comptes rendus[39]. La lecture de ces derniers montre que Maillard a suivi en gros la trame de sa *Géologie appliquée à la Haute-Savoie*. Si l'on excepte quelques incidents techniques, inévitables dans ce genre de séance publique[40], le bilan dressé par les gazettes locales à l'issue des trois exposés est des plus élogieux :

> M. Maillard n'a parcouru la Haute-Savoie que pendant quelques jours de vacances, s'émerveillent *les Alpes* et *L'Industriel savoisien*, et déjà il en connaît à fond les collines, les montagnes, les vallées, les cols, les défilés ; il sait leur orographie, leur orientation, leurs noms, leur constitution intime, leur histoire jusqu'aux premiers âges du monde. On sent qu'il a étudié nos Alpes avec sympathie. Quand il en parle, sa parole coule abondante et limpide comme les eaux qui en descendent[41].

Seul bémol dans ce concert de louanges, la très catholique *Union savoisienne* se contente d'insérer un simple entrefilet – une fois le cycle de conférences achevé – dans lequel, tout en reconnaissant que « *M. Maillard a su éviter les questions délicates qui ne manquent jamais de surgir quand on traite un pareil sujet, telles que la durée des périodes géologiques, la présence de l'homme à tel ou tel étage de la formation de la terre, etc.* », elle lui reproche d'avoir dit, à propos d'éboulements survenus en 1602 et 1610 dans le Faucigny, que « *des processions furent aussitôt organisées «pour conjurer le malin esprit»* » ; aux yeux du périodique, c'était « *un mot de trop* »[42].

---

(37) Voir à ce sujet in PREMAT, 2009, le chapitre III intitulé « *L'éducation populaire et non une académie* » (p. 63-79).
(38) *Revue savoisienne*, 1888, p. 243.
(39) *L'Industriel savoisien* des samedis 23 février, 23 mars et 30 mars 1889 ; *Les Alpes* du dimanche 24 février, du jeudi 14 mars et du dimanche 31 mars 1889. Les comptes rendus les plus fournis sont ceux du journal *Les Alpes*. Cet organe républicain se faisant naturellement un devoir de participer, par ce biais, à l'éducation et à l'instruction publiques.
(40) Ainsi, on apprend que, dans la dernière conférence, « *tout a marché à souhait* [...] ; *les divers profils géologiques que M. Maillard avait dessinés pour ses démonstrations, ne se sont pas heurtés et déchirés, en descendant des frises du théâtre, comme cela est arrivé dans la seconde séance.* [...] *De leur côté, les auxiliaires du conférencier qui dirigeaient les rayons de la lumière oxhydrique, s'étaient familiarisés avec les caprices de l'oxygène et de l'hydrogène appelés à concourir, dans des proportions déterminées, à former la lumière* » (*L'Industriel savoisien* du samedi 30 mars 1889 ; *Les Alpes* du dimanche 31 mars 1889).
(41) *Ibid.*
(42) *L'Union savoisienne* du dimanche 24 mars 1889.

Pour illustrer concrètement l'enseignement magistral qu'il a dispensé dans ces sortes de cours publics, Maillard programme aussi des visites géologiques sur le terrain[43]. Mais celles-ci ne rencontrent pas le succès escompté, si bien que l'expérience n'est pas prolongée au-delà de la deuxième excursion. Ces sorties avaient pourtant été annoncées par voie de presse[44]. La première, fixée initialement au dimanche 19 mai, eut lieu le dimanche suivant avec au programme « *Vovray-Ste-Catherine, Puisots et si possible descente sur Sevrier* ». La seconde, prévue pour le dimanche 2 juin, avait pour objectif l'exploration de la rive orientale du lac : « *départ par le bateau de 6 heures, Roc de Chère, Saint-Germain, Talloires. Retour par un bateau de l'après-midi* » ; il était toutefois précisé que « *La course n'aura lieu que s'il y a au moins quatre participants outre le guide* », de sorte qu'il n'est pas certain qu'elle ait eu lieu. Dans le même ordre d'idées, Maillard dirigera en juillet 1890 une excursion géologique de neuf jours dans les vallées de Thônes et de Chamonix. Cette tournée était organisée spécialement pour les élèves de l'École des mineurs de Saint-Étienne ; on peut donc être assuré que, cette fois, le public fut nombreux et attentif[45].

Signalons pour finir qu'à l'instar d'autres géologues alpins, comme Charles Lory, Gustave Maillard était membre du Club alpin français[46]. La section locale d'Annecy l'avait même élu au poste de trésorier adjoint de son bureau. Le président de ce petit groupe d'Annéciens passionnés de montagne n'était autre que Camille Dunant et deux de ses membres, Joseph et Jules Serand, servirent de guides à Maillard lors de sa toute première course dans les montagnes de la région, le 14 septembre 1887. Il s'agissait d'une ascension du Parmelan[47]. Sacrifiant à la tradition, Maillard inscrivit à cette occasion les lignes suivantes sur le livre des voyageurs du chalet Dunant :

> Pour les naturalistes, j'indiquerai un beau gisement de néocomien au pied des rochers urgoniens du col de Perthuis ; au S.-O. du col, le pâturage est formé de gault très fossilifères *[sic]*, surtout sur le chemin qui mène au Parmelan.
> Les nombreux nodules siliceux que l'on trouve au pied N.-E. des châlets *[sic]* du Parmelan sont formés par des colonies d'animalcules maris, fossilisés et convertis en silice.

---

(43) C'est aussi le souhait de la Société florimontane ; après avoir fait le bilan des conférences données par Maillard, elle annonce, par la voix de son président, que « *des excursions géologiques auront lieu cet été* » (*Revue savoisienne*, 1889, p. 105, séance du 29 mars 1889).
(44) *L'Industriel savoisien* des samedis 18 mai, 25 mai et 1er juin 1889.
(45) *L'Industriel savoisien* du samedi 19 juillet 1890 ; *Les Alpes* du dimanche 20 juillet 1890.
(46) L'idéal affiché dans les statuts du C.A.F., à savoir « *faciliter et propager la connaissance exacte des montagnes de la France et des pays limitrophes* », ne pouvait qu'être partagé par les géologues alpins. Charles Lory n'affirmait-il d'ailleurs pas lui-même que « *les Alpes ne perdront rien de leur beauté pour qui sait démêler leur structure, pas plus que la vue du ciel ne perd de son attrait pour celui qui sait y voir autre chose qu'une voûte parsemée au hasard de points brillants* » ? (*Description géologique du Dauphiné*, p. 7). Signalons aussi que le CAF a prêté à Maillard des vues sur verre pour illustrer les conférences qu'il a données au théâtre d'Annecy.
(47) Archives de l'Académie florimontane, ms. n° 9474 : François et Joseph SERAND, *Nos promenades, excursions et ascensions*, vol 1, p. 40. Dans le compte rendu, très bref qu'il fait de cette course, Joseph Serand avoue ne pas en avoir conservé de souvenir bien précis, mais indique qu'un jeune anglais en pension chez le pasteur Noyer faisait aussi partie du groupe de randonneurs.

Les lapiaz sont dus à la dissolution inégale des roches calcaires où la neige séjourne longtemps et à tous les étages géologiques, à des conditions d'altitude et météorologiques favorables. Ceux du Parmelan sont les plus beaux parmi les nombreux exemples que j'ai vus et les plus étendus[48].

Ces considérations nous conduisent tout naturellement à aborder un autre aspect de l'activité de Maillard dans notre région, à savoir l'exploration géologique de la Haute-Savoie dans le cadre des levers de la carte géologique de la France à l'échelle du 80 000 e.

III - Le géologue alpin

1. Collaborateur du Service de la Carte géologique de la France

En 1887, l'année même où Maillard prend ses fonctions à Annecy, Auguste Michel-Lévy (1844-1911) succède à André-Eugène Jacquot à la tête du Service de la Carte géologique de la France. Soucieux d'accélérer les levers géologiques sur les fonds topographiques au 80 000e, le nouveau directeur multiplie le nombre des « collaborateurs extérieurs »[49]. C'est ainsi qu'il confie à Charles Lory, professeur à l'université de Grenoble, l'organisation générale des levers de la carte géologique dans les Alpes françaises.

Les coupures au 80 000e couvrant le territoire de la Savoie – province annexée à la France en 1860 – sont publiées par le Dépôt de la Guerre durant la décennie 1870-1880[50]. Celle d'Annecy (n°160 bis), englobe des secteurs extrêmement différents du point de vue géologique. L'étude de chacun de ces secteurs est confiée par Lory à un collaborateur choisi en fonction de ses compétences géologiques et c'est dans ce contexte que Gustave Maillard est recruté sitôt qu'il prend possession de son poste à Annecy. Il est ainsi conduit à travailler de concert avec les grandes figures de la géologie alpine du moment, qu'il connaît déjà pour la plupart.

La partie correspondant à l'extrémité méridionale du Chablais, au nord de la feuille d'Annecy, est attribuée à Auguste Jaccard (1833-1895), professeur à Neuchâtel et futur beau-père de Maillard (qui épousera sa fille Marie-

---

(48) *Les Alpes* du dimanche 18 septembre 1887 ; *L'Industriel savoisien* du samedi 24 septembre 1887. Ce passage de Maillard au Parmelan est rapporté par la presse parce qu'il lui fournit l'occasion d'annoncer aux Annéciens l'arrivée du nouveau bibliothécaire et conservateur du musée de leur ville (cf. *supra*, note 16).

(49) Le Service de la Carte géologique de la France avait été institué par décret impérial le 1er octobre 1868. L'objectif était de lever en dix ans la totalité des 268 coupures de la carte géologique au 80 000e. Dans les premières années, les travaux d'exécution relevaient des seuls ingénieurs des mines, ce qui ne permettait pas une progression rapide des levers. On se résolut donc à faire appel, à partir de 1876, à des « collaborateurs extérieurs » (MEDIONI, 2009, p. 207). DE LAUNAY (1914) précise à ce sujet que Michel-Lévy contribua « *à élargir fortement les cadres des collaborateurs pour réaliser un achèvement plus rapide qu'il jugeait désirable avant tout* » avant même d'être directeur du Service de la Carte.

(50) L'annexion de la province savoyarde avait contraint le Service du Dépôt de la Guerre à ajouter cinq nouvelles feuilles au tableau d'assemblage des coupures de la carte à l'échelle du 80 000e : les feuilles 160 bis (Annecy), 160 ter (Vallorcine), 169 bis (Albertville), 169 ter (Tignes) et 179 bis (Bonneval).

Sophie en août 1889). Gustave Maillard est chargé, quant à lui, non seulement de l'avant-pays alpin, dans l'angle nord-ouest, représenté par le chaînon jurassien du Salève et le plateau molassique (deux domaines géologiques qui lui sont familiers), mais aussi des chaînes subalpines : les Bauges (limitées au Semnoz, dans le coin sud-ouest), les Bornes (à l'exclusion de la chaîne des Aravis) et les massifs de Platé et du Haut-Giffre. Dieudonné Hollande, géologue de Chambéry, a pour mission d'examiner les Aravis et la vallée de l'Arly. Quant à Auguste Michel-Lévy, il se réserve l'étude des massifs cristallins, au sud-est (Aiguilles Rouges, Prairion et Mont-Blanc), en continuité avec la feuille de Vallorcine (n°160ter), qu'il lève lui-même.



Fig. 5 - Attribution des différents secteurs de la feuille Annecy à 1/80 000 aux géologues chargés des premiers levers de cette coupure. Le Chablais (y compris le Môle) est confié à Auguste Jaccard (de Neuchâtel), les Aravis et la vallée de l'Arly à Dieudonné Hollande (de Chambéry) et les Aiguilles Rouges et le Mont-Blanc à Auguste Michel-Lévy (directeur du Service de la Carte géologique). Gustave Maillard hérite quant à lui de la plus grande partie de la feuille : l'avant- pays alpin (chaînon jurassien du Salève et plateau molassique) et les chaînes subalpines septentrionales (extrémité nord des Bauges, majeure partie des Bornes, massifs de Platé et du Haut-Giffre).

On voit d'après ce qui précède (et d'après la fig. 5) que Maillard hérite, en fait, de la plus grande partie de la feuille « Annecy » au 80 000e. Conscient de l'ampleur de la tâche, Lory lui donne pour consigne de s'attacher d'abord à faire des tracés généraux et à parcourir le plus possible du terrain qui lui est confié, pour reprendre plus tard les études de détail. Pendant trois étés (1888, 1889 et 1890), Maillard parcourt donc les montagnes de la région en commençant par celles qui sont les plus proches d'Annecy. Il réserve les

périodes de moins bonne saison à l'exploration du secteur du Salève et du plateau molassique.

Les résultats qu'il accumule progressivement sont publiés par Auguste Michel-Lévy dans deux numéros du *Bulletin des Services de la carte géologique de la France et des topographies souterraines*, le premier (n° 6 : *Note sur la géologie des environs d'Annecy, La Roche, Bonneville, et de la région comprise entre le Buet et Sallanches – Haute-Savoie*) en novembre 1889, le second (n° 22 : *Note sur les diverses régions de la feuille d'Annecy, précédée d'une Note de Michel-Lévy sur les derniers travaux de G. Maillard*) en juillet 1891, dans le mois qui suivit la mort de Maillard. C'est le contenu de ces deux publications (auquel il convient d'ajouter celui des *Notions de géologie élémentaire appliquées à la Haute-Savoie*) que nous allons examiner à présent.

2. L'œuvre géologique de Maillard en Haute-Savoie

Il n'est pas question d'analyser ici en détail l'ensemble des recherches géologiques entreprises par Maillard dans notre département. Mais parce qu'elles représentent un aspect essentiel de l'activité de ce Florimontan dans notre région – c'était même son domaine de prédilection – notre étude serait incomplète si nous ne donnions pas un aperçu des travaux qu'il nous a laissés en matière de géologie. Pour une analyse plus pousséee, nous renvoyons le lecteur à l'article que nous avons publié dans les *Travaux du Comité français d'histoire de la géologie*.

- Les grands ensembles géologiques distingués par Maillard

Gustave Maillard divise le territoire qu'il est chargé d'étudier (comme d'ailleurs celui de la Haute-Savoie tout entière) en trois régions : le *Jura*, la *région molassique du plateau du Genevois* et la *région alpine*. Il subdivise ensuite cette dernière en deux zones qui diffèrent l'une de l'autre tant par leur stratigraphie que par leur structure ; ce sont :

- *la région des faciès du Faucigny*, où affleurent des terrains crétacés et tertiaires plissés formant sept chaînes (c'est-à-dire sept voûtes anticlinales qu'il numérote de I à VII) en rive gauche de l'Arve, et trois ou quatre dans le Haut Giffre ; il appelle encore cette région la « *zone des Hautes-Alpes calcaires* » (elle correspond à nos actuelles chaînes subalpines septentrionales : Bornes, Platé et Haut-Giffre) ;

- *le polygone des faciès du Chablais*, constitué de terrains dont les âges s'échelonnent du Carbonifère à l'Éocène et qui présentent des faciès entièrement différents de ceux du « *Faucigny* », surtout pour le Jurassique et le Crétacé ; bien que n'étant pas compris dans la partie des Alpes confiée à Maillard, ce polygone vient « *s'implanter comme un coin dans*

le territoire des chaînes crétacées calcaires » de sorte qu'il paraît indispensable d'étudier ses rapports avec les massifs de la zone précédente [51].

Les faciès du « *Chablais* » et du « *Faucigny* » ainsi distingués par Maillard correspondent, dans son esprit, à deux provinces sédimentaires distinctes. Dans ses *Notions de géologie élémentaire*, il précise : « *Les terrains des Alpes se présentent dans notre département sous deux aspects différents : dans la vallée du Giffre et dans les massifs situés au sud et à l'ouest de cette ligne on les trouve tels que nous les voyons autour d'Annecy, mais en Chablais ils revêtent une tout autre physionomie. Ils y sont difficiles à reconnaître, les fossiles y sont rares, et tout le pays présente le caractère des faciès de mer profonde : ce sont des schistes liasiques, des calcaires jurassiques ; le Néocomien fait défaut ou est rudimentaire ; la Craie est formée d'une grande épaisseur de marnes rouges avec de rares dents de squales et une profusion de foraminifères ou infusoires à coquille en nombre incalculable, tels qu'on en dragues aujourd'hui dans les grands fonds de l'Océan. L'Eocène n'a pas de calcaire nummulitique, mais seulement des schistes et des grès.*[52] » Ces différences le conduisent à considérer que le « *polygone* » dans lequel est inscrit le territoire du Chablais est « *une véritable* limite entre deux zones distinctes de sédimentation, *les terrains du Faucigny revêtant plutôt l'aspect de dépôts sublittoraux, les dépôts du Chablais présentant au contraire les caractères particuliers aux zones abyssales* [53] ». Maillard n'est pas le premier à remarquer le contraste stratigraphique existant entre les Préalpes et les chaînes calcaires qui les environnent [54]. Mais il est le premier à le décrire avec autant de précision dans le secteur de la basse vallée de l'Arve, même si l'interprétation qu'il en donne n'est plus admise aujourd'hui [55].

Son sens aigu de la stratigraphie et l'expérience qu'il a acquise antérieurement dans le Jura conduisent par ailleurs Maillard à considérer que le Semnoz « *flotte dans une zone douteuse entre le Jura et les vraies Alpes ; peut-être faudrait-il le rattacher à celles-ci sous le nom de Pré-Alpes de Savoie*[56] ». Aujourd'hui, les géologues distinguent une « *Série présubalpine* », représentée par les Bauges externes (Semnoz et Revard), et une « *Série subalpine* », représentée par les Bauges moyennes et internes et les Bornes (Aravis compris) [57]. Le terme de « *présubalpin* » reprend donc la même idée que celui de « *Pré-Alpes de Savoie* » proposé par Maillard et confirme ainsi la justesse de ses vues.

---

(51) Les appellations de *Chaînes crétacées du Faucigny* et de *Polygone chablaisien* sont aussi utilisées par Auguste Jaccard, qui lève à la même époque le nord de la feuille d'Annecy (JACCARD, 1892, p. 1).
(52) *Revue savoisienne*, 1889, p. 83-84 ; *Notions de géol. élém.*, 1889, p. 24-25.
(53) MAILLARD, 1889b, p. 7.
(54) Studer avait observé ce contraste dès 1834 le long de la vallée de l'Aar, de part et d'autre du lac de Thoune (*Geologie der westlichen Schweizer-Alpen*. Groos, Heidelberg et Leipzig, 420 p.).
(55) On sait depuis les travaux de Hans Schardt (publiés en 1893 et 1898) que les Préalpes du Chablais et les Préalpes romandes sont en réalité des empilements de nappes charriées depuis les zones intra-alpines sur le domaine alpin externe.
(56) *Revue savoisienne*, 1889, p. 80 ; *Notions de géol. élém.*, 1889, p 20-21.
(57) RAMPNOUX, 2008, p. 61-62. En fait, l'expression « *série présubalpine* » a été employée pour la première fois en 1969 par Norbert STEINHAUSER, géologue de l'école genevoise, dans une thèse restée inédite.

- L'interprétation structurale de la rive orientale du lac d'Annecy

Cette rive est dominée par des sommets de la bordure sud-ouest du massif des Bornes. Sa structure est complexe car on y voit le même calcaire (Urgonien) à deux niveaux différents dans la topographie : au bord du lac, où il constitue la voûte aplatie du Roc de Chère, et à la cime des montagnes (mont Veyrier, dents de Lanfon, Lanfonnet, Tournette) où il forme une falaise bien marquée couronnant un puissant talus marneux.

Pour Maillard, l'explication est relativement simple (fig. 6) : le Roc de Chère est un bloc effondré qui, initialement, était en continuité avec la crête urgonienne du Parmelan se dressant au NE de l'échancrure du col de Bluffy et dont il se trouve à présent séparé par un accident tectonique ; ce bloc effondré est chevauché, au NW et au SE , par système de double pli, l'ensemble dessinant un synclinal « en blague à tabac »[58].

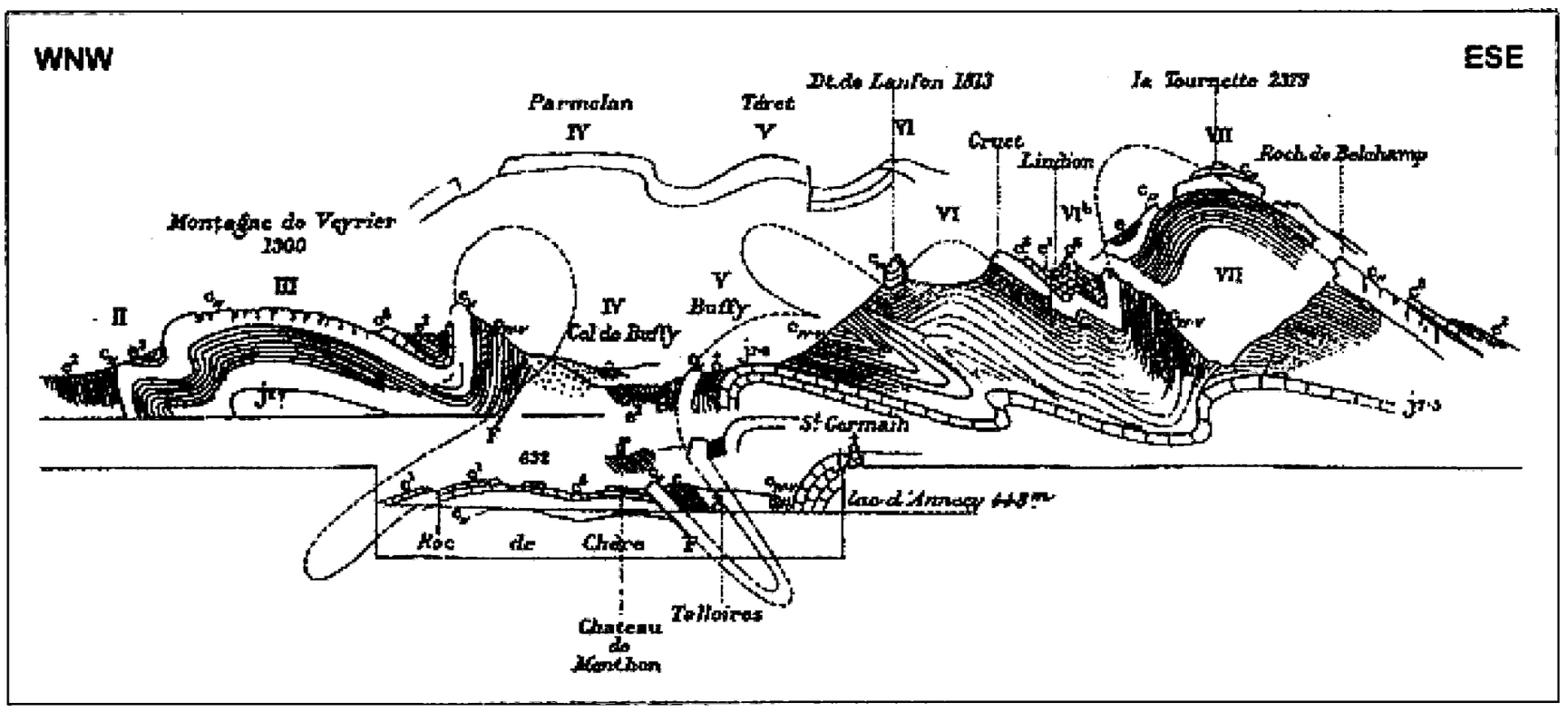


Fig. 6 - La structure géologique de la rive orientale du lac d'Annecy. Coupe dessinée par Gustave Maillard en 1889 : le Roc de Chère est un bloc effondré chevauché au NW et au SE par un double pli, disposition qui n'est pas sans rappeler – à l'échelle près – le double pli glaronnais cher à son maître Albert Heim. Les chiffres romains désignent les plis (anticlinaux) reconnus par l'auteur dans le massif des Bornes (*Bulletin du Service de la Carte géologique de la France,* n° 6, pl. VII, extrait).

- L'interprétation structurale des massifs des Annes et de Sulens

Ces deux massifs sont localisés dans la partie sud-est des Bornes. Celui des Annes, le plus septentrional, est compris tout entier dans la zone étudiée par Maillard ; celui de Sulens, plus au sud, est en revanche situé à cheval sur les feuilles d'Annecy et d'Albertville. Constitués de roches calcaires datées du Trias et du Lias (début du Secondaire), ces massifs se dressent au beau milieu d'un vaste synclinal « en fond de bateau » (le synclinal de Thônes-Serraval et du Reposoir) à cœur de Crétacé supérieur et d'Éocène (début du Tertiaire) qu'ils semblent surmonter.

---

(58) En fait, Maillard ne fait qu'appliquer ici un modèle que lui a enseigné Albert Heim, qui avait imaginé le même dispositif en double pli (quoique de taille beaucoup plus considérable) pour rendre compte de la disposition des terrains dans les Alpes de Glaris.

Alphonse Favre est le premier à remarquer cette disposition contraire aux lois de la stratigraphie et il la décrit en 1849 sans pouvoir l'expliquer [59]. Étudiant à son tour cette structure en 1858, Gabriel de Mortillet en conclut que les calcaires triasiques et liasiques ont tout simplement « *troué le fond de bateau et se sont fait jour au travers* [60] ». En 1867, Favre semble se rallier aux vues de Mortillet [61]. Vingt ans plus tard, dans une étude de l'*Ilot triasique du Beausset (Var)* [62], Marcel Bertrand compare la structure qu'il vient de décrire en Provence, à savoir un chevauchement produit par un pli rabattu à l'horizontale, avec d'autres régions de plissement qui lui paraissent analogues, et notamment « *à la hauteur d'Annecy, les deux ilots de Serraval* [= Sulens] *et de la montagne des Anes* [sic] » (p. 699).

Tel est donc l'état de la question lorsque Gustave Maillard aborde l'étude du secteur oriental du massif des Bornes. Il n'ignore alors ni l'interprétation de Mortillet et de Favre, ni les idées récentes de Bertrand. Aussi, dans sa *Note* de 1889, après avoir décrit en détail la constitution géologique du massif des Annes, il se livre à une discussion très serrée qu'il développe sur plus de quatre pages[63] avant de conclure à l'impossibilité d'appliquer à cette structure géologique l'hypothèse d'un pli couché (fig. 7, profils 2 et 3). Il préfère donc s'en tenir à celle « *d'un horst* », autrement dit à l'explication formulée jadis par Mortillet et dans laquelle « *on suppose un massif soulevé tout d'une pièce par rapport aux couches adjacentes* » (fig. 7, profil 1)[64]. Marcel Bertrand avouera son embarras après avoir pris connaissance du travail de Maillard et, bien que trouvant son profil I « *invraisemblable* », il estimera qu'il convient d'« *ajourner toute solution définitive de la question ; car* [...] *on ne voit pas d'où serait venu ce pli couché, où l'on pourrait fixer la place de son noyau dénudé* [65]».

- Le prolongement des plis des Bornes en rive droite de l'Arve

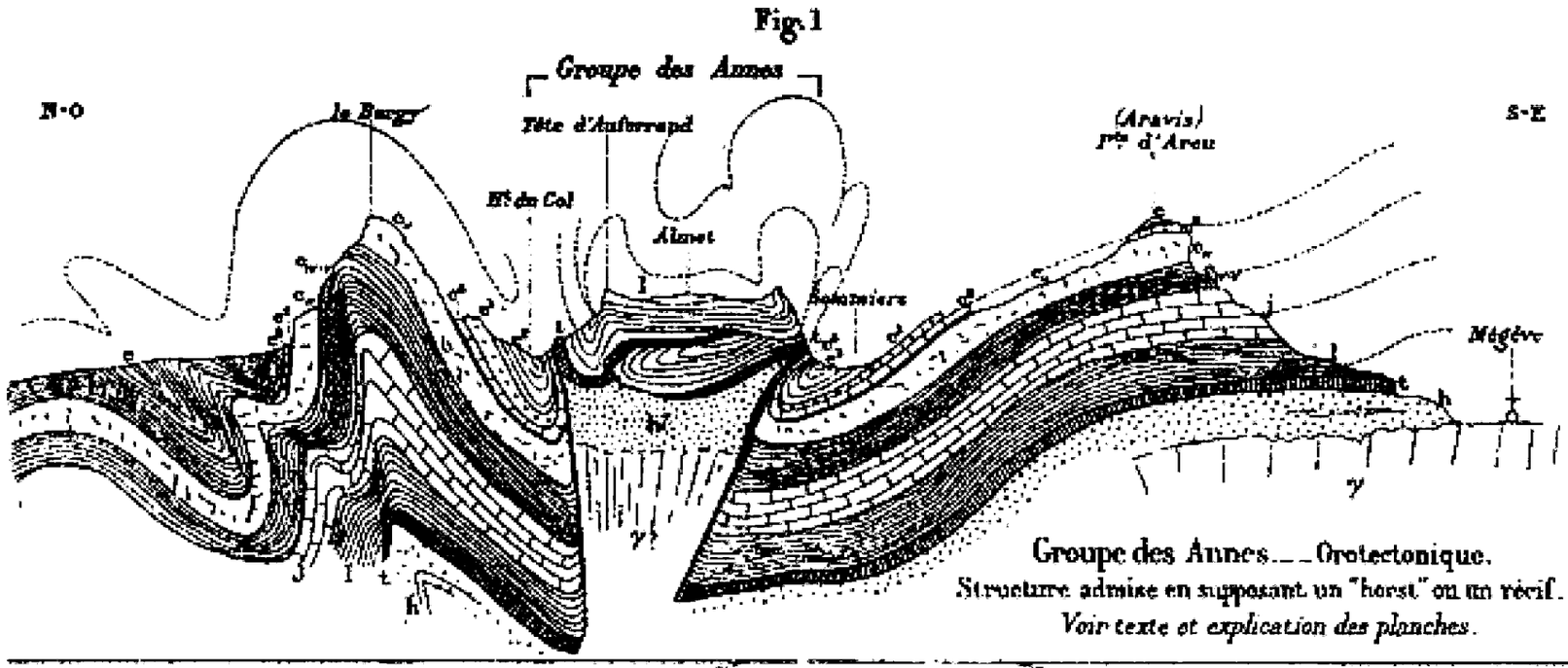
Dans sa *Note* de 1889, Maillard remarque (p. 6) que le faisceau des chaînes crétacées des Bornes dessine « *un arc de cercle bien marqué. Courant d'abord presque directement du sud au nord, il s'infléchit au nord-est, puis se dirige à peu près ouest-est, pour reprendre, au-delà de la vallée du Giffre, une direction sud-ouest-nord-est* ». Les chaînes les plus externes (c'est-à-dire ses plis II à VI), sont « *coupées obliquement par la vallée de l'Arve, de Bonneville à Cluses* ». En revanche, la chaîne Tournette-Jallouvre-Bargy (pli VII) « *traverse cette vallée à Cluses même et forme un dernier promontoire : le rocher de Cluses, au sud duquel s'élève graduellement le haut plateau, incliné au nord, qui porte les collines des Grands-Vents, le désert de Platé*

---

(59) FAVRE, 1849, p. 119.
(60) MORTILLET, 1858, p.220.
(61) FAVRE, 1867, vol. 2, p 209 et 216.
(62) *Bull. Soc. géol. Fr.*, (3), **15**, 1886-1887, p. 667-702, séance du 20 juin 1887.
(63) MAILLARD, 1889b, p. 23-27.
(64) C'est du reste l'interprétation qu'il avait déjà donnée dans ses *Notions de géologie élémentaire*
(65) BERTRAND, 1890, p. 193-194.

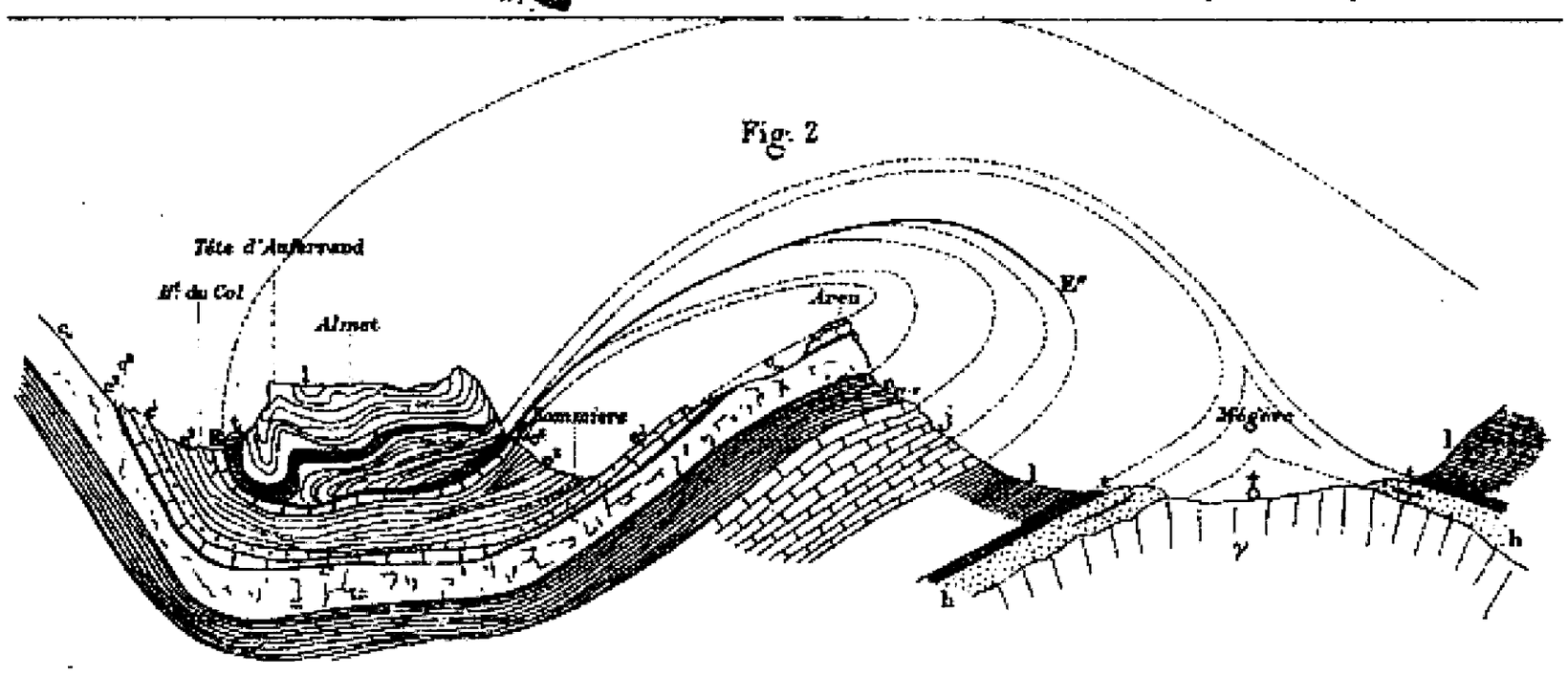
Bulletin des Services de la Carte géologique de France et des Topographies souterraines. N° 6. Novembre 1889. Pl. V

Fig. 1



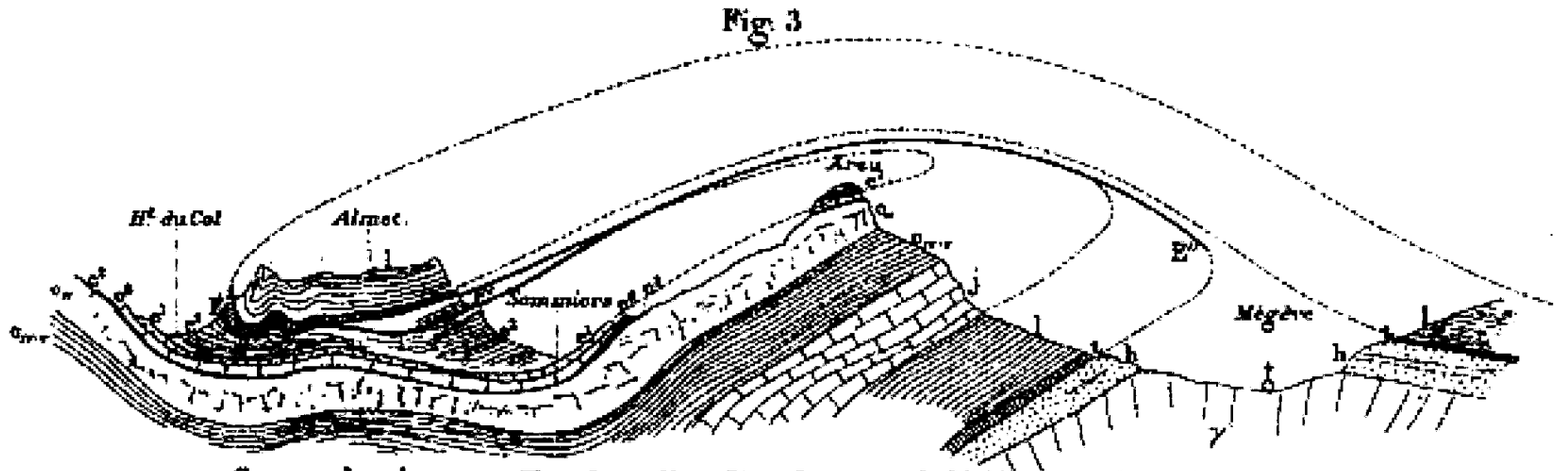
Groupe des Annes.— Orotectonique.
Structure admise en supposant un "horst" ou un récif.
Voir texte et explication des planches.

Fig. 2



Groupe des Annes.— Hypothèse d'un pli couché venant de Mégève, premier cas.
EE'E'' ligne d'étirement (ligne du flanc médian).

Fig. 3



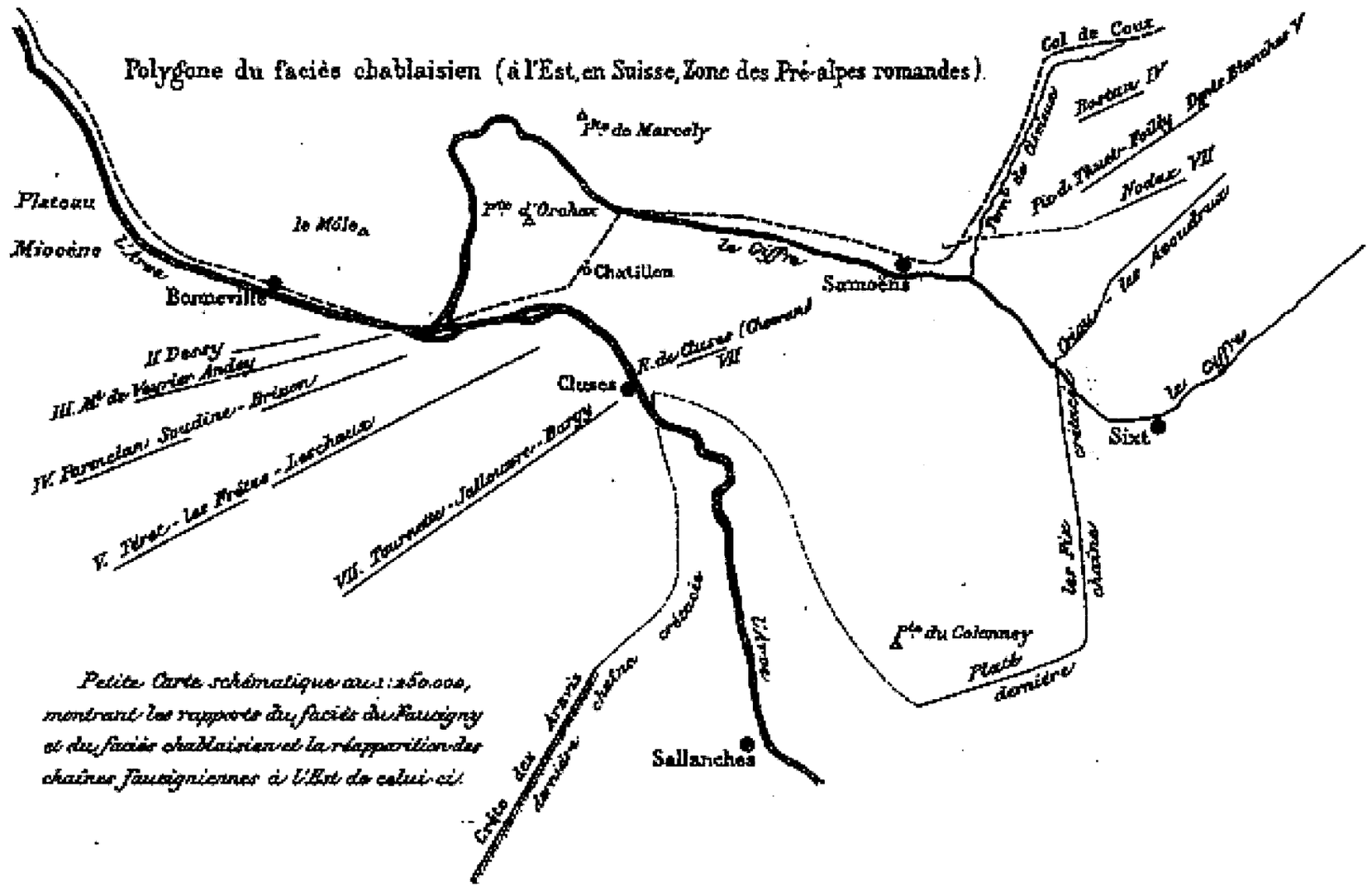
Groupe des Annes.— Hypothèse d'un pli couché venant de Mégève, second cas plus simple.
EE'E'' ligne d'étirement (flanc médian).

Explication des lettres

c^2 *Flysch* c^3 *Calcaires nummulitiques* c^4 *Sénonien* c^5 *Gault* c_{II} *Urgonien* c_{III} *Néocomien et Valanginien*
j *Jurassiques* l *Lias* t *Trias* h *Carbonifère* γ *Gneiss et Schistes cristallins*.

Orand-chez L. Michaud, rue Littré-de-l'Epée 6. Baudry & Cie Editeurs 15, Rue des Saints Pères, Paris. Imp. Monrocq, Paris

Fig. 7 - Interprétations tectoniques des klippes des Annes et de Sulens par Gustave Maillard *(Bulletin du Service de la Carte géologique de la France, n° 6, 1889, pl. V)*. Les profils 2 et 3 sont deux variantes de l'application de l'hypothèse d'un pli couché (analogue à celui que propose Marcel Bertrand au Beausset). Le profil 1 représente une hypothèse alternative (celle d'un « horst » ayant traversé les couches sus-jacentes).



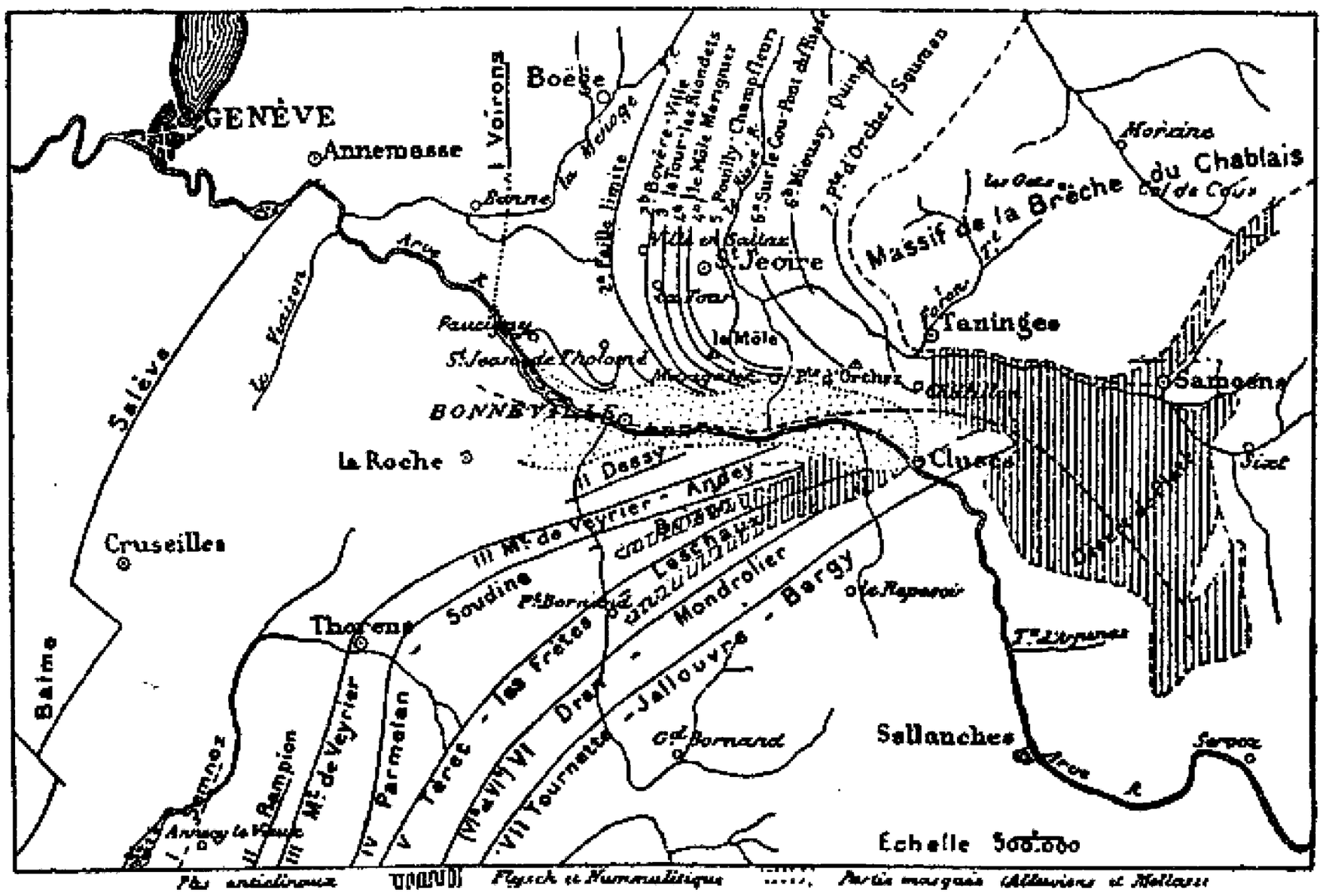


Fig. 8 - Prolongement des plis des Bornes au nord de la vallée de l'Arve.

En haut :
schéma structural proposé par Gustave Maillard en 1889. Une partie des plis qu'il a reconnus dans le massif des Bornes reparaissent, en rive droite de l'Arve, au-delà de Platé et des Fiz, dans le massif du Haut-Giffre (*Bull. serv. Carte géol.a France*, 1, n° 6, 1889, pl. 1).

En bas :
schéma structural de la même région, proposé par Marcel Bertrand en 1892. Si l'auteur reprend à son compte la numérotation et la nomenclature des plis identifiés par Maillard dans les Bornes, il se refuse en revanche à les raccorder à ceux du Haut-Giffre, préférant les mettre en correspondance avec ceux du Chablais, d'où une double virgation dessinant un rentrant au niveau d'une arête de rebroussement (en pointillés).
(*Bull. serv. Carte géol. France*, 4, n° 32, 1892, fig. 26, p. 388).

et le massif des Fiz ». À l'est de cet ensemble, « *réapparaissent les chaînes crétacées qui*, nous dit Maillard, *me font l'effet de la continuation des chaînes ci-dessus énumérées, leur mouvement orotectonique correspondant* ». Pour illustrer son propos, il donne un schéma structural simplifié de la région (fig. 8, schéma du haut) sur lequel il a dessiné trois raccordements (le pli VII se continue par celui de Nodaz, le pli V par celui des Dents Blanches et le pli IV par celui de Bostan). Pour Maillard il ne fait donc aucun doute qu'une partie au moins des plis des Bornes se poursuivent dans le Haut-Giffre et qu'ils ne se lient en aucune façon avec ceux du massif du Chablais « *dont la structure géologique diffère complètement*[66] ».

Tel ne sera pas l'avis de Marcel Bertrand qui, tout en reprenant en 1892 les dénominations et la numérotation des plis établies dans les Bornes par Maillard, estimera que ceux-ci ont été « *raccordés hypothétiquement* [par ce dernier] *avec ceux du Bostan et des Dents Blanches*»[67]. Il proposera à la place un « *rebroussement probable des plis dans la vallée de l'Arve*, [...] *les deux moitiés d'un même pli se rejoignant* [...] *après s'être déviés le long d'une véritable arête de rebroussement* » masquée par les dépôts récents (fig. 8, schéma du bas)[68]. Il va sans dire que cette interprétation, pour ingénieuse qu'elle soit, deviendra totalement caduque une fois que l'origine exotique des Préalpes du Chablais sera démontrée par Schardt (en 1893 et 1898). C'est donc bien Maillard qui était dans le vrai, même si les raccords qu'il proposait ont dû être légèrement corrigés par la suite (fig. 9).

Carte structurale de G. MAILLARD (1889)		**Carte structurale de M. GIDON (1998)**	
BORNES	*GIFFRE*	*BORNES*	*GIFFRE*
III - Andey	X	*Andey*	X
IV - Parmelan	*Bostan*	*Parmelan*	X
V - Leschaux	*Thuet*	*Leschaux*	*Bostan*
VII - Bargy	*Nodaz*	*Bargy*	*Thuet*

Fig. 9 - Correspondances entre les plis des Bornes et ceux du Haut-Giffre d'après la carte de Maillard et d'après une carte récente. Si Maillard s'est manifestement trompé en décalant tous ses raccords « d'un cran », son intuition était la bonne, ce qui dénote chez lui un excellent coup d'œil tectonique, quoi qu'ait pu en penser Marcel Bertrand (X = pli ne se continuant pas au-delà de l'Arve).

---

(66) *Revue savoisienne*, 1889, p. 95-96 ; *Notions de géol. élém.*, 1889, p. 36-37.

[67] *Bull. Soc. géol. Fr.*, (3), **20**, 1892, p. CLXXXIX, séance du 19 décembre, remarques de Marcel Bertrand à propos d'une communication de Haug *sur la continuation vers le sud des plis de la Dent du Midi* (Haug avait été chargé par Michel-Lévy de terminer l'étude de ce secteur après la mort de Maillard ; voir *infra*).

[68] BERTRAND, 1892, p. 387 ; DURAND-DELGA, 2010, p. 87. Bertrand précise qu'il serait illusoire de chercher une correspondance pli par pli entre les deux rives (en raison des différences de faciès et d'étages stratigraphiques). Pour les plis situés au sud, il a conservé les notations de Maillard ; pour les plis du nord, il a utilisé des numéros arabes (sauf pour les Voirons qui, pour lui, sont la prolongation du Semnoz) afin de bien montrer qu'il ne s'agit pas d'un parallélisme étroit.

IV - Une mort prématurée

Début 1891, Maillard doit prendre un congé pour se faire soigner à Lausanne. Depuis quelques années déjà, sa santé subissait de fréquents accrocs ; en fait, il était atteint de tuberculose. Après quelques semaines de soins, il paraît rétabli et reprend ses activités. On le voit siéger à nouveau aux réunions du bureau de la Société florimontane [69]. Il arrête avec Michel-Lévy le programme de sa prochaine campagne de terrain qui doit mettre un point final à ses levers dans le secteur nord-est de la feuille d'Annecy [70].

Mais le 14 juin 1891, une méningite tuberculeuse l'emporte à la suite de grandes souffrances, heureusement peu prolongées[71]. La nouvelle de son décès plonge la population d'Annecy ainsi que la communauté géologique dans la consternation. Le 16 juin se déroule l'inhumation au cimetière de Loverchy[72]. La presse locale, qui rend compte de l'événement, parle d'un « *long cortège suivant un cercueil qui disparaissait sous les fleurs. Ainsi s'en allaient aux repos de la tombe, entourés de respect, d'affectueuse reconnaissance et d'unanimes regrets les restes mortels d'un homme qui, dans sa vie si courte, sut unir la véritable grandeur à la plus grande humilité.* » Après l'allocution du pasteur Noyer (Maillard était protestant pratiquant) un représentant dépêché par le ministère de l'Agriculture adresse un dernier adieu « *au jeune savant qui nous quitte* » et qui partage ainsi « *le sort glorieux du soldat frappé sur le champ de bataille* »[73].

En des termes moins emphatiques, Michel-Lévy déplore lui aussi la perte, pour le Service de la Carte géologique, « *d'un de ses plus éminents et de ses plus zélés collaborateurs. Gustave Maillard*, poursuit-il, *est mort à trente-deux ans, enlevé prématurément à la science, au moment même où il allait recueillir le fruit de ses laborieux efforts, et nous donner, avec la feuille d'Annecy, une étude vraiment magistrale sur la stratigraphie des Hautes-Alpes de Savoie.*[74] » Mais il faut bien que le travail engagé soit conduit à son terme, aussi le directeur du Service de la Carte géologique fait-il appel à Émile Haug (1861-1927) – qui travaillait alors sur les chaînes subalpines méridionales, entre Gap et Digne – pour coordonner les dernières recherches de Maillard dans le Haut-Giffre et pour reprendre l'étude de la chaîne des Aravis à la suite de Hollande[75].

---

[69] Il est présent à la séance du 4 mars, ainsi qu'à celles du 1er avril (où il fait deux interventions) et du 6 mai (une intervention).

[70] Le 4 avril 1891, il écrit à Michel-Lévy pour lui faire part des ultimes vérifications qu'il envisage de faire dans le secteur compris entre la vallée de l'Arve et les Dents du Midi.

[71] Si l'on en croit les échos parus dans la presse, Maillard avait voulu se faire appliquer le traitement de Koch lors de son séjour à Lausanne et c'est une infection consécutive à l'inoculation de lymphe qui aurait causé son décès (*L'Union savoisienne* du 19 juin 1891 ; *L'Industriel savoisien* du 20 juin 1891).

[72] Depuis cette date, sa tombe a été relevée et les services d'état-civil de la ville d'Annecy ne conservent plus aucune trace de la sépulture de Gustave Maillard.

[73] *Les Alpes* du jeudi 25 juin 1891.

[74] MICHEL-LEVY in MAILLARD, 1891, p. 199.

[75] Parallèlement, les levers réalisés par Jaccard dans le Chablais font l'objet d'une révision. La nouvelle étude de la région dont il avait la charge est confiée à Renevier et à son jeune assistant Maurice Lugeon (1870-1953), à l'exclusion du Môle, dévolu à Marcel Bertrand. Cette révision était devenue nécessaire depuis que Jaccard avait attribué des âges jurassique et éocène aux gypses de ce secteur, en désaccord complet avec les conclusions de Favre et de Renevier qui les avaient tous datés du Trias (BERTRAND, 1892, p. 345 ; DURAND-DELGA, 2010, p. 86).

La feuille géologique d'Annecy au 80 000e paraît en août 1894. Dans la marge supérieure de celle-ci, on peut lire : « *Les explorations et les tracés géologiques ont été faits de 1886 à 1893* [...] *pour le* Salève *et la* région mollassique [sic], *le* Genevois *et les* Chaînes alpines de Sallanches à Samoëns, *par M. Maillard, Directeur du Musée d'Annecy.* » Il est aussi précisé que « *M. Haug, Chef des travaux pratiques au Laboratoire de Géologie de la Sorbonne* » s'est occupé de la Chaîne des Aravis et de « *l'achèvement des contours de M. Maillard* »[76]. Les éditions ultérieures de la feuille d'Annecy (révisée une première fois en 1930, une seconde fois en 1969) continueront de citer les noms des auteurs de la première édition, dont celui de Maillard.

Quelle aura été finalement la contribution de Maillard aux progrès de la connaissance de la constitution géologique des Alpes dans notre région ? Nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'excellence de son coup d'œil stratigraphique (à propos des faciès du Chablais et de ceux du Semnoz) ainsi que la justesse de son interprétation tectonique des massifs subalpins septentrionaux (le raccordement des plis des Bornes avec ceux du Haut-Giffre) ; de fait, ces points de géologie ont été validés par les travaux ultérieurs. Mais si Maillard a fort bien observé, il n'a pas pu tout comprendre car il ne disposait pas d'une clef explicative qui lui permette de résoudre de façon satisfaisante certaines difficultés rencontrées. Ainsi, par exemple, avec les Annes et Sulens. En 1889, Maillard ne pouvait pas soupçonner qu'il lui fallait rechercher l'origine de ces deux massifs non pas en profondeur ou dans un pli couché venu de la région de Megève, mais dans les zones intra-alpines[77]. Ce sera le titre de gloire de Hans Schardt (1858-1931) d'en faire la démonstration dans deux mémoires publiés en 1893 et 1898, c'est-à-dire quelques années après la disparition de Maillard. Et justement, c'est ici le lieu de relever deux déclarations faites par Schardt dans la partie de son travail de 1898 où il expose les raisons qui l'ont poussé à abandonner son ancienne façon de voir : « *j'ai longuement discuté ces points de vue avec mon regretté ami Gustave Maillard, alors conservateur du Musée d'Annecy et collaborateur de la carte géologique de la France* » écrit-il ; et de préciser ensuite : « *C'est à lui que je dois d'avoir eu les premiers doutes au sujet de cette explication*[78] ». Nous trouvons donc dans ces propos la preuve indiscutable que les recherches de Maillard ont bel et bien aidé Schardt à prendre conscience

---

[76] Bien entendu, les autres auteurs de la feuille (Renevier, Lugeon, Bertrand et Michel-Lévy) sont eux aussi nommés, mais les noms de Jaccard et de Hollande n'apparaissent que dans la liste des cartes géologiques consultées (laquelle mentionne les « *contours inédits de la Chaîne des Aravis, par M. Hollande* », et les « *contours inédits du Chablais français au 80 000e par M. Jaccard* »).

[77] La théorie des charriages explique aussi, bien évidemment, le contraste stratigraphique entre les « *faciès du Chablais* » et les « *faciès du Faucigny* » décrits par Maillard, contraste résultant, dans cette hypothèse, de la juxtaposition tectonique de deux ensembles dont l'histoire géologique est entièrement différente. Par ailleurs, cette même théorie rend mieux compte de l'architecture de la rive orientale du lac d'Annecy que le double pli proposé par Maillard. Schardt, qui avait visité le secteur en compagnie de Maillard, avait en effet fini par conclure à l'existence d'une « *nappe inférieure* », représentée par le Roc de Chère, et d'une « *nappe du Genevois* », constituée par l'ensemble Veyrier - Lanfon - Lanfonnet - Tournette (MORET, 1934, p. 92). On retrouve donc, là encore, l'influence des recherches de Maillard sur les conceptions développées par Schardt.

[78] SCHARDT, 1898, p. 152.

de la réalité de l'allochtonie des Préalpes et des massifs isolés des Annes et de Sulens. Mais si Maillard avait vécu plus longtemps, aurait-il suivi son compatriote et ami dans sa nouvelle interprétation tectonique ? Il est bien difficile de répondre à cette question car Schardt précise ailleurs : « *Nous ne possédons, malheureusement, aucune donnée imprimée sur les idées* de Maillard *que le problème intéressait beaucoup. Dans les correspondances et les conversations que j'ai eues avec lui peu de temps avant sa mort, il me disait être intimement convaincu* de l'existence d'un massif ancien sous les Alpes du Chablais, *massif dont les affleurements cristallins du plateau du Gets* [sic] *ne seraient que des pointements*[79] ». Cette façon de voir est en complet désaccord avec la théorie des charriages et il est impossible de savoir si Maillard l'aurait facilement abandonnée.

VI - Gustave Maillard : le savant et l'homme

Pour apprécier à sa juste valeur la figure de savant que fut Gustave Maillard, il convient de donner la parole aux géologues qui l'ont connu et en premier lieu à ceux qui furent ses mentors en géologie. Albert Heim, qui le côtoya durant trois années, porte sur lui un jugement aussi concis qu'élogieux : « *travailleur zélé et consciencieux, esprit pénétrant, plein d'initiative et de ressources* »[80]. Eugène Renevier, qui l'a davantage fréquenté, est plus prolixe : « *G. Maillard*, écrit-il, *était aussi habile stratigraphe que savant paléontologiste. Sa sagacité était rarement en défaut. Il y joignait un vrai talent de dessin, qu'il appliquait aux croquis géologiques, ainsi qu'à la représentation des fossiles* »[81].

Poursuivons avec Auguste Michel-Lévy, dont on a pu lire plus haut un premier témoignage. « *J'avais personnellement eu l'occasion de faire* [...] *quelques courses communes avec Maillard*, se remémore-t-il, *nous avions commencé, sur les feuilles d'Annecy et de Vallorsine* [sic], *à raccorder nos contours respectifs et, dès ce commencement de collaboration, que nous espérions fructueuse, j'avais conçu la plus haute estime pour l'énergie, la science et le coup d'œil stratigraphique de mon compagnon.* » Et encore : « *Les admirables coupes relevées par M. Maillard avec un talent et une énergie auxquels je dois rendre hommage* [...] *présenteront un intérêt théorique considérable puisqu'elles relieront les simples accidents en C d'Arpenaz et des Faucilles du Chantet au pli couché formidable de la Dent du Midi, que les coupes de M. Schardt ont récemment appris à bien connaître.*[82] » Le directeur du Service de la Carte géologique avait bien perçu la portée des dernières découvertes de Maillard, tout comme Hans Schardt, dont il cite le

---

[79] *Ibid.*, p. 131-132.
[80] Archives municipales d'Annecy, 2R5/9 ; DUNANT, 1891, p. 114.
[81] RENEVIER, 1892, pp. VI et VIII.
[82] MICHEL-LEVY in MAILLARD, 1891, pp. 199-200.

nom, et qui, de son côté, écrit dans son mémoire de 1898 : « *je crois devoir faire mention ici de l'opinion de Maillard, qui mérite d'être connue, comme ayant une valeur scientifique réelle. Maillard est mort en juin 1891, avant d'avoir pu conclure ses recherches.*[83] »

Quant aux qualités proprement humaines de Maillard, elles nous sont rapportées en premier lieu par son propre frère : « *aussi loin que je puisse me rappeler*, écrit ce dernier, *il m'a toujours témoigné une vive affection, qui n'excluait pas la fermeté. Il savait être sévère, il n'a jamais été injuste.*[84] » Propos qui trouvent un écho étonnamment convergeant chez Camille Dunant : « *c'était un homme d'un caractère fortement trempé, essentiellement honnête, montrant au besoin, dans l'exercice de ses fonctions, l'énergique inflexibilité du soldat qui exécute sa consigne ;* [...] *il rendait à chacun la justice qui lui était due, et reconnaissait, exception rare, même le mérite de ses prédécesseurs.*[85] »

L'honnêteté de Maillard le poussera à reporter la réalisation de sa *Monographie des Mollusques terrestres et fluviatiles de la Suisse*[86], ne voulant nuire ni à ses devoirs professionnels, ni aux autres travaux concernant plus directement le pays où il s'était établi[87]. C'est aussi par délicatesse à l'égard de son pays d'adoption que Maillard déclinera l'offre d'un éditeur de Leipzig qui lui proposait de traduire en français un ouvrage scientifique paru en Allemagne[88]. Dès lors on comprend que Camille Dunant, qui avait poussé au recrutement de Maillard, qui l'avait soutenu dans ses demandes auprès du conseil municipal, qui l'avait introduit dans les cercles les plus distingués de la ville et qui, certainement, fondait beaucoup d'espoirs sur cette jeune recrue, ait conclu en ces termes l'éloge qu'il lui a consacré : « *Pour nous* [...] *qui l'avons vu à l'œuvre, qui avons pu apprécier de près les qualités de l'esprit et du cœur de cet homme d'élite, de cet excellent collègue, nous déplorerons, aussi longtemps que nous vivrons, sa fin prématurée.*[89] »

---

[83] SCHARDT, 1898, p. 132.
[84] RENEVIER, 1892, p. IV.
[85] DUNANT, 1891, p. 114.
[86] Ce travail ne sera publié qu'après la mort de Maillard, en 1892, dans les *Mémoires de la Société paléontologique suisse*, vol. XXVIII, 127 p. et 7 pl.
[87] RENEVIER, 1892, p. VII. Détail significatif, dans ses *Notions élémentaires de géologie appliquées à la Haute-Savoie*, Maillard parle toujours de « *notre département* », preuve qu'il se considère non pas comme un étranger de passage, mais bien comme un Haut-Savoyard à part entière.
[88] DUNANT, 1891, p. 115.
[89] *Ibid.*, p.117.

CONCLUSION

La vie trop brève de Gustave Maillard ne lui a malheureusement pas permis de laisser une trace palpable dans notre mémoire collective, et cela en dépit des services éminents qu'il a rendus à la science, à la ville d'Annecy et à la Société florimontane où il exerça ses talents.

Ainsi, dans le domaine de la géologie alpine, sa date de naissance (1860) en fait le contemporain de son compatriote Hans Schardt (né en 1858) et des géologues français Pierre Termier (né en 1859), Émile Haug (né en 1861) et Wilfried Kilian (né en 1862). Mais sa mort (survenue en 1891) suit de peu celles d'Alphonse Favre (décédé en 1890) et de Charles Lory (disparu en 1889). Autrement dit, entré sur la scène de la géologie alpine avec une génération de géologues qui vécurent au moins deux fois plus longtemps que lui et purent attacher leurs noms à des découvertes majeures dans la connaissance de la structure des Alpes occidentales, il en sort en même temps que les deux figures dominantes de la génération précédente, sans avoir eu le temps de mener ses recherches à leur terme et de livrer à la communauté scientifique une synthèse sur la géologie des massifs subalpins septentrionaux qui aurait certainement fait date.

Il en va de même en ce qui concerne ses activités plus spécialement annéciennes. Son court passage au double poste de bibliothécaire et de conservateur du musée de notre ville (à peine quatre ans) s'intercale entre deux longs règnes : celui de Louis Revon, qui dura de 1862 à 1884 (soit presque un quart de siècle) et celui de Marc Le Roux, qui s'étendit de 1991 à 1933 (soit sur plus de 40 ans !) Ces deux conservateurs ont, bien évidemment, disposé de tout le temps nécessaire pour marquer de leur empreinte l'histoire de notre musée municipal, contrairement à Maillard qui, en comparaison, semble n'avoir exercé qu'un discret interrègne. Et le constat vaut aussi pour la Florimontane où les trois mêmes personnages se sont tour à tour dévoués aux mêmes tâches.

J'espère donc que le présent travail contribuera à faire sortir de l'ombre la figure si attachante de Gustave Maillard. Comme tous nos devanciers, cet homme de grande valeur, mort à la fleur de l'âge, dont l'œuvre n'a pas eu la résonnance qu'elle méritait, a droit à l'estime et à la reconnaissance de tous ceux qui, sans en avoir conscience, lui sont redevables aujourd'hui d'une part de leur savoir.

Philippe GRANDCHAMP
Chaville, le 14.04.2013

BIBLIOGRAPHIE

1. Documents d'archives

Archives de l'Académie florimontane

ms. 4974-I : François et Joseph Serand, « *Nos promenades, excursions et ascensions* », vol. 1 (années 1881-1909), 650 p.

Album « *portraits de Florimontans célèbres* ».

Album Serand (photographies diverses).

Archives municipales d'Annecy

Série R (Instruction publique ; Sciences ; Lettres et Arts) :

2R5/3-11 : Bibliothèque et Musée - Affaires communes.

2. Presse locale

L'Industriel savoisien - Les Alpes - L'Union savoisienne - La Savoie illustrée.

3. Articles et ouvrages imprimés

BERTRAND, M. (1887). Îlot triasique du Beausset (Var). Analogie avec le bassin houiller franco-belge et avec les Alpes de Glaris. *Bull. Soc. Géol. Fr*, (3), 15, p. 667-702, pl. XXIII et XXIV.

BERTRAND, M. (1890 - impr. 1908). Mémoire sur les refoulements qui ont plissé l'écorce terrestre et sur le rôle des déplacements horizontaux. *Mém. Acad. Sci. Paris*, 267 p.

BERTRAND, M. (1892). Le Môle et les collines du Faucigny (Haute-Savoie). *Bull. serv. Carte géol. France,* 4, n°32, Baudry, Paris, p. 345-395.

DE LAUNAY, L. (1914). Auguste Michel-Lévy (1844-1911). Note lue à l'Académie des sciences le 8 décembre 1913. *Annales des Mines*, (11), 5, p. 198-230.

DUNANT, C. (1891). Gustave Maillard. *Revue savoisienne*, p. 109-117.

DURAND-DELGA, M. (2010). *Marcel Bertrand (1847-1907), génie de la tectonique*. Presses des Mines, Paris, 185 p.

FAVRE, A. (1849). Notice sur la géologie de la vallée du Reposoir en Savoie et sur des roches contenant des ammonites et des bélemnites superposées au terrain nummulitique. *Arch. sci. phys. nat.*, 11, p. 114-121.

FAVRE, A. (1867). *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc*. Masson, Paris et Genève, 3 vol. de 464, 437 et 587 p. ; atlas de 32 pl. in-f°.

GRANDCHAMP, Ph. (2011). Une figure méconnue de la géologie alpine : Gustave Maillard (1860-1891*). Travaux du Comité français d'histoire de la géologie*, 3, 25, p. 63-102.

HAUG, E. (1892). Continuation vers le sud des plis de la Dent du Midi. *Bull. Soc. géol.* France, (3), 20, p. CLXXXIV-CLXXXIX.

HAUG, E. (1895). Études sur la tectonique des hautes chaînes calcaires de Savoie. *Bull. serv. Carte géol. France,* 8, n°47, Baudry, Paris, 297 p., 6 pl.

JACCARD, A. (1892). Étude sur les massifs du Chablais compris entre l'Arve et la Dranse. *Bull. serv. Carte géol. France,* 3, n°26, Baudry, Paris, 44 p.

LE ROUX, M. (1900). Le musée d'Annecy, son origine, son but, son état actuel. *Revue savoisienne*, p. 87 à 102.

LORY, Ch. (1860). *Description géologique du Dauphiné*, Savy, Paris et Merle et Maisonville, Grenoble, 747 p.

MAILLARD, F. (1870). *Notice sur Ollon*. Howard et Delisle, Lausanne, 43 p.

MAILLARD, G. (1881). Sur l'unification des procédés graphiques en géologie, particulièrement la gamme des couleurs. Dans *Congrès géologique international. Compte rendu de la 2ème session, Bologne, 1881*. Fava et Garagnani, Bologne, 1881, p. 360-411, 2 pl. couleurs.

MAILLARD, G. (1889a). *Notions de géologie élémentaire appliquées à la Haute-Savoie (Faucigny et Genevois)*. Abry, Annecy, 46 p., 1 pl. Texte publié initialement dans la *Revue savoisienne* de 1889, p. 25-40, 78-98 et 107-115.

MAILLARD, G. (1889b). Note sur la géologie des environs d'Annecy, La Roche, Bonneville, et de la région comprise entre le Buet et Sallanches - Haute-Savoie. *Bull. serv. Carte géol. France,* 1, n°6, Baudry, Paris, 63 p., 9 pl.

MAILLARD, G. (1889c). Quelques mots sur le Dolmen de Reignier. *Revue savoisienne*, p. 147-151.

MAILLARD, G. (1889d). Documents sur les observations météorologiques faites en Haute-Savoie, antérieurement à 1870. *Revue savoisienne*, p. 152-153.

MAILLARD, G. (1889e). Trouvaille archéologique à Saint-Triphon (Suisse). *Revue savoisienne*, p. 284-288.

MAILLARD, G. (1890a). Le Musée d'Annecy. Série de huit articles publiés dans *La Savoie illustrée* des 26 janvier, 2, 9 et 16 février, 2, 9, 16 et 30 mars 1890.

MAILLARD, G. (1890b). Le préhistorique au Cambodge. *Revue savoisienne*, p. 63-67.

MAILLARD, G. (1890c). Causerie sur Saint Vincent de Paul. *Revue savoisienne*, p. 150.

MAILLARD, G. (1890d). Analyse de l'ouvrage *Origine de la chasse, de la pêche et de l'agriculture* par Gabriel de Mortillet. *Revue savoisienne*, p. 206-222.

MAILLARD, G. (1890e). Le nécrologe de Talloires. *Revue savoisienne*, p. 246.

MAILLARD, G. (1891). Note sur les diverses régions de la feuille d'Annecy (précédées d'une note de Michel-Lévy sur les derniers travaux de G. Maillard). *Bull. serv. Carte géol. France,* 3, n°22, Baudry, Paris, p. 199-243, 1 pl.

MEDIONI, R. (2009). Les cartes géologiques en France : une aventure de plus de deux siècles, in *L'essor de la géologie française. Essais* (J. Gaudant, coord.), Presses des Mines, Paris, 380 p., cf. p. 201-224.

MORET, L. (1934). Géologie du massif des Bornes et des klippes préalpines des Annes et de Sulens (Haute-Savoie). *Mém. Soc. géol. France*, n°5, 22, p. 1-162.

Notice de la feuille *« Annecy »* à 1/80 000. *Service de la Carte géologique de la France*, août 1894.

PREMAT, B. (2009). De l'Association florimontane à l'Académie florimontane. Histoire d'une renaissance 1851-2007. *Mémoires et documents publiés par l'Académie florimontane*, Annecy, 734 p.

RAMPNOUX, J.-P. (2008). Contexte stratigraphique, lithologique et structural des massifs subalpins des Bornes et des Bauges. Localisation des aquifères karstiques et circulation des eaux souterraines. *CFH - Colloque Hydrogéologie et karst au travers des travaux de Michel Lepiller 17 mai 2008*, p. 61-70.

RAYSSAC, M.-C. (2005). *L'hôtel de ville et son jardin*. Ville d'Annecy, 69 p.

RENEVIER, E. (1885). Une visite au musée d'Annecy. *Revue savoisienne*, p. 224-228.

RENEVIER, E. (1892). Notice biographique sur Gustave Maillard, *Mémoires de la Société paléontologique suisse*, vol. XXVIII, p. V-X.

Réunion extraordinaire dans le Jura méridional. *Bull. Soc. Géol. Fr.*, (3), 13, 1886, p. 651-894, pl. XXI.

RÉVIL, J. (1892). Notice sur les travaux de Gustave Maillard, *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, (1), 5, p. 70-80.

ROUCH-ZURCHER, M. (1998). Petite histoire du musée d'Annecy et de ses conservateurs 1842-1985. *Annesci* n°37, Société des amis du vieil Annecy, p. 67-131.

SCHARDT, H. (1893). Sur l'origine des Préalpes romandes (zones du Chablais et du Stockhorn). *Arch. Sci. phys. nat.*, (3), 30, pp. 570-583 ; et *Eclogae geol. Helv.*, 4, février 1894, p. 129-142.

SCHARDT, H. (1898). Les régions exotiques du versant nord des Alpes suisses (Préalpes du Chablais et du Stockhorn et les klippes). Leurs relations avec l'origine des blocs et brèches exotiques et la formation du flysch. *Bull. Soc. vaud. Sci. nat.*, 34, n°128, p. 113-219.

Sur les traces de Gabriel de Mortillet : histoire et préhistoire

L'Histoire retient de Gabriel Louis Laurent de Mortillet son rôle majeur dans l'organisation des sciences préhistoriques du dernier tiers du XIX[e] siècle. Une discipline nouvelle qu'il contribue avec d'autres précurseurs, à institutionnaliser et à fédérer au niveau européen.

Sa classification des époques des temps pré et protohistoriques, présentée pour la première fois en 1872 au Congrès international d'anthropologie de Bruxelles, lui donnera une notoriété universelle. Elle est toujours considérée comme l'origine des systèmes chronologiques modernes. Avec la conviction d'une faculté supérieure de la science pour expliquer les fondamentaux de la Société, il devient l'un des principaux animateurs du groupe des matérialistes positivistes. Son activité politique au républicanisme radical lui vaudra rapidement une condamnation, un exil forcé, puis bien plus tard son élection comme maire de Saint-Germain-en-Laye ainsi que la députation en Seine-et-Oise.

Issu d'une famille conservatrice (un père officier de cavalerie pensionné et une mère vivant dans la piété et la dévotion), rien *a priori* ne destinait le jeune de Mortillet, né à Meylan le 29 août 1821, à une telle trajectoire où se mêleront militantisme scientifique et politique, pas même l'influence de son frère Paul, au destin plus classique : celui d'un respectable pépiniériste et d'un botaniste reconnu. En réalité, Gabriel est élevé dans la passion pour les sciences naturelles et l'archéologie de son père Paul Romain de Mortillet.

Adélaïde de Montélégier, sa mère, souhaite consacrer son fils à la prêtrise. Le collège des jésuites de Chambéry dès 1830, puis le petit séminaire de Grenoble donnent au jeune homme une solide formation classique mais l'éloignent de l'idéal catholique. Il est jugé par ses maîtres comme un élève doué mais d'un trop fort esprit critique et d'une trop grande indépendance.

Le jeune homme est alors envoyé en 1839 à Paris pour préparer l'entrée à l'École Centrale où il sera reçu en 1841. Il suit également les cours de l'École des arts et métiers et du Muséum d'histoire naturelle. Il y devient attaché de laboratoire du célèbre chimiste Péligot. Un double avenir d'ingénieur et de scientifique s'offre à lui. Il réussira avec bonheur à faire la synthèse des deux. Mais c'est la presse qui l'attire au sortir de ses études. Il travaille pour plusieurs éditeurs, n'hésitant pas dans ses écrits à employer des présentations toutes pédagogiques comme dans l'ouvrage *les Merveilles de la Science*. Rapidement, il se fait aussi remarquer par ses écrits engagés dans *La Revue Indépendante*.

Il prend part à la Révolution de 1848. Il s'active en aidant le 13 juin 1849 le révolutionnaire Ledru-Rollin à échapper aux forces de l'ordre depuis les locaux du Conservatoire des arts et métiers. Ses violents écrits contre Louis-Philippe et Guizot, tel le pamphlet *La Guillotine* ou l'ouvrage *L'Histoire de la Chute de la Monarchie et l'Etablissement de République* valent deux ans de prison à l'activiste de Mortillet. C'est l'exil forcé !

Le refuge en terre de Savoie sera de courte durée pour Gabriel de Mortillet. Juste le temps de s'installer et d'épouser Mademoiselle Fanny Bébert (fille d'un notable chambérien). Il faut partir. Mortillet (comme il aimera par conviction républicaine signer ses articles dans *la Revue savoisienne*) est chassé du royaume de Piémont-Sardaigne pour propagande en faveur …de l'Annexion de la Savoie à la France. C'est Genève qui sera le refuge de l'érudit engagé. Il y ouvre un comptoir d'histoire naturelle proposant matériels et échantillons. Bientôt, le jeune scientifique est appelé par Pictet et Vogt pour classer les collections du musée de Genève, dont les objets découverts tout récemment sur le site palafitte de Schweigen. Il est chargé de mettre en valeur les départements géologique et archéologique du musée. Il s'intéresse aussi aux théories glaciaires énoncées au XIX^{e} siècle. Cet engagement est une première reconnaissance institutionnelle des compétences du jeune homme.

En 1854, Gabriel de Mortillet saisit l'opportunité d'un appel à candidature de la municipalité d'Annecy pour le poste de conservateur du musée d'Annecy. Le jeune musée créé en 1842, tout nouvellement installé dans le nouvel hôtel de ville d'Annecy, est à organiser à partir de toutes premières collections. Un challenge sur mesure pour un scientifique animé d'un esprit d'organisation doublé d'une grande volonté pédagogique. De Mortillet, qui devient conservateur à l'unanimité du jury, refuse le poste d'ingénieur voyer de la ville proposé également par la municipalité. Il veut se consacrer pleinement à la synthèse et l'enrichissement des collections du musée. Il dispose d'un fonds déjà structuré et inventorié par Charles Coppier balayant sept départements (mammifères, oiseaux dont cent cinquante espèces « savoisiennes » comptant trois cent deux individus, reptiles, poissons, invertébrés, botanique, minéralogie). Son temps se partage entre le quotidien du musée et l'inventaire des sous-sols de la Savoie. De très nombreuses sorties terrain vont lui permettre de multiplier les coupes stratigraphiques et les collectes de roches et fossiles. Les quelques 1500 échantillons de la collection primitive décrite par Charles Coppier passent à plus de 4 000 échantillons regroupés dans 2 200 boîtes. Un patrimoine géologique et paléontologique généreusement enrichi par Gabriel de Mortillet, grâce au legs de sa collection personnelle au musée. « J'ai donné une collection savoisienne faisant plus de 1 600 boîtes ou planchettes, soit plus de 3 000 échantillons ». Le pédagogue de Mortillet s'active également pour le cours d'histoire naturelle qui est dans ses prérogatives. Il commence à enseigner le 7 décembre 1854. Mais parler en public pour la première fois lui pose une

difficulté car l'exercice n'est pas naturel pour lui « J'ai fait ma première leçon et je n'ai pas réussi. Je n'ai décidément pas le don de la parole ; il me faut simplement espérer devenir supportable ». Après ces débuts délicats face au public, Gabriel de Mortillet est devenu par la suite l'orateur unanimement reconnu tant dans les congrès scientifiques, que dans ses cours d'anthropologie ou sur les bancs de l'Assemblée nationale. « Chacun, ayant pu alors mesurer sa facilité de langage, sa capacité de développements, sa pensée claire nourrie de multiples détails ».

Gabriel de Mortillet fréquente la jeune et dynamique Association florimontane, trois ans d'existence mais héritière de la prestigieuse Académie florimontane fondée par Saint François de Sales. Il y trouve des amitiés pouvant partager sa vision du monde. Il en devient un membre actif jusqu'à la vice-présidence et le secrétariat. Il conserve bien après son départ d'Annecy une correspondance régulière avec l'association, de même qu'avec son successeur conservateur au musée : Louis Revon, lui aussi florimontan. Sa contribution au bulletin de l'association, bientôt *Revue savoisienne,* par la publication de nombreux de ses articles vaudra au périodique une notoriété nationale dans les milieux scientifiques de la fin du XIX^{e} siècle. En 1898, peu après la mort du savant, cette revue publiera un éloge appuyé consacré au célèbre préhistorien. Gabriel de Mortillet générera sur la seule période de 1854 à 1857, près de 30 publications scientifiques parmi lesquelles son ouvrage majeur pour cette période : *Podrome d'une géologie de la Savoie* (1855) ou pour l'anecdote : *Les géologues sacrés de Chambéry*, sous le pseudonyme de Nicolas Tartempion, sans oublier les titres *Combustibles minéraux de la Savoie* (1854), *la Savoie avant l'homme* (1855) et *Rapport sur le musée d'histoire naturelle de la ville d'Annecy* (1856). Sa très bonne connaissance du pays, acquise sur le terrain, lui permet de publier en 1855 son *Guide de l'étranger en Savoie*, un guide à la fois touristique et pratique révélant la nécessité d'une documentation nouvelle à destination de visiteurs toujours plus nombreux en Savoie.

Grâce à sa nouvelle notoriété, de Mortillet est mandaté pour rassembler une collection de minerais et de combustibles de Savoie en vue de l'Exposition universelle de Paris en 1855. Cet ensemble sera primé par une médaille de bronze. Plus tard, c'est également avec succès qu'il organise la section préhistorique de la galerie *histoire du travail* lors de l'Exposition universelle de 1867, sous la direction d'Édouard Lartet. Les qualités d'analyse et de synthèse révélées lors de sa mission annécienne annoncent déjà le destin hors norme de celui qui va bientôt fédérer les préhistoriens de l'ensemble de l'Europe et établir une chronologie de référence.

Le scientifique fut sans doute attentif aux découvertes archéologiques lacustres près de Zürich durant l'hiver 1853-1854 de Ferdinand Keller ou celle du site palafitte du Roselet dans le lac d'Annecy, lors du congrès de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie le 29 août 1856. Il ne fut pas

immédiatement l'animateur de la recherche préhistorique régionale. C'est à Louis Revon qu'il reviendra d'éditer en 1879, le premier inventaire des trouvailles préhistoriques du département : *La Haute-Savoie avant les Romains*. Un ouvrage de référence, après lequel on attendra près de cent trente ans pour qu'une nouvelle synthèse scientifique soit rééditée sur le sujet, grâce à l'heureuse initiative du Conseil général de la Haute-Savoie et de son service archéologique dirigé par Joël Serralongue : *La Haute-Savoie durant la Préhistoire. 40 000 - 5500 AV. JC* (2012).

Il faut constater que Gabriel de Mortillet est arrivé juste trop tôt pour se lancer lui aussi dans les recherches préhistoriques locales. La frénésie pour la pêche aux objets archéologiques lacustres et la recherche systématique en grotte, voir en site de plein air gagnent seulement les érudits savoyards dans les années post Annexion. Ses premiers articles concernant la préhistoire sont tout de même édités en 1859, mais ils concernent l'Italie : *Sur les plus anciennes traces de l'homme dans les lacs et les tourbières de Lombardie*. Milan. *Actes de la Société italienne d'histoire naturelle*. En 1862, c'est la parution de l'article : *L'homme fossile* dans la *Revue savoisienne*. En revanche, les « lacustres » sont loin d'être absentes dans sa démarche de préhistorien, tant au niveau de sa collection personnelle (constituée à partir de ses fouilles en Italie mais aussi de « très belles séries de Suisse »), que de son initiative d'initier le premier congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique …à Neufchâtel, site majeur pour les premières recherches lacustres. Par ailleurs, plusieurs sites de la région seront choisis pour nommer des époques importantes de sa nomenclature de 1872 comme Robenhausen près de Zürich pour désigner pendant la période néolithique « l'époque robenhausienne » et pour la période de l'âge du bronze « l'époque morgienne » relative à Morges dans le Canton de Vaud.

Gabriel de Mortillet est en réalité davantage mobilisé par les autorités sardes pour des travaux d'expertises géologiques que pour des recherches archéologiques encore peu estimées et en tout cas moins utiles pour le développement du Pays. Suite à une commande de la Chambre royale d'agriculture et de commerce, il s'attelle à la carte géologique de la province de Savoie, dont le texte sera publié en 1858. L'auteur reçoit pour ce travail la croix de chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare alors que la carte, achevée seulement après l'Annexion, restera alors inédite. De Mortillet est chargé aussi par les autorités, lors des études préparatoires du percement du tunnel du Mont Cenis, d'établir un rapport sur les roches qui seront traversées par l'ouvrage. Les données communiquées se révèleront d'une exactitude très précieuse lors des travaux achevés en 1870. La même précision est constatée dans son rapport géologique, sous la responsabilité de Karl Vogt, lors de la création du tracé du chemin de fer Lausanne-Fribourg. La Compagnie des Chemins de fer de Lombardie-Vénétie et de l'Italie centrale sera ainsi séduite par le profil de Gabriel de Mortillet alliant avec rigueur science et technique.

De Mortillet répond favorablement aux propositions italiennes pour devenir ingénieur chef de service de la compagnie de chemin de fer de la haute Italie. Ce qui provoque sa démission de son poste de conservateur du musée d'Annecy et son départ de la Savoie en 1857. Installé d'abord à Vérone, puis à Milan à partir de 1860, l'ancien élève de l'École Centrale et des Arts et Métiers va exercer ses talents pendant les sept années nécessaires à la construction du nouveau réseau ferré. Il dirige aussi une exploitation de chaux hydraulique. Dès que son planning le lui permet, ce sont recherches scientifiques (géologie, paléontologie, conchyliologie) et publications de ses résultats dans le bulletin de la Société italienne d'histoire naturelle. Il en adresse également des synthèses sous forme d'articles à la *Revue savoisienne*. En écho aux nombreuses découvertes sur le plateau suisse et dans les Alpes du nord, il saisit l'opportunité de sa présence près des lacs italiens pour étudier ici l'éventuelle présence de palafittes, ainsi que le rôle de l'extension des glaciers au quaternaire. Il fouille sur place des gravières constituées de matériaux du quaternaire et découvre des témoignages de tombes à incinération. Il est pour l'histoire l'inventeur en 1863 du site d'Isolino, première découverte du néolithique lacustre en Italie. Il se passionne pour la civilisation des terramares ainsi que pour la culture des Golasecca, un peuple pré celtique de la Vallée du Pô. Dès lors sa passion pour les origines de l'humanité ne le quittera plus. Ses publications dans les revues de sociétés savantes se complètent par une collaboration avec la revue *l'Italie.* Participant à un congrès scientifique à Sienne le 19 septembre 1862, il inscrit sur le registre : « l'avenir des nations est à l'agriculture et à l'industrie, l'avenir de la philosophie est aux sciences naturelles ». Voici inscrit son engagement positiviste fondé sur « une cohérence organique entre ses positions scientifiques et ses idées politiques », comme l'a souligné Hélène Richard, professeur d'histoire des sciences à l'université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne.

Lors de l'assemblée extraordinaire de la Société italienne des sciences naturelles le 20 septembre 1865, il propose avec succès l'organisation d'un congrès international de paléo-ethnologie. Il souligne l'absolue nécessité d'encourager les échanges scientifiques en matière de Préhistoire. Les congrès organisés depuis 1866 sont très suivis par une communauté scientifique qui lance partout des fouilles sur tout le vieux continent. Ce sont les occasions de nombreuses rencontres confraternelles. De Mortillet constitue son réseau de connaissances parmi les préhistoriens français tels Émile Carthaillac, Ernest Chantre, Édouard Lartet, Hyppolite Müller et étrangers comme Evans, Montélius ou Retzius. La Préhistoire est d'ores et déjà devenue une valeur internationale.

Sa mission transalpine terminée, le chemin de fer en Haute-Italie étant achevé, l'ingénieur de Mortillet revient à Paris en 1863, fort d'une nouvelle notoriété de préhistorien. A partir de1864, il fonde et dirige le périodique scientifique *Matériaux pour l'Histoire naturelle et positive de l'Homme* qui changera plusieurs fois de nom pour devenir *Matériaux pour l'histoire primitive et philosophique de l'Homme.* Un support vite

considéré comme un puissant outil de centralisation, voire de contrôle des idées et découvertes scientifiques. La revue est cédée à Émile Carthaillac en 1869.

Grâce à la vive recommandation d'Édouard Lartet, le nouveau musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye propose en1866 à Gabriel de Mortillet de venir classer ses collections préhistoriques. Appelé alors « musée des antiquités celtiques et gallo-romaines », cette jeune institution impériale venait en effet en 1865 d'être considérablement enrichie les collections de Jacques Boucher de Perthes, l'initiateur des sciences préhistoriques en France. Le château de Saint-Germain-en-Laye était devenu en 1862, le nouveau sanctuaire des racines de la nation par la volonté souveraine de Napoléon III. En 1868, Gabriel de Mortillet est nommé attaché de conservation de ce désormais haut lieu des sciences préhistoriques.

Une nomination à point nommé et qui colle à l'actualité d'une science nouvelle qui connaît une décennie exceptionnelle : publication en 1859 du manifeste de Charles Darwin *de l'Origine des espèces au moyen de la sélection naturelle,* découvertes des sites d'Aurignac (1860), du Moustier supérieur (1860), de la Madeleine (1865), de Solutré (1866) et du site de Cro-Magnon aux Eyzies (1868). Lors de la guerre de 1870, de Mortillet parvient à protéger les collections du musée contre l'occupation allemande. Ce qui ne l'empêche pas de nourrir des relations parfois conflictuelles avec le Conservateur, l'helléniste Alexandre Bertrand. Mais très vite, le château de Saint-Germain devient le rendez-vous incontournable des amis du préhistorien. Il est toujours prêt pour eux « à ouvrir le trésor de ses connaissances » (Francisque Sarcey, *XIX^e siècle*). Le savant est célèbre pour organiser avec passion des visites guidées du musée. Son catalogue *Promenades au Musée de Saint-Germain* figure en bonne place dans sa bibliographie. A partir de 1880, cet homme de terrain organisera des sorties scientifiques en complément de son cours d'anthropologie préhistorique (visites de gisements, stations, mégalithes et collections particulières). Il fait entrer de très nombreuses séries archéologiques au musée dont les collections s'enrichiront encore grâce aux importantes contributions d'Edouard Piette, Louis Capitan, Joseph Déchelette, Henri Breuil, Henri et Jacques Morgan …

La création en 1875 de l'école d'anthropologie à laquelle de Mortillet participe, aux côtés du grand médecin spécialiste du cerveau Paul Broca, lui permet, dés 1876, d'être titulaire d'une chaire d'anthropologie préhistorique. Il assumera cette fonction jusqu'à sa mort en 1898.Cette institution, dont de Mortillet devient sous-directeur à partir de 1880, est avant tout issue de sa rencontre avec Broca, une personnalité scientifique parmi les plus éminentes de la France de cette fin du XIX^e siècle. Un point de convergence essentiel unit les deux hommes. Pour eux, l'esprit de progrès et le mystère des origines de l'Homme ne peut être expliqué que par l'unique point de vue scientifique et en conséquence nullement par les mystères de la Religion. Ils croient tous deux dans l'Evolutionnisme (même si Paul Broca oppose aux théories darwiniennes de l'unique sélection naturelle, une thèse sur l'hybridation).

L'engagement politique matérialiste de Broca, qui a fondé en 1848, la société des libres penseurs favorise encore davantage la bonne entente du tandem. Le travail acharné du professeur Broca, auteur à la fin de son œuvre de centaines de livres et d'articles dont cinquante-trois sur le cerveau, suscite l'admiration et le respect du préhistorien pour le célèbre chirurgien anatomiste. Ils se retrouvent autour du débat et de l'idée d'un « chaînon manquant », terme énoncé pour la première fois par le paléontologue anglais Hugh Falconer en 1862 : un être hybride situé entre le singe et l'Homme. Une créature utilisant des outils primaires appelés éolithes. En 1873, au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, de Mortillet avait exposé sa théorie sur ce précurseur de l'homme. Une théorie contre laquelle les préhistoriens Ernest Chantre et Émile Chantre avaient émis, eux, des réserves. En 1885, le savant propose pour cet être mythique le nom d'« anthropopithèque », issu des racines grecques *anthropos,* « homme » *et pithẽkos* « singe ». Cette considération fut énoncée près de 30 ans après la découverte en août 1856 dans la vallée du Neander près de Düsseldorf de restes humains estimés à – 40 000 ans (datation évaluée à l'époque grâce à une stratigraphie empirique mais se révélant en définitive assez précise). Une découverte curieusement sous-évaluée par de Mortillet, les débris fossiles de l'homme de Neanderthal présentant pour lui un type si grossier qu'on pouvait douter de leur appartenance au genre humain. Il a même été avancé que le crâne de Neanderthal pouvait être celui d'un idiot ! C'est bien la découverte en 1894 par Eugène Dubois à Java du *Pithecanthropus erectus* qui donne une première clé à de Mortillet dans la recherche de son être intermédiaire puisqu'il le situe d'autorité entre le gibbon et l'homme.

Gabriel de Mortillet, président de la Société d'anthropologie depuis 1876, organise l'exposition des sciences anthropologiques au Trocadéro lors de l'exposition universelle de1878 de Paris. Une exposition dont la pertinence et la qualité lui permettent d'être décoré de la Légion d'honneur.

Le préhistorien va créer en 1879, avec Henri-Martin, la sous-commission des monuments mégalithiques dont il prendra la tête en 1884, à la disparition de ce dernier (†1883). Le système de pensée linéaire de de Mortillet va alors influer sur le questionnement de l'origine des dolmens, considérés alors comme l'évolution de la forme primitive de la grotte.

De Mortillet ne cesse de publier. Parmi ses nouveaux et principaux écrits : *L'homme fossile* édité en 1862 dans *La Revue Savoisienne, Promenades préhistoriques à l'Exposition universelle de Paris* (1867), *Collection antéhistorique de M. le duc de Luynes au château de Dampierre* (1865), *Essai d'une classification des cavernes et des stations sous abri fondée sur les produits de l'industrie humaine* (1869).

C'est en 1869 que de Mortillet présente pour la première fois sa célèbre classification. Le chercheur indique immédiatement que celle-ci, fondée sur la découverte des produits des industries primitives, se doit de « se maintenir au niveau des découvertes qui se multiplient de toutes parts ». Cette chronologie

est présentée en 1872, lors du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Bruxelles. Elle est éditée aussitôt dans les comptes rendus de cette sixième session internationale. Ce tableau sera de nouveau traité dans deux ouvrages majeurs : *Le Préhistorique, antiquité de l'homme*, publié en 1883 et illustré par Adrien de Mortillet, fils de Gabriel, et *La Formation de la nation française* (1897) dans laquelle il fait remonter l'antiquité de l'homme à 240 000 ans.

Il faut ici remarquer que les travaux de Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes ont permis dès 1844 d'évaluer l'ancienneté de l'espèce humaine à au moins plus de 500 000 ans. Ce que la science d'aujourd'hui confirme puisqu'elle fait remonter les origines des hominidés à un peu plus de 7 millions d'années (1 850 000 ans attestés en 2004 pour la présence de l'homo erectus sur le sol européen, plus précisément à Dmanissi en Géorgie). Force est aujourd'hui de constater l'exceptionnelle lucidité du pionnier visionnaire Boucher de Perthes même comparé à une expertise aussi en vue pour son époque que celle de Gabriel de Mortillet.

La nomenclature de Mortillet est considérée comme une base scientifique acceptable pour la plupart des premiers préhistoriens européens de la fin du XIX^{e} siècle. Or celle-ci n'était ni exclusive, ni novatrice, ni incontestée. Néanmoins, une partie de sa structure et les dénominations d'époques issues de sites éponymes récemment découverts, tels le Magdalénien ou le Solutréen, sont toujours admis dans les chronologies modernes.

C'est au Danemark, que l'on trouve la toute première classification d'objets concernant la préhistoire humaine, due à l'archéologue et préhistorien Christian Jürgensen Thomsen. Premier conservateur de *l'Oldnordisk Museum* (1819), le futur musée national du Danemark, Thomsen s'applique rapidement à l'organisation des collections préhistoriques.

Il établit pour la première fois au monde une chronologie selon une théorie simple, celle des trois âges : de la pierre, du bronze et du fer (publiée dès 1836 dans le guide du musée).

Dès 1850, les savants anglais et français règlent le principe d'ancienneté de l'homme par la stratigraphie. Cette méthode une fois reconnue par l'Académie des sciences de Paris, il faut désormais ordonner les découvertes grâce à une structure synthétisant chronologie et classification. En 1861, c'est le préhistorien Édouard Lartet qui propose sa méthode. Découvreur de nombreux objets d'art mobilier en Ariège et en Dordogne, Édouard Lartet est aussi celui qui reconnaît l'authenticité des bâtons à décors animaliers des abris sous bloc de « Veyrier-sous-Salève », à Etrembières. Bien qu'Édouard Lartet défende avec ardeur la paléontologie stratigraphique, les thèses transformistes de Boucher de Perthes, auxquelles il adhère, le poussent à renoncer à la stratigraphie pour établir une classification déterminée par la

présence significative d'animaux marqueurs sur les sites expertisés. Par exemple : le renne (La Madeleine), l'ours des cavernes (Aurignac), l'éléphant et le rhinocéros (Saint Acheul).

Ce classement sera écarté dés 1869 par la classification industrielle de Gabriel de Mortillet, qui va, étonnamment pour un géologue, s'affranchir des règles stratigraphiques. L'analyse morphologique des outils préhistoriques est en effet privilégiée. Les types de matériels deviennent des références chronologiques déterminant quatorze époques. Celles-ci forment alors les périodes (paléolithique pierre taillée, néolithique pierre polie...) globalisées en trois âges, ceux initiés par Thomsen (âge de la pierre, du bronze, du fer). Concession à la méthode géologique : les noms donnés aux époques sont liés aux localités dans lesquelles les types ont été identifiés. L'époque déterminée par le matériel découvert sur le site de la Madeleine, par Lartet en 1863, prend le nom de « Magdalénien ». L'abri supérieur du Moustier à Peysac-le-Moustier, celui de « Moustérien ». Le site de Solutré en Saône-et-Loire, que de Mortillet visita avec son inventeur Henry Testot-Ferry, donnera le Solutréen.

La succession chronologique proposée fut organisée en fonction des lois dominantes de l'évolution linéaire. L'idée est celle d'un système fondé sur la notion d'un progrès continu et global. Ainsi l'objet le plus simple doit-il nécessairement être le plus ancien et le plus complexe le plus récent. Mais pour Noël Coye, conservateur du patrimoine, TRACES -UMR 5608, ministère de la Culture et de la Communication (source Institut national d'histoire de l'art), cette méthode présente ses limites.

Plus qu'une mise en ordre des matériaux collectés, la classification industrielle constitue une grille de lecture directement inspirée des fondements du matérialisme scientifique et applique à la compréhension des faits humains le programme de l'évolutionnisme biologique. Point d'ancrage d'un véritable système, elle a fourni un outil simple et efficace à une communauté de chercheurs encore largement constituée d'amateurs et a profité du savoir-faire de son auteur en matière de diffusion.

La proposition chronologique du système de Mortillet est d'ailleurs contestée dès le dernier quart du XIX^{e} siècle au moment où d'autres classifications apparaissent. De Mortillet lui-même fait bouger rapidement son tableau, lors du congrès de Stockolm en 1874, en proposant de diviser l'âge du Bronze en deux époques : celle plus ancienne du fondeur et celle plus récente du chaudronnier (ou marteleur). Le savant scandinave Montélius établit, lui, une grille typo-chronologique découpée en six périodes. Ernest Chantre et Joseph Déchelette proposent eux aussi leur classification synthétique. La position chronologique inadéquate donnée à l'Aurignacien, par de Mortillet, suscite une vive polémique. Le savant situe en effet cette époque entre le Solutréen et le Magdalénien à cause de la présence d'une industrie osseuse durant

l'Aurignacien, quasi absente au Solutréen et très abondante au Magdalénien. Ce qui est réfuté en 1911 par l'abbé Breuil prouvant par la stratigraphie que l'on devait bien situer la période aurignacienne avant l'époque solutréenne. Il invalide alors définitivement la théorie linéaire des industries lithiques en rétablissant la primauté de l'étude stratigraphique dans la science préhistorique. C'est la question plus scientifique « du comment des objets » plutôt que de celle de leur forme qui sera désormais posée de façon prépondérante.

En 1879, la découverte d'un art pariétal dans la grotte espagnole d'Altamira au nord de l'Espagne avait aussi placé Gabriel de Mortillet au sein de la polémique. Celui-ci refusant de reconnaître la possibilité aux hommes du Paléolithique de créer des formes artistiques aussi abouties que celles des grands bisons d'Altamira. Ce qui n'empêchera pas d'ailleurs le savant de donner crédit à l'art mobilier mais dans son état frustre, dénué de spiritualité et dont l'évolution ne pourra être que parallèle à celle de l'industrie. Le débat lancé par de Mortillet sur l'art rupestre ne sera clos que quatre ans après sa mort, au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences à Montauban. C'est Émile Cartailhac, l'ami même de de Mortillet, qui reconnaît, en faisant son *mea culpa,* l'authenticité des peintures d'Altamira et, par là-même, l'erreur de son illustre confrère et ami. Au tout début du XX^{e} siècle, les idées de Gabriel de Mortillet s'étiolent auprès de la communauté scientifique bien que le savant soit encore défendu par de nombreux partisans comme ses fils qui multiplient les rééditions de ses écrits ou comme l'École d'anthropologie qui réaffirme lors de son éloge du 31octobre 1901 les « principes de loyauté scientifique sur lesquels repose l'œuvre tout entière de G. de Mortillet… principes qui ont toujours régné au sein de l'école, depuis sa fondation. Là sont ignorées les affirmations hasardeuses, les inductions en l'air, le prestige de la science amusante… G. de Mortillet fut un vrai savant, un penseur d'élite, un homme de cœur ».

… Homme de cœur mais néanmoins redoutable polémiste, le naturaliste matérialiste trouve dans l'arène politique, comme conseiller municipal de Saint-Germain-en-Laye, l'occasion d'exprimer ses idées radicales. Il devient maire de cette ville à partir de 1882 jusqu'en 1888. Ses convictions de jeunesse s'étaient jadis heurtées au pouvoir, ses positions philosophiques et son engagement scientifique se nourrissaient mutuellement, mais c'est bien la Politique qui donnera au nouveau maire les moyens de militer sur le terrain en faveur de sa vision du progrès social et moral. Lié aux théoriciens anarchistes Elisée Reclus et le prince Kropotkine et paradoxalement aussi aux notabilités socialistes, il s'engage dans une véritable croisade anticléricale. Sa gestion municipale et ses positions controversées ne semblent pas pour autant avoir terni ses amitiés dans le milieu scientifique. Il est élu député le 18 octobre 1885 au second tour sur la liste radicale de Seine-et-Oise et prend aussitôt sa place à l'extrême gauche de l'hémicycle. Il se prononce contre l'ajournement perpétuel de la révision de la Constitution, contre la loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse, contre le général Boulanger. Il fait voter, à propos

de la loi sur les funérailles, un amendement permettant à la science de disposer du corps du testateur qui en a fait la demande. Ceci permettra une forme de reconnaissance de la Société mutuelle d'autopsie dont il fut fondateur avec quelques amis de la Société d'anthropologie.

A partir de 1889, de Mortillet abandonne la politique pour se consacrer de nouveau pleinement à ses activités liées à la Préhistoire, notamment au sein de l'école d'anthropologie. Comme député, il œuvre d'ailleurs pour la reconnaissance de celle-ci en matière d'utilité publique. Après deux opérations réussies de la cataracte, l'infatigable préhistorien travaille à ses recherches jusqu'à sa mort le 25 septembre 1898 au n° 3 rue de Lorraine à Saint-Germain-en-Laye. Gabriel de Mortillet avait soixante dix-sept ans et un mois. Il a été jusqu'au bout de ses forces prenant encore la parole lors de ce qui sera son dernier Congrès à Nantes en août 1898.

La disparition du savant a été durement ressentie par la communauté scientifique car même si contesté sur ses positions par une partie d'entre elle, il était considéré par tous comme l'un des pères de la Préhistoire, une science nouvelle qu'il avait largement contribué à institutionnaliser. De nombreux journaux dans le monde entier lui rendirent hommage en lui consacrant de véritables études dans leurs articles nécrologiques.

De son vivant, Gabriel de Mortillet avait été membre d'honneur des plus importantes sociétés scientifiques de France, Belgique, Italie, Allemagne, Etats-Unis, Russie. Délégué français au Congrès anthropologique de Moscou en 1879, accompagné notamment de Broca, Chantre et Quatrefage, il fut nommé Commandeur de saint Stanislas de Russie.

Sept ans après sa mort, en 1905, un monument est érigé à sa gloire dans l'un de lieux archéologiques les plus emblématiques de Paris : les anciennes arènes de Lutèce, rue de Navarre. On ignorait d'ailleurs qu'un destin éphémère était promis au buste en bronze de ce chercheur d'éternité. Buste réquisitionné pour la fonte par les Allemands pendant la deuxième guerre mondiale.

L'inauguration de ce monument (œuvre du sculpteur La Penne), a eu lieu le 26 octobre 1905 à deux heures de l'après-midi en présence d'un parterre fourni d'amis, et de savants. On remarquera la présence d'Emile Rivière, directeur de laboratoire au Collège de France et président fondateur de la Société préhistorique de France qui lui fit un vibrant hommage. La cérémonie fut présidée par Maurice Berteaux, alors Ministre de la guerre, député de Seine-et-Oise, et, à ce titre collègue politique du maître élu.

Au cours de son éloge funèbre en 1898, il fut noté que « Gabriel de Mortillet ne fut ni conservateur, ni sous-conservateur du Musée des antiquités nationales. Il avait seulement le titre d'attaché, mais il était de ces hommes qui n'ont pas besoin d'être quelque chose pour être quelqu'un ». Gageons qu'il occupe désormais une place d'honneur au panthéon des grands hommes qui ont

collaboré à cette vénérable institution. Gabriel de Mortillet est, en tout cas, à l'honneur dans plusieurs grandes villes, qui ont donné son nom à une rue : Annecy, Grenoble, Saint-Germain-en-Laye, Chelles, Amiens.

Outre son travail de pionnier au service de la Préhistoire, de Mortillet nous lègue des centaines de publications sur les sciences de la terre et des hommes (sciences naturelles, géologie, préhistoire, anthropologie…). Si son intérêt a porté plus particulièrement sur une tranche de vie de l'humanité dépourvue d'écriture, c'est bien par l'écriture qu'il a transmis à tous une tranche de vie pleine d'humanité.

Yves CONNAC

BIBLIOGRAPHIE

LA RÉDACTION. Gabriel de Mortillet, *La Revue Savoisienne* 1898, p. 248-252.

CARTAILHAC, Emile. Nouvelles correspondances : Gabriel de Mortillet. *l'Anthropologie* 1898.

GRAN-AYMERICH, Ève et Jean. Les Grands Archéologues : Gabriel de Mortillet, *Archéologia, préhistoire et archéologie* 1984, n° 197, p.71-75

RICHARD, Nathalie, La Revue de l'homme de Gabriel de Mortillet. Anthropologie et politique au début de la troisième république, Bulletin et mémoire de la société d'anthropologie de Paris, nouvelle série, tome 1 fascicule 3-4, 1989, p. 231-255.

PAUTRAT, Gilles. Le Préhistorique de Gabriel de Mortillet, une histoire géologique de l'homme.

Bulletin de la société préhistorique française 1993, t. XC, p. 50-59.

BEYLS, PASCAL. Gabriel de Mortillet (1821-1898), géologue et préhistorien. Grenoble, chez l'auteur 1999.

GRAN-AYMERICH, Ève. Dictionnaire bibliographique d'archéologie (1789-1949). CNRS édition 2001, p. 474 - 476.

RICHARD, Nathalie, *Inventer la préhistoire, les débuts de l'archéologie préhistorique en France*, Vuibert/Adapt 2008.

GRANDCHAMP, Georges. Mortillet (rue Gabriel de). *Les Rues d'Annecy, tome II, Revue Annesci 43*, 2008, Société des Amis du Vieil Annecy, p. 552 à 556.

PREMAT, Bernard. *De l'Association florimontane à l'Académie florimontane. Mémoires et documents publiés par l'Académie florimontane, t.5,* 2009, p. 120-121.



Composition à partir
du visage de Gabriel de Mortillet,
jeune naturaliste.
Cliché : Y. C.

ASSOCIATION FLORIMONTANE

D'ANNECY (SAVOIE)

Séance du 25 mai

GÉOLOGIE DU SEMNOZ

PAR GABRIEL MORTILLET

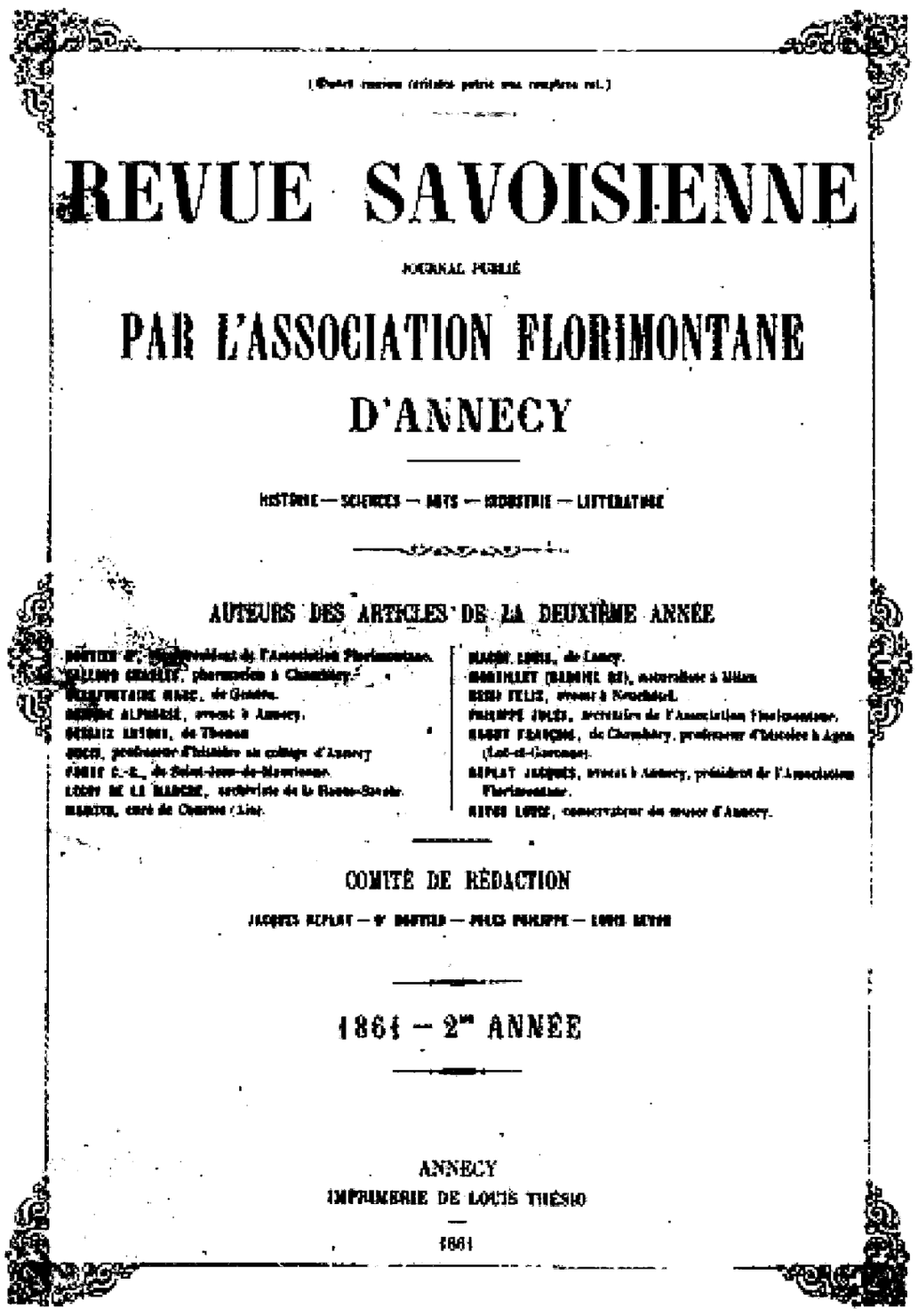
Le Semnoz est une montagne étroite et allongée, dont l'axe se dirige du nord-nord-est au sud-sud-ouest. L'extrémité nord s'abaisse insensiblement et vient se perdre dans la plaine, sous Annecy, au point de dégorgement du lac. L'extrémité sud, au contraire, est très élevée et coupée d'une manière abrupte, par une gorge étroite et profonde, au fond de laquelle coule le Cheran, et qui sépare le Semnoz de la montagne d'Arith et de Cusy, formée par la continuation des mêmes couches.

Les couches qui composent le Semnoz ont été soulevées et courbées en forme de voûte. Mais cette voûte n'est point entière et régulière ; elle a subi plusieurs accidents qui l'ont modifiée de diverses manières. Des coupes faites en travers de la montagne, nous permettent de reconnaître les accidents principaux.

Entre la Puya et les Balmettes, à l'extrémité nord, les couches se redressent rapidement, à partir du lac à la Puya, se courbent ensuite en arc surbaissé au Cré-du-Maure, puis sont brisées au-dessus des Balmettes. Elles montrent leurs tranches au sommet escarpé de la montagne. On les retrouve ensuite en bas, se redressant contre l'escarpement.

A partir de Sévrier, les couches, comme à la Puya, s'élèvent rapidement ; elles se courbent aussi en arc surbaissé, plus haut, au Puiseau, puis au-dessus se brisent, mais sans se séparer ; les couches brisées plongent d'une manière presque perpendiculaire à l'ouest, se recourbent en fond de bateau,

Article sur la géologie du Semnoz
édité dans *la Revue savoisienne*.
Cliché : Y. C.



(Ouvrage reuniss (articles publiés aux comptes rendus.)

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DEUXIÈME ANNÉE

[illegible], président de l'Association Florimontane.
[illegible], pharmacien à Chambéry.
[illegible], de Genève.
[illegible], avocat à Annecy.
[illegible], de Thonon.
[illegible], professeur d'histoire au collège d'Annecy.
[illegible], de Saint-Jean-de-Maurienne.
[illegible], archiviste de la Haute-Savoie.
[illegible], curé de Chaumont (Ain).
BLANC, curé, de Lancy.
MORTILLET (GABRIEL DE), naturaliste à Milan.
REBU FELIX, avocat à Neuchâtel.
PHILIPPE JULES, secrétaire de l'Association Florimontane.
RABUT FRANÇOIS, de Chambéry, professeur d'histoire à Agen (Lot-et-Garonne).
RAPLAT JACQUES, avocat à Annecy, président de l'Association Florimontane.
REVON LOUIS, conservateur du musée d'Annecy.

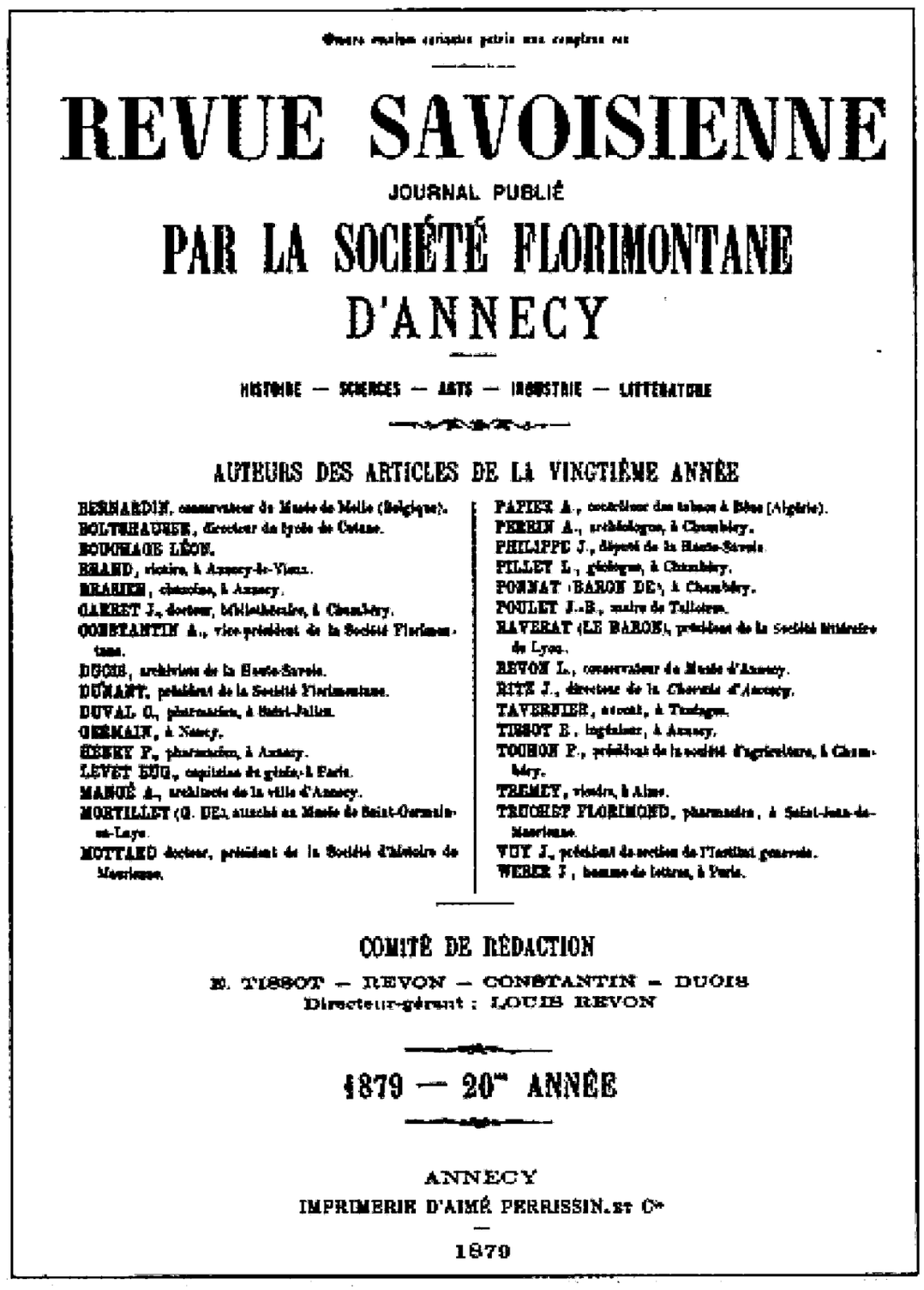
COMITÉ DE RÉDACTION

JACQUES RAPLAT — [illegible] — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1861 — 2me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1861

Couverture de
la Revue Savoisienne
de 1861, sur laquelle figure
le nom de Mortillet (Gabriel
de), naturaliste à Milan.
Cliché : Y. C.



Ouvrage reuniss (articles publiés aux comptes rendus

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGTIÈME ANNÉE

BERNARDIN, conservateur du Musée de Mons (Belgique).
BOLTHAUSER, directeur du lycée de Cetare.
BOUCHAGE LÉON.
BRAND, victaire, à Annecy-le-Vieux.
BRASIER, chanoine, à Annecy.
CARRET J., docteur, bibliothécaire, à Chambéry.
CONSTANTIN A., vice-président de la Société Florimontane.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUMANT, président de la Société Florimontane.
DUVAL C., pharmacien, à Saint-Julien.
GERMAIN, à Nancy.
GIBERT F., pharmacien, à Annecy.
LEVET EUG., capitaine du génie, à Paris.
MAGUÉ A., architecte de la ville d'Annecy.
MORTILLET (G. DE), attaché au Musée de Saint-Germain-en-Laye.
MOTTARD docteur, président de la Société d'histoire de Maurienne.
PAPIER A., contrôleur des taboes à Bône (Algérie).
PERRIN A., archéologue, à Chambéry.
PHILIPPE J., député de la Haute-Savoie.
PILLET L., géologue, à Chambéry.
POMMAT (BARON DE), à Chambéry.
POULET J.-B., maire de Talloires.
RAVERAT (LE BARON), président de la Société littéraire de Lyon.
REVON L., conservateur du Musée d'Annecy.
RITZ J., directeur de la *Chorale d'Annecy*.
TAVERNIER, avocat, à Tonnegrande.
TISSOT E., ingénieur, à Annecy.
TOUBON P., président de la société d'agriculture, à Chambéry.
TREMEY, vicaire, à Aime.
TRUCHET FLORIMOND, pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne.
VUY J., président de section de l'Institut général.
WEBER J., homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

E. TISSOT — REVON — CONSTANTIN — DUCIS
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1879 — 20me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
—
1879

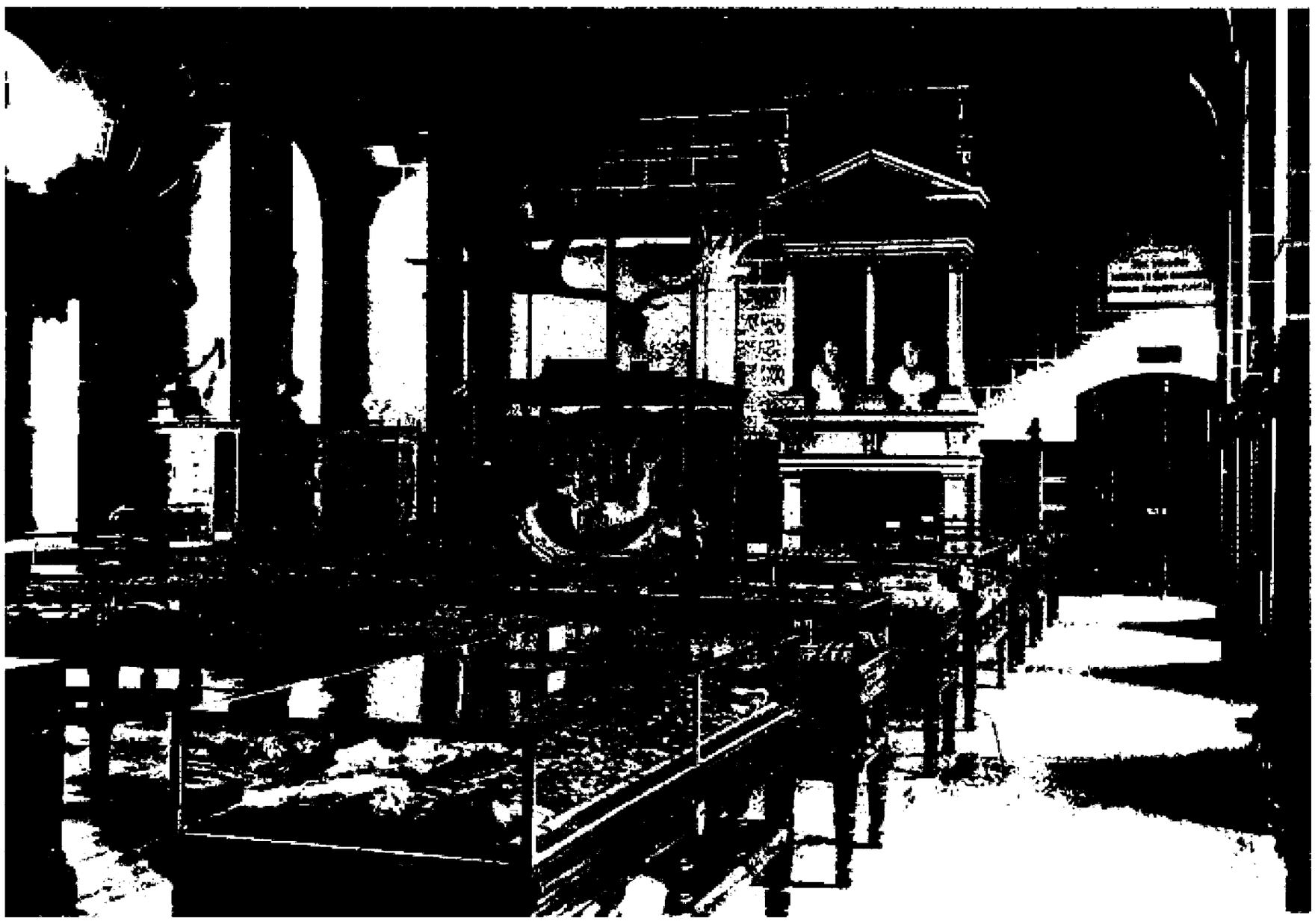
Couverture de *la Revue Savoisienne*
de 1879, sur laquelle figure le nom
de Mortillet (Gabriel de),
attaché de conservation au musée
de Saint-Germain-en-Laye.
Cliché : Y. C.



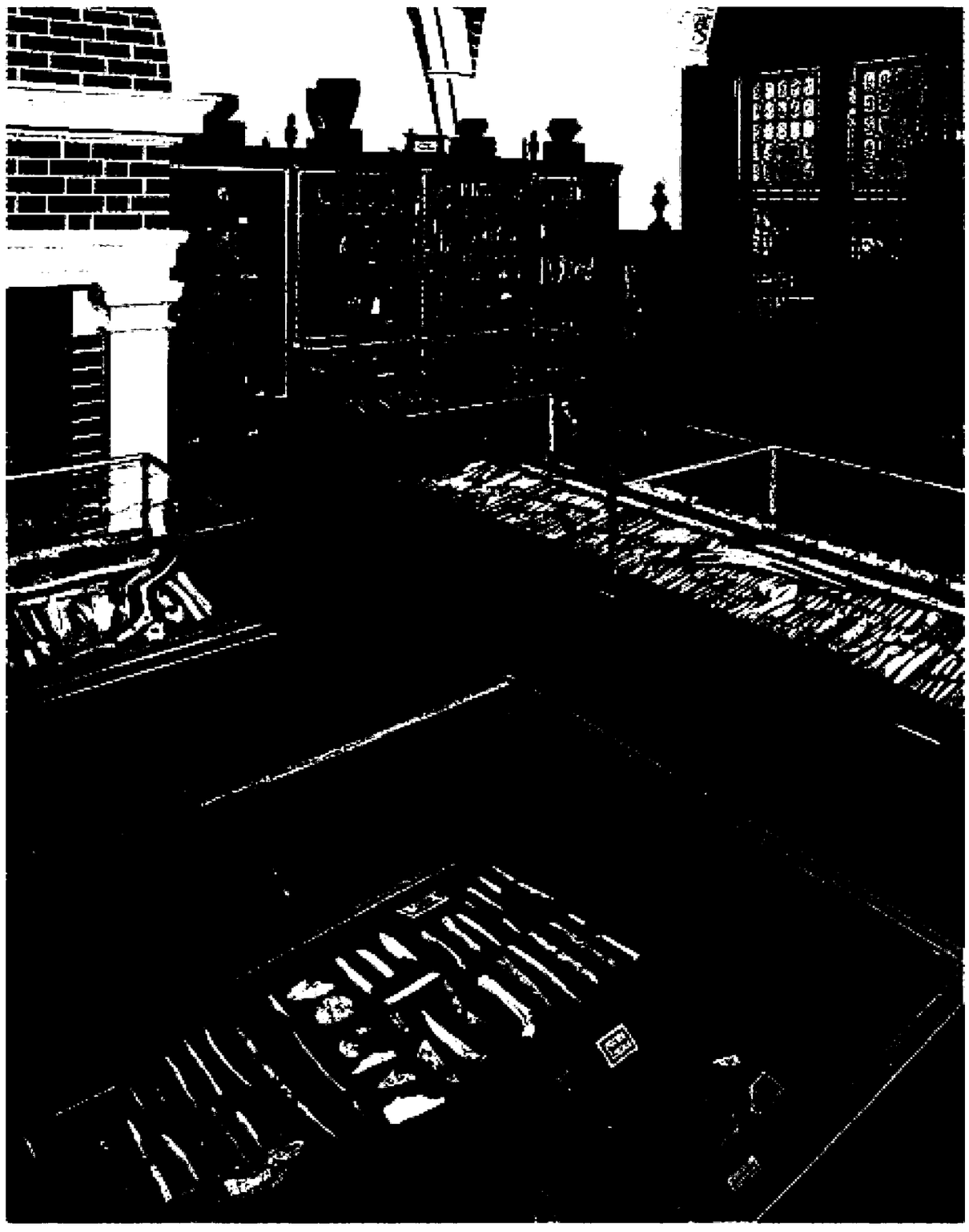
Le Château de Saint-Germain-en-Laye, façade nord sur le parc
(N. B. le domaine national a été rattaché au musée château le 29 décembre 2009).
Cliché et copyright : Chantal de Joly-Dulos.



Entrée du musée d'archéologie nationale (N. B. changement de nom en juin 2005).
Cliché et copyright : Chantal de Joly-Dulos.



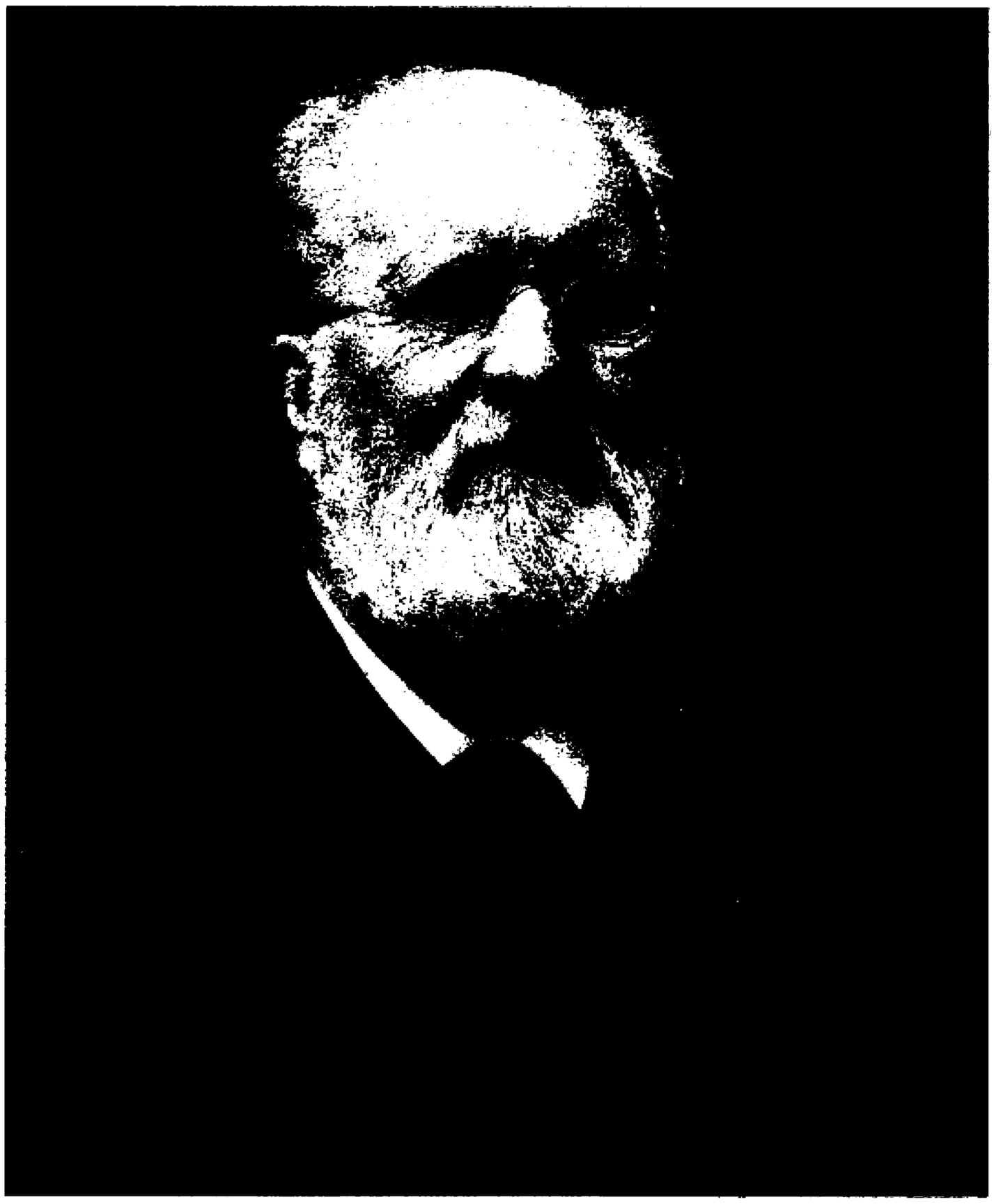
Vue ancienne de la Salle 1 du musée des antiquités nationales « La Gaule avant les métaux ».
Epoque quaternaire. Négatif sur verre, anonyme, 1867-1902.
Cliché et copyright : Archives MAN, Loïc Hamon.



Vue de la salle Piette rénovée et ré-ouverte au public le 25 novembre 2005.
Cliché et copyright : Archives MAN, Loïc Hamon.

TEMPS			ÂGES	PÉRIODES	ÉPOQUES
QUATERNAIRES ACTUELS		Historiques	du fer	mérovingienne	wabennienne, franque, burgonde, germanique.
		Protohistoriques		romaine	champdolienne, décadence romaine.
					lugdunienne, beau-temps romain.
					beuvraysienne.
				étrusque galatienne	marnienne, gauloise, 3e âge lacustre.
					hallstattienne, des tumulus, 1er âge du fer.
			du bronze	bohémienne tsigannienne	larnaudienne, du marteleur (1874), 2e âge lacustre en majeure partie.
					morgienne, du fondeur (1874), 2e âge lacustre en partie.
GÉOLOGIQUES	Quaternaires anciens	Préhistoriques	de la pierre	néolithique pierre polie	robenhausienne, 1er âge lacustre, des dolmens.
					campignyenne.
					tardenoisienne
				paléolithique pierre taillée	tourassienne.
					magdalénienne, des cavernes en majeure partie, du renne en presque totalité.
					solutréenne, du renne et du mammouth en partie.
					moustérienne, du grand ours des cavernes.
					chelléenne, acheuléenne, du mammouth en partie, de l'éléphant antique.
	Tertiaires			éolithique pierre éclatée	puycournienne. ottaienne, tortonienne
					thénaisienne aquitanienne.

Synthèse du tableau de classification de Gabriel de Mortillet repris et complété du catalogue de l'exposition *La Géorgie, berceau des Européens*, 2003.
Musée de la Préhistoire des Gorges du Verdon.



Photographie de Gabriel de Mortillet dans la partie avancée de sa vie.
Cliché et copyright : Archives MAN.

Un document inédit de Joseph Serand sur la présence de Jean-Jacques Rousseau, Madame de Warens et leur compagnie dans la région d'Annecy

Présentation du document

Le document dont nous avons l'honneur de vous parler aujourd'hui, mercredi 6 décembre 2012, a été réalisé par Joseph Serand, archiviste départemental-adjoint et conservateur-adjoint du Musée d'Annecy dont nous connaissons la célèbre photographie prise aux archives municipales en compagnie de son supérieur et ami Max Bruchet.

Joseph Serand a beaucoup écrit [1] ; il a publié un magnifique ouvrage sur le château de Montrottier [2]. Il a aussi rédigé de nombreux topo-guides comme président du Club Alpin français et de multiples brochures à destination des premiers touristes en tant que Président du Syndicat d'Initiative où il fut le collaborateur assidu de son fondateur en 1895, Camille Dunant.

L'ouvrage que vous voyez sous sa bulle de protection et que vous allez découvrir également sous forme de projections photographiques, n'a jamais été étudié ou présenté : il fait partie du fonds d'archives que Joseph Serand, à la fin de sa vie, a confié à Monsieur Georges Grandchamp qui fut son ami et son confident. Tous deux se dévouèrent sans compter pour l'Académie florimontane et le château de Montrottier [3].

M. Grandchamp m'avait fait l'honneur de me confier l'ouvrage pour que je puisse le consulter ; enthousiasmé, j'en ai tiré pour son usage une copie photographique et j'ai réalisé un répertoire informatisé de son contenu. J'ai eu aussi l'audace en votre nom de lui demander l'autorisation d'en faire une unique communication devant l'Académie florimontane avec l'aide de Madame Georgette Chevallier. Ce document qui nous est aujourd'hui exceptionnellement prêté, sa copie photographique et le répertoire de son contenu retourneront ensuite à leur propriétaire.

---

(1) Il est souhaitable qu'une étude complète appuyée sur le fonds Serand et les archives personnelles de Georges Grandchamp mette en lumière la puissance créatrice dans le domaine littéraire des frères Serand et que *Le journal d'une petite bourgeoise vers 1860* , chronique au jour le jour de leur cousine Sidonie de Faverges, qui est complètement rédigé, soit enfin publié.

(2) François SERAND, *Le château de Montrottier, étude archéologique et historique*, ouvrage toujours en vente au siège et au château ; d'autres études sur le château sont référencées sur le site du Catalogue des Sociétés savantes de Savoie (entrer « CASSS » dans le moteur de recherche, puis « Château de Montrottier »).

(3) Après le legs de Léon Marès, Joseph prit en charge toute la gestion du fonctionnement du château et de ses terres mais entreprit aussi les premières tentatives d'identification des collections. C'est à son obstination, en pleine période de conflit avec l'Allemagne, qu'on doit l'identification des bas reliefs de Peter Vischer, ces bronzes qui sont l'un des trésors de notre château.

Présentation

L'ouvrage est un document relié de 26 cm sur 17cm ; il est composé d'environ 340 pages ou feuillets. Il s'agit d'une demi-reliure avec dos en suédine, les plats sont recouverts d'un papier moiré sans coins de protection. Ce travail a été effectué par les établissements Duc, anciens relieurs bien connus autrefois à Annecy. On n'a pas cherché le luxe mais l'efficacité : l'aspect est de qualité mais modeste, le dos ne présente même pas de nerfs décoratifs et les matériaux utilisés ne font pas appel au cuir. On remarquera l'excellent travail de dorure sur le titre, au dos, qui comporte le nom de l'auteur : « Joseph Serand » et le thème choisi : « Documentation sur le séjour de Jean-Jacques Rousseau et de M^me^ de Warens à Annecy ». À l'intérieur, les feuillets ont été soigneusement cousus et tiennent solidement. La consultation fut cependant, vous l'imaginez, entourée de précautions.

Le contenu

La base de ce document pour le moins original est constituée par les ouvrages publiés par les frères Serand, les Bi-Serand comme on les appelait familièrement, François (1864-1943) et Joseph (1868-1957). Le troisième frère, leur cadet, Jules Numa avait préféré mener en Afrique une carrière réussie d'explorateur scientifique[4]. Il est enterré à Conakry en Guinée.

Pour en revenir au document (en effet la vie de la sympathique famille Serand nous occuperait une journée entière[5]), les ouvrages qui servent de base à l'ouvrage portent tous sur la vie de Jean-Jacques Rousseau et ses relations dans sa période annécienne soit :

L'habitation de M^me^ de Warens à Annecy par J. Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, étude publiée dans *La Revue savoisienne* en 1899, 35 pages.

Nouveaux documents sur M^me^ de Warens : Le Maître, professeur de musique de Jean-Jacques Rousseau et *Claude Anet,* étude de 35 pages publiée par *La Revue Savoisienne* en 1900, fascicule 4, dans laquelle l'auteur prouve que Le Maître est bien le nom du maître de musique de la cathédrale et par ailleurs confirme la présence d'un amant, Claude Anet auprès de Madame de Warens quand elle reçoit Rousseau à Annecy.

Une amoureuse de Jean-Jacques Rousseau à Annecy, Esther Giraud, étude publiée également par l'Académie florimontane dans *La Revue Savoisienne* en 1936.

La maison de Rousseau à Chavoire, publiée dans La Revue Savoisienne en *1941.*

L'idylle des cerises : l'étude, menée conjointement par François et Joseph Serand est placée à la fin du document, quoique publiée dès 1912 par l'Académie florimontane dans sa version la plus complète, celle présentée dans le document, avec de très nombreuses notes.

---

(4) Il découvrit en particulier un minerai auquel la communauté scientifique donna le nom de « Sérandite ».
(5) Pour des renseignements biographiques sur la famille Serand, en attendant une étude plus complète, se référer à *La Revue savoisienne* de 1944, 1^er^ et 2^e^ trimestres pp. 16 à 30 à l'occasion du décès de François et à *La Revue savoisienne* de 1957, 3^e^ et 4^e^ trimestres pour différents hommages à l'occasion du décès de Joseph.

Joseph et François ont donc confié, au moins pour une première publication, le résultat de leurs cinq recherches à l'Académie florimontane en vue d'une insertion dans *La Revue savoisienne* [6].

Mais voilà maintenant l'originalité du document : en effet, à l'intérieur de ces monographies, en complément, François, (son frère étant décédé) a rassemblé tous les documents qui leur ont servi à préparer les études mais aussi tous les articles qui ont paru dans la presse et toutes les félicitations qui leur ont été adressées par voie postale.

C'est là qu'on s'aperçoit du minutieux travail de recherche de cet archiviste et de son frère : par exemple ils sont les premiers à avoir situé l'emplacement de l'habitation de Madame de Warens. Leurs conclusions nous paraissent aujourd'hui une évidence ; mais le recueil témoigne des efforts qui ont été déployés pour arriver à ce résultat ainsi que le nombre d'ouvrages et d'archives qui ont été consultés pour en tirer des indications qui font toujours autorité, par exemple la localisation de l'habitation de M^me^ de Warens dans la maison de Jacques de Boëge de Conflans, au n° 2380 du plan établi par l'auteur à partir du plan cadastral de 1730 [7].

Cependant le succès ne leur monte pas à la tête et leur recherche se double d'une courtoisie et d'une grande affabilité à l'égard de leurs prédécesseurs lorsqu'ils découvrent que les recherches antérieures sont erronées [8].

Le recueil a aussi l'avantage de présenter des reproductions anciennes d'Annecy, par exemple la maison Lambert [9] ou la Maison de la Maîtrise au numéro 13 de l'actuelle rue Jean-Jacques Rousseau où celui-ci logea d'octobre 1729 au 3 avril 1730 ; ces images, reproduites abondamment aujourd'hui, étaient à l'époque de véritables trouvailles.

Toujours à la recherche de conclusions innovantes, Joseph Serand tenta de situer la chambre de Jean-Jacques Rousseau dans l'ancien séminaire ainsi que l'indique la croix rouge inscrite sur une photographie de ce bâtiment [10].

---

(6) Nous en avons facilement la confirmation en consultant notre nouveau fichier informatique qui recense tous les articles parus dans la revue depuis les origines. Vous pouvez venir télécharger ce fichier au siège : c'est le travail de Pierre Berthier, à l'origine pour le compte de La Société des Amis du Vieil Annecy ; Christine Veyrat de Lachenal s'occupe désormais de la mise à jour annuelle.

(7) Note de Joseph Serand, *L'habitation de M^me^ de Warens à Annecy*, p.7, note 5 : « l'habitation de M^me^ de Warens qui a été démolie en 1784 était située à l'endroit occupé actuellement par le grand escalier… de l'ancien palais de l'évêché, rue Jean-Jacques Rousseau ». Voir à ce sujet : *La Revue savoisienne*, 1899, pp 304 et sq.

(8) En particulier à l'égard de M^me^ Carrey soutenant que la maison était encore en place, dans une communication à l'Académie florimontane qui lui aurait donné son approbation.

(9) C'est la famille Lambert qui, arrivée dans la région, acquiert beaucoup de propriétés et rassemble des terres ; en 1514 Pierre Lambert décide de construire une église pour manifester sa piété et celle de sa famille. Sa maison est construite d'un côté de la rue des Grands Fours ; la cathédrale après une première tentative sur un terrain trop petit s'élèvera de l'autre côté.

(10) Selon Joseph Serand, l.c., p. 7 note 6 : « pendant son séjour au séminaire d'Annecy, du printemps à la fin septembre 1729, Jean-Jacques Rousseau aurait habité, d'après une ancienne tradition, la chambre du second étage qui porte le numéro 48 et dont la fenêtre est la cinquième à partir de l'angle sud-est de la façade regardant la montagne. Voir à ce sujet : *Bulletin de l'Association florimontane d'Annecy*, 1855, p. 245 ; en complément à cette remarque, dans une note manuscrite non publiée, Serand ajoute : « depuis que le séminaire a été transformé en caserne (19 août 1914), la chambre de Rousseau porte le numéro 102. Elle est située au 2^e^ étage, 2^e^ porte à droite de l'escalier, en montant ». La note nous indique cependant qu'un doute subsiste dans son esprit. Actuellement nos confrères de l'Académie salésienne marquent aussi un certain scepticisme sur la présence de cet hôte illustre à côté de leur siège au 2^e^ étage du bâtiment.

Nous devons également à ce recueil la conservation de documents comme l'affiche annonçant l'inauguration du balustre d'or grâce à laquelle nous apprenons, qu'à cette occasion, un poème avait été composé par Monsieur Paul Mugnier, poème célébrant la rencontre de Jean-Jacques et de Françoise Eléonore.

Ces travaux sérieux de recherche ont fait immédiatement autorité et les spécialistes de l'épopée rousseauiste lui ont tous adressé leurs félicitations : ainsi trouvons-nous, fixés à l'intérieur du document, des mots d'amitié nombreux :

- ceux de l'érudit savoyard Albert Metzger, auteur de l'ouvrage : *Les dernières années de M^me^ de Warens, sa succession à Chambéry, sa tombe, d'après les documents inédits trouvés aux archives d'État à Turin, aux archives départementales de la Savoie et à l'ancien tabellion de Savoie*,
- ceux d'Eugène Ritter, Doyen de la Faculté des lettres de Genève de 1886 à 1896 et correspondant de l'Institut de France en 1918,
- ceux de Théophile Dufour, président de la Société Jean-Jacques Rousseau de Genève[11].

ainsi que ceux du redoutable et susceptible Albert de Montet, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande à la fin du XIX^e^ siècle et créateur de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie qui disputait à François Mugnier la paternité de la biographie de Madame de Warens. On constate non sans amusement qu'il reste semblable à lui-même en félicitant les Serand dont les recherches « confirment la justesse de ses (mes) propres documents ».

La publication de ces études attira aussi la sympathie et la collaboration des lecteurs :

- Ainsi Jacques Favre-Calliès[12] (1859 -1925) l'invite dans une lettre, que vous découvrez aujourd'hui pour la première fois, à venir voir le portrait de Jean-Jacques Rousseau jeune et à le photographier ; ce tableau était jusque là inconnu des chercheurs, il appartenait à son grand-père le docteur Calliès[13].

Cependant introduire des nouveautés dans la tradition, n'était pas de tout repos ; ainsi il fallut une certaine pugnacité pour faire admettre l'authenticité du tableau face aux réticences, comme celle manifestée dans ce billet mi-figue mi -raisin d'un certain Hippolyte Buffenoir, membre de la Société des gens de lettres qui félicite les auteurs pour l'ensemble de leur travail mais qui ne manque pas de marquer un réel scepticisme sur l'authenticité du portrait ; il était peut-être l'auteur d'une étude aux conclusions différentes.

---

(11) Théophile DUFOUR : *Jean-Jacques Rousseau et M^me^ de Warens : notes sur leur séjour à Annecy d'après des pièces inédites, Annecy*, 1878 chez Perrissin ; on remarque que ce document a été réalisé en partie avec les notes de Joseph Serand ; selon Théophile Dufour, celui-ci, par manque de temps, lui aurait confié le soin de mettre en ordre ses notes et de les publier, en particulier l'étude sur la situation de la maison de M^me^ de Warens. Bien qu'on ne puisse pas mettre en doute la réelle amitié qui a lié les deux hommes, on ne peut pas manquer de s'étonner qu'au début du XX^e^ siècle, Joseph Serand ait publié lui-même une édition sur l'habitation de M^me^ de Warens à Annecy.

(12) On prononce « Caille »

(13) Selon les informations fournies par Jean-Claude Rey que nous entendrons bientôt ici, ce père, Jules Aristide fut médecin chef de l'hôpital d'Annecy et on lui confia l'inspection des reliques de Saint-François de Sales ; par ailleurs il fit partie des premiers Florimontans.

À mesure qu'on avance dans le recueil, on découvre que Joseph Serand est profondément attaché à l'Académie florimontane depuis son enfance[14]. Membre éminent de notre Académie où il avait été admis à la séance du 23 décembre 1891, il ne manque pas non plus de profiter pleinement des facilités de publication que procure notre revue, ce qui témoigne de l'appui toujours actuel que cette société fournit aux chercheurs.

Joseph Serand participe activement aux efforts de la Florimontane pour installer des plaques commémoratives ; cela ne se fait pas sans mal et ses notes rappellent l'opposition à laquelle la société dut faire face de la part du chapitre de Saint-Pierre qui interdit de signaler la présence de J.-J. Rousseau dans la Maison de la Maîtrise[15]. Une plaque sera cependant placée plus tard, en face, sur le mur de l'Évêché, son nom étant associé au nom de Madame de Warens. Joseph Serand ne put pas non plus faire rappeler, par une plaque, la fondation historique de l'Académie florimontane dans la maison du président Favre[16].

À titre de consolation, Joseph Serand au nom de l'Académie florimontane fit mettre une plaque signalétique sur la maison du président Carnot et sur l'ancien collège Eustache Chapuis[17]. Il est intéressant de noter que Joseph a recopié sur deux pages toutes ses interventions à ce sujet devant l'Académie florimontane[18].

Joseph sait aussi reconnaître ses ignorances : considéré désormais comme un spécialiste des affaires rousseauistes et « consorts » à Annecy, il est consulté en 1937 , par un chercheur reconnu, Georges Van Muyden de Genève qui lui demande si en dehors des portraits inspirés du portrait de Largillierre, il n'existerait pas en Savoie, un autre portrait de M^me^ de Warens.

---

(14) Il disait volontiers que l'Académie florimontane avait toujours été sa seconde famille ; on en parlait toujours à la maison ; en effet, le père de Joseph, Eloi (1826-1891) avait été avec le docteur Bouvier, Etienne Machard et Jules Philippe parmi les refondateurs de l'Académie ainsi que le rappelle notre confrère Bernard Premat dans son ouvrage sur l'histoire de l'Académie : *De l'Association florimontane à l'Académie florimontane, histoire d'une renaissance : 1851-2007*, p. 21 et sq, en vente au siège de l'Académie florimontane.

(15) Dans une note manuscrite rapportant la séance de l'Académie florimontane du 4 juin 1902, il écrit : « Monsieur Serand a le regret d'annoncer qu'à la suite des démarches auprès du chapitre de Saint-Pierre pour obtenir l'autorisation de placer une plaque avec inscription rappelant le séjour que fit Jean-Jacques Rousseau, en 1730, dans la maison de la Maîtrise, propriété des chanoines, il vient de recevoir une réponse négative... »

(16) suite de la note : « en présence de ce refus que déploreront sans se l'expliquer tous ceux qui honorent indistinctement la mémoire des grands hommes et s'intéressent à l'histoire d'Annecy, M. Serand propose de surseoir au placement d'autres plaques en attendant de meilleures dispositions et donne, pour mémoire, le libellé des 2 inscriptions qui devaient figurer sur les plaques dont l'acquisition avait été précédemment votée : « Rue de l'évêché, numéro 13, Maison de la Maîtrise, habitée par Jean-Jacques Rousseau en 1730, [plaque] placée par les soins de la Société florimontane ».

L'autre plaque aurait eu l'intitulé suivant : « Rue Sainte-Claire, numéro 18 : Saint-François de Sales, le président Favre, fondateur de l'Académie florimo[n]tane et le grammairien Vaugelas ont habité cet hôtel. Placé{e] par les soins de la Société florimontane ».

(17) Note manuscrite relatant la séance du 5 novembre 1902, insérée dans *La Revue savoisienne* 1902, p. 176 :

« Le président de la république, Sadi Carnot, étant ingénieur des ponts et chaussées a habité cette maison de 1864 à 1870 ; hommage de la Société florimontane ».

« 1549 - 1888 : ancien collège fondé par Eustache Chapuis d'Annecy, ambassadeur de Charles Quint ; hommage de la Société florimontane ».

(18) La dernière intervention sur le sujet a eu lieu à la séance du 4 février 1903. Joseph l'a recopié dans son document : « *Revue savoisienne*, page 4 : M. Serand annonce à la Société que les plaques dont elle avait décidé l'apposition sur les maisons de Carnot et de l'ancien collège sont actuellement en place. Le président renouvelle ses félicitations à notre collègue pour son intelligente initiative ».

On sait qu'Albert Metzger avait, en 1888, déterminé que le premier portrait de cette dame avait été réalisé par le grand portraitiste parisien, alors très à la mode, Largillierre ; on faisait aussi des gorges chaudes sur le fait qu'il avait été commandé par l'admirateur de M^me^ de Warens et l'artisan des détails pratiques de sa conversion : Monseigneur de Bernex[19], évêque de Genève, réfugié à Annecy et on allait jusqu'à prétendre (peut-être pas à Annecy mais à Chambéry où, à l'époque, on n'aimait ni J.-J. Rousseau ni M^me^ de Warens[20]) que l'ecclésiastique l'avait accroché à la tête de son lit.

Ce portrait a été présenté en 1888 par Albert Metzger dans son ouvrage : *Les pensées de M^me^ de Warens* ; ce dernier avait déterminé que le portrait avait été acheté et emporté en 1888 par un riche collectionneur de Boston, M. Hammond Russel puis peut-être vers 1903 par M^me^ J.-R.Fitzgerald à Londres ; il a depuis disparu mais de nombreuses copies très ressemblantes avaient été auparavant exécutées[21].

On remarque en haut de la lettre envoyée par Van Muyden une note manuscrite de Joseph selon laquelle il a donné une réponse négative : il ne connait pas de portrait autre. On peut certes s'étonner qu'il n'ait pas vu le portrait installé dans l'entrée des Charmettes, repris plus tard en 1863 et « romantisé » par le graveur E Gervais[22].

Cependant, dans son volume, il a collé une miniature « portrait de M^me^ de Warens », que lui a envoyée Van Muyden après l'avoir expertisée comme réalisée par M^lle^ Henriette Rath[23]. Le portrait se trouve dans un ovale.

Nous avons décidé avec M^me^ Chevallier de choisir chacun, dans l'ouvrage de Joseph Serand, le passage qui nous plaisait le plus. Je voudrais souligner cette tendresse particulière de Joseph, célibataire rigoriste[24], pour l'épisode des cerises à Thônes qui occupe une bonne moitié du recueil ; les héroïnes surtout semblent l'avoir enchanté ainsi qu'en témoigne sa correspondance abondante pour connaître la généalogie, la biographie et en particulier le vrai

---

(19) On prononce « Bernet ».

(20) Au point qu'on a violé sa sépulture devant l'église de Lémenc et jeté son corps dans la fosse commune.

(21) Par exemple, l'une est la propriété du Musée des beaux-arts de Lausanne, une autre a été acquise par la Société auxiliaire du musée d'art et d'histoire de Genève.

(22) Peut-être n'en parle-t-il pas parce que ce portrait avait été depuis longtemps reconnu comme apocryphe et de pure imagination.

(23) Ce médaillon semble inconnu de M^me^ Anne Noschis, *M^me^ de Warens, éducatrice de Rousseau, espionne, femme d'affaires et libertine,* éditions de l'Aire, 2011. Dans l'exposition qu'elle a supervisée à Vevey, figure un tableau illustré, récapitulant tous les portraits « acceptables » de M^me^ de Warens avec des analyses perspicaces. On remarquera en bas trois portraits manifestement indépendants du portrait de Largillierre :

- Le premier, inséré dans une bague, a été produit en 1991 par la famille de Loys après qu'elle eut fait longtemps des difficultés pour parler de cette belle fille qu'elle détestait.
- Le 2^e^ portrait est la reproduction d'une photographie prise en 1894 à la Grafton Gallery de Londres ; ce tableau et la photographie de l'original disparu sont la propriété du musée des Charmettes à Chambéry. Les cheveux retombent largement sur les épaules du modèle et sur son décolleté en carré.
- Le 3^e^ portrait, celui de M^me^ de Warens âgée, est un petit médaillon peint sur ivoire et renfermé dans une boîte. Il a été donné par le professeur Jules Cloquet au musée de Cluny ; ces deux derniers portraits sont attribués à Quentin de la Tour.

(24) Selon des sources autorisées, Joseph interdisait à son frère avec lequel il vivait dans une maison au sommet de la côte Nemours, de recevoir des femmes à la maison. L'autorisait-il à se rendre au fameux « 21 » de la rue Sainte-Claire ?

prénom des jeunes filles qui chevauchèrent jusqu'à Thônes avec Jean-Jacques, Claudine Galley et Julie de Graffenried.

Notre communication ici n'a pas comme objectif d'exposer en détail les remarquables recherches novatrices des frères Serand mais de montrer l'iconographie supplémentaire présentée par le recueil par rapport à l'édition de 1912.

Limité par les impératifs de l'édition, Joseph n'a pas pu insérer « la scène du ruisseau » de Schall et A. Legrand ; il en a collé dans son recueil un cliché photographique d'excellente qualité et également une reproduction[25] ; il a de même placé dans son cahier mais pas publié le tableau de Camille Roqueplan, représentant Jean-Jacques Rousseau tenant par la bride le cheval que monte M^lle^ Galley, M^lle^ de Graffenried les suivant sur un autre cheval.

Le document comporte ensuite un tableau généalogique manuscrit très complet de la famille Galley où Claudine apparaît au milieu de ses nombreux frères et sœurs ; ce document n'a pas été à ce jour publié. Joseph se lança également dans un historique[26] des propriétaires descendant de la famille Galley et ses notes témoignent qu'il n'a pas ménagé ses efforts pour s'informer auprès de divers correspondants.

L'histoire du cerisier disparu a également une grande place dans ses notes : il a interrogé tous les voisins ainsi qu'en témoignent les nombreuses lettres. Il a ainsi pu savoir que le cerisier avait été abattu le 28 juin 1877 et qu'il avait été transporté à Paris pour être montré et vendu, actes qu'il qualifie de « vandalisme ». Cela nous révèle la célébrité dont jouissait cet épisode érotico-romantique dans cette deuxième partie du XIX^e^ siècle.

Parallèlement à ces notes, le document nous propose quelques photos et reproductions qui nous donnent un état du château (il ressemble plutôt à une grosse maison) : une photo en 1860[27], une gravure de la maison et de la ferme de La Tour en 1863[28] et une photographie prise par François le 8 octobre 1908

---

(25) Sur la reproduction, une mention en caractères d'imprimerie : « Rousseau et M^lles^ Galley et de Graffenried. Dessin de Schall[26], gravé par A. Legrand ».
Dans la note1 de *L'idylle des cerises*, page 13, on indique : « la scène du passage du gué ainsi que celle du cerisier ont été, dès la publication des *Confessions*, popularisées par la peinture et la gravure. Ne pouvant à notre grand regret citer toutes les œuvres connues, nous nous contenterons de signaler… :
1° - « Le ruisseau » et « Les cerises » peints par Scahl et gravés par Augustin Le Grand » ; en bas de page, une correction manuscrite : « Schall », suite à une remarque sur l'erreur d'orthographe, dans une lettre envoyée par le docteur Hector Maillard, datée du 21 mars 1929 et collée dans le recueil,
2° - « 2 toiles de Camille Roqueplan, qui étaient, il y a quelques années, chez M. de Rothschild au château de Ferrières, l'une représentant Jean-Jacques passant le gué et l'autre Jean-Jacques sur le cerisier ». Les 2 reproductions sont collées dans le texte proposé par *La Revue savoisienne* mais n'apparaissent pas dans l'ouvrage édité.
On trouve aussi dans le recueil une page manuscrite sur les œuvres vendues par Goupil éditeur qui signale, en plus des éditions sur « les Cerises » : « Jean-Jacques Rousseau - La promenade » - hauteur 64 - largeur 53- [tableau] peint par (Emile) de Lansac - gravé par Jean-Pierre Marie Jazet ».Ces œuvres n'apparaissent pas dans le recueil.
(26) Jamais publié dans son intégralité.
(27) Photo du 12 mars 1860 prise après l'incendie qui se déclara au hameau de Glapigny, le 29 octobre 1857. Le sinistre ravagea la tour ; François note : « avec un rapport de gendarmerie aux Archives municipales de Thônes ».
(28) Reproduction par Francis Wey d'une lithographie réalisée d'après nature par H. Terry et publiée dans la revue *La Haute-Savoie*, « Récits de voyage et d'histoire », édition illustrée, éditée en 1866 par Terry, Pilet et Cougnard.

qui nous permettent de faire des comparaisons avec la situation actuelle de la maison qui semble modeste mais qui est en voie d'amélioration grâce aux travaux d'acquisition et de conservation de la municipalité de Thônes[29].

La passion pour ses héroïnes n'empêche pas Joseph Serand de mener un travail de recherche minutieux. Sur la colonne de gauche de sa page, il pose des questions : date des réparations ou des diverses transformations dans la maison, disparition du cerisier et dans la colonne de droite il note les réponses de ses interlocuteurs.

Il s'intéresse en particulier à la manière dont la tradition a été entretenue dans la famille Galley à propos de l'épisode du voyage à Thônes ; sur la colonne de droite il note qu'elle est soigneusement transmise entre les générations, en particulier l'épisode du cerisier mais que le nom de M^lle^ de Graffenried n'a pas été retenu par le fait qu'il était trop difficile à prononcer.

J. Serand s'intéresse aussi aux armoiries[30] inscrites sur la clé de voûte de la porte d'entrée de la maison, il réalise une reproduction en couleur des armoiries de la famille Galley puis une autre reproduction : les nouvelles armoiries lorsque la famille Galley s'est unie à la famille de l'Allée à la fin du XVI^e^ siècle [31]. Recherches historiques et croquis seront insérés dans la publication de La *Revue savoisienne,* même si à l'époque, hélas, les documents originaux n'ont pu être, comme cela est possible aujourd'hui, reproduits en couleur.

Le succès de l'étude est tel qu'un journal organise une suite à *l'Idylle des cerises* sous forme de feuilleton, feuilleton aux épisodes nombreux, tous soigneusement collés à l'intérieur de l'ouvrage sous le titre : *Claudine ou la plus heureuse journée.*

En voici le début :

> À peine Jean-Jacques eut-il quitté Claudine Galley et Julie de Graffenried, un peu après le ruisseau du Mélèze où le matin même il les avait rencontrées, que les deux jeunes filles partirent d'un grand éclat de rire :
>
> - Le nigaud ! s'exclama Claudine.
>
> - Un beau matou ! lança Julie... M'a-t-il assez serré la taille ce matin tandis qu'il était à califourchon derrière moi !

Pour parler plus sérieusement, la précision du travail de Joseph et de son frère[32] leur permet de faire partager leur enthousiasme à des célébrités telles

---

(29) Monsieur Jean-Bernard Chalamel, maire de Thônes a publié en novembre 2012 aux Amis du Vieil Annecy « un cahier » sur Rousseau à Thônes et en particulier sur le sauvetage de la maison de la Tour par la municipalité.
(30) Il composera aussi un blason pour l'Académie florimontane.
(31) Joseph Serand, l.c. p. 23, note 1 : « on peut fixer approximativement à l'année 1669 la date de la construction ou de la restauration du château de la Tour. C'est en effet à ce moment que François Galley de Saint-Pierre épousa Claudine, fille de noble Jacques de l'Allée qui, devenue veuve, se remaria en 1687 avec Jean-Baptiste de Menton, seigneur de la Balme ».
(32) Selon Georges Grandchamp, Joseph était très soucieux de la précision des renseignements recueillis et des aspects techniques de l'édition, François ajoutait la poésie et l'humour.

qu'Henry Bordeaux qui décrira les émois amoureux de Madame de Warens dans « *vies intimes* », au général Bordeaux, frère d'Henry Bordeaux ainsi qu'au le grand collectionneur Hector Maillard, ancien médecin adjoint de l'hôpital cantonal de Genève qui possède 1700 pièces sur Jean-Jacques Rousseau et qui invite les frères Serand à venir les voir.

Devant le succès de « *l'Idylle* », Joseph se laissera convaincre en 1928 de donner une nouvelle édition de cette œuvre dans le cadre d'une collection éditée par Dardel ; l'éditeur lui imposant un format propre à la collection l'obligea à supprimer toutes ses notes de bas de page mais il réussit à conserver en fin de volume celles qui se rapportent aux biographies des jeunes Claudine et Julie.

Portés par le succès, les deux frères sont contactés en 1930 par les responsables de l'association musicale « Les Escholiers » animée à l'époque par Messieurs Davignon, Veyrat, Mugnier qui souhaitent donner un éclat particulier à cet épisode désormais célèbre à l'occasion de son bicentenaire ; on demande à Joseph et à François de prendre la tête de la visite ainsi qu'en témoigne l'article enthousiaste du *petit Dauphinois* le 8 Août 1930.

Deux photographies auraient été prises de cet événement ; elles étaient introuvables ; un vrai serpent de mer ; je les ai retrouvées : elles étaient lovées dans le recueil de Joseph, photos d'autant plus précieuses qu'elles sont accompagnées d'un certain nombre de noms de participants[33].



À Thônes, en tête du groupe, Joseph Serand.

---

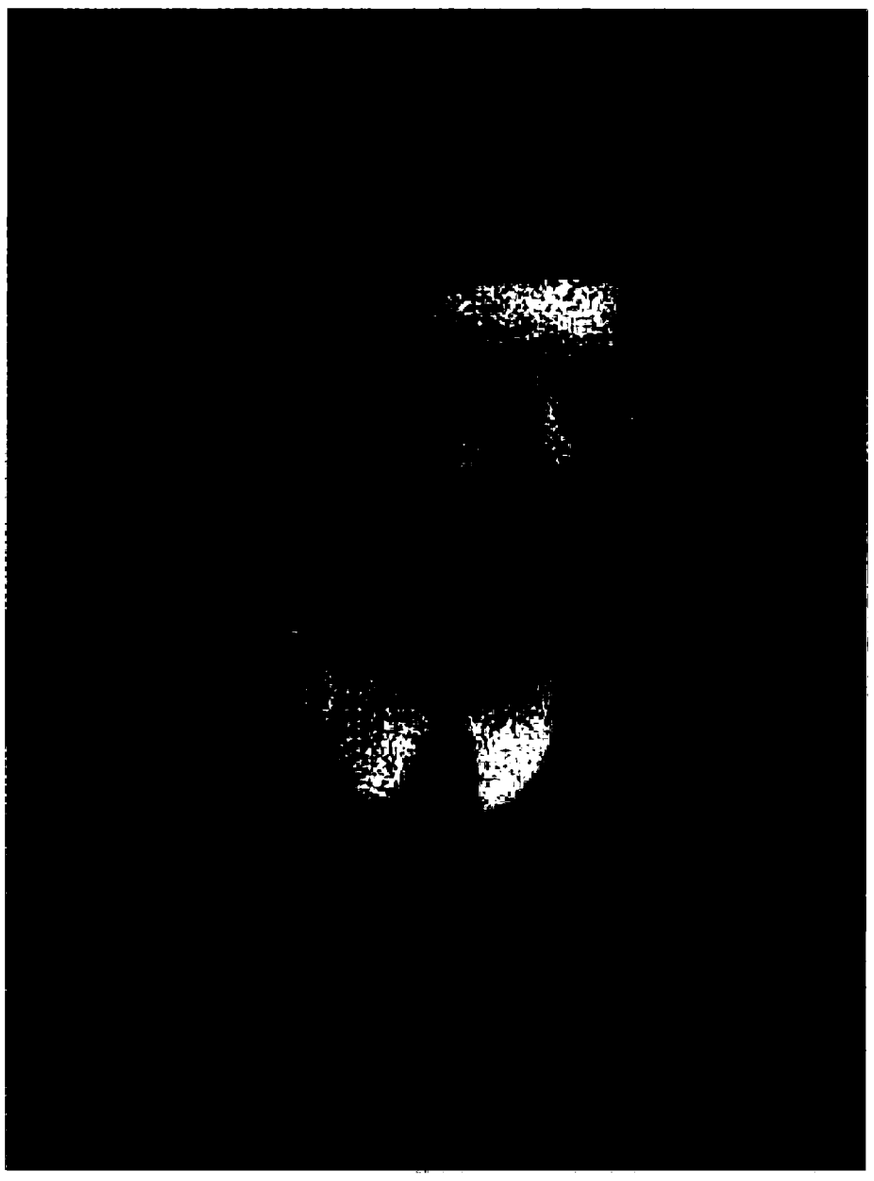
(33) 1e photo représentant le groupe en train de jouer de la musique devant la maison : « À gauche, Albert Janin, né à Quintal, professeur de dessin au Lycée de Toulon ; Monsieur Joseph Serand est à demi-caché par l'ombrelle. Monsieur Francois Serand est assis sur le banc, à droite des dames. Au second plan, Monsieur Chappeluz et Monsieur Henri Grain, capitaine des pompiers. Dans le rectangle sombre, Monsieur Beauquis, professeur à l'école d'Autun. L'orchestre – qui interprétait des airs du *Devin du village* – comprenait Messieurs Camille Mugnier, violon, Falconnat et Humbert Trabia, mandoline, Marcel Honoré, premier violon.
2e photo : sur le chemin : « à gauche, Marcel Honoré, frère de l'actuel maire de Cran, au premier rang, Mlle Faletto (sœur de Marius), [Mlle] Henry (future Mme Mugnier), [Mlle] Davignon (future Mme Pignard), [Mlle] Fournier (future Mme Corboz), Monsieur [François] Serand [avec un parapluie ou une ombrelle), Chappeluz, Bauquis. À l'extrême droite, Messieurs Janin et Grain.

Ayant distribué le fascicule à tous les grands journaux, François et Joseph en reçoivent de vives félicitations, ainsi celle du critique littéraire du Figaro Charles Chasse qui accepte de couvrir l'événement de la venue des Escholliers à Thônes ; on le loge à l'hôtel, à Thônes, et la célébrité du journal participe beaucoup à la diffusion de l'évènement.

Par ailleurs, les frères Serand et l'Académie Florimontane ont participé vers 1938 à la tentative d'élaboration d'une plaque commémorative sur la journée de Rousseau à Thônes[34], efforts dont les remercie le maire de Thônes, Monsieur Haase. Mais cette tentative sera contrée par les opposants à J.-J. Rousseau ainsi qu'en témoigne l'article d'un journal qui relate les événements de cette époque [35].

Mais surtout les recherches sur *l'Idylle des cerises* vont provoquer à Ugine un petit séisme : permettez- moi de vous relater cette fabuleuse histoire des tableaux oubliés racontée dans le document.

Tout commence avec cette lettre manuscrite d'un des correspondants de François Serand en quête de renseignements sur la famille Galley ; ce correspondant l'adresse à l'un de ses amis M. Ernest Perrier de la Bâthie, ingénieur agricole à Ugine, héritier par le Dr Lachenal des biens de la famille Galley ; celui-ci, dit-il, pourrait posséder des souvenirs de famille.



Ernest Perrier de la Bâthie, un généreux donateur.

(34) « Ici a eu lieu en 1730 la scène du cerisier immortalisée par Jean-Jacques Rousseau » ; on proposait ensuite de mettre une citation extraite du livre IV des *Confessions*.
(35) Voici un extrait des déclarations des opposants dans *Le Vieux Thônain* : « on n'élève pas des monuments à ceux qui ont empoisonné des générations de leur littérature malsaine tant fleuris et séduisants que peuvent être leurs écrits trompeurs… »

C'est alors que cette simple demande de renseignements qu'effectue Joseph Serand auprès M. Ernest Perrier de la Bâthie va être pour ce dernier comme une révélation ainsi qu'en témoigne sa réponse : en effet, grâce à la description que Joseph Serand a faite de la maison forte de Thônes, M. Ernest Perrier de la Bâthie vient de découvrir qu'il était l'héritier et le conservateur d'un tableau représentant sans doute cette maison « comme elle était à l'époque de Rousseau». Ce tableau est fixé depuis ses origines au dessus d'une porte.

De la maison de Thônes, sa famille n'en était plus depuis longtemps propriétaire et il n'en avait qu'un très vague souvenir. Mais la lettre de F. Serand le met devant l'évidence. Il ajoute : « *je me suis levé en chemise pour le vérifier...(et, soulignant le terme) il faut absolument, absolument, absolument venir le voir et l'identifier : vous seul pouvez lui donner de la valeur en le consacrant* » ; bref M. Ernest Perrier de la Bâthie est enthousiasmé: il est sûr non seulement que son tableau représente la célèbre maison où Jean-Jacques était venu en compagnie des demoiselles mais il pense, en plus, avoir entre les mains un trésor qu'il faut faire authentifier par un expert reconnu et il joint à son envoi un plan d'architecte qu'il a effectué à partir du tableau [36]. Le schéma évoque une maison bourgeoise dotée d'une tour d'angle (la tour de Thônes a disparu plus tard avec l'incendie) et derrière, une ferme, le tout clôturé d'un parc.

J. Serand se déplace donc à Ugine avec Marc Le Roux. Il photographie le tableau dont il colle une reproduction médiocre sur son cahier ; il en prend soigneusement les mesures (environ 1 m de haut sur 1,5m en largeur) ainsi qu'on le lit dans ses notes manuscrites ; au vu des gravures d'époque dont il dispose et devant la qualité du tableau il semble qu'il a confirmé que le tableau représentait bien la maison forte de Thônes et sa ferme.

Hélas un peu plus tard, au moment où il demande à faire reproduire le tableau, M. Ernest Perrier de la Bâthie lui déclare que le tableau « qu'il lui a sans doute montré à sa première visite » avait disparu à l'occasion d'une restauration des pièces. Impossible donc de publier une représentation du tableau dont F. Serand mentionne l'absence dans sa publication p. 30 note 2.

S'agit-il d'une disparition définitive ? Sans doute pas, puisqu'au musée de Thônes aujourd'hui, on peut voir une adaptation de ce tableau ; cette œuvre n'a pu être réalisée qu'après qu'il eut été expertisé comme représentant la maison forte de Thônes et qu'il eut été enlevé du dessus de porte où il était tombé dans l'anonymat.

Mais ce n'est pas la seule découverte que Joseph Serand a fait au domicile de M. Ernest Perrier de la Bâthie. En effet il a découvert une interprétation de la gravure « Les Cerises et les Amoureuses », inspirée du tableau de

---

(36) montré aujourd'hui ici pour la première fois.

Beaudoin[37] et sans doute commandée par la famille pour perpétuer ce célèbre souvenir. Joseph Serand a d'autre part soigneusement conservé dans son recueil la lettre écrite de la main même de M. Perrier de la Bathie :

> « Le (relevé du) tableau de « La Cueillette des cerises » a été pris dans la salle à manger de la maison de Joseph Delachenal, époux de M^lle^ de Galley, dans la maison du bourg d'Ugine que j'ai dû vous montrer quand vous êtes venu avec M. Le Roux. Ce tableau était placé dans le trumeau de la cheminée. Cette salle à manger est Louis XVI et le dessus des portes étaient *(sic)* garnis *(sic)* l'un d'une peinture représentant M^lle^ Galley – le tableau qui est dans mon salon – et l'autre la maison de La Tour et que je n'ai pu retrouver. Mais mon oncle m'a encore confirmé dernièrement qu'il représentait la maison de Thônes. L'aménagement de cette salle à manger a donc été bien faite pour remémorer la scène du cerisier car les encadrements sont de l'époque et pris dans la boiserie[38]. »



À Ugine, la salle Jean-Jacques Rousseau.
Photo communiquée par Julien Coppier.

---

(37) Dans son recueil, on trouve une représentation de très bonne qualité du tableau de Beaudoin, gendre de Boucher : « Les cerises et les amoureuses » peint en 1760, 2 ans avant que Rousseau ne commence à écrire *Les Confessions*[IV] ; on comprend pourquoi il ne sera pas reproduit dans l'édition pas plus que la représentation de la scène par Le Barbier l'aîné, livrée avec la légende :

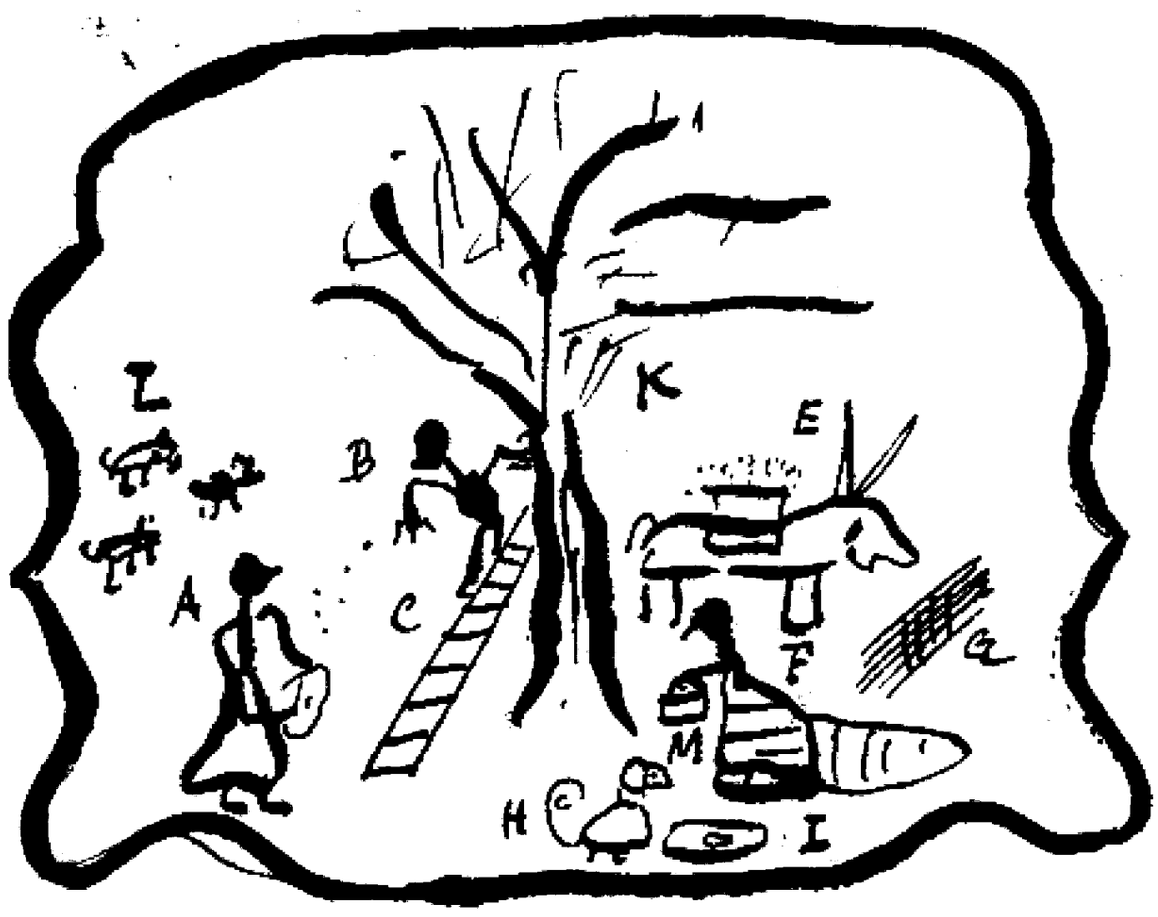
« Que mes lèvres ne sont-elles des cerises
Comme je les leur jetterais ainsi de bon cœur ».

Les deux gravures sont cependant intégrées dans le document personnel que nous vous présentons.

(38) Monsieur Julien nous a aimablement communiqué la photographie de la salle à manger de M. Perrier de la Bathie qui avait reconstitué à son domicile d'Ugine une salle Jean-Jacques Rousseau.

La suite de la lettre comporte un croquis de la scène du cerisier (que nous publions ici pour la première fois) avec les annotations suivantes de la main de Monsieur Ernest Perrier de la Bâthie :

« Au centre du tableau un cerisier K, Rousseau fait le Jacques en B, mal étayé par l'échelle C. Il les dirige vers l'estomac de M^lle^ Galley (A). Celle-ci tend son tablier et son nez dans la direction B. Agenouillée M^lle^ de Graffenried F semble vomir dans un panier M plein de cerises. Son cabot H garde le galurin I. Au pied de l'arbre la *[bête de]* somme E déguste de l'herbe et est armé (sic) d'un panier également plein de cerises. Quelques moutons L sont également pleins de ... puces. »



La scène du cerisier par Ernest Perrier de la Bâthie.

Que sont devenus ces deux tableaux ? C'est le moment de vous révéler le lieu de la réapparition : nous, Florimontans, savons bien qu'ils se trouvent au château de Montrottier, ce que d'ailleurs J. Serand a rajouté au crayon, après la note 2, dans l'exemplaire inséré dans son recueil ; M. Ernest Perrier de la Bâthie, après cette rencontre, devint membre de l'Académie florimontane, se lia d'amitié avec le secrétaire de l'Académie Louis Pfister dont il partageait la passion pour l'orgue et il couronna sa vie de philanthrope par une série de dons dont ce legs au château de Montrottier.[39]

---

(39) Voir l'ouvrage de Bernard Premat, *De l'Association florimontane à l'Académie florimontane, histoire d'une renaissance : 851-2007*, p 598 et p. 659 (en vente au siège de l'Académie florimontane).
Sur Monsieur Ernest Perrier de la Bâthie, outre les renseignements donnés par l'ouvrage de B. Premat, on trouvera une étude très complète de la vie de ce personnage attachant dans le discours de réception à l'Académie de Savoie en 2011 de Monsieur Joseph Ruscon : « Une surprenante figure savoyarde, Ernest Perrier de la Bâthie, scientifique et musicien, 1873-1932 ». Joseph Ruscon conseille également de se référer au livre écrit par Claude Perrier de la Bâthie sur sa famille, paru en 2004 ; il est intitulé *Histoire d'une famille de Savoie*.

Les frères Serand ont ainsi fait franchir à l'épisode des cerises les rives du Fier, ainsi qu'en témoignent les articles soigneusement découpés et collés du Figaro, de La Vie Alpine, du Petit Dauphinois, de L'Industriel savoisien, de l'Echo de Savoie, du Journal de Genève, de l'Echo de Paris, de La Suisse.

C'est le moment de donner la parole à Madame Chevallier et je passerai donc rapidement sur la présence de ce document annexé au recueil : *Jean-Jacques Rousseau n'a jamais eu d'enfants,* peu en accord avec l'hymne que les frères Serand ont composé pour Jean-Jacques en me demandant quelle main malicieuse l'a ajouté au document.

Jean-Pierre COUDRAY

Un document précieux

Pour montrer ce que l'on peut trouver dans le document Serand conservé par M. Georges Grandchamp, nous allons, si vous le voulez bien, évoquer l'histoire de la maison dite de Rousseau à Chavoires.

On pourrait, dans un autre domaine, suivre, par exemple, les recherches de Serand (le vrai prénom, les date et lieu de naissance) de M^lle^ de Graffenried (Julie alias Marie-Anne), l'une des deux héroïnes de l'Idylle des Cerises, qui deviendra visitandine. Dans le document Serand, on rencontre à ce propos une note manuscrite de son père, Eloi Serand, ainsi que sa propre correspondance avec un certain Masson, homme de lettres (domicilié dans le XVI^e^ arrondissement de Paris - 76 rue Mozart), avec – par l'intermédiaire de M. Albert Metzger, membre de l'Académie de Savoie – Théophile Dufour, directeur honoraire des Archives et de la Bibliothèque de Genève, avec les Archives de Berne, celles de la Visitation d'Annecy, et celles de la Savoie (avec qui les relations ont, d'ailleurs, parfois été un peu tendues). Bref, on peut apprécier tout le travail de recherche qu'effectuait Joseph Serand, ce dont on ne se rend pas toujours compte en lisant ses articles. Nous avons choisi M^lle^ de Graffenried ; nous aurions pu nous pencher sur la méthode de travail de Joseph Serand à propos de M^lle^ Gallay, l'autre héroïne de l'Idylle des Cerises, ou de M. Le Maître, le professeur de musique annécien de Jean-Jacques Rousseau, ou du séjour de Rousseau au séminaire d'Annecy. J'en passe et des meilleures. Mais nous allons nous arrêter quelques instants, disions-nous, sur la maison de Chavoires.

Et pour cela nous allons commencer en lisant ensemble la mise au point sur le sujet parue dans le remarquable ouvrage que Madame Marie-Gabrielle Maistre a intitulé *Jean-Jacques Rousseau et la Savoie* et qui est sorti des presses en juillet dernier (2012) aux éditions La Fontaine de Siloé.

Car l'histoire de la maison de Rousseau à Chavoires, c'est un vrai roman. Jugez-en plutôt. Ecoutons M^me^ Maistre.

En 1837 Jacques Replat publie dans *La Revue du Dauphiné* un article intitulé « La Maison de Rousseau ». Il y reconnaît que Rousseau ne l'a pas nommée dans ses livres mais il invoque une tradition locale : « C'est la maison de Rousseau », et il la décrit de façon idyllique. Il rappelle un passage des *Confessions* (livre III) où Rousseau décrit une promenade dans la campagne,

pendant que M^me^ de Warens était à vêpres. Et de ces quelques lignes il déduit que Rousseau serait venu se promener à Chavoires !

Cette fable est belle, dit l'auteur de *Jean-Jacques Rousseau et la Savoie*, mais elle ne repose sur aucune preuve ! et « Cette thèse est attaquée », lors de la réédition de l'article, trois ans plus tard ; une âpre polémique commence dans *Le Journal de Savoie*. Pour certifier la présence de Jean-Jacques dans ce lieu, Replat, qui, furieux qu'on mette ses dires en doute, réplique vertement, précise alors qu'à l'intérieur de la maisonnette se trouve un grand nombre d'inscriptions portant le nom de Rousseau. Et, en 1852, Jules Philippe, dans son *Guide d'Annecy*, adopte la thèse de son ami Replat ; bien sûr, Rousseau n'en parle pas dans ses *Confessions,* mais la tradition rapporte qu'il s'agit de « la maison de Rousseau ». Eugène Süe, ami de Replat et de Jules Philippe, s'empare de la légende et dans son roman *Cornélia d'Alfi* loge un des personnages de ce livre dans « la maison de Rousseau à Chavoires » et il la décrit, cette maison, telle qu'elle était en 1852. Lui, il a lu sur les murs « les noms d'un grand nombre de curieux visiteurs de la maison de Rousseau ». Madame Maistre remarque que « cette indication est précieuse, car elle témoigne de l'affluence des pèlerins » rousseauistes. Mais, rappelle-t-elle, alors que la légende bat son plein, Jacques Replat publie en 1858 son *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy* et y avoue que le nom de « Maison de Rousseau » est « un nom apocryphe », ajoutant cette remarque importante : « il est même fort douteux qu'il (= Rousseau) y soit jamais venu ». « Ce revirement soudain, dit M^me^ Maistre, de la part de celui qui est à la source de cette légende est pour le moins surprenant, mais cela ne l'empêchera pas, près de quarante ans plus tard, en 1876, de reproduire textuellement sa prose de 1837, sans tenir compte de ses doutes ! » ultérieurs. Mais même si Replat s'est à un moment rétracté, la maison de Chavoires n'a cessé d'être considérée dans la région comme « la maison de Rousseau » et, en 1864, dans *L'Industriel savoisien* un habitant de Veyrier proteste avec véhémence contre le projet de démolition de la maison qui commence sérieusement à menacer ruine. Et elle tombe en ruines. Cependant, remarque Madame Maistre, un mythe ne meurt pas ainsi. Et de citer des lithographies qui montrent « les ruines de l'habitation de Jean-Jacques Rousseau à Chavoires » et des articles de journaux ou des textes d'écrivains qui perpétuent la légende. Ce qu'elle a trouvé de plus amusant, c'est, en 1900, dans *le Journal d'Annecy, son lac et ses environs* cette chronique – repérée aussi par Max Bruchet – d'un voyageur qui déplore l'abandon de « la maisonnette où Jean-Jacques Rousseau alors élève au lycée d'Annecy (sic ! souvenons-nous que les lycées ont été créés par Napoléon I^er^ et que le lycée d'Annecy a été ouvert en 1888) venait passer ses vacances ; comment ! ils ont la maison de vacances de Jean-Jacques Rousseau et ils la laissent tomber en ruines ! ».

Madame Maistre signale que les cartes officielles sardes puis françaises mentionnent le lieu-dit « Maison de Rousseau ». Et le Touring-Club en 1909 donne le nom de Jean-Jacques au vallon qui s'ouvre au-dessus du hameau des Pensières et le Guide bleu affirme à cette période que Rousseau venait

herboriser en ce vallon. En effet, vérification faite, mon exemplaire de 1951, p. 278, signale « un vallon où, selon la tradition, herborisa Jean-Jacques Rousseau » et mon exemplaire de 1970, p. 324, signale encore, en s'exprimant moins catégoriquement, le « vallon de Jean-Jacques (…) où Rousseau aurait herborisé ».

Madame Maistre estime qu'au XX^{e} siècle « la légende de Chavoires » s'est « étiolée petit à petit ». Elle signale tout de même des reprises du texte de Replat, et rappelle que Paul Guiton a encore vu des vestiges de ladite maison.

Ce sont, dit-elle, François et Joseph Serand qui démontrent l'inanité de cette tradition dans un article célèbre de *La Revue savoisienne* de 1941. Mais, « après avoir mené une étude critique très documentée, ils succombent aussi au charme de l'imaginaire : la maison appartenant à un maitre de musique de la collégiale Notre-Dame de Liesse d'Annecy, les musiciens – dont ceux de Le Maître qui dirigeait la maîtrise où étudiait Jean-Jacques – se retrouvaient probablement de temps à autre dans la maison de Chavoires. C'est ainsi que Rousseau, d'après les frères Serand, serait allé à Chavoires ; et pourquoi n'y serait-il pas revenu seul en promenade ? Leur imagination galope, à son tour. Voilà ce que dit Madame Maistre.

Dans le document Serand, prêté par Georges Grandchamp, il est question à deux reprises de la maison de Chavoires.

De la page 117 à la page 124, un chapitre s'intitule « La Maison de Rousseau à Chavoires ». On y rencontre d'abord la copie d'un texte de Raverat, tiré de *La Haute-Savoie* (1872) qui constate que la maison en question est toute dégradée et qui suggère « il paraît probable qu'il (= Rousseau) y vint quelquefois pendant qu'il était au séminaire, chez les lazaristes d'Annecy ; car cette maison et ce vignoble ont appartenu à ces religieux » et puis il signale « les milliers (sic) de signatures qui couvrent les murailles de la maison et qui attestent la visite-pèlerinage de nombreux admirateurs de Jean-Jacques ».

Ensuite, sur la même page 117 de notre document commence un chapitre qui s'intitule « Variétés ». Variétés à propos de cette maison, bien sûr. On y trouve des textes d'écrivains divers, des renseignements cadastraux, archivistiques et autres, par exemple deux copies d'actes notariés.

Et tout à la fin du document (pages 307 à 331) un tiré-à-part du fameux article des frères Serand auquel Madame Maistre se réfère, qui a paru dans *La Revue savoisienne* 1941 (pages 31 à 50), deux articles de journaux et une référence à un article du *Temps*.

Donc si Madame Maistre avait eu l'opportunité d'avoir entre les mains le document que nous avons la chance d'examiner ce soir, elle y aurait trouvé (en ce qui concerne la maison de Chavoires) , sans avoir besoin de les chercher ailleurs, ici ou là, le texte de François et Joseph Serand « Historique d'une

tradition : Rousseau à Chavoires » (*La Revue savoisienne* 1941) à partir duquel elle a travaillé ; le passage du *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy* de Jacques Replat, qui l'intéressait ; l'article de Paul Guiton « Annecy et Jean-Jacques Rousseau » (Echo de Savoie 1927) qu'elle cite ; la controverse entre un contradicteur (qui, selon Serand, serait Aimé Burdet) et Jacques Replat, controverse parue dans *Le Journal de Savoie* des 29 août et 5 septembre 1940 et dont elle cite, avec précision et, semble-t-il, avec un certain amusement, les arguments des deux protagonistes.

Mais elle aurait trouvé aussi le paragraphe de Raverat qui date de 1872 et ne manque pas d'intérêt, quelques références curieuses, et des coupures de journaux tirées du *Journal de Genève* (14 novembre 1941) et du *Temps* du 10 septembre 1941, qui ne l'auraient peut-être pas laissée insensible.

Bien sûr, elle aurait dû y ajouter le texte de V. Moine paru dans *Le Genevois* du 18 janvier 1968 qu'elle cite dans sa bibliographie. Mais elle aurait certainement apprécié de pouvoir profiter de ce remarquable document que nous avons entre les mains. Et il est bien évident que l'on pourrait dire la même chose à propos des autres aspects de la vie de Jean-Jacques Rousseau en Savoie. Ce n'est qu'un exemple que nous venons de développer.

Donc ce document est une pièce d'archives très rare et très riche. Nous pouvons remercier Monsieur Georges Grandchamp de nous avoir fait connaître son existence.

Georgette CHEVALLIER

Académie florimontane

Concours de Poésie 2012

Malgré la demande d'annonce de notre concours à 20 revues trimestrielles de poésie française, la participation à l'édition 2012 est restée bien moyenne : 48 envois, alors que dans les belles années nous en avions entre 70 et 80.

Dans combien de revues notre annonce est-elle parue ? Nous ne le saurons jamais.

La quasi-certitude de voir, enfin, l'annonce de notre concours 2013 paraître dans le bulletin de la SPAF (la Société des Poètes et Artistes de France), dans son numéro de janvier 2013, nous laisse cependant bon espoir pour l'année prochaine aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif. Espoir fondé, pensons-nous, puisque cette revue est lue par une part importante des poètes d'aujourd'hui.

L'éventualité de ne pas donner de prix, ce qui s'est déjà vu une fois dans les années 80, n'a pas été retenue. Mais la confrontation des différents points de vue a donc, naturellement, conduit le jury à ne pas donner de 3e prix, ni de mention honorable à cette édition.

Le palmarès 2012 s'établit donc ainsi :

Premier prix	n° 3 Cyrus
Deuxième prix	n° 6 Mic
Mention très honorable	n° 2 Bardamn
	n° 13 Adeline
	n° 21 Fred Dubout
Auteurs cités	n° 7 Le Marbre du Tarn
	n° 10 Marie de la Ferté
	n° 47 Ricounet

Certes, il y a, ici ou là, des passages à citer, voire des tentatives méritantes, telle celle du n° 15, JAUFRÉ, dont l'envoi se compose de pas moins de 7 sonnets. Son « Epopée ordinaire » exalte la difficulté d'être et se termine ainsi :

Dedans mes ciels brouillés laisse-moi si tu veux
Mais apaise mon âme au-delà des aveux
Pareils à ces oiseaux dispersés par l'écime.

Nul ne peut triompher par quelque geste vain
Quand les courants rageurs qui s'exhalent en brume
Se parent de lumière aux portes du divin.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le sonnet venu d'Italie vers le XIII[e] siècle, régi par des règles strictes, est l'une des formes fixes, exigeante, certes, mais, o combien !, prisée des poètes dits classiques. Traité en quatorze alexandrins ou octosyllabes, le texte doit, entre autres, se terminer par un vers qui résume de brillante façon, révélatrice de la conviction et du talent de l'auteur. Dans le fatras des nouvelles formes d'expression d'aujourd'hui, nul doute qu'il saura résister à l'usure du temps et, toujours et à jamais, magnifier les purs élans poétiques. (Hérédia, par exemple).

Le numéro 36, ROSE CMJ, n'a pas manqué d'alerter l'un d'entre nous. L'auteur parle d'un contemplateur de la mer qui doit être, dit-il dans son poème intitulé « L'Appel de l'océan » :

…/… Assoiffé d'un bonheur logé dans les galets.

Le numéro 14, de « Retour sur l'île » (= son île), retrouve les arbres dénudés :

Qui paraphent l'azur d'un secret bien gardé.

où semble l'attendre le petit peuple des oiseaux :

L'oiseau qui s'envolait jadis à ma venue
Paraît apprivoisé. M'aurait-il reconnue ?

Ailleurs, le n° 18, LE GOÉLAND, chante la neige, l'eau et le feu. Voici le feu :

Voici le feu, royal, au contre-jour des ombres,
Princes des ténèbres chevauchant les enfers
Voici le feu, vengeur, en ses nuits les plus sombres
Au bûcher tortionnaire où brûlent les sorcières.

Ces extraits remarqués, vous en conviendrez, justifient que leurs auteurs aient été évoqués aujourd'hui.

AUTEURS CITÉS

LE MARBRE DU TARN (n° 7) aime les temps anciens, les images poétiques et les poèmes à forme fixe. Voici le premier quatrain d'un sonnet qui évoque un « COUCHER DE SOLEIL SUR BEAUVOIR » :

À la cour d'Ymbert deux, où se donnaient des fêtes,
Accouraient de partout, en selle et grand arroi,
Des hommes de haut rang, parfaits dans leur emploi :
Pour louer leur dauphin, présenter leurs requêtes … !

Les six textes que MARIE DE LA FERTÉ nous a envoyés forment un ensemble très souriant, voire humoristique. Ecoutons la première et la dernière strophe de « LA TOILETTE DU CIEL » - lues par Georgette Chevallier :

Un cumulus tout doux en guise de chiffon,
Un bel ange au printemps fait son ménage à fond ;
La planète pas nette, un trou noir il récure ;
La toilette du ciel, bonjour la sinécure !
... Puis, le vaste infini propre et très bien rangé,
Le dimanche venu, s'offre un jour de congé.
Météore ou comète il va de l'autre à l'une
Et, content, il accroche un sourire à la lune.

RICOUNET (n° 47) se joue avec habileté des règles du rondel ou du triolet. Le rondel que nous allons entendre allie rigueur et élégance. Il s'intitule « VOUS PERMETTEZ, MADEMOISELLE ? »

Vous permettez, Mademoiselle,
Si belle au printemps revenu ?
Je me suis tant de fois tenu
En passant près de la nacelle,

De pousser votre balancelle
Sous ce rosier tendre et ténu...
Vous permettez, Mademoiselle ?
Si belle au printemps revenu ?

Vos épaules de jouvencelle,
Ce col fluet, ce pied menu
S'envolent d'un air ingénu
Au vent du soir qui m'ensorcelle...

Vous permettez, Mademoiselle ?

MENTION TRÈS HONORABLE

Elle est, cette année, au nombre de trois, décernée aux numéros 2, 13 et 21.

Le n° 2, BARDAMN, soutenu par trois d'entre nous, a un indéniable souffle poétique.

À l' « ESSENCE DE (sa) VIE » il confie :

O toi, ma liberté d'un autre nom
Depuis que je vis ton absence
Je fais de toi un rêve défendu.

C'est d'un élan juvénile qu'il s'exclame :

Et ce sera l'été qui reviendra,
Sans nous, sans les amis sur la pelouse courte,
Sans la vitre inclinée où sombre un peu de jour…
Pour d'autres que pour nous, sur la ville déserte,
L'Orient nouveau-né verdira ses rayons ;
Vers les toits étoilés, par la fenêtre ouverte,
Des danseurs inconnus le matin, s'enfuiront.

C'est, vous l'avez remarqué, jeune et plein d'allant et de surcroît dit en alexandrins, comme si, mu par une force venue d'hier, le renouveau, cet été revenu, naissait d'une fleur éternelle.

L'auteur est un bon classique ; ce que nous prouve, s'il en était besoin, le sonnet intitulé « UNE MESSE PERDUE » - lu par Jean-Pierre Coudray :

Selon mon habitude, épris d'une coquette,
À l'office j'étais ce dimanche passé
Quand d'une jambe leste et d'un pas empressé
Entra cette beauté dont je suis la conquête.

Sous de brillants atours, quel joli corps en quête !
Ses seins, à point fleuris, son col au teint foncé
Illuminaient corsage et jupon très plissé…
Sa grâce si charmante attisait ma requête.

Une figure d'ange avec un air joyeux,
Des épaules, des flancs !... et tout ce dont les yeux
Et le cœur d'un esthète éprouvent la puissance.

Si pour la contempler j'oubliais de tenir
Mon rôle de croyant, un peu de complaisance !...
Deux messes j'entendrai le dimanche à venir.

Ce sonnet (encore un ! il est vrai que le sujet le mérite bien) ne restera peut-être pas dans les annales de la poésie française, mais il mérite bien d'être cité. S'il traite un sujet mille fois repris ici et là (l'amour), il est servi sur un ton badin qui le rend agréable à déclamer.

Le n° 13, ADELINE, bien loin de passer inaperçu, a été proposé en première position par l'un des jurés. Il est vrai que nous avons là, aussi, un vrai poète classique qui ne manquera pas de glaner bien des succès en d'autres concours. C'est le vœu, bien sincère, que nous ne manquerons pas de lui adresser dans l'envoi des résultats.

Après « La Saulaie » qui est un triolet, poème en octosyllabes, où le premier vers revient au troisième et vers la fin du texte, l'auteur propose une « Rêverie en mauve ou la maison des glycines », en une suite de 7 quatrains, ainsi que trois sonnets (encore et toujours des sonnets) : « Les Coquelicots ou la mort », « Le Couchant sur Fourvière » et, pour terminer, « Le Temps des lilas ».

RÊVERIE EN MAUVE - dit par Georgette Chevallier :

Solitaire, ignorée en notre boule ronde,
Parcelle d'infini dans l'immense inconnu,
C'est la chaumière où vit un sage de ce monde ;
La glycine y fleurit, le printemps revenu.

Elle est ensevelie en ses pâles guirlandes
Et du lointain coteau, lorsque le jour se tait,
Le vieux s'en vient songeur, vrai berger de légende,
Serein comme le ciel où la lune apparaît.

Le crépuscule étend sa mauve rêverie.
Parmi l'encens très doux des glycines en pleurs,
J'écoute l'angélus, ô mystique féerie.
L'heure intime se prête aux secrètes douleurs.

Sur les horizons flous, la nuit tisse sa trame
Où mon songe se noie, au jardin plein de soir.
Les iris aux regards profonds comme des âmes
Pensent ; le jour se meurt en leur mauve miroir.

Lorsque le temps aura, de ma détresse amère,
Apaisé la souffrance et fermé l'avenir,
Je viendrai vivre ici, tranquille et solitaire,
Avec, pour compagnons, d'anciens souvenirs.

Je ne souffrirai plus ; j'aurai dépassé l'ère.
Seulement, quelquefois, le soir à l'angélus,
Je songerai peut-être à ma vieille misère ;
La terre n'en aura pas moins un jour de plus.

La vie aura passé, voilant la tendre flamme
Qui tant brûla d'aimer, au seul silence ami.
Mais ces fleurs de pensée où s'incline mon âme
S'épancheront toujours sur mon rêve infini !...

Une bien belle rêverie devant la glycine en fleurs où, quand sonne l'angélus, l'heure intime se prête aux intimes douleurs.

LE COUCHANT SUR FOURVIÈRE - dit par Gilbert Chatenoud :

Le couchant de juin, vaste, embrase la cité
Qui scintille et poudroie en très riche poussière.
Lorsque le noble soir s'étale sur Fourvière
La colline et le ciel joutent de majesté.

Le soleil plonge et l'arc, d'immenses flèches d'or,
Rend grâce et flamme au chœur de notre basilique !
Fils d'Hélios dominant l'horizon magnifique,
L'archange resplendit dans son divin essor !

Sur la ville et les monts coule un fleuve de gloire.
Le nébuleux lointain d'iris fauves se moire…
La rumeur se disperse en infinis échos.

Vers la colline en feu, sur son magistral heaume,
La lumière fulgure au monde du chaos
Et déesse, flamboie au pourpre de son dôme.

Certes le verbe flammer est un régionalisme de basse-Normandie, mais l'usage faisant la langue pourquoi ne pas, aujourd'hui, le proposer partout en France ? Ce sonnet est bien bâti ! Après la narration de l'heure et de ses effets, le premier tercet rompt avec la description, ce qui est conseillé, et nous offre la véritable raison du poème dans le dernier vers du deuxième tercet : le flamboiement du dôme de la basilique à l'heure magique d'un couchant de juin au mieux de son éclat.

Le n° 21, FRED DUBOUT

Du poème libre au poème classique FRED DUBOUT propose 5 textes dont, une fois de plus, 3 sonnets sertis entre un « Vitrail de lune … » et « Un poème ». Deux membres du jury, particulièrement sensibles à ses textes, ont habilement défendu l'auteur.

VITRAIL DE LUNE, son premier poème, est présenté sous forme d'un verre, d'un vase ou d'un sablier, ce qui est original et bien connu des amateurs des « scriptoformes » et des calligrammes. Ses sonnets s'adressent à sa mère décédée. Il veut survivre, s'agripper, mourir et tout à la fois renaître « renaître, renaître pourtant sur nos anciens chemins ».

AU-DESSUS D'UNE EAU CLAIRE - dit par Jean-Pierre Coudray :

J'étais l'œil de la nuit au-dessus d'une eau claire,
Solitude du vent dans les cieux assombris
Griffant tous les granits aux maigres piloris
Des encres d'autrefois sans pouvoir toujours plaire,

Ton âme de sanglots, sous l'étoile polaire,
Sculptait mille printemps sur les nuages gris
Quand ma lente mémoire où j'avais tout appris
Surprenait ton regard en tendresse solaire...

Brûlant des mêmes feux qu'un cœur émancipé
Mon poème se tait, sachant que dissipé
Tout ce qui vit en nous n'est qu'une aube étrangère,

Demain le soir viendra regardant l'horizon
Becqueter nos amours de sa vague bergère
Avec l'éternité pour dernière saison...

On aime ou on n'aime pas... mais sur le plan de la construction ce sonnet respecte parfaitement, du premier au dernier vers, la présentation des alexandrins en deux hémistiches parfaits.

À MA MÈRE - dit par Georgette Chevallier :

S'agripper au chagrin comme à ce ciel d'orage
Au fil de nos saisons où passe la laideur
Du temps décomposé de sa lente froideur
Sous la fenêtre grise apprivoisant l'outrage,

Mourir de tes yeux clos à peine dans l'ombrage
Des brindilles de l'âme au coin de l'impudeur
D'un cancer résigné dont l'ultime splendeur
Reste accrochée au bleu de mon cœur en naufrage,

Et renaître pourtant sur nos anciens chemins
Aux voyages secrets pleurant nos lendemains
Dans les rides du vent éclaboussées d'ivoire,

Car tout au fond de moi je rêve d'un cristal
Scintillant doucement dans un trou de mémoire
Pour rejoindre l'abri de mon pays natal.

DEUXIÈME PRIX : le numéro 6 MIC

Classique sans reproche MIC propose 4 textes qui se veulent une illustration réaliste de ce qu'est la vie.

Après une évocation désabusée de son intime vécu intitulée SURVOL, il nous livre ses ÉLUCUBRATIONS « du temps où tous les matins brillaient ».

Puis, après un rappel du carnaval de Venise, prétexte pour évoquer le grand carnaval de la vie, voilà qu'il réveille « La nuit du 24 août 1572, la trop fameuse nuit de la Saint-Bathélemy ».

Schéma pour le moins réaliste de notre tragique trajectoire en ce bas monde. Que dire ? sinon que le poète demeure encore et toujours à sa manière, aussi, le chantre de son temps.

Écoutons SURVOL - dit par Gilbert Chatenoud :

Eole s'égosille en complaintes amères,
L'automne s'égratigne aux ronces du chemin
Après avoir mûri les moissons éphémères
Las de ses durs labeurs, l'été passe la main.

Hélas ! au fil des jours la beauté s'enguenille,
Se creuse de sillons, tristes griffes du temps,
Et mes îles n'ont plus ces parfums de vanille
Ni la douce langueur des souffles haletants.

Par un rêve brumeux quelques ombres furtives
Surgissent du passé pleines de repentir,
J'entends comme l'écho de leurs notes plaintives
Dans l'antre où les regrets parfois vont se blottir.

Tableau réaliste, s'il en est, du monde en proie à la difficulté d'être… passons aux ÉLUCUBRATIONS - dites par Jean-Pierre Coudray :

ÉLUCUBRATIONS

Tous les matins brillaient de l'or des primevères,
Mon ciel était d'azur, mes ombres en couleurs ;
J'empruntais chaque jour le chemin des trouvères
Où les rares passants savent nommer les fleurs.

Dans la sylve d'hier des larmes de résine
Glissent comme des pleurs sur les arbres rugueux
Et j'entends murmurer l'avenir en gésine
Qui compose en secret la romance des gueux.

L'horizon s'est voilé d'un nuage nomade
Il étend, paresseux, son tentacule noir
Et l'angoisse apparaît, le cœur bat la chamade,
Mais le soleil revient quand subsiste l'espoir.

Divagations, extravagances, les synonymes manquent pour qualifier ce tableau plus que réaliste… n'oublions pas qu'il s'agit de la suite du SURVOL, tableau du poète aux prises avec son temps.

CARNAVAL - dit par Georgette Chevallier :

Déjà le roi Phébus, céleste déité,
Abandonne à l'azur un sillage vermeil
Et darde ses rais d'or sur la noble cité ;
La ville lentement émerge du sommeil,

En cascade l'eau claire explose dans les vasques,
Le jour est accablé d'estivales moiteurs,
Venise est carnaval et sous l'ombre des masques
Brillent secrètement des yeux inquisiteurs.

Le flot du grand canal où voguent les gondoles
Garde le souvenir de ce passé lointain,
Lorsque le bucentaure orné de girandoles
Pour des noces quittait le rivage latin.

Des vagues de couleurs, des frissons de dentelles,
Une foule en goguette exhibe ses atours
Ivre de chants, de vin, lasse des tarentelles
Tandis qu'éclate au loin la rage des tambours.

Ce texte commence par un rappel du roi Phébus plus connu sous le nom d'Apollon Dieu de la beauté, de la lumière, des arts et de la divination, et se termine dans la rage des tambours… qui ne cessent d'enrager… et nous amènent, sans autres manières, à la nuit de la Saint-Barthélemy.

LA NUIT DU 24 AOÛT 1572 - dit par Jean-Pierre Coudray :

Le glas de Notre-Dame en ses plaintes funèbres
Trouble soudain d'émoi cette noble cité ;
Des râles d'agonie alertent les ténèbres

On tue, on assassine et Paris hébété
Surpris par le tocsin dans la brume frissonne,
Indicible massacre en cette nuit d'été

Tandis que la clameur des meurtriers résonne
Charles IX se débat dans son univers gris
La démence accablant sa royale personne ;

Une meute sauvage aux ventres amaigris,
Quelques chiens affamés qui hurlent à la mort,
Retroussent la babine, excités par les cris.

Au Louvre le roi fol hanté par le remords,
Dans ses rêves combat une cohorte d'ombres,
Il dérive atterré vers un funeste port
Où l'attendent déjà d'innombrables pénombres.

Que faut-il voir dans ce sombre tableau ? L'évocation de ce que fut hier ou ce qu'est la réalité, aujourd'hui, en de nombreux points du monde ? Laissons à cet auteur inspiré ses secrètes intentions.

PREMIER PRIX : le numéro 3, Cyrus

Cité par l'ensemble des membres du jury Cyrus s'est vu attribuer, sans ambiguïté, le premier prix. Trois textes en octosyllabes et deux en alexandrins composent l'envoi de ce bon poète classique qui s'autorise des rimes mêlant singulier et pluriel.

Dès la lecture du premier poème, en octosyllabes, intitulé PEINES PERDUES (au pluriel), reviennent des intonations de Verlaine ce que confirme le texte suivant dans lequel, après un sanglot de violon il s'exclame : « Que ne suis-je Verlaine ! ». Et dans son texte « LA DÉRAVIE » (terme que l'Académie n'a pas encore retenu, semble-t-il) il avoue « triste Pierrot devenu mime j'oublierai nos ponts Mirabeau », allusion à Apollinaire.

À noter au passage le néologisme du titre (néologisme sans doute de son invention) dont la signification immédiate se précise à la fin du dernier vers : « l'amour est mort ».

PEINES PERDUES - dit par Gilbert Chatenoud :

Les feuilles gisant aux allées
– Comme l'absence t'embellit ! –
Les feuilles du flagrant délit
Pleurent nos amours en allées.

Les maux sont dits, à demi-mots
– Comme le cœur soudain méandre –
Les maux sont dits qu'il faut entendre
Quand se défeuillent les rameaux.

Crois-tu qu'elles sont nous ces ombres
– Comme leur pas semble incertain –
Qui, dans le froid soleil du matin,
Chinent leurs amours aux décombres ?

Ta voix frissonne concertant
– Comme ta lèvre ouverte tremble –
Alors qu'à deux nous marchions l'amble,
Ta voix frissonne encore tant !

Les feuilles au vent en allées
– Comme ton ciel me paraît noir –
Les feuilles mortes du flânoir
Pleurent nos amours aux allées.

Cet heureux aparté, au deuxième vers de chaque quatrain, renforcé par l'inlassable répétition de comme, comme, comme donne au poème une bien sincère intensité.

LA DÉRAVIE - dit par Georgette Chevallier :

Je cesserai un jour, peut-être,
Dans des poèmes à deux sous
De te chanter à la fenêtre
Pareille à rose qui va naître
Eclose nue de tes dessous.

Triste Pierrot devenu mime
J'oublierai nos ponts Mirabeau,
Les cœurs gravés de patronymes
Dont on s'émerveillait qu'ils riment,
Et nos péniches paquebots

Qui racontaient des mers lointaines
(Amarrées près du quai Branly)
Aux brises mouvant leurs antennes.
Mais si jamais fus capitaine
C'est des grand-voiles de ton lit.

Si tu me vois sur page blanche,
Plume levée, ne sachant plus
Malgré la lune qui s'épanche
Louer la courbe de tes hanches
Par ces mots bleus qui trop t'ont plu,

C'est que, vois-tu tendre cavale
Aux lèvres tremblant sur le mors,
Le temps n'est plus des saturnales.
Le vent d'automne qui dévale
Te le dira : l'amour est mort.

L'utilisation de cette forme de strophes de cinq vers (forme connue sous le nom, oublié aujourd'hui, de quintil ou cinquain) où le troisième et quatrième vers riment avec le premier et le cinquième avec le deuxième donne une éloquente force à l'idée exprimée. Verlaine, vous le savez sans doute, n'a pas manqué de l'utiliser en ses textes.

COMPLIES - dit par Gilbert Chatenoud :

Le joug de bois poli des silences sans fin
Sur nos cous inclinés pose sa servitude.
Où nos rêves vont-ils ? Sous quelle latitude
Bourlingue notre nef que cernaient les dauphins ?

L'amour n'est plus ce bruit de reinette qu'on croque.
Cavale s'échappant des rênes du désir,
Elle n'aspire plus désormais qu'à gésir
L'étrangère enfantée en mes songes baroques.

Des hamsters obstinés branlent en continu
La roue de ma mémoire et grignotent les heures
Du temps qui va, et ne revient, seule demeure
L'intaille s'érodant que grava son corps nu.

Des arpèges d'oiseaux glissent au long des vitres
Quand la lune de paille éteint son lamparo.
J'aimerais effacer, aux brumes du carreau,
L'hiéroglyphe final de l'ultime chapitre.

Un vent mauvais déprend le jaune peuplier
De ses feuilles disant les torrides haleines
D'un été bien trop court. Un an, un an à peine !
Et de tristes odeurs dévalent l'escalier.

Le joug poli des bois, des hamsters obstinés, des arpèges d'oiseaux, la roue de la mémoire sous une lune de paille et pour finir un vent mauvais, tout ! vraiment tout ce qu'un jour ou l'autre nous vivons, ici nous est livré en une suite inéluctable. Il est vrai que le titre, COMPLIES, annonçait ainsi que le dit l'auteur dans l'avant-dernière strophe, le final de l'ultime chapitre, la fin du jour.

NAUTONIERS - dit par Georgette Chevallier :

Remonter le courant entre des berges lisses
Où des arbres peignés comme des communiants
Effeuillent à regret l'estivale pelisse
Dans une ombre empourprée de nuages saignants.

Remonter cette rue pavée de nénuphars
À coups de rames lents, et engager la proue
Vers cette roselière où les oiseaux s'effarent
De l'écho de nos voix que l'émotion enroue.
Remonter au moulin dont la roue inutile

Sur des mousses noircies désormais s'est figée
Comme l'image floue des amours juvéniles
Sur les photos sépia dans nos albums rangées.

Remonter nos années, souquer à la galère,
Dos courbé sous le fouet de remorts grisonnants
Et, les yeux dans les yeux, ma belle batelière
Sur le miroir des eaux mirer les vieux amants

Qui n'a pas, comme l'auteur, un jour rêvé de remonter le courant de la rivière humaine qui nous porte au delta de la vie ? « Remonter les années » quitte à souquer dur « sous le fouet des remords grisonnants », mais les remonter à deux et « les yeux dans les yeux sur le miroir des eaux mirer les vieux amants ». Qui n'a pas comme l'auteur rêvé de remonter les années ?

LA PASSANTE DES PAS PERDUS - dit par Jean-Pierre Coudray :

T'aurais-je aimée – moi, le pauvret –
Toi qui passas un jour d'hiver,
Korrigane de mes regrets,
Dans un souffle de vétiver ?

Belle échappée, en talons hauts,
– Frisson d'un mollet qui se cambre ! –
Tu me devins ce bibelot,
En mémoire, d'ivoire et d'ambre,

Que je contemple au soir venu
De ma jeunesse qui se fane.
La vois-tu, celle devenue
La vaine attente, ma sœur Anne ?

Le lent sanglot d'un violon
– Que ne suis-je à l'instant Verlaine ! –
Me pleure que le temps est long
Du manquement de son haleine

Par la lèvre pourpre épandue,
Comme la brume d'une aurore,
Dans la salle des pas perdus
Où je t'attends, toujours, encore…

Souvenir d'une rencontre qui toujours le hante. L'auteur, qui voit sa jeunesse se faner, parle de cette korrigane, fée des légendes bretonnes croisées un jour d'hiver, avec un juvénile élan qui lui fait dire, il fallait s'y attendre, « Que ne suis-je Verlaine ! ». Déçu hier, récompensé ce soir, vous voilà comblé, Cyrus !

PALMARÈS CONCOURS DE POÉSIE 2012

PREMIER PRIX :

N° 3 M. Guy VIEILFAULT - 77183 Croissy Beaubourg
reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 200 euros

DEUXIÈME PRIX :

N° 6 M. Michel WALACH - 93400 Saint-Ouen
reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 150 euros

MENTION TRÈS HONORABLE :

N° 21 M. Christian BOESWILLWALD - 87520 Veyrac

N° 13 M^me^ C. MELLAN - 73000 Chambéry

N° 2 Docteur S. SANTERRE - 73000 Jacob Bellecombette
reçoivent tous trois un diplôme

AUTEURS CITÉS :

N° 47 M. Bernard CORBOZ - 73410 Albens

N° 10 M^me^ M.C. GALLOYER - 78600 Mesnil le Roi

N° 7 M. Bernard MERAULT - 38840 Saint Hilaire du Rozier
reçoivent tous trois un diplôme

L'Académie florimontane félicite et remercie l'ensemble des participants du concours 2012 et les encourage vivement à participer au **concours 2013 d'ores et déjà ouvert**.

À vous tous et à vos familles meilleurs vœux de bonne santé avec toujours beaucoup de beaux poèmes.

Le président du jury,
Gilbert CHATENOUD

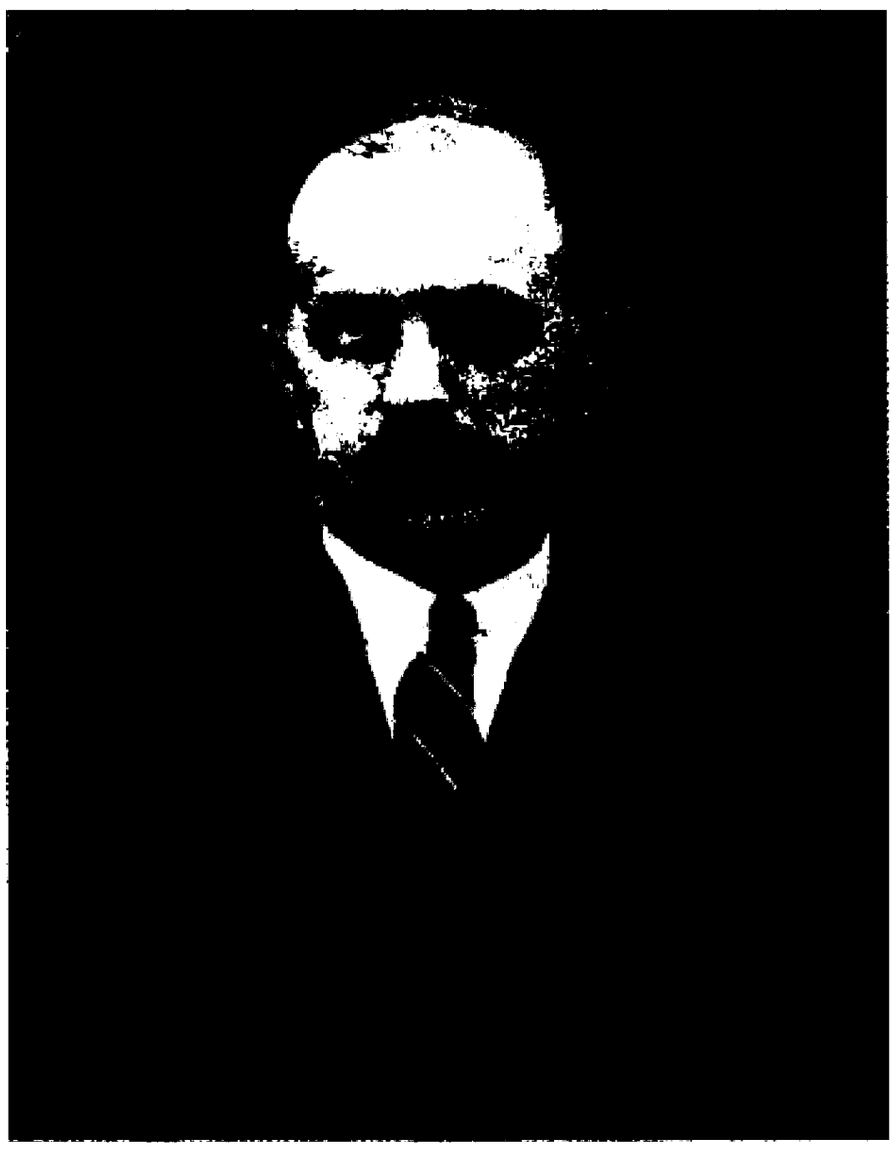
L'externat Saint-Bernard-de-Menthon
1889 - 1896

Maison Aussedat

Nous ne disposons que de peu de renseignements sur la brève existence de l'Externat Saint-Bernard installé dans la « Maison Aussedat », dénomination communément donnée au bâtiment dont l'entrée est située au n° 10 de la rue des Marquisats. Ce vaste immeuble avait été édifié par le général Sonjon sur l'emplacement de l'ancien Hôpital de la Providence[1] construit en 1693 et détruit par la foudre le 18 juillet 1725. Après l'avoir perdu au jeu, le général Sonjon vendit sa résidence qui passa successivement aux mains de la famille Audé puis Laeuffer avant de devenir propriété de la famille Aussedat et d'être vendue à la ville d'Annecy en 1968.

Le tènement immobilier du 10 rue des Marquisats comportait un bâtiment d'habitation avec 6 appartements, 30 pièces, un bâtiment annexe et séparé avec 2 garages et un terrain d'agrément. Propriété de M. Frédéric Laeuffer, ce dernier y décéda le 29 janvier 1901, veuf en premières noces avec Marguerite Jeanne Félicie Dunant et en secondes noces avec Lise Elise Chaumontel.

Devenu la propriété de Jean-Marie Louis Aussedat[1bis], directeur de la Société des Forces du Fier et président de l'Académie Florimontane, décédé le 17 septembre 1935, le bien passa en indivision succession, à son épouse née Marie-Louise Eugénie



Jean-Marie Louis Aussedat
cf. *Annesci Rues* p. 519

(1) La ville de Neuchâtel possède un établissement désigné « Hôpital de la Providence » à partir de 1890-1914. Cet établissement privé « de pointe » connaît toujours une belle activité. Réf. Pierre-Yves Donzé, « La médecine hospitalière en ville de Neuchâtel de 1815 à 1950 » in *Revue historique neuchâteloise* n° 3, 2005, P. 141-168.
(1bis) f. RITZ (F.M.), Éloge funèbre du Président Louis Aussedat, décédé le 7 septembre 1935, séance de l'Académie Florimontane du 9 octobre 1935, publié dans la *Revue savoisienne*, 1935, p. 139-142

Balleydier, ses nombreux enfants : Marguerite, Marie, François, Pierre, Jacques, André, Marthe, Maurice, et ses petits-enfants.

Le terrain de 2 237 m² étant frappé du plan d'urbanisme en vue d'y construire un groupe scolaire, la ville d'Annecy en décida l'acquisition par délibération du 21 octobre 1968. Acte notarié, Volland, des 4 et 15 avril 1969[2].

L'accord donné par la Ville sur un vaste projet immobilier à édifier dans le clos Balleydier allait mettre en question le maintien ou la démolition de la Maison Aussedat sous prétexte de dégager l'entrée de la ville et de réaliser un accueil « moderne » après l'acquisition du garage Lachenal jouxtant les propriétés de la ville, rue des Marquisats. Une âpre discussion opposait les membres de la municipalité qui, finalement, à une voix de majorité, décidait la conservation de la maison. C'était le 4 mai 1992.

Le cabinet d'architecture Brière se vit confier le chantier de restauration. Tout le monde se réjouit de cette sage décision après l'abandon de construction[3] par le promoteur et malgré l'obtention d'un permis de construire longuement négocié.

La Maison Aussedat fit alors l'objet d'une profonde réhabilitation y compris dans ses gros œuvres. Le blason du général Sonjon fut soigneusement refait à l'identique mais le dernier souvenir de l'Externat Saint-Bernard que constituait la console supportant la cloche fut supprimé. Après avoir attribué certains locaux aux syndicats, la Ville affecte l'immeuble à la Trésorerie municipale et y aménage trois salles de réunion baptisées : Salle de la Résistance en souvenir de celle du même nom existant à l'Hôtel de Ville, Salle Tom Morel, dont l'épouse Geneviève Lamy habitait l'immeuble, et Capitaine Anjot, et la troisième Salle Commandant Nizier.

Externat Saint-Bernard-de-Menthon

En 1880 Annecy possédait déjà plusieurs établissements d'enseignement privé mais se trouvait dépourvue au niveau du secondaire pour garçons. L'idée d'ouvrir un externat catholique se concrétisa en utilisant une partie de ce vaste immeuble de la rue des Marquisats qui bénéficiait d'un vaste parc le long de la rue des Marquisats, de l'avenue de Trésum et de la rue de la Providence.

---

(2) Par délibération du 11 juillet 1977, la ville d'Annecy a décidé l'acquisition de la propriété Balleydier, 18 ares 19 centiares, située avenue de Trésum, rue de la Providence, au prix de 4 480 000 F. Acte notarié Salomon Aymonier, 14 octobre 1977. Payé 5 6000 000 F.

(3) La Ville avait envisagé l'installation de la trésorerie et quelques autres services sur le terrain Ballaydier dans lequel elle avait quelques acquisitions.

L'acte d'ouverture officielle est daté du 5 septembre 1889. L'établissement auquel on donne la dénomination d'Externat Saint-Bernard est placé sous l'autorité de Louis Naire assisté de l'abbé Alphonse Tissot[4]. Les abbés Jean Chauplanaz[5], Gavard[6], F. Gallay[7], Lois Rognard[8] constituent le corps professoral.

L'autorisation d'ouverture de l'Externat Saint-Bernard fut signée par l'inspecteur d'Académie le 22 février 1892. L'externat débute modestement avec deux classes de 6e et de 5e. En 1893, on compte 40 élèves. M. Naire, le directeur, est assisté de l'abbé Gavard.

Il semble que le faible recrutement n'ait pas permis de réunir les ressources financières indispensables au développement de l'établissement qui éprouve des difficultés à acquitter le montant du loyer réclamé par la famille Laeuffer pour l'année scolaire 1893-1894.

On sait qu'à la date du 28 janvier 1893 le montant des dettes d'élevait à 2 400 F. Une note datée du 17 juillet 1895 relate « la triste situation » de la maison devant les sommations du percepteur Louis Ballardet. Un don de 10 000 F. offert par la Grande Chartreuse le 20 août 1895 ne parvient pas à renflouer les finances de l'Externat Saint-Bernard qui se voit contraint à la fermeture définitive le 26 août 1896[9].

Ces quelques éléments d'information recueillis dans les archives de l'Évêché[10] nous révèlent une tentative de création d'un établissement dont l'existence faisait défaut à Annecy, ce qui imposait à un certain nombre de familles de confier leurs garçons à des institutions extérieures telles que celle des Jésuites à Mongré ou à l'Institution Saint-Joseph de Thonon. L'initiative de Saint-Bernard semblait marquer son style par une préoccupation de rajeunissement lorsque l'on examine l'âge du personnel, situé entre 25 et 30 ans, ce qui suppose une volonté de jeunesse et de dynamisme.

Le futur chanoine Louis Rognard, qui avait fréquenté la Faculté catholique de Lyon, possédait les diplômes nécessaires pour assumer la responsabilité

---

(4) Né à Évires le 6 mars 1866, prêtre le 21 septembre 1889, décédé à La Roche le 18 mai 1944.
(5) J.-Auguste Chauplanaz, né à Évian le 5 juillet 1865, prêtre le 15 juin 1889, professeur en 1893, vicaire de Notre-Dame de Bellecombe, décédé le 31 mai 1925.
(6) Gustave Gavard-Molliard, né à Viuz-en-Sallaz le 2 mai 1872, prêtre en 1894, professeur puis vicaire à Saint-Sigismond le 20 septembre 1896.
(7) François-Marie Gallay, né à Samoëns le 29 novembre 1849, prêtre le 7 juin 1873, directeur de Saint-Bernard de 1889 à 1892, professeur à Florimont - Genève en 1902, décédé le 29 janvier 1911.
(8) Louis Rognard, né à Annecy le 4 décembre 1865, prêtre le 15 juin 1880. Etudiant aux facultés catholiques de Lyon le 1e octobre 1889 ; professeur à l'externat Saint-Bernard à Annecy le 15 octobre 1890, professeur au Collège de La Roche le 1e octobre 1896, vice-chancelier de l'Évêché le 1e septembre 1922, chanoine honoraire le 13 décembre 1922, directeur de la *Revue du diocèse* en novembre 1926, chanoine titulaire le 22 mai 1935, décédé le 10 avril 1950. Très populaire (*Dictionnaire du clergé*, supplément, 1963).
(9) Lettre de l'évêque datée de sa résidence d'été à Vetraz.
(10) Nous exprimons notre gratitude à l'abbé Jean-François Lacroix, archiviste de la Chancellerie, août 1985.



Chanoine Rognard - Saint-Michel
6 décembre 1936

morale et académique indispensable à toute autorisation d'ouverture. Après Saint-Bernard, il poursuit une belle carrière d'enseignant au Collège de La Roche comme « professeur de rhétorique très goûté des élèves et surtout très populaire »[11].

Appelé à l'Évêché, élevé à la dignité de chanoine en 1922, il fera encore bénéficier les Oblats de saint François de Sales de ses titres universitaires pour soutenir la création du Collège Saint-Michel en 1926. Pour les jeunes Pères de Saint-Michel, il y était accueilli comme « Le Bon Maître »[12].

Ainsi peut-on dire que l'Externat Saint-Bernard peut être considéré comme la préfiguration du Collège Saint-Michel d'Annecy, fondé en 1926 grâce aux efforts conjugués de M^gr^ Florent Michel Marie du Bois de la Villerabel, Evêque d'Annecy (1921-1940)[13], des Oblats de saint François de Sales et de laïcs chrétiens fervents qui en ont assuré la réussite.

Georges GRANDCHAMP

---

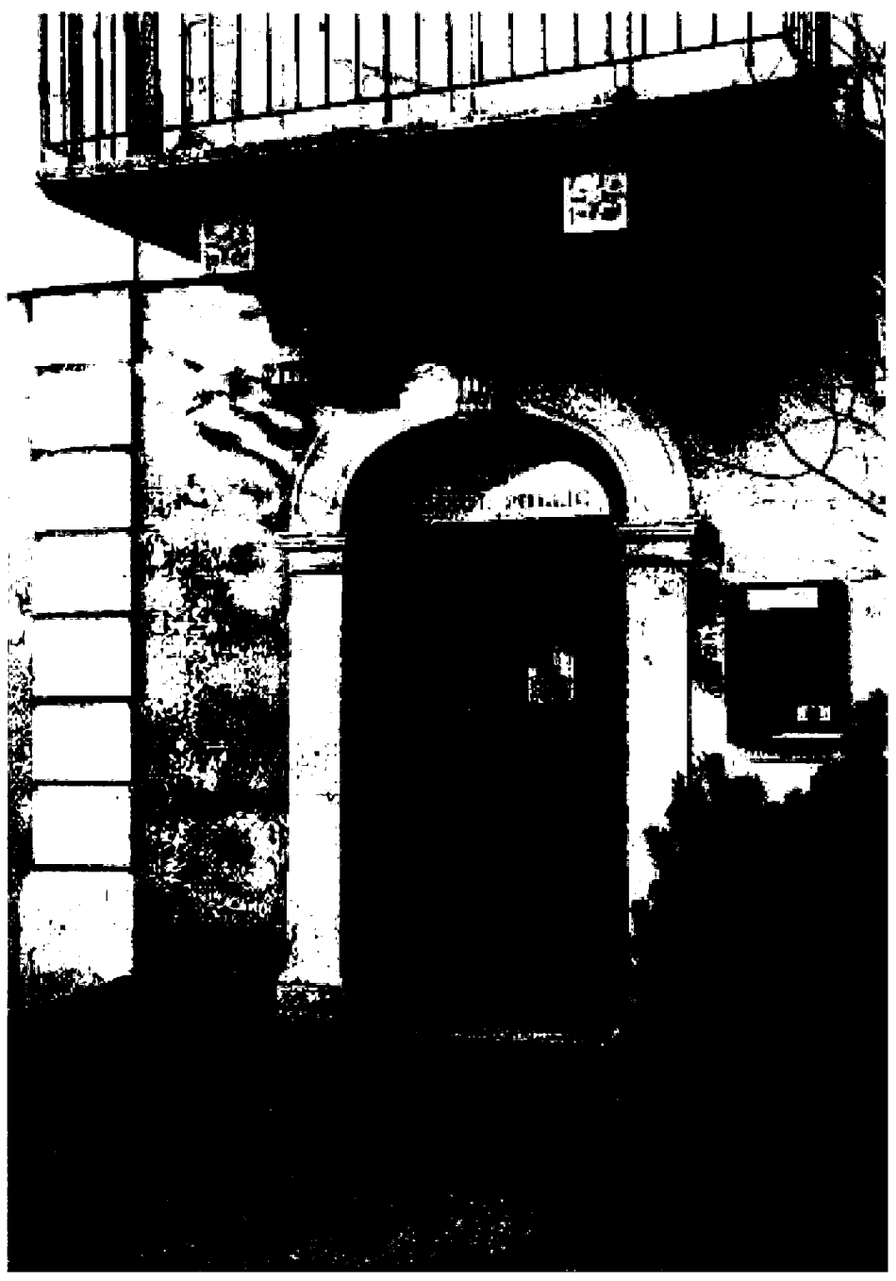
(11) Dictionnaire du clergé du chanoine Rebord.
(12) R.P. Philippe Cortet osfs, Bulletin des anciens élèves du Collège Saint-Michel, n° 3 juin 1950.
(13) R.P.S. Pluot osfs Son excellence Monseigneur du Bois de la Villerabel, archevêque d'Enos, *Bulletin des anciens élèves du Collège Saint-Michel*, n° 6 mars 1951.

ANNEXES

La Maison du général Songeon

L'amélioration de l'entrée Sud d'Annecy, par la route du bord du lac en provenance de Faverges et d'Albertville, avait exigé des aménagements de voirie et nécessité l'acquisition par la Ville, en 1968, d'une propriété située au carrefour de l'avenue de Trésum et de la rue des Marquisats, communément désignée du nom de ses derniers propriétaires « Maison Aussedat ».

Cet immeuble a tout d'abord abrité les bureaux des Syndicats, ainsi que ceux de l'association « Aide aux Mères ». Après avoir procédé au relogement de ces organismes, la municipalité, après mûre réflexion, a décidé de conserver et de restaurer cette maison pour y loger la Trésorerie Municipale et y aménager des salles de réunions.



Indépendamment de l'intérêt architectural de ce solide immeuble, dont la façade constitue une belle entrée d'Annecy au seuil de la Vieille Ville, les souvenirs historiques qui y sont attachés viennent ajouter un attrait supplémentaire pour justifier cette conservation.

La communication que le Doyen Guichonnet vient de consacrer au général Songeon, lui a permis d'évoquer les origines de cette maison, dont l'une des portes principales est toujours surmontée du blason de son constructeur, le général Songeon.

G. Grandchamp - *Revue savoisienne* 1989, p. 57/68.

Jean-Marie Songeon achète à Annecy, rue de la Providence, un ancien hôtel, brûlé par la foudre en 1725, et le fait restaurer et superbement meubler avec les « récupérations » rapportées d'Italie et d'Espagne. Cette demeure était l'une des plus belles de la ville. Le 15 juillet 1815, lorsque Songeon revient à Annecy, Dussollier, conseiller de Ville, lui écrit au nom du syndic :

« la Ville sera toujours honorée de vous compter au nombre de ses citoyens et personne mieux que vous ne lui a donné des preuves distinguées de son attachement ».

Lorsque la famille royale piémontaise va visiter Annecy, les autorités municipales lui procurent un logement, et des commissaires sont nommés à cet effet.

Le 12 juillet, les commissaires écrivent à Songeon :

> Chaque particulier s'empresse de leur fournir les meubles et ce qu'il croira pouvoir servir à l'ornement de cet appartement. Votre maison étant l'une des plus richement meublées », les commissaires le prient « de leur laisser choisir les meubles dont ils pourraient avoir besoin, avec l'engagement formel de les remettre dans le même état.

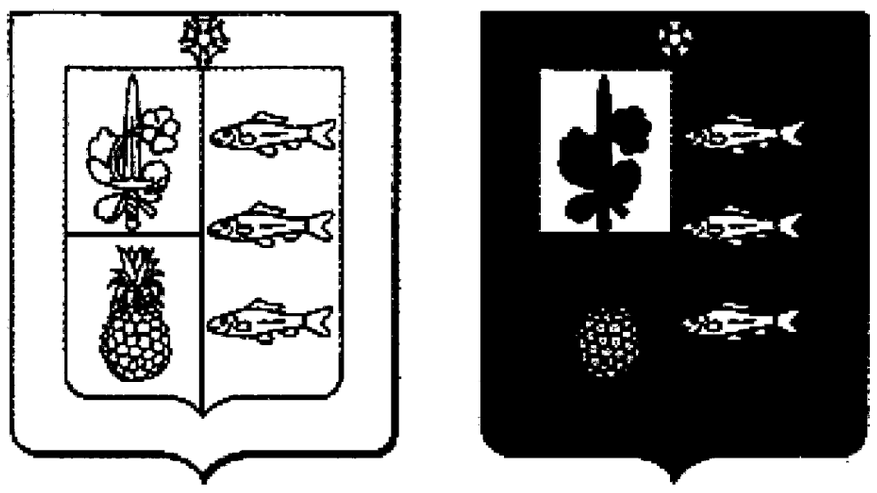
Mercier, dans ses *Souvenirs historiques d'Annecy,* dit que Songeon avait perdu sa maison au jeu, et qu'elle fut achetée par M. Audé, syndic de la Ville sous la Restauration.

La bibliothèque et les meubles furent transportés à Bourgoin et furent dispersés ou vendus, après le départ de Songeon.

Dans le blason, l'ananas évoque le séjour à Saint-Domingue. L'épée est celle du soldat : la pensée rappelle la fonction « intellectuelle » de l'officier d'Etat-major (ou plus banalement, de l'officier d'administration).

Les poissons peuvent évoquer le lac d'Annecy, ou les commandements « maritimes » de Songeon, notamment à Naples et dans les îles de Hollande.

P. Guichonnet - *Revue savoisienne* 1989, p. 57/68.

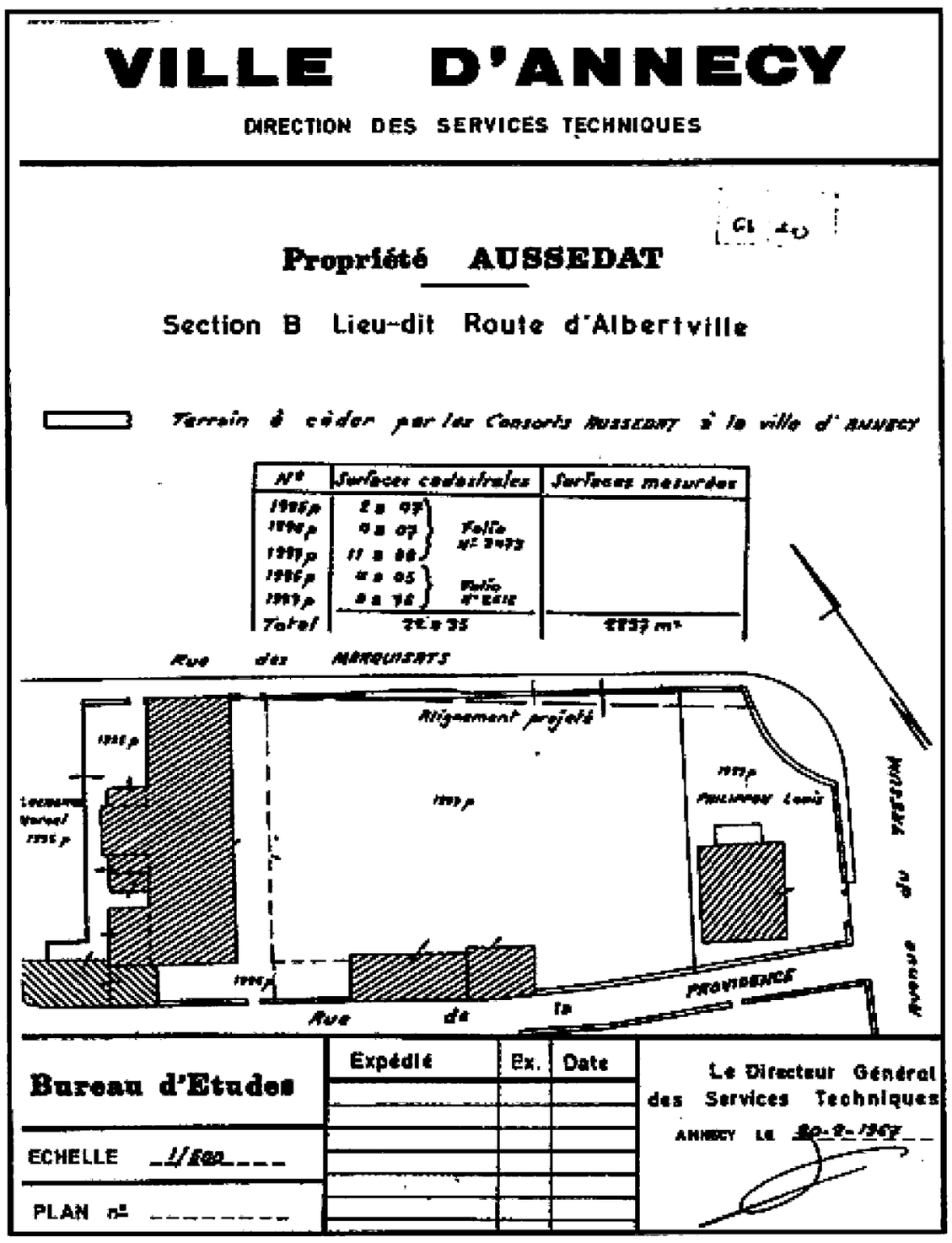


L'entrée principale de l'immeuble était ornée du blason du général Sonjon. Photo G. Grandchamp.

Vente à la ville de la Maison Aussedat

Vente à la Ville par acte Volland du 4 avril 1969 et suite à la délibération du conseil municipal du 21 octobre 1968, au prix de 600 000 F.

La vente a été déclarée d'utilité publique en vertu d'un arrêté préfectoral du 12 novembre 1968 (frappé dans le plan d'aménagement d'Annecy pour la construction d'un groupe scolaire).


VILLE D'ANNECY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Cl 40

Propriété AUSSEDAT

Section B Lieu-dit Route d'Albertville

Terrain à céder par les Consorts Aussedat à la ville d'Annecy

N°	Surfaces cadastrales		Surfaces mesurées
1935 p	2 a 07	Folio n° 2472	
1936 p	0 a 07		
1937 p	11 a 88		
1938 p	0 a 05	Folio n° 2612	
1939 p	8 a 76		
Total	22 a 35		2253 m²

Rue des MARQUISATS

Alignement projeté

1935 p

1937 p

1939 p Fabrique Lamy

Lacunes Marcel 1936 p

1938 p

Rue de la PROVIDENCE

Avenue du STADE

Bureau d'Etudes	Expédié	Ex.	Date
ECHELLE 1/500			
PLAN n°			

Le Directeur Général des Services Techniques

ANNECY LE 20-2-1967

Origine de propriété

M. Frédéric Laeuffer, 29 janvier 1901, époux en premières noces de Marguerite Jeanne Félicie Dunant, en deuxièmes noces de Louise dite Élisa Chaumontel. Il tenait ce bien de Marguerite Jeanne Félicie Dunant, par contrat de mariage Me Burdalet, du 27 février 1848.



Frédéric Laeuffer, décédé 1901.

Lègue à M^me^ Marie Louise Eugène Balleydier (née à Grenoble le 18 octobre 1887, 9 décembre 1963), veuve de Lucien Auguste Marie Aussedat, au terme du partage dont cet immeuble constituait un lot.

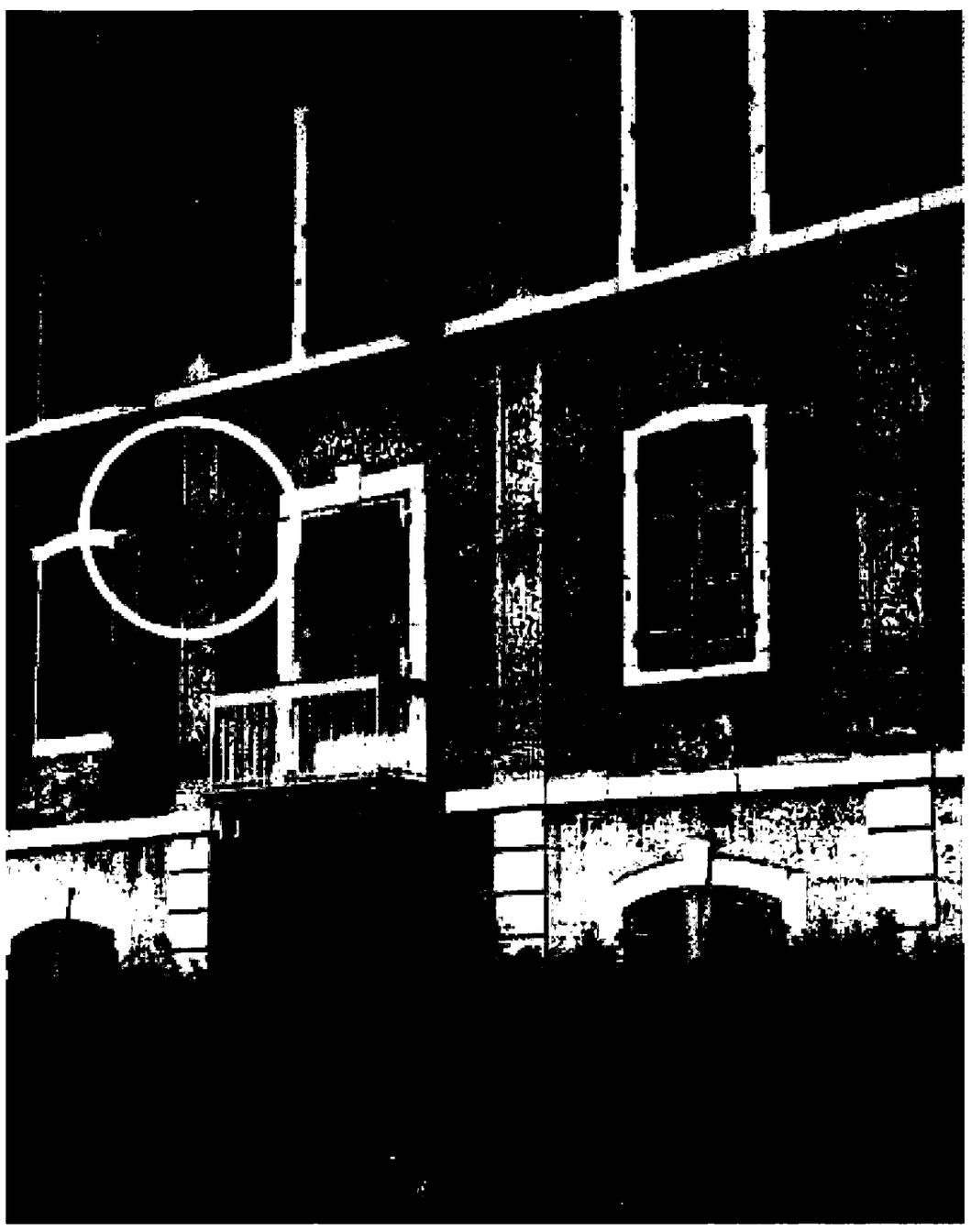
À son décès, elle laisse son bien en indivis entre 22 héritiers qui vendent à la Ville par acte du 4 avril 1969 :

1 - Un bâtiment principal à usage d'habitation de deux étages sur rez-de-chaussée avec combles au-dessus,

2 - Un bâtiment annexe séparé du précédent composé de deux réduits et de deux garages,

3 - Et terrain d'agrément – cadastre section B n° 1995 p, 1996 p, 1997 p, soit une contenance de 22 ares 35 centiares : 2 237 m2.

Ancien emplacement de la cloche ➢



Maison Aussedat - cf. Annesci n° 43

Propriété Balleydier

Par délibération du 11 juillet 1977, la ville d'Annecy a décidé l'acquisition de la propriété Balleydier, 18 ares 19 centiares, située avenue de Trésum, rue de la Providence, au prix de 4 480 000 F. Acte notarié Salomon Aymonier, 14 octobre 1977. Payé 5 600 000 F.

Externat Saint-Bernard

Principales dates

Le 12 août 1891 : présence des abbés Jean Chauplanaz, Gavard, F. Gallay, Louis Rochard, le Supérieur Louis Naire, l'abbé Alphonse Tissot.
Réclamation loyer par la famille Laeuffer pour 1893-1894.
Le 22 février 1892 : reçu déclaration de l'Inspecteur d'Académie.

Le 14 février 1893 : Gallais (Galley) démissionne.

A la rentrée du 6 octobre 1893, on compte 40 élèves, Naire est directeur, Gavard professeur.

Le 17 juillet 1895 : note relatant « la triste situation » de la Maison devant les sommations du percepteur Louis Ballardet.

Août 1895 : rappel des dettes.

Le 20 août 1895 : l'externat reçoit un don de 10 000 F. de la Grande Chartreuse.

Le 6 août 1896 : fermeture de l'externat, lettre de l'évêque datée de sa résidence d'été à Vetraz.

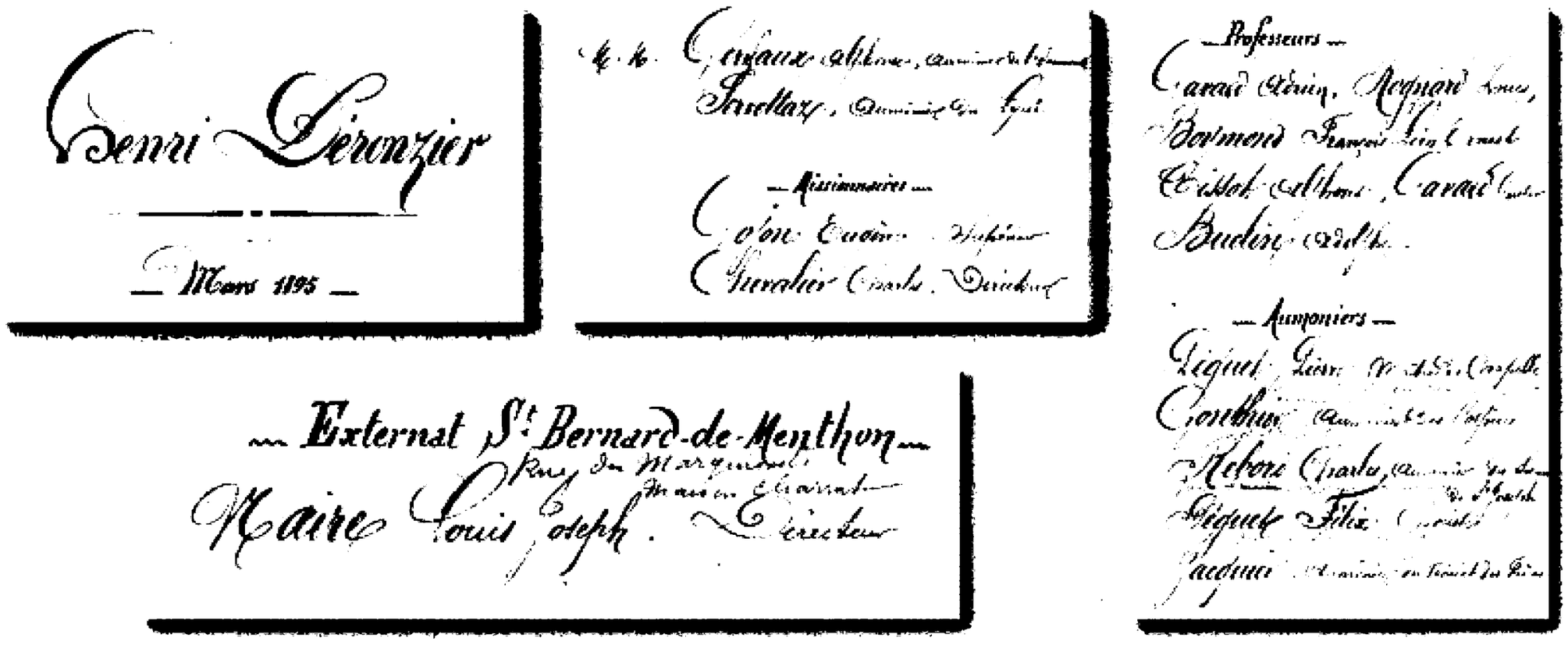
Renseignements provenant des archives de l'Evêché d'Annecy
Consultation août 1985 - Abbé Jean-François LACROIX

Rue de la Providence

Un cahier manuscrit rédigé par Henri Déronzier, fabrique de cierges et bougies, Annecy, daté de mars 1895, comporte la liste des Annéciens par rue.

Rue de la Providence et Marquisats : externat Saint-Bernard-de-Menthon, maison Charral : directeur Louis Joseph Noire,

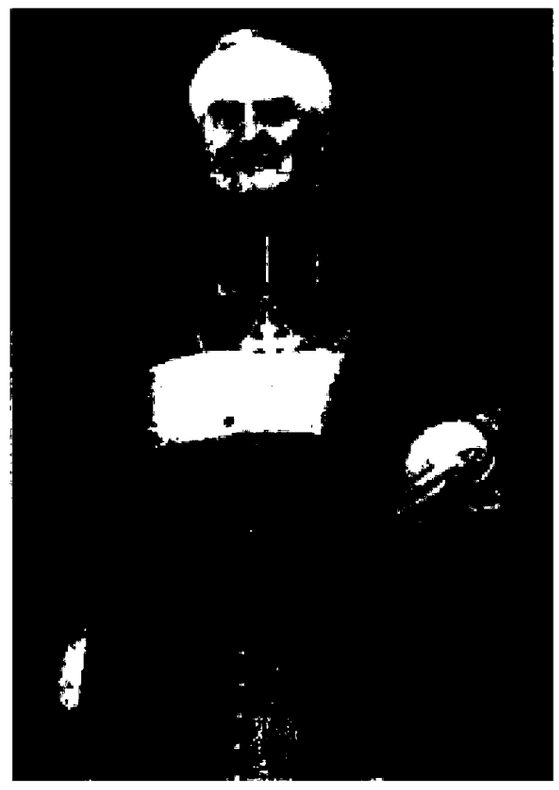
Professeurs : Adrien Gavard, François Léon Ernest Boymond, Alphonse Tissot, Gustave Gavard, Adolphe Buchin.



Détail du recueil d'Henri Déronzier (mars 1895) établissant la liste des habitants d'Annecy, (archive privée).

Évêché

Au moment de l'application des lois de la laïcité, Mgr Campistron évêque d'Annecy chassé de son évêché le 15 décembre 1906 trouva refuge à la Maison Aussedat où il résida jusqu'en juin 1915, date à laquelle il occupa l'Hôtel de la Monnaie rue Jean-Jacques Rousseau.



Mgr Pierre Lucien Campistron, évêque d'Annecy en 1904 (extrait d'une photo prise vers 1919-1920). Repro Pierre Berthier. Naissance en 1840, évêque d'Annecy le 13 mai 1902, décédé le 2 août 1921.

Le chanoine Rognard ; le bon maître

Notre directeur depuis plus de 20 ans puis conseiller et ami sûr – aux conseils judicieux – qui bien souvent éloignait les difficultés aplanies. Il avait participé auparavant aux essais malheureux d'une fondation d'externat à Annecy.

Il faisait vraiment partie de la communauté Saint-Michel et sans façon, il partageait notre déjeuner ou notre souper, communiant à notre gaieté [14]. Elèves et amis de Saint-Michel, n'oubliez pas de prier pour ce grand protecteur de notre école. Il aima tant notre œuvre.

L'Ecole Saint-Michel accueillait ses premiers élèves pour la rentrée de Pâques 1926 sous l'épiscopat de Mgr Florent Michel Marie du Bois de la Villerabel [15].

Trois ans plus tard, nous nous installions dans des beaux bâtiments neufs avec 200 élèves.

Discours de M. Alexis Callies,

ancien député,
Distribution des prix du Collège Saint-Michel
11 juillet 1935

Mesurez mes chers amis, le progrès accompli : quand j'avais votre âge, il nous fallait aller bien loin à Lyon, à Mongré, à Saint-Etienne, chercher une maison où la formation morale et religieuse marchait de pair avec l'instruction. Notre éducation se payait d'un exil. Grâce à la foi agissante de vos parents, grâce aussi et peut-être surtout au dévouement et au zèle de vos admirables maîtres, Annecy possède maintenant ce qui nous manquait.

Georges GRANDCHAMP

---

(14) R.P. Philippe Cortet, Bulletin des anciens élèves de Saint-Michel, n° 3 juin 1950, p. 3-4 et 5.
(15) R.P.S. Pluot osfs Son excellence Monseigneur du Bois de la Villerabel, archevêque d'Enos, Bulletin des anciens élèves du Collège Saint-Michel, n° 6 mars 1951, p. 1-3.

L'esplanade Saint-Bruno

Le souvenir de cette dénomination s'est singulièrement estompé dans la mémoire des Annéciens qui ont perdu la pratique des promenades pédestres aux abords de Trésun.

Avant que ne soient pratiqués les élargissements de voirie au carrefour de l'avenue de Trésun et du boulevard de la Corniche, une esplanade assez spacieuse, ombragée par de gros marronniers, offrait une halte agréable aux promeneurs : c'était l'esplanade Saint-Bruno, comme le relate le chanoine Gonthier dans un article publié en 1896.

Ce terrain appartenait au Séminaire avant la création de la route qui devait assurer la jonction du chemin privé conduisant au Séminaire – actuelle avenue de Trésun – et le chemin longeant le clos du Séminaire – actuel boulevard de la Corniche. Cette parcelle jouxtait le clos du couvent des Capucins sur l'emplacement duquel devait s'édifier plus tard l'Hôpital d'Annecy[1].

Les différents documents ayant trait à la dévolution des biens ecclésiastiques à la période révolutionnaire font état du clos Saint-Bruno, sans toutefois donner les raisons de cette dénomination.

C'est dans la biographie de Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex[2], sous l'épiscopat duquel fut édifié le Séminaire, que l'on trouve le renseignement : (1620-1661-1695)

> À cent pas environ du Grand Séminaire, sur une petite esplanade qui le domine au levant, M^gr^ d'Arenthon fit bâtir une petite maison, qu'il nomma « Saint-Bruno ». C'était comme une cellule, où il se retirait, tantôt pour se dérober aux affaires et respirer un air plus pur, tantôt pour y faire ses retraites.

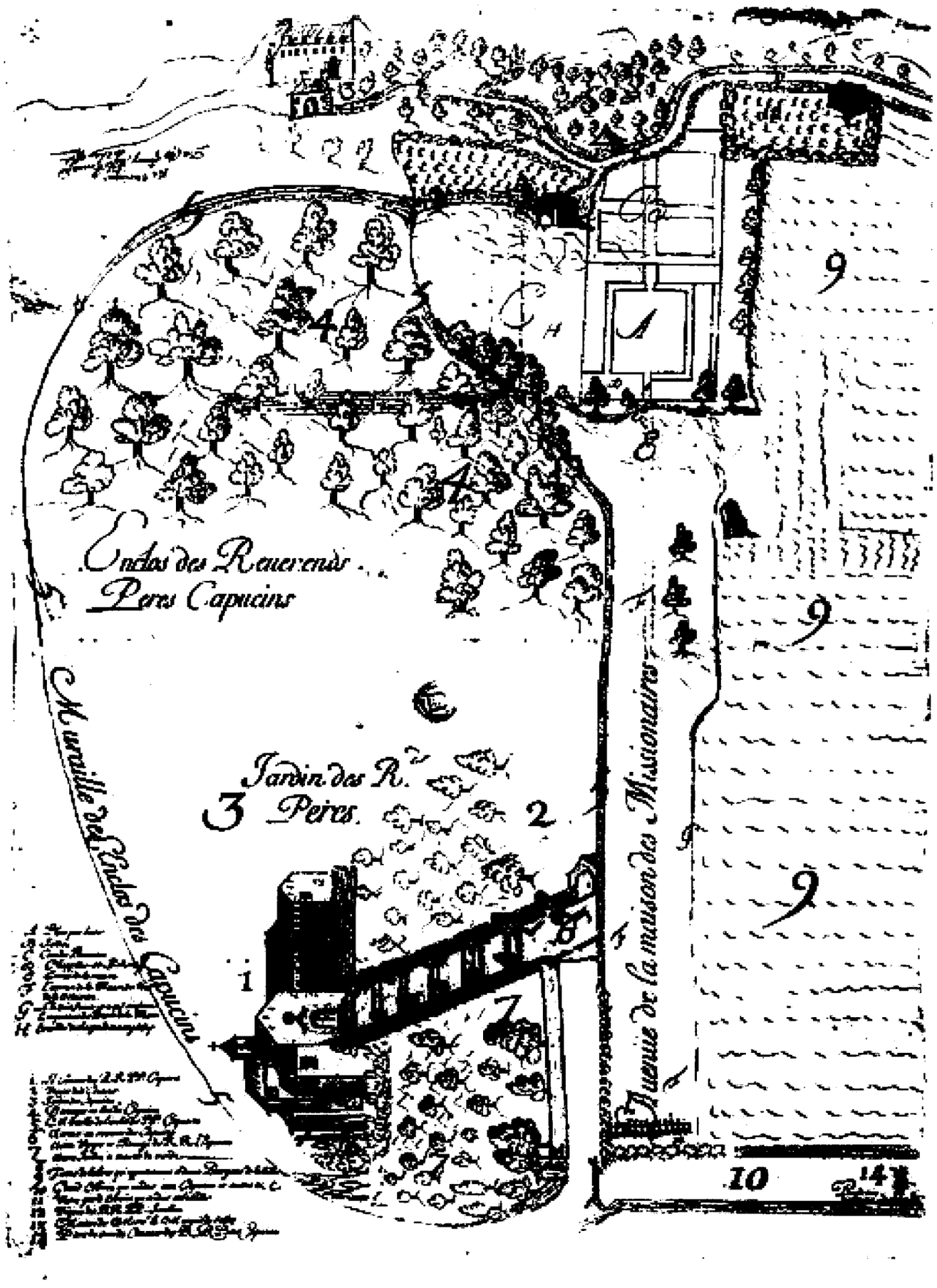
Lorsque l'on connaît l'amitié liant l'évêque de Genève à Dom Innocent le Masson[3] – qui devait devenir son biographe – on comprend aisément

---

(1) L'Hôpital fut édifié sur l'ancien Clos des Capucins acquis comme Bien National par l'avocat Joseph Philippe.
(2) Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, Né en 1620, Évêque le 4 juillet 1661, décédé le 4 juillet 1695, érige le Grand Séminaire le 26 juin 1663.
(3) Dom Innocent Le Masson, né à Noyon en Picardie, Chartreux – élu général de l'Ordre en 1676. Auteur de la première biographie de M^gr^ Jean d'Arenthon d'Alex publiée en 1697. Edition de Lyon 1692 chez François Comba, rue Mercière - Réimprimée à Annecy en 1895.
La vie de Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex, évêque et prince de Genève par Dom Innocent Le Masson, nouvelle édition d'après celle de 1692 sous la direction du chanoine Gonthier.

les sentiments ayant poussé Mgr d'Arenthon d'Alex à construire une cellule inspirée de celles des Chartreux. En effet, Dom Innocent Le Masson appartenait à l'Ordre de Saint-Bruno et devint Général des Chartreux en 1676 : charge particulièrement lourde à porter à cette époque, puisqu'il dut assurer la reconstruction complète de la Grande Chartreuse dont les bâtiments avaient été complètement ravagés par un incendie. La maison mère, implantée en Dauphiné, abritait à l'époque 100 religieux et quelque 140 domestiques, alors que l'Ordre comptait 200 monastères.

Quant à l'évêque de Genève, nul doute qu'il porta une dilection aux Chartreux comme le dénote son comportement de piété et d'austérité. Il nous a laissé le témoignage de son attachement à ce lieu privilégié en datant les lettres, qu'il rédigeait, de Saint-Bruno, comme celle du 10 août 1691 adressée précisément à Dom Le Masson.



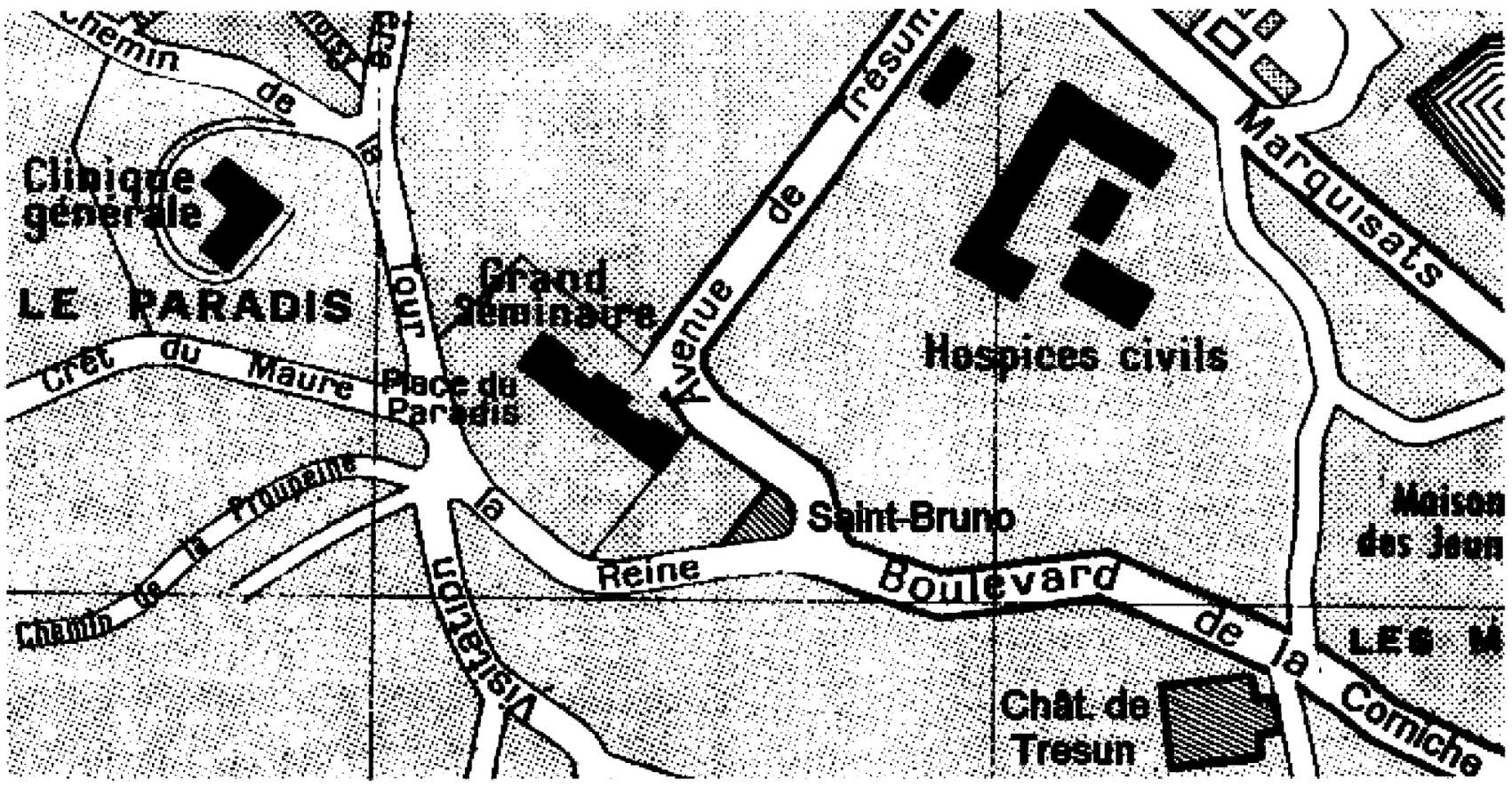
Plan de l'ancien couvent des pères capucins
(archives de la Savoie, fonds du Sénat de Savoie).
Microfilm archives départementales Conseil général de la Haute-Savoie.

Un plan dressé vers 1680[4] sous forme de perspective cavalière, fournit la situation détaillée du Couvent des Capucins et du clos occupé par les Pères de la Mission (Lazaristes).

On peut distinguer très nettement le dessin du petit oratoire implanté exactement à l'emplacement de la parcelle « Saint-Bruno » présenté sous forme d'une petite construction en bois comportant un auvent.

L'esplanade Saint-Bruno réduite aujourd'hui à une surface très limitée se trouve encore largement encombrée par le volumineux transformateur électrique construit sur cet emplacement.

Ce carrefour de l'avenue de Trésun avec le boulevard de la Corniche



Documentation : Annecy, plan guide
Annesci n° 44 : les rues d'Annecy, G. Grandchamp - 2008-2009 p. 1049
Remis en page par Pierre Berthier le 24 nov. 2011

mérite néanmoins de conserver son appellation de « Saint-Bruno ».
On trouve, dans les charmilles de l'Hôpital, un gracieux oratoire gothique, qui se cache sous la feuillée[5] ; c'est un *ex voto* élevé, à la mémoire de Marie immaculée, par la piété reconnaissante de M. Vaullet. Au-dessus

(4) Deux plans de l'ancien couvent des Pères Capucins conservés aux Archives de la Savoie, fonds du Sénat de Savoie, série consacrée au clergé et aux œuvres charitables – réf. B. 1653 (lettre de P. Paillard du 14 mai 1980) Microfilm archives de la Haute-Savoie Cote 1-Mi-44 (lettre de M^elle^ Rabut du 1^er^ septembre 1989).
(5) La route qui conduit au Crêt du Maure en se tournant vers la gauche, on voit d'abord l'esplanade de Saint-Bruno dont les tilleuls masquent la plus grande partie de la ville, puis le Séminaire et le Château. Ext. description des abords du Château de Trésun, par le Chanoine Gonthier In *R.S.* 1896, p. 130 à 195 (ici p. 132 et 134).

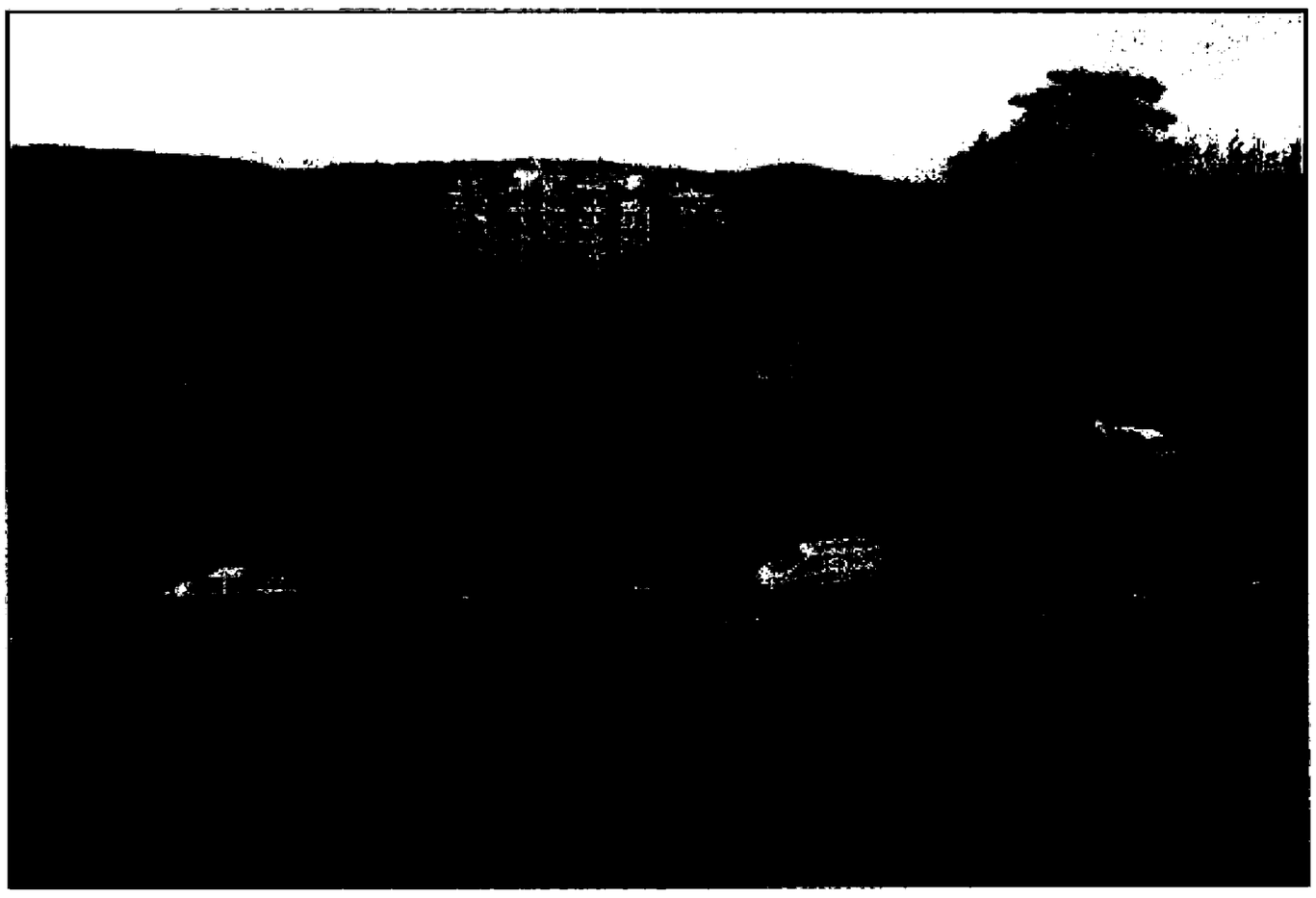
du pieux monument s'élève l'esplanade, ou terrasse de Saint-Bruno, appartenant autrefois au Séminaire, aujourd'hui à l'Hôpital. Ce délicieux belvédère est, dans les jours sereins, le rendez-vous de chaque série des hôtes de l'Hôpital : convalescents, soldats, orphelines, vieillards, chacune à son heure. C'est, dans les beaux jours, un site enchanté, que l'opulence envierait en vain : il est uniquement destiné aux innocentes récréations de la souffrance et de la pauvreté.
En résumé, l'histoire, même sommaire, de nos Hôpitaux, rend un éclatant témoignage de la charité séculaire d'Annecy.

À cent pas environ du Grand-Séminaire, sur une esplanade qui le domine au levant, M^gr^ d'Arenthon fit bâtir une petite maison, qu'il nomma Saint-Bruno. C'était comme une cellule, où il se retirait tantôt pour se dérober aux affaires et respirer un air plus pur, tantôt pour y faire ses retraites (Le Masson, Vie de Jean d'Arenthon d'Alex).

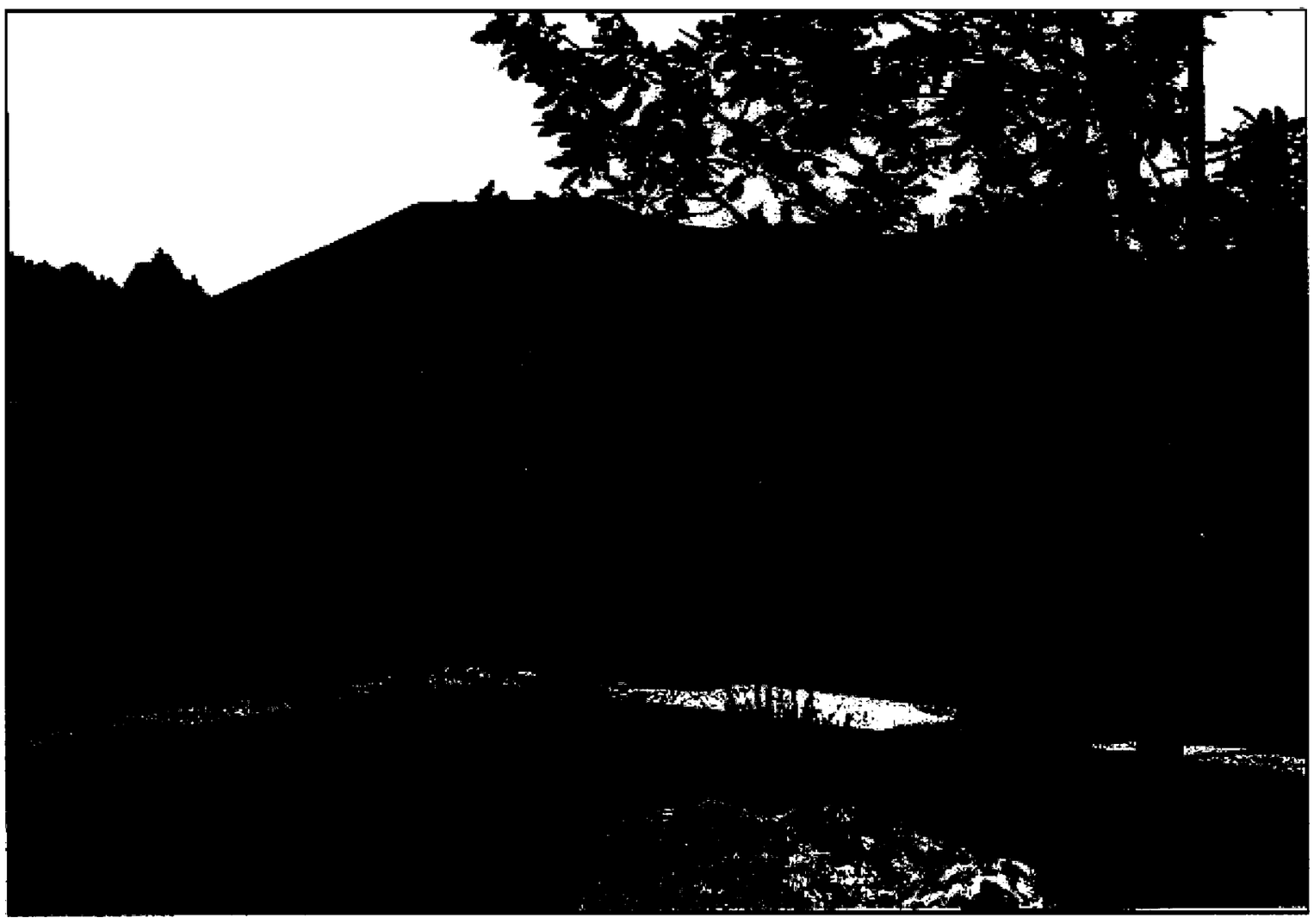
Acheté par l'avocat Philippe, et par lui rétrocédé aux Hospices, l'ancien pourpris des Lazaristes, qu'ils avaient constitué au prix de lourds sacrifices et de persévérants efforts, ce pourpris encerclait maintenant très étroitement le séminaire au nord, au levant et au couchant.
Comme le premier, ce mal était-il sans remède ?
Le supérieur de l'établissement, M. Neyre, ne le pensa pas. Afin de remédier à la situation, il s'adressa donc à la Commission Administrative des Hospices.
Celle-ci s'étant réunie le 17 mars 1823, sous la présidence du syndic M. Audé, présents trois ecclésiastiques : R^ds^ Bouvet, Laverrière et de Rolland, ainsi que deux laïques bien intentionnés, MM. Burdallet et Arminjon, la commission, dis-je,

> vu les lettres qui lui ont été adressées les 12 et 14 mars par M. le Supérieur du Séminaire, déclare consentir volontiers à vendre le clos dit Saint-Bruno, conformément à la demande contenue dans la lettre du 12 courant, c'est-à-dire en tant qu'il sera tiré une ligne dès l'angle du mur formant l'ancien clos des RR. PP. Capucins jusque vis-à-vis le mur de clôture de M. Dunand, et que le mur de clôture, qui sera fait dans ce cas, ne sera pas à la charge de l'hôpital.

Georges GRANDCHAMP



À droite dans le virage :
emplacement de l'esplanade
Saint-Bruno.



L'esplanade *Saint-Bruno* amputée lors de la création de l'avenue de *Trésum*, partait du mur de la propriété du *Grand Séminaire*, caché par un transformateur EDF, et s'étendait jusqu'au haut du *clos de l'Hôpital*.

Il reste quelques beaux murs de l'ancien couvent des Capucins soigneusement construits.

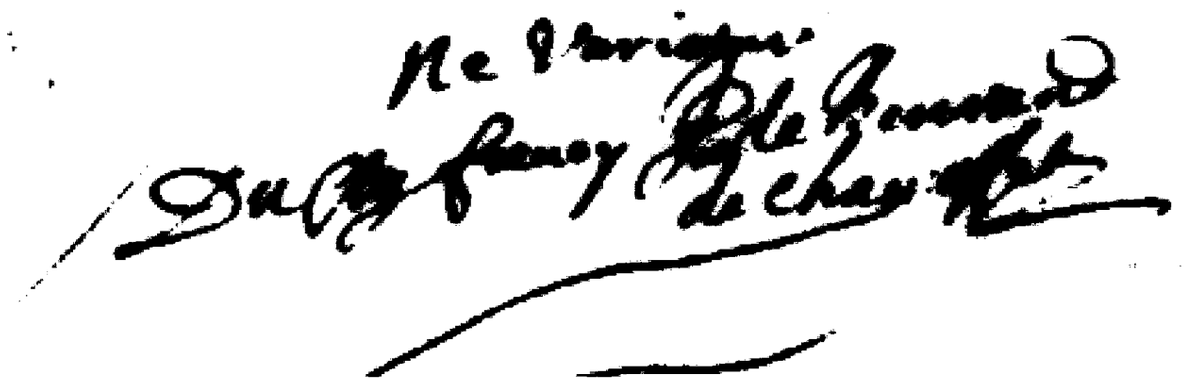


Le bout de
la corniche

ANNEXE

Le plan du Clos des Capucins à l'entrée des Marquisats

Ce plan non daté a été dressé lors du projet de construction de la *maison des Missionnaires*. On ne parlait pas encore de *Séminaire*.
C'est Mgr **Juste Guérin**, *évêque de* ***Genève-Annecy*** de **1639** à **1645**, qui établit les *Lazaristes* ou *prêtres de la mission* dans une maison à ***Annecy*** où ces derniers ouvrirent un embryon de *séminaire diocésain* le **8 septembre 1641**.
Mgr **Jean d'Arenthon d'Alex** érigea canoniquement le *séminaire* le **26 avril 1663**. La construction a débuté le **4 mai 1664**.
Le *Séminaire* ne fut ouvert, dans un bâtiment spécialement construit à cet effet, qu'en **1688** [1]. Mgr **Jean d'Arenthon d'Alex** en confia logiquement la direction aux religieux *Lazaristes*.
On peut donc dater ce plan de **1660/1663**. Quelques noms apparaissent sur le document sans que l'on en connaisse la raison. Il s'agit de MM. :



. Ne d'**Avierne** (*probablement le Comte* ***Menthon de Lornay****, comte d'****Aviernoz***)

. **Du Clos frenoy**

. **de Bertrand de Chamosset** (*alias* ***Chamousset***)



(1) C. M. Rebord, grand séminaire du diocèse de Genève, Chambéry, Annecy, 1564.1914 ; Annecy, 1924.

Qu'elles peuvent-être les personnes citées ?

D'Aviernoz

Antoine de Menthon-Lornay, *seigneur* ***des Costes*** et ***d'Aviernoz***, 2e fils substitué à **César** son frère aîné.
Capitaine au *régiment de* ***Carignan*** en **1650**, *lieutenant-colonel* du *régiment de* ***Chablais*** en **1676**.
Il épousa : 1° contrat dotal du **3 mai 1649**, **Péronne de Monthouz**, fille de feu **Claude**, *baron* dudit lieu (*Arch. Barrioz*) ;
2° contrat dotal du **25 janvier 1665** (*Rubaud*), **Charlotte de Lambert**, fille de **François**, *seigneur d'****Arbusigny***.
Il teste à ***Ath*** au *comté de* ***Hainaut***, où il était de garnison, le **21 mai 1677** (*Rubaud*). Attestation du **21 juin 1717** (*Rubaud*) par **Hugues de la Fléchère**, *seigneur de* ***Bardennuche***, comme quoi il s'est trouvé à ***Ath***, *capitaine* au *régiment de* ***Chablais***, où il avait pour *lieutenant-colonel* ledit *Messire* **Antoine**, lequel avant de mourir institua pour héritier [***Jean***] **Balthazard**, son fils, lequel après la mort de son père prit possession de ses effets, chevaux, coffres, argenterie, or, argent, etc. Elle testa le **29 Janvier 1717** (*Arch. Colombier*). **Jean-Jérôme** succéda à son frère **Balthazard** et fut le 1er à porter le titre de *comte d'****Aviernoz*** en **1699**.

Armorial et nobiliaire de Savoie du Comte Amédée de Foras Vol. 3 p. 458.

Du Clos du Fresnoy

VIII. **Charles Du Clos**, *seigneur* ***de Lorzier***, dit ***du Fresnoy***, *seigneur de* ***Blanzy***, ***Esery***, ***Lambert***, *coseigneur* ***de Vourey***, *comte* ***de Bonne*** (*Érection par patentes du* ***21 août 1681***, *enregistrées au Sénat de Savoie (Arch.) le* ***17 novembre*** *suivant*) *Sénateur* au *Souverain Sénat de* ***Savoie*** en ***1650*** (*Brunier*), doyen des sénateurs, **1694** *(Arch. Th.*).

Plan du Clos des Capucins avec le projet de construction de la maison de la Mission (*Séminaire*).

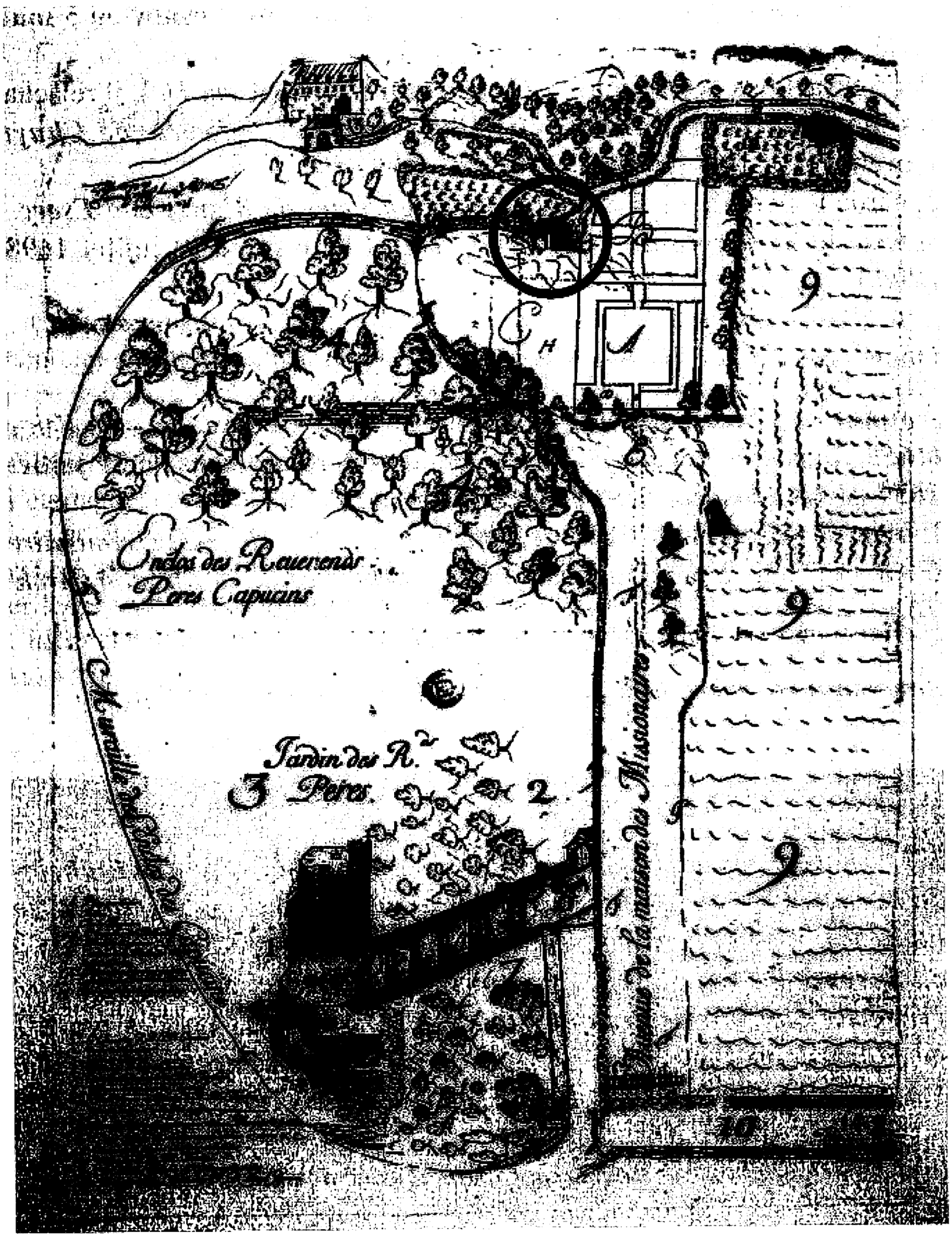
Il épousa, *contrat dotal* du **28 décembre 1653**, **Raymondine de Michal du Molard** (*Arch. Th.*). Il teste le **27 décembre 1694**.
Institué héritier de **Jérôme-François Martin du Fresnoy**, *seigneur d'****Esery***, par testament du **8 novembre 1672**, il prit le nom de **du Fresnoy**.
Il plaida longtemps avec la branche cadette des **du Fresnoy** qui revendiquait

Nomenclature du plan

A Place pour bastir
B Jardin
C Cour des Provisions
D Chappelle et Bibliothèque
E Entrée de la maison
F L'avenue de la Maison des Prestres de la Mission [*ancienne avenue du Séminaire, avenue de Tresum*]
G Le trait en jaune est ce qui renferme l'acquisition des Prestres de la Mission [*à revoir*]
H Cour de décharge et manag.... [?]

1 Le Couvent des RR. PP. Capucins
2 Verger dudit Couvent
3 Jardins des Capucins
4 Boccages ou bois des Capucins
5 Muraille de l'enclos des PP. Capucins
6 Avenue au couvent des Capucins
7 Autre Verger et Boccage des RR. Capucins
8 Autre Jardin à couvert du monde
9 Terre de labour qui appartiennent à divers Bourgeois de la Ville
10 Grand chemin qui conduit aux Capucins et autres & C [?]
11 Autre grand chemin qui conduit à la Ville
12 Vignes des RR. PP. Jacobins [?]
13 Maison de Monsieur le Marquis de Salles [*château de Tresun*]
14 Point de vue du Couvent des RR. Pères Capucins

Remise en page Pierre Berthier 2013.



Plan du clos des Capucins avant le projet de construction de la Mission (Séminaire), (archives départementales de la Savoie, fonds du Sénat de Savoie).
Dans le cercle : emplacement de l'oratoire Saint-Bruno.

le *fideicommis* apposé au testament d'**Alexandre du Fresnoy** du **5 mai 1545**.
Par transactions des **1er mai** et **22 novembre 1680** (*Arch. Th.*), il relâcha les biens sujets au *fideicommis*, notamment la *seigneurie de* ***Chuyt*** moyennant 35 000 florins.
Il garda le nom de **du Fresnoy** et les *seigneuries de* ***Blanzy*** et *d'****Esery***.
Il teste le **21 décembre 1621** (*Arch. Th.*). Elle teste le **1er juillet 1698** (*Ibid.*).

On ne peut exclure (*même page*)

Antoine son frère, *chanoine de* ***Saint-Pierre-de-Genève***, *curé de* ***Veigy*** (***1659***, *Arch. Cevins*) ; avait fait donation de certains biens, le **29 juillet 1657** (*Arch. Lamare*), à Ne **François**, son autre frère.
Il teste, le **25 avril 1701**, en faveur des *pauvres clercs* du *séminaire* d'***Annecy***, unis à la communauté des Rds *prêtres de la Mission* (*Arch. Th.*).

Armorial et nobiliaire de Savoie du Comte Amédée de Foras Vol. 2 p. 100.

De Bertrand de Chamousset

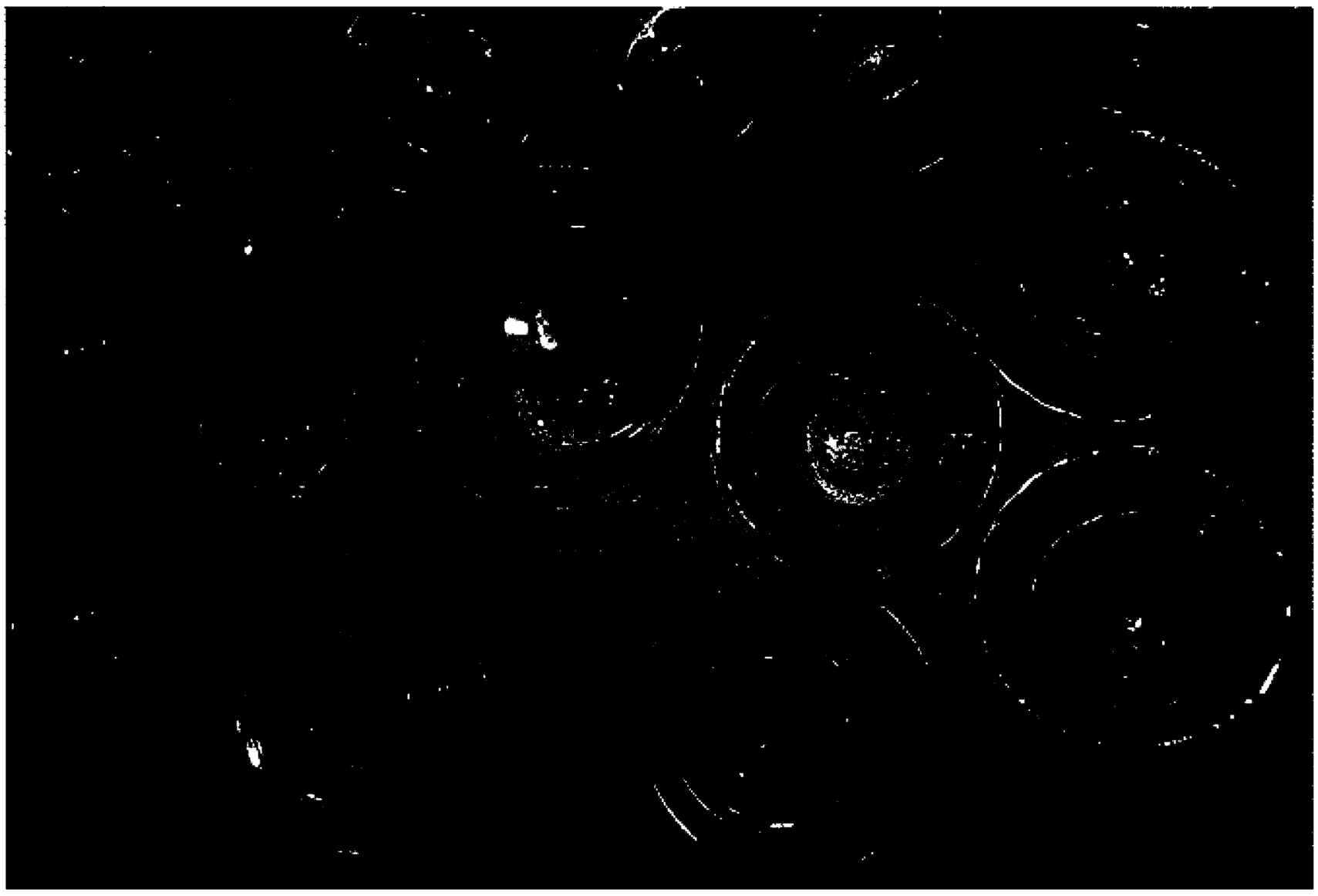
XII. S. E. ***Georges-François-Joseph***, *fils de* ***Claude-François*** *ou* ***François de Bertrand***, *1er marquis de* ***Chamousset*** *(Érection en marquisat du 26 juin 1681 ; Arch. de Cour), avocat général, puis 1er président du Sénat de Savoie le 1er avril 1697.* Il épouse en premières noces ***Adrianne-Françoise Claudine de Beaujeu*** avant 1679 et en secondes noces ***Françoise de Montfalcon***, laquelle se remaria en ***1711*** *avec* ***Charles de Chabod***, *Marquis de* ***Saint-Maurice***. Il teste le ***20 octobre 1701***.

Armorial et nobiliaire de Savoie du Comte Amédée de Foras Vol. 1 p. 190.

Hélas, ces recherches et énumérations, ne nous apprennent rien sur la présence de ces noms sur ledit plan... B Jardin

Notices sur les Céramiques du Château.
Un certain service à thé…

Comme chacun sait, la collection Marès au Château de Montrottier, contient d'innombrables trésors très bien inventoriés par M. Julien Coppier dans son excellent article [1] tels, entre autres, des armes, des meubles, des tableaux, des dentelles, des objets exotiques et orientaux… et parmi ces derniers, des céramiques japonaises, un sujet qui me passionne et que j'étudie depuis bientôt trente ans. C'est donc tout naturellement qu'en 2008, lors de notre première visite au Château, c'est avec un œil exercé que j'avais repéré, dans une vitrine de la Salle des Dentelles, un ensemble de six tasses et leurs sous-tasses ainsi qu'un large bol, aux décors « imarisants » [2], dont l'identification « Porcelaine du Japon », m'avait tout de suite parue un peu suspecte.



(1) COPPIER Julien, *Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur à partir de documents inédits*, La Revue Savoisienne, Année 2011, p. 331-360.
(2) Décors ressemblant à ceux utilisés sur les vraies porcelaines *IMARI* Japonaises, voir *La Voie du Imari*, Yvan TROUSSELLE, Editions CNRS, Paris, 2008, p. 97-107.

Mais avant de vous faire découvrir ces objets plus en détails, il m'a paru indispensable de vous parler, tout à fait brièvement, de la céramique japonaise. Si l'histoire de sa poterie remonte à 11 000 ans av. J.C.[3] en revanche, celle de sa porcelaine a, elle, débuté bien plus tardivement qu'en Chine[4]. En effet, la porcelaine japonaise se développe grâce la découverte d'un important gisement de kaolin (matériau absolument nécessaire à sa fabrication) et surtout à l'aide de céramistes coréens, à Arita, un gros bourg dans l'ancienne province de Hizen, dans l'ile de Kyushu au sud de l'archipel nippon, seulement au début du XVII[e] siècle (dans les années 1610).

Jusque là, les Japonais, fascinés comme le reste du monde par la porcelaine, s'approvisionnaient auprès des Chinois, seuls détenteurs du secret de sa fabrication, depuis le VI[e] siècle. Ils en exportèrent en quantité, de l'Orient à l'Occident, d'abord sur des vaisseaux espagnols ou portugais, puis sur ceux de la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales (en hollandais la *Vereenigde Oost-Indische Compagnie* ou *V.O.C.*) [5].

Malheureusement, en 1644, à la suite de la guerre civile qui éclata dans l'Empire du Milieu à la chute de la dynastie des Ming, une grande partie des fours à porcelaine chinois furent détruits et la production s'arrêta[6]. Privée de sa principale source d'approvisionnement, la classe régnante japonaise absorba rapidement la production domestique, puis à partir de 1658, ce fut au tour de la V.O.C. de se tourner vers le Japon pour combler ses besoins en porcelaine. Commença alors l'exportation vers l'Occident de magnifiques objets destinés aux souverains et aux aristocrates européens.

Adorés par la classe gouvernante pour leur finesse et leurs décors exotiques, ces objets furent bientôt reproduits, fidèlement ou non, par de nombreuses manufactures européennes[7]. Cet engouement pour ce mystérieux « or blanc », comme on appelait alors la porcelaine, se propagea bientôt dans toutes les couches de la société, contribuant ainsi grandement au développement de la céramique européenne à partir du XVIII[e] s.

Les porcelaines japonaises les plus prisées à cette époque étaient les porcelaines *Kakiemon*[8] et les porcelaines *Imari*. Le style et les motifs des *Kakiemon* furent abondamment repris, notamment en Saxe par la célèbre manufacture aux épées croisées de Meissen ou par celle du Duc de Condé à Chantilly.

---

(3) SHIMIZU Christine, *La Porcelaine Japonaise*, Editions Charles Masin, Paris, 2002, p.11.
(4) Maison de la culture du Japon à Paris : *Imari, Porcelaines des Shogun et des Souverains d'Europe de 1610 à 1760*, Paris, 2004, p.16 -18.
(5) ROTONDO-McCORD Liza, BUFTON Peter James, *Imari, Japanese porcelain for European palaces*, New Orleans Museum of Art, 1997, p.11.
(6) LE GARS Georges, Collection Histoire d'un style, *Imari, Faiences et Porcelaines du Japon, de Chine et d'Europe,* Massin Editeur, Paris 2004, p. 24-25.
(7) *Imari, Porcelaines des Shogun et des Souverains d'Europe de 1610 à 1760*, Maison de la Culture du Japon à Paris, Mondatori Electa S.p.A, Milan, 2004, p. 24-25.
(8) Les porcelaines KAKIEMON (du nom d'une lignée de potiers de Arita, fondée au milieu du 17[e] qui a donné plusieurs « Trésors Nationaux Vivants » (« Ningen Kokuho » en japonais). Les porcelaines Kakiemon sont très fines, avec d'élegants décors polychromes, économes et assymétriques, peints dans une palette aquarellée de bleu azur, rouge orangé, jaune primevère, vert herbe, parfois combinés avec du bleu sous couverte sur un fond blanc laiteux appelé « nigoshide » en japonais. (voir SHIMIZU Christine, *La Porcelaine Japonaise,* cité ci-dessus, p. 86-101) Aujourd'hui, le descendant de cette fameuse dynastie de potiers-émailleurs, né en 1968 et portant le titre de Kakiemon XV, continue dans les pas de ses célèbres aieux.



Exemple de Porcelaine Imari Japonaise

Quant aux porcelaines *Imari* qui nous intéressent aujourd'hui, elles seront les plus imitées au monde et ce jusqu'à la fin du 19e siècle[9].

Très caractéristiques et aisément reconnaissables grâce à leurs deux couleurs, le rouge orangé et le bleu sombre, rehaussés d'or sur fond blanc, les porcelaines *Imari* virent le jour dans les années 1660.

Ces superbes porcelaines *Imari,* aux riches décors (dits de *« brocart »*) fabriquées majoritairement pour l'exportation, également dans le village de Arita cité précédemment, doivent leur nom au port de Imari dans lequel elles transitaient avant d'être chargées sur les bateaux pour Nagasaki en partance d'abord pour l'Asie du Sud-Est et de là pour l'Europe[10].

Très vite adorées elles aussi, elles furent bientot si bien imitées à travers le monde, de la Chine à l'Angleterre en passant par l'Allemagne, qu'on parle maintenant d'*Imari* « Chinois », d' *Imari* « Anglais » ou de « Meissen *Imari* (produits en Saxe), et il est encore parfois difficile aujourd'hui, même pour les « connaisseurs », de connaître la vraie provenance de toutes ces porcelaines dites de *« Imari »*[11].

Ayant eu la chance, lors de notre premier séjour au Japon, d'habiter pendant 8 ans à quelques km de leur lieu original de création, Arita, j'avais eu quant à moi, tout le loisir de me familiariser avec ces magnifiques porcelaines et d'en étudier l'histoire et le développement.

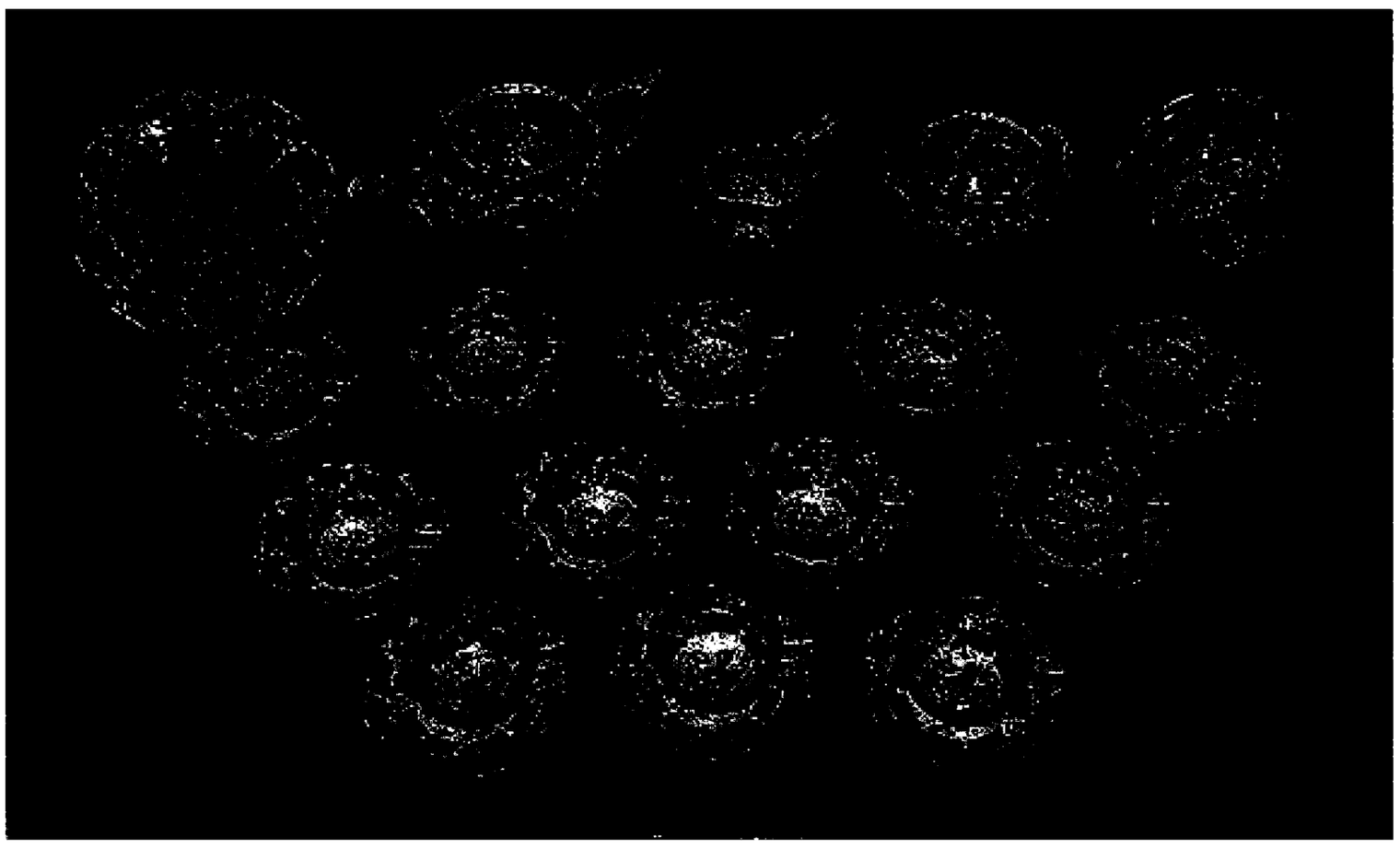
Pour en revenir aux objets en « Porcelaine Japonaise » découverts lors de ma première visite au Château, je les avais presque oubliés, quand, quelques mois plus tard, lors d'une seconde visite à Montrottier pendant les journées

---

(9) TROUSSELLE Yvan, *La voie du Imari*, déjà cité plus haut, p. 97 à 106.
(10) LE GARS Georges, Collection Histoire d'un Style, *Faiences et Porcelaines du Japon, de Chine et d'Europe,* Massin Editeur, Paris 2004, p. 23.
(11) LE GARS Georges, Collection Histoire d'un Style *Les Imari Anglais* Massin Editeur, Paris 2004, p. 23.

du patrimoine, l'occasion m'a été donnée de me rafraîchir agréablement la mémoire. En effet, à notre grande surprise, mon mari et moi avons découvert au hasard de notre visite, dans un placard-vitrine, dans une salle différente (le Salon Frèrejean), d'autres pièces (tasses, sous-tasses, sucrier, théière, pot à lait) avec les mêmes motifs faisant pendants aux tasses que j'avais remarquées la première fois, ainsi qu'une assiette au décor identique perchée au sommet d'un mur dans la Salle des Céramiques (également référencée « Porcelaine du Japon »).

J'ai alors demandé à voir s'il y avait une signature sous les objets. Toutes les pièces portaient la marque identique *« Hindostan Japan »*. Malgré les motifs de « type » *Imari* et surtout malgré le mot *« Japan »*, un examen de plus près confirma aussitôt ma toute première impression : la qualité de la porcelaine ressemblait plutot à de l'Imari « Anglais » qu'à de la vraie porcelaine fabriquée au Japon.



Complete set

Toutes les pièces rassemblées, juste le temps de la photo ci-dessus, nous obtenions un service à thé complet (présenté lors de ma communication à l'Académie Florimontane le 2 mai 2012, intitulée *« L'Influence de la Porcelaine Japonaise sur la Céramique Européenne des 18^e et 19^e siècles »* (un rapport de recherches sur les exemples étudiés dans la Collection Marès) comportant 12 tasses et leurs sous-tasses, une théière, un pot à lait, un sucrier, une assiette à gâteaux (les « cookies » anglais habituellement servis avec le thé en Angleterre), ainsi qu'un « slop bowl » (également appelé « slop basin » en anglais) un bol de grande taille qui accompagnait le service à thé. On versait dans ce récipient le thé froid qui restait dans les tasses avant un nouveau service.

Quelques mois plus tard, nous avons avancé d'un pas, lorsqu'en consultant un livre sur les « Imari Anglais », j'y ai retrouvé des assiettes avec

des motifs similaires à ceux du service de Montrottier, qui avaient été produites dans la fabrique de *Minton*, située dans le district appelé *« The Potteries »,* dans le Comté du Staffordshire, dans le centre de l'Angleterre, région connue pour être le berceau de la *« bone-china »* [12] anglaise.

Finalement, en faisant d'autres recherches, je suis tombée, par hasard encore, sur le site Internet « Ebay » ou un vendeur proposait une seule assiette au décor quasi identique à celle du Château, avec la même marque *« Hindostan Japan »* suivi aussi d'un numéro (différent du service à thé du Château), et avec une palette de couleurs également différente. Le commentaire accompagnant l'objet disait « que l'assiette provenait de la manufacture *Minton & Hollins* et que selon la *« Godden »* référence, elle avait été produite entre 1845 et 1868 ».

Munie de ces divers renseignements et de photos, j'ai aussitôt contacté le *Potteries Museum & Art Gallery* à Stoke-on-Trent, une des villes appartenant au district des *« Potteries »* mentionné plus haut. La personne responsable, M^me^ Claire Blakey, « Ceramic Officer », m'a alors confirmé qu'il y avait bien eu un motif *« Hindostan Japan »* dans les registres de la Manufacture *Minton*, mais qu'il fallait consulter sur place les archives de la manufacture pour en connaître davantage.

Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 2011, profitant d'un voyage en Angleterre, nous avons fait un détour par Stoke-on-Strent. Comme la manufacture *Minton* n'existe plus (depuis 2002), nous avons été orientés vers la bibliothèque municipale qui possède une grande quantité d'archives ayant trait aux anciennes manufactures de porcelaine de la région des *« Potteries »*. Après consultation avec une spécialiste sur le sujet, nous avons pu déterminer précisement la date exacte de la création du motif du service à thé du Château, ceci grâce aux informations trouvées dans la fameuse « Godden » référence, un livre publié (en 1968) par le spécialiste du sujet *Geoffrey A. Godden* [13] dont elle nous a permis de photocopier les informations relatives à notre recherche.

Nous y avons eu la confirmation que le service à thé du Château, originalement inventorié comme « Porcelaine Japonaise » et marqué *« Hindostan Japan »*, avait été fabriqué en Angleterre dans les années 1830. Il est en *«bone china »*, de style *« Dresden embossed »*. Le chiffre *2131* qui apparaît dans le cartouche de la marque représente justement le numéro du motif . Quant aux initiales « W.T. » elles se refèrent à Dr Wilton Turner, qui avec son associé Herbert Minton (1793-185) – le fils de Thomas Minton (1765-1836), le fondateur de la manufacture – en 1834 (d'où le chiffre *34*) avaient fait des expériences pour améliorer la qualité de leur porcelaine et

---

(12) La « bone-china » ou « porcelaine à cendre d'os » ou encore « porcelaine anglaise » est une type de porcelaine, (mise au point en Angleterre par Josiah Spode vers 1794), à laquelle on ajoute, en plus des 3 composants habituels (kaolin, feldspath et quartz), de la poudre d'os calciné de bovins pour en améliorer la blancheur et la dureté (*An Illustrated Dictionary of Ceramics*, SAVAGE George, NEWMAN Harold, Editions Thames & Hudson, London, 2000).

(13) GODDEN, Geoffrey A., *Minton Pottery and Porcelain of the First Period 1793-1850),* Barrie & Jenkins publisher, London, 1st Edition, 1968 p. 13-15.



Marque

qu'à la suite de ces expériences, il avaient obtenu une patente officielle en 1839.

Après quelques années de recherches intrigantes, de voyages et de rencontres passionnantes, nous avons enfin pu redonner au splendide service à thé de style *Imari*, sa véritable nationalité…

De nombreuses autres céramiques intéressantes dans les trésors du Château de Montrottier, attendent toujours d'être découvertes et étudiées. J'espère avoir encore l'occasion de vous en parler plus tard…

Annie SHIBATA

Les « cartes » de Chartreuse
Images d'un ordre à l'âge de la Réforme catholique*

En mai 2010 a été officiellement inaugurée la galerie des « cartes », pièce maîtresse du musée de la Correrie, en Grande Chartreuse, dont la restauration et le nouvel aménagement s'achèvent en cet automne 2011. Qu'est-ce qu'une « carte » de Chartreuse ? Le mot peut surprendre des contemporains, alors qu'au XVII[e] siècle, on parle indifféremment de carte ou de peinture, quand il s'agit de présenter une vue cavalière, « à vol d'oiseau » dit-on couramment, d'un site envisagé en profondeur : il révèle ainsi tout ce que ses limites embrassent, au contraire du simple panorama (vue horizontale), ne montrant par exemple que les murailles d'une ville se détachant sur l'horizon. Création du XVI[e] siècle, au temps de l'intense développement de la cartographie, le plan perspective, chorographique, unissant langage pictural et fragment d'espace figuré tend à montrer une réalité en fonction des attentes privilégiées du concepteur. Dès ce moment et tout au long de l'époque moderne, on connaît l'extraordinaire développement de ces différents types de représentations cartographiques au service du pape, des princes ou des ordres religieux.

Par exemple, au Vatican, dès la fin du XVI[e] siècle, sous le pontificat de Grégoire XIII (1572-1585), successeur de Pie V, le pape contemporain de la grande victoire de Lépante (1571) contre les Turcs, et précédant celui de Sixte-Quint (1585-1590), deux noms insignes de la Réforme catholique flamboyante au lendemain du concile de Trente, a été réalisée par Egnazio Danti, de 1580 à 1582, la galerie des cartes géographiques concernant l'Italie. Les visiteurs du Musée du Vatican connaissent bien ce prestigieux ensemble de peintures murales, riche de 40 cartes de régions accompagnées de deux cartes générales que l'on a sous les yeux en parcourant les galeries conduisant à la chapelle Sixtine. Dans le contexte de l'élaboration de ces œuvres, il s'agit bien évidemment d'exalter l'Italie, siège de la Papauté, comme une nouvelle Terre Sainte[1].

Après ces peintures murales, autre exemple, dans un autre format et sur un autre support, celui de la collection de Croÿ, du nom du commanditaire, le duc Charles de Croÿ : il s'agit d'un impressionnant ensemble de gouaches peintes sur de grands folios de parchemin par le Valenciennois Adrien de

---

* Conférence prononcée au château de Montrottier à l'occasion de la rentrée solennelle de l'Académie Florimontane le 1[er] octobre 2011.

(1) L. Cambi, A. Pinelli et alii, *La galleria delle Carte geographique in Vaticano*, 2 vol., Modène, 1994.

Montigny entre 1596 et 1611. L'ensemble, riche de 2500 vues réunies en 23 volumes, couvre le Hainaut, l'Artois, Lille, Namur, toutes les localités riveraines de la Sambre, de l'Escaut, de la Lys, où se trouvent localisés les biens patrimoniaux du duc. On y trouve un riche corpus d'abbayes et de prieurés bénédictins, ainsi que de monastères cisterciens, qui ont fait l'objet en 1990, à Bruxelles, d'une splendide publication de 82 œuvres, offrant un extraordinaire panorama du monde monastique traditionnel des opulents pays du nord [2].

Pour les régions proches de la Grande Chartreuse elle-même, on peut évoquer, dans la même première décennie du siècle, les Cartes du Dauphiné et de ses confins par Jean de Beins, ingénieur d'Henri IV, éditées par le Père de Dainville il y a une quarantaine d'années [3] et plus tard, pour la Savoie, le célèbre *Theatrum Sabaudiae* de 1682, contemporain de l'entreprise des « cartes » de Chartreuse [4].

Ce sont là simples exemples qui éclairent la caractéristique de ce monde moderne : la volonté de visualiser l'espace dans lequel on vit, de le mesurer, de le connaître ; et c'est aussi à cette aspiration que répondent les cartes de Chartreuse, images de nombreuses maisons de l'Ordre provenant de l'Europe entière rassemblées dans une galerie de la maison mère [5].

C'est lors des travaux d'aménagement du musée de la Correrie, en 1957, que son concepteur, Jean-Pierre Laurent vit pour la première fois ces toiles rassemblées au monastère même, dans un état de conservation médiocre révélant les dommages subis par la plupart jusqu'au retour des Pères en 1940 et au-delà. Les vicissitudes de leur existence depuis la Révolution expliquent cette situation. On ignore d'ailleurs combien il y en avait lorsque les saisies révolutionnaires s'abattirent sur le monastère et à deux exceptions près, on ne sait pas non plus ce qu'il en fut des confiscations et des dissimulations éventuelles permettant d'en mettre en sûreté un certain nombre. Lors de l'expulsion des Chartreux en 1903, 77 d'entre elles, les seules connues à cette date, furent détachées de leur cadre et oubliées. Longtemps après le retour des Pères, dans les années 60, décision fut prise de les exposer de nouveau à l'intérieur du monastère : elles furent alors marouflées, c'est-à-dire collées sur des panneaux de contre-plaqué, opération malencontreuse

---

(2) J. J. Bolly, J. B. Lefèvre, D. Misonne, avec introduction de J. M. Duvosquel, *Monastères bénédictins et cisterciens dans les albums de Croÿ*, Bruxelles, 1990.
(3) F. de Dainville, *Le Dauphiné et ses confins vus par l'ingénieur d'Henri IV Jean de Beins*, Genève-Paris, 1968.
(4) Sur le *Theatrum Sabaudiae*, conservé à la Bibliothèque Royale de Turin, voir, sur le plan régional, la publication récente des travaux d'Anne Weigel, *Le* Theatrum Sabaudiae. *Regards sur la Savoie du XVII^e siècle. Mémoires et Documents de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 2000.
(5) Depuis l'exposé pionnier de R. Bertrand, « Le « Monasticon » des chartreuses rêvées ? Les représentations des maisons de l'Ordre conservées à la Grande Chartreuse », dans *Les Chartreux et l'art. XIV^e-XVIII^e siècles, Actes du Xe colloque international d'histoire et de spiritualité cartusiennes (Villeneuve-lès-Avignon, 15-18 septembre 1988)*, éd. par A. Girard et D. Le Blevec, Paris, 1989, p. 363-380, plusieurs mises au point ont été publiées, voir en particulier la dernière, d'A. Girard, « Les cartes de Chartreuse : état de la question », dans *Les chartreuses de la Provincia Burgundiae, aujourd'hui dans le département de l'Ain et l'ordre des Chartreux, Analecta Cartusiana*, n° 260, Salzbourg, 2011, p. 243-267.

qui eut pour effet une détérioration de la couche picturale. Seules échappèrent à ce sort deux toiles particulièrement précieuses de Licherie, membre de l'Ecole de Le Brun, récupérées à l'aube du XIX[e] siècle des saisies révolutionnaires, mais aussitôt oubliées dans un grenier – ce qui les sauva du sort commun – et où un heureux hasard permit de les retrouver en 2008 pour les joindre à l'ensemble. Quelques-unes furent présentées au Musée dauphinois à l'occasion de l'exposition accompagnant, en 1984, la célébration du neuvième centenaire de la fondation de saint Bruno[6] et, en 2002, ce fut au Musée de l'Evêché, sous la direction d'Isabelle Lazier, qu'un public conquis vit 23 d'entre elles. La réflexion conduite entre ces deux dates venait d'aboutir au classement de la collection, propriété des Chartreux, à l'Inventaire des Monuments historiques (2001) et le travail de restauration déjà entrepris put acquérir un nouveau dynamisme, grâce à l'aide financière et matérielle de l'Etat et de ses services (la DRAC), du Conseil général de l'Isère et des mécènes, avec la création de l'Association pour la Restauration des Cartes de Chartreuse (A.R.C.C.), puis du Conseil scientifique mis en place. Cette œuvre de longue haleine, concernant à ce jour 79 toiles de grand format (en moyenne 2m x 1,50 m) peintes pour la quasi-totalité à partir de la fin du XVII[e] siècle, tout au long du siècle suivant et pour quelques unes d'entre elles au XIX[e] siècle, est aujourd'hui un chantier ouvert et florissant : à la fin de 2012, la moitié auront été restaurées dans des ateliers de haut niveau, mettant en œuvre des techniques complexes que je ne présenterai pas ici, mais qu'une visite au musée de la Correrie permet de connaître[7] et qu'un ouvrage collectif consacré aux « cartes », en cours d'élaboration, analysera avec précision.

L'œuvre de Dom Innocent Le Masson

À quel moment, dans quelles conditions et en réponse à quelles initiatives l'œuvre fut-elle entreprise ? Les circonstances locales déterminantes sous le priorat de Dom Le Masson, ne doivent pas dissimuler le fait essentiel : elle constitue d'abord une illustration emblématique et brillante d'un phénomène culturel général dans l'Europe de ce temps, comme manifestation parmi d'autres et dans d'autres ordres religieux de la Réforme catholique[8]. Aux reconstructions nécessaires après les ruines accumulées pendant les guerres de Religion s'ajoute le dynamisme propre de cette Réforme. Elle est riche d'une reprise en mains des ordres anciens et de fondations nouvelles expliquant l'épanouissement dans les monastères de ce temps de vastes entreprises éditoriales, historiques ou figuratives dans ce dernier cas – l'image étant langage au même titre que l'écrit et constituant l'une des composantes de

---

(6) *Les Chartreux, le désert et le monde. 1084-1984. Neuvième centenaire de la fondation de la Grande Chartreuse*, Grenoble, 1984.
(7) Voir la présentation de C. Marion, « Une campagne de restauration ambitieuse », dans *Les Cartes de Chartreuse. Désert et Architecture*, Grenoble, 2010, p. 90-91, et de C. Lebret, « Dans le détail d'une carte », *ibid.*, p. 92-93.
(8) P. Paravy, *Les Cartes de Chartreuse. Désert et architecture*, Grenoble, 2010, p. 18.

l'expression culturelle contemporaine – propres à exalter les certitudes romaines au sein d'une Chrétienté désormais éclatée, du fait de l'adhésion à la Réforme protestante des princes de l'Europe du nord et de l'Angleterre. Telle est l'origine première et essentielle du rassemblement de la belle série iconographique de la galerie des Cartes de Chartreuse.

Les circonstances locales ont également été déterminantes. La nécessité de reconstruire la Grande Chartreuse, après le huitième et dernier incendie dévastateur qui frappa le monastère en 1676, constitua, pour le tout nouveau prieur élu l'année précédente, le défi à relever et donna une impulsion décisive à ses choix de Ministre général. C'est en effet en 1675 que Dom Innocent Le Masson, prieur depuis 1663 de la chartreuse de Mont-Renaud, près de Noyon, sa ville natale, se vit confier la mission de diriger l'Ordre cartusien [9]. L'incendie de la maison mère, quelques mois plus tard, le conduisit à mettre en œuvre l'expérience de bâtisseur qu'il avait acquise à Mont-Renaud même et comme Visiteur de la province cartusienne de Picardie, en un temps d'intense activité reconstructrice au sein de l'Ordre. Il mena à bien cette œuvre immense entre 1676 et 1688.

Il était certes l'héritier d'une tradition solide de réflexion en ce domaine. Il suffit de lire les comptes rendus des délibérations des chapitres généraux depuis le XVI[e] siècle pour constater une vigilance d'autant plus grande que l'essor de l'Ordre, dans un espace qui fut celui de la Chrétienté tout entière et souvent en des milieux urbains et périurbains très différents de ceux des origines, faisait peser sur chaque projet l'influence de son milieu d'insertion, avec le risque de s'éloigner du dépouillement des ermitages primitifs. On se bornera ici à rappeler les stipulations des statuts de 1582, puis les décisions du chapitre de 1602 avant celui de 1676, le premier de son priorat, pour constater une vigilance accrue, à la mesure du dynamisme contemporain [10]. En 1676, il est ainsi statué que :

> « Afin de supprimer les abus qui surviennent souvent… du fait de constructions curieuses, superflues et étrangères à la simplicité cartusienne… nous décidons que personne à l'avenir n'ait l'autorisation de construire sans avoir fourni plan et élévation, *selon § 14, chap. 12*, deuxième partie de nos Statuts, à l'examen des visiteurs puis à l'approbation du Révérend Père *[c'est-à-dire du prieur de la Grande Chartreuse, maître de l'ordre dans l'intervalle des chapitres généraux]* ; qu' ensuite, personne n'ose ajouter, supprimer ou changer quoi que ce soit de notable dans les murs sans une autorisation expresse, sous peine d'absolution… selon l'ordonnance du chapitre général de 1602, peine que

(9) Dom A. Devaux, *Introduction* à la *Correspondance de Dom Innocent Le Masson, général des Chartreux*, t. 1, *Analecta Cartusiana*, 206, Salzbourg, 2003 ; R. Bindel, P.A. Henel éd., *Tricentenaire de la mort d'Innocent Le Masson,(1627-1703) ; 51ème Ministre Général de l'Ordre des Chartreux. Analecta Cartusiana*, 209, Salzbourg, 2007.

(10) Extraits des textes législatifs traduits dans P. Paravy, « La carte de Chartreuse 1717. L'héritage de Dom Innocent Le Masson », *Chartreuses d'Europe. Un patrimoine à sauvegarder, Bulletin de l'ARCC, Spécial Grande Chartreuse*, juillet 2008, p. 6.

nous renouvelons, ordonnant que nul ne puisse poursuivre des travaux entrepris, jusqu'à sa satisfaction de cette ordonnance. »

Mais loin de s'en tenir à veiller scrupuleusement à l'expression dans les murs de l'ascétisme originel, c'est à une entreprise éditoriale beaucoup plus vaste dans sa portée et dans ses fins, destinée à fixer la mémoire de l'Ordre et les principes intangibles du propos de vie cartusien, qu'il s'adonna. À partir de 1681, il entreprit d'élaborer les *Annales* de l'Ordre en collaboration avec Dom Charles Le Couteulx et Dom Léon Le Vasseur. Si les *Annales* de Dom Charles Le Couteulx, mine inépuisable de documents collectés dans les différentes chartreuses et les *Ephémérides* de Dom Léon Le Vasseur, notices sur les Chartreux illustres, ne purent être éditées à Montreuil qu'à la fin du XIX[e] siècle en plusieurs volumes, sa propre contribution, la *Disciplina ordinis cartusiensis,* destinée à introduire l'œuvre, le fut immédiatement, dès 1686 et à la Correrie même, sur les presses nouvellement établies[11]. Elle comporte l'ensemble des statuts depuis les premières *Coutumes* de Guigues, le texte fondateur de 1127-1128, jusqu'à la Nouvelle Collection des statuts de 1582, complétés par les décisions des chapitres généraux ultérieurs, le tout abondamment commenté par le prieur lui-même en ce qui concerne les chapitres fondamentaux à yeux, tels ceux qui traitent des bâtiments. La réunion à la maison mère des toiles représentant l'ensemble des chartreuses répond de la même manière à cette volonté d'expression vigoureuse d'une identité.

Dans cette perspective, pourquoi les cartes ? La tenue du Chapitre général réunissant les prieurs des différentes maisons pour assurer le gouvernement de l'Ordre confié au seul Ministre général dans les longs mois intermédiaires, était l'occasion d'offrir à tous l'image de leur monde dans la grande galerie les conduisant au lieu où ils siégeaient, contribuant ainsi à renforcer dans l'esprit de chacun la perception du lien de charité les unissant dans une discipline commune. C'est bien là, me semble-t-il, la raison essentielle de l'entreprise originelle destinée à se poursuivre dans le temps jusqu'au XIX[e] siècle ; il serait donc restrictif d'en limiter la portée à être en priorité la manifestation d'une volonté de contrôle par l'établissement de véritables permis de construire.

Demeure le fait que, si peu nombreuses sont les cartes datées avec précision, c'est bien à ce moment, à une exception espagnole près – d'ailleurs discutée – qu'ont été peintes les premières toiles, dont dans certains cas l'envoi en Grande Chartreuse est explicitement attesté, telle, pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres, celle de Buxheim en 1683. Donner à voir et décrire, comme en témoignent les cartouches explicatifs parfois présents, détaillant chacun des bâtiments soigneusement numérotés figurant sur la carte, qu'ils soient construits ou projetés, apparaît bien comme la réponse à une attente.

---

(11) Le privilège royal permettant l'établissement des presses à la Correrie date de 1680.

Mais quel que soit le dynamisme architectural présent, et donc les possibilités d'intervention qu'il donne, l'ensemble est d'abord le reflet d'un acquis lié à l'histoire sur lequel il n'est pas question de revenir. La diffusion de l'Ordre dans des espaces nouveaux à partir du XIV^e^ siècle, puis les restaurations et reconstructions accompagnant la Réforme catholique ouverte dès le lendemain du concile de Trente ont entraîné de longue date la construction de chartreuses neuves, comme nombre de chartreuses italiennes demeurées intactes, ou restaurées au long du XVI^e^ siècle et dès la première moitié du siècle suivant. C'est donc bien d'abord l'image de l'Ordre que cet ensemble a vocation à présenter. Un Ordre dont les préoccupations peuvent être décelées dans certaines toiles indépendamment de toute vérité. On a justement remarqué de longue date les inexactitudes frappantes de certaines représentations par rapport à ce qui fut et demeure, et en fait parfois une « chartreuse rêvée » : que l'on pense par exemple au cas limite de la carte de la chartreuse de Tarkan, en Hongrie, froide projection sans vie d'une maison détruite par l'avance turque en 1552 : l'Ordre souhaitait la reconstruire depuis le milieu du XVII^e^ siècle (sous le priorat de Dom Jean Pégon, prédécesseur de Dom Innocent Le Masson), dans la perspective de reconquête des maisons perdues de la province cartusienne d'Allemagne supérieure, selon les souhaits du Chapitre général de 1593, mais il n'apparaît pas qu'au-delà de la mention du cloître en 1756, les travaux aient été poursuivis.

Mais bien entendu dans les décennies particulièrement dynamiques correspondant au priorat de Dom Innocent Le Masson, leur utilité était également de pouvoir constater les travaux réalisés ou simplement envisagés et projetés, et donc de permettre au Ministre général d'exercer effectivement, voire de faire respecter dans le cas de maisons assez proches, un strict contrôle attesté tout au long de son abondante correspondance : on connait, entre autres, le cas célèbre de la chartreuse de Marseille, dont il parvint à interdire de bâtir le prestigieux dôme prévu ; les travaux de restauration qui viennent de s'achever ont d'ailleurs permis de retrouver les hachures rouges figurant sur la toile, expression probable de sa condamnation sans appel [12]. On connait aussi parfois, plus rarement, sa satisfaction des travaux accomplis par exemple à Pierre-Châtel en 1678 [13]. Il convient d'ailleurs de remarquer que c'est plus souvent sur les plans qui lui étaient soumis que s'exerça sa vigilance, comme le montrent les annotations de sa main figurant sur ceux-ci jusque pour des maisons espagnoles lointaines.

---

(12) Edition de la *Correspondance* par Dom Augustin Devaux, citée n. 5. Pour Marseille en particulier, voir le document 861, lettre du 13 décembre 1691 au prieur Dom Emmanuel Vanel, t. 3, p. 120-121. Pour cette carte et pour les apports de l'œuvre de restauration voir la publication récente *La Chartreuse de Marseille : une vision retrouvée. Histoire, études et restaurations*, éditée à l'occasion de l'exposition du printemps 2011 aux Archives municipales de la ville, en particulier l'ensemble des exposés concernant la restauration introduits par E Mognetti, p. 46 et suivantes.

(13) *Ibidem*, document 197, lettre du 30 décembre 1678, obédience au frère donné Claude Besson, « vous qui avez bien conduit [les bâtiments de] Pierre-Châtel » pour aller conduire les travaux de la chartreuse féminine de Mélan, *Correspondance*, t. 1, p. 145.

Fidélité à la vocation cartusienne

Chaque carte représente une chartreuse, c'est-à-dire le lieu où s'exprime et s'accomplit une vocation. Elle se réclame du souvenir de saint Bruno venu de Reims et de ses six compagnons, guidés par l'évêque saint Hugues de Grenoble au plus profond du massif de Chartreuse, à Casalibus, où ils construisirent leurs premiers ermitages dans l'été 1084. Une quarantaine d'années plus tard, dans la décennie de 1120-1130, fort de l'expérience d'une pratique confirmée au fil du temps, le prieur Guigues rédigea à la demande de ses frères établis en des lieux proches – il cite en particulier les prieurs de Portes, de Saint-Sulpice et de Meyriat – les *Coutumes* régissant leur vie dans la fidélité au choix fondateur d'une rupture avec le monde et de la quête du désert où l'on « s'efforce d'acquérir cet œil… dont la pureté donne de voir Dieu ».

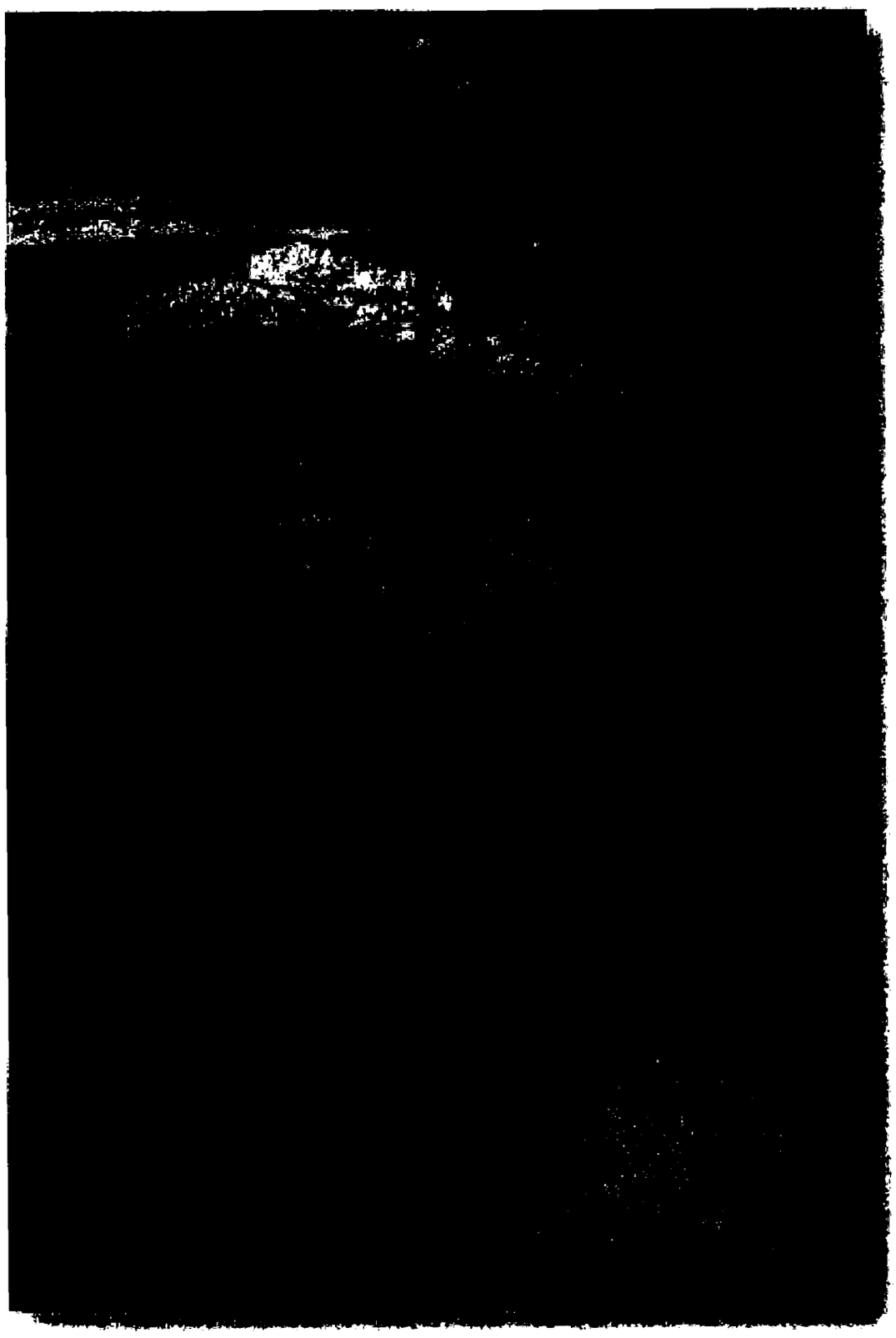
Les Chartreux sont donc des ermites dans la tradition des Pères du Désert, mais des ermites qu'une stricte discipline communautaire protège des dérives anarchisantes liées à l'érémitisme sauvage de l'individu isolé, vagabondant au gré de son inspiration, comme ceux dont parlait Bruno lui-même en 1100, évoquant « cette bande malfaisante… de gyrovagues à qui toute obéissance est odieuse » et qu'on rencontrait encore quelques années plus tard aux environs de Currière [14]. C'est là le fondement d'un monastère cartusien, où le moine est établi au cœur d'une triple clôture : celle de l'espace du désert délimité avec précision et protégé de toute incursion étrangère, celle des murs du monastère, celle enfin de son propre ermitage où s'écoule l'essentiel de sa vie. Dans l'organisation interne de toute chartreuse, il y a deux espaces, celui du grand cloître, sur la galerie duquel s'ouvre chacune des cellules, et celui du petit cloître regroupant les éléments de la vie communautaire : l'église tout d'abord où se réunissent les Chartreux trois fois par jour, pour les Matines, trois heures durant au cœur de la nuit, pour la messe conventuelle, puis pour les Vêpres, toutes les autres heures liturgiques étant dites en cellule; le Chapitre, pour les réunions communautaires ; la bibliothèque ; le réfectoire où le dimanche et les jours de fête seulement le repas est pris en commun, précédant la courte récréation hebdomadaire, seul temps de rupture du silence, avec le « spaciement », la longue promenade du lundi dans les limites du désert.

L'examen des deux cartes conservées de la maison mère permet l'identification de chacun des éléments de ce plan. **[Carte 1]** Sur la carte de 1717 peinte quatorze ans après la mort de Dom Innocent Le Masson, mais parfaite illustration de sa propre description de lieux, la chartreuse enchâssée dans une mandorle de rochers, telle un joyau précieux, rayonne au cœur de l'ample désert qui l'enserre et s'étend jusqu'aux limites d'un horizon d'une ampleur cosmique. Sur la carte postérieure **[Carte 2]**, c'est la présence de « deux rochers très hauts qui s'élèvent jusqu'à presque se rejoindre à la

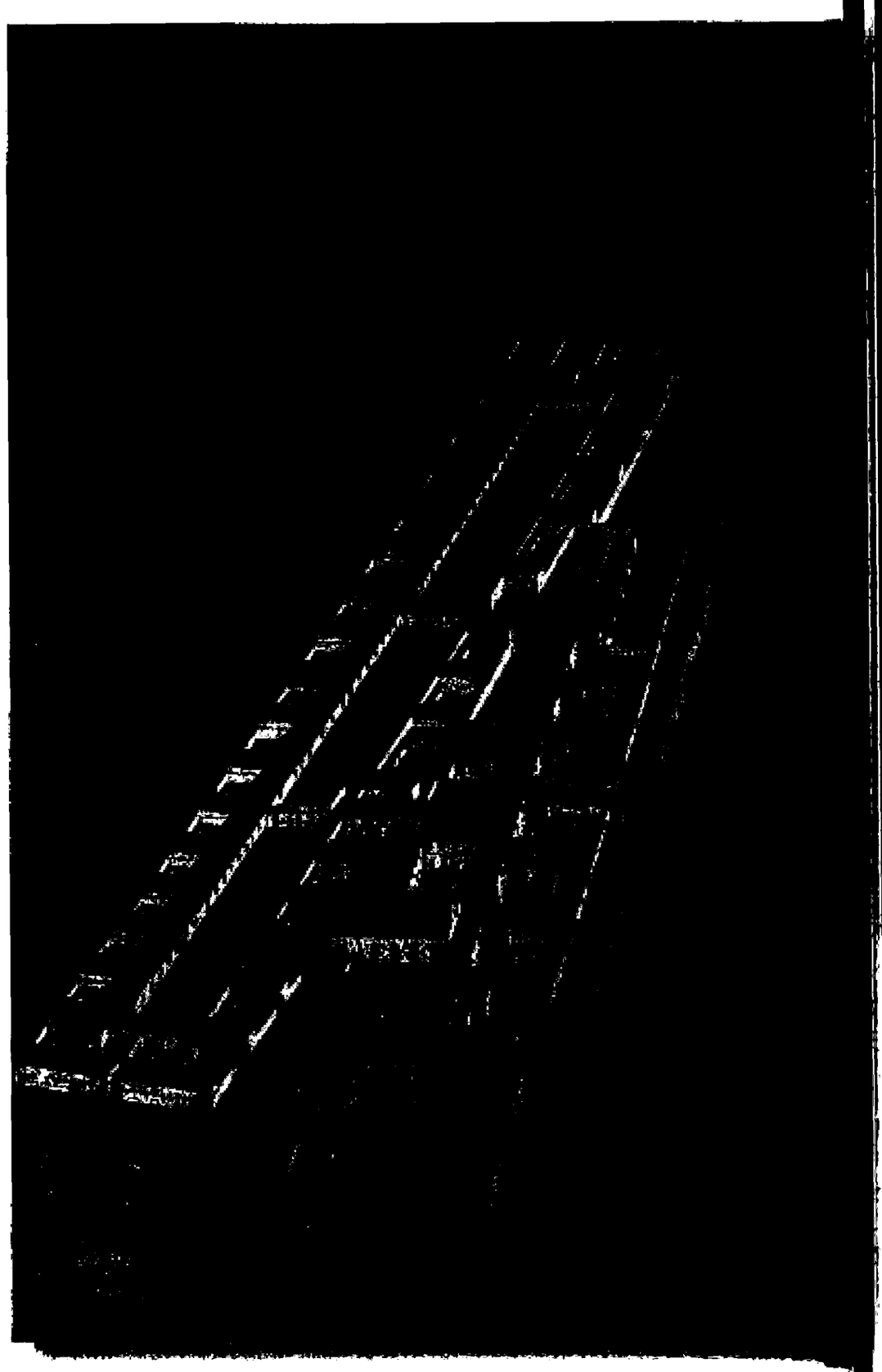
---

(14) *Lettres des premiers Chartreux. S. Bruno - Guigues - S. Anthelme*, éd. par un Chartreux [Dom Maurice Laporte], dans *Sources chrétiennes*, 88, Paris, 1962, lettre 8, « A ses fils chartreux », § 4, p. 83-87.

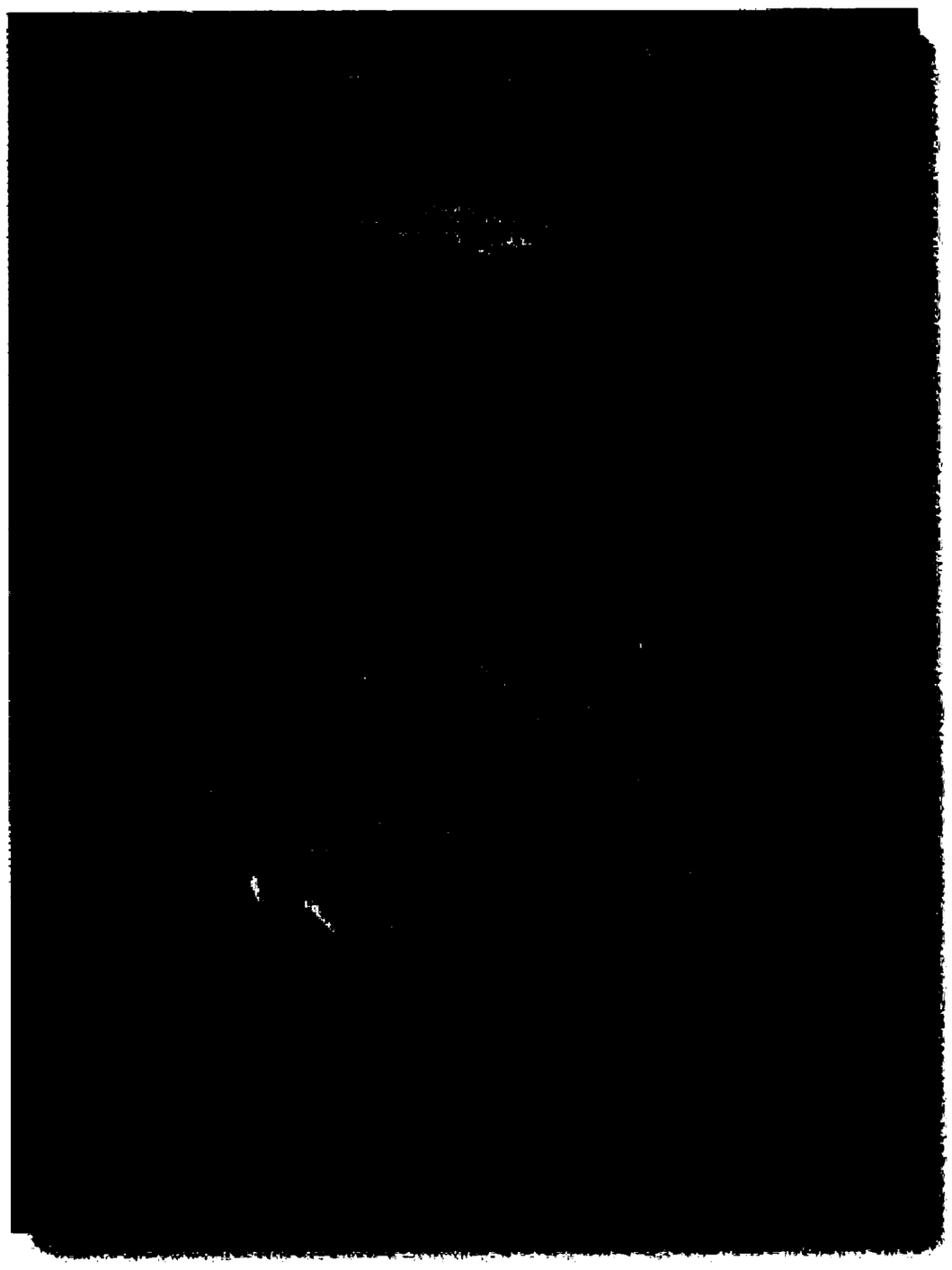
Les clichés appartiennent à la collection de la Grande Chartreuse



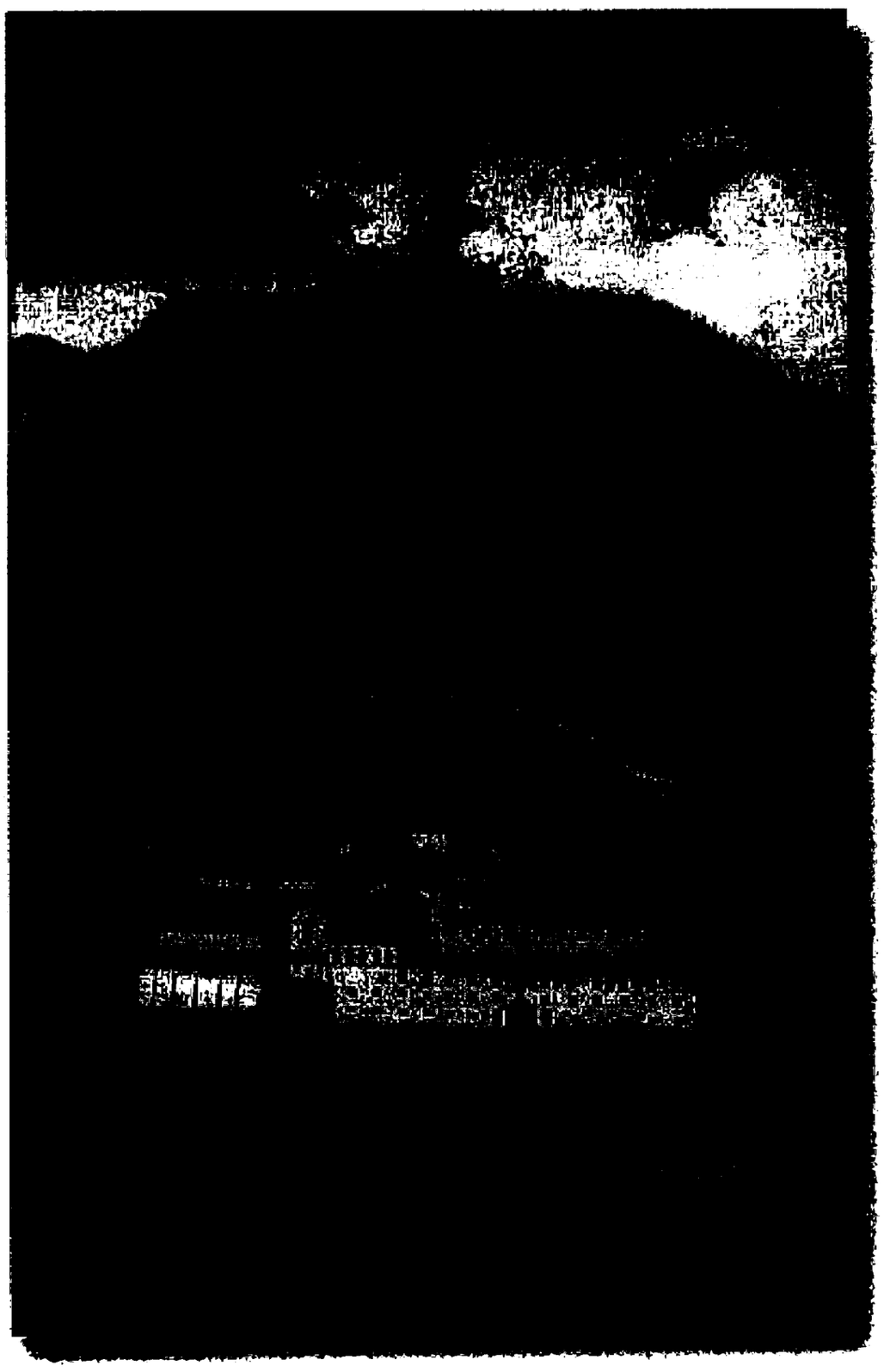
1. Carte de Grande Chartreuse 1717



2. Grande Chartreuse II



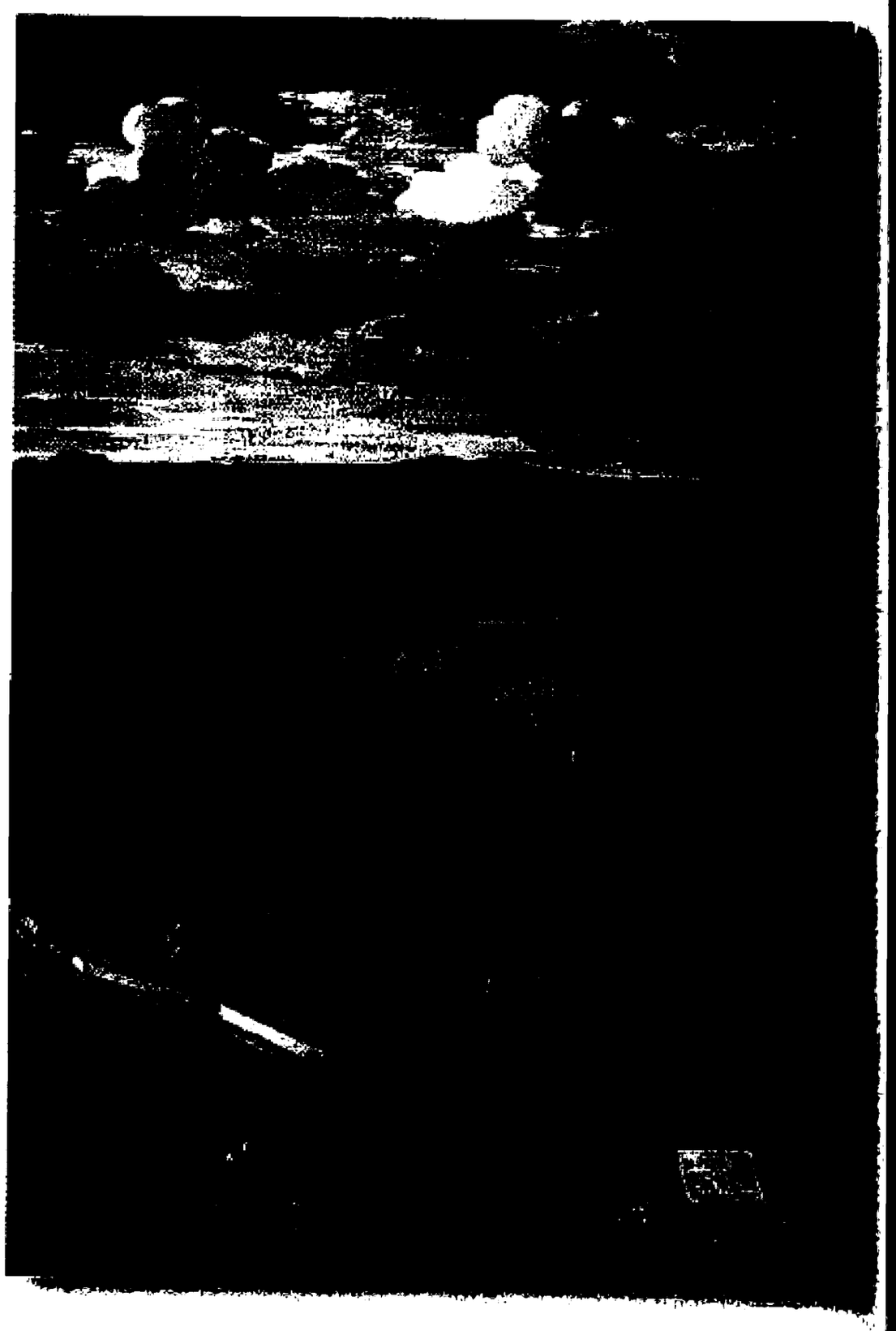
4. Carte de Pierre-Châtel



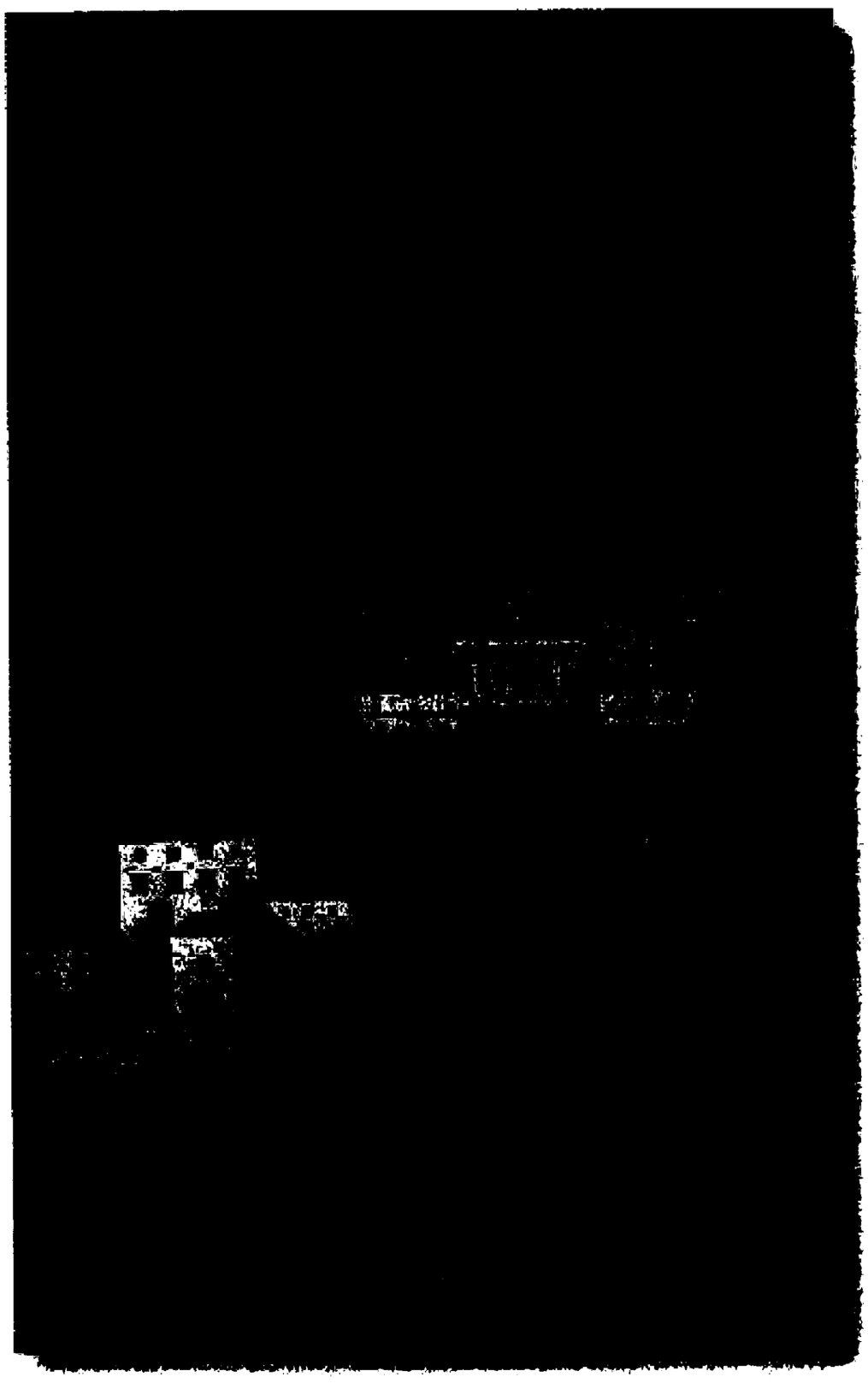
3. Carte de Saint-Hugon



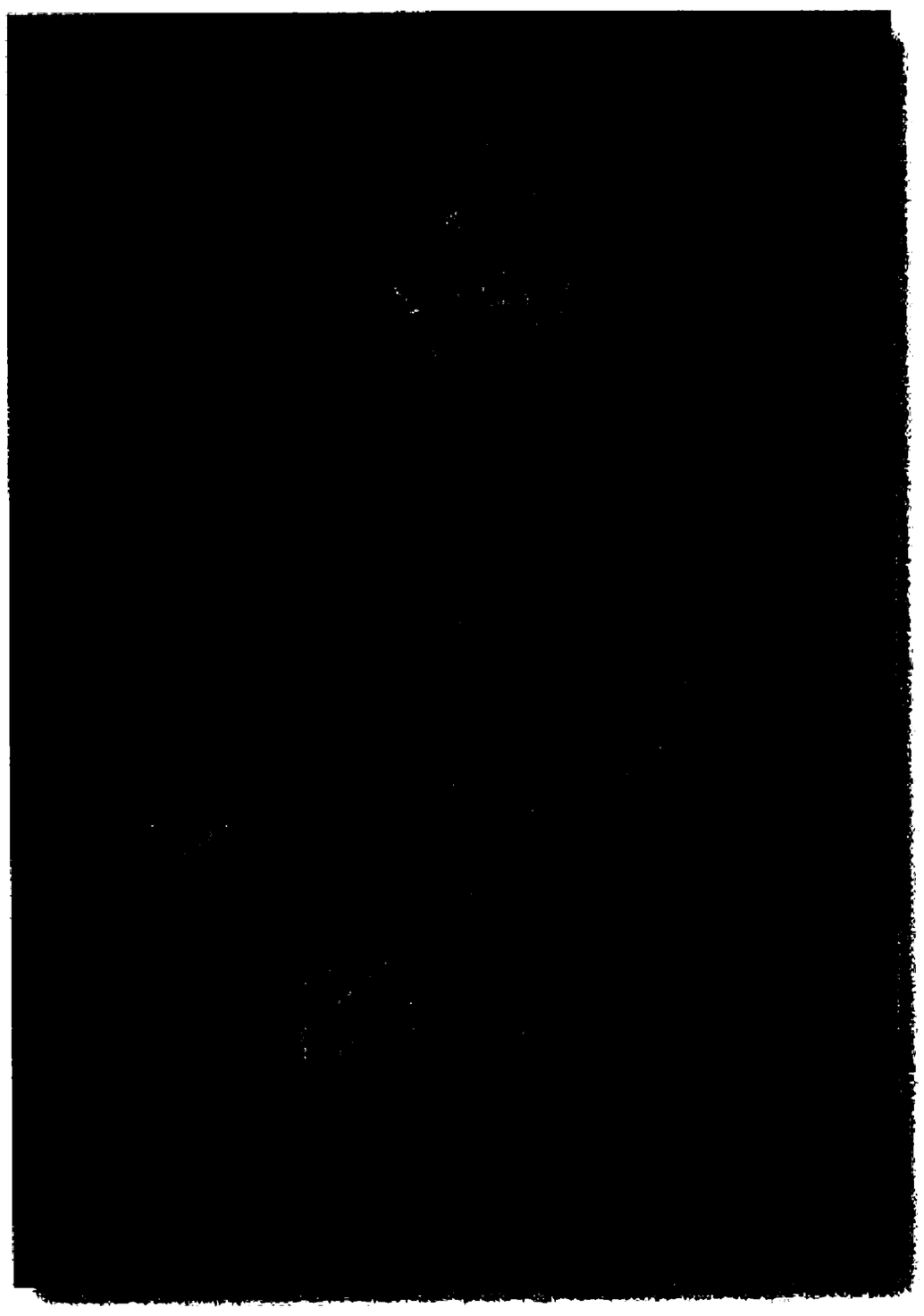
5. Carte du Reposoir



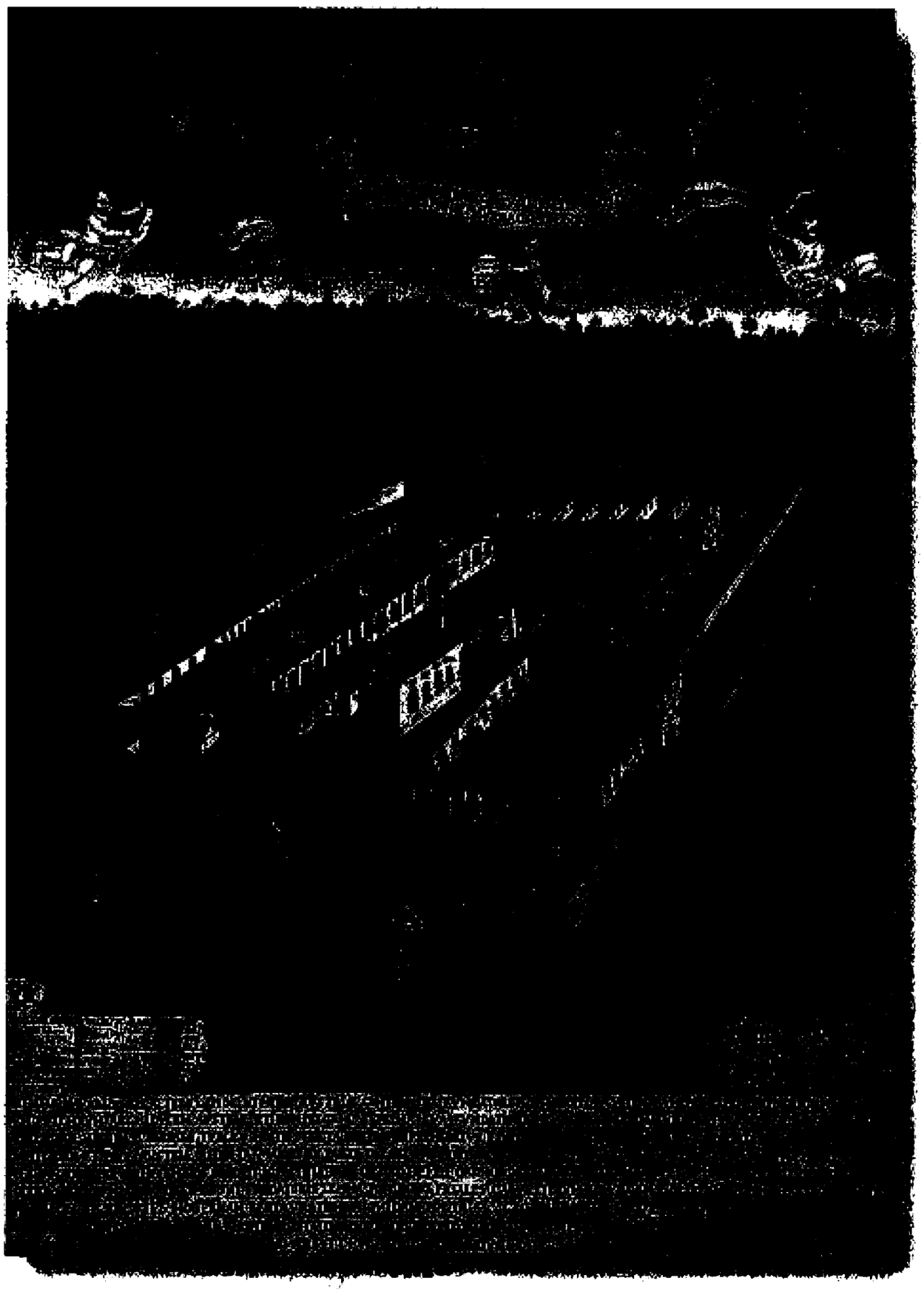
6. Carte de Bourgfontaine



7. Carte de Florence



8. Carte de Pontignano



9. Carte de Maucrbach

cime » qui constitue le rappel emblématique de l'entrée du désert, au cœur de la vocation cartusienne. Dans les deux cas, le plan est d'une lisibilité parfaite et rejoint celui que nous connaissons par de nombreuses gravures antérieures, telle par exemple, celle qui fut dédiée au prieur Dom Bruno d'Affringues avant 1628, ou par l'image du milieu du XVII[e] siècle figurant sur l'immense carte du Désert faite de panneaux juxtaposés peints sur papier et collés sur un support de bois, actuellement exposée dans la salle Renaissance du musée de la Correrie[15]. Une différence essentielle s'impose cependant à l'examen : la place capitale occupée désormais à l'entrée par le bâtiment destiné à l'accueil des prieurs lors du Chapitre général et cantonné par les quatre pavillons des Provinces, dont l'architecture vigoureuse structure la cour d'honneur : cet ensemble propre à la maison mère, chef d'Ordre, constitue bien la projection dans la pierre du rôle qui lui est dévolu, celui de foyer d'où partent les directives destinées à assurer la fidélité de chaque maison au choix originel, dont Dom Innocent Le Masson se fit le gardien scrupuleux.

En proie aux critiques de l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, lui reprochant d'oublier dans ses constructions prestigieuses le dur renoncement primitif en un temps où les réformateurs faisaient assaut de rigueur pour en revenir à l'ascèse médiévale des monastères du XII[e] siècle, Dom Innocent Le Masson sut d'ailleurs se faire l'avocat de ses choix : ainsi, en ce qui concerne l'emploi de l'ardoise pour couvrir les toits, ce qui mit le monastère définitivement à l'abri des incendies du passé [16] :

> « Ne sont pas superflues les précautions prises pour se protéger des dommages [...] même si ces précautions coûtent cher. Nous en avons un exemple en cette maison de Grande Chartreuse, avec les huit incendies, sources de grandes pertes de biens domestiques et surtout, ce que nous déplorons par-dessus tout, de chartes et de documents d'une vénérable antiquité. Cela est presque toujours arrivé à cause du bois utilisé pour la couverture des toits du fait de son abondance dans cet ermitage. Après toutes ces expériences de dommages survenus, |...] il nous est apparu comme le plus avisé de reconstruire cette maison en la couvrant de matériaux incombustibles [...] qu'on appelle *« ardoises »* en Gaule ».

De même pour le parfait ordonnancement du plan :

> « Il y a un décor inoffensif que l'on ne peut pas condamner : c'est celui qui naît de l'exacte disposition des lieux, de l'ampleur suffisante, de la symétrie des fenêtres, de l'emplacement convenable des portes, des chemins et de toutes les parties de l'édifice, dont découle sa commodité...

---

(15) La Bibliothèque municipale de Grenoble conserve de nombreuses gravures représentant la grande Chartreuse ; voir en particulier celle de L. Gaultier et J. Messager, dédiée à Dom Bruno d'Affringues (1600-1631) et celle de A. De la Halle et W. Van Halder offerte à Dom J. Pégon, au milieu du siècle, [Collection de la Bibliothèque municipale de Grenoble, Pd 5 (1) et Pd 5 (170)]. Détail de la carte du Désert de Chartreuse (milieu du XVII[e] siècle) exposée dans la salle Renaissance du musée de la Correrie, collection de la Grande Chartreuse.
(16) Voir note 10

> On ne peut pas parler de « superflu » quand il s'agit de la solidité de la construction, de murs résistants, de bonnes pierres et de fondations solides… »

Et de manière plus générale pour chacun des choix effectués :

> [5]« On ne peut pas considérer comme répréhensible, pour les maisons actuelles de l'Ordre, le fait de ne pas suivre pour les nouvelles constructions le mode ancien de bâtir et d'habiter, mais celui d'aujourd'hui, étant réservée en tout une mesure honnête et modeste, méritant l'approbation d'hommes prudents ; n'ayant pour décoration que celle qui naît de la solide construction des murs, du site commode des lieux et de l'ordonnance rigoureuse des parties et des éléments de l'édifice. Cette décoration-là est naturelle et conforme à la raison. Il faut aussi faire la différence entre les lieux destinés au culte divin, tels l'Eglise, le Chapitre, le Réfectoire, le petit Cloître et le Sanctuaire et les lieux destinés à l'habitation des hommes ; en ceux-ci est considéré comme curieux, superflu, et trop précieux, ce qui dans le premier cas appartient à l'éclat et à la décence du culte divin ».
>
> [6]« On ne peut pas nous accuser d'usage de superflu, si pour chacun des moines solitaires que sont les Chartreux, on construit une cellule comportant plusieurs éléments, évidemment l'un pour le lit et l'oratoire, un autre pour le foyer, un autre pour le bureau et un autre pour l'atelier, nécessaire pour le travail manuel. Et de même un petit jardin et un petit promenoir qui puisse être utilisé quand il pleut. Tout cela en effet est logique tant en terme de raison, d'équilibre moral, d'expérience que de discrétion et on peut en apporter la preuve non seulement en fonction des principes exposés plus haut, mais aussi par les très anciennes cellules de Chartreuse, dans lesquelles on trouve ces différents éléments. Et si quelqu'un nous présente l'objection de pourquoi nous concédons autant à un seul, nous lui répondrons avec le Révérend Père Guigues, *« Que celui qui lira ces lignes ne se hâte pas de rire ou de critiquer avant d'avoir mené longtemps ce genre de vie en cellule »* [Coutumes, 57, 4]. *« Car si nous concédons tant d'objets à chacun, c'est pour qu'il ne soit pas obligé à sortir de sa cellule, ce que nous considérons comme illicite »* [Coutumes, 28, 6 »].

Tels sont les principes. Qu'en fut-il des réalisations ?

À la découverte du monde cartusien.

Il est évident qu'un simple regard sur les seules œuvres exposées actuellement dans la galerie des Cartes suffit à montrer la variété des réalisations, entre dépouillement extrême de certaines images et profusion décorative de certaines autres avec blasons flamboyants, vues de villes toutes proches et parfois édifices loin de l'austérité cartusienne, sans parler de l'inégalité du talent des peintres.

C'est là le reflet d'une longue histoire qui conduisit les disciples de Bruno de leurs déserts primitifs à un essaimage dans l'Occident tout entier, des montagnes et forêts originelles au monde flamand surpeuplé et à l'Italie des villes et des principautés de la Renaissance [17]. Cet Ordre prônant une ascèse extrême réservée au tout petit nombre réuni dans chaque monastère – les *Coutumes* de Guigues le fixait à douze Pères et seize Convers sous l'autorité de leur prieur – et donc peu soucieux d'attirer les foules, exerça sur les élites religieuses, aristocratiques et urbaines une fascination qui ne se démentit à aucun moment dans les crises de la fin du Moyen Âge, dont l'effet fut plutôt de stimuler l'ardeur réformatrice. Tel fut le cas des papes : depuis Innocent III fondant Trisulti au sud de Rome dès 1208, jusqu'à Pie IV établissant en 1561 dans la Ville même la chartreuse de Notre-Dame des Anges, née du transfert de celle de Sainte-Croix de Jérusalem, établie deux siècles auparavant par les Orsini, en passant au XIV[e] siècle par les papes d'Avignon, Jean XXII, fondateur de Bonpas en Provence en 1318, puis de Cahors dix ans plus tard, et à Innocent VI en 1356, à qui nous devons la prestigieuse maison de Villeneuve-lès-Avignon, en face du palais pontifical, sur l'autre rive du Rhône.

Plus nombreuses encore furent les fondations des rois et des princes : très précoce parmi eux, Saint Louis établit une chartreuse dans les bois de Gentilly en 1257, puis la transféra à Vauvert, sur l'actuel Luxembourg, jouxtant sa capitale et donc son Université auréolée de la réputation de ses maîtres drainant des étudiants de tout l'Occident. Après ces prémices, le XIV[e] siècle fut un temps particulièrement faste avec de nouvelles fondations, et, parmi elles, le développement des chartreuses urbaines et périurbaines que l'on trouve aussi bien dans le royaume de Naples, avec la fondation de la chartreuse de la ville en 1325 par Charles de Calabre et son père, le roi Robert, que chez les Habsbourg avec Mauerbach aux portes de Vienne en 1313 ou chez les rois d'Aragon, avec Val de Christ en Catalogne, en 1385, pour se borner ici à quelques exemples permettant de percevoir une expansion dans tout l'espace politique du temps. Aucun des grands princes ne fut en reste, de Charles de Valois, père du futur Philippe VI, fondateur de Bourgfontaine en 1325, à Jean-Galéas Visconti, tout nouveau duc de Milan, fondateur de Pavie en 1396, en passant par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fondateur de Champmol et à Amédée VI, le célèbre Comte Vert de Savoie, qui établit la même année, en 1383, une chartreuse dans son château de Pierre-Châtel. Et il faudrait aussi citer tant de fondations du patriciat urbain, telle, pour n'en prendre qu'un exemple, celle de Florence, à Galuzzo, en 1342. Ainsi à la veille de la Réforme, l'Ordre comptait plus de deux cents monastères dans des sites et des aires culturelles très variées.

---

(17) Pour l'histoire générale de l'Ordre, voir dans *La Grande Chartreuse au-delà du silence*, ouvrage coordonné par Ch. Spillemaecker, Grenoble, 2002, les articles de D. Le Blevec, « Histoire d'un monastère et d'un Ordre », p. 32-42 et de G. Chaix, « Le rayonnement de l'Ordre », p. 130-142.

Ce qui explique les différences perceptibles en comparant les représentations de l'ensemble des cartes [18] : les chartreuses des origines présentent l'image intacte des déserts primitifs, ainsi que le montrent par exemple les toiles des fondations du XII[e] siècle : telles Portes en 1115, Meyriat et Durbon en 1116, puis une vingtaine d'années plus tard, Montrieux en Provence, Montdieu dans le diocèse de Reims d'où partit Bruno naguère, Bouvante au flanc du Vercors et Le Reposoir **[Carte 5]** en Savoie quelques années après. Le contraste est donc évident entre ces images de solitude et les beaux paysages urbains présents sur les toiles de nombre de chartreuses établies à partir du XIV[e] siècle, comme le montrent les exemples de Pavie, de Florence ou de Pontignano aux portes de Sienne.

D'autre part, loin de la discrétion des origines, la place des fondateurs s'impose sans cesse davantage sur la toile : ils peuvent y être eux-mêmes présents en donateurs ou par un blason réunissant les fastes du baroque à l'affirmation identitaire, comme à Buxheim en Bavière par exemple; ce peut être aussi un lien plus affirmé qui s'impose à l'examen, comme dans l'image de la chartreuse de Pierre-Châtel **[Carte 4]** montrant l'extraordinaire symbiose qui fit cohabiter sur l'impressionnant rocher sur lequel était bâti le château des comtes de Savoie, dominant de deux cents mètres le cours du Rhône dans sa traversée des derniers chaînons jurassiens, une garnison avec les bâtiments militaires indispensables, les Chartreux et l'Ordre chevaleresque du Collier – plus tard de l'Annonciade – fondé par le même Amédée VI, dont les chevaliers se réunirent ici jusqu'au moment de l'annexion de Pierre-Châtel au royaume de France en 1601 ; quant à la chartreuse de Pavie, elle offre un exemple limite de ce que fut l'intrusion indiscrète du prince dans sa fondation, à la fois dans l'architecture de l'église, plus proche de celle du dôme contemporain de Milan que du dépouillement attendu de celle d'un monastère cartusien et dans la résidence princière : l'on y constate dans la représentation de la cour d'honneur tout le faste mondain de la réception d'un visiteur de marque.

Enfin chacun de ces foyers appartient évidemment à des aires culturelles différentes et on ne peut qu'être frappé de l'extrême inégalité des talents : il n'y a aucune commune mesure entre la naïve application de l'artisan qui représenta Saint-Hugon **[Carte 3]** au milieu des sapins figurés un par un et l'art de Licherie, élève de Charles Le Brun qui peignit en 1686 le splendide paysage de la chartreuse de Bourgfontaine **[Carte 6]** et en 1687, l'année même de sa mort, celui de Bourbon-lez-Gaillon, en des terres où Ecole artistique de premier plan et mécénat royal conjuguaient leurs effets. Et à ce niveau, il faudrait aussi évoquer l'art du grand Sichelbein peintre de Buxheim en Bavière en 1683. Quant à la splendide toile anonyme représentant la chartreuse de Florence **[Carte 7]** peinte antérieurement, elle nous fait pénétrer

---

(18) Voir les cartes présentées dans la publication destinée à guider les visiteurs, *Les Cartes de Chartreuse. Désert et Architecture*, Grenoble, 2010, citée ci-dessus n.8.

au cœur de l'univers de la Renaissance toscane : c'est là une image élitiste d'une rigoureuse austérité dont l'harmonie suprême naît de la perfection mathématique des proportions alliée à la subtile élégance des colonnades que l'on retrouve dans nombre de cartes de chartreuses italiennes. On pourrait multiplier les exemples.

Au-delà de ces constatations demeure le fait de la reconnaissance immédiate sur toutes les toiles d'une identité cartusienne intacte. Elle est liée dans tous les cas au parfait respect des conditions de la vie érémitique permettant de maintenir le désert jusqu'au cœur du monde : ses flots montants s'arrêtent au pied des murs garantissant la solitude du moine dans sa cellule du grand cloître inviolé et à l'abri des foyers communautaires du petit cloître. L'agitation du monde ne pénètre pas au-delà de l'espace de la cour d'honneur et de l'hôtellerie et on le constate aussi bien à Pavie qu'à Florence ou en Grande Chartreuse même.

Ainsi, outre les chantiers de recherche multiples que l'ensemble du corpus ouvre dans les domaines des techniques de restauration et de l'histoire de l'art, chacune de ces cartes est le reflet d'un monde et d'une histoire qui nous donnent à percevoir l'extraordinaire vitalité d'un Ordre élitiste, qui n'attira jamais le grand nombre, mais qui sut répondre, du plus profond de son renoncement fondateur, à l'attente de ces siècles ardemment religieux jusque dans leurs affrontements sans merci. Deux exemples en témoignent dans deux milieux différents : **[Carte 8]** en Toscane, à Pontignano, au cœur de la Chrétienté romaine, figure sur la carte l'image d'une mémoire précieuse que la gloire céleste qui étend sur elle sa protection exalte au cœur d'une couronne d'anges jubilant. Ce n'est pas, comme il est habituel, celle du patron de la chartreuse, saint Pierre, qui est évoquée, mais celle de Dom Etienne Maconi, l'un des proches de sainte Catherine de Sienne, entré ici en chartreuse en 1381, avant de devenir, du fait de ses mérites, prieur de la maison dès l'année suivante. Le Grand Schisme et le drame du partage de l'Eglise en deux obédiences aux mains de deux papes rivaux ayant entraîné la partition des ordres religieux eux-mêmes, il devint à Seitz, en Autriche, prieur général de l'obédience romaine et œuvra à ce titre inlassablement pour le retour à l'unité acquis plusieurs années avant sa mort comme prieur de la maison de Pavie en 1424. Ainsi en sa personne se trouvent unis pour la plus grande gloire de sa ville natale, dont l'image se trouve en haut de la carte, à droite, le souvenir du combat pour l'Eglise et celui de la quête ardente d'une spiritualité à laquelle aspirent ses fils [19]; autre lieu, autre époque, en Autriche celui de la carte de Mauerbach (Vienne) datée de 1700 : **[Carte 9]** après les désastres du siècle précédent, on y lit sur le cartouche du bas la proclamation triomphale d'une victoire sur les forces destructrices des Turcs, tandis que l'exaltation de la prière des anges jubilant du haut de la toile en fait le révélateur par

(19) P. Paravy, « La chartreuse de Pontignano », dans *Chartreuses d'Europe. Un patrimoine à sauvegarder. Bulletin de l'ARCC. Spécial Chartreuses d'Italie I,* octobre 2010, p. 8-10.

excellence de la Réforme catholique chez les Habsbourg en cette frontière entre les deux Chrétientés désormais séparées. Dans les deux cas, l'image de la chartreuse s'inscrit au plus profond de l'identité d'un foyer et témoigne par là-même de l'intérêt exceptionnel de ce dossier des cartes pour progresser dans la connaissance des aspirations du monde contemporain de leur élaboration.

Pierrette PARAVY

Glanes de Montrottier

Suite à la parution de l'article de Jean Nougaret, sur deux œuvres d'Alexandre Cabanel conservées au château, dans la *Revue savoisienne* 2011, j'ai proposé au président, au directeur de la *Revue* et au comité, en fonction des contacts que je peux nouer avec des collègues professionnels du patrimoine, de poursuivre dans cette voie en publiant d'autres études relatives à des collections conservées à Montrottier.

Aussi, il m'est agréable de présenter dans ce numéro de la *Revue savoisienne* deux nouvelles notices dues à des spécialistes que je remercie vivement de leurs contributions.

La première est signée Koenraad Brosens, professeur d'histoire de l'art à l'université de Louvain. Ce chercheur apporte un éclairage précieux sur la tenture de cinq tapisseries conservée à Montrottier : en se basant sur des archives jusque-là inédites, il fournit des éléments novateurs sur la chronologie, les peintres, les cartons, la manufacture dont sont issues ces tapisseries et leur datation.

Ce texte est précédé d'une notice sur l'histoire de cette tenture depuis qu'elle est conservée au château de Montrottier.

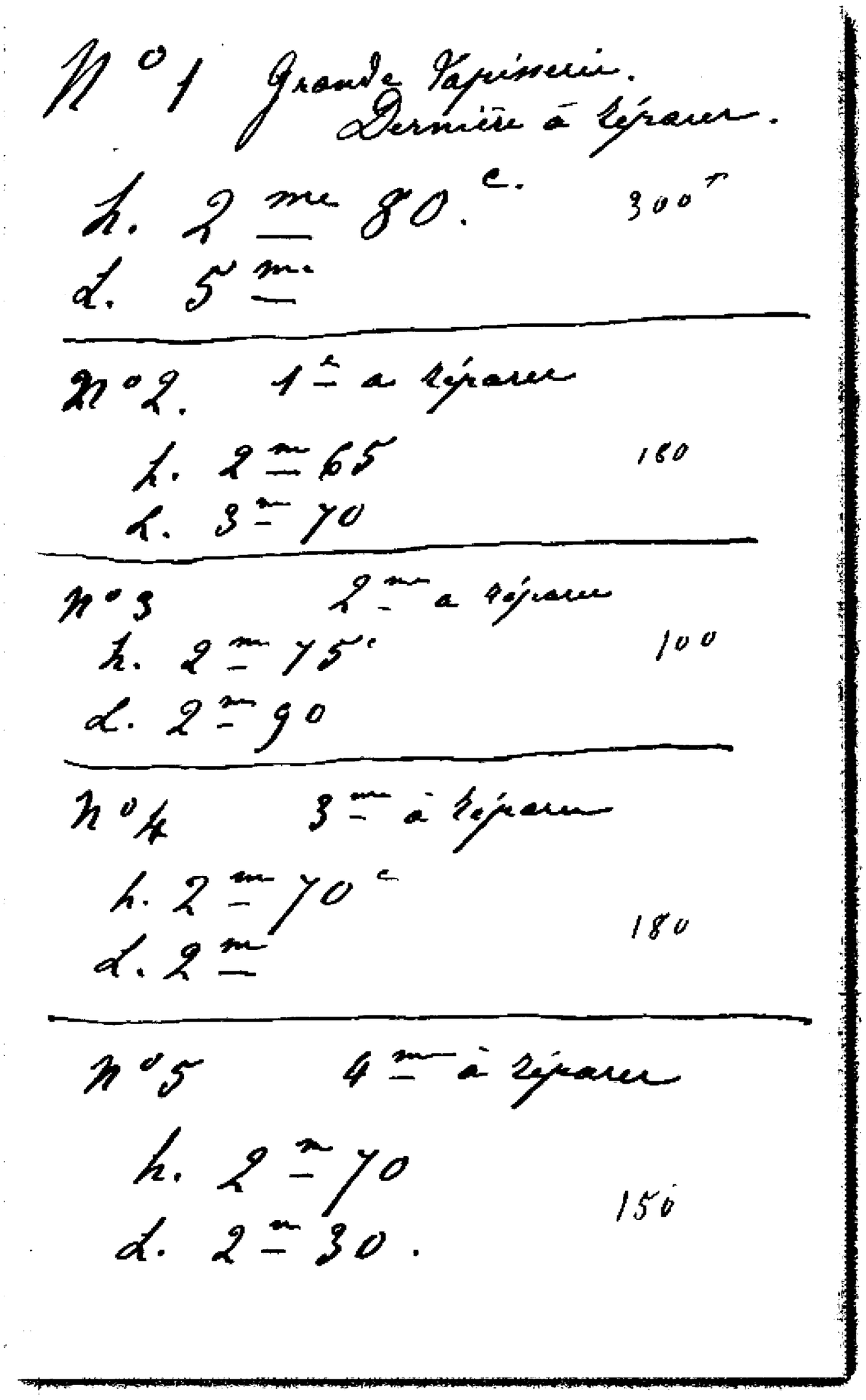
Chantal Beauvalot, docteur en histoire de l'art et vice-présidente de l'association *Le temps d'Albert Besnard*, propose une contribution relative à un portrait de Joséphine Fournier, épouse du docteur Varay – fondateur de la clinique générale d'Annecy en 1922 – par Albert Besnard. Dans sa notice, C. Beauvalot montre que l'artiste et l'époux du modèle ont noué, au-delà de ce portrait, d'autres relations comme en témoigne un projet de décor pour cette clinique. Elle analyse ensuite ce pastel.

Julien COPPIER

La tenture de tapisseries du château de Montrottier (1907-1990)

Une tenture issue des collections de la famille Frèrejean

Ces cinq panneaux de tapisseries sont conservés, jusqu'au début du XX[e] siècle, parmi les collections de la famille Frèrejean, dans leur propriété de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, dans le Rhône.



N°1 Grande Tapisserie. Dernière à Séjour.
h. 2m 80c. 300f
l. 5m

N°2. 1m à Séjour
h. 2m 65 160
l. 3m 70

N°3 2m à Séjour
h. 2m 75c 100
l. 2m 90

N°4 3m à Séjour
h. 2m 70c
l. 2m 180

N°5 4m à Séjour
h. 2m 70
l. 2m 30. 150

Note manuscrite (s.d.) de L. Marès relative à la restauration de la tenture de tapisseries.

En 1907, Léon Marès, qui hérite de sa sœur Marie-Louise – la veuve de G. Frèrejean – les fait installer au château de Montrottier. Il envisageait de les faire restaurer.

À sa mort le 14 août 1916, L. Marès fait de l'Académie florimontane l'héritière de son domaine de Montrottier et des collections – dont ces tapisseries – qu'il y a rassemblées.

Dans l'inventaire des meubles, meublants, objets mobiliers, titres et papiers dressé après la mort du collectionneur par maître Benoît Cattin, en septembre-octobre 1916, elles figurent sous le numéro 214 : elles sont alors présentées comme « *cinq panneaux tapisserie d'Aubusson représentant des scènes de chasse ; XVIII^e siècle* ».

Ces tapisseries représentent une chasse au cerf (2,80 X 4,93 m), une chasse au sanglier (2,69 X 2 m), une chasse au lièvre (2,70 X 3,55 m), une chasse au renard (2,80 X 2,86 m) et une chasse au loup (2,80 X 2,30 m)[1]. Chacune de leurs bordures limite des cadres sculptés.

Vers une première attribution de cette tenture

Joseph Serand, premier « conservateur » des collections de Montrottier engage, dès le premier tiers du XX^e siècle, des recherches d'identification de l'auteur des cartons et de la manufacture des tapisseries, qui font l'admiration des visiteurs qui se rendent à Montrottier. Il entretient de nombreuses correspondances.

- Fernand Donnet, secrétaire de l'Académie royale d'archéologie de Belgique à Anvers, écrit (1927) à J. Serand qu'il lui est difficile de savoir où elles ont été tissées mais elles présentent un air de parenté avec des toiles de Van der Meulen, peintre flamand. Elles pourraient avoir été réalisées par des ouvriers flamands dans un atelier français, probablement Les Gobelins ;

- pour le directeur de la manufacture nationale des Gobelins, il est impossible de donner à J. Serand (1927-1928) des renseignements d'après les photographies qu'il lui a adressées le 25 novembre 1927. Le directeur précise toutefois qu'elles semblent « *être de Bruxelles et paraissent intéressantes* »;

- J. Serand fait également appel, avec l'appui de Max Bruchet ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, alors à la tête des Archives du Nord, aux connaissances artistiques d'Émile Fairon, conservateur des archives de l'État à Liège, pour l'identification des tapisseries (juillet 1928) ;

- d'après Marthe Grick-Huntziger, conservateur adjoint du musée du Cinquantenaire à Bruxelles, les bordures, le genre de paysages, le rendu de certains détails dans les végétations paraissent confirmer l'attribution à Audenarde et précise que ces tapisseries à personnages de cette manufacture sont beaucoup plus rares que les verdures. Elle ne dispose d'aucune information sur les peintres des cartons (1931).

Les avis de ces spécialistes, ainsi que les costumes des personnages représentés, permettent à Joseph Serand de proposer une datation pour ces

---

(1) Elles sont respectivement conservées sous les numéros d'inventaire 1829 à 1833.

tapisseries à sujets de chasses : fin du XVII[e] siècle ou du milieu XVIII[e] siècle (époque Louis XV). Il les attribue à une manufacture bruxelloise ou d'Audenarde (Belgique), probablement d'après des cartons d'Adam-François Van der Meulen (Bruxelles, 1632-Paris, 1690) qui fut notamment paysagiste aux Gobelins.

Des monuments historiques

Lors de la séance du comité de l'Académie florimontane du 27 janvier 1926, J. Serand demande l'autorisation de solliciter le classement au titre des Monuments historiques de ces cinq tapisseries ; cette autorisation lui est accordée.

Albert Chauvel, architecte en chef des Monuments historiques, suite à une visite au château en compagnie de J. Serand, lui demande des clichés de ces objets, la délibération de l'Académie et l'historique de ces objets (9 octobre 1926). J. Serand adresse les éléments demandés le 26 juin 1928.

Suite à la demande de demande de classement de J. Serand du 15 avril 1933, ces cinq tapisseries sont classées au titre des Monuments historiques le 3 juillet 1933[2] ; l'arrêté de classement est signé par Émile Bollaert, directeur général des Beaux-Arts.

La Seconde Guerre mondiale

Le rapatriement et la protection des monuments historiques et des œuvres d'arts de Haute-Savoie[3] sont organisés par le conservateur des antiquités et objets d'arts, André Jacques, et placés, pour le secteur d'Annecy, sous la direction de l'architecte Camille Blanchard.

Par mesure de précaution, le 30 août 1939, les dix objets d'art classés[4] du musée Léon Marès, dont ces cinq tapisseries, sont emballés dans des caisses acquises par l'Académie. Pour couvrir les frais occasionnés par celles-ci, le comité décide d'affecter la subvention de 1 000 francs prévue en 1938 pour l'entretient des bâtiments classés du château de Montrottier.

Ces tapisseries sont d'abord repliées le 22 septembre 1939 dans une salle de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains. Puis, le 8 octobre, les caisses sont convoyées par A. Jacques au château de Saint-Vidal, à 12 km du Puy, où elles sont réceptionnées par Étienne Delcambre, archiviste de la Haute-Loire. Ce dernier les pointe avant de signer une décharge le 14 octobre.

---

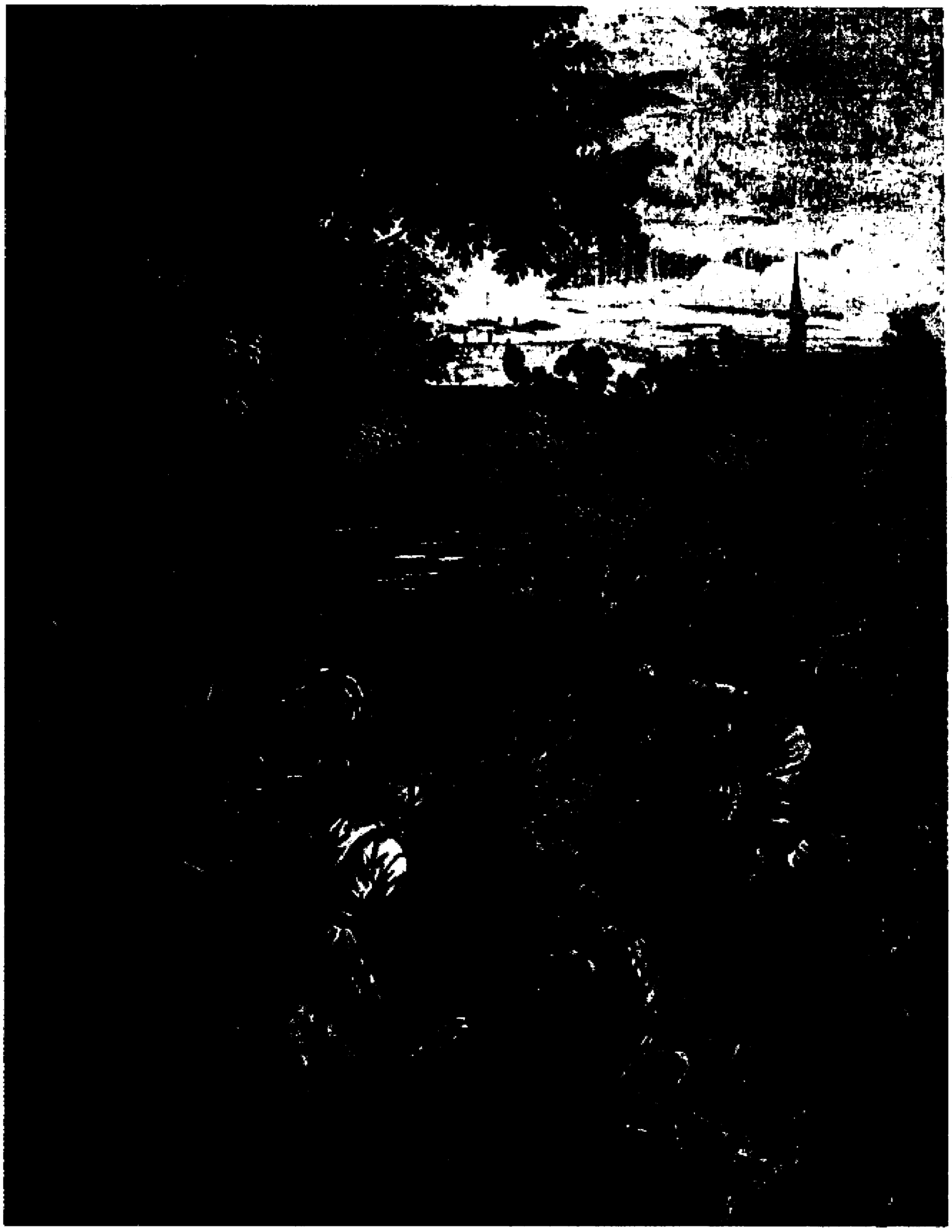
(2) C'est aussi le cas d'un coffre en noyer de style gothique flamboyant, du XV[e] siècle, aux armes royales de France, rappelant celles figurant sur les monnaies de Charles VII et de Louis XI (n° inv. 1800).
Le dossier de présentation établi par J. Serand, le 9 octobre 1926, en vue de sa protection indique : « *on prétend que ce coffre provient de l'ancien mobilier du château de Montrottier, d'avant la Révolution. Si cette tradition est exacte, comme il est orné des armes royales, il pourrait avoir été donné à Pierre ou Nicod de Menthon, seigneurs de Montrottier, qui furent ambassadeurs des ducs de Savoie Amédée VIII et Louis auprès des rois de France Charles VII et Louis XI* ». Sur ces premiers Menthon-Montrottier, voir : MENTHON, F. de « À propos des deux premiers Menthon-Montrottier : une aventure savoyarde en 1437 ; un drame féodal en 1455 », in *Revue savoisienne*, Annecy, 119[e] année, 1979, pp. 79-119.
(3) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 R 562.
(4) Les quatre bas-reliefs des Vischer et le coffre aux armes de France.



La chasse au loup.
Académie florimontane, n° inv. 1833.

Sur les 32 caisses en provenance de Haute-Savoie, six conservent des œuvres du château de Montrottier. Elles restent en Haute-Loire pendant toute la durée de la guerre.

L'Académie florimontane est soucieuse de la bonne conservation de ces tentures : le 20 avril 1941, J. Serand fait part à A. Jacques de son inquiétude quant à ces tapisseries qui risquent d'être exposées au danger des mites. Le 13 septembre 1941, le président de l'Académie, François-Maurice Ritz, s'adresse au secrétaire général des Beaux-Arts pour lui manifester sa crainte : *« emballées très hâtivement par suite des circonstances du moment*



La chasse au sanglier.
Académie florimontane, n° inv. 1830.

et roulées, toutes ensemble, depuis deux ans, elles risquent d'être attaquées et détériorées par les mites ». C'est pourquoi il lui propose soit de les faire dérouler pour les suspendre, soit de les renvoyer en gare de Lovagny. Dans ce dernier cas, l'Académie, malgré la baisse de ses ressources, est prête à contribuer aux frais de transport.

Finalement les tentures resteront en Haute-Loire : dans une lettre du 28 décembre 1941 à A. Jacques, J. Serand, après avoir évoqué les heureux résultats de la mission du conservateur des antiquités et objets d'art à Saint-Vidal, fait part de sa sérénité : toutes les mesures ont été prises afin d'y assurer la parfaite conservation de ces précieuses tapisseries.

Le 19 octobre 1945, la tenture de tapisseries retrouve sa place au château de Montrottier. Les deux frises en bronze et le coffre reviennent le même jour ; quant aux deux frontons, ils reprennent place au château le 13 novembre 1945.

Deux tapisseries à la Visitation d'Annecy

Après autorisation ministérielle, l'Académie florimontane prête deux de ces tapisseries (la chasse au loup et la chasse au sanglier) aux religieuses de la Visitation pour orner l'appartement du cardinal Federico Tedeschini pendant son séjour au monastère d'Annecy lors des fêtes de la consécration de la basilique, les 2 et 3 juillet 1949.

La restauration de cette tenture

À la fin des années 1980[5], cette suite de tapisseries est restaurée par les ateliers Chevalier sous la surveillance d'Élisabeth Rabut, alors directrice des Archives départementales de la Haute-Savoie et membre du comité de l'Académie florimontane.

Ce travail de restauration sera retardé par la découverte au revers de certaines des tapisseries (la chasse au lièvre et la chasse au renard) d'un tapis Hérat (Perse) du XVI[e] siècle que la doublure dissimulait. Il est décidé de retirer les plus importants et les plus significatifs fragments situés au centre des tapisseries et de maintenir les plus petits et nombreux dans les bordures.

Le regard nouveau qu'apporte aujourd'hui Koenraad Brosens sur ces tapisseries contribue à leur rendre la place qui leur est due dans cette forme d'art.

Julien COPPIER

(5) COURTIAL, M.-C. « Chronique de Montrottier », in *Revue savoisienne*, Annecy, 1987, 127[e] année, p. 11 et « Chronique de Montrottier », in *Revue savoisienne*, Annecy, 1989, 129[e] année, pp. 10, 34-37.

Scènes de chasse. Note sur une tenture de tapisseries flamandes conservée au château de Montrottier

En faisant des recherches sur une tenture de tapisseries représentant des *Scènes de Chasse* et tissée vers 1700 dans les villes flamandes de Bruxelles, Anvers et Audenarde, j'ai eu l'honneur d'entrer en contact avec M. Julien Coppier, membre effectif de l'Académie Florimontane et membre de son comité. Rien d'étonnant à cela, puisque l'édition la plus complète de cette tenture connue à ce jour est conservée au château de Montrottier, propriété de l'Académie. C'est grâce à l'aide bienveillante de M. Coppier et à l'aval du comité de l'Académie que des représentations de cette édition ont pu être intégrées dans l'article qui fut le fruit de ces recherches et qui fut publié par le professeur émérite Guy Delmarcel et moi-même dans *Embracing Brussels. Art and Art Production in Brussels, 1600-1800* (2013)[6].

Il m'est agréable de leur exprimer ma reconnaissance en rendant accessible aux lecteurs de la *Revue Savoisienne* les découvertes les plus importantes, faites à partir de différents documents d'archives, que nous avons pu développer dans cet article. Cette note apportera essentiellement une réponse à deux questions clés : qui fut donc le producteur de ces tapisseries, qui finança puis lança l'édition appelée actuellement « édition Montrottier » et à quels artistes doit-on leur conception ?

Tissée vers 1700, l'édition Montrottier compte cinq tapisseries: *La chasse au renard, La chasse au lièvre, La chasse au loup, La chasse au sanglier* et *La chasse au cerf.* Absente de la littérature spécialisée, dorénavant assez consistante, à propos de la tapisserie flamande de cette époque[7], la série conservée à Montrottier a tout au plus été jugée digne d'une brève mention dans le « Répertoire des tapisseries classées, Monument Historique en Rhône-Alpes » publié en 1990[8]. Grâce aux récentes recherches, elle pourra reprendre la place qui lui est due dans l'art de la tapisserie.

---

(6) K. BROSENS et G. DELMARCEL, « *Landschappen met jachttaferelen* door Norbert Van Bloemen en Pieter Rysbrack (ca. 1700). Brusselse wandtapijten *à l'anversoise* ». Dans K. VAN DER STIGHELEN, H. MAGNUS et K. BROSENS, éd., *Embracing Brussels. Art and Art Production in Brussels, 1600-1800*. Turnhout, Brepols, 2013 [à paraître].

(7) Voir, entre autres, F. HUYGENS, « Mozes in de Zuidnederlandse tapissierskunst. Traditie en vernieuwing in twee tapijten van Jasper van der Borcht ». *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 65, 1994, pp. 257-304; N. De REYNIÈS, « Jean van Orley cartonnier. La tenture d'Achille au Musée Jacquemart-André ». *Gazette des Beaux-Arts*, 125, 1995, pp. 155-176; IDEM, « Jean van Orley. Une tenture de l'histoire de Psyché ». *Gazette des Beaux-Arts*, 125, 1995, pp. 209-220; G. DELMARCEL et F. HUYGENS, « À propos du tapissier Jean-Baptiste Vermillion, du cartonnier Maximilien De Hase et d'autres ateliers bruxellois du XVIII[e] siècle ». *CIETA-Bulletin*, 74, 1997, pp. 146-158; K. BROSENS et G. DELMARCEL, « Les aventures de Don Quichotte. Tapisseries bruxelloises de l'atelier Leyniers-Reydams ». *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, 67, 1998, pp. 55-92; K. BROSENS, « Brussels Tapestry Producer Judocus de Vos (1661/1662-1734) - New Data and Design Attributions ». *Studies in the Decorative Arts*, 9, 2002, pp. 58-86; IDEM, *A contextual study of Brussels tapestry, 1670-1770: the dye works and tapestry workshop of Urbanus Leyniers (1674-1747)*. Bruxelles, 2004; IDEM, « *The Story of Psyche* in Brussels tapestry *c.*1700. New data on Jan van Orley, Jan-Baptist Vermillion and Victor Janssens ». *The Burlington Magazine*, 147, 2005, pp. 401-406; IDEM, « Eighteenth-Century Brussels Tapestry and the *Goût Moderne*. Philippe de Hondt's Sets Contextualized ». *Studies in the Decorative Arts*, 14, 2006-2007, pp. 53-79; IDEM, « Revisiting Brussels tapestry, 1700-1740. New data on tapissiers Albert Auwercx and Judocus de Vos ». *Textile History*, 43, 2012, pp. 183-199.

(8) M.-D. NIVIÈRE, éd., *Tapisseries anciennes en Rhône-Alpes*, exposition Bourg-en-Bresse (Musée et Eglise de Brou), Montélimar (Château des Adhémar) et Roanne (Musée Déchelette), 1990, p. 88 (nos. 128-132).



La chasse au cerf.
Académie florimontane, n° inv. 1829.

Mentions des propriétaires des cartons de ces Scènes de chasse *dans deux inventaires* post mortem

En effet, une étude fouillée des documents d'archives a permis de mettre au jour les noms des entrepreneurs de tapisserie successifs à qui ont appartenu les cartons, ces tableaux grandeur nature dont les tisserands avaient besoin pour réaliser des tapisseries. La première mention des cartons des *Scènes de chasse* figure dans l'inventaire *post mortem*, rédigé en mai 1711, de Jan Van Verren, producteur de tapisseries originaire d'Audenarde mais habitant Anvers: « une chambre de chasses peinte par van blommen et gijsebrechts et comportant 7 pièces »[9]. Autour de 1700, Pieter Van Verren (1640-1709), frère de Jan, joue un rôle central dans la production et la distribution des tapisseries audenardaises et anversoises en Europe[10]. Si Pieter s'est solidement établi dans sa ville natale d'Audenarde, Jan quitte celle-ci pour Anvers avant 1679 et s'y associe avec l'omniprésent entrepreneur de tapisserie anversois que fut Nicolaas Naulaerts (†1703)[11]. La collaboration entre celui-ci et Jan Van Verren prend fin en 1690, mais ce dernier continue à exercer ses activités d'entrepreneur de tapisserie à Anvers, tout en restant en contact avec son frère à Audenarde, ce qui facilite bien sûr l'échange de cartons entre les deux centres de production.

---

(9) « Een camer jachten geschildert van van blommen ende gijsebrechts bestaende in 7 stucken » ; Anvers, Felixarchief, Notariaat, N1056, 16 mai 1711.
(10) E. DUVERGER, *Jan, Jacques en Frans de Moor, tapijtwevers en tapijthandelaars te Oudenaarde, Antwerpen en Gent (1560 tot ca. 1680)*, Gand, 1960, *passim*. Sur l'organisation de l'industrie et du commerce de la tapisserie à Audenarde, voir M. VANWELDEN, *Productie van wandtapijten in de regio Oudenaarde. Een symbiose tussen stad en platteland (15de tot 17de eeuw)*, Louvain, 2006.
(11) J. DENUCÉ, *Kunstuitvoer in de 17e eeuw te Antwerpen. De firma Forchoudt*, Anvers, 1929, pp. 209, 217, 220, 235.

Mise aux enchères lors de la vente des avoirs de Jan Van Verren en juin 1711, ladite chambre[12] est acquise par Cornelis De Wael (env. 1645-1721), entrepreneur de tapisserie à Anvers[13].

En avril 1714, Urbanus Leyniers (1674-1747), l'un de ses collègues bruxellois, se montre intéressé par la tenture. Le 23, il demande à De Wael de lui envoyer deux tapisseries d'une édition, lui promettant de l'acheter en entier si celles-ci lui plaisent[14]. Le 24, De Wael fait savoir à Leyniers qu'il lui enverra les pièces dès le lendemain[15]. Le 26, Leyniers accuse réception des deux tapisseries[16]. Elles ont dû être tout à fait à son goût, car il décide sans tarder d'acheter non seulement l'ensemble de l'édition, mais également les huit cartons de la série[17]. Le 28, De Wael écrit à Leyniers qu'il a envoyé les tapisseries et les cartons désirés à Bruxelles[18].

Il semble que les motifs qui poussent De Wael à la vente de ces cartons soient d'ordre personnel. En effet, on apprend dans une lettre qu'il adresse à Alexander Baert, producteur de tapisseries à Amsterdam, qu'à cette époque, il pense vendre également ses autres cartons : pas besoin de les garder en tant que mise de fonds pour la génération suivante puisque ses enfants n'ont pas envie de continuer l'entreprise [19].

Urbanus Leyniers ne s'est pas séparé de ces cartons avant sa mort en 1747. En effet, dans son inventaire *post mortem*, on les retrouve sous le libellé « un patron d'une chambre peinte par N Blommen et les paysages par M. Rijsbracht comportant huit pièces représentant des Chasses en tour 39 aunes sur 4 aunes en hauteur » [20].

Si les propriétaires successifs des cartons sont actifs dans les villes d'Anvers, d'Audenarde puis de Bruxelles, il ressort des tapisseries connues à ce jour que les cartons ont été effectivement utilisés dans chacune de ces villes[21]. L'attribution de tapisseries à une ville déterminée se fait à partir de caractéristiques distinctives telles que la qualité du tissage, les bords et les coloris utilisés. Sur base de ces différents éléments, l'édition du château de Montrottier peut être attribuée à Audenarde. Elle aura donc été réalisée avant 1711, c'est-à-dire dans les années où les cartons étaient entre les mains de Jan Van Verren qui pouvait s'en servir facilement dans sa ville natale.

---

(12) « camer jachten geschildert van van blommen ende gijsebrechts » ; Anvers, Felixarchief, Notariaat, N4255, 1 juillet 1712.
(13) E. DUVERGER, *Documenten betreffende de Antwerpse tapijthandelaar Cornelis de Wael, erfgenaam van de firma Wauters*, Bruxelles, 2008, vol. II, p. 402 (#2031).
(14) DUVERGER, *Documenten* ..., II, p. 422 (#2086).
(15) DUVERGER, *Documenten* ..., II, p. 423 (#2088 en #2089).
(16) DUVERGER, *Documenten* ..., II, p. 423 (#2090).
(17) DUVERGER, *Documenten* ..., II, p. 423 (#2090).
(18) DUVERGER, *Documenten* ..., II, p. 424 (#2091).
(19) DUVERGER, *Documenten* ..., II, p. 397 (#397).
(20) « eenen patroon voor eene caemer geschildert door N Blommen ende de lantschappen door d'hr Rijsbracht bestaende in acht stucken representerende Jachten in tour 39 ellen op 4 ellen hoogh » ; BROSENS, *A contextual study* ..., p. 277.
(21) Sur le relevé des tapisseries connues, voir BROSENS et DELMARCEL, *Landschappen* ... [à paraître].



La chasse au renard.
Académie florimontane, n° inv. 1832.

Le nombre de scènes de cette tenture

Les pièces d'archives connues créent la confusion quant au nombre de scènes contenues dans la tenture : si elle en compte sept dans l'inventaire post mortem de Jan Van Verren (1711), Cornelis De Wael en mentionne huit lors la vente de la tenture à Urbanus Leyniers (1714), nombre qui reste inchangé dans l'inventaire *post mortem* de ce dernier (1747). Outre les cinq scènes représentées dans l'édition Montrottier, la série contenait également une *Chasse aux ours* dont on connaît quelques exemplaires. Il est possible que des recherches plus poussées mènent à la découverte de deux autres scènes, même s'il ne faut pas exclure à priori une autre possibilité : entre 1711 et 1714, on a pu couper en deux les cartons d'une seule ou de plusieurs scènes, de sorte que le nombre de *cartons* mentionné dans les documents n'est pas égal à celui des *scènes* réalisables.

Deux peintres, auteurs de la série

Les documents créent aussi la confusion quant aux auteurs de la série. S'ils sont d'accord pour attribuer la série à « Van Blommen », l'absence de

prénom nous laisse le choix entre les trois frères peintres de ce nom (épelé également « Van Bloemen ») actifs aux environs de 1700 : Jan Frans (1662-1749), Pieter (1657- avant 1720) et Norbert (1670 - env. 1746). Et comment identifier le collaborateur de celui-ci, si ce peintre, appelé « Gijsebrechts » dans l'inventaire *post mortem* de Jan Van Verren, porte le nom de « Rijsbracht » dans celui d'Urbanus Leyniers?

Des trois frères « Van Blommen », Jan Frans Van Bloemen est sans doute le plus connu[22]. Inscrit en 1681-1682 comme apprenti à la Guilde de Saint-Luc d'Anvers[23], il entreprend peu après des voyages d'études qui le mènent à Paris, Lyon et Turin, et finit par s'établir à Rome où une carrière couronnée de succès en tant que paysagiste classicisant lui vaut, à la suite de Claude Lorrain (1604/5-1682), le surnom d'*Orizzonte*. Puisqu'il n'est plus jamais rentré à Anvers, il est peu probable qu'il soit l'auteur des *Paysages avec scènes de chasse*.

Inscrit à la Guilde de Saint-Luc d'Anvers comme apprenti en 1666/1667 et comme maître en 1673/1674, son frère aîné Pieter[24] l'accompagne dans ses voyages en France et en Italie dans les années 1680 mais est de retour à Anvers entre 1692 et 1694. Il se spécialise dans le paysage italianisant, les scènes militaires et les scènes comportant des caravanes. Cela lui vaut un tel succès qu'on lui connaît pas moins de huit élèves pour les années 1694/1695-1718/1719[25]. Cela signifie que Pieter Van Bloemen est connu et visible sur la scène artistique anversoise au moment où Cornelis De Wael, en juillet 1713, fait l'éloge des *Paysages avec scènes de chasse* auprès de ses fils[26]. Toutefois, dans ce passage De Wael dit penser que Van Bloemen était « connu en Hollande » (« in Hollandt bekendt »), ce qui nous oblige à nous tourner vers Norbert, le cadet et le moins étudié des trois frères Van Bloemen.

Au tout début du XVIII[e] siècle, Norbert Van Bloemen quitte Anvers pour Amsterdam[27] où il développe une carrière relativement réussie de peintre

---

(22) Sur Jan Frans Van Bloemen, voir W. WAETZOLDT, « Eine unedierte Lebensbeschreibung des Malers Jan Frans van Bloemen ». *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 46, 1925, pp. 230-242; A. LAES, « Le paysage flamand au Musée de Glasgow. Jacques d'Arthois, Corneille Huysmans dit de Malines, Jean-François van Bloemen dit Orrizonte ». *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, 27, 1958, pp. 21-28; D. COEKELBERGHS, « Jean-François Van Bloemen et le paysagisme romain du XVIII[e] siècle ». Dans J. PIEYNS, éd., *Annales du Congrès de Liège 1968, Liège, 1969, I, pp. 69-78; D. COECKELBERGHS, « Nicolas Poussin, source d'inspiration de Jean-François Van Bloemen ». Académie royale de Belgique. Bulletin de la Classe des Beaux-Arts, 53, 1971, pp. 57-70; A. ZWOLLO, Hollandse en Vlaamse veduteschilders te Rome, 1675-1725,* Amsterdam, 1972, pp. 27-38; *ainsi que* U.B. WEGENER, « Bloemen, Jan Frans van ». Dans *Allgemeines Künstlerlexikon. Die Bildenden Künstler aller Zeiten und Völker,* München-Leipzig, 1995, XI, p. 552.

(23) P. ROMBOUTS et T. VAN LERIUS, *De Liggeren en andere historische archieven der Antwerpsche Sint Lucasgilde,* Anvers-La Haye, 1876, II, pp. 486, 488.

(24) ROMBOUTS et VAN LERIUS, *De Liggeren* ..., II, pp. 371-373, 429, 434. Voir également A. BUSIRI VIVI, « Pieter van Bloemen detto « Standardo » ». *Studi Romani,* 8, 1960, pp. 279-288; D. BODART, *Les peintres des Pays-Bas méridionaux et de la Principauté de Liège à Rome au XVIIème siècle,* Bruxelles-Rome, 1970, I, pp. 455-460; U.B. WEGENER, « Bloemen, Pieter van ». Dans *Allgemeines Künstlerlexikon. Die Bildenden Künstler aller Zeiten und Völker,* Munich-Leipzig, 1995, XI, p. 553.

(25) ROMBOUTS et VAN LERIUS, *De Liggeren* ..., II, pp. 574, 580, 623, 626, 672, 674, 703, 706, 712, 713.

(26) DUVERGER, *Documenten* ..., II, p. 402 (#2031).

(27) Sur Norbert van Bloemen, voir BODART, *Les peintres* ..., II, pp. 460-462 et U.B. WEGENER, « Bloemen, Norbert van ». Dans *Allgemeines Künstlerlexikon. Die Bildenden Künstler aller Zeiten und Völker,* Munich-Leipzig, 1995, XI, p. 553.

d'histoire et de portraits (de groupe). Autrement dit, il est « connu en Hollande ». Serait-ce donc à lui qu'on doit les *Paysages avec scènes de chasse* ? Comme peu de peintures peuvent lui être attribuées avec certitude, cette hypothèse ne peut malheureusement être vérifiée par une comparaison stylistique entre ces tapisseries et la peinture de Norbert Van Bloemen[28]. Mais comme preuve indirecte, il n'y a pas que les trois mots de De Wael sur la notoriété de Van Bloemen dans les Provinces-Unies. Ainsi, selon l'inventaire post mortem d'Urbanus Leyniers, l'auteur des cartons est un certain « N Blommen »[29]. Ensuite, dans la littérature spécialisée, Norbert van Bloemen est cité comme auteur de tapisseries[30]. Pour finir, le « Van Blommen » mentionné dans deux des pièces d'archives susdites semble être un peintre de figures. En effet, dans ce genre de documents, si une œuvre avait été réalisée par plusieurs peintres, celui qui s'était chargé des figures était toujours mentionné en premier. C'est le cas dans l'inventaire de Jan Van Verren (« van blommen ende gijsebrechts »)[31] et, plus explicitement encore, dans celui d'Urbanus Leyniers où « Rijsbracht », figurant en deuxième, est dit avoir peint les paysages (« peinte par N Blommen et les paysages par M. Rijsbracht »), ce qui laisse les figures à Van Bloemen. Or, comme Pieter Van Bloemen et Frans Van Bloemen s'étaient acquis une renommée en tant que paysagistes, on peut supposer à bon droit que le « Blommen » de nos documents doit être leur frère cadet, Norbert van Bloemen.

Mais qu'en est-il de l'autre peintre impliqué dans les *Paysages avec scènes de chasse* ? L'inventaire de Jan Van Verren l'appelle « gijsebrechts », tandis que celui de Leyniers parle d'un certain « Rijsbracht ». De ces deux noms, le dernier nous paraît être le plus crédible. Trois raisons à cela. Tout d'abord, on ne connaît pas de paysagiste du nom de Gijsebrechts (Gijsbrechts)[32], alors qu'on sait que le paysagiste italianisant Pieter Rijsbrack (1655-1729) est aussi l'auteur de plusieurs séries de tapisseries[33]. Ensuite, la précision et le caractère circonstancié de l'inventaire *post mortem* de Leyniers semblent être dus à un rédacteur qui s'y connaissait[34],

(28) *Ibid.*
(29) BROSENS, *A contextual study* ..., p. 277. Il est cependant possible que ce N ne doive pas être interprété comme une initiale mais comme un aveu d'ignorance (« nomen nescio », « je ne connais pas son prénom »).
(30) BODART, *Les peintres* ..., I, pp. 461-462 (note 2).
(31) Voir, e.a., BROSENS, *A contextual study* ..., pp. 277-278.
(32) Si les registres de la Guilde de Saint-Luc d'Anvers mentionnent bien, pour l'année 1676-1677, un certain « Franciscus Gysberechts » en le disant « maître sommelier » (ROMBOUTS et VAN LERIUS, *De Liggeren* ..., II, pp. 450, 454), celui-ci peut sans doute être identifié comme le peintre trompe-l'œil de ce nom qui serait le fils du peintre de trompe-l'œil flamand Cornelis Norbertus Gijsbrechts (voir http://www.rkd.nl/rkddb/dispatcher.aspx?action=search&database=ChoiceArtists&search=priref=31581 où l'on trouvera des informations sommaires sur sa vie et ses œuvres). Sur ce dernier on consultera avec profit O. KOESTER, *The eye deceived. Painted illusions by Cornelius Gijsbrechts*, exp. Mauritshuis, La Haye, 2005.
(33) BROSENS, *A contextual study* ..., pp. 44, 101, 207-208. Il n'existe pas encore d'étude approfondie à propos de Pieter Rijsbrack, le père du sculpteur John Michael Rijsbrack (1693-1770) qui connut un succès considérable à Londres où il s'était établi; pour une initiation à son œuvre, voir D. COEKELBERGHS, « Contribution à l'étude du paysage italianisant flamand et hollandais au XVII[e] siècle : œuvres inédites de A. Goubau, L. De Vadder, J. Both ». *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, 8, 1975, p. 110.
(34) Ainsi, il mentionne le nom de l'auteur d'une série sur *Les saisons et les éléments* (à savoir Godfried Maes), précise que les cartons de la série ont été retouchés par Zeger Jacob Van Helmont (1683-1726) et distingue clairement les différentes séries *Teniers* pour les attribuer chacune à son propre auteur ; BROSENS, *A contextual study* ..., pp. 277-287.

tandis que le caractère sommaire des descriptions contenues dans celui de Jan Van Verren pourrait suggérer que son rédacteur a dû se baser sur des informations incomplètes et peut-être fautives, tout en n'étant pas familier des noms des artistes – ainsi, « gijsbrechts » pourrait bien être un *lapsus calami* pour « rijsbraeck ». Enfin, les *Paysages* ne seraient pas le seul exemple de collaboration artistique entre Norbert Van Bloemen et Pieter Rijsbrack ; ainsi, dans un inventaire *post mortem* anversois de 1710, il est question d'un payasage peint par Rijsbrack dont les figures sont dues à Van Bloemen.[35]



La chasse au lièvre. Académie florimontane, n° inv. 1831.

En conclusion, nous pouvons affirmer que la tenture des *Scènes de chasse* est l'œuvre de deux artistes anversois : Norbert Van Bloemen et Pieter Rijsbrack. Ceux-ci s'inscrivent dans une longue tradition. En effet, représentées en série, les chasses sont une constante dans l'art de la tapisserie – qu'on pense à des séries très connues telles que les *Tapisseries de chasse* qui ont appartenu au duc de *Devonshire* (Moyen Age tardif, Londres, Victoria and Albert Museum)[36] ou les *Chasses de Maximilien* (1531-1533; Paris, Louvre)[37]. L'édition dite de Montrottier a été réalisée vers 1700 à Audenarde par Jan Van Verren, probablement pour le marché libre (sans avoir été faites sur commande).

Koenraad BROSENS
Professeur d'histoire de l'art
Université de Louvain

(35) Anvers, Felixarchief, Notariaat, N1613, 14 janvier 1710.
(36) L. WOOLLEY, *Medieval Life and Leisure in the Devonshire Hunting Tapestries*, Londres, 2003.
(37) A. BALIS, G. DELMARCEL et K. DE JONGE, *Les chasses de Maximilien*, Paris, 1993.

Note sur une œuvre d'Albert Besnard conservée par l'Académie florimontane au château de Montrottier : *le Portrait de Madame Varay*

Ce n'est nullement un hasard si le peintre Albert Besnard a exécuté un portrait au pastel de Madame Varay en 1928 [38]. L'artiste et le commanditaire de l'œuvre, le docteur François Varay, avaient acquis à cette époque, l'un dans l'art de peindre, l'autre dans l'art médical, une grande notoriété.

Un peintre et son commanditaire

Peintre, décorateur, graveur, Paul Albert Besnard naît à Paris le 2 juin 1849. Premier Grand prix de Rome en 1874 [39], le pensionnaire de la Villa Médicis rencontre dans la Ville Éternelle, en 1875, Charlotte Gabrielle Dubray (1854-1931), jeune sculpteur, qu'il épouse à Paris en 1879 [40]. L'année 1886 va constituer un grand tournant dans la carrière de l'artiste : non seulement ce dernier achève de décorer le hall de la nouvelle École nationale de Pharmacie [41], mais encore il présente au Salon le portrait en pied de *Madame Jourdain* [42], surnommée par dérision, en raison d'un double éclairage contrasté : « La Femme en jaune et bleu ». Cette remarquable huile sur toile (200 x 153 cm) est à l'origine d'un scandale retentissant et d'acerbes critiques, qui ont toutefois le mérite de faire connaître l'auteur de l'œuvre, dont le nom ne sera désormais plus ignoré du grand public.

La renommée d'Albert Besnard ira sans cesse grandissant, aussi bien en France qu'à l'étranger où il fait partie de divers jurys et comités ; il expose régulièrement. Comblé de gloire dans le dernier tiers de son existence [43], le peintre meurt le 4 décembre 1934. En lui faisant des obsèques nationales, l'État lui rend un hommage exceptionnel pour un artiste [44].

---

(38) Nous tenons à remercier le comité de l'Académie florimontane, particulièrement Monsieur Julien Coppier, adjoint au directeur des Archives départementales de Haute-Savoie, administrateur des collections du château de Montrottier, qui nous a fait connaître cette œuvre et permis, grâce aux documents qu'il nous a aimablement fournis sur la famille du docteur Varay, de pouvoir rédiger cette notice.

(39) Pour *La Mort de Timophane, tyran de Corinthe*, huile sur toile (145 x 130 cm), Paris, École nationale supérieure des beaux-arts.

(40) Le couple aura quatre enfants : Robert (1881-1914), peintre ; Germaine (1884-1975), céramiste à la fin de sa vie ; Philippe (1885-1971), sculpteur ; Jean (1889-1958), potier et céramiste.

(41) Le décor sera entièrement terminé en 1888. Ces dix-sept peintures marouflées, toujours en place, feront date dans la carrière du décorateur, notamment pour leur accent de modernisme (pleinairisme, costumes d'époque…). Besnard a décoré des monuments publics, surtout à Paris (Mairie du 1er arrondissement, Hôtel de Ville de Paris, Sorbonne, plafond de la Comédie française…) et des habitations privées. Pour plus de précisions, voir Chantal Beauvalot, *Albert Besnard, une vocation de décorateur*, thèse sous la direction de Pierre Vaisse et Ségolène Le Men, Paris X - Nanterre, 2001 (à paraître). Voir aussi le catalogue de l'exposition du musée Eugène Boudin à Honfleur : *Albert Besnard (1849-1934)*, Société des Amis du musée Eugène Boudin et Librairie des Musées, 2008.

(42) Aujourd'hui au musée d'Orsay, à Paris (Inv. R.F. 2302). Besnard jouait sur le luminisme et le jeu des reflets, quête qu'il poursuivra toute sa vie. Madame Jourdain était la femme d'un ami de Besnard : le peintre Roger Jourdain (1845-1918).

(43) Le 4 mai 1912, Besnard est élu à l'Académie des beaux-arts, section peinture. De 1913 à 1921, il devient directeur de la Villa Médicis. En 1921, il est élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur et, en 1922, il est nommé directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts : il y reste jusqu'en 1932. Le 27 novembre 1924, il est élu à l'Académie française au fauteuil de Pierre Loti. Le 30 avril 1926, il est élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

(44) Besnard est le second peintre, après Watelet en 1860, à avoir eu des obsèques nationales.

En 1886, Albert et Charlotte Besnard découvrent avec ravissement le site de Talloires. Aussitôt, ils acquièrent un terrain. Ils y font édifier une maison au bord du lac d'Annecy. La villa est construite de novembre 1887 à 1889, puis aménagée et dotée de lopins successifs qui agrandissent la propriété. Elle est peu à peu complétée par des ateliers où l'artiste, inspiré par les montagnes magnifiées par le lac où elles se réfléchissent et par les reflets changeants des flots mouvants, exécute des toiles décoratives ainsi qu'une partie de ses grands décors. Les Besnard reviennent régulièrement dans ce village de Haute-Savoie avec leurs enfants, principalement en été. Ils y reçoivent amis et hôtes de passage, souvent célèbres. Jusqu'en 1931, année de la mort de Charlotte Besnard, Talloires est devenue leur seconde patrie.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le docteur François-Joseph Varay (1874-1933) soit entré en relation avec Albert Besnard. Annécien d'origine, après de brillantes études à la Faculté de médecine de Lyon, il ouvre un cabinet médical dans sa ville natale en 1902. À partir de 1912, il exerce en tant que chirurgien à l'hôpital d'Annecy. Il est nommé médecin-chef le 1er janvier 1922. On peut penser que ce clinicien et chirurgien, si apprécié dans toute la région pour ses compétences et son dévouement à ses malades, ait pu procurer ses soins au peintre. Il est avéré, en tout cas, que les deux hommes se sont connus en Haute-Savoie. En effet, lorsqu'à force d'opiniâtreté, le docteur Varay conçoit et fait édifier sa *Clinique générale* sur les hauteurs d'Annecy en 1922[45], il demande à l'auteur de décors prestigieux, d'agrémenter un des murs de sa clinique. Or il appert que cette décoration, dont nous n'avons retrouvé qu'une esquisse restée longtemps chez les descendants de l'artiste, n'a vraisemblablement jamais vu le jour.

On y voit un enfant alité, apparemment fort affaibli, au visage blêmi par la maladie, auprès duquel s'affairent des Sœurs de la Charité de La Roche-sur-Foron[46]. Il retient la main de sa mère, penchée à son chevet. L'ensemble est peint dans des tons verdâtres où dominent les costumes noirs et blancs des religieuses, dont deux semblent se concerter au fond du tableau. Cette œuvre rappelle certains éléments des décors que le peintre avait brossés à la chapelle Cazin-Perrochaud de Berck-sur-Mer en 1897-1898. S'il est quasi certain que cette décoration n'a pas été menée à son terme et n'a jamais orné la *Clinique générale* du docteur Varay, en revanche le portrait de la femme de ce dernier a été réalisé par l'artiste.

---

(45) Le docteur Français Varay put fonder la Clinique générale d'Annecy grâce à la collaboration de Jules Barut, administrateur du syndicat d'initiative, du banquier Léon Laydernier et de deux autres amis, Gardet et Grandchamp. Voir Léon Laydernier, *Souvenirs d'un banquier savoyard,* chapitre X, Annecy, Gardet & Garin, 1947, p. 107-108.

(46) Ces sœurs assurèrent le service de cette clinique dotée des derniers perfectionnements, jusqu'en 1980. On y venait non seulement pour se faire soigner, mais aussi pour se reposer à l'air pur (Voir « La Clinique générale de 1922 », *Le Messager de la Haute-Savoie*, 27 avril 1984). C'est dans cette clinique qu'est née notamment Catherine Gide, la fille d'André Gide et d'Élisabeth Van Rysselberghe, le 18 avril 1923. L'accoucheur qui mit au monde cette petite fille à 9h45 du soir… n'était autre que le docteur Varay.



Albert Besnard, Projet de décor pour la Clinique Générale d'Annecy, huile sur toile, h. 81 ; l. 65 cm, non signée, non datée (après 1922), localisation inconnue.

Le portrait au pastel de Madame Varay

Le portrait de *Madame Varay* fait aujourd'hui partie de la collection de l'Académie florimontane. Simonne (*sic*) Varay, fille du docteur et de Madame Varay, en a fait don en 1985[47].

---

(47) Simonne Varay, née à Annecy le 27 décembre 1906, est l'aînée des enfants du docteur Varay et de son épouse. Elle a deux frères, André-Jean, né a Annecy le 17 juin 1909 et Jean-Félix-Louis, né dans cette même ville le 6 juillet 1912. Écrivain, elle a publié sous le pseudonyme de Simone Avray (anagramme de Varay).
Simone Avray est élue membre correspondant de l'Académie florimontane le 27 février 1963. Elle décède le 5 décembre 1985 à Paris.

Selon toute vraisemblance, c'est à la demande du docteur Varay que Besnard exécute au pastel le portrait de sa femme. Née le 16 septembre 1884 à Annecy, Joséphine Marie Françoise Fournier, était la fille d'un négociant de cette ville. Le 6 septembre 1905, elle épousa François-Joseph Varay. Elle décédera le 18 juin 1963 à Neuilly-sur-Seine.

Joséphine Varay est âgée de quarante et un ans lorsque Besnard fait son portrait au pastel[48]. L'artiste qui, dès les débuts de sa carrière dans les années 1870, a manié ce médium avec brio, est depuis longtemps un pastelliste réputé. Si, pour une part de son œuvre au pastel, il a recouru à des modèles professionnels, il a aussi reçu nombre de commandes dans le monde de la bourgeoisie et particulièrement des demandes de figures féminines. Le portraitiste aime au reste à dépeindre les femmes.

Le portrait de *Madame Varay* est typique de la fin de la carrière de l'artiste qui, à cette époque, a assourdi la vivacité des tons de sa palette. L'harmonie réside dans les couleurs brunes et beiges qui adoucissent les rouges carminés. Le fond et le vêtement du modèle sont traités dans les mêmes coloris, tout comme ses cheveux, çà et là éclairés par des traits moins sombres. Son visage, son décolleté et ses bras nus émergent, clairs et rosés, de l'ensemble. De fines hachures blanches, rosies, sont disséminées sur les chairs afin de leur donner plus de relief. Le fond de l'œuvre est également parsemé de traits parallèles au pastel blanc. Madame Varay est assise dans un fauteuil sur lequel elle s'accoude. De ses yeux gris vert, elle fixe le spectateur : son regard est intensifié par le châle rouge, jeté sur ses épaules, qui tranche avec sa carnation. De sa main droite, elle retient un long collier de roses et de perles ornant sa robe. La mise en valeur de ce geste par le pastelliste a certes pour rôle d'animer le portrait ; pourtant, ce geste semble plutôt retenu. Il pourrait être une indication sur la psychologie du modèle. Si Madame Varay montre quelque assurance en raison de sa position sociale, elle apparaît, dans le même temps, très réservée.

Besnard a représenté ici le portrait d'une femme de notable avec réalisme, sans complaisance : il ne flatte jamais les personnages qu'il représente. Il a en outre tenté de saisir l'individualité et le caractère de son modèle, caractère « qui est le signe visible de la qualité que chacun porte en soi et qui n'est commune à aucun autre. »[49]

Chantal BEAUVALOT
Professeur de philosophie honoraire
Docteur en histoire de l'art

---

(48) Voir Chantal Beauvalot, *Albert Besnard pastelliste*, où cette œuvre figure (ouvrage à paraître).
(49) Albert Besnard, « Enquêtes Modernes : Comment on fait un Portrait », *Conferencia*, n° 6, 1er mars 1927, p. 258.

Albert Besnard, Portrait de Madame Varay, 1925, h. 66 cm ; l. 48 cm (h. 85 cm ; l. 66 cm, avec cadre), signé, daté, en travers en bas à droite : « ABesnard (AB accolés)/1925 ».
Académie florimontane, n° inv. 5465 (cliché J. Coppier).

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2012

INTRODUCTION

Au fil des dernières chroniques, vous avez pu apprécier l'importance des découvertes archéologiques réalisées sur le littoral lémanique, attribuables au Néolithique et aux âges des métaux, Bronze et Fer, tout particulièrement sur le territoire de la commune de Chens-sur-Léman qui n'en finit pas de nous livrer de nouvelles données sur les populations qui occupèrent alors ses rives ou ses terrasses.

Il me semble opportun de rappeler que ces découvertes ne sont pas dues au hasard mais sont la conséquence de la mise en place en 2001 d'une nouvelle loi sur l'archéologie préventive, modifiée en 2003, qui permet, après que les services archéologiques de l'Etat ont fait inscrire des zones de saisine archéologiques dans les plans locaux d'urbanisme, de pouvoir engager des recherches dès qu'un aménageur se dispose à entreprendre des travaux conduisant à la destruction du sous-sol. Pour l'heure, seules quelques dizaines de communes ont été retenues dans notre département, selon des critères prenant en compte la pression économique et immobilière auxquelles elles sont soumises mais aussi le potentiel archéologique reconnu sur la base des découvertes anciennes, qu'elles soient fortuites ou initiées par des professionnels de l'archéologie.

Le mode opératoire, aujourd'hui défini, voit se succéder diagnostic archéologique sur une surface restreinte et fouille exhaustive si le potentiel archéologique révélé par le diagnostic est jugé d'un intérêt suffisant par une commission d'experts nommés par l'Etat dans chaque Région.

En 2012, ces nouvelles procédures ont donc permis, toujours sur la commune de Chens-sur-Léman, de découvrir dans un diagnostic archéologique, préalable à la construction d'un programme immobilier, un tumulus funéraire. Or ces tertres funéraires sont rares en Haute-Savoie puisque le dernier découvert l'a été en 1926 au hameau du Mollard sur la commune de Gruffy, et encore a-t-il été découvert fortuitement lors de travaux agricoles qui ont entraîné des observations rapides et lacunaires au moment de la récupération du mobilier accompagnant le défunt (conservé pour partie dans les collections du Musée-Château d'Annecy), faites par des

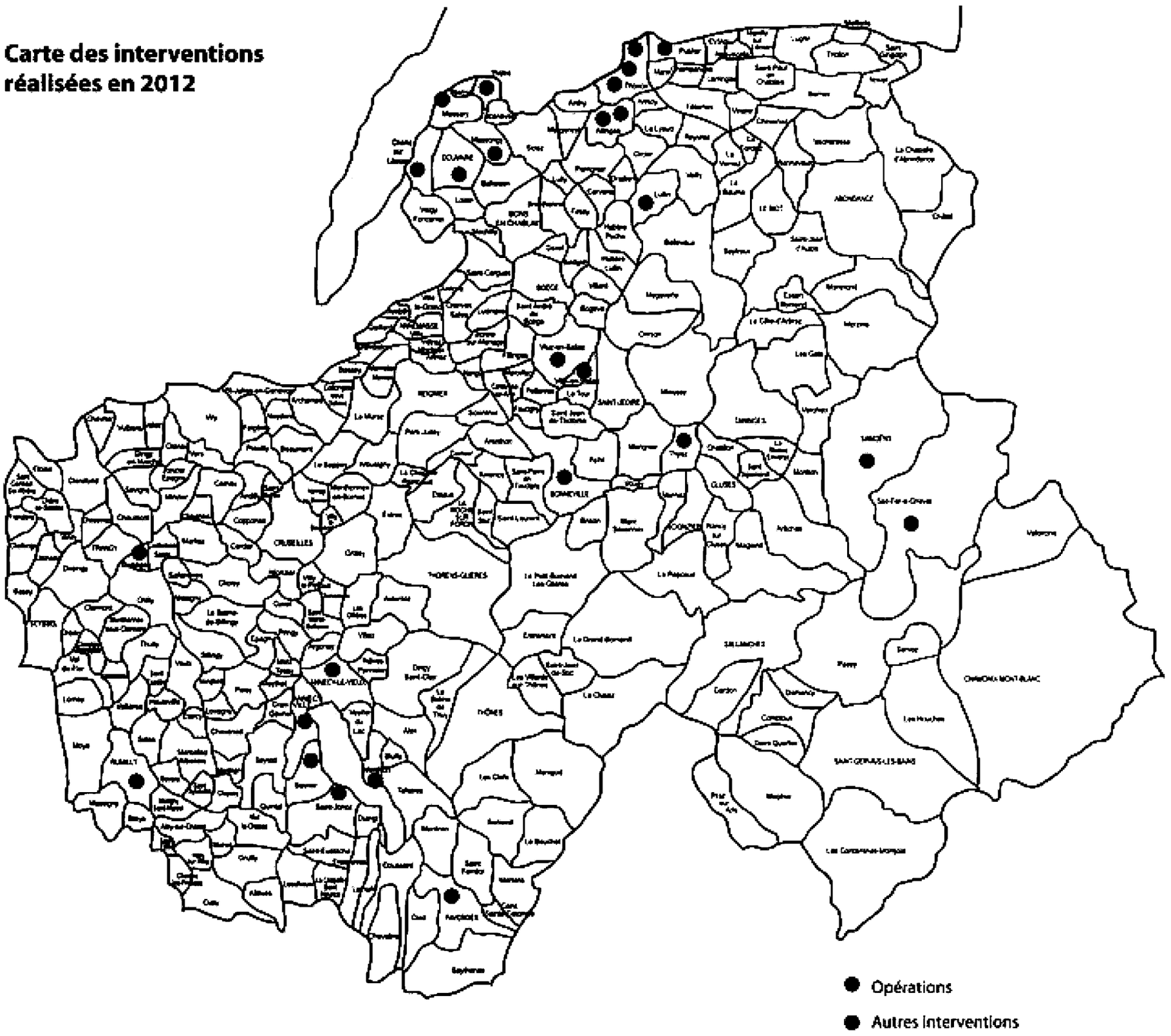
non-professionnels, sensibles à l'histoire mais ne maîtrisant pas les techniques de fouilles, encore moins celles appropriées à la reconnaissance d'une structure funéraire.

Parmi les actions menées en faveur de la connaissance du patrimoine archéologique, il faut noter, en cette année 2012, la publication par le Conseil général, dans sa collection Culture 74, d'un ouvrage sur la Préhistoire de la Haute-Savoie, réunissant les crayons et les plumes mais aussi les savoirs des personnes les plus compétentes en la matière, mais je n'en dirai pas plus puisque notre confrère, Yves Connac, lui consacre une fiche de lecture, me semble-t-il élogieuse, dans cette livraison de *la Revue Savoisienne.*

Enfin, dans le domaine de la valorisation du patrimoine, plusieurs édifices appartenant aux collectivités territoriales sont désormais livrés à la curiosité des amoureux de l'architecture et de l'histoire, à la suite de solides études archéologiques et de restaurations exemplaires : ce sont l'église Saint-Pancrace à Yvoire, les ruines de la maison forte du Châtelet à Saint-Gervais et celles des châteaux des Allinges, Château-Vieux et Château-Neuf, que je vous invite à découvrir au gré de vos pérégrinations en Haute-Savoie.

Joël SERRALONGUE
Service départemental de l'archéologie

Carte des interventions réalisées en 2012



ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PÉRIODE ROMAINE

ANNECY
37, chemin des Fins nord

Le diagnostic, conduit au 79 avenue de Genève, intervient dans un secteur septentrional, encore mal connu, de l'agglomération antique de *Boutae*. Malgré une faible superficie, la parcelle s'est révélée riche en structures archéologiques.

Les structures antiques obéissent à deux orientations

Outre quelques fonds de fosses mal datés et un puits, deux fossés ont été mis au jour. Le fossé principal s'inscrit globalement dans l'une des deux grandes orientations du *vicus*. À quelques degrés près, le fossé paraît en effet répondre à la trame nord-sud reprise notamment par la voie de Genève, perceptible au nord du bourg. Le deuxième fossé est orienté à 78°E ; il

échappe par conséquent à l'organisation orthonormée dans laquelle est intégré le premier. Pour autant, il semble bien que les deux aménagements ont fonctionné de conserve, avec sans doute des finalités distinctes, comme le suggèrent leurs différences de largeur et de profondeur.

Quelques vestiges de la nécropole nord

Sous d'anciens garages, une concentration de dépôts de résidus de crémation en fosse datés entre le premier et le troisième siècle de notre ère constitue une découverte importante à l'échelle de *Boutae*, en permettant pour la première fois, de localiser la nécropole nord. Sur une surface d'à peine 30 m², six tombes ont ainsi été dégagées en livrant un intéressant quoique modeste mobilier – céramique, monnaie et verre.

Franck GABAYET et Fabien ISNARD
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne

SAINT-JORIOZ, *La Vieille Eglise*
Impasse des Libellules

Localisé dans le hameau de « La Vieille Église », le projet de construction de deux maisons individuelles « Impasse des Libellules » concerne une surface de 1221 m². Aujourd'hui en pré, ce terrain présente une topographie relativement plane bien que légèrement dénivelée en direction du lac, distant de 150 à 170 m, vers l'Est.

Les trois sondages ouverts (106,53 m²) montrent une stratigraphie homogène. Elle cumule, d'abord, des bancs de sables limoneux alternant avec des sables fins, qui résultent soit d'un apport fluvio-glaciaire soit de dépôts latéraux du lac, issus de ruisseaux drainant le versant oriental du Massif des Bauges, dans le cadre d'un cône de déjection. Leur succède une sédimentation graveleuse déposée lors d'épisodes hydriques plus conséquents, peut-être en provenance du Laudon. Les couches sus-jacentes appartiennent aux phases d'occupation puis d'abandon antiques, avec un sommet remanié par des pratiques culturales postérieures.

Des vestiges antiques

Les sondages révèlent un ensemble de vestiges gallo-romains, très vraisemblablement attribuables au Haut-Empire, voire, pour au moins une fosse, à la fin du II^{e}-III^{e} s.

Ces vestiges regroupent des maçonneries, des radiers ou des solins de fondation, un ou deux drains ainsi que quatre fosses. Si les structures construites s'inscrivent dans une trame *a minima* orthogonale, la position des sondages ne permet pas de proposer un plan intelligible des constructions, bien que la

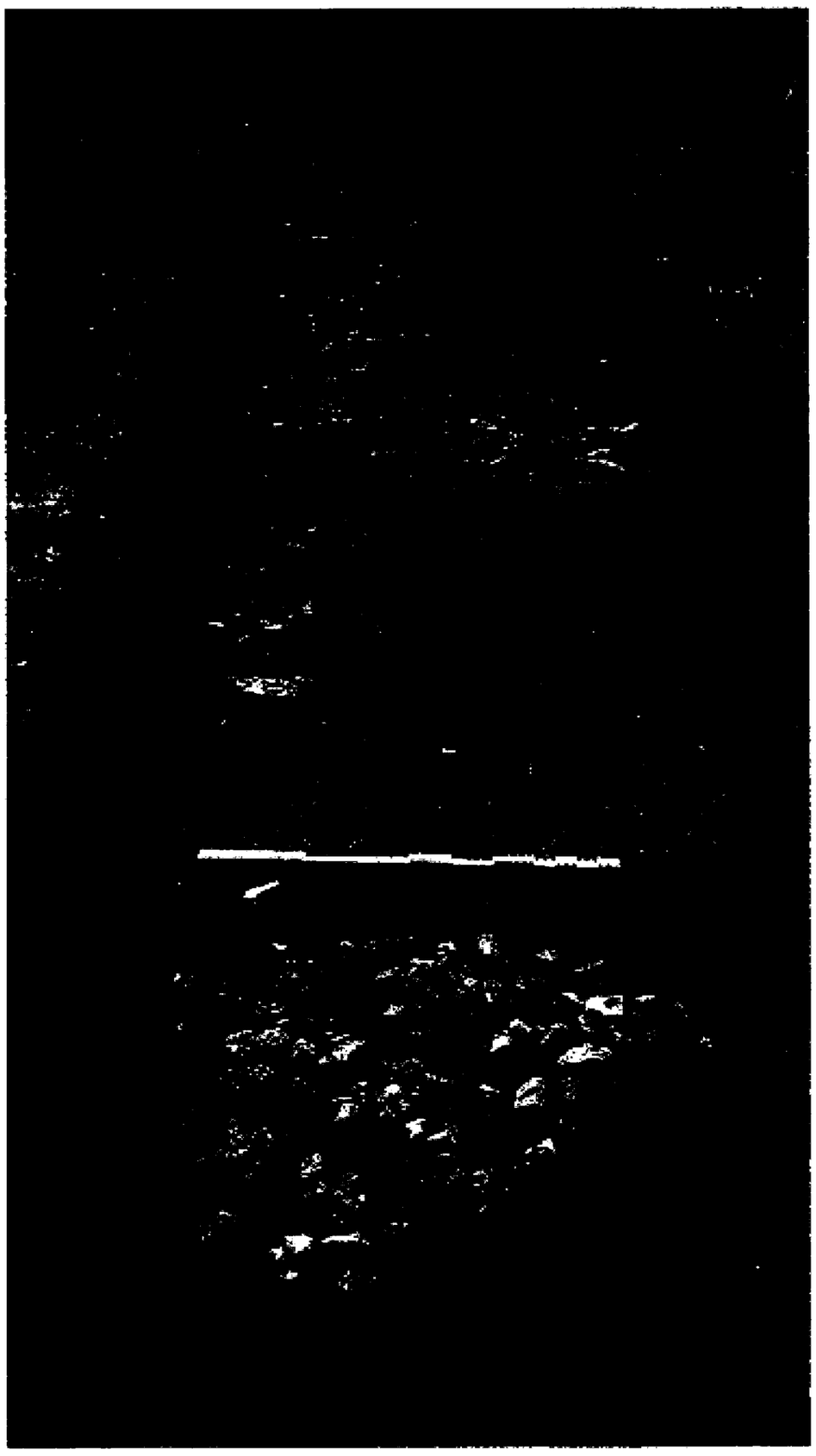


Fig. 1 : Vue générale de l'un des trois sondages, vers le sud-est ; cl. S.Bocquet, Inrap.

cohérence de leurs orientations accrédite leur appartenance à un même ensemble ou une structuration raisonnée de l'espace. Les rares indices mobiliers, en l'absence de toute trace d'activité artisanale, tendraient à suggérer une zone d'habitat. Toutefois, l'exiguïté de la parcelle ne permet pas encore de définir s'il s'agit d'une *villa* proche des rives du lac ou d'une partie d'agglomération.

Cette occupation antique couvre au minimum une surface de 600 m², mais il est vraisemblable que le site s'étende à l'ensemble de la parcelle et qu'il déborde sur les parcelles mitoyennes.

En revanche, aucun indice d'occupations antérieures ou postérieures à la période antique ne s'observe, tant d'un point de vue sédimentaire qu'à travers la présence d'artefacts résiduels. En particulier, pour les périodes médiévales, la parcelle sondée se trouve à proximité d'un prieuré mentionné dès le XI[e] siècle[1] ; elle relève alors sans doute d'activités agro-pastorales.

Ce petit diagnostic fournit les premières données archéologiquement observées d'une occupation antique, dans ce hameau où les mentions anciennes de vestiges et de constructions avaient suggéré à P. Broise, dans les années 1980, un pôle d'occupation, peut-être le centre d'une petite agglomération tournée vers des activités commerciales.

Sylvie BOCQUET
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne

(1) Cf. CAG 74, p. 307 ; Chronique archéologique, RS 1988, p. 32-33.

SEVRIER, *hameau de La Planche*
123, route de la Planche

La séquence stratigraphique observée débute par des dépôts fluvio-glaciaires composés de sable grossier, de galets et de blocs. Ceux-ci dessinent une topographie irrégulière, ponctuée par une large dépression comblée par des limons plus ou mois sableux ou argileux dans lesquels s'insèrent diverses lentilles de sable ou de graviers suggérant des écoulements d'eau. Cette large dépression traverse l'emprise suivant un axe orienté sud-ouest/nord-est, soit parallèlement au tracé actuel du ruisseau de la Planche. Aussi, l'interprétation de cette cuvette comme un ancien lit de ce ruisseau est plausible.

Christine VERMEULEN
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PÉRIODE ROMAINE

THYEZ
La Grande Charrière

L'inventaire des vestiges antiques découverts depuis deux siècles sur la commune de Thyez a permis d'envisager l'existence d'une petite agglomération qui s'étendrait sur près de 600 m d'est en ouest et 100 m du nord au sud (CAG 74, p. 348-352).

L'opération de la Grande Charrière concerne une parcelle située à l'ouest de l'espace ainsi défini, un tènement localisé entre la rive droite de l'Arve et la voie romaine dont il est communément admis qu'elle traversait le village d'est en ouest. L'intervention a été menée par une équipe de cinq archéologues de l'Inrap, entre juin et juillet 2012.

La topographie du site présente deux niveaux de terrasses abandonnées par l'Arve lors de l'encaissement de son lit avec un dénivelé d'environ 1 m.

La chronologie se décline en trois grandes phases.

La première se développerait vers la fin du I^er^ s. av. J.-C., voire au tournant de notre ère, sur la haute terrasse. Si aucune trace de bâti n'a pu être mise en évidence, les vestiges mis au jour, sous la forme de fosses-dépotoir, témoignent d'une présence humaine dans les proches environs. Cette occupation se caractérise notamment par d'importants déchets de boucherie,

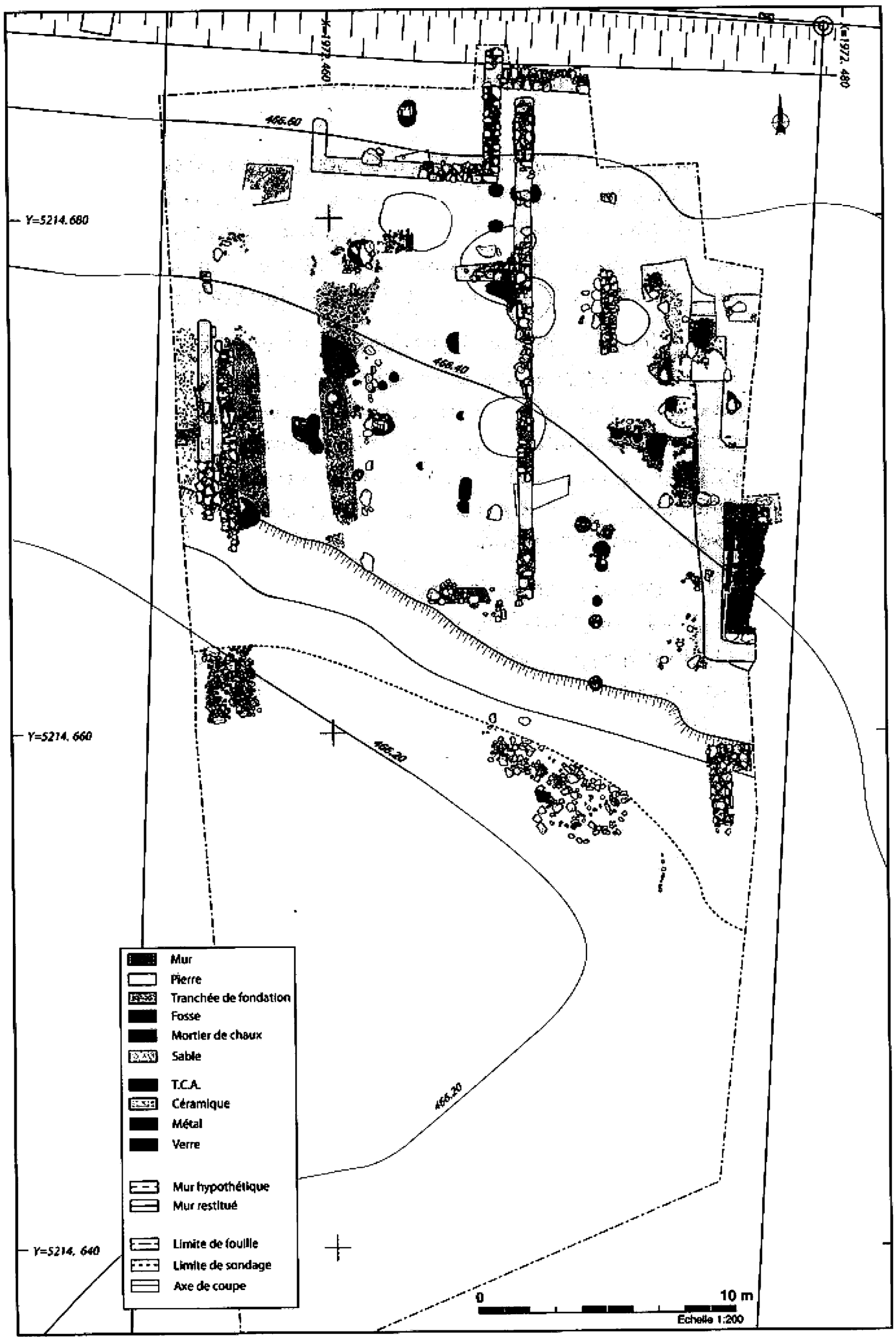


Fig. 2 : Thyez, La Grande Charrière. Plan général des vestiges.

d'origine bovine pour l'essentiel. Cette première occupation s'achève par une série de crues qui s'épandent sur la basse terrasse et débordent sur cette haute terrasse ; cette hydrologie accrue intervient sans doute à la fin de la période augustéenne.

La deuxième phase d'occupation, l'état 2, semble en effet pouvoir être datée dans la première moitié du I^er^ s. ce qui permet de caler assez précisément les débordements de l'Arve. Durant le deuxième état, quatre bâtiments sont érigés sur la haute terrasse. À la fin du I^er^ ou au début du II^e^ siècle, un violent incendie entraîne la destruction d'une bonne partie du bâti.

La troisième et dernière phase d'occupation se développe à partir du III^e^ s., après sans doute un abandon provisoire des lieux. La construction de trois bâtiments qui, dans une certaine mesure, se superposent au bâti précédent, intervient après une intense phase de récupération des fondations des ruines. Au pied du talus qui la sépare de la terrasse occupée, la basse terrasse est aménagée successivement par deux empierrements pouvant servir à stabiliser un secteur humide.

Finalement, l'exhaussement de la basse terrasse par le biais d'un dépôt probablement d'origine alluviale – débordement très lent à caractère saisonnier – et anthropique – aplanissement agricole par labours – et qui livre un mobilier attribué aux III-IV^e^ siècles, est peut-être lié à une volonté de gagner des terrains exploitables dans des secteurs encore trop humides.

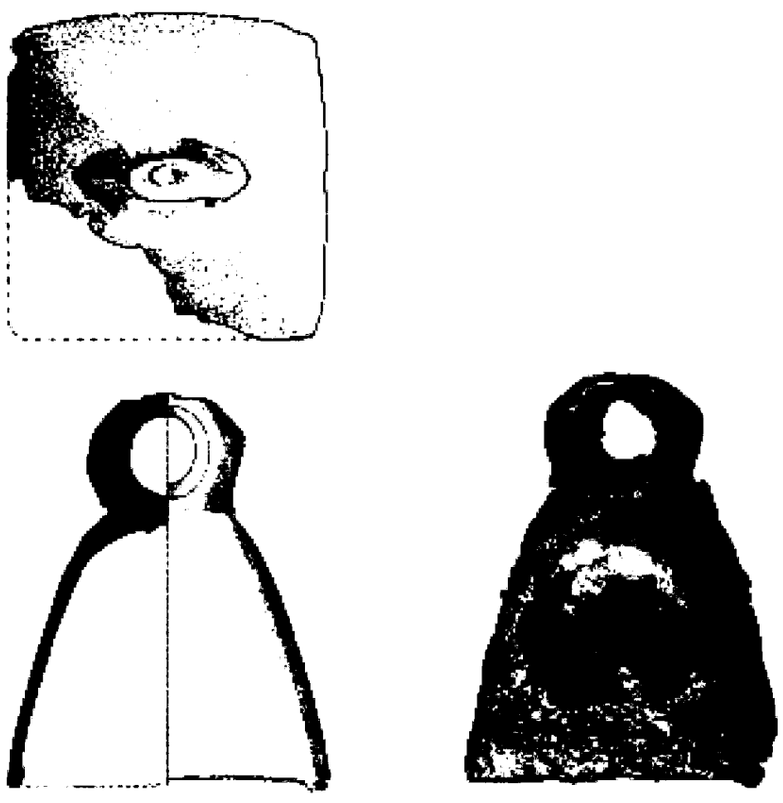


Fig. 3 : Thyez, La Grande Charrière. Clochette en alliage de cuivre (dessin C. Plantevin, Inrap RAA).

Ces nouvelles données, recueillies à l'ouest de l'agglomération antique, viennent compléter un corpus de documents établi jusque-là essentiellement à la marge orientale (site des Avullions, Ferber et Gabayet 2007). La confrontation des premiers résultats engage à poursuivre une étude qui pourrait permettre de mieux définir les chronologies et la nature même de cet espace urbain implanté sur un itinéraire antique dont il reste encore à déterminer l'importance, conduisant à un pont de bois, l'un des rares franchissements de l'Arve reconnus pour l'époque romaine, permettant de rejoindre la rive gauche au niveau de l'actuelle commune de Marnaz (Serralongue et Marguet, RS 1997, p. 38-43).

Franck GABAYET
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne

HAUT MOYEN ÂGE

SAMOËNS, *Levy* (cadastre 2013) / *Les Vys* (cadastre 1921)
Section OG, parcelles 6301, 6303 et 6305
Coord. Lambert : 939,070 / 2129,980 ; alt. env. 706 m

En février 2008 [2], des travaux d'aménagement avaient permis la mise au jour d'une sépulture en coffre de dalles, non loin de l'ancien Hôtel Bellevue. L'actuelle parcelle 5697, section OG, située à moins de 30 mètres au sud du lieu de découverte, avait déjà livré vers 1905 des sépultures en coffres de dalles « de grès schisteux » alors attribuées au haut Moyen Âge [3].

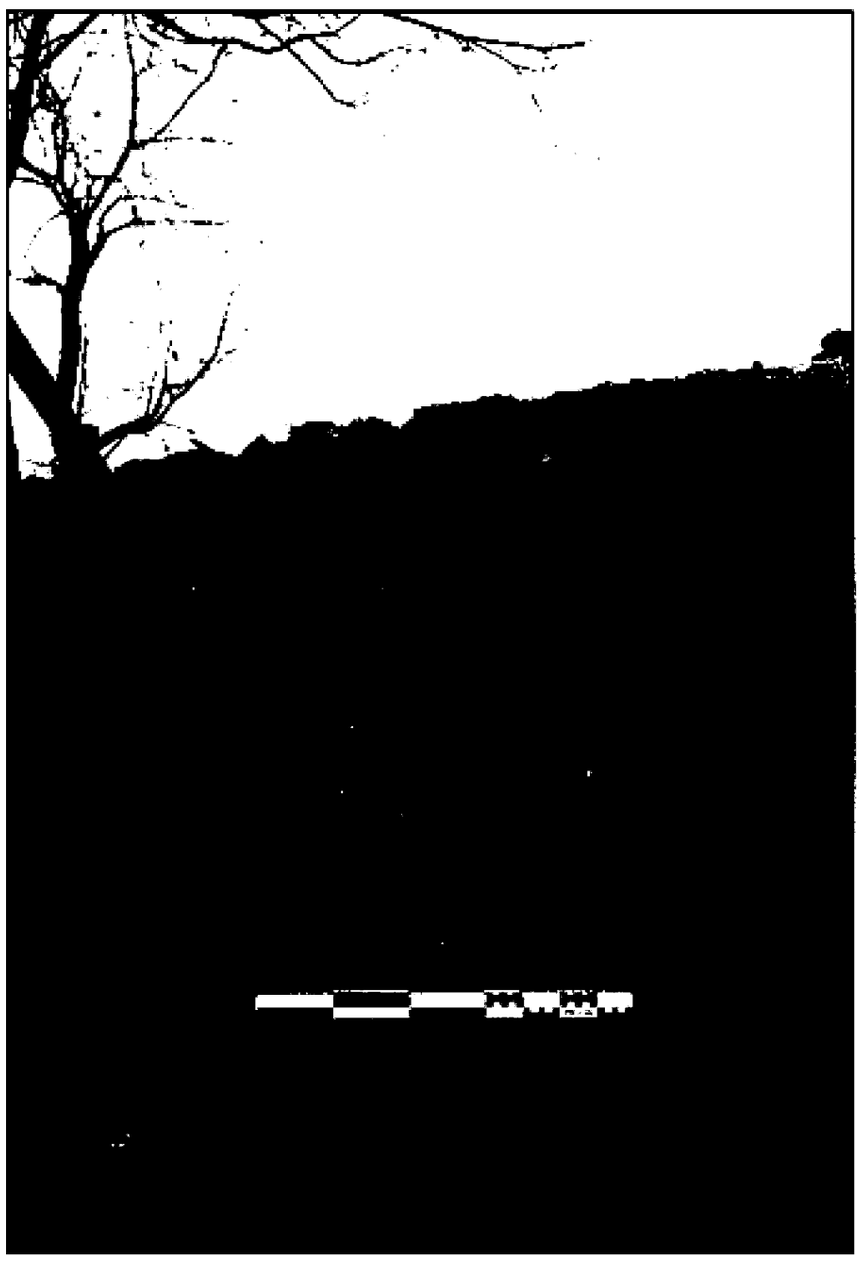


Fig. 4 : Vue de la sépulture coupée par les travaux ; cl. C. Guffond - CG 74.

Aucun mobilier n'ayant été retrouvé en 2008, les seuls éléments de datation ne s'appuyaient que sur les hypothèses anciennes d'une nécropole du Haut Moyen Âge à *Levy*, la position du corps (inhumation sur le dos avec la tête à l'est) et le type de sépulture.

Cependant, l'inhumation tête à l'est dans des petits coffres de dalles existe au Néolithique moyen (sépultures de type Chamblandes). Par ailleurs le remplissage orangé du coffre de dalles était d'une apparence proche de celle du niveau de base de la séquence stratigraphique. Le dépôt orangé dans lequel est creusée la fosse d'implantation de la tombe correspond vraisemblablement au sol de la première moitié de l'Holocène. Or l'on sait que les sols de ce type supportent fréquemment les occupations néolithiques. On pouvait donc envisager l'hypothèse alternative d'une tombe en coffre néolithique faiblement enfouie. Pour trancher entre ces deux possibilités, une datation C14 sur os a été engagée dans le cadre de la préparation du catalogue néolithique de Haute-Savoie.

Le résultat (Lyon-9210(SacA29044) : 1310 ± 30 BP = 657 – 771 cal BC) place cette inhumation au Haut Moyen Âge et plus précisément dans le

(2) GUFFOND Christophe, «Samoëns, Sous Levy», *Revue Savoisienne*, 2008, p. 91-93
(3) MARTEAUX Charles, « Communication sur d'anciens cimetières des vallées de l'Arve et du Giffre », *Revue Savoisienne*, 1909, p. 265-266

courant des VII^e^-VIII^e^ siècles. Cette analyse par radiocarbone conforte, tout en l'affinant, la datation médiévale du site qui avait été proposée par Charles Marteaux, il y a plus d'un siècle.

Elle appelle à la multiplication de ce genre de démarche, lorsque les occasions se présentent de découvrir des sépultures en coffres de dalles, dans le double but de valider les emplacements des nécropoles du Haut Moyen Âge (préfigurant le réseau paroissial médiéval et moderne) mais aussi de découvrir des inhumations bien plus anciennes jusqu'alors mal identifiées.

Pierre-Jérôme REY
Umr 5204, laboratoire EDYTEM
et **Christophe GUFFOND**, SDAHS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PRÉHISTOIRE

MUSIÈGES
Abri des Douattes ; alt. 370 m.

La campagne de fouilles 2012 à l'abri des Douattes s'est déroulée entre le 2 juillet et le 3 août. Les 4 premières semaines ont été consacrées aux travaux de terrain (fouilles, relevés, tamisage) et la dernière semaine au traitement du matériel découvert.

Les objectifs de cette campagne étaient les suivants :

- poursuivre la fouille de l'US 28 en G3-G4 ;
- poursuivre et achever l'exploration des US 20-21 en CDE 6-7 ;
- compléter le relevé de la stratigraphie du secteur CDE 6-7 ;
- ouvrir un nouveau secteur à l'est du site (E6-E5-E4) et amorcer l'exploration des niveaux supérieurs de la séquence ;
- compléter l'exploration du secteur ouest par l'ouverture d'un ultime secteur (G22-H22).

L'ensemble de ces objectifs opérationnels a été atteint au terme de la campagne.

Le secteur G3 G4

La fouille de l'US 28 (Magdalénien supérieur) a donc été poursuivie cette année. La fin de la fouille du sondage F3, en 2011, a permis de libérer une

place supplémentaire pour la fouille de ce secteur et a donc permis d'avancer de manière significative son exploration. On peut estimer que les deux prochaines campagnes seront suffisantes pour achever la fouille en G3/G4, réaliser les relevés des coupes et les prélèvements sédimentaires/micromorphologiques.

Ce secteur a livré cette année un abondant matériel faunique qui a fait l'objet d'une détermination détaillée par Louis Chaix (**figures 5 et 6**).

Le secteur CDE 6 7

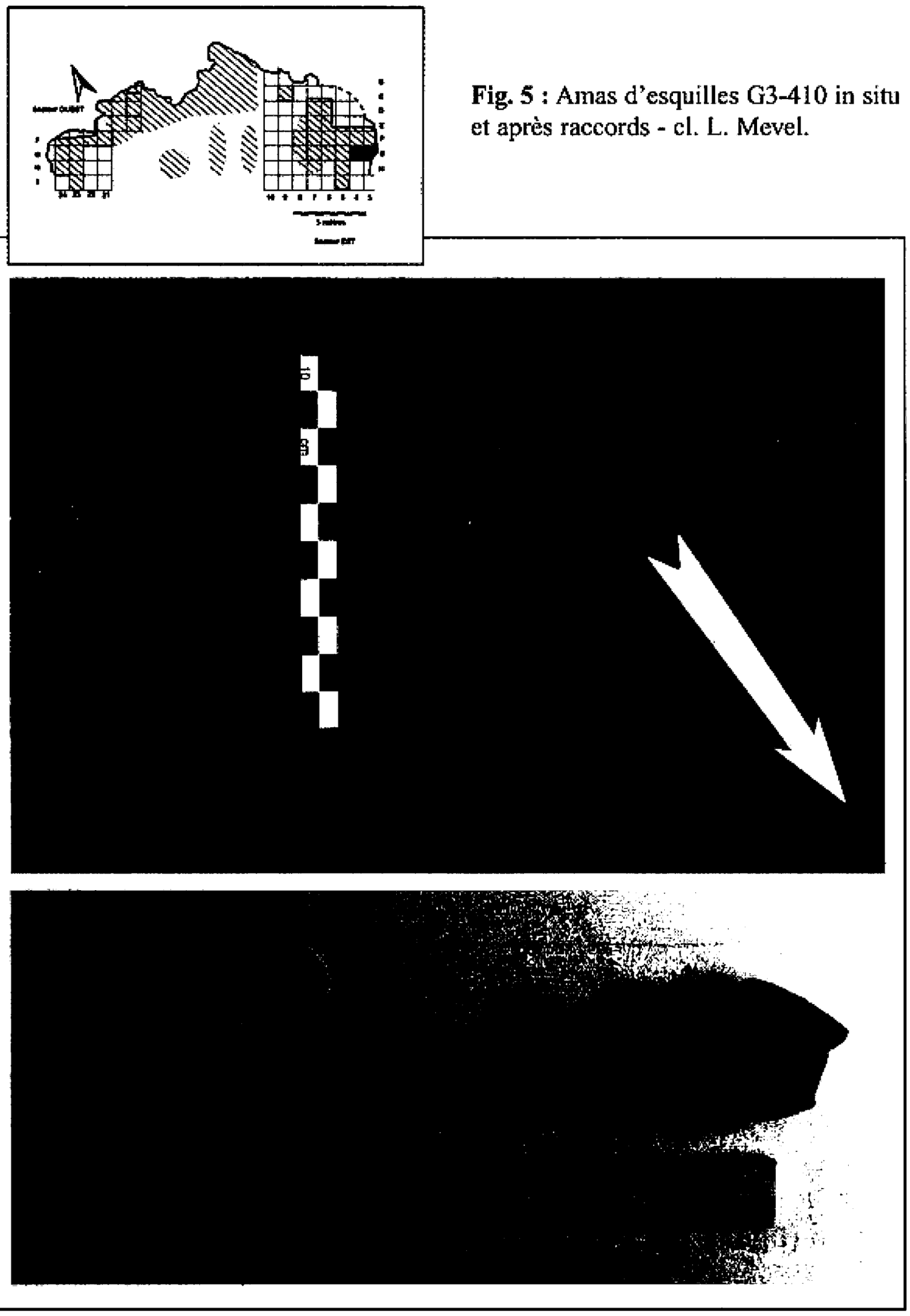
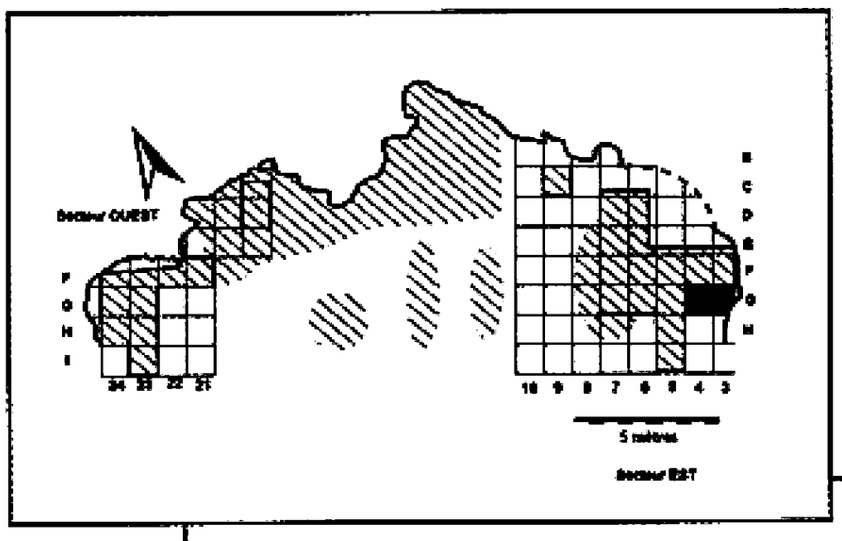


Fig. 5 : Amas d'esquilles G3-410 in situ et après raccords - cl. L. Mevel.



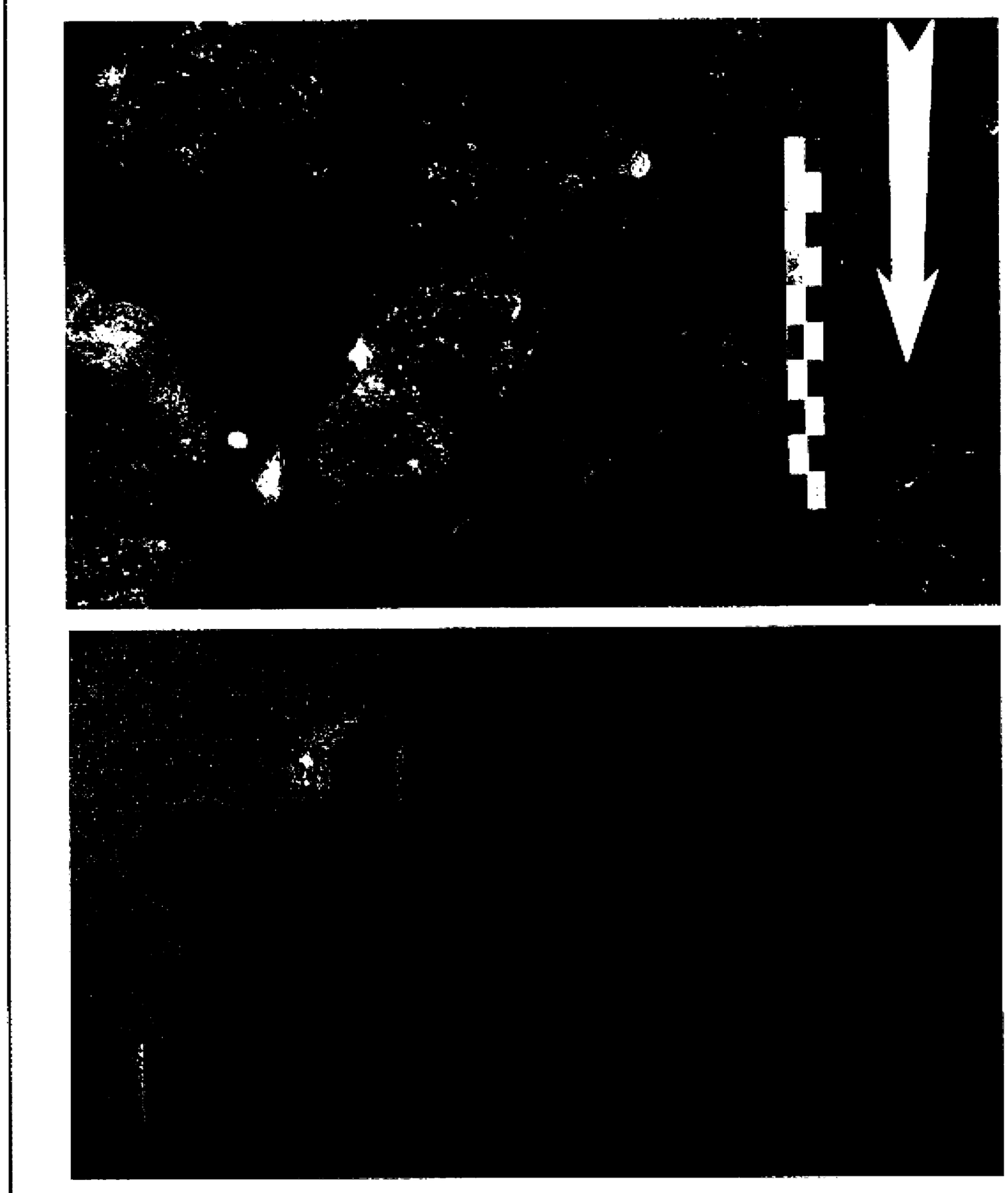


Fig. 6 : Mandibule G4-687 in situ
et après traitement post-fouille - cl. L. Mevel.

Comme annoncée l'an passé, la fouille du secteur CDE 6-7 a été achevée cette année. Les derniers décapages des US 20 et 21 ont été effectués, permettant de mettre au jour les derniers vestiges lithiques et osseux de ce secteur. Une large passe de vérification a été réalisée en préalable au relevé des coupes stratigraphiques et des prélèvements sédimentaires effectués par Bernard Moulin (**figure 7**).

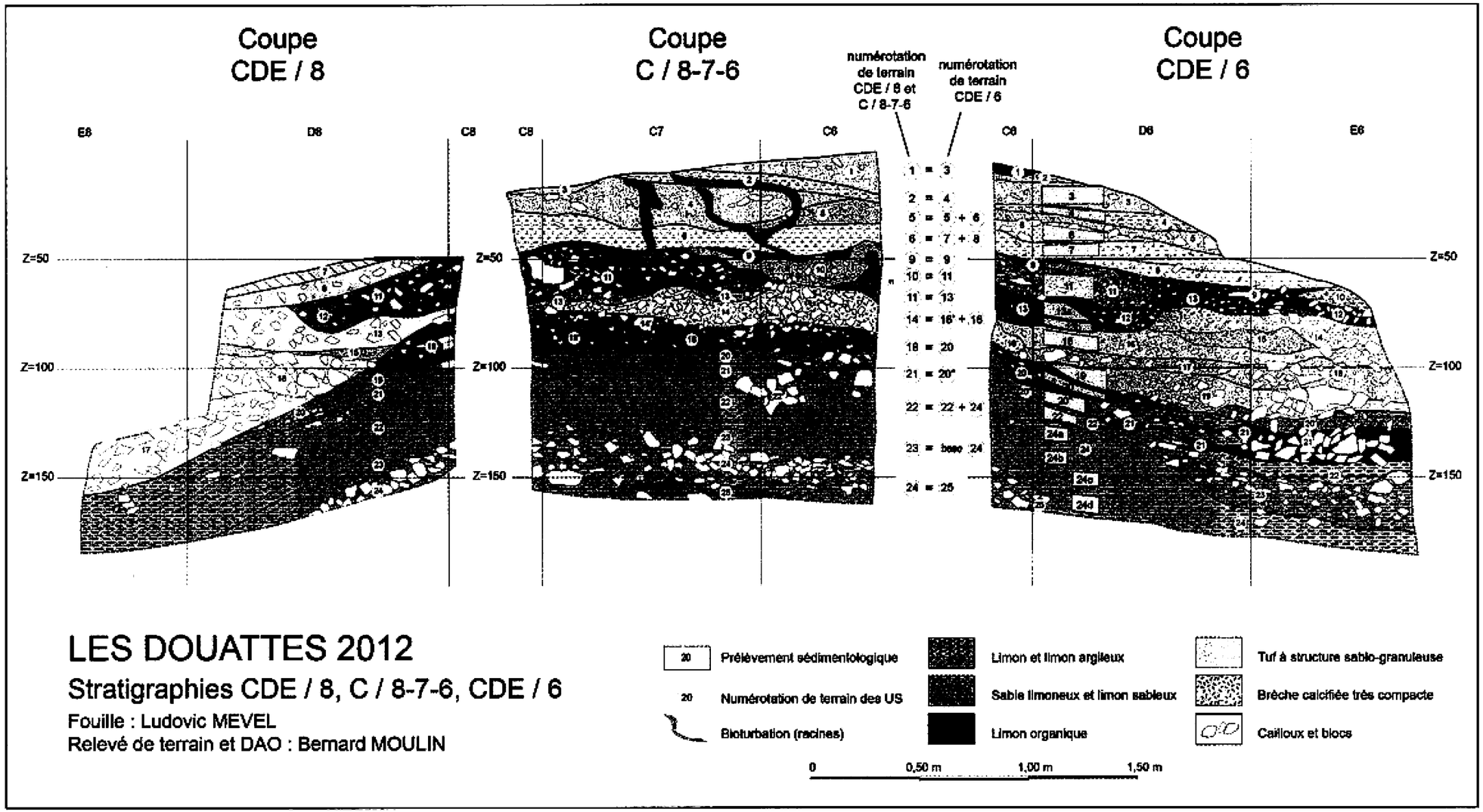


Fig. 7 : Relevé des coupes des C / 8-7-6, CDE / 8 et CDE / 6 - relevé et DAO B. Moulin.

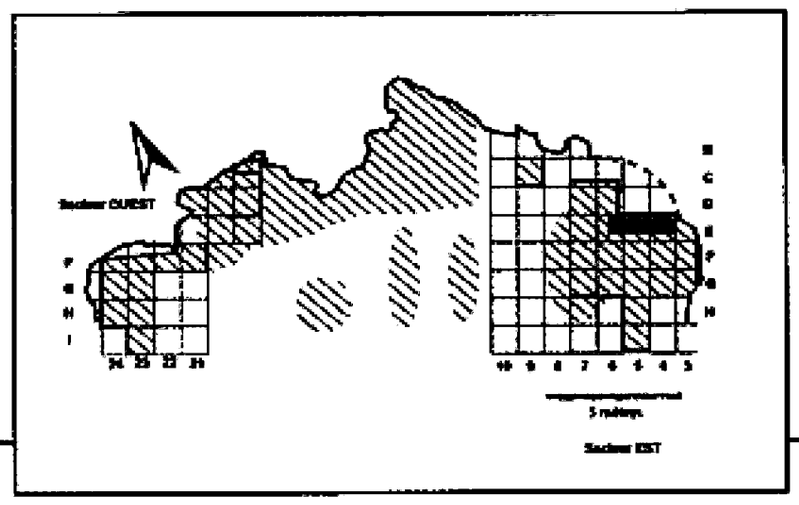
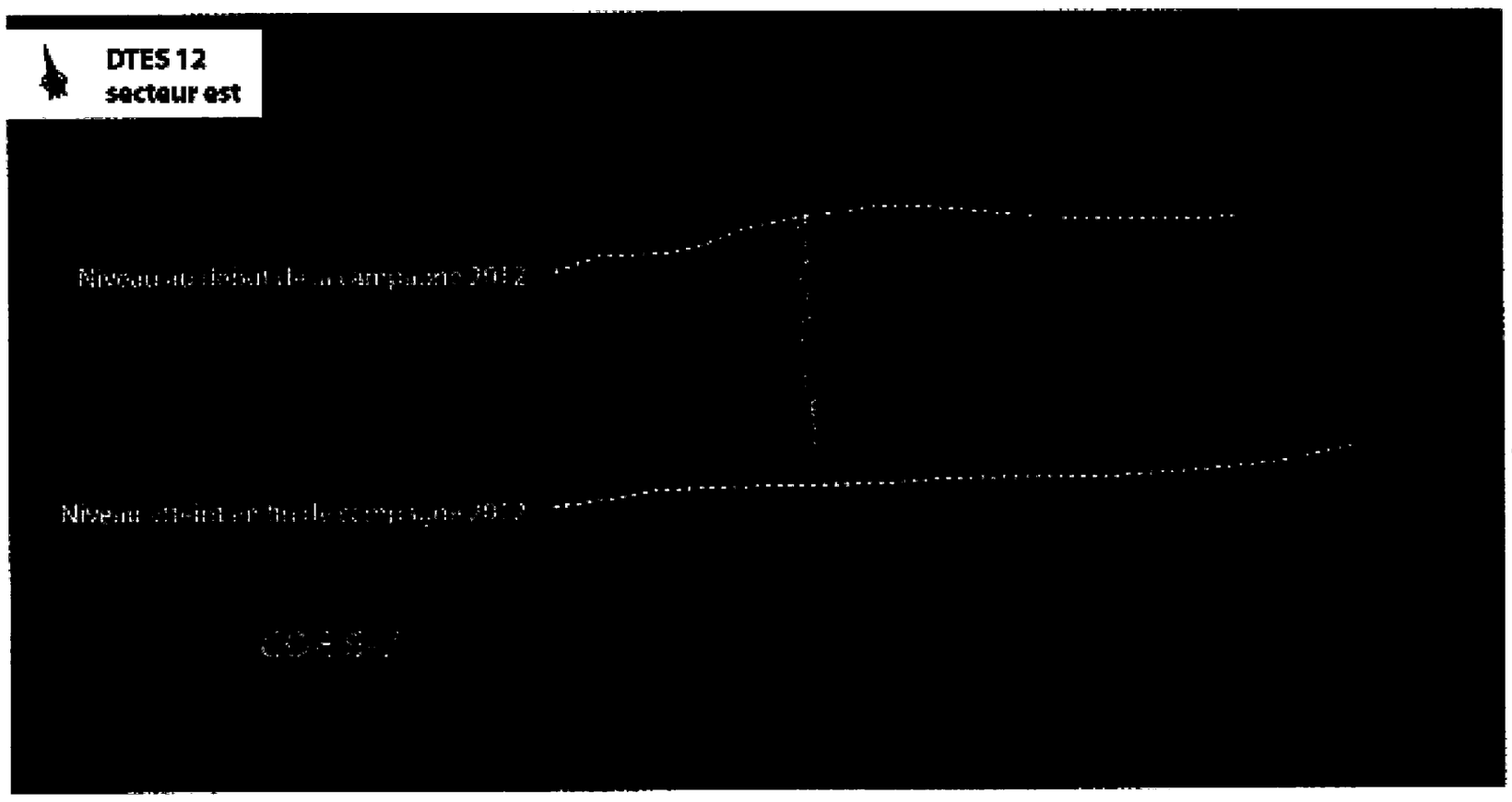


Fig. 8 : Vues du secteur E6-4 en fin de campagne 2012 - cl. L. Mevel.



1



2

Le secteur E6 E5 E4

L'un des enjeux principaux de cette campagne et des 3 années à venir consistait à ouvrir un nouveau secteur à l'est et vérifier, dans un premier temps, le contenu des niveaux supérieurs de la stratigraphie. La campagne 2012 nous a permis d'atteindre l'interface des US 18, 15 et 12 de la stratigraphie de référence E7-4, ce qui correspond à une épaisseur d'environ un mètre de sédiment, fouillé cette année (**figure 8**). La rapidité de l'exploration de cette partie de l'abri s'explique d'abord par la rareté, voire l'absence, de vestiges archéologiques dans la plupart des ensembles sédimentaires du sommet de la séquence. C'est seulement en fin de campagne, en atteignant les ensembles sédimentaires mentionnés ci-avant, que des vestiges plus nombreux ont été découverts. La prochaine campagne devrait nous permettre d'enrichir les corpus de ces différents ensembles sédimentaires et de statuer sur leur chronologie (Azilien ancien ? Azilien récent ?).

Le secteur ouest : G22 et H22

L'ouverture des carrés G et H22 constitue la dernière phase d'exploration du secteur ouest. Nous avons décidé d'ouvrir une bande de 1,5 m sur environ 0,60 m pour compléter la fouille de ce secteur. L'emprise minime de cette ultime fenêtre est liée à la présence d'arbres en périphérie qui ont, sans trop de doute possible, bouleversé les niveaux archéologiques. Au terme de la campagne 2012, nous avons atteint le principal niveau sédimentaire livrant des vestiges magdaléniens (US 12-13), et récolté plusieurs artefacts lithiques et, plus rares dans ce secteur, osseux. Les deux prochaines campagnes de fouilles permettront de clore l'exploration de cette zone.

Bilan

La campagne de fouilles 2012 a permis de répondre aux objectifs opérationnels que nous nous étions fixés en 2011. Les deux prochaines campagnes devraient nous permettre d'une part de clore la fouille en G3 et G4 et d'autre part d'enrichir nos connaissances des niveaux post-magdaléniens, grâce à la poursuite de la fouille en E6-E5-E4.

Ludovic MEVEL

post-doctorant, UMR 7055, PréTech, MAE Nanterre.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

PROTOHISTOIRE, MOYEN ÂGE

CHENS-SUR-LÉMAN, *Le Pré d'Ancy*
Section B, parcelle 1108
Coord. Lambert : 902,800/2154,400 ; alt. 420 m.

Cette parcelle est traversée par un ru confluant avec le ruisseau des Léchères qui se jette dans le lac à l'amont du port de Tougues. Le diagnostic archéologique est généré par le projet de construction de 184 logements collectifs et 2 villas.

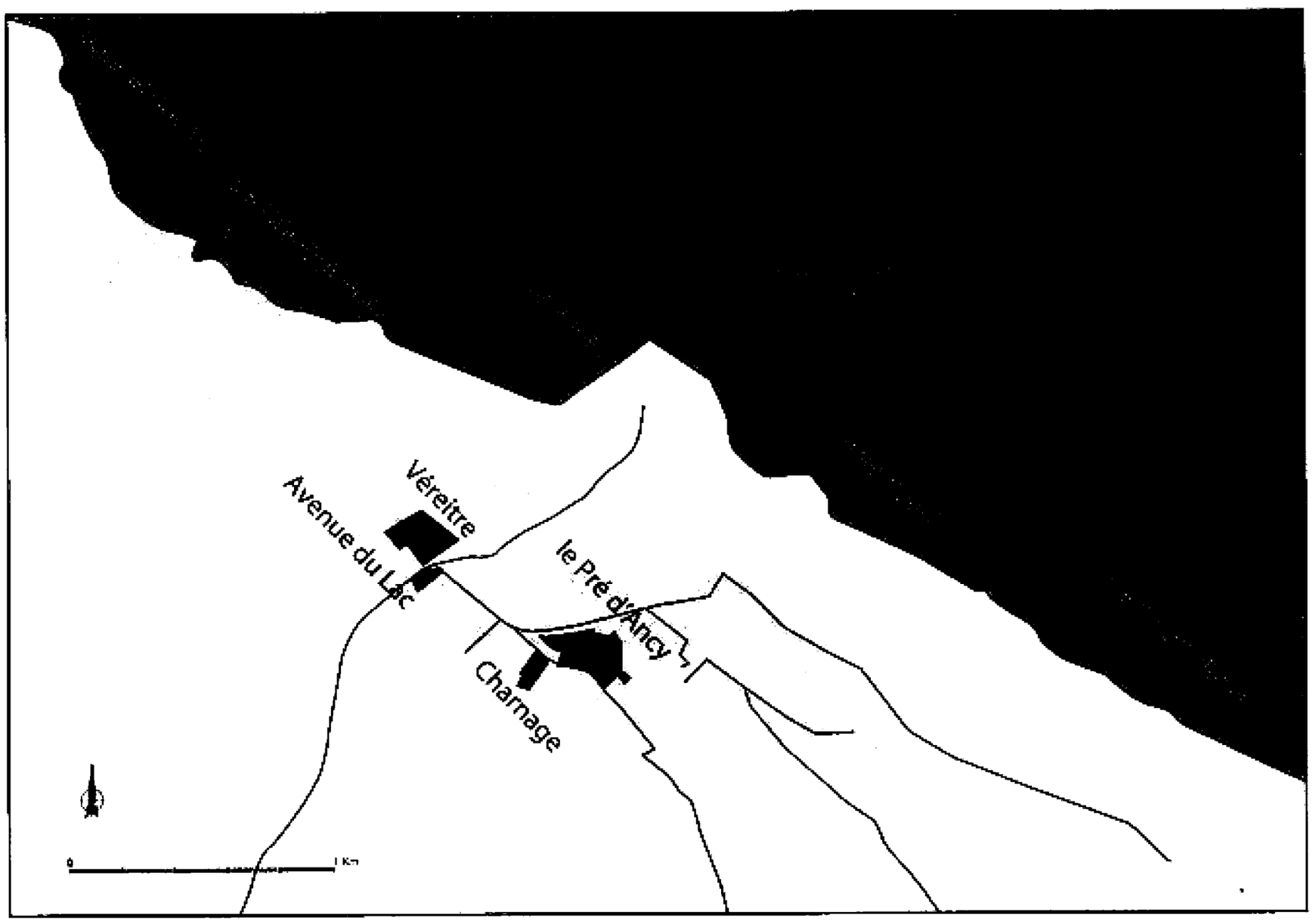


Fig. 9 : Carte des opérations archéologiques ayant révélé des structures de l'Âge du Bronze sur la commune de Chens-sur-Léman - DAO E. Néré.

Mise en œuvre du chantier

La réalisation de 37 sondages a permis d'échantillonner la parcelle sur près de 9 % de sa surface (3508 m^2). Plusieurs fenêtres ont été ouvertes aux alentours des structures archéologiques. La plus grosse concentration archéologique se trouve au nord de la parcelle. Le niveau d'apparition des structures est très variable selon que l'on se trouve dans la partie haute ou basse de la terrasse. Ainsi, au plus bas, les structures conservées sont à 1,80 m de profondeur sous la couche végétale. Cependant, dans la plus grande partie de l'occupation, les vestiges se trouvent à moins de 0,60 m de la surface.

Les occupations humaines reconnues

L'occupation la plus récente est datée du XI^e^ siècle. Elle reste difficile à caractériser comme bien souvent pour cette période et particulièrement dans ce secteur géographique. Elle semble s'étendre hors emprise, en direction du sud. Elle est composée d'un empierrement qui peut être aussi bien une stabilisation de terrain qu'un solin de maison, et de quelques fosses avec des tuiles.

La seconde phase d'occupation est plus ancienne. Elle se situe dans les mêmes secteurs que l'occupation médiévale mais semble s'étendre légèrement plus au nord. Elle date du 1^er^ siècle av. J.-C., de la fin de la période gauloise, et associe une mare, une fosse foyère et une fosse dépotoir. Des aménagements et remblais, retrouvés dans deux sondages, peuvent dater autant de cette période que de la période médiévale évoquée auparavant, des fragments de tuiles roulés sans signe distinctif pouvant dater des deux périodes.

Mais la phase d'occupation principale date des Âges du Bronze ancien et final.

Les occupations de l'Âge du Bronze

Du Bronze ancien, seule une structure a été retrouvée mais elle est remarquable. C'est un grand tumulus d'environ 4 m de diamètre, composé de dalles posées de champ en pourtour et de dalles accolées à plat à l'intérieur. La partie centrale est vide laissant présager une tombe à inhumation. Dans le secteur de Chens-sur-Léman, aucune nécropole de

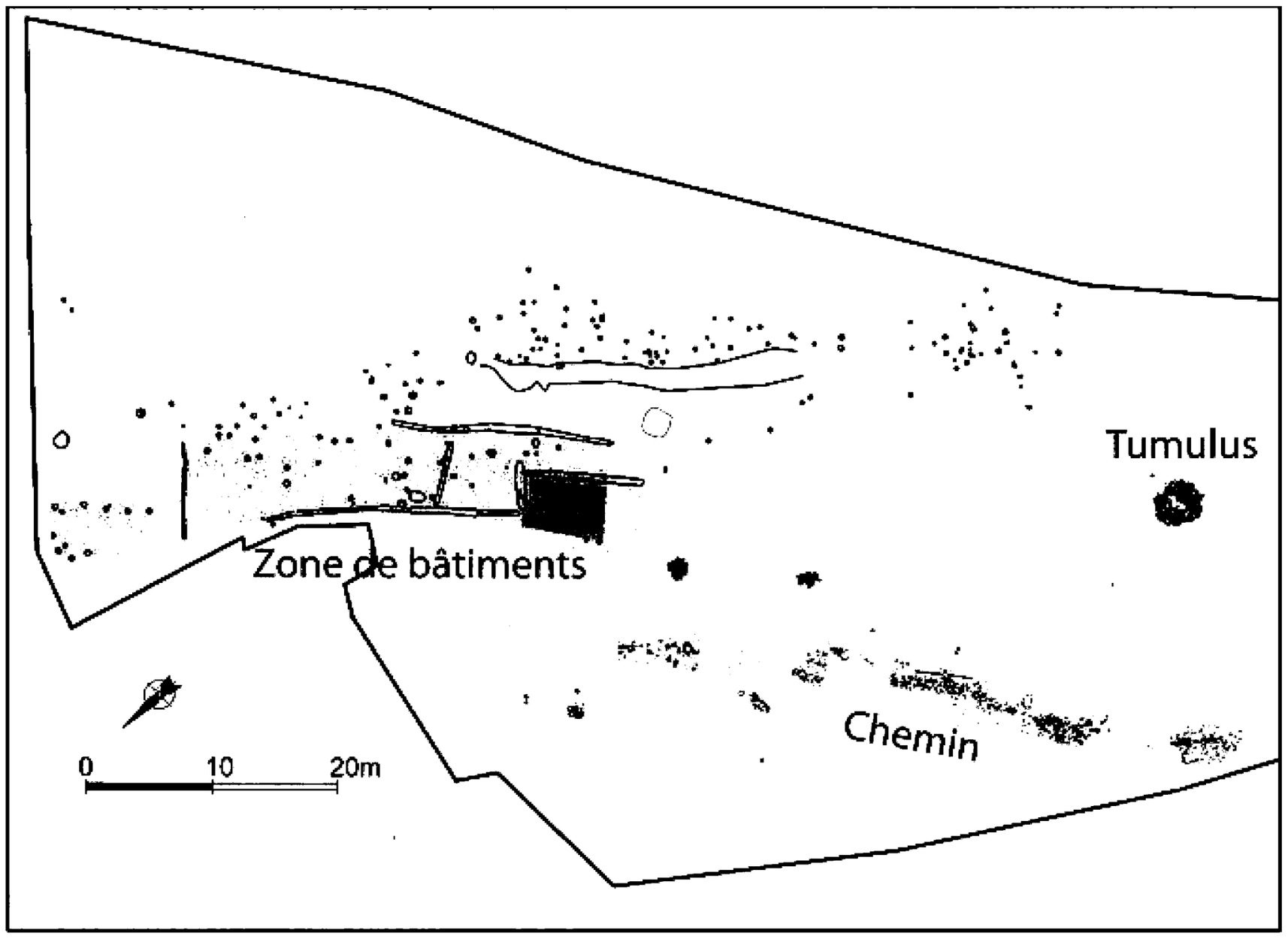


Fig. 10 : L'ensemble des vestiges apparues au cours du diagnostic - DAO E. Néré.

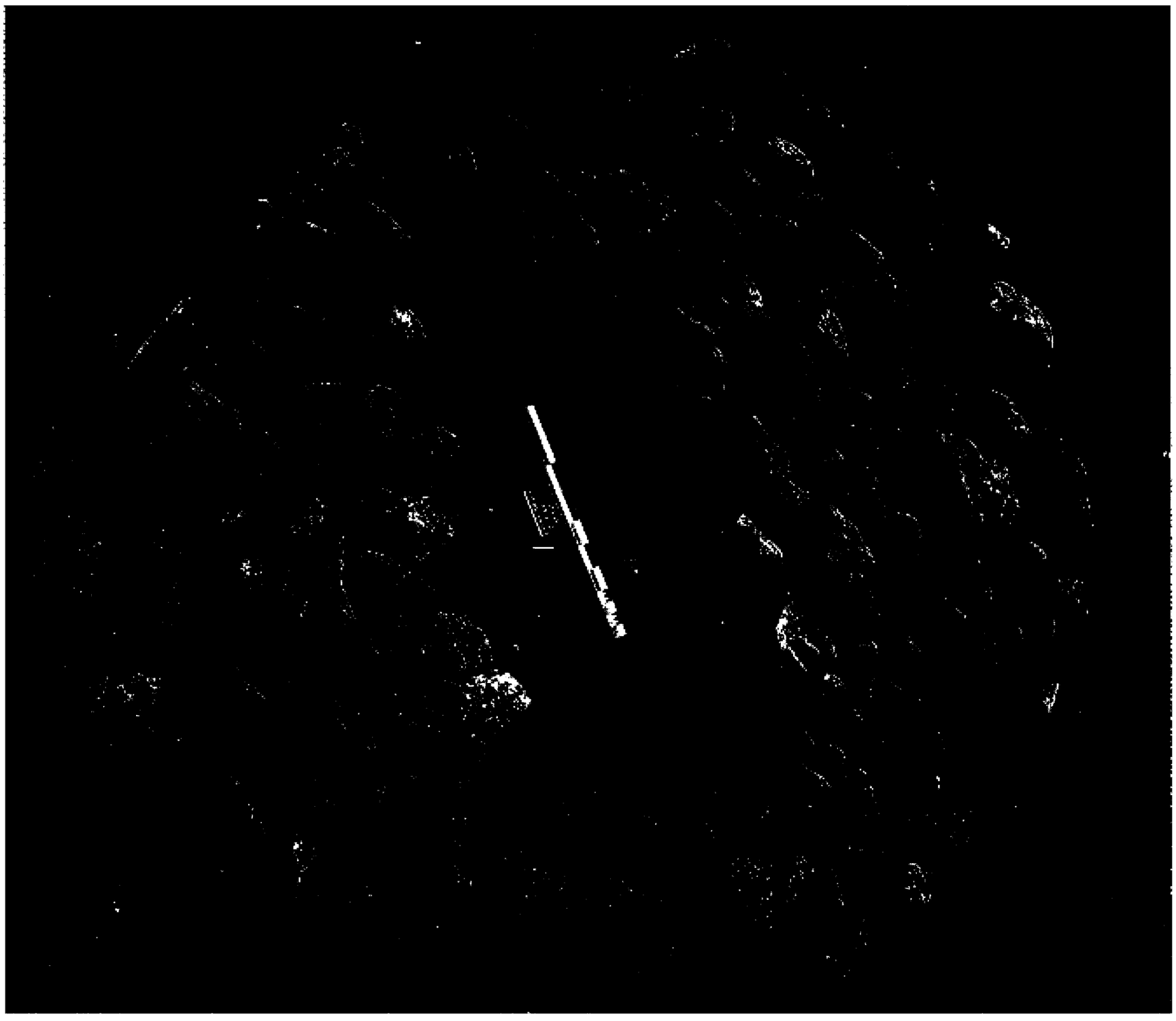


Fig. 11 : Le tumulus en cours de fouille - cl. E. Néré.

l'Âge du Bronze n'a été fouillée depuis la fouille de celle de Douvaine en 1908.

Pour le Bronze final, on trouve un ensemble de structures archéologiques installées dans leur niveau de sol. En grande majorité, ce sont des trous de poteaux. Ils sont principalement associés à l'habitat mais peuvent servir de supports à d'autres types de structures comme des tranchées de fondations ou sablières basses. 21 trous de poteau ont été identifiés durant le diagnostic. Il est certain que nous ne les avons pas tous localisés tant il est souvent difficile de les voir dans ces sols argileux. Tout comme pour les tranchées de fondation, il faut un nettoyage fin, réalisé par une équipe de spécialistes de la période, pour pouvoir les trouver en totalité. Nous pouvons juste supposer la présence de bâtiments.

Les foyers à pierres chauffées

Durant les deux fouilles que nous avons effectuées en 2008 et 2009 à Chens-sur-Léman, nous avons pu mettre en évidence, autour des unités d'habitat, deux types de structures associées : d'une part des foyers à pierres chauffées et d'autre part des vases de stockage enterrés ou semi-enterrés.

Durant cette opération, une grande fosse à pierres chauffées a ainsi été dégagée mais, contrairement à ce qui est observé généralement dans la région Rhône-Alpes, celles de Chens-sur-Léman ont livré du matériel et dans celle-ci notamment de la céramique permettant de la dater du Bronze final. Ce mobilier céramique est recuit à de nombreuses reprises. La particularité de la présente structure tient à son état de conservation exceptionnel et aux nombreux aménagements internes qui sont sans doute autant de cuvettes ayant servi à poser des vases, une fois les pierres chauffées. Même s'il n'a pas été dégagé, un second foyer de ce type a été supposé dans une seconde tranchée. Tout ceci en laisse présager de nombreux autres. A proximité, on a retrouvé un vase de stockage enterré en partie.

Deux périodes d'occupation au Bronze final

La céramique permet de différencier deux périodes distinctes du Bronze final. Elles correspondent en tout point aux datations de la « Rue de Charnage », la fouille la plus proche (à environ 100 m)[4]. D'une part, on trouve des vases du Bronze final I et d'autre part, d'autres datés du Bronze final IIIa. Ces deux périodes sont de première importance, l'une comme l'autre. Elles permettent de voir que le site de la « Rue de Charnage », existant aux deux mêmes périodes, n'était pas cantonné à cette seule parcelle mais qu'une véritable trame d'occupation se met en place, couvrant une zone beaucoup plus vaste.

Conclusion

Cette opération est la plus grande en matière de surface conservant des niveaux de sol du Bronze final puisqu'elle s'étend sur 2 à 3 hectares. On se retrouve face à un aménagement global du territoire de toute la commune et certainement de celles l'entourant si on se réfère à ce que l'on découvre au bord du lac Léman depuis quelques années, soit 7 occupations contemporaines, datées du BF III, réparties entre Hermance et Messery.

Eric NÉRÉ
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne

(4) Cf. Chronique archéologique, RS 2008, p.107-117.

MOYEN ÂGE

ALLINGES
Château-Neuf

Dans la perspective de sauvegarde et de mise en valeur des deux châteaux d'Allinges suite à leur classement au titre des Monuments Historiques en 2011, des travaux de restauration et une étude archéologique préventive ont été menés conjointement sur l'enceinte nord-est du plain château de Château-Neuf. Les observations de terrain visaient principalement à étudier les aménagements défensifs, à identifier les modes de construction et matériaux employés et à déterminer les différentes phases de construction de cette courtine faisant face au front d'attaque de Château-Vieux.

Quelques mots sur Château-Neuf

Château-Neuf se situe à l'extrémité sud-ouest d'une crête rocheuse culminant à 714 m d'altitude et dominant le plateau bordant la rive gauche du lac Léman. Sur cette crête s'étendant sur environ 500 m de long et 50 m de large, Château-Neuf est séparé de Château-Vieux au nord-est par une dépression de près de 150 m. L'organisation spatiale des deux châteaux a été contrainte par la topographie du lieu. Ils sont structurés de manière quasi identique, délimités en trois grandes zones :



Fig. 12 : Allinges, Château-Neuf. Vue du mur d'enceinte nord-est depuis le fossé.
Cl. E. Chauvin-Desfleurs - Hades.

les bourgs en contrebas des pentes, les plains châteaux dans les parties intermédiaires et les cours hautes se faisant face en position dominante. De nombreux vestiges médiévaux sont conservés sur Château-Neuf malgré son démantèlement en 1703, sur les ordres du duc Victor-Amédée II de Savoie, et les remaniements des années 1830-1840, liés à l'installation des Missionnaires de Saint-François-de-Sales. La compréhension du site est plus ardue que pour son rival, n'ayant fait l'objet d'aucune étude approfondie récente. La chapelle castrale située dans la cour haute, dont la construction est attribuée à la seconde moitié du XI^e^ siècle au moins, est le bâtiment le mieux connu des édifices du château. La vaste plate-forme attribuable au plain château ne laisse aujourd'hui percevoir que le tracé de l'enceinte castrale. Certaines courtines ne forment que des garde-corps, mais la courtine, ayant fait l'objet de l'étude, est conservée sur plus de 12 m de hauteur. Les réaménagements de murs de terrasse au XIX^e^ siècle ont probablement participé à la disparition des vestiges de ce secteur.

La courtine nord-est

La courtine nord-est, nommée « gros mur » dans les comptes de châtellenie, est encore marquée par le témoignage des conflits qui se sont déroulés entre 1268 et 1355 opposant les comtes de Savoie installés à Château-Neuf et les Dauphins de Viennois à Château-Vieux. L'étude menée sur la courtine de Château-Neuf a mis en évidence trois grandes phases de rehaussements successifs. La première phase, conservée sur une hauteur de 3,40 m, était dotée d'archères dont deux sont conservées ; édifiée postérieurement à la construction de la chapelle du XI^e^ siècle [5], elle est probablement datable du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle. La deuxième phase a consisté en un rehaussement du mur et en l'installation d'un chemin de ronde crénelé, peut-être attribuable à des travaux mentionnés en 1289-1290. Elle atteint alors une hauteur de 10,40 m. La troisième phase de surélévation est conservée sur 1,50 m et ne permet pas de connaître la hauteur complète du mur, qui était doublé d'un fossé aménagé dans le rocher et d'une palissade. Les mentions de travaux de rehaussement de la courtine de Château-Neuf et les datations C14 obtenues sur le mur bouclier de Château-Vieux étudié en 2011 concordent : elles sont à mettre en parallèle avec l'évolution des machines de guerre, dont la présence est attestée par les textes et par les boulets retrouvés sur les deux sites, pouvant atteindre 70 kg. Les travaux de la seconde moitié du XIII^e^ siècle, effectués sur les deux fronts d'attaque, signalent la violence des affrontements entre les deux châteaux, en plein essor du conflit delphino-savoyard.

(5) La datation haute de cet édifice est fondée sur l'analyse stylistique des peintures ornant l'abside de cette chapelle ; leur qualité et leur rareté ont entraîné leur classement au titre des Monuments Historiques le 13 juillet 1907.

L'étude archéologique menée simultanément aux travaux de restauration, alliée à une étroite collaboration avec le maître d'œuvre et architecte Guy Desgrandchamps, a permis d'adapter le projet de restauration, afin de préserver les différentes phases de construction de l'élévation et d'en permettre la lecture au public.

Evelyne CHAUVIN-DESFLEURS
HADES

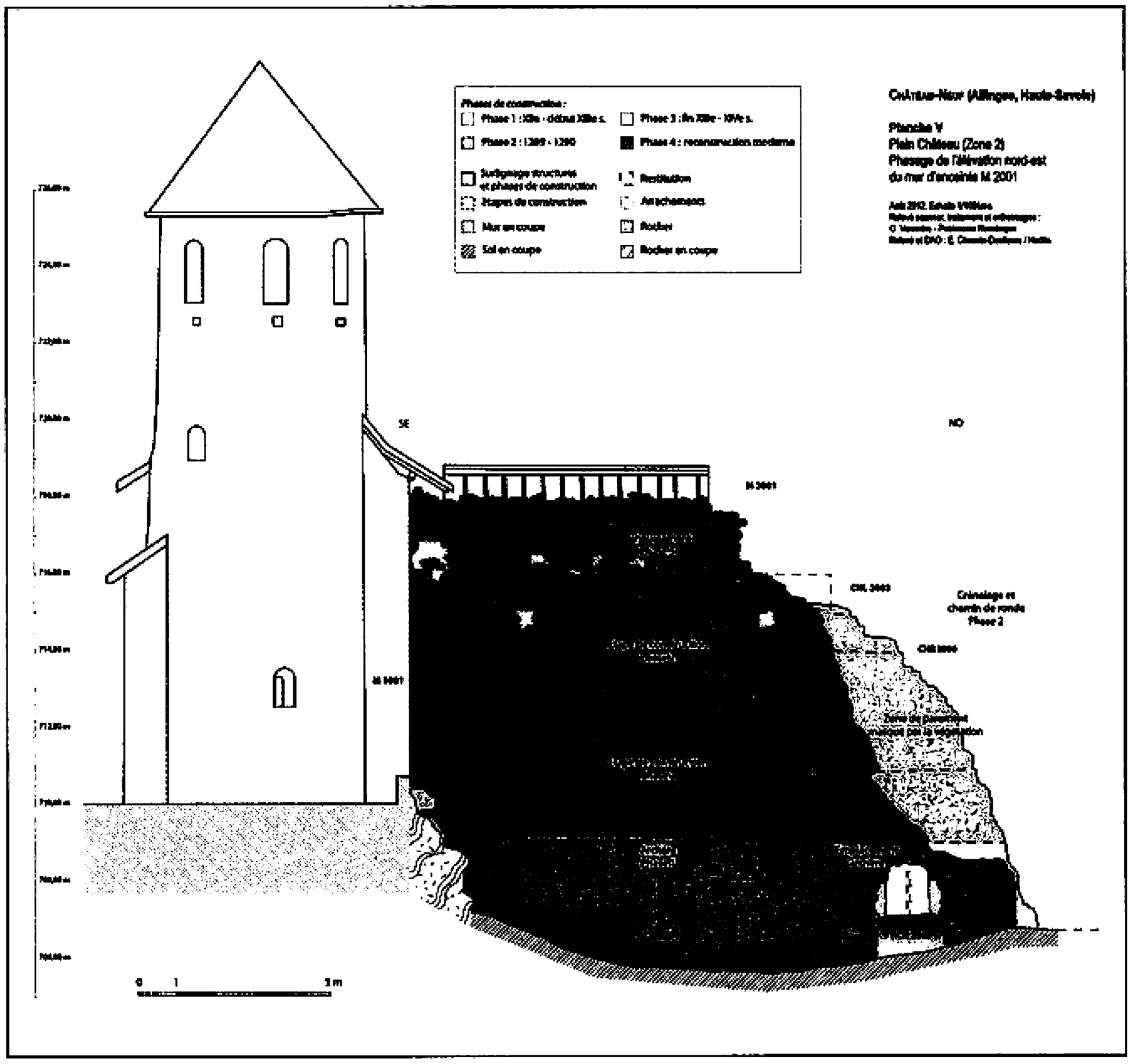


Fig. 13 : Allinges, Château-Neuf. Phasage de l'élévation nord-est du mur d'enceinte.
Relevé scanner et orthoimages : O. Veissière - Patrimoine Numérique.
Relevé et DAO : E. Chauvin-Desfleurs - Hades.

ÉPOQUE MODERNE

THONON-LES-BAINS
Route des Drébines

La campagne de diagnostic, menée du 28 juin au 2 juillet 2012 route des Drébines, a permis de démontrer l'absence d'indices de toute anthropisation antérieure à l'époque moderne sur le terrain concerné par la construction de 7 bâtiments collectifs, destinés à accueillir 59 logements. Au total, 30 sondages, répartis sur les 6856 m² étudiés, ont pu être réalisés.

Les sondages permettent de restituer une séquence sédimentaire du secteur. Le sommet de la terrasse tardi-würmienne apparaît entre 0,38 m et 1,20 m de profondeur selon les sondages ; elle se caractérise par des galets décimétriques dans une matrice de sable et de graviers gris clair, contenant quelques blocs atteignant 0,50 m de diamètre. Cette unité graveleuse est recouverte par endroits par un niveau d'altération dont l'épaisseur varie de 0,11 à 0,50 m qui se présente sous la forme de sables argileux et graveleux riches en oxydes ferriques, compacts, contenant des galets décimétriques et quelques concentrations de roches granitiques détritiques. Le tout est scellé par un niveau de colluvions stériles, épais de 0,13 à 0,46 m. Il s'agit d'un sable limoneux brun, graveleux, contenant quelques galets centimétriques. Sur l'ensemble de la parcelle, la séquence stratigraphique se termine par une terre végétale sablo-limoneuse brun clair, assez aérée, dont l'épaisseur n'excède pas 0,34 m.

L'érosion et l'exploitation agricole des terres semblent ainsi avoir aplani la microtopographie de la terrasse glaciaire.

Ce secteur, proche du ravin creusé par la Dranse, n'a vraisemblablement pas favorisé d'implantation marquante durant les périodes anciennes mais la présence de vestiges ne peut être exclue un peu plus à l'ouest, à proximité de l'ancienne chapelle du hameau de Tully, et du tracé de l'aqueduc antique repéré par le passé à l'occasion de découvertes ponctuelles.

Trois fosses d'épierrement et un drain témoignent de l'exploitation agricole de ces terres à l'époque moderne, et le terrain était en outre encadré aux XVIII^{e} et XIX^{e} s. à l'est et à l'ouest, par des chemins ayant vraisemblablement une origine médiévale, et menant au ravin de la Dranse.

Les vestiges d'un bâtiment d'époque moderne

Enfin, un sondage a révélé une maçonnerie orientée NO/SE **(fig.14)**. L'observation des plans anciens, principalement la mappe sarde de 1732 **(fig.15)** et surtout le premier cadastre français de 1873-1874 **(fig.16)**, révèle l'existence d'un bâtiment dont le mur oriental se superpose parfaitement à celui mis au jour dans le sondage. La mémoire collective locale garde par ailleurs le souvenir de l'édifice en élévation à cet endroit précis, sans doute

jusqu'à la première moitié du XX^{e} siècle. Le plan quadrangulaire du bâtiment, subdivisé en trois espaces internes, nous est ainsi connu. L'absence de tout artefact médiéval dans le comblement d'une fosse recoupée par le mur semble en outre exclure une datation antérieure à l'époque moderne.

Ce bâtiment, situé au bord de l'ancien chemin dont la route des Drébines pérennise le tracé, constituait aux XVIII^{e} et XIX^{e} s. la seule construction implantée au sud-est du hameau de Tully. On pourrait y voir une cabane au milieu des champs, la plupart des terrains étant alors cultivés en vignes, mais la massivité des fondations ne plaide pas en faveur d'une telle hypothèse. L'édifice correspondrait davantage, si l'on en croit la tradition locale, à un atelier de forge. Le nom du lieu-dit, « Clos de la Forge », semble confirmer cette assertion. Un tel atelier était susceptible d'être implanté à distance des habitations, afin d'éviter notamment les nuisances sonores et les risques d'incendie. Si aucun élément mobilier, ni aucune installation caractéristique d'une activité métallurgique n'ont été identifiés lors du diagnostic, la véracité de cette hypothèse devrait pouvoir aisément se vérifier, un tel établissement ayant certainement laissé des traces dans les archives municipales et départementales. Une rapide enquête auprès des anciens du village n'a pas permis malheureusement de retrouver de document iconographique, photographie de famille ou carte postale, ciblant ce secteur de Tully.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne



Fig. 14 : Le parement oriental du mur M305.

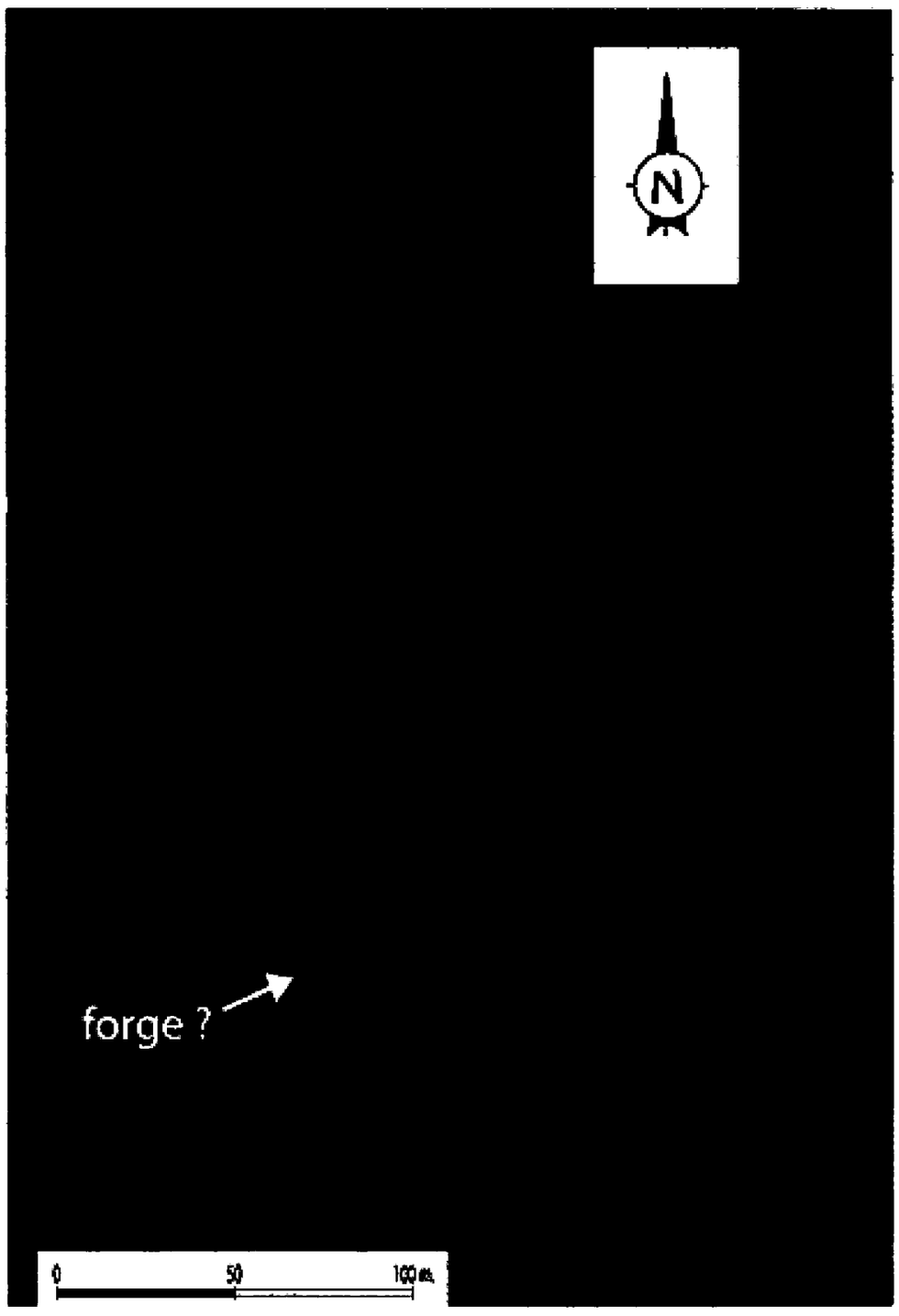


Fig. 15 : Détail de la mappe sarde de 1732 montrant la présence d'un bâtiment là où a été dégagée la maçonnerie de galets.

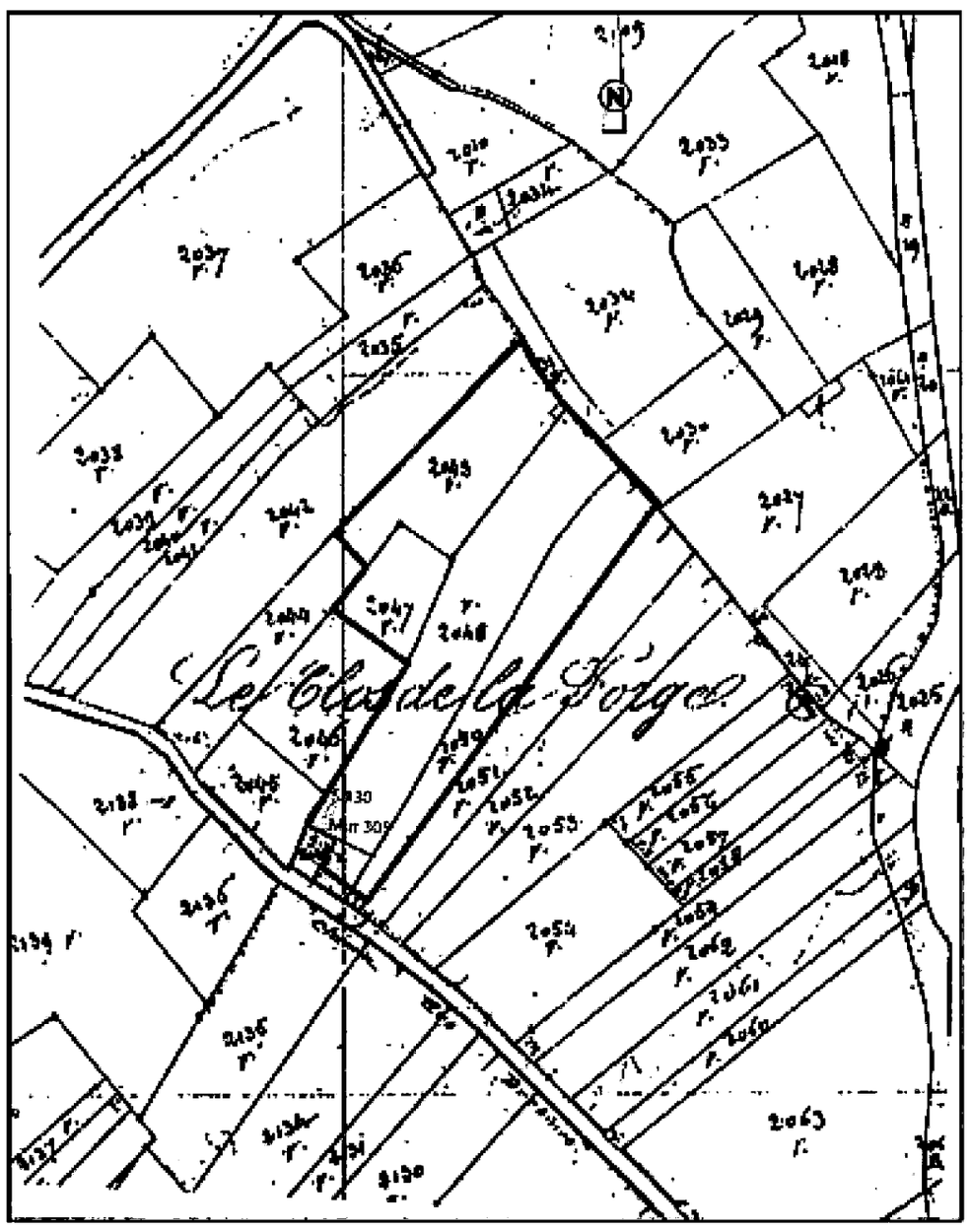


Fig. 16 : Détail du cadastre de 1873-1874 permettant de superposer le mur repéré dans le sondage au bâtiment figuré au lieu dit *Le Clos de la Forge*.

THONON-LES-BAINS

Chemin de Morcy/chemin des Oiseaux

A l'entrée sud-ouest de Thonon-Les-Bains, le diagnostic « Chemin de Morcy - Chemin des Oiseaux » intervient en prévision de la construction de deux groupes d'immeubles résidentiels. Aujourd'hui occupé par des chemins privés et par des terres agricoles, ce terrain de 7420 m² présente une topographie relativement plane. 642 m² (8,7 % de l'emprise du projet) ont été étudiés dans vingt-huit tranchées réparties en quinconce.

Aucune trace d'occupation humaine

Exception faite d'un pierrier agricole contemporain, aucune structure ni aucun vestige archéologiques n'ont été découverts dans les sondages. L'opération confirme, à la suite de celle précédemment menée sur le contournement routier du hameau de Morcy, la déficience des traces de fréquentation ou d'occupation sur cette terrasse intermédiaire entre le

littoral lémanique et le versant amont, au contraire d'autres secteurs abritant divers sites de toutes époques (nécropole néolithique et habitats (?) du Bronze final au « Genevray », tombes de l'âge du Bronze à « Létroz », structures et mobiliers gallo-romains épars, artisanat de potiers des IIe-IIIe s. dans le centre ville de Thonon, hameaux médiévaux de « Morcy » ou de « Marclaz », etc.).

Quelques précisions sur la composition de ces terrains

En revanche, l'opération permet de nouvelles observations géomorphologiques pour ce secteur distant de 870 m du lac Léman.

Les plus anciens niveaux enregistrés correspondent à des dépôts morainiques, antérieurs à la mise en place des terrasses dites de Thonon-Les-Bains, caractérisées par des sédiments grossiers. Conséquemment se remarquent quelques circulations d'eau, probablement chenalisées, qui profitent des irrégularités topographiques de la terrasse ou bien des eaux piégées dans ces irrégularités.

L'apport de matière organique et d'une désagrégation en milieu anoxique a été noté sur un sondage et suggère au moins une petite formation sub-marécageuse. Par la suite, des apports colluviaux provenant de la terrasse sus-jacente fossilisent le paysage. Le sol actuel, labouré et bioturbé, ferme la stratigraphie d'un secteur relativement homogène.

Interprétation

L'absence de vestiges pourrait en partie trouver une explication dans les qualités intrinsèques du substrat graveleux et la médiocrité de ces sols. Le caractère perméable des terrasses de Thonon-les-Bains ne retient pas l'eau nécessaire aux cultures, à plus forte raison durant les épisodes climatiques secs. Aujourd'hui encore, l'élevage et les pâtures sont favorisés au détriment des cultures céréalières et maraîchères.

Il ne faut sans doute pas imputer exclusivement le défaut de vestiges aux érosions naturelles et anthropiques du secteur et peut-être s'orienter vers le postulat d'une zone moins ou peu privilégiée pour des raisons qui nous échappent encore (couvert forestier).

Sylvie BOCQUET
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne

THONON-LES-BAINS
Chemin de Charmoisy

En limite sud-ouest de la commune de Thonon-Les-Bains, le diagnostic « Chemin de Charmoisy » précède la construction de sept maisons qui seront implantées sur des parcelles aujourd'hui cultivées ou en friche. Le

projet concerne un terrain de 2250 m² sur lequel huit tranchées ont été ouvertes, pour une surface d'étude de 224 m² (9,96 % de l'emprise du projet).

Aucune occupation humaine

À l'instar du diagnostic attenant, « Chemin de Morcy / Chemin des Oiseaux », et hormis une fosse contemporaine, il faut noter l'absence de structure ou de vestige archéologiques.

Quelques observations sur ces terrains

Les observations géomorphologiques pratiquées dans les sondages confirment des dépôts sablo-graveleux, caractérisant la mise en place des terrasses dites de Thonon-Les-Bains, puis des apports colluviaux qui rehaussent le paysage. Le sol actuel, cultivé et bioturbé, ferme la stratigraphie d'un secteur relativement homogène.

Sylvie BOCQUET
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne

YVOIRE

Les Bâtardes - Route départementale n° 25

Une zone dépourvue de vestiges anciens

La campagne de diagnostic, menée du 24 au 26 janvier 2012 à Yvoire, aux « Bâtardes », route départementale n° 25, a permis de démontrer l'absence d'indices d'une anthropisation antérieure à l'époque moderne ou contemporaine sur les terrains concernés par la construction de sept maisons individuelles. Au total, 18 sondages répartis sur les 4859 m² du terrain ont pu être réalisés. La stratigraphie observée correspond au recouvrement caractéristique d'un coteau plongeant depuis le rebord de la terrasse morainique supérieure en direction de la rive du Léman. Hormis quatre aménagements drainants récents, aucune structure ni aucun artefact n'a été mis au jour. Vraisemblablement, le terrain étudié, au pendage assez marqué, se situe dans un secteur moins favorable à l'implantation humaine que la rive du lac où est sis le bourg médiéval, ou même que le plateau le surplombant, sur lequel sont attestés les indices reflétant l'existence d'un axe viaire antique, ainsi que la nécropole alto-médiévale des Combes.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne

NOTES DE LECTURE

Jean-Jacques Rousseau et la Savoie de Marie-Gabrielle MAISTRE

L'ouvrage intitulé *Jean-Jacques Rousseau et la Savoie* de Marie-Gabrielle Maistre est bienvenu en 2012, année du tricentenaire de la naissance du philosophe genevois.

Ce livre se compose de trois parties : la première partie rappelle l'importance de la Savoie dans la formation intellectuelle de J.-Jacques Rousseau. L'auteur établit l'inventaire exhaustif des textes de Rousseau concernant l'image de la Savoie. Ce sont des écrits où se mêlent la découverte de la montagne, la description rurale de la société savoyarde du XVIII[e] siècle, la naissance de son expérience amoureuse, le bonheur de la vie champêtre avec cette nostalgie dans ses dernières œuvres d'un paradis perdu qu'est la terre de Savoie.

La seconde partie recense les lieux de pèlerinage savoyards qui ont suscité la passion et l'enthousiasme des admirateurs du philosophe. Marie-Gabrielle Maistre dans une étude documentée répertorie aussi les légendes qui accompagnent ces lieux mémorables et dont sont complices les Jacques Replat, Jules Philippe, Eugène Süe, Alphonse Theuriet, voire le Touring-Club de France.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée aux différentes commémorations que nous livre l'histoire depuis la gloire révolutionnaire en passant par les épisodes drolatiques des statues de Chambéry, le bicentenaire de l'installation aux Charmettes… jusqu'aux commémorations les plus récentes.

Cette étude, inspirée en partie par les travaux de Starobinsky, est fouillée, bien documentée du point de vue littéraire et historique. Il est dommage que l'auteur ne se soit pas appuyé aussi sur les travaux de Joseph Serand que la Florimontane publie partiellement dans ce numéro de 2012 mais était-elle au courant de ses archives ? Quelques peccadilles concernent des remarques parfois trop allusives sur la vision mythique de la Savoie de Rousseau, sur son système philosophique. De même Marie-Gabrielle Maistre trop prisonnière peut-être de la vision littéraire de la nature dans l'œuvre de Rousseau escamote l'importance philosophique et la fonction du concept de nature. Nous avons aussi regretté l'absence d'aperçus sur les relations du clergé local dans la formation du jeune Rousseau. Ces quelques

insuffisances désignées ne nous empêchent pas de saluer ce remarquable travail de synthèse. Les chapitres sur les lieux de pèlerinage et sur les commémorations avec leurs péripéties sont pleins de finesse et rendent bien compte de l'influence grandissante de Rousseau dans l'histoire locale. En bref, cet ouvrage vient opportunément à son heure pour clôturer les festivités savoyardes marquant le tricentenaire de la naissance de Rousseau. En plus, cerise sur le gâteau, il est bien écrit et se lit facilement. Il apporte indéniablement une connaissance approfondie et clairement exposée des rapports entre Rousseau et la Savoie. La documentation et la bibliographie le démontrent amplement.

Bernard PREMAT

Une immigration alpine à Lavaux aux XV^e^ et XVI^e^ siècles : Lombards, Faucignerans et Chablaisiens

Jean-Pierre Bastian. Lausanne : Société Académique Vaudoise, 2012 (Bibliothèque historique vaudoise ; 137). ISBN : 978-2-88454-137-3

Professeur à l'université de Strasbourg mais originaire du pays de Vaud, Jean-Pierre Bastian propose une approche originale et riche d'informations neuves pour l'historien à travers son ouvrage sur l'immigration à Lavaux. Actuellement Lavaux-Oron, à l'est de Lausanne, dans le pays de Vaud, ce terroir est encore largement rural, bien que limitrophe de cette ville. Cette étude renouvèle profondément nos connaissances sur l'immigration et l'émigration dans le domaine alpin. Son originalité réside dans le fait qu'elle apporte le point de vue de la communauté qui accueille les migrants et non pas de celle qui les voit partir. Les travaux de P. Guichonnet ou de C. et G. Maistre, par exemple, ont en effet contribué à définir les mouvements migratoires des Savoyards vers diverses destinations. J.-P. Bastian nous fait découvrir le destin, jusqu'ici mal ou méconnu, de ces Faucignerans issus de la vallée du Giffre naguère débusqués par le chanoine Dechavassine et, plus encore, nous fait apprécier finement l'intégration de trois vagues successives d'immigrants sur les rives du Léman, marquées dès le Moyen Âge par l'intense culture de la vigne.

Disons deux mots du contexte et du déroulement chronologique. Contrairement à d'autres vallées alpines et singulièrement de la Savoie, le pays de Vaud ne s'est jamais vraiment remis de la Grande Peste de 1348 et de ses récurrences endémiques au siècle suivant. Le déficit en hommes, dans ce pays viticole qui réclame de nombreux bras, a été tel qu'il a fallu faire appel à une main d'œuvre extérieure, bien que, rappelons-le, Savoie et Pays de Vaud fissent partie, au XV^e^ siècle, de la même entité politique. La première vague d'arrivants est en fait provenue de la vallée de l'Ossola, du val Divedro au diocèse de Novare pour être précis, et principalement constituée de maçons qui s'implantent au cours de la seconde moitié du XV^e^ siècle surtout dans la partie basse de Lavaux. Désignés par le terme

générique de « Lombards », qu'il ne faut pas confondre avec les Lombards à l'importante activité bancaire connus dans toute l'Europe de la fin du Moyen Âge, ils entretiennent des liens encore étroits avec leur vallée d'origine et ce jusque tard dans le XVI[e] siècle, tout en tissant un important réseau de solidarités familiales, traduites par une forte endogamie. La deuxième vague provient du Faucigny, singulièrement de la vallée du Giffre (Samoëns et Sixt), et colonise les hauteurs de Lavaux : ce sont des agriculteurs (non des maçons) qui viennent dès 1480 et jusque vers 1530 défricher bois et marais, pour devenir par la suite propriétaires de ces nouvelles terres. J.-P. Bastian fait ainsi, preuves à l'appui, reculer de cinquante ans la date supposée du début de l'émigration des habitants du Haut-Giffre et décrit clairement une « colonisation par enclaves affinitaires en réseaux familiaux ». Le troisième mouvement migratoire important est dû aux Chablaisiens, cette fois-ci tout au long du XVI[e] siècle. Dans ce cas, on a affaire à une « implantation précaire » et cette expression prend tout son sens grâce à la démonstration de l'auteur. J.-P. Bastian détecte encore des mouvements de population secondaires, issus de trois pôles savoyards : le Haut-Faucigny et le Beaufortain, la Vallée verte et enfin les paroisses limitrophes de Lavaux.

Mais l'apport du livre est encore bien plus considérable : il ne se contente pas d'une description des mouvements migratoires (encore que ces parties constituent à elles seules trois remarquables monographies) mais décortique le phénomène et ses conséquences sur les structures sociales, politiques et religieuses de Lavaux. Il mesure son ampleur et souligne combien, « vu la faible croissance démographique de la population autochtone à la fin du XV[e] et au début du XVI[e] siècle, seule l'immigration avait permis d'assurer les niveaux de population nécessaires au maintien de la production » (p. 118). La répartition géographique est assez nette : les immigrés et leurs descendants résident pour l'essentiel dans les hauteurs de la communauté (les Monts). Leur intégration économique et politique se fait lentement, timidement ; elle se détecte par l'accession à la bourgeoisie ou, plus rarement, la détention de charges publiques. On trouve en revanche bon nombre d'immigrés très actifs dans deux cercles de sociabilité locaux : la confrérie du Saint-Esprit (jusqu'à la Réforme) et l'abbaye de tir des arquebusiers, participations associatives qui contribuent à l'assimilation.

J.-P. Bastian propose un excellent chapitre sur une question difficile : l'image de l'étranger et sa perception par les autochtones. Les émigrés lombards, faucignerans et chablaisiens ont fait l'objet d'« une certaine méfiance et réserve » de la part des habitants de Lavaux, allant jusqu'au mépris voire, dans quelques cas, à la suspicion d'hérésie. Les habitants des « hauts » paraissaient à bien des égards comme des sauvages, des rustres aux yeux des résidents des bourgs du bas. L'antagonisme d'origine s'est en quelque sorte doublé d'un antagonisme socio-économique : c'est une

réaction observable hier comme aujourd'hui mais le mérite de l'auteur est d'arriver, pour cette époque lointaine, à la documenter précisément.

L'auteur souligne bien également l'absence formelle de liens entre l'implantation économique et des motifs religieux : les Chablaisiens de la vallée d'Aulps ne sont pas venus en pays de Vaud pour se maintenir dans la religion réformée, comme il a été parfois avancé, puisqu'ils ne sont pas passés à la Réforme, cette partie du Chablais ayant été maintenue au catholicisme par l'occupation valaisanne.

On appréciera l'analyse de la relation entre affranchissement de la taillabilité et émigration (notamment p. 88-89). À la fin du XVI[e] siècle, les autorités de Lavaux exigeront de la part des immigrés, chablaisiens notamment, une sorte de certificat de non-taillabilité, attestant leur libération du servage obtenue de leur seigneur. Auparavant, cette condition n'était pas requise : « la plupart d'entre eux [les arrivants du Haut-Giffre] étaient des affranchis pour avoir acquis le droit de se déplacer ». Ceci laisse entendre que, pour pouvoir partir, l'immigré devait acquérir une situation d'homme libre. Ce point fondamental du statut juridique des personnes lié aux déplacements serait sans doute à contrôler dans d'autres espaces alpins ; on retrouve en effet un phénomène identique au début du XVIII[e] siècle en ce qui concerne une partie de la population du Grand-Bornand, particulièrement attirée, elle aussi, par l'émigration[1].

L'ouvrage se signale encore par ses informations très riches et nouvelles sur l'anthroponymie : la transformation des noms lombards en des patronymes vaudois y est clairement expliquée et on devine çà et là le processus de disparition des noms indigènes. On peut dater avec précision l'arrivée de tel ou tel nom de famille à Lavaux (c'est d'ailleurs le cas pour celui de l'auteur lui-même, provenant de Sixt). Les tableaux en annexes constituent en outre de très précieux et très copieux répertoires de patronymes, dont l'origine géographique et la datation sont précisées.

Matériellement, l'ouvrage peut se diviser en deux grandes parties : l'analyse historique des immigrations (le corps du texte, si l'on veut, qui occupe les deux tiers du livre) et un corpus de dix-huit tableaux statistiques qui servent d'appui à la première (un bon tiers de l'ouvrage). Une telle répartition des données était indispensable pour la clarté de l'exposé. L'ampleur de la documentation exploitée est considérable, bien qu'elle soit dispersée entre France, Italie et Suisse. Sources et bibliographie en rendent compte de manière précise et montrent la solidité de l'érudition de J.-P. Bastian.

Ajoutons que ce livre est un bel objet : une couverture cartonnée rigide, un élégant signet textile, quelques illustrations bien choisies, une ligne graphique sobre renforcent la qualité de l'ouvrage. On n'y trouvera que de très rares coquilles et, s'il fallait vraiment faire un reproche, ce serait peut-être sur la taille réduite des caractères des notes de bas de page. Index et tables permettent de se repérer très facilement et les tableaux statistiques sont présentés clairement.

Ce livre ne retrace pas seulement l'histoire démographique d'un petit coin du pays de Vaud. L'analyse est claire, technique sans être verbeuse, et toujours appuyée sur des preuves archivistiques. On a là le fruit d'une longue recherche qui met en lumière des phénomènes migratoires inconnus ; l'auteur affirme très justement qu'« aucune étude ne s'est intéressée jusque-là à un tel phénomène issu du val d'Aulps », par exemple. Il apporte une contribution essentielle à la connaissance de la démographie alpine. Il doit, ne fût-ce qu'à ce titre, figurer dans toute bonne bibliothèque de recherche savoyarde ou suisse.

Laurent PERRILLAT

L. Perrillat, *Perrillat, un nom savoyard (XIV^e^-XXI^e^ siècles) : origines, histoire des familles, émigration*, Thônes, Amis du Val de Thônes, 2009, p. 62-66.

L'*Histoire à l'atelier ;*
la restauration des œuvres d'art (XVIII^e^ - XXI^e^ siècles),
Presses Universitaires de Lyon
par Noémie ÉTIENNE et Léonie HÉNAUT,
424 p., 26 euros.

Exceptionnellement, nous attirons l'attention des Florimontans qui peuvent intervenir dans des travaux de restauration en signalant un ouvrage publié en août 2012 par les Presses Universitaires de Lyon. En effet, cet essai à plusieurs voix rassemble, sous la direction de Noémie Étienne et de Léonie Hénaut, des chercheurs de différents horizons (restaurateurs, historiens de l'art, sociologues, anthropologues, également issus de plusieurs traditions culturelles différentes : France, Italie, Autriche, Russie et Suisse). Il propose des analyses résolument pluridisciplinaires et transversales pour étudier le rôle de la restauration d'art dans la réception des biens culturels et plus généralement dans l'histoire du goût. L'objectif consiste à inviter le lecteur à déplacer son regard, des producteurs ou des destinataires des œuvres vers les intermédiaires qui les donnent à voir. Parmi ces acteurs absents ou oubliés des recherches développées en histoire de l'art ou en sociologie de l'art, le restaurateur d'œuvres d'art, font remarquer Noémie Étienne et Léonie Hénaut, est l'un des acteurs clé de cette réception. Passeur d'objets, auteur de leur actualisation, médiateur de leur réception, il modifie leur structure physique et peut participer à leur réévaluation. C'est pourquoi ce volumineux ouvrage de 424 pages a l'ambition de présenter pour la première fois ces restaurateurs dans toutes les diversités de leurs postures et de leurs choix, d'hier et d'aujourd'hui.

Noémie Étienne et Léonie Hénaut, dans une préface documentée, établissent une historiographie panoramique de la production du discours sur la restauration en Allemagne, en Italie, en Belgique et enfin en France tout en relevant les clivages à travers lesquels il est possible d'appréhender

l'histoire de la restauration. Puis elles s'attardent aux conséquences que peuvent induire ces études sur la restauration en ce qui concerne les sciences humaines et sociales, notamment l'histoire de l'art, l'histoire culturelle, l'histoire du goût, de la sociologie de l'art, de la sociologie de la culture et du patrimoine ou encore de l'anthropologie religieuse. En effet la restauration des œuvres d'art met au premier plan la matérialité de l'œuvre d'art en constituant un savoir technique sur les objets, ce qui permet de révéler les métamorphoses des matériaux en question, l'étude de leur circulation entre propriétaires ou entre pays, de leur identification, voire de leur manipulation. Ces deux auteurs soulignent également que la reconnaissance de ces manipulations et leur interprétation peut servir de base à une histoire politique et institutionnelle de même que les modifications consécutives aux restaurations ont intéressé les historiens du goût. De plus, les querelles engagées à propos de ces mêmes restaurations constituent un élément central pour tous ceux qui s'intéressent à la réception des œuvres d'art. Louis Réau en écrivant l'histoire du vandalisme des monuments historiques ne parlait-il pas du cas paradoxal du « *vandalisme embellisseur* », c'est-à-dire des interventions de restaurations réalisées dans le but d'améliorer l'état du monument, voire de le sauver de la destruction, mais qui controversées, pouvaient être dénoncées précisément comme destructrices ? Autant d'interrogations qui illustrent la variabilité des valeurs accordées aux œuvres d'art. En bref, la restauration constitue un remarquable observatoire pour saisir empiriquement les mécanismes qui alimentent la perception esthétique ; elle explique comment certaines personnes, dans certains contextes, aiment à voir tel ou tel élément dans une œuvre ou au contraire n'éprouvent aucun plaisir à la regarder. Les œuvres d'art font donc l'objet d'une actualisation continue, et démentent les poncifs de leur fixité et des valeurs qu'on leur accorde.

Noémie Étienne et Léonie Hénaut ont réuni les différentes contributions en deux parties selon qu'elles traitent davantage de l'identité des restaurateurs, ou des exemples de restauration ou des conventions en question en vigueur dans les différents contextes d'intervention. La première partie, sous le titre « *Faussaire, artiste, expert : les identités du restaurateur* » révèle la complexité de l'expertise de ces restaurateurs, étant donné la pluralité des compétences engagées dans cette activité. Si les restaurateurs sont aussi des marchands, des dessinateurs, des sculpteurs, ou encore des érudits, la restauration est-elle une activité à la fois artistique, commerciale, artisanale et scientifique ? La question de la frontière entre restauration et falsification est également souvent abordée. C'est le cas de Camillo Paderni, antiquaire et restaurateur napolitain du XVIII^{e} siècle étudié par Delphine Burlot. C'est aussi l'exemple, analysé par Aglaé Achechova, de Stéphan Sabine-Gousse, actif dans l'Empire Russe autour de 1900 qui utilise ses connaissances sur les émaux pour restaurer des pièces anciennes, mais aussi pour en fabriquer de nouvelles dans la perspective de tromper les acheteurs. De même certains auteurs s'intéressent à la façon

dont cette expertise est perçue par leurs contemporains, en particulier dans des cas où ils sont critiqués publiquement ou aux prises avec des instances de contrôle. Ce sont entre autres l'article de Capucine Lemaître qui examine le cas particulier de la famille Mora, restaurateurs de mosaïques exerçant à Nimes au XIX^e^ siècle ou l'article de Fabrice Rubiella qui montre, à partir d'une amphore grecque restaurée au XX^e^ siècle, comment des restaurations du passé peuvent aujourd'hui être requalifiées en falsifications. De même, l'étude de Marie Frappat sur l'évolution de l'activité de restauration des films observent des pratiques du passé qui sont souvent vues aujourd'hui comme destructrices, ce qui amène les professionnels du domaine (conservateurs, archivistes, techniciens, historiens) à mieux contrôler leurs activités en édictant des règles de conservation et en créant des formations spécialisées.

La deuxième partie de cet ouvrage porte sur les différents contextes de restauration-public ou institutionnel, privé ou religieux-qui coexistent à une même époque ou bien se succèdent dans le temps pour une même collection d'objets. Lues ensemble, les contributions mettent en évidence la pluralité des conventions, implicites ou explicites, qui régissent l'activité. Les restaurateurs et les commanditaires comprennent par exemple différemment ce qu'est « *l'authenticité* » d'une œuvre et comment il convient de la traiter. Les régimes de valorisation changent selon les époques mais aussi selon que les œuvres traitées appartiennent à un musée qui doit rendre des comptes à un public, à des particuliers qui souhaitent jouir de leur objet, ou à un lieu de culte dans lequel les œuvres font partie du dispositif liturgique. Les articles de Chiara Piva analysant l'activité de l'atelier de restauration du Musée Pio-Clementino à Rome à la fin du XVIII^e^ siècle ou de Gaspard Salatko examinant la spécificité du contexte religieux concernant les interventions effectuées sur les icônes d'une église orthodoxe parisienne en sont des illustrations très convaincantes.

Cet essai trop rapidement exposé nous livre un aperçu du dynamisme de la recherche internationale dans le domaine de la restauration. Celle-ci est bien au sens le plus matériel un atelier de l'histoire c'est-à-dire d'une relation que le présent établit avec son passé. L'histoire de la restauration ouvre la porte à un curieux objet historique : « *quelque chose comme une histoire au carré, celle de nos façons de voir le passé et, si ce passé n'est pas assez visible, de l'inventer, [...] lorsqu'il s'est agi de le rendre conforme à l'idée que nous nous en faisons* » (cf. p. 283)

L'ouvrage en question nous montre bien concrètement que la restauration est un pragmatisme obligé. Elle œuvre dans un monde non pas arbitraire mais controversé, ce qui est très différent. Simplement la restauration, à l'opposé de l'idée de gratuité, travaille sous la contrainte maximale de l'objet. Ainsi elle met en œuvre des savoir-faire, des apprentissages qui s'inventent, tout en se soumettant à des consignes divergentes, elles-mêmes rapidement remises en cause, périmées par des nouveaux savoirs, de nouveaux acteurs, de nouvelles configurations de notre rapport au passé.

Pour le dire rapidement, ce sont les caractères variables de la demande d'objets anciens qui ont suscité des modes de restauration très contrastées, modifié en retour cette demande, et font apprécier ce que l'on appréciait hier Comme le dit en conclusion Antoine Hennion, « le parcours est laborieux, mais cette histoire peut seule nous montrer comment, réciproquement, ce sont ces épreuves et ces révisions continuelles, portant sur les objets, qui ont peu à peu produit les goûts et les valeurs capables de les faire apprécier ». Au-delà des échecs et des réussites le respect de l'objet, la préférence donnée à l'original sur la jouissance esthétique, la nécessité d'en faire le moins possible, de trouver des solutions réversibles quand elles existent, modérées dans le cas contraire, bref, de défendre globalement une conception « légère » de la restauration semblent être un acquis de cette histoire mouvementée de la restauration.

En conclusion, nous avons un essai qui remet en question certaines idées reçues sur l'œuvre d'art. Les divers auteurs ouvrent des pistes de recherche fécondes qui amèneront les historiens ou les sociologues de l'art à nuancer leur propos en prenant davantage en considération le processus de la restauration. En général les articles sont précis, bien documentés, écrits dans une langue bien faite. Mais comme tous les essais, certaines communications nous laissent parfois sur notre faim en négligeant des conclusions provisoires permettant de faire le point. Nous voyons bien que nous sommes encore dans une recherche balbutiante, tâtonnante... Il n'en reste pas moins que le caractère inédit et prometteur de l'ouvrage intéressera non seulement les techniciens de la restauration, les historiens ou les sociologues de l'art, les amateurs d'art au sens étymologique du terme mais également les architectes des Monuments Historiques, les institutions culturelles, bref, tous les décideurs (les maîtres d'ouvrage comme les maîtres d'œuvre) à qui s'imposent parfois de prendre des décisions irréversibles. Toute politique de restauration doit nécessairement trouver un compromis entre beauté, cohérence, fidélité à l'original et souvenir du temps passé.

Bernard PREMAT

* * * *

La liberté guidant les peuples.
Les révolutions de 1830 en Europe,
sous la direction de Sylvie Aprile, Jean-Claude Caron
et Emmanuel Fureix,
collection Époques, 328 pages, éditions Champ Vallon, 26 euros.

Suite à deux journées d'études en 2011 tenues à l'Université Lille III sur les révolutions de 1830, la circulation des idées et des hommes lors de ces événements, les éditions Champ Vallon viennent de publier le travail collectif de trois historiens sur une nouvelle approche de ces mouvements révolutionnaires pour qui l'échelle nationale s'est révélée insuffisante dans la compréhension de ces mêmes événements. Il s'agit de Sylvie Aprile, professeur d'histoire contemporaine à Lille III, de Jean-Claude Caron, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand et d'Emmanuel Fureix, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Paris-Est Créteil.

Comme l'énonce l'introduction, ce n'est pas une publication d'actes mais d'un ouvrage relativement cohérent et homogène examinant les événements de 1830-1831 dans un cadre transnational qui s'impose pour les auteurs cités plus haut comme une évidence historiographique. Cette perspective permettrait selon eux une compréhension plus large de processus révolutionnaires faits de circulation, d'emprunts et d'interactions tout en précisant leur singularité. En effet, en quelques mois, pour l'essentiel, entre l'été 1830 et l'automne 1831, des mouvements révolutionnaire touchent successivement la France avec les Trois Glorieuses parisiennes, la Belgique avec une revendication libérale et nationale, la Pologne sous domination russe avec l'échec d'une conjuration-insurrection de grande ampleur, certains États italiens avec les soulèvements libéraux (les duchés de Parme, Modène, Plaisance, les légations pontificales de Bologne et de Ferrare) et allemands(les duchés de Bade et du Wurtemberg, le royaume de Bavière). À cela s'ajoutent les assemblées populaires de Suisse d'automne 1860, la guerre civile en Espagne et au Portugal entre libéraux et absolutistes, les événements d'une Grèce nouvellement indépendante. Le plus intéressant est de constater que les contemporains de ces événements ont bien « la conscience d'une possible révolution européenne » dans un continent soumis au pesant système issu du congrès de Vienne (1814-1815). Bref, tous ces événements s'inscrivent dans une lutte générale en Europe entre absolutisme et libéralisme dans la mesure où le cadre est essentiellement européen sans connexion directe avec le processus de démocratisation perceptible aux Etats-Unis ou dans certains Etats latino-américains qui se déroulent dans une chronologie décalée. Pour ces historiens il pourrait s'agir de la première révolution authentiquement européenne, non exportée par les armes, dix-huit ans avant le « printemps des peuples » de 1848. Ce processus révolutionnaire modifie ailleurs l'horizon d'attente collectif, dans le sens de réformes libérales, d'émancipations nationales et/ou de droits matériels et sociaux.

Il est difficile de résumer cet ouvrage puisque les exemples analysés relèvent des différentes historiographies nationales. Simplement le livre se propose de confronter ces historiographies nationales jusque-là cloisonnées, d'étudier les formes de circulations révolutionnaires et de mobilisations transnationales, sans négliger les discordances et tensions propres à des révolutions inégalement achevées. Ils permettent d'appréhender un imaginaire européen dans les révolutions de 1830, voire même un espace public transnational en soulignant que l'Europe rebelle avait les yeux tournés, avant tout, vers un horizon unique : le Paris des Trois glorieuses. Ainsi qu'elles aient été gagnantes ou perdantes, considérées de manière comparative, les révolutions ou les insurrections européennes de 1830-1831 présentent des analogies peut-être plus importantes que leurs différences à savoir la relance du discours constitutionnel, phare de toute l'Europe libérale.

L'ouvrage se termine par une chronologie bienvenue et précise des révolutions de 1830 en Europe qui permet de souligner depuis 1829 jusqu'en 1833 les incidences politiques et sociales.

La conclusion remarquable d'E. Fureix met en relief que 1830 ne peut être pensé sans l'intrusion du Peuple dans l'histoire de la représentation politique, car ce sont bien des révolutions de la liberté comme l'allégorie de Delacroix le suggère amplement. Mais ce mouvement vers plus de liberté constitutionnelle dépasse beaucoup plus que ce que les penseurs libéraux veulent bien y mettre même s'ils furent souvent dominants dans le mouvement des idées. En témoignent les autres facettes de la liberté/fraternité/action : liberté notamment religieuse, avec une religion de la liberté(alliance nouvelle entre « Dieu et la liberté ») réclamant une déliaison de l'Église catholique et du pouvoir politique, une violence anticléricale et pas forcément antireligieuse contrairement à la France, une appropriation populaire, ouvrière, contredite par le libéralisme économique dominant et qui subvertit l'idée de liberté de son sens originel d'où les germes de contradictions sociopolitiques porteuses d'avenir.

Ce livre écrit à plusieurs mains nuance comme on pouvait s'en douter la vision un peu hexagonales des événements de 1830. Il est bien écrit et très lisible. Les trois auteurs dans leur démarche respective soulignent les constantes européennes qui se dégagent de la comparaison des historiographies nationales tout en décrivant la singularité pour chaque nation de ce processus révolutionnaire trop négligé de leur point de vue L'ensemble de leur démonstration semble recevable sans être toujours convaincant parce que trop théorique. Cependant la perspective qu'ils utilisent peut permettre d'autres analyses intéressantes pour l'histoire contemporaine, y compris pour l'histoire de la Savoie, même si, par moment, nous avons l'impression toute subjective d'ouvrir déjà des portes ouvertes. C'est dire que cet ouvrage appelle sans aucun doute des développements qui dépassent le cadre théorique dans lesquels les auteurs s'en sont tenus.

Bernard PREMAT

Isabelle Vonèche Cardia, *Neutralité et engagement. Les relations entre le Comité international de la Croix-Rouge et le gouvernement suisse (1938-1945)*, SHSR, Lausanne, 2012, 279 pages.

Ce livre s'inscrit dans les débats qui agitent la Suisse et plus généralement les pays et institutions ayant traversé la seconde guerre mondiale. Il illustre leur sentiment de malaise passé et présent, l'évolution de la perception de la guerre et, pour les Suisses, le soulagement d'époque de ne pas combattre l'Allemagne et le regret actuel de n'avoir pas combattu le nazisme. L'avant-propos rappelle à quelques lignes d'écart que « la seconde guerre mondiale a constitué la période la plus sombre de l'histoire du CICR et de la Suisse », mais que le CICR reçoit le prix Nobel de la paix en 1944, et que le débat porte aujourd'hui sur les prisonniers après la guerre et sur le génocide. Dans les années 1990, les travaux historiques et les commissions d'enquête helvétiques ont rouvert le dossier de l'attitude de la Suisse face aux monstrueuses violences de la guerre, concluant notamment que le CICR s'était aligné sur les positions gouvernementales.

C'est ce phénomène qui est interrogé au cours de ce livre : il s'agit de revisiter les rapports entre le gouvernement fédéral et le CICR, deux institutions fortement liées – toutes deux suisses et composées largement par les mêmes hommes – mais aux logiques et aux buts différents, donc amenées à coopérer continuellement non sans rivalités.

Le rapport entre le CICR et les autorités helvétiques est envisagé sur une période longue qui offre une perspective : l'héritage de la 1ère guerre mondiale, la guerre des années 30 (guerre d'Espagne, guerre sino-japonaise, guerre d'Ethiopie) ou la fin de la seconde guerre mondiale avec le cas des évadés soviétiques. Toutefois, l'étude s'attarde sur des cas emblématiques comme l'affaire des menottes (mises par les Allemands à des prisonniers anglais faits à Dieppe) et surtout sur la décision du 14 octobre 1942 de ne pas protester publiquement contre la dérive totalitaire de la guerre et notamment contre la déportation des Juifs. On voit combien le CICR a une vision de la guerre et des négociations avec les belligérants fondée sur la réciprocité, vision issue de la première guerre mondiale ; or, comme le remarque Henry Rousso dans l'introduction, cette conception est encore pertinente sur le front occidental mais pas du tout sur le front russe ou japonais et « tragiquement inadaptée dans la situation de la Shoah ». Le CICR a beaucoup de difficultés (partagées) à saisir vraiment ce qu'est le nazisme, un système au-delà du rationnel qui ne respecte aucune règle. Apparaît alors le décalage entre la guerre extraordinaire – au sens propre – par ses crimes et l'ordinaire d'une institution : les débats, le poids des routines, des rivalités et des règles, qui n'empêchent pas les membres d'être sensibles, d'hésiter, de regretter, ou les initiatives individuelles comme celle du délégué F. Born qui sauve 15 000 juifs hongrois en 1944.

La pesanteur de l'institution se ressent à la lecture de tant de discussions, voire de bureaucratie, mais l'intérêt de ce livre est aussi de poser des questions fondamentales pour ce qu'on appelle aujourd'hui les ONG. Quel rapport une organisation qui doit être impartiale peut-elle entretenir avec le gouvernement de son pays qui doit avoir une politique étrangère, fût-il neutre ? La question s'avère d'autant plus aiguë que l'organisation entretient un lien fort avec sa nation : « le CICR est un miroir de la Suisse qui, à son tour, se reconnaît en lui ». Chacun cherche à instrumentaliser l'autre, dans un mélange de contrôle et de ménagement de l'indépendance de l'autre. Protester publiquement est-il utile ou cela va-t-il aggraver la situation, celle des victimes et celle de l'ONG, notamment conduire à se voir interdire toute action concrète ? Sur ce point notamment, l'engagement humanitaire de l'auteur lui permet de mieux « comprendre les dilemmes moraux extrêmes ». Comment concilier neutralité et intervention quand l'essentiel des crimes sont commis par un seul des deux camps ?

François DEMOTZ

GILBERT KAENEL, L'an - 58. Les Helvètes, archéologie d'un peuple celte, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2012, 152 pages.

Les responsables de l'excellente collection *Le savoir suisse* – qui offre des exposés scientifiques accessibles à tous dans un petit format très pratique - ont eu l'excellente idée de lancer en juin 2012 une série appelée grandes dates et destinée à couvrir l'histoire suisse. Parmi les trois premiers volumes figure celui de Gilbert Kaenel, archéologue suisse internationalement reconnu.

Contraint de partir d'une date marquante, l'auteur choisit la fin de l'histoire des Helvètes comme peuple indépendant, c'est-à-dire leur défaite face à César. Ce terminus est l'occasion de relire le texte de César, assez précis, et plus généralement les sources écrites qui, de Poseidonios à Ptolémée sans oublier les inscriptions, traitent des Helvètes. La difficulté est double : d'une part, ces textes ont été écrits par des étrangers au monde celte, d'autre part ils ont été déjà au centre de maints débats et exégèses. Ainsi, se dessine une histoire des Helvètes avant César, celle d'un des peuples celtes présents en Suisse, un peuple guerrier capable de lancer de redoutables raids de pillage dans le sud de la Gaule romanisée.

Gilbert Kaenel ne manque pas ensuite de confronter ces récits aux données fournies par l'archéologie et d'utiliser sa connaissance de tous les sites connus pour enrichir notre compréhension des Helvètes non sans avoir rappelé, avec la modestie du savant véritable, que les fouilles n'offrent qu'un aperçu de la vie matérielle, essentiellement pour la frange supérieure du peuple, et permet plus d'hypothèses que de conclusions. Ainsi, comment expliquer la surreprésentation des tombes féminines, des dépôts massifs d'armes (trophées

ou dépôts votifs)… ? On découvre néanmoins comment, durant l'âge du fer, une population essentiellement rurale développe des *oppida* et tend à former de véritables villes ; les voies de communications sont soigneusement organisées et pourvues d'ouvrages d'art, tandis que de vastes ensembles cultuels sont aménagés et servent de cadre aux pratiques rituelles comme les sacrifices. L'auteur fait également une place particulière au célèbre site de la Tène qui donne son nom au second âge du fer.

Se posent ensuite la question de la réinstallation des Helvètes survivant à la migration et au désastre de -58 face à César, puis celle de la romanisation, de plus en plus forte et plus apparente à l'ouest du plateau suisse. Cependant, là comme ailleurs, les contacts avec Rome n'attendent pas l'affrontement avec César et la romanisation passe par les élites, comme cet aristocrate helvète nommé Camilos qui soutient Marc-Antoine. L'archéologie a d'ailleurs permis de se détacher du texte de César et de minimiser la rupture que représentent la défaite face à Rome et l'entrée dans le monde romain : ces évènements sont une étape dans une évolution de la société helvète qui a commencé bien avant.

Si l'ouvrage a souvent un aspect catalogue, ce dont est parfaitement conscient l'auteur, cela est lié à la prudence de bon aloi de ce dernier qui veut livrer des faits avérés et des hypothèses crédibles, appuyés sur des exemples précis et documentés, et non des conclusions péremptoires bientôt démenties.

François DEMOTZ

Nicolas CARRIER, Les usages de la servitude. Seigneurs et paysans dans le royaume de Bourgogne (VI^e^-XV^e^ siècle) an - 58. Les Helvètes, archéologie d'un peuple celte, Presses l'université Panthéon-Sorbonne, 2012, 391 pages.

Ce livre porte sur « la condition de tout homme que les textes médiévaux considèrent comme non-libres » (p. 11). Il part du constat que tout le Moyen-âge régional connaît la distinction simple entre les libres et ceux qui appartiennent à un seigneur, mais, en pratique, cette division binaire renvoie à une grande variété de situations juridiques et de rapports sociaux, des « visages » et des « usages ».

Cet ouvrage est l'héritier de débats passionnés et récurrents qui courent au long du XX^e^ siècle. Le sujet est d'autant plus crucial qu'il touche à la fois à la fin du monde antique et à la mise en place de la société seigneuriale, c'est-à-dire aux grandes charnières définies ou combattues par les différentes écoles historiques. Partant de sa propre connaissance des communautés rurales du Faucigny, Nicolas Carrier veut profiter de la remise à plat historiographique que permet la fin du mythe de la mutation de l'An Mil pour proposer une nouvelle compréhension synthétique de la servitude et, pour éviter à la fois la faible représentativité d'une étude à quelques vallées et le danger d'une

vision trop générale, il choisit le cadre du royaume de Bourgogne. Ce choix repose sur le renouvellement de l'historiographie sur cette zone et surtout sur la relative homogénéité de cet ensemble géographiquement centré sur la Savoie où on fait toujours la différence entre les libres et les autres ; le destin historique (cœur du royaume burgonde puis du royaume de Bourgogne puis principautés savoyarde et delphinale) et la terminologie (« hommes liges » de la fin du Moyen-âge) y sont communs.

Tout l'intérêt de l'ouvrage est de proposer une synthèse qui porte sur l'ensemble du Moyen-âge : ainsi, il remet en perspective l'évolution des sociétés sur près d'un millénaire. Il commence par interroger le statut de l'esclave dans les lois burgondes, forcément proche du statut romain. Le *servus* (et l'*ancilla*) est à la fois un être humain (appartenance à une communauté, tolérance pour certaines unions sans valeur légale…) et un objet de propriété, entièrement soumis à un pouvoir arbitraire, vendable et sans parenté légale. Déjà, des hommes libres, les colons et les affranchis, se rapprochent des esclaves dans l'absence de liberté ; au VIII[e] siècle, ils peuvent être cédés, mais ils sont encore distingués par l'appartenance à une famille.

C'est justement la reconnaissance du mariage légal des esclaves qui provoque la disparition de l'esclavage et le regroupement de tous les dépendants dans le servage : si on sait encore qui est libre et qui ne l'est pas, tous ont une famille légitime, un patrimoine avec succession héréditaire. La mentalité du grand aristocrate simplifie les hiérarchies sociales en rapprochant toutes les soumissions. La liberté évoluant vers la dépendance et l'esclavage évoluant vers la dépendance se rejoignent dans le servage, évolution qu'on retrouve dans le reste de monde carolingien.

Comme tout un courant de l'historiographie actuelle, Nicolas Carrier montre que les siècles qui entourent l'An Mil ne constituent pas une rupture. Si la territorialisation des pouvoirs accroit l'encellulement de la paysannerie et augmente la confusion entre seigneurie justicière et contrôle de la terre, le cadre ne diffère guère de celui de la villa carolingienne d'autant qu'on constate une continuité des élites. Dynastisation, patrimonialisation et territorialisation ne changent pas la nature des pouvoirs et l'évolution se poursuit : au premier âge féodal, « Toute dépendance paysanne est dorénavant devenue non-liberté, tout service paysan est réputé servitude » (p 143). Le servage est donc de plus en plus nominal quand, désormais, on vend les droits qu'on a sur le serf et non le serf lui-même. Le servage et ses rites servent surtout à attester qui appartient à qui dans un contexte de concurrence entre seigneurs, d'autant qu'un dépendant peut avoir plusieurs seigneurs. Cela conduit évidemment à définir ce que sont les seigneurs et l'auteur conclut à la pertinence, comme grille de lecture, de la distinction seigneurie foncière, seigneurie banale, seigneurie domestique, tout en faisant remarquer que la seigneurie banale n'est pas la seule à comporter un droit de juridiction.

Le servage est alors un moyen pour les seigneurs de contrôler la marché de la terre, d'où l'importance que tout tenancier soit tenu pour serf, même s'il existe des degrés dans l'asservissement (les plus asservis concrètement

sont les serfs non-chasés). Si cette analyse est remarquablement claire, elle symbolise d'abord l'optique seigneuriale et peut-être faudrait-il nuancer un peu la confusion de toutes les dépendances dans le servage qui relève d'abord du discours : ainsi, autour de Mil, de nombreux paysans disposent totalement de leurs biens et n'ont pour maître que l'autorité publique éminente. Cela n'empêche évidemment pas les efforts des seigneurs – largement couronnés de succès - pour généraliser la dépendance.

C'est chose faite au XIII[e] siècle - le *servus* est devenu l'homme lige - dans un contexte de décollage économique, avec mise en exploitation intensive des espaces, et de croissance de l'administration princière. Apparaît alors un nouveau servage caractérisé par la taille, taxe arbitraire imposée par les seigneurs et destinée à compenser la très forte érosion des cens qu'ils perçoivent. La taille est « la servitude par excellence » et son affranchissement « la libération par excellence » (p. 253) ; elle distingue deux catégories : les taillables, nouvelle catégorie inférieure, et les libres (de taille, dont l'affranchissement renforce la non-liberté de ceux qui n'en bénéficient pas). Ce nouveau servage coexiste avec l'ancien puisqu'on peut être lige sans être taillable.

À partir du XIII[e] siècle, la mainmorte se répand comme compensation au caractère de plus en plus théorique de la taille à merci : vite liée à la valeur de la terre, ce qui résout notamment le problème du formariage et celui de la mort des taillables lors des épidémies, la taille devient coutumière et sa fixation entraîne une baisse de sa valeur. Au XIV[e] siècle, la mainmorte a remplacé la taille comme impôt servile par excellence et c'est ensuite le critère de la servitude.

Dans le même temps, le servage est un outil pour les princes (construire l'état) ou les seigneurs (préserver leurs prérogatives). Ce jeu profite aux princes dont les droits de justice sont éminents, d'autant que la justice princière peut sanctionner les serfs qui suivent le seigneur dans les troubles à l'ordre public (l'opposition à l'ordre princier) et le seigneur qui maltraite ses serfs, et il dessert les seigneurs quand le droit de poursuite est peu utilisé et que des hommes se placent sous la garde du prince.

Ce livre ravira tous ceux qui s'intéressent de près aux campagnes médiévales. Ils y trouveront une grille de compréhension particulièrement utile - plus un système qu'une étude de toutes les situations - et une analyse fine qui illustre bien que le même objet ou mot doit être vu à travers plusieurs regards.

François DEMOTZ

* * * *

Romainmôtier rétrospective(s), Romainmôtier, 2010, 52 pages et un DVD

L'archéologie est une source incomparable pour la connaissance du passé et souvent pour sa conservation. Cependant, le visiteur ne voit qu'un tas de pierres : le résultat des fouilles est souvent incompréhensible du fait de l'enchevêtrement des vestiges et décevant du fait de leur modestie. On ne peut donc que saluer le travail réalisé à Romainmôtier. Des années de fouilles minutieuses ont permis de beaucoup mieux connaître cet établissement monastique essentiel.

C'est l'un des tout premiers de la région – il remonte à saint Romain et ses moines participent à la fondation de Saint-Maurice en 515 – puis une grande abbaye royale et l'une des premières dépendances de Cluny au X^e^ siècle ; au XI^e^ siècle, saint Odilon, abbé de Cluny et de Romainmôtier, y réside fréquemment et l'établissement devient un des joyaux de l'art roman des régions savoyardes. La fin du Moyen-âge est moins favorable mais subsistent une partie de l'enclos et l'église, aussi magnifique que le site jurassien qui l'entoure.

C'est toute cette histoire passionnante que chacun peut suivre aisément grâce à un livret et un DVD. Pour chaque époque, les vestiges sont expliqués et la reconstitution en 3D permet de visualiser ce qui existait alors. Le DVD fournit une synthèse remarquable : en une dizaine de minutes, on peut suivre l'évolution de l'abbaye à travers les siècles depuis les premières cabanes et celles du monachisme depuis les premiers ermites ; on peut visiter l'établissement clunisien disparu, notamment son église mariale et son cloître. De quoi augmenter les regrets face à tout ce qui a disparu et féliciter les acteurs d'une telle reconstitution qui a vu le jour dans le cadre des manifestations clunisiennes de 2010 (de belles images de synthèse accueillent également désormais le visiteur à Cluny). Cette réalisation qui passionnera aussi bien ceux qui s'intéressent à l'histoire monastique que les amateurs d'histoire de l'art est disponible à Romainmôtier.

François DEMOTZ

La Haute-Savoie durant la PRÉHISTOIRE collection d'ouvrages culture 74

Le Conseil Général de la Haute-Savoie a édité, au cours de l'année 2012, un ouvrage très attendu par les passionnés des temps anciens : La Haute-Savoie durant la Préhistoire 40 000-5500 avant J.-C. préfacé par le professeur Alain Gallay. Cet ouvrage a réuni une équipe pluridisciplinaire franco-suisse formée des meilleurs spécialistes. Coordonnée par Joël Serralongue, responsable du service départemental de l'archéologie, cette édition présente un inventaire complet et très documenté des sites préhistoriques de Haute-Savoie.

Les auteurs, dont la florimontane Marie-Christine Lebascle, nous convient à une véritable découverte de l'histoire de la science préhistorique dans le département de la Haute-Savoie, à travers de nombreux portraits détaillés.

Un article de référence sur la géologie haut-savoyarde, signé de Danielle Decrouez, docteur en Sciences de la Terre, dresse le décor de cette fabuleuse aventure humaine. Sylvain Coutteraud (docteur en géographie) se penche sur l'évolution du climat et des paysages durant la dernière glaciation. Un bouquet de découvertes sur l'évolution de la végétation de – 120 000 à – 10 000 ans nous est offert par la palynologue Jacqueline Argant. Son époux, Alain Argant, docteur en paléontologie, grand spécialiste des carnivores, nous croque le portrait d'un lion sans crinière qui fréquenta il y a 32 000 ans la grotte du Baré.

Tout reprend vie dans cet ouvrage hautement pédagogique et merveilleusement illustré. Grâce à Laurence-Isaline Stahl Gretsch, Gilbert Pion et Ludovic Mevel, nous retrouvons les Magdaléniens dans le confort précaire de l'abri-sous-roche des Douattes, de la grotte de Bange ou encore des abris-sous-bloc de Veyrier (Etrembières).

Le peuple mésolithique (9 000-5 500 avant J.-C.), à la Balme de Thuy ou sur le plateau de Bassy-Veytrens, s'anime grâce à la bienveillance érudite de Jean-Pierre Fillion et Jean-Pierre Ginestet.

Les archéozoologues Louis Chaix et Jean-Christophe Castel nous emmènent sur les traces des mammouths à Desingy et nous initient à l'exploitation du milieu animal par les Néandertaliens. Jehanne Affolter nous explique les vertus du véritable acier de la préhistoire, le silex.

La mise en page de l'archéologue-infographiste Jocelyn Laidebeur met merveilleusement en scène cette coulée des siècles grâce notamment aux étonnantes lasergrammétries distillées par un spécialiste de l'image laser 3D, Olivier Veissiere (Patrimoine Numérique), ou encore grâce aux reconstitutions de sites préhistoriques commandées au célèbre dessinateur André Houot.

Cet ouvrage, première synthèse scientifique sur la préhistoire départementale depuis celle de Louis Revon en 1878, a été pensé comme une véritable perle qui éclaire résolument notre désir de savoir ainsi que notre imagination.

Pour toute information sur l'acquisition de ce livre, contacter la Direction des affaires culturelles du Conseil Général de la Haute-Savoie ou le site internet culture74.fr.

Yves CONNAC

François DEMOTZ, L'An 888 - Le Royaume de Bourgogne. Une puissance européenne au bord du Léman, « Collection Le savoir suisse », Presses polytechniques et universitaires romandes, 142 p., Lausanne, 2012

Cette collection helvétique a pour premier objectif d'offrir aux communautés universitaires de Suisse et à leurs instituts spécialisés un moyen de communiquer leurs recherches en langues françaises, et de les mettre à la portée d'un public élargi. Vouloir vulgariser le savoir historique, tel est le but de ces petits ouvrages. C'est un peu le pendant suisse de la collection française « *Que sais-je ?* » éditée par les Presses universitaires de France.

Dans la série histoire, le numéro 83 est l'œuvre d'un Florimontan bien connu de nos adhérents, François Demotz, historien médiéviste, chargé de cours dans les différentes universités lyonnaises et qui est l'auteur de nombreuses contributions à l'histoire des hommes, des mentalités et des institutions rhodaniennes et alpines. Notre confrère dont la thèse universitaire avait porté sur la Bourgogne transjurane à l'époque post-carolingienne était bien placé pour réussir la gageure d'entreprendre en si peu de pages la synthèse de l'histoire complexe de ce royaume de Bourgogne qui va de 888 à 1056, c'est-à-dire une siècle et demi. S'attachant à décrire la difficile naissance de ce royaume, François Demotz souligne l'importance de l'année 888, année où Rodolphe I^{er}, porteur d'une tradition carolingienne aux vues larges devient le fondateur d'un nouvel État en se faisant couronner à Saint-Maurice. Cette puissance européenne des bords du Léman, comparable au royaume de Francie et d'Italie tout en se rapprochant peu à peu de la Germanie s'étendit à son apogée du Rhin à la Provence. Cette dynastie des Rodolphiens contrôla les cols, accueillit le pape ou des empereurs dont la proximité fut facilitée par la reine Berthe et Adélaïde, femmes influentes d'Occident et liées aux abbés de Cluny. Dans des pages remarquables, François Demotz analyse comment les Rodolphiens ont pu imposer une dynastie royale en étudiant les lieux de la Royauté à travers la stratification des symboles, la famille royale, le rôle central de l'Église royale, la naissance des seigneuries ecclésiastiques en Transjurane et surtout la maîtrise des plus grandes cluses et des routes. Les dernières pages sont consacrées au déclin de cette dynastie prise peu à peu en étau entre les Seigneurs et l'Empereur Henri II et qui se termine avec la mort du dernier roi de Bourgogne, Henri III, en 1056.

C'est pédagogiquement bien fait. Les textes sont toujours lisibles, ils sont même agrémentés de cartes dues aux talents de l'auteur. Les Savoyards retrouveront une partie de leurs racines qui allaient au-delà des limites de nos deux départements ! Félicitons notre confrère sans oublier Les Presse polytechniques et universitaires romandes d'avoir vulgarisé aux médiévistes du dimanche que nous sommes des recherches pointues sans avoir renoncé à la scientificité que requiert toute recherche historique, preuve que l'on peut faire partager un savoir même difficile à un public élargi lorsque l'on a acquis une maîtrise suffisante de son sujet.

Bernard PREMAT

Paul Laurens, Jean-Jacques ROUSSEAU, Conseils d'un philosophe d'hier aux politiques d'aujourd'hui, Essai, « Les éditions sur les i », 2012, 12,90 €

À signaler aussi en cette année du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau l'essai de Paul Laurens intitulé Jean-Jacques Rousseau, Conseils d'un philosophe d'hier aux politiques d'auiourd'hui aux Éditions « Les points sur les i ». Dans cet opuscule de 108 pages, l'auteur confronte les idées de l'auteur du Contrat Social aux enjeux contemporains, en composant l'esquisse d'une politique rousseauiste intégrant les données propres à l'époque, comme l'essor technique, l'exploitation démographique, la mondialisation des échanges. L'ouvrage en question commence par un excellent résumé de l'éthique rousseauiste où sont indissolublement liées politique et morale, toute politique devant être fondée sur une valeur. La seconde partie consiste en un travail d'interprétation qui, en neuf points, décline les principales mesures qu'appelle une telle éthique. La dernière partie tente de répondre à la question initiale, à savoir si l'œuvre du Genevois répond aux enjeux contemporains. C'est vif et roboratif même si certains trouveront la conclusion trop partiale et trop sociale. Il faut saluer l'effort de ce doctorant pour mettre en relief ce qui fait la nouveauté de la philosophie de Rousseau. Nous attendons avec impatience sa thèse sur Jean-Jacques Rousseau car ce qu'il nous en donne en amuse-gueule aiguise nos appétits philosophiques.

Bernard PREMAT

Nous signalons à l'attention des lecteurs de la *Revue Savoisienne* la publication en mai 2013, par la Fontaine de Siloé, collection « Les Savoisiennes », de l'ouvrage de Paul Guichonnet, notre Président d'Honneur, *« Vieille Savoie, les députés et les sénateurs au parlement de Turin 1848-1860 »* - (571 pages, 25 €).

Comme le titre l'indique Paul Guichonnet raconte l'activité des députés et des sénateurs savoyards durant les années qui précèdent l'annexion de la Savoie à la France. La recherche de Paul Guichonnet s'appuyant sur une large documentation privée et publique, tant française que piémontaise, permet de brosser d'intéressants portraits des hommes politiques savoyards, notamment Florimontans, qui ont marqué cette période.

Une note de lecture viendra rendre compte de cet important ouvrage dans l'historiographie savoyarde dans la *Revue Savoisienne* 2013, à paraître à l'automne 2014.

Bernard PREMAT

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

1860 : la Savoie, la France, l'Europe. Bruxelles : PIE Peter Lang, 2012

1939-1945 le Chablais dans la tourmente. Sciez : Comité chablaisien de l'ANACR, 2012 (Regards sur la résistance en Chablais)

Abbott, Fanny. *Des comptes d'apothicaires : les épices dans la comptabilité de la Maison de Savoie (XIVe et XVe s.).* Lausanne : Université de Lausanne, 2012 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale)

L'Afrique de nos réserves : collections en Rhône-Alpes. Milan : 5 continents, 2011

Alibert, Eric. *Voyage d'un peintre autour du Mont-Blanc.* Genève : Slatkine, 2011 (L'oeil ouvert)

Les Alpes de Doisneau. Grenoble : Musée de l'Ancien Evêché ; Glénat, 2012

Andriot, Cédric. *Les chanoines réguliers de Notre-Sauveur : moines, curés et professeurs, de Lorraine en Savoie, XVIIe-XVIIIe siècles.* Paris : Riveneuve, 2012

Architectures et architectes. *L'Alpe,* automne 2012, n° 58

Arnaud-Pillonel, Laurence. *Promenades en tramway : Genève, Haute-Savoie et pays de Gex.* Cazouls-les-Béziers : Ed. du Mont, 2012 (Mémoire)

Atlas historique et statistique de la Savoie au XVIIIe siècle. Chambéry : Université de Savoie, 2012 (Patrimoines)

Au bon lait des alpages. *L'Alpe,* printemps 2012, n° 56

Au coeur du val d'Abondance : entre verts alpages, vaches « à lunettes » et riche patrimoine culturel, un massif à la personnalité originale... *L'Alpe,* été 2012, n° 57

Aux Alpes, citoyens ! : résistances. *L'Alpe,* automne 2011, n° 54

Bachelet, Jean-René. *L'esprit des Glières : actualité d'un héritage.* Montmélian : Fontaine de Siloé ; Annecy : Association des Glières, 2012

Balvay, Gérard ; Druart, Jean-Claude ; Jacquet, Stéphan. *Le lac du Bourget : ses eaux et sa biologie.* Versailles : Quae, 2012

Bassan, Walter ; Rösler-Le Van, Claire. *Walter : une vie de résistances.* Magland : Néva, 2012

Bastian, Jean-Pierre. Les Bastian d'Annecy et de Frangy aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles : une lignée de notaires et d'avocats. *Le petit colporteur,* 2012, n° 19

Bernard, Christine. *Lexique français-francoprovençal du nom des communes de Savoie : « Lé kmoune in Savoué » : pour une contribution à l'Europe des régions.* Bruxelles : Shand, 2011

Berthelet, Jean-Claude. *Les papeteries Aussedat : un fleuron de l'industrie savoisienne.*
T 1 : Le XIX^e^ siècle. Annecy : J.-C. Berthelet, 2012

Bertholaz, Félix. *Les histoires extraordinaires de mon grand-père : Savoie.* Romorantin : CPE, 2012 (Les chemins de l'imaginaire. Carnets d'histoires de mon grand-père)

Bèze, Théodore de. *Correspondance. T. 35 : 1594.* Genève : Droz, 2011 (Travaux d'humanisme et renaissance)

Blanc, Andrée. Fruitières de «par chez nous». *Le petit colporteur,* 2012, n° 19

Blanc, Andrée. *Le parler savoyard.* Riom : De Borée, 2012 (Parler poche)

Bochaton, Sidonie. *Etude d'un prieuré fortifié chablaisien : Meillerie (XIII^e^-XIX^e^ siècles).* Lyon : Université Lumière Lyon II, 2012

Bosson, Jean-Baptiste. Les glaciers enterrés du vallon des Jovet. *Nature et patrimoine en pays de Savoie,* novembre 2012, n° 38

Bouchet, Jérôme. *Notre-Dame-de-Toute-Grâce, église du plateau d'Assy.* Annecy : Alpes 74, 2012

Bouget de Francesco, Cécile. *Annecy d'antan : à travers la carte postale ancienne.* Paris : HC, 2012 (Images d'antan)

Bouvier, Isabelle ; Bouvier, Christian. *Annecy. T. 2.* Saint-Cyr-sur-Loire : Sutton, 2012 (Mémoire en images)

Bremont, Henri. *Sainte Chantal (1572-1641).* Paris : Cerf, 2011 (Bibliothèque du Cerf)

Burgos, Denise. *J'ai poussé la porte : à la rencontre d'une histoire perdue, fruit des bouleversements politiques et sociaux des trois derniers siècles en Savoie.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2012 (Les savoisiennes)

Bussat-Enevoldsen, Marie-Claire. Jeanne de Chantal : pourquoi et comment quitter le monde ? *Rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2011, n° 6

Buzaré, Josette. *Les oublis du passé.* Cervens : Astronome, 2011 (Mémoire et histoire 1940-1945)

Callé, Philippe ; Defrance, Jean-Paul. Annecy, terrain d'enquêtes socioculturelles pour Joffre Dumazedier. *Les cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2012, n° 36

Campario, Jean-François. La vallée de Thônes vue du Mexique (de 1880 à nos jours). *La Revue savoisienne,* année 2011

Canova, Joseph. *Le chant des massettes : « quotidien de chercheurs de cristaux ».* Bourg-Saint-Maurice : Musée des minéraux, 2012

Chaubet, Daniel. Le traité de Paris de 1355 entre la Savoie et la France : la fin de guerres récurrentes, mais aussi de nouveaux destins en perspective. *La Revue savoisienne,* année 2011

Chemarin, François. *Je suis... Louise de Savoie.* Lyon : J. André, 2012 (Je suis...)

Chevallier, Georgette. La littérature en Savoie en 1860. *Rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2011, n° 1

Chevallier, Georgette. Qui était Fabien Reignier ?. *La Revue savoisienne,* année 2011

Coppier, Julien. La charte de franchise de Cluses (4 mai 1310). *Rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2011, n° 3

Coppier, Julien. Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur à partir de documents inédits. *La Revue savoisienne,* année 2011

Coudray, Jean-Pierre. Richesses de nos roches. *La Revue savoisienne,* année 2011

Coutaz, Jean-Pierre. *Samivel, prince des hauteurs.* Grenoble : Glénat, 2012

Crola, Bernard ; Ticon, Joseph. *Quarante ans d'archéologie en Chablais : présentation des principales découvertes archéologiques réalisées en Chablais par le groupe de recherches archéologiques de 1968 à 2008.* Chavanod : Ed. du Vieil Annecy, 2012

Cuenot, Sophie. *Chamonix d'antan : à travers la carte postale ancienne.* Paris : HC, 2011

Decarout, Juliette. Naissance d'une ville moderne : l'eau, le gaz et l'électricité à Annecy de 1840 aux années 1920. *Annesci,* 2012, n° 47

De l'ombre à la lumière : art et histoire à la Visitation : 1610-2010. Moulins : Musée de la Visitation ; Paris : Somogy, 2011

Delerce, Arnaud. Une abbaye de montagne Sainte-Marie d'Aulps : son histoire et son domaine par ses archives. *Documents d'histoire savoyarde de l'Académie chablaisienne,* 2011, T. IV

Demotz, François. *L'an 888 le royaume de Bourgogne : une puissance européenne au bord du Léman.* Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2012

Demotz, François. Rumilly au XIV[e] siècle. *La Revue savoisienne,* année 2011

Demouzon, Laurent. *La Savoie sous l'uniforme : l'impact de l'armée sur le développement de la Savoie, 1872-1914.* Brison Saint-Innocent : L. Demouzon, 2012

Des hommes et des pierres : savoir-faire en Rhône-Alpes. Lyon : Patrimoine rhônalpin ; Bourg-en-Bresse : M&G, 2012 (Les guides du patrimoine rhônalpin)

Despine, Philippe. La dynastie médicale des Despine. *Arts & mémoire,* septembre 2012, n° 69

Desveaux, Delphine ; Grandjacques, Gabriel ; Lecoutre, Franck. *Saint-Gervais : un pont et des hommes.* Chamonix : Esope, 2012

Didelle, Henri. *Une terre, des hommes...* Riom : De Borée, 2011

Dieudonné, Marie-Hélène. *Mandrin : capitaine des contrebandiers.* Marseille : Gaussen, 2011 (Les musées de l'imaginaire)

Dompnier, Bernard. Le culte de Saint Grat en Savoie au temps de la réforme catholique. *Rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2011, n° 7

Dumond, Martine. *Jardins insolites et remarquables de Rhône-Alpes.* Paris : Bonneton, 2012

Durand, Anne. Cyclamens des Alpes, cyclamens des Bauges et cyclamens d'Aix. *Arts & mémoire,* septembre 2012, n° 69

Economies, sociétés et espaces en Alpe : la grotte des Balmes à Sollières-Sardières (Savoie) du néolitique moyen 2 à l'âge du fer. *DARA,* 2012, n° 36

Edmaier, Bernhard ; Jung-Hütti, Angelika. *Alpes : l'art et la matière.* Grenoble : Glénat, 2012

Ernst, Dominique. *Histoire de la commune de Vers.* Saint-Julien-en-Genevois : Salévienne, 2012

Ernst, Dominique. *Le Salève : ses histoires, ses légendes.* Genève : Slatkine, 2012

L'espace Mont-Blanc. *Nature et patrimoine en pays de Savoie,* mars 2012, n° 36

Etiévent, Michel. *Paroles de résistance : 1940-1945 : des FTP racontent la clandestinité.* Challes-les-Eaux : Gap, 2012

Faget, Marie. *Le patrimoine mondial : Lyon et Rhône-Alpes : tous les sites classés et candidats.* Rennes : Ouest-France, 2012 (Beaux livres)

Fleury Lacoste, Jean. Scènes de la vie en Savoie au XIXe siècle. *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* 2012, T. 115

Fouger, Dominique. Les vitraux de l'ancienne église d'Aix-les-Bains. *Arts & mémoire*, mai 2012, n° 67

Gal, Stéphane. *Charles-Emmanuel de Savoie : la politique du précipice.* Paris : Payot, 2012 (Biographie)

Généreuse Haute-Savoie : histoire des dons et legs (1860-1940). Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2012

Germain, Michel. *La vérité vraie sur le procès de la milice et des miliciens au Grand-Bornand du 19 août 1944 au 24 août 1944 : l'épuration en Haute-Savoie.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2012 (Les savoisiennes)

Gevaux, Marie-Dominique. De 1896 à 1913, la société fromagère du chef-lieu de Saint-Jean de Tholome. *Le petit colporteur,* 2012, n° 19

Giroud, Nicole. *Mission et calvaire de Louis Adrien Favre : la filière franco-suisse.*

Bière : Cabédita, 2012 (Archives vivantes)

Grandchamp, Georges. La Feuillette : couvent des missionnaires de Saint François de Sales : Annecy 1822-1970. *La Revue savoisienne,* année 2011

Grandchamp, Georges. Le château de Tresun. *La Revue savoisienne,* année 2011

Guichonnet, Paul. *Les Chastel : une famille savoyarde, de l'ancien régime à la révolution, de l'empire à la restauration.* Amancy : Lolant, 2011

Guibal, Jean ; Colomban, Frédéric. *La fabrique du quotidien.* Annecy : Conseil général de Haute-Savoie, 2011 (Culture 74)

Guide du Musée des beaux-arts de Chambéry. Milan : Sylvana Editoriale, 2012

Guilmard, Jacques-Marie. Anne de Guigné : un arc-en-ciel dans le ciel de la Savoie. *Rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2011, n° 2

Le hameau d'Avérole. *Bessans jadis et aujourd'hui,* hiver 2012-2013, n° 68

Haute-Savoie : Annecy, Genevois, lac Léman, pays du Mont-Blanc, Aravis. Paris : Gallimard, 2012 (Guides Gallimard. Encyclopédies du voyage)

La Haute-Savoie durant la préhistoire : 40 000 - 5 500 av. J.-C. Annecy : Conseil général de Haute-Savoie, 2012 (Culture 74)

Haut Rhône : l'empreinte ancestrale d'un fleuve : traverser, commercer, travailler d'une berge à l'autre. Bourg-en-Bresse : Musnier-Gilbert, 2012

Hericher, Françoise. *Le vieux cimetière d'Aviernoz : monument d'hier ou de demain ?.* Aviernoz : Les compagnons d'Aviern', 2012

Hermann, Catherine. *Un Regard nommé Gallois : entre Rome et Savoie 1512-1582.* Annecy : Conseil général de Haute-Savoie, 2012 (Culture 74)

Des hommes et des pierres : savoir-faire en Rhône-Alpes. Lyon : Patrimoine rhônalpin ; Bourg-en-Bresse : M&G, 2012 (Les guides du patrimoine rhônalpin)

Hoyer, Gunhild ; Chazal, Annie. Gaston Tuaillon, un mauriennais d'exception. *Bessans jadis et aujourd'hui*, été 2012, n° 67

Huard, Jean-Luc. *Les italiens : histoire d'une communauté en Rhône-Alpes.* Veurey : Dauphiné libéré, 2012

Jeanguenin, Gilles. *Foi, espérance, charité : les vertus théologales selon Saint-François de Sales.* Paray-le-Monial : Ed. de l'Emmanuel, 2011

Jeanguenin, Gilles. *Les vertus dépoussiérées : bien les pratiquer à l'école de Saint François de Sales.* Paray-le-Monial : Ed. de l'Emmanuel, 2012

Julliard, Jean-Yves. Les écoles élémentaires en Savoie : de l'ancien régime à la première guerre mondiale. *L'histoire en Savoie,* 2011, n° 22

Lachaud, Alain. *Cartes postales de Samoëns : de 1898 à 1968.* Samoëns : Le Tour, 2012

La Corbière, Matthieu de. Une prestigieuse résidence des comtes de Genève : le château de Clermont. *La Revue savoisienne,* année 2011

Laly, Hervé. *Crime et justice en Savoie (1559-1750) : l'élaboration du pacte social.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012 (Histoire. Justice et déviance)

Laly, Hervé. Des notables incontournables mais encombrants : l'exemple du doyen Pierre Dusaugey (1636-1717) de Samoëns. *Rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2011, n° 4

Lanier, Jacques-François. L'Abbé Joseph-Marie Lanier (1842-1899), précepteur, premier vicaire de la cathédrale de Monaco. *Église*, 2012

Lanternier, Pierre. *Novel-Teppes : d'hier à aujourd'hui.* Annecy : Archives municipales, 2012 (Carnets d'archives)

Lausanne et le Léman : Vevey, Montreux, Evian-les-Bains, Nyon, Yverdon-les-Bains. Paris : Gallimard, 2012 (Guides Gallimard. Encyclopédies du voyage)

Le Brun, Pierre. *Les pupilles de Vichy dans les palaces de Megève : 1943-1945.* Montigny-le-Bretonneux : Yvelinédition, 2012

Lejeune, Matthieu. Cordon, balcon du Mont-Blanc. *Nature et patrimoine en pays de Savoie,* juin 2012, n° 37

Lyon-Caen, Jean-François. *Jacques Labro, architecte urbaniste : de l'imaginaire au réel.* Annecy : CAUE de Haute-Savoie, 2012

Lyon-Caen, Jean-François ; Chalabi, Maryannick. *Stations de sports d'hiver : urbanisme et architecture : Rhône-Alpes.* Lyon : Lieux dits, 2012

Maistre, Chantal ; Maistre, Gilbert. Destins de deux marchands savoyards au XVIII[e] siècle. *Cahiers du vieux Conflans*, 2012, n° 173

Mamet, Jean. *Les eaux de Margencel : étude sur les sources, fontaines et lavoirs.* Margencel : J. Mamet, 2012

Marrey, Bernard ; Fruitet, Louis. *Jean Prouvé dans les Alpes.* Annecy : CAUE de Haute-Savoie, 2012

Martini, Carlo Mario. *Sur les sentiers de la Visitation : rechercher la volonté de Dieu dans les relations de chaque jour.* Saint-Maurice : Saint-Augustin, 2012

Mer de glace, art & science. Chamonix : Esope, 2012

Merme, Jean-Marie. «Des pyramides à Moscou» : souvenirs d'un soldat de Napoléon Premier. *Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère,* 2011, T. XXVIII

Messiez, Maurice ; Viallet-Détraz, Martine. *Le Beaufortain : jardin du Mont-Blanc.* Veurey : Dauphiné libéré, 2012

Métral-Bardollet, Michèle. Le destin surprenant d'une femme de Saint-Jean de Tholome : Augustine Chatel (1898-1983). *Le petit colporteur,* 2012, n° 19

Mogenet, Rémi. *Ecrivains en pays de Savoie : de l'antiquité à nos jours.* Sénac : Cité 4, 2012

Mont-Blanc : premières ascensions : 1700-1904. Paris : Ed. du Mont-Blanc, 2012

Monte le son ! Les Alpes en musique. Annecy : Conseil général de Haute-savoie, 2012 (Culture 74)

Morin-Collomb, Mireille. *La ronde des écoles : maisons d'école, élèves et instituteurs dans le canton de La Chambre depuis 1860.* Challes-les-Eaux : Gap, 2012

Mythologies alpines. Chamonix : JME, 2012

Nougaret, Jean. Note sur deux oeuvres d'Alexandre Cabanel conservées au château de Montrottier. *La Revue savoisienne,* année 2011

Nouzille, Jean. *Le prince Eugène de Savoie et le sud-est européen (1683-1736).* Paris : Champion, 2012

Pache Ville, Nathalie. *Louis Pache guide et passeur 1940-1944 : de Vallorcine (massif du Mont-Blanc) à la Suisse.* Craponne : Passionnés de bouquins, 2012 (Témoignages)

Pallière, Johannès. *Neuengamme matricule 40269 : récit d'un déporté.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2011 (Les savoisiennes)

Périllat, Géraldine. 1852 : une année funeste pour Bonneville et le Faucigny : inondations de l'Arve à répétition !. *Le petit colporteur,* 2012, n° 19

Perrier, Michel. *Charles Vuillermet : 1890-1918 : carnets et dessins d'un officier savoyard dans la grande guerre.* Annecy : Ed. du Vieil Annecy, 2012

Pertuiset, Arnaud. Devenir et être évêque au XVIII[e] siècle : l'exemple de Mgr Biord à Annecy (1764-1785). *Rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2011, n° 5

Pertuiset, Arnaud. Mgr Biord, un évêque savoyard face au défi des frontières : le diocèse de Genève-Annecy au temps des lumières (1764-1785) : de Samoëns au trône épiscopal d'Annecy. *Mémoires et documents de l'Académie salésienne,* 2012, T. 119

Petite, Mathieu. *Identités en chantiers dans les Alpes : des projets qui mobilisent objets, territoires et réseaux.* Berne : P. Lang, 2011

Picaud, Gérard ; Dinet, Dominique ; Plouvier, Martine. *Art et histoire à la Visitation.* Paris : Somogy, 2011

Piribi, Eva. En voyage pour Monseigneur : ambassadeurs, officiers et messagers à la cour de Savoie (XIV[e]-XV[e] siècles). *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande,* 2011, T. 11

Propriété individuelle et collective dans les états de Savoie. Nice : Serre, 2012. (Mémoires et travaux de l'Association méditerranéenne d'histoire et d'ethnologie juridique. PRIDAES)

Raconte-moi Sallenôves et la guerre de 1914. Sallenôves : Lo Z'amis d'Sallanûv, 2012

Rayssac, Marie-Claude. *Histoires d'eaux : d'audacieux projets.* Annecy : Archives municipales, 2012 (Carnets d'archives)

Rayssac, Marie-Claude. *Histoires d'eaux : eaux publiques pour activités privées.* Annecy : Archives municipales, 2012 (Carnets d'archives)

Rayssac, Marie-Claude. *Histoires d'eaux : une ville en quête d'eau potable.* Annecy : Archives municipales, 2012 (Carnets d'archives)

Regat, Christian ; Pertuiset, Arnaud. Le palais épiscopal d'Annecy. *Annesci,* 2011, n° 46

Rencontre autour de Saint-François de Sales. *Documents d'histoire savoyarde de l'Académie chablaisienne,* 2011, T. V

Roman, Pascal. *Thonon-les-Bains : des origines à nos jours.* Cervens : Astronome, 2011

Roman, Pascal. *Alpages, coutumes et traditions.* Cervens : Astronome, 2012 (Les cahiers du colporteur)

Rossotti Pogliano, Piera. *Journal intime de Philippine de Sales, Marquise de Cavour : Turin, 1781-1848.* Chambéry : Altal, 2011

Roudier, Jean-Paul. *Chamonix Mont-Blanc : une vallée au destin d'exception.* Strasbourg : Signe, 2012

Sanglerat, Guy. *Parcours d'un étudiant savoyard dans la résistance : de Lyon à Annecy.* Craponne : Passionnés de bouquins, 2011

Santschi, Catherine. *Les ermites du milieu du monde : le désert en Suisse romande, en Savoie et en Bresse et en Bugey.* Genève : Slatkine, 2012

Sarto, fredze, frêdi. « *En Coutère* », 2012, n° 33

Stahl, Fabienne. *Maurice Denis et la Savoie.* Lyon : EMCC, 2012 (Itinéraires)

Stations de sports d'hiver : urbanisme & architecture, Rhône-Alpes. Lyon : Lieux dits, 2012

Thizy, Stéphanie. *La tome des Bauges : un fromage de tradition au coeur des Alpes.* Challes-les-Eaux : Gap, 2012

Touvier, Louis. A propos des cavouriens. *La Revue savoisienne,* année 2011

Tracol, Henry. *Mon Rumilly pendant la guerre 1939/1945.* Rumilly : Ed. du Café, 2012

Trossat, Johana. *Megève d'autrefois : racontée par les cartes postales.* Stasbourg : Signe, 2012

Un chantier sous la Mer de Glace : un nouveau captage pour l'aménagement hydroélectrique des Bois à Chamonix. Chamonix : Esope, 2012

Une annexion dans l'annexion, le Faucigny : 1860. La Roche sur Foron : Académie du Faucigny, 2012

Varnay, Eric. *Patois arpitan et chansons de nos grands-pères savoyards.* Romorantin : CPE, 2011 (Mémoire du patrimoine oral)

Vaysse, Françoise. Le théâtre du Chalet : sauver de l'oubli un patrimoine disparu. *Arts & mémoire*, mai 2012, n° 67

Vellas, Christian. *Le Salève autrement.* Genève : Slatkine, 2012

Viallet, Jean. Charles-Félix, duc de Genevois (1765-1831), roi de Sardaigne de 1821 à 1831 : sa vie, son règne. *Rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2012, n° 10

Viallet, Jean. Charles-Félix et le duché de Savoie. *La Revue savoisienne,* année 2011

Viallet, Jean. Petites chroniques annéciennes sous la restauration sarde (1815-1860). *Les cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2012, n° 38

Viout, Jean-Olivier. *Chambéry 1944.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2012

Vivier, Jean-François. *Tom Morel : vivre libre ou mourir.* Perpignan : Artège, 2012

Vivre en montagne en 2050, 3 démarches prospectives. Chambéry : FACIM, 2012

Weck, Françoise. *La presse régionale vous parle : le Dauphiné libéré au fil des jours.* Paris : Harmattan, 2012

Isabelle BOUVIER

SOMMAIRE

		Pages
	L'année florimontane	1
André Palluel-Guillard	Les Savoie Carignan	21
Manlio Sodi - Morand Wirth	Le *Rituale Sacramentorum* édité par saint François de Sales en 1612 : théologie, pastorale et spiritualité	31
Andrée Mansau	Lettres inédites de François Buloz et de sa famille à George Sand	55
Stéphane Henriquet	Le fantastique dans la littérature orale alpine contemporaine	79
Philippe Grandchamp	Un Florimontan hors norme : Gustave Maillard (1860-1891)	129
Yves Connac	Sur les traces de Gabriel de Mortillet : histoire et préhistoire	159
Georgette Chevallier Jean-Pierre Coudray	Un document inédit de Joseph Serand sur la présence de Jean-Jacques Rousseau, Madame de Warens et leur compagnie dans la région d'Annecy	177
Gilbert Chatenoud	Concours de Poésie 2011	195
Georges Grandchamp	L'externat Saint-Bernard-de-Menthon (1889-1896)	209
	L'esplanade Saint-Bruno	219
Annie Shibata	Notices sur les Céramiques du Château Un certain service à thé…	229
Pierrette Paravy	Les Chartreuses Haut-Savoyardes	235
Julien Coppier	Glanes de Montrottier	253
Joël Serralongue	Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2012	273
Bernard Premat Laurent Perrillat François Demotz Yves Connac	Notes de lecture	301
Isabelle Bouvier	Bibliographie Savoisienne	321

ISSN 0769-0703

Imprimerie SEPEC — DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Bernard PREMAT

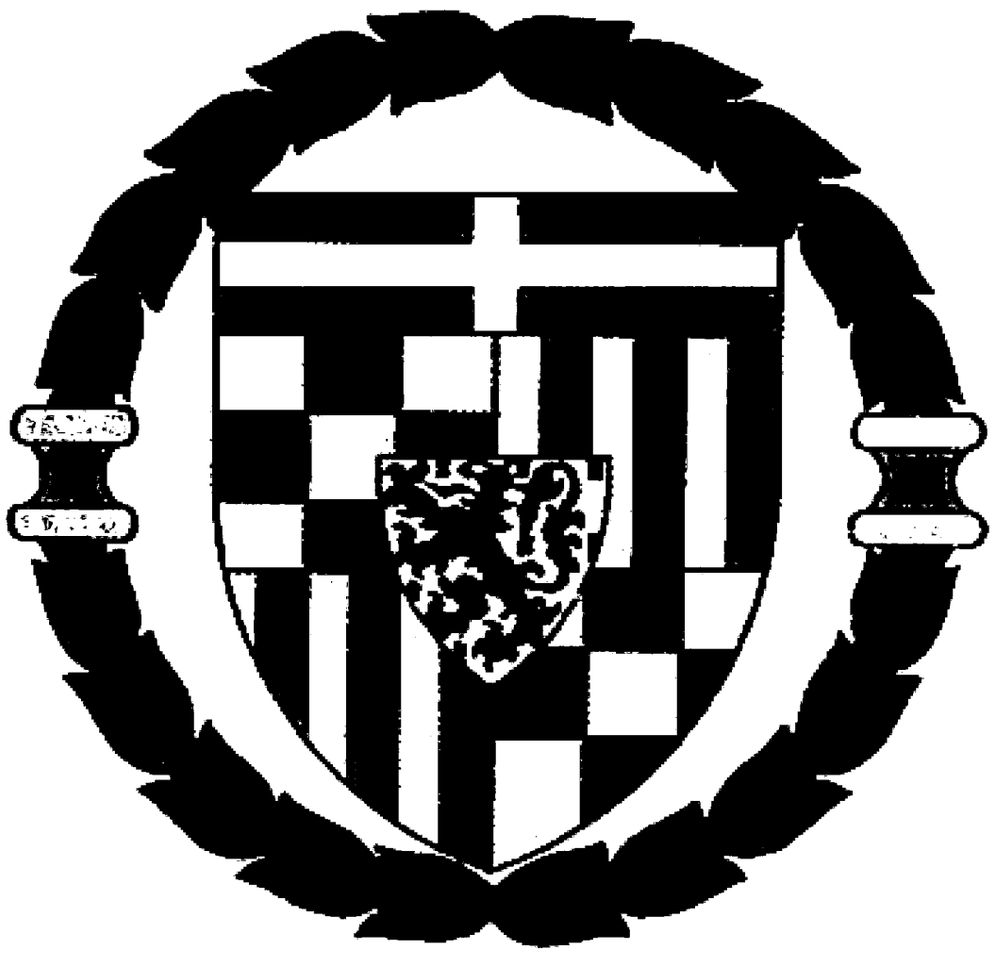
153e ANNÉE 2013

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, De Officiis, lib I)

" La Patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous "

La Revue Savoisienne



Flores Fructusque

(SAINT FRANÇOIS DE SALES)

" Des fleurs et des fruits "

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
Melville GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).

Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

MEMBRES DU COMITÉ

À LA DATE DU 13 MARS 2013

Président : M. Bernard DEMOTZ, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ✪, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III.

Vice-Présidents : M. Michel AMOUDRY, O. ✠, C. ✪, professeur honoraire, président de la société des Amis du vieil Annecy.
M. Jean-Henri VIALLET, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, secrétaire de la Société des Amis du vieil Annecy.

Secrétaire : M^me^ Georgette CHEVALLIER, ❋, O. ✪, professeur honoraire de lettres classiques, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane.

Secrétaires adjoints : M. Bernard PREMAT, ❁, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, professeur honoraire de philosophie, directeur de publication de *La Revue savoisienne.*
M. Yves TYL, professeur honoraire d'histoire et géographie, docteur en histoire.

Trésorier : M. Michel LASSIOUVE, gérant de société.

Archivistes : M^me^ Francine BRACHET-ROLLAND (archives administratives et juridiques).
M. Jean-Pierre COUDRAY, (archives documentaires), professeur honoraire de langues anciennes en classe préparatoire au lycée Berthollet, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane.

Membres : M^me^ Isabelle BOUVIER, bibliothécaire.
M^me^ Evelyne REFAUVELET, comptable en retraite.
M. Julien COPPIER, attaché de Conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie.

BIBLIOTHÈQUE

Bibliothécaire : M^me^ Monique BOULLARD

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : M. Bernard PREMAT.

Comité de Rédaction : M^me^ Georgette CHEVALLIER, MM. Jean-Pierre COUDRAY, Bernard DEMOTZ, François DEMOTZ, Jean-Henri VIALLET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur général : M. Michel LASSIOUVE

Chargés des Collections : M^me^ Marie-Claire COURTIAL, M. Julien COPPIER

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1985 S. Ex. Mgr. BARBIER Hubert, ❋, ancien évêque d'Annecy, archevêque émérite de Bourges, La Roche-sur-Yon.

2004 S. Ex. Mgr. BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, Président d'Honneur de l'Académie florimontane, Annemasse.

1965 HERMANN Marie-Thérèse (M^me^), ❁, présidente d'honneur de l'Académie salésienne et vice-présidente de l'Académie chablaisienne, ex-archiviste de l'Académie florimontane, Annecy.

2006 KINOSSIAN Yves, Directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy.

1984 RABUT Elisabeth (M^lle^), officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, Conservateur général honoraire du Patrimoine, Paris.

2008 TAPPONNIER Paul, géologue, géophysicien, membre de l'Institut, Paris I.

1992 VIALLET Hélène (M^lle^), directeur des Archives de l'Isère, Grenoble.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 2013)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, O. ❦, C. ❍, professeur honoraire, président de la Société des Amis du vieil Annecy, vice-président de l'Académie florimontane, Annecy.

2003 BERTHIER Pierre, retraité, Epagny.

1996 BEXON Alain, historien de l'art, éditeur, Annecy-le-Vieux.

1989 BOULLARD Monique (M^me^), bibliothécaire de l'Académie florimontane, guide-conférencière d'Annecy, Cran-Gevrier.

1991 BOUVARD Madeleine (M^me^), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

2004 BOUVIER André, technicien, Chavanod.

1987 BOUVIER Isabelle (M^me^), bibliothécaire, Annecy.

2007 BRACHET-ROLLAND Francine (Marcelle) (M^me^), archiviste de l'Académie florimontane, directeur de recherche (ministère de l'Equipement) en retraite, Annecy.

1977 BRUN Claire (M^me^), O. ❦, C. ❍, proviseur honoraire du Lycée Berthollet d'Annecy, Passy.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir en retraite à la Banque Laydernier, Annecy.

1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, Talloires.

1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Annecy-le-Vieux.

2000 CHAUBET Daniel, O. ❍, ingénieur, docteur en histoire, Chambéry.

2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, responsable des émissions de TV8 Mont-Blanc, Annecy-le-Vieux.

1958 CHEVALLIER Georgette (M^me^), ❋, O. ❍, secrétaire de l'Académie florimontane, professeur honoraire de lettres classiques, Annecy.

2005 COMTE Henri, professeur des Universités, retraité (droit), Lyon.

2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.

1999 CORBIÈRE (de la) Matthieu, historien, président de la Société d'histoire de Genève, Carouge (C.H.).

1998 COSTA Nathalie, (M^me^), réalisatrice en audio-visuel, B.T.S. animation du Patrimoine, Annecy.

2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur honoraire de langues anciennes en classes préparatoires au Lycée Berthollet, membre du concours de poésie de l'Académie florimontane, archiviste de l'Académie florimontane.

1991 COUDRAY Lina (M^me^), professeur honoraire, Annecy.

1983 COURTIAL Marie-Claire (M^me^), chargée des collections du château de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.

1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ❍, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, président de l'Académie florimontane, Cléry.

1978 DUJOURDY Simone (M^me^), ❍, retraitée de l'Inspection académique d'Annecy.

1999 DUPRAZ Paul, ❍, agrégé d'italien, professeur honoraire, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Chambéry.

1993 FILLION Monique (M^me^), chef de service en retraite de commerce international, présidente des Amis du val de Thônes, Thônes.

1962 GABION Robert, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.

2001 GANTELET Léo, retraité en informatique, écrivain, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Seynod.

1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, ❋, ❣, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier « Pro merito milentsi » de l'Ordre de Malte, président émérite de la Société des « Amis du vieil Annecy », Annecy.

2008 HERRGOTT Jacques, architecte-urbaniste en retraite, Veyrier-du-Lac.

1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.

1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.

1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.

2008 LASSIOUVE Michel, gérant de société, président de la Maison des Jeunes des Carrés, trésorier de l'Académie florimontane et administrateur général du domaine de Montrottier, Annecy-le-Vieux.

1994 LAVILLE Claude (M^me^) ❋, ❣, C. ❍, retraitée de l'Education Nationale, ex-présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.

1980 LEBASCLE Marie-Christine (M^lle^), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.

1976 MANSAU Andrée (M^me^), O. ❍, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.

1961 NICOLAS Jean, professeur émérite à l'Université de Paris-VII, Paris.

1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en histoire, archiviste paléographe, conservateur des bibliothèques, président de l'Académie salésienne, Grenoble.

1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Annecy.

1992 PREMAT Bernard, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, professeur honoraire de philosophie, secrétaire adjoint de l'Académie florimontane, directeur de publication de *La Revue savoisienne*, Veyrier-du-Lac.

1989 RAYSSAC Marie-Claude (M^lle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
2006 REFAUVELET Evelyne (M^me), comptable en retraite, Annecy.
1974 REGAT Christian, guide touristique, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, président d'honneur de l'Académie salésienne, Meythet.
1988 ROLLET Yolande (M^me), guide-conférencière honoraire, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (M^me), Dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Thorens-Glières.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire de l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Chambéry.
1982 SANTSCHI Catherine (M^lle), archiviste d'Etat honoraire, Genève (C.H.).
1998 SCHNEIDER Nicole (M^me), membre d'honneur de l'Académie salésienne, Veyrier-du-Lac.
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances (en retraite), Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (M^me), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1987 TERREAUX Louis, ✻, ⚷, C. ❍, ❦, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président d'honneur de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1998 TYL Yves, professeur honoraire d'histoire et géographie, docteur en histoire, Saint-Jorioz.
1992 VESIN Andrée (M^me), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1984 VIALLET Jean-Henri, vice-président de l'Académie florimontane, secrétaire de la Société des Amis du vieil Annecy, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, Annecy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture (en retraite), membre du comité de l'association des Amis du Vieux Seynod, Seynod.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIÈRES DE VEIGY (d') Thierry, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
2002 BEDOIS-BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-St-Bernard.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
2003 BIBOLLET Anne-Marie (M^lle), enseignante, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1973 BLANC Michèle (M^me), Etablissement Alpha, Artemare.
2005 BRONDEL Jean, professeur d'anglais, retraité, Ecully.
1964 BRUNET Jean, notaire en retraite, Veyrier-du-Lac.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (M^me), écrivain, Neydens.
1996 BUTTIN Charles, professeur retraité, Thusy.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève (C.H.).
1996 CARRIER-D'ALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Délégué de l'Institut National de la Garde d'Honneur des Tombes Royales (Rome), chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, officier dans l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal, Chavannes-près-Renens (C.H.).
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des Postes, retraité, Annecy-le-Vieux.

1969 COLLIARD Lauro, ✠, C. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Verona (Italie).
2004 CONNAC Yves, publiciste, Annecy.
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (M^me^), retraitée, Reignier.
1982 COUTIN Bernard (M^e^), docteur en Droit, avocat, ancien bâtonnier, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Talloires.
2007 DELOCHE Esther (M^lle^), docteur en histoire, La Clusaz.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Paris.
2000 DEMOTZ François, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès lettres, professeur agrégé, Lyon.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1991 DÉPREZ Marielle (M^me^), vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1996 DUCROT Paul, président directeur-général de l'imprimerie Savoy-Offset, Lovagny.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, Genève (C.H.).
2009 DUPARC Bernard-Paul, conseil en communication, retraité, Annecy-le-Vieux.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
1997 GARIN Françoise (M^me^), organisatrice des promenades culturelles de l'Académie florimontane, Saint-Jorioz.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de L'E.N.S., professeur en classes préparatoires au Lycée Hoche, membre du comité français d'histoire de la géologie, Chaville.
2005 GUERRAZ François, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, auteur compositeur, musicien, retraité des établissements Guerraz, Montmélian.
1970 GUERRIER-PAGNON Alain, archiviste en retraite, Blois.
2005 IMBERT Maurice, C. ❋, officier général (2^e^ section), Annecy.
2009 JEANBERNÉ Solange (M^me^), agent à la médiathèque de Rumilly, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Rumilly.
2012 LABRUDE Pierre, professeur honoraire de pharmacie à l'Université de Lorraine, Annecy.
1998 LANÇON Christiane (M^lle^), Dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
2008 LAPIERRE Jean-Yves, ingénieur retraité, Argonay.
2012 LAURENCIN Claire (M^me^), secrétaire-comptable retraitée, Annecy-le-Vieux.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de Banque, Paris.
2000 MARGUET André, D.R.A.S.S.M., conservateur du patrimoine des Pays de Savoie, Marseille.
2000 MÉGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.
1990 MERCIER Jacqueline (M^me^), guide-conférencier honoraire, Annecy.
2003 MOGENET Rémi, professeur, Viuz-en-Sallaz.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, C. ❋, ❍, docteur-ès-lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.
1998 PAOLI Françoise (M^me^), professeur honoraire d'histoire, Annecy-le-Vieux.
2011 PARIS Jeannine (M^me^), auxiliaire puéricultrice, Gruffy.
2012 PAULAIS Jean-Jacques, retraité, chef d'entreprise, Albens.
1986 PERSOUD Josiane (M^me^), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, D.R.A.S.S.M., Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (M^me^), professeur honoraire, Annecy.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (M^me^), ❍, professeur honoraire, Annecy.

2007 REFAUVELET Paul, gérant d'agence de publicité en retraite, président de l'Université du Temps Libre, Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur honoraire, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (M^lle), conservateur en retraite, Chamonix.
2002 ROBILLOT Michel, Crédit Agricole, Seynod.
1993 ROSSET Marie-Jeanne (M^me), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
2009 TALAGRAND Noël, ingénieur à Plancherine (Savoie).
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (M^me), O. ✪, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en droit, président de l'Académie chablaisienne, Thonon-les-Bains.
2003 TOUVIER Louis, professeur honoraire de lettres classiques, Charvonnex.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (M^lle), ✪, professeur-docteur honoraire, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, (M^e), ⚜, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
2012 VIGLIANO Pierre, expert-comptable, vérificateur aux comptes de l'Académie florimontane, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur d'histoire, Montagny-les-Lanches.
2011 WESTMAN Joëlle (M^me), retraitée, membre du comité de la Société des Amis du vieil Annecy, Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

2010 ADAM Serge, retraité, Annecy.
1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.
2010 ALBERT Elisabeth (M^me), Sevrier.
2010 ALBERT Philippe, retraité, médaille de la reconnaissance de la nation, Sevrier.
2005 ALLARD-CARTIER Isabelle (M^me), restauratrice de tableaux, Annecy.
2012 AUSSEDAT Patrick, industriel, Veyrier-du-Lac.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Annecy.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (M^me), institutrice, Gaillard.
2008 BALTHAZARD Pierre-Louis, secrétaire comptable, Cusy.
2011 BARRUCAND Bernard, notaire en retraite, Annecy-le-Vieux.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.
1987 BAUQUIS Madeleine (M^me), retraitée marketing Gillette France, Annecy.
2007 BEAUQUIS Pierre, cadre de banque, Marcellaz-Albanais.
1999 BÉRAUD Sandrine (M^lle), auteur-compositeur, Paris.
2012 BERNARD Joann, enseignant, Saint-Offenge-Dessous.
2010 BERTHELET Jean-Claude, retraité, Annecy.
2011 BERTHOU François, ingénieur agronome en retraite, Annecy.
2010 BLANC Pierre, comptoir des plastiques de l'Ain, Bellegarde.
2009 BONAVENTURE Philippe, ouvrier spécialisé, Rumilly.
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, maire adjoint de Villaz, Villaz.
2011 BONTRON Stéphane, expert-comptable, Vincennes.
2008 BOREL-GIRAUD Jean-Pierre, chirurgien-dentiste retraité, Annecy-le-Vieux.
2012 BOUGAIN-BRAND Maryse (M^me), professeur retraitée histoire-géographie, Annecy.
2008 BOUILLOT Pierre, C. ✪, principal honoraire de collège, Faverges.

2011 BOUVIER Bernard, hôtelier, Chavanod.
2011 BOUVIER Thérèse (M^me^), hôtelière, Chavanod.
1976 BOY Gabriel, ⚷, ingénieur divisionnaire honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.
1970 BOYER-BOUQUET Marie-Thérèse (M^me^), ✪, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
2006 BOZON Philippe, secrétaire juridique, Annecy.
1999 BROILLET Philippe, historien, Corsier (C.H.).
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre en retraite, Chézy-sur-Marne.
1981 BRUNET Françoise (M^me^), Annecy.
1991 BRUNET Marie-Claude (M^me^), ex-guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
2008 BUFFARD Jeanine (M^lle^), retraitée, Annecy.
1992 BUGE Marie-Louise (M^lle^), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
2006 BURNET Jean-Pierre, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien hôtelier et thermaliste, Aix-les-Bains.
2008 BUTTET (de) Bruno, retraité d'une compagnie d'assurance, Paris.
1987 BUTTIN Pierre (M^e^), avocat, Chambéry.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
2011 CHAMBAZ Guillemette (M^me^), secrétaire, Annecy.
1980 CHANEL Andrée (M^me^), Annecy.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), O. ✲, C. ⚷, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ✪ , contrôleur général des Armées (C.R.), Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
2012 CHARVIN Corinne, directrice organisme de formation, Annecy
2008 CHÂTEL Juliette (M^me^), professeur des écoles retraitée, guide du patrimoine, Taninges.
1989 CHAVIGNY Françoise (M^me^), Annecy.
2008 CHEMAIN Arlette (M^me^), professeur émérite de littérature comparée. Le Bourget-du-Lac.
2008 CHEMAIN Roger, maître de conférences à l'Université de Nice, Le Bourget-du-Lac.
1998 CHEVALIER Jeanine (M^me^), agent technique territorial, Annecy.
2010 CHEVALLIER André-Marc, président du Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, Paris.
2000 CHEVRIER Michèle (M^me^), archéologue, Cran-Gevrier.
2008 CHIRPAZ François, professeur honoraire de philosophie, Université de Lyon, Annecy-le-Vieux.
2007 CHOUVELON Catherine (M^me^), infirmière, Rouville.
2007 CHOUVELON Jean-Claude, vétérinaire en retraite, Rouville.
2000 COCHARD Michèle (M^lle^), retraitée, Annecy.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
2005 COMTE Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise en retraite, Annecy.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
2011 CUÉNIN Marina (M^me^), Seynod.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy, président d'honneur de la Chambre syndicale du bâtiment, Annecy.

2007 CURTENAZ DE MARONZIER François, courtier et expert en objets d'art, décorateur héraldiste, chevalier des Saints Maurice et Lazare, chevalier du mérite de Savoie, grand croix de l'ordre de Notre Dame de la Villa Viasa, chevalier de justice de l'ordre Constantinien de Saint Georges, garde d'honneur des Tombes Royales de la Maison de Savoie, Duingt.

1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, assureur, Le Mans.

2011 DANJOU François, médecin en retraite, Annecy.

2008 DAOUPHARS Alain, retraité, Talloires.

2009 DARSY Ghyslaine, guide conférencière, Annecy.

2013 DAURIER Geneviève (M^me^), Lovagny.

2013 DEBAS Brigitte (M^me^), retraitée, Saint-Alban-Leysse.

1981 DELETRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.

2012 DELOCHE Jacques, professeur d'histoire, Annecy-le-Vieux.

1993 DELUERMOZ François, , , croix de la valeur militaire, croix du combattant 39-45, retraité de l'Armée, Sevrier.

2012 DEPRIECK Christophe, T.P. forestier, Annecy.

2012 DERISOUD Emmanuel, Président Fondateur du site www.phoenixblanc.com / Plateforme d'Affaires sur Internet, Collonges-sous-Salève.

2008 DESCHAMPS Louis, retraité, Talloires.

1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.

2005 DESCOLLAZ Viviane, conciliateur de justice, Duingt.

2010 DIZIN André, retraité agence de voyages, Annecy.

1974 DUBY Jean-François, , C. , O. , , médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.

1983 DUMURGIER Patrick, , administrateur civil, Paris.

2009 DUNAND Michel, enseignant, Annecy.

2012 DUPENLOUP Delphine, conservatrice du Musée de Morette, Rumilly.

2012 DUPENLOUP Gilles, Agent comptable, Rumilly.

2003 DUPONT Marius Camille, plongeur subaquatique, découvreur, Sevrier.

2008 ESPARGILIÈRE Bernard, directeur de marketing retraité, Annecy.

2008 ESPARGILIÈRES Claude (M^me^), retraitée, Annecy.

2011 FABRI Catherine (M^me^), infirmière, Annecy-le-Vieux.

1999 FAETI Paolo (D^r^), médecin, Parme (Italie).

1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Genève.

2009 FAYNOT Jean-Claude, enseignant retraité, Saint-Jorioz.

1997 FERTIN Jacqueline (M^lle^), O. , C. , conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy.

2008 FIGIUIÈRE Nicole (M^me^), professeur d'histoire et géographie, Meythet.

2010 FIGIUIÈRE Régis, gestionnaire informatique, Sévrier.

2009 FLINTERMAN Rodolphe, ancien avocat, Menthon-Saint-Bernard.

2004 FOLLIET Jacques, retraité, Annecy.

1977 FOURNIER José (M^lle^), pharmacien en retraite, Annecy.

1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.

1988 FRANCOU Michel (D^r^), médecin, Collonges-au-Mont-d'Or.

1998 GALLAY Andrée (M^me^), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy-le-Vieux.

2006 GARCIN Catherine (M^me^), éducatrice Montessori, Vieugy.

2013 GARCIN Gisèle (M^me^), retraitée, Culoz.
2009 GARCIN Monique (M^me^), kinésithérapeute, Annecy.
2012 GAY Claude (M^me^), professeur, Ambilly.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 GINET Yvette (M^lle^), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1987 GRADEL François (D^r^), docteur en médecine, Apremont.
1990 GRIESHABER Jacqueline (M^me^), Sevrier.
2012 GRIL Julien, artiste céramiste, Toulon.
2005 GROS Alain, ✪, professeur de lettres, Président de la Société d'Emulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse.
2012 GROS Carole (M^me^), gérante de société, accompagnatrice de montagne, Val Thorens.
2005 GUELPA Colette (M^me^), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Seynod.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ingénieur, docteur en musicologie, Saint Jean de Losne.
2012 HEBRARD Jean-Louis, professeur honoraire d'histoire-géographie, Albens.
2010 HENRI-BAILLY Raphaële (M^me^), ingénieur, Pau.
2003 HUMBERT Mauricette (M^me^), professeur honoraire de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
2011 ISABELLON Laurena (M^me^), journaliste-éditrice, Saint-Vincent, Val d'Aoste, Italie.
1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚷, retraité, Annecy-le-Vieux.
2010 JAMAIN-BARBET Véronique (M^me^), musicienne, Thusy.
2011 JAULMES-CHAMBAZ (M^me^), professeur de lettres classiques en retraite, Lovagny.
2012 LABASSE Olivier, directeur de société, retraité, Veyrier-du-Lac.
2006 LAEUFFER Jean, enseignant, Paris.
2008 LAISSUS Denis, musicien GPPS, La Roche-sur-Foron.
2010 LANGWOST André (M^e^), juriste, avocat, historien, Annecy.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 LAVEDRINE Georges, ✲, ⚷, retraité, ex maire-adjoint d'Annecy, Annecy.
2011 LAVERGNE Thierry, bibliothécaire au centre diocésain d'Annecy, Annecy.
2013 LAVOREL Guy, professeur émérite à l'Université Jean Moulin, Lyon III, Vourles.
2010 LELARGE Jacques, retraité des ressources humaines Casino, Veyrier-du-Lac.
2000 LONGO Raphaëlle (M^me^), professeur d'histoire-géographie, Saint-Gervais.
2008 MARCHAND Patrick, technicien en horlogerie, Vaulx.
1990 MARRO Monette (M^lle^), ⚷, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
2012 MARTEL Monique (M^me^), secrétaire administrative, Menthon-Saint-Bernard.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur honoraire, Argonay.
2011 MELNIKOV Alexandre, Clermont en Genevois.
2011 MELNIKOV- HERBULOT Katia (M^me^), décoratrice, Clermont en Genevois.
2011 MENGUS Bernard, architecte DPLG en retraite, Annecy.
2011 MENGUS Colette (M^me^), Annecy.
2002 MERCIER-GUYON Catherine (M^me^), guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2002 MESSIEZ Maurice, président honoraire de la SSHA, Cruet.
2010 MEYER Michel, ingénieur géologue en retraite, Veyrier-du-Lac.
1987 MIRODATOS Jacqueline (M^me^), ✪, guide-conférencière honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2012 MONGE Simone (M^me^), maire adjoint de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1979 MONNIER Victor, Genève (C.H.).
1995 MONTANIER Jacqueline (M^me^), guide-interprète régional, Annecy-le-Vieux.

1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
2013 NORMAND Bernard, directeur de banque retraité, Annecy.
2013 NORMAND Gabrielle (M^me^), Annecy.
2012 OBRINGER-GRELOT Danielle (M^me^), guide conférencière, enseignante, Annecy.
2012 OUDOT Laurence (M^me^), médecin dermatologue, retraitée, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Saint-Jorioz.
2013 PACQUETET Georges, C. ❋, maire honoraire de Saint-Jorioz, Saint-Jorioz.
1994 PAILLE Jean-François (D^r^), médecin, Duingt.
2013 PAJANI Bernard, président du cercle philatélique, cartographique et généalogique de Faverges, Faverges.
2012 PALLATIER André, proviseur honoraire, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (M^lle^), professeur en retraite, guide-conférencière honoraire d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Marcellaz-en-Albanais.
2007 PERROTIN Roger, retraité, Cran-Gevrier.
2012 PROOT Monique (M^me^), présidente de Culoz-patrimoine, retraitée gestionnaire d'école, Culoz.
2004 PUECH Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
2012 PUTHOD Alphonse, retraité de l'enseignement, artiste-peintre, Annecy.
2012 PUTHOD Fernande (M^me^), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2013 RAY Michel, cadre de banque retraité, Metz-Tessy.
2010 RAYMOND Bernard, économiste honoraire en construction, Annecy-le-Vieux.
2011 RAYROLE Caroline (M^me^), contrôleur de gestion, Gretz-Armainvilliers.
2013 RENNARD Jean-Philippe, professeur, Annecy.
2008 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Jean-François, O. ❋, conseiller d'État honoraire, Saint-Germain-en-Laye.
2004 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Rémi, retraité, Martigues.
2009 RIGNOT Claude, retraité, Cuvat.
2007 RITZ Jean-Jacques, psychologue-psychanalyste, Lyon.
2012 RIVOYRE (de) Vincent, médecin-radiologue, historien, Sevrier.
2007 ROCHET Sabine (M^lle^), infirmière, Viuz-la-Chiesaz.
2010 RONCEAU Valérie (M^me^), Dame du Mérite de Savoie, psychothérapeute, décoratrice d'intérieur, Seyssel.
1993 ROOS Marie-Christine (M^lle^), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1987 ROUCH Madeleine (M^me^), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Pringy.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Bourseul.
1999 RUBY Denise (M^me^), professeur honoraire d'histoire et d'histoire de l'Art, Le Raincy.
2008 SALZE Chantal (M^me^), retraitée, Annecy.
2013 SANDOZ Lionel, C. ❍, professeur d'art, peintre héraldiste, Albertville.
1995 SAUTIER Yves (D^r^), O. ⚜, ❍, député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (M^me^), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-en-Champagne.
2011 SHIBATA Annie (M^me^), professeur en retraite, conférencière, Cran-Gevrier.

2004 SONTAG Viviane (M^me^), écrivain, Feigères.
2009 SOREL Nicole (M^me^), assistante sociale retraitée, Annecy-le-Vieux.
2012 STRASSARINO Alix (M^me^), guide du patrimoine des Pays de Savoie (Montrottier), Meythet.
2008 TATIN Hélène (M^me^), docteur en histoire, déléguée laïque de l'ordre cistercien, retraitée, Annecy.
2003 TCHINENY Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
2011 THIVEND Denise (M^me^), professeur de sciences physiques, retraitée, Annecy.
1968 THOREND François, transporteur, Moutiers.
2009 TIVOLY Jean-Michel, ⚷, Président de Société, Tours en Savoie.
2010 TIVOLY Marie-Thérèse (M^me^), Tours en Savoie.
1982 TOSSAN Hélène (M^me^), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
2009 VAGNOUX Marie-Thérèse (M^lle^), pharmacien retraité, Annecy.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (M^lle^), Annemasse.
2001 VERCIN André, ingénieur-urbaniste D.S.T., Poisy.
2012 VERCIN Kevin, étudiant, Sciences Po Paris, Poisy.
2008 VEROLLET Didier, directeur de l'agence Léon Grosse Pays de Savoie, Charvonnex.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc, (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ancien maire, Lovagny.
2011 VIVIANT Jean-Pierre, retraité E.D.F., Lovagny.
2011 VOISIN Anne (M^me^), chef de service achats, retraitée, Aix-les-Bains.
1973 VUARCHEX Marie-José (M^me^), licenciée ès lettres, Versailles.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (M^gr^), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 ZARA Liliana (M^lle^), ❍, professeur honoraire, Vérone (Italie).

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de *La Revue Savoisienne*. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie. La date indiquée est celle de la première entrée à l'Académie (en général en tant que membre correspondant).

Légende

C. Commandeur	Croix de Guerre
O. Officier	Palmes académiques
Légion d'honneur	Arts et lettres
Médaille militaire	Mérite agricole
Ordre national du Mérite	

L'ANNÉE FLORIMONTANE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 JANVIER 2013
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président ouvre la séance en présentant ses vœux pour 2013 à l'assemblée réunie ce jour et à l'Académie florimontane tout entière.

Il remercie nos confrères Claude Rignot pour son roman *La Vacherie* et Bernard Premat pour l'Atlas 1869-1871 des *Annales industrielles* publiées par Frédureau et de Chavannes. Ces ouvrages enrichissent agréablement notre bibliothèque.

Sont annoncées les conférences organisées par les sociétés annéciennes, sœurs de la nôtre.

Avant de lire pour approbation le procès-verbal du mois de décembre, la secrétaire remercie le président pour ses bons vœux et lui présente, au nom de l'assemblée et de tous les Florimontans, des souhaits à la fois sincères et respectueux.

Ni la date (voisine du jour de l'an) ni les intempéries n'ont découragé un public avide de connaître l'histoire d'un Talloirien célèbre et – qui plus est – d'écouter un autre Talloirien très apprécié de tous. C'est donc devant une salle comble que notre confrère Henri Comte a évoqué, en une présentation aussi vivante que savante, le parcours, dans la tourmente révolutionnaire et les temps qui ont suivi, du chimiste Claude-Louis Berthollet. Rigoureusement charpentée, truffée de renseignements précis, de réflexions nouvelles et aussi d'anecdotes savoureuses, cette communication a mis en évidence une vie qui s'est déroulée au cours d'une période extraordinaire, et un itinéraire personnel hors du commun. Le conférencier a insisté, entre autres, sur le rôle précurseur de Berthollet, non seulement sur le terrain des fondements de la chimie moderne, mais aussi sur celui de l'invention des structures de recherches adaptées aux nouvelles conditions de développement de la recherche scientifique.

Il a été longuement et vigoureusement applaudi et, après les remerciements du président, la séance a été levée à 18 heures 55.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 FÉVRIER 2013
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président ouvre la séance en présentant des vœux de prompt rétablissement à notre trésorier Michel Lassiouve et à notre dévoué confrère André Vercin.

On se réjouit avec notre membre d'Honneur Marie-Thérèse Hermann qui nous a fait part de la naissance de son arrière-petit-fils Noé Baudin (fils de Marianne Hermann), du mariage de sa petite-fille Catherine Hermann (notre consoeur) avec Vincent Duparc et de celui de sa petite-fille Dorothée (la fille de notre consoeur Brigitte Sers-Hermann) avec Léon Prudovsky.

Le président signale la parution d'un livre sur Charles Vuillermet (1890-1918), qui est dû à Michel Perrier. Il remercie Stéphane Littoz-Baritel qui a offert à notre bibliothèque l'ouvrage d'Adolphe Maniguet intitulé *Morillon, histoire de Morillon et de ses environs avant 1792* (éditions Le Tour).

Il rappelle les réunions organisées en février par l'Académie salésienne, la Société des Amis du vieil Annecy et la Salévienne, ainsi que l'exposition accompagnée de conférences sur la « Généreuse Haute-Savoie ».

Il lance une information en direction des gens qui font des recherches historiques et peuvent s'adresser au Club florimontan de la Recherche (responsable : M^me^ Brachet).

Il annonce les manifestations qui célèbreront 1814 (Montmirail) et commémoreront 1914 (début de la première guerre mondiale), et les jeux sur l'histoire de la Savoie organisés dans les écoles par le Groupe Culture Humaniste sous l'égide de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de Savoie, en partenariat avec, entre autres, l'Académie florimontane.

Madame Garin rappelle le voyage à Montpellier et le président en souligne l'intérêt et l'importance.

Après lecture, le procès-berbal de décembre est approuvé.

La parole est alors donnée à Jean-Claude Rey qui nous parle d'André Theuriet que François Vermale a qualifié de plagiaire (de voleur, même) à propos de son roman *Le Manuscrit du chanoine* : il lui reprochait d'avoir plagié un roman de Jacques Replat intitulé *Les Amours de la Joson*.

Jean-Claude Rey a fait de minutieuses et savantes recherches d'où il ressort que Jacques Replat d'une part et André Theuriet d'autre part avaient eu l'opportunité de lire le manuscrit-journal qu'un certain chanoine François Favre d'Annecy avait terminé en 1757. « Si l'on compare les trois textes [= l'original, le roman de Replat et celui de Theuriet], dit notre conférencier, on se rend compte que Theuriet a bien eu entre les mains le manuscrit de François Favre ». Donc il n'y a pas eu plagiat.

Le conférencier cherche alors les raisons qui ont pu pousser Vermale à s'attaquer à Theuriet, et cite, pour terminer, quelques passages bien choisis du roman de Theuriet qu'il aimerait « sauver de l'oubli ».

Jean-Claude Rey est chaleureusement applaudi par la salle et remercié par le président, et la séance est levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 MARS 2013

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président présente à notre vice-président Jean Viallet les bien sincères condoléances de l'Académie pour le décès de son père, et à notre secrétaire adjoint, Bernard Premat, nos vives félicitations à l'occasion de la naissance de son petit-fils Maël.

Il annonce la conférence, dans le cadre de l'Académie salésienne, sur la Grande Chartreuse au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle (par Emilie-Anne Pépy) ainsi que le colloque organisé par la même société à propos du 300^e^ anniversaire de l'accession de la maison de Savoie au trône de Sicile. Il annonce également la conférence que notre consœour Catherine Hermann consacrera, sous l'égide des Amis du vieil Annecy, à Gallois Regard.

Il rappelle l'existence et le fonctionnement du Club florimontan de la Recherche.

Le procès-verbal de février est lu par M. Viallet et approuvé par l'assistance.

La parole est alors donnée au conférencier du jour, Louis Touvier, qui entretient l'assemblée du « Comte de Saint-Jorioz, compagnon de lutte de Giuseppe Mazzini, théoricien de la guerre révolutionnaire », qu'on a parfois présenté comme le « che Guevara du Risorgimento ».

Le conférencier a articulé sa présentation en deux parties : la vie aventureuse du comte de Saint-Jorioz, d'une part et sa pensée militaire d'autre part.

Son père, Jean-Baptiste Bianco, avocat à Turin, avait en 1791 obtenu de Victor-Amédée III le titre de comte de Saint-Jorioz, sur les bords du lac d'Annecy. Juriste, puis officier de l'armée sarde, engagé dans des sociétés secrètes, notre personnage œuvre au sein du Risorgimento. Au moment de la répression de Charles-Félix, il quitte son pays pour vivre une vie agitée et militante en Espagne, à Malte, en France, en Suisse, en Savoie, puis à Bruxelles où il se suicide.

On connaît de lui plusieurs ouvrages. Louis Touvier analyse avec pertinence le *Manuel pratique du révolutionnaire italien*.

Cette communication est accompagnée de projections commentées.

Le public, nombreux, a beaucoup apprécié cette savante et originale évocation d'un homme peu connu.

Le président remercie le conférencier et lève la séance à 18h 30.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE DU MERCREDI 13 MARS 2013

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Comme chaque année, l'Assemblée Générale commence par la lecture et l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente.

Ce sont ensuite le rapport moral et le rapport d'activités 2012 qui sont lus et approuvés.

Le bilan financier et le compte de résultat pour l'exercice 2012 sont présentés par le trésorier, M. Michel Lassiouve. Il s'agit du premier exercice cumulant l'activité de l'Académie et la gestion du château de Montrottier. Le nombre de visites au château a augmenté par rapport à 2012 mais le déficit total a néanmoins augmenté de son côté. Sur le conseil du vérificateur des comptes, M. Vigliano, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2012. Une discussion s'est ouverte à propos du devenir du château et, à l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de poursuivre les travaux de réfection des toitures et donne mandat au bureau de consulter voire valider les propositions du Groupe Prospective en vue d'équilibrer le budget.

Le rapport de M. Bernard Premat sur *La Revue savoisienne* 2011 est approuvé, de même que celui de M. Gilbert Chatenoud sur le concours de poésie 2012, celui de M. Henri Comte sur la commission Archives et la bibliothèque, celui de M. Julien Coppier sur le musée du château de Montrottier et celui de M^me^ Andrée Vesin sur les guides.

On passe ensuite aux élections.

Sur les membres du comité renouvelables : MM. Jean-Pierre Coudray, Bernard Demotz et Michel Lassiouve sont renouvelés. M^me^ Leriche sera remplacée l'an prochain. Une place étant encore disponible, c'est M^me^ Brachet-Rolland qui est promue.

Sont élus membres effectifs : MM. Jacques Herrgott et Jean-Claude Lavorel.

Sont élus membres associés : M^mes^, M^lles^ et MM. Anne-Marie Bibollet, Esther Deloche, Pierre Labrude, Claire Laurencin, Jean-Jacques Palais, Pierre Vigliano et Joëlle Westman.

Sont élus membres correspondants : M^mes^, M^lles^ et MM. Corinne Charvin, Geneviève Daurier, Brigitte Debas, Delphine Dupenloup, Gilles Dupenloup, Anne Durand, Régis Figuière, Gisèle Garcin, Guy Lavorel, Bernard Normand, Claudine Normand, Georges Pacquetet, Bernard Pajani, Michel Ray, Jean-Philippe Rennard et Lionel Sandoz.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2013

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président, après avoir présenté à nos confrères Paul et Evelyne Refauvelet des condoléances attristées à l'occasion du décès de leur frère et beau-frère, évoque le don du général Imbert de documents originaux relatifs à la Savoie en août 1944, et le remercie de mettre ainsi ces documents à la disposition des chercheurs, en particulier des futurs collaborateurs du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie de 2014.

Il rappelle que les 12 et 13 avril prochains se déroulera, au Conservatoire d'Art et d'Histoire d'Annecy, sous l'égide de l'Académie salésienne, un colloque international (intitulé « Couronne royale ») autour du 300^e^ anniversaire de l'accession de la Maison de Savoie au trône royal de Sicile, et que le vendredi 5 avril, invitée par la Salévienne, Corinne Townley parlera des archives de la chambre des comptes de Savoie de 1569 à 1720.

Les Amis du vieil Annecy écouteront, eux et leurs invités, Bernard Demotz traiter la question : « Pourquoi Annecy est-elle "une capitale" ? ».

Sont alors lus et approuvés les procès-verbaux de la séance du mercredi 6 mars 2013 et de l'assemblée générale des membres effectifs du 13 mars 2013.

La parole est alors donnée à Julien Coppier à qui rien dans les Archives d'ici et de là n'est étranger et qui, de conférence en conférence, s'avère de plus en plus un chercheur infatigable et un remarquable spécialiste du domaine qui appartient à l'Académie florimontane.

Poursuivant ses recherches à propos de l'histoire du château de Montrottier, le conférencier s'intéresse cette fois à la famille Frèrejean qui fut propriétaire du château entre 1876 et 1906.

Cette communication est pour lui l'occasion de rappeler l'histoire et les origines de cette famille. Il montre ensuite comment et pourquoi Victor Frèrejean achète Montrottier en 1876 à la famille de Rochette : il présente d'ailleurs l'estimation et les études graphiques portant sur le château, réalisées dans ce cadre par Eugène Viollet-le-Duc.

Julien Coppier insiste également sur les membres de la famille Frèrejean qui y ont vécu, en montrant plus particulièrement leurs implications dans le domaine et les collections qu'ils ont pu constituer.

Enfin il tente de répondre à une interrogation : comment et pourquoi Georges Frèrejean, d'origine lyonnaise, rencontra-t-il la montpelliéraine Louise Marès ?

Il conclut en rappelant que cette dernière, à sa mort en 1906, lègue le domaine de Montrottier à son frère Léon Marès qui, à son tour, en 1916, le lègue à l'Académie florimontane. Elle en est actuellement propriétaire.

Des applaudissements nourris précèdent les chaleureux remerciements du président et la séance est levée à 18 heures 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 MAI 2013

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ, RELAYÉ AUX MOMENTS OPPORTUNS PAR M. MICHEL AMOUDRY, VICE-PRÉSIDENT

Le président a le regret d'annoncer le décès de M. Michel Ceriati, membre correspondant, ainsi que ceux du frère de notre confrère Jacques Chatelain, ancien administrateur de Montrottier et du frère de notre secrétaire-adjoint, directeur de *La Revue savoisienne*, Bernard Premat.

Il a le plaisir de féliciter Evelyne et Paul Refauvelet, piliers de notre Compagnie, pour le mariage de leur fils.

Il remercie M. Rémy Hildebrand pour l'article sur « Rousseau et le Rhône » qu'il nous a envoyé et M^me^ Marie-Thérèse de Nomazy pour le document sur la famille Morand, d'Annecy, qu'elle nous a aimablement remis. Il remercie aussi M. Daniel Chaubet pour *Les Cahiers de l'oncle Ambroise* (suite des cahiers de Cachat), M. Pallatier pour son évocation de l'accident ferroviaire de 1917 en Maurienne et M. Bonazzi pour son *Histoire des Entreprises de 1815 à 2012,* ouvrages qui, tous, enrichissent agréablement et utilement les rayons de notre bibliothèque.

Il signale la conférence, sous l'égide de la Société des Amis du Vieil Annecy, de Jean-Pierre Coudray sur « Annecy, une ville en pierres, les artisans de son succès » le 14 mai, et l'Assemblée Générale de l'Académie salésienne, doublée d'une conférence du président Laurent Perrillat sur la Maison de Savoie au XVII^e^ siècle, le mardi 21 mai, ainsi que celle qui est organisée par la Salévienne sur les châteaux de la Haute-Savoie, le 9 juin 2013.

Avant de lire le procès-verbal d'avril pour approbation, M^me^ Chevallier évoque en quelques minutes le décès de la fille du célèbre écrivain André Gide, Madame Catherine Gide, dont les rapports avec Annecy ne sont plus à démontrer.

Le vice-président Michel Amoudry assure avec humour la présidence de séance pour présenter le conférencier du jour qui n'est autre que notre président d'Académie, Bernard Demotz. Celui-ci a intitulé son exposé : « Le couronnement passait par la Savoie ».

Il a bien voulu le résumer comme suit :

> La Savoie fit partie de l'immense Saint-Empire Romain durant près de huit siècles et elle offrit à l'Empereur un passage des Alpes très sûr vers la péninsule italienne. Une des raisons de ces passages, habituels au Moyen Âge, résidait dans le couronnement impérial à Rome.
>
> En 1310-1312, le couronnement d'Henri VII de Luxembourg a engagé la Savoie dans une expédition exceptionnellement longue et politiquement fructueuse : la grande principauté alpine pour la première fois intervenait à Rome et se mettait en situation de pousser ses avantages à Byzance. Amédée V savait regarder loin de ses montagnes dans leur intérêt.
>
> Ces événements conduisent à s'interroger sur la façon dont la Savoie voyait le Saint-Empire Romain. C'est là un fil directeur essentiel, sans lequel l'histoire savoyarde n'est pas compréhensible, particulièrement de 1033 à 1792.

L'assistance a manifesté son intérêt par des applaudissements nourris et des questions nombreuses. Le vice-président Amoudry a souligné l'importance de cette conférence aussi claire et pédagogique que savante et illustrée de projections commentées.

La séance a été levée à 18 heures 40.

COMPTE-RENDU DE LA PROMENADE DES 3 ET 4 JUIN 2013

Le départ habituel place des Romains a eu lieu à 8 heures, par une journée qui se promettait très printanière. Nous étions invités par l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, reçue au château de Montrottier, propriété de l'Académie florimontane, le 2 juin 2010. Notre sortie était programmée sur deux journées.

Après une halte en cours de route pour un déjeuner libre, c'est sous un soleil éclatant que le car nous déposa à l'hôtel Ibis, au centre ville. Ensuite, le tram nous déposa pour 17 heures à l'Office Botanique, place Albert 1er, où nous fûmes reçus par les responsables de l'Académie de Montpellier, en compagnie de l'Académie de Montauban, également invitée.

Pendant deux heures, de nombreuses et passionnantes interventions eurent lieu sur le thème de « la médecine médiévale et moyenâgeuse ».

L'apéritif dînatoire offert fut pour toutes les personnes présentes une très agréable réception dans les jardins de l'Université de Montpellier.

Le lendemain, 4 juin à 8 h 30 : départ de l'hôtel à pied pour la visite de la cathédrale Saint-Pierre jouxtant la faculté de médecine. Nous étions accompagnés par M. Jean-Pierre Dufois, inspecteur général et architecte en chef des monuments historiques, ainsi que par les professeurs Robert Dumas et Michel Voisin et le docteur Claude Lamboley qui nous firent des commentaires du plus grand intérêt.

Nous étions de retour à 10 heures à l'hôtel pour prendre nos bagages. Notre car prit alors la direction d'Aigues-Mortes. Sur le trajet, le chauffeur nous fit découvrir le lieu d'où Saint-Louis s'embarqua en 1248 pour l'Egypte (7e croisade) et en 1270 pour Tunis (8e croisade).

Nous fûmes impressionnés par les remparts dont la Tour de Constance, achevée en 1248, est l'unique vestige du château construit par Louis IX.

Le déjeuner au cœur de la ville, dans les jardins du restaurant « La Camargue » fut très agréable. Nous y avions convié avec grand plaisir M. Jean-Pierre Dufoix et M. le recteur Michel Gayraud, président de l'Académie de Montpellier.

Durant ces deux journées, ces rencontres particulièrement chaleureuses et de haut niveau, nous ont permis d'enrichir et de découvrir l'échange des travaux entre nos Académies.

Nous étions de retour à Annecy à 19 heures.

Françoise GARIN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 JUIN 2013

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Selon une coutume maintenant bien établie, cette cérémonie de clôture des conférences 2012-2013 se déroule au château de Montrottier.

L'Académie florimontane a, ce jour, invité Madame Claude Constantin de Magny qui entretient un public curieux et attentif d'un personnage haut en couleurs, du siècle des Lumières, aussi étonnant que pittoresque, qu'elle a appelé « le Diable boîteux ». Il s'agit du chevalier Claude-François de Constantin de Magny.

Boursier au collège de Louvain, docteur es lois, il occupa les postes les plus divers dans les lieux les plus variés et la conférencière – dont on a admiré le sérieux des recherches – a insisté, entre autres, sur sa réussite littéraire.

Cette intéressante et originale conférence met ainsi brillamment et savamment fin à l'année académique de la Florimontane.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENNELLE DE 2013 AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER (*)

Comme de coutume, une séance de rentrée solennelle a été organisée sur invitations au château de Montrottier. C'est l'historien Monsieur Matthieu de la Corbière qui, le samedi 28 septembre 2013, a entretenu un auditoire attentif du sujet suivant : « Les comtes de Genève et la cité de Genève du XI^e^ au XV^e^ siècle ».

Il a bien voulu résumer ainsi ses propos :

« L'histoire des rapports entre Genève et la Maison de Savoie au cours du Moyen Âge a longtemps relégué au second plan l'étude du rôle des comtes de Genève dans la cité lémanique. Jugés mineurs voire inexistants les liens entretenus par la dynastie avec son berceau étaient pourtant tissés de nombreux fils : judiciaires, militaires, politiques, religieux, architecturaux.

Dès le XII^e^ siècle, la gestion de la cité et de son territoire résultait d'un savant partage des pouvoirs entre les évêques et les comtes. Si les premiers se réservaient la souveraineté de la ville, les seconds étaient chargés de les assister dans les murs et d'administrer la zone périurbaine.

Cette organisation fut cependant déchiquetée au tournant des XIII^e^-XIV^e^ siècles sous les coups de boutoirs des comtes de Savoie. Désormais exsangue dans la cité, la Maison de Genève choisit alors de se tourner vers Annecy.

Le lien qui reliait Genève à son territoire périphérique se trouva ainsi irrémédiablement tranché, seuls quelques lambeaux témoignant encore au début du XVI^e^ siècle de la symbiose qui avait autrefois associé Genève et sa dynastie ».

Après cette brillante et savante conférence, une réception s'est déroulée au château, réception qui a été particulièrement appréciée.

(*) Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de convier au château de Montrottier tous les Florimontans. C'est pourquoi seuls les membres d'honneur, les membres effectifs et les personnes assidues à nos séances mensuelles reçoivent un carton d'invitation pour la séance solennelle de rentrée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2013

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Cette première rencontre de l'année académique 2013-2014 comporte un grand nombre d'annonces.

Le Président a le regret de signaler le décès de Monsieur Jahier, le gardien de Montrottier et celui de Madame Françoise Rieu, guide à Montrottier. Il rappelle le souvenir du poète Jean-Vincent Verdonnet qui, tant que sa santé le lui a permis, a fait partie des membres effectifs de l'Académie florimontane. Il présente des condoléances

attristées à Monsieur Louis Terreaux, Président d'Honneur de l'Académie de Savoie et membre effectif de notre compagnie, qui a perdu sa femme, et à Monsieur Joseph Ticon, Président de l'Académie chablaisienne et membre associé de notre compagnie, qui a perdu sa mère.

Il rappelle qu'une cérémonie a été organisée à La Roche sur Foron en l'honneur de Monsieur Paul Guichonnet, notre Président d'Honneur, et que l'Académie florimontane y était représentée.

Il évoque une réunion de forestiers à propos de la gestion du domaine forestier de Montrottier.

Il remercie Monsieur André Bouvier qui a offert à notre bibliothèque cinq numéros de la revue « Chavanod », Monsieur Meyer et Madame Constantin de Magny pour leurs dons d'ouvrages.

Il annonce qu'il représentera notre compagnie à la prochaine Conférence des Académies.

Il précise que c'est Monsieur Jean-Pierre Coudray qui est chargé des relations avec le professeur Louis Chabert, de Lyon, qui va enrichir notre bibliothèque d'ouvrages d'un grand intérêt.

Il annonce une visite dans les environs de La Balme de Sillingy le 13 octobre à 10 heures et une présentation cinématographique dans notre local par Monsieur Jean-Claude Rey le 17 octobre à 14 heures (« *Les films autour d'Annecy* »).

Il signale la parution du 2e volume du *Dictionnaire historique de la Suisse*, qui en comportera douze, et celle aussi des Actes du XLIVe congrès des sociétés savantes de Savoie.

La parole est alors donnée à Madame Garin qui présente le compte-rendu du voyage à Montpellier et qui annonce la prochaine promenade culturelle : deux jours à Turin à la mi-juin.

Les procès-verbaux de la séance de juin et de la rentrée solennelle de fin septembre ont été lus et approuvés.

Puis nous écoutons le conférencier, François Primetti, qui est descendu de la vallée d'Aoste exprès pour nous parler des minéraux alpins des profondeurs. Membre de la Société géologique de France et de la Società Geologica Italiana, il était particulièrement à l'aise pour nous présenter des faits précis et de savantes réflexions.

Après avoir rappelé que plus de 4000 espèces minérales ont été répertoriées dans le monde, et que parmi elles les principales sont présentes dans les Alpes, il a centré son exposé sur les minéraux de la subduction, en particulier la jadéite.

La roche qui contient ce minéral est appelé « éclogite ». L'orateur a rappelé comment l'éclogite est utilisée dans le domaine de la construction. Il a conclu en remarquant qu' « en profondeur comme en surface, les minéraux alpins jouent un rôle considérable pour la planète ».

Cette savante communication, chaleureusement applaudie, était illustrée par un diaporama et des commentaires d'échantillons.

La séance est levée à 18 heures 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2013

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MICHEL AMOUDRY

Le président a le regret d'annoncer le décès du docteur Robert Chanal, qui, membre effectif, a beaucoup œuvré à et pour Montrottier, et celui de M^me^ Marie-Renée Floquet que seule la maladie a éloignée de l'Académie florimontane dont elle a été pendant de nombreuses années membre correspondant, qui a collaboré à *La Revue savoisienne* 1988 et qui est la grand-mère de notre confrère Jean-Baptiste Ajello.

Un message de douloureuse sympathie a été envoyé à notre cher et éminent confrère Georges Grandchamp lors du décès de Madame Thérèse Grandchamp.

Le président signale ensuite que M^me^ Ramel, de Rumilly, la veuve du sculpteur, invite ceux que cela intéresse à se rendre à l'exposition des œuvres de son mari. L'entrée est gratuite mais il faut prendre rendez-vous.

Il mentionne de la part de notre confrère Julien Coppier l'arrivée de Madame Hélène Maurin comme directrice des Archives de la Haute-Savoie, en remplacement de Monsieur Kinossian. La Florimontane a déjà établi des contacts avec notre nouvelle archiviste départementale.

Le président se réjouit de la sortie de *La Revue savoisienne* 2012, un beau numéro qui est désormais à la disposition des Florimontans.

Il annonce les prochaines conférences des Amis du vieil Annecy : celle qui portera sur la rue Carnot par Danielle Obringer-Grelot le mardi 12 novembre et celle de Louis Mermin sur « De la gare au pôle multimodal » le mardi 26 novembre.

Le procès-verbal d'octobre est lu et approuvé.

La parole est alors donnée à notre confrère Gilles Carrier d'Albion qui nous entretient de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Après un rappel historique concernant les ordres de chevalerie, le conférencier évoque les origines de l'Ordre de la Couronne d'Italie et les raisons de sa fondation par Victor-Emmanuel II en 1868, après la proclamation de l'Unité du royaume d'Italie. Il donne un aperçu des statuts fondamentaux de 1868 et suit chronologiquement l'histoire de cet ordre.

Il consacre un moment à plusieurs grands personnages que l'ordre a comptés dans ses rangs, comme Luigi Cibrario, historien ; Giuseppe Verdi, musicien ; Guglielmo Marconi, physicien ; ou Enzo Ferrari, fondateur de la marque d'automobiles du même nom.

Après avoir évoqué l'extinction de l'ordre et son remplacement puis énuméré les insignes de l'ordre, il conclut sur l'importance particulière (surtout morale), de ce qui est le premier ordre de mérite national fondé par la Maison de Savoie.

Cet exposé était accompagné de projections et d'une exposition des différents insignes de l'ordre.

Après les remerciements du président et du public, la séance est levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2013

SOUS LES PRÉSIDENCES SUCCESSIVES DE MM. BERNARD DEMOTZ ET MICHEL AMOUDRY

Le Président a le regret de faire part du décès de Madame Jacquemet, la femme de notre confrère Maurice Jacquemet, mais il a le plaisir de féliciter notre vice-président Michel Amoudry pour la sortie de sa bande dessinée sur l'histoire d'Annecy.

Il annonce la conférence organisée par l'Académie salésienne le lundi 9 décembre et consacrée à l'hôpital Saint-Jacques et Saint-Antoine de Marlioz par Jean-François Wadier, et la projection par Michel Odesser ce même lundi 9 décembre au CRILAC à propos des industries annéciennes disparues.

Le procès-verbal de novembre est lu et approuvé.

Ensuite, avec images à l'appui, notre confrère Jean-Claude Rey, spécialiste de l'histoire du cinéma annécien, nous parle de Jean Choux. Ce cinéaste, né à Genève, avait de nombreuses cordes à son arc : en effet, outre ses activités cinématographiques, il a été peintre, poète, journaliste, critique et essayiste. Son plus grand succès fut l'adaptation cinématographique, en 1931, de la pièce de Marcel Achard « Jean de la lune ». Le conférencier souligne le fait que Jean Choux a tourné en 1925, dans notre département, plusieurs séquences du film *La vocation d'Alexis Carel*, connu des cinéphiles du fait qu'on y voit les tout débuts du grand acteur que devait devenir Michel Simon. En 1934 le film *Maternité* de Jean Choux montre, entre autres, le téléphérique du Mont Veyrier en construction.

Les auditeurs, devenus spectateurs, ont grandement apprécié cet exposé de Jean-Claude Rey.

Après les remerciements du Président, c'est notre confrère Gilbert Chatenoud, président du jury du concours de poésie (le concours Andrevetan) qui présente son compte rendu du millésime 2013, riche de 198 concurrents. Mettant en relief, avec clairvoyance et habileté, les qualités des poètes distingués par le jury, il donne un panorama attrayant des poèmes qui ont attiré l'attention des six jurés (M^mes^ Chevallier, Jeanberné et Sers-Hermann ; MM.Chatenoud, Coudray et Gantelet). M^mes^ Jeanberné et Sers-Hermann n'ayant pas pu se libérer ce jour, ce sont les quatre autres membres du jury qui ont lu les extraits choisis. Puis le Président Demotz ouvre les enveloppes d'anonymat et l'on découvre le palmarès suivant :

1^er^ prix : M^me^ Pierrette TOURNIER de Vizille (38) ;

2^e^ prix M. Michel WALACH de Saint-Ouen (93) ;

3^e^ prix M. Nicolas LEMARIN d'Avignon (84) ;

Les trois mentions très honorables, les trois mentions honorables et les cinq citations vont à des poètes originaires des régions les plus diverses de la France continentale, dont trois du département de la Savoie ; les envois, eux, venaient du monde entier, ou presque.

La séance est levée à 18 heures 40

BILAN DE *LA REVUE SAVOISIENNE 2012*

Signe des temps malgré les amples fureurs des débats journalistiques, le bilan que votre serviteur doit vous proposer est copieux mais, rassurez-vous, des plus pacifiques malgré quelques nuages d'ombre financière que j'espère passagère.

La Revue savoisienne 2012 vous a été livrée dès la fin d'octobre 2012 et ceci grâce à la diligence de la Société Ycopub et de son directeur florimontan, M. Yves Connac, et grâce à l'aide efficace de notre vice-président Jean-Henri Viallet et de notre archiviste Jean-Pierre Coudray. Sans l'aide de ces petites mains, que dis-je, de ces grosses mains (!), le directeur de la revue serait assez désemparé à l'instant où il vous parle. En votre nom, je les en remercie chaleureusement.

La Revue savoisienne 2012 a été publiée à 600 exemplaires, soit un livre de format 160 mm x 240 mm, fermé à la française, une couverture imprimée en quadrichromie recto/verso sur papier popset ivoire 240 g, 352 pages intérieures imprimées en noir pour 256 pages et en quadrichromie pour 96 pages sur papier couché moderne demi-mat 100 g. Prépresse, impression, façonnage..., son coût s'élève à 9 758.75 euros TTC. Le prix de revient au numéro est de 16,27 euros... À cela s'ajoutent les frais de transport aux membres d'honneur de notre Compagnie, aux Académies, aux Sociétés savantes de France et de l'étranger, avec lesquelles nous entretenons des relations intellectuelles et amicales avec des échanges mutuels de nos propres revues.

Les subventions que nous recevons du Conseil général et de la Commune d'Annecy que nous remercions au passage sont loin de couvrir nos frais. L'aide aux publications que nous octroie, par exemple le Conseil général s'élève à 2.200 euros au lieu de 3 500 euros, l'année dernière. Il ne faut pas être grand trésorier et fort en arithmétique pour voir que nos finances s'amenuisent si nous nous appuyons sur l'écart toujours béant entre la facture à payer et ce que nous recevons à titre de subvention ! La quadrichromie que nous essayons de maintenir pour la Chronique archéologique et qui concernait le département de la Haute-Savoie pèse beaucoup dans le prix de revient de notre revue. Nous la limitons pour cette raison à quelques articles concernant les arts ou les peintures. Lorsque ces clichés en couleur dépassent nos possibilités financières, nous demandons aux auteurs de participer aux frais comme cela s'est produit pour l'excellent texte des Chartreuses savoyardes de M^me^ Paravis que nous remercions vivement et qui nous a payé la somme de 200 euros pour publier les cartes appartenant à la collection de la Grande Chartreuse.

C'est pourquoi, nous comptons énormément sur de nouvelles adhésions puisque la recherche de mécénats pour nos publications a été un échec malgré des promesses verbales qui n'engageaient que ceux qui les croyaient. Comme le disait les anciens *« verba volent, scripta manent »*. Et pourtant ! Nous avons écrit plusieurs fois aux candidats potentiels mais nos voix se sont éteintes au désert de l'indifférence. En tout cas, sachez que le responsable de *La Revue savoisienne* écoute, toujours avec sympathie, en mélomane averti, l'Arlésienne et désirerait

attendre impatiemment le train siffler trois fois selon le titre d'un célèbre western. Mais trêve de bonne ou mauvaise plaisanterie, passons !

Dès la publication, les Florimontans ont pu prendre *La Revue savoisienne* 2012 à notre local, lors des permanences du jeudi matin (9h-12h), et payer aussitôt leur cotisation de l'année. Les gens qui ne pouvaient pas se déplacer pouvaient la recevoir en payant en plus de leur cotisation une redevance de 4 euros pour le transport postal. Nous y sommes contraints, hélas, devant l'augmentation des frais de transport. Que voulez-vous ? Comme le disait déjà dans son style fleuri et baroque du XVI[e] siècle, notre illustre écrivain savoyard, François de Sales, *« les rosiers produisent premièrement les épines, puis les roses »* ! Alors ne boudez pas nos rencontres au local, le jeudi matin, nous ne sommes pas des cactus mais savourez l'hospitalité florimontane.

Pour la grande majorité d'entre nous ce fut l'occasion, cette année, d'échanges fructueux et sympathiques pour goûter au miel salésien de cette « Ruche » où, désormais, grâce aux bons soins de Jacques Chatelain, nous avons le portrait de notre fondateur qui vous accueille lorsque vous rentrez dans le local. Ce portrait a été placé au-dessus de nos ordinateurs et veille intensément à vos émois et ébats spirituels. Venez le voir, vous pourriez savourer à son ombre tutélaire les mille facettes de notre académie, de sa bibliothèque ou de sa documentation où d'affables Florimontan(e)s se feront un plaisir non dissimulé de vous renseigner ou de vous aider dans vos recherches documentaires. Faites part de vos suggestions et recherches, elles seront toujours écoutées et peut-être exaucées.

Ne soyez pas rebutés par l'apparente froideur des lieux ou l'épaisseur des murs, nous sommes à l'abri des remparts de la ville d'Annecy et de la première Visitation ! Comme le disait déjà notre fondateur au XVI[e] siècle, *« Regardez les abeilles sur le thym : elles y trouvent un suc fort amer, mais en le suçant elles le convertissent en miel »*. C'est ce que nous vous souhaitons lorsque vous franchissez la porte de notre local. Notre archiviste, Jean-Pierre Coudray, vous offrira même, en plus de son humour légendaire, le café pour agrémenter vos frivolités littéraires et historiques.

Pour en revenir à la revue, plusieurs adhérents nous ont signalé une peccadille. La légende qui accompagnait l'état des titres et décorations dans la liste de nos membres, comprenait, horresco referens, des erreurs ! Ne voulant pas jouer au baudet de la fable de la Fontaine dans Les Animaux malades de la peste ni vivre la position fort inconfortable du bouc émissaire, nous avons chargé un Florimontan, expert dans les décorations, de rectifier à la fois la hiérarchie et l'ordre de ces titres et décorations. À tous ces mutilés à leur insu le Comité de rédaction demande l'indulgence pour ces coquilles qui vont disparaître dans la prochaine revue 2013. Si la République ou d'autres institutions vous accordaient à l'avenir d'autres distinctions, il faut les signaler au secrétariat car aucun d'entre nous n'a le don de devin !

Comme vous avez pu le constater, si vous avez parcouru assidument *La Revue savoisienne* 2012, nous avons maintenu la qualité intellectuelle de nos communications qui ont été toutes publiées. C'est un phénomène relativement rare qui est à souligner. Vous avez pu lire ces riches contributions à la recherche

historique de la Savoie. Menu varié (il en va pour tous les goûts et centres d'intérêt !) et abondant qui va de la Famille Savoie-Carignan d'André-Palluel Gaillard en passant par le texte salésien du Rituale sacramentorum de Manlio Sodi et de Morand Wirth, aux lettres inédites de Francis Buloz présentées par Andrée Mansau, les recherches ethnolinguistiques de Stéphane Henriquet suivies des judicieuses remarques de notre consœur Lina-Coudray-Vivet-Gros, les articles fortement documentés d'histoire de la géologie et des sciences naturelles concernant les Florimontans, Gustave Maillard par Philippe Grandchamp, Gabriel de Mortillet par Yves Connac, sans oublier les études de Julien Coppier sur le château de Montrottier continuant les précieuses études de son prédécesseur, Joseph Serand, les notices d'Annie Shibata sur les céramiques japonaises des collections du château, les variétés annéciennes de Georges Grandchamp concernant l'externat Saint Bernard de Menthon, l'esplanade Saint Bruno

Grâce au travail de Georgette Chevallier et de Jean-Pierre Coudray, nous avons intégré un document fourni par Georges Grandchamp, texte inédit et savoureux de Joseph Serand sur les aventures du jeune Rousseau à Annecy et ses environs. Nous avons même pu publier la remarquable conférence de M^me^ Paravy prononcée le 1^er^ octobre 2011 au château de Montrottier sur Les Chartreuses savoyardes, à l'occasion de la rentrée solennelle de l'Académie florimontane. Ce texte n'avait pas été programmé faute d'emplacement suffisant dans *La Revue savoisienne* 2011 déjà bien garnie. De même, notre confrère, Julien Coppier, poursuivant ses recherches au château de Montrottier nous a livré quelques notices de professionnels du patrimoine concernant les collections que nous avons regroupées sous le titre de Glanes de Montrottier. Il s'agit des contributions de Koenraad Brosens, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Louvain, qui apportent un éclairage précieux sur les 5 tapisseries flamandes conservées à Montrottier, des analyses de Chantal Beauvalot, docteur en histoire de l'art, vice-présidente de l'association Le temps d'Albert Besnard, concernant le portrait de Joséphine Fournier, épouse du Dr Varay – fondateur de la clinique générale d'Annecy en 1922, pastel dû aux talents d'Albert Besnard.

Ce plantureux banquet platonicien a été couronné, pourrait-on dire, par le rapport sur le concours de poésie de Gilbert Chatenoud, les notes de lecture de certains Florimontans et la bibliographie toujours aussi pertinente d'Isabelle Bouvier. Toute cette énumération des travaux de nos émérites chercheurs prouve que nos intervenants n'ont jamais oublié les règles de la bienséance académique et ont respecté les codifications typographiques classiques. Ce fait a facilité le travail de relecture de notre censeur littéraire qu'est Georgette Chevallier et qui veille au grain pour la moindre faute à la grammaire de Vaugelas. Notre secrétaire nous rassure pour l'avenir dans sa volonté de rester au Comité de rédaction de *La Revue savoisienne* et de nous aider à la relecture des textes de nos conférenciers.

Ceci dit, les articles, malgré les remarques que peut émettre le directeur de la revue, sont la propriété de leurs auteurs et les engage personnellement et non pas la revue elle-même. C'est d'autant plus vrai que cette année, tous les auteurs qui ont écrit dans *La Revue savoisienne*, ont reçu de notre part un avis qu'ils doivent signer s'ils veulent ou non la publication de leurs travaux concernant tout le champ des études savoisiennes.

En effet, dans le cadre du partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France, l'Académie florimontane, a décidé d'accroître son rayonnement grâce à sa diffusion par internet. Pour les lecteurs la consultation pourra s'opérer selon deux portes d'entrée :

d'une part gallica.fr, le portail d'accès aux œuvres numérisées de la Bibliothèque Nationale de France, d'autre part, le Catalogue collectif des Sociétés savantes de Savoie, accessible depuis le site propre des Sociétés savantes de Savoie. Les auteurs qui nous ont confié leurs textes auront, s'ils le désirent, la possibilité d'élargir l'audience de leurs travaux et donc de leur notoriété, ce qui s'inscrit dans le droit fil de la vocation de notre revue dès sa création par Jules Philippe. Grâce à la numérisation, il deviendra possible à nos abonnés et lecteurs d'accéder à la totalité des numéros de notre revue, depuis les origines jusqu'en 2000. D'ores et déjà sont accessibles sur Gallica nos numéros jusqu'à l'année 1930. Cet accès internet offrira également les facilités d'une recherche ciblée (de lieu, de personne, de domaine…) par dates et thèmes.

La Revue savoisienne, néanmoins, entend se plier au strict respect des droits d'auteur et invite tous les conférenciers et leurs ayants-droit à exercer leur droit de permettre ou d'exclure certains textes de la diffusion sur internet par nos soins, voire de s'opposer à l'entière publication de leurs articles. C'est leur droit le plus strict et il sera impérativement observé. Certains auteurs nous ont déjà donné leur avis. Il leur suffit pour exercer ce droit de nous adresser sans formalisme particulier un courrier signé précisant le ou les textes donnés, voire les clichés, qu'ils entendent exclure de la diffusion sur internet.

En conclusion digestive

Pour l'année prochaine souhaitons bon vent à *La Revue savoisienne*, une pêche prometteuse de nouveaux lecteurs, le tout saupoudré d'une joyeuse et élogieuse participation de nos chercheurs, sans oublier, bien sûr, l'humour et la courtoisie salésiens de notre fondateur. Obéissons aux remarques de Mgr Charles-Auguste de Sales, ne démentons pas ce beau qualificatif de Florimontane : « Parce que les Muses fleurissoyent parmy les montagnes de Savoye, il fut trouvé fort à propos de l'appeler Florimontaine ».

Le directeur de *La Revue savoisienne*,

Bernard PREMAT

RÉALISATIONS 2013 ET PROJETS 2014

L'année 2013 a été fertile en réalisations de toutes sortes dues au travail de Florimontans dont l'objectif est de faire connaître l'Académie et de la faire progresser dans plusieurs domaines que nous détaillons ci-dessous. Les projets en cours sont également nombreux et la mise en œuvre sera poursuivie en 2014.

1 - RÉALISATIONS 2013

11 - Le Catalogue des Sociétés Savantes de Savoie

Commencées en 2011, les opérations de catalogage des monographies qui se trouvent dans la bibliothèque de l'Académie, 1 place de l'Hôtel de Ville à Annecy sont maintenant terminées. Jean-Pierre Coudray a poursuivi ce travail en cataloguant les nombreuses

revues possédées par l'Académie.

Ce catalogue permet à toute personne intéressée par la recherche historique de trouver les références des ouvrages et revues concernant l'histoire de la Savoie possédés non seulement par l'Académie, mais également par les autres sociétés savantes de Savoie qui ont adhéré à ce dispositif.

Pour accéder à ce catalogue : www.abiblio.com/sssavoieopac ou tout simplement entrer dans le moteur de recherche : « cataloguecasss ».

12 - La numérisation

Au cours de l'année 2013, il a été procédé à deux envois d'ouvrages à la Bibliothèque Nationale. Le premier envoi de 270 ouvrages pour un total de 90.000 pages a été réalisé le 9 avril, et le second de 302 ouvrages a été réalisé en novembre 2013. Ces ouvrages ont été numérisés et sont aujourd'hui consultables par internet sur Gallica.

En effet, l'avantage de cette opération, c'est de permettre aux chercheurs d'avoir accès à l'ensemble des ouvrages détenus par les différentes sociétés savantes de Savoie sans avoir à se déplacer.

13 - Travaux au château de Montrottier

Comme chaque année, pendant les deux premiers mois de l'année, profitant de la fermeture du château au public, d'importants travaux ont été effectués.

Au début de l'année 2013, il a été procédé à la troisième tranche de réfection des toitures par l'entreprise EuroToiture, de Saint Hélène sur Isère.

14 - Journée Européenne du Patrimoine

141 - Château de Montrottier

Comme chaque année, dans le cadre de la Journée Européenne du Patrimoine du dimanche, la visite du château est couplée avec une foire aux livres.

Si malheureusement, le temps pluvieux a contraint les nombreux exposants à se replier dans la grange, le nombre de visiteurs était important.

Le stand de crêpes a été tenu par des bénévoles extérieurs à l'Académie. Les ingrédients avaient été préparés au préalable par Mme Jahier, gardienne du château.

142 - Siège de l'Académie

Pour la première fois, le siège de l'Académie a été ouvert au public le samedi de 9 h à midi et de 14 h à 17 heures. Les visiteurs étaient accueillis au pied de l'escalier permettant d'accéder au siège.

Cette première participation a remporté un beau succès compte tenu du nombre de personnes reçues tant à l'accueil devant l'entrée par Hubert Cattin, Jean-Pierre Coudray, Bernard Premat et Jean Viallet (154) que dans nos locaux pour la visite guidée de nos locaux par Monique Boullard (138). Cinq livres rares et précieux avaient été sélectionnés par Isabelle Bouvier pour être présentés au public. La surveillance des locaux pendant la visite était assurée par Francine Brachet et Françoise Garin.

2 - PROJETS 2014

21 - Refondation du site de l'Académie

En 2012, grâce à Delphine Dupenloup qui en qualité de stagiaire a travaillé pendant

quatre mois au château de Montrottier, le site a été complètement refondu pour plus de clarté et de facilité de consultation. On y trouve des informations sur l'histoire du château, une galerie de photos, des informations et des contacts, un calendrier des événements ainsi qu'un plan d'accès.

Pour accéder à ce site : www.chateaumontrottier.com

Dans la suite de cette opération, le Comité directeur a décidé de procéder à la refonte du site de l'Académie. Il sera fait appel à la société Tyseo qui est intervenu pour le site du château. Delphine Dupenloup a accepté de faire partie du groupe de travail créé pour engager la réflexion sur le nouveau site qui devrait être opérationnel à la fin de l'année 2014.

22 - Travaux au château de Montrottier

Au cours de l'année 2014, il sera procédé à la quatrième et dernière tranche de travaux de réfection des toitures du château de Montrottier, sous la responsabilité de M. Jean-François Grange-Chavanis, architecte en chef des Monuments historiques.

Lorsque ce chantier sera terminé, les toitures du château et de la grange auront entièrement été refaites.

23 - Création d'une zone de loisir autour du golf

L'Académie ayant été contactée dans le courant de l'année 2013 pour la création à Lovagny, d'une zone de loisir autour du golf (un practice et un mini-golf) sur une parcelle de terrain, située en contrebas du château de Montrottier, la faisabilité a été étudiée et un projet de bail rédigé par Me Lejeune, notaire.

Ce projet d'un intérêt évident pour l'Académie a été validé par l'Assemblée générale, dans la mesure où il permettra de créer des synergies entre le château et le practice de golf, voire avec les Gorges du Fier.

Sa réalisation devrait pouvoir se faire avant la fin de l'année 2014, pour une mise en service au début de l'année 2015.

24 - Partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Afin de trouver les moyens de financer les travaux complémentaires à effectuer au château, une démarche de partenariat a été engagée par Jean Viallet avec la Fondation du Patrimoine. Au terme de plusieurs réunions de travail, une convention devrait être signée dans le courant de l'année 2014 pour le lancement d'une campagne de mécénat populaire.

Le concours de la Fondation du Patrimoine, acteur essentiel de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine historique privé, apporte à l'Académie son expertise et assure, sous le contrôle de la cour des comptes, la transparence de l'utilisation des fonds reçus.

Jean Henri VIALLET
Vice-Président de l'Académie

LA LETTRE DE MONTROTTIER

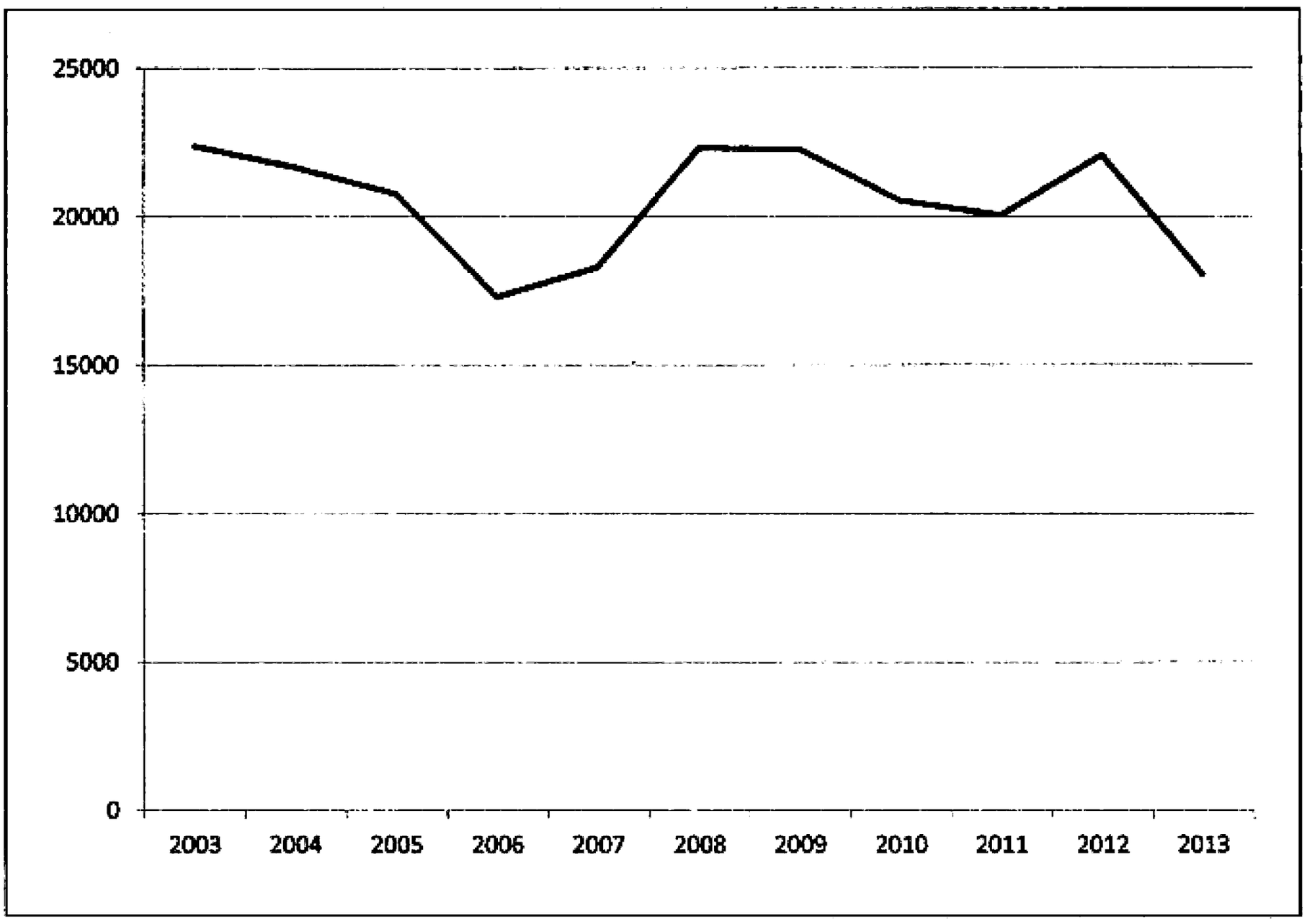
Fidèle à la tradition, cette lettre apporte un éclairage sur les activités du château et particulièrement sur l'actualité relative aux collections.

Les visiteurs

Tableau récapitulatif du nombre des entrées au château

Année 2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
22375 entrées	21664	20781	17304	18302	22309	22266	20546	20057	22063	18048

Le tableau et l'histogramme ci-dessous montrent, sur la période 2003-2013, baisse accentuée du nombre des entrées.



Château de Montrottier. Séance de l'Académie florimontane.
Illustration Jean-Pierre Dufois, Académie de Montpellier.

Le château a notamment reçu en 2013 l'Académie delphinale (8 juin) et les Amis du vieux clocher d'Annecy-le-Vieux (19 juin).

La presse

Montrottier s'est trouvé en bonne place dans un numéro de *L'Express*, consacré à *Annecy et la Haute-Savoie. Mythes et légendes : le vrai, le faux* : parmi les nombreuses

légendes liées au château et aux Gorges du Fier, deux courts articles rappelaient celle de « La pucelle du château de Montrottier » et celle du « Fier, du chevalier et du page »[1].

Les collections

Les relations avec la DRAC Rhône-Alpes

Suite à une rencontre, le 20 décembre 2013 avec L. Bergatto, conseiller en charge des musées, il a finalement été décidé de proposer au comité, le 8 janvier suivant, de revoir sa position sur le label Musée de France, qui vise notamment à permettre « *un approfondissement des connaissances quant aux collections conservées et exposées* » et « *à conserver au mieux des collections qui relèvent d'un intérêt public* ». Avec cette labellisation, le code du patrimoine impose en contrepartie l'établissement d'un récolement décennal[2].

La diffusion des collections

- En 2013, l'Académie florimontane a accordé à la direction des Archives départementales de la Haute-Savoie l'autorisation de reproduire, sur des panneaux et dans une publication, des documents d'archives et des objets, dans le cadre de l'exposition *Généreuse Haute-Savoie (1860-1940)*[3] ; cette dernière a permis de souligner particulièrement la générosité des Florimontans, Claude-François Andrevetan et Léon Marès. La conférence « *Léon Marès; son legs du château de Montrottier à l'Académie florimontane* » a attiré 80 personnes (15 mars 2013).

- L'Académie a autorisé les Affaires culturelles de la Haute-Savoie à reproduire une vue du fort de l'Annonciade pour l'exposition *Châtoscope*[4] au château de Clermont (été 2013).

- L'exposition *Feux sacrés. Saint Antoine le Grand et la Savoie* (juin-septembre 2013) a donné l'occasion de prêter aux musées de l'agglomération d'Annecy un document d'archives[5].

- Deux communications des actes du congrès des sociétés savantes de 2012 sont illustrées par des collections conservées à Montrottier[6] : G. Chevallier et G. Chatenoud, dans leur article intitulé « *Vie et œuvres du Docteur Andrevetan* », publient un portrait de ce dernier, tandis qu'une statue représentant une joueuse de vielle sert de point de départ à mon étude

---

(1) *L'Express*, n° 3 229, semaine du 22 au 28 mai 2013, p. XVI.
(2) Circulaire n° 2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France. Je remercie ici Mmes Cattin, Courtial, Vesin et MM. Cattin et Lassiouve, chacun des membres de cette « petite équipe » apportant à Montrottier une aide bien utile dans différents domaines. D'autres membres seraient les bienvenus pour la conforter ponctuellement, notamment dans la perspective de l'établissement de ce récolement.
(3) COPPIER J., KINOSSIAN Y. (sous dir). *Généreuse Haute-Savoie. Histoire des dons et legs (1860-1940)*. Annecy, 2013, 64 p.
(4) Conseil général de la Haute-Savoie. *Châtoscope représentations multiples des châteaux de Haute-Savoie*. Milan, 79 p. Cette vue avait été publiée initialement dans *La Revue savoisienne* : AMORETTI, G., « Le fort de la « Nonciade » à Rumilly », *in Revue savoisienne*, 110e année, Annecy, 1970, pp. 83-109 (vue p. 99).
(5) Présentation d'Emmanuel Marvin, chanoine de Notre-Dame-de-Liesse, à la charge de la chapelle Saint-Antoine de l'église Saint-Maurice, 14 février 1629. Arch. dép. Haute-Savoie (dépôt de l'Académie florimontane), Archives 1493.
(6) Amis du vieux Chambéry, *Savoie et littérature*, actes du 44e congrès des sociétés savantes de Savoie (8-9 septembre 2012 région chambérienne), Chambéry, 2013, p. 153 et 270.

sur cette musicienne, un des archétypes de la représentation de la femme savoyarde à Paris aux XVIII[e] et XIX[e] siècles.

- Enfin, dans le cadre des relations avec des confrères montpelliérains, un portrait de Georges Frèrejean illustre un article des *Études héraultaises*[7].

Les recherches relatives aux collections

Cette année encore, nous avons été sollicité par une douzaine de demandeurs et notamment :

- l'office du tourisme de La-Balme-de-Sillingy au sujet de représentations du château ;

- le musée de Morges à propos d'un canon, qui était supposé avoir été offert par le canton de Schwyz au général Dufour. Après avoir mené des recherches et en nous basant notamment sur un inventaire du château de 1876, nous avons indiqué au demandeur que sa supposition était erronée ;

- par des demandeurs à propos de tableaux, de faïences ou d'une giberne et d'un baudrier ;

- S. Boisset-Thermes qui à l'université de Grenoble, sous la direction de L. Rivière-Ciavaldini, prépare une thèse sur « La sculpture à Chambéry et en Savoie occidentale à la fin du Moyen Âge » ;

- B. Dedet et G. Marchand, chercheurs au CNRS (UMR 5140 Montpellier-Lattes) à propos d'armes datant de l'époque de transition entre Âge du Bronze et Âge du Fer (milieu du VIII[e] siècle avant J.-C.) ;

M.-C. Courtial a poursuivi son travail d'inventaire.

Les deux derniers numéros de *La Revue savoisienne* ont livré les résultats des travaux de J. Nougaret, C. Beauvalot et K. Brosens. Les échanges avec des collègues professionnels du patrimoine se poursuivent pour documenter les collections.

Une meilleure connaissance scientifique de l'histoire du château, de ses propriétaires et des collections ne peut qu'apporter un crédit supplémentaire à notre Académie : il nous est agréable d'annoncer deux nouvelles études[8] dont nous sommes redevables à S. Marin-David, diplômée de l'École du Louvre et à notre confrère J. Chatelain, de la Chambre nationale des Experts Spécialisés en objets d'art et de collection. Nous les remercions vivement de leurs contributions.

La conservation des collections

Dans la salle des armes, devant l'état de vétusté de la vitrine rassemblant des documents sur support papier évoquant le général Dufour et devant la fragilité de ceux-ci, d'évidentes mesures de conservation ont préconisé la suppression de cette vitrine de la présentation

---

(7) COPPIER J. « À l'épreuve de l'histoire : la destruction de la statue équestre de Louis XIV à Montpellier (2 octobre 1792) », in *Études héraultaises*, n° 43, Montpellier, 2013, pp. 103-107.
(8) Voir « Glanes de Montrottier » dans le présent numéro.

permanente. De la même façon, des collections, jusque-là présentées dans la galerie où les conditions de conservation leur étaient défavorables, sont désormais placés à d'autres endroits dans le circuit des visites.

Un examen sanitaire portant sur les parties boisées (charpentes, cloisons et collections) est mené depuis l'automne 2013.

Le président et le comité nous ont demandé de dresser une liste des protections (classements et inscriptions relatives au château et aux collections). Nous allons tenter de l'établir mais ce travail est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît.

Enfin, poursuivant nos travaux sur les collections, nous avons commencé à repérer un certain nombre d'objets méritant une attention particulière. Parmi ceux-ci figure un plan-relief du Mont-Blanc, datant vraisemblablement de la fin du XVIII^{e} siècle, qui nécessite– de notre point de vue – une protection. Aussi, nous avons proposé au comité lors de la séance du 4 juin 2013 qu'elle demande l'examen de cet objet au titre des Monuments historiques, lors d'une prochaine commission des objets mobiliers de la Haute-Savoie. Cette demande a été adressée, le 29 janvier 2014, à H. Maurin, conservateur des antiquités et objets d'arts, accompagnée d'une notice sur cet objet. Dans cette dernière, nous retraçons son histoire, son entrée dans les collections et son intérêt pour le patrimoine (à la suite de la Commémoration nationale en 2010 du 250^{e} anniversaire de la découverte de Chamonix par H.-B. de Saussure).

Julien COPPIER

In memoriam
Georges Grandchamp (1920-2014)
et l'Académie florimontane

C'est avec beaucoup de peine que l'Académie florimontane a perdu en la personne de Georges Grandchamp décédé le 17 mai 2014 son vice-président particulièrement dévoué et compétent. Celui qui fut la mémoire de notre compagnie était entré à l'Académie florimontane le 31 janvier 1947 comme membre associé. Il en devint membre effectif le 2 mai 1954 ; il est élu vice-président de l'Académie florimontane le 12 février 1964 et président par intérim le 1er mai 2005 jusqu'au 28 mars 2008, date de l'élection de Bernard Demotz à la présidence.

Son action au sein du comité de l'Académie à compter du 12 avril 1961 sous les présidences successives de Clément Gardet et de Paul Guichonnet fut intense, notamment dans la rénovation de l'Académie florimontane. Il fut en 2007 la cheville ouvrière de la commémoration du 4e Centenaire de la fondation de l'Académie florimontane.

Si Georges Grandchamp a beaucoup œuvré au sein du comité de l'Académie florimontane, il s'est également investi sans compter à Montrottier, sur les traces Joseph Serand, pour qui il entretenait une piété quasi-filiale – et à qui on doit l'organisation du domaine dès 1919. Notre très regretté confrère a travaillé, avec ténacité, pour la protection des bâtiments et en particulier la sauvegarde de la ferme du château.

Par ailleurs, l'examen des articles publiés par Georges Grandchamp dans *La Revue savoisienne*, à travers la diversité des thématiques et des périodes abordées, montre l'érudit qu'il était. Ses travaux font évidemment largement écho à l'histoire d'Annecy dont il était « le » spécialiste et à celle de la Haute-Savoie. Il était aussi très attentif à rendre les hommages mérités aux membres marquants et dévoués de notre compagnie.

Soulignons enfin sa méthode de travail particulière : à l'affût de sources très variées, dans un esprit proche de celui des collectionneurs des temps anciens, il avait accumulé de nombreuses notes et dossiers, continuant de les alimenter, jusqu'à ce qu'il juge que le temps était venu de les livrer à la connaissance des lecteurs ou des auditeurs. Sa pétillante intelligence, sa combativité, sa clairvoyance ainsi que son humour nous laissaient penser que Georges Grandchamp était invulnérable.

Un hommage lui sera rendu par celle ou celui qui sera élu membre effectif à la prochaine assemblée générale.

À sa famille éprouvée l'Académie florimontane à nouveau présente son affectueuse sympathie.

Jean-Yves Mariotte (1935-2003)



J-Y Mariotte, collection privée

Jean-Yves Mariotte, disparu le 4 septembre 2003, laisse une œuvre de spécialiste de l'histoire des pays allemands au Moyen Age et au temps de la Réforme. La charge de conservateur des archives de la ville de Strasbourg, qu'il avait assumée jusqu'à sa récente retraite en 2000, témoignait de sa familiarité avec la civilisation d'Outre-Rhin ; elle lui donnait l'occasion d'exercer sa rare maîtrise des anciennes écritures allemandes et des diverses sciences auxiliaires qui sont nécessaires pour l'étude du passé de ces temps et lieux.

Il était né le 28 avril 1935 à Bourg-en-Bresse où son père Ferjeu Mariotte tenait une des plus anciennes et plus notables pharmacies de la ville. La famille venait de la proche Franche-Comté, province à laquelle Jean-Yves Mariotte demeura attaché et dont il garda le souvenir dans plusieurs travaux érudits. Curieux d'histoire et aussi excellent latiniste formé au collège Saint-Pierre de Bourg, il entendit très tôt parler de l'École des chartes par l'archiviste du département de l'Ain, Jacques Dropet, vieil ami de la famille. Il prépara donc le concours d'entrée au lycée Henri IV où les candidats provinciaux de ces années-là n'avaient guère d'autre choix que l'internat. Admis à l'École dès sa première tentative, il y fut séduit par la rigueur et l'étrangeté des exigences de la diplomatique expliquée par le talent austère et convaincant de Georges Tessier. La vie interne de

l'établissement l'intriguait et l'amusait assez pour qu'il prenne en 1958-59 la présidence de l'association des élèves. Il s'était mis en quête d'un sujet d'histoire médiévale des pays germaniques. A cet effet, il avait consulté d'abord Maurice Piquart, bibliothécaire, qui avait travaillé à Besançon et exerçait alors à Sainte-Geneviève, puis Charles-Edmond Perrin qui en Sorbonne traitait alors du Saint-Empire au XII[e] siècle. Mariotte, s'engageant résolument dans l'exploration de sources allemandes, choisit ainsi une thèse sur la comté de Bourgogne sous les Hohenstaufen. Soutenue en 1960, elle fut remaniée avec les conseils de Madame Jeannine Fohlen qui en assura la publication aux presses nouvellement créées de l'université de Besançon. Le livre parut en 1963 : *Le comté de Bourgogne sous les Hohenstaufen, 1156-1208*. Paris, Les Belles Lettres, 235 p.

Au sortir de l'École, Mariotte dut presqu'aussitôt partir pour vingt huit mois de service militaire ; il fit son devoir en Algérie, affecté au secrétariat d'un bataillon d'infanterie de marine. A son retour, plutôt que d'intégrer immédiatement la fonction publique, il choisit de perfectionner sa formation historique et archivistique en fréquentant pendant une année l'École d'archives de Marburg, dont il connaissait un éminent enseignant le professeur Heinemeyer. Dans cette grande université de la Hesse, il rencontra une étudiante médiéviste savante et sympathique, Ruth Löber, qui devait devenir son épouse en septembre 1966.

En fait de perspective de carrière, Mariotte avait opté pour le métier d'archiviste, dont il avait la forte vocation précise et fondée. Dès août 1963, il se vit confier la direction des archives du département de la Haute-Savoie, à Annecy. Il y succédait à Raymond Oursel dans une longue suite de remarquables archivistes. Grâce à une empathie spontanée et à une curiosité toujours en éveil, grâce aussi à ses expertises érudites, il occupa ce poste avec plaisir et passion. Cette étape essentielle dans sa carrière fut aussi un temps fort de sa vie familiale avec la naissance et l'enfance de ses trois enfants Anne, Catherine et Christian, dont les réussites individuelles illustrent les succès d'une éducation parfaitement bilingue. Dans une perspective chaleureuse de sa tâche d'archiviste départemental, Mariotte se plaisait à explorer les plus anciens documents des fonds savoisiens, il devenait familier des annales du pays, de ses institutions spécifiques et des anciens modes de vie des vallées et montagnes. Il était à l'aise dans son poste, son abord direct, son attention souriante à tous et chacun, sa gentillesse et sa générosité immédiates et sans détours lui conquéraient les estimes et les amitiés. Il faut dire qu'il usait de la même simplicité de façons et de langage envers les préfets, les présidents de sociétés savantes, ses collaborateurs des archives ou le dernier des déménageurs. Il n'ignorait pas la difficulté de concilier les directives d'administration centrale et la tutelle des élus locaux souvent plus tatillons que savants ; ces situations ambiguës sont banales pour tous

les responsables scientifiques isolés dans leur service, mais il avait le talent d'en faire des récits légendaires. Il réservait ses trésors de patience au public de la salle de consultation. Pour ces heureux chercheurs, Mariotte s'identifiait avec l'institution. ; parmi eux, il faut compter les sociétaires de l'Académie florimontane qui lui confièrent la direction de la *Revue savoisienne* ; il faut évoquer Roger Devos, ancien responsable de la bibliothèque du Grand Séminaire et historien des Visitandines qui fit le choix de confier ses fonds tombés en déréliction aux Archives départementales ; il faut citer aussi l'auteur de la grande thèse sur la Savoie au XVIII[e] siècle, Jean Nicolas, historien de l'époque révolutionnaire, alors en poste à l'université de Montpellier. Ce sont de tels témoignages qui vérifient l'efficacité du rôle intellectuel et social d'un conservateur dans son milieu et dans sa génération.

S'investissant dans les tâches du patrimoine provincial, Mariotte donnait ses soins à un guide de son dépôt, publié en 1976 ; il accompagnait cet instrument de travail de chapitres de méthode, complètement originaux, fondés sur des pièces d'archives annéciennes. Il développa encore ces enseignements de sciences auxiliaires en 1978 dans une *Pratique des documents anciens*, dont l'utilité dépasse largement le contexte savoisien ; on y trouve un véritable manuel d'usage des sources médiévales locales, précieux notamment pour l'exploitation des comptes de châtellenies. Mariotte assumait aussi avec exactitude la charge de conservateur des antiquités et objets d'art. Enfin, en 1979, il eut à mettre en œuvre l'abandon de l'ancien local occupé par les Archives depuis 1885, l'aménagement d'un dépôt dans les locaux désaffectés du séminaire et le transfert des fonds dans ces nouveaux espaces.

Mariotte a consacré plusieurs travaux d'envergure à l'histoire provinciale de la Savoie. Dans ce registre, son succès le plus remarquable fut la publication d'un atlas historique de la Savoie Cette équipée savante a son histoire. En 1964, avait été lancé le projet grandiose d'un Atlas historique français qui devait couvrir toutes les provinces. L'idée appartenait à un agent littéraire aventureux, François Michel, qui réussit à fonder une société d'édition dite Belfram et à convaincre plusieurs personnalités savantes, parmi lesquelles Robert-Henri Bautier et le Père de Dainville, de s'associer à ce programme. Ensuite, il semble que l'auteur du projet faute de trouver les fonds publics ou les souscriptions qu'il espérait, s'en soit désintéressé. Cependant, les chercheurs qui avaient eu foi dans l'entreprise poursuivaient leurs dépouillements et s'efforçaient, chacun de son côté, de trouver une solution éditoriale. Ainsi virent le jour un atlas historique de Provence publié par Édouard Baratier, puis un atlas de l'Anjou dû à Robert Favreau et, enfin, en 1979, un atlas de la Savoie, couvrant Savoie, Maurienne, Tarentaise, Bresse, Bugey et Genevois. Ce volume était dû à André Perret, alors archiviste à Chambéry, et à Jean-Yves Mariotte, qui

n'avait pas ménagé son temps pour parfaire la centaine de cartes commentées qui composent cet instrument de travail demeuré splendidement isolé.

En 1981, Mariotte achevait, en coopération avec Henri Baud, une *Histoire des communes savoyardes* (éd. Joseph Horvath), dictionnaire en trois volumes, couvrant Chablais, Faucigny, Genevois et pays d'Annecy. Cette même année 1981, il avait, en collaboration avec sa femme Ruth Löber, publié un guide historique et touristique de la Savoie, paru en allemand à Cologne : *Savoyen, zwischen Mont-Blanc und Rhône. Natur und kunst in den französischen Alpen,* Köln, Du Mont, 258 p. Ce guide a connu à ce jour quatre éditions successives, plus une version française, parue chez Arthaud en 1991.

En 1983, répondant aux démarches judicieuses de François-Georges Dreyfus, alors adjoint à la culture du maire de Strasbourg, Pierre Pflimlin, Jean-Yves Mariotte accepta le poste de directeur des Archives municipales de Strasbourg. Il aborda alors avec l'enthousiasme dont il était coutumier l'histoire de Strasbourg et de l'Alsace. On le trouve ainsi auteur de plus de soixante-dix notices dans le *Dictionnaire de biographies alsaciennes*. Il assuma avec Georges Fréchet et d'autres spécialistes une bonne partie du catalogue d'exposition paru à Bâle en 1994 à l'occasion du cinq centième anniversaire de la *Nef des Folz, Das Narrenschyff* ; l'auteur de la satire fameuse, Sebastian Brant, avait été chancelier du Magistrat de Strasbourg de 1503 à 1521. Pour les archives municipales, Mariotte rédigea notamment un petit guide des fonds, paru en 1986, un catalogue des manuscrits d'un fonds d'érudit Jean-Fréderic Oberlin, un répertoire du chartrier du chapitre cathédral et un guide des archives hospitalières. En 2000, il eut le plaisir de voir sortir le monumental volume des *Sources manuscrites de l'histoire de Strasbourg*, premier tome, allant des origines à 1790. Son époque de prédilection était désormais le premier XVI^{e} siècle, moment particulier de puissance des institutions de Strasbourg, ville libre impériale. Il avait déjà dans divers articles parus de 1964 à 1966 traité des négociations princières autour de la Ligue de Smalkalde. Les sources des archives strasbourgeoises lui permettaient de visiter de nouveau cette époque. Ainsi, au cours des dernières années, en dépit de la maladie, il travaillait à une biographie de Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse (1504-1567), le premier des princes allemands acquis au luthéranisme. Ce texte sera, espérons-le, prochainement édité [1].

Sa disparition prématurée laisse à ses parents et amis inconsolables le souvenir de son scepticisme souriant, de la bonne volonté et sympathie qu'il

---

(1) Jean-Yves Mariotte. *Philippe de Hesse (1504-1567). Le premier prince protestant*. Paris, Honoré Champion, 2009, 320 p.

faisait rayonner. Son œuvre érudite comprend une douzaine de livres et plus de soixante-dix articles sur des époques allant du XII[e] au XVI[e] siècle en Allemagne, Alsace, Franche Comté et Savoie. Elle a été brutalement interrompue. Il importe que les acquis de ses recherches ne demeurent pas sous le boisseau.

Yves-Marie BERCÉ
Membre de l'Institut,
Directeur honoraire de l'École des chartes

L'Académie florimontane et son comité expriment leur profonde reconnaissance à Yves-Marie Bercé, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École des chartes, ainsi qu'à Marc Smith, directeur de la *Bibliothèque de l'École des Chartes (BÉC)*, professeur à l'École des chartes. Tous deux ont autorisé la reproduction de cette nécrologie parue dans la *BÉC* [2]. Notre *Revue* comble, à l'initiative de Georges Grandchamp, ainsi une lacune en évoquant le souvenir de Jean-Yves Mariotte qui fut à la tête des Archives départementales de la Haute-Savoie de 1963 à 1983 et également un membre érudit et actif de notre Académie.

Julien COPPIER

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, deuxième livraison, juillet-décembre 2004, tome 162. Paris-Genève, 2005, pp. 659-662.

In memoriam
Guy Brégnac

L'homme

À cause d'une très gênante surdité qui s'est malencontreusement aggravée, notre confrère Guy Brégnac a dû abandonner trop tôt les fonctions qu'il exerçait au sein du Cercle de Philosophie et au sein de l'Académie florimontane, mais son souvenir reste bien vivant dans la mémoire de ceux qui l'ont approché.

Le professeur Guy Brégnac – qui a enseigné les Lettres classiques au Lycée d'Annemasse – était un professeur apprécié, pour ses qualités pédagogiques et ses qualité humaines, de ses élèves, de ses collègues et de son administration. Sa carrière a été couronnée par l'obtention des Palmes Académiques. C'était un homme attachant, très accueillant, très dévoué, plein de bonne volonté. Un tantinet dans la lune, parfois. Et manifestant en certaines occasions une candeur étonnamment sympathique. Bref, ce fut un Florimontan qu'on aimait bien, qu'on regrette et dont on se souviendra.

Le poète

Guy Brégnac a longtemps fait partie du jury du concours de Poésie de notre Académie (le concours Andrevetan). Ses lectures des œuvres qui étaient soumises à notre appréciation étaient toujours consciencieuses, souvent nuancées – sauf quand un concurrent l'avait scandalisé par un manque total de musicalité ou de sensibilité ; il se fâchait alors tout rouge – et les autres jurés suivaient volontiers ses avis.

Lui-même, admirateur éperdu de Victor Hugo selon son propre aveu, écrivait de la poésie. Une poésie qu'on ne peut qualifier d'hugolienne à proprement parler mais pleine de sentiments et de finesse. Il a dit lui-même qu' « il accept[ait] et se fond[ait] surtout sur les images et le rythme qu'il conc[evait] "libre". Le vers est libre mais en "liberté surveillée", s'épanouissant dans le cadre du mètre ».

Myrte, son premier volume, paru en 1989, est dédié à sa femme qui lui a causé l'immense chagrin de décéder.

« Ma grande, / En noir avec un collier d'or [...]. / Ma grande, / En noir et or / Mon grand amour, Sylphe / Flamme/ Liane, / ANNE. » (*Ma grande*)

« Montagnes, vous gardez mon bleu chagrin / Dans le printemps inexorable. / J'ai poussé vers vous un long gémissement. [...] Et je m'en vais titubant par les chemins / M'affaler auprès de la source, / Narcisse qui pleurerait son Echo. / Narcisse rendu à la prison de soi-même ». (*Tristesse*)

Dans *Tendre l'arc du zen dans le matin* paru en juin 1994, on relève, entre autres, un court poème (presque un haïku) qui s'intitule *Mercure* :

« Le facteur sur son vélo / Alerte / Porte la lettre / À l'être / Aimé ».

Et celui-ci un peu plus long mais où l'on trouve également à la fois une description et l'évocation d'un sentiment :

« L'acacia de l'hôpital / Devant la fenêtre / A perdu de ses feuilles / Et se déplume un peu, / De sorte / Qu'on voit du lit le ciel entre les rameaux, / Le ciel du malade, / L'espoir, / Parce qu'il est jeune / Et que la vie / Lui sourira encore ». (ARBRES - *L'arbre solitaire*)

Oui, l'Académie florimontane, en Guy Brégnac, a perdu un poète.

Le philosophe

Guy Brégnac, sur le tard de sa vie professionnelle s'adonna avec passion à la philosophie. Il devint très rapidement un "amateur" au sens étymologique de la sagesse.

Sa culture gréco-latine lui permit de savourer très vite la grande tradition philosophique des grands auteurs. Son amour pour Platon n'était pas un vain mot, il alimenta bien souvent son humanisme. Cette profonde admiration pour les grands philosophes le rendait très humble. Lui-même dans sa légendaire modestie se disait « *un piéton de la philosophie* » sans peut-être prendre conscience ou tout en le sachant que la philosophie est déambulante et exige l'aride cheminement de la pensée vers le vrai.

Parfois, désespérant de notre humaine condition, il affirmait qu'il faisait partie de "la piétaille", mais sans ajouter cette expression hugolienne, « *le vers de terre amoureux d'une étoile* ».

Sa profonde connaissance de la littérature lui donna au-delà du courant idéaliste auquel il appartenait un rationalisme ouvert, un éclectisme de bon aloi qui faisait le bonheur de ceux qui l'ont côtoyé. Guy Brégnac pouvait aussi bien goûter les recherches modernes sur l'imaginaire que relire les grands mythes de l'humanité.

Une de ses dernières conférences données le 5 mai 2000 au *Cercle d'Études Philosophiques d'Annecy* intitulée *Mircea Eliade, un nouvel humanisme* apporte cette preuve que l'humanisme était sa grande passion.

Admis en 1981 au sein de l'Académie florimontane, il participait aux activités du *Cercle d'Études Philosophiques d'Annecy* créé en 1962 par Émile Callot et le professeur Brugnard sous le patronage de l'Académie florimontane. C'est tout naturellement que Guy Brégnac en assura la présidence après celle d'Émile Callot. C'est lui qui transforma ce club de philosophie au sein de l'Académie florimontane en association Loi 1901.

Jusqu'à son décès le Cercle de Philosophie était affilié à la Fédération française de philosophie qui organisait des congrès tous les deux ans en France et dans les pays francophones. C'était l'occasion pour lui de constituer un réseau de conférenciers pour le *Cercle d'Études Philosophiques d'Annecy*. C'est ainsi que les Annéciens bénéficièrent d'intervenants prestigieux comme Alexis Philonentro, Gilbert Durant, Jean Brun, Georges Pascal, Alain Guy, Georges Morel, François Hiedsieck, Gabaude, Jean Frère, Jacques Sansot …

Bien des Florimontans adhérents au Cercle d'Études Philosophiques se remémorent ces brillantes conférences qui étaient suivies d'agapes où comme dans *Le Banquet* de Platon chacun pouvait à sa guise poursuivre le débat avec le conférencier autour d'une fondue savoyarde.

Guy Brégnac assurait toutes les charges : enregistrer les conférences suivies des débats, les transcrire et les publier. Chaque adhérent du *Cercle d'Études Philosophiques d'Annecy* recevait à la fin de chaque trimestre, le cahier contenant les Conférences et Débats du *Cercle d'Études Philosophiques d'Annecy*. Travail d'Hercule qu'aucun successeur présumé ne put reprendre après lui. La collection de œuvres complète des conférences est disponible au siège de l'Académie florimontane.

Le décès de Guy Brégnac a fait disparaître de l'horizon annécien le *Cercle d'Études Philosophiques d'Annecy*, société à qui il a tout donné.

Nous mesurons aujourd'hui le vide qu'il a laissé au sein de notre Compagnie.

Georgette CHEVALLIER et Bernard PREMAT

Un Savoyard dans la tourmente révolutionnaire, le chimiste Claude-Louis Berthollet

« La chimie est une maîtresse que je ne puis cultiver qu'à la dérobée »[1]

Claude-Louis Berthollet est sans conteste l'un des plus grands savants de son époque et sans doute le plus grand savant savoyard. Ce statut d'homme illustre lui vaut, à Annecy même, une belle statue de bronze dans le jardin de l'hôtel de ville et un lycée qui porte son nom. Cette exceptionnelle notoriété a favorisé, à son endroit, la multiplication de discours et écrits commémoratifs, c'est-à-dire uniformément élogieux et convenus. Le grand Cuvier lui-même, qui fit son éloge mortuaire à l'Académie des sciences, n'a pu échapper aux lois du genre. J'ai eu en main les différents brouillons de son discours. Entre la première et la dernière version certains événements susceptibles d'être fâcheusement interprétés ont été gommés : notamment la fameuse expédition italienne dont on aura à reparler[2]. Par contrecoup, certains esprits ont basculé dans l'expédient inverse de jugements négatifs à l'emporte-pièce, mais malheureusement trop rapides et entachés de subjectivité. On citera, dans cette veine, le *Dictionnaire des girouettes*[3] dont l'intitulé est tout un programme et surtout l'impitoyable portrait donné par Launay dans la pourtant si solide et si brillante biographie qu'il a donnée de Gaspard Monge[4], le meilleur ami de Berthollet. On se gardera, naturellement, de rattacher à ces écrits polémiques les solides travaux universitaires consacrés à l'histoire des sciences, dans lesquels notre personnage occupe d'ailleurs une place importante[5]. Je voudrais pour ma part, dans le genre plus modeste de la biographie historique, revenir sur la destinée Berthollet. Ce propos voudrait tenter de l'éclairer au regard

---

[1] Berthollet, lettre à son ami genevois Jean Sénebier, 8 octobre 1788. BPU Genève, Ms Sup.1039.

[2] Concernant l'expédition italienne la version finale de l'éloge est lissée par rapport aux versions préparatoires, atténuant le caractère insolite d'une mission dénuée de toute dimension scientifique et tendant en fait, sous couvert de contributions aux frais de l'expédition militaire, à dépouiller les États italiens vaincus d'une partie de leurs œuvres d'art au bénéfice des musées français.
Bibliothèque de l'Académie des sciences, fonds Cuvier, carton 1, liasse 206.

[3] *Dictionnaire des girouettes par une girouette*, Paris, A. Eymeric, 1815. Berthollet y est épinglé pour son ingratitude vis-à-vis de l'Empereur. Il fut défendu en revanche par *le Censeur du dictionnaire des girouettes*, M.C.D, Paris, G. Mathiot, 1815 et par le *Dictionnaire des braves gens et des non-girouettes*, Lévigne, Paris, 1816.

[4] Louis de Launay, *Monge fondateur de l'École polytechnique*, Paris 1933.

[5] L'ouvrage de référence en langue française demeure la thèse de Michelle Sadoun-Goupil, *Le chimiste Claude-Louis Berthollet*, Librairie Vrin, 1977. En langue anglaise Maurice P. Crosland, a réalisé d'intéressantes études sur la science française pendant la Révolution qui accordent à Berthollet une place importante : *Science in France in the revolutionary era described by Thomas Bugge*, 1969. ; *Gay-Lussac Scientist and bourgeois*, Cambridge university press, 1979 et *The Society of Arcueil : a view of french science at the time of Napoléon*. Heineman, London,1967. On citera aussi Janis Langins, *La République avait besoin de savants*, Belin, Paris 1987 et Bernadette Bensaude-Vincent, Isabelle Stengers, *Histoire de la chimie*, éditions de la découverte, 1993.

d'interrogations toujours présentes, et même d'actualité, touchant la position individuelle et sociale des hommes de science : comment devient-on savant ? Quel est le statut économique et social attaché à cet état ? Dans quelle relation cet état est-il placé par rapport au pouvoir politique ? Qui oriente, finance et contrôle la science qui se fait ?

Berthollet, au regard de ces interrogations est un personnage exceptionnellement représentatif des grandes mutations qui s'accomplissent au tournant des 18e et 19e siècles, en gros entre 1780 et 1820. Au cours de cette période s'accomplit une double révolution : de la science et de la société tout entière. Or, Berthollet est étroitement mêlé aux deux. La première partie de sa vie, jusqu'en 1789 le rattache à l'ordre ancien d'avant la Révolution : c'est la brillante ascension à Paris du fils d'un petit notable savoyard. La seconde partie de son existence lui fait traverser, en y jouant un rôle actif, tous les bouleversements de la période révolutionnaire. À partir de la stabilisation apportée par l'arrivée de Napoléon Bonaparte au pouvoir il tient le rôle de grand notable établi, que pas même la chute de l'Empire ne suffira à compromettre. Ce découpage en trois époques est bien sûr simplificateur, il convient donc, pour chacune d'elle d'en restituer les éléments marquants.

I - Devenir un savant reconnu sous l'Ancien Régime (1848-1789)

Naitre en Savoie, en 1748, d'un petit notaire du village de Talloires et parvenir, dès 40 ans, dans l'élite du monde savant de Paris, ville phare du progrès scientifique en cette fin du 18e siècle, tel est l'étonnant parcours du jeune Berthollet dans la première partie de sa vie. Deux étapes président à cette ascension. La première, celle de la jeunesse et de la formation, est faite des ruptures qui l'arrachent à son milieu, la petite bourgeoisie de robe et à sa patrie d'origine, la Savoie. La seconde, française et parisienne, est marquée par le renforcement de son inclination aux études scientifiques et son accession rapide au premier rang des jeunes savants de son époque.

Jeunesse et formation d'un fils de petit notable savoyard (1748-1770)

Bien des choses du parcours d'une vie dépendent du milieu où l'on naît. C'est vrai aujourd'hui, ce l'était plus encore au milieu du 18e siècle. Berthollet est issu de la petite notabilité de robe savoyarde. Claude, c'est le prénom de son grand-père. Ce dernier était notaire à Collonges sous Salève. Louis c'est le prénom de son père, lequel exerçait à Talloires la triple fonction de notaire, de secrétaire de la communauté d'habitants et de châtelain de Talloires. Cette dernière fonction lui avait été donnée par les moines de l'abbaye du lieu[6]. Elle l'instituait juge seigneurial du village.

---

[6] Sur cette abbaye on peut consulter Gabriel Pérouse, *L'Abbaye de Talloires*, Librairie Dardel, Chambéry, 1923.

Certes cette juridiction était modeste, mais elle faisait de lui un homme important du village, bénéficiant au surplus de liens bien établis avec Annecy, la ville chef-lieu d'intendance. Il y possédait en effet le statut envié de bourgeois et pouvait s'y appuyer sur le réseau familial de son épouse, elle-même fille d'avocat.

Claude-Louis était un enfant très bien doué. Au collège chappuisien il montre des dispositions certaines pour les études et se fait remarquer comme un brillant sujet. Ainsi le jour où l'intendant fait au collège l'honneur de sa visite c'est lui qui est chargé de lui faire, en vers, le poème de bienvenue. Ces dispositions pour l'étude lui permettent d'espérer franchir une étape sociale le conduisant à une position supérieure à celle de son père. Ce dernier est notaire de village. La logique familiale serait de monter d'un échelon dans la hiérarchie des professions juridiques et donc d'accéder aux professions d'avocat ou de juge, nettement plus rémunératrices et prestigieuses. Mais pour cela il faut passer par l'université, ce qui oblige à aller à Turin et coûte cher. Certes, son père a les moyens de lui payer ses études. Mais ce père, bien connu pour son sens de l'intrigue[7] et avare de toute dépense superflue, trouve le moyen d'obtenir une bourse. La ville d'Annecy dispose, chaque année, de deux bourses d'études royales pour les jeunes gens en fin d'études au collège. Il en obtient une pour son fils et à ce titre n'a pas de scrupule à produire un certificat de pauvreté bien peu justifié. Cependant il n'y a cette année-là que deux candidats. L'autre boursier n'est autre qu'Alexis de Saint-Réal, futur intendant général du Roi, issu d'un milieu social encore plus relevé… Quoi qu'il en soit, le jeune Berthollet, grâce à sa bourse, part pour Turin. Il est installé au collège des quatre nations, maison austère et de stricte discipline religieuse dans laquelle il a bien des motifs de ne pas se plaire. Son père le tire de là et lui permet de loger en ville grâce à une nouvelle bourse, familiale cette fois, créée par son oncle de Collonges sous Salève. Ce nouveau soutien financier obtenu pour son fils n'est guère plus justifié que le premier, la bourse ayant été créée en vue de permettre à des enfants pauvres d'acquérir un métier.

L'arrivée à Turin du jeune Claude-Louis est donc conforme à une stratégie d'ascension sociale classique dans la Savoie du 18e siècle[8]. Elle s'en distingue, néanmoins, sur un point : au lieu d'y entreprendre des études juridiques, conformément à la tradition familiale et d'emprunter ainsi les voies d'un destin tout tracé, le jeune homme entreprend des études de médecine. Comment comprendre ce choix ? Plusieurs facteurs semblent avoir pesé. Le premier est lié au fléchage de sa bourse, lequel stipule la poursuite d'études de médecine[9]. Le hasard, dont on dit qu'il fait bien les

---

[7] Notes de l'Avocat fiscal Richard, ADHS, 5H3 et 5H12. *« Ce notaire jouit d'une très mauvaise réputation, libertin et scandaleux. Il était châtelain de cette paroisse, il a été privé de cet office par les abus qu'il commettait ».*

[8] Jean Nicolas, *La Savoie au 18e siècle*, Paris 1978, a parfaitement décrypté et exposé ces mécanismes.

[9] Les deux bourses d'Annecy étaient l'une pour le droit, l'autre pour la médecine. On ignore sur quels critères se fit la répartition entre Berthollet et Saint-Réal.

choses, a donc bien tenu son rôle. Mais une aversion pour ce métier aurait pu le dissuader d'emprunter cette voie. Son père, de même, aurait pu, en renonçant à la bourse, lui permettre une autre orientation d'études. De tout cela il n'a rien été. Père et fils ont sans doute trouvé acceptable sinon satisfaisant un cursus conduisant à la profession de médecin, tout à la fois socialement prestigieuse et très rémunératrice dans la société de ce temps. Mais le jeune homme a pu aussi y trouver une satisfaction à des aspirations plus personnelles et plus intimes. Du point de vue familial, embrasser l'état de médecin c'était l'assurance pour lui de ne pas répéter la vie somme toute assez triste et étriquée de son père, homme malcommode, intrigant, un peu aigri, assez représentatif au fond de cette petite notabilité de robe insatisfaite qui fournira à la Révolution ses plus ardents promoteurs. On ne peut non plus négliger l'attrait qu'a pu exercer sur le jeune homme l'initiation aux sciences déjà dispensée à cette époque au collège chappusien[10].

Mais étudier la médecine à Turin, est-ce acquérir une formation scientifique ? Assurément non. À Turin comme à Paris le savoir médical enseigné repose beaucoup sur l'étude des auteurs de l'antiquité et sur la tradition, fort peu sinon pas du tout sur des bases scientifiques. Diplôme de docteur en poche, Berthollet n'a donc pas encore été véritablement initié au savoir scientifique de son époque. Ce dernier ne se construit et ne dispense que dans la capitale des grands États voisins spécialement à Londres et Paris. À ce moment intervient la seconde grande bifurcation de son destin. Renonçant à s'installer en Savoie comme médecin et à y jouir du statut social et des bons revenus attachés à cet état, il décide de monter à Paris. Son père n'est pas d'accord : il lui coupe les vivres. Le jeune homme choisit son destin mais il devra l'assumer seul.

Une brillante ascension parisienne dans la France d'ancien régime (1770-1789)

Quelles sont, à ce stade de son existence ses motivations ? Il n'est pas très facile de les démêler. Jeune médecin diplômé à Turin, il ne pourra pas exercer à Paris. Il n'est pas français et son diplôme n'y est pas reconnu. Tenter l'aventure dans une autre profession ? Ce n'est guère le profil de ce jeune homme sérieux. En réalité, la suite des événements éclaire ce choix, son intention est le perfectionnement de sa formation de médecin. Sa première visite à Paris est pour un praticien de très haute réputation, le docteur Tronchin. Ce dernier est une sommité médicale de la capitale. Il est le premier médecin du Duc d'Orléans, lequel se pique d'encourager la médecine d'avant-garde. Le Duc a ainsi demandé à Tronchin de se faire inoculer, ainsi que ses fils, contre la variole. On est dans le milieu de la médecine de pointe de l'époque, ce qui ne peut être que très séduisant pour un diplômé en quête de perfectionnement. Tronchin est aussi un natif de

---

[10] Depuis 1739. Renseignements intéressants sur cet enseignement dans G. Thomas, *Claude-Louis Berthollet 1748-1822.1888-1998, Le centenaire du Lycée Berthollet*, Annecy-Seynod, 1988.

Genève. C'est donc en voisin et presque en pays[11] que Berthollet s'autorise à lui demander aide et conseil pour ses projets. Il sait en tout cas se faire apprécier puisque Tronchin lui fait obtenir le poste de médecin particulier de M^me^ de Montesson, maîtresse puis future épouse morganatique du duc d'Orléans. Voici donc notre ambitieux Talloirien pourvu d'une bonne situation ? Pas tout à fait. Car si le duc d'Orléans emploie, il ne paie pas, ou du moins pas à date régulière[12]. Le jeune Claude-Louis doit donc se débrouiller pour vivre et pour cela faire appel à ses amis annéciens, Chamoule notamment, qu'il a connu à Turin et qui exerce comme avocat. Cette situation est malcommode. Le réalisme lui commande de consolider sa position financière.

Il songe pour cela à exercer la médecine libérale. Deux obstacles sont à franchir : acquérir la nationalité française et obtenir un diplôme français de médecine. En 1778, il acquiert les diplômes requis (thèse cardinale de la Faculté de Paris) et, la même année, il franchit un pas décisif en demandant et obtenant la nationalité française. Il peut dès lors envisager une belle carrière de médecin dans la capitale, d'autant qu'en plus du titre de médecin licencié, il obtient dans la foulée celui, plus élevé et prestigieux, de médecin-régent de la Faculté de médecine de Paris.

Cependant, et c'est le troisième infléchissement majeur de trajectoire qui va déterminer sa vie, la tentation d'une autre voie se présente en parallèle. Le duc d'Orléans dispose d'un laboratoire auquel Berthollet a accès. Berthollet y découvre les possibilités de la chimie. Il pense que celle-ci, sous l'angle du médicament, est *« le flambeau qui doit éclairer la médecine »*[13]. Dès 1776 il publie des mémoires remarqués dans le Journal de physique. Et comme le duc a de l'entregent et des relations, Berthollet est admis au laboratoire de l'Arsenal, que Turgot a créé quelques années plus tôt, et qu'anime le grand Lavoisier.

En ce prestigieux laboratoire, l'un des mieux équipés d'Europe, on travaille, comme il se doit, à des fins militaires. Berthollet est ainsi très tôt associé à des projets qui n'ont rien à voir avec l'art de guérir. L'un de ces projets est de perfectionner la fabrication des poudres pour les armes à feu. C'est le début de ses travaux sur les explosifs. Cette activité n'est pas sans risque : le 27 octobre 1788, à la poudrerie d'Essonne, une expérience de démonstration du nouveau procédé est tentée, en présence de Lavoisier, de son épouse et de Berthollet. Une explosion survient. On déplore deux morts, celle de Letort, le directeur de la poudrerie et celle de sa sœur. Cependant le couple Lavoisier et Berthollet, momentanément absents, sont indemnes. Il

---

[11] Cuvier, bien qu'ignorant sans doute les liens de la famille Berthollet avec Collonges sous Salève, note avec finesse le statut de « semi-compatriote » dont a bénéficié le jeune solliciteur venu spontanément lui rendre visite. (Éloge précité)

[12] Lettre à Chamoule dans laquelle il fait état d'une situation financière précaire, son père ne lui accordant aucun soutien financier et le Duc, après un an ne lui ayant encore rien versé.

[13] Berthollet, *Cours de matière médicale chymique et pharmaceutique*, Paris, 1779.

reste que cette fréquentation de l'Arsenal joue un rôle majeur dans l'affirmation de sa vocation de chimiste. Il commence à rédiger des rapports adressés à l'Académie des sciences. Ces derniers sont appréciés et lui valent, sous le double patronage du duc d'Orléans et de Lavoisier, dès 1780, son admission à l'Académie des sciences, comme membre- adjoint.

Son orientation définitive vers la science n'intervient pourtant qu'en 1784. Cette année-là, se libère, par décès de son titulaire, l'emploi de directeur des teintures à la manufacture des Gobelins, laquelle dépend du ministère du commerce. C'est un poste envié, sûr, bien payé (6000 livres, le triple de ce que gagne un avocat d'Annecy, à comparer aux 300 livres que gagne un bon ouvrier), et tout à fait dans les compétences d'un savant chimiste[14]. Berthollet l'obtient sans doute grâce à ses mérites, mais aussi à l'entregent du duc d'Orléans. Tronchin étant décédé en 1781, Berthollet tient en effet un rôle important dans les soins de santé du Duc et fait partie de son entourage proche. À son mariage, en 1780, le duc est présent à la cérémonie. La mariée est une dame de compagnie appréciée de M^me^ de Montesson. Il s'agit de Marguerite Marie Baur[15], fille de musicien et elle-même harpiste accomplie, à laquelle le duc accorde une dot. Cependant, l'emploi aux teintures s'accompagne d'une contrepartie : Berthollet doit signer, et signe en effet, l'engagement de renoncer à l'exercice de la médecine. Il accomplit ainsi sa dernière étape dans le choix d'une carrière : sommé de choisir entre la médecine et la chimie il choisit cette dernière[16].

Dans ces années 1780, tout lui réussit. Bien introduit dans la bonne société du fait de sa proximité avec le duc d'Orléans, de plus en plus reconnu dans les cercles savants grâce à son statut d'académicien et à ses travaux il a aussi et surtout le privilège d'être intégré, avec toute l'élite montante des jeunes savants, dans l'équipe du Laboratoire de l'Arsenal. C'est là que, sous la direction de Lavoisier[17], s'élabore la révolution chimique de la fin du 18^e^ siècle. C'est là qu'il se lie avec deux mathématiciens de haute volée : Gaspard Monge, savoyard par son père, natif de Saint Jeoire en Faucigny, qui devient son meilleur ami et Simon

---

[14] Le poste était précédemment occupé par Macquer, un chimiste éminent dont Berthollet suivit l'enseignement.
[15] Par ce mariage s'établit un lien indirect de parenté entre Berthollet et Monge. Le frère de M^me^ Berthollet est en effet le mari de la sœur du mathématicien. M^me^ Berthollet est, aux témoignages des contemporains, (Mémoires de M^mes^ Vigée-Lebrun et du Crest notamment) une femme enjouée et appréciée en société. Elle restera très proche de M^me^ de Montesson. Lorsque Napoléon aura richement doté cette dernière elle sera une habituée de son salon, fréquenté également par le futur empereur qui y réalisa son apprentissage de la vie mondaine.
[16] Il existe à la BNF, une copie de la lettre fixant les conditions de son emploi et stipulant cette condition. A.N. F12 1329.
[17] Louis XVI qui fut un roi faible ne fut pas un homme ignorant ou indifférent au progrès des sciences. En témoigne sa présence à certaines grandes expériences de Lavoisier mais aussi de façon plus intime, les relations personnelles nouées avec le savant dont témoigne ce billet malheureusement non daté, dont la transcription est consultable à la bibliothèque du CAPHES, dossier Berthollet. *« M^r^ de Fossier vous a dit vrai Monsieur et très cher confrère. Son mari m'a fait en effet des dessins pour rendre plus intelligible la description d'un coup de tonnerre tombé sur une maison de Clichy et je vous enverrai la note quand j'aurai trouvé ces dessins que je viens de chercher inutilement parmi la multitude de papiers que j'ai... Demain je vous enverrai cette note ne pouvant dans ce moment-cy par quelque chose que je suis pressé de finir perdre plus de temps à la chercher. Trouvez mille assurances sincères de tout mon attachement. Le Roy. Mes hommages si vous voulez bien à Madame Lavoisier ».*

Laplace, son autre grand ami et futur voisin d'Arcueil. Il se lie également avec les grands noms de la science dont la plupart joueront un rôle actif sous la Révolution : Guyton de Morveau, Hassenfratz, Fourcroy, Monge... Paradoxalement, cette période studieuse n'exclut pas un certain militantisme, il est vrai encore purement scientifique.

Deux combats animent en effet les savants de l'Arsenal. Le premier concerne une théorie chimique établie, mais fausse, dite du « phlogistique ». Cette théorie encombre le chemin qui va permettre à la chimie de définitivement se dégager de l'alchimie. Berthollet n'y renoncera qu'assez tardivement, en 1785. Cependant, il joue ensuite un rôle clé dans les fondations de la chimie moderne en publiant, avec Lavoisier et Guyton de Morveau, une nouvelle nomenclature des éléments chimiques[18]. Cette nomenclature constitue, en elle-même, une révolution. On y distingue les éléments simples, qui constituent les différentes briques de la matière et les corps composés qui résultent de leur assemblage et dont la désignation même exprime cet assemblage. Utilisé pendant tout le 19e siècle ce système de classification et de désignation des éléments chimiques est l'ancêtre direct de la classification atomique contemporaine. Le second combat concerne le mesmérisme, soit la persistance du charlatanisme le plus éhonté en matière de médecine. Le rapport de Berthollet sur cette question est d'une sévérité absolue mais lui vaudra l'inimitié durable de mesméristes convaincus, petits noms de la science mais futurs personnages politiques importants de la Révolution. Ainsi de Brissot, l'influent chef des Girondins (parfois désignés brissotins) et l'inclassable Marat, redoutable censeur et polémiste[19], surnommé « l'amant de la Révolution », mais qui fut dans sa première vie un apprenti savant, aussi fantaisiste que prétentieux, s'estimant égal ou même supérieur au grand Newton.

Il reste qu'à la veille de la Révolution de 1789, Berthollet a carrière faite. Directeur des teintures aux Gobelins, il a acquis son indépendance économique grâce à un emploi stable et très bien rémunéré. Membre de l'Académie des sciences, associé aux travaux les plus marquants de l'époque, il est déjà un savant estimé et reconnu. Ces deux positions, à vie, lui procurent en outre de grandes facilités pour ses recherches personnelles. Et il n'a que 40 ans en cette année 1789 qui va changer le cours de bien des vies et particulièrement de la sienne.

Berthollet comme presque tous ses contemporains ne mesure pas bien l'ampleur des événements qui se préparent. Ainsi, au début de l'année 1789, comme si rien n'allait vraiment changer, il pense venu le temps de donner

---

[18] *Méthode de nomenclature chimique proposée par MM. De Morveau, Lavoisier, Berthollet et de Fourcroy.* Paris, Cuchet, 1787.

[19] Dans *l'Ami du peuple*, n°14, il s'exprimera sans détour aucun sur l'utilité de l'Académie des sciences : « *C'est en vain qu'on allègue la nécessité de réunir en académie les savants pour le progrès des sciences. Les sciences ne perdraient rien à la dissolution des corps constitués pour les perfectionner. Je dis mieux, elles y gagneraient beaucoup* ».

corps au rêve de sa vie : l'avancement de la science chimique[20]. Cette année-là, en partie grâce à l'héritage de son père (32 000 livres résultant de la vente de sa maison de Talloires et des terres possédées alentour) ajouté à un petit héritage de son épouse (20 000 livres) il achète une maison à Aulnay sous Bois. Il s'est expliqué de cet achat auprès de ses amis. S'il veut s'installer à la campagne c'est à dessein d'y mener une vie tranquille, loin des sollicitations et des tracas de l'existence en ville. Mais c'est aussi pour y disposer de l'espace pour installer son propre laboratoire et s'y livrer à ses chères recherches. Le premier aménagement de la maison d'Aulnay sera donc la création, dès le mois d'avril 1789, de son laboratoire particulier. Ce fait mérite d'être souligné, d'autant qu'il connaîtra une répétition une dizaine d'années plus tard. Il atteste, de façon indiscutable, que l'objectif premier de Berthollet dès lors qu'il parvient à l'aisance et à la notabilité n'est pas de jouir et profiter de sa situation d'arrivé ou de parvenu mais de s'en servir comme le moyen, enfin conquis, de réaliser sa vocation la plus profonde, celle de pouvoir se consacrer librement à l'avancement des sciences.

Mais les circonstances ne lui permettent pas de réaliser cette intention. Nous sommes à quelques mois du 14 juillet 1789, et les événements qui s'annoncent vont bouleverser à la fois ce rêve qui prend corps et même cette belle carrière si heureusement accomplie en quelques années. En réalité, cette Révolution qu'il accueille avec espoir et sympathie, va bien vite tout bouleverser, et sa vie et sa carrière.

Être un savant engagé sous la Révolution : le grand risque de tout perdre et l'obligation de tout recommencer (1789-1796)

Berthollet, cela ne fait aucun doute, a accueilli favorablement la Révolution. Dans une lettre du 9 novembre 1789 à James Watt, son confrère anglais dont le nom est associé à la machine à vapeur et à une unité de mesure de l'électricité, il l'exprime sans détour :

« Puisse ma patrie se délivrer du despotisme sous lequel elle a langui si longtemps et jouir des avantages d'une constitution libre et je ne regretterai point ce qu'il pourra m'en coûter »[21].

Durant la monarchie constitutionnelle, soit jusqu'à l'été 1792, il est donc clairement partisan des transformations politiques qui s'opèrent, et qui, il faut bien le dire ne lui coûtent guère en termes de revenu et de statut social.

---

[20] Cette passion pour la chimie est très tôt affichée par Berthollet. En 1770, dans son *Cours de matière médicale et chymique* précité il était déjà très explicite : *« Qu'on ne me reproche pas de chercher à circonscrire l'étude de la chimie : je l'aime, rien ne m'intéresse plus que ses progrès »*. En 1790 il réitère sa prédilection pour cette matière.*« J'étais attaché en qualité de médecin à feu Mgr le duc d'Orléans et je commençais à exercer la médecine publique avec assez d'étendue lorsque j'obtins la place vacante par la mort de M. Macquer... Je fus rappelé par là à mes goûts et à mes occupations chéries »*

[21] Lettre du 9 août 1789, citée par Sadoun-Goupil, op. cité p. 30. Sauf exception la référence à cet ouvrage est valable pour toutes les lettres de Berthollet, une revue quasi complète de sa correspondance y étant annexée.

En revanche, dès la radicalisation politique qui s'opère en 1792, les sacrifices par avance consentis dans sa lettre à Watt interviennent avec une brutalité dépassant toutes ses prévisions et le placent dans une situation dramatique : le risque assumé de tout perdre se réalise et le met dans l'obligation de tout recommencer.

Berthollet partisan de la révolution

La sympathie pour la révolution qu'il manifeste reflète assez exactement les valeurs des milieux auxquels il appartient.

D'un point de vue social, il est très lié à la mouvance d'Orléans. Or, celle-ci est très activement impliquée dans la Révolution. Le vieux duc Louis Philippe étant mort en 1785 c'est son fils Philippe qui est le chef de la lignée. Il embrasse les idées de la Révolution au point de se faire appeler Philippe-Égalité, de rallier le club des Jacobins en attendant, mais ce sera pour plus tard, de voter la mort de Louis XVI en janvier 1793. Ses fils, dont le futur roi Louis-Philippe, défendent également la Révolution les armes à la main, s'illustrant à Valmy et à Jemmapes.

D'un point de vue corporatif Berthollet est lié, on l'a vu, à l'équipe de l'Arsenal, elle aussi en pointe sur le terrain du progressisme politique. Ses collègues du laboratoire tels Guyton de Morveau, Vandermonde, Fourcroy ou Hassenfratz tiendront, d'ailleurs, des fonctions politiques de premier plan dans le cours de la Révolution.

La sincérité de cette inclination est confirmée par ses actes. On le voit ainsi s'engager dans la garde nationale. À Aulnay il en sera même le chef et sa propre maison servira de dépôt aux fusils de ses hommes, fusils que d'ailleurs il aura payés de ses propres deniers [22]. Il devient également juge de paix de sa circonscription d'Aulnay, fonction éminemment politique dans cette période de la Révolution.

Du coup, son emploi du temps est détourné de l'étude scientifique. Déjà, dans la période antérieure, il se plaignait à divers correspondants de sa difficulté à trouver du temps pour l'étude [23]. La Révolution produit indirectement le même effet de limitation sur son activité scientifique.

Dès août 1789, il exprime à James Watt, cette réalité : *« La férocité des grands, l'insurrection des citoyens, la fureur du peuple, le fléau de la famine ont absorbé toute notre attention. Cependant il faut revenir aux occupations paisibles et l'on peut commencer à jouir des douceurs de l'étude ».*

---

[22] Fleury-Heusgen, *Claude-Louis Berthollet (1748-1822)*, Bulletin de la Sabix n°24 (en ligne), 2000, http//sabix.revues.org/239.

[23] Lettre à Tingry du 7 juillet *1776 « Je n'ai fait que passer vendredi à Paris et me voici déjà à 20 lieues de Paris »*. Le service de M^me^ de Montesson l'oblige à l'accompagner dans ses résidences estivales. En 1783, il écrit encore à Charles Blagden : *« Depuis votre départ j'ai été obligé d'être presque toujours à la campagne où des occupations médicales m'ont forcé de perdre les sciences de vue »*.

Cependant l'emballement des événements rend vain ce souhait et en avril 1790 il écrit à son collègue hollandais van Marum :

« *Les affaires publiques ont absorbé toute notre attention pendant ces derniers temps ; mais enfin le calme rétabli nous permet de mêler les occupations paisibles des sciences aux discussions politiques* ».

Au mois de février 1792, il reconnaît cependant que la politique continue de perturber son activité scientifique :

« *Les esprits sont peu disposés à s'occuper d'objets scientifiques et quoique je me sois retiré à la campagne pour pouvoir m'en occuper tranquillement, j'en suis continuellement distrait* ».

Le tournant des années 1792 1793 : l'obligation de tout recommencer

Toutefois notre aspirant aux joies tranquilles de la recherche voit, cette même année 1792, les choses prendre pour lui une tournure bien plus inquiétante pour ne pas dire même menaçante. Ainsi en février le bureau du commerce est supprimé. Or, son emploi de directeur des teintures en dépend et se trouve donc lui aussi supprimé. Il n'a, dès lors, plus de traitement et ne conserve que sa petite rémunération d'Académicien. Son revenu annuel passe ainsi de 8 000 livres à 2 000 livres. Quelques mois plus tard, nouveau coup de tonnerre : le 10 août 1793 l'Académie des Sciences est supprimée à son tour et, avec elle, ses 2 000 livres d'appointement. En fait, il perd encore plus car, quelques mois plus tôt, il avait eu l'honneur de succéder à Lavoisier dans le poste de Trésorier de l'Académie, poste auquel était attachée une importante rémunération complémentaire.

Le voici donc en cet été 1793 dépouillé des deux piliers de sa carrière : son emploi aux teintures qui lui assurait aisance et sécurité économique et son poste d'Académicien qui lui permettait de jouer un rôle éminent dans la vie scientifique. Sa carrière est donc à terre. Il lui faut tout recommencer. La conjoncture, pour un scientifique de haut niveau, n'est pas particulièrement favorable.

D'abord, tout un courant révolutionnaire, fortement inspiré des conceptions développées par J-J. Rousseau, professe des vues très critiques vis-à-vis de la science. Dans son fameux *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, il en a donné un impitoyable réquisitoire, l'accusant d'être l'un des facteurs essentiels de la dégradation de l'ordre naturel de la société. Ainsi, selon les vues du citoyen de Genève, la science serait-elle suspecte quant à ses origines *: « l'astronomie est née de la superstition, la géométrie de l'avarice, la physique d'une vaine curiosité »*. Elle est en outre inutile dans son objet *: « qu'apportent aux citoyens les découvertes de Newton ou celles des mathématiciens ?* » Elle

est enfin dangereuse dans ses conséquences. Les sciences et les arts ne sont que des variantes de l'oisiveté et contribuent au déclin des valeurs cardinales que sont la vertu et l'égalité. Bref, la science ne sert pas la société mais lui est nuisible : « *nous avons des physiciens, des chimistes, des astronomes, nous n'avons plus de citoyens* ».

La suppression de l'Académie des Sciences, en août 1793, témoigne de la puissance de ce courant. En d'autres occasions, plus tragiques, on voit s'exprimer ce même mépris pour la science : ainsi à Lavoisier, condamné à être guillotiné et réclamant quelques jours pour achever un travail scientifique en cours depuis plusieurs années, le président du tribunal révolutionnaire, Coffinhal, lui opposera cette répartie toute prête : « *La République n'a besoin ni de savants ni de chimistes : le cours de la justice ne peut être suspendu !* »[24]. L'infortuné chimiste fut ainsi exécuté le jour même, le 8 mai 1794. Cette suppression de l'Académie des Sciences, au demeurant, plonge la science française dans un vide complet, lui ôtant d'un coup, moyens d'existence, indépendance et reconnaissance officielle.

Ensuite pour rebondir, Berthollet doit compter avec un handicap important, à savoir sa proximité avec les Orléans. La proclamation de la République, le 21 septembre 1792, a ruiné les espérances de la famille princière. D'amis de la Révolution, les Orléans deviennent suspects de la République. La trahison de Dumouriez, le 4 avril 1793, précipite ce revirement. Car avec Dumouriez ce sont deux fils de Philippe-Égalité qui passent à l'étranger (et accessoirement, contre leur volonté, les quatre commissaires de la République en mission dont il s'était emparé !). Quant à Philippe-Égalité, après avoir été décrété d'arrestation dès le 6 avril 1793, il sera la même année jugé puis guillotiné le 8 novembre. L'appartenance à la mouvance d'Orléans, si profitable pour l'ascension de notre Savoyard, devient désormais un motif de suspicion ou, à tout le moins, un passé encombrant.

En sens inverse, il dispose de deux atouts essentiels pour affronter la nouvelle conjoncture politique : d'une part, il peut compter sur ses amis et spécialement ses amis savants engagés en politique et d'autre part, ses talents deviennent précieux. En effet, la République elle-même, à l'exact opposé de l'affirmation purement idéologique de Coffinhal, a le plus grand besoin de ses savants pour faire face aux nécessités de la situation, et donc de sa propre survie.

Mais Berthollet, pour l'heure, dans ces débuts de la Convention, se doit d'acquérir une nouvelle situation. Il s'offre de participer aux diverses commissions que l'assemblée nouvellement élue institue pour faire face à la situation troublée que connaît la France : guerre à l'extérieur avec presque toute l'Europe, troubles et révoltes à l'intérieur contre le nouvel ordre

---

[24] Archives nationales, W.527c.521. »

républicain. Pour survivre et recommencer à exister dans le nouveau cours des choses révolutionnaire, il collectionne les commissions. En 1792, il devient membre de celle des monnaies et, à ce titre, perçoit une rémunération d'environ 2 000 livres, assortie d'un logement de fonction à l'Hôtel des monnaies. C'est un fort recul par rapport à son emploi supprimé des teintures mais une bonne base pour l'accès à d'autres commissions : en novembre 1793, il intègre la Commission des poids et mesures, puis, en avril 1794 celle de l'Agriculture et des arts. Par ailleurs le Comité de Salut Public, dès septembre 1793, l'associe étroitement aux programmes d'amélioration des armements. Il est chargé avec ses anciens collègues de l'Arsenal, Monge et Vandermonde, de rédiger « *un ouvrage pratique avec des planches, pour la fabrication de l'acier de forge et de cémentation* » soit en clair pour moderniser les fabrications des fusils et des canons[25]. Parallèlement il est également investi, avec Monge d'un rôle clé dans la fabrication des poudres. Celles-ci étaient, à 75%, composées de salpêtre, matière première que l'on importait pour l'essentiel de l'Inde. Le blocus commercial empêchant ces importations il a fallu monter une filière nationale de production, depuis le lessivage des caves dans tout le pays jusqu'à l'obtention du produit fini. Cette mission, dont Berthollet fut l'artisan principal, déboucha sur un plein succès. La production tant de salpêtre que de poudre fut ainsi formidablement démultipliée sur les sites de Grenelle et de Saint-Germain. Cependant, si la multiplication de ces activités permet à la famille Berthollet de conserver des revenus suffisants elle présente aussi bien des inconvénients par rapport à sa situation antérieure. Ces emplois, excepté celui aux monnaies, ont le caractère de missions temporaires, et donc précaires. Ils supposent également un degré assumé de loyalisme politique vis-à-vis du pouvoir en place. Si ce loyalisme n'est pas reconnu, l'emploi n'est pas attribué, ou est retiré. Lavoisier, Laplace, Borda, Coulomb… seront ainsi révoqués de la Commission des poids et mesures, en décembre 1793, pour motif de tiédeur vis-à-vis des autorités révolutionnaires. Ces emplois comportent également une charge de travail cumulée très importante, difficilement compatible avec la poursuite de travaux scientifiques. Berthollet peut à peine trouver le loisir de maintenir ses contacts avec les savants étrangers. À Van Marum, il indique le 3 février 1792 que :

« *les agitations politiques [le] distraient continuellement de ses recherches* », puis en septembre, pour les mêmes raisons, « *qu'il y a eu des moments bien critiques et… que les sciences sont complètement négligées* ». Le 30 juillet 1795 il confie au même que « *les annales de chimie sont interrompues* » et que les lourdes charges qui lui sont imposées le détournent des études scientifiques. Il apparaît ainsi que, si cette période n'est pas trop défavorable au maintien de son train de vie, elle est en

---

[25] Vandermonde, Monge, Berthollet, *Avis aux ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier, publié par ordre du Comité de Salut public*, Paris an II (1793).

revanche néfaste pour la poursuite de son activité scientifique. Les tâches alimentaires ont fini par absorber tout son temps disponible.

De plus, ces tâches le mettent dans une situation de proximité avec le pouvoir politique, ce qui ne va pas sans l'exposer à des risques personnels, dans cette période pleine de trouble et de fureur. Ainsi, en 1793, le Comité de Salut Public souhaite faire un exemple en sanctionnant des fournisseurs aux armées jugés peu scrupuleux. Il s'agit de livraisons d'eaux de vie d'apparence suspecte qui paraissent même relever de la tentative d'empoisonnement... Berthollet est chargé d'analyser l'eau de vie. Son expertise innocentant les fournisseurs, il est convoqué par le Comité de Salut public. Il réitère les conclusions de son rapport écrit et à l'appui de son analyse, boit un verre de l'alcool suspecté. Robespierre l'apostrophe néanmoins : « *Tu es bien courageux de boire ce liquide* ». Berthollet lui répond alors : « *Certes mais je le suis bien moins qu'en ayant rédigé mon rapport* ». L'incident fut clos sur cette expertise. Cuvier, qui rapporte l'anecdote, ajoute : « *la conversation finit là et peut-être se serait-elle terminée devant le Tribunal révolutionnaire si l'on avait eu moins besoin de ses services* ».

Bien plus sérieusement encore ses responsabilités industrielles l'exposent à de gros risques. Le 8 avril 1794 un arrêté du Comité de Salut public :

« *charge les citoyens Monge et Berthollet de faire toutes les recherches et essais nécessaires pour déterminer d'une manière certaine les procédés à suivre dans la nouvelle fabrique révolutionnaire des poudres à Paris* ».

Or, en juillet 1794, la Salpêtrière de Grenelle est entièrement ravagée par un incendie et, le 31 août, la poudrerie est entièrement détruite par une énorme explosion faisant des centaines de morts. La responsabilité des deux savants ne peut évidemment pas ne pas être envisagée au regard du rôle directeur qui est le leur dans ces activités. Le bruit court d'ailleurs qu'ils vont être arrêtés. Aubry raconte la suite [26].

« *M^me^ Monge, ayant entendu dire que son mari et Berthollet viennent d'être dénoncés part à leur recherche. Elle trouve le chimiste aux Tuileries, paisiblement assis à l'ombre des marronniers. Berthollet connaît déjà la nouvelle, mais croit qu'on ne fera rien contre eux avant huit jours.*

Mais après ? questionne M^me^ Monge.

Après, répond le chimiste avec sa coutumière sérénité, *après nous serons certainement arrêtés, jugés, condamnés et exécutés ! »*

En fait, l'alerte n'eut pas de suite. Les risques les plus sérieux demeurent cependant ceux de l'instabilité politique. Depuis l'instauration de la Terreur

---

[26] Aubry Paul, *Claude-Louis Berthollet*, Revue savoisienne 1948, p. 130

on peut mourir sans avoir commis le moindre crime. Les anciens de l'Académie des Sciences ne sont pas épargnés. Bailly, l'astronome, est exécuté en 1793. Son tort principal est d'avoir été maire de Paris sous la Constituante. Lavoisier est guillotiné en 1794. Son tort est d'avoir été fermier général sous l'ancien régime. Condorcet, arrêté, réussit à se suicider fin mars 1794. Il était suspect de jacobinisme. Berthollet et Monge ne sont pas à l'abri de ce genre de menaces. Cependant, jusqu'à la chute de Robespierre, en juillet 1794, les deux savants sont tellement proches et associés à l'action du comité de Salut Public[27] et à son formidable effort de défense nationale, qu'ils échappent aux grandes purges de la Terreur.

C'est donc sous le Directoire, à partir de l'été 1794, que les risques proprement politiques menacent réellement les deux amis, et ce précisément en raison de leur proximité avec les jacobins les plus extrêmes. Monge qui a été ministre d'août 1793 à avril 1794 est naturellement le plus exposé. On peut presque, selon certains indices et notamment ses liens amicaux et politiques avec Pache, le ranger à la gauche de Robespierre, tout près des Hébertistes. À l'été 1795, suite aux événements de Prairial qui marquent l'échec d'un énième sursaut du jacobinisme pur et dur, il est décrété d'arrestation et devra se cacher. La maison de Berthollet, à Aulnay, lui servira de refuge provisoire. On imagine les conséquences qui auraient résulté de cette hospitalité si généreusement accordée dans le cas où Monge y eût été débusqué.

Il n'est donc pas surprenant, cette alerte passée, que les deux amis saisissent l'occasion qui leur est offerte, au printemps 1796 de s'éloigner de Paris. Cette occasion c'est une mission qui leur est proposée en Italie. Une mission d'ailleurs assez peu glorieuse et fort éloignée de leurs compétences scientifiques. Le mathématicien et le chimiste sont, en effet, envoyés en Italie pour y collecter les objets et œuvres d'art destinés à enrichir les collections nationales. Autrement dit, il s'agit de dépouiller les pays vaincus du meilleur de leur patrimoine artistique et culturel[28]. Pour Berthollet, c'est clairement un pas de plus dans l'évaporation de son rêve de 1789.

Jusque-là ses missions au service de la République lui mangeaient beaucoup de son temps mais lui laissaient l'usage de son laboratoire. En voyage, il n'aura plus ni temps ni laboratoire ! Cependant ce point bas au regard de ses aspirations va, presque miraculeusement, être le point de départ d'un formidable redémarrage de sa carrière. C'est qu'en effet, la mission qu'il a acceptée avec l'ami Monge, va le mettre en relation avec un jeune militaire de grand avenir : le général Napoléon Buonaparte.

---

[27] Au sein du Comité certains membres, dont Carnot et Prieur de la Côte d'Or, étaient spécialisés dans les tâches techniques de la défense nationale et ne jouaient qu'un rôle restreint dans la conduite des affaires politiques. Les savants relevaient d'eux et étaient encore moins impliqués dans les féroces affrontements de courants qui ont caractérisé la Convention.

[28] Édouard Pommier, *L'art de la liberté*, nrf Gallimard, 1991.

III - L'accès à la grande notabilité à partir de la stabilisation napoléonienne (1796-1822)

L'occasion du croisement de la trajectoire de Berthollet avec celle du futur empereur fut donc italienne et purement fortuite. Elle fut néanmoins décisive pour le restant de sa vie et de sa carrière en le plaçant au bon moment, c'est-à-dire très tôt, dans le sillage immédiat d'un homme promis aux plus hautes destinées.

Dans le sillage de Bonaparte : les missions en Italie et en Égypte (1796-1799)

Si la mission italienne a fort peu de rapports avec la science, elle en a beaucoup avec la politique culturelle de la Révolution. Cette politique, inaugurée quelques années plus tôt en Belgique consistait à profiter des conquêtes militaires pour collecter des œuvres d'art en sorte que la France puisse devenir une nouvelle Athènes de la culture. En Italie, elle est amplifiée et rationnalisée. Les cessions d'œuvres sont prévues dans les traités de paix et leur collecte confiée à des commissaires qualifiés. Nos deux savants sont ainsi épaulés par des artistes d'un certain renom, comme le sculpteur Moitte ou le peintre Barthélémy. Partis de Paris le 23 mai, nos deux commissaires parviennent à Milan le 7 juin et sont reçus par le général en chef. Cet accueil est chaleureux. Bonaparte se souvient d'une première rencontre avec Monge. C'était du temps où Monge, ministre de la marine l'avait reçu à son ministère. Au sortir de l'école militaire de Brienne, le jeune officier Buonaparte n'avait pas été très bien noté. Son livret indiquait, toutefois, qu'il pouvait « faire un bon officier de marine ». C'est pourquoi, en aout 1793, il s'était présenté au ministère de la marine où Monge l'avait reçu avec chaleur et considération. Au-delà de cette anecdote Monge et Bonaparte se sont trouvés immédiatement en très grande sympathie, prélude d'une amitié de toute une vie. Berthollet, moins en sympathie immédiate, a profité de ce lien privilégié. Le général en chef ne se contente donc pas de faciliter leur mission. Il se les attache dans sa suite et leur confie des missions politiques de confiance. Berthollet sera ainsi nommé président du Conseil général de Venise institué par le général pour administrer la république conquise. La mission culturelle, quant à elle, est un succès en dépit de toutes sortes de difficultés. Il ne suffit pas, en effet, de choisir les œuvres mais il faut aussi les conditionner pour un long voyage, les transporter grâce à la construction de chariots appropriés, les acheminer enfin en convois spéciaux, terrestres ou maritimes. On est décidément de plus en plus loin de la science. À Paris, c'est dans l'enthousiasme que ces convois sont accueillis. En Italie, le traité de Campo-Formio est cependant signé le 17 octobre 1797. Nos deux savants mués collecteurs d'œuvres d'art peuvent rentrer au pays. Ce retour se fait dans les honneurs : ils sont tous deux intégrés dans la délégation qui rapporte le traité signé. Précurseurs du général dans la capitale, ils lui préparent une agréable surprise pour son

propre retour. Puisque l'Académie des Sciences, sous le nom d'Institut, a été rétablie en août 1795, et puisqu'ils en sont tous deux membres effectifs depuis cette recréation, ils vont patronner son entrée à l'Institut de France, section mécanique et, ainsi, sceller avec lui un pacte durable de confiance et d'estime réciproques.

Cependant, le général n'est pas encore au pouvoir. Sa protection n'est donc pas encore un gage de prospérité et de retour à la vie normale à laquelle ils aspirent. Il y a même une nouvelle mission encore plus lointaine plus absorbante et plus périlleuse qui se profile. À peine rentré d'Italie, Bonaparte prépare une expédition en Égypte et se propose de joindre à son armée une importante mission scientifique. Il charge naturellement Monge et Berthollet d'en être et même de la diriger[29]. On ne sait rien des sentiments de Berthollet vis-à-vis de cette offre. En revanche, on sait quelles oppositions surgirent dans la famille de Monge et spécialement de la part de son épouse. Bonaparte en personne dut aller la prier, chez elle, de consentir au départ de son époux. La scène fut cocasse : le domestique de M^me^ Monge lui annonce qu'un *« élève de l'école polytechnique veut la voir »* d'où sa surprise de se trouver en face du général en chef des armées d'Italie ! Il n'est venu que pour quémander l'abandon de son opposition jusque-là inflexible au départ de son mari pour une nouvelle expédition à l'étranger !

Mais il est clair que cette offre était, pour les deux savants et amis, de celles qu'on ne peut refuser. Au début de l'année 1798, Monge ayant été réexpédié en Italie pour tenter de débrouiller l'imbroglio romain, c'est Berthollet seul qui est chargé de préparer l'expédition scientifique. Il s'agit de recruter des savants de toutes les disciplines pour leur proposer de participer à l'expédition. La tâche est très délicate parce que, pour préserver le secret, il n'a pas le droit d'indiquer aux personnes qu'il sollicite, ni la destination ni la durée de la mission. Secret militaire oblige, nulle autre personne que Berthollet n'a le droit d'en savoir plus ! M^me^ Monge elle-même, malgré le champagne qu'elle lui a servi à dessein pour lui délier la langue, ne lui arrachera pas un mot. Le recrutement est cependant assuré. Au départ de l'expédition, 130 savants de toutes spécialités embarquent avec l'armée d'Égypte.

C'est le début d'une séquence d'aventures qui, à la différence de la mission en Italie, auront cependant une composante scientifique significative. On embarque en effet, selon les directives de Berthollet, toute une instrumentation scientifique permettant de créer sur place des laboratoires[30]. Cette adjonction de savants à une expédition militaire suscite des problèmes de cohabitation. Dès le jour de l'embarquement Berthollet est délogé de la place qui lui avait été réservée sur le bateau amiral par un

---

[29] Officiellement c'est le général Caffarelli Dufalga qui reçut cette direction générale. N'étant pas un savant il s'effaça devant Monge et Berthollet dans la direction effective de la mission scientifique.

[30] Yves Laissus, *L'Égypte une aventure savante 1798-1801*, Arthème Fayard, 1998.

officier. Bonaparte réagit avec vigueur pour bien marquer les places respectives de chacun : Berthollet est réintégré dans sa cabine et l'officier mis aux arrêts[31]. L'expédition commence par la conquête de Malte. Elle ne coûte aux Français qu'une jambe cassée, celle du général Caffarelli Dufalga. Coup de chance, c'est sa jambe de bois qui est atteinte. Un menuisier suffira pour réparer le dommage... Plus importante est la libération des 600 esclaves de l'Ile et sa prise de contrôle. Berthollet y joue un rôle important : c'est lui qui est chargé d'inventorier et récupérer le trésor des Chevaliers de Malte. On n'a pas oublié qu'il a longtemps travaillé aux monnaies.

Le voyage vers l'Égypte a commencé le 19 mai 1798. Il est très lent. Pour animer la traversée, le général en chef organise des discussions savantes sur le pont de l'Orient, son vaisseau amiral. Monge et Berthollet y tiennent la première place. Cependant, Nelson pourchasse la flotte. Une nuit, il la dépasse dans l'obscurité, sans la voir, et arrive devant Alexandrie le 19 juin, quatre jours avant les Français. Croyant ceux-ci en route pour une autre direction, il fait demi-tour et l'expédition française peut débarquer sans être inquiétée.

En Égypte, les deux amis effectuent la remontée en bateau du Nil, pour rejoindre le Caire. Le convoi, isolé des troupes, est menacé à proximité de Chébréis. Les embarcations, immobilisées, sont attaquées par la cavalerie ennemie. Berthollet, impavide, remplit ses poches de cailloux et fait le coup de feu. Il expliquera, à la fin du combat, que c'était pour éviter que son corps ne puisse tomber aux mains des assaillants, en cas de défaite.

Au Caire, l'expédition prend ses quartiers un peu à l'écart de la ville, dans un groupe de belles demeures abandonnées par des mamelouks, entourées de jardins. Elle s'organise sous l'autorité de ses chefs : Monge et Berthollet. Les hommes de troupe entendant toujours les deux noms associés croient qu'il s'agit d'un seul personnage du nom de « Mongéberthollet ». Ces soldats ne comprennent guère le sens de la présence de ces savants. Lors des combats, ces derniers sont placés au centre des carrés que forment les troupes, avec les ânes qui portent les bagages. D'où des moqueries faciles sur « les ânes et les demi-ânes » ou encore ce cri de ralliement en cas d'attaque de la cavalerie mamelouk : « formation en carré, les ânes et les savants au milieu ! »

Cependant la mission scientifique s'organise : elle se structure par la création de l'Institut d'Égypte le 22 août 1798, réplique de l'Institut de France, et fonctionne sur ce modèle. Elle édite même un journal : le Courrier d'Égypte.

Berthollet a donc de quoi être content. Au Caire des savants munis de tout l'équipement requis, apporté de France, s'organisent et travaillent chacun

---

[31] Anecdote racontée par A.V. Arnaud, dans ses *Souvenirs d'un sexagénaire*, Paris 1833.

dans sa spécialité. Monge démontre le processus du mirage. Berthollet décrypte magistralement les processus chimiques à l'œuvre dans la formation du natron (carbonate de soude), exploité depuis des temps reculés dans la vallée de Natroum. C'est un aspect des choses mais pas le seul. Bonaparte fixe les priorités de l'Institut dès sa création. Elles sont largement axées sur les besoins immédiats et concrets de l'expédition. Au Caire, il crée une commission administrative provisoire chargée de superviser tous les services civils. Monge et Berthollet y sont désignés, ainsi que Magalon. Cette commission met en place et contrôle les services civils : armements, ravitaillement, monnaie, imprimerie etc. Berthollet est directement associé à la direction quotidienne de plusieurs de ces services tels la fabrication des poudres et la monnaie. La destruction de la flotte française, peu après le débarquement, rend le rôle de ces services tout à fait essentiel. Encore une fois les savants jouent un rôle clé dans la logistique militaire. Sans eux ces services n'auraient pu remplir leurs missions.

Et puis on est en territoire hostile. Bonaparte pour se concilier les notables a constitué une assemblée : le Divan. Berthollet y siègera. Dans le même ordre d'idée, pour impressionner les cairotes, il sera chargé de réaliser en public des expériences chimiques spectaculaires. Les Français sont des sorciers, diront effectivement les spectateurs.

Cela n'empêchera pas la révolte du Caire. À cette occasion l'Institut, très isolé dans le faubourg de Nasrieh, manque d'être enlevé par les révoltés. Les savants doivent assurer eux-mêmes leur défense, au péril de leur vie. À cette occasion tous auraient pu être massacrés.

En février 1799, est décidée la conquête de la Syrie. Bonaparte ne peut envisager de se priver de ses deux savants et leur offre le transport dans sa voiture de général en chef, la seule de l'expédition. Il faut considérer que dans cette armée formée de tout jeunes gens, Monge et Berthollet, la cinquantaine atteinte, font figure de vétérans. Ils ont 20 ans de plus que le général en chef. L'expédition en Syrie se passe mal. Au cours de la campagne, la maladie décime la troupe. Berthollet porte main-forte aux médecins débordés : Desgenettes et Larrey. Il identifie la cause infectieuse de la maladie et préconise les mesures nécessaires pour empêcher la contagion. Cela n'empêche pas Monge d'être contaminé. Berthollet le soigne en permanence dans la tente qu'ils partagent, en dépit des risques de contagion et finalement, éprouve la joie de le voir guérir. Le reflux vers le Caire, après l'échec devant Saint-Jean d'Acre[32], est pénible.

---

[32] Une raison de cet échec fut la puissance et l'efficacité de l'artillerie de défense de la ville, commandée par Antoine Phellipeaux, ancien condisciple de Bonaparte à l'École militaire de Paris. Or cette artillerie avait été précisément renforcée par la capture du bateau transportant l'artillerie française d'attaque des troupes engagées dans l'opération syrienne. Il se trouve que l'envoi par mer de cette artillerie avait donné lieu à un débat entre savants et militaires. Le savant Conté avait préconisé l'adoption de roues élargies pour permettre le transport par terre des pièces, les militaires, sceptiques firent prévaloir la formule éprouvée mais en l'occurrence risquée, du transport par mer.

Dans le courrier d'Égypte, un des participants, L. Costaz, note :

> Le citoyen Monge est au Caire. Il a été sauvé par les soins de son digne ami, le citoyen Berthollet et par ceux du citoyen Desgenettes. La maladie du citoyen Monge a été traitée sous la tente où nous avons habité pendant la campagne avec lui et le citoyen Berthollet qui se trouvait ainsi à portée d'opposer dans tous les instants la puissance de l'art aux efforts du mal au fur et à mesure qu'il se manifestait.

Bonaparte, alarmé par les nouvelles de France, décide de rentrer. Il quitte l'Égypte le 15 juillet 1799. Les seuls savants admis à l'accompagner sont Monge et Berthollet. C'est donc le retour à Paris et, pour les deux amis la perspective d'enfin pouvoir revenir au repos, à leurs études et à une situation sociale et financière stabilisée. En effet, Bonaparte retourne en France avec l'objectif bien arrêté de se hisser au sommet du pouvoir. Le coup d'État promptement réalisé, le 18 brumaire, il est en mesure de récompenser ses compagnons savants.

Ils sont tous les deux nommés sénateurs à vie ce qui leur vaut honneurs et traitement faramineux (30 000 F). En outre, comme cette assemblée possède peu de pouvoirs et qu'avec l'évolution vers l'Empire elle en aura de moins en moins, voici Berthollet enfin doté du temps libre et de la sécurité financière qu'il avait perdus en 1793. En fait, il a dépassé sa situation d'avant la Révolution en accédant, dans la foulée du général, à l'une des toutes premières sinécures de l'État le plus puissant d'Europe.

Nous sommes en 1799 et Bonaparte n'est encore que premier consul. Consul à vie dès 1802, empereur dès 1804, il ne cessera de favoriser Berthollet : Sénatorerie territoriale de Montpellier en 1803 (ce qui lui vaut un supplément de 20 000 F). Membre de la Légion d'honneur en 1803 puis Grand Officier en 1805. Comte d'Empire en 1808.

Ce tournant de carrière, lié à l'essor du régime napoléonien, mérite qu'on s'y attarde un peu. Des contemporains de Berthollet, et après eux quelques commentateurs de sa vie, ont pu penser que cette accession à une position aussi enviable et prestigieuse n'a été que le but ultime d'une ambition tenace et calculée, tout entière tendue pour parvenir aux honneurs et à la fortune. Le plus cruel est Louis de Launay, dans sa biographie de Monge. Comparant les portraits qu'il a sous les yeux de Monge et Berthollet il exécute notre chimiste en quelques phrases assassines.

> Monge, au repos, apparaît un peu rude, un peu négligé, un peu plébéien, mais avec cette bonté foncière que commencent à signaler chez lui tous les contemporains, même les plus hostiles, avec cet idéalisme dont sa foi républicaine était la première incarnation.
>
> Berthollet, pincé dans son habit de velours blanc à revers rouges, les lèvres sensuelles, les petits yeux clignotants, regarde d'un air sceptique et on le sent beaucoup plus disposé à d'avantageux réalismes.[33]

---

[33] Launay, op cité, p. 203

Cette description, toute subjective, est contredite par tous les témoignages contemporains. Jomard, qui fut l'un de ses familiers à Arcueil, en donne un portrait exactement à l'opposé :

> On aime à contempler cette image fidèle d'un savant profond, d'un ami sincère, d'un citoyen dévoué aux intérêts de son pays, au bien de l'humanité. Un doux feu brille dans ses yeux, un sourire affectueux règne sur ses lèvres, la candeur et la bonté respirent dans ses traits.[34]

Bien d'autres observateurs partagent ce jugement d'un homme simple, désintéressé et peu porté aux honneurs et vanités du pouvoir.[35] De même les savants étrangers de passage à Paris donnent des témoignages quasi unanimes de son désintéressement et de l'aménité de son comportement à leur égard[36].

Cependant, plus encore que les témoignages, ce sont les faits qui parlent encore le mieux pour saisir ce que fut la personnalité de Berthollet. Car quelle est sa conduite à peine installé dans les plus hautes sphères de la notabilité politique ?

Si Launay avait raison il se comporterait en arriviste arrivé, ne pensant qu'à jouir de la situation enviable à laquelle il serait enfin parvenu.

Or que fait-il ? Il tourne radicalement le dos à cette voie et reprend tout simplement, là où il avait été contraint de l'abandonner, la réalisation de son rêve de 1789. Ses ressources, il les consacre à acheter une nouvelle maison à la campagne, à Arcueil. Et dans cette retraite choisie son premier soin est d'équiper un excellent laboratoire largement ouvert à ses amis savants. Dès cette époque, il a en vue le projet de son cercle d'Arcueil, une entreprise entièrement dédiée au développement des sciences et à laquelle il consacrera le plus clair de son énergie et de sa fortune jusqu'à la fin de ses jours. On est aux antipodes des prétendues « *dispositions aux avantageux réalismes* » prêtés rapidement à notre savant par Louis de Launay.

Ce fait, et toute la suite de sa vie en fournira la confirmation, permet de trancher définitivement, de ce que fut sa réelle ambition : non pas d'utiliser le détour de la recherche savante pour accéder aux plus hautes positions

---

[34] Jomard, *Notice sur la vie et les ouvrages de Cl-L. Berthollet*, Annecy, imp. Burdet, 1844.

[35] Julia de Fontenelle, *Notice historique sur M le Comte Berthollet*, Paris 1822. L'auteur, qui a personnellement connu Berthollet lors de ses séjours à Montpellier, en donne un portrait psychologique d'une grande finesse : « *Il devint ensuite grand-officier de la Légion d'honneur, grand- croix de l'ordre de la Réunion, comte et sénateur. Il reçut ces titres et ces honneurs avec cette modestie dont il ne s'était jamais départi ; et tel qu'on l'avait vu bon, obligeant, affectueux et accessible à tout le monde, tel il se montra sous la pourpre sénatoriale : elle ne lui fit point négliger ses travaux chimiques. Lorsqu'il était gouverneur de la sénatorerie de Montpellier, combien de fois ne l'avons-nous pas vu soupirer après son laboratoire ! Et tandis que le matin nous examinions les effleurescences de l'étang Salin, si analogues à celles du Delta, ou bien les eaux minérales de Rennes, et que je me voyais forcé de lui rappeler qu'une nombreuse compagnie l'attendait, peut-être en ce moment l'accusait-on d'affecter des airs de grandeur ; car c'est malheureusement ainsi qu'on juge souvent les hommes* ».

[36] Le savant suédois Berzélius avait inscrit sur la page de garde du volume relié des lettres qu'il avait reçues de Berthollet : « *Claude Louis Berthollet, pair de France, grand'croix de la Légion d'honneur, en son temps le centre de ralliement de tous les chimistes de France, un des hommes les plus aimables qui ait jamais vécu…* »

dans la société et l'État mais à l'exact opposé, profiter de sa bonne fortune politique pour, autant qu'il l'a pu, se consacrer à sa passion pour la science.

Ainsi commence, avec sa nomination comme sénateur, en 1799, la dernière partie de sa vie. Dans cette ultime étape, comme dans les précédentes il sera très loin d'en maitriser le cours. Du moins fait-il ce qui dépend de lui. Il quitte Aulnay et s'installe à Arcueil pour se consacrer entièrement à l'activité scientifique.

Berthollet rendu à la science : l'épanouissement d'une vocation et les tracas d'une fin de vie agitée (1799-1822).

Les 10 premières années d'Arcueil sont pour Berthollet celles du plus grand épanouissement scientifique[37]. Désormais, nanti des moyens nécessaires à la poursuite de ses recherches, disposant de ce fait de la liberté d'agir à sa guise, il crée le groupe d'Arcueil. On est encore surpris de la modernité des conceptions qu'il met en œuvre.

C'est d'abord la prise de contrôle du travail savant par un savant. Jusque-là Berthollet comme tous les savants n'était pas réellement maître de ses travaux de recherche. Que ce soit à l'Arsenal, aux teintures ou aux monnaies il était mandaté pour travailler sur les poudres, la métallurgie ou les tissus, et c'est à ce titre seulement qu'il était financé. Son activité de chercheur désintéressé, tourné vers la science pure n'était qu'un sous- produit de ses travaux de recherche appliquée. À Arcueil, il est libéré de cette servitude. Il assure lui-même les choix et les décisions de recherche. Il est, en cela, un précurseur des conceptions contemporaines préconisant comme un facteur essentiel d'efficacité du développement scientifique l'association des chercheurs à la définition de leurs objets de recherche.

C'est ensuite, de façon systématique, l'accueil et la formation de jeunes chercheurs, non seulement pour assurer la relève des anciens mais aussi pour le renouvellement des idées. Gay-Lussac, l'une de ces jeunes pousses accueillies chez Berthollet, se voit ainsi confier une expérience tendant à confirmer une de ses prédictions théoriques. Gay-Lussac réalise l'expérience et parvient à un résultat opposé à ce qui était attendu. Grande satisfaction de Berthollet qui félicite l'élève d'avoir donné la préférence aux enseignements de l'expérimentation plutôt qu'à ceux du maître et d'apporter ainsi une contribution à l'avancement de la connaissance. D'autres jeunes commenceront à Arcueil une belle carrière de savants, tels Arago, Bérard, Malus, Biot, Gay-Lussac, Poisson, Dulong, Thénard, etc.

C'est aussi la confrontation des approches disciplinaires. Berthollet ne conçoit la vie du groupe qu'à partir des points de vue croisés de chimistes

---

[37] Nombre de ses travaux de la maturité datent de cette période. *Recherches sur les lois de l'affinité*, Paris Baudoin, 1801 ; *Essai de statique chimique*, Paris, Demonville 1803, 2 volumes ; *Éléments de l'art de la teinture, 2e édition revue et augmentée*, Paris, Didot, 1804, 2 vol. ; *Nouvelles recherches sur les lois de l'affinité*, mémoires Institut de France, 1806.

de physiciens et de mathématiciens. À partir de 1805, l'incorporation régulière au groupe du mathématicien Laplace est un atout important. Cette arrivée témoigne, par ailleurs, du climat détendu presque familial, peut-on dire, qui préside aux réunions d'Arcueil. C'est, en effet, par les épouses que la liaison s'est faite. M^me^ Berthollet, amie de M^me^ Laplace, lui a fait part de la disponibilité d'un beau terrain jouxtant le leur. Laplace, informé s'est contenté d'approuver mais pendant tout le temps des travaux de construction de sa maison il n'a jamais accordé le moindre intérêt au chantier ni ne l'a même visité. Quand tout a été prêt, par l'unique intervention de son épouse, il n'a eu qu'à s'installer. Une surprise lui avait été réservée : entre les deux propriétés closes de murs, une porte avait été installée dont Berthollet lui offrit la clé le jour de son arrivée. Les liens amicaux n'étaient donc point donc absents de la vie du groupe et Berthollet au dire des témoins était d'une grande bienveillance, au demeurant très naturelle avec des savants qui étaient en même temps des amis[38].

C'est encore la dimension délibérément internationale de l'activité scientifique. Depuis très longtemps, Berthollet est en contact étroit avec les meilleurs savants étrangers : Priestley, Watt, Blagden, Thomson en Angleterre, Humboldt en Prusse, Berzelius en Suède, Van Marum en Hollande, J. Senébier, de Candolle, H.B. de Saussure à Genève, etc. À Arcueil, il peut recevoir et loger ses correspondants scientifiques. Ses liens avec les savants étrangers ne sont donc pas seulement épistolaires, mais personnels. Ses lettres à Berzélius montrent tout le soin et l'insistance qu'il déploie pour enfin obtenir sa visite à Arcueil. De même son intimité avec Blagden est tout à la fois très ancienne puisqu'elle remonte au milieu des années 1770 et très amicale. En cette période ou Français et Anglais se combattent avec acharnement sur tous les plans, économique, politique et militaire, Charles Blagden est un ami fréquemment reçu à Arcueil ou d'ailleurs il finira sa vie, au sortir d'un bon repas, dans la maison même de Berthollet le 26 mars 1820.

C'est enfin l'importance accordée à la publicité des travaux et des résultats obtenus, condition absolue, non seulement de la reconnaissance scientifique, mais aussi de progrès de la science par la mise en commun des résultats et la discussion permanente des hypothèses et des méthodes. Les *« Mémoires d'Arcueil »* témoignent de cette prise en compte du rôle de la communication dans l'activité scientifique.

L'application de ces principes novateurs donne à la société d'Arcueil un éclat exceptionnel. On en prendra encore une meilleure conscience lorsque cette activité, purement privée et personnelle, s'interrompra du fait de sa mort, en 1822. On ne reconnaîtra pas tout de suite le préjudice qui en a résulté pour la science française. Les leçons ne seront cependant pas

---

[38] Cuvier, dans son éloge, souligne le trait : *« Ainsi était-ce au milieu de l'amitié qu'il vivait dans sa retraite, mais d'une amitié encore toute chimique ».*

oubliées pour l'avenir. La Troisième République, notamment, en réhabilitant le couple enseignement-recherche, si caractéristique du groupe d'Arcueil, initiera une véritable renaissance des universités françaises.

Par contraste avec cette réussite scientifique, la vie du savant est traversée d'épreuves plus ou moins cruelles.

Il y a d'abord les ennuis d'argent. Bien que doté de revenus très importants Berthollet dépense beaucoup, notamment pour son laboratoire d'Arcueil. Mais ce n'est pas tout. L'argent ne l'intéresse pas. Il aurait pu, et des offres lui ont été faites, tirer profit de ses découvertes par leur exploitation industrielle. Il n'a pas donné suite[39]. Par ailleurs il a confié la gestion des finances du ménage à son épouse laquelle, semble-il, aurait manqué de discernement dans cette gestion. Quoi qu'il en soit, en 1807, il se trouve aux abois, avec la nécessité de rembourser une énorme dette de 150 000 francs, représentant trois années de ses revenus de sénateur ! Deux de ses meilleurs amis, Monge et Laplace, tentent de le tirer de ce mauvais pas. Ils écrivent à l'empereur, le 6 février 1807 :

> Sire,
>
> L'estime particulière et la bonté dont Votre Majesté daigne honorer Monsieur Berthollet nous fait espérer qu'elle voudra bien prendre en considération le fâcheux état de sa fortune. Dans l'intention de se livrer sans distraction aux sciences il s'est reposé depuis longtemps du soin de ses affaires sur M^me^ Berthollet à laquelle il avait donné une procuration… Par une suite d'opérations mal combinées, M^me^ Berthollet a détourné la fortune de son mari qui, plein de confiance en elle, n'a eu aucun soupçon à cet égard jusqu'au moment où, averti du désordre de ses affaires, il se voit endetté de plus de 150 000 francs. Votre Majesté qui connait l'extrême délicatesse de Monsieur Berthollet pour tout ce qui tient à l'honneur et à la fortune, jugera sa profonde affliction ; elle est telle que l'on peut craindre pour sa santé, si l'on ne parvient pas à ramener promptement le calme dans son âme.
>
> C'est dans ce dessein, Sire, qu'à l'insu de cet excellent ami, dont nous partageons la douleur, nous avons recours à vos bontés.

Et de proposer qu'un prêt, remboursable en six annuités, soit consenti à Berthollet.

La réponse de Napoléon est immédiate. On lui suggérait un prêt il réalise un don de la somme manquante. Et un bienfait n'arrivant jamais seul il fait à son ami Monge le cadeau d'une somme équivalente, clin d'œil au caractère inséparable du duo de savants qui l'avait accompagné en Italie et

---

[39] Les travaux de chimie appliquée réalisés par Berthollet auraient pu donner lieu à des brevets exploitables pour l'industrie et donc très rémunérateurs. Chaptal, son collègue de l'Académie des sciences acquit une fortune considérable en développant des entreprises chimiques. Berthollet fut sollicité en ce sens, notamment par MM. Watt et Boulton, en 1788. Cependant il ne voulut jamais tirer parti financièrement de ses découvertes, pourtant utilisées sous son patronyme comme le « berthollage » ou les « lessives de Berthollet »…

en Égypte. La même lettre aura d'ailleurs un prolongement l'année suivante, avec l'octroi d'un majorat en Westphalie (10 000 F).

Cependant, il y a encore pire que l'argent[40]. Il semble en effet qu'une des raisons du mauvais état des finances du ménage, découlant des imprudences financières de M^me^ Berthollet, ait été le soutien inconsidéré que cette dernière aurait apporté à la carrière industrielle de leur fils unique, Amédée[41]. Berthollet père a assurément fondé de grands espoirs sur cet enfant. Il l'a incité à faire Polytechnique. Mais, bien que reçu au concours, Amédée a abandonné en cours d'études. Il l'a également associé à ses travaux, publiant avec lui une nouvelle édition de ses *« Éléments de l'art de la teinture »*. Il l'a même soutenu pour entrer à l'Institut mais Amédée semble avoir préféré l'aventure industrielle au métier de savant et, avec les fonds fournis par sa mère, y avoir englouti beaucoup d'argent. Quoi qu'il en soit, Amédée, installé depuis quelques années en Camargue où se trouvent ses affaires, se suicide le 14 mars 1810, à l'âge de 30 ans, selon une méthode dont un décryptage psychanalytique ne serait d'ailleurs pas sans intérêt. En effet, il s'intoxique au gaz carbonique dans une pièce soigneusement calfeutrée et note sur une feuille de papier toutes les étapes de cette intoxication volontaire et mortelle. Averti en premier du drame, Berthollet en informe son épouse par un message écrit à l'amie chez laquelle elle réside, M^me^ Vineux. Curieux message, lourd de signification psychologique :

« M^me^ je recours à votre amitié pour un service bien triste. Il s'agit d'apprendre à la mère d'Amédée qu'elle n'a plus de fils ».

Ce décès, aux dire de ses amis l'affecte très profondément au point même de quasi interrompre son activité de recherche pendant des mois.

Un troisième événement désastreux, lourd de conséquences pour l'image qu'il laissera à la postérité intervient quelques années plus tard. C'est l'épisode de la chute de l'Empereur, suite à la campagne de France qui a succédé au désastre de la campagne de Russie. Vaincu, Napoléon est à Fontainebleau en attendant d'être confiné à l'Ile d'Elbe, tandis qu'à Paris Talleyrand organise le retour de Louis XVIII. L'une de ses manœuvres consiste à faire voter par le Sénat la déchéance de l'Empereur vaincu. Berthollet vote cette déchéance. Informé de ce que son Sénat l'a trahi, Napoléon s'écrie, amer, *« Berthollet aussi ! »*. Cet épisode aura de grandes conséquences.

D'abord, sur Berthollet lui-même, qui sera récompensé de ce vote par l'attribution d'une place à la chambre des pairs, laquelle succède au Sénat. Mais, à l'inverse, Berthollet devra affronter l'épreuve du retour de

---

[40] Dans sa lettre de remerciement Berthollet, pour le coup redevenu lucide, impute ses embarras d'argent à *« son imprévoyante tranquillité »*. On ne saurait mieux traduire son désintérêt pour la richesse en tant que telle.
[41] Précisions dans Jomard, opus cité.

Napoléon pendant les Cent Jours. Devant un jour être présent à une audience collective de l'Empereur, il est sur les charbons ardents.

« *S'il ne me regarde pas,* confie-il à l'ami Monge, *je me suicide* ».

Monge négociera avec Napoléon ce regard, mais rien de plus.

Ensuite, et c'est encore plus flagrant, l'épisode va peser sur la postérité de la mémoire de Berthollet. Ce dernier va figurer dans le dictionnaire des girouettes et fixer de façon durable l'image d'un homme ayant, au gré de ses intérêts, manifesté les fidélités politiques les plus contradictoires [42].

Il m'apparaît, au terme de cette évocation de toute une vie, que cette représentation défavorable n'est guère méritée [43]. Sans doute notre savant a-t-il effectivement servi tous les gouvernements successifs de la France, de la Monarchie d'Ancien Régime à la Restauration. Mais servir son pays sous différents régimes quand on est un savant et non un homme politique, n'est-ce pas le lot de tous les citoyens ? Certes, Berthollet peut bien être rangé dans le personnel politique puisqu'il a été successivement Sénateur de l'Empire et Pair de France. Mais, comme un examen attentif le révèle, cet accès à de hautes fonctions politiques n'a pas été pour lui un but mais le seul et indispensable moyen disponible pour réaliser sa vocation de savant.

Cette conjoncture très particulière conduit à s'interroger sur la situation du savant, on dirait aujourd'hui du chercheur, dans la société. Cette situation, à l'époque, est celle d'une personne dépourvue de statut professionnel et de ce fait obligée, pour avancer ses recherches, de recourir à des expédients tels que le mécénat ou l'exercice d'une activité rémunérée annexe. Le cas de Berthollet illustre de façon exemplaire les inconvénients de cette situation. Le mécénat oblige à fréquenter les puissants, le duc d'Orléans puis Bonaparte et crée une dépendance de nature clientéliste. Les activités « annexes », quant à elles, dévorent une grande partie de l'énergie et du temps consacré à la recherche. Comme il a pu le confier à Jean Sénebier dès 1788 [44], puis à Van Marum en 1792 et 1795, elles ont gravement perturbé ses travaux de chercheur [45]. Le rapport du savant au politique n'est donc pas celui d'un citoyen libre au regard du pouvoir mais, tout au contraire, celui d'un obligé dépendant, contraint pour exercer ses talents et sa vocation de subir toutes les exigences des autorités en place, quelles qu'elles soient. Les détours surprenants de la carrière de Berthollet, l' emploi aux monnaies, la mission en Italie, l'expédition périlleuse en Égypte, la charge même de Sénateur n'ont d'autre origine que ce lien de

---

[42] Cf. encore : Alain Frèrejean , *Berthollet, découvertes et revirements : un grand scientifique au service des régimes*, Historia, février 2002.

[43] Cf. Sadoun-Goupil, op. cité : « *L'ensemble des témoignages que nous avons recueillis s'accordent à présenter Berthollet comme un homme droit et honnête, tant sur le plan matériel que sur le plan moral* ».

[44] Lettre précitée en note 1.

[45] Lettre à Van Marum, en septembre 1792 dans laquelle il déplore qu'en raison des événements « *les sciences ont été complètement négligées* ». En 1795, il confie au même correspondant, en le regrettant, que ses lourdes charges le détournent des études scientifiques.

dépendance, accepté certes, mais qui n'est ni celui de l'amitié donnée ni même celui découlant de la fidélité obligée au regard d'un engagement d'honneur.

Au regard de ces réalités du temps, le vote de Berthollet pour la déchéance de Napoléon, qui a tant donné prise à ses détracteurs et que ses amis eux-mêmes ont souvent choisi de taire, n'est plus si aisément taxable de trahison. Sans doute, l'Empereur déchu en a-t-il été mortifié, comme le montre sa réaction de dépit dans le moment où il en fut informé. Mais le dépit relève de la subjectivité. Reprenant dans ses mémoires dictés à Sainte Hélène le fil de ces événements dramatiques, Napoléon reconnaîtra que le retour de Louis XVIII, en 1814, était la solution la plus conforme à l'intérêt national. Cette considération de raison, issue d'une analyse objective de la France après la chute de l'Empire, correspond à celle qui motiva le vote de Berthollet. Sur le terrain de l'analyse politique, le point de vue des deux hommes ne fut donc pas différent. Sur le plan des relations humaines et personnelles Napoléon, à Sainte Hélène, a également su tempérer le dépit et l'amertume que la défection de son compagnon d'Italie et d'Égypte lui causa dans l'instant où il en fut informé. Il y brosse un portrait du savant certes un peu retenu, mais néanmoins positif et en tout cas dépourvu de tout reproche accablant :

> Si on formait une académie à Rome, le citoyen Berthollet serait digne d'en avoir la présidence. Berthollet est un homme d'un grand mérite, c'est plus qu'un savant. Je l'aime beaucoup. Je souhaite qu'il me conserve toujours l'affection qu'il m'a témoignée.[46]

De plus, au-delà de cet épisode particulier, les témoignages sur le comportement de Berthollet vis-à-vis du pouvoir sont unanimes. Ses services successifs sous les divers régimes politiques qui se sont succédé en France pendant toute cette période, n'ont jamais été employés au bénéfice d'ambitions de pouvoir ou de fortune, mais selon une continuité jamais démentie, au service de sa seule ambition de savant. Certes une telle ambition, parce que partagée par peu de personnes, ne suscite guère la compréhension. Sa nature et sa puissance d'attraction sont de ce fait souvent mal comprises et sous-estimées. Biot, qui fut l'une des jeunes pousses de Berthollet à Arcueil avant d'être l'un des maîtres de Pasteur, l'a fort bien exprimé dans le discours qu'il prononça pour sa réception à l'Académie française, en 1856 . S'adressant aux jeunes gens tentés par les études scientifiques il leur précisa la nature très particulière de l'avenir qui pouvait s'ouvrir à eux en cas de réussite :

> Peut-être la foule ignorera votre nom et ne saura pas que vous existez. Mais vous serez connus, estimés, recherchés d'un petit nombre d'hommes éminents, répartis sur toute la surface du globe, vos émules, vos pairs dans

---

[46] A. D. Mariotti, *Maximes, pensées et réflexions de Napoléon 1er*, 1857, Bastia. Cet auteur indique que sa source est les « Mémoires de Napoléon Bonaparte, Empereur des Français, etc. écrits par lui-même et édités par C.G. ; Paris, 1834. Il y a donc tout lieu de rattacher ce texte aux écrits de Sainte Hélène.

> le sénat universel des intelligences, eux seuls ayant le droit de vous apprécier et de vous assigner un rang, un rang mérité, dont ni l'influence d'un ministre, ni la volonté d'un prince, ni le caprice populaire ne pourront vous faire descendre, comme ils ne pourraient vous y élever et qui demeurera tant que vous serez fidèles à la science.

Au-delà de cette question du jugement porté sur la personnalité de Berthollet, surgit, en tout cas, le problème, toujours actuel, des rapports entre le pouvoir politique et les savants. Il y a beaucoup de dangers et pour la science et pour la société à prétendre asservir les savants au pouvoir politique. Mais comme les savants, dans les conditions modernes de la recherche, ne peuvent travailler sans disposer de revenus assurés et de laboratoires très coûteux, l'intervention de financements publics est devenue partout indispensable. Il a donc fallu aussi, dans l'intérêt général bien compris de la société, imaginer de délicats mécanismes pour financer la recherche sans l'asservir, sur la base d'équilibres d'ailleurs toujours délicats à établir et à maintenir. Le drame de Berthollet, c'est d'avoir vécu et travaillé à une époque où rien de cela n'existait encore et où le choix n'était que de se rapprocher du pouvoir, quel qu'il soit, pour acquérir les moyens de faire de la science, ou bien, si cette condition paraissait par trop inacceptable, de renoncer à toute carrière de savant.

On sait ce que fut son choix. Ce n'est qu'à Paris et dans les allées du pouvoir en place qu'il a pu réaliser les belles avancées scientifiques dont on lui est redevable. Cependant, cette contrainte de dépendance à l'égard du pouvoir politique n'a jamais entraîné chez Berthollet la moindre attitude de servilité. Il a, au contraire, même au prix de risques personnels pour sa propre situation, adopté des comportements commandés par la solidarité entre savants ou par l'amitié. J'ai déjà évoqué l'incident avec Robespierre et l'aide apportée à Monge quand ce dernier fut décrété d'arrestation. Son attitude ne fut pas différente en d'autres situations. Le 4 août 1793, il cosigne avec Monge une lettre pour venir au secours d'un collègue, Vandermonde, accusé de malversation[47]. Et puis plus encore, car l'action fut publique et eut un réel retentissement, à l'occasion du décès de Gaspard Monge. Nous sommes en 1818, Louis XVIII régnant[48]. La situation des deux amis est contrastée. Berthollet est toujours au sommet : pair de France et membre de l'Institut. Monge n'est plus rien. Il a été chassé de toutes ses places pour avoir manifesté son indéfectible fidélité à l'Empereur. Sitôt le décès connu les autorités s'inquiètent et décident d'interdire aux élèves de l'École polytechnique, l'enfant chérie de Monge, d'assister à l'enterrement. Berthollet, pair de France ne devrait pas non plus s'y manifester. Pourtant,

---

[47] Mémoire annexé au Comité d'instruction publique, 4 août 1793.Vandermonde sera libéré le 11 août ayant bénéficié, en plus du mémoire précité, d'une démarche de ses amis du Club des Jacobins.

[48] La précision mérite d'être signalée. Monge, le 21 janvier 1793, fut en effet signataire, comme ministre de la marine, de l'acte de décès de Louis XVI à la suite de son exécution. Celle-ci eut lieu place de la Concorde (actuelle) sous les fenêtres de l'Hôtel de la marine où logeait Monge. Ce dernier ne voulut pas que sa femme et ses filles puissent assister à l'exécution. Il les envoya chez Berthollet qui habitait alors l'Hôtel des monnaies.

il y sera. Et même, devant une assistance nombreuse, il ne laissera à personne d'autre le soin de prononcer l'éloge funèbre du défunt, trouvant ce jour-là, lui qui ne fut jamais un orateur, le ton et les mots dont tous les assistants gardèrent un souvenir impérissable. Cet acte de dignité et de fierté ne fut pas sanctionné par le pouvoir, mais il éclaire une facette, à tout le moins estimable de la personnalité du savant[49].

Ce dernier, successivement savoyard puis français n'eut, en réalité, qu'une véritable patrie, la science. Il n'eut également qu'une famille, la communauté des savants, indépendamment de leur nationalité, de leur âge ou de leur spécialité. Il n'eut enfin qu'une ambition, celle de participer à la grande aventure du progrès de la science[50]. Ces traits, peu prisés tout au long du 19e siècle, ont plutôt desservi sa mémoire. Ils justifieraient aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de nos systèmes de valeur, une réévaluation de l'homme que fut Berthollet, celle du savant n'ayant jamais été contestée.

Henri COMTE

---

[49] Dans la même veine, Berthollet, à la Chambre des pairs, vota contre la sentence de mort prononcée contre le maréchal Ney, au début de l'année 1815.

[50] Deux ans avant sa mort il écrit à Berzélius, le 4 septembre 1820 : *« J'ai eu le chagrin d'éprouver que j'étais tombé dans une impuissance absolue de suivre des recherches. Il faut donc que je renonce aux travaux qui ont fait le plus grand bonheur de ma vie ».*

« Le Manuscrit du Chanoine », un plagiat d'André Theuriet ?

André Theuriet, a d'abord été pour moi, qui suis Annécien de naissance, le nom d'une rue de notre ville. Par la suite j'ai appris que l'écrivain avait séjourné dans la région ; il figurait, avec Paul Bourget, Claude Farrère, René Boylesve parmi ces romanciers qui ont connu leur heure de gloire vers 1900, mais qu'on ne lit plus guère aujourd'hui.

Le hasard d'une brocante de la vieille ville a mis entre mes mains un volume de la collection Nelson : « La Chanoinesse », dont l'auteur a situé l'action pendant la Révolution Française.

J'ai pu constater que Theuriet s'appuyait sur une très solide documentation et qu'il avait de réels talents de conteur : il savait rendre avec beaucoup de vie les épisodes de la fuite à Varennes et de la bataille de Valmy.

Un détail qui aura son importance, par la suite : ses sympathies vont plutôt aux royalistes et le méchant, le cruel, le fourbe est un révolutionnaire, ami de Robespierre, un certain Julius-Junius Renard qui, par dépit amoureux, va envoyer à l'échafaud la chanoinesse et l'homme qu'elle aime.

Par contre, je ne connaissais pas les romans savoyards de Theuriet. Cette lacune a été comblée grâce à madame Chevallier qui le premier avril 2011 a donné une conférence à l'auditorium des Archives départementales de Haute-Savoie : « La Haute-Savoie et la littérature aux environs de 1900 ». J'étais parmi ses auditeurs attentifs.

Évidemment, André Theuriet figurait en bonne place. Les extraits que Madame Chevallier a lus m'ont donné envie de mieux connaître l'œuvre et l'écrivain ainsi que les rapports qu'il a entretenus avec notre région.

J'ai emprunté à la Turbine – la bibliothèque de Cran – un opuscule d'Oscar David : « André Theuriet en Savoie ». David, poète, romancier, journaliste, essayiste annécien est mort dans un accident d'autocar en 1934. Il allait avoir 32 ans. Il est enterré au cimetière de Loverchy, à Annecy, et sa photo figure en médaillon sur la stèle de sa tombe.

Oscar David nous rappelle que Theuriet vient pour la première fois à Talloires en 1864.

Cette partie du bord du lac – Menthon, Talloires – sera dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle un séjour de prédilection pour les écrivains

et les artistes, un peu comme la Côte d'Azur. On y verra Renan, Hérédia, Taine, Gide, Albert Samain; et les peintres Cézanne, Besnard, Chabas, la jeune Marie Bashkirtseff, Charles Coppier.

À propos de Talloires, ce dernier écrira : « J'ai forcé l'opinion publique à reconnaître que c'est précisément là le plus beau lieu du lac, et l'un des plus beaux lieux du monde ».(1)

Theuriet, très sensible à la beauté de la nature, se plaît à Talloires. Il y reviendra régulièrement et utilisera le décor du lac, des montagnes, des villages environnants dans plusieurs de ses nouvelles et romans. D'après Oscar David, sa première œuvre « savoyarde », *Amours d'automne*, contribuera à son élection à l'Académie Française, en 1896.

Le 4 septembre 1886, le supplément littéraire du Figaro publie sa nouvelle « Fleurs de cyclamen » qui a pour cadre le lac d'Annecy. Grâce à la diffusion importante du journal, cette nouvelle a un certain retentissement. Les Savoyards en sont flattés et pour remercier l'écrivain, ils vont lui rendre un hommage exceptionnel et très romantique.

Le soir du 12 sept 1886, le bateau « Couronne de Savoie » illuminé, part d'Annecy avec à son bord les maires d'Annecy et de Talloires, le préfet, une délégation de la Florimontane, une fanfare, une chorale. Le bateau accoste à Talloires. Theuriet embarque avec sa femme et quelques amis, dont Taine. On lui offre une corbeille de cyclamens. Le champagne et le blanc pétillant local coulent à flots. Le bateau suit la promenade lacustre décrite dans « Fleurs de cyclamen ». La chorale chante l'hymne à la nuit de Rameau et des feux de Bengale illuminent Duingt, le Roc de Chère, Doussard.

Theuriet récite son ode à la Savoie, qui se termine ainsi :

> En levant haut mon verre où mousse ton vin pur,
> Le cœur ému, les yeux en fête, l'âme en joie,
> Je porte un toast aux monts, aux bois, au lac d'azur
> À la Savoie (2)

Autre témoignage de reconnaissance et de sympathie des Savoyards : en 1900, sur proposition de MM. Serand et Le Roux, Theuriet devient membre d'honneur de la Florimontane. Décision prise par acclamation et qui sera confirmée par le procès-verbal du 9 mai 1900.

Les rapports entre Theuriet et son pays d'adoption semblent donc idylliques. Mais en 1901, il fait paraître dans les livraisons des premier et 15 novembre de la « Revue des deux mondes » un nouveau roman : *Le Manuscrit du Chanoine* qui sera repris en volume, chez Alphonse Lemerre en 1902.

Et là, les choses se gâtent. Redonnons la parole à Oscar David : *Le Manuscrit du Chanoine*, prétexte à de nombreuses descriptions de sites

remarquables, a son histoire, une histoire qui n'est pas toute à l'honneur du romancier. C'est ce qu'un érudit, M.F. Vermale, de qui les ouvrages historiques font autorité a appelé «un vol littéraire d'André Theuriet».[2] Ainsi Theuriet est accusé de plagiat !

Avant d'aller plus loin, je crois qu'il convient d'examiner de près l'objet du délit, le roman d'André Theuriet. L'histoire se déroule au cours de l'été 1898. Le hasard fait se retrouver à Aix-les-Bains deux amis – tous deux la quarantaine – qui se connaissent depuis leurs études à Paris. D'une part Claude Lézian, dit le poète, et d'autre part Marius Colombier, archiviste en chef à Paris, paléographe, collectionneur. Ils aiment la nature, la montagne et décident de partir dans les Bauges.

Quelques jours après, sur le coup de midi, une petite faim les pousse à s'arrêter dans la seule auberge de Bellecombe. L'hôtesse leur sert une omelette, de la salade, un quart de jambon, le tout arrosé de vin de Montmélian.

Arrivent alors deux jeunes femmes : Sylvie Alassio, 28 ans, cantatrice et sa sœur cadette France (ou Francine). Lézian connaît un peu la cantatrice. Il l'a rencontrée et l'a entendue à Monte-Carlo. Les deux demoiselles sont invitées à partager le repas des messieurs. On sympathise et le groupe décide d'excursionner (c'est le terme qu'emploie Theuriet) autour du lac d'Annecy.

Le matin suivant, à Annecy, un cinquième personnage est présent. Il s'est joint la veille au groupe; il s'agit du docteur César Lettraz « médecin à ses heures, grand coureur de montagne le reste du temps, spécialiste en botanique»(3). Les cinq formeront «les compagnons du cyclamen».

Ils embarquent sur le bateau Mont-Blanc, descendent à Talloires et s'installent à l'hôtel de l'Abbaye. Le soir, ils dégustent un repas substantiel composé de canetons rôtis, de pommes de terre à la Savoyarde et de la « lotte au bleu » poisson préféré des indigènes, nous dit Theuriet.

Peu après, Sylvie Alassio invite les compagnons à prendre le thé dans sa chambre. Marius Colombier remarque un buffet sculpté avec l'inscription latine «SILENTIUM». Intrigué, il ouvre les vantaux et en fouinant découvre qu'un tiroir possède un double fond. Il fait jouer le mécanisme. Le double fond contient deux pages d'un manuscrit apparemment ancien... Marius en lit le début : «Histoire savoyarde qui n'a que les apparences du roman, étant en tout très véritable, et comme telle écrite par François Févez, chanoine de Genève en l'année 1757».(3)

Marius pense qu'il s'agit des premières pages d'un brouillon et que le manuscrit complet doit exister. Voici donc les compagnons partis dans des pérégrinations autour du lac. C'est le curé d'Entrevernes qui leur donne une information laissant à penser que le manuscrit est entre les mains de Philibert Prestoz, 70 ans, membre de la Florimontane, président du club alpin français et veuf. Il avait épousé l'arrière-petite nièce du chanoine.

Il réside à Annecy, * rue Notre-Dame, dans l'appartement occupé jadis par le prélat.

Les cinq lui rendent visite. Absent, le Prestoz, car au sommet du Parmelan ! D'ailleurs, tout au long du roman, les personnages, hommes et femmes n'arrêtent pas de marcher, de grimper, de crapahuter. Ils camperont même près d'Entrevernes, et sortiront du sac un reblochon et trois bouteilles de vin de Talloires.

Va alors s'engager une véritable course poursuite, presque comique : à chaque fois que les compagnons arrivent dans un lieu où Prestoz est sensé se trouver, ils le manquent de peu. Le docteur Lettraz finit par s'écrier : « Il ne tient pas en place, il a du sang de lézard dans les veines ». (3)

En désespoir de cause, Marius Colombier se résout à écrire à Prestoz. Il sollicite le prêt du manuscrit. Refus catégorique et assez sec de l'intéressé car le manuscrit conte une histoire, des événements qui ne doivent pas, d'après lui, sortir de sa famille.

Les compagnons, découragés, décident de renoncer, sauf Sylvie Alassio, qui seule, va chez Prestoz et usant de son charme, mais en tout bien tout honneur, réussit à fléchir le bonhomme et repart avec le manuscrit.

Les jours suivants, les cinq amis s'installent dans une châtaigneraie du Roc de Chère. Ils lisent et commentent le manuscrit. Ensuite, et là Theuriet pousse le bouchon un peu loin, la plus jeune sœur recopie en trois jours les 517 pages du manuscrit, écrites avec les tournures de phrases du XVIII^{e} siècle.

En fin de récit, Theuriet nous colle deux demandes en mariage... pour l'instant je maintiens le suspense sur leur réussite... puis les compagnons se séparent.

Une première remarque : sur les 297 pages du roman, seules 36 servent à raconter le manuscrit, partie sur laquelle porterait le plagiat. On connaît le prétendu coupable : Theuriet. La victime du plagiat serait Jacques Replat, un florimontan de la première heure, puisqu'il compte parmi les hommes à l'origine de la renaissance de l'Association. Juriste, poète, romancier, auteur de nombreux articles, il fait paraître en 1862, dans les numéros d'août, septembre, octobre de la « Revue savoisienne » : *Les amours de la Joson, esquisses des mœurs du vieil Annecy* sous le pseudonyme de Maître Jacobus.

Il avait déjà utilisé ce pseudo pour un article paru en 1854 : *Esquisses des mœurs du vieux Annecy.*

Eh bien François Vermale accuse Theuriet d'avoir puisé sans vergogne dans *Les amours de la Joson* pour écrire son roman.

Justement, qui est ce François Vermale, l'accusateur ? Né en 1876, dans une famille d'origine vivaraise, il fait à Lyon des études qui le conduisent

au doctorat en droit et en lettres. Il s'installe en 1902 comme avocat à Chambéry, rue Marcoz. À cette époque, il est très engagé, politiquement : membre du parti socialiste, il donne des articles au « Démocrate savoisien » et s'intéresse aux classes populaires à l'époque de la Révolution. Candidat socialiste aux élections de 1906, il est battu.

En 1929-1930, il sera président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. Après la guerre de 14, ses recherches concernent surtout le domaine littéraire : il écrira sur Rousseau, Taine, Joseph de Maistre ; il publiera la correspondance de la poétesse Amélie Gex.

Dans la dernière période de sa vie, il s'était retiré à Grenoble. Il possédait une maison dans le Trièves, et Madame Chevallier, qui lui a rendu visite, m'a raconté cette anecdote : quand il estimait que ses hôtes étaient restés suffisamment longtemps, il se levait, s'approchait d'une fenêtre et disait : « Je crois qu'il va bientôt faire de l'orage », même si le ciel était uniformément bleu. C'était le signal, pour les visiteurs, de prendre congé.

En 1913, François Vermale publie dans la revue de la SSHA un véritable brûlot : « Un vol littéraire d'André Theuriet ».

Ce qui frappe, à la première lecture de ce texte, c'est l'extrême virulence de la forme. Vermale dans son titre n'emploie pas le terme de plagiat, habituellement utilisé, mais celui de vol, beaucoup plus infamant.

Il continue : « André Theuriet, le chantre des amours des pinsons et des fauvettes, s'est conduit comme ses hôtes ennemis qui emportent partie du mobilier de la maison qui les a abrités... » (4)

Au passage, Vermale, en parlant des amours des pinsons et des fauvettes, reprend à son compte l'accusation de mièvrerie, de fadeur souvent adressée aux intrigues amoureuses des romans de Theuriet.

Il termine : « Nous n'avons qu'un regret, c'est que d'autres, et de plus autorisés n'aient pas protesté avant nous, mais Theuriet était de l'Académie. » (4)

Cette dernière affirmation montre que Vermale connaît mal les milieux littéraires : le fait d'appartenir à l'Académie Française n'a jamais protégé des piques, des railleries... Au contraire ! Depuis ses débuts, l'Institution et ses membres ont été la cible d'attaques, souvent de la part de refusés.

Ainsi, sous Louis XV, le poète Alexis Piron avait vu sa candidature rejetée car dans sa jeunesse il avait écrit des poèmes érotiques particulièrement osés. Il dira : « Ils sont quarante qui ont de l'esprit comme quatre ». Il rédigea son épitaphe :

« Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien ».

Sur les membres eux-mêmes : en 1864 Barbey d'Aurevilly publie un pamphlet : « Les 40 médaillons de l'Académie » où il passe à la moulinette, un à un, tous les Immortels de son temps.

Voici ce qu'il écrit sur le Haut-Savoyard, Mgr Dupanloup : « Mgr Dupanloup est un phraseur plutôt qu'un orateur, un rhétoricien plutôt qu'un écrivain. Médiocrité violente dont on ne parlerait pas sans la grande cause qu'il a épousée ». (la défense de l'enseignement libre). (5)

À présent essayons de définir précisément ce qu'est un plagiat.

Au XVIIe siècle, la notion de droit d'auteur, de propriété littéraire est très vague. Les grands classiques empruntent aux Anciens, mais aussi à leurs contemporains.

Dans « Les fourberies de Scapin », la réplique la plus célèbre : « Mais que diable allait-il faire dans cette galère ? », Molière l'a extraite d'une pièce de Cyrano de Bergerac, « Le pédant joué » dans laquelle un personnage répète à deux reprises « Que diable aller faire dans la galère d'un Turc ? ».

Au XIXe siècle, les tirages augmentent, les auteurs deviennent plus sourcilleux. Au XXe et aujourd'hui, les droits d'adaptation au cinéma ou à la télévision peuvent rapporter des sommes considérables. On verra les accusations de plagiat se multiplier, ainsi que les procès.

Le plagiat peut prendre deux formes :

- un auteur incorpore dans son œuvre et fait passer comme siens des passages entiers (parfois tels quels, parfois à peine modifiés) écrits par un autre, sans signaler en notes qu'il s'agit d'une citation.

Jacques Attali, Calixthe Beyala, Patrick Poivre d'Arvor ont été accusés de ce type de plagiat.

- un auteur suit de près une trame narrative déjà existante, mais il change le nom des personnages et situe l'histoire dans d'autres lieux, à une autre époque. C'est un plagiat plus difficile à cerner. Il y a souvent des concordances narratives entre des écrivains. Est-ce le hasard, un hommage, des réminiscences inconscientes, ou la volonté manifeste de s'épargner des efforts d'imagination en pêchant des idées ailleurs ?

À la sortie du roman de Régine Deforge *La bicyclette bleue* plusieurs critiques ont signalé qu'on retrouvait dans cette œuvre des situations démarquées de celles du célèbre roman de Margaret Mitchell *Autant en emporte le vent*.

Eh bien François Vermale accuse Theuriet des deux types de plagiat. Le plagiat littéral : il donne comme exemple les premières lignes du manuscrit. Chez Replat : « Histoire savoyarde, qui n'a que les apparences du roman, étant en tout très véritable et comme telle, écrite par François Aubert

chanoine de Genève en l'année 1757». Theuriet reprend exactement la même phrase, mais Aubert devient Févez.

D'autre part les deux récits, en ce qui concerne le manuscrit, sont identiques : ce chanoine emploie toute son énergie, toute sa finesse, pour que son neveu accepte enfin d'épouser une certaine Josette – la Joson de Replat –.

L'attaque de Vermale n'a pas eu d'écho. Quand paraît son accusation,Theuriet est mort depuis six ans (date de son décès : 1907) et surtout l'œuvre de Replat demeure confidentielle. Même son neveu Jules Philippe, dans l'éloge funèbre de Replat, dit de l'histoire de la Joson qu'elle n'a qu'un intérêt purement local. (Aujourd'hui, Replat ne figure pas parmi les auteurs recueillis par Louis Terreaux dans sa monumentale « Histoire de la littérature savoyarde »).

L'affaire semble enterrée. Elle va pourtant refaire surface grâce à un article du lieutenant-colonel Alexis Callies paru dans la Revue Savoisienne du premier trimestre de 1939 : «André Theuriet est-il coupable d'un vol littéraire ?» Alexis Callies appartient à une ancienne famille savoyarde qui s'est illustrée dans beaucoup de domaines de la vie publique puisqu'elle compte des ecclésiastiques, des notaires, des militaires, des médecins, des industriels. Plusieurs de ses membres ont fait partie de la Florimontane. C'est le cas d'Alexis.

Alexis Callies, né à Annecy en 1870 est le fils du docteur Jules-Aristide Callies, médecin chef de l'hôpital d'Annecy. Il sert comme lieutenant-colonel dans l'artillerie. À sa retraite, il se lance dans la politique. En 1928, aux législatives d'Annecy, il bat Joseph Blanc, mais en 1932, les électeurs lui préfèrent le radical Henri Clerc.

Il dira, avec un humour désabusé : « Tout théâtre, voire tout cirque a ses coulisses. Celles du Palais-Bourbon se nomment couloirs... Plus on est de monde, moins on est sérieux. »

Dans son article sur Theuriet, il reprend les arguments de Vermale : tout semble indiquer qu'il y a eu plagiat, mais il ajoute aussitôt : « à moins que, car il y a un à moins que, et il est de taille ».(6)

Alexis Callies nous révèle que le récit, pris par Vermale pour une pure fiction ne l'est pas du tout : le chanoine et son manuscrit ont réellement existé. L'affaire devient alors passionnante car ce chanoine – Pierre Favre – a une personnalité hors du commun et l'histoire de son manuscrit est rocambolesque.

François Favre naît à Annecy en 1702. Il est le fils du notaire Ambroise Favre, un des plus riches bourgeois d'Annecy.

François, dernier de quatre garçons se destine à la carrière religieuse. Tonsuré en 1724, il poursuit ses études de théologie à Avignon. En 1726, il

en sort docteur. Le 8 septembre 1732, il est nommé chanoine de la cathédrale.

L'année suivante, il est envoyé à Rome comme postulateur pour soutenir la cause de Jeanne de Chantal dans le procès en béatification.

Cette béatification va se heurter à des obstacles sérieux.

Jeanne a été en relation épistolaire avec la mère Angélique Arnaud, supérieure du couvent Port-Royal des Champs. Le nom de cette abbaye est lié au Jansénisme, qui sera condamné par l'église, et certains soupçonnent Jeanne de sympathie pour cette doctrine.

Mais les principales difficultés vont naître du trop long délai qui sépare la mort de Jeanne, 1641, de l'ouverture du procès diocésain : 1715, soit 74 ans. Les témoins oculaires, les témoins directs qui pourraient attester des vertus de Jeanne sont tous morts.

Pourquoi un tel laps de temps ?

Dans les années qui suivent la mort de Jeanne, l'ordre de la Visitation, la mère de Chaugy en tête, s'est mobilisé pour obtenir la béatification, puis la canonisation de François de Sales. Cela a demandé beaucoup d'énergie, de temps, mais aussi d'argent.

Et les Visitandines hésitent à se lancer dans de nouvelles démarches sûrement très coûteuses pour l'Ordre.

Une lettre adressée en 1737 de Rome par le chanoine Favre à différents monastères de la Visitation, dont celui d'Annecy, permet de s'en rendre compte :

> Pour moi, je vous avoue que j'ai été surpris de voir tant d'empressement dans l'Ordre pour l'avancement de votre sainte cause, et si peu de contributions et de secours dans le temps le plus critique, le plus difficile et le plus embarrassant qu'ait jamais éprouvé votre sainte cause. Les personnes mal intentionnées ou tout au moins mal informées ont si bien réussi à faire passer nos difficultés pour des obstacles insurmontables que les contributions ont cessé de telle sorte que je me vois aujourd'hui obligé d'emprunter en mon nom de quelques amis pour les frais nécessaires de cette Congrégation. J'espère que la favorable réussite dont je me flatte et dont j'aurai l'honneur d'avertir l'ordre, dès que la congrégation sera tenue fera prendre à tous les Monastères des moyens efficaces pour parvenir à cette fin tant désiré de la béatification de votre vénérable fondatrice car il serait inutile de vouloir une fin, si on ne prenait tous les moyens d'arriver à cette fin. (7)

En compensation du manque de témoins, le pape exigera que quatre miracles (au lieu de deux habituellement) soient attribués à l'intercession de Jeanne de Chantal.

On mesure la complexité de la procédure quand on saura qu'il faudra quatre assemblées de la Congrégation des rites pour valider ces miracles : l'antépréparatoire, en 1745, la préparatoire en 1746, la seconde préparatoire en1748, la générale, en 1751.

Après les conclusions favorables de cette dernière assemblée, le pape signera le décret de béatification le 21 août 1751.

La canonisation interviendra, elle, en 1767, donc 52 ans après l'ouverture du procès diocésain. Ce n'est pas une durée exceptionnelle, compte-tenu des conditions exigées depuis le décret du pape Urbain VIII en 1634, décret qui rend beaucoup plus difficiles la béatification et la canonisation d'une personne.

De retour à Annecy vers 1740, François Favre ne va pas rester inactif. En 1748, son nom se trouve associé à l'ouverture de la première bibliothèque publique de notre ville. Son ami, le chanoine Dumax avait décidé, par testament de léguer tous ses livres à la ville d'Annecy, pour qu'ils soient mis à la disposition du public. Il fixait certaines conditions : trouver un local convenable et disposer de frais de fonctionnement.

Dumax meurt en 1747. François Favre va d'une part prêter deux pièces de sa maison rue Notre-Dame pour la bibliothèque, et il affectera les revenus de plusieurs chapelles, dont il est recteur, pour les frais de fonctionnement. Il fera même fonction de bibliothécaire bénévole.

Comme beaucoup de personnages cultivés de son époque, il adore écrire.

En 1757, il fait paraître à Paris « Contreverses pacifiques sur l'autorité de l'église, ou lettres de MDC à M^gr^ l'évêque du Puy, avec les réponses de ce dernier ». Ces initiales MDC correspondent au nom Monsieur des Certaz qui était un ministre protestant !

Et surtout, cette même année François Favre met le point final au manuscrit-journal de 517 pages qu'il a consacré aux amours de son neveu Emmanuel.

Emmanuel est le fils de Joseph, le frère aîné de François. Joseph étant décédé en 1735, François se sent des responsabilités de chef de famille. Il envisage, un moment, pour Emmanuel une carrière ecclésiastique : « S'il veut prendre le parti de l'église, il peut s'y disposer tout doucement, et je l'assurerai, en ce cas d'un canonicat de notre cathédrale, dussé-je lui résigner le mien ». Ça n'a pas l'air de tenter le neveu, alors le chanoine se met en tête de le marier avec Josette (Josephte) Fernex – un des meilleurs partis de la ville –.

Sa mère, veuve d'un médecin s'est remariée avec l'avocat Joseph Ribitel. Les familles Fernex et Ribitel sont très à l'aise.

Mais cet Emmanuel a un caractère impossible, une tête de mule, un vrai sauvage.

De passage à Chambéry, il écrit au chanoine : « Mon oncle, j'ai vu hier le fameux Chambéry qui ne le cède en rien en laideur à Annecy ».(3)

D'ailleurs le chanoine ne se fait guère d'illusions sur la personnalité de son neveu : « Son caractère était abstrait, peu affable, du tout point prévenant, il était incapable de faire le personnage de l'amant badin et frétillant » (9) et, plus loin : « un garçon qui se noierait dans son crachat ». (3)

Au début du moins, la perspective du mariage n'enthousiasme guère Emmanuel. Il multiplie les hésitations, les reculades et même les affronts. Heureusement l'oncle se démène pour renouer les fils, arrondir les angles. Il va jusqu'à écrire des poèmes d'amour, qu'il prétend de la main de son neveu. Voici le premier quatrain d'un sonnet envoyé à la belle :

> Écoute si tu peux, inflexible Josette !
> Par l'absence et le temps, mon mal ne fait qu'aigrir
> Tout mon cœur n'est qu'amour, j'en vais bientôt mourir
> Si toujours cet amour pour toi n'est que sornette... (3)

Un psychiatre d'aujourd'hui aurait du grain à moudre en analysant le comportement du chanoine. Le père Favre se substitue tellement à son neveu défaillant qu'on finirait par croire que c'est lui, l'amoureux. Ainsi dans cette scène incroyable : il a fait se rencontrer, en sa présence, Josette et Emmanuel, en espérant que son neveu va enfin se déclarer, et dire ce qu'il lui a soufflé, auparavant. Mais après quelques mots le jeune homme devient muet, comme paralysé. Alors c'est le chanoine qui poursuit :

> Je dis des choses si émouvantes que je m'attendris jusqu'aux larmes, malgré moi : Mademoiselle, m'écriai-je, j'ai toujours eu une passion infinie de vous posséder [vous faire entrer dans ma famille]. J'ai été longtemps flatté de ce bonheur ; ce qui me navre est de m'en voir privé pour un prétendu défaut d'amour. Je suis si persuadé du contraire, que je sais certainement que si je vous perds, je perds sans ressource mon neveu, l'unique rejeton de ma famille. (3)

Le chanoine est alors submergé par les larmes, ce qui émeut, « La Fernex ».

Il en profite, ensuite : « Je lui dis tant et tant de choses que je pense que j'aurais amolli un caillou... ». (3)

Ses efforts seront récompensés car la promesse de mariage est enfin obtenue. Le chanoine va offrir à Josette des cadeaux de haut prix. Il fait l'acquisition auprès d'une dame d'un très beau bijou, qu'il obtient pour 2500 livres.

> Il y avait 47 diamants, 15 gros et 32 petits, de sorte qu'en tirant le plus gros diamant pour la bague, il restait des gros pour une belle croix et les petits ont servi aux pendeloques et aux pendants d'oreilles.[....]. Je commandai une montre à un Anglais fort habile que nous avions à Annecy, qui se chargea d'y faire mettre deux boîtes d'or, l'une toute unie, l'autre ciselée,

> avec le surtout de chagrin vert à bord et clous d'or, et la grande chaîne vermeil, ce qui fit une pièce qui me coûta soixante patagons.(3)

Le chanoine offre également une tabatière et un habit de cheval.

Après les fiançailles, le chanoine se rend à Lyon avec les promis et la famille Ribitel ;

> Nous restâmes une semaine à Lyon à faire des emplettes. Chacun s'en donna pour une bonne somme et moi, sans comparaison plus que personne, parce que je ne cherchais qu'à contenter notre jeune épouse et que je n'étais pas tel qu'on m'avait dépeint. Je lui offris mille bagatelles [...] J'achetai aussi un très beau lit, un grand miroir, quelques légères tapisseries. (3)

Et nous arrivons enfin au mariage, célébré le 30 novembre 1752 à St Maurice d'Alby. Le chanoine dit la messe et bénit les nouveaux époux. Après le repas – maussade – la noce se transporte au Crévion** où les Favre ont une maison de campagne. Le chanoine note : « La bise fut très mauvaise ce jour-là, ce qui jetait quelques chapeaux à terre ». (3)

Il continue :

> Quand on fut au Crévion [...] il me sembla qu'on eût passé la ligne et qu'on fût arrivé dans un nouveau monde. Une symphonie nous y reçut. C'étaient M. Dépouilley, maître de musique de N. Dame et bon violon, M. le professeur Fontaine, dom Duval bénédictin auxquels M. Bessonis s'était joint avec sa basse et moi avec mon violon. Nous chassâmes aisément toutes les ombres noires et les esprits de dissensions et de ténèbres. Un grand feu ayant animé toute la compagnie, on ne pensa plus qu'à rire, chanter et danser. (3)

Dom Duval, le bénédictin a même composé une pièce burlesque et apparemment grivoise car Favre écrit : « les paroles étaient par bonheur latines car les femmes ne les auraient pas souffertes ». (3)

Les festivités vont durer cinq jours et le mariage n'aurait été consommé que la troisième nuit.

En 1757, le chanoine a terminé son manuscrit ; mais que va-t-il en faire ? Il ne peut pas le publier, même sous un pseudonyme. Beaucoup de personnes se reconnaîtraient. S'il n'est pas tendre avec son neveu, il n'épargne ni Josette, ni la belle-famille d'Emmanuel.

Josette ? « Elle ne chante point et n'aime point la musique (ce qui aurait dû me désabuser sur le bon esprit de cette demoiselle, car c'est là une marque presque infaillible d'un médiocre naturel) »(3). Il faut dire que le bon chanoine, à la fin d'un repas chez les Ribitel, fut invité à chanter. Il entonna alors une chanson à boire ; mais la Josette, au lieu de l'écouter continuait à discuter avec son cousin Crochon, d'où la rancœur de notre homme.

Et ailleurs « Josette, la fiancée était une fille sans éducation, habituée à faire toutes ses fantaisies, d'un naturel aussi particulier et peu poli que celui d'Emmanuel, quoiqu'ils eussent tous deux, d'ailleurs bon fond, assez d'esprit ». (3)

Sur les Ribitel : « M. et M^me^ Ribitel ne se plaisent qu'au fracas, à la dépense, au jeu et à la bonne chère, ayant pour amis toute sorte de gens de même goût, qui remplissent leur maison de ville ou de campagne ». (3)

Il ne peut confier son manuscrit à Emmanuel. Alors il s'en remet à la providence pour que ses petits-neveux le découvrent.

> À mon très-cher arrière-neveu Joseph-Marie Favre, que j'aime de tout mon cœur, à cause qu'il me paraît être d'un bon naturel, auquel je souhaite de longues, mais surtout de très chrétiennes années ; et à son défaut Jean-François, son cadet, ou tel autre fils de mon neveu Emmanuel Favre, qui lui succédera en qualité d'héritier entre les mains duquel je souhaite que tombe uniquement le présent manuscrit, salut et éternelle Bénédiction.
>
> Ne pouvant me flatter, mon très cher neveu que le seigneur m'accorde le plaisir de vous voir dans un âge mûr et rassis, étant déjà dans ma cinquante-sixième année, je me vois contraint de prendre de grandes précautions pour que cette histoire, qui est celle du mariage d'Emmanuel Favre, votre cher père, qui par de bonnes raisons doit être tenue longtemps secrète dans notre famille, ne tombe jamais entre ses mains, parce que très sûrement, il la jetterait au feu, ayant toujours eu une honte infinie du personnage extraordinaire pour ne pas dire extravagant qu'il a fait pendant ses légitimes amours. (3)

Il enferme les 517 pages dans une boîte métallique qu'il clôt hermétiquement et il glisse cette boîte dans un trou du mur de sa maison, rue Notre-Dame. Puis il prend la truelle : « Il me faudra maçonner moi-même cette histoire tragi-comique, ce qui m'embarrasse beaucoup, n'étant ni faux ni franc-maçon » (3) écrit-il avec humour.

Mais comme pour tout auteur ce prétendu désir de garder le manuscrit uniquement dans la famille n'est qu'une coquetterie d'écrivain. Plus loin il nous apprend :

> Je n'ai eu l'idée de choquer assurément personne, ainsi je prie ceux qui liront cet ouvrage d'entrer dans les vrais sentiments de celui qui a eu assez de peine à l'écrire, et qui se recommande à leurs prières... Mes arrière-neveux peuvent donc après la mort des principaux intéressés, montrer avec discrétion cependant, la présente histoire à de bons génies, sans s'en faire aucune peine ni scrupule. (3)

On ne sait pas si Emmanuel et Josette furent heureux, mais ils eurent beaucoup d'enfants. Treize, et je dois ici remercier madame Riolland et monsieur Dizin, de la Salésienne, qui m'ont apporté leur aide efficace dans ma recherche de documents sur les Favre, ainsi que M. Jean Hervé

Favre qui a mis en ligne, sur internet, la généalogie des Favre et des Callies, et qui m'a éclairé sur certains points précis.

L'un des enfants évoqués par le chanoine, le cadet des garçons laissera son nom dans l'histoire d'Annecy : Jean-François Favre né en 1757. Avocat de profession, il devient maire d'Annecy pendant la période révolutionnaire (1792-1795), puis député des Cinq cents et premier sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy (1800-1801).

Il avait une fortune considérable. En 1848 il fait son testament auprès de Maître Grivaz. Avant de désigner l'hôpital d'Annecy comme l'héritier de tout le reste, il procède à de nombreux legs, le plus important, en faveur des sœurs de Saint-Joseph.

> Je lègue à la communauté des sœurs de Saint-Joseph, établie en cette ville d'Annecy ma dite ferme des Molasses située sur la commune de Gévrier, et celles voisines qui ont été exploitées par mon fermier Philippe, plus mes vignes de Boijetaz sur Annecy-le-Vieux, les caves et les pressoirs que j'ai dans ma précédente maison et des tonneaux pouvant contenir 20 sommées de vin. Je lui lègue la somme de 10000 livres neuves qu'elle devra employer au paiement des dettes. (8)

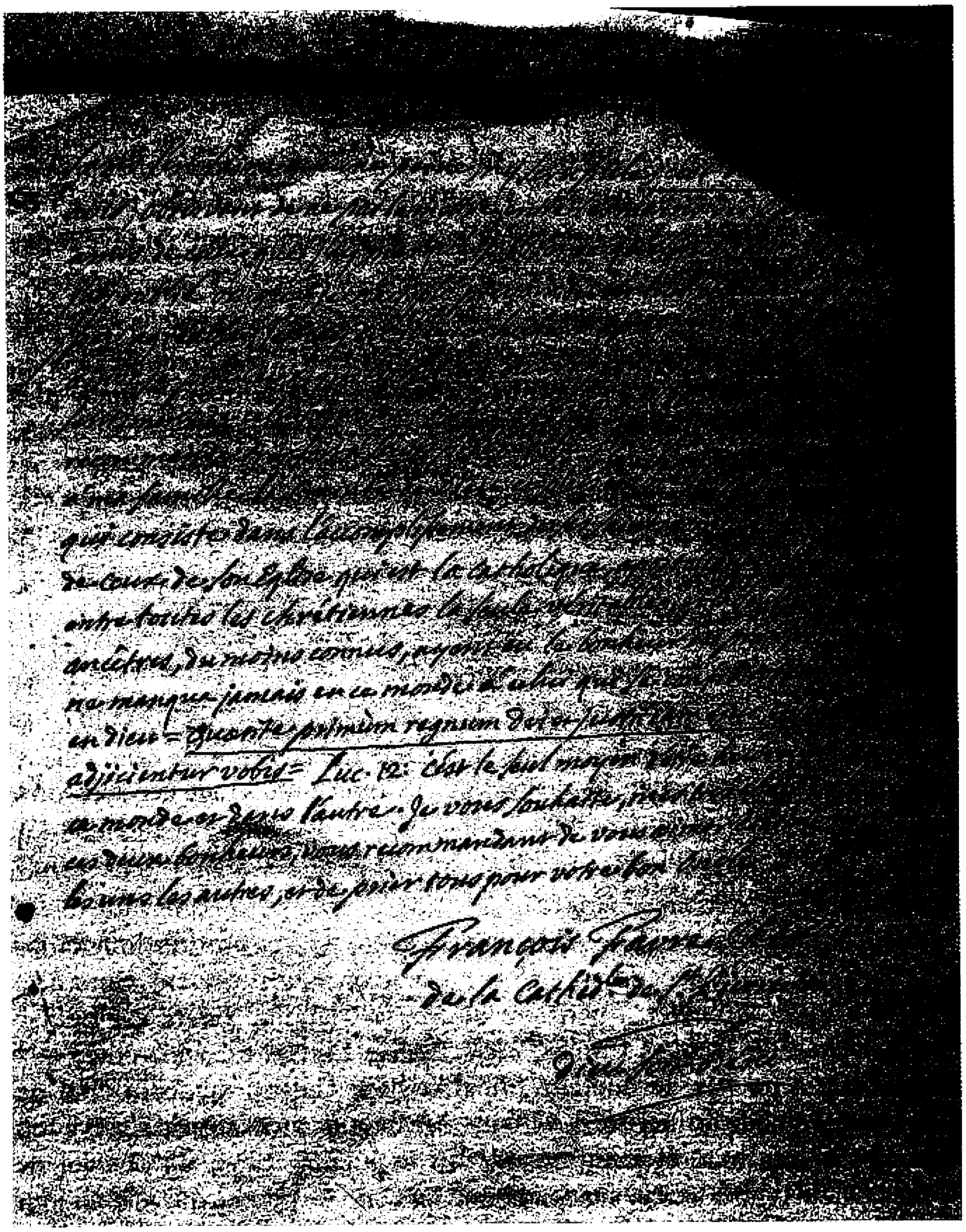
Sur ce terrain des Molasses dont les sœurs sont toujours propriétaires se tient aujourd'hui la concession Renault.

Et la maison avec le manuscrit, à qui revient-elle ?

> Je lègue à ma dite chère sœur Marie-Claudine Favre, veuve Vallète, la maison et ses dépendances que je possède rue N. Dame de cette ville et dans laquelle j'habite, les denrées qui s'y trouveront à mon décès en vins, blés, pailles et autres approvisionnements, les meubles [...] que j'y laisserai, l'argent qui se trouvera dans mon bureau d'acajou, mon argenterie, mes voitures et mon cheval... (8)

L'avocat meurt en 1855, à 98 ans. Sa sœur ne pourra profiter longtemps de l'héritage : elle décède en 1859. La maison Favre revient alors à la famille Callies. En effet, l'héritière de Marie-Claudine Favre est Louise Carron veuve de Jacques Callies; cette Louise Carron est apparentée aux Favre. Elle a un fils, le docteur Jules-Aristide Callies médecin chef de l'hôpital d'Annecy qui en 1861 va faire effectuer des travaux de rénovation dans la maison nouvellement héritée. Et le 15 mai 1861, un ouvrier de Monsieur Lacombe, maître maçon donne un coup de pioche qui met au jour la boîte métallique dissimulée dans un mur. On l'ouvre ; pas de pièces d'or, mais le manuscrit du chanoine.

Quelques mots sur l'aspect de ce manuscrit : 517 pages, la plupart écrites recto verso sur des feuillets de 13 cm sur 19,5. La partie écrite tenant 11 cm sur 17. En moyenne une trentaine de lignes, d'une écriture serrée, à l'encre noire, avec très peu de ratures. Mais le papier de l'original (toujours dans la famille Callies, à Paris) devait être fin car à de nombreux endroits, l'encre



La dernière page du manuscrit de François Favre, chanoine de la cathédrale de St-Pierre de Genève

a traversé la page, les mots du recto et du verso se superposent, ce qui rend la lecture de certains passages très difficile. Parfois dans la marge une indication de date et de lieu.

En première page a été marquée au tampon l'indication suivante :

Alexis Callies, capitaine d'artillerie Nîmes. C'est le fils du docteur Callies, le découvreur du manuscrit. Et Alexis a hérité du document après la mort de son père.

Ce Jules-Aristide Callies, florimontan, figure parmi les tout premiers membres que Monsieur Premat a recensés dans son ouvrage consacré à la renaissance de notre société. En 1861 Jacques Replat en est le président. Les deux hommes se connaissent parfaitement, se fréquentent. Le docteur Callies va communiquer sa trouvaille à Jacques Replat qui l'année suivante en tire « Les Amours de la Joson ». Son récit n'est en somme que le résumé du manuscrit du chanoine, et François Vermale se trompe lourdement quand il affirme : « Cette nouvelle constitue une des œuvres les plus originales de la littérature savoisienne du XIX^{e} siècle ».(4)

Cependant, Theuriet aurait pu se servir uniquement de l'œuvre de Replat, sans recourir au manuscrit original et l'accusation de plagiat tiendrait toujours.

Si l'on compare les trois textes, on se rend compte qu'il n'en est rien. Theuriet a bien eu entre les mains le manuscrit de François Favre.

D'abord le nom des personnages.

Le chanoine Favre devient Aubert chez Replat, Févez chez Theuriet. Le neveu Emmanuel se prénomme André chez Replat, il retrouve son véritable prénom chez Theuriet. La fiancée, Josette Fernex, Replat ne la désigne que par Josette ou Joson, alors que Theuriet lui donne son véritable nom de famille : Ferney, avec ey à la fin au lieu de ex, mais la prononciation reste la même.

Enfin chez Theuriet sont rapportés mot à mot des passages du manuscrit, qui ne figurent pas, ou qui sont résumés chez Replat.

Cette fois le doute n'est plus permis : Theuriet a bien eu en mains, et a utilisé pour son roman l'original du père Favre. L'accusation de plagiat tombe complètement, ou alors il faudrait considérer que Replat et lui sont tous deux des plagiaires du chanoine. Mais le fait d'utiliser un manuscrit privé, totalement inédit, avec en plus l'autorisation du possesseur n'a jamais été considéré comme du plagiat. Au passage signalons qu'un troisième homme illustre s'est servi du manuscrit : Jules Philippe qui en a tiré une pièce « Le mariage de Joson » jouée au théâtre d'Annecy les 22 février et premier mars 1868. Ici, l'oncle chanoine est devenu l'oncle notaire.

Des questions restent en suspens :

1/ Pourquoi Replat et Theuriet n'ont-ils pas fourni davantage de précisions sur leurs sources ?

Pour Replat la réponse se trouve dans l'éloge que Jules Philippe prononce le 15 décembre 1866, peu après la mort de Replat : « Il écrivit *Les amours de la Joson* (1862) roman réel dont il puisa les scènes, vous le savez, dans un manuscrit écrit de la main d'un des principaux acteurs, et qui avait été trouvé scellé dans un mur ». (9)

Cette mention « vous le savez » indique que les gens cultivés sont tous au courant de la découverte. Ce serait leur faire injure de rappeler l'information. Theuriet, lui est un romancier et non un historien et même s'il s'appuie sur des faits réels, il veut entretenir chez son lecteur l'illusion de la fiction.

2/ Pourquoi le nom du docteur Callies n'est mentionné ni par l'un ni par l'autre ?

Il paraît évident que le possesseur du manuscrit a demandé expressément que son nom ne soit pas cité, pour éviter le défilé des curieux. Le manuscrit devient ensuite la propriété de son fils le lieutenant-colonel Alexis Callies ; aujourd'hui il se trouve entre les mains de François Callies, à Paris, mais une photocopie intégrale faite par Jean Nicolas a été déposée en 2003 aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

3/ Pourquoi François Vermale s'est-il fourvoyé de la sorte ?

Avec l'extrait de l'éloge de Replat que j'ai lu, Vermale avait tous les éléments pour connaître la vérité. Alors, il faut replacer son texte dans l'époque où il a été écrit. 1913.

1913, c'est la fin de ce qu'on appelé « La belle époque » celle du Moulin Rouge et des danseuses de french-cancan, mais aussi celle de l'affaire Dreyfus, celle de la séparation de l'église et de l'état, celle des attentats anarchistes, celle de la bande à Bonot, celle des crises à répétition dans les Balkans et avec l'Allemagne.

Si l'on consulte la presse politique, on se rend compte de l'extrême virulence des articles. À côté des amabilités qu'on s'envoie entre dreyfusards et antidreyfusards, les coups de gueule de Mélenchon semblent de l'eau de rose.

Cette violence se retrouve aussi dans la critique littéraire.

Ainsi Léon Bloy, un des plus enragés pamphlétaires de l'époque s'en prend, dans un article intitulé « Un voleur de gloire » à Alphonse Daudet. On connaît tous le personnage de Tartarin de Tarascon. Daudet a repris son héros dans « Tartarin sur les Alpes » et il en a tiré ensuite une pièce de théâtre contre laquelle Léon Bloy se déchaîne :

> Moi, j'avais cru qu'il n'était pas possible de se déshonorer littérairement d'une manière plus cynique et plus absolue. Je me trompais. Alphonse Daudet a trouvé le moyen d'extraire de cet invraisemblable bouquin une

> pièce à tableaux dont la vilénie et la stupidité sont à faire mugir les constellations. (10)

En 1913, Vermale a 37 ans ; c'est un socialiste engagé qui défend ardemment les idéaux de la Révolution.On comprend qu'il n'ait pas beaucoup de sympathie pour Theuriet, romancier bourgeois, maire de Bourg-la-Reine, Académicien, et surtout réactionnaire. Son roman *La Chanoinesse* le laissait supposer. Voici, tirée du roman qui nous intéresse, une preuve supplémentaire de sa détestation de la Révolution.

Marius Colombier et Lettraz évoquent l'ancienne abbaye de Talloires :

> Quant aux archives du couvent, en 1793, le populaire les entassa dans la cour du cloître et en fit un large feu de joie, autour duquel les patriotes du cru vinrent danser une farandole...
>
> - Les misérables ! Grogna le savant, plus je vais, plus je donne raison à La Fontaine qui nommait le peuple « l'animal aux cent têtes frivoles... »
>
> Quand la bête n'est que frivole, passe encore, mais elle est souvent féroce et elle a la rage de détruire ! (3)

D'autre part,Vermale en Savoisien militant, n'a sûrement pas apprécié quelques petites phrases assassines du roman de Theuriet, qui sous ses airs bonasses peut lancer parfois des traits perfides. À Duingt, un des personnages de Theuriet lit des vers que Replat a écrits pour célébrer le château :« Je vous les cite, non pas à cause de leur valeur très contestable, mais comme échantillon de ce langage fleuri qui est la caractéristique de nos écrivains savoyards ». (3) « Valeurs très contestable » peut se traduire ainsi : la poésie de Replat ne vaut pas tripette.

Et sur les Savoyards, en général : « Les Savoyards, chez eux ont les vertus et le caractère somnolent des marmottes, mais dès qu'ils sont transplantés, ils deviennent industrieux, leur activité s'éveille, leur esprit s'affine »[3]. Donc, d'après Theuriet, c'est seulement au contact de vrais Français – des spirituels Parisiens par exemple – que les lourdauds de Savoyards se dégrossissent.

Alors quand Vermale croit avoir découvert chez Theuriet un plagiat de Replat, c'est le chiffon rouge. Il fonce tête baissée, sans prendre le temps de vérifier ses assertions.

Les années ont passé, François Vermale a publié ensuite nombre d'écrits de valeur et il serait mal venu, aujourd'hui de lui tenir rigueur de cet écart de jeunesse.

Pour terminer, j'aimerais revenir au roman de Theuriet. Le principal reproche qu'on peut lui adresser ? Eh bien, ce n'est pas un roman, mais un guide géographique, historique, littéraire. La quête du manuscrit n'est qu'un

prétexte pour nous balader en zigzag autour du lac et aborder les sujets les plus divers. Je vais en énumérer quelques-uns à la manière d'un inventaire à la Prévert :

> les vignobles autour du lac ; les vieilles chansons savoyardes recueillies par Jean Ritz; le trésor enfoui du connétable de Lesdiguières ; le tramway pour Thônes; la voie romaine de Dingy ; la fée du lac ; les moulins ; les mœurs dissolues des moines de Talloires ; l'exode rural etc.

Theuriet saisit toutes les occasions pour se lancer dans des digressions parfois fort longues sur les personnages illustres de notre région : St François de Sales et la Florimontane, Berthollet, Rousseau, Madame de Warens, Eugène Sue, l'ermite de St Germain, Taine et sa philosophie.

Certes Theuriet est un bon conteur, mais quand à Talloires la patronne de l'hôtel Beau-Site apporte des papiers de famille à l'archiviste et que Theuriet détaille leur contenu, j'avoue que j'ai sauté des pages.

Pourtant l'ouvrage n'est pas sans intérêt. Outre la nostalgie qu'on peut éprouver à découvrir des sites tels qu'ils étaient avant la fièvre immobilière, je vois trois raisons pour sauver ce roman de l'oubli :

1/ Theuriet aime sincèrement la nature. Il a comme Rousseau le goût d'herboriser. Il parle avec une grande sensibilité des fleurs, des forêts, des ruisseaux, des montagnes. C'est un écologiste avant l'heure :

> L'homme n'a pas le droit d'abuser de la nature... Il doit se conduire avec elle en bon père de famille, et c'est le devoir des particuliers comme de l'État d'y tenir la main, sans quoi nos montagnes n'auront bientôt plus ni fleurs, ni oiseaux, ni forêt. (3)

Alors qu'aucune étude n'avait été consacrée à cet écrivain depuis 1931, notre goût actuel pour l'écologie permet à Theuriet – non pas de revenir à la mode – mais de susciter la curiosité de certains auteurs. Ainsi en 2005, Bruno Théveny, avec « André Theuriet, les rêveries d'un promeneur solitaire » reconnaît à Theuriet « une perception hors du commun de la forêt française » et il ajoute : « C'est vraiment un écrivain passionné par la nature ». (11)

2/ On a souvent reproché à Theuriet la mièvrerie de ses intrigues amoureuses, le manque d'épaisseur et d'originalité de ses personnages. D'ailleurs Oscar David enfonce le clou : « Ses personnages sont d'une psychologie superficielle, souvent fausse. Ce sont des êtres conventionnels, sans vie propre ». (2)

Dans le *Manuscrit du Chanoine*, c'est peut-être vrai du docteur Lettraz, qui n'est qu'une silhouette, mais Theuriet avec la cantatrice Sylvie Alassio brosse le portrait d'une femme indépendante, décidée, au franc-parler, étonnamment moderne.

Au début du roman, Sylvie et sa sœur se promènent seules, à travers bois. Lézian demande : « Vous ne craignez pas de vous aventurer ainsi en pleine montagne ? »

Réponse de Sylvie : « Nenni, les Savoyards sont les plus honnêtes gens du monde et il ne nous est jamais rien arrivé. J'ai horreur d'être pilotée par un guide qui empiète sur ma liberté et j'adore voyager à pied ». (3)

Quand le groupe se lance à la poursuite de Prestoz, Sylvie se retrouve seule dans la campagne proche de Faverges. Elle aperçoit, au bord du chemin, dans une propriété un azérolier **. Elle s'approche de l'arbre et maraude quelques fruits. Soudain une main la saisit au poignet. Un homme apparaît – on apprendra plus tard qu'il s'agit de Prestoz – Sans lâcher prise il lance, ironiquement : « Quand les nymphes s'égarent dans les fourrés, elles risquent d'être surprises par les faunes ». (3)

Theuriet va-t-il nous entraîner dans l'érotisme le plus torride ?

Non, car Sylvie, fermement, mais également sur le mode ironique lui demande de la lâcher.

Prestoz est peut-être un faune en puissance, mais pas un satyre. Il accepte.

On se rappelle qu'après le refus de Prestoz de prêter le manuscrit, les compagnons, découragés veulent renoncer. Tous, sauf Sylvie qui décide de rendre visite à Prestoz. Lézian, le poète, qu'on devine amoureux d'elle lui propose : « Je vous accompagnerai, vous ne pouvez vous risquer toute seule chez ce bizarre personnage ».

Elle répond : « Non pas, vous me gêneriez... Je désire agir seule et sous ma seule responsabilité ». (3)

Le lendemain, elle se présente chez Prestoz. La servante prétend que son maître est absent. Sylvie doit ruser pour se faire recevoir. En apercevant sa nymphe, Prestoz sourit, mais il se renfrogne quand elle précise le but de sa visite. La jeune femme remarque alors dans la pièce un piano. Elle détourne la conversation sur la musique et à la demande de Prestoz, elle s'accompagne elle-même et chante une berceuse vénitienne, puis l'air de Zerline du Don Juan de Mozart.

Notre homme fond comme neige au soleil. Il accepte de prêter le manuscrit, mais réclame à Sylvie deux baisers sur la joue, qu'elle lui donne volontiers et qu'il lui rend.

À présent, je vais mettre fin à l'insoutenable suspense concernant les deux demandes en mariages !

Tout d'abord Marius Colombier, le chef archiviste demande la main de Francine, la plus jeune sœur. Elle prend l'avis de son aînée et accepte.

Puis Claude Lézian, dit à Sylvie qu'il souhaiterait qu'elle devienne sa femme.

Réponse abrupte de l'intéressée : « Et de deux ! »

Car, le matin même, Prestoz lui a adressé la même demande. Elle a 28 ans, Prestoz 70. « Je n'ai pas eu de peine à lui persuader, que vu la différence d'âge, son originalité, cette fois dépassait la mesure. » Elle refuse également la proposition de Claude Lézian : « J'aime passionnément le théâtre, je sens que je serais incapable de vous le sacrifier »(3). Voilà un comportement que ne désavoueraient pas les féministes d'aujourd'hui !

Dernier point, Theuriet est un maître dans l'art de la description. M^me^ Chevallier a remarqué qu'il peint le lac aux différentes heures de la journée avec une palette très riche, très raffinée ; pour moi, parfois à la limite de la préciosité. Le bateau Mont-Blanc quitte le port d'Annecy.

> En arrière, la ville avec ses toitures aiguës, ses aiguilles de clochers, et plus haut, le château des ducs de Nemours aux lourdes tours quadrangulaires, se découpent nettement sur le fond d'or du ciel. À droite, les façades des villas éparses dans la verdure sèment de taches blanches la pelouse mamelonnée des Marquisats et les châtaigneraies de La Puya. À la pointe du jardin public, une éblouissante escadre de cygnes blancs couleur de neige vogue lentement dans le sillage des barques de pêcheurs. En avant, le lac étale à perte de vue sa nappe d'un bleu piqueté d'étoiles diamantées, dans l'encadrement des montagnes aux nobles lignes, qui lui font comme une royale couronne.(3)Le bateau arrive à Talloires et moi au terme de mon exposé.

Jean-Claude REY

---

(1) Citation extraite du catalogue de l'exposition « Avec vue sur le lac » Château musée d'Annecy, du 19 juin au 18 octobre 2009.
(2) Oscar David : *« André Theuriet en Savoie »*, éditions *« L'Écho de Savoie »* Lyon, sans date.
(3) André Theuriet : *« Le Manuscrit du Chanoine »* chez Alphonse Lemerre, 1902.
Pour les citations du manuscrit, j'ai utilisé celles reprises par Theuriet dans son roman, après avoir vérifié, sur plusieurs extraits, qu'il reproduisait mot à mot le texte de l'original. L'orthographe a été modernisée.
(4) François Vermale : *« Un vol littéraire d'André Theuriet »* Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1913.
(5) Jules Barbey d'Aurevilly : *« Les quarante médaillons de l'Académie »* Pauvert, 1966.
(6) Alexis Callies : *« André Theuriet est-il coupable d'un vol littéraire ? » Revue Savoisienne* premier trimestre 1939.
(7) Lettre citée par le chanoine Rebord dans son dictionnaire ecclésiastique autographe.
(8) Jeannine Meyrier : *« Histoire de l'hôpital d'Annecy »* Cabedita 2004. Testament de Jean-François Favre.
(9) Jules Philippe : *« Éloge de Jacques Replat »* Thésio, 1867.
(10) Léon Bloy : *« Belluaires et porchers »* Pauvert, 1965.
(11) Bruno Théveny : *« André Theuriet, les rêveries d'un promeneur solitaire »* Girardot, 2005.

* La maison Favre est située à l'angle de la rue Notre-Dame et de la place Notre-Dame (où se trouvait naguère, au rez-de-chaussée, la librairie de Monsieur Grandchamp). Aujourd'hui, si l'on y pénètre par le numéro 4 ou le 6 de la rue Notre-Dame, on découvre alors, comme le décrit Theuriet :

> … une allée très sombre, conduisant à une cour intérieure, d'où l'on [aperçoit] comme du fond d'un puits un carré de ciel bleu. Dans une tourelle, un escalier en vis, aux marches de pierre usées, [dessert] un corps de logis, plus ancien encore que le premier.[3]



La maison du chanoine François Favre, rue Notre Dame

** Le Crévion : hameau de la commune de Chavanod. Quand on emprunte la route « des Creuses », entre Annecy et Rumilly, peu après Chavanod la route descend en lacets. Au milieu de la courbe du deuxième lacet, sur la gauche, une départementale conduit au « Crévion ». La maison de campagne des Favre existe toujours et a été fort bien restaurée.

*** Azérolier : variété d'aubépine donnant des fruits ressemblant à de petites cerises jaunes.

Autres ouvrages consultés :

Jean Nicolas : *« La Savoie au dix-huitième siècle »* Maloine, 1978. Dans le chapitre « la famille : cohésion et tensions », le manuscrit du chanoine Favre constitue une des principales sources de l'historien.

Jean Prieur et Hyacinthe Vulliez : *« Saints et saintes en Savoie »*, La Fontaine de Siloé, 1999.

Bernard Premat : *« De l'Association florimontane à l'Académie florimontane »*, Académie Florimontane 2009.

Chanoine Rebord : *« Bibliothèque publique d'Annecy »*, Abry, 1917.

Louis Terreaux : *« Histoire de la littérature savoyarde »*, La Fontaine de Siloé, 2011.

Françoise Kermina : *« Jeanne de Chantal »*, Perrin, 2000.

Actes du colloque international d'Annecy 2010 : *« Pour Annecy et pour le monde : L'ordre de la Visitation (1610-2010) »*, Silvana Editoriale Spa, 2011.

Le comte de Saint-Jorioz, compagnon de lutte de Giuseppe Mazzini

La célébration du 150e anniversaire de l'Unité italienne a permis à notre sœur latine de revisiter l'historiographie officielle de son Risorgimento, trop longtemps faussée par le régime des Savoie. Cette célébration a déclenché un véritable « révisionnisme » de l'histoire italienne. J'ai eu l'occasion, non pas de participer à ces recherches, mais de faire part de leur avancée aux membres de l'Association Rencontres Italie Annecy (A.R.I.A.), de l'Association des Officiers de Réserve (A.O.R.) de Haute-Savoie, et même de notre honorable Compagnie « à propos des Cavouriens ».

Au gré de mes lectures, j'avais été intrigué par l'importance accordée à un certain « Comte de Saint Jorioz », présenté comme le théoricien de la guerre révolutionnaire, et même comme « *le Che Guevara du Risorgimento* ». Je l'ai d'abord pris pour un Savoyard méconnu et, au hasard d'une conversation, en ai parlé à notre secrétaire générale. Celle-ci, de son verbe sans réplique, m'a amené devant vous aujourd'hui. Je vais donc essayer de vous présenter ce personnage qui, de fait, n'a rien de savoyard, mais qui a cependant œuvré en Savoie, les armes à la main. Sa vie aventureuse sera l'objet d'une première partie. Puis sa pensée militaire sera esquissée à grands traits dans une seconde partie plus théorique.

* * *

La noblesse de la famille « de Saint Jorioz » est récente. À la fin du XVIIIe siècle, Jean-Baptiste Bianco était avocat à Turin et grand propriétaire terrien à Barge, gros bourg au sud-est de la ville de Cavour (aujourd'hui au nord de la Province de Cuneo). Il avait épousé la comtesse Paola Peyretti di Condove dont il eut une fille en 1783. Le 11 février 1791, il obtient de la part de Victor Amédée III d'être créé « Comte de Saint Jorioz » sur les bords du Lac d'Annecy. Il était temps. Un an plus tard le Duché de Savoie devient le Département français du Mont Blanc et abolit les titres nobiliaires. Peu importe à Jean-Baptiste Bianco qui transmet ce titre à son fils, né le 10 avril 1795 à Turin. Ce fils reçoit à son baptême une enfilade de cinq prénoms – Ange, François, Geoffroy, Paul, Jean – malgré laquelle il sera toujours appelé « Charles », allez savoir pourquoi.

Très tôt orphelin de père et de mère, il est pris en charge à Barge par la famille de son oncle par alliance Alessandro Sclopis. Notre Charles, Carlo

en Italien, se considérera toujours comme un enfant de Barge et les historiens italiens l'appellent souvent « il Bargese ». Grâce à son oncle, il fait de bonnes études secondaires pendant l'annexion du Piémont à la France (1798-1814). Il a 16 ans lorsqu'il voit, à Barge, juger, condamner et exécuter des réfractaires à la conscription qui avaient pris le maquis dans les environs mais manquaient d'organisation. Il s'en souviendra plus tard. Il part à Turin commencer des études de Droit, mais, au retour de Victor Emmanuel premier en 1814, il s'engage dans le Régiment des Dragons du Roi. Il y est sous-lieutenant de cavalerie dès 1815 et, 2 ans plus tard, lieutenant en garnison à Alexandrie du Piémont. Le fringant officier y séduit une jeune fille d'origine modeste, Adelina Buonsignore, à laquelle, sans l'épouser, il fait un enfant, un garçon prénommé Alessandro, en hommage à l'oncle Alessandro Sclopis.

* * *

Alexandrie est alors la plus importante ville de garnison de l'armée sarde. Or dans les régiments, nombreux sont les officiers ayant connu l'armée nationale du Royaume d'Italie (1805-1814). Beaucoup d'entre eux adhèrent à la Charbonnerie dont la « Haute Vente » piémontaise siège en ville. Il s'y trouve aussi d'autres sociétés secrètes dont celle des « Fédérés » ou « Libres Italiens », dans laquelle le lieutenant de Saint Jorioz s'engage à fond. En 1820, il est envoyé à Paris pour y recevoir les instructions du Comité directeur révolutionnaire piémontais qui prépare un « pronunciamiento », une prise du pouvoir par l'armée. La répression du mouvement étudiant turinois, en janvier 1821, décide ce comité à fixer l'insurrection au 10 mars. Lucide sur les risques qu'il va courir, Bianco de Saint Jorioz se rend à Turin le 6 mars pour déposer son testament chez un notaire. Le même jour, il participe à la réunion, dans la bibliothèque de Charles Albert, où l'on décide de la Constitution à donner au Piémont. Les modérés choisissent la Constitution espagnole de 1812, dite de Cadix, qui vient d'être rétablie par la révolution militaire espagnole. Notre lieutenant, plus radical, propose la Constitution française de 1791 mais il est mis en minorité.

Cela ne l'empêche pas, la nuit du 9 au 10 mars 1821, avec 300 de ses dragons, d'enlever sans coup férir la citadelle d'Alexandrie. Au lieu de la bannière noire rouge et bleue de la Charbonnerie, il fait hisser le drapeau vert blanc rouge de la République cisalpine, symbole de l'Unité depuis 1796. Il est le premier acteur du Risorgimento à avoir eu ce geste. Ses cavaliers l'acclament et l'élisent lieutenant-colonel de leur régiment, en lieu et place de leur chef de corps qu'ils ont destitué. C'est avec ce grade que Carlo Bianco devient membre de la Junte provisoire de gouvernement dirigée par Santore di Santarosa et le colonel Ansaldi. Il signe la proclamation de la nouvelle Constitution. Victor Emmanuel a abdiqué sans gloire mais Charles Albert lâche les conjurés dès le 16 mars et reconnaît Charles Félix comme souverain légitime. Les Constitutionnalistes se

replient sur Novare où ils sont écrasés par les troupes piémontaises loyalistes aidées par 15.000 Autrichiens.

* * *

La répression de Charles Félix – il y gagnera le surnom de « Charles Féroce » – fut impitoyable : 97 condamnations à mort. Cependant le gouvernement avait signé 400 passeports et sauf-conduits pour les insurgés. Carlo Bianco en profite pour s'embarquer à Gênes le 13 avril. En passant à Barge, il remet 50 000 lires à son cousin Sclopis, à charge pour lui de s'occuper d'Alessandro et de sa mère ; il n'en reverra jamais un traître sou. Voyant passer ces « fédérés » en route pour l'exil, le jeune Mazzini, âgé de 16 ans, eut la révélation « *que l'on pouvait, donc que l'on devait, lutter pour la liberté de l'Italie* ». À Turin, le Comte est bientôt condamné à mort par contumace et à la séquestre de ses biens.

Un brigantin le conduit à Barcelone, dans cette Espagne constitutionnaliste d'après le pronunciamiento de 1820. Mais au Congrès de Vérone (octobre 1822), la Sainte Alliance décide de mettre les libéraux au pas en appuyant l'Armée Apostolique réactionnaire. C'est la guerre. Bianco de Saint Jorioz se retrouve à la tête des « Lanciers italiens ». (Les « brigades internationales » ne datent pas de 1936 !). C'était un gros escadron composé d'environ 200 officiers proscrits qui s'illustre à la bataille de Mataro, en Catalogne, lorsque les troupes françaises viennent rétablir Ferdinand VII sur son trône. À ces troupes, s'était joint un contingent piémontais de 2 000 hommes commandé par Charles Albert en personne. Les constitutionnalistes sont vaincus et Carlo Bianco est jeté en prison pendant 18 mois à Malaga. Il avait rêvé de charger Charles Albert, la lance à la main, selon les règles de l'École militaire. Mais il a fait une rencontre décisive. Des survivants de la révolte espagnole contre Napoléon (1808-1814) lui ont raconté comment ils ont chassé les Français non par un combat de front, mais en menant la guérilla. Nous y reviendrons en seconde partie.

Guéri du typhus contracté en prison, Saint Jorioz s'évade et rejoint Gibraltar. De là, il gagne la Grèce où l'insurrection nationale contre les Turcs bat son plein. Mais la tentative du colonel Fabvier de constituer une armée régulière grecque le déçoit. Il se replie sur Malte. Il y reste 7 ans pendant lesquels il travaille à son traité : « *De la guerre nationale par bandes appliquée à l'Italie. Traité dédié aux bons Italiens par un ami du pays* ». Il vit chichement des subsides d'un ami, ne parle de son travail à personne mais « *bénit la cause de son malheur présent* ». En effet « sa *conscience ne lui reproche rien* » car « *ses intentions étaient bonnes si elles avaient pu se réaliser.* »

* * *

En 1830, Bianco quitte Malte et gagne Paris où les Trois Glorieuses de juillet ont rétabli une certaine liberté. Là il rejoint le vieux révolutionnaire Philippe Buonarotti (1761-1837), robespierriste et disciple du communiste Babeuf, qui l'intègre à la Junte Libératrice d'Italie. Il est alors subventionné au titre d'exilé politique par le Ministère du libéral Lafitte qui soutient les insurgés de Romagne. Il se rend à Marseille où il fait imprimer sans nom d'auteur son traité « *De la guerre par bandes…* ». La nouveauté et la violence de ce livre n'échappent pas au marquis Gagliati, ambassadeur des Deux Siciles, qui en avertit la Cour de Turin. Bianco profite de son séjour à Marseille pour épouser sa compagne Adèle et légitimer son fils Alessandro.

En février 1831, il est à Lyon où il rencontre Giuseppe Mazzini qui déjà projette une expédition sur la Savoie. De retour à Marseille au printemps, il y adhère à la société secrète : « *Les Apophasimènes* » (en Grec attique : « ceux qui rendent compte au peuple ») que vient de fonder Buonarotti. Il en devient le leader et la fusionne avec la « Giovine Italia » de Mazzini (1805-1872) dont il entre au Conseil Central. Dès la cinquième livraison de la revue *« La Giovine Italia »*, on voit que Mazzini a lu et écouté Bianco de Saint Jorioz. En effet, il reprend les idées du Traité de ce dernier dans un article intitulé : « *De la guerre d'insurrection qui convient à l'Italie* ». Mazzini a tellement confiance en Bianco qu'il lui demande d'écrire un opuscule « *Aux militaires italiens* ». Et surtout, en 1833, un « *Manuel pratique du Révolutionnaire italien* » que nous verrons bientôt en détail. Mais Louis Philippe s'est séparé de Lafitte et appelle au Ministère Casimir Perrier, partisan de la « Résistance », c'est-à-dire de l'Ordre à tout prix : les Canuts de Lyon en surent vite quelque chose en décembre 1831.

* * *

Dans ce climat hostile, Saint Jorioz est chassé de France et se réfugie en Suisse à Nyon où il rejoint les Polonais qui, avec Mazzini, préparent l'expédition de Savoie prévue pour février 1834. Cette expédition est connue de tous les amateurs d'Histoire savoyarde : est-il besoin d'en rappeler devant vous le détail ? Je suis cependant obligé d'y revenir car notre Comte en a donné une « *Relation sur les événements arrivés le 31 janvier et les un et deux février 1834* », connue seulement en 1914, plus une « *Lettre ouverte à Ramorino* » publiée dans le journal « *L'Europe centrale* » du 8 mai de la même année. Selon ses dires, c'est lui, Saint Jorioz, qui propose le plan d'action de la colonne nord de l'expédition qui doit s'emparer d'Annecy, la colonne sud se chargeant de Chambéry. On peut être surpris en apprenant qu'il fait approuver son plan par le général Dufour, chef d'état-major de l'armée suisse depuis 1831. Au Q.G. de l'insurrection, à Plan les Ouattes, il constate l'indécision de Ramorino et la pagaille qui en résulte. Selon lui, la colonne de Saint Julien qu'il commandait comprenait 69 italiens, 54 Polonais et 100 Savoyards qu'il dit fort indisciplinés. Cette colonne s'empare cependant du pont d'Étrembières. Acclamée par la

population et gonflée de 200 habitants du lieu, elle marche sur Ville la Grand. Ordres et contre-ordres de Ramorino se succèdent. Mécontents, les hommes de sa colonne demandent à Carlo de prendre le commandement en chef. Il refuse et les désertions se multiplient surtout chez les Savoyards qui ne pensent qu'à s'enivrer. Arrive du Q.G. l'ordre de dispersion. Les jusqu'au-boutistes l'acclament comme général en chef mais Carlo Bianco apprend la fuite de l'état-major général de l'expédition. Il organise alors la retraite sur la Suisse. Il faut certes prendre la « *Relation* » de Saint Jorioz avec précaution, par exemple sur l'accueil enthousiaste de la population. Cependant le bourg des Échelles par lequel la colonne sud avait pénétré en Savoie fut exempté d'un an d'impôts pour son attitude lors des événements. Rien de tel pour la région de Saint Julien. Je ne m'aventurerai pas sur le terrain du goût immodéré des Savoyards (de l'époque, bien sûr !) pour la bouteille…

* * *

Expulsés de Suisse, les conjurés se dispersent. Saint Jorioz se retrouve à Bruxelles où il se lie d'amitié avec l'abbé Vincenzo Gioberti (1801-1852) exilé lui aussi pour avoir collaboré à « *La Giovine Italia* » de Mazzini. Son dernier acte politique est de signer le document fondateur de la « Jeune Europe », le 15 avril 1834. À Bruxelles, Carlo Bianco essaie de gagner la vie de sa famille en se lançant dans toutes sortes d'affaires commerciales qui toutes échouent et le criblent de dettes au point qu'il en est menacé de la prison. En janvier 1840, il envoie son fils Alessandro en Piémont pour tenter de recouvrer ses biens. Or, arrivé à Turin, Alessandro s'engage dans l'armée sarde. Son père lui écrit que, avec son nom, il ne pourra jamais être officier. Il se trompe. Alessandro fait l'école de Pignerol, obtient le grade de lieutenant de cavalerie. Capitaine en 1861, il participera à la répression du prétendu « brigandage » dans l'ex-Royaume de Naples. [1]

Au printemps 1842, 20 ans après les événements, Charles Albert accorde une amnistie à tous les insurgés de 1821. À tous, sauf à un seul : Carlo Bianco de Saint Jorioz. Le 20 avril, celui-ci écrit au Roi pour le supplier de le réintégrer dans ses droits civils et lui accorder le réconfort de revoir sa patrie. Il est attristant de lire cette supplique où le pauvre homme se croit obligé de flagorner « *Sa Sacrée Majesté Royale* » et de s'en déclarer « *le très humble, très obéissant et très respectueux sujet* ». Le Souverain ne daigne pas répondre au proscrit. Son ami Gioberti, devenu célèbre grâce à son livre « *Le primat moral et civil des Italiens* » tente en vain une ultime démarche auprès du Roi par l'intermédiaire du ministre Emmanuel Villanova. Silence obstiné de Charles Albert.

---

(1) En 1864, Alessandro publie « *Le brigandage à la frontière pontificale* ». Il y raconte les atrocités de la répression piémontaise. Il est aussitôt mis à la retraite d'office et mourra ignoré en 1887. Son livre fait aujourd'hui la joie des « révisionnistes ».

Le 9 mai 1843, Carlo Bianco de Saint Jorioz quitte son appartement en laissant 3 lettres : une à sa femme, une à son fils, une à Gioberti. Une semaine plus tard, on repêche son corps dans un canal de Bruxelles. Étant donné ses dettes, le suicide ne fait aucun doute.

Au cours de l'été, dans le numéro 5 de sa revue « *L'Apostolat populaire* », publiée à Londres, Mazzini s'incline devant la mémoire de son ami Carlo Bianco. On a cependant le droit de penser que le plus bel hommage rendu au second Comte de Saint Jorioz fut le refus de Charles Albert de l'exclure, lui et lui seul, de l'amnistie. Il reconnaissait ainsi la stature de son adversaire qui avait lutté pour une Italie républicaine et démocratique, libérée par son peuple et non par une quelconque dynastie. C'est par ces affirmations que débute le « *Manuel pratique du révolutionnaire italien* » dont nous allons essayer de brosser les grands traits.

* * *

La première lecture du *Manuel* – 180 pages en 19 chapitres – a de quoi déconcerter. Le désordre des sujets abordés y est complet : ils s'y succèdent sans la moindre apparence de composition logique. Après un premier chapitre opposant la guerre traditionnelle à celle prônée par l'auteur, celui-ci commence par évoquer l'habillement des partisans. Là, il s'attarde sur tous les détails des insignes de grades et termine sur le sort des prisonniers qui sera repris plus tard. Dès les « *premières opérations* », on vire au tableau d'une Italie tout entière dressée contre l'occupant, tableau repris au dernier chapitre. « *Les marches et contremarches* » donnent lieu à un utopique exercice d'état-major incompréhensible à qui ne connaît pas la géographie du Sud Piémont. Deux longs chapitres sur la défense et l'attaque des forteresses sont étrangers au titre de l'ouvrage. Le style n'est pas moins déroutant. Larges périodes cicéroniennes pour la guerre classique suivies d'une série de phrases sèches sur l'usage du poignard. Envolées lyriques pour dépeindre les cavaliers galopant sur les collines et prosaïques recettes pour cuire les galettes.

À la décharge de Carlo Bianco, il faut rappeler les circonstances de la composition. Mazzini veut armer moralement ses adhérents de la Jeune Italie. Lui, il a pu lire et assimiler les 2 tomes du *Traité*... Mais pour ses hommes, il faut quelque chose de plus abordable. Au printemps 1833, il demande donc à son ami de rédiger pour eux un « *Manuel du Révolutionnaire italien* » qui doit être imprimé au moins 2 mois avant l'expédition de Savoie prévue pour le début de l'année suivante. Carlo lui en remet une première version. Inquiet de la violence du texte, qui risque d'effrayer la bourgeoisie italienne, Mazzini exige coupures et corrections avant l'impression qui restera clandestine. Le temps presse, l'hiver arrive... On comprend alors les ruptures de ton, les chapitre fourre-tout, l'aspect chaotique de la composition, d'autant plus que les sources de Bianco de Saint Jorioz sont très diverses.

Au Lycée, Carlo a acquis une profonde culture classique déjà évoquée pour son style et se réfère sans cesse à l'Histoire antique, surtout romaine. Son premier héros est Brutus, fondateur de la République. Fabius Cunctator qui use Hannibal par la stratégie qui lui valut son nom. Sertorius qui, déjà en Espagne, tient tête à Pompée. Spartacus évidemment, l'esclave révolté. À Malte, ses amis nous le montrent composant son « Traité » avec toujours de gros livres sur des lutrins de chaque côté de son écritoire. Quelques titres significatifs : « *Histoire des deux Indes* » de l'Abbé Raynal (1770) qui prophétise le déroulement de la révolte des Noirs aux Amériques, l' « *Essai sur la guérilla* » du général Denis Davidoff sur le rôle des partisans dans le désastre de la Grande Armée en Russie, le *« Séjour d'un officier français en Calabre* » par Duret de Tavel (1820) qui rend compte de la guérilla calabraise contre les troupes de Murat de 1808 à 1814.

La principale source reste cependant les souvenirs des anciens guérilleros espagnols qu'il a personnellement rencontrés au combat ou en prison de 1821 à 1823. Il cite nommément 10 chefs[2] qui se sont illustrés par les exploits de leurs bandes contre les troupes napoléoniennes de 1808 à 1813. Il connaît les grandes figures de toutes les guérillas menées en Europe, de l'albanais Skanderberg (1403-1468) contre les Turcs au tyrolien Andreas Hofer (1767-1810) contre Napoléon. Il utilise enfin son expérience personnelle. Ancien officier d'une armée régulière, il en récite les instructions tactiques pour prévoir les réactions de l'adversaire. Lorsqu'il s'agit de prendre une citadelle par surprise, il décrit l'action sur le modèle de son exploit de 1821 à Alexandrie. Son chapitre sur « *la guerre maritime* » est dû tout entier à l'exemple des marins grecs connus insurgés en 1824. Cette œuvre est donc le résultat d'un curieux mélange de vécu et de livresque, d'utopie enthousiaste et de justifications d'actes criminels qui l'ont fait traiter de *« terroriste* » par Mazzini lui-même.

* * *

Dès la première page du *Manuel*, en 3 lignes, la guerre change de nature. « *Toutes les lois de la guerre cessent d'exister* à *l'instant où éclate l'insurrection. Toute action est sainte, quelle qu'elle soit, quand elle vise à détruire l'ennemi de la Patrie. Obtenir la libération de l'Italie, telle est la seule loi* ». Et Carlo Bianco insiste : « *Les procédés réprouvés comme inhumains dans la guerre régulière doivent être mis en œuvre pour terrifier, épouvanter, détruire l'ennemi et libérer la Patrie* ». Tout ce qui, à nous, semble un crime de guerre est justifié par le fait que cela sert « *la Juste Cause, la Sainte Cause, chère à Dieu lui-même* ». Des exemples ? On s'empare d'un village où le maire et le curé sont restés neutres. Il faut les pendre sans jugement, l'un à son clocher, l'autre au balcon de sa mairie.

---

(2) Sont cités : Palvara, Vertura, Miranda, Empecinado, Isidoro Mir, Francisquete, Cresta, Gomez, Alri. D'après eux, ils ont tué 800 000 Français. En réalité, l'ensemble des pertes françaises s'éleva à environ 200 000 hommes.

Cela impressionnera la population : aucune indulgence pour les tièdes.

Le chapitre « *Des prisonniers* » est terrifiant à lire. Les bandes de partisans ne peuvent s'encombrer d'impedimenta comme les prisonniers, toujours prêts à s'enfuir ou à se révolter. Les relâcher sous serment de ne plus porter les armes, comme on le fait dans les armées régulières, serait trop dangereux et châtier leur parjure impossible. Donc, dans la première phase de l'insurrection, et jusqu'à l'instauration d'un gouvernement révolutionnaire qui décidera de la conduite à tenir, on ne fera pas de prisonniers : on les exécutera avec le procédé le plus expéditif. Le partisan n'attend aucun quartier de l'ennemi, il ne lui en accordera aucun non plus. Du même coup, les partisans seront dans la nécessité de combattre jusqu'à la mort. Cependant, on peut parfois épargner la vie d'un captif, s'il peut servir de monnaie d'échange pour un troc intéressant. L'utilité justifie cette pratique des otages qui, normalement *« auraient dû subir une mort bien méritée »*. Surtout, ne jamais se laisser émouvoir par un sentiment de pitié préjudiciable à la Sainte Cause.

Carlo Bianco est sans illusion. Ses amis espagnols lui ont rapporté qu'il y eut quelques infâmes traîtres passés au service des Français. Il estime, lui, qu'ils seront bien plus nombreux en Italie à avoir embrassé le parti des tyrans. Il faudra tous les exterminer, avant, pendant et après la prise du pouvoir. Les liens familiaux doivent disparaître comme l'a montré Brutus envoyant ses traîtres de fils à la mort. Donc, ne jamais prêter l'oreille aux supplications des parents ou des amis. Le cœur du Révolutionnaire ne doit être ému que par les gémissements de la Patrie… Certains n'ont peut-être pas eu tort de classer Saint Jorioz dans « *la queue de la comète Robespierre* ».

* * *

Le *Manuel* de Saint Jorioz n'est heureusement pas tout de la même veine. Le chapitre 9 nous entraîne dans un portrait lyrique « *Du volontaire* ». Il le distingue d'abord du malheureux conscrit, enrôlé de force, soumis à d'orgueilleux officiers, contraint à être le complice malgré lui de tyrans abhorrés. Le « volontaire » nage au contraire dans la joie des âmes amoureuses de la Justice et de l'Humanité, qui sacrifient tout pour leur sublime idéal. Dans son engagement, il acquiert toutes les qualités physiques et morales en menant une vie spartiate. Sans autre toit que le ciel étoilé ; sans autre couche que la terre, à lui plus douce que n'importe quel autre lit ; sans autre repas qu'une nourriture frugale rendue goûteuse par la faim ; sans autre ambition que de mourir glorieusement pour la libération de sa Patrie. Le volontaire ne touche aucune solde, il a droit seulement à des armes d'honneur comme les soldats de l'An II. Mais en ses compagnons de lutte, il gagne des frères d'armes, une véritable famille où tous sont, comme lui, animés par la seule vertu, où tous sont égaux donc invincibles car un

homme libre vaut 10 esclaves. Les adjectifs laudatifs se multiplient sous la plume de Saint Jorioz dans sa description du volontaire qu'il termine par la formule inattendue : « *Sa vie n'est que poésie* ». Cependant Carlo Bianco n'oublie pas, oh ! en deux mots !, qu'il doit une obéissance aveugle à son chef, le « condottiero ».

Tous les touristes de Venise connaissent le Colleone, cette statue due à Verrocchio qui immortalise le Condottiere de la Renaissance à la tête d'une troupe de mercenaires. À ne pas confondre avec le Condottiero, terme dont l'extension lexicale s'applique à tout chef de groupe : pour Saint Jorioz, à tout chef de bande, de la plus petite à la plus importante. Pour tous, il en trace la figure idéale. Le condottiero ne tire son autorité ni d'un titre de noblesse, ni d'une richesse terrienne ou monétaire, ni d'un grade à lui conféré par des supérieurs. Il s'impose de lui-même à la bande par ses qualités reconnues par tous. Car, si tous sont égaux, il faut cependant une tête désignée à tous les niveaux par une libre élection. Au contraire des armées classiques, ici, l'établissement de la nécessaire hiérarchie va de la base au sommet, de manière ascendante et non descendante. Une fois élu, le chef doit se montrer à la fois intrépide et prudent, aimer ses hommes et être sévère avec eux, posséder une parfaite connaissance des lieux où il évolue et de la population qui y réside, avoir un esprit de décision rapide et se méfier de tous sans que personne s'en aperçoive ; être capable d'apaiser les conflits nés des rivalités avec les autres bandes ; mépriser le pseudo point d'honneur des militaires en sachant rompre le combat et fuir s'il le faut sans esprit de sacrifice inutile. Chaque mois, il fera renouveler le serment des volontaires d'éliminer tous les ennemis pour établir la République démocratique italienne, une et indivisible, avec Rome pour capitale. Enfin le condottiero aura toujours sur lui le poison nécessaire pour se suicider plutôt que de tomber vivant aux mains de l'ennemi. Telles sont les qualités morales requises du chef de bande. Si l'élu condottiero a conscience de ne pas les posséder, il doit refuser son élection.

* * *

Détailler toutes les instructions tactiques données par le *Manuel* serait fastidieux. Il suffira d'aborder quelques points, de détail peut-être, mais caractéristiques de la pensée militaire de Saint Jorioz. Le texte s'adresse directement au condottiero . Le volontaire de base est oublié. L'important, c'est la conduite de la bande par son chef. Le livre devient une école des cadres assez peu démocratique. Ainsi, dans le chapitre sur « *Les marches et les contre-marches* », les volontaires devront accepter sans sourciller leur apparence d'ordres et de contre-ordres, leur but étant le secret réservé au chef qui doit se méfier de tous, y compris de ses hommes. Passons donc sur l'ordre de marche des colonnes volantes, sur l'attaque ou la défense d'un pont, sur le franchissement d'un gué, sur la tentative de sortie d'une troupe

assiégée, et autres manœuvres de guérilla. Une disposition est cependant frappante par sa constance dans toutes les opérations envisagées. Toujours, Carlo Bianco veut que le second du chef de bande soit chargé d'organiser la retraite. Il faut savoir décrocher, rompre le combat après l'attaque surprise ou l'escarmouche involontaire. En cela, il se distingue de l'esprit militaire classique pour qui la fuite est contraire à l'honneur de se faire tuer sur place plutôt que de tourner le dos à l'ennemi.

Un « détail » m'a soulagé. Tout un chapitre est consacré à la recherche du renseignement dont dépend la ruine ou le salut de la guérilla. Au terme péjoratif « espion », Saint Jorioz préfère celui d'« *informateur* » car le renseignement viendra surtout de la population. L'espion ou le traître par vénalité doit être suspecté et mieux vaut l'exécuter que le payer ! Mais, ni pour les prisonniers ni pour les traîtres, jamais le Comte n'envisage l'usage de la torture, usage devenu hélas ! trop fréquent dans la guerre révolutionnaire d'aujourd'hui. Le silence est parfois aussi parlant que le verbe.

« *L'intendance suivra* ». Carlo Bianco n'aurait pas approuvé cette boutade célèbre. Pour lui, l'intendance (on dirait aujourd'hui la logistique) précède l'action. Le condottiero doit prévoir à l'avance les réserves de vivres cachées dans la nature et à ne consommer que dans le cas de nécessité. Les besoins quotidiens, il les assurera par des prélèvements autoritaires chez les paysans ou les villageois, mais toujours en signant des bons de réquisition, payables par le gouvernement provisoire dès que celui-ci sera en place. Dans son esprit, ce n'est pas de la monnaie de singe mais un véritable à-valoir.

Il a déjà été dit que le volontaire ne touchait aucune solde. Mais il participe au partage du butin pris à l'ennemi. À ce sujet, dans son *Traité* de 1830, l'auteur s'était non seulement inspiré mais avait recopié, par paragraphes entiers, « *L'histoire des deux Indes* » où l'Abbé Raynal avait décrit ce partage par les boucaniers des Caraïbes. Le condottiero devra y présider avec justice, avec prime pour les invalides, sans oublier les familles des morts au combat. Cette transposition littérale de l'Abbé Raynal est révélatrice des sources livresques de l'auteur. C'est pourquoi elle est signalée ici.

Qu'elles s'élèvent contre Henri III, contre Mazarin, contre Charles X, contre les Versaillais de Monsieur Thiers ou contre l'occupant allemand, les barricades sont toujours le symbole de la guerre révolutionnaire urbaine. Carlo Bianco conseille à son lecteur de les édifier selon des règles judicieuses. Non en ligne droite en travers de la rue, mais en tenaille avec des angles saillants de chaque côté pour assurer des tirs croisés. Il explique l'utilité des matelas aux fenêtres avoisinantes pour amortir et étouffer l'arrivée des balles adverses. Enfin, cerise sur le gâteau, il nous apprend à

confectionner les « *bouteilles noires* » utilisées par les insurgés des Trois Glorieuses. Ce sont les ancêtres des cocktails Molotov, mis au point par les Finlandais de l'hiver 1939-40 et devenus objet culte de toute contestation violente. La recette de Carlo Bianco m'a semblé peu convaincante par rapport à celle que l'on m'apprise au service militaire, il y a quelques décennies. Cependant, l'avantage de ces bouteilles noires est qu'on peut les disposer en avant de la barricade ou sur un pont pour qu'elles explosent sous les sabots de la cavalerie adverse.

Enfin, le *Manuel* s'achève sur le chapitre de « *L'insurrection de masse* ». C'est le tableau épique d'une nation tout entière dressée, hommes, femmes, vieillards, enfants, contre l'occupant et libérant le sol national de l'oppression des tyrans et de leurs valets locaux. Saint Jorioz conclut : « *La victoire est alors certaine* ». Sans qu'il ait pu y penser, évidemment, c'est la description prophétique du 25 avril 1945, date de l'insurrection générale des 200.000 partisans de l'Italie du nord contre les occupants nazis et leurs séides fascistes. Cette date est d'ailleurs retenue comme fête nationale de la Libération et célébrée par toute l'Italie qui l'a préférée au 8 mai.

* * *

18 mois auparavant, dès le 15 septembre 1943, dans un village du Piémont, naissait le premier groupe armé de partisans *garibaldin*i. Ce fait est reconnu par l'attribution à cette Commune de la Croix de guerre à la valeur militaire. Le hasard a parfois des coïncidences inattendues. Cette commune, c'était Barge, le village où avait passé toute sa jeunesse le personnage que nous venons d'évoquer, Carlo Bianco, Comte de Saint Jorioz.

Louis TOUVIER
pour l'Académie Florimontane 6 mars 2013

Le domaine de Montrottier au temps de la famille Frèrejean (1876-1906)

Pendant trente ans, de 1876 à 1906, le domaine de Montrottier a été la propriété de la famille Frèrejean. Joseph Serand lui a consacré quelques pages dans son histoire du château[1]. En poursuivant mes travaux sur Montrottier, ses propriétaires et ses collections, nous avons commencé de nouvelles recherches dans des archives publiques et privées jusqu'ici en grande partie inédites.

Cet article rappellera d'abord les origines de la famille Frèrejean. Nous nous attarderons ensuite sur l'acquisition de Montrottier par Victor Frèrejean puis présenterons les membres qui en ont été propriétaires. Quatre Frèrejean se sont succédé à Montrottier, dont deux femmes. Aucun d'entre eux n'est resté très longtemps à la tête du domaine, les femmes en particulier.

Nous examinerons ensuite les transformations qu'ils ont apportées au château et à l'exploitation agricole et enfin les collections qu'ils ont constituées. Cette étude n'abordera pas leurs activités industrielles.

I. Les origines familiales

Un des premiers Frèrejean[2] retrouvé à ce jour, Antoine, naît à Pont-de-Vaux (Ain), de Jean-Marie Frèrejean, marchand chaudronnier de cette ville et de Jeanne-Marie Desvignes. Il est baptisé le 20 octobre 1736[3]. Il devient, à son tour, chaudronnier et marchand de cuivre à Lyon[4]. Il est bourgeois de cette ville, où il épouse, à l'église Notre-Dame-de-la-Platière le 25 juillet 1758[5], Benoîte Berger, fille de défunt Benoît Berger, maître chaudronnier à Lyon et de Pierrette Guillon. Antoine Frèrejean décède dans son domaine de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, près de Lyon, le 22 mai 1789[6] ; il est inhumé le lendemain dans l'église paroissiale.

---

(1) SERAND, J. *Le château de Montrottier*. Annecy, 1949, pp. 70-71.

(2) Une histoire de cette dynastie a été recréée : FREREJEAN, A. et HAYMANN, E. *Les maîtres de forges, la saga d'une dynastie lyonnaise 1736-1886*. Paris, 2003, 368 p. ; voir aussi BURGUBURU, P. « Les Frèrejean, maître de forges à Pont-Évêque en pays viennois, à la fin du XVII[e] siècle et pendant une partie du XIX[e] siècle », in *Bulletin mensuel de l'Académie delphinale*, novembre-décembre 2010, n° 9, pp. 302-309. Merci à Marion Guignier (Arch. dép. Isère) qui a porté ce dernier article à notre connaissance. Une note de lecture sur cet article a été dressée par Georgette Chevallier dans la *Revue savoisienne*, 150[e] année, Annecy, 2010, pp. 330-331.

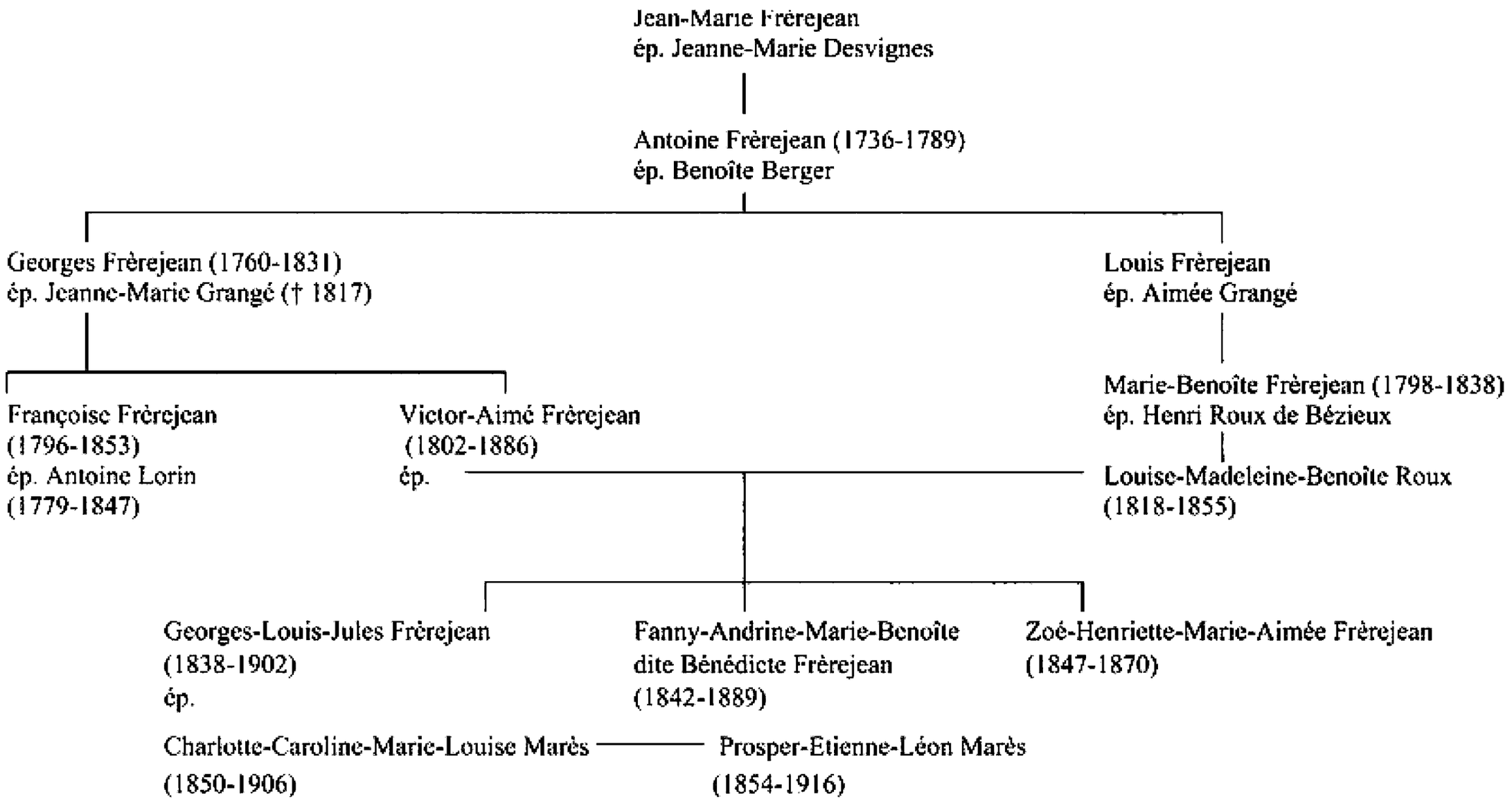
(3) Arch. dép. Ain, BMS Pont-de-Vaux 1736, n° 64.

(4) Sur le contexte économique lyonnais : CAYEZ, P. « Entreprises et entrepreneurs lyonnais sous la Révolution et l'Empire », in *Histoire, économie et société*, 1993, 12[e] année, n° 1. Entreprises et révolutions, pp. 17-27 ; CAYEZ, P. et CHASSAGNE, S. *Les patrons du Second Empire : Lyon et les lyonnais*. Paris, 2007, 287 p.

(5) Arch. mun. Lyon, 1 GG 332, f° 41-41 v., n° 1502. Contrat de mariage établi devant maître Roche, à Lyon (21 juillet 1758).

(6) Arch. dép. Rhône, 191 GG 11, f° 179 v.-180.

Esquisse généalogique de la famille Frèrejean



Conception : J. Coppier

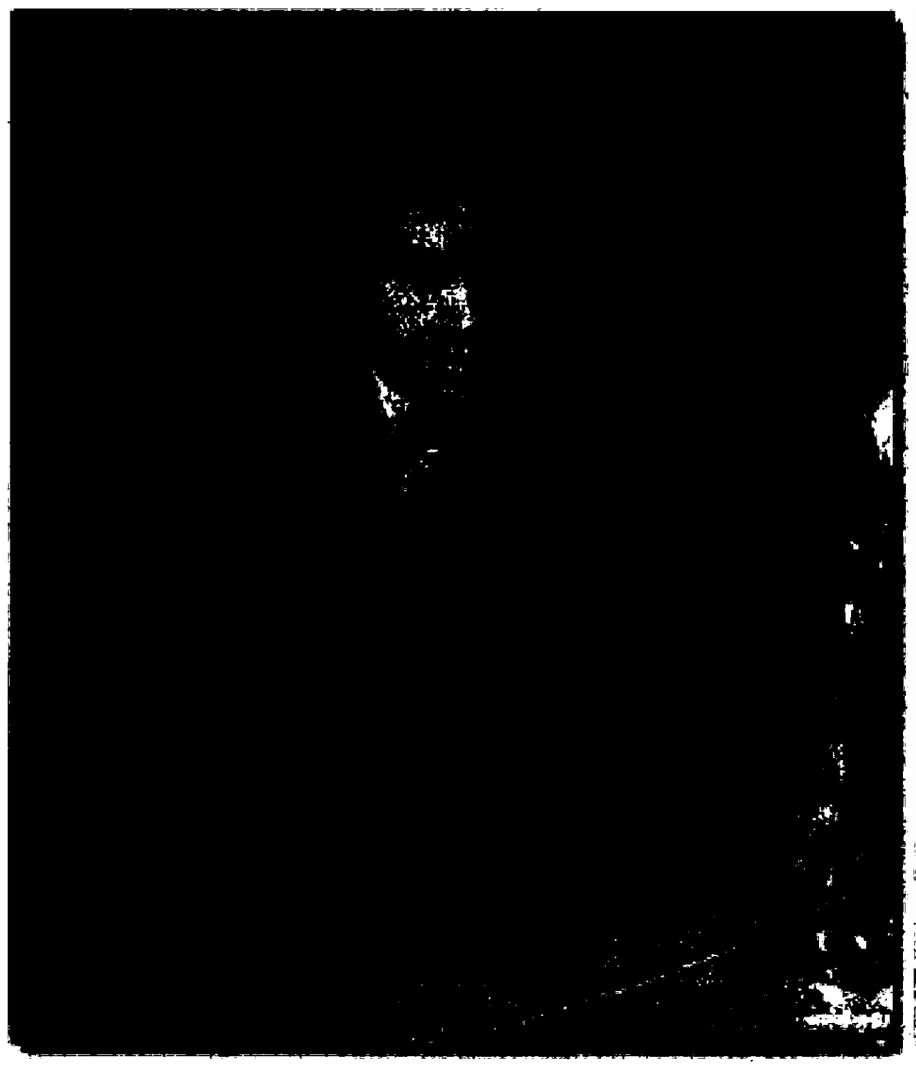
Deux garçons naissent du mariage d'Antoine Frèrejean et Benoîte Berger : Georges et Louis ; ils épousent respectivement les deux sœurs Grangé :

- L'aîné, Georges Frèrejean, né en 1760, épouse Jeanne-Marie Grangé, fille de Louis Grangé, maître et marchand teinturier de soie et de défunte Marie Sivoux, en l'église Notre-Dame-de-la-Platière le 23 octobre 1785[7]. Par décret du 11 prairial an 12, Georges Frèrejean est nommé membre du Conseil municipal de Lyon, renouvelé le 19 mars 1808 et nommé de nouveau par ordonnance royale le 4 février 1815. Il est aussi nommé membre du conseil général des arts et manufactures le 26 janvier 1810 et confirmé par le roi le 5 janvier 1816. Il devient membre du conseil général de l'administration des hospices de Lyon en novembre 1812. Membre du collège électoral du département du Rhône depuis sa création, il est fait, le 19 septembre 1814, chevalier dans l'ordre royal de la Légion d'Honneur[8].

- Le cadet, Louis Frèrejean, épouse Aimée Grangé le 15 juin 1790[9].

---

(7) Arch. mun. Lyon, 1 GG 339, f° 72 v.
(8) Archives nationales de France, LH/1034/60.
(9) Arch. mun. Lyon, 1 GG 340, n° 1450.Contrat de mariage établi devant maître Dechastelas, à Lyon (12 juin 1790).

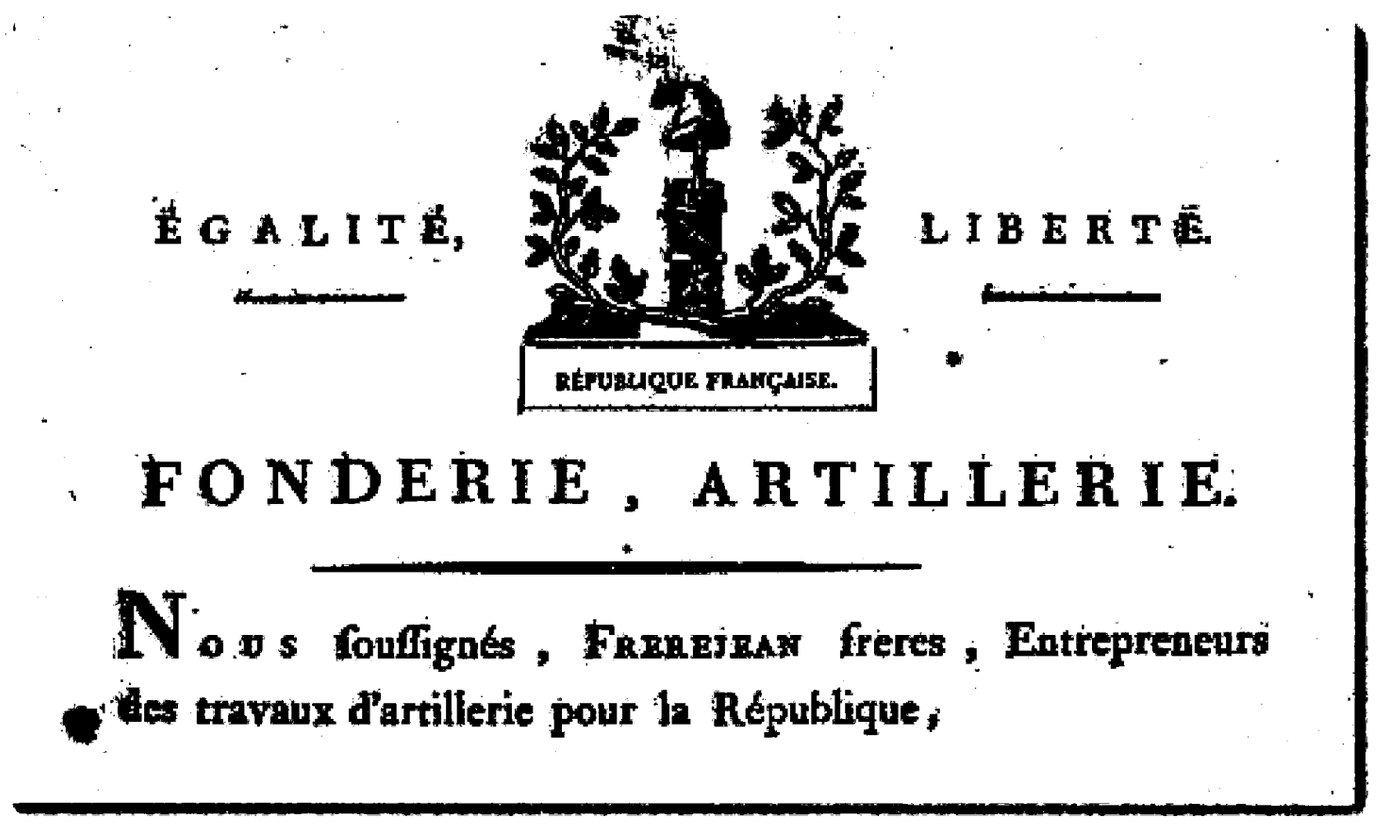


Portrait de Georges Frèrejean (1760-1831), assis à sa table de travail (attribué à Alexis Grognard, professeur à l'école de dessin de Lyon) ; h : 104,5 ; l : 86,3 cm. Académie florimontane, n° inv. 1726.



Portrait de Jeanne-Marie Grangé († 1817), tenant dans ses bras Victor-Aimé Frèrejean ; h : 103,5 ; l : 85 cm. Académie florimontane, n° inv. 1915.

Durant la période révolutionnaire, Georges et Louis Frèrejean quittent Lyon pour revenir s'installer à Pont-de-Vaux comme entrepreneurs de fonderie de canons et maîtres de forges ; ils poursuivent ainsi l'activité de leur père, Antoine. Les deux frères parcourent alors l'Europe entière afin d'acquérir les métaux nécessaires au carénage – doublage en cuivre – des navires puis à la fabrication des canons. Ils rachètent en particulier les cloches des églises décrochées à la Révolution. Ils font ainsi fortune d'abord en servant les armées de la Convention puis celles de l'Empire.



ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

FONDERIE, ARTILLERIE.

Nous soussignés, Frerejean freres, Entrepreneurs des travaux d'artillerie pour la République,

En-tête de lettre des frères Frèrejean (période révolutionnaire), coll. privée.

Après la Révolution, les Frèrejean reviennent à Lyon, où ils reprennent leurs activités, ainsi qu'à Pont-Évêque[10], près de Vienne en Isère. Au début du XIX[e] siècle, leurs usines implantées dans cette dernière ville comptent parmi les plus importantes après celles du Creusot.

Georges Frèrejean et Jeanne-Marie Grangé donnent naissance à deux enfants :

- Françoise Frèrejean naît à Pont-de-Vaux le 17 mai 1796[11]. Elle épouse à Lyon le 24 juin 1819[12] André Lorin[13], qui suit une carrière juridique (ancien magistrat à la cour royale de Lyon) tout en menant une carrière politique (maire d'Illiat, député et membre du Conseil général de l'Ain). Françoise Lorin décède à Illiat le 28 août 1853[14].

- Son frère, Victor-Aimé Frèrejean naît à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or le 10 brumaire an XI[15] (31 octobre 1802).

Leurs parents décèdent respectivement Jeanne, à Lyon, le 16 mars 1817 et Georges, à Vienne le 9 janvier 1831[16]. La déclaration de succession établie le 27 juin 1831[17] mentionne notamment une maison située place Le Viste à Lyon estimée à 102 000 francs.

II. Victor-Aimé Frèrejean

1. Éléments biographiques

Victor-Aimé Frèrejean, âgé de 34 ans, épouse, le 12 septembre 1836[18] à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, sa petite cousine Louise-Magdeleine-Benoîte Roux, de plus de 15 ans sa cadette. Les publications sont faites le 28 août 1836 et le 4 septembre à Saint-Didier, puis à la mairie de Lyon le 7 septembre.

Louise-Magdeleine-Benoîte est née à Lyon le 16 juin 1818[19]. Elle est la fille d'Henry Roux, propriétaire-rentier à Lyon, et de Marie-Benoîte Frèrejean

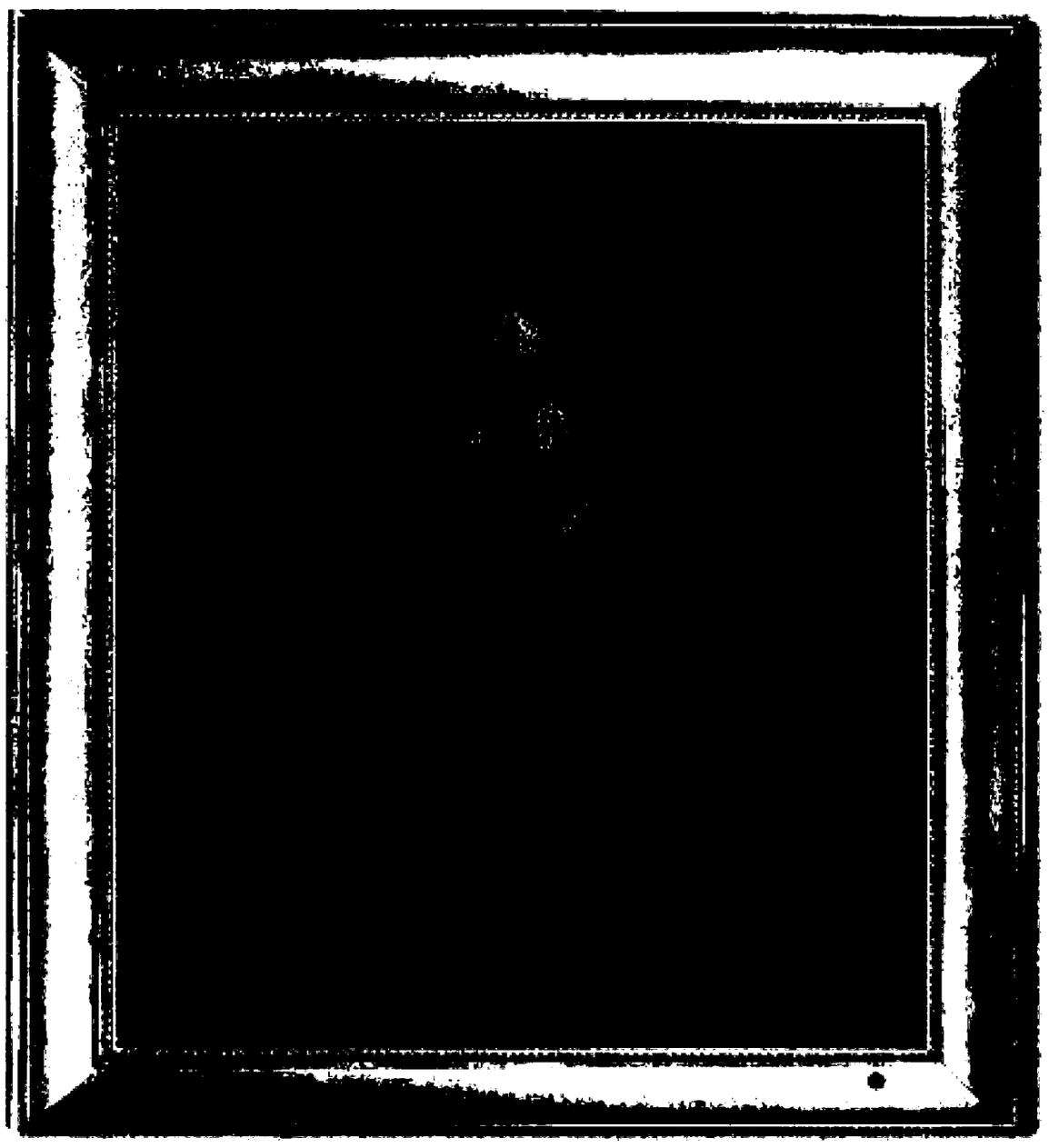
---

(10) Une fête est célébrée en 1843 à l'occasion de la saint Georges et la nouvelle église est placée sous son patronage, « en souvenir des bienfaits de celui qui fut surnommé le père des Ouvriers, [qui] avait pour nom Georges Frèrejean [et qui] transforma en une petite ville les rares habitations qu'on y comptait autrefois [à Pont-Évêque] » : *Le Moniteur Viennois*, 11 mai 1848, p. 3. Cet article traduit bien une forme de reconnaissance due au paternalisme des Frèrejean, qu'on retrouve plus tard avec la doctrine de F. Le Play dont G. Frèrejean (1838-1902) semble s'inspirer dans sa gestion des domaines et notamment celui de Montrottier.
(11) Arch. dép. Ain, 2 E 30515, f. 53 v.-54.
(12) Arch. mun. Lyon, 2 E 184, f. 217 v.-218, n° 535.
(13) Antoine-André, fils d'Antoine-Louis Lorin, docteur en médecine, et de Marie-Catherine Arnaud, naît le 23 décembre 1779 ; il est baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de sainte Marie-Magdeleine de Thoissey ; son parrain est dom Antoine Poussot, religieux bénédictin de Cluny représenté par Joseph Bauderon fils et sa marraine Andrée de Sainte-Hermine, abbesse de Saint-Menoux en Bourbonnais, représentée par Marie Bauderon, résidents audit Thoissey : Arch. dép. Ain, 2 E 42004 (Thoissey, BMS 1779, f. 15).
André Lorin, chevalier de la Légion d'Honneur, décède le 1[er] octobre 1847 dans son domicile des Pouquets, commune de Juliénas ; le lendemain comparaissent Jacques-Félix-Pierre Blondel, 57 ans, propriétaire et parent au 3[e] degré, demeurant à Juliénas et Pierre Calot, 38 ans, propriétaire, voisin du défunt qui déclarent son décès et indiquent que le défunt souhaite être enterré dans le cimetière d'Illiat : Arch. dép. Rhône, 4 E 1784, n° 23.
(14) Arch. dép. Ain, Illiat, décès 1853, f. 3, n° 7.
(15) Arch. dép. Rhône, 4 E 4 126, f° 2.
(16) Arch. mun. Vienne.
(17) Arch. dép. Rhône, 3 Q 14/145 (déclaration des mutations par décès, bureau de Lyon 1), n° 747.
(18) Arch. dép. Rhône, 4 E 4159, f° 10, n° 15.
(19) Arch. mun. Lyon, 2 E 176, f° 200, n° 1989.

et donc la petite-fille de Louis Frèrejean et d'Aimée Grangé. La jeune Louise-Magdeleine-Benoîte Roux décèdera le 24 novembre 1855 à son domicile au hameau de Crécy à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or [20].

Victor Frèrejean, qui exerce l'activité de maître de forges, est nommé par ordonnance royale chevalier dans l'ordre royal de la Légion d'Honneur le 26 juillet 1844. La tradition veut qu'il ait reçu cette décoration des mains mêmes de Sa Majesté [21]. On a pendant longtemps indiqué, à tort, que ce manufacturier-négociant aurait été président de la Chambre de Commerce de Lyon [22]. Mais il figure au nombre des notables de cette ville, invités au bal donné à l'hôtel-de-ville pour la venue de l'Empereur et de l'Impératrice le 25 août 1860.

V. Frèrejean devient chevalier de l'ordre militaire et hospitalier du Saint-Sépulcre le 30 mai 1870, après avoir effectué un pèlerinage en Terre Sainte en février 1860 [23].



Portrait de Victor Frèrejean ;
en haut écu orné d'une croix de Jérusalem (armoiries du Saint-Sépulcre) ;
h : 91,5 ; l : 79,5 cm. Académie florimontane, n° inv. 1923.
Une copie de ce portrait, au pastel, est réalisée par Louise Revon et daté de 1876.
Académie florimontane, n° inv. 1874.

---

(20) Arch. dép. Rhône, 4 E 4 134, acte 44.
(21) Son dossier n'est pas mentionné sur la base Leonore (dossiers des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur) : le fonds est lacunaire, ayant subi de nombreuses destructions.
(22) Il ne figure ni dans les biographies des présidents conservées au service Archives, ni dans la galerie de portraits des présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ni dans l'ouvrage réalisé par le Tribunal de Commerce sur les présidents (de 1792 à 2007). Merci à Hélène Chivalcy, archiviste de la CCI de Lyon.
(23) N° d'inv. 4477 (lithographies coloriées en 3 planches : costumes des grades de cet ordre) et n° d'inv. 4478 (diplôme de chevalier du 30 mai 1870, scellé). GENNES, J.-P. de. *Les chevaliers du Saint-Sépulcre de Jérusalem*. Versailles, 2004, tome 2, 1073 p.

Du mariage de Victor Frèrejean avec Louise-Magdeleine-Benoîte Roux naissent trois enfants : Georges-Louis-Jules, Fanny-Andrine-Marie-Benoîte (dite Bénédicte) enfin Zoé-Henriette-Marie-Aimée. Deux d'entre eux seront successivement propriétaires de Montrottier.

La petite dernière, Zoé-Henriette-Marie-Aimée Frèrejean, rentière, décède *ab intestat* à Rome le 2 février 1870 en son domicile *via di Torre Argentina*, n° 13[24]. Elle était née à Lyon le 3 mars 1847[25], au domicile de ses parents place Le Viste, n° 1. Elle laisse comme héritiers pour recueillir sa succession : son père, à concurrence de 2/8^{e} (16 401, 37 francs)[26] ainsi que son frère et sa sœur, conjointement entre eux, à concurrence de 6/8^{e} (chacun 24 602,06 francs)[27].

2. L'acquisition complexe du domaine de Montrottier

a. Des négociations laborieuses

Lorsqu'il songe à acquérir le domaine de Montrottier, Victor-Aimé Frèrejean trouve, face à lui et installée au château, la famille de Rochette : le 27 mai 1839, la famille Dufour avait vendu le domaine de Montrottier au baron de Rochette. À compter de la mort de son époux en 1845, Mathilde de Rochette dirige les affaires du domaine. Elle y affirme une personnalité fantasque, fait réaliser de nombreux et d'importants travaux. Elle entreprend en particulier une campagne de restauration du château, qui va la conduire à la ruine.

Victor Frèrejean manifeste son intérêt pour Montrottier, dès le début de l'année 1876, comme en témoigne un ensemble de lettres adressées par son notaire annécien ; cette correspondance révèle combien l'acquisition du domaine de Montrottier est complexe : les pourparlers entre celui qui souhaite se porter acquéreur et les propriétaires du château – la famille du défunt baron de Rochette[28] – sont longs. Les uns et les autres sont durs en affaires et semblent avoir de fortes personnalités. Sans dresser une édition exhaustive de cette correspondance, quelques extraits permettent de comprendre comment maître Hippolyte Tissot informe régulièrement son client de la situation financière des vendeurs et de l'avancement des négociations ; certaines lettres apportent aussi des indications sur le château.

---

(24) La déclaration est faite le lendemain à l'Ambassade de France près le Saint Siège à 11 heures du matin par l'abbé Joseph Lémann, 33 ans, né et domicilié à Lyon, de passage à Rome et connaissance de la défunte et son frère Georges, alors domicilié place Le Viste à Lyon : Arch. du Ministère des Affaires étrangères et européennes (La Courneuve), acte Rome, 1870, n° 4. Partage des biens et de la succession de la défunte dressé devant maître J. Boffard à Lyon le 1er août 1870.

(25) Arch. mun. Lyon, 2 E 427, n° 931. La figure de Zoé-Henriette-Marie-Aimée Frèrejean reste énigmatique.

(26) Dont 2 240 francs d'actions de l'Omnium, 4 665,50 d'obligations de la Compagnie de chemin de fer PLM, 3 525 francs d'actions des houillères de Saint-Étienne, 1 477 francs d'actions de mines de la Loire, 1 175 francs d'actions des houillères de Montrambert et la Beraudière, 2 340 francs d'actions de Pont-Évêque, 50 francs d'actions des houillères de Corbeyre, 50 francs d'actions houillères de Ban.

(27) Elle est composée respectivement de 4 480 francs d'actions de la société de l'Omnium, 6 665 francs d'obligations chemin de fer PLM, 5 875 francs d'actions des houillères de Saint-Étienne, 2 954 francs d'actions de mines de la Loire, 1 410 francs d'actions des houillères de Montrambert, 1 160 francs d'obligations Rue Impériale de Lyon, 2047,50 francs d'actions de la fonderie de Pont-Évêque, 80 francs d'actions des mines de Corbeyre et 80 francs d'actions de mines des Ban.

(28) Mathilde de Rochette, son fils Charles-Camille de Rochette et l'épouse de celui-ci, Sarah Tairraz.

Le notaire indique à son client qu'il a demandé « *à l'agent d'affaires chargé de la vente de Montrottier les renseignements nécessaires* ; [...] *cet agent d'affaires vient de lui adresser une lettre d'un anglais demeurant à Manchester qui désire acheter* ». C'est pourquoi Tissot conseille :

> il faudrait donc vous presser si vous avez l'intention d'acquérir ; je crois qu'une visite sur les lieux est de toute nécessité, parce que depuis quelques années toutes les terrasses et une partie du château ont été refaites à neuf. La chapelle a même été commencée et presque toutes les pierres de taille pour son achèvement sont sur place.

Il ajoute « *personne ne sait que je vous ai écrit, et, à moins que vous n'en donniez l'autorisation, je ne le laisserai même supposer à personne* » (3 janvier 1876).

Dans la lettre suivante le notaire expose :

> les propriétaires étant pressés de vendre, il pourrait bien se faire que pour être débarrassés, ils abaissent leurs prétentions à 300 000 francs ; il indique aussi : si votre intention est d'acheter, je vous conseillerai de venir au plus tôt pour visiter et conclure sauf à offrir moins des 300 m [29] et débattre le chiffre mais n'attendez pas le printemps qui vous amènera plusieurs concurrents (10 janvier).

Victor Frèrejean apprend que son offre a été soumise aux propriétaires mais qu'elle n'a pas été agréée, le notaire en conclut

> qu'ils doivent avoir d'autres amateurs au moins en perspective et ajoute la partie n'est point encore perdue pour vous car je doute que M^me^ puisse trouver à bref délai et au comptant une offre beaucoup plus avantageuse pour elle.

Afin de reprendre les négociations, Tissot demande à son client le montant jusqu'auquel il pourrait aller ; il propose aussi

> de ne pas réclamer le mobilier du château qui est [...] assez piètre, je doute même qu'il y ait de vieilles glaces ou des bahuts antiques, de ne point parler des frais d'actes qui resteraient tout entier à votre charge et d'accepter une demande 320 m si M^me^ descendait à ce prix.

M^e^ Tissot lui adresse un plan de la propriété mais ne peut lui fournir l'état des inscriptions au bureau des hypothèques[30] (15 janvier).

Le 20 janvier, maître Tissot a eu, dans son étude, un entretien avec Madame de Rochette qui s'est montrée inflexible sur le montant de 400 000 francs ;

---

(29) Il faut lire ici 300 000 francs.
(30) Une lettre de son cousin Stanislas lui indique le 14 janvier que « *les immeubles en question sont hypothéqués pour 100 000 francs plus les intérêts dus depuis un certain nombre d'années* ».

> elle a ajouté qu'elle n'était pas pressée de vendre, qu'elle avait du temps devant elle et elle m'a fait voir une lettre de M. Viollet-le-Duc de Paris qui estime tous ses immeubles à 350 000 au plus bas mot[31] ; forte de cette lettre, elle veut attendre.

Le notaire s'est renseigné sur les finances de la famille de Rochette : la baronne et son fils ont emprunté à Lyon chez maître Messimé il y a deux ans une somme de 100 000 francs et doivent encore emprunter 50 000 francs pour payer les intérêts de la première.

> Leurs dettes chirographaires sont très nombreuses, mais je n'en connais pas l'importance ni les titulaires et il est probable que d'ici à quelques mois ils seront obligés de recourir à un nouvel emprunt ou plustôt (sic) de vendre au prix qu'ils trouveront.

Il ajoute ensuite que

> toutes les terrasses du château ont été refaites à neuf. La partie du château qui regarde le couchant et midi a aussi été refaite à neuf, l'intérieur seul n'est pas achevé, mais les parquets, la menuiserie et les tapisseries avec leurs baguettes sont sur place prêts à être posés.
>
> Si Madame tient fort à son prix, cela dépend de l'emprunt contracté qui va lui permettre de respirer quelques jours pendant lesquels elle va faire mousser sa propriété pour essayer d'en tirer un meilleur parti ; mais ce temps écoulé il faudra qu'elle vende coute que coute *(sic)* et qui sait si elle ne viendra pas alors me supplier d'écrire à mon client de maintenir sa première offre ; c'est alors que nous pourrons imposer les conditions que vous verrez opportunes.

Frèrejean répond à Tissot le 26 janvier :

> l'estimation de Viollet-le-Duc est une sauvegarde bien insuffisante, d'abord pour elle-même et ensuite parce que l'évaluation porte certainement sur le château fini ; et tout le monde sait qu'il y aurait encore 80 ou 100 000 f. à dépenser pour le compléter.

Dans sa lettre du 1er février, Me Tissot préconise à Frèrejean d'être prudent :

> Gardez, svp, votre incognito, le plus possible, car il y a eu déjà des indiscrétions commises chez Me Messingy not. qui a écrit à Mme que des personnes de Lyon pensaient acheter et Mme et son agent font tout leur possible pour connaître le nom de mon client ; je leur ai dit que c'était une dame demeurant dans le nord de la France : tenez-vous sur vos gardes. L'emprunt de 50 m n'est pas encore consommé : Mme vient de me prier de renouer les relations avec ma cliente et qu'elle abaissait dès à présent sa demande à 350 m.

Le 9 février, Tissot indique à Frèrejean que la baronne a indiqué ses dernières conditions et le prie de les examiner :

---

(31) GRANDCHAMP, G. « Viollet-le-Duc et Montrottier » in *Revue savoisienne*, 122e année, Annecy, 1982, pp. 125-128.

prix net 320 m francs plus 5 000 f de robes[32] pour sa petite fille âgée d'un an. Se trouvent compris dans la vente : tous les fonds de cheptel et d'ensemencé dus par les fermiers, tout ce qui est immeuble par destination, tous les achèvements destinés à l'achèvement *(sic)* ou réparations du château, tels que pierres de taille, menuiserie, boiserie, bois de charpente, parquets, tapisseries. Elle se réserve tout son mobilier, ses chevaux et voitures, les deux vaches nouries *(sic)* avec sa réserve. Il n'y a ni bahuts ni glaces antiques. M^me^ a fait don, dans le temps, à Madame de Menthon des deux seuls bahuts qu'elle avait parce qu'ils portaient les armoiries de la famille.

D'après lui, madame de Rochette paraît impatiente d'avoir une réponse : « *elle réduirait encore ses prétentions pour en terminer plus vite* […] *les créanciers* […] *se remuent* ». C'est le moment « *d'en terminer au mieux des intérêts de mon client et si vous vouliez me fixer par ex votre chiffre à 300 m, je pourrai aboutir tout en essayant de donner moins si c'est possible* ».

Mais Victor Frèrejean est bien plus disposé à abaisser son offre qu'à l'augmenter : il lui est dur d'admettre facilement que dans « *dans une propriété bâtie qu'on achète, comme celle dont il est question, on ne trouve pas un mobilier pour s'y installer même provisoirement* ».

Dans sa lettre du 11 février 1876, Tissot écrit :

> il n'est pas possible que M^me^ descende plus bas de 300 m et il faut même qu'elle convienne à vendre à ce prix […] bien inférieur à la valeur de la propriété. Quant au mobilier, […] il ne vaut pas la peine d'en parler tellement il est maigre, les lits sont vermoulus et tout est usé.

Le notaire accuse réception, le 13 février 1876, d'une lettre de son client du 12 dans laquelle ce dernier l'autorise à offrir 270 000 francs. Tissot lui demande l'autorisation d'aller jusqu'à 300 m, prix qui lui semble acceptable et qui pourra être agréé par les vendeurs.

Le 23 février 1876, Tissot mentionne que :

> le marché s'achemine et […] demain probablement sera signé le compromis […]. Je n'osais pas renouer les pourparlers avec M^me^ de peur de la voir se monter comme une soupe au lait, mais étant venue me voir à l'étude, je lui ai fait connaître les propositions de mon client […]. Sortie de très mauvaise humeur, elle est revenue me dire le lendemain qu'elle réfléchirait […] ; ce qui va nous piquer, c'est le mobilier qu'elle veut emporter pour garnir son nouvel appartement.

Le lendemain, Tissot adresse à son client le compromis qui vient d'être signé à Montrottier avec mesdames et monsieur de Rochette : « *Le prix est celui que vous m'avez fixé 270 000, avec promesse d'épingles* » le montant de ces

---

(32) Gratifications ajoutées au prix d'un marché. Voir aussi *infra* : promesse d'épingles.

dernières, « *pour mademoiselle Marthe de Rochette, fille de M. Camille* », sera à définir par le vendeur.

> Où nous nous sommes piqués […], c'est sur le mobilier, je n'en ai jamais vu d'aussi pauvre ; il n'y a que la chambre des jeunes mariés qui soit confortable et la jeune dame m'a affirmé qu'elle l'avait elle-même apporté dans la maison et qu'elle entendait l'emporter. Tous doivent quitter bientôt Montrottier pour aller demeurer à Genève, pays habité par la belle-mère du fils ; ils y ont déjà envoyé une partie de leurs meubles avant l'hiver, et la mère qui tient beaucoup à ses vieilles nippes, veut également en meubler son appartement : j'ai néanmoins fait prendre note de ce qu'elle pouvait laisser et elle m'a dit que l'on pouvait se fier à elle et à son honorabilité pour y laisser ce qui est nécessaire pour une installation provisoire. J'ai visité les caves et je n'y ai point trouvé du vin en bouteilles, c'est alors que je me suis retenu 3 à 400 litres de vin en fût et quelques bouteilles de vin blanc de l'année afin que mon client pût connaître le goût du vin du cru. Le fils de Rochette est au lit, souffrant de douleurs rhumatismales, sa mère le croit plus malade qu'il ne l'est, mais j'ai cru remarquer qu'il s'inquiétait beaucoup ; sa mère croit qu'il sera plus tranquille aussitôt cette affaire terminée ; si donc la promesse ci-jointe vous convient, soyez assez bon de me la renvoyer au plustot *(sic)*, munie de votre approbation et gratification que je leur remettrai en échange du double qu'ils ont gardé […]. Il est convenu que jusqu'au jour de la vente définitive les vendeurs continueront à soigner la propriété et ils se réservent d'utiliser le château jusqu'au premier mai prochain.

Le 1[er] mars 1876, Frèrejean écrit à Tissot qu'il compte se rendre à Montrottier mais qu'il le préviendra un ou deux jours avant son arrivée « *afin de pouvoir visiter en toute liberté, c'est-à-dire sans être astreint à des politesses vis-à-vis de la famille de Rochette* ».

Le 15 mars, Victor Frèrejean reçoit une lettre de son cousin Stanislas, qui lui fournit des informations, notamment sur la présence d'un autre acquéreur potentiel, un banquier genevois.

Mi-mars, Victor Frèrejean informe Camille de Rochette qu'il accepte le prix et les conditions énoncées lors du compromis du 24 février.

b. L'achat de Montrottier par Victor Frèrejean

Le 5 mai 1876 devant M[e] Marie-Philibert d'Orlyé, notaire à Annecy, Charles-Louis, dit Camille, de Rochette, propriétaire demeurant au château, donne procuration à sa mère dans la perspective de la vente à Victor Frèrejean du domaine de Montrottier moyennant 270 000 francs.

Victor Frèrejean achète le 13 mai 1876 à Mathilde de Rochette et à son fils, pour 270 000 francs et 5 000 francs payés à titre d'épingles, les biens suivants[33] :

---

(33) Devant maîtres Boffard et Messimy, notaires à Lyon : Arch. dép. Rhône, 3 E 34 784.

- tous les immeubles sur les communes de Lovagny et Chavanod, comprenant notamment le château appelé château de Montrottier, bâtiments d'habitation pour maître, bâtiments pour cultivateurs, bâtiments d'exploitation, rustiques, moulins avec leurs artifices et agrès, hôtel appelé restaurant de la gare de Lovagny, jardins, orangerie, parterres, vergers, terrasses, vignes, terres, prés, pâturages, bois, steppes, bois, broussailles et terrains de diverses cultures, le tout d'une contenance approximative de 72 hectares ;

- tous les meubles réputés immeubles par destination tels que pressoirs, cuves, tonneaux, vases vinaires, ustensiles, vases et casiers de fleurs, bancs de terrasse et jardin, fourneaux, chenets, devantures de cheminées, pincettes et garde-étincelles ;

Un inventaire est dressé pour cette vente :

> trois lits avec garde paille[34] et matelas, tous les garde paille et lits de domestiques existant dans le château, deux bureaux, toutes les tables en sapins et en noyer se trouvant dans le château, une ancienne petite table à pieds tournés, une jardinière, un vieux piano et tous les vieux meubles quelconques existant dans la salle dite des Chevaliers, quatre armoires [en] sapin, diverses chaises et deux fauteuils, la batterie de cuisine existante dans le château, la crédence qui se trouve dans la salle à manger ainsi que les meubles qui sont dans cette crédence, toutes les bouteilles vides[35], trois à quatre cents litres de vin en tonneau, un char de campagne et une vieille calèche, tous les plans de construction et de propriété, toutes les marmites et cuviers pour lessive.

Font également partie de cette vente toutes les pierres de taille, le gros bois de charpente, les lames pour parquet, toutes les portes en bois, leurs chambranles, châssis ferrés, volets, boiseries, fenêtres, soubassements, papiers peints et leurs baguettes, tout ce qui existe dans le château destiné à son décor ou à son achèvement, le tout non encore employé et se trouvant dans la propriété vendue, les fonds de fourrage et de cheptels de la propriété, les redevances de toutes natures dues par les fermiers ou meuniers annuellement ou à la fin de leurs baux et toutes les redevances perpétuelles attachées aux immeubles.

Finalement, le 22 juin 1876, Victor Frèrejean, prend possession de sa nouvelle propriété.

3. Victor Frèrejean en Haute-Savoie

a. Vivre à Lovagny

Maître de Montrottier, Victor Frèrejean va participer à la vie de la commune de Lovagny. Le 21 janvier 1878[36], en tant que doyen, il préside l'as-

---

(34) « Amas de paille renfermée dans un sac de toile pour servir à un lit » : GATTEL, Cl.-M. *Dictionnaire universel portatif de la langue française*. Paris, 1813, p. 289.
(35) Le compromis du 24 février 1876 précise : « il n'y a pas de vins bouchés ».
(36) Arch. mun. Lovagny, 1 D 1 ; procès-verbal d'installation du Conseil : Arch. dép. Haute-Savoie, 3 M 221.

semblée pour l'élection du maire et devient conseiller municipal. Suite à l'élection qui renouvelle intégralement le conseil, les 4 et 11 mai 1884[37], il est réélu au 1er tour (88 voix). Sa forte personnalité s'exprime parfois lors des réunions du conseil municipal, où il semble faire preuve de peu de modération[38].

C'est à cette période qu'ont lieu l'agrandissement et la restauration de l'église paroissiale par l'architecte E. Denarié ; dès 1872, le Conseil municipal constatait en effet que « *si elle reste encore quelques temps dans cette position, elle tombera nécessairement en ruines* »[39].

b. Vivre au château de Montrottier

Mais la famille Frèrejean vit habituellement dans le Rhône : les recensements de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or de 1861[40] et 1876[41] mentionnent la présence de Victor, Georges et Bénédicte Frèrejean, ainsi celle de leurs employés, domestique, valet, cuisinière et jardiniers. Les Frèrejean correspondent bien à la définition, que donne Justinien Raymond, de la bourgeoisie :

> Les propriétaires bourgeois, très peu nombreux, résident très souvent en dehors des communes sur lesquelles s'étendaient leurs terres, leur influence ne pouvait guère s'y exercer. Elle s'y manifestait parfois, mais, le plus souvent, se diluait dans les bourgs ou les villes, quand ce n'était pas hors du département, à Lyon, à Genève[42] .

Victor Frèrejean ne séjourne que durant la belle saison à Montrottier : les recensements de population de Lovagny[43] de 1881 et de 1886 y mentionnent seulement un régisseur Amable Desmurs – qualifié de « *gouverneur du château* », puis de « *directeur du château* » – et sa famille comme vivant au château.

Au milieu du XIXe siècle, Montrottier se trouve dans un état de simplicité, voire de vétusté, qui s'explique assez aisément : avant la Révolution, le château n'est pas la résidence habituelle de ses propriétaires, la famille de Menthon, mais une propriété dans laquelle elle séjourne de façon temporaire et intermittente.

V. Frèrejean y fait terminer des travaux entrepris par Mathilde de Rochette, comme le grand escalier et aménager l'intérieur des appartements, que les précédents propriétaires, faute de moyens, avaient laissé inachevés, mais dont les matériaux déjà sur place ont été rachetés lors de l'acquisition du domaine. Charles Triulzi, entrepreneur de travaux publics à Annecy, est

---

(37) Arch. mun. Lovagny, I D 2 ; procès-verbal d'installation du Conseil : Arch. dép. Haute-Savoie, 3 M 221.
(38) Séance du 16 novembre 1884 : Arch. dép. Haute-Savoie, 3 M 221.
(39) Arch. dép. Haute-Savoie, 2 O 1085.
(40) Arch. dép. Rhône, 6 MP 176.
(41) Arch. dép. Rhône, 6 MP 277.
(42) RAYMOND, J. *La Haute-Savoie sous la IIe République*, tome 2, p. 658 : « *Victor-Aimé Frèrejean qui posséda longtemps près de 80 hectares à Lovagny résidait à Lyon* ».
(43) Arch. dép. Haute-Savoie, 6 M 257. La commune compte alors respectivement 508 et 477 individus.

chargé de ce travail de second œuvre. La famille Frèrejean peut désormais y séjourner pendant les mois d'été ; c'est ainsi que suite à sa demande du 24 octobre 1876, Victor Frèrejean obtient de l'évêque d'Annecy, M^gr^ Magnin, l'autorisation d'utiliser la pièce au 4^e^ étage du donjon comme chapelle. La famille, très pieuse, et les domestiques pourront y entendre la messe « *tous les jours de l'année, à l'exception des fêtes* » et y recevoir la communion ; ceux qui ne peuvent se rendre à l'église paroissiale pourront s'y confesser[44].

Quelques notables bénéficient d'un accueil privilégié des Frèrejean à Montrottier durant la belle saison. Lors des fêtes de solennité du doctorat de saint François de Sales à Annecy (20-22 août 1878), l'évêque de Tarentaise, M^gr^ Charles-François Turinaz[45], arrivé à Annecy par le bateau à vapeur le 18 août, loge au château[46].

4. Le décès de Victor Frèrejean

Le 19 janvier 1886[47], Victor Frèrejean meurt à son domicile lyonnais. Ses deux enfants, Bénédicte et Georges, vont hériter successivement du domaine de Montrottier.

Par testament olographe établi à Lyon le 17 janvier 1886[48], V. Frèrejean donne à sa fille Bénédicte 100 000 francs par *preciput* et ajoute : « *tout le surplus de mes biens sera partagé par moitié : mon fils aura dans son lot ma propriété de St Cyr et ma fille celle de Montrottier ; ils posséderons* (sic) *par moitié la maison de Lyon* ». L'état de sa succession, déclarée le 16 juillet 1886[49], donne un aperçu de ses biens qui se montent à plus de 505 000 francs avec notamment : le mobilier de sa maison de Lyon, un certain nombre d'actions et d'obligations (dont des actions de Pont-Évêque et Givors fonderies et forges), des fermages et locations, son solde de compte courant à la société des fonderies et forges de Pont Évêque et Givors (65 619,15 francs), une maison place Le Viste à Lyon. La liquidation et le partage de la succession ont lieu le 19 juillet 1886 en l'étude de maître Berloty.

Bénédicte Frèrejean reçoit

> la propriété de Montrottier, située sur le territoire des communes de Lovagny et de Chavanod et tous les objets mobiliers s'y trouvant, le tout

---

(44) Le 26 mai 1882, Georges Frèrejean s'adresse à M^gr^ Isoard pour obtenir l'autorisation de faire dire la messe le jour de la Pentecôte dans cette chapelle, en particulier pour son père et sa sœur « encore obligés de prendre des précautions et ne pouvant sortir à pied ou en voiture ». Un Capucin se chargerait de la célébrer. Cette faveur est accordée par le vice-chancelier Nicolas Buttin.
(45) Charles-François Turinaz (Chambéry, 1838 ; † Nancy, 1918) : évêque de Tarentaise (1873-1882), puis évêque de Nancy (1882-1918). Membre de l'Académie de Savoie le 1^er^ juin 1876 : *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine : La Savoie*, Chambéry, 1996, pp. 398-400. J. Serand indique dans *Le château de Montrottier*. *Op. cit.*, note 49 p. 95 que M^gr^ Turinaz a effectué « de nombreux séjours à Montrottier » ; ce prélat est aussi membre du jury du concours pour le monument à saint François de Sales à Annecy.
(46) Arch. mun. Annecy, 5 P 1/13.
(47) Arch. mun. Lyon, mairie du 2^e^ arrondissement, 2 E 817, f. 31, n° 238.
(48) Testament déposé au tribunal civil de Lyon le 26 janvier et enregistré à Lyon le 22 juillet 1886.
(49) Arch. dép. Rhône, 3 Q 32/1260, Lyon succession 2, n° 360-361 ; 3 Q 32/1261, Lyon succession 2, n° 383 ; 3 Q 32/1262, Lyon succession 2, n° 28 et n° 600.

évalué à 280 000 francs, 117 586,87 francs dépôt à la Société Lyonnaise, 31 509,57 francs à prendre sur le compte courant de la société fonderies et forges de Pont-Évêque et Givors, 5010,50 francs sur le compte courant société du Crédit Lyonnais succursale d'Annecy, 5 actions de la société des fonderies de Pont-Évêque et Givors : 34750 francs, 244 actions au porteur de la société des fonderies et forges de Pont-Évêque et Givors : 16 958 francs, 4 actions de la société l'Omnium : 2670 francs, 7 obligations Paris-Lyon-Méditerranée : 2738,75 francs, 8 actions des houillères de Saint-Étienne : 2128 francs, 4 actions des mines de la Loire : 824 francs, 3 actions des houillères de Montrambert et de la Béraudière : 2490 francs, 1 obligation de la société Rue Impériale de Lyon : 612,50 francs.

Georges reçoit

la propriété située sur le territoire de St Cyr au Mt d'Or et de St Didier : 240 000 francs, la somme de 157 586,87 francs à prendre sur le dépôt de la Société Lyonnaise, 31 509 francs à prendre sur le compte courant de la société des fonderies et forges de Pont-Évêque et Givors, 2765, 50 francs à prendre sur le compte courant de la société Crédit Lyonnais succursale d'Annecy, 5 actions de la société des fonderies de Pont-Évêque et Givors : 34750 francs, 245 actions au porteur de la société des fonderies et forges de Pont-Évêque et Givors : 17 027,50 francs, la somme de 6760 francs, 7 obligations PLM : 2738,75 francs, 7 actions des houillères de Saint-Étienne : 1862 francs, 3 actions des mines de la Loire : 618 francs, 2 actions des houillères de Montrambert et de la Béraudière : 1160 francs.

Bénédicte hérite donc du domaine de Montrottier, dont les possessions sur les communes de Lovagny et de Chavanod se montent à plus de 78 hectares ; la valeur de l'ensemble, qui est de 206 687,50 francs, comprend :

- le mobilier évalué à 18 111 francs ;

- les immeubles, non loués, exploités par le propriétaire, avec le château, composé de 2 étages et d'un rez-de-chaussée avec habitation de domestiques dans une aile, 2 tours et dépendances reliées au château ; le 1er étage seul est en état d'habitation ;

- sur les communes de Lovagny et de Chavanod, différentes terres, champs, jardins, vignes en friches, bois et broussailles, maisons [et en particulier d'] une maison de ferme près le château, composée d'une habitation écuries et fenils et [d']une maison de ferme dite de La Violette ;

- les immeubles loués au couple Dunoyer, à savoir une maison servant de chalet-restaurant, composée de caves, office au rez-de-terre, 2 chambres et terrasse à l'entresol et galetas dans les combles, ainsi que des moulins et artifices et terrain au lieu dit Chavaroche sur la commune de Chavanod loués aux frères Joseph et Georges Chatenoud [50].

---

(50) Arch. dép. Haute-Savoie, 3 Q 2e période, Annecy, MPD n° 28, n° 233, 14 janvier 1886-3 août 1886.

Dans cette succession figure aussi un état du bétail et des instruments agricoles du château :

- dix vaches, six veaux, six bœufs, cinq taureaux, quatre génisses et deux vieux chevaux,

- une batteuse à blé, une machine à broyer les betteraves, deux chariots à bœufs garnis, un chariot à cheval garni, un brise-motte, deux charrues montées, deux herses, une chaudière,

- voitures : une calèche ancienne, un char de côté, une victoria, un breack.

Et à la Violette, les bestiaux suivants : quatre bœufs, six vaches, deux taureaux, une génisse.

Bénédicte Frèrejean meurt, à son tour, au château de Montrottier le 15 novembre 1889[51]. Elle était née à Lyon le 2 septembre 1842[52] au domicile de ses parents. Sans profession, elle était restée célibataire et avait partagé sa vie entre les différentes propriétés familiales : elle figure ainsi avec son frère Georges en 1886 sur le recensement de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or[53]. Le registre de déclarations des mutations par décès[54] indique qu'elle est morte sans ascendant, ni descendant et laisse pour seul héritier son frère Georges, comme le stipule un acte de notoriété du 22 janvier 1890 dressé par maître Berloty, notaire à Lyon. Ses biens, dans le ressort du bureau d'Annecy, comprennent outre du mobilier, différentes parcelles de jardins, prés, pâtures, terres, bois, broussailles, vignes à Chavanod et à Lovagny, la ferme de La Violette et la maison servant de chalet-restaurant. Ils comptent aussi le château de Montrottier, « *composé de deux étages et d'un rez-de-chaussée, avec habitation de domestiques dans une aile, 2 tours reliées au château, dont le 1^er^ étage seul est en état d'habitation* ».

Son frère recueille également un certain nombre d'actions et d'obligations[55] (et notamment une action de l'ancienne église du premier monastère de la Visitation d'Annecy et 500 actions des fonderies et forges de Pont-Évêque) dont le total se monte à 204 947,87 francs ainsi que la maison place Le Viste à Lyon (23 626,80 francs).

III. Georges-Louis-Jules Frèrejean et Marie-Louise Marès

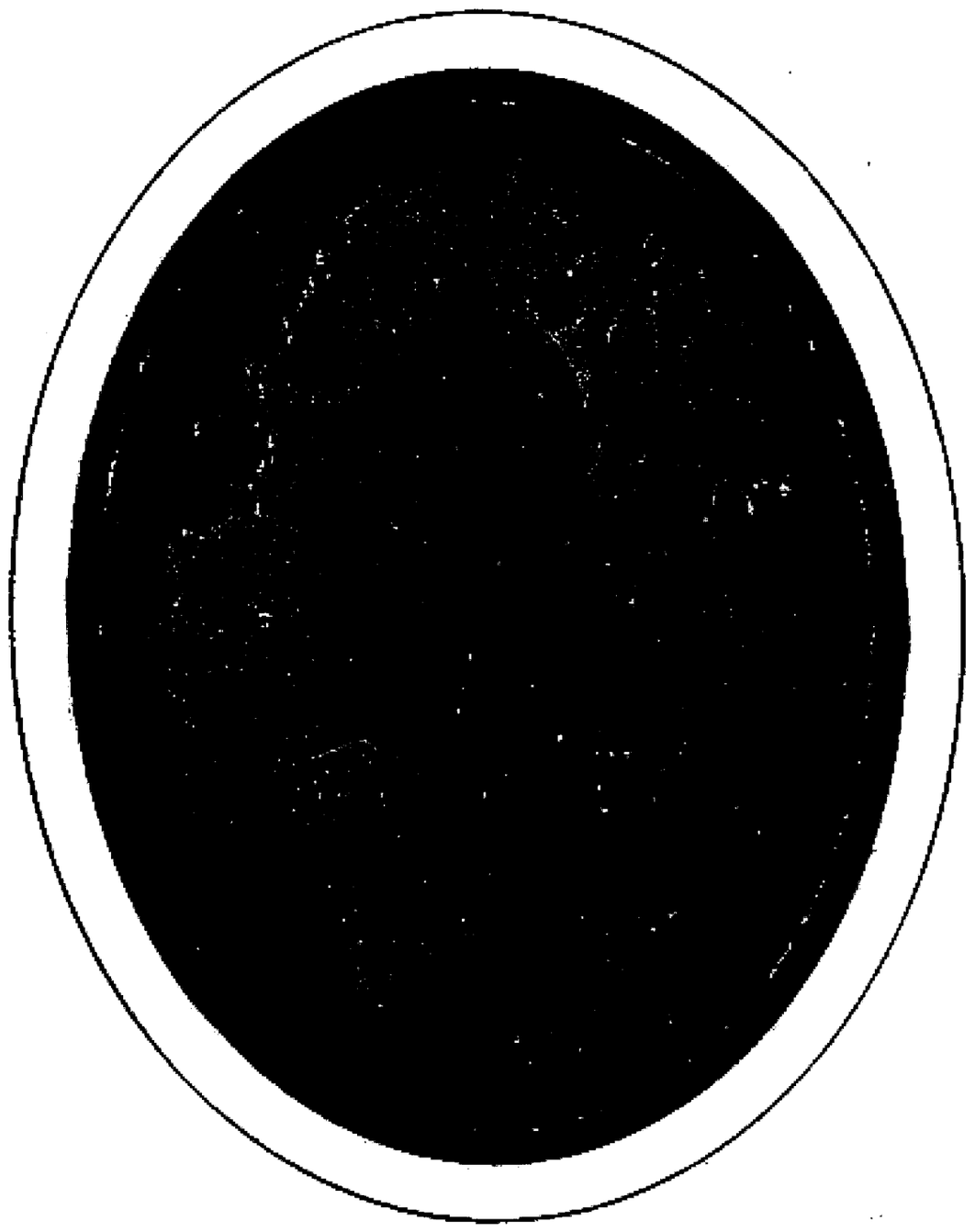
1. Georges-Louis-Jules Frèrejean

a. Éléments biographiques

Le nouveau propriétaire de Montrottier, Georges-Louis-Jules Frèrejean, est né le 23 septembre 1838, place Le Viste à Lyon[56]. Il est reçu comme

(51) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 E 3 465, acte n° 10 des décès de 1889.
(52) Arch. mun. Lyon, acte d'état-civil, mairie unique, 2 E 358, f. 340 v, acte n° 3 921.
(53) Arch. dép. Rhône, 6 MP 34. On trouve également mention de deux domestiques au domaine de Crécy : Pierre Davien, 30 ans et Albert Mouron, 26 ans.
(54) Arch. dép. Haute-Savoie, 3 Q 2ème période, MPD, n° 36 : déclaration du 14 mai 1890.
(55) Arch. dép. Rhône, 3 Q 32/1273, Lyon succession 2, n° 280 ; 3 Q 32/1274, Lyon succession 2, n° 610 ; 3 Q 32/1275, Lyon succession 2, n° 54 ; 3 Q 32/1289, Lyon succession 2, n° 603.
(56) Arch. mun. Lyon, État civil Lyon mairie unique, 2 E 334, n° 4 058.

bachelier es lettres le 10 août 1858 par les professeurs de la faculté des lettres de Lyon, puis le 25 avril 1860, comme bachelier es sciences. Comme un certain nombre de notables du XIX[e] siècle amateurs des Arts et des Lettres, il sera membre de plusieurs sociétés savantes : la Société éduenne (Autun), La Diana (Montbrison), l'Académie de la Val d'Isère et l'Académie salésienne.



Georges Frèrejean, Paris le 26 septembre 1844.
[Daguerréotype]
V. Chevalier, coll. privée.

C'est un homme mûr, la cinquantaine, qui prend possession du domaine de Montrottier. Ses convictions et ses croyances sont affirmées. Il les a fait connaître à la chute du Second Empire. Après la débâcle de Sedan, le 20 septembre 1870, les troupes françaises se sont retirées des États pontificaux, alors envahis par l'armée italienne. Le régiment des zouaves pontificaux est licencié et les Français sont rapatriés à Toulon. De retour en France, leur chef Athanase de Charrette de la Contrie propose ses services au gouvernement de la Défense nationale : il fonde alors, en octobre, un corps franc, qui conserve l'uniforme de zouave mais prend comme nom la Légion des Volontaires de l'Ouest. Ce nouveau corps franc est recruté dans la France entière sur des bases exclusivement confessionnelles. Il est formé de presque six mille hommes qui assimilent la défense de la patrie à celle du Saint-Siège. Ils considèrent la défaite de la France comme une punition divine pour sa trahison du Pape lors de l'unité italienne et se placent sous la protection du Sacré-Cœur.

Très attaché à l'Église catholique romaine mais aussi à la France et après avoir vraisemblablement défendu l'État pontifical menacé par la réalisation de l'unité italienne, Georges Frèrejean[57], lors de la chute de l'Empire, s'est

(57) Sa correspondance et certains faits permettent d'établir que G. Frèrejean est opposé « au souffle infect de la Révolution » et très proche des Légitimistes (ses liens avec les évêques de Cabrières et Turinaz, l'article élogieux à l'occasion de son mariage dans le journal *L'Éclair* – quotidien catholique et monarchiste de Montpellier, ses engagements et ses œuvres religieuses : voir *infra*…). Rappelons aussi qu'un membre de la famille, Francisque Frèrejean, fonde le 2 octobre 1871 l'Association de Pie IX pour la Haute-Savoie, toute dévouée au catholicisme ultramontain et à la monarchie légitimiste : SOUDAN, P. « L'Association de Pie IX », in *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, Actes du 31[e] congrès des sociétés savantes de Savoie - Annecy 13-14 septembre 1986, Annecy, 1998, pp. 79-84.

engagé dans cette Légion[58]: il entretient alors une correspondance nourrie avec sa sœur Bénédicte qui permet de le suivre de Tours (octobre-décembre 1870), à Poitiers (décembre 1870-février 1871) puis à Rennes (mars-septembre 1871). La guerre étant terminée, les deux bataillons sont dissous dans cette ville le 13 août. L'aventure militaire de Georges Frèrejean prend fin.

Le mariage avec Marie-Louise Marès

Le moment est alors venu pour lui de fonder une famille.

Une facture de l'orfèvre-joaillier Froment-Meurice (372, rue Saint-Honoré à Paris) en date du 28 février 1887 nous apprend que Georges Frèrejean fait l'acquisition, pour plus de 6 400 francs, de bijoux, dont « *un bracelet en argent ciselé, une bague avec un rubis, un bracelet en or de style romain et deux alliances en or et les écrins correspondants* » ; ces alliances sont sans aucun doute celles qu'il échange lors de son mariage avec Marie-Louise Marès. Elle est née à Montpellier en 1850[59], du mariage de Claude-Étienne-Léon Marès et de Marie-Sophie-Anne Bérard.

Nous nous sommes longtemps interrogé pour savoir comment le lyonnais Georges Frèrejean avait rencontré la montpelliéraine Marie-Louise Marès. Pour trouver une probable explication, il faut remonter près d'un siècle plus tôt, durant la Révolution française, quand les Frèrejean ont été amenés pour leurs affaires à Montpellier : suite au décret du 14 août 1792 autorisant la destruction des symboles de l'Ancien Régime, la ville de Montpellier avait alors souhaité se dessaisir d'armes, de cloches enlevées aux églises et surtout de la statue de Louis XIV, symbole de « *l'ancien despotisme* », qui surplombait le jardin du Peyrou. Les matériaux de cette statue, qui tombe le 2 octobre 1792, sont achetés par Georges Frèrejean (1760-1831) et expédiés à Lyon[60]. C'est de cette acquisition que date la première rencontre des Frèrejean avec des notables du Languedoc, dont la famille Marès.

---

(58) Article « Zouaves pontificaux » de P. Boutry dans LEVILLAIN P., dir., *Dictionnaire historique de la Papauté*. Paris, 1994, pp. 1745-1749. Voir aussi GUENEL, J. *La dernière guerre du pape. Les Zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège 1860-1870*. Rennes, 1998, 196 p. ; SORREL, C. « Des Savoyards au service de l'État pontifical : ultramontanisme et vocation militaire au temps de Pie IX », in *La société savoyarde et la Guerre. Huit siècles d'histoire (XIII^e-XX^e siècles)* - Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. C, 1998, pp. 269-282.
Frèrejean participe également à la souscription faite par le régiment destinée à acquérir le domaine de la Basse-Motte pour le général de Charrette en 1886.
(59) Prosper-Étienne-Léon Marès, né 1854, est son frère : COPPIER J., « Léon Marès (1854-1916), propriétaire du domaine de Montrottier : éclairages sur une personnalité à partir de documents inédits », in *Revue savoisienne*, Annecy, 150^e année, 2010, p. 197.
(60) Les différentes pièces de la statue montpelliéraine sont alors fondues avec des éléments de la statue équestre de Louis XIV à Lyon installée sur le terrain de Bellecour en 1713 : COPPIER, J. « À l'épreuve de l'histoire : la destruction de la statue équestre de Louis XIV à Montpellier (2 octobre 1792) », in *Études héraultaises*, n° 43, Montpellier, 2013, pp. 103-107.
Cette présente contribution est dédiée à Jean Nougaret († 10 décembre 2013), membre de l'Académie de Montpellier et président d'honneur des Études héraultaises, avec qui nous entretenions de fructueux échanges intellectuels mais aussi des rapports très amicaux.



Portrait présumé de Marie-Louise Marès,
attribué à Laurens ;
h : 51 ; l : 42 cm. Académie florimontane, n° inv. 1928.
Il existe un pendant à ce portrait : « Léonet », signée
M. Laurens et daté de janvier 1858 (n° inv. 1929),
publié dans *Revue savoisienne*, 2010, p. 181.

Le contrat de mariage[61] entre Georges Frèrejean et Marie-Louise Marès est passé dans un salon au rez-de-chaussée du domaine de la Paille[62], propriété de la famille Marès, le 19 avril 1887 devant maître Coste à Montpellier, en présence de parents et amis : du côté du futur marié : Mgr Charles-François Turinaz, évêque de Nancy et de Toul, Bénédicte Frèrejean, sa sœur et Antoine Richard, son cousin ; du côté de la future mariée : Léon Marès, son frère, Henri Marès, son oncle, madame Henri Marès, née Daurel, sa tante, la baronne Albert d'Albenas, née Louise Marès, sa tante, le baron Albert d'Albenas, son oncle, docteur en droit, madame Fernand Anduze, née Bérard, sa tante et Fernand Anduze, son oncle, avocat.

Les biens de l'épouse étant paraphernaux[63], elle apporte personnellement :

> - ses bijoux, diamants et dentelles, son trousseau, plusieurs pièces d'orfèvrerie et les divers meubles meublants, linges et effets mobiliers qui garnissent ou décorent les habitations des domaines de la Paille et de Rouquet [...] estimés 28 000 francs [...]. Le linge à la marque de la future épouse, l'argenterie portant son chiffre ou celui de ses parents et les bijoux, vestiaire, diamants, dentelles et autres ornements servant à son usage personnel seront réputés lui appartenir de plein droit. Il en sera tout autrement des diamants, bijoux et dentelles de famille qu'elle aura reçus du futur époux [...] qui lui appartiendront en usufruit seulement (bijoux et diamants : une rivière en brillants à 46 chatons, une broche en brillants forme losange, deux pendants d'oreilles en brillants, deux

(61) Arch. dép. Hérault, 2 E 61/321, acte 257.
(62) En 1782 Jean-Antoine Chaptal fonde, avec Étienne Bérard, l'arrière grand-père de Marie-Louise Marès une usine de produits chimiques dans les faubourgs méridionaux de Montpellier, au domaine de La Paille : Voir COPPIER J., « Léon Marès (1854-1916), propriétaire du domaine de Montrottier : éclairages sur une personnalité… », *op. cit.*, pp. 193-194.
(63) Paraphernal : adjectif utilisé pour désigner, sous le régime dotal, les biens personnels de la femme qui étaient laissés à sa jouissance et à son administration par opposition aux biens dotaux qu'administrait le mari.

boutons en brillants, une bague solitaire en brillants, une châtelaine avec brillants, une épingle avec brillant ; dentelles en point d'Angleterre : un voile, une écharpe, une garniture volante pour robe, une garniture pour corsage).

- la somme de 22 000 francs composée de valeurs de bourse [obligations : de la ville de Lyon, de la ville de Paris, de la ville de Cincinnati, du canal de Suez, du Crédit foncier de France et du gouvernement de Québec ; actions : de la Banque de France, de la Compagnie centrale d'éclairage par le gaz Eugène Lebon et compagnie, de la compagnie Eden-Théâtre, de la compagnie de Bagnères-de-Bigorre], une petite maison à Montpellier 5 rue Bocaud estimée 20 000 francs, le quart estimé 50 000 francs de deux vastes magasins dans la ville de Cette[64], près de la gare ; ces magasins sont en indivision entre la future épouse, messieurs Henri et Paul Marès, ses oncles, et madame la baronne d'Albenas, sa tante.

À l'exception d'une partie de son trousseau, de ses bijoux, diamants et dentelles, les biens désignés ci-dessus sont recueillis par la future épouse soit de son chef, soit comme cessionnaire de Léon Marès son frère dans la succession de madame veuve Marès née Bidreman (acte de partage reçu par M[e] Coste le 30 septembre 1882).

- Le tiers, estimé 30 000 francs, de deux jardins potagers avec deux puits et les bâtiments nécessaires à l'exploitation et une pièce de terre labourable à Montpellier au lieu dit le Verdanson. Les immeubles qui dépendaient de la succession de madame veuve Marès née Bidreman ont été adjugés indivisément à la suite de licitation à la future épouse à Henri Marès, son oncle, et à la baronne d'Albenas, sa tante, par jugement du tribunal civil de Montpellier rendu le 15 décembre 1884.

- Le domaine de la Paille, *[à Montpellier]*, se composant d'une habitation de maître avec jardin d'agrément, de vastes bâtiments ruraux et industriels et de diverses pièces de terres labourables et vignes d'une superficie totale de 14 h 76 a 85 c.

- Le domaine de Rouquet situé sur les communes de Saint-Gély-du-Fesc, Les Matelles et Murles, arrondissement de Montpellier, se composant de bâtiments d'habitation et d'exploitation et de pièces de terre, champs, vignes, aire, jardin, bois, taillis, garrigues, d'une contenance de 200 h 79 a 50 c.

Les domaines de la Paille et de Rouquet estimés ensemble 400 000 francs dépendent de la succession de feu Claude-Étienne-Léon Marès, père de la future épouse, décédé à Paris le 3 décembre 1878 laissant pour lui succéder ses deux enfants, Louise Marès, future épouse, et Léon Marès ; ce dernier a renoncé à la succession paternelle par acte fait au greffe du

---

(64) L'orthographe du nom de la ville de Cette a changé en Sète par délibération du conseil municipal du 27 août 1927, entérinée par une décision ministérielle en date du 20 janvier 1928.

tribunal civil de Montpellier le 28 juin 1881[65]. Par suite de cette renonciation, les deux domaines appartiennent en pleine propriété à la future épouse seule héritière de son père.

Monsieur Frèrejean donne à sa future épouse une rente annuelle et viagère de 4 000 francs exigible par trimestre et d'avance à compter du décès du donateur. Les héritiers du donateur pourront éteindre à volonté cette rente moyennant le paiement à la future épouse d'un capital de 40 000 francs.

Suite aux publications de mariage les 3 et 10 avril à Montpellier et à Lyon les 10 et 17 avril, le mariage civil entre Georges Frèrejean et Marie-Louise Marès a lieu le 20 avril 1887 à trois heures du soir dans l'hôtel de ville de Montpellier[66], en présence de Raymond, baron de Pins, propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, 45 ans ; de Fernand Anduze, propriétaire, 48 ans, oncle de l'épouse ; d'Henri Marès, membre correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'Honneur, 64 ans, oncle de l'épouse, tous trois domiciliés à Montpellier ainsi que d'Antoine Richard, industriel lyonnais, 51 ans, cousin de l'époux, domicilié à Lyon et de la mère de la mariée, veuve.

Le jeudi 21 avril 1887, le mariage religieux est célébré en l'église Saint-Denis à Montpellier[67]. Le journal montpelliérain *L'Éclair* relate cette cérémonie :

> L'église n'a pu contenir les nombreux amis des deux familles. Cette brillante réunion était rehaussée par l'assistance de deux évêques, M^gr^ de Cabrières[68], qui, comme on l'a si bien dit, apporte partout *« l'éclat et la joie de sa présence »*, et de M^gr^ Turinaz, évêque de Nancy, une des illustrations de l'épiscopat français, ami personnel de M. Frèrejean, qui a béni le mariage. Cet éloquent prélat, revêtu de la mitre et du surhuméral, attribut privilégié des évêques de Toul, a retracé dans un discours plein de noblesse et d'émotion le caractère et la dignité du mariage chrétien. Il a terminé par des allusions discrètes d'une rare finesse et d'un tact exquis, aux deux familles. Cette homélie, d'une chaleur communicative et d'une délicatesse charmante, a produit une profonde impression.

---

(65) *« L'an 1881 et le 28 juin, au greffe du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Montpellier, comparaît Prosper-Étienne-Léon-Marès, rentier, domicilié à Montpellier qui agit en son nom personnel ; il déclare renoncer et répudier la succession de Claude-Étienne-Léon Marès, son père décédé à Paris le 3 décembre 1878, dont il est héritier pour partie de son vivant »:* Arch. dép. Hérault, 3 U 3/ 1341.

(66) Arch. dép. Hérault, 3 E 177/481, acte n° 137, f° 69 v. On ne peut accorder foi à l'auteur de *Léon Marès 1854-1916. Sur le chemin d'un collectionneur, de Montpellier à Montrottier* (Paris, 2011, p. 27 et tableau XIX) qui fait de Caroline-Louise (sœur aînée de Marie-Louise morte en bas-âge en 1849) l'épouse de G. Frèrejean.

(67) Arch. dép. Hérault, 163 J 6, acte n° 22. Merci à Vivienne Miguet, directrice des Archives départementales de l'Hérault.

(68) François-Marie-Anatole de Rovèrié de Cabrières (Beaucaire, 1830 ; Montpellier, † 1921) : évêque de Montpellier (1873), cardinal (1911). Intellectuel catholique, il incarne une conception hiérarchique et traditionnelle de l'Église, opposée à la République et à ses représentants. Il est aussi connu pour avoir fait ouvrir les portes de sa cathédrale aux familles de vignerons qui manifestaient en 1907. Durant la Grande Guerre, il est un des artisans de l'Union sacrée : CHOLVY, G. *Le Cardinal de Cabrières (1830-1921). Un siècle d'histoire de la France*. Paris, 2007, 519 p. Mgr de Cabrières est, par sa mère, d'origine dauphinoise (famille du Vivier de Fay-Solignac) ; il est proche de Frédéric Mistral et du Félibrige, comme l'a été également Léon Marès. L'évêque fréquente donc le même cercle que les familles Marès et Frèrejean.

Merci à Danièle Neirinck, conservateur général honoraire du patrimoine, pour ses conseils sur les sources languedociennes et surtout pour son soutien indéfectible.

L'article rappelle la considération dont jouissent les familles Bérard et Marès[69], qui se signalent particulièrement dans le domaine des sciences, de l'agriculture et de la médecine. Quant à la famille Frèrejean, l'article mentionne qu'il s'agit d'une des plus anciennes familles du Rhône :

> elle appartient à cette vieille bourgeoisie lyonnaise qui a toujours allié la simplicité à la distinction et sait ennoblir la fortune par la tradition du travail et des bonnes œuvres [...]. Le vénérable supérieur du collège des Chartreux, qui a célébré la messe, et le curé du Bon-Pasteur, de Lyon, avaient tenu, malgré leur grand âge, à témoigner, par leur présence, de leur gratitude pour les bienfaits d'une famille honorable entre toutes et dont la charité est le privilège, l'héritage et l'unique ambition. Les zouaves pontificaux avaient envoyé un délégué spécial pour féliciter leur frère d'armes. Pendant cette cérémonie d'un éclat incomparable, l'habile organiste de la cathédrale, qui remplaçait M. Borne, et M. Féline ont joué avec un art supérieur des morceaux de circonstance. À l'offertoire, Madame X, qu'on est si heureux d'entendre, a chanté un *Ave-Maria* et un *O salutaris*, avec cette voix de contralto qui a autant de puissance et de mélodie. Tous les assistants conserveront de cette imposante solennité un profond souvenir [70].

b. Georges Frèrejean et une nouvelle conception de la gestion de Montrottier

Comme ses prédécesseurs, Georges Frèrejean partage son temps entre sa maison à Lyon et ses différents propriétés gérées par des régisseurs : La Paille à Montpellier, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Montrottier à Lovagny. Le recensement nominatif de Lovagny de 1896 précise qu'y vivent Georges Frèrejean, agriculteur, chef de ménage, sa femme, née Marès, et une domestique Alinette Héritier. Le recensement de 1901 mentionne seulement les domestiques, bouviers, cultivateurs, ouvriers agricoles que la famille Frèrejean emploie[71]. Les différents employés de la famille Frèrejean figurent aussi sur le recensement de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or[72] de 1901.

À une période où les campagnes connaissent un maximum de peuplement, l'agriculture, qui représente encore la quasi-exclusivité de l'économie, doit nourrir une population de plus en plus nombreuse. Georges Frèrejean s'inspire peut-être de la doctrine socio-économique et politique définie par Frédéric Le Play[73] au XIX^{e} siècle dont l'importance a grandi au cours du siècle et qui est considérée comme une des pensées fondatrices de la société

---

(69) COPPIER J., « Léon Marès (1854-1916), propriétaire du domaine de Montrottier : éclairages sur une personnalité… », *op. cit.*, en particulier les origines familiales pp. 183-197.
(70) *L'Éclair*, 22 avril 1887. Voir aussi *Le Courrier des Alpes*, 30 avril 1887.
(71) Arch. dép. Haute-Savoie, 6 M 257. Lovagny compte alors respectivement 479, 480 et 441 individus.
(72) Arch. dép. Rhône, 6 MP 450 : Antoine Angoyat, 60 ans cultivateur, Marie Desmur, 54 ans, Françoise Salars, 83 ans, Tony Aimé, 4 ans, Constant Cochet, 44 ans, domestique, Claude Libéral, 25 ans, domestique, Caroline Courtois, domestique.
(73) SAVOYE, A. « Pierre Guillaume Frédéric Le Play », in *Célébrations nationales 2006*, Paris, 2006, pp. 42-43. La famille Frèrejean et Joseph Despine entretiennent des relations assez étroites ; on sait que Despine et Le Play sont également liés comme le montre leur correspondance : Arch. dép. Haute-Savoie, 11 J 437.

industrielle française. Ses adeptes les plus éminents ont pour but d'administrer la France afin de la rendre prospère. Ils souhaitent également faire régner l'esprit d'entreprise, l'intérêt général et le bien commun. Cette doctrine encourage tout particulièrement l'industrie, l'agriculture, le commerce : elle vise à augmenter la production et réaliser de grands travaux, afin d'élever le niveau de vie des Français. L'étude des carnets de G. Frèrejean montre qu'il tente d'améliorer les rendements de l'agriculture dans ses différents domaines, notamment à Montrottier en Haute-Savoie, *« dans un département entré récemment et timidement dans l'économie moderne »*[74]. Il porte une attention particulière à cinq de ses vaches (Bellonne, Marquise, Pâquerette, Poulette et Violette) : à partir de leur lait, il fait fabriquer de la crème, du beurre, et du reblochon grâce à une écrémeuse à froid Cowley[75] et il suit avec une grande attention la production et le rendement de ces produits.

Il fait semer à Montrottier des rutabagas, des céréales, des betteraves, il entretient les arbres (noyers, pêchers…) et il vend du bétail, du cidre, des noix, du vinaigre ou encore du vin. Il fait d'ailleurs planter de nombreux pieds de vigne dans ses domaines de l'Hérault, du Rhône et à Montrottier : dans cette dernière propriété, plus de 5 600 plants sont repiqués. Il s'approvisionne auprès de diverses pépinières : celle du Haut-Beaujolais Michel Verchère à Villié-Morgon (5 avril 1892), celle de Charles de Torante à Sion (100 plants Dôle, 400 Gros Rhin, 100 Malvoisée en mars et avril 1892), celle des frères Tézier à Valence-sur-Rhône (2 avril 1892), à la maison Charmont à Saint-Clément-les-Mâcon ; il se fournit également en plants de pinots, gamays, portugais bleus. Il acquiert des outils agricoles à la manufacture de machines agricoles et viticoles Émile Puzenat à Bourbon-Lancy et des appareils de battage chez Th. Pilter à Paris. Ses graines, ses engrais et produits chimiques proviennent notamment de chez Vilmorin ou chez Saint-Gobain, Chauny et Cirey. Enfin, il entretient le château en faisant ramoner les cheminées des chambres et de la cuisine, mais n'y entreprend pas de grands travaux.

c. La vie municipale

Comme son père avant lui, Georges Frèrejean s'implique dans la vie de la commune de Lovagny. À la suite des élections des 1er et 8 mai 1892 qui conduisent au renouvellement intégral du Conseil municipal, il obtient 63 voix et est élu au 1er tour au Conseil[76]. Lors des élections suivantes, les 3 et 10 mai 1896, avec 67 voix, il est réélu au second tour[77]. Il va faire preuve de générosité à l'égard de la commune, en finançant plusieurs projets.

---

(74) RAYMOND, J. *op. cit.*, p. 663. Cette nouvelle conception de la gestion du domaine de Montrottier est introduite par la famille Dufour et ses associés genevois, de 1799 à 1839 ; mais ce premier essai s'avère décevant : SERAND, J. *Le château de Montrottier. Op. cit.*, pp. 59-64.

(75) Grand réservoir à eau ou à glace dans lequel on immerge complètement des bidons fermés contenant le lait.

(76) Arch. mun. Lovagny, 1 D 2 ; procès-verbal d'installation du Conseil : Arch. dép. Haute-Savoie, 3 M 221.

(77) Arch. mun. Lovagny, 1 D 3, p. 28 ; procès-verbal d'installation du Conseil : Arch. dép. Haute-Savoie, 3 M 221.

L'affaire de la cloche de Lovagny

Cette vieille affaire prend fin grâce à lui ; elle remonte en fait à la période où son père, Victor, conseiller municipal, avait offert (séance du Conseil du 9 février 1878[78], de faire refondre à ses frais et de rendre au clocher la cloche qui avait été cassée par suite de plusieurs accidents. Le Conseil municipal avait accepté cette proposition, avec reconnaissance, et voté à l'unanimité des remerciements au généreux donateur. Cependant, un différent semble être né entre Victor Frèrejean et les fondeurs : il est ainsi donné lecture lors de la séance du Conseil du 10 avril 1881[79] d'une lettre du 10 mars des frères Beauquis[80], fondeurs à Quintal, relative à l'acceptation par le Conseil de la cloche fournie par ces fondeurs à Frèrejean pour la commune. Le Conseil est mis en demeure de se prononcer sur l'acceptation ou le refus définitif de cette cloche pour mettre un terme à des contestations qui trainent depuis 1878. Le Conseil entend rester en dehors des débats entre les contractants : la cloche ne correspondant pas par sa sonorité aux besoins de la population, il la refuse, à la majorité absolue en vue d'éviter toute contestation ultérieure. Mais finalement, une délibération du 24 décembre 1895[81] rappelle que Victor Frèrejean a fait don à la commune d'une cloche fondue par les frères Beauquis. Après renseignements pris sur cette dernière, il s'avère qu'elle n'est pas entachée de vice de construction et qu'elle est parfaitement recevable, d'autant plus qu'elle fonctionne depuis bientôt 7 ans dans le clocher de l'église ! La commune accepte donc finalement à la majorité absolue la cloche qu'elle tient de la générosité de V. Frèrejean.

Lovagny : une destination touristique desservie par sa gare

La commune possède sur son territoire le site naturel des Gorges du Fier[82] et aussi, mais dans une moindre mesure le château de Montrottier, non encore ouvert aux visiteurs. Elle devient dès la seconde moitié du XIX[e] siècle un lieu d'excursion. Le 16 août 1882[83], le maire Jacques Chambaz expose au Conseil municipal que depuis quelque temps déjà la gare fait l'objet d'une affluence considérable de denrées et de voyageurs étrangers à la localité ; outre ceux de Lovagny, les habitants de Poisy, Nonglard, Vaulx, Chavanod

(78) Arch. mun. Lovagny, 1 D 1.
(79) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 O 650 : extrait de cette délibération ; une lettre, du 29 avril 1881, de Chambaz, maire de Lovagny, au préfet de la Haute-Savoie indique que les fondeurs voulant être payés de leur fourniture et que Frèrejean ne pouvant payer cette cloche à cause de sa mauvaise sonorité, la commune n'a absolument pas à intervenir dans leurs débats.
(80) La famille Beauquis est alliée aux fondeurs Paccard : DUFOUR A., RABUT F., « Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états : les fondeurs de cuivre et les canons, cloches en Savoie », *in Mémoires et document de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, Chambéry, 1883, pp. 197-198.
Par ailleurs, Antoine Paccard (1770-1830) crée à Lyon, en 1819, une fonderie dans un immeuble appartenant à la famille Frèrejean. Les cloches sorties de cet atelier sont signées « Paccard, fondeur de Frèrejean » ou « Frèrejean fondeur » : RITZ J., « La fonderie de cloches Paccard, hier et aujourd'hui », *in Étude et la Sauvegarde du Patrimoine Industriel*, Annecy, 1988, pp. 28-44.
(81) Arch. mun. Lovagny, 1 D 2.
(82) Lors de la séance du 22 mai 1868 de l'Académie florimontane, L. Revon propose d'établir, sur le modèle des galeries du Trient, en Suisse, des galeries, ponts, passerelles et un chalet-restaurant dans les pittoresques et sauvages Gorges du Fier. Suite à la réalisation de l'architecte Marius Vallin, elles sont inaugurées le 21 juillet 1869.
(83) Arch. mun. Lovagny, 1 D 1.

et Etercy s'y rendent pour, de là, se diriger les uns sur Annecy, les autres sur Aix. De nombreuses plaintes ont été portées par des voyageurs à cause de l'insuffisance des locaux d'attente et de débarquement. Le maire pense qu'il est nécessaire d'intervenir auprès de la compagnie P.-L.-M. pour remédier à ces inconvénients. Le sujet n'est sans doute pas traité immédiatement car il est à nouveau d'actualité en 1899[84].

Une séance du Conseil municipal, celle du 21 novembre 1897[85], traite, elle, d'un autre sujet : la demande d'addition du nom Gorges du Fier au nom, alors actuel, de la gare de Lovagny. On y procède à la lecture d'une dépêche du ministre des Travaux publics du 3 septembre 1897 : la compagnie P.-L.-M. consent à cet ajout à condition que les frais soient supportés par la commune. Le Conseil municipal considère que malgré l'utilité de la nouvelle dénomination de la gare, l'état financier de la commune ne lui permet pas de nouvelles charges. Mais Laeuffer, président de la Société des Galeries des Gorges du Fier et membre de son 1cr conseil d'administration, prend à sa charge les frais liés au changement et le 27 janvier 1898, le ministre des Travaux publics indique au préfet de la Haute-Savoie que la gare de Lovagny porte désormais la dénomination de « Lovagny- Gorges du Fier »[86].

Le 3 août 1902, âgé de 64 ans, Georges Frèrejean meurt au domaine de La Paille à Montpellier[87], où il avait séjourné régulièrement, comme dans ses autres propriétés. Il semble avoir manifesté peu d'intérêt pour l'industrie métallurgique qui ne constitue probablement plus un avenir pour les Frèrejean. Après la cérémonie religieuse le vendredi 8 août en l'église Saint-François de Sales à Lyon, il est inhumé au cimetière de Loyasse[88]. Sa nécrologie parue dans la presse fournit des informations sur sa vie :

> La nouvelle inattendue de son décès dans la paroisse de Lovagny [...] provoque la surprise et une profonde tristesse [...]. Il était comme la providence du pays. On aimait à le voir, chaque été, revenir de Lyon ce riche bourgeois, en même temps que très simple, d'une modestie et d'une affabilité rares. C'était pour lui-même un grand plaisir de se retrouver au milieu de ses gens de Lovagny, où il présidait, depuis de longues années, à l'exploitation de sa vaste propriété, avec cet inaltérable sourire et cette bonté prévenante, qui le faisaient aimer des travailleurs et séduisaient tout le monde. ...Cet homme de cœur, [...] chrétien de conviction profonde issu d'une ancienne famille lyonnaise, protectrice des prêtres et des nobles poursuivis pendant la Révolution, voulut continuer la belle tradition de ses ancêtres ; tout jeune, il répondit au cri de détresse de Pie IX et pour défendre les droits violés du St Siège, il s'enrôla dans l'héroïque phalange des zouaves pontificaux. Il revint avec Charrette en 1870 se battre en France [...]. Après la guerre, il consacra son temps et ses ressources à des

(84) Demande d'agrandissement de la salle d'attente et d'établissement d'une marquise-abri : Arch. dép. Haute-Savoie, 4 S 92.
(85) Arch. mun. Lovagny, 1 D 3, p. 94.
(86) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 S 92.
(87) Arch. dép. Hérault, état civil de Montpellier, 3 E 177/510, acte n° 1135, f. 191 v.
(88) Arch. mun. Lyon, 1 745 W 152.

œuvres religieuses et sociales, à Lyon, à St-Cyr au Mt-d'Or ; il prit une large part à la reconstruction de l'église de Lovagny et promettait même d'y établir une école libre de religieuses [...]. Cet homme avait une piété peu commune : il récitait chaque jour son chapelet ; on le voyait à l'église prier avec la candeur d'un enfant.

Sa mort après quelques jours de maladie, fut digne de sa belle vie. Après un service solennel à Montpellier, son corps fut dirigé sur Lyon et déposé dans le caveau de famille en présence d'une 30^aine de prêtres et avec le grand concours de parents et d'amis[89].

Le testament olographe de Georges Frèrejean établi à Saint-Cyr au Mont-d'Or le 12 novembre 1895 et déposé aux minutes de maître Charrat, notaire à Lyon, le 19 août 1902 institue son épouse légataire universelle (il n'avait pas eu d'enfant). La déclaration de succession du 2 février 1903[90] mentionne ses biens, qui se montent à plus de 1 115 000 francs, à savoir :

- la maison, 4 place Le Viste à Lyon, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, quatre étages et greniers (452 880 francs) ;
- les immeubles situés sur les communes de Lovagny, Poisy et Chavanod (191 425 francs) ;
- une propriété de rapport et d'agrément sur les communes de Saint-Cyr et Saint-Didier au Mont-d'Or (151 500 francs) ;
- diverses concessions de mines de fer, sur les communes de Saint-Quentin-Fallavier et La Verpillière (Isère) (300 francs) ;
- deux concessions de mines de fer, sur les communes de Frontonas et Panossas (Isère) (200 francs) ;
- une concession de mine de fer, sur la commune de Saint-Marcel (Isère) (100 francs) ;
- une concession de mine de cuivre, sur la commune de Lunas (Hérault) (100 francs) ;
- les meubles et objets mobiliers garnissant l'appartement qu'occupait le défunt place Le Viste (20 000 francs) ;
- les meubles et objets mobiliers garnissant le château de Lovagny (15 000 francs) ;
- les bestiaux et le matériel agricole se trouvant dans la propriété de Lovagny (9 500 francs) ;
- les meubles et objets mobiliers garnissant la maison d'habitation de Saint-Cyr au Mont-d'Or, y compris mobilier de chapelle et plantes en pots (10 700 francs) ;
- les bestiaux et matériel d'exploitation dans la propriété de Saint-Cyr au Mont-d'Or (2 150 francs) ;
- des bijoux, diamants et dentelles (7 150 francs) ;
- divers prorata de loyers sur la maison de la place Le Viste et de divers fermages ;

---

(89) *La Croix de Haute-Savoie*, n° 557, dimanche 17 août 1902 ; *L'Indicateur de la Savoie*, n° 1205, samedi 23 août 1902.

(90) Arch. dép. Rhône, 3 Q 32/1324 (déclaration de succession, bureau de Lyon 2), n° 56.

- des actions[91], un compte de dépôt à la Société lyonnaise (21 318, 40 francs) et un autre compte au Crédit lyonnais-agence de Chambéry (1347,35 francs).

2. Marie-Louise Marès



Marie-Louise Frèrejean.
Photographie Leroux, coll. privée.

Sa veuve va partager sa vie entre ses propriétés de l'Hérault et de Montpellier, du Rhône et de Lyon et le château de Montrottier. Marie-Louise Marès, grâce à la fortune de sa famille et celle de son mari, bénéficie d'un niveau de vie très confortable. Elle achète de nombreux bijoux et vêtements comme par exemple une montre auprès de la maison L. Leroy et C^ie^ 7, boulevard de la Madeleine à Paris (27 juin 1906) ou des fourrures à l'enseigne *À la panthère* 13, quai de la Pêcherie à Lyon (27 juin 1907).

Le recensement de Lovagny en 1906 indique le nom des employés de Marie-Louise Frèrejean[92].

Elle semble avoir eu une certaine vie mondaine : ainsi, elle reçoit aussi le dimanche 7 juillet 1903 des membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, qui après une excursion en bateau à vapeur à Talloires ont effectué une promenade aux Gorges du Fier et à Montrottier. On trouve parmi les invités de M^me^ Frèrejean qui les reçoit personnellement

(91) 1 action de la Société de l'ancienne Église du Premier monastère de la Visitation d'Annecy : 100 francs ; 143 de la Société anonyme des Houillères de Saint-Étienne : 65 780 francs ; 70 de la Société anonyme des mines de la Loire : 17 990 francs ; 35 de la Société anonyme des Houillères de Montrambert et de la Béraudière : 31867, 50 francs ; 30 de la Société de la Rue impériale à Lyon : 20 550 francs ; 10 de la Société anonyme des Mines de Sirieis : 500 francs ; 10 de la Société anonyme d'éclairage par le gaz de la ville d'Angers : 12 600 francs ; 10 de la Société anonyme pour l'éclairage par le gaz de la ville de Limoges : 9 800 francs ; 10 de la Société anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Reims : 7 650 francs ; 15 des chemins de fer Paris-Orléans : 27 830 francs ; 10 du chemin de fer du Nord : 17 315 francs ; 100 de la Société des Houillères de Rive de Gier : 1 575 francs ; 10 de la Société franco-russe de produits chimiques et d'explosifs : 330 francs ; 12 de la Société anonyme des Houillères de Saint Étienne, des obligations (60 des chemins de fer directs de Madrid à Saragosse et Barcelone : 14 520 francs ; 3 de l'emprunt argentin : 5109, 35 francs ; 8 de la Société anonyme des Mines de la Loire : 4112 francs ; 58 de la compagnie des chemins de fer de Saragosse : 21 576 francs ; 20 de Kourks-Khakof Azof : 21 343,50 francs). Outre l'intérêt évident pour les houillères et les mines, l'analyse des portefeuilles détenus par les Frèrejean semble montrer une attention particulière portée à des sociétés extra-européennes tandis que le chemin de fer semble susciter chez eux assez peu d'intérêt.

(92) Jean Totemps, ouvrier agricole, et sa famille : sa femme Antoinette, ménagère et leurs enfants Marguerite et Francis, domestiques ; Marie Fontaine, employée de culture ; Jean-Marie Viollet, domestique ; Désiré Fournier, cultivateur domestique ; Annette Mièvre, domestique. La commune compte alors 401 habitants : Arch. dép. Haute-Savoie, 6 M 257.

au château Albert Naeff, architecte et restaurateur du château de Chillon. Les Genevois sont accompagnés par d'érudits représentants de la Florimontane : MM. Marteaux, Nanche, Désormaux, Serand et Bruchet[93].

Marie-Louise Frèrejean décède à Lyon le 11 décembre 1906 à son domicile de la place Le Viste[94]. Après la messe à l'église Saint-François de Lyon, elle est inhumée au cimetière de Loyasse le jeudi 13 décembre[95]. Sa succession, déclarée le 29 mai 1907, mentionne la propriété de Montrottier sur les communes de Lovagny, Poisy et Chavanod. Elle n'est plus estimée que 142 625 francs : le « *château de Montrottier dont une partie seulement est en état d'être habité,* [l'ensemble ainsi que ses] *dépendances, cour et jardin* [est] *d'une contenance d'environ 67 ares et d'une valeur vénale de 32 000 francs* »[96].

Elle meurt *ab intestat* et laisse pour unique héritier, comme l'indique l'acte de notoriété dressé par maître Pariset le 15 décembre 1906, son frère Léon Marès : il s'installe à Montrottier en 1906, avant de léguer à sa mort en 1916 le domaine et ses collections à l'Académie florimontane[97].

IV. Les Frèrejean, une famille de collectionneurs

1. Une passion ancienne de la famille Frèrejean

La famille Frèrejean s'adonne depuis longtemps à la pratique des collections. Lors de la mise sous séquestre de la propriété de Crécy – qui leur appartient depuis 1781 – le maire et les officiers municipaux de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or dressent, le 13 août 1793, l'inventaire de leurs biens[98] : ils signalent, outre le mobilier, l'existence d'une centaine de tableaux placés dans les différentes pièces de la maison. Malheureusement, l'inventaire ne donne ni les titres, ni les auteurs, ni les dimensions des œuvres, mais il mentionne parfois la présence d'un « *cadre en bois doré* » ou dans une chambre « *du côté du couchant une cheminée au-dessus de laquelle une glace et un tableau représentant un paysage* ». Dans la chambre de Jeanne Frèrejean, on dénombre « *environ 27 tableaux tant grands que petits* ».

Les deux frères, Georges et Louis Frèrejean, sont, cela est certain, deux amateurs d'art : le directeur du musée des Beaux-Arts de Lyon, François

(93) « Séance du 1er juillet 1903 », in *Revue savoisienne*, 1903, pp. 135-137 ; in *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 2, 1898-1904, p. 353. D'après A. Naeff, le plafond de la salle des Chevaliers de Montrottier daterait des années 1450-1460.
(94) Arch. mun. Lyon, État-civil Lyon mairie 2e arrondissement, 2 E 2 301, n° 3463, f. 438.
(95) Arch. mun. Lyon, I 745 W 160.
(96) Arch. dép. Haute-Savoie, déclaration des mutations par décès, n° 109, registre spécial vol. 2, feuillet 108.
(97) COPPIER J., « Léon Marès (1854-1916), propriétaire du domaine de Montrottier : éclairages sur une personnalité… », *op. cit.*, pp. 181-215 ; « Léon Marès (1854-1916), éclairages sur un collectionneur à partir de documents inédits », *in Revue savoisienne*, Annecy, 151e année, 2011, pp. 331-360 ; « Le domaine de Montrottier (Lovagny–Haute-Savoie), de la demeure du collectionneur Léon Marès à la propriété de l'Académie florimontane (1916-1919) », *in Revue savoisienne*, Annecy, 149e année, 2009, pp. 97-130.
(98) Arch. dép. Rhône, 1 Q 737.

Artaud note, en 1808, qu'ils font don d'un bloc volumineux portant une dédicace à Diane, trouvé lors de travaux dans leur fonderie, rue de la Vielle à Lyon[99]. Si Artaud montre son estime pour les industriels, « *mécaniciens célèbres, auxquels l'art de la fonderie doit un nouveau lustre et de nombreux perfectionnemens* (sic) », il ne fait jamais allusion à d'autres collections. Est-ce dû à la discrétion des deux frères ?

Lors d'une grande exposition charitable à la bibliothèque municipale de Lyon[100] en 1826, Georges prête une gravure « *Vue de fonderie de M. Frèrejean à Vienne* » et une peinture « *Éruption du Vésuve avec effets de lune* », toutes deux œuvres du peintre lyonnais Fleury Épinat[101].

C'est aussi indirectement grâce aux Frèrejean que les bronzes réalisés par la famille Vischer[102] font partie aujourd'hui des pièces emblématiques des collections de l'Académie florimontane : ils sont l'exemple même de la pénétration de la Renaissance italienne dans le Saint-Empire au début du XVI^{e} siècle et montrent la perfection atteinte par ces ateliers dans l'art du bronze. Les frises étaient destinées au départ à l'ornementation de la chapelle funéraire de la famille Fugger, d'Augsbourg, alors les plus riches banquiers de l'Europe, dans l'église sainte-Anne. Mais l'iconographie étant peut-être jugée peu adaptée par les commanditaires, elles furent finalement acquises en 1530 par la ville de Nuremberg afin de décorer, avec les deux frontons, la grille-jubé de la salle de son hôtel de ville.

Suite à la victoire française d'Austerlitz, le traité de Presbourg du 26 décembre 1805 redessine l'Europe : la ville de Nuremberg est alors incorporée à la Bavière. Considérée comme superflue, la grille est condamnée à être

---

(99) « Elle a été trouvée dans la cour de leur maison, rue Vieille, près d'une mosaïque grossière : c'est peut-être cette pierre et ce pavé qui ont fait soupçonner qu'il y eut autrefois dans cet endroit un temple élevé à Diane » (n° 50). ARTAUD, F. *Notice des antiquités et des tableaux du musée de Lyon*. Lyon, 1808, pp. 72-74. Cette inscription sur calcaire (0,84 m (h) X 0,78 m (larg.), aujourd'hui conservée au musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, est exposée dans la salle 2 : n° inv. AD 109 : « À Diane auguste, en l'honneur du pagus de Condate, Gaius Gentius Olillus, magister du pagus pour la seconde fois, a élevé cet autel et donné, à l'occasion de sa dédicace, deux deniers, au lieu d'un repas à chacun des honorats présents. L'emplacement a été donné par décret des pagani de Condate » : ALLMER, A. et DISSARD, P. *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*. Lyon, 1889, t. 2, n° 109, pp. 47-49. Merci à Hugues Savay-Guerraz, conservateur au musée gallo-romain de Lyon-Fourvière.

(100) Exposition de tableaux et objets d'art au profit des ouvriers sans travail : « sous les n° 435 et 448, sont une *Vue des fonderies de M. Frèrejean, à Vienne*, et une *Éruption du Vésuve, avec effets de lune*, par M. Épinat. Ces deux morceaux, qui appartiennent à M. Frèrejean aîné, ont de l'agrément ; mais le premier nous semble préférable à l'autre » : *Bulletin de Lyon et du département du Rhône*, jeudi 26 octobre 1826, n° 40. Voir *infra*.

(101) Montbrison, 22 août 1764 ; † Pierre-Scise, 7 juin 1830. Peintre d'histoire, de paysages et de vues de Lyon.

(102) Georges Frèrejean se porte acquéreur de ces bronzes qui sont acheminés en 1809 par la Suisse jusqu'à Lyon (p. 76). Ils sont alors conservés dans la propriété de la famille Frèrejean, à Saint-Cyr au Mont-d'Or, avant de rejoindre en 1907 le château de Montrottier, près d'Annecy, où ils sont encore conservés (n° d'inv. 3274-3277). Cet article est l'occasion de dresser la bibliographie relative à ces bronzes : BUTTIN, C. et SERAND, J. « Le dernier chef-d'œuvre de Peter Vischer : les bas-reliefs de Montrottier », in *Revue savoisienne*, 62^{e} année, 3^{e} trimestre, Annecy, 1921, pp. 61-84 et pp. 129-133 ; BUTTIN, C. « Procès-verbal de la séance du 6 juillet 1921 : communication sur les quatre bas-reliefs exécutés par les Vischer », in *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1921, pp. 251-252 ; RÉAU, L. « Un chef d'œuvre de la Renaissance allemande en Savoie. Les bas-reliefs de Montrottier », in *La Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1921, pp. 225-236 ; AUBERT, M. « Un chef-d'œuvre des Vischer retrouvé. Les bas-reliefs de la grille des Fugger, in *Le Bulletin de l'art ancien et moderne*, 1921, pp. 148-150 ; RÉAU, L. « À propos des bas-reliefs de Montrottier », in *Chronique des arts et de la curiosité*, 28 février 1922, n° 4, pp. 28-28 ; MELLER, S. *Peter Vischer der ältere und seine Werkstatt*. Leipzig, 1925, 250 p. DIMIER, L. « Pierre Vischer à Montrottier », in *Revue savoisienne*, 77^{e} année, 2^{e} trimestre, Annecy, 1936, pp. 55-56. Voir aussi *Gothic and Renaissance Art in Nuremberg 1300-1550*, Munich, 1986, pp. 402-405.

enlevée, vendue comme métaux hors d'usage et destinée à la fonte, à une époque où les armées impériales font un grand usage des canons ; elle est déposée et démontée en 168 pièces. Elle est d'abord vendue à un négociant de Fürth (Bavière) qui la revend à un Nurembergeois. Elle est acquise par Georges Frèrejean, dont on suppose « *qu'il ne put se décider à jeter à la fonte la totalité de cette grille et en conserva les quatre plus beaux morceaux* »[103], quatre bas-reliefs en bronze, dont les deux frises (1520-1525) œuvres de Peter Vischer. *L'indicateur de Lyon*, en 1810, en mentionnant la fonderie considérable de la famille Frèrejean, rue de la Vielle, indique aussi que les deux frères « *possèdent des bas-reliefs en cuivre, qui leur viennent de la Pologne, et qui sont d'un travail exquis* »[104]. Bien plus tard deux florimontans, Joseph Serand[105] et Charles Buttin, identifient irréfutablement ces bronzes, alors placés à Montrottier, contre le mur de la galerie du premier étage, comme des œuvres des Vischer.

2. Victor Frèrejean et les collections de Montrottier

Amateur d'antiquités, Victor Frèrejean laisse au château de Montrottier plusieurs collections de meubles anciens. Parmi le mobilier du château figurent des pièces portant des estampilles de maîtres de Lyon[106] et de nombreuses autres sont dans le goût lyonnais. Il laisse aussi des dessins de paysages et de bâtiments d'Espagne, d'Italie, de Suisse, du Lyonnais et du Dauphiné, du Languedoc, de Provence, de Corse, de Savoie et de Haute-Savoie dus à ses talents. La famille Frèrejean rassemble dans ses différents domaines des collections variées, telle la tenture de tapisseries flamandes[107] qu'elle conservait à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ; en 1907, l'ensemble est transporté à Montrottier.

3. Françoise Lorin, amatrice de tableaux

La sœur de Victor Frèrejean, Françoise Lorin[108], présente elle-aussi des dispositions pour le dessin et la peinture :

---

(103) BUTTIN, C. et SERAND, J. « Le dernier chef-d'œuvre de Peter Vischer… », op. cit., p. 76.

(104) *Indicateur de Lyon*. Lyon, 1810, p. 94. Bien que le matériau et la provenance soient erronés, il s'agit, à ce jour, de la première mention manuscrite de ces œuvres.

(105) Dans son rapport manuscrit sur Montrottier en 1920, il indique : « *Enfin, au cours de recherches s'est présentée la chance inespérée de découvrir une documentation amenée avec la collaboration éclairée du président d'honneur Charles Buttin à établir l'origine des deux frontons et des deux frises en bronze aux sujets mythologiques qui appartiennent aux collections. À l'heure actuelle tous les éléments d'une information qui fera l'objet d'une communication lors d'une prochaine séance n'ont pas encore été réunis ; mais il est possible d'annoncer dès aujourd'hui que les quatre grands bronzes exposés sur la galerie conduisant au donjon, ont une valeur artistique de tout premier ordre qui rejaillira incontestablement sur l'ensemble du musée* ». Ces bronzes sont classés au titre des Monuments historiques le 6 mars 1923.

(106) Fauteuil : P. Nogaret (1718-1171) : reçu maître menuisier ébéniste en 1745 à Lyon (n° inv. 3106) ; six chaises : J.-N. Cheneaux (1734-1820) : menuisier en sièges, enregistré par brevet en 1772 à Lyon (n° inv. 3091 A-F) ; fontaine en étain : poinçons de Laubereaux : Lyon 1782 (n° inv. 3969) ; une commode est attribuée à J.-M. Tairraz (+ 1774) reçu maître en 1756 à Lyon (n° inv. 1807) ; le plateau d'un buffet est en pierre marbrière de Saint-Cyr, dans le Mont-d'Or lyonnais (n° inv. 3068). Renseignements d'après J. Ogier ; remerciements à J. Chatelain. En 1886, V. Frèrejean acquiert deux christs en ivoire pour la somme de 1835 francs (n° inv. 1101-1102).

(107) COPPIER, J. « La tenture de tapisseries du château de Montrottier (1907-1990) » ; BROSENS, K. « *Scènes de chasse*. Note sur une tenture de tapisseries flamandes conservée au château de Montrottier », in *Revue savoisienne*, Annecy, 152e année, 2012, pp. 254-259 et 260-266.

(108) Voir *supra*.

elle a bénéficié des conseils artistiques et des encouragements de Nicolas-Victor Fonville (1805-1856) qui avait ouvert à Lyon en 1831 un atelier où l'enseignement du paysage était privilégié, appartenant à cette première génération d'artistes de l'école lyonnaise de tradition hollandisante.

Elle a peint notamment un portrait de son fils et une copie de la Belle Jardinière, tableau de Raphaël conservé au Louvre. Françoise Lorin est à l'origine du musée de Brou[109] auquel elle a légué en 1853 plusieurs œuvres et notamment « *L'éruption du Vésuve avec effets de lune* » d'Épinat[110]. Parmi les collections de Montrottier, un tableau de ce peintre est conservé : « *Ruines d'abbaye au bord d'une rivière* »[111]. A t-il fait partie des collections de Léon Marès ou s'agit-il plutôt d'un héritage de la famille Frèrejean ?

À Montrottier une huile sur toile, non signée, représente les forges de Pont-Évêque[112] ; s'agit-il aussi d'une œuvre d'Épinat ? Outre la « *Vue de fonderie de M. Frèrejean à Vienne* », on connaît de lui au moins une autre représentation des usines de Vienne[113].



Paysage d'usine [usine de Pont-Évêque] ; h : 105 ; l : 142 cm.
Académie florimontane, n° inv. 1878.

Au château, la copie de « *La Grande Sainte Famille* » de Raphaël provient de la chapelle de la propriété Frèrejean à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or[114].

---

(109) Musées de Bourg-en-Bresse, *1853 : Un musée est né ! Hommage à Antoine et Françoise Lorin, premiers donateurs du musée de Brou*, Bourg-en-Bresse, 2003, pp. 62-63.
(110) Ce tableau est prêté par Georges Frèrejean en 1826 lors d'une exposition à la bibliothèque de Lyon : voir *supra*. « C'est le seul lien, ténu mais bien réel, entre les collections Frèrejean et Lorin. C'est aussi une preuve que les parents de Françoise Lorin ont dû partager leurs œuvres d'art entre leurs enfants puisque Victor hérite des plaques Vischer et que Françoise a au moins reçu ce tableau » : *Ibid.*, p. 61.
(111) Signé « Épinat 1815 », il est conservé sous le n° d'inv. 1723. Il est classé monument historique le 28 septembre 1995.
(112) Elle est conservée sous le n° d'inv. 1878.
(113) Voir *supra*. « 7. Vue de l'Usine de M. Frèrejean, à Vienne en Dauphiné » : *Catalogue d'une collection de tableaux, dessins, gravures, bronzes, pendules, porcelaines, meubles gothiques et divers objets de curiosité provenant du cabinet de feu Fleury Épinat, professeur de peinture à Lyon*, Lyon, 1836, p. 19.
(114) Fiches de J. Serand relatives aux Beaux-Arts, sculpture et divers.

4. Marie-Louise Frèrejean poursuit la tradition

Ce goût pour l'art et les collections représente une constante dans la famille Frèrejean, qui se prolonge au début du XX^e^ siècle avec Marie-Louise Frèrejean, héritière d'une longue tradition de collectionneurs dans sa famille languedocienne.

Elle achète des tableaux à madame Lebrun-Pelosse, 2 place du Change à Lyon ; il est possible qu'elle ait hérité ce goût de sa grand-mère Louise Marès-Bidreman : parmi les tableaux conservés à Montrottier, figurent de nombreuses copies[115] attribuées cette dernière.

C'est peut-être aussi Marie-Louise qui rassemble dès 1903 à Montrottier plusieurs céramiques françaises, de la faïence anglaise ou encore des pièces chinoises[116]. Elle achète des objets d'art aux frères Majorelle (1906).

Ces éléments permettent de relativiser le rôle de collectionneur de Léon Marès : il est difficile de connaître exactement son investissement quant à l'ampleur, au nombre et à la qualité des collections artistiques conservées à Montrottier : dans la constitution de ces dernières, l'héritage de son père et celui de la famille Marès sont bien connus, tout comme est maintenant avéré celui de la famille Frèrejean, ce qui conforte à la prudence sur les provenances des collections du château.

S'agissant de ce dernier, la présente étude permet toutefois d'affirmer qu'entre 1876 et 1906, la famille Frèrejean y a achevé certains travaux mais qu'il n'est encore que partiellement habitable, a mis en place une gestion plus avisée du domaine agricole et a contribué à l'enrichissement des collections.

Mais l'environnement du château, ses extérieurs et son architecture sont alors essentiellement le fruit des travaux commencés mais non achevés par les précédents propriétaires, la famille de Rochette, à cause de leur situation financière délicate[117]. Mais il s'agit là d'un autre chapitre de l'histoire de Montrottier.

Julien COPPIER

---

(115) On trouve des copies non datées, d'autres qui couvrent la période 1825-1839 : elles représentent essentiellement des paysages (n° inv. 346 [vue des environs de Marseille ?], 354 (clair de lune), 362 (paysage), 1729 (4 dessins), 1744 (paysage avec ruines). Figure aussi une copie de *La prière de Samuel* (n° inv. 1774) de J. Reynolds, d'après le tableau de 1777 conservé au musée Fabre de Montpellier (n° inv. 836.4.50). COPPIER J., « Léon Marès (1854-1916), propriétaire du domaine de Montrottier : éclairages sur une personnalité... », *op. cit.*, pp.187-190.
(116) COPPIER, J. « Léon Marès (1854-1916), éclairages sur un collectionneur … », *op. cit.*, p. 344.
(117) SERAND, J. *Le château de Montrottier*. *op. cit.*, p. 70.

Le couronnement imperial passait par la Savoie (1310-1312)

Il y a sept siècles le comté de Savoie apparaissait comme témoin et acteur de la marche au couronnement de l'empereur Henri VII de Luxembourg. Car Amédée V le Grand (1285-1323) y joua un rôle déterminant mais généralement ignoré. L'épisode fut lourd de conséquences à long terme.

I - L'enjeu impérial au Moyen Âge

Depuis 962 le Saint-Empire Romain se trouve à la tête de l'Occident. L'expression doit être comprise dans sa plénitude : l'Empire évoque la souveraineté suprême, Saint souligne que son chef est sacré, Romain rappelle la volonté de continuer Rome dans son universalité comme l'avaient tenté les Carolingiens en Occident et les Byzantins en Orient.

Cet empire regroupe quatre royaumes. La Germanie comprend à peu près l'Allemagne, le Bénélux, l'Alsace-Lorraine, la Suisse alémanique et l'Autriche, si l'on se réfère à la géographie actuelle. Le royaume d'Italie correspond à la péninsule au nord des États pontificaux, à l'exception de la Vallée d'Aoste, du Tyrol méridional et de Venise. Le royaume de Bourgogne englobe l'espace allant du comté de Bourgogne (Franche-Comté) à la Provence et du Forez à la Vallée d'Aoste, la Savoie en fait donc partie. Enfin la Bohême, érigée en royaume, désigne alors ce qui a été récemment rebaptisée Tchéquie.

Devenir empereur exige au Moyen Âge toute une procédure qui commence par le choix délicat que doivent faire les grands électeurs. Suit le couronnement à Aix-la-Chapelle par référence à Charlemagne, ce qui donne le titre de roi des Romains pour suggérer la vocation au couronnement impérial. Le passage en Italie implique le couronnement comme roi des Lombards, ce qui a lieu à Pavie, la vieille capitale, ou à Milan. Enfin survient l'apothéose, le couronnement impérial à Rome. Or ce trajet implique la traversée des Alpes, soit par le col du Brenner soit par le Mont-Cenis. Cette dernière voie, quasi praticable en toutes saisons, est volontiers préférée car elle appartient à la fidèle Savoie et, au début du XIV^{e} siècle, le comté peut garantir la sécurité de l'axe Berne-Chambéry-Turin. Car une menace existe : celle des Guelfes. En effet, si l'empereur ne manque jamais de soutiens surnommés les Gibelins (du nom du château souabe de Waiblingen servant quelquefois de lieu de réunion), il ne manque pas d'ennemis appelés les Guelfes (du nom des Welf de Bavière

qui ont donné l'impulsion). Les divisions se sont exacerbées depuis une crise qui a secoué le Saint-Empire durant le troisième quart du XIII[e] siècle et les villes italiennes en ont profité pour régler leurs rivalités en se déclarant guelfes si la voisine était gibeline et vice-versa. A l'orée du XIV[e] siècle Henri VII espère arriver en conciliateur, rétablissant une autorité impériale supérieure par la même occasion et assurant son couronnement romain.

La Maison de Savoie soutenait toujours l'empereur, sauf quand celui-ci ne respectait pas ses droits. Comme ses prédécesseurs, Amédée V avait tout à attendre de la générosité impériale, d'autant que les Luxembourg étaient francophiles comme lui. Pourtant le Savoyard ne pouvait rien ignorer des difficultés à surmonter. Outre l'éternelle menace dauphinoise à l'ouest des Alpes, la puissance des guelfes italiens se nourrissait de l'appui des rois angevins de Naples qui élevaient des prétentions en maints endroits d'Italie et jusqu'en Piémont. La marche sur Rome comportait de forts risques militaires et aussi financiers. Amédée V osa les affronter : rêve de la grande réconciliation entre pape d'Avignon et empereur Luxembourg comme Dante ? Plutôt poussée réaliste chez les gibelins italiens, avec déjà peut-être l'arrière-pensée de parvenir plus loin à l'alliance byzantine.

II - La marche au couronnement via la Savoie

En 1308, le 27 novembre, Henri, modeste comte de Luxembourg, a été élu à Francfort. Il se fait couronner roi des Romains à Aix-la-Chapelle le 4 janvier 1309, puis il tient à Spire une Diète impériale et enfin il désigne Amédée V de Savoie comme ambassadeur auprès du pape. Le comte, le 26 juillet de la même année, obtient la confirmation par le pape de l'élection d'Henri et la promesse du couronnement impérial à Rome. Les préparatifs de l'expédition commencent, qui sont diplomatiques avant que d'être matériels.

En 1310 Henri VII négocie d'abord le mariage de son fils Jean avec l'héritière de la Bohême, ce qui permet d'investir Jean de ce royaume. Puis, avec l'appui du pape Clément V et de l'influente famille des Colonna, il arrive à faire élire Louis de Savoie, baron de Vaud et neveu d'Amédée V, sénateur de Rome : la prise de fonctions date du 7 août. Dans le même temps Henri VII a commencé son voyage. Amédée V l'accueille à Berne (sous protectorat savoyard) et il l'escorte jusqu'à Genève. En octobre il le reçoit fastueusement à Chambéry, puis il assure le ravitaillement du cortège à Aiguebelle, ce que relatent les comptes de châtellenie. Le 17 octobre l'évêque de Maurienne, Aymon d'Urtières, reçoit à son tour l'hôte illustre comme il convient. Amédée V reprend l'escorte pour passer le Mont-Cenis et redescendre à Suze (orthographe savoyarde restituée) où l'arrivée se situe le 23. On sait que le comte dispose de quelque 260 cavaliers, auxquels s'ajoutent sans doute ceux de l'Hôtel comtal et peut-être des arbalétriers et des piétons savoyards payés par l'empereur. Mais Amédée V a pris la précaution de

confier l'essentiel de l'armée savoyarde à son fils aîné, Édouard, pour faire face à la probable reprise des hostilités avec la grande coalition anti-savoyarde menée par le dauphin de Viennois depuis les années 1280.

En novembre 1310 le cortège continue jusqu'à Asti où, le 24, Henri VII investit Amédée V du comté de Savoie, des duchés de Chablais et d'Aoste, du marquisat en Italie, des seigneuries de Bâgé en Bresse et de Coligny en Revermont. En outre Amédée V est reconnu officiellement prince du Saint-Empire. Cette cérémonie accomplie, le voyage se poursuit sans encombre en direction de Verceil et de Milan.

En janvier 1311 Henri VII est couronné roi des Lombards à Saint Ambroise de Milan dès le 6 et le 10 il nomme Amédée V vicaire général d'Empire. C'est à ce titre que le Savoyard reçoit 300 000 florins d'or des villes italiennes pour financer la suite de l'expédition. Contrairement à ses espoirs, Henri VII doit en effet aller combattre durement les Guelfes anti-impériaux menés par Crémone et Brescia et sans doute soutenus par les Angevins du royaume de Naples. Amédée V appuie autant qu'il le peut, selon ses moyens, mais ne parvient pas à s'imposer militairement en Italie du nord et, de ce fait, il finit par perdre le vicariat impérial.

En 1312 Henri VII et Amédée V apprennent que le 23 février Louis de Vaud a été destitué de son poste de sénateur par un « parlement populaire romain », en fait réuni par les Orsini (ennemis des Colonna), avec l'appui des Angevins. Il faut en finir. Sans plus s'attarder, Henri VII et Amédée V rejoignent Pise qui leur est favorable, puis ils parviennent à Rome le 7 mai. Au cours de son séjour, Amédée V participe aux violents combats contre les guelfes romains et les troupes du roi de Naples, Robert d'Anjou, qui tiennent la cité fortifiée du Vatican. Voilà qui dicte le lieu du couronnement.

Le 29 juin 1312 dans la cathédrale de Rome, le Latran, Henri VII est enfin couronné empereur par les cardinaux que le pape Clément V a délégués depuis Avignon. Puis il décide de se maintenir à proximité, à Tivoli, mais bientôt Louis de Savoie estime nécessaire de rentrer au pays et il n'est pas le seul à le faire.

En 1313 Henri VII et Amédée V se replient sur Pise qui leur est toujours très favorable. En remerciement de son dévouement, Amédée V reçoit en mars tous les droits sur Asti, ce qui est suivi de la promesse d'un versement de 8000 florins. Mais comme les Dauphinois continuent leurs hostilités à l'ouest des Alpes et leurs alliés angevins à l'est, il retourne sur ses terres au mois d'août. Il s'installe de préférence à Aveillane, à l'entrée de la vallée de Suze et de là il va secourir l'évêque d'Ivrée et organiser solidement la coseigneurie du Canavais (nord-ouest du Piémont). Désormais le comte tient solidement le Piémont septentrional et central.

Pour Amédée V le bilan de cette marche sur Rome n'est pas mince : gain de titres et de droits, place de choix auprès de la famille impériale de Luxembourg et auprès de la Papauté, rôle sur l'échiquier méditerranéen. Cette première intervention majeure de la Maison de Savoie dans la péninsule italienne sert de tremplin à une politique d'alliance qui se dessine entre la Savoie et l'empire byzantin. Elle soulève toute la question des rapports entre le Saint-Empire romain et le comté de Savoie, car les événements de 1310-1313 s'inscrivent dans un contexte de longue durée.

III - Le Saint-Empire vu de Savoie

Sans reprendre ici toute l'histoire d'Humbert I^er^, le fondateur de la Maison de Savoie en la première moitié du XI^e^ siècle, on rappellera seulement que celui qui a tant poussé à la dévolution du royaume de Bourgogne au Saint-Empire avant et après 1032 en a tiré de grands avantages : contrôle de l'abbaye de saint Maurice d'Agaune comme lieu de la légitimité en royaume de Bourgogne, au moins à partir de 1031, position prééminente en Chablais vers 1032, droits sur la Maurienne en 1043, possibilité vers 1046 de s'assurer de la Vallée de Suze et même du Piémont central par mariage de l'héritière, la comtesse Adélaïde, avec le futur comte Odon. Cette orientation initiale servit ensuite de repère.

Le soutien d'empereurs favorables à la Savoie a valu concessions de droits et titres précieux. Ainsi l'empereur Henri IV, qui avait épousé en 1066 Berthe de Savoie, la petite -fille d'Humbert I^er^, paraît avoir concédé dix ans plus tard au comte Pierre I^er^ l'anneau royal de saint Maurice, soit la prééminence sur les autres princes du royaume de Bourgogne. Frédéric II fait bénéficier Thomas I^er^, son soutien militaire, du statut des princes de 1232, assurant ainsi les droits régaliens au comte. Henri VII, on l'a vu, reconnaît toutes les acquisitions d'Amédée V et officialise sa position de prince d'Empire en 1310. Sigismond de Luxembourg érige en 1416 la Savoie en duché en échange d'un soutien diplomatique dans le règlement du concile de Constance. Ce renforcement continu de la Maison de Savoie lui permet de garantir à la fois une sécurité intérieure indispensable à l'économie, de solides institutions assorties d'une excellente armée, la paix religieuse, une position internationale fructueuse.

Il restait à trouver la parade contre des empereurs menaçants : ce fut la diversification des alliances. Face à Henri V, cet empereur sans scrupules qui exigeait le Piémont, Amédée III réussit le rapprochement avec la Papauté à partir de 1119. Face à Frédéric I^er^ Barberousse qui favorisa les ennemis de la Savoie comme le duc de Zâhringen au nord et le dauphin de Viennois au sud, Humbert III se rapprocha d'Henri II Plantagenêt, le roi d'Angleterre. Celui-ci, en épousant Aliénor d'Aquitaine, était devenu un quasi voisin de la Savoie car le roi possédait le Velay et le comte le nord Viennois : de là l'accord de

1173. Face à Rodolphe Ier de Habsbourg qui entendait conquérir force terres savoyardes, Amédée V amorça une audacieuse politique de bascule vers la France entre 1290 et 1300. Face à l'autoritaire Louis de Bavière, si favorable à l'ennemi dauphinois, il se rapprocha graduellement du pape d'Avignon Clément V et ainsi prépara sans doute vers 1323 l'alliance avec l'empire byzantin. C'est ce que devait rapidement réaliser son fils, le comte Édouard : en épousant le basileus sa sœur Jeanne devint impératrice de Byzance.

La politique habile et bénéfique des comtes de Savoie n'avait sans doute pas prévu l'éventualité d'empereurs faibles. Déjà Amédée V dut s'inquiéter de cette éventualité. En Italie l'empereur Henri VII avait enfin décidé de marcher directement contre Robert d'Anjou, le roi de Naples, mais il fut terrassé par la malaria le 24 août 1313 et les observateurs constatèrent bientôt que, devant la poussée guelfe, le royaume impérial d'Italie tendait à se restreindre au nord -ouest de la péninsule. En royaume impérial de Bourgogne, dit aussi d'Arles, Philippe IV le Bel s'était imposé en Vivarais dès 1305 et il avait conquis Lyon en 1310, tout en laissant à ses fils le soin de pousser en Valentinois et d'influencer les comtes angevins de Provence. Le royaume de Bourgogne risquait de se réduire au comté de Bourgogne et au comté de Savoie. Ainsi le Saint-Empire tendait à se limiter à peu près au monde germanique, bien loin de toute universalité. Les preuves ne tardèrent pas : les seuls candidats à la succession de 1313 furent Louis V de Bavière et Frédéric de Habsbourg ; en 1338 la Diète, l'assemblée d'Empire, proclama le droit exclusif des princes allemands à désigner l'empereur. Cette tendance devait s'accentuer fortement à partir du XVe siècle.

Malgré de notables rémissions, le Saint-Empire allait entamer un long déclin, de l'avènement de Frédéric III en 1440 à sa suppression par décision de Napoléon en 1806. Privée d'appui impérial, la Maison de Savoie dut reculer peu à peu face à la France et à ses alliés les Confédérés suisses, basculant ainsi vers l'Italie durant le XVIe siècle à la suite du fondamental traité de Lyon de 1601. La Savoie proprement dite se trouva ensuite lentement marginalisée dans l'état piémontais, avec toutes les conséquences politiques, militaires, économiques et tardivement religieuses, que cela impliquait. Les résultats apparurent sur le long terme. Malgré leurs traditions de fidélité à une Maison qui avait tant fait pour eux au Moyen Âge et parfois après, les Savoyards en vinrent à un choix conforme à leur culture et à leurs intérêts. Le ralliement massif à la France en 1860, loin d'être une simple affaire de circonstances, a pour beaucoup procédé du long déclin et de la disparition du vaste Saint-Empire romain devenu germanique. Et la Savoie n'a gardé de huit siècles du passé impérial qu'un drapeau adopté définitivement au XIIIe siècle. Avec quelques variantes de types et de situations, la Suisse et le Danemark en firent autant.

Bernard DEMOTZ

Sources et bibliographie simplifiée

Sur le Saint-Empire

RAPP Francis, *Le Saint-Empire Romain germanique, d'Otton le Grand à Charles Quint,* Paris, 2000, particulièrement pp. 241-243.

L'art de vérifier les dates, Paris, 1783-1787, tome II, p. 32.

PACAUT Marcel, *Frédéric Barberousse*, Paris, 1990 (particulièrement pour la cartographie).

Sur la Savoie

• Période 888 - vers 1034

DEMOTZ François, *La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens*, Lausanne, 2008, pp. 590, 605-606, 613-618.

• Période 1034-1451

DEMOTZ Bernard, *Le comté de Savoie du XI^e^ au XV^e^ siècle*, Genève, 2000, pp. 43-45, 163-164.

Sur le voyage Impérial à Rome

ADS, 1Mi 90, comptes des trésoriers généraux de Savoie, 1310-1311, f° 9 et 10, et 1311-1312 f° 15.

ADS, série SA, comptes de châtellenie de 1310-1311, particulièrement Aiguebelle, dépenses.

GALLAND Bruno, *Deux archevêchés entre la France et l'Empire*, Rome, 1994, pp. 218, 221-228.

GUICHENON Samuel, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, rééd. Roanne 1976, tome I, p. 359.

GROS Adolphe, *Histoire du diocèse de Maurienne*, Chambéry, 1948, tome II, chapitre III.

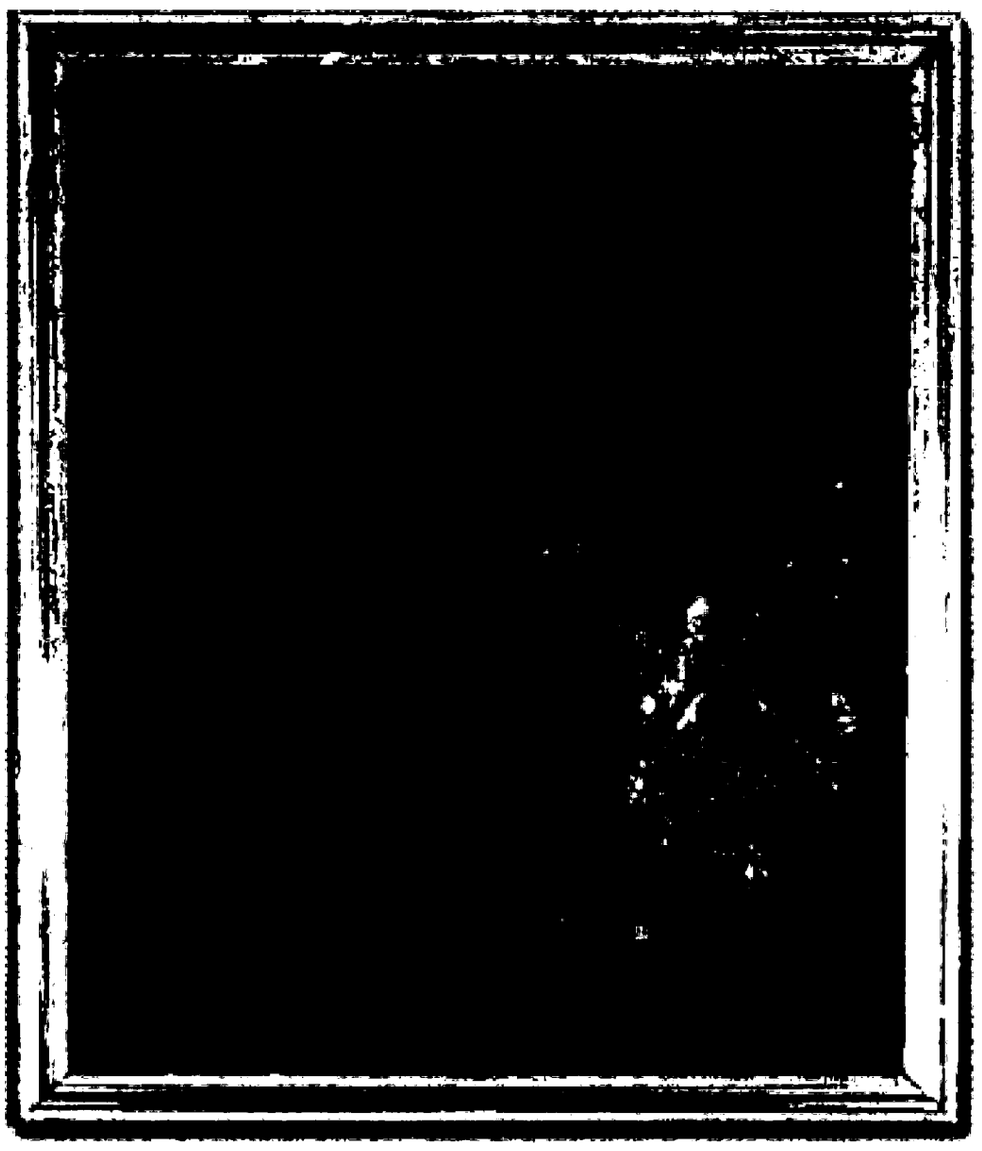
Claude-François III de Constantin de Magny
notre « Le Diable Boiteux »
1693-1767

Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames de la Florimontane, laissez-moi vous dire combien je suis honorée de la confiance que vous me faites en me donnant la parole aujourd'hui. Permettez-moi d'avoir une pensée pour M. Pierre Soudan et de remercier M. le Professeur Guichonnet, mes parrains en cette docte académie. Je remercie également M^me^ Chevallier qui a relu la centaine de pages de mon étude et M. Jean-Pierre Coudray qui eut toute la peine d'effectuer le montage des documents projetés.

Veuillez être indulgents, car c'était bien téméraire de ma part d'avoir accepté de présenter un personnage pittoresque de ma belle-famille, Annécien de naissance, qui n'y vécut que son enfance, mais un Annécien méconnu. Il s'agit de Claude-François de Constantin de Magny, 3^e^ de ce prénom. Il fait partie de mes aïeux préférés, découvert dans ces liasses de vieux papiers pieusement conservés… bien que ce soit un de ceux dont on en ait le moins. Tout un dossier, relatif à son étude sur *Les affaires des collèges savoyards,* aurait été prêté à M. de Foras[1].

« Je n'admets que six Sacrements, car Mariage et Pénitence ne font qu'un ! »

Telle est l'assertion écrite avec application, et souci de la tradition, au dos du tableau.



Huile sur toile (collection privée).

(1) Dans *l'Armorial et Nobiliaire de l'Ancien duché de Savoie,* (volume II, Grenoble, 1878, p. 154), Amédée de Foras signale : « Au dernier moment on me communique tout un dossier relatif aux affaires des collèges savoyards, traitées par Claude- François de Magny. J'en ferai le sujet d'un mémoire ». La brochure intitulée « Le grand collège des Savoyards d'Avignon autrement dit de Saint-Nicolas d'Annecy », parut à Thonon en 1888.

Un élégant lettré de belle prestance, Annécien éclairé !

Perruque[2] à catogan frisée, poudrée à frimas, manchettes de dentelle, fine chemise de batiste au collet négligemment ouvert sur un habit déboutonné… tout dénote l'homme de Cour désireux d'afficher une certaine décontraction. Soucieux de sa mise, ce « *vieux poète* », comme on aimait à l'appeler, tient ostensiblement dans la main droite un livre posé sur la tranche : allusion à ses activités de plume, à sa charge de *Secrétaire-Bibliothécaire*. La pose avantageuse du personnage n'est pas sans rappeler les portraits de Joseph Vivien, Largillière ou François de Troy. À moins que le pinceau ne soit hollandais. Il fut exécuté par *« un habile homme »,* écrit l'intéressé qui l'expédia de La Haye à Magny[3], en 1744, à la veille de son départ pour Moscou… Et de penser à Jean-Baptiste Perronneau[4], qui œuvra aux Pays-Bas.

Cet Annécien, fin de traits, dit éternel insatisfait, intelligent, travailleur, lettré, claudiquant modérément, passa pour intrigant parce qu'il osa quitter, sans crier gare, et sa famille désargentée et sa cité confite en dévotion… pour affronter, sous d'autres auspices, une carrière aléatoire.

Docteur *es-loix*, côtoyant les Grands, n'ayant vécu quasiment qu'à l'étranger (hors de Savoie), *Monsieur le Boiteux*, comme l'écrit son père, auteur de plusieurs publications littéraires, vécut quelque trois quarts de siècle. Il est si bien passé à la postérité sous ce sobriquet (reflet de son esprit de répartie et d'une infirmité de naissance) que d'aucuns l'associent encore à notre nom, même trois cents ans plus tard : histoire vécue naguère, aux archives d'Annecy !

Situons-le tout d'abord dans son environnement familial, en rapportant les événements qui marquèrent sa petite enfance. Puis tentons de suivre sa carrière, au fil de la correspondance de ses proches, de celle qu'il expédia de diverses capitales et de ses publications éclectiques, aujourd'hui dispersées. Mais, que diable ! Où était-il pendant certaines périodes lacunaires non encore comblées : séjour à Madrid, à Berlin… ?

Dans une seconde partie nous ne ferons qu'évoquer son œuvre et tout ce qu'il reste à découvrir. Ces quelques pages ne nous permettent pas de conter diverses anecdotes qui illustreraient notre personnage.

---

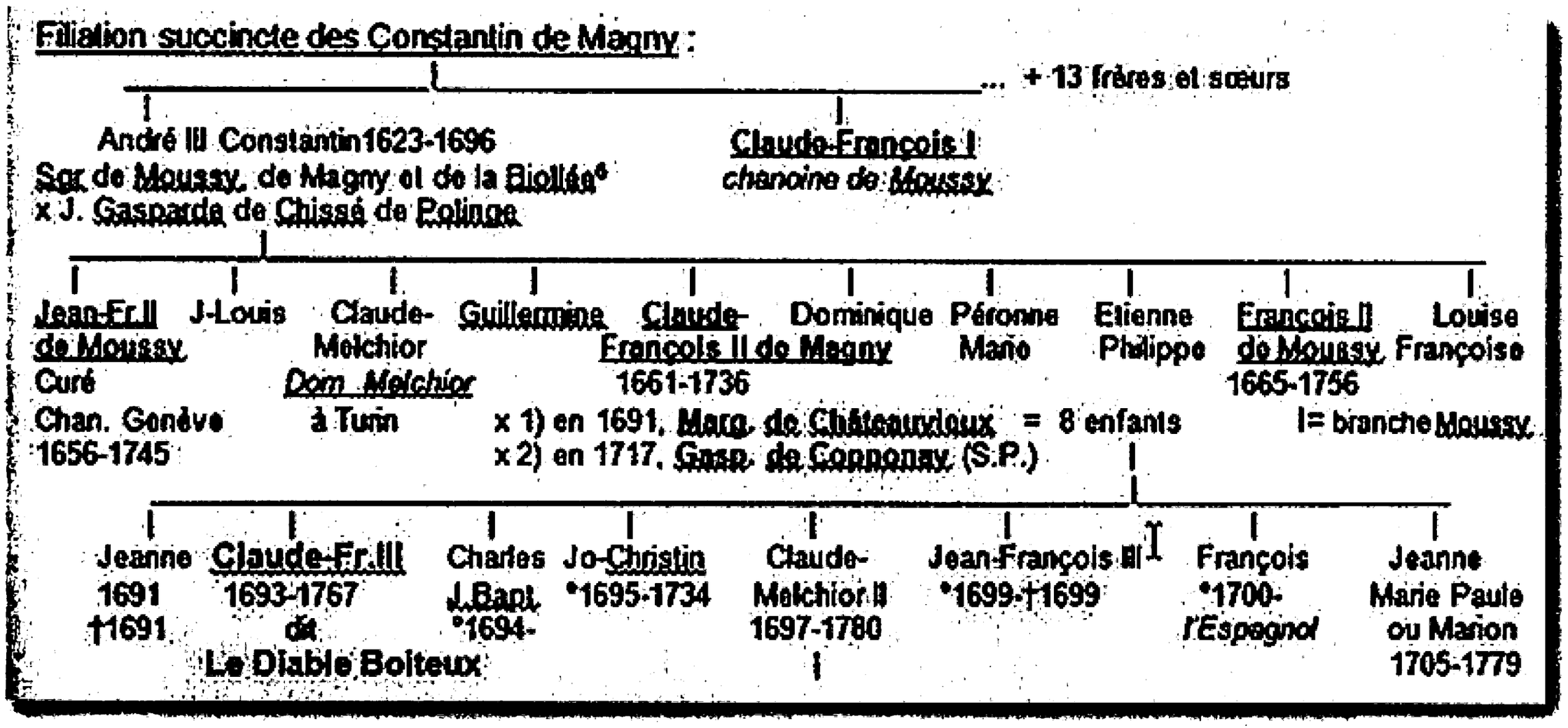
(2) Au XVIII[e] s., se faire portraiturer était marque de notoriété.
(3) Maison de famille depuis 1540-1544 entre Annemasse et La Roche-sur-Foron, Haute-Savoie.
(4) J.-B. Perronneau (Paris 1715-Amsterdam 1783), peintre français, élève de Natoire, disciple de Lemoyne, excelle dans les pastels et les portraits à l'huile. Sa carrière de portraitiste commence vers 1740 ; il voyage alors en Europe.

PREMIÈRE PARTIE, SA VIE

I - Environnement familial

Corrigeons tout d'abord l'état civil[5] qu'on lui affecte : il n'est pas né en 1691 ou 1692, à Reignier (Haute-Savoie). Il n'est pas mort entre 1764 et 1766, il était alors encore en Pologne. Le Registre des baptêmes de Saint-Maurice d'Annecy [du château] mentionne sa naissance le *«23 fév. de l'an 1693»* :

> De Constantin - Du 23. à 6. heures et quart de matin est né, et du même a été batisé à St M[aurice] Claude françois fils de noble Claude françois De Constantin Demagny, et de dam.[lle] Marguerite De Chateauvieux mariés. parrain a été Rd Mre Claude françois De Constantin cha.[ne] dans la Cathédrale de St. Pierre de Genève, marr. dam.[lle] Laurence Catherine De Chateauvieux. signé : L. Gaudet, Recteur.



Ledit Claude-François III a des frères et sœur. Trois de ses frères firent une carrière militaire, Joseph-Chrétien, dans l'armée française, Claude-Melchior au service du Roi de Sardaigne (à Turin) et François *« l'Espagnol »*, dans les armées de Philippe V. N'était-ce pas déjà l'Europe au sein de la famille ! Que notre *Boëteux* l'ait parcourue de Rennes à Moscou, n'a rien pour nous surprendre.

---

(5) Rectifions aussi une erreur commune aux dictionnaires biographiques, Claude-François n'est pas le neveu de Boniface le Jésuite, auteur, entre autres ouvrages, de la Biographie de M[gr] de Granier, mais son arrière-petit-neveu.
(6) La Tour de Moussy, entre Pers et Ésery ; La Biollée, sur Esery.

D'après les registres d'Annecy, Claude-François II et Marguerite Pelard de Châteauvieux, ses parents, sont alors le seul ménage Constantin de Magny à habiter cette ville. À l'époque, nombre de Constantin, qu'ils soient de Magny ou de Moussy, sont à Turin. Et l'on envoie facilement les enfants à Magny parce que leur séjour et leur éducation s'avèrent trop onéreux en ville où sévissent les pénuries. C'était déjà le cas à la génération précédente.



C'était la « Maison Constantin »
d'Annecy, façade rue de l'Évêché
(aujourd'hui J.-J. Rousseau)
Face à l'église des Cordeliers
(aujourd'hui cathédrale)

Événements qui marquèrent sa petite enfance

Claude-François père, bien qu'il ne soit pas l'aîné des dix enfants d'André III de Constantin, S^gr^ de Moussy, de Magny et de la Biollée, est chargé, comme avocat au Souverain Sénat de Savoie, donc rompu aux affaires et résidant à Annecy, est chargé donc, par procuration paternelle, d'administrer les biens patrimoniaux[7]. Et ce, avec son oncle, R^d^ Claude-François I. D'où, jalousies et animosités exacerbées de ses frères Moussy, que nous a contées « François le préfet »[8]. Nous ne relaterons pas ici la scène violente à laquelle assista ce petit garçon de quatre ans : rixe à l'épée entre son père et François II qui l'assaillit… scène digne d'être jouée par Gérard Philipe ou Jean Marais, qui se serait passée à Magny, dans l'angle sud, « vieille cuisine » et « galeries ».



Croquis Charles de Magny
« Magny ancien » (détail)
Angle Sud, porte de la « vieille cuisine »,
galeries, four.



« Magny » partie ancienne, façade Est

(7) À l'époque, l'indivision perdurait pour éviter le morcellement et pour n'en confier la gestion qu'à l'enfant susceptible de l'assumer… et d'assurer une descendance mâle légitime…, donc pas automatiquement à l'aîné.
(8) François-Michel Constantin de Magny (1823-1892) opta pour la nationalité italienne et fit souche à Turin. Il mit fin à sa carrière pour revenir en Savoie entourer sa mère âgée et s'occuper de Magny. Nous lui devons diverses anecdotes.

Ces souvenirs marquèrent-ils à ce point la petite enfance du *Boiteux* qu'il partit faire sa vie ailleurs ? Peut-être est-ce pour cela qu'il ne voulut jamais demeurer à Magny et encore moins revendiquer son droit « d'aîné » à s'y installer ?

II - Études

Ses études à Annecy au Collège Chapuisien, dont son aïeul Estienne I avait été, comme premier syndic, l'un des administrateurs, révèlent un élève précoce et travailleur qui sait s'affirmer. Bénéficiant des places réservées aux plus prometteurs, il est « boursier » à l'Université catholique de Louvain (Brabant) dès 1714. Certains ont avancé qu'il y obtint ses « grades de docteur », c'est inexact… sous la houlette du fameux professeur Hennebel, c'est exact. Avec son aide il parvint notamment à obtenir le rétablissement des droits des étudiants savoyards aux places qu'on leur contestait en cette université[9].

Bien qu'ayant réussi brillamment ses examens, Claude-François ne put quitter Louvain son doctorat en poche… son père n'ayant pu lui fournir les fonds nécessaires pour acquitter son parchemin ! « *Licencié de Louvain* » en 1719, il aurait dédié son mémoire « au prince Eugène de Savoie, généralissime des armées de l'empereur Charles VI et eut, par ce moyen, occasion d'être connu du comte de Mellarède, alors ministre du roi de Sardaigne dans le Pays-Bas »[10].

Le jeune homme est à Louvain, en 1717, quand son père, veuf depuis huit ans, se remarie. L'élue, Marie Gasparde de Grimaldi de Copponay, est un curieux personnage, fille de Denys Moenne de Copponay, proto-médecin-guérisseur à Chambéry. Elle liera connaissance avec ses beaux-enfants essentiellement par lettres et fera le lien entre eux, toujours avec simplicité, affection, voire tendresse. Elle sait les écouter, s'efforce d'adoucir la rigueur paternelle.

III - Que faire sans diplôme ?

Nous apprenons l'essentiel de ses galères par la correspondance entre ses proches (1720-1723). 1720 - Claude-François père annonce à son fils Melchior :

> J'ay escris a vostre Oncle en luy faisant part d'un voyage que vostre frere l'ayné est allé faire a Vienne en Austriche, pour faire sa cour au Prince Eugène s'il est asses heureux d'estre agreé de ce prince comme il ose s'en flatter… je luy escris aujourdhuy a Vienne…[11].

---

(9) Cf. Chan. J.-L. Grillet ; A. de Foras, *L'Armorial*… Grenoble, Hallier édit.1878, tome II, p. 154 ; Bull. Acad. Chabl. 1887-1888. Note familiale : « Le fameux docteur Hennebel le prit en si grande amitié qu'il s'employa à la revendication des droits de la ville d'Annecy sur le collège de Louvain (1715). Le pape fut même intéressé dans les débats auxquels ces droits donnèrent lieu et qui finirent par être reconnus et confirmés ».

(10) Grillet Rd J.-L., *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départemens du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry,J. F. Puthod libraire, 1807, t. 3.

(11) Lettre, Magny, 25 février 1720, Cl.-Fr. père à Claude-Melchior, sergent dans le régiment de Piémont à Turin.

Notre *Boiteux* avait même « une carrière assurée dans la capitale de l'Autriche lorsque des sollicitations l'appelèrent, malheureusement pour lui, à Turin ». Sur la recommandation du comte Mellarède, qui « fit connoitre son mérite et ses talens, il fut pressenti pour une chaire à l'Université de Turin[12] ». Chaire impossible à refuser ! Voilà pourquoi notre diable aurait renoncé, dit-il, à la carrière viennoise.

Professeur, il ne le fut que peu de temps ! Des jaloux auraient fait remarquer qu'il n'était pas encore « *docteur* », en dépit de capacités évidentes à remplir cette charge. Et notre pauvre diable demeura à Turin, chez son oncle Dom Constantin[13], qui confie à Marie Gasparde qu'il ne peut le garder :

> vous suppliant de tout vostre crédit auprès de mon frere pour qu'il resoive agreablement une brebi qui retourne a son bercail… ie ne vous aurois pas adressé sitost se cher nepveux si i'avois esté en estat d'en avoir deux sur les bras, iavois cru dêstre desbarrassé plus tost de l'ainé mes limpuissance ou iay esté de luy fournir et labandon ou son père la laissé dans une coniocture si pressante que celle-ci l'ayant empeché de se passer docteur, quon ne s'etonne pas sil nest pas avancé, ie ne pourrois vous exprimer le chagrin ou il en est dautant plus que tout le monde convient generalement quil est fort capable et quon ne peut rien trouver a redire a sa conduite.

Le 12 novembre 1720, dom Constantin adresse ces lignes à son frère :

> Il faut que mon neveu soit de bon bois et ait une terrible force d'esprit pour ne pas succomber à tant de coups. Il est parti mardi cinquième du courant pour aller à la Vènerie demander au Roi la permission de s'en aller chercher fortune dans quelque cour étrangère… Songez d'envoyer de l'argent pour payer un habit qu'il a fait en arrivant, n'ayant qu'un méchant mandrille d'habit noir, sans linge et dénué de tout…

C'est alors que son père se met en tête de le marier.

Claude-François a-t-il fait un second voyage à Vienne ? Quelle carrière va-t-il embrasser ?

1721, le 25 juin,Turin : «…il m'a quitté, avec son Excellence M. le comte de Sâles Gouverneur de la Savoie. Il n'a aucun titre pour le moment… Enfin le voilà à Chambéry » s'écrie oncle Melchior[14].

Or, Claude-François est résolu à aller se « *faire graduer Docteur* » à Valence (France). À l'insu de son père, dont il sait n'obtenir aucun subside, il prépare sa soutenance, demande un passeport et obtient son doctorat en droit, en novembre 1722.

---

(12) Lettre grignotée par les rats, Annecy le 14. X.bre 1722, Cl.Fr. à M. Guyaux, président du Collège de Louvain. L'intéressé confirme : « appellé par le Roi mon Maître à Turin où j'ai sejourné… d'une année et dela ai été premier Gentilhomme de… des États deça les Monts, et ensuite ai fait un tour en… d'où je ne fais que de venir et entrer dans la Maison de mon Père…».

(13) Lettre de dom Melchior, Turin 4. 9bre 1720. Ce frère de Claude François père, Garde du Corps du Roy à Turin, après avoir guerroyé aux Pays-Bas, rejoignit le Piémont, ne parla plus qu'italien et termina ses jours au fort de Verrue.

(14) Lettre à son filleul Claude-Melchior qui est à Mondovi.

1723 - Claude-François est à Annecy, au grand dam de son père qui ne souhaite point le garder auprès d'eux. Son entregent et sa personnalité dérangent. Il est envoyé à Magny. Or, Magny souffre déjà d'une certaine vétusté, guère améliorée par l'absence de rentrées des fermages. « En 1419, le château passait déjà pour "*antique*" [15], et l'escalier de meunier n'est guère apprécié par notre " précieux " ». Il étouffe, il s'ennuie. Avec de l'ambition, des idées, de l'esprit et une plume talentueuse, il se sent porté vers les Lettres. Il ira à Paris… Il ambitionne d'être poète, de courir le monde, le monde des Grands !



Aquarelle - « Magny » à cette époque-là : tour carrée prise entre deux corps de logis en angle. Il y avait encore deux murs entre la maison et les terres.

IV - Paris : 1723-1731. Clopin, clopant, il partit !

Fin 1723, il est à Paris… « bien fasché d'estre si mal vu par sa famille[16] »… Paris, c'est l'étranger ! Paris, pour Claude-François qui se piquait d'aimer les Lettres, c'est la panacée. Selon le chanoine Grillet, il écrit dès 1724 pour le *Mercure de France* et édite plusieurs brochures.

1726 - Nommé secrétaire-bibliothécaire du Maréchal duc d'Estrées, il l'accompagne à Rennes aux États de la Province. *À priori* le poste est enviable et haut placé ! Son étude sur les caméléons [17], dédiée au comte de Saint-Jori, parue dans le *Mercure de France* d'octobre 1727, précise qu'il réside à l'Hôtel de Bretagne, rue St. André des Arcs[18].

1729 - Il connaît un vrai succès littéraire. Son œuvre-phare : *Dissertation critique sur le Paradis Perdu, poëme héroïque de Milton*[19], à partir de la traduction dite de Dupré de Saint-Maur, est éditée simultanément dans trois

---

(15) Regat Ch., Aubert Fr., *Châteaux de Haute-Savoie, Chablais, Faucigny, Genevois, St-Gingolph, Yens (Ch.)* Cabédita, 1994.
(16) Lettre, Briançon le 3. 8bre 1723, Joseph Chrétien à son oncle Melchior,
(17) Suivie d'une autre sur un Pont portatif, n'étant pas particulièrement poétique, nous avons cherché pour qui il pouvait bien s'adonner à ces observations… que nous pensâmes être « alimentaires ». Ce qui nous conduisit à Réaumur.
(18) Pourquoi des Arcs ? Cette rue St-André-des-Arcs, dans le quartier de St-Germain-des-Prés était placée sous la protection de Saint-André parce que les paroissiens étaient marchands d'arcs.
(19) Dédiée à Don Joachim-Ignace de Barrenechea, majordome de la reine d'Espagne et ambassadeur du roi.

librairies [20]. La *« primeur »* de cette Étude critique retient l'attention des gens de Lettres et lui vaut de nombreux commentaires, même ceux de Voltaire.

Claude François vit dans l'aisance. Relevons ce passage [21] :

> …l'avocat m'escrit assez souvent sa situation ; il se soutient parfaitement bien a paris par sa science ayant pris un loüé assez considérable, son cheval dans son ecuirie, son laquais a son service et un petit marmiton pour faire les bas offices, et pour marque de son bien estre quoy qu'il luy soit dus plus de 2.000 # il me fait encore des offres de m'envoier ce que ie pourrois souhaitter de luy de paris…

Vit-il seulement de sa plume ?

Peut-être pas uniquement. Le *Mercure de France* de septembre donne un écho de ses activités annexes, dans le sillage du chevalier Samuel Bernard, grand *« prêteur »* du royaume, anobli par Louis XIV, fait comte de Coubert par Louis XV qui l'a chargé d'organiser ses fêtes (notamment au château de Versailles lors de la naissance du Dauphin).

À Noël 1730, son père, inquiet écrit à Claude Melchior :

> …nous avons eu despuis peu des nouvelles de vostre frere de parys... qui a failli mourir d'une grosse retention ; il a esté guery par le chirurgien [22] de l'embassadeur De Moscovie qui luy fust envoyé par ce Seigneur… Vostre frere le boëteux escrit que sans sa maladie il seroit allé a Madrid ie crois, avec l'Ambassadeur quoyqu'il ne le marque pas.

Cette rencontre aura pour lui des répercussions étonnantes une dizaine d'années plus tard. Il gravite déjà dans le monde des plénipotentiaires et en profite pour recommander [23] son frère *l'Espagnol* aux ambassadeurs comte de Rothenbourg [24] et chevalier de Borré [25].

Probablement fréquente-t-il les salons. Lesquels ?

Fut-il introduit par Samuel Bernard dans le *cercle* de sa fille, la jolie M^me^ Dupin ? Y-aurait-il rencontré La Martinière [26], Marmontel, Montesquieu ou Voltaire ? Qui lui a mis le pied à l'étrier ?

---

(20) « Chez la Veuve Delaulne », « chez la Veuve Pissot », « chez Jacques Le Gras ».
(21) Lettre d'Annecy, avril 1729, Marie-Gasparde à Claude-Melchior à Turin.
(22) Ce chirurgien devait être Jean Armand Lestocq (1697-1767) Hanovrais de parents français, d'esprit vif et aventureux, parti se faire un nom en Russie. Notre *Boiteux* le retrouvera à St-Pétersbourg.
(23) Lettre de François à sa belle-mère, Séville, le 25 février 1731 : «Vous scaurés comme j'ay reçut une lettre de mon frere de paris, et qu'il m'at fait avoir la protection de mr le conte de ratambour embassadeur de France a cette cour, qui est arrivé ici il y a une quinsaine de jours…».
(24) Frédéric-Rodolphe de Rothenburg, né en Allemagne (1710-1751), entré au service de la France. La BnF conserve une abondante correspondance qu'il entretint avec d'Alembert, Condorcet, le baron Grimm, Frédéric II etc. Détail : Charles- Emmanuel III de Savoie épousa en secondes noces, le 2 juillet 1724 Polixène-Christine de Rottenbourg.
(25) Ce chevalier de Borré serait Joseph de la Chavanne, ambassadeur de S. M. le roi de Sardaigne (Victor-Amédée II) auprès de George II (Angleterre), au Congrès d'Aix-la-Chapelle.
(26) En 1725, il correspond déjà avec Bruzen La Martinière : Paris, Biblio. De l'Arsenal, Ms 7054/142-143.

Il fallait alors avoir une teinture de tout et plus particulièrement s'intéresser à la philosophie et aux sciences car l'on dispute passionnément botanique et agronomie, physique et littérature. Notre esprit curieux, touche à tout et bien de son temps, a dû s'adapter aisément !

V - Londres : 1731-1734 ?

Le père écrit à Claude-Melchior :

> …J'ay receut il y a peu de iours une lettre de ton frere le Boëteux laquelle nous chagrine, parce qu'elle est datée de Londre capitale D'Angleterre ou il est allé sans nous en avoir rien escrit a l'avance, et même ne nous dit aucune bonne raison de son voyage. Si tu pouvois avoir quelques acces chez les gens et parents de l'ambassadeur de nostre Roy en Angleterre tu ferois fort bien d'en demander des nouvelles, sans pourtant que cela parut venir de toy, car il ne manquerat peut estre pas de se produire chez cet Ambassadeur…
> Il nous a mesme marqué et donné par sa lettre son adresse en Anglois pour luy escrire a Londres par France ou par Geneve…[27]

Claude-François n'est pas parti pour l'Angleterre par pure fantaisie, mais instruit d'une plus grande tolérance pour éditer et sagement nanti d'une charge prometteuse : *«bibliothécaire du duc de Richmond* [28] *et de Milord X.»*. C'est à sa belle-mère qu'il a préféré adresser, le 5 septembre 1731, une longue babille pleine de détails :

> Voici un compte plus complet de ma position. Je suis mieux établi ici qu'à Paris et mieux placé. J'ai la satisfaction de ne dépendre de personne et j'établis peu à peu mon Académie des Sciences et de Belles- Lettres, qui pourra par la suite, peut-être, me mettre à mon aise, s'il ne vient aucun revers. Cependant j'ai été trompé dans une partie des desseins qui m'avaient attiré ici : la liberté de l'impression[29]. Les imprimeurs sont très chers ; ils paient très peu les auteurs ; cela pourra me faire faire un voyage en Hollande[30] après l'hiver, etc. Mon adresse est = c/o M. Constantin de Magny at M. d'Arras at the Sign of the Crown in Panton street, near St James parc…

Son père[31], peiné, confie à son fils piémontais : «…ton frère ainé méprise le pays et son père…». C'est alors qu'il reçoit la lettre[32] d'un certain *Richard de Louvain.* On imagine le bonheur de ce père, toujours traité avec froideur, à qui un inconnu vient mettre un peu de baume au cœur. Son fils réussit ! Lisons le début :

---

(27) Longue lettre non datée, de Cl.-Fr. père et de Marie Gasparde, adressée à Turin.
(28) Charles Lennox, 2e duc, servit comme gentilhomme de la chambre de George II de 1727 à 1735.
(29) Depuis 1694, l'Angleterre bénéficiait d'une plus grande liberté d'imprimer (plus n'était besoin, au préalable, d'en demander l'autorisation au roi). Claude-François aurait créé à Londres son Imprimerie pour s'éditer plus aisément.
(30) Où tous se précipitent, Français et étrangers, pour profiter de la liberté d'impression et de la tolérance religieuse.
(31) Lettre, 4 janv. 1732, le père à Claude-Melchior.
(32) Non datée, entre 1731 et 1734.

J'ay veu a Londre le fils de M. Constantin De Magny ; ie le rencontray par bonheur dans la chapelle de l'Ambassade de Portugal, il m'a fait mille caresses, et rendu mille services et m'a traité superbement, ie vous assure que c'est un homme d'un esprit fin, et delicat, et fort intrigant [curieux, actif, intelligent], il vit en gros seig.r a Londre, il est bibliotecaire du Duc Richemont, et de milord Boucis (?), du Lord Maire [33], et de plusieurs autres grands du Royaume, cette charge luy vaut trente a quarente guinées par mois [34]. Il espere dans peu de faire fortune, et il est tres bien veu aupres des Dames par la poësie, et ses belles manieres ; il y a desia trois ans qu'il est a Londre… c'est bien dommage que nous soyons privés à Annessy d'un si scavant homme, ie dis sçavant, car pour les belles Lettres il les possede a fond…

Situation imprécise de 1734 à 1741

Où est notre aventurier après ses velléités d'établissement à Londres ? Est-ce dans cette période, encore peu renseignée, qu'il fut reçu en Espagne, en Allemagne, en Russie ? La lecture de sa correspondance devrait nous éclairer. Encore faudrait-il y avoir accès. Rappelons qu'à Noël 1730, notre *Boiteux*, alors qu'il était à Paris, avait été soigné et « guery par le chirurgien de l'embassadeur De Moscovie qui luy fust envoyé par ce Seigneur ». Selon un mémoire des Affaires étrangères, M. de La Chétardie [35], fraîchement nommé ambassadeur, « partit pour la Russie à la fin de 1739. Il emmena une suite composée de douze secrétaires, huit chapelains, six cuisiniers, cinquante pages et valets de chambre en grande livrée ». Or, à Paris en octobre 1741, un certain M. de Magne se vit confier, « rue de Richelieu, une bourse contenant deux mille ducats (22,425 francs) à remettre à son ami La Chétardie [36] ».

On sait également qu'il échut à notre chevalier d'assumer l'éducation ou l'enseignement du latin à de jeunes élèves [37].

VI - Le tremplin hollandais

Fin 1742, Claude-François fonde un périodique à La Haye [38].

En septembre 1743, il est officiellement *«gentilhomme-secrétaire de l'ambassade espagnole, auprès de S. E. M. le Marquis de St-Gil, Ambassadeur de S.M. Catholique auprès des États Généraux de Hollande* ». Depuis quand ? Mystère. Il répond à François *l'Espagnol* qui lui apprend le mariage de leur frère Melchior :

---

(33) En 1734, le lord maire serait ou sir William Billers ou sir Edward Bellamy.
(34) La guinée valait environ 26,50 #, ce qui faisait entre 795 et 1050 livres par mois, une fortune !
(35) Joachim Trotti, marquis de La Chétardie (1705-1759), qui avait été ministre de France à Berlin, à la Cour de Prusse, est nommé à nouveau ambassadeur en Russie en septembre 1743. Il va y retrouver le chirurgien Lestocq.
(36) Anonyme, Louis XV et Elisabeth de Russie, étude sur les relations de la France et de la Russie au XVIIIe s. d'après les archives du ministère des Affaires Étrangères, Versailles, juillet 1739.
(37) Ms 7054/142, 143 - Lettre du 14 juillet 1742, de Constantin de Magny à Bruzen de la Martinière et réponse. Paris, Archives Nationales, Bibliothèque de L'Arsenal.
(38) Si Amsterdam est la capitale, La Haye est le siège des pouvoirs et de la Cour.

vostre lettre doit avoir fait un furieux tour. Vous pourrez à l'avenir mettre l'adresse en espagnol et chercher à la remettre ou la faire remettre à la secrétairie de S.A.R. chez M. Don Juan Gregorio Muniain[39] secrétaire d'État de Guerre qui a remplacé M. Don Augustin de Hardenana…

mon cher, nous sommes faciles à nous flatter, nous croyons possible tout ce que la cervelle nous fournit et nous nous plaignons d'abord si les choses ne vont pas comme nous avions projeté ! …plus de chimères… il vaut mieux se borner… Le mariage[40] fait, je ne saurais le trouver mauvais. L'alliance est bonne… cherchons toujours l'union… Que diable voudriez-vous faire d'une femme dans la place où vous êtes. Pour moi j'en veux aussi mais ce sera quand j'aurai toutes mes dents. Vous vous plaignez à moi ! Eh ! qu'ai-je reçu du chevalier ? Au lieu de demander, je voudrais pouvoir faire une fortune pour la partager avec lui ou avec ses enfants. Je me félicite d'avance de trouver des neveux qui seront comme mes enfants et qui en su[s] m'auront rien coûté…

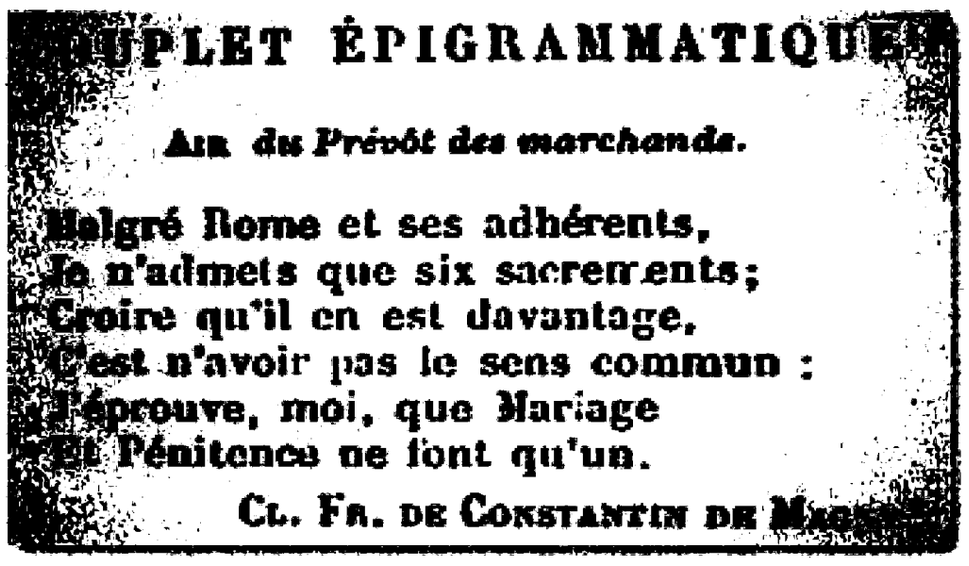
Pour moi, je suis très bien à présent. Leurs Excellences ont mille bonnes manières pour moi. J'ai des gentilshommes pour camarades avec qui je suis au mieux ; nous sommes comme frères. Je ne vous parle pas de mes appointements, car j'ai toujours le moyen d'y avoir quelque supplément par les ouvrages que je fais imprimer. Je suis toujours en parfaite bonne correspondance avec S. E. le Comte Kollowritch. Je n'ai pas suivi M. de Bouchequin [?], par ce qu'il allait dans un pays affreux [lequel ?], outre d'autres raisons qui ont été approuvées de toutes les personnes sensées ; car il a fait tout ce qu'il a pu pour m'engager à aller avec lui.

D'ailleurs, par l'événement, j'ai vu que j'ai mieux fait, à cause des bontés de S. E. le Marquis de St-Gil[41] avec lequel je suis, pour les manières, comme j'étais avec le Cte de Kollowritch.

À propos, qu'est-ce qu'une drôle de lettre que vous aviez fourrée dans la mienne, sans m'en dire le mot.

En vérité je vous admire… à 80 ans vous réfléchiriez… J'ai cru de notre famille qu'il n'y avait que moi qui n'avais pas de cervelle.

On raconte que notre *gentilhomme-secrétaire* ayant appris les épousailles de Melchior, aurait adressé au marié des félicitations sous la forme de cette épigramme. D'autres avancent que ces lignes furent dictées par l'échec de son mariage (que l'on daterait de 1754, à Dresde, sans plus de preuve à ce jour que de la naissance d'un fils sourd-muet).



UPLET ÉPIGRAMMATIQUE.

Air du *Prévôt des marchands.*

Malgré Rome et ses adhérents,
Je n'admets que six sacrements;
Croire qu'il en est davantage,
C'est n'avoir pas le sens commun :
J'éprouve, moi, que Mariage
Et Pénitence ne font qu'un.

Cl. Fr. de Constantin de M

(39) Dom Juan Gregorio Muniain était bien à La Haye en 1743. Selon La clef du Cabinet des Princes (p. 387), il remplaça Don Augustin de Pablo Hordefiana, chevalier de l'Ordre de Calatrava, secrétaire d'État et Ministre du Conseil des Finances.

(40) Claude-Melchior a quitté le service du roi (Charles-Emmanuel III) et épousé, le 26 janvier 1743, Marie-Madeleine de l'Alée de Songy. Installé à Magny, il gère le patrimoine familial et, par autorisation spéciale de son Souverain, la part léguée au Boiteux.

(41) Jean-Baptiste René de Saint-Gilles, ministre du roi d'Espagne, est bien envoyé à La Haye.

Qu'apprend-t-on ? Qu'il navigue dans les hautes sphères, en profite pour recommander *l'Espagnol* qu'il félicite « pour la part que vous avez eue à la guerre[42] ». Et Claude-François ajoute[43] :

> Je pars demain pour Amsterdam où je vais emprunter de l'argent ou en demander d'avance à mon libraire. Je ne conçois pas quelle idée vous vous êtes forgée de ma position ici, je travaille comme un forçat, des semaines sans sortir de ma chambre. Je gagne 25 livres par mois, pour m'entretenir et me blanchir… si je ne composais à temps perdu, je ne pourrais m'habiller. Enfin, je suis si riche que j'ai dû congédier mon domestique. Je poudre ma perruque, bats mes habits et décrotte mes souliers.

De La Haye encore, le 16 avril 1744, au même frère :

> Je vous écris en hâte… pour vous donner part que j'ai reçu lundi passé des ordres si précis de la cour Impériale de Russie, avec des propositions si avantageuses, en termes qui me font tant d'honneur, que je n'ai pu différer de me mettre en route pour ce pays là d'où on m'a envoyé en même temps des remises au delà du nécessaire pour les frais de mon voyage. Je ne saurais encore fixer le temps auquel je pourrai arriver à Moscou, par ce que je dois passer dans quelques cours d'Allemagne, et peut-être m'arrêter quelques jours à celle de S. M. le Roi de Prusse ; je doute même d'aller faire un tour à Louvain d'où j'attends une personne…
>
> J'écris aujourd'hui à Magny pour leur communiquer cette agréable nouvelle. Comme ce voyage m'en éloigne encore pour quelque temps, je leur ai envoyé mon portrait, fait par un habile homme…

VII - « Capitaine à Moscou »

L'on aurait plus volontiers pensé qu'on avait fait venir Claude-François dans le cadre de la création des académies…

Le titre de *« capitaine de Magny »*, donné en 1743, ne manque pas d'intriguer. Ce qualificatif de *« capitaine en Russie »*, est repris dans le lot de sa *« Correspondance historique et littéraire »*, provenant de la bibliothèque de M. Perret[44]. De plus, des documents[45] officiels font état d'un sieur de Magne chargé, en 1742, d'une mission pour le marquis de La Chétardie :

- La *Gazette de France*, volume 3, Théophraste Renaudot (11 aoust 1742), p. 23 :

> le Sieur de Magne accompagnant le marquis de la Chétardie en qualité de gentilhomme et chargé de quelques commissions relatives aux négociations entre la Suède et la Moscovie, reçoit de la czarine une montre et une tabatière enrichie de diamans…

---

(42) Guerre de Succession d'Autriche (1741-1748).
(43) Lettre, La Haye, 19. Xbre 1743, Claude-François à François l'Espagnol.
(44) 1860, vente à Paris d'une collection de livres rares provenant de la bibliothèque de feu M. Perret, Lot 1188 : Correspondance historique et littéraire du chevalier Constantin de Magny, trois fortes liasses… cf. 2e partie : ses écrits.
(45) Pièces relatives aux lettres, mémoires et négociations particulières du chevalier d'Eon, ministre plénipotentiaire de France auprès du roi de Grande-Bretagne, Jacques Dixwell, Londres, 1764, p. 207 ; - *Journal of Central European Affairs*, volume 14, 1954, p. 136 ; Alexandre Dumas, Le Maître d'armes, p. 25.

- *Pièces relatives aux lettres, mémoires et négociations particulières du chevalier d'Eon, ministre plénipotentiaire de France auprès du roi de Grande-Bretagne*, chez Jacques Dixwell, Londres, 1764,

p. 207 : « M. de Magne, capitaine au régiment de Tournaisis infanterie, reste trois ans auprès de M. de La Chétardie en qualité de gentilhomme d'ambassade et est décoré à la fin de la Croix de Saint-Louis ».

Ambiguïté ou réalité ?

Peut-on en déduire que déjà en 1739[46] il faisait partie de la délégation de La Chétardie ?

Nous aurions aimé pouvoir l'affirmer. En revanche, il y aurait des témoignages attestant qu'il était bien à Saint-Pétersbourg en 1744, comme il l'annonce. Deux historiens contemporains[47] confirment sa présence, auprès de La Chétardie, dans la nouvelle capitale de l'empire russe. Voici la petite histoire : dans les années 1739-1740, alors qu'Anna Léopoldovna (qui épousera le duc de Brunswick) exerce la régence, le marquis de La Chétardie, nouvel ambassadeur français, ne songe qu'à faire monter sur le trône la belle Elisabeth, fille cadette de Pierre 1er. La France et la Russie s'entendent au mieux ; Elisabeth ne se disait-elle pas la fiancée de Louis XV ! La Chétardie, allié au fameux Armand Lestocq, *« guérisseur, chirurgien, magnétiseur et spirite »* déjà cité à Paris, a son plan. Non seulement il satisfait ses *desiderata* pécuniaires mais, déjà, il entretient des liens fort rapprochés avec Elisabeth Petrovna, n'hésitant pas à se glisser dans son lit… alors, pourquoi ne pas l'épouser et régner ! Mais, 1741 bouscule ses projets. La régente somme Elisabeth de renvoyer et Lestocq et l'ambassadeur.

Elisabeth monte sur le trône mais La Chétardie doit quitter Moscou en 1742.

En septembre 1743, l'habile marquis est à nouveau nommé ambassadeur en Russie, au grand dam du comte Daillon[48] qui, ayant été son secrétaire, l'a remplacé. Seulement plénipotentiaire, Daillon, qui a tout fait pour ruiner son prédécesseur aux yeux de la tsarine et du premier ministre Bestoucheff, n'apprécie guère ce retour[49]. Et Francine-Dominique Liechtenhan de citer un passage de la rencontre piquante de nos représentants français :

---

(46) La Chétardie fut nommé pour une première ambassade en Russie de 1739 à 1742. Auparavant, il avait fait carrière dans l'armée (lieutenant au régiment du Roi en 1721, colonel du régiment de Tournaisis en 1734), ambassadeur en 1739, dit « brigadier » en janvier 1740. Lors de son arrestation, il était dit « brigadier des armées françaises » !

(47) F.-D. Liechtenhan, *L'ours & le coq : trois siècles de relations franco-russes, Essais*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2000, pp. 41-43 – *et Elisabeth Ire de Russie, l'autre impératrice*, Fayard, 2007, pp. 157-158. Vladimir Fedorovski (diplomate envoyé par la France à Moscou en 1985), auteur de *Les Tsarines*, 2000, édit. du Rocher.

(48) Louis d'Usson de Bonnac, comte d'Alion, (ou Daillon, 1705-après 1748), qui occupait un poste subalterne à Moscou depuis 1723, a été nommé secrétaire de La Chétardie en 1739 et l'a remplacé en 1742, bien que sans titre officiel.

(49) *La Biographie Universelle* de Gabriel Michaud et divers documents traitent de cette deuxième mission de l'ambassadeur, du périple et des péripéties de son voyage… une aventure, en plein hiver (à lire !).

Irrité par la présence du marquis, Daillon lui avait rendu visite pour s'expliquer… Il couvrit son adversaire de reproches, l'accusa de lui faire une concurrence déloyale… Troublé par l'impassibilité de son adversaire, le représentant officiel de Louis XV *« vomit feu et flammes »*. Le marquis lui répondit par *« un soufflet bien appliqué »*, accompagné de quelques bons coups de poing. Daillon tira l'épée, mais La Chétardie réussit à parer le coup en saisissant l'arme par le tranchant, ce qui lui blessa la main droite. Repartant à l'attaque, le ministre perfora la main gauche de son ennemi. Un certain capitaine de Magny réussit à séparer les deux hommes, non sans recevoir lui aussi de sérieuses blessures. La *« bataille »de ces messieurs devint « la fable de la ville et le divertissement du peuple »*[50].

Un éclair de réminiscence d'une certaine rixe familiale en 1697 a dû traverser l'esprit dudit *capitaine.*

Et Bestoucheff d'irriter l'impératrice contre La Chétardie, d'ouvrir son courrier, et de le faire arrêter, chez lui, fin 1744. Dépouillé des cadeaux et dignités reçus, ce dernier a 24 heures pour quitter les États.

Est-ce utile de parler des tractations de la France en 1745 ? Louis XV, embourbé dans la guerre de Succession d'Autriche, ne peut soutenir officiellement la candidature de son cousin le Prince de Conti à la couronne de Pologne. Il négocie en sous-main. L'affaire échoue. Y a-t-il un rapport entre ces manœuvres diplomatiques et l'arrivée à la cour de Pologne de nombre de Français et de Savoyards ?

Par ailleurs, des catalogues de ventes aux enchères font état de lots de lettres de notre chevalier, datées 1741-1746, échangées avec J. Collowrath, expédiées de Madrid.

VII - Bibliothécaire à Dresde, 1749-1766

En 1749, nous retrouvons notre *Diable boiteux,* officiellement, à Dresde, après un nouvel intermède. Probablement peut-on combler ce dernier par le temps de préceptorat évoqué dans sa correspondance avec M. de Réaumur[51] (lettre du 4 mars 1752, p. 5) :

> … et le gracieux avantage d'être gouverneur d'un neveu de M^me^ la C^sse^ de Brühl épouse de M^gr^ Le Premier Ministre[52], jeune plante de 19 ans, fils unique qui avoit été élevé à Prague sous les yeux d'une mère tendre et des plus aveugles avec deux bons yeux. Pour m'encourager à ne pas lâcher partie à Strasbourg où je l'avois logé au Fort de Pierre par précaution, l'on

---

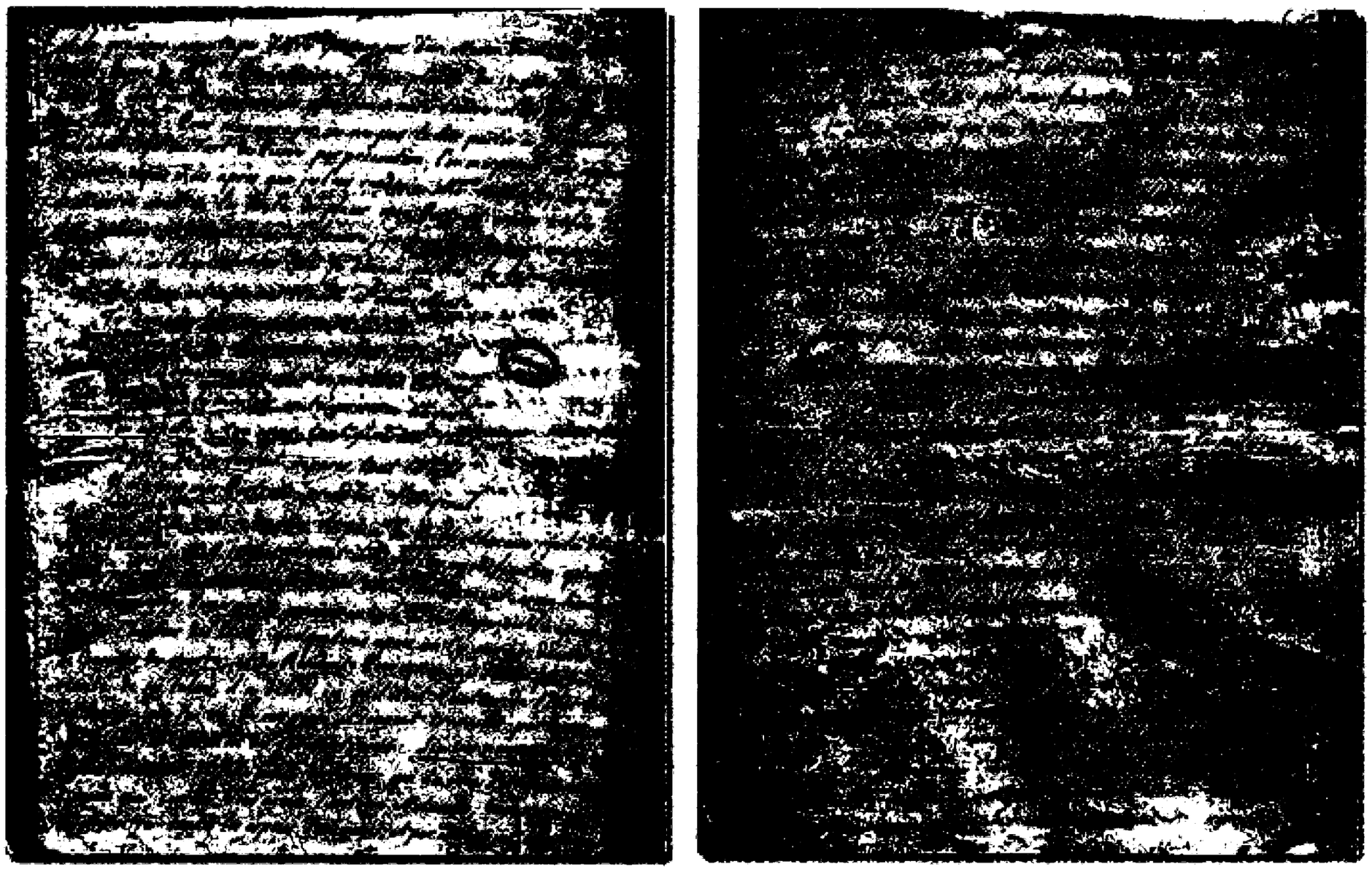
(50) Mss 6465, f° 728, Un ambassadeur français à Saint-Pétersbourg (1739-1742). Voyage du marquis de La Chétardie à Saint-Pétersbourg d'après un manuscrit conservé à l'Arsenal, parmi les Mémoires collationnés par le marquis de Paulmy.

(51) Nous renouvelons nos vifs remerciements à Mme Florence Greffe, conservateur en chef du patrimoine, directeur du Service des Archives, Académie des Sciences, d'avoir favorablement répondu à notre demande par l'envoi de 14 p. numérisées issues du *Fonds Réaumur 69 J, correspondance, dossier 66/27, Chevalier Constantin,* académie des Sciences.

(52) Le comte de Brühl, issu d'une famille de vieille souche en Bohème, premier ministre d'Auguste III, a épousé Anne Françoise Kolowrath, de l'entourage de la reine.

me promit mes appointements à vie. Quelques mois après que je l'eus rendu à M^me^ sa Mère ; j'étais ici oisif…

Lettre où il explique avec humour comment il obtint son emploi à la Bibliothèque Royale Publique de Dresde qui abrite les mille et un trésors acquis par ces fins connaisseurs que sont Frédéric-Auguste père et fils, servis par un ministre, le comte de Brühl, fort averti en matière d'art.



Pages 5 et 6 de la *lettre du Boiteux* : Dresde, le 4 mars 1752
(Fonds Réaumur, Académie des Sciences)

Extrait :

Le Ministre avait eu la bonté de placer mon Portrait même 2. fois dans sa belle Gallerie. Ils étaient dans un Louvre, je tremblais de voir au premier jour l'original à l'hôpital. Sur cela je donnai au Roi le badinage que voici :

Ma Muse à tes genoux timide et chancellante
Te demande Justice, et Justice éclatante.
Croirois-tu de Mécène un insigne forfait ?
Pour la deuxième fois il m'a pris mon Portrait
Et prétend le montrer en ta présence auguste ;
J'en appelle à ton cœur tout généreux, tout juste
Tu peux de ce forfait réparer tout le mal,
Il m'a pris mes Portraits, prend lui l'original…

1749 - Claude-François occupe un emploi de sous-bibliothécaire, charge accordée par Frédéric- Auguste II, alias Auguste III Roi de Pologne, Électeur de Saxe. C'est attesté [53] :

---

(53) Ebert Friedrich Adolf, *L'histoire et la description de la Bibliothèque Royale Publique de Dresde*, Leipzig, 1822. (traduction d'Olivier de Magny).

1 - Liste des employés de la Bibliothèque Royale Publique de Dresde…

17 - Constantin de Magny, sous-bibliothécaire, engagé le 14 juin 1749, retraité en 1766 et mort en 1767.

18 - Carl August Scheueredt (orthographe ?), copiste, engagé le 1er juillet 1749, « licencié (viré, sic) » en 1772.

19 - Christian Kenser, copiste, engagé le 24 juillet 1749, mort le 1er octobre 1754…

2 - Remarques

113 - engagé le 14 juin 1749 avec une solde de 240 (et plus tard 500) thalers et la charge de s'occuper des œuvres italiennes et espagnoles. Il sera mis en retraite en 1766 et mourra dans les environs de Bruxelles en 1767. S'il était mort en 1755, Winckelmann aurait eu son poste et n'aurait donc vraisemblablement pas pu aller en Italie et encore moins écrire une histoire de l'art ; S. Winckelmann et son siècle, p. 64. Magny n'a laissé aucune trace de ses travaux à la bibliothèque.

114 - Scheueredt a été engagé le 1er juillet 1749 sans solde fixe et contre paiement de tous travaux réalisés, il recevra seulement plus tard une solde annuelle fixe de 200 Thalers. Il sera licencié en 1772 pour malversations et vivra encore jusqu'en 1780 dans un état de grande pauvreté. Sous les mêmes conditions, Kenser (de religion réformée) sera engagé le 24 juillet 1749, lequel mourra le 1er octobre 1754. Ludwig Ernst Gottlieb Rehe prendra sa place le 9 décembre 1755, ayant déjà travaillé comme « accessiste » pour la bibliothèque. Il mourra au cours de la décennie. Henne par contre, n'a jamais travaillé pour la bibliothèque. Il était depuis 1753 copiste pour le compte de la bibliothèque du comte de Brühl et fut pressenti le 5 janvier pour le poste du sous-bibliothécaire de Magny. Il quittera Dresde en 1763 et mourra.

3 - Extrait

D'après Goßen Lode, le secrétaire de légation Heinrich Kauderbach a été nommé le 14 juin 1749 Bibliothécaire supérieur avec une solde 1000 Thalers et également participant à un conseil de guerre. Il sera pourtant envoyé le 14 septembre 1750 à Den Haag comme chargé d'affaires spécialiste et ne reviendra que courtement en 1763 à la Bibliothèque, bien que cette charge ne lui soit pas reconduite. L'administration proche de l'institution revint à Clodius, qui n'a pas vraiment chômé à ce moment. Comme il a eu la chance d'augmenter le personnel de la bibliothèque, au travers de l'embauche d'un deuxième sous-bibliothécaire, le Chevalier Constantin de Magny et de deux copistes, Scheuered et Kenser, c'est ainsi qu'il comprit qu'il aurait plus de chance que jamais de pouvoir réaliser les travaux de catalogue. Ils commencèrent par le catalogue nominal alphabétique par matière de science, qui sera réalisé de 1746 à 1750. En 1753, le catalogue général de la bibliothèque, de toute la bibliothèque, sera achevé, en 20 folios, etc. ».

Ce que cette fiche camoufle (Remarque 114), c'est le mauvais coup qui le frappa peu après sa nomination et qu'il commente ainsi :

> On y joint seulement une petite modification, qu'on en donne par interim le titre principal avec l'émolument à un homme qui a été sous-maître d'une petite pension ou école à la Haye, où il a épousé le fille de l'huissier des États, quelque tems après on l'y envoie décoré du Titre de Conseiller de Guerre et de Résident… Pardon pour cette petite digression, qui n'a rien d'interessant pour vous… et par conséquent le pauvre diable boiteux ; au reste pourtant, je me moque des rats, la fortune ne m'a jamais voulu regarder de bon œil…[54]

Le provisoire dure. Et notre *Boiteux* en pâtit !

Claude-François exerce dans le cadre somptueux du *Zwingler* où furent transférés, en 1728, les *manuscrits Maya*. Par l'intermédiaire du « bibliothécaire Gotze, Auguste III avait pu acquérir les meilleurs ouvrages de la littérature italienne… une collection de livres espagnols et de la bibliothèque de M. Heinecke… ouvrages italiens et espagnols ne manquent pas »[55]. Lui confier « la charge de s'occuper des œuvres italiennes et espagnoles », c'était reconnaître ses dispositions quant au maniement des langues. Ce palais, érigé entre 1711 et 1722, est une perle du Baroque. Prévu à l'origine pour accueillir les fêtes du mariage du Prince-Électeur, la construction devait en être rapide si bien que certaines parties furent réalisées en bois, peint en gris-pierre… et ne furent vraiment construites en pierre qu'en 1722, trois ans après les noces. L'endroit s'appelle maintenant « Palais Royal des Sciences » et abrite les plus belles collections princières et, semble-t-il, un portrait de notre *Boiteux*.

Cette charge, exercée pendant dix-sept ans, fut pour Claude-François le couronnement d'une croisière terrestre au long cours, aux titres prometteurs… Les nombreux lots de ses *« Lettres »* mis aux enchères et l'énumération de ses correspondants, tous plus huppés les uns que les autres, nous renseignent sur ses échanges tant avec des grammairiens et philosophes les plus réputés dans le monde des Lettres, qu'avec des scientifiques ou de hauts personnages français et étrangers. Son goût du faste devait être servi, pense-t-on. Et chacun d'imaginer notre *Boiteux* habillé à la dernière mode de Paris, alors très suivie, faisant le joli cœur, pour ne pas dire le vieux beau.

Si à Paris, il s'adonnait déjà à des observations méticuleuses, à Dresde il se spécialisa dans l'étude du comportement des oiseaux qu'il élevait en liberté dans son logement. Il paraît particulièrement plaisant de laisser le lecteur imaginer la façon de vivre de notre oiseleur philosophe… puis de

---

(54) Lettre, Dresde, 4 mars 1752, p. 5/6.

(55) J. Eckenstein, *Guide de la ville de Dresde, ou tableau topographique de la capitale de la Saxe*, 1832, « Le roi enrichit encore la bibliothèque, déjà la plus considérable d'Allemagne, en acquérant les 62 000 volumes de celle du comte de Bruhl et les 42 000 ouvrages de celle du comte Henri de Bünau. Il acheta aussi "la collection du Conseiller-Aulique Braun d'Elbingue" où se trouvaient les traités les plus rares sur l'Histoire de la Pologne… ».

la comparer au tableau, nettement moins idyllique, qu'en brosse le docteur Jean Torlais [56] :

> Nous n'omettrons point une courte visite au galetas du chevalier Constantin de Magny, car le bonhomme en vaut la peine… Il a dépassé la soixantaine… et la fortune n'a jamais voulu le regarder de bon œil… Il vaut mieux tuer le temps qui vous tue en élevant des oiseaux ! Le pauvre diable boiteux…contera fort exactement à M. de Réaumur les mœurs et les habitudes des rossignols et des geais de Bohème. C'est un délassement pour lui d'avoir une petite volière où il ramasse tous les oiseaux qu'il peut trouver, pourvu qu'ils ne coûtent pas cher !... notre oiseleur les laisse en liberté dans sa chambre, dont vous ne soupçonnez sûrement pas le parquet d'être ciré tous les jours !... En voici un qui sait fort bien demander quand il veut qu'on lui ouvre la porte, parle à son maître, vient sur ses doigts, chante sur son épaule… se tient sur un petit bâton devant lui lorsqu'il écrit, vient becqueter sa plume et laisse quelquefois tomber… mais ce n'est pas dans la lettre.

Oui, ces missives de notre *Boiteux* égaient le fonds Réaumur de l'Académie des Sciences, (Institut de France). Elles éclairent le personnage dont le Dr. Torlais semble s'être régalé. Car Claude- François poursuit fidèlement l'envoi de ses observations, s'exclamant même :

« ah ! que je serai glorieux, si je puis me vanter que le pauvre vieux diable boiteux vous a communiqué quelque chose que vous ignoriés ».

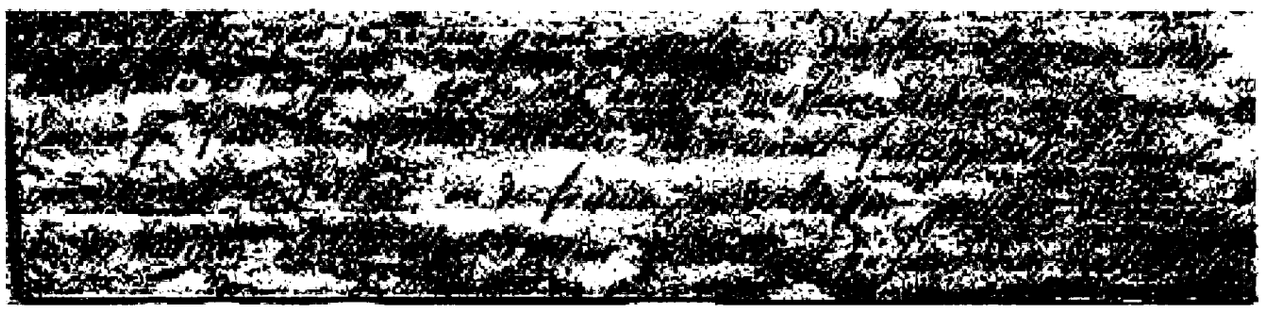
Sa vie de bibliothécaire n'était-elle pas aussi brillante qu'on voudrait le lui souhaiter ? Avec humour, il n'hésite pas à se railler lui-même :



Dresde, 4 mars 1752, p. 5/6

> Pardon, Monsieur, de cette petite digression, qui n'a rien d'intéressant pour vous à moins que, comme vous aimés l'histoire Naturelle, vous ne soïés bien aise de connoitre toutes les espèces d'animaux ; et par conséquent le pauvre diable boiteux.

Ou :



Dresde, 25.09.1752, p. 5

---

(56) Jean Torlais, *Réaumur, un esprit encyclopédique en dehors de l'Encyclopédie*, Paris, Desclée de Brower, 2006, p. 337-341, d'après des documents inédits. Bien qu'il ne les mentionne pas, il a sûrement compulsé ces lettres, notamment celle du 1er déc. 1750, p. 7, portant sur la nourriture du *« geay de boeheme, en Allemand Seiden Schwantz, comme qui dirait queuë de soye… dans le grand dict.re allemand en 34 volumes…»*.

> … et c'est bien la faute de mes parents, qui se sont avisés de me faire étudier : au lieu que j'aurois pu faire une fortune brillante s'ils m'avoient fait apprendre un métier comme seroit de tailleur, ou de friseur, ou de bouffon, peut être de danseur ou de musicien. Ah l'excellent danseur qu'on auroit pu faire d'un diable boiteux !

Remarquons que sa fiche officielle mentionne (rageusement peut-être !) qu'il n'aurait laissé aucune trace de ses travaux à la bibliothèque. Il vient de nous être répondu la même chose par les Archives royales de La Haye ! Qu'a-t-il écrit en Pologne ? Il est difficile d'imaginer que notre aimable philosophe ait mit sa plume en berne. En fait, nous avons répertorié des ouvrages co-édités en langue allemande à cette époque.

Notre *Diable boiteux* séjourna donc à Dresde pendant près de dix-sept ans. Il y vécut l'éprouvante Guerre de Sept-Ans (1756-1763), notamment durant l'été 1756 quand Frédéric II livra la ville au pillage. Aussi, serait-il intéressant de lire les témoignages qu'il a pu consigner sur ces évènements car il est impensable qu'il soit resté atone.

On raconte qu'il se serait marié à Dresde en 1754, mariage malheureux, suppose-t-on, pour expliquer son épigramme quant aux sacrements. Nous avons tenté d'en obtenir le certificat d'état civil, sans succès. Ni lui ni ses frères n'en parlent dans la correspondance échangée… alors, est-ce exact ? On raconte aussi qu'il aurait eu un enfant sourd-muet et aurait créé une école à Lausanne, pour appliquer l'expérience acquise avec ce fils. C'est encore à vérifier. La lecture de sa correspondance répondrait certainement à plusieurs de nos interrogations !

IX - Instituteur de sourds-muets à Lausanne ?

Le chanoine J.-L. Grillet avance, sans l'étayer :

> Il revint, quelque tems après [après Dresde], dans sa patrie, et se rendit à Lausanne, où il eut l'intention d'établir une école pour les sourds et muets. L'essai qu'il avoit fait à l'égard de son fils naturel, lui fit regarder comme possible cette heureuse idée. Quoique ce fils fût sourd et muet de naissance, il lui avoit appris à lire, à écrire les chiffres de l'arithmétique et à en savoir les quatre règles ; au moyen d'une carte topographique des pays qu'ils avoient parcourus ensemble, il l'envoyoit faire dans les villes voisines toutes les commissions qu'exigeoient les circonstances dans lesquelles il se trouvoit…

Comme lui, divers auteurs de Dictionnaires biographiques (Gabriel Michaud, Joseph-Marie Quérard etc.), affirment que C.-F. de Magny aurait obtenu des résultats étonnants en appliquant « sa » méthode à son fils atteint de mutisme. Dans ses lettres à Réaumur, le Boiteux parle de « son muet », sans parler de surdité, sans faire état de sa paternité :

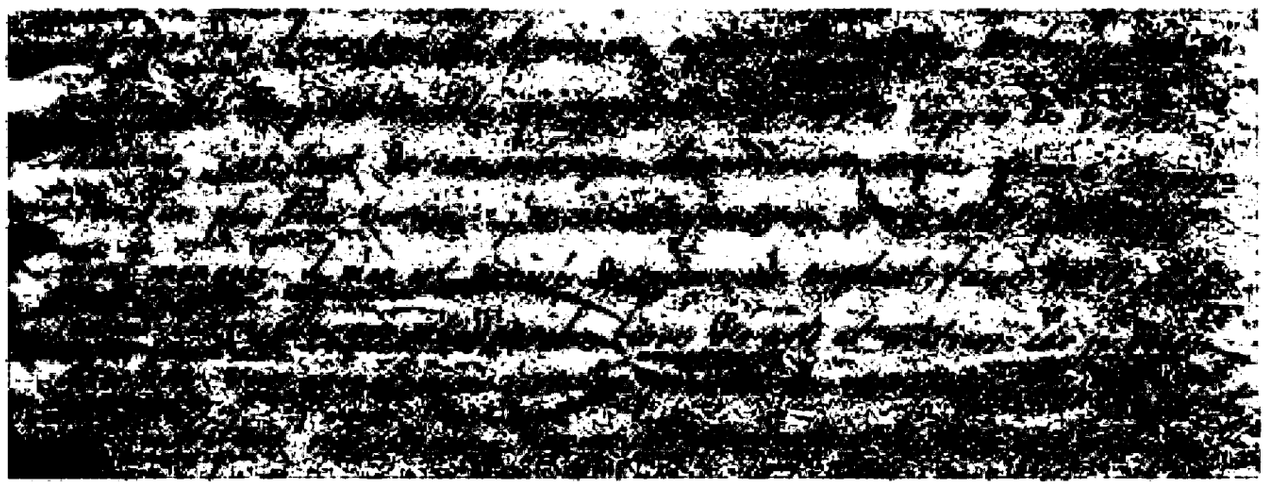
« mon jeune muet, qui me fait quelquefois enrager, je n'ose pas le rosser, parce qu'il est plus fort que moi ».

Ou encore :

> …c'est un secret que personne ne sait, que mon muet, qui est seul Intendant et maître d'hôtel de ma volière ; c'est pour lui l'ouvrage de la matinée, l'après-midi il en passe une bonne partie à étudier et écrire. Il est occupé à écrire actuellement quelques pauvres rimes de mon vieux Pegase, pour le 5 de ce mois, fête du Roi, du P^cc^ Roial, et du jeune P^ce^ Fils de S.A.R.…

Il reconnaît simplement ses capacités et même son habileté :

> À propos des fourneaux et cheminées, agrées je vous prie de la part de mon muet, une petit meuble qui pourra vous servir auprès de vôtre cheminée, c'est tout de son ouvrage. Il ne nous manque qu'une composition d'un plus beau vernix. J'en ai essayé 3 ou 4 recettes, qui toutes m'ont manqué… car je dois *inter nos,* vous avouer que c'est du produit de ces occupations du muet que j'entretiens nos oiseaux. J'ai un correspondant à la Chine…



Dresde, le 25 septembre 1752, p. 6

Quand il a quitté Dresde, notre curieux Diable a 73 ans. Est-ce bien raisonnable, à cet âge, de créer un établissement d'éducation spécialisé, à Lausanne ? Soyons réaliste ! Peut-être a-t-il seulement tenté de se rapprocher de la Savoie tout en faisant partager son expérience en la matière. S'il n'était pas un pionnier, il était tout de même un précurseur, couronné de succès au quotidien, dans une recherche que poursuivaient plusieurs éducateurs. Il faut croire que l'étonnant bonhomme de Magny a laissé quelque trace pour qu'un certain *Alpha* s'en enquière en 1998, dans la revue «*L'intermédiaire des chercheurs et curieux*»(p. 1198) : *« un certain Magny, au XVIII^e^ s. passait pour faire parler les sourds- muets. Quelle était sa méthode ?».*

Ce que l'on sait moins c'est que Philibert-Emmanuel de Savoie, 2^e^ prince de Carignan (branche cadette, fils de Thomas, petit-fils de Charles-Emmanuel 1^er^, le Grand), naquit en 1628 sourd et muet. Jean Frézet[57] ne tarit pas d'éloge sur ses qualités *« en compensation »* et raconte que le Père Ramirez parut l'homme le plus capable de soigner l'éducation du jeune Prince. N'ayant pu venir en Piémont, il obtint qu'on lui envoyât l'illustre élève en Espagne, accompagné d'un seul domestique, et qu'on le lui confiât dans le couvent.

---

(57) J. Frézet. Histoire de la Maison de Savoie. Turin, imprim. Alliana, 1827, T.III p. 645.

« Les progrès passèrent l'attente... On le regarda comme un prodige d'intelligence et de sagacité... »

X - Décès à Strasbourg

Claude-François fut peut-être malade, une fois ou l'autre, mais il n'en faisait pas une maladie.

N'écrit-il pas, de Dresde le 25 sept. 1752, à Réaumur, afin d'excuser son retard à lui répondre : « j'ai eu à la vérité une indisposition qui m'a retenu au lit près d'un mois, mais ce n'était pas de celles qui mènent chez Pluton... »

Est-ce l'âge qui l'emporta ? Corrigeons encore une erreur ; il n'est pas mort entre 1764 et 1766, ni aux environs de Bruxelles, ni à Louvain. Les registres[58] de la paroisse (cathédrale) Saint-Laurent de Strasbourg mentionnent son décès en 1767, en latin, dont cette transcription :

> Chevalier Constantin de Magni (en marge)
>
> En l'an du Seigneur *mil sept cent soixante-sept, le 24 juin*, est mort D. Constantin de Magni noble chevalier originaire d'Annecy en Savoie.
>
> Sans avoir reçu les derniers sacrements en raison d'une mort subite, et le jour suivant par moi vicaire de l'Église cathédrale a été enterré au cimetière de la ville en présence de Petro Schnell, habitant et marchand de cette ville et de Gaspar Debarr attaché à la paroisse qui avec moi ont signé ci-dessous. Signatures : les témoins, le vicaire (P. M. Wolf ?).

Pourquoi Strasbourg ? Son amitié avec le Dr Bazin, qui y exerçait, perdura. Il séjourna en cette ville avec le neveu du premier ministre de Pologne... D'aucuns disent qu'il y mena une vie d'ermite durant les dernières années. Qu'est devenu son *« muet »*?

Que reste-t-il aujourd'hui de cet Annécien qui se piquait de bien vivre et briller par sa plume ?

Il n'aurait pas demandé la *naturalité* française, semble-t-il, pas renié sa religion, pas renoué avec sa terre natale, pas revu les siens. De Lausanne, est-il seulement allé jusqu'à Magny jeter un œil sur les lieux qui frappèrent son enfance ? Triste fin, pense-ton, pour ce chevalier aux grandes ambitions ! S'il fut reçu dans diverses Cours d'Europe, ce ne fut guère au bénéfice de son escarcelle, semble-t-il. Mais quelle vie étonnante ! Boiteux mais bon joueur, il fit toujours contre mauvaise fortune, bon humour...! Reste à découvrir ce qu'il a bien pu écrire pour se faire une plus juste idée de ce philosophe éclairé.

---

(58) R.P. sépultures 1756-1779, f°161/301, archives du Patrimoine et de la Mémoire, Strasbourg.

DEUXIÈME PARTIE : SES ÉCRITS

Claude François est typiquement un personnage de ce Siècle des Lumières que l'on dit commencer en 1713-1714, avec la signature des traités d'Utrecht et de Rastadt, et s'achever en 1814, avec la chute de l'Empire napoléonien. Ce XVIII[e] s. est l'époque des encyclopédies et des dictionnaires universels. C'est l'avènement des périodiques, qui divulguent les connaissances. En France le *Mercure Galant* devient *Mercure de France*, en Angleterre, Joseph Addison impose *The Spectator* qui est lu tant à Genève qu'à Paris. On y dispute Sciences et Philosophie.

Notre *Boiteux* a fait de bonnes études. Cela se traduit par son aisance à manier le latin et le français ; le français, langue de la diffusion des idées, langue des élites, pratiquée dans toutes les Cours d'Europe. Il se familiarisa aussi avec les langues anglaise et allemande. Il n'est pas allé en Angleterre et en Hollande par hasard. Voltaire ne déclarait-il pas : « la Hollande est *"le magasin de l'univers "*» et l'érudit suisse Jean-Pierre de Crousaz : *« la Hollande est la patrie des libraires »*. Or, les Provinces-Unies, imprimaient en français, tous le savaient et s'y précipitaient. Notre *Boiteux,* également, pour bénéficier d'une plus grande liberté d'expression.

I - L'œuvre éditée

La proposition de l'historien local J.-L. Grillet[59] semble faire l'unanimité :

« M. de Magny, que l'on surnommoit le Diable boiteux, après avoir été tour-à-tour le favori et le jouet de la fortune, mourut à Strasbourg, environ l'an 1764. Les ouvrages qui nous restent de lui, sont :

1° - *Plusieurs brochures, et une Dissertation sur la poésie, insérée dans le Mercure de France du mois d'octobre 1724.*

2° - *Dissertation critique sur le Paradis perdu, poëme héroïque de Milton,* vol. in-12, Paris 1729.

3° - *L'Ouilia Putrida, soit receuil (sic) sur toutes sortes de matières littéraires, facétieuses et amusantes, 2 vol. in-12».*

4° - *Plusieurs Lettres intéressantes sur divers sujets, M[ss.] que l'on conserve dans sa famille ».*

Cette liste est-elle complète ? Il fallait en avoir le cœur net. Quel genre de littérature avait bien pu concocter ce prétendu *poëte*. Nous n'avons que la place de donner ici une suite de titres.

---

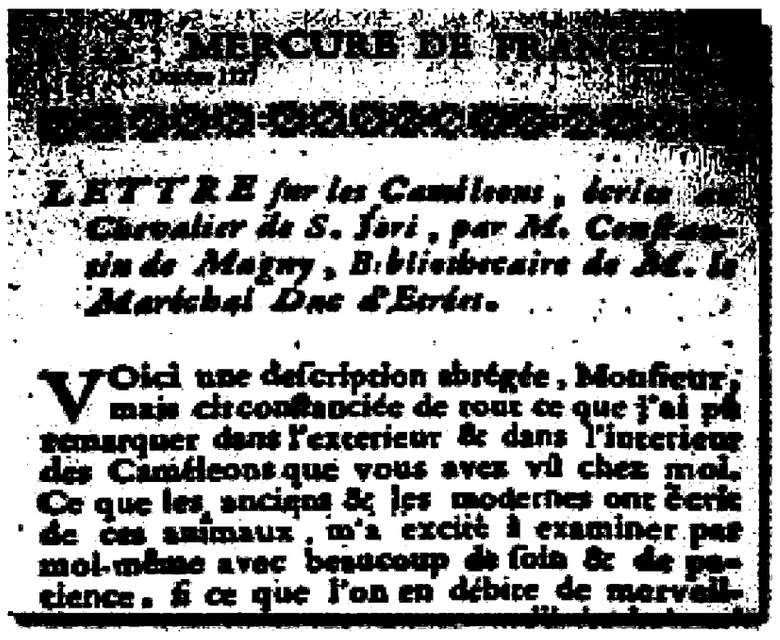
(59) Grillet Rd J.-L., *Dictionnaire historique*, ...supra.

1 - Articles dans Le Mercure de France[60]

Dès 1724 : *Dissertation sur la Poésie*,

En octobre 1727 : *Lettre sur les Caméléons,* (p. 2222 à 2239),

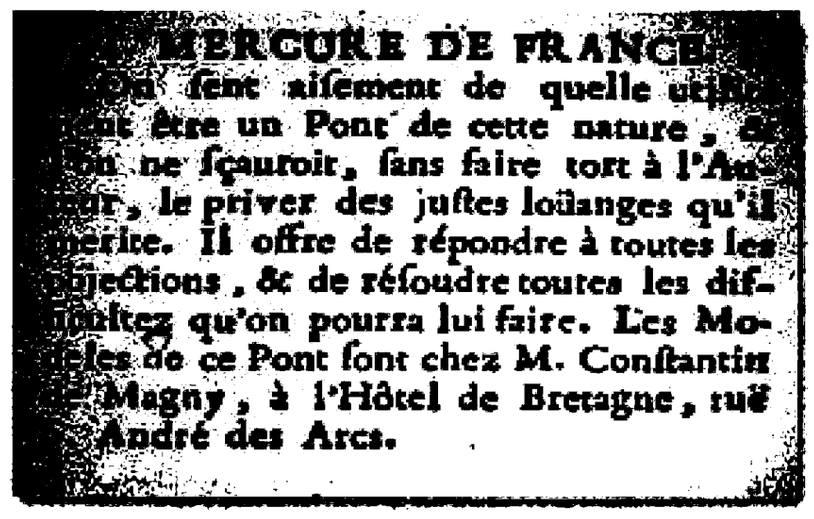
En avril 1729 : *Description d'un pont portatif...*, (p. 722 à 744), dont voici un aperçu :



MERCURE DE FRANCE

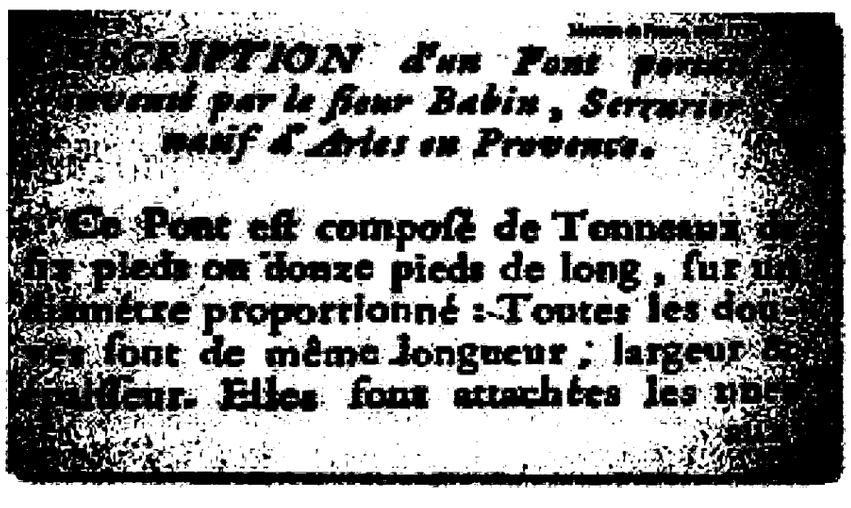
LETTRE *sur les Caméleons, écrite au Chevalier de S. Sori, par M. Constantin de Magny, Bibliothecaire de M. le Maréchal Duc d'Estrées.*

VOici une description abrégée, Monsieur, mais circonstanciée de tout ce que j'ai pû remarquer dans l'exterieur & dans l'interieur des Caméleons que vous avez vû chez moi. Ce que les anciens & les modernes ont écrit de ces animaux, m'a excité à examiner par moi-même avec beaucoup de soin & de patience, si ce que l'on en débite de merveil-



MERCURE DE FRANCE

On sent aisément de quelle utilité peut être un Pont de cette nature, & on ne sçauroit, sans faire tort à l'Auteur, le priver des justes loüanges qu'il mérite. Il offre de répondre à toutes les objections, & de résoudre toutes les difficultez qu'on pourra lui faire. Les Modeles de ce Pont sont chez M. Constantin de Magny, à l'Hôtel de Bretagne, ruë André des Arcs.

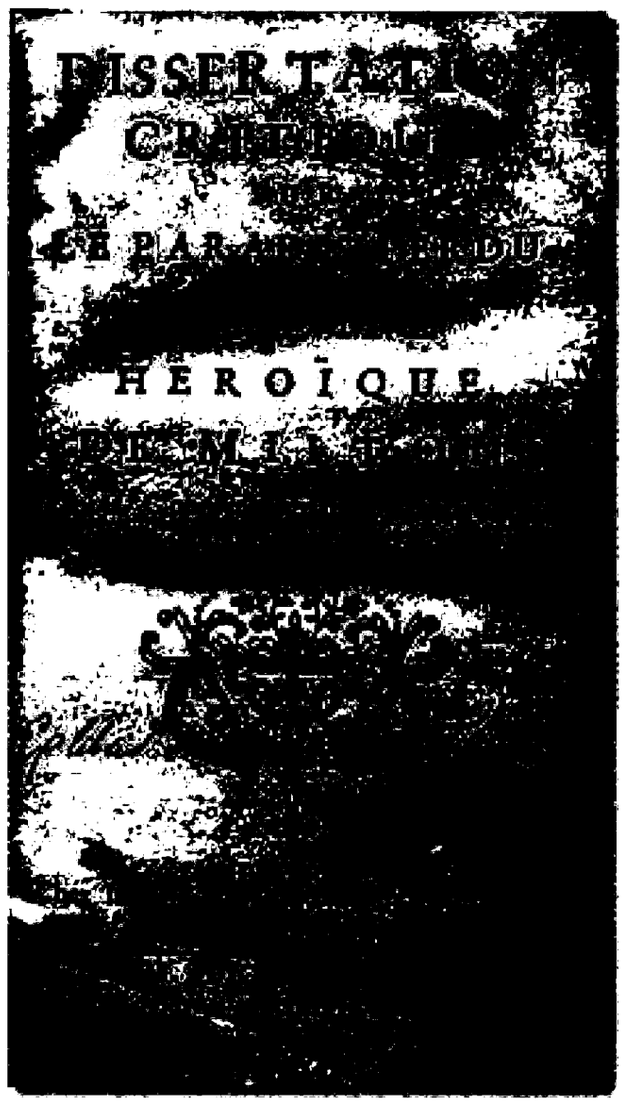


DESCRIPTION *d'un Pont portatif, inventé par le sieur Babin, Serrurier, natif d'Arles en Provence.*

Ce Pont est composé de Tonneaux de six pieds ou douze pieds de long, sur un diamétre proportionné : Toutes les douves sont de même longueur, largeur & épaisseur. Elles sont attachées les unes

2 - « Dissertation critique sur le Paradis perdu, poëme héroïque de Milton », Paris

Petit livre édité à Paris, en 1729, « avec Approbation & Privilège du Roy », chez trois libraires différents.



DISSERTATION CRITIQUE SUR LE PARADIS PERDU HEROIQUE

Ouvrage relié peau, couverture marbrée,édition Veuve Pissot



(60) Ouvrages consultés à la Bml (Bibliothèque Municipale de Lyon) : 1724 : 808217 ; 1728 : 808210... etc.

3- « Le Paradis perdu, poëme *heroï*que de Milton », à La Haye,

Cet ouvrage aurait connu plusieurs éditions et versions sous forme de collectif d'auteurs. En voici divers titres :

• Van der Kloot a imprimé *Le Paradis perdu*, Poëme Héroïque de Milton, traduit de l'Anglais conformément à l'original ; avec les Remarques de M. Addisson [sic], une Dissertation Critique de M. Constantyn de Magny ; & la Chute de l'Homme, Poëme François par M. Durand Ministre[61] à Londres et membre de la Société Royale[62].

• *Le Paradis perdu*, poëme heroïque de John Milton, Dichter Grossbritannien, Claude François Constantin de Magny, La Haye, 1730.

• *Le Paradis perdu*, poëme heroïque de Milton, avec les remarques de Claude François Constantin de Magny, Elijah Fenton[63] et David Durand, 1730.

• *Le Paradis perdu*, poëme heroïque de Milton, par John Milton, Nicolas-François Dupré de Saint- Maur, Claude Jean Chéron de Boismorand, Joseph Addison, Elijah Fenton et David Durand ; La Haye 1730, chez Isaac vander Kloot.

• *Le Paradis perdu*, poëme heroïque de John Milton, Dupré de Saint-Maur, Chéron de Bois-Morand, Addison, Fenton, Durand, ministre à Londres et membre de la Société Royale, Constantin de Magny.

4 - « Nouvelle methode pour apprendre a lire aux enfants en peu de temps ».

Il y a ioint les principes de latinité, cet ouvrage at esté tres bien receut, il est imprimé a Parys, 1734, en quatre petits volumes in quarto, et 2. in octavo, et 2. in 12°.». Méthode qu'il aurait publiée sous un pseudonyme, c'est ce qu'écrit « *Richard de Louvain* ' au père du Boiteux. Et il ajoute :

> Voicy le titre du livre, l'autheur ny a pas mis son nom, Biblioteque des enfants, ou les premiers elements des lettres contenant le sisteme du Bureau Tipographique, le Nouvel A.B.C. françois ; L'Essai d'un Rudiment, pratique pour la langue latine, l'introduction generale a la langue françoise. &c….

5 - *L'Oüilia*[64] *putrida*, recueil de toutes sortes de matières littéraires, facétieuses et amusantes ou *Olla* ou *Oila potrida*… 2 vol. in-12.

---

(61) Durand est ministre du culte. Né dans l'Hérault vers 1681 et mort à Londres en 1763, il est d'abord pasteur à Bâle. Puis il passe en Hollande, en Espagne, à Genève et à Rotterdam avant de prendre la paroisse de St-Martin à Londres vers 1714.
(62) *Bibliothèque françoise, ou Histoire littéraire de la France*, Amsterdam, chez F. Bernard, 1729, T XIII, 1e partie, p. 178.
(63) E. Fenton (1683-1730), poète anglais, biographe et traducteur, contribua à la rédaction d'une « vie » de Milton.
(64) Oüilia ou Olla = soupe-pot-pourri béarnaise. Selon les éditions, Oille avec un ou deux « l ».

Autre titre : *« L'Oille, mélange et assemblage de divers mets pour tous les goûts. Par un vieux cuisinier gaulois »* Claude François Constantin de Magny, Constantinople [Liège] 1733.

Ré-édition en français, A. Constantinople (Liège), 1755 : *« La Oille, Mélange ou Assemblage de divers mets pour tous les goûts. Par Un vieux cuisinier gaulois ».*

Édition en anglais : La Oille, Mélange ou Assemblage de divers mets… [The dedicatory epistle signed : Cl****, i.e. C.F. Constantin de Magny, published in 1755, Constantinople (Liège)].

6 - Albuminscriptie/van [de] Claudius Franciscus Constantin de Magny voor [pour] Johan Daniel Lavillette[65] (ca.1694 -), schilder [peintre].

Manuscrit en latin, daté : La Haye, 30 juillet 1743, fol. 63v., identifié : KB : 132 G 15, conservé par la Bibliothèque nationale des Pays-Bas.

7 - Délassements de l'Homme sensible ou anecdotes diverses

Combien y avait-il de ces petits opuscules ? Ceux-ci, numérotés 4 et 11, correspondent au *tome second, quatrième partie* et *tome cinquième, dixième partie*. Il aurait échangé avec J.-J. Rousseau sur l'éducation de la jeunesse.



« Délassements de l'Homme sensible ou Anecdotes diverses », format 9 x 14,5 cm



8 - Articles dans le Journal de Trévoux

Ce que confirme le fait qu'en 1725 Bruzen la Martinière fasse appel à lui pour y faire insérer une «mise au point» quant au titre de son *Traité historique et géographique*.

(65) Johan Daniel de Lavilette a laissé deux albums datés 1718 et 1717.

9 - Un brin de journalisme

Il se serait essayé à fonder, en septembre 1742, une gazette mi-politique, mi-littéraire, bi- hebdomadaire, sous le titre prétentieux de « *Pallas guerrière et Savante* ». Mais dès octobre la *Gazette d'Amsterdam* et le *Leidse Courant*, annoncent : « changement de libraire, changement de titre, même plan et comme je l'espère mêmes lecteurs ». *L'Écho de la Vérité* lui succède, publié à La Haye chez Van Dole dès novembre 1742. Claude-François Constantin de Magny en est tout à la fois le fondateur, le directeur, auteur anonyme. Selon Kees Van Strien[66], « C'est un ouvrage périodique qui devient de jour en jour plus intéressant et plus varié par la quantité des pièces qui lui sont envoyées par divers savants ».

Et il ajoute :

> Le catalogue des livres de Pierre Gosse pour septembre-octobre 1749, publié dans la *Bigarrure n°6* de 1753 mentionne « *Œuvres diverses de Monsieur le Chevalier Constantyn de Magny, contenant Pallas Guerrière et Savante et L'Écho de la Vérité, ouvrages périodiques, 8e, La Haye, 1748* »[67].

Ce journal « est également cité dans la Préface du "*Sansonnet badin*" à la fin de 1742. Non retrouvé… », or, le tome I (1743) de « *Le Sansonnet badin, agréable & utile* » est consultable.

II - La correspondance

La majeure partie de son œuvre est inédite, cependant ses écrits ont circulé et circulent encore puisque certains furent mis en vente en octobre 2012. Nous avons interrogé de grandes bibliothèques (parfois sans réponse), couru la piste des manuscrits et livres rares, et relevé quelques glanes dans les annonces de ventes de bibliothèques de collectionneurs.

Voici ce que nous avons déjà répertorié :

« *Académie des Sciences, Fonds Réaumur -Chevalier Constantin, bibliothécaire du roi de Pologne. Lettres expédiées de Dresde, 1er et 2 décembre 1750, 8 p. ; 4 mars 1752, 6 pages ; 25 septembre 1752, 8 p. ; août 1754, 4 p.*- Essentiellement, des informations transmises à Réaumur sur la nourriture des oiseaux qu'il élève chez lui en liberté[68].

La *Gazette hebdomadaire des sciences médicales de Bordeaux,* vol.53, p. 652, par la Société de Médecine et de chirurgie de Bordeaux, 1932, relève :

---

(66) *Dictionnaire des journaux* 1600-1789, Institut des Sciences de l'Homme, ref. 1101, avec autorisation de la Voltaire Foundation, auteur additif : Kees Van Strien. N°0357, et, *L'Écho de la Vérité* 1742, même auteur additif.
(67) Selon J. Sgard, M&D.SHSR, 1893, Bun. 32, ses essais parus dans ces deux journaux auraient été réunis dans ces «Œuvres diverses» de 1748.
(68) L'observation et le soin qu'il en prend font penser aux réflexions pleines de bon sens d'un La Fontaine oisif et nonchalant.

Le Journal étranger a publié une lettre que Bonnet a lu avec plaisir. Elle est sans doute du Chevalier Constantin de Magny, bibliothécaire du roi de Pologne, électeur de Saxe, qui a *« de l'amitié »* pour Réaumur et lui écrit des lettres qui ont un ton de naïveté très amusant et qu'il lit avec plaisir.

11687. Recueil de lettres écrites d'Espagne, et en particulier de Madrid, par le comte J. de Colowrat, au chevalier Constantin de Magni et à diverses personnes (1741-1746).
XVIII^e s. Pap. 78 feuillets. 200 sur 170 millim. Demi-rel.

Revue d'*Histoire littéraire de France*, volume 56, par Maurice Tourneux, Edit. A. Collin, 1956, p. 343

- La Bibliothèque de l'Arsenal « conserve une lettre autographe, datée de juillet 1742, de La Martinière à Constantin de Magny sur un sujet de syntaxe latine : Ms. 7054, f° 142 ».

« *Catalogue d'une superbe collection de livres anciens et modernes,* 1858, F. Heussner, 196 pages », fait état d'*une grosse farde de papiers,* soit une partie des manuscrits et poésies de Claude-François Constantin de Magny et quelque « 400 lettres autographes qu'on lui avait adressées de la Russie (surtout de Moscou) etc. » (pour la période 1740-1750) :

1810 Lettres autographes adressées à M. le chevalier Constantin de Magny, Bibliothécaire du Roi de Pologne, demeurant à Dresde, et une partie de ses propres manuscrits, poésies, etc. Une grosse farde de papiers.

Nous trouvons dans la Biographie de Michaud l'article suivant : Constantin de Magny (Claude François), né à Reignier en Savoie 1692, était devenu le Bibliothécaire du Roi de Pologne, électeur de Saxe, demeurant à Dresde, où on l'appelait par son humeur inconstante et son esprit caustique « Le diable boiteux. » Il mourut à Strasbourg en 1764.

C'est une collection de plus de 400 lettres autographes, qu'on lui avait adressées de la Russie (surtout de Moscou), de Varsovie, Paris, La Haye, Madrid, Rome, Strasbourg, Prague, Berlin, etc., où il avait des relations amicales avec une quantité de personnes de distinction. Nous y trouvons des lettres de Bruzen La Martinière, M. Charrou, Gottsched, le comte de Brühl, des Essars, Boucher, Mauvillon, J. Moser, le marquis de [illegible], F. E. Pelloutier, Dechambre, Guill. Henri, comte de Nassau, le cardinal Valence, Emmanuel et Xavier, comtes de Collowrath, Capet, Michailoff, P. Mercier, comte De Rene de Masseraud, Carolina de Suhm, Maucourt, Castilloé, Lefort, Fontenay, etc., et des lettres très-spirituelles d'une dame Fanny.

Le chevalier Constantin a publié quelques uns de ses travaux, mais nous doutons que ceux-ci aient été jamais imprimés.

La grande collection des lettres donne un aperçu historique de l'époque (1740-50) ; il serait bien à désirer qu'un dépôt [illegible]

Belle galerie de têtes huppées, pensantes !… surtout des scientifiques : biologistes, naturalistes… des philosophes, poètes, grammairiens… qui voyagent, éditent, échangent, enseignent… tous hauts personnages des cours européennes ! Ils sont Allemands, Espagnols, Français, Piémontais, Russes… et cette Fanny Pelloutier avec qui il co-édita des ouvrages en allemand…

Vente à Paris, 1860 : « Catalogues d'une collection de livres rares provenant de la bibliothèque de feu M. PERRET, conseiller et châtelain de Villeneuve, p. 129, Lot 1188 : *Correspondance historique et littéraire du chevalier Constantin de Magny*, trois fortes liasses. On y trouve des lettres autographes du comte de Brühl, de Narischkin, Zinzendorf, Lubenuiki, de Gotsched etc., une correspondance littéraire avec Fanny Pelletier, des lettres sur l'histoire de la Pologne et de l'Espagne, quelques détails sur la Guerre de Sept-Ans etc. Le chevalier de Magny était docteur en droit, attaché à l'ambassade de Hollande, capitaine en Russie, et enfin bibliothécaire du roi Auguste de Pologne ».

III - Écrits dispersés

1 - Dans les catalogues de vente

Parmi un certain nombre de références de bibliothèques mises en vente après décès, l'on trouve citée une des éditions de :

la « *Dissertation critique du Paradis perdu de Milton,* de Cl.-Fr. de Magny, 3 vol. in-12 », parfois « *avec quelques autres Pièces.* Paris, 1730, in-12 ».

Et encore de nos jours : *Catalogue librairie de l'Amateur*, Galaxidion, 24 rue des Orfèvres, Strasbourg, catalogue n°10, livres anciens, hiver 2010-2011.

574 MAGNY (Constantin de) - *Dissertation critique sur le Paradis Perdu, poëme héroïque de Milton.* Paris, Pissot, 1729 ; in-12, 5 ff.n.ch. + 226 + 3 ff.n.ch., plein veau moucheté de l'époque, dos orné à nerfs, tranches rouges mouchetées (nombreuses traces du temps, nerfs frottés et 4e nerfs fendu, coiffe inférieure manquante, mors fendillés). 20,00 €

Traduction française de ce poème de John Milton illustrée d'un frontispice. Une petite déchirure au bas de la page de titre, une reliure marquée par le temps, mais bon exemplaire au demeurant.

Le Catalogue des livres de Pierre Gosse pour septembre-octobre 1749, publié dans *La Bigarrure n°6* de 1753 mentionne : « *France diverses de M. le Chevalier Constantyn de Magny, contenant Pallas Guerrière et Savante et l'Écho de la Vérité, ouvrages périodiques, 8°, La Haye, 1748* ». Même mention dans le tome II de la *Bibliothèque annuelle et universelle,* catalogue des livres imprimés en 1749. Voir *D.P. 2,* notice de Constantin de Magny.

Et tout récemment :
Vente à Drouot « par Auction Art, Rémy Le Fur et associés, *Bibliothèque de Pierre LACAM (1836-* 1902), le 31 octobre 2012 » : « Constantin de Magny (Cl.Fr) *La Oille, A Constantinople, 1755 ; in-16, veau fauve marbré, dos orné, tranches rouges. Reliure de l'époque, 200 à 300 €, résultat 140 €* ».

31.10.2012, *rue des Bons Enfants, Paris, Lib. Tross et associés,* vente aux enchères lots de livres rares et modernes « qui forment une bibliothèque gastronomique des plus rares », dont « Constantin de Magny (Cl.Fr) *La Oille, A. Constantinople, 1755 ; in-16* ».

2 - Dans les bibliothèques et fonds d'archives

Il est question d'articles variés non recensés, éparpillés, ou d'anecdotes touchant des domaines historiques, géographiques, descriptifs, de réflexion ou d'observation. Peut-être sont-ils insérés dans des brochures comme *L'Argus de l'Europe, L'Épilogueur, la Bagatelle, Le Mentor moderne, Amusements du cœur et de l'Esprit, le Glaneur, le Perroquet* ou autres. Certains traiteraient des événements qu'il a vécus à Dresde, de commentaires sur la région de Strasbourg (Mss à la bibliothèque de Strasbourg) etc.

« Correspondance entre Emmanuel comte de COLLOWRATH (40 lettres) et CONSTANTIN, chevalier de MAGNY (5 lettres), Strasbourg-Bischwiller, 1746-1747. Manuscrits XVIII^{e}-XX^{e}, cote Ms.5.178/3, 42 pièces, 52 f. Trois correspondances entre Em.^{el} Collowrath. Achat St-Hélion, 13.10.1958.

Et Lot A, 12,296, pièces concernant l'Alsace ou les Alsaciens, conditionné dans carton 98 f., 8 composants, à la Bnu Strasbourg».

Bibliothèque du Grand Séminaire de Strasbourg, répertoire des manuscrits, MAGNY 2039/9.

La bibliothèque de M. le baron de Stassart, léguée à l'Académie Royale de Belgique, 1863, à Bruxelles, recèle sous la ref.353 : *Œuvres diverses de M. Le Chevalier Constantyn de Magny,* La Haye, Ant. Van Dole, 1748, in-12.

Ms 7054 - Archives Nationales, *Bibliothèque de L'Arsenal,* (Recueil d'autographes, lettres à Juge notaire à Tours, 13.7.1793, ancienne bibliothèque encyclopédique de Paris.

Ms 7555 - XVIII^{e} siècle, *Anecdotes très curieuses sur la Cour de France,* par Panage (1715-1745), *Bibliothèque de L'Arsenal,* Paris.

Mémoires et observations recueillies par la Société économique de Berne, Champ. VII, LXXXII, v.1765-1766, « on lit dans le Comité - samedi 20 octobre : une lettre de M. le chevalier Constantin de Magny sur les dangers des balances de cuivre, pour peser le sel et tous les vaisseaux de ce métal pour y garder les vivres… ».

CONCLUSION

D'aucuns ont peut-être pensé que nous ne présenterions que le profil littéraire de cet aïeul que les dictionnaires biographiques parent des qualités de ses défauts, ou l'inverse. Nous avons souhaité retrouver *« l'homme »* pour éclairer l'œuvre. On lui impute *du talent, un esprit brillant, une bonne conduite*, le sens du devoir mais aussi *l'humeur vagabonde, de l'ambition, des choix malheureux,* et même de *l'inconstance*... Cocasse ! quand on connaît l'une des devises des Constantin : *« Velocitate et constantia »*. Probablement préféra-t-il mettre en application la seconde : *« L'espoir du mieux à présent me contente »*.

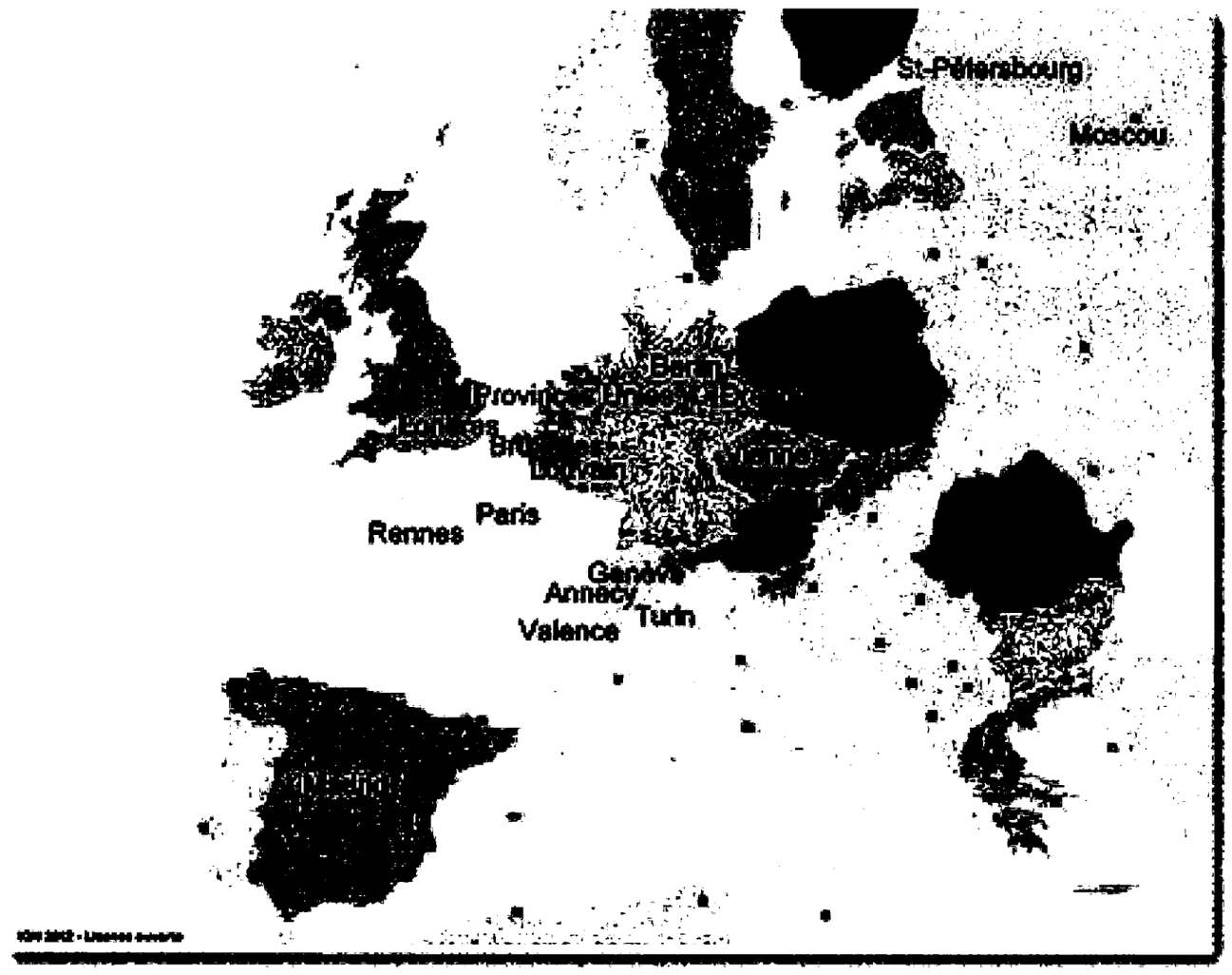
Nous sommes tentée de renvoyer au lecteur le soin de faire, à sa manière, le portrait de ce gentilhomme dit de lettres, mi-aventurier cosmopolite, mi-sage… oiseleur patenté, philosophe enjoué... qui, par un certain côté, nous rappelle La Fontaine. Il y a encore tant à découvrir sur ce personnage attachant ! Il faudrait confronter notre *« Boiteux »* à ses collaborateurs, ses employeurs, aux personnalités qu'il a côtoyées dans le monde des beaux-arts, des lettres, des sciences et de la diplomatie. S'est-il grisé des fastes de la Cour ? S'est-il mêlé de politique ? A-t-il rejeté la religion inculquée dès sa naissance, son milieu, sa famille, ses amis, ses relations ? Il ne semble pas. Le fonds d'éducation de ce Savoyard est resté. Notre Diable brilla, de mille feux peut-être, dans plusieurs cours princières, puis il revint à Strasbourg, ville-frontière où, vieil astre éphémère, il s'est éteint un certain jour d'été 1767 de notre ère. La proximité des têtes couronnées ne confère pas l'immortalité.

Le vieux souvenir d'une triste altercation familiale, la mort précoce de sa mère, la sévérité d'un père en butte aux affres pécuniaires, l'amère ressentiment de ne point voir reconnaître ses talents, de ne pouvoir embrasser la carrière escomptée... mille faits l'ont profondément marqué. Du coup, cet aîné de famille a rué dans les brancards. L'ambition est-elle un vilain défaut ? Il a surmonté les handicaps accumulés. On attribue à notre aïeul un parcours d'aventurier… pas dans le sens de l'intrigue, de l'inconséquence, du risque-tout. Il a pris la vie à bras le corps, n'a plus rien réclamé aux siens et décidé d'assumer son quotidien, par tous les moyens qu'il jugeait en rapport avec son éducation, ses dons, ses aspirations. N'est-ce pas une forme de courage ?

Le jarret de notre *« Boiteux »* était-il aussi laid que celui de l'hôte de Ferney ? Je ne sais. Mais il l'a porté partout, de Madrid à St-Pétersbourg, autant dire de l'Atlantique à l'Oural, ce n'est déjà pas si mal !

Fut-il réputé dans son pays ? Un peu, si peu… *a posteriori* !

À Annecy, personne ne semble avoir cherché à en savoir davantage sur lui. Il y a peu vécu. Sa famille a-t-elle contribué à sa re-connaissance ?



Quelques-unes des « capitales' qu'il fréquenta

Contemporain de Voltaire (1694-1778), il a comme lui délaissé le droit pour s'adonner à l'écriture, l'observation des mœurs de son temps, la poésie caustique. Comme lui, il crut que l'Angleterre était le pays de la liberté et s'y précipita ; idem aux Pays-Bas. Comme lui, il pensait que la Cour était le tremplin de la réussite et que celle de Paris ne pouvait lui suffire. Tout provincial qu'il était et sans appui, il laissa une œuvre originale et fit carrière dans les cours princières par ses seuls dons et force de caractère. Son bâton de maréchal, il l'obtint à Dresde, ce Versailles de la Saxe, *«la Cour la plus brillante d'Europe... après celle de Louis XIV»* affirmait ce même Voltaire !

Autre titre de gloire : *« notre »* Claude-François est le *premier Diable boiteux !*

Le brillantissime Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838), si roide qu'il étoit sur ses tibias maigrelets, ne serait que le second ! Nous le voyons déjà frétiller d'indignation. Quelle insoutenable concurrence ! Mais, les faits sont là !

Cet exposé n'est donc qu'une ébauche. Pourrons-nous, un jour, compulser sa surabondante correspondance, objet de diverses ventes entre bibliophiles ?

Claude CONSTANTIN DE MAGNY
Juin 2013

Seule une partie de la bibliographie et des contacts a pu être mentionnée en notes.

L'Ordre de la Couronne d'Italie, premier ordre de mérite national italien fondé par la Maison de Savoie

Introduction

La connaissance des ordres de chevalerie – dont les origines s'ancrent dans l'époque des croisades – offre un point de vue particulier sur :

- Les relations des chefs d'État avec leurs ressortissants ;
- Leur conception de la vie politique intérieure ;
- Leur sens de la diplomatie ;
- La façon dont ils positionnent leur État parmi le concert des autres États ;
- Ou encore sur l'engagement militaire de ces chefs d'État.

À l'aspect historique de l'étude des ordres de chevalerie s'associe l'aspect esthétique, tant il est vrai que ces Ordres sont matérialisés par de très belles médailles, fruit du travail d'orfèvres et d'émailleurs talentueux.

À compter du XIV^{e} siècle, les Ordres de chevalerie, institués lors des croisades pour aider et protéger les pèlerins en Terre Sainte, avaient perdu de leur importance. L'organisation particulière de ces ordres en avait fait des puissances jugées inutiles et dangereuses par les gouvernements affermis et portés à la centralisation : soit ces ordres périclitèrent, soit ils furent supprimés ou encore incorporés à la monarchie.

Néanmoins, les princes comprirent quelle force pouvait présenter la réunion de plusieurs chevaliers dirigés et excités vers un but commun et national. Ils multiplièrent ces compagnies en leur donnant des statuts et des marques de distinction. Finalement, l'établissement d'Ordres de chevalerie, au cours du XIV^{e} siècle, devint un acte politique conduisant les princes à concentrer les meilleures énergies individuelles des nobles, et à les faire servir à la défense et à l'armement du trône. Bonaparte, voulant justifier la constitution de l'Ordre de la Légion d'Honneur, n'a-t-il d'ailleurs pas déclaré : « C'est avec des hochets que l'on mène des hommes » !

C'est dans cet esprit que le comte de Savoie Amédée VI institua, en 1350, l'éphémère Ordre du Cygne Noir, bien vite remplacé, en 1364, par celui que l'on peut considérer comme le premier des ordres dynastiques de la Maison de Savoie : l'Ordre du Collier de Savoie qui fut par la suite rebaptisé Ordre Suprême de la Très Sainte Annonciade, à l'initiative du duc Charles III. Les

souverains de la Maison de Savoie détiennent l'anneau de saint Maurice qui leur confère non seulement un rang quasiment royal, mais aussi le droit de créer des ordres de chevalerie, contrairement, par exemple, à l'ancienne famille rivale des comtes de Genève.

À la suite de cette première fondation, et jusqu'en 1815, la dynastie sabaudienne institua trois autres ordres : l'Ordre de Saint Maurice (1434) qui deviendra l'Ordre des Saints Maurice & Lazare par décision papale (1572), l'Ordre Militaire de Savoie (1815) et l'Ordre Civil de Savoie (1831).

La première instauration d'un ordre de chevalerie après la proclamation de l'Unité du royaume d'Italie, eut lieu en 1868, à l'instigation de Victor-Emmanuel II. Ce fut l'Ordre de la Couronne d'Italie.

I - Origines de l'Ordre de la Couronne d'Italie et raisons de sa fondation

Le 20 février 1868, par le Décret Royal n° 4251, le roi Victor-Emmanuel II créa l'Ordre de la Couronne d'Italie. Cette fondation commémorait le souvenir de l'union de la Lombardie au royaume de Sardaigne (novembre 1859), à la suite de la deuxième guerre d'indépendance italienne, mais surtout l'adhésion de la Vénétie au jeune royaume d'Italie (octobre 1866), à l'issue, cette fois-ci, de la troisième guerre d'indépendance contre l'Autriche, au cours de laquelle le royaume d'Italie fut aidé par ses alliés prussiens et français.

Cette création de l'Ordre de la Couronne d'Italie coïncidait aussi avec le mariage du prince de Piémont et héritier du trône, Humbert de Savoie (futur roi Humbert 1er) avec sa cousine germaine Marguerite de Savoie-Gênes, à Turin le 22 avril 1868.

Ce fut aussi, aux yeux du souverain, la façon de célébrer le retour de la couronne de fer dans le giron italien, après son « exil » autrichien. Le 04 novembre 1866, grâce aux accords de paix entre l'Autriche, d'une part, la Prusse, la France et l'Italie d'autre part, la couronne de fer, conservée à Vienne depuis 1859, retrouva sa place dans le trésor de la cathédrale de Monza.

Depuis Charlemagne, cette couronne est considérée comme le plus fort symbole de domination sur l'Italie.

La couronne de fer

Cette couronne pourrait être un emblème royal de l'antiquité tardive, peut-être ostrogoth, passé aux rois lombards et finalement parvenu aux souverains carolingiens qui l'auraient donné à la cathédrale de Monza. Après la destruction du royaume lombard par Charlemagne, en 774, celui-ci prit alors le titre de « roi des Francs et des Lombards » en coiffant la couronne de fer. Les saints empereurs romains germaniques se considérant comme les héritiers de Charlemagne, certains d'entre eux ont utilisé cette couronne de fer pour leur sacre, jusqu'à Charles Quint en 1530.

La couronne de fer, telle qu'elle se présente, résulterait d'interventions diverses réalisées entre le IV-V^e^ et le IX^e^ siècle. Elle mesure approximativement quinze centimètres de diamètre et cinq centimètres de hauteur. Elle se compose de deux éléments principaux : un cercle de fer d'un centimètre de large sur lequel est fixé un ensemble de six plaques d'or émaillées, cloutées et serties de pierres précieuses et de brillants formants des croix et des fleurs (les six plaques – qui étaient probablement au nombre de huit à l'origine – sont jointes entre elles par des charnières). Paradoxalement, la partie la plus précieuse est aussi la plus fruste : il s'agit du cercle de fer – d'où le nom de la couronne – se trouvant à l'intérieur du diadème. Il est réputé avoir été forgé à partir de l'un des clous de la Passion du Christ, retrouvés avec la Vraie Croix par sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin. La tradition, qui lie la couronne de fer à la Passion du Christ et au premier empereur chrétien, explique la valeur symbolique que lui accorde les rois d'Italie, qui l'auraient utilisée lors de leurs couronnements pour attester de l'origine divine de leur pouvoir, ainsi que leur lien avec les empereurs romains.

Lorsque Napoléon se couronna roi d'Italie le 26 mai 1805 à Milan, il se coiffa de ce joyau, actuellement conservé dans le Museo e Tesoro del Duomo di Monza. Lors de son couronnement, le nouveau souverain déclara : « Dieu me la donne, gare à qui la touchera » (Dio me l'ha data, guai a chi la toccherò). Dix jours plus tard, le 05 juin 1805, « Afin d'assurer, par des témoignages d'honneur, une digne récompense aux services rendus à la couronne, tant dans la carrière des armes que dans celle de l'administration, de la magistrature, des lettres et des arts [...] », Napoléon roi d'Italie institua « un ordre sous la dénomination d'Ordre de la Couronne de Fer ». Napoléon voulut se servir de ce nouvel ordre chevaleresque, organisé selon le modèle de l'Ordre de la Légion d'honneur, pour attacher à la France les populations de l'Italie septentrionale. Après la chute du Premier Empire, l'Ordre de la Couronne de Fer fut rétabli par l'empereur d'Autriche, François I^er^, le 1^er^ janvier 1816, lorsque la couronne éponyme retourna dans le patrimoine de la Maison de Habsbourg. Neuf mois auparavant, le 07 avril 1815, le royaume de Lombardie-Vénétie avait été créé sous l'autorité de François 1^er^. L'objet

de L'Ordre de la Couronne de Fer, devenu autrichien, était de récompenser les mérites civils et militaires ; il fut aboli en 1918.

Désormais, à la faveur de la construction de l'Unité italienne, en plus du passage de la Vénétie sous la souveraineté du roi d'Italie, le symbole même de cette domination était donc aussi devenu patrimoine de la Couronne italienne.

Dans le royaume d'Italie des Savoie, l'Ordre de la Couronne d'Italie remplaça l'Ordre de la Couronne de Fer, créé par Napoléon 1^er^. Il pouvait donc être considéré comme un héritier spirituel de l'ordre napoléonien relevé par l'empereur d'Autriche en 1816 et demeurant, par tradition historique, un ordre autrichien. Ainsi, l'Ordre autrichien de la Couronne de Fer et l'Ordre de la Couronne d'Italie, étaient deux institutions bien distinctes, tout en puisant leurs origines à la même source et faisant référence à des symboles historiques communs. Bien que de création récente, l'Ordre de la Couronne d'Italie puisait donc ses origines dans des symboles historiques forts et prestigieux aux yeux de la jeune Nation italienne.

Pour commémorer cette entrée de la Vénétie dans le royaume d'Italie, événement de grande valeur politique et morale qui consacrait l'Unité nationale, mais aussi pour rappeler le retour de la couronne de fer sur le sol italien, Victor-Emmanuel II voulut donc fonder un Ordre destiné à honorer les citoyens italiens et étrangers qui se seraient distingués par des mérites particuliers dans les domaines militaire, civil et politique, principalement les mérites qui concernent directement les intérêts de la Nation italienne, davantage qu'à l'égard de la couronne ou du souverain. La création de ce nouvel ordre de chevalerie fut la première par un chef d'État régnant sur l'Italie unifiée. L'Ordre de la Couronne d'Italie était donc un ordre de mérite national et laïc (au sens propre et noble du terme…). Cela revient à dire qu'il n'était pas un ordre dynastique, contrairement à l'Ordre des Saints Maurice & Lazare qui se caractérise aussi par le fait qu'il est hospitalier, religieux et militaire (au moins à son origine). Cela explique que l'attribution de l'Ordre de la Couronne d'Italie était plus large que pour l'Ordre dynastique des Saints Maurice & Lazare dont la parcimonie de l'attribution est cependant toute relative.

Puisqu'il relevait avant tout de la Nation, l'Ordre de la Couronne d'Italie ne pouvait, par conséquent, être attribué que par un souverain régnant. Ainsi s'est-il éteint à la mort d'Humbert II, son IV^e^ Grand Maître, ce dont nous parlerons plus avant.

Nous l'avons dit, c'est le 20 février 1868 que fut institué l'Ordre de la Couronne d'Italie. Coïncidence des dates ? La date du 20 février est importante dans l'histoire de la dynastie des Savoie. En effet, le 20 février 1720, la Paix de La Haye mettait fin à la Guerre de la Quadruple-Alliance (1718-1720), confirmait à la fois le Traité de Londres (1718) et la Paix

d'Utrecht (1713). Ce même jour, Victor-Amédée II, duc de Savoie et ancien roi de Sicile, était quant à lui confirmé roi de Sardaigne.

II - Aperçu des statuts fondamentaux de 1868

Les statuts fondamentaux de l'Ordre de la Couronne d'Italie, constitués d'un préambule et de huit articles, firent l'objet du Décret Royal n° 4251, daté à Florence – alors capitale du royaume – du jeudi 20 février 1868. Ils sont signés par S.M. le roi d'Italie Victor-Emmanuel II et contresignés par le comte Louis Frédéric Menabrea (futur marquis de Valdora, 1875), président du Conseil des ministres, et par le comte Luigi Cibrario, premier secrétaire du grand magistère de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare. Tous deux furent des proches de l'homme d'État Camille de Cavour.

Bien que cette fondation de l'Ordre de la Couronne d'Italie eût lieu à l'occasion d'un épisode heureux de l'histoire du processus d'unification du royaume d'Italie, le préambule des statuts laisse entrevoir un regret, voire un peu d'amertume, quant à l'inachèvement de l'unité nationale :

> Victor-Emmanuel II, par grâce de Dieu et la volonté de la Nation, roi d'Italie, bien que n'ayant pas suffisamment consolidé l'indépendance et l'unité de l'Italie, malgré la récompense que constitue l'annexion de la Vénétie, nous avons déterminé de consacrer la mémoire de ce grand fait par la création d'un nouvel ordre de chevalerie destiné à honorer les mérites les plus remarquables, tant des Italiens que des étrangers, et spécialement ceux qui concernent directement les intérêts de la Nation [...]

L'article 1 fait état de la création de l'ordre, de sa dénomination et de la désignation de son grand maître en la personne du roi Victor-Emmanuel II puis de ses successeurs au trône d'Italie. Ainsi que nous l'avons déjà évoqué, cela ne signifie pas que l'ordre est dynastique. Nous sommes bien en présence d'un ordre de mérite national.

L'article 2 établit un premier lien entre l'Ordre de la Couronne d'Italie et celui des Saints Maurice & Lazare, car dès sa constitution, son chancelier n'est autre que le premier secrétaire du grand magistère mauricien, en la personne de Luigi Cibrario. Lui-même et l'ensemble des ministres doivent suivre, en matière d'attribution, les règles pratiquées jusque-là dans l'Ordre mauricien.

L'article 3 définit la forme unique de la médaille d'ordonnance, ainsi que les couleurs du ruban (cf. VI - Les insignes de l'ordre).

L'article 4 énumère les cinq classes de l'ordre et le contingent par classe (cf. IV - Contingents, attributions & promotions).

L'article 5 réglemente, pour chacune des cinq classes de l'ordre, le port des croix et plaques et décrit justement la forme des plaques des dignités de grand officier et de grand-croix (cf. VI - Les insignes de l'ordre).

L'article 6 précise, par classes, les dimensions des croix d'ordonnances et des plaques (cf. VI - Les insignes de l'ordre).

L'article 7 énonce que, à l'instar des membres de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare (mais aussi de ceux de l'Ordre Civil de Savoie et de l'Ordre Militaire de Savoie), les honneurs militaires étaient rendus aux titulaires de l'Ordre de la Couronne d'Italie : les honneurs militaires réservés aux officiers supérieurs pour les grands-croix, les grands officiers et les commandeurs ; les honneurs militaires réservés aux officiers inférieurs pour les officiers et les chevaliers.

L'article 8, enfin, traite du cas de la radiation de l'Ordre de la Couronne d'Italie pour « toute personne qui, par un fait légalement établi, aurait manqué à l'honneur ou se serait battue pour des intérêts antinationaux ». Il est précisé en outre que le présent décret devait être respecté par tous et en tous points, qu'il sera enregistré auprès de la Cour des comptes et du secrétariat du grand magistère de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare. Par ailleurs, le président du Conseil des ministres et le ministre d'État premier secrétaire du grand magistère mauricien étaient chargés de l'exécution du décret qui sera muni du sceau de l'État, publié et inséré dans le recueil des actes du gouvernement.

III - Révisions et réformes de l'ordre

Le Décret Royal n° 4850 du 24 janvier 1869 introduisit une première réforme de l'Ordre de la Couronne d'Italie, à peine un an après sa création. Désormais, le conseil de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare assuma, en qualité et en titre, le conseil de l'Ordre de la Couronne d'Italie. Ainsi les deux Ordres se trouvaient étroitement liés. Après 1870, quand Rome succéda à Florence, l'Ordre de la Couronne d'Italie et l'Ordre des saints Maurice & Lazare disposèrent d'un Palais des Ordres de Chevalerie.

Au cours des premiers mois de son règne, Humbert I^er^ introduisit deux modifications des statuts de l'Ordre de la Couronne d'Italie par les Décrets Royaux des 07 et 17 mars 1878. Mais c'est surtout leur révision qui eut lieu le 03 décembre 1885 par le Décret Royal n° 3567 du roi Humbert 1^er^ qu'il convient de retenir : le roi tenta de mettre l'Ordre de la Couronne d'Italie sur le même plan de prestige que le bien plus ancien ordre des Saints Maurice & Lazare, en limitant le nombre d'attributions.

Après cette révision des statuts de l'Ordre en 1885, plusieurs autres Décrets Royaux rythmèrent et amendèrent la vie de l'Ordre de la Couronne d'Italie. Citons pêle-mêle : le Décret Royal n° 5890 du 03.01.1889 ; un an plus tard,

le Décret Royal du 05.01.1890 ; le Décret Royal n° 312 du 11.06.1896 portant les nouvelles règles d'attribution des grades au sein des deux ordres Mauricien et de la Couronne d'Italie ; les Décrets Royaux des 21.01.1906 et 13.12.1906 ou encore celui du 26.01.1908.

L'année précédente, le Décret Royal n° 13, signé par Victor-Emmanuel III en date du 17 novembre 1907, approuva un statut fondamental commun aux Ordres des Saints Maurice & Lazare et de la Couronne d'Italie.

Par Décret Royal n° 276, la réforme du 16 mars 1911 fixa les règles d'attribution des Ordres des Saints Maurice & Lazare et de la Couronne d'Italie. Cette très importante réforme établissait une relation quasi hiérarchique entre les Saints Maurice & Lazare et la Couronne d'Italie. À partir de ce moment-là, l'admission dans l'Ordre de la Couronne d'Italie devint une propédeutique à celui des Saints Maurice & Lazare, à tel point que dans l'ordre de préséance à la Cour et dans la fonction publique, les décorés de la Couronne d'Italie suivaient exactement les mauriciens du même grade, de même que, sur les uniformes militaires, les rubans de ces deux ordres était disposés sur le même rang.

Les points essentiels à retenir de ce décret du 16 mars 1911 sont les suivants :

- Aucun citoyen italien ne peut obtenir, au titre de la première concession, un grade supérieur à celui de chevalier, et les promotions doivent avoir lieu selon l'ordre progressif des grades (art. 1).

- Dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, aucun décoré ne peut-être promu au degré supérieur s'il n'a pas passé deux ans à celui de chevalier et d'officier, trois ans en tant que commandeur et quatre ans au degré de grand officier (art. 2).

- En cas de mérites exceptionnels, on pourra déroger aux dispositions susdites au moyen d'un rapport spécial que le ministre à l'origine de la proposition transmettra au chancelier de l'Ordre, lequel, après en avoir référé au roi, fera connaître au ministre la décision royale (art. 3).

- En outre, l'appartenance à l'Ordre de la Couronne d'Italie était une condition préalable à l'octroi de l'Ordre mauricien. On ne pouvait effectivement pas être décoré de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare si l'on n'était pas déjà titulaire d'un grade similaire dans l'Ordre de la Couronne d'Italie depuis au moins un an (art. 4).

- Les dispositions de ce décret du 16 mars 1911 ne s'étendent pas aux concessions *motu proprio* du roi (art. 6). Par conséquent, les princes du sang et les membres de droits des ordres sabaudiens, tels que les proches

parents de la Maison de Savoie, n'étaient pas concernés par ces règles, bien qu'ils fussent souvent décorés de l'Ordre de la Couronne d'Italie, en gage d'honneur envers le royaume d'Italie.

Cette réforme de 1911 fut cependant mal acceptée, principalement dans certains milieux aristocrates, puisque l'Ordre de la Couronne d'Italie fut souvent attribué à la bourgeoisie émergeante, précisément parce qu'il était une variante moins élitiste que l'Ordre mauricien.

Plusieurs autres Décrets Royaux modifièrent encore vie de l'Ordre de la Couronne d'Italie : le Décret Royal n° 185 du 05 mars 1914 établissant le nombre de nominations qui se feront chaque année dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie ; le Décret Royal n° 17 du 21 mars 1920 ; le Décret Royal n° 50 du 13 janvier 1921 établissant, à son tour, une nouvelle répartition du nombre de nominations qui se feront chaque année dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, et enfin les Décrets Royaux n° 2245 et 2246 du 30 décembre 1929 qui, selon le résultat de nos travaux, semblaient introduire les ultimes modifications dans l'Ordre de la Couronne d'Italie.

IV - Contingents, attributions & promotions

L'Ordre de la Couronne d'Italie était traditionnellement divisé en cinq classes ainsi que le définit l'article 4 des statuts de 1868 : grand-croix, grand officier, commandeur, officier et chevalier. Lors de sa création, le nombre des récipiendaires était fixé ainsi :

- grands-croix : 60 ;
- grands officiers : 150 ;
- commandeurs : 500 ;
- officiers : 200 ;
- chevaliers : le nombre d'attribution ne fut pas précisé.

Compte tenu de la grande diffusion de cette décoration qui fut prévue, en raison de l'étendue des mérites qui devaient être récompensés, le nombre maximum d'attributions ne fut pas fixe mais variable annuellement.

Dans sa première promotion, l'Ordre de la Couronne d'Italie fut largement conféré à titre étranger, resserrant en particulier les liens entre le royaume d'Italie et l'ancien duché de Savoie cédé en 1860 : le 15 mai 1868, le diplôme conféré à l'avocat savoyard Jean-Baptiste Finet comporte le numéro 5 sur le registre des Chevaliers à titre étranger.

Comme dans les autres ordres, il était possible d'être admis dans un grade supérieur. Un tel « passage » pouvait aussi être déterminé par l'accroissement de sa propre valeur ou par la constance avec laquelle le mérite initialement

reconnu s'était prolongé au fil du temps. Par exemple, pour les fonctionnaires, à chacune de leur promotion hiérarchique, s'ensuivait le passage à la classe supérieure par rapport à celle dont ils étaient déjà titulaires.

Initialement il était également possible d'être admis dans une classe intermédiaire de l'ordre, sans forcément avoir reçu préalablement la croix d'un grade inférieur, et, surtout pour les étrangers, dans une classe correspondant au rang qu'ils occupaient dans leur propre pays.

À l'instar du Décret Royal n° 3567 du 03 décembre 1885 par lequel, ainsi que nous l'avons dit, le roi Humbert I^er^ limita le nombre d'attributions afin de donner un caractère plus élitiste à l'Ordre de la Couronne d'Italie, le Décret Royal n° 185 du 05 mars 1914, que nous avons déjà cité, donnait la répartition suivante du nombre de nominations :

- 17 grands-croix ;
- 50 grands officiers ;
- 295 commandeurs ;
- 580 officiers ;
- 2485 chevaliers.

Sept ans plus tard, le Décret Royal n° 50 du 13 janvier 1921, que nous avons également déjà cité, établissait donc une nouvelle répartition du nombre de nominations dans l'Ordre de la Couronne d'Italie :

• 18 grands-croix	+ 1 récipiendaire / au RD n° 185 du 05.03.1914 ;
• 71 grands officiers	+ 42 % / au RD n° 185 du 05.03.1914 ;
• 445 commandeurs	+ 51 % / au RD n° 185 du 05.03.1914 ;
• 1000 officiers	+ 72 % / au RD n° 185 du 05.03.1914 ;
• 4220 chevaliers	+ 70 % / au RD n° 185 du 05.03.1914.

Annuellement, le président du Conseil des ministres devait pourvoir à une répartition rationnelle des quotas de récipiendaires établis par Décret Royal, entre la Présidence et les Ministères, constituant ainsi la dotation annuelle de titulaires de l'Ordre de la Couronne d'Italie de chacun de ces Ministères. Dans les quotas fixés, par exemple, par l'article 1 du Décret Royal n° 185 du 05 mars 1914, n'étaient pas comprises les concessions qui relevaient de la volonté du roi, sous la forme du motu proprio, ni celles relatives aux grands officiers de l'État, aux fonctionnaires au moment de leur départ à la retraite, et aux personnages étrangers. Ainsi, au début du XX^e^ siècle, chaque année, avant 1914, il n'y avait pas plus de 2000 nouveaux membres ou promus aux grades supérieurs dans l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Tandis que par la suite les quotas par classes furent très largement augmentés. À titre d'exemple, pour la seule année 1930, le Décret Royal n° 38 attribuait :

- 26 grands-croix + 53 % / 1914 et + 44 % / 1921 ;
- 194 grands officiers + 288 % / 1914 et + 173 % / 1921 ;
- 1352 commandeurs + 358 % / 1914 et + 204 % / 1921 ;
- 2260 officiers + 290 % / 1914 et + 126 % / 1921 ;
- 8250 chevaliers + 232 % / 1914 et + 95 % / 1921.

Même si d'aucuns ont affirmé que le nombre élevé de récipiendaires n'affectait en rien le prestige de l'ordre, on peut malgré tout considérer que l'Ordre de la Couronne d'Italie n'était toutefois pas aussi prestigieux que l'Ordre des Saints Maurice & Lazare.

Au cours de l'époque fasciste, l'Ordre était attribué à deux occasions principales : le 21 avril (anniversaire de la fondation de Rome) et le 28 octobre (anniversaire de la Marche sur Rome, en 1922). Lors de l'après-guerre, le roi Humbert II voulut ouvrir l'Ordre aux femmes, et modifier les dates auxquelles était concédée cette décoration : lors de l'anniversaire du Statut albertin (fêté traditionnellement le premier dimanche du mois de juin), et à l'occasion de son propre anniversaire (15 septembre). Ainsi voulait-il tourner le dos à toute référence fasciste voulue précédemment par Mussolini.

Nous l'avons vu, l'Ordre de la Couronne d'Italie compta dans ses rangs des dizaines de milliers de chevaliers des cinq classes. Tous provenaient des catégories sociales les plus diverses et exerçaient des activités professionnelles très variées, mais tous avaient en commun un sentiment élevé pour la jeune Nation italienne, sentiment qui était l'essence même de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Parmi eux – qu'ils soient militaires, prêtres, scientifiques, hommes de lettres, musiciens, poètes, sculpteurs, ingénieurs, fonctionnaires, hommes politiques, entrepreneurs, etc. – citons :

- **Luigi Cibrario (1802-1870)**, magistrat, historien, sénateur, ministre des finances (1852), ministre de l'instruction publique (1852-1855), ministre des affaires étrangères (1855-1856), membre de l'Académie de Savoie, premier secrétaire du grand magistère de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare, grand-croix de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare (1854), chevalier de l'Ordre Civil de Savoie (1834), Chevalier de l'Ordre Suprême de la Très Sainte Annonciade (1869), grand-croix de l'Ordre de la Couronne d'Italie (1869), grand officier de l'Ordre de la Légion d'honneur, etc.

- **Louis Frédéric Menabrea (1809-1896)**, frère de Léon Menabrea (1804-1857), mathématicien et ingénieur militaire, général, diplomate, député, ministre, puis président du Conseil des ministres, chevalier de l'Ordre Suprême de la Très Sainte Annonciade (04.11.1866), grand-croix de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare (06.10.1866), grand-croix de l'Ordre de la

Couronne d'Italie (28.04.1868), grand-croix de l'Ordre Militaire de Savoie (01.04.1861), chevalier de l'Ordre Civil de Savoie (31.01.1857), grand-croix de l'Ordre de la Légion d'honneur (04.05.1892), etc.

- **Giuseppe Verdi (1813-1901)**, compositeur, grand-croix de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare (1887), grand officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie (1872), chevalier de l'Ordre Civil de Savoie (1869), grand-croix de l'Ordre de la Légion d'honneur (1894), etc.

- **Louis Pelloux (1839-1924)**, général, sénateur, ministre de la guerre, ministre de l'intérieur, président du conseil (du 29 juin 1898 au 04 mai 1899, puis du 14 mai 1899 au 24 juin 1900), grand-croix de l'Ordre de la Couronne d'Italie (1893), grand-croix de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare (1897), grand-croix de l'Ordre de la Légion d'honneur (1899), chevalier de l'Ordre Militaire de Savoie (1870), médaille d'argent de la Valeur Militaire, etc.

- **Giacomo Puccini (1858-1924)**, compositeur, chevalier.

- **Guglielmo Marconi (1874-1937)**, physicien, inventeur et homme d'affaire, co-lauréat du Prix Nobel de physique (1909) avec Karl Ferdinand Braun, grand officier de l'Ordre des Saints Maurice & Lazare, grand-croix de l'Ordre de la Couronne d'Italie, chevalier de l'Ordre Civil de Savoie, chevalier de l'Ordre du Mérite du Travail, chevalier de Malte, etc.

- **Enzo Ferrari (1898-1988)**, ingénieur, pilote de course, fondateur de la marque automobile Ferrari, commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie, chevalier de l'Ordre du mérite du Travail, grand-croix de l'Ordre du Mérite de la République italienne.

V - Extinction de l'ordre et son remplacement

L'Ordre de la Couronne d'Italie n'est plus décerné depuis la mort du roi Humbert II (18 mars 1983) : créé par le premier roi d'Italie, il s'éteignit avec le dernier souverain de l'Italie unifiée. Lorsque le roi quitta l'Italie le 13 juin 1946, ce n'était, pensait-il, que de façon provisoire. L'histoire en a décidé différemment. Quoi qu'il en soit, le souverain n'abdiqua jamais. Ainsi, de façon légitime, considérait-il toujours pouvoir distribuer légalement cet ordre national, ce qu'il fit jusqu'à sa mort. Par conséquent, l'Ordre de la Couronne d'Italie fut conféré sans interruption, lors de l'anniversaire du Statut albertin et à l'occasion de l'anniversaire du roi.

Après la chute de la monarchie, au mois de juin 1946, la République italienne permit aux titulaires de cet Ordre de continuer à porter leur insigne en public. Toutefois, sur les barrettes dixmudes[1] (ou rappels), les militaires

(1) Barrette dixmude : barrette de tissu coloré que l'on arbore sur un uniforme ou un costume officiel comme insigne de décorations.

durent substituer les petites couronnes par autant de petites étoiles à cinq branches correspondant à la classe de l'Ordre à laquelle ils appartenaient (les chevaliers ne sont pas concernés, car leur dixmude ne comportait pas de couronne). Il semblerait que cette situation aurait perduré jusqu'en 1951, lorsque fut instauré l'Ordre du Mérite de la République. En revanche, la République interdit le port des décorations de l'Ordre la Couronne d'Italie aux citoyens italiens qui le reçurent du roi Humbert II après le 02 juin 1946. Paradoxalement, il fut permis aux étrangers de porter leur décoration, même s'ils reçurent cette distinction entre 1946 et la mort du roi Humbert II en 1983.

La loi n° 78 du 03 mars 1951, publiée dans la Gazzatta Ufficiale du 30 mars 1951 sous le n° 73, institua l'Ordre du Mérite de la République Italienne (Ordine al Merito della Repubblica Italiana). Se substituant à l'Ordre de la Couronne d'Italie, il devint la décoration nationale la plus élevée du pays.

VI - Insignes de l'ordre

Les insignes de l'Ordre de la Couronne d'Italie, de façon analogue à ce qui est prévu pour l'Ordre des Saints Maurice & Lazare et l'Ordre Militaire de Savoie et de nombreux autres ordres, consistent en croix et plaques. Dans le cas précis qui nous concerne, tandis que les croix ont un dessin unique, quand bien même elles présentent des tailles diverses, les plaques se différencient, outre par leur taille, mais également par leur forme.

La croix est dite pattée alésée arrondie, en or, émaillée de blanc. Entre les branches de la croix, quatre nœuds de Savoie (ou lacs d'amour) en fil d'or tressé sont disposés à la moitié environ de la longueur de chaque branche.

Sur l'avers, au centre de la croix, est apposé un médaillon circulaire, ceint d'une bordure dorée, dont le cœur est recouvert d'un émail « bleu Savoie ». De 1868 à 1880 environ, l'émail de ce médaillon était de couleur bleu ciel. Sur ce médaillon est fixée la couronne de fer, en or, avec des gemmes et des perles émaillées, en souvenir de l'origine de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Au revers, est également apposé un médaillon circulaire au centre de la croix, lui aussi ceint d'une bordure dorée. Sur le fond de ce médaillon, doré lui-même, est figuré le symbole héraldique de nos anciens souverains, à savoir une aigle éployée, émaillée en noir, chargée d'une croix de Savoie de forme ovale, aux émaux rouges et blancs.

L'article 6 des statuts du 20 février 1868 définit deux tailles différentes de croix :

- Croix de chevalier et d'officier mesurent 35 mm ;

• Croix de commandeur, grand officier et grand-croix mesurent 50 mm.

Cependant, dans la pratique, on relève les tailles suivantes, selon les joailliers :

• Croix de chevalier et d'officier : 35, 36, 37 et 38 mm ;
• Croix de commandeur et grand officier : aucune variation de taille relevée ;
• Croix de grand-croix : 50 et 53 mm.

Les croix de chevalier et d'officier sont suspendues à un ruban de soie rouge, chargé en son centre d'une liste blanche dont la largeur est des 2/8 de celle du ruban. Sachant que les croix de ces deux classes se portent sur le côté gauche de la poitrine avec les autres décorations (à la boutonnière, précise l'article 5 des statuts). La différence entre ces deux classes de chevalier et d'officier est établie par la présence d'une rosette circulaire du même tissu rouge et blanc, qui vient s'appliquer sur le ruban d'officier.

La croix de commandeur se porte en sautoir, autour du cou, suspendue à une cravate aux couleurs de l'ordre.

Pour les grands officiers, outre la médaille portée en sautoir à l'identique des commandeurs, il était prévu une plaque en argent portée au flanc gauche, à hauteur de la cage thoracique. Plus précisément, cette plaque consiste en une étoile à huit branches, entièrement en argent, se terminant chacune par une perle ; la surface de l'étoile étant décorée de pointes-de-diamant soit concentriques, soit en ellipse. Par-dessus la plaque et en son centre, est fixée une croix d'ordonnance de chevalier, façonnée cependant de manière à épouser la forme convexe de l'étoile. Dans ce cas particulier la croix ne comporte qu'une seule face, c'est-à-dire celle de l'avers de la décoration (médaillon émaillé en bleu et couronne de fer).

Les chevaliers de grand-croix portaient une croix de commandeur attachée au bas d'un ruban aux couleurs rouge et blanche de l'ordre, d'une largeur de 10 cm et orné d'un gros nœud du même de la même soie, passé sur l'épaule droite et porté en écharpe. On a vu que la décoration des grands-croix pouvait être plus grande de quelques millimètres que celle des commandeurs et grands officiers. Ces chevaliers de grands-croix portaient eux aussi une plaque en argent sur le flanc gauche. Toutefois, le dessin et les dimensions de la plaque diffèrent de celle des grands officiers. Cette plaque adopte la forme d'une étoile rayonnante à huit branches toutes subdivisées en cinq rayons se terminant chacun par une perle. Sur le rayon central de la pointe supérieure, l'aigle sabaudienne éployée, émaillée en noir, chargée de la croix de Savoie de forme ovale, aux émaux rouges et blancs. Au centre de cette étoile rayonnante, était fixé un médaillon circulaire, bordé d'un anneau doré, ciselé et orné d'un décor de pointes-de-diamant. En lettres d'or sur une bande d'émail blanc, située sur le pourtour intérieur de l'anneau doré, figure l'inscription suivante : "VICT [orius] – EMANU [el] - II - REX - ITALIÆ - MDCCCLXVI". La

circonférence intérieure de la bande d'émail blanc est bordée d'un filet doré. Enfin, le centre même du médaillon, sur un fond d'émail bleu (bleu ciel de 1868 à 1880 environ, puis « bleu Savoie ») est fixé la couronne de fer avec des gemmes et des perles émaillées.

Enfin, il convient de noter que, contrairement à l'Ordre des Saints Maurice & Lazare ou à l'Ordre Militaire de Savoie, aucune médaille d'ordonnance n'est surmontée d'une couronne royale. Seule la décoration miniature de commandeur est coiffée d'une couronne royale dorée ; la miniature d'officier arborant une rosette à l'instar de sa médaille d'ordonnance.

Conclusion

Même s'il était considéré – peut-être à tort – comme d'importance et de valeur inférieure à l'Ordre des Saints Maurice & Lazare, l'Ordre de la Couronne d'Italie eut toutefois un grand prestige surtout parmi les classes moyennes et bourgeoises de la société italienne.

Cette ordre revêtait une importance particulière, surtout morale, étant donné qu'il peut être considéré comme le premier ordre de chevalerie né dans le royaume d'Italie, presque à la création de celui-ci, et a poursuivi son existence pendant presque 80 ans (115 ans si l'on compte jusqu'en 1983) en liant inexorablement sa propre histoire à celle du royaume et de la dynastie régnante.

Notons encore que, depuis le décret du président de la République italienne n° 173, en date du 30 mars 2001, renouvelant les insignes de l'Ordine al Merito della Repubblica Italiana (Ordre du Mérite de la République Italienne) – le premier parmi les Ordres nationaux italiens depuis l'instauration du régime républicain – la croix de cet Ordre s'inspire désormais, dans son aspect général, de celle de l'ancien Ordre de la Couronne d'Italie. La croix est donc pattée alésée arrondie (émaillée de blanc, dorée ou argentée selon la classe), bordée d'un filet doré. À la place des lacs d'amour (nœuds de Savoie), sont placés deux rameaux d'olivier (à gauche) et de chêne (à droite), portant leurs fruits, et formant une couronne végétale traversée par les branches de la croix. Au centre de la croix, sur le recto, est apposé un médaillon circulaire doré et bordé d'azur, au centre duquel s'inscrit l'emblème de la République italienne ; sur la bordure d'azur est écrit en lettres majuscules : « Al Merito della Reppublica ». Au verso, ce médaillon arbore l'effigie dorée et en relief de la république ; sur la bordure d'azur est écrit en lettres majuscules : « Patriae unitati » (partie supérieure) et « Civium libertati » « partie inférieure ».

Ainsi, à l'instar de l'actuel l'Ordre Militaire d'Italie dont l'insigne est quasiment identique à celui de l'Ordre Militaire de Savoie dont il est la continuité républicaine, à l'instar de l'insigne de l'ancien Ordre de la Couronne d'Italie qui a inspiré la nouvelle version de la croix de l'Ordre du Mérite de

la République italienne, mais encore à l'instar des officiers de l'armée italienne contemporaine qui arborent toujours fièrement sur leur uniforme l'écharpe bleue que leurs aînés portaient déjà à l'époque où l'Italie était un royaume, on s'aperçoit que la République italienne à l'intelligence non seulement de ne pas renier les 85 premières années de l'Italie unifiée, mais elle a aussi l'intelligence d'encrer sa tradition au-delà du seul printemps 1946.

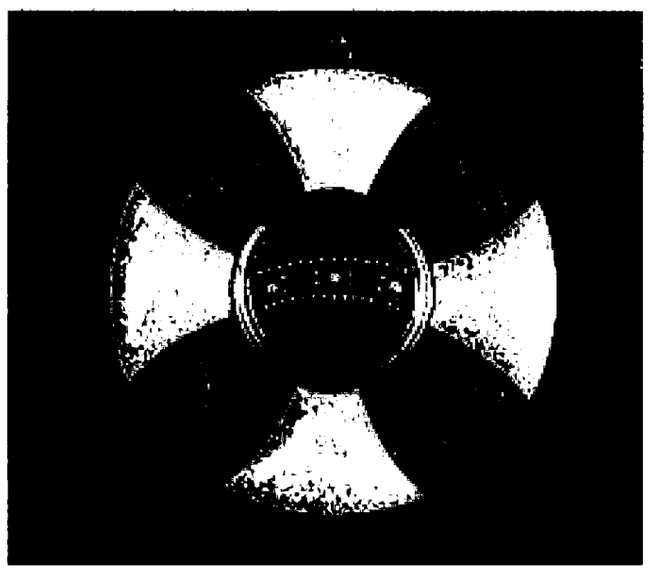
« C'est avec des hochets que l'on mène des hommes !» Peut-être cette déclaration de Bonaparte, en 1802, est-elle un peu sévère. Dans le chapitre premier de son ouvrage intitulé « Ordres de chevalerie autorisés en France », Daguin préfère écrire, en 1894 : « Certes les décorations n'ajoutent rien au mérite des hommes ; mais le mérite n'est point une chose tangible, ostensible, et c'est précisément pour le rendre tel, pour l'indiquer, que l'on a imaginé ces distinctions honorifiques. » L'auteur abonde dans le sens dans le sens de notre ancien roi Charles-Albert qui, en 1831, dans le préambule des statuts de l'Ordre Civil de Savoie affirmait :

> L'expérience des temps anciens confirmés chez les nations modernes, a démontré d'une manière incontestable, que les récompenses spéciales décernées aux divers genres de mérites, et distribuées avec une impartiale justice, contribuent puissamment, par l'émulation qu'elles excitent, à la gloire et à la prospérité des États, en dirigeant vers celui qui est utile, beau et grand, toute les vertus et tous les talents.

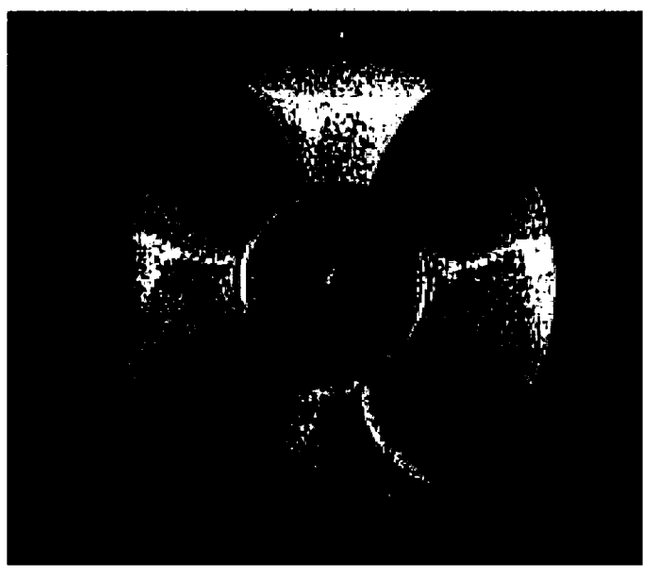
Nous laisserons les tous derniers mots de cet exposé à Montaigne qui, au chapitre VII (intitulé « Des recompenses d'honneur ») du livre II de ses Essais écrivait sagement :

> C'est à la verité une bien bonne et profitable coustume, de trouver moyen de recognoistre la valeur des hommes rares et excellens, et de les contenter et satisfaire par des payemens, qui ne chargent aulcunement le publicque, et qui ne coustent rien au Prince.

Gilles CARRIER-D'ALBION



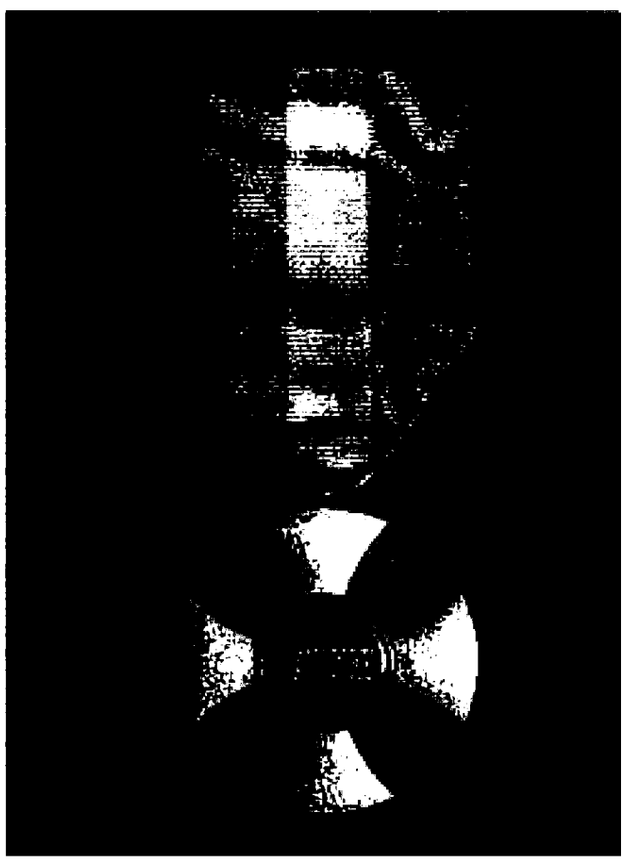
Couronne d'Italie Commandeur
(Avers)



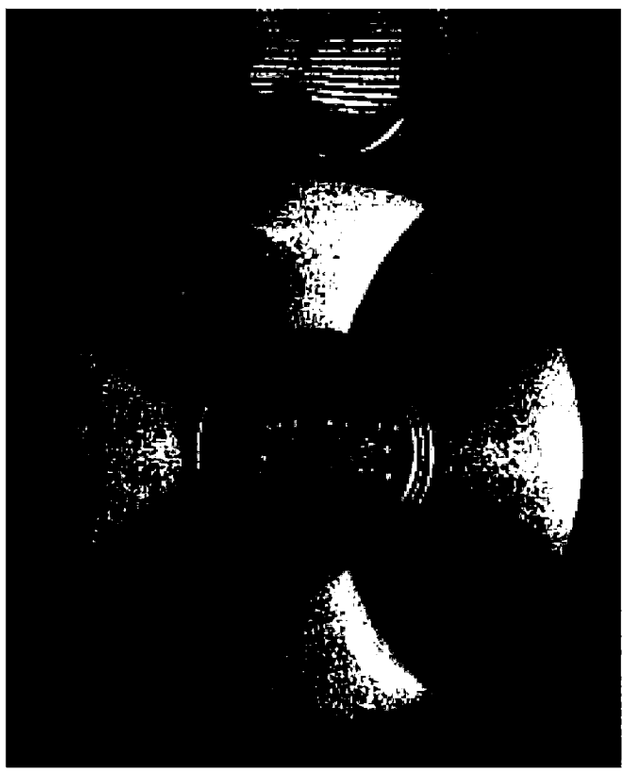
Couronne d'Italie Commandeur
(Revers)



Couronne d'Italie Chevalier
(VE-II)



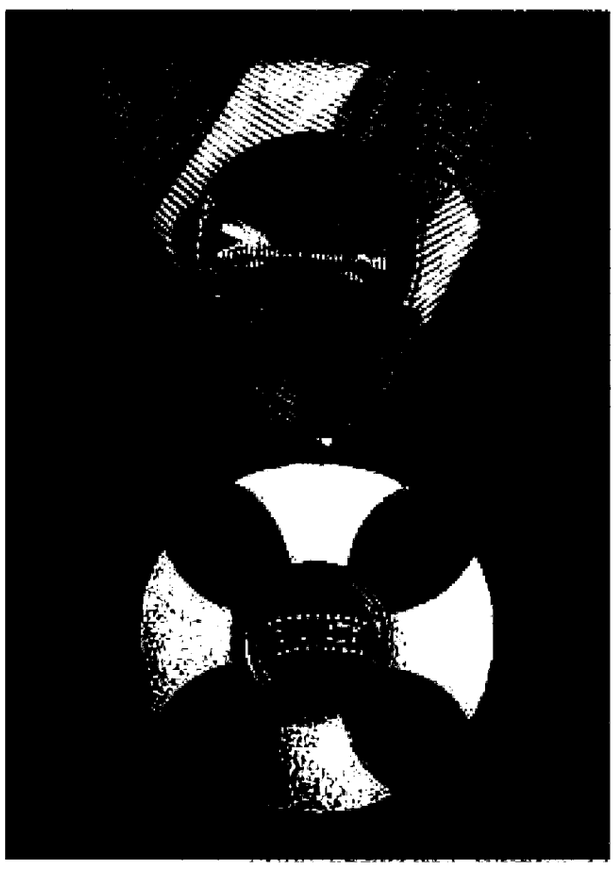
Couronne d'Italie Chevalier



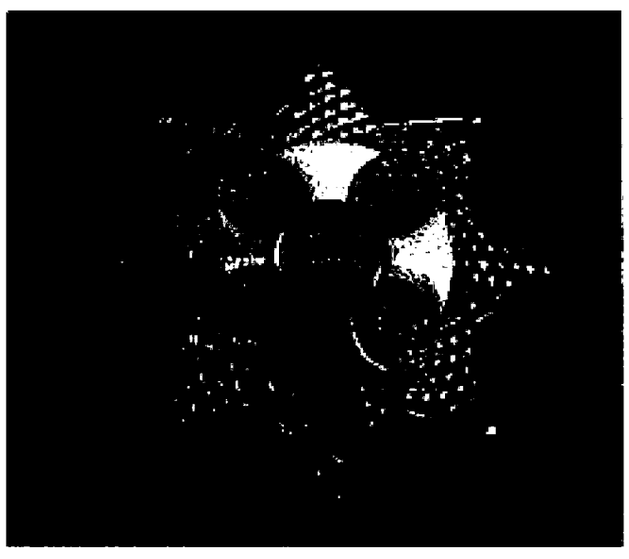
Couronne d'Italie Chevalier
(Avers)



Couronne d'Italie Chevalier
(Revers)



Couronne d'Italie - Officier
(Ruban austro-slave)



Couronne d'Italie
Plaque de Grand-Officier

Jean Choux, cinéaste et poète

Dans *la Revue savoisienne* de 2011 paraissait un article de Georgette Chevallier : « Qui était Fabien Reignier » ?

On y apprend que cet Annécien s'est illustré comme romancier (*Un hôtel de province*), poète, auteur dramatique. Plusieurs de ses pièces ont été jouées dans des théâtres parisiens... L'une d'elles, *À l'approche d'un soir du monde* (1945), a eu comme metteur en scène Maurice Escande, qui deviendra administrateur de la Comédie Française.

Georgette Chevallier nous rappelle également que Fabien Reignier a été acteur dans trois films de son futur beau-père, Jean Choux, et qu'il a participé au scénario d' *Angelica*, une autre réalisation de ce cinéaste (1939).

Avant d'évoquer Jean Choux, je consacrerai donc quelques lignes à Thérèse Reignier (qui en 1931 deviendra son épouse) et au fils de celle-ci : Fabien.

Ce Fabien Reignier, de son vrai nom Fabien Frachat était le neveu de Fernand Reignier, une figure haute en couleur, bien connue des Annéciens entre les deux guerres et dans l'immédiate après-guerre.

Fernand Reignier fut industriel fromager : on lui doit le *Nan Nan*, le *Beau pasteur*... En outre, avec son associé Chappaz, il a dirigé les deux premières salles réservées exclusivement au cinéma à Annecy : le Palace, futur Hollywood, et le Splendid, qui deviendra le Ritz.

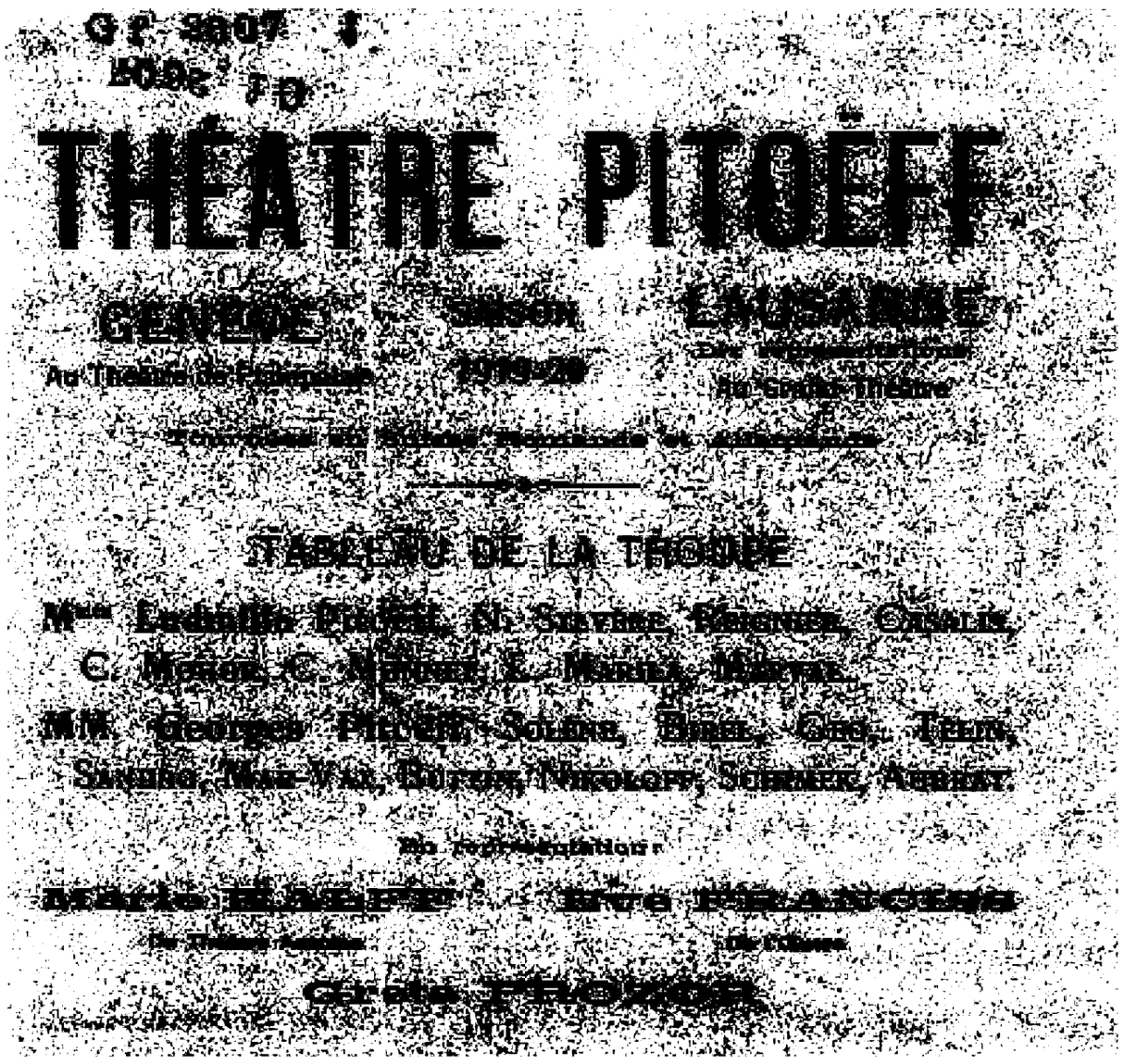
J'ajoute que ma mère, Jeanne Rey, a été des années 30 à 1946 sa secrétaire, j'oserais dire sa collaboratrice : elle l'aidait à choisir les films, et toutes les semaines elle vérifiait la comptabilité, dans le bureau de la rue de la Paix.

Fernand Reignier avait une jeune sœur, Thérèse, née en 1891.
Le 26 août 1911, elle épouse Louis Léonard Frachat, aérostier, originaire de Maisons Laffitte.

Ils auront deux enfants :

- Fabien Frachat, né le 30 août 1913, mort à Paris en 1967
- France Frachat, née le 3 août 1914, décédée à Hauteville-Lompnes (Ain) en 1999.

Le malheureux Louis Frachat ne pourra chérir longtemps ses enfants : le 3 août, la guerre éclate. Louis est mobilisé, incorporé comme sergent au 119^{e} régiment d'infanterie.


THÉATRE PITOËFF
GENÈVE — SAISON 1919-20 — LAUSANNE
Au Théâtre de Plainpalais — Au Grand Théâtre
TABLEAU DE LA TROUPE
Mmes Ludmilla Pitoëff, Cl. Sylvaire, Génevois, Casalis, C. Moreno, C. Nerney, L. Marska, Mallet.
MM. Georges Pitoëff, Solida, Bing, Cag, Tellin, Sayano, Max-Vaz, Burton, Nicoloff, Sommer, Arbiat.
Mise en scène : Georges Pitoëff
Décors : Carlos Thevoz

Progamme théâtre Pitöeff Saison 1919-1920.

Il prend part aux combats qui se déroulent au moment de l'avance allemande.

Le 30 août, il est tué, avec 86 autres soldats français à Mont d'Origny, une commune de l'Aisne.

On peut lire son nom sur la plaque qui cite les Annéciens morts pour la France, plaque apposée dans le hall couvert de la mairie d'Annecy.

Que va faire sa veuve ? Dans tous les actes d'État-Civil, elle est mentionnée comme « sans profession ». Je ne sais quelle a été sa formation artistique, mais son nom figure, pour la saison théâtrale 1919-1920, parmi les actrices de la troupe de Georges Pitoëff, illustre acteur et metteur en scène. Georges Pitoëff a fait ses débuts en Russie. En 1913, il vient à Paris et se marie. La guerre le pousse à quitter la France pour Genève. La dernière salle de Plainpalais dans laquelle il joua avec sa troupe porte aujourd'hui le nom de théâtre Pitoëff.


Jean Choux en 1924

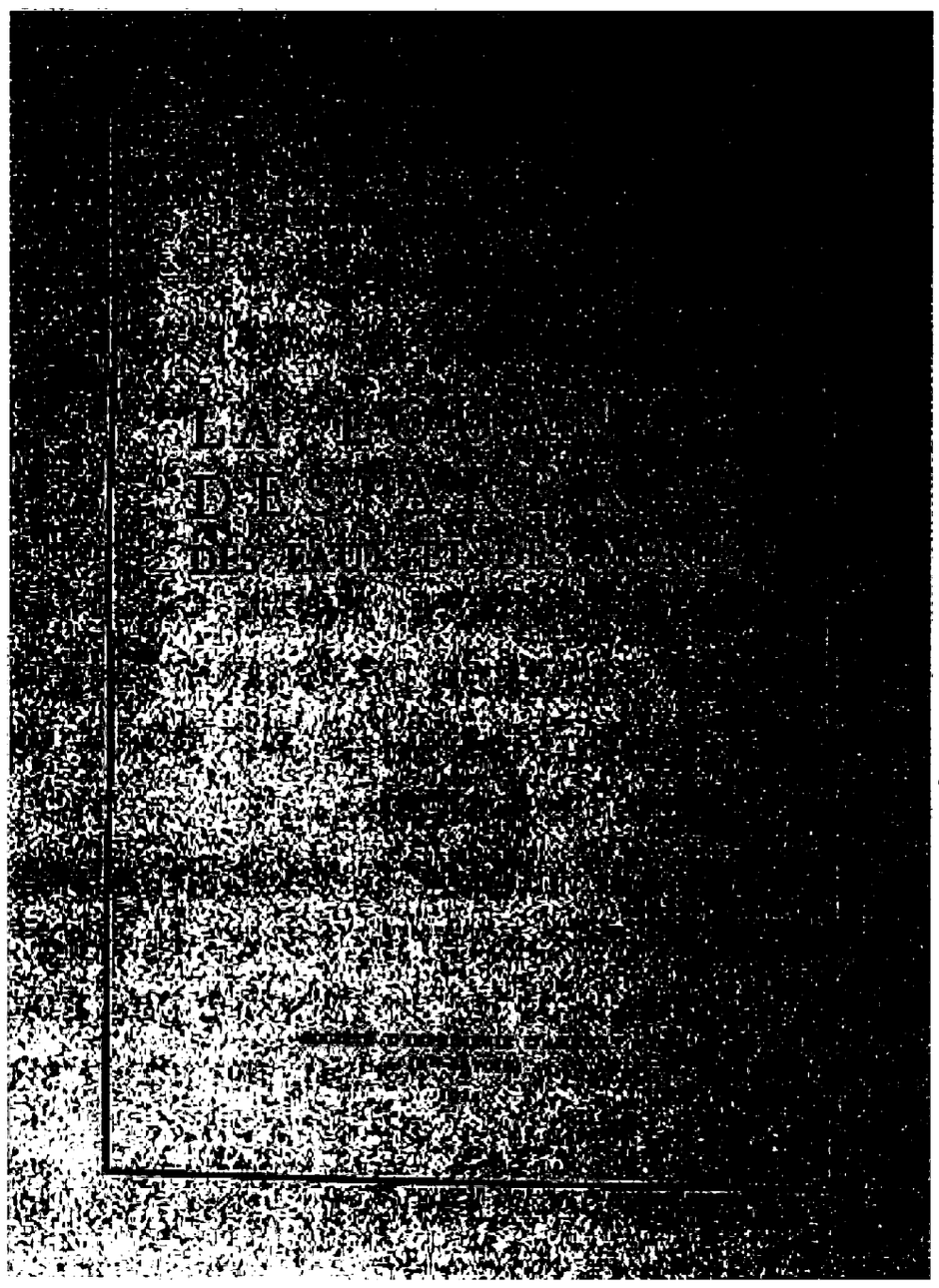
C'est sans doute dans ce lieu que Thérèse Reignier rencontra Jean Choux.

Né en 1887 à Genève, Jean Choux fréquente, à partir de 1901, le Collège classique cantonal de Lausanne, puis le Gymnase de cette ville qui lui décerne le baccalauréat de lettres classiques en 1905. Cette même année, à l'automne, il s'inscrit à Université de Genève où il obtiendra une

licence en droit. Il se passionne pour la peinture (en 1932, paraîtra son essai sur Michel-Ange et Paul Valéry), les lettres, la poésie.

Le Mercure de France publiera en 1914 son étude sur l'écrivain Ramuz et il donnera au quotidien *La Suisse* des articles de critique littéraire et théâtrale.

En 1924, il fait imprimer à Ambilly (Haute-Savoie) un recueil de poèmes : *La Louange des arbres, des eaux et des monts*. L'ouvrage est dédié à Thérèse Reignier « qui sait dire les vers ».



Page de garde du recueil
La louange des arbres des eaux...

Parmi les pièces consacrées aux arbres, voici celle intitulée *Les bouleaux :*

Les bouleaux blancs, les bouleaux d'or,
Dans le vent bleu qui les encense,
Gestes d'argent, robes d'azur, paillettes d'or
Les bouleaux dansent
Oh ! comme en rêve,
Paillettes d'or, gestes d'argent, cadences brèves,
Ces bouleaux dansent...
Mais quand soudain le vent s'endort,
Sur leur rameau de rose ivoire
On croirait voir,
Dans le silence et l'air qui dort
Neiger de l'or !

Le cinéma, Jean Choux l'aborde par la critique. De 1920 à 1924, il tient la chronique intitulée « Devant le film » dans *La Suisse*. Il admire Louis Delluc, Marcel L'Herbier. En 1921, il publie, en collaboration avec Albert Reinwald *La critique au coin d'un bois*.

Au cours de l'été et l'automne 1924, il tourne sur les bords du Léman son premier film *La Vocation d'André Carel* (autre titre : *La Puissance du travail*). Il est le producteur, le scénariste, le monteur, et même l'auteur des intertitres de cette œuvre.

C'est sans doute le long métrage de fiction qui donne la plus grande place à ce lac franco-suisse : des scènes sont tournées à Montreux, l'îlot de

Salagnon, Territet, Le Bouveret, Genève, Meillerie, Évian et bien évidemment sur le lac, car *La Vocation...* nous restitue de splendides images de batellerie, très active à cette époque.

L'histoire : André Carel est le fils de Jean Carel, écrivain célèbre et très riche. Jeune homme oisif, un peu neurasthénique, André n'a pas trouvé sa voie. Il séjourne sur les bords du Léman, avec son ex-précepteur (joué par Michel Simon). Au cours d'une promenade en bateau, il remarque une jeune femme qui sommeille. C'est le coup de foudre. Il la suit et découvre que l'inconnue, prénommée Reine, est la fille du « père Lugrin ». Celui-ci habite Meillerie et exerce la profession de patron batelier. Dans sa grande barque à double voile, on charge sur place des pierres, pour les transporter vers d'autres ports du Léman.

André se fait engager, incognito, comme simple ouvrier. Il se passionne pour sa nouvelle activité (d'où le titre *La Vocation...*) et se met à courtiser Reine Lugrin, qui ne se montre pas insensible.

Un autre batelier, Cardan, lui aussi amoureux de la jeune fille, très jaloux, décide de se débarrasser d'André.

Une nuit, alors que les deux hommes sont de quart sur le pont du bateau (les autres bateliers dorment à l'intérieur) Cardan provoque son rival. Au cours de la bagarre qui suit, André tombe à l'eau. Cardan ne vient pas à son secours. C'est Reine Lugrin qui le sauvera de la noyade. Tout cela se terminera, bien sûr, par un mariage. Un mois après, les nouveaux époux quittent Meillerie sur une embarcation escortée par les bateliers manoeuvrant à l'aviron.

La Vocation d'André Carel marque les débuts, au cinéma, de Michel Simon. L'acteur, né à Genève, le 9 avril 1895, a, comme Thérèse Reignier, obtenu son premier rôle au théâtre chez Georges Pitoëff. Le 19 octobre 1920 , sous le pseudonyme de Béroalde, il joue le greffier dans la pièce de Shakespeare : *Mesure pour mesure*. Il se contente de dire une seule réplique :

« Il est onze heures, Monseigneur, je crois qu'il est temps de s'en aller. »

Dans *La Vocation d'André Carel* jouent également Thérèse Reignier (la mère Lugrin), et son fils Fabien. Ce dernier est l'enfant qui prévient Reine Lugrin des menaces de Cardan.

En 1930, Jean Choux retrouve Michel Simon pour le tournage de *Jean de la lune* (le film sortira en 1931).



Thérèse Reinier en 1924



Fabien Reignier à 11 ans

C'est un des premiers films parlants du cinéma français et le plus grand succès du réalisateur.

Jean de la lune, pièce de Marcel Achard, a été créé le 16 avril 1929 au théâtre de la Comédie des Champs Élysées.

Louis Jouvet joue le rôle de Jef, le fleuriste, surnommé Jean de la lune, Valentine Tessier est Marceline, l'épouse coquette et volage. Le jeu de Michel Simon – dans la pièce Cloclo, le frère de Marceline – vaut à l'acteur des critiques enthousiastes, dithyrambiques :

> M. Michel Simon a été incomparable dans le rôle solidement équilibré et tout hérissé de choses drôles, du frère un peu canaille baptisé pompeusement Clotaire . *(La Presse du 18 avril)*
>
> M. Simon est un grand acteur de composition bouffonne [...] Quand il a un bon rôle, ce qu'il est capable d'en tirer est tel que des acteurs de la Comédie-Française, parmi les meilleurs et les plus intelligents, déclarent qu'ils n'ont pas chez eux un inventeur comique capable de cette force, de cette finesse et de ce style. *(Candide du 9 mai)*

Interrogée en 1973 (document INA « Archives du XX^{e} siècle »), Valentine Tessier raconta que l'acteur avait retenu, caché son jeu pendant les répétitions, pour donner ensuite sa pleine mesure, et littéralement s'approprier la pièce lors des représentations publiques. *« Je n'ai jamais autant entendu rire une salle »* dit-elle. Mais Jouvet en éprouva de la jalousie.



René Lefèbvre et Michel Simon
dans le film Jean de la lune

Jean Choux adapta, avec la complicité de Marcel Achard, l'oeuvre à l'écran. Ils y apportèrent d'importantes modifications, en particulier vers la fin :

Au théâtre, lors de la dernière scène – fort longue – Jef réussit à convaincre sa femme de ne pas le quitter, mais l'auteur, usant d'une

argumentation particulièrement subtile, transparaît trop derrière le personnage.
Par contre, dans le film, *Marceline* (Madeleine Renaud) prend le train avec son amant, ce qui permet à Jean Choux de nous offrir un beau panorama des paysages traversés.

Marceline, rongée par le remords, entend, à un arrêt, la chanson porte-bonheur de son mari : ***Jean de la lune*** fredonnée par un groupe d'enfants. Elle descend du train, regagne son domicile. Jef l'accueille comme si elle n'était pas partie, prouvant ainsi que cet amoureux, apparemment naïf ne manquait pas de finesse.

Le succès du film doit beaucoup au personnage de Cloclo (d'abord le complice, puis le censeur de Marceline), interprété par Michel Simon. Les critiques l'encensent :

« On savait que Michel Simon est un acteur prodigieusement intelligent. Il ne nous en avait point encore donné, au cinéma du moins, une preuve aussi éloquente. Dans Jean de la lune, *c'était une sorte d'admirable excentrique, tirant un parti désopilant d'un masque impossible... »*
(François Vinneuil, l'Action française, 4-12-1931)

Pourtant, ce film est à l'origine de la brouille entre Michel Simon et Jean Choux. L'acteur qui a certainement donné des indications sur la mise en scène voudrait que son nom figure au générique comme réalisateur, ce que refuse catégoriquement le cinéaste.

Le 20 décembre 1931, Jean Choux et Thérèse Reignier se marient à Neuilly. Fabien Frachat devient le beau- fils de Jean Choux, qui le considérera comme son fils adoptif.

Une remarque : alors que Thérèse Reignier a joué dans plusieurs films de son mari, dont l'un *La Servante* comme principale actrice, elle est mentionnée « sans profession » dans l'acte de mariage.

En 1932-33, Jean Choux revient dans notre département. Une partie du film qu'il tourne *Maternité* se passe à Annecy et aux bords de notre lac.

C'est un mélodrame: Marthe, une solide paysanne, se retrouve « fille-mère ». Elle accepte que son fils Jean soit adopté par les Duchemin, un riche couple parisien sans enfant. Les années passent (Marthe âgée est alors jouée par Thérèse Reignier). Jean, devenu ingénieur, se rend sur les bords du lac d'Annecy car il supervise la construction du « plus grand téléphérique du monde. » (en fait Jean Choux a filmé les travaux concernant le téléphérique du Mont Veyrier *, qui sera inauguré le 29 juillet 1934).

Marthe veut revoir son fils. Sur une route, à Veyrier, elle est renversée par la voiture dans laquelle a pris place Madame Duchemin, la mère adoptive (jouée par Françoise Rosay).

Mortellement blessée, Marthe ne révélera pas la vérité à son fils Jean, venu à son chevet.

L'intrigue est secondaire : Jean Choux cisèle, avec l'aide de Christian Matras, le meilleur chef opérateur de l'époque, de superbes cadrages de la vieille ville, des canaux, du lac.

La musique, signée Jacques Ibert, colle parfaitement aux images.

Paix sur le Rhin, film pacifiste, qui prône la réconciliation franco-allemande date de 1938, année des accords de Munich ; année où les esprits lucides savent que désormais plus rien n'arrêtera l'appétit d'Hitler et que la guerre est inévitable. Le film sera interdit par les autorités françaises, dès sa sortie, pour « atteinte au moral de la nation ».

Signalons encore *La Femme perdue*, film de 1942, un des plus grands succès commerciaux de l'Occupation. L'héroïne en est Renée Saint-Cyr, la mère du cinéaste Georges Lautner récemment disparu.

Renée Saint-Cyr est présente dans plusieurs films de son fils. Citons *Pas de problème* (1975) qui comporte des scènes tournées à Annecy. (Renée Saint-Cyr joue le rôle d'une gynécologue logeant dans un des grands immeubles de l'avenue d'Albigny.)

Jean Choux s'apprêtait, en 1946, à réaliser un film sur la vie du pédagogue suisse Pestalozzi, mais une attaque d'apoplexie le terrasse le 2 mars de cette année.

En 1947, paraît un long poème *L'Homme qui a dit : non !*, hommage de Jean Choux au Général de Gaulle.

Certes Jean Choux n'a pas le souffle d'un Renoir, d'un Jean Vigo, pas la fantaisie d'un René Clair mais c'est un petit maître qui a dirigé Michel Simon, Arletty, Madeleine Renaud, Pauline Carton, René Lefèvre, Harry Baur, Marie Bell, Viviane Romance…

Dans leur ouvrage *Les Oubliés du cinéma français*, Claude Beylie et Philippe d'Hugues consacrent un chapitre au cinéaste : *La Vocation de Jean Choux, poète inconnu.*

Plus que par l'écriture, Jean Choux se montre poète avec sa caméra. Gaston Bachelard a rattaché les images poétiques aux quatre éléments. Dans ses deux films « savoyards », c'est l'eau qui inspire le cinéaste : eau des canaux, des lacs, gouttes de pluie, jeux des vaguelettes, effets de lumière, de reflets…

Les embarcations intéressent également Jean Choux : barques, aviron, bateaux à vapeur, grands voiliers, canots. *Maternité* comporte une séquence très dynamique, particulièrement bien filmée, de ski nautique sur le plan d'eau d'Annecy.

Dans les scènes d'intérieur, on devine l'oeil du peintre par le soin apporté aux décors : chaque meuble, chaque bibelot est choisi avec goût.

Enfin ce réalisateur sait révéler la sensualité de ses actrices : Madeleine Renaud, à son réveil, dans *Jean de la lune* ; Hella Muller se baignant nue dans les eaux limpides du lac d'Annecy (*Maternité*).

* L'ouvrage ***« Panorama unique au monde » Histoire du téléphérique de Veyrier-du-Lac d'Annecy*** vient de paraître (fin 2013), édité par l'association culturelle VEYRIER-PATRIMOINE.
Ses auteurs : Marie-Antoinette Giraud, Olivier Labasse, Jean Mignot, Bernard Premat.

ESSAI DE FILMOGRAPHIE

Titre	Sortie en salle	Principaux acteurs
La Vocation d'André Carel (La puissance du travail)	1925	Blanche Montel, Michel Simon, Thérèse Reignier, Fabien Reignier
La Terre qui meurt (d'après René Bazin)	1926	Madeleine Renaud, Thérèse Reignier, Georges Melchior
Espionnage ou la guerre sans armes	1928	Jean Dalbe, Lilian Constantini, Jean Choux, Thérèse Reignier
Le Baiser qui tue	1929	Claude Harold, Thérèse Reignier, Fabien Reignier
Chacun porte sa croix	1929	Lilian Constantini, Henri Fabert, Thérèse Reignier
La Servante	1929	Robert Hommet, Thérèse Reignier, Fabien Reignier
La Servante au grand cœur	1930	[version remaniée, sonorisée du film précédent]
Amours viennoises (co-réalisé avec Robert Land)	1931	Lyne Clevers, Maurice de Canonge, Roland Toutain
Jean de la lune	1931	René Lefèvre, Madeleine Renaud, Michel Simon
Blanc comme neige (co-réalisé avec F.A. Elias et Camille Lemoine)	1931	Martine de Breteuil, Roland Toutain, René Koval
Un chien qui rapporte	1932	Arletty, René Lefèvre, Paulette Dubost

Titre	Sortie en salle	Principaux acteurs
Le Mariage de mademoiselle Beulemans	1932	Charles Mahieu, Lily Bourget, Pierre Dux
L'Ange gardien	1933	Pola Illery, André Baugé, Thérèse Reignier
Maternité	1934	Françoise Rosay, Félix Oudart, Thérèse Reignier
Le Greluchon délicat	1934	Harry Baur, Alice Cocéa, Paul Bernard
Paris	1936	Harry Baur, Renée Saint-Cyr
Une femme sans importance	1937	Pierre Blanchar, Lisette Lanvin
Miarka, la fille à l'ourse (d'après Jean Richepin)	1937	Rama-Tahé, Marcel Dalio, Noël Roquevert
Paix sur le Rhin	1938	Françoise Rosay, Pauline Carton, Dita Parlo, John Lander, Thérèse Reignier
La Glu (d'après Jean Richepin)	1938	Marie Bell, Gilbert Gil, Marcelle Géniat, Odette Joyeux
Angélica (ou la rose de sang)	1939	Viviane Romance, Georges Flamant
Le Café du port	1940	René Dary, Line Viala, Alfred Adam
La nascità di Salomè film italo-espagnol *(Les amours de Salomé)*	1940	Concita Montenegro, Armando Falconi
La Femme perdue	1942	Renée Saint-Cyr, Roger Duchesne
Port d'attache	1943	René Dary, Édouard Delmont, Michèle Alfa
La Boîte aux rêves (co-réalisé avec Yves Allégret)	1945	Viviane Romance, Henri Guisol, René Lefèvre
L'Ange qu'on m'a donné	1946	Simone Renant, Jean Chevrier

Un court-métrage documentaire, de 1930 : *Dranem au dancing*
Supervision : *La Banque Némo*, de 1934, réalisé par Marguerite Viel, avec l'acteur Victor Boucher
Scénario : *L'Inconnu du numéro 13* de Jean Paulin (1949)

Publications :

Un romancier réaliste : C.F. Ramuz, Mercure de France du 1 - 6 - 1914

La Critique au coin d'un bois, en collaboration avec Albert Rheinwald Genève, Imprimerie suisse, 1921.

La Louange des arbres, des eaux et des monts, poèmes, Société d'imprimerie d'Ambilly, 1924.

Michel-Ange et Paul Valéry, essai, Paris,Valdemar Roamussen éditeur, 1932.

L'Homme qui a dit : non !, texte écrit pendant l'Occupation, poème posthume publié par le colonel Rémy en 1947 dans l'ouvrage *De Gaulle cet inconnu*, Éditions Solar, Monte-Carlo.

Sur Jean Choux :

De tels hommes, Fernand Gigon, Genève, éditions P.F. Perret-Gentil, 1942.

Les Oubliés du cinéma français de Claude Beylie et Philippe d'Hugues (préface de Jean-Charles Tacchella), Éditions du Cerf, Paris, 1999.

Plusieurs articles de Rémy Pithon :

• *La Vocation d' André Carel, de Jean Choux : un film lémanique.* Revue historique vaudoise, 1996.

• dans *Guerre et paix, mélanges offerts à Jean-Claude Favez, Pacifisme intempestif d'un cinéaste genevois, Paix sur le Rhin de Jean Choux (1938)* p 519-532, Chêne-Bourg Georg 2000.

Les scénarios proposés à Jean Choux n'ont pas toujours été à la hauteur de ses ambitions et de sa culture : ainsi, l'année où paraît son essai sur Michel-Ange et Paul Valéry sort son film *Un chien qui rapporte* une trame de boulevard, faible, sans relief .

En 1946 son décès brutal met un terme au projet ambitieux qu'il préparait avec le soutien du consistoire des églises réformées suisses : tourner un long métrage relatant la vie du pédagogue Pestalozzi.

Il y a quelque temps encore, aucun de ses films ne pouvait se voir en dehors de certaines cinémathèques. Aujourd'hui, *Un chien qui rapporte* est disponible commercialement grâce à Serge Bromberg, *Jean de la lune* peut se visionner sur Internet, et l'association des amis de René Bazin a édité en DVD *La Terre qui meurt*.

Peu à peu Jean Choux sort de l'oubli, et ce n'est que justice !

Jean-Claude REY

Académie florimontane

Concours de Poésie 2013

198 ! Oui, mesdames et messieurs, le concours 2013 atteint le nombre record de 198 participants. Certes, cela n'est pas dû au hasard mais à la bonne idée de Solange Jeanberné. Membre du jury, internaute avisée, instruite de l'existence d'un nouveau site au joli nom de Bonnes Nouvelles, Solange s'est empressée d'y faire figurer l'annonce de notre concours. Belle réussite, merci Solange !

Le résultat a été immédiat ! C'est par lots de 2 ou 3, voire 4 à 6 par jour que, courant juillet, les envois nous sont parvenus.

À raison de 6 voire 7 poèmes par envoi c'est de l'ordre de 2000 textes que chacun de nous (les jurés) à dû lire et apprécier.

C'est avec, toujours, le même souci d'impartialité que le jury composé de Mesdames Georgette Chevallier, Brigitte Sers-Hermann, Solange Jeanberné ainsi que de Messieurs Léo Gantelet, Jean-Pierre Coudray, sous la présidence de Gilbert Chatenoud, a établi le 28 octobre 2013, dans le petit salon des Jardins d'Arcadie à Annecy le Vieux, le palmarès suivant :

- Auteurs cités : les numéros 12 - 19 - 28 - 81 ainsi que le 184,
- Mention honorable : les numéros 3 - 64 - 164 et 183,
- Mention très honorable : les numéros 14 - 124 - et 186,
- Troisième prix : le numéro 55,
- Deuxième prix : le numéro 35,
- Premier prix : le numéro 15.

Soit, au total, 15 poètes dans le palmarès 2013, ce qui n'enlève rien au mérite des 173 candidats dont nous ne parlerons pas aujourd'hui, et que nous invitons, d'ores et déjà, à participer au concours 2014.

AUTEURS CITÉS

- Le **n° 12, KIODOMIR**, remarqué pour son poème LES YEUX DE MON PÈRE dont voici un extrait :

Il n'est pas de joyau plus précieux sur la terre
Et plus étincelant que les yeux de mon père.
Il n'est pas de bonheur aussi rare et troublant
Que celui d'être née pour être son enfant.

Il n'est pas de sagesse à mon âme plus chère
Et plus attentionnée que les yeux de mon père…/….
…/…
Aujourd'hui son regard est un îlot de paix,
La caresse d'un ange au vent de mes regrets.

- Le **n° 19, ALLAN**, un bon classique, dont voici un sonnet intitulé L'AMITIÉ :

Qu'il est doux de songer qu'une pensée aimante,
Parfois vous est dédiée au profond de la nuit,
Quand se voile le ciel et que plus rien ne luit
À l'âme trop blessée et qui, las ! se lamente.

Dans une solitude intime et permanente,
Lorsqu'à notre espoir l'horizon n'offre qu'un puits
Heureux celui qui sait qu'impavide et sans bruits,
Un feu brûle pour lui dans la sombre tourmente.

Une chère amitié, d'esprit noble et féal,
Une larme divine, un rayon d'idéal,
Ô ! talisman sans prix de l'humaine tendresse.

Cette perle qui rend à l'âme sa vigueur !
Pour accueillir la vôtre, au fond de ma détresse,
J'ouvre comme un écrin, le secret de mon cœur.

- Le n° **28, ROMARINE**, dans un envoi de quatre poèmes dédiés aux quatre saisons du verger de la vie, termine ainsi son HIVER BLANC :

Le futur n'étant plus, nous revient le passé
Quand les jours se font courts au coin de nos fenêtres
Et que, dolent, tricote notre cœur harassé ;
Alors, en procession, défilent nos ancêtres.

La neige peut tomber, nous ne sommes plus seuls,
Tant ce temps se révèle, à nos rêves, propice.
La campagne, engourdie sous d'infinis linceuls,
Discrète, fait silence, attentive et complice.

- Le **n° 81, OU DEIS**, reprend, à sa manière, « l'étranger » publié par Baudelaire dans *le Spleen de Paris* dans un sonnet (intitulé « L'ÉTRANGER DE BAUDELAIRE ») où il s'affirme détaché de tout après un songe où la liberté lui est apparue chevauchant un éclair. Les deux tercets se terminent par la reprise au singulier des mots de Baudelaire, les nuages… là-bas…les merveilleux nuages :

La couronne, le fer, l'or, le rut, le mensonge,
Je m'en suis départi lorsqu'une nuit en songe,
J'ai vu la Liberté chevauchant un éclair.

Je ne puis te montrer, d'elle, que son sillage… »,
D'un ongle cassé, « vois!… », il désigna l'éther,
« …le nuage…là-bas…le merveilleux nuage ! »

- Le **n° 184**, au pseudonyme de **LUCKY LUKE** termine ainsi son acrostiche (« colchique ») « C'EST LA FIN DE L'ÉTÉ »

« Ignore toute peur », me murmure mon cœur.
Qu'importe si demain de trop d'amour je meurs !
Unissons nos bourgeons au-delà de nos limbes
Etreignons l'infinie volupté de l'olympe !

MENTION HONORABLE

- Le **n° 3, DALMAIS**, ainsi que tout poète s'y attarde souvent, nous propose sa vision des préoccupations essentielles de tout humain, l'amour et la mort. C'est précisément par une interrogation que débute le premier poème de son envoi, intitulé :

VIENDRA-T-ELLE ?

Tu viendras comme un soir sur les bassins obliques
Et ce ne sera pas si triste, chère Mort.
Nous nous rappellerons de faciles musiques
Et les chants commencés en arrivant à bord.

Le claquement massif de la voile qu'on plie
Ne détournera pas nos yeux de l'océan.
Même alors, même alors, se peut-il qu'on oublie
L'odeur du goudron neuf et des grands mâts fumants ?

Quand nous venions enfants vers les pesants cordages,
Vers la barque accrochée à ses anneaux de fer
Nous regardions assis aux bittes d'amarrage
Le gonflement épais et calme de la mer.

Et nos cœurs, chère Mort, oublieux des rivages
Emplis de chants rugueux faits pour les matelots,
Etaient prêts pour les beaux et si vastes voyages,
Etaient prêts pour les ports, la fille et le couteau.

En songeant au vaisseau jaillissant de ses chaînes
Comme aux bruits de la terre auxquels nous étions sourds

Ne pardonnerons-nous aux cris de la sirène
Le repos qu'elle annonce et la fin des beaux jours ?

Vaste, immanquable et consciente interrogation à l'heure de l'ultime envol dans les méandres silencieux de l'oubli.

Préoccupation confirmée par le texte suivant dont voici les principaux passages :

L'ÉTRANGE TONNELLE DU PAYS DE LA MORT

C'est la guinguette de la fin du monde
Où vont les morts parler de l'avenir,
Où vont les morts, quand le soir tombe,
Se tenir par la main et se sourire.

C'est une étrange tonnelle de bois vert
Où ils vont boire ces morts quand vient le printemps vert…
Où ils vont boire avec leurs lèvres creuses
Dans ce pays de la Mort.

Ils avaient des royaumes et des provinces…
Les leurs… de Vendée… si belles, si radieuses d'eau verte,
De halliers, de frondaisons, de translucides princes
Parcourues… Bonchamps… d'Elbée… Monsieur Henri.

En cette auberge où tous les vents qui passent sont frais,
Est un miroir sans tain, un miroir qui parle !
C'est là, lorsque les morts veulent écouter
Qu'on entend se lever d'étranges murmures !…

Dans ce miroir naissent des voix,
[…..]
Puis un grand silence qui emporte tout …

Écoutez ! Morts !…C'est ici qu'on entend la terre et les vivants
Ici qu'on se souvient et que l'on sait encore !
Venez !…Vous qui cherchez l'oubli de votre transparence,
Voyez les amours des vivants mêlés à ceux des morts !

Ce lieu étrange et beau, mêlé de vie et de mort, l'auteur le qualifie de guinguette où l'on parle d'avenir sachant que le soir va tomber, où l'on se sourit, se tenant par la main pour sentir la présence indispensable de l'Autre et mieux se rassurer.

Il y a des lieux où l'on entend les voix des vivants et de la terre ! Et l'on se souvient…

- Le **n° 64, PULPE**, adepte de la prose poétique livre sa vision instantanée de « L'ÂME DE MARS » dans un bois traversé au hasard d'une promenade.

« J'explorais plusieurs sentiers en cicatrices rejoignant des champs pentus posés de biais en plein bois, aux clôtures ouvertes, aux fonctions incertaines »

(…)
Pré-bois, vieille cage
Collinette au brun sangsue
Murets cuir calcaire

Trois pâquerettes, deux baignoires
Vont laver l'invisible.

Et voici… LES CROCS DE L'AMBRE

« La terre s'est mise à fumer dès le matin puis le brouillard a installé ses chapiteaux dans les plaines et vallées, jouant à guichet fermé de timides gelées qui ne disaient pas leur nom, masquant la mauvaise humeur du clown blanc.

Frottant nos yeux dans son sillage matinal, nous nous inclinions tous les vingt mètres sous ses fourches humides, au pied du nuage atterri. Le retour du soir était bien différent, coulisses de nous-mêmes il nous arrivait d'entrevoir les rayures vanille albinos d'un tigre de cristal déformant les champs.

Qu'on danse l'oubli
Des spectacles immobiles
L'eau où va ma peur ».

Sans le rythme et le chant de la versification il est vrai qu'il faut une réelle habileté dans la suite des images pour qu'un texte, en prose, retienne l'attention du lecteur, ce qui a été le cas pour trois d'entre nous.

- Le **n°164, LINOA**, un bon poète classique qui, avec un égal bonheur, nous offre le spectacle de l'orage et de la neige, et, pour terminer, les mots tendres de son départ.

L'ORAGE

Le ciel bleu s'est chargé d'énormes moutons blancs
À l'heure où le troupeau gagnait la bergerie :
La montagne, soudain, a recouvert ses flancs
D'une brume laiteuse aussitôt assombrie.

Sur les buissons du val les oiseaux se sont tus
Et l'azur s'est éteint sous la nue approchante ;

Les sapins dominant de leurs sommets pointus
Semblent se dire entre eux « Allez maintenant chante ! »

Les blés creusent leur houle en épousant le vent
Quand l'arbre du chemin soudain se vrille et penche ;
L'éclair zèbre le ciel, tombant puis s'élevant,
Dans les puissants échos que le tonnerre épanche.

La nature en furie a perdu la raison…
Mais du ciel éventré cette trombe écrasante,
Quand le courant l'emporte au loin vers l'horizon,
Se change en une pluie égale et bienfaisante.

Dans le texte suivant c'est avec une élégante sensibilité que l'auteur nous prépare à ce que le dernier vers nous confirme.

IL NEIGE

Les flots bleus assombris sous l'écharpe brumeuse
Qui s'élève parfois diaphane et fumeuse,
Ont perdu cette nuit leur splendide clarté
Où se mirent les monts aux beaux jours de l'été.

La ville est devenue imprécise, incertaine ;
À peine entendons-nous quelque cloche lointaine.
L'aube même s'est tue au firmament voilé
À l'heure où disparaît son ramage étoilé.

Les cygnes des canaux ont perdu leur image ;
L'un d'eux brave ce blanc, se vexe… et pourtant nage…
Qu'est-il donc arrivé dans ce pays d'ici ?
Il neige ce matin sur le lac d'Annecy.

(Un tableau bien d'actualité en ce quatre décembre).

Malgré la météorologie hivernale l'auteur confie à celle qu'il aime qu'il lui faut, pour de longs mois, s'éloigner pour mieux relire le livre de sa vie. Voici,

DÉPART

Je pars pour de longs mois… Mais non, ne pleure pas…
Souviens-toi des printemps et des nuits de septembre,
Quand l'un chantait à l'autre entre la rose et l'ambre
Des mots souvent rêvés qui suivaient notre pas.

Je resterai le temps qu'il faudra pour relire
Ce livre de la vie et ses mots inconnus ;
Attends-moi, je t'en prie… et caresse ma lyre
Quand se recouvriront de fleurs les arbres nus.
Lorsque je reviendrai vers la fin de l'automne,
Nous courrons les chemins d'un monde monotone
Où de nouveaux oiseaux raviront de leurs chants
Des cieux où brilleront d'autres soleils couchants.

- Le **n° 183, CDB 712,** est un poète qui, en d'autres concours, a très certainement glané de nombreux prix.

En effet que ce soit dans ses sonnets, ses quatrains traditionnels ou ses haïkus c'est bien un poète confirmé, aguerri, qui nous livre ses textes.

Voici « LÀ-HAUT » un sonnet (dédié à Krystyna, peintre)

Là-haut, près de Pégase, est un astre carmin,
Il saigne, à chaque fois que le pinceau libère
Ta bouillonnante lave en houle messagère
Pour fleurir sur la toile un sourire jasmin.

Pulsations des cœurs, pétales en chemin,
Aux regards effarés de tes pantins mystère
Il couche les éclats d'un soleil éphémère,
Qui givre les hivers des couples sans demain.

Là-haut, près de Pégase, une étoile blessée
Verse des mazurkas sur l'aube éclaboussée
Des rêves que tes doigts délivrent des couteaux.

Et le ciel graphité paillette la marée
Aux saphirs de tes yeux, lumineux empirée,
Galaxie océane où naissent les bateaux.

Son envoi se termine par une série de haïkus, preuve, s'il en fallait une, de son talent toujours en éveil, apte à marquer de quelques mots son irrépressible élan de poète en toutes circonstances.

À fleur de courant
La lune écrit aux hublots
Points de suspension…

La lune se cache
Plissant ses yeux en amande.
Galette des Roys

MENTION TRÈS HONORABLE

Les n° 14 - 124 et 186 sont récompensés de cette mention qui souligne un réel talent reconnu.

- Le **n° 14, A. FIORILE**

Ç'est avec un égal bonheur que des FLAMMES VESTALES à COMME UN DANSEUR DE CORDE l'auteur nous invite à *« laisser les mots s'éteindre / sur des remparts de feu »* et à *« écrire sur la page vierge du jour / ce qui n'est plus que dans nos mémoires »*.

FLAMMES VESTALES

Derrière les volets clos
un peu de jour se mélange à la nuit
un clin d'œil
prompt à embraser nos vies de papier.

Laisser les mots s'éteindre
sur des remparts de feu

coucher notre désir
dans le parfum des flammes
comme une ardente offrande
fécondant la mémoire

retrouver nos gestes premiers
dans l'extase funambule
d'une étreinte sacrée

et vous, flammes vestales
dansez encore au creux des verres opalescents !
Palpez l'ombre viride
de vos doigts d'amarante
sur l'îlot éphémère où s'avance le jour.
Dansez, dansez encore à la lisière du temps !

Toute l'âme du poète flamboie dans ces flammes vestales mères et guides de toute vie, jusqu'à la lisière du temps.

Voici :

ACQUA ALTA

Dans l'aube naufragée
Saint-Marc donne l'alerte et cherche ses oiseaux.

La mer pose ses pièges, déguise les venelles
de reflets inconnus.

Les lampes sont éteintes au pied des portes closes
scellées sur la luxure des palais écorchés.

Des pas résonnent, que l'on croit reconnaître
et nos pas à ces pas, aimantés, se confondent.

Nous marchons envoûtés.

Car il nous faut marcher
marcher jusqu'à nous perdre
pour la belle qui en robe de bal
cache ses pieds lépreux.

Le long des quais noyés il n'est plus de passeurs,
seuls glissent en silence de longs fantômes noirs
vers l'île aux âmes mortes endormie à fleur d'eau
comme un grand nénuphar.

Saint Marc, lieu emblématique, la mer et son cortège de fantômes noirs glissant *« vers l'île aux âmes mortes », l'aube naufragée, l'alerte, les pièges de la mer, le déguisement des venelles, les lampes éteintes, les portes closes* et « *la belle en robe de bal* » autant de doux euphémismes, judicieusement choisis et mêlés, pour cacher la dure réalité de la vie.

Dans un troisième texte intitulé : « COMME UN DANSEUR DE CORDE » **A. FIORILE** se fait équilibriste pour nous donner sa vision du quotidien.

De l'angle d'un souvenir au bout de la rue, d'un bonheur léger jusqu'au jardin de lumière, le tout sous l'ample respiration de l'invisible, voici :

COMME UN DANSEUR DE CORDE

Écrire sur la page vierge du jour
ce qui n'est plus que dans nos mémoires.

Ecrire en équilibre
dans l'effacement de la nuit
comme un danseur de corde
suspendu aux nuages.

À l'angle d'un souvenir
il y a ce vieux mur ébranlé par le temps
écluse au regard
jusqu'à la ligne mouvante des sables.

Au bout de la rue, la maison.
Des volets sans couleur, une porte sans nom.
Cortège
ce lent balancement des roses.
La mer et le soleil s'unissent à fleur de terre
dans des noces de sel.

Bonheur léger
comme un battement d'ailes échappé dans le soir
un rêve de sable emporté par le vent.

Il y a cette ville aux horizons de pierre
où des soleils se lèvent au pied des cathédrales
où la nuit en bas noirs piétine les trottoirs
quand les bruits se retirent
et cèdent aux pavés l'écho des solitudes.

L'élégance d'un jardin avec de hautes grilles
où les bancs alignés vont par deux
dos à dos et les amours par trois
courbés sous l'impatience des fleurs.

Un jardin de lumière
de bruissements, de lignes d'ombre
où la houle et le vent poussent les grands voiliers
d'hommes-enfants cernés de reines
au regard blanc.

Entre nous tant d'invisible
et cette vaste respiration
monumentale.

L'homme équilibriste, danseur de corde suspendu aux nuages, enfant de peu de chose, unique par la grandeur que lui confèrent ses reines au regard blanc et la beauté de l'univers.

- Le **n°124, THALASSA**, se dit locataire des bords de la Manche et voisin semble t-il d'ÉTRETAT, souvent « gris de mer et de falaise ». Voilà, sans doute, qui explique ce pseudonyme emprunté à ce lointain et froid pays :

MES CHEMINS GRIS ET BLEUS

Je suis d'un pays gris de mer et de falaise
Bourrelé de remords de n'être que de vent
Quand le rugueux hiver met entre parenthèse
D'Étretat à Yport l'horizon captivant.

Je suis d'un pays bleu de lin et de chaumières
Craquelé de pommiers et de champs de colza
Avec des meules d'or devenues légendaires
Lorsque l'inspiration de Monet s'y posa.

Je suis d'un pays gris de brumes et d'orages
Façonnant le décor afin que Maupassant
Se fasse le témoin de tous les échouages
D'où sont nés cris et peur, génie éblouissant.

Je suis d'un pays bleu avec des ciels de traîne
Qui n'en finissent pas de changer le destin
De peintres prisonniers d'une espérance vaine
Qui leur ronge le cœur jusqu'au petit matin.

Et tous mes chemins vont de forêts en valleuses
Parmi les abbayes et les soleils couchants
Vers cette grève nue où des nuits enjôleuses
Nous portèrent parfois au plus haut de nos chants.

THALASSA nous invite maintenant à visiter une plage, voici :

PLAGE DE GALETS

N'entends-tu pas le vent, crocheteur de mémoire
Galvauder ses secrets à ce premier venu
Promeneur insensé au destin transitoire
Qui foule les galets d'un pas si saugrenu

Que s'envole sans bruit son écharpe de laine
Comme un grand serpentin sur un soleil hagard.
Et de grands pans de gris rayent la porcelaine
D'un buccin inconnu déposé par hasard.

Sur un sable grenu qui jamais ne s'assèche
À trop vouloir la mer comme amante le soir
Quand les sternes tournoient pour ouvrir une brèche
Dans un ciel suspendu au fil du désespoir.

Dis à ce promeneur ardent et solitaire
Qu'il y a des matins soyeux et frémissants
Où la blanche falaise étale son mystère
Pour des peintres d'un jour à jamais impuissants

Qui se rongent d'amour pour ces couleurs de l'âme
Mais reviennent sans fin, à jamais envoûtés

Par la brise de mer comme avec une femme
Et se noient dans l'appel de ciels ensanglantés.

- Le **n°186, RAVENALA**, peut-être parce qu'il surprend, a particulièrement plu à deux d'entre nous. Voici :

TU ES D'ICI

Dans le vacarme hérissé de ta machine,
tu heurtes sans hâte la terre.
Tu tranches sa chair grasse, tu la flaires
tandis que les becs avides des oiseaux
grattent ses plaies.

Tu es d'ici, né d'une terre grosse
Qui se donne sans vergogne

Sous mes paumes, ta tiédeur de foin
et ton odeur d'herbes et de gibier.
Dans ton corps l'eau des ruisseaux.
Je goûte sur ta peau le sel de ton labeur,
Et ta langue, âpre comme un vin de soif.

Tu es d'ici, tu le dis, tu le clames
et tu écorches l'air de ton rire de sonnailles.

J'ai déchiffré ton corps, bu tes liqueurs.
Je pars avec, sur ma langue,
ta peau de soleil et l'amer de ta terre
Demain je traverserai avec eux
Le quotidien de mon pays.

Voici « LAISSE LE POÈME »

Écoute les pierres et laisse-toi faire
Les mots se lissent, s'arrondissent
et s'étirent jusqu'au rouissge du verbe.
Sous les craquelures se dénoue le paysage,
Il ouvre ses pages
que l'été a jaunies

Laisse le poème la voix d'insecte
résonner sur les chemins d'herbe,
qu'il éclate avec la déraison des cloches
Et te plonge dans un Cahos de vitrail,
qu'il emplisse tes narines
de ses parfums épicés.

Ronge le poème à dents nues, bois-le,
qu'il libère ta gorge de l'amertume,
qu'il déplisse ses coteaux sur tes vertèbres.
Bouture-le sur la peau des choses
Qu'il enroule ses pampres
le long de tes envies.

TROISIÈME PRIX

Le **n° 55, QUILLON D'AVIGNON**

Cet envoi original est une suite de courtes évocations présentées sous forme d'un abécédaire.

L'auteur, prudent, prend la précaution de nous dire : « ces textes auraient pu être rapprochés en 7 poèmes, mais je préfère vous les soumettre dans leur présentation initiale ».

ABÉCÉDAIRE

- A -

Ajoutez un rire au cristal du bonheur
qu'il tinte à l'écoute de l'autre
pour accoster la joie

- B -

Bornes du soleil
Tes paupières abritées par l'ombre
s'ouvrent aux choses offertes
à la douceur de l'air

- C -

Comme l'hirondelle inscrite à la mémoire des saisons
ton image
s'échoue régulièrement sur le blanc de ma page

- D -

Dans le jardin
sous le figuier
la lumière assise sur une chaise vide
ricoche vers le ciel jusqu'au blanc…./…

- Q -

Quartier de chants d'oiseaux
les arbres dessinent un territoire natal
sur la fin de l'hiver

- R -

Relevez les filets du regard
à hauteur de ciel
pour capturer la nonchalance d'un rêve

- S -

Sous ma fenêtre
des enfants passent
ruisseau des voix claires.

- T -

Tu mens !
Dans un jeu d'enfants
où le rire éclabousse celui qui tombe
Tumeur…
Dans un jeu de grands
où le silence encombre celui qui sait
Tu m'ouvres ?
Dans un jeu d'huissier
où la mort vient constater
la lourdeur du quotidien et la légèreté du temps.

- U -

Un randonneur de mots
sème le puzzle d'un paysage au coin de la page
sans attendre le regard d'un assembleur
pour le simple plaisir de la trace.

- V -

Verger d'ombres
Couché sous les arbres
cent fruits de luminosité
révélés au gré du vent.

- W -

Western tragique :

Mort sans dégainer le dernier mot
un poète gît
transpercé d'indifférence

- X -

Xylophone secret

vent d'arbres

couvrant l'arpège des feuilles mortes foulées

- Y -

Y a-t-il un seul instant plus prometteur que le suivant ?

- Z -

Zoo d'ombres

traînes du jour

vos traces fuient les filets de la nuit
Nous nous protègerons de la fourrure des rêves.

Le Larousse illustré précise qu'un abécédaire est un livre illustré pour l'apprentissage de l'alphabet, de la lecture. **QUILLON D'AVIGNON** n'est plus un apprenti ! Il nous invite, en cette présentation, à faire un voyage dans son imaginaire de poète que chaque lecteur appréciera à la mesure de sa sensibilité.

DEUXIÈME PRIX

- Le **N°35, NAT** :

…/… d'une rose coupée à l'aube pour une fermière, à Pygmalion sculptant son égérie, NAT nous propose le « TRAIN D'ENFER » qu'est la vie puis, « CLOPIN-CLOPANT », propose des « MARINES » et termine sur une demande de « SURSIS ». D'une écriture « agréablement simple » **NAT** nous entraîne, immédiatement, au cœur de son ressenti.

Voici… SACRIFIÉE

L'aube après les pâleurs flamboie en diaprures,
Annonce du soleil le char étincelant;
Pour s'habiller d'azur, de mauve se mêlant,
Le ciel s'est dévêtu des nocturnes parures.

D'une grâce subtile et d'un parfum troublant,
Des roses du jardin elle fut la première
À braver du soleil l'éclat étincelant ;

Offerte pour gagner l'amour d'une fermière
Coupée au sécateur dès le petit matin
Elle fane captive en son vase d'étain ;
Ses pétales qui choient, papillons de lumière

Sèment sur le tapis des larmes de satin

C'est tout simplement très agréable à lire et relire!

Voici maintenant la

NAISSANCE DE GALATÉE

Sous les flèches d'Eros, le mythique sculpteur
Commence à modeler des ébauches divines.
Inspiré par le feu d'un élan créateur
Il façonne exalté les formes féminines;

Avec ténacité Pygmalion hagard,
Pétrit avec émoi la matière soumise
Où bientôt paraîtra, l'azur dans le regard,
Le visage de celle à son amour promise;

L'homme pour donner forme à son noble dessein
De son agile main extirpe de la glaise
La courbe d'une hanche et le galbe du sein
Espérant que son œuvre à la déesse plaise.
Aphrodite qui veille en l'Olympe géant
Anime la statue et la dote d'une âme ;
Galatée aussitôt émerge du néant
Le cœur déjà troublé par l'amoureuse flamme.

Voilà un retour sur la mythologie qui rappelle, une fois de plus, qu'il faut vouloir ce que l'on veut et œuvrer pour l'obtenir.

De la mythologie à aujourd'hui il suffit d'un voyage dans la vie pour que le poète le nomme TRAIN D'ENFER.

Bien que, par les mille et une pensées créatrices de l'humanité, nous soyons parvenus à marcher sur la lune avec l'espoir d'aller encore et toujours plus loin dans l'espace, la même interrogation demeure ; alors prenons ce train,

voici :

TRAIN D'ENFER

Le train fou transperce la nuit,
Vive flèche d'acier qui gronde,
Obscur, mystérieux il fuit
Vers les rives d'un autre monde

Il s'engouffre sous des tunnels
Qui résonnent de chants funèbres
Et de cantiques solennels,
Semant l'effroi dans les ténèbres

Par les forêts et par les monts
C'est un parcours sans une halte,
Et j'aperçois quelques démons
Sous un ciel noir comme l'asphalte ;

Je me demande encor songeur
À quel moment suis-je monté
Dans ce train où, seul voyageur,
Je roule vers l'éternité.

Voici… CLOPIN-CLOPANT

Je vais à l'aventure
Poussé par le destin,
Guettant l'aube future,
Déçu chaque matin,

Sur la route je peine,
Sous des faix bien trop lourds,
Car ma besace est pleine
Des trompeuses amours,
Par les chemins bohèmes
En friche désormais
J'ai sculpté des poèmes
Qu'on ne lira jamais;

Et tenace s'accroche
Sur les roses du temps,
L'ombre qui s'effiloche
D'un reste de printemps.

Autre chose vue, d'ailleurs, mais toujours le même sujet voici :

MARINES

Hélas pauvre navire
Poséidon t'attire
Vers des gouffres marins,

Téthys est furieuse
Car la houle, rieuse,
L'éclabousse d'embruns,

Mais se calme l'orage,
Puis s'apaise la rage
De ces dieux courroucés ;

Déjà le jour décline
L'onde se fait câline
Après tous ses excès,

En son cœur-aventure
L'océan bleu capture
Les derniers feux du soir

Et la vague dépose
Un peu d'écume rose
Sur le rivage noir

Le rose et le noir, l'ombre et la lumière, l'espérance et le doute, c'est en toute simplicité que l'auteur nous rappelle en d'agréables et rapides tercets, ce qu'est notre condition humaine.

Pour en terminer avec **NAT,** voici son dernier texte qui conclut habilement, autant par la forme que par le fond, son envoi primé ce soir par l'Académie florimontane.

Ce qui confirmera, s'il en était besoin, que ses poèmes, non seulement ont été lus, mais aussi et surtout, appréciés par le jury.

Voici donc… sans surseoir !…

SURSIS

Un jour,
Une heure,
Un instant,
Laissez-moi vivre encore
Un souffle de printemps,

Un jour,
Une heure,
Un instant,
Qu'on ne refuse pas
De m'accorder ce temps,

Un jour
Une heure
Un instant
Pour savourer le miel
Des rêves exaltants,

Un jour
Une heure
Un instant
Qu'on me laisse la vie,
Je viens d'avoir vingt ans.

PREMIER PRIX

Le N° 15, OCÉANE

Permettez-moi de rappeler, mais peut-être n'en n'est-il pas besoin, que le premier prix est accordé au candidat proposé par chacun des membres du jury à l'appel de la sélection.

C'est bien ce qui est le cas d'**OCÉANE**, 6 fois nommée, sans ambiguité, dont nous connaîtrons l'identité, en fin de séance, à l'ouverture des enveloppes de l'anonymat numérotées dans l'ordre d'arrivée chez votre serviteur.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'apprécier des textes poétiques demeure et restera toujours un exercice délicat bien subjectif, dont les résultats peuvent paraître contestables. En ce qui concerne le concours de l'Académie florimontane, la présence de six membres dans le jury, tous connaisseurs de la poésie est un gage de sérieux dans l'appréciation des textes présentés.

Dans son envoi de 6 textes, **OCÉANE**, préoccupée par notre condition humaine, de *L'absence* à *la chanson des voix*, de *l'aveugle* au *désert,* des *aubes grises au gentil coquelicot* exprime les multiples facettes de la beauté de la vie et du mal de vivre au quotidien.

Voici… ABSENCE

Quand le Malheur entra dans la maison
Chaque objet devint lourd de silence
Le fauteuil où le vide s'inscrit
L'oreiller où se creuse l'absence
Le livre inachevé…

Et le temps devint immobile
Les mots se figèrent dans les bouches de pierre
Les cris se nouèrent dans les ventres meurtris…
Et les vents glacés surgis des grands déserts
Balayèrent sans répit l'étendue désolée
Où plus rien ne pousse entre les tombeaux…

L'irréparable gâchis de l'absence que rien, pas même une présence attentive, ne saurait faire oublier !

LA CHANSON DES VOIX

Les voix couleur de miel
Qui nous disent l'Enfance
Le rire des étoiles
Et les contes d'antan…
Les voix comme une source
Tapissent nos mémoires
Et leur mélodie rousse
Nous fait la nuit moins noire

Les voix qui se sont tues
Enfouies dedans la terre
Qui chantaient qui grondaient
D'où coulait la tendresse…
Les voix comme une route
Partout guident nos pas
Et leur musique douce
Nous fait pleurer parfois
Les voix du fond des âges
Et des contrées lointaines
Qui sans répit chuchotent
Les paroles humaines…
Les voix comme lucioles
Éclairent le chemin
Et leurs lumières folles
Nous tiennent par la main.

Des mots vrais pour un mal vraiment vécu, bravo !
L'AVEUGLE

Ne suis qu'un souffle frêle et le vent m'ensorcelle
Dont la ronde m'affole et m'entraîne et m'étreint,
Ne suis qu'un papillon dans le jour qui chancelle…
La pluie a fait des trous dans mon pauvre jardin.

Dans le vaste océan ne suis qu'un peu d'écume,
Dans l'immense univers ne suis qu'un astre éteint…
Mais je tiens dans mes mains la rondeur de la lune
Que chante en ma mémoire un souvenir lointain.

Et quand le soir descend, apaisant les chimères,
J'ai dans mes yeux obscurs la rousseur du couchant…
Et j'entends dans ma nuit bruire les sources claires
Des mots que, patiemment, je tresse au fil du temps…

Après ce très bon et beau texte en alexandrins voici, en vers plus libres,

DÉSERT

Dans le silence immobile des heures
Le désert immense
Avance
Inexorablement…

Le sable sans relâche s'échappe et s'enfuit
Il coule entre les doigts de nos mains
Rien ne le retient
Il s'abandonne à la caresse ou aux gifles des vagues
Il s'abandonne aux soupirs ou à la colère du vent
Il est insaisissable et fluide comme le temps

Il se faufile sous les paupières
Et les regards se voilent
Il se glisse entre les lèvres
Et les mots se tarissent
Il pénètre à l'intérieur des os
Et les gestes lentement se figent

Bientôt sur la plage glacée
Les châteaux et les rêves redeviennent poussière
À l'ancre de mémoire oublieuse
L'enfance est échouée
Définitivement
Tandis que dans le silence immobile des heures
Le désert immense
Avance
Inexorablement…

Voici… LES AUBES GRISES

Dans le cortège lourd des jours sans lendemains,
Terres de vague à l'âme où de vagues chagrins
Tissent au creux du cœur comme une peur confuse,
La cité se réveille, et la clarté diffuse
Dissipe les brouillards douceâtres du sommeil…

Lors d'un songe ébloui frémissant de soleil
Tu courais les pieds nus sur la plage lascive,
Et la mer t'accueillait, lumineuse et festive,
Où les poissons nacrés sur fond de sable blanc
Te frôlaient en jetant des reflets de diamant…

Mais ton rêve a sombré dans la brume imprécise
Lorsque, chassant la nuit, l'aube glaciale et grise
A jeté sa lueur sur le quartier crasseux.
C'est l'heure triste et laide où le cafard poisseux
Partout suinte des tours et des barres blafardes.

C'est l'heure où ton corps lourd retrouve ses échardes…

Pour terminer cette présentation 2013, voici :

UN GENTIL COQUELICOT…

Coquelicot joli, ô la frileuse mine !
Où donc as-tu froissé ta jupe alizarine
Qui frémit, fluette, à la brise de juillet ?
Un pétale ! Et puis deux ! Et bientôt des milliers…
Et voilà que s'embrase au loin, intemporelle,
La colline écarlate où la dame à l'ombrelle
Imagine en valsant le pinceau de Monet…
Coquelicot joli, au cœur sombre et secret
Où donc a fui le temps tout fleuri de l'enfance ?
Tu fredonnais en nous la fragile insouciance…

Voilà une très belle évocation des coteaux de Giverny qui nous apporte, avec le souvenir de Monet, un peu des couleurs de l'été en ce 4 décembre annécien.

Ainsi se termine l'édition 2013.

Monsieur le Président, ouvrant les enveloppes, nous révèle maintenant l'identité des lauréats.

PALMARÈS CONCOURS DE POÉSIE 2013

PREMIER PRIX :

N° 15 M^me^ Pierrette TOURNIER (38 - Vizille)

DEUXIÈME PRIX :

N° 35 M. Michel WALLACH (93 - Saint-Ouen)

TROISIÈME PRIX :

N° 55 M. Nicolas LEMARIN (84 - Avignon)

MENTION TRÈS HONORABLE

N° 14 M^me^ Irène DUBOEUF (42 - Saint-Etienne)
N° 124 M^me^ Françoise PITTE (76 - Hénouville)
N° 186 M^me^ Régine BERNOT (31 - Frouzins)

MENTION HONORABLE

N° 3 Docteur SANTERRE (73 - Jacob-Bellecombette)
N° 64 M. Pascal DUPONT (71 - Savigny en Revermont)
N° 164 M. Bernard CORBOZ (73 - Albens)
N° 183 M. Serge BEYER (51 - Courgivaux)

AUTEURS CITÉS

N° 12 M^me^ Cécile NÉGRET (44 - Saint Nazaire)
N°19 M^me^ Christiane MELLAN (73 - Chambéry)
N° 28 M^me^ Paule OLIVET-THIBIERGE(92-Boulogne Billancourt)
N° 81 M. Philippe CAILLEUX (26 - Valence)
N° 184 M^lle^ Sandrine DEFOUG (06 - Saint Cézaire sur Siagne).

L'Académie florimontane félicite et remercie l'ensemble des participants du concours 2013 et les encourage vivement à participer au concours 2014 d'ores et déjà ouvert.

À vous tous et à vos familles meilleurs vœux de bonne santé avec toujours beaucoup de beaux poèmes.

Le président du Jury,
Gilbert CHATENOUD

Glanes de Montrottier

Nous avons le plaisir de présenter dans ce numéro deux nouvelles études dues à des spécialistes. Nous les remercions vivement de leurs contributions.

La première porte sur une statue de saint Antoine, qui faute d'être dans un état de conservation suffisant n'a pu être présentée lors de l'exposition *Feux sacrés. Saint Antoine le Grand et la Savoie* (château d'Annecy, juin-septembre 2013). Nous devons à Sophie Marin, attachée de conservation, chargée des collections beaux-arts au musée-château d'Annecy, d'avoir amicalement accepté de se charger de cette contribution : après avoir évoqué la vie de saint Antoine, elle rappelle que son culte est lié au « mal des ardents » et que l'ordre des Antonins est fondé à la fin du XIII^{e} siècle. Elle s'intéresse ensuite aux représentations de saint Antoine, avant de tenter une attribution et une datation de cette statue très vraisemblablement issue des collections acquises par Léon Marès.

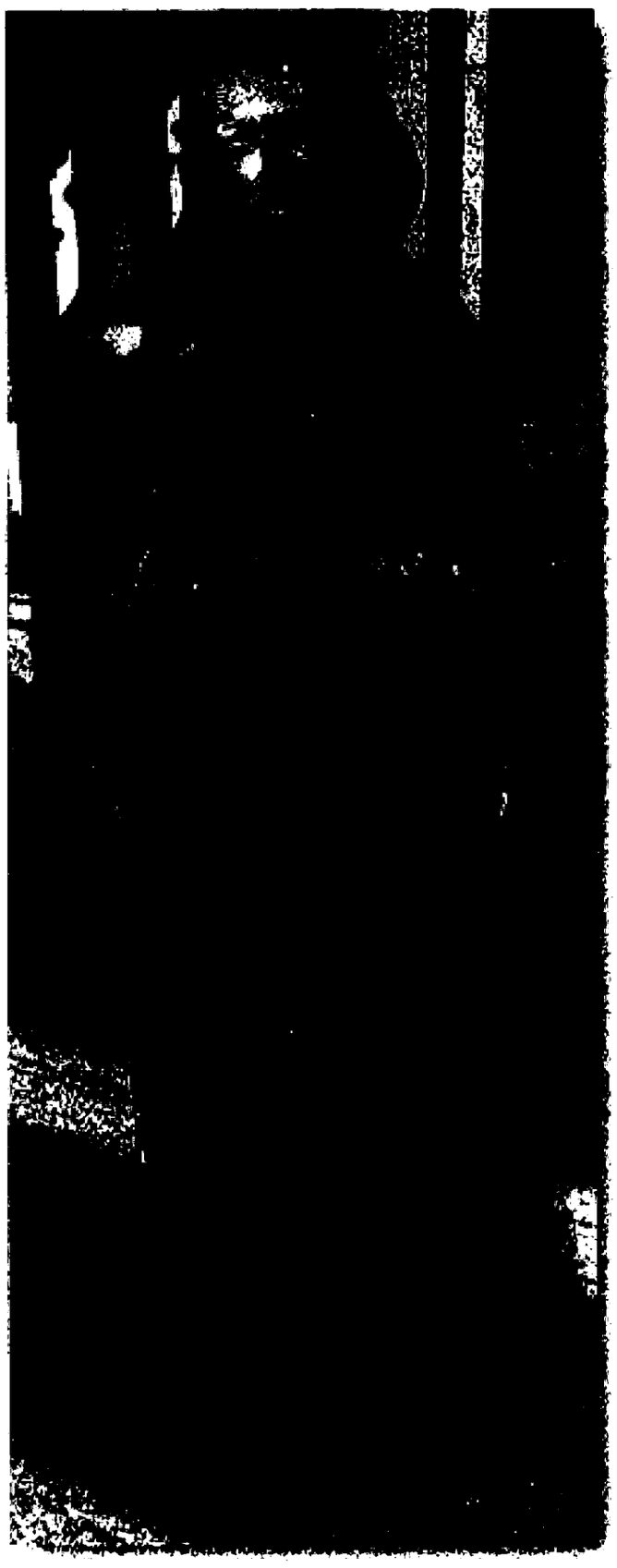
La seconde notice porte sur une chaire à coffre et à dossier ouvrant. Notre confrère Jacques Chatelain, de la Chambre nationale des Experts spécialisés en objets d'art et de collection, a accueilli favorablement notre demande de contribution : il nous renseigne sur l'origine de ce type de meuble, avant de présenter celui conservé au château.

Julien COPPIER

Le saint Antoine des collections du château de Montrottier

La richesse des collections de sculptures du château de Montrottier n'est plus à démontrer. Il y a quelques années, un grand nombre de statues a même été redécouvert dans les greniers du château, ainsi que le relate la *Revue Savoisienne* en septembre 1983 :

> Les académiciens et leurs invités descendirent, ensuite, dans le cellier du château. Les administrateurs du domaine, MM. Henri Davignon et Jacques Domenjoud, leur avaient réservé la découverte d'une exposition du plus grand intérêt. En explorant, en compagnie de M. Patrick Michel, l'un des conservateurs des musées chambériens, le grenier de Montrottier, ils ont découvert des statues dont l'existence était ignorée des membres actuels de l'Académie. (…) Il y a là plusieurs vierges à l'enfant (…). Un ange et des saints : Jean-Baptiste, Nicolas, Véronique, Antoine, Catherine, Sébastien et Laurent leur composent une escorte (…). M. Patrick Michel, qui a interrogé avec science et patience ce trésor livré à la poussière, estime qu'on peut les répartir entre des courants régionaux variés d'entre le XV^e^ et le XVIII^e^ [1].



Saint Antoine (vue de face).
Cliché J. Coppier

Le saint Antoine qui émerge de cette cohorte de saints et qui fait l'objet de ce présent article, se tient debout, vêtu d'une robe recouverte du scapulaire monastique et d'un lourd manteau à capuche. Dans sa main droite il tient un livre fermé. Sa main gauche devait prendre appui sur un bâton de marche, aujourd'hui disparu. À ses pieds, en partie dissimulés par les flammes qui grignotent le bas du manteau; se trouve un cochon.

Le vêtement, la présence sur le socle des flammes et du cochon permettent d'identifier avec certitude cette statue avec la figure de saint Antoine ermite, particulièrement vénéré dans la Savoie médiévale [2].

Un saint ermite dans le désert

Antoine naît en 251 au sein d'une famille aisée. À la mort de ses parents, il se retire du monde, et après avoir distribué tous ses biens aux pauvres, choisit un ermitage dans le désert

---

(1) Compte-rendu de séance de l'Académie florimontane, 17 septembre 1983, *Revue savoisienne*, 1983, p. 8.
(2) Voir à ce sujet plus particulièrement Sandrine Boisset-Thermes et Sophie Marin, « Feux sacrés. Saint Antoine le Grand en Savoie », *Des saints et des hommes. L'image des saints dans les Alpes occidentales à la fin du Moyen Âge*, cat. expo., Simone Baiocco et Marie-Claude Morand (dir.), éd. Officina Libraria, 2013, p. 89-117.

d'Égypte. Sa légende, si elle est progressivement étoffée par de multiples épisodes miraculeux, repose sur les tentations innombrables et les tourments que lui envoie le diable, jaloux de cet ermite exemplaire. Par la prière Antoine triomphe de tous les pièges, résistant à la convoitise, tenant tête au diable, qui multiplie pourtant les artifices et les ruses pour le détourner du droit chemin. Femmes tentatrices, démons et bêtes féroces l'assaillent en vain.

Considéré comme le père des moines, Antoine meurt en 356, à l'âge de 105 ans, laissant derrière lui une vie édifiante, à l'origine de la dévotion de nombreux fidèles et de l'admiration des disciples venus écouter son enseignement.

C'est l'un deux, Athanase, évêque d'Alexandrie, qui rédige vers 357 la vie du saint, la *Vita S. Antonii*. Le texte grec est rapidement traduit en latin par Evagre d'Antioche à la fin du IV[e] siècle. Mais c'est à travers *La Légende dorée* rédigée vers 1260 par le frère dominicain Jacques de Voragine, que sa légende se répand.

Les supplices infligés à l'ermite deviennent une source d'inspiration intarissable pour les artistes de la fin du Moyen Âge : monstres terrifiants, démons hideux, bêtes hybrides, dragons fabuleux occupent le vaste imaginaire de peintres tels Martin Schongauer, Jérôme Bosch ou encore Matthias Grünewald, dont le célèbre retable d'Issenheim[3], aujourd'hui conservé au musée Unterlinden de Colmar, reste un exemple des plus emblématiques.

Le « mal des ardents » et la naissance d'un ordre religieux

Le succès de saint Antoine ermite ne repose pas seulement sur les récits exemplaires. Son culte est intimement lié à une terrible maladie qui ravage l'Europe médiévale, le « mal des ardents ».

Cette maladie est due à l'ingestion de seigle parasité par un champignon lors des périodes de climat particulièrement médiocres. Cet empoisonnement se traduit par une nécrose des membres qu'il faut le plus souvent amputer ou par d'importants troubles nerveux.

---

(3) On a longtemps pensé que la partie sculptée du retable du musée de Colmar avait été commandée à Nicolas de Haguenau par Jean d'Orlier originaire de Chambéry, précepteur de la commanderie d'Issenheim jusqu'en 1490. Il était également couramment admis qu'il figurait en donateur sur la caisse du retable. Pantxika Béguerie a suggéré plus récemment que l'ensemble du retable aurait été commandé vers 1510 par le successeur de Jean d'Orlier, Guy Guers et que c'était lui par conséquent qui était représenté à gauche du saint Antoine trônant (P. Béguerie, « La partie sculptée du retable d'Issenheim, complémentarité de l'étude scientifique et de l'étude stylistique », *La conservation du bois dans le patrimoine culturel*, Actes des journées d'études, Besançon-Vesoul, 1990, p. 125-131). Aucun document ne vient confirmer cette hypothèse de manière définitive et l'écart stylistique entre la partie centrale sculptée et le cycle peint très novateur ne contredit pas l'existence de deux commanditaires et d'un décalage chronologique plus important entre la caisse sculptée et les volets (Caterina Limentani Virdis, Mari Pietrogiovanna, *Retables. L'âge gothique et la Renaissance*, 2001, p. 222).
Une autre œuvre peut cependant être attribuée avec certitude au mécénat de Jean d'Orlier. Elle concerne un retable commandé vers 1471 au peintre Martin Schongauer pour l'église d'Issenheim et dont le musée Unterlinden de Colmar conserve deux volets latéraux. Sur l'un deux, saint Antoine présente Jean d'Orlier agenouillé en donateur. Avant lui, deux autres membres de cette illustre famille furent également des précepteurs antonins, à la tête de la commanderie de Chambéry : Pierre d'Orlier entre 1383 et 1409 et Claude d'Orlier entre 1412 et 1429 (Boisset-Thermes, Marin, *op. cit.*, 2013, p. 97).

Dans ses *Chroniques*, Sigisbert de Gembloux (env. 1030-1112) décrit ainsi les symptômes :

> 1089, année d'épidémie, (...) où beaucoup de personnes, dont l'intérieur fut consumé par le feu sacré, pourrissaient, leurs membres devenant noirs comme du charbon. Ou bien ils mourraient dans la misère, ou bien ils continuaient une existence encore plus misérable après la perte des mains ou des pieds pourris. Beaucoup furent tourmentés par des crampes nerveuses.

Or plusieurs miracles ont lieu dans le petit village de la Motte-aux-Bois en Dauphiné, rebaptisé Saint-Antoine-en-Viennois depuis l'arrivée, vers 1070, des reliques du saint, ramenées d'Orient par le seigneur Jocelyn. D'après la tradition c'est le noble Gaston de Valloire qui, ayant obtenu par ses prières la guérison miraculeuse de son fils, fonde en ces lieux à la fin du XI^e^ siècle un hospice voué à l'accueil des malades. L'établissement est dirigé par une communauté hospitalière laïque, placée sous la règle de Saint Augustin par le pape Innocent IV, en 1247. Au début du XIII^e^ siècle, l'hôpital de Saint-Antoine-en-Viennois abrite déjà des centaines de malades et accueille un nombre grandissant de pèlerins. Devant les succès thérapeutiques obtenus, un nouvel ordre religieux est créé par le pape en 1297 : l'ordre des Antonins. Désormais, l'ordre essaime en Europe et même au-delà à travers la fondation de commanderies qui font peu à peu partie du paysage familier des villes même lointaines comme Saint-Jean-d'Acre ou Rhodes mais demeurent étroitement dépendantes de l'abbaye-mère de Saint-Antoine-en-Viennois.

Si les Antonins font appel à des chirurgiens réputés pour pratiquer les amputations, s'ils ont conscience qu'un changement alimentaire est bénéfique pour le malade, ils font indissociablement reposer les traitements sur les prières et une dévotion intense à saint Antoine, guérisseur incontesté de ce « mal des ardents », également nommé « feu de saint Antoine ». Le saint devient rapidement une figure familière et quotidienne du monde rural, protecteur populaire des hommes mais aussi de leurs troupeaux, garant de récoltes abondantes et de prospérité.

Les représentations de saint Antoine, entre légende orientale et histoire médiévale

L'origine particulière du culte de saint Antoine se reflète sur ses représentations sculptées, qui mêlent ses origines orientales et sa légende à l'histoire et aux missions d'un ordre hospitalier. La statue de Montrottier en est un parfait exemple.

Le saint est ainsi représenté âgé, figure de patriarche centenaire, avec une longue barbe et des rides aux coins des yeux. Le manteau dont il est vêtu est celui qui enveloppe l'ermite dans le désert. Mais c'est aussi l'habit choisi par les moines Antonins. Le feu à ses pieds symbolise les tentations démoniaques mais également les douleurs provoquées par le « feu de saint

Antoine ». Le cochon rappelle l'animal envoyé par un ange pour tenir compagnie au saint dans son ermitage et lui apporter du réconfort. Là encore la réalité historique côtoie la légende. En effet les Antonins élevaient les cochons dont la viande permettait de nourrir les malades et la graisse de fabriquer les onguents nécessaires aux soins des plaies. Ils avaient également le privilège de pouvoir les faire paître en toute liberté dans les bourgs. Le cochon est ainsi parfaitement assimilé à l'ordre des Antonins, jusque chez Rabelais qui se moque d'un « *commandeur-jambonnier de sainct Antoine* » dans *Gargantua*. Le saint s'appuyait vraisemblablement sur le bâton en forme de Tau (T), à la fois canne du marcheur et béquille de l'amputé. Enfin la lanière qui s'enroule sur sa main droite laisse supposer qu'une clochette aujourd'hui disparue, y était suspendue comme le suggère la comparaison avec d'autres représentations de saint Antoine, telles les deux statues en pierre polychrome du musée du Monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse[4]. Selon la légende son tintement faisait fuir les démons. Dans les usages médiévaux, elle était suspendue au cou des cochons appartenant aux Antonins. Agitée par un moine, elle annonçait également la quête, autre privilège de l'ordre.

Essai d'attribution et de datation

L'origine de la statue de Montrottier est inconnue. Les documents d'archives manquent pour déterminer avec certitude si elle provient des collections de la famille Frèrejean ou de celles accumulées par Léon Marès, dont l'implication dans la vie intellectuelle et politique locale rend plausible un intérêt particulier pour les productions sculptées de son territoire d'adoption. Une étude récente analyse pour la première fois les contacts dont pouvait bénéficier le propriétaire de Montrottier à Annecy et dans les environs[5]. Léon Marès était ainsi en relations avec l'antiquaire annécien E. Forain et connaissait d'autres collectionneurs passionnés comme Georges Martin. Ce dernier possédait de nombreuses sculptures médiévales en bois dont il fit don au Musée-château d'Annecy en 1943. Il est peut-être un de ces « rabatteurs-amis » qui informait Marès de l'existence d'œuvres pouvant intéresser son éclectique collection[6].

S'il convient cependant de rester prudent sur l'attribution d'une œuvre aussi peu documentée, un rattachement à un modèle iconographique du Val d'Aoste est à envisager. La position très frontale du saint, presque rigide, le vêtement composé du manteau qui enserre les épaules, d'une capuche lourde et volumineuse qui remonte à l'arrière du crâne, du scapulaire qui dissimule les plis verticaux de la robe, la cloche rattachée par une lanière à la main portant le livre, le feu

---

(4) Il s'agit de deux figures de *Saint Antoine*, Bourgogne (?), fin du XV^e^-début du XVI^e^ siècle, inv. MB 957.109 et MB 957.106, voir cat. expo., *op. cit.*, 2013, p. 109, fig. 21 et 22.

(5) Julien Coppier a publié dans la *Revue savoisienne* trois articles autour de la personnalité de Léon Marès (années 2009-2011). Dans l'un d'entre eux il s'intéresse plus particulièrement au collectionneur : « Léon Marès (1854-1916), éclairages sur un collectionneur à partir de documents inédits », *Revue savoisienne*, Annecy, 2011, p. 311-360. D'autres sculptures de la collection ont été étudiées et attribuées à la Savoie, notamment un remarquable groupe de trois *Pietà* dont l'analyse est actuellement en cours par Sandrine Boisset-Thermes, doctorante à l'Université de Grenoble.

(6) Sur les méthodes d'acquisition de Léon Marès, voir Coppier, *op. cit.*, 2011, p. 360.

envahissant le socle et jusqu'au cochon très stylisé qui redresse sa tête vers le visage du saint, sont autant de détails qui se retrouvent dans plusieurs exemples du Val d'Aoste, tels les figures de *saint Antoine* d'Aymavilles ou de Gressan[7]. De même le traitement stylistique de la chevelure, en grosses boucles symétriques et régulières et les deux longues mèches de la moustache tombante qui recouvrent la barbe sont à rapprocher des modèles valdôtains du dernier tiers du XV^e^ siècle.



Saint Antoine (détail). Cliché J. Coppier

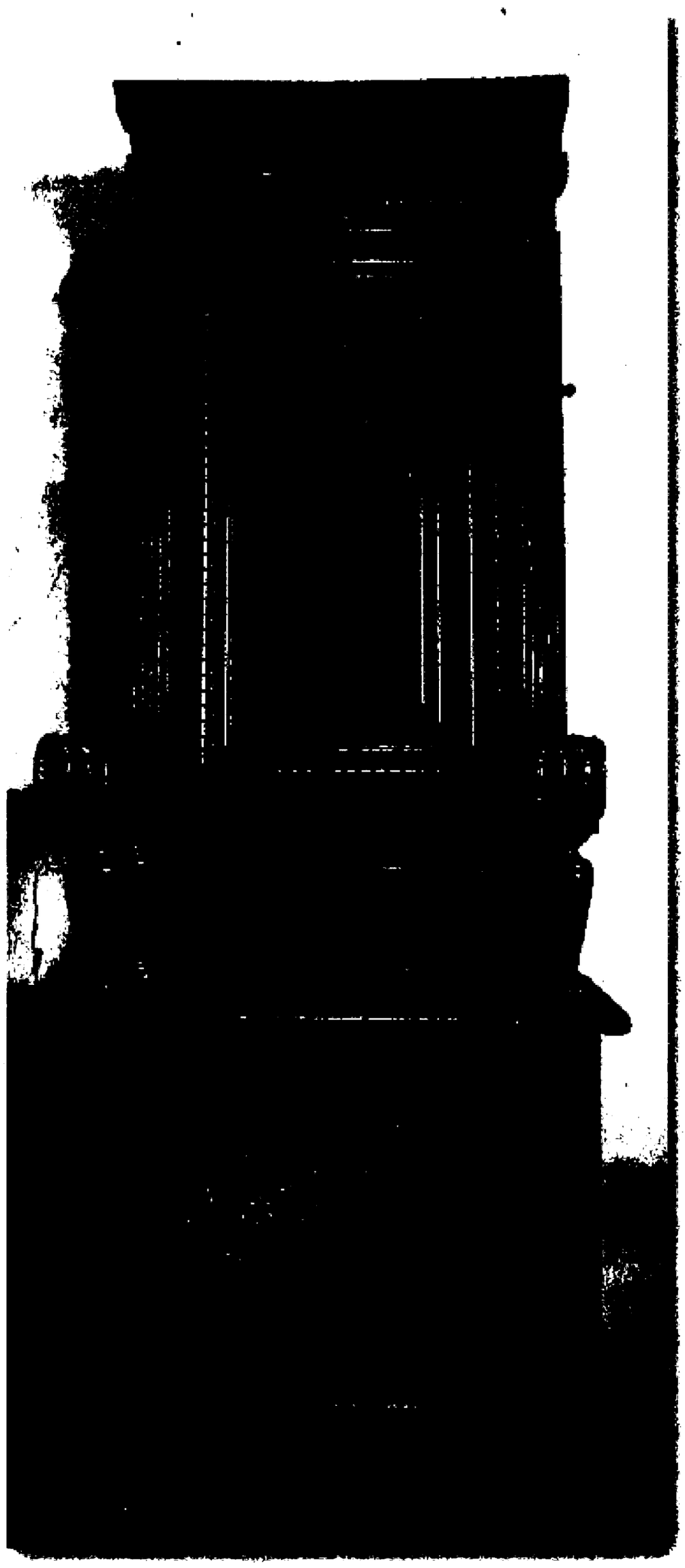
Le *saint Antoine* de Montrottier (n° inv. 2985 ; h : 102 cm) est une œuvre d'une réelle qualité de facture dont la restauration permettrait de mettre en valeur les volumes, aujourd'hui alourdis par une polychromie épaisse et encrassée. L'œuvre témoigne de la richesse de la sculpture sur l'ancien territoire de la Savoie médiévale et illustre la variété des langages artistiques qui se sont croisés au gré de l'histoire politique, de la circulation des œuvres et des artistes, des commandes et des commanditaires.

Sophie MARIN,
Attachée de conservation,
en charge des collections beaux-arts au Musée-château d'Annecy

(7) Voir cat. expo., *op. cit.*, 2013, p. 112, fig. 27 et p. 129, fig. 10.

À propos d'une chaire à coffre et à dossier ouvrant, conservée à Montrottier

Le rôle joué par Léon Marès et sa famille, ainsi que par la famille Frèrejéan dans la constitution et l'enrichissement des collections encyclopédiques de Montrottier sont, depuis peu, mieux connus[8]. Parmi ces dernières figurent plusieurs meubles anciens ; cette notice est l'occasion de présenter plus particulièrement une chaire à coffre et à dossier ouvrant.



Chaire à coffre et à dossier ouvrant (vue de face). Cliché J. Coppier

(8) Voir les contributions de Julien Coppier dans la *Revue savoisienne* de 2009, 2010, 2011 et dans le présent numéro.

L'origine de ce type de meuble

Le terme de chaire apparaît dès le XIV^e^ siècle et désigne à l'époque le siège noble et distingué réservé aux personnages de haut rang.

Cette chaire à haut dossier a été particulièrement diffusée du XIV^e^ au XVII^e^ siècle. Elle a conservé sans variantes majeures sa même structure mais s'est enrichie au cours du temps, des styles savants en vigueur, du Gothique puis de la Renaissance. On la retrouve aussi bien dans le domaine civil que religieux. Elle se nomme « cathèdre » lorsqu'elle est destinée à l'évêque et prend place dans sa cathédrale. Dans l'habitat civil, on la nomme également « chayère ».

De nombreuses gravures montrant des intérieurs du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, précisent l'emplacement de ce meuble serré contre le lit de la chambre à coucher.

Edmond Bonnaffé, dans son ouvrage *Le meuble en France au XVI^e^ siècle*[9], dit à propos de la chaire :

> On la place entre la cheminée et le lit, adossée au mur, et le revers n'est jamais façonné. La chaire cache souvent une armoire aménagée dans l'épaisseur du mur et s'ouvrant au moyen du panneau du dossier monté à charnière dans sa partie inférieure. Le coffre d'entrejambe et l'armoire renferment le linge courant avec les objets nécessaires au service de nuit. Selon certains cette niche pouvait servir de coffre-fort.

La chaire à coffre conservée à Montrottier

Léon Marès ayant laissé peu d'éléments relatifs à la constitution et à la provenance des collections du château, c'est dans l'inventaire de ses biens, dressé après sa mort lors de plusieurs vacations (28 septembre, 12-14 octobre 1916) par maître Benoît Cattin, que figure vraisemblablement la première mention de ce meuble : « *un banc gothique*, [présenté avec] *trois chaises seigneuriales, style Renaissance* ».

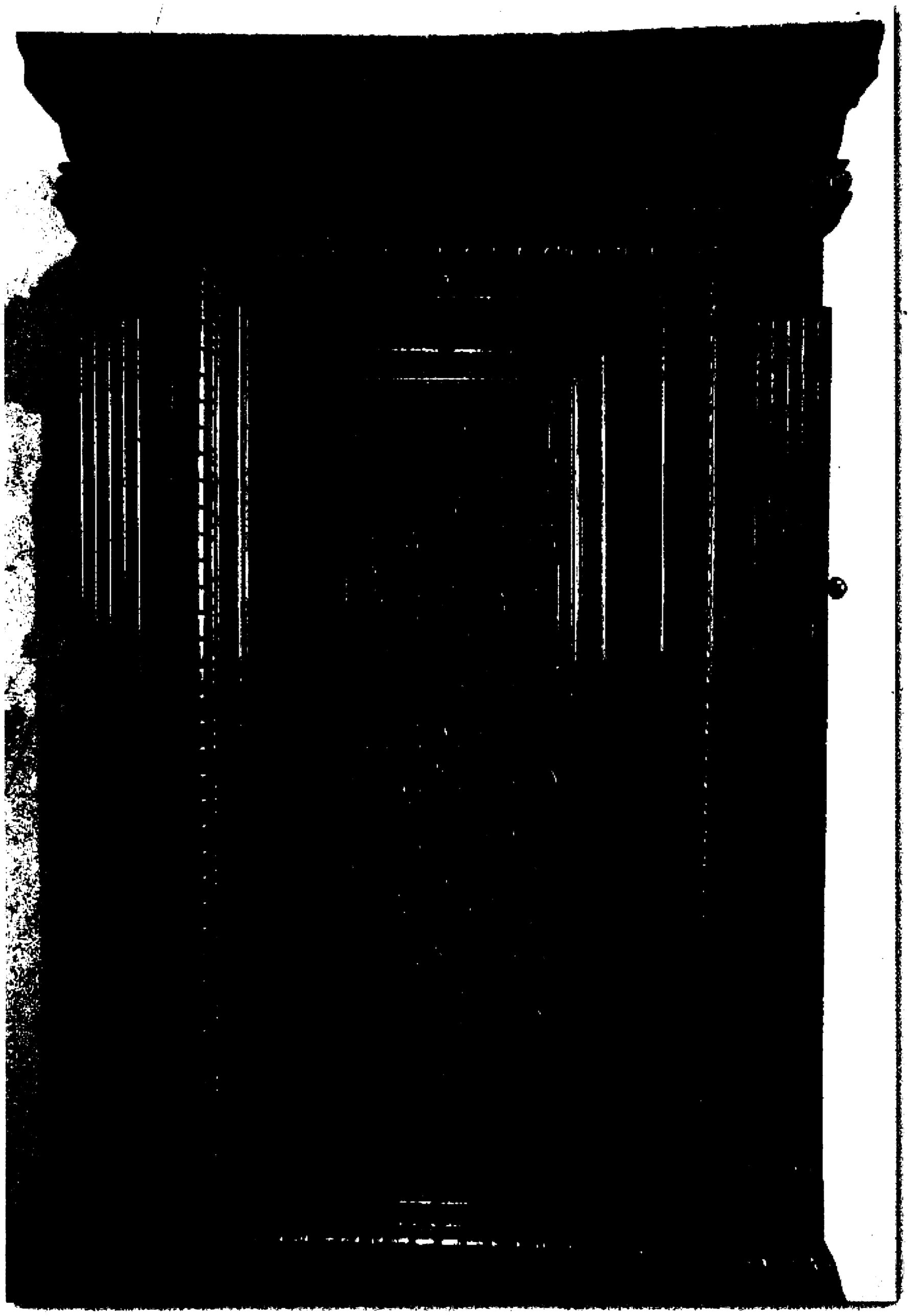
Cette chaire[10] de Montrottier présente plusieurs particularités :

Elle combine trois fonctions bien distinctes : un siège à dossier et accotoirs, sous ce siège un coffre d'entrejambe fermé par une serrure, et en lieu et place du dossier, une armoire secrète.

Deux petites tirettes discrètement aménagées sur les côtés des montants permettent au dossier de s'ouvrir en s'abaissant et d'accéder ainsi à une niche ou un coffre mural. L'ensemble du dossier est coiffé d'un fronton à corniche moulurée et sculptée (petit manque accidenté). Le panneau central est vermiculé, encadré par deux montants cannelés. Les accotoirs moulurés et sculptés sont supportés chacun par deux balustres tournés.

---

(9) BONNAFFÉ, E. *Le meuble en France au XVI^e^ siècle*. Paris-Londres, 1887, pp. 217-220.
(10) N° inv. 1808. Dimensions : 193 cm (h) X 73 cm (l) X 43 cm (p).



Chaire à coffre et à dossier ouvrant (détail).
Cliché J. Coppier

La façadé du coffre d'entrejambe est également vermiculée.

> Ce décor sculpté en relief méplat est composé à base de rinceaux et d'entrelacs qui s'inspirent plus ou moins des labyrinthes creusés sous l'écorce des arbres, par les vers à bois. D'où son appellation de vermiculure. Ce type de décor est très fréquent dans le mobilier lyonnais du XVI[e] et du XVII[e] siècle et s'associe à d'autres motifs plus classiques de style Renaissance.

Ce meuble est à rapprocher de deux exemplaires très proches conservés à Lyon, dont un au musée des Beaux-Arts [11].

Cette chaire fabriquée en bois de noyer est un travail classique du XVI[e] siècle, très probablement celui d'un atelier lyonnais, ce qui laisse penser que ce meuble est vraisemblablement issu des collections rassemblées par la famille Frèrejean. Il confirme aussi l'intérêt des meubles conservés à Montrottier.

Jacques CHATELAIN

(11) N° inv. X 727 c. Siège dit Chayère en noyer, Lyon, XVI[e] siècle. Legs Bournicat. Dimensions : H. 188 x l. 49 cm. Merci à Salima Hellal, conservateur en charge des Objets d'art au musée des Beaux-Arts de Lyon.

Contribution à l'inventaire du zooplancton de Haute-Savoie

par Gérard BALVAY[1]

J'ai entrepris l'examen d'anciens prélèvements de zooplancton pour améliorer la connaissance de la faune des Rotifères et des Branchiopodes de la plupart des départements français. Cette collection, conservée à la Station d'Hydrobiologie Lacustre INRA à Thonon-les-Bains, avait été rassemblée par Bernard Dussart, Directeur de la Station de Recherches Lacustres de Thonon de 1949 à 1957. Ces prélèvements inexploités jusqu'à présent concernent différents types de milieux aquatiques : lacs, barrages, étangs, marais, mares et flaques, ballastières et sablières, gravières, cours d'eau, etc. Mes études personnelles réalisées à partir de 1969 complètent les prélèvements de B. Dussart.

Ces données qualitatives sont anciennes mais inédites, faisant un point, souvent partiel, à un période donnée sur une partie d'une biocénose aquatique. Elles complètent parfois des données déjà publiées par d'autres auteurs et pourraient être utiles dans l'avenir pour l'inventaire, l'étude et l'évolution des milieux et de la biodiversité locale, départementale ou régionale.

A. LISTE DES TAXONS OBSERVÉS

Cette liste complète pour la Haute-Savoie celles déjà publiées sur le zooplancton du Léman (Balvay, 2007 ; Balvay et Druart, 2007) et du lac d'Annecy (Druart et Balvay, 2009) et sur de nombreux plans d'eau de Haute-Savoie par différents auteurs (liste en bibliographie).

Phylum ROTIFÈRES

Épiphanidés

Epiphanes sp.

Philodinidés

Philodina sp.

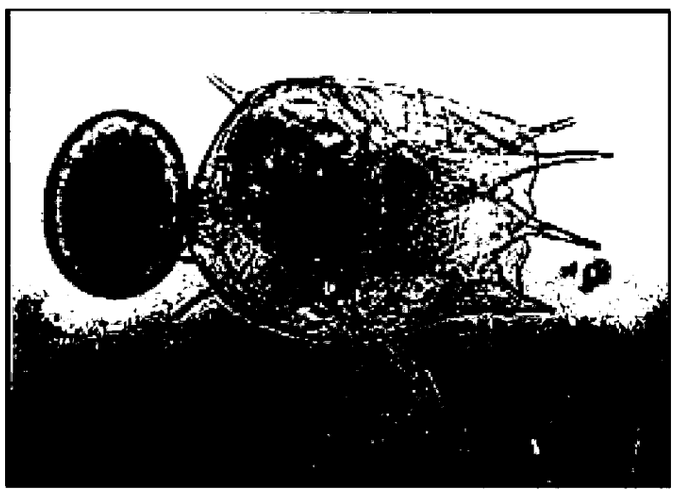
Rotaria sp.

Brachionidés

Anuraeopsis fissa (Gosse, 1851)

Brachionus angularis Gosse, 1851

Brachionus calyciflorus Pallas, 1766



Brachionus calyciflorus amphiceros.

(1)Ancien Directeur de la Station d'Hydrobiologie Lacustre INRA à Thonon-les-Bains - Pré Riant A, 41 chemin de Froid Lieu, 74200 Thonon-les-Bains.

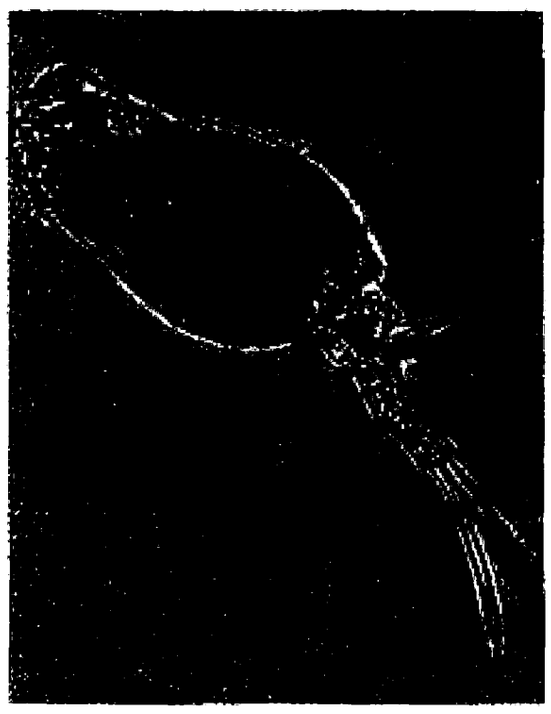
Brachionus calyciflorus amphiceros (Ehrenberg, 1838)
Brachionus calyciflorus anuraeiformis (Brehm, 1909)
Brachionus calyciflorus var. *dorcas* (Gosse, 1851)
Brachionus diversicornis (Daday, 1883)
Brachionus patulus (O.F. Müller, 1786)
Brachionus polyacanthus (Ehrenberg, 1834)
Brachionus quadridentatus (Hermann, 1783)
Brachionus quadridentatus melheni (Barrois & Daday, 1894)
Brachionus rubens (Ehrenberg, 1838)
Brachionus urceolaris (O.F. Müller, 1773)
Kellicottia longispina (Kellicott, 1879)
Keratella cochlearis (Gosse, 1851)
Keratella cochlearis var. *hispida* Lauterborn, 1898
Keratella cochlearis var. *irregularis* Lauterborn, 1898
Keratella quadrata (O.F. Müller, 1786)
Keratella tecta (Gosse, 1851)
Keratella testudo (Ehrenberg, 1832)
Keratella cf. *valga* (Ehrenberg, 1834)
Notholca acuminata (Ehrenberg, 1832)
Notholca caudata Carlin, 1943
Notholca squamula (O.F. Müller, 1786)
Platyias quadricornis (Ehrenberg, 1832)

Euchlanidés

Euchlanis dilatata Ehrenberg, 1832

Trichotriidés

Trichotria pocillum (O.F. Müller, 1776)
Trichotria tetractis (Ehrenberg, 1830)
Trichotria truncata (Whitelegge, 1889)



Trichotria pocillum

Mytilinidés

Mytilina ventralis var. *macracantha* (Gosse, 1886)

Lepadellidés (ex Colurellidés)

Colurella adriatica Ehrenberg, 1831
Colurella colurus (Ehrenberg, 1830)
Lepadella ovalis (O.F. Müller, 1786)
Lepadella patella (O.F. Müller, 1773)
Squatinella rostrum (Schmarda, 1846)

Lecanidés

Lecane flexilis (Gosse, 1886)
Lecane luna (O.F. Müller, 1776)
Lecane mira (Murray, 1913)
Lecane stichaea Harring, 1913
Lecane (*Monostyla*) *bulla* (Gosse, 1851)
Lecane (*Monostyla*) *hamata* (Stokes, 1896)
Lecane (*Monostyla*) *lunaris* (Ehrenberg, 1832)
Lecane (*Monostyla*) *stenroosi* (Meissner, 1908)

Notommatidés

Cephalodella cf. *tecta* Donner, 1950
Cephalodella cf. *gibba* (Ehrenberg, 1830)

Dicranophoridés

Dicranophorus sp.

Floscullariidés

Floscularia sp.

Trichocercidés

Trichocerca capucina Wierzejski & Zacharias, 1893
Trichocerca cf. *elongata* (Gosse, 1886)
Trichocerca longiseta (Schrank, 1802)
Trichocerca (*Diurella*) *similis* (Wierzejski, 1893)
Trichocerca (*Diurella*) *porcellus* (Gosse, 1851)
Trichocerca (*Diurella*) *dixon-nuttalli* Jennings, 1903
Trichocerca gracilis (Tessin, 1890)

Gastropodidés

Ascomorpha ecaudis (Perty, 1850)
Ascomorpha ovalis (Bergendal, 1892)
Ascomorpha saltans Bartsch, 1870
Gastropus stylifer Imhof, 1891

Synchaetidés

Ploesoma truncatum (Levander, 1894)
Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925
Polyarthra cf. *major* Burckhardt, 1900
Polyarthra minor Voigt, 1904
Polyarthra remata (Skorikov, 1896)
Polyarthra vulgaris Carlin, 1943
Synchaeta grandis Zacharias, 1893
Synchaeta lakowitziana Lucks, 1930
Synchaeta oblonga Ehrenberg, 1832
Synchaeta pectinata Ehrenberg, 1832
Synchaeta tremula var. *kitina* (Rousselet, 1902)

Asplanchnidés

Asplanchna brightwelli Gosse 1850
Asplanchna priodonta Gosse, 1850

Testudinellidés

Pompholyx sulcata (Hudson, 1885)
Testudinella parva (Ternetz, 1892)
Testudinella patina (Hermann, 1783)

Hexarthridés

Hexarthra mira (Hudson, 1871)

Collothécidés

Collotheca sp.

Conochilidés

Conochilus unicornis Rousselet, 1892



Conochilus unicornis

Trochosphaeridés (ex Filiniidés)
Filinia cornuta (Weisse, 1848)
Filinia longiseta (Ehrenberg, 1834)
Filinia terminalis (Plate, 1886)

Phylum ARTHROPODES
Classe CRUSTACÉS

Sous-classe Branchiopodes
Ordre Cténopodes
Sididés
Sida crystallina (O.F. Müller, 1776)
Diaphanosoma brachyurum (Liévin, 1848)
Ordre Anomopodes
Daphniidés
Ceriodaphnia cf. *megops* Sars, 1862
Ceriodaphnia pulchella G.O. Sars, 1862
Ceriodaphnia quadrangula (O.F. Müller, 1785)
Ceriodaphnia reticulata (Jurine, 1820)
Daphnia cucullata G.O. Sars, 1862
Daphnia galeata G.O. Sars, 1864
Daphnia hyalina Leydig, 1860
Daphnia longispina O.F. Müller, 1776
Daphnia obtusa Kurz, 1874
Daphnia pulex Leydig, 1860
Simocephalus exspinosus (Koch, 1841)
Simocephalus vetulus (O.F. Müller, 1776)
Bosminidés
Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785)
Eubosmina coregoni Baird, 1857
Eubosmina longispina Leydig, 1860
Eubosmina mixta (Lilljeborg, 1900)
Chydoridés
Acroperus harpae (Baird, 1835)
Alona cf. *guttata* G.O. Sars, 1862
Alona quadrangularis O.F. Müller, 1785
Alona rectangula G.O. Sars, 1862
Alonella excisa (S. Fischer, 1854)
Alonella exigua (Lilljeborg, 1853)
Biapertura affinis (Leydig, 1860)
Chydorus sphaericus (O.F. Müller, 1776)
Eurycercus lamellatus (O.F. Müller, 1776)
Graptoleberis testudinaria (S. Fischer, 1848)
Pleuroxus aduncus (Jurine, 1820)
Pleuroxus denticulatus Birge, 1879
Pleuroxus truncatus (O.F Müller, 1785)
Pleuroxus uncinatus Baird, 1850

Macrothricidés

Macrothrix hirsuticornis Norman & Brady, 1867

Sous-classe Copépodes

Cyclopidés

Acanthocyclops robustus (G.O. Sars, 1863)
Cyclops furcifer Claus, 1857
Cyclops prealpinus Kiefer, 1939
Cyclops strenuus Fischer, 1851
Cyclops vicinus Ulianine, 1875
Diacyclops bicuspidatus (Claus, 1857)
Eucyclops serrulatus (Fischer, 1851)
Macrocyclops albidus (Jurine, 1820)
Mesocyclops leuckarti (Claus, 1857)
Paracyclops fimbriatus (Fischer, 1853)
Tropocyclops prasinus (Fischer, 1860)

Diaptomidés

Mixodiaptomus laciniatus (Lilljeborg, 1889)

Phylum ARTHROPODES
Classe INSECTES

Ordre Diptères

Chaoboridés

Chaoborus crystallinus (De Geer, 1776)
Chaoborus flavicans (Meigen, 1830)
Chaoborus obscuripes (van der Wulp, 1859)
Chaoborus pallidus (Fabricius, 1794)

B. LISTE DES SITES ÉTUDIÉS

Les coordonnées Lambert des différents plans d'eau naturels (longitude/latitude/altitude) sont celles établies par Sesiano (1993) qui fournit des données sur la morphologie et la physico-chimie des eaux.

Commmune d'Abondanc **Lac des PLAGNES**
Données G. Balvay 10/09/2009

Carte Michelin 328/N3 (6°55-46°15). Lac d'agrément aménagé en 1978 dans une zone humide pré-existante.

ROTIFÈRES

Trichotriidés

Trichotria tetractis (Ehrenberg, 1830)

Lecanidés

Lecane luna (O.F. Müller, 1776)
Lecane stichaea Harring, 1913

Synchaetidés
Synchaeta cf. *oblonga* Ehrenberg, 1832
Synchaeta spp.
Asplanchnidés
Asplanchna priodonta Gosse, 1850
Testudinellidés
Testudinella parva (Ternetz, 1892)


Testudinella patina

CRUSTACÉS

Sous-classe Branchiopodes
Daphniidés
Ceriodaphnia cf. *quadrangula* (O.F. Müller, 1785)
Simocephalus exspinosus (Koch, 1841)
Simocephalus vetulus (O.F. Müller, 1776)
Bosminidés
Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785)
Chydoridés
Alona quadrangularis O.F. Müller, 1785
Chydorus sp.
Pleuroxus denticulatus Birge, 1879
Sous-classe Copépodes
Cyclopidés
Eucyclops serrulatus (Fischer, 1851)
Macrocyclops sp.

Commune d'Abondance **Lac de TAVANEUSE**
Coll. B. Dussart 25/07/1952

Carte Michelin 328/N3 (6°43-46°14). Coordonnées Lambert 937.90 / 146.65 / 1805 m. Données complétant celles de Dussart (1952). Zooplancton très pauvre et très peu diversifié.

ROTIFÈRES

Brachionidés
Keratella quadrata (O.F. Müller, 1786)
Synchaetidés
Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925

Commune d'Annemasse **Mare TERRAILLON**
Données G. Balvay 10/09/1975

Carte Michelin 328/K3. Cette mare n'existe plus. Prélèvement détritique avec présence d'algues filamenteuses. Zooplancton rare.

ROTIFÈRES

Brachionidés
Keratella cf. *valga* (Ehrenberg, 1834)

Lecanidés

Lecane (*Monostyla*) *lunaris* (Ehrenberg, 1832)

Synchaetidés

Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925

Polyarthra cf. *minor* Voigt, 1904

CRUSTACÉS

Bosminidés

Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785)

Chydoridés

Alona guttata G.O. Sars, 1862

Commune d'Anthy-sur-Léman — Étang de la VISITATION
Données G. Balvay 3/06/1971

Zooplancton très rare et non représentatif de cette petite pièce d'eau.

ROTIFÈRES

Lecanidés

Lecane (*Monostyla*) *lunaris* (Ehrenberg, 1832)

Commune de Cervens — Lagunage de CERVENS
Données G. Balvay 4/04/1986

Carte Michelin 328/L3 (6°26-46°17). Bassin d'épuration biologique. Zooplancton rare.

ROTIFÈRES

Brachionidés

Brachionus calyciflorus Pallas, 1766

Brachionus rubens (Ehrenberg, 1838)

CRUSTACÉS

Daphniidés

Daphnia obtusa Kurz, 1874

Commune de Combloux — Plan d'eau de COMBLOUX
Données G. Balvay 26/06/2002 (1), 23/07/2002 (2), 11/09/2002 (3)

Carte Michelin 328/M5 (6°38-46°54)

ROTIFÈRES

Brachionidés

Kellicottia longispina (Kellicott, 1879) (1,2,3)

Euchlanidés

Euchlanis dilatata Ehrenberg, 1832 (1,3)

Trichotriidés
Trichotria tetractis (Ehrenberg, 1830) (1)
Lecanidés
Lecane (*Monostyla*) cf. *lunaris* (Ehrenberg, 1832) (2)
Lepadellidés
Lepadella cf. *ovalis* (O.F. Müller, 1786) (1)
Notommatidés
Cephalodella sp. (2)
Synchaetidés
Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925 (2)
Trichocercidés
Trichocerca (*Diurella*) *porcellus* (Gosse, 1851) (1)
Dicranophoridés
Dicranophorus sp. (1)
Floscullariidés
Floscularia sp. (1,2,3)

CRUSTACÉS

Sous-classe Branchiopodes
Bosminidés
Eubosmina mixta (Lilljeborg, 1900) (2)
Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785) (2,3)
Chydoridés
Alona cf. *guttata* G.O. Sars, 1862 (2)
Chydorus sphaericus (O.F. Müller, 1776) (2)
Pleuroxus denticulatus Birge, 1879 (2)
Sous-classe Copépodes
Cyclopidés
Eucyclops serrulatus (Fischer, 1851) (2)

Commune de Cruseilles **Lac des DRONIÈRES**
Données G. Balvay 22/08/1972

Carte Michelin 328/J4 (6°08-46°0). Plan d'eau envahi par Polygonum amphibium en juillet-août 1971, par P. amphibium et Potamogeton natans en août 1972. Zooplancton peu abondant et peu diversifié, sans espèce dominante nette.

ROTIFÈRES

Brachionidés
Anuraeopsis fissa (Gosse, 1851)
Keratella cochlearis (Gosse, 1851)
Keratella quadrata (O.F. Müller, 1786)
Synchaetidés
Polyarthra vulgaris Carlin, 1943
Synchaeta sp.

CRUSTACÉS

Sous-classe Branchiopodes

Daphniidés

Ceriodaphnia pulchella G.O. Sars, 1862

Sous-classe Copépodes

Cyclopidés

Tropocyclops prasinus (Fischer, 1860)

INSECTES

Ordre Diptères

Chaoboridés

Chaoborus sp.

Commune de Douvaine **Sablière ROSSIAU**
Données G. Balvay 4/08/1971 (1), 31/10/1978 (2)

Carte Michelin 328/K2 (6°18-46°29).
(1) Nombreux restes fragmentaires de Chydoridés (dont Chydorus sp.). Rotifères peu diversifiés et rares. Genre Chydorus riche en individus.
(2) échantillon riche en sable. Zooplancton peu abondant, pratiquement monospécifique avec Bosmina longirostris. Présence de quelques larves planctoniques de Chaoborus.

ROTIFÈRES

Brachionidés

Brachionus quadridentatus (Hermann, 1783) (1)
Brachionus quadridentatus melheni (Barrois & Daday, 1894) (1)

Euchlanidés

Euchlanis sp. (1)

CRUSTACÉS

Daphniidés

Ceriodaphnia sp. (1)
Présence d'éphippies de *Daphnia* sp. (2)

Bosminidés

Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785) (1, 2=espèce très abondante, dominante)

Chydoridés

Acroperus harpae (Baird, 1835) (1).
Alona rectangula G.O. Sars, 1862 (1).
Chydorus sphaericus (O.F. Müller, 1776) (1).
Chydorus sp. (1).

INSECTES

Chaoboridés (larves planctoniques)

Chaoborus crystallinus (De Geer, 1776) (2)

Commune des Gets **Lac des Écoles**
Données G. Balvay 27/09/1995 (1), 7/06/1996 (2), 16/07/1996 (3), 13/08/1996 (4), 17/09/2009 (5)

Carte Michelin 328/M4 (6°40-46°09). Plan d'eau artificiel construit en 1992 à vocations multipes : lac d'agrément, production de neige de culture, alimentation en eau potable.

ROTIFÈRES

Philodinidés
Philodina sp. (3)
Brachionidés
Keratella cochlearis (Gosse, 1851) (1,2 3,4,5)
Keratella cochlearis var. *irregularis* Lauterborn, 1898 (2,3,4)
Keratella quadrata (O.F. Müller, 1786) (1,2,3,5)
Kellicottia longispina (Kellicott, 1879) (1,2,3,4)
Lépadellidés
Colurella sp. (3)
Lepadella ovalis (O.F. Müller, 1786) (4)
Lecanidés
Lecane luna (O.F. Müller, 1776) (5)
Lecane (*Monostyla*) *bulla* (Gosse, 1851) (3)
Lecane (*Monostyla*) sp. (3,4)
Notommatidés
Cephalodella sp. (1,4)
Cephalodella cf. *gibba* (Ehrenberg, 1830) (4)
Cephalodella cf. *tecta* Donner, 1950 (1)
Gastropodidés
Ascomorpha saltans Bartsch, 1870 (1)
Synchaetidés
Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925 (1,2,4)
Polyarthra cf. *major* Burckhardt, 1900 (3)
Polyarthra cf. *remata-minor* (5)
Synchaeta grandis Zacharias, 1893 (1)
Synchaeta lakowitziana Lucks, 1930 (5)
Synchaeta oblonga Ehrenberg, 1832 (2,5)
Synchaeta tremula var. *kitina* (Rousselet, 1902) (1)
Asplanchnidés
Asplanchna priodonta Gosse, 1850 (1,2,4)
Testudinellidés
Testudinella patina (Hermann, 1783) (3,4,5)
Collothecidés
Collotheca sp. (5)
Trochosphaeridés
Filinia longiseta (Ehrenberg, 1834) (5)

CRUSTACÉS

Sous-classe Branchiopodes

Daphniidés

Ceriodaphnia quadrangula (O.F. Müller, 1785) (2,3,4,5)
Ceriodaphnia reticulata (Jurine, 1820) (2,3,4)
Ceriodaphnia pulchella G.O. Sars, 1862 (2,3,4)
Daphnia hyalina Leydig, 1860 (2,3,4)
Daphnia longispina O.F. Müller, 1776 (2,3,4,5)
Simocephalus exspinosus (Koch, 1841) (2,4)
Simocephalus vetulus (O.F. Müller, 1776) (2)

Bosminidés

Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785) (1,2,3,4,5)

Chydoridés

Alona quadrangularis O.F. Müller, 1785 (5)
Alona rectangula G.O. Sars, 1862 (5)
Alona sp. (1)
Biapertura affinis (Leydig, 1860) (5)
Chydorus sphaericus (O.F. Müller, 1776) (2,3,4,5)
Pleuroxus denticulatus Birge, 1879 (5)

Sous-classe Copépodes

Cyclopidés

Acanthocyclops robustus (G.O. Sars, 1863) (1,2,4,5)
Cyclops vicinus Ulianine, 1875 (2,3,4,5)
Macrocyclops sp. (5)

Diaptomidés

Eudiaptomus gracilis (2,3,4,5)

INSECTES

Ordre Diptères

Chaoboridés

Chaoborus obscuripes (van der Wulp, 1859) (5)
Chaoborus pallidus (Fabricius, 1794) (5)

Commune de Machilly **Étang de MACHILLY**
Données G. Balvay 1979 (1); 23/08/1982 (2), 24/09/2009 (3)

Carte Michelin 328/K3 (6°20-46°15). Coordonnées Lambert 907.60/147.30/523 m. Milieu à tendance eutrophe. Zooplancton diversifié, représenté surtout par des organismes microphages, consommateurs de bactéries, microalgues du phytoplancton et particules organiques détritiques.

ROTIFÈRES

Philodinidés

Rotaria sp. (1,2)

Brachionidés

Anuraeopsis fissa (Gosse, 1851) (1)

Brachionus angularis Gosse, 1851 (2,3)
Brachionus calyciflorus amphiceros (Ehrenberg, 1838) (1,2)
Brachionus calyciflorus var. *dorcas* (Gosse, 1851) (1,2)
Brachionus diversicornis (Daday, 1883) (1,2)
Brachionus rubens (Ehrenberg, 1838) (1,2)
Brachionus urceolaris (O.F. Müller, 1773) (1)
Keratella cochlearis (Gosse, 1851) (1,2)
Keratella quadrata (O.F. Müller, 1786) (1,2)

Asplanchnidés

Asplanchna priodonta Gosse, 1850 (1,3)

Testudinellidés

Testudinella patina (Hermann, 1783) (1,2)

Hexarthridés

Hexarthra mira (Hudson, 1871) (1,2)

CRUSTACÉS

Sous-classe Branchiopodes

Daphniidés

Ceriodaphnia reticulata (Jurine, 1820) (1,2)
Daphnia cf. *cucullata* G.O. Sars, 1862 (1,2)
Daphnia hyalina Leydig, 1860 (1,2)
Daphnia longispina O.F. Müller, 1776 (1,2)
Daphnia pulex Leydig, 1860 (1,2)

Bosminidés

Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785) (1,4)

Chydoridés

Chydorus sp. (1)

Sous-classe Copépodes

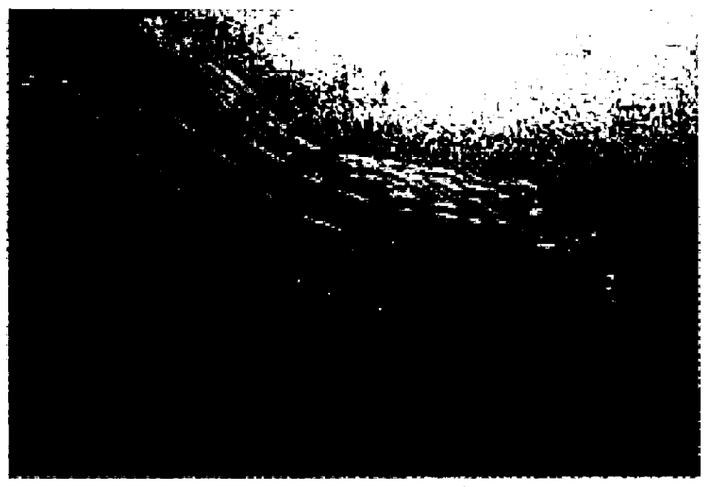
Cyclopidés

Cyclops vicinus Ulianine, 1875 (1,2)
Tropocyclops prasinus (Fischer, 1860) (1,2)

INSECTES

Chaoboridés

Chaoborus flavicans (Meigen, 1830) (1,2)



Chaoborus flavicans, larves.

Commune de Montriond **Lac de MONTRIOND**
Données G. Balvay 17/09/2009

Carte Michelin 328/N3 (6°44-46°12). Coordonnées Lambert 938.70/143.75/1055 m. Données complétant celles de Pugnat (1896), Vivier (1933) et Dussart (1969). En septembre 2009, très dense végétation submergée et flottante dans la pataugeoire et la zone aval du lac. Présence de Spirogyra spp. (Zygophycée), Ostracodes et Annélides.

CRUSTACÉS

Sous-classe Branchiopodes

Daphniidés

Daphnia longispina O.F. Müller, 1776

Macrothricidés

Macrothrix hirsuticornis Norman & Brady, 1867

Sous-classe Copépodes

Cyclopidés

Cyclops furcifer Claus, 1857

Cyclops strenuus Fischer, 1851

Macrocyclops albidus (Jurine, 1820)

Paracyclops fimbriatus (Fischer, 1853)

Commune de Morzine **Lac des MINES D'OR**

Données G. Balvay 17/09/2009

Carte Michelin 328/N3. Coordonnées Lambert 942.00/137.30/1390 m. Lac artificiel creusé dans une dépression marécageuse. Importante végétation submergée et flottante. Présence de Spirogyra spp. (Zygophycée filamenteuse) et de Volvox (Euchlorophycée coloniale). Faune littorale et benthique riche en ostracodes, nématodes, tardigrades, annélides, chironomes. Zooplancton abondant, sans espèce dominante nette.

ROTIFÈRES

Synchaetidés

Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925

Synchaeta cf. *oblonga* Ehrenberg, 1832

Synchaeta cf. *pectinata* Ehrenberg, 1832

Synchaeta sp.

Asplanchnidés

Asplanchna priodonta Gosse, 1850

Testudinellidés

Testudinella parva (Ternetz, 1892)

Testudinella patina (Hermann, 1783)

Collothécidés

Collotheca sp.

CRUSTACÉS

Sous-classe Branchiopodes

Daphniidés

Ceriodaphnia cf. *pulchella* G.O. Sars, 1862

Daphnia longispina O.F. Müller, 1776. Présence de mâles.

Simocephalus exspinosus (Koch, 1841)

Bosminidés

Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785)

Chydoridés

Acroperus harpae (Baird, 1835)
Alona quadrangularis O.F. Müller, 1785
Chydorus cf. *sphaericus* (O.F. Müller, 1776)
Pleuroxus denticulatus Birge, 1879

Sous-classe Copépodes

Cyclopidés

Eucyclops serrulatus (Fischer, 1851)

Commune de Perrignier **Mare à BRÉCORENS**
Données G. Balvay 25/03/1975 (1), 22/07/1975 (2)

Carte Michelin 328/L3 (6°25-46°18) vers la D 135. Ancienne terrière d'argile.

ROTIFÈRES

Brachionidés

Brachionus calyciflorus Pallas, 1766 (1)
Platyias quadricornis (Ehrenberg, 1832) (1)

CRUSTACÉS

Daphniidés

Daphnia cucullata G.O. Sars, 1862 (1)
Daphnia obtusa Kurz, 1874 (1,2)

Bosminidés

Eubosmina longispina Leydig, 1860 (1)

INSECTES

Chaoboridés

Chaoborus sp. (1)

Commune du Reposoir **Lac du REPOSOIR**
Coll. B. Dussart 4/06/1963 (1), 4/07/1964 (2), 11/1964 (3), 2/6/1966 (4)

Carte Michelin 328/M4 (6°32-46°003). Coordonnées Lambert 925.20/120.47/1025 m, sur la D 4 en direction du col de la Colombière.

(1) Algues filamenteuses très abondantes. Zooplancton abondant, dominé par les Rotifères et en particulier par Brachionus angularis, B. calyciflorus et Filinia longiseta.

(2) Zooplancton abondant caractérisé par une importante invasion d'Asplanchna priodonta.

(3) échantillon détritique pulvérulent. Flacon mal fixé. Zooplancton très rare.
(4) échantillon très détritique. Présence de très nombreuses algues filamenteuses dont la Zygophycée Spirogyra. Zooplancton rare.

ROTIFÈRES

Brachionidés

Brachionus angularis Gosse, 1851 (1=très nombreux individus, véritable invasion de cette espèce largement dominante, 4=rare)
Brachionus calyciflorus anuraeiformis (Brehm, 1909) (1=très nombreux individus, espèce également dominante, 3, 4= nombreux individus)
Brachionus quadridentatus (Hermann, 1783) (2=rare)
Brachionus urceolaris (O.F. Müller, 1773) (1)

Asplanchnidés

Asplanchna brightwelli Gosse 1850 (1=nombreux individus)
Asplanchna priodonta Gosse, 1850 (1, 2=très nombreux individus, véritable invasion de cette espèce dominante, avec œufs latents à développement différé)

Hexarthridés

Hexarthra mira (Hudson, 1871) (2=rare)

Trochosphaeridés

Filinia longiseta (Ehrenberg, 1834) (1=très nombreux individus, espèce dominante, 2, 3)

CRUSTACÉS

Daphniidés

Ceriodaphnia cf. *megops* G.O. Sars, 1862. (1=rare 2=rare)
Ceriodaphnia cf. *quadrangularis* (O.F. Müller, 1785) (4=rare)
Daphnia cf *cucullata* G.O. Sars, 1862 (1=juvéniles rares)
Daphnia longispina O.F. Müller, 1776 (1=rare)
Simocephalus vetulus (O.F. Müller, 1776) (3)

Chydoridés

Biapertura affinis (Leydig, 1860) (3)

Commune de Saint-Jean d'Aulps — Lac de CRÈVECŒUR
Coll. B. Dussart 12/08/1955

Ce lac n'existe plus d'après l'Office du Tourisme de Saint-Jean d'Aulps.

ROTIFÈRES

Brachionidés

Keratella quadrata (O.F. Müller, 1786)

CRUSTACÉS

Daphniidés

Daphnia longispina O.F. Müller, 1776. Présence de femelles éphippiales portant des œufs de durée à développement différé issus d'une reproduction sexuée.

Chydoridés

Chydorus sphaericus (O.F. Müller, 1776)

Chydorus sp.

Macrothricidés

Macrothrix hirsuticornis Norman & Brady, 1867

Commune de St-Paul-en Chablais Grand Lac de la BEUNAZ
Coll. B. Dussart 2/05/1955 (1), Données G. Balvay 9/1970 (2), 29/11/83 (3), 24/05/2004 (4)

Carte Michelin 328/M2 (6°39-46°23). Coordonnées Lambert 932.10/161.10/955 m.
(1) Prélèvement riche en algues filamenteuses. Zooplancton rare.
(3) Zooplancton relativement abondant et diversifié, sans espèce dominante.
(4) Zooplancton rare (fin du gel du lac).

ROTIFÈRES

Brachionidés

Brachionus quadridentatus melheni (Barrois & Daday, 1894) (2)

Kellicottia longispina (Kellicott, 1879) (3)

Keratella cochlearis (Gosse, 1851) (1,2,3,4)

Euchlanidés

Euchlanis dilatata Ehrenberg, 1832 (1)

Trichocercidés

Trichocerca (*Diurella*) *porcellus* (Gosse, 1851) (3)

Trichocerca sp. (4)

Gastropodidés

Ascomorpha ecaudis (Perty, 1850) (4)

Gastropus stylifer Imhof, 1891 (3)

Synchaetidés

Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925 (2,3)

Synchaeta sp. (3)

Asplanchnidés

Asplanchna priodonta Gosse, 1850 (2,3)

Conochilidés

Conochilus unicornis Rousselet, 1892 (3)

CRUSTACÉS

Daphniidés

Ceriodaphnia sp. (3, 2= *pulchella* ou *quadrangula*, nombreux individus)

Daphnia galeata G.O. Sars, 1864 (3, 2 = nombreux individus)

Simocephalus vetulus (O.F. Müller, 1776) (3)

Bosminidés

Eubosmina longispina Leydig, 1860 (3)

Chydoridés

Alona rectangula G.O. Sars, 1862 (3)

Chydorus sp. (3)

INSECTES

Chaoboridés

Chaoborus flavicans (Meigen, 1830) (2=nombreux individus)

Commune de St-Paul-en Chablais Lac Noir du Mottay
Données G. Balvay 29/11/1983

Carte Michelin 328/M2 (6°39-46°23). Coordonnées Lambert 931.91 / 160.98 / 955 m. Zooplancton ne renfermant que des rotifères, diversifiés mais numériquement peu abondants

ROTIFÈRES

Brachionidés

Anuraeopsis fissa (Gosse, 1851)

Lepadellidés

Lepadella sp.

Squatinella rostrum (Schmarda, 1846)

Lecanidés

Lecane sp.

Synchaetidés

Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925

Synchaeta pectinata Ehrenberg, 1832

Synchaeta sp.

Trochosphaeridés

Filinia terminalis (Plate, 1886)

Commune de St-Paul-en Chablais Étang du BOIS du FAYET
Données G. Balvay 3/08/1971

Carte IGN Thonon 2 (931,54-160,7). échantillon très détritique avec des fines particules plus ou moins agglomérées et de très nombreuses algues filamenteuses, fragments végétaux, fibres et nombreux fragments de Chydoridés indéterminables. Zooplancton peu abondant et peu diversifié.

ROTIFÈRES

Brachionidés

Brachionus quadridentatus melheni (Barrois & Daday, 1894)

Platyias quadricornis (Ehrenberg, 1832)

Lecanidés

Lecane luna (O.F. Müller, 1776)

Lecane (*Monostyla*) *lunaris* (Ehrenberg, 1832)

CRUSTACÉS

Daphniidés

Ceriodaphnia sp. Individus juvéniles

Chydoridés

Alona (juvéniles) cf. *rectangula* G.O. Sars, 1862
Chydorus spp.
Pleuroxus truncatus (O.F Müller, 1785)

Commune de St-Paul-en Chablais **Étang Le CROZAT**
Données G. Balvay 3/08/1971

Carte IGN Thonon 2 (932.00/160.65/935 m). Coordonnées Lambert 932.00/160.65/935 m. échantillon très détritique avec éléments de toutes tailles (fragments végétaux, fibres, nombreux fragments de Chydoridés indéterminables). Présence de la Dinophycée Ceratium cornutum. Zooplancton rare, rotifères très rares.

ROTIFÈRES

Brachionidés

Brachionus quadridentatus melheni (Barrois & Daday, 1894)

CLADOCÈRES

Daphniidés

Ceriodaphnia quadrangula (O.F. Müller, 1785). Nombreux individus et femelles éphippiales issues d'une période de reproduction sexuée..

Chydoridés

Acroperus harpae (Baird, 1835)
Chydorus spp.
Graptoleberis testudinaria (S. Fischer, 1848)

Commune de Servoz **Lac de PORMENAZ**
Données G. Balvay 23/09/1980

Carte Michelin 328/N5 (6°48-45°58). Coordonnées Lambert 945.35/116.66/1945 m. En complément des données antérieures de Dussart (1954)

ROTIFÈRES

Epiphanidés

Epiphanes sp.

Brachionidés

Keratella quadrata (O.F. Müller, 1786)

Lecanidés

Lecane sp.

Synchaetidés

Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925.
Polyarthra vulgaris Carlin, 1943

Asplanchnidés

Asplanchna priodonta Gosse, 1850

Conochilidés
Conochilus unicornis Rousselet, 1892

CRUSTACÉS

Sous-classe Branchiopodes
Daphniidés
Daphnia longispina O.F. Müller, 1776
Chydoridés
Alona quadrangularis O.F. Müller, 1785
Alonella excisa (S. Fischer, 1854)

Commune de Taninges **Étang à FLÉRIER**
Données G. Balvay 24/09/2009

Carte Michelin 328/M4 (6°35-46°06). Coordonnées Lambert 927.80/131.00/615 m. Petit étang à côté de la retenue EdF de Flérier. Très envahi par la végétation submergée. Abondance de Volvox (Euchlorophycée coloniale).

ROTIFÈRES

Brachionidés
Brachionus diversicornis (Daday, 1883)
Euchlanidés
Euchlanis dilatata Ehrenberg, 1832
Mytilinidés
Mytilina ventralis var. *macracantha* (Gosse, 1886)
Lépadellidés
Lepadella patella (O.F. Müller, 1773)
Lecanidés
Lecane luna (O.F. Müller, 1776)
Lecane (*Monostyla*) *hamata* (Stokes, 1896)
Notommatidés
Cephalodella sp.
Synchaetidés
Synchaeta sp.

CRUSTACÉS

Daphniidés
Ceriodaphnia sp.
Bosminidés
Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785)
Chydoridés
Chydorus sphaericus (O.F. Müller, 1776)
Pleuroxus denticulatus Birge, 1879

Commune de Taninges **Retenue EdF à FLÉRIER**
Données G. Balvay 24/09/2009

Carte Michelin 328/M4 (6°35-46°06). Coordonnées Lambert 927.80/131.00/615 m. Prélèvement en zone littorale dépourvue de végétation.

ROTIFÈRES

Euchlanidés
Euchlanis dilatata Ehrenberg, 1832
Mytilinidés
Mytilina ventralis var. *macracantha* (Gosse, 1886)
Trichocercidés
Trichocerca cf. *elongata* (Gosse, 1886)
Trichocerca longiseta (Schrank, 1802)
Synchaetidés
Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925
Synchaeta sp.
Gastropodidés
Ascomorpha ovalis (Bergendal, 1892)

CRUSTACÉS

Daphniidés
Ceriodaphnia sp.
Bosminidés
Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785)
Chydoridés
Acroperus harpae (Baird, 1835)
Chydorus sphaericus (O.F. Müller, 1776)
Pleuroxus uncinatus Baird, 1850

Commune de Thonon-les-Bains **Lac du MORILLON**
Données G. Balvay 1969 à 1984

Coordonnées Lambert 918.65/159.60/440 m. Au pied de l'hôpital G. Pianta à Thonon. Prélèvements en 1969, 1970, 1971, 1972, 1977, 1978, 1979, 1981 et 1984. Synthèse des données des neuf années, complétant les données publiées (Balvay 1977, 1981).

ROTIFÈRES

Brachionidés
Anuraeopsis fissa (Gosse, 1851)
Brachionus angularis Gosse, 1851
Brachionus calyciflorus Pallas, 1766
Brachionus patulus (O.F. Müller, 1786)
Brachionus polyacanthus (Ehrenberg, 1834)

Brachionus quadridentatus (Hermann, 1783)
Brachionus rubens (Ehrenberg, 1838)
Kellicottia longispina (Kellicott, 1879)
Keratella cochlearis (Gosse, 1851)
Keratella cochlearis var. *hispida* Lauterborn, 1898
Keratella quadrata (O.F. Müller, 1786)
Keratella testudo (Ehrenberg, 1832)
Notholca caudata Carlin, 1943
Platyias quadricornis (Ehrenberg, 1832)

Euchlanidés

Euchlanis dilatata Ehrenberg, 1832

Trichotriidés

Trichotria truncata (Whitelegge, 1889)

Lepadellidés

Lepadella ovalis (O.F. Müller, 1786)
Lepadella patella (O.F. Müller, 1773)
Lepadella sp.

Lecanidés

Lecane luna (O.F. Müller, 1776)
Lecane (*Monostyla*) *lunaris* (Ehrenberg, 1832)
Lecane (*Monostyla*) sp.

Trichocercidés

Trichocerca gracilis (Tessin, 1890)
Trichocerca (*Diurella*) *dixon-nuttalli* Jennings, 1903
Trichocerca (*Diurella*) *porcellus* (Gosse, 1851)
Trichocerca sp.

Gastropodidés

Gastropus stylifer Imhof, 1891

Synchaetidés

Ploesoma sp.
Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925
Polyarthra remata (Skorikov, 1896)
Polyarthra vulgaris Carlin, 1943
Polyarthra sp.
Synchaeta pectinata Ehrenberg, 1832
Synchaeta sp.

Asplanchnidés

Asplanchna priodonta Gosse, 1850

Conochilidés

Conochilus unicornis Rousselet, 1892

Hexarthridés

Hexarthra mira (Hudson, 1871)

Trochosphaeridés

Filinia longiseta (Ehrenberg, 1834)
Filinia terminalis (Plate, 1886)

CRUSTACÉS

Sous-classe Branchiopodes

Daphniidés

Daphnia longispina O.F. Müller, 1776

Daphnia pulex Leydig, 1860. Espèce introduite expérimentalement en 1979.

Chydoridés

Chydorus sp.

Sous-classe Copépodes

Cyclopidés

Diacyclops bicuspidatus (Claus, 1857)

Mesocyclops leuckarti (Claus, 1857)

INSECTES

Ordre Diptères

Chaoboridés

Chaoborus flavicans (Meigen, 1830)

Chaoborus obscuripes (van der Wulp, 1859)

Chaoborus pallidus (Fabricius, 1794)

Commune de Thonon-les-Bains **MARAIS NOIR**
Coll. B. Dussart 16/04/1953

Coordonnées Lambert 918.20/159.00/449 m. Milieu eutrophe. Zooplancton peu abondant.

ROTIFÈRES

Brachionidés

Keratella quadrata (O.F. Müller, 1786)

Platyias quadricornis (Ehrenberg, 1832)

Synchaetidés

Synchaeta sp.

CRUSTACÉS

Chydoridés

Chydorus sphaericus (O.F. Müller, 1776)

Chydorus sp.

Daphniidés

Daphnia hyalina Leydig, 1860. Présence de mâles.

Commune de Vacheresse **Lac de FONTAINE**
Données G. Balvay 8/09/2009

Carte Michelin 328/J4 (6°08-46°0). Coordonnées Lambert 939.150/156.57/1330 m. Eau trouble, absence de végétation flottante. Zooplancton pratiquement monospécifique avec Bosmina longisrostris, espèce très fortement dominante, les autres espèces n'étant qu'accompagnatrices.

ROTIFÈRES

Trichotriidés

Trichotria pocillum (O.F. Müller, 1776)

Synchaetidés

Polyarthra sp.

Synchaeta sp.

CRUSTACÉS

Sous-classe Branchiopodes

Bosminidés

Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785). Espèce dominante

Chydoridés

Chydorus cf. *sphaericus* (O.F. Müller, 1776)

Sous-classe Copépodes

Cyclopidés

Eucyclops serrulatus (Fischer, 1851)

Communes de Ville-en-Salaz et La Tour **Lac du MÔLE**
Données G. Balvay 24/09/2009

Carte Michelin 328/L4 (6°25-46°08). Cordonnées Lambert 915.50/134.70/595 m. Zone marécageuse excavée, barrée par une digue et remise en eau. Présence de nombreux oiseaux aquatiques (canards>foulques>cygnes). Présence de Spirogyra spp (Zygophycée) et de Centropyxis (protozoaire testacé). Zooplancton à structure d'étang, dominé par Brachionus diversicornis et Bosmina longirostris. Lac à aspect eutrophe.

ROTIFÈRES

Brachionidés

Brachionus angularis Gosse, 1851

Brachionus calyciflorus Pallas, 1766

Brachionus calyciflorus var. *dorcas* (Gosse, 1851)

Brachionus diversicornis (Daday, 1883). Espèce dominante.

Brachionus quadridentatus (Hermann, 1783)

Brachionus quadridentatus melheni (Barrois & Daday, 1894)

Euchlanidés

Euchlanis dilatata Ehrenberg, 1832

Trichotriidés

Trichotria tetractis (Ehrenberg, 1830)

Lecanidés

Lecane luna (O.F. Müller, 1776)

Lecane (*Monostyla*) *bulla* (Gosse, 1851)

Lecane (*Monostyla*) *stenroosi* (Meissner, 1908)

Synchaetidés

Polyarthra dolichoptera Idelson, 1925

Polyarthra minor Voigt, 1904

Polyarthra spp.

Synchaeta spp.

Asplanchnidés
Asplanchna priodonta Gosse, 1850
Collothécidés
Collotheca sp.


Sida cristallina

CRUSTACÉS

Sididés
Sida crystallina (O.F. Müller, 1776)
Diaphanosoma brachyurum (Liévin, 1848)
Daphniidés
Ceriodaphnia pulchella G.O. Sars, 1862
Ceriodaphnia quadrangula (O.F. Müller, 1785)
Simocephalus exspinosus (Koch, 1841)
Bosminidés
Bosmina longirostris (O.F. Müller, 1785). Espèce dominante.
Chydoridés
Acroperus harpae (Baird, 1835)
Alona rectangula G.O. Sars, 1862
Chydorus sphaericus (O.F. Müller, 1776)
Eurycercus lamellatus (O.F. Müller, 1776)
Pleuroxus denticulatus Birge, 1879

Commune de Vallières **Retenue EdF de VALLIÈRES**
Données G. Balvay 01/2000

Carte Michelin 328/I5 (5°55-45°54). Barrage sur le Fier. Beaucoup de matière organique détritique et pulvérulente, accompagnée de matière minérale. Zooplancton très peu abondant, composé presque uniquement de rotifères avec quelques ciliés. Le milieu paraît assez propre.

ROTIFÈRES

Brachionidés
Keratella cochlearis (Gosse, 1851)
Keratella quadrata (O.F. Müller, 1786)
Colurellidés
Colurella adriatica Ehrenberg, 1831
Colurella colurus (Ehrenberg, 1830)
Lecanidés
Lecane stichaea Harring, 1913
Notommatidés
Cephalodella sp.
Synchaetidés
Polyarthra sp. (gr. *dolichoptera-vulgaris*)
Synchaeta oblonga Ehrenberg, 1832
Trochosphaeridés
Filinia sp.

Bibliographie citée

Balvay G., 1977. *Le cycle biologique de Chaoborus flavicans* (Diptera, Chaoboridae) dans le lac du Morillon (Haute-Savoie, France). *Ann. Hydrobiol.* 8 (2) : 191-219.

Balvay G., 1981. *Quelques conséquences biologiques du traitement d'un lac avec du peroxyde d'hydrogène sur la biocénose planctonique. Water Research* 15 : 691-696.

Balvay G., 2007. *Microfaune de la zone littorale du Léman de 2004 à 2006. Archs Sci. Genève* 60 : 55-58.

Balvay G., Druart J.-C., 2009. *Le lac d'Annecy et son plancton.* Éditions Quæ 139 p. + 24 planches.

Druart J.-C., Balvay G., 2007. *Le Léman et sa vie microscopique.* Editions Quæ, 192 p + 28 planches.

Dussart B., 1952. *Contribution à l'étude des lacs du Chablais. Le lac de Tavaneuse. Bull. fr. Piscicult.* 167 : 63-68.

Dussart B., 1954. *Contribution à l'étude des lacs de Haute-Savoie. Les lacs du Faucigny. Mémoires de l'Académie chablaisienne* 8 : 36-46.

Dussart B., 1969. *Les copépodes des eaux continentales d'Europe occidentale: Cyclopoïdes et biologie.* Éditions N. Boubée et Cie, Paris, 292 p.

Pugnat C.-A., 1896. *Première contribution à l'étude de la faune des lacs de la Savoie. Revue savoisienne* 37e année : 316-324.

Sesiano J., 1993. *Monographie physique des plans d'eau naturels du département de la Haute-Savoie, France.* Conseil Général de Haute-Savoie (imprimeur), 125 p + tableaux non paginés.

Vivier P., 1933. *Étude sur la répartition et le rôle piscicole de quelques copépodes et cladocères d'eau douce. Annls Ec. nat. Eaux Forêts* 5 (1) : 47-66.

Les Gavard des Pivets en Toscane
(1748 - 1876)

En 2004, j'avais publié dans la *Revue Savoisienne* (144e année, p. 1-36), un article intitulé « *Joseph Gavard des Pivets (1730-1805), un Faucigneran dans la Toscane des Lumières* ». Ce personnage, inconnu aux historiens savoyards – à part une brève notice dans le *Dictionnaire* de Grillet – et totalement oublié dans sa commune natale de Viuz-en-Sallaz, avait été un remarquable homme d'État du Grand-Duché de Toscane, État modèle dans l'Europe du despotisme éclairé.

Une récente étude d'une historienne florentine, Lucia Chimirri, trace un tableau des Gavard, sous son éclairage culturel : une famille vouée aux beaux-arts et à la musique, avec les parents qui accueillent Mozart et leur fils Enrico, compositeur et ami du célèbre poète Vittorio Alfieri[1].

Sa contribution, dont voici les principaux aspects, est un nouvel apport à la connaissance de l'émigration, un des phénomènes majeurs de l'histoire de la Savoie.

Résumons, tout d'abord la biographie du fondateur de la lignée, Joseph Gavard-Pivet.

Les débuts de Gavard et son établissement en Toscane sont inconnus. Il appartenait à la prolifique famille des Gavard, de Viuz-en-Sallaz, gros bourg de la province du Faucigny, comprenant plus de vingt rameaux, distingués par des surnoms. Pierre Gavard-Pivet (1701-1738) et son épouse Marie Anne Dunand (1698-1781), habitant au hameau de Bard, auront sept enfants, trois garçons et quatre filles. Le quatrième de la fratrie, Joseph-Marie – le futur Toscan – naît le 11 mars 1730.

Peut-être avait-il fréquenté le collège des Barnabites de Bonneville, chef-lieu de la province, où un Gavard-Pivet était magistrat – ou un séminaire diocésain, où il se liera avec des ecclésiastiques, comme le chanoine Favre avec lequel il restera en relations ?

Toujours est-il qu'en 1748 – à 18 ans – on trouve Joseph Gavard-Pivet à Florence, dans l'entourage de son protecteur, le comte lorrain de Nay et de Richecourt (1697-1757), président du *Conseil de Régence* du Grand-Duché.

---

(1) « Le dilette giornate di Enrico Gavard des Pivets. Vicende familiari e eventi di cultura fra Mozart e Alfieri », Seicento e Settencento. Rivista di letteratura italiana, Pisa-Roma, Fabrizio Serra, vol. VII, 2012, p. 137-149.

Cette présence des Lorrains en Toscane était le résultat des remaniements territoriaux, intervenus dans l'Europe de la première moitié du XVIII[e] siècle.

Après les guerres généralisées du siècle de Louis XIV, des conflits limités naissent, lors des Successions de Pologne (1733-1738) et d'Autriche (1740-1748).

Ils se terminent par des trocs de territoires entre les Puissances belligérantes. La couronne élective de Pologne était disputée entre l'Électeur de Saxe, soutenu par l'Autriche et la Russie et Stanislas Leszczynski, beau-père du roi de France Louis XV, dont la candidature était appuyée par la France, l'Espagne et la Sardaigne.

Au terme de la guerre entre ces deux groupes d'États :

- L'Espagne reçoit le royaume de Naples et de Sicile, en échange du Duché de Parme, dévolu à l'empereur d'Autriche Charles VI de Habsbourg,

- Les Duchés de Lorraine et de Bar, enclavés entre l'Alsace et la Champagne, dont une partie était déjà française, relevaient de l'Empire autrichien. Ils étaient attribués à Stanislas, devenu roi de Lorraine, État qui, à sa mort, reviendrait à la France – ce qui adviendra en 1766.

- En contrepartie, le duc de Lorraine François-Étienne (Franz-Stephan), élevé à Vienne, recevrait le Grand-Duché de Toscane, à la mort de son dernier souverain, Jean-Gaston de Médicis, sans héritier mâle.

En 1736, François-Étienne avait épousé Marie-Thérèse, fille de Charles VI, qui deviendra impératrice d'Autriche à la mort de son père, en 1740.

À la mort de Gaston de Médicis, le mari de l'impératrice sera institué Grand-Duc de Toscane, en 1737.

Les Habsbourg allaient posséder la Toscane jusqu'en 1860 – sauf pendant la parenthèse française de 1801 à 1813.

François-Étienne se désintéressait de son Grand-Duché, où il ne fit qu'un seul et bref séjour et il le fit administrer par un *Conseil de Régence*, où siégeaient ses hommes de confiance.

De 1737 à 1757, le comte de Nay-Richecourt « fut le maître de la Toscane, qu'il gouverna d'une main de fer » avec ses collaborateurs « Lorrains », dénomination de tous les agents francophones du pouvoir.

Joseph Gavard-Pivet, arrivé dans le Grand-Duché en 1748, à 18 ans, à peine sorti de l'adolescence, au plus fort de « l'ère Richecourt », son protecteur, appartiendra au groupe des *Lorenesi*, mal vus par la classe dirigeante du temps des Médicis [2].

---

(2) PETIOT (général Alain), *les Lorrains et l'Empire, Dictionnaire biographique des Lorrains et de leur descendance, au service des Habsbourg de la Maison d'Autriche*, Versailles, 2005.

Il allait servir les Grands-Ducs de Toscane pendant 51 ans, sous les règnes de trois souverains :

- François-Étienne, de 1748 à 1765 (17 ans),
- Pierre-Léopold, de 1765 à 1790 (25 ans),
- Ferdinand III, de 1790 à 1799 (9 ans).

Le plus étonnant, dans sa biographie, est que nous ignorons complètement les circonstances de sa venue en Toscane, sous le patronage de Richecourt.

Cet événement est lié à l'émigration des Savoyards – et particulièrement des Faucignerans – dans les contrées catholiques relevant de l'Empire des Habsbourg (Pays de Bade) ainsi que de la Bavière.

Il y avait également une très prospère colonie à Vienne.

Les émigrants étaient surtout des colporteurs, souvent devenus marchands ayant pignon sur rue, dans ces pays dépeuplée – sauf la Suisse alémanique – par la Guerre de Trente Ans, terminée en 1648. Ils achetaient le droit de bourgeoisie dans leurs villes de résidence, ou l'obtenaient en épousant la veuve d'un bourgeois.

À côté de l'Alsace, devenue Française à partir de 1648, le Duché de Lorraine, francophone, était également une terre d'accueil pour les Savoyards. On a relevé la présence de près de 350 d'entre eux, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles [3], dont 30 % étaient originaires de 16 paroisses du Faucigny – dont 6 des environs de Viuz (Saint-Jeoire, Mégevette, Faucigny, Taninges, Mieussy).

Il y avait des Gavard, parmi eux – dont un Pierre, décédé en 1713 à Lunéville, ne laissant que quatre filles. Selon une tradition locale, Joseph Gavard-Pivet serait parti très jeune avec son parrain Joseph Morel, commerçant à Brixen, au Tyrol autrichien, où il mourra en 1764.

Ces indications n'ont pas de lien direct avec la présence de Gavard-Pivet à Florence et ne nous expliquent pas comment le puissant aristocrate Richecourt, arrivé dans le Grand-Duché en 1737, y fit venir à ses côtés, en 1748, le jeune Savoyard, de 18 ans.

Une étonnante ascension sociale

Alors que les immigrants Savoyards connaissaient généralement des débuts modestes, le protégé de Nay-Richecourt n'entrera pas dans l'administration grand-ducale comme un modeste employé subalterne, mais sera immédiatement doté d'un poste important et entrera dans le monde des financiers. Bien qu'il ne sût probablement pas l'italien – langue qui n'était pratiquement pas enseignée

---

(3) MAISTRE (Gilbert), « L'émigration Savoyarde en Lorraine aux XVII[e] et XVIII[e] siècles », in *Les Savoyards dans le monde. Recherches sur l'émigration*, Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome XCIV (1992) p. 77-91.

dans sa Savoie natale, mais qu'il maîtrisera rapidement – il participe à l'*Appalto*, contrat d'affermage des impôts toscans, créé en 1738 par François-Étienne de Habsbourg. Ce système qui était alors en vigueur dans d'autres grandes monarchies, comme la France, était l'opération, périodiquement renouvelée, par laquelle une association de financiers versait au Trésor un montant annuel, débattu avec le gouvernement et faisait ensuite recouvrer les contributions par ses agents, en tirant de cette prestation de substantiels bénéfices.

Ce n'est certainement pas avec son argent personnel que le fils du paysan de Viuz put participer à l'*Appalto*. Avait-il bénéficié des fonds fournis par la famille de sa future femme, ou avait-il été le prête-nom d'une autre personne ? Ce point de sa biographie n'a pas été éclairci, tout comme la faveur dont il jouissait auprès de Nay-Richecourt…

Dans l'année qui suit son arrivée à Florence, à 19 ans, Joseph Gavard-Pivet épouse, le 8 décembre 1749, dans l'église collégiale de la capitale du Grand-Duché, Maddalena Gaspera, fille de feu Mariano Mattei, d'une ancienne famille de notables de la Cité.

Gavard débute comme Directeur de la Douane du port de Livourne, où naissent les trois premiers garçons du ménage :
- Le 11 septembre 1750, *Enrico* Giacinto (Hyacinthe),
- Le 21 août 1751, *Carlo* Maria,
- Le 26 août 1752, *Michele* Girolamo.

Revenu à Florence, en 1753, Joseph Gavard était devenu « Directeur général de la Ferme (*Appalto*) des Royales contributions en Toscane » et il se fait déjà appeler Gavard des Pivets.

C'est là que voient le jour les deux derniers enfants :
- Le 13 novembre 1754, Maria Giuseppa Carolina
- Le 17 juin 1759, Felice Elisabetta.

La famille habite au Palais Uguccioni, au numéro 4 de la Place de la Signoria, au cœur de la Cité, dans le quartier de Santa Croce, recherché par la haute société. Dès 1760, Madame Gavard y est recensée parmi les « nobles dames ».

Nantis de confortables revenus, ils mènent grand train, ayant à leur service l'abbé Cosimo Sborgi, précepteur des enfants, trois domestiques, une femme de chambre, un cocher et un ménage de gardiens-concierges.

La réussite de Gavard-Pivet sera consacrée par son anoblissement, 16 ans après son arrivée en Toscane. Le 27 avril 1764, l'Empereur et Grand Duc François-Étienne lui délivre, à Vienne, des patentes l'agrégeant, à titre héréditaire, à la noblesse de la Cité de Florence, et officialisant son patronyme de Gavard des Pivets. Il arborera des armoiries où figure « un pin feuillé », arbre portant les *pives* évoquant le nom de Pivet.

Richecourt avait trouvé le Grand-Duché dans un état économique et financier déplorable, héritage du temps des Médicis. L'administration et les ressources étaient aux mains de privilégiés corrompus. Plus de la moitié du sol appartenait au clergé et aux Ordres religieux, ne représentant que 3 % des 900.000 habitants. Leurs biens échappaient à l'impôt et aux droits de succession, par la *mainmorte*, qui les rendait non-transmissibles. Il en allait de même pour la noblesse, grâce aux *fidéicommis*, contrats passés avec des hommes de paille transmettant ensuite les successions aux héritiers légitimes. Le réseau routier vétuste pénalisait les transports ; faute de drainage, les terres cultivables retournaient à l'état de *maremmes* marécageuses et paludéennes. Elles étaient travaillées par des journaliers et des métayers pauvres, aux méthodes arriérées. Le trafic maritime et portuaire était en déclin ; les manufactures et le commerce paralysés par des douanes intérieures entre les villes et les provinces ; des taxes à l'importation et à l'exportation des marchandises ; des gabelles sur les biens de consommation.

Près de 35 % des entrées fiscales du Grand-Duché, considéré comme une annexe de l'Autriche, prenaient le chemin de Vienne et la moitié des revenus provenant de l'*Appalto* était absorbée par les intérêts des emprunts contractés par l'État et les villes, auprès des *Monti*, établissements de crédit aux mains de financiers privés.

Richecourt s'efforça de porter remède à ces dysfonctionnements en réglementant, dans un sens restrictif, la *mainmorte* et les *fidéicommis* ; en restreignant la toute puissance du clergé sur la vie civile, par la suppression de la censure et la diminution des pouvoirs de l'*Inquisition* et en autorisant, en 1764, la libre circulation des grains.

Il encourut l'hostilité des privilégiés, nostalgiques des Médicis, tandis que ses manières rudes lui faisaient perdre de sa popularité auprès des bénéficiaires de ses réformes. Richecourt tomba également en défaveur auprès du gouvernement de Vienne, pour avoir tenté de faire exempter la Toscane d'une levée de troupes destinées à combattre dans la Guerre de Sept Ans (1756-1763). Il quitta le pouvoir en 1757, pour se retirer dans sa Lorraine natale, où il mourut deux ans plus tard.

Pendant les huit dernières années de la Régence de François-Étienne, la Toscane fut gouvernée par le comte Botta-Adorno, rigide militaire, qui ne parvint pas à conjurer la vague d'impopularité contre la sujétion du Grand-Duché à l'Autriche.

Les 25 années de règne du nouveau souverain (1765-1790) marquèrent une rupture totale avec « l'ère Richecourt ». Elles furent, pour la Toscane, un âge d'or politique et virent également l'apogée de l'influence de Gavard des Pivets, « Grand Argentier » du Grand-Duché et l'un des artisans majeurs de la transformation de l'État.

À François-Étienne de Habsbourg, mort en 1757, son épouse l'impératrice Marie-Thérèse survivra pendant 15 années, jusqu'en 1780. L'héritier, Joseph, avant de monter sur le trône impérial, à la suite de la mort de sa mère, avait renoncé à la succession du Grand Duché de Toscane, en faveur de son frère puîné, l'archiduc Pierre-Léopold.

Pierre-Léopold, le « Prince philosophe », sera l'un des souverains emblématiques du *Despotisme éclairé* de l'*Ère des Lumières* de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, l'*Illuminismo* des Italiens et l'*Aufklärung* des Autrichiens.

Une relève du personnel dirigeant fit passer les fonctions gouvernementales aux mains des Toscans, après que les « étrangers » de l'ère Richecourt furent rentrés à Vienne ou dans les terres des Pays-Bas autrichiens, ainsi que dans la Lorraine française. Gavard des Pivets fut l'un des rares du groupe des Lorenesi à demeurer aux affaires. Sa contribution fut particulièrement efficace, car ses compétences financières lui permirent de dégager les ressources permettant la réussite des réformes.

Il sera l'artisan de l'autonomie fiscale, par la résiliation anticipée, moyennant indemnisation des bénéficiaires, des contrats d'*Appalto*. Gavard, qui avait accompli la première partie de sa carrière dans la *Ferme*, s'était convaincu des inconvénients du système et en était devenu un adversaire résolu. Sur ses conseils, le Grand-Duc abolit, en août 1768, *la Ferme générale*, remplacée par l'*Administration générale des Revenus*, ayant à sa tête trois « Directeurs », dont le financier savoyard était le principal responsable.

Une vaste opération d'assainissement fiscal fut menée à bien : abolition des multitudes de *Gabelles*, remplacées par des impositions indirectes sur les biens de consommation ; égalité devant la taxation des terres, par la confection d'un *Cadastre parcellaire* ; *tarif général des Douanes* allégeant, dans l'esprit du libre-échange, les taxes protectionnistes ; diminution des ¾ de la Dette publique par la suppression des *Monti* ; limitation des *fidéicommis* et de la *mainmorte* ecclésiastique.

Les réformes furent financées par la vente de domaines grands-ducaux et des Congrégations religieuses, tandis qu'un programme de modernisation des routes et d'assèchement des *maremmes* stimulait la production agricole et élevait le niveau de vie des populations.

À l'instar de l'Autriche de Joseph II, la Toscane « léopoldienne » pratiqua la laïcisation de l'État, pour réduire l'emprise du clergé sur la société. Un grand nombre de congrégations religieuses furent supprimées et leurs biens dévolus à l'État, tandis que les Jésuites étaient bannis. La justice fut humanisée par l'abolition de la torture. Dès 1765 – 216 ans avant la France – la peine de mort était supprimée et remplacée par les travaux forcés. Pierre-Léopold

mit à l'étude un *Code civil* et, à partir de 1781, une *Loi fondamentale*, instituant le partage du pouvoir entre le souverain et les représentants élus du peuple.

La Toscane fut admirée, surtout en France, par les philosophes, adeptes des « idées nouvelles » que la Révolution française allait faire triompher.

À la mort, sans héritier, de Joseph II en 1790, son frère Pierre-Léopold de Toscane, lui succéda, durant un bref règne de deux ans, jusqu'à sa mort, le 1er mars 1792.

L'aîné de ses seize enfants reçut la couronne impériale sous le nom de François II (1768-1835) et son frère devint Grand-Duc de Toscane, sous le nom de Ferdinand III (1769-1820). La conjoncture internationale avait été rendue difficile par la Révolution française, aux prises avec la coalition des Puissances. La prospérité de l'époque léopoldienne fut confrontée aux perturbations de l'économie européenne et à l'expansionnisme du Directoire, après 1795. Après les victoires de Bonaparte dans la campagne de 1796, la Péninsule italienne passe sous contrôle français. Après 1799, la Toscane perd son indépendance, occupée par les forces de Bonaparte. Ferdinand III, détrôné, se réfugia en Autriche et ne retrouvera son trône qu'après 1815.

L'ex-Grand-Duché fut érigé en *Royaume d'Étrurie*, donné au gendre du roi d'Espagne, mais soumis à une étroite tutelle de l'Empire français qui, en 1808, annexa la Toscane, érigée en 1809, en un nouveau Grand-Duché, attribué à Élise Bonaparte, sœur de Napoléon 1er.

Joseph Gavard des Pivets avait vécu difficilement la perte de l'indépendance du Grand-Duché. « Honorablement pensionné », en novembre 1799, il mourra le 10 octobre 1809, à 79 ans, dans sa maison du Corso Tintori, 61 ans après son arrivée en Toscane. Il fut enterré dans l'église de Santa Croce, à côté de son épouse, qui l'avait précédé dans la tombe le 15 janvier 1805[4].

L'étonnante carrière administrative et politique du modeste émigré de Viuz, parvenu aux plus hautes charges dans le Grand-Duché de Toscane eût suffi à lui valoir la renommée d'un personnage hors du commun. Il s'y ajoute, documenté en détail par Lucia Chimirri, un aspect qui en fait, avec sa famille, un représentant emblématique de la culture des Lumières.

Les Gavard amis des lettres et de la musique : la rencontre avec Mozart

L'Italie, terre des arts, était l'une des destinations du voyage culturel, cher aux gens du XVIIIe siècle.

---

(4) J'avais écrit, sur la foi d'un acte de décès, à Viuz, du 22 janvier 1805, d'un Joseph Hyacinte (et non Joseph-Marie) Gavard-Pivet, que Gavard des Pivets était revenu mourir dans sa commune natale. Il n'en était rien, car il était toujours demeuré en Toscane et cette hypothèse était erronée.

Léopold Mozart (1719-1787) était un honorable compositeur – comme il en existait beaucoup en Autriche - à qui son épouse Maria Anna Bertlina avait donné sept enfants, dont deux seulement avaient survécu : Marie-Anne (Nannerl), née en 1751, suivie, en 1758, de Wolfgang-Amadeus. Ils manifestèrent, dès leur première enfance, d'étonnantes dispositions pour la musique, encouragées par leur père, qui fut leur seul maître. Nannerl devint une talentueuse claveciniste et Wolfgang s'exerça dans cet art dès l'âge de trois ans, s'essayant, à six ans, à la composition d'un concerto.

Leur père sacrifia sa propre carrière, pour se mettre entièrement au service de la vocation de ses enfants, voyageant avec son fils à travers l'Europe, pour lui faire connaître les œuvres des grands compositeurs. Après Salzbourg et Vienne, en 1762, ce fut, l'année suivante, via Munich, la France, l'Angleterre et la Hollande. En 1769, Wolfgang voulut connaître l'Italie, dont il apprenait la langue.

En 1770, après Vérone, Mantoue, Milan et Parme, les Mozart s'arrêtèrent à Florence en avril, avant de poursuivre à Rome ; en mai, à Venise et rentrèrent à Salzbourg à la fin décembre. Sept ans plus tard, à 19 ans, Wolfgang accédait à la gloire de compositeur.

Dans les villes où ils séjournaient, l'enfant-prodige donnait des auditions et étonnait le public par des prouesses, exécutant des morceaux difficiles avec un seul doigt ou jouant du clavecin avec les mains recouvertes d'une étoffe cachant les touches du clavier.

Leur passage à Florence, du 30 mars au 5 avril 1770, est connu avec précision, par les lettres de Léopold à sa femme [5]. Dans la capitale du Grand-Duché, ils rencontrèrent un jeune violoniste anglais virtuose, Thomas Linley [6].

Gavard des Pivets s'était, par son mariage, rapidement intégré à l'*intelligentsia* florentine. Après avoir quitté la Toscane, Léopold Mozart écrit, de Rome, à sa femme, le 21 avril 1770 :

> À Florence, nous avons trouvé un jeune Anglais, qui est un élève du célèbre violoniste Nardini. Ce garçon, qui joue *merveilleusement bien* et qui a l'âge et la taille de Wolfg(ang) était dans la maison de la savante poétesse madame Corilla, où nous allâmes, sur la recommandation de

(5) Publiées par Basso (Alberto), *I Mozart in Italia*, Roma, Accademia di Santa Cecilia, 2008, P. 194-195. Voir le recueil *Delitiae Italiae : i viaggi di Mozart in Italie*, Rovereto, Associazione Mozart in Italia, 1995.

(6) Il appartenait à une famille vouée à la musique, né à Bath le 7 mai 1756, troisième enfant et deuxième fils de Thomas et Mary Linley. Il montra précocement ses dons pour la musique et le violon. Son premier maître fut son père, qui l'envoya ensuite chez le compositeur de la Cour royale William Boyce. En 1768, il entreprit un voyage d'études en Italie, où il fut, pendant trois ans, l'élève, à Florence, du violoniste virtuose Pietro Nardini. À son retour en Angleterre, en 1771, il fut le chef de l'orchestre créé à Bath, par son père ; en 1776, il s'établit à Londres, comme violoniste et compositeur. On lui doit des œuvres de valeur, dont la plupart sont, malheureusement perdues. Sa carrière fut brève : le 5 août 1778, à 22 ans, il se noya dans le naufrage d'une embarcation sur le lac de Grimsthorpe (Lincolnshire). Biographie : Beechey (Gwilym), « Thomas Linley Junior (1756-1778) » *in Musical Quarterly* (1968) p. 74-82.

M. Laugier [7]. Ces deux garçons se produisirent tour à tour, toute la soirée, suscitant de continuels applaudissements. Le lendemain, le petit garçon anglais, tout à fait charmant, fit porter chez nous son violon et joua tout l'après-midi (du clavecin), Wolfg (ang) l'accompagnant au violon. Le jour suivant, nous déjeunâmes chez M. Gavard, Administrateur des Finances du Grand-Duc et les deux garçons jouèrent, tour à tour, tout l'après-midi, non comme deux enfants, mais comme deux personnes adultes ! Le petit Tomaso nous raccompagna à la maison et pleura ses larmes les plus amères, car nous devions partir le lendemain.

Dans une affectueuse lettre à Linley, écrite de Bologne, le 20 septembre 1770, Wolfgang rappelait le souvenir des Gavard :

« Je ferai tout mon possible pour avoir le plaisir de revoir mon cher ami (Linley) et mon père et moi aurions le plus grand plaisir de recevoir monsieur Gavard et sa très chère et très gentille famille ».

Le concert donné chez lui par Mozart et Linley revêtait, pour Gavard des Pivets, une importance telle qu'il désira en conserver le souvenir par un tableau « qui, aujourd'hui, constitue un rare, et, pour certains aspects, un extraordinaire document iconographique sur la vie de société à Florence » (L. Chimirri).

Conservé dans une collection privée française [8], il représente chez les Gavard Mozart jouant du violon, tandis que Thomas Linley l'accompagne au clavecin. À gauche est assise la maîtresse de maison et debout, en face d'elle, Joseph Gavard, qui désigne un enfant tenant un rouleau de musique à la main. Ce pourrait être non pas Enrico Giacinto – qui avait 20 ans, en 1770 – mais le dernier garçon Michele Girolamo, qui en avait 18. Ce personnage apparaîtrait, de toute façon, notablement rajeuni, sur ce tableau …

Dans la fratrie des Gavard, nous n'avons pas d'indications sur le sort du dernier garçon, Michele Girolamo, né en 1752 ; docteur *in utroque jure* – droit civil et droit canonique – de l'Université de Pise, il dut mourir très jeune. Son aîné d'un an, Carlo-Maria, entrera dans les Ordres et deviendra chanoine de la cathédrale de Florence.

La figure la plus marquante est celle du premier-né Enrico Giacinto (1749-1812), dont Lucia Chimirri écrit :

> Grâce à la position privilégiée de son père, il eut la chance de pouvoir se consacrer aux passe-temps préférés de l'aristocratie : composer de la

(7) Robert François Laugier, né à Nancy, le 5 janvier 1722 où son père Jean-François, originaire de Pont-Saint-Esprit (Gard), s'était établi comme apothicaire. Apprenti chez son père, dès 1738, il travaille ensuite au Jardin botanique de Nancy, créé par le Grand-Duc Léopold. L'empereur François-Étienne l'appelle à Vienne, en 1749 et lui confie la direction du Jardin botanique. Professeur titulaire à la chaire de botanique et de chimie de l'université de Vienne, de 1749 à 1769, des dissentiments scientifiques avec un collègue lui font quitter l'Autriche pour la Toscane, où il connaît les Gavard à Florence, puis Modène, où en 1772, il enseigne la chimie et dirige le Jardin botanique. Voir Petiot (Alain), *Les Lorrains et l'Empire*, op. cit. p. 302.

(8) Il a été publié par Angemüller (Rudolf), *in Mozart : Bilder und Klänge*, Salzburg, 1991, p. 166-167.

musique et cultiver la poésie. Son parcours reflète la vie culturelle de la société florentine dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, dont il ne fut pas le protagoniste de premier plan, mais certainement un représentant typique.



Un dilettante doué

Enrico Gavard accomplit – à l'ombre de celle de son père – une carrière plutôt modeste d'agent de l'État Grand-Ducal, dans le domaine des Finances : Secrétaire à l'Administration générale des Revenus (1769) ; Adjoint à la Douane de Sienne (1778) ; Sous-directeur de la Douane de Pise (1781) ; retour comme Secrétaire à l'Administration générale des Revenus (1785) ; Directeur de la Douane de Pistoia (1791) ; Surintendant au Bureau des Révisions (1793) ; Attaché à la Douane de Florence (1805).

Fils de famille à bonnes fortunes, il mena longtemps une vie de plaisirs, qui lui valent l'aversion de ses supérieurs et le jugement entièrement négatif – probablement exagéré – porté sur lui par le Grand-Duc Pierre-Léopold, dans sa relation sur l'État de Toscane, dans les années 1777-1780 : « Enrico Gavard, qui aurait beaucoup de talent et de facilité d'écriture, est un très mauvais sujet sous tous les rapports : sans religion ni mœurs, joueur et libertin de profession ; menteur, médisant, vantard, vendeur de fumée, il unit à tous les défauts de son père, les siens propres. Comme il est couvert de dettes et d'escroqueries, il persécute les employés qui lui ont refusé de lui prêter ou

de lui donner de l'argent et de le soutenir dans sa mauvaise conduite. Par ses intrigues, il sème la désunion parmi les employés. Sujet dont il convient de le priver de tous ses titres, car il est dangereux dans tous les emplois ».

Aussi, le 19 juillet 1789, Enrico Gavard des Pivets mettant fin à une existence dissipée épousait, à 39 ans, Maria Giovanni Vestri, sa cadette de 17 ans, « entrant dans une famille qui brilla singulièrement dans les arts ». Son beau-père Marco Vestri était devenu un miniaturiste de talent, portraitiste des têtes couronnées d'Europe et des aristocrates, alors que ses frères se consacreront à la danse et au chant, donnant naissance à la plus célèbre dynastie de danseurs de leur temps. Ses sept frères et sœurs s'étaient produits sur les scènes italiennes, avant de gagner Paris.

Gaetano, danseur et chorégraphe, admis à l'*Opéra* de la capitale en 1748, domina la scène parisienne jusqu'en 1783, gagnant le surnom de *Dieu de la danse*. Son fils Auguste né en 1760 d'une relation de son père avec la cantatrice Marie Allard, et qui prendra le nom de scène de Vestris, suivit les traces paternelles, en le surpassant dans l'art et la gloire. Il débute à 12 ans à l'*Opéra* et devint rapidement le danseur le plus acclamé d'Europe. La dynastie des Vestris continua, à Londres et à Florence, au début du XIX^{e} siècle.

« L'Académie de la Maison Gavard »

Depuis la Renaissance, l'Italie était la terre des *Académies*, sociétés de beaux esprits, cultivant les arts et les lettres (François de Sales trouvera à Padoue, le modèle de l'*Académie florimontane*, qu'il fondera, à Annecy, en 1606).

Alors que, dans toute la Péninsule, la musique et les arts figurés sont florissants, la Toscane sera, par excellence, le berceau de la littérature et de la poésie. Le parler florentin deviendra la langue des poètes et des écrivains, avec, dès le XIV^{e} siècle, le prestige des « Trois Couronnes » : Dante, Boccace et Pétrarque. Le toscan de la classe cultivée – malgré la vitalité des dialectes régionaux – s'impose comme « langue standard littéraire », du XVIII^{e} siècle (Alfieri), au XIX^{e} siècle (Manzoni), avant de devenir, au lendemain de l'Unification, « l'italien », idiome national officiel du Royaume.

Enrico Gavard figurera parmi les nombreux notables florentins et illustres étrangers nommés, le 3 janvier 1783, membres honoraires de l'*Académie des Beaux-Arts*, qui venait d'être réformée.

Il était, depuis les années 1776, l'animateur d'un cercle de beaux esprits, qui se réunissaient dans la demeure paternelle et était, ironiquement, dénommé l'*Académie de la maison Gavard*. Elle comprenait une bonne douzaine de membres : toute la famille, parents et enfants : Enrico, Carlo, Michele, Carolina et Elisabetta, plus des employés de l'Administration des Douanes

et – fait qui lui confère une importance dans l'histoire de la littérature – dans la fonction de secrétaire, le comte Vittorio Alfieri, né à Asti, en Piémont, en 1749. Le célèbre dramaturge était venu chercher la consécration à Florence, où il mourra en 1803 et sera enterré auprès de son égérie anglaise, la comtesse d'Albany. Alfieri fut le premier auteur à rompre avec le maniérisme à la mode, un peu efféminé, pour donner à ses tragédies une tonalité austère et tragique, préfigurant les états d'âmes des Romantiques. Son hostilité à la Révolution de 1789 lui inspirera une diatribe anti-française, *il Misogallo*.

Dans l'*Académie Gavard*, les membres se plaisantaient mutuellement, comme en témoignent les 47 poésies – dont 14 de la plume d'Enrico – portant le titre, volontairement alambiqué, de *Recueil de très mauvais poèmes, composés en partie à l'improviste et en partie sans grande réflexion et peu de soin par les poètes de l'Académie, encore non dénommée et indigne de l'être.*

Ces pièces sont loin d'être des chefs-d'œuvre, mais le fait qu'Alfieri y collabora les a tirées de l'oubli [9].

Alfieri continua ses relations d'amitié avec les Gavard et leurs enfants. Elisabetta et son mari furent invités aux représentations de ses tragédies en 1794-1795. Certains biographes ont émis l'hypothèse d'une liaison entre Alfieri et Carolina, demeurée célibataire. Il lui avait offert un exemplaire des *Rime* de Pétrarque avec une dédicace évoquant le souvenir de cette affection et il lui léguera, par testament, sa montre anglaise à répétition.

Si, pour Enrico Gavard, la poésie fut un jeu mondain, la musique représenta en revanche une authentique vocation et une passion durablement cultivée. Excellent instrumentiste – comme on l'a vu dans ses exécutions avec Mozart – il jouait du clavecin, qui sera détrôné, au siècle suivant, par le piano-forte, et du violon et touchait aussi de l'orgue. Ses dons lui permettaient « de se distinguer dans la société raffinée de l'époque, aspiration répandue chez les jeunes aristocrates ».

Il avait envoyé ses premières compositions, avec son portrait, au Père franciscain Giovanni-Battista Mariani (1706-1784), maître de chapelle de l'église San Francesco de Bologne, la plus grande autorité musicologique de l'époque, pour lui demander son avis et susciter son approbation. Il lui écrivait : « Très digne Père Mariani, vous méritez une statue et, si j'étais prince ou sculpteur, je l'aurais déjà faite. Conservez-moi vos bontés ; accordez-moi votre protection spirituelle. Je suis – et serai toujours – plein de vénération pour vous ».

Cette démarche fut très ironiquement commentée par les membres de l'*Académie Gavard*, qui était tout autre qu'une société d'admiration réciproque.

---

(9) Le manuscrit en est conservé, avec les papiers d'Alfieri, à la Bibliothèque nationale de Florence. Voir Piazza (Ettore), « L'Alfieri et l'Accademia di Casa Gavard », *Giornale storico della litteratura italiana*, tome XXXVIII, 1901, p. 364-397.

Elle leur inspira un piquant sonnet, fort critique, écrit à plusieurs mains : *Contre l'extravagance d'Enrico, qui envoie ses partitions à Bologne, au Père Mariani.*

Alfieri et Elisabetta avaient rédigé le premier vers : « Épouvantail bon à effrayer les oiseaux, tes compositions ne méritent pas un tel honneur ». Le reste de la pièce était de la même encre : « Je déplore de te voir si nigaud – Tu es le déshonneur de la musique – Qui t'a poussé à une telle vantardise ? ».

La première œuvre, *Six trios pour violon et violoncelle*, fut suivie par *Six sonates pour clavecin* et une *Sonate pour orgue*. Les sonates, dont les partitions furent éditées à Venise, étaient dédiées « À Son Excellence Madame la comtesse Biron, par Enrico Gavard des Pivets, amateur florentin ».

La dédicataire était Isabelle Byron, veuve d'Henry Howard, 4e comte de Carlisle, grand-tante du célèbre poète romantique George Byron (1788-1824).

La Toscane était un lieu de séjour très recherché par les Anglais, qui y passaient l'hiver et une forte colonie s'était établie dans la capitale du Grand-Duché. La comtesse avait visité Florence, en novembre 1772 et y avait fait la connaissance de Gavard. Nous ne connaissons pas le jugement porté par le Père Martini sur les compositions de son admirateur, mais Lucia Chimirri cite les appréciations des musicologues modernes sur les œuvres de Gavard des Pivets.

Pour Luigi Torchi (1901), les trois *Trios* sont écrits « dans un style un peu apprêté et délicat, qui ne cherche pas l'efficacité dans des lignes musicales robustes, mais se nourrit de sentimentalité et d'expressions lisses et languides ».

Récemment, Arturo Sacchetti juge les œuvres de Gavard « de facture très estimable, riches de procédés d'exposition, élégantes dans leurs lignes et lumineuses dans leur climat harmonique » et les *Sonates pour clavecin* « pleines d'heureuses trouvailles d'invention et d'expressives richesses stylistiques ».

La fin des Gavard des Pivets

L'avènement de l'hégémonie française sur l'Italie créait une nouvelle société dans laquelle les Gavard, créatures de l'Ancien Régime, ne se sentirent pas à leur aise. Après sa retraite, en 1799, le « Conseiller des Finances » Joseph Gavard des Pivets ne se rallia pas au Premier Consul Bonaparte, ni à l'empereur Napoléon Ier. Dans les dix années qui lui restèrent à vivre, il se tint à l'écart des affaires publiques, passées en d'autres mains et mourut sans laisser de mémoires ou de documents qui eussent pu nous faire connaître les circonstances de sa venue à Florence.

Son fils Carlo, frère cadet d'Enrico, entré très jeune chez les Pères Vallombrosiens, s'était acquis une réputation de lettré. Son ordre ayant été

supprimé, il fut nommé, en septembre 1801, chanoine de la cathédrale de Florence. Il ne se distinguera pas particulièrement dans ce poste et vécut « dans un état d'indigence, digne de compassion », jusqu'à sa mort, survenue le 21 novembre 1820, à 69 ans.

Le brillant Enrico ne survécut que trois années à son père et quitta ce monde dans son appartement du Palais du marquis Riccardi, le 7 juillet 1812, à 62 ans.

Joseph Gavard avait institué pour son héritière universelle sa fille Carolina, demeurée célibataire, qui vivait avec ses parents, dans la demeure paternelle. Gardienne de la mémoire familiale, elle s'éteignit, après leur mort, dans sa maison de la via Maggia, le 8 juillet 1833, à 80 ans. Son père lui avait légué tous ses biens, dont le clavecin sur lequel avait joué Mozart.

En 1814, Carolina Gavard des Pivets avait rédigé un testament faisant comme héritière principale sa nièce Sofia, fille de son frère Enrico. L'inventaire de sa succession montre qu'il ne restait presque plus rien de ce que contenait la Casa Gavard.

À part quelques objets secondaires, on n'y trouva ni le clavecin, ni les livres, partitions musicales, tapisseries, meubles et tableaux. Manquait également la fameuse montre d'Alfieri, probablement vendue par Carolina à *Quirino Mocenni Maggiotti* qui la donnera à Silvio Pellico. Le 9 juin 1827, Carolina avait rédigé un certificat d'authenticité décrivant minutieusement la montre, « qui avait servi, durant sa vie, à Vittorio Alfieri ».

Tout ce qui composait, au temps de sa splendeur, le décor de la maison familiale avait très certainement été vendu pour faire face aux nécessités de l'impécunieuse vieille demoiselle.

Unique fille d'Enrico et de Maria Giovanna Vestri, dernière du nom et du rameau toscan des Gavard, Sofia était née à Pistoia, le 8 décembre 1791, où son père était en poste à la douane. Elle épousa le docteur Cherubini Cecconi, médecin-chef de l'hôpital principal de Florence, qui lui donna trois enfants, Enrico mort jeune, marié à une Ricasoli ; Enrichetta et Eugenio. Ce dernier, archevêque de Florence, de 1874 à 1888, homme de grande culture et figure éminente du clergé toscan, termina la façade de la célèbre cathédrale de Santa Maria del Fiore, inaugurée par le roi Umberto 1er, en mai 1887.

Sofia Gavard des Pivets vécut assez longtemps pour voir Florence, puis Rome, capitales du royaume d'Italie avant sa mort, survenue le 30 septembre 1876, à 89 ans.

Paul GUICHONNET

Notices sur les céramiques du château
Quelques porcelaines de Kutani…

Après la découverte et l'étude du beau service à thé en porcelaine anglaise de *Minton*, relaté dans le premier volet des « Notices sur les céramiques du château» en 2012 et lors d'une autre visite à Montrottier, notre attention s'est portée sur plusieurs autres vitrines à travers le château. Certaines contenaient des objets qui nous étaient familiers : cette fois, aucun doute, c'était vraiment des porcelaines japonaises ! et nous connaissions parfaitement l'endroit où elles étaient nées, pour l'avoir visité un grand nombre de fois : elles venaient de *Kutani*. Nous avons recensé en tout une vingtaine d'objets dont nous avons pu retracer l'histoire et identifier* le nom des ateliers ou manufactures où ils avaient été créés grâce à leurs marques en japonais.

Kutani (dont le nom se traduit en français par « 9 vallées») était un petit village de potiers qui se trouvait dans l'ancienne province de *Kaga* (devenue la préfecture de *Ishikawa* en 1870)[1] située dans le *Honshu* (l'île principale de l'archipel) et bordée par la Mer du Japon à l'ouest. Cette province était gouvernée par le clan *Maeda*[2], une des plus puissantes familles du Japon au 17e siècle, connue pour son mécénat éclairé.

Malheureusement, aujourd'hui, même si *Kutani* a laissé son célèbre nom à un style de céramique toujours produite dans la région, il ne reste plus rien de l'ancien village qui se trouvait, comme son nom l'indique, au carrefour de plus d'une demi-douzaine de vallées, dans une région montagneuse, difficile d'accès, aux hivers rudes et enneigés.

Établis à la fin des années 1650, les premiers fours à céramique de *Kutani* cessèrent leur activité vers la fin du 17e siècle (probablement suite à de grandes intempéries ainsi qu'à des difficultés financières rencontrées par le clan mécène) et les habitants désertèrent le village[3].

Environ cent ans plus tard, au début du 19e siècle, quand la fabrication de la porcelaine japonaise était à son apogée dans les différents centres potiers à travers le Japon – notamment à Arita dont je vous ai parlé la dernière

---

* Je tiens à remercier mon mari, Masaaki Shibata pour son aide dans le déchiffrage des marques sur les objets, pour sa lecture et traduction des documents en japonais cités plus haut ainsi que pour ses photos.

(1) Reischauer, E., *Histoire du Japon et des Japonais, tome 1*, Édition du Seuil, 1997, p. 148.
(2) NOMA, S., *THE ARTS OF JAPAN*, Late Medieval to Modern, Kodansha International, 1987, p. 215.
(3) NAKAGAWA, S., *Kutani Ware*, Kodansha International, 1982, p. 18-20.

fois [4] – le 12e descendant de la famille *Maeda, Narinaga* (1779 -1822), voyant les autres clans s'enrichir dans le commerce des céramiques et inonder sa propre province de leurs grès ou de leurs porcelaines, décida de faire revivre l'ancienne industrie porcelainière dans son fief [5]. La renaissance de la production céramiste de *Kutani* et son nouvel essor, commencèrent avec l'ouverture, en 1806, d'un premier four à porcelaine, celui de *Kasugayama,* dans la préfecture de *Ishikawa* [6]. Bientôt, de nombreux autres fours s'établirent dans les villages voisins [7], chaque potier développant son propre style tout en continuant d'utiliser les procédés de fabrication traditionnels.

La Restauration de *Meiji* en 1868 [8], qui vit la disparition des clans (et donc de nombreux mécènes) à travers le Japon, stoppa, au moins pour quelques années, la production de porcelaine de *Kutani* (comme celle d'*Arita* d'ailleurs). Mais le commerce reprit rapidement et surtout grâce aux exportations qui devinrent de plus en plus importantes avec l'ouverture du Japon au commerce international et sa participation aux expositions universelles à travers le monde, et notamment à Paris, à partir de 1867 et jusqu'en 1900 [9]. Celles-ci firent connaître les arts décoratifs japonais, particulièrement la céramique et les estampes dont le monde entier s'enticha.

Dès les années 1870, pour satisfaire la demande grandissante de porcelaine de *Kutani,* de nouveaux fours furent encore établis dans la préfecture de *Ishikawa* (quelques-uns toujours sous le patronage de la famille Maeda) et, en 1885, ceux-ci employaient environ 1000 personnes [10]. Entre la fin des années 1800 et le début des années 1900, un grand nombre de ces fours produisirent des porcelaines pour le compte d'un marchand du nom de *Kichiji Watano* (1860-1934).

Né dans la ville de *Kanazawa,* M. *Watano* [11] hérita de l'affaire de son père en 1877. Il concentra son activité sur l'exportation vers l'Europe et l'Amérique, deux pays qu'il visita lui-même plusieurs fois, à partir du port de *Yokohama*, à l'ouest de *Tokyo*. À cette époque, parmi les objets particulièrement appréciés par les occidentaux et qui suscitaient leur curiosité, on trouvait les brûle-parfum aux décors exotiques dont on verra d'ailleurs un exemple ci-dessous.

---

(4) SHIBATA, A., *Notices sur les céramiques du château. Un certain service à thé ...*, Revue Savoisienne, 2012, Annecy, p. 230.
(5) BOUVIER, George, *19th Century Kutani Porcelain*, DARUMA JAPANESE Art & Antiques Magazine, issue no.39, 2003, p. 39.
(6) *Idem*, p. 39.
(7) *Idem*, p. 39-44
(8) SOUYRI, P.F., *Japon. People et Civilization*, Éditions La Découverte, Paris, 2004, p. 109.
(9) CRUEGER, A. & W., ITO, S., *Modern Japanese Ceramics, Pathways of Innovation & Traditions*, Lark Books, New York, 2006, p. 18
(10) BOUVIER, George, *19th Century Kutani Porcelain*, DARUMA JAPANESE Art & Antiques Magazine, issue no.39, 2003, p. 45
(11) *Three hundreds thirty years of Kutani ware history* (en japonais) Teraimachi Kutani Ware Museum, Kanazawa, Japon, 1986, p. 161.

C'est de ces nouveaux fours que viennent la plupart des porcelaines japonaises acquises par M. Marès et qui grâce à lui, décorent les vitrines du Château de Montrottier.



Une des plus belles pièces est sans doute cette verseuse à bec[12], en porcelaine avec des émaux polychrome sur couverte (h. 20 cm x D. 13 cm). Elle porte l'inscription : *Kutani-Zo* (九谷) signifiant « fait à *Kutani* ».

Surmontée d'un couvercle, elle pouvait contenir soit de l'eau soit de l'alcool. Son corps, en porcelaine blanc bleuté, est décoré d'émaux aux brillantes couleurs. L'anse et le bec verseur ont été moulés. Les moules de plâtre ont commencé à être utilisés à *Kutani-Zo* (九谷造) dans les années 1880. Mais, étant donné la qualité du travail, cette verseuse a probablement été fabriquée plus tard, dans les années 1910. Ceci nous a été confirmé après examen (sur photos) par *M. Shin-Ichi Nakaya* (Directeur du Musée de la Céramique de *Kutani* à *Daishoji* dans la préfecture de *Ishikawa*).

L'anse, élégante, est en forme d'hippocampe dont la tête et une partie du corps sont peintes en vert, rehaussé de noir, avec les anneaux de son dos et de sa langue de couleur rouge.

Le bec verseur est en forme de tête de phoenix, avec des émaux polychromes, bleu et vert, et rouge pour la crête de l'oiseau. Les motifs qui se développent sur la panse de la verseuse reproduisent un ornement devenu classique dans les arts décoratifs japonais au 15e siècle, le symbole de l'automne : les *« Nanakusa »* (en français : *nana* : sept et *Kusa* : plante), qu'on retrouvait (et qu'on trouve toujours) sur les peintures, les estampes et les laques. Le décor floral, où vole un oiseau, probablement un pluvier, est traversé, de façon également classique, par des nuages d'or stylisés.

---

(12) sous le numéro d'inventaire 5384

Le col et le couvercle de la verseuse sont aussi décorés de motifs floraux en émaux polychromes typiques des Kutani Japonais, appelés « *Karakusa* », un motif végétal d'origine chinoise (de *Kara* un ancien nom pour la Chine et *Kusa*, plante). Le pied est décoré d'une frise représentant des feuilles de lotus stylisées.



Dans la même vitrine, se trouve ce grand et lourd brûle-parfum [13], également en porcelaine (H. 36 cm x D. 24 cm) avec des émaux polychromes sur couverte et dorure. Il est composé de deux parties, le couvercle et le socle. Les réserves (médaillons) du couvercle sur le sommet et sur les côtés sont très ajourées pour permettre une bonne diffusion de l'encens. Ces réserves, cerclées de rouge rehaussé d'or, sont décorées d'animaux mythiques (dragon, phoenix) et elles sont entourées de motifs floraux sur fond bleu pâle. Le sommet du brûle-parfum est surmonté d'un « *Kara-shishi* » (en français : lion de Chine), autre animal mythique, modelé en « ronde- bosse » (une sculpture représentant le sujet en 3 dimensions) assis, gueule ouverte. Le socle extrêmement intéressant est finement ouvragé. Il se comporte d'un plateau circulaire, dont les bords sont décorés de motifs géométriques en rouge, également rehaussé d'or avec, à l'intérieur, un décor en couronne (au milieu duquel devait se trouver soit une coupelle, soit un autre objet, probablement perdu, ou se trouvant peut-être quelque part dans une autre vitrine du château !) dans lequel on mettait l'encens à brûler. Le plateau repose sur quatre pieds formés par le corps et les pieds de deux dragons qui s'enroulent autour du socle.

Ce brûle-parfum porte la marque typique de *Kutani* peinte en rouge, avec les caractères de *Ku* (九) et *Tani* (九) qui surmontent le nom de *Wataya* (綿谷) l'atelier où a été fait cet objet suivi de *sei* (製) « fait par ».

---

(13) sous le numéro d'inventaire 5357



Une autre belle pièce, en porcelaine et émaux polychromes sur couverte, cette magnifique figurine[14] de jeune fille vêtue d'un *kimono* (h. 28cm) a été plus difficile à identifier car elle ne portait pas de marque. En effet, contrairement aux assiettes, coupes, bols et autres plats, les figurines en porcelaine, faites à *Kutani* (aussi bien qu'à *Arita*), portaient rarement des marques ou signatures.

Suivant l'exemple d'*Arita*, les potiers de *Kutani* commencèrent eux aussi à produire des figurines en porcelaine (fabriquées à l'aide d'un moule en plâtre), à partir du début des années 1700[15].

La jeune fille est assise et tient, de ses deux mains, un éventail décoré de motifs floraux et de nuages, qui lui cache en partie le visage, signe de modestie.

Son *kimono* est décoré de motifs floraux de type automnal. Les manches de ce vêtement sont très longues et indiquent donc qu'elle n'est pas mariée. Elle porte, selon la coutume, un sous-*kimono* (le *nagajuban)* de couleur rouge avec des petits motifs, dont les manches et le col sont visibles. La ceinture du Kimono, le *Obi,* a des motifs abstraits et des figures géométriques sur fond rouge.

Le style de sa coiffure se nomme *« Shimada-Ichogaeshi »*. Cette coiffure a commencé à être portée par les jeunes filles de moins de vingt ans à partir des années 1860[16].

La peinture est minutieuse, en émaux polychromes sur couverte, vert, rouge, rose, bleu noir, aubergine, orange et or. Cette figurine est de très belle qualité. Bien qu'elle ne porte aucune marque, nous pensons que, d'après la couleur de ses émaux, cette figurine vient effectivement de *Kutani* et non d'*Arita*, ce qui nous a été également confirmé par *M. Shin-Ichi Nakaya* (mentionné plus haut*)* lors de notre dernière visite dans son musée.

---

(14) sous le numéro d'inventaire 5380
(15) KOGA, Y., *Reproduction of a Kakiemon style porcelain female figurine* (en japonais) Archives of Research in Kakiemon style porcelain, No. 4, Kyûshû Sangyô University, Fukuoka, 2008.
(16) MURATA, T., *Beauty of Japanese Hair Style* (en japonais) Pola Cultural Institute, 2004.



Un autre objet également en porcelaine avait attiré notre attention dans une vitrine du salon Frèrejean. Avec des décors polychromes à dominante rouge rehaussés d'or, ce délicat plat à trois coupelles [17] (chacune de 7 cm de diamètre) est posé sur 3 pieds et sa hauteur totale est de 10 cm. Il est surmonté d'un poisson (probablement une carpe) sur une cascade stylisée de couleur rouge foncé.

Les 3 coupelles sont décorées à l'intérieur de motifs floraux en émaux gris et rouges, rehaussés d'or, avec une guirlande de fleurs à l'extérieur.

Au Japon, la carpe qui remonte les rivières est considérée comme un poisson de bon augure, non seulement parce qu'elle vit longtemps, mais aussi parce qu'elle est suffisamment forte pour remonter le courant. On la retrouve dans les «*Koi Nobori*», les bannières en forme de carpes que l'on voit onduler au vent à travers le Japon pour la fête des garçons au mois de mai.

À quoi pouvait bien servir ce plat ? Un plat à condiment, cela nous avait semblé douteux. Nous avons eu une une explication sur son utilisation, quelques mois plus tard, lors d'une visite au magnifique département de céramiques du célèbre *Victoria & Albert Museum* de Londres, où nous avons découvert des objets tout à fait similaires.

En fait, cet objet décoratif qu'on trouvait communément sur les tables anglaises de la haute société de cette époque se nomme «*sweetmeat dish*». Il servait à présenter aux invités, lors du repas, des confiseries ou sucreries (appelées en anglais sous le nom collectif de *sweetmeats).* Comme on n'utilise pas ce genre d'objet en France, celui du château était probablement destiné au marché britannique. Il porte l'inscription «*Kutani Seiyu*» (compagnie) et il a été fabriqué vers 1900.

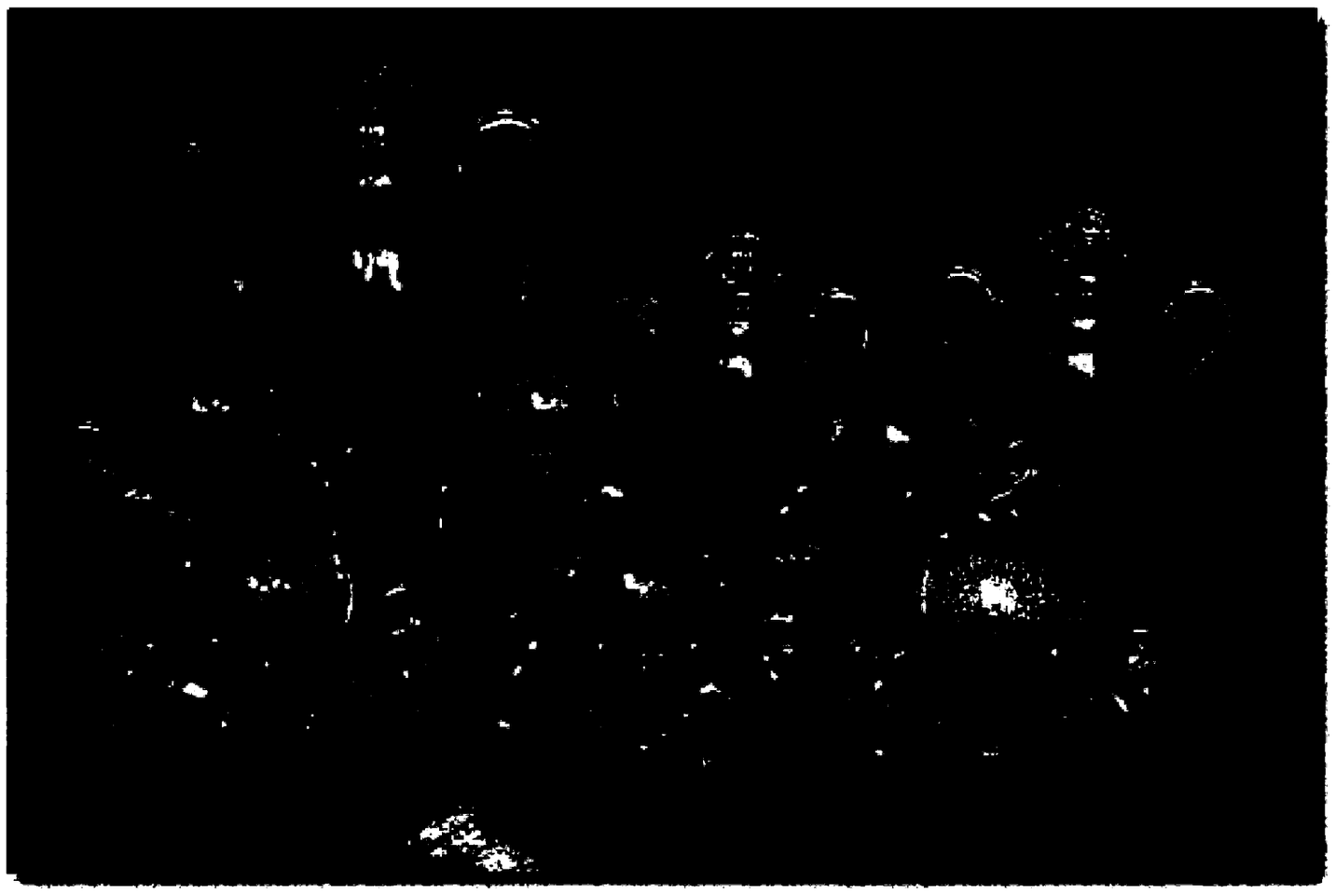
---

(17) sous le numéro d'inventaire 4223

Venons-en maintenant aux dernières pièces : un splendide service à thé en porcelaine [18] si fine qu'elle en est presque transparente, présenté dans une vitrine du salon Frèrejean.

La superbe mais fragile porcelaine (qu'on nomme « coquille d'oeuf» en français), vit le jour en Chine et elle fut fabriquée sur le continent à travers les siècles et notamment sous la dynastie des *Ming*, puis sous celle des *Ching* [19]. Très prisée par les Européens et les Américains au 19e siècle, elle fut également produite au Japon et même plus tard en Europe (notamment en Angleterre et en Allemagne)

Les premières porcelaines japonaises « coquille d'oeuf» apparurent à la fin des années 1830 [20] dans la région de *Hirado* et de *Mikawachi* (dans la préfecture de *Nagasaki* dans l'ile de *Kyushu* au sud du Japon). Elles furent bientôt produites pour l'exportation en Europe et en Amérique où elles eurent beaucoup de succès. On continua à fabriquer des objets en porcelaine « coquille d'oeuf» (tels les populaires services à thé ou à café) à *Hirado*, mais ils pouvaient aussi être décorés ailleurs au Japon, notamment à *Arita, Kyoto* ou même à *Kutani* [21].



Regardons donc de plus près cet exquis service à thé en porcelaine « coquille d'oeuf» aux décors délicats et raffinés en émaux polychromes sur couverte rehaussés d'or, présenté dans une vitrine dans le salon Frèrejean. Il est composé d'une théière, d'un pot à lait, d'un sucrier, de six tasses et leurs sous-tasses. La forme des objets indique que ce service a été également produit pour l'exportation.

---

(18) sous les numéros d'inventaire 4210 à 4218

(19) SAVAGE George, NEWMAN Harold, *An Illustrated Dictionary of Ceramics*, Thames & Hudson, London, 2000, p.195.

(20) MAUCUER, M., *CÉRAMIQUES JAPONAISES. Un choix dans les Collections du Musée Cernuschi*, 2009, p. I-II.

(21) *JAHN*, Gisela, *MEIJI CERAMICS. The Art of Japanese Export Porcelain and Satsuma ware 1868-1912. ARNOLDSCHE, Stuttgart*, 2004, p. 175.

Des femmes et des enfants en *kimono* sont représentés dans la nature en différentes saisons. L'artiste s'est servi de ces objets comme un peintre d'une toile. Le rebord des tasses et des soucoupes est orné d'un feston aux motifs géométriques rehaussés d'or. À l'intérieur des tasses se trouvent des paysages en émail monochrome. Les pièces portent la marque *Takasaka* (高坂).

Prenant comme référence des services à thé en porcelaine « coquille d'oeuf » aux formes similaires, eux aussi destinés à l'exportation et provenant de *Kutani* à la même époque[22], nous pouvons en déduire que le service à thé du château a probablement été fabriqué au début des années 1900.

Annie SHIBATA

(22) *TERAI-MACHI KUTANI-YAKI museum*, Catalogue de l'exposition « *MEIJI KINRAN and the World of Beauties* », 1999, p.16-17.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2013

Une nouvelle fois, les rives du lac Léman apparaissent comme un territoire particulièrement privilégié pour l'archéologie, plus particulièrement pour l'archéologie préventive liée, rappelons-le, à l'aménagement du territoire provoqué pour une grand part par l'augmentation de la population et l'accueil de nouveaux résidents. Ce territoire des plus attractifs, pour de multiples raisons que chacun peut aisément avoir à l'esprit, est en conséquence sous haute surveillance des services archéologiques de l'Etat. Les diagnostics s'y multiplient, venant par exemple compléter nos connaissances sur les abords de l'agglomération antique de Thonon ou encore révéler le passé antique de la commune d'Yvoire jusque là riche de sa nécropole du haut Moyen Âge et de son bourg fortifié.

Le patrimoine monumental y est également objet de convoitise, le conduisant à subir des aménagements d'importance. Ainsi dans cette livraison, quelques pages sont consacrées au château de Buffavent (Lully), édifice méconnu mais par chance protégé au titre des Monuments Historiques, ce qui a permis d'en réaliser une fine analyse, dans des conditions difficiles, permettant désormais de proposer son évolution depuis les XIII^{e}-XIV^{e} siècles.

En Chablais encore, les études se poursuivent sur le patrimoine monumental médiéval protégé au titre des Monuments Historiques, que ce soit sur le Château-Neuf d'Allinges et sur le prieuré de Meillerie mais aussi sur du mobilier, plus particulièrement de confort, extrait anciennement des terrassements effectués autour du château d'Avully.

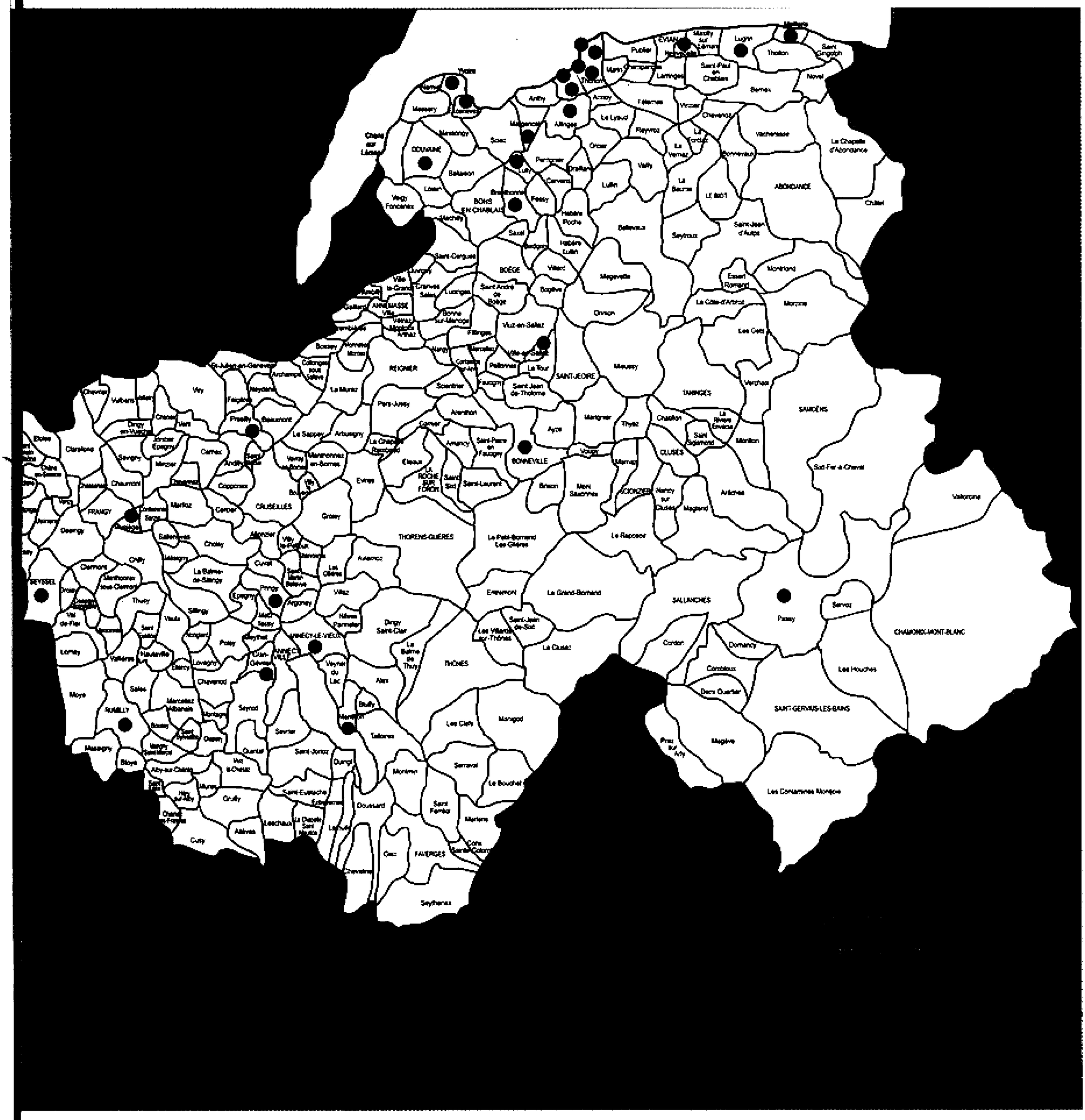
Il en est autrement à Cran-Gevrier où la ferme Bel, ex propriété Gaillard, du nom de l'ancien maire de Gevrier au XIX^{e} s., est sur le point de disparaître, après une étude de bâti, au profit d'un ensemble immobilier et d'un projet d'EHPAD ; or cette propriété recèle un bâtiment de ferme, déjà figuré sur la mappe sarde de 1730, abritant une salle voûtée aux qualités architecturales remarquables, comparable à celle de l'abbaye d'Annecy-le-Vieux habilement reconvertie depuis quelques années en un espace dédié à l'art contemporain.

Cette chronique offre également la possibilité de présenter deux fragments d'inscriptions romaines – des donations – découvertes en 1980 dans les fouilles menées sur le site d'Albigny-Condion et restées jusque là inédites.

On y découvre également cet étonnant et exceptionnel témoignage d'un bornage de la fin de l'époque gauloise découvert à Rumilly au lieudit Balvey.

Enfin, il faut se réjouir qu'au sein des opérations d'archéologie programmée soit initiée une opération sur le Salève, portant sur l'exploitation du minerai de fer, dans une zone, propriété du Conseil général, récemment classée en Espace Naturel Sensible. Cette opération qui montre que cette exploitation est pour une part contemporaine de la chartreuse de Pomier, est heureusement relayée par les actions de sensibilisation aux patrimoines naturel et culturel menées par la Maison du Salève, implantée au pied du mont, à Mikerne, dans une ancienne grange de la chartreuse.

Joël SERRALONGUE
Service Archéologie et Patrimoine bâti
Direction des Affaires culturelles
Conseil Général de la Haute-Savoie


Publier
EVIAN
Lugrin
Thollon
Novel
Bernex
Marin
Lamboing
Anthy
Allinges
Le Lyaud
Reyvroz
Orcier
Vacheresse
Vailly
Lullin
Bellevaux
Seyroux
Saint-Jean d'Aulps
ABONDANCE
Chêtel
Le Biot
Habère Poche
Habère Lullin
Saint-Cergues
BOËGE
Saint André de Boëge
Bonne
Viuz-en-Sallaz
Mégevette
Essert Romand
Morzine
Les Gets
Vernaz
SAMOËNS
Montriond
SAINT-JEOIRE
Mieussy
TANINGES
Taninges
Châtillon
Saint Sigismond
Morillon
Sixt-Fer-à-Cheval
Arâches
Vallorcine
Ayze
Marignier
Thyez
BONNEVILLE
Scionzier
Marnaz
Magland
Nancy sur Cluses
CLUSES
Mont Saxonnex
Brison
Saint-Laurent
Saint Sixt
Eteaux
LA ROCHE SUR FORON
Evires
Groisy
CRUSEILLES
Marlioz
Copponex
Andilly
Cernex
Cranves Sales
Vovray en Bornes
Marnaz-en-Bornes
Arbusigny
Le Sappey
Beaucroit
Pressy
Pers-Jussy
Allonzier
Cornier
Arenthon
Amancy
La Chapelle Rambaud
Saint-Pierre en Faucigny
Faucigny
Sallenôves
Scientrier
Contamine sur Arve
Pellonnex
La Tour
Viuz-la-Chiesaz
Filliège
Nonglard
Bonne sur Menoge
Villard
Boëge
Bogève
Onnion
Reignier
Esery
Cranves Sales
Ville la Grand
Annemasse
Gaillard
Archamps
Collonges sous Salève
Saint-Julien-en-Genevois
Vers
Chênex
Vulbens
Feigères
Viry
Dingy en Vuache
Clarafond
Challex
Bossey
Monnetier Mornex
La Muraz
Présilly
Beaumont
Savigny
Cercier
Epagny
Andilly
Copponex
Marlioz
Choisy
Cruseilles
Groisy
Evires
Thorens-Glières
Le Petit-Bornand Les Glières
Le Reposoir
Entremont
La Grand-Bornand
Les Clefs
Manigod
Serraval
Le Bouchet
Thônes
Les Villards sur Thônes
Saint-Jean de Sixt
La Clusaz
Dingy Saint-Clair
Alex
Talloires
Menthon
Duingt
Veyrier du Lac
Annecy
Annecy-le-Vieux
Meythet
Pringy
Argonay
Poisy
Sillingy
Vieugy
Seynod
Cran-Gevrier
Saint-Jorioz
Saint-Eustache
Faverges
Seythenex
Cons-Sainte-Colombe
Marlens
Saint Ferréol
Doussard
Giez
Chevaline
Leschaux
Alby-sur-Chéran
Chaumont
Chilly
Thusy
Talloires
Menthon-Saint-Clair
Veyrier
Duingt
Argonay
Pringy
Meythet
Seynod
Cran-Gevrier
Annecy-le-Vieux
Poisy
Sillingy
Vieugy
Sevrier
Saint-Jorioz
Quintal
Veyrier-du-Lac
Menthon-Saint-Clair
Talloires
Duingt
Saint-Eustache
Doussard
Faverges
Seythenex
Cons-Sainte-Colombe
Marlens
Saint Ferréol
Le Bouchet
Serraval
Manigod
Les Clefs
Thônes
Les Villards sur Thônes
La Clusaz
Saint-Jean de Sixt
Entremont
La Grand-Bornand
Les Contamines Montjoie
Megève
Praz sur Arly
Combloux
Demi Quartier
Domancy
Cordon
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Les Houches
CHAMONIX-MONT-BLANC
Passy
Servoz
SALLANCHES
Megève
Mégevette
Essert Romand
Montriond
Morzine
Les Gets
Vernaz
SAMOËNS
Sixt-Fer-à-Cheval
Vallorcine
Arâches
Magland
Nancy sur Cluses
SCIONZIER
Marnaz
Mont Saxonnex
Brison
CLUSES
Châtillon
Saint Sigismond
La Rivière Enverse
Morillon
Taninges
Verchaix
Ayze
Marignier
Thyez
BONNEVILLE
Vougy
Amancy
Saint-Pierre en Faucigny
Saint-Laurent
Saint Sixt
Eteaux
LA ROCHE SUR FORON
Evires
Groisy
CRUSEILLES
Marlioz
Copponex
Andilly
Cernex
Cranves Sales
Vovray en Bornes
Marnaz-en-Bornes
Arbusigny
Le Sappey
Beaumont
Pressy
Pers-Jussy
Allonzier
Cornier
Arenthon
La Chapelle Rambaud
Faucigny
Sallenôves
Scientrier
Contamine sur Arve
Pellonnex
La Tour
Viuz-la-Chiesaz
Filliège
Nonglard
Bonne sur Menoge
Villard
Boëge
Bogève
Onnion
Reignier
Esery
Cranves Sales
Ville la Grand
Annemasse
Gaillard
Archamps
Collonges sous Salève
Saint-Julien-en-Genevois
Vers
Chênex
Vulbens
Feigères
Viry
Dingy en Vuache
Clarafond
Challex
Bossey
Monnetier Mornex
La Muraz
Présilly
Beaumont
Savigny
Cercier
Epagny
Andilly
Copponex
Marlioz
Choisy
Cruseilles
Groisy
Evires
Thorens-Glières
Le Petit-Bornand Les Glières
Le Reposoir
Entremont
La Grand-Bornand
Les Clefs
Manigod
Serraval
Le Bouchet
Thônes
Les Villards sur Thônes
La Clusaz
Saint-Jean de Sixt
Dingy Saint-Clair
Alex
Talloires
Menthon
Duingt
Veyrier du Lac
Annecy
Annecy-le-Vieux
Meythet
Pringy
Argonay

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

ÂGE DU FER

RUMILLY, Les Champs Coudions

La campagne de sondages menée à Rumilly (Haute-Savoie), du 21 au 31 janvier 2013, au lieu-dit Les Champs Coudions, s'inscrit en préalable au projet d'aménagement d'un lotissement commercial, sur une surface d'environ 40000 m². Au total, 73 sondages ont permis d'appréhender le potentiel archéologique de ce terrain.

Celui-ci a subi un assez fort arasement sur les deux tiers septentrionaux de l'emprise explorée, et les graviers de la terrasse sont rapidement atteints aux alentours de 357 m d'altitude. Ce substrat est entaillé de paléochenaux d'origine fluvioglaciaire traduisant des écoulements NE/SO. Les recouvrements depuis la protohistoire jusqu'à l'époque moderne sont inexistants. Toutefois, plus au sud, à proximité du ruisseau de Balvey, la stratigraphie s'avère mieux conservée, et les niveaux protohistoriques et antiques sont encore présents. De même, au milieu de l'emprise étudiée, le fond d'une structure excavée a été mis au jour sous la terre végétale : il s'agit d'un long fossé orienté SSO/NNE, présentant un retour à angle droit vers l'ouest.

Ce fossé est daté de La Tène finale, plus précisément d'un horizon centré sur la première moitié du I^er^ s. av. J.-C. Il se distingue par le dépôt, à 15 m de l'angle NE, de deux vases gaulois empilés : un vase à forme fermée retourné dans une grande jatte évasée.

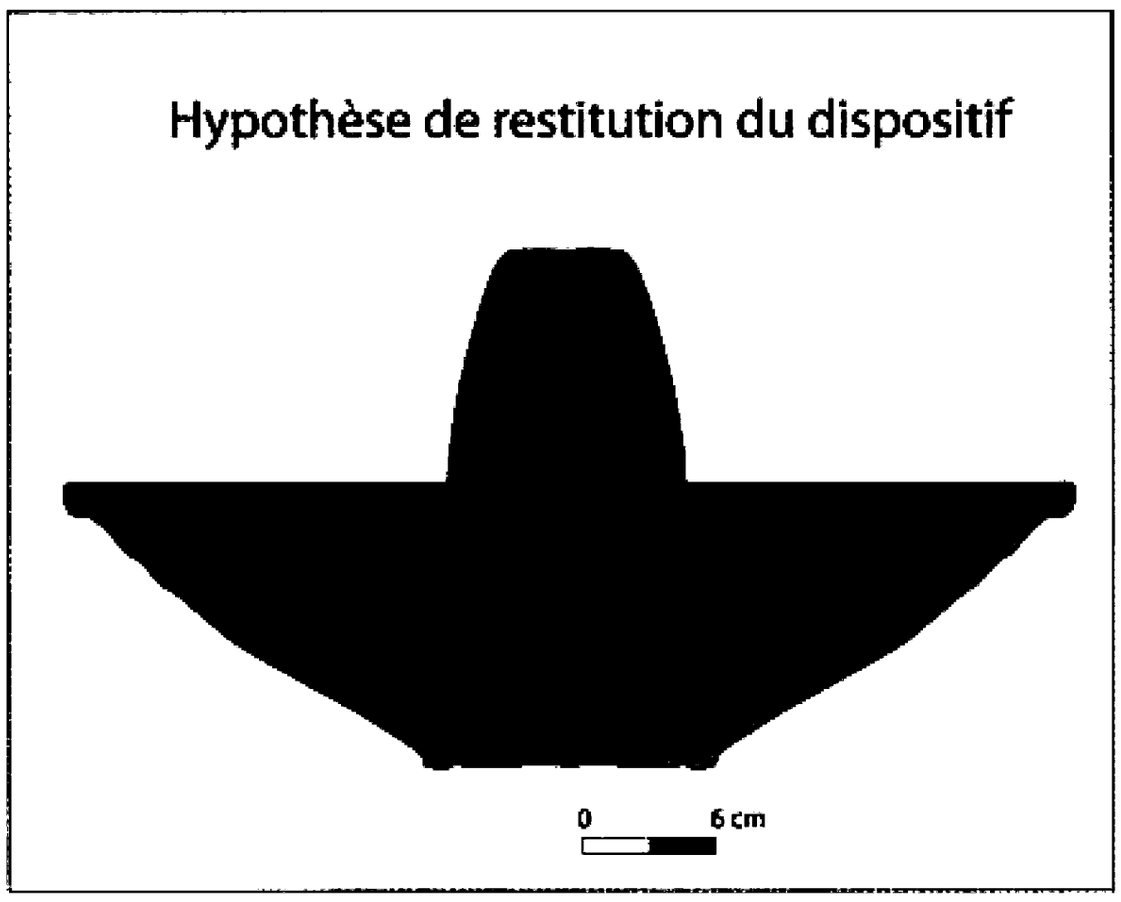


Fig. 1 - Hypothèse de restitution du dépôt de bornage (Landry - Inrap)

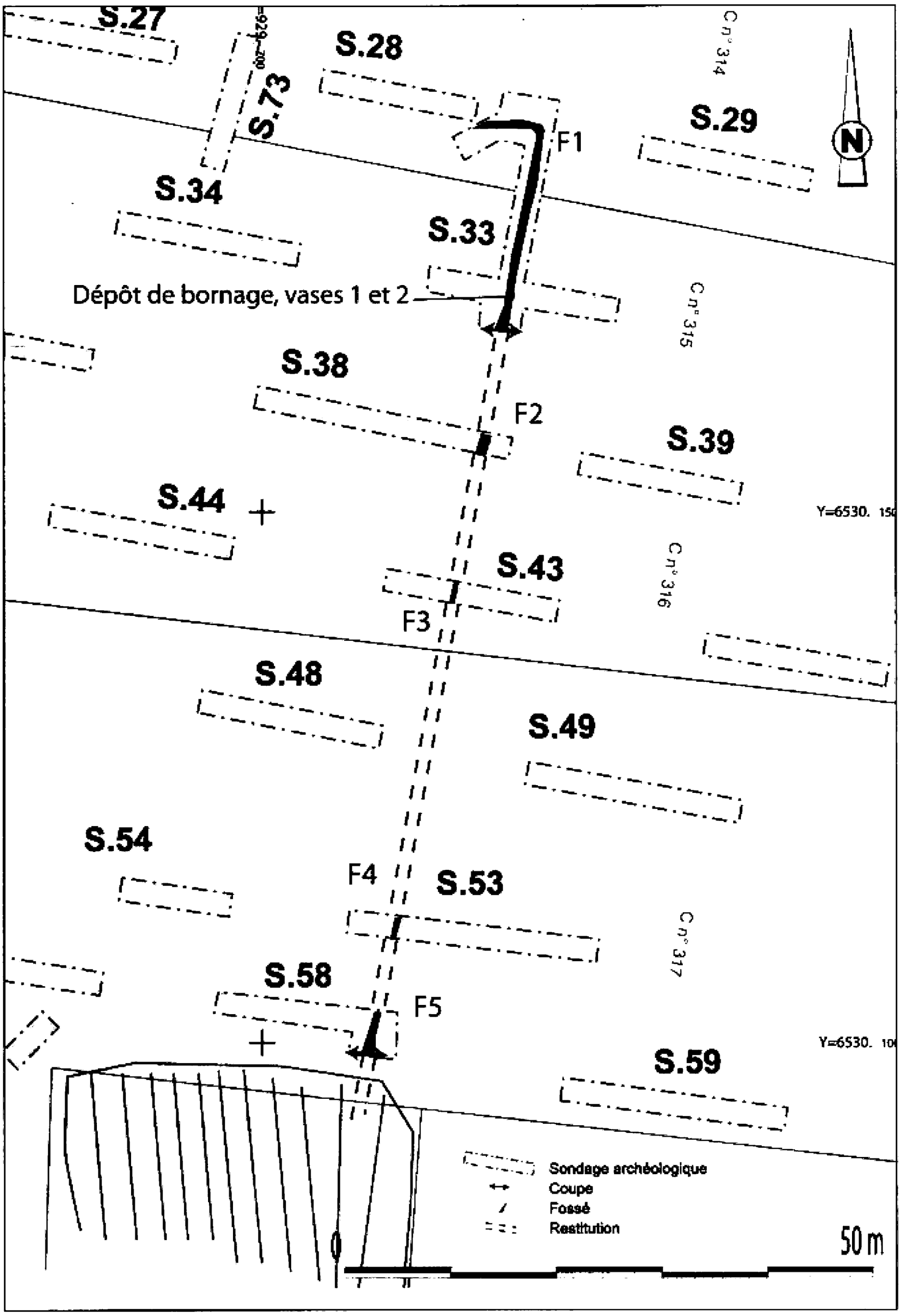


Fig. 2 - Plan du fossé laténien et localisation du dépôt de bornage
(Landry, Vachon-Inrap)

Se pose la question de la nature de ce fossé. S'agit-il d'une portion de limite d'un vaste enclos, structurant éventuellement une ferme gauloise ? Dans ce cas, on peut supposer que le creusement était à l'origine bien plus large et plus profond, et au regard du niveau d'arasement constaté, il ne serait guère surprenant que les vestiges d'hypothétiques installations ne soient pas conservés à l'intérieur de l'enclos.

L'autre hypothèse permet de voir ce fossé comme s'apparentant à une limite de proto-parcellaire, à une époque de fort contact entre population allobroge et occupant romain. Un tel dépôt de vaisselle de table, éloigné de tout habitat, mais proche d'un angle formé par le fossé, pourrait dès lors se voir comme un geste rituel lié au bornage, geste que l'on pourrait rapprocher sous certains aspects de pratiques magico-religieuses, mais qui relève avant tout de préoccupations purement pratiques. On sait grâce aux textes des arpenteurs antiques, notamment du corpus gromatique (les *Gromatici veteres*), que de nombreuses pratiques concourraient dans le monde romain au bornage des champs ou de l'espace en général. Ces pratiques étaient appliquées tant sur le sol italien que dans les régions conquises par Rome au-delà de la Péninsule (Afrique du Nord, péninsule ibérique…). Les catalogues gromatiques nous apprennent que les bornes inscrites ne sont pas les plus courantes, et que les marqueurs sont généralement muets (arbres, poteaux, vases, têtes d'amphores…) : les *termini muti*. Si les bornes pouvaient être vues dans le paysage, certains dispositifs invisibles étaient souvent mis en place, afin notamment pour certains de conserver l'emplacement de la borne si celle-ci venait malencontreusement à disparaître. Ainsi des bornes ou des témoins de bornage étaient enfouis dans des fosses ou des fossés, et les arpenteurs préconisent l'utilisation de vases entiers ou fragmentés. En Gaule plusieurs exemples sont interprétés comme tel. De nombreux cas sont en cours de recensement en Île-de-France et en Picardie. En Narbonnaise, plusieurs exemples sont référencés. Différents cas de figures se rencontrent : plusieurs vases entiers alignés au centre d'un fossé, urnes enterrées à l'envers, vases brisés intentionnellement dans le fond du fossé, vases empilés…Ces pratiques sont reconnues notamment pour délimiter des espaces funéraires, et se manifestent dès le dernier quart du I^er^ s. av. J.-C., comme à Béziers (Hérault) sur le site du Garissou. Notons que le cas du cimetière de Saint-André de Codols (Gard) se rapproche de façon troublante du dépôt de Rumilly : l'empilement d'un vase à forme fermée dans un autre à forme ouverte.

Dans le cas de Rumilly, si un secteur funéraire est attesté à Balvey, l'absence de sépulture à proximité du fossé ne permet pas de faire de lien entre le dépôt et le bornage de l'espace funéraire par ailleurs non localisé. Toutefois, l'hypothèse d'un dispositif de bornage, pouvant tout à fait limiter un champ, apparaît comme la plus convaincante. Ce dépôt représenterait ainsi la plus ancienne manifestation en Gaule d'un tel dispositif, et même si l'on est en droit de se demander si les populations autochtones ne l'employaient pas

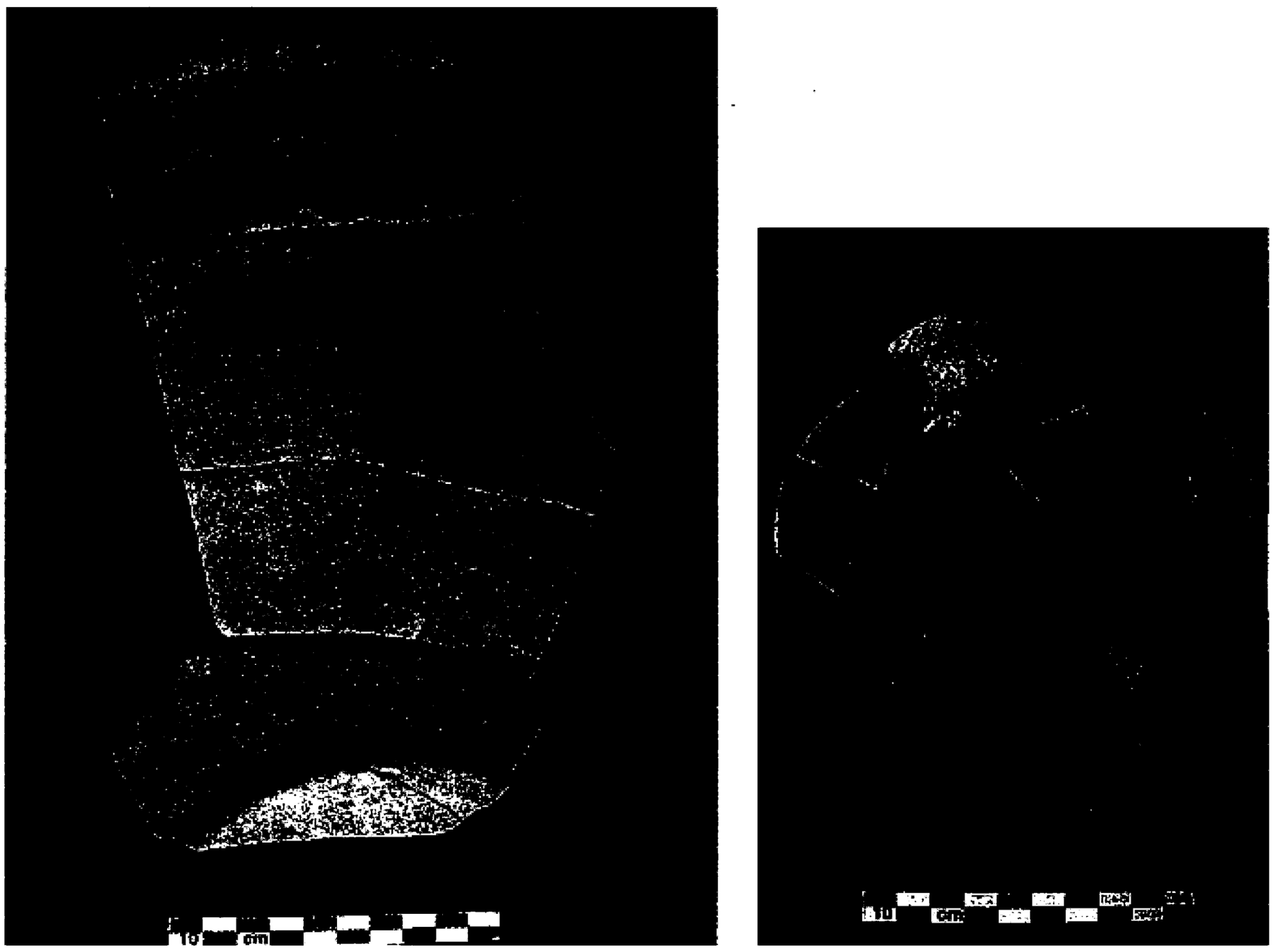


Fig. 2 bis - La céramique laténienne de Rumilly « les Champs Coudions ».
À gauche : céramique grise fine. À droite : céramique peinte.

avant l'arrivée des troupes romaines, l'utilisation dans une région récemment conquise d'une pratique romaine avec du mobilier gaulois représente en soi un exemple patent de contact et d'assimilation.

Il constitue en outre le premier point de découverte porté grâce à l'archéologie préventive sur la carte du territoire communal de Rumilly, et confirme l'existence d'un site laténien dans les environs du hameau de Balvey, que l'on pressentait depuis la découverte au XIX^{e} s. d'au moins quatre sépultures, dont l'une contenait une épée gauloise conservée au Musée des Antiquités Nationales.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

PÉRIODE MODERNE

ANNECY-LE-VIEUX, Les Ilettes nord
Avenue de Genève

L'emprise diagnostiquée à Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie) du 25 juin au 3 juillet 2013, en préalable à la construction d'un ensemble immobilier de 309 logements, s'avère exempte de tout indice d'occupation archéologique antérieure à l'époque moderne. 35 sondages ont pu être réalisés sur les 43942 m² concernés par le projet.

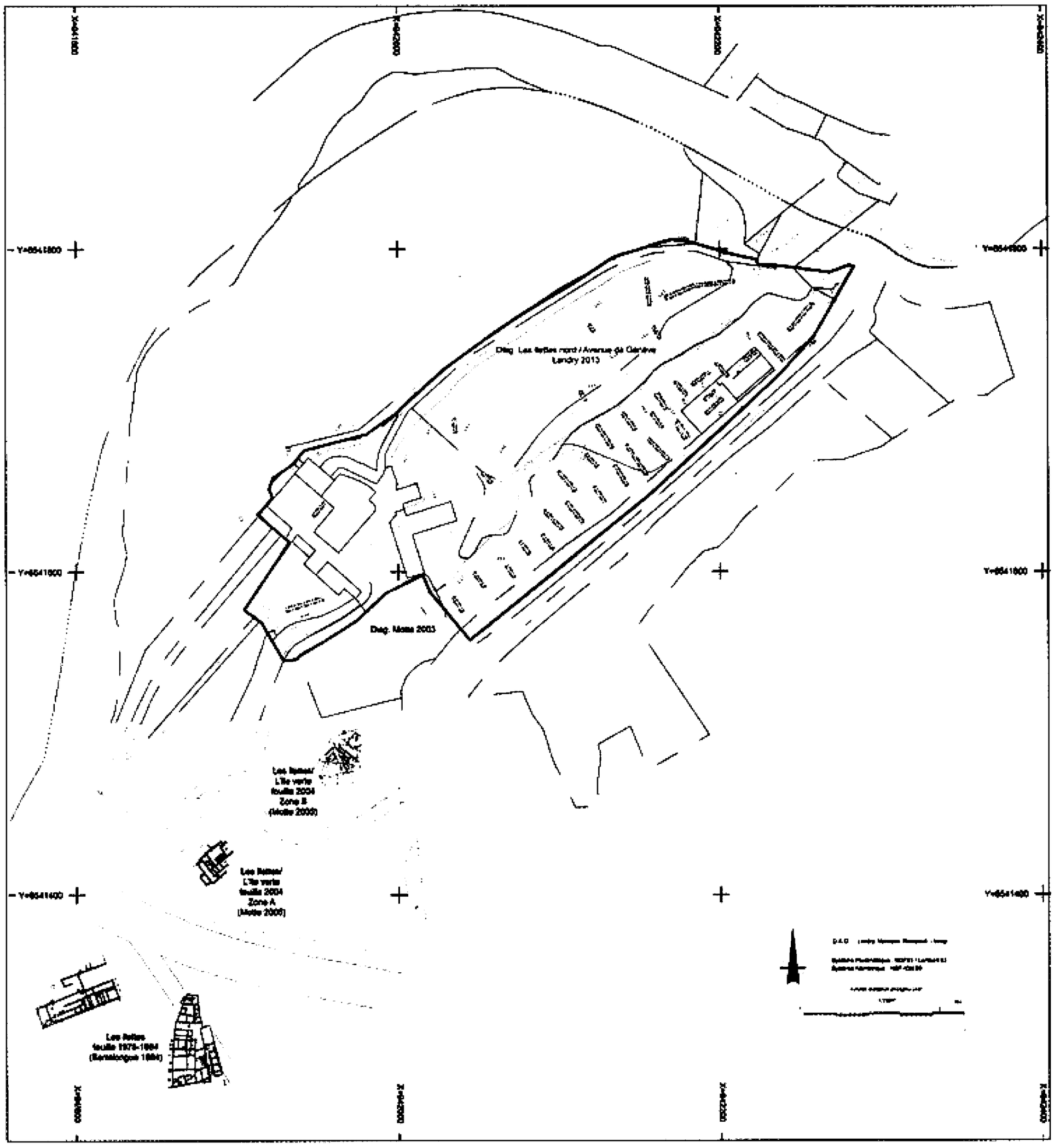


Fig. 3 - Contexte archéologique du quartier des Ilettes
(Landry, Vaireaux, Rambault - Inrap)

L'emprise est localisée sur deux niveaux de terrasses inscrites en rive gauche convexe du Fier, à la base du versant occidental d'une butte molassique, juste à l'aval du seuil de Brogny. Le haut niveau s'étend entre 458 et 452 m alors que le niveau inférieur, plus subhorizontal, s'étend de 443 à 437 m. L'expertise géomorphologique conduite sur documents graphiques et photographiques permet de définir deux unités morphologiques :

- la haute-terrasse semble d'origine fluvio-glaciaire et les chenaux ont incisé localement les bancs molassiques. Après le retrait du lit du Fier (incision postglaciaire), le secteur semble avoir enregistré uniquement des dépôts de pentes depuis le versant de la butte molassique dominante : ruissellement aréolaire et écoulement boueux pouvant entraîner localement des blocs centimétriques. La présence d'artefacts antiques dans les dépôts supérieurs permet de distinguer une séquence historique dans cet exhaussement colluvial.

- la basse-terrasse présente une formation graveleuse alluviale, probablement d'âge holocène, à revêtement sablo-limoneux de débordement à courants lents, démontrant l'encaissement du lit du Fier qui s'écoule aujourd'hui à un niveau moyen de 433 m d'altitude au droit de l'emprise. Le relief de la surface actuelle de ces terrains bas résulte de l'apport au cours des trente dernières années d'importants remblais pouvant atteindre par endroits 6,50 m d'épaisseur.

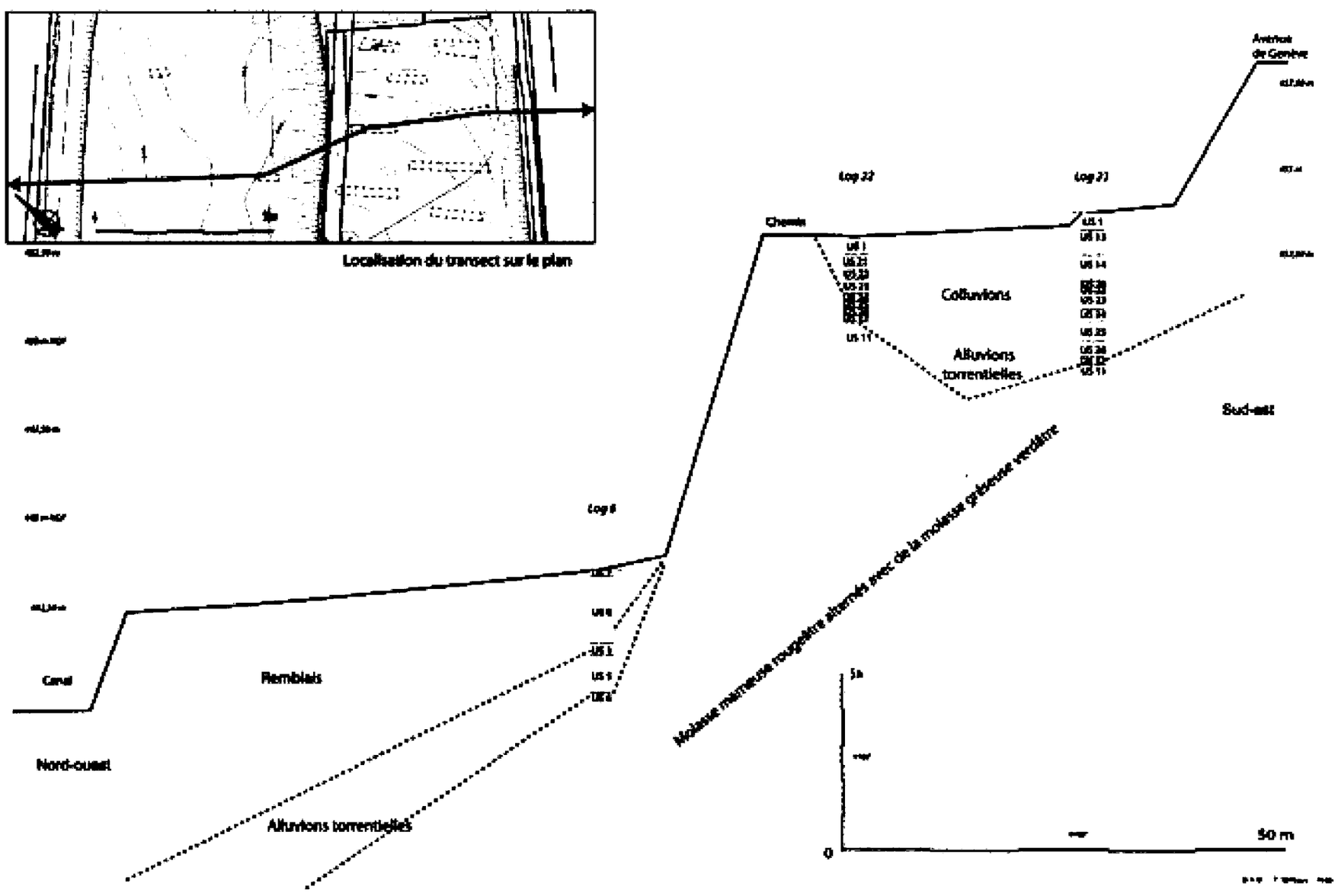


Fig. 4 - Profil synthétique du substrat et des recouvrements (Landry, Vaireaux - Inrap)

L'exploration des parcelles bordant l'actuelle avenue de Genève permet de conclure à l'absence de toute preuve accréditant l'hypothèse traditionnelle concernant le tracé de la voie antique reliant *Boutae* à *Genava* par le pont de Brogny.

L'hypothèse admise depuis Charles Marteaux (1907[1]) et Pierre Broise (1966[2]), puis les fouilles des Ilettes (1984[3]) et de l'Île Verte (2005[4]), situait juste au-dessus de la terrasse haute explorée cette année le tracé de la voie antique de *Boutae* à *Genava*, conforme à celui de l'actuelle Avenue de Genève, en se basant sur la localisation du Pont de Brogny comme « point obligé » de franchissement du Fier.



Fig. 5 - Tracés hypothétiques de la voie de Boutae à Genava (Landry - Inrap)

Cette hypothèse était attrayante, étayée par la toponymie désignant l'ancien pont de Brogny comme « pont romain », et par la topographie actuelle des lieux, nichés au creux d'une large courbe du Fier. Nos sondages démontrent que la terrasse haute n'était pas occupée à l'Antiquité, sa surface suivant alors la topographie chaotique du substrat : bancs de molasse affleurant, chenaux surcreusés et partiellement comblés de graves alluviales fluvio-glaciaires, mais formant encore des dépressions marquées. En outre les

(1) MARTEAUX (C.) « Étude sur la voie romaine de *Boutae* à *Genava* », *Revue Savoisienne*, XLVIII, 1907, p. 153-168 et 176-184.
(2) BROISE (P.) L'évolution du parcellaire d'Annecy. Essai de stratigraphie historique d'un terroir en voie d'urbanisation, *In* : *Annales Economies Sociétés Civilisations*, N°4, Paris, juillet-août 1966, p. 859-874.
(3) SERRALONGUE (J.) *Annecy-le-Vieux - Les Ilettes*, Rapport de fouille, SRA Rhône-Alpes, Lyon, 1984.
(4) MOTTE (S.) *Annecy-le-Vieux, Les Ilettes / L'Ile Verte*, Rapport de fouille préventive, Inrap - SRA Rhône-Alpes, Lyon, 2005.

niveaux colluviaux antiques ou post-antiques ne présentent en aucun cas un pendage ascendant vers l'est, ce qui peut laisser présager qu'ils se prolongent sous l'actuelle Avenue de Genève selon une pente bien inférieure à celle du relief de surface actuel. Le talus actuel supportant la dite Avenue de Genève pourrait donc avoir été constitué par des apports bien postérieurs à l'Antiquité. La voie antique, si elle passe ici, serait à chercher à une cote nettement inférieure à celle de ce talus. L'implantation d'une voie au pied du versant ne présenterait dès lors plus les mêmes avantages pour les arpenteurs antiques.

En outre, les observations réalisées sur l'ancien pont ainsi qu'une recherche documentaire sommaire démontrent que l'état actuel de l'ouvrage correspond à celui du XVII[e] s. L'ancien pont de Brogny fut construit en 1578 (Gros, Luginbuhl 1990[5]), mais subit d'importantes réfections de viabilité en 1659 sous la direction de l'ingénieur François Cuenot (Devos, Grosperrin 1985, p. 155[6]). Néanmoins, la tradition prétend qu'un pont, à priori en pierre mais peut-être seulement en bois, préexistait à la fin du Moyen-Âge, puisqu'une maladrerie pour lépreux et pestiférés aurait été implantée en rive droite (donc à Pringy), au niveau du hameau du Grand Brogny (Archives Municipales d'Annecy). Cette maladrerie aurait été fondée par Jean Fraczon ou Mermet ou Allarmet, futur Cardinal de Brogny (1342-1426), né au Petit-Brogny (donc à Annecy-le-Vieux) dans une maison encore visible en 1860 (Mazon 1889, p. 214[7]). Une souscription aurait été lancée au même moment pour la construction d'un pont. J. Replat prolonge d'ailleurs cette tradition en faisant mourir dans les eaux du Fier sous le pont de Brogny, le héros Gérard d'Estavayer de son roman historique « Le Sanglier de la forêt de Lonnes, Esquisse du Comté de Savoie à la fin du XIV[e] siècle », qui se déroule en 1398 (Replat 1839, p. 353-354[8]). Le pont a subi récemment de sérieuses détériorations : chutes de blocs du parapet, effondrement partiel de la culée gauche. La restauration de ce remarquable ouvrage d'art et le réaménagement de ses abords en rive gauche s'avèrent urgents, et seraient l'ultime occasion de rechercher des traces éventuelles d'un ouvrage antérieur et de l'hypothétique voie romaine, puisque les terrains situés en rive droite ont été arasés en 2010 lors de la construction de logements, travaux ayant alors causé la destruction de la culée droite.

Dans l'hypothèse où la voie antique ne suivrait pas l'actuel talus emprunté par l'Avenue de Genève, deux alternatives s'offrent à nous.

---

(5) GROS (Z.), LUGINBUHL (Y.) *Inventaire des ouvrages d'art en région Rhône-Alpes*, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme / Sous-Direction des Espaces protégés, Société d'Etudes Géographiques et Sociologiques appliquées, Paris, 1990.
(6) DEVOS (R.), GROSPERRIN (B.) de à française, tome 3 de l'Histoire de, Rennes, 1985, 566 p.
(7) MAZON (A.) Essai historique sur le Vivarais pendant de Cent Ans (1337-1453), Imprim. Parnin, Tournon, 1889.
(8) REPLAT (J.) Le Sanglier de la forêt de Lonnes, Esquisse du Comté de Savoie à la fin du XIVe siècle, sixième article, *in : Revue du Dauphiné,* tome 6, Rey-Giraud libraire Grenoble / Borel imprim. Valence, 1839, p. 321-357.

Le franchissement de l'ancien bras du Fier pouvait intervenir plus au sud-ouest, à proximité des vestiges mis au jour en 2004 à l'Île Verte, donc au débouché direct de la portion nord-sud de l'Avenue de Genève. Charles Marteaux (1917[9]), 10 ans après ses premiers travaux sur le passage du Fier, publie d'ailleurs un texte de l'instituteur Fenouillet qui se rapproche de cette hypothèse : « J'ai acquis la certitude, basée sur des preuves irrécusables et faciles à vérifier, que ladite voie suivait une ligne presque droite d'Annecy à Pringy et à Saint-Martin, et qu'elle franchissait le Fier *en un gué* situé à 250 m environ en aval de la minoterie Cléchet actuelle, et que de ce fait il n'existait à l'époque romaine aucun pont à Brogny ». Marteaux ne valide pas ce tracé qui va à l'encontre de ses propres travaux, il lui attribue une origine médiévale. Ce gué se serait ainsi trouvé précisément à l'endroit où a été construit le pont de la voie rapide dans les années 1980. À l'occasion de ces travaux, J. Serralongue (Conseil Général de Haute-Savoie) n'avait observé aucun élément permettant d'accréditer cette hypothèse, désormais impossible à vérifier archéologiquement. Ou bien, en dernier lieu, il faudrait envisager que la voie se détournait davantage vers l'est, s'élevant d'une vingtaine de mètres pour suivre un replat plus marqué à mi-versant (méthode plus sécuritaire que privilégiaient généralement les arpenteurs romains), et franchir le Fier plus en amont au niveau de l'ancien pont de Bornalle, où la gorge s'avère beaucoup moins large. Mais là encore, aucun indice visible en surface ne peut plaider pour un tel itinéraire, somme toute très sinueux.

Le projet ayant donné lieu à la prescription concerne également la réhabilitation partielle du site de la minoterie Cléchet. L'usine, désaffectée depuis 1999, est l'héritière du Moulin des Ilettes. Les archives détenues par l'ancien directeur de la minoterie Cléchet ont permis à notre collègue Samir Mahfoudi (2010[10]), chargé de mission au Conseil Général de Haute-Savoie, de dresser un historique complet de l'évolution de cette installation industrielle et des « artifices » connexes mis en place sur le torrent du Fier. Il ressort des travaux de S. Mahfoudi que l'entreprise fut fondée sous le régime sarde, à la suite d'une demande pour la concession d'une dérivation d'eau adressée au roi Emmanuel II le 20 mars 1845, par Messieurs le Marquis Ernest de Lagrange, Edouard Buttin et Jean Durand, domiciliés à Pringy. Un moulin à blé et une scie devaient tirer leur force motrice de l'usage de l'eau, un premier barrage en bois fut donc aménagé sur le Fier, rapidement détruit par les crues du torrent. Cet ouvrage fut reconstruit en béton et maintes fois rehaussé. Différentes autorisations réglementent le barrage dont l'arrêté du 23 février 1942 qui donne la consistance légale de la chute d'eau, suivi par un autre arrêté en 1980. Le sieur Cléchet devint en 1864 le nouveau propriétaire de l'usine, en vertu d'une vente judiciaire, mais il ne possédait alors aucune

---

(9) MARTEAUX (C.) « Voies romaines», *Revue Savoisienne*, LVIII, 1917, p. 113-116.

(10) MAHFOUDI (S.) *Annecy-le-Vieux, Illettes (les), 201 avenue de Genève, Moulin des Illettes dit Moulin du pont de Brogny actuellement Minoterie Cléchet*, Inventaire du Patrimoine hydraulique des Pays de Savoie, propriété de et de l'Assemblée des Pays de Savoie, Dir. de / Service Régional de l'Inventaire du Patrimoine Culturel / Région Rhône-Alpes, Lyon, 2010.

pièce relative au droit d'eau de ce barrage. Pourtant en 1882, M. Cléchet reconstruisit son barrage pour faire fonctionner les roues du moulin et de la scierie du domaine. L'établissement apparaît sur le premier cadastre français de 1866. L'entreprise grandit tout au long du XX^{e} s., la minoterie devenant la principale productrice de farines de la région. À la fin de ce siècle, l'usine fut délocalisée, et l'établissement des Ilettes laissé à l'abandon.

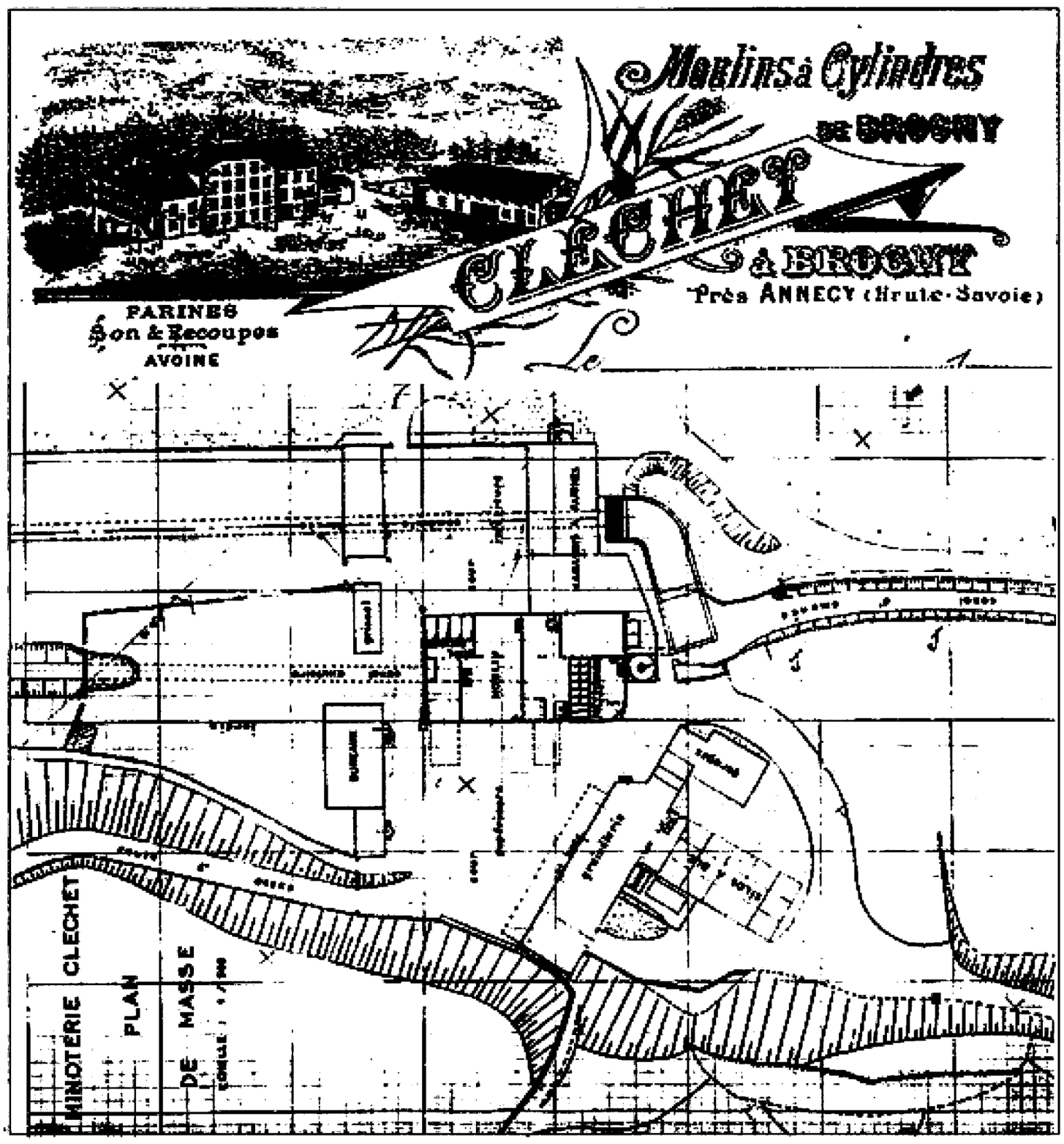


Fig. 6 - Montage « Publicité ancienne des moulins Cléchet et plan de l'usine en 1980 » réalisé à partir d'archives privées ; crédit photo Assemblée des Pays de Savoie.

La consultation de plans anciens nous renseigne sur la nature des bâtiments et installations conservés (bureaux, magasins à farines, hangar, vanne de prise d'eau, canal d'amenée et centrale hydroélectrique), et des éléments démolis cette année (moulin, grainèterie, silos à blé, garages, « grinnel » ou système anti-incendie). Les plans permettent également de localiser les conduites forcées enterrées qui nous ont contraints à ne pas sonder la majeure partie de la cour de l'usine.

Enfin, le bâtiment abandonné situé en bordure de l'avenue de Genève, et destiné à être converti en H.L.M., a fait l'objet d'une étude sommaire. Il s'agit d'une ferme construite à la fin du XIX^{e} s. ou au début du XX^{e} s., à

proximité de l'ancien octroi du pont de Brogny. L'édifice a subi une extension vers le nord de l'étable et de la grange. Les mangeoires, box et boiseries sont encore en place et en bon état, mais aucun élément antique en remploi n'est actuellement apparent. Seule une borne matérialisant autrefois l'octroi a été déplacée et se trouve au pied du mur qui clôture le jardin attenant à la ferme.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

CRAN-GEVRIER, *La ferme Bel*

rue de la Pérollière

La réception d'un permis de démolir concernant la ferme Bel[11] a suscité, dans un premier temps, une prescription de l'Etat préconisant le repérage d'éventuels réemplois de lapidaire antique dans les maçonneries du bâtiment le plus ancien, figuré sur la mappe sarde. Des sondages ont été réalisés ponctuellement dans les maçonneries extérieures et intérieures pour repérer ces artefacts.

Sur la mappe sarde[12], ce bâtiment rectangulaire (n° 776), est représenté, entouré de prés vergers, marais, jardin et chenevrier au *mas du Boulon* ; il est qualifié de *maison en plaine*, propriété de Charlotte Dubon, veuve de Pierre Gurcel.

Sur le cadastre de 1865, on retrouve ce bâtiment au lieudit *Chez Gaillard,* du nom du propriétaire, alors maire de la commune de Gevrier, mais il est entouré de nouvelles constructions dont une maison d'habitation, détruite lors du percement de l'autoroute A 41 en 1976. La construction de

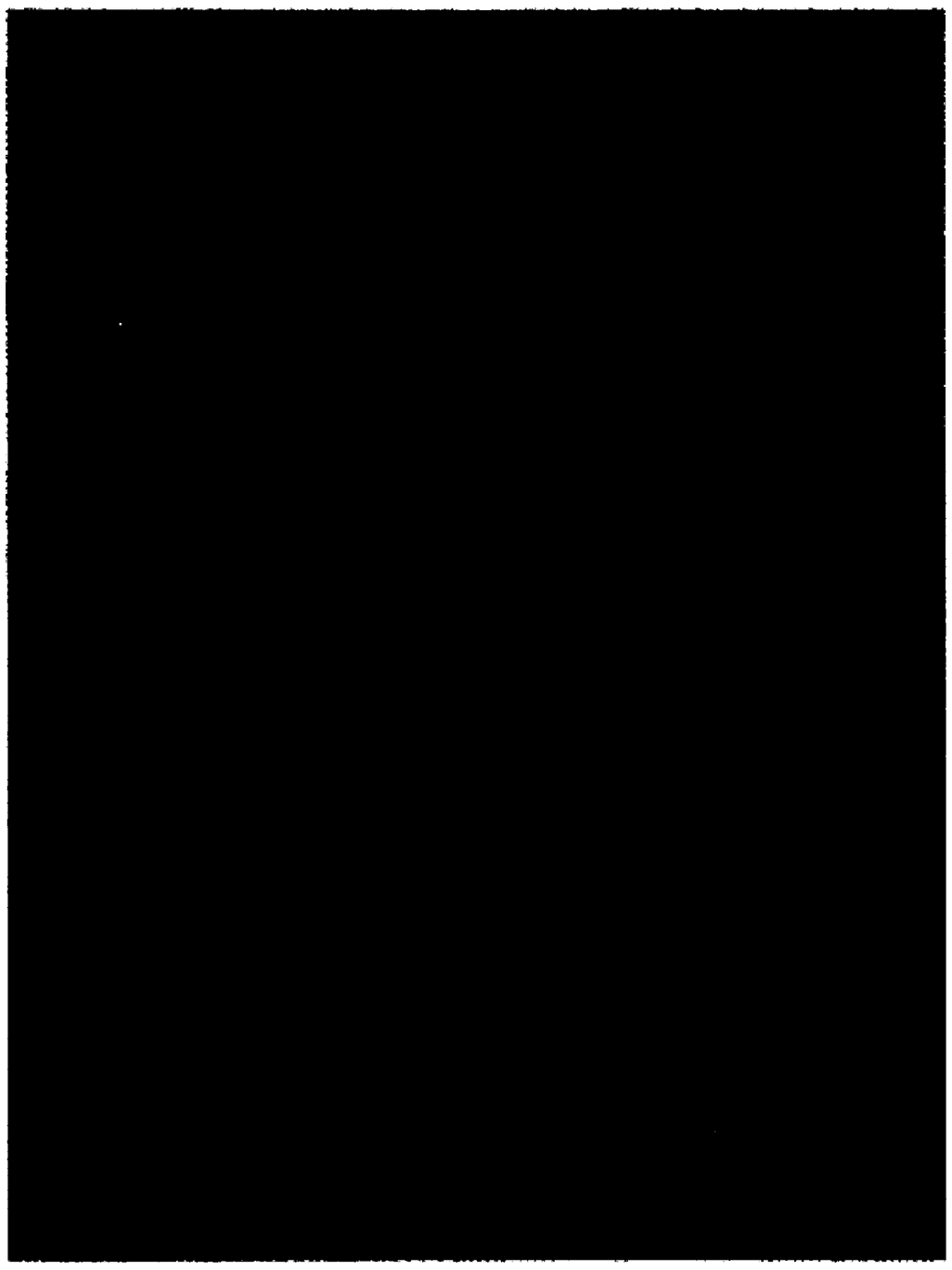


Fig. 7 - Mappe sarde présentant la parcelle n° 776

(11) La ferme Bel se situe au lieudit *Les Romains,* riche en vestiges antiques ; une synthèse de ces découvertes a été proposée en 1999 par F. Bertrandy, M. Chevrier et J. Serralongue dans la CAG 74, p. 218-219.
(12) Cote : 1 C d 246, Gevrier - Mappe originale, Date : 1728-1738.

cette maison avait permis la reconnaissance, entre 1861 et 1864, d'importantes structures romaines qualifiées de villa qui avaient livré, entre autres vestiges, un autel au dieu Mars (CIL XII 2536), classé au titre des Monuments Historiques le 30/12/1937.

Dérasée et amputée en 2000-2001 de la partie habitat qui occupait l'extrémité ouest, suite à l'effondrement partiel de la toiture durant l'hiver 1998, elle mesurait avant cela 38 m de long, 12,50 m de large et 10,50 m de haut au faîtage. La partie étudiée lors du diagnostic était donc réduite à un bâtiment long de 20 m et large de 12,50 m. Sa fonction reste à ce jour imprécise, il s'agissait sans doute d'une ferme comportant une partie habitable associée à une zone dédiée au stockage et à l'élevage, comportant cellier, grange, écurie, étable… Sa date de construction ne peut pas être assurée. La proposition d'une fourchette chronologique flottante, s'étalant du XV^e^ au XVI^e^ siècle repose à la fois sur des vestiges marquant l'horizon stratigraphique initial (baies à chanfreins, chaînes d'angle) et sur la documentation (renvoyant au lignage Cran d'Aléry fortement implanté dans le secteur).



Fig. 8 - Façade actuelle du bâtiment

Un agrandissement vers l'est entraîne la démolition du pignon oriental de l'édifice initial. L'extension du bâtiment est associée à la mise en place d'un espace voûté découpé en trois nefs et trois travées par quatre colonnes centrales de calcaire blanc supportant des doubleaux.

L'allée centrale est couverte d'un arc en plein cintre et les deux collatéraux d'une voûte surbaissée. Cet ambitieux projet architectural semble relever des XVII^e^-XVIII^e^ siècle ; datation qui repose sur la typologie des colonnes et des modillons ainsi que sur la chronologie relative. Des arcs doubleaux (largeur : 0,32 m) composés de briques posées sur chant (0,35 x 0,08 x 0,10 m) retombent directement sur la face supérieur des tailloirs et soutiennent les voûtes bâties en briques posées à plats et retaillées pour l'agencement des écoinçons. L'identification de cet espace, assimilé à une écurie, reste encore incertaine.



Fig. 9 - Colonne et chapiteau supportant un arc doubleau ainsi qu'un arc formeret

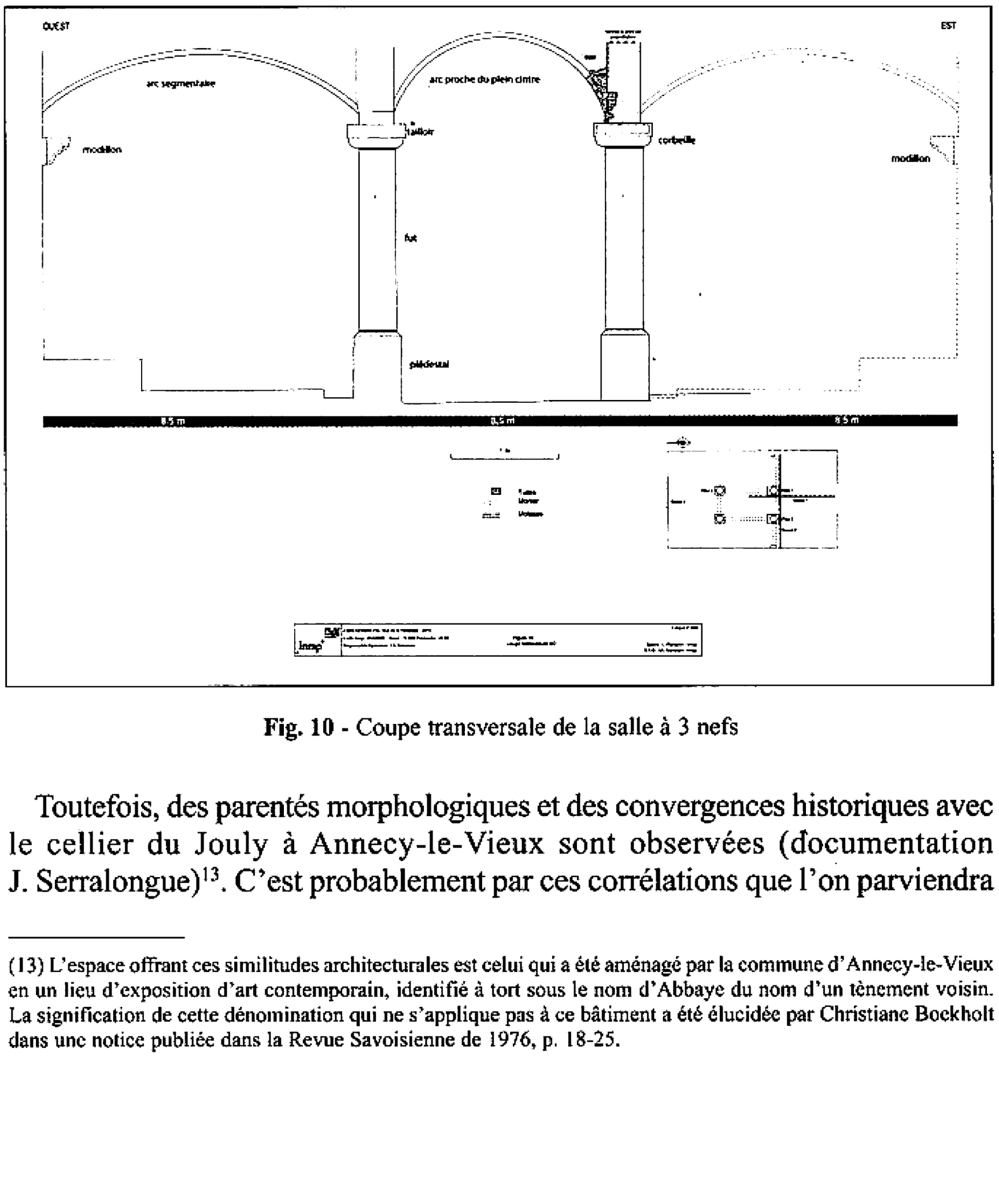


Fig. 10 - Coupe transversale de la salle à 3 nefs

Toutefois, des parentés morphologiques et des convergences historiques avec le cellier du Jouly à Annecy-le-Vieux sont observées (documentation J. Serralongue)[13]. C'est probablement par ces corrélations que l'on parviendra

(13) L'espace offrant ces similitudes architecturales est celui qui a été aménagé par la commune d'Annecy-le-Vieux en un lieu d'exposition d'art contemporain, identifié à tort sous le nom d'Abbaye du nom d'un tènement voisin. La signification de cette dénomination qui ne s'applique pas à ce bâtiment a été élucidée par Christiane Bockholt dans une notice publiée dans la Revue Savoisienne de 1976, p. 18-25.

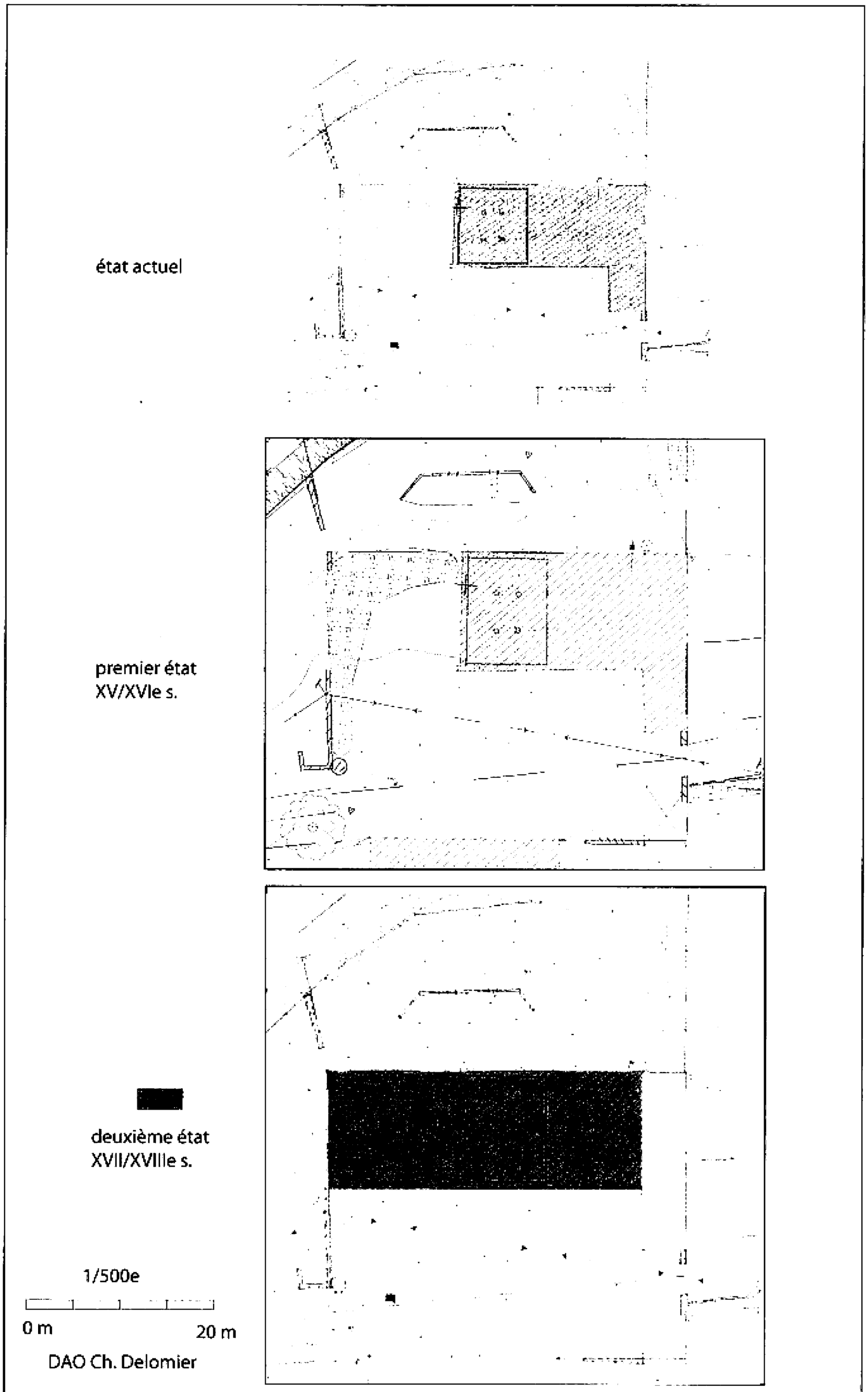


Fig. 11 - Evolution du bâtiment du XIV^e^ siècle à nos jours

à déjouer les obstacles de la datation et de la fonction de la ferme Bel. Ces deux salles présentent des modèles formels beaucoup trop similaires pour être fortuits. L'hypothèse d'un même promoteur construisant un cellier à Annecy-le-Vieux et une étable à Cran Gevrier ne semble pas trop hasardeuse, mais elle doit être consolidée.

Caractériser l'origine du bâti initial, laïque ou religieuse, semble également difficile à ce stade. L'enquête historique concernant les fondations, mutations, et transferts de propriétés n'est pas envisageable dans le cadre restreint de l'archéologie préventive. Le lignage seigneurial Cran d'Aléry est fréquemment mentionné dans les sources et largement possessionné à Cran-Gevrier et Annecy-le-Vieux. Les domaines de l'abbaye royale de Talloires, des dominicains d'Annecy ou des cisterciennes du Semnoz s'étendent également à proximité de ces deux sites. Les investigations sont donc à poursuivre.

En définitive, une première construction suscitée par un grand laïc aux XV^{e}/XVI^{e} siècles aurait pu être intégrée à un vaste domaine monastique au XVIII^{e} siècle, mais ceci n'est présenté qu'à titre d'hypothèse puisqu'en 1730 la mappe sarde nous précise que cette propriété est entre des mains roturières.

Chantal DELOMIER
INRAP Rhône-Alpes Auvergne

PRINGY, Chemin des Pères, Champ Garguan

L'emprise diagnostiquée à Pringy (Haute-Savoie) du 23 au 25 juillet 2013, en préalable à la construction d'un immeuble de six logements, s'avère exempte de tout indice d'occupation archéologique. Trois sondages ont pu être réalisés sur les 1490 m² concernés par le projet. L'emprise est localisée sur le versant sud-occidental d'une butte molassique, à 1100 m au nord du lit du Fier, et à environ 200 m au sud du Chef-lieu, où plusieurs constructions antiques sont attestées. La parcelle étudiée se trouve dans un secteur que la lecture des sources du XIX^{e} s. situait au sein d'un espace funéraire utilisé depuis le haut-Empire jusqu'à l'Antiquité tardive, et à proximité d'une nécropole du haut Moyen Âge. À l'issue de cette campagne de sondages, l'absence de tout marqueur anthropique incite à réévaluer notre interprétation des données anciennes, et encourage à continuer à chercher les extensions des zones funéraires perturbées au XIX^{e} s.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

MENTHON-SAINT-BERNARD, 151 Promenade du Vieux Port.
Parcelles AE 323, 324 ; alt. 473,50 m.

La campagne de diagnostic archéologique, menée 151, Promenade du Vieux Port, a permis de démontrer l'absence d'indices d'une anthropisation antérieure au XXe s. dans ce secteur pourtant très riche en vestiges antiques et médiévaux. La commune est entre autre connue pour ses thermes antiques et son château comtal. Seuls quelques fragments de porcelaine et de faïence contemporains ont été extraits du sous-sol. Le diagnostic de la parcelle a simplement permis de mettre en évidence les niveaux de l'ancien cône de déjection sur lequel une grande partie du bourg de Menthon-Saint-Bernard est installée.

Stéphane BROUILLAUD
NRAP Rhône-Alpes-Auvergne

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

ÉPOQUES ROMAINE et MODERNE

VILLE-En-SALLAZ, Chef-lieu
Chemin départemental n° 191 ; parcelles cadastrales A1322 et A1712.
Coord. X : 1 964 275 ; Y : 5 221 825 ; alt. : de 631, 81 à 628,30 m NGF

Cette opération de diagnostic archéologique intervient non loin du centre ville de la commune de Ville-en-Sallaz (74), commune située entre le massif des Brasses et celui de Vouan, sur une pente constituée de différents dépôts fluvio-glaciaires. Cette opération intervient en amont de la construction d'une maison individuelle, au niveau du chef-lieu, le long du chemin départemental n° 191. L'emprise concernée est de 1 960 m², et correspond aux parcelles cadastrales A1322 et A1712.

Elle présente une pente allant du nord-ouest au sud-est.

De nombreux indices d'occupation du territoire, notamment de la période antique, sont connus pour la commune voisine de Viuz-en-Sallaz, et des indices attestant de l'existence d'une occupation antique ont été retrouvés sous l'église de Ville-en-Sallaz, située juste au nord de l'emprise. L'opération de diagnostic menée ici visait donc à documenter cet espace particulièrement sensible, en déterminant l'extension sud de cette occupation.

Un total de 4 sondages a été réalisé au cours de ce diagnostic, correspondant à une surface de 125,80 m². Ils ont été réalisés au mois de janvier, sous la neige.

L'opération a livré des niveaux de remblais antiques qui semblent liés à de la démolition (celle de l'occupation située plus au nord, et identifiée sous l'église ?). Ces niveaux recouvrent l'ensemble de la parcelle, mais sont plus nombreux et épais au nord.

Ces niveaux de remblais sont les seuls éléments de datation découverts. Ils permettent de scinder les faits archéologiques découverts en deux catégories :

- les indices antérieurs aux remblais, composés de trois trous de poteau, deux fosses et un possible foyer, qui pourraient correspondre au vestige d'une occupation arasée, sans doute antique, regroupés dans l'angle sud-est de la parcelle ;

- les indices postérieurs aux remblais, correspondants à un mur très arasé, un drain, un muret (de bord de terrasse ?) et un aménagement de bloc (récupération de mur, ou fosse d'épierrement ?), de datation inconnue (médiévale ? moderne ? contemporaine ?). Ces vestiges plus récents sont répartis un peu partout sur la parcelle.

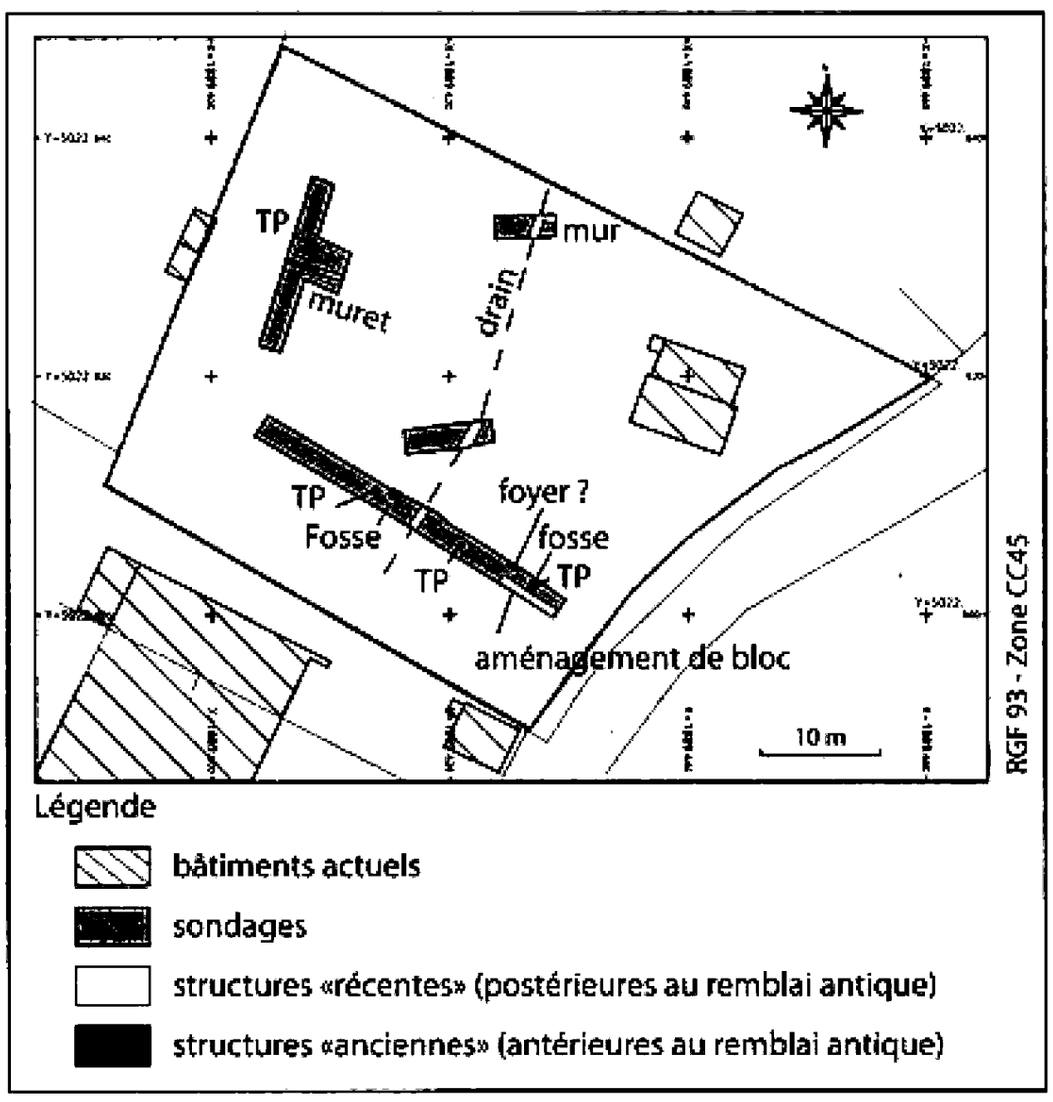


Fig. 12 - Ville-en-Sallaz, Chef-lieu, Plan général des vestiges au 1/1000. DAO : E. Segain

L'étude réalisée lors de ce diagnostic nous permet donc d'attester la présence d'une petite occupation antique très arasée sur la partie sud-est de la parcelle, peut-être un habitat, et elle atteste également d'un usage de ces espaces à une période plus récente, sans doute en lien avec des cultures, voire un aménagement de terrasse.

Ellébore SEGAIN
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne

ÉPOQUE MODERNE

PASSY, Les Outards

Le terrain sondé se situe sur le piémont d'une colline dominée par un temple dédié à Mars en partie fouillé en 1971, dans un secteur où l'on présume, en plaine, une agglomération antique bordant le chemin actuel des Outards.

Une ferme, dite « de Saint-Pierre », implantée sur le site, est connue pour receler plusieurs réemplois sur sa façade méridionale : deux blasons sont sculptés sur les piédroits d'une des portes du rez-de-chaussée dans une roche sédimentaire gris-vert.



Fig. 13 - Vue de la ferme actuelle

Le premier présente, dans un cartouche ovale, deux clefs passées en sautoir surmontées d'une étoile à cinq branches.

De fait, l'origine de ce blason « aux clefs » trouve sa solution dans l'ouvrage qu'Amédée de Foras a consacré à la noblesse de Savoie. L'identification, soumise à Laurent Perrillat président de l'Académie Salésienne, révèle qu'il s'agit sans doute de Charles-Antoine du Fresnay, qui fut curé de Passy et par là-même chanoine de St-Pierre de Genève puisque le chapitre cathédral avait des droits sur cette paroisse.[14] La présence de ce blason sur une porte de cette maison apporte un élément de datation d'une grande précision puisque Charles-Antoine du Fresney, propriétaire de cette maison, est décédé en 1658.[15]

---

(14) Dans FORAS, Amédée de, Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, T. III, p. 24, 1893.
(15) Sur un blason, à l'origine, de gueules à deux clefs d'or, Charles-Antoine s'est identifié en le complétant d'une étoile.

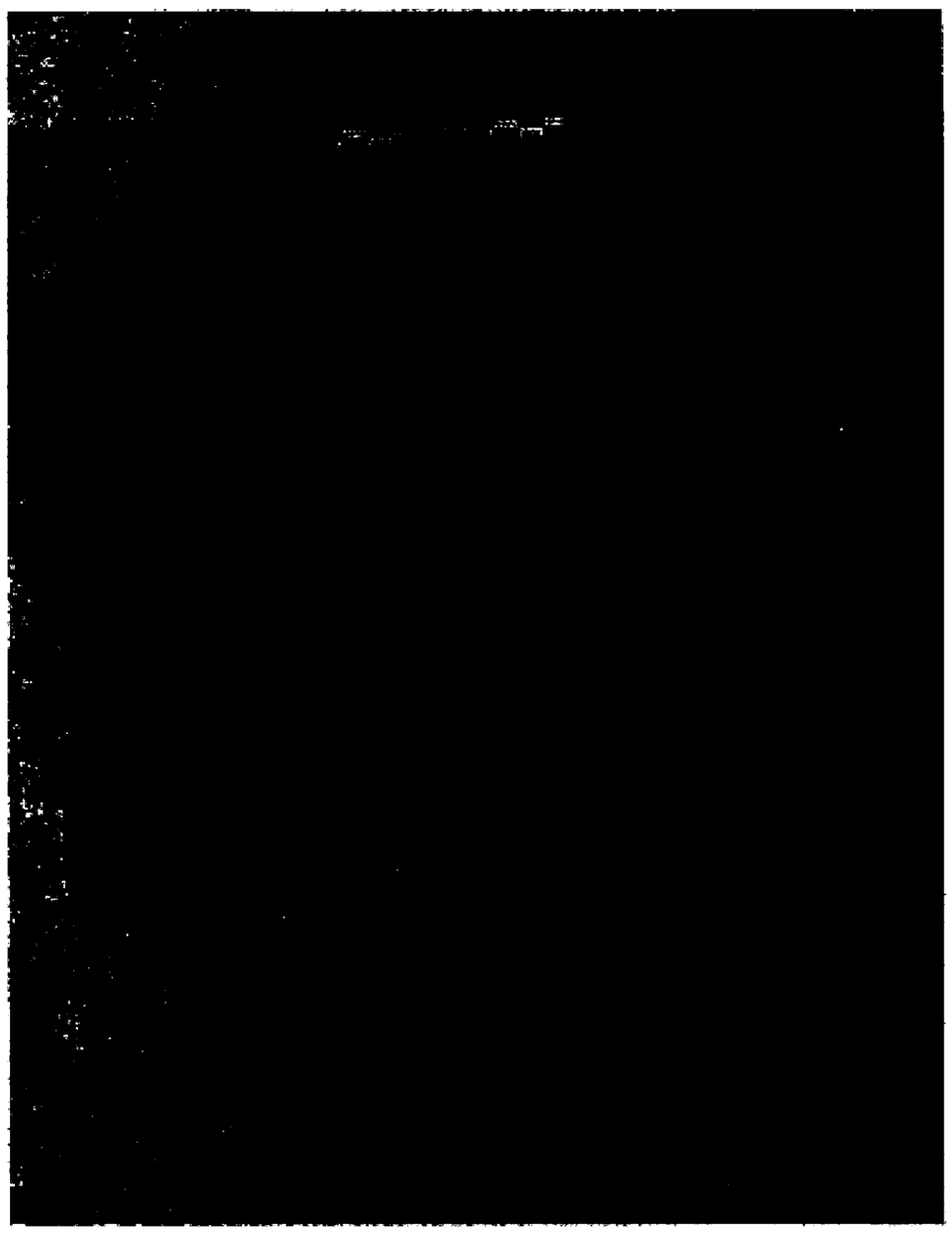


Fig. 14
Blason identifié comme étant celui de Charles-Antoine du Fresnay, curé de Passy et chanoine de St-Pierre de Genève.

Sur l'autre montant, le second blason s'inscrit aussi dans un ovale, mais la sculpture a été martelée, rendant ainsi la lecture plus délicate. Il semblerait qu'il s'agisse des armes de la famille du Fresnay et qu'une représentation similaire soit encore visible au château de la Comtesse à Saint-Gervais-les-Bains (information de François Durand, président de la Société d'Archéologie de la Haute Vallée de l'Arve).

Sur cette même façade, une pierre de même nature fait partie du chainage de l'angle sud-ouest de la maison. Le dé forme un rectangle (0,50 x 0,30 x 0,33 m) auquel s'ajoute en excroissance dans un angle, une moulure de 0,16 m de long sur 0,05 m de large. Le type de moulure tout comme la forme des blasons semblent de facture moderne (XVI^{e}-XVIII^{e} siècles). Les clefs représentées sur l'un des blasons, rappelant celles de saint Pierre, seraient à l'origine du nom donné à la ferme. La présence d'un temple antique à proximité d'un bâtiment au nom évocateur a laissé penser que la ferme avait repris l'emplacement d'une église. Une parcelle placée au sud de la bâtisse est entièrement clôturée par une quinzaine de pierres en granit grossièrement taillées. Ces blocs fichés verticalement en terre mesure 1,50 m de haut et sont légèrement pyramidaux (base de 0,32 m de large pour un sommet de 0,20 m). Des attaches en fer

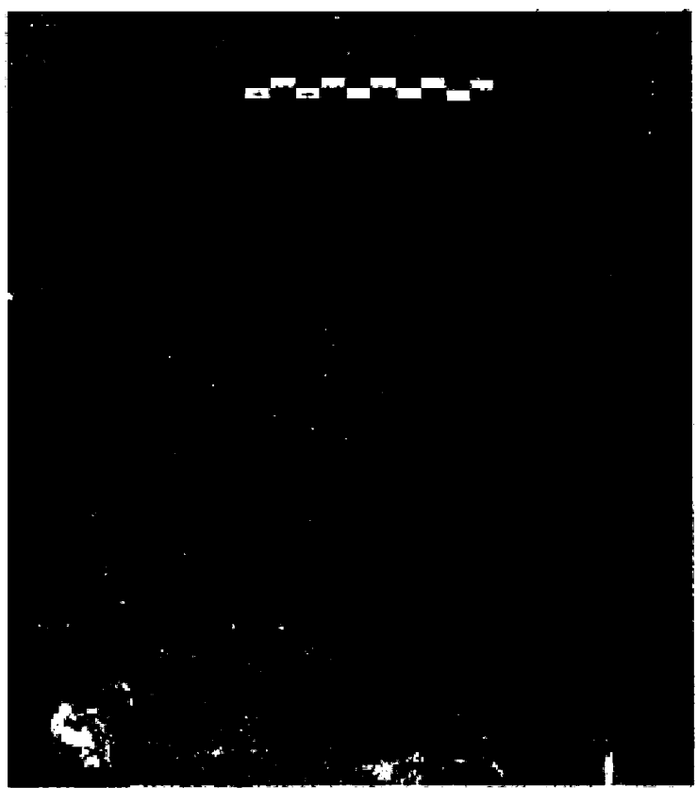


Fig. 15 - Blason martelé de la famille Du Fresnay

sont introduites dans chaque stèle pour permettre le passage d'une corde. Cet enclos aux allures monumentales qui délimitait récemment un jardin, a aussi pu évoquer les limites d'un cimetière. Les sondages réalisés n'ont apporté aucun élément venant soutenir la thèse d'un bâtiment religieux. Aucun autre réemploi n'a été mis en évidence dans la maison construite essentiellement en pierres schisteuses.

Les sondages réalisés ont mis au jour un enrochement sur la limite septentrionale de la propriété. Il pourrait s'agir d'un drain chargé de collecter les nombreuses sources afin de les canaliser vers un fossé encore visible, lui aussi en bordure de parcelle, qui conduit les eaux vers un ruisseau toujours en activité. Un fossé dirigé est-ouest a été creusé sur la rupture de pente. Le mobilier rencontré sur l'ensemble des tranchées se résume à de très rares nodules de tuile qui ne permettent pas de dater les structures rencontrées.

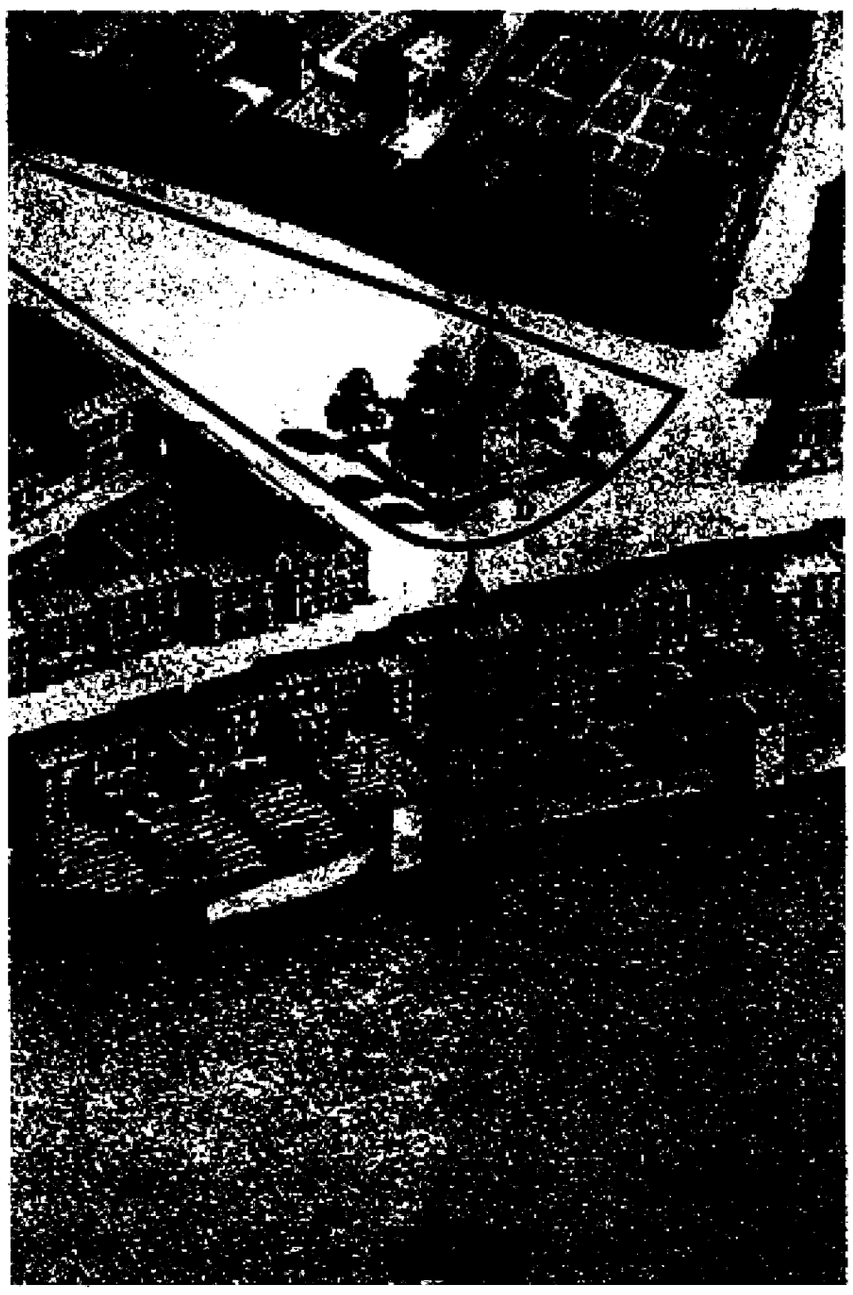
Aucune occupation antique véritable n'a été mise en évidence, mais il faut cependant rappeler que les niveaux romains (I^{er} et III^{e} siècle) reconnus par François Beaucheron en 1999 dans les environs étaient recouverts par plusieurs mètres de graves apportés par des crues de l'Arve ou de l'Ugine. Si elles existent, il est possible que les sondages n'est pas atteint les couches archéologiques recherchées.

Emmanuel FERBER
INRAP RHÔNE-ALPES-AUVERGNE

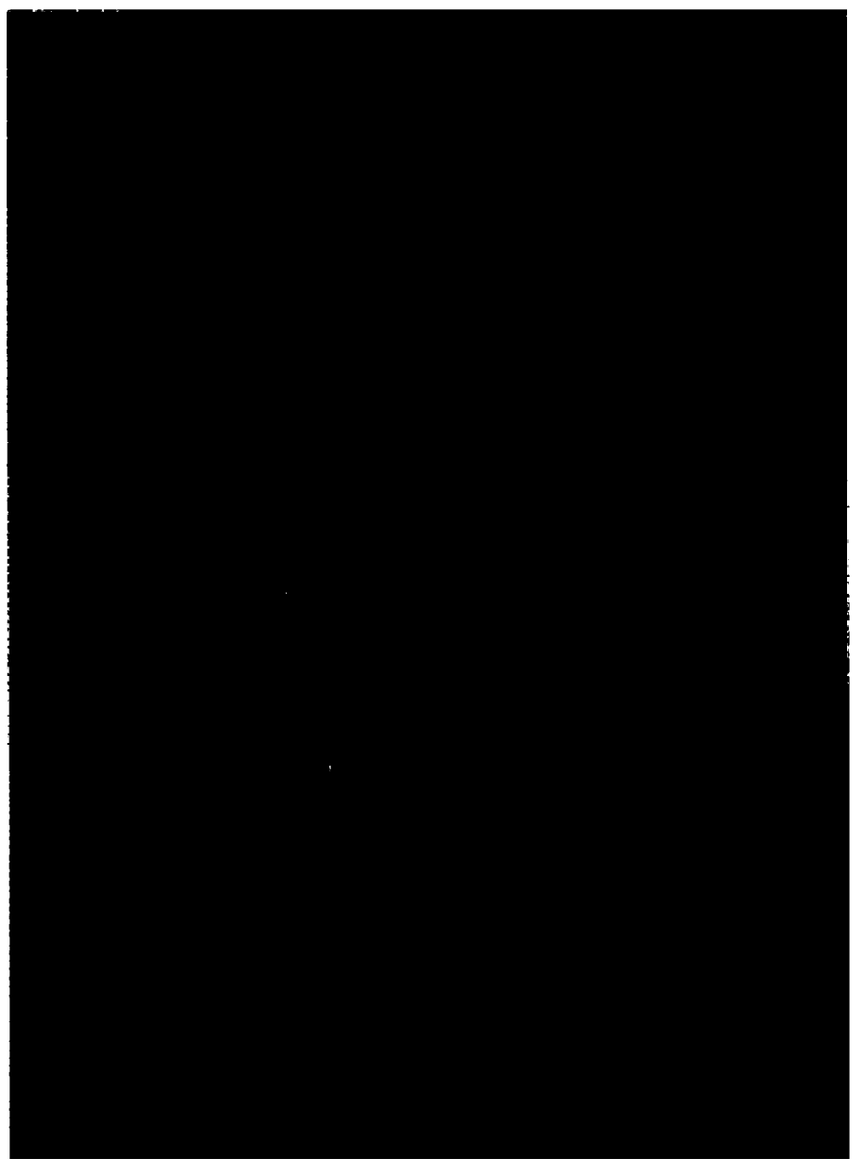
BONNEVILLE, place de l'Hôtel de Ville
Projet aménagement de la place de l'Hôtel de Ville.

Les vestiges archéologiques ont été majoritairement découverts dans le sondage 1 où ils sont répartis sur toute la surface du sondage. Le niveau d'apparition de ces maçonneries est assez haut à 0,50 m en moyenne, elles sont datées de l'époque moderne, XVI^{e}-XVII^{e}, voire XVII^{e}-XVIII^{e} s. pour le sol qui semble les recouvrir. Dans le sondage 4, le sol d'une place en galets et blocs a été rencontré à 0,25 m sous l'enrobé. L'identification des structures n'a pas été facile dans ce contexte de sondages prédélimités qui interdit tout agrandissement par des fenêtres.

Si l'on tente d'utiliser les documents de cette époque dont on dispose ; on peut voir sur le *Theatrum Sabaudiae*, le bâtiment carré de la maison de ville en élévation, mais la vue cavalière en perspective rend la localisation



Localisation du diagnostic
sur la vue cavalière de Bonne Ville publiée
dans le « Theatrum Sabaudiae » datée de
1689 (Archives municipales)



Localisation du diagnostic
sur un extrait de la « Mappe sarde »
de 1731 (Archives municipales)

approximative. La mappe sarde, plan géométrique, localise la maison de ville au nord des sondages et l'angle du bâtiment du sondage 1 semble mieux convenir au four banal ; l'aspect du sol peut toutefois surprendre. Le puits dessiné un peu arrière correspond probablement au puits du sondage 1.

La superposition du plan des vestiges a permis l'identification des vestiges avec celui de la mappe. Il n'y a pas de traces de la place médiévale, les niveaux se sont succédé, chacun remplaçant le précédent à la manière d'un palimpseste. Le terrain naturel (moraine) affleurant très haut n'a pas favorisé la conservation des vestiges d'autant moins que Bonneville a subi au cours des siècles les crues de l'Arve.

Dans les autres sondages, les dépôts sableux de provenance naturelle qui recouvrent les grès molassiques apparaissent sous les enrobés de sol.

Monique LE NEZET et Michel GOY
INRAP RHÔNE-ALPES-AUVERGNE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PRÉHISTOIRE

MUSIÈGES

Abri des Douattes ; alt. 370 m.

L'abri des Douattes est un abri sous roche qui fait l'objet d'opérations de fouilles programmées depuis 1999. Après une première évaluation du potentiel archéologique de l'abri (1999-2002), un second cycle a permis d'explorer de manière plus intensive les occupations préhistoriques de l'abri. Elles sont représentées par différents niveaux lithostratigraphiques contenant les vestiges d'installations contemporaines du Magdalénien supérieur (12800-12500 Cal BC) et de l'Azilien (12500-11900 CalBC).

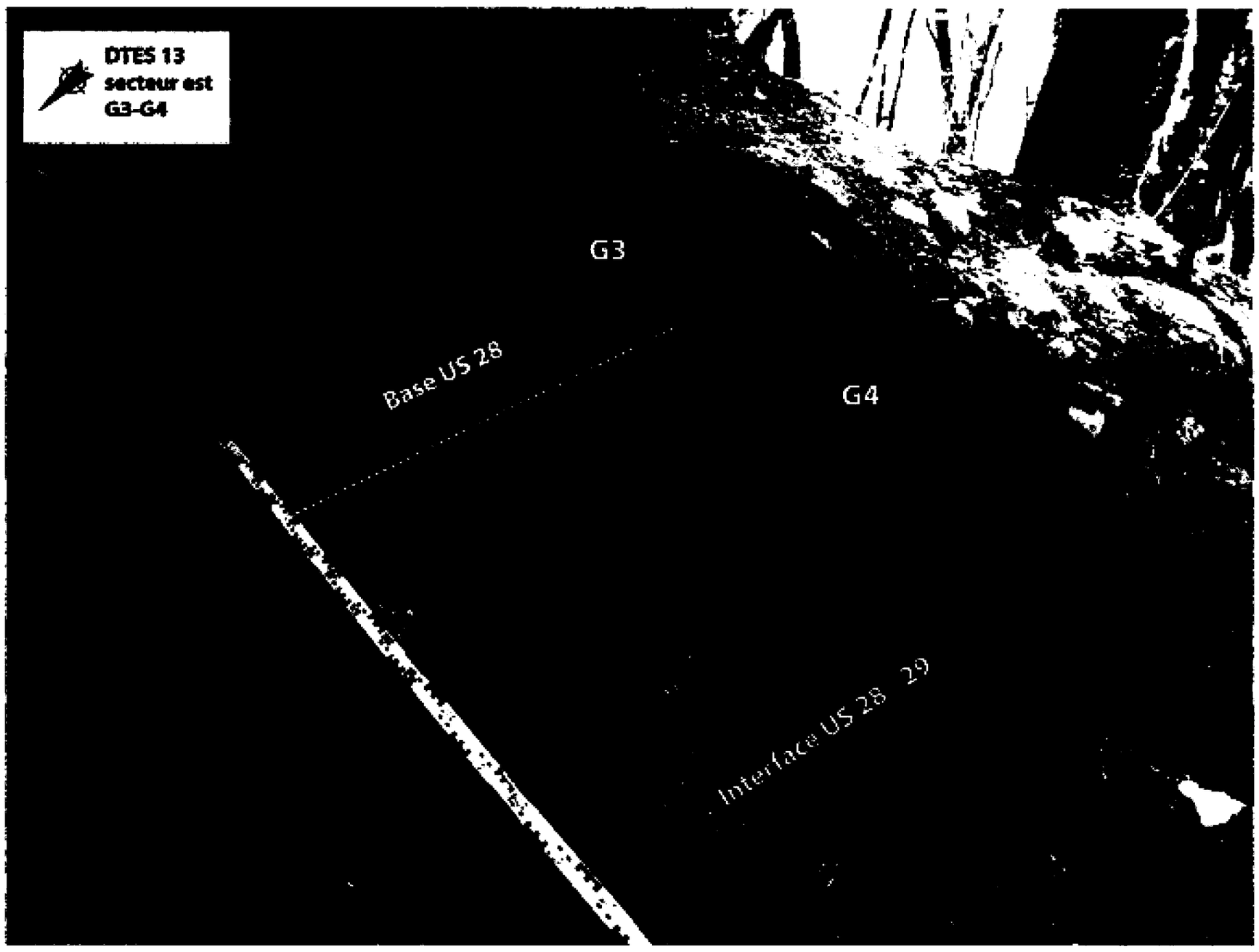
La campagne de fouille s'est déroulée du 01 juillet au 02 août 2013. Les 5 semaines de l'opération ont été consacrées au décapage des niveaux archéologiques, au tamisage et au tri des refus de tamis, ainsi qu'au traitement post-fouille des vestiges archéologiques mis au jour (lavage, marquage, raccord/remontage et conditionnement).

Les objectifs opérationnels de l'opération de cette année consistaient à poursuivre la fouille des secteurs entamés au cours des précédentes opérations :

- Le secteur G3-G4 (**US 28** - Magdalénien supérieur)
- Le carré H5 (**US 28'**- Magdalénien supérieur)
- Le secteur E6-E5-E4 (**niveaux supérieurs de la séquence stratigraphique** - Azilien récent et Azilien ancien)
- Le carré E8 (**US 25-26** - Magdalénien supérieur)
- Le secteur **GH-22**

1 - Le secteur G3-G4

L'exploration de l'épais dépôt sédimentaire (US 28) contenant les vestiges magdaléniens les plus anciens du secteur est a été poursuivie cette année. Les différents décapages réalisés cette année ont permis de compléter l'important corpus provenant de ce niveau. L'ensemble US 27-28 a en effet déjà été fouillé en F4 et F5 (*cf.* rapport 2011). Cette année, près de 400 vestiges ont été coordonnés. On notera par exemple la découverte d'un fragment de baguette en bois de renne présentant une extrémité « mousse » **(Fig. 16)**, ainsi qu'un fragment de bois de renne montrant des vestiges de rainurage sur plusieurs faces. Les vestiges lithiques et la faune constituent évidemment la majorité des artefacts découverts dans ce secteur cette année. Les derniers décapages ont permis de mettre en évidence un double pendage de cette unité stratigraphique, qui plonge assez nettement à ses deux extrémités (est et ouest). Si l'US 28 a entièrement été fouillée en G4, il subsiste encore un lambeau de ce niveau en G3.



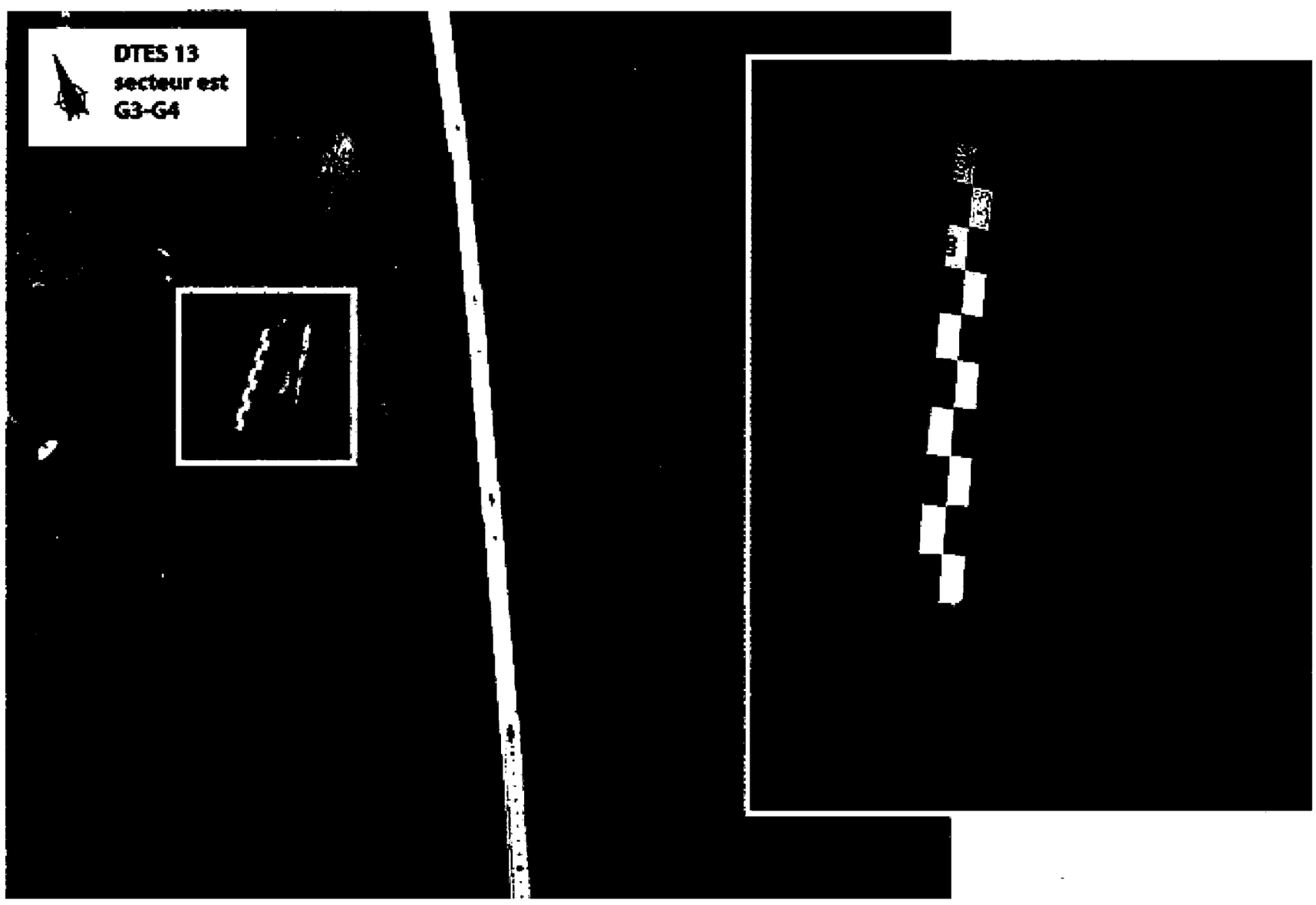


Fig. 16 - Le secteur G3-G4 en fin de campagne 2013 (1) ; Vue générale de G3-G4 en cours de fouille et vue de la baguette en bois de renne (2) (photos : L. Mevel)

☛ Le début de la campagne 2014 nous permettra de terminer la fouille de l'US 28 en G3, de réaliser les décapages de vérifications sur l'ensemble du secteur. Nous réaliserons ensuite les relevés de la coupe F3-G3 ainsi que les prélèvements sédimentaires et micromorphoplogiques prévus lors des précédentes campagnes (*cf.* rapports 2011 et 2012).

2 - Le carré H5

L'ouverture du carré H5 pendant la campagne 2010 avait pour objectif de déterminer le degré de préservation des niveaux sédimentaires vers l'extérieur de l'abri. Les campagnes précédentes ont permis de démontrer qu'un seul ensemble litho-stratigraphique était préservé. Ce niveau, fortement calcité, présente de surcroit un important pendage vers l'extérieur de l'abri. S'il correspond à l'extension vers le sud de l'US 28, il est difficile d'affirmer que le matériel découvert est strictement contemporain du Magdalénien supérieur (*cf.* rapport 2011). Il était cependant nécessaire de poursuivre la fouille de ce sondage afin d'enregistrer les informations sur la répartition verticale des vestiges à l'intérieur de cet ensemble stratigraphique et de dégager, pour lecture et interprétation, des coupes stratigraphiques. Si l'actuelle coupe « est » ne présente pas de surprise particulière (fort pendage nord-sud de l'US 28), la coupe frontale (nord) semble, pour sa part, démontrer que l'US 28 présente un pendage est-ouest très important en G5. À la lecture de la coupe,

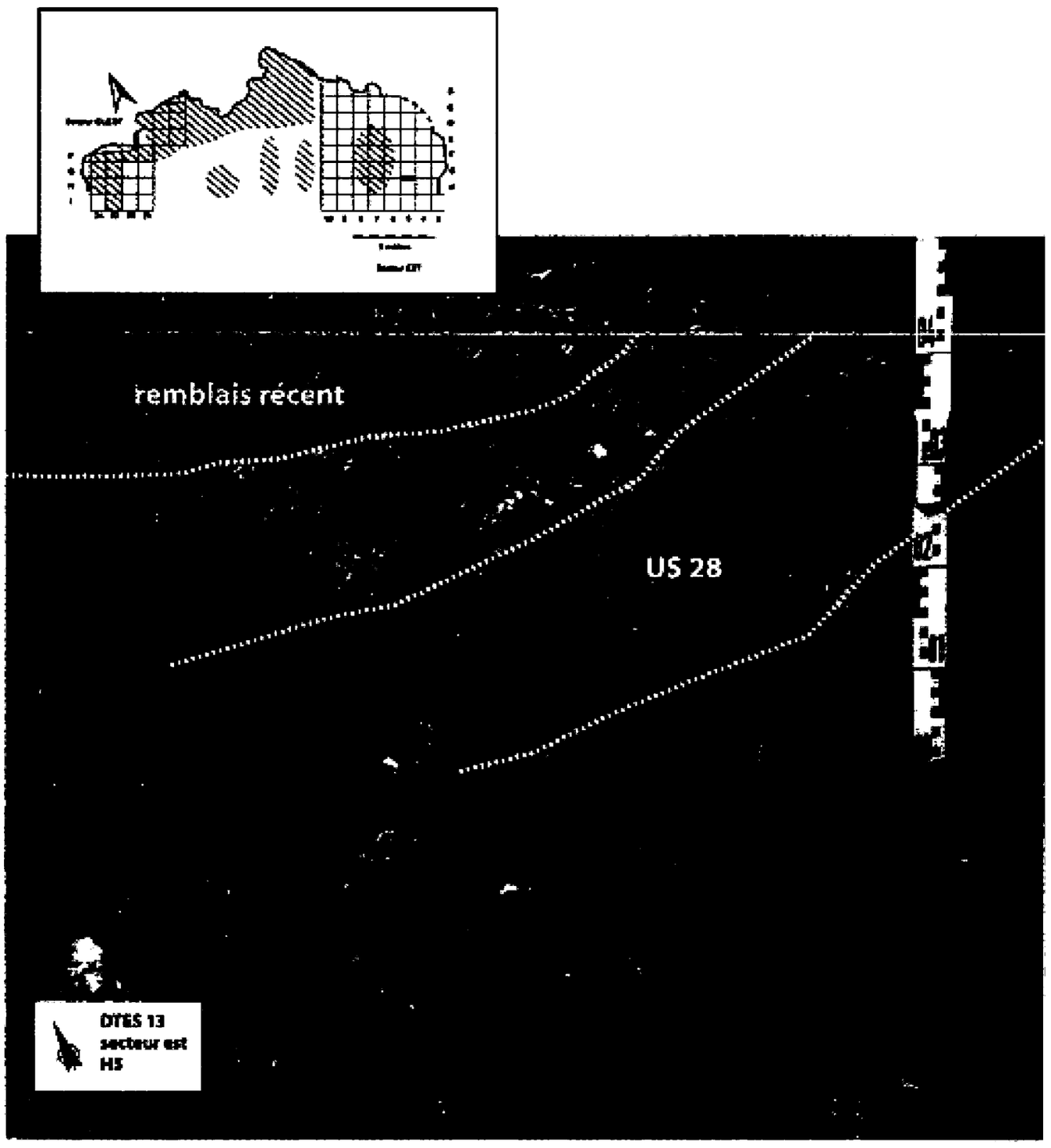


Fig. 17 - Vue de la coupe nord H5-G5 et mise en évidence d'un important

la fouille de ce carré - exploré lors des sondages initiaux de cette partie de l'abri (1999-2002 - *cf.* rapport 2011) - n'a visiblement pas été conduite jusqu'à son terme **(Fig. 17)**.

☛ Aussi, en parallèle des derniers décapages à réaliser en H5, il nous parait opportun de reprendre la fouille du carré G5 en 2014 afin d'apporter des informations sur la déformation de l'US 28 dans ce secteur et vérifier la préservation de l'US 28.

3 - Le secteur E6-E5-E4

Le secteur E6-E5-E4 a été ouvert en 2012. Les objectifs de la fouille de ce secteur sont multiples :

- Explorer et documenter l'appartenance culturelle des vestiges qui proviennent des niveaux supérieurs de la séquence stratigraphique ;

- Compléter les corpus des différents niveaux stratigraphiques et en particulier ceux des US 27 et 28 ;

- Compléter nos connaissances des ensembles stratigraphiques du secteur est (géo-archéologie et archéologie).

La campagne 2012 nous avait permis de fouiller les ensembles supérieurs de la séquence et en particulier les US 8-9-11-13 et 14 (*cf.* rapport 2012). Les rares vestiges mis au jour se rattachaient plutôt à des témoins d'occupations contemporains de la phase récente de l'Azilien (*cf.* rapport 2012). La campagne de cette année nous a permis d'entamer la fouille des niveaux sous-jacents, correspondant à la partie médiane de la stratigraphie du secteur. Le relevé de la coupe E8-E4 avait déjà permis de mesurer la complexité et la diversité de la succession des dépôts sédimentaire dans cette partie de l'abri (*cf.* rapports 2006-12). Le même protocole de fouille a évidemment été appliqué à ce secteur. Il a consisté à réaliser des décapages réguliers de 2-3 cm à l'intérieur de chaque ensemble stratigraphique, fouillé de manière individuelle.

En E6, les décapages ont concerné les US 10 et 18. L'US 18 a livré quelques témoins lithiques et osseux intéressants. On notera par exemple la présence d'un fragment de bipointe qui tend à confirmer la contemporanéité de ce niveau avec l'Azilien ancien (*cf.* rapports 2009 et 2010). Toutefois, les vestiges restent rares à l'intérieur de ces ensembles post-magdaléniens. On notera aussi la découverte d'un fragment de perle façonné dans un matériau (minéral ?) qui reste à déterminer ( ). La rareté de ce type d'objet en contexte Azilien lui confère un intérêt tout particulier.

En E5 et E4, les décapages ont concerné plusieurs ensembles stratigraphiques : US 18, 17, 16 15 et 20'. L'US 15 correspond à un épais niveau d'argile qui semble avoir tronqué les niveaux en place, et notamment l'US 18 à l'est et l'US 12 à l'est. Aucun vestige archéologique n'a été découvert au cœur de cette US, mais à sa base, au contact d'un ensemble

sédimentaire qui pourrait correspondre à l'US 20. Dans l'attente de confirmation, les vestiges découverts ont été enregistrés dans l'US 20'. Si cette attribution est avérée, l'US 20 présenterait un double pendage important : sur un axe ouest-est et sur un axe nord-sud. C'est au sommet de cet ensemble que sont apparues les premières concentrations de vestiges. Les prochains décapages devraient ainsi nous permettre de statuer sur l'attribution culturelle des vestiges contenus dans ce niveau (Magdalénien terminal ?).

☛ La prochaine campagne devrait nous permettre d'explorer l'US 20 dans son ensemble et d'atteindre le sommet de l'US 27. Il nous reste également l'US 17 à fouiller dans l'extrémité orientale du carré E4.

4 - Le carré E8

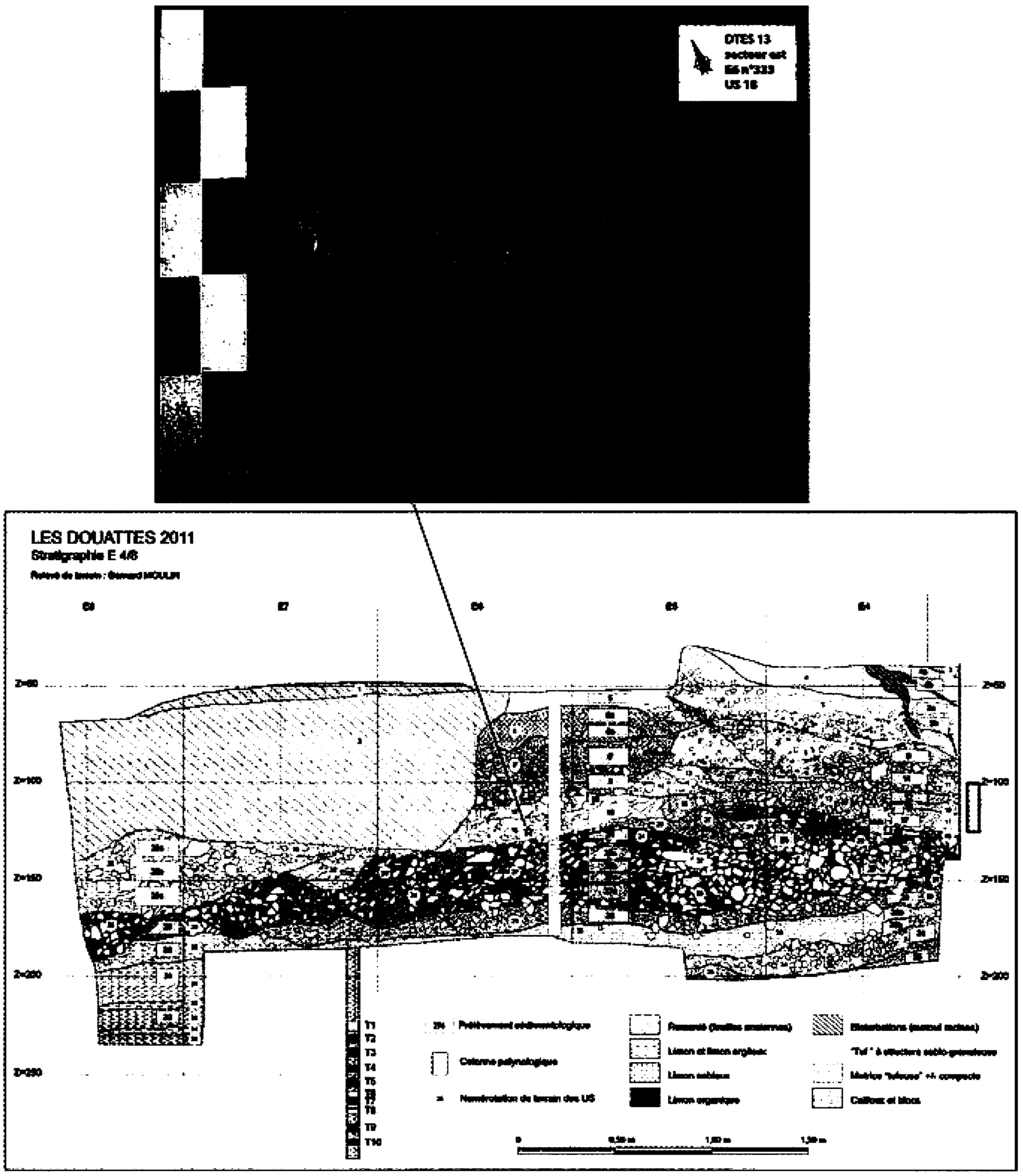


Fig. 18 - Vue de la perle E6-333 en contexte et localisation du vestige dans la stratigraphie du secteur est (Photo/DAO : L. Mevel et B. Moulin).

Ce secteur correspond au lambeau de l'US 25-26 localisé en E8. La surface fouillée est réduite (environ ¼ de m²), mais il était nécessaire de fouiller ce petit secteur étant donné les risques de destruction de cette petite banquette à moyen-long terme. Si quelques vestiges lithiques et fauniques ont été découverts, on notera la très forte proportion de microfaune découverte ici. Cette situation étant relativement inédite à l'abri des Douattes, il conviendra de démontrer la contemporanéité de ces vestiges avec les remplissages sédimentaire.

☛ La fouille de cette petite banquette a été achevée cette année.

5 - Le secteur GH-22

Le secteur GH-22 constitue la dernière fenêtre d'exploration à l'ouest de l'abri des Douattes (*cf.* rapports 2011-2012). Ce secteur, très fortement bioturbé, a livré cette année un abondant matériel lithique et faunique (n=283 vestiges coordonnés). Si l'état de conservation des vestiges osseux est relativement médiocre, on peut espérer déterminer certaines des espèces chassées par les Magdaléniens de ce secteur du site. Pour sa part, l'industrie lithique vient compléter l'abondant corpus déjà découvert.

☛ La campagne 2014 permettra de clore l'exploration de ce secteur du site.

Bilan et perspectives

L'opération de cette année nous a permis d'avancer significativement l'exploration des niveaux sédimentaires en cours de fouilles. La fouille de l'US 28 en G3-G4 sera achevée en 2014. L'ensemble des prélèvements et des études géo-archéologiques sera réalisé en 2014. La situation est similaire pour le secteur ouest où la fouille de la banquette GH-22 sera également terminée, ainsi que pour le sondage H5. La lecture de la coupe nord du carré H5 nous incite toutefois à réaliser une fouille de vérification dans le carré G5 où l'US 28 présente un pendage important. Cette information n'avait pas été relevée lors des sondages 1999-2002 et il nous paraît opportun de documenter ce phénomène. En E6-E5-E4, les décapages de la partie médiane de la stratigraphie devraient nous permettre d'atteindre, en fin de campagne 2014, le sommet de l'ensemble stratigraphique 27-28.

Ludovic MEVEL / UMR 7055
Laboratoire « Préhistoire et Technologie »
Maison de l'archéologie et de l'ethnologie
21 allée de l'université - 92023 Nanterre cedex

ÉPOQUE ROMAINE

SEYSSEL, lieu dit Albigny-Condion
Deux inscriptions évergétiques inédites
Bref historique des occupations du site d'Albigny-Condion.

Ces deux fragments d'inscriptions ont été découverts sur le site d'Albigny-Condion, en bordure du Rhône, dans les fouilles archéologiques réalisées de 1978 à 1980, préalablement aux travaux de construction du canal de Chautagne et du barrage de Motz. Ces trois campagnes de fouilles, placées sous la direction de Benoit Helly, ont permis d'étudier une partie de la probable Condate de la Table de Peutinger, implantée au nord de la confluence du Fier et du Rhône ; sur les 6000 m² menacés de submersion par les travaux de la Compagnie Nationale du Rhône, ont été dégagés à l'est de vastes entrepôts, séparés par d'étroits ambitus, ouvrant sur une rue axée nord-sud, et à l'ouest une *domus* contiguë à un ensemble thermal, ouvrant l'un et l'autre sur un large espace découvert. Après la ruine et l'abandon de ce quartier au début du IVe s., le site doit accueillir un habitat beaucoup plus précaire dont seule témoigne une zone funéraire. En un premier temps, aux IV^e^ et V^e^ siècles, une modeste aire funéraire prend place dans la cour faisant face aux thermes : elle accueille un mausolée funéraire constitué de grandes dalles en calcaire blanc, prélevées sans doute au plus près dans les thermes, que viennent entourer quelques tombes en cercueils cloués. Dans un second temps, suite à un probable ennoiement de cette zone basse, une autre aire funéraire voit le jour dans la zone occupée auparavant par les entrepôts qui semble alors à l'abri des crues du fleuve ou aux remontées de sa nappe d'accompagnement. On y construit aux alentours des années 500 une basilique funéraire à chevet plat, puissamment construite en petits moellons de calcaire récupérés dans les bâtiments antiques qui là encore accueille sur son pourtour un certain nombre d'inhumations. Au total 110 individus ont choisi de reposer dans cette aire funéraire mais leur nombre est sans doute plus important car la zone est, en appui contre le chevet, n'a pu être reconnue étant sous la RD 991.

Origine de ces fragments

Ces deux fragments d'inscriptions ont tous deux été retrouvés en remploi dans le bâtiment thermal, le fragment A (n° inv.1980-103) dans l'élévation d'un mur et le fragment B (n° inv.1980-104) dans le blocage du mur du praefurnium oriental. Bien que tous deux soient taillés dans un calcaire blanc présentant les mêmes caractéristiques à savoir un litage important, il s'agit de deux inscriptions distinctes comme l'étude le démontre.

Ce litage a fragilisé ces inscriptions jusqu'à ce qu'elles se fracturent sans doute ce qui explique leur remploi dans un bâtiment antique, rarement attesté par ailleurs d'autant qu'il a pu intervenir moins d'un siècle après leur achèvement et leur mise en place dans un espace public.

Analyse des inscriptions

Il est relativement facile de lire le texte conservé de ces deux monuments épigraphiques fragmentaires, mais, étant donné leur très grande mutilation, il est beaucoup plus compliqué d'en comprendre la signification. Néanmoins, il semble certain qu'il s'agit de la commémoration de deux actes d'évergétisme, c'est-à-dire de mécénat.



Fig. 19 : Le fragment A ; relevé J. Serralongue, DAO A. Loulelis

Fragment A.

Autel (?) de calcaire, caractérisé par un litage qui le fragilise. Il est retaillé de partout et il ne reste que le couronnement plat mouluré et une petite partie du dé.

Hauteur : 14 ; largeur : 27,2 ; épaisseur : 13, 2 cm.

Texte, mutilé de partout, sauf en haut, d'une ligne. Hauteur des lettres : impossible à déterminer.

[...]+IVS(DD) [...?]

...

Profondément gravées, les lettres sont de très belle qualité. Elles sont toutes partiellement mutilées, mais leur lecture est certaine, sauf la lettre suivant le V, dont il ne subsiste que la partie supérieure, d'autant qu'un éclat de la pierre semble l'avoir mutilée au mauvais endroit. Un O n'est guère envisageable, car il serait plus petit que les lettres précédentes, ce qui est fort peu probable pour ce texte soigné. Paléographiquement, la lettre la plus plausible est un S. Viennent ensuite deux D ligaturés, dont le premier est *retro*, ce qui est une graphie très classique pour écrire mille.

Nous proposons le développement suivant :

[... amp]lius millia [...?]

...

Au vu du texte conservé, il est très probable que cette inscription est la commémoration d'un don. Elle indique la somme maximale à ne pas dépasser pour la réalisation d'un acte d'évergétisme indéterminé. L'évergète anonyme précise qu'il ne faut pas aller au-delà de mille sestèrces ou deniers. Il est impossible d'être plus précis. La formulation devait donc comporter une négation.

Fragment B

Bloc de calcaire, brisé de partout. En l'état actuel de conservation de la pierre, il est impossible de connaître la nature du support.

H. : 22, 4 ; l. : 22, 5 ; ép. : 12, 6 cm.

Texte, mutilé de partout, de quatre lignes. Hauteur des lettres : l. 1 : C : 5, 45 ; I : 5, 25 ; I : 5, 15 - l. 2 : 5, 25 ; l. 3 : A : 4, 23 cm ; l. 4 : ?.

... ?

[...]ACII ou P[...]

[...]MPLIV[...]

[...]+AC+[...]

4 [...]++[...]

...

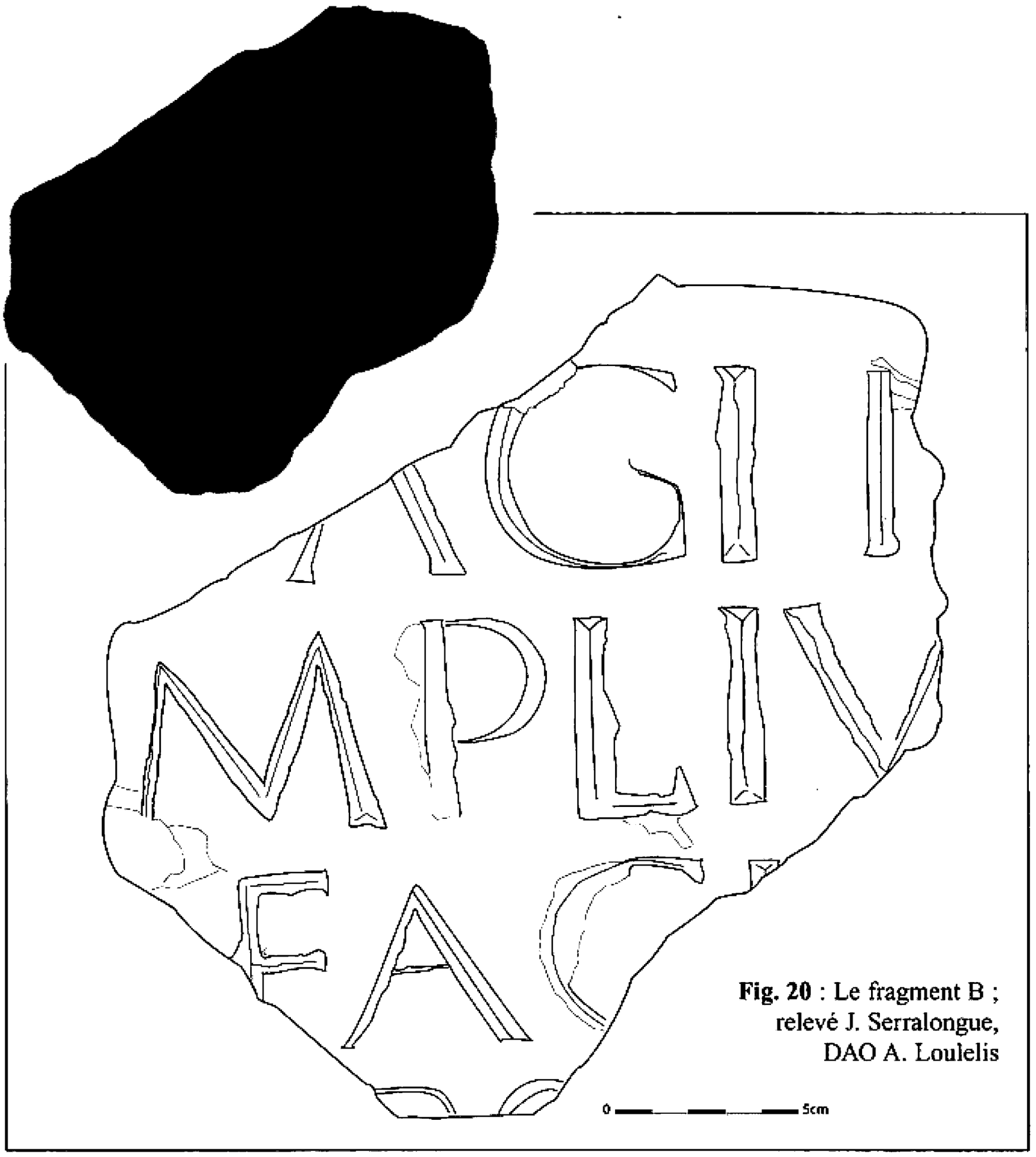


Fig. 20 : Le fragment B ; relevé J. Serralongue, DAO A. Loulelis

Profondément gravées, les lettres sont d'assez belle qualité. L. 1 : le A est partiellement mutilé ; il est impossible de trancher entre un I et un P - l. 2 : le M n'a pas d'empattement au sommet ; l'empattement inférieur du L est très marqué ; la boucle du P n'est pas fermée ; le V est incomplet - l. 3 : les branches horizontales du F sont égales ; le A n'a pas d'empattement au sommet ; le C est mutilé ; seule la barre supérieure du I est conservée - l. 4 : la lecture des restes des deux lettres conservées est désespérée ; très éventuellement, nous pourrions envisager un C et un O.

... ?
[...]ACII ou P[...]
[... a]mpliu[s ...]
[...] faci[endum ? curauit ? ...]
4 [...]++[...]
...

Il est difficile de dire s'il manque une ou plusieurs lignes au-dessus du texte conservé ou si l'inscription est complète en haut, mais une lacune est possible. Si nos hypothèses de restitution de la ligne 2 sont justes, ce qui est au moins plausible, nous pouvons penser à une inscription commémorant une donation indéterminée, dont le montant aurait été augmenté (*amplius*). À la première ligne, il semble logique d'envisager un fragment de la dénomination de l'évergète, mais son nom ne peut être restitué. La proposition de restitution de la ligne 3 : [...] *faci[endum curauit*] semble donc s'imposer. L'exécution du don pourrait alors avoir été laissée à un tiers par fidéicommis.

Après un examen approfondi de ces deux pierres très mutilées, il semble qu'elles appartiennent à deux inscriptions différentes du même type. La différence d'épaisseur le laisse présumer, bien qu'il ne soit pas exclu que les deux monuments aient pu être retaillés. L'argument le plus fort repose sur la paléographie, même si aucune des lettres du fragment A n'est complète. Dans les deux fragments, les lettres ont à peu près la même profondeur (au maximum 3,5 cm), mais elles ne sont pas identiques. D'une part, le traitement des lettres du fragment A est de bien meilleure qualité ; d'autre part, l'ouverture du V est beaucoup plus importante que celle du V de la ligne 2 du fragment B. Les deux inscriptions n'ont donc très probablement pas été gravées par le même lapicide, ce qui n'interdit pas de penser qu'elles puissent être contemporaines.

Comme il est très peu probable de retrouver d'autres fragments, ces deux inscriptions fragmentaires garderont donc une partie de leur mystère. Au vu des vestiges conservés, nous pouvons seulement dire qu'il n'est pas possible d'envisager que ce soit le même texte qui ait été gravé sur deux pierres différentes, comme dans *ILN, Vienne* 667 et 668, pour une ordonnance de police municipale relative à l'organisation de marchés à Aix-les-Bains[16] ou dans *ILN, Die* 23 (à Die), où les dispositions testamentaires d'un Diois anonyme ont été gravées sur au moins trois plaques, plus ou moins mutilées, de marbre blanc, dont le texte semble avoir été identique[17].

La qualité de l'écriture incite à les dater des deux premiers siècles, époque où Seyssel – le *Condate* de la *Table de Peutinger* – était prospère (voir la notice de la *CAG 74*). Toutefois, au vu de la paléographie, il est peut-être même possible de resserrer la fourchette chronologique au seul I^er^ siècle, au moins pour le fragment B.

---

(16) « Que personne ne veuille introduire de véhicule dans ce parc à bestiaux, sauf à l'occasion du marché ou si, en tant que visiteur, on doit être hébergé dans le pavillon *Asiciana* ou *Paconiana* (?), ou a l'intention d'aller dans le bois sacré. Quiconque sera entré pour une autre raison devra mettre dans chacun de ses véhicules quatre (?) [...] de fumier destiné au tas de fumier [...] (traduction B. Rémy). *ILN, Vienne* 668 est beaucoup plus fragmentaire que *ILN, Vienne* 667.

(17) « [...] Je demande à mes héritiers, les citoyens de *Dea Augusta* des Voconces, que, lorsque mon legs aura été ratifié, ils parviennent à distribuer chaque année aux citoyens de *Dea Augusta* des Voconces les intérêts à six pour cent du revenu des ouvrages qu'ils auront faits [...] ». (traduction H. Desaye).

Bibliographie

CAG 74 - Fr. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte archéologique de la Gaule. La Haute-Savoie. 74,* Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1999.

ILN, Die - B. Rémy, H. Desaye, avec la collaboration de P.-Y. Lambert et de M. Segard, *Inscriptions Latines de Narbonnaise (ILN)*, VII. *Voconces.* VII, 1, *Die*, Paris, CNRS éditions, 2012.

ILN, Vienne - B. Rémy (dir.), *Inscriptions Latines de Narbonnaise (ILN)*, V. *Vienne*, 3 vol., Paris, CNRS éditions, 2004-2005.

Henri DESAYE,
Bernard RÉMY,
Joël SERRALONGUE

CRUSEILLES et PRESILLY,

La Béroudaz (Cruseilles) : parcelles A0038, A0039 ; Les Convers (Présilly) : parcelles B0542, B0543, B0544, B0545. Alt. 1260 m

Introduction

Le Salève est un relief calcaire appartenant à la haute chaîne du jura. Culminant à 1379 m, il s'étire sur une vingtaine de kilomètres entre Annemasse et Cruseilles, dans un axe du nord-est au sud-ouest. D'un point de vue géologique, il est constitué de formations du Jurassique supérieur et du Crétacé inférieur. Son sommet a été érodé pendant la longue émergence du chaînon, dès la fin du Crétacé inférieur et plus particulièrement pendant le Tertiaire, menant à la formation d'un karst. Les surfaces d'érosion ainsi constituées ont été comblées par des grès et des argiles silteuses ; dans cette formation, appelée Sidérolitique, on trouve des concrétions ferrugineuses facilement exploitables en surface. La présence de ce minerai a favorisé l'implantation d'une métallurgie du fer de faible à moyenne importance qui a laissé des traces parfois bien visibles sur le terrain (amas de scories, minières).

Les premières recherches concernant ces activités sidérurgiques ont débuté au milieu du XIX^{e} s., et elles étaient alors attribuées par les archéologues aux Phéniciens (Naville 1867). Lors du dressage de la première carte géologique, une partie des amas de scories a été cartographiée (Joukovski et Favre 1913). Plus tard, sur la base d'indices matériels ténus, cette métallurgie a été associée à l'âge du fer, voire à la période romaine (Blondel 1944, Maréchal 1960).

Des recherches plus récentes ont cependant révélé que ces activités datent de la période médiévale. Au cours de plusieurs campagnes de prospections thématiques, les vestiges sidérurgiques ont pu être cartographiés extensivement, et une dizaine de charbons de bois récoltés lors de petits sondages dans

plusieurs amas de scories ont été datés par C14 (Melo 2001). Cela a permis de mettre en évidence deux phases d'exploitation distinctes, l'une située autour des V^e^-VI^e^ s. (haut moyen âge), l'autre vers les XI^e^-XII^e^ s. (moyen âge central). Des indices concomitants suggèrent que les activités sidérurgiques de la seconde phase étaient liées aux chartreux qui ont fondé la chartreuse de Pomier (commune de Présilly) vers 1170 (Mélo 2008).

Parallèlement à ces travaux, des recherches archéométriques effectuées sur les scories du Salève, ont révélé l'existence de deux familles de scories (Serneels 1993). La première est caractérisée par des scories grises denses (SGD) généralement écoulées à l'extérieur du bas fourneau. Il s'agit de scories riches en fer caractéristiques des procédés de réduction anciens ; elles se forment à des températures relativement basses. La seconde est celle des scories vitreuses noires (SVN), relativement pauvres en fer, qui témoignent d'une évolution de la technique de réduction mise en œuvre sur le Salève ; elle est caractérisée par des températures un peu plus élevées et une meilleure extraction du fer. Les sites du haut moyen âge se distinguent des sites plus tardifs par l'absence de scories de type SVN.

Les assemblages des scories que l'on observe sur le Salève ainsi que leurs caractéristiques pétrographiques suggèrent une filiation technologique commune avec les autres districts sidérurgiques du Jura, qui ont bénéficié de recherches extensives mises en place depuis de nombreuses années (voir p. ex. Pelet 1993, Serneels 1993, Eschenlohr 2001). Ces travaux ont également mis en évidence le rôle que les ordres monastiques ont pu jouer dans la production du fer. À l'instar du Salève, ils paraissent coordonner certaines de ces activités, qui leur permettaient de valoriser leurs terres et qui pouvaient être la source d'une certaine prospérité (Eschenlohr 2001).

Le programme de prospection-sondage mis en place cette année vise à compléter les connaissances encore trop lacunaires concernant la métallurgie du fer sur le Salève. Dans une approche de complémentarité par rapport aux campagnes de prospections extensives précédentes, il se concentre sur une toute petite zone circonscrite autour des lieux-dits des Convers et de la Béroudaz, particulièrement riche en vestiges sidérurgiques appartenant à différentes périodes d'exploitation. À terme, cela doit nous permettre de mieux comprendre l'organisation spatiale et économique de cette production, ainsi que les technologies et leurs filiations, mais également la gestion des ressources boisées.

Bilan de la campagne de prospection thématique

Notre campagne de prospection avait pour but d'établir un plan précis des vestiges de la zone et de compléter le corpus de données existant, en nous basant sur les inventaires publiés. Cette topographie a été établie à partir de relevés au GPS et de mesures topographiques, avec l'apport des photos aériennes du secteur. Les prospections pédestres nous ont permis d'identifier

plusieurs nouveaux sites, dont deux amas de scories en marge des pâturages, ainsi qu'une grande minière dans la forêt en bordure du lapiaz.

Sur chaque site, nous avons prélevé des échantillons de scories et/ou du minerai, par ramassage de surface ; bien qu'il s'agisse là d'une approche potentiellement biaisée, elle permet de faire un premier ensemble de constats et d'orienter les futures recherches. L'ensemble du matériel récolté a été décrit, classé et coupé à la meule en vue d'une future étude en laboratoire. Nous avons en particulier pris soin de récolter un maximum d'échantillons de minerai paraissant riche en fer. Une étude pétrographique ultérieure devrait nous permettre d'identifier plus précisément le minerai utilisé par les métallurgistes, mais en attendant, un grand nombre de fragments de goethite de bonne qualité suggère d'emblée que les métallurgistes aient principalement cherché à exploiter cette ressource particulièrement bien adaptée.

Sur la base d'une description systématique des scories prélevées sur les différents amas de scories, nous avons pu mettre en évidence des différences significatives dans les assemblages de scories des sites appartenant à la seconde phase d'exploitation (XI^{e}-XIII^{e} s.), passés inaperçus jusqu'à présent. Si les recherches précédentes ont permis de montrer que ces sites se distinguent par la présence de scories vitreuses (SVN), nos observations montrent qu'elles sont associées à des scories denses (SGD) dans des proportions très variables. Les SGD sont largement majoritaires parmi un premier ensemble de sites, mais rares dans un second ; les dates C14 disponibles ne permettent pourtant pas de les différencier d'un point de vue chronologique. À ce stade, nous ne pouvons que spéculer sur les causes de ces différences (différentes sources de matières premières, évolution technologique, autre bas fourneau ?).

En tenant compte des observations issues de ces différentes approches, nous pouvons proposer une nouvelle carte archéologique du secteur **(fig. 20)**.

Sondage dans l'amas de scories 1

Un sondage a été implanté à la Béroudaz dans l'amas de scories 1, daté du XII^{e}-XIV^{e} s. par C14 (Melo 2001). Il devait nous renseigner sur le potentiel stratigraphique et spatial des sites de production de la zone étudiée. Cet amas, en forme de fer à cheval avec une élévation apparente d'un peu plus d'un mètre, est placé sur un petit replat et paraissait relativement bien conservé.

Cette intervention a permis de comprendre dans ses grandes lignes l'organisation générale du site et, pour la première fois dans la région, de mettre au jour la base d'un bas fourneau **(fig. 21)**. La cheminée est conservée sur quelques dizaines de centimètres de hauteur ; la partie sud-ouest du bas fourneau est très abimée. La paroi interne est indurée, voire scorifiée ; vers l'extérieur, la partie cuite, plus friable, a été largement érodée. Le diamètre interne de la chambre de combustion est faible, variant entre 25 et 30 cm. À

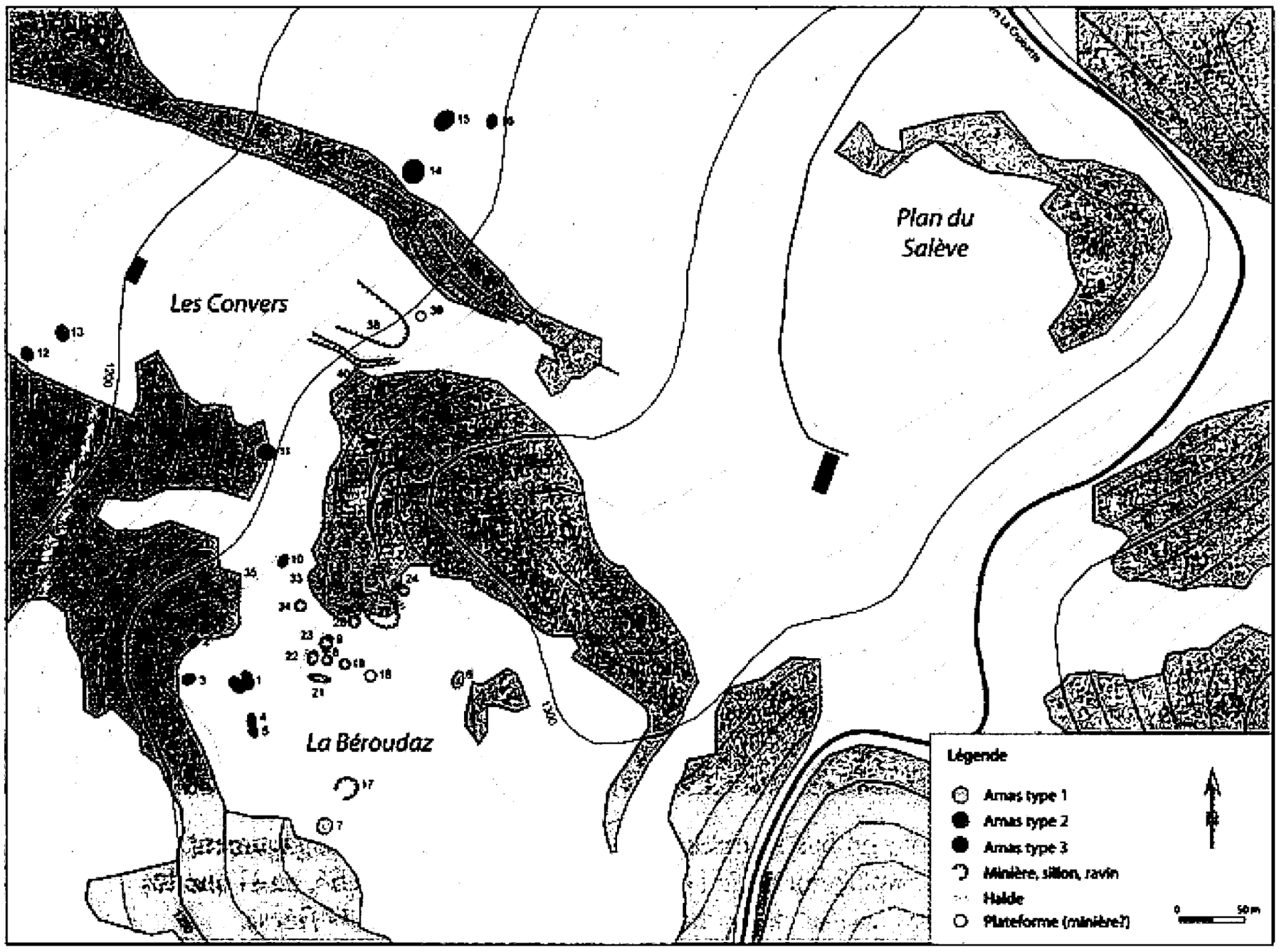


Fig. 20 : Plan topographique des vestiges sidérurgiques des Convers et de la Béroudaz. Amas de scories type 1 : SGD (haut moyen âge), type 2 : mixte à majorité de SGD (XI^{e}-XIII^{e} s.), type 3 : mixte à majorité de SVN (XI^{e}-XIII^{e} s.).

l'ouest, on devine la porte ; sur un fragment de la paroi à cet endroit, une petite section de l'ouverture était encore conservée. Sur le pourtour nord et est de la cheminée, au-delà de la partie de la cheminée préservée, on observe des dalles calcaires rubéfiées décimétriques posées à plat, qui semblent assez nettement former un cercle. Il s'agit vraisemblablement des premières assises de la cheminée, qui devaient être prises dans la construction, ainsi que le suggère leur altération. On peut ainsi estimer le diamètre extérieur à la base du bas fourneau à environ 2 m.

L'emplacement des orifices d'aération n'a pas été repéré, et aucun fragment de tuyère n'a été identifié parmi les déchets. Il s'agit peut-être d'un bas fourneau à tirage naturel avec un orifice frontal, tels qu'ils ont été décrits dans le jura central suisse (Quiquerez 1886 [1992], Eschenlohr 2012); la morphologie ainsi que les dimensions internes de la structure semblent militer dans ce sens. Cette interprétation demande cependant à être confirmée par une fouille complète et détaillée du bas fourneau.

De part et d'autre du bas fourneau, deux alignements de grandes scories jointives semblent limiter l'aire de travail centrale autour du fourneau. Cela témoigne d'un espace de travail structuré qui pourrait être mis au jour par des fouilles plus extensives. Le paléosol constitué d'argile beige contraste



Fig. 21 - Photo du bas fourneau de l'amas 1, en cours de dégagement.
On distingue l'emplacement de la porte, à gauche sur le cliché, ainsi que les premières assises de la cheminée (dalles calcaires rubéfiées).

en tous cas nettement avec les niveaux sidérurgiques gris, et devrait permettre d'identifier assez facilement les traces d'un aménagement construit (trous de poteaux) ou d'autres structures en relation avec le travail du fer (forge d'épuration, fosse d'extraction, stockage…).

La stratigraphie de référence S4, qui coupe le bas fourneau au sud, montre qu'il y a plusieurs phases de travail et d'aménagements distinctes. Les niveaux de rejets les plus ancien semblent antérieurs au bas fourneau. Le sondage n'a cependant pas permis d'atteindre le paléosol sur toute la surface, et en particulier à l'ouest du bas fourneau, l'interprétation chrono-stratigraphique reste délicate.

Au moins une structure (métallurgique ?) plus ancienne est apparue à la base de notre sondage, mais n'a pas été dégagée pendant la campagne. Pour l'instant, sa datation reste ouverte ; un charbon de bois provenant des niveaux qui la recouvrent permettra peut-être de déterminer un terminus ante quem.

Le lavage et le tamisage de plusieurs prélèvements de sédiments a permis de récolter des battitures à l'aide d'un aimant. Les battitures sont des croûtes d'oxyde ou des gouttelettes de scories expulsées lors du martelage à chaud du fer. Dans le contexte du site étudié, cela indique qu'on a épuré l'éponge de fer au sortir du bas fourneau dans le but d'obtenir une masse de fer plus propre et compacte, voire une préforme. Cette interprétation est renforcée par la découverte de scories en forme de calotte, caractéristiques des travaux en foyer de forge.

Des occupations plus anciennes

Le sondage a également permis de récolter un ensemble de céramiques de l'époque romaine **(fig. 22)**. Les tessons, d'aspect roulé, se retrouvaient mélangés aux scories sur les niveaux de base du sondage, directement en dessus du paléosol. Ils forment un lot homogène attribuable aux II^e^-III^e^ s. de notre ère. Bien que nous n'ayons trouvés qu'une quantité limitée de tessons, la quantité des formes suggère qu'un habitat temporaire était implanté à proximité du site sondé, témoignant sans doute de l'installation de bergeries pendant l'antiquité déjà.

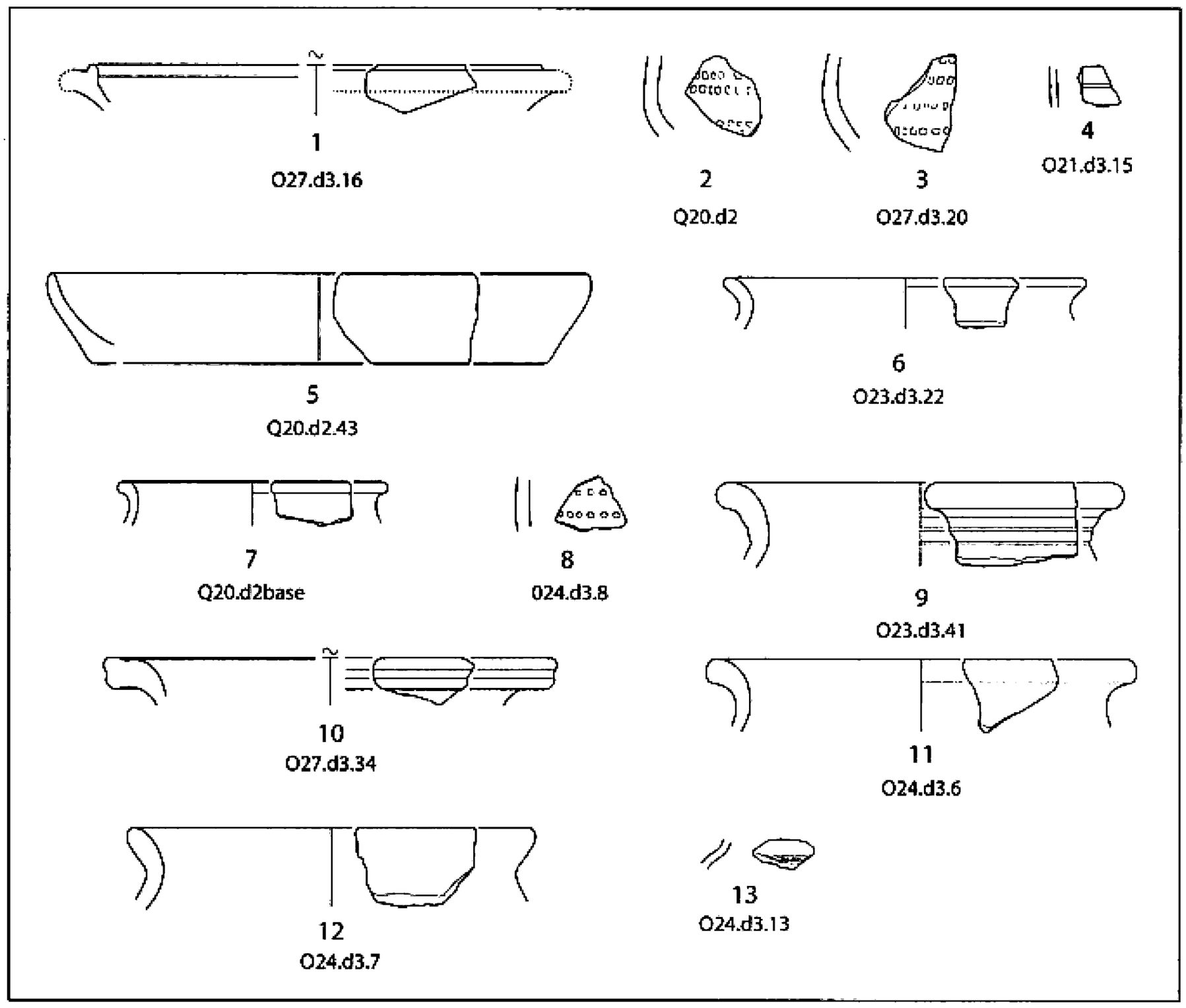


Fig. 22 - Céramiques romaines, II^e^-III^e^ s. de notre ère. Dessins Isabelle André.

Pour finir, le sondage a également permis de récolter du matériel lithique attribué au Mésolithique (renseignement oral, Jérôme Bullinger), attestant des plus anciennes traces connues à ce jour sur le sommet du Mont Salève **(fig. 23)**. Également mélangé aux scories dans les couches de base, ce mobilier provient peut-être du colluvionnement de la pente douce en amont. Il semble cependant plus probable qu'il soit plus ou moins en place, le replat formant un endroit idéal pour une halte. Toutefois, les activités sidérurgiques ont passablement perturbés les horizons plus anciens, et les couches ne sont sans doute plus en place.

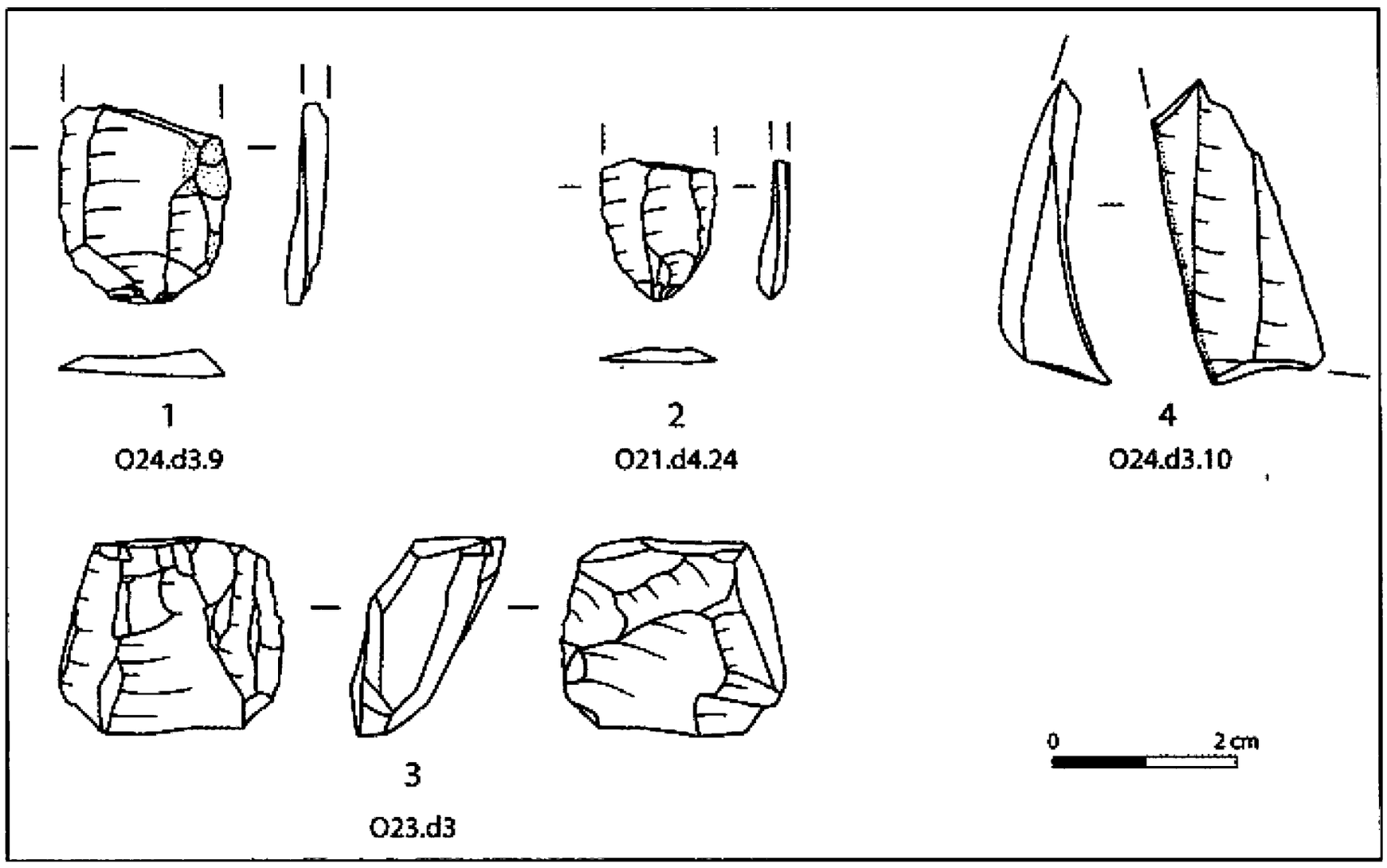


Fig. 23 - Mobilier lithique, attribué au Mésolithique. Dessins Pierre-Jérôme Rey.

Conclusions

La compagne de prospection-sondage entreprise aux Convers et à la Béroudaz fait apparaître le grand potentiel de cette zone pour la compréhension de la sidérurgie, et plus largement des occupations anciennes du Salève. Le relevé topographique et la description des sites constituent une base de travail qui permettra d'orienter les futures recherches. Les résultats encourageants du sondage, avec la découverte d'un premier bas fourneau, montrent combien des fouilles sont indispensables si l'on veut comprendre et reconstituer les technologies et leurs évolutions dans le détail.

Des travaux archéométriques en laboratoire sur les échantillons de scories et de minerai ainsi que des études anthracologiques sont en cours ou prévus prochainement. Conjointement avec des fouilles élargies, ils permettront d'affiner nos connaissances sur la métallurgie du fer du Salève et l'organisation socio-économique de cette production.

Sébastien PERRET-JEANNERET
Département de Géosciences, Université de Fribourg,
Chemin du Musée 6, CH-1700 Fribourg

Bibliographie

BLONDEL, L. (1944), Chronique archéologique 1943, Genava, 22, 21-60.

ESCHENLOHR, L. (2001), Recherches archéologiques sur le district sidérurgique du Jura central suisse, Cahiers d'archéologie romande, vol. 88.

JOUKOWSKY, J., E. Favre (1913), Monographie géologique et paléontologique du Salève (Hte Savoie, France), Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire Naturelle de Genève, vol. 37, 295-523.

MARÉCHAL, H., J.-R. ARMAND (1960), Recherches scientifiques sur la sidérurgie aux époques de LaTène et de l'occupation romaine en Savoie, in : Actes du 85e congrès national des Sociétés savantes, section archéologie, Chambéry-Paris, 61-82.

MÉLO, A. (2001), Le district sidérurgique du Salève (Haute-Savoie, France) : Datations et phases d'exploitation, Minaria Helvetica, 21a, 65-69.

MÉLO, A. (2008), Les chartreux et la sidérurgie aux XII^{e} et XIII^{e} siècles. Le cas de la chartreuse de Pomier au pied du Salève (Haute-Savoie), in : Bresc, H. (éd.), Le travail au Moyen Âge. Actes du 127^{e} congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nancy, 2002, Paris : Éditions du CTHS, 30-39.

NAVILLE, A. (1867), Recherches sur les anciennes exploitations du fer du Mont-Salève, in : Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, vol. 16, 349-381.

PELET, P.-L. (1993), Une industrie reconnue : fer charbon acier dans le Pays de Vaud, Cahiers d'archéologie romande, vol. 60, Lausanne, 2^{e} éd.

QUIQUEREZ, A. (1992 [1866]), Le l'âge du fer : Recherches sur les anciennes forges du Jura bernois, Société jurassienne d'émulation.

SERNEELS, V. (1993), Archéométrie des scories de fer. Recherches sur la sidérurgie ancienne en Suisse occidentale, Cahiers d'Archéologie Romande, vol. 61, Lausanne.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS
ÉPOQUE ROMAINE

MARGENCEL, Peylevet

Le diagnostic mené en novembre 2013 à Margencel, en préalable à la construction d'une maison individuelle sur un terrain de 845 m², a permis d'appréhender une occupation ancienne qui s'étend sur les parcelles voisines. Le site se situe au lieu-dit Peylevet, en bordure de la route de Séchex, à environ 250 m au nord-est d'une nécropole utilisée du V^e^ au VIII^e^ s. et attestée sur le Crêt de Peylevet par des découvertes fortuites réalisées au début du XX^e^ s.

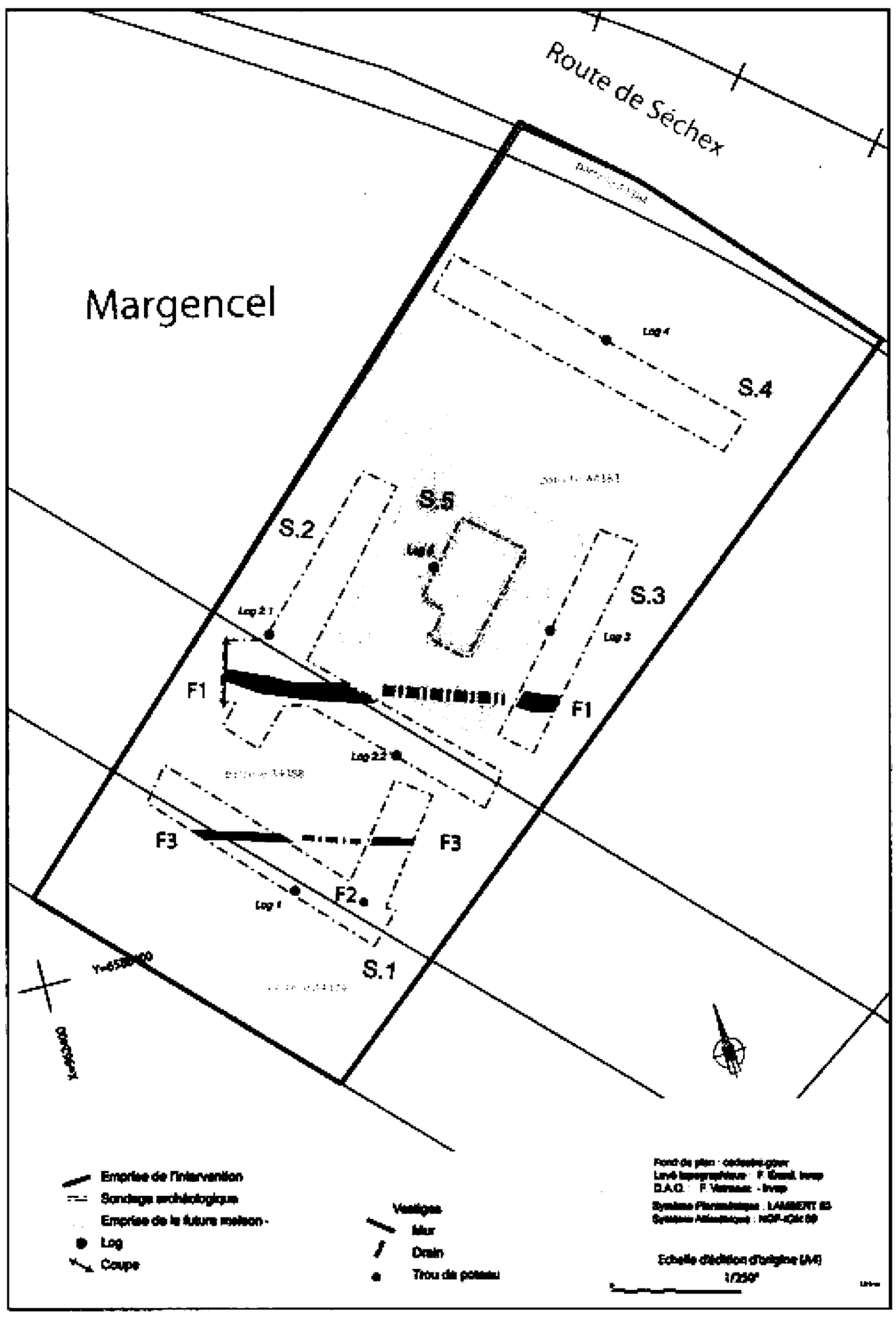


Fig. 21 - Plan du diagnostic (Erard, Vaireaux, Landry - Inrap)

Un long mur, probablement de clôture, un trou de poteau avec calages, ainsi qu'un drain empierré parallèle au mur, constituent les témoins immobiliers de cette occupation. Les niveaux archéologiques apparaissent en moyenne sous 0,50 m de recouvrement, à l'altitude de 418,5 m NGF. L'épaisseur maximale de l'occupation reconnue atteint environ 0,60 m. Un seul fragment d'amphore, ajouté à la proximité du site du Crêt de Peylevet, permet de situer hypothétiquement le site au cours d'une phase couvrant la période gallo-romaine et le haut Moyen Âge.

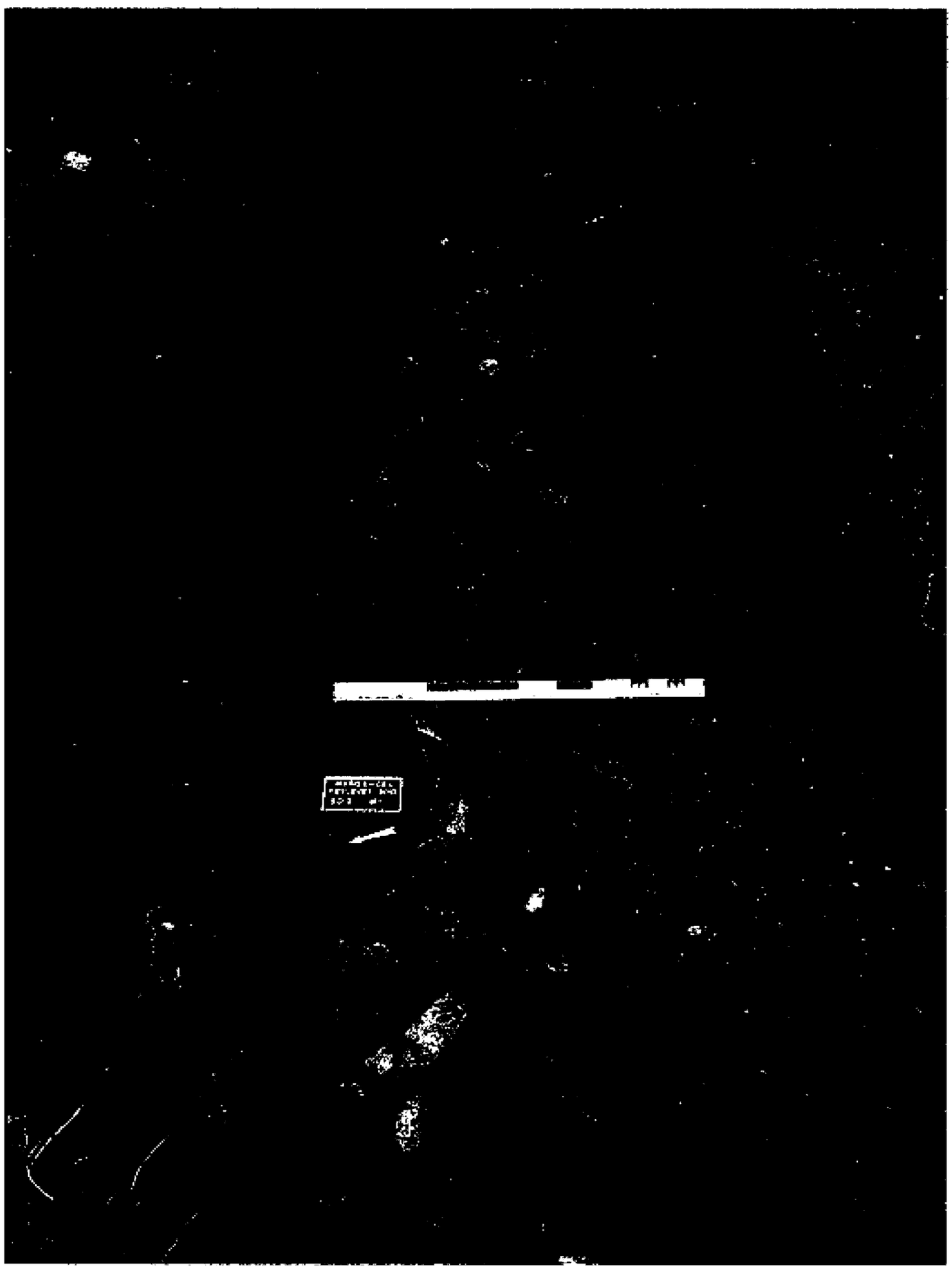


Fig. 22 - Le mur M1 (Landry - Inrap)

Fig. 23 - Le trou de poteau TP2 (Gibot - Inrap)

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

THONON-LES-BAINS,
26 chemin Vieux

Le diagnostic mené en mars 2013 à Thonon-les-Bains, 26 Chemin Vieux, en préalable à la construction d'un immeuble, a permis de mettre au jour une forte concentration de vestiges antiques au sein d'un sondage de 30 m² situé entre une maison individuelle encore habitée et la rue dite du Chemin Vieux. Les niveaux antiques apparaissent sous 0,50 m de recouvrement. Le site est installé directement sur la terrasse tardi-würmienne dont la surface se trouve en ce point à l'altitude de 433,20 m NGF. L'épaisseur maximale de l'occupation reconnue atteint 0,80 m.

Les vestiges mis au jour lors de ce diagnostic confirment le caractère artisanal de ce secteur de l'agglomération antique de Thonon-les-Bains. Cinq murs, dont un probablement en terre, et un autre récupéré, sont implantés selon une trame homogène orientée NL 20° O, indiquant potentiellement une contemporanéité des ensembles architecturaux, et laissant pressentir une juxtaposition d'espaces internes et externes. Des aménagements sont à relier à une

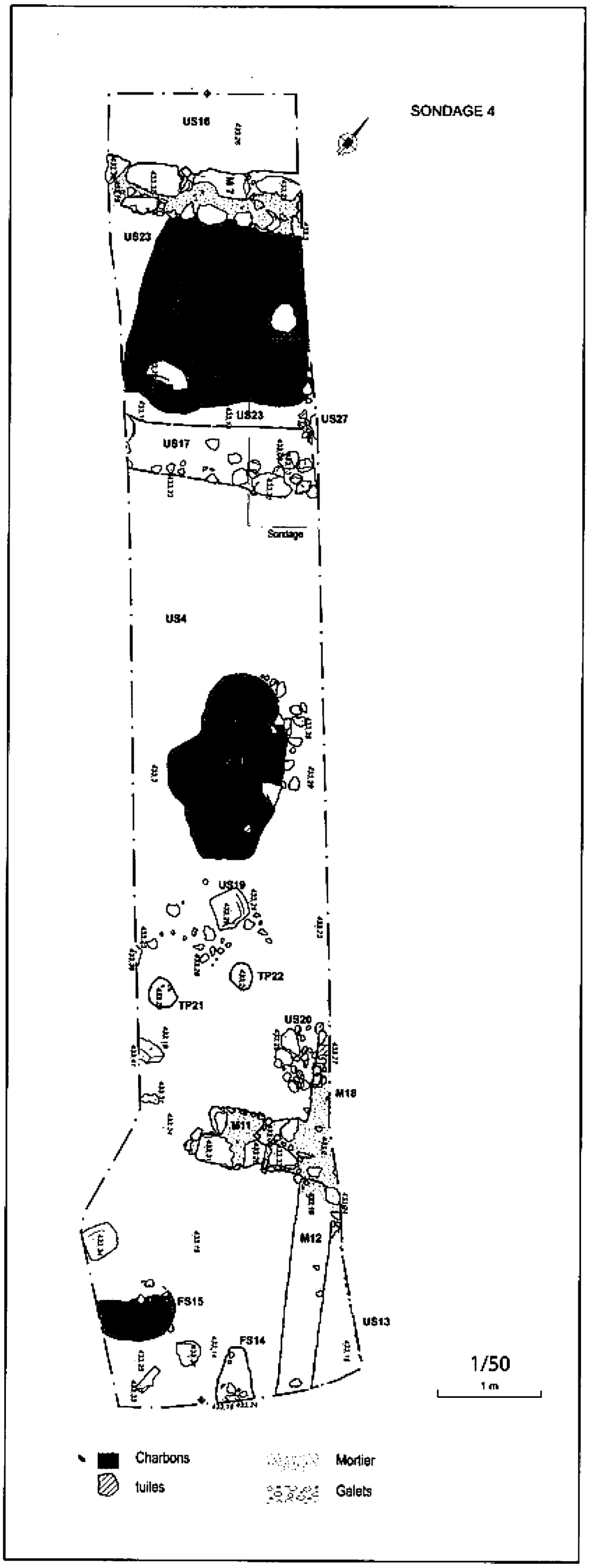


Fig. 24 - Plan du sondage 4
(Plantevin, Macabéo - Inrap)

activité artisanale centrée sur la production métallurgique : une fosse se caractérise notamment par une très forte concentration de battitures et de déchets ferreux et la présence de petits fragments de paroi de four, ainsi que d'une meule à concasser le minerai. Si l'activité sidérurgique est donc reconnue sur le site, on ne peut exclure que les maçonneries soient mises en place dans une seconde phase : seule une extension de l'aire d'étude pourrait le confirmer. Néanmoins, l'ensemble du mobilier recueilli tant dans les niveaux en lien avec l'activité métallurgique que dans les niveaux d'abandon du site, s'avère homogène, désignant une phase assez courte d'occupation, vers la fin du I^er^ s. ap. J.-C. Les nouveaux éléments observés apparaissent comme parfaitement contemporains des structures (puits et dépotoir) mises au jour en 2005 de l'autre côté du Chemin Vieux, au clos Banderet, où des déchets paléométallurgiques avaient déjà été prélevés.

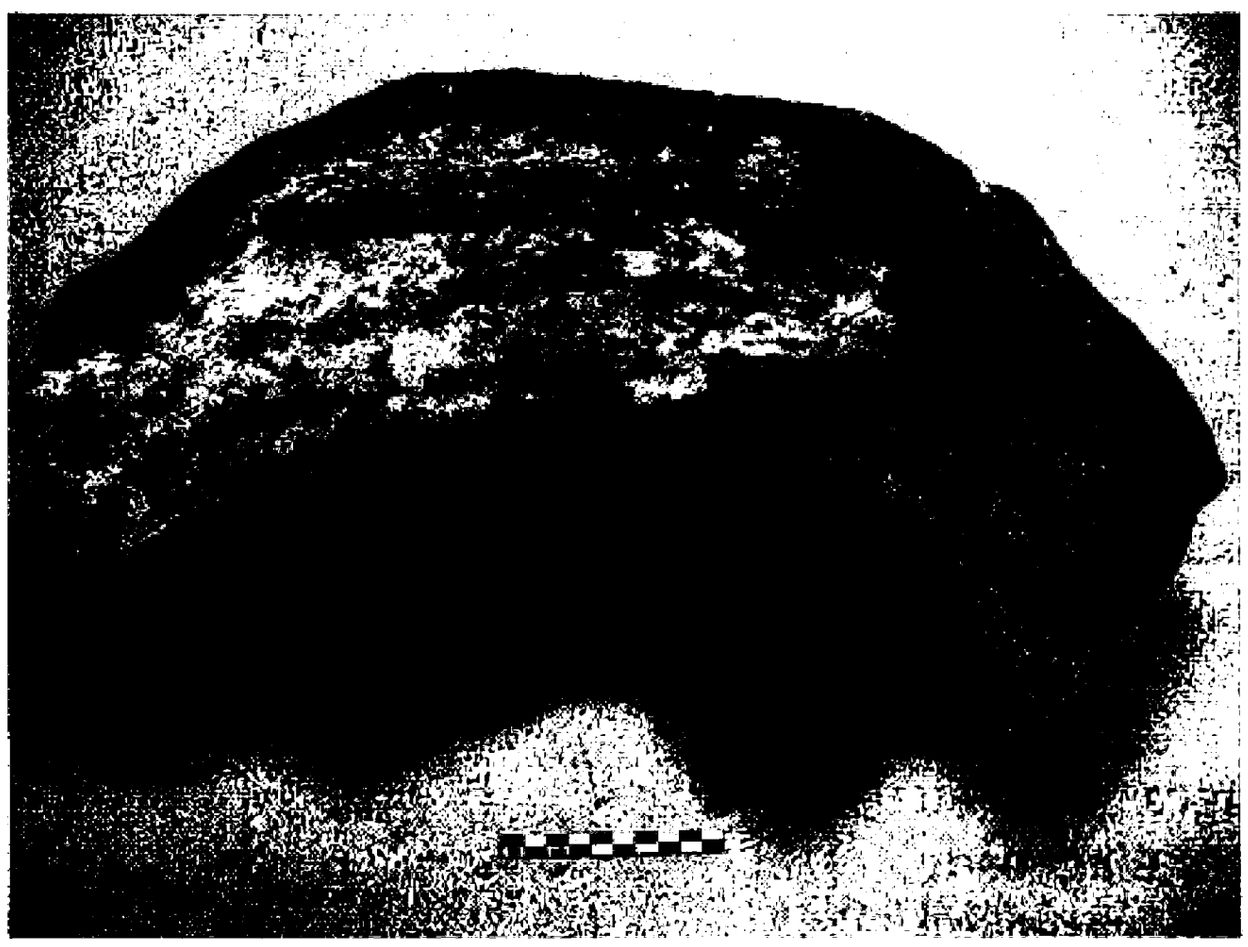


Fig. 25 - Fragment de meule à broyer le minerai de fer (Landry - Inrap)

Pour l'heure, il est impossible de déterminer quelles sont les phases de la chaîne opératoire sidérurgique réellement représentées sur le site : en l'état, les éléments identifiés désignent potentiellement une phase d'épuration du métal, située entre la réduction du minerai et la forge. Mais on peut supposer l'existence à proximité de bas-fourneaux, de foyers de forge, de zones de stockage, de moulins de concassage, de fosses de rejets, concentrés dans un quartier spécialisé comme on en connaît en contexte urbain ou périurbain, notamment à Autun. Notons que ce type d'activité se fait généralement à même le sol dans des espaces clos et sombres, afin de facilité le contrôle de la chauffe du métal par les variations de luminosité.

Seule une étude approfondie des installations et des scories et battitures, mettant en jeu les techniques de l'archéométrie, permettrait de comprendre

le matériau travaillé sur ce site et sa production. La production de fer dans le Bas Chablais pendant l'Antiquité reste peu documentée, même si une zone d'extraction semble identifiée sur le Mont Salève. En Haute-Savoie, un atelier de forge a été étudié récemment à Annecy dans un secteur situé aux marges septentrionales de l'agglomération de *Boutae* : trois foyers ont fonctionné conjointement dans cet atelier au cours de la première moitié du I^er^ s. ap. J. C., exclusivement destinés à une production de produit fini. À Thonon-les-Bains, rappelons que pour l'heure seule l'activité de production céramique est connue ; il semble désormais que ce secteur à l'entrée SE de l'agglomération antique soit consacré à un autre artisanat. L'activité paraît se concentrer aux abords d'un axe de circulation, ce Chemin Vieux, dont le tracé pouvait déjà coïncider au I^er^ s. de notre ère, menant peut-être en direction d'une des *villae* périphériques, dont des éléments (certes plus tardifs) ont probablement été mis au jour récemment à Tully, à proximité d'une portion de voie du Haut-Empire.

Au 26 Chemin Vieux, le site antique se prolonge sous l'emplacement de la maison et sous la rue, mais le reste de la parcelle, au sud et à l'ouest de la maison, s'est avéré vierge de toute trace d'occupation antérieure à l'époque moderne, période où le terrain était couvert de vignes. Les empreintes de ces cultures ont pu être mises au jour, sous la forme de quinze tranchées de défonçage comblées de galets.

Cette parcelle du 26 Chemin Vieux s'avère une des dernières fenêtres conservées sur le passé antique du quartier, et les vestiges qu'elle recèle revêtent un intérêt certain pour la compréhension de l'artisanat du fer en contexte périurbain, activité encore mal connue pour le Haut-Empire dans la région du Bas-Chablais.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

THONON-LES-BAINS, Avenue de Champagne

Le diagnostic mené en mars 2013 à Thonon-les-Bains, Avenue de Champagne, en préalable à la construction d'un ensemble immobilier de 55 logements, a permis d'appréhender une occupation antique à quelques mètres au nord de l'église médiévale de Tully. Les niveaux antiques apparaissent en moyenne sous 0,40-0,45 m de recouvrement. Le site est installé directement sur la terrasse tardi-würmienne dont la surface se trouve à l'altitude de 427 m NGF à l'Est de la parcelle, et à 428,50 dans la partie occidentale. L'épaisseur maximale de l'occupation reconnue atteint environ 0,50 m, sans prendre en compte les structures fossoyées.



Fig. 26 - Plan du diagnostic (Erard, Landry - Inrap)

À l'issue du diagnostic, les données enregistrées permettent d'entrevoir deux phases chronologiques, discriminées grâce à des ensembles céramiques très indigents mais homogènes. Un premier bâtiment représenté par le mur M1, ainsi qu'un probable tronçon de voie F13, distant de 57 m, semblent exister dès le Haut-Empire.

L'orientation de cet axe viaire supposé semble conduire en direction de l'agglomération antique de Thonon-les-Bains, avérée au I^er^ s. ap. J.-C. dans le quartier des Suets (au SE du centre actuel) par la découverte de vestiges d'une activité artisanale. Une seconde phase semble se distinguer à l'Antiquité tardive, avec l'implantation au IV^e^ ou V^e^ s. ap. J.-C. d'un long bâtiment dans



Fig. 27 - Le mur M1, haut-Empire (Landry - Inrap)

le tiers occidental du terrain exploré, selon une orientation reprenant l'axe de la voie. Deux longs murs parallèles structurent sans doute l'aile d'un complexe architectural plus vaste qui s'étend au Nord et/ou à l'Ouest sur les parcelles voisines. Les maçonneries qui fondent le bâti sont relativement soignées, en appareil de blocs et galets liés au mortier de chaux. L'occupation semble se prolonger au haut Moyen Âge, puisqu'une sépulture d'enfant âgé de 8 ou 9 ans est aménagée à l'intérieur du second bâtiment à la charnière des VI^e^ et VII^e^ s. L'analyse par radiocarbone d'un fragment de fémur a en effet fourni une datation calibrée entre 574 et 632 à 68,2%, et 551-646 à 95,4% (Poz-54821). Cette sépulture d'enfant semble à priori isolée, ce type d'inhumation d'immature n'étant pas rare à l'intérieur de l'habitat à la fin de l'Antiquité, et traduit la pérennité de l'occupation jusqu'au VII^e^ s.

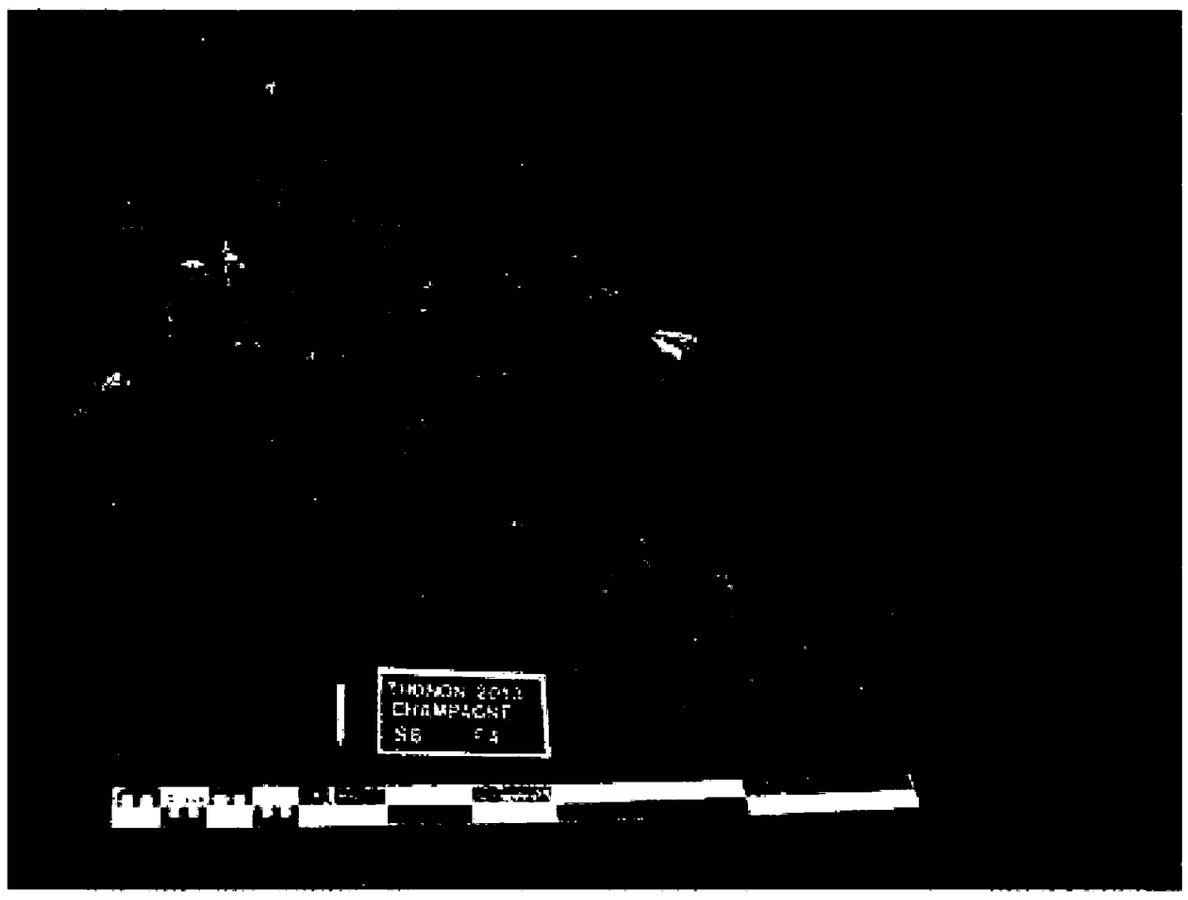


Fig. 28 - Le mur M4, Antiquité tardive (Landry - Inrap)

L'occupation postérieure du site peut être documentée par de nombreux vestiges modernes qui parsèment l'emprise explorée, comme des fosses d'inhumation de bétail, des fosses d'épierrement, un puits ou encore un tonneau enfoui en fosse. Un mur et des matériaux de démolition enfouis directement au Nord des maisons de l'ancien hameau peuvent matérialiser l'emplacement d'une maison reportée sur la mappe sarde au XVIII^e^ s. En revanche, aucune trace n'a été découverte du cimetière médiéval implanté aux abords de l'église. La zone funéraire semble se trouver, selon les sources, entre l'église et le terrain sondé, ou sur les parcelles situées à l'Ouest et au SO de la présente emprise.

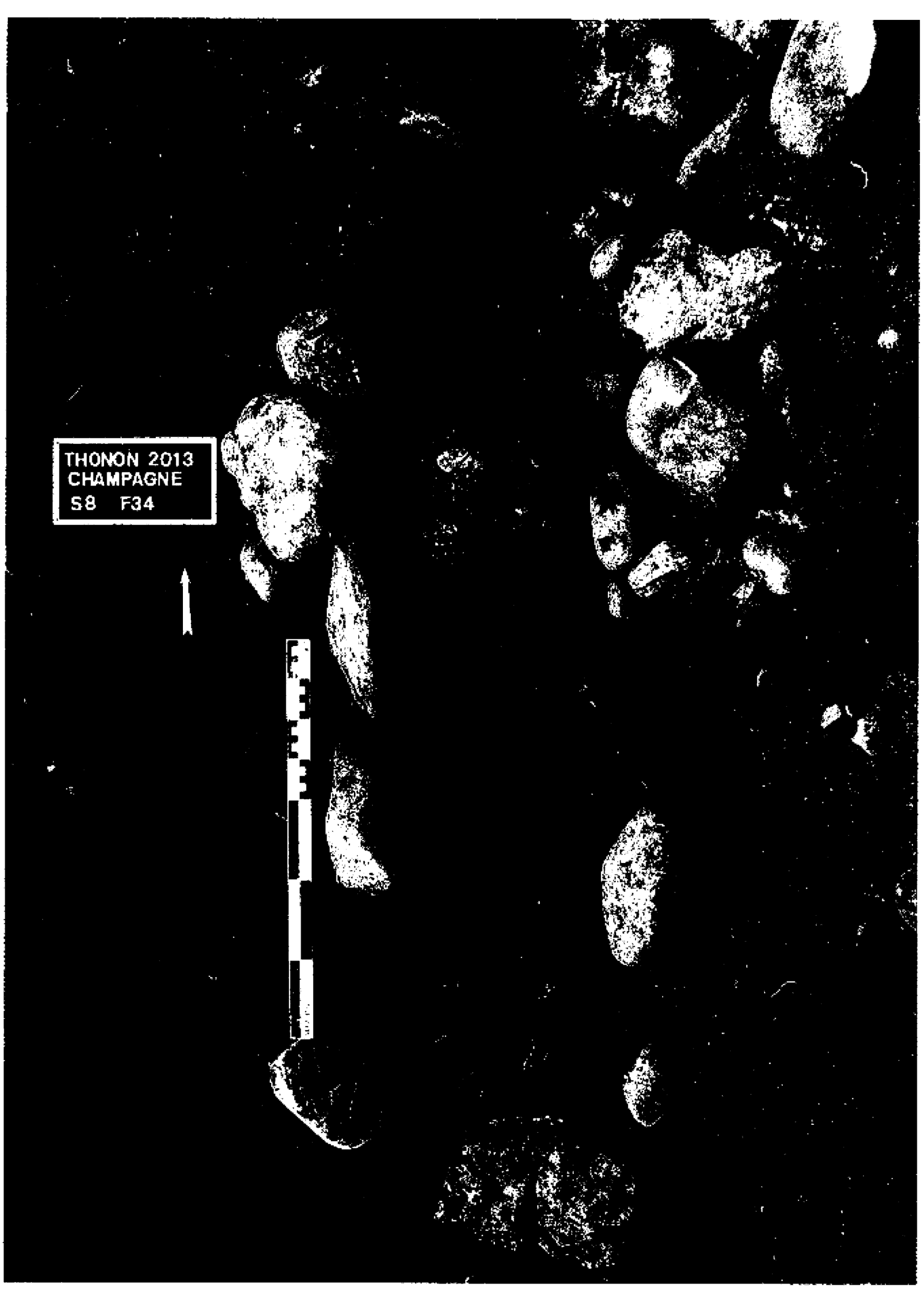


Fig. 29 - La sépulture d'immature SP34, fin VI[e]- début VII[e] s. (Landry - Inrap)

En l'état, la nature du bâtiment tardif ne peut être définie. L'indigence du mobilier nous oriente à peine vers l'idée d'un habitat rustique ou d'un bâtiment agricole.

Or, la tradition locale situant une *villa* au hameau de Tully ne repose sur aucun argument étayé par les sources. Rappelons que si Charles Marteaux, érudit de la première moitié du XX^{e} s., la situait sur le Mas du Châtelard, petit plateau surplombant au NO le terrain abritant le site, et secteur sensé être traversé par un aqueduc reconnu en d'autres points, il se basait exclusivement sur une analyse onomastique du terme Châtelard. Aussi s'avère-t-il risqué d'interpréter ce bâtiment 2 comme une partie de la dite *villa*. Néanmoins, la longueur des murs plaide pour la présence d'un édifice important, à plusieurs ailes ou différents corps, et au reste le terme de *villa* désigne des occupations revêtant des statuts très variés, d'autant plus vers la fin de l'Antiquité gallo-romaine. Le degré de richesse du propriétaire peut ainsi considérablement fluctuer.

Les alentours de Thonon recèlent plusieurs hameaux soupçonnés d'abriter une *villa* (Vongy, Morcy, Marclaz, Corzent et Ripaille), et en définitive les vestiges de Tully sont susceptibles de s'apparenter à ceux d'une ferme implantée en périphérie de l'agglomération antique, et dont les productions pouvaient alimenter les populations habitant les actuels quartiers des Ursules et des Suets. Ce type de configuration géographique et économique est bien connu dans la province de Vienne, notamment grâce à l'étude récente de la microrégion centrée sur l'agglomération secondaire d'Optevoz, dans l'Isère.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

THONON-LES-BAINS, Quai de Rives

Le diagnostic mené en décembre 2013 à Thonon-les-Bains, quai de Rives, en préalable à la construction d'une résidence hôtelière et à la réhabilitation de l'ancien hôtel Belle-Rive, a permis d'explorer une surface de près de 7500 m², à proximité immédiate du port dont l'aménagement au XIX^{e} siècle avait conduit à l'identification de stations littorales du Néolithique et de l'âge du Bronze, ainsi qu'à la mise au jour de vestiges gallo-romains.

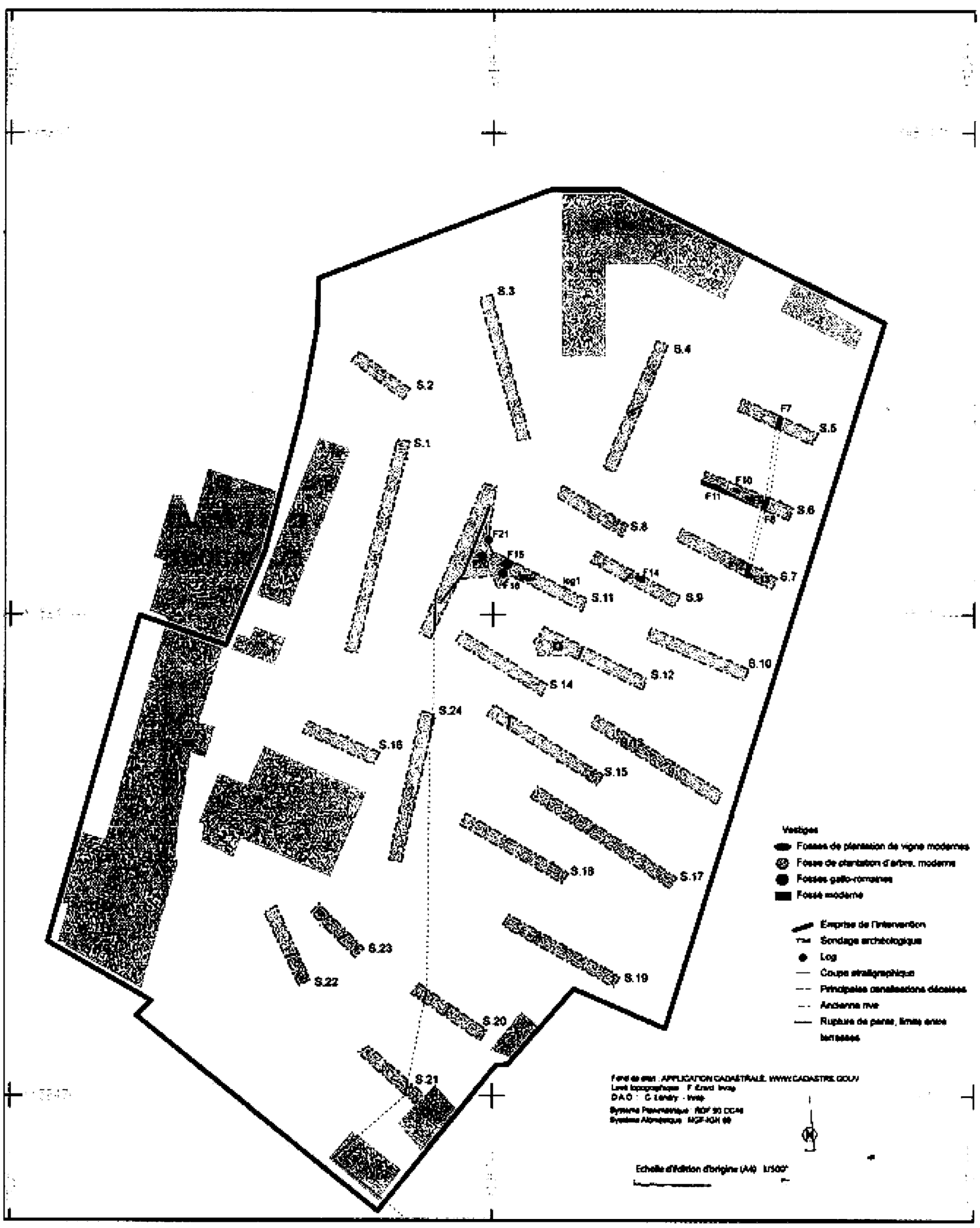


Fig. 30 - Plan du diagnostic (Erard, Landry - Inrap)

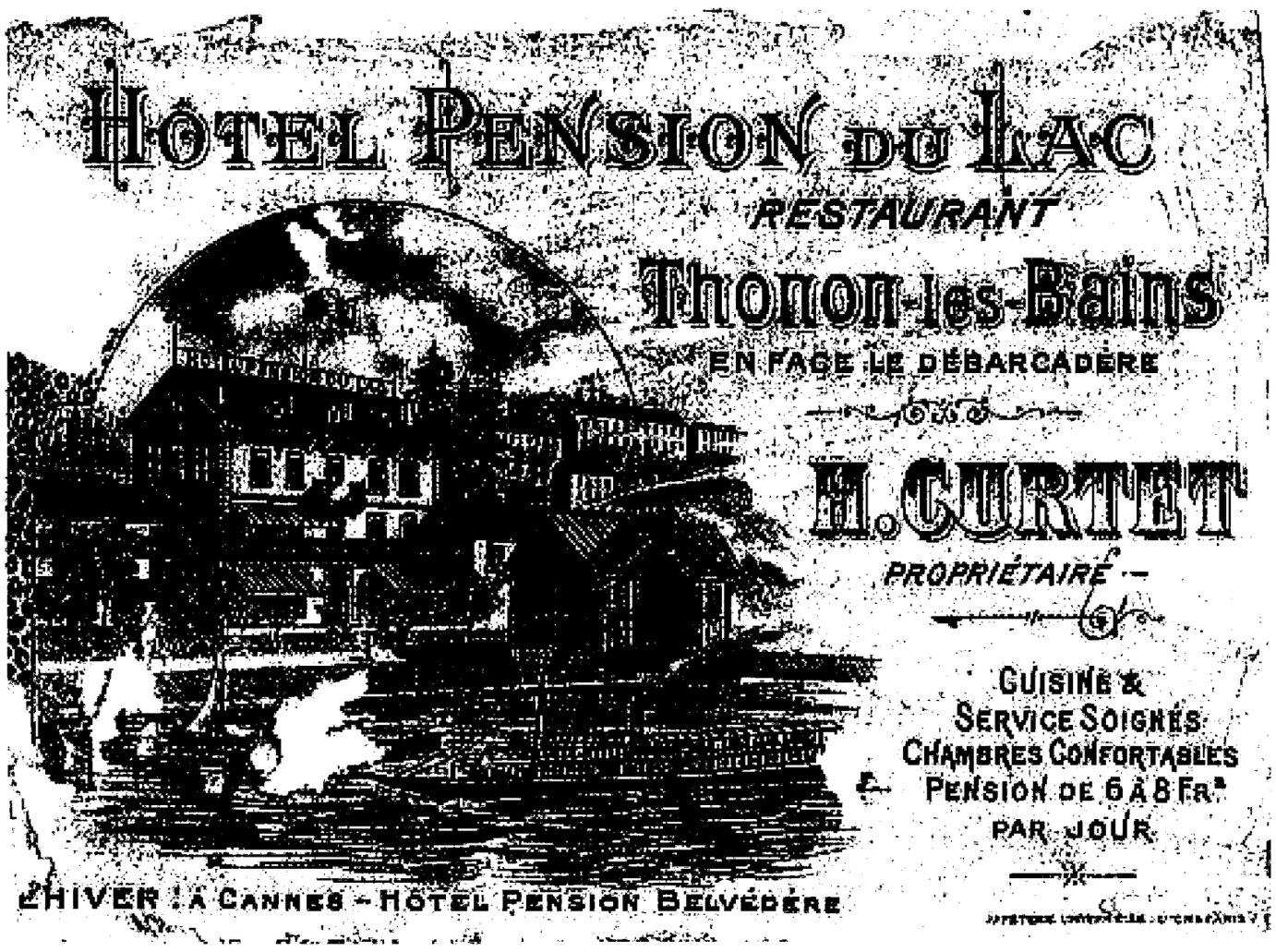


Fig. 31 - Carte de visite de l'Hôtel du Lac, fin XIX^{e} s. (coll. Buet)

La limite entre les terrasses tardi-würmiennes dites des 3 m et des 10 m a pu être localisée, et en zone basse, quatre fosses d'époque gallo-romaine ont été mises au jour dans le sondage 11, à plus d'1 m de profondeur. Ces structures s'apparentent potentiellement à des fosses de plantation d'arbre, contemporaines d'un paléosol ayant livré quelques rares fragments de tuiles antiques. Le secteur semble exempt à cette période de témoins de tout autre

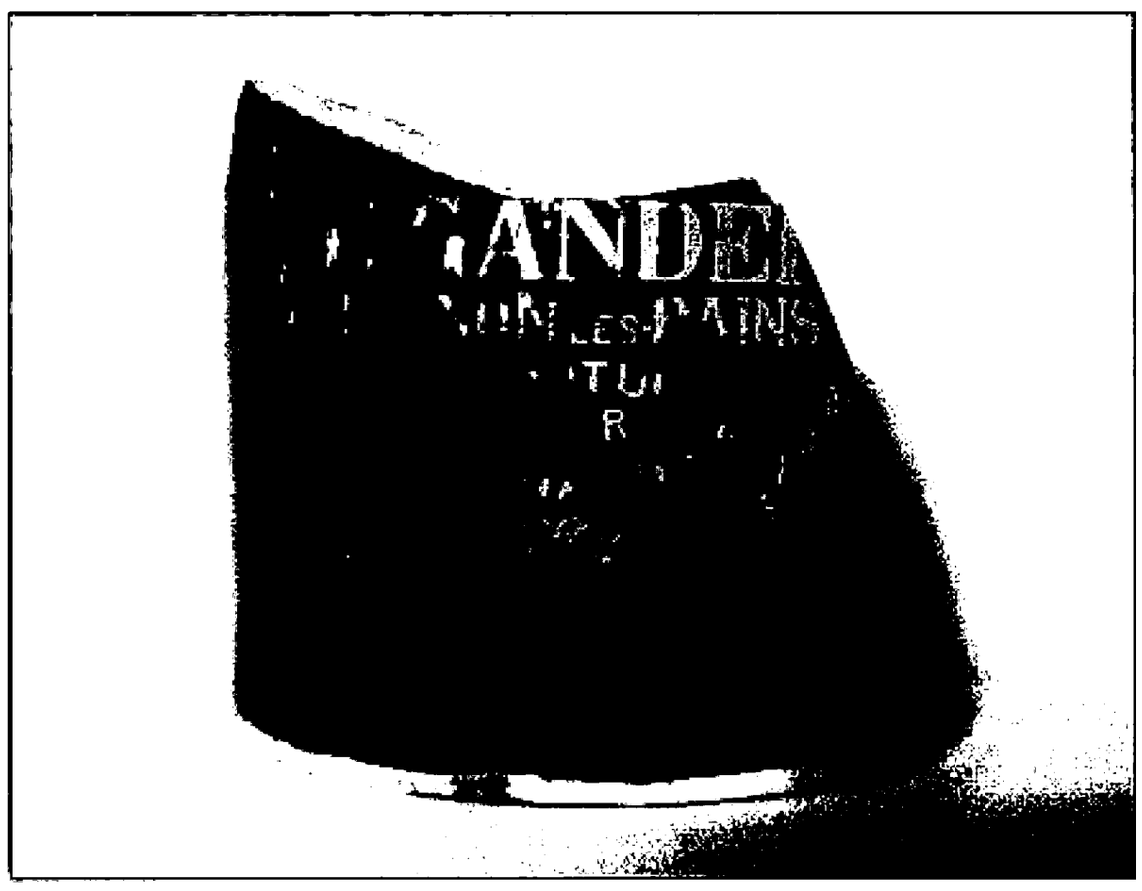


Fig. 32 - Petit pot à conserve en faïence fine portant la marque
« E. GANDER – THONON LES BAINS - FOURNITURES POUR LIMONADIERS »
(fin XIX^{e} - début XX^{e} s.) (Landry - Inrap)

type d'activité. Sur les pentes, des traces agraires modernes ont pu être reliées à la culture de la vigne, attestée sur ces parcelles jusqu'au milieu du XX^{e} siècle. En outre des témoins mobiliers contemporains de l'hôtel Belle-Rive, ainsi que des documents photographiques reproduits dans le rapport, permettent d'illustrer une époque où cet établissement constituait un des fleurons de l'hôtellerie lémanique.

Il ressort de cette intervention préventive que ce secteur, pourtant environné sur la carte de nombreux points de découvertes (toutefois anciennes), s'avère peu occupé à l'Antiquité comme aux époques antérieures. Cette absence d'implantation pourrait s'expliquer par la présence de sources sur le versant, et le caractère très humide de la zone basse.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

YVOIRE, La Motte Est - Chemin des Mottes

La campagne de diagnostic menée en mars 2013 à Yvoire (Haute-Savoie), à « La Motte est », chemin des Mottes, a permis de réaliser dix sondages sur les 3318 m² concernés par la prescription. Le diagnostic a notamment révélé les vestiges d'une voie gallo-romaine empierrée, us 7, orientée SO/NE et des indices attestant une fréquentation de la parcelle dès l'extrême fin de La Tène finale ou le tout début de la période augustéenne.

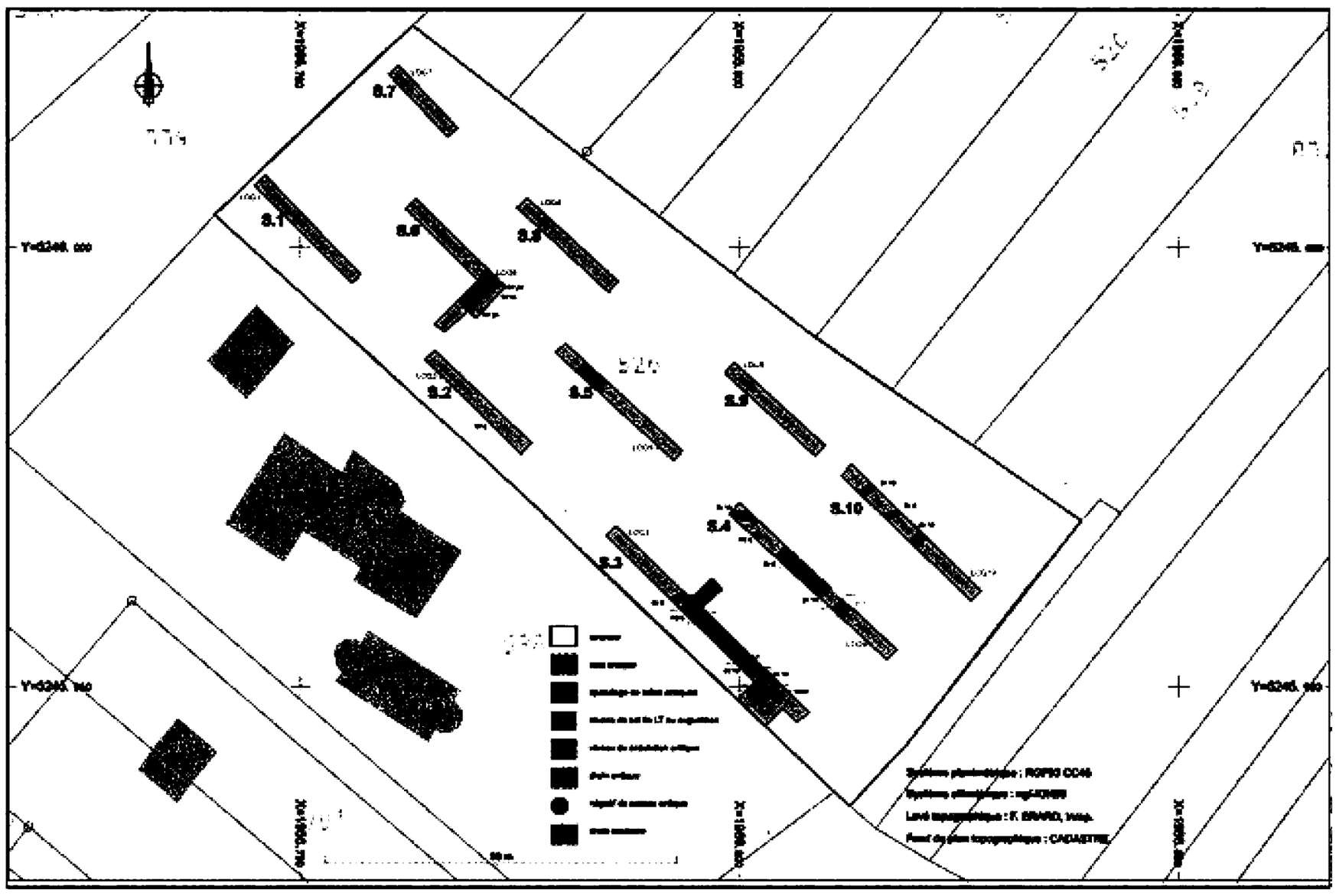


Fig. 33 - Détail de la chaussée (Landry - Inrap)

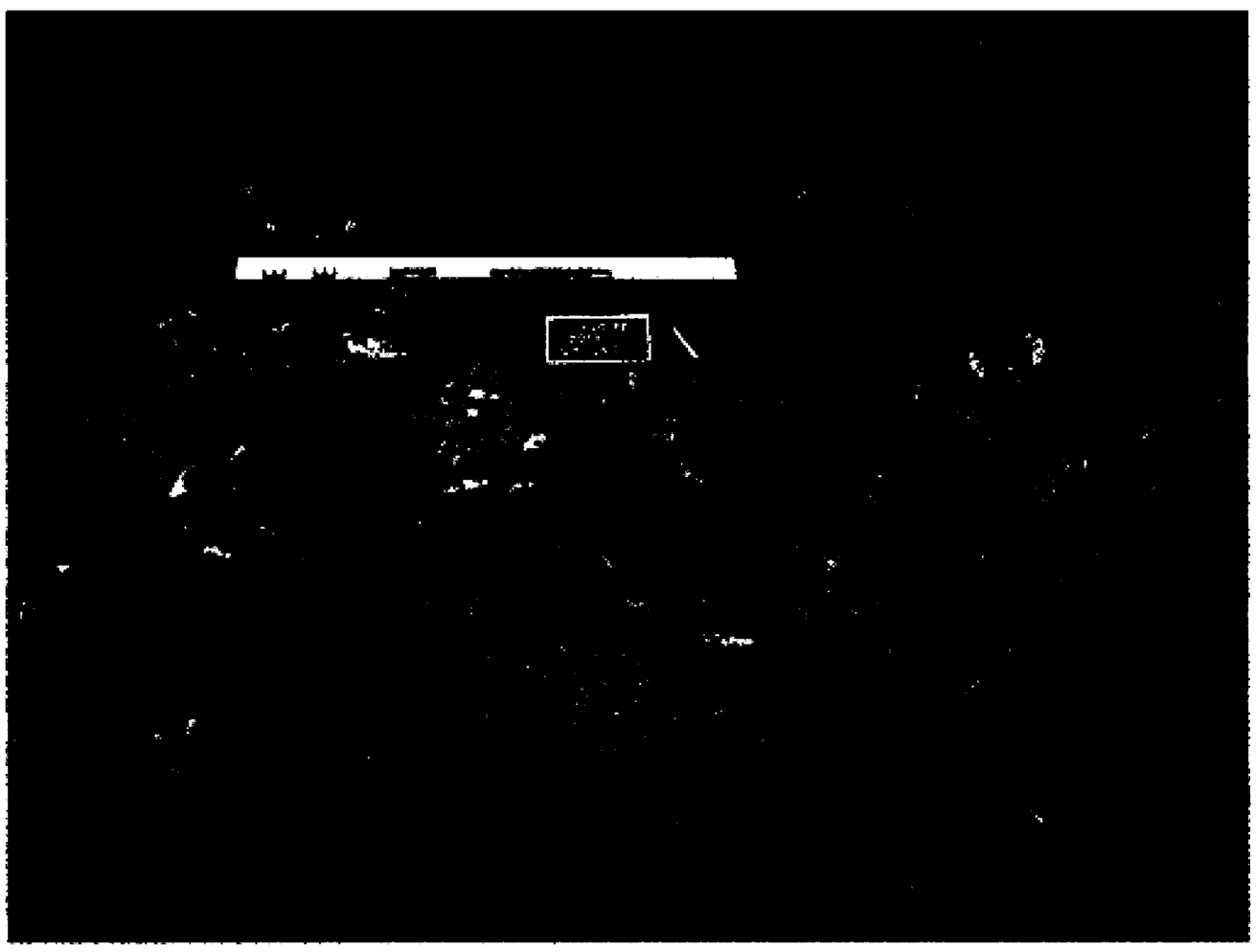


Fig. 34 - Plan du diagnostic (Erard, Landry - Inrap)

La céramique écrasée sur le niveau de sol us 17 (antérieur à la chaussée empierrée) démontre cette fréquentation. De la céramique augustéenne se trouve également dans le niveau us 16 qui borde au Sud la voie. Cette dernière n'a pas livré de céramique, seulement des fragments de *tegulae* ; elle semble néanmoins par son mode de construction bien s'apparenter à une chaussée antique, avec un agencement soigné de gros blocs plats en bordure nord. Cette chaussée empierrée peut s'expliquer par le très fort engorgement en eaux du terrain en ce point du plateau morainique surplombant le lac Léman. Un puissant drain us 8 est d'ailleurs aménagé parallèlement à la voie du côté nord.

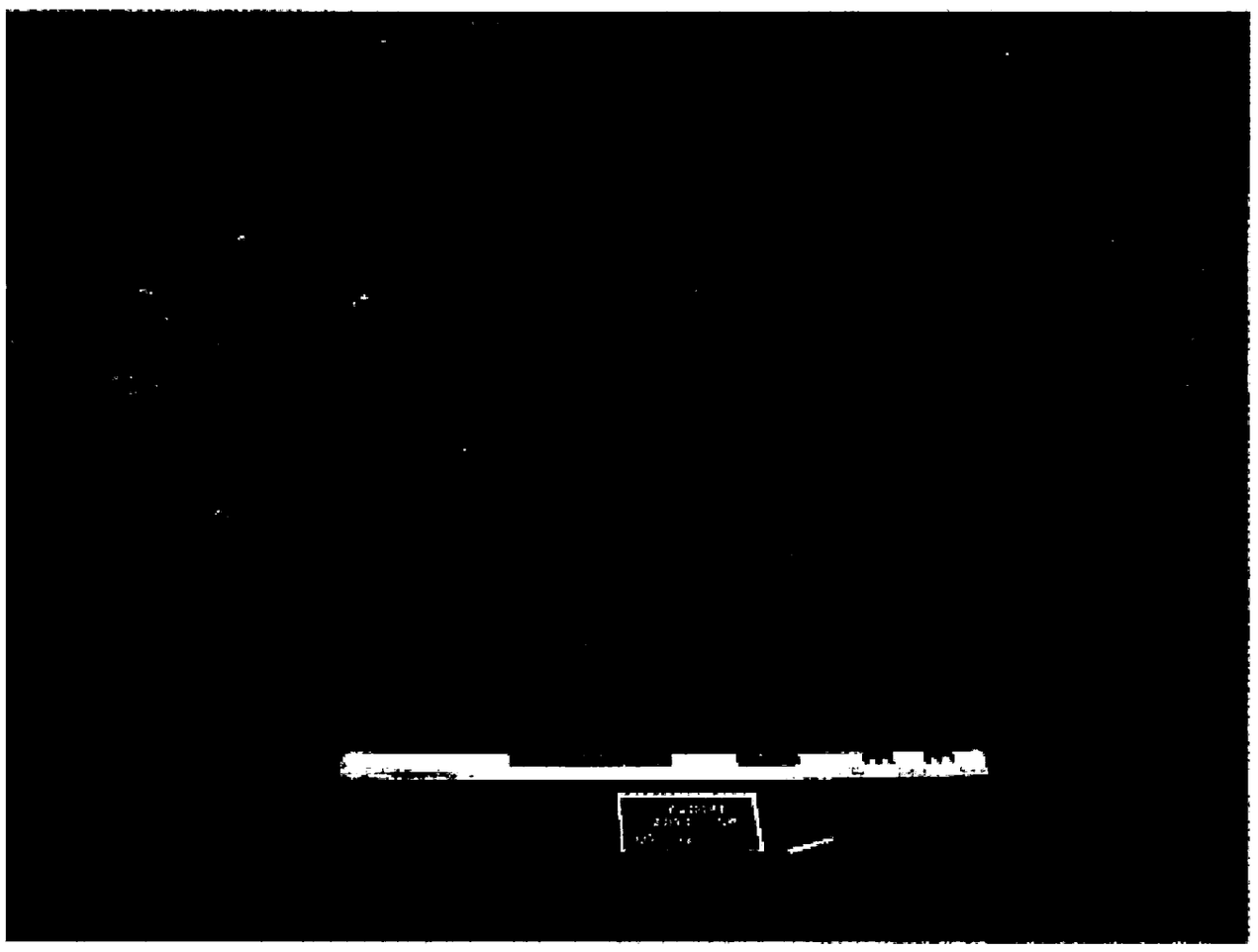


Fig. 35 - Toiture effondrée (Landry - Inrap)

Des fosses sont creusées également de ce côté (us 5 et 9), et d'importantes concentrations de *tegulae* et d'*imbrices* (us 11 et 12) alliées à la présence de négatifs de poteaux et de blocs de calage (us 6, 13, 14, 20 et 21) attestent de la présence de bâtiments en terre et bois supportant des toitures en tuiles. Ces constructions semblent obéir à un module de l'ordre d'une dizaine de m², mais la vision en est peut-être restreinte par le cadre des sondages. L'absence de mobilier associé pénalise la compréhension de cette occupation, qui peut correspondre à de petites unités d'habitat en marge d'une *villa* ou du port/agglomération d'Yvoire. L'une de ces constructions semble avoir subi un incendie, ayant probablement provoqué son effondrement. L'analyse radiocarbone des charbons du niveau d'incendie permet de caler sa destruction entre 165 av. J.-C. et 24 ap. (95,4% de probabilités), et très probablement (à 68,2%) entre 95 av. et 2 ap. J.-C. (Poz – 55346).

On ignore si la voie est encore en usage au cours de l'Antiquité tardive et au haut Moyen Âge, mais son orientation peut permettre d'envisager un itinéraire vers le SO passant à proximité de la nécropole alto-médiévale des



Fig. 36 - Niveau d'incendie sous les tegulae (Landry - Inrap)

Combes. Plus probablement, le tracé peut se prolonger plein Ouest, en direction des vestiges identifiés à Etines-nord et au-delà à Dessinges, où une construction antique est déjà attestée, dont la mise en œuvre, avec poteaux et toiture effondrée, s'avère similaire à celle qu'évoquent les us 11 et 12 de La Motte-est. Dans l'autre sens, on peut envisager que l'itinéraire mène en direction de la baie d'Excenevex, descendant du plateau. La voie peut également suivre le rebord du plateau et obliquer en direction du site antique et alto-médiéval du Marteret. Ce tronçon de voie confirmerait ainsi l'hypothèse, formulée il y a une quinzaine d'années, d'une route suivant le rebord du plateau, s'alignant d'Ouest en Est sur les points de découvertes anciennes. Les parcelles situées au NE et à l'Est seront dès lors cruciales pour le vérifier.

Les vestiges mis au jour en 2013 apparaissent dès 0,30 - 0,40 m de profondeur dans certains sondages, et l'épaisseur moyenne des niveaux d'occupation atteint environ 0,40 m. La parcelle est drainée dès l'Antiquité, le long de la voie, puis à l'époque moderne et/ou contemporaine. Elle s'avère en effet soumise, encore aujourd'hui, à d'importantes remontées hydriques provenant de sources, et à une infiltration déficiente des eaux pluviales, causée par l'imperméabilité des argiles composant la matrice morainique du sous-sol.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

MOYEN ÂGE

ALLINGES, Château-Neuf

Dans le cadre d'un mémoire de Master d'archéologie médiévale qui sera soutenu en juin 2014, une opération programmée a été mise en place. Cette dernière consistait en une prospection, avec étude de bâti, sur une majeure partie du site de Château-Neuf d'Allinges. L'intervention archéologique avait pour thématique *les accès et les défenses* du château et avait pour but de phaser les différents états de ses constructions. Le château n'avait fait l'objet d'aucune étude archéologique hormis l'étude du mur bouclier réalisée par E. Chauvin-Desfleurs (2012) et l'état des lieux fait par l'équipe du projet A.V.E.R. (2010).

Vue générale sur le château

Le site des Allinges est construit sur la rive sud du lac Léman à sept kilomètres de Thonon-les-Bains et à une trentaine de kilomètres de Genève. Il s'élève sur un massif rocheux de forme légèrement arrondie culminant à 700 mètres d'altitude. Cette plateforme domine le village d'Allinges situé en contrebas du versant nord. Deux châteaux se partagent la crête du massif. Nommés Château-Neuf et Château-Vieux, ils occupent respectivement la partie sud et la partie nord du promontoire rocheux. Leurs fronts d'attaque, renforcés d'un fossé, se situent à 150 m l'un de l'autre. Cet espace entre les châteaux, que l'on peut qualifier de faible, devient alors un lieu stratégique de surveillance de l'adversaire. De composition similaire, ils contiennent tous deux un bourg, un plain château ainsi qu'une cour haute. De même, leur organisation est réalisée en miroir sur la crête de sorte que chaque bourg occupe les extrémités nord et sud tandis que les cours hautes sont les points les plus proches du centre de la crête. La première mention d'un château à Allinges remonte au XI^{e} siècle. Néanmoins la seule structure connue de cette époque est la chapelle de Château-Neuf qui est datée par la peinture murale en place. Le site d'Allinges-Neuf est occupé entre le XI^{e} et le XVIII^{e} siècle. Il est partiellement détruit en 1703 sur les ordres du duc de Savoie. Au milieu du XIX^{e} siècle, les missionnaires de Saint-François-de-Sales s'installent au château et entreprennent des travaux d'aménagement. Les vestiges sont conservés de manière variable et nous observons principalement des maçonneries liées à la défense du site. Néanmoins, la majeure partie de l'enceinte au Nord-Est n'est pas observable du fait du relief. Tous ces éléments réunis font de Château-Neuf un site complexe à aborder.

Les accès et les défenses :

Pour réaliser cette étude, plusieurs axes de recherches ont été établis. Dans un premier temps, nous avons étudié les travaux existant sur Château-Neuf. Ensuite, notre attention s'est portée sur les comptes de châtellenie. Ces



Fig. 37 - Allinges, Château-Neuf vu du sud, défenses avancées ;
cl. L. Benoit - Université Lumière Lyon 2

derniers contiennent de nombreuses informations sur les travaux. En partie transcrits dans la thèse de Monique Constant, nous avons repris ses travaux et les avons complétés par de nouvelles transcriptions. Enfin, des relevés pierre à pierre ont été réalisés sur le terrain. Ces différentes recherches combinées ont permis de discerner trois états de construction sur l'ensemble des vestiges. Le premier état castral que nous avons défini grâce à nos recherches est différent de ce que l'on peut observer aujourd'hui. Nous le situons entre les XI^{e} et XII^{e} siècles, datation que nous étayerons dans notre mémoire d'étude. Les accès et défenses sont alors moindres. Le verger n'est pas fortifié et la cour haute actuelle fait partie intégrante du plain château. La première cour haute devait se situer sur la terrasse côté lac où était probablement édifiée la maison de la famille d'Allinges. Une enceinte pouvait éventuellement séparer cette zone du reste du plain château, cependant aucun vestige de cette dernière n'est aujourd'hui visible. Le château est ceint d'une courtine réalisée dans un moyen appareil irrégulier et épaisse en moyenne d'un mètre. Des ouvertures, aujourd'hui bouchées, sont observables sur les pans est de cette enceinte. Il s'agit probablement de vestiges de cellules d'habitat accolées au mur durant cette période. Le Sud des fortifications est marqué par deux tours. Une tour carrée ouverte à la gorge est présente à l'Est tandis qu'une tour carrée pleine se trouve à l'Ouest. Cette dernière possède entre trois et quatre étages selon l'étude. La présence de portes en plein cintre bouchées, d'encoches et de trous de solives nous laisse envisager la présence d'un hourd en partie haute à cette époque. L'entrée principale du château devait se faire par un portail aujourd'hui disparu que l'on situe à l'emplacement du portail ouest. Au Nord, l'enceinte est représentée par le premier niveau du mur bouclier comprenant plusieurs archères.

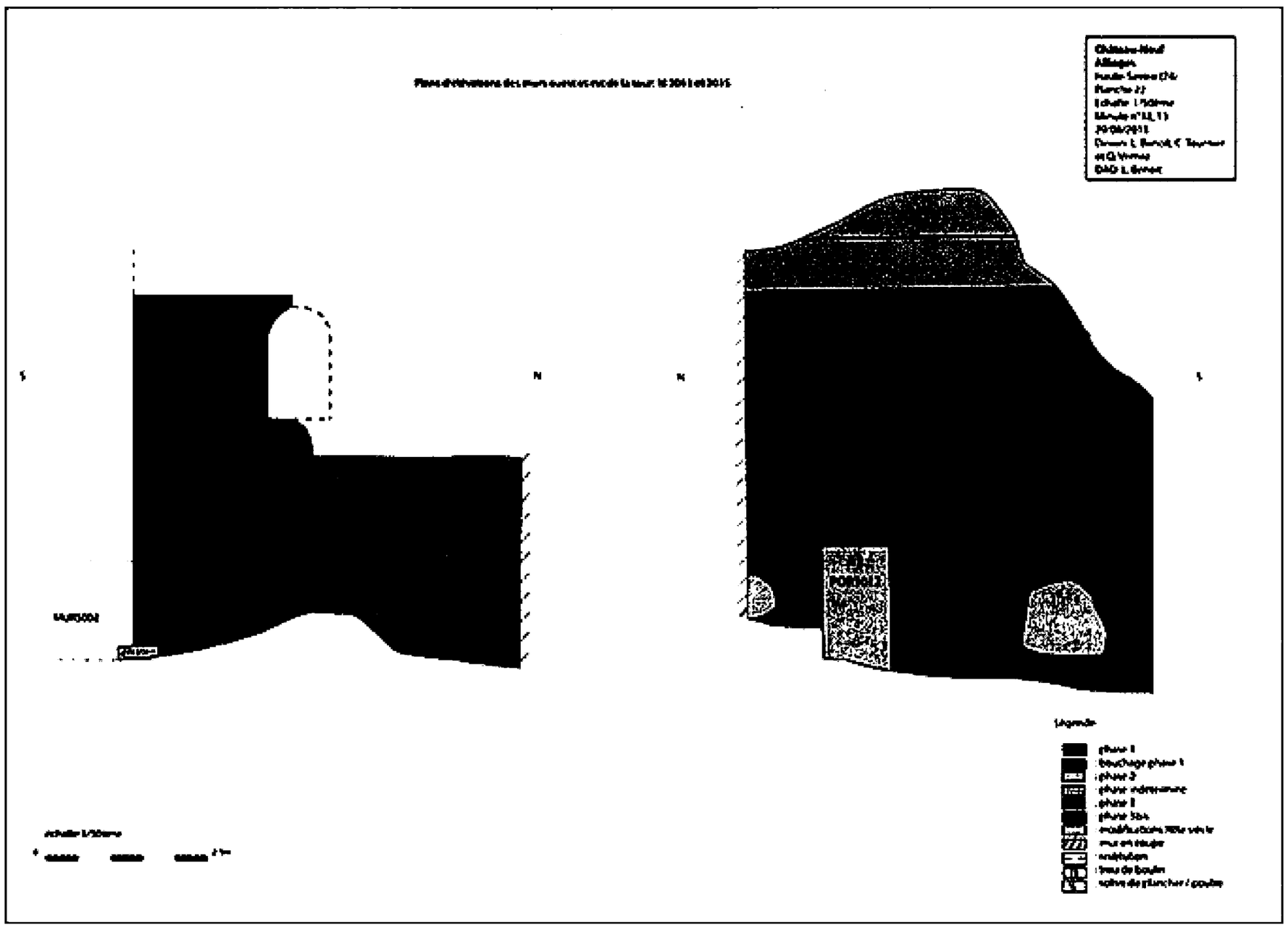


Fig. 38 - Allinges, Phasage de la tour de défense sud de Château-Neuf ; relevés L. Benoit, C. Tournier, Q. Verriez. DAO : L. Benoit.

Nous situons l'état 2 entre le XIII^e^ siècle et la première moitié du XIV^e^ siècle. Il s'agit d'une période marquée par de nombreux conflits. Dans un premier temps, nous voyons la prise de possession du château par les comtes de Savoie. C'est donc à ce moment que nous constatons l'apparition de la cour haute telle que nous la connaissons aujourd'hui. Le fait qu'un mur de courtine soit construit entre la tour maîtresse et la chapelle à la fin du XIII^e^ siècle montre que la cour haute a subi de constantes modifications. Dans un second temps, nous pouvons observer un renforcement général des fortifications du château. De ce fait, les ouvertures présentes dans les tronçons est de la courtine sont bouchées. On procède par la même occasion à l'installation d'un chemisage sur les parties est et sud de l'enceinte augmentant alors leur épaisseur de soixante centimètres à un mètre. Le chemisage englobe la tour ouverte à la gorge et dessine un glacis à sa base. Le côté ouest des défenses est lui aussi modifié. Le portail d'accès du château est remplacé au profit d'un nouveau beaucoup plus épais et équipé d'un crènelage. De plus, une barbacane est installée en avant de ce portail remplaçant ainsi le rôle du chemisage. Cette dernière crée une défense avancée composée d'un portail fortifié probablement entouré par deux tours semi-circulaires. L'intérieur du château voit l'enceinte séparant le bourg du plain château se renforcer et s'armer d'une tour. Le nord de l'ensemble castral voit sa courtine rehaussée et une tour est installée au-dessus de la chapelle. Enfin, la terrasse où se situe le verger est fortifiée augmentant les défenses de la cour haute. Il est fort probable que la fausse braie soit construite pendant cet état, car elle se situe à l'avant du chemisage.

Nous plaçons le dernier état entre les XIV^e et XV^e siècle du fait de ses caractéristiques. Les modifications apportées aux fortifications se situent au sud du château. Une nouvelle barbacane est construite à l'est de la précédente. Elle possède une tour porte équipée d'un pont-levis, d'une herse, de vantaux de bois ainsi que d'un crènelage sur tout le pourtour. L'accès au bourg se fait alors par un coude menant à un portail percé dans le chemisage ainsi que dans la courtine primitive. La construction de cette nouvelle défense avancée provoque l'abandon de l'ancien accès au château. Nous observons alors le bouchage des deux portails successifs de la barbacane ouest. De même, la tour carrée est fortement modifiée par cette nouvelle avancée. Le système de hourd est abandonné et les portes en plein cintre de l'étage sont bouchées. Un système de défense situé sur un étage supérieur est alors à privilégier. Aucune trace n'atteste cependant de ce dernier. Une porte en arc brisé est construite dans la partie basse du pan est de la tour. Pour cela, une partie du mur d'origine est détruite et un nouveau mur, plus fin, est construit. Cette porte sert alors d'accès entre la tour et la barbacane est.

BRENTHONNE, Château d'Avully
Parcelle OB 504
Coord. Lambert : 913159 / 2149396 ; alt. 572 m

Confort en Chablais : les carreaux de poêle de la collection du château d'Avully

Le château d'Avully se situe en Bas Chablais, au sud-ouest de la commune de Brenthonne et au pied de la montagne des Voirons. Après le bourg, sur la droite en allant dans la direction de Thonon, le vieux château entièrement

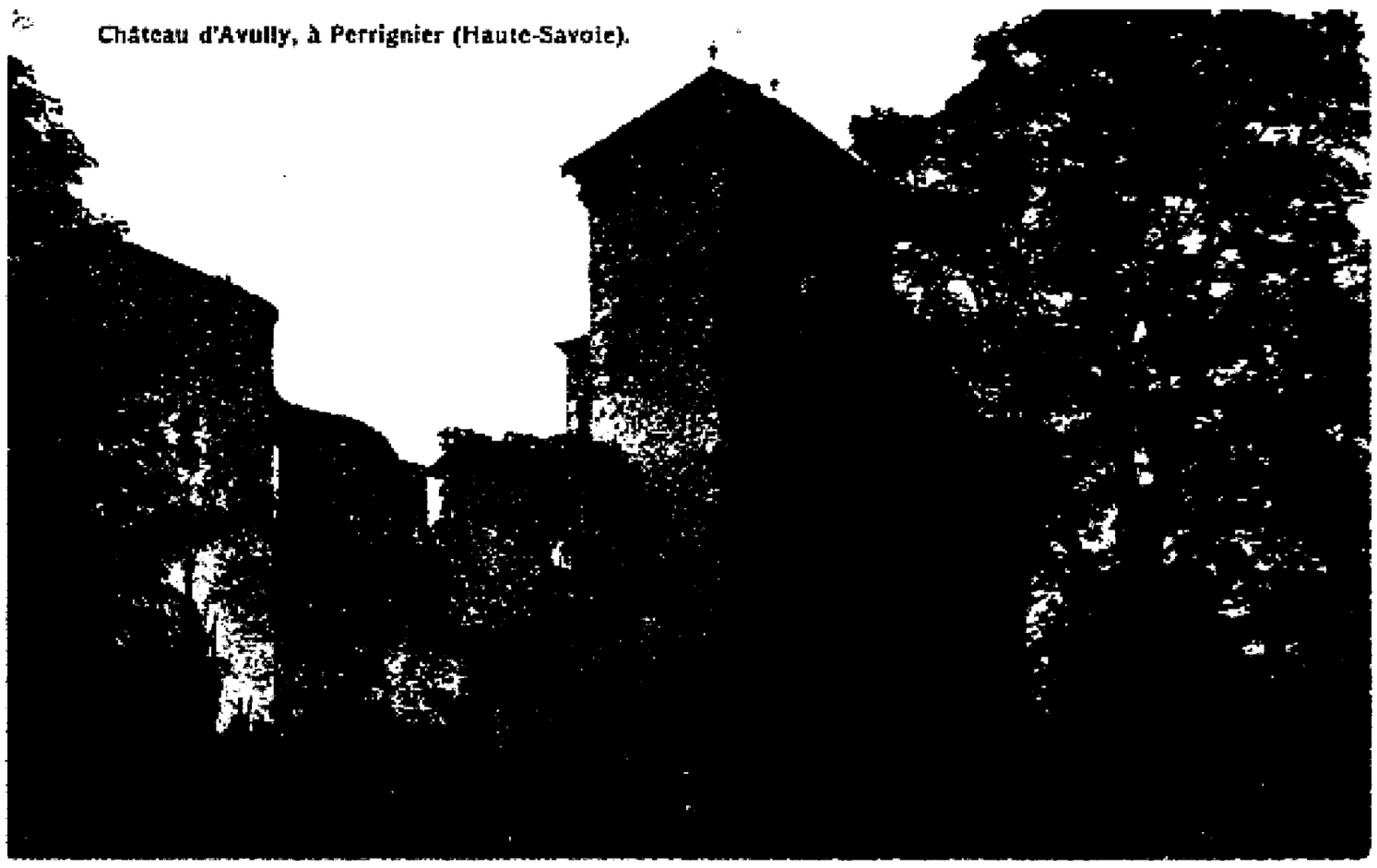


Fig. 39 - Carte postale avec vue du château à l'état de ruines vers 1920. Coll. L. Berman.

restauré est bien visible depuis la route départementale D35. La présence de plusieurs fragments de tuiles et de céramiques romaines, découverts lors de la restauration du site par l'actuel propriétaire, semble attester de la construction de ce château sur un site gallo-romain.

À partir de 1178, la famille d'Avully est mentionnée dans divers actes à Genève [18]. Au cours des XII[e] et XIII[e] siècles, le Chablais était placé sous l'autorité de nombreux seigneurs : les comtes de Genève, les sires de Faucigny et les comtes de Savoie. Les Avully dépendaient alors des sires de Faucigny, ainsi que du diocèse de Genève.

Le décès d'Humbert d'Avully, dernier héritier mâle et sans descendant, de cette famille, provoqua la vente en 1499 du château à Boniface de Saint-Michel. Plusieurs remaniements principalement situés dans les parties orientales (escalier, tour) qui donnent l'aspect actuel au château ont été enregistrés à cette époque.

---

(18) MARIOTTE Jean-Yves, BAUD Henri, *Histoire des communes savoyardes Haute-Savoie*, Editions Horvath, Roanne, 1980, p. 304-307.

Au milieu du XVIII[e] siècle, le château est vendu aux enchères publiques et acheté par François de Sales, seigneur de Brens et petit neveu de Saint François de Sales, qui vend ensuite le domaine à la famille Jaillet de Saint-Cergues. En 1896, le château est acquis par la famille Mouchet qui le laisse longtemps à l'abandon et à l'état de ruine. Vers 1970, le château est acheté par Jean Guyon, actuel propriétaire, qui lui donne une deuxième renaissance **(Fig. 40).**



Fig. 40 - Vue sud du château reconstruit par Jean Guyon ; cl L. Berman

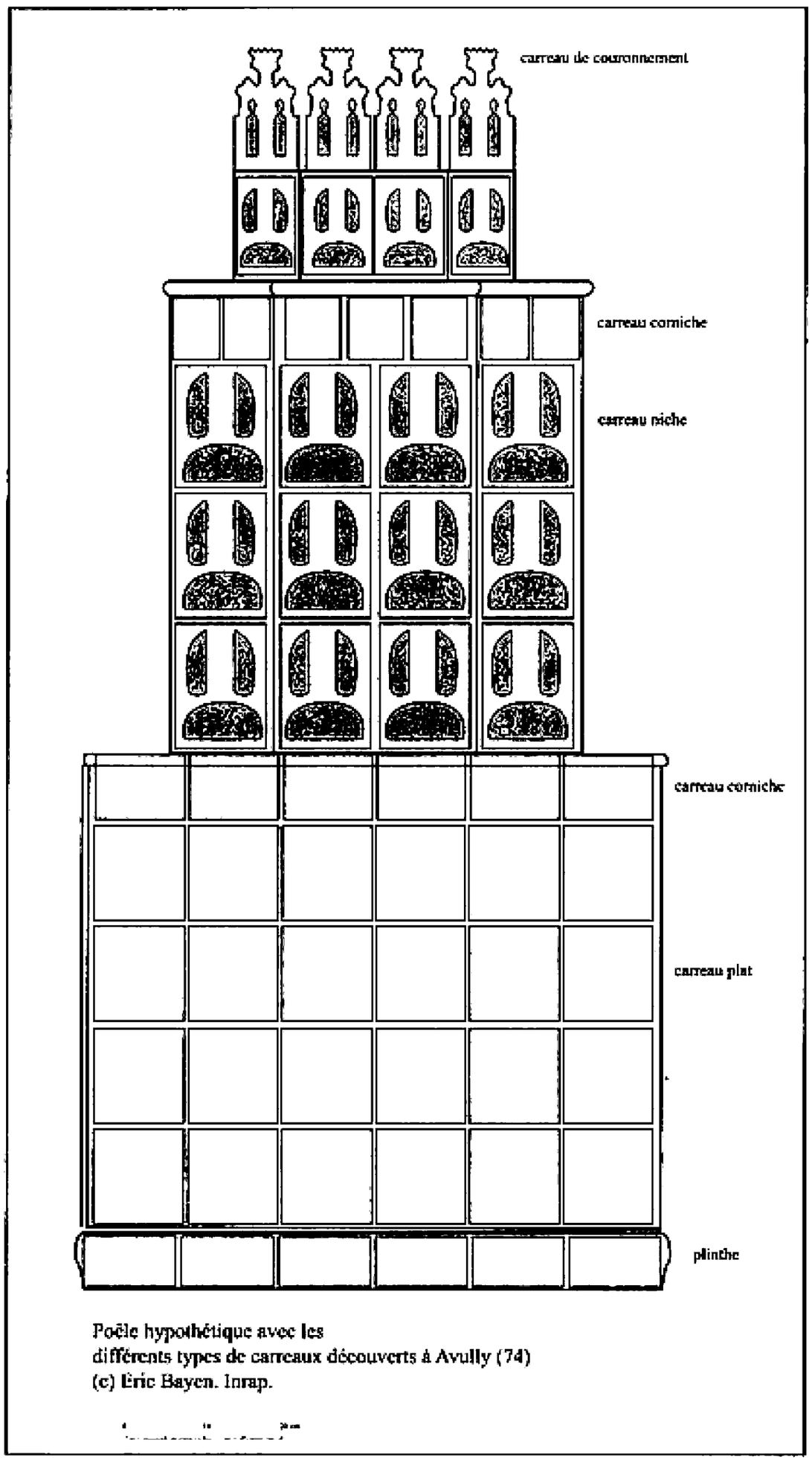
D'après les informations fournies par Jean Guyon, lors des travaux modernes d'aménagement du château, du mobilier archéologique a été recueilli [19] dont une centaine de fragments de carreaux de poêle. Ces derniers font aujourd'hui l'objet de l'étude qui nous intéresse [20]. Ils étaient mélangés à des tessons de céramique vernissée savoyarde. Les fragments ont été découverts dans les fossés de la propriété et à l'emplacement de l'ancien presbytère d'Avully qui se situe à l'ouest du château. D'après le chanoine Charles-Marie Rebord, entre 1411 et 1414 l'évêque de Genève visita l'église et le presbytère de la paroisse d'Avully qui, à l'époque, comptait 24 feux[21]. Vers 1663, il est à l'état de ruine et la paroisse est alors rattachée à Brenthonne.

---

(19) Malheureusement sans aucun enregistrement stratigraphique.
(20) Une étude plus complète est à paraitre prochainement.
(21) *Les visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy*, Académie Salésienne, Fonds REBORD, cote A2.

Le mobilier

Les connaissances archéologiques attestent d'un mode de chauffage par poêle en céramique dès le VIII[e] siècle à l'abbaye du Saint-Mont en Alsace[22]. Néanmoins, c'est vers les XI[e] et surtout les XII[e] et XIII[e] siècles que le poêle commence à être utilisé plus fréquemment, puis il s'affirme à partir de la fin du XIV[e] siècle. Les premières représentations iconographiques, datant du XIII[e] siècle et mettant en scène un poêle, nous parviennent essentiellement des pays de l'Est comme de l'Allemagne et de la Pologne, dont l'usage des poêles en terre cuite est bien attesté dès le haut Moyen Âge. **(Fig. 41)**



Poêle hypothétique avec les différents types de carreaux découverts à Avully (74)
(c) Eric Bayen. Inrap.

Fig. 41 - Poêle hypothétique avec les différents types de carreaux découverts à Avully (74) ;
DAO Eric Bayen, Inrap.

L'usage de cet élément de confort en France connaît une plus grande expansion dans les régions de l'Est, plus exposées aux grands froids, comme l'Alsace, la Loraine, le Jura, la Franche-Comté, ce qui fut confirmé par de nombreuses trouvailles de ce type de mobilier. En revanche, les découvertes archéologiques et les travaux scientifiques récents témoignent que l'aire géographique de diffusion du poêle est beaucoup plus vaste que ce que l'on croyait auparavant. Ce mode de chauffage a bien traversé la rive sud du lac Léman comme l'attestent les nombreux fragments de carreaux mis au jour dans l'atelier d'Aoste (Isère 38)[23], du château d'Avully (Brenthonne 74), de

(22) HUOT-MARCHAND Guillaume, *La céramique de poêle en Lorraine, au Moyen Âge et au début de l'époque Moderne*, éditions Gérard Louis, Haroué, 2006, p. 120.
(23) HORRY Alban, « Deux ateliers de potiers en Dauphiné au bas Moyen Âge : les productions d'Aoste », dans *Archéologie Médiévale*, 2003, p. 77-116.

la maison forte du Châtelet (Saint-Gervais 74)[24], de Concise (Thonon-les-Bains 74), du square Aristide Briand (Thonon-les-Bains 74)[25], entre autres. Les ateliers bressans de Meillonnas-Trefffort ont également produit des carreaux de poêle au XVII^e siècle[26]. Malgré ces découvertes, les publications sur la matière sont encore peu nombreuses dans la région et la céramique de poêle reste encore mal connue.

Nombreux sont les chercheurs se posant des questions concernant l'usage social du poêle. Il est un véritable instrument de confort, qui trouve sa place dans les châteaux, les maisons nobles (la maison Tavel à Genève, CH), les édifices religieux. Pourtant, l'étude de Guillaume Huot-Marchant évoque aussi l'utilisation des poêles dans les dépendances des plus riches châteaux ou dans des ateliers de certains artisans[27]. En Pologne, aux XVI^e et XVII^e siècles, les maisons rurales se dotent d'une pièce à poêle[28]. Les études d'Elisabeth Sirot[29] montrent que, au château d'Annecy, « en 1337 un poêle est installé dans la logia qui précède la chambre de la comtesse » et que, en 1340, le compte du château d'Annecy évoque la construction d'un autre poêle[30].

Concernant le château d'Avully, les travaux d'aménagement de l'intérieur et de l'extérieur du site ont livré un lot de carreaux de poêle, composé de 471 fragments, qui ont permis d'identifier 62 carreaux décorés avec des motifs moulés. La petite taille de certains tessons empêche de les associer à un type de décor bien précis ou à une catégorie.

Cette étude est organisée en deux groupes distincts : un premier groupe, le plus ancien, est constitué de 7 fragments ; un second groupe est composé de 464 tessons. La terminologie et la typologie utilisées reposent principalement sur des travaux scientifiques réalisés en Suisse[31] et sur l'atelier d'Aoste (Isère)[32]. Les carreaux du château d'Avully présentent un répertoire

---

(24) CECI Liliana, « Le mobilier archéologique », dans D'Agostino Laurent (dir.), *La maison forte du Châtelet*, rapport final d'opération archéologique, SDAHS, 2009, p. 109-116.
(25) CROLA Bernard, BERMAN Laurent, « Carreaux de poêle médiévaux découverts lors des fouilles de sauvetage du square A. Briand à Thonon-les-Bains », dans *Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne*, Tome LXVII, Thonon-les-Bains, 1994, p. 137-146.
(26) Faure-Boucharlat et al. 1996b : FAURE-BOUCHARLAT (E.), MACCARI-POISSON (B.), SAVAY-GUERRAZ (S.), SCHMITT (A.).- « En Bresse, les ateliers de Meillonnas-Treffort, une belle réussite économique ». : FAURE-BOUCHARLAT (E.), VICARD (T.), MACCARI-POISSON (B.), SAVAY-GUERRAZ (S.). Pots et potiers en Rhône-Alpes. Époque Moderne, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, 12, 1996, p. 17-75.
(27) *Idem*, p. 172-173.
(28) ALEXANDRE-BIDON Danièle, « Le poêle : une histoire en images (fin XV^e - XVII^e siècle) », dans *Archéologie du poêle en céramique du haut Moyen Âge à l'époque moderne. Actes de la table ronde Montbéliard*, 23-24 mars 1995, Revue Archéologique de l'Est, Dijon, 2000, p. 193-207.
(29) SIROT Elisabeth, *Allumer le feu. Cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII^e au XV^e siècle*, éditions Picard, Paris, 2011, p. 156.
(30) *Idem*, p. 150.
(31) KULLING Catherine, *Catelles et poêles du Pays de Vaud du XIV^e au début du XVIII^e siècle*, cahiers d'archéologie romande 116, Lausanne, 2010, 368 p.
(32) HORRY Alban, « Deux ateliers de potiers en Dauphiné au bas Moyen Âge : les productions d'Aoste », dans *Archéologie Médiévale*, 2003, p. 77-116.

iconographique très intéressant : décor gothique, iconographie profane, motifs zoomorphes, végétaux et architecture militaire.

Les carreaux glaçurés sans engobe (fin XIV^e siècle - début du XV^e siècle)

7 fragments, appartenant à six carreaux, d'une épaisseur de 0,6 à 0,9 cm sont des carreaux plats couverts d'une glaçure plombifère brune et verdâtre sans engobe. De pâte beige à orange clair, ils présentent des décors en relief de fleurs, d'un dragon et éventuellement des animaux, mais difficiles à identifier.

La technique, les motifs et l'épaisseur des carreaux nous laissent penser que ces éléments appartiennent à un seul poêle qui a été en usage à la fin du XIV^e siècle ou au début du XV^e siècle.

Le fragment le plus grand est recouvert d'une glaçure brune et est décoré d'un dragon tourné vers la droite, la bouche ouverte et un œil percé **(Fig. 42)**.

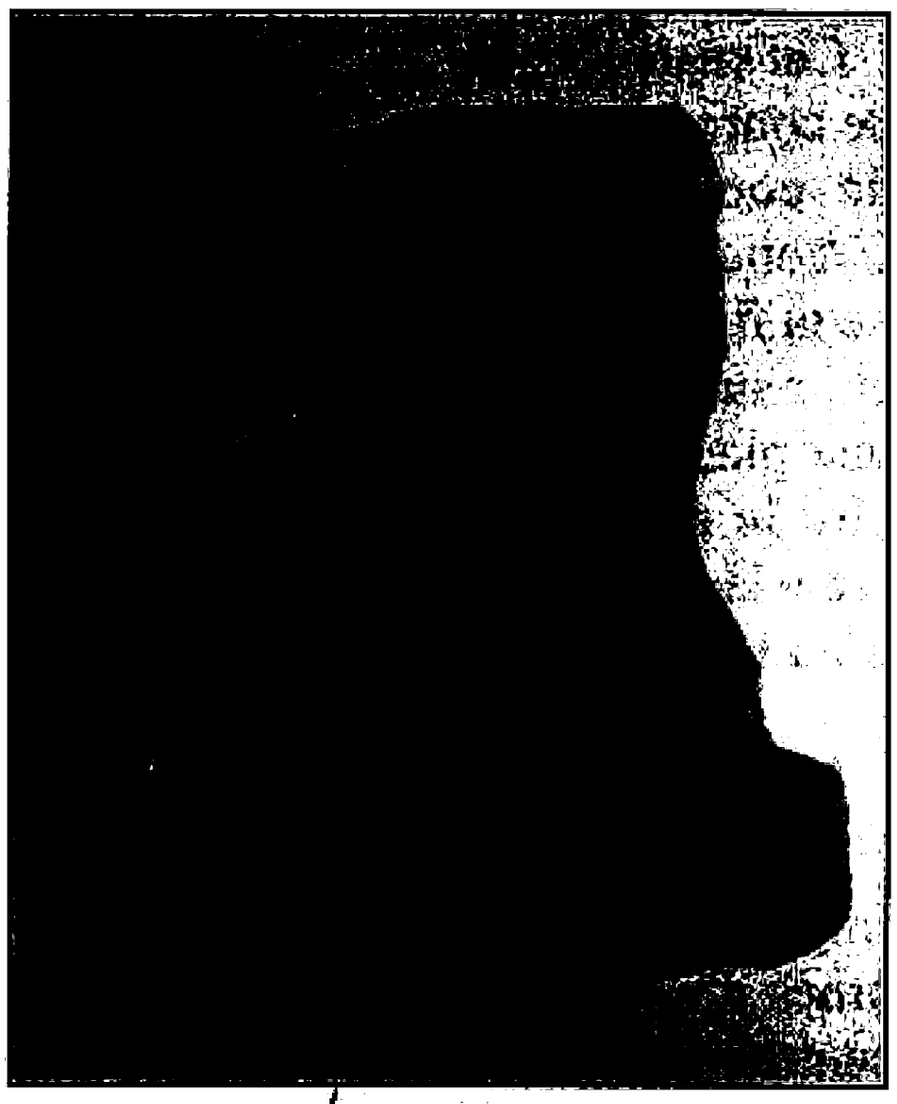


Fig. 42 - Les fragments les plus anciens découverts à Avully ; cl. J. Laidebeur, SDAHS.

Sur un autre tesson nous pouvons également observer les pattes d'un animal, probablement celles d'un cerf ou d'un bouquetin.

Les carreaux engobés (XV^e siècle ou début du XVI^e siècle)

Le second groupe de carreaux est composé de fragments recouverts d'une glaçure verte sur engobe blanc (458 tessons, dont 48 carreaux), ainsi que de tessons couverts d'une glaçure brune sur engobe blanc (7 fragments, dont 4 carreaux). Parfois, le revêtement déborde sur les faces externes des carreaux. De pâte orangée, sans inclusions, les corps d'ancrage[33] présentent des traces de feu et de suie qui témoignent de leur utilisation.

Cet ensemble forme cinq catégories : carreau-niche, carreau plat, carreau de couronnement, plinthe et corniche. En revanche, aucun élément de pied, de couvre-joint et de carreau d'amortissement n'a été découvert. L'iconographie représentée dans ce lot est celle du répertoire caractéristique de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance : personnages, bestiaires réel et imaginaire, architecture militaire, motifs floraux. Ces derniers occupent une place importante dans l'iconographie des carreaux car ils pouvaient être le décor central du carreau ou orner simplement les merlons de crénelages, les angles des carreaux ou pouvaient être encore associés à d'autres décors.

Les carreaux niches

Les carreaux niches sont évoqués par 199 tessons, dont 18 carreaux très fragmentés et deux complets (l : 17,5 cm, H : 27,8 cm et 28,2 cm). Ils sont ornés d'un décor gothique avec des personnages de face formant le motif central, entourés de motifs végétaux et animaux. Ce sont des carreaux de forme quadrangulaire qui s'ouvrent sur l'intérieur du corps d'ancrage semi-cylindrique.

Ces objets ont un bord mouluré, un fronton orné d'une fleur de lys au centre et probablement d'un dauphin de chaque côté. Un premier exemplaire est décoré d'une femme en robe longue et coiffure à cornes avec la main gauche sur la taille. Le deuxième exemplaire est orné d'un cavalier tenant du poing droit un faucon (?). Il est richement vêtu et porte un chaperon en forme de turban **(Fig. 43).**

La tenue vestimentaire de ces deux personnages indique l'appartenance à un milieu social élevé.

Il est important de souligner que l'assemblage actuel réalisé par le propriétaire et qui réunit tous les fragments des deux carreaux complets propose un décor de façade très remanié. Par exemple, le fragment servant de socle au personnage féminin ne fait pas partie de ce carreau. En effet, il se trouve plus bas, plus

---

(33) Le corps d'ancrage est destiné à fixer les carreaux dans les parois du poêle.

précisément dans l'angle inférieur à droite où nous pouvons distinguer le bas de la robe. De même, l'oiseau porté par le cavalier n'a pas de connexion avec le personnage. Envoyés pour nettoyage au CREAM[34], il n'était pas possible de démonter ces deux objets et de procéder au remontage des carreaux car cela posait un problème de déontologie. Les conserver dans l'état actuel fut la solution retenue.

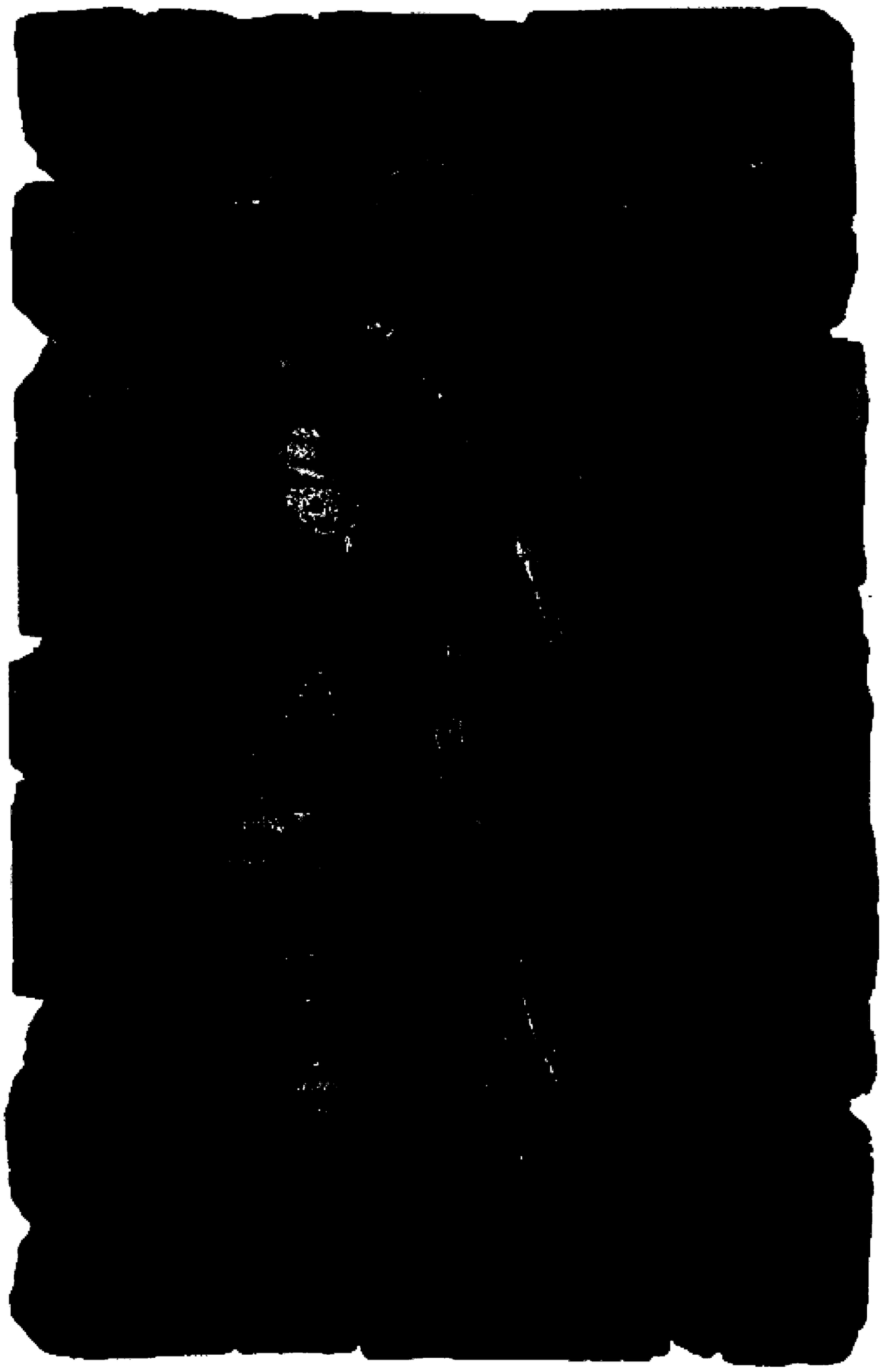


Fig. 43 - Un exemplaire de carreau niche ; cl J. Laidebeur, SDAHS

(34) Centre de Restauration et d'Etudes Archéologiques Municipal « Gabriel-Chapotat ». Nettoyage financé par le Conseil général de la Haute-Savoie dans le cadre de l'exposition *Mystère et boules de terre... Céramique en Pays de Savoie*, à La Châtaignière, Yvoire.

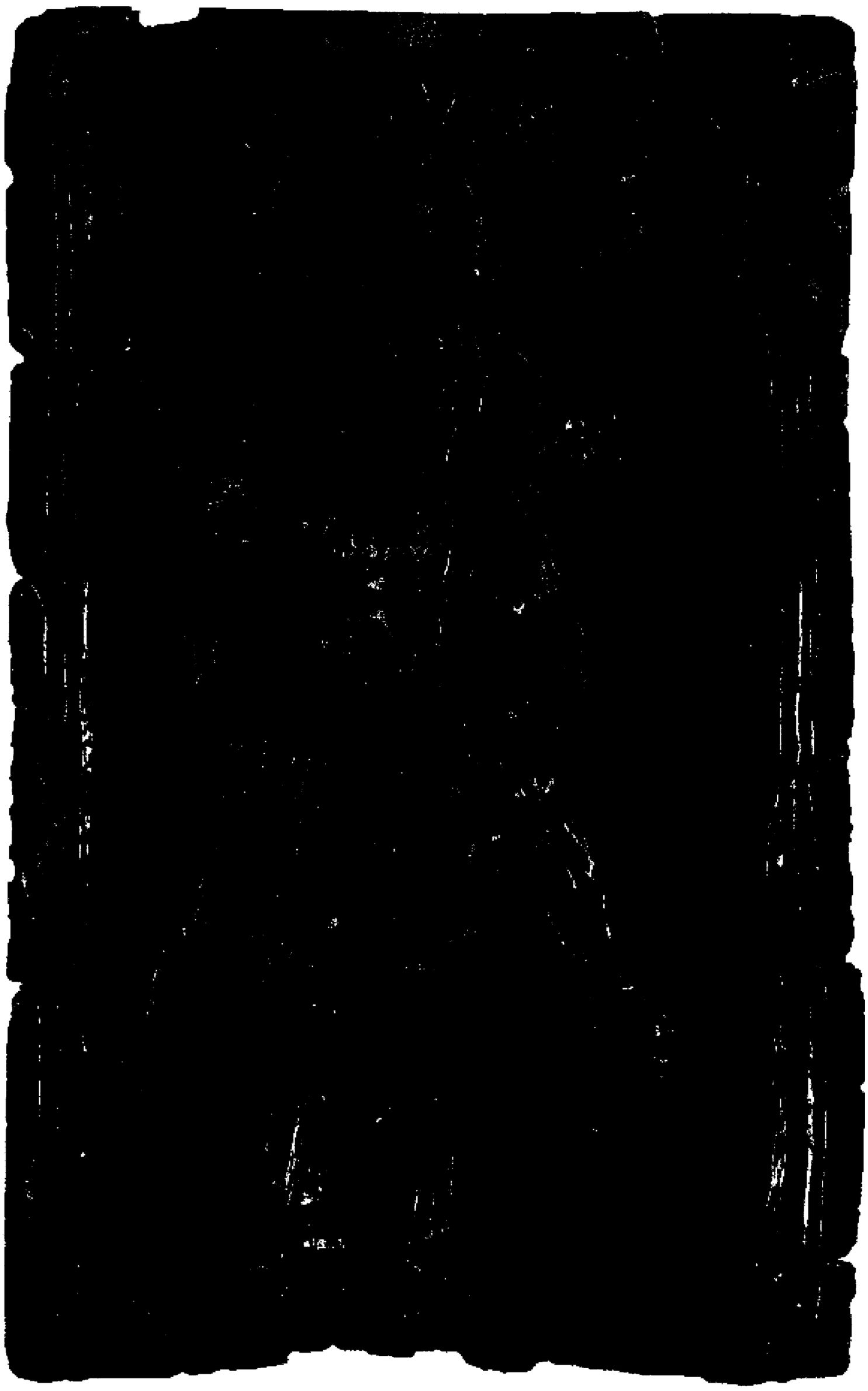


Fig. 43 bis - Un autre exempe de carreau niche ; cl J. Laidebeur, SDAHS

Carreaux plats

Les carreaux plats sont illustrés par 57 fragments, soit 22 carreaux. De cette catégorie 4 tessons, appartenant à 3 carreaux, sont couverts d'une glaçure de couleur brune ; les autres sont de couleur verte. La plaque principale est droite, de forme quadrangulaire (les dimensions varient entre 19,1 cm et 19,9 cm de hauteur) et d'un corps d'ancrage en col quadrangulaire. Les motifs décoratifs sont plus diversifiés que les précédents, illustrant les thèmes de la fin de l'époque médiévale comme le bestiaire réel et imaginaire (dragon, griffon, lion) et les motifs végétaux.

En ce qui concerne les carreaux ornés d'un décor zoomorphe, deux individus présentent des dragons. Ce monstre, qui se trouve en position centrale, est une figure très habituelle sur les éléments de poêle dès la fin du XIV[e] siècle et le début du XVI[e] siècle, symbolisant les forces infernales, notamment quand il crache du feu[35]. Un exemplaire est décoré d'un dragon assez imposant tourné vers la droite **(Fig. 44).**

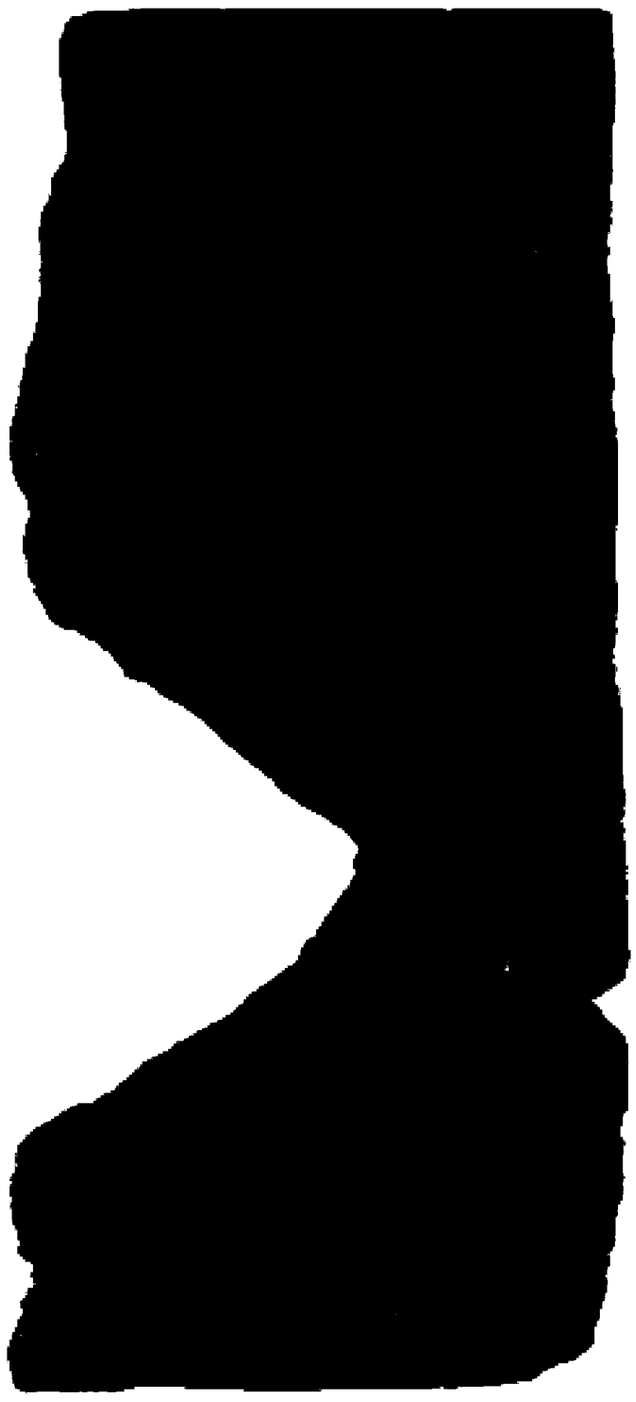


Fig. 44 - Carreau décoré d'un dragon ;
cl J. Laidebeur, SDAHS

(35) HUOT-MARCHAND Guillaume, *La céramique de poêle en Lorraine, au Moyen Âge et au début de l'époque Moderne*, éditions Gérard Louis, Haroué, 2006, p. 144.

Sur le deuxième objet seul la partie arrière du dragon est conservée, plus précisément la queue et les flammes. Un carreau avec un décor identique à celui-ci a été découvert au château de Rathsamhausen en Alsace[36].

Le griffon est représenté sur 4 carreaux, malheureusement fragmentaires sur lesquels on reconnait des parties de griffons, tous orientés vers la gauche et dont en peut distinguer les ailes et les griffes.

Enfin, une troisième bête est évoquée : le lion. Une fois de plus, nous n'avons que quelques morceaux, notamment la tête, des fragments de la crinière et de la queue. Cet animal est associé à des valeurs comme la force et le courage et illustré dans les poêles en céramique depuis le XIV[e] siècle[37].



Fig. 45 - Carreau à glaçure brune et orné de fleurs ; cl J. Laidebeur, SDAH

Quant aux carreaux plats ornés de motifs végétaux, des fleurs en relief peuvent être observées au centre d'un cercle. Ces carreaux sont au nombre de 10 exemplaires, dont un à décor végétal sur fond strié. Des fragments très proches de ce dernier ont été découverts au château de Chillon (Suisse) et datés de la deuxième moitié du XIV[e] siècle[38]. Le fragment de carreau à glaçure brune est orné de fleurs à cinq pétales et de rameaux s'enlaçant en accolades à chaque angle (H : 19,5 cm) **(Fig. 45).**

À la maison Tavel (Genève - Suisse), un carreau semblable, datant de la seconde moitié du XV[e] siècle[39], a été découvert.

Les autres sont des carreaux plats décorés, probablement de fleurs, d'animaux, d'une croix, néanmoins difficiles à déterminer et à classer dans une catégorie de par leur état fragmentaire.

---

(36) MINNE Jean-Paul, *La céramique de poêle de l'Alsace médiévale*, éditions publitotal, Strasbourg, 1977, 163 p.
(37) HUOT-MARCHAND Guillaume, *La céramique de poêle en Lorraine, au Moyen Âge et au début de l'époque Moderne*, éditions Gérard Louis, Haroué, 2006, p. 144.
(38) KULLING Catherine, *Catelles et poêles du Pays de Vaud du XIV[e] au début du XVIII[e] siècle*, cahiers d'archéologie romande 116, Lausanne, 2010, p. 148.
(39) DEUBER Gérard, « Maison Tavel », dans *Genava*, LIV, Genève, 2006, p. 88.

Carreaux de Couronnement

Les carreaux de couronnement étaient placés dans la partie supérieure du poêle pour former un motif décoratif continu. Cet ensemble compte deux types : un premier à décor architectural et ornement végétal ; un second à décor anthropomorphe. **(Fig. 46)**

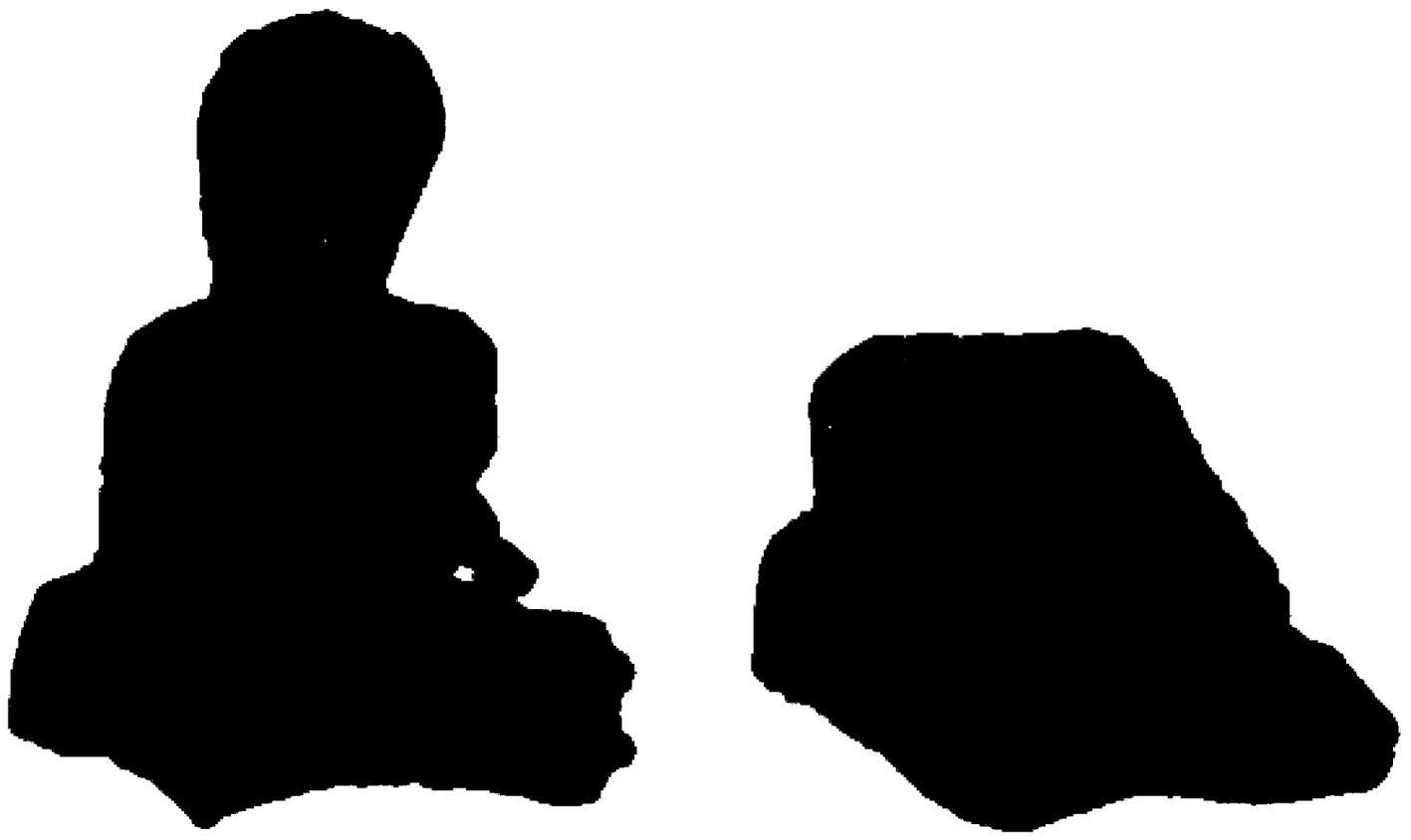


Fig. 46 - Carreau de couronnement ; cl J. Laidebeur, SDAHS

Le premier élément de couronnement est surmonté d'un crénelage constitué au milieu d'une fine archère (H : 12 cm, l : 11,3 cm), sans corps d'ancrage. La partie inférieure du carreau présente des rameaux aux feuillages lancéolés et des fleurs à cinq pétales, avec un corps d'ancrage droit. À la maison Tavel (Genève-Suisse), un carreau similaire datant du début XV[e] siècle[40], a été découvert.

Le deuxième exemplaire présente une figure anthropomorphe (H : 11,6 cm). Au square Aristide Briand, à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), a été retrouvé un carreau comparable daté du deuxième quart du XV[e] siècle[41].

Carreaux plinthes

Seuls deux individus, font partie des carreaux plinthes. Ce sont des plaques quadrangulaires à bandeau et à une gorge décorée de fleurs en relief et à corps d'ancrage droit, (H : 10,5 cm et 11,6 cm, l : 7 cm et 10,5 cm).

Corniches

Les éléments de corniches sont en forme de plaque quadrangulaire, composés de deux moulures et d'un corps d'ancrage droit (H. maxi du carreau de

---

(40) *Idem*, p. 86.

(41) CROLA Bernard, BERMAN Laurent, « Carreaux de poêle médiévaux découverts lors des fouilles de sauvetage du square A. Briand à Thonon-les-Bains », dans *Mémoires et documents de l'Académie Chablaisienne*, Tome LXVII, Thonon-les-Bains, 1994, p. 137-146.

16 cm). D'après l'étude de Catherine Kulling, un carreau corniche identique à celui-ci a été découvert à Berne (Suisse), daté probablement de la deuxième moitié du XV[e] siècle[42].

La découverte de ce lot de carreaux de poêle, ainsi que les trouvailles archéologiques plus récentes déjà mentionnées, confirment la présence et l'utilisation du poêle en céramique comme moyen de chauffage au delà de la rive sud du lac Léman. En revanche, les traces d'ateliers de potier qui auraient pu fabriquer des carreaux en Haute-Savoie sont encore inexistantes, posant ainsi la question de l'approvisionnement.

À défaut d'éléments de datation plus précis, on pourrait émettre l'hypothèse que le poêle en céramique d'Avully a été en usage au XV[e] siècle, plus particulièrement dans la deuxième moitié ou au tout début du XVI[e] siècle. En effet, l'apparence des personnages représentés, de par leur mode vestimentaire et leurs coiffures, les animaux figurés, ainsi que la technique de fabrication confirment cette datation. Par ailleurs, des éléments semblables à d'autres carreaux découverts, surtout en Suisse, sont datés de cette période[43].

Malheureusement nous ne pouvons pas affirmer en raison des conditions de la découverte que tous ces fragments de poêle retrouvés au château d'Avully ont appartenu à un seul poêle en céramique.

Liliana CECI / SDAHS, UMR 5138
et **Alban HORRY** / INRAP, UMR 5138

Bibliographie

ALEXANDRE-BIDON Danièle, « Le confort dans la maison médiévale, une synthèse des données », dans ALEXANDRE-BIDON Danièle, PIPONNIER Françoise, POISSON Jean-Michel, *Cadre de vie et manières d'habiter (XII[e]-XVI[e] siècle)*, publications du CRAHM, Caen, 2006, p. 129-144.

Archéologie du poêle en céramique du haute Moyen Âge à l'époque moderne, Actes de la table ronde Montbéliard, 23-24 mars 1995, Revue Archéologique de l'Est, Dijon, 2000, 229 p.

(42) KULLING Catherine, *Catelles et poêles du Pays de Vaud du XIV[e] au début du XVIII[e] siècle*, cahiers d'archéologie romande 116, Lausanne, 2010, p. 175-1763.
(43) *Idem*, 368 p.

BINZ Louis, *Les visites pastorales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrand (1411-1414)*, Académie Salésienne, Documents Hors Série, Vol.1, Annecy, 2006, 419 p.

CECI Liliana, « Le mobilier archéologique », dans D'Agostino Laurent (dir.), *La maison forte du Châtelet*, rapport final d'opération archéologique, SDAHS, 2009, p. 109-116.

CROLA Bernard, BERMAN Laurent, « Carreaux de poêle médiévaux découverts lors des fouilles de sauvetage du square A. Briand à Thonon-les-Bains », dans *Mémoires et documents Académie Chablaisienne*, Tome LXVII, Thonon-les-Bains, 1994, p. 137-146.

DEUBER Gérard, « Maison Tavel », dans *Genava*, LIV, Genève, 2006, p. 75-90.

HORRY Alban, « Deux ateliers de potiers en Dauphiné au bas Moyen Âge : les productions d'Aoste », dans *Archéologie Médiévale*, 2003, p. 77-116.

HUOT-MARCHAND Guillaume, *La céramique de poêle en Lorraine, au Moyen Âge et au début de l'époque Moderne*, éditions Gérard Louis, Haroué, 2006, 222 p.

KULLING Catherine, *Catelles et poêles du Pays de Vaud du XIV^e^ au début du XVIII^e^ siècle*, cahiers d'archéologie romande 116, Lausanne, 2010, 368 p.

MARIOTTE Jean-Yves, BAUD Henri, *Histoire des communes savoyardes Haute-Savoie*, Editions Horvath Roanne, Roanne, 1980, p. 304-307.

MINNE Jean-Paul, *La céramique de poêle de l'Alsace médiévale*, éditions publitotal, Strasbourg, 1977, 397 p.

REBORD Charles-Marie, *Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy - 1411-1920*, Tome I, Imprimerie J. Abry Editeur, Annecy, 1922, p. 137.

REGAT Christian, AUBERT François, *Châteaux de Haute-Savoie : Chablais, Faucigny, Genevois*, Collection Sites et Villages, Yens, 1994, p. 41-42.

SIROT Elisabeth, *Allumer le feu. Cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII^e^ au XVI^e^ siècle*, éditions Picard, Paris, 2011, p. 149-173.

LULLY, château de Buffavent

Le château de Buffavent est situé sur la commune de Lully (74), au bord d'une grande terrasse naturelle qui se développe au pied du village actuel. Dans le cadre des travaux entrepris par les nouveaux propriétaires, une opération d'archéologie préventive a été prescrite dans l'objectif d'étudier les maçonneries menacées et celles mises à nues afin de préciser la chronologie relative du site proposée par Avril Mauveaux (Hadès) dans le cadre d'une étude préalable en 2012. Le château est constitué aujourd'hui par un corps de logis de plan trapézoïdal (18,60 m de long pour 15,80 m de large maximum) cantonné de quatre tours dont l'une a été reconstruite au XIX^{e} siècle. **(Fig. 47)**

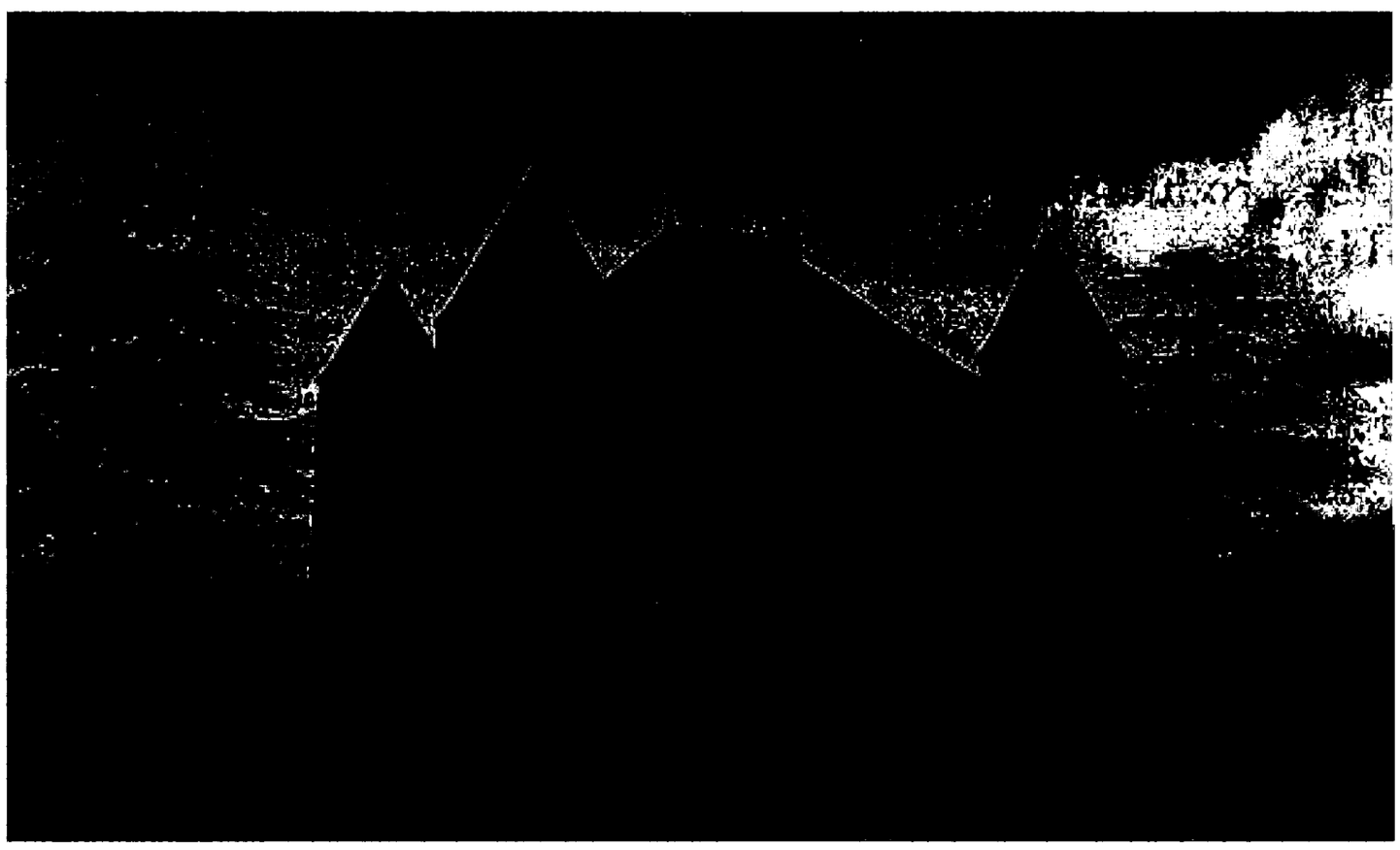


Fig. 47 - Vue générale du château en cours de travaux ; cl. Marie Caillet, Hadès

Au terme de l'étude, deux grandes étapes de construction ont pu être définies **(Fig. 48)**. La première correspond à l'élévation d'une tour primitive de plan quadrangulaire (phase 1) contre laquelle vient s'appuyer un corps de logis quadrangulaire de même facture (phase 2). Contre la tour primitive, au nord-est, un bâtiment pourvu d'un seul niveau a ensuite été élevé (phase 3). La construction des deux premiers bâtiments présente des similitudes avec d'autres exemples régionaux datés des XIII^{e}-XIV^{e} siècles.

La seconde phase de construction a donné au château son allure actuelle (phase 4). Elle a été réalisée en plusieurs étapes mais toutes appartiennent à un même projet architectural. Le corps de logis central a été construit contre les bâtiments antérieurs organisés en « L ». Des tours orientales ont été élevées en même temps que les murs périmétraux tandis que les tours occidentales ont été incrustées à l'angle des bâtiments antérieurs. La nouvelle construction, qui se développe plus haut que les bâtiments antérieurs, s'est accompagnée par l'exhaussement de ces anciennes maçonneries. La moitié

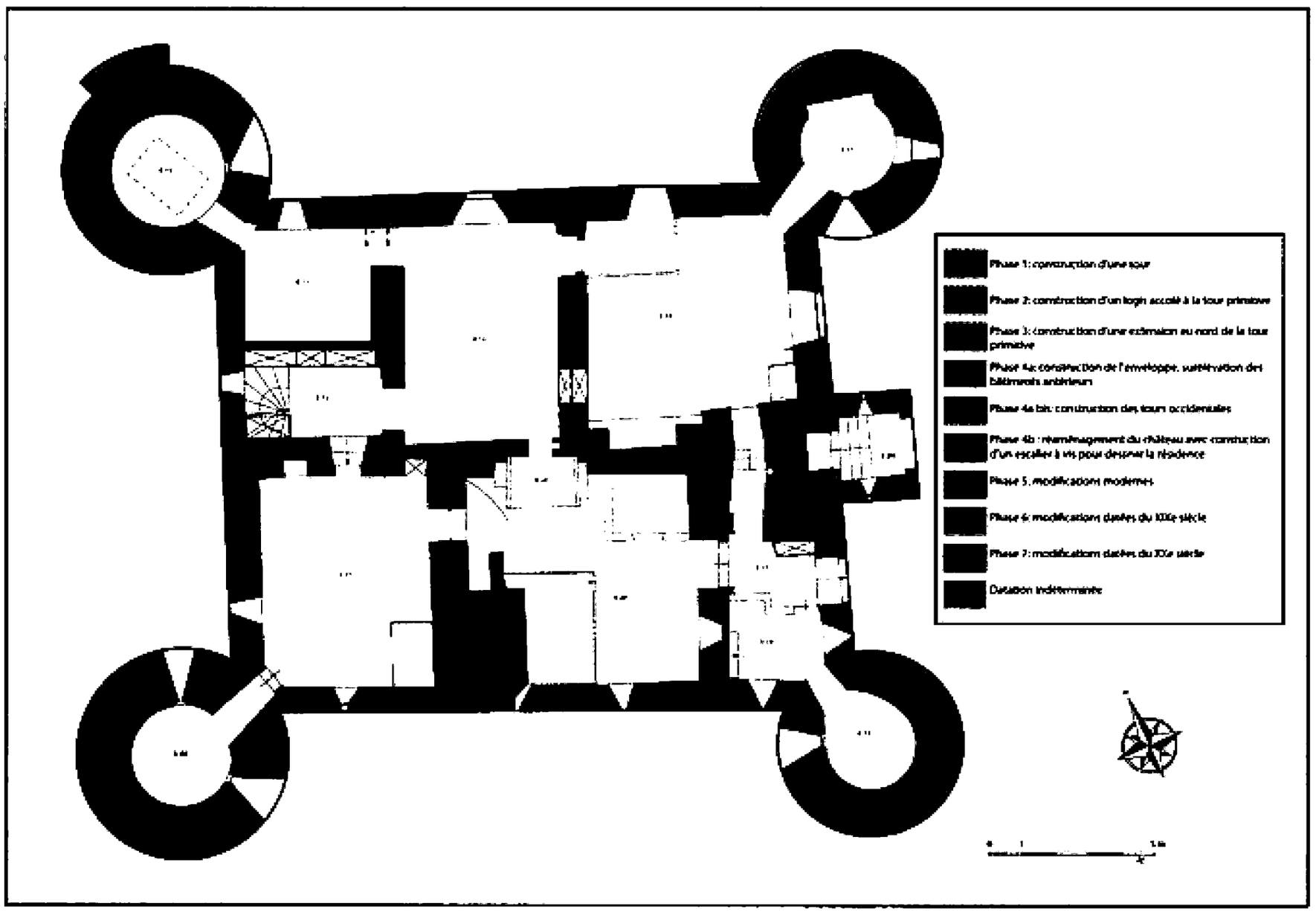


Fig. 48 - Plan phasé du premier niveau du château ; DAO : Marie Caillet, Hadès

nord du château a été aménagée en résidence et l'ensemble est désormais desservi par un escalier à vis.

Dans sa nouvelle configuration, le château est pourvu d'un système défensif complet et efficace adapté à l'utilisation des premières armes à feu de type bombardes et couleuvrines. Les ouvertures de tir sont localisées principalement dans les angles mais aussi probablement sur les murs périmétraux. Cette étape de construction trouve des parallèles avec des maisons fortes situées dans le même département comme celle de Cursinges à Draillant, celle de Coudrée à Sciez, celle du Roset à Etrembières et les maisons fortes de la Comtesse et de Hautetour localisées sur la commune de Saint-Gervais-les-Bains. À l'exception de cette dernière, l'absence d'étude approfondie sur l'ensemble de ces sites ne permet pas de proposer une datation précise pour la seconde grande étape d'édification de la maison forte de Buffvent. Néanmoins, les types d'ouvertures de tir spécifiques à l'utilisation d'armes à feu et la datation d'un charbon de bois permettent de situer cette seconde étape de construction entre 1450 et 1550.

Les sources textuelles sont assez discrètes sur les origines de la maison forte et sur l'identité de ses détenteurs. Comme l'avait déjà proposé Avril Mauveaux, les hypothèses de datation coïncident avec les mentions des seigneurs de Lully qui portent le titre de chevalier ou de damoiseau entre 1266 et 1278. Les seigneurs de la famille de Langin sont les premiers propriétaires du

château clairement identifiés. La première mention, datée de 1463, est située dans la fourchette chronologique correspondant à la seconde grande étape de la maison forte.

Le château de Buffavent résulte donc de plusieurs chantiers de construction. Il présente les caractéristiques d'une maison forte bien que les rares pièces d'archives conservées ne la mentionnent pas en tant que telle. Avec le dernier grand chantier de construction qui intervient à l'extrême fin du Moyen Âge, le château de Buffavent présente un caractère défensif très développé et effectif associé à des aménagements dédiés au confort. Le plan symétrique du château et l'ajout de tours circulaires dans les angles trouvent des correspondances avec des sites locaux. Peu étudiés, tous témoignent pourtant d'une nouvelle phase de fortification de ces maisons fortes associée à l'emploi des armes à feu. Le château de Buffavent est l'un des exemples les mieux conservés de celle nouvelle phase de fortification qui reste encore peu étudiée tant au plan régional que national.

Marie CAILLET
HADES

Meillerie en Chablais ; la fondation du prieuré

Le prieuré de chanoines réguliers de Meillerie est situé dans la partie occidentale du Chablais français, entre la ville d'Évian-les-Bains et la frontière suisse avec le canton du Valais. Aujourd'hui petit village établi entre la rive sud du Léman et le massif préalpin des Mémises, Meillerie a été au centre d'une importante seigneurie ecclésiastique, dont les limites correspondaient presque exactement aux délimitations extérieures des villages de Meillerie, Lugrin et Thollon-les-Mémises.

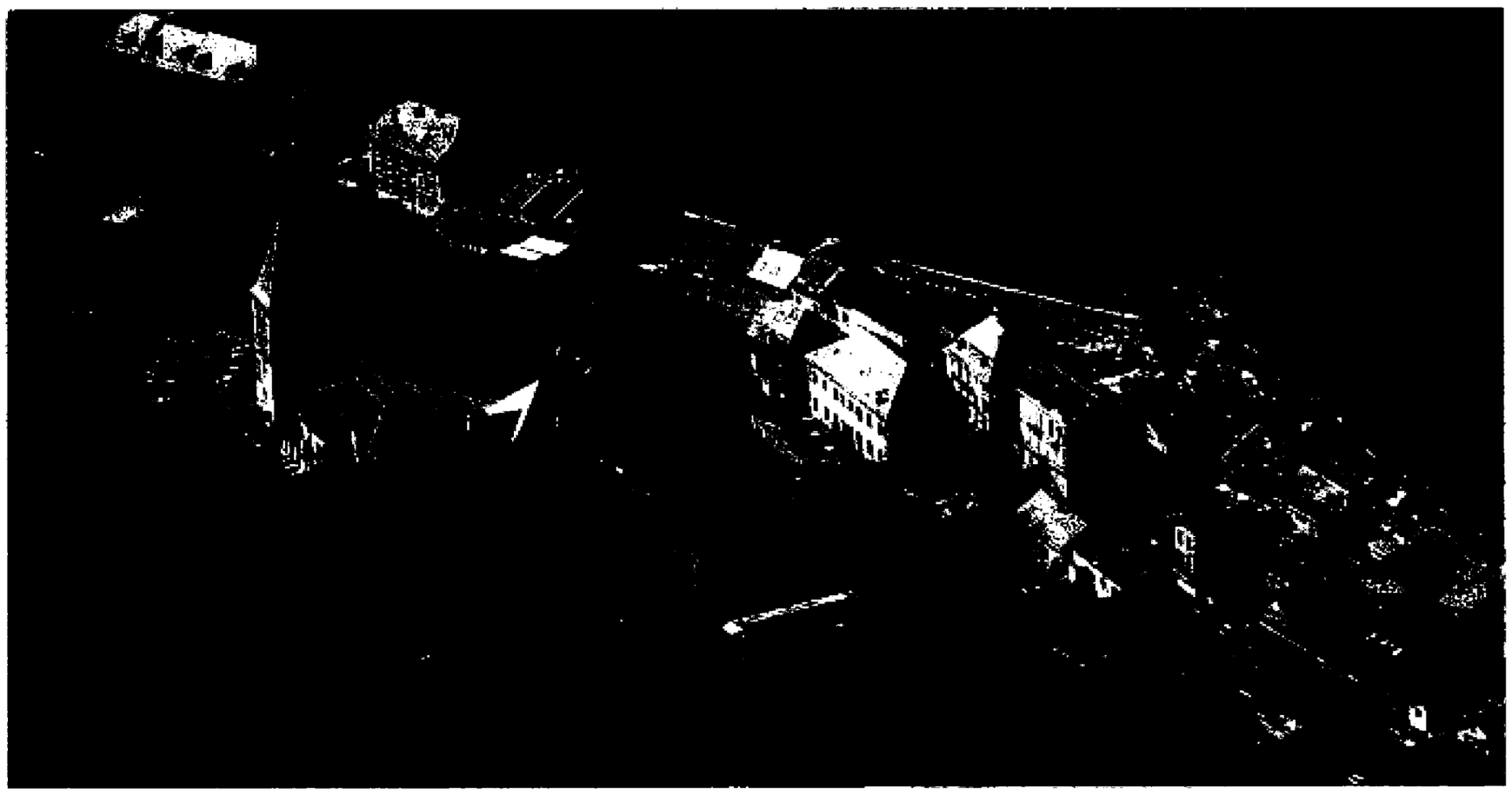


Fig. 49 - Vue actuelle du prieuré et de la commune de Meillerie en Chablais

Le monastère est maintenant mieux connu grâce à une étude archéologique du bâti menée entre 2009 et 2012, dont les résultats sont publiés par l'Académie chablaisienne[44]. Toutefois, le prieuré n'a jamais bénéficié d'une étude historique, malgré le nombre important d'archives conservées. La date de fondation demeure inconnue : seule une première mention permet de la situer dans la première moitié du XII^e siècle. Il s'agit d'un acte passé à Lausanne le 14 octobre 1154[45], dans lequel une relation de confédération est établie entre les chanoines de Meillerie et ceux du Grand-Saint-Bernard. Ce document laisse supposer des liens préexistants et instaure « une convention spirituelle [...] et une convention temporelle »[46] entre les deux maisons. Le texte mentionne l'*ecclesiam Melereie*, tandis qu'un autre document daté du 18 juin 1177[47] mentionne la *cellam de Melerea*.

Mais jamais la question de la fondation et de la dotation primitive n'est abordée dans ces documents, alors qu'un important mouvement de fondation de monastère est en place dans la région : Contamine-sur-Arve (1083), Aulps (1097), Abondance (1108), Vallon (1138), Sixt (1144), le Reposoir (1151) et Entremont (1154). La fondation de la maison de Meillerie s'inscrit également dans un contexte d'accroissement des possessions du Montjoux, qui aurait été fondé au milieu du XI^e siècle par saint Bernard d'Aoste, et dont les nombreux biens sont énumérés dans l'acte de confirmation de 1177[48].

Données bibliographiques

Tout comme l'abbaye augustinienne de Filly en Chablais, aucun acte de fondation n'est conservé pour ce prieuré. Malgré l'importante quantité d'archives se trouvant en France (Archives historiques d'Évian-les-Bains), en Suisse (Archives du Grand-Saint-Bernard) ainsi qu'en Italie (Archives mauriciennes de Turin), la date et le nom des fondateurs restaient jusqu'à présent tout à fait mystérieux, voire légendaires.

L'abbé Gonthier a été le premier à s'intéresser de manière indirecte au prieuré de Meillerie. Il a publié en 1903 un article sur le bois de Bret[49], situé entre Meillerie et Saint-Gingolph, et les innombrables conflits entre Meillerie et Évian pour sa possession en s'appuyant sur les archives conservées aujourd'hui à Évian et qui appartenaient à la famille de Blonay. Gonthier a consulté une copie non datée de l'enquête qui a eu lieu le 19 avril 1289 et

(44) BOCHATON S., « Étude archéologique du prieuré de Meillerie en Chablais (XIII^e - XIX^e siècle) », *Mémoires et Documents publiés par l'Académie chablaisienne*, Thonon 2014.
(45) GREMAUD L., *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, vol. 29, Lausanne 1875, n° 137.
(46) QUAGLIA L., « Meillerie et la prévôté du Grand-Saint-Bernard », *Annales valaisannes*, 2^e série, 36, 1961, p. 11.
(47) GREMAUD L., *op. cit.*, n° 156.
(48) Ces possessions se trouvaient essentiellement dans le Val d'Aoste et les actuels cantons du Vaud et du Valais.
(49) GONTHIER, *Œuvres historiques*, t. 3, Thonon 1903, p. 480.

l'a annoté. Elle est diligentée dans le but de délimiter le bois de Bret[50] et de préciser les droits des chanoines sur ce territoire. La seconde question de l'interrogat porte sur le fait que ce territoire ait été concédé à l'église de Meillerie par les seigneurs de Lugrin et d'Allinges, tandis que la troisième interroge les liens entre ce territoire et celui de Lugrin. Le premier témoin, Pierre de La Tour, damoiseau de Lugrin, affirme que le monastère était en possession de ce territoire de date immémoriale et que ce même territoire était un ancien alleu de Lugrin. Quant à l'abbé d'Abondance, Raymond Bondat, auparavant prieur de Meillerie, il donne les limites du territoire « *secundum quod in quibusdam libris concessione facta ecclesie de Melerea a dominis de Lugrino et de Alingio continetur* »[51]. Ceci est la première mention de la fondation du prieuré.

Pour son article sur Meillerie, le chanoine Quaglia a fait de nombreuses recherches et a consulté l'ouvrage de Gonthier qu'il reprend par moments. Dans la partie sur les origines du prieuré, il écrit que la première mention d'un chanoine de Meillerie daterait de 1133 : « Un [des] chanoines, nommé Girold, avec Aimard, chanoine d'Abondance, prend part à l'introduction de la vie canoniale dans le chapitre de Saint-Ours d'Aoste, en 1133, sous le patronage d'Herbert, évêque du lieu (1126-1139) »[52]. Cette affirmation doit être relativisée pour deux raisons. Tout d'abord, l'acte qui rapporte ces évènements est bien postérieur puisqu'il daterait d'environ 1160[53]. Enfin, on ne peut que supposer que Girold de Meillerie était un religieux, car contrairement à Aimard qui est qualifié de « chanoine », lui ne l'est pas. Il faut donc considérer la date de 1154 comme la véritable première mention du prieuré de Meillerie.

Quaglia cite par la suite des documents qui sont conservés à Turin, mais sans les avoir lui-même consultés, puisqu'il remercie en première page de son article une personne « qui s'est livrée à de laborieuses recherches dans les archives de Turin pour contribuer à ce travail »[54]. Il écrit plus loin que c'est le prieur Pierre, qu'il identifie comme le successeur de Raymond Bondat à Meillerie, qui « reconstruit le prieuré, qui avait été doté au début du XIII[e] siècle par la générosité des seigneurs de *Pessoneys* »[55]. Il précise encore que :

> Les droits seigneuriaux du prieur de Meillerie datent du début du XIII[e] siècle. Les hommes de Meillerie, soit du territoire compris entre Locon et Maxilly, qui relevaient du châtelain du Faucigny, sont alors affranchis

---

(50) La raison en est une donation faite par Amédée V à Évian en 1285 : il cède les bois lui appartenant à l'ouest de la Morge (rivière marquant aujourd'hui la frontière franco-suisse). Cependant, les limites ne semblent pas clairement précisées, ce qui occasionne des heurts avec la seigneurie voisine de Meillerie.
(51) GONTHIER, *op. cit.*, p. 483.
(52) QUAGLIA 1961, *op. cit.*, p. 11.
(53) *Mélange de documents historiques et hagiographiques valdôtains*, École des Chartes, t. II, Aoste 1951, p. 53.
(54) QUAGLIA 1961, *op. cit.*, p. 10.
(55) QUAGLIA 1961, *op. cit.*, p. 15.

de cette juridiction et passent sous celle du prieuré. C'est la famille des *Pessoneys* qui dote le prieuré des biens qu'elle tenait en alleu par héritage. Elle subvient à la reconstruction du prieuré et en est considérée comme la fondatrice. À ce titre, elle a droit de sépulture dans le chœur de l'église[56].

Il avance également, en se basant sur le témoignage cité par Gonthier, que cette famille devait posséder des terres à Lugrin et à Allinges. Enfin, il précise dans son livre sur l'Histoire du Grand-Saint-Bernard[57] que, dans une enquête réalisée en 1277 et conservée aux archives mauriciennes, le témoin dénommé Pierre de Lugrin « a entendu de son père que *ly Pessoneri fundaverunt dictam domum et dotaverunt et dederunt ei ea que habebant inter Lochon et de Torrente de Maxillyer* »[58].

Il apparaît donc que ces deux auteurs ont eu recours à deux fonds différents, mais possédant des documents contemporains : à Évian, Gonthier a consulté une enquête datée de 1289, tandis que Quaglia a collaboré avec une personne ayant consulté à Turin une enquête datée de 1277. Aucun des deux cependant n'a eu accès aux deux fonds et les recherches de Quaglia à Turin sont restées limitées.

Nouvelles données

En reprenant l'étude du prieuré de Meillerie au cours de l'année 2009, nous avons eu l'occasion de reprendre les informations données par ces deux auteurs, mais aussi de nous pencher sur les différents fonds d'archives conservés. Les archives conservées à Évian-les-Bains et consultées par l'abbé Gonthier ne traitent pas directement du prieuré. Mais les innombrables procédures ayant existé entre les deux villes entre 1285 et 1676 à propos du bois de Bret apportent de nombreuses données. Quant aux archives mauriciennes, elles concernent directement Meillerie et sont très riches.

Dans le fonds « Territoire de Meillerie et Thonon » se trouvent les archives qui étaient conservées au prieuré avant 1752, date de la séparation de la prévôté du Grand-Saint-Bernard. Le prieuré fut alors cédé à l'Ordre des saints Maurice et Lazare, dont les envoyés se saisirent des archives pour les emmener à Turin. Trois des plus anciens documents sont des enquêtes datées de 1277, 1288 et 1314. L'enquête de 1277 est la plus intéressante : vingt-et-un témoins sont interrogés sur les droits de justice du prieuré et fournissent de nombreuses informations. Une étude attentive de ce document vient contredire certains écrits du chanoine Quaglia.

Les témoignages des nobles de Lugrin, à savoir Pierre fils d'Aymon, Girod et Pierre, concordent sur la question de la fondation du prieuré. Ils affirment

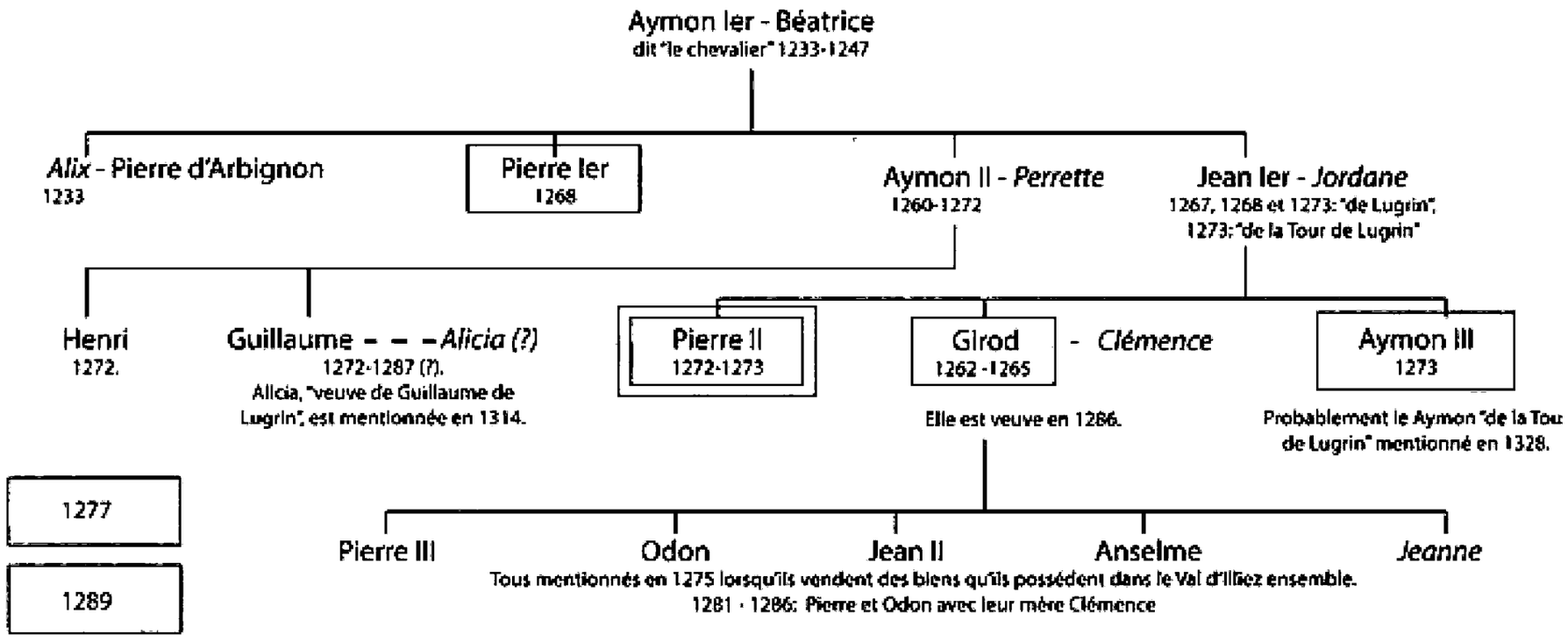
---

(56) QUAGLIA 1961, *op. cit.*, p. 22.
(57) QUAGLIA L., *La Maison du Grand-Saint-Bernard des origines aux temps actuels* (Aoste 1955), réédité et complété Martigny 1972, p. 110.
(58) Il s'agit des ruisseaux du Locum à Meillerie et de Torrent à Maxilly.

tous les trois que les *Pessoneys* ont fondé la maison et l'ont doté de la terre située entre le Locum et Torrent (Maxilly). Deux d'entre eux précisent qu'ils possédaient cette terre en alleu par héritage. Enfin, ils indiquent tous avoir appris cela de leurs prédécesseurs. Toutefois, aucun ne met en lien explicitement cette dotation avec la cession des droits de justice au prieuré, contrairement à ce qu'a écrit Quaglia. Il semble plutôt que la dotation des *Pessoneys* ait été effectuée dans un premier temps et la cession des droits de justice dans un second. Deux éléments peuvent expliquer cette erreur : d'une part, Quaglia n'a pas consulté l'enquête lui-même. D'autre part, il avait connaissance des écrits du chanoine Louis Boniface qui, de passage au prieuré de Meillerie en janvier 1703, avait fait ouvrir le tombeau dans la chapelle et avait écrit avoir trouvé les trois squelettes des seigneurs de *Pessoneys*. Sachant que les bâtiments datent du XIII[e] siècle, il a probablement supposé un lien direct entre la dotation, la reconstruction du prieuré et l'inhumation des *Pessoneys*.

Mais c'est un autre document, non consulté par ces deux auteurs et pourtant conservé à Turin, qui éclaire la question de cette dotation. Il s'agit d'une enquête rédigée en 1288, suite au déplacement de bornes frontière de Meillerie par un homme de Thollon sur ordre du châtelain d'Evian Pierre de Bex. Au dixième folio, il est consigné que le chanoine Thomas de Salerio, gouverneur des biens du Grand-Saint-Bernard, a démontré que le prieuré avait été fondé avec l'approbation d'Amédée, comte de Maurienne, par Boson d'Allinges avec ses frères, Boson de Lugrin sans ses frères et Gaudemard de Lugrin accompagné de ses neveux. Trois hommes qui correspondent peut-être aux trois squelettes inhumés dans la chapelle du monastère.

Arbre généalogique de la famille de Lugrin au XIII[e] siècle



D'après les archives de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, Arnaud Delerce, E. - Amédée de Foras, Jean Gremaud, Paul Lullin et Charles Lefort.

Fig. 50 - Arbre généalogique de la famille des Lugrin

Arbre généalogique de la famille de Boson d'Allinges

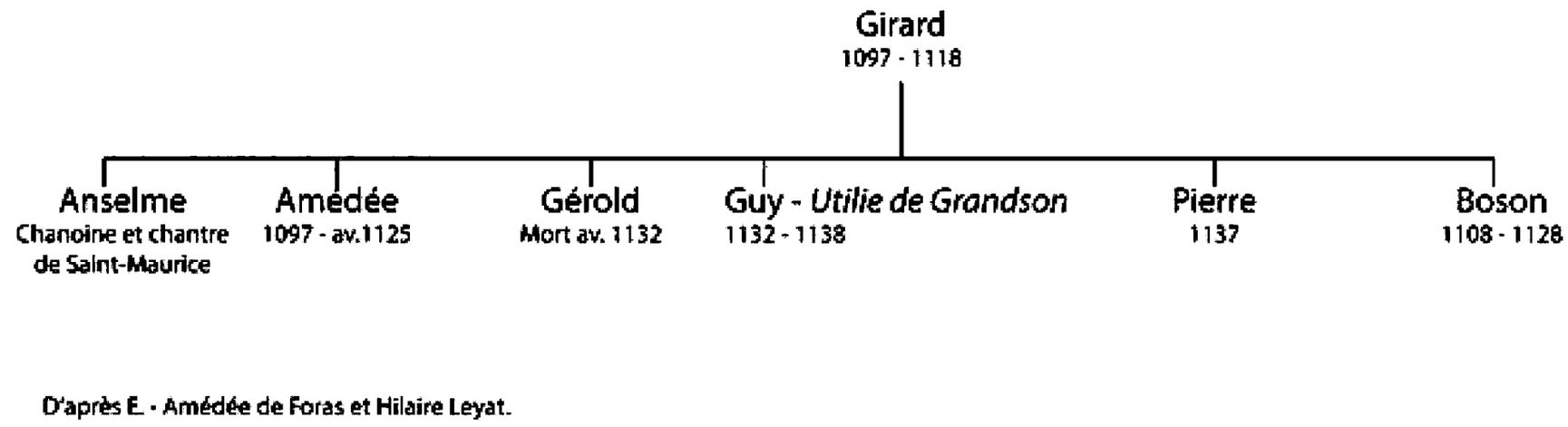


Fig. 51 - Arbre généalogique de la famille des Allinges

Les fondateurs du prieuré

Bien que la date de fondation ne soit pas précisée par le document de 1288, elle peut être située sous Amédée de Maurienne qui régna de 1103 à 1148. Cette information coïncide avec les éléments donnés par l'acte de 1154.

Boson d'Allinges

Le premier personnage à être cité comme fondateur du monastère est Boson d'Allinges. Cet homme est relativement bien connu : issu d'une des plus notables familles seigneuriales chablaisiennes, il est le fils de Girard d'Allinges et le frère de Guy, d'Anselme chanoine de Saint-Maurice, et de Gérold. Boson est absent lorsque son père fait une donation aux moines cisterciens de la future abbaye d'Aulps en 1097[59], de même lorsqu'il fait une donation à l'abbaye cistercienne de Balerne dans le Jura (1097-1110)[60]. Mais il est présent lors de l'acte de fondation de l'abbaye d'Abondance en 1108[61]. En 1121, il assiste à une donation à l'abbé Guérin d'Aulps[62]. En 1124, Boson est témoin à l'accord passé entre le comte Aymon de Genève et l'évêque de la ville au sujet de quelques dîmes[63]. Avant 1125, il avait cédé, avec ses frères Amédée et Girold, son droit d'échute à Bourg-Saint-Pierre en faveur de l'église Saint-Nicolas du Grand-Saint-Bernard[64]. Cette donation fut confirmée à la demande de Boson par Amédée III de Maurienne en 1125[65].

Hilaire Leyat, historien et généalogiste du XVII[e] siècle, prieur d'Abondance puis de Lemenc, rédigea une généalogie des seigneurs d'Allinges. Dans

(59) DELERCE A., *Une abbaye de montagne. Sainte Marie d'Aulps. Son histoire et son domaine par ses archives. Reconstitution et édition du chartrier 1097-1307*, Document d'Histoire savoyarde, t. 4, Académie chablaisienne, Thonon 2009, p. 7-9.
(60) LOCATELLI R., *Sur les chemins de la perfection. Moines et chanoines dans le diocèse de Besançon vers 1060-1220*, C.E.R.C.O.R., Saint-Étienne 1992, p. 99.
(61) Archives de l'abbaye de Saint-Maurice, CH 55/1/1-1, voir LEFORT Ch., LULLIN P., *Regeste genevois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312, Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1866, n° 246.
(62) DELERCE A., *op. cit.*, p. 22-23, n° 12.
(63) LEFORT Ch., LULLIN P., *op. cit.*, n° 267.
(64) QUAGLIA 1972, p. 16.
(65) LEFORT Ch., LULLIN P., *op. cit.*, n° 274.

celle-ci, il affirme que Boson est présent auprès d'Amédée III deux fois au cours de l'année 1128. Immédiatement après cette information, il écrit que :

> [Boson] après avoir été présent à tant de largesses de ce prince [...] en fit une assez considérable en compagnie de ses frères à la maison de Meillerée dépendante de la prévosté de Montjoux à la quelle il bailla un territoire du coste de la tour ronde avec sa jurisdiction [66].

Tourronde est actuellement un lieu-dit de la commune de Lugrin : ce nom vient d'une tour ronde située au bord du Léman, construite à une époque inconnue, mais qui servait de prison au prieuré de Meillerie au XVIII[e] siècle [67]. Même si Leyat, généralement très précis dans ses références, ne précise pas sa source, il confirme les données contenues dans l'enquête de 1288, et apporte une précision chronologique importante, en permettant de réduire la fourchette chronologique de 1103-1148 à 1128-1148. En outre, il précise que Boson fait cette donation « avec ses frères », ce que mentionnait déjà l'enquête de 1288. Il ne parle pas du rôle de la famille de Lugrin mais précise que ce territoire donné à la maison de Meillerie dépendait de Lugrin.

Boson et Gaudemard de Lugrin

La famille de Lugrin demeure aujourd'hui bien méconnue et n'est pas présentée dans l'armorial du comte de Foras. Le premier Lugrin connu se nomme Anselme : il est présent, entre 1078 et 1120, lors d'une donation à Cluny et à Saint-Victor de Genève de la moitié des revenus des églises de Saint-Paul, Maxilly et Bernex, en compagnie d'un Compey et d'un Lucinge[68]. Toujours au XII[e] siècle, un certain Pierre de Lugrin fait une donation à l'abbaye de Hautcrêt vers 1170 [69].

Le lien de parenté entre les deux fondateurs n'est malheureusement pas précisé dans l'enquête de 1288, mais on peut affirmer d'après les déclarations des témoins de 1277 qu'ils sont les ancêtres des Lugrin du XIII[e] siècle. Les archives de cette période permettent de relativement bien connaître les membres masculins de la famille de Lugrin[70].

Les données que nous avons trouvées sur cette famille permettent d'avancer une hypothèse pour l'identification de ses membres cités dans les enquêtes de 1277 et de 1289. En 1277, le dénommé « Pierre, fils du seigneur Aymon de Lugrin »[71] est très certainement Pierre I[er], frère ainé de Jean I[er] et Aymon II. Les témoins suivants, c'est-à-dire Girod et Pierre, tous deux qualifiés de « donzels » de Lugrin pourraient être les fils de Jean de Lugrin. En effet,

---

(66) Biblioteca Reale di Torino, Catalogo manoscritti Storia Patria, n° 443, p. 487.
(67) Ceci est attesté par les archives modernes du prieuré conservées aux archives mauriciennes.
(68) LEFORT Ch., LULLIN P., *op. cit.*, n° 231.
(69) PAHUD A., PERREAUD B., ROUILLER J.-L., *Le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Hautcret (fin XII[e] siècle)*, Lausanne 2001, p. 153, n° 94.
(70) Les Lugrin sont essentiellement mentionnés dans les archives de l'abbaye Saint-Maurice.
(71) Archives mauriciennes, n° 1.

leur père est appelé différemment dans les documents conservés : « de Lugrin » en 1267, 1268 et 1273, puis « de la Tour de Lugrin » la même année, probablement juste avant sa mort. Ces deux derniers documents mentionnent son épouse Jordane et leurs trois fils : Pierre II, Girod et Aymon III. Il est donc fort probable que les deux témoins dénommés « Pierre de la Tour » et « Aymon de la Tour » en 1289[72] soient les mêmes personnes. On ne s'étonnera pas de l'absence de Girod, décédé avant 1286.

Accroissement du pouvoir du prieuré au XIII^e siècle

La redécouverte de l'enquête de 1277 aux archives mauriciennes éclaire les évènements qui se sont déroulés au prieuré de Meillerie pendant la première partie du XIII^e siècle.

Le témoignage de Pierre, fils du seigneur Aymon de Lugrin, est particulièrement intéressant. Il révèle que l'obtention de la juridiction du territoire n'est pas du fait des *Pessoneys* puisque cinquante années auparavant, les châtelains du Faucigny et du comte de Savoie abandonnèrent aux hommes de Meillerie leurs prérogatives en matière de juridiction entre le nant du Locum et le nant de Torrent[73]. Ce témoignage est confirmé par ceux de Michel de Saint-Gingolph et par Borcard de la Tour, affirmant tous deux avoir vu depuis cinquante ans les recteurs de la maison de Meillerie être en possession de la justice. En outre, Pierre de Lugrin a par la suite vu quatorze châtelains se succéder à la châtellenie d'Allinges sans qu'aucun ne s'immisce dans les affaires de Meillerie. Le damoiseau Girod de Lugrin confirme, à son tour, avoir vu se succéder dix châtelains aux Allinges « Vieux et Neuf » et à Féternes, sans qu'aucun ne se mêle des affaires des chanoines.

Ces témoignages confirment bien tous la cession des droits de justice du comte de Savoie et du sire de Faucigny aux chanoines de Meillerie dans les années 1220. En outre, un autre témoignage contredit Quaglia sur la date de construction du monastère : il s'agit de celui de Dom Pierre, treizième témoin de l'enquête, qui fut prieur de Meillerie avant de devenir prévôt du Grand-Saint-Bernard. Le religieux apporte de nouvelles informations en déclarant qu'à l'époque où il était prieur, soit cinquante années auparavant, il fit construire la tour et en posa même la première pierre. Ainsi, et contrairement à ce qu'a écrit Quaglia, cet homme ne peut être identifié comme le successeur de Raymond Bondat. Il s'agit plus vraisemblablement de Pierre de la Porte Saint-Ours, cité pour la première fois dans les actes du chapitre du Grand-Saint-Bernard en tant que prévôt en 1225[74]. Par conséquent, la construction de cette tour dans la même décennie qui vit les

---

(72) Archives historiques d'Évian, enquête de 1289.
(73) C'est-à-dire sur les paroisses de Meillerie et de Lugrin. À Thollon, les droits de justice appartenaient au XIII^e siècle aux Compeys, seigneurs de ce lieu, sauf les mutilations et les peines de mort qui revenaient aux châtelains d'Allinges-Neuf.
(74) QUAGLIA 1972, *op. cit.*, p. 10.

prieurs accéder à l'exercice de la justice ne peut être un hasard : elle est nécessairement liée au nouveau statut acquis par les chanoines et à leur volonté de l'afficher.

Conclusion

La fondation du prieuré de Meillerie peut être fixée à la décennie 1128-1139, en considérant que Girold était bien chanoine de Meillerie (1139 correspondant à la mort de l'évêque Herbert d'Aoste), ou entre 1128-1143 en utilisant la date de décès du comte de Maurienne Amédée comme *terminus post quem*.

Cette époque, riche en fondations de monastères en Savoie du Nord, fait suite à la Réforme grégorienne. La fondation de Meillerie est permise grâce aux dons de deux familles ayant des possessions à l'est d'Evian, les Lugrin et les Allinges. Ces derniers semblent avoir été très favorables à la Réforme et ont fait de nombreux dons pour l'installation de nouveaux monastères. Quant aux Lugrin, la présence d'un des leurs lors d'une donation à Cluny, au début du XII[e] siècle, semble indiquer la même inclination.

Signalons enfin que cette fondation est probablement encouragée par le comte Amédée de Savoie, dont la famille apportera régulièrement sa protection au Montjoux. Quant aux trois squelettes retrouvés dans la chapelle du prieuré en 1703, seule une fouille archéologique pourrait éventuellement permettre de les identifier comme les restes des *Pessoneys*[75].

Annexe

1288 - Évian - *Le chanoine Thomas de Salerio, procureur du prévôt Martin, défend la maison de Meillerie et du Montjoux, suite au déplacement des bornes ordonné par le châtelain d'Evian Pierre de Bex, et réalisé par Ogneys de Lajoux de Thollon. Il exhibe au-devant de B. de Tarentaise, Juge en Chablais et Genevois, un document officiel relatant la fondation de la maison de Meillerie par Boson d'Allinges et ses frères, Boson de Lugrin sans ses frères, ainsi que Gaudemard de Lugrin et ses « nepotibus ».*

A. Archivio storico dell'Ordine Mauriziano di Torino, Territorii di Mellierée e Thonon, Mazzo 1, n° 2

D. Archivio storico dell'Ordine Mauriziano di Torino, Territorii di Mellierée e Thonon, Mazzo 1, n° 2

[fol ° 10] [...] Item dicit idem Thomas nomine quo supra, quod jurisdictio et dominium dicti territorii, prout continetur in intentione prædicta spectat,

---

(75) L'utilisation de ce surnom désignant à la fois des membres de la famille d'Allinges et d'autres de la famille de Lugrin demeure inexpliquée.

et pertinet ad ecclesiam et rectores de Mellerea, titulo donationis et concessionis prædictæ ecclesiæ quondam factæ a nobilibus viris scilicet, Bozone de Allingiis, confratribus suis, Bozone de Lugrino separatis cum fratribus suis, et Valdemaro de Lugrino cum nepotibus suis, laudante illustri viro domino Amedeo comite Maurianæ. Quæ quidem donatio apparet per instrumentum publicum inde confectum, super quo instrumento vobis domine judex prædicte per Thomam de Solerio procuratorem prædictum tempore et loco debitis facta est plena fides.

Bibliographie

BLANC P., « Les Chatillon du Chablais », *Mémoires et Documents de l'Académie chablaisienne*, t. LXXI, Thonon, 2003.

BOCHATON S., *Étude d'un prieuré fortifié chablaisien : Meillerie (XIII^e - XIX^e siècle)*, Mémoire de master 2 sous la direction d'Anne BAUD, Lyon, 2012. (dactyl.)

BOCHATON S., « Étude archéologique du prieuré de Meillerie en Chablais (XIII^e - XIX^e siècle) », *Mémoires et Documents publiés par l'Académie chablaisienne*, t. LXXIII, Thonon, 2014.

DELERCE A., *Une abbaye de montagne. Sainte Marie d'Aulps. Son histoire et son domaine par ses archives. Reconstitution et édition du chartrier 1097-1307*, Document d'Histoire savoyarde publié par l'Académie Chablaisienne, t. 4, Thonon, 2009.

FORAS (de) É.-A., « Famille de Chatillon », *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1863-1966.

GONTHIER, « Le bois de Bret ou Évian et Meillerie aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », *Œuvres historiques*, t. 3, Thonon, 1903.

GREMAUD J., *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XXIX, Lausanne, 1875.

LEFORT Ch., LULLIN P., *Régeste genevois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312*, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Genève, 1866.

LOCATELLI R., *Sur les chemins de la perfection. Moines et chanoines dans le diocèse de Besançon vers 1060-1220*, C.E.R.C.O.R., Saint-Etienne, 1992.

Mélange de documents historiques et hagiographiques valdôtains, École des Chartes, t. II, Aoste, 1951.

PAHUD A., PERREAUD B., ROUILLER J.-L., *Le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Hautcret (fin XII^e siècle)*, Cahier Lausannois d'Histoire médiévale, t. 29, Lausanne, 2001.

QUAGLIA L., *La Maison du Grand-Saint-Bernard des origines aux temps actuels*, Aoste 1955, réédité et complété Martigny, 1972.

QUAGLIA L., « Meillerie et la prévôté du Grand-Saint-Bernard », *Annales valaisannes*, 2ème série, 36, 1961.

TAMINI J.-E., DÉLÈZE P., *Essai d'Histoire de la Vallée d'Illiez*, Saint-Maurice, 1924.

ÉPOQUE MODERNE

LUGRIN, Route du Chef-lieu et Chemin du Grand Tronc

La campagne de sondages menée à Lugrin (Haute-Savoie), du 11 au 15 février 2013, à proximité de l'angle entre la route du Chef-lieu et le chemin du Grand Tronc, s'inscrit en préalable au projet d'aménagement d'immeubles locatifs et de villas, sur une surface d'environ 5700 m². Au total, 11 sondages ont permis de démontrer l'absence de vestiges archéologiques sur les parcelles sondées. Le substrat morainique, partout atteint, est recouvert de colluvions comportant parfois de gros blocs erratiques provenant du versant chablaisien. Son pendage naturel a été nivelé à l'époque moderne par l'apport de remblais sur lesquels des vergers ont été cultivés, et par les terrassements mis en œuvre lors de la construction de l'école de filles communale sous la III^e^ République.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

THONON-LES-BAINS, Vers la gare - rue Jean Blanchard

Le diagnostic mené en septembre 2013 à Thonon-les-Bains, vers la gare, à l'angle de la rue Jean Blanchard et de l'impasse de la passerelle, en préalable à la construction de deux immeubles, a permis de mettre au jour, à l'emplacement d'un entrepôt logistique et d'une friche couvrant 1964 m², les vestiges immobiliers de l'ancien quai de déchargement et de stockage attenant à la gare, de la maison du chef de gare et d'un long bâtiment annexe.

Ces murs constituent des témoins de l'urbanisation du quartier, entre 1880, date de l'inauguration de la gare, et les années 1905-1914, période pour laquelle existe une intéressante documentation photographique. La terrasse tardi-würmienne apparaît en moyenne à la cote de 433 m NGF, recouverte d'un niveau d'altération dont l'épaisseur n'excède pas 0,55 m. Une importante troncature apparaît dans la sédimentation postérieure, puisque ne subsistent que des niveaux de remblais et de sols postérieurs au dernier quart du XIX^e^ s. À l'emplacement de l'entrepôt, l'épaisseur des

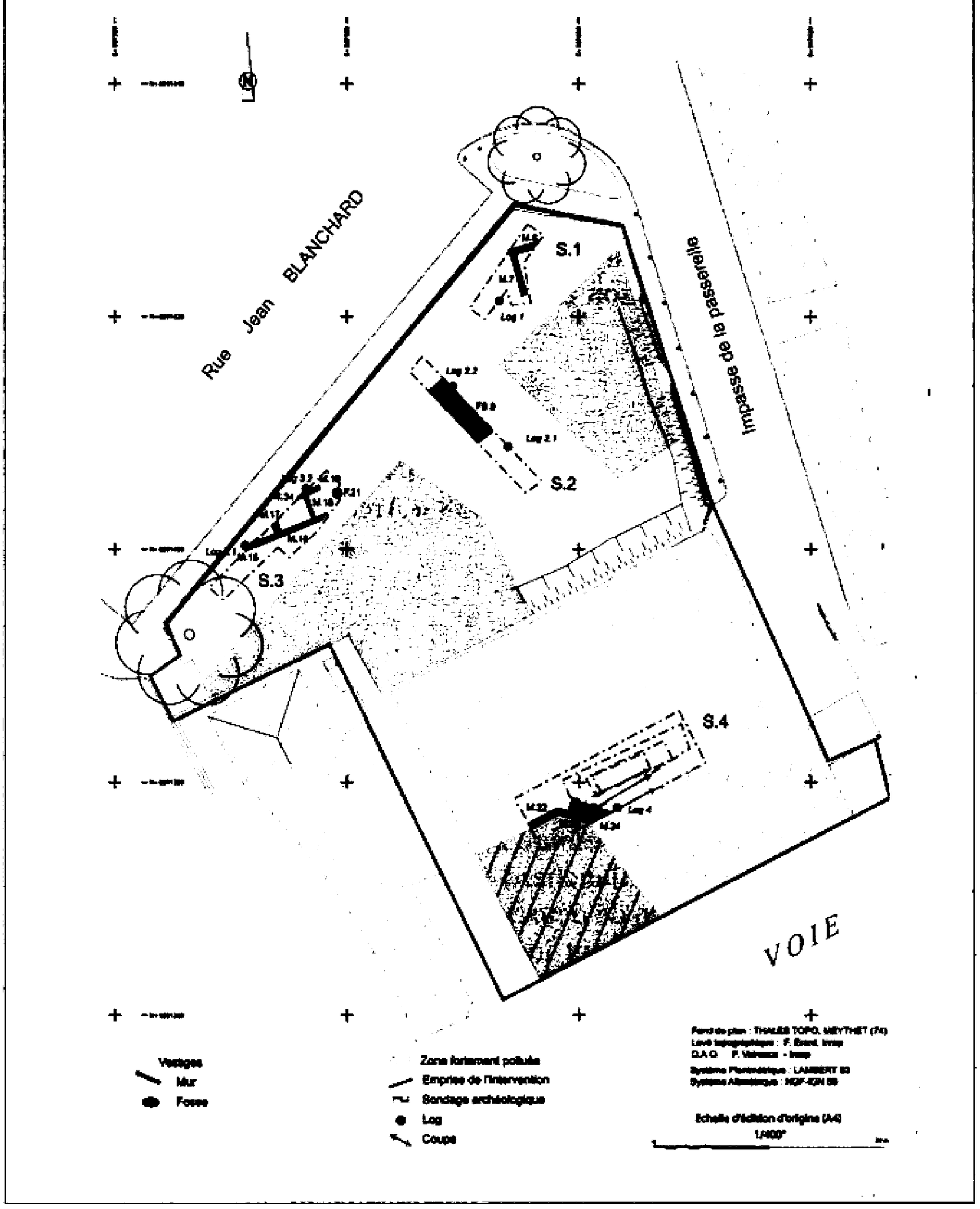


Fig. 52 - Plan du diagnostic (Erard, Vaireaux, Landry - Inrap)

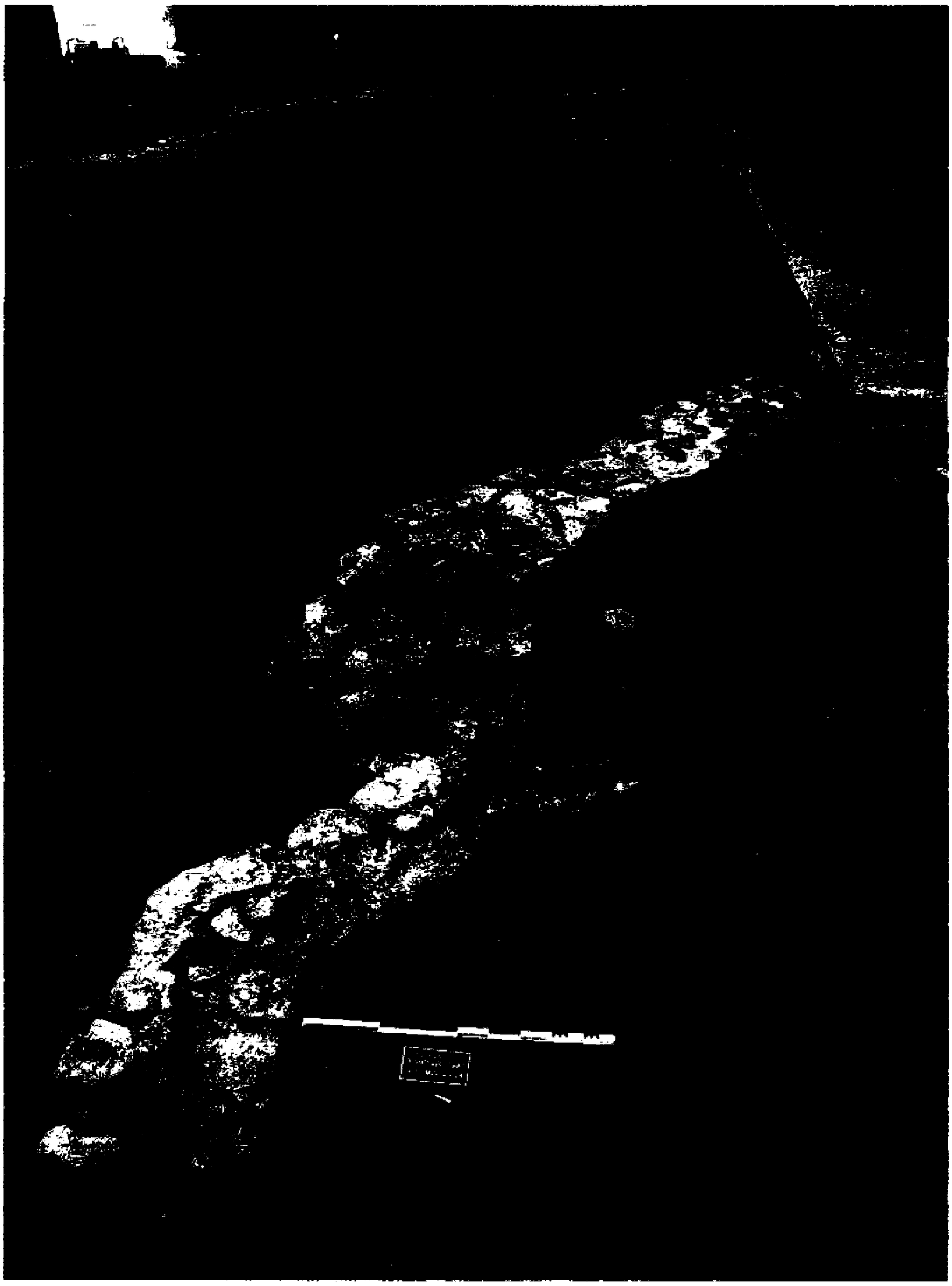


Fig. 53 - Les maçonneries de l'ancien quai de déchargement (Landry - Inrap)

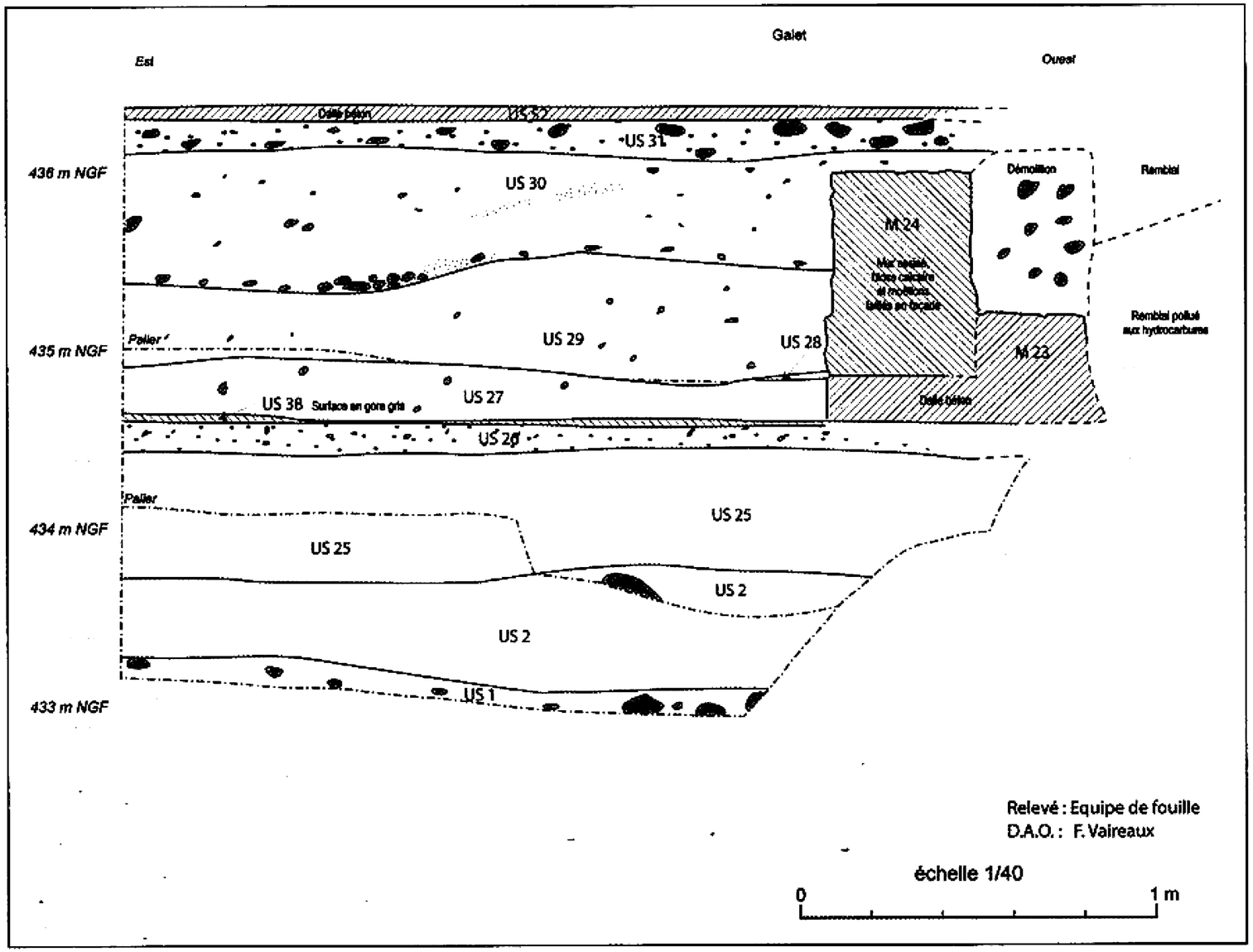


Fig. 54 - Stratigraphie du sondage 4 (Landry, Maccarthy, Vaireaux - Inrap)

remblais contemporains atteint 2,60 m. La limite du bourg médiéval se situe bien plus au nord, cette parcelle s'intégrant dans une prairie appartenant au couvent des Minimes jusqu'à l'arrivée du chemin de fer. En revanche, les importants terrassements réalisés depuis lors ne permettent pas d'appréhender les modalités d'occupation de ce secteur en périphérie immédiate de l'agglomération antique de Thonon.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

THONON-LES-BAINS, Chemin de Marclaz Dessus

Le diagnostic mené en novembre 2013 à Thonon-les-Bains, à proximité du hameau de Marclaz-Dessus, en préalable à l'extension d'une Zone d'Activité Concertée, a permis de mettre au jour, sur un terrain de 7740 m², quelques témoins de l'exploitation agricole de la ferme moderne voisine. Il s'agit de drains et de fosses de plantation d'arbres, ainsi que d'un dépotoir renfermant de nombreux outils et récipients datant de la fin du XIX^{e} s. et du début du XX^{e} s. Un abondant lot de céramique a ainsi été prélevé, qui permet d'étoffer le corpus référentiel pour le Bas-Chablais à l'époque contemporaine. La terrasse tardi-würmienne apparaît entre 0,2 m et 1,05 m de profondeur selon les sondages, par endroit recouverte de colluvions récentes. Aucun témoin d'une occupation plus ancienne n'est à mentionner sur les parcelles concernées par le projet d'aménagement.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne /
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

THONON-LES-BAINS, Place de Crête, Chemin des Marmottes

Le diagnostic mené en décembre 2013 à Thonon-les-Bains, aux abords de la place de Crête et le long du chemin des Marmottes, en préalable à l'extension d'une résidence pour personnes âgées, a permis de confirmer l'absence de toute occupation antérieure au XIX^{e} s. sur les parcelles explorées. Les seuls éléments anthropiques mis au jour correspondent à des remblais datant de la seconde moitié du XX^{e} s. et à la fondation d'un mur matérialisant une limite de propriété, dans la partie nord de ce terrain couvrant une surface

de 1600 m². La maçonnerie en question figure sur le cadastre français de 1873, mais n'existe pas encore au XVIII[e] s. lors de l'établissement de la mappe sarde.

La terrasse tardi-würmienne apparaît entre 0,40 m et 0,85 m de profondeur selon les sondages, recouverte d'un niveau d'altération dont l'épaisseur n'excède pas 0,50 m.

Il ressort de cette intervention préventive que les trois sépultures non datées exhumées en 2009 à l'emplacement de l'actuel parking, appartiennent à un petit espace funéraire qui ne s'étend ni au sud ni à l'ouest. Dans l'hypothèse où d'autres défunts ont été inhumés plus à l'est, les témoins ne peuvent être conservés car la parcelle voisine a déjà subi des terrassements lors de la construction d'une maison individuelle.

Christophe LANDRY
INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »

NOTES DE LECTURE

Crimes et châtiments en Chablais : lieux de justice du temps jadis,
textes d'Arnaud Delerce et photographies de Jean-Marc Kuntz.
Annecy : le Vieil Annecy, 2013, 24x25 cm, 143 p., 25 €,
ISBN : 978-2-912-00847-3.

Un livre peu ordinaire. C'est ainsi que les auteurs présentent leur ouvrage et, en tout point, on peut effectivement le qualifier d'extraordinaire. *Crimes et châtiments en Chablais* (dont il ne faut jamais oublier le sous-titre : *lieux de justice du temps jadis*) n'est ni un recueil photographique, ni un catalogue d'exposition (on doit signaler que se tient une exposition de ce nom de décembre 2013 à novembre 2014 à l'abbaye d'Aulps), ni un guide de randonnée, ni une étude géographique, ni même un travail sur l'histoire de la justice. Il est tout cela à la fois et même bien plus. Arnaud Delerce, animateur scientifique du domaine de l'abbaye d'Aulps, spécialiste de l'histoire de ce monastère, évoque ces petits coins du Chablais, bien anodins de nos jours mais qui étaient des lieux à forte portée symbolique sous l'Ancien Régime. Il s'agit là d'un des rares ouvrages qui traitent sérieusement de la question[1]. Seize affaires judiciaires servent de base à autant d'épisodes s'étalant de 1245 à 1749, où il est question de gibets, de piloris, de fourches patibulaires et autres potences. L'auteur fait montre d'un remarquable talent d'écriture dans un style très agréable à lire, tout en gardant une grande rigueur d'analyse : l'exercice ne tombe pas dans la simplification excessive, conserve des termes résolument techniques, tout en restant abordable pour le grand public. Nous sont donc relatés divers faits divers dont le point commun est de se situer en Chablais et de présenter des lieux de justice : sièges de tribunal, gibets, prisons et jusqu'à… la rue dont on oublie souvent qu'elle constitue l'endroit par excellence où se manifeste la justice, étant donné le caractère éminemment public de celle-ci en droit ancien. Chaque épisode est narré en quatre ou cinq pages, à la présentation aérée, remarquablement typographiées, exemptes de toute coquille, et ornées çà et là de vignettes à la mode xylographique. Il est judicieusement complété par quelques éléments de la plus grande pertinence : sources et références, qui font la part belle aux publications de sociétés savantes de Savoie, localisation précise du lieu (avec latitude et longitude)

---

[1] Je me permets de renvoyer à ma propre publication, pour une analyse similaire concernant l'espace annécien : Les lieux de justice à Annecy sous l'Ancien Régime (XVI[e]-XVIII[e] siècles), dans *Les cahiers des mardis du Vieil Annecy*, n° 9, 2009 (conférence du 14 octobre 2008).

et proposition d'itinéraire pour s'y rendre. De splendides photographies illustrent le propos et confèrent véritablement une « ambiance » au livre. Le noir-et-blanc utilisé solennise les monuments et attribue à un champ banal ou à un ordinaire chemin une charge symbolique forte et une esthétique sombre mais correspondant à merveille aux thèmes, somme toute peu réjouissants, qui sont traités. On imagine que l'écrivain et le photographe ont pris un plaisir immense à composer l'ouvrage… Pour couronner le tout, quelques annexes viennent utilement clore le volume : l'indispensable carte qui situe chacun des seize lieux, une bibliographie, brève mais recensant des documents récents et d'envergure locale, et un index.

Crimes et châtiments en Chablais est un livre absolument extraordinaire, un véritable chef-d'œuvre du genre. Il faut souhaiter qu'un tel recensement, sous une forme analogue ou sous une autre, soit effectué pour les autres provinces de Savoie.

Laurent PERRILLAT

Stéphane Gal. *Charles-Emmanuel de Savoie. La politique du précipice.*
Paris : Payot, 2012. In-8°, 559 pages. (« Biographie Payot ».)

Le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier (1562-1630) a laissé une image contrastée dans l'historiographie. En France, il est généralement considéré comme un « petit duc » ambitieux et ridicule, qui a dilapidé le capital de gloire, d'or et de prudence amassé par son père Emmanuel-Philibert. L'attaque surprise du marquisat de Saluces à l'automne 1588, le soutien apporté à la Ligue en liaison avec l'Espagne, la guerre de 1600, l'« escalade » de Genève en 1602, l'ont fait considérer sous Henri IV comme un fourbe, un trublion dont toutes les entreprises ne pouvaient être vouées qu'à l'échec. Le renversement des alliances de 1610, suivi par une embellie de ses relations avec la France au détriment de l'Espagne, a été ruiné au temps de Richelieu, qui le haïssait personnellement et voyait en lui, dans les années 1624-1630, un « petit démon », un être brouillon et fantasque « dont la malice et l'industrie surpassaient celles de Lucifer ». Cette image, qui reprenait celle des années 1590, a finalement prévalu. Les historiens italiens, au contraire, ont vu dans Charles-Emmanuel un grand prince qui a réussi à maintenir l'équilibre entre ses deux puissants voisins, et qui a préparé l'unité italienne. Le livre de Stéphane Gal, dégagé des passions et des idéologies, nous offre un portrait neuf de ce duc de Savoie, dans une entreprise résolue de réhabilitation. Une alternance soigneusement étudiée de chapitres thématiques et chronologiques analyse en profondeur la personnalité de ce prince controversé et revisite l'histoire de son règne. L'ouvrage repose sur une documentation considérable : l'Archivio di Stato de Turin, les archives départementales de l'Isère et de la Savoie, mais aussi de nombreuses sources éditées et une ample bibliographie. Il ne manque guère que les Archives vaticanes et les publications qui en ont

été tirées : elles auraient beaucoup apporté (spécialement pour le règne de Henri IV), compte tenu de la posture de Charles-Emmanuel comme champion officiel de la cause de la Réforme catholique.

L'auteur dessine un portrait tout en finesse et en nuances de l'intéressé, qui permet de mieux comprendre les ressorts d'une politique jusque-là jugée déconcertante et illisible aussi bien par les contemporains que par les historiens d'aujourd'hui. Fils du duc Emmanuel-Philibert, grand artisan de la victoire de Saint-Quentin en 1557 remportée par les Espagnols, qui recouvre ses États deux ans plus tard au traité du Cateau-Cambrésis et épouse alors Marguerite de France, sœur de Henri II, il est considéré comme « l'enfant du miracle », sa mère étant âgée de trente-neuf ans quand elle le met au monde en 1562. Sa parenté (quelques tableaux généalogiques auraient été les bienvenus) est éblouissante : elle le rattache aux deux plus grandes dynasties d'Europe. Ce petit-fils de François Ier est aussi le gendre de Philippe II d'Espagne après avoir épousé en 1584 l'infante Catherine-Michèle. Il est également cousin issu de germains des Guise et des Savoie-Nemours, enfants issus des deux mariages de sa tante Anne d'Este. Son fils et héritier, Victor-Amédée prince de Piémont, devient en 1619 le beau-frère de Louis XIII. S'il règne sur les deux versants des Alpes, il n'en reste pas moins le souverain d'un État secondaire, voire périphérique, qui n'a pas encore atteint la puissance de ses voisins italiens comme la République de Venise ou la Toscane (érigée en grand-duché en 1570). Aussi vise-t-il à obtenir une couronne royale, guettant les opportunités qui pourraient se présenter à la faveur de successions. Plus qu'une « ambition », terme à connotation péjorative, c'est chez lui une « vocation ». Cet objectif, encore inaccessible au début du XVIIe siècle, sera atteint en 1713 au traité d'Utrecht quand son arrière-petit-fils le duc Victor-Amédée II deviendra roi de Sicile puis, cinq ans plus tard, roi de Sardaigne. Tous les efforts de Charles-Emmanuel sont tendus vers ce but. La « politique du précipice » consiste à aller toujours plus au-delà du raisonnable et du possible, donc à surprendre, à étonner, à déstabiliser l'adversaire, à troubler le jeu, à provoquer la confusion et à l'entretenir, à savoir tirer parti des échecs et des défaites. Il utilise à plein le ressort de la surprise et de l'extraordinaire.

Pour mener cette politique, Charles-Emmanuel a plusieurs atouts : sa séduction, son charme, le faste qu'il déploie lors de ses voyages (car il pratique une diplomatie directe, plutôt que d'envoyer des ambassadeurs). « Prince du verbe et de la plume », il s'expose personnellement, y compris dans les combats, s'informe de tout, s'occupe de tout. Contrairement aux rois ses contemporains, il n'a aucun favori, aucun « principal ministre ». Il cherche à éblouir par sa générosité lors de ses déplacements : ainsi en Espagne lors de son mariage, ou à Paris auprès de Henri IV en 1599. Mais ce comportement indispose parfois ses interlocuteurs. Il veut paraître grand aux côtés des grands pour être agrégé aux grands, affirmer une « légitimité princière dilatée ». Il peut compter sur le soutien de son épouse, mais celle-ci meurt en 1597, à l'âge de trente ans, après lui avoir donné dix enfants dont cinq

fils, et il ne se remariera pas. Sa vocation profonde étant celle de la grandeur, il écarte la neutralité, qui n'est que tiédeur ; il déteste la tiédeur. Il n'est au service ni de l'Espagne, ni de la France, mais au service de ses propres intérêts. Il prône la promptitude, l'audace, alors que son beau-père privilégie la prudence, la lenteur, la stabilité. En 1619, il prétend à l'Empire, non pour l'obtenir, mais pour marquer son appartenance au « clan » des rois.

La personnalité de Charles-Emmanuel permet de comprendre sa politique, spécialement sa politique étrangère, dont les principaux épisodes sont magistralement retracés par l'auteur. Jusqu'en 1603, le duc privilégie le partenariat espagnol. Toutes ses entreprises contre la France à la faveur des troubles ont échoué : si, à la suite de sa défaite à l'issue de la guerre de l'été et de l'automne 1600, il a conservé le marquisat de Saluces conquis en 1588, il a dû céder à Henri IV ses territoires de la rive droite du Rhône, Bresse, Bugey, Valromey et pays de Gex. Le traité de Lyon de janvier 1601, signé grâce à la médiation du Saint-Siège, aurait mérité un développement plus ample. En 1602, sa tentative pour s'emparer de Genève n'a pas abouti, et il a conclu l'année suivante avec cette république le traité de Saint-Julien. Mais à partir de 1605, le duc rompt avec l'Espagne. En 1610, il signe le traité de Brussol avec Henri IV en vue de la guerre contre les Habsbourg provoquée par l'ouverture de la succession des duchés de Clèves et de Juliers. Ce projet ayant été anéanti par l'assassinat du roi, le duc se retrouve isolé et concentre son énergie et ses efforts sur l'Italie pour s'affirmer comme le premier prince de la péninsule. L'Italie du Nord devient alors le théâtre d'affrontements et de rivalités qui impliquent les grandes puissances : l'Espagne à cause de son duché de Milan, la France en raison de ses liens avec la maison de Gonzague (ducs de Nevers). La crise de la succession du marquisat de Montferrat en 1613, le règlement du sort de la Valteline en 1626 avec le traité de Monçon, la succession de Mantoue qui s'ouvre en 1627, sont autant de péripéties et de rebondissements dans lesquels la faiblesse de la Savoie est patente. Charles-Emmanuel, défenseur du catholicisme et pourfendeur de l'hérésie, se retourne alors du côté de l'Angleterre et des Provinces-Unies, puissances protestantes. Ses relations avec la France connaissent des hauts et des bas : si l'alliance de 1610 est renouée en 1619 avec le mariage du prince de Piémont et de Chrétienne de France, elles se dégradent à nouveau avec l'arrivée au pouvoir de Richelieu. Il est piquant de constater que pendant ces années agitées, Charles-Emmanuel a pu compter sur le soutien de Lesdiguières, naguère champion de l'hérésie, converti au catholicisme et connétable de France en 1622, qui devient à partir de 1616 une sorte de condottiere au service de la Savoie. On aurait aimé en savoir plus sur les relations entre Charles-Emmanuel et les papes, mais cet aspect n'a guère retenu l'attention de l'auteur. Quoi qu'il en soit, les événements d'Italie du Nord entre 1610 et 1630 sont exposés avec clarté, comme ceux des trente années précédentes, et l'on ne peut qu'admirer leur mise en perspective dans des analyses géopolitiques de haut vol. Le livre sera désormais le vade-mecum de tout historien qui voudra travailler sur les relations internationales en Europe occidentale dans la première moitié du XVII^{e} siècle.

Charles-Emmanuel Ier mérite-t-il le qualificatif de « Grand » que ses admirateurs lui ont attribué ? Doit-on vraiment le considérer comme l'un des artisans majeurs du processus qui a conduit au XIXe siècle à l'unité italienne au bénéfice de la maison de Savoie ? Chacun, en refermant le livre, apportera les réponses qu'il jugera les plus adaptées. Il reste que l'ouvrage de Stéphane Gal, magnifiquement écrit et de lecture passionnante, fera date dans l'historiographie.

Bernard BARBICHE.

Philippe Grandchamp,
La batellerie en bois du lac d'Annecy : des bateaux de charge du Moyen Âge aux canots automobiles des années 1930,
in *Annesci 48*, édité par la Société des Amis du Vieil Annecy en 2013

Voici un ouvrage de synthèse qui mérite grande attention. Avec clarté et l'appui de force illustrations, l'auteur domine une ample bibliographie, restée souvent trop confidentielle, touchant la batellerie lacustre. Trop longtemps en effet les bateaux et la navigation sur eau douce ont été dédaignés ou marginalisés en France, en dépit d'un rôle considérable dans le transport des marchandises et des personnes durant plusieurs millénaires. Le lac d'Annecy, entre autres, en donne l'idée.

La remontée aux «naus » du Moyen Âge semble permettre une probable projection jusqu'à l'époque gauloise, car il s'agit d'embarcations particulièrement robustes possédant un fond plat, une proue très inclinée de forme trapézoïdale, une poupe verticale et un mât portant une grande voile carrée. Pour compenser l'insuffisance éventuelle du vent et le manque de courant propre aux lacs, deux avirons moteurs à tribord avant et un aviron – gouvernail à bâbord arrière assuraient la progression dans la direction voulue. À cette très longue tradition, prolongée jusqu'au XIXe siècle, vinrent s'ajouter des influences maritimes avec des bateaux possédant quilles, étraves et voiles latines. L'influence du Léman qui avait connu les galères de combat d'Amédée V mit longtemps à se faire sentir, ce qui aboutit au triomphe du brick dans un large XIXe siècle. Les canots à moteur remplacèrent les voiliers au XXe siècle, jusqu'à ce que le bois soit presque évincé par le polystyrène, deux fois moins cher, vers 1980.

Une telle publication mérite d'être connue à la fois des Annéciens, des visiteurs curieux et aussi des spécialistes de la batellerie en raison de l'appareil scientifique ajouté en annexe, car le texte, lui, est condensé en 170 pages faciles à parcourir. Qu'on se le dise largement autour des lacs savoyards, ailleurs aussi.

Bernard DEMOTZ

Annecy son histoire
par Michel Amoudry et Christian Maucler
(édition du Signe, Strasbourg, 4e trimestre 2013)

Mon enfance, comme le fut celle de la future Jacqueline de Romilly, a été éclairée par ce qui est considéré – après les œuvres de Rodolphe Töpffer – comme l'ancêtre de la bande dessinée, à savoir *Les Facéties du sapeur Camembert*, histoire écrite et dessinée – de même que *L'Idée fixe du savant Cosinus, La Famille Fenouillard* et autres *Malices de Plick et Plock* – par un savant naturaliste (ami de mon grand-père maternel), Georges Colomb, qui signait… Christophe.

Je pensais – comme beaucoup, sans doute – que le scénariste et le dessinateur d'une BD étaient des (ou un si un seul et même créateur s'était chargé des deux tâches) joyeux et aimables plaisantins. Il m'a fallu voir un jour, installée dans la maison de Balzac, rue Raynouard à Paris, une exposition qui présentait des œuvres de Balzac transformées en BD, pour m'apercevoir et comprendre qu'il fallait au scénariste comme au dessinateur une connaissance approfondie du sujet. Et que c'était beaucoup plus sérieux que cela n'en avait l'air.

Eh bien, on fait la même constatation en parcourant *Annecy, son histoire*, la récente BD de Michel Amoudry, que tout le monde connaît pour être le sympathique et dynamique président de la Société des Amis du vieil Annecy et le vice-président de notre compagnie, et de Christian Maucler, un ancien élève du Lycée Gabriel Fauré d'Annecy, donc un ancien élève du professeur de dessin Christian Déplante qui a laissé le meilleur souvenir à ses élèves et à ses collègues, voire aux visiteurs de ses expositions de peinture. L'un et l'autre connaissent donc très bien notre ville et son histoire et celui ou celle qui lit et regarde leur ouvrage prend une véritable leçon d'histoire très érudite quoique présentée de façon plaisante.

Cette BD suit scrupuleusement les lois du genre. Quarante-huit pages, pas une de plus ou de moins.

La première de couverture donne immédiatement le ton : le cadre (le lac et ses montagnes), le patrimoine (le château) et, encadrant six personnages historiques inséparables de l'histoire d'Annecy, un jeune homme et une jeune fille du XXIe siècle, sortis de l'imagination du scénariste.

Ces jeunes gens participent au Festival du Cinéma d'Animation – qui contribue grandement à la réputation mondiale d'Annecy – et la jeune Laura sera celle qui fera visiter sa ville, Annecy, à ses camarades qui ne la connaissent pas. De plus, un présentateur va montrer des images de synthèse qui ressuscitent l'Annecy d'autrefois.

Et Michel Amoudry s'en donne à cœur joie. C'est ainsi que nous apprenons à connaître les palafittes (il n'oubliera pas de signaler à ce propos que « trois sites du lac sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, même s'il faut

plonger pour les découvrir »). Plus loin, il fait remarquer la forme triangulaire de Boutae, un vicus romain « prospère, dans la plaine ». Grâce aux questions-réponses contenues dans les phylactères (ou « bulles »), on apprend successivement et chronologiquement l'origine du nom d'Annecy, l'existence du pape Robert de Genève, ce que c'était qu'un apanage, l'historique de l'actuelle cathédrale d'Annecy, les séjours et l'influence de grands personnages comme François de Sales, le président Favre, Vaugelas ou, plus tard Jean-Jacques Rousseau. On admire les monuments les plus intéressants, on revit la période de l'Annexion, l'arrivée du premier train, bref, tous les événements importants jusqu'à l'ouverture du premier groupe français de grande distribution et jusqu'à la construction du Parc des sports. Oui, on a là, présentée de façon à la fois ludique et sérieuse, toute l'histoire d'Annecy comme nous l'annonce le titre de cet ouvrage qui fera date dans notre cité.

La BD, a dit Serge Bromberg, directeur artistique du festival 2012 du film d'animation, à Annecy, offre « des alternatives intéressantes » pour le cinéma d'animation. À quand donc un dessin animé tiré de la BD de Michel Amoudry et Christian Maucler ?

À quand, dans les boutiques annéciennes, des « produits dérivés » comme une jolie poupée ressemblant à Laura, ou un petit personnage évoquant le présentateur affublé d'une « combinaison truffée de capteurs » et coiffé d'un casque, ou encore des écharpes et foulards décorés des cases les plus caractéristiques de cette originale BD ? Avouez que ce serait amusant.

Georgette CHEVALLIER

Histoire des sapeurs-pompiers d'Annecy et la lutte contre le feu à travers les siècles
par Jean-Claude Lavorel (4e trimestre 2013)

Deux kilos 250 et près de 500 pages… de quoi faire hésiter les éventuels lecteurs de l'histoire des sapeurs-pompiers d'Annecy. Eh bien, ils auraient tort. En effet rien n'est plus agréable et plus intéressant à parcourir voire à analyser en détails que l'ouvrage de Jean-Claude Lavorel dont on connaît le zèle et le dévouement comme vice-président de la Société des Amis du vieil Annecy et comme membre effectif de l'Académie florimontane.

D'abord ce livre est présenté très clairement et très lisiblement (on a envie d'en continuer la lecture), ensuite il est agrémenté de nombreuses illustrations dont beaucoup sont des reproductions de documents authentiques découverts par l'auteur dans les archives des uns et des autres, des photographies des rencontres mémorables ou des grands événements vécus au cours du temps par les pompiers d'Annecy. Une documentation sérieuse, très sérieuse même, digne des sociétés savantes que fréquente Jean-Claude Lavorel. Et puis – cerise sur le gâteau, comme on aime à dire de nos jours - les vieux Annéciens y reconnaissent souvent des gens de leur famille (voire eux-mêmes).

Et enfin le texte nous permet de revivre l'histoire d'Annecy grâce au regard particulier des « combattants du feu » à qui on fait d'ailleurs appel désormais non seulement pour les incendies mais surtout chaque fois que pour une raison ou pour une autre on a besoin d'aide.

La quatrième de couverture est ornée de la reproduction d'une statue de Sainte Barbe. Barbe… Voilà un prénom complètement inusité de nos jours. Dans ma belle-famille, il y avait une Tata Beby (luxembourgeoise) dont le prénom officiel était Barbe mais maintenant essayez d'imaginer un bébé – fille affligée du prénom Barbe… Et la sainte elle-même, la pauvre, est bien oubliée. Heureusement pour elle que les pompiers de France et de Navarre continuent à l'honorer et à la fêter le 4 décembre. Cette martyre (plus ou moins mythique) s'est vue remplacée dans les calendriers (sauf celui des pompiers !) par sainte Barbara. Et les pompiers sont maintenant quasiment les seuls à se souvenir d'elle, alors qu'il y a encore quelques décennies toutes les professions liées au feu – les pompiers en premier lieu et, dans l'armée, les artilleurs, les artificiers, etc., et aussi : les mineurs, les métallurgistes, les céramistes et bien d'autres encore – se référaient à Sainte Barbe. Je me souviens des conversations de mon beau-père céramiste. Donc remercions Jean-Claude Lavorel de nous avoir rappelé le culte de sainte Barbe.

Dans le Dauphiné Libéré du vendredi 6 décembre 2013 le journaliste Stéphane Bouchet nous rappelle que « Fils et père de sapeur-pompier » Jean-Claude Lavorel « a lui-même été volontaire avant de se consacrer à sa vie professionnelle ». En cela, Jean-Claude Lavorel a bien mérité de la ville d'Annecy. Et grâce à son livre qui retrace l'histoire des sapeurs-pompiers annéciens de 1300 à nos jours, il a bien mérité aussi de sa ville et de nous tous.

Georgette CHEVALLIER

Vie économique et histoire des entreprises de Haute-Savoie de 1815 à 2012, par Roger Bonazzi
(coédition Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie La Salévienne).

Qui d'autre que Roger Bonazzi (docteur en géographie et ancien directeur de la Chambre de commerce et d'industrie 74) pouvait être plus légitime pour signer un ouvrage de référence sur l'histoire de l'économie de la Haute-Savoie ? Roger Bonazzi nous offre un texte très documenté présentant toutes les grandes périodes économiques du département dans une fresque historique se développant sur près de deux siècles.

Quatre grandes parties sont abordées. 1815-1900, celle des pères fondateurs d'entreprises séculaires. 1900-1945 : la marche vers la modernité malgré les deux guerres mondiales. 1945-1974 : l'âge d'or. 1975-2012 : une période de grandes mutations.

Pas moins de cent portraits d'entreprises classées par secteurs professionnels complètent cette présentation. Dans un style sobre et concis, le texte complété par des chiffres-clés nous permet immédiatement de mieux connaître les leaders de l'économie haut-savoyarde d'hier et d'aujourd'hui. Il est toutefois à noter que si la part belle est donnée à l'Industrie, pour le tourisme, « second moteur de développement du département de la Haute-Savoie », seules 11 pages lui sont réservées sur les 480 pages du livre. L'auteur aurait-il un nouveau projet à ce sujet dans le cadre d'un septième ouvrage ? Il faut l'espérer pour compléter de la plus belle des manières nos connaissances dans cette matière.

Si, dans son épilogue, Roger Bonazzi souligne avec justesse la belle vitalité économique et démographique actuelle de la Haute-Savoie, croissance renforcée par la proximité suisse, il attire également notre attention sur la fragilité d'un avenir inscrit dans un changement de modèle de l'économie mondiale, dans une situation de crise endémique et dans un contexte toujours plus concurrentiel.

Gageons que notre département, fort de ses atouts techniques et humains, trouvera les ressources nécessaires pour rester un grand pôle d'attractivité.

Pour ce faire, l'historien, Roger Bonazzi « laisse le champ libre aux jeunes générations, aux décideurs, aux entreprises, aux élus, aux aménageurs » pour façonner ce nouvel avenir garant de développement et de prospérité.

Yves CONNAC

« Panorama unique au monde »
Histoire du téléphérique de Veyrier-du-Lac
(éditeur Association Veyrier-Patrimoine). Ouvrage collectif en couleurs, relié au format 21 x 21 cm et richement illustré.

Entre la recherche, en 1897, au Mont Veyrier d'un "belvédère facilement accessible et permettant de voir le Mont Blanc" par Joseph Serand, l'inauguration du sentier en 1899, la mise en place d'une main courante vers le sommet en 1903 pour y faire « une excursion inoubliable » et la réhabilitation en 2013 de la gare inférieure, le téléphérique du Mont Veyrier, mis en service en juillet 1934, a marqué l'histoire de la commune éponyme, le développement touristique du lac d'Annecy et la conquête des paysages alpins. Le téléphérique de Veyrier-du-Lac, œuvre d'André Rebuffel, ingénieur « spécialiste en funiculaires aériens sur câbles », et de l'inventeur-entrepreneur Auguste Fournier, a été l'une des réalisations techniquement les plus audacieuses des téléphériques de belvédère des années 1930. Des gares emblématiques, affirmées par la première utilisation du béton armé, ont exprimé la volonté de leurs auteurs de marquer le territoire du signe du modernisme. De nombreuses photographies et documents inédits illustrent cette épopée.

Les auteurs Marie-Antoinette Giraud, Olivier Labasse, Bernard Premat, Jean Mignot, tous membres de l'Association culturelle "Veyrier-Patrimoine", ont recherché des documents originaux et des témoignages qui leur ont permis de mettre en relation des faits oubliés, de rapporter des anecdotes pittoresques. C'est aussi grâce aux travaux d'autres passionnés de téléphériques ou historiens et à l'ouverture d'archives municipales, départementales et privées, notamment celles de la Compagnie des Bateaux que la réalisation de ce livre a été possible.

Cet ouvrage de 192 pages et couverture est déjà considéré comme une référence pour un sujet cher aux Annéciens : celui de la conquête par tous d'un mont mythique des bords du lac d'Annecy.

Yves CONNAC

Catherine Duparc-Hermann, *Vivre et mourir à l'hôpital au Moyen Âge dans l'ancien diocèse de Genève (XIIIe-XVIe siècle)*, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, t. 120, Annecy, 2013, 365 pages.

Le Moyen Âge est synonyme de vie courte et de médecine aussi balbutiante qu'inefficace. L'image qui correspond est celle du médecin à long bec s'occupant d'un lépreux ou de la sœur en cornette dans l'hospice de Beaune. Ce second cliché n'est pas si éloigné de la réalité ordinaire comme le montre ce livre.

L'hôpital médiéval n'a pas fait l'objet de beaucoup d'études, même si l'intérêt pour les pauvres, les exclus et la marginalité a amené des historiens vers ce sujet, depuis Michel Mollat dans les années 1970. C'est aussi le cas de Catherine Duparc-Hermann qui a consacré son doctorat soutenu en 2005 aux hôpitaux du diocèse de Genève. Le cadre chronologique retenu est à la charnière du Moyen Âge et de l'époque moderne. Cela correspond à un mouvement historiographique qui tend à minimiser, du moins à relire, les périodes charnières et unir les XVe et XVIe siècles. C'est aussi une question de sources qui deviennent suffisantes pour l'étude du fait de l'évolution de la pratique hospitalière. L'ouvrage commence d'ailleurs par traiter des prémices du réseau hospitalier entre le XIe et le XVe siècle. Il s'agit d'abord d'hospices liés aux monastères et force est de constater que plus on s'éloigne de la fin du Moyen Âge plus les explications deviennent imprécises (on regrettera l'absence de carte évolutive), d'autant que l'auteur n'est pas familier des époques plus hautes. En revanche, elles sont nourries, précises et concrètes pour les XVe et XVIe siècles et même pour une partie du siècle précédent.

La première partie est consacrée au réseau hospitalier. Sa mise en place durant les deux derniers siècles du Moyen Âge est le résultat d'une floraison hospitalière. Certes, l'équipement total reste plus faible que dans beaucoup d'autres régions, à cause du petit nombre de centres urbains, mais les fondations

se multiplient. Elles sont le fait de nobles et de bourgeois (la sociologie des fondateurs bourgeois est nettement plus fine) et souvent remise à la communauté ou à des confréries, mais les membres des confréries jouent un rôle d'autant plus important qu'ils sont nombreux dans les municipalités. Sans surprise, l'étude montre le lien direct entre hôpitaux, destinés d'abord aux pèlerins et voyageurs, et réseau routier traditionnel, centres urbains (seuls les centres administratifs ont à la fois un hôpital et une maladière). Les hôpitaux sont en principe près des portes et en dehors de l'enceinte, mais il faut compter avec le hasard des maisons données, de l'extension urbaine…

La deuxième partie porte sur les moyens de fonctionnement et la gestion. Si les revenus réguliers (domaines, rentes) se révèlent d'une grande banalité, l'étude montre bien l'importance des aumônes et des dons pour l'équilibre financier des hôpitaux. Les résultats étant fluctuants, les évêques soutiennent par l'octroi d'indulgences et les hôpitaux recourent à des quêteurs actifs dans tout le diocèse pour obtenir de l'argent, du vin… La gestion est l'affaire du recteur, volontiers un prêtre, et elle est souvent médiocre malgré le contrôle des administrateurs et de l'évêque et surtout la tutelle municipale : l'hôpital, de réponse chrétienne à la pauvreté, devient « non seulement un moyen d'entraide sociale mais aussi de contrôle » (p. 120).

La suite de l'ouvrage est moins institutionnelle et plus sociale. Sa troisième partie est consacrée aux pauvres et aux malades. L'auteur revient sur l'évolution de la figure du pauvre, le développement d'une charité princière ostentatoire, ensuite imitée par la noblesse, à partir de Guillaume III et Mahaut de Boulogne. Si l'aspect politique - la transformation d'Annecy en capitale qui donne toute son importance à Notre-Dame-de-Liesse – est bien mis en évidence, il est dommage que le propos ne s'élargisse pas au développement de la mise en scène du pouvoir et des vertus princières, qui est alors général et particulièrement net à la cour de Bourgogne si en rapport avec les princes savoyards.

En revanche, les différentes facettes de la figure du pauvre sont déclinées : le bon pauvre (le « pauvre honteux », victime de l'âge, de la maladie qui voudrait mener une vie digne) contre le mauvais (le fainéant), le local contre l'étranger, les voyageurs (à Genève, un prêtre germanophone est employé par l'hôpital Saint-Jacques du Pont-du-Rhône à cause des nombreux pèlerins allemands), les orphelins et enfants trouvés. La difformité, la misère et surtout la bâtardise sont cause des abandons dont la discrétion n'empêche pas de connaître – ou de présumer – l'identité des parents et donc d'en vérifier la pauvreté.

Le malade est lui aussi un pauvre, qui sinon serait soigné chez lui. L'exception est pour les accouchées traitées avec grand soin (salle propre spéciale, sans homme…) car il s'agit aussi de femmes de passage ou de naissances compliquées. L'autre exception est évidemment les pestiférés dont les autorités municipales contrôlent strictement l'implantation et qui sont exclus des

hôpitaux jusqu'à l'apparition d'hôpitaux spécialisés à Genève et à Annecy à la fin du XV[e] siècle.

La dernière partie intitulée « vivre à l'hôpital » approche encore plus la réalité hospitalière médiévale. La première fonction est de soulager les âmes, celles des malades qui doivent pouvoir voir l'eucharistie mais également des nobles qui fondent des messes pour bénéficier des prières des souffrants. La chapelle est donc un élément central à côté de la salle des pauvres ; le bâtiment, construit avec soin, comporte aussi une chambre pour les clercs, une pour le personnel, une cuisine, des cheminées et des poêles. Les petits hôpitaux ont autour de 5 lits, mais c'est plus de 10 dans les hôpitaux genevois ; chaque lit peut bien sûr accueillir jusqu'à trois malades et varie du confortable lit clos à la paillasse. L'hygiène est une préoccupation importante, de même que la richesse et la qualité de la nourriture, en viande et en poisson notamment. L'alimentation est essentielle au rétablissement, d'autant que les remèdes (y compris le sucre et les épices) et les préparations sont limités. Il n'y a d'ailleurs pas de médecin et c'est l'hospitalier qui dirige concrètement l'hôpital, la « mère » chargée des jeunes enfants, du moins ceux qui ne sont pas placés chez des parents nourriciers, et quelques servantes et valets ; aux salariés s'ajoutent les « rendus », ceux qui ont fait don de leurs biens et de leur personne et qui, en retour, vivent et travaillent à l'hôpital.

Les sources, on le voit, se révèlent riches en détail, mais elles constituent aussi une des limites de l'étude. Extrêmement inégales selon les hôpitaux, elles conduisent à évoquer surtout les grands hôpitaux comme « La boite de Toutes âmes pour le remède des âmes du Purgatoire » à Genève et Notre-Dame-de-Liesse à Annecy. Surtout, de nature administrative comptable, elles ne permettent pas forcément de bien saisir les mentalités et rendent fragiles les interprétations sur la considération envers les pauvres. En revanche, elles favorisent une approche statistique et très descriptive. Ainsi, tous les aspects de l'hôpital sont abordés, mais, tandis que des aspects annexes bénéficient de développements, il manque une dynamique et les mises en perspective sont trop rares. La brièveté ou l'absence des introductions et des conclusions-transitions dans chaque partie y est sans doute pour quelque chose. Gageons que ces imperfections sont liées au raccourcissement du propos qu'implique toute édition de thèse. Et réjouissons-nous que l'Académie Salésienne ait édité ce riche travail qui vient heureusement combler un vide historiographique.

François DEMOTZ

Guichonnet, Paul :
« *Vieille Savoie - les députés et les sénateurs savoyards au Parlement de Turin 1848-1860* ».
Montmélian : Fontaine de Siloé 2013, 573 p., 25 €.

Voilà un ouvrage qui manquait dans nos bibliothèques et qui comble un vide concernant cette période qui précède l'annexion de la Savoie à la France. Nul autre que notre président d'honneur, Paul Guichonnet, pouvait remplir cette mission.

En 573 pages, comme le titre l'indique, l'historien, spécialiste du XIX° siècle et de l'annexion de la Savoie à la France, raconte avec brio l'activité législative des députés et sénateurs savoyards (durant les années qui précèdent l'annexion de la Savoie à la France) qui ont représenté leurs provinces au Parlement de Turin.

Comme le souligne l'un des préfaciers, le député Hervé Gaymard, président du Conseil général de Savoie, l'histoire politique du royaume de Sardaigne et de ses provinces savoyardes se construit de 1848 à 1860 autour de « *l'idée française* », la liberté et le suffrage universel.

Le « *Statuto* » de 1848 instaure une constitution parmi les plus libérales d'Europe, fondements d'une démocratie, certes, encore très imparfaite, puisque fondée sur le suffrage censitaire. Les parlementaires ne sont pas rémunérés, ils doivent financer, sur leur fortune personnelle nécessairement importante, leur séjour à Turin. Mais ils n'en sont pas étrangers pour autant aux préoccupations de leurs mandants, « *les citoyens actifs* » qui votent et les « citoyens passifs » qu'ils représentent. La Savoie enverra 22 représentants au Parlement de Turin.

Au cours de sept législatures, de 1848 à 1860, les représentants de la Savoie évoluent progressivement de l'idée d'une Savoie « *sacrifiée* » aux enjeux italiens au constat qu'ils ne peuvent partager le destin et l'ambition de l'Italie en devenir.

Le livre, avec un prélude qui situe le contexte, examine avec minutie l'histoire des institutions parlementaires qui nous amènent au "Statut fondamental" de 1848. Paul Guichonnet décrit le Parlement de Turin (Chambre des députés, Sénat), les élections et la vie politique en Savoie (1848-1860), la cession de la Savoie et de Nice le 24 mars 1860, les élections du 25 au 29 mars 1860 et la septième législature, notamment la ratification parlementaire de la cession de la Savoie à la France avec toutes ses péripéties – nombre de documents inédits viennent illustrer l'activité de nos députés et sénateurs savoyards.

À partir du livre IV, Paul Guichonnet, rédige un copieux dictionnaire des parlementaires, députés et sénateurs savoyards (1848-1860). La recherche de l'historien s'appuie sur une large documentation privée et publique, tant

française que piémontaise. Elle permet de brosser d'intéressants portraits des hommes politiques savoyards, notamment Florimontans, qui ont marqué cette période. Pensons aux Lachenal, Replat, Despine, Bachet, Borson, Bulloz, etc… Nous avons un tableau exhaustif de la vie parlementaire de cette époque qui précède l'annexion.

Paul Guichonnet écrit un ouvrage de synthèse remarquable qui contient quantité de renseignements et d'informations que la plupart des lecteurs savoyards ignorent. Sa connaissance de l'histoire de l'Italie et son réseau d'universitaires piémontais (cf. la préface en italien de Rosanna Roccia) lui ont permis d'ajouter une pierre de plus à la connaissance de l'histoire de notre province, des débats outre-monts concernant la Savoie. Félicitons notre président d'honneur de nous avoir donné d'une plume alerte tout l'amour qu'il voue à la terre savoyarde et à son histoire glorieuse.

Par contre, nous déplorons le choix de l'éditeur de ne pas adjoindre à ce copieux ouvrage un récapitulatif des lieux et des hommes, surtout un index des personnages si bien décrits par notre historien. Cela aurait donné une ampleur considérable à ce travail remarquable de synthèse qui complète pour les Florimontans l'histoire de notre Compagnie. Ils verront que les fondateurs de l'Association florimontane en 1851 n'étaient pas les moins actifs dans le travail législatif du Parlement de Turin. Écrit dans un style limpide et clair, c'est un ouvrage qui devrait orner nos bibliothèques, compte-tenu des informations qu'il contient.

Bernard PREMAT

Guichonnet, Paul, et Mollier, Christian : *« À qui appartient le Mont-Blanc ? »*, Montmélian : Fontaine de Siloé - 2014.

Qui pouvaient mieux répondre à cette question que le professeur Paul Guichonnet, géographe et historien, et le guide de haute montagne, Christian Mollier, professeur en ski alpin à Chamonix, question posée en 1860 et qui fait toujours débat, un siècle et demi plus tard ? Bref, quel État, de la France ou de l'Italie, est propriétaire du Mont-Blanc ?

Subsidiairement, laquelle des trois communes du versant savoyard : Chamonix, Saint-Gervais et Les Houches possède cette sommité ?

Ces deux dernières questions permettent de diviser l'ouvrage en deux parties.

La première partie rassemble treize chapitres qui concernent l'étude approfondie des frontières du massif du Mont-Blanc depuis l'annexion de la Savoie en 1860 jusqu'à nos jours. Ce parcours historique amène les deux

auteurs à s'interroger sur les regards divergents sur le Mont-Blanc, frontière entre l'Italie et la France. En effet, le tracé des frontières internationales a connu des variations : les cartes italiennes indiquent un tracé qui suit la crête de partage des eaux et passe par la cime du Mont-Blanc, les cartes françaises déplacent la limite vers le sud, sur le versant italien, et s'approprient la totalité du sommet. Comment expliquer cette controverse d'États et qui, à ce jour, n'est pas résolue.

La cordée prestigieuse formée par nos deux auteurs s'attache à résoudre l'énigme à partir d'une étude de l'histoire de la cartographie des Alpes et à conclure à la propriété indivise et mitoyenne entre la France et l'Italie du sommet du Mont-Blanc.

Jusqu'en 1786, date de la conquête du Mont-Blanc par Balmat et Paccard, personne ne s'intéresse à ces « *glacières* » ou ces arpents de neige. La Savoie en ce temps-là fait partie du royaume de Piémont-Sardaigne et aucune limite entre duchés de Savoie et d'Aoste n'est tracée en ces « *monts affreux ou maudits* ». Il faut attendre l'essor du tourisme alpin pour que les hommes jettent leur dévolu sur ce « *no man's land* ». La première carte administrative sarde date de 1856. Elle départage Savoie et Val d'Aoste pile au sommet, le long de la ligne de partage des eaux entre les deux versants.

Or, depuis 1865, la France se considère comme la propriétaire de la totalité du sommet du Mont-Blanc. Le responsable de l'inscription du sommet du Mont-Blanc n'est autre que le capitaine Mieulet qui attribue à la France en 1863, après une ascension réussie au Mont-Blanc le 14 juillet 1863, la totalité du sommet du Mont-Blanc. Cet officier dresse une carte au 1/80.000 qui détermine l'arête – frontière entre la France et l'Italie sans tenir compte de la carte Sarde. Cette carte Mieulet n'était pas destinée aux seuls alpinistes, amateurs de haute montagne, mais elle visait à un effet de démonstration sur le grand public.

Elle devient la référence constante jusqu'à nos jours de la cartographie française. Le tracé « Mieulet» demeure jusqu'en 1947 la règle pour toutes les cartes françaises du massif du Mont-Blanc, malgré l'épisode mouvementé du nationalisme et du fascisme italien entre les années 1876-1947.

Le Traité de Paix avec la France du 10 février 1947 modifie en faveur de la France certaines frontières, notamment dans les hautes vallées de la Tinée et de la Vésubie, au Petit-Saint-Bernard et au Mont-Cenis mais aucune rectification de la frontière n'est opérée dans le secteur du Mont-Blanc et pour cause, la France, depuis 1865, se considère comme propriétaire de toute la sommité de cette montagne. La cartographie officielle italienne, en revanche, n'a jamais cessé de faire coïncider la frontière politique avec la ligne de partage des eaux. Ce n'est qu'en 1998 que la question sera évoquée par des alpinistes, des géographes et des historiens de la montagne.

Cette année là, « *la Commission mixte franco-italienne pour la maintenance du tracé de la frontière* », réunie à Nice le 20 avril, constate la différence des

tracés sur les documents français et italiens sans avoir le pouvoir politique de statuer. La question reprise à plusieurs reprises par la presse ne reçoit pas de réponse de la part des gouvernements français successifs depuis cette date.

Toutes les tentatives de résoudre bilatéralement la question, même à une époque récente, se sont révélées infructueuses. La conclusion de l'enquête est que la cartographie officielle française, sans que soit intervenu aucun acte diplomatique international qui l'eût autorisé, a pour ainsi dire annexé à la France un peu plus de ce versant méridional du Mont-Blanc, qui est géographiquement italien de manière incontestable et l'est également politiquement, ainsi que cela est universellement reconnu. La cartographie officielle italienne, en revanche, n'a jamais cessé de faire coïncider la frontière politique avec la ligne de partage des eaux. Le Mont-Blanc est bel et bien une montagne mitoyenne, une propriété indivise entre la France et l'Italie.

La deuxième partie de l'ouvrage n'est que la poursuite logique de l'enquête en ce qui concerne le litige controversé des communes riveraines pour savoir à qui appartient le Mont-Blanc savoyard. C'est là que les deux auteurs se penchent sur le cas particulier de la commune de Saint-Gervais.

Nous retrouvons les mêmes causes et les mêmes effets soulignés dans la première partie. La carte Sarde qui permettait avec précision de délimiter les communes de Chamonix, de Saint-Gervais et des Houches, fut totalement négligée par les cadastraux français d'après 1880 qui étendent considérablement vers l'Est le territoire de Saint-Gervais en y englobant le Mont-Blanc au détriment de Chamonix !

Le contentieux fut abordé avec beaucoup de difficultés et péripéties, au début de la IV^{e} République par le Conseil général de la Haute-Savoie qui, en réalité, s'abstint de prendre partie et s'en remit à l'État. C'est ainsi que par un simple « arrêté préfectoral de délimitation de la zone litigieuse de 1946 », après avis du Conseil général, cette nouvelle configuration territoriale sera officialisée. Une nouvelle fois, sans que les motifs fussent explicitement exposés, l'administration reprenait le partage territorial de 1898 sans faire aucune référence à la carte Sarde qui montrait clairement l'appartenance de la sommité du Mont-Blanc au seul Chamonix.

L'arrêté du préfet Révillard conservait à Saint-Gervais son avancée jusqu'au Mont-Blanc, en rétrocédant un petit espace pour le rendre mitoyen avec Chamonix. Cette délimitation entérinait le tracé de la carte Mieulet de 1865, en attribuant à une collectivité française une portion importante d'un territoire incontestablement italien.

La propriété de la sommité du Mont-Blanc et le tracé de la frontière franco-italienne fait toujours problème et leur Statut demeure, pour une durée indéterminée, devant les instances étatiques de Rome et de Paris.

L'histoire de cet imbroglio est passionnante. Elle se lit comme un roman policier. Nos deux auteurs mènent avec dextérité leur enquête sur ce tracé

mouvementé des frontières fluctuantes du massif du Mont-Blanc pour arriver à cette vérité qui s'impose à leurs yeux : le Mont-Blanc est la propriété indivise et mitoyenne de la France (commune de Chamonix) et de l'Italie (commune de Courmayeur). Dans un style alerte, nos guides amènent le lecteur à la même conclusion, ce qui dans le landerneau savoyard occasionna une réponse démesurée dans la presse locale. L'édile de Saint-Gervais-les-Bains avait tenu des propos *diffamatoires* en voulant défendre soi-disant sa commune [1].

Mais « les faits sont les faits ». La démonstration de Paul Guichonnet et de Christian Mollier est imparable. Un livre à recommander.

Bernard PREMAT

Austin-Comte, Michèle.
« *Notes Bleues - Réflexions, Pensées et Souvenirs d'une artiste peintre de Talloire, Suzanne Lansé, 1898-2002* »,
2014 - 36 €.

Cet ouvrage à compte d'auteur (édition limitée à 200 exemplaires) mérite l'attention des Florimontans car il décrit avec beaucoup de finesse la spiritualité d'une artiste peintre talentueuse de Talloires, Suzanne Lansé. Le titre « *Notes Bleues* » ainsi que sa couverture sont alléchants et invitent à la méditation sur cette couleur qu'affectionnait Suzanne Lansé. Une préface incisive et remarquable de notre secrétaire d'Académie, Georgette Chevallier, met en relief la méconnaissance par le public savoyard de cette artiste pourtant reconnue à l'étranger et l'évocation originale des souvenirs de Suzanne Lansé dissertant avec Michèle Austin-Comte, sur son œuvre et les événements qui ont marqué son existence de peintre.

En effet, Suzanne Lansé, au cours des dix dernières années de sa vie, années dans lesquelles la cécité lui interdit de peindre, s'entretient avec Michèle Austin-Comte, lui fait part de ses confidences. Michèle Austin-Comte retranscrit soigneusement les propos de cette artiste dans lesquels se découvre une riche personnalité, presque mystique.

Dans un style original, Michel Austin-Comte ne livre pas en réalité un entretien mais laisse parler Suzanne Lansé. C'est ce qui fait la valeur de cet ouvrage inédit.

---

[1] Le maire de Saint-Gervais accusait les deux auteurs d'appât du gain et du désir de notoriété. La réponse de notre président d'honneur fut cinglante et ironique. Nos deux écrivains en ce qui concerne la notoriété n'en avaient nul besoin puisqu'il y a belle lurette que leurs ouvrages, notamment de Paul Guichonnet, sont traduits et connus à l'étranger. Quant à l'appât du gain, Paul Guichonnet et Christian Molliet ont fait don de leur droit d'auteur à l'éditeur.

C'est l'artiste qui décrit à petites touches son univers spirituel et intellectuel. Au fil des pages, une personnalité attachante se découvre en filigrane des rencontres avec des personnages étonnants (Albert Besnard, l'abbé Calès, les Marc Jannet et tant d'autres), des régions visitées, de la découverte des Alpes et de la peinture de montagne. Par la plume de Michèle Austin-Comte, Suzanne Lausé raconte les commencements de sa vocation d'artiste, sa découverte du monde de l'art, ses visites émerveillées du Louvre, son séjour inoubliable à la chartreuse de Montrieux près de Toulon, sa vie après la première guerre mondiale, son apprentissage du bonheur de peindre, son installation à Talloires où sa préférence pour le portrait est abandonnée pour les peintures de montagne, là où elle excelle merveilleusement bien. La découverte de ce « *fameux bleu* » fut en réalité une lente et tâtonnante conquête.

En bref, cet ouvrage biographique et intime décrit une personnalité attachante, il laisse entrevoir une mystique qui s'ignore en tant que telle, une femme dont la foi tardive permet de donner un sens à son existence malgré une cécité qui lui ferme à jamais la peinture et qu'elle assume d'une manière remarquable par une parole vivante et de haute tenue.

Ce n'est pas le moindre mérite du livre de Michèle Austin-Comte. Un seul regret, mais c'est certainement dû au manque de moyens financiers de l'auteur, nous aurions aimé un plus grand nombre d'iconographies représentant les œuvres majeures de Suzanne Lansé malgré quelques clichés flatteurs inédits et un texte bien écrit et littéraire.

Bernard PREMAT

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

100 ans ! Le musée savoisien fête son siècle. Chambéry : Altal, 2013

Abry-Deffayet, Dominique ; Abry, Nicolas. *Le parler des Savoie et ses histoires à rire.* Clermont-Ferrand : C. Bonneton, 2013 (Dictionnaire du français régional)

Affaire d'état... Affaire de tous : la protection du patrimoine en Rhône-Alpes 1913-2013. Lyon : EMCC, 2013 (Journées européennes du patrimoine)

À la découverte de l'église et des chapelles de Peisey-Nancroix. Peisey-Nancroix : Amis des Vernettes, 2013

À la découverte du musée archéologique de Viuz-Faverges : sites et musées du parc naturel régional du massif des Bauges. Faverges : Musée archéologique de Viuz-Faverges, 2013

Amatuzzi, Antonella. La langue française en Savoie au XVI[e] siècle : défense et illustration chez Claude de Seyssel, Marc-Claude de Buttet et Claude Mermet. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, 2013, T. XII

Amoudruz, Simone ; Amoudruz, Robert. *Résistance entre Voirons et frontière : Machilly, 1937-1947.* Thonon-les-Bains : ANACR Chablais, 2013 (Regards sur la résistance en Chablais)

Amoudry, Michel ; Maucler, Christian. *Annecy : son histoire.* Strasbourg : Signe, 2013

Arnaud-Pillonel, Laurence. *Je t'écris du front : correspondance d'un diable bleu savoyard de la grande guerre.* Cazouls-les-Béziers : Éd. du Mont, 2013 (Mémoire)

Apertet, Édouard. *Le calvaire de Megève*. Strasbourg : Signe, 2013

Asnière de Veigy, Thierry d' ; Marchand, Patrick. Les «de Mortéry» à Menthonnex-sous-Clermont : 6 siècles d'histoire. *Les Amis du vieux Rumilly et de l'Albanais*, 2013, n° 31

Austin-Comte, Michèle. *Notes bleues : réflexions, pensées et souvenirs d'une artiste peintre de Talloires, Suzanne Lansé, 1898-2002.* Annecy : M. Austin-Comte, 2013

Aymonier, Léon. *Les Bauges pour mémoire : autoportrait du vieux village*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2013 (Pour mémoire)

Barbier, Claude. *Crimes de guerre à Habère-Lullin : 26 décembre 1943, 2 septembre 1944.* Saint-Julien-en-Genevois : Salévienne, 2013

Bastian, Jean-Pierre. Les Bastian de Peillonnex, Bonneville, Annecy et Frangy : XVI^{e}-XIX^{e} siècles : un réseau d'influence en Savoie du nord. *Échos saléviens*, 2013, n° 20

Baudriller, Brigitte ; Baudriller, Isabelle. *Savoie Mont Blanc pour les nuls*. Paris : First, 2013 (Pour les nuls)

Bern, Jean-Baptiste. Le général Charles de Menthon d'Aviernoz (1793-1858), personnage marquant d'une grande famille de Savoie. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* 2013, T. XII

Berthelet, Jean-Claude. *Les papeteries Aussedat : un essor hors du commun. T. 2 : le XX^{e} siècle.* Annecy : J.-C. Berthelet, 2013

Beysson, Norbert. *Pignon sur rue : des rues, des boulevards et des places : les personnages célèbres de la ville d'Annecy.* Annecy : Encretoile, 2013

Blanc, Pierre. *L'offensive savoyarde contre la terre de Nantua : 8 juin 1307 / 7 octobre 1308.* Amis de la Michaille, 2013

Bonazzi, Roger. *Vie économique et histoire des entreprises de Haute-Savoie de 1815 à 2012 : portraits de sociétés-leaders.* Saint-Julien-en-Genevois : Salévienne ; Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2013

Bonhème, Philippe ; Destivelle, Catherine. *La montagne à la une : Paris Match 60 ans de reportages.* Paris : Éd. du Mont-Blanc, 2013

Bouverat, Dominique. *Andilly : Charly, Jussy et Saint-Symphorien : pages d'histoire.* Saint-Julien-en-Genevois : Salévienne, 2013

Brero, Thalia. *Le cérémonial princier à la cour de Savoie (1490-1550) : entre stratégies dynastiques et représentation du pouvoir.* Lausanne : Université de Lausanne, 2013

Breuillaud-Sottas, Françoise. *Évian 1900 : la belle époque sur les rives du Léman.* Milan : Silvana Editoriale, 2013

Brocard, Edmond. Une architecture militaire de la Renaissance : les fortifications bastionnées et casemates dites « à la moderne » du château des ducs de Savoie à Chambéry. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, 2013, T. XII

Brocard, Michèle. Le prêtre et l'ethnologue : leur regard sur la Savoie du XIX^e^ siècle. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, 2013, T. XII

Bussat-Enevoldsen, Marie-Claire. Portrait d'une épistolière du XVII^e^ siècle : Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* 2013, T. XII

Campario, Jean-François. 1854 : la grande «remue» des Annéciens vers La Plata. *Les rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2013, n° 16

Chambéry : un carrefour alpin. L'*Alpe,* hiver 2013, n° 59

Chappis, Laurent ; Pradelle, Denys ; Rey-Millet, Guy. *Courchevel, naissance d'une station.* Fermanville : Linteau, 2013

Châtoscope : représentations multiples des châteaux de Haute-Savoie. Milan : Silvana Editoriale, 2013 (Culture 74)

Chaubet, Daniel. *Les cahiers de l'oncle Ambroise : « les mémoires d'Ambroise Couttet, ou la vie quotidienne à Chamonix au XIX^e^ siècle et au début du XX^e^ siècle »*. Magland : Néva, 2013

Chaubet, Daniel. Chamonix et l'annexion de la Savoie à la France. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* 2013, T. XII

Chemin, René. Archéologie de la Maurienne. *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne,* 2013, T. XLVII

Chevalier, Henri. Les « coupe-jarrets » de l'Eluiset. *Échos saléviens,* 2013, n° 20

Cimaz, Françoise. Qui a volé les truites du Mont-Cenis ? *Bessans jadis et aujourd'hui,* été 2013, n° 69

Les cités lacustres du Jura et de la Savoie : les palafittes au patrimoine mondial de l'UNESCO. *Les dossiers d'archéologie,* 2013, n° 355

Collectif. *Panorama unique au monde, Histoire du téléphérique de Veyrier-du-Lac d'Annecy,* Marie-Antoinette Giraud, Olivier Labasse, Jean Mignot, Bernard Premat, édité par Veyrier-Patrimoine, Association culturelle, septembre 2013

Compois, Jessica. *Costumes traditionnels de Haute-Savoie : de la matière brute à l'œuvre d'art*. Magland : Néva, 2013 (Artisans des montagnes)

Connac, Yves. La peinture murale en Savoie au XVe siècle. *Les rendez-vous de l'Académie salésienne*, 2013, n° 14

Connac, Yves. Sur les traces de Gabriel de Mortillet : histoire et préhistoire. *La Revue savoisienne*, année 2012

Consentement des populations, plébiscites et changements de souveraineté : à l'occasion du 150e anniversaire de l'annexion de Nice et de la Savoie à la France : colloque international de Nice et de Chambéry, 2010. Nice : Serre, 2013 (PRIDAES ; Mémoires et travaux de l'Association méditerranéenne d'histoire et d'ethnologie juridique)

Convers, Bernard. *Petites histoires des Ollières*. B. Convers, 2013

Coppier, Julien. À l'épreuve de l'histoire : la destruction de la statue équestre de Louis XIV à Montpellier (2 octobre 1792). *Études héraultaises,* 2013, n° 43

Coppier, Julien. Hommage à Pierre Duparc (1912-2003) : une carrière entre droit et histoire. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, 2013, T. XII

Coudray, Jean-Pierre. Annecy, une ville en pierres, les artisans du succès : conférence du mardi 14 mai 2013. *Les cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2013, n° 39

Coudray, Jean-Pierre. Un document inédit de Joseph Serand sur la présence de Jean-Jacques Rousseau, Madame de Warens et leur compagnie dans la région d'Annecy. *La Revue savoisienne,* année 2012

Couronne royale : colloque international autour du 300e anniversaire de l'accession de la Maison de Savoie au trône royal de Sicile : Annecy, 2013. *Documents de l'Académie salésienne*, 2013, hors série vol. 3

Croquet, Jean-Claude. *Des passeurs qui ont défié les nazis : entre Haute-Savoie et Suisse, 1940-1944.* Paris : Non lieu, 2013

Crozier, Jacinth. Campagne de fouilles place du Château : conférence du mardi 19 février 2013. *Les cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2013, n° 37

Cuissard, René. *Bec jaune : sentinelle annécienne.* Annecy : R. Cuissard, 2013

Delerce, Arnaud ; Kuntz, Jean-Marc. *Crimes et châtiments en Chablais : lieux de justice du temps jadis.* Annecy : Vieil Annecy, 2013

Delorme-Péguaz, Claire ; Fletcher, Joséphine. *Victoria en Savoie : trois séjours d'une reine à Aix-les-Bains, 1885-1887-1890.* Aix-les-Bains : Grapevine, 2013

Demotz, Bernard. Pourquoi Annecy est-elle « une capitale » : conférence du mardi 16 avril 2013. *Les cahiers des mardis du vieil Annecy,* n° 41

Des saints et des hommes : l'image des saints dans les Alpes occidentales à la fin du Moyen Âge. Milan : Officina Libraria, 2013

Des scientifiques dans la montagne : Léonard de Vinci, Dolomieu et les autres… *L'Alpe,* printemps 2013, n° 60

Dresco, Éric. *Châtel : sur les pas des pionniers.* Châtel : Mairie de Châtel, 2013

Duparc, Michel ; Ruche, Jean-Claude ; Duparc, Yves. *Saint-Julien-en-Genevois 1940-1944 : la résistance, l'armée secrète, le service de renseignement : 16 août 1944 : première ville libérée en Haute-Savoie.* Saint-Julien-en-Genevois : Salévienne, 2013

Duparc-Hermann, Catherine. Vivre et mourir à l'hôpital au Moyen Âge dans l'ancien diocèse de Genève (XIII^{e}-XVI^{e} siècles). *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 2013, T. 120

Durand, Gilbert. *Un comte sous l'acacia : Joseph de Maistre*. Paris : Edimaf, 2013 (Encyclopédie maçonnique)

Duret, Michel. La mine de fer du château royal d'Annecy : conférence du mardi 19 février 2013. *Les cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2013, n° 37

Du Roure, Philibert. *Souvenirs de mon grand-père, Henry Bordeaux.* Chambéry : Académie de Savoie, 2013

Dutailly, Didier. *Crevy : des Allobroges à nos jours.* Veigy-Foncenex : Mémoire et patrimoine de Veigy-Foncenex, 2013

Évian 1900 : la belle époque sur les rives du Léman. Milan : Sylvana Editoriale, 2013

Faïta, Mino. *Les fusillés innocents durant la grande guerre : morts pour et par la France.* Cervens : Astronome, 2013 (Témoignages)

Favre, Caroline ; Favre, Hubert. L'église de Conflans. *Cahiers du vieux Conflans,* 2013, n° 174

Févotte, Patrick-Marie ; Millet, Claude-Marie. *Tout par amour : vivre le quotidien avec Saint François de Sales*. Flavigny-sur-Ozerain : Traditions monastiques, 2013

Fontanel, Pierre. Éloge du Docteur André Gilbertas. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* 2013, T. XII

Fouger, François. *Le chemin de fer à crémaillère Aix-les-Bains - Le Revard : Savoie, 1892-1937.* Saint-Alban-Leysse : Oriade, 2013

Gabolde, Maurice. *Philibert Simond : contribution à l'histoire de la Révolution.* Paris : Harmattan, 2013

Gabriel Loppé 1825-1913. Chamonix : Mairie de Chamonix, 2013

Galois, Aurélie. *Turner : les Alpes*. Urrugne : Pimientos, 2013

Garlatti, Ghislain ; Nicoud, Margaux. *Les Marches : 1000 ans d'histoire au pied du mont Granier.* Les Marches : Rond point carré, 2013

Geneletti, Pierre. Le Marquis Janus de Bellegarde : son action dans la gestion du problème des réformés de la fin du XVII[e] siècle d'après sa correspondance. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* 2013, T. XII

Gerbaulet, Claude. *Évian-les-Bains : un patrimoine.* Évian-les-bains : Cleopas, 2013

Germain, Jean-Pierre. Le belvédère de la Chambotte 1882-2004. *Arts et mémoire,* mars 2013, n° 71

Germain, Michel. *Pour l'honneur d'un résistant.* Craponne : Passionnés de bouquins, 2013 (Témoignages)

Giacomotti, Élisa ; Gillespie, Geoffrey. *Chamonix Mont-Blanc : crash à 4807 mètres*. Chamonix-Mont-Blanc : Ésope, 2013

Giguet-Covex, Charline ; Rey, Pierre-Jérôme. Évolution du paysage, du climat et des pratiques pastorales autour de la montagne d'Anterne depuis 10000 ans. *Nature et patrimoine en pays de Savoie,* novembre 2013, n° 41

Grandchamp, Philippe. La batellerie en bois du lac d'Annecy : des bateaux de charge du Moyen Âge aux canots automobiles des années 1930. *Annesci,* 2013, n° 48

Grandchamp, Philippe. Un florimontan hors norme : Gustave Maillard (1860-1891). *La Revue savoisienne,* année 12012

Guedu, Pierre. *Le village joli Vinzier dans la tourmente : 1939-1947.* Thonon-les-Bains : ANACR Chablais, 2013

Guerraz, François. Le Père Albert Bailly, agent matrimonial de la Duchesse Christine de Savoie. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* 2013, T. XII

Guichonnet, Paul. *Vieille Savoie : les députés et les sénateurs savoyards au parlement de Turin 1848-1860 : élections et vie politique.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2013 (Les Savoisiennes)

Guichonnet, Paul ; Mollier, Christian. *À qui appartient le Mont-Blanc ?* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2013

Henriquet, Stéphane. Le fantastique dans la littérature orale alpine contemporaine. *La Revue savoisienne,* année 2012

Histoire de l'école publique de garçons de Rumilly : la construction et la laïcisation de l'école primaire publique de garçons (1882-1885). *Amis du vieux Rumilly et de l'Albanais*, 2013, n° 31

L'histoire des techniques thermales à Aix-les-bains : la référence depuis deux siècles. *Arts et mémoire*, 2013, n° 75

Janon, Philippe ; Meszaros, Thomas. *Visages d'Annecy, en toute liberté dans la Venise des Alpes.* Aix-en-Provence : DFS, 2013

Jeanguenin, Gilles. *Humour et sainteté chez François de Sales.* Paris : Salvator, 2013

Joseph de Maistre : un penseur de son temps et du nôtre. *Revue des études maistriennes,* 2013, n° 15

Joris, Gaston. Saint-Guérin, fondateur du monastère de Sainte Marie des Alpes (Saint-Jean-d'Aulps) puis évêque de Sion. *Information Troistorrents-Morgins*, 2013, n° 118

Juge, Daniel. *Annecy au fil de l'eau*. Saint-Rémy-de-Provence : Équinoxe, 2013 (Impressions des Alpes)

Konrad Witz : le maître-autel de la cathédrale de Genève : histoire, conservation et restauration. Genève : Slatkine, 2013

Lachaud, Alain. *Le Haut-Giffre autrefois : photographies anciennes de Morillon, Samoëns, Sixt, Verchaix et Flaine.* Samoëns : Le Tour, 2013

Lavergne, Thierry. Mgr Sauvage : un évêque du XX^e^ siècle. *Les rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2013, n° 17

Laville, Claude. Germain Sommeiller un grand ingénieur savoyard. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* 2013, T. XII

Lavorel, Jean-Claude. *L'histoire des sapeurs-pompiers d'Annecy et la lutte contre le feu à travers les siècles.* Annecy : J.-C. Lavorel, 2013

Lecomte, Laurent. *Religieuses dans la ville : l'architecture des Visitandines, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.* Paris : Éd. du Patrimoine, 2013 (Patrimoines en perspective)

Légat, Daniel ; Pinto, Anthony. *Les Savoyards et la guerre : les combattants de 14-18.* Grignon : 3D Vision, 2013

Manin, Mélanie ; Véry, Françoise. *Henry Jacques Le Même architecte.* CAUE de Haute-Savoie, 2013 (Portrait)

Mansau, Andrée. Lettres inédites de François Buloz et de sa famille à George Sand. *La Revue savoisienne,* année 2012

Marchon, Olivier. *Le Mont-Blanc n'est pas en France, et autres bizarreries géographiques.* Paris : Seuil, 2013 (Histoire)

Maréchal, Romain ; Milleret, Yannick. Atlas historique de la Savoie : 1792-1914. *L'histoire en Savoie*, 2013, n° 23-24

Marin, Jeannette ; Violette, Marie-France. Menthonnex-sous-Clermont 1920 à nos jours. *Les Amis du vieux Rumilly et de l'Albanais,* 2013, n° 31

Marrey, Bernard. *La Grange au lac.* Fermanville : Linteau, 2013

Masson, Rémi. *Eaux douces des Alpes.* Mèze : Biotope, 2013

Michel, Céline. *Les gingolais photographiés.* Bière, Cabédita, 2013 (Sites et villages)

Mogenet, Rémi. *La littérature du duché de Savoie : anthologie (1032-1860).* Cressé : Régionalismes, 2013

Mogenet, Rémi. Victor Bérard : de l'hellénisme à la suppression des zones limitrophes de la Suisse. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, 2013, T. XII

Musée, sors de ta réserve ! : musée du Chablais, 150 ans. Lyon : EMCC, 2013

Mystère et boules de terre : céramique en pays de Savoie. Milan : Sylvana Editoriale, 2013 (Culture 74)

Nicolas, Jean. Impatiences en Savoie à la veille de la révolution. *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* 2013, T. 116

Obringer-Grelot, Danielle. La rue Carnot, vous connaissez ? : conférence du mardi 12 novembre 2013. *Les cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2013, n° 42

Les palaces d'Aix-les-bains : Splendide, Royal, Excelsior. *Arts et mémoire*, 2013, n° 73

Pallatier, André. *Le tragique destin d'un train de permissionnaires : Maurienne 12 décembre 1917*. Paris : Harmattan, 2013 (La librairie des humanités)

Palluel-Guillard, André. Les Savoie-Carignan. *La Revue savoisienne*, année 2012

« Panorama unique au monde » : histoire du téléphérique de Veyrier-du-Lac d'Annecy. Marie-Antoinette Giraud, Olivier Labasse, Jean Mignot, Bernard Premat. Veyrier-du-Lac : Veyrier-Patrimoine, 2013

Paravy, Pierrette. Les «cartes» de Chartreuse : images d'un ordre à l'âge de la réforme catholique. *La Revue savoisienne,* année 2012

Le pays de Faverges, une terre industrielle XIX^{e} - XX^{e} siècles. *Histoire en Savoie,* n° 25, *Bulletin d'histoire et d'archéologie des Amis de Viuz-Faverges,* n° 43, 2013

Pepy, Émilie-Anne. La grande chartreuse au XVII^{e} siècle. *Les rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2013, n° 15

Picaud, Gérard ; Foisselon, Jean. *À tout cœur : l'art pour le Sacré Cœur à la Visitation.* Paris : Somogy ; Moulins : Musée de la Visitation, 2013

Piel, Gilles. *Une nuit au lac : Annecy, 60 photographies nocturnes.* Magland : Néva, 2013

Piro, Paul. *Évian, si Évian m'était conté*. Évian-les-Bains : Cleopas, 2013.

Plançon, Jean ; Duriaux, Jean-Denys. *Le passage à Veyrier du 7e régiment de spahis de l'armée française : 20-21 janvier 1941.* Veyrier : Mémoire de Veyrier, 2013

Puéjean, André. *Les Alpes grées et pœnines à l'époque romaine : Tarentaise, Beaufortain, Haut-Faucigny et Valais, fin du Ier siècle avant J.-C. - milieu du Ve siècle après J.-C.*. Nimes : Nombre 7, 2013

Radrizzani, Dominique. *Lemancolia : traité artistique du Léman.* Lausanne : Noir sur blanc ; Vevey : Musée Jenisch, 2013 (Beaux livres)

Rayssac, Marie-Claude. *Histoires d'eaux : le lac d'Annecy, de l'indifférence à la sauvegarde.* Annecy : Archives municipales, 2013 (Carnets d'archives)

Reichler, Claude. *Les Alpes et leurs imagiers : voyage et histoire du regard.* Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013 (Le savoir suisse, arts & culture)

Remy, Bernard. *Inscriptions latines des Alpes. T. 1*. Chambéry : Université de Savoie, 2013

Rey, Jean-Claude. Annecy et le cinéma : une histoire en images : conférence du mardi 4 juin 2013. *Les cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2013, n° 40

Richard, François. *Une histoire du Bourget-du-Lac*. Le Bourget-du-Lac : Amis du prieuré et du patrimoine, 2013

Richardt, Aimé. *Saint François de Sales et la contre-réforme.* Paris : F.-X. de Guibert, 2013

Rochette, Stéphane. *Le grand voyage de Ramuz.* Archives départementales de l'Ardèche ; Amis de Ramuz, 2013

Rolland, Juliette. L'histoire des techniques thermales à Aix-les-Bains : la référence depuis deux siècles. *Arts et mémoire,* décembre 2013, n° 75

Roman, Pascal. *Alpes, lieux de passage et d'exploits.* Cervens : Astronome, 2013 (Les cahiers du patrimoine)

Roman, Pascal. *Vallée verte : Boëge, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, St-André-de-Boëge, Saxel, Villard.* Cervens : Astronome, 2013 (Les cahiers du colporteur)

Ruscon, Joseph. Une surprenante figure savoyarde : Ernest Perrier de La Bâthie scientifique et musicien (1873-1932). *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, 2013, T. XII

Ruskin, John. *Écrits sur les Alpes.* Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013 (Le voyage dans les Alpes)

Saint-Julien-en-Genevois 1940-1944 : la résistance, l'armée secrète, le service de renseignements : 16 août 1944 première ville libérée de Haute-Savoie. Saint-Julien-en-Genevois : Salévienne, 2013

Saint-Pierre, Dominique. La chasse du Rhône de juin 2012 sur la retenue de Génissiat. *Le Bugey,* 2013, n° 100

Salésienne omnisports 100 ans : de 1913 à 2013 la vie des six sections. Annecy : Salésienne omnisports, 2013

Sardella, Jean-Yves. Les enfants de 1914-1918 racontent leur guerre par le dessin. *Les rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2013, n° 18

Savoie et littérature : actes du 44e congrès des sociétés savantes de Savoie, Chambéry, 2012. Chambéry : Amis du vieux Chambéry ; Union des sociétés savantes de Savoie, 2013

Se donner à la France ? Les rattachements pacifiques de territoires à la France, XIVe-XIXe siècle : colloque de La Courneuve, 2010. Paris : École des chartes, 2013 (Études et rencontres de l'École des chartes)

Le sénat de Savoie : archives, historiographies, perspectives (XVIe-XIXe siècles). Chambéry : Université de Savoie, 2013 (Sociétés, religions, politiques)

Shibata, Annie. Notices sur les céramiques du château : un certain service à thé… *La Revue savoisienne,* année 2012

Sodi, Manlio ; Wirth, Morand. Le Rituale Sacramentorum édité par saint François de Sales en 1612 : théologie, pastorale et spiritualité. *La Revue savoisienne,* année 2012

Terreaux, Louis. Éloge de M. Jean-Gaspard Perrier. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* 2013, T. XII

Tijet, Jean-Jacques. La Savoie d'Amédée V à Amédée VIII (1285-1451). *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* 2013, T. XII

Trabichet, Maurice. *Le fabuleux patrimoine religieux de la vallée du Brévon : Bellevaux, Lullin, Vailly, Reyvroz.* M. Trabichet, 2013

Tracq, Francis. Les processions à Bessans. *Bessans jadis et aujourd'hui,* été 2013, n° 69

Travers, Henri. *Le pont de l'Abîme : son histoire*. H. Travers, 2013

Usages du monde et de la photographie : Fred Boissonnas. Chêne-Bourg : Georg, 2013 (Patrimoine genevois)

Veitl, Philippe. *L'invention d'une région : les Alpes françaises*. Saint-Martin d'Hères : PUG, 2013 (La pierre et l'écrit)

Viallet, Jean-Henri. *Charles-Félix à Chambéry et ses environs*, Chambéry : Académie de Savoie, 2013

Viout, Jean-Olivier. *Patrimoine chambérien en péril : le rideau du théâtre, chef-d'œuvre du peintre Louis Vacca*. Chambéry : Académie de Savoie, 2013

Voutaz, Jean-Pierre ; Rouyer, Pierre. *Découvrir le Grand-Saint-Bernard : l'hospice, la spiritualité, la montagne, l'histoire, le musée, les chiens.* Martigny : Éd. du Grand-Saint-Bernard, 2013

Isabelle BOUVIER

SOMMAIRE

		Pages
	L'année florimontane	1
Julien Coppier Bernard Premat	*In memoriam* Georges Grandchamp	21
Yves-Marie Bercé	Jean-Yves Mariotte (1935-2003)	23
Georgette Chevallier Bernard Premat	*In memoriam* Guy Brégnac	29
Henri Comte	Un Savoyard dans la tourmente révolutionnaire, le chimiste Claude-Louis Berthollet	33
Jean-Claude Rey	*Le Manuscrit du Chanoine*, un plagiat d'André Theuriet ?	61
Louis Touvier	Le comte de Saint-Jorioz, compagnon de lutte de Giuseppe Mazzini	83
Julien Coppier	Le domaine de Montrottier au temps de la famille Frèrejean (1876-1906)	95
Bernard Demotz	Le couronnement impérial passait par la Savoie (1310-1312)	127
Claude Constantin de Magny	Claude-François Constantin de Magny, notre «Diable boiteux»	133
Gilles Carrier d'Albion	L'Ordre de la Couronne d'Italie, premier ordre de mérite national fondé par la Maison de Savoie	165
Jean-Claude Rey	Jean Choux, cinéaste et poète	181
Gilbert Chatenoud	Concours de Poésie 2013	191
Julien Coppier Sophie Marin Jacques Chatelain	Glanes de Montrottier	215
Gérard Balvay	Contribution à l'inventaire du zooplancton de Haute-Savoie	225
Paul Guichonnet	Les Gavard des Pivets en Toscane (1748-1876)	251
Annie Shibata	Notices sur les céramiques du château Quelques porcelaines de Kutani	265
Joël Serralongue	Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2013	273
	Notes de lecture	369

Georgette Chevallier, Laurent Perrillat, Bernard Barbiche, Bernard Demotz, François Demotz, Bernard Premat, Yves Connac.

Isabelle Bouvier	Bibliographie savoisienne	387

ISSN 0769-0703

Imprimerie SEPEC — DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Bernard PREMAT

Notre revue s'honore, depuis ses origines, de promouvoir la publication et la diffusion de travaux de valeur concernant tout le champ des études savoisiennes.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France, l'Académie florimontane a décidé d'accroître encore son rayonnement grâce à sa diffusion par l'internet. Cette initiative répond à deux objectifs.

En premier lieu, grâce à la numérisation il va devenir possible à nos fidèles abonnés et lecteurs, dont très peu possèdent l'intégralité de nos numéros, d'accéder à la totalité des parutions de notre revue, depuis les origines jusqu'à l'an 2000. Cet accès internet offrira également les facilités inédites d'une recherche ciblée par noms (de lieu, de personne, de domaine…) par dates et par thèmes. La consultation sur internet pourra se faire de deux façons. D'une part sur le site gallica.fr de notre partenaire Bibliothèque Nationale de France, lequel offre déjà l'accès à nos numéros jusqu'à l'année 1930. D'autre part d'ici quelques mois sur le site du Catalogue Collectif des Sociétés Savantes de Savoie (accessible en tapant « CASS » sur un moteur de recherche).

En second lieu cette diffusion sur internet va permettre d'élargir très sensiblement l'audience et la notoriété des travaux que les auteurs ont bien voulu confier à notre revue. En cela nous demeurons dans le droit fil des motivations qui ont justifié la création de notre Revue Savoisienne. Nous sommes néanmoins trop attachés au respect de la confiance qui nous lie à nos contributeurs pour ne pas nous conformer au strict respect des droits qu'ils détiennent en vertu de la législation sur le droit d'auteur. Nous nous faisons donc un devoir de les informer qu'eux-mêmes ou leurs ayant-droits disposent du droit de s'opposer à cette diffusion sur l'internet. Il leur suffit pour exercer ce droit de nous adresser, sans formalisme particulier et sans avoir à fournir une quelconque justification, un courrier précisant le ou les textes donnés à notre revue qu'ils entendent exclure de la diffusion par nos soins sur l'internet.

Bernard PREMAT
directeur de la publication

Suivi d'édition

YCO Pub

Dépôt légal à la parution
Achevé d'imprimé au 4e trimestre 2014
sur les presses de SEPEC - Péronnas (01960)
N° d'impression : 04922141101

IMPRIM'VERT*

PEFC 10-31-1470 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

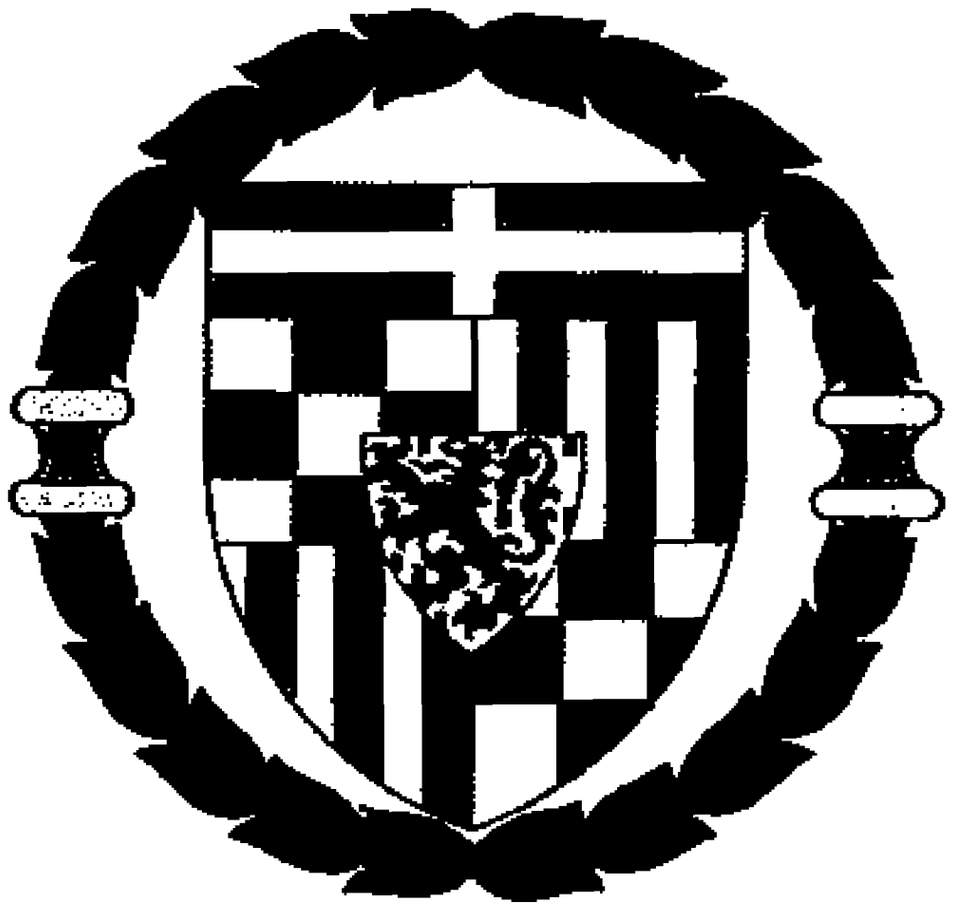
154e ANNÉE 2014

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib I)

" La Patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous "

La Revue Savoisienne



Flores Fructusque

(SAINT FRANÇOIS DE SALES)

" Des fleurs et des fruits "

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Évêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Étienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Éloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
Melville GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

MEMBRES DU COMITÉ

À LA DATE DU 26 MARS 2015

Président : M. Bernard DEMOTZ, O. de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ❍, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Lyon III.

Vice-Présidents : M. Michel AMOUDRY, O. ⚜, C. ❍, professeur honoraire, président de la Société des Amis du Vieil Annecy.

M. Jean-Henri VIALLET, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, secrétaire de la Société des Amis du vieil Annecy.

Secrétaire : M. Yves TYL, professeur honoraire, docteur en histoire.

Secrétaire adjoint : M. Bernard PREMAT, ❁, professeur honoraire de philosophie, directeur de publication de *La Revue Savoisienne*.

Trésorier : M. Gilles DUPENLOUP, directeur administratif et financier.

Archivistes : *(archives administratives et juridiques)* M^me^ Francine BRACHET-ROLLAND, O. ⚜, directeur de recherche au Ministère de l' équipement, en retraite,

(archives historiques) M. Jean-Pierre COUDRAY, (professeur honoraire de langues anciennes en classes préparatoires au lycée Berthollet, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane.

Bibliothécaire : M^me^ Claire LAURENCIN, secrétaire-comptable, en retraite.

Membres : M^me^ Isabelle BOUVIER, bibliothécaire.
M. Henri COMTE, professeur honoraire de l'Université.
M. Julien COPPIER, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du patrimoine de Savoie.
M^me^ Évelyne REFAUVELET, comptable en retraite.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : M. Bernard PREMAT.

Comité de Rédaction : M^me^ Georgette CHEVALLIER, MM. Jean-Pierre COUDRAY, Bernard DEMOTZ, François DEMOTZ, Jean-Henri VIALLET, Yves TYL.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1985 S. Ex. Mgr. BARBIER Hubert, ✠, ancien évêque d'Annecy, archevêque émérite de Bourges, La Roche-sur-Yon.

2004 S. Ex. Mgr. BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy à Annecy.

1997 † BRUN Claire (M^me^), O. ⚜, C. ❍, proviseur honoraire du lycée Berthollet d'Annecy, Passy.

1958 CHEVALLIER Georgette (M^me^), ❋, O. ❍, dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, professeur honoraire de lettres classiques, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, secrétaire de l'Académie florimontane de 1983 à 2014, Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, Président d'honneur de l'Académie florimontane, Annemasse.

1965 † HERMANN Marie-Thérèse (M^me^), ❁, présidente d'honneur de l'Académie salésienne et vice-présidente de l'Académie chablaisienne, ex-archiviste de l'académie florimontane, Annecy.

2014 MAURIN Hélène (M^me^), directrice des Archives départementales de Haute-Savoie, Annecy.

1984 RABUT Élisabeth (M^lle^), O. ❁, ancienne directrice des Archives départementales de la Haute-Savoie, chef de l'Inspection générale des Archives de France honoraire, Paris.

1989 RAYSSAC Marie-Claude (M^lle^), directrice des Archives municipales d'Annecy, Annecy.

2008 TAPPONNIER Paul, géologue, géophysicien, membre de l'Institut, Paris.

1992 VIALLET Hélène (M^lle^), directeur des Archives de l'Isère, Grenoble.

LISTE DES MEMBRES (1)

(à jour de leur cotisation 2014)

MEMBRES ÉFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, O. ⚜, C. ❍, professeur honoraire, président de la Société des Amis du vieil Annecy, vice-président de l'Académie florimontane, Annecy.

2003 BERTHIER Pierre, retraité, Épagny.

1996 BEXON Alain, historien de l'art, éditeur, Annecy-le-Vieux.

1989 BOULLARD Monique (M^me^), bibliothécaire de l'Académie florimontane, guide-conférencière d'Annecy, Cran-Gevrier.

1991 BOUVARD Madeleine (M^me^), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

2004 BOUVIER André, technicien, Chavanod.

1987 BOUVIER Isabelle (M^me^), bibliothécaire, Annecy.

2007 BRACHET-ROLLAND Francine (Marcelle) (M^me^), O. ⚜, archiviste de l'Académie florimontane, directeur de recherche (ministère de l'Équipement) en retraite, Annecy.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir en retraite à la Banque Laydernier, Annecy.

1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, Talloires.

1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Annecy-le-Vieux.

2000 CHAUBET Daniel, O. ✪, ingénieur, docteur en histoire, Chambéry.

2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, responsable des émissions de TV8 Mont-Blanc, Annecy-le-Vieux.

2004 CONNAC Yves, publiciste, Annecy.

2005 COMTE Henri, O.✪, professeur honoraire des Universités, Lyon.

2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.

1999 CORBIÈRE (de la) Matthieu, historien, président de la Société d'histoire de Genève, Carouge (C.H.).

1998 COSTA Nathalie, (M^me^), réalisatrice en audio-visuel, B.T.S. animation du Patrimoine, Annecy.

2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur honoraire de langues anciennes en classes préparatoires au Lycée Berthollet, membre du concours de poésie de l'Académie florimontane, archiviste de l'Académie florimontane.

1991 COUDRAY Lina (M^me^), professeur honoraire, Annecy.

1983 COURTIAL Marie-Claire (M^me^), chargée des collections du château de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.

1977 DEMOTZ Bernard, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ✪, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, président de l'Académie florimontane, Cléry.

1978 DUJOURDY Simone (M^me^), ✪, retraitée de l'Inspection académique d'Annecy.

1999 DUPRAZ Paul, ✪, agrégé d'italien, professeur honoraire, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Chambéry.

1993 FILLION Monique (M^me^), chef de service en retraite de commerce international, présidente des Amis du val de Thônes, Thônes.

1962 GABION Robert, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.

2001 GANTELET Léo, retraité en informatique, écrivain, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Seynod.

1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.

1997 GARIN-THOMAS Françoise (M^me^), organisatrice des promenades culturelles de l'Académie Florimontane, Saint-Jorioz.

1948 † GRANDCHAMP Georges, ❋, 🎖, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de la Croix de chevalier « Pro merito milentsi » de l'Ordre de Malte, président émérite de la Société des « Amis du vieil Annecy », Annecy.

2008 HERRGOTT Jacques, architecte-urbaniste en retraite, Veyrier-du-Lac.

1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.

1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.

1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.

2008 LASSIOUVE Michel, gérant de société, président de la Maison des Jeunes des Carrés, Annecy-le-Vieux.

2012 LAURENCIN Claire (M^me^), secrétaire-comptable, Annecy-le-Vieux.

1994 LAVILLE Claude (M^me^) ❋, 🎖, C. ✪, retraitée de l'Éducation Nationale, ex-présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.

1999 LAVOREL Jean-Claude, garagiste en retraite, vice-président des Amis du Vieil-Annecy, Annecy.

1980 LEBASCLE Marie-Christine (M^lle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.

1976 MANSAU Andrée (M^me), O. ❍, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.

1961 NICOLAS Jean, professeur émérite à l'Université de Paris-VII, Paris.

1973 PALLUEL-GUILLARD André, ❍, docteur-es-lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.

1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en histoire, archiviste paléographe, conservateur des bibliothèques, président de l'Académie salésienne, Grenoble.

1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Annecy.

1992 PREMAT Bernard, ❁, professeur honoraire de philosophie, secrétaire adjoint de l'Académie florimontane, directeur de publication de *La Revue savoisienne*, Veyrier-du-Lac.

2006 REFAUVELET Évelyne (M^me), comptable en retraite, Annecy.

1974 REGAT Christian, guide touristique, chevalier de l'Ordre du Mérite Civil de Savoie, président d'honneur de l'Académie salésienne, Meythet.

1988 ROLLET Yolande (M^me), guide-conférencière honoraire, Annecy.

1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (M^me), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Thorens-Glières.

1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire de l'École Nationale de Musique d'Annecy, Chambéry.

1982 SANTSCHI Catherine (M^lle), archiviste d'État honoraire, Genève.

1998 SCHNEIDER Nicole (M^me), membre d'honneur de l'Académie salésienne, Veyrier-du-Lac.

1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances (en retraite), Annecy-le-Vieux.

1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.

1973 SERS-HERMANN Brigitte (M^me), membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.

†1987 TERREAUX Louis, ❀, ⚷, C. ❍, ❦, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président d'honneur de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.

1998 TYL Yves, professeur honoraire, docteur en histoire, Saint-Jorioz.

1992 VESIN Andrée (M^me), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.

1984 VIALLET Jean-Henri, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, Annecy, vice-président de l'Académie florimontane, secrétaire de la Société des Amis du vieil Annecy.

1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture (en retraite), membre du comité de l'association des Amis du Vieux Seynod, Seynod.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIÈRES DE VEIGY (d') Thierry, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.

1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
2002 BEDOIS-BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-St-Bernard.
2010 BERTHELET Jean-Claude, retraité, Annecy.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
2003 BIBOLLET Anne-Marie (M^lle^), enseignante, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1973 BLANC Michèle (M^me^), Établissement Alpha, Artemare.
1999 BROILLET Philippe, historien, Corsier (Suisse).
2005 BRONDEL Jean, professeur d'anglais, retraité, Écully.
1964 BRUNET Jean, notaire en retraite, Veyrier-du-Lac.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (M^me^), écrivain, Neydens.
1996 BUTTIN Charles, professeur retraité, Thusy.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, La Roche-sur-Foron.
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des Postes, retraité, Annecy-le-Vieux.
1969 COLLIARD Lauro, ✠, C. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Verona (Italie).
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (M^me^), retraitée, Reignier.
1982 COUTIN Bernard (M^e^), docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Talloires.
2007 DELOCHE Esther (M^lle^), docteur en histoire, La Clusaz.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Paris.
2000 DEMOTZ François, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, professeur agrégé en histoire, Lyon.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1991 DÉPREZ Marielle (M^me^), vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
2012 DEPRIECK Christophe, T.P. forestier, Annecy.
2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, Genève.
2009 DUPARC Bernard-Paul, conseil en communication, retraité, Annecy-le-Vieux.
2012 DUPENLOUP Delphine (M^lle^), médiatrice culturelle, Rumilly.
2012 DUPENLOUP Gilles, directeur administratif et financier, Rumilly.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2009 GARCIN Monique, kinésithérapeute, Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de L'E.N.S., professeur en classes préparatoires au Lycée Hoche, membre du comité français d'histoire de la géologie, Chaville.
2005 GUERRAZ François, ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, auteur compositeur, musicien, retraité des établissements Guerraz, Montmélian.
1970 GUERRIER-PAGNON Alain, archiviste en retraite, Blois.
2005 IMBERT Maurice, C. ❋, officier général (2^e^ section), Annecy.
2009 JEANBERNÉ Solange (M^me^), agent à la médiathèque de Rumilly, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Rumilly.
2012 LABRUDE Pierre, professeur honoraire de pharmacie à l'Université de Lorraine, Annecy.

1998 † LANÇON Christiane (M^lle), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
2008 LAPIERRE Jean-Yves, ingénieur retraité, Argonay.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de Banque, Paris.
2000 MARGUET André, D.R.A.S.S.M., conservateur du patrimoine des Pays de Savoie, Marseille.
2000 MÉGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.
1990 † MERCIER Jacqueline (M^me), guide-conférencier honoraire, Annecy.
1998 PAOLI Françoise (M^me), professeur honoraire d'histoire, Annecy-le-Vieux.
2011 PARIS Jeannine (M^me), auxiliaire puéricultrice, Gruffy.
1986 PERSOUD Josiane (M^me), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (M^me), professeur honoraire, Annecy.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (M^me), ✪, professeur honoraire, Annecy.
2007 REFAUVELET Paul, gérant d'agence de publicité en retraite, président de l'Université du Temps Libre, Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur honoraire, Annecy.
2009 RIGNOT Claude, retraité, Cuvat.
1987 ROBACHE Thérèse (M^lle), conservateur en retraite, Chamonix.
2002 ROBILLOT Michel, Crédit Agricole, Seynod.
1993 ROSSET Marie-Jeanne (M^me), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
2009 TALAGRAND Noël, ingénieur à Plancherine (Savoie).
†1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (M^me), O. ✪, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en droit, président de l'Académie chablaisienne, Thonon-les-Bains.
2003 TOUVIER Louis, professeur honoraire de lettres classiques, Charvonnex.
1990 VAILLY Jean, (M^e), ⚖, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
2012 VIGLIANO Pierre, expert-comptable, vérificateur aux comptes de l'Académie florimontane, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur d'histoire, Montagny-les-Lanches.
2011 WESTMAN Joëlle (M^me), retraitée, membre du comité de la Société des Amis du vieil Annecy, Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.
2010 ALBERT Élisabeth (M^me), Sevrier.
2010 ALBERT Philippe, retraité, médaille de la reconnaissance de la nation, Sevrier.
2005 ALLARD-CARTIER Isabelle (M^me), restauratrice de tableaux, Annecy.
2012 AUSSEDAT Patrick, industriel, Veyrier-du-Lac.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Annecy.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (M^me), institutrice, Gaillard.
2008 BALTHAZARD Pierre-Louis, secrétaire comptable, Cusy.
2011 BARRUCAND Bernard, notaire en retraite, Annecy-le-Vieux.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.

1987 BAUQUIS Madeleine (M^me^), retraitée marketing Gillette France, Annecy.
2007 BEAUQUIS Pierre, cadre de banque, Marcellaz-Albanais.
1999 BÉRAUD Sandrine (M^lle^), auteur-compositeur, Paris.
2012 BERNARD Joann, enseignant, Saint-Offenge-Dessous.
2011 BERTHOU François, ingénieur agronome en retraite, Annecy.
2010 BLANC Pierre, comptoir des plastiques de l'Ain, Bellegarde.
2009 BONAVENTURE Philippe, ouvrier spécialisé, Rumilly.
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, maire adjoint de Villaz, Villaz.
2011 BONTRON Stéphane, expert-comptable, Vincennes.
2008 BOREL-GIRAUD Jean-Pierre, chirurgien-dentiste retraité, Annecy-le-Vieux.
2012 BOUGAIN-BRAND Maryse (M^me^), professeur retraitée histoire-géographie, Annecy.
2008 † BOUILLOT Pierre, C. ✪, principal honoraire de collège, Faverges.
2011 BOUVIER Bernard, hôtelier, Chavanod.
2011 BOUVIER Thérèse (M^me^), hôtelière, Chavanod.
1976 BOY Gabriel, ✠, ingénieur divisionnaire honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.
1970 BOYER-BOUQUET Marie-Thérèse (M^me^), ✪, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
2006 BOZON Philippe, secrétaire juridique, Annecy.

2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre en retraite, Chézy-sur-Marne.
1981 BRUNET Françoise (M^me^), Annecy.
1991 BRUNET-CHARVIN Marie-Claude (M^me^), ex-guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
2008 BUFFARD Jeanine (M^lle^), retraitée, Annecy.
1992 BUGE Marie-Louise (M^lle^), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
2006 † BURNET Jean-Pierre, ✠, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien hôtelier et thermaliste, Aix-les-Bains.
2008 BUTTET (de) Bruno, retraité d'une compagnie d'assurance, Paris.
1987 BUTTIN Pierre (M^e^), avocat, Chambéry.
2014 CASEZ Laurette (Mme), Duingt.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
2011 CHAMBAZ Guillemette (M^me^), secrétaire, Annecy.
1980 † CHANEL Andrée (M^me^), Annecy.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), O. ❋, C. ✠, ✪, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées (C.R.), Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
2012 CHARVIN Corinne, directrice organisme de formation, Annecy
2008 CHÂTEL Juliette (M^me^), professeur des écoles retraitée, guide du patrimoine, Taninges.
2008 CHEMAIN Arlette (M^me^), professeur émérite de littérature comparée. Le Bourget-du-Lac.
2008 CHEMAIN Roger, maître de conférences à l'Université de Nice, Le Bourget-du-Lac.
1998 CHEVALIER Jeanine (M^me^), agent technique territorial, Annecy.
2010 CHEVALLIER André-Marc, président du Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, Paris.

2000 CHEVRIER Michèle (M^me^), archéologue, Cran-Gevrier.
2007 CHOUVELON Catherine (M^me^), infirmière, Rouville.
2007 CHOUVELON Jean-Claude, vétérinaire en retraite, Rouville.
2000 COCHARD Michèle (M^lle^), retraitée, Annecy.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
2005 COMTE Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.
1993 † COULON Paul, directeur d'entreprise en retraite, Annecy.
2011 CUÉNIN Marina (M^me^), Seynod.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy, président d'honneur de la Chambre syndicale du bâtiment, Annecy.
2007 CURTENAZ DE MARONZIER François, courtier et expert en objets d'art, décorateur héraldiste, chevalier des Saints Maurice et Lazare, Duingt.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, assureur, Le Mans.
2011 DANJOU François, médecin en retraite, Annecy.
2008 DAOUPHARS Alain, retraité, Talloires.
2009 DARSY Ghyslaine, guide conférencière, Annecy.
2013 DAURIER Geneviève (M^me^), Lovagny.
1981 DELETRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
2014 DELLA GIOIA Geoffrey, adjoint administratif, Pers-Jussy.
2012 DELOCHE Jacques, professeur d'histoire, Annecy-le-Vieux.
1993 DELUERMOZ François, , , croix de la valeur militaire, croix du combattant 39-45, retraité de l'Armée, Sevrier.
2012 DERISOUD Emmanuel, Président Fondateur du site www.phoenixblanc.com/ Plateforme d'Affaires sur Internet, Collonges-sous-Salève.
2008 DESCHAMPS Louis, retraité, Talloires.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
2005 DESCOLLAZ Viviane, conciliateur de justice, Duingt.
2010 DIZIN André, retraité agence de voyages, Annecy.
1974 DUBY Jean-François, , C. , O. , , médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.
2009 DUNAND Michel, enseignant, Annecy.
2003 DUPONT Marius Camille, plongeur subaquatique, découvreur, Sevrier.
2013 DURAND Anne (M^me^), Aix-les-Bains.
2008 ESPARGILIÈRE Bernard, directeur de marketing retraité, Annecy.
2008 ESPARGILIÈRES Claude (M^me^), retraitée, Annecy.
1999 FAETI Paolo (D^r^), médecin, Parme (Italie).
2008 FIGUIÈRE Nicole (M^me^), professeur d'histoire et géographie, Meythet.
2010 FIGUIÈRE Régis, gestionnaire informatique, Sévrier.
2004 FOLLIET Jacques, retraité, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Éducation Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (D^r^), médecin, Collonges-au-Mont-d'Or.
1998 GALLAY Andrée (M^me^), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy-le-Vieux.

2006 GARCIN Catherine (M^me^), éducatrice Montessori, Vieugy.
2013 GARCIN Gisèle (M^me^), retraitée, Culoz.
2012 GAY Claude (M^me^), professeur, Ambilly.
1988 GINET Yvette (M^lle^), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1987 GRADEL François (D^r^), docteur en médecine, Apremont.
1990 GRIESHABER Jacqueline (M^me^), Sevrier.
2005 GROS Alain, ✪, professeur de lettres, Président de la Société d'Émulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse.
2012 GROS Carole (M^me^), gérante de société, accompagnatrice de montagne, Val Thorens.
2005 † GUELPA Colette (M^me^), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Seynod.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ingénieur, docteur en musicologie, Saint Jean de Losne.
2012 HEBRARD Jean-Louis, professeur honoraire d'histoire-géographie, Albens.
2010 HENRI-BALLY Raphaële (M^me^), ingénieur, Pau.
2003 HUMBERT Mauricette (M^me^), professeur honoraire de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
2011 ISABELLON Laurena (M^me^), journaliste-éditrice, Saint-Vincent, Val d'Aoste, Italie.
1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚷, retraité, Annecy-le-Vieux.
2010 JAMAIN-BARBET Véronique (M^me^), musicienne, Thusy.
2011 JAULMES-CHAMBAZ (M^me^), professeur de lettres classiques en retraite, Lovagny.
2012 LABASSE Olivier, directeur de société, retraité, Veyrier-du-Lac.
2006 LAEUFFER Jean, enseignant, Paris.
2010 LANGWOST André (M^e^), juriste, avocat, historien, Annecy.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
2014 LAURENCIN Yves, avocat honoraire, Annecy.
1988 LAVEDRINE Georges, ✲, ⚷, retraité, ex maire-adjoint d'Annecy, Annecy.
2011 LAVERGNE Thierry, bibliothécaire au centre diocésain d'Annecy, Annecy.
2013 LAVOREL Guy, professeur émérite à l'Université Jean Moulin, Lyon III, Vourles.
2014 LECOMTE Guy, éditeur, Lathuile.
2014 LECOMTE-ERNOUT Stéphanie (M^me^), éditrice, Lathuile.
2014 LOMBART Christian, technicien forestier, Lechaux.
2000 LONGO Raphaëlle (M^me^), professeur d'histoire-géographie, Saint-Gervais.
2008 MARCHAND Patrick, technicien en horlogerie, Vaulx.
1990 MARRO Monette (M^lle^), ⚷, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
2012 MARTEL Monique (M^me^), secrétaire administrative, Menthon-Saint-Bernard.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur honoraire, Argonay.
2011 MELNIKOV Alexandre, Clermont en Genevois.
2011 MELNIKOV- HERBULOT Katia (M^me^), décoratrice, Clermont en Genevois.
2011 MENGUS Bernard, architecte DPLG en retraite, Annecy.
2011 MENGUS Colette (M^me^), Annecy.
2002 MERCIER-GUYON Catherine (M^me^), guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2002 MESSIEZ Maurice, président honoraire de la SSHA, Cruet.
2014 MEYER Arlette (M^me^), Veyrier-du-Lac.
2010 MEYER Michel, ingénieur géologue en retraite, Veyrier-du-Lac.

1987 MIRODATOS Jacqueline (M^me^), ✪, guide-conférencière honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2012 MONGE Simone (M^me^), maire adjoint de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1979 MONNIER Victor, Genève.
1995 MONTANIER Jacqueline (M^me^), guide-interprète régional, Annecy-le-Vieux.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
2013 NORMAND Bernard, directeur de banque retraité, Annecy.
2013 NORMAND Gabrielle (M^me^), Annecy.
2012 OBRINGER-GRELOT Danielle (M^me^), guide conférencière, enseignante, Annecy.
2012 OUDOT Laurence (M^me^), médecin dermatologue, retraitée, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Saint-Jorioz.
2013 PACQUETET Georges, C. ❋, maire honoraire de Saint-Jorioz, Saint-Jorioz.
2014 PACQUETET Michèle (M^me^), directrice d'école, Saint-Jorioz.
1994 PAILLE Jean-François (D^r^), médecin, Duingt.
2013 PAJANI Bernard, président du cercle philatélique, cartophile et généalogique favergien, Faverges.
2012 PALLATIER André, O.✪, proviseur honoraire, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (M^lle^), professeur en retraite, guide-conférencière honoraire d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Marcellaz-en-Albanais.
2007 PERROTIN Roger, retraité, Cran-Gevrier.
2012 PROOT Monique (M^me^), présidente de Culoz-patrimoine, retraitée gestionnaire d'école, Culoz.
2004 PUECH Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
2012 PUTHOD Alphonse, retraité de l'enseignement, artiste-peintre, Annecy.
2012 PUTHOD Fernande (M^me^), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2013 RAY Michel, cadre de banque retraité, Metz-Tessy.
2010 RAYMOND Bernard, économiste honoraire en construction, Annecy-le-Vieux.
2011 RAYROLE Caroline (M^me^), contrôleur de gestion, Gretz-Armainvilliers.
2013 RENNARD Jean-Philippe, professeur, Annecy.
2008 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Jean-François, O. ❋, conseiller d'État honoraire, Saint-Germain-en-Laye.
2004 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Rémi, retraité, Martigues.
2007 RITZ Jean-Jacques, psychologue-psychanalyste, Lyon.
2012 RIVOYRE (de) Vincent, médecin-radiologue, historien, Sevrier.
2007 ROCHET Sabine (M^lle^), infirmière, Viuz-la-Chiesaz.
2010 RONCEAU Valérie (M^me^), Dame des Saints Maurice et Lazare, psychothérapeute, Seyssel.
1993 ROOS Marie-Christine (M^lle^), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1987 ROUCH Madeleine (M^me^), diplômée de l'École du Louvre (archéologie), Pringy.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Bourseul.
1999 RUBY Denise (M^me^), professeur honoraire d'histoire et d'histoire de l'Art, Le Raincy.

2008 SALZE Chantal (M^me^), retraitée, Annecy.
2013 SANDOZ Lionel, C. ✿ , professeur d'art, peintre héraldiste, Albertville.
1995 SAUTIER Yves (D^r^), O. ✿, ✿ , député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (M^me^), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-en-Champagne.
2011 SHIBATA Annie (M^me^), professeur en retraite, conférencière, Cran-Gevrier.
2004 SONTAG Viviane (M^me^), écrivain, Feigères.
2009 SOREL Nicole (M^me^), assistante sociale retraitée, Annecy-le-Vieux.
2012 STRASSARINO Alix (M^me^), guide du patrimoine des Pays de Savoie (Montrottier), Meythet.
2008 TATIN Hélène (M^me^), docteur en histoire, déléguée laïque de l'Ordre cistercien, retraitée, Annecy.
2003 TCHINENY Georges, cadre commercial retraité, Annecy.
2011 THIVEND Denise (M^me^), professeur de sciences physiques, retraitée, Annecy.
1968 THOREND François, transporteur, Moutiers.
2009 TIVOLY Jean-Michel, ✿, Président de Société, Tours en Savoie.
2010 TIVOLY Marie-Thérèse (M^me^), Tours en Savoie.
1982 TOSSAN Hélène (M^me^), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
2009 VAGNOUX Marie-Thérèse (M^lle^), pharmacien retraité, Annecy.
2008 VEROLLET Didier, directeur de l'agence Léon Grosse Pays de Savoie, Charvonnex.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc, (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ancien maire, Lovagny.
2011 VIVIANT Jean-Pierre, retraité E.D.F., Lovagny.
2011 VOISIN Anne (M^me^), chef de service achats, retraitée, Aix-les-Bains.
1973 VUARCHEX Marie-José (M^me^), licenciée ès lettres, Versailles.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (M^gr^), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de *La Revue Savoisienne*. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie. La date indiquée est celle de la première entrée à l'Académie (en général en tant que membre correspondant).

Légende

C.	Commandeur	✿	Croix de Guerre
O.	Officier	✿	Palmes académiques
✿	Légion d'honneur	✿	Arts et lettres
✿	Médaille militaire	✿	Mérite agricole
✿	Ordre national du Mérite		

L'ANNÉE FLORIMONTANE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 8 JANVIER 2014

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président présente ses vœux chaleureux à l'assemblée ainsi qu'à l'Académie florimontane tout entière.

Il annonce le décès de M. Guy Bégnac qui a longtemps fait partie du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane et qui a présidé pendant de nombreuses années le Cercle philosophique d'Annecy, qui était une émanation de l'Académie florimontane. C'est notre confrère Bernard Premat qui a représenté notre compagnie lors des obsèques de Guy Brégnac.

La Secrétaire, avant de lire le procès-verbal de décembre dernier pour approbation, remercie le Président de ses vœux et lui exprime de la part de tous les souhaits qu'on lui présente respectueusement et sincèrement en ce début d'année.

Puis la parole est donnée à notre conférencier du jour, notre confrère Joseph Ruscon qui, devant un auditoire très nombreux et très attentif, évoque longuement et savamment l'histoire de la chartreuse du Reposoir.

Il commence à la fondation, en 1151 : un don fait par Aymon de Faucigny à la Grande-Chartreuse d'un immense domaine en est l'origine ; le bienheureux Jean d'Espagne en sera le fondateur.

Le conférencier, s'efforçant de s'en tenir à la chronologie, suit attentivement l'histoire des terres, des alpages et des forêts, ainsi que l'organisation et la vie du monastère.

La Révolution française et ses conséquences sont évoquées, puis la transformation du Reposoir en paroisse (1803) et en commune (1848). Les diverses pérégrinations des moines, durant cinquante ans, sont alors racontées. En effet, on assiste au retour des religieux en 1851. Puis les lois Rattazzi du Royaume sarde les obligèrent à s'exiler de nouveau pour revenir en 1866 après le rattachement de la Savoie à la France mais s'en aller définitivement en 1901 après la promulgation des lois Waldeck-Rousseau.

Enfin, après avoir été durant quelques années « hôtel de luxe », le monastère – classé monument historique – sera proposé par l'évêque d'Annecy aux Carmélites de Paray-le-Monial pour y établir une de leurs filiales. C'est le rôle qu'il joue actuellement.

Après des applaudissements nourris et les remerciements du Président, la séance est levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 FÉVRIER 2014

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président remercie Mme Constantin de Magny pour le don qu'elle a fait à notre bibliothèque d'un opuscule qui reprend son exposé du 5 juin 2013 sur le chevalier Claude-François de Constantin de Magny et Mme Paris pour le gros travail qu'elle effectue régulièrement au profit des livres de notre bibliothèque.

Il annonce les conférences de février organisées par l'Académie salésienne et la Société des Amis du vieil Annecy.

Il passe la parole à M^me^ Garin qui demande que les Florimontans (et leurs amis) intéressés par la promenade culturelle à Turin en juin prochain veuillent bien se manifester le plus rapidement possible. Le procès-verbal de janvier est lu et approuvé.

La parole est alors donnée au conférencier du jour, M. François Demotz. Celui-ci nous entretient, savamment et avec verve, de la fondation des prieurés de Talloires, Lovagny et Saint-Jorioz. Il rappelle d'abord que nos connaissances sur la zone d'Annecy vers l'an Mil sont sommaires et que la seule certitude que nous ayons c'est l'importance des domaines royaux autour de la ville. Il constate ensuite qu'en une trentaine d'années émergent trois prieurés qui encadrent Annecy : Talloires, Saint-Jorioz et Lovagny. Tous trois sont confiés à l'abbaye de Savigny en Lyonnais, laquelle est alors au cœur de la politique des rois rodolphiens qui se montrent particulièrement attentifs au mouvement monastique. Il insiste sur le fait que la naissance de ces trois nouveaux prieurés dépasse le cadre strictement local. La personnalité, dit-il, de l'abbé de Savigny (Itier) joue alors un rôle essentiel. Saint-Jorioz et Lovagny lui sont confiés probablement autour de 1040. L'abbé de Savigny se retrouve ainsi à la tête de dépendances richement dotées en domaines de qualité et son influence s'exerce ainsi bien au-delà du Lyonnais, d'autant que les trois nouveaux prieurés participent au contrôle des axes routiers des Alpes. Itier envoie donc des moines à Talloires puis à Lovagny et à Saint-Jorioz. Le conférencier qui (grâce à des documents plus nombreux) s'est arrêté plus longuement sur l'histoire du prieuré de Talloires que sur celle des deux autres en est arrivé à la conclusion suivante : Si le processus d'érection de ces prieurés est difficile à préciser faute d'études archéologiques, il semble avoir été assez rapide.

Le public, particulièrement nombreux, félicite M. François Demotz par des applaudissements nourris et par des questions nombreuses et intéressantes. On a particulièrement remarqué les commentaires de notre confrère Henri Comte à qui le conférencier répond avec pertinence.

La séance est levée à 18 heures 40

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 MARS 2014

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président annonce les conférences du mois de mars organisées par l'Académie salésienne et la Société des Amis du vieil Annecy.

Madame Garin fait le point sur le futur voyage à Turin qui s'annonce bien.

Le procès-verbal du mois de février est lu et approuvé.

Ensuite, s'appuyant sur des documents importants et parfois inédits, Monsieur Henri Comte étudie de façon approfondie la question de la réforme du prieuré de Talloires au début du XVII^e^ siècle.

Après avoir rappelé - avec des anecdotes à l'appui - la dégradation de la situation de ce monastère, il expose les options de réformes élaborées par saint François de Sales puis la façon dont elles furent mises en œuvre, tant du vivant du saint évêque qu'après sa mort. Il voit en François de Sales un réformateur perspicace, habile, actif et tenace, un grand administrateur, qui ne put cependant aller au bout de ses intentions profondes.

Le conférencier insiste aussi sur le fait que la crise des anciens monastères s'expliquerait par la « dangereuse mainmise de la noblesse sur leur recrutement ». En effet, la fonction

sociale des monastères (le monastère était en fait considéré non pas comme un foyer de spiritualité et un foyer de vie religieuse exemplaire mais comme une maison d'accueil pour les enfants de la noblesse) a oblitéré leur fonction religieuse.

Après les applaudissements du public très intéressé, et les remerciements du Président, de nombreuses questions ont été posées à Henri Comte, en particulier sur les aumônes, sur le vignoble, etc.

La séance est levée à 18 heures 50.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 AVRIL 2014

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président annonce les conférences du mois d'avril organisées par l'Académie salésienne et la Société des Amis du vieil Annecy.

Le procès-verbal du mois de mars est lu et approuvé à l'unanimité.

Il passe ensuite la parole à la conférencière du jour, M^me^ Marie-Thérèse de Nomazy, qui base sa conférence sur la présentation et l'analyse d'une correspondance familiale et des papiers divers, abandonnés dans une maison annécienne.

Cela forme un fonds d'archives original, composé de plus d'un millier de lettres, cartes postales, petits carnets personnels, photos ou documents administratifs qui a permis à la conférencière de retracer la vie d'une famille entre les années 1870-1970, avec tout ce que cela comporte de faits, de sentiments, de relations, d'opinions…

Il s'agit d'une famille d'origine modeste et rurale du nord d'Annecy avec un petit patrimoine qui a été à l'origine de bien des haines et des fâcheries qui s'exprimaient parfois de façon très amère…

Louis, le père, a été douanier, après la guerre de 1870, puis, en prenant sa retraite à 52 ans, est devenu petit agriculteur à la limite de la ville d'Annecy, chemin de Novel, en achetant un hectare de champ. Jusqu'aux années 1960, l'urbanisation a permis à la famille, à ses quatre enfants, d'avoir quelques ressources…

Deux enfants auront le projet d'entrer dans les ordres, mais leur vie prendra des tournants différents… mariage, enfants, mésentente, divorce… à une période où cela était inacceptable…

Deux filles, Joséphine et Alice, qui ne se sont pas mariées, ont voyagé jusqu'en Pologne et Russie, et se sont fait employer dans des familles bourgeoises ou aristocratiques. Elles ont fait connaissance d'autres modes de vie… Joséphine s'établit ensuite en créant un « hôtel saisonnier » dans la maison de ses parents, alors qu'Alice, employée jusqu'à la fin de ses forces, viendra finir ses jours dans une maison sans aucun confort…

Des vies banales, ou intéressantes, tout dépend de l'angle de vue retenu. Des relations inter-familiales majoritairement difficiles, (« on s'aime mieux de loin que de près » écrit Joséphine à ses parents…) ponctuées de quelques poèmes amoureux ont donné un récit presque romanesque qui est un véritable témoignage : témoignage d'une période, d'une société, d'une famille. Témoignage du changement des idées, des comportements, témoignage de l'importance d'un patrimoine dans l'histoire d'une famille.

Alice, Joséphine, François, Marie, Louis, Julie, Jean-Marie étaient presque là, le temps de cette conférence, grâce à tout ce qu'ils ont écrit et qui a été présenté à l'aide d'une iconographie importante.

La séance est levée à 18 heures 50

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 MAI 2014

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président annonce les conférences du mois de mai organisées par l'Académie salésienne et la Société des Amis du vieil Annecy.

Le procès-verbal du mois d'avril est lu et approuvé à l'unanimité.

Le président rappelle que le conférencier, Michel Amoudry, est l'auteur d'un ouvrage de référence : *Le Général Ferrié et la naissance des Transmissions et de la Radiodiffusion* et il participe aux travaux du Comité d'Histoire de la Radiodiffusion qui, chaque trimestre, public un « *Cahier* » consacré à l'histoire de la radio. En cette année du 70ème anniversaire de la libération d'Annecy et de la Haute-Savoie, la question de l'information est particulièrement d'actualité.

Il passe ensuite la parole à Michel Amoudry dont la conférence est intitulée *En hommage au journaliste René Payot pour ses émission sur la Radiodiffusion suisse.*

Michel Amoudry a rappelé que pendant la Seconde guerre mondiale, *Radio-Paris* et la *Radiodiffusion Nationale* de Vichy étaient les deux principaux postes entendus en France. Ils s'opposaient aux émissions en langue française diffusées par la BBC anglaise : principalement *Honneur et Patrie* du général de Gaulle et *Les Français parlent aux Français*, sous responsabilité anglaise. Peu à peu, les régions frontalières ont écouté la radio suisse romande, jugée moins propagandiste. René Payot, directeur du *Journal de Genève*, y commentait l'actualité internationale.

Le journaliste présentait une situation laissant espérer, au fur et à mesure, une victoire des Alliés. Ce qui donnait de l'espoir à ses auditeurs de plus en plus nombreux qui, souvent, devaient l'écouter en cachette. La guerre finie, de nombreuses villes l'ont remercié : la municipalité d'Annecy l'a accueilli le mardi 26 novembre 1946, l'Académie florimontane ayant pris l'initiative de cette journée.

Michel Amoudry a retracé à l'aide de cartes et de documents l'organisation de la radiodiffusion durant la période de la guerre et il a montré l'importance des chroniques de René Payot.

Après les nombreuses questions du public, la séance a été levée à 18 h 50

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 JUIN 2014

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président annonce les conférences du mois de mai organisées par l'Académie salésienne et la Société des Amis du vieil Annecy.

Le procès-verbal du mois de mai est lu et approuvé à l'unanimité.

Il donne ensuite la parole au général Maurice Imbert, membre de l'Académie, dont la conférence a pour titre : *Août 1944 dans les Alpes.*

Dans le cadre des manifestations consacrées au 70ème anniversaire de la libération, le général Imbert, ancien général adjoint de la 27ème Division alpine, a évoqué le mois d'août dans les Alpes.

Le premier évènement marquant de la période fut le débarquement du 15 août en Provence qui impliquait notamment un corps d'armée américain et une armée française

aux ordres du Général de Lattre de Tassigny. Le conférencier s'est surtout attaché à montrer comment s'est effectuée la coordination des actions entre les divisions débarquées, fonçant vers le nord et les maquis implantés dans les massifs et les forêts, notamment dans le Dauphiné, dans le Briançonnais et en Savoie.

Chemin faisant, nous avons assisté à la libération des principales villes alpines, avec des explosions de joie, mais aussi des tragédies.

La Haute - Savoie s'étant libérée par ses propres moyens fait figure d'exception, mais elle sera concernée, elle aussi, par la phase suivante : l'intégration des unités FFI dans des structures régulières, formatées, normalisées, pour la poursuite de l'ennemi en retraite. Ce fut l'amalgame voulu par le général de Lattre.

Là encore, des situations concrètes ont été exposées par le général Imbert, pour les maquis de Chartreuse, de l'Oisans et de Savoie. Les deux derniers maquis seront associés à la renaissance de la 27ème Division alpine, aux ordres du général Vallette d'Osia, et de bataillons toujours vivants aujourd'hui, tels le 27ème BCA, le 13ème BCA, le 7ème BCA…Cette évocation a rappelé bien des souvenirs aux anciens et ne pouvait laisser les plus jeunes indifférents.

Après les nombreuses questions du public, la séance a été levée à 20 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENNELLE DU SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2014 AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER (*)

Comme de coutume, une séance de rentrée solennelle a été organisée sur invitations au château de Montrottier. C'est Guy Lavorel, professeur émérite de langue et littérature d'expression française et président honoraire de l'Université Jean Moulin III, à Lyon, qui a entretenu l'auditoire des tenants et aboutissants de «la francophonie volontaire aux pays de Savoie ».

La Savoie a connu une histoire en rapport avec la France. Souvent en lutte, elle a été volontaire pour s'y rattacher en 1860. Ce volontariat se retrouve-t-il dans ses rapports avec la francophonie ?

Le français l'a souvent emporté, en Savoie, face au «francoprovençal» ou «arpitan», même si les patois locaux ont été très vivants, a expliqué le conférencier. Des grammairiens, parmi les plus connus, font honneur à la Savoie pour la défense de la langue française, du Moyen-Âge à nos jours, ainsi Vaugelas au XVIIe siècle qui a fixé la règle du participe passé. Le français s'est imposé comme la langue des notaires : en Savoie, le comte-vert Amédée VI l'imposa au XIVe siècle.

La littérature francophone trouve aussi des modèles chez les écrivains qui ont parlé de la Savoie, nombreux depuis Marc-Claude de Buttet au XVIe siècle jusqu'à Patrick Modiano dans *Villa Triste*, et même jusque dans des contrées plus éloignées où ont émigré des habitants savoisiens. On retrouve des Savoyards au Canada et en Louisiane… Chaque siècle a su alors montrer son amour pour une langue qui exprime au mieux sa raison autant que ses sentiments, avec justesse, finesse et nuance.

Mais parler de francophonie aujourd'hui a pris une autre dimension. Depuis Senghor on évoque humanisme, solidarité, droits de l'homme et civilisation de l'universel. Et même elle a pris une dimension politique et économique qui face à la mondialisation croissante affiche des nécessités : multilinguisme, dialogue des cultures, vivre ensemble. Qu'en est-il du volontariat du pays de Savoie dans ces domaines ? Il est particulièrement

notable que la Savoie s'inscrit dans de multiples démarches et projets qui la placent au cœur de l'avenir de la Francophonie, depuis des rencontres de solidarité jusqu'à la création récente de Chaires Senghor.

Ainsi cette francophonie du langage est associée en Savoie à des préoccupations altruistes dans des actions régionales, des associations entreprenantes, des universités qui font de la région un endroit pilote au regard de la Francophonie.

(*) Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de convier au château de Montrottier tous les Florimontans. C'est pourquoi seuls les membres d'honneur, les membres effectifs et les personnes assidues à nos séances mensuelles reçoivent un carton d'invitation pour la séance solennelle de rentrée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 1er OCTOBRE 2014

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président a donné, pour cette première séance de l'année 2014-2015, un certain nombre d'informations. Il a souligné combien les journées du patrimoine avaient été une réussite pour l'Académie, tant au siège qu'au château qui ont reçu un grand nombre de visiteurs et il a remercié toute les personnes qui ont participé à l'organisation de ces journées.

Il a également souligné l'importance de la convention signée avec la Fondation du Patrimoine qui apportera à l'Académie des moyens pour sauver le château de Montrottier.

Il a d'autre part remercié un certain nombre de personnes qui ont donné des ouvrages pour la bibliothèque de l'Académie, notamment M. Louis Chabert qui a fait don de très nombreux livres de sa bibliothèque sur la Savoie.

Françoise Garin a fait un compte-rendu sur la sortie culturelle des 12 et 13 juin 2014 à Turin.

Puis Louis Touvier a consacré sa conférence à un savoyard au destin fabuleux : le dunois Gabriel de Launay, qui devint vice-roi de Sardaigne et président du conseil.

Faut-il rappeler qu'un dunois est un habitant de Duingt sur les rives du lac d'Annecy, a demandé le conférencier ? Ici est né en 1786 un petit Gabriel de Launay qui va connaître la notoriété.

Il a mené une brillante carrière militaire et sera fidèle au roi lors des événements de 1821 qui visaient à renverser le roi de Sardaigne. Il en sera récompensé par la direction de la brigade de Savoie. Le roi Charles-Albert lui confia ensuite la charge de vice-roi de Sardaigne. De Launay a dû appliquer à l'île les réformes entreprises dans les *États de Terre Ferme*. Il est resté cinq ans dans l'île (1843-1848) et a commencé notamment de grands travaux routiers.

Promu général d'armée et nommé gouverneur, à une époque troublée, il réussit à y maintenir l'ordre. Et il est créé sénateur à vie. Après le désastre de Novare, en 1849, Victor-Emmanuel, devenu roi de Sardaigne, l'appelle pour être son premier président du conseil. De Launay plaide la clémence lors de la sanglante répression de la révolte de Gênes. Mais il avait contracté la malaria dans les marais de Sardaigne et il meurt à Turin en 1851.

En conclusion, Louis Touvier a dévoilé un autre personnage paré aujourd'hui du nom de vice-roi en Sardaigne : Karim Aga Khan IV.

Après les nombreuses questions du public, la séance a été levée à 20 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président a le regret d'annoncer le décès de M^me^ Jacqueline Mercier, membre de notre compagnie depuis de très nombreuses années.

Françoise Garin a précisé que le voyage culturel de 2015 aura lieu en Suisse, à Saint-Maurice d'Agaume, Aigles, Chillon...

Reprenant la parole, le président s'est adressé de façon solennelle à l'assemblée :

« Chers confrères et consœurs,

Avant la conférence, j'ai l'obligation de vous parler de la conférencière de ce jour. Point n'est besoin ici d'évoquer la femme de lettres fort connue en Savoie et ailleurs, même si l'Académie florimontane doit concourir à la défense et illustration de la langue française selon le vœu de nos fondateurs.

Mais l'Académie, unanime, m'a chargé de féliciter sa secrétaire pour quelques trente ans d'activité intelligente et assidue, insuffisamment connue. Car qu'est-ce qu'une secrétaire ?

Évidemment, en dehors de notre compagnie, il en est en Savoie, il en est pour penser à une sasson pianotant mécaniquement sur un quelconque clavier. À l'autre extrémité de la palette, les plus avertis peuvent songer à nos anciens notaires – secrétaires du Prince savoyard, capables d'élaborer des actes complexes et essentiels, voire d'élaborer des propositions de gouvernement.

Entre ces extrêmes, la secrétaire de l'Académie florimontane a su représenter au long des années une via media : émission de courrier et invitations certes, mais aussi connaissance complète de toutes les activités, appréciation sans parti-pris des personnes à joindre, réflexion sur des suggestions raisonnables sur tout exemple de cette bonne compagnie qui est une de nos valeurs fondamentales.

Alors le Comité se devait d'exprimer la gratitude de tous et l'affection même de beaucoup. Avec de beaux livres ? Vous en avez, chère consœur, à faire écrouler votre immeuble. Le Comité a choisi de graver la médaille de l'Académie florimontane à votre nom : un symbole d'immense reconnaissance pour le passé, mais aussi l'espoir. Espoir de vous voir continuer à faire bénéficier notre compagnie de vos vastes capacités intellectuelles alliées à une exquise urbanité. C'est pourquoi, au nom de tous, je vous prie, chère Georgette Chevallier, d'accepter la médaille des grands serviteurs de l'Académie florimontane.

La conférence du 5 novembre de l'Académie florimontane, a été consacrée par Georgette Chevallier à Xavier de Maistre et l'Italie.

Joseph de Maistre est plus connu que son frère Xavier. Pourtant certains lecteurs préfèrent l'humour et la sensibilité du cadet à la philosophie et la politique de l'aîné. La conférencière a suivi l'enfant chambérien surnommé *Baban* jusqu'au vieillard célèbre qui est décédé à Saint-Pétersbourg. Elle a accompagné le soldat, le peintre, le savant, l'écrivain, l'époux comblé, le père de famille aimant mais malheureux (il a perdu ses quatre enfants), ainsi que l'homme plein d'affection pour la famille de Maistre.

Georgette Chevallier s'est intéressée, plus particulièrement aux rapports qui ont existé entre l'écrivain savoyard et l'Italie. Replaçant les pérégrinations italiennes de Xavier de

Maistre dans leurs contextes historique et personnel, elle a escorté, grâce aux œuvres littéraires et à sa correspondance familiale, son personnage dans le Piémont, dans le Val d'Aoste, à Rome et même ailleurs.

Le *Voyage autour de ma chambre* que Xavier de Maistre finit d'écrire à Aoste, lorsqu'il était en garnison et que son frère Joseph décida d'éditer, devint un modèle pour de nombreux voyages immobiles : Théophile Gauthier, les frères Goncourt, en 2008 Olivier Smolders réalisa même un film intitulé *Voyage autour de ma chambre*.

Xavier de Maistre donnera une suite à son ouvrage : *Expédition nocturne autour de ma chambre*. Mais une petite nouvelle sera encore plus connue : « le lépreux du Val d'Aoste ». Elle interviendra à la fin de sa carrière militaire.

En 1800, Xavier de Maistre gagna Moscou, devint peintre à la mode, écrivit encore quelques poèmes et deux nouvelles, s'intéressa aux sciences en savant.

Georgette Chevallier, avec beaucoup de charme et de savoir, a permis à son auditoire de découvrir non seulement les faits et gestes, et le caractère de l'écrivain, mais aussi certains aspects de la vie en Italie à l'époque.

La séance a été levée à 18 h 45

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2014

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MICHEL AMOUDRY

Le président commence par remercier M^me^ Salze pour le don qu'elle a fait à la bibliothèque des 12 volumes des œuvres de Bossuet, dans l'édition de 1836, chez Firmin-Didot et des œuvres de Massillon, en 2 volumes, de 1843, chez le même éditeur, ainsi que les personnes qui ont offert les œuvres de Basile de Césarée de 1566, avec leur reliure d'origine.

Jean Viallet donne un compte-rendu de la collecte de la Fondation du Patrimoine, qui se monte à ce jour à 14.000 euros, ce qui permettra, pour l'instant, d'obtenir une subvention de 9.000 euros.

Enfin, Françoise Garin fait le point sur le voyage du mois de juin de l'Académie qui se déroulera en Suisse. Les inscriptions commenceront au mois de janvier.

Jean-Claude Lavorel évoque la mémoire de son prédécesseur Maurice Druge, d'une vieille famille de Saint-Jorioz, professeur de mathématiques, puis proviseur de lycée, à Bruxelles, mais surtout à Berlin pendant de longues années. Il termina sa carrière comme proviseur au lycée du Mont-Blanc, au Fayet, avant d'être élu maire de Saint-Jorioz en 1995. Attaché à la Savoie et à son histoire, il était membre de l'Académie salésienne, de la Société des Amis du Vieil Annecy et de notre Académie florimontane dont il fut vérificateur aux comptes. Atteint par la maladie en mai 2012, il s'est éteint à Saint-Jorioz le 1^er^ janvier 2012.

Après cet hommage à notre regretté confrère, la parole est donnée au Président du jury du concours de poésie (concours Andrevetan) de notre Académie, Gilbert Chatenoud. Celui-ci, avec la façon subtile et délicate de commenter les textes poétiques que nous lui connaissons, présente le concours 2014.

Cette nouvelle compétition a réuni 135 auteurs dont malheureusement beaucoup ignorent les règles les plus élémentaires de la prosodie, de la musicalité et du rythme, tout en étant indifférents aux émois les plus primitifs de la sensibilité, bref, ignorent ce qui fait la poésie. Néanmoins, malgré ce constat affligeant, le jury (composé de M^mes^ Georgette Chevallier, Solange Jeanberné et Brigitte Sers-Hermann ainsi que de MM. Jean-Pierre Coudray et Léo Gantelet, tous sous la houlette du président de jury Gilbert

Chatenoud) a pu relever quelques perles qui lui ont permis d'établir un palmarès digne de ce nom.

Mesdames Jeanberné et Sers-Hermann étant retenues par ailleurs par leurs obligations, les textes primés sont lus par les membres du jury présents ce soir, aidés de notre consœur Claire Laurencin. La séance d'aujourd'hui bénéficie d'une innovation que nous devons à Jean-Pierre Coudray : les textes lus sont, au même moment, projetés sur écran.

Les enveloppes d'anonymat ouvertes par le Président de séance, Michel Amoudry, révèle le palmarès suivant :

1er prix : Marie SCHNEIDER, Villeurbanne (69) - 200 euros

2e prix : Sauveur PADOVANO, Roquevaire (13) - 150 euros

Mentions Très Honorables : Maéva RAJAONAH, Saint-Étienne (42)

Sébastien MAYOT, Saint-Étienne (42)

Mention Honorable : Ann CONDONINER, Grenade sur l'Adour (40)

Auteurs cités : Marie-R. DELAVAY (Paris), Sophie ETIENBLED (Bois-Guillaume 76), Johanne HAUBER-BIETH ESCARRE (=Escarré), (Cannes 06), Nicolas LEMORIN (Avignon 84), Patrice RABANIS (Le Mée-sur-Seine 77 et Maïté VENDEE (= Vendée), (Cholet 49).

A été ajouté cette année, grâce à notre consœur Solange Jeanberné, un prix de poésie libre de 150 euros décerné à Emmanuel ROCHE (Saint-Denis de Jouhet, 36).

Après les félicitations et les remerciements du Président de séance, rendez-vous est pris pour l'an prochain.

COMPTE-RENDU DE LA PROMENADE DES 12 ET 13 JUIN 2013

Nous étions quarante et une personnes pour le départ habituel, place des Romains à Annecy ; le soleil déjà haut dans le ciel nous promettait une belle journée !

Après une halte au parking d'Aiton où nous président et son épouse nous rejoignaient, ainsi que André Palluel-Guillard (notre guide invité, ancien professeur d'histoire à l'Université de Chambéry), nous reprîmes la route en direction de Turin.

Le car nous déposa en centre ville, où le déjeuner fut libre ; ainsi nous avons pu admirer des édifices prestigieux d'une ville qui compte 800.000 habitants ; elle se développa dès 1248, sous le règne du comte Thomas II de Savoie, pour devenir la capital des États de Savoie sous le règne du duc Emmanuel-Philibert.

L'après-midi, après une visite guidée en car de la ville et des hauteurs qui la dominent, nous avons pendant deux heures visité le Palais Royal du 17ème siècle, qui abrite un véritable joyau : l'escalier des Ciseaux, réalisé par Juvara, ainsi que l'armurerie Royale très intéressante pour les passionnés d'armes anciennes et récentes.

Après avoir traversé la ville en car pour rejoindre notre hôtel à la périphérie, nous avons apprécié le dîner dans une ambiance sympathique et culturelle qu'André Palluel-Guillard a su donner en maître conférencier sur l'histoire de la Savoie.

Le vendredi 13, jour de chance, nous avons visite le musée du cinéma nommé : le Mole Antonelliana qui fut construit au 19ème siècle, pour devenir une synagogue. Nous fûmes éblouis par ce musée consacré aux grands thèmes de l'histoire du cinéma, et grâce à la montée par ascenseur, nous avons pu découvrir la ville de Turin à 360°.

Après un déjeuner rapide et délicieux, le car nous amena à la Veneria Reale, à quelques kilomètres de Turin pour découvrir le Palais Royal, résidence de la famille royale de

Savoie ; il fut inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1997. En effet, il s'agit de l'une des plus vastes résidences royales à travers le monde, comparable par sa taille et sa structure à celle de Versailles. Ce palais fut conçu et construit à partir de 1675 par l'architecte Amedeo di Castellamonte, à la demande du duc Charles-Emmanuel II, qui voulait un pied à terre pour ses parties de chasses dans les montagnes au nord de Turin ?

Après ces deux journées, sous un soleil très éclatant, nous reprîmes le chemin du retour, éblouis et heureux de toutes nos visites.

Nous étions de retour à Annecy à 19 h 30.

François GARIN

BILAN DE *LA REVUE SAVOISIENNE 2013*

En l'absence de Bernard Premat, directeur de la publication, le président demande à Jean Viallet de donner lecture du bilan de *La Revue savoisienne* 2013.

« Selon la tradition des Assemblées générales je dois, en tant que directeur de *La Revue savoisienne*, vous donner un bilan critique concernant la publication qui honore notre compagnie. Rassurez-vous, cette dernière ne se porte pas *trop mal* pour reprendre l'expression favorite et modeste des Savoyards malgré quelques difficultés qui sont apparues au dernier moment dans le recollement des articles. Ces peccadilles qui, certes, n'empêcheront pas la terre de tourner, nous ont amenés à prendre quelques décisions pour éviter à l'avenir ce genre de déconvenues. Rappelons que les auteurs sont responsables de leurs écrits et qu'ils n'engagent qu'eux-mêmes et non la revue. C'est pourquoi, nous leur demandons de fuir le négligé, de ne point abuser du style familier, d'éviter les brouillons, sources d'inévitables erreurs. Il sera nécessaire, à l'avenir, de se conformer aux règles typographiques classiques dans la remise de leurs articles tout en leur recommandant de respecter les règles de notre ancêtre Vaugelas, à savoir un français simple, correct, respectant les règles de la grammaire.

Comme le recommandait déjà feu Boileau dans l'*Art poétique* aux esprits rebelles aux beautés de la langue française, peut-être aujourd'hui désarçonnés par les messages phonétiques que nous envoient nos petits-enfants qualifiés de *branchés* :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Polissez sans cesse vos ouvrages et les repolissez, ajoutez quelquefois, et souvent effacez. Ce rappel à la lumière de la raison pour dissiper les nuages obscurs qui embarrassent nos pensées devrait faire briller d'un lustre tout à fait remarquable notre future *Revue savoisienne*, nous en sommes persuadés ! Tel est le souhait du comité de rédaction que je remercie publiquement pour son dévouement et sa patience.

Au passage, une pensée émue de gratitude à notre éminente correctrice, Georgette Chevallier, qui sans perdre courage corrige nos imperfections littéraires, à Jean Viallet qui recueille tous nos articles pour leur donner une première forme recevable avant de les transmettre à Yves Connac dont nous apprécions à maintes reprises le professionnalisme. En ce qui concerne le comité de rédaction nous avons remanié notre organisation interne pour faire la chasse aux petites carences et erreurs de la dernière *Revue savoisienne* : toutes les contributions seront désormais envoyées à Jean Viallet qui se chargera de les regrouper et de les transmettre aux trois correcteurs que sont Jean-Pierre Coudray, Georgette Chevallier, et votre serviteur.

Autre mésaventure, notre liste des membres décorés contient encore quelques erreurs. Toutes nos excuses pour ces manques mais, à sa décharge, le directeur de *La Revue savoisienne* n'est pas madame Soleil et si on ne lui signale pas le pédigrée de chacun, il n'a pas le don de le deviner. En tout cas, pas encore. *Errare humanum est* mais j'évite la suite de la sentence ! Nous demandons simplement à tous ces mutilés de nos oublis de vérifier les honneurs que nous ne leur avons pas attribués, et de nous signaler ces blessures étant entendu que nous ne publions selon leur rang hiérarchique que les décorations étatiques et l'ordre de Saint Maurice et Lazare. Toutes les autres décorations au demeurant fort respectueuses, je n'en doute pas, ne seront pas mentionnées.

La Revue savoisienne 2013 vous a été remise dès la fin octobre pour les adhérents qui pouvaient se déplacer à notre local, courant novembre à leur domicile pour ceux qui avaient payé le port. Ce fut l'occasion pour les Florimontans de participer à des échanges fructueux concernant la vie de la société. C'est ce qui fait le sel d'une compagnie comme la nôtre et qui lui procure sa vitalité malgré son âge respectable.

Ceci dit, nous avons réduit la publication de *La Revue savoisienne* 2013 à 500 exemplaires au lieu des 600 de l'année précédente sans changer les conditions techniques d'impression. Il n'en reste pas moins que l'ouvrage que vous avez reçu comporte 400 pages, ce qui n'est pas négligeable pour une revue. Le total des dépenses de publication revient à 9 600.50 euros, soit 19, 20 euros le numéro. A cela s'ajoutent les frais d'envois aux Société savantes et aux membres d'honneur. Nous devons remercier l'aide financière de la ville d'Annecy sans oublier celle exceptionnelle que nous a allouée le Conseil général en plus de sa subvention annuelle pour la publication de la *Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie* que bien des lecteurs dans le département apprécie. Cette dernière comprend 95 pages avec nombres de photos et de schémas en quadrichromie, bref, un livre dans le livre. Nous étions sur le point d'abandonner ce mets excellent pour nos papilles gustatives mais qui dépassait largement nos possibilités financières. Heureusement, le Conseil général a exceptionnellement, je le répète, compati à nos déboires financiers et nous a octroyé une subvention de 2 300 euros nous permettant de publier au dernier moment cette abondante et intéressante analyse des trouvailles de nos archéologues départementaux. A l'avenir, nous avons décidé d'un commun accord de limiter cette chronique à 30 pages.

N'oubliez pas que si nous sommes, certes, propriétaires d'un « *petit Chantilly* », selon l'expression mondaine d'un ancien président de la Florimontane, Jean d'Orlyé, château que bien des académies nous envient de loin sans voir les inconvénients que cela engendre, nous faisons toujours partie de la roture. Celle-ci, à ce que je sache, n'a jamais battu monnaie. Notre Académie en est réduit à mendier de l'aide et ne peut vous garantir la publication en quadrichromie des conférences retenues à moins de les payer en monnaie sonnante et trébuchante. La couleur est à la mode mais elle coûte chère et nos fonds sont limités. C'est pourquoi nous comptons sur vous pour faire connaître cette revue en multipliant notamment nos adhésions et les points de vente.

Quant à la qualité du contenu de *La Revue savoisienne 2013*, elle est largement positive et fait oublier les remarques purement formelles de style du début de notre bilan. Certes, nous regrettons les coquilles qui parsèment la conférence de Mme Claude Constantin de Magny au château de Montrottier et dont le titre a été malencontreusement édulcoré. Un article défini s'est glissé effrontément dans le titre de la communication sans que les correcteurs ne l'aient aperçu ! Les lecteurs aussi attentifs que les Florimontans sauront corriger ces coquilles pour déceler la « *substantifique moelle* » des recherches de Mme Claude Constantin de Magny sur ces ancêtres célèbres.

En bref, *La Revue savoisienne* 2013 manifeste l'éclectisme des centres d'intérêt variés des Florimontans qui vont du cinéma à la littérature, à l'histoire de la Savoie, aux glanes de Montrottier en passant par une contribution à l'inventaire du zooplancton de Haute-Savoie de Gérard Balvay. A ces riches contributions s'ajoutent l'exhaustive bibliographie savoisienne établie par Isabelle Bouvier et un certain nombre de notes de lecture que certains auteurs, Florimontans ou non, proposent à notre curiosité. Remercions les Georgette Chevallier, Laurent Perrillat, Bernard Barbiche, Bernard et François Demotz, Bernard Premat et Yves Connac qui nous ont offert la critique d'un panel d'ouvrages pouvant combler nos heures de loisir au sens fort du terme.

En conclusion, ce bilan contrasté n'entame pas notre moral, bien au contraire. Nous savons que la perfection n'est pas de ce monde. Ce constat nous donne au moins la certitude que nous pouvons toujours nous améliorer. Je souhaite donc bon vent à notre *Revue savoisienne*, tel est mon vœu le plus cher. Je vous remercie de votre attention ».

Le directeur de la *Revue savoisienne*,

Bernard PREMAT

RÉALISATIONS 2014 ET PROJETS 2015

L'année 2014 a encore été fertile en réalisations de toutes sortes dues au travail de Florimontans, dont l'objectif est double : agir pour le rayonnement de l'Académie florimontane et surtout trouver les moyens financiers de réaliser les importants travaux qui sont nécessaires à la sauvegarde du château de Montrottier qui lui a été légué, en 1916, par Léon Marès.

1 - RÉALISATIONS 2014

1.1 - L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

111 - Le catalogage des ouvrages de l'Académie

Après avoir largement participé au catalogage des ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque du siège de l'Académie (environ 6.000), Jean-Pierre Coudray et Claire Laurencin ont procédé tout au long de l'année au catalogage des ouvrages qui sont en dépôt aux Archives départementales.

112 - La numérisation

Les opérations de numérisation des ouvrages des sociétés savantes de Savoie se sont poursuivies avec un nouvel envoi à la Bibliothèque nationale de France.

Il est maintenant possible aux chercheurs d'avoir accès à un très grand nombre d'ouvrages concernant l'histoire de la Savoie et qui sont détenus par les différentes sociétés savantes de Savoie.

113 - Nouveau site informatique pour le siège de l'Académie

La réflexion engagée au printemps par un groupe de travail du Comité directeur a permis de créer un nouveau site. Pour nous aider le concours d'un concepteur Tyseo Axalp a été sollicité. Cinq rubriques ont été retenues : Qui sommes-nous ?, Contacts et permanences, Actualités, Documentation, Concours de poésie. Un lien avec le site du château est également prévu.

Les textes des rubriques ont été préparés par les membres du groupe de travail et mis en forme par le concepteur pour que le site soit opérationnel dès l'automne.

Delphine Dupenloup a accepté de procéder régulièrement à la mise à jour du site en fonction de l'actualité.

114 - Journées Européennes du Patrimoine

Pour la deuxième année consécutive, le siège de l'Académie a participé à cette manifestation, le samedi 20 septembre dernier, sous l'impulsion de Claire Laurencin qui avait en charge son organisation.

Le siège a été ouvert au public de 9 h à midi et de 14 à 17 heures. Les nombreux visiteurs qui étaient accueillis au pied de l'escalier permettant d'accéder au siège ont pu admirer une exposition sur le château de Montrottier installée par Jacques Boullard et Yves Laurencin et des livres rares et anciens sur le thème de cette journée « Nature et Patrimoine » qui ont bénéficié d'une présentation impeccable grâce à Isabelle Bouvier et écouter avec plaisir les explications données par Monique Boullard sur le lieu, l'histoire de la Visitation et l'histoire de la Savoie.

Se sont également relayés tout au long de la journée pour accueillir les visiteurs, soit à l'entrée, soit dans les locaux, M^mes^ Francine Brachet, Françoise Garin et MM. Jean-Pierre Coudray, Hubert Cattin, Yves Laurencin, Jean-Claude Rey, Yves Tyl.

Au total 140 personnes ont été reçues à l'occasion de cette journée du patrimoine.

1.2 - LA REVUE SAVOISIENNE

Au cours d'une réunion du Comité de rédaction, il a été décidé que :

- **une note sera adressée aux conférenciers et aux auteurs d'articles**, pour leur demander de :
  - présenter leur texte en mode word et non en mode open, et de les transmettre au plus tard trois mois après leur conférence,
  - respecter impérativement les règles de typographie concernant les majuscules, les guillemets, les citations, etc. La note qui leur sera adressée le précisera,
  - ne pas inclure de photos dans leur texte, mais les transmettre séparément en pièces jointes. D'en limiter le nombre à **5** si elles sont en couleur et à **10** si elles sont en noir et blanc. Si les auteurs d'articles ou de conférences souhaitent en avoir plus, il leur sera demandé une participation financière,
  - transmettre le texte de leur conférence ou de leur article uniquement à **Jean Henri Viallet**, vice-président (jean-henri.viallet@orange.fr), qui se chargera dans un premier temps de les adresser au comité de lecture composé de Georgette Chevallier, Jean-Pierre Coudray et Bernard Premat, qui procèdera éventuellement à des corrections de forme et de grammaire et dans un deuxième temps à Yves Connac, chargé de l'édition,
  - le bon à tirer avant édition ne sera pas transmis aux auteurs d'articles et les conférenciers doivent relire leur texte avant envoi à Jean Viallet.

1.3 - LE CHÂTEAU DE MONTROTTIER

131 - Mise aux normes de l'installation

Lors de son passage du 30 mars 2014, la Commission de sécurité a émis un avis défavorable pour la poursuite de l'activité pendant l'année 2014, au motif que l'installation électrique n'était pas aux normes.

Suite à l'engagement de l'Académie de faire effectuer les travaux dès la fermeture du château au public, le 15 octobre, et quelques aménagements provisoires, la Commission a décidé au cours de sa réunion du 2 juin de lever son avis défavorable.

Dès le début du mois de novembre, les travaux de mise aux normes ont donc été entrepris et ont été terminés avant la réouverture du château le 15 mars 2015.

Pour le financement de ces travaux le Conseil départemental a accordé à l'Académie une subvention représentant 80 % de leur montant HT.

132 - Réfection de la toiture

Une nouvelle tranche de travaux de réfection de la toiture a également été engagée dès le début du mois de novembre et s'est poursuivie jusqu'au mois de mai 2015 pour un montant total de 350.000 € TTC.

Pour le financement de ces travaux, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a accordé une subvention de 97.550 € représentant 33 % du montant HT et le Conseil départemental une subvention de 50.000 € représentant 15 % du montant HT.

133 - Partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Si, pour le financement de tous ces travaux, l'Académie florimontane a obtenu des subventions de la DRAC et du Conseil départemental et a pu puiser dans ses fonds propres, ceux-ci ne sont pas suffisants.

Elle a donc passé une convention avec la Fondation du Patrimoine pour lancer un appel au mécénat privé. Grâce à cette convention l'Académie bénéficie de la compétence de la Fondation qui intervient sous le contrôle de la Cour des Comptes. De plus, la Fondation délivre des reçus fiscaux, pour permettre aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu ou sur la fortune.

Au 31 décembre 2014, la collecte était de **14.465 €**, somme à laquelle s'est ajoutée une subvention de la Fondation du Patrimoine de **9.900 €**.

134 - Journées Européennes du Patrimoine

Cette année encore, le château a enregistré une affluence record sur les deux journées (1.300 visiteurs). L'animation qui avait été organisée a été très appréciée de tous et la partie « gastronomique » a bien fonctionné.

La « foire aux bouquins » du dimanche qui a malheureusement été contrariée par la pluie a quand même été un succès.

Plusieurs membres du Comité ont apporté à l'organisateur Michel Lassiouve leur concours : Isabelle Bouvier et Hubert Cattin.

135 - Visite du président du Conseil départemental

Le 8 octobre, le président du Conseil départemental, M. Christian Monteil, accompagné de M. Joël Baud, vice-président chargé de la culture et plusieurs collaboratrices ont été reçus au château par le président Bernard Demotz, les vice-présidents Michel Amoudry et Jean Viallet, le trésorier Michel Lassiouve et Marie-Claire Courtial.

Le but de cette rencontre était d'expliquer aux représentants du Conseil départemental les difficultés de gestion rencontrées depuis plusieurs années du fait de la baisse du nombre de visiteurs.

Suite aux explications données, Christian Monteil a suggéré la mise en place d'un groupe de travail comprenant trois représentants de l'Académie, Francine Brachet, Yves Laurencin et Jean Viallet et trois représentants du Conseil départemental, M^{mes} Sophie Pinaton-Vittoz, référente du plan Tourisme et Montagne, Cécile Dupré, chargée du patrimoine et Béatrice Fel, du service aménagement et environnement.

Ce groupe de travail a tenu avant la fin de l'année plusieurs réunions afin d'élaborer un appel d'offres pour une *Étude de positionnement touristique et culturel, et perspectives d'aménagements et développement du site – château et domaine de Montrottier.*

136 - Animations du château

Sous l'impulsion de notre confrère Yves Connac a été créé un groupe de travail chargé de la mise en place d'animations au château : expositions, concert, conférences, etc. Cette décision fait suite notamment aux demandes de propriétaires de collections qui cherchent des lieux pour les exposer.

Dès la fin de l'année Yves Connac a préparé un programme d'animations pour l'été 2015 sur le thème **Venise à Montrottier.**

137 - Chargés de mission

Suite à la démission de l'administrateur général du château, il a été décidé par le Comité directeur une nouvelle organisation pour la gestion du château. Celle-ci est entrée en application le 1er janvier 2015.

Six chargés de mission ont été désignés :

- **Jacques Herrgott**, pour les travaux (organisation et suivi des chantiers, relations avec les architectes et les entreprises, etc.),
- **Julien Coppier**, pour les collections, archives et musée,
- **Yves Connac,** pour les animations (mise en place d'expositions, organisations de concerts, de conférences, foires, etc.),
- **Andrée Vesin,** pour les guides,
- **Christophe DePrieck**, pour l'exploitation des bois et forêts (avec le concours d'André Bouvier),
- **Michel Lassiouve**, pour la maison La Violette, les relations avec les agriculteurs et avec les Gorges du Fier pour le parking.

Deux délégués ont également été désignés :

- **Michel Amoudry**, vice-président de l'Académie, délégué auprès de la gardienne du château et en cas d'absence ou d'indisponibilité **Jean Viallet,**
- **Jean Viallet**, vice-président de l'Académie, délégué auprès des chargés de mission.

2 - PROJETS 2015

2.1 - LA POURSUITE DU CATALOGAGE DES OUVRAGES DE L'ACADÉMIE

Le catalogage des ouvrages en dépôt aux Archives départementales sera poursuivi de même que le catalogage des périodiques et des revues qui se trouvent au siège de l'Académie.

2.2 - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉFECTION DU SALON FRÈREJEAN

Des travaux concernant le salon Frèrejean, victime d'une attaque parasitaire, seront entrepris dès la fermeture du château au public et se poursuivront en 2016.

Il sera également procédé à la dépose de la cloison de la salle des Gardes pour offrir des possibilités d'accueillir des conférences, des concerts, des mariages, des foires aux livres, aux antiquaires, etc.

2.3 - ÉTUDE DE POSITIONNEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

Suite à l'élaboration du cahier des charges concernant cette étude, un appel d'offres

sera lancé auprès d'organismes spécialisés dans la sauvegarde et la redynamisation de monuments historiques. Il sera demandé à l'organisme qui sera retenu de fournir ses propositions pour la fin de l'année 2015 afin de les mettre en œuvre dès le début de l'année 2016.

2.4 - RECRUTEMENT D'UN COUPLE DE GARDIEN

Madame Yolande Jahier, gardienne depuis vingt ans, ayant fait valoir ses droits à retraite à compter du 31 octobre 2015, il sera procédé au recrutement d'un couple de gardiens pour la remplacer. Un appel sera lancé par l'intermédiaire de Pôle Emploi.

2.5 - JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Elles sont prévues les samedi 19 et dimanche 20 septembre, l'Académie et le château participeront à ces journées.

Jean Henri VIALLET
Vice-Président

LA LETTRE DE MONTROTTIER

Cette lettre de Montrottier est l'occasion de présenter l'actualité des collections conservées au château.

Les relations avec le Ministère de la Culture et la DRAC

Le 8 juillet 2014, nous avons reçu, Florence Pizzorni (ministère de la Culture, direction générale des patrimoines) et Lionel Bergatto (DRAC Rhône-Alpes, conseiller pour les musées), pour une mission d'examen des collections conservées à Montrottier, au titre du label musée de France dont nous bénéficions depuis le 17/09/2003[1].

Dans son rapport du 14 novembre 2014, M^me^ Pizzorni constate les difficultés et indique ses préconisations, notamment le chantier des collections à mener en priorité dans le salon Frèrejean et dans les réserves ; elle engage également une réflexion portant sur des éléments, trop fragiles, présentés actuellement de façon permanente. Elle regrette que l'Académie ne puisse pas de doter d'un accompagnement scientifique permanent. Elle nous incite à poursuivre l'inventaire, à commencer le récolement[2] et à continuer nos travaux scientifiques, notre Académie ayant tout à gagner de la valorisation de ses collections. Elle préconise d'ailleurs que dès que nos connaissances scientifiques seront suffisamment étoffées d'éditer un bel ouvrage pour montrer un florilège des œuvres conservés au château, ce qui permettrait à la fois de communiquer mais aussi peut-être de trouver des partenaires privés.

Elle conclut en nous confortant sur le fait que le château et ses collections constituent un ensemble patrimonial absolument exceptionnel ; elle insiste sur le témoignage quasi-unique que constitue cette demeure de collectionneur et nous invite à la maintenir en l'état.

La conservation des collections

Une demande de protection a été sollicitée par l'Académie florimontane pour un plan-relief du Mont-Blanc. Lors de la commission départementale des objets mobiliers du 12 décembre 2014, notre dossier a été retiré de l'ordre du jour et non soumis au vote pour des questions administratives. La CAOA ne remet pas en cause la valeur de cet objet qui s'inscrit dans le cadre du patrimoine scientifique ; elle a précisé les points suivants : « les collections de musée ne sont pas vouées à être protégées au titre de monuments historiques » ; « les biens figurant à l'inventaire d'un MDF bénéficient de la protection inhérente au régime des musées de France, notamment en matière d'inaliénabilité ». Les collections du château sont donc couvertes au titre des établissements labellisées MDF depuis 2003.

Les recherches relatives aux collections

Cette année encore, j'ai eu l'occasion d'échanger avec une 15^aine^ de demandeurs, notamment sur les sujets suivants :

- l'histoire des jardins et fermes du château ;
- la famille Frèrejean par Clémentine Perinaud, doctorante en première année d'aménagement à l'Université Jean Monnet à Saint-Étienne. Elle travaille sur la production des territoires d'anciennes industrialisations dans la Loire et notamment sur Louis Frèrejean

---

(1) Le Label Musée de France vise notamment à permettre « *un approfondissement des connaissances quant aux collections conservées et exposées* » et « *à conserver au mieux des collections qui relèvent d'un intérêt public* ».
(2) Le code du patrimoine nous oblige à la réalisation d'un récolement décennal.

qui a construit, à Terrenoire, une usine qui deviendra dans les années 1860 la première industrie métallurgique de France. Elle était à la recherche d'archives relatives à la famille Frèrejean et d'éléments complémentaires dans le cadre des ses travaux.

- le mobilier d'époque Renaissance conservé au château ; cette demande a été faite par le musée des Beaux-Arts de Lyon qui prépare une exposition sur la Renaissance à Lyon (octobre 2015-janvier 2016).

- la typologie et le volume de nos objets africains et coloniaux par un étudiant de l'Université Lyon II qui travaille sur les collections africaines conservées en Rhône-Alpes.

- la soutenance prochaine d'une thèse (printemps 2015) par S. Boisset-Thermes, sur « La sculpture à Chambéry et en Savoie occidentale à la fin du Moyen Âge », sous la direction de L. Rivière-Ciavaldini (université de Grenoble).

D'autres perspectives de recherches semblent également se dégager : les bronzes des Vischer, le mobilier ; les statues religieuses ; les tableaux…

- Depuis 3 ans, la *Revue savoisienne* nous livre dans ses « Glanes de Montrottier », des contributions inédites quant aux collections. Ce volume[3] poursuit cette tradition, en proposant plusieurs articles et notices. Je remercie vivement les collègues, auteurs de ces riches contributions.

Julien COPPIER

(3) Voir « Glanes de Montrottier » dans le présent numéro.

In memoriam
Louis Terreaux (1921-2015)



« …J'ai l'âge d'un vieillard et le sang d'un jeune homme.
Les rides de mon front n'ont pas atteint mon cœur :
Poudreux est le flacon, mais vive est la liqueur… »
Émile Augier, *L'Aventurière (*1848)

L'Académie florimontane vient de perdre un membre effectif éminent en la personne de Louis Terreaux, président honoraire de l'Académie de Savoie, décédé le 4 mars 2015, et dont les funérailles se sont déroulées, le samedi 7 mars 2015, en l'église de Saint-Jeoire-Prieuré. Un hommage émouvant a été rendu à cet homme très attaché à la Savoie.

Issu d'une famille de forte tradition paysanne de Saint-Jeoire-Prieuré, Louis Terreaux était né le 7 novembre 1921 à Chambéry. Il entreprit des études de lettres couronnées par l'agrégation et un doctorat de lettres soutenu à la Sorbonne sur les poètes Ronsard et Jean Bertaut. Sa carrière d'enseignant le mena à l'université de Poitiers, où il resta 11 ans. Parallèlement, il fut professeur à Paris au collège Sévigné, établissement secondaire pour jeunes filles, pendant de l'école alsacienne réservée aux garçons. Il y assura aussi un enseignement temporaire de latin pour les candidats à l'École du Louvre. La création du Centre universitaire de Savoie, le « fit revenir au pays ». Pendant 12 ans, il sera le doyen estimé de la Faculté des lettres et sciences sociales de Chambéry. Il créa l'Institut savoyard d'Études françaises pour les étudiants étrangers, qui fonctionna d'abord en été à Annecy. C'est alors qu'il va participer aux encyclopédies de Christine Bonneton sur *La Savoie* et se consacrer entre autres à la littérature savoyarde. C'est ainsi qu'il entreprend des recherches remarquables sur Guillaume Fichet, Jacques Peletier, Claude de Buttet, François de Sales, Jean-Pierre Veyrat, Jean Menenc, Amélie Gex …, sur le franco-provençal savoyard. Dernier patoisant de sa commune, il était d'ailleurs un des rares intellectuels savoyards à en maîtriser toutes les

saveurs. Toutes ces études constitueront plus tard l'épine dorsale de l'incontournable somme collective intitulée « *Histoire de la littérature savoyarde* » dont il assuma la direction avec beaucoup de ténacité et que l'Académie de Savoie publia en 2010. Cette activité littéraire centrée sur sa province natale lui permit d'obtenir de nombreux prix : prix Béatrix de Savoie en 1988, suivi du Prix des Neiges, Plume d'or en 2001 de la part de la Société des auteurs savoyards.

Indépendamment de ses propres travaux intellectuels et de ses nombreux articles dont, entre autres, *La Revue savoisienne* bénéficia, Louis Terreaux en collaboration avec son ami Lionello Sozzi, directeur des études françaises à l'Université de Turin, créa, en 1977, le Centre d'Études franco-italien des Universités de Turin et Savoie. Cette volonté de multiplier les relations entre l'Italie et la France, notamment avec le Piémont et le Val d'Aoste, favorisa l'élaboration d'un diplôme d'État franco-italien. Ce travailleur infatigable ne s'en tint pas là puisqu'il fut élu, en 1977, maire de Saint-Jeoire-Prieuré durant deux mandats, essayant de maintenir une agriculture dans sa commune. Il ne faut pas donc s'étonner que compte tenu des multiples activités, ce Savoyard reçût les honneurs de la République française puisqu'il est chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre du Mérite, Commandeur des Palmes académiques, Chevalier du Mérite agricole, sans oublier les titres d'Officier du mérite de la République italienne, de Chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

Louis Terreaux était membre effectif de notre compagnie depuis 1987. Il avait été parrainé à l'époque par Paul Guichonnet et Georges Grandchamp, respectivement président et vice-président de la Florimontane. L'ancien doyen de la faculté des lettres de Chambéry a été un fidèle ami de l'Académie florimontane en développant les rapports confraternels entre l'Académie de Savoie et notre Académie. Lors du IV^e^ centenaire de notre société, le 3 décembre 2002, le président de l'Académie de Savoie, Louis Terreaux, avait rappelé avec beaucoup d'humour la « jumelité » salésienne de nos deux académies, leur collaboration exemplaire ainsi que l'action des membres de la Florimontane au sein de l'Académie de Savoie. Chaque année, Louis Terreaux, malgré ses innombrables occupations, honorait de sa présence nos séances inaugurales à Montrottier. De même, soucieux de la marche de notre compagnie, il venait régulièrement à nos Assemblées générales des membres effectifs. C'est bien la preuve de ses sentiments cordiaux envers l'Académie florimontane qui présente à nouveau à toute sa famille son affectueuse sympathie.

Bernard PREMAT
Directeur de *La Revue savoisienne*

En hommage au franco-provençal Louis Terreaux, nous ne pouvons que

joindre ce discours en patois prononcé lors des funérailles par le maire d'Habère-Poche, M. Jean Bron.

Nutron Louis Terreaux vin de modâ...
I me fâ de la pen-na...
Liu que cougnessive les balles lettres de France, el amâve èto l'âtra lengua de la Savoué, lengua qu'el avè apprè tot zhouenne, lengua qu'on avè plaisi a prèzhi tot dou...
Louis, Ouisse, on savoyârd qu'avè pâ vargogne de sa lengua, de nutra lengua...
U moment qu'é dè boussi a la peurta deu paradis, tèpè qu'é di slous mots de la Mélie Zhé - Louis amâve tan sous poémos - :

«Uvri ! De si du païs yeu frezonne
Diên lo grands boês on vêint de libertâ ;
Du païs vart que la glace coronne,
Yeu le Mont-Blanc pout gardâ sa fiartâ.»

Louis, sens fâre d'gôgne , t'â su gardâ ta fiartâ,
Houè, te nos balye de l'accouet pè gardâ la nutra.

Marc BRON
Maire d'Habère-Poche

In memoriam
Marie-Thérèse Hermann (1925-2015)



Avec Marie-Thérèse Hermann, l'histoire locale a accédé au rang d'histoire savante. L'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) l'a reconnue en lui décernant, en 1984, son diplôme pour son travail de recherche historique, inspiré par l'histoire de son grand-père, enfant trouvé, qui est devenu en librairie « Les enfants du Malheur ».

Le plaisir des archives, disait-elle lors de sa réception à l'Académie de Savoie, l'a aidé à surmonter les épreuves que la vie ne lui a pas épargnées. Après le décès de son mari, Georges Hermann, en 1971, elle a su concilier l'éducation des enfants et les études. Après une monographie de Brécorens-Perrignier, elle a enchaîné une série de travaux sur la Savoie traditionnelle, l'architecture, la cuisine paysanne, les chansons et les légendes de la Savoie rurale, « la Savoie mystérieuse et légendaire », mais aussi sur le Genevois, le Chablais d'autrefois... sans oublier le très beau livre qu'est « le tour de Savoie par 2 enfants », écrit pour combler le mépris avec lequel le célèbre livre de M^me^ Bruno tenait la Savoie !

Il faudrait ajouter à ces écrits, un bon nombre d'articles et si l'on peut dire, avec André Palluel-Guillard qu'elle était « une personnalité rebelle et traditionnelle », c'est pour ajouter qu'il fallait du coeur pour évoquer les veillées, les souvenirs et les détails intimes de la vie quotidienne. Marie-Thérèse Hermann se revendiquait avant tout savoyarde : « N'sin Savoyards, na vraita race... Nous sommes Savoyards, une vraie race, des têtes carrées, ...une vraie race d'hommes bien foutus... » (Prélude de « la Savoie traditionnelle ») . C'est sans doute pour cette raison qu'elle a choisi d'appartenir à un grand nombre de sociétés culturelles, mais avant tout à l'Académie florimontane.

Entrée à l'Académie florimontane en 1965, Marie-Thérèse Hermann y a assuré la charge d'archiviste pendant de très longues années, et elle a participé au comité directeur dès 1972. En reconnaissance de son travail et de la place importante qu'elle tenait à l'Académie, ainsi que de son importance dans la recherche locale, l'Académie l'a élue membre d'honneur en 2010. Il est vrai qu' avec beaucoup de gentillesse, de gaieté, mais aussi de gravité et de nostalgie, Marie-Thérèse Hermann a raconté la vie particulière et de tous les jours dans la Savoie ancienne.

Yves TYL

2 ouvrages indispensables dans la bibliothèque d'un Florimontan

MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE FLORIMONTANE, t. 5

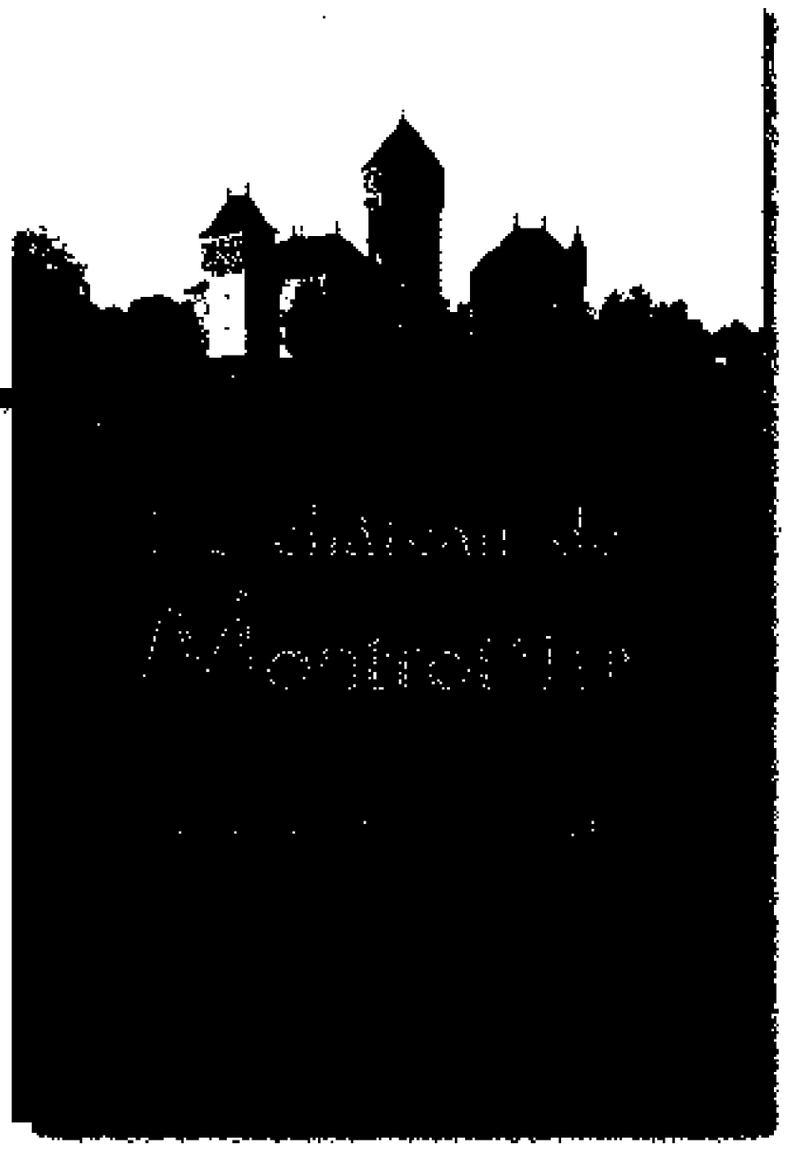
De l'Association florimontane à l'Académie florimontane



Histoire d'une renaissance
1851-2007

Bernard PRÉMAT

En vente au siège de l'Académie et au château de Montrottier



En vente au château de Montrottier

La Chartreuse du Reposoir

C'est en faisant des recherches de généalogie sur ma famille grand-maternelle Agnellet du Val de Thônes, dont une branche remonte à un fermier du Reposoir au temps de la Révolution, que je me suis intéressé à la Chartreuse du Reposoir. Je veux ici rassembler les études parues sur une histoire de plus de 850 ans, depuis la fondation du monastère au XII[e] siècle jusqu'à nos jours, afin de les faire tenir dans le cadre d'une conférence. Nous verrons que l'histoire de la Chartreuse est inséparable de celle de la paroisse et de la commune.

L'ouvrage qui sera le fil rouge de cet exposé, est celui de l'Abbé Jean-Louis Falconnet, né à Sévrier en 1835, curé de Magland pendant 27 ans et décédé en 1903. Cette très importante étude est parue en 1895 dans *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, avant le départ définitif des moines le 27 septembre 1901.



La Chartreuse du Reposoir

I - De la fondation à la Révolution française

1. L'origine du Reposoir

Aimon 1[er] du Faucigny, *Sire de Faucigny* avant qu'il ne parte pour la deuxième croisade avec son fils Rodolphe, désirait fortement établir un monastère de chartreux sur ses terres pour assurer le salut de son âme et de ses descendants. Il fit maintes démarches auprès de la Grande Chartreuse qui envoya sur place le Père Jean d'Espagne.

La tradition nous est parvenue qu'en arrivant sur ce lieu grandiose mais rude et sauvage, Jean d'Espagne aurait déclaré*« Hic est repausatorium meum !» « C'est ici mon reposoir ! »* D'où ce nom qui en est resté.

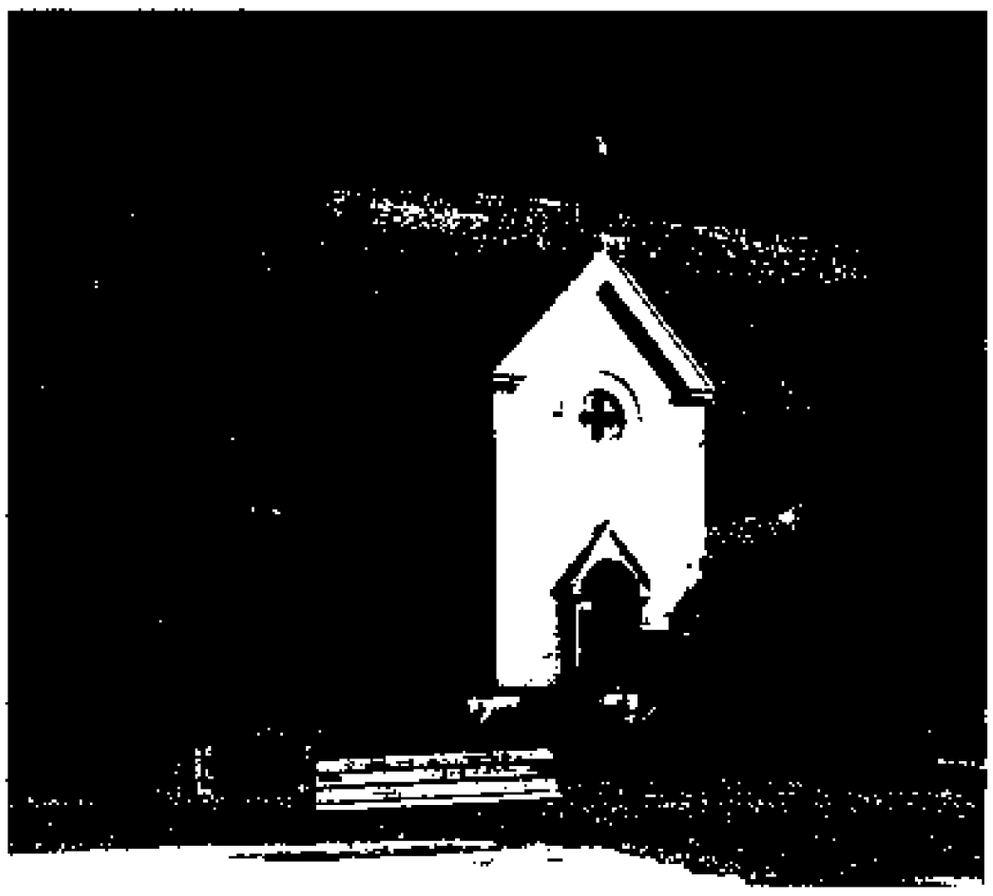
Le 22 janvier 1151, Aimon signait avec Jean d'Espagne l'acte de donation qui cédait à perpétuité et sans aucune réserve pour lui et ses successeurs, un immense domaine appelé Vallée du Béol.

> Je leur ai accordé toutes ces faveurs, dit le pieux fondateur, et je les confirme pour eux et leurs successeurs à perpétuité – ex nunc et usque in saeculum – afin qu'ils ne soient inquiétés en rien par aucun de mes descendants, ni jamais contraints par ceux-ci de déroger en quoi que ce soit aux coutumes de leur Ordre, ce que j'interdis et défends d'une manière formelle et absolue, afin que Dieu tout-puissant, pour l'amour de qui j'ai décrété et délibéré toutes ces clauses, par sa grâce gratuite et son infinie miséricorde, délivre mon âme de tout péché, comme de la peine et des supplices éternels, ainsi que toute ma postérité et succession.

Jean d'Espagne naissait en 1123 à Almazan, en Castille et León. À l'âge de 13 ans. Il venait étudier à Arles et pour suivre sa vocation, il entrait à la Chartreuse de Montrieux dans le Var où il en devenait le prieur de1146 à 1149. C'est alors qu'il rédigeât les « coutumes » c'est à dire « la Règle » des religieuses de Prébayon dans le village de Sablet (Vaucluse) dans l'esprit de saint Bruno, devenant ainsi le fondateur de la branche féminine de l'ordre cartusien. Il rejoignait ensuite la Grande Chartreuse en 1149.

Jean d'Espagne découvre donc le Reposoir à l'âge de 28 ans et il en devient le premier prieur. Usé par les privations, le dur labeur et les rigueurs du climat, il meurt à 37 ans le 11 juin 1160, après avoir demandé à reposer entre deux bergers.

Très vite des miracles auraient eu lieu sur son tombeau et l'on construisit une chapelle attenante à celle du monastère, pour abriter son corps et le donner à vénérer. Le 8 septembre 1649 ses restes furent exhumés et déposés dans une châsse sous l'impulsion de Charles-Auguste de Sales, évêque d'Annecy-Genève, neveu de Saint François de Sales, Il a été béatifié le 14 juillet 1864 par un décret du pape Pie IX. Dès lors le Bienheureux sera surtout réputé pour guérir les maladies oculaires.



La chapelle Jean d'Espagne

Le Reposoir est donc au départ, un vaste territoire inhospitalier, un désert inhabité dans un périmètre fixé par la nature, délimité en amont par des éléments naturels, sommets, crêtes, les cols de la Colombières et des Annes, et en aval par la vallée de l'Arve, Scionzier et Marnaz.

Comme nous le verrons et pendant très longtemps, Le Reposoir ne sera ni une paroisse ni une commune, les forêts et pâturages du couvent se trouvaient principalement sur la paroisse et la commune de Scionzier qui englobait alors : Nancy-sur-Cluses, Marnaz, Vougy, avant que celles-ci ne deviennent elles-mêmes des communes, puis sur Magland et sur Le Grand-Bornand.

Sous l'impulsion du prieur Jean d'Espagne, des cellules et une chapelle furent commencées. À quelques pas de là et selon la règle fut édifiée la *Correrie*, succursale du couvent réservée aux frères et aux domestiques. Mais ces bâtiments exposés à de fréquentes crues et à des éboulements, obligèrent notre Bienheureux à les transférer et regrouper quelques années plus tard sur l'emplacement actuel dans le pourpris même du monastère, un kilomètre plus haut.

2. Bienfaiteurs du Reposoir et constitution du patrimoine

Au XII[e] siècle, les *Sires de Faucigny* contrôlaient un territoire mal défini, ils étaient les défenseurs des prieurés de Contamine-sur-Arve et de Chamonix. Ce qui suppose la possession des droits sur toute la vallée de l'Arve. Ils détenaient aussi des places fortes à Faucigny, Châtillon-sur-Cluses et Sallanches. Il est probable qu'à la donation de ses terres, Aimon I[er] ajouta d'importantes sommes pour permettre la construction et l'établissement de la nouvelle chartreuse. Son frère Arducius, évêque de Genève, soutint la fondation et posa la première pierre du nouvel édifice.

En 1168, Rodolphe, fils d'Aimon, intervint pour apaiser des querelles faites aux religieux sur leurs droits. Henri, deuxième de ses fils, né vers 1155 et décédé le 14 novembre1197, successeur de son père dans la seigneurie, eut un temps une attitude hostile vis-à-vis des Chartreux. Rappelé à l'ordre par les moines qui lui signifièrent la rigueur des peines éternelles, il s'amendait le 21 octobre 1185, ratifiant les donations de son père et de son frère, et il décréta même l'interdiction aux femmes de pénétrer sur ce territoire.

Il priait aussi l'évêque de Genève : « *de protéger et défendre les frères du Reposoir, de le frapper lui-même ou tous autres, des censures ecclésiastiques si l'on ne s'en tenait pas strictement et irrévocablement à une donation qu'il fait, à l'applaudissement de son frère Guillaume (Wilhelm) et du consentement de ses barons* ». Et pour donner plus de force à cet acte, il ordonnait d'y apposer les sceaux du pape, de l'archevêque de Vienne, de l'évêque de Genève, des prieurs, de La Grande-Chartreuse, d'Arvières (en Valromey), du Reposoir et le sien.

Encore, le 19 septembre 1202, le 9 février 1209 et en 1221, les *Sires de Faucigny* confirmaient aux Chartreux les donations antérieures tant dans les montagnes que dans la plaine.

En 1221-1222, Rodolphe de Lucinges, sénéchal du Faucigny, donnait à la Chartreuse sa vigne de la Crête sur la paroisse de Thiez. Et en 1233, l'évêque de Genève Aimon de Grandson notifiait la donation, non plus d'une vigne seulement, mais de toute la terre de la Crête. Il menaçait d'excommunication quiconque viendrait troubler les Chartreux dans la paisible possession de toute la terre de Crête.

La famille de *Rodolphe de Lucinges*, sénéchal du Faucigny, apparentée plus tard aux *de Faucigny*, donnera jusqu'à nos jours, la branche des Faucigny-Lucinge.

Ce coteau de Thiez, réputé pour son exposition favorable à la culture de la vigne, était donc une aubaine pour les Chartreux. Afin d'éviter le transport des récoltes par des chemins difficiles et souvent inondés par les crues de l'Arve, ils construisirent alors une bâtisse pour l'administration et la conservation des récoltes. C'est ainsi que commence l'histoire du Château de la Crête, cellier des Chartreux pendant des siècles, très beau bâtiment devenu aujourd'hui, la mairie de la commune de Thiez.

En 1316, Hugues, dauphin de Vienne et seigneur du Faucigny, fait donation aux Chartreux de la montagne de Chérantaz, et Humbert son successeur ratifie cette donation en 1336. S'y ajoutent des privilèges permettant aux Chartreux de commercer ou de recevoir legs et aumônes en exemption de droits.

La Maison de Savoie ne sera pas en reste, faveurs et différents legs datent surtout de son alliance avec les *de Faucigny*. En échange, les cénobites devaient prier pour leurs bienfaiteurs. Car à cette époque, il était courant de voir se multiplier des fondations de monastères, le bien terrestre étant ainsi appelé à se transformer symboliquement en bien céleste.

Parmi les nombreuses chartreuses qui seront édifiées en Savoie, notons celle toute proche, souvent en contact avec Le Reposoir, la chartreuse de moniales de Mélan sur la commune de Taninges.

En février 1234, le comte Pierre II de Savoie – dit le Petit Charlemagne – épousait Agnès, dernier rejeton des barons du Faucigny. Lorsqu'en 1285, leur fille Béatrix de Faucigny voulut fonder un couvent, pour la sauvegarde de son âme et celle de son fils Jean le Dauphin, décédé accidentellement le 24 septembre 1282 à la suite d'une mauvaise chute de cheval à Bonneville, c'est tout naturellement qu'elle songea au domaine de Mélan à environ 30 Km du Reposoir, au cœur de la Vallée du Giffre où Béatrix possédait une villa construite sur un ancien site gallo-romain.

La première charte de fondation de cette chartreuse de moniales est datée du 3 juin 1285 sur le modèle de Prébayon en Provence, celle dont le Bienheureux Jean avait établi la Règle en 1145. « Nous établissons comme règlement pour ce monastère de l'ordre des Chartreux, assavoir : dans ce dit lieu de Mélan il y aura et il devra y avoir toujours (et cela s'entende pour toujours et sans limite fixée de temps) quarante moniales et sept moines pour servir Dieu en tout temps suivant les statuts et règlement des Chartreux ». Béatrix y sera ensevelie en 1310.

Son tombeau n'a jamais été retrouvé après que les moniales aient été chassées par les révolutionnaires. Mélan aura été couvent pendant cinq cents ans, collège dirigé par les missionnaires de Saint-François de Sales pendant cent ans et orphelinat après son acquisition par le département en 1906, jusqu'au dramatique incendie de 1957 où périrent 18 enfants.

Mélan est un bel exemple de gothique tardif. Après la démolition de nombreux bâtiments, il ne reste malheureusement de l'ancienne chartreuse que l'église flanquée de deux chapelles latérales et un curieux cloître gothique du XVI[e] siècle, typique des régions de montagne. C'est aujourd'hui un lieu culturel dédié à l'art contemporain qui propose aussi pendant la saison estivale, concerts et expositions. On peut visiter l'église, le cloître et découvrir la magie du lieu empreint de sérénité et de plénitude.

Revenons au patrimoine du Reposoir. En 1284, le comte Philippe I[er] de Savoie accordait aux Chartreux l'exemption de tous péages sur leurs valets, attelages, charrois et marchandises. Privilèges renouvelés par le comte Édouard en 1324.

En 1357, le prieur Jacques Ogier dut acheter une maison à Cluses comme pied à terre et lieu d'entrepôt des redevances et entre 1357 et 1375. Il eut l'obligation d'entreprendre d'importantes réparations à la chartreuse. Dom de Bély eut la même obligation dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle. On lui doit, entre autres, la chapelle de N.D. de Compassion.

Plus tard en 1667 à nouveau, la maison tombant de vétusté, le prieur Joseph Duchesne devait effectuer pendant plusieurs années des travaux de restauration. En témoigne l'inscription de la façade actuelle qui porte la date de 1671. En 1686, le Père visiteur dit du Prieur *qu'il l'a réellement construite et transformée.*



Entrée du Reposoir

En 1705, le feu ravagea les toitures et quantité de meubles, à tel point que les moines pensèrent abandonner la chartreuse, mais le Révérend Père Général envoya des secours et il ne fallut pas moins d'une douzaine d'années pour en effacer les traces. Les ardoisières de Morzine furent exploitées pour la réfection de la toiture.

Dans les acquisitions, il est intéressant de signaler le 9 juillet 1369, une transaction très avantageuse pour le couvent. Le Comte-Vert, Amédée VI, signait à Belley un échange qui donnait aux moines, à Scionzier le mas de Marcossey, possédant un château et un bon revenu. Par cet acte, les pères cédaient leurs revenus sur onze lots à Scientrier et vingt-sept pièces de terre situées à Arenthon, Arbusigny, Bonneville, Côte d'Hyot, Samoëns, Sallanches, etc. ils n'auraient plus ainsi le très grave inconvénient de percevoir leurs droits dans des endroits aussi dispersés et si éloignés.

Le comte Amédée VIII qui deviendra Duc en 1416 et Pape sous le nom de Félix V, exemptait les Chartreux en 1407, de différents impôts : gabelles, leydes, péages etc. En 1453, son fils le duc Louis, après avoir confirmé les droits acquis, décrétait une amende de cent livres fortes contre tout exacteur (*celui qui exige davantage qu'il n'est dû et qui abuse de son pouvoir*) qui oserait enfreindre les libertés, immunités, largesses, franchises et privilèges des dits religieux.

Sous Charles-Emmanuel I[er] *(dit : le grand)* (1562-1630) les Chartreux furent autorisés à plaider devant les juges-mages sans avoir à *« comparoir »* devant les juges subalternes.

Le 7 juillet 1468, noble Pierre Fournier du Grand-Bornand s'enfermait à la Chartreuse comme modeste frère et faisait une donation importante au Grand Bornand, de fiefs contigus au grand domaine du Reposoir, d'autres à Thônes et à Veyrier-du-Lac. Il fut ensuite ordonné sous-diacre le 27 mai 1469 et prêtre le 17 mars 1470.

Les religieux eurent encore l'occasion d'un marché des plus rentables : ils obtenaient du roi Charles-Emmanuel III (1730-1773) - pressé par la pénurie du trésor et par d'énormes frais de guerre - la terre et la juridiction de Scionzier sauf le hameau de Vougy déjà aliéné. La prise de possession eut lieu le 29 mars 1749.

Les religieux faisaient aussi grand cas de l'aisance croissante de leurs fermiers. Vers 1640, ils faisaient appel aux Chartreux de la Suisse voisine qui leur envoyaient quatre familles spécialistes de la fabrication du gruyère, un fromage à pâte cuite de très bonne garde, plus facile à commercialiser que tommes ou fromages de chèvres. Les quantités de lait recueillies à l'époque devaient donner des fromages d'un poids proche de notre abondance aujourd'hui.

À ce stade, les Chartreux du Reposoir étaient en possession d'un immense patrimoine, leurs propriétés et leurs bénéfices s'étendaient aussi sur de nombreuses communes plus ou moins éloignées. Pour autant les pères surent toujours gérer leurs biens avec sagesse et charité, sans modifier en rien leur austérité et leur genre de vie. On est aussi certain qu'ils initièrent des jeunes gens aux études.



La Chartreuse du Reposoir

3. Albergements emphytéotiques, amodiations, dîmes

Dans cet important domaine, fermes, alpages et forêts, on pratiquait une économie en circuit fermé, cultivant des céréales pour la famille et le bétail. Comme aujourd'hui on montait en alpage l'été pour y pâturer et récolter le foin nécessaire afin de pouvoir passer l'hiver.

Les défrichements dans les hauts pâturages durent se faire progressivement, compte-tenu évidemment du danger que devaient représenter les loups ou les ours. On rapporte qu'en 1661 une jeune enfant de 8 ans (Jeanne Blanc) a été à moitié dévorée par un loup au lieu-dit la *Perrière ès-Favres* au Grand-Bornand.

Avant le XIV[e] siècle il ne reste aucun document sur les moyens qu'avaient les religieux pour tirer des revenus de leurs possessions. Ils ne devaient établir que des baux de courte durée. Ils firent usage ensuite des deux coutumes pratiquées à cette époque : l'amodiation et l'emphytéose.

4. Les amodiations

L'amodiation est un simple bail à ferme, (*c'est-à-dire : la location d'une terre en échange d'un paiement en nature ou en argent),* à l'expiration duquel le fermier perd tous ses droits. Les Chartreux l'ont pratiquée pour le grand domaine de la combe du Reposoir, d'un accès plus proche et plus facile.

[À *savoir : les grangeages de Pralong, Bellegarde, Saint Anne, le Pré Rian, le Vernex à la Bézière des moulins, les montagnes de la Celle, Montarquy et Planey, avec les maisons et bastiments*].

Les amodiations (ou admodiations) se passèrent correctement et pacifiquement en général, vu que les fermages, de par leur proximité et leur faible étendue, étaient facilement contrôlables. Les censes annuelles (*redevances foncières*) étaient claires et précises dans les contrats. Les religieux insistaient

principalement sur l'entretien des buissons et des clôtures, l'interdiction de ne rien sous-acenser, l'obligation de soumettre tout litige au Prieur, la nécessité de conserver la bonne harmonie entre voisins et de mener soi-même une conduite chrétienne.

Les amodiations devaient être des contrats assez avantageux puisque des terres ainsi ascensées restèrent des siècles dans la même famille, et en remplaçant les pères, les enfants consentaient même à l'augmentation des censes ou des corvées. Il faut dire que pour les jeunes, c'était aussi un grand avantage de trouver dès l'entrée dans une ferme, les animaux et tout le matériel nécessaire : les instruments aratoires, les chaudières à lait et jusqu'aux grains à semer, à la seule condition d'en rendre l'équivalent à l'expiration du bail.

5. L'emphytéose

L'emphytéose ou autrement dit : l'albergement, est un bail à long terme *(de 20 à 99 ans)*, pratiquement d'une durée perpétuelle. C'est un contrat de droit romain, quasiment une vente. Le bailleur garde la propriété du fonds, moyennant un prix d'entrée : l'introge, et une redevance annuelle ou ociège. L'ociège est basée sur la quantité de lait sensée être produite par le troupeau pendant une journée ou plus, avec son équivalent en fromage. Le bailleur ne peut chasser le tenancier tant que celui-ci remplit les clauses essentielles de l'acte.

Les Chartreux ont pratiqué l'emphytéose sur les terrains les plus éloignés du couvent.

Parmi ceux-ci on peut citer : les terres de Myozinges (1536), Chérantaz, Brion, Méry (3 juin 1372). Romme le plus considérable (1417), La Forclaz (1427), Aufferand (3 octobre 1433), Lachat (1434), l'Andvenaz et le pré Malatrait (1434) La Touvière (29 mars 1440), Combe Martel, Cumillon, Bellachat, Less Bous (27 avril 1450), Les Annes (30 janvier 1435']. La Forclaz albergé le 26 octobre 1427 à 3 habitants de Myozinges.

Dès 1775 le droit d'ociège fut fréquemment converti en argent pour la plus grande paix des deux parties.

Le plus ancien albergement connu date du 11 septembre 1356, il concernait les *terres à Myozinge*, un hameau de Scionzier, et il comprenait bien un *prix d'introge*.

L'albergement le plus considérable a été celui de Romme (un hameau sur les hauteurs de Nancy sur Cluses. Dressé d'abord avec une réserve en faveur de plusieurs albergataires de Scionzier le 14 avril 1417, le 5 juin suivant, il fut finalement réattribué à 21 communiers de Nancy, après surenchère de 200 florins. Ceux-ci se sont partagé les terres cultivables en lots et ont gardé l'alpage en indivision.

Voici un autre exemple d'albergement fait à des communautés d'habitants de Scionzier et de Marnaz. Le domaine d'Aufferand est une montagne, partie en pâturage, partie en forêt, qui fut albergé le 3 octobre 1433 à 8 habitants de Scionzier par le prieur Dom Christin de Sales. Il s'agissait d'une cession à perpétuité, héréditaire, moyennant un droit d'entrée en jouissance et une location perpétuelle fixée à 12 jours d'alpage.

De ce fait, cette communauté traversa sans dommage la Révolution, elle ne fut pas comprise dans la vente aux enchères des biens cartusiens.

Le nombre des comparsonniers y fut stable jusqu'à la fin du XVIII[e], mais le partage égal des mutations a provoqué une augmentation considérable du nombre des copropriétaires – en 1970, ils étaient 391 pour Scionzier, 292 pour Marnaz, 35 pour le Reposoir – et à ce jour et du fait des héritages successifs, ils devraient être plusieurs milliers de descendants et de propriétaires virtuels, provocant des situations assez inextricables.

Un ayant-droit est copropriétaire perpétuel quelle que soit sa résidence. Tant qu'il n'habite pas dans l'une des 3 communes susdites, il est seulement propriétaire en nue-propriété.

Les changements d'albergataires octroyaient aussi aux religieux des droits de mutation appelés : laods ou vends.

Il ne faut pas croire que les rapports des moines avec leurs sujets furent un long fleuve tranquille, il y eut souvent du fil à retordre. L'auciège donna lieu à de très fréquentes contestations au moment de son évaluation. Par exemple avec Aufferand, nous venons de voir que l'acte d'emphytéose perpétuel fut signé le 3 octobre 1433 avec 8 albergataires pour eux-mêmes et leur descendance. Droits d'introge et d'ociège sont donc parfaitement fixés avec toutes les autres clauses, mais déjà en 1454, puis en 1555, en 1607 et en 1740, les communiers réclamèrent sans cesse des révisions et enfin de 1784 à 1786, ayant sous-acensé leurs droits et introduit des étrangers dans les pâturages, il y eut encore procès avec le couvent.

Encore un épisode assez cocasse où la méfiance était de mise, je cite la version de Fabrice Mouthon :

> … l'albergement de la montagne de Chérantaz par les moines du Reposoir aux consorts de Magland en 1372 prévoit de manière très précise dans quelles conditions l'auciège sera perçu. L'envoyé des moines devait rester sur le seuil du chalet pour choisir les pièces de fromage correspondant aux deux premiers jours et demi d'auciège, et les désigner de cette place avec un bâton, en ayant soin de garder un pied à l'intérieur, l'autre à l'extérieur. Les paysans devaient éclairer le chalet. Ensuite seulement il entrait pour choisir le fruit des deux jours restants. Tant de précautions ont aussi une explication technique : la production fromagère des alpages médiévaux était certainement de qualité très inégale, comme il en va encore aujourd'hui.

Suivant le temps qu'il fait et l'habileté du fabricant pour conduire la fermentation, la qualité n'est pas la même d'un jour à l'autre. Donc

> l'auciège devait correspondre à un échantillon de la production moyenne. Les paysans-contribuables ne voulaient pas voir partir les meilleures pièces entre les mains des moines et ceux-ci n'entendaient pas se contenter des fromages de seconde qualité.
> Ces méthodes aussi empiriques que folkloriques pour répartir équitablement meilleures et moins bonnes pièces, lesquelles ne durent pas donner satisfaction, puisque trois ans plus tard elles étaient modifiées à

l'avantage des Chartreux, dont le familier obtenait le droit de toucher les fromages, mais d'un seul doigt. De telles difficultés techniques aboutirent souvent au remplacement des aucièges en nature par une taxe en argent.

Bien que les clauses des contrats fussent précises, il y avait aussi d'autres fraudes, il était souvent triché sur le nombre de vaches laitières et non lactifères qui devaient se trouver à l'écurie ou en alpage et sur les rendements afin de faire diminuer les redevances.

Tout le monde connait l'origine du reblochon…Dès le XIII[e] siècle, les fermiers pratiquaient des traites incomplètes les jours de contrôle et après le départ des contrôleurs ils terminaient la traite avec un lait peu abondant mais riche en matières grasses. Cette pratique, en patois : *reblocher*, a donné son nom *reblochon* à cet excellent fromage réservé à la propre consommation des alpagistes jusqu'au XIX[e] siècle.

Mais revenons à notre histoire. Entre les pères et les montagnards, même s'ils laissaient des froideurs entre les parties, les différends se terminaient ordinairement par des jugements devant le tribunal du Prieur, soit devant le juge du Faucigny, soit par des traités devant notaires, et quelquefois mais plus rarement devant le Sénat de Savoie. Les arrangements amiables avec les bons pères étaient les plus fréquents ; ceux-ci accordaient très volontiers des réductions lors des saisons anormales de sécheresse, de pluies ou de neige.

L'abbé Falconnet a noté scrupuleusement avec force détails et pour chaque pâturage, les règlements, les redevances, les contestations, les disputes, les chicanes et les procès qui parsemèrent les ans, au sujet : des animaux, du matériel, des chemins, des nouvelles constructions, etc. nous ne pouvons les rapporter ici, pour nous en tenir à l'essentiel.

6. Le droit d'échute : au décès d'un communier sans progéniture légitime, la chartreuse bénéficiait de plein droit du droit d'échute, c'est-à-dire de la reprise du contrat. Ce droit fut souvent contesté, les albergataires prétendant que le lot du décédé devait profiter à tous.

7. Les dîmes : les prieurs jouissaient également de revenus du fait de leur action religieuse. Ces revenus *étaient de leur nature destinés à l'entretien des ministres nécessaires aux peuples qui les payent et à celui de la fabrique* (c'est-à-dire *les administrateurs d'une paroisse*). Elles étaient variables, car elles étaient basées chaque année sur des récoltes soumises aux aléas climatiques ou aux défrichements. En général, elles étaient fixées fin juin avant les récoltes, mais des accords pouvaient intervenir pour plusieurs années. Elles étaient acquittées de différentes manières, soit en froment, soit en fromage, mais aussi en espèces.

La chartreuse avait acquis au fur et à mesure des dîmes dans nombre de paroisses éloignées de son territoire. Plusieurs présentèrent des requêtes, allant même jusqu'au Sénat de Savoie, pour se plaindre de la portion congrue qui leur revenait sur les dîmes perçues, afin de servir, aux fournitures, à l'entretien des églises et de leurs desservants.

7. Les forêts et leur exploitation. La porte d'Age

C'est surtout avec les bois et forêts que nos Chartreux eurent les plus gros soucis, et le plus souvent, avec les communiers de Scionzier et de saint-Hippolyte qui était alors une paroisse qui sera unie à Scionzier en 1694. À part l'affouage c'est-à-dire le droit de prendre du bois dans une forêt pour faire son feu, droit acquis par l'usage et les coutumes, l'acte de fondation interdisait à quiconque de couper ou d'arracher du bois sans la permission des pères à moins que ce ne soit pour restaurer ou refaire des chalets et avec leur autorisation.

En 1372, pour avoir de nouvelles sources de revenus, tant les réparations des bâtiments du couvent s'avéraient urgentes et onéreuses, des transactions eurent lieu avec les communiers de Scionzier leur permettant de couper du bois dans des forêts du Reposoir moyennant un prix convenu et pour un temps à l'exclusion de toute coupe dans les bois de réserve.

Mais 20 ans plus tard il régnait un grand désordre, voire même un vrai pillage engendrant un préjudice tel, que fut brandie l'excommunication pour ramener l'ordre. Le Révérend Père Général de la Grande Chartreuse dut intervenir lui-même, car la Communauté ne supportait plus cette situation et ne parlait pas moins que d'émigrer.

Pour tenter d'y remédier les religieux avaient installé une ferme mentionnée dès le XIV[e] siècle, nommée : La Porte d'Age. Venant de Scionzier, à l'étroit point d'entrée de la Combe du Reposoir, elle s'y trouvait appuyée de part et d'autre contre les rochers. Il fallait nécessairement passer par là pour monter ou descendre car il n'existait pas d'autres issues, un frère et un garde recueillaient auprès des contractants le prix convenu pour couper du bois et verbalisaient les gens qui entraient de force dans la Combe du Reposoir. De cette ferme il reste aujourd'hui des vestiges que l'on peut voir, des bénévoles l'ont restaurée en 1998.



La porte d'Age

Les désordres ne tardèrent pas à reparaître en 1493. Puis en 1676, de nouvelles transactions eurent lieu avec les communiers, avec de nouvelles clauses permettant de couper du bois : « *non seulement pour bâtir, pour le feu et autres nécessités, mais encore pour en vendre, toutefois sans abbus* (sic)», moyennant la redevance à payer à la Porte d'Age. Or les abus redevinrent tels, qu'en 1716 les religieux furent contraints jusqu'à la Révolution de reprendre la défense de leurs droits sans cesse remis en question.

8. La chasse et la pêche

Les droits de chasse et de pêche étaient très réglementés mais souvent violés, tellement que les Religieux durent comme en 1771, en appeler auprès du Sénat de Savoie.

Pour chasser fauves, volatiles et autres, il fallait une permission ou un mandat formel du couvent, par contre les albergataires pouvaient chasser les loups et les ours, mais ils devaient présenter au couvent la tête et les quatre piottes, c'est-à-dire les pattes de la bête occise.

9. Les fromages de dévotion

Il faut évoquer cette coutume qui provoqua aussi quelques chicanes. De tous temps et chaque année avait lieu la bénédiction des chalets et du bétail ; sur leurs terres, les Chartreux s'en acquittaient régulièrement. À cette occasion les alpagistes offraient alors de bonne grâce, fromages, chevrotins ou beurre. Mais il arriva que des curés revendiquent ce bénéfice, vu que : *« ils étaient obligés de leur administrer les sacrements, durant leur santé ou maladie, avec beaucoup de peines et de danger, à cause de la rigueur et de la longueur du chemin »*. Il semble pourtant que ces querelles assez drôles se soient toujours terminées à l'amiable.

10. Les aumônes

S'ils possédaient de gros revenus, les Chartreux vivaient pauvrement comme nous l'avons déjà dit. De leur bon gré et propre volonté ils faisaient de très importantes aumônes, pratiquement tous les jours, mais particulièrement aux grandes fêtes comme Noël, et souvent même sans distinction entre pauvres et riches. C'était du pain, de la soupe mais quelquefois aussi de l'argent.

Il advint que des communiers de Scionzier et Nancy en vinrent à réclamer ces distributions comme un droit et même prétendre en lieu et place à une réduction de leurs dîmes. Il fallut une longue procédure auprès du premier magistrat de la province du Faucigny pour dire : *« qu'en vertu d'aucuns titres de fondation ni autres, les pères n'étaient tenus à cet usage librement consenti »*.

11. Affranchissements

Les ducs de Savoie ont essayé par de multiples édits, dès le milieu du XV^e^ siècle, et bien avant la France, d'abolir progressivement les droits féodaux

et les servitudes moyenâgeuses qui pesaient sur les paysans et sur les terres, freinant les initiatives à l'intérieur de leurs États.

Par l'édit du 1er mai 1600, Charles-Emmanuel Ier – le Grand – fut dans les premiers à tenter un arpentage général des terres, afin que chaque droit, chaque revenu étant calculé et chiffré, chacun puisse connaître avec plus de justice l'impôt, et s'il le désirait le prix et les conditions de son affranchissement.

Dès 1690 l'opération de cadastrage était loin d'être exécutée. Repris en 1728 sous Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne (1701-1773), le cadastre - appelé mappe sarde - où fut employé un certain Jean-Jacques Rousseau - fut terminé en 10 ans, un temps record pour cadastrer près de 4 millions de parcelles, et ces opérations furent déclarées exécutoires en 1738 par l'Édit de Péréquation Générale.

De nombreux communiers trouvèrent la dépense trop élevée et d'autres ne virent pas d'intérêt à l'opération. Ceux de Nancy et de Scionzier furent les plus empressés à réclamer leur affranchissement. Les Nancherots demandèrent le rachat des droits en 1781 et le financèrent grâce à l'argent des marchands migrants. On retrouve dans nombre de communes savoyardes des expatriés revenus au pays ayant fortune faite, et qui faisaient bénéficier le patrimoine de leur aisance, souvent les églises, mais les traces caractéristiques laissées dans les habitations du village de Nancy doivent être particulièrement signalées.

Peu comme les communiers du Grand-Bornand s'étaient affranchis dès 1786, autrement qu'en promesses notariées. Pour nos religieux, toute cette période fut difficile tant les affranchis ne les payaient pas ou ils y mettaient lenteur et mauvaise volonté.

Les rachats des servitudes étaient obligatoires. Mais en fait, les émancipations étaient encore loin d'être réalisées lorsque la Révolution française en fit table rase. Ainsi, dans la séance du 27 octobre 1792, *les Allobroges* décrétaient : « *après de grands débats, que ceux qui n'avoient pas payé le prix de leurs affranchissements se trouvoient payés, et ceux qui auraient de l'argent dans le trésor pour ce motif, seroient au profit de la Nation* ». Fermiers ou communautés devenaient ainsi automatiquement propriétaires, mais ce fut une belle pagaille !

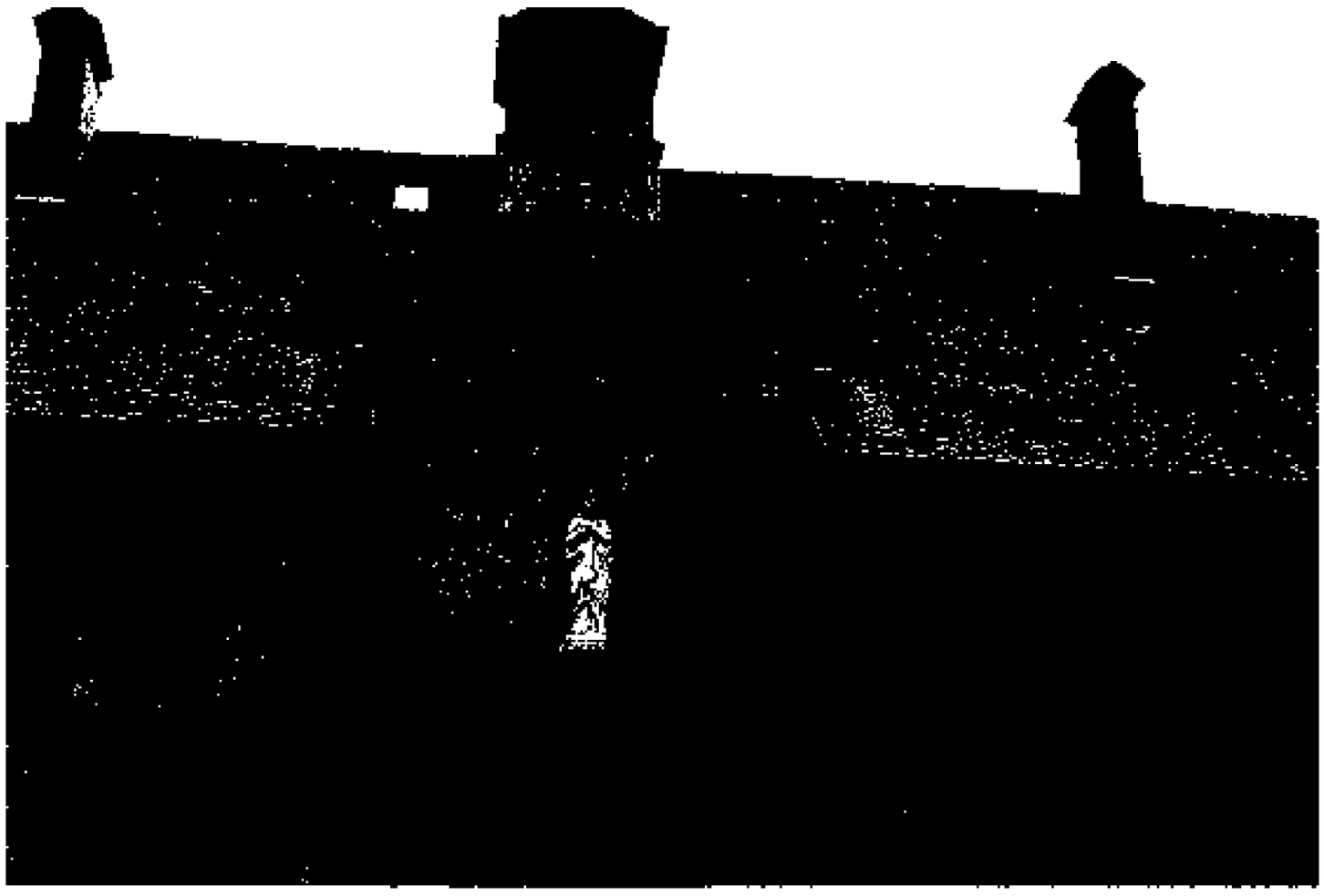
12. Le couvent et la vie des Chartreux

Au début de cette histoire, nous avons vu que la construction de la Correrie avait été faite séparément du couvent et que par la suite elle fut réunie dans son enceinte. Ce pourpris comprenait donc désormais : l'église, tous les bâtiments conventuels et de service, la résidence du père prieur et la bibliothèque. S'y trouvaient aussi, les frères, les domestiques, les ouvriers, leurs logements et en plus, tout le matériel agricole, forge, buanderie, granges et écuries. L'entretien de ce matériel et des bâtiments a toujours été une source de dépenses considérables.

Entre 1462 et 1469, ce qui était la norme, le monastère abritait 12 moines, y compris le prieur, un novice, un convers, 7 frères donnés, 20 domestiques et 4 enfants « *qui y étaient nourris dans l'amour de Dieu* ».

Sur le portail d'entrée d'un style sévère, on lit l'inscription : (*Aymo De*

Fulciniano fundavit anno 1152. Restauratur anno 1671), fondé par Aimon du Faucigny en1152 et restauré en 1671.



La porte de la chartreuse

À près de 1040 m d'altitude, la chartreuse du Reposoir jouit du climat sain et rude des montagnes. Ce lieu de paix et sa situation retirée en pleine nature dans un silence total, favorise l'approche de Dieu, la contemplation, le recueillement et la prière des moines qui l'habitent.

Mariage de la vie érémitique et cénobitique le Chartreux habite seul dans une cellule. Ce bâtiment comporte deux étages avec un toit élancé d'un aspect imposant et un petit jardin entouré de hauts murs. Au rez-de-chaussée il y a un bûcher et un banc de menuiserie avec tous les outils. À l'étage, le *cubiculum*, est tout à la fois un oratoire, une salle à manger, un lieu de travail et il y a enfin une chambre. Personne ne peut entrer dans les cellules, en dehors du moine et du supérieur de l'ordre. Les cellules s'ordonnaient autour du *grand cloître* (XII[e]) où se prenaient les récréations, c'est le lieu de passage entre les cellules et le réfectoire, entre nourriture spirituelle et nourriture terrestre.

Les repas des pères étaient servis par les frères dans chaque cellule par un petit guichet, des repas sans viandes et très simples, soupe, œuf, poisson, pain, légume, fromage et fruit, plus une ration de vin. Le dimanche et les jours de fête les moines prenaient leur repas en commun au réfectoire et en silence, un père lisait la Bible en chaire. Les jours de jeûne, il n'y avait qu'un seul repas à midi, du pain et de l'eau le soir. Le vendredi les repas étaient seulement composés de pain et d'eau.

Le *petit cloître* donnait accès à la salle du Chapitre et à l'église dédiée à Saint Jean-Baptiste, les moines s'y réunissaient pour les prières collectives et les fêtes liturgiques. Au nord de l'église dont l'entrée se distingue par l'avancée de son toit savoyard, s'élèvent les chapelles de Saint Antoine et

du Bienheureux Jean d'Espagne, suivies de la sacristie. Au nord de celle-ci, le Prieur a fait construire fin XIX^{e} siècle, en pur gothique, la chapelle des Reliques. Le petit cloître ogival entourait le petit cimetière qui regroupait alignées, toutes semblables et sans nom, les tombes des pères et des frères ayant pour seul ornement une croix en bois.

La vie au monastère est réglée par les « statuts ». S'il fait oraison dans sa cellule et y récite une partie de l'office, le Chartreux se rend à l'église au milieu de la nuit pour matines et laudes, dans la matinée pour la messe et l'après-midi, pour les vêpres. La règle oblige aussi les moines à un moment de détente du corps et de l'esprit. C'est le spaciment (latin *spatiamentum* ou *spaciamentum*) apparu au XV^{e} siècle, promenade hebdomadaire hors de la clôture monastique par petits groupes dans le désert de Chartreuse.

Il a lieu généralement le lundi, entre none (vers 15 h) et vêpres (entre 17 et 19 h). Il dure environ 3 heures. Il est interdit durant cette sortie d'entrer dans une maison et de parler avec un non Chartreux.



La chapelle du monastère

Les rencontres avec le monde extérieur se limitent à une entrevue avec la proche famille, une à deux fois par an.

Le père prieur est nommé pour une durée indéterminée soit par le Révérend Père Supérieur de la Grande-Chartreuse, soit par le Définitoire. Le Définitoire comprend huit moines élus par les prieurs des maisons et il est chargé de faire appliquer les décisions prises. À chaque chapitre général les prieurs proposent leur démission qui peut être soit acceptée, soit refusée. Mais un prieur peut être remplacé à n'importe quel moment entre deux réunions du chapitre général.

II - Depuis la Révolution à l'expulsion définitive en 1901

1. La période révolutionnaire

Une note sans date conservée aux Archives départementales, mais peu antérieure à la Révolution française, mentionne qu'il y avait à la Chartreuse : dix religieux de chœur et cinq frères au couvent du Reposoir. (Abbé Falconnet)

En 1789, la Révolution française ne nous touche pas, nous sommes sardes, mais le 22 septembre 1792, les troupes de la Révolution envahissent la Savoie sous les ordres du général Montesquiou. Les 14, 15 et 16 octobre les communes durent désigner des députés pour se donner le gouvernement de leur choix. Le 27 novembre 1792, le *ci-devant duché de Savoie* est incorporé à la République française, il constitue le quatre-vingt-quatrième département, sous le nom de département *Mont-Blanc* avec Chambéry comme capitale.

600 communes sur 655 votèrent pour la réunion à la République française. Ce qui fit dire plus tard au cardinal Billet, archevêque de Chambéry, que cette mascarade n'a été au fond *qu'un escamotage révolutionnaire*.

Le 26 octobre 1792, l'Assemblée nationale des Allobroges réunie dans la cathédrale de Chambéry prononçait la confiscation de tous les biens du clergé séculier et régulier. Dès lors, tous les biens de notre Chartreuse furent mis en vente par le Directoire du district de Cluses. Dans le même temps, toutes les paroisses, les communautés religieuses et les couvents subissaient le même sort avec souvent d'épiques oppositions de la population, surtout dans la très chrétienne Haute Savoie.

Le monastère et ses biens se trouvant donc à cette époque sur la commune de Scionzier, les commissaires Jean-Pierre Dumont et Étienne Décret furent chargés d'établir l'inventaire. Ils devaient d'abord se présenter devant la municipalité provisoire, ce qui eut lieu le 7 décembre 1792. Après avoir exhibé leur mandat, des arrangements furent pris pour répartir cet énorme travail entre les commissaires et les officiers municipaux élus à cet effet, et pour fixer le montant de ces vacations qui incombaient à la Nation.

Le 9 décembre 1792, ces messieurs se présentaient au Reposoir et interpellaient les *Citoyens* Jean-François Favre supérieur, natif du Grand-Bornand et Jean-Joseph Roch procureur originaire d'Annecy, Dom Gonnet, coadjuteur, Dom Effrancey de Sallanches, vicaire, Dom Piddard aussi de Sallanches et Dom Galtier, sacristain, afin qu'ils déclarent tout le numéraire, mobilier, créances, cédules, denrées, revenus de biens-fonds, meubles et effets appartenant et dépendants de la Maison.

> …les ayant sommés de prêter serment sur la vérité et sincérité des déclarations qu'ils devront faire en leur notifiant qu'au cas qu'elles vinssent à être soupçonnées d'infidélité, ils encourroient outre la privation de leur traitement, les peines imposées par la loi contre les faussaires ; les ayant de plus sommés de nous déclarer sous les mêmes peines, tout ce qu'ils auroient ou scauroient avoir été écarté ou enlevé de la présente Maison, tant par eux que par autrui, tout comme les autres bien et bâtiments qui leur appartiennent. Après quoi les dits Citoyens Favre et Roch duement remontrés, ont promis et jurés en l'assistance de Nous officiers municipaux et entre les Mains des dits Citoyens Commissaires,

de nous déclarer fidèlement tous les avoirs en nous indiquant les lieux où les dits effets pourroient être déposités, et de nous exhiber tous les livres de compte, Titres et autres papiers qui peuvent servir les avoirs et revenus de la présente Maison. Ensuitte (sic) de quoi, le dit Citoyen Favre nous a exhibé un petit livre de compte contenant 43 feuillets, dont 26 « utils », icelui contenant la dénomination des Créances appartenantes à la présente Maison, lesquels il sera fait inventaire cy après, et qui commencent par les annotations suivantes et portés dans la Tabelle ci-contre.

La tabelle était un tableau en sept colonnes où étaient notés : les numéros d'ordre, les noms et domiciles des débiteurs, la date des contrats et le nom des notaires ; les capitaux, les intérêts, les arrérages et la date des échéances. Il n'y avait pas moyen avec cela, de rien soustraire.

L'inventaire au Reposoir dura jusqu'au 17 décembre 1792. À Thiez, il eut lieu le 19. Tout fut donc relevé, évalué et compté sans en omettre un essuie-main, un cierge et une fourchette…Après cela, il ne restait plus qu'à procéder aux ventes au profit de la Nation.

Les livres et les comptes étaient très bien tenus par les pères pour avoir une idée de ce que pouvait représenter la somme de tous les documents détenus, lorsque furent réclamés les papiers relatifs aux biens que le monastère possédait à Nancy, le hameau aujourd'hui « commune » de Nancy-sur-Cluses, le citoyen Bontaz mandaté, trouve 27 volumes de reconnaissances et actes divers.

Autorisés provisoirement à faire usage des objets nécessaires à leur ménage et à administrer leurs biens, les Chartreux refusèrent de prêter le serment anticonstitutionnel suivant l'article 19 de l'arrêté départemental du 28 mars précédent, « *je jure d'être fidèle à la Liberté et à l'Égalité, ou de mourir en les défendant* », n'étant plus maîtres de rien ils étaient dès lors expulsables et ils décidaient de partir.

Le 9 avril 1793, préparant leur départ, les pères avaient réclamé à la municipalité de Scionzier « *la somme de 1072 livres de la cy-devant Savoie pour des habillements séculiers et des montures jusqu'aux frontières* ». Elle leur fut accordée et comptée en numéraire. Les 10,11 et 12 avril, la municipalité leur délivrait aussi un passeport, afin qu'ils puissent sortir sain-et-sauf du territoire de la République et de même à trois fermiers : Joseph Guimet, Joseph-Marie Chevran et André Dépoisier « *pour aller accompagner les six Chartreux partant, et ramener les mulets qui les porteront jusque près des frontières* ». En fait, les pères partaient en pays valaisan, à Massongex sur l'actuel district de Saint Maurice, où les demoiselles de Torréry de Saint-Gingolph avaient mis à leur disposition une maison au lieu-dit *La Charrière*.

Avant de quitter le monastère le 14 avril 1793, les Chartreux confièrent aux frères Pierre et Joseph Guimet, habitants du Reposoir, les précieuses reliques du bienheureux Jean d'Espagne avec son écuelle et sa hache. Ceux-ci les emportèrent dans leur maison, puis les cachèrent pendant 2 ans dans une grotte située dans la montagne. Après quoi ils les redescendirent à l'abri dans leur cave. La Révolution passée, elles purent enfin être replacées solennellement dans la chapelle du couvent le 13 avril 1804.

Le 17 avril 1793, la municipalité constatait le départ des religieux et apposait le sceau municipal sur au moins huit portes, telles que celles « *qui ferment la sacristie et la chapelle nommée "du sacristain" ; celle de la chapelle du chapitre, de la chapelle du Prieur et de la salle des Archives* ».

Ce même jour, le conseil municipal décidait après examen : « *la meilleure manière d'administrer les biens que les Chartreux faisaient travailler et qui est adjacent à la maison, sera acensé (loué) provisoirement au plus offrant et dernier enchérisseur*». Laissant à plus tard, si la municipalité « *trouve avantageux pour la nation de les vendre dans quelques mois d'ici* ».

Les six pères profès avant de quitter la chartreuse et d'y laisser au couvent deux religieux malades mentaux et deux frères illettrés, prièrent instamment le citoyen Maire et la Municipalité de Scionzier de prendre tous les dispositions possibles pour assurer aux dits Religieux et frères, « *un sort stable, un entretien honnête et convenable adapté à leur état* ». Le 20 avril 1793, les magistrats réunis se préoccupaient effectivement de pourvoir à l'entretien des deux pères aliénés et des deux frères.

Et bien que ceux-ci ne soient pas concernés par l'obligation de prêter serment sur la Constitution, le lendemain, les édiles les sommèrent de déclarer s'y conformer et ce *« afin de pouvoir exiger le traitement fixé par la loi »*. Sans être en capacité de comprendre, frère Laurent comme frère Étienne répondirent oui « *sans restriction* », répétant mot à mot, à haute et intelligible voix, la formule lue par le maire. Sur la copie ils firent leur marque *« pour ne savoir écrire »*. Ce que deviendront ces modestes religieux, nous ne le savons pas avec exactitude.

Le Directoire du district de Cluses ayant autorisé la vente le 24 avril 1793, 13 membres du Conseil général (du canton) ouvraient les premières enchères *« au son de la cloche qui jusque là n'avait jamais rendu que des accents de prière et de bénédiction »* (Abbé Falconnet, dixit !). Etaient mis à prix : bœufs, mulets, chevaux, chèvres, du vin, des ruches, des provisions et tout le matériel pour l'agriculture, échelles, chariots et attelages, herses, charrues, la forge, etc.

Le 4 mai, cette fois c'est 17 municipaux qui président les enchères, par rapport aux estimations des experts, celles-ci vont s'avérer largement dépassées.

Les ventes se succédèrent ainsi des mois durant, tant étaient nombreuses et diverses les possessions de nos cénobites.

Le 4 décembre 1793, l'administration du district procédait à la vente des vases et ornements sacrés et même jusqu'aux habits de confrérie.

À partir de janvier 1794 sévissait dans le département du Mont-Blanc le resté célèbre : Antoine Louis Albitte qui va vite s'attacher à éliminer les curés non jureurs, en même temps qu'il ordonne le raccourcissement des clochers et la récupération de toutes les cloches pour fondre leur bronze.

Au plus fort de la Terreur les conseils municipaux durent siéger en permanence pour assurer recensements et liquidations ; mais des dissensions apparurent, des soupçons et des plaintes furent déposées auprès du Directoire. Plusieurs notables ne voulurent plus assister aux séances.

La saisie de tous les terriers, extentes et reconnaissances, titres concernant les biens spoliés, papiers évidemment *liberticides*, écrits en *style esclave*, étant forcément des pièces inquiétantes pour le futur, la Convention Nationale en conseilla « la brûlature » sur les places publiques. Initiées par les municipalités, les maires en écharpes, ces autodafés eurent lieu avec force troupe pour le maintien de l'ordre.

Heureusement pour l'histoire, là et ailleurs, beaucoup de précieux documents en réchappèrent. C'est ce qu'il advint le 30 juin 1793 à Thiez *« au contact des citoyens assemblés, de tous sexes et à l'acclamation générale des assistants »*.

Écoutons le cardinal Billet :

> la vente des biens ecclésiastiques allaient être une belle occasion, une abondante curée pour les patriotes. Ils allaient tous s'enrichir en peu de jours, ils auraient de belles propriétés à très bas prix. Les hommes consciencieux n'en voulaient pas, ils regardaient la confiscation comme un vol. Les conditions des ventes étaient fixées par leurs amis ; une partie pouvait être payée en assignats, et les assignats coûtaient peu. Les fonctionnaires publics, dont la plupart n'avaient pas plus de fortune que de considération, voulaient aussi profiter de l'occasion pour améliorer la position de leur famille. Ils faisaient passer les actes par des personnes interposées. Les biens des émigrés étaient quelques fois acquis par leurs régisseurs ou par leurs fermiers généraux…Le produit de ces ventes n'enrichit pas la Convention Nationale ; les sommes reçues faisaient comme les eaux de certaines rivières qui se perdent dans le sable. Ce fut une grande dilapidation.
> On assure qu'il s'est passé à ce sujet des choses très irrégulières qui auraient compromis beaucoup de monde si elles avaient été bien éclaircies ; tous les titres, tous les documents relatifs à ces ventes étaient déposés dans l'ancien château royal de Chambéry. Par l'effet d'un hasard patriotique, le feu y pris dans la nuit du 23 au 24 février 1798. Cet incendie liquida beaucoup de comptes et paya beaucoup de dettes.

Au moment du séquestre général les fermes du Reposoir étaient au nombre de 18, détenues par 9 familles différentes. Le bail de chaque fermier était en général de 9 ans, le fermier bénéficiait seul des plus-values et quand les années étaient médiocres ou mauvaises, il trouvait au monastère des hommes qui en tenaient bon compte sur leurs redevances. Les ventes de ces fermes eurent lieu par adjudication, estimations faites par des experts assermentés.

Les fermiers eurent désormais affaire avec de nouveaux maîtres qui sans scrupules augmentèrent très vite les redevances…

Pour la vente des bâtiments mêmes de la Chartreuse, le Directoire déploya force éloquence :

> la Chartreuse peut servir à établir une fabrique de draps du pays, par la facilité d'y trouver, et dans les communes environnantes, les matières premières. Les édifices en sont fort vastes, couverts en ardoises. Le grangeage en dépendant et les bois qui sont affectés à ce lot sont d'une grande considération…attendu qu'il y reste plus de mille journaux de

> beaux bois de sapin et d'hêtres à vendre, et que les bois peuvent être employés au besoin de la marine, surtout les sapins, dont il y a plus de huit cents journaux entretenus et en bon état.

Vingt numéros étaient ainsi à aliéner.

En mars 1794 et pendant une année environ, les bâtiments furent occupés comme succursales de la salpêtrière de Cluses.

Personne ne se présenta à la vente aux enchères le 4 octobre 1795. Remise à nouveau aux enchères le 19 octobre, il y eut deux miseurs, Jean-Pierre Veradier-Dulac fils, de l'Ardèche, l'emporta pour la somme considérable de 800.000 francs en *assignats* évidemment, ce qui par rapport aux espèces métalliques était relativement acheté à bon compte. (*Des billets dont la valeur est assignée, autrement dit « gagé » sur les biens du clergé).*

Véradier fit exploiter les forêts pour faire du charbon. Le 2 janvier 1797, dix-sept fermiers voulant lui voir les talons, lui rachetèrent - en indivision - la résidence du prieur, l'église, la sacristie, le cimetière, ¼ du jardinet, le pré dans l'intérieur du cloître et le droit d'affouage pour deux personnes. Pourquoi un contrat si étrange ? Cela laisse à penser que nos braves montagnards voulaient ainsi préparer un logement et une église à un pasteur et à sa servante pour un temps qu'ils jugeaient proche…

De plus, pour lui voir vider les lieux, le 11 octobre 1797, l'un d'eux, certainement le meneur des fermiers : Pierre Anthoine Milhomme, racheta à Véradier la généralité de tous les biens-fonds qu'il avait acquis de la Nation. (*tout ce qui est inhérent au sol et sa surface*)

Comme nous l'avons vu, les Chartreux possédaient sur la commune de Thiez une maison et d'importantes dépendances, des vignobles, pressoir, cuves, etc., d'un sol très productif, d'un seul tenant et dans une position des plus avantageuses. La nation vendit cette propriété le 26 avril 1795 au citoyen J.M. Thévenet de Bonneville qui la revendit le lendemain à Joseph Brochier de Panissage (Isère).

La loi du 17 mai 1790 avait aussi édicté le partage des biens communaux. Avant que la commune de Scionzier, pour ne parler que d'elle, n'ait pris les mesures de répartition des forêts, des abus et le plus grand désordre s'y étaient installés. Des dévastations considérables se commettaient et des razzias de fayards et sapins s'opéraient sans aucune permission, à la barbe de deux gardes quand il en aurait fallu vingt ! Et à telle enseigne, que le 27 août 1795 le conseil fut contraint d'en appeler à la troupe, 10 hommes armés, de 10 heures du soir à 5 heures du matin feront des tournées incessantes *« et arrêteront tous individus sans aveu qui voltigeront sans motif dans la commune ».*

La République étant en guerre avec toutes les puissances limitrophes, outre les contributions directes et indirectes, chaque jour furent imposées toutes sortes de nouvelles et vexatoires réquisitions : animaux, fourrages, logements de troupes, etc. et elles incombèrent presqu'entièrement aux malheureux agriculteurs. L'année 1794 ayant été très mauvaise *« pour raison d'inondation,*

de corrosion et de tempête » « qu'en fait de denrées ils manquaient même du nécessaire », les pauvres fermiers de la nation n'eurent pas avec le Directoire ou leurs nouveaux maîtres, la même oreille bienveillante que celle des pères chartreux !

En même temps que nos montagnards subissaient le joug de la République, ordre fut donné de fermer les églises, d'apposer les scellés sur les serrures et les prêtres non jureurs étaient pourchassés et déportés. Beaucoup d'entre eux, bien protégés et cachés par les habitants, continuaient pourtant leur ministère et échappèrent aux dénonciations et aux nombreuses patrouilles mobilisées à leurs trousses.

Ainsi, le Révérend Revillod, chapelain de Scionzier a dressé les registres de baptême du Reposoir des années 1794 à 1800, on lui apportait même les enfants des communes environnantes. Parmi ces prêtres réfractaires, il faut citer Révérend Cucuat de Cluses, docteur en Sorbonne, ex-chanoine de la Cathédrale de Genève qui fut curé de Mont-Saxonnex, il marqua son ministère au Reposoir pendant la clandestinité et il en fut le premier Recteur.

À partir de 1800 cessa la chasse aux prêtres et en 1801 le Concordat rétablit la religion catholique comme religion officielle reconnue et les églises furent rouvertes au culte.

2. Le Reposoir devient une paroisse

Les habitants de la vallée du Reposoir étaient très éloignés de l'église de Scionzier et ne pouvaient y accéder que par une route malaisée. C'est le Révérend Claude-André Cucuat qui va contribuer en grande partie à ce que Le Reposoir soit érigé en une paroisse distincte de Scionzier, l'Évêque de Chambéry le décrètera le 4 août 1803 pour la plus grande joie des habitants.

Les propriétaires des locaux - acquis en indivision comme nous l'avons vu - mirent alors l'église du couvent à la disposition de la toute nouvelle paroisse et une cellule pour la cure. Révérend Cucuat décédera le 4 octobre 1804.

Les habitants du Reposoir avaient maintenant un curé, il leur fallait un syndic. Ils avaient depuis 1812, semble-t-il, formé le projet d'établir la communauté paroissiale au centre de leurs habitations et ils firent dresser un premier acte en vue de leur séparation civile avec Scionzier.

Trois ans plus tard, le 24 mars 1815 une requête est présentée en ce sens à l'Intendant du Faucigny, et le 15 septembre de la même année trois-quarts des chefs de famille votent avec enthousiasme un premier acte en vue de cette séparation. Mais bien qu'en bonne voie cette démarche ne fera plus un pas jusqu'en 1835.

3. Le retour au Royaume de Piémont-Sardaigne

Le traité de Paris signé le 20 novembre 1815 rétablissait dans ses droits la Maison de Savoie, le département du Mont-Blanc revenait donc sous le régime sarde.

Soit dit en passant : 1816 fut la plus froide des 500 dernières années. On ne put emmontagner les vaches que quelques semaines seulement.

L'antique usage de la bénédiction reparut dans toutes nos montagnes après la Révolution, et lorsque Le Reposoir fut érigé en paroisse, c'est au curé de l'endroit que revint cette charge. Une anecdote amusante à ce sujet : le 18 novembre 1817, Révérend Conrier qui avait fait la bénédiction d'Aufferand, n'ayant pas eu son fromage lorsqu'il fut nommé à Ayse, se faisait représenter par Pierre Anthoine Milhomme, et il citait devant le juge de paix de Cluses le représentant des communiers Jean-François Pépin. La cause ne fut pas entendue, le juge déclarant :

> Si les communiers d'Aufferant ont parfois offert à M. le Curé de Scionzier et successivement M. le Recteur du Reposoir, un quelconque fromage, c'étoit là une obligation purement volontaire, à laquelle ils n'étoient tenus par aucun titre, et qu'ils faisoient à qui bon leur semblait, ou sous des rétributions de messes aussi fixées à leur gré.

Le 14 août 1827, lors de la visite pastorale de Mgr De Thiollaz, il y avait au Reposoir : 36 feux, 333 habitants, environ 240 communiants.

En 1835 la commune de Scionzier dut reconstruire l'église paroissiale. Avec 27 signatures les paroissiens du Reposoir ne voulurent pas participer aux frais, tous attendaient le retour des Chartreux pour édifier leur propre église.

4. Le Reposoir devient une commune

Le 20 juin 1837, l'Intendant du Faucigny plaide favorablement pour la scission avec Scionzier en insistant sur le fait que la distance du Reposoir à Scionzier est au moins de deux heures par une route scabreuse et difficile et qu'il y a près de 350 habitants dans cette paroisse.

Il fallut attendre le 28 décembre 1847 les lettres patentes de Charles-Albert, pour qu'à partir du premier janvier 1848, soit constituée la nouvelle commune, elles fixaient en même temps les limites des deux communes. Les Reposerands pouvaient être fiers, ils avaient maintenant leur curé et leur syndic.

5. L'église du Reposoir et le retour des Chartreux

Nous avons vu que 17 fermiers avec à leur tête Pierre Anthoine-Milhomme, avaient acheté ensemble une partie des bâtiments du monastère. Vers 1822, l'un de ses fils Claude-François, futur archiprêtre de Samoëns, fut mandaté par son frère Pierre, successeur de leur père, principal propriétaire du couvent et ses amis, pour négocier avec la Grande Chartreuse le retour des religieux au Reposoir.

En 1833, deux pères de la Grande-Chartreuse vinrent passer un compromis, mais pour une question d'argent, la négociation dura encore de très nombreuses années.

Le Révérend père Général tentait alors d'obtenir l'agrément et le secours du roi sarde et il avançait qu'il reprendrait seulement les bâtiments de la Chartreuse avec ses petites dépendances.

Le chanoine Poncet d'Annecy par des lettres en date du 27 octobre 1845 et du 19 mars 1846, presse et encourage le Révérend Père des Chartreux, à ce qu'il passe une rapide transaction et il en préconise la méthode :

> Lorsque vous serez propriétaires de la Chartreuse, vous ferez faire vous-même une église et une cure en Pralong, sur l'extrémité de votre propriété, en faisant appel, pour les matériaux et pour les corvées, à la bonne volonté de la population… Un curé du voisinage, M. Rouge, curé de St Sigismond, qui est un bon architecte se chargerait volontiers de vous faire les plans, et même de surveiller les travaux. Il a déjà fait bâtir plusieurs églises. Par ce moyen vous ne trouverez plus de difficultés sérieuses… Ainsi, mon Révérend Père, je vous engage à ne point perdre de temps, parce que chaque année augmente les embarras et fait de nouvelles dégradations aux édifices.

Sur ces entrefaites, M. Maret, notaire à Douvaine, s'offre à négocier l'acquisition de la Chartreuse pour le Révérend Père et il demande que soit envoyé un fondé de pouvoir à cet effet.

Dom Basile sitôt arrivé au Reposoir prend les choses en main.

Le 19 avril 1846, il exhibe ses pleins pouvoirs au conseil de fabrique et aux conseillers municipaux délégués du Reposoir. Par délibération les conventions suivantes sont prises :

> en échange de l'église et de la part du couvent destinés au curé actuel, les pères feront construire à Pralong, chef-lieu central de la paroisse, une église qui puisse contenir 800 âmes et une cure également plus grande que la cellule qui en tient lieu au monastère. Ils céderont une quantité de terrain suffisante pour l'emplacement des nouveaux édifices, cimetière, jardin, placéages, etc. correspondant à la valeur de celui que la paroisse concéderaient aux Révérends Chartreux,… enfin le conseil inscrit mais sans en prendre l'engagement, que les pères témoignent le désir de recevoir un nombre déterminées de corvées et de plants de sapin propres à construction.

Évidemment, le temps ayant passé, il fallait auparavant et avant tout, obtenir l'accord des nombreux copropriétaires, dont les héritières de Pierre Anthoine-Milhomme, ce fut facilement réalisé par une promesse de ces dames du 5 mai 1846.

Le 20 juin 1846, le Révérend Père Général nomme Dom Marc Thorel, recteur du Reposoir avec Dom Basile pour l'assister. Après 53 ans d'exil, 695 ans d'existence, les conventions sont alors préparées avec l'évêque diocésain, le ministère des cultes et la cour de Turin pour obtenir un subside et l'approbation du roi.

Le 11 septembre 1846, le conseil de fabrique se dessaisit de tout son avoir pour la réintégration des Chartreux et il fixe en les précisant, les conditions de compensation telles qu'elles avaient été étudiées le 19 avril précédent.

Le 14 septembre 1846, dans la maison de la Croix à Scionzier, devant Me Delemontex, notaire à Cluses, les dames Antoine-Milhomme veuves et filles et leur parent : Révérend Claude-François Antoine-Milhomme, cèdent

définitivement leurs possessions aux représentants du prieur de la Grande-Chartreuse pour la somme de quarante trois mille livres.

Par décret paru le 9 décembre 1846, le Roi Charles-Albert entérine tous les accords et détaille les obligations auxquelles les moines seront tenus.

Le 4 août 1847, petit accrochage encore, le conseil de fabrique de la paroisse confirme qu'il ne peut pas donner suite aux vœux précédents des Chartreux, que les paroissiens n'ont aucun moyen de faire les transports nécessaires et qu'ils ne peuvent pas se charger des constructions, les chartreux devront s'occuper seuls des travaux. On cherche un accommodement en restreignant le périmètre prévu pour le presbytère et en supprimant le clocher pour mettre seulement une chèvre – une petite avancée – sur la façade principale de l'église.

Mais de nombreuses divergences apparaissent encore entre les Chartreux, la fabrique et le nouveau syndic. Le 28 septembre 1848, un nouveau compromis est enfin accepté : Les deux Conseils cèdent aux Chartreux tout ce que la fabrique possède au couvent. Ils se chargent du creusement des fondations de l'église, de la cure, du cimetière et du transport des 40.000 ardoises nécessaires aux toitures. Les pères cèdent 2 journaux ½ de terrain sur leur propriété de Pralong pour les constructions. Ils feront les murs du cimetière à 1 mètre ½ d'élévation. Ils paieront mille livres neuves pour le mobilier de l'église et de la sacristie du couvent, etc.etc.

Le 5 mai 1849, le conseil municipal offre aux Chartreux, qui resteront chargés des susdits articles, les compensations suivantes : il fournit les matériaux, il forme le projet de supprimer la tour et de réduire la cure, et tandis qu'on élucidait de plus en plus les choses sur le papier, tous les chantiers étaient ouverts et couverts de travailleurs et le Révérend architecte opérait gratis.

Le 18 juin 1849, la première pierre de l'église était posée et bénite par Révérend Claude Anthoine-Milhomme, l'enfant du pays, archiprêtre de Samoëns.

Restait à convertir le compromis du 28 septembre 1848 en acte authentique. Mgr Rendu autorisa le Recteur de la paroisse de le représenter dans la convention définitive passée avec les Chartreux. L'acceptation administrative fut naturellement plus lente et après de multiples expertises, l'acte fut signé le 18 mars 1850 chez Me Pochat à Cluses, puis homologué à la Cour de Chambéry le 2 mai suivant.

Enfin, le 21 novembre 1850, fête de Présentation de la Très Sainte Vierge Marie, de tous les sentiers descendent des groupes endimanchés et pleins d'allégresse. Toute la paroisse est là, et c'est encore Révérend Claude, l'enfant du pays, qui assisté d'un nombreux clergé, bénit la nouvelle église. Le cimetière était béni le lendemain et le même jour Dom Basile célébrait au couvent.

Le 6 janvier 1851, le Révérend Père Général déclarait que les conditions étaient réunies pour rétablir la clôture du couvent, elle fut effective le 11 mai suivant. On ne saura jamais combien il en aura coûté pour rendre habitables des cellules demeurées vides et à l'abandon plus d'un demi siècle !

L'église paroissiale fut consacrée par Mgr Louis Rendu le 17 juillet 1851. Église et presbytère avaient coûté aux Chartreux de vingt à vingt et un mille francs.



L'église du Reposoir

6. Nouvel exil et retour des Chartreux

Le 4 mars 1848, devant la permanence de l'agitation dans ses états, et par crainte d'une révolution, Charles-Albert promettait une constitution *Lo Statuto albertino*. Le Représentant de la gauche, Rattazzi, premier ministre du Royaume Sarde, faisait passer en 1855 des lois sévèrement anticléricales qui visaient notamment les ordres et congrégations religieuses. Ces lois, plus encore que les précédentes (*lois Siccardi, tentative d'instauration du mariage civil*), furent fort mal reçues en Savoie.

De ce fait, le maintien des Chartreux en Savoie s'avérant très précaire, le 13 mars 1855, les pères décidèrent de quitter le monastère pour la Grande-Chartreuse en France, emportant les regrets du Reposoir et des paroisses voisines et non sans avoir loué la Chartreuse à sieur Dépoisier, cultivateur.

Pour sauver leurs biens meubles et immeubles, un avocat de Turin leur proposa une vente en règle, faite à un Français de Saint-Laurent-du-Pont avec toutes les formalités françaises. Et le 18 octobre 1859, ce contrat fut cédé à deux pères chartreux agissant en qualité de citoyens français, ceux-ci ayant fait vœux de pauvreté, la Chartreuse du Reposoir rentrait donc en possession de la Grande-Chartreuse.

La Savoie, par un vote enthousiaste, devenait française par le traité de Turin du 24 mars 1860. Pour Paul Guichonnet, ce fut avant tout l'œuvre du

clergé et de l'aristocratie, encadrant des masses rurales sans éducation politique et essentiellement contre l'orientation laïque et pro-italienne de Cavour.

Dès lors se posa la question du retour des moines au Reposoir et l'on s'occupa des améliorations les plus urgentes. Pour rendre la tranquillité des religieux plus parfaite, ceux-ci offraient à la commune la construction d'un nouveau chemin d'accès sur l'autre rive du Foron afin de remplacer la difficultueuse montée existante.

La nouvelle communauté était installée définitivement le 6 octobre 1866 après la translation des reliques du Bienheureux Jean d'Espagne, de l'église paroissiale en la chapelle du couvent. En même temps Mgr Magnin rétablissait la clôture.

Le 15 août 1872, le supérieur du couvent offrait au conseil municipal, qui acceptait avec empressement, de lui avancer les sommes nécessaires pour construire la route de Cluses au Grand-Bornand, cet ouvrage d'art ne put être réalisé que de Cluses au Reposoir.

Le 30 mars 1881, le procureur de la Chartreuse, Dom Philippe Rey, achète l'ancien domaine des Chartreuses de Mélan sur la commune de Thiez, il comprend la maison des moniales avec jardin, pré, champ, verger, vigne, bois et broussailles. Cette acquisition va permettre de pourvoir la communauté au quotidien, en fruits, légumes et vins.

Le 26 juin 1882, toute la population d'une part et les religieux avec leur personnel d'autre part, convergeaient en deux processions vers l'oratoire construit au centre du village sur l'emplacement des ruines de l'église du couvent primitif du XIIe siècle et dédié au bienheureux Jean d'Espagne. Sous un beau soleil d'été ce fut une journée mémorable qui s'est terminée à l'église paroissiale par la bénédiction du Très Saint Sacrement. Neuf ans plus tard en 1891, en remplacement de l'oratoire, les Chartreux firent édifier à la même place la chapelle actuelle qui fut inaugurée en 1892.

Jusqu'en 1888, l'église paroissiale formait une modeste croix grecque. Depuis, l'église a été transformée en croix latine et considérablement agrandie, et la chèvre a été convertie en une élégante flèche. Coût pour les pères 22.000 francs, autant que jadis l'église et le presbytère.

En 1893, soucieux de l'instruction des enfants du Reposoir, les religieux construisaient une école libre de filles au prix de quatorze mille francs.

7. Départ définitif des Chartreux

À nouveau, de nouvelles lois étaient promulguées en 1901 (loi Waldeck-Rousseau), chaque congrégation devait être autorisée et pouvait être dissoute par un simple décret. De ce fait, la plupart des ordres religieux sont supprimés ou expulsés de France.

C'est ainsi que les Chartreux du Reposoir, très aimés dans le pays, quittèrent pour toujours leur abbaye le 27 septembre 1901 au milieu de la consternation générale. Ils émigrèrent en Italie à la chartreuse de Lucques. Les moines de la Grande-Chartreuse quant à eux, furent expulsés *manu militari*, le 29 avril 1903.

Avant leur départ, les pères confièrent les reliques de Jean d'Espagne au curé de la paroisse l'abbé Duvillaret. En 1926, elles furent confiées aux moniales de Beauregard vers Voiron qui les ont emportées en 1978 lors de l'établissement de leur nouvelle Chartreuse à Reillanne dans les Alpes de Haute-Provence où elles sont toujours. Elles furent prêtées au Carmel du Reposoir pour être vénérées lors du 850e anniversaire de la Chartreuse, l'été 2001.

C'est ainsi que se termine l'histoire mouvementée des Chartreux du Reposoir.

III - Épilogue

De par la loi du 9 décembre 1905, l'État procédait à l'inventaire et à la vente des forêts et des terres. D'après Paul Guichonnet, le sieur Casaï, scieur à Marignier qui acheta alors la Chartreuse à un bon prix, avait été au centre d'histoires assez sordides, il se proposait de couper ces considérables forêts qu'il convoitait. Il avait dû y faire déjà quelques coupes clandestines de bois et avait eu maille à partir avec un garde-forestier qui avait été trouvé assassiné. La rumeur insistante accusait Casaï d'avoir exécuté ou commandité ce meurtre.

En 1907, les bâtiments sont transformés en hôtel de luxe, *l'Hôtel de la Chartreuse* mais la Grande Guerre met un terme à cet épisode.

En 1922, l'évêque d'Annecy, Mgr Dubois de la Villerabel, demande à la prieure du Carmel de Paray le Monial, Mère Marie de Jésus (marquise Alessandra Di Rudini), de prendre avec ses filles la relève de la prière. Il faudra une dizaine d'années de travaux et transformations pour réparer, aménager et transformer la Chartreuse en Carmel.

La marquise ne verra pas la fin des travaux, lors de l'un de ses déplacements d'été au Reposoir, elle tombera gravement malade, elle subira plusieurs opérations à Genève et décédera au Reposoir. Elle sera enterrée au cimetière de Cluses, laissant à Mère Marie-Cécile de la Trinité, veuve Panhard, le constructeur des automobiles, le soin d'achever son œuvre.

Rappelons que la marquise Alessandra di Rudini est en religion Mère Marie de Jésus, née le 5 octobre 1876 à Naples. Par sa mère, elle avait des ascendances russes et savoyardes. Son père fut maire de Palerme et président du Conseil italien. Après de très brillantes études, à l'âge de 18 ans, elle épousa le marquis Marcello Carlotti de Garda, qui décéda quatre ans plus tard d'une grave tuberculose. Les deux garçons qu'ils eurent, Antonio et Andrea, moururent tous deux de la même maladie en 1916. Veuve, cette très belle femme, grande et blonde rencontra et vécut alors une ardente passion avec le poète Gabriel d'Annunzio qui l'appelait *ma divine Niké*.

Des épreuves de santé et l'infidélité de son amant provoquèrent une rupture suivie d'une longue période de doutes et de recherches. Elle se convertit lors d'un voyage à Lourdes et éprise d'absolu, elle entra au Carmel de Paray-le-Monial en octobre 1911, elle en devint prieure en 1917. Grâce à son importante fortune, elle fonda les carmels de Valenciennes de 1916 à 1924, de Montmartre à Paris de 1918 à 1928 et en 1922, celui du Reposoir.



Alessandra du Rudini



La marquise di Rudini,
carmélite

Henry Bordeaux, le grand écrivain et académicien savoyard dont la plupart des œuvres ont pour cadre sa Savoie natale, a édité en 1924 un très beau roman, intitulé *la Chartreuse du Reposoir* qui a pour cadre : les rives du lac Léman, Le Reposoir et Le Grand-Bornand. Sur ces sites admirablement décrits, il emmène son lecteur sur les chemins d'un amour incandescent et tragique où les valeurs familiales et spirituelles sont, comme dans toutes ses œuvres, toujours exaltées et rédemptrices.

Dans ses mémoires, *Histoire d'une vie* (13 volumes, 1951-1973), l'auteur relate ainsi la situation du nouveau carmel :

> … nous franchissons le col de la Colombière pour aller au carmel du Reposoir où je demande au parloir la Mère supérieure, la révérende mère Cécile de la Trinité, qui me rappelle notre entrevue en 1923 quand elle venait prendre possession de la chartreuse et la transformer en carmel. Elle arrivait du carmel de Paray-le-Monial et n'avait pas encore repris l'habit religieux. Elle portait un grand nom de l'industrie française (il s'agissait de M^me^ veuve Panhard) et elle était accompagnée d'une marquise italienne qui avait été la maîtresse de Gabriel d'Annunzio pendant dix ans (en réalité ses biographes parlent de 3 ans), et qui, convertie et devenue carmélite, avait donné son immense fortune pour fonder trois carmels dont celui du Reposoir. La mère Cécile de la Trinité me rappelle notre entretien car j'étais venu pour revoir la chartreuse où se passerait mon prochain roman. La chartreuse dans les sapins, est, au pied de la Pointe percée, la plus haute montagne des Aravis que j'ai gravie autrefois.

Le 3 février 1995, les Monuments Historiques classèrent l'ensemble des bâtiments de la Chartreuse. Le monastère abrite aujourd'hui une vingtaine de Carmélites.

Dans ce site majestueux, dans la solitude et le silence propices à la méditation, les carmélites continuent ainsi une prière ininterrompue depuis plus de huit siècles.



Une lithographie de la Chartreuse du Reposoir réalisée par Alphonse Métral à la fin du XIX[e] siècle.

Une petite anecdote avant de terminer : chaque été, le cardinal Verdier, archevêque de Paris, prenait des vacances au Carmel du Reposoir et le curé de Cluses, l'abbé Léon-Albert Terrier, que beaucoup de ma génération ont bien connu, attendait fidèlement le cardinal en gare de Cluses pour le véhiculer. Ce sera sur sa recommandation que l'abbé Terrier, sera nommé évêque de Tarentaise le 14 septembre 1938. Nommé par la suite évêque de Bayonne le 24 juillet 1944, Monseigneur Terrier décédera 12 mai 1957 laissant le souvenir d'un grand prélat.

Nous avons commencé cet exposé avec le Bienheureux Jean d'Espagne venu bâtir la Chartreuse du Reposoir, je voudrais terminer en résumant une belle légende qui le concerne. Elle est rapportée souvent différemment, notamment par Henry Bordeaux dans son roman et par Jean Portail dans *Contes et légendes de la Savoie*. Je m'approcherai de cette dernière :

> Jean d'Espagne, alors qu'il franchissait la contrée tout près du plateau des Bornes fut brusquement paralysé. Or près de sa bouche avide, subitement, jailli une eau pure ; il puisa dans ses paumes un peu d'eau et s'en frotta les pieds et les mollets. Quelques minutes après, il se retrouvait debout et plein de vigueur.
>
> La nouvelle fut vite connu et l'on nomma « Bénite Fontaine » cette source providentielle qui s'avéra souveraine contre les maux d'yeux, et contre des maladies de plus en plus diverses. Ainsi, dans un hameau, vivait un fermier riche, mais fort à plaindre.
>
> Un malheur l'avait frappé : le dégoût de la tomme ! Vous avez mangé de la tomme ? De la vraie, pas de ces imitations anémiques d'aujourd'hui. Mais de la tomme bien ferme, sous sa croûte noirâtre tachetée de roux. Toute la crème des meilleurs laits y est condensée. La tomme, c'est sûr, les anges s'en régalent au Paradis, surtout du reblochon !

Le malheureux fermier s'en vient donc à la Bénite Fontaine réputée pour guérir de nombreux maux. À tout malade qui faisait ce pèlerinage, les médecins prescrivaient l'achat d'une bonne tomme, ni trop dure, ni trop moelleuse. Et celui qui avouait, dès la première bouchée, n'avoir jamais rien mangé de meilleur, était certain d'une guérison définitive du dégoût de la tomme.

La légende ne précise pas s'il s'agit de la Bénite Fontaine de La Roche-sur-Foron. Mais ce récit atteste une bonne connaissance de la société paysanne du temps. Le fromage représentait alors comme aujourd'hui, un élément de base de la nourriture. On disait même… que le reblochon alimentait la table des anges…

Quant à moi j'ajouterai volontiers : ainsi soit-il !

Joseph RUSCON

BIBLIOGRAPHIE

Jean Falconnet, La Chartreuse du Reposoir *par Jean Falconnet, curé de Magland. Montreuil-sur-Mer. Imprimerie Notre Dame des Prés 1895. Académie Salésienne 1898. Volume in 8. Tome 20e.*

Henri Baud, Jean-Yves Mariotte et Alain Guerrier. *Histoire des communes savoyardes : Le Faucigny*, Éditions Horvath, 1980.

Max Bruchet. *L'ancien cadastre de Savoie.* Archives départementales de la Haute-Savoie, avec une présentation de Paul Guichonnet, sous la direction d'Elisabeth Rabut, Annecy, 1988 - *L'abolition des droits seigneuriaux 1761-1793.* Imprimerie Hérisson frères.1908 Annecy.

Nicolas Carrier. *Les moines et la montagne en Savoie du Nord (XIe-XVe siècle).* Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 2003.
- La vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen-Âge. Économie et société fin XIIIe - début XVIe, Harmattan, 2001, p.29.
- À travers les archives médiévales de la principauté savoyarde. Sabaudia.

Paul Guichonnet. *Le cadastre savoyard de 1738 et son utilisation pour les recherches d'histoire et de géographie sociales.* Imprimerie Allier, 1955.

Fabrice Mouthon. *Histoire des anciennes populations de montagne : Des origines à la modernité.*

Jean Nicolas. *La Savoie au XVIIIe siècle.* La Fontaine De Siloe, 2004.

Laurent Pérrillat. *Les cadastres en Savoie au XVIIe siècle,* 2007.

Sabaudia : *histoire ; patrimoine, archives des pays de Savoie.*

Maison du Patrimoine du Reposoir, *présentations par* Anne-France Binder, guide du Patrimoine.

Alain Duval. *Alpages du Reposoir.*

La naissance des prieurés saviniens autour d'Annecy : Talloires, Saint-Jorioz et Lovagny au XI^e siècle

Les connaissances sur la région d'Annecy autour de l'an Mil sont limitées ; une des rares certitudes réside dans la présence de domaines royaux importants. C'est alors qu'en une trentaine d'années naissent les prieurés de Talloires, de Saint-Jorioz et de Lovagny. À cette occasion sont émis de nombreux actes qui nous éclairent sur ces nouveaux prieurés, leurs fondateurs et la situation locale, mais pas seulement locale puisque les principaux acteurs sont le roi de Bourgogne et Saint-Martin de Savigny. Celle-ci est alors une des trois abbayes qui jouent un grand rôle dans la main du roi, chacune dans un espace : Saint-Maurice autour du lac Léman, Saint-André-le-Bas en Viennois et Savigny en Lyonnais. Les autres établissements religieux sont protégés par des diplômes d'immunité, telle l'abbaye de l'Ile-Barbe qui jouit d'un grand prestige et instruit des clercs destinés à de hautes fonctions, comme Odilon de Cluny. Les rois de Bourgogne fondent peu de monastères, mais donnent beaucoup à Cluny. De fait, les abbés de Cluny exercent une profonde influence sur les élites du royaume, à commencer par la famille royale, ce qui favorise le développement de la piété et la fondation d'établissements religieux. Il ne s'agit pas alors de fonder de véritables abbayes, ce qui demande de gros moyens, mais des prieurés rattachés à de vénérables institutions : Talloires, Lovagny et Saint-Jorioz sont ainsi confiés à l'abbaye de Savigny. Cela nous conduit à nous demander pourquoi c'est Savigny qui est privilégiée – quelques décennies plus tard, c'est envers Saint-Martin d'Ainay que les Géroldiens se montrent généreux – qui sont les fondateurs et à quoi ressemblent ces nouveaux établissements religieux. La documentation est malheureusement limitée et très inégale, le dossier de Saint-Jorioz et Lovagny étant particulièrement pauvre ; cependant, les connaissances sur Talloires permettent de mieux comprendre les deux autres fondations et rassembler des éléments souvent étudiés séparément ouvre de nouvelles perspectives.

I. Pourquoi l'abbaye de Savigny en Lyonnais ? Les amitiés de l'abbé Itier

C'est sous l'abbatiat d'Itier et sous le règne de Rodolphe III que l'abbaye de Savigny reçoit plusieurs donations non seulement de la famille royale mais aussi de grands aristocrates du royaume de Bourgogne. Cela s'explique par le fait qu'Itier est l'ami de Cluny et de la famille royale.

Itier est un clunisien qui devient abbé de Savigny par la volonté conjointe de l'archevêque de Lyon, Burcard (II), et de l'abbé de Cluny, Odilon[1]. Or Burcard est un très grand personnage de son temps. Frère du roi Rodolphe III, il peut être considéré comme le numéro deux du royaume : archevêque de Lyon, le plus illustre siège du royaume, et donc protecteur de Savigny, abbé de Saint-Maurice d'Agaune, la plus grande abbaye royale, il joue un rôle essentiel dans le conseil royal. Comme tous les Rodolphiens, c'est un ami de l'abbé Odilon à l'élection duquel son frère et lui ont assisté. Odilon est un soutien politique, notamment pendant la révolte d'une partie de l'aristocratie en 995, il fait de longs séjours à la cour royale de Bourgogne, il exerce une influence spirituelle sur la famille royale avec laquelle il entretient toujours une proximité personnelle. Il est donc particulièrement bien placé pour orienter la piété vers Savigny et vers Itier.

Un des premiers actes mentionnant Itier, voire le premier, est justement la donation que Rodolphe III lui fait de Talloires[2]. S'il est revêtu du seing de l'empereur, il ne porte pas de date d'où la question abordée par tous ceux qui ont traité de Talloires : d'après des personnages cités, quand est fondée Talloires ? Certains, comme Rodolphe III, Burcard de Lyon et Burcard de Vienne, sont peu utiles car ils sont en fonction très longtemps et la présence de la reine Ermengarde indique seulement que le texte est postérieur à 1011, date du remariage du roi. C'est pourquoi les historiens se sont surtout servis de la mention du *signum* de l'empereur Henri II. Comme on ne connaît que deux rencontres entre Rodolphe III et Henri II : à Strasbourg en 1016 et à Mayence puis en Bourgogne en 1018, chacun des auteurs a adopté l'une de ces deux dates[3].

C'est le cas de l'analyse érudite la plus ancienne, celle du chanoine David en 1779 :

« Cette charte est souscrite dans l'original par l'empereur Henri, neveu de Rodolphe ; ce qui fixe sa date à l'année 1016, année où cet empereur fut déclaré collègue du roi son oncle, et passa une grande partie de l'été en Bourgogne »[4].

---

(1) Selon l'*incipit* d'Itier dans le *Cartulaire de Savigny*, éd Auguste BERNARD, Paris, 1853, p. 308, son élection suit une période incertaine : sur l'ordre de l'archevêque de Lyon, Burcard (II), les moines de Savigny vont voir Odilon pour qu'il donne un frère capable de gouverner Savigny ; Odilon désigne Itier et Burcard confirme son « élection » en présence des chanoines, des abbés de l'Ile-Barbe et d'Ainay.

(2) *Cartulaire de Savigny*, n° 638 ; Th. SCHIEFFER et H.E. MAYER, *Die Urkunden der Burgundischer Rudolfinger*, MGH. *Diplomata. Regum Burgundiae e stirpe Rudolfina diplomata et acta*. Munich, 1977 (désormais MGH *Burgund*) n°113.

(3) Le chanoine de Rivaz déclare avoir vu l'original avec le *signum* d'Henri II et la table chronologique de la Diplomatique de Bourgogne indique « 1016. Revue sur l'original, dans les archives de Lémenc », mais la date, absente du document, est conjecturée par la connaissance qu'a l'érudit de la rencontre de Strasbourg. V. Brasier, *Études sur les origines du prieuré de Talloires*, Annecy, 1887, fait un point des hypothèses échafaudées jusque-là et, suivant P. de Rivaz et le chanoine David (notice sur Talloires dans le *Calendrier de Savoie pour l'an de grâce 1779*), il opte pour 1016. Au contraire, D. Brienne, *Consuetudinarium insignis prioratus Talluerianum*, Paris, 1908, et les éditeurs des MGH *Burgund*, préfèrent l'hypothèse de septembre 1018.

(4) J. PHILIPPE, « Rapport sur des documents inédits concernant l'abbaye de Talloires », *in Notice historique sur l'abbaye de Talloires d'après des documents nouveaux et inédits*, Chambéry, 1861, p. 84.

L'intérêt de cette courte mention n'est pas dans le raisonnement qui est erroné. En effet, si l'empereur vient bien en Bourgogne en 1016, c'est dans le comté de Bourgogne. Il rencontre le roi de Bourgogne à Strasbourg, puis le 21 juin il est à côté de Bâle ; ensuite, il passe à Bâle et emmène ses troupes combattre le comte de Bourgogne Otte-Guillaume. Il vise sans doute Montbéliard située sur la route Bâle Besançon, mais, n'ayant pris aucune forteresse, il rebrousse chemin et le 29 août au plus tard il est de retour à Dannemarie, dans le sud de l'Alsace. Ainsi, l'analyse la plus ancienne n'est pas décisive, mais elle apporte un élément important : en 1779, avant la destruction des archives de l'abbaye, il n'existe pas d'autre pièce aujourd'hui disparue permettant de dater l'acte.

Or, il est désormais possible de trancher le débat grâce au début de l'abbatiat d'Itier. S'il n'est pas exactement daté, les dernières recherches permettent de le cerner : son prédécesseur, l'abbé Durand (I), encore cité après janvier 1016[5], disparaît un 6 juillet, en 1016 ou 1017.

C'est donc lui, Durand et non Itier, qui aurait dû assister à la rencontre de Strasbourg qui se tient entre le 17 mai et le 21 juin 1016[6]. Les recherches sur l'abbatiat à Savigny permettent donc d'éliminer la date de 1016 : Itier n'est pas encore abbé[7] ; il l'est par contre en 1018[8].

Si la donation pour Talloires date de 1018, où l'acte a-t-il été octroyé ? Tandis que Ermengarde est présente à toutes les rencontres entre roi et empereur, Burcard de Lyon n'est mentionné par les chroniques ni à Strasbourg ni à Mayence et il ne paraît pas quitter le royaume avec son frère. Le plus probable est donc que la donation est intervenue en Transjurane, dans l'été 1018, probablement en juillet[9]. Toutes les conditions sont alors réunies pour émettre l'acte pour Talloires. Lors du passage d'Henri II qui veut imposer la reconnaissance des accords de succession en sa faveur, il est reçu par le roi, la reine et de nombreux grands. Il est normal que les deux Burcard interviennent dans l'acte puisque Talloires est située dans la province de Vienne et Savigny dans le diocèse de Lyon, mais pour l'archevêque de Lyon il est important d'obtenir un diplôme scellé par l'empereur, au-delà du prestige d'un tel *signum*. C'est à la fois la garantie du futur souverain, une bonne manière envers l'empereur dont Burcard n'est pas un partisan – d'où l'intérêt de la mention de l'amitié commune pour Cluny et Odilon – et une façon de consolider la position et le prestige du nouvel abbé dans sa communauté et au dehors.

---

(5) *Cartulaire de Savigny*, n°602.
(6) F. DEMOTZ, *La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens, 855-1056*, Lausanne, 2008, p. 589.
(7) En outre, les éditeurs des MGH *Burgund* ont déjà fait remarquer qu'à Strasbourg en 1016 le diplôme pour la reine est émis par le vice-chancelier Franco alors que l'acte pour Talloires est de la main du chancelier Pandolf.
(8) Il est cité dès le 15 mai 1018, *Cartulaire de Savigny*, n° 714.
(9) À Worms le 9 juin, l'empereur est à Strasbourg le 16 juin (*Regesta Imperii* 2, 4 n°1933 et 1934), puis il s'avance à Bâle et de là vers le Léman. Il a déjà quitté le royaume le 21 août quand un de ses partisans, l'évêque Henri de Lausanne, est assassiné ; F. DEMOTZ, *La Bourgogne*, *op. cit.*, 595-596).



Talloires

II. Pourquoi choisir de donner Talloires ? Un domaine prestigieux pour un nouveau monastère

Cette donation paraît avoir une importance singulière. Alors qu'en 1018 le roi et son royaume traversent un moment très difficile, Rodolphe III ne fait que deux grandes donations, une en faveur de l'abbaye royale par excellence, Saint-Maurice d'Agaune, et l'autre en faveur de Savigny. Par cette dernière, le roi stipule, quinze ans avant sa mort, que pour le salut de son âme – et seulement la sienne - Talloires soit placée « sous le gouvernement et l'autorité de l'abbé Itier et de ses successeurs et pour l'usage des frères de Talloires servant Dieu par la vie monastique ». Il faut donc que Talloires présente un intérêt particulier aussi bien pour l'âme de Rodolphe III que pour l'implantation de moines.

Talloires est une bourgade antique située sur une importante voie romaine et une propriété royale carolingienne. Ce domaine est compris dans la donation que le roi Lothaire II fait à la reine Theutberge en 867 et il y est associé à Aix-les-Bains comme dans le douaire d'Ermengarde près de deux cents ans plus tard. Ce rapprochement entre Talloires et Aix n'a rien de fortuit : durant les années 1010, la première doit devenir un prieuré royal sous la protection de la reine tandis que la seconde est remise à la reine et qualifiée de « siège royal » et, dès l'époque carolingienne, Talloires et Aix disposent toutes deux d'une église dédiée à sainte Marie. Or, l'association du vocable de Marie et d'un siège royal renvoie au modèle des résidences carolingiennes, Aix-la-

Chapelle ou Compiègne. Ainsi, Talloires représente une situation fréquente en Bourgogne ou en France : les domaines remis à la reine sont souvent prestigieux pour faire honneur aussi bien à la souveraine qu'à son groupe aristocratique[10]. De plus, contrairement à Aix, Talloires pourrait avoir un passé monastique : en 879, le roi Boson donne la *cella* de Talloires à l'abbaye de Tournus. Si rien ne confirme une implantation monastique[11], Talloires passe au minimum pour avoir été la dépendance monastique d'une abbaye située près de Cluny et dans la province ecclésiastique de Lyon.

Pour profiter des prières d'un monachisme inspiré par Cluny, Rodolphe III prévoit donc de remettre à Itier de Savigny un domaine insigne, antique avec une forte tradition royale, régionale, voire monastique, de plus, le vocable de sainte Marie ne peut que convenir à la dévotion clunisienne. Rodolphe III veut ainsi fonder à Talloires un établissement de premier plan, intercesseur pour son âme, et, ce projet, c'est la reine Ermengarde qui le réalise à la veille de la mort de son mari.

III. La donation d'Ermengarde

La seconde donation à Savigny fait partie des derniers actes du règne de Rodolphe III et de la dynastie rodolphienne. Elle n'est pas datée mais se situe au tout début des années 1030 et, si la tradition conservée à Talloires au XVIII[e] siècle concernant le jour de la consécration est authentique, celui-ci peut être situé le 17 octobre 1031[12].

Elle s'inscrit dans une série de donations en faveur d'abbayes. Confronté à un trépas proche, le roi multiplie les gestes pieux comme pour multiplier les intercesseurs, ce qui n'est pas sans rappeler l'influence clunisienne et l'ultime pèlerinage de l'impératrice Adélaïde visitant tous les lieux saints de Bourgogne. Rodolphe restaure Saint-André-le-Haut de Vienne, au profit de moniales dont la vocation est souvent mémorielle, et il instaure le prieuré masculin de Lémenc confié à Saint-Martin d'Ainay.

À Talloires, c'est la reine qui agit car la santé du roi est déclinante – il meurt le 6 septembre 1032 – et il est sans doute incapable de se déplacer. Cet acte

---

(10) Sur les domaines reçus par les reines en Bourgogne, F. DEMOTZ, « Neuchâtel, *sedes regalisssima* et *castrum* en 1011 : la naissance illustre et urgente d'un haut lieu du pouvoir royal », *Neuchâtel et le royaume de Bourgogne* (Revue historique neuchâteloise, 2013, n° 3-4), pp. 177-202. La situation bourguignonne est aussi celle d'autres royaumes contemporains ou antérieurs ; F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN (dir.), *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, Rome, 2002.

(11) *Recueil des actes des rois de Provence (855-928)*, éd. R. POUPARDIN, Paris, 1920, n° 19, p. 35-38 L'acte est réputé suspect (il utilise notamment un vocabulaire très seigneurial inhabituel à cette époque pour la Transjurane), sans doute forgé par les moines de Tournus à partir d'une véritable donation de Boson. L'utilisation du mot *cella* n'est donc pas probante et il n'existe aucune trace de la réalisation d'une telle donation. Les confirmations de Charles le Simple en 916 et Louis IV en 941 n'emploient pas le mot *cella*.

(12) *Cartulaire de Savigny*, n° 641, MGH *Burgund*, n°165. À l'époque moderne la tradition est de fêter la dédicace le 3[e] dimanche d'octobre et la donation est émise entre le début de l'épiscopat de Léger à la fin de l'année 1030 et la mort de Rodolphe III en septembre 1032. Le seul 3[e] dimanche d'octobre est donc celui de 1031 et se situe le 17 du mois. Nous rejoignons les conclusions de Jules PHILIPPE, « Études sur les origines du prieuré de Talloires », *mémoires et documents de l'Académie salésienne*, Annecy, 1887, t. X, pp 61-63.

a donc d'abord une dimension eschatologique, d'où le souci du pardon des péchés, et il s'agit bien d'un geste d'Ermengarde pour le salut de son mari. Dans la donation de 1031, Ermengarde affirme qu'elle a « construit l'église en l'honneur de Sainte-Marie pour l'habitation des moines du monastère de Saint-Martin de Savigny » et que sa générosité est approuvée par tous ceux qui sont venus assister à la consécration de l'église : les prélats Léger de Vienne, Aimon de Tarentaise, Frédéric de Genève et Ponce de Valence, le comte Humbert, Sigibold, Foucher, Allold, Vulard et d'autres ; les témoins sont les proches de la reine - des prélats réformateurs et des puissants laïcs apparentés, surtout des Viennois - et non ceux du roi[13]. De plus, dès le premier acte royal, Ermengarde exerce avec son mari la *tuitio* sur Talloires et la zone d'Annecy est largement sous l'influence d'Ermengarde et de sa parenté. Aussi, les moines eux-mêmes ont-ils célébré jusqu'à leur départ en 1783 l'anniversaire de la reine tenue pour fondatrice[14].

L'historiographie locale a même voulu inscrire Ermengarde dans une tradition de fondatrice royale selon le schéma suivant : après avoir reçu des biens de son mari, la reine Theutberge aurait installé à Talloires une communauté monastique auprès de laquelle elle aurait vécu, avant que son neveu, l'éphémère roi de Vienne Boson ne soumette l'établissement à Tournus[15]. Une telle hypothèse aurait le mérite d'expliquer pourquoi une reine originaire de Viennoise - Ermengarde - soutient le développement de Talloires ; cependant, pour ingénieuse qu'elle soit, elle n'est étayée par aucun document. Elle montre combien il importe de se placer parmi les fondations royales, ce qui donne une illustration mais aussi un caractère vénérable[16].

IV. La fondation de Lovagny et Saint-Jorioz

Quelques années plus tard, Itier bénéficie d'une troisième grande donation[17]. Il ne s'agit plus d'un grand diplôme royal, mais d'une remise de biens aristocratiques suivie d'une entrée au monastère. Peu avant sa mort, un puissant aristocrate du nom de Chonon a négocié avec Itier l'entrée de son fils Lento au monastère et il a prévu un partage de ses biens en conséquence ; après son décès, ses héritiers donnent les églises de Lovagny et Saint-Jorioz en échange de la subsistance de leur frère moine et de prières pour le repos de l'âme de leur père, de leur mère et de tous leurs parents.

L'évènement, difficilement datable, se situe entre 1031 et 1044[18]. Néanmoins, deux éléments incitent à placer cette donation nettement après 1032, autour

---

(13) L'acte ne cherche pas à mettre en valeur les liens entre Itier, Burcard II et Rodolphe III.
(14) Il est célébré le 5 août à Talloires ; Chanoine V. BRASIER, *Vie de saint Germain de Talloires*, Annecy, 1889, p. 89.
(15) Sur cette tradition historiographique, H. COMTE, « Talloires et ses quatre églises », *Revue savoisienne* 2010, Annecy, 2011, p. 121.
(16) Avant le début du XI[e] siècle, les fondations d'abbayes et prieurés apparaissent comme une prérogative royale ; L. RIPART, « Moines ou seigneurs : qui sont les fondateurs ? Les prieurés bénédictins dans les Alpes occidentales », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 113-3, 2006, p. 101.
(17) *Cartulaire de Savigny*, n° 640.
(18) Y interviennent l'évêque Frédéric de Genève, élu au plus tard en 1031, et Itier, mort en 1044.

de 1040[19]. D'une part, le texte ne mentionne ni le roi Rodolphe III et ni le montant de l'amende encourue par celui qui remettrait en cause la donation ; d'autre part, c'est en 1044 que Lento est élu abbé de Savigny.

Cette donation s'inscrit donc dans un contexte différent de celle concernant Talloires. La fin de la monarchie rodolphienne est suivie d'une époque de recomposition politique et aristocratique qui explique sans doute le court abbatiat de Lento : élu en en 1044, il est déposé en 1045[20]. Son abbatiat interrompu coïncide avec la vaine révolte anti-impériale menée par les comtes de Genève et de Bourgogne[21]. On a bien là l'exemple d'une importante famille du diocèse de Genève qui imite la piété du dernier des Rodolphiens et ne choisit pas le camp impérial ; installée dans une région intermédiaire entre le lac Léman et l'axe Saône-Rhône, elle cherche désormais des carrières non plus dans les zones royales mais à l'ouest.

Qui sont les fondateurs des prieurés de Saint-Jorioz et Lovagny ? Sur les six fils de la fratrie, deux font une carrière ecclésiastique : l'un obtient un abbatiat majeur et l'autre est clerc, peut-être assez instruit pour rédiger la donation[22]. Ensemble, ils possèdent de beaux domaines fort bien situés. Il s'agit donc d'une puissante famille et les sept noms masculins fournis par l'acte le confirment.

Les premiers noms de la fratrie révèlent la ligne paternelle. L'association de Chonon, Robert et Adalgaud renvoie à la famille de Mont[23]. Celle-ci domine la rive occidentale du Léman, c'est-à-dire le Pays Équestre où elle dispose d'un point fortifié et certains de ses membres reçoivent même le titre de comte vers Mil. Ce sont donc des seigneurs influents du diocèse de Genève, d'autant que vers 1050, ils ont déjà acquis une grande influence dans le chapitre cathédral de Genève[24]. Dès lors, quand la donation de Lovagny et Saint-Jorioz mentionne le conseil des clercs auprès de l'évêque Frédéric, on peut supposer que des parents des donateurs sont réellement intervenus auprès du prélat.

---

(19) C'est par exemple l'avis de J.-Y. MARIOTTE et H. BAUD, *Dictionnaire des communes de Haute-Savoie*, t. III, Roanne, 1981, p. 162.

(20) P.R. GAUSSIN, « L'expansion des moines de Savigny dans l'espace savoisien », *Actes du quinzième centenaire de la naissance de saint Benoit, quinze siècles de présence bénédictine..., Chambéry-Belley 1981*, Chambéry-Turin, 1984 (et dans *Cahiers de Civilisation Alpine* n° 3, 1983), p. 70. Sur les tentatives clunisiennes pour contrôler les élections abbatiales à Savigny, M. RUBELLIN, Église et société chrétienne d'Agobard à Valdès, Lyon, 2003, p. 309.

(21) C'est à ce moment qu'Odilon envoie le prieur de Romainmôtier devant la cour de Renaud de Bourgogne pour se plaindre des Salins et des Joux et l'empereur intervient à Lutry, autre dépendance savinienne en 1042. Les révoltés se soumettent lors de la diète de Soleure et du concile de paix de Besançon. F. DEMOTZ, La Bourgogne, *op. cit.*, p. 631 et B. de VREGILLE, *Hugues de Salins archevêque de Besançon, 1031-1066*, thèse, Besançon, 1978, p. 126.

(22) Il utilise « *ego* » et parle pour ses frères, tandis qu'il n'y a pas de mention du rédacteur.

(23) Sur la famille de Mont, F. DEMOTZ, *La Bourgogne*, *op. cit*, en particulier pp. 336-339.

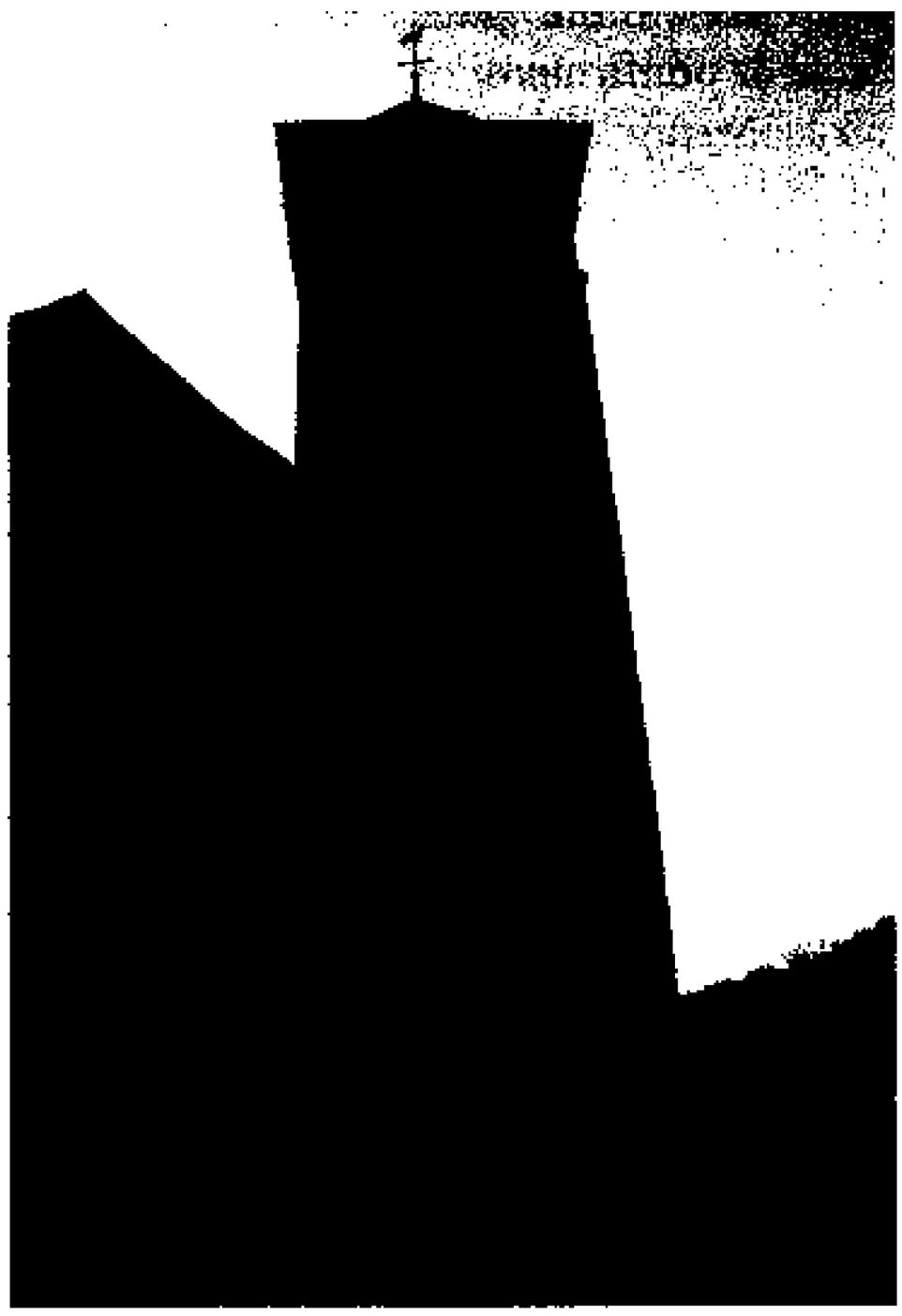
(24) Dans les années 1020, un évêque de Genève se nomme Adalgaud et, en 1052, pour le repos de son frère Chonon et avec l'autorisation de son oncle Amalric, doyen du chapitre de Genève, Ponce donne une terre à l'abbaye de Romainmôtier ; C. LE FORT C. et P. LULLIN, *Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la Ville et du Diocèse de Genève avant l'année 1312*, Genève, 1866, RG n° 204.

Les noms qui ne font pas partie du stock onomastique des Mont renvoient aux alliances. Le nom de Lento/Leuto lui-même semble partagé avec les Sigiboldides. Or, ceux-ci sont une famille encore plus influente que les Mont du fait de sa proximité avec la famille royale. Protégés de Conrad et de Rodolphe III, ils sont apparentés à la reine Ermengarde et ils souscrivent à la donation d'Ermengarde à Talloires, face à Saint-Jorioz. Ce sont donc des voisins et leur parenté semble certaine comme le montre une donation ultérieure à Sillingy[25]. Lento et ses frères constituent bien une des familles qui dominent la région d'Annecy.

Si le nom de Guy est assez répandu, celui du dernier frère, Artaud, amène dans une toute autre direction, vers Savigny. Alors qu'on ne le rencontre pas en Transjurane, il est porté en Lyonnais, notamment dans la nouvelle dynastie comtale.

Ainsi, les fondateurs de Lovagny et Saint-Jorioz sont une importante famille de la région d'Annecy, mais ils appartiennent à un très puissant groupe aristocratique de Transjurane, bien implanté en Genevois et disposant de ramifications en Lyonnais.

On voit combien l'apparition des prieurés mêle des élites locales et celles du royaume. Le geste royal est ensuite imité par l'aristocratie et cela montre le prestige de l'abbaye de Savigny sous l'abbatiat d'Itier mais aussi celui des grands domaines des rives lacustres, que ce soit à Annecy ou à Lutry, à l'est de Lausanne. Dans les deux cas, les domaines royaux sont à la base de nouveaux prieurés ; les Rodolphiens développent l'influence savinienne vers les régions alpines comme ils l'ont fait au siècle précédent pour Cluny. Le rapprochement avec Cluny n'est pas seulement lié à la personnalité d'Itier ou à la politique royale, mais aussi à la spiritualité qui se dégage de



Lovagny

(25) Dans deux actes concernant Sillingy, on rencontre Leuto et Sigibold, neveux de Sigibold et Udtona (RG 192 et193). Pour une mise au point sur la parenté de la reine et les Sigiboldides, F. DEMOTZ, *La Bourgogne, op. cit.* p. 484.



Saint Jorioz

certaines donations, en particulier celle de Talloires. Évoquant la fin du monde, la charte de la reine Ermengarde est en effet un cas particulier de millénarisme dans la documentation transjurane ; la très prochaine disparition de Rodolphe III et de sa dynastie rend sans doute particulièrement sensible à l'attente apocalyptique du millénaire de la Passion et de la Résurrection.

La fondation par des personnages puissants est une garantie de réussite : le prestige des fondateurs assure des donations futures, le renom de l'établissement et la possession de domaines suffisants pour le créer. De fait, les écrits sur parchemin se transforment en prieurés de pierre.

V. Des prieurés bien dotés

En 1124, soit au bout d'un siècle d'existence environ, l'implantation de communautés saviniennes est considérée comme une réalité : un privilège de Calixte II confirme à Savigny les possessions de l'abbaye hors du diocèse de Lyon et, pour le diocèse de Genève, il mentionne les monastères de Talloires, Saint-Jorioz et Lovagny [26]. Comprendre la mise en place de ces établissements monastiques suppose d'en évaluer le patrimoine : l'analyse montre des domaines importants, de qualité et bien situés.

Dans les confirmations pontificales du XII[e] siècle, Talloires est toujours la première dépendance alpine de Savigny citée parce que c'est la plus illustre, la plus développée et la mieux dotée.

Le domaine de Talloires naît en 1018 avec la donation de « la *villa* avec ses appendances et l'église consacrée à sainte Marie, saint Pierre et saint Maurice ». Le cœur des possessions ultérieures est donc constitué par une

(26) *Cartulaire de Savigny*, n° 901.

église, ce qu'illustre le troisième vocable[27], et par des biens royaux, mais l'ensemble reste modeste et ne correspond pas à l'ensemble ni de la villa ni des domaines publics locaux. En effet, la plupart de ces derniers ont été confiés à la reine comme le montrent deux actes postérieurs : en 1026-1027 peut-être[28], la reine autorise une donation royale à Talloires et à Aix et, en 1031, elle cède elle-même des biens très proches de Talloires[29].

C'est donc un domaine assez modeste, sans doute insuffisant pour faire vivre une communauté et c'est pourquoi Ermengarde procède ensuite à une véritable dotation. Elle complète le noyau originel par des biens dispersés autour de Talloires, ce qu'elle possède à Verel et à Ponnay, la forêt de Chère, un manse de Ramponnet et un d'Écharvines, et d'autres *villae* proches, celle de Bluffy avec l'église et ses dépendances et celle de Charvonnnex, avec ses dépendances et deux parties des dîmes. De plus, elle donne une dimension plus large aux domaines talluériens en ajoutant d'autres domaines qui sont à la fois situés à l'est du lac et suffisamment importants pour être mentionnés dans les confirmations de biens. Le prieuré reçoit les *potestates* de Doussard et de Marlens, où Ermengarde possède donc une autorité éminente sur tous les autres propriétaires, avec l'église et toutes ses dépendances, et les domaines de Vésonne et de Marceau avec ce qui en dépend[30]. L'association de Doussard et de Marlens avec Talloires n'est pas nouvelle puisque les trois lieux font déjà partie de la même donation à Theutberge en 867. Ainsi, même si Ermengarde conserve l'usufruit sur une partie des biens donnés[31], le patrimoine du prieuré de l'église de Talloires est donc important : dans une tradition carolingienne, une succession de *villae* et de propriétés s'étire de la rive nord-est du lac d'Annecy jusqu'à la cluse au delà de Faverges.

Les domaines de Lovagny et Saint-Jorioz paraissent plus compacts et ils représentent une logique nettement plus aristocratique, voire seigneuriale. Ce sont des églises avec leur dîme, leur *dotalitium* (dotation) et chapelles, des vignes et parcelles proches ; dans le cas du prieuré de Saint-Jorioz, les biens s'étalent le long du Landon, de Duingt au col de Leschaux[32]. Toutes

---

(27) Saint Maurice est un vocable royal tandis que le deuxième, Pierre, renvoie au patron du diocèse.
(28) Acte perdu de Rodolphe III, mais connu par un inventaire de 1720 qui rapporte la date de 1020 et de la 34e ou 35e année du règne (MGH *Burgund* n°133). Ces deux indications étant incompatibles, on pourrait conserver l'année de règne soit octobre 1026-octobre 1027 et supposer que le copiste a écrit 1020 pour 1026.
(29) Pour L. RIPART, « Moines ou seigneurs... *op. cit.*, p. 197, la donation de 1031 n'est qu'une réitération par Ermengarde de la donation effectuée en 1018. S'il n'est pas impossible que la consécration de l'église donne lieu à une confirmation d'une donation antérieure, l'acte n'est pas une confirmation et constituerait une exception dans la documentation bourguignonne.
(30) Comme aucun diplôme connu ne concède ces propriétés à Ermengarde, on pourrait considérer que la donation de 1011 les englobe sous l'appellation de fisc d'Annecy (MGH *Burgund* n° 99). Sauf à supposer que fisc a un caractère très général et regroupe des domaines *villae* diverses (cependant la donation de 867 les distingue clairement dans l'énumération), il faut considérer que le diplôme qui remettait ces propriétés à la reine est perdu.
(31) Aussi longtemps qu'elle vivra, la reine tient les trois *potestates* de Doussard, Vesonne et Marlens, « à moins qu'elle ne les ait rendues volontairement, et que tous les ans à la fête de Saint-André, pour ce qu'elle a conservé, elle paye aux moines de ce lieu vingt sous de cens et de rente pour usufruit ».
(32) P. R. GAUSSIN, « L'expansion..., *op. cit.*, p. 75. Il n'est pas possible de définir précisément ce qui, à Duingt, Saint-Eustache et dans la vallée du Landon, appartient au domaine originel du prieuré. La paroisse dépend de Saint-Jorioz depuis le XIIIe siècle au moins ; J.-Y. MARIOTTE et H. BAUD, *Dictionnaire...*, p. 190.

ces possessions sont distantes d'un noyau urbain ancien, mais bien situées du point de vue agricole comme pour les communications.

L'implantation des prieurés, en particulier royaux, répond souvent à des préoccupations routières et stratégiques. C'est le cas chez les Carolingiens et chez les Rodolphiens qui ont un souci très vif du contrôle des communications[33]. Sous Conrad et plus encore sous Rodolphe III, le quadrillage des axes majeurs du royaume s'appuie sur un réseau de prieurés qui viennent s'intercaler entre les possessions de Saint-Maurice d'Agaune et les abbayes remises aux clunisiens[34].

Cette politique routière enrichit les abbayes à qui sont remis les nouveaux établissements et elle leur fournit des relais d'influence sur des routes très empruntées, notamment par toutes sortes de dignitaires ecclésiastiques et de pèlerins sur la route de Rome. De fait, il est impossible d'emprunter la route de Genève au Mont-Cenis sans passer par les prieurés saviniens. À l'est, on ne peut longer le lac sans traverser Talloires, établi dans entre l'énorme « rocher » homonyme et une étroite bande littorale. En face, Saint-Jorioz occupe la seule grande plaine de la rive occidentale du lac, avant le rocher de Duingt, espace où se croisent la route du bord du lac et celle qui traverse le massif des Bauges par le col de Leschaux. À l'extrémité méridionale du lac, la route de Faverges traverse les domaines de Doussard ou de Marlens. À l'opposé, au nord, l'influence savinienne est moins forte, mais Lovagny est placée entre Annecy et Seyssel, sur la route qui permet de rejoindre le cours du Rhône en direction de Lyon. Ce quadrillage de la zone annécienne s'inscrit d'ailleurs dans la présence savinienne sur les principaux chemins qui mènent vers l'Italie[35] et il profite de ce que de riches domaines permettent l'érection de prieurés.

VI. Comment s'organisent les premières communautés ?

En l'absence de données archéologiques pour chacun des trois sites, il est difficile de préciser les étapes qui marquent la naissance des communautés saviniennes. Elles semblent néanmoins prendre assez rapidement corps, en particulier à Talloires.

Les sources diplomatiques montrent un développement rapide. S'il y a eu le projet d'installer une communauté à Talloires au IX^e^ siècle, aucun des diplômes rodolphiens ne fait allusion à une origine royale antérieure et l'archéologie n'a pas fourni de trace d'une *cella*. C'est donc au début du XI^e^ siècle et que le roi et la reine de Bourgogne font véritablement naître le

(33) Sur le *Strassensystem* et la *Passpolitik*, voir l'article fondateur de MAYER H.E., « *Die Alpen und das Königreich Burgund* », dans Th. MAYER, *Die Alpen in der europäischen Geschichte des Mittelalters*, *Reichenauvorträge 1961-1962*, Stuttgart, 1965 Reichenau, 1961-1962, pp. 57-76.

(34) F. DEMOTZ, « Les échanges à travers les Alpes du Nord au X^e^ siècle : réalités, enjeux et contrôle », dans *Échanges et voyages en Savoie* (actes du XL^e^ congrès des sociétés savantes de Savoie), SHAM t. XXXVIII-XXXIX/ Histoire en Savoie n° 11, 2006, pp. 61-84.

(35) Les moines saviniens ont par ailleurs reçu l'église d'Arbin, à côté de Montmélian, et surtout le prieuré de Lutry, entre Lausanne et Vevey ; *Cartulaire de Savigny*, n° 582 et 641.

prieuré. La donation de 1018 est faite « pour l'usage des frères de Talloires servant Dieu par la vie monastique ». C'est sans doute alors que s'installent les premiers moines venus de Savigny et Itier et le frère du roi, l'archevêque Burcard, lancent le chantier dans l'anse abritée. Treize ans plus tard, Burcard vient de mourir et la santé du roi décline rapidement, rendant urgent les prières pour son âme, au moment où le chantier est suffisamment avancé pour procéder à la consécration. En effet, Ermengarde dit avoir construit l'église pour l'habitation des moines dont la subsistance matérielle est garantie par sa dotation. C'est donc, *a minima*, qu'une partie de l'église a été refaite et que des bâtiments nécessaires à la vie conventuels commencent à être édifiés.

Il n'existe pas d'étude systématique du bâti des bâtiments subsistants et l'église a disparu. Les études menées à partir des plans et dessins du XVIII[e] siècle ont conduit les historiens à conclure dans un premier temps qu'Ermengarde avait construit l'église, puis qu'elle avait transformé la partie orientale d'une église existante dont les vocables ne sont pas modifiés. Seraient alors érigés une triple abside voûtée formant transept saillant, un clocher de croisée dont le modèle pourrait être celui de Saint-Maurice d'Agaune[36] et, si celle de l'église préexistante n'a pas été conservée, une nef charpentée. Le chantier dépend des fondateurs et surtout du bénéficiaire de la donation, l'abbé Itier[37]. Ainsi, la reprise de l'abside permet de disposer d'un chœur monastique étendu et de multiplier les autels ; on peut penser que la spiritualité clunisienne d'Itier n'est pas étrangère à ces choix. De même, l'imitation d'Agaune s'expliquerait par le fait qu'il s'agit d'abbatiales royales ayant Maurice comme vocable, et par le prestige de Burcard, abbé de Saint-Maurice, acteur de la donation de 1018, ami et protecteur d'Itier comme archevêque de Lyon. Le clocher pourrait donc renvoyer à celui, disparu, de Savigny. Les sources hagiographiques, tardives, évoquent d'ailleurs l'action d'Itier dans le peuplement de Savigny.

Les débuts des prieurés de Saint-Jorioz et de Lovagny sont totalement inconnus. Aucune source ne mentionne l'envoi de moines par Itier et encore moins leur nombre et leur identité. Néanmoins, lors de son passage à Lyon en 1107, le pape Pascal II confirme leur possession par Savigny[38] et donc leur existence même modeste. Le prieuré de Saint-Jorioz est installé « *in macello* », c'est-à dire « dans le marécage », une zone plate avec deux ruisseaux ; le nom de Mezel, ensuite supplanté par Saint-Jorioz, n'est plus qu'un lieu-dit[39]. Celui de Lovagny occupe au contraire une éminence, à bonne distance du lac. Chacun des deux prieurés se caractérise ensuite par une église de pierre à unique abside semi-circulaire et nef charpentée. Les deux

(36) H. COMTE, « Les quatre églises..., *op. cit.*, p. 116. Cette dernière étude sur la construction de l'église priorale renouvelle les travaux plus anciens comme la présentation de R. OURSEL, *Art en Savoie*, Arthaud, 1975.
(37) Pour une approche architecturale de l'abbaye de Savigny, nous renvoyons à la thèse d'Olivia Puel soutenue à Lyon 2 en 2013.
(38) *Cartulaire de Savigny*, n° 808.
(39) *Cartulaire de Savigny*, n° 640.

prieurés romans comportent un clocher accolé à un bras du transept, au nord à Lovagny et au sud à Saint-Jorioz, dominant l'église et un espace entouré de bâtiments, encore bien visible à Lovagny[40]. Là encore, seule l'archéologie pourrait suppléer le vide documentaire et apporter une chronologie de la construction. Quelle qu'elle soit, les deux prieurés sont suffisamment bien établis pour être appelés *monasterium* en 1124[41] et pour être organisés en dépendances pourvues d'un prieur.

VII. L'apparition de prieurs

Le développement des dépendances saviniennes ne se traduit pas seulement sur le plan architectural mais doit avoir également des conséquences institutionnelles.

C'est à Talloires qu'apparaît le premier prieur, dès Itier selon l'hagiographie. Les récits détaillés ne datent que du XVII[e] siècle au plus tôt quand le culte de Germain et Ruph prend son véritable essor sous l'impulsion de saint François de Sales. Ils rapportent qu'Itier choisit pour peupler Talloires quatre membres de la communauté de Savigny, deux prêtres, Germain et son frère Ruph, et deux diacres, Ismius et Ismidon. Germain édifie et dirige le nouveau prieuré puis, après un pèlerinage en Terre Sainte d'où il rapporte des reliques, dont un fragment de Vraie Croix, il se retire comme ermite dans une grotte au-dessus du lac d'Annecy ; il laisse alors les moines au soin de son frère Ruph qui finit également sa vie en ermite[42].

Les historiens et hagiographes du temps qui cherchent à mettre par écrit la vie de Germain peuvent se prévaloir alors d'avoir recueilli la tradition locale et la *Légende de Saint-Germain* cite un parchemin plus ancien[43]. Toutefois, ils n'invoquent aucun document remontant à l'époque de la fondation et il faut attendre la fin du XV[e] siècle pour avoir des traces certaines du fait que Germain et Ruph sont honorés à Talloires[44]. Jusque-là ils sont absents de la documentation locale, aussi bien de l'hagiographie que des actes de la pratique[45].

Cependant, le catalogue des prieurs de Talloires donne comme premiers prieurs Germain, Rodolphe, Ismius et Ismidon[46], et cette liste n'est pas forcément dénuée de réalité historique. En effet, un prieur nommé Ismidus défend les droits de Talloires lors d'un conflit réglé au plus tard en 1120 et

---

(40) Pour une synthèse des connaissances sur l'église de Saint-Jorioz, J.-Y. MARIOTTE et H. BAUD, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 192.
(41) Dans la bulle de confirmation de Calixte II en 1124 ; *Cartulaire de Savigny*, n° 901.
(42) V. BRASIER, *Étude sur saint Germain : moine bénédictin, d'abord prieur de Talloires*, Annecy,1879.
(43) *Ibid.*, pp. 46-47.
(44) Dans l'*Inventaire de Talloires* (acte 163) figure un albergement de 1492 en faveur d'un homme chargé de réparer l'église Saint-Germain ; un second acte est passé en 1499 sur le même sujet (V. Brazier, *op. cit.* p.144-145). Un pèlerinage à saint Ruph est mentionné dès 1487 (*ibid.*, p. 148).
(45) Le chanoine Brazier affirme que le culte de saint Germain, beaucoup plus ancien, remonte au XII[e] siècle (*ibid.*, p. 142)., mais il ne s'agit que d'une conjecture assez vague. De plus, il n'existe aucune référence à Germain dans les actes des Menthon ni dans une vie de saint Bernard de Menthon du XIV[e] siècle.
(46) *Ibid.*, p. 58.

probablement entre 1082 et 1091 0 [47]. Peut-être faut-il rapprocher ce prieur d'un moine homonyme attesté à Savigny dans les années 1060 et jouant un rôle certain dans la communauté : Ismidon est le premier des moines cités et il sert de chancelier à des actes locaux [48]. Ce prieur ne peut faire partie des moines fondateurs envoyés par Itier, mais, si le moine de Savigny et le prieur de Talloires sont bien une seule et même personne, on a la confirmation que les premiers prieurs de Talloires sont bien choisis parmi les moines de Savigny et le catalogue des prieurs mérite un examen à nouveau frais.

Si Ismidon est moine de Savigny et Isimidus prieur de Talloires, il faut peut-être réviser la liste des prieurs en confondant Ismius, totalement absent de toute documentation non hagiographique, Ismidon et Ismidus en une seule personne. Ismius et Ismidon ne seraient alors qu'un dédoublement fautif du nom du troisième prieur.

Celui du premier prieur, Germain, est un nom rarissime dans les sources. Il apparaît une seule fois dans le cartulaire de Savigny, porté par un prêtre qui écrit une donation en Lyonnais, mais l'acte pose un problème de datation[49]. Il figure aussi une fois en Transjurane, dans un acte contemporain de la fondation de Talloires et concernant l'avoué Rodolphe[50] : un Germain fait partie des témoins d'un échange, confirmé par le roi, entre l'abbé de Saint-Maurice et Rodolphe, dont un parent, Sigibold, est présent à la dotation de Talloires. Cependant, le texte n'établit pas de lien formel entre Germain et Rodolphe et celui-ci ne saurait être le deuxième prieur de Talloires[51].

Le nom de Rodolphe apparaît dans la communauté de Savigny à deux époques qui encadrent les débuts de Talloires : il est porté par un moine vers 1000[52] et au milieu des années 1060. Cette seconde mention apparaît dans l'un des trois actes écrits par le moine Ismidon[53]. L'existence de Germain et de Ruph ainsi que leur parenté et leur origine savinienne demeure à la fois

---

(47) Ismidus, prieur (RG 258) passe un accord avec pour témoins : Guy de Faucigny 1083-1119, Boson de Tarentaise (connu en 1096-1099) et Amico de Belley dont l'épiscopat est traditionnellement situé après celui de Ponce I, encore évêque en 1115, ce qui place l'acte entre 1116 et 1119.
Cependant V. BRAZIER, « Étude sur Germain... , *op. cit.*, pp. 60-61, a fait remarquer que liste des évêques de Belley n'était pas sûre et surtout que le prévôt cité par l'acte n'est pas celui attesté entre 1116 et 1119 (entre 1113 et 1124, le prévôt est Girod de Faucigny, élu évêque de Lausanne en 1124 ; HELVETIA SACRA, section I, volume III, *Le diocèse de Genève*, Berne, 1980, p. 227). V. Brazier propose donc un *terminus a quo* en 1082 (dernière mention connue d'Héraclius de Tarentaise) et un *terminus ad quem* en 1091 (première mention de Ponce I comme évêque de Belley qu'Amico aurait donc précédé).
Cette datation a été reprise par les auteurs de l'Helvetia Sacra, *ibid.*, p. 226.
(48) *Cartulaire de Savigny*, n° 794-796. Ismidon est cité comme moine avec Aymin et Rodolphe dans le premier des trois actes, comme donnant l'acte dans le deuxième et le troisième. Ce dernier, le n° 796, est daté du 6 octobre 1066.
(49) *Cartulaire de Savigny*, n° 101. L'acte porte la « 28e année de l'*imperium* de Conrad ». L'éditeur l'a daté de l'année 968, ce qui est approximativement exact si l'acte se réfère au roi Conrad. On pourrait également renvoyer l'acte au règne de l'empereur Conrad II, mais il faudrait supposer une erreur dans les années de règne car le règne de Conrad II ne dure que 15 ans (1024-1039).
(50) Entre 1001 et le 22 juin 1031, MGH *Burgund*, n° 168. Il se situe probablement dans le début de la période considérée car l'avoué Rodolphe n'apparaît plus dans les années 1020.
(51) L'avoué Rodolphe est proche de Cluny et d'Odilon à qui il a remis le prieuré qu'il a fondé à Bevaix, près de Neuchâtel.
(52) Un moine et scribe vers 1000, *Cartulaire de Savigny*, n°356 ; un moine et donateur vers 1000 ; *ibid.*, n°374
(53) Rodolphe est moine avec Ismidon sous l'abbé Dalmace (*ibid* n° 794 ; vers 1066 vu l'acte n° 796).

hypothétique et plausible ; si la chose était avérée, cela jetterait un jour nouveau sur les débuts de Talloires : Itier et les Rodolphiens auraient choisi des membres de Sigiboldides, une famille bien implantée à Annecy et soutenue par le pouvoir royal.

Ainsi, la liste des premiers prieurs mêle-t-elle peut-être des personnages envoyés de Savigny à des époques différentes. Les moines de Talloires se sont logiquement focalisés sur les premiers noms pour en faire des figures de référence, d'autant que Rodolphe/Ruph évoque le nom du roi donateur et que la reine Ermengarde est tenue pour fondatrice du prieuré.

Dans les autres dépendances alpine de Savigny, c'est ensuite à Lutry qu'apparaît un prieur nommé Guy vers 1160[54]. Puis c'est au tour de Saint-Jorioz dont le premier prieur connu se nomme Hugues en 1219[55]. En revanche, on ne connaît pas de prieur à Lovagny entre le XI[e] et le XIII[e] siècle.

Si les données sur les premiers prieurs sont donc très limitées, leur rareté et leur ancienneté inégales paraissent révélatrices à la fois de l'importance respective des prieurés et de la rapidité de leur développement.

Reprendre l'analyse des textes de fondation nous a permis de préciser certaines dates et les étapes de la naissance des prieurés qui vont entourer Annecy durant tout le Moyen-âge.

Cela permet aussi de faire un peu revivre la région d'Annecy du début du XI[e] siècle : c'est une zone dominée par les grands domaines royaux mais aussi constellée de grands domaines aristocratiques et pas du tout isolée.

Certes, elle ne compte pas de résidence royale connue, mais les puissants sont le roi et la reine ou alors ils appartiennent à des milieux bien en cour ou apparenté à de très puissantes familles du royaume de Bourgogne.

Sur le plan religieux, l'élan clunisien, très marqué sous Odilon, marque l'espace et la piété de la région annécienne. Les liens avec le Lyonnais sont toujours vifs et ils se développent avec le Viennois.

Il reste à commémorer dignement le millénaire de la fondation de ces établissements et à espérer que des recherches archéologiques soient menées sur ces trois sites. Quand on voit l'incroyable richesse des résultats obtenus par l'archéologie suisse, on se dit qu'il nous reste beaucoup à apprendre, et même à découvrir des choses que nous ne soupçonnons même pas.

François DEMOTZ

---

(54) HELVETIA SACRA, section III, volume I, *Frühe Klöster, Benediktiner und Benediktinerinnen*, Berne, 1986, p. 814. S'il n'est pas certain que ce soit le premier prieur de Lutry, l'existence d'une telle fonction est toutefois récente car en 1111 et en 1135 c'est encore l'abbé de Savigny qui traite lui-même les affaires du prieuré ; *ibid.*, p. 805.
(55) RG 576.

La réforme de l'abbaye de Talloires par saint François de Sales

***« En fait d'histoire, il faut dire le bien et le mal ou ne pas écrire, parce que les actions héroïques et les fautes commises peuvent également servir de leçon.*[1] »**

L'importance du rôle tenu par François de Sales dans la vie religieuse, politique et littéraire de son temps a quelque peu éclipsé son rôle en tant qu'administrateur de son diocèse. C'est un peu ce versant peu exploré, mais nullement mineur que je me propose d'examiner, en prenant comme objet d'analyse son action de réforme du monastère de Talloires. En débutant mes investigations je n'avais aucune opinion sur les mérites d'administrateur du Saint Évêque. J'en ai progressivement acquis une que je vous livre d'emblée. Au fil de mes investigations sur la façon dont il a géré la situation du prieuré de Talloires, j'en ai acquis une : son intervention y démontre un remarquable talent d'administrateur, même si la réforme qu'il a faite n'a pas exactement été celle qu'il aurait souhaité opérer et même si les effets de cette réforme n'eurent qu'un temps, obligeant son lointain successeur Monseigneur Biord, un siècle et demi plus tard, à reprendre cet ouvrage.

Avant d'en venir au contenu de cette réforme, il est utile d'en présenter les principaux éléments de contexte. En 1602, quand François de Sales accède à l'épiscopat, la question religieuse est encore un enjeu majeur, bien qu'heureusement moins sujet à violences armées, aussi bien de la politique nationale et internationale des États, que de la vie des Églises. Le pluriel s'impose en effet car si l'Église catholique, en raison des progrès de la réforme protestante est mise au défi de se réformer elle-même[2], les Églises de confession protestante doivent, quant à elles, inventer les moyens de se structurer pour s'établir de façon stable et durable. La Savoie et le diocèse de Genève sont en première ligne de ces antagonismes religieux persistants. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel 1er, rêve et intrigue pour mettre la main sur Genève, capitale économique du nord de son duché de Savoie. Il y réussit fort mal. 1602 est l'année de la malheureuse escalade qui le met à deux doigts de réussir mais dont l'échec retentissant lui ferme à jamais, ainsi qu'à ses

---

(1) M^{gr} Alexis Billiet, préface à son ouvrage *Mémoires pour servir à l'histoire du diocèse de Chambéry*. Imp. de Puthod, Chambéry, 1865.

(2) L'historiographie contemporaine tend à substituer la notion de *Réforme catholique* à celle plus traditionnelle de *Contre-Réforme*. Ce débat sémantique n'occulte évidemment en aucune façon le rôle joué par le mouvement de la réforme protestante dans la genèse et le contenu de l'œuvre rénovatrice d'immense portée réalisée par le Concile de Trente.

successeurs, toute ambition réaliste de s'en emparer. Pour l'Évêque, qui a jalousement conservé son titre d'*Évêque et Prince de Genève*[3] l'enjeu est encore plus crucial. Genève est tout à la fois le siège historique de son diocèse et la grande cité sur laquelle il détient un pouvoir souverain, comme Prince temporel de la cité[4]. C'est d'ailleurs à ce titre que les *franchises* de Genève, qui sont à la base du gouvernement de la cité, furent octroyées par ses prédécesseurs et lui conservèrent, jusqu'à la Réforme, un rôle éminent dans le gouvernement de la cité. C'est dire la profondeur du traumatisme provoqué dans le diocèse par l'établissement de la Réforme à Genève en 1536, traumatisme encore aggravé par le rôle actif de propagation du protestantisme endossé par l'ancienne cité épiscopale muée en *Capitale du Calvinisme.* Ainsi la plaie ouverte par l'abandon, presque honteux de la ville par Pierre de la Baume, le 13 juillet 1533, est encore à vif lorsque François de Sales arrive à l'épiscopat en 1602. En témoigne, parmi d'autres expressions[5], l'annotation dont il fait suivre sa signature dans le rapport sur l'état de son diocèse qu'il adresse au Pape Paul 5, en 1606.

> D'Annecy, lieu de notre pèlerinage et de notre exil, où est notre siège épiscopal et où nous versons des larmes au souvenir de notre pauvre Genève, après laquelle nous aspirons, jusqu'à ce que notre seigneur change notre bannissement avec la même rapidité qu'un torrent du midi précipite ses eaux dans la mer.

Ce rapport, qu'il a fait porter par son frère Jean-François, souligne la nécessité de réformer les monastères de Savoie. Lui-même lors de son propre voyage à Rome, en 1598, avait déjà remis au pape Clément VIII un rapport de Monseigneur de Granier contenant dix demandes pressantes, la neuvième étant précisément la nécessité d'une réforme générale des monastères[6]. Le lien entre le besoin de réforme des monastères et le danger de l'expansion du protestantisme aux portes de la Savoie est parfaitement mis en lumière dans son *Dessein de réforme générale des monastères de Savoie...*, texte essentiel dont des extraits sont donnés dans les œuvres complètes de Saint François de Sales, mais qu'il a paru utile de publier intégralement en annexe n°1.

> Si la réformation des monastères est désirable en toutes les provinces dans lesquels ils sont déchus de leur première forme et discipline, elle l'est très particulièrement en Savoie, non seulement parce que c'est l'entrée des

---

(3) Cette titulature ne sera abandonnée, au bénéfice de celle d'Évêque d'Annecy, qu'en 1822

(4) Rédigé par François de Sales vers 1601, un Mémoire destiné à prouver que l'Évêque de Genève est le seul légitime prince souverain de la cité et de ses dépendances revendique avec force le maintien intégral des droits de l'Évêque comme souverain de la cité. Son premier paragraphe énonce ainsi que : « *L'Évêque est le seul légitime Prince souverain de Genève et de ses dépendances, nonobstant que les Seigneurs et ducs de Savoie, comme successeurs des comtes de Genève d'une part et les citoyens de Genève de l'autre prétendent le contraire* ». *Œuvres complètes*, en 27 volumes, édition du monastère de la Visitation, Annecy 1892-1964.
Tome XVIII, p. 270. Toutes les citations de François de Sales sont référencées à partir de cette édition.

(5) Testaments de 1617 et 1622 : « *Troisièmement s'il plait à la Providence divine que la très sainte et uniquement véritable religion catholique et apostolique romaine fust rétablie en la cité de Genève lors de mon trépas, Nous ordonnons qu'en ce cas nos corps soient enterrés au milieu de la nef de notre Église cathédrale.* »

(6) Charles-Auguste de Sales, *Histoire du bienheureux François de Sales*, Lyon 1664.

Gaules transalpines et que facilement ce rétablissement s'écoulera et se répandra plus avant, mais aussi parce que la Savoie, exempte par la grâce de Dieu et par la piété de ses princes de l'infection de l'hérésie, est néanmoins presque toute environnée de villes et provinces dans lesquelles il y a plusieurs hérétiques, notamment de Genève et du pays de Berne où il semble que l'hérésie a mis son siège principal.

> Et comme les hérétiques ont tiré jusqu'à présent un très grand scandale de voir tant de monastères non seulement déréglés mais débordés et remplis de vices, aussi leur sera-ce un exemple de grande édification et une puissante semonce à leur conversion d'en voir la réforme et restauration.

Talloires n'est donc pas un cas isolé en Savoie. Dans le rapport précité au pape de 1606, il souligne l'étendue du mal :

> C'est merveille combien la discipline des réguliers est dissipée en toutes les abbayes et prieurés de ce diocèse (j'excepte les chartreux et les mendiants) l'argent de tous les autres est tout réduit en ordure et leur vin mêlé à l'eau voire même il est chargé en venin, d'où ils font blasphémer les ennemis du Seigneur quand ils disent tous les jours : où est le Dieu de ces gens-là ?

On peut encore ajouter, et ce sera ma dernière observation avant d'en venir à la réforme de Talloires en particulier, que la situation de dérèglement des monastères n'est en aucune manière propre à la Savoie. Elle touche la chrétienté toute entière. Leur réforme a d'ailleurs été prescrite par le Concile de Trente, lequel a adopté un décret particulier pour leur réformation.

Ces données d'ensemble vont guider notre présentation. Dans un premier temps on va préciser la situation particulière de Talloires, laquelle est particulièrement dégradée. Ce constat va justifier le plan d'action radical initialement conçu par François de Sales pour sa remise en ordre puis, ce plan n'ayant pu être validé, comment il a dû se rabattre sur une autre stratégie, moins ambitieuse et plus progressive. On examinera enfin comment cette stratégie de rechange a été mise en œuvre.

I - La situation de Talloires, au tournant du XVII[e] siècle, justifie une profonde réforme

Depuis sa création en 1018, qui est présentée en détail par François Demotz dans ce même numéro de *La Revue savoisienne*[7], la situation du prieuré Talloires a considérablement évolué.

Concernant le temporel, le prieuré a connu une expansion remarquable. Son domaine initial s'est agrandi mais surtout le monastère l'a remarquablement valorisé par le développement de la culture de la vigne, l'implantation d'infrastructures telles que moulins, fours et granges etc. De plus les revenus

---

(7) Une autre source essentielle sur l'origine du prieuré demeure l'étude du chanoine Brasier : *Études sur les origines du prieuré de Talloires*, Mémoires et documents de l'Académie salésienne, tome 10, 1887.

de ce domaine lui ont permis d'acquérir un assez grand nombre de terres, paroisses et droits féodaux dans une aire s'étendant bien au-delà du domaine reçu lors de sa fondation. Bref Talloires est devenu dès le XIII[e] siècle l'un des trois ou quatre plus riches monastères de Savoie, capable d'entretenir une communauté importante, fixée à 20 moines dès l'année 1317.[8]

Concernant son statut est, comme on va le voir, une donnée subsiste : il est toujours un prieuré relevant de Savigny. Cette dépendance est un enjeu important de la réforme. Cependant le gouvernement du monastère a subi un bouleversement interne majeur en 1498 avec sa mise en commende. Initialement instituée au profit de la papauté, le cardinal de Brogny étant le premier prieur commendataire, l'investiture de la commende fut ensuite transférée au duc de Savoie par un indult du pape Nicolas V en 1451[9]. Cependant la création de l'apanage de Genevois (1514-1659), au bénéfice de la branche des Genevois-Nemours a entraîné, en fait, sinon en droit[10], le transfert au profit des apanagistes du pouvoir de présentation du commendataire de Talloires. Avant et pendant l'épiscopat de François de Sales ce sont donc des personnages de l'entourage des Genevois-Nemours qui occupent la charge de commendataire de Talloires.

Le prieur commendataire est investi des attributions temporelles. Il gère les biens du prieuré et recueille personnellement le surplus de ses revenus sur ses charges (ce qui est bien, au sens moderne, le bénéfice de l'exploitation du prieuré). Sa nomination est discrétionnaire et viagère. Comme elle vaut attribution d'un bon revenu sur les ressources du monastère elle a le caractère d'une faveur ou d'une récompense, suivant l'étymologie latine du mot *beneficium*, entendu comme un *bienfait*. Cette seconde acception de sens révèle la véritable finalité de l'introduction de la commende dans les monastères : cette dernière a constitué le moyen de distribuer des revenus à des obligés et par le fait, d'élargir l'assise clientéliste du patron dispensateur de ces revenus.

Cette fonction essentiellement clientéliste fournit un éclairage pertinent à la liste des prieurs commendataires qui se sont succédé à Talloires avant et pendant l'Épiscopat de François de Sales. Au premier tiers du XVI[e] siècle est désigné, à l'âge de 17 ans, Jacques de Savoie, bâtard de Philippe, premier comte de Genevois. Il sera en fonction de 1537 à 1563. Vient ensuite Claude de Granier, fils du maître d'hôtel de Jacques de Savoie-Nemours, nommé à l'âge de 15 ans. Il sera commendataire de 1563 à 1578, date à laquelle il échange le prieuré contre l'Évêché de Genève, alors détenu par Ange Justiniani. Ce

---

(8) Jules Philippe. *Notice historique sur l'Abbaye de Talloires*. Imprimerie du gouvernement, Chambéry 1861, pièce n° 32, p. 126.

(9) Bulle du 10 janvier 1451.

(10) En 1527, les religieux de Talloires établissent une reconnaissance du droit de patronage, présentation et nomination du commendataire à Philippe de Savoie, premier prince apanagiste. Les nominations seront désormais opérées selon cette reconnaissance. ADSH, SA 104, pièce n° 8. Cependant, le duc de Savoie n'a jamais reconnu formellement cette prérogative de l'apanagiste. Cf. Laurent Perrillat, *L'Apanage du Genevois aux XVI[e] et XVII[e] siècles*, T 2, p 997.

dernier tient Talloires de 1578 à 1592. À cette date, lassé des conflits qui l'opposent constamment à la communauté religieuse il retourne dans la ville de Gêne dont il est originaire, et cède la commende à un second Jacques de Savoie. Ce dernier, vraisemblablement bâtard de Jacques de Savoie, détient le prieuré de 1592 à 1595, date de son décès à Annecy[11]. La charge de commendataire passe ensuite à Charles de la Tour (1596-1616), un familier d'Henri de Genevois-Nemours, qui l'occupe de 1596 à 1616. À cette date il résigne en faveur de César Perron, un redoutable chasseur de revenus et faiseur de chicanes.

Le prieur claustral, quant à lui, est élu par les moines. Il se trouve, du fait de la mise en commende, amputé d'une grande partie des pouvoirs que détenaient ses prédécesseurs. Il ne lui reste, principalement, que la direction spirituelle de la communauté. Il conserve cependant un certain nombre de fonctions d'ordre temporel, de même que les trois officiers religieux que sont le sacristain, l'ouvrier, et l'infirmier. Concrètement, chacune de ces charges constitue en effet un petit bénéfice emportant gestion de biens ou droits appartenant au domaine conventuel.

Dans ce contexte d'abbaye *commendée* la cohabitation du commendataire et de la communauté monastique est nécessairement délicate, voire structurellement conflictuelle. Pour maintenir ou augmenter son revenu, c'est-à-dire l'avantage principal attaché à sa fonction, le commendataire est en effet logiquement porté à réduire la part revenant aux moines. En sens inverse ces derniers sont d'une grande vigilance à sauvegarder tout ce que le commendataire leur doit, et qui les fait vivre.

Ils réagissent immédiatement et vigoureusement à toute tentative d'amoindrissement de leurs revenus. Ces derniers consistent pour l'essentiel en fournitures de denrées qui leurs sont fournies par le commendataire, au titre des charges de la commende. À Talloires ces dernières, initialement coutumières ont été consignées par des écrits fort longs et très détaillés, signés des deux parties et les engageant juridiquement. Avec cette conséquence qu'en cas de non respect des prescriptions qui s'y trouvent stipulées, le Sénat est fondé à intervenir et même à prononcer, à titre de sanction, la saisie des revenus du commendataire[12]. Le plus important de ces textes, à l'époque de François de Sales est le coutumier de 1568[13], établi sous les auspices de Claude de Granier pendant la période de son priorat. Ces conventions écrites, en dépit de leur minutie et de leur précision sont une source perpétuelle de discordes et de procès. Des compromis sont périodiquement passés pour tenter de clarifier des points de contestation ou pacifier la situation, mais en vain. Ainsi un premier compromis est passé dès 1691, soit trois ans après l'édiction du coutumier moderne de 1568 et devra à nouveau faire l'objet

(11) J.-F. Gonthier, *Les deux Jacques de Savoie, abbés de Talloires*. Revue savoisienne 1898, p. 140.
(12) Par exemple, en 1615, à l'encontre de César Perron. Inventaire de 1720. XVII[e] siècle n° 27.
(13) Publié intégralement dans l'ouvrage de Dominique Brienne, *Consuetudininum insignis prioratus talluerarium*, Paris, Champion, 1908.

d'un nouvel amendement, en 1605, sous l'arbitrage conjoint de François de Sales et du Président Antoine Favre. Ces transactions successives, sans cesse contestées et sans cesse réaménagées, émailleront l'histoire du monastère tout au long des XVII[e] et XVIII[e] siècles, procurant bien de l'occupation et des tracas à ses protagonistes mais aussi, pour l'historien d'aujourd'hui, de précieuses lumières sur l'histoire économique du monastère.

Concernant l'état du spirituel, la situation du prieuré, s'est profondément et depuis longtemps dégradée. Dès 1445, un *règlement* établi suite à la visite de Monseigneur Barthélemi, le 9 septembre 1445[14], établit en creux les manquements observés. Il prescrit que l'on rétablisse la vie commune, qu'on n'y expédie pas les offices religieux, que l'on assure une stricte clôture, que chiens de chasse, armes à feu et engins de pêche soient supprimés et même que soit respectée l'obligation de dormir seul en son lit...

Un siècle et demi plus tard la situation ne s'est pas améliorée et s'est même sans doute aggravée. Toutes les sources, tous les rapports officiels tous les témoignages le confirment.

Un épisode raconté par le père jésuite Boniface Constantin, dans sa biographie de Claude de Granier publiée quelques années seulement après les faits[15], illustre la manière dont on vivait au prieuré de Talloires. Elle met en présence un moine, dignitaire de l'abbaye, et Claude de Granier alors prieur commendataire.

> Il dressa un festin magnifique : car il avait de bons revenus du bien d'Église qui ne lui avaient pas été donnés à ces fins. Le sujet de cette magnificence était honteux, c'était le baptême d'une fille, que l'on savait assez être le fruit de ses impudicités sacrilèges. Son logis fut le rendez-vous d'une grande quantité de Gentilshommes, qu'il avait conviés. C'est un appartement du Prieuré, qui est assez grand, beau auprès du lac, que l'on voit à travers d'une basse cour. L'on entendait là que les sons de flûtes et de violons...
>
> Je ne doute pas que notre grand zélateur du salut de ses Religieux *(l'auteur désigne Claude de Granier)* ne gémit au même temps : mais sa douleur fut incomparable quand estant le lendemain dans le Chœur pendant la messe conventuelle, il ouit les voix d'une grande compagnie, qui venait du logis de ce Religieux au son des violons et avec force railleries sur son impudicité dont les effets se voyaient en l'enfant que l'on portait à l'église pour y recevoir le baptême, le pis était que cet homme sans conscience avait posé toute honte, et était en la même compagnie.
>
> Le zèle *(de Claude de Granier)* l'emporta du Chœur à la porte de l'Église, avec deux religieux qu'il pria de le suivre et là d'un visage sévère et d'un accent de prélat.

---

(14) Publié dans Brienne précité, Documents p. 50.

(15) Boniface Constantin, *La vie du révérendissime et illustrissime évesque Claude de Granier*, Lyon 1640.

- Monsieur, dit-il tout haut au religieux débauché, vous devriez être au Chœur avec vos frères et assister à la messe conventuelle ; au reste je vous commande de vous retirer de cette compagnie, sachez que je perdrai la vie que je veux exposer pour le bien de votre âme, ou vous quitterez le péché duquel vous vous glorifiés.

Ce fut un tonnerre qui étourdit sur le champ le pêcheur mais reprenant aussitôt son premier esprit il s'écria :

- Messieurs, vous me serez témoins, comme ce bigot veut empêcher que l'on ne fasse renaître à la grâce cet enfant, au baptême solennel, de qui je fournis les frais par aumône.

(le prieur) Jugeant prudemment qu'il ne pouvait rien avancer se tut et s'en retourna gravement au Chœur où se disait la messe.

Par la suite, car il y a une suite :

La chose ne tarda pas guère plus qu'il en fallut aux convives pour se soûler au festin que le Religieux leur avait dressé : et étant saouls, ils se mirent à danser en la place qui est devant le monastère, et allèrent en cette façon jusque devant le logis du prieur, qui pour lors était dans le jardin avec les Religieux qui vivaient avec lui en communauté. C'était l'heure qu'il leur donnait, après le repas, pour une honnête récréation. Il s'avance jusqu'à la cour de son logis, où se faisaient ces belles danses.

Et Messieurs dit-il alors à ceux qui dansaient, ce n'est ni le lieu ni l'occasion propre à cette fête : le lieu est une maison religieuse dont la sainteté ne doit pas être profanée par semblables actions. Il faudrait pleurer et non point danser pour le sujet qui vous a assemblés. C'est au Diable de se réjouir des chutes honteuses des personnes consacrées à Dieu… Et partant, retirez-vous d'ici, je vous en prie.

Certains obtempèrent mais raconte notre auteur :

Il s'en trouva un qui chargea le prieur de mille outrages et s'en alla de ce pas vers son confident, et tous deux de compagnie coururent à l'Église sonner comme au feu et s'en retournèrent au logis où ils s'étaient remplis de viande. Le peuple accourt à foule comme au feu et de fait on croyait qu'il y avait danger de quelque embrasement du logis.

C'était véritablement le feu, mais le feu de la colère, de rage, et de vengeance qui brûlait dans la poitrine de ces deux conjurés et ne pouvait être éteint que par le sang du prieur : la fumée fut une calomnie noire qu'ils forgèrent, persuadant au peuple que le prieur avec ses domestiques leur avait couru sus pour les tuer ; ce qui aurait été exécuté, disaient-ils, s'ils n'eussent promptement imploré l'aide de ceux du bourg au son de la cloche. À ces paroles le même feu de colère et de rage se glissa dans les veines et dans le cœur de la populace inconsidérée, crédule et obligée en partie à ce religieux. Et peu s'en fallut que ce feu n'embrasât le prieur lui ôtant la vie. C'était bien le dessein de la populace qui courut au prieuré pour exercer sa furie sur l'innocent, ce qui fut arrivé s'il n'eut gagné une

> porte du jardin pour se retirer chez un sien ami du bourg où il se tint caché pendant que ces mutins commirent mille insolences en la maison du prieuré et contre ses domestiques.

L'intérêt de ce texte ne se limite pas aux faits qu'il rapporte. Après tout, une fête et le baptême d'un enfant adultérin ne sont pas choses si graves par rapport aux séquestrations violences ou même tentatives de meurtre imputées à nos turbulents moines. Il vaut aussi par l'arrière-plan psychologique et sociologique qu'il révèle. On relève d'abord que le religieux qui tient le premier rôle en baptisant sa fille n'est pas nommé même s'il est précisé qu'il détient un *bon revenu d'église*. Cette omission se comprend facilement. Il est d'une famille prestigieuse dont il y aurait quelque indélicatesse à ternir le nom à la date de parution de notre ouvrage. Bref c'est de Jean de Sales qu'il s'agit[16], ouvrier du monastère dès son noviciat[17] et le propre oncle de François de Sales. Cette précision éclaire un autre aspect important du texte. Ce rebelle ne manifeste ni contrition ni soumission. Il assume pleinement et hautement ses actes. Il défie même le prieur et le contraint de reculer vers ses appartements. Il dispose au surplus de partisans qui vont jusqu'à mobiliser les villageois pour intimider ce jeune commendataire qui a l'audace de s'en prendre à lui. Cette attitude manifeste une assurance que l'on pressent liée à une haute naissance. Se dessine ainsi dans l'affrontement des deux dignitaires du prieuré une typique rivalité entre fils de nobles s'y disputant prééminence, rang et autorité.

Sans trop insister cette liaison avec la noblesse, question sur laquelle on reviendra, on est en tout cas édifié sur ce qui se passe à Talloires. La règle n'y est plus respectée, non plus que la piété. Plus grave encore les scandales y ont pris des proportions tellement avérées et publiques que la nécessité d'une réforme y est tout particulièrement pressante et impérative. De cette situation si manifestement dégradée et de la nécessité d'y porter remède François de Sales est parfaitement convaincu. D'où la formulation précoce de ses propositions pour y porter remède.

II - Les projets de réforme élaborés pour Talloires par François de Sales

Dès ses premiers textes sur la réformation des monastères de Savoie, François de Sales distingue la situation des monastères les plus déréglés, qu'il juge irréformables, de ceux dont on peut encore espérer redresser la situation. Dans son *Projet général de réformation*, il use d'une comparaison avec les plantes.

---

(16) Charles-Auguste de Sales dans son *Histoire du bienheureux François de Sales*, précité, commet à l'endroit de cet oncle encombrant une erreur, sorte de lapsus scriptural, en donnant, page 399 de cet ouvrage, le prénom de Pierre à cet ouvrier. Or il est bien placé pour savoir qu'il s'agit de Jean ayant lui-même rapporté dans son *Pourpris historique de la maison de Sales*, publié à Lyon en 1659, nombre de précisions et de détails sur les deux frères, Jean comme ouvrier de Talloires et Pierre comme Chevalier de Rhodes…

(17) Précision donnée par Charles-Auguste de Sales dans le *Pourpris historique*, précité p. 449, 450, 451.

> Or parce que l'expérience faite montre clairement que pour réformer les monastères il ne faut pas s'attendre à la conversion des religieux.... Comme la plupart de ces gens-là, comme vieux arbres secs et arides se rendent impliables et ne sont plus susceptibles de greffes de la réformation, il sera requis de tirer tous les religieux qui sont à présent dans ces monastères qui ne voudront pas de bon cœur et franchement se ranger à la réforme et de leur donner les pensions convenables pour le reste de leur vie... et en leur place mettre des autres religieux réformés qui comme nouvelles plantes puissent fleurir et fructifier en bonnes œuvres devant dieu et les hommes.

Qu'en est-il de Talloires ?

Très clairement, François de Sales range Talloires dans cette catégorie des irréformables. Partant, il va donc proposer la seule solution convenant à ce cas, à savoir le remplacement de la communauté en place par une nouvelle communauté. Il est cependant très conscient que cette option préférentielle, en raison de sa radicalité, est exposée à de grandes résistances. C'est pourquoi, tout en la promouvant avec opiniâtreté tant qu'il pourra, il tiendra en réserve l'autre option, moins efficace mais plus facile à obtenir, celle de la réformation.

1. L'option préférentielle de François de Sales : remplacer à Talloires les Bénédictins par les Feuillants

Aux grands maux les grands remèdes. Pendant toute la première partie de son épiscopat, soit jusque vers 1614-1615, François de Sales préconise et défend avec beaucoup de ténacité et de constance la solution de remplacement de la communauté en place. En 1603, dans un courrier au nonce de Turin, le cardinal Paul Tolosa, il range expressément Talloires dans le groupe des irréformables. Il s'y tiendra longtemps. En 1614 encore, dans une lettre à son ami Philippe de Quoex, qui, à l'opposé, est partisan de réformer, il défend encore cette option de la substitution[18]. Son choix de la nouvelle communauté à établir à Talloires n'a pas non plus varié. C'est celle des Feuillants, du nom du couvent languedocien où un réformateur de grande envergure, Jean de la Barrière, a réussi la réforme de son monastère cistercien, dans les années 1560 et dont l'œuvre a rapidement essaimé tant en France qu'en Italie. Ce n'est qu'en 1616, dans son Projet de réforme générale publié en annexe 1, qu'il se résignera à abandonner cette option préférentielle.

À cette date *la solution Feuillants* est donc abandonnée. Elle avait cependant, pendant une dizaine d'années, trouvé suffisamment de soutiens pour beaucoup progresser[19] et même arriver tout près de l'aboutissement. Le 11 septembre 1612, le Saint Siège avait ainsi délivré aux Feuillants des lettres d'introduction pour Talloires et le 15 décembre, Turin avait fait de

---

(18) *Œuvres complètes* Tome XVI, p. 147.

(19) L'inventaire des archives de l'abbaye de 1720 fait état de *Divers mémoires et écrits contre l'usurpation du monastère de Talloires que les Rèvèrends PP. Feuillants avaient entrepris sous les auspices et directions de M. le commendataire Charles de La Tour en 1610 avec une écriture des Camaldules qui avaient fait la même requête.*

même. Mais l'opposition à ces décisions fut immédiate. La décision du Saint Siège fut tout de suite attaquée devant la Cour apostolique de Rome par l'abbé de Savigny et celle de Turin par les moines de Talloires devant le Sénat. C'est donc cette conjonction des oppositions qui a fini par triompher. Comment l'expliquer ?

Il faut pour tenter de comprendre cette issue a priori surprenante, revenir au contexte. La réforme de Talloires met en jeu des intérêts et des autorités multiples. La communauté en place y est évidemment opposée ce qui explique son recours devant le Sénat. Les prieurs commendataires, Charles de La Tour puis César Perron sont, à l'opposé, partisans avérés de la venue des Feuillants. Changer une troupe batailleuse, rebelle et indisciplinée par des moines venus d'ailleurs, humbles, obéissants et peu exigeants voici qui convient tout à fait à ces personnages attentifs à écarter tout obstacle aux vues qu'ils nourrissent d'agrandir leur part sur le revenu du prieuré. En sens inverse l'abbé de Savigny y est très hostile puisqu'il perdrait, avec Talloires, l'un des plus beaux fleurons de ses dépendances. Quant à la papauté, surtout sous Paul V, elle y est favorable, la cessation du scandale dans une abbaye étant un pas en avant dans l'application de la réforme tridentine.

Alors qui décide et qui arbitre ? En pays gallican, (et la Savoie est gallicane), c'est le souverain qui détient le pouvoir ultime de décision. Or Charles-Emmanuel 1er n'est pas, par principe, hostile à l'introduction de Feuillants dans les abbayes de ses États. Il s'y est prêté dans leur partie italienne, à la Consolata de Turin et à Pignerol. Il y a également consenti en Savoie, à Abondance (1607) et y consentira encore à Lemenc (1612). Alors pourquoi reculer à Talloires ? Le recours porté au Sénat par les moines n'est pas un obstacle déterminant. Le duc dispose en effet du droit de contraindre la décision du Sénat : une lettre de jussion suffit. À Rome, il est également maître de faire pencher la balance.[20] Mais justement il s'abstient de peser dans les deux instances, laissant le dossier de Talloires s'embourber dans d'interminables procédures. Cette attitude montre que son apparent préaccord de 1612 n'est pas confirmé, voire qu'il est révoqué. C'est ce que comprend François de Sales vers la fin de l'année 1614 ou en 1615 et qui explique son renoncement explicite, en 1616 à la solution Feuillants. Mais alors pourquoi ce revirement du duc ?

La chance m'a permis de trouver, à Turin, un document fournissant la motivation la plus vraisemblable de cette volte-face. Ce document, à ma connaissance, inédit, et pour cette raison publié en annexe 2, introduit dans le dossier de la réforme de Talloires la prise en compte d'une dimension politique essentielle, à savoir l'opposition résolue de la noblesse de Savoie à l'attribution de Talloires aux Feuillants.

---

(20) Lettre de Philippe de Quoex, datée du 18 janvier 1614, à son frère Claude. *Œuvres Complètes* Tome 16, p. 463.

Daté de 1598, il a pour intitulé : *Supplique de la noblesse de Genevois et du Faucigny signée par les principaux seigneurs dans ces deux provinces au duc Charles Emmanuel 1^er^ pour empêcher la suppression du monastère des Bénédictins en Savoie, fondé pour la dite Noblesse.*

Ce texte concerne nommément et exclusivement le monastère de Talloires dont il met en avant la spécificité, à savoir sa fonction d'asile de la noblesse. S'en prendre à Talloires ce n'est pas moins que gravement porter préjudice à la noblesse des deux provinces de Genevois et de Faucigny.

> Cette moleste *(la suppression de Talloires)* touche toute la noblesse en ce que la plus forte vue des princes fondateurs de ce monastère a été de faire et fonder un refuge et charitable office aux pauvres gentilshommes lesquels au point de leur extrême nécessité si ces nouveaux venus dépossèdent les anciens et légitimes possesseurs de ce couvent seront privés et frustrés de cette honorable et religieuse retraite.

Dans la balance des avantages et inconvénients politiques qu'il y avait à suivre le vœu de l'Évêque, cette protestation, d'autant plus efficace qu'elle visait spécifiquement Talloires a très certainement pesé d'un grand poids. Elle concernait au surplus une portion des États, l'apanage des Genevois-Nemours, dans laquelle était très vive la tension entre les deux branches dynastiques[21]. Charles-Emmanuel 1^er^ n'a pas pu ignorer ces considérations en privilégiant l'intérêt politique de son abstention à l'intérêt religieux de la réforme demandée par l'Évêque de Genève.

2. L'option contrainte : réformer la communauté en place

Il est assez remarquable qu'ayant plus que des doutes sur une entreprise de réforme à partir de la communauté existante, François de Sales l'ait cependant entreprise avec beaucoup de détermination. Son plan, longuement mûri, comporte quatre volets principaux formant un tout extrêmement cohérent.

Le premier volet est la soustraction de Talloires à l'obédience de Savigny. La raison principale en est que Savigny, plus encore que Talloires, aurait besoin d'être réformée. La mainmise noble y a atteint des sommets. Ainsi faut-il justifier de quatre quartiers de noblesse pour y être admis. De plus, Savigny n'entend nullement se réformer.

> Une partie des monastères étant soumis à des supérieurs non réformés, la réforme quand bien-même leurs inférieurs l'accepteraient, ne pourrait être durable. Par exemple nous avons Talloires… dépendant de Savigny. Comment tous ces monastères pourront-ils maintenir la discipline et la réforme chez leurs inférieurs puisqu'ils ne l'observent pas eux-mêmes et qu'ils ignorent ce qu'est la réforme ?

---

(21) Le paroxysme de cette tension fut atteint en l'été 1616 lorsque Henri de Nemours, à la tête de troupes levées pour aider son cousin Charles-Emmanuel, en guerre avec les Espagnols dans le Milanais, les retourna contre ce dernier, son suzerain, et vint mettre le siège sous Annecy. C'est à cette occasion que François de Sales présenta au Prince de Piémont, venu défendre la ville, son *projet de réformation générale*.. publié en annexe 1.

Le second volet est de faire du prieuré de Talloires, libéré de ses liens avec Savigny, une maison chef d'ordre à laquelle seraient rattachés les petits monastères ruraux de Savoie. Ces derniers, sans direction et sans contrôle, composés de un ou deux moines seulement sont en pleine déliquescence. Le concile de Trente a dénoncé cette situation, très fréquente, et suggéré de rattacher ces petits établissements à une abbaye importante du voisinage, laquelle y exercerait surveillance et contrôle. Il serait ainsi fait d'une pierre deux coups, la réforme appliquée à Talloires profitant également à tous ces établissements moindres. Cette proposition est particulièrement habile. Elle permet d'intéresser le duc à la réforme en lui procurant un avantage politique. Talloires dépendait d'une abbaye étrangère, ce lien sera désormais rompu. Talloires ne dépendra plus que de la couronne ducale. Elle permet également d'offrir une perspective gratifiante aux moines : ils relèvent d'un monastère subordonné à une maison mère, ils deviendront membres d'une abbaye chef d'ordre. Plus de prestige contre moins de désordres, le marché devient plus facilement acceptable pour les moines de Talloires.

Le troisième volet s'attache à faire disparaître les causes institutionnelles des déviations constatées à Talloires. Cet aspect est particulièrement intéressant et novateur car il va au-delà des remèdes simplement curatifs préconisés par le Concile de Trente. Il comporte trois préconisations.

La première est la séparation des biens et des revenus entre le commendataire et la collectivité monastique.

> La dépendance que les religieux ont de leurs abbés et prieurs commendataires engendre continuellement des procès, noises et riottes scandaleuses entre eux. Il serait donc peut-être à propos de séparer le lot et la portion des biens requis à l'entretient des religieux, monastères et églises d'avec le lot et portion qui pourrait rester à l'abbé ou prieur commendataire ; en sorte que les religieux n'eussent rien à faire avec l'abbé, ni l'abbé avec eux, puisque chacun aurait son fait à part, comme on l'a fait très utilement à Paris des abbayes de Saint-Victor et de Saint-Germain.[22]

Cette mesure est très importante car à Talloires les conflits entre religieux et prieurs commendataires sont permanents et occasionnent de multiples procès et « *riottes* », mot disparu mais dont le sens évoque la *rixe* plutôt que la simple et honorable compétition.

L'une de ces « *riottes* » a été racontée dans le détail par le Père Archange, dans son histoire de l'abbaye de Talloires, ouvrage manuscrit en trois tomes dont un seul existe encore, à l'Académie Salésienne[23]. Bien que plus tardif et de facture moins rigoureuse que les travaux du Père La Rivière ou même

---

(22) *Projet de réforme générale des monastères*. Annexe 1.
(23) Père Archange, *Histoire de l'abbaye de Talloires*. Manuscrit daté de 1871, déposé au siège de l'Académie salésienne. Cahier 2, (les cahiers 1 et 3 font défaut).

de Charles-Auguste de Sales, ce document fourmille d'anecdotes inédites, dont, au-delà de certaines exagérations on aperçoit néanmoins un fond certain de vérité.

L'affaire se passe peu après l'arrivée d'Ange Justiniani à Talloires comme prieur commendataire en 1578. Ce dernier découvre qu'un moine, gestionnaire d'une ferme, a vendu ce bien au fermier. C'est pour lui l'exemple des déviations qui menacent le prieuré quand les moines sont en charge de la gestion des biens de l'abbaye. Pour faire un exemple il obtient des aveux circonstanciés du fermier en échange d'un arrangement laissant à ce dernier la gestion du bien mal acquis.

La communauté des moines, informée de ce qui se trame, réagit violemment. Elle proteste, prétend obliger de force le prieur à signer un document reconnaissant toutes ses prérogatives de gestion et finalement, face au refus de ce dernier, décide de le séquestrer dans son appartement.

S'en suit une scène rocambolesque. Profitant d'un relâchement de surveillance et de la complicité du fermier devenu son allié, Ange Justiniani réussit nuitamment à s'évader. Par le lac, il rejoint Saint-Jorioz, puis Annecy où il conte toute l'affaire à l'Évêque Claude de Granier, son prédécesseur à Talloires.

S'en suit une mobilisation générale des autorités religieuses contre les moines de Talloires laquelle cependant ne débouche sur rien d'efficace. L'épisode révèle néanmoins que l'action des seules autorités religieuses est impuissante à rétablir la régularité à Talloires. François de Sales a très tôt assimilé cette donnée. Sans une action conjointe et coordonnée des autorités religieuses, mais aussi civiles et au plus haut niveau, rien ne peut être efficacement entrepris pour la réforme des monastères savoyards.

La seconde mesure est de supprimer les situations privilégiées à l'intérieur de la communauté. Ce point n'est pas moins important que le précédent. L'idéal monastique veut que les moines soient rigoureusement égaux entre eux et détachés des affaires du monde. Or, il existe à Talloires des fonctions qui se sont transformées en véritables bénéfices, induisant inégalités et avantages particuliers. Il faut ranger dans ces situations privilégiées les trois offices religieux de sacristain, ouvrier et infirmier et les deux chapelles de Saint-Thomas et Saint-Jacques. Dans tous ces cas le titulaire de l'office ou de la chapelle se voit investi de la gestion d'un patrimoine important dont il perçoit personnellement les revenus. Du coup il dispose d'une source de revenus supplémentaires dont ne disposent pas les moines ordinaires. Par ailleurs les fonctions attachées à ces offices ou chapelles lui donnent d'importants pouvoirs et responsabilités dans le monde séculier. Il jouit donc, malgré son statut de moine « séparé du monde » de tous les avantages et agréments de la vie « dans le monde ». Le sacristain, par exemple, remplit tout à la fois des fonctions paroissiales, en gérant le clocher, le cimetière et

même le culte et, par ailleurs, tient de son office la seigneurie de Faucemagne et les revenus prérogatives et honneurs qui lui sont attachés.

On voit donc tout l'attrait que la perspective de telles fonctions peut exercer sur les postulants à une carrière monastique, et spécialement sur ceux issus de la noblesse que leur rang de cadet a pu écarter de la possession d'une seigneurie laïque. Être sacristain, ouvrier, infirmier ou recteur d'une chapellenie richement dotée, c'est acquérir une situation de supériorité point trop éloignée de celle de leur milieu d'origine et donc rendre acceptable sinon attrayante l'entrée au monastère de Talloires.

François de Sales n'ignorait rien de ces situations privilégiées puisque le moine scandaleux dont on a raconté comment il fit baptiser sa fille était un membre de sa propre famille, son oncle Jean de Sales. Supprimer ces bénéfices internes et rétablir ainsi l'égalité dans la communauté des moines c'était donc décourager et même empêcher, faute de moyens, les dérives fastueuses des dignitaires du monastère. En préconisant la suppression de ces bénéfices particuliers et le rattachement de leur gestion et de leur revenu au patrimoine collectif des religieux, on obtient donc le tarissement d'une source importante de dérive au sein du prieuré.

La troisième mesure est d'introduire l'élection triennale des prieurs claustraux. L'objectif est de même nature : permettre la rotation de cette fonction et donc pacifier quelque peu les enjeux et rivalités pour son obtention.

Le quatrième volet enfin touche la réforme de la vie monastique. C'est naturellement le plus problématique tant il est vrai qu'on ne peut aisément transmuter le plomb en or, savoir transformer une communauté de sujets peu motivés par la vie religieuse, arrogants, dissipés et rebelles en vrais moines de saint Benoît, pieux, obéissants et menant la vie édifiante pétrie d'austérité et d'humilité. Bref, on ne réforme pas aussi facilement les hommes que les règlements du monastère. C'est d'ailleurs au regard de cette difficulté, qu'il a longtemps tenue pour insurmontable, que François de Sales avait opté pour la solution d'une substitution en bloc des moines en place par d'autres, et c'est bien cette résistance au changement des moines en place qui va constituer l'obstacle principal à la mise en œuvre de l'option réformatrice à laquelle il a dû se résoudre.

III - L'application du plan de réforme

Il serait vain, tant la réalisation de ce plan fut progressive, heurtée et semée d'embûches, de prétendre en décrire de façon détaillée et complète toutes les étapes et toutes les péripéties dont certaines, au demeurant, ne sont que partiellement documentées. Aussi est-il plus raisonnable de n'en présenter que les aspects les plus saillants.

1. L'application du plan du vivant de François de Sales

François de Sales sut donner une impulsion très énergique à la réalisation de son plan. Il lui fallut pour cela mobiliser des appuis. Il y parvint remarquablement. Il lui fallut également s'impliquer dans la réforme de la communauté des religieux, ce fut moins aisé car son rôle ne pouvait en ce cas qu'être indirect.

2. La mobilisation des appuis indispensables à l'exécution de la réforme

Juridiquement, François de Sales n'avait aucun titre à s'immiscer dans la réforme de Talloires. En vertu du privilège d'exemption, obtenu dès le haut moyen-âge, Talloires, comme les autres grands ordres monastiques, était en effet soustrait à la juridiction des Évêques. Le contrôle et la réformation éventuelle de Talloires n'était donc pas de sa compétence mais de celle de Savigny, l'abbaye chef d'ordre. Seul le Pape, autorité suprême dans l'Église, pouvait déroger à ce privilège. Cependant le Pape lui-même était loin de disposer de tout pouvoir. En Savoie terre gallicane, il ne pouvait statuer que « quant au spirituel ». Par contre, toute décision ayant trait au « temporel » et la réforme des monastères était dans ce cas, ne pouvait s'appliquer en Savoie qu'après enregistrement et approbation du Sénat, lequel se montrait très parcimonieux, veillant avec une vigilance extrême à la sauvegarde des intérêts du Prince. Ainsi, dès qu'il fut question de quitter la sphère des projets pour celle des réalisations, François de Sales fut obligé de se plier à cette réalité. Avec une belle maestria il sut faire de ces entraves à son intervention un atout majeur d'action. Il eut en effet l'habileté de requérir des délégations de pouvoir de toutes les autorités précitées. Dès lors, rassemblant entre ses mains tous les pouvoirs de toutes les autorités compétentes il a pu agir personnellement avec la plus grande autorité.

3. Les visites sur place du prieuré

Cette action s'est déployée en une succession de visites à Talloires. La reconstitution de la chronologie et du contenu de ces visites est problématique. Les pièces officielles ont en partie disparu[24] et les récits circonstanciés qui en ont été faits par les contemporains, essentiellement le père La Rivière et Charles-Auguste de Sales, contiennent manifestement des omissions et confusions de date.

La première visite, ignorée par les auteurs mais attestée par un compte-rendu de visite indiscutable, intervient le 21 octobre 1607[25]. Elle porte à la fois sur l'église de la paroisse et sur le monastère. S'agissant de ce dernier

---

(24) Notamment le dossier des archives de l'abbaye de Talloires référencé dans Jules Philippe, Notice historique précitée, article 23, page 211.
(25) Charles-Marie Rebord. *Les visites paroissiales de Saint François de Sales*. Imprimerie Abry, Annecy, 1922, tome 2, N° 280, p. 662.

elle repose sur une délégation de pouvoir du Vatican. Cette dernière est cependant limitée. Elle lui attribue un droit de visite mais réserve les droits de l'abbaye chef d'ordre, c'est-à-dire de Savigny. Or, c'est justement une prérogative de l'abbaye chef d'ordre que de surveiller contrôler et, si besoin, réformer les prieurés dépendants. Cette première visite ne peut donc avoir qu'un caractère préparatoire. Son compte-rendu, de fait, se borne à un recensement du personnel et des charges matérielles du monastère. On y apprend que le prieur commendataire est absent. Sont en revanche présents Mathieu Dogier, prieur claustral et Pierre de Pelly, ouvrier. Cette dernière charge n'est donc plus aux mains du redoutable oncle Jean, décédé depuis déjà plusieurs années. Concernant le spirituel on n'y trouve qu'une observation incidente mineure sur le service des chapelles, visiblement négligé. Cette visite n'est donc que d'information sur place, non de réformation[26]. Elle signifie cependant que désormais l'Évêque est l'autorité d'inspection !

La seconde eut lieu à la fin du mois de juin 1609. Charles-Auguste de Sales la situe en effet *au début de l'été* et fournit de cette visite une description détaillée, très proche de celle du père La Rivière et même visiblement démarquée de celle-ci.

L'évènement majeur certain qui s'y produit, confirmé par d'autres sources et notamment une lettre de François de Sales du 10 juillet 1609, est la démission du prieur claustral, Mathieu Dogier, et son remplacement par Claude Louis Nicolas de Quoex, un allié de l'Évêque. La succession précise des évènements ne peut être fournie à partir d'un compte rendu officiel. Soit il n'en a été établi aucun, soit celui qui a été fait a été perdu. On peut néanmoins donner un certain crédit au récit qu'a donné de cette visite le père La Rivière[27], sur la base d'une enquête l'ayant conduit sur place à Talloires, presque immédiatement après la mort de François de Sales.

Cette visite, à la différence de celle de 1607, fut essentiellement consacrée à exposer à la communauté rassemblée la nécessité d'une réforme du monastère. Ce point fut présenté avec beaucoup de force et de netteté devant les moines assemblés. On connaît les talents oratoires exceptionnels dont était capable notre Évêque. Il est peu douteux qu'il se soit appliqué à détailler, sans rien omettre, les raisons d'une profonde réforme. Il est également quasi certain qu'il ait évoqué la solution extrême envisagée consistant dans l'éviction en bloc de la communauté en place et son remplacement par les Feuillants.

Car sa harangue produisit un effet considérable. Plusieurs participants quittèrent la réunion en signe de protestation et plus important encore le prieur claustral, désavoué, donna sa démission. Le visiteur avait-il anticipé ces réactions extrêmes ? Cela ne paraît pas certain. Par contre, ce qui est sûr

---

(26) Le témoignage de Claude Louis Nicolas de Quoex, évoquant cette première visite confirme qu'elle n'eut point encore pour objet de réformer. Dans Roger Devos *Saint-François de Sales par les témoins de sa vie*. Gardet éditeur, Annecy, 1967, p. 194.

(27) Père Louis la Rivière, *La vie de l'illustrissime François de Sales*. Lyon, Pierre Rigaud et associés, 1627.

c'est qu'il en tira profit avec adresse et sang-froid. La démission du prieur en place obligeait la désignation d'un successeur. C'était une occasion inespérée de placer à la tête de la communauté son seul allié de poids dans la place, soit Claude-Louis Nicolas de Quoex. Avec la défection des plus opposés, la stupeur inquiète d'une partie des opposants restés en séance et la mobilisation, sous le coup de l'émotion des tièdes et des indécis, cette élection pouvait réussir. Aussi fut-elle organisée incontinent et réussit-elle, alors même qu'aucune majorité réelle n'existait pour consentir à une vraie réforme.

Le père La Rivière rend assez bien compte de la « journée des dupes » qui se déroula en cette occasion :

> Ce qui mérite d'être remarqué en ce sujet est que le sacré Prélat avait de longue-main souhaité que ledit sieur Dequoex fut nommé Prieur à Talloires, et s'était souvent effrayé de le disposer à se laisser charger de ce pesant fardeau, lors que le sort tomberait sur lui, encore que ce bon religieux lui témoigna toujours très sincèrement la répugnance qu'il sentait à se laisser persuader à entreprendre le gouvernement d'autrui ; d'où appert que les paroles du saint homme étaient plus proférées par esprit prophétique qu'autrement, vu même que le succès d'icelles fut selon ses desseins. Mais ne faut-il pas oublier que le doigt de Dieu y travailla secrètement, puisque la plupart des Religieux auparavant que d'entrer en Chapitre pour faire leur élection, s'étaient résolus opiniâtrement de ne point élire le sieur Dequoex, et cependant il se trouva élu contre leur expectation, les suffrages étant courus suffisamment à cet effet ? Cela les rendit fort confus et étonnés, voyant que leurs vœux s'étaient rencontrés en faveur d'icelui qu'ils avaient conclu de ne point élire et auquel ils avaient tant d'aversion.

Le récit de la suite des évènements est cohérent avec les circonstances de cette surprenante élection.

Dès le départ de François de Sales, le soir même, les moines se ressaisissent. Un concert de protestations éclate, qui se prolonge jusqu'à « une heure dans la nuit », contraignant le nouvel élu à se réfugier hors du monastère, dans une maison du bourg. Le lendemain matin se produit un incident encore plus grave. Trois moines en colère s'en prennent à lui et l'un d'eux lui tire un coup de pistolet, presque à bout portant, heureusement sans l'atteindre ! Il n'y a pas moins tentative de meurtre avérée et par ailleurs signal fort et de mauvais augure pour le succès de l'entreprise de réformation engagée la veille. En cette occasion François de Sales se révèle à nouveau adroit manœuvrier. Au lieu de poursuivre et faire condamner les violents il leur accorde le pardon. Cette réaction est magnanime, ce qui est bon pour l'image, mais elle a aussi pour effet de neutraliser toute récidive et d'ôter tout prétexte à la communauté de remettre en cause l'élection ! Loin de lui faire perdre l'emprise sur le monastère, elle permet son renforcement.

Il demeure qu'à l'issue de cette visite les résultats sont encore assez minces et surtout fragiles. Le nouvel élu n'a pas vraiment l'étoffe d'un chef, et les contestataires demeurent majoritaires et résolus. Il faut donc aller plus loin.

C'est l'objet de la troisième visite, à l'automne 1610. Celle-ci fut très soigneusement préparée. Lors de la visite précédente il disposait d'une habilitation du Vatican, au demeurant étroite, et l'abbé supérieur de Savigny n'avait été qu'informé. Cette fois-ci, il obtient beaucoup plus. En mars, une bulle du pape lui donne mission expresse non seulement de visiter le prieuré mais de le réformer. En juillet, il obtient la production, par l'abbé de Savigny, d'un *Règlement de vie* conforme aux valeurs fondatrices de l'ordre bénédictin et aux canons du Concile de Trente. Ce texte est communiqué aux moines par son Vicaire général, Jacques de Prades, lors d'une visite sur place. En août, il reçoit du même abbé la qualité de vicaire de l'abbaye de Savigny pour les États de Savoie. C'est un peu humiliant, pour un Évêque, d'accepter d'être vicaire d'un abbé, fût-ce celui d'une abbaye chef d'ordre, mais c'est le passage obligé pour qu'il puisse lui-même ordonner et imposer le règlement réformateur. Enfin, suite à une saisine du Sénat par les moines, contrée par Charles-Emmanuel 1er, il obtient de ce dernier le rarissime privilège de pouvoir se faire accompagner dans sa visite par Jean-François de Buttet. Ce geste, hautement significatif, lui donne double caution : du duc de Savoie, puisque M. de Buttet est membre du Souverain Sénat de Savoie et du duc apanagiste de Genevois-Nemours, car il est également Président de Conseil de Genevois. C'est donc en grand appareil et avec une imposante suite[28] qu'il se présente à Talloires le 20 septembre 1610.

Cette visite, sans doute d'une durée de deux jours, fut la plus décisive. Foin de diplomatie et de persuasion elle fut toute d'autorité. Les moines assemblés furent sommés de se soumettre. Chacun eut l'ordre de s'engager sur le « règlement de vie » élaboré par Savigny. Trois mois furent donnés pour en accepter, par écrit, la teneur et l'engagement formel de le respecter. À défaut c'était l'obligation de quitter le prieuré. Certains, qui refusèrent immédiatement durent partir, mais en conservant leur prébende. Cette faveur n'était pas totalement injustifiée. La règle à laquelle on leur demandait de souscrire était en effet d'une sévérité sans commune mesure avec celle à laquelle ils avaient souscrit lors de leur arrivée au monastère. D'autres, qui n'osèrent pas franchir le pas du refus déclaré, lequel les aurait obligés à quitter le monastère, signèrent sans pour autant adhérer. Ce serait désormais l'une des tâches difficiles du prieur que de les maintenir dans la stricte observance du nouveau règlement.

---

(28) Furent notamment présents trois frères de Claude Nicolas de Quoex : Jean l'aîné, qui fut capitaine, Claude le chef de la fratrie, collatéral au Conseil de Genevois, très proche de François de Sales qui le qualifiait de *frère* et Philippe enfin, son ami et confesseur désigné dans le compte rendu la profession comme Monsieur de Sainte-Catherine. Ce dernier était, en effet, recteur de la chapelle Sainte Catherine, sise à côté de l'entrée de l'église de Talloires et nécropole historique de la famille de Menthon.

Cette troisième visite est-elle conclusive de son intervention sur place ? Non, car on le retrouve très vite à Talloires, le 25 novembre 1610, pour une quatrième visite dont ni le père la Rivière ni Charles-Auguste ne font mention, mais dont le compte rendu a été publié, accompagné d'un bref commentaire soulignant, sans vraiment les éclairer, les difficultés d'interprétation de ce texte.[29]

Une première question touche l'objet même de cette visite : il s'agit de la réception des vœux de Claude-Louis Nicolas de Quoex. On sait que ce dernier, bien qu'initialement reçu à Savigny réside depuis des années à Talloires, qu'il a été ordonné prêtre par François de Sales en 1605, puis comme on l'a vu, élu prieur en 1609. Or voici qu'il faut, en 1610, recevoir sa profession ! C'est une date très tardive pour un moine entré très jeune en religion, à l'âge de 17 ans et qui en a maintenant près de 40. Il existe une piste d'explication à cet étonnant retard. Certains indices laissent à penser que, surtout s'agissant comme dans le cas de Claude Louis, d'enfants de la noblesse, la profession pouvait être indéfiniment différée. C'était là, entre autres, l'une des anomalies méritant d'être corrigée par la réforme. On ne connaît pas la teneur précise du décret de réforme imposé en septembre 1610 mais il est possible et même vraisemblable qu'il ait rétabli la nécessité des vœux et même imposé un délai pour leur prononcé. Ce serait donc simplement pour se mettre lui-même en règle avec la réforme dont il est, comme prieur, le principal promoteur que Claude-Louis Nicolas de Quoex doit enfin faire profession ! Une incidente du compte rendu plaide en faveur de l'idée que cette profession est une « première » au prieuré, en lien direct avec sa réforme. Il y est indiqué que le frère de Quoex est « *le premier qui prétend faire profession* ».

Une seconde question touche la cérémonie elle-même. C'est normalement le prieur claustral qui en est l'ordonnateur. Or, cette disposition est inapplicable puisque l'impétrant est justement le prieur claustral ! Il ne peut être à la fois celui qui préside à la réception et celui qui est reçu. Le seul moyen de surmonter la difficulté est de recourir à l'abbé supérieur de Savigny ou, à défaut, à son vicaire général en Savoie. Cette seconde solution est adoptée puisque c'est François de Sales, comme Vicaire général de l'abbé de Savigny, François d'Albon, qui officie à cette réception de vœux.

Une troisième question enfin touche la substance du compte rendu. François de Sales y évoque longuement les garanties écrites demandées par le postulant profès. L'objet de ces garanties est précisé. Dans le cas où :

> Tant lui que les autres qui se trouvent pourvus par patentes de prébendes qu'ils sont invités à manger conventuellement ne pourront estre privés de l'usage d'icelles, cas advenant qu'il fallut sortir de cette maison et habiter en d'autres pourvu qu'elles soient rière l'estat et tant que faire se pourra en quelque résidence de même ordre et qu'ils demeureront en l'obédience

(29) Bulletin de la SSHA, tome XXI, p. 260.

> du seigneur de Savigny et de ses successeurs et qu'ils seront profes de ladite congrégation de Savigny.

Cependant, François de Sales tient secrets les motifs qui justifieraient la survenance du cas considéré. Il indique en effet qu'il s'agit de *« causes que nous ne pouvons ici manifester et qui nous sont connues »*. Bref de raisons qu'il tient à garder secrètes. En réalité, tant pour les participants à la cérémonie que pour le commentateur tardif que nous sommes, ces motifs sont évidents : en 1610, la solution Feuillants est encore à l'ordre du jour et elle implique tout à la fois le départ des moines en place et la soustraction de Talloires à l'obédience de Savigny. Les garanties demandées et octroyées aux moines en place sont donc encore à l'ordre du jour mais relèvent d'un plan qui, n'étant pas encore accepté, ne peut être publiquement dévoilé. Commencer l'entreprise de réformation de la communauté en place tout en continuant de poursuivre l'objectif de la remplacer, telle est la position délicate de notre Évêque que reflètent les énigmatiques formulations de ce compte rendu. Cette seconde visite de l'année 1610 ne fut pas la dernière mais les suivantes, de moindre portée d'ailleurs, se rattachent plutôt à l'application de la réforme qu'à sa mise en place initiale.

4. Les instructions pour la réforme de la communauté religieuse

Dès le 10 juillet 1609[30], soit quelques jours seulement après l'élection comme prieur de Claude Louis de Quoex, François de Sales lui donne ses instructions pour la réforme de la communauté. Il lui prêche progressivité et patience :

> Puisque Dieu a choisi un nombre de personnes fort petit, et encore des moindres de la maison en âge et en crédit il faut que le tout s'entreprenne avec une très grande humilité et simplicité, sans que ce petit nombre fasse semblant de vouloir reprendre ou censurer les autres par paroles ni par gestes extérieurs ; ainsi que simplement il les édifie par bon exemple et conversation.
>
> Le commencement étant si petit, il faut avoir une grande longanimité à la poursuite et se ressouvenir que notre Seigneur, après 33 ans ne laissa que six vingt disciples assemblés, entre lesquels il y eut encore beaucoup de discoles. La palme, la reine des arbres ne produit ses fruits que 100 ans après qu'elle est plantée. Il convient donc d'être doué d'un cœur généreux et de longue haleine en une œuvre de si grande importance.

Patience donc et tout petit progrès pour commencer :

> « Quant à l'habit, je ne pense pas qu'il soit à propos de le changer qu'après que l'année soit expirée
>
> Pour le regard des lits, plus ils seront simples plus ils seront à propos.

---

(30) *Œuvres complètes* T. XIV, p. 172.

> J'approuverais fort que ceux qui portent barbe fussent bien rasés à la tête et au menton, selon les anciennes coutumes des Bénédictins et que tant qu'il sera possible, on n'alla plus seul à seul, ains (mais) tous les jours avec un compagnon.

Et de justifier philosophiquement cette politique des petits pas :

« *Je sais et vois votre règle qui dit merveilles ; il n'est pas pourtant expédient de passer d'une extrémité à l'autre sans milieu* »

Cependant la teneur de cette instruction de 1609 est fortement marquée par son aspect conjoncturel. La lettre suit de quelques jours l'élection surprise de Claude-Louis Nicolas de Quoex comme prieur et les « caresses extraordinaires[31] » dont il a été l'objet le lendemain. Elle vise à le rassurer quant à la tâche qui l'attend. Quelque temps plus tard, la réforme décisive de l'année 1610 ayant été accomplie, ses attentes prennent un tour nettement plus exigeant. Une lettre non datée précisément mais postérieure à 1610 (environ 1611-1613)[32], est ainsi un courtois mais très ferme rappel à l'ordre des devoirs du nouveau prieur :

> Tout cela (de nouveaux désordres dans le comportement de deux jeunes religieux nobles) mis ensemble me fait vous prier et exhorter de vouloir apporter tout le soin et l'ordre que vous pourrez pour réduire ces jeunes gens sur le train de leur devoir et de me donner advis de leur estat, afin que je puisse rendre témoignage de votre diligence comme de la mienne, et contenter ma conscience, laquelle me pressera par après à prendre d'autres expédients, si votre prudence, vigilance et justice ne suffit pas à la résipiscence de ces discoles…

Cette modification d'approche est significative : si la méthode douce de 1609 fait place à la méthode ferme quelque temps plus tard c'est que la première n'a pas produit d'effets suffisants. L'appel à la sévérité ne donne pas non plus les résultats escomptés. Dans une lettre de 1617 notre Évêque note en effet :

« *J'ai été touché d'apprendre qu'au prieuré* (de Talloires) *l'on n'y voit plus la face de la sacrée dilection et union…. Le pire est que la dissension est entre les bons, dont elle est plus dangereuse* »[33].

Ainsi la question de la discipline dans le monastère est-elle encore d'actualité et le restera longtemps après la disparition du promoteur de sa réforme.

5. L'amorçage de l'unification de la mense conventuelle

Si la réforme de la communauté s'annonce d'emblée délicate celle des structures s'engage sur des bases plus solides et plus certaines.

---

(31) Selon le récit de Charles-Auguste de Sales, expression employée par François de Sales, recevant le père de Quoex, pour évoquer l'attaque au pistolet dont il a été victime !
(32) *Œuvres complètes*, T. XVI, p. 127.
(33) *Œuvres complètes*, T. XVIII, p. 8.

En 1612, une bulle de Paul V réalise l'union et incorporation à la mense conventuelle des offices claustraux, savoir ouvrerie, sacristie et infirmerie, et encore des chapelles de Saint-Jacques et de Saint-Thomas[34]. Cependant des difficultés subsistent, liées au fait que l'effectivité de ces unions dépend de l'accord de l'abbé de Savigny et /ou de la Cour de Turin. François de Sales doit donc obtenir un nouveau pouvoir de l'abbé de Savigny en 1617[35], lequel l'érige en « supérieur conventuel de Talloires ». Cette habilitation lui permet déjà d'unir en 1618, la chapelle Saint-Jacques et la sacristie à la mense conventuelle[36], puis en 1620 l'ouvrerie. Quant aux autres unions, il lui faudra attendre des lettres patentes de Charles-Emmanuel I^er^, datées du 8 octobre 1621, pour disposer des moyens juridiques nécessaires à leur réalisation[37]. Il prononcera en 1622 l'union de la chapelle Saint-Thomas puis celle de l'infirmerie[38]. Le décès du saint Évêque, le 28 décembre de la même année, laisse à ses successeurs le soin d'achever son ouvrage de réforme.

6. L'application de la réforme après la mort de François de Sales

C'est d'abord son frère Jean-François (1622-1635) puis, après le court intervalle de l'épiscopat de Juste Guérin (1639-1645) son neveu Charles-Auguste (1645-1660) qui occuperont, à la suite de son décès le siège épiscopal de Genève. Cette continuité familiale servira la poursuite de la réforme de même que sa notoriété posthume grandissante. L'entière réalisation du plan ne pourra cependant être atteinte qu'en 1674, avec l'érection du prieuré de Talloires en abbaye.

Une étape majeure de la poursuite du plan de réforme est acquise avec le bref du pape Urbain 8 du 4 juillet 1624. Les dispositions essentielles du plan de réforme y sont agréées :

- Ratification de ce qui a été déjà réformé et de l'élection du nouveau prieur.
- Union de tous les bénéfices claustraux à la mense capitulaire.
- Protection du Saint-Siège accordé au monastère, lequel est placé sous sa juridiction immédiate en même temps qu'il est délié de toute autre juridiction.
- Agrégation à Talloires des autres maisons et monastères bénédictins de Savoie en vue de l'ériger en chef d'ordre.
- Élection du prieur de trois ans en trois ans.

Ce bref apporte une conclusion à une grave crise interne déjà amorcée en 1617 lorsque François de Sales déplorait, sans précision, « une discorde entre

---

(34) Inventaire de 1720, XVII^e^ siècle, n° 25.
(35) Inventaire de 1720, XVII^e^ siècle, n° 29.
(36) Inventaire de 1720, XVII^e^ siècle n° 30.
(37) ADHS, Archives de Cour, SA 204.
(38) Inventaire de 1720, 17^ème^ siècle, n°55 et 56.

les bons ». Cette discorde s'est poursuivie. Elle opposait deux groupes. Le premier, très restreint était mené par Claude-Louis Nicolas de Quoex. Il préconisait de s'en tenir aux acquis de 1610. Le second, plus nombreux, était animé par de nouveaux arrivants, attirés par le vent de réforme soufflant sur Talloires. À sa tête étaient Michel Rambert, qui sera prieur claustral vers 1624 et surtout Benoît Théophile de Chevron-Villette, qui sera prieur claustral de 1629 à 1632, juste avant sa nomination en 1632 comme archevêque de Tarentaise. Les partisans de cette mouvance souhaitent aller jusqu'au bout du projet salésien : séparation d'avec Savigny, regroupement des petits prieurés autour de Talloires, élection triennale du prieur claustral. Pour tenter de bloquer ces projets Claude-Louis Nicolas de Quoex tenta de s'appuyer sur Savigny. Il obtint ainsi de François D'Albon, le 7 juillet 1621, une procuration très étendue faisant de lui son vicaire général et l'autorisant à agir d'autorité en son nom sur toute question touchant la réforme de Talloires. Les *nouveaux* réagirent habilement, sans doute avec l'aval de François de Sales. De Charles-Emmanuel 1er, naturellement hostile à la perpétuation de la dépendance de Talloires vis-à-vis de Savigny, ils obtinrent des patentes datées du 20 octobre 1621 prescrivant, à l'opposé des vues de Claude-Louis Nicolas de Quoex, l'achèvement de la réforme. Fort de cet appui deux moines, dont Benoît Théophile de Chevron-Villette se rendirent à Rome pour plaider leur cause et obtinrent ainsi le bref d'Urbain VIII du 4 juillet 1624. Claude-Louis Nicolas de Quoex avait donc perdu la partie. Après plus de douze années passées à la tête du monastère il choisit de se retirer, avec un compagnon, dans une maison jouxtant la chapelle de Saint-Germain dont il avait assuré la rénovation.

Chacune des mesures du bref de 1624 sera progressivement réalisée, avec plus ou moins de difficulté, exception faite de l'instauration de l'élection triennale du prieur claustral, acquise dès l'enregistrement et publication du bref.[39]

Quatre points de mise en œuvre du plan justifient de plus amples observations.

En premier lieu l'union des offices claustraux, bien que réalisée du vivant de François de Sales a suscité diverses oppositions et contestations. L'office d'ouvrier, le mieux renté, a été revendiqué de façon tenace, par l'abbé commendataire César Perron. En dépit de la confirmation donnée en 1627 par Jean-François de Sales de cette union à la mense conventuelle, puis du rejet par le Sénat de son recours contre l'acte d'union en 1628, l'intraitable commendataire finit quand même par obtenir, en 1629 une transaction avantageuse avec la communauté des moines. Il réussit à se faire dédommager de l'abandon de toute prétention à l'ouvrerie par l'octroi d'une rente viagère confortable de 900 florins. À cette date toutes les unions sont réalisées et

(39) ADHS, Archives de Cour, SA 204, Arrêt du 5 septembre 1724. Comme presque toujours l'enregistrement du bref se limite à « *ce qui concerne le spirituel, mode de vivre et correction des meurs* ». C'est dire que pour tout le reste les procédures internes de l'État savoyard sont à mettre en œuvre pour l'application effective des dispositions du bref.

deviennent même hors de toute contestation du fait de leur ratification au plus haut niveau, tant par le pape[40] que par le duc lui-même[41]. Ces unions sont-elles pour autant en conformité complète avec les intentions réformatrices de François de Sales ? Assurément non. L'objectif visé était en effet de désamorcer tout conflit entre la collectivité des moines et le commendataire en faisant que chaque partie ait une mense séparée lui assurant ses moyens d'existence. La mense des Religieux devait ainsi, selon le plan général de réformation de 1616, couvrir les prébendes monacales et l'entretien des bâtiments et des églises. Or, l'union des offices qui a été réalisée est loin d'être suffisante à cet effet, ne couvrant qu'une partie seulement de ces charges. Du coup le système des charges de la commende a dû être maintenu et avec lui « *les contestations, noises et procès* » en découlant. Faute d'avoir été poussée au bout de sa logique, la séparation des menses n'a donc pas eu l'effet principal qui en était escompté. En revanche elle a produit des conséquences importantes sur l'organisation interne du monastère. Les offices religieux, rattachés à la mense commune des Religieux (parfois désignée mense claustrale ou mense commune tout court) se sont trouvés supprimés, exception naturellement des deux Chapelles qui ont conservé un desservant mais non les revenus de chapelain qui y étaient associés. À l'inverse, la réforme a considérablement renforcé la position du prieur claustral et du chapitre désormais gestionnaires d'une mense commune considérable, résultant de l'addition de tous les bénéfices rattachés. Elle a en outre, dans la pratique, fait émerger une fonction nouvelle très importante, celle de « procureur » chargé de veiller à la défense des intérêts matériels de la communauté. Ces conséquences sont de grande portée. Elles réintroduisent les moines dans la gestion économique du monastère ouvrant la voie à la reconquête, quelques décennies plus tard, de la gestion par leurs soins de la totalité de son patrimoine.

En second lieu, l'union des petits prieurés ruraux connut, elle aussi, aléas et difficultés. Certains prieurés, pourtant mentionnés par les patentes du duc en 1621 n'ont pu être unis à Talloires. Ainsi de Bellevaux, Contamine et Saint-Paul. Les unions effectives intervinrent cependant progressivement. Thiez est rattaché en 1628, Rumilly en 1629, Sillingy et Chindrieux en 1630, Viuz-la-Chiesaz en 1647. Pour autant ces rattachements ne satisfont pas non plus pleinement aux objectifs du plan initial : ce sont de très petits monastères dont l'effectif d'un ou deux moines seulement ne permet pas l'établissement d'une vie réglée en communauté. Le schéma en faisant une couronne de vrais prieurés rattachés à Talloires promu abbaye chef d'ordre n'est ainsi plus pertinent. Plus grave encore le rattachement à Talloires de ces prieurés croupions va lui susciter bien plus d'inconvénients que de profits au point qu'il deviendra indispensable de procéder à leur suppression pure et simple en 1764.

---

(40) Bref d'Urbain VIII du 12 juillet 1637. ADHS SA 204.
(41) En l'occurrence la régente Christine de France par patentes du 20 novembre. ADHS SA 204.

En troisième lieu, une autre difficulté à la constitution d'une congrégation indépendante, point central de la réforme, est venue de l'opposition décidée de l'abbaye de Savigny. Cette dernière n'a pas entendu se laisser dépouiller d'un si beau prieuré relevant de son obédience depuis près de 600 ans. Déjà son opposition à l'introduction des Feuillants, jusqu'en 1615-1616 était motivée par le fait qu'une telle introduction emportait nécessairement son éviction comme maison mère. Mais quand, par la suite, le duc et même le pape manifesteront leur intention de soutenir la création d'une congrégation séparée des « bénédictins allobroges réformés », cette opposition, pour le même motif reprendra toute sa vigueur. François d'Albon, abbé commendataire de Savigny, sut se montrer un plaideur retors, insistant et inlassable. Devant le Sénat de Savoie il fit valoir l'irrégularité de sa dépossession mais n'obtint pas satisfaction. Un arrêt du 27 juillet 1634 rejette ses prétentions. À Rome il fait intervenir l'ambassadeur de France et trouve des soutiens, sans cependant mieux réussir. Le bref de 1637 confirme la séparation acquise en 1624.

Cependant, Savigny ne s'avoue pas encore dépossédé de ses droits et tente encore, au début des années 1670 un ultime combat judiciaire pour conserver Talloires sous son obédience.

Cependant, au fil de ces longues procédures les termes du problème posé par le rattachement à Savigny ont évolué. Dès 1621, les patentes ducales avaient exigé, pour chaque prieuré rattaché à Talloires un nombre de moines suffisant. Or, cette condition ne s'est jamais réalisée. Rome sur ce point a toujours été en plein accord avec la cour de Turin. Le bref de 1637 tire les conséquences de cette pénurie d'effectifs suffisants : c'est l'obligation pour Talloires de demander son rattachement à une congrégation existante de son choix. C'est donc un élément essentiel du plan initial de François de Sales qui passe aux oubliettes.

En quatrième lieu enfin, l'objectif du rétablissement de la règle et de la discipline dans le monastère s'est révélé particulièrement difficile à atteindre. Cette difficulté était attendue par notre Évêque réformateur. Elle était même la principale raison de son attachement à la solution visant à purement et simplement remplacer la communauté existante par une communauté nouvelle. Il est assez difficile de se faire une idée précise des progrès obtenus. On a déjà évoqué les discordes internes entre partisans et opposants de Claude-Louis Nicolas de Quoex entre 1617 et 1621. Elles se sont poursuivies après la mort de François de Sales. Deux courriers au Sénat du cardinal de Savoie de 1624 et 1627[42] font état de la poursuite de la querelle et condamnent fermement Claude Louis, le nouvel ermite de Saint-Germain. Quant à la discipline et régularité des mœurs tout laisse à penser qu'une certaine reprise en main eut lieu concernant l'habillement, la régularité dans l'assistance aux

---

(42) Archives de Savoie SA 3494 et 3495. Dans sa seconde lettre le cardinal indique *Nous sommes avertis comme nonobstant les déclarations de notre Saint père le Pape et celle de Son Altesse Monseigneur et père, les Religieux de Talloires sont de nouveau molestés par certain nommé Dequoes, du même monastère, sous le prétexte de quelque prétendu vicariat de l'abbé de Savigny en vertu duquel etc..*

offices, le soin apporté au recrutement. Le scandale fut combattu et éloigné avec succès mais non la place et le rôle des préoccupations terrestres et matérielles dans la vie de la communauté. Cette dernière, les archives le montrent, veille toujours de façon vigilante au maintien de son mode de vie et au respect scrupuleux de ses prérogatives matérielles. Que l'on touche à la qualité de son vin et de sa nourriture, à son chauffage l'hiver ou à l'exactitude du versement de ses prébendes on la voit immédiatement agir au Sénat, auprès duquel elle obtient généralement satisfaction. En cela Talloires demeure bien un confortable « asile de la noblesse ». C'est pourquoi le regain de respectabilité de la maison obtenu grâce à la réforme n'a été ni profond ni durable. Dès la fin du siècle et en dépit de l'aura que lui a procuré son érection en abbaye, une nouvelle phase d'affaissement de la discipline religieuse et de relâchement des meurs est amorcée. Un dossier au Sénat de 1694[43] mentionne le retour aux mauvaises habitudes.

L'appartement du prieur a été cambriolé, nombre de documents et objets de valeur ont disparu.

L'enquête fait ressortir les dissensions, les rivalités de clans et l'affairisme sans scrupule qui ont cours dans la communauté de Talloires.

C'est un moine qui a réalisé une empreinte de la clé des appartements du prieur, fait fabriquer à Annecy une fausse clé, et procédé au vol.

Il n'a agi que comme exécutant d'un dignitaire en conflit avec le prieur pour des questions d'intérêt. Le vol visait, entre autres, à récupérer des documents compromettants.

Bref, comme l'a joliment formulé le chanoine Riguet, la réforme de François de Sales ne fut point pour Talloires un nouveau printemps mais un court été de la Saint-Martin, juste avant l'arrivée de son hiver, un hiver au terme duquel s'inscrira sa chute et sa disparition. Mais c'est là anticiper sur un autre sujet.

Il est donc temps, pour nous en tenir aux limites annoncées de cette étude, de tenter d'en dégager quelques enseignements.

Les premiers concernent François de Sales en tant qu'évêque réformateur. On y découvre un administrateur doté de bien des talents. Lucidité et rigueur d'analyse caractérisent l'élaboration de son plan de réforme. Par voie de conséquence la radicalité de la solution qu'il préconise heurte des intérêts puissants et haut placés : il a néanmoins le courage de s'y tenir tant qu'il peut s'inscrivant dans la fidélité à une morale de conviction qui mérite d'être soulignée. Enfin, contraint par sa situation d'exécuter une politique qui n'est pas celle qu'il aurait voulue, il sait néanmoins y déployer une adresse, une énergie et une constance peu communes. La circonstance que cette action

(43) Archives de Savoie. Dossier Abbaye de Talloires.

réformatrice n'ait pas été poussée à son complet aboutissement et n'ait eu que des résultats temporaires n'entame pas et même conforte cette appréciation. Lui-même, dans son diagnostic avait aperçu le caractère insuffisant d'une réforme tablant sur la réformation de la communauté en place. Sa préconisation était, à l'opposé le remplacement de cette dernière par des membres d'un ordre déjà réformé, à savoir les Feuillants. L'échec de la réforme n'est donc que la confirmation de la justesse de son analyse! Un seul élément vient pondérer ce tableau. À Abondance (1607) et à Lémenc (1612), la solution qui avait sa préférence, l'installation de Feuillants en place de la communauté existante, a été réalisée. Or l'application de cette solution n'y a pas permis le rétablissement durable de l'observance. Faute d'analyse fine touchant ces établissements il est cependant difficile de juger si l'échec de leur réforme est imputable à ce choix initial ou à des facteurs étrangers. La pertinence de cette objection n'est donc pas entièrement recevable. En revanche, dans le cas non pas de réformation d'un monastère existant mais de la création d'un ordre nouveau, on pense naturellement à celui de la Visitation, le succès de François de Sales a bien été au rendez-vous[44], ce qui ajoute un titre supplémentaire à la reconnaissance de son talent d'administrateur.

Les autres enseignements se rapportent à une interrogation historique beaucoup plus vaste touchant le déclin généralisé des monastères en ce début de XVII[e] siècle, dont Talloires est une illustration particulièrement frappante. À quels facteurs imputer ce déclin ? Une explication très tôt avancée et dominante dans de multiples écrits met en avant deux motifs cumulatifs, à savoir l'enrichissement des monastères et leur mise en commende. Charles-Auguste de Sales résume parfaitement, qui plus est à propos de Talloires, cette doxa qui d'ailleurs ne paraît jamais avoir été sérieusement remise en cause.

« *La discipline régulière y avait été fleurissante l'espace de plusieurs siècles, mais la négligence des Commendataires fut cause de la chute et que l'argent de la religion fut réduit en ordure* ».

Les conclusions de notre étude ne confirment pas ce propos. Ni la richesse ni l'institution de la commende n'y tiennent un rôle significatif. Par contre, on y perçoit un conflit de fond, très structurant, entre sa fonction religieuse et sa fonction sociale. La hiérarchie religieuse, et François de Sales au premier rang, souhaite un retour à la pureté de sa fonction religieuse mais se heurte à la résistance des groupes sociaux et autorités attentifs et intéressés à préserver sa fonction sociale.

Cette dernière, très clairement se rattache aux intérêts de la noblesse locale. Celle-ci utilise Talloires pour y loger ses enfants surnuméraires et ainsi préserver l'unité et la continuité du patrimoine de la lignée familiale. Cette fonction, comme l'établit la supplique de la noblesse de 1598 n'est pas une

---

(44) Pari délicat mais réussi avec la première Visitation d'Annecy cf. Roger Devos, *Vie religieuse féminine et société : l'origine sociale des visitandines d'Annecy au XVII[e] et XVIII[e] siècle*. Mémoires et documents de la Société Savoisienne, 1973.

simple utilisation détournée du monastère. Elle est revendiquée comme sa fonction établie et principale, la *supplique* osant même prétendre qu'elle fut, historiquement, le motif de sa création. Le recrutement du monastère est en adéquation complète avec cette conception. Sans doute Talloires n'est pas Savigny, qui a fièrement fait inscrire dans ses constitutions qu'une naissance noble est une condition d'entrée au monastère[45], mais le cursus d'accès y assure la meilleure représentativité des enfants de la noblesse. En premier lieu le choix d'entrer au monastère n'appartient pas au postulant mais à sa famille. C'est elle qui décide lesquels de ses enfants vont être placés dans un monastère et choisir l'établissement qui a leur préférence. Le noviciat, qui commence à un âge très précoce, parfois avant 15 ans, est ainsi déjà le fruit d'une entente entre une famille et un monastère. Une fois le noviciat achevé, cette entente est relayée par un acte juridique authentique, le « contrat d'entrée en religion » dont une clause très importante est la fixation de la contribution financière demandée à la famille pour compenser la charge que représente l'entrée d'un nouveau moine au monastère. Ce mécanisme écarte naturellement toute candidature issue d'un milieu modeste ou peu fortuné. Il correspond exactement aux impératifs particuliers des familles nobles dont les enfants, même cadets, dérogeraient s'ils se tournaient vers des métiers serviles. L'autorecrutement du monastère revient ainsi à perpétuer son peuplement à dominante noble. Dès lors, cette affirmation de la fonction sociale du monastère conçue comme un « asile de la noblesse » en vient à éclipser complètement sa fonction religieuse. Le comportement de Jean de Sales, évoqué plus haut illustre les dérives prévisibles et même inévitables auxquelles conduit cette conception.

En sens inverse le rétablissement de la vocation religieuse du monastère, objet central de la réforme ne pouvait réussir sans une rupture ou à tout le moins un réaménagement en profondeur de son lien privilégié avec les intérêts de la noblesse[46]. François de Sales semble avoir bien perçu cette nécessité. La solution Feuillants, qui avait sa préférence, supprimait par elle-même tout lien entre noblesse locale et recrutement du monastère, suscitant le courroux indigné de la « supplique ». En revanche la solution d'une réformation, laissant subsister ces liens privilégiés, exposait au retour de ces dérives. Ce n'est pas à dire que la réforme n'a rien changé à la vie du monastère. Au contraire ce dernier a pu, pour un temps, retrouver une respectabilité et même une certaine aura sociale et religieuse. Les scandales ont disparu, la discipline s'y est partiellement rétablie, et les exigences d'état y ont été réaffirmées en particulier l'exigence de la profession solennelle.

Ainsi quand Jean-François de Sales, en 1634, visite le monastère comme délégué du Saint-Siège, il peut constater que les moines sont tous profès. Et par suite de la réforme, cette profession n'est plus l'espèce de contrat de

---

(45) Archives du Rhône, Abbaye de Savigny 1H 4.

(46) *Le projet de réformation générale*, concernant les hommes, mise moins sur leur logement dans les monastères que dans des canonicats. Le dispositif proposé d'attribuer ces derniers au concours, comme les cures, et de réserver un concours sur deux à la noblesse est une intéressante synthèse. S'il avait été adopté il aurait garanti au moins la moitié des canonicats à la noblesse tout en écartant favoritisme et népotisme dans leur attribution.

garantie en quoi elle a consisté au temps de la curieuse cérémonie organisée pour Claude-Louis Nicolas de Quoex, mais un engagement redevenu conforme à la tradition des origines.

La *remontrance* adressée au postulant est explicite quant à la rigueur retrouvée de l'engagement auquel il souscrit :

> Faut quitter Père, Mère, frères, sœurs, parents amis et tous les plaisirs du monde pour s'obliger en un cloître jusqu'à la mort. Se mettre en un entier dépouillement même. Renoncer à sa propre volonté ; soumettre son jugement, obéir sans délai, souffrir les injures, les mépris et les mortifications sans jamais s'excuser. Se lier à un silence perpétuel hors la nécessité de parler. Se confiner entre quatre murailles et s'assujettir à une perpétuelle clôture. Se priver tout à fait des mœurs et façons de faire du monde. S'abstenir des bonnes chères, ne manger plus de la viande. Jeuner la plupart du temps, marcher pieds nus, la barbe rase, les cheveux coupés, les habits déchirés, la tête baissée, couvert de silices, le visage abattu, lever à minuit… loger dans une pauvre petite cellule [47].

Mais, en réalité, cet engagement solennel ne peut suffire à faire des nouveaux entrants, immuablement « logés » en ce lieu par leur famille, sans égards pour leurs souhaits véritables, des moines animés d'une foi assez forte et ardente pour leur permettre d'accepter une authentique existence monacale. C'est dire que les changements réels introduits par la réforme ont touché les formes et les apparences de la vie monastique mais sans apporter sa régénération en profondeur. Et de fait, comme l'avenir le démontrera, le système ancien fondé sur le primat de la fonction sociale va survivre. Bien que moins apparente cette primauté ne sera pas moins un facteur déterminant du retour aux anciennes dérives. Aussi quand Monseigneur Biord, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, se penchera à nouveau sur l'état de Talloires, le temps sera passé pour la réforme, et c'est à la suppression pure et simple du monastère qu'il devra se résoudre.

Henri COMTE

<u>Annexe 1</u> : Dessein pour la réforme générale des monastères de Savoye qui comprend encore celle de tout le clergé de la même province dressé par commandement de Monseigneur le sérénissime Prince.

(Texte proposé par François de Sales au Prince de Piémont, lors de son séjour à Annecy du 9 août au 16 octobre 1616. Les noms de lieux ont été reportés selon leur appellation et orthographe modernes)

« Si la réformation des monastères est désirable en toutes les provinces esquelles ils sont déchus de leur première forme et discipline elle l'est très particulièrement en Savoie, non seulement parce que c'est l'entrée des Gaules transalpines et que facilement ce rétablissement s'écoulera et se répandra plus avant, mais aussi parce que la Savoie, exempte par la grâce de Dieu et

---

(47) Christiane Boeckholt, *Le Gerbier*, n° 19, Avril 1983. (Périodique ronéoté).

par la piété de ses princes de l'infection de l'hérésie, est néanmoins presque toute environnée de villes et provinces esquelles il y a plusieurs hérétiques, notamment de Genève et du pays de Berne où il semble que l'hérésie a mis son siège principal.

Et comme les hérétiques ont tiré jusqu'à présent un très grand scandale de voir tant de monastères non seulement déréglés mais débordés et remplis de vices, aussi leur sera-ce un exemple de grande édification et une puissante semonce à leur conversion d'en voir la réforme et restauration laquelle il n'y a pas point de difficulté que Sa Sainteté ne favorise grandement, non seulement ensuite du zèle qu'elle a au bien des âmes de tout le christianisme, mais aussi à cause de la grande facilité qu'il y aura en cette œuvre qui sera secondée et portée puissamment par son Altesse, laquelle en cette occasion se témoigne toute pleine de très sainte affection au bien et honneur public de l'église estant raisonnable de croire que si tous les princes avaient des semblables intentions Sa Sainteté ferait heureusement et promptement réussir une générale réformation des mœurs des ecclésiastiques et religieux de tout le monde et ferait par conséquent revenir le zèle des anciens Pères desquels on verrait avec une allégresse incomparable l'image riante en leurs successeurs. Et comme cela les pieuses volontés des fondateurs des monastères seraient mieux observées par le rétablissement du service divin qui a été le premier et principal objet de leur institution. Le Christianisme et les Princes d'iceluy fortifiés et aidés contre les ennemis par les prières de plusieurs Ames vrayment religieuses, le peuple édifié et consolé, la doctrine chrétienne mieux enseignée, les pauvres mieux secourus.

Or, parce que l'expérience fait voir clairement que pour réformer les monastères il ne faut pas s'attendre à la conversion des religieux qui ont été soumis et élevés dans le dérèglement, d'autant que pour la plupart l'ordinaire de ces gens-là, comme vieux arbres secs et arides se rendent impliables et ne sont plus susceptibles de greffes de la réformation, il sera requis de tirer tous les religieux qui sont à présent dans ces monastères qui ne voudront pas de bon cœur et franchement se ranger à la réforme et de leur donner les pensions convenables pour le reste de leur vie en leur assignant quelque lieu propre à leur demeure et en leur place mettre des autres religieux réformés qui comme nouvelles plantes puissent fleurir et fructifier en bonnes œuvres devant dieu et les hommes.

Et d'autant que la plupart des monastères de Savoye dépendent de certains chefs d'ordre qui ne sont pas réformés ni leurs congrégations, aussi il sera requis de prendre des religieux d'autres congrégations réformées pour repeupler ces monastères comme on a fait jadis et comme se fait tous les jours en telles occurrences, étant choses peu considérables en effet que ces religieux on mettra pour qu'ils fassent bon service et donnent bonne édification.

Or, afin de d'éviter les contestations, noises et procès qui ont accoutumé de naître entre les abbés commendataires et les religieux et de ne point obérer

les revenus de la datterie de Rome, il serait requis de diviser les biens des prieurés et abbayes, et en donner une partie aux religieux à savoir autant que pourraient valoir les prébendes monacales et qu'il est nécessaire pour l'entretènement des bâtiments et des églises, qu'ils percevront par leurs mains propres et sous leur mesnage, l'autre partie demeurant aux abbés ou prieurs car, ainsi faisant, les couvents n'auront rien à desmêler avec les Abbés ou Prieurs ; les édifices seront mieux entretenus, le Prince conservera ses nominations et le dattaire de Rome ses annates et autres émoluments. Ce que aussi sera bien remontré facilitera l'impétration des provisions de de Rome nécessaires à telle réformation pour laquelle, afin de ne rien oublier, en quelques articles seront proposés divers expédients afin que SA puisse choisir ceux qui lui seront plus à propos.

Des monastères des hommes de Citeaux

Il y a en toute la Savoie quatre Monastères de l'ordre de Citeaux : Hautecombe, Aulps , Chésery et Tamié. Or le premier expédient serait de remettre tous ces Monastères aux feuillants attendu qu'ils sont du même ordre et que ces quatre Monastères étant joints avec les deux qu'ils ont déjà en cette Province à savoir Lemenc et Abondance on pourrait avoir un provincial de Savoie qui étant de continuelle résidence dans le pays tiendrait toujours pourvoir les choses en bon ordre.

Mais parce qu'il y a apparence que la Congrégation des Feuillants ne veuille pas accepter tant de Monastères tout à coup, faute de Sujets pour les peupler, le second expédient serait de leur remettre seulement Hautecombe et ainsi laisserait-on les trois monastères feuillants de Savoye unis à la Province de Piémont et quant à l'Abbaye d'Aulps attendu que Son Altesse désire de faire une chartreuse illustre en son parc de Ripaille en lieu de celle de Vallon et que le revenu dudit Vallon serait trop petit pour cet effet puisqu'il n'excède pas six cent ducatons, on pourrait unir le revenu de la mense monacale de l'abbaye d'Aulps à Ripaille à la charge néanmoins qu'en la dite Abbaye d'Aulps il y eut sept ou huit religieux chartreux pour y faire l'office ainsi qu'ils ont accoutumé de faire es petites chartreuses, la dite Abbaye d'Aux et Ripaille n'étant éloignés que de de trois lieues et Vallon proche de l'Abbaye d'Aux d'une lieue.

Quant à Chézery on pourrait y mettre les pères minimes qui prêchant et confessant pourraient beaucoup faire de fruit en toute cette vallée et es lieux circonvoisins qui sont infectés d'hérésie ou bien y mettre la réforme de Talloires comme il sera dit de Tamié puisque c'est une même règle de Saint Benoit.

Et quant à Tamié ou bien l'on pourrait l'unir encore à Ripaille à la façon qu'on a dit pour l'Abbaye d'Aulps, ou bien l'on pourrait y mettre les religieux réformés de Talloires puisqu'ils sont tous de même règle de Saint Benoit et non guère éloignés d'habitation pour se pouvoir entreprêter la main y ayant

encore une autre raison pour ce parti qui sera déduite en l'article suivant et laquelle est digne de considération.

Des Bénédictins

Talloires est réformé et n'y a rien à faire sinon à bien établir et affermir la réforme déjà faite et pour cela serait requis d'ajouter quelques autres maisons à mettre en réforme afin qu'il s'en puisse faire une petite congrégation dedans la Savoye pour changer les Religieux de Monastère en Monastère quand il en serait besoin et élire un supérieur par-dessus tous qui fut résident dans le pays afin de maintenir la réforme et l'ordre convenable. Tout cela lorsque a été mis l'expédient de Tamié et Chézery ci-dessus.

Bellevaux serait très utilement remis à la réforme de Talloires et ainsi y aurait-il trois ou quatre Monastères de Bénédictins d'une congrégation réformée dans la Savoye savoir Talloires, Tamié, Bellevaux et Chézery.

Quant à Contamine il y a dix-sept ou dix-huit prébendes desquelles il serait expédient d'en prendre cinq pour un curé et trois autres prébendés qui célébreraient les messes lorsqu'elles y sont de fondation et seront pour marque de la célébrité du Monastère qui y a été autrefois. Puis on pourrait prendre trois prébendes pour établir deux leçons de théologie au Collège d'Annecy et neuf ou dix pour un noviciat des pères barnabites qu'on mettrait à la Bonne ville où il n'y a nul Religieux, ni grande assistance spirituelle encore que ce soit le principal lieu du Faucigny. Étant nécessaire pour perfectionner l'établissement qu'il a plu à Son Altesse de faire desdits Pères barnabites en Savoye qu'ils y aient un noviciat et des leçons en Théologie pour instruction des novices de de ça les monts ; outre que n'y ayant point de leçons de théologie en toute la Savoye, sinon une leçon de cas de conscience à Chambéry, il est mal aisé de trouver un lieu plus à propos pour en établir que la ville d'Annecy qui est au milieu de tout l'estat de ça les monts et en laquelle il y a plus d'ecclésiastiques qu'en nul autre lieu. Or on a fort en dessein sur Contamine d'autant qu'on ne peut bonnement y mettre des religieux les bâtiments étant tout à fait en ruine et faudrait bien du temps et plusieurs milliers d'écus pour y bâtir un Monastère. Et lorsque le service ne se fera pas en ce lieu là, ce ne sera pas grand dommage parce que c'est un lieu champêtre et ledit service ne laissera pas de se faire par autant et plus de Religieux Barnabites de Bonneville, Annecy et Thonon ou le Prieuré est déjà affecté. Quant à la mense priorale pour la Sainte Maison et pour faciliter on pourrait faire séculariser les moines qui restent et par ce moyen les loger en autres bénéfices ou là même en qualité de Curés et Vicaires.

Les prieurés de Rumilly, Chindrieux, le prieuré de l'Aumône et le prieuré de Chêne qui tous ensemble n'excèdent pas le somme de huit cent écus de revenu seraient utilement employés pour faire audit lieu de Rumilly une bonne et belle congrégation de l'Oratoire puisque comme il sera dit ci-après l'on n'en peut mettre une à Thonon, et que Rumilly est au milieu du grand

chemin de Genève à Chambéry et que l'église paroissiale qui serait unie à la congrégation de l'Oratoire est assez belle pour cela.

Quant à Bonneguette il est à la Sainte Maison de laquelle étant bien éloigné et serait expédient qu'elle le dirigeat au collège d'Annecy qui en contréchange pourrait laisser à la Sainte Maison une ou deux prébendes de Contamine selon la convenance et revenus.

Reste des Bénédictins Saint Paul près Évian Celinge et Vaux et d'autant que la ville d'Évian qui est presque en l'extrémité de la Savoye et sur la rive du lac de Genève vis-à-vis de Lausanne est la ville la plus désireuse d'aide et de secours spirituel qui soit en toute la Savoye, il serait expédient d'employer ces trois petits prieurés qui n'excèdent pas le revenu de cinq ou six cent ducatons pour faire un couvent de minimes qui auraient toute sorte de commodités pour de bien faire leur carême perpétuel par le moyen du lac, et pourraient répandre leurs prédications en tout ce quartier là et ainsi cette extrémité des États de Son Altesse demeurerait fortifiée et assurée par cinq Monastères trois à Thonon et Ripaille, un en Abondance et Évian.

Des chanoines réguliers de Saint-Augustin

Parce que la pauvreté des églises cathédrales et collégiales empêche que les chanoines d'icelles ne puissent être réformés, attendu qu'ils sont contraints pour s'entretenir d'avoir d'autres bénéfices qui les distraient de la résidence et que d'ailleurs il y a quantité de menue noblesse en Savoye qui ne peut bonnement loger ses enfants en l'État ecclésiastique si ce n'est en les mettant es dites églises, Monseigneur le sérénissime Prince trouva bon de que l'on acommodast trois ou quatre églises principales des prébendes religieuses des chanoines réguliers qui aussi bien en effet sont totalement séculiers et sont en des endroits champêtres et ruinés ; à la charge que les églises susdites étant amplifiés, les canonicats fussent distribués par le concours, auquel néanmoins les nobles seuls concourussent de deux vacances l'une alternativement et l'autre après fust concourue par les nobles et les autres indistinctement par voye de doctrine et que les statuts desdites églises fussent revus et réformés au plus près que l'on pourrait, selon les constitutions et ordonnances de Saint Charles.

Ensuite de quoi on pourrait premièrement faire séculariser tous les dits chanoines réguliers puisqu'aussi bien la plupart d'entre eux n'ont pas fait de profession et tous ensemble ne diffèrent presque en rien des prêtres séculiers ni quant à la vie ni quant à l'habit et comme cela on pourrait les loger amplement és lieux où on appliquerait leurs prébendes. Saint Joiyre serait uni à la Sainte Chapelle de Chambéry, Peillonex à La Roche, Six à Samoens, Entremont à la cathédrale de Genève et es lieux des dits Monastères seraient laissés deux ou trois ou quatre prêtres pour la charge des âmes.

Et parce que la mense prieurale de Saint Joire appartient à la Sainte Maison de Thonon, pour la récompenser de cette portion la Sainte Chapelle lui

résignerait la cure de Cruseilles plus à propos pour icelle que le prieuré Saint Joyre.

Reste le sépulchre du faubourg d'Annecy qui pourra s'il plait Son Altesse, être destiné à un usage le plus fructueux qui puisse être, car entre toutes les œuvres que le saint esprit a enseignées et ordonnées par le sacré concile de Trente pour la réformation générale du clergé le séminaire des clercs tient le premier rang, comme l'Académie en laquelle on dresse et façonne en toutes sortes d'exercices ecclésiastiques les jeunes gens qui prétendent aux ordres ou qui nouvellement sont ordonnés lesquels par après sont employés ça et là es canonicats et cures et vicariats pour le service des âmes et édification publique ce que ne se peut faire es collège où on n' enseigne point à catéchiser, exhorter, chanter au chœur, administrer les sacrements, faire les cérémonies sacrées, n'y a autre cléricalement comme on fait es séminaires et par ainsi cette œuvre étant bien instituée en la ville d'Annecy on pourrait lors y instruire ceux qui viennent aux ordres au sortir du collège pour le diocèse de Genève qui a deux fois autant d'églises que le reste de la Savoye. Or à cela sera propre plus que ne se peut dire le susdit monastère du sépulchre auquel on dirait par ce moyen plus de messes que maintenant puisqu'il n'y a que sept ou huit Religieux sans règle, sans ordre, sans supérieur et sans discipline et aussi bien les Religieux qui y sont à présent ne sont d'aucune congrégation et n'ont ni règle ni méthode quelconque.

Des autres couvents de religieux mendiants

Les Augustins de Saint Pierre d'Albigny pourraient utilement être convertis en Augustins réformés et joints avec ceux qui sont au faubourg de Chambéry.

Il y a cinq couvents de cordeliers de l'observance qu'il serait expédient de tout à fait réformer non pas les réduisant à l'aumône journalière d'autant que les lieux où ils sont ne le pourraient pas porter mais ostant d'entre eux toute sorte de propriété et autant d'abus qui s'y sont glissés.

Il y a un couvent de Carmes à la Rochette où il serait besoin d'introduire la réforme des Carmes déchaussés, ou du moins l'autre réforme dudit ordre qu'on dit se faire en France.

Des monastères de filles

Il a été jugé expédient et nécessaire de ranger tous les monastères des filles qui sont à la campagne es villes selon l'intention du Saint Concile de Trente et les mettre en clôture et de plus changer d'ordre et de règle en quelques-uns d'autant que ceux sur lesquels ils sont maintenant ne sont point réformés, et que les supérieurs d'iceux estant fort éloignés il serait malaisé de tirer d'eux les moyens de faire aucune réforme de durée et ainsi le Betton serait changé en un monastère de la Visitation et mis au faubourg de Maché à Chambéry puisqu'il n'y a pas de place en la ville.

Sainte Claire hors ville de Chambéry, de l'ordre des grands frères conventuels, serait mise en bonne clôture et changé en monastère des ursulines qui sont

Religieuses et qui vivent en clôture et font profession expresse d'élever et enseigner les filles dont le pays a un extrême besoin.

Le monastère de Bonlieu transporté à Rumilly et changé en un monastère de la Visitation ou d'Ursulines.

Sainte Catherine hors d'Annecy réduite en l'un des faubourgs de la ville et changé en un monastère d'Ursulines comme à Chambéry.

Il y a trois monastères de Sainte Claire de l'observance qui des longtemps vivent en grande pauvreté et disette esquels, outre cela, il y a force astreintes et rigueurs extérieures accompagnées néanmoins de plusieurs manquements et défauts contre les constitutions du concile de Trente et contre l'usage et parfaite vie régulière. Pour à quoi remédier il sera besoin de faire deux choses, l'une est de leur pourvoir de moyens pour vivre afin qu'elles ne fussent plus nécessiteuses de quêter ou faire quêter en tant de journées comme elles font et ce nonobstant elles endurent de grandes misères et petit à petit elles se pourraient renter en ne recevant des filles qu'avec une juste dote comme de cinq ou six cents ducatons qui seraient mis à rente constituée. L'autre de les faire visiter par quelque député apostolique qui ne fut point de leur ordre lequel les réduisit à l'entière observance des constitutions du concile de Trente.

Il y a un monastère de chartreuses à Mélan et Monseigneur le Prince trouverait bon qu'elles fussent réduites à Thonon en clôture où en effet elles seraient beaucoup mieux pour être assistées de la chartreuse de Ripaille sans qu'il fut besoin qu'elles entretinssent aucun train d'hommes hors du monastère comme elles font. Ainsi leur suffirait d'avoir un confesseur avec son compaignon. Mais parce que en tout le Faucigny il n'y a point de retraite où les filles que celle-là et qu'il serait difficile de transférer le revenu on pourrait y mettre un peu de réforme qui reste à y mener et les laisser en leurs lieux.

On a laissé exprès de parler du couvent de Saint François de Chambéry qui est des grands frères conventuels parce que Son Altesse dit qu'il voulait le convertir en cathédrale pour l'Évêché qu'elle prétend faire ériger à Chambéry, laquelle érection est un point de grande conséquence pour le bien et bon ordre de l'église en Savoie.

Reste Saint Antoine de Chambéry où il serait expédient de mettre la réforme du même ordre s'il y en a, que s'il n'y en a pas, on pourrait y introduire ou les Pères de l'oratoire pour donner des ouvriers à l'Évêque dépendant de lui, ou y mettre le séminaire pour l'Évêché de Chambéry qui serait grandement à propos ou le plus nécessaire.

Et quant à la Sainte maison de Thonon il serait requis que Son Altesse députast quelques personnages pour assister de son autorité l'Évêque pour trois effets :

Premièrement pour partager les revenus d'icelle pour les prêtres séculiers pour la sustintation des prêtres capucins, pour les pères barnabites, pour le séminaire, pour le refuge des convertis.

Secondement introduire en icelle la congrégation de l'oratoire en lieu des portiers qui y sont, ce qui se fera fort aisément et qui est infiniment nécessaire.

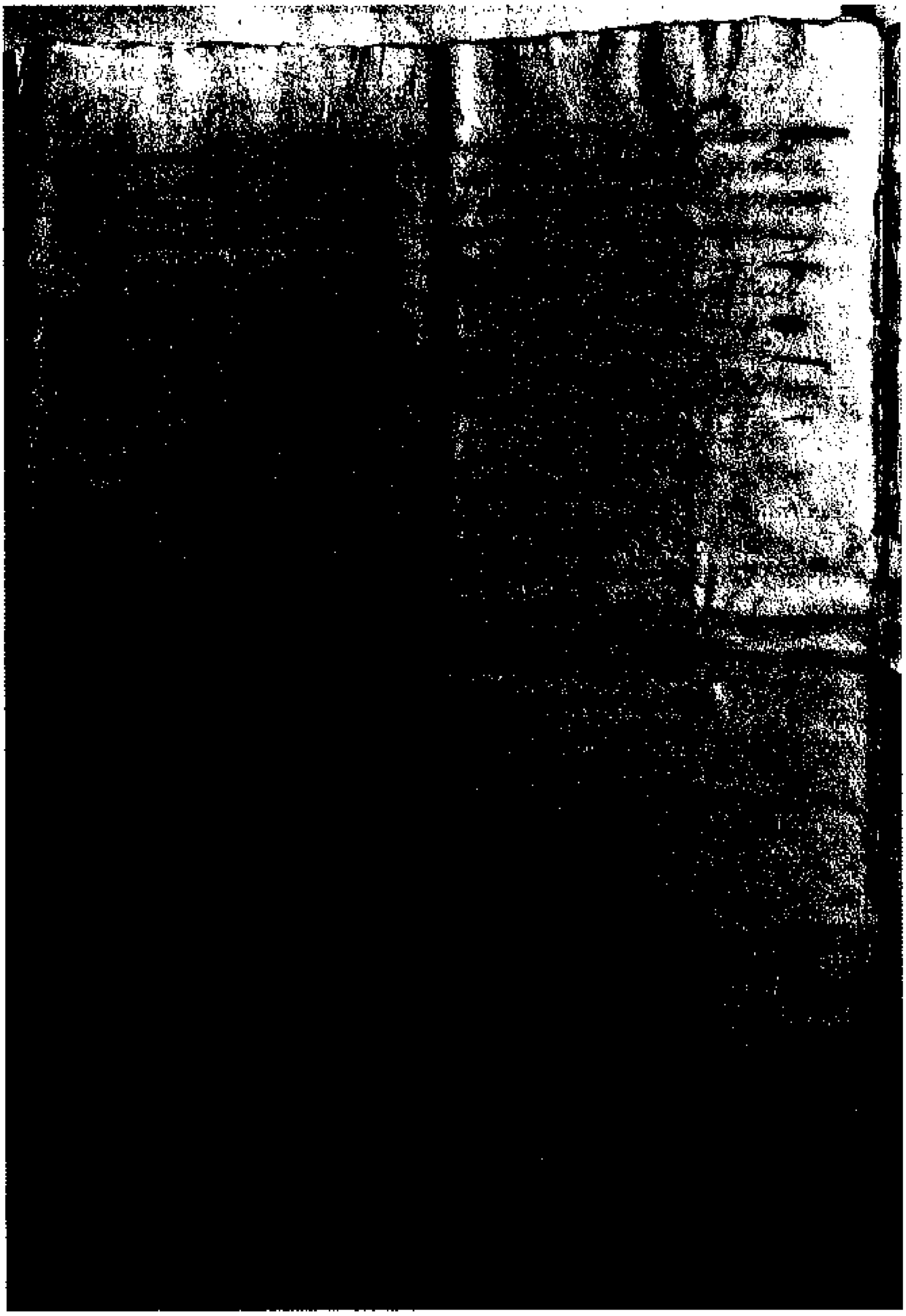
Et se doit noter que les congrégations de l'Oratoire, les Ursulines, les sœurs de la Visitation sont sous la juridiction des Évêques de sorte que pour les tenir en bon ordre et en devoir ou pour les y remettre en cas de besoin il ne faut point chercher aucune autorité hors du pays et par conséquent encore qu'en ces maisons là on appelat quelques personnes étrangères pour introduire la règle en ce commencement celles n'ayant aucune correspondance de direction hors de l'estat on s'en peut assurer, l'Évêque ayant toute autorité pour les réprimer es occurrences sans qu'il soit besoin d'aller ailleurs.

Mais enfin il faut encore mettre en considération que peut-être sera-t-il grandement difficile de faire tant de changements d'ordres et particulièrement si les religieux et religieuses qui sont maintenant pour demeurer en leurs congrégations se soumettent et offrent d'être réformées selon leurs règles comme ils feront infailliblement lorsqu'ils sauront qu'on les veut réduire et changer car en ce cas on sera fort empesché de savoir quoi leur dire. C'est pourquoi à l'avenir sera-t-il bon de seulement procurer, mais efficacement que tous ces monastères de Citeaux soient mis en la congrégation des feuillants qui y laissera des religieux et aura soin de les faire bien vivre jusqu'à temps que petit à petit la dite congrégation des feuillants puisse repeupler tous ces monastères. Et de même quant aux filles, si les pères feuillants se voulaient charger de leur direction. Que s'ils ne voulaient le faire on les pourra laisser en la juridiction de l'ordinaire comme sont plusieurs des monastères de France ; et l'on pourrait faire la réformation sur le modèle des filles cisterciennes de France ; et les sœurs de Sainte Claire hors la ville de Chambéry pourraient être réduites en sœurs du tiers ordre de Sainte Elisabeth, à la charge que pour suppléer au manquement des orphelines elles recevraient des filles à élever et demeureraient sous l'obéissance de l'ordinaire.

Ce projet est grand, le succès désirable plus qu'il ne se peut dire, la poursuite devra être forte et constante et la nécessité de l'effet bien et clairement remontrée.

<u>Annexe 2</u> : Supplique de la noblesse de Genevois et du Faucigny signée par les principaux seigneurs dans ces deux provinces au duc Charles Emmanuel 1^er^ pour empêcher la suppression du monastère des Bénédictins en Savoie, fondé pour la dite Noblesse. 1598.

Supplie très humblement la Noblesse de Genevois et de Faucigny sur ce que dès quelques jours en ça ont paru en Savoie les Religieux se disant de la congrégation des Feuillants qui poursuivent à l'instigation comme l'on



Archives d'État de Turin ; Province de Genevois Paquet 1 Bénédictini.

croit du commendataire, passionné peut-être de son intérêt particulier, d'occuper tant de cellules de bons religieux bénédictins qui fleurissent encore aujourd'hui en cette province comme sacrées reliques du saint ordre de Saint Benoit, des très anciens fondateurs de vie monastique et de faire sur des bulles obrepticement impétrées de Sa Sainteté ont attaqués les religieux de notre Dame de Talloires encore que ce jourd'hui ils ayent remis en son autorité première l'observation des anciennes règles bénédictines souvent interrompues et mal observées par la négligence de quelques commendataires peu soucieux de ce qui était de leur commende. Cette moleste touche toute la noblesse en ce que la plus forte vue des princes fondateurs de ce monastère a été de faire et fonder un refuge et charitable office aux pauvres gentilshommes lesquels au point de leur extrême nécessité, si ces nouveaux venus dépossèdent les anciens et légitimes possesseurs de ce couvent, seront privés et frustrés de cette honorable et religieuse retraite car il est bien certain que la première colonne de ses pères n'a été composée que de personnes étrangères non sujettes à Votre sérénissime couronne lesquelles lorsqu'il écherrait la vacance de quelques places ne repeuplent pas la compagnie de la Noblesse et sujets de Votre Altesse car chaque nation aime la sienne et si votre altesse pour quelque considération d'état a trouvé bon qu'en l'ordre des pères capucins il n'eut en ses états que de ses sujets et vassaux. Les suppliants supplient Votre Altesse vouloir jeter l'œil de sa prudence sur semblable considération.

D'ailleurs la Noblesse ne voudrait peut- être bonnement s'engager aux austérités d'une règle inconnue et plusieurs qui se portent aujourd'hui dans la vie monastique comme zélés de père à fils au froc de Saint-Benoit demeureraient sur la retenue ne voulant subir le joug de supérieurs étrangers et d'une religion nouvelle ou du moins nouvellement réformée voire d'autant plus ses gentilshommes sont intéressés en cette vexation que ces nouveaux religieux veulent enlever les libéralités de leurs prédécesseurs à l'ordre de Saint-Benoit lesquels lorsqu'ils ont enrichi de plusieurs belles et grandes fondations ce couvent les avaient désignés seuls héritiers et paisibles possesseurs d'icelles. C'est pourquoi unanimement toute la province, du moins ceux qui tiennent rang et qualité de nobles en icelle recourent à VA à ce que soit de son bon plaisir de recevoir en sa protection ses pauvres et souffreteuses familles des gentilshommes de cet estat qui disputent en cette cause la vie et le salut de leurs enfants. Votre Altesse ne déniera pas s'il lui plait cette récompense des services qu'eux et leurs prédécesseurs lui ont rendu et à messeigneurs ses devanciers de très illustre mémoire à la perte de leur sang et risque de leurs biens et qu'ils espèrent eux et les leurs de rendre à messeigneurs les princes ses enfants en effet la raison ne veut pas qu'autres jouissent des bienfaits de leur maison que ceux à qui ils ont été libéralement disputés. Mais s'il y va de l'intérêt de la Noblesse il touche encore bien plus particulièrement VA qui doit maintenir ceux que la piété héréditaire de la maison de Savoye a toujours voulu conserver et maintenir en leur légitime possession et y établir par ses places de prieurs soit titulaires soit commendataires.

Qu'il lui plaise donc ne permettre point que des gentilshommes ses sujets soient chassés par des étrangers qui ne lui donneront ni rendront jamais telle obligation que l'ordre de Saint Benoit, principal fleuron de la couronne ecclésiastique et encore de notre religion première destination des moines, qui a fourni dès onze cents années en ça une succession d'abbés instruits, d'Évêques et quantités de souverains pontifes et pasteurs en l'Église, soient étouffés, abolis et exterminés à l'arrivée de quelques nouveaux religieux qui ne font que naitre et quoique bons ne doivent désirer le bien d'autrui et tels commencements des religieux réformés seront toujours jugés mauvais dès que leurs fondements se jettent sur les ruines d'autres, leurs frères religieux.

Ces nouveaux moines ils triomphent de ça les monts et étonnent de leur jactance ses pauvres religieux qu'ils menacent des corps souverains de la suprême autorité de Votre Altesse laquelle est très humblement suppliée de recevoir à bras ouverts l'Église de Talloires et la Noblesse Savoisienne qui se jette maintenant à ses pieds comme leur sacré refuge et assure (assez) contre ses poursuivants qui pourraient avoir calomnié la sincère et sainteté de vie de tant de gentilshommes bons religieux qui sont céans, exactement réformés en la règle de Saint Benoit qu'ils observent des premières lois de leur ordre émanés de sa primitive Église.

Plaise aussi à votre Altesse faire considération s'il lui plait qu'il est plus expédient à l'Église, plus profitable à se États de maintenir ses anciennes congrégations qui ont subsisté par tant et tant de siècles que d'introduire de nouvelles desquelles il est possible que le tombeau soit aussi voisin que le berceau, la fin que le commencement, la sortie que l'entrée. Mais quel heur sera-t-il à la Savoye si rière vos estats la règle de Saint-Benoit ressussite esquels il y a assez aujourd'hui de monastères pour leur constituer un chef immédiat et suprême qui (relèvera de votre Altesse, servira) seront plus fidèllement aidés par des compatriotes, VA mieux servie par les nobles lesquels d'une obéissance naturelle se porteront plus franchement à tous devoirs qu'une troupe assemblée de plusieurs contrées du monde, laquelle si elle ambitionne son progrès, qu'elle travaille en la sorte la vigne de Dieu, que ses âmes soient poussées à leur dresser des (repaires) comme toute la chrétienté était durant trois ou quatre siècles à l'avènement des premiers bénédictins qui réunissent maintenant en dix ou cent de gentilshommes et religieux qui servent Dieu et Notre Dame de Talloires avec une extrême consolation des patriotes et édification des voisins.

Quand ils oublieront les commandements de Dieu et les s'éloigneront des constitutions de leurs pères il sera à la vérité bon de retrancher ses membres malicieux sans dépecer les corps. Vos estats Monseigneur nourrissent mille et mille cavaliers passionnés au service de Dieu et de Votre Altesse qu'il vaut mieux replacer aux cellules les discoles et réfractaires que de les exterminer tout à fait et subroger des autres. Dieu même aime et désire la conversion et non la perdition de ceux qui l'offensent et si de religieux réguliers ils étaient

faits séculiers quel inconvénient quelle forte tentation apporterait cette superbe liberté, liberté qui les pourrai rendre cerfs et esclaves du diable leur persuadant d'aller marier et perdre à Genève ou ailleurs parmi les hérétiques comme en notre déplorable temps s'en est vu et s'en voit encore d'aussi misérables tous les jours. L'intention des fondateurs de ce monastère de Talloires soit aussi considéré de VA s'il lui plait sa noblesse protéger, l'église édifier votre couronne servie et la province heureuse quand les choses demeureront en l'estat de nos pères. Si votre Altesse favorise les heureuses réformations de ses bons religieux de Talloires, poussés et agités maintenant de mille bourrasques et persécutions qu'elle calmera, s'il lui plait, par Son autorité. Ils offriront des vœux éternels pour la grandeur et la prospérité de Votre Altesse et messeigneurs les princes ses enfants.

Signatures : 19 signatures dont : Tournon, Menthon, Chevron Villette, Bellegarde, de Sales, Sallin, Montfalcon, Cornillon, Desboys, Fontaney.

Quand la ville d'Annecy et l'Académie florimontane rendaient hommage au journaliste René Payot

Dans son imposante et remarquable histoire de l'Académie florimontane, Bernard Premat écrit :

> Cette année 1946, le 25 juin, est une date qui laisse dans l'histoire de la Florimontane « une trace lumineuse ». L'Académie et la Municipalité reçoivent solennellement René Payot, le directeur du *Journal de Genève*. Ce dernier, au temps douloureux de l'occupation allemande, commentait, semaine après semaine, la situation internationale au micro de *Sottens*, apportant aux Savoyards, espoir et réconfort. Pour les Florimontans, c'est l'occasion de remercier cette « voix » helvétique qui durant les années tragiques n'a jamais désespéré la France et au contraire a entretenu, selon l'expression de Péguy, *la petite flamme de l'espérance*.



Une des entrées du village de Sottens. Source : collection Michel Amoudry

En ces années du 70e anniversaire de la Libération de la Haute-Savoie et de la fin de la Seconde Guerre mondiale, il me paraît important de rappeler qui avait été René Payot à qui notre Académie avait tenu à rendre un hommage bien mérité.

Pour comprendre le rôle tenu par René Payot, il faut se rappeler le contexte de la radiodiffusion durant la guerre.

Rappelons que la radio est toute jeune en 1940. Son écoute s'est popularisée à partir des années trente, notamment avec l'apparition des postes de radio

à lampes directement branchés sur une prise électrique de la maison, ce qui a mis fin à l'écoute, un peu aléatoire, sur les vénérables « postes à galène ».

On sait que le discours radiodiffusé du maréchal Pétain le 17 juin 1940 suivi le lendemain de « l'appel » du général de Gaulle sur les ondes de la BBC, la radiodiffusion anglaise, laissent augurer de l'importance de la radio dans la période qui s'ouvre.

Les ondes vont tenter d'influer sur le destin des armes[1].

La convention d'armistice du 25 juin interdit toutes les émissions[2]. Le 5 juillet, le chancelier Hitler donne personnellement son accord pour la reprise de la radiodiffusion en zone libre[3] dont fait partie la Savoie.

Les auditeurs savoyards écoutent alors la *Radiodiffusion nationale* organisée par le gouvernement de Vichy, elle est plus communément appelée *Radio-Vichy.*

Les Français écoutent aussi les émissions de la BBC qui exhortent à garder confiance et à résister. On connaît les deux émissions emblématiques : *Honneur et Patrie,* cinq minutes sous l'autorité théoriquement exclusive, de la *France Libre* et du général de Gaulle ; *Les Français parlent aux Français* diffusée durant vingt minutes juste après *Honneur et Patrie,* fait appel à des journalistes et à des chansonniers français, placés sous l'autorité de la BBC.

Mais peu à peu, dans les régions voisines de la Suisse, on écoute la radiodiffusion de ce pays neutre.

I. L'écoute de la radio suisse

Dans ses rapports mensuels sur « l'état de l'opinion » destiné au gouvernement de Vichy, le préfet de Haute-Savoie consacre un chapitre à l'influence des émissions de la BBC et de celles de Radio-Vichy.

Après l'invasion de la zone libre le 11 novembre 1942, la situation se tend.

Le préfet de Haute-Savoie Édouard Dauliac, informe Vichy :

> Je crois devoir signaler que le public montre un intérêt grandissant aux émissions étrangères[4]. Les journaux français sont considérés comme en dessous de tout intérêt et on n'accorde aucun crédit aux nouvelles de la Radiodiffusion française. Il s'ensuit que les radios étrangères exercent une influence de plus en plus grande sur l'état d'esprit des populations.

---

(1) Bernard Lauzanne, *Le Monde*, samedi 4 juin1994.
(2) Article 14 de la Convention d'armistice.
(3) Christian Brochand ; *Histoire générale de la radio et de la télévision en France*, La Documentation française, 1994.
(4) Les émissions « étrangères » ne prennent pas toujours en compte la radio anglaise souvent globalisée sous le nom de « radio gaulliste ».

Au début de 1943, dans son rapport du 4 janvier, le préfet Dauliac fait part du ressenti de la population qui « a le sentiment que le pays est de plus en plus assujetti à l'Allemagne. ». Il indique les difficultés qu'il rencontre pour l'application de la loi sur le STO : « Des mesures énergiques et immédiates » vont être prises contre « les défaillants ». Il poursuit : *« Cette méfiance vis-à-vis du gouvernement maréchaliste, incite les auditeurs à rechercher une information moins partisane que celle donnée par la radio de Vichy ou celle de Londres dont ils connaissent fort heureusement, l'engagement ».*

Le 4 mars 1943, le Préfet se montre des plus précis sur l'importance prise par la radiodiffusion suisse :

> Toujours la même désaffection du public pour la radio française. Par contre les émissions suisses *(Radio-Sottens)* connaissent un succès grandissant au préjudice même des émissions gaullistes dont le manque de mesure apparaît même aux moins clairvoyants. Je signale, de nouveau, la faveur particulière dont bénéficient les exposés du vendredi de monsieur René Payot directeur du Journal de Genève. Ces exposés donnent lieu aux interprétations les plus fantaisistes, mais d'une façon générale, elles contribuent à raffermir le sentiment d'une défaite certaine des forces de l'Axe.

Le préfet argumente son analyse à partir des rapports des services des Renseignements généraux :

> La population n'est pas sans ignorer *(sic)* que les postes d'émission français sont contrôlés par l'Occupant [...]. Aussi, ne lit-on les journaux français que pour être renseigné sur les faits et incidents locaux, ainsi que pour les communiqués concernant le Ravitaillement. Quant à la Radio française, on ne l'écoute que pour les émissions théâtrales et musicales. Toute l'attention se porte sur la radio suisse qui est écoutée avec un intérêt grandissant. On considère généralement les communiqués de guerre comme étant très objectifs et impartiaux. La chronique du vendredi de monsieur René Payot, est régulièrement suivie par l'ensemble des usagers et les conclusions qu'il formule sont adoptées avec d'autant plus d'empressement que M Payot ne dissimule nullement son ardente sympathie pour la France [...]. Par contre, la Radio britannique semble ne plus jouir de la même faveur depuis que les faits ont démenti les assurances formulées à maintes reprises, quant à l'imminence de l'ouverture d'un second front. Il n'est pas douteux que les émissions de la radio gaulliste ont influencé la population à l'égard de la mobilisation de la main d'œuvre et qu'elle a incité la plupart des jeunes gens à se soustraire à la loi et à se grouper pour la résistance, persuadés qu'ils étaient de l'imminence d'un bombardement allié, on parlait couramment de la date du 15 mars. Aujourd'hui, on semble ne plus accorder qu'un faible crédit aux encouragements prodigués à distance, et l'on s'accorde à reconnaitre que les informations invraisemblables et grossières émises par la radio dissidente, notamment à propos des « guérillas » en Haute-Savoie, traduisent davantage des préoccupations intéressées d'hommes politiques, que la volonté de seconder, avant qu'il ne soit trop tard, l'effort des réfractaires.

Attardons-nous encore sur le rapport des Renseignements généraux du 25 avril 1943 : « *On peut dire, pour se résumer, que la majorité de la population n'apprécie l'avantage de disposer d'un appareil récepteur, qu'autant qu'il lui permette d'écouter la radio étrangère et particulièrement la radio suisse* ».

Le rapport préfectoral du 24 juin 1943 enfonce le clou : « *Le véritable credo de notre population n'est d'ailleurs pas tant la radio anglaise que la radio suisse, les exposés du vendredi de monsieur René Payot sont suivis religieusement* ».

Autre preuve irréfutable de l'audience acquise par le journaliste Suisse René Payot : la vindicte avec laquelle le poursuit Philippe Henriot, le ministre de l'Information, zélé collaborationniste[5]. Lorsque René Payot avait stigmatisé les liens de la Milice avec la Gestapo, Henriot déverse sa bile :

> Monsieur Payot, quand de tels propos sont, dans nos villes et nos villages, tenus par des misérables qui ont parfois l'excuse d'être des imbéciles, ils empoisonnent les esprits. Quand ils sont tenus, ces propos, par un homme qui se sait écouter et qui doit peser ses mots, ils risquent de faire plus de mal encore...

II. Sottens



René Payot à son bureau du *Journal de Genève*.
Source : collection Michel Amoudry

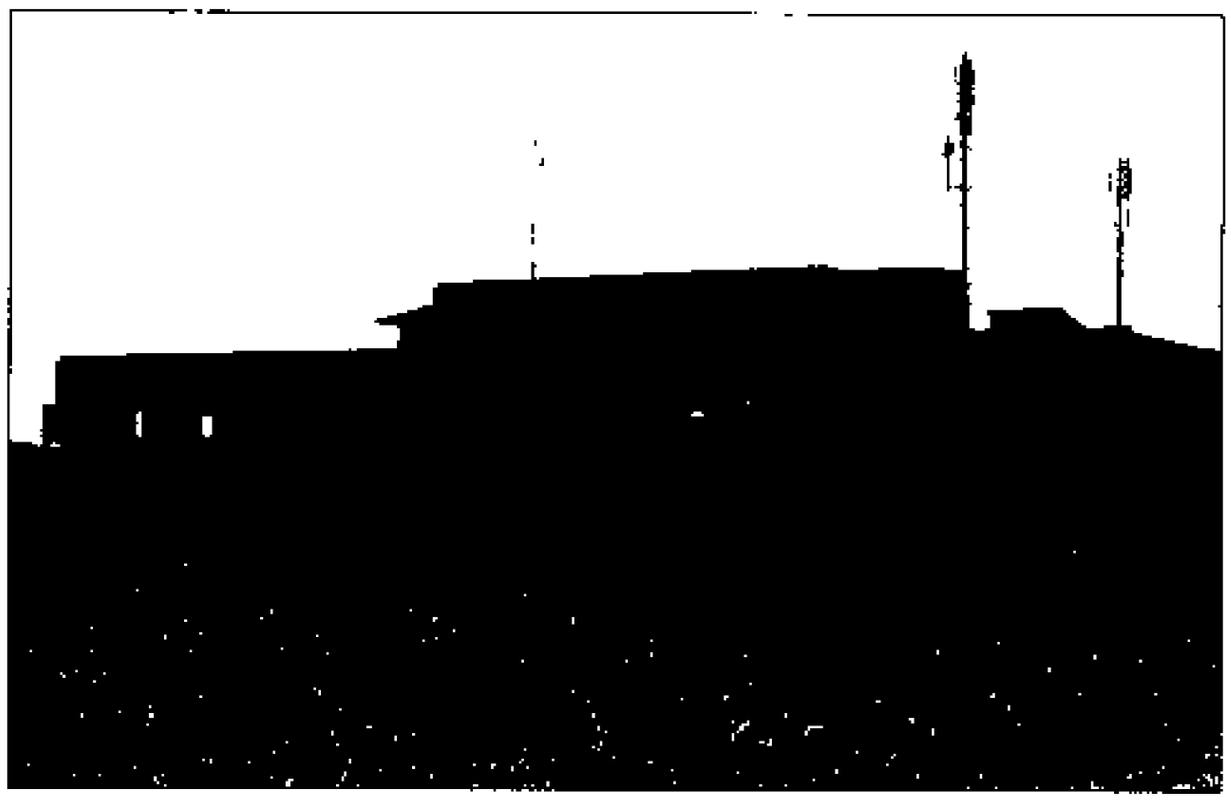
« Ici *Sottens*, émetteur national suisse, studio de Genève (ou studio de Lausanne), *l'Agence Télégraphique Suisse* vous donne les dernières nouvelles[6]... ». Les Savoyards se sont habitués à « écouter » la Suisse romande.

---

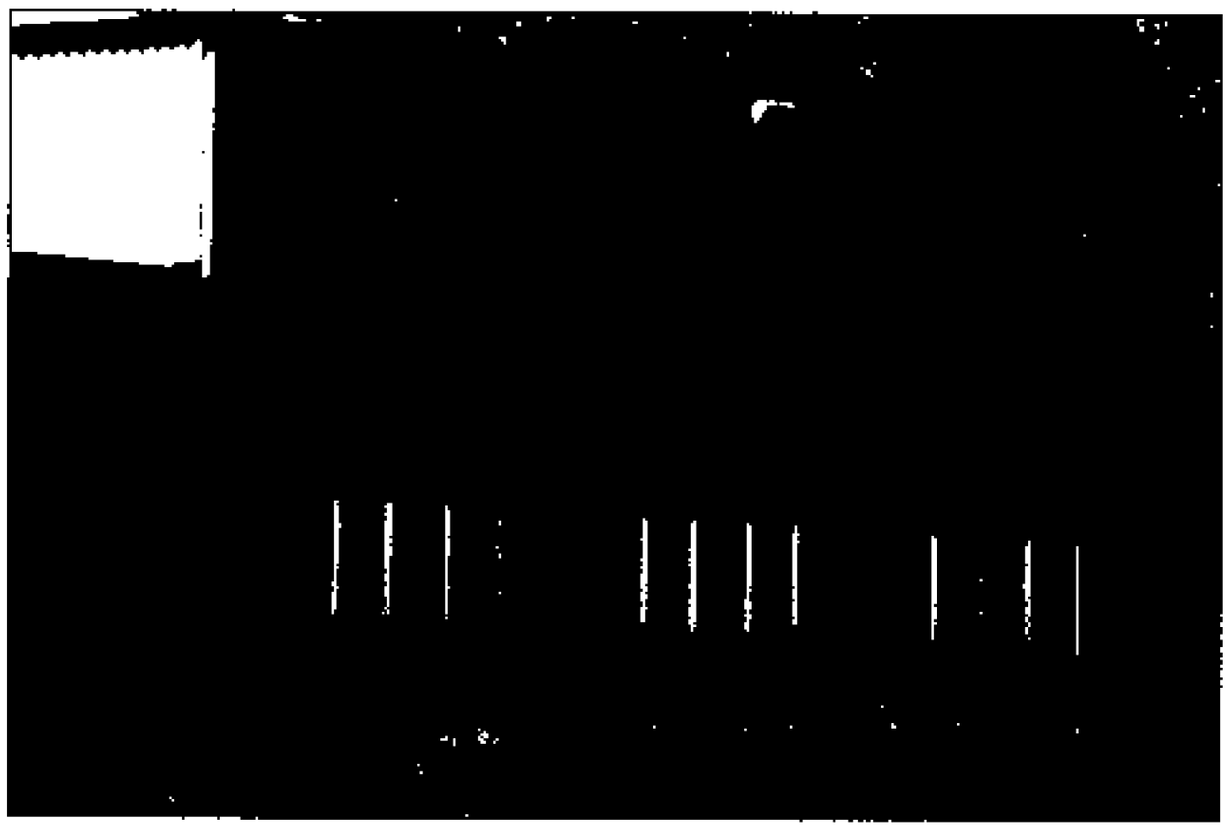
(5) Philippe Henriot sera exécuté par la Résistance, le 28 juin 1944. L'Occupant va « théâtraliser » ses obsèques avec veillée et un imposant cortège funèbre ; il diffusera une affiche : « Il disait la Vérité ; ils l'ont tué ».
(6) Texte remis à l'auteur par Pierre Soudan.

La SSR, la Société Suisse de Radiodiffusion propose trois programmes sur ondes moyennes à destination de ses trois régions linguistiques. Le 29 août 1939, le Conseil fédéral avait nationalisé la société privée concessionnaire de l'exploitation des ondes suisses, au profit de la SSR, Société Suisse de Radiodiffusion, à qui furent confiés le personnel, les studios et l'infrastructure émettrice. Tout en contrôlant la SSR, le gouvernement lui laisse une grande liberté d'action.

Le programme français de la SSR, est produit dans les studios de Genève ou de Lausanne. S'il est produit à Genève, il est appelé *Radio-Genève* et si c'est à Lausanne : *Radio-Lausanne*. Ce qui n'est pas sans complication pour la SSR, puisque quel que soit le lieu de production, le programme est diffusé par une seule installation émettrice implantée dans le petit village de Sottens en Suisse romande. Pour pallier cette difficulté, le programme sera popularisé sous le nom unique de *Radio-Sottens.*



Le bâtiment abritant les installations émettrices.
Source : collection Michel Amoudry



La radio suisse est de plus en plus écoutée dans les régions frontalières francophones où elle est reçue dans de bonnes conditions : en Savoie, mais aussi en Franche-Comté, dans les Alpes maritimes, dans la région dijonnaise et dans une partie de la Belgique. La nuit, les ondes atteignent de plus grandes portées, l'éther étant moins encombré qu'aujourd'hui. Jean-Jacques Ledos, éminent historien de la radio, témoigne que jeune parisien, le soir, il réussissait à capter *Sottens*.

Sottens offre un confort d'écoute par sa proximité : l'émetteur de Sottens se situe à moins de 100 km à vol d'oiseau d'Annecy, mais aussi par le fait que *Sottens* ne soit pas brouillée. L'Occupant brouille la BBC, mais compte tenu de la situation diplomatique de la Confédération helvétique, il n'a pas osé s'en prendre à la radiodiffusion helvète.

III. René Payot et La *Situation Internationale*

Les informations suisses sont de plus en plus recherchées dans les régions frontalières. Le vendredi à 19 h 30, heure suisse[7], la *Situation Internationale,* la chronique de René Payot directeur du *Journal de Genève*, est attendue avec impatience.

René Payot est né le 11 août 1894 à Corcelles-près-Concise, petit village du Jura suisse. Son père était chef de gare. Après des études de Lettres à l'université de Genève, il part pour l'Algérie.

René Payot embrasse une carrière journalistique. En 1918, au début de la Grande Guerre, il arrive en Bavière comme correspondant du *Journal de Genève* qu'avait fondé le radical genevois James Fazy en 1826[8]. Il s'installe à Berne en 1920 ; en 1930, son journal l'appelle à Genève. En 1933, il en devient le rédacteur en chef. Alain Clavien qui a écrit une note biographique sur le journaliste écrit : *« Libéral-conservateur et homme d'ordre, journaliste à la plume brillante, Payot imprima avec le directeur Jean Martin, un virage très marqué à droite au* Journal de Genève *dès 1933*[9] *».*

À son tour, René Payot dirige *Le Journal de Genève* à partir de 1943.

Depuis le 24 octobre 1941, à la demande de monsieur Pommier directeur de la SSR, chaque semaine, René Payot prête son concours à la rédaction de *Sottens* pour commenter la guerre en Europe. Le programme radiophonique du *Journal de Genève* ne mentionne explicitement sa participation, qu'à partir de l'émission du vendredi 3 avril 1942 : *19 h 25 ; La Situation Internationale par monsieur René Payot.*

---

(7) L'Occupant a imposé à la France l'heure allemande en France, en décalage de deux heures durant l'été par rapport à l'heure Suisse, soit à 20h 30, heure française.
(8) Il avait été journaliste au *Courrier de Vevey.*
(9) www.hls-dhs-dss.ch /textes / f/F30248.php ;10 juillet 2013.

René Payot arrive au studio de Genève peu de temps avant le début de son émission. Il tire de sa serviette des feuillets où il a rédigé sa chronique : il la lit en direct, il n'est pas procédé à un enregistrement. Son intervention de moins de dix minutes terminée, il quitte aussitôt l'immeuble de la radio.

Le journaliste ne se contente pas de compiler les communiqués des agences de presse, toutes sous influence. René Payot s'est constitué ses propres réseaux qui lui permettent de connaître, avec un maximum de précision, la position des belligérants. Sa recherche d'informations impartiales, est appréciée par ses auditeurs. Il aimera plaisanter : *« Un journal, c'est comme un gouvernement, il doit organiser ses services secrets...».*

IV. La Libération

La BBC diffuse de plus en plus de messages codés destinés à aider les Résistants. Le 15 août 1943, un avion de la *Royale Air Force* avait survolé Annecy pour lancer des tracts qui inciteront les populations à cacher les postes radio qui vont être confisqués. Victime d'une panne, l'avion s'était écrasé à côté du Pont de Tasset à Meythet, commune de l'agglomération annécienne[10].

En Haute-Savoie, à partir du 16 août 1944, les FFI, Forces Françaises de l'Intérieur, placées sous le commandement de Nizier alias Joseph Lambroschini, ont lancé une offensive contre les troupes d'occupation. Le nord de la Haute-Savoie est libéré, il s'agit maintenant de libérer la ville chef-lieu du département.

Robert Poirson, un Résistant qui a beaucoup étudié cette période, écrit :

> C'est alors que commence la partie la plus difficile pour les FFI sachant que le but final est avant tout d'éviter l'assaut de la ville d'Annecy où l'on craint toujours les représailles de l'ennemi. Nizier montre ses talents de diplomate avec une détermination sans faille pour obliger les Allemands à se rendre. Il utilise au maximum l'intoxication, notamment les diffusions de la radio suisse par laquelle il a été annoncé de Genève que la Haute-Savoie a mobilisé 13 000 hommes et que déjà de nombreuses villes sont tombées. Sans aucun doute, ce gonflement fictif a eu un effet dissuasif sur le commandement allemand, bien que certains officiers ne soient pas tout à fait convaincus. Déjà, l'interprète Lang de la Kommandantur, en rapport avec le service de renseignements de l'AS dirigé par Garin (Guillaume) fait savoir à ce dernier qu'il serait souhaitable d'envoyer un ultimatum au colonel Meyer.

Le colonel Meyer, après quelques hésitations, finit par se rendre à l'évidence : dans la nuit du 18 au 19 août, il envoie un télégramme à Nizier pour lui faire

---

(10) On pourra lire : Claude Antoine , *Crash à Meythet*. Un monument édifié sur le lieu du drame rappelle cet épisode. Le crash a occasionné la mort de cinq victimes civiles et de six membres de l'équipage, mais miraculeusement, deux membres de l'équipage ont eu la vie sauve : ils reviendront régulièrement témoigner.

savoir que demain, à 7 heures du matin, ses plénipotentiaires viendront discuter les conditions de la reddition.

Lors des discussions, le négociateur allemand veut se faire confirmer l'exactitude concernant le nombre de FFI annoncé par la radiodiffusion Suisse. Nizier lui répond : *« que sa présence même, prouve la véracité de l'information*[11] *»*.

Aux lendemains de la Libération puis de la paix retrouvée, les animateurs des émissions de la radio de Londres ont droit à plusieurs cérémonies de reconnaissance.

Il en est de même pour René Payot qui reçoit de multiples remerciements venus de Belgique et de France : d'Évian, de Dijon, de Cannes, de Nice, de Lons-le-Saunier, de Besançon... Son nom est donné à des rues, à des places ; des médailles de reconnaissance sont gravées à son nom, parfois, il est fait citoyen d'honneur de la Ville. Le Gouvernement français lui décerne la Légion d'honneur[12].

Témoignages parmi d'autres, celui du maire du Lavandou : « Nous étions alors aux jours les plus noirs de la guerre, l'angoisse et le malheur pesaient sur nous. Et soudain cette voix lointaine nous donnait des raisons de vivre et d'espérer. Ce que nous écoutions, ce n'étaient pas des paroles banales de consolation qu'un ami prodigue au chevet d'un grand malade sans trop y croire, non. C'était l'analyse exacte de la situation militaire et de la situation diplomatique en même temps que les causes profondes qui conduiraient tôt ou tard à la défaite de l'Allemagne ». Celui de Georges Arnol, un ancien du Maquis :

> Tous se souviennent de ses exposés du vendredi soir, où, avec simplicité, objectivité et foi, il s'ingéniait, mieux peut-être que s'il l'eût fait pour son propre pays, à prouver au monde civilisé que la France matériellement affaiblie, et ruinée économiquement, restait la grande puissance spirituelle vers laquelle encore et toujours les yeux du monde étaient dirigés[13].

Jean Médecin, maire de Nice, le chanoine Kir député-maire de Dijon, le maire de Besançon, confirment eux aussi en termes émouvants, l'importance des chroniques de René Payot.

À Annecy, le vendredi soir, les rues se vident. Le samedi matin, en ville, dans les magasins, les Annéciens commentent les propos du directeur du *Journal de Genève* [14]: « René Payot a dit que... ». C'était la vérité !

---

(11) On pourra lire la plaquette de Michel Amoudry : *La Libération d'Annecy, un drame en trois actes* , diffusée par la mairie d'Annecy et éditée pour le 70e anniversaire de la Libération.
(12) Officier (1946) puis Commandeur (1958).
(13) maquis morvan.blogspirit.com/archive/2005/07/04/hommage-a rene-payot.html.
(14) Georges Grandchamp l'a souvent confirmé à l'auteur.

René Payot expliquera sa ligne de conduite : *« Il ne convenait pas de décourager les peuples européens qui pour la plupart gravissent un long calvaire, il fallait au contraire ranimer leur courage et leur fierté en leur montrant tout ce qu'on attend d'eux ».*

V. Les remerciements d'Annecy

Annecy remercie René Payot au cours de la journée du mardi 25 juin 1946, à l'invitation de la municipalité annécienne, des sociétés savantes de Savoie et du Dauphiné et du Cercle suisse. C'est en fait l'Académie florimontane qui est la cheville ouvrière de cette journée d'hommages.

À 11 h 30, René Payot pénètre dans le grand salon de l'hôtel de ville d'Annecy où l'accueillent Lucien Boschetti, premier maire-adjoint[15], en présence du préfet Irénée Revillard et d'Henri Baud son directeur de cabinet. Beaucoup d'invités découvrent le visage de celui qui n'était, pour eux, qu'une voix.

François-Maurice Ritz président de l'Académie florimontane, prononce le mot de bienvenue au nom des Académies de Savoie et du Dauphiné :

> Nous vous remercions de grand cœur, cher Monsieur, d'avoir accepté notre invitation. Certes, notre réception sera bien modeste en comparaison de celles qui vous sont si souvent offertes en de grandes villes, et par de hautes personnalités. Mais nous pensons que vous trouverez ici, au moins autant qu'ailleurs, une atmosphère toute vibrante de cordialité affectueuse et reconnaissante.

Le déjeuner servi au restaurant du *Casino* terminé, René Payot gagne le château de Montrottier.

Joseph Serand sert de guide au journaliste, on évoque bien sûr, le souvenir du général Dufour, héros de la guerre du *Sunderbund* : sa famille avait été propriétaire de Montrottier.

Le président François-Maurice Ritz le reçoit dans la salle des Chevaliers entouré des représentants des Académies :

> Les Académies de la région, ont tenu à se grouper ici pour vous accueillir d'un cœur fervent de gratitude. Par leurs travaux désintéressés et l'étude critique de l'histoire, elles s'efforcent d'entretenir la flamme spirituelle et d'exalter l'amour de la Patrie. C'est pourquoi elles ont ressenti peut-être plus vivement que d'autres la bienfaisance de vos paroles. Après d'autres provinces, la Savoie et le Dauphiné, vos voisines affectionnées, voulaient vous remercier d'avoir si utilement aidé la France aux jours les plus sombres de son histoire, à ne pas désespérer.

Madame Michelle Jaugey de l'Académie florimontane, lit un poème de sa composition avant que l'Académie remette au directeur du *Journal de Genève*

---

(15) Le maire Albert Lyard est malade des suites de sa résistance. Il décédera peu de temps après.

une peinture d'Alexandre Charvin et lui annonce sa décision de le nommer membre d'honneur.

Le compte rendu très complet publié par *La Revue savoisienne* de 1946 sous la plume de notre confrère Louis-Emmanuel Vigand, permet de retrouver le détail de la réception. Il note que René Payot dit avoir eu le courage *« de parler selon la vérité à ces minutes rares et magnifiques où toute l'humanité civilisée était à l'écoute de Genève. C'est que le devoir s'imposait, d'assurer la relève des grandes voix françaises rendues muettes par l'emprisonnement, la violence, la mort ».*



Réception de René Payot à Montrottier ;
photo publiée dans la *Revue Savoisienne* de 1946.
Source : collection Michel Amoudry

De retour à Annecy, René Payot va s'incliner devant les dépouilles des onze résistants retrouvés dans le charnier de la cour de la caserne de Galbert. Le soir, il s'exprime devant un théâtre bondé, les Annéciens se pressent pour l'entendre évoquer ses « Souvenirs de guerre et de radio »[16]. *« Il me parut que mon devoir était d'apporter aux peuples opprimés un aliment destiné à nourrir leur foi »* rapporte *Le Réveil*. Quant au *Républicain savoyard* : *« Ayant tiré la morale de la triste et sanglante aventure hitlérienne, M. René Payot, dont l'exposé avait été à maintes reprises interrompu par des applaudissements, termina par un ardent acte de foi dans les destinées de la France ».*

VI. Les Amis de Radio-Genève

Après-guerre, bon nombre de Savoyards conservent l'habitude d'écouter *Sottens*. D'autant plus que la météo sur les Agadines est considérée comme la plus fiable pour connaître le temps qu'il fera en Haute-Savoie...

Les familles annéciennes suivent avec passion l'émission policière hebdomadaire de *Sottens* qui met en scène le commissaire Durtal et son

(16) Les droits d'entrée iront aider les œuvres sociales de Résistance.

adjoint Picoche. Les comédiens qui prêtent leurs voix, organisent une tournée théâtrale qui passe par Annecy : le théâtre refuse de nombreuses entrées [17].

Cet intérêt pour la radio Suisse conduit à la création en 1948, d'une section annécienne des *Amis de Radio Genève* [18]. Un document justifie cette initiative :

> Dès sa fondation, au lendemain de la dernière guerre, la société a voulu que soit maintenue, à Annecy et dans la région, l'écoute de la Radio Genevoise, qui pendant les années sombres avait soutenu, grâce au grand journaliste René Payot, le moral de la population française et plus particulièrement savoyarde. C'est donc un profond sentiment de reconnaissance qui a animé la société.

Le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, mentionne :

> qu'au nom de la ville de Genève et au nom du conseil d'administration de Radio-Genève qu'il représente, monsieur Guinaud déclare que si nos deux villes sont séparées par une frontière politique, elles n'en sont pas moins unies par des liens profonds. La radio affirmera encore cette union des cœurs et des pensées...

L'association des ARG, *Amis de Radio Genève*, dirigée par un comité dans lequel on trouve des Annéciens et des ressortissants suisses domiciliés en Haute-Savoie, déploie une activité remarquable.

Les ARG apparaissent régulièrement dans l'actualité annécienne pour leurs actions de bienfaisance avant de cesser toute activité dans les années 1980.

VI. La disparition de René Payot

Le 16 mai 1970, le *Journal de Genève* consacre sa première page à la disparition de son directeur général décédé la veille, à l'âge de soixante-seize ans.

Les articles retracent ce qu'a été sa carrière professionnelle, sa passion pour la politique internationale et la notoriété acquise par sa chronique du vendredi soir.

Le Journal de Genève rappelle que :

> Son amitié pour la France ne l'empêcha nullement de voir qu'elle s'enferrait en Indochine, à Suez, en Algérie, dans des opérations anachroniques. Avec tact- combien de fois ne nous a-t-il pas dit *« On peut tout dire, mais il y a la manière »* – il exposait la situation algérienne à ses lecteurs dont la conviction n'était pas acquise d'office à la cause du nationalisme naissant dans le tiers monde, et s'il en condamnait les excès, il n'en contestait pas la légitimité.

---

(17) Témoignage à l'auteur de madame Roland Ballésio.

(18) Elle convoque une assemblée générale qui se déroule le 8 octobre 1948 au Théâtre municipal en présence du maire Georges Volland et de nombreuses personnalités suisses et françaises. Elle est Présidée par Émile Thonney, industriel. Statuts déposés le 7 janvier 1949.

Il avait continué sa double activité en faveur de la presse écrite et radiophonique. Il commentait l'actualité internationale pour *Le Miroir du Temps,* magazine radiophonique très écouté.

Au terme de sa carrière, René Payot jouit d'une réputation internationale exceptionnelle et d'un franc respect. Les cercles politiques ne cachent pas leur émotion lorsqu'ils apprennent sa disparition. Beaucoup de personnalités françaises entretenaient avec le directeur du *Journal de Genève* des relations personnelles et privilégiées : c'est le cas de Georges Pompidou. *Le Journal de Genève* publie alors une longue liste de ces personnalités, elle commence par le président de la République Georges Pompidou.

L'avis de décès de la famille, permet de savoir que René Payot marié sans enfant, avait un frère, des neveux et des nièces.

René Payot a voulu que ses obsèques soient célébrées dans la plus stricte intimité. *Le Journal de Genève* se limitera à annoncer que l'inhumation a eu lieu le 19 mai 1970, dans « une commune valaisanne qui lui était chère ».

Au journaliste qui l'avait visité quelques heures avant son décès, René Payot avait adressé sa dernière volonté : *« Dites aussi que j'ai lutté toute ma vie pour la liberté. Il faut respecter la liberté, sinon, elle se venge toujours. »*

VII. Le prix René-Payot

En 1982, la RTBF, la RTSR[19], Radio Canada et Radio France réunies dans la *Communauté des radios publiques de langue française*, créent la *Bourse René-Payot* destinée à aider un jeune journaliste qui veut entreprendre une carrière radiophonique. En plus du montant de la bourse, 8 000 € en 2014, le futur journaliste pourra effectuer un stage dans les radios publiques.

En 2014, c'est une jeune journaliste présentée par *Radio France* qui a été destinataire du prix.

VII. Quelques nuances...

En 1985, la *Communauté des radios publiques de langue française*, édite un ouvrage collectif sur l'histoire des radios francophones durant la période de la Seconde guerre mondiale[20]. C'est à l'historienne suisse Geneviève Billeter, spécialiste de l'histoire sociale de la Suisse au XX^{e} siècle, qu'a été confiée l'étude de la radiodiffusion de son pays.

Évoquant René Payot, en écho aux multiples compliments et remerciements dont il a été l'objet, elle écrit :

---

(19) Radio Télévision Belge Francophone ; Radio Télévision de la Suisse Romande.
(20) Collectif ; *La guerre des ondes, histoire des radios de langue française pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Armand Colin, 1985.

> Vu la notoriété du personnage, il nous paraît utile d'ajouter une remarque. Le journaliste mérite un grand éloge, même si rétrospectivement son public a projeté sur lui une image où se confondent le mythe et la réalité. À croire les nombreux articles de presse qui lui furent consacrés, il aurait toujours transmis l'espérance, se serait efforcé de convaincre que la partie n'était pas perdue, que la résistance s'organisait. Il aurait compris très tôt que l'Axe ne pouvait gagner la guerre et que l'espoir était au bout de la route. Selon certains, il était une sorte de gaulliste de première heure...

L'historienne conclut :

> Si sa parole eut un effet libérateur, si d'innombrables auditeurs y puisaient un soutien moral, une espérance, c'est moins par certaines positions qu'on voulut lui attribuer après coup, que par la richesse de ses informations et l'honnêteté de ses commentaires.

Ainsi, l'historienne nuance la position « résistante » du journaliste. Non pas à partir d'une analyse de ses interventions radiophoniques qui avaient lieu en direct, ni à partir des scripts de ses émissions qu'il n'avait pas conservé, mais à travers l'analyse de ses éditoriaux publiés par le *Journal de Genève* [21].

Plus tard, l'historien René Caillat lui emboîte le pas dans son livre paru en 1998 et écrit à partir de sa thèse soutenue devant l'Université de Genève : *René Payot, un regard ambigu sur la guerre* [22]. Ses réserves, elles aussi se nourrissent de ses éditoriaux.

Le lecteur qui voudrait se forger sa propre opinion peut facilement retrouver l'ensemble des éditoriaux de René Payot puisque la collection complète des *Journaux de Genève* a été mise en ligne.

Certes René Payot a pu penser comme beaucoup, que le Maréchal pouvait être une solution possible pour aider la France à se sortir d'un si mauvais pas, après le terrible écroulement militaire et moral de 1940. À partir de 1942, il a pris très nettement ses distances avec la politique de l'État français qu'il condamne pour ses excès. Il reproche à Pierre Laval son anglophobie, ce qui ne peut être que néfaste aux intérêts de la France.

Si René Payot avait manqué de sincérité, aurait-il pu si longtemps et si durablement, conserver sa crédibilité ?

En mars1998, *Le Journal de Genève* et *La Gazette de Lausanne* fusionnent avec le *Nouveau Quotidien* pour laisser place à un grand quotidien suisse francophone de référence : *Le Temps*.

Les techniques de la radiodiffusion ont largement évolué et progressé, elles aussi. L'auditeur écoute la Modulation de Fréquence et la radio numérique,

---

[21] Les collections du Journal de Genève peuvent être facilement consultées en ligne.
[22] Michel Caillat, *René Payot, un regard ambigu sur la guerre*, Georg éditeur, 1998.

il délaisse « les petites ondes » devenues bien anachroniques. L'émetteur de Sottens a vieilli, il n'est plus aux normes. Le 5 décembre 2010 à minuit, *Sottens* cesse d'émettre pour être démantelée.

Une page de l'histoire radiophonique internationale, s'est tournée.

Michel AMOUDRY

Août 44 dans les Alpes
La reconquête

Introduction

Le 1er août 1944, alors que la bataille fait rage en Normandie, le Sud-Est de la France est toujours occupé.

En un mois, la situation va évoluer très vite à la suite du débarquement en Provence et du jaillissement généralisé des Forces Françaises de l'intérieur.

Les épisodes héroïques des Glières (mars) et du Vercors (juillet) ont donné lieu à de nombreux ouvrages, mais la libération progressive des Alpes, occultée par les opérations de grande envergure menées à l'ouest, n'a pas eu la même résonance. Pourtant, elle va concrétiser l'action conjuguée des Grandes Unités reconstituées en Afrique du Nord avec l'aide des Américains, et des milliers de volontaires regroupés dans des maquis disparates, ouvrant ainsi la voie à la renaissance de la 1ère Armée française qui allait s'illustrer aux côtés des Alliés.

Il nous paraît intéressant d'observer :

1) comment s'est réalisée *la combinaison des actions* entre les Divisions débarquées menant une guerre de mouvement et des maquis menant un combat en surface caractérisé par de multiples actions de détail et des procédés différenciés selon les secteurs, selon leurs chefs ;

2) comment s'est effectuée l'*intégration* des unités FFI dans le Corps de bataille venu du Sud, opération difficile, délicate, mais indispensable pour la suite des opérations.

Chemin faisant, nous assisterons à *la libération des principales villes alpines* qui vont commémorer en août 2014, le 70e anniversaire de ces évènements. Il y eut des explosions de joie, mais il y eut des mauvaises surprises, des tragédies aussi... Et il ne faudra pas oublier que la guerre s'est poursuivie jusqu'au 8 mai 1945 pour tous ces jeunes maquisards et pour ces tirailleurs devenus ensemble, au prix de combats héroïques, acteurs d'une victoire décisive.

I. Situation le 1er août

1. Ambiance générale en Europe

À la fin du 1er semestre 1944, les Forces Alliées sont passées partout à l'offensive, qu'il s'agisse des Russes qui, après Koursk et Stalingrad, ne s'arrêteront plus dans leur avance vers le centre de l'Europe, ou des Américains, qui ont débarqué en force le 6 juin sur les côtes de Normandie. La bataille fait rage entre Seine et Loire où les forces anglaises et américaines prennent l'ascendant sur la Wehrmacht grâce, notamment, à une Armada aérienne omniprésente.

L'Italie est passée dans le camp des Alliés, mais les Allemands ont réagi très vite et porté à 16 le nombre de leurs Divisions dans la péninsule. Ils mènent une résistance acharnée dans les Apennins.

Dans tous les Pays vaincus par l'Axe, des hommes et des femmes refusent la défaite et entrent en Résistance pour libérer le sol national. Créés spontanément ou à l'instigation de partis ou mouvements, les maquis tendent à s'unifier sous l'égide des Alliés et des gouvernements en exil.

2. La Résistance intérieure en France

La Résistance française est représentée principalement par 3 grands mouvements : l'*Armée secrète* (*AS*), les *Francs Tireurs et Partisans* (*FTP*) et l'*Organisation de Résistance de l'Armée* (*ORA*). L'*AS* est la composante militaire du *Mouvement unifié de la Résistance* (*MUR*).

À l'échelon national, le Conseil National de La Résistance assure l'unité d'action. Le général Koenig est le commandant en chef des *FFI*. Il a un adjoint à Alger auprès du général Giraud. Dans chaque département, un chef désigné a autorité sur des secteurs. En Rhône-Alpes, deux Régions ont été définies : R1 Lyon, R2 Marseille. Les maquis dépendent des possibilités de camouflage et de ravitaillement, et aussi des personnalités capables d'exercer l'autorité sur des détachements pouvant aller de dizaines à des centaines d'hommes. Les chefs sont souvent, soit des anciens officiers ou sous-officiers, soit des cadres politiques ou syndicaux. Les effectifs comprennent des volontaires voulant venger leur pays humilié et des réfractaires au *Service du Travail Obligatoire* (*STO*) imposé à tous les jeunes. L'armement, très insuffisant, est essentiellement fourni par les parachutages. Ceux-ci sont organisés par le *Special Operations Executive* (*SOE*) créé par Winston Churchill. Il anime les sections d'atterrissage et de parachutage.

Le 16 mai 1944, une directive très claire a été diffusée depuis Alger aux Forces de l'Intérieur (plan Caïman). Elle prévoit pour le Sud-Est : a) l'ouverture, au profit des forces alliées débarquées, de l'axe Sisteron – Grenoble – Bellegarde, permettant le débordement par l'est du couloir du

Rhône ; b) des actions de harcèlement sur les communications ferroviaires et le cisaillement des communications entre la France et l'Italie.

À la veille du débarquement de Normandie, l'ordre a été donné à la Résistance de passer à l'action. Mais les regroupements prématurés ont abouti à des tragédies aux Glières, en mars, et il en sera de même dans le Vercors, en juillet, par rapport au débarquement de Provence. Cependant, partout les maquis font un effort accru d'organisation, d'équipement et de recherche du renseignement, en attendant le moment de déclencher la guérilla généralisée.

C'est bien le débarquement du 15 août qui sera dans le Sud-Est de la France le jour J.

II. Le débarquement du 15 août en Provence

1. Conception générale

Pour la stratégie américaine de reconquête de l'Europe occidentale, élaborée par le général Marshall, chef d'état-major, et le général Eisenhower, commandant allié des opérations, il était nécessaire qu'un débarquement sur les côtes méditerranéennes (nom de code *ANVIL*), accompagne celui sur les côtes de la Manche (nom de code *OVERLORD*) pour des raisons tactiques (couper la retraite des forces allemandes) et logistiques (disposer de deux courants d'approvisionnement, au nord et au sud). Dès le début de 1943, Winston Churchill s'est montré un adversaire résolu de l'opération *ANVIL*. Il préconise une accélération en Italie et un débarquement en mer Adriatique, pour foncer vers Vienne et devancer les Russes à Berlin et dans les Balkans. Bien évidemment, Staline s'opposait à ce plan. Le général de Gaulle, qui avait su persuader Eisenhower d'utiliser l'Armée française reconstituée sur ce front sud, préférait naturellement que ce soit pour la libération de la France, plutôt que pour une action vers l'Autriche et les Balkans. En décembre 1943, la décision était prise de coupler *ANVIL* et *OVERLORD* sous l'autorité du général Eisenhower.

La mission était de débarquer à l'est de Toulon, de constituer une tête de pont englobant Marseille et Toulon, puis d'exploiter en direction de Lyon et Vichy pour assurer la jonction avec les Forces venant de Normandie. Le cadre espace était bien défini. Par contre le cadre temps allait dépendre de la résistance allemande que l'on prévoyait âpre, à l'instar de ce qui se passait en Italie.

2. L'Ennemi

C'est la *19e Armée allemande*, déployée entre Perpignan et Menton, avec sept Divisions. Le général Wiese qui la commande, dès qu'il est alerté sur l'imminence et la zone du débarquement, essaie de faire revenir les divisions du Languedoc à l'est du Rhône mais il se heurte à la destruction

des ponts sur le fleuve et à l'action des *FFI*. Par ailleurs, il obtient une division blindée qui fait mouvement de Toulouse vers Avignon.

Il faut ajouter à ce Corps de bataille, les unités de sécurité et des services des différentes garnisons et aussi la *157e Division* du général Pflaum qui s'est rendue tristement célèbre lors de la liquidation du Vercors.

L'aviation allemande disponible dans le Sud est sans comparaison avec l'aviation alliée qui peut effectuer des milliers de sorties chaque jour.

3. Les Forces alliées

3.1 Les Forces françaises

Elles sont majoritaires. À vrai dire, elles comprennent toutes les unités reconstituées en Afrique du Nord par le général Giraud, à l'exception de la *2e DB* du général Leclerc engagée dans *OVERLORD* sous commandement américain. Il paraît utile de préciser les numéros des Divisions que nous retrouverons dans la vallée du Rhône ou sur la route Napoléon. Nous retiendrons : la *3e DIA* (*Division d' Infanterie algérienne*), commandée par le général de Montsabert, la *1ère DFL* (*Division française libre*) du général Brosset, la *9e DIC* (*Division d'Infanterie coloniale*) du général Magnan, les 2 Divisions marocaines, *2e DIM* (*Division d'infanterie marocaine* forte de 17.000 hommes) et *4e DMM* (*Division marocaine de montagne* comprenant 20.000 hommes et un train muletier de 3000 bêtes) auxquelles il faut adjoindre les groupements de tabors du général Guillaume, 12.000 montagnards recrutés dans l'Atlas et capables de tous les exploits. Enfin, la *5e Division blindée*, dont je parlerai moins.

Cette énumération me permet de souligner au passage l'importance des effectifs indigènes d'Afrique du Nord et d'Afrique noire (45 % dans la *DFL* et dans la *DB*, 65 % à la *DMM* et 90 % chez les goumiers).

3.2 Les Forces américaines

La composante terrestre se limite au *6e Corps d'armée* à 3 Divisions, plus la valeur d'une division aéroportée et 3 régiments commandos. Le Corps d'Armée comprend, sous les ordres du général Truscott, les 3 divisions suivantes : la *3e*, la *36e* et la *45e*. Du point de vue aérien, la supériorité des Alliés est écrasante : 1000 appareils contre 200 pour la Luftwaffe, auxquels il faut ajouter les bombardiers lourds basés en Italie et en Afrique du Nord. Sur mer, la suprématie américaine est encore plus flagrante et l'artillerie navale jouera un grand rôle dans la destruction des défenses côtières et la neutralisation des contre-attaques adverses.

4. Le déroulement

4.1 La tête de pont

La 1ère phase du plan *ANVIL* n'est pas l'objet de cette conférence qui veut surtout analyser la manière dont forces débarquées et *FFI* ont coopéré dans

la 2e phase consacrée à l'exploitation du succès initial. Cependant les principales actions sont rappelées ci-après :

- Bombardements et destructions préliminaires,
- Opération aéroportée (Le Muy, Saint-Tropez, Draguignan),
- Débarquement en force entre Cavalaire et Anthéon.
- Manœuvre de rabattement vers Toulon et Marseille, dont la prise incombera à l'Armée B du général de Lattre,
- et dans le même temps, avance en flèche de la *3e DI US* vers la vallée du Rhône.

La 2e phase va pouvoir commencer, mais avant de l'évoquer, il faut rappeler une mission qui a eu une importance majeure sur la manœuvre adoptée : c'est la mission Zeller.

4.2 La mission Zeller

Le colonel Zeller, issu de l'Armée d'armistice est devenu le coordinateur des régions R1 (Lyon) et R2 (Marseille). Il connaît bien la situation et les capacités des maquis. Il se rend à Alger où il est reçu le 5 août par le général de Gaulle qui l'expédie le 7 au PC du général Patch à Naples. Il expose tout le soutien que les *FFI* peuvent apporter aux Alliés, notamment sur la route Napoléon. Il explique qu'aucun train ne circule sur les lignes alpines, qu'aucun contrôle ennemi ne peut s'exercer sur les routes en dehors des villes, dont sortent seulement, en force, des convois de ravitaillement ou de représailles. Il termine son plaidoyer en disant : » Pour l'amour de Dieu, chargez ! ». Il sera entendu.

Comme prévu, l'Armée B du général de Lattre va se consacrer à la conquête des ports de Toulon et Marseille. Ce sont la *3e DIA* et la *Ière DB* qui ont pour objectif Marseille, tandis que la *Ière DFL* et la *9e DIC* investiront puis réduiront les résistances de Toulon. Les combats ont été d'une grande intensité et les pertes très lourdes : les Allemands ont eu des milliers de tués et blessés et 37 000 prisonniers. Côté français, il y a eu un millier de morts et des milliers de blessés. Partout, les *FFI* ont renseigné, guidé, appuyé.

Il faut noter que la bataille pour les deux villes a été plus brève que prévu dans la planification : pour la prise de Toulon, par exemple, sept jours au lieu de vingt-quatre…, Il en sera de même pour l'avance à travers les Alpes, ce qui provoquera des problèmes majeurs avec une logistique qui n'arrive pas à suivre l'avance fulgurante des unités de combat, notamment pour le *6e CA US* qui avait très vite entamé l'exploitation vers le nord.

D'autant plus qu'une surprise de taille va imposer une modification du plan initial : Hitler décide un repli général des Forces du sud de la France, à l'exception de celles qui défendent les grands ports, en vue d'une défense ferme à hauteur de Belfort et des Vosges.

4.3 L'exploitation

Le général Patch persiste dans son intention d'exploiter à travers les Alpes, mais maintenant il prévoit de se rabattre au bon moment vers la vallée du Rhône pour couper la retraite à la *19e Armée allemande* et anéantir le maximum d'unités. Le général Truscott chargé de cette mission confie au général Butler une Task Force interarmes qui progressera en tête. Le 19, ce dernier capture à Draguignan l'état-major du général Neuling qui coordonnait l'action dans les Alpes. Après ce coup d'éclat, il atteint la Durance. Partout, les faibles défenses allemandes sont balayées. Le 20, il est à Sisteron, Gap, les cols Bayard et Luz-la-Croix Haute. Mais le général Patch a donné l'ordre au général Truscott de se rabattre vers l'ouest. À 20 h 45, ce dernier adresse à Butler le message suivant : *« Vous ferez mouvement, à l'aube du 21, avec toute la vitesse possible vers Montélimar. Bloquez le repli de l'ennemi dans la vallée du Rhône. La* 36e Division *vous suit ».*

4.4 Le repli allemand

Avec son habileté reconnue, le général allemand Wiese va réagir, à la fois face au sud avec la *398e Division* et face au nord-est avec la *10e Panzer* et la *198e DI.*

Or, la *36e DI US*, moins maniable qu'un Groupement de reconnaissance, tarde. Par ailleurs, la logistique - et notamment le carburant - ne peut pas suivre une avance fulgurante qui n'était pas prévue. La *19e Armée allemande* menacée va réussir à s'échapper du « chaudron » de Montélimar où se déroule un affrontement de haute intensité. Qui se souvient encore de cet épisode qui a coûté la vie à des milliers de combattants de part et d'autre : presqu'autant que la prise de Marseille ou Toulon…

Mais revenons dans les Alpes, où avant la bataille de Montélimar qui se déroule du 21 au 28, il se passe des évènements, certes de moindre ampleur mais très importants pour les populations concernées. Ils nous permettront d'analyser comment s'effectue la coordination des actions des grandes unités et des maquis.

III. La coopération Grandes Unités débarquées - FFI

Cette coopération, voulue au plus haut niveau, dès le début, par Winston Churchill et le général de Gaulle, assumée en 1944 par le général Eisenhower et par le général de Lattre, facilitée par l'unification et la structuration des mouvements de Résistance réalisée en 1943, a été mise en œuvre sur le terrain par des organismes spécialisés rappelés ci-après :

- le *SOE* (*Special Operations Executive*), créé le 19 juillet 1940 par Winston Churchill pour « mettre le feu à l'Europe » ;

- l'*OSS américain* (*Office of Strategic Service*), avec une branche Renseignement et une branche Action, à base de commandos légers ;

- les missions *Jedburg*, dont le concept est simple : parachuter des équipes de 3 hommes dont un opérateur radio, pour l'établissement des liaisons avec les maquis. Leur tâche est d'organiser des zones de parachutage pour le largage de matériels et instruire des résistants. Elles agiront ensuite avec les unités régulières quand elles arriveront ;

- les *OG* (*Operation Group*) : il s'agit de commandos de l'*OSS américain*, d'une vingtaine d'hommes, agissant sur les arrières de l'ennemi, ou en avant des unités régulières.

À ces organismes institutionnels s'ajouteront, le moment venu, les liaisons physiques de chef à chef, entre Commandants de Régiments et responsables départementaux, entre Commandants de Division et responsables régionaux (R1 pour la région de Lyon, R2 pour la Région de Marseille).

Nous examinerons la réalité de cette coopération sur le terrain dans les phases suivantes de la reconquête :

- la constitution de la tête de pont,
- l'exploitation au cœur des Alpes, vers Grenoble, vers Briançon, puis en Savoie.

Côté Alliés, elle concernera d'abord des *GU anglo-américaines* puis, après la prise de Toulon et de Marseille, les Divisions françaises de l'Armée B du général de Lattre, qui deviendra bientôt la *1ère Armée française*.

1. Constitution de la tête de pont

Dès les opérations préliminaires (largage de parachutistes, débarquement par mer de commandos), la liaison est prise avec les *FFI*. Les équipes adaptées aux maquis renseignent sur l'implantation ennemie et assurent le guidage des arrivants. Il en sera ainsi au Muy où les Allemands s'accrochent, et vers Saint-Tropez où le maquis local, baptisé « Brigade des Maures », va participer à la prise de la ville. Dans le même temps, les résistants vont harceler les unités que le commandement allemand veut rameuter du Languedoc pour la bataille de Provence. Dans les Alpes maritimes, le commandant Lécuyer, chef régional de l'*ORA* et commandant départemental des *FFI* est en liaison avec la Brigade parachutiste anglaise qui assure la couverture vers l'Est.

En revanche, le débarquement de vive force des *GU alliées* sur la côte et les attaques interarmées visant à la prise de Toulon et Marseille seront uniquement le fait des unités du Plan *ANVIL*.

2. L'exploitation vers le nord (cf. croquis)

1. Nous avons vu comment l'avant-garde du *6e CA US* est arrivée à hauteur des cols Bayard et Luz-la-Croix-Haute. Le 20, le général Butler a rencontré le colonel Constans qui arrive d'Alger pour prendre le commandement de la

Région de Marseille (R2) à la suite du colonel Zeller. Mais le 21 à 4h, Butler a reçu l'ordre de se porter vers la Vallée du Rhône. Le 22, la relève est assurée par le *3e Bataillon* du *143e RI US* du lieutenant colonel Andrews. Le colonel Adams commandant le Régiment va se consacrer à l'opération sur Grenoble.

Or, le général Pflaum, qui commande la *157e Division allemande*, ayant appris l'avance fulgurante des Américains, se sait condamné à brève échéance. Il décide une évacuation éclair dans la nuit du 21 au 22, en une colonne puissante, soutenue par des blindés de la *90e Panzer Division*. Dès l'aube du 22, les commandos du Bataillon de choc arrivés à Pont de Claix le 21, se dirigent vers Grenoble, après un dur combat et le repli ennemi. En fin de nuit, des *Groupes francs* (*GF*) des maquis de l'Oisans, de Chartreuse et du Grésivaudan, entrent dans la ville. Au lever du soleil, les bâtiments officiels sont occupés par les autorités civiles et militaires de la Résistance. Les Américains arrivent à 13 h. Le colonel Adams prend immédiatement liaison avec le commandant des FFI de l'Isère (commandant Bastide, Le Ray). L'arrivée des Américains provoque une flambée de joie et personne ne doute de ce que la menace qu'ils représentent a été déterminante dans la décision du général Pflaum Mais le *Bataillon Andrews* ne constituait pas aux yeux du colonel Adams une force suffisante pour parer à toute éventualité. En attendant son 1er Bataillon, arrivant de Gap, il se met d'accord avec le commandant Bastide pour établir des barrages communs sur les principales routes d'accès à Grenoble.

Il restait un noyau dur à Vizille de la valeur d'un petit bataillon, cerné et harcelé par les *Groupes Francs* du capitaine Lanvin, chef des maquis de l'Oisans, très menacé et très actif depuis la fin des combats du Vercors. Le 22 en fin de matinée, les Allemands étaient pris dans un étau, entre les *Groupes de Lanvin* dévalant de l'Oisans et le *1er Bataillon* du *143e RI US* venant de Laffrey. Une action coordonnée est conduite à partir de 17 h. Les Allemands, acculés dans le château et le parc de Vizille, déposent les armes, après un combat dur et bref. Cette bataille de Vizille est un cas concret exemplaire de coopération.

Mais il y eut un autre sursaut des Allemands en retraite dans le secteur Domène - Gières. Là encore, responsables américain et *FFI* mettent au point l'encerclement de l'enclave ennemie. Le 24 août, l'officier supérieur allemand, qui a appris la reddition de la garnison de Bourgoin et qui connaît l'évolution défavorable de la situation dans la Vallée du Rhône, décide de dépêcher un émissaire pour négocier la fin des combats. Celui-ci est accompagné auprès du lieutenant-colonel Johnson qui a relevé le lieutenant-colonel Andrews. Il fait part de l'intention de son chef « de se rendre aux unités régulières américaines, pas aux Français ». Le colonel lui répond : *« Eux et nous, c'est la même chose. À prendre ou à laisser »*. Les Allemands se rendent. Des escouades de maquisards encadrent les

prisonniers. Le chef de corps américain envoie une section chargée de convoyer les prisonniers vers le point fixé.

2. Nous reviendrons sur les combats qui vont se poursuivre en Savoie. Dans l'immédiat, nous nous tournons vers les Alpes du sud où la résistance allemande va se raidir et où la *36e division américaine* va être déplacée, sans être remplacée aussitôt par des unités françaises. La situation dans **le Briançonnais** est intéressante par la vigueur de la coopération des maquis avec les organismes alliés et singulière par le fait que Briançon va être libérée deux fois…

Les Forces allemandes proches de la frontière relèvent du maréchal Kesselring, qui dirige la défense de l'Italie et tient à être couvert du côté des cols de Tende, de Larche, du Mont Genèvre et du Mont Cenis. Les actions seront menées par deux Divisions d'élite prélevées sur le front des Apennins où les Alliés piétinent : la *90e Division de Panzer grenadiers* constituée de vétérans de l'*Afrika Corps*, et la *5e Division de montagne*, la *Division des chamois*.

Le 22 août, le lieutenant-colonel Faulkner commandant le *2e Bataillon* du *142e RI* au sein de la *36e Division US* prend contact avec les commandos *Jedburg Novocaïne* et *Chloroforme* et prépare la prise de Briançon. Mais il est en pleine pénurie d'essence et c'est un commando qui entre dans la ville avec 250 maquisards. Les Allemands se sont repliés en voyant les premiers blindés américains. Le capitaine Frison est accompagné de son officier de liaison britannique Purvis. La liesse populaire est exceptionnelle. Dans la journée du 23, la relève s'opère entre le Bataillon en place qui part vers la vallée du Rhône et le *2e Bataillon* du *180e RI* du colonel Dulaney, PC à Gap. C'est peu après que les Allemands contre-attaquent dans la nuit du 28 au 29, avec des blindés sur la route du Montgenèvre et des fantassins sur les hauts. Ils s'emparent des forts. Américains et maquisards se replient en catastrophe et Briançon connaît une **deuxième occupation** qui, heureusement ne durera que du 29 août au 6 septembre et cessera avec l'intervention des unités du général Béthouart (qui s'est illustré à Narwik en mai-juin 1940).

3. Mais il est temps de revenir au nord de Grenoble et de reprendre **la progression dans les Savoie**, où dès le 1er août il s'est passé quelque chose d'important, qui concrétise bien l'intérêt porté par les Alliés aux maquis : un parachutage massif d'armes aux Glières et au col des Saisies. Trente-six forteresses volantes ont déversé des centaines de tonnes de matériel, aussitôt réparties entre les maquis de la Haute-Savoie, du Beaufortin, de la Tarentaise et de la Maurienne. Londres n'avait pas prévu les *FTP*, mais le commandant Nizier pour le premier et le capitaine Bulle pour le second avaient décidé de les inclure. La fraternité dans l'action primait les divergences idéologiques. Il était désormais possible d'équiper des milliers d'hommes. De plus, des instructeurs américains avaient également été

parachutés pour former les maquisards. Dans la première quinzaine d'août, un effort accru d'organisation fut réalisé et la nouvelle du débarquement en Provence fut accueillie avec l'enthousiasme qu'on imagine.

Les maquis du Vercors et de l'Oisans avaient souffert. Dans la Combe de Savoie, le capitaine Stéphane avait mené depuis le 6 juin une guérilla novatrice, à la tête d'une compagnie remarquablement disciplinée et entraînée : sa tactique ? Concentration des efforts pour les actions offensives, éclatement devant la réaction ennemie, camps nomades opposés à la notion de réduit, objectifs choisis de manière à épargner les représailles aux villages… Un croquis illustre l'action conduite par cette unité. (À noter que cette conception, efficace, moderne, et en tous points exemplaire, lui valut de donner bien plus tard son nom à une promotion de St Cyr). L'ennemi refluant vers la Maurienne, même très éprouvé, gardait une puissance redoutable. Un Groupement des deux Savoie avait été constitué sous les ordres du lieutenant-colonel de Galbert (alias Mathieu). Et comme les choses vont aller très vite en Haute-Savoie, on verra des unités de ce département venir en aide aux maquis de Savoie.

En effet, **en Haute-Savoie**, l'insurrection généralisée a débuté avant le 15 août, pour isoler les garnisons allemandes, et pour empêcher regroupements ou évacuations. Le débarquement amplifie les actions agressives et les destructions. La compagnie ennemie du Fayet et les éléments de Chamonix capitulent les premiers. Les garnisons de Thonon et Évian mettent bas les armes après deux jours de combat (les 16 et17 août). Les postes frontières sont pris et les *SS* de Cluses sont mis hors de combat le 18, après de violents accrochages. Le 19 août, tous les éléments disponibles convergent vers Annecy. La garnison, forte de 400 hommes, *SS* pour la plupart, capitule en livrant la totalité de son matériel. Au cours de la nuit précédente, 107 miliciens s'étaient rendus avec armes et bagages (le récit de cette libération fait l'objet du livre de Michel Germain publié pour le 60e anniversaire).

Après la libération de la Haute-Savoie, et tout en laissant en place les éléments de sécurité nécessaires sur le Rhône et sur la frontière suisse, l'action s'est poursuivie dans les départements voisins. L'*Armée Secrète* de Haute-Savoie provoque la capitulation de la garnison d'Aix-les-Bains, passe le col du Frêne dans le but d'occuper Saint-Pierre d'Albigny et de couper la route de la Maurienne. Le 24 à l'aube, l'attaque est menée par 3 compagnies, appuyées par une batterie de 75 et de nombreuses mitrailleuses. La compagnie allemande est prisonnière, et le bataillon fait face à Montmélian et à Albertville, toujours aux mains de l'ennemi.

Là, il faut nous arrêter un instant sur la libération d'Albertville qui a coûté la mort du capitaine Bulle. À la tête du maquis du Beaufortain, il encerclait la ville. Voulant éviter une effusion de sang dans la population,

le lieutenant-colonel de Galbert avait décidé l'envoi d'un officier allemand fait prisonnier à Annecy, négocier la reddition. Bulle qui est germanophone décide de l'accompagner. L'Allemand promet d'être de retour avant 22 h à l'entrée de la ville. Mais il est envoyé à l'autorité supérieure à Moutiers et à l'heure dite, il n'est pas rentré. À minuit, Bulle téléphone à la Kommandantur. Un officier allemand lui assure *« qu'il lui sera assuré libre passage à l'aller et au retour »*. Confiant, il y va, mais le colonel Schwer, de Moutiers, donne l'ordre d'exécuter le capitaine et son corps sera retrouvé près de Chambéry. Après cet odieux forfait, c'est Lorin qui lui succèdera et poursuivra l'ennemi en fuite : après l'avoir chassé de la ville, le 23, il reprend Moutiers le 24 et Bourg-Saint-Maurice le 26.

Dans le même temps, les Hauts-Savoyards font face à des réactions adverses venant de Montmélian, puis de la Maurienne. Les 25 et 26, de violents combats se déroulent dans la région du pont Royal. Le combat est inégal, l'ennemi étant doté d'artillerie et d'armes lourdes. Il fait sauter le pont et décroche. La poursuite est engagée avec des groupes motorisés qui se fraient difficilement un passage à travers les destructions opérées par l'ennemi. La localité d'Aiguebelle est prise et reprise. La situation, un moment critique, est rétablie le 31, grâce aux feux d'une batterie de 155 et d'une compagnie de mortiers américains arrivées en renfort. En définitive, les combats de la libération se soldent pour les maquis de Haute-Savoie par la libération totale du département et d'une partie des départements voisins, ainsi que par la capture d'environ 3.000 prisonniers.

L'arrivée des premiers éléments de l'*Armée B* du général de Lattre (qui va devenir la 1ère Armée française) dans la Maurienne et la Tarentaise ne se produira qu'en septembre. Le général Bethouart qui commande le 1er corps d'armée a dû, dans un premier temps, reprendre Briançon comme nous l'avons vu précédemment. En Tarentaise, un groupement de la *3e DIA*, appuyé par les *FFI*, attaque les éléments ennemis qui, après la chute d'Albertville, se sont repliés au-delà de Bourg-Saint-Maurice. Il réussira, après une semaine de combats, à progresser jusqu'aux environs du Petit-Saint- Bernard. En Maurienne, les troupes allemandes se replient en pillant et brûlant les villages, en faisant sauter les ponts et les routes pour retarder les colonnes qui les poursuivent. Le village de Lanslebourg est la dernière victime. Les Allemands rejoignent les Italiens au col du Mont Cenis. Les Français s'arrêtent à Termignon. En septembre, les accrochages se multiplient, mais bientôt les dispositifs vont se figer pour la période hivernale, autour de deux passages d'importance stratégique : le col du Mont Cenis et le col du Petit-Saint-Bernard.

Parallèlement, la fin de l'été sera mise à profit pour réaliser l'intégration des Forces Françaises de l'Intérieur dans les Unités régulières.

IV. L'intégration des FFI dans les Unités régulières

On associe généralement l'amalgame des maquis et des unités débarquées, aux initiatives du général de Lattre qui allait commander la *1ère Armée française* au moment de la Libération. De fait, ce dernier songe déjà, à Alger, à cette expérience humaine qui le passionne et à cette démarche politique qu'il juge primordiale. Il ne s'aventure pas au hasard. Il sait que ses vues coïncident avec celles du général de Gaulle qui n'a pas envie de laisser la bride sur le cou à des bandes fortement politisées qui ne reconnaissent d'autres chefs que les leurs. Pour atténuer les réticences, il déclare : *« à aucun prix nous ne devons décevoir les hommes et laisser s'éteindre cette flamme admirable qui s'est allumée dans la clandestinité ».* De toute manière, il est indispensable de trouver une ressource métropolitaine pour renforcer les régiments débarqués car ils ont subi de lourdes pertes en Italie et lors de la prise de Toulon et Marseille. L'idée de mobiliser des classes d'âge dans les départements libérés a été écartée, car la ressource en volontaires dans les maquis est très abondante en cet été 1944. La politique de l'amalgame s'impose donc, mais il faut l'organiser. Le général de Lattre compte sur la qualité des chefs et sur l'esprit de corps très vivant dans la belle Armée d'Afrique.

Cette Armée, somptueusement équipée par les Américains, est fière de sa tenue, de ses moyens, de sa cohésion forgée dans les combats, en Tunisie et en Italie. Le respect des grades et de la hiérarchie, le sens du devoir, sont ancrés dans les esprits Les unités *FFI* n'ont pas, ne peuvent pas avoir ces caractéristiques. Mises hors-la-loi, traquées, obligées de se terrer ensemble, cadres et hommes confondus, elles n'étaient pas naturellement disposées à une discipline formelle. Les chefs non officiers ne manquaient pas de valeur ou d'autorité, mais ils manquaient de formation militaire et pour commander des centaines d'hommes en opération, cela ne s'improvise pas. Il y avait donc d'abord la nécessité d'une confiance mutuelle. Ensuite, il fallait normaliser les tenues, les équipements, les armements, les munitions, administrer les nouveaux venus, leur verser une solde… Sur le plan des structures, les unités des maquis faisaient état de groupes francs, de groupes mobiles, de commandos, de bataillons et de brigades qui n'avaient aucun effectif défini. La confusion régnant dans les dénominations se répercutait dans la logistique dès qu'il fallait dresser un tableau des effectifs et dotations de toute nature… Sur le plan quantitatif, il fallait s'adapter au format des unités régulières et donc trier, choisir et forcément éliminer… Sur le plan qualitatif, il fallait organiser la formation des cadres. Créer des Écoles, envoyer des stagiaires… très bien ! Mais la guerre continuait… À peine une unité de synthèse était-elle formée et équipée, qu'elle recevait un ordre de mouvement et bientôt une mission de combat. Tous les rapports, tous les mémoires des généraux et colonels de l'époque soulignent ces difficultés.

Schématiquement, l'intégration a connu diverses formules, des admissions individuelles, des intégrations collectives, dans des Grandes Unités

débarquées ou dans une Grande Unité nouvellement créée, comme la *27e Division alpine.* Pour concrétiser comment s'opéra l'intégration dans les Alpes, nous évoquerons trois exemples très différents et donc intéressants : le maquis de l'Oisans, le bataillon de Chartreuse et le Groupement des deux Savoie.

1. Le Maquis de l'Oisans

Nous avons vu ce maquis affronté aux Forces allemandes qui viennent de liquider le Vercors. Il a interdit à l'ennemi le libre accès aux routes qui vont de Grenoble à Briançon, ou de la Romanche vers la Maurienne. Il a mené pendant deux semaines un combat défensif intense en alternant actions, destructions et esquives. Puis, après le 20 août, il est passé à l'offensive, participant à la libération de Grenoble, de Vizille et de Gières.

Le 26 août, le capitaine Lanvin décide de réorganiser ses unités, jusque-là déployées en secteurs. Étant lui-même artilleur colonial, il crée un bataillon d'infanterie coloniale (*BIC*), comprenant 4 compagnies plus une compagnie d'appui, ainsi qu'un groupe d'artillerie coloniale FFI (*GAC*) à 3 batteries. Il met également sur pied des éléments Transmissions, Génie, Train, Santé, Intendance. C'est au total une réorganisation qui concerne environ 1500 hommes. Ce n'est pas une mince affaire. Le Centre de triage est installé à Pont-de-Claix et les détachements vont s'y succéder. Les premières compagnies prêtes vont au tir à Comboire.

Le 30 août, des camions ramènent de Lyon des collections d'habillement. Le 2 septembre, arrivera une rame de camions fournis par les Américains. Le 6, le nouveau dispositif est officiellement rattaché à la *1ère Armée française*. Et le *BIC* reçoit l'ordre de faire mouvement le 10 vers la Maurienne, au sein du *5e Régiment de tirailleurs marocains* (*2e DM*), après perception d'un armement uniformisé et des munitions correspondantes.

Par la suite, lorsque la *27e Division alpine* sera créée, le BIC deviendra le *11e BCA* et le *GAC* sera inclus dans le *93e Régiment d'artillerie de montagne*. Tous deux se couvriront de gloire au Mont Froid. Voici donc un cas d'intégration progressive en 3 temps : restructuration par le chef du maquis, rattachement temporaire à une Division coloniale, puis affectation à la nouvelle Division alpine.

2. Le Bataillon de Chartreuse

Il a été formé à partir des maquis et groupes francs du massif. Le commandant de Loisy en assure le commandement. Il participe à la libération de Lyon le 2 septembre. Le 4, il demande au général de Lattre, qu'il connaît, d'incorporer son bataillon dans la *1ère Armée*. Parallèlement, le colonel Descour commandant la Région de Lyon et le colonel Vallette d'Osia, qui plaident pour la constitution d'une Division de montagne qui gardera le front des Alpes, veulent le garder. Mais le Commandant de Loisy

préfère rejoindre les unités débarquées pour plusieurs raisons : il craint que la Division alpine ne soit traitée en parent pauvre pour les équipements et qu'elle ne soit immobilisée face à la frontière italienne durant tout l'hiver, quand la *Ière Armée* mènera une offensive exaltante vers l'Alsace et l'Allemagne.

Rattaché à la *9e DIC*, le Bataillon a encore une tenue et un équipement hétéroclites : ses hommes portent le pantalon de l'Armée d'armistice et le blouson des chantiers de jeunesse, les armes légères sont américaines, anglaises, françaises... Le 5 octobre, il sera incorporé au *13e Régiment de tirailleurs sénégalais* qui a une capacité amphibie, qui a débarqué à l'île d'Elbe, mais qui va perdre ses éléments d'Afrique noire à l'approche de l'hiver. Le commandant de Loisy reçoit le commandement de l'un des bataillons, avec un fanion portant en lettres d'or « *Ile d'Elbe et Chartreuse* ». Tout un symbole... Le 20 septembre, un décret est paru, prévoyant que tous les incorporés devaient signer un engagement et que les galons des cadres *FFI* pouvaient être remis en cause. Le commandant de Loisy avait pris les devants dès la fin août et à la libération de Lyon, il avait remis tous les galons des officiers, y compris les siens, à la disposition du commandement.

Le parcours de ce bataillon pendant l'hiver 44-45 dépasse le cadre-temps de cette évocation, mais il paraît bon de rappeler qu'il fut en première ligne dans la campagne d'Alsace et qu'il fut parmi les plus glorieuses unités issues de la Résistance. S'agissant de l'amalgame, il est considéré comme une réussite exemplaire.

3. Le groupement des deux Savoie

Il ne va pas être intégré dans une Division venue d'Afrique. Il va être une composante d'une Division *FFI* nouvellement créée, qui fait exception. Voici pourquoi :

Lors de la Libération de Lyon, le colonel Descour commandant la Région R1 se trouve à la tête de 40 000 maquisards. Se pose la question de leur devenir dans la nouvelle phase de la lutte contre l'occupant. Le colonel Vallette d'Osia qui arrive d'Alger a beaucoup réfléchi à ce problème. Il expose son projet au colonel Descour : créer une Division de montagne *FFI* qui tiendra le front des Alpes et libèrera les Divisions algérienne et marocaines, qui seront très efficaces dans l'offensive vers le Rhin et l'Allemagne.

Le général de Lattre, réticent au départ, se rallie. Il nomme le colonel Descour Gouverneur militaire de Lyon et commandant de la 14e Région militaire réactivée. Celui-ci demande aussitôt au colonel Vallette d'Osta de constituer cette Division. Des directives précisent très vite l'attitude à adopter et l'organigramme à réaliser. C'est ainsi que le lieutenant-colonel de

Galbert doit : je cite « *transformer les groupements du maquis en unités du type militaire, amalgamer des éléments de tendances différentes, tout en conservant l'esprit de la Résistance, discipliner et instruire une troupe qui a fait ses preuves au combat* ». Concrètement, partant de six bataillons, il doit aboutir à trois. Il décide de les fusionner 2 par 2 : *1er Bataillon Glières* et *Bataillon FTP*, *Bataillon Savoie* et *Bataillon Maurienne*, *2e Bataillon Glières* et *Bataillon Bulle* (Beaufortain). Mais certains étaient en ligne, au contact des Allemands. Pour réaliser la fusion, il fallait attendre qu'ils descendent au repos. Par ailleurs s'était posé tout de suite un délicat problème de gestion des cadres. Tel qui commandait un bataillon auparavant, se voyait rétrogradé. Ses subordonnés s'indignaient. Pour couper court, le lieutenant-colonel de Galbert précise que la seule règle sera de mettre les meilleurs aux postes de responsabilité, quelle que soit leur origine. Son charisme personnel, la qualité des cadres promus et les premiers succès opérationnels, assureront la cohésion. Inutile d'ajouter que l'équipement était hétéroclite et notoirement insuffisant. Mais à tous les échelons, chacun y mit du sien et la stabilisation du front pendant l'hiver, procura les délais indispensables. Au printemps, les succès au Roc Noir, au Mont Froid, à Belleface, allaient apporter la preuve de l'efficacité des mesures prises. Entre-temps, la *demi-brigade FFI* était devenue la *5e demi-Brigade de Chasseurs*, comprenant le *27e BCA*, le *13e BCA* et le *7e BCA*, toujours vivants aujourd'hui !

Dans les exemples choisis, nous avons voulu accompagner les unités fusionnées jusqu'au début de 1945 pour juger de leur capacité opérationnelle dans des attaques de type classique, face à un ennemi doté d'armes lourdes, d'artillerie, et soutenu par l'aviation. En fait, comme l'a écrit le général Le Ray qui commandait une demi-brigade, je cite :

> Lorsque sonna l'heure de l'offensive d'avril 1945, les deux demi-brigades de *la 27e Division alpine*, étaient en mesure – difficilement, c'est vrai – de remplir la mission, très dure, qui leur était assignée. Le non-aboutissement des offensives de Tarentaise et de Maurienne a été dû à la volonté inflexible du commandant allemand du théâtre de ne pas céder les cols du Petit-Saint-Bernard et du Mont Cenis et de consacrer à cette défense les forces qu'elle exigeait, alors que du côté français les positions-clés, ayant été héroïquement conquises, ne purent être tenues face aux contre-attaques acharnées des Alpinjägers, faute d'un minimum d'unités réservées pour exploiter les succès initiaux.

Il ajoute : « *La dure bataille qui s'est livrée de Barcelonnette au Mont-Blanc est demeurée ignorée du grand public* ». Au moins ces quelques lignes auront-elles rappelé que le 31 août, la reconquête des Alpes n'est pas complète et que des volontaires des maquis, devenus chasseurs alpins, ont continué la lutte et donné leur vie sur les cols ou sur les crêtes, tandis que dans les villes et les vallées libérées, la vie reprenait ses droits…

Conclusion

Août 44 a été, dans les Alpes, une période exaltante qui a concrétisé la libération du Sud-est de la France, la renaissance de l'Armée française, la restauration de la souveraineté nationale dans les départements libérés.

Ces résultats ont été obtenus dans une large mesure par l'énergie indomptable de Winston Churchill et du peuple britannique, par l'engagement résolu et les immenses ressources de la grande nation américaine, mais aussi pour ce qui concerne nos Alpes, par le magnifique comportement des volontaires des maquis et des unités indigènes venues d'Afrique.

Nous avons assisté à la libération de nos villes et à l'élan de joie de nos populations.

Mais aussi, nous avons pris conscience de l'intensité des combats et des pertes subies par des unités d'abord juxtaposées puis fusionnées. Après le 31 août, la guerre s'est poursuivie sur les cols des Alpes, dans les Vosges, en Alsace, en Allemagne. N'oublions pas ceux qui sont tombés au cours de l'hiver 44-45, et jusqu'au 8 mai 1945. Ils sont tombés dans un conflit où se jouaient le sort des nations et l'avenir de l'homme contemporain.

Axée sur la RECONQUÊTE, mon évocation privilégie l'aspect militaire de la Libération. Il est bien évident que la situation politique et économique, l'état d'esprit des populations, avaient une importance majeure, que les enjeux et les objectifs se situaient là, dans l'esprit du gouvernement provisoire et on a appris plus tard combien le Conseil National de la Résistance avait élevé le débat et anticipé ce qu'il conviendrait de faire pour le renouveau de la France. Aussi cette conférence est-elle à considérer comme une simple contribution au rappel des évènements de cette période.

Des commémorations vont rappeler dans quelques semaines les évènements passés, avec leur cortège de souffrances et d'actions admirables. Elles vont rendre hommage à ces hommes, venus d'horizons divers, risquant leur vie au coude à coude, pour la Liberté, pour que notre Pays soit de nouveau maître de son destin. Puisse notre jeunesse perpétuer ces valeurs fondatrices dans un monde largement imprévisible.

Général Maurice IMBERT

Bibliographie

- Général de Gaulle. *Mémoires de guerre.* L'unité - le Salut. Éditions Plon.

- Général de Lattre. *Histoire de la 1ère Armée française*. Éditions Plon, 1950.

- Dossier pédagogique co-produit par le Rectorat et l'Institut Jean Moulin de Bordeaux sous le titre : *« Jean de Lattre Maréchal de France »*.

- Pierre et Renée Gosset. *La deuxième Guerre*. Éditions de Flore, 1950.

- Général Vallette d'Osia. *Quarante-deux ans de vie militaire*. Éditions lyonnaises d'art et d'histoire.

- Capitaine Courbe-Michollet. *Bataille dans les Alpes*. Éditions Lavauzelle, 1947.

- Liddell Hart. *Les généraux allemands parlent*. Éditions Stock, Paris, 1949.

- *Les cahiers des troupes de montagne* (n° 1 à 39). Musée des troupes de montagne, Grenoble.

- Michel Germain. *Chronique de la Haute-Savoie pendant la 2e Guerre Mondiale - La libération d'Annecy et de la Haute-Savoie - Histoire de la Milice.* Éditions La Fontaine de Siloé.

- Lieutenant-colonel Lanvin Lespiau, Ancien chef des maquis de l'Oisans. *Liberté provisoire*. Imprimerie des Deux-Ponts, Grenoble.

- *Revue historique de l'Armée* - 1968. N° spécial Ve Région Militaire

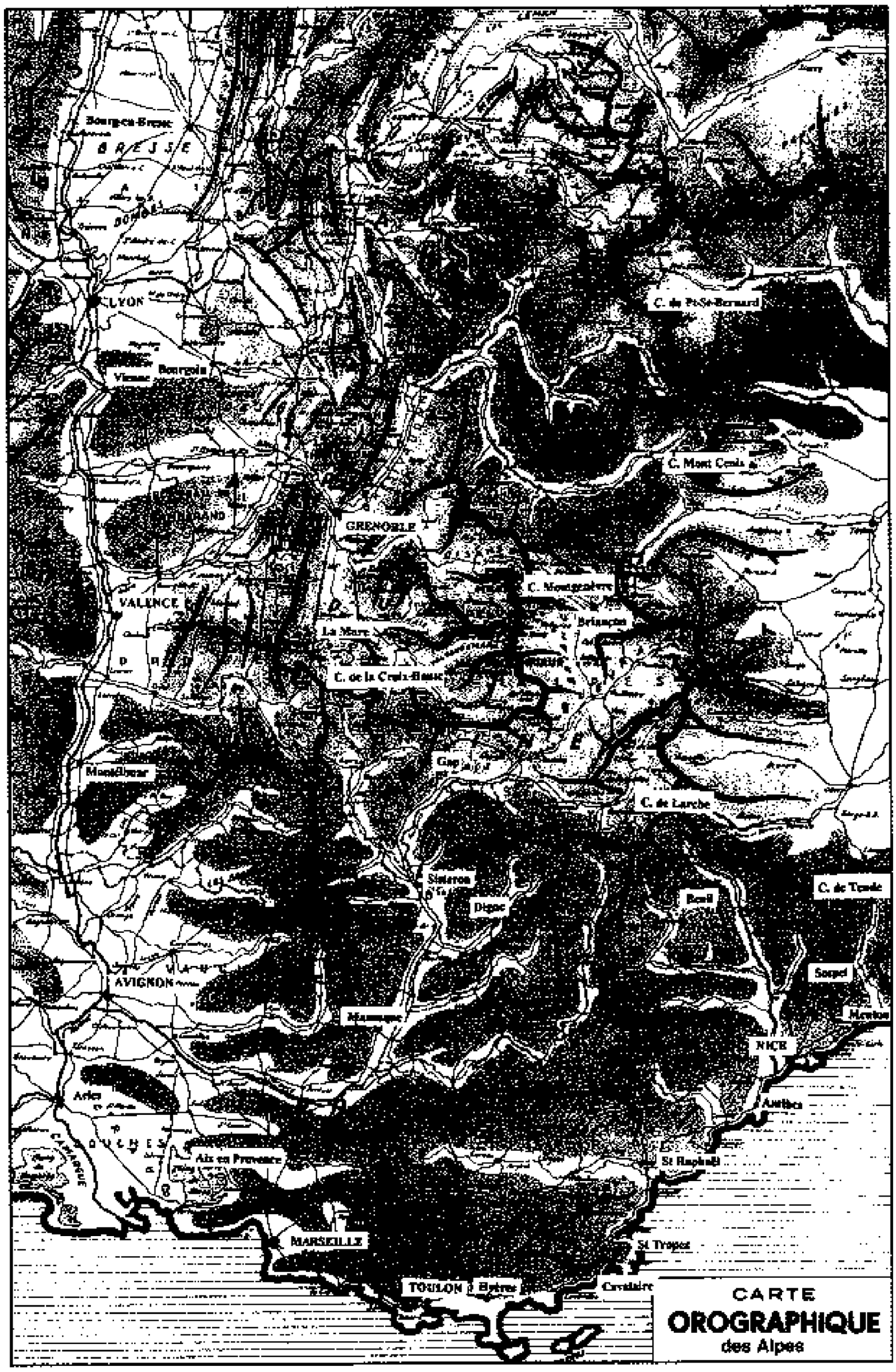
- Paul Gaujac. *La guerre en Provence 1944-1945. Une bataille méconnue.* PUL, Lyon, 1998.

- Frison Roche. *Le versant du soleil* (romancé mais intéressant pour l'ambiance).

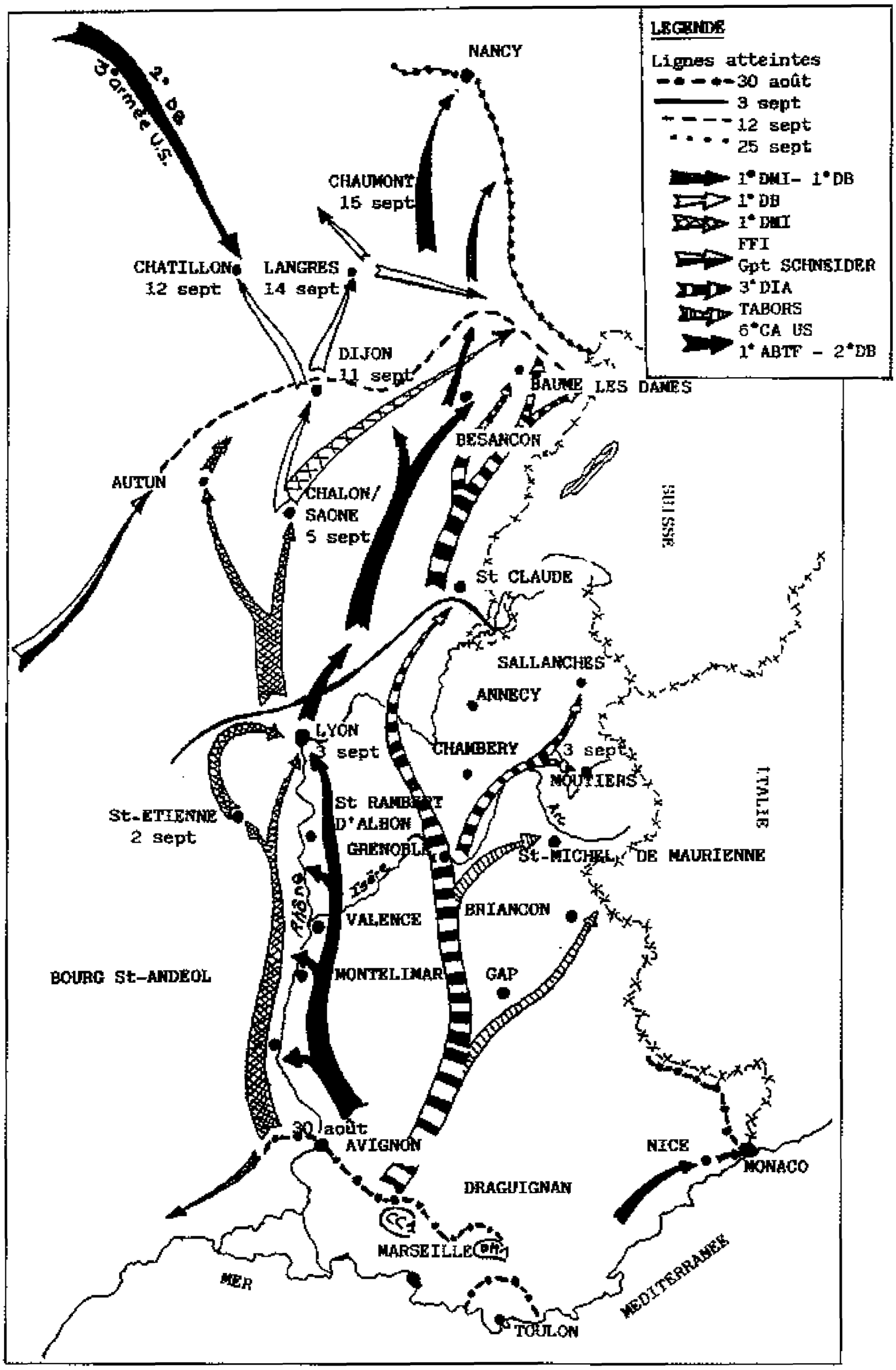
ANNEXES

1. Carte orographique
2. Carte de l'exploitation vers le Nord
3. Carte des actions de la Compagnie Stéphane
4. Glossaire

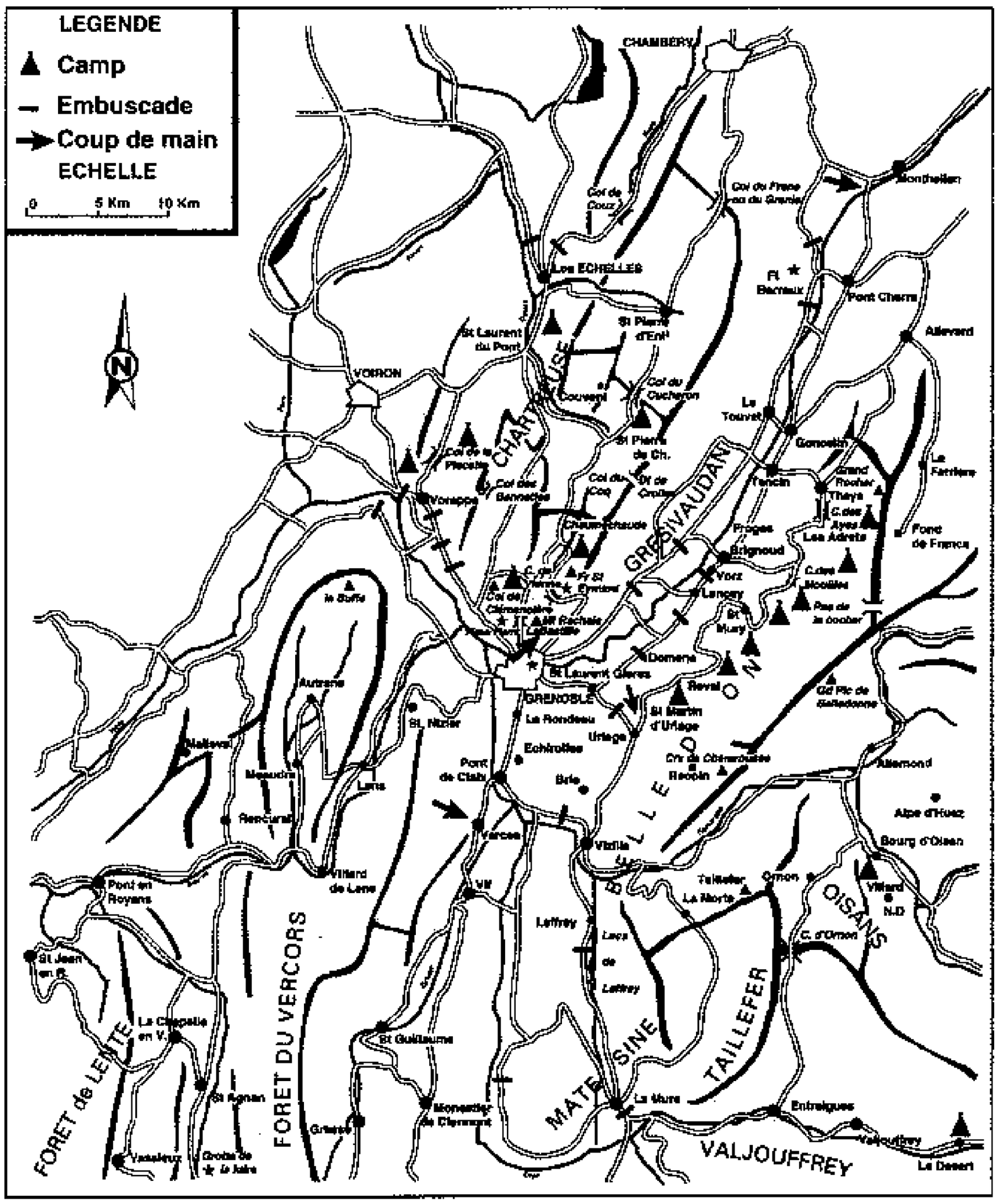
Carte orographique



Carte de l'exploitation vers le Nord



Carte des actions de la Compagnie Stéphane



Du 6 juin au 22 août 1944, la Compagnie Stephane a mené en dauphiné 69 opérations de guerre.

GLOSSAIRE

Résistance : FFI : Forces françaises de l'Intérieur (terme général)

AS : Armée secrète (issue des mouvements Combat, Libération, Franc tireur)

ORA : Organisation de Résistance de l'Armée (cadres)

FTP : Francs-tireurs et Partisans. À direction communiste.

MUR : Mouvement unifié de la Résistance (par Jean Moulin)

STO : Service du Travail obligatoire

Grandes Unités alliées (GU) : Effectif de l'ordre de 15 à 20.000 hommes

DI : *Division d'infanterie*

DB : Division blindée

DFL : Division française libre

DIA : Division d'infanterie algérienne

DIM : Division d'infanterie marocaine

*DIC : D*ivision d'infanterie coloniale

Unités subordonnées : Régiment (3000 h), Bataillon (1000 h), Compagnie (100 à 150 h), ordre de grandeur.

Grandes Unités allemandes :

Gebirgs Division : Division de montagne

Panzer grenadier Division : Division blindée

Liaison maquis - Alliés

SOE : Special Operations Exécutive (anglais)

OSS : Office of Statégic Service (américain)

OG : Operation group (commando actionné par l'OSS)

Jedburg : Équipes de 3 hommes dont un opérateur radio pour la liaison avec les maquis. Se sont avérées très utiles.

Gabriel de Launay
Un Savoyard dernier vice-roi de Sardaigne

Il s'est trouvé que l'Association Rencontres Italie-Annecy (ARIA) m'avait demandé d'analyser les problèmes de la Sardaigne contemporaine, en vue d'un voyage collectif dans cette île. Pour comprendre le présent, il fallait au moins quelques connaissances historiques. Et c'est là que j'ai rencontré celui qui fait l'objet de la présente intervention. Or, notre secrétaire et amie, Madame Chevallier, venait exposer à notre Association les rapports entre « Xavier de Maistre et l'Italie ». Je lui ai parlé de ma « rencontre » et elle m'a embarqué dans l'aventure de tenter une évocation de Claude Gabriel De Launay, un Savoyard qui, de 1843 à 1848, fut le dernier des 57 personnages qui portèrent le titre de vice-roi de Sardaigne[1].

I. Petit rappel historique

Le Royaume de Sardaigne fut créé en 1297 par le pape Boniface VIII pour résoudre les conflits entre les maisons d'Anjou et d'Aragon à propos du Royaume de Sicile. C'est donc un royaume de compensation attribué à Jacques II d'Aragon, dit Jacques le Juste. Jusqu'à 1418, les rois d'Aragon y nommèrent des gouverneurs, puis des vice-rois entre 1418 et 1516. À cette date, l'Aragon est uni à l'Espagne qui revient au titre de gouverneur. Au traité d'Utrecht, en 1713, l'Autriche reçoit la Sardaigne qui ne connaît que 3 vice-rois autrichiens. En effet, au même traité, le duc de Savoie, Victor-Amédée III, est devenu roi de Sicile, île prestigieuse mais convoitée. Il l'échange donc contre la très pauvre Sardaigne qui lui permet, en 1720, de conserver plus sûrement le titre de roi, alors que le Piémont est une simple principauté. Envoyés par Turin, 35 vice-rois vont se succéder dans l'ile, dont 3 Savoyards, jusqu'au dernier, Claude Gabriel de Launay, le plus intéressant puisqu'il sera aussi le premier Président du Conseil de Victor-Emmanuel II.

Pour saisir ce que recouvre ce titre de « vice-roi », il faut rappeler la situation de la Sardaigne au XIX[e] siècle. Pour des raisons pratiques de compréhension, l'historiographie française parle d'un *Royaume de Piémont Sardaigne* qui n'a jamais été qu'un titre officieux. (Pour les mêmes raisons, nous maintenons sur les plaques d'immatriculation automobile une *Confédération Helvétique* disparue depuis 1815 et rétablie récemment sous

---

(1) Je ne peux citer les sources de cette intervention. En effet, je n'ai trouvé aucune publication en Français sur Gabriel De Launay, sauf une indication sur le site officiel de la Commune de Duingt sous la rubrique « Personnalités originaires de la Commune » : dates de naissance et de décès. Grâce à internet, j'ai pu consulter des articles et des archives rédigés en Italien dont je pourrais citer les sites et leur entrée.

le nom de *Confédération Suisse*). En réalité, sur les cartes et dans les textes, partout on lisait : *Les États sardes*. Ces États comprenaient : le Duché de Savoie, Le Duché d'Aoste, la Principauté du Piémont, englobant le Comté de Verceil, le Marquisat de Saluces et celui du Montferrat, le Comté de Nice et le Duché de Gênes. Ces 8 entités constituaient les *États de terre ferme*. Elles étaient pour ainsi dire « coiffées » par le Royaume de Sardaigne qui leur fournissait un qualificatif commun. Les mappes du cadastre étaient sardes, les armées étaient sardes, les sujets étaient de nationalité sarde… Mais cet adjectif recouvrait des réalités bien différentes. Sur la terre ferme, la République de Gênes, non rétablie en 1814, était regrettée de nombreux Ligures. La Savoie sortait marquée par un quart de siècle de rattachement à la France. La Sardaigne, elle, n'avait pas été touchée par les réformes des Lumières et stagnait toujours dans une législation datant du Moyen-Age. C'est dans ce contexte que va se dérouler la vie de Claude Gabriel De Launay.

II. De Launay militaire

Il naquit le 6 octobre 1786, à Duingt, province du Genevois, duché de Savoie. Ses ancêtres avaient été anoblis par Charles-Emmanuel 1[er] en 1621. Le blason de la famille était : « écartelé, d'argent, aux escaliers dentelés, de sable, et à trois mouchetures d'hermine 2,1,2 » Il était le fils du comte Louis Philibert De Launay et de noble dame Anne de la Balme. À son baptême, il reçut les prénoms de Claude et de Gabriel. Plus tard, il délaissera le premier au profit du second. Il a 6 ans lorsque le Duché de Savoie devient le département français du Mont Blanc. Sa famille l'élève dans l'opposition farouche à la Révolution et à Napoléon, l'usurpateur. Grâce cependant à la modification du recrutement en 1804, donc par Napoléon, Gabriel échappe à la conscription militaire obligatoire prévue par la Loi Jourdan de 1798.

Dès le mois de janvier 1814, il répond avec enthousiasme à l'appel du général Janus Gerbaix de Sonnaz qui forme, à Thonon, un bataillon de volontaires savoyards pour combattre avec les Autrichiens du général Bubna qui, par 2 fois, vont envahir la Savoie. Gabriel De Launay rejoint cette unité jusqu'en mars 1814 et doit s'y distinguer puisqu'il sera titulaire de la croix du tout nouvel ordre autrichien de Léopold. L'armée du Royaume sarde se reconstitue selon les traditions de l'ancien régime. De Launay s'engage dans la Compagnie des gardes du corps de la Maison royale, – compagnie qui existe toujours pour fournir *les cuirassiers du Quirinal*. Elle est à l'époque composée surtout de Savoyards fidèles à la monarchie. Reçu comme simple maréchal des logis, Gabriel De Launay débute une carrière militaire brillante. En 1817, le voici capitaine major dans le régiment de cavalerie légère du Roi. Il épouse alors noble dame Camille Angélique Caze du Méry. En 1820, naît son fils Édouard (qui sera ambassadeur à Berlin et grand négociateur en1882 de l'alliance Allemagne, Autriche et Italie appelée Triplice). En mars 1821, éclatent les *événements de 1821*. Le 8 mars, le régiment de cavalerie légère, stationné à Fossano, est le premier à se rallier à la garnison d'Alexandrie

soulevée contre Victor-Emmanuel 1er. Respectueux de son serment au roi, le capitaine De Launay refuse d'adhérer au mouvement. Avec son escadron, il rejoint Victor Sallier de la Tour, gouverneur de Novare, qui regroupe les unités restées fidèles. Avec l'aide massive des Autrichiens, celles-ci écrasent les insurgés le 8 avril. Le nouveau roi, Charles-Félix, récompense le féal capitaine en le nommant major du Régiment des dragons du Genevois en voie de constitution et lieutenant-colonel de cette unité. Cinq ans plus tard, il est colonel et commande le régiment de Savoie Cavalerie. En 1834, le voilà major général, commandant la Brigade Casale. Enfin, récompense suprême pour un Savoyard soldat de l'époque, le 2 janvier 1841, il prend la tête de la prestigieuse Brigade de Savoie, en garnison à Gênes puis, l'année suivante, à Chambéry. Mais il ne reste qu'un an dans cette ville.

En effet, Charles-Albert, roi depuis 1831, caresse un grand projet pour la Sardaigne : aligner les institutions de l'Ile sur celles de la Terre ferme et par là la faire profiter des réformes entreprises pour Turin. Charles-Albert fait plusieurs voyages en Sardaigne pour prendre la température de l'opinion. Il se rappelle les difficultés qu'a connues, en 1820-21, son prédécesseur avec son édit *delle chiudende* (= des clôtures) qui modifiait le régime ancestral de la propriété du sol en Sardaigne. Ces difficultés sont allées jusqu'aux émeutes dans la région d'Alghero. L'ordre y a été rétabli, non sans effusion de sang, par le vice-roi de l'époque : Hector Veuillet, marquis de Yenne, un Savoyard, lui aussi général de cavalerie. Charles-Albert a donc besoin d'un homme à poigne et de confiance pour appliquer sa politique. Il connaît et apprécie Gabriel De Launay. Le 8 avril 1843, il l'élève au rang de Lieutenant Général et le nomme vice-roi de Sardaigne. Tous les autres vice-rois sardes, y compris le prince Charles-Félix, ne sont restés en poste que 2 ans. Lui y restera 5 ans.

III. De Launay vice-roi

Vice-rois et fonctionnaires piémontais avaient mauvaise presse en Sardaigne. En témoigne *La Marseillaise des Sardes*, composée par un poète local, Francesco Mannu, vers 1830 : « Transférer au Piémont / notre argent et notre or / de leur gouvernement / c'est la maxime fondamentale… Ils arrivent sans caleçon / et repartent tout galonnés… Maudit soit le lieu (= le Piémont) / qui produit une race semblable ». Charles-Albert est le premier roi de Sardaigne à se pencher vraiment sur le sort de cette île. Très conservateur dans un premier temps, il se montre petit à petit un réformateur prudent.

En 1837, il crée sept préfectures pour une administration de proximité. La même année, il décide d'appliquer à la Sardaigne un nouveau Code civil inspiré de celui de Napoléon. En 1838, il y abolit les droits féodaux, toujours en vigueur, et met aux frais de l'État les indemnisations qui s'en suivent. La même année, un nouveau Code pénal abolit la torture judiciaire et la profanation des corps des condamnés à mort. En 1842, il étend à l'île

le nouveau Code du commerce appelé à démanteler progressivement le régime protectionniste piémontais. Toutes ces réformes – bien tardives dans un État européen – ont été décidées à Turin. Mais sur place, elles restent pratiquement lettre morte. L'aristocratie locale, par égoïsme, la population, par respect des traditions patriarcales, en sabotent l'application. Seule la bourgeoisie urbaine et agraire avec les fonctionnaires les soutiennent. En tant que vice-roi, Gabriel De Launay est donc chargé de concrétiser ces réformes au besoin par la force. Avec l'autorité dont il a fait preuve à l'armée, il prend les choses en main dès son arrivée au printemps 1843. Mais il est freiné dans son zèle par les incertitudes et les hésitations de son roi qui lui recommande la prudence : pas tout, tout de suite ni tout à la fois ! Il faut donc trois ans (1843 - 46) à De Launay pour promulguer et donc rendre exécutoires les réformes royales. Il a beaucoup de peine à apaiser les conflits nés de cette exécution entre les fonctionnaires de Turin et les grands personnages du Royaume insulaire qui renâclent au changement et excitent la population. Sur l'initiative du vice-roi, débutent les travaux pour la grande route qui doit relier Cagliari au sud et Porto Torrès au nord, encore aujourd'hui véritable artère vitale de l'île. Le 12 décembre 1845, reconnaissant son action, le roi lui attribue le grand cordon de l'ordre des saints Lazare et Maurice.

Dernière et suprême réforme : le 30 octobre 1847, le roi Charles-Albert supprime le Secrétariat d'État pour les affaires sardes, qui siégeait à Turin. De même, il abolit la « Royale Audience » de Sardaigne où, une fois par an, le roi, ou plus souvent, son alter-ego, le vice-roi, tranchaient en matière de justice. À leur place, il crée un Sénat de Sardaigne, analogue à l'antique Sénat de Savoie qui d'ailleurs va bientôt disparaître. Encore une réforme à appliquer par Gabriel De Launay. Mais la bourgeoisie libérale de la capitale, Cagliari, les cadres administratifs et les intellectuels locaux en veulent plus. Ils veulent tout de suite ce que Charles- Albert veut réaliser progressivement : l'union totale entre l'Ile et la Terre ferme. Ils pétitionnent à Turin et manifestent en ce sens. Un document est présenté au roi le 29 novembre 1847. Il le signe, et, le 3 décembre, le vice-roi Gabriel De Launay lance une proclamation solennelle qui annonce aux insulaires « la fusion parfaite entre tous les États de la Sardaigne ». Il précise : *« Le roi a décidé de former une seule famille de tous ses sujets bien aimés avec une égalité complète de traitement ». Les révisionnistes Sardes d'aujourd'hui qualifient cette fusion « d'euthanasie »*, bien que cette mort n'ait pas toujours été si douce. Car la bourgeoisie libérale se préoccupe vite de l'avenir. Certes les produits sardes ne sont plus taxés à l'exportation pas plus que les produits importés du continent, moins chers et de meilleure qualité, mais cela provoque sur place faillites et chômage. Et la Sardaigne va rester pendant un siècle, jusqu'au plan « Renaissance » de 1962, à l'écart du progrès économique de l'Italie. Pour couronner le tout, De Launay a encore à mettre en place les structures administratives prévues par le Statut du 8 février 1848, promulgué le 3 mars. Il leur transmet ses pouvoirs de vice-roi le 12 août. Sa fonction disparue, Gabriel De Launay quitte l'île

le premier octobre 1848. D'autres tâches, encore plus ingrates l'attendent sur le continent.

IV. De Launay politique

1. À Gênes

Il débarque au port de Gênes. En effet le 22 septembre, il a été promu général d'armée et placé à la tête de la division (l'équivalent du département français) dont cette ville est le chef lieu. La situation y est explosive. Gênes a mal digéré son annexion au Royaume sarde en 1814. Malgré l'intérêt que lui porte Turin, à cause de son port, l'idée de République y reste vivace. Le Statut de 1848 prévoyait la formation d'une Garde Nationale dans tout le Royaume. Ici comme ailleurs, cette Garde civique a été armée pour la première campagne de Charles-Albert contre les Autrichiens. L'armistice de Salasco, le 9 août, a retourné l'opinion du peuple de Gênes. Ce peuple est très anti autrichien depuis sa révolte de 1746, déclenchée par le mythique Balilla. Charles-Albert s'incline devant l'Autriche ?... Il est alors considéré comme traître à la cause de l'unité italienne. Mais, à Gênes, cette unité est conçue comme une fédération de provinces de la Péninsule et non comme un état unitaire et centralisateur. Cette double opposition à Charles-Albert fait que les incidents, parfois violents, sont quotidiens en ville. Tout y prétexte à manifester : cortèges pour réclamer l'expulsion des Jésuites, caillassages des carabiniers, bagarres entre dockers et marins royaux, graffiti et affiches contre la Maison de Savoie et pour la convocation d'une Assemblée constituante, … Le gouverneur De Launay arrive à maintenir ces manifestations dans des limites raisonnables pendant l'automne 1848

Pour cela, il fait agir conjointement des détachements mixtes, moitié soldats de ligne, moitié gardes nationaux toujours populaires. Cela est bien vu des syndics de Gênes qui, le 4 novembre, lui offrent 6.000 lires à distribuer aux soldats qui sont restés des heures l'arme au pied, sous la pluie, pour contenir une manifestation : de quoi boire quelques grogs pour se réchauffer ! Le lendemain, De Launay écrit au Gouvernement pour justifier l'emploi qu'il a fait de cette somme…. Le 10 décembre, il fait encercler par la troupe une grande église, Notre-Dame de Lorette, théâtre d'une assemblée populaire houleuse qui conspue le nom de Charles-Albert. À la sortie, De Launay s'avance seul, harangue les manifestants et leur demande de rentrer calmement chez eux. Il est sifflé, hué, mais obéi et aucun heurt ne se produit. Il est cependant toujours très mal jugé en ville où on le considère comme allié de l'Autriche puisque fidèle à la monarchie…Or, voilà que, le 7 décembre, sur la recommandation de son ami le ministre de l'Intérieur, Pier Dionigi Pinelli, Gabriel De Launay est créé sénateur à vie par Charles-Albert. Il doit donc quitter Gênes pour aller siéger au Palais Madame à Turin. Avant de partir, il met son successeur, le général Giacomo De Asarta, au courant de l'ambiance révolutionnaire et lui recommande surtout de ne pas faire évacuer la ville par la troupe.

2. À Turin au Palais Madame

Arrivé à Turin, Gabriel De Launay prête le serment de Sénateur le 29 décembre 1848. Il est vite l'objet des attaques des parlementaires partisans de Vincenzo Gioberti, le Président du Conseil du moment (il y en eut 6 en un an !) qui jugent De Launay trop réactionnaire. En deux mois de session, notre Sénateur lance deux interpellations au Gouvernement Gioberti, puis deux à celui d'Agostino Chiodo, un général du Génie : deux fois sur le sort des anciens combattants et deux fois sur les causes des défaites de 1848. Le Gouvernement Chiodo démissionne le 26 février1849 et expédie les affaires courantes. C'est le moment que choisit Charles-Albert pour rompre l'armistice Salasco le 12 mars et reprendre les hostilités le 20. On connaît la suite : le désastre de Novare le 23 mars. Le soir même, Charles-Albert abdique oralement et part pour le Portugal. Son fils, Victor-Emmanuel, devenu roi le soir même, à 27 ans grâce à la défaite, demande aux Autrichiens un armistice signé le 26 mars à Vignale. Le lendemain, 27 mars, le nouveau roi nomme le sénateur Gabriel De Launay, âgé de 61 ans, Président du Conseil du Royaume de Sardaigne.

3. À la Présidence du Conseil

Pourquoi ce choix de la part du roi ? Victor-Emmanuel II vient d'accéder au trône dans des circonstances tragiques. Il doit négocier la paix face à un vainqueur tout puissant. Il sait que des mouvements séparatistes et/ou républicains s'agitent contre la dynastie. Il lui faut un homme d'expérience, sachant manier la poigne et le compromis et surtout d'une fidélité absolue à la monarchie. Le ministre de l'Intérieur démissionnaire Pier Dionigi Pinelli lui propose celui qui correspond le mieux à ces nécessités : le sénateur Gabriel De Launay. Celui-ci accepte, sans aucun plaisir, de former un gouvernement de huit membres. Il se réserve les Affaires extérieures pour obtenir la médiation de l'Angleterre entre la Sardaigne et l'Autriche. À l'Intérieur, il garde son ami Pinelli. À la guerre, il place le relativement jeune général Enrico Morozzo della Rocca. Enfin, pour rassurer les progressistes, il prend Vincenzo Gioberti comme ministre d'État sans portefeuille… N'obtenant pas la majorité, il dissout la Chambre. Les négociations de paix s'engagent avec le vainqueur, sinon favorablement, du moins dans l'honneur. Certes, les Autrichiens occupent Alexandrie, la grande base militaire du Piémont, en gage des 75 millions de lires à payer comme amende de guerre. Mais le Royaume de Sardaigne garde sa Constitution et son drapeau tricolore. La paix sera signée à Milan l'été suivant, après le départ de Gabriel De Launay du gouvernement. Entretemps, il aura eu à affronter deux terribles événements qui, aux yeux surtout des révisionnistes[2], entachent sa mémoire.

---

(2) Le terme de « révisionnistes » désigne en Italie les auteurs d'études historiques sérieuses, d'essais souvent polémiques, de films parfois fort réussis, qui contestent l'historiographie officielle du « Risorgimento » et mettent en cause les méthodes de l'unification de la Péninsule. La plupart des « héros » de ce Risorgimento n'en sortent pas grandis, même pas Garibaldi

À Gênes, De Asarta n'a pas écouté De Launay. Il a fait évacuer la ville par les troupes régulières et l'a laissée aux mains de la Garde nationale qui a conservé ses armes. Au lendemain de l'armistice de Vignale, une rumeur court la ville : *« Les Autrichiens vont occuper non seulement la place forte d'Alexandrie mais aussi les forts qui couronnent le port de Gênes »*. La population descend dans la rue et manifeste en masse contre cette occupation et contre celui qui l'a acceptée, Victor- Emmanuel, *traître à la patrie italienne*. Les républicains, emmenés par David Morchio, y voient l'occasion de mettre en pratique leur projet de Constituante, que Charles-Albert a dédaigneusement refusée trois mois auparavant. Ils prennent le contrôle de la ville le 30 mars et constituent un gouvernement provisoire composé de Morchio lui-même, du député Costantino Reta et du général de la Garde nationale, Giuseppe Avezzana. Ce triumvirat lance une proclamation déliant tous les sujets sardes de leur serment de fidélité à la Royauté et annonçant la réunion d'une Assemblée constituante ouverte aux députés de toute l'Italie. C'est la *Révolution de Gênes*.

Le 1er avril, le Conseil des Ministres, présidé par De Launay, rappelle de Parme le général Alessandro La Marmora et le nomme « commissaire royal extraordinaire avec pleins pouvoirs pour rétablir l'ordre en Ligurie ». Le lendemain, le Conseil met à sa disposition 12.000 hommes de troupe, dont les 2.700 de la Brigade de Savoie et un régiment d'artillerie. La Marmora les dispose autour de Gênes et lance son offensive le 6 avril. Il télégraphie à De Launay : *« Je vais attaquer, j'espère sans trop d'effusion de sang »*. Le combat s'engage. La Marmora reçoit l'appui des canons d'une escadre anglaise, commandée par Lord Hardwicke et mouillée dans la rade. De Launay n'a pas demandé cette intervention des Anglais, mais ceux-ci sont décidés à le soutenir. En cinq jours de combats, La Marmora est maître de la ville et « l'ordre règne à Gênes » (comme il a régné à Varsovie en 1831 !). Le bilan est lourd. 143 morts du côté militaire, dont de nombreux officiers. Entre 7 et 800 morts du côté des insurgés : blessés achevés à la baïonnette, prisonniers « collés au mur », victimes civiles des bombes sardes et anglaises, pillages et viols par la soldatesque. Victor-Emmanuel avait écrit à La Marmora : *« Punissez cette vile et infecte canaille »*. Après la victoire, le 11 avril, il récidive mais se plaint « qu'on lui demande la clémence ». Qui est ce « on » ? Pour son honneur, on peut avancer le nom de De Launay. Toujours est-il que, le lendemain, Gabriel De Launay contresigne un décret d'amnistie générale pour tous les révoltés, sauf pour onze meneurs qui s'échappent sur un bateau français. Le 15 avril, le Conseil des ministres envoie La Marmora en Toscane, pour encore « rétablir l'ordre » au profit d'un Grand Duc. Mais cette fois-ci De Launay précise : *« Sans tout saccager comme à Gênes »*. Malgré cet aveu implicite, ou à cause de cet aveu, il est difficile d'établir sa responsabilité dans cette affaire. En 2008, à Gênes, piazza Corvetto, une inscription stigmatisant le roi et La Marmora a été gravée sur le socle de la statue de

Victor-Emmanuel II. Elle ne cite pas De Launay parmi les bourreaux de la ville[3].

Cependant, De Launay vécut alors une seconde tragédie… Le désastre de Novare avait frappé de stupeur tout le Royaume. Les généraux en restaient sidérés. Il leur fallait désigner un responsable. Comme ce ne pouvait être la personne sacrée du roi, ils trouvèrent un général suspect de républicanisme puisqu'il avait monté « l'expédition de Savoie » en 1833. C'était le général Ramorino à qui Charles-Albert, le 23 mars, avait confié la 7ème division (division lombarde). Or le 27 mars, les ordres de Charles-Albert étaient si imprécis que Ramorino, les interprétant de travers, avait commis une grave erreur stratégique, ouvrant une brèche dans laquelle s'engouffrèrent les Autrichiens. On tenait le bouc émissaire idéal de la défaite. Accusé de trahison et de désertion, Ramorino fut arrêté et traduit en Cour martiale sur l'ordre de Della Rocca, ministre de la guerre du Gouvernement De Launay. Après une instruction bâclée, le procès s'ouvrit le 12 mai et Ramorino fut exécuté le 22. Les historiens, même les plus modérés, reconnaissent là un « crime d'État », auquel, parmi les douze prétendus juges, participèrent deux généraux savoyards (Gerbaix de Sonnaz et Sellier de la Tour qui présidait le tribunal). De Launay n'eut pas à faire refuser la grâce de Ramorino par Victor-Emmanuel. Le 7 mai, il avait été remplacé comme Président du Conseil par Massimo d'Azeglio. Il était resté quarante et un jours au pouvoir. Épuisé par le travail et miné par la maladie – le paludisme provenant de la malaria qui régnait en Sardaigne – il se retire de la vie politique. Il passe ses derniers jours à Turin où il meurt le 21 février 1850…

Un siècle plus tard, en 1961, un homme immensément riche découvre *la Côte d'émeraude* au nord-est de la Sardaigne. Il achète des dizaines de kilomètres de côte et y lance la mode touristique réservée à la « jet society ». Il avait déjà droit au titre d' « Altesse », concédé par la reine d'Angleterre ; au titre de « Prince de Chantilly » où il possède les plus belles écuries d'Europe ; au titre de « Prince bienfaiteur » du Kenya où il a implanté les cultures maraîchères… Or, sur ses récentes acquisitions, se trouve un château, résidence d'été des vice-rois de l'Ile. Et le voilà « vice-roi en Sardaigne ».Cet homme, c'est Karim Aga Khan IV, 49e imam des musulmans ismaéliens. On aimerait savoir comment, devant cette récupération de son titre, ont réagi les mânes de Claude Gabriel De Launay, le dernier authentique vice-roi de Sardaigne.

Louis TOUVIER

---

(3) Texte de l'inscription de Gênes : « En avril 1849, les troupes du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II, sous le commandement du général Alfonso La Marmora, soumirent la population génoise désarmée à des saccages, des bombardements et de cruelles violences, provoquant la mort de nombreux citoyens pacifiques, ajoutant ainsi à l'annexion forcée de la République de Gênes au Royaume de Sardaigne en 1814, un second motif de ressentiment. Afin que ce qui a mis trop longtemps à être rappelé ne soit plus jamais oublié, la Commune de Gênes a posé cette plaque ».

Xavier de Maistre et l'Italie

Les Savoyards connaissent les frères de Maistre, Joseph et Xavier, grâce à la double statue qui se dresse en bas du château des ducs de Savoie à Chambéry. Joseph, le plus âgé – et le plus connu – semble protéger son jeune frère et filleul.

Cette statue a beaucoup fait parler d'elle, pour avoir participé à ce qu'on appelle à Chambéry « la guerre des statues ». « Pendant des décennies (a dit Monique Daquin, alors présidente de la société des Amis du vieux Chambéry, lors d'une conférence prononcée le 15 mai 2012 sous l'égide de la société des Amis du vieil Annecy) Chambéry va [...] se diviser entre les pro et les anti-Rousseau (c'est-à-dire pro-de Maistre [c'est surtout Joseph, antirévolutionnaire à tous crins qui est ici concerné]) et, continue-t-elle, les deux partis vont se combattre à coups de... statues ». En effet, en 1899, l'Académie de Savoie a installé au pied du château la statue des frères de Maistre, enfants du pays. Par rétorsion, la Gauche lance une souscription pour un monument à Jean-Jacques Rousseau qu'elle choisit d'implanter en 1910 au clos Savoiroux, ladite statue dominant ainsi de quelques mètres celle des de Maistre. Après bien des vicissitudes et de cruelles mésaventures, c'est finalement à l'initiative de l'Académie de Savoie (encore elle) à l'esprit large, sensible à l'histoire littéraire et au-dessus de ces mesquines querelles, et avec le soutien du Comité National des Écrivains, présidé alors par Louis Aragon, qu'avec une partie de la statue des frères de Maistre (qui avait été démontée pendant la seconde guerre mondiale) la statue de Rousseau (fondue en Allemagne durant la même période) fut refaite et réinstallée en 1962.

Donc les frères de Maistre veillent au pied du château au bon déroulement de la vie chambérienne. Joseph est bien connu des littérateurs, des philosophes, des théologiens, des politiciens et des historiens. L'Académie florimontane conserve dans ses archives (merci, Julien Coppier qui me l'a retrouvée et merci, Jean-Louis Darcel qui me l'a expliquée) une lettre autographe de Joseph de Maistre, lettre datée de Lausanne le 5 août 1793 et concernant le Ministère des Affaires externes de Turin. Mais qui était Xavier (de son vrai prénom, François-Xavier) ?

C'est à Chambéry – et non pas dans le village voisin de Bissy, comme certaines pages de Lamartine pourraient le faire supposer – qu'il est né le 8 novembre 1763. Il ne sut jamais ou il oublia (ou feignit d'ignorer) la date exacte de sa naissance, la fixant tantôt en 1760, tantôt en 1762, tantôt en

1763. Les registres baptismaux de Saint-Léger à Chambéry sont formels : il est né le 8 novembre 1763, et baptisé le lendemain par le Révérend Burdin, curé de la paroisse Saint-Léger, dans la chapelle du château de Chambéry (= la Sainte-Chapelle) où se faisait alors le service paroissial en attendant que l'ancienne église Saint-Léger, en cours de démolition, fût remplacée. Il est né dans une habitation démolie par les bombes durant la dernière guerre mais à laquelle a succédé un immeuble dont la façade porte une plaque commémorative qui rappelle que l'hôtel de Salins où demeurait la famille de Maistre s'élevait à cet emplacement ; c'était à côté de l'actuel Hôtel de ville sur une place appelée alors place de Lans.

Notre Xavier était le onzième enfant de la famille – qui en a compté quinze – de François-Xavier de Maistre, Président au Sénat de Savoie et de Christine de Motz de la Salle. Cette famille – dont les origines paternelles viendraient de France mais dont les ancêtres sont établis en Savoie depuis le XVII[e] siècle – est très unie et le restera, même lorsqu'elle sera dispersée. Jean-Louis Darcel, dans le remarquable ouvrage dirigé par Louis Terreaux et intitulé *Histoire de la littérature* savoyarde, rappelle :

> Contrairement à ses aînés qui brillent dans les études et dans le commerce intellectuel, Xavier s'avère inapte à suivre le *cursus studiorum* (= le déroulement normal des études), est distrait, inappliqué, incapable de soutenir son attention, de mémoriser les connaissances et commence à s'installer dans une paresse préoccupante pour les parents.

Cette attitude lui vaut le surnom patois de *Baban*, abrégé en *Ban* ou *Bans*, dont il signera certaines de ses lettres et quelques uns de ses tableaux, et que Darcel traduit par « Xavier le musard » et d'autres par « étourneau » ou « gobe-mouche ». Ses parents ont l'intelligence de le confier au curé rural de La Bauche et ami de la famille, qui va habilement exploiter le don de son élève pour le dessin, les couleurs, l'observation de la nature et aussi la chimie, la physique et les sciences naturelles. C'est à cette époque qu'il commence l'apprentissage de l'italien.

Comme il n'était pas concevable que le fils d'un Président du Sénat fasse de la peinture son métier, qu'il devienne un rapin, il entre dans la carrière militaire et s'engage dans l'armée du royaume de Piémont-Sardaigne dont la Savoie faisait alors partie. Il s'est engagé dans le corps d'infanterie de la Marine, le Real Navi, à Alexandrie, en Italie. Ce régiment du royaume de Piémont-Sardaigne se déplace en Piémont et en Savoie.

C'est ainsi que Xavier de Maistre se retrouve à Chambéry. En cette fin du XVIII[e] siècle, c'est une ville « en éveil », écrit Jean-Olivier Viout, l'actuel président de l'Académie de Savoie, « une ville en éveil, toute vibrante aux grands courants d'émulation scientifique et littéraire qui marquent cette fin du siècle des lumières ». Entre autres, on s'intéresse beaucoup à la nouvelle, venue d'Annonay, du premier vol libre d'aérostat réalisé par les frères Joseph

et Étienne de Montgolfier le 4 juin 1783 et on s'enthousiasme, cinq mois plus tard, le 21 novembre, pour le premier vol libre de ballon monté, réussi à Paris au château de la Muette par le physicien Pilastre de Rozier et par le marquis d'Arlandes. Stimulés par une saine émulation, les Chambériens lâchent avec succès deux aérostats sans passagers au mois de décembre suivant. Et l'on parle de lancer un ballon transportant trois passagers. Le prospectus, plein d'humour et d'enthousiasme, destiné à recueillir les fonds nécessaires à l'entreprise et édité le 1er avril 1784 serait dû à Xavier de Maistre, jeune officier du régiment de l'infanterie de la Marine du roi Victor-Amédée III. La date est choisie : le 22 avril 1784 ; le lieu aussi : l'enclos de Buisson-Rond. Cet essai sera un échec. Mais on ne se décourage pas. On répare, on modifie l'aérostat et on réduit de trois à deux le nombre des passagers. Le chevalier de Chevelu, l'architecte des aérostats chambériens, et l'un des voyageurs du premier essai, Louis Brun, de Chambéry (un mathématicien de 24 ans que Frédéric de Prusse voulait attirer à Berlin mais qui demeura en Savoie) doivent embarquer. Mais le père du chevalier interdit tout net à son fils de renouveler l'expérience. Alors, qui va accompagner Louis Brun ? On va solliciter Xavier de Maistre, présent à Chambéry avec son régiment, lequel, toujours passionné par les expériences scientifiques, accepte avec enthousiasme et se garde bien de prévenir son père, de peur d'essuyer un refus analogue à celui qui avait évincé le chevalier de Chevelu. À cause d'une météorologie défavorable, on reporte le départ du mardi 4 mai au jeudi 6 mai, à 6 heures du matin.

« Ce report, dit Jean-Olivier Viout, ne va pas sans poser de problème à Xavier de Maistre dont le régiment doit précisément quitter, à la même heure, sa garnison de Chambéry. On se souvient alors que M. le Gouverneur de Savoie a été l'un des premiers souscripteurs et on se précipite au château pour obtenir l'autorisation pour Xavier de ne rejoindre son corps qu'en fin d'après-midi à Montmélian. Autorisation accordée.

Il est maintenant plus de six heures ; tout est prêt pour l'envol (…). Les lunettes se déploient ; les cœurs palpitent ; on demande le silence (…). C'est fait, [le ballon] est en l'air !! Xavier de Maistre embouche alors un porte-voix et de toutes ses forces s'écrie " Honneur aux dames ".

Hasard heureux, son régiment (qu'il devait rejoindre le soir même à Montmélian), quittant Chambéry, passe précisément sur la Grand Route du Piémont, le long des murs de Buisson-Rond. Aussitôt les tambours battent au champ, tandis que dans le parc applaudissements et clameurs fusent de toute part. On s'embrasse, on se congratule. Oui, le pari est gagné ».

Et jusqu'où Xavier de Maistre est-il allé avec son ballon ? Non, il n'est pas allé jusqu'en Italie, cela nous aurait fait quelque chose à commenter ce soir, mais il est allé jusqu'à Challes-les-Eaux, après un vol de 25 minutes.

À Turin, c'est une autre aventure qui l'attendait. En effet il s'est trouvé enfermé pendant quarante deux jours d'arrêts à la citadelle de Turin (à l'époque

du carnaval) pour s'être livré à un duel contre un officier piémontais du nom de Patono de Meïran, duel dont il est sorti vainqueur. Un premier duel l'avait opposé à un autre camarade, le lieutenant Buonadonna. Le voilà donc consigné dans sa chambre. « Que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ? » se demandait le lièvre de La Fontaine. Que faire en une chambre dont on ne peut sortir sinon consigner ses pensées, ses réflexions, ses idées ? décida Xavier de Maistre. Et c'est ainsi que naquit le célèbre *Voyage autour de ma chambre*, à la rédaction duquel il pensait sans doute depuis déjà quelque temps.

« La prison de M. l'officier n'en est pas une, a-t-on dit. Sa captivité est une captivité pour rire ». Évidemment elle n'a rien à voir avec celle d'un Silvio Pellico au Spilberg et son *Voyage autour de ma chambre* n'a rien à voir avec ce que seront *Le mie prigioni*.

Xavier de Maistre finit de rédiger son *Voyage autour de ma Chambre* pendant son séjour à Aoste. Il donna son manuscrit à son frère Joseph qui se trouvait alors à Lausanne (d'où est partie la lettre appartenant à la Florimontane). Xavier éprouvait une grande admiration et une grande affection pour son frère aîné.

« Mon frère et moi, a-t-il dit, nous étions comme les deux aiguilles d'une montre qui ne vont jamais ensemble mais qui cependant marquent toujours la même heure, quoique d'une manière différente ». Et il aimait connaître le jugement de Joseph sur ce qu'il écrivait ou faisait. Il donne donc le manuscrit du *Voyage autour de ma chambre* à son frère qui travaillait à Lausanne et qui avait déjà acquis une enviable renommée grâce à la publication de ses *Lettres d'un royaliste savoisien*. Ce comte Joseph de Maistre trouva original (il l'était en effet) l'essai de son cadet, et d'une réelle valeur littéraire (ce qui n'est pas faux). À l'insu de son frère il décida de l'éditer. Cet ouvrage est prétendument édité à Turin, en fait il a été publié à Lausanne. Il est présenté de cette manière aguichante et sibylline : « *par X^ooo O (fficier) A(u) S(ervice) D(e) S(a) M(ajesté) S(arde)* ». Il a obtenu tout de suite un succès notable.

Le *Voyage autour de ma chambre* a servi de modèle à de nombreux « voyages immobiles », depuis *Le Voyage de vingt-quatre heures*, *Le Voyage au Palais-Royal*, *Le Voyage dans le boudoir de Pauline*, *Le Voyage dans mes poches*, quatre textes cités par Charles Nodier quand il ironise sur la manie provoquée par celui de Xavier de Maistre, en passant par *Le Voyage autour de mon jardin* d'Alphonse Karr (1845) pour aboutir, après Théophile Gautier et les frères Goncourt, aux *Voyages d'un sédentaire* de Francis de Miomandre puis au *Voyage immobile* de François Mary, paru en 1982 aux éditions Plein Chant et au tout récent (puisqu'il date de 2008) film en couleurs de 27 minutes que l'on doit au cinéaste belge Olivier Smolders et qui s'intitule, lui aussi, « Voyage autour de ma chambre » et qui a paru l'année suivante, en 2009,

sous forme de nouvelle. La postérité du texte de Xavier de Maistre est donc multiple et variée… et ce n'est peut-être pas fini.

Les critiques littéraires s'accordent tous pour comparer l'humour de Xavier de Maistre dans le *Voyage autour de ma chambre* à celui de Lawrence Sterne. Cet ecclésiastique britannique, né en Irlande en 1713 et mort à Londres en 1768, a connu de son vivant, grâce à son œuvre littéraire, un succès phénoménal dans toute l'Europe, succès qui a duré longtemps. Diderot, Balzac, Nodier se sont déclarés redevables de Sterne. C'est un préromantique maniant l'humour, dont on a dit qu'il faisait partie des fondateurs du roman moderne. Il a publié un *Voyage sentimental à travers la France* qui ne décrit ni le Louvre ni le Luxembourg mais évoque le sourire d'une grisette, un âne mort sur la route ou l'indéfectible bonne humeur d'un valet incompétent. Un peu le même esprit, semble-t-il, en effet, que celui que l'on rencontre dans le *Voyage autour de ma chambre* de Xavier de Maistre. À part cela, ne me questionnez pas davantage sur Sterne, je n'en sais pas plus et je n'ai jamais rien lu de lui.

En parcourant le *Voyage autour de ma chambre*, relevons quelques traits d'humour de notre Savoyard : « Non, je ne suis pas musicien ; j'en atteste le ciel et tous ceux qui m'ont entendu jouer du violon » (XXV).

> Depuis que je fais voir ce tableau sublime […] j'ai toujours vu les spectateurs quelconques donner chacun à sa manière des signes de plaisir et d'étonnement : tant la nature y est admirablement rendue ! […] Le tableau dont je vous parle est un miroir et personne jusqu'à présent ne s'est encore avisé de le critiquer ; il est, pour tous ceux qui le regardent, un tableau parfait auquel il n'y a rien à redire » (XXVII).

Sur ce ton primesautier, plein de parenthèses et de digressions, d'humour et de nonchalance épicurienne, on trouve dans cet aimable vagabondage des réflexions philosophiques (une philosophie douce, aimable, tolérante) ainsi que des pensées spiritualistes et chrétiennes. On a très justement dit qu'il y a là comme un portrait, une confession. On a tendance à y voir de nos jours non seulement l'envol de l'imagination d'un jeune officier confiné entre quatre murs mais aussi un ouvrage contre-révolutionnaire : le confinement serait le refuge et un rempart contre les catastrophes qu'apporte la Révolution. En effet, la révolution française gronde non loin au moment où il rédige le *Voyage autour de ma chambre*. Et cette chambre où est enfermé Xavier de Maistre, c'est aussi le symbole de la Tour d'ivoire du sage dégoûté par les puissances trompeuses du monde.

Trente ans plus tard, en 1825, après la mort de Joseph, Xavier de Maistre a donné une suite au *Voyage autour de ma chambre*. En fait, il avait commencé à écrire, en grande partie déjà, peu après le *Voyage autour de ma chambre*, cette *Expédition nocturne autour de ma chambre*, sur laquelle les avis sont

partagés mais que Stendhal et Sainte-Beuve appréciaient particulièrement et plaçaient même au-dessus du *Voyage autour de ma chambre*. Il en avait donc commencé très tôt la rédaction mais il ne l'a reprise, pour la publier, que bien plus tard.

Il avait écrit ce texte à un moment où il se posait la question de la légitimité de l'abandon de la patrie. « Astre brillant ! s'écrie-t-il en s'adressant à l'étoile polaire, [...] sois aujourd'hui mon conseil et mon guide, apprends-moi quelle est la région du globe où je dois me fixer ! » Cette « expédition » a lieu au 5e étage d'une maison de la rue de la Providence à Turin et l'auteur ne quitte guère alors les environs de sa fenêtre. Il s'agissait cette fois-ci d'une réclusion volontaire afin de se soustraire au tumulte de l'Europe (cela se passait en 1792). Cette réclusion ne durera guère car il sera amené à partir avec son régiment dans le Val d'Aoste.

Il restera grosso modo sept ans dans le Val d'Aoste. Et lorsque le roi Charles-Emmanuel IV de Piémont-Sardaigne quittera son royaume en abdiquant, ce fut la fin de la carrière militaire de Xavier de Maistre en ce pays.

Il emportera avec lui bien des souvenirs, en particulier celui de ses rencontres avec un lépreux, qu'il publiera en 1811. C'est avec son frère Joseph qu'il corrigera le manuscrit du *Lépreux de la cité d'Aoste*. Cette publication devait alors, dans son esprit, contrebalancer le côté un peu trop épicurien, hédoniste, du *Voyage autour de ma chambre*.

Revenons à l'abdication de Charles-Emmanuel IV. Xavier de Maistre gagne Moscou dans l'état-major de l'armée russe du maréchal Souvorov. En congé militaire (avec le grade de major) Xavier de Maistre, qui se serait senti humilié de devenir précepteur, gagne sa vie, de 1800 à 1803 grâce à ses portraits : il devient un peintre à la mode à Moscou. D'après ce qu'il écrit dans sa correspondance, en quatre mois, du 1er octobre 1801 au 30 janvier 1802, il a « fait vingt portraits à 15 louis pièce ». Sur ces entrefaites, en 1803, à une époque où la clientèle se raréfie à cause de l'arrivée en masse, pour des raisons politiques, d' « une nuée de peintres » étrangers, Joseph de Maistre arrive à Saint-Pétersbourg comme ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne. Étant devenu l'ami du ministre de la Marine, il obtient de l'empereur en avril 1805 que son frère réintègre le service dans une position honorable qui lui conserve son grade antérieur avec la place de directeur de la bibliothèque, du musée et du cabinet de physique de l'Amirauté . « Solution habile », commente Darcel, « qui donne » à Xavier « une position en vue sans susciter les habituelles récriminations contre la promotion trop rapide des étrangers au service de la Russie ».

Xavier est introduit dans la bonne société, vit en gentilhomme, participe aux opérations militaires dans le Caucase, épouse en 1813 la princesse Sophie Zagriajkaïa, parente par alliance de Pouchkine (l'auteur d'*Eugène Onéguine* et de *Boris Godounov*) et demoiselle d'honneur de la cour impériale.

En 1825 il publie, outre l'*Expédition nocturne autour de ma chambre*, deux nouvelles, *Les Prisonniers du Caucase*, souvenir rapporté de ses campagnes militaires et *La jeune Sibérienne*, sorte de vie de sainte. Le souci du réalisme et la vérité anecdotique qu'on trouve dans ces textes auraient influencé Prosper Mérimée. Et on a comparé Xavier de Maistre à Tolstoï qui s'en serait inspiré.

En 1825 la carrière littéraire de Xavier de Maistre prend fin.

À ce que nous avons cité, nous pourrions ajouter quelques poèmes (en particulier un joli récit en vers intitulé *Le Prisonnier et le papillon*) et des textes incomplets, non terminés, comme *La Prisonnière de Pignerol*, *L'Histoire d'un prisonnier français*, *Catherine Freminski*, l'*Histoire de Madame Prélestinoff*.

N'oublions pas non plus que dans un tout autre domaine Xavier de Maistre était par ailleurs un savant. On a de lui, publiés entre 1818 et 1841 par l'Académie des Sciences morales et politiques de Turin (dont il faisait partie) et par la Bibliothèque de Genève, une demi-douzaine de mémoires qui ont pour objet des recherches scientifiques. On cite souvent un mémoire sur l'oxydation de l'or par le frottement et un travail sur un « Procédé pour composer, avec l'oxyde d'or, une couleur pourpre qui peut être employée dans la peinture à l'huile ». « J'ai fait des découvertes sublimes », a-t-il dit. Il avait même écrit un traité sur la physique des couleurs et du mécanisme de la peinture, et l'avait envoyé à Paris sous la Restauration. « Les libraires m'ont fait dire de leur envoyer des romans ou des *Lépreux* mais qu'ils ne savent que faire d'un ouvrage sur la peinture ».

Le couple de Maistre a perdu deux enfants, une fille (Alexandrine) à l'âge de 8 ans et un garçon (André) à 3 ans. Il leur reste une fille de onze ans (Catherine dite Catinka) et un fils de 6 ans (Arthur). La santé d'Arthur étant très fragile et quoique madame de Maistre ne supporte pas bien le climat méridional ils partent s'installer en Italie : « C'est pour lui, écrit-il dans une lettre, que je suis venu chercher un climat plus doux ». Catinka et Arthur vont mourir en Italie.

Retourné en Russie en 1839, Xavier de Maistre y perdra sa femme en 1851 et mourra lui-même à Saint-Pétersbourg en 1852 – il aurait eu quatre-vingt-neuf ans en novembre. L'acte de décès et de sépulture, extrait du registre de l'église catholique de Sainte-Catherine [perspective Nevsky], note :

> L'année 1852, et le 1er juin, est mort de vieillesse à Saint-Pétersbourg, à l'âge de 90 ans, le comte François-Xavier de Maistre général major et chevalier de nombreux ordres. Enseveli le 4 du même mois au cimetière de Smolensk par le père Jacques Skiliondz, dominicain.

Un article d'Henry Planche, paru dans le bulletin n° 24 de la Société des Amis du vieux Chambéry (1985) raconte « comment fut retrouvée la tombe

de Xavier de Maistre à Léningrad ». En 1960 Planche, en réponse à sa demande, a reçu de Russie une lettre qui l'avertissait :

> nous avons élucidé que la tombe de Monsieur Xavier de Maistre enterré dans le cimetière luthérien [c'est-à-dire celui qui, dans l'île des Décembristes, était réservé aux non-orthodoxes] de Smolensk [à Léningrad, maintenant Saint-Pétersbourg] se trouve en ordre et l'administration du cimetière montre l'attention et le souci indispensable pour la conservation de la tombe.

J'en étais resté là lorsqu'à l'automne 2014, dans le n° 86 du *Bénon* (le périodique publié par la société La Salévienne) a paru un article de Claude Barbier intitulé « Entre Moscou et Saint-Pétersbourg… sur les pas de Xavier de Maistre ». L'auteur rappelle « Je ne quitterai pas la ville du bord de la Neva sans avoir retrouvé la tombe de Xavier de Maistre ». Il venait en effet de découvrir par hasard sur un plan de Saint-Pétersbourg l'emplacement du cimetière orthodoxe dit de Smolensk, et donc du cimetière luthérien qui se trouve voisin, « de l'autre côté de la rivière Smolenka ». Écoutons-le :

> J'escaladai le portail et sautai à l'intérieur de la nécropole […]. Me souvenant de la photographie prise sur Internet j'essayais de trouver ce qui pouvait ressembler à la tombe de Xavier de Maistre En réalité, je n'eus pas à chercher longtemps. J'eus de la chance. Elle était proche d'une petite allée, non loin de l'entrée. Le monument vu de profil rappelle vaguement la forme d'un sphinx, en pierre noire, avec une croix à son sommet. Il est entouré d'une enceinte métallique, fortement dégradée. Visiblement, il y a longtemps que personne ne s'est préoccupé de l'état du dernier domicile de l'écrivain. […] Le cimetière luthérien est abandonné. Plusieurs projets, soit de réhabilitation, soit de destruction ont vu le jour depuis sa fermeture définitive en 1939. Pour l'heure, le monument de Xavier de Maistre n'est pas menacé, juste dégradé. Sa réfection ne devrait pas coûter bien cher. […] Affaire à suivre, donc.

Xavier de Maistre s'était composé une épitaphe dont je ne sais pas si elle a un jour figuré sur sa tombe :

> Ci-gît, sous cette pierre grise,
> Xavier, qui de tout s'étonnait,
> Demandant d'où venait la brise
> Et pourquoi Jupiter tonnait…
> Il étudia maint grimoire,
> Il lut du matin jusqu'au soir,
> Et but à la fin l'onde noire
> Tout surpris de ne rien savoir.

Après l'apéritif (la guerre des statues) puis le hors-d'œuvre (vie et œuvre de Xavier de Maistre) nous en arrivons au plat de résistance : Xavier de Maistre et l'Italie.

I. Le Piémont

Peu avant ses 18 ans, on s'en souvient, il s'engage, le 18 juin 1781, dans le corps de l'infanterie de la Marine, le Real Navi, à Alexandrie, en Italie. Ce régiment sera ensuite stationné à Chambéry mais aussi à Exilles, Pignerol, Fenestrelle et, bien sûr, par intermittence, à Turin.

Xavier de Maistre habita donc le Piémont, grosso modo de 1784 à 1792 (date de l'invasion de la Savoie par l'armée française) et, après un long séjour dans la vallée d'Aoste, il y revint pour en repartir presque aussitôt.

1. Turin

S'il n'eût été Chambérien, Xavier de Maistre, de son propre aveu, eût été volontiers Turinois, mais jamais il n'eut l'idée de renier Chambéry. On a dit que c'est à Turin qu'il a pris l'habitude d'employer parfois des italianismes sans le savoir, ce qui n'était pas sans charme, d'ailleurs.

Ce lui fut une grande joie de quitter, en 1787, la garnison de Pignerol pour celle de Turin. Là, en effet, la cour déployait un certain faste, les ambassadeurs des grandes puissances y avaient leurs hôtels particuliers, les nombreux étudiants de l'Université y mettaient de la gaieté. On pouvait aller au théâtre, à l'Opéra, y admirer les tragédies françaises et aussi les comédies (il fait allusion à Scapin et à Jocrisse - XIV) et, bien sûr, entendre des chanteurs italiens. C'est à Turin que cet artiste, amateur de tableaux, et donc de musées, a fait connaissance avec les peintres de l'École italienne.

Dans le *Voyage autour de ma chambre* il regrette d'être aux arrêts justement au moment du carnaval et d'être privé « des plaisirs que Turin présente en foule dans ces moments de bruits et d'agitation ». Et il rêve des murs des salles de bal « magnifiquement décorés », de « l'agréable bruit de la musique et de la danse » et d'un « superbe casin » (XXIX) ; il emploie ici un mot qu'on utilise maintenant en français sous la forme "casino" pour désigner des maisons de jeux ; il désignait alors – en particulier à Venise, mais ici nous sommes à Turin – une petite maison plus souvent consacrée aux rencontres galantes que consacrée aux jeux, et avec une trappe salvatrice. Relisez Casanova. À propos du carnaval, encore, ses souvenirs reviennent de celui de l'année précédente grâce à une rose sèche qu'il était allé cueillir lui-même toute fraîche dans une serre pour l'offrir, plein d'espoir, à une dame qui ne s'est alors préoccupée que de sa toilette : une petite scène turinoise agréablement décrite.

Dans le *Voyage autour de ma chambre*, toujours, l'auteur évoque le plaisir qu'il éprouve à entendre chanter Luigi Marchesini qui se produisait, entre autres, à Turin. « Cette voix qui m'a si souvent mis hors de moi-même » (XXXI). Ce sopraniste (c'est-à-dire un chanteur qui a conservé sa voix de soprano ; il s'agit en général de castrats), ce sopraniste, donc, était aussi connu à son époque que Farinelli, et Milan, Florence, Turin, Vienne et Berlin

se disputaient à prix d'or ce merveilleux chanteur né à Milan en 1755 et décédé dans la même ville en 1829. À l'époque où Xavier de Maistre l'entendait à Turin, il avait donc une trentaine d'années.

Mais « dans cette ville où respire l'opulence » il y a pourtant :

> pendant les nuits les plus froides, une foule de malheureux dormant à découvert, la tête appuyée sur une borne ou sur le seuil d'un palais [...] les passants vont et viennent sans être émus d'un spectacle auquel ils sont accoutumés (XXIX).

Mais il y a aussi une :

> foule d'hommes charitables [...] qui se lèvent à la pointe du jour et vont secourir l'infortune, sans témoin et sans ostentation [...] ils vont dans les églises, tandis que le vice fatigué dort sous l'édredon, offrir à Dieu leurs prières et le remercier de ses bienfaits » (XXX).

On a dit qu'on trouvait dans le *Voyage autour de ma chambre* toute une psychologie du Turin de l'époque. Nous venons de constater l'exactitude de cette assertion.

Dans *l'Expédition nocturne autour de ma chambre*, nous savons que l'auteur est à cheval sur une fenêtre, située, nous l'avons dit, rue de la Providence, nous marchons avec lui dans la rue Grand-Doire après avoir fait la connaissance d'une auberge appelée l' " Hôtel de la Bonne Femme ", nous franchissons ce qu'il appelle la Porte Palais, nous traversons le Pô et cheminons sur les pavés de Turin tout en sachant que : « le sol sur lequel est bâtie la ville de Turin » est formé de couches d'alluvion. Avec lui nous entendons sonner minuit à trois reprises : à l'horloge du clocher de Saint-Philippe (c'est-à-dire Saint-Philippe Neri), puis à une autre horloge et enfin grâce à la « cloche du couvent des Capucins, situé sur l'autre rive du Pô ».

Toujours dans l'*Expédition nocturne autour de ma chambre*, nous apprenons qu'à l'époque on peut tout-à-coup se trouver, aux portes de Turin, nez-à-nez avec des Cosaques venus « des bords des Palus-Méotides [= la mer d'Azov] et de la mer Caspienne » et qu'il ne faut pas oublier que Turin est une ville de garnison. Xavier raconte :

> Une chauve-souris qui rôdait autour de la maison, et qui, me voyant immobile depuis si longtemps, me prit apparemment pour une cheminée, vint tout à coup s'abattre sur moi et s'accrocher à mon oreille. Je sentis sur ma joue l'horrible fraîcheur de ses ailes humides. Tous les échos de Turin répondirent au cri furieux que je poussais malgré moi. Les sentinelles éloignées donnèrent le Qui vive ? et j'entendis dans la rue la marche précipitée d'une patrouille.

Nous savons par ailleurs, grâce à lui, que la citadelle (celle où il a été enfermé durant 42 jours) a subi des dommages de la part des Austro-Russes :

sa chambre « n'existait plus, son enceinte faisait alors partie d'une horrible masure noircie par les flammes, et toutes les inventions meurtrières de la guerre s'étaient réunies pour la détruire de fond en comble. Le mur auquel était suspendu le portrait de M^me^ de Hautcastel [portrait qu'il avait longuement décrit et commenté dans le *Voyage autour de ma chambre*] avait été percé par une bombe ». Mais pour ne pas rester sur cette note triste, il s'écrie avec humour : « Heureusement que j'ai décrit tout cela avant cette catastrophe sinon quelle perte c'eût été pour le public ! ».

Nous apprenons aussi que Xavier de Maistre avait fait à Turin des expériences qui lui rappelaient peut-être son vol en ballon, à Chambéry : il avait essayé de faire voler dans le ciel turinois une colombe artificielle. « J'avais travaillé sans relâche à sa construction ». Il voulait causer une aimable surprise à ses amis. Essai raté. Même Rosine, la chienne, qui courait après tout ce qui bouge, est restée impassible. Et pendant l'Expédition nocturne, Xavier, ouvrant un tiroir, découvre la carcasse de cette colombe artificielle. « Ce fut le coup de grâce pour mon amour-propre. J'allai prendre l'air sur les remparts ».

Autre anecdote turinoise (narrée dans l'*Expédition nocturne autour de ma chambre*) : Xavier cherche l'inspiration en se récitant des vers à haute voix et en marchant. Il se frappe malencontreusement la tête contre la cloison oblique de sa mansarde, si fortement que le toit de la maison en fut ébranlé et qu'il s'en tira avec une énorme bosse sur le front.

> Tandis que je me promenais ainsi pour exciter ma verve, une jeune et jolie femme qui logeait au-dessous de moi, étonnée du tapage que je faisais, et croyant peut-être que je donnais un bal dans ma chambre, députa son mari pour s'informer de la cause du bruit. J'étais encore tout étourdi de la contusion que j'avais reçue, lorsque la porte s'entr'ouvrit. Un homme âgé, portant un visage mélancolique, avança la tête, et promena ses regards curieux dans la chambre. Quand la surprise de me trouver seul lui permit de parler : « Ma femme a la migraine, Monsieur, me dit-il d'un air fâché. Permettez-moi de vous faire observer que… ». Je l'interrompis aussitôt, et mon style se ressentit de la hauteur de mes pensées. « Respectable messager de ma belle voisine, lui dis-je dans le langage des bardes, pourquoi […] » et le voilà parti à lui sortir de l'Ossian. « Le voisin, qui n'avait apparemment jamais lu les poésies d'Ossian, prit, mal à propos, l'accès d'enthousiasme qui m'animait pour un accès de folie, et parut fort embarrassé. Mon intention n'étant point de l'offenser, je lui offris un siège, et je le priai de s'asseoir ; mais je m'aperçus qu'il se retirait doucement, et se signait en disant à demi-voix "E matto, per Bacco, è matto !".

Mais, surtout, dans ce texte de Xavier il est question du « magnifique spectacle de la campagne de Turin » et du :

> temple colossal de Supergue [=la Superga] […]. La colline de Turin sur laquelle il repose s'élevait peu à peu devant moi [au fur et à mesure qu'il gravit les échelons de l'échelle près de la fenêtre], couverte de forêts et de riches vignobles, offrant avec orgueil au soleil couchant ses jardins et ses

palais, tandis que des habitations simples et modestes semblaient se cacher à moitié dans ses vallons, pour servir de retraite au sage et favoriser ses méditations. Charmante colline ! Tu m'as vu souvent rechercher tes retraites solitaires et préférer tes sentiers écartés aux promenades brillantes de la capitale ; tu m'as vu souvent perdu dans tes labyrinthes de verdure, attentif au chant de l'alouette matinale, le cœur plein d'une vague inquiétude et du désir de me fixer pour jamais dans tes vallons enchantés. – Je te salue, colline charmante ! tu es peinte dans mon cœur ! Puisse la rosée céleste rendre, s'il est possible, tes champs plus fertiles et tes bocages plus touffus ! Puissent tes habitants jouir en paix de leur bonheur, et tes ombrages leur être favorables et salutaires ! Puisse enfin ton heureuse terre être toujours le doux asile de la vraie philosophie, de la science modeste, de l'amitié sincère et hospitalière que j'y ai trouvées ! (VI).

N'oublions surtout pas l'avant-dernier chapitre plein d'émotion :

> Avant de rentrer dans ma chambre, je jetai un coup d'œil sur la ville et sur la campagne sombre de Turin, que j'allais quitter peut-être pour toujours, et je leur adressai mes derniers adieux. Jamais la nuit ne m'avait paru si belle ; jamais le spectacle que j'avais sous les yeux ne m'avait intéressé si vivement. Après avoir salué la montagne et le temple de Supergue, je pris congé des tours, des clochers, de tous les objets connus que je n'aurais jamais cru pouvoir regretter avec tant de force, et de l'air et du ciel, et du fleuve dont le sourd murmure semblait répondre à mes adieux. Oh ! si je savais peindre le sentiment, tendre et cruel à la fois, qui remplissait mon cœur, et tous les souvenirs de la plus belle moitié de ma vie écoulée, qui se pressaient autour de moi, comme des farfadets pour me retenir à Turin ! Mais, hélas ! les souvenirs du bonheur passé sont les rides de l'âme !

Bien plus tard, en 1826, venant d'achever un séjour chez son frère Nicolas à Bissy (près de Chambéry), il continue son périple par Turin.

> Ne pouvant arriver d'assez bonne heure à Turin, nous avons encore passé quatre heures en voiture à Rivoli […]. Enfin, à six heures et demie [du matin] nous sommes débarqués à la madone des Anges [c'est-à-dire au couvent ou église de Turin, dans le quartier où habitent leurs hôtes, Rodolphe de Maistre et sa famille, c'est-à dire sa femme Azélie et ses enfants] […] Demain nous allons à Raconis [= le château de Raconis, demeure du futur roi Charles-Albert, alors prince de Carignan] faire notre cour au prince de Carignan, chez lequel nous dînerons.

Une quinzaine de jours après, il raconte cette visite très agréable :

> Rien n'est plus aimable et plus noble que l'accueil de l'illustre couple. Le prince a beaucoup d'esprit et d'instruction. […] La princesse est jolie, très affable, avec beaucoup de dignité. Elle m'a demandé si j'avais revu avec plaisir la rue Sainte-Thérèse.

Il raconte aussi, toujours dans sa correspondance :

> Nous avons été dîner [chez une amie] à Ciriè [= petite ville du Canavese, une région que l'ARIA a visitée il y a quelques années]. « J'ai revu avec plaisir ce château où j'ai passé quelques jours de ma jeunesse ».

Je n'ai pas trouvé à quel château Xavier de Maistre fait ici allusion.

Il écrit aussi, à ce moment où il était donc de nouveau à Turin :

> J'ai grimpé hier avec Rodolphe et nos enfants sur la terrasse des Capucins pour voir l'ensemble des changements qu'a éprouvés Turin. C'est un superbe coup d'œil.

Et c'est juste avant de quitter alors Turin pour Pise (il a même retardé son départ pour cette raison) qu'il a été présenté au roi Charles-Félix. J'espère que Jean Viallet est ici ce soir !

2. Exilles

C'est dans le courant des années 1785-1786 que Xavier de Maistre fut en garnison à Exilles.

Exilles, comme vous savez, est situé dans le Val de Suze.

À l'époque où notre Savoyard s'y trouvait, le fort appartenait au Piémont depuis le traité d'Utrecht en 1713. À propos du traité d'Utrecht qui a concédé pour la première fois une couronne royale à la Maison de Savoie, je vous renvoie aux Actes du colloque international organisé les 12 et 13 avril dernier à Annecy par l'Académie salésienne. On y a appris des tas de choses.

À l'époque qui nous intéresse aujourd'hui le fort était dirigé contre la France. De nos jours il appartient à la région Piémont depuis 1978.

3. Pignerol

Après Exilles, Xavier de Maistre fut envoyé à Pignerol. Vous connaissez cette ville qui fait partie de la région Piémont et de la province de Turin, une ville qui fut française à différentes époques avant d'être savoyarde puis italienne. Vous savez aussi qu'il ne reste actuellement rien de visible de la célèbre forteresse de Pignerol, celle où mourut Nicolas Fouquet, surintendant des Finances de Louis XIV, dont la disgrâce fit beaucoup de bruit, celle où furent enfermés Lauzun et surtout l'énigmatique « Masque de Fer ».

À Pignerol Xavier de Maistre conçut un roman dont il annonce, dans son *Voyage autour de ma chambre*, que les scènes « intéressantes » se dérouleraient sous les sombres voûtes de cette sinistre prison de Fouquet et du Masque de Fer : « Dans le tiroir [...] gisent, confusément entassés, les matériaux de l'histoire intéressante de la prisonnière de Pignerol, que vous lirez bientôt, mes chers amis » (XXXIV). Il reparle encore de ce projet avec un certain sourire dans son *Expédition nocturne autour de ma chambre* (XI), évoquant un poème en vingt-quatre chants « qui sera[it] publié avec *La Prisonnière de Pignerol* », projet auquel il a renoncé par la suite, « cet ouvrage rentrant trop dans le genre du roman ».

Un peu plus tard (1802), en Russie, avec un attendrissement qui le remplit de confusion, il se rappelait cette garnison et écrivait, le 24 mars, à son frère Joseph : « J'ai des réminiscences des sensations de ma jeunesse, lorsque j'habitais sous le beau ciel de Pignerol, et je pleurerais, si je n'avais honte ».

4. Fenestrelle

Il avait été promu lieutenant le 24 septembre 1790.

Le 25 mars 1791 il dut quitter Turin, le cœur navré de tristesse, pour la garnison de Fenestrelle, gros bourg piémontais, remarquable seulement par les forts qui couronnent les deux montagnes entre lesquelles il est situé.

Le régiment de la Marine y était envoyé, après avoir été blâmé, en la personne de ses officiers, pour une mutinerie de soldats – insignifiante, semble-t-il, mais qu'on aurait fait passer aux yeux du roi comme une véritable rébellion.

La forteresse de Fenestrelle – qui était encore en construction à l'époque où Xavier de Maistre y fut envoyé – est la plus vaste forteresse d'Europe, la seconde muraille du monde après la muraille de Chine, le fort le plus original du Piémont et le plus spectaculaire par sa taille (on y trouve un escalier long de 3 kilomètres et composé de 4000 marches, 3966 très exactement). Cette forteresse, comme celle d'Exilles, fut cédée au Piémont par la France au moment du traité d'Utrecht en 1713.

On pourrait peut-être aussi parler de Bologne, où Xavier de Maistre a dit (dans le premier chapitre de l'*Expédition nocturne autour de ma chambre*) avoir été chassé par la Révolution française : « La Révolution française, qui débordait de toutes parts, venait de surmonter les Alpes, et se précipitait sur l'Italie. Je fus entraîné par la première vague jusqu'à Bologne ». Et « Après une année passée tout entière à voir des hommes et des choses que je n'aimais guère, et à désirer des choses et des hommes que je ne voyais plus, je revins à Turin ».

En résumé, par les obligations de son métier Xavier de Maistre a parcouru sinon tout le Piémont du moins une grande partie du Piémont et c'est très nettement à Turin – malgré ses 42 jours d'arrêts puis la proximité de la Révolution française – qu'il s'est senti le plus agréablement installé. C'était la capitale.

II. Le Val d'Aoste

Nous ne perdons pas de vue notre Xavier de Maistre.

Son amour des rêveries et des flâneries qui ont amené certains à le comparer à La Fontaine ne l'ont pas empêché d'être nommé cadet le 4 octobre 1784, sous-lieutenant le 3 mars 1785, et lieutenant le 24 septembre 1790.

En 1792 on connaît la retraite humiliante de l'armée sarde devant les troupes françaises.

Dès le 26 octobre 1792 l'Assemblée Nationale des Allobroges ordonna aux militaires savoyards guerroyant sous les drapeaux du « tyran de Sardaigne » (selon la formule à la mode) d'avoir à réintégrer leur domicile sous peine de se voir déclarés émigrés. Pourtant, remarquait Joseph de Maistre, le frère de Xavier, « nous ne sommes jamais sortis des États, nous n'avons fait que passer d'une province conquise à une autre qui ne l'était pas ». Toujours est-il que devant cet oukase aucun Savoyard – et Xavier de Maistre moins que tout autre – ne consentit à renier la cause royale en rentrant en Savoie. L'armée sarde se concentre alors dans le Val d'Aoste.

En 1793 le régiment de Xavier de Maistre se replie donc sur le Petit-Saint-Bernard. Notre homme fait partie de la colonne qui, commandée par le duc de Montferrat, passe l'été en montagne et prend ses quartiers d'hiver à Aoste.

Dans la cité d'Aoste Xavier de Maistre va retrouver sa famille qui s'y est réfugiée en 1792, à cause de l'invasion de la Savoie par les troupes françaises du général Anne Pierre de Montesquiou-Férenzac. Il y a donc retrouvé son frère l'abbé André de Maistre et son frère Joseph avec sa femme et ses enfants. Après avoir reçu au palais Roucas l'hospitalité du chevalier de Saint-Réal, intendant militaire, les Maistre s'installèrent dans une confortable maison appartenant à la comtesse de Bard. Ils en habitèrent le premier étage, en plein midi. Xavier y occupa à l'angle sud-est une chambre dont les fenêtres donnaient sur la campagne. C'est là qu'il acheva la rédaction du *Voyage autour de ma chambre*. Et cette vie familiale, entrecoupée parfois d'intermèdes dus à des voyages des uns et des autres, dura des années.

À Aoste, non seulement Xavier de Maistre jouit de la présence de sa famille mais – sur le conseil de son beau-frère Saint-Réal – il va mettre à profit ses heures de loisir pour approfondir ses connaissances littéraires, en se cultivant auprès de pères de l'ordre des Barnabites qui enseignaient au collège Saint-Bénin.

Ce collège est traditionnellement considéré comme un symbole de la culture valdôtaine. Il était installé dans un prieuré qui avait été créé par des Bénédictins. À partir de 1748 ce collège – qui était devenu l'une des écoles les plus renommées des États de Savoie – fut confié aux Barnabites piémontais par la volonté de Charles-Emmanuel III. En 1772 il obtint le titre de Collège royal. Le bâtiment, situé non loin de l'actuelle gare d'Aoste, accueille aujourd'hui un centre d'expositions temporaires dénommé "Centre Saint-Bénin" et présente aussi une exposition permanente consacrée à Innocent Manzetti (un Valdôtain qui serait, entre autres, le véritable inventeur du téléphone).

Notre Xavier de Maistre allait donc prendre des leçons de rhétorique auprès du père Frassy et des leçons de philosophie auprès du père Tournier, tous deux

barnabites et tous deux professeurs au Collège royal Saint-Bénin à Aoste. On parle aussi d'un père Hubertin, beau-frère du notaire Petey. Comme les bâtiments du collège étaient pour lors transformés en hôpital (guerre oblige), les leçons avaient lieu chez ce Maître Constantin-Emmanuel Petey, notaire royal, père de trois filles dont une certaine Marie-Dauphine (ou Delphine) dont nous reparlerons.

Xavier se livrait aussi avec Monsieur de Saint-Réal à force expériences de chimie, au grand désespoir de la cuisinière qui, chassée de ses fourneaux, gémissait tant et plus : « Ils brûlent tout mon charbon ; ils mettent mes plats sur le feu, puis souffle, souffle, souffle…Voilà la chimie » (cf. Dénarié). Il dessine les paysages qu'il a devant lui car il occupait également son temps à dessiner et à peindre. On conserve de lui, en particulier, deux paysages valdôtains dessinés de sa main : le pont de Châtillon, d'une part. Châtillon est une commune de la vallée centrale de la Doire Baltée, célèbre de nos jours par ses trois châteaux, ses tours médiévales et le fait qu'elle est le lieu de naissance de l'actrice Denise Grey (de son vrai nom Édouardine Verthuy) naturalisée française et décédée en 1996 dans sa centième année. Vous vous rappelez certainement le film « Le Diable au corps », les films « La Boum » I et II et la série télévisée « Les Rois maudits ». Xavier de Maistre, il y a plus de deux siècles, s'intéressait déjà à Châtillon. D'autre part, autre dessin bien connu de Xavier, les usines de Lavérogne. On connaît aujourd'hui surtout le tunnel autoroutier de Lavérogne néanmoins d'aucuns savent apprécier les maisons traditionnelles de cette région. Donc notre Xavier de Maistre allait se promener vers Châtillon (non loin de Saint-Vincent) et aussi dans les environs de Lavérogne. Il lui arrivait aussi d'écrire quelques vers et de chanter la supériorité, en poésie, de la langue italienne sur la langue française, moins chantante et plus précise qu'évocatrice. Mais la vallée d'Aoste, surtout parce que l'usage de la langue française y était courant, fut pour Xavier de Maistre une autre Savoie, une nouvelle patrie, en quelque sorte.

De ce séjour à Aoste, nous retiendrons deux aspects :

- Ses conversations avec un lépreux, dont il nous reste une nouvelle (que d'aucuns appellent parfois un roman) intitulée *Le Lépreux de la cité d'Aoste*.

- Son idylle sans lendemain avec une jeune valdôtaine, idylle qu' Henry Bordeaux a évoquée dans son opuscule sur *Les Amours de Xavier de Maistre à Aoste*.

1. Le lépreux

Le pseudo-guide désigné par l'hôtelier d'Henry Bordeaux (alors sur les traces de Xavier de Maistre à Aoste) ne connaissant rien à rien, c'est une brave dame qui renseigne le romancier. Elle lui explique que le jardin

> était divisé en deux par une haie. Le lépreux, Pierre-Bernard Guasco, en cultivait une partie et sa sœur cultivait l'autre. À cause de la haie ils ne pouvaient pas se voir mais ils pouvaient se parler. La sœur était malade seulement à l'intérieur tandis que le visage du frère était tout rongé.

Et Henry Bordeaux visite « le rez-de-chaussée qu'habita Marie Lucie Angélique Guasco et le premier étage que le lépreux occupa ».

Pourquoi Henry Bordeaux s'est-il intéressé à ce lépreux ? Parce que Xavier de Maistre l'a magistralement évoqué dans *Le Lépreux de la cité d'Aoste*.

Ce texte commence par une description des lieux :

> La partie méridionale de la cité d'Aoste est presque déserte et paraît n'avoir jamais été fort habitée. On y voit des champs labourés et des prairies terminées d'un côté par les remparts antiques que les Romains élevèrent pour lui servir d'enceinte et de l'autre par les murailles de quelques jardins.

Puis il rappelle les légendes : celle du château de Bramafan où « le comte René de Chalans, poussé par les fureurs de la jalousie, laissa mourir de faim, dans le quinzième siècle, la princesse Marie de Bragance, son épouse » et celle des revenants qui hantaient la Tour de la Frayeur.

> Il y a environ quinze ans que cette tour fut réparée par ordre du gouvernement et entourée d'une enceinte pour y loger un lépreux [...]. Pendant la guerre des Alpes, en l'année 1797, un militaire, se trouvant à la cité d'Aoste, passa un jour par hasard auprès du jardin du lépreux.

Tous les détails que nous donne Xavier de Maistre à ce propos sont rigoureusement exacts. En effet un certain Pierre-Bernard Guasco, d'une famille originaire d'Italie, établie à Saint-Lazare près d'Oneille, dans le comté de Nice, fut tout entière attaquée par la lèpre (père, mère et les huit enfants). Victor-Amédée III, touché de compassion pour ces malheureux, les appela à Moncalieri, à une dizaine de kilomètres de Turin, en 1768, et leur fit prodiguer, mais en vain, les remèdes les plus énergiques et les soins les plus dévoués. Enfin, en 1773, il envoya les derniers survivants à Aoste, pour être entretenus aux frais de l'hôpital des Saints Maurice et Lazare, dans la tour dite de la Frayeur préalablement restaurée et meublée. Sainte-Beuve fait erreur quand il dit que le lépreux est parti du comté de Nice à l'arrivée des troupes françaises.

Le texte de Xavier de Maistre raconte une histoire véritable comme le sera celle de *La Jeune Sibérienne*, autre nouvelle de Xavier de Maistre, mais on ne trouve pas de description réaliste ou naturaliste, voire médicale, de la maladie. On sait simplement que « le militaire fut quelques temps immobile d'étonnement et d'effroi à l'aspect de cet infortuné que la lèpre avait totalement défiguré » et de sa sœur on saura seulement qu' « une pâleur effrayante [...] la déparait ». Ce sont les émotions, les pensées du lépreux qui intéressent

l'auteur. Le militaire, bien sûr, c'est Xavier de Maistre lui-même. Le chien Miracle, que la population massacre de crainte qu'il ne transmette le mal de son maître, a vraiment existé et les jeunes mariés qui s'enlacent tendrement et dont le bonheur évident torture moralement le lépreux, c'étaient Jean Joseph Barillier, notaire royal, officier des milices d'Aoste et Marie Dauphine Petey dont nous allons parler maintenant.

2. Marie Dauphine Petey

Deuxième épisode dans la vie de Xavier de Maistre à Aoste : Marie Dauphine Barillier née Petey.

Elle était l'une des filles du notaire qui hébergeait les professeurs du collège Saint-Bénin. C'était une jolie jeune-fille, pleine de charmes, « d'une rare beauté », a-t-on même dit. Elle a épousé le 3 février 1794 Monsieur Jean-Joseph Barillier. Mais ce Jean-Joseph Barillier décéda après un an de mariage et sa veuve, quelques jours après ce décès, accoucha d'une fille qui mourut prématurément. Donc Marie-Dauphine était libre et Xavier reprit la cour discrète que les fiançailles et le mariage avec Barillier avaient interrompue. La jeune femme tomba amoureuse de son soupirant et le mariage fut décidé officiellement. Mais il semble que, pour des raisons financières et peut-être aussi pour n'avoir point à quitter Aoste afin de suivre un mari militaire de carrière, Marie-Dauphine ait renoncé à ce mariage, pendant que la famille de Maistre démontrait sans doute à Xavier que Marie-Dauphine qu'on considérait comme un peu (un peu beaucoup même) sotte n'était pas pour lui la femme idéale. Toujours est-il que les projets de mariage furent abandonnés. Dans l'*Expédition nocturne autour de ma chambre* on repère plusieurs allusions à cette idylle. Marie-Dauphine y est nommée Élisa, comme Xavier aimait à l'appeler :

> Où est maintenant [le zéphyr] qui agitait tes cheveux noirs, Élisa, lorsque, assise auprès de moi sur les bords de la Doire, la veille de notre éternelle séparation, tu me regardais dans un triste silence ? Où est ton regard ? Où est cet instant douloureux et chéri ?

Et, plus loin, dans

> le rapide sentier de la vie [...] je cueille une marguerite dans le coin d'une haie, j'en arrache les feuilles les unes après les autres en disant « Elle m'aime un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout... En effet Élisa ne m'aime plus.

Henry Bordeaux se pose la question : comment peut-il en être sûr ? Et il rappelle qu'elle ne s'est pas remariée tout de suite (en 1800) et qu'elle a appelé sa fille Élisa. Et aussi qu'elle a acheté pour l'habiter la maison des Bard, celle où Xavier a habité quelques années. D'ailleurs, si vous allez à Aoste vous verrez sur l'ex-maison Bard, rue Croix de Ville, une plaque qui rappelle que Xavier de Maistre vécut à Aoste de 1793 à 1799 « des jours heureux » et « ses plus belles années », et que cette maison Barillier « a vu naître les amours [...] d'Élise et de Xavier ».

Avec les Barillier et leurs amis, Xavier de Maistre a fréquenté la villa de Montfleury qui, non loin de Courmayeur, appartenait à la famille Barillier. Dans cette villa, au plan octogonal très original, qui appartient à la Maison du Grand Saint-Bernard, siègent actuellement le Comité régional des Communications et l'œnothèque régionale de la vallée d'Aoste ; l'Institut agricole régional de la vallée d'Aoste y a aussi un droit de regard. La villa se situe sur un replat fertile au milieu de la plaine alluviale formée par la Doire baltée mais se trouve légèrement surélevée sur une petite colline. Son historique a été longuement étudié par l'historien bien connu tant en Italie qu'en Savoie, feu Lin Colliard. Le pape Jean-Paul II a célébré une messe sur les prés de Montfleury pour la Saint Grat, le saint patron de la vallée d'Aoste, le 7 septembre 1986.

Pour en revenir à Marie-Dauphine dite Élisa, Xavier ne l'a pas oubliée : bien plus tard, en 1828, de Pise il raconte, dans une lettre, à sa sœur Jeanne de Buttet :

> Saint-Réal [= son beau-frère, le mari d'Anne de Maistre] m'écrit qu'il y a une voie sûre pour faire parvenir une lettre à mes premières pensées [= Marie-Dauphine], par le moyen de la femme d'un employé de la poste de la cité [d'Aoste]. Cette précaution est nécessaire car le mari [Décoularé de Lafontaine] est un brutal qui la maltraite et s'avise d'être jaloux d'une vieille femme. Mais je ne sais si elle est ou non à la cité en ce moment. Je profiterai de son offre lorsque je serai instruit, pour m'acquitter envers elle [il lui devait un peu d'argent, bon prétexte pour lui écrire].

Comme nous le disions plus haut, il ne l'a pas oubliée et en a parlé à sa femme qui enverra – par lettre – toutes sortes d'amitiés à Madame Décoularé. Xavier, lui, lui demandera si elle est retournée dans la Tour du Lépreux. Elle a répondu. Et dans une lettre citée par Henry Bordeaux, il s'exclame :

> En parcourant votre lettre le noir espace de trente ans qui m'a séparé de vous a disparu. […] J'ai appris avec plaisir l'emplette que vous avez faite de la maison de Bard. Vous serez là un peu plus au large que dans celle où je vous ai laissée ; et comme je la connais, je sais où vous prendre lorsque je pense à vous, et je puis me promener avec vous dans le jardin […] Je serai charmé aussi d'avoir une notice sur mes anciennes connaissances de la cité. Ce sera sans doute une nécrologie. N'importe, ce coin de terre, où j'ai longtemps désiré me fixer pour toujours, où j'ai passé des jours si heureux, m'intéresse autant que ma patrie. Je ne m'en rappelle jamais les hivers et le mauvais temps ; il me semble que le ciel y est toujours serein et les arbres en fleurs.

Cet amour d'Aoste, on le retrouve aussi au moment de la mort de Saint-Réal ; Xavier de Maitre écrit alors de Naples, le jour de Noël 1832, à sa sœur Jeanne de Buttet : « J'ai passé des moments heureux avec lui à la cité d'Aoste occupé de chimie et d'amour ». La période valdôtaine a donc vraiment beaucoup compté dans la vie de Xavier de Maistre.

Nous passons maintenant aux séjours qu'il a faits dans la péninsule, venant de Russie pour la santé des deux enfants qui lui restaient encore. Sa carrière littéraire étant, comme nous l'avons dit, terminée depuis 1825, c'est uniquement dans sa correspondance que nous trouverons des renseignements.

Duché de Toscane, duché de Lucques

III. Pise

On ne peut pas dire qu'il en parle, dans sa correspondance, avec beaucoup d'enthousiasme.

> Le temps est détestable. Il fait un froid de chien dans nos appartements, ce qui me donne aussi une humeur de chien (15) ; Il pleut continuellement et les chambres sont froides (17) ; Il est tombé de la neige et il pleut continuellement (24) ; L'Arno a débordé deux fois cet automne, la première au moment où nous arrivions, ce qui nous a fait courir quelques risques [...]. Rien n'est plus triste que la ville, un fleuve jaune dans lequel se reflètent des maisons noires. Des palais de marbre ou de pierre sombre, d'une architecture sévère et triste, décorent des rues désertes. Les dames ne sortent jamais, pour être dans le bon ton. Rien ne recrée les yeux et l'imagination. Rien ne plaît à Pise autant que le soleil, et il se cache avec opiniâtreté (18).
>
> Mais dès que le soleil paraît, c'est un charme. Toute la ville se promène sur le quai de l'Arno, comme on le ferait dans une belle soirée d'automne en Savoie (24).
>
> Nous sommes tourmentés par les cousins [= les moustiques] ; Sophie [= sa femme] en a été défigurée le 23 octobre [1826]. On dit que ces méchants insectes n'attaquent, en cette saison, que les nouveaux venus qui apportent sans doute une proie plus appétissante.

Mais ils arrivent à se préserver avec des « cousinières » c'est-à-dire des moustiquaires.

> Nous sommes aussi parfaitement isolés que si nous étions campés dans un bois. Nous n'avons pas encore parlé à un seul Pisan, et selon toute apparence, nous n'en connaîtrons aucun (15).

Mais ils retrouvent très vite des gens qu'ils ont connus en Russie et, « en conséquence [...] notre isolement ne regarde que les gens du pays, et nous menons une assez bonne vie ». Et trois ans après, il précise qu' « il y a un bal par semaine à la cour, puis au casino, aux stanze et les bals particuliers. Nous ne sommes exacts qu'à la cour où nous sommes traités avec toute la bonté possible » (77). En effet, quand la cour de Toscane vient à Pise la ville est « un peu moins monotone » (58) alors que lorsque la cour repart, « Pise rentre dans son repos léthargique » (43). Mais, dit-il, « Je vis solitairement à Pise et cet isolement me plaît et me convient » (32).

À Pise, la vie est chère, « il n'y a guère que le vin et les fruits qui soient à bon marché ». (17). Néanmoins la famille de Maistre est installée « dans une très belle maison située sur le long Arno, au midi » (17).

De Pise ils se rendent et parfois séjournent dans les environs. Pas à Lucques parce que : « tout [y] est hors de prix [...] pendant l'été » mais, par exemple, à Pignano, dans la villa del Borgo. Il s'y trouve bien, quoique les lits y soient « d'une hauteur ridicule ; je ne puis monter sur le mien qu'au moyen d'une chaise » et il lui est arrivé de dégringoler de son lit pendant la nuit « au grand détriment de [s]on pauvre dos » (55). « L'habitation est au pied d'une montagne qui s'élève brusquement de la plaine, à moitié chemin entre Pise et Lucques. L'endroit est charmant ».

Mais dans cet endroit charmant il y a des voleurs de grand chemin et Xavier raconte avec verve (en 1828) la mésaventure qui leur est arrivée « près des frontières de Lucques et de Toscane ». Tout fut bien qui finit bien, les chevaux s'étant emballés et ayant laissé sur place les larrons et le « spacciafuoco » qu'ils brandissaient.

Durant leurs excursions à Lucques Xavier de Maistre admire « la beauté de ce pays » et « la richesse de ses villes » ; « Je n'ai jamais rien vu d'égal et nous en sommes revenus enthousiasmés » (65) Il trouve que « Lucques est fort au-dessus de Pise sur le rapport de la société ou pour mieux dire sur tous les rapports. Il y a une activité générale et un esprit public qui tiennent à son ancienne constitution. Nous y avons plus de connaissances aimables qu'à Pise où nous retournons après deux ans de séjour sans avoir une seule visite à faire » (65).

Il fait la connaissance du marquis Massarosa, « charmant homme, directeur des collèges et des beaux-arts de Lucques ». Grâce à lui, il a vu à Lucques « deux des plus beaux tableaux qui existent, l'un d'Anibal Carrache [...], l'autre [...] de fra Bartolomeo » (56).

En 1827, il écrit à son frère :

> O mon cher, quel agréable, quel charmant voyage je fais maintenant ! Naples et Rome, les deux plus belles, les plus intéressantes villes de l'univers, m'ont traité en compatriote [grâce, explique-t-il, à la réputation de son frère Joseph et aussi au succès mondial du *Lépreux*]. Je vois les églises, les galeries, et je ne sais pas si je dois préférer Naples à Rome ou Rome à Naples. Je me fixerais bien volontiers dans l'une ou dans l'autre, en tirant à croix ou pile (nous dirions maintenant " à pile ou face ").

IV. Rome et le Latium

En datant une lettre de Rome, écrit-il, « je ressens un sentiment d'orgueil ». À la vicomtesse de Marcellus il écrit en 1829 : « Je vais vous parler de Rome où nous sommes assez bien établis [...] dans un joli petit logement, sur la place Barberini, au milieu des sculpteurs et des artistes ».

Le temps n'est pas toujours beau.

> Depuis huit jours, écrit-il le 29 septembre 1829, nous courons Rome malgré la pluie continuelle qui dure depuis vingt-cinq jours. De mémoire d'homme on n'a vu un semblable temps et aujourd'hui à neuf heures du matin nous avons un demi-pouce de neige qui va bientôt disparaître (99).

Mais la météo n'est pas toujours maussade et à un autre moment il écrit : « La pluie s'est arrêtée. Le temps est superbe ». À un autre moment encore « Le temps est superbe, les violettes, les anémones, la pervenche poussent sur toutes les vieilles ruines autour desquelles je rôde sans cesse ». Il s'intéresse aux ruines romaines comme il le faisait à Aoste et comme il le fera à Pompeï. « Ce qui occupe, constate-t-il, ce sont les antiquités et les arts » (103). En 1832 il s'intéresse aux fouilles du forum : « Les fouilles ont déjà découvert une partie de l'ancien pavé du forum recouvert jusqu'ici de plus de vingt-cinq pieds de terre ». Mais il note que, le but de ces fouilles étant essentiellement d'occuper les ouvriers et les pauvres, de leur donner du pain, le travail avance très lentement.

Il est très content et très ému d'être reçu par le pape.

À Rome il est connu comme le loup blanc et il prétend à son frère : « Tu as tort qu'il faille croire de mettre sur les lettres l'adresse de mon logement. Écris seulement à Rome » (100). "Victor Hugo, océan", dira plus tard le chef des Romantiques…

« Le carnaval est très brillant et très curieux à observer. Toute la population est dans un véritable délire » (101). Quant à la course de chevaux, elle « occasionne toujours un immense rassemblement dans le Corso » (201).

Les Romains – autochtones ou non – ne lui paraissent pas très amènes ; à Naples il trouvera que « la société est plus prévenante qu'à Rome » (126). et il constate avec une certaine amertume : « Toutes les fois où je dîne chez le ministre russe ou ailleurs, cela me coûte une piastre » (100).

Néanmoins « Si je ne tenais à rien, je voudrais vivre à Rome, il y a quelque chose qui incite à rester. » « Je quitte à regret la ville éternelle où je me trouve fort bien » (107).

> La vraie jouissance de Rome, c'est Rome elle-même, Rome matérielle qui m'a donné plus de plaisirs que les hommes dont elle fourmille […] Souvent, dans mes promenades je vois des sites et des effets de lumière dans les ruines qui réveillent mon amour du paysage.

Il s'est promené, entre autres, à Tivoli et sa femme a effectué une promenade à dos d'âne jusqu'à Frascati.

En 1836 il dira encore : « J'ai revu avec grand plaisir Rome et je ne sais pas encore si je ne l'aime pas mieux que Naples ».

Il était à Rome au moment des insurrections de 1831, il en parle à ses correspondants et il commente les événements, les comparant même, le cas échéant, avec ceux qui se produisaient en France au même moment. « Cela ne m'empêchera pas d'aller à Naples comme si de rien n'était » (153).

V. Naples

À cause de la chaleur, la ville ne s'éveille que dans la soirée. « La glace est ici aussi nécessaire que le pain ». « On mange, on dort, on fait tout au grand air ». On mange ? Voire. Les macaronis, on les « boit au lieu de les manger ».

> Il faut y vivre et y demeurer longtemps pour sentir l'influence du "farniente" naturel aux habitants ; le schiroc [= sirocco] ôte les forces du corps et l'activité de l'âme, et lorsque la tramontane ramène le beau temps on ne voit rien de mieux à faire que de flâner.

Les dames napolitaines sont plus aimables et plus prévenantes que les dames romaines et Sophie (la femme de Xavier de Maistre) aime à les recevoir.

Xavier de Maistre a donné dans sa correspondance une place importante à l'épidémie de choléra qui a sévi à Naples grosso modo de 1835 à 1837 : « Il a été terrible à Naples. Le jour de la saint Pierre il est mort mille quatre cents personnes. Il est diminué peu à peu ; maintenant on le regarde comme éteint », écrit-il le 7 août 1837.

Naples, un « paradis terrestre », est encore un de ces lieux d'Italie où Xavier de Maistre aimerait se fixer pour toujours. Il y en a beaucoup dans la péninsule.

Outre le climat, les paysages (en a-t-il fait des dessins et des peintures !), il parle particulièrement volontiers des antiquités romaines et du Vésuve.

VI. Le Vésuve

Le Vésuve intéresse beaucoup Xavier de Maistre. Il en parle souvent et l'appelle "mon ami le Vésuve".

En 1834 il le décrit comme un peintre qu'il est :

> Le matin à 9 ou 10 heures la mer est souvent si calme qu'on y voit le Vésuve renversé comme dans un miroir ; le ciel et la mer sont de la même couleur, puis bientôt la brise commence, la mer devient d'un bleu foncé. Les teintes changent cent fois dans la journée suivant l'état du ciel et le vent qui souffle.

À plusieurs reprises il décrit à ses correspondants une éruption du volcan.

> Le Vésuve a été superbe, j'y ai passé la moitié d'une nuit, écrit-il le 26 octobre 1831, la lave coulait et débordait. Cela a fini par une gerbe de feu centrale qui a élevé un cône de 150 pieds de hauteur en quelques heures,

> après quoi tout s'est éteint et il ne reste qu'un peu de fumée. J'ai joui d'un des plus beaux spectacles que l'on puisse admirer.

En novembre 1833 « Maintenant la lave déborde de toutes parts et le spectacle est magnifique. Je passe des heures à ma fenêtre avec un bonnet fourré et un manteau ». Deux mois auparavant, en septembre, il disait : « Le Vésuve nous a donné de superbes spectacles. À trois reprises différentes ». Lui qui admire ce spectacle chaque fois qu'il a lieu, il s'étonne de l'indifférence des Napolitains. En 1834 il commente une nouvelle éruption :

> On a beaucoup exagéré les malheurs causés par l'éruption du Vésuve. Personne n'a péri pas même un chat. Trente à soixante maisons ont été ensevelies avec les terrains adjacents, aucun grand village ne s'est heureusement trouvé sur la route de la lave, ce n'était que des maisons isolées de petits propriétaires et deux groupes de 10 à 15 maisons (...) Les paysans regardaient avancer le torrent dévastateur sans murmurer. Personne ne pleurait (...). J'ai vu plusieurs arbres debout ou à moitié couchés près des bords, ils n'étaient nullement brûlés. Des ceps portaient encore leurs grains desséchés mais nullement brûlés.

On se souvient aussi de ce que raconte Sainte-Beuve à propos du passage à Paris de Xavier de Maistre sur le chemin du retour vers la Russie : « La chambre des députés, chaque fois qu'il passait devant, lui rappelait involontairement le Vésuve » : bruit, fumée ... et risque d'explosion !

Notre écrivain a visité avec plaisir et intérêt tous les environs de Naples : l'île d'Ischia (où son fils a pris « vingt douches d'eaux minérales et vingt douches de boue »), Sorrente (où ils vont « en barque », pour revenir « deux jours après » et dont ils apprécient les oranges) et d'autres lieux dont, surtout, Castellamare, situé à deux heures de Naples et où il passe l'été en famille tandis que leur résidence d'hiver est Naples même. À Castellamare, il s'est, pour commencer, fait arnaquer comme nos naïfs touristes d'aujourd'hui passant par Internet pour leurs réservations, les maisons « sont hors de prix », on y trouve les défauts d'une station à la mode mais c'est pour lui « le plus beau pays de l'univers » et les vallées environnantes lui rappellent la Savoie et la Suisse.

Avant de conclure, n'oublions pas que durant toute cette période où il a vécu pour la santé de ses enfants, il s'est intéressé aux événements d'Italie, depuis les catastrophes naturelles (les tremblements de terre en Ombrie, par exemple, en 1832) jusqu'aux événements politiques c'est-à-dire aux insurrections diverses, en passant par les venues de différents personnages comme Lamennais ou le roi de Grèce.

Pour terminer, je voudrais insister sur la sensibilité de Xavier de Maistre, qu'on n'a peut-être pas assez appréciée durant mon exposé.

Les joies et les peines des uns et des autres le touchent beaucoup. Sa femme et lui sont très affectés par les soucis et surtout par la mort des gens qu'ils

connaissent. Je signale, par exemple, puisque nous sommes en 2014, qu'il déplore particulièrement en 1836 la mort de Marie-Christine de Savoie qui avait épousé le roi Ferdinand II des deux Siciles, qui a été béatifiée le 25 janvier de cette année 2014, dont on parle beaucoup ces temps-ci et en l'honneur de qui a été célébrée, entre autres, une messe solennelle en l'église des Saints-Apôtres à Rome, il y a à peu près un mois (le dimanche 28 septembre 2014, très exactement).

Il est extrêmement sensible aux événements familiaux : sa correspondance traduit toute l'affection qu'il porte à tous les membres de sa famille. Quant à ses écrits au moment de la mort de Catinka et de celle d'Arthur, ils sont particulièrement bouleversants.

Je regrette de vous faire quitter ce soir Xavier de Maistre sur une note aussi triste mais ce Savoyard amoureux de l'Italie, qui pourtant était capable de plaisanter et d'apprécier les plaisirs de la vie, a fini bien tristement son existence. Comme dit Stendhal au chapitre 13 de *La Vie de Henry Brulard* (merci Jean-Claude Rey pour la référence) « le génie et la gaieté ont disparu, il n'est resté que la bonté ».

Georgette CHEVALLIER

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

MAISTRE (Xavier de)

Voyage autour de ma chambre, Expédition nocturne, Le Lépreux de la cité d'Aoste, les Prisonniers du Caucase, préface par Jules Claretie, Paris, Flammarion, s.d.

La Jeune Sibérienne, Les prisonniers du Caucase, Paris, Didier et Méricant, s.d.

La Jeune Sibérienne, Les Prisonniers du Caucase, Le Lépreux de la cité d'Aoste, Paris, Laurens, 1959

Les Prisonniers du Caucase, nouvelle, suivi de Le Prisonnier et le papillon, poème, préface de Rémi Mogenet, éd. Le Tour, 2006

Lettres à sa famille, tome II (lettres 90 à 198) et III (lettres 199 à 325), Paleo, 2006

BARBIER Claude

Entre Moscou et Saint-Pétersbourg...sur les pas de Xavier de Maistre, in Le Bénon (la Salévienne) n° 86, automne 2014, pages 10 à 13

BORDEAUX Henry

Les Amours de Xavier de Maistre à Aoste, Chambéry, Dardel, 1931

DACQUIN Monique

L'Empreinte de Rousseau à Chambéry, « Les Cahiers des mardis du Vieil Annecy », N° 34, éd. Les Amis du Vieil Annecy

DARCEL Louis

« Xavier de Maistre (1763-1852) », in Terreaux (Louis) - sous la direction de – *Histoire de la littérature savoyarde* (Académie de Savoie, Documents, 2e série, tome II 2010), La Fontaine de Siloé 2011, page 553 à 581

GIANADA Marcel

Buisson -Rond le 5 mai 1974, En fêtant l'exploit de Xavier de Maistre, in Société des Amis du Vieux Chambéry, bulletin n° 24 (année 1995), pages 43 et 44

NAZ Chanoine

Xavier de Maistre en ballon le 6 mai 1784 dans l'enclos de Buisson-Rond, in Société des Amis du Vieux Chambéry bulletin n° 10 (année 1971), pages 24 à 29

PLANCHE Henry

Voyage avec Xavier de Maistre (1763-1963), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 1964

Comment fut retrouvée la tombe de Xavier de Maistre à Léningrad in Société des Amis du Vieux Chambéry bulletin n° 24 (année 1985), pages 39 à 41

VIOUT Jean-Olivier

L'envol en Montgolfière de Xavier de Maistre, in Société des Amis du Vieux Chambéry n° 24 (année 1985), pages 27 à 37

Hommage à
Maurice Druge



Mesdames, Messieurs, Florimontan et visiteurs,

Il me revient, en tant que nouveau membre effectif, d'évoquer la personnalité de mon prédécesseur, Maurice Druge.

Permettez-moi tout d'abord de remercier l'Académie florimontane de m'avoir élu membre effectif. C'est un honneur auquel je suis très sensible. Succéder à Maurice Druge, c'est aussi un honneur dont je mesure la portée.

Je n'ai pas eu la chance de le connaître personnellement. Aussi dois-je remercier tous ceux qui m'ont aidé à apprendre à le connaître, et tout particulièrement Madame Maurice Druge qui a bien voulu me recevoir chez elle pour me parler de son mari et répondre à mes questions.

Maurice Druge est né le 13 janvier 1931 à Annecy-le-Vieux dans une famille qui a compté deux enfants.

À partir de 1938 il habite à Cran-Gevrier. Il fréquente l'école Saint-François à Annecy, puis le lycée Saint-Michel. Haut-Savoyard, donc, il restera toute sa vie attaché à sa région d'origine.

Ayant fait ses études supérieures à l'Université de Grenoble, il devient professeur de mathématiques, puis proviseur. Une carrière qui l'amènera à connaître plusieurs régions, plusieurs pays même, et à fréquenter diverses personnes aux personnalités variées.

Il débute à Bourgoin, dans l'Isère.

Le 28 décembre 1955, il épouse Mademoiselle Michèle Brechon, avec qui, il aura deux enfants : Dominique en 1957 et Jean-Marie en 1959. Ils lui donneront cinq petits-enfants.

En octobre 1956, il est nommé professeur de mathématiques à Berlin, où il restera durant trois ans. Il a effectué son service militaire, à Berlin, pendant cette période.

À la fin de ce service militaire, il sera nommé à Bruxelles jusqu'en 1963. Cette année 1963, il revient à Berlin en tant que proviseur de lycée et y restera jusqu'en 1972. Il a donc exercé son métier dans de grandes villes européennes.

Ensuite, il partira à Sfax, en Tunisie, de 1972 à 1979. On sait que la ville portuaire de Sfax est, après Tunis, l'une des villes les plus importantes de la Tunisie.

À son retour en France, il est nommé dans des villes certes moins prestigieuses mais qui ne manquaient pas de charme et où du travail l'attendait : à Arbois (le pays du bon vin), d'abord, de 1979 à 1982, puis, de 1982 à 1984, en Bourgogne, à Saulieu, où ses responsabilités de proviseur ne lui laissaient

sans doute guère de temps pour flâner sous les tilleuls centenaires de la promenade Jean Macé.

Désirant se rapprocher de son pays natal, il demande et obtient sa mutation pour le lycée du Mont-Blanc au Fayet en 1984. Il y restera jusqu'à sa retraite en 1993.

Sa carrière dans l'enseignement et son dévouement à l'Éducation Nationale furent récompensés par la rosette d'officier des Palmes Académiques.

Pendant sa vie professionnelle il avait fait construire, pour les vacances, un chalet à Saint-Jorioz, lieu d'origine de ses grands-parents. Encore un exemple de l'attachement de Maurice Druge à ses origines haut-savoyardes. À sa retraite, il s'installa définitivement à Saint-Jorioz.

Madame Druge a suivi son mari dans toutes ses différentes affectations. À Berlin, elle donnait des cours de français. Ayant appris la reliure (qu'elle pratique encore aujourd'hui), elle a ouvert en 1993, avec l'aide de son mari, un atelier de reliure où elle continue à enseigner. Les livres, pour Maurice Druge et pour sa femme, ont toujours tenu matériellement et intellectuellement une très grande place.

Maurice Druge ne fut pas seulement un professeur compétent et consciencieux, pas seulement un proviseur avisé et zélé, il fut aussi très actif dans sa commune de Saint-Jorioz. Il a été élu maire dès 1995 et le demeura jusqu'en 2001. Il était très estimé de ses administrés dont il était très proche.

Il assuma plusieurs responsabilités : c'est ainsi qu'il fut vice-président du *SILA* (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy), prouvant par là, une fois de plus son attachement au lac d'Annecy et sa volonté de rendre service ; il s'occupa également du Parc des Bauges.

Attaché à la Savoie et à son histoire, il était membre de l'Académie salésienne, de la *Société des Amis du Vieil Annecy* et de notre *Académie florimontane.*

Dans notre compagnie il est entré en 2002 avec pour parrains : Georges Grandchamp et Hubert Cattin.

Dès 2007, *La Revue savoisienne* le signale comme « vérificateur aux comptes ». Il a succédé dans ces fonctions à Hubert Cattin qui avait demandé à en être déchargé. Il y est resté jusqu'à l'Assemblée générale de 2011, la dernière à laquelle il ait pu assister.

En 2008, il est élu membre effectif. Et le 2 décembre 2009, devant un public très intéressé, il prononce un éloge très précis et très structuré de son prédécesseur, le chanoine Émile Berthoud. D'abord, dans un récit très clair et très dépouillé, il fait rapidement revivre la personnalité du chanoine

Berthoud, évoquant le prêtre profondément humain et le très érudit historien de l'Art. Dans une deuxième partie, il présente des « morceaux choisis » tirés de l'œuvre du chanoine Berthoud qui mettent en lumière ses qualités humaines et ses connaissances artistiques. La personnalité du chanoine Berthoud a été ce jour-là évoquée avec une clarté et une sensibilité qui caractérisaient Maurice Druge.

Atteint par la maladie en mai 2011, notre confrère fera plusieurs séjours à l'hôpital, puis dans le service de rééducation à Argonay et enfin à la résidence La Provenche à Saint-Jorioz. C'est là qu'il s'éteindra le 1er janvier 2012, entouré de toute sa famille. Il avait gardé toute sa lucidité jusqu'à la fin et, malgré de grandes souffrances jamais il ne s'était plaint. Sa famille, tous ses amis étaient dans la peine, l'Académie florimontane aussi. Elle ne l'oubliera pas.

Jean-Claude LAVOREL

Académie florimontane

Concours de Poésie 2014

« Quelle plus belle façon pour témoigner de son émotion, dire sa joie ou sa mélancolie, avouer son amour, confier sa tristesse ou ses espérances, que d'en faire un poème ? ».

Ainsi s'exprime Pierre RIPERT dans son *Dictionnaire anthologique de la poésie française*, paru aux Éditions de l'Union Européenne en 2001.

Morceau de vie, simple histoire du jour, fugace impression d'un instant de rêverie, tout un chacun, dans son quotidien, pressent ou partage des moments propices à l'envolée poétique…mais seul le poète, avec sa sensibilité et les mots qui sont les siens, en fait un poème.

Ceci dit c'est bien ce qu'ont tenté, avec l'espoir d'être récompensés, les 135 participants à l'édition 2014 de notre chère vieille dame l'Académie florimontane, fidèle à son principe de rigueur dans la formulation des textes.

Or une grande majorité des concurrents de cette édition a manqué de la plus élémentaire des connaissances de l'écriture poétique, ce qui a fait dire à Brigitte Hermann, membre du jury : « Je suis déçue par le niveau des poèmes…, je me demande si la mention « vers libre » ne pousse pas certains à présenter n'importe quoi ». Fort heureusement, ainsi que vous pourrez le constater dans un instant à l'écoute des textes primés, quelques bons candidats ont permis d'aboutir à un palmarès digne de ce nom.

Le jury, réuni aux Jardins d'Arcadie à Annecy-le-Vieux, le 4 novembre, à l'invitation du président du concours, Gilbert Chatenoud, était composé de Mesdames Georgette Chevallier et Solange Jeanberné ainsi que de Messieurs Léo Gantelet et Jean-Pierre Coudray. Madame Brigitte Hermann, membre du jury, retenue à Paris, avait communiqué son palmarès, fort documenté, par internet.

Après délibération et compte-tenu de la qualité des textes, le jury a décidé de ne pas attribuer de troisième prix.

Le palmarès 2014 se compose donc ainsi :

Un Premier prix,
Un Deuxième prix,
Deux mentions « très honorable »,
Une mention « honorable »,
6 auteurs cités,
ainsi qu'un prix de poésie libre décerné pour la première fois cette année à l'initiative de Madame Solange Jeanberné.

AUTEURS CITÉS :

Le N° 31..., SIDONIE, qui ne manquera pas d'avoir des prix en d'autres concours, parle de la lune.

GAVROCHE

Elle était là sereine
Toute ronde et blonde
Au-dessus de la ville

Rubis saphirs topazes…
Phébé semblait veiller
Sur mon coffre à bijoux

Le n° 50..., CH-1

Adepte de tankas et de haïkus, CH-1 nous propose un ensemble intitulé « MONSTRES DE FAMILLE » sous forme de « tankhaikus » de son invention, ce qui a beaucoup plu à l'une d'entre nous, amie des tankas et des haïkus, poèmes, rappelons-le, « made in Japan ».

Le tankhaiku, en un seul mot, CH-1 l'explique en préambule, réunit ces deux formes.

MAISON DE FAMILLE

Maison de famille
Les odeurs du temps disposent
De tout l'espace de vie
Les portes, les fenêtres
Ont vu s'appuyer mille mains.
Devant la cheminée
La patience des regards
Étend ses liens….

Le n° 56..., MAÏ, a plu par sa prose

MULTIPLES EMPREINTES

Tu dis empreintes ce sont des indices pour retrouver la poésie
Tu dis traces et je vois la brillance laissée […]
Tu dis passage tu dis piste…sillage […] route […] fossile […] ressemblance […]
Tu dis souvenirs et c'est la ronde infinie.

Le n° 61..., ÉTRAVE, parle du vent, valse avec la pluie… parle aussi d'une

Femme de marin
Veuve avant que mariée
Vouée au noir
À l'attente
Amante
De la mer qui la dépouille

et termine son envoi par un sonnet

LA CRISE FINANCIÈRE

La voie est devenue une lutte incessante
Une course au progrès, un profit personnel
[…]
Au nom des droits acquis envers l'humanité
Quelle issue honorable à cette austérité
Qui désamorcera l'ampleur de la misère?

Se peut-il qu'un poète ait l'heur de s'élever
Afin d'élucider la crise financière
De sa voix juste et sage? Il est bon de rêver!

Le n° 67..., GEMME, a plu à deux d'entre nous et mérite, en fait, d'être relu plusieurs fois. L'auteur nous présente 4 textes où l'on trouve une sensibilité délicate.

Son premier poème est intitulé :

IL Y A

Il y a toi

Il y a ton sourire de nacre
Il y a la nuit de tes cheveux
Il y a tes mots de silence

Le chemin de nulle carte
Le jardin aux roses oubliées […]

Il y a moi
Sans toi

Suivent trois textes en prose, « C'EST MAINTENANT », « SI ON ME DEMANDE MON AVIS » ainsi que « L'ESCALIER » , texte dans lequel l'auteur parle à sa mère vraisemblablement atteinte de la maladie d'Alzheimer.

La maladie est là « le temps dérape », elle évolue « le temps fait des boucles », puis la maladie ayant fait son œuvre, l'auteur s'exclame « où te joindre ? » et termine en disant : « au bas de l'escalier je rêve d'arrêter le manège ».

Le n° 80... KAZA propose 5 textes dont le premier « PARVIENDRA-T-IL ? », qui schématise l'évolution de l'homme depuis son apparition jusqu'à la bombe atomique, mérite d'être signalé.

Ni ailes, ni crocs, ni fourrure…
Que je suis une pauvre créature!
[redacted]
Geignait l'humain, comment trouver ma voie?

La lune dit : -So

Alors il invente le feu, peint sa caverne, imagine la roue, le pal, et le Bon Dieu jusqu'à l'auto, l'inconscient, le spoutnik, Dachau, les bombes atomiques…tout ceci entrecoupé d'un petit refrain précisant qu'il ne manque pas d'humour :

Mi-sapajou
Mi-géo Trouvetout
Libre par-dessus tout
Mi-Tintin et mi-loup.

MENTION HONORABLE :

LE n° 113, AAR 40, remarqué par deux d'entre nous, présente un ensemble de 7 textes intitulé : « LES ENFANTS DU BORD DE MER ».

Du marin breton à la baleine, du navibotelliste aux crevettes du vent, au dernier patron, enfin aux « solicots », nom que donnent les Normands aux crevettes grises, c'est tout le peuple de la mer que chante ce poète!

LA BALEINE

Je longeais le Gulf Stream quand, par étourderie,
Je me fis emporter avec quelques entailles,
Entre les îles William et la Cornouailles,
Le nez dans la Douvette, ma course était finie.

On venait de loin pour me voir, une Folie!
Avec des grands scalpels, de belles funérailles
On me fit. Mon odeur dérangeant les ouailles,
On vendit ma graisse à une savonnerie.

La baleine a des dents en poils de balayette !
Dit un gamin comptant les os de mon squelette
À Luc-sur-Mer, je suis l'attraction touristique.

Mais dans mon cercueil de courants d'air et de fleurs
Je me souviens souvent des eaux de l'Atlantique
Heureux comme un rorqual, avant que je ne meure.

(1) La rivière qui sépare les territoires de Langrune et Luc-sur-mer dans le Calvados.

Dommage pour la qualité du poème que le subjonctif de « mourir » ne rime pas avec « fleurs ».

LE NAVIBOTELLISTE

La bouteille est un passe-temps
En ce domaine-là il excelle
Un bateau ivre qu'il cisèle
La bouteille est un passe-temps

Il tire tout doux la ficelle
Sur un monde marin qu'il scelle…
La bouteille est un passe-temps
En ce domaine- là il excelle

Ce poème serait plus agréable à lire si le poète faisait attention aux E muets dans le compte de ses syllabes.

<u>MENTION TRÈS HONORABLE</u> :

n° 130, AKÉDYSSÉRIL.

AKÉDYSSÉRIL est un poète parfaitement classique qui, sans doute pour cette raison, a beaucoup plu à certains et moins à d'autres. Il n'en demeure pas moins que ses textes, dont trois sont en alexandrins, usent avec bonheur du vers français. Voici un exemple, tout empreint de romantisme :

LE BATEAU DU POÈTE

C'était l'heure endormie où le fil de la lune,
Dans le ciel bas et pur,
Découpait, pour répandre au sommet d'une dune,
De grands copeaux d'azur.
La sciure de nuit croulait comme un vestige,
Tombait avec douceur ;
Ces ruines de ciel dansaient sur une tige
Et formaient une fleur.

Soudain, une lumière, un trait, une étincelle
Se pose sans un bruit.
Sur la plante, on peut voir la plume sombre et l'aile
D'un grand oiseau de nuit.

Il chante. Dans l'éther, sa voix fait une marque
Il ferme alors les yeux.
Et bercé par la fleur comme sur une barque
Il rêve sous les cieux.

Voici un court dialogue entre le soleil et la lune intitulé :

LE SOLEIL DIT À LA LUNE

Le soleil dit à la lune:
- Du sable d'or des lagunes
Que fais-tu astre du soir?
La Lune dit au soleil:
- Que fais-tu, dans ton sommeil,
De tes rayons dans le noir?

La lune dit : -Soleil d'or,
Du sable, tant que tu dors,
Je fais là-haut des étoiles.
Le soleil dit:- Lune exquise,
Je fais de ma lueur grise
Des comètes sur ta toile!

Toujours dans la même veine romantique voici :

L'ART DES PAUVRES

Le père et son enfant ambulaient dans les rues
Des loques sur le dos; en haillons; poches nues
Sans un dollar au fond – rien que quelques problèmes –
C'était le quotidien du ghetto de Harlem.
Tous deux marchaient sans but, mendiant la vie dans l'ombre.
Le petit, goutte au nez, avait la mine sombre,
Car au teint de sa peau l'éclat noir de l'ennui
Ajoutait dans ses yeux les brumes de la nuit.
« Ici, ça sera bien » articula le père.
Puis il prit dans sa poche une ou deux craies grossières,
S'agenouilla au sol et, n'ayant pas de toile,
En regardant le ciel, y peignit des étoiles.

Le n° 133, DIVAJU, malgré une maladresse de style – préférer mieux – aggravée de quelques rimes masculines répondant à des rimes féminines ou inversement, a été remarqué par 5 d'entre nous. Il est vrai que deux sonnets, aux rimes pas toujours riches, sonnent, pourtant, assez bien, écoutons-les :

LA FLEUR DE COTON

Lorsque j'étais enfant, j'avais une croyance,
– Celle que l'on possède en ce temps de candeur –
Que les mères trouvaient au sein de chaque fleur
Une fille en sommeil qu'en berçait la fragrance.

Lorsque j'étais enfant, j'avais cette ignorance,
– Celle que n'ont jamais le sage et le penseur –
Que les mères trouvaient au creux du chou, sans peur,
Un garçon endormi qui rêvait sa naissance.

Mais un jour on m'a dit qu'il existait un champ
Qu'assèche le soleil, que recouvre le blanc :
Et dans cette culture où pousse le nuage,

Où chaque tige fait un barreau de prison,
On m'a dit, m'expliquant ce qu'était l'esclavage,
Que l'enfant noir naissait dans la fleur de coton.

Un sonnet plaisant… à relire !

À CORDES ET LARMES

Il ne faisait pas nuit mais sur chaque maison
Les tuiles reflétaient la couleur de la cendre;
Et face à l'œil surpris qui voit l'ombre descendre,
L'Univers devenait aussi noir qu'un chaudron.

Dans la mine céleste aux teintes de charbon,
Les nuages faisaient, dans le grand vide, pendre
Le spectre d'une femme; et près d'elle, à attendre,
Une lyre était là mais sans son forgeron.

Le cosmos s'est éteint de ce feu qui, un jour,
Forgea la poésie, avec elle l'amour;
Il s'est glacé, figé sous la froide discorde

D'une lyre toujours qu'emporte le sanglot;
Et sur le moindre accord, et sur le moindre mot,
Une larme venait remplacer chaque corde.

<u>DEUXIÈME PRIX</u> :

Le n° 68, ANTON

Que ce soit pour ses sonnets ou ses quatrains traditionnels, qu'il rie, pleure ou pense, dans cet envoi qui se termine par un dialogue, ce poète, cité par cinq d'entre nous, ne laisse pas indifférent !

Voici un sonnet intitulé:

TERRE SANS ÂME

Le chant du rossignol n'est pour lui que crécelle
Et chaque aube n'est plus que l'attente du soir.
Il aspire au repos, courbé sous son pressoir,
Tournant la vis sans fin pour que le suc ruisselle.

Son bras noueux et sec tremble jusqu'à l'aisselle
Usé d'avoir mimé sans cesse l'encensoir.
Il sème en soupirant le grain dans le versoir
Pour que demain le blé garnisse la parcelle.

Il est seul au matin quand il part au travail ;
Il est seul à midi, robuste épouvantail ;
Il est seul tous les soirs à pleurer sous sa peine.

Sa terre ne sert plus à nourrir ses enfants :
Ils sont morts quelque part sur la grève lointaine
En voulant arrêter les canons triomphants.

Non ! Ami poète vous n'êtes pas seul ! S'il est vrai que, isolé dans la multitude, chacun de nous peut être amené à le penser, il n'en demeure pas moins que c'est précisément par la pensée et l'œuvre de chacun, que tourne et va le monde vers son vivant destin. Voici :

RÉMANENCE

Chaque nuit je repars vers mes amours antiques,
Vers ce lointain rivage où j'ai laissé mon cœur,
Afin de raviver d'émouvantes reliques
Et renaître en buvant leur suave liqueur.

Je revois, au jardin de ma folle jeunesse,
Les fantômes des jours tout de rose vêtus;
Je peux m'abandonner à cette sourde ivresse
D'un retour émouvant dans ces sentiers battus.

Mais tu me fuis toujours, jardin des Hespérides !
Ton image s'étiole au rythme des saisons.
Mon désespoir s'accorde au nombre de mes rides
Drainant jusqu'à mon cœur d'invisibles poisons.

Sur mon bateau blessé j'erre au gré des tempêtes;
La grève ne sait plus l'empreinte de mes pas.
…Mais j'arrache mes rêves à l'écume des crêtes,
Renaissant chaque fois que sonne mon trépas

Merci, cher ami poète, pour ce sursaut d'énergie !

ANTON, s'apercevant que même la grève ne retient pas la trace de ses pas, décide en effet de rebondir !

Et, ne doutant pas de sa capacité à laisser une trace, il nous propose:

DEMAIN L'ESPACE

La grappe de cristal de mon rire s'égrène
Faisant vibrer mon corps d'un doux et tendre chant
Qui s'enfle en mon esprit et monte en ricochant
Récompenser en moi l'appel d'une sirène.

La trace de mes pas, cratère sur l'arène,
Fait deviner l'ardeur qui m'anime en marchant.
Au bord de l'horizon je vois, vers le couchant,
Se dresser fièrement mon étrange carène.

Le destin des héros s'écrit vite à vingt ans:
L'aventure aux pieds nus courtise peu de temps;
Elle a tissé ses rets sur ma jeunesse imberbe.

Entraîné pour livrer un combat surhumain,
Fier astronaute au cœur de mon vaisseau superbe,
Je porte en moi le sang des mondes de demain.

Après s'être exprimé à la première personne, ANTON – aurait-il eu quelque remords ? – nous propose un

DIALOGUE

Parle-moi de ton ciel
Il a repeint ma chambre
Et les arbres aussi, et le sol et la vague
Qui roule paresseuse aux grèves d'Hawaï ;
La joie éclate autour des îlots de mes rêves.

Dois-je m'évanouir, dois-je te laisser vivre ?
J'ai froid sous ton soleil
Et mes espoirs glacés s'étiolent sous le givre.
Je dresse ma potence aux souvenirs amers
Et l'horizon dérive éloignant nos destins
En faisant ricocher mes regrets sur la mer
Je ne sais plus l'espoir,
J'occulte mes désirs, le cœur et le corps nus.
Il est beaucoup trop tard…

… Mais quand reviendras-tu ?

Sous la force des flots tous les écueils s'émoussent…
Tes mots m'arracheront au cycle de la mort.
Oui je te reviendrai
Pour enchaîner le temps aux courbes de nos corps.

PREMIER PRIX :

Le n° 78, OISEAU-LIVRE

Qui, un jour, enlisé dans les embarras du quotidien, ou porté par la vague vagabonde du grand large, n'a pas rêvé de s'envoler vers l' infini mystérieux et murmurant du bord de mer?

Qui un soir, bercé par la voix des sirènes, ou le chant languissant des îles lointaines, ne s'est pas laissé emporter par le chant incessant du grand large ?

« ULYSSE NAUFRAGÉ » ainsi se désigne ce poète du bord de mer ou plus simplement ce vagabond visiteur de rivages extraordinaires.

L'envoi de cet auteur, qui semble avoir pris connaissance du nouveau règlement du concours, consultable sur le site rénové de l'Académie florimontane, stipulant de limiter à 4 le nombre de textes proposés au concours, est tout imprégné de la sève des flots.

Mystérieux et prometteur son premier texte s'intitule :

ÎLE ÉTAIT UNE FOIS

Mon île
Palpitant berceau
Jeté à la mer
Moïse à jamais caressé
Par le souffle régulier des vagues
Oubliée des hommes
Mon île

Mon île
Perle d'archipel
Nacrée de baisers
De courants baroques
Prise dans la fugue
Des révolutions
Mon île

Mon île
Prison dorée
Aux barreaux de lianes
Aux barbelés d'écume
Qui s'accrochent au sable [...]

Mon île
Talisman intime
Tels des bras tendus à travers l'océan
Qui m'appellent et m'encouragent
À partir plus loin pour mieux revenir
À chercher en l'autre pour la retrouver
Mon île

Décidément tout à la recherche de cette île, voici un sonnet intitulé :

ULYSSE NAUFRAGÉ

Si souvent j'ai suivi ces volages sirènes
Dont le murmure obscur m'invitait à chanter
Des grâces des splendeurs que le flot démonté
Renvoyait par le fond, le silence en étrennes

J'ai tété tant de fois aux lèvres souveraines
Le nectar infernal de la Lyre, porté
Par l'espoir insolent d'enfin réinventer
L'univers, affranchi de leurs crocs de murènes

Mais le Verbe est ainsi que l'Amour quand il mord
Nouant ses propres rets lorsque, conquistador,
Je crois toucher du doigt la liberté promise

Échapper à son joug devient mutilation
Quand près de me noyer je rejoins sa faction
De poètes maudits que le limon enlise

Toujours et encore, ce désir irrépressible de lointain intitulé « DÉPART ».

« DÉPART » est présenté en une « villanelle », qui est une forme fixe originaire de Naples en vogue aux quinzième et seizième siècles. Moins utilisée aujourd'hui que le sonnet toujours d'actualité, venu également d'Italie sensiblement à la même époque, la villanelle se compose de tercets, en nombre illimité, dont le premier et le troisième vers, repris dans les tercets suivants, terminent la dernière strophe.

DÉPART

Bleu anthracite ou presque noir
Le ciel pleure à l'ombre du vent
Comme la mer en ton regard

Quand revient le temps du départ
Tes voiles couvrent un levant
Bleu anthracite ou presque noir

J'aimais cet infini hagard
Si proche et si lointain souvent
Comme la mer en ton regard

J'y déversais ce cauchemar
Où tu étais seul survivant
Bleu anthracite ou presque noir

Entre quelques planches d'espoir
Je m'évapore dérivant
Comme la mer en ton regard

Un cortège d'oiseaux du soir
M'accompagne dorénavant
Bleu anthracite ou presque noir
Comme la mer en ton regard

Pour terminer et dans le même esprit voici :

UNION MARINE

Au bout du port tendre et taquine
La mer ouvre son chemisier
Et ses volants de mousseline
Pour un mousse bon à marier

Oubliés faux-cul et panier
Gonflant de vagues sa poitrine
Lascive il la voit ondoyer
Au bout du port tendre et taquine

Les flots roulant leur sonatine
Le fiancé déshabillé
Plonge dans leurs plis quand câline
La mer ouvre son chemisier

Sous le regard émoustillé
Des marins que le vent burine
Il arrache son tablier
Et ses volants de mousseline

De cette communion mutine
Il ressort bleui tout entier
C'est la rançon de Messaline
Pour un mousse bon à marier

Ce baptême jamais renié
Scelle l'alliance mesquine
Entre le non-encor noyé
Et son épouse sibylline
Au bout du port

Revenus du grand large où vit et veille la liberté bruyante du sans horizon, nous voici parvenus à l'heure de la poésie dite « libre ».

PRIX DE POÉSIE LIBRE :

Nous devons à l'heureuse initiative de Solange Jeanberné, membre du jury, d'inaugurer aujourd'hui la remise d'un prix de 150 euros au candidat sélectionné dans cette discipline.

Il est vrai que, dans celle-ci, où de bons poètes connus ont fait preuve d'invention, une majorité de la jeunesse d'aujourd'hui, vraisemblablement non instruite des beaux grands poèmes classiques, écrit, on peut le dire, « un peu n'importe quoi! ».

Ce qui n'est pas le cas du **n° 71, Éric TORINO**.

LA DOUBLURE DORÉE DE L'OUBLI

Tu es la vie dans la vie,
Le bruit de l'objet qui tombe,

Qui roule le long de mon ombre
Et tombe sur le tapis,
Sur la bordure rouge du tapis,
Puis s'immobilise et se tait.

Tu cs le même espace,
La visite à l'invisible,
Le jardin aux grilles fermées,
Le mouvement régulier
Des étourneaux indécis
Le tout des nues endormies
[…]
Tu es le même espace,
Le même point en mémoire,
Le même mot jamais dit
Qui a trouvé refuge
Dans son propre écho tu,
Dans la doublure dorée de l'oubli.

Après ce bruit de l'oubli voici :

LE BRUIT DES ARBRES

Le bruit des arbres juste après la pluie,
L'ample mouvement de soie dans le soir,
Le frisson que ressent la peau du monde
Au départ de l'eau.

Parfums de fatigue, intuition de vie
Quand les ailes s'ébrouent, pleine clarté
Qui nous lie au tilleul, linceul défait
Au miracle de l'eau.
[…]
Le bruit des arbres juste après la pluie,
Quand les ailes s'ébrouent, pleine clarté,
Souffle joyeux dans la haie de lauriers-halo.

Pour clore cette présentation du concours 2014 voici, du même auteur

LE JARDIN DU SOIR

Le soleil décline et tous les sons de la journée
Les bruits se font murmures, les cris sont étouffés
Sous un voile de feu que rien ne froisse.
Et je décline mon nom aux ombres du crépuscule,

Aux mornes silhouettes qui déforment le décor familier,
Aux arbres comme aux astres, les veilleurs en fleurs.
[…]
La terre s'apaise, si gorgée du jour enfui qu'elle énonce
Aux graines son grand secret: l'art de parler.
Loin du monde, tu n'en n'as jamais été si proche
Par le ballet du temps, le jardin le soir, ses parfums,
Et le silence simple, l'accord soumis de qui jardine;
Vent sans pluie, gel ou bruine tu acceptes enfin ton âge.

Les enveloppes d'anonymat ouvertes par le Président de séance, Michel Amoudry, révèlent le palmarès suivant :

PREMIER PRIX :

Marie SCHNEIDER 69100 - Villeurbanne
reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 200 euros.

DEUXIÈME PRIX :

Sauveur PADOVANO 13360 - Roquevaire
reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 150 euros.

TROISIÈME PRIX : Non décerné en 2014

MENTION TRÈS HONORABLE :

reçoivent un diplôme :

Maeva RAJAONAH Région Rhône-Alpes
Sébastien MAYOT 42000 - Saint-Étienne

MENTION HONORABLE :

reçoit un diplôme :

Ann CONDONINER 40270 - Grenade-sur-l'Adour

AUTEURS CITÉS :

reçoivent un diplôme :

Marie- R. DELAVAY 75019 - Paris
Sophie ETIENBLED 76230 - Bois-Guillaume
Johanne HAUBER-BIETH ESCARRÉ 06400 - Cannes
Nicolas LEMORIN 84000 - Avignon
Patrice RABANIS 77350 - Le-Mée- sur-Seine
Maïté VENDÉE 49300 - Cholet

PRIX DE POÉSIE LIBRE :

A été ajouté cet année, grâce à notre consœur Solange Jeanberné, un prix de poésie libre de 150 euros décerné à :

Emmanuel ROCHE 36230 - Saint-Denis-de-Jouhet

L'Académie florimontane adresse ses vives félicitations aux lauréats 2014, remercie l'ensemble des participants et les encourage à participer à l'édition 2015.

Vous trouverez le nouveau règlement du concours de poésie, le palmarès 2014 et des poésies primées, sur le site rénové de l'Académie florimontane.

Bonnes fêtes de fin d'année en famille à vous tous, avec toujours de beaux poèmes.

Gilbert CHATENOUD
Président du concours de poésie

Glanes de Montrottier

Cette livraison de la *Revue savoisienne* est l'occasion de présenter des études inédites, qui montrent une nouvelle fois la diversité et l'intérêt des collections conservées au château. Merci aux différents spécialistes pour ces contributions scientifiques.

Nous devons à notre confrère Joseph Ticon, président de l'Académie chablaisienne, et à Bernard Crola une étude portant sur la faïencerie Charmot ; ils se sont également chargés de dresser une notice détaillée des pièces conservées à Montrottier.

Jacques Chatelain poursuit son analyse du mobilier conservé au château, en s'attachant cette fois à une chaire de style gothique.

Enfin, Sophie Marin, après avoir présenté dans la dernière *Revue savoisienne* un article sur une statue de saint Antoine, poursuit ses recherches sur la statuaire religieuse du château : elle consacre une étude à une statue de saint Jean-Baptiste.

Enfin, nous nous sommes chargé d'une notice relative à un objet issu de la collection d'objets napoléoniens.

Julien COPPIER

I. Quelques réflexions sur la faïence fine de Jussy-Sciez

L'art de la céramique s'est développé en Chablais dès l'Antiquité. Les ateliers des potiers gallo-romains de Thonon découverts par Jean-Claude Périllat et son équipe en 1973, lors de la rénovation urbaine, en sont d'éloquents témoins[1]. Plus près de nous, aux XVIII[e] et XIX[e] siècles, parallèlement aux ateliers de céramiques vernissées de Thonon, Margencel, Sciez, Vailly, Bellevaux, Yvoire, Veigy et Boëge[2], une seule faïencerie est attestée : celle de Jussy-Sciez dont la création remonte à la fin du XVIII[e] siècle. La présence de plusieurs pièces de cette fabrique dans les collections du château de Montrottier est l'occasion de revenir sur l'histoire de cette manufacture chablaisienne.

1. Une manufacture modeste

À l'instar des autres faïenceries savoyardes, la manufacture est dans les mains d'un notable[3], Jacques Charmot qui, en 1784, occupe les fonctions de syndic de Sciez et sera élu député des paroisses de Sciez à l'assemblée des Allobroges en 1792[4]. On ignore tout de l'importance qu'il donna à sa fabrique et aucun exemplaire de la production initiale n'est actuellement identifié[5]. Il faut attendre 1804 et le rapport du sous-préfet de l'arrondissement de Thonon, François Plagnat, pour voir son activité signalée : « *Il existe dans cet arrondissement une fabrique de fayance, trois en poterie et une pour le papier ; la première est entretenue avec soin : elle verse ses produits tous les mois à Genève et en Helvetie...* »[6]. Quatre ans plus tard, ce sera Jacques Charmot, en sa qualité de maire, qui répondra à un questionnaire sur les fabriques et autres manufactures. Il mentionne pour Sciez « *une fabrique de fayence et une thuilerie, fayence et thuiles, quatre ouvriers à la fabrique de fayance et trois à la thuilerie. Les années précédentes le même nombre d'ouvriers* »[7]. Ces brèves mentions portées sur les statistiques de l'époque montrent que son activité, au regard du nombre d'ouvriers employés, paraît assez modeste.

---

(1) Ticon, J. et Crola, B. *Quarante ans d'archéologie en Chablais*, Édition du Vieil Annecy, Annecy, 2013, p. 36-40.

(2) *La Savoie et ses voisins dans l'histoire de l'Europe*. Actes du 43ème congrès des Société savantes de Savoie. Annecy, 11-12 septembre 2010, p. 263.

(3) *Mystère et boules de terre, céramique en Pays de Savoie*. Catalogue de l'exposition de la Châtaignière, 2013. p. 52.

(4) Piccard, L.-E. *Histoire de Sciez*. Mémoires et documents de l'Académie Chablaisienne. Tome 39, Thonon, 1932. pp. 183 et 207.

(5) Déonna, W., *Catalogue du Musée Ariana (Fondation G. Revilliod)*, Genève, Kundig. S.d *circa* 1938. En 1905, on trouva à Essert, dans la commune de Messery, sur un toit de tuiles courbes, une tuile dans l'argile fraîche de laquelle on avait gravé un personnage en costume du temps de Louis XVI et l'inscription : « Ceci est le véritable portrait de Monsieur le directeur de la poterie de Jussy 1789 ». Renseignement d'Émile Vuarnet. Cette découverte atteste de l'existence d'une poterie à la fin du XVIII[e] siècle qui devait également produire des tuiles. À noter également que les Patentes de 1822 octroyant le privilège de la fabrication de faïence et de terre de pipe aux frères Charmot mentionne « Les frères Charmot ...ayant manifesté le désir de remettre en activité une manufacture de faïence, au hameau de Jussy, et faisant partie de la succession de leur père » : Archives départementales de la Haute-Savoie (désormais ADHS), fonds Garbillon-Despine, 11 J 850.

(6) ADHS, 16 L 34. Arrondissement de Thonon, statistique, Thermidor an VIII-déc. 1806. Jacques Charmot a reçu ses Patentes de « fayencier » pour l'an IX et l'an X. Collectif, *Sciez Histoire, nature et traditions*, 1993, p. 160.

(7) ADHS. 16 L 39 Statistique réponses aux questionnaires de 1808 sur la mendicité, les fabriques et les manufactures.

2. Joseph-Marie et Jean-Marie Charmot relancent l'affaire

La mort de Jacques Charmot en 1820[8] ne semble pas avoir entraîné un long ralentissement voire un arrêt de la activité de la faïencerie. En 1822, les deux fils de Jacques Charmot, Joseph-Marie et Jean-Marie souhaitent relancer l'activité de la manufacture de faïence paternelle établie au hameau de Jussy. Ils sollicitent du roi Charles-Félix l'obtention de Lettres Patentes leur accordant le privilège exclusif de la fabrication de faïence et de la terre de pipe dans le duché de Savoie. Elles leurs sont accordées pour dix ans à compter du 21 mai 1822 « *à la charge toute fois de faire conster dans un an à dater des présentes à notre Conseil de Commerce de la mise en activité de leur manufacture* »[9]. Dès 1823, les frères Charmot donnent une plus grande ampleur à leur fabrique qui emploie désormais 14 ouvriers si l'on en croit les statistiques industrielles[10]. Le 20 mars de la même année, ils s'adressent à l'intendant du Chablais afin de faire constater la mise en activité de leur fabrique[11].

Le procès-verbal de ce rapport est dressé le 13 mai en présence du vice-intendant, Georges Marie Allemand, de Jérôme Pelloux, juge mage et du chevalier Joseph Deville, lieutenant commandant des carabiniers royaux, de la province de Chablais avec l'assistance du potier Louis Zoller[12] en qualité d'expert. Ce document établi avec soin donne une description détaillé des lieux. Trois bâtiments sont affectés à la manufacture. Une première bâtisse comprend une pièce pour le dépôt des matières premières ainsi que deux autres pièces destinées au lessivage des terres dans des cuves et à leur pétrissage. Un vaste atelier est aménagé avec

> un tour anglais[13], un français[14], une tournette[15], une presse, de nombreux rayons sur lesquels on voit les produits de la fabrique sortant des mains de l'ouvrier, et quantité de moules de divers goût ». Deux autres grandes pièces possèdent « un tour français, un four à calciner[16], une chaudière en bronze pour cuire les matières[17], avec les assortiments nécessaires

---

(8) ADHS, 8 FS 1/3554. Jacques Charmot est né à Sciez le 26 juillet 1749 et une erreur couramment reprise fixe la date de son décès en 1815.
(9) ADHS, 4 FS 102.
(10) ADHS, 4 FS 87.
(11) ADHS, 4 FS 102.
(12) Ticon, J., « Quelques notes sur la poterie de Rive-sous-Thonon au début du XIX[e] siècle », *in Mélanges à la mémoire de Pierre Soudan*, Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, t. 109, 2004, p. 152-164.
(13) Maire, C., *Histoire de la Faïence fine française 1743-1843*. Édition de la Reinette, 2008, p. 45. « Ce tour, à tête horizontale ou girelle, est mû par une grande roue, ou rouet, verticale reliée à l'axe du tour par un système de corde et de poulies. Elle est mise en mouvement par une manivelle actionnée à la main. Cette roue est située à deux ou trois mètres du tour…Il est utilisé pour l'ébauche de l'objet par le tourneur, à partir d'une balle de pâte. Un *chandelier de jauge* ou *porte-mesure*, placé devant la girelle, indique au tourneur les dimensions à respecter pour réaliser une série d'objets de même hauteur ».
(14) Maire, C., *op. cit.*, p. 46. « Il ressemble à un tour de potier, avec un axe vertical et une épaisse roue à sa base. Celle-ci actionnée par le pied du tourneur ou d'un gamin, come à Montereau et Gien, transmet la rotation à la girelle sur laquelle façonne l'ouvrier ».
(15) Maire, C., *op. cit.*, p. 58, note 64 « Un tour français sans sa roue d'entraînement, sur laquelle est posé le moule ».
(16) Maire, C., *op. cit.*, p. 40 .Le feldspath, le quartz qui étaient intégrés à l'argile devaient être calcinés. Cette opération rendait les minéraux assez friables pour être cassés, pilés et broyés.
(17) La pâte était raffermie par chauffage.

et à côté une pièce de retirage. Le four mesure 2,90 m de longueur sur 2,30 m de largeur et 3,25 m de hauteur.[18] Dans deux salles attenantes, les ouvriers retouchent les pièces et au-dessus du four une pièce est utilisée pour sécher les terres. Le moulin qui sert au broyage des « *sables et autres matières à l'usage de la manufacture* » est installé sur le Redon à quelques centaines de mètres de la faïencerie. La production est exposée dans un magasin, situé dans les premiers bâtiments. Il est

> composé d'une vaste chambre bien décorée, garnie de rayons sur lesquels on s'est plu à examiner un grand nombre de vases dont les formes élégantes, l'éclat, et la solidité égalent d'après l'aveu de l'expert, les produits des manufactures étrangères de même nature.

Cet état des lieux montre non seulement une entreprise parfaitement pourvue pour la fabrication de faïence et de terre de pipe mais aussi leur volonté de lui donner un certain essor commercial.

3. Une nécessaire association

L'association avec Jean-Jacques Louis Robillard moins d'une année après cette visite laisse supposer qu'ils devaient avoir rencontré des problèmes techniques pour les ouvrages en terre de pipe à moins qu'un apport financier ne fût indispensable pour donner plus d'ampleur à leur entreprise. D'autant que les négociations avec Robillard avaient vraisemblablement débuté fin 1823 voire au début de 1824. Un acte est dressé le 5 mars 1824 par Antoine Gabriel Martheray, notaire public juré, à la résidence de Nyons, Canton de Vaud. Il donne mandat à Robillard au nom de la société Louis Robillard et Compagnie de

> passer avec Messieurs Jean-Marie Charmot et Joseph Charmot frères demeurant à Jussy, Mandement de Thonon en Savoie, au nom de leur société Louis Robillard et Comp. en qualité de Commanditaires de Messieurs les frères Charmot, un traité de société pour l'établissement d'une fabrique de terre de pipe, située au dit Jussy ; de faire au sujet de ce traité toutes les stipulations convenues.

Jean-Jacques Louis Robillard agissait, en son nom propre mais aussi pour le compte de ses associés Urbain de la Fléchère, membre du Conseil d'État de ce Canton, Roguin allié Debons, Contrôleur des Mines et Salines et Jean-François de la Fléchère allié Monod, Syndic de la Municipalité de Nyon, tous trois bourgeois de la ville de Nyon « *lesquels en leurs qualités de commanditaires & de concert avec Jean-Jacques Louis Robillard de Genève, gérant et aussi bailleur de fonds, forment à eux seuls la société établie dans cette ville de Nyon, connue sous la raison de Louis Robillard et Compagnie* »[19].

---

(18) *Mystère et boules de terre*, *op. cit.*, p. 57.

(19) ADHS, 8 FS 1/3954. Mandat de Jean-Jacques Louis Robillard L'an mil huit cent vingt-quatre, le cinq mars, par devant Antoine Gabriel Martheray, notaire public juré, à la résidence de Nyons, Canton de Vaud, en Suisse, soussigné, Ont comparu Monsieur Urbain de la Fléchère, membre du Conseil d'État de ce Canton, Monsieur Roguin allié Debons, Contrôleur des Mines et Salines, et Monsieur de la Fléchère allié Monod, Syndic de la Municipalité de Nyon, tous trois bourgeois de cette ville de Nyon ; lesquels en leurs qualités de commanditaires & de concert avec Monsieur Jean-Jacques Louis Robillard de Genève, gérant et aussi bailleur de fonds, forment

Jean-Jacques Louis Robillard a pour mission de « faire au sujet de ce traité toutes les stipulations convenues, l'inscription aux hypothèques, de transmettre aux dits Messieurs le secret de la fabrication sous les clauses qui y sont désignées, de procéder & arrêter l'estimation des immeubles, meubles & marchandises, et de s'obliger au sujet de cette commandite pour la somme de quarante mille livres neuves monnaie de Savoie, à payer à teneur des conditions du traité »[20]. Fort de son mandat, l'affaire est conclue le 24 avril suivant, Jean-Jacques Louis Robillard et ses associés non seulement prennent des parts dans l'affaire des frères Charmot mais leur transmettent le secret de la fabrication de la terre de pipe moyennant le versement d'une commandite de 40 000 livres de Savoie[21]. En application de la législation sarde la fabrique a désormais pour raison sociale « *Charmot Frères & Cie, fabricants de terre de pipe à Jussy, près Thonon en Savoye* »[22]. Le 2 octobre 1824, les frères Charmot obtiennent de la Chambre des comptes de Turin l'autorisation « *de faire imprimer les dites Patentes aux fins qu'ils puissent mieux assurer la jouissance du privilège, qui leur a été accordé, et prévenir par ce moyen toute contravention qu'on pourra faire, faute de connoître les dites Patentes* »[23]. À cette même époque, ils feront éditer chez l'imprimeur genevois Luc Sestié[24] un tarif de leur production qui est très étendue et variée[25]. Elle comporte notamment sous la rubrique « *Objets pour enfans* (sic) » tout le nécessaire pour une dinette. Il est précisé que les frais d'emballage sont à la charge des acheteurs et « *on ne garantit pas les événements de casse en route, attendu*

à eux seuls la société établie dans cette ville de Nyon, connue sous la raison de Louis Robillard et Compagnie donnent pouvoir au dit Monsieur Robillard, ici présent et acceptant de passer avec Messieurs J : Marie Charmot et Joseph Charmot frères demeurant à Jussy, Mandement de Thonon en Savoie, au nom de leur société Louis Robillard et Comp. en qualité de Commanditaires de Messieurs les frères Charmot, un traité de société pour l'établissement d'une fabrique de terre de pipe, située au dit Jussy ; de faire au sujet de ce traité toutes les stipulations convenues, l'inscription aux hypothèques, de transmettre aux dits Messieurs le secret de la fabrication sous les clauses qui y sont désignées, de procéder & arrêter l'estimation des immeubles, meubles & marchandises, et de s'obliger au sujet de cette commandite pour la somme de quarante mille livres neuves monnaie de Savoie, à payer à teneur des conditions du traité.
Promettent les dits constituant de ratifier tout ce que fera à ce sujet leur dit fondé de pouvoir, et de payer par portions égales avec lui dans les termes convenus, le montant de cette somme. Ainsi fait et passé à Nyon, approuvé et confirmé sur mes mains, en présence des sieurs Charles Hoffmann de Signy & Isaac François Chenaud de Vich, tous deux demeurant au dit Nyon, témoins requis, lesquels ont signé sur la Minute, avec Messieurs les comparants & moi Notaire le dit jour 5 mars 1824 (Sont signés) de la Fléchère de Beausobre Roguin de Bons. De la Fléchère.Robillard. Charles Hoffmann, témoin, François Chenaud, témoin.
Martheray not.
Le juge de Paix de Nyon, Canton de Vaud, en Suisse, certifie véritable la signature ci-dessus de Monsieur Montheray notaire public & juré à Nyon. Nyon 5 Mars 1824. Le juge de Paix du Cant. de Nyon Auguste Guiguer.
(20) Si l'on considéré la chronologie de la mise en place de leur collaboration, il ne paraît pas invraisemblable que les commanditaires aient attendu l'obtention du privilège pour donner suite à leur entreprise.
(21) ADHS, 8 FS 1/3954. Mandat de Jean-Jacques Louis Robillard.
(22) ADHS, 43 J 626. Facture de la fabrique.
Selon la législation sarde la société en commandite se définit ainsi elle « se contracte entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, que l'on nomme commanditaire ou associés en commandite. Elle est régie sous un nom social qui doit être nécessairement celui d'un ou plusieurs associés responsables et solidaires ; le nom d'un associé commanditaire ne saurait en faire partie. Il est de l'essence de cette société, 1° que l'associé commanditaire n'est passible des pertes que jusqu'à concurrence des fonds qu'il a mis ou dû mettre dans la société ; 2° qu'il ne peut faire aucun acte de gestion, ni être employé pour les affaires de la société, même en vertu de procuration » : Cot, J.-L. *Dictionnaire de la législation des États sardes*, Chambéry, 1841, p. 1922.
(23) ADHS, 4 FS 102.
(24) BNF. Luc Sestié (1762-18..) imprimeur libraire à Genève, succède à Jean-Pierre Bonnant comme fermier de la Feuille d'avis. 15 juillet 1811 Brevet d'imprimeur et Libraire 1 janvier 1813.
(25) La Liste imprimée Tarif de terre de pipe façon anglaise, en premier choix comporte 273 références. Coll. part.

que les emballages sont bien soignés, la cause en est aux Rouliers à qui il faut en faire supporter la perte sur le prix de la voiture »[26]. Si la production est essentiellement de couleur blanche, il est possible d'obtenir des pièces décorées : « *On fabrique également des Terres de pipe peintes en divers dessins qui coûtent 50 le % en sus des mêmes articles en blanc* »[27]. Cette production, plus onéreuse et par là moins courante, ne semble pas occuper plus d'une personne. Dans une lettre adressée au comte de Sonnaz en 1829, les frères Charmot précisent que leur « *peintre ayant été absent pendant quelques temps est arrivé seulement aujourd'hui* »[28].

À cette époque, leur production a atteint une certaine perfection puisque les frères Charmot se voient attribuer une médaille de bronze à l'Exposition des produits de l'industrie des États de S.M. le Roi de Sardaigne pour « un assortiment de vases et autres ouvrages en terre de pipe, d'une blancheur remarquable et d'une bonne exécution »[29]. Leur production nécessitant une grande quantité de combustible, les frères Charmot font également commerce de bois et assurent ainsi directement leur approvisionnement. Le 20 novembre 1829, ils démarchent leur fidèle client, le comte de Sonnaz : « *Ayant entendu dire que vous avez une forêt de sapin à vendre, nous vous serons très reconnaissant de vouloir bien nous en donner la préférence pour la coupe en nous indiquant avec qui nous pourrons en traiter* »[30]. L'affaire s'est certainement conclue puisqu'ils doivent confesser à leur créancier que

> Les affaires vont si mal que nous sommes obligés de mettre en moule, une partie du chêne que nous destinions pour bois d'emplette ce qui nous occasionne une grande perte et nous met dans le cas de recourir à S.M. pour obtenir l'autorisation d'exporter cent moules chêne mentionnés dans la supplique que nous avons pris la liberté de vous adresser de vouloir bien transmettre à S.E. le Ministre de l'Intérieur[31].

En 1832, la conjoncture ne s'est pas améliorée.

> Nous attendions toujours d'avoir des fonds disponibles sur Turin pour vous faire une remise de ce que nous vous redevons, mais les rentrées étant si difficiles nous ne pouvons vous remettre dans ce moment sur cette place que les L 700 ci-incluses ; et pour le solde ayez la bonté de nous écrire si nous devons vous le faire compter à Turin ce qui demanderait quelques semaines, ou ici en nous indiquant à qui nous devons payer[32].

---

(26) Liste imprimée Tarif de terre de pipe façon anglaise, en premier choix. Coll. part. Georges Amoudruz rapporte « On appelait, dans le pays, par un sobriquet, les propriétaires de la poterie, « Charmot pot de chambre », du fait qu'ils produisaient cet article. Musée d'Ethnographie de Genève, notes manuscrites de G. Amoudruz.
(27) Liste imprimée Tarif de terre de pipe façon anglaise, en premier choix. Coll. part.
(28) ADHS, 43 J 717. Lettre au comte de Sonnaz du 20 novembre 1829.
(29) *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.* Vol. 29, Paris, 1830, p. 402. *Coup d'œil sur l'Exposition des produits de l'industrie des États de S.M. le Roi de Sardaigne*, en 1829, par M. Bonafous, de Turin. La médaille : porte l'effigie de S. M. Charles-Félix, et sur le revers, les mots : INDUSTRIA .PATRIA Expositio anni MDCCCXXIX au milieu d'une couronne de laurier et de chêne.
(30) ADHS, 43 J 717.
(31) ADHS, 43 J 717 Lettre des Frères Charmot au comte de Sonnaz, Jussy, 24 août 1831.
(32) ADHS, 43 J 717 Lettre des Frères Charmot au comte de Sonnaz, Jussy, 19 août 1832.

Dans ce contexte économique difficile, la société en commandite sera dissoute en raison de la mort de l'un des associés[33], André Urbain de la Fléchère, de Nyon, ancien membre du Conseil d'État du Canton de Vaud. Le 20 novembre Antoine Gabriel Martheray dresse une procuration par laquelle les associés donnent pouvoir aux dits Messieurs Jean-François de la Fléchère allié Monod & Jean-Jacques Louis Robillard, l'un à défaut de l'autre et séparément de pour et au nom des constituants liquider ladite société[34]. Il ne semble pas que la dissolution de la société ait été un frein à l'activité de la manufacture. En 1836, elle jouit toujours d'une bonne réputation comme le souligne Bellemin dans son Almanach du Duché de Savoie : « *Cette fabrique fournit d'assez bonne marchandise : mieux soignée surtout pour le vernis, on n'en recherchera pas ailleurs* »[35]. Plusieurs auteurs mentionnent un arrêt de la manufacture en 1839 sans donner d'explication sur cette cessation d'activité[36]. Toutefois, cet arrêt peut trouver son origine dans le départ de Jean-Marie Charmot qui laisse l'entreprise à son frère.

4. La fabrique Charmot-Breissand

L'année suivante, Joseph-Marie Charmot reprendra l'activité sous une nouvelle raison sociale « Charmot-Breissand »[37]. Selon Léon Quiblier, Joseph Charmot se serait associé avec son beau-frère pour l'exploitation de la

---

(33) Cot, J.-L. *op. cit.*, p. 1925.

(34) ADHS, 8 FS 1 3954, f° 204. L'an mil huit cent trente-deux, le vingt novembre, par devant moi Antoine Gabriel Martheray, notaire public, juré, de résidence à Nyon, Canton de Vaud, en Suisse soussigné
Furent présents 1° Monsieur Roguin allié de Bons, de Nyon, 2° Monsieur Jean François de la Fléchère allié Monod, ancien syndic de Nyon, 3° Monsieur Emmanuel Théodore de la Fléchère ; Monsieur Jules François de la Fléchère, son frère, & Mademoiselles Anne soit Nancy & Angélique de la Fléchère, leurs sœurs majeures célibataires comme représentant feu Monsieur André Urbain de la Fléchère, de Nyon, ancien membre du Conseil d'État du Canton de Vaud, leur père dont ils sont héritiers. Les dites Demoiselles de la Fléchère sont autorisées aux fins des présentes par Monsieur François Duplessis-Dutoit, leur conseil judiciaire et par Messieurs Alexandre Roger, juge de Paix du Cercle de Nyon & Duplessis Prévost, demeurant à Nyon, leurs parents, tous ici présents. 4° Et enfin Monsieur Jean Jacques Louis Robillard de Genève, négociant demeurant à Nyon . Lesquels en leur qualité de commanditaires de la société contractée avec Messieurs Jean Marie Charmot & Joseph Marie Charmot, frères, demeurant à Jussy, mandement de Thonon en Savoïe pour une fabrique de terre de pipe, située audit Jussy sous les raisons Charmot frères & Cie, donnent pouvoir aux dits Messieurs Jean-François De la Fléchère allié Monod & Jean-Jacques Louis Robillard, l'un à défaut de l'autre et séparément de pour et au nom des constituants liquider ladite société, à cet effet, traiter avec les intéressés sur tout ce qui y a rapport, régler & clore tous comptes, en exiger ou en payer le montant suivant les occurrences, faire accepter toutes cessions de droits, toutes lettres de change, billet à ordre, toutes obligations et autres engagements qui pourraient être consentis en faveur des constituants pour le temps et aux clauses et conditions que les mandataires jugeront convenables ; délivrer toutes quittances valables ou en exiger ; consentir toutes mentions & subrogations, donner toute main levée ; consentir la radiation partielle & définitive de toutes inscriptions prises pour la sureté des dits constituants, & s'il y a lieu, faire ou requérir toutes nouvelles inscriptions hypothécaires et ensuite leur radiation, faire procéder à la vente de tous les effets mobiliers dépendant de la dite fabrique ; recevoir & toucher le montant des dites ventes et en donner quittance. A l'effet de ce que dessus, en cas de contestations, refus ou retard de payement, citer & comparaître tant en demandant qu'en défendant devant tous juges & tribunaux compétents, se concilier si faire se peut sinon plaider, s'opposer, appeler, élire domicile, obtenir tous jugements & arrêts provisoires et définitifs, les faires mettre à exécution ou s'en désister, traiter, composer, transiger, nommer tous experts, arbitres & tiers-experts ou arbitres ; s'en rapporter à leur décision ; faire faire toutes saisies, arrêts & exécutions, faire procéder à toutes ventes toutes distributions & répartitions de deniers, produire tous titres & pièces.

(35) *Almanach du Duché de Savoie pour l'année bissextile 1836*, par M. Bellemin, auditeur à la Chambre des Comptes, secrétaire civil du Sénat. Chambéry, de l'imprimerie du gouvernement, p. 196.

(36) Barbier, V. *La Savoie industrielle*, deuxième partie. 1875, p. 586. Deonna, W, *Catalogue du Musée Ariana*, Genève, *circa* 1938. p. 68. Devos, R., « Industrie et artisanat en Savoie du Nord d'après les notes et les rapports de Joseph Despine (1830-1840) », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 1987, p. 11-40. Léon Quiblier, lettre à W. Deonna du 6 octobre 1937. Coll. privée.

(37) ADHS, 43 J 756 .Ou Charmot-Breissant avec un t à Breissant comme sur l'entête du « Tarif de terre de pipe façon anglaise, en premier choix. » imprimé pour la manufacture. Alors que l'entête des factures de cette époque porte bien Charmot-Breissand avec un d à Breissand. ADHS, 43 J 626.

manufacture [38]. À moins qu'il n'ait repris seul l'affaire et n'ait accolé le nom de son épouse pour se distinguer de son frère Jean-Marie. Joseph-Marie Charmot avait épousé le 26 février 1827 Joséphine Zoé Breissand, fille du général Joseph Breissand et de Joséphine Michelle Constance Dessaix [39]. La manufacture Charmot-Breissand poursuit sa production de qualité. Victor Barbier note dans son ouvrage sur la Savoie industrielle : « *Elle se faisait remarquer par son grand développement, la bonté, la variété et le choix exquis de ses articles, et elle était paraît-il, justement accréditée* » reprenant mot pour mot sans le citer l'appréciation de l'Indicateur du duché de Savoie de 1844 [40]. « *Ses produits n'avaient rien d'artistique, que nous sachions ; ils consistaient simplement en article de ménage* [41] ». Il s'agit là de sa propre opinion qui contredit d'ailleurs le jugement qui la précède ! L'année 1844 est marquée par la mort de Jean-Marie Charmot [42]. Le 30 septembre 1846, seize ans après l'attribution d'une première médaille de bronze pour sa production, une nouvelle médaille de bronze est attribuée à la fabrique lors de l'exposition des produits de l'industrie nationale à Gênes [43]. Cette récompense dut attirer l'attention de l'administration, l'intendant du Chablais interroge sur les industries présentes en Chablais D. Replat, de la Direction des Établissements royaux des Mines. Ce dernier signale « *la fabrique de poterie fine de M.M. Charmot, qui avait été autorisée en 1820 (sic) pour dix ans. Mais comme la permission n'a pas été renouvelée, elle n'est pas dans le cas de payer* [44]*... Vous m'avez adressé une requête du propriétaire pour se mettre en règle et obtenir l'autorisation ministérielle* »[45]. Trois jours plus tard, D. Replat confirme à l'intendant que malgré l'expiration du privilège, il estime que M. Charmot est tenu de remplir les formalités prescrites par les articles 159 et 160 de l'édit du 30 juin 1840 [46]. Certains auteurs font cesser l'activité de la fabrique en 1848 [47]. Ce qui paraît improbable au regard de la demande de régularisation auprès de l'administration[48]. En l'état de la recherche, il n'est pas possible de fixer exactement la date de sa fermeture. Cependant, elle dut intervenir entre 1850 et 1858 date à laquelle Joseph-Marie Charmot vend les bâtiments de Jussy à William Turrettini pour la somme de 85 000 F [49].

---

(38) Léon Quiblier (1861-1954) président de l'Académie Chablaisienne, lettre à W. Deonna du 6 octobre 1937. Coll. privée.
(39) Joséphine Zoé Bressand (sic) est née le 8 janvier 1809 à St Daniel, département de Bassariaux, royaume d'Italie. Registre d'État civil de Thonon, naissance 1809-1814.
(40) *Indicateur du Duché de Savoie Almanach judiciaire et administratif*, Chambéry 1844, p. 215.
(41) Barbier, V. *op. cit.*, deuxième partie, p. 586.
(42) ADHS, 8FS I 3955. Contrat dotal 22 septembre 1824. Il épouse en 1824 Joséphine Zoé Célestine Barras (1800-1862) dont il aura 9 enfants. À la suite d'un conseil de famille en date du 4 avril 1846, Bruno Dubouloz est nommé tuteur des sept enfants mineurs de Jean-Marie Charmot : Édouard, Émile, Jules, Hector, Achille, Casimir, Marie Céline. ADHS, 2 E 13187.
(43) *Indicateur du Duché de Savoie Almanach judiciaire et administratif*, Chambéry, 1847, p. 230.
(44) Une redevance due au titre de l'art 10 Manifeste Caméral du 9. 9bre 1844.
(45) ADHS, 4 FS 102. Lettre du 15 novembre 1847.
(46) ADHS, 4 F 102. Lettre du 18 novembre 1847.
(47) Collectif. *Sciez, histoire, nature et traditions*, *op. cit.*, p. 169.
(48) ADHS, 2 E 4623. Quittance est donnée par Joseph Marie Charmot à Guérin Duchesne « l'an dix-huit cent quarante-huit le vingt-neuf mai, dans le magasin de M. Charmot à Sciez... ». Cette mention peut être considérée comme une preuve que l'activité n'avait pas encore cessé.
(49) ADHS, 2 E 13083. 15 décembre 1858 : vente de la propriété à William Turrettini (Étienne Genoud, not.à Thonon).

Les faïences Charmot dans les collections du château de Montrottier

N° inv. 2439 : Présentoir à corbeille rond de couleur crème à décor d'imitation de vannerie en relief, aile ajourée, porte la marque « Charmot » en creux. 24 cm de diamètre. Don de M. Charmot.

N° inv. 2504 et 2505 : Présentoirs à corbeille rond de couleur légèrement crème à décor d'imitation de vannerie en relief, aile ajourée, 23,5 cm de diamètre, d'un modèle proche du présentoir à corbeille n° 2439. Malgré l'absence de marque, des éléments de l'aile ajourée ayant été retrouvés dans un dépotoir de la manufacture, ces deux corbeilles peuvent être attribuées à la fabrique de Jussy. Cependant on trouve un modèle très semblable dans les productions de la fabrique Baylon à Carouge.

N° inv. 2532 : Veilleuse avec théière à double fond, hauteur : 30,5 cm, porte la marque en creux « Charmot Fr et C.». Le couvercle, plus clair paraît rapporté. Don Léon Charmot, novembre 1930. Ce modèle est à rapprocher de ceux de la fabrique Baylon, de Carouge.

N° inv. 2726 : Veilleuse avec théière à double fond, hauteur : 30 cm, ne porte pas de marque, une étiquette mentionne : Veilleuse, provenant probablement, de l'ancienne faïencerie de Jussy, près de Thonon. Don de M^lle^ Thomasset 1940. Sa base et notamment son aspect général étant très semblable à celle de la veilleuse n° 2532, elle peut être attribuée à la fabrique de Jussy, en dépit de l'absence de marque.

N° inv. 4853 : Sucrier urne, hauteur 13 cm et diamètre 11 cm, porte la marque Charmot en creux. Belle pièce ornée notamment de barbeaux et de myosotis … avec un décor principal naturaliste constitué d'outils de jardinage (un trident, une pelle, deux râteaux au naturel et un arrosoir brique) entrecroisés avec des éléments végétaux à fleurs jaunes, que vient recouvrir un petit médaillon anépigraphe surmonté par deux oiseaux bleus au bec de couleur brique. Ce décor est à rapprocher de celui d'une tasse et de sa soucoupe conservées au Musée-château d'Annecy[50].

Approche pour une chronologie des marques utilisées

Cette chronologie ne peut pas être considérée comme définitive en l'état de la recherche.

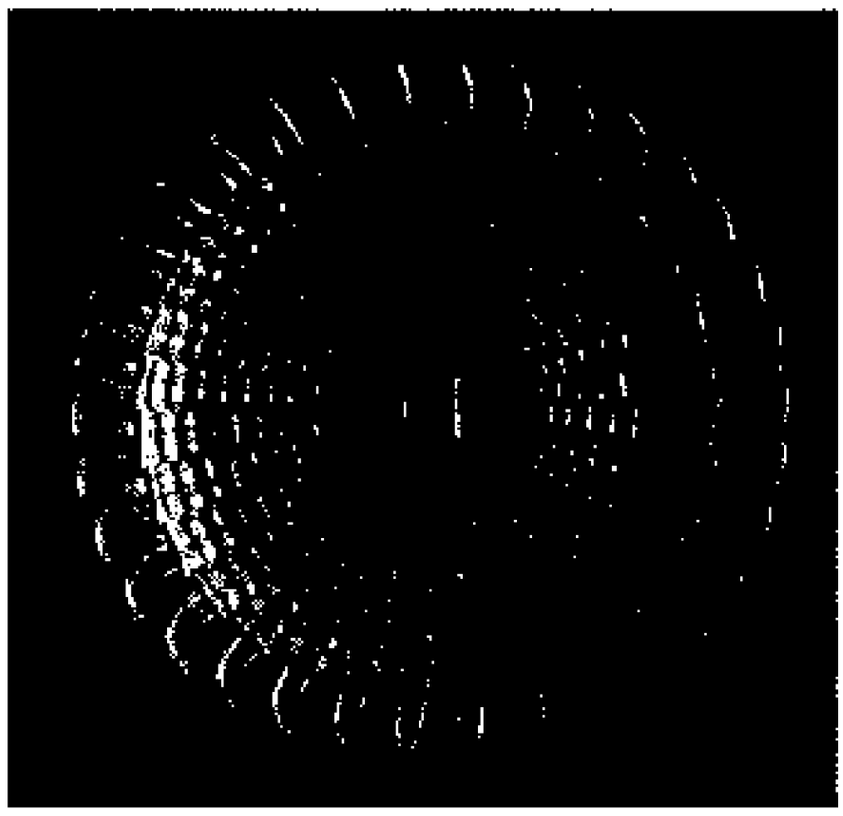
Après 1822 et jusqu'en 1824 : La manufacture utilise la marque Charmot.

De 1824 à 1832 : Se trouvent Charmot Fr et C. ou encore Charmot Fr & C°.

De 1832 à 1840 : La marque redevient simplement Charmot.

---

(50) Musée-château d'Annecy, n° inv. 4697.1.



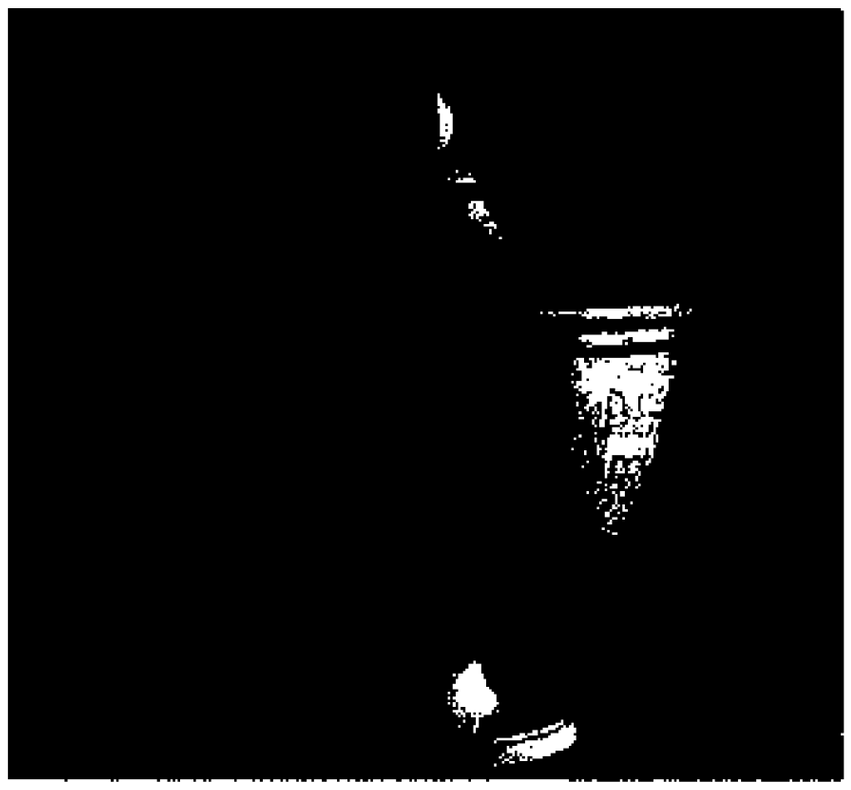
Présentoir à corbeille. N° inv. 2439



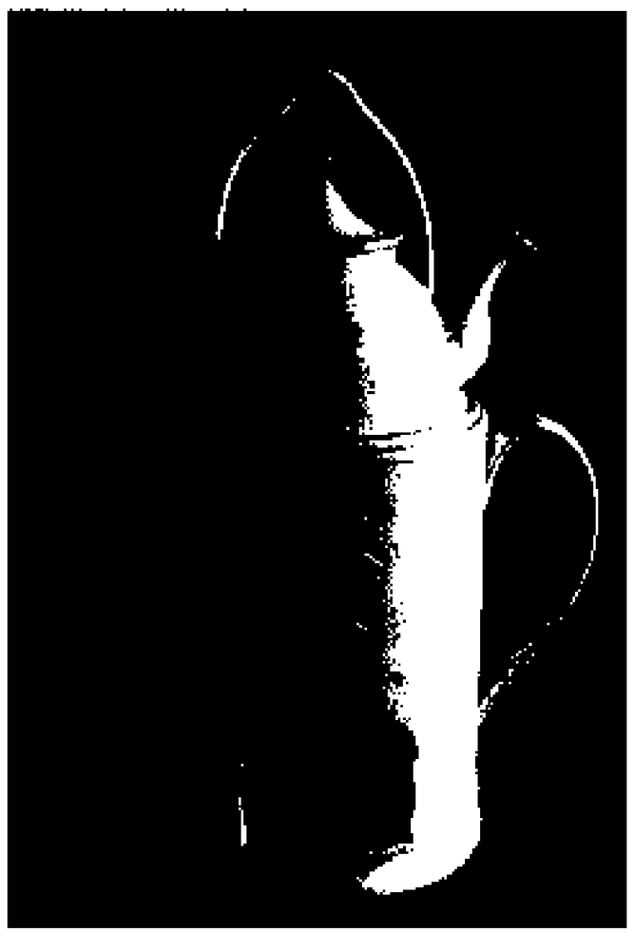
Marque au dos du présentoir à corbeille.
N° inv. 2439



Marque « Jussy Savoie »



Sucrier urne. N° inv. 4853



Veilleuse avec théière. N° inv. 2532



Veilleuse avec théière. N° inv. 2726

De 1840 à la cessation d'activité : La marque semble être toujours Charmot malgré la nouvelle dénomination Charmot Breissant qui figure son tarif. À moins que l'estampille inédite : Jussy avec au-dessous Savoie[51], que porte un tesson trouvé sur le site de l'ancienne manufacture ait été en usage après 1840, soit pendant une période très courte et peut être parallèlement à la marque Charmot. La question ne peut encore être tranchée.

Remerciements :

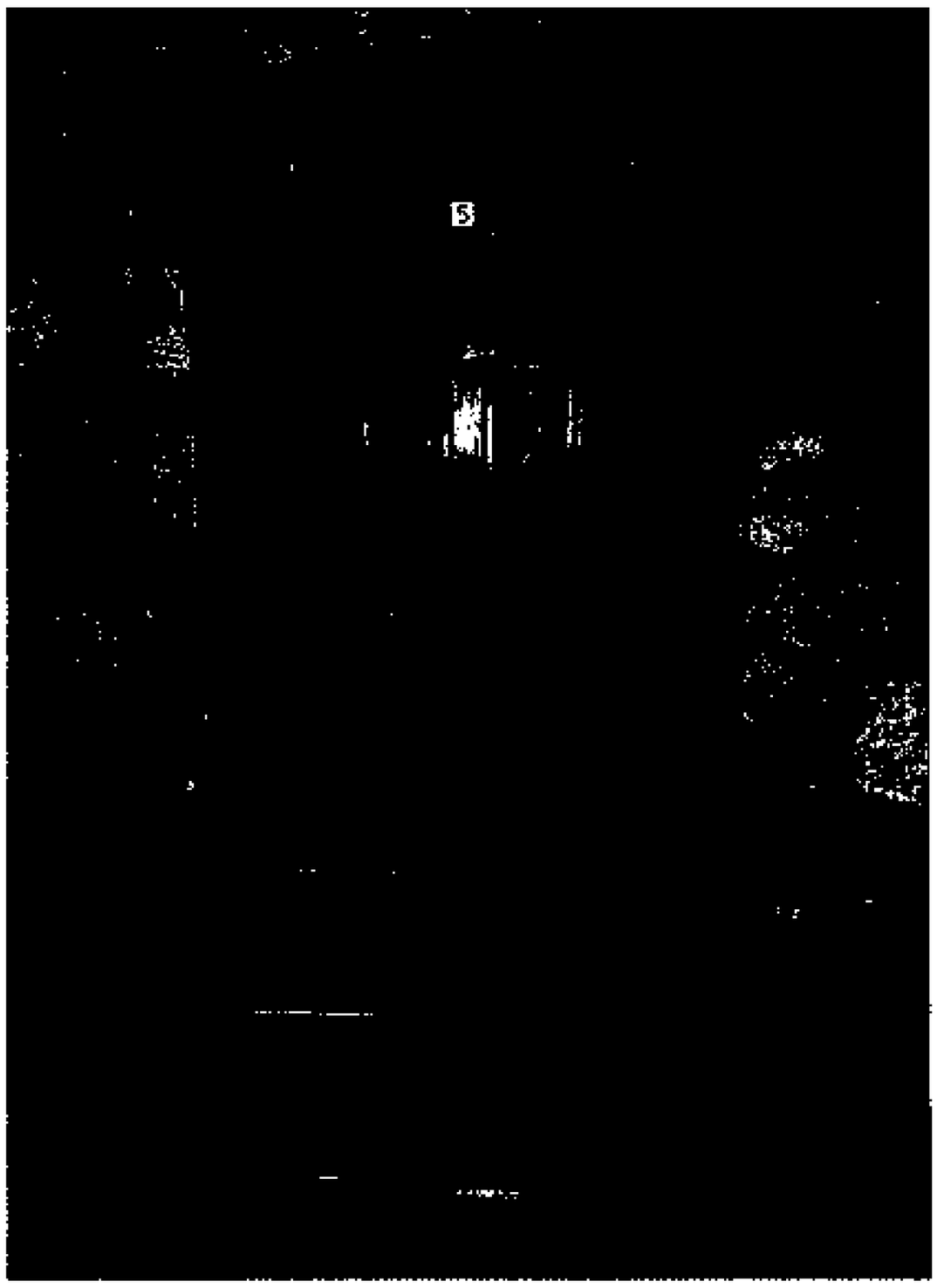
Il nous est agréable de remercier Monsieur Julien Coppier, archiviste aux Archives départementales de la Haute-Savoie, qui nous a été d'un précieux secours et Odile Lalliard, passionnée par les productions des potiers savoyards, pour son soutien.

Joseph TICON & Bernard CROLA

II. Note sur une chaire double à dais de style gothique, conservée à Montrottier

Après une étude sur une chaire lyonnaise de la Renaissance[52], nous poursuivons l'étude du mobilier conservé au château. Une chaire[53] double à dais, de style gothique flamboyant ou gothique fleuri, ne semble pas poser question ; mais en réalité, elle cache quelques secrets.

Pour de rares initiés ou spécialistes du mobilier, un premier coup d'œil permet de déceler rapidement quelques anomalies et



Chaire double à dais de style gothique

(51) Rencontre du 24 août 2002 avec Marie-Thérèse Pittet. Lors d'une enquête réalisée auprès de Marie-Thérèse Pittet, qui résidait dans un bâtiment de l'ancienne fabrique, elle nous présenta un grand fragment d'une coupe godronnée estampillé Jussy Savoie, non vernis, trouvée avec des fragments de moules dans le jardin attenant.
(52) CHATELAIN, J., « À propos d'une chaire à coffre et à dossier ouvrant, conservé à Montrottier », in *Revue savoisienne*, 153e année, Annecy, 2013, pp. 221-224.
(53) N° inv. 2149 ; dimensions : 225 x 119,2 cm.

de la considérer comme un meuble reconstruit autour d'éléments décoratifs anciens. Le contraste entre la richesse des sculptures (usées par le temps) et la construction sommaire du bâti, assemblé sans chevilles de bois apparentes, est déterminant. Les faussaires du XIX^{e} et du début XX^{e} siècle ont souvent utilisé des boiseries murales de récupération pour faire naître toutes sortes de meubles, coffres, armoires,... réalisés parfois avec une grande habileté.

En observant la face antérieure de cette chaire, nous avons constaté que l'ensemble des éléments constitutifs étaient réalisés en bois de châtaignier, y compris les différents éléments sculptés que l'on s'attendait à découvrir en bois de chêne. Il est inconcevable qu'au XV^{e} siècle un sculpteur sous contrôle de sa corporation ait utilisé du châtaignier. Le mobilier gothique est exclusivement fabriqué en chêne, dans la moitié nord de la France, alors que l'on utilise le bois de noyer dans le Lyonnais, le Dauphiné, la Bourgogne et la Savoie[54].

Analysant plus en détail l'ensemble de ces éléments décoratifs, nous avons conclu qu'il s'agissait en réalité de faux vieux décors, non pas sculptés dans les règles de l'art mais « matricés » à chaud, ou pyrosculptés, d'où les traces de carbonisation superficielles et l'aspect usé et brossé, brun forcé. Ces riches décors ne sont donc pas l'œuvre d'un artiste sculpteur du Moyen Âge, mais d'une technique hors du commun, que seul un fondeur expérimenté a été capable de réaliser, sans doute dans la deuxième moitié du XIX^{e} siècle. Il est sans doute possible d'y voir le travail d'un des membres de la famille Frèrejean[55]. Jusque-là inconnu dans l'histoire du mobilier français, ce travail témoigne d'une grande compétence : la prise d'empreintes sur ces sculptures du XV^{e} siècle, puis la réalisation de différentes matrices en métal, et surtout, le contrôle du temps de contact de cette matrice (posée ou pressée) à haute température, sur le bois. Si dans le domaine de l'expertise du mobilier, cette chaire serait qualifiée de « fausse » faite pour tromper, elle conserve toute sa place au milieu des collections.

Aujourd'hui révélés, les secrets de son histoire apportent un nouvel éclairage sur la présence de ce meuble, parfois dérangeant aux yeux des spécialistes, et aussi sur sa technique. Il permet aussi de conforter les récentes conclusions qui précisent le rôle de la famille Frèrejean dans la constitution et l'enrichissement des collections encyclopédiques aujourd'hui conservées au château : un des membres de cette famille – Victor Frèrejean – ayant été amateur et collectionneur d'art, de meubles et également menuisier occasionnel[56].

Jacques CHATELAIN

---

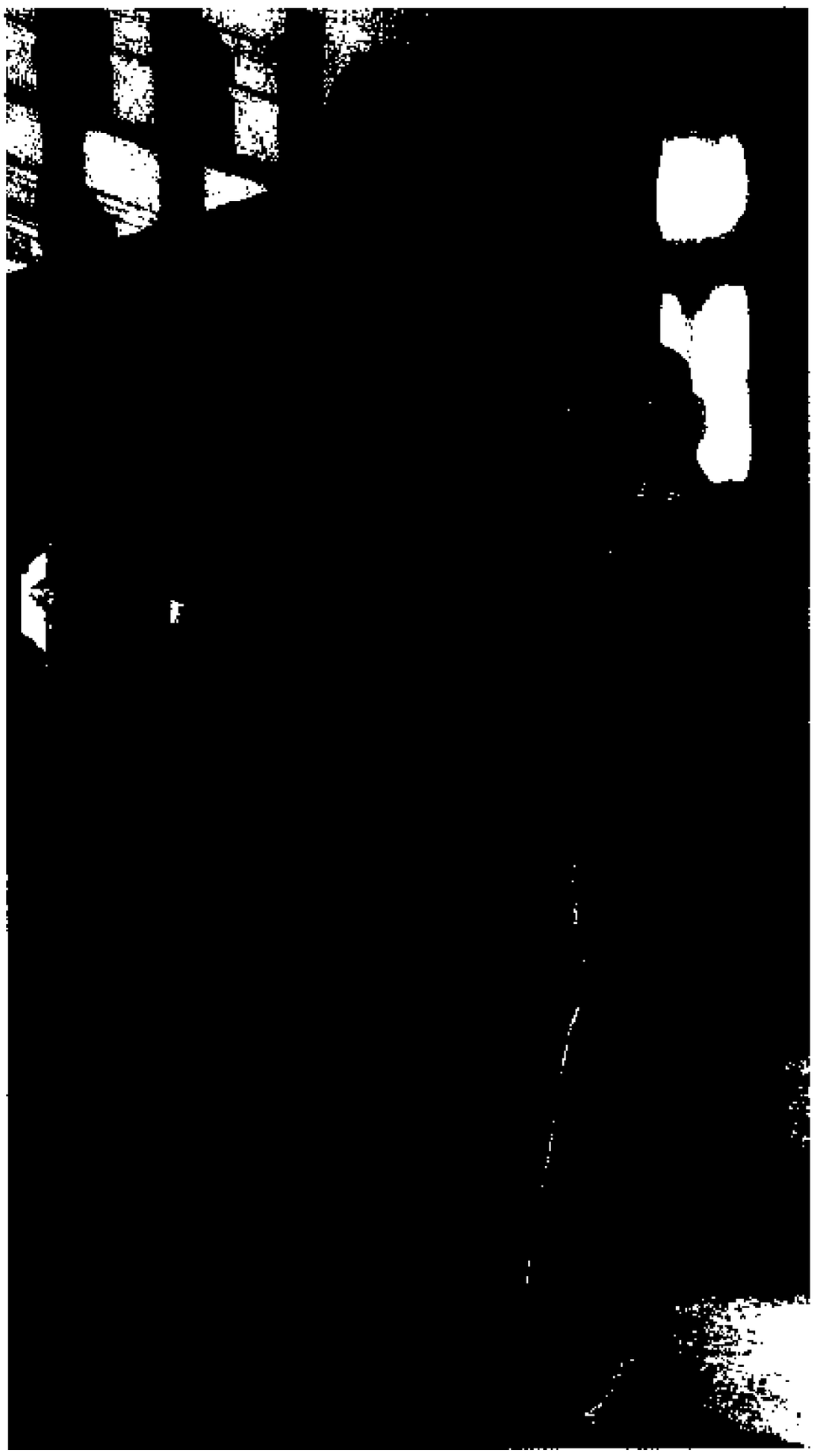
(54) Les célèbres stalles savoisiennes sont réalisées en bois de noyer. Musée d'art et d'histoire de Genève. *Stalles de la Savoie médiévale*. Genève, 1991, 238 p. CHARLES, C. *Stalles sculptées du XV^{e} siècle-Genève et le Duché de Savoie*. Paris, 1999, 285 p.

(55) SERAND, J. *Le château de Montrottier. Étude historique et archéologique*. Annecy, 1949, pp. 70-71.

(56) COPPIER, J., « Le domaine de Montrottier au temps de la famille Frèrejean (1876-1906) », in *Revue savoisienne*, 153^{e} année, Annecy, 2013, pp. 95-125.

III. Une statue de saint Jean-Baptiste dans les collections du château de Montrottier

Le saint[57] qui appartient aux collections du château de Montrottier est figuré debout vêtu uniquement d'une peau de bête. Il porte sur son bras gauche, couché sur un livre, un agneau qu'il désignait de sa main droite aujourd'hui disparue. Le vêtement et la présence de l'agneau permettent d'identifier cette figure à saint Jean-Baptiste dont le culte est particulièrement important au Moyen Âge, notamment dans le duché de Savoie qui accueille les premières reliques du saint parvenues en Occident, à Saint-Jean-de-Maurienne, puis à Aoste.



Statue de saint Jean-Baptiste (Montrottier)

(57) N° inv. 2984 ; 117 cm hauteur.

1. Saint Jean le Précurseur

Prophète et saint martyr, saint Jean-Baptiste est le fils de Zacharie et d'Élisabeth. Le couple, dans sa vieillesse, se désespérait de n'avoir pas eu de fils : Jean-Baptiste est le fruit, comme le Christ, d'une naissance miraculeuse annoncée à Zacharie par l'Ange Gabriel. Considéré par les Évangiles comme le dernier des Prophètes, celui qui précède et annonce la venue du Messie, on le nomme parfois le Précurseur. Vers l'an 27 il mène une vie ascétique de prêcheur sur les rives du Jourdain, baptisant tous ceux qui viennent à lui. C'est là qu'il accueille le Christ et le reconnait comme le Messie en voyant le Saint Esprit descendre sur lui sous la forme d'une colombe. Ayant dénoncé l'union d'Hérode Antipas et d'Hérodiade, il est jeté en prison. Peu de temps après, au cours d'un banquet, Hérode, charmé par la danse de Salomé, fille d'Hérodiade, lui demande d'exprimer un souhait, qu'il lui promet d'exaucer immédiatement. Sur le conseil de sa mère, elle réclame alors la tête de Jean-Baptiste. Selon le récit de Jacques de Voragine, *La légende dorée*, « le bourreau est donc envoyé, la tête de saint Jean est tranchée, elle est donné à la jeune fille, et celle-ci la présente à sa mère adultère »[58].

2. Le culte de saint Jean-Baptiste dans l'ancien duché de Savoie à la fin du Moyen Âge

Le recensement des autels paroissiaux du duché de Savoie entre le XV^e^ et le XVI^e^ siècle, réalisé sur la base des visites pastorales effectuées par les évêques dans leur diocèse, témoigne de l'importance du culte de saint Jean-Baptiste[59]. Il apparaît en effet avec constance dans les dédicaces, aux côtés de la Vierge à l'Enfant, de l'apôtre Pierre et des saints thaumaturges saint Antoine abbé et saint Sébastien. La dizaine de statues du saint encore conservées sur le territoire et les dorsaux de stalles sur lesquels il est représenté, comme dans la cathédrale Saint-Pierre de Moûtiers, confirment cette analyse. Il est également présent dans plusieurs cycles de peintures murales, dans la chapelle de Vulmix à Bourg-Saint-Maurice consacrée à saint Grat, célèbre pour avoir ramené d'Orient le chef du saint et déposé sa mâchoire à Aoste ou encore dans la chapelle de Concise à Thonon qui reprend des épisodes de la vie du saint. Sur le territoire savoyard ce culte a été favorisé par la présence dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne de trois doigts de la main qui baptisa le Christ.

L'arrivée en Occident de ces insignes reliques est racontée par Grégoire de Tours. Émue par les récits de miracles liés à saint Jean-Baptiste rapportés d'Orient par les pèlerins, une jeune fille de Maurienne nommée Thècle entreprend vers 545 le voyage à Alexandrie où le saint est inhumé. « Une

---

(58) Jacques de Voragine, « La Décollation de saint Jean-Baptiste », *La légende dorée*, 2^nde^ moitié du XIII^e^ siècle, trad. J.-B. M. Roze, Paris, 1967, t. II, p. 154.

(59) Cf. Burlet, « Le culte de Dieu, de la Vierge et des saints en Savoie avant la Révolution : essai de géographie hagiologique », *Mémoires de l'Académie de Savoie, documents*, t. IX, Chambéry, 1922 ; Manuele Berardo, « Les diocèses et les saints du duché de Savoie », in. cat. *Des saints et des hommes. L'image des saints dans les Alpes occidentales à la fin du Moyen Age*, p. 21-43.

femme venue de la ville de Maurienne demanda des reliques du Précurseur, et s'engagea par serment à ne pas quitter la place avant qu'elle n'eût obtenu quelques parcelle des membres du saint. Et comme les habitants du lieu affirmaient que c'était chose impossible, elle se prosternait chaque jour devant le sépulcre, priant, comme nous l'avons dit, qu'il lui fût accordé quelque portion de ces saints membres. Elle passa ainsi une année entière, puis une seconde, dans une oraison continuelle. Au commencement de la troisième année, comme elle vit que ses prières n'avaient pas d'effet, elle se coucha devant le sépulcre, protestant qu'elle ne se relèverait pas avant d'avoir obtenu du saint l'objet de sa demande. Le septième jour, comme elle tombait en défaillance par inanition, il apparut sur l'autel un pouce d'une éclatante blancheur et tout resplendissant de lumière »[60].

Thècle rapporte finalement deux doigts et un pouce de saint Jean-Baptiste et fait bâtir une église pour les abriter à Saint-Jean-de-Maurienne qui devient une étape du pèlerinage[61].

3. « Voici l'Agneau de Dieu, qui enlève le péché du monde »

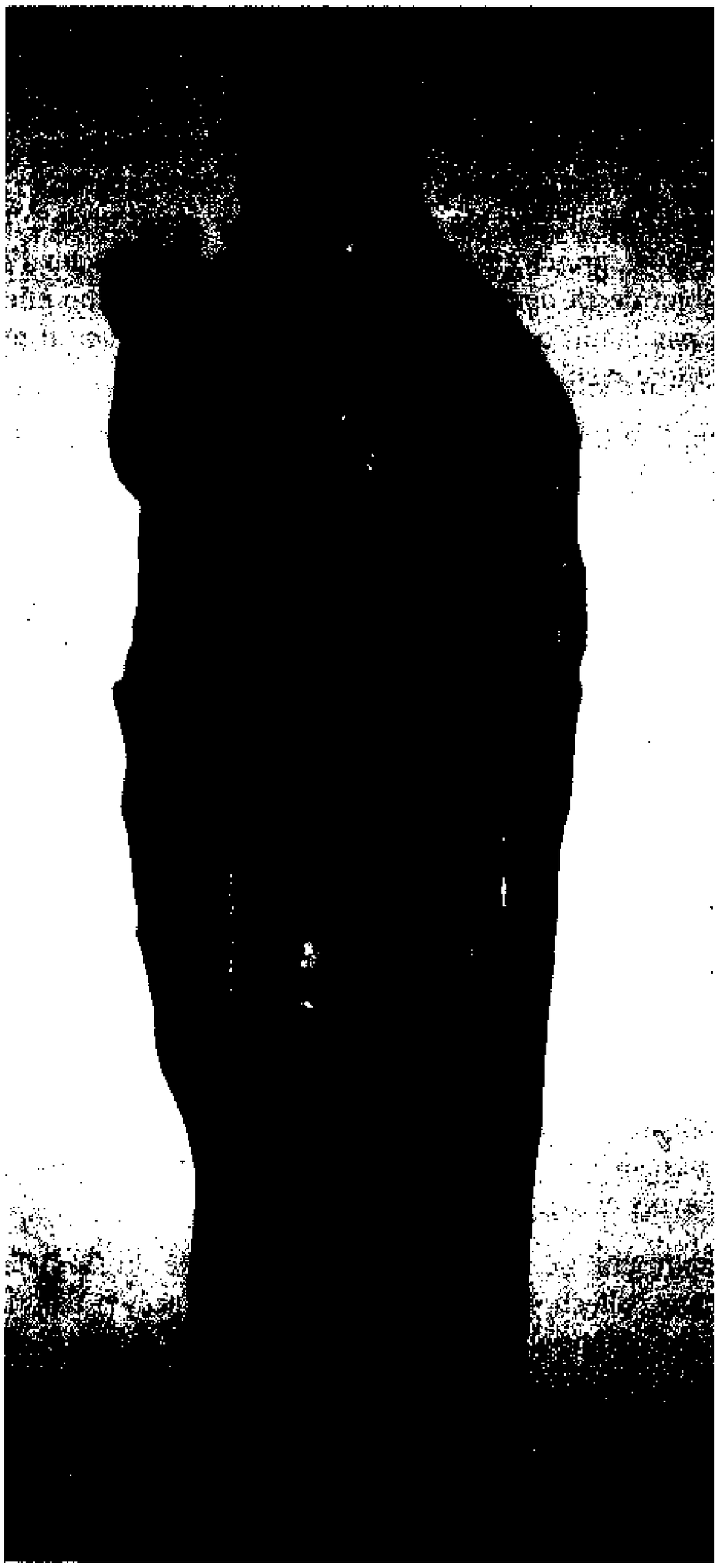
Le saint Jean-Baptiste de la collection du château de Montrottier reprend un modèle iconographique courant et largement diffusé dans la Savoie médiévale. Le saint se tient debout, les pieds nus. Il est représenté âgé, la barbe et les cheveux longs, amaigri, archétype de l'ermite au désert. Il est vêtu d'une tunique simple en peau de chameau ou de mouton, serrée à la taille par une ceinture en cordelette tressée et échancrée au niveau des bras et des jambes. La tête décharnée de l'animal repose au sol. Légèrement déhanchée, il désignait de sa main désormais disparue l'Agneau couché sur le livre, symbole du Christ et de son sacrifice. L'Agneau est un animal central de l'iconographie chrétienne. Associé à Jean-Baptiste, il fait référence à l'épisode du Baptême du Christ lorsque, voyant Jésus venir a lui, le saint déclare «Voici l'Agneau de Dieu, qui enlève le péché du monde »[62].

Cette composition se retrouve sur plusieurs figures sculptées du saint, dans l'église paroissiale d'Argonay en Haute-Savoie ou encore dans les collections du Musée Savoisien de Chambéry[63].

Elle se rapproche plus particulièrement de celle du saint Jean-Baptiste appartenant aux collections du Musée-Château d'Annecy[64], dans la disposition générale de la sculpture comme dans les détails : la tête de l'animal aplatie au sol qui apparaît entre les jambes du saint, les oreilles tombantes, la mâchoire inférieure légèrement en avant, les orbites creuses, l'ondulation centrale du

---

(60) *Les livres des miracles et autres opuscules de Georges Florent Grégoire, évêque de Tours*, t. I, Paris, 1857, « D'une femme qui obtint le pouce de Jean-Baptiste », chapitre XIV, p. 45.
(61) Pierre Dompnier, « Saint-Jean-de-Maurienne », *L'histoire en Savoie*, n° 63, 1993.
(62) Évangile selon saint Jean (Jn, I, 29-34).
(63) Cette sculpture porte le numéro d'inventaire D 8668-368. Voir à ce sujet : S.Thermes-Boisset, *La sculpture à Chambéry et en Savoie occidentale à la fin du Moyen Age*, thèse de doctorat, université de Grenoble (présentation prévue en novembre 2015).
(64) Savoie, bois, h.138 x l. 31 x pr. 20 cm, 1ère moitié du XVIe siècle, inv. 2011.0.1404.



Statue de saint Jean-Baptiste (Musée-Annecy)

pli formé par l'encolure, la crispation des orteils, légèrement repliés, le traitement piqueté de la peau de l'animal et de la tunique, le livre qui présente le même motif de fermoir sur la tranche, la position de l'agneau, une patte avant repliée sous le corps, l'autre fléchie, sur le point de se redresser, la tête retournée vers le saint. Cette profusion de similitudes indique que les deux œuvres dérivent d'un même modèle sculpté ou gravé.

4. Une sculpture savoyarde du début du XVI^e siècle

Mais ce rapprochement iconographique ne résiste pas à la comparaison stylistique. Le canon élancé de la statue du Musée-Château s'oppose à la figure plus trapue de Montrottier, à l'aspect plus massif du traitement de l'anatomie. Les drapés s'écrasant mollement au sol, sans profondeur se caractérisent par un système de plis étroits en épingles quelque peu systématiques. Le visage au nez droit, aux arcades sourcilières rectilignes, aux paupières légèrement tombantes, a une expression de douceur mêlée de tristesse. La chevelure est traitée en grosses boucles régulières, de même que la barbe, plus souple cependant, qui se termine par deux mèches symétriques.

Les proportions trapues de la statue, l'expression du visage comme le traitement de la chevelure rattachent l'œuvre au langage qui caractérise la production de la Savoie occidentale dans la première moitié du XVI^e siècle. La provenance précise du saint Jean-Baptiste du château de Montrottier demeure inconnue. Le revers de la statue n'est pas sculpté, ce qui indique qu'elle était destinée à être positionnée dans une niche ou sur l'autel d'une chapelle. L'écu sur le socle, représentant une hache, pourrait témoigner d'une commande faite par une corporation. Cette proposition reste, faute d'indications et de sources complémentaires, à l'état d'hypothèse [65].

Sophie MARIN,
Attachée de conservation,
en charge des collections beaux-arts au Musée-château d'Annecy

(65) En Savoie, Saint Jean-Baptiste n'est mentionné pour aucune corporation de métiers, notamment pour des villes comme Annecy et Chambéry. Cf. L. Morand, « Les anciennes corporations d'arts et de métiers de la ville de Chambéry et de quelques autres localités des états de la Maison de Savoie en deçà des monts », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*, 4^e série, t. IV, 1893, p. 37-207.

IV. Note sur un masque mortuaire de Napoléon Ier conservé au château de Montrottier

Parmi les collections du château, sont conservés des souvenirs napoléoniens. Ceux-ci ont été notamment rassemblés par Léon Marès qui a fait preuve d'un intérêt particulier pour le Ier et le 2nd Empire. Ce goût est peut-être à rapprocher de son histoire familiale[66].

Depuis que l'Académie florimontane est propriétaire de Montrottier, de nombreux dons sont venus compléter ces souvenirs, suivant des orientations scientifiques définies par Joseph Serand, premier « conservateur » des collections[67]. En ce qui concerne plus particulièrement les objets napoléoniens, ils s'enrichissent notamment par le don d'un galon du tombeau de Napoléon, par Eugène Pfister en 1919[68].

L'Académie florimontane conserve un masque mortuaire de Napoléon Ier [69], en plâtre ; sur le masque figure une médaille portant l'inscription « *Napoléon Empereur et Roi. Souscription Docteur Antommarchi 1833* ». Ce masque, qui porte la gravure « *Antommarchi* », est acquis par Léon Marès, à Montpellier, auprès de la boutique « Au Chevalier », qui fournit régulièrement le collectionneur[70].



Au milieu des collections napoléoniennes,
masque mortuaire de Napoléon Ier

(66) Un de ses grands-oncles, Louis Marès, officier du génie, devient le 29 août 1805 chef d'état-major de la division Friant qui participe à la bataille d'Austerlitz : COPPIER, J. « Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur à partir de documents inédits », in *Revue savoisienne*, 151e année, Annecy, 2011, p. 336.
(67) COPPIER, J. « Le domaine de Montrottier (Lovagny–Haute-Savoie), de la demeure du collectionneur Léon Marès à la propriété de l'Académie florimontane (1916-1919) », in *Revue savoisienne*, 149e année, Annecy, pp. 126-127.
(68) PFISTER, L. « Au musée de Montrottier : un galon du tombeau de Napoléon conservé par Santini », in *Revue savoisienne*, 88e année, n° 1 (1er et 2e trimestres), Annecy, 1947, pp. 58-59.
(69) n° d'inv. 4699.
(70) COPPIER, J. « Léon Marès (1854-1916), *op. cit.*, p. 337.

Francesco Antommarchi (1780-1838), dans ses *Mémoires,* se présente comme ancien professeur d'anatomie à l'hôpital de Santa-Marie-Nuova de Florence, attaché à l'université de Pise et surtout comme le chirurgien de l'empereur Napoléon Ier à l'île de Sainte-Hélène : ayant assisté à sa longue agonie, il rend compte à la société de ce qu'il a vu[71].

À la mort de Napoléon « *à 6 heures moins 11 minutes le 5 mai* [1821] *après-midi* », Antommarchi sollicite Hudson Lowe pour disposer de plâtre afin de réaliser un masque du défunt[72]. Le lendemain, le docteur Burton, assisté du docteur Antommarchi, réalisent ce masque en trois parties. Antommarchi rapporte de Sainte-Hélène un masque mortuaire.

À compter d'août 1833, Antommarchi fait réaliser, en grand nombre, des tirages par souscription ; l'exemplaire conservé à Montrottier semble faire partie de ces derniers. Antommarchi vend ensuite ses droits pour l'édition en bronze aux fondeurs Richard et Quesnel.

Sans entrer ici dans les détails, rappelons qu'il existe, outre ce masque réalisé par Antommarchi, plusieurs masques présentés comme l'authentique visage de Napoléon ; ils font l'objet de controverses, tout comme les circonstances des prises d'empreintes. Ces sujets ont d'ailleurs alimenté une abondante littérature[73].

En collectionnant des souvenirs napoléoniens – dont certains méritent d'être encore mieux connus – Léon Marès, suit, à sa mesure, une véritable mode à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Parmi ces collectionneurs, les plus connus de cette période[74] sont sans aucun doute la famille impériale, les historiens Frédéric Masson (1847-1923) et Paul Marmottan (1856-1932), et le banquier mécène Daniel Iffla (dit Osiris) (1825-1907).

Julien COPPIER

---

(71) ANTOMMARCHI, F. *Mémoires du docteur F. Antommarchi sur les Derniers moments de Napoléon.* Paris, 1825, p. 1 et p. 457. Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, cote 15631.
(72) *Ibid.*, p. 153 et p. 156.
(73) Voir en ligne les éléments bibliographiques commentés, établis en avril 2014 [consultation le 22 février 2015] : http://www.napoleon.org/.../MasquesMortuaires_BibliographiePrevot_avril2014.pdf .
Un sérieux article de synthèse « Le masque mortuaire de Napoléon » est celui de Fernand Beaucour, in TULARD, J (sous dir). *Dictionnaire Napoléon*, Paris, 1999, t. 2, p. 285. Voir aussi : MAC CARTHY, D. « Les cendres de l'Empereur sont-elles aux Invalides ? », in *Revue de la Société des Amis du Musée de l'Armée*, n° 75, 1971, pp. 31-43.
(74) Frédéric Masson et Paul Marmottan font don de leurs collections à l'État (bibliothèque Thiers à Paris. Bibliothèque Marmottan à Boulogne-Billancourt ; voir aussi le musée Marmottan-Monet). Quant à Daniel Iffla, il rachète le château de Malmaison, avant d'en faire don à l'État. À ce jour, une étude sur les collectionneurs et amateurs de « reliques » napoléoniennes reste à écrire. On consultera toutefois des ouvrages d'historiens sur la légende napoléonienne : PETITEAU, N. *Napoléon, de la mythologie à l'histoire.* Paris, 1999, 439 p. ; HAZAREESINGH, S. *La légende de Napoléon.* Paris, 2005, 414 p. ; KERN, E. *Représentations et images contrastées de Napoléon dans les commémorations : de 1869 à 2009.* Montpellier, 2012, 352 p. J'adresse mes remerciements à Charles-Éloi Vidal, conservateur du département des manuscrits, Bibliothèque nationale de France.

L'Académie florimontane et la guerre de 1914-1918

Fondée à Annecy en 1607 par François de Sales et réorganisée en 1851, la *Florimontane* est, à la veille de la Première Guerre mondiale, la plus ancienne société savante des deux départements, avec l'*Académie de Savoie* (Chambéry, 1825). S'y ajouteront, en Savoie, la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* (Chambéry 1856), la *Société d'histoire de Maurienne* (Saint-Jean-de-Maurienne, 1859) et l'*Académie de la Val d'Isère* (Moûtiers, 1866) ; en Haute-Savoie, l'*Académie Chablaisienne* (Thonon 1896) est recrutée essentiellement dans le clergé, l'*Académie salésienne* (Annecy, 1870).

Ces compagnies, à une époque où il n'existe pas d'Université en Savoie, sont les principaux foyers de la culture régionale, recrutant leurs membres parmi les notables et les professeurs de l'enseignement secondaire. Elles se sentent investies d'un magistère, ce qu'exprime, en 1901, l'*Académie de Savoie*, affirmant que :

> tout en n'étant point un corps politique, ni une institution administrative, elle a le droit et le devoir d'exprimer des opinions et des vœux dans toutes les questions qui touchent le développement intellectuel et la prospérité morale du pays. Gardienne des traditions et des souvenirs historiques de notre ancienne province, il lui incombe de ne pas laisser toucher à ce qu'elle considère, à bon droit, comme une portion de son patrimoine[1].

La guerre de 1914-1918 donnera aux Académies l'occasion d'exprimer hautement leurs sentiments qui traduisent ceux de la grande majorité de l'opinion publique savoyarde mais que leur autorité et leur prestige contribuent à inspirer et à conforter.

Les sociétés savantes avaient fortement contribué, en 1860, au succès de la réunion de la Savoie à la France et bon nombre de leurs membres avaient été des « annexionnistes » zélés. Après que la minorité des optants pour le Piémont, demeurés fidèles à la dynastie de Turin, furent allés s'établir outre monts, l'Ancien Duché s'était rapidement assimilé aux institutions administratives et à la vie politique françaises. Dans la décennie 1860 - 1870, le consensus avec le régime impérial s'était érodé, à cause de la politique italienne de Napoléon III dans *La Question romaine*, marquée par l'abandon du soutien du pouvoir temporel du pape Pie IX, ce qui avait fortement indisposé les catholiques et le clergé savoyards. De leur côté, les démocrates,

---

(1) *La Revue savoisienne*, 145e année, 2005, p. 286.

anciens partisans du gouvernement de Cavour, étaient passés à l'opposition républicaine qui, dès 1865, avait conquis les principales villes des deux départements. Le sentiment patriotique français se manifestait fortement et, en 1870-1871, les Savoyards, mobiles, mobilisés et francs-tireurs avaient été au premier rang de la guerre contre la Prusse. De 1871 à 1879, la Savoie et la Haute-Savoie se tiendront à l'écart des tentatives monarchiques de la restauration des Bourbons et, après 1879, ils adhéreront massivement à la Troisième République, opportuniste, puis radicale.

En 1914, la génération des acteurs de l'Annexion comptait encore quelques représentants, dans l'opinion publique et les Académies, au sein desquelles le souvenir des événements de 1860 était demeuré particulièrement vivace. Les républicains de Gauche, où la Franc-maçonnerie est largement présente, dominent la vie politique, même dans de petites communes et détiennent la majorité au Conseil Général, mais la Droite catholique, encadrée par un nombreux clergé, demeure très présente et combative, parvenant à enregistrer des succès électoraux comme en 1910, dans l'arrondissement d'Annecy.

L'expulsion des congrégations religieuses non-autorisées, en 1901, puis la Séparation de L'Église et de l'État, en 1905, avaient créé de fortes tensions dans un climat politique passionné. Le Cinquantenaire de L'Annexion, célébré en 1910, avait été boudé par la Droite dans les cérémonies officielles des deux départements tandis qu'à Paris, les militants de l'Alliance catholique savoisienne avaient rappelé, avec amertume, la contribution divine apportée par leurs pères et le clergé au succès massif du plébiscite et déploré l'ingratitude d'une République désormais persécutrice, inféodée aux libres-penseurs et aux francs-maçons. Les sociétés savantes n'avaient pas été affectées par ce clivage de l'opinion et la composition de la Florimontane est, en 1914, un échantillon représentatif de l'influente notabilité haut- savoyarde. Il n'y a pas compétition et hostilité entre les deux Académies annéciennes et certains Florimontans sont membres de l'Académie salésienne et réciproquement.

Dans ses 153 membres, l'élément conservateur est représenté par les 22 « propriétaires et rentiers » (14,3 %), dont 10 membres de la noblesse locale et transalpine ; les 16 ecclésiastiques (10,4 % de la parenthèse et la plupart des 22 tenants du secteur économique, parmi lesquels 6 commerçants, 5 industriels et 1 banquier plus 7 officiers sont, en revanche, très probablement de sensibilité «républicaine», radicale - à l'exclusion des socialistes, les 20 fonctionnaires (13,07 %), les 4 éditeurs et artistes, les 12 médecins, pharmaciens et dentistes (7,8 %), les 3 architectes et les 3 employés. Il en est de même des 23 « intellectuels », qui sont les animateurs les plus actifs de l'Académie (13 enseignants - donc 2 professeurs de faculté, 9 agrégés du lycée Berthollet, 2 instituteurs), 2 chercheurs scientifiques et 8 archivistes, conservateurs de musées et bibliothécaires. Dans l'effectif figurent l'ingénieur annécien Crolard, député de Droite, un conseiller général radical et plusieurs maires.

Si le profil social et l'état d'esprit des membres de la *Florimontane* ne diffèrent pas fondamentalement de ceux de la généralité des sociétés savantes françaises, ils sont cependant confrontés à une série de particularismes spécifiques à la Haute-Savoie, de nature politique et économique.

En 1815, les Puissances du Congrès de Vienne, désireuses de protéger la Savoie, rendue à ses anciens souverains et aussi la République de Genève, entrée dans la Confédération helvétique, contre une agression française, avaient neutralisé une grande partie du Duché, du Léman au lac du Bourget, « (soit 51,55 km² de la superficie du Duché et 200 000 habitants) comme si le territoire eût été partie intégrante de la neutralité suisse », avec droit d'occupation militaire par les milices helvétiques « en cas d'hostilités imminentes ou ouvertes » entre le Royaume de Sardaigne, la Confédération et un État riverain. Les modalités de mise en œuvre de ce statut n'avaient jamais été déterminées avec précision, non plus que les limites méridionales de la Zone neutralisée. Il en résultera un contentieux diplomatique entre la Suisse et la Sardaigne, puis, après 1860, avec la France entrée en possession de la Savoie, chacune de ces puissances considérant que ces clauses avaient été instaurées à son profit et revendiquant le droit exclusif de s'en prévaloir. La Savoie neutralisée n'avait jamais été occupée par les forces helvétiques lors des guerres austro- sardes de 1848, 1849 et 1859, et franco - prussiennes de 1870 -1871 mais cette servitude n'avait jamais été abrogée et sera rappelée par Berne au gouvernement français en 1870 et en 1914. Elle apparaîtra aux populations comme une hypothèque helvétique, pesant sur leur pays et une restriction insupportable de leur souveraineté.

En 1816, pour faciliter le ravitaillement du Canton de Genève nouvellement créé, une *Zone douanière franche* de 190 km² avait été établie autour de la Cité de Calvin, après que la France en eût fait autant dans le Pays de Gex (350 km²) en 1815.

En 1860, pour désamorcer un mouvement réclamant, en cas de cession de la Savoie à la France, la réunion des provinces septentrionales du Duché à la Suisse (Chablais, Faucigny, nord du Genevois), le gouvernement de Napoléon III avait étendu le régime de la *Petite Zone franche* de 1816, à 87,7 % du territoire du nouveau département de la Haute-Savoie. Jusqu'en 1914, cette *Grande Zone franche* vivra en étroite symbiose économique avec Genève et la Confédération helvétique. Les populations « zoniennes » s'étaient très bien accommodées de ce statut qui sera remis en cause au lendemain de la guerre, de 1919 à 1923 et supprimé en 1932, au terme d'un violent conflit diplomatique franco-suisse [2].

En revanche, Annecy et le sud de la Haute-Savoie avaient souffert de ce régime, qui plaçait la plus grande partie du département en dehors du territoire

---

(2) Sur cette question, voir la synthèse de GUICHONNET(Paul), *La Savoie du* Nord *et la Suisse : neutralisation, zones franches*, Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2001, 158 p.

économique national. Après l'Annexion, le leader républicain annécien Jules Philippe constatait : « la Zone a tué notre ville », qui en réclamait la suppression. En 1914, Annecy vivait toujours sur l'héritage industriel du tissu sarde, avec les forges et fonderies de Cran et la Manufacture de coton, en déclin depuis l'Annexion. *La Florimontane*, qui éditait *La Revue savoisienne*, vivait des cotisations de ses membres. En 1856, son président François Miquet, directeur départemental de l'Enregistrement, qui assumera cette fonction à la tête de l'Académie jusqu'à la fin de la guerre, l'avait fait doter de la personnalité morale et juridique, lui permettant de recevoir, en franchise totale de droits, les donations d'hypothétiques mécènes.

Après 1914, les besoins de la Défense nationale vont assurer le développement industriel d'Annecy, avec la suppression, en pratique, du cordon douanier intérieur séparant le Sud du département du territoire de *la Grande Zone*. Des entrepreneurs locaux, comme Jules Barut, soutenus par le banquier Léon Laydernier – l'un et l'autre membres de la Florimontane – équipèrent les installations hydroélectriques des Forces du Fier pour fournir l'énergie de la houille blanche aux industries, dont certaines ont été créées par des investisseurs suisses, pour avoir un accès direct aux marchés français, comme les *Roulements à billes SRO*, les gaz comprimés et les pierres de synthèse, la bijouterie mécanique pour les bracelets-montres métalliques des soldats.

En 1916, Léon Marès lègue à l'*Académie florimontane* le domaine de Montrottier, dans la commune de Lovagny, avec le château et ses collections et de vastes terrains mais c'est seulement après 1918, dans l'entre-deux guerres, que cette donation deviendra un élément important de la vie de la Société, avec les revenus des visites du château et du foncier agricole.

Durant la guerre, la *Florimontane* devra garder des relations avec les sociétés savantes de deux pays, qui avaient été étroitement liés à l'histoire de la Savoie : la Suisse et le royaume d'Italie.

Avec l'Helvétie, les rapports entre les Académies de la Haute-Savoie et leurs homologues des cantons romands étaient, au lendemain des crises et tensions de la première moitié du XIX^{e} siècle, devenus étroits et cordiaux. L'outillage culturel de Genève – archives, bibliothèques et musées – était d'une incomparable richesse, offrant sur le passé du Duché des sources documentaires comparables à celles de Turin.

Les historiens et archéologues de la Cité de Calvin avaient livré des contributions fondamentales sur les contrées de l'ancien Évêché de Genève. Ils collaboraient, en partenaires privilégiés, avec la *Florimontane* dont *La Revue savoisienne* rendait ponctuellement compte de leurs publications. La Suisse alémanique était, en revanche, plus lointaine. Pendant la guerre, la germanophilie de la grande majorité de la population – et particulièrement du haut commandement de l'armée, avec le général Ulrich Wille – se

répercutera négativement sur les relations franco-suisses et créera, au lendemain du conflit, la plus grave crise qui eût jamais mis aux prises la France, la Savoie et la Confédération.

Dès la déclaration de guerre avec les Puissances centrales, la Suisse avait rappelé au gouvernement français ses « droits » sur la Savoie neutralisée. Ce dernier avait répondu que l'occupation militaire ne pourrait être actionnée que sur sa demande éventuelle, ce qui n'était pas le cas. La mobilisation se fit dans l'ordre et aucun soldat ne se prévalut du statut du territoire neutralisé pour se soustraire à ses obligations militaires. Tout au contraire, le *particularisme zonien* déclina graduellement. *La Grande Zone* fut, économiquement, intégrée au reste de la Nation, tandis que la frontière avec la Suisse était étroitement contrôlée et les exportations zoniennes vers la Confédération pratiquement arrêtées. Après 1919, *La Grande Zone* ne trouvera plus, en Savoie du Nord, qu'une minorité de défenseurs.

Avec Genève – et même davantage, car il s'y ajoute une tonalité sentimentale – c'est pour l'Italie que l'*Académie florimontane* ressent ses affinités les plus fortes. De toutes les sociétés savantes françaises, ce sont celles de la Savoie qui ont le plus grand nombre de correspondants outre monts. Sur les 77 institutions qui échangent leurs publications avec l'*Académie* annécienne, 48 (62,3 %) sont françaises et 29, étrangères. Dans ces dernières, 14 sont suisses et 7 italiennes (3 de Turin, 1 de Vérone, 1 de Padoue, 1 de Milan et 1 d'Aoste). 8 viennent d'autres pays (USA : 5, Belgique : 2, Russie : 1). Dans l'Ancien Duché, les académies sont les seules institutions qui conservent – sans nostalgies passéistes – la mémoire précise de l'ancienne dynastie et des siècles de vie commune entre les terres des deux côtés des Alpes, alors que ces souvenirs ne sont plus perçus que confusément par les jeunes générations auxquelles l'école primaire de Jules Ferry enseigne, depuis plus de trois décennies, les fastes de la patrie française et non ceux de la Maison des Blanches- Mains.

Après les violentes tensions et l'italophobie qui avaient marqué la période 1881 - 1900, lors de l'affrontement des nationalismes, des militarismes et des rivalités coloniales, entre Rome et Paris, la situation s'était améliorée, à partir de 1902. Le gouvernement italien avait mis fin à la ruineuse guerre des tarifs douaniers entre les deux pays et pris ses distances avec la *Triplice*, alliance dirigée contre la France, qui liait la Péninsule à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. Le nouveau roi Victor-Emmanuel III, monté sur le trône dans la première année du XX^{e} siècle, passait pour un souverain respectueux du régime parlementaire, sans que l'on imaginât que la monarchie entérinerait, en 1922, la prise du pouvoir par le dictateur Mussolini. Les relations entre les historiens – qui n'avaient jamais cessé pendant les années difficiles – connaissent un renouveau. En 1910, le comte Charles-Albert de Sonnaz, sénateur et diplomate, issu d'une illustre famille chablaisienne, dont tous les membres – sauf un – avaient opté pour le Piémont après l'Annexion, avait

été l'un des fondateurs de la revue *FERT* – devise de la dynastie de Savoie – organe de l'Association des Italiens de souche savoyarde et Niçarde. Elle publiait des articles sur le passé des États de Savoie – Piémont, ouvrait ses pages aux historiens de l'Ancien Duché et rendait compte des travaux de leurs académies. En 1914, la *Florimontane*, qui désignait annuellement un membre honoraire, avait conféré cette dignité à Charles-Albert de Sonnaz.

De 1914 à 1918, comme dans toutes les compagnies savantes de France, la guerre est présente, à l'arrière-plan des activités de la *Florimontane*. Ses réunions mensuelles se déroulent selon un rituel invariable. Après la lecture et approbation du procès-verbal de la dernière réunion, viennent les nouvelles des quelque 40 membres mobilisés ou prisonniers, dont 14 perdront la vie au combat ; les condoléances aux familles des soldats tués ; la mention des Florimontans ayant obtenu des citations et des décorations, dont François Miquet tient la liste à jour pour un *Livre d'or des combattants savoyards* à paraître à la fin des hostilités. Viennent ensuite des considérations sur le cours des événements : « d'une gravité telle qu'ils ont mit en jeu l'existence même de la Patrie[3] ».

Trois constantes apparaissent nettement dans ces propos :

- La première est l'approbation de *l'Union sacrée* qui, dès août 1914, au lendemain de l'assassinat du leader socialiste Jean Jaurès, réconcilie toutes les tendances politiques dans l'effort de défense nationale. Le 7 octobre, le président Miquet dénonçait « nos pacifistes, imbus d'idées plus généreuses que clairvoyantes, qui déclaraient : « *guerre à la guerre* ! » et nous endormaient avec leurs théories humanitaires. Nous, Français, dont les dissensions néfastes étaient escomptées par l'ennemi, nous avons fait face au péril avec une ardeur virile, une entente et un esprit de solidarité qui sont les meilleures garanties du succès final. La *Florimontane*, qui fut toujours un foyer de patriotisme, acclame avec joie cette France unifiée, dont la concorde parfaite englobe dans le même faisceau les hommes de *l'Action française* et ceux de *La Guerre sociale*, Charles Maurras et Gustave Hervé, Maurice Barrès et Jules Guesde! »

- Le second trait est la certitude absolue de la victoire finale, véritable leitmotiv, répété tout au long des années de guerre.

Lorsque les opérations s'enlisent dans la guerre des tranchées, après la *stérile année 1915*, c'est, en 1916, l'épreuve de la sanglante bataille de

---

(3) Un résumé de la participation des Savoyards à la première guerre mondiale in LESTIEN (Général Georges), *Les savoyards dans l'armée française*, Mémorial de Savoie, 1860 - 1960, Le Livre du Centenaire, Chambéry - Annecy, 1960. Le plus grand nombre des mobilisés avait rejoint le 30e régiment de ligne et le 57e d'infanterie alpine, avec leurs unités de réserve des 230e et 257e et les 11e, 13e et 22e bataillons de chasseurs alpins ou leurs réserves des 51e, 53e et 62e. Plus des éléments d'artillerie, de cavalerie, du train et de l'intendance. La 28e division à laquelle ils appartenaient, « *Grande unité alpine* », considérée avec raison comme une formation d'élite allait être de toutes les batailles. Les bataillons de chasseurs, surnommés par l'ennemi *les Diables bleus* étaient l'objet d'une admiration un peu jalouse, de toute l'armée. Le président Poincaré dira que « les épithètes manquent pour caractériser, dans chacun de ces corps, l'infatigable persévérance du courage et de l'esprit de sacrifice» (G. LESTIEN). On fera état, au lendemain de la guerre, de 18.074 tués dans les deux départements, soit 3,50 % de l'effectif humain de 1911 (Haute-Savoie : 9.133 morts et 3,60 % de la population de 1911 ; Savoie : 8.881 tués et 3,5 %). Ces taux dépassent 8 % dans certaines communes de montagne.

Verdun. Dans la *tragique année 1917*, la Révolution russe renverse le régime tsariste et la signature par les Bolcheviks d'une paix séparée avec l'Allemagne reporte le gros des forces ennemies sur le front occidental. La Savoie n'est pratiquement pas touchée par la crise du moral et le défaitisme d'une partie de l'armée, marquée par les mutineries d'unités, qui refusent de remonter au combat. Les mesures d'apaisement du général Pétain remontent le moral de l'armée, prélude à l'offensive victorieuse de l'été 1918. La Savoie éprouvée, mais déterminée, est derrière Clémenceau, *le Tigre*, chef du gouvernement, qui galvanise les énergies et, dans son rude langage, dira des généraux : « je les ai menés à la victoire, à coups de pieds dans le cul ! »

Le discours des *Florimontans* est demeuré, jusqu'à la fin, celui des débuts de la guerre. Miquet avait déclaré :

> un peuple de bandits, sans foi ni loi, qui méditait depuis longtemps notre extermination, avait déchaîné contre nous la plus formidable puissance militaire qui ait jamais existé. Les prétextes misérables invoqués pour justifier ces agressions ne sont pas plus odieux que les moyens employés pour la faire aboutir : violation du droit des gens, violations de sépultures, massacres d'enfants, de prêtres, de vieillards inoffensifs ; destruction d'œuvres d'art et de monuments qui représentaient des siècles de civilisation, tous ces crimes ont soulevé contre les Barbares, la réprobation de l'univers. L'héroïque action belge a mérité l'admiration du monde entier et notre reconnaissance éternelle, en se sacrifiant pour arrêter l'envahisseur. L'Angleterre, indignée de la félonie allemande, qui considérait scéniquement les traités comme des chiffons de papier, a mis, dès le premier jour, au service du droit, son crédit, sa puissance et ses richesses. Avec le même empressement, la Russie, notre fidèle alliée, a lancé contre les hordes germaniques ses innombrables bataillons. De leur côté, la Serbie et le Monténégro prouvent, par leur bravoure indomptée que la grandeur d'un pays ne se mesure pas à l'étendue de son territoire. Dans de telles conditions, qui pourrait douter de la victoire ? Animés d'une confiance inébranlable dans notre vaillante armée et dans les chefs qui les conduisent, les Savoyards maudissent cette guerre atroce et ceux qui nous l'ont imposée, mais ils rempliront jusqu'au bout, sans faiblir, la tâche qui leur incombe et ils *feront courageusement leur devoir, dans les traditions de notre immortelle Brigade* [4].
> À tous ceux qui nous ont quittés pour aller sur le front écrire, peut-être avec leur sang, la plus belle page de notre histoire, et dont nous voyons les places vides, nous pouvons dire que nous suivons, avec une émotion croissante, les péripéties d'une lutte gigantesque dont ils sont les héros et que notre pensée ne les quitte pas, jusqu'à ce qu'ils nous rapportent la paix, dans les plis de nos drapeaux victorieux.

Pour la *Florimontane*, la guerre n'est pas tant l'aboutissement d'une crise de politique internationale qu'un conflit de civilisations, dans lequel

(4) La légendaire « *Brigade de Savoie* », unité francophone de l'armée sarde, dans laquelle avaient servi la plupart des militaires savoyards avant 1860 et qui s'étaient illustrés dans les guerres de 1848, 1849 et 1859 contre l'Autriche.

– davantage encore qu'en 1870 – l'Allemagne – le rôle de l'Autriche-Hongrie n'étant que peu ou pas invoqué – incarne le mal absolu. L'Académie s'indigne contre *Le manifeste des 93*, universitaires et savants d'outre-Rhin, qui approuve et justifie l'action du Kaizer Guillaume II. Elle développe le thème des « atrocités » commises par les troupes allemandes et s'associe à la manifestation de la Société des antiquaires de France contre l'incendie, le 19 septembre 1914, de la cathédrale de Reims, ainsi qu'aux protestations indignées d'une foule de sociétés savantes, françaises et étrangères, contre les incendies de Louvain, Malines et Reims.

Sa sollicitude s'exprime aux victimes de la *barbarie germanique* de la petite ville de Badonviller, en Meurthe-et-Moselle « longtemps administrée et illustrée par la famille, de souche savoyarde, de l'émigrant Messiez » et va particulièrement à l'université de Louvain. Des liens anciens avec cette institution remontaient au temps de l'annécien Eustache Chapuys, conseiller de Charles Quint, qui y avait fondé des bourses d'études pour ses compatriotes, lesquels en bénéficieront jusqu'à la Révolution. Pour reconstituer la bibliothèque, incendiée, la *Florimontane* enverra à Louvain la collection complète de *La Revue savoisienne* et les ouvrages qu'elle possède en double. Elle forme le vœu que « les chefs-d'œuvre des musées d'outre-Rhin soient, après la victoire, transportés dans les villes incendiées comme réparation, bien insuffisante, hélas ! des crimes de lèse-civilisation commis par les disciples de la culture germanique, tandis qu'une de ses premières décisions est de prononcer « en raison de sa nationalité allemande » la radiation de son membre correspondant Willy Paulyn, secrétaire d'État à Berlin.

La germanophobie de certains Florimontans s'étendra au domaine scientifique. L'une des spécialités de l'Académie était la philologie, avec le toponymiste Charles Marteaux et le dialectologue Joseph Désormaux. Ce dernier prononça, le 12 janvier 1915, une communication intitulée : *Science allemande et science française*, dans laquelle il faisait un procès d'intention en règle aux savants d'outre-Rhin. Il opposait les principes d'objectivité et de recherche de la vérité de la science française à une « Kultur » au service du pangermanisme. Cette dernière était « viciée dans son principe » car, selon l'un de ses adeptes, Haugwitz, « nous enseignons ce qui peut nous être utile, que ce soit le vrai ou le faux, car nous voulons que l'Allemand croie ce qui nous semble nécessaire pour atteindre le but que nous poursuivons ». Et Désormaux d'ajouter :

> lorsque des savants allemands venaient recueillir les diverses formes de nos parlers dialectaux, était-ce bien toujours – comme nous le faisons – sans arrière-pensée ? Qui sait ce que méditaient pareils hôtes ? Leurs recherches n'avaient-elles pas pour objet de revendiquer plus tard, grâce à des subtilités philologiques, telle ou telle localité explorée, comme d'autres régions furent déclarées germaniques, à grand renfort de documents historiques ou pseudo-historiques ?

À quoi Charles Marteaux observa, avec bon sens,

> qu'il ne faut pas exagérer ; que les événements douloureux que nous traversons ne doivent pas nous empêcher d'être justes ; qu'il est des œuvres allemandes qui resteront et que nous avons laissé faire à ces savants des recherches, alors qu'elles intéressaient notre patrimoine national et cela par manque d'organisation et de coordination dans l'effort, par individualisme trop égoïste et indifférence administrative.

Alors que l'opinion et les intellectuels de la Suisse alémanique affichaient leurs sympathies pour les Puissances Centrales, les quatre membres honoraires romands de la Florimontane lui adressaient, le 13 février 1915, un message de solidarité : « Dans cette guerre que la France n'a pas provoquée et qu'elle soutient avec un courage admirable, nous prenons une grande part à vos deuils et à vos épreuves. Comme vous, nous espérons que la paix future consacrera la victoire du droit et de la liberté des peuples ».

Pour les Français – et en particulier les Hauts-Savoyards – qui, avant 1914, la fréquentaient assidûment, Genève était une ville symbolique, assurant aux combattants les garanties humanitaires de la Croix-Rouge internationale. Fondée par Henry Dunant, en 1864. *L'Agence Centrale des Prisonniers de Guerre* mettant à jour des centaines de milliers de fiches, renseignait les gouvernements et les familles sur le sort des captifs des deux camps.

Au début de l'année 1915, la guerre avait déjà duré autant que celle de 1870, au cours de laquelle 10 officiers savoyards avaient été tués contre 40, déjà, pour la seule année 1914, alors que la fin du conflit était encore lointaine. La *Florimontane* demeurait cependant à l'unisson de la détermination patriotique de la population. On ne trouve pas, dans ses séances ou ses publications, des allusions aux difficultés dues aux réquisitions de bétail et de denrées agricoles, pour l'armée, entraînant le rationnement de la consommation et les cartes d'alimentation. Elles étaient aggravées par l'invasion ennemie des fertiles régions et des bassins houillers du Nord et de l'Est du pays. D'où les restrictions sur les fournitures du charbon et du pétrole, pour l'éclairage et pour les véhicules.

L'Académie participait, à l'Hôtel de ville d'Annecy, à une exposition de trophées de guerre, pris aux Prussiens en 1814-1815, 1870 et durant les hostilités en cours. Ces dernières inspiraient des communications comme celle de l'aide-major, Léon Moret, futur maître de la géologie des Alpes, sur « la géologie des tranchées » ou « les arbres blessés par balles et éclats d'obus et leurs réactions cicatricielles ».

Alors que, pour l'ancienne génération, qui avait connu 1870, les ennemis étaient appelés les *Prussiens*, ils étaient désormais dénommés *les Boches* et les Florimontans se penchaient sur l'étymologie de ce terme[5]. Pour les

---

(5) *La Revue savoisienne*, 1915, p.86-87.

linguistes actuels [6], l'expression initiale *alboche* était un composé d'*allemand* et de *boche* (clou à large tête). Pour le Florimontan Terrier, le « *boche* » était également un gros clou à large tête, utilisé dans le vocabulaire de Genève et de la Savoie du Nord, pour former des motifs décoratifs sur les portes des maisons, du milieu du XIX[e] siècle. Les compagnons genevois du bâtiment étaient en mauvais termes avec leurs collègues suisses – allemands, qu'ils accusaient de leur voler le travail. Ils les surnommaient *têtes de boches* et *alboches*, terme qui s'appliquera ensuite à tous les Germaniques, quelle que fût leur profession. Les ouvriers répandirent ce mot – et son apocope *boche* (chute de la première syllabe) – en France, où ils étaient déjà courants avant 1870. L'*Académie florimontane* avait, dès le début de la guerre, rendu hommage à *la Légion des volontaires italiens de l'Argonne*, secteur du front où ils étaient engagés ; ces *Garibaldiens* continuaient l'aide apportée, en 1871, à la France par *le héros des deux mondes* et son fils Ricciotti, qui avaient commandé, à l'armée de l'Est, les *Francs-Tireurs* savoyards.

Dans les mois qui suivent la déclaration de guerre, tous les regards sont tournés vers l'Italie. En août 1914, le chef du gouvernement, Giolitti, a proclamé la non-intervention du Royaume dans le conflit et déclaré qu'il ne mettrait pas en œuvre l'alliance de la Triplice avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Le pays se divise en deux camps : les *neutralistes* et les *interventistes* et il est soumis à d'intenses pressions des deux belligérants pour qu'il se rallie à leurs côtés. Les Anglo-Français multiplient leurs promesses de compensations coloniales et d'expansion dans les Balkans après la victoire commune et les « *interventistes* » reçoivent le renfort du leader socialiste et antimilitariste Benito Mussolini et de son influent journal *Il Popolo d'Italia*, volte-face à laquelle ne sont pas étrangères les subventions du *Fonds secrets* du gouvernement français.

Au terme des accords du « *Pacte de Londres* », après les « radieuses journées de mai » 1915, l'Italie entre en guerre aux côtés des Alliés. Cet événement est célébré avec enthousiasme par le président de la *Florimontane* :

> à l'heure où l'Italie, affranchie des derniers liens qui la rattachaient aux Empires germaniques, entre en scène et se joint aux alliés de la France pour la défense de la civilisation contre la barbarie, un sentiment de joie que nous n'essayerons pas de réfréner, nous pousse à associer notre Académie aux manifestations suscitées par cet événement, que le président du Sénat de notre pays a cru devoir saluer « à l'égal d'une victoire ». Victoire de notre diplomatie sur les procédés déloyaux de nos ennemis. Victoire de bon sens, du cœur et de la raison, en attendant l'heureuse issue de l'action qui vient de s'engager dans ces champs dix fois illustres, où l'Histoire est écrite sur chaque pierre.

La Savoie, qui avait tout à redouter d'un conflit possible entre les deux sœurs latines, a tressailli, en apprenant la fin de ses longues équivoques, et c'est

---

(6) REY (Alain), in *Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Éd. Le Robert, 1992, tome 1, p.238.

de toute son âme qu' elle forme des vœux pour les nouveaux belligérants, satisfaite enfin de pouvoir crier, sans arrière-pensée, « vive l'Italie ! ».

En octobre 1917, après la rupture du front italien à Caporetto, la retraite catastrophique était arrêtée sur la Piava et un corps franco-anglais, comprenant une brigade de chasseurs alpins, allait prêter main forte à son allié transalpin.

La *Florimontane* exprimait ses sympathies et ses vœux à ses sociétés italiennes correspondantes de la Péninsule :

> nous savons que nos régiments savoyards font partie des contingents que la France a immédiatement expédiés sur la Vénétie. Dans ces plaines historiques où tant de nos compatriotes ont, depuis 100 ans, versé leur sang pour repousser l'ennemi héréditaire, puissent-ils renouveler les promesses de la « Brigade » ! En attendant, dans cet espoir, crions avec eux, comme autrefois : « *Fuor i Barbari* » ! (Dehors les Barbares !).

Dans un de ses communiqués relatifs à la cruelle épreuve qu'a dû subir l'armée italienne, le général Cadorna signale qu'une brigade de cavalerie, « avec une magnifique abnégation, s'est sacrifiée en totalité pour protéger la retraite de l'armée ». Le commandant de cette brigade était un Savoyard. Le général Gustavo Rubin de Cervens, tué à la tête de ses régiments, en chargeant contre les envahisseurs le long du Tagliamento, était le fils d'un ancien capitaine de la « *Brigade de Savoie* » et le frère de l'amiral mort dans l'explosion du cuirassé Benedetto Brin, le 27 septembre 1915. Si, dans cette horrible guerre, la Savoie est saignée à blanc sur plusieurs fronts, elle a du moins la consolation de penser que ses fils lui font honneur ».

En ouvrant la séance du 12 décembre 1918, le président évoquait la capitulation de l'Allemagne et la restitution de l'Alsace-Lorraine, intervenue un mois plus tôt :

> Comme par enchantement, le cauchemar de 1870-1871 disparaît ; la France indivisible a repris ses limites naturelles et la justice immanente éclate à nos yeux. En ce jour de gloire, la *Florimontane*, fidèle à ses traditions, acclame les artisans de la victoire... Nous joignons l'expression de notre vive gratitude aux justes hommages qu'ils ont reçus et nous saluons avec joie l'aurore de temps meilleurs.

Durant la guerre, l'*Académie florimontane* avait exprimé des sentiments patriotiques qui ne différaient pas de ceux de toutes les autres sociétés savantes de la France. Il faut mettre en plus, à son compte, la contribution qu'elle apporte à la solution des problèmes qui, dès la fin de la guerre, allaient se poser à la Haute-Savoie. Attachée à la mémoire du passé, elle défendait en même temps l'appartenance à une République aux institutions uniformes et centralisées. Les anciens combattants savoyards se voulaient désormais eux-aussi, Français à part entière, étrangers à tout particularisme. L'Académie travaille à cette normalisation, qui postulait l'abolition des « régimes spéciaux » de la Savoie du Nord. Elle fut la seule en France à mettre en débat la

neutralisation et le « droit d'occupation » helvétique, leur consacrant, dès 1914, une séance spéciale, publiant une étude sur la question[7] et faisant connaître l'ouvrage d'un de ses membres, l'abbé Félix Marullaz[8]. La thèse de cet auteur était que les clauses du traité de 1815 et 1816 avaient été stipulées « au bénéfice exclusif de la Savoie ». Elles étaient donc caduques, cette province n'ayant plus besoin, depuis 1860, d'être éventuellement défendue contre l'attaque d'une France, dont elle était devenue partie intégrante.

C'est également un autre Florimontan, l'industriel annécien Marius Ferrero, qui fut le champion tenace et documenté de l'abolition de la *Grande Zone franche*. Un troisième de leurs confrères, l'ancien « Poilu d'Orient », Paul Tapponier, sera – avec tous les autres candidats savoyards du *Bloc national* – vainqueur des élections de 1919, à la *Chambre bleu-horizon* qui verra le triomphe des Anciens combattants.

Ainsi de 1914 à 1918, l'*Académie florimontane* avait bien mérité de la Patrie française et de la « Savoie tricolore ».

Paul GUICHONNET

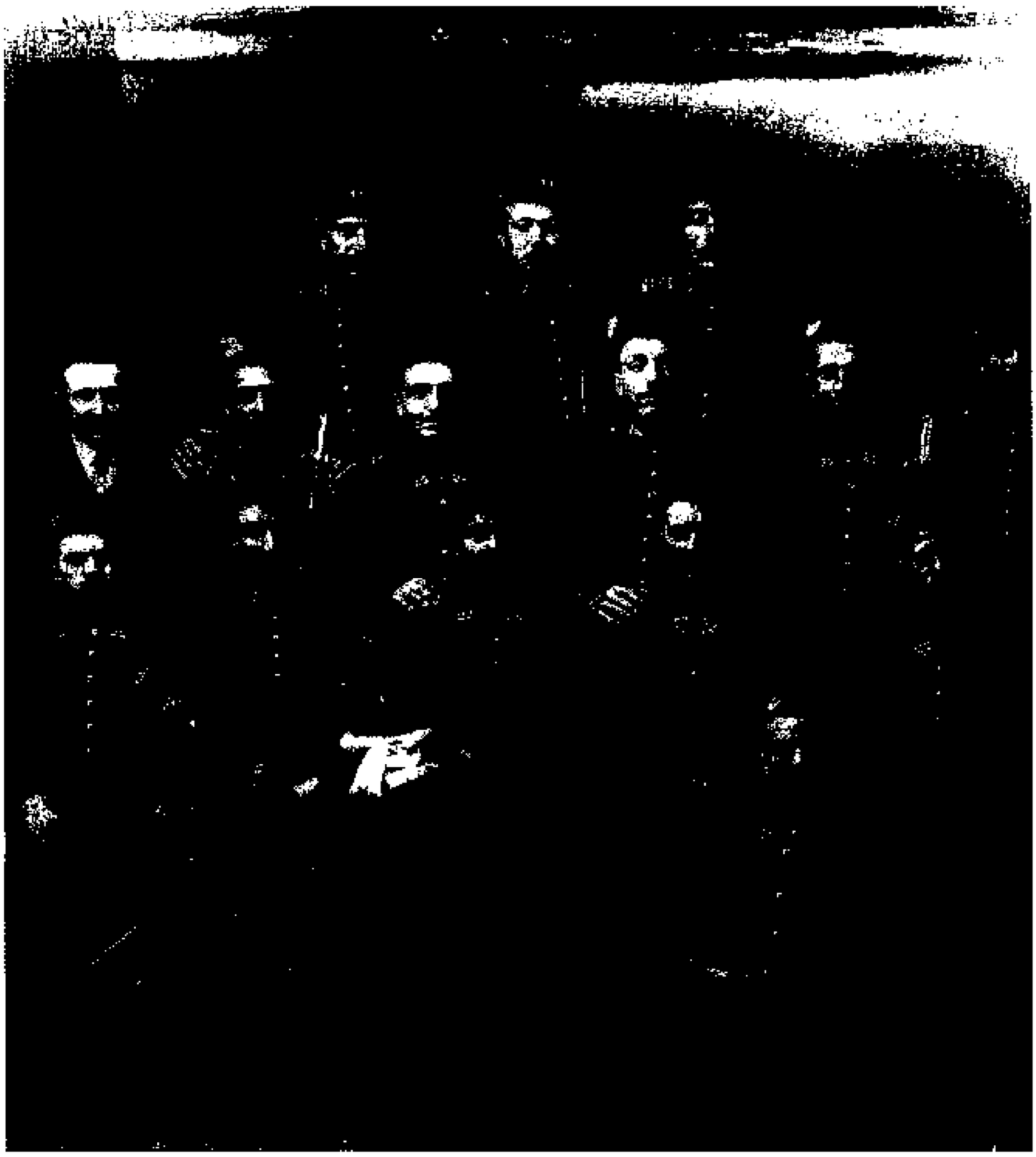
---

(7) CHAPUISAT (Edmond), *Pictet de Rochemont et la neutralisation de la Savoie*, in *La Revue savoisienne*, 1914, p. 94-102.

(8) *La vérité sur la neutralisation de la Savoie du Nord. À propos de la déclaration de neutralité de la Confédération suisse du 4 août 1914*, in : *Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne*, tome XXVIII, 1915.

François Vacherand
Mémoires de la Guerre 1914-1918
(mars, juin 1983)

Je commence à écrire mes souvenirs de guerre, surtout ne pas égarer, ce sera pour Jean-François et ses enfants plus tard.



Prêts à partir pour la guerre ? « Honneur aux Enfants de Thônes », groupe de Chasseurs Alpins et Artilleurs de Montagne des 22e & 11e Régiments accompagnés d'un père et d'un enfant. François Vacherand est debout au dernier rang, à droite, coiffé de son béret.

Col des Journaux

Étant désignés pour aller au Maroc, et la situation internationale se gâtant, nous attendions à Grenoble pour partir. Un matin, on nous dit : pas de départ, vous allez rejoindre votre batterie au fort de Vulmis pour garder la frontière de peur que les Italiens n'attaquent, étant alliés avec les Allemands.

La situation s'étant arrangée[1], les Italiens restant neutres, nous embarquons le 15 août à Bourg-Saint-Maurice pour l'Alsace, col de Bussang sur la frontière, tout heureux de voir en arrivant que le poteau frontière avec l'Alsace était brisé, nous sommes descendus sur Thann en Alsace Allemande où nous avons passé la nuit ; ordre de bien surveiller un bois en face de nous. Au début de la guerre, au mois d'août 14, sitôt la nuit le combat cessait et ça reprenait le lendemain. Nous les artilleurs et servants avec les mulets, transportant les pièces et mettant en batterie en retrait, couverts par le 133e d'infanterie qui nettoyait le terrain devant nous. Première fusillade intense dans le lointain. Le lendemain escaladons le col des Trois Épis où, au sommet, nous voyons les premiers morts de la guerre, Français et Allemands épars sur la route, tu peux croire que nous avons tous pâli en voyant ces premiers morts ; descendons le versant vers Munster, nous sommes allés jusqu'en face de Colmar que nous devions prendre le lendemain. Nous étions heureux : nous pouvions lire l'heure aux clochers de la ville ; à 2 heures du matin, alerte, on laisse Colmar pour revenir sur nos pas : les Allemands attaquent les cols français, la Chipotte, col du Bonhomme, etc.

Nous étions dans les vignes, en face de Turkheim où se livrait une furieuse bataille, nous avons vu la bataille en spectateurs, nous sommes pas intervenus : pas besoin de nous ; les Allemands prirent une bonne raclée et évacuèrent la ville. Quand nous avons traversé la ville, toute la population était dans la rue, avec des seaux de vin blanc d'Alsace, reçus comme des rois : enfin les Français ! J'ai parlé avec un vieux, avait fait son temps au Fort de Vincennes, il pleurait de joie ; hélas, les Allemands ont réoccupé Turkheim toute la guerre, les pauvres Alsaciens qui nous avaient si bien reçus ont dû la sentir passer.

J'oubliais de te dire quand nous sommes montés au col de la Schlucht où il y avait 3 hôtels, dont un appartenait au Kronprinz, le fils de l'Empereur, nous avons été profondément déçus. C'était le 152e Régiment d'infanterie, un régiment d'élite de Gérardmer, qui avait pris le col, dans l'hôtel qui était bondé de bonnes choses, des hectolitres de vin fin, les soldats du 152 avaient pris ce qu'ils pouvaient emporter, bu à satiété les bons crus du fils de

---

(1) On lit cette précision dans la CP à ses parents, « Col de Seyne, le 1er [août 1914]. Je suis aux Chanieux, à 7 km de l'Italie. La mobilisation est ordonnée dans une heure, nous partons pour une destination inconnue, en tenue de campagne, cartouches et canons prêts au combat. Nous resterons pour barrer le passage aux Italiens jusqu'à ce que la réserve soit arrivée, et après nous allons sur la frontière de l'Est à Verdun [...]. Comme nous partons en campagne, il se peut que vous n'ayez pas très souvent de mes nouvelles, mais chers Parents, ne pleurez pas, ne vous faites pas de mauvais sang : j'ai bonne santé, je me suis bien reposé de vingt jours, je peux partir à la guerre. Il faut espérer que dans quelques mois, j'irai vous retrouver après que nous aurons battu les Prussiens. »

l'Empereur, le reste tout cassé, tout brisé, si bien qu'on pataugeait dans des flaques de vins réputés – pas pu en boire un verre.

Le soir on couche dans l'hôtel. Bien mouillés comme on avait pris la pluie en route, on trouve un petit réduit rempli de matelas éventrés : on était contents ; mais attention, interdit de se déshabiller, on était quand même au chaud dans tout ce duvet. Le matin, couverts de plumes, tu imagines – « vous avez couché avec les poules ! », les camarades se fendaient la pipe en nous aidant à nous débarrasser de ces plumes… Marche accélérée dans la Vallée de la Fert [Fecht], pour aller soulager les défenseurs du col des Journaux. Quand on est arrivé, un colonel : « vous arrivez à point pour soulager mes hommes qui se battent avec un autre régiment depuis ce matin. » On prend la route du col des Journaux, la bataille[2] faisait rage sur l'autre versant, rencontrons à mi descente la compagnie de mitrailleuse du 13e, ils nous ont dit : « on a peu de morts mais beaucoup de blessés. On va se reformer maintenant que vous êtes là. »

Arrivés au bas du col, à l'orée de la forêt, on décharge les mulets, les servants mettent en batterie, mais ça faisait vilain : avant que tout soit en place, déjà quatre blessés. Le Capitaine faisant le calcul de la dérive mathématique, donne ses indications : les premiers obus derrière, les autres devant, rien – enfin le regretté lieutenant Sabourin, un pur artilleur lui dit : « si vous m'autorisez à prendre la direction du tir, je me fais fort, au troisième obus, de mettre en plein dans le mille. » Premier obus derrière, deuxième devant, troisième en plein, fait tirer les quatre pièces ; la batterie allemande de 77, composée de six pièces, qui étaient dans un champ de blé, fut détruite en rien de temps, on entendait exploser les caisses de munitions. Nous sommes remontés au sommet du col, tranquilles.

Quelque temps après, peut-être 8 jours, ils attaquent en force, on commence à nous bombarder avec plusieurs batteries, 77, 105, 150, 210 de calibre qui était du gros. Quand ils envoyaient leurs rafales, ça grignotait la terre et les bosquets, machinalement on se cachait ; l'officier : « soldats français, pas se dissimuler. » Fallait obéir.

Nous, pour défendre le col, nous n'avions que notre batterie de 65, il y avait aussi une batterie du fameux 75. Les Allemands nous bombardent sans ménager les munitions ; moi j'étais au sommet du col, les gros obus tombaient à 150 mètres derrière moi, cela hachait les sapins comme des allumettes. Je pensais : s'ils raccourcissent le tir, je suis foutu ; non, après ils ont changé de direction. Tu sais, tu entends le coup partir, l'obus vient chhhhchhh, en sifflant – est-ce celui qui va te tuer ? C'est déprimant. Tout d'un coup arrive l'ordre d'aller chercher nos pièces qui étaient placées à la lisière du bois, là où, à 200 mètres, les Boches allaient partir à l'assaut, moi j'avais le mulet qui portait les roues, donc la dernière pièce à charger, les autres morceaux étaient déjà partis.

---

(2) Le 28 août 1914.

En descendant on rencontre le Capitaine qui portait un débouchoir, il nous dit : « je veux au moins sauver un débouchoir. » Ordre de ne laisser aucune pièce aux Allemands, derrière nous, au cas où ça tournerait mal. J'étais seul avec Mermoud, un costaud de Chamonix, il me dit : « T'en fais pas, François, on s'en tirera. » On commence à trouver plusieurs de nos camarades, morts : un avait un bras arraché qui ne tenait que par un morceau de chair, plus loin un Maréchal des logis qui tirait les derniers souffles, à l'agonie dans les mûres. Pas un coup de fusil ni de canon, les Allemands montant dans un champ comme ce serait du Laquais à Vacherand à la Grosse Terre. Arrivés à l'emplacement de la batterie, nous trouvons le caporal fourrier mortellement blessé qui nous dit : « prenez-moi ! » – impossible, les roues avant lui. J'ai vu une chose admirable : un fantassin couché à deux pas de l'emplacement, tirant coup par coup sans se presser, cela devait être un tireur d'élite, ne nous a rien dit, continuait à tirer quand nous sommes montés ; celui-là était un héros : pense que, une demi-heure après, les Allemands étaient au sommet du col. Moi et Mermoud on s'est débiné en vitesse, pas un coup de fusil pendant notre retour. Qu'est-il advenu de ce brave, s'en est-il tiré ou fait étendre ? Pour moi, on lui doit une fière chandelle.

Quand nous sommes arrivés sur le versant français du col, tous ont dit : « on ne comptait pas vous revoir, on vous croyait prisonniers ou tués. » Le capitaine se plaignait que deux pièces ne marchaient plus, beaucoup de servants atteints. En descendant à Fraize, on rencontre un colonel avec sa canne qui montait au col ; il dit au Capitaine :

« Où allez-vous ?

– Mon colonel, je vais me reformer à Fraize, deux pièces inutilisables, beaucoup de servants hors de combat.

– Vous avez encore deux pièces qui fonctionnent, mettez-les en batterie et vous déboucherez à zéro sitôt que l'ennemi apparaîtra à la lisière. Mettez les mulets derrière cette maison et tirez à vue pour empêcher qu'ils descendent. »

Peut-être vingt minutes après, les Allemands étaient à la lisière, nos deux pièces tirant à obus explosifs, on voyait les Allemands sauter en l'air. Arrivent au pas de course, des chasseurs à pied qui prennent position devant les pièces : avance stoppée net, ils ne sont jamais allés plus loin. Fraize était sauvée.

La maison était une ferme évacuée par ses habitants, ils s'étaient sauvés en vitesse laissant sur la table des terrines avec une poche en bois pour écrémer le lait comme à Cotagne, remplies de lait et de crème fraîche. On en a bu à gogo. Délicieux. Mais tout à coup refroidis en pensant : « s'ils l'avaient empoisonnée avant de partir ? » Nos craintes étaient vaines.

Pendant ce temps, les obus tombaient jusqu'à dix mètres de la maison, dans un marécage. Le lendemain, c'était calme, je sors faire mes besoins sous les

sapins, tout d'un coup, pan ! ça s'est tiré un obus, il est venu péter au-dessus de ma tête, j'ai reçu les morceaux tout chauds sur les épaules, mais rien, même pas meurtri : du 77 et il arrivait à bout de course. J'ai vu des tas de morts, Français et Allemands ; un Allemand cloué à un arbre d'un coup de baïonnette, elle était cassée à la poignée : le Français n'y était pas allé de main morte. Un peu plus loin un fantassin du 133e d'Infanterie appuyé mort contre un sapin, sa tête était à 2 mètres environ du sol, elle reposait sur le tronc de sapin déroulé, le derrière de son crâne avait été scalpé par un éclat d'obus, de ce fait la cervelle avait coulé jusqu'à terre – c'était hallucinant, toute jaune. Partout des officiers renversés, c'étaient des officiers de la Garde Impériale à voir leurs beaux casques à pointe, argentés ou dorés, d'aucune protection. Je n'en revenais pas de voir tous ces morts.

On avait un lieutenant, artilleur émérite, puis on l'aimait bien (il a été tué à côté de moi), avec ses jumelles puissantes, a fait tirer sur une chapelle où les Allemands se cachaient, les éliminant tous. Je me souviens, il y avait la bataille de la Marne en même temps, plus de Boches, ils s'étaient enfuis, se repliant à 8 ou 10 kilomètres de là, au Col Sainte Marie[3], l'ancienne frontière entre la France et l'Alsace, où nous sommes restés de 1914 à 1917, les Allemands sur l'Alsace, nous sur les Vosges.

Champagne, 1915

Nous sommes partis de Gemaingoutte pour prendre part à l'offensive.

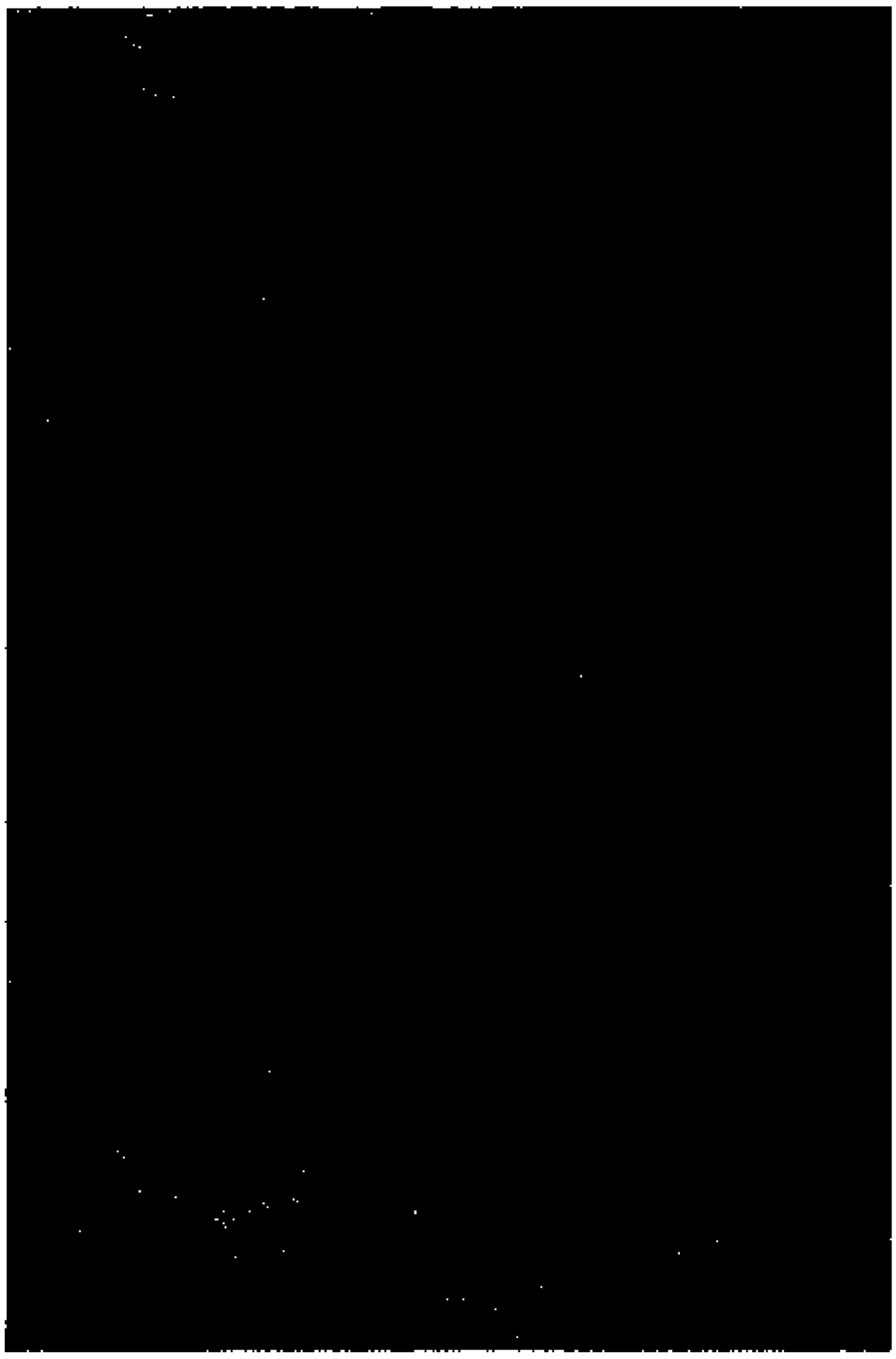
Sommes arrivée à Souain, nous mettant à la disposition de la 10e Division Coloniale commandée par le Général Marchand, le héros de Fachoda.

Nous avons installé notre campement en plein champ en dehors de la ville, en attendant de partir pour l'attaque. Sommes restés quelques jours tranquilles, au repos ; et nous avons eu la visite du Général Marchand, s'amène vers la sentinelle qui l'arrête, il décline sa qualité et dit : « je viens inspecter la batterie avant l'attaque », ce qui était dans ses habitudes. Est reparti content, il était habillé en simple soldat, c'était un brave, aimé de ses coloniaux. Fut gravement blessé le jour de l'attaque, est passé devant moi sur une civière portée par ses hommes.

Un jour on nous dit : vous montez en ligne ce soir, l'attaque est pour demain matin[4] ; à la tombée de nuit, on se met en route, on a pris la Tranchée de la Mort (on l'a su plus tard), l'étape fut longue pour arriver Place de l'Opéra, un énorme abri où nous devions attendre les ordres pour avancer après les coloniaux si l'attaque réussissait. En cours de route, j'ai dû m'arrêter pour arranger mon chargement qui penchait un peu, pas de canonnade. Tout d'un

---

(3) François Vacherand a participé à l'action des 12-13 février 1915 au Col Sainte-Marie. Puis à celle du 12 février 1916.
(4) 25 septembre 1915.



Vosges, août 1916, « Je vous envoie ma photo et celle d'un de mes amis de Faverges [...] ; ils n'ont pas de chance : sur 5 beaux gaillards qu'ils étaient, il y en a 2 de morts, un de prisonnier, un estropié et lui, ainsi qu'une sœur. On s'est fait tirer dans une maison brûlée par les obus ; derrière nous il y a le trou d'éclatement d'un obus. »

coup débouche un officier seul, il me dit : « malheureux, fichez le camp d'ici, vous êtes dans le boyau de la mort, l'endroit le plus malsain ! » Dans la nuit, ne sachant son grade, je lui réponds : « Monsieur l'Officier, nous ne savons pas, on nous fait monter à l'attaque de ce matin, on ne connaît rien du secteur. »

Il repart. Moi, je me dis : « quand un officier parle comme ça... fous le camp en vitesse ! », mon chargement à moitié arrimé, que j'arrange un peu plus loin. J'ai le temps de faire à peu près 250 mètres, s'amène une rafale d'obus qui s'abat approximativement où j'ai rencontré l'officier. Mon chargement bien redressé, j'ai fait vite pour rattraper les camarades qui avaient

pris pas mal d'avance. J'arrive au grand abri de l'Opéra où je retrouve les copains des deux pièces. On attendait la pièce qui venait derrière moi ; elle n'est jamais venue – la rafale d'obus peut-être à 200 mètres, comme si j'étais à la Perrière et le tir chez Claude, cela approximativement.

On avait touché le premier masque à gaz, c'était une cagoule avec les yeux en mica, pas trop grave encore, cela faisait pleurer abondamment.

Pour l'attaque le lendemain, quand on a repris la route dans le boyau de la mort, revenant un peu en arrière, on a vu nos camarades de la pièce qui était derrière moi, morts, entassés sur le bord de la tranchée, parmi beaucoup d'autres. Chose macabre qui m'a secoué : la tête d'un colonial, tranchée par un obus, roulait sous les pieds de mon mulet.

À la tombée de la nuit, une pluie à verse, on pataugeait dans la boue , couverts de craie ; il s'agissait de trouver un abri pour la nuit dans les tranchées conquises. Première chose que l'on vit sur un bat-flanc : le cadavre d'un jeune Allemand égorgé par un nettoyeur de tranchée, on tire le corps sous le bat-flanc, moi je couche sur une planche ou râtelier d'armes – on a très bien dormi à l'abri de la pluie mais mouillés.

Ayant été obligé de sortir pour aller faire mes besoins naturels, je trouve la tranchée obstruée, j'essaie de grimper sur ce monticule qui était tout couvert de craie ; au moment où j'escalade le monticule, le pied s'enfonce dans quelque chose de doux, le ventre d'un soldat allemand. Il y en avait un gros tas tout couvert de craie. J'ai pas insisté, fait machine arrière tout émotionné.

La percée n'ayant pas pu se faire, on est retourné à Gemaingoutte. Il faut dire que dans ces plaines de Champagne rases et découvertes, notre artillerie n'a pas servi à grand' chose. À l'époque, on portait le pantalon noir avec la bande rouge des artilleurs et sapeurs, c'est à partir de ce moment-là qu'a commencé le bleu horizon, mais pas tout de suite.

On devait faire la navette entre Souin et la ligne, environ 7-8 km pour assurer le ravitaillement. Un jour, je portais des fusées explosives aux pièces qui étaient dans la forêt et avant d'arriver à couvert, il y avait une *frachère*, tu sais, un tapis de myrtilles, tout ça ; avec mon mulet je foulais les myrtilles et les mûres, je passais dessus (les fusées, ce n'est pas trop lourd). Dans le ciel, un avion allemand : jamais j'aurais cru qu'il se serait occupé de moi – charogne, oui ! : j'entendais TAC… TAC… tout autour, c'était les fléchettes qu'il m'envoyait, ah ! nom de Dieu ! Alors, je suis descendu en vitesse et me suis mis à l'abri sous le mulet, en attendant…

J'étais aussi chargé avec les copains d'acheminer le ravitaillement de Souin aux lignes – ça n'allait pas toujours tout seul ! Une fois, quand les Français ont pris Tahure, ça pétait de tous les côtés et bien sûr, on ne pouvait plus aller sur la route où les obus allemands tombaient dru, ça aurait été fini. On crapahutait dans le maquis bien lestés. Enfin, on arrive quand même ; il y

en avait la moitié qui avait versé la soupe et le reste… Vient le lieutenant Duvernet qui a été tué par la suite : il était tellement content de nous voir nous pointer ; nous paye du vin blanc et moi, comme je n'avais pas versé une goutte, il me dit : « on parle en ce moment de décorations, vous en mériteriez bien une ! » Il avait une faim de loup, tu penses : rien mangé depuis des heures – et oui, j'aurais pu tout perdre si je m'étais enjambé dans les fils de fer barbelés. On n'était pas à la noce, je te dis : avec nos pièces de 75 qui nous pétaient au cul, tout près et puis les Allemands qui nous canardaient, on ne rigolait pas.

Voilà ce qui m'a sauvé en Champagne, sans cela j'aurais été tué ou fait prisonnier. Un beau jour, le capitaine nous dit : « demain, nous attaquons Tahure, nous viendrons en renfort, ce sera dur. » Nous nous rendîmes à l'endroit où nous devions attendre la percée ; pendant ce temps, la Légion Étrangère montait en ligne pour l'assaut, utilisant une grande tranchée qui lui servait d'abri parce que, dès qu'ils apparaissaient à découvert, les coloniaux étaient pris sous le feu ennemi. Mais les Allemands repérèrent la tranchée et la pilonnèrent avec les deux obusiers de 210 ; elle était éloignée de 500 à 1000 mètres tout au plus de notre position. Remontant tout doucement le boyau, les obus s'approchaient de plus en plus. Je me suis dit : « c'est grave, tu ne peux pas rester là, pas possible » ; à deux cent mètres à peu près, un champ. Alors je sors pour me blottir dans un énorme cratère de gros obus qui avait éclaté avec dedans, un colonial clairon à la main[5]. Le fait est que les obus arrivent à l'endroit où se trouvaient les autres, qui remontent la tranchée pour leur échapper mais peu après, les Boches déboulent en plein chez nous : les 7 ou 8 camarades et le lieutenant vétérinaire qui étaient restés, on ne les a jamais revus, il y en a qui ont été tués, d'autres capturés – disparus.

Mon ami Durand, une forte tête, le seul homme marié de la batterie était du nombre. Il n'a jamais plus donné de nouvelles. Arrive la fin de la guerre et la démobilisation – Durand rapplique à Ugine, pour trouver sa légitime remariée avec un autre !

Verdun

Étant dans nos positions du col des Journaux, où tout était calme, nous avons entendu que le canon tonnait furieusement : c'était l'attaque sur Verdun, le 21 février 1916. Hallucinant car Verdun se situait certainement à 200 kilomètres de nous. Par la suite, peut-être deux mois plus tard, on part dans cette direction[6] ; débarquons à Bar-le-Duc, prenons la route surnommée la

---

(5) Comparez à ce témoignage sur le vif, Vosges, 28 mai 1915 : «Quant à la situation, elle est stationnaire, on est bombardés quelquefois car on travaille un demi-jour sur quatre à 80 mètres des Boches, hier ils nous ont envoyé 34 marmites ; alors on se met à plat ventre dans les boyaux pour n'être pas atteints par les éclats, on a l'habitude depuis le temps qu'on en reçoit. Les Boches ne sont pas exempts d'en recevoir aussi. »

(6) Il a participé à l'action du 15 décembre 1916 (Livret Militaire, « Campagnes contre l'Allemagne »). Aucune mention de la bataille dans ses cartes postales ; seul cet indice, en août 1916, lorsqu'il envoie sa photo en compagnie d'«un ami de Faverges (sur 5 beaux gaillards qu'ils étaient, il y en a 2 de morts, un de prisonnier, un estropié). »

Voie Sacrée. Sur Verdun, une canonnade comme un roulement de tambour, on ne riait pas. Arrivés là, on nous installe dans un Music-Hall rempli de poux, paille en poussière ; on attend la nuit et nous prenons le chemin pour monter en ligne. Il fallait passer au carrefour de Bros, c'était le chemin desservant la cote 304 et, à droite, Douaumont. Obligé de passer par là pour aller aux premières lignes sur la gauche, c'était le point crucial ; arrivés à proximité, les obus y tombaient par dizaines.

Je dis à mon copain Pasteur : « mon pauvre Louis, on ne reverra pas la Savoie. » On s'arrête à 200 mètres d'où les obus pleuvaient, attendons peut-être dix minutes, à ce moment les Allemands cessent soudain le tir. On passe en quatrième vitesse. Tous les deux jours, il fallait aller ravitailler la nuit : toujours le même manège pour passer, trop heureux quand nous n'avions que des blessés. Et le jour suivant, repos, c'est-à-dire que nous y allions une nuit sur deux – bien assez !



François Vacherand un peu éméché avant l'attaque, en compagnie de son ami Louis Pasteur tué peu après, Verdun, décembre 1916 : «Tu as la photo où on est tous les deux, garde-la précieusement.»

On passait aussi à Fleury-la-Morte, un tas de pierres qui avait peut-être été un village. C'est là que j'ai perdu mon ami Pasteur dont tu as la photo avec moi qui tiens une carabine ; ce jour-là, on avait bu un bon coup, tu dois le voir à la pose, moi j'en avais un coup dans l'aile, c'était un peu avant. Alors, tous les deux, on allait arriver à Fleury, quand les Allemands se mettent à tirer avec une pièce ; tu penses si on a accéléré l'allure. Pasteur, son bât tournait un peu, donc il s'était arrêté pour resserrer les courroies, moi je continue la descente sous le feu, je me retourne : pas de Louis derrière moi ; je me dis : il me rejoindra bien ; quand j'ai entendu sa voix pour la dernière fois, il hurlait en appelant les camarades dont le rôle était de donner la main à ceux qui se trouvaient en difficulté. Au lieu d'aller aider Louis, ils se sont planqués dans un trou d'obus.

Dans la matinée, le capitaine envoie quelqu'un pour voir ce qui s'était passé. Trouve Pasteur mort, un éclat d'obus en plein cœur, il n'a pas souffert. Mais il est mort à ma place… Parce que le brigadier ayant vu que mon mulet boitait : « ce bât blesse, changez, vous deux ! » Donc c'est lui qui aurait dû être devant et moi derrière, hélas le destin a voulu que ce soit mon brave Pasteur au lieu de moi. Tu as la photo où on est tous les deux, garde-la précieusement. Verdun, c'était hallucinant.

Un soir, j'étais avec le brigadier dont les parents tenaient un des plus grands hôtels de Montmartre, un chic garçon bourré de pognon, recevant deux gros colis par semaine : j'en ai bien profité avec lui ; il mangeait notre ratatouille quand les colis n'arrivaient pas. Viterd me dit : « ce soir, on va porter des fusées près de Douaumont, où la batterie doit effectuer un tir et se replier ensuite. » Donc nous partons tous les deux avec Kroumir, un mulet admirable fort comme un rocher ; quand tout à coup les Allemands attaquent en grand sur la côte de Poivre, Vacherauville, etc. – toutes les pièces allemandes et françaises se mettent à tirer, impossible de passer au carrefour de Bros. On n'y voyait que des éclatements, que faire ? Avons passé dans les batteries de 75 qui tiraient à tout berzingue. Un monte sur le brave Kroumir et nous passons vers les canons, obligé de se parler à l'oreille pour s'entendre, on aurait pu lire le journal comme en plein jour. Enfin, par miracle on s'en est tiré. Quand on est arrivé aux pièces, les copains n'en revenaient pas que l'on ait passé indemne dans un enfer pareil : le destin, ça n'était pas notre heure.

Bataille de L'Aisne [7]

Nous quittons encore les Vosges pour prendre part à l'offensive du Chemin des Dames, sommes arrivés pour la grande bataille, pour prendre Craonne et le Chemin des Dames ; sommes placés en réserve dans le P.C. d'un Général qui s'était porté en avant. Terrible bataille dont nous fûmes les spectateurs en attendant la percée qui ne put se faire, où nous aurions poursuivi les

(7) 16 avril 1917 (« Campagnes contre l'Allemagne »).

Allemands. Hélas, elle n'eut pas lieu, les Allemands tenant toujours, nous sommes restés en position face au Chemin des Dames assez longtemps, peut-être 15 jours et nous avons perdu beaucoup de camarades. Un jour, un obus à gaz ennemi a décimé notre pièce : tir d'artillerie contre les Allemands ; Sérillon, un Lyonnais, premier pointeur, un chic type, portait trois ou quatre obus amorcés dans ses bras, arrive un obus allemand de 77 qui explose sur ceux qu'il tenait contre lui – l'ami Sérillon déchiqueté, on a ramassé ses restes dans une toile de tente ; Blanc-Gonnet, un bon garçon, un éclat lui coupe l'artère fémorale, meurt saigné à blanc ; Tardy, un grand ami à moi, tué net ; un nouveau dont je ne me rappelle pas le nom tué aussi. Moi, on m'avait envoyé chercher des obus avec mon mulet au Château de Blanc-Sablons, cela m'a peut-être sauvé la vie.

Ensuite, au bout de quelque temps, nous quittons définitivement les Vosges, pour former trois batteries avec les vétérans que nous restions à Saint Louis des Aygalades, dans les environs de Nice. Arrivés à Valence, beau soleil, verdure, température douce, nous n'en revenions pas nous qui, pour la plupart, venions du froid humide et maussade des Vosges.

Les trois batteries formées après un certain temps, nous prenons le train pour traverser la Côte d'Azur [8] ; à Nice, avec Viard et beaucoup d'autres camarades, assis sur le marchepied, nous nous sommes mis à chanter la Marseillaise. Les estivants habillés comme l'été, nous entourent, nous apportent à boire et nous donnent des sous, tellement contents de notre moral. Pénétrons en Italie par Vintimille, chantant toujours. Là, pas de sous, mais des vivas : « *viva la Francia* », en veux-tu en voilà, c'était au moment où les Italiens avaient été battus à plate couture à Caporetto par les Allemands et les Autrichiens. Nous, on leur dit : « nous allons à Salonique » ; beaucoup de trains français, anglais, allaient à leur secours, les Allemands ayant percé le front.

Nous passons à Rome, traversons l'Italie de part en part ; le soir, on couchait à Livourne, le grand port de guerre italien. Nous sommes sortis en ville, des camarades voulaient aller au bordel voir les belles Italiennes. On nous avait pourtant avertis de ne pas monter avec ces belles ; moi, pas de danger mais beaucoup de camarades n'ont pu s'en empêcher. Total en arrivant à Salonique, la plupart avaient la chaude-pisse, se sont fait porter malades – pas félicités ! – régime au lait pendant un bon bout de temps. Je leur ai dit : « vous n'aviez qu'à faire comme moi : pas les toucher. » À Rome, l'arrêt fut plus long. On voulait descendre en ville, mais impossible : une double rangée de soldats français et italiens gardait le train, les autorités craignant des désertions.

---

(8) Marseille, 5 novembre 1917. « Je vous dirai que l'on part ce soir à minuit ; nous touchons de la viande et du pain pour 4 jours de chemin de fer ; je suis bien content d'avoir encore la plus grande de mes tomes pour manger en route ; car jusqu'à Livourne, on ne trouve rien et il est défendu de rien acheter dans les villes où nous passons. Nous allons faire un beau voyage et voir de beaux pays, mais 4 jours de chemin de fer ce sera un peu long tout de même. »

Nous continuons jusqu'au bout de la Botte, à Tarente. C'est là que j'ai trouvé Louis Burnier, qui m'a fait coucher dans un lit ; nous avons passé une bonne soirée avec le regretté Louis, on était content de se revoir [9].

Nous quittons Tarente à bord d'un croiseur désaffecté, le D'Entrecasteaux : pour moi, c'était la première fois que je voyais la mer et montais sur un bateau. On nous fait mettre nos ceintures de sauvetage, ordre de ne pas les quitter, sous aucun prétexte, sinon 15 jours de prison. En arrivant, nous prenons le canal d'Otrante, passons en vue de Corfou où nous apercevons le Château du Kaiser ; nous étions inquiets car huit jours auparavant, le Châteaurenaux y avait été torpillé : les sous- marins ayant une base peu éloignée, nous étions escortés par deux contre-torpilleurs. Heureusement, tout s'est bien passé mais en cours de route se déclare une tempête. Le bateau par chance très lourd tanguait de tous les côtés, des fois l'avant montait et s'agitait ; moi je me couche à plat ventre au milieu du bateau pour avoir moins de roulis. Je n'ai pas été malade mais je me suis dit : tomber à l'eau avec des vagues de 10 à 15 mètres de haut, malgré les ceintures, j'étais foutu ! Tout s'est bien passé, mieux que pour ce gros bâtiment torpillé peu avant nous ; le temps était calme, il y eut une dizaine de morts et le sous-marin coulé, le Capitaine fait prisonnier.

En orient

Grèce. Haute Macédoine

Nous avons débarqué en Grèce, dans le port d'Itea, où nous avons séjourné quelques jours au milieu des amandiers et figuiers centenaires, un pays sauvage mais grandiose. Ayant soif, des camarades vont chercher de l'eau, elle était toute rouge ; nous ne voulions pas en boire. Le médecin major nous dit : « cette eau est très bonne, vous pouvez la boire sans crainte – elle est ferrugineuse. »

Le lendemain, nous sommes allés visiter Delphes, à 8 ou 10 kilomètres ; en chemin, passons près d'une famille : le père et ses deux filles qui bêchaient leur maigre terre où les pierres affleuraient. On regardait les filles, alors elles nous montrent leurs bêchoirs à deux pointes et nous les tendent en rigolant. Nous, on ne se dégonfle pas : prenons les deux fossoirs ou pioches et on se met à bêcher, peut-être pendant trois quarts d'heure. Après, on allait pour partir mais le père va chercher une gourde de vin, moi je bois le premier, affreux ! je me suis cru empoisonné. C'était du vin résiné, c'est-à-dire qu'ils étaient obligés d'y mélanger de la résine pour le conserver – pas bon du tout, mais on nous l'avait offert de bon cœur.

---

(9) Camp de Bufalolo, 11/11/17. « Je vous dirai que je viens de terminer mon voyage à travers l'Italie, après 4 jours et 4 nuits de chemin de fer ; nous avons traversé de beaux pays et vu de belles villes, mais ça ne vaut pas notre France, car partout où on passait, la population nous courait après pour acheter nos boîtes de conserves et avoir du pain. Je viens d'arriver à Tarente hier soir où je suis avec Louis Burnier ; nous avons été contents de nous revoir si loin du pays [...]. Nous allons embarquer demain ou après-demain pour Salonique, ce n'est pas loin : 30 heures de traversée. »



La découverte d'un autre monde, la Macédoine colorée et musulmane.

Visitons Delphes, vieille cité grecque de l'Antiquité, des ruines grandioses de plusieurs millénaires avant notre ère, ce qui prêtait à méditation ; moi, je me reportais à ces temps-là et à la splendeur qu'avait dû être le temple. Mon camarade dont j'ai oublié le nom, me dit : « bah ! pas la peine de faire tant de kilomètres pour voir des ruines. » Mon petit Jean-François, s'il avait été avec nous aurait été heureux de nous expliquer tout cela.

Au bout de quelque temps, nous montons dans des camions qui nous conduisent dans la montagne, par une route en lacets. En chemin, nous arrivons près d'un homme et de sa femme turque voilé. Le mari était à cheval sur son âne, se prélassant, la femme à pied. On s'arrête à leur hauteur, plusieurs camarades descendent, enlèvent le Turc de dessus son bourricot, lui mettent la charge sur les épaules et font s'asseoir la femme à sa place. On fait un peu de route au ralenti pour les surveiller, ensuite on accélère pour rattraper le convoi. Tu penses bien que le Turc aura repris sa place sur le bourricot, la femme a peut-être même eu droit à une raclée !

Nous continuons à monter par cette route en lacets pour arriver à l'endroit où passe le Chemin de Fer pour Salonique ; là, nous prenons le train qui ressemblait beaucoup à l'ancien tramway de Thônes : la machine était chauffée au bois, ne marchait guère plus vite que le nôtre. Enfin on arrive à Salonique,

ville aux trois quarts brûlée par un incendie quelque temps avant [10] ; prenons des camions qui nous transportent au camp de Zeitunlick [Zeitenlik], Quartier Général de l'armée française. Les Anglais étant à proximité, nous y sommes restés quelques jours en repos, visitant un peu de ce qui restait de l'Incendie ; ensuite nous avons été au port de Salonique, un des plus beaux qui existent, surtout sa belle rade.

De là, nous sommes partis pour la boucle de la Cerna, pays sauvage où nous devions rester plusieurs mois ; sommes montés prendre position à la cote 1422 mètres d'altitude. Les soldats dormaient dans des baraques en pierre, ils nous ont dit : « une partie d'entre vous monteront leurs tentes pour coucher. » Moi, j'étais avec Chatroux, un de l'Isère qui est mort par la suite à Sofia, en Bulgarie – de la grippe espagnole. Pendant la tempête de neige, on se serrait, l'un contre l'autre, gelés. Le matin, les camarades qui occupaient les abris de pierres sèches nous avaient donné du café très fort : « buvez cela avec un quart de gnôle, ça vous réchauffera. » Si bien qu'on n'a rien attrapé ; si c'était maintenant que cela m'arrive, la mort certaine [11] !

Nous sommes restés en ligne dans cet endroit plusieurs mois[12], le pays le plus sauvage que j'aie jamais vu ; une vallée profonde nous séparait du Kaimatchan, montagne serbe de 2 ou 3 000 mètres, je ne sais, de la neige éternelle au sommet. Les Serbes y avaient installé une pièce d'artillerie, il fallait le faire, mais les Serbes étaient de bons soldats et costauds. Nous, à 1422 mètres d'altitude, nous n'avons pu trouver un seul morceau de bois pour se chauffer : on allait déterrer les racines de chênes nains à l'emplacement de la forêt brûlée par les Turcs.

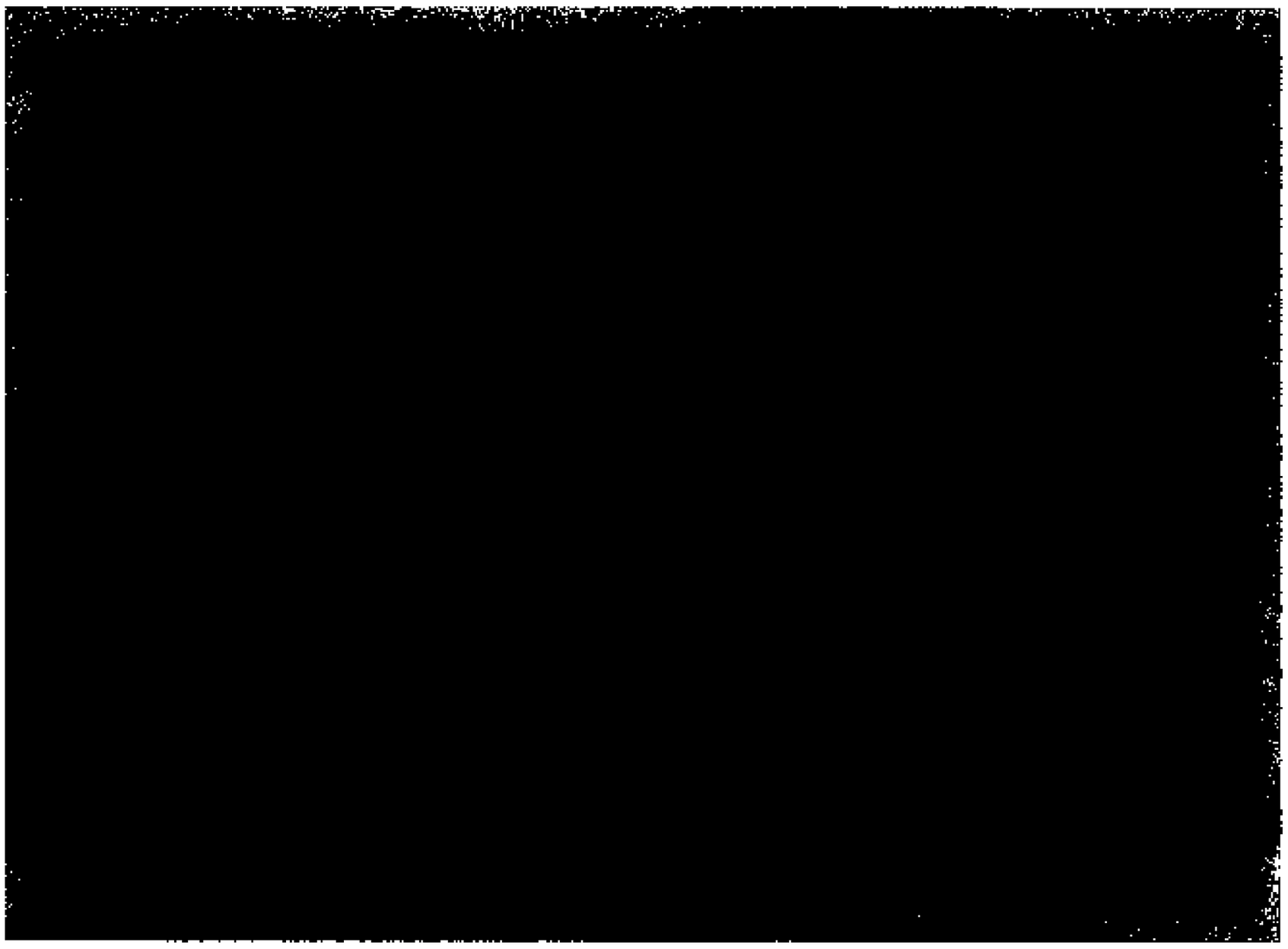
Pour faire la cuisine, obligé d'aller faire cette cueillette au pied de la montagne. La corvée restait trois jours absente : un jour pour y aller et s'installer, un jour pour préparer le bois de fayard qu'ils avaient coupé, et une journée pour revenir. Moi, je n'ai jamais été à cette corvée mais les camarades m'ont dit que la nuit, les loups hurlaient tout autour du campement,

---

(10) Camp de Zetenlik, 22/11/17. « Je suis toujours au dépôt de Salonique, nous ne sommes pas trop mal, le jour il fait bon mais les nuits sont fraîches. Je te dirai que Salonique a dû être une belle ville ; maintenant les ¾ sont brûlés, il ne reste que les vilains quartiers turcs et du Vardar, il ne reste que quelques belles rues autour de la gare. Ici, il y a toutes les races du monde, c'est curieux à voir, il y a des femmes voilées, d'autres qui portent des pantalons, les unes portent leurs gosses dans un linge sur leur dos. » Seule touche d'exotisme de cette correspondance, avec celle-ci : Gumendzé, le 4 mai 1918. «Par ici, il fait très chaud, le soir au frais nous allons nous promener dans la ville, et boire de la citronnade grecque pour nous rafraîchir. Ces jours-ci, c'est très intéressant, c'est la semaine sainte orthodoxe, nous suivons leurs offices et leurs habitudes, c'est très curieux à voir. »

(11) Photo-carte de leur position, 14 janvier 1918.

(12) Cf. le 4 mars 1918 : « Dans le courant de ce mois-ci, nous comptons quitter la Macédoine pour aller camper à proximité d'une grande ville, alors peut-être aurons-nous l'occasion de boire un litre, et nous voisinerons avec messieurs les Grecs, qui entre parenthèses, ne valent pas cher. Malgré que le pays est sauvage ici, j'y resterais volontiers, car nous y sommes très bien installés, comme positions et comme logement, c'est mieux que de reprendre la toile de tente. » Florina, 24 mars 1918 : « Hier, j'ai visité la ville qui est assez belle et considérable, il y a du changement avec d'où l'on vient. Nous avons trouvé du bon vin français à l'intendance à 26 sous le litre, j'en ai bu un bon coup en mangeant une bonne tartine de beurre, de sorte que je vas (*sic*) me coucher content ce soir sous ma toile de tente. »

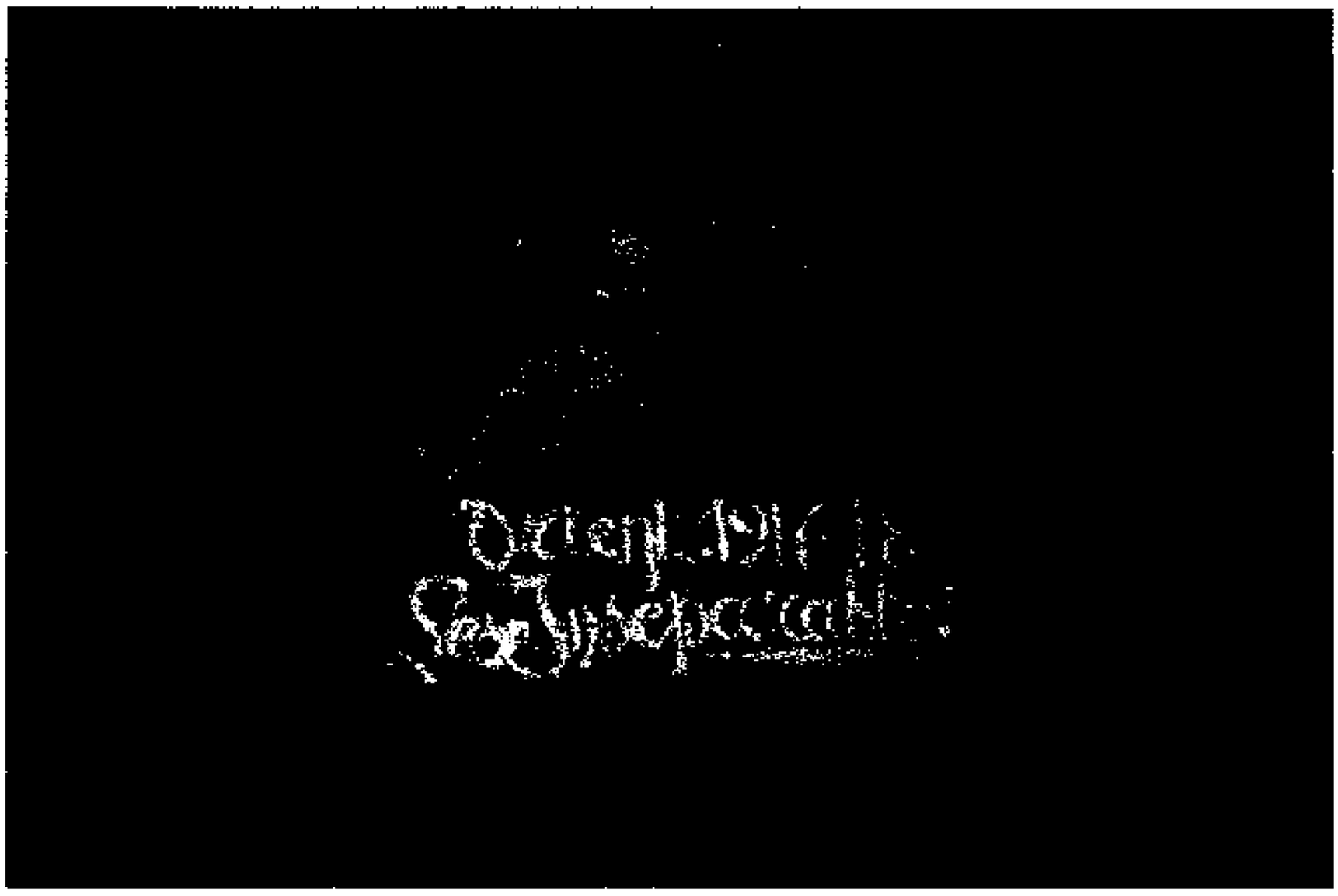


Campement des artilleurs de montagne en Haute Macédoine, 14 janvier 1918, photographie envoyée par François Vacherand à ses parents : « c'est dans un ravin défilé à la vue de l'ennemi. Quand nous sommes arrivés, j'ai couché sous la tente marquée par une croix, maintenant que les cabanes en pierre sont terminées, je couche dans celle marquée également par une croix ; malgré que le mortier est remplacé par de la terre, nous y faisons de bons sommes dedans, le froid n'y pénètre pas trop. »

ils devaient mettre des sentinelles. Nous y sommes restés sept ou huit mois, je crois, sans voir une femme vêtue à l'européenne ; elles avaient quatre ou cinq robes l'une sur l'autre, elles étaient à moitié sauvages. – Soixante degrés l'été et l'hiver, il y avait des pieds gelés, fallait être jeune et costaud pour y résister. De 1422 m où nous étions, nous voyions Monastir dans le lointain, nous n'y sommes jamais allés.

Je te dirai que nous avons quitté avec plaisir ce coin pour nous rendre en Haute Macédoine, quatre-cents kilomètres à pied, pour être passés en revue par le Maréchal Franchet d'Esperey – cela, on ne le savait pas encore : il voulait voir ses soldats avant la grande attaque où les Bulgares et les Allemands furent battus, commencement de la défaite allemande. Avant, avec l'armée grecque, nous avons pris le Skra di Legon [Legen][13], qui domine la vallée du Vardar et nous y avons laissé plusieurs camarades derrière nous. Le jour de la revue, nous étions fiers d'être Français, voyant

(13) 27-30 mai 1918 (Livret Militaire, « En Orient »). 1er juin 1918. « Je viens d'assister à la prise du Skra di Legen par les troupes grecques, ça a marché à merveille, ils ont passé une bonne piquette aux Bulgares. » Et le 16 juin : « Par ici, toujours la même chose, il y fait un soleil éblouissant, 2 fois comme en Savoie ; nous avons la sieste de 10 heures et demie du matin à 3 heures du soir ; à midi, on ne voit pas beaucoup de personnes au soleil, tout le monde cherche l'ombre ; nous avons la tenue kaki avec le casque colonial. »



Photographie, souvenir d'amateur tirée sur le terrain, en Haute Macédoine : « Orient 1917-18. Les Inséparables. » François Vacherand pose assis, à droite.

les divisions formées en carré dans une plaine ; hélas, à ce moment-là, l'armée française était la première du monde… On était bien embêtés pour coucher, c'était plein de scorpions : obligé de secouer ses effets et couvertures avant de s'allonger.

Oh, là, c'était terrible aussi : la Haute Macédoine était un pays que les Grecs avaient pris en 1910, quand ils avaient battu les Turcs, les balkaniques ; mais c'était turc : on comptait un Grec pour trois Turcs. Avant nous était passée l'Infanterie coloniale, des fortes têtes, ils devaient aussi houspiller les femmes, je ne sais pas trop. Plusieurs ont disparu et on ne savait pas s'ils étaient déserteurs ou ce qui leur était arrivé. Alors, on nous avait avertis : « quand vous sortez, sortez armés, ce n'est pas sûr, ici. »

Un jour, le cabot qui était chargé de faire la cuisine (il n'y avait rien dans ce pays) me demande : « Vacherand, tu ne voudrais pas aller chercher quelques douzaines d'œufs par là autour, ça ferait bien notre affaire ? » Alors, j' vas [*sic*] pour partir, j'emporte un grand panier, et lui :

« Dis donc, tu ne prends pas d'arme ?

– Non…

– Mais bougre de con ! si on t'attaque là-bas, t'auras l'air malin ! »

Il m'a sauvé la vie, celui-là, tu vas voir. J'ai dit : bon, je prends ma carabine ; je l'arme et voilà. Puis je m'en vais frapper aux maisons qui avaient des

portes en bois comme il y en avait dans le temps là-haut [en Haute-Savoie]. Mon affaire marchait, j'avais déjà récolté des œufs deux ou trois fois de suite, mais j'étais toujours resté dans la rue. Pour celle-là, pan ! pan ! je pousse la porte entrebâillée, il y avait là des femmes qui se mettent à piailler sur un tas de terre battue – « oh ! je ne vais tout de même pas vous bouffer ! » Puis, tout doucement la porte se referme derrière moi. Nom de Dieu ! s'amène le mec, le Turc, armé d'une fourche à quatre piquants, directement sur moi ; eh ! j'attrape mon fusil, ma carabine et puis je l'ai mis en joue : « un pas de plus, je te tue. » Il s'est bien arrêté mais sans ça, j'y aurais eu droit, c'est sûr : le temps d'ouvrir la porte, il me clouait. – On faisait attention.

Une autre fois, toujours en Haute Macédoine[14], quand nous sommes entrés dans le pays, des coups de sifflets partaient de tous les côtés. On s'est dit : « bon Dieu, ils ont si peur de nous ? » Mais c'étaient les hommes qui faisaient rentrer leurs femmes en vitesse. Bon, alors nous, on nous a logés chez le Moktar, c'est-à-dire le maire turc du pays, un homme influent d'une soixantaine d'années qui s'était arrangé avec les officiers. Il avait son harem qu'on ne voyait pas, bien sûr, mais derrière un haut mur de 2m50 ou 60, on entendait ses femmes qui piaillaient dans un jardin. Celui qui était avec moi, un brigadier, un grand cabot plus costaud qu'Ernest, bien intéressé, tenté. Je lui dis :

« Tu sais bien qu'on ne peut pas y aller, on n'a pas de droit !

– Attends, tu devrais voir ce qui se passe là-haut : monte sur mes mains, moi je te pousse, tu te hisses et t'installes à califourchon sur le mur. »

Ce qui fut fait ; il y avait là trois femmes qui se sauvent, se cachant derrière des lattes entrecroisées, elles se mettent à m'invectiver dans leur langue avec des cris de gorge, pas effarouchées pour un sou. Tout d'un coup, voilà que le matou, le moktar déboule en m'engueulant, me faisant signe de descendre, mais je reste perché : « cause toujours, je t'emmerde. » Puis il tourne les talons, il criait « Komandar ! komandar ! », ce qui n'est pas difficile à comprendre.

Peut-être une heure après, se pointe avec le commandant et le capitaine Paoletti. Les autres ont dit en riant : « ah, tu vois, ça c'est pour toi. » Rassemblement. Le commandant Bertrand, l'air sévère :

« Alors, il paraît qu'on maltraite les femmes du Turc, qu'on leur fait violence ?

– On n'y a pas touché, mon Commandant.

– Pourtant il l'affirme ! Qui est monté sur le mur ? »

---

(14) Les cartes postales sur le Vardar mentionnent très laconiquement ces localités successivement parcourues, du début avril à juin 1918 : « Lescoveq, petit village grec ; Verria (Grèce) ; Gumendzé » (*sic*). Surtout la grosse chaleur : « Le thermomètre a marqué hier 54 degrés en plein midi ; de onze à 3 heures, on se met à l'abri d'un arbre et on ne bouge plus » (21 juin). Et le souvenir permanent du pays : « Je viens de passer 3 jours dans les lignes bulgares, prises par les Grecs au Skra di Legen, pour garder un observatoire ; j'ai ramassé un joli fusil bulgare dernier modèle, et un tas d'autres affaires ; je donnerais gros pour que ce soit à Chamossières : avec ce fusil, il ferait bon aller à la chasse aux chamois » (29 juin).

Silence. La deuxième fois, comme je ne voulais pas faire punir tout le monde, je m'avance : « c'est moi, mon Commandant, on voulait voir, rien de plus. Mais je suis resté à cheval sur le mur, je les apostrophais en Français, elles piaillaient dans leur langue. S'il y a eu offense, c'est seulement en paroles. » Furieux d'avoir été dérangé pour si peu, il t'a flanqué deux bons coups de pied dans le derrière du moktar pour sa peine. Nous sermonnant : « pour l'honneur de l'Armée Française, soyez irréprochables. »

Fièvres

Nous avions donc nos positions dans la vallée du Vardar. Un matin, je me sens tout drôle, urine rose brûlante ; j'avais un copain qui dirigeait la petite Ambulance, c'est là qu'on passait la visite dans un creux de terrain où se trouvaient aussi les cuisines. Très content de me voir, il me dit :

« Pourquoi viens-tu avec la corvée de soupe ? d'habitude on ne te voit jamais.

– Je voulais te voir, voilà ce qui m'arrive : je ne me sens pas dans mon assiette et ce qui m'inquiète, j'urine tout rose. »

Il me dit : « tu as peut-être de l'albumine, on va voir ça ; si tu en as, tu seras expédié en France. »

Total, son tube explose ! – il n'avait plus que celui-là. En bon copain : « c'est pas normal, tu vas aller rejoindre l'échelon à trois kilomètres d'ici, tu partiras sur un cacolet qui servira aussi à un autre. » Arrivés à la batterie, ils n'en revenaient pas. Le sous-officier qui avait fait monter de Salonique deux caisses de Vermouth italien me dit : « tu vas trinquer avec nous ! » J'en ai bu deux quarts. L'ancien maréchal-des-logis qui portait me signale :

« Dis donc, c'est bien dommage, je t'avais sur la liste pour la distribution des croix de guerre.

– Je te remercie, mais qu'est-ce que tu veux, il faut bien que j'obéisse.

– Attends, un mulet est prêt pour vous porter tous les deux à l'Ambulance Alpine où se trouve l'échelon de notre batterie. »

On boit encore un coup avant de se quitter. Moi, comme un idiot, j'ai voulu partir à pied – trois kilomètres. En cours de route, il me prend un accès de fièvre, le premier. Il y avait un petit ruisseau où je marchais dans l'eau pour me rafraîchir. Passant à côté d'un cantonnement grec, j'y entre : j'avais besoin de me reposer et là, j'ai bien vu à leur mine qu'ils ne me trouvaient pas bien. Enfin, j'arrive à l'échelon où je retrouve les copains, dont François Missilier qui était là par hasard. Ils m'ont fait boire de l'alcool de Ricqlès, m'ont couché sur un bon matelas pneumatique. Le lendemain matin, tout allait bien.

Visite à une heure et demie, on allait à la soupe ; l'envie d'uriner me prend, je vais à l'abri derrière une cabane : je pissais du sang. J'appelle les camarades, leur dis : « pauvres enfants, je file du mauvais coton, j'urine le sang. » Se précipitent pour aller chercher le Major qui, immédiatement, fait seller une

araba pour me transporter à la grande ambulance. Tous mes amis qui se trouvaient là pâles et tristes, mon cher François Missilier avait les larmes aux yeux.

Bon, j'arrive à l'ambulance où me reçut un Capitaine-Major, un garçon extrêmement sympathique. Je lui dis :

« Monsieur le Major, ça va mal : j'urine le sang. Si je suis foutu, je vous serais reconnaissant de me le dire. Tant de camarades meurent. Une chose qui m'ennuie, c'est de ne pas revoir la France et ma Savoie.

– Ah, tu es donc Savoyard, ils sont solides. Reviens demain matin à neuf heures, sans boire ni manger ; après examen, je ne te cacherai rien. Crois-moi. »

En sortant, je vais pour uriner encore. Des Sénégalais qui pissaient à côté de moi voient cela, ils me disent : « toi Kaput ! » Je leur réponds : « je le sais bien, pas besoin d'insister. »

Le lendemain après avoir bien dormi : le toubib m'avait fait ingurgiter de la quinine, je me rends à la visite sans avoir bu ni mangé pendant plusieurs heures, selon ses consignes, il me dit : « Tu n'as rien du tout, c'est simplement des accès de paludisme, dû au climat et à ta bêtise d'aller coucher dans une sape à obus où il faisait très frais, avec un simple pantalon et une chemise. Même s'il y a 60° au soleil ! Tu aurais pu y rester. Je vais t'envoyer à Salonique à l'Hôpital Princesse Marie, dix jours de soins et il n'y paraîtra plus. » Je n'ai jamais revu ce docteur exceptionnel.

L'hôpital était flambant neuf, très bien soigné. Les premiers jours, l'accès me prenait à une heure environ, je montais à 40°, ensuite une grosse suée pour retomber à 36,5° ou 37° ; j'ai eu bu pendant l'accès six à sept quarts d'eau de réglisse[15].

L'Infirmière-Chef était gentille. C'était une bénévole, donc riche et faisant cela par patriotisme ; je suis venu grand copain avec elle, car dans la salle beaucoup de coloniaux grossiers l'envoyaient sur les roses quand il s'agissait de transporter un malade ou un blessé. Moi, jamais refusé, toujours disponible – elle m'avait à la bonne. Si bien qu'elle m'a gardé un bon mois, me faisant boire malgré que je n'y avais pas droit, un ou deux quarts de quinquina par jour : tu parles si cela m'avait retapé ! Au bout de ce temps, elle me dit : « je ne peux plus vous garder, mais je vais vous faire avoir un mois de convalescence en France. » Et moi, je lui réponds : « non, pour la France, il faut être véritablement atteint. » « Alors, je vous envoie au grand Karabaroum. » J'y suis resté trois jours, puis j'ai demandé à rejoindre ma

(15) François Vacherand restera deux mois à l'hôpital, cf. Livert Militaire : « Évacué pour maladie (paludisme secondaire contracté en service) le 10 août, rentré de l'hôpital et aux armées le 18 octobre 1918. » Quelques détails : « Je ne me sens plus rien et je ne m'en fais pas, j'ai un bon lit, manger et dormir est notre principale occupation. Ici, on nous pèse tous les lundis, je te dirai que cette semaine j'ai repris de 2 kilos 200, c'est-à-dire que tout est pour le mieux ; pendant la journée, je lis le journal ou bien des livres que je prends à la bibliothèque de l'hôpital ; le soir au frais, on se promène dans la cour de l'hôpital qui est plus grand que tout Chamossière réuni, et la nuit je couche dans un bon lit bien blanc, ce qui vaut quelque chose » (30 août et 2 septembre 1918).

batterie en Bulgarie : l'offensive était en train de se terminer[16]. Là, cette gentille fille m'invite :

« Vous viendrez me voir chez moi, à Montmartre, quand la guerre sera terminée.

– C'est aimable à vous, mais je ne viendrai certainement jamais à Paris…»

Elle m'avait laissé son adresse que j'ai oubliée ou perdue. Si j'avais su, je l'aurais mieux conservée !

Bulgarie

Donc, volontairement, j'ai rejoint les camarades dans la région de Stroumitza Matchevo et continué la marche sur Sofia, la capitale. Nous avons ainsi parcouru 300 ou 400 kilomètres par étape. Une fois, stationnés tout à côté d'une bourgade, nous campions sur un terrain humide avec seulement une toile cirée dans la tente. Pas loin, comme à 200 mètres, une vieille mosquée désaffectée où les tapis de prière n'avaient pas encore été enlevés, même s'il y en avait une nouvelle. Le copain avec qui je faisais équipe me souffle :

« Si on en fauchait quelques-uns pour nous isoler de la terre mouillée, ça ferait bien notre affaire. Qu'est-ce que tu en dis ?

– Oui… mais dis donc… Ils ne peuvent déjà pas nous voir en peinture, on a l'ordre de sortir armés… C'est sacré : il ne faudrait quand même pas tenter le diable. »

Bon. Comme il n'y avait personne en vue, on regarde bien – hop ! chacun une bonne brassée de tapis et on retourne à fond de train vers notre campement. Quel sacrilège ! Si on avait été pris, cela aurait peut-être fait du vilain, en tous cas, on n'aurait pas été félicités… Mais non, dormi comme des princes. Et quand on est parti, on a laissé les carpettes, ils s'en seront bien aperçus, mais on était loin !

Finalement, on arrive à Sofia, la capitale, défilons sur la grande avenue, fiers de nous ; les gens nous regardaient, ils étaient sombres. Les gosses nous criaient : « *aidé zigzigue* » Mais on n'y comprenait rien. Un camarade qui s'était renseigné : ces gamins nous proposent de nous conduire voir des putains moyennant qu'on les indemnise. On les a envoyé promener aussi sec : zéro !

---

(16) Camp de Zeitenlik, 14/10/18. « Je viens de sortir de l'hôpital des convalescents, où j'ai resté 8 jours ; mais comme je suis en très bonne santé, j'ai demandé à quitter l'hôpital où je suis depuis 2 mois, je commençais à y trouver le temps long, et il m'a tardé de rejoindre mes camarades, entre autres mon cher Ami Missilier : on sera bien contents de se revoir car quand je suis parti de la batterie, ça nous a fait de la peine de se quitter. Hier dimanche, j'ai passé la journée à travers la ville de Salonique. Dans la matinée, nous avons appris que les Boches acceptaient les propositions de Wilson, cela nous a fait une sensation énorme de savoir que nous les tenions. Dans les cafés, dans les rues, les soldats alliés se serraient la main, et tous faisaient comprendre qu'ils étaient heureux de rentrer au foyer, ce qui ne sera pas malheureux après 4 ans de guerre. » Mais le périple n'est pas encore achevé…

Après Sofia, on nous conduit à Sitovo ou Radomir, un nom approchant, situé sur le bord du Danube. Nous cantonnions dans des espèces de baraques en bois qui ressemblaient à des remises ; il commençait à faire pas chaud et beaucoup déjà étaient malade de la grippe[17] qui avait fait son apparition En plus, un temps de chien, humide et la plupart n'avaient pas encore touché la tenue d'hiver ; moi, quand j'ai quitté l'hôpital, on m'avait habillé à neuf de vêtements bien chauds car l'épidémie faisait de gros progrès. Tous les jours il y avait des morts que l'on enterrait dans des cercueils. Le Capitaine me dit : « vous serez tous les jours de corvée d'enterrement avec plusieurs de vos camarades, vous ne ferez que ça. » Si bien qu'en l'espace d'un mois à peine, sur 2 800 Français et Coloniaux, Arabes ou autres que nous étions, on en a enterré 700, tu te rends compte.

Je me souviens du bon maréchal-des-logis Fréneron, déjà vieux, il avait entre 35 et 40 ans peut-être. Un soir de garde avec un brigadier et cinq hommes, ce brave Fréneron vint s'asseoir à côté de nous sur une caisse de munitions ; toussant, il ne pouvait plus reprendre son souffle. Moi, je lui dis : « il faut aller vous mettre au chaud sous les couvertures et pas tarder à voir le toubib. » On l'évacue l'après-midi. Il est mort étouffé en arrivant à la gare.

Total, la grippe empirant, plus de cercueils : les cadavres étaient enroulés dans des couvertures et mis sur des arabas à deux roues, le service d'enterrement dont je faisais partie, arme à l'épaule tout autour des arabas. On en avait le moral à zéro. Un jour, je rencontre le maréchal-des-logis fourrier qui était à cheval ; je lui demande :

« Tu vas bien, toi ?
– Bien sûr, qu'il me fait. »

Et le lendemain, on annonçait dans le camp que le maréchal-fourrier était mort à trois heures du matin. Il était devenu tout noir. Les Allemands étaient plus francs que nous, ils appelaient cela le choléra des poumons. Ah ! tu vois, mon Jean-François, j'en ai vu des choses macabres. Si je suis passé à travers tout cela, c'est peut-être grâce à la médaille[18] que ma mère m'avait cousue dans mon porte-monnaie, celle qui a protégé tous les soldats de la famille depuis les armées de Napoléon. Garde-la précieusement : peut-être m'a-t-elle permis de voir mon petit Jean-François.

Pendant l'épidémie de grippe espagnole, à Sistovo, il y avait juste une maison en pierre dans ce pauvre misérable village : c'était le bordel. L'onglée aux doigts comme on enterrait tous les jours des camarades, on y allait se réchauffer parce qu'il y avait bon feu et on y restait le plus longtemps possible. Les soldats de plusieurs nationalités, Arabes, Français, Bulgares,

---

(17) Zeitenlik, 18 octobre 1918. « J'espère que le grippe espagnole ne vous aura pas atteints ; ici, elle sévit très fort, et fait encore assez de victimes. » Quelque temps plus tard, François apprend que son frère cadet Léon et sa mère l'ont contractée mais en ont réchappé.
(18) Il écrivait des Vosges, le 5 avril 1915 : « Je suis content des médailles que vous m'avez envoyées, ce sera un joli souvenir de famille quand je me rentournerai (*sic*). »

Italiens, etc. faisaient la queue leur billet de 5 francs à la main, le prix de la passe. Mais à dix heures du soir, il fallait déguerpir – c'était la consigne, si bien qu'il y a beaucoup d'hommes qui n'étaient pas trop contents, par deux fois ils ont bien failli prendre le bocson d'assaut. Donc après dix heures restaient quatre hommes et un brigadier pour faire la police.

Une fois, un maréchal-des-logis avec lequel j'étais copain me dit : « François, ce soir tu remplaceras le gradé et avec les autres, vous protégerez le bordel. » Alors, à l'heure dite, on bloque toutes les portes. C'était agréable là-dedans, la chaleur, le patron nous fit boire un coup et manger des espèces de rissoles. Ensuite, comme on était cinq, il me dit (il ne parlait pas mal le Français) : « Un seul suffit pour monter la garde à tour de rôle, alors profitez-en. Vous, prenez la plus belle de mes filles ! » Tu te souviens, 5 francs la passe, la fille à la caisse recevait un jeton pour savoir le pourcentage qu'elle avait gagné. Eh bien, celle qu'il voulait me donner avait 110 jetons devant elle, elle les comptait. Je réponds au mac :

« Je vous remercie bien ! 110 et moi le cent-onzième. Elle est très belle mais trop bien graissée à mon goût. Donnez-la au camarade qui la désire, moi j'aime mieux aller m'étendre sur le bat-flanc que passer après la troupe.

– Vous avez tort : c'est ma meilleure baiseuse. »

Roumanie - Flora

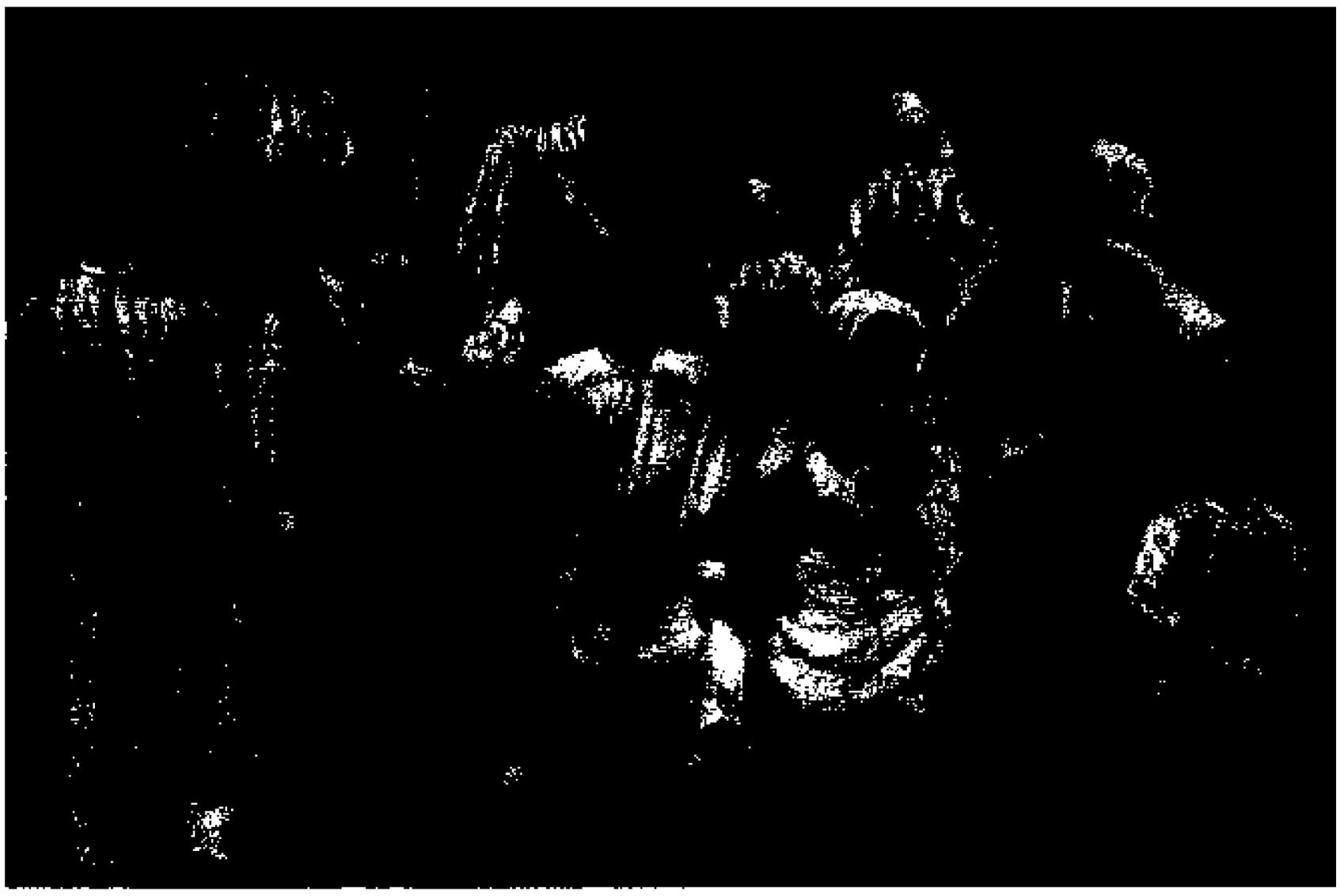
Après cela, on nous envoie à Cervenia, en Roumanie[19] où nous passons l'hiver heureux comme des princes, bien accueillis de la population dont beaucoup parlaient Français. Les premiers mois, nous habitions chez Louka Stanck, un charmant garçon, mais pas de lits : couchions sur un très long bat-flanc contre le mur, recouvert d'une immense couverture. Là dormait toute la famille, père, mère, enfants, sans matelas, seulement cette grosse couverture sur une planche ; les premiers couchés étaient les garçons auprès du père, ensuite la mère et les filles, puis nous séparés d'eux par une espèce de porte. Nous avons passé un bon moment dans cette maison, avec ces braves gens.

Pendant notre séjour, nous avons pu visiter Bucarest, la capitale, nous avons descendu la Calle Victori, très bien, belle avenue, Bucarest est le Paris de l'Orient, on se croirait sur les Champs-Élysées.

Un jour, avec un ami, le maréchal-des-logis Mercier, un chic type natif de l'Ain, presqu'à la limite de la Savoie, on fit connaissance d'un Roumain qui,

---

(19) Armée du Danube, 13/12/18. « Je suis toujours sur la frontière bulgare, et sous peu, je pense que nous allons traverser la Roumanie pour se rendre en Transylvanie, donc encore un long voyage et beaucoup de pays à voir. Je suis content de quitter la Bulgarie où la misère est complète, on n'y trouve rien, tout se paye à des prix fous : du mauvais lait 4 F le litre, et beaucoup de personnes soupent et dînent avec des betteraves à sucre cuites sur le feu, et quoique vainqueurs, ce n'est pas gai ici pour nous. » Le séjour en Roumanie : de la fin décembre 1918 au mois de mars 1919.



La communauté familiale et villageoise roumaine, avec ses fêtes et ses costumes chatoyants.
On peut imaginer la belle Flora parmi les filles.

en parlant, nous dit : « Vous savez, moi j'ai une petite chambre de libre, venez rester chez moi, vous serez bien. » On lui a donc loué sa chambre pour un prix modique, elle était confortable : le bat-flanc amorti par plusieurs couvertures, plus tranquille ; on était bien contents à deux pas du cantonnement où étaient nos pièces. Le lieutenant nous dit, à moi et à Mercier : « tous les deux jours, vous vous relaierez avec plusieurs camarades pour garder les canons. » Donc une nuit sur deux, l'un de nous restait monter la garde au camp qui se trouvait à dix minutes à peine de notre cambuse pendant que l'autre se reposait.

Mais voilà, les copains ayant su que nous avions une piaule particulière, ceux qui avaient une poule nous ont vite demandé si on ne pouvait pas la leur prêter pour passer la nuit, tranquilles avec leur maîtresse. Alors, de temps en temps, notre chambre se transformait en lupanar. Sur le coup de neuf ou dix heures, on allait manger et boire les bonnes choses qu'ils nous avaient apportées, on leur laissait la place ; ensuite, on regagnait le camp à tour de rôle car il fallait qu'on soit à notre poste en cas de visite d'un officier. Il s'en est passé des séances, là-bas dedans, je t'assure, à tel point qu'une fois, au retour, on a vu qu'ils avaient cassé la planche en chêne qui servait de sommier ! Mais moi et Mercier avions bien vécu. Le propriétaire rouspétait bien un peu. Enfin tout s'est bien passé : on lui a laissé les restes du repas. Il en profitait aussi car les villageois étaient mal nourris, ils ne mangeaient pas souvent à leur faim, des légumes cuits à l'eau, heureux quand on pouvait leur donner quelque chose, du pain ou une petite boîte de singe pour améliorer l'ordinaire.

Les dimanches et jours de Fêtes, s'il faisait beau, tous se réunissaient dans un champ pour danser leurs danses nationales, ils formaient un grand cercle et tournaient en se tenant par la main, garçons et filles. Nous, on n'y avait pas droit, on les regardait. Quand la danse était finie, le cavalier soulevait sa cavalière et les voilà partis tous les deux à travers champ ; à l'abri des regards, assez loin du groupe, ils se couchaient par terre et se cachaient sous une grande couverture. Nous qui étions les vainqueurs, culottés, on s'approchait tout doucement en rampant pour essayer de voir ce qui se passait – jamais pu le savoir ! Ils étaient recouverts par la couverture ; on repartait un peu plus loin ; quand ils avaient resté assez longtemps, ils se levaient, le garçon soulevait sa compagne dans ses bras et repartait rejoindre leurs camarades. Ils s'embrassaient probablement. Mais ce jour-là, nous, les filles ne nous regardaient pas… C'était charmant, des danses slaves tout en rond en se tenant les mains, scandées par les instruments, avec les costumes bariolés des danseurs et danseuses. Nous Français, nous respections leurs coutumes: jamais vu de bagarre. Ce jour leur était réservé à eux, la jeunesse, même si nous nous accordions bien tous. Les Roumains, mes amis, j'ai passé de beaux jours avec eux – surtout avec Flora.

Dans le pays, il y avait un bistrot tenu par deux belles filles et leur mère, on y allait boire un verre de vin rouge ; c'est là que j'ai fait connaissance de Flora. Courtisée par tout le monde. Moi, je la regardais mais je ne lui disais rien estimant n'avoir aucune chance, elle était belle ! Tous lui couraient après, beaucoup de gradés. Quand ils essayaient de trop la tripoter, elle venait s'asseoir à côté de moi qui ne l'importunais jamais, moi simple soldat. C'est comme ça qu'on a causé gentiment du peu de roumain que j'avais appris et elle m'a pris en affection[20]. Et j'ai été l'élu sans le chercher, elle m'aimait bien, nous sortions dans le pays ensemble. Un jour, on passe devant le mess des officiers, moi l'élu sans galon, Flora au bras. Les regards en disaient long. Puis, le printemps arrivant, tout par un coup l'ordre de se tenir prêts : « nous partons ce soir à minuit ! » Obligés d'avertir nos hôtes qui étaient catastrophés et d'abandonner nos amies.

Je vais voir Flora et le lui dis ; elle pleurait, il était déjà nuit, m'accompagne un peu plus loin que chez elle, me faisant promettre de venir la chercher. Total, par cette belle nuit d'Orient, elle a agité son mouchoir, je la verrai toujours son mouchoir blanc à la main, me faisant signe adieu. Cela m'avait bouleversé sachant que je n'y retournerais jamais, je me disais : c'est pas bien. Donc pendant la nuit, nous embarquons laissant Cervenia après avoir passé un si

---

(20) Seule allusion, très voilée comme il se doit, dans les cartes aux parents : Smerdiosa, 20 février 1919. « Maintenant que je sais m'exprimer presque couramment en Roumain, et le comprends très bien, cela fait passer le temps, et comme les jeunes filles du pays aiment beaucoup les Français, on fait un peu la causette ensemble. Malheureusement ici c'est la misère noire, pas de pain, ils ne mangent presque que du maïs, et beaucoup en ont peu, je vous assure qu'ils envient les Français. Ici on ne trouve presque rien à acheter, les magasins sont vides et tout est hors de prix ; sans le ravitaillement qui vient de France, on ne serait pas à noces. » Le départ a lieu vers le 24 mars : Braila, 31 mars 1919. « Nous venons de faire un voyage de 8 jours en chemin de fer, nous avons traversé la capitale, qui est une belle ville, et de là nous sommes venus à 50 km de la frontière Russe. »

bel hiver, le meilleur de la guerre, avec une maîtresse, la seule que j'aie eue pendant mon séjour en Orient. J'avais gardé sa photographie dans mon portefeuille ; mais un jour, ta grand-mère a mis la main dessus, elle a disparu… Elle s'appelait Flora Stanmaguren.

Sur l'autre rive, l'Ukraine.

Prenons le train pour Renic en Bessarabie. Après un long trajet, on arrive à la frontière bessarabo-russe, il a fallu décharger tout le matériel, canons et autres car nous étions à la jonction et les Russes, quand ils ont construit leur Transsibérien, avaient mis leurs voies plus larges pour plus de sécurité et qu'en cas de guerre, leurs ennemis ne puissent se servir de leurs voies ferrées pour les envahir. Nous avons tout rechargé dans les wagons russes que j'ai trouvés plus confortables que les nôtres. Ensuite, touchons Bender, sur la rive du fleuve qui séparait la Bessarabie roumaine (qui n'est peut-être plus roumaine maintenant) de l'Ukraine[21] ; nous nous installons, mettons nos pièces en batterie. Nous étions cantonnés sur une hauteur dans des maisons civiles. Le fleuve coulait paresseusement à nos pieds, beau fleuve, large, le Dniestr russe, en face la rive ukrainienne avait l'air prospère, terre



Portrait de groupe, début avril 1919 : « Je vous envie cette photo où nous sommes 6 camarades Savoyards [François se tient au second rang, debout, au milieu], celui qui est debout à ma droite habite Poisy, c'est un camarade de toutes mes années de régiment ; à ma gauche, c'est un Arragain d'Alex ; assis, Missillier, un de Talloires et mon ami de Flumet [de dr. à g. Avec ce dernier], voilà bientôt 6 ans que nous sommes ensemble. »

(21) Braïla, 6 avril 1919. « De temps en temps, nous allons passer la soirée au Théâtre ou au cinéma, cela est intéressant et fait passer le temps. Dans quelque jours, nous allons quitter la Roumanie, et se remettre de nouveau en voyage pour aller du côté de la Russie, voir un peu messieurs les Bolcheviks. » 1er mai : « Sur le Dniestr. »

noire couverte par une forêt de sapins comme chez nous. Nous n'avons pu nous en rendre compte car nous n'avons jamais franchi le fleuve, il en était bien question d'abord, mais des accords diplomatiques ont dû être passés. Si bien que je voyais la terre russe presqu'à la toucher mais je n'y ai pas mis les pieds.

Tout était calme, un coup de canon par-ci par-là. On nous a envoyés à Kitchenere [Kichinev, actuelle Chisino en Moldavie], capitale de la Bessarabie où nous avons logé dans une église qui servait aussi d'hôpital. Ensuite, retour à Bender où nous séjournons de nouveau. Les jours suivants, je fis connaissance d'un enfant du pays, ancien lieutenant dans la Garde Impériale du Tsar qui, à la Révolution de 1917, était retourné dans sa région occupée par les Roumains. Il parlait un Français plus pur que le mien, me dit : « venez coucher dans ma maison natale, vous serez bien mieux logé qu'au cantonnement. » J'accepte. Bien reçu par ses deux sœurs qui ne parlaient pas Français ; elles portaient de vieux habits de soirée témoin de leur ancienne splendeur à la cour, avaient des manières raffinées mais marchaient pieds nus. Quelle déchéance ! Un jour, l'adjudant m'interpelle et m'engueule (c'était un ami qui était de ma classe) :

« Tu n'es pas un peu fou de coucher chez ce lieutenant de l'ancienne armée impériale ? C'est extrêmement imprudent ce que tu fais là : si les Bolcheviks qui fourmillent dans le coin l'apprennent et vont t'égorger, ce n'est pas moi qui pourrai l'empêcher.

– T'as bien peut-être raison... »

De ce fait, j'ai rejoint les camarades après seulement trois nuits d'absence. Mais j'ai gardé bon souvenir de ce lieutenant et de ses sœurs aux pieds nus, c'étaient de braves gens. Que sont-ils devenus par la suite ?

Nous dormions dans des isbas de terre battue, bien tassée, pas de plancher. Les gens, pas mauvais, étaient misérables, nous étions couverts de poux. On avait beau se laver des pieds à la tête, rien à faire : tout propres, nous sentions les poux nous grimper par les jambes, pas moyen de s'en débarrasser. On avait peur surtout d'attraper le typhus exanthématique qui se transmet par ce biais et qui sévissait parmi la population, faisant des victimes. Nous, on s'en est tiré, je n'ai jamais entendu dire qu'il y ait quelqu'un d'atteint parmi nous. Et nous sommes restés un bon moment dans ce petit village au bord du Dniestr, les Bolcheviks d'un côté, nous sur la rive roumaine.

Je me rappelle que sur le bord du fleuve, à 200 mètres environ de la rive russe, était installé un bordel où il n'y avait que des prostituées russes. On me fit asseoir à côté d'une, une belle femme blonde aux yeux bleus, costaude comme sont les beautés slaves ; elle avait des seins magnifiques, couverts par une légère mousseline. Par curiosité, je découvris un sein – que vis-je ? : une belle roséole qui couvrait une partie du sein, cette femme devait être syphilitique. Je m'éloignai d'elle précipitamment. De ce fait, j'ai passé toute

la guerre sans maladies vénériennes. Quand j'ai eu un pissement de sang, tu te souviens, le gentil capitaine-major qui m'a examiné me dit :

« Cela provient certainement des chaudes-pisses que tu as attrapées dans le passé.

– Monsieur le Major, je lui ai répondu, je n'ai jamais attrapé de maladie vénérienne.

– Allons, me dit-il, pas de fausse pudeur ! Dis-le-moi sans honte : j'en ai bien attrapé deux dans mon jeune temps. »

Je lui réponds : « désolé, je ne peux pas vous dire cela !

– Eh bien c'est le climat et le paludisme qui t'ont valu cela, alors. »

Mon petit Jean-François, je veux te mettre en garde contre les maladies vénériennes. Avant de partir pour l'Orient, on m'avait bien prévenu qu'elles sévissent là-bas et sont plus redoutables qu'en France. J'ai écouté la leçon. À ma pièce, j'avais un ami, un parisien de la classe 16, gentil garçon mais coureur de femmes fini. Je lui dis : « Tu vas voir ce qui va t'arriver, un jour ! » Cela n'a pas manqué. Le voyant triste depuis quelque temps, je lui demande :

« Qu'as-tu ?

– Tu sais que depuis deux mois, j'ai pour maîtresse la femme d'un commis voyageur dont le ménage ne marche pas.

– Et alors ?

– La déveine : le mari attrape une chaude-pisse et la passe à sa femme qui m'en a fait cadeau. Si je t'avais écouté, je ne serais pas dans l'état où je me trouve, j'ai un vilain chancre à la verge. »

Il me montre son outil qui était à moitié rongé – pas beau à voir ! Moralité : on l'évacue à Salonique. On ne l'a jamais revu. Certainement cela a dû mal tourner, on lui en aura coupé un morceau, donc si tout s'est bien passé, il lui sera resté la moitié de la verge.

Un jour, vint la nouvelle que tous les hommes comme moi allaient être rapatriés, pense si nous étions heureux après vingt mois sans revoir la France. Mais le soir, j'eus des frissons : un accès de fièvre paludique. Comme il y avait un départ tous les sept jours, je leur ai dit : « allez-y, moi je reste, je partirai par le prochain convoi. » Tous mes camarades de six ans de militaire, Missilier, l'adjudant Tenant, Bonnaz insistent : « viens avec nous, n'aie pas peur, si tu as quelque chose en route, on te soignera ! » Mais non, je n'avais qu'à boire, manger et me reposer, donc ils partent sans moi.

Quand tout à coup, la nuit, à quatre heures du matin, éclate une fusillade intense, branle-bas de combat ! Tout le monde se préparait pour la bagarre et montait à l'emplacement des pièces. Moi, je n'avais plus de poste, devant être rapatrié la semaine suivante ; le brigadier me crie :

« Que fais-tu là, tu ne viens pas aux positions de tir avec nous ?

– Non, je reste dans l'isba, je vous attends au cantonnement.

– Bougre d'imbécile, nous partis, le premier venu pourra te régler ton compte ! »

Je suis donc monté aux pièces avec eux dans la pente, de ce fait j'ai assisté au spectacle en servant le canon : les rouges traversant le fleuve attaquaient Bender, combats âpres ; ils avaient déjà réoccupé la moitié de la ville et fait des prisonniers quand la contre-attaque d'un régiment de tirailleurs Algériens les repoussa sur la rive où beaucoup se noyèrent en voulant repasser le fleuve sous le feu de notre artillerie. Je voyais le tir de barrage, les embarcations touchées parfois par les obus s'enfonçaient dans l'eau, il dut y avoir beaucoup de victimes. Nous avons aperçu une demi-compagnie du génie de chez nous monter et disparaître dans un sentier de la rive ukrainienne ; elle avait été faite prisonnière par surprise au début de l'attaque. C'était le 27 mai 1919.

Les Russes qui n'avaient qu'un canon de 77 tiraient bien quelques coups sans grand danger, mais on ne sait jamais. C'est le dernier combat auquel j'ai assisté, sans haine pour ces partisans courageux qui défendaient leur idéal et eurent beaucoup de pertes en retraversant le Dniestr. On m'a dit qu'un des plus jeunes, de 14 ans à peine, tira presque à bout portant sur un des nôtres, un capitaine, le manque. Le capitaine constatant son jeune âge lui a simplement tiré les oreilles en lui confisquant son fusil : un beau geste de la part de cet officier.

Le retour

Moi du coup, je n'ai pas insisté. Par le premier convoi, je suis parti [22] ; prenons le chemin de fer. Sur notre parcours, il y avait des arrêts, ce qui nous a permis de visiter Galatz et Braïla, une grande ville. Sommes montés sur un bateau, avons continué à descendre le Danube, traversé une partie de la Mer Noire par le détroit du Bosphore en territoire russe pas loin d'Odessa, une quarantaine de kilomètres. Ensuite, par le canal, pénétrons en Turquie, passons devant Constantza, un grand port pétrolier et pénétrons profondément dans le canal. Du côté gauche, la rive asiatique semblait misérable, couverte d'herbe roussie par la sécheresse. De l'autre côté, la rive européenne parsemée de belles maisons modernes, contraste formidable. Plus nous avancions, plus le pays dans un autre genre ressemblait à la Côte d'Azur, c'était le Bosphore.

---

(22) Galatz, 12 juin 1919. « La première partie du voyage s'est effectuée dans de bonnes conditions ; après 2 jours et 2 nuits de chemin de fer, je suis arrivé à Galatz, ville Roumaine, où nous attendons que notre bateau soit prêt. Voilà notre itinéraire : embarquement à Galatz sur le Danube pour arriver à Constantza, de là, la Mer Noire, le Bosphore, Constantinople où nous resterons quelques jours, les Dardanelles, la grande mer et enfin Marseille. » 14 juin : « Nous embarquons demain soir sur le *Romania*, bateau de commerce Roumain très rapide : en 12 jours, il va d'ici à Marseille avec 800 permissionnaires. Nous aurons 3 escales, à Constantinople, à Athènes et à Naples, je vous enverrai des cartes des beaux pays que nous allons traverser, et je pense qu'à la réception de ma carte, je ne serai pas loin des côtes de France. »

Arrivés dans le grand port, nous y jetons l'ancre au milieu de la Corne d'Or, endroit magnifique où nous avons passé la nuit sur le bateau qui s'appelait le *Romania*, un beau bateau roumain. Y sommes restés deux ou trois jours, avons visité Constantinople, ville superbe, le quartier européen, puis Stamboul, la ville turque jouxtant le quartier grec, sommes allés voir le pont de Galata où nous avons admiré la circulation sur ce pont immense séparant la ville européenne de la cité turque. Nous avons mangé chez un traiteur anglais, cuisine spéciale, très bonne ; le soir, on se faisait transporter par un passeur en barque au milieu de la baie où notre navire était ancré. Ville splendide surtout par son passé : nous avons fait la visite de la Mosquée Sainte-Sophie, ancienne église chrétienne, prise par Mahomet vers 1450. Pour entrer, obligé de quitter ses souliers et mettre des babouches malgré que nous étions victorieux. Sainte-Sophie est une merveille du monde, la voûte de la salle pouvant contenir 50 000 personnes, se situe à 80 mètres de hauteur, sans le soutien d'aucun pilier : une pierre là-haut tient tout le poids de la voûte, un chef-d'œuvre.

Quittons Constantinople, passons devant l'Ile des Princes, un site magnifique et arrivons au détroit des Dardanelles où tant des nôtres se sont fait tuer dans la passe qui est très étroite – pas un arbre, rien pour s'abriter, pas étonnant s'il y a eu là tant de pertes pour rien. Le *Bouvet*, un de nos cuirassés, était coulé un peu plus loin, jamais pu franchir ce passage ; beaucoup de camarades y sont enterrés, dont mon grand ami Édouard Gaÿ, le frère à Madame Yvonne Dufournet, paysage de désolation : ils ont dû souffrir sur cette plage où ils étaient pris comme des rats.

Poursuivant notre traversée, nous doublons les îles turques, grecques, etc. sous un soleil éclatant. Un jour, tu peux faire ce voyage inoubliable. Ensuite, nous faisons escale au Pirée, le port à dix kilomètre environ de la ville, qui était déjà relié à Athènes par un tramway électrique. Visitons la ville qui n'a rien de sensationnel en elle-même, le Palais Royal pareil à beaucoup d'autres. Par une chaleur torride, nous grimpons la côte conduisant à l'Acropole, une hauteur dominant la cité et tous ses souvenirs, ruines grandioses du passé. Le coup d'œil est mémorable, c'est là que Démosthène faisait ses discours, le Parthénon, témoin de la grandeur de la Grèce antique dont le paysage s'étendait sous nos yeux.

Empruntons le Détroit de Messine, la Sicile à gauche, pays prospère avec Messine reconstruite à neuf après le tremblement de terre de 1910 [1908] ; à droite, la Calabre qui a l'air d'un pays déshérité en face de la Sicile. En doublant les Iles Éoliennes, dans la nuit, nous avons passé devant le volcan le Stromboli qui était en éruption, illuminant la mer, c'était impressionnant.

Arrivés à Naples, nous y passons une journée, ville superbe mais négligée. De la zone du port, nous avons visité le musée, les souvenirs du temps où Murat, beau-frère de Napoléon, était roi de Naples, fusillé par la suite. Avec un camarade, nous grimpons au sommet de la colline où nous jouissons d'une vue sans égale sur la ville et la baie. Étant au point culminant, pensons au

dicton qui dit : « voir Naples et mourir. » Il y a déjà de cela plus d'un demi-siècle et je suis toujours là ; les autres camarades, eux, que sont-ils devenus ? Mystère. À peine au sommet, on entend tout d'un coup : « tiens ! voilà des Français ! » C'étaient des descendants de Français qui parlaient notre langue aussi bien que nous, contents de nous voir, ils nous ont fait boire deux verres de vin délicieux. De retour sur le port, il y avait le château fort des ducs d'Anjou qui avaient gouverné assez longtemps dans le vieux temps. Il était très bien conservé.

On n'a pas pu monter au sommet du Vésuve[23], interdit sous peine de faire la route à fond de cale : un grand général et sa suite le voulaient pour eux tous seuls, impossible de se dissimuler car, lorsqu'on aborde le cratère, c'est pelé, pas d'arbres. Par contre, on a visité Pompéi, très intéressant et bien restauré, des vestiges des Romains qui valent la peine d'être vus, un saut dans le temps très émouvant, avec ces gens surpris en plein repos et ensevelis sous la cendre. Tout autour, la campagne magnifique et fertile comme si rien ne s'était passé.

Puis nous avons repris la mer. Sur le bateau, nous couchions à fond de cale sur un bat-flanc recouvert d'une grande couverture, un linge nous séparait des jeunes soldats et de leurs épouses, comme cela, ils étaient tranquilles, hors de notre vue. En approchant, la première chose que nous avons aperçue loin en mer, ce fut Notre-Dame de la Garde. Plus d'un avait la larme à l'œil après presque deux ans d'absence. Débarquons à Marseille, aussitôt on nous transporte à l'American Park où nous avons logé quelques jours. C'était un hôtel immense, nous avons bien mangé et bien bu, ensuite quand nous nous sommes présentés à la grande porte pour sortir visiter Marseille, l'entrée était gardée par des Sénégalais qui nous barraient la route. Avec eux, rien à faire : consigne, consigne !.. Mais parmi nous, quelques-uns avaient déjà séjourné dans ce Park immense, ils nous conduisirent à un endroit où il y avait un trou par lequel on pouvait sortir discrètement. Après avoir vadrouillé dans la ville, nous sommes rentrés par le même chemin, pratique. Le lendemain, même manège. Après, on a pu sortir par la grande entrée. Sommes allés visiter le quartier des prostituées, la rue Bouterie où il y en avait des centaines. Les putains, ceux qui ne voulaient pas d'elles, elles leur chipaient leur béret et se sauvaient avec dans les escaliers menant aux chambres de passe. J'ai pu rattraper la mienne et récupérer mon béret. Enfin, cela n'a duré que deux ou trois jours, la permission de 67 jours qu'on nous accordait ne m'a pas servi à grand' chose. Dès que j'ai pu, direction Chamossière direct – le grand voyage[24] était terminé !

---

(23) Napoli, sans date (fin juin ?) : « Bien le bonjour de Naples. Viens de voir le Vésuve. » Monsieur Vacherand Louis à Thônes, par Annecy (Hte Savoie) France.

(24) Il notait à la fin mai : « Je vois du pays, des villes, et toutes sortes de gens et beaucoup de choses intéressantes ; je suis content d'avoir fait tous ces voyages, car il n'est pas permis à tout le monde, même riche, de pouvoir les faire. »

Présentation du mémoire de François Vacherand (1892-1984)

> Je ne peux pas oublier la guerre. Je le voudrais. Je passe des fois deux jours ou trois sans y penser et brusquement, je la revois, je la sens, je l'entends, je la subis encore. Et j'ai peur. […] Je ne me suis pas lavé de la guerre. L'horreur de ces quatre ans est toujours en moi. Je porte la marque. Tous les survivants portent la marque.
>
> Jean Giono, *Écrits pacifistes*, « Je ne peux pas oublier » (1937).

Né le 9 juin 1892 à Chamossière (Thônes), François Vacherand, compris dans la « loi des trois ans » (de service militaire) instaurée en 1913, appartenait à ces classes de jeunes gens concernées au premier chef par *la Grande Guerre*. Versé comme beaucoup de Savoyards dans l'artillerie de montagne, il allait passer six années de sa vie sous les drapeaux, du Nord aux confins de l'Europe, avec cette chance insigne d'en revenir…

Mais chez ces rescapés du feu, de la boue, de la boucherie, la guerre laissa cicatrices et fantômes : au-delà de l'endoctrinement patriotique, de la réinsertion dans la vie *normale*, qui parfois fut longue et rangée, elle a hanté ces survivants jusqu'à la dernière heure. Mon grand-père, dont les restes du paludisme contracté en Orient altéraient parfois l'humeur 70 ans après, aimait à conter ses campagnes et je me souviens qu'agonisant, il se débattait parmi les ombres des tranchées.

Quelques mois auparavant, dans la maison de retraite où il avait dû entrer, le vétéran « trouvant le temps long » se mit à consigner ses souvenirs sur un cahier d'écolier que je lui avais apporté, reprenant la plume comme il l'avait fait sur le vif, pour ses parents, de 1913 à 1919. Jour après jour, les cartes postales illustrées maintenaient le lien avec le village, comme les lettres des émigrés lointains, atténuant l'exotisme et les souffrances, réclamant dans la noria des colis la tome du pays, manne du montagnard. Mais cette fois, c'est à moi, l'unique petit-fils, qu'était destiné à la manière d'une longue missive ce libre mémoire des événements vécus plus de 60 années auparavant. Synthèse d'une acuité très vivante, où la précision des événements ramenés à l'essentiel se double de la saveur d'impressions et anecdotes glanées au long de son *voyage*.

C'est donc ce mémoire tardif que nous présentons ici.

D'abord parce qu'il nous a paru un document assez rare dans l'inflation des témoignages, pour la plupart écrits sur le moment. Ici, c'est le filtre du temps et le souvenir qui nous livrent la quintessence de la guerre d'un paysan de montagne, François Vacherand – muni de sa seule curiosité, de son certificat d'études, de son désir de transmettre à sa façon. Il serait d'ailleurs éclairant de comparer la pauvreté de ces courtes missives à la description sans concession des *réalités* de la Grande Guerre, dans le Mémoire.

La seconde originalité du document tient, à nos yeux, au fait que, par le hasard des affectations, il combine deux vécus bien distincts : celui du front occidental dans la première partie de la guerre aux massacres de masse (1914-1917, Vosges, Aisne, Verdun) ; avec le « voyage en Orient » (fin novembre 1917-juin 1919, Haute-Macédoine, Bulgarie, Roumanie jusqu'aux confins de l'Ukraine) qui n'est pas non plus de tout repos (paludisme, grippe espagnole) mais relève davantage de la découverte. Il permet ainsi d'embrasser, via le talent de conteur du vieil homme, la complexité des alliances sur l'échiquier européen, la vie quotidienne aménagée de ces combattants exilés, le lien au pays et la solidarité des Savoyards d'alors dans le monde, quelles que soient les circonstances.

Le *miroir* de la guerre, écritures et mémoire d'un vieux savoyard (1913-1919, 1983)

À mon grand-père qui m'a donné le goût de l'histoire et de la transmission.

Établissement du texte

La présente édition s'articule autour du manuscrit rédigé une soixantaine d'années après les événements, qui nous a paru compléter, à distance, le massif surabondant des écrits contemporains du conflit. Preuve, s'il en fallait, du retentissement d'un tel vécu jusqu'aux derniers moments d'une existence bien remplie. Conçu à la manière d'une narration chronologique, il épouse clairement la guerre de François Vacherand ; simplement, la mémoire du vieillard lui fait parfois oublier un épisode qui lui revient après coup. Notre seule intervention a donc été de le remettre à sa place en croisant le manuscrit avec l'enregistrement sur cassettes audio réalisé quelques mois auparavant, et que nous ne pouvons faire *entendre* ici. Mais il est évident que la qualité de la rédaction, sans apprêts, transpose la vitalité pittoresque du conteur, reprenant d'ailleurs la trame des anecdotes dites. C'est la grande vertu de cette écriture de ne trahir en rien la civilisation de l'oralité dont elle est issue en droite ligne. Nous nous sommes borné à tirer de la voix quelques rares précisions omises dans le cahier. En note enfin, sont placés en regard du texte de 1983 les passages qui, dans les cartes postales à la famille, corroborent tel point de détail.

François Vacherand, agriculteur de montagne

Il naît à Chamossière, hameau de Thônes, de parents agriculteurs relativement aisés grâce à l'opiniâtreté du travail quotidien, dans la mesure aussi où la famille n'est pas nombreuse : sur quatre enfants, la mort en arrache deux dans la fleur de l'âge, ne laissant que deux garçons dont François est l'aîné (1892), parrain de son cadet (Léon, 1900). Comme tel et seul mâle aux foyers Vacherand et Couturier pendant huit années, il sera adulé par ses oncles, toujours choyé par une mère qui fait de lui le plus beau et *gros* conscrit du canton de Thônes, en 1913. Le service militaire dans l'artillerie de montagne, après la communale, est donc une école bienvenue d'endurance, aussitôt relayé par cette guerre

implacable. Mais elle lui fait voir du pays, modifiant les ambitions de tout aîné paysan. François, qui *migre* à Paris un an après son retour d'Orient (août 1920), entre dans une des filières pour les Savoyards de l'époque, prédestinée au terme d'un si long service d'ordre sous les armes : la police. D'abord à la circulation, puis dans la Mondaine, inspecteur chargé de mettre en fiches les prostituées. Sans jamais aliéner la maison paternelle et ses pâturages qu'il loue en fermage. Ainsi, la parenthèse guerrière, voyage forcé, a-t-elle opéré un déplacement du cercle montagnard sans réduire son centre de gravité : la Vallée natale (François épouse en 1920 une *payse* qui monte le rejoindre à la capitale).

Itinéraires d'une guerre

L'homme véritable se fabrique au sein des casernes. Né dans les dernières années du XIX[e] s., François Vacherand s'inscrit au terme de cette courbe qui, de la Révolution à l'après Sedan, impose à l'imaginaire populaire la figure du soldat-citoyen, faisant peu à peu du service militaire un devoir viril et de l'honneur qui en résulte jusqu'au sacrifice à la patrie, un des socles de la République[25]. Long chemin depuis les Volontaires de 1793 en passant par les réfractaires aux levées en masse de l'Empire, dont témoignent les fluctuations du recrutement jusqu'au désastre de 1870 : il a fallu vaincre cette propension atavique des ruraux à se dérober à la conscription[26] (une des fourrières de l'émigration). Mais dans l'esprit des jeunes gens de 1890, la caserne est devenue le lieu de passage obligé vers l'âge d'homme, ciment d'un peuple qui s'uniformise et s'alphabétise au-delà de ses particularismes locaux. La Savoie, récemment « annexée » (1860), a dû plus qu'aucune autre s'intégrer à la mère patrie, soumise à ces quarante années de propagande nationaliste. Malgré la réserve paysanne face à l'enrégimentement[27], cette longue domestication porte ses fruits ; on en trouve quelques échos dans les cartes postales de François :

> le printemps va venir, les grandes opérations vont reprendre, et la victoire finale viendra, car soyez assuré cher Parrain, nous les aurons, c'est moi qui vous le dis, nous les dominons sur tous les points, et nos chefs sont à la hauteur de leur tâche et ne se ménagent pas[28].

Sa présence au corps, relayée par la dureté des manœuvres dans les montagnes du Dauphiné aura opéré comme une nécessaire école de la vie, qui vous aguerrit littéralement :

> Je commence à me plaire ici, je commence à me débrouiller seul. On manœuvre ferme, tout le jour on est sur pied, on a pas seulement le temps

(25) Voyez Jean-Paul Bertaud, « La virilité militaire », *Histoire de la virilité*, Alain Corbin, dir., vol. 2 : Le triomphe de la virilité au XIX[e] s., IV, Seuil, 2011, p. 161-206).
(26) Cf. cette remarque, fréquente pendant son service. En manœuvre, Villars de Lens, 30 mai 1914 : « j'aimerais bien mieux être chez nous à piquer les pommes de terre, que d'être ici à courir les pays par tous les temps. »
(27) « Je te dirai qu'il n'y a pas la vie comme en civil, mais on nous abrutit tellement qu'on est obligé de s'y faire. Les premiers temps on a un peu le cafard il est certain, car on nous traite comme des enfants, il semble qu'on est à l'école. On nous grise la tête avec leurs théories », extrait d'une carte de François Davier à son cousin François Vacherand, Grenoble, 6 décembre 1912.
(28) À son parrain François Vacherand, Vosges, 8 mars 1915.

> de manger à 10 h et demie, mais ça nous dégourdit et je suis content. […] J'ai appris à faire mon lit, à laver mon linge, à raccommoder mes habits, ce que je ne faisais pas chez nous, mais on se fait à tout.[29]

Ironie de l'histoire, notre homme est fin prêt à la veille des hostilités : commencée dès son arrivée à la caserne (10 octobre 1913), suffisante pour qu'il soit mobilisable le 1er mars 1914, son instruction militaire est terminée le 20 juin !

En campagne. Après les fluctuations de l'été 1914 (aller pacifier le tout récent protectorat marocain ? contenir les Italiens au Col de Seyne ?), la guerre de notre artilleur de montagne se stabilise comme le front occidental et s'étire sur la ligne Vosges-Aisne-Champagne, jusqu'au milieu de 1917. Il est certes moins exposé aux assauts, au corps à corps que ses camarades fantassins, surtout les fameux « coloniaux » servant de chair à canon. Le rôle de ces batteries particulièrement adaptées aux reliefs[30] est de préparer le terrain pour les assaillants ; mais si elles bombardent les lignes ennemies, elles-mêmes se signalent aux canons allemands qui s'emploient à les anéantir. Situé en retrait, l'artilleur se trouve au cœur du *feu*, sous ces orages d'acier qui se déchaînent, du Col des Journaux à Verdun ou au Chemin des Dames. Semant la mort à l'aveuglette. Rescapé miraculeux d'un rituel inlassablement répété. FV est envoyé fin mai 1917 se « refaire » à Seyssins[31], lui et les camarades vétérans de ces trois années terribles, mais pas par simple philanthropie. 1917 marque un tournant de la guerre, avec l'entrée des États-Unis aux côtés des Alliés, la défection de la Russie, le vent des mutineries. Entre ses deux permissions de juillet et d'octobre, se prépare la nouvelle étape du service[32], sur le second front : celui des Balkans.

Pourquoi l'Orient ? La Grande Guerre est une machine infernale, issue de l'Europe des nationalités et du jeu des alliances (Triplice des Empires centraux face à la Triple Entente, Russie-France-Grande Bretagne/Serbie) qui prend feu dans la poudrière balkanique, quand le nationaliste serbe Princip assassine François-Ferdinand d'Autriche à Sarajevo. Vu l'équilibre des atouts, la guerre de mouvement devient vite (dès 1915) une guerre « de siège », à l'échelle des États : de la Mer du Nord à la Suisse, et de la Baltique aux Carpates. Moins nombreux en hommes, les Empires centraux ont cet avantage par leur position même, de pouvoir aisément reporter leurs troupes d'un front sur l'autre, à la différence des Alliés qui font des tentatives de blocus. Mais l'entrée en guerre de l'Empire Ottoman aux côtés de la Triplice, en novembre 1914, va leur fermer les détroits. Dès lors, les pays neutres entrent successivement dans la danse : l'Italie rejoint la Triple Entente en mai 1915, la Bulgarie la Triplice en octobre. D'où l'écrasement immédiat de l'armée serbe prise en tenaille

---

(29) À ses parents, Albertville, sans date : peu après l'installation, fin 1913.
(30) En Champagne, François note que la configuration des grandes plaines crayeuses les rend assez inopérantes ; pour preuve : l'essentiel de leur quotidien est d'assurer le ravitaillement des lignes (Mémoire).
(31) « Je vous remercie beaucoup du paquet et de l'argent que Rosset m'a remis, car ici la nourriture est bien petite, pas de vin et après Craonne, on a bien besoin de se remettre un peu. » À ses parents, Veurey, 12 juin 1917.
(32) « Nous sommes toujours à Seyssins, où nous avons commencé l'instruction au canon », 28 juillet 1917.

entre les troupes allemandes et bulgares. Quelques années auparavant (1912), Bulgarie, Grèce, Serbie et Roumanie s'étaient coalisées contre l'Empire Ottoman en déclin afin d'annexer les territoires de la Turquie européenne ; mais les Bulgares s'estimant lésés en 1913 s'en remettaient à la victoire allemande pour revoir la répartition territoriale. La première tentative d'appui aux Serbes par le général Sarrail ayant échoué, les forces allemandes et bulgares occupant la Macédoine de l'Est, le général Franchet d'Esperey, successeur de Sarrail, attaque en montagne dès septembre 1916. Se fixe ainsi le front de Macédoine, hostile par le relief et le climat, difficile à ravitailler depuis Salonique, nécessitant l'emploi de mulets sur les sentiers escarpés.

De là l'intérêt des artilleurs de montagne rompus à ce genre d'exercice. La Roumanie menacée s'était ralliée à l'Entente en août 1916, suivie en juin 1917 par la Grèce, quand les Alliés ouvrirent le camp retranché de Salonique, second front balkanique. François Vacherand entre en scène à ce moment-là. On peut aisément reconstituer son parcours : après la traversée en train de l'Italie (5-11 novembre 1917), il arrive à Salonique vers le 20 novembre, appuie les troupes dans la boucle de la Cerna et la vallée du Vardar (fin 1917-été 1918) ; atteint par le paludisme, deux mois d'hôpital à Salonique (10 août-15 octobre 1918) ; puis poursuite de l'armée bulgare défaite et traversée du pays (mi octobre-décembre) ; la percée du Danube amène les soldats français jusqu'à Budapest, Sofia, Bucarest. On les envoie en Roumanie pour tenir le front Sud de la Russie contre les Bolcheviks ; François passe l'hiver à Cervenia (fin décembre-20 mars 1919), avant de rejoindre le fleuve Dniestr et Bender (fin avril-début juin 1919). Après la mutinerie de la flotte française, ceux que le Tigre appelait dédaigneusement « les jardiniers de Salonique » seront rapatriés au terme de ce supplément de guerre, très itinérant et dépaysant.

Les leçons de la correspondance

Pour mieux apprécier l'originalité du Mémoire tardif, il importe de dire quelques mots de ces « lettres » de guerre, recueillies et conservées dans une boîte en fer à Chamossière, selon le vœu du combattant.

Cartes postales illustrées. Plutôt que d'écrire à la famille sur papier quadrillé, François, dès le service militaire, choisit le support de la carte-vue, laquelle offre une image palpable du vécu que les mots figurent peu. Car l'esprit du montagnard est pratique, axé sur les nécessités du quotidien, sa jeune plume peu rompue au pittoresque de la description. Lancée une quarantaine d'années avant la Grande Guerre, après le siège de Paris, la carte postale s'illustre au début des années 1880, mais ne sera commercialisée largement qu'une décennie plus tard. Elle connaît son âge d'or entre l'Exposition Universelle de 1900 et la fin de la Première Guerre, avec une diversité saisissante qui popularise la photo et permet aux particuliers d'éditer leurs clichés au format carte pour les expédier. Dès 1904, le recto n'étant plus réservé à l'adresse, il suffit de la mettre sous enveloppe pour disposer d'un espace limité mais suffisant, sorte de bulletin régulier.

Il n'y a rien de plus aléatoire que la conservation des correspondances lointaines confiées au soin des destinataires, lesquels ont leur regard propre sur ces messages privés. En témoigne l'ensemble de la boîte en fer, malgré la consigne de les recueillir que le fils, à notre connaissance, ne formalise qu'au début de son voyage en Orient[33] : sur 183 cartes d'octobre 1913 à juin 1919, 16 sont antérieures à la guerre ; 44 subsistent d'août 1914 au départ vers l'Orient (pour une durée de trois ans et trois mois) ; 123 du début novembre1917 à juin 1919 (20 mois). Car, pour la première période du conflit, celle des campagnes à l'Est, les lacunes sont constantes et souvent étalées sur plusieurs mois[34]. C'est donc l'expédition d'Orient qui conforte des deux côtés le projet de *collection*, une fois mis au point le système de la correspondance : une fréquence remarquable[35] soutenue par la division des destinataires (François redouble la nouvelle et les images en adressant deux cartes, l'une à ses parents, l'autre à son frère, couplées ou alternées – même processus pour les réponses que le soldat n'a pu conserver généralement).

Dans leur ensemble, les petits rectangles de carton au texte nécessairement bref et formaté nous semblent bien répétitifs, pauvres en informations capitales, émouvants quand ce sont des portraits photographiques, instructifs enfin par leurs vues illustrées[36] : ces images, souvent produites pour les besoins du moment, sont elles-mêmes un *discours* sur la guerre ainsi qu'une *vision* d'occidental sur l'*Orient* qui mériteraient d'être analysés. Mais l'observateur externe ne manquera pas d'être surpris par leur platitude et même déçu de leur quasi silence sur les combats.

Le patron de la lettre populaire lointaine. Son certificat d'études en poche, François possède un don d'observation doublé d'un talent de conteur (celui-ci lui vient davantage de la tradition orale dont il est issu), lesquels s'épanouiront dans ses écrits privés. Cette instruction primaire de qualité le met en mesure, comme ceux de sa génération, d'user pleinement de la correspondance, seul lien à distance qui nous révèle *in vivo* son intérêt pour le *médium* de l'écriture. Ainsi, à l'arrivée à Salonique[37] se plaint-il à ses parents du manque de matériel ; une fois pourvu, il trompe l'ennui des soirées en écrivant[38] ; convalescent à l'hôpital, profite de ses loisirs pour emprunter et dévorer les

(33) « Mettez de côté les cartes postales que je vous envoie, ce sera un joli souvenir pour moi si je me rentourne (*sic*) », à ses parents, Macédoine, 11 janvier 1918.
(34) Rien entre le 2 août 1914 et le 1er janvier 1915 = 4 mois, puis entre le 21 janvier et le 8 mars 1915 = un mois et demi ; un trou de 8 mois entre le 1er septembre 1915 et le 6 mai 1916 et à nouveau 2 mois entre le 21 mai et le 23 juillet 1916 ; 8 mois entre le 23 août 1916 et le 9 juin 1917.
(35) « J'ai été étonné d'apprendre que vous avez resté un mois sans nouvelles, car tous les 8 jours au plus je vous écris, cela tient probablement à la distance qui est de plus de 4000 km et surtout à l'encombrement des voies », Roumanie, 20 mars 1919. Car l'efficacité des postes est remarquable (deux semaines de Thônes au Vardar, cf. « 24 juillet. Je m'empresse de répondre à votre charmante lettre du 10 courant ») – ce qui est la moindre des politesses envers ces exilés.
(36) Il est aisé de repérer des séries, en France (les cols des Vosges, propagande héroïque) comme à Salonique (2 cahiers de 12 vues chacun, les unes colorisées : aspects de le vieille ville, les autres en N&B : avant/après le grand incendie, envoyées de juin à août 1918).
(37) « Quand vous m'écrirez, vous m'enverrez un encrier et une plume, il y en a point dans ce pays, on a de la peine de trouver de quoi écrire », 4 décembre 1917.
(38) « Bien chers Parents, ne sachant que faire ce soir, j'en profite pour vous envoyer cette carte », 11 janvier 1918.

ouvrages à sa disposition[39] ; mais surtout, dès les Vosges, il lançait ce cri du cœur sur la valeur inestimable de la lettre : « Écrivez-moi de vos nouvelles, il y a déjà un peu que je n'ai reçu de vos nouvelles, et une lettre du pays nous fait mieux plaisir que 5 francs. »[40]

La lettre de poilu répond au modèle canonique des correspondances ordinaires, de soldats ou de migrants mais en quelque sorte radicalisé ici par le choix de l'espace très exigu de la carte postale. D'un point de vue structurel et langagier, ce type de courrier populaire résulte d'une longue histoire souterraine ; sa tradition mixte croise empiriquement l'amorce de la lettre antique (*si vales bene est ego valeo*[41]) avec certaines formules plus littéraires, issues peut-être des Secrétaires, manuels du bon usage colportés dans les campagnes, très adaptés et relayés par les exercices de l'école élémentaire. Elle témoigne en tous cas du carcan de l'écrit encore malhabile et stéréotypé dans des milieux récemment instruits (de la Monarchie de Juillet aux lois scolaires de 1881). Le schéma demeure immuable, avec une introduction souhaitant la conservation de la santé ; les quelques nouvelles ; une conclusion saluant les amis du village au nom du fils au souvenir indéfectible[42]. D'où le décalage frappant entre la fraîcheur de l'expression personnelle attendue et le contenu effectif, souvent réduit au minimum. Pourquoi cela ? Contextuellement, la censure des courriers émanant des opérations opère comme une consigne d'autant plus facilement intégrée par les combattants qu'il importe de ne pas inquiéter les familles. D'autre part, la surface réduite du support substitue au développement (très rarement descriptif ou narratif) la fréquence des envois, sans pour autant varier le contenu. Lequel est littéralement dévoré par la hantise du ravitaillement, car bien des lettres appellent puis commentent les colis expédiés du pays pour compléter un ordinaire frugal.

Mais ces facteurs conjoncturels le cèdent à la vocation traditionnelle du courrier populaire lointain : maintenir coûte que coûte le *lien*, dans sa positivité et sa conformité au groupe. Au-delà des passages canoniques (le voyage et sa rupture, les événements-clés de la vie familiale), une autocensure spontanée réduit la place de l'événementiel (surtout tragique), de l'exotisme qui menacent le pacte d'intérêt commun entre le rédacteur et ses destinataires, minant les évidences partagées de malaise et d'inquiétante étrangeté. Réduire

(39) « Pendant la journée, je lis le journal ou bien des livres que je prends à la bibliothèque de l'hôpital », 2 septembre 1918.
(40) À son père, 16 mars 1915.
(41) Réduit en général à ces initiales immédiatement décodables : SVBEEV, littéralement = si tu te portes bien, c'est bien ; moi je vais bien. Pour plus de précisions, voyez les études de Ariane Bruneton-Governatori et Bernard Moreux, « Un modèle épistolaire populaire. Les lettres d'émigrés béarnais », *in Par écrit : ethnologie des écritures quotidiennes*, D. Fabre dir., Paris, éditions MSH, 1997, p. 79-103 ; Michel Papy, « Les correspondances ordinaires, terrain de l'histoire », *Alinéa*, Université de Grenoble, juin 1999, p. 125-151.
(42) Citons cet échantillon de la formule basique : « Vosges, 6 août 1915. Cher Filleul. Je t'écris ces quelques lignes pour te donner de mes nouvelles qui sont toujours très bonnes et j'espère qu'il en sera de même pour toi, ainsi que pour papa et maman. Tu donneras bien le bonjour à Boulanger, aux Binvignat, à la Véronique, tu lui demanderas des nouvelles de Théophile, et tu me l'écriras, car la 22e a beaucoup battu ; ils sont presque plus personne (*sic*). Pas autre chose à te dire pour le moment, tu embrasseras bien papa et maman pour moi. En attendant de tes nouvelles, je t'embrasse de tout cœur. Ton Parrain qui pense à toi. V.F. »

les distances, quelles qu'elle soient, telle est la fonction première de la lettre. Destinée aux plus proches, elle s'inscrit explicitement dans l'auditoire élargi de la communauté villageoise, à saluer comme si le scripteur se trouvait à sa place. Elle en devient du même coup plus « générale » et résiste à mettre en scène l'intimité sur le front de la communauté. À des milliers de kilomètres, on suit dans la nostalgie de François bien davantage les travaux et les jours de son village montagnard que le détail de ses campagnes ; à croire que cette guerre mondiale ne touche qu'une poignée de Savoyards réunis par le régiment ou la pensée !

La lettre qui circule est elle-même cette monnaie de l'échange perpétué, dans les deux sens ; à cet égard, le vœu de la santé partagée, qui demande confirmation, la place au cœur d'une thématique primitive du don et du contre-don. On mesure ainsi la pertinence du terme de « correspondance » – de la missive à sa réponse, qui en appelle une autre, en boucle. Mais aussi dans l'exigence d'adéquation des *valeurs* affirmées et célébrées des deux côtés, jusque dans l'éloignement extrême (en Orient). Bien au-delà d'un patriotisme récemment acquis de la France « centrale » et finalement superficiel (sentiment de supériorité de la civilisation européenne sur toute autre, ou plutôt de la France dans le monde, foi en la victoire), celles-ci forment le socle trinitaire de l'atavisme :

- instinct de survie, souci de la santé, de l'alimentation et des menus plaisirs ;
- cycle de l'agriculture montagnarde, participative, rythmant les saisons de la nostalgie[43] ;
- attachement au terroir, à la communauté villageoise, à la Savoie, référence de l'expérience inédite.

Où qu'il se trouve dans le monde, c'est la géographie familière de son coin de vallée, avec sa toponymie, qui permet au soldat de faire voir aux siens la configuration étrangère, et ce des premiers temps de son service aux évocations tardives du Mémoire[44]. Pareil enracinement, gage d'une appartenance capable de réunir en dépit de la séparation, censure du même coup le *dépaysement*. Par toutes ces caractéristiques, la correspondance de guerre de notre artilleur rejoint celle des émigrés lointains, ce qui n'est pas étonnant après tout puisqu'il passe trois ans et demi dans l'enfer de l'Est avec très peu de retours et vingt mois consécutifs en Orient.

---

(43) Bornons-nous à quelques échantillons de ce souci récurrent : « Cher Léon, tu me diras dans ta prochaine carte si vous commencez à travailler dans les champs, et comment le travail va se faire pour ceux qui sont partis », Vosges, 7e Armée, 12 avril 1915. Réponse : « Cher Parrain, je te dirai que ces jours-ci il fait un temps superbe ; nous avons porté la terre et demain nous allons labourer », Chamossière, 1er mai 1915. Idem en Orient : « Bien chers Parents, content d'apprendre que la récolte sera bonne, que la sécheresse est enrayée, et content que les pommes de terre sont belles, car je compte en manger cet hiver, et boire du bon lait de par là-haut, chose inconnue ici », Macédoine, 29 juin 1918.

(44) En manœuvre à Villars de Lens, 16 juin 1914 : « Nous allons au tir presque tous les jours dans la montagne ; comme qui dirait de Chamossière au Crêt du Choux » (au dessus de l'alpage de Cotagne). Mémoire, 1983, *Col des Journaux*, p. 2 : « les Allemands montant dans un champ comme ce serait du Laquais à Vacherand à la Grosse Terre. »

Au cœur de l'allégeance savoyarde, il est un élément à valeur de métonymie du pays natal : *la tome*. Nos ancêtres sont de petits éleveurs de montagne qui la fabriquent à partir du lait de leurs quelques vaches, complément bienvenu pour compenser les carences alimentaires. François la thésaurise[45] dès Albertville, quand il a encore la possibilité de monter au village ou de s'en faire apporter. Une fois sur les champs de bataille, le fromage du pays devient cette manne, comme un talisman pour affronter l'épreuve : « la tome, j'en prends tous les jours un morceau pour aller sur la ligne de feu »[46]. Et lorsqu'en Macédoine, les colis sont visités, François se félicite que les détrousseurs dédaignent sa précieuse tome[47] ! Détail qui fait rêver : toutes ces lettres précèdent ou accompagnent une noria de colis privés destinés à soutenir les soldats si mal nourris et la tome, le beurre fermier, le jambon de Haute-Savoie cheminent rapidement vers Salonique jusqu'au début de l'été[48]. De ce point de vue substantiel et hautement symbolique, ce sont les familles qui auront supporté l'effort de guerre dans la durée.

Voyage, la collection illustrée comme odyssée. À mesure que ce conflit programmé rapide se prolonge, s'étire dans l'espace, un projet mûrit dans l'esprit de notre montagnard que ses dernières années à la communale ont rendu curieux et friand d'histoire. Il faut que ses proches recueillent pour les conserver les images de son voyage ; alors peut-être au moment du retour, elles raviveront le souvenir de cette *aventure* et le survivant les doublera de la *légende* authentique de sa guerre – « heureux qui comme Ulysse… » Car on relève une nette évolution dans le désir de conservation de cette échappée exceptionnelle : d'abord assez floue, la consigne de collecte pour soi des cartes-vues, exposées à la fringale d'images des enfants iconoclastes (qui les perdent ou les découpent), s'oriente explicitement, à la fin du séjour, vers un partage de l'expérience dont les illustrations, trompeuses comme le texte tronqué des cartes, seraient le point de départ – le support[49]. « J'ai vu l'image qu'elles représentent, et une fois de retour, ce sera intéressant quand je vous expliquerai tout cela. » Telle était l'intention. Il est peu probable qu'elle ait été mise en œuvre, même dans sa dimension touristique : François eut d'autres soucis en rentrant

---

(45) Le terme n'est pas excessif : « François Maurice va en haut vendredi, vous lui donnerez une tome, je la mettrai dans ma boîte, je me suis acheté un cadenas : personne peut aller voir dedans », sans date, fin 1913.

(46) Vosges, 16 mars 1915. Elle est matériellement l'équivalent des lettres de soutien reçues de la famille.

(47) 14 juin 1918 : « Je m'aperçois que c'est principalement les Savoyards qui ont leur colis dépouillés, beaucoup reçoivent leurs colis presque vides, surtout le chocolat, les liquides, et les petites choses qui se trouvent dans les gros colis disparaissent, heureusement qu'ils ne s'intéressent pas au fromage. »

(48) « Je vous remercie du colis que j'ai reçu hier, mais ne remettez pas du chocolat contre la tome, car il était à moitié fondu et incrusté dans la tome dont une partie était gâtée, et l'autre sent fort, mais mangeable tout de même. Avec des chaleurs de 50 à 60 degrés, ce n'est pas étonnant ; une autre fois, pliez séparément », Macédoine, 8 juillet 1918.

(49) 5 novembre 1917 : « Nous allons faire un beau voyage, et voir de beaux pays. » D'où presqu'aussitôt (11 janvier 1918) : « Mettez de côté les cartes postales que je vous envoie, ce sera un joli souvenir pour moi si je me rentourne » ; 5 avril 1918 : « Ayez soin des cartes que je vous envoie, mets-les dans une boîte, ce sera un souvenir pour le jour où la paix viendra » ; 2 juillet 1918 : « Ne laisse pas gaspiller les cartes que je vous envoie par les gosses, mets-les de côté, dans une boîte ou un album, si tu en as un : avec les vues des pays que je verrai encore, ça fera une belle collection. » Dernière étape, à la veille du « formidable voyage de 10 à 15 jours » de retour, par « un tas de villes célèbres à voir, ce qui servira à grossir mes souvenirs, après je serai content », cette injonction, le 10 mars 1919 : « Cher Filleul, tu ne laisseras pas égarer les cartes que je vous envoie, car pour la plupart, j'ai vu l'image qu'elles représentent, et une fois de retour, ce sera intéressant quand je vous expliquerai tout cela. »

au bercail – renouer avec sa vie interrompue, puis *repartir* très vite, sur d'autres bases ; quant aux proches de l'arrière, après tant de tourments, ils préféraient souvent faire comme si la guerre n'avait point eut lieu. C'est donc au Mémoire qu'il incomberait de relancer ce très ancien chantier.

14-19 pour Mémoire

Sa rédaction relève des hasards d'une longue vie : ces souvenirs très présents que le vieil homme aimait à partager avec moi seraient certainement demeurés vague réminiscence orale (*verba volant*…) s'il n'avait terminé ses jours dans une maison de retraite. La consignation mémorielle s'impose alors comme divertissement, devoir de vacance et de transmission. Nous n'avons pas l'intention, par un commentaire trop pointilleux de priver le lecteur du simple plaisir d'un texte sans prétention mais plein d'acuité et de saveur. Il ne s'agit que d'en dégager les apports, les grandes lignes, obtenant de la sorte un étrange *instantané* de la Grande Guerre, en deux temps, complémentaires, bien distincts mais d'une *singularité* très cohérente qui, au fil du temps, semble refléter l'évolution de son itinéraire humain.

Constantes. À plus de soixante ans de distance, malgré le déplacement de son existence vers la capitale, l'évolution du monde et sa liberté de parole garantie par la confidentialité du cercle familial, le narrateur a conservé intact le noyau d'une personnalité : indépendance mais nécessaire prudence face aux forces qui dominent les sans-grade. Elle lui vient de son extraction terrienne. – La culture du sol est une école de patience, de modestie, d'effort visant les conditions pragmatiques de la survie. Même si François se trouve libéré du pacte d'appartenance que lui dictait la lettre de jadis, il transparaît encore dans ces *valeurs* de la vallée natale, dont il confirme l'esprit à son petit-fils en lui dédiant la narration de cette aventure guerrière qui fut une réorientation, sauf pour le socle fondateur. L'agriculture (activité dominante à l'époque) parcourt le Mémoire, en filigrane : du début de la guerre, quand la folie des hommes vide les exploitations de leurs habitants, laissant ces jarres de lait (futurs fromages) étancher la soif des combattants et faire émerger dans la mémoire sensuelle du montagnard le goût de son alpage – à la provocation très « genrée » des bêcheuses de Macédoine, qui une fois le champ retourné avec ardeur, vaut aux occupants de passage la reconnaissance fraternelle du résiné que leur offre le patriarche.

La hantise de l'alimentation, du manque appelant mandats et colis, se trouve elle aussi synthétisée après coup, et la mémoire la transfère aux habitants des Balkans sinistrés dont les Français achètent la complaisance à coup de boîtes de « singe », mieux lotis – éternelle relativité ! que ces mangeurs de racines bouillies[50]. Enfin, les proportions relatives des deux volets du cahier confirment la *préférence* pour l'Orient déjà manifestée par l'abondance des cartes postales et le soin de leur conservation : du simple au double (7/14 pages).

---

(50) Les Roumains de Cervenia, par exemple.

Cultures. Cette seconde phase donne à la guerre une autre dimension, celle du grand voyage, imposé mais que ses potentialités de découverte changent en aubaine pour la curiosité du déplacé. Tout comme la migration mexicaine, une génération auparavant, emplissait d'enthousiasme sa jeune tante Léontine déchirée de laisser au pays ses vieux parents. Il appartient au texte de souligner après coup cette ouverture d'esprit. Dès lors que son paysan de père lui refusa l'accès au Collège d'Annecy, proposé par l'instituteur laïc pour continuer ses études, à quelque chose malheur est bon : la traversée de l'Italie puis de la Grèce, la visite de Constantinople seront ces travaux pratiques d'histoire, de civilisation, d'ethnologie que le jeune homme était trop proche de la communale pour partager avec les siens. En plus, en montagne, un garçon n'a pas l'école pour *valeur* ! – le cas du compagnon d'armes indifférent au « tas de pierres » qu'est devenu le temple de Delphes le confirme. François vérifie *in situ* le prix de la culture, investissement sur l'avenir, réclamant patience et maturation pour en récolter tous les fruits comme celle de la terre au fond, – capable de rendre les vestiges vibrants d'émotion car porteurs d'un sens et d'une histoire humaine que les générations futures devront faire fructifier. De ce point de vue, l'idée très *cinématographique* de convoquer à la visite des ruines antiques le petit-fils plus instruit pour en interpréter toute la valeur est l'emblème à mes yeux d'un sens accompli de la transmission.

La mort toujours recommencée. Si largement répandue, elle était la grande absente de la correspondance de guerre où elle transparaît, euphémisée par la confiance sans faille du combattant dans la victoire finale. L'acte de foi enseigné à l'école du patriotisme exorcisait pour la forme l'horreur du charnier, sensible à tant de détails : inquiétude sur l'avenir des cultures après le dépeuplement des campagnes ; sur le sort de tel cousin dont on sait que la compagnie a été décimée[51], etc. Voici qu'elle éclate à chaque page, frappant indistinctement les compagnons, les amis Savoyards rescapés de tant d'escarmouches et les frères ennemis qu'on a appris à haïr sans regarder leur visage. Leur corps à peine refroidi servira de matelas dans un boyau humide ; ou bien cloué, démembré, décérébré, volant au tambour des obus, se mêle à ceux des frères d'armes sur le revers des tranchées, et la tête coupée d'un « colonial » roulant sous les sabots du mulet semble le cochonnet d'un hallucinant jeu de massacre. Roulette du hasard ou sordide calcul : ces fléchettes lancées de l'aéroplane pour économiser les munitions sans surcharger l'oiseau de papier.

Pareil réalisme pourrait sembler complaisant mais la débauche du sang compense de trop lourds silences. Les soldats parlaient-ils entre eux de ces visions d'apocalypse ? Ils les vivaient. D'où ce nœud d'images longtemps sans l'exutoire de l'expression, qui déborde la *cruauté* – littéralement le sang versé – des combats. L'horreur dans l'économie même du texte, sa simplicité crue,

---

(51) « Tu me diras comment le travail va se faire pour ceux qui sont partis », 12 avril 1915. Il s'agit de Théophile Burnier, tué à Metzerel (Alsace), le 3 juillet 1915 : au « 22e ils sont presque plus personne », 6 août 1915. Le silence sur les drames et les épreuves subies est une valeur partagée au sein du pacte épistolaire, François est parfaitement conscient de cet accord redoutable : »j'espère que la maman soit bien rétablie de cette maudite grippe [espagnole] qui, tu me dis n'a pas été trop grave, mais ma pauvre maman aurait été bien malade, que vous me l'auriez tenu caché », Roumanie, 6 mars 1919.

vient de la possibilité qu'il y a de varier les scènes sans jamais les répéter… En Orient où le sang coule moins abondamment, il est relayé par le couperet des épidémies qui change en un instant l'ardente volonté de vivre en charretées de chair noircie. Mais cette vertu thérapeutique de l'écriture fut très relative : les affres de l'agonie replaceront mon grand-père sous un *feu* nourri, halluciné (à sa réponse – « que vois-tu ? », nous avons compris qu'il s'agissait encore de la Guerre), combattant jusqu'au bout l'universelle Faucheuse.

Dépaysements. Ce sentiment est manifeste dans les deux volets de l'aventure, au-delà de leur disparité. D'entrée de jeu, sur les champs de bataille du Nord, c'est à la mort omniprésente qu'est confronté un garçon auquel le service militaire vient tout juste de délivrer son certificat de bonne santé virile : le port d'une moustache avantageuse l'atteste. Saisissement des cadavres de tous grades, de toute extraction – « tu peux croire que nous avons pâli en voyant ces premiers morts. » Mais la guerre qui bouleverse impunément l'ordre des choses et l'échelle des valeurs en fait aussitôt monnaie courante. Ironie du destin : en Bulgarie, quand sévit la terrible épidémie de grippe espagnole, on confie à François la mission d'en escorter les innombrables victimes à leur dernière demeure d'exil. Retourner la terre, oui, mais pour lui confier cet engrais insolite. Comme en un formidable « pensez-y bien » : qu'il ne confonde surtout pas l'expédition de Salonique avec un train de plaisir !

En Orient, notre artilleur en un certain sens n'est pas dépaysé, parcourant ce monde si profondément rural, le plus clair du temps en montagne où les batteries de son régiment ont leur vraie raison d'être. Toutefois c'est à la dure, dans des conditions de campement ou de ravitaillement précaires [52], sans pouvoir réellement s'installer dans le confort d'une trêve villageoise (à Cervenia). L'ordre de mouvement, venu d'en haut, transforme les soldats en marionnettes éternellement mineures sur un échiquier stratégique laissé dans l'ombre. Mais le périple vaut pour la diversité du rafraîchissement des perceptions : « quiconque ne voit guère n'a guère à dire aussi [53]. » À la pudeur singulière des cartes concernant le choc des civilisations se substitue le plaisir de décrire, dans l'action, l'étonnement d'une découverte permanente. Le mémorialiste compose en quelques touches de véritables scènes de genre, appuyées sur un point topographique, une précision d'histoire en les animant de dialogues où l'oralité parfois crue donne un sceau d'authenticité aux techniques de la narration. Prégnance de l'islam dès l'arrivée à Salonique,

---

(52) Roumanie, 21 février 1919 : « Par ici, nous avons passé quelques rudes semaines d'hiver, il faisait un vent terrible qui sentait la Russie, et toutes les communications étaient coupées. Nous allions chercher le vin à 30 km à travers la plaine, et il ne faisait pas bon s'aventurer sans armes, les loups hurlaient la faim, et 2 Français ayant commis l'imprudence de partir sans armes furent dévorés la nuit en cours de route. » Ou le 8 mars : « Par là, avec plein les poches d'argent, on ne trouve rien à acheter, à part quelques œufs à 0frs75 roumains pièce, nous achetions des pommes de terre à 4 frs le kilo, mais depuis un mois, plus rien dans les magasins, pour les civils c'est la misère noire. »

(53) Extrait de la fable « Les Deux Pigeons » de Jean de la Fontaine ; l'un des deux compagnons brûle d'entreprendre « un voyage en lointain pays » et la relation captivante de son aventure est l'argument majeur: « Je reviendrai dans peu conter de point en point/ Mes aventures à mon frère./ Je le désennuierai : quiconque ne voit guère/ N'a guère à dire aussi. Mon voyage dépeint/ Vous sera d'un plaisir extrême. » Cette citation vaudrait comme épigraphe du Mémoire.

de son sexisme (la femme bâtée, le bourricot pour le pacha d'époux ; scène du harem où le « moktar » opportuniste est ce coq de village ; les tapis de prière), les charmes du folklore roumain, etc. – chacun peut y trouver son compte. François narrateur et rédacteur du cahier vérifie avec brio le bilan qui venait clore sa campagne : « je vois du pays, des villes, et toutes sortes de gens et beaucoup de choses intéressantes, je suis content d'avoir fait tous ces voyages[54] », couplé à la ferme intention de partager un jour cette expérience.

Femmes/Sexe. Les femmes – c'est naturel – sont très présentes dans l'univers artificiellement masculin des combattants. Souvenons-nous que les lettres à la famille n'y faisaient qu'une bien pudique allusion, quand François installé dans le petit bourg roumain maîtrise assez la langue pour s'entretenir à la veillée avec les filles locales appréciant les Français. Il réservait cette confidence à son cadet sur le point de passer le conseil de révision : équivalent d'un camarade auprès duquel la censure de l'éducation se relâche quelque peu – on parle entre hommes. Il est remarquable que, dans le cahier qui m'était destiné, le vieillard proche du grand voyage se livre sans fausse pudeur. Il en profite néanmoins pour mettre en garde son descendant sur les dangers du tourisme sexuel !

Ainsi donc, la femme, sous l'espèce du plus vieux commerce du monde, investit le champ de vision dès la traversée de l'Italie vers l'Orient. C'est que la guerre se prolonge pour ces hommes jeunes dont le danger excite les instincts. Mais la propédeutique guerrière sur les rapports sexe/désir/amour/famille/société s'avère plus nuancée dans ses implications. Hérité d'un XIX[e] puritain qui pose le mariage bourgeois et fécond comme *naturel* aboutissement des rapports homme/femme, le couple officiel vole en éclats pour cause de guerre. François cite le cas de ce Durand d'Ugine, pris dans sa tranchée en Champagne et qui, au terme d'une longue captivité, trouve au retour un autre époux dans son lit[55]. La galerie des femmes croisées est variée, dans les conditions comme dans la durée de leur fréquentation. Lorsqu'il s'embarque pour la première fois à destination des Détroits, François Vacherand a déjà rencontré Noémie[56], belle fille de vingt ans native d'un hameau voisin avec qui il a *veillé*, ainsi qu'on disait alors. En témoigne une carte postale conservée que lui adressa la jeune femme après ses quelques mois de présence au pays (été-automne 1917) ; elle y pose en studio, très moderne dans sa robe élégante, arborant à son poignet une montre-bracelet et si le vous est de rigueur, l'évocation d'un bon moment jointe à l'hommage du portrait vaut engagement. Le paludisme contracté à la fin de l'été 1918 l'envoie deux mois à l'hôpital ; là, sa bonne volonté fait de lui le chouchou de l'infirmière de Montmartre. Mais faut-il lire dans l'adresse qu'elle lui laisse l'intention de poursuivre l'amitié esquissée ou de la mener plus loin ?

---

(54) De retour vers Galatz, fin mai 1919.

(55) Encore que le danger vienne parfois de l'adultère le plus classique, comme l'atteste l'anecdote du Parisien, voyageur de commerce volage et grand amateur de femmes mariées que l'inconstance de l'époux légitime gratifie d'un splendide chancre à la verge !

(56) Qui deviendra son épouse, à Paris, en 1920.

Quelques mois plus tard, François le voyageur fixe un temps ses pénates à Cervenia où la langue latine et la vie rurale communautaire lui sont plus familières. Est-ce pour cette raison qu'il cède à la tentation de la belle Flora, sa « seule maîtresse en Orient » ? Sachant pertinemment, lorsqu'il l'abandonne à son corps défendant, qu'il ne reviendra pas la chercher après guerre comme elle le lui a fait promettre. Il en conservait le remords. Et la destruction du portrait de la belle Roumaine par la légitime souligne rétrospectivement les ambiguïtés du serment de fidélité, du couple et de son exclusivité prescrite.

L'odyssée guerrière opère donc une relativisation tous azimuts des unions officielles que radicalise l'omniprésente prostituée. La fille à soldats fait de son corps un commerce d'autant plus lucratif que ce sont pays où l'on manque de tout, que les pioupious sont un peu mieux lotis, que le risque prolongé unit éros et thanatos dans une même obsession. Mais ces silhouettes sans nom, aux charmes appétissants, sont à peine des femmes parce qu'instrument de plaisirs à la chaîne, elles véhiculent d'autres dangers que typhus, malaria, grippe espagnole relayant les embuscades et le feu des canons. À Sistovo, le désœuvrement est tel et l'inconfort si criant tandis que les nations alliées succombent en masse à l'épidémie de grippe que « la première armée du monde » en la personne de François se voit réduite à rétablir l'ordre dans le « boxon » surchauffé ! Celui qui une fois pour toutes disqualifie la chair tarifée, matériellement et moralement comme objet du désir, corps sans histoire neutralisés par le bordel, n'est-ce pas l'inspecteur des mœurs qu'il deviendra, chargé d'identifier les clandestines pour les mettre en fiches, en marge des maisons closes ?

Écriture. Outre les qualités du manuscrit, que nous avons soulignées, on est frappé par l'acuité de la mémoire – factuelle, topographique et toponymique, patronymique, plus de soixante ans après l'événement. Car François Vacherand a tout rédigé de tête dans sa petite chambre, sans archives ni le support du moindre dictionnaire. Il est vrai que l'intensité hors norme de ce vécu, l'ampleur du déplacement, la nouveauté du voyage impriment durablement la cire tendre du souvenir. Remarquable encore la précision du détail documentaire au détour de la narration ; jamais didactique ni développé, il donne l'idée juste du déroulement de l'action dans son contexte historique, effet de réel supplémentaire. – Ainsi par exemple ces données techniques sur les différents canons et leur puissance de feu[57] ; l'adaptation des uniformes à la violence des combats[58] ; l'apparition du masque à gaz, dérisoire cagoule ; le rituel de la danse roumaine, etc. etc.

---

(57) Des objets témoignent de la véracité des anecdotes racontées, comme l'éclat d'obus de 77 qui tomba tout chaud sur les épaules de François ; il l'a ramassé tout barbelé, dans une boîte de pilules où il dort encore, à Chamossière.

(58) Mon grand-père me confiait un regret. Avant la fin 1915, constatant les blessures horribles provoquées par le déluge de fer de l'artillerie, l'intendant Adrian avait mis au point un casque d'acier pour remplacer le képi dérisoire. François qui avait une grosse tête (taille 64) bourlingua sous ce casque des Vosges aux portes de l'Ukraine, cabossé, délavé – il y avait tout fait. « Et à la fin de la guerre, au lieu de me le laisser en souvenir, ils nous en ont donné un autre tout neuf, qui portait une flamme commémorative ! Belle affaire ! »

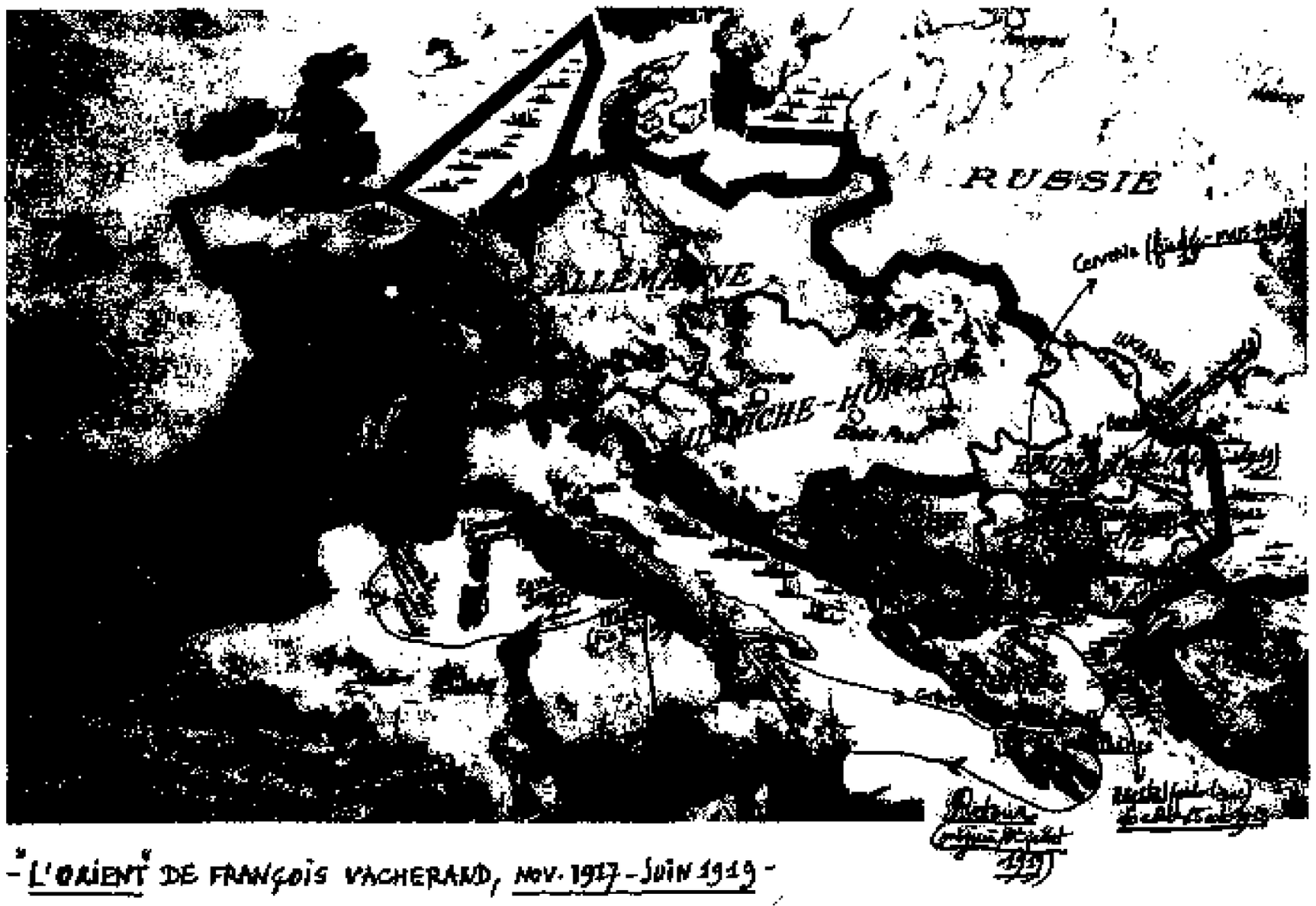
Le texte que nous avons entre les mains tire sa force de l'épuration des lignes, de l'horreur, du ressenti. Linéaire, la narration chronologique permet de suivre clairement le déroulé des faits, mais elle met en lumière des figures de rencontre au cœur d'anecdotes qui s'enchaînent sans relâche – le réel lui même engendre ses types véridiques, semblables aux personnages d'un roman. Nous en avons rencontré certains : les prostituées déclinées comme une gamme, la douce maîtresse conquise pour n'avoir pas été courtisée, le moktar dans sa basse-cour, l'infirmière volontaire. Mais il en est d'autres : ces officiers parfois compétents donc respectés, parfois hautains comme une caste bouffie d'elle-même ; Marchand le « héros de Fachoda », blessé parmi ses coloniaux ; l'ami Pasteur tué à Verdun en lieu et place de François ; les anonymes qui ne survivent que dans leur nom retenu ; Louka Stank, hôte roumain à l'humble famille ; en contrepoint, l'ex-officier tsariste à la splendeur déchue et le sacrifice des vaillants bolcheviks. Cette qualité synthétique (*abréviatrice*, dirait Baudelaire) et emblématique à la fois confère au petit mémoire une densité d'autant plus littéraire qu'elle est traitée dans le dépouillement. En filigrane, s'esquisse au fil de l'action un autoportrait du narrateur, personnage principal : François Vacherand en homme de bien et de devoir, soucieux de la hiérarchie, ayant la conscience aiguë de ses responsabilités mais que le caractère exceptionnel des circonstances rend volontiers entreprenant, hors consigne parfois (sortir de la tranchée sous le feu et n'être pas fait prisonnier ; aller voir le harem sur le mur), toujours débrouillard (se coucher au milieu du bateau lors de la tempête, premier contact avec la mer ; emprunter les confortables tapis de prière). De ce subtil équilibre entre audace et légalisme, les conditions de possibilité de la survie sortent renforcées.

Enfin, on sera peut-être frappé de ne lire ici aucune condamnation explicite de ces six années volées, aucun jugement définitif. Ni amertume ni violence, une distance que le simple constat rend parfois humoristique. François n'est pas sorti de ses gonds ni de la société qui tous, les envoyait à l'abattoir. Et telle serait l'authenticité d'un témoignage conforme à l'esprit du milieu et du temps dont il est issu (ces gens-là avaient été bien *dressés* !), dans la liberté même de la parole ultime. L'essentiel n'est-il pas de survivre pour témoigner humblement, pour transmettre le peu de valeurs qu'on a pu sauver au sein de ce chaos d'une vie humaine ? Et la vie continue, sorte de bon sens populaire dénonçant la tyrannie des puissances de tous ordres qui nous broient au nom même de l'humanité, non en les prenant de front mais en se laissant porter par leur énergie invincible : « Tu dis que vous commencez à trouver le temps long de me voir rappliquer au pays, [...] mais je ne compte guère rentrer que dans le courant de Mai, donc faites comme moi, pas de bile, et en philosophe prenons le temps comme il vient[59]. »

Jean-François CAMPARIO

---

(59) Roumanie, 20 mars 1919.



"L'ORIENT" DE FRANÇOIS VACHERAND, NOV. 1917 - JUIN 1919 -

L'itinéraire de FV en Orient, aller et retour, novembre 1917 - juillet 1919.
(Itinéraires d'une guerre, p. 3).



Dernière visite à sa terre natale, septembre 1982. Les deux derniers survivants de la « Classe 12 » 70 ans après la Grande Guerre : Jérémie Gaÿ (dit Jérémie à Baptiste, 1892-1983, à gauche) et François Vacherand toujours coiffé de son béret d'alpin, au Montisbrand.

ANNEXE - États de Service de François Gabriel Vacherand

Fils de Louis et de Couturier Jeanne Françoise, cultivateur, né le 9 juin 1892 à Thônes (Haute-Savoie), où il demeure ;

Cheveux : châtains noirs ; yeux : marron clair ; front : grand et vertical ; nez : cave ; visage : plein ; taille : 1 mètre 79 centimètres. Certificat d'études primaires.

Instruction militaire commencée le 10 octobre 1913 ; suffisante pour que l'homme soit mobilisable le 1er mars 1914 ; terminée le 20 juin 1914.

Incorporé au 1er Rég. d'Artillerie de Montagne à partir du 8 octobre 1913, canonnier de 2e classe (n° matr. 3688). Parti aux Armées avec la 4e Brigade le 17 août 1914.

Passé au 115e Rég. d'Artillerie lourde le 1er octobre 1917 (n° matr. 35795).

Passé au 1er Rég. d'Artillerie de Montagne le 27 novembre 1917 (n° matr. 12097).

Passé au 2e Régiment d'Artillerie de Montagne le 1er décembre 1917 (n° matr. 10188).

Passé au 13e Rég. d'Artillerie Coloniale le 1er Mai 1918 aux armées (n° matr. 22993).

Évacué pour maladie (paludisme secondaire contracté en service) le 10 août 1918, rentré de l'hôpital et aux armées le 18 octobre 1918.

Évacué pour maladie (cystite), le 12 mai 1919, rentré de l'hôpital le 17 mai 1919.

Rapatrié de l'Armée d'Orient le 6 juin 1919, démobilisé le 6 septembre 1919 par le bureau du 30e Rég. d'Infanterie. Certificat de bonne conduite accordé.

Affecté dans les Réserves du 10e Rég. d'Artillerie Lourde Coloniale, placé en sursis d'appel pour une durée indéterminée le 5 juillet 1921, à titre de Gardien de la Paix(Paris).
Adresses :

20 décembre 1920 : Paris, 7 boulevard du Palais, 4e Arrondissement.
1er août 1927 : Paris, 5 Rue du Rhin, 19e Arrondissement.

Campagnes

- **Intérieur** : du 2 au 14 août 1914.
- **Armées** : du 15 août 1914 au 13 novembre 1917 (contre l'Allemagne).
- **Orient** : du 30 novembre 1917 au 28 juin 1919
- **Allemagne** : du 28 juin au 5 septembre 1919.

Affaires auxquelles l'intéressé a pris part :

Campagnes contre l'Allemagne :

- Col des Journeaux, 28 août 1914.
- Prise de Lesseux, 24-25 septembre 1914.
- Violu, 1-3 novembre 1914.
- Col Ste Marie, 12-13 février 1915.
- Champagne, 25 septembre 1915.
- Col Ste Marie, 12 Février 1916.
- Verdun, 15 décembre 1916.
- Aisne, 16 avril 1917.

En Orient 1918 :

- Attaque du Skra di Legen, 27-30 mai.
- Poursuite de l'armée Bulgare dans la région Stroumitza Matchevo, 22 septembre au 1er octobre.

Les comtes de Genève avaient-ils adopté des armoiries parlantes ?

À la mémoire de mon père.

Il existe une catégorie d'armoiries que les héraldistes qualifient de *parlantes*. Ce sont des blasons dans lesquels « *le nom de certains éléments – le plus souvent le nom de la figure principale – forme un jeu de mots ou établit une relation de sonorité avec le nom du possesseur de l'armoirie* »[1]. Les exemples sont nombreux et les traités d'héraldique ne manquent d'ailleurs jamais de citer les plus célèbres d'entre eux : le *château* des rois de Castille, le *lion* des rois de Léon (en Bretagne), le *créquier* des Créqui, les *maillets* des Mailly, l'*échelle* des della Scala (potentats de Venise), les *bars* (poissons) des comtes de Bar, le *lévrier* des Maulevrier, la *chèvre* des Capraville, le *vair* des de Vaire, le *mont d'or* des Mondorey, etc.[2]

Se pourrait-il que le blason des comtes de Genève appartienne lui aussi à cette catégorie d'armoiries ? La question paraîtra sans doute saugrenue à tous ceux qui connaissent les armes de cette famille ; pourtant, elle mérite d'être posée dans la mesure où une étude de cet emblème héraldique menée à la lumière des connaissances acquises en matière de blason primitif suggère très fortement une explication par les armoiries parlantes. Mais avant d'exposer les raisons qui militent en faveur d'une telle interprétation, il est nécessaire de faire le point sur le blason de la maison comtale de Genève car celui-ci semble avoir connu une période de flottement avant que sa forme ne soit définitivement fixée.

I. De l'*échiqueté* à l'*équipollé* : les diverses formes d'un même motif de base

On admet ordinairement que la maison de Genève portait *d'or à quatre points équipollés d'azur*, soit *neuf points équipollés cinq d'or et quatre d'azur*[3] (Fig. 1). Mais il ne s'agit là que de l'ultime version d'un blason dont les représentations ont paru fluctuer au cours des premiers temps, ce qui a suscité des commentaires plus ou moins contradictoires chez les héraldistes qui se sont occupés de cette question.

---

(1) PASTOUREAU, 2004, p. 36 ; définition similaire dans PASTOUREAU, 2008, p. 188. Les héraldistes anglais nomment ces armoiries « *canting arms* » (« *armes chantantes* »), ce qui est plus poétique.
(2) Notamment GALBREATH et JÉQUIER, 1977, p. 275-277 ; PASTOUREAU, 1993, p. 251-253.
(3) FORAS, 1893, p. 63, repris dans DUPARC, 1955, p. 75 (note 2).

Ce qu'il y a de certain, c'est que la plus ancienne représentation des armes portées par les comtes de Genève qui nous soit parvenue est celle qui figure sur deux sceaux équestres de Guillaume II (comte de 1225 à 1252 - cf. tableau de la Fig. 2). On y voit dans les deux cas le dynaste montant un cheval qui se dirige vers la droite. Il est coiffé d'un heaume à timbre plat ; il tient de la main droite une épée haute et de la gauche un bouclier ; sur le plus ancien des deux sceaux, la surface du bouclier et celle la housse du cheval sont divisées en carrés réguliers et nombreux qui dessinent un *échiqueté* ; sur le sceau plus récent, seul l'écu est *échiqueté*, le cheval étant dépourvu de caparaçon (Fig. 3). Ces deux sceaux ont été décrits pour la première fois par Galbreath[4] et, depuis, les héraldistes ont attribué à la maison de Genève un blason primitif *échiqueté d'or et d'azur*[5].



Figure 1. Armoiries des comtes de Genève, d'après Capré (1654). Blason : cinq points d'or équipollés à quatre d'azur. Cimier : une tête de buffle au naturel, accorné et emmuselé d'or. Supports : deux griffons d'or. Devise : APTE, NON ARCTE (justement, mais non étroitement). L'écu est ici surmonté d'une couronne comtale (à neuf perles) et entouré du collier de l'ordre de l'Annonciade (créé en 1362 par le comte de Savoie Amédée VI).

(4) GALBREATH, 1927, p. 6 et pl. III ; 1934–1936 p. 271 et 1937, p. 7 et pl. VII.
(5) Notamment FEHLMANN, 1984, p. 98, 100 et 102 ; DÉTRAZ, 2000, p. 6.

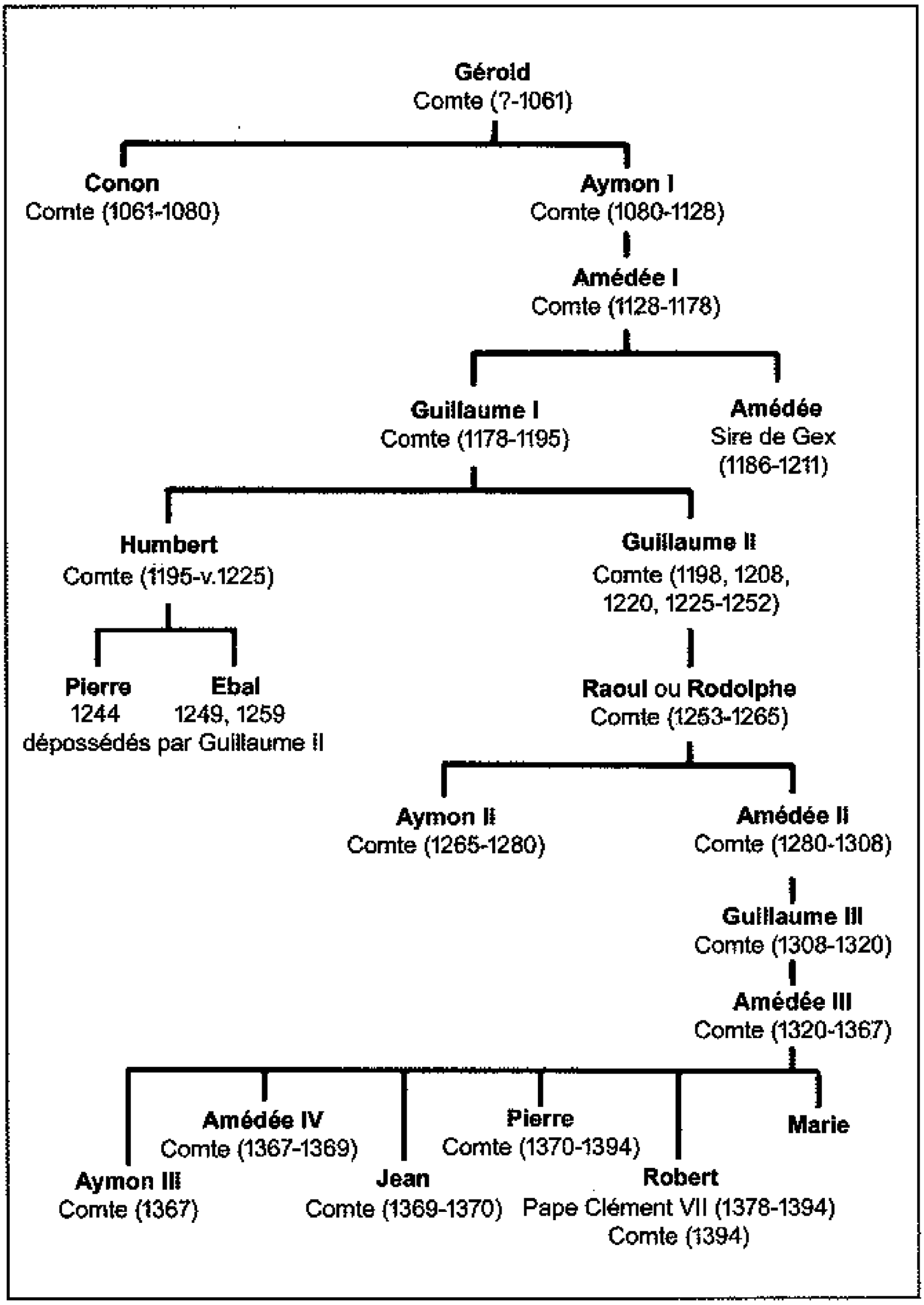


Figure 2. Tableau généalogique simplifié de la maison comtale de Genève.
Les plus anciennes représentations connues des armes de cette famille datent du début du règne de Guillaume II.

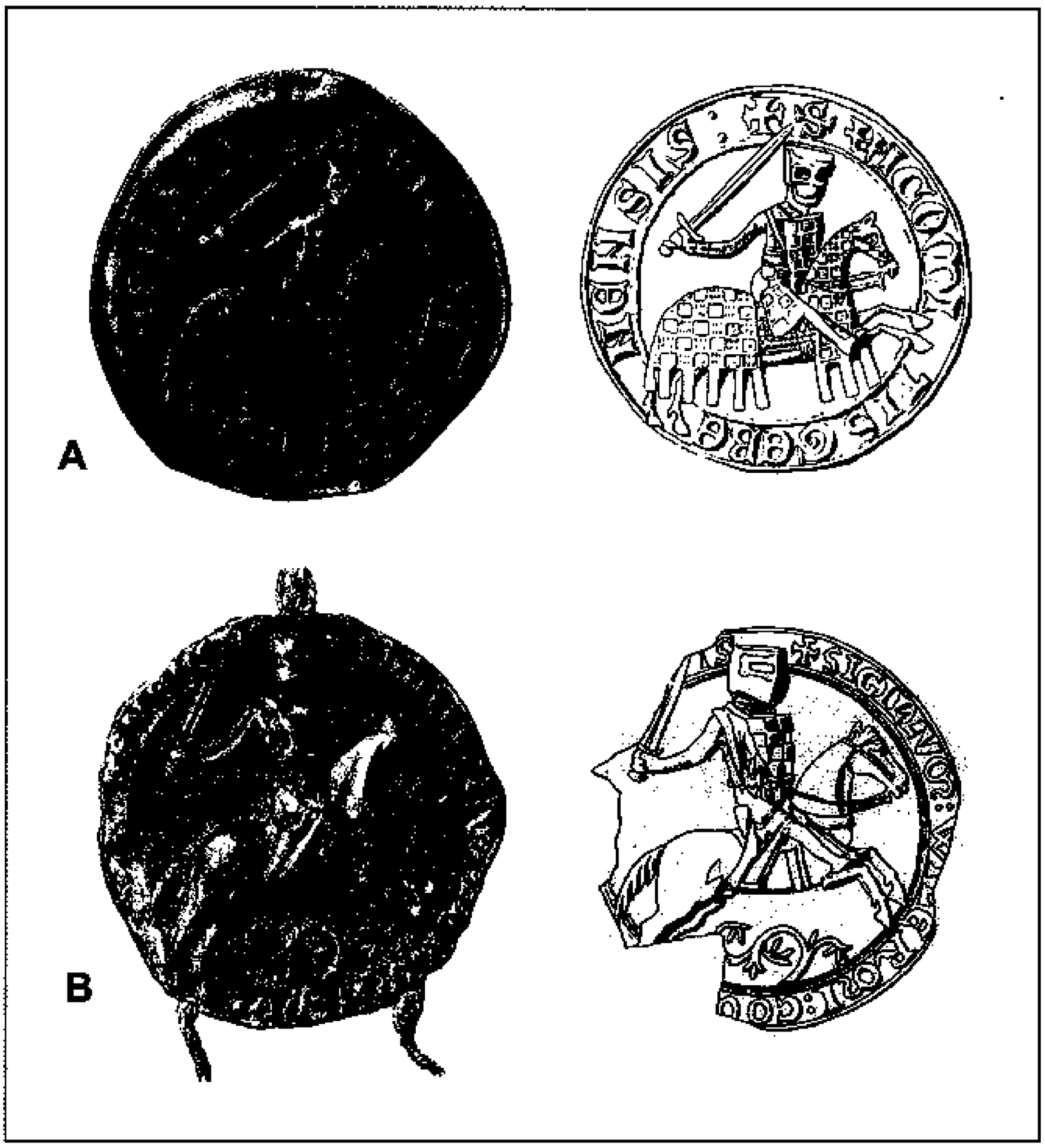


Figure 3. Sceaux équestres de Guillaume II (comte de 1225 à 1252).
A - Premier sceau comtal (1224, 1225 et 1230) ; l'écu du cavalier et la housse de sa monture arborent un motif héraldique dans lequel on reconnaît un échiqueté. **B** - Deuxième sceau comtal (1240, 1245 et 1250) : seul le bouclier du cavalier est échiqueté, le cheva étant dépourvu de caparaçon. *(Clichés et dessins de GALBREATH).*

Avec Raoul (ou Rodolphe), fils de Guillaume II et comte de 1252 à 1265, la question se complique car ce dynaste s'est servi de deux emblèmes héraldiques. Ses sceaux montrent en effet une cotice[6] accostée de deux lions (voit *infra* Fig. 10) tandis que son sceau du secret, utilisé en contre-sceau des précédents, porte un écu orné d'un motif totalement différent. Laissons

(6) Il est difficile de savoir s'il s'agit d'une véritable *cotice* ou d'une *bande* dont la largeur a été réduite pour laisser de la place aux deux lions qui l'encadrent (la largeur de la bande est normalement égale au tiers de celle de l'écu ; la largeur de la cotice est égale au tiers de celle de la bande).

de côté pour l'instant les lions et la cotice (nous y reviendrons plus loin) et intéressons-nous à la figure du contre-sceau. On y voit un écu de forme presque triangulaire dont le champ est *divisé en douze carreaux disposés sur trois tires* (Fig. 4). La plupart des auteurs ont vu dans cette figure un *échiqueté de douze pièces*[7], à l'exception notable de Foras[8].

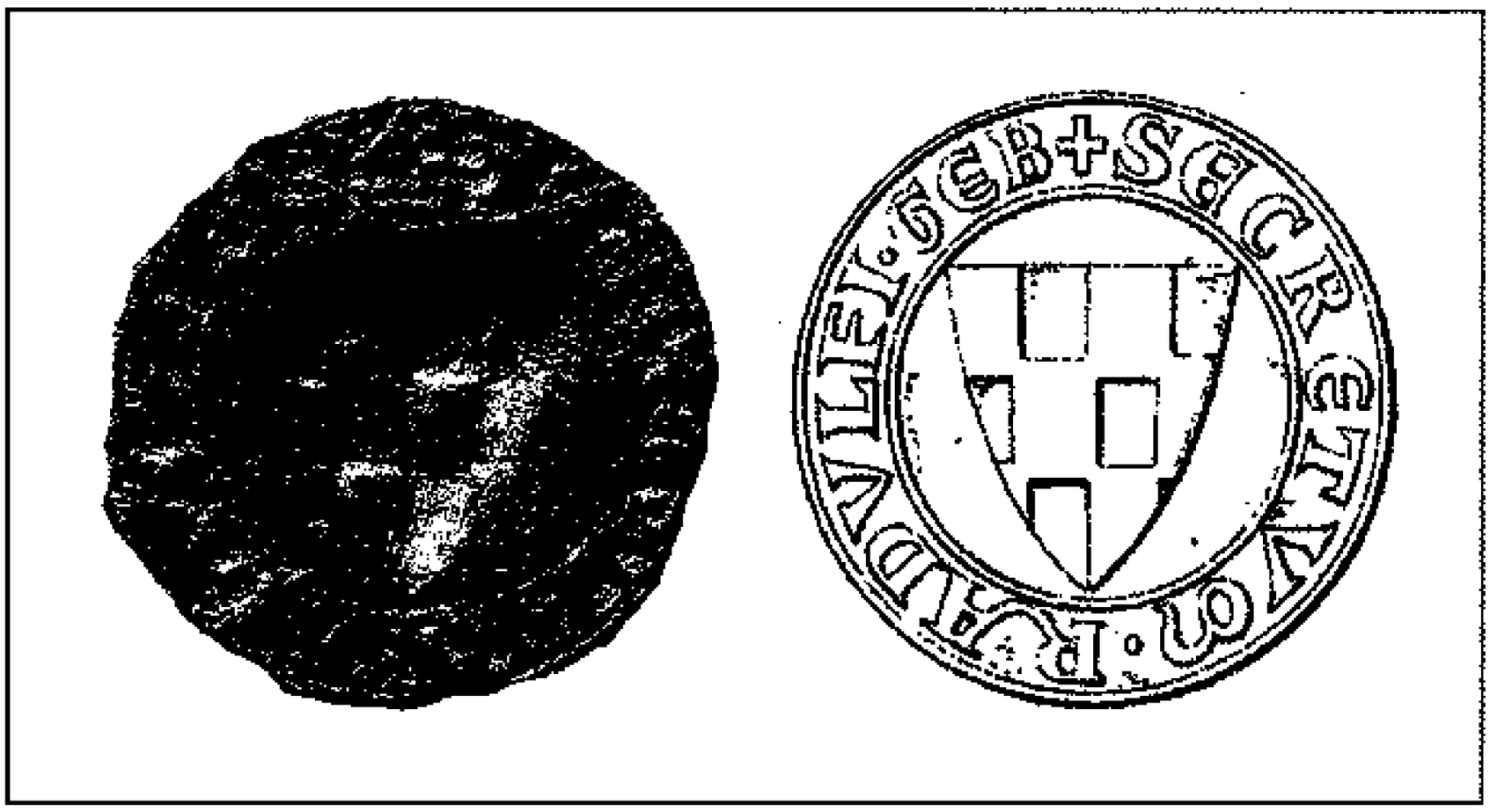


Figure 4. Sceau du secret de Raoul (comte de 1253 à 1265).
L'écu représenté ici a presque la forme d'un triangle équilatéral et son champ est divisé en douze carreaux (répartis en trois tires horizontales). *(Cliché ADHS, dessin de BLAVIGNAC).*

C'est sous le règne d'Aymon II (1265-1280), fils aîné de Raoul, que s'impose l'*équipollé*. Le grand sceau et le sceau du secret apposés sur le testament de ce comte (daté du 18 novembre 1280) sont en effet tous deux ornés d'un écu *divisé régulièrement en neuf carrés disposés en trois tires* (Fig. 5). Et tous les successeurs d'Aymon II, depuis son frère Amédée II (1280-1308) jusqu'à Robert (1394), sont restés fidèles à cet emblème héraldique que l'on retrouve inchangé sur leurs sceaux, sur leurs monnaies, dans les armoriaux de la fin du XIV[e] siècle (*Armorial Bellenville*, *Armorial de Gelre*), ou même dans la décoration d'édifices religieux (dus à la munificence de Robert de Genève, alias Clément VII) (Fig. 6).

---

(7) BLAVIGNAC, 1849, p. 295, pl. XLI, fig. 2 ; GALIFFE et MANDROT, 1859, p. 13 et p. 6 du complément pour corrections ; GALBREATH, 1934-1936, p. 271 ; DÉTRAZ, 1998, p. 53. On appelle *tires* les rangées horizontales de carreaux. Ces derniers sont ici légèrement rectangulaires en raison de la division de l'écu en quatre rangées verticales et seulement trois rangées horizontales.

(8) Dans son *Dictionnaire du Blason* (1883), Foras écrit (p. 190) : « *ce sceau représente dans un triangle équilatéral, un échiqueté de quatre tires en chef, ce qui donnerait seize carreaux dans un écu carré et non douze comme le dit Blavignac* ». Dix ans plus tard, dans l'*Armorial* (1893, vol. III, p. 63), le même Foras juge la figure « *à peu près indescriptible avec les termes héraldiques et unique dans son espèce* » ; il ajoute (note 2) : « *je ne saurais y voir un* échiqueté, *encore moins un* équipollé » et propose le blasonnement suivant : « *d'or semé irrégulièrement de six billettes à plomb* » (en oubliant de préciser la couleur de ces dernières).

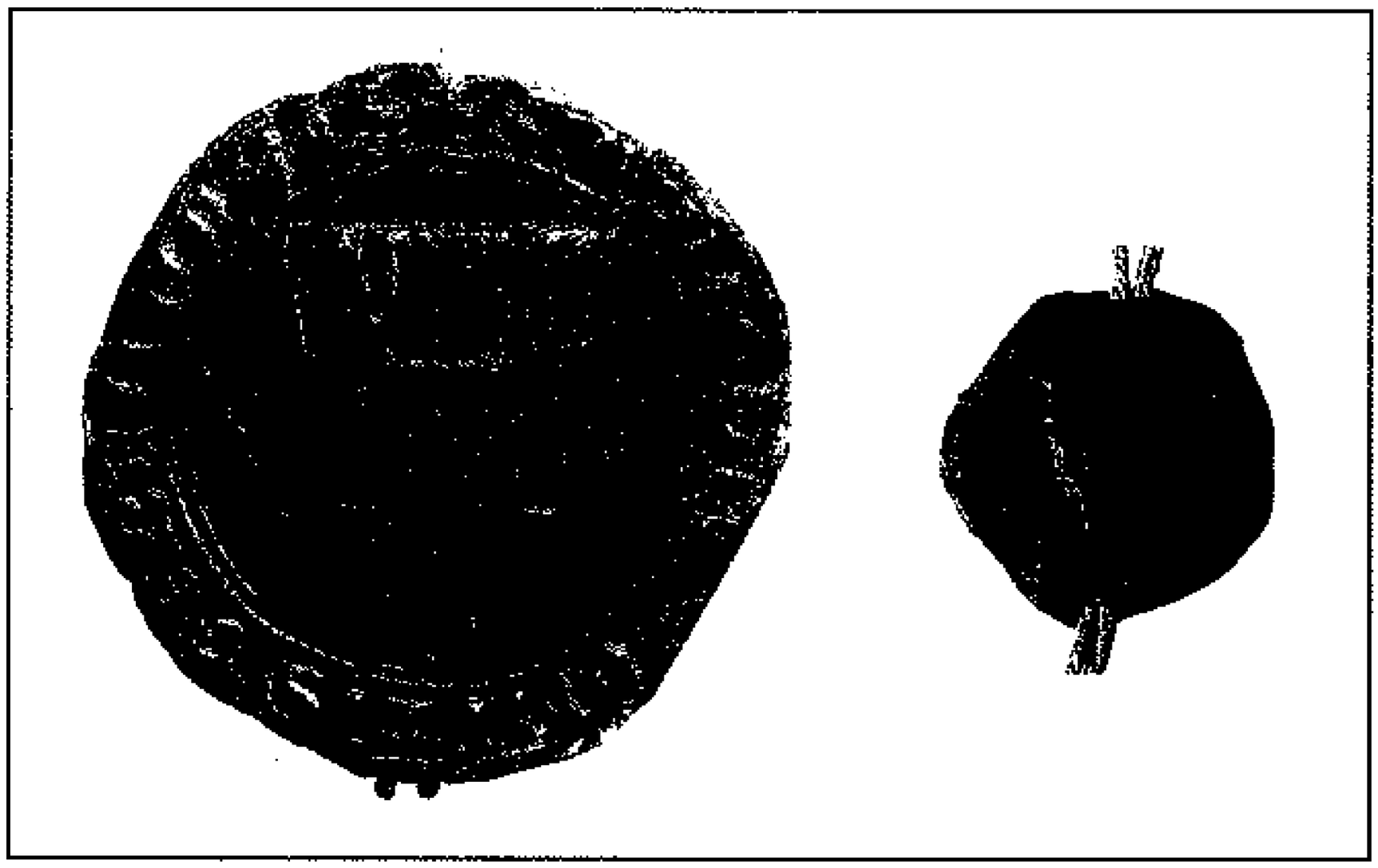


Figure 5. Grand sceau et sceau du secret d'Aymon II (1280).
L'écu est divisé en neuf carrés par deux traits horizontaux et deux traits verticaux, dessinant ainsi un équipollé. *(Clichés ADHS).*

On relève toutefois de très rares entorses à cette belle unité. Ainsi, sur le grand sceau dont Amédée II s'est servi entre 1292 et 1297, l'équipollé semble s'être transformé en une *croix ajourée* en son centre, les bras de celle-ci étant plus larges que le vide. De même, sur un sceau d'Amédée III (1364), l'équipollé mime une croix évidée en son centre, mais cette fois la largeur du vide égale celle des bras, ce qui fait de cette figure l'exacte réplique de celle qui orne la clef d'arc d'une baie murée du château d'Annecy (découverte en 1957 à l'occasion des travaux de restauration de ce monument) (Fig. 7) [9].

(9) La même altération de l'équipollé des comtes de Genève en croix peut être observé sur un écu peint à Valère-sur-Sion vers 1250 (GALBREATH, 1934-1936, p. 271).

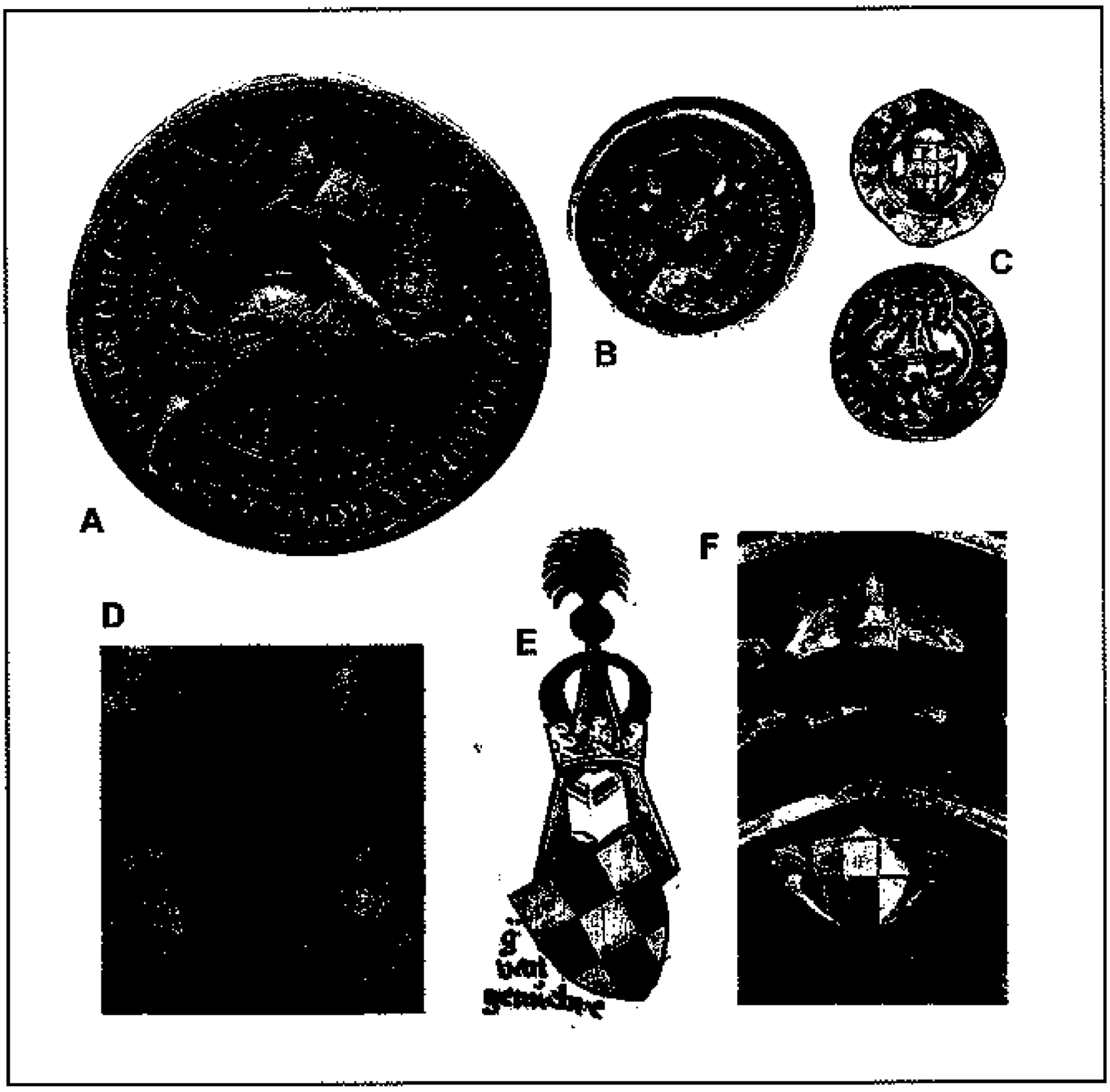


Figure 6. Diverses représentations des armes de la maison de Genève au XIV^e^ siècle.
Le motif de l'écu *(l'équipollé)* demeure inchangé ; seuls les ornements extérieurs varient selon les dynastes. **A** et **B** - Sceaux d'Amédée III : **A**, grand sceau équestre (1326 à 1361) avec bouclier et caparaçon équipollés ; **B**, petit sceau (1342-1361) avec écu penché et timbré d'un heaume orné de lambrequins et de deux cornes de bœuf garnies chacune à l'extérieur de cinq boules. **C** - Monnaies de Pierre frappées entre 1374 et 1392 ; l'écu est surmonté d'un heaume sommé d'une tête d'homme barbu et cornu. **D** et **E** - Armes d'Amédée IV d'après l'*Armorial Bellenville* (**D**) et l'*Armorial de Gelre* (**E**) ; dans ce dernier, l'écu est penché sous un heaume surmonté d'un bonnet pointu d'or sommé d'une boule de gueules garnie d'une touffe de plumes de cop, le tout entre deux cornes de bœuf de gueules sortant d'une couronne d'argent. **F** - Armes du pape Clément VII (Robert de Genève) sur la façade de la cathédrale Saint Maurice de Vienne en Dauphiné ; le blason familial est ici surmonté de la tiare papale ; il est placé devant deux clefs posées en sautoir et liées entre elles par des cordons se croisant sous la pointe de l'écu. *(A et B : clichés ADHS ; B à E : coll. P.G. ; F : cliché FEHLMANN).*

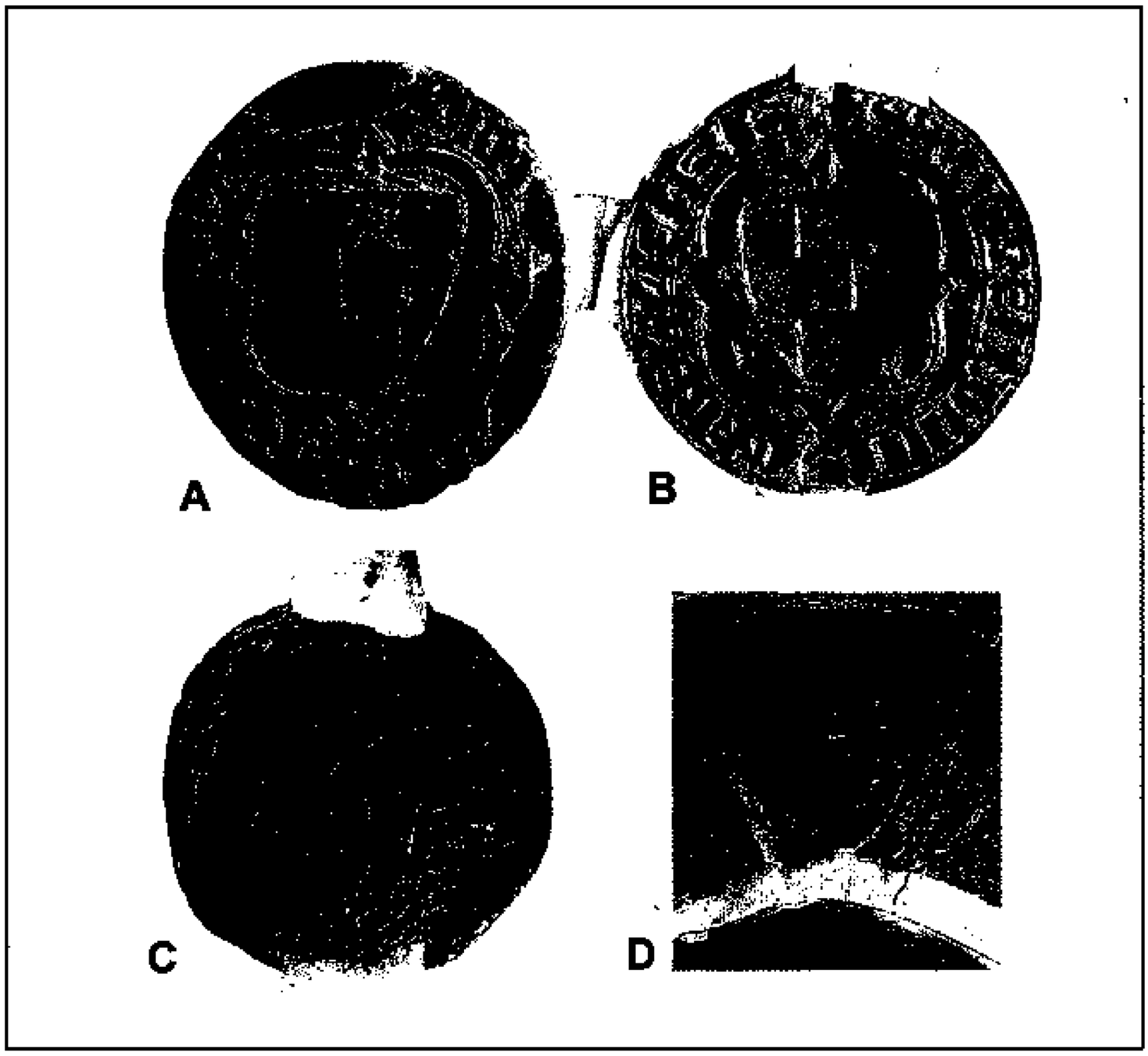


Figure 7. Altérations de l'équipollé des comtes de Genève en croix ajourée.
A et **B** - Sceau d'Amédée II avant (**A**) et après (**B**) ajout de deux tiercefeuilles de part et d'autre de l'écu ; cette modification a été visiblement accompagnée d'une retaille du carré central qui a transformé l'équipollé (bien reconnaissable en **A**) en une croix ajourée (en **B**). **C** et **D** - Équipollé mimant une croix ajourée sur un sceau d'Amédée III (**C**) et sur la clef d'arc d'une baie du château d'Annecy (D). *(A à C : clichés ADHS ; D : AMA).*

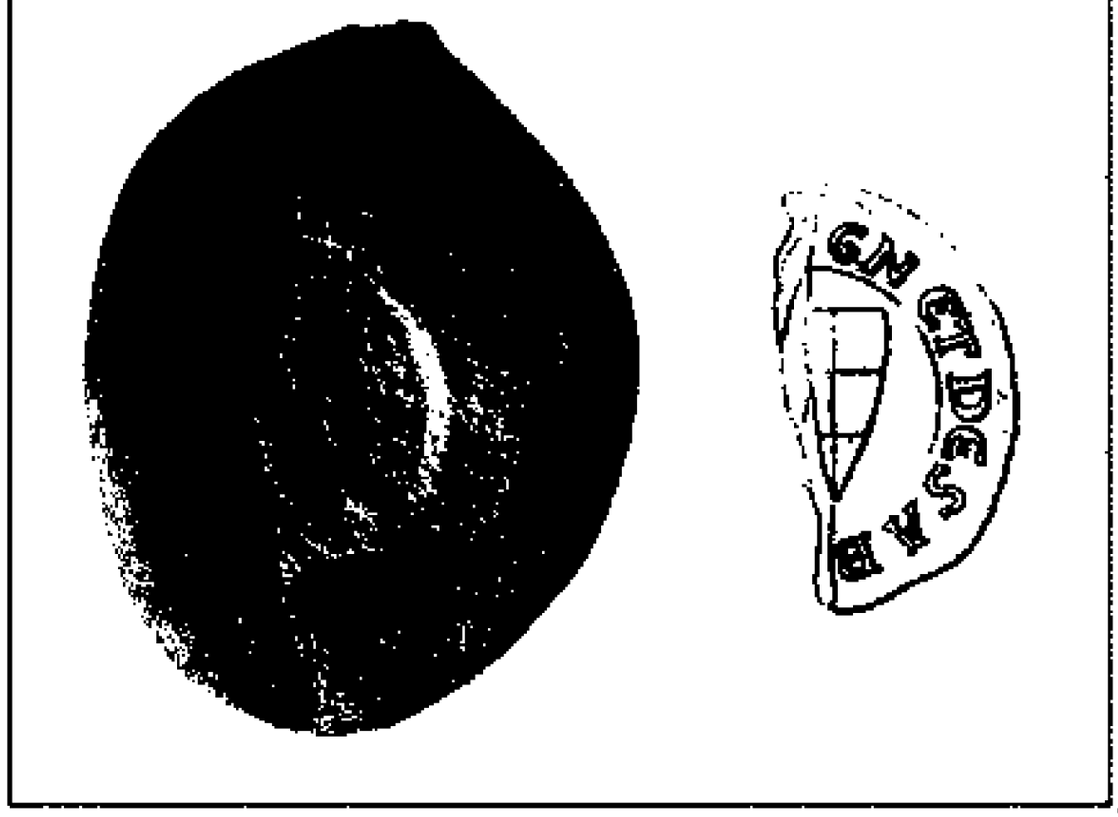


Figure 8.
Sceaux d'Alice de la Tour du Pin, femme de Guillaume II.
On reconnaît sur ces deux fragments une portion d'écu dont la partition se rapproche davantage de l'équipollé que de l'échiqueté *(Cliché ADHS ; dessin de CIBRARIO et PROMIS).*

Que retenir de cette enquête liminaire ? Si nous faisons abstraction du blason à la cotice et aux deux lions de Raoul et si nous recherchons le principe unificateur qui a présidé à la conception des armes de la maison de Genève, au-delà des variations observées et que les érudits désignent sous les noms d'*échiqueté*, d'*échiqueté de douze pièces* ou d'*équipollé*, nous arrivons à cette conclusion que *c'est l'idée de diviser le champ du blason en carrés réguliers qui a toujours prévalu*. En effet, de Guillaume II à Aymon II et ses successeurs, on assiste à une réduction progressive du nombre de traits divisant la surface de l'écu familial, mais c'est toujours le même motif de base, à savoir une alternance de carres or et azur, qui orne tous les blasons des membres de la lignée comtale. Une preuve du peu d'importance accordé, à l'origine, au nombre exact de tires, et donc au nombre de carrés composant le champ de l'écu, nous est d'ailleurs fournie par l'examen du sceau d'Alice de la Tour du Pin, épouse de Guillaume II. Nous ne possédons que des empreintes incomplètes de ce sceau, mais celles-ci sont suffisantes pour que l'on y reconnaisse un écu au nombre limité de tires (probablement trois) (Fig. 8). Ajoutons que Galbreath mentionne de son côté un sceau armorié de Guillaume II datant des dernières années de sa vie (1250-1252) sur lequel le nombre de carrés de l'échiqueté est déjà réduit à neuf[10].

Quant aux altérations de l'équipollé en croix ajourée, celle du sceau d'Amédée II peut s'expliquer assez facilement. On sait en effet que la matrice de ce sceau est la même que celle du sceau qui fut utilisé précédemment par ce comte de 1285 à 1288 et qui montre un équipollé indiscutable, sur laquelle ont été ajoutés deux tiercefeuilles de part et d'autre de l'écu[11]. Il est donc fort probable qu'à l'occasion de cette retouche, le carré central du blason, qui fait saillie dans la matrice, a été « rafraîchi » et que ses dimensions s'en sont trouvées réduites. Dans le cas du sceau d'Amédée III, la signification exacte de la transformation en croix nous échappe, mais l'omniprésence de l'équipollé partout ailleurs dans l'emblématique de ce comte permet de penser qu'il ne s'agit là que d'une simple variante.

C'est donc à tort que Foras a soutenu que l'équipollé n'était qu'une forme conventionnelle attribuée aux seigneurs de Lullin après l'extinction de leurs ancêtres les comtes de Genève qui, eux, portaient une croix ajourée[12], et qu'il n'y avait aucun lien entre la figure héraldique du contre-sceau de Raoul et celles que l'on trouve sur les sceaux de ses successeurs[13]. Il est vrai que cet héraldiste ignorait l'existence des sceaux équestres sur lesquels Guillaume II arbore un échiqueté et qu'il n'avait pas davantage connaissance des planches

---

(10) *Ibid.*

(11) DÉTRAZ, 1998, p. 55.

(12) FORAS, 1893, p. 63 et p. 64 : « *je dirai que les Comtes de Genève ont porté à l'origine une* croix ajourée *et non des* points équipollés *qui ne peuvent être qu'une corruption de la figure antique adoptée postérieurement à l'extinction de la lignée souveraine, après 1394* ». Foras rejoint ainsi Galiffe et Mandrot, qui réfutaient déjà l'équipollé et blasonnaient les armes de la maison comtale de Genève de la façon suivante : « *d'or à la croix d'azur évidée au point d'intersection* » (GALIFFE et MANDROT, 1859, p. 14).

(13) FORAS, 1883, p. 190, qui ironise à tort : « *S'il y a une parenté entre cet échiqueté, cette croix ajourée, avec les points équipollés, elle n'est pas naturelle, ce ne peut être qu'une parenté d'adoption* ».

des armoriaux *Bellenville* et *de Geldre* qui attribuent aux comtes de Genève un équipollé incontestable, et cela bien avant leur disparition. À l'inverse, Blavignac nous paraît faire preuve d'un meilleur flair héraldique lorsqu'il affirme voir dans le contre-sceau de Raoul « *la véritable origine des points équipollés de la maison de Genève* »[14].

Mais, pensera-t-on, en quoi la division du champ de l'écu en carreaux réguliers – quel qu'en soit le nombre – constitue-t-elle des armoiries parlantes pour la maison de Genève ? Quel rapport de sonorité peut-il bien exister entre un tel motif héraldique et le nom porté par cette dynastie ? C'est ce point essentiel, objet de la présent étude, que nous allons examiner à présent.

II. Une autre façon de lire les armes des comtes de Genève

Dans toutes les descriptions de blasons que nous avons données jusqu'ici, nous avons employé le langage héraldique « classique ». Or celui-ci n'a été fixé que relativement tardivement. Et même si, dès son apparition (au milieu du XII[e] siècle), la langue du blason était très proche de celle dont les héraldistes se servent aujourd'hui encore, il n'en demeure pas moins que *le blason primitif ignorait certains termes devenus d'un usage courant par la suite.*

C'est le cas en particulier du terme *équipollé*, qui n'est mentionné nulle part dans *Early Blazon*, l'ouvrage de Gerard J. Brault qui fait autorité en la matière. De fait, le travail de Brault ne recense, concernant les divisions du champ de l'écu en carrés réguliers, que l'« *écartelé* » (division en quatre carrés) et l'« *échiqueté* » (division en six tires, soit trente-six carrés d'après la figure donnée en illustration)[15]. Mais il importe aussi de noter qu'un autre terme, tombé par la suite en désuétude, servait, à l'origine, à désigner la division régulière d'une surface en carrés : il s'agit du mot « *goboné* » (synonyme de « *couponé* », lequel vient de « *couponer* » c'est-à-dire *découper en carrés*[16]).

Ainsi donc, si l'on s'en tient strictement au vocabulaire héraldique en usage à l'époque, l'écu des comtes de Genève, dès lors qu'il était divisé en un nombre de carrés inférieur à celui de l'échiqueté, ne devait pas se lire *équipollé*, mais *goboné*. Et même le blason porté primitivement par Guillaume II devait être lu de cette manière car, ainsi que nous l'avons vu, l'*échiqueté* des sceaux équestres de ce comte n'avait rien d'absolu puisque des sceaux armoriés datant de la fin du règne de ce même comte montrent un *équipollé*. Notons au passage que ce dernier mode de division de l'écu, employé sans discontinuité à partir d'Aymon II, correspond à la réduction maximale du nombre de tires

---

(14) BLAVIGNAC, 1849, p. 295. Ce même auteur signale également (p. 296) l'altération de l'équipollé en croix sur le sceau dont se servait, en 1373, Mathilde de Boulogne, veuve d'Amédée III : « *l'écusson* [...] *donne aux quatre points réunis la forme d'une croix, le point d'or central n'étant rappelé que par un vide beaucoup plus petit que les points d'angle* ».

(15) BRAULT, 1972, p. 61 (chief terms listed in glossary, § IV. fields) ; fig. 9 p. 76 et fig. 25 p. 78.

(16) *Ibid.*, p. 192 et 217. « *Couponé* » a donné « *componé* », terme dont se servent aujourd'hui encore les héraldistes pour désigner la division en carrés égaux de pièces honorables telles que la bande, le pal, la fasce, la bordure, etc.

que peut subir un écu *goboné*, car en diminuant davantage ce nombre, c'est-à-dire en passant de trois tires (*équipollé*) à deux tires, on obtient un *écartelé*, c'est-à-dire une autre figure héraldique. De toutes ces considérations, il ressort que depuis Guillaume II le blason des comtes de Genève se lisait, dans tous les cas et indépendamment de ses apparentes variations, « *goboné d'or et d'azur* ».

Maintenant, quel titre les comtes de Genève se sont-ils toujours attribué ? Celui-ci : *comes gebennensis*. Le terme *gebennensis* fait ici référence à *Gebenna*, qui n'est autre que le nom en latin médiéval de la ville de Genève[17], et c'est la raison pour laquelle les historiens respectueux de la langue en usage à cette époque traduisent le titre de *comes gebennensis* par « comtes de *Genève* » et non par « comtes de *Genevois* »[18] ; ajoutons à cela que les filles et les membres non régnants de la dynastie se nommaient eux-mêmes *de Gebenna* ou *de Gebennis*[19]. La ressemblance du mot *Gebenna* avec le terme *goboné* employé en héraldique est évidemment très troublante, au point qu'on a peine à croire qu'il puisse s'agir d'une simple coïncidence[20]. On objectera peut-être que la relation de sonorité entre les deux mots n'est pas parfaite en ce qui concerne les voyelles, mais l'argument ne vaut pas car les armoiries parlantes ont eu recours elles aussi à ce genre d'homophonie approximative[21]. Du reste, puisqu'il s'agit de sortes de rébus, il n'est pas inutile de rappeler ici qu'au Moyen Âge, où ces jeux de l'esprit étaient très en vogue, on les déchiffrait habituellement en les lisant « à la mode sémitique », c'est-à-dire en s'appuyant sur le squelette consonantique, sans se soucier des voyelles. Cette tradition s'est perpétuée au moins jusqu'à la Renaissance, comme l'attestent plusieurs passages de Rabelais dans lesquels cette règle de lecture doit être appliquée si l'on veut comprendre ce qu'écrit cet auteur[22].

---

(17) SPON, 1730, p. 3-4 ; BLAVIGNAC, 1849, p. 185 ; BONIVARD, 1851, p. 59-60.
(18) GALIFFE et MANDROT, 1859, p. 13 ; DUPARC, 1955, p. 12. Ce sont les termes latins *Genennensii* et *Geneveys* qui doivent être employés pour désigner la province portant le nom de *Genevois*.
(19) GALIFFE et MANDROT, 1859, p. 13.
(20) Rappelons qu'en latin, le g se prononce toujours [g] (g « dur »), comme dans le mot « bague ».
(21) Citons, entre autres, le créquier des Créquy, les maillets des Mailly, les lucets (brochets) des Lucy, la loutre des Luttrel, le fayard des Fayon, le miroir des Miron, le pommier des Pomey, les jabioles des Gibieuf, etc.
(22) Un bel exemple se trouve au chapitre VIII de *Gargantua* intitulé *Les couleurs & livrée de Gargantua* et qui traite, justement, d'héraldique. Après avoir fustigé les créateurs de mauvais blasons, « *lesquels voulants en leurs devises signifier espoir, font portraire une Sphere ; des pennes d'oyseaulx, pour peines ; de l'Ancholie, pour melancholie, la Lune bicorne, pour vivre en croyssant ; ung banc rompu, pour banque roupte* », Rabelais propose qu'en guise de châtiment « *on debvroit attacher une queue de Regnard au collet, & faire une masque d'une bouze de Vache à ung chacun d'iceulx* ». Dans le commentaire qu'il a donné du *Songe de Poliphile* dans la *Revue britannique*, Grasset d'Orcet affirme (p. 511-512) que ce dernier passage, dans lequel on serait tenté de ne voir qu'une aimable bouffonnerie, est en réalité une injonction en langue blasonnée qui doit être lue à la manière des rébus de l'époque. Réduite à ses seuls substantifs, la phrase devient en effet :
Queue collet renard bouse masque velle (vache) ;
ce qui donne, en s'appuyant sur l'ossature des consonnes :
Queue CoLLet ReNaRd BouZe MaSQue VeLLe
Que CLeRc Ne ReBuS MaSQuer VeuiLLe ;
c'est-à-dire, en français moderne :
Que le clerc veuille mieux masquer ses rébus.
Un tel « *os médulaire* » est certes plus difficile à briser que les devises blasonnées dont Rabelais dénonce l'indigence, mais nous découvrons grâce à lui toute la portée du prologue du *Gargantua* et de l'avertissement qu'il contient : « *Et, posé le cas qu'au sens litteral vous trouviez matieres assez ioyeuses, & bien correspondants au nom, toutesfoys pas demourer là ne fault, comme au chant des Sirenes ; ains à plus hault sens interpreter ce, que par adventure cuydiez dict en gayeté de cuer* ».

Rien n'interdit donc de voir dans le *goboné* du blason des comtes de Genève la traduction en image du titre qu'ils portaient, cette figure héraldique établissant, de fait, « *une relation de sonorité avec le nom du possesseur de l'armoirie* », pour reprendre la définition que nous avons citée en introduction. Mais alors, si tel est le cas, une question se pose inévitablement : pour quelle raison les comtes de Genève ont-ils choisi des armoiries parlantes plutôt qu'un autre blason ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'étudier de plus près l'histoire de cette dynastie.

III. Une interprétation confortée par l'examen des données historiques

Nous avons vu que le *goboné* des comtes de Genève est attesté depuis 1224, date à laquelle il apparaît sur un sceau de Guillaume II. Qu'en était-il auparavant ? Nous possédons un sceau du même Guillaume II antérieur à son avènement, mais il n'est pas armorié[23]. Nous possédons également des sceaux d'Humbert (1201), de Guillaume Ier (1204 et 1219) et d'Aymon Ier (1124) qui, tous, sont dépourvus d'emblèmes héraldiques[24]. Pourquoi donc Guillaume II a-t-il éprouvé le besoin d'afficher ses armoiries – qui plus est des armoiries parlantes – sur ses sceaux lorsqu'il est devenu comte à part entière ? Le phénomène de mode a certainement joué[25], mais il n'explique pas tout. Car il ne faut pas oublier que si la fonction première des sceaux était la validation des actes, ces images de cire reproduites et diffusées à plusieurs centaines d'exemplaires étaient aussi des outils de propagande politique chargés d'exalter l'image du prince, de proclamer sa titulature, d'afficher ses aspirations ou ses prétentions. Les sceaux des comtes de Genève ne font pas exception à la règle, c'est pourquoi ils fournissent un reflet fidèle de la situation politique de la principauté[26]. Or quelle était cette situation au temps de Guillaume II ? Les historiens nous apprennent qu'un siècle plus tôt, les comtes de Genève étaient encore solidement installés dans leur capitale où ils possédaient le château de Bourg-de-Four et un certain nombre de droits, mais que leur position était devenue fort différente au début du XIIIe siècle : les luttes entre évêque et comte et la série d'accords qui en était résulté, dont le dernier en date était le traité de Desingy (1219), ne laissaient aux comtes qu'une position subordonnée dans la cité dont ils portaient le nom[27]. C'est ainsi que Guillaume II, qui partagea le titre de comte avec son frère Humbert

---

(23) DÉTRAZ, 1998, p. 50. Le sceau est daté de 1204.
(24) BLAVIGNAC, 1849, p. 295. Il serait vain de vouloir remonter plus loin en arrière car d'après les héraldistes, l'apparition des armoiries se situe entre 1125 et 1175 (PASTOUREAU, 1993, p. 26-32). D'après DÉTRAZ (2000, p. 6), on a dénombré à ce jour une soixantaine de sceaux différents employés par les comtes de Genève ; ces sceaux sont connus par quelque 210 empreintes datées de 1124 à 1393, soit de la fin du règne d'Aymon Ier (1080-1128) à celui de Robert alias Clément VII (1394).
(25) L'usage des sceaux armoriés s'est généralisé à partir de 1200 dans le Nord du royaume de France. En Suisse romande, l'adoption de ce type de sceau semble avoir été plus tardive (GALBREATH et JÉQUIER, 1977, p. 24).
(26) DÉTRAZ, 2000, p. 6.
(27) DUPARC, 1973, p. 38-39 ; voir aussi DUPARC, 1955, chapitres II, III et IV. Le traité de Desingy fut précédé par les accords de Seyssel (1124), de Saint-Simon (1156) et d'Aix (1184). En fait, dès l'accord de Seyssel, le comte dut abandonner la ville de Genève à l'évêque (*op. cit.* p. 03).

jusqu'à la mort de ce dernier, survenue avant mai 1225[28], fut non seulement le premier de son lignage à faire usage, dès cette date, de sceaux armoriés[29], mais aussi le premier à élire résidence au château d'Annecy[30]. En affichant des armoiries parlantes, c'était donc, au-delà de son titre, le nom de la ville dont il était évincé qu'il étalait sur ses sceaux. Dès lors, il est tentant de voir dans ce geste, repris par tous ses successeurs, une façon de continuer à élever des prétentions sur la cité de Genève que la pression des événements leur avait fait perdre mais sur laquelle ils estimaient avoir toujours des droits[31]. Sous ce rapport, on pourrait assimiler les armoiries des comtes de Genève à des *armoiries allusives*[32].

Ce qui vient d'être dit est encore accrédité par l'examen des armoiries de Pierre et d'Ébal de Genève. On sait que ces deux fils d'Humbert furent privés de tout droit au comté par leur oncle Guillaume II à la mort de leur père et qu'ils s'établirent en Angleterre, auprès de la reine qui était leur parente. L'aîné, Pierre, épousa Mathilde de Lacy et reçut divers domaines d'Henry III, roi d'Angleterre ; il mourut avant 1249. Le second, Ébal, devint assez grand propriétaire en Irlande et décéda après le 12 mai 1259, date à laquelle il céda par donation tous les droits héréditaires qu'il pouvait avoir sur le comté de Genève à Pierre de Savoie[33]. Or ces deux parents dépossédés avaient adopté des armes totalement différentes de celles de leur oncle (Fig. 9). Ces armes nous sont connues par différentes sources : la première est le sceau qu'Ébal a apposé à son testament et qui comporte un *écu au lion* accosté de deux fleurs de lis[34] ; une deuxième source est le *Glover's Roll*, un armorial anglais compilé vers 1253 qui attribue au même Ébal un écu « *noir a un leon d'argent* », ce qui nous renseigne sur les émaux de son blason ; la troisième source, enfin, est l'*Historia Anglorum* (vers 1250-1259) et son *Liber*

---

(28) DUPARC, 1955, p. 145-148 et 161. En réalité, Guillaume s'est intitulé comte de Genève très précocement puisque la plus ancienne mention de cette titulature remonte non pas à 1208, comme on l'a longtemps cru, mais à 1198 (DÉTRAZ, 1997, p. 259). Ce n'est qu'à la mort de son frère qu'il devint seul comte de Genève en évinçant ses deux neveux.

(29) Ce qui ne veut pas dire nécessairement qu'il ait été le premier à les porter.

(30) Dans les premiers temps, c'est la maison forte de Novel, à Annecy-le-Vieux, qui servit de résidence (Guillaume Ier y mourut en 1195) : mais dès le début du XIIIe siècle, le château d'Annecy était aménagé et déjà assez vaste pour que le comte et sa cour puissent s'y installer (DUPARC, 1973, p. 39). En fait, l'orientation annécienne des comtes de Genève s'était traduite dès 1179 par la fondation du couvent des cisterciennes de Sainte-Catherine de la Montagne, destiné à devenir la nécropole de la dynastie et qui fonctionnera comme telle pendant cinq générations (DÉTRAZ, 1997, p. 262).

(31) On sait combien les évêques de Genève étaient susceptibles sur cette question de dénomination. Spon rapporte qu'à plusieurs reprises, ils s'étaient « *formalisez* » lorsqu'ils s'étaient aperçus que les comtes employaient le titre de *comes gebennensis* (SPON, 1730, I, p. 38, cité dans DUPARC, 1955, p. 11). Mais pouvaient-ils s'offusquer d'une figure héraldique que seuls les initiés étaient en mesure de comprendre ? Bien des années plus tard, ce sont les Genevois eux-mêmes qui, jaloux de leurs libertés municipales, chercheront à effacer toute trace du nom médiéval de leur cité car il rappelait trop explicitement le lien qui unissait celle-ci à ses anciens suzerains. Le même Spon rapporte en effet (p. 13-14) que les Genevois redonnèrent à leur ville son ancien nom en 1536 « *en bannissant celui de* Gebenna, *que la rudesse des siècles précédens lui avoit donnée* ». Plus tard encore, le 16 novembre 1601, le Conseil d'État de la ville de Genève donnera l'ordre à son imprimeur officiel de substituer partout, dans les textes alors à l'impression de la *Chronique de Savoie*, le titre *comtes de Genevois* à celui de *comtes de Genève* (GALIFFE et MANDROT, 1859, p. 6 du complément pour corrections ; DUPARC, 1955, p. 11).

(32) On nomme *armoiries allusives* celles qui, d'une façon ou d'une autre, rappellent un fait ou un état, comme par exemple un événement historique, des aspirations ou des prétentions, etc. (PASTOURAU, 1993, p. 283).

(33) FORAS, 1893, p. 71 ; DUPARC, 1955, p. 148, 161, 174-175 et 392.

(34) DÉTRAZ, 1998, p. 51.

Additamentorum (1259 ?), deux manuscrits du moine bénédictin Matthew Paris (?-1259) qui créditent Pierre d'un blason identique à celui de son frère[35]. Ainsi donc, ces deux membres de la dynastie genevoise qui avaient été empêchés d'accéder au pouvoir comtal et qui, pour cette raison, étaient allés chercher fortune au loin, avaient délaissé corrélativement le *goboné* au profit d'un lion armorial alors qu'ils auraient pu, selon l'usage, adopter une simple brisure[36] ; cela suggère donc l'existence d'un lien étroit entre ce *goboné* et le titre de comte de Genève.

Citons aussi un autre fait allant dans le même sens : à la mort d'Amédée Ier (1178), le comté de Genève fut partagé entre Guillaume Ier et son demi-frère Amédée ; la branche cadette des sires de Gex, issue de ce dernier, manifesta clairement la ramification lignagère en adoptant, là encore, non pas une brisure, mais des armoiries propres. Les *domini de Jais* portaient en effet un *écu aux deux poissons adossés en pal*[37].

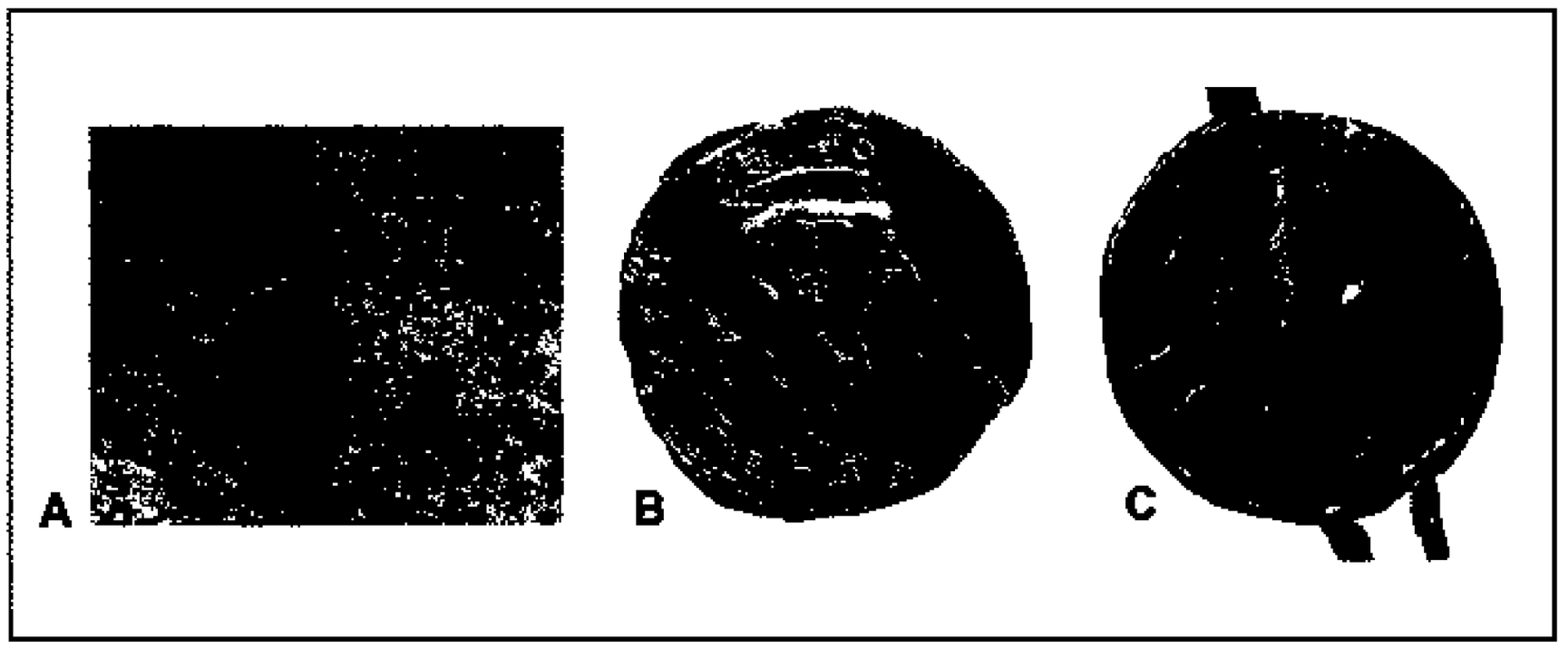


Figure 9. Adoption d'armoiries particulières par des membres non régnants de la maison de Genève.

A et **B** : écu au lion des deux fils d'Humbert ; **A** : blason de Pierre d'après le *Liber Additamentorum* (1259 ?) de Matthew PARIS (Coll. British Museum). ; **B** : blason d'Ebal d'après son sceau (1259) *(Cliché ADHS)*. **C** : écu aux deux poissons adossés en pal d'Amédée II, sire de Gex (1234) *(Coll. GALBREATH)*. Le fait de ne pas avoir pris de brisure suggère un lien étroit entre le *goboné* et le titre de comte de Genève.

---

(35) GALBREATH, 1934-1936, p. 272-273 ; WAGNER, 1967, p. 32, 36 et 134. Wagner mentionne une version alternative du blason de Pierre dans laquelle les émaux sont inversés, et Galbreath signale un sceau de 1348 attribué à un certain Pierre de Genève – probablement un petit-fils d'Ébal – portant le blason au lion brisé d'un filet en bande.

(36) Une *brisure* (*difference* en anglais, *Bezeichen* en allemand) est une modification qui personnalise les armoiries d'une famille sans affecter leur aspect général. Les brisures sont apparues dès la fin du XIIe siècle ; elles servaient à indiquer que le porteur d'un écu, bien qu'appartenant à une famille, n'en était pas le chef (seul membre en droit de porter les armes *pleines*).

(37) DÉTRAZ, 1997, p. 258 ; GALBREATH, 1937, p. 69 et pl. VIII.

Il nous reste à examiner un dernier point, que nous avons laissé de côté jusqu'ici. Il s'agit de la cotice accostée de deux lions figurant sur les sceaux de Raoul (Fig. 10) en concurrence avec l'emblème familial[38]. On a prétendu qu'il s'agissait du blason des Zähringen et que sa présence s'expliquait par le désir qu'aurait eu Raoul de rappeler la cession faite un siècle auparavant, en 1156, à son arrière-grand-père Amédée Ier, de certains droits que le duc de Zähringen, en sa qualité de vicaire impérial, détenait sur les évêchés de Genève, Lausanne et Sion[39]. Mais outre le fait que cette aliénation fut annulée dès l'année 1162 par l'empereur Frédéric Barberousse[40], une telle explication est parfaitement inadmissible pour la simple raison que les Zähringen portaient *d'or à l'aigle de gueules*[41].

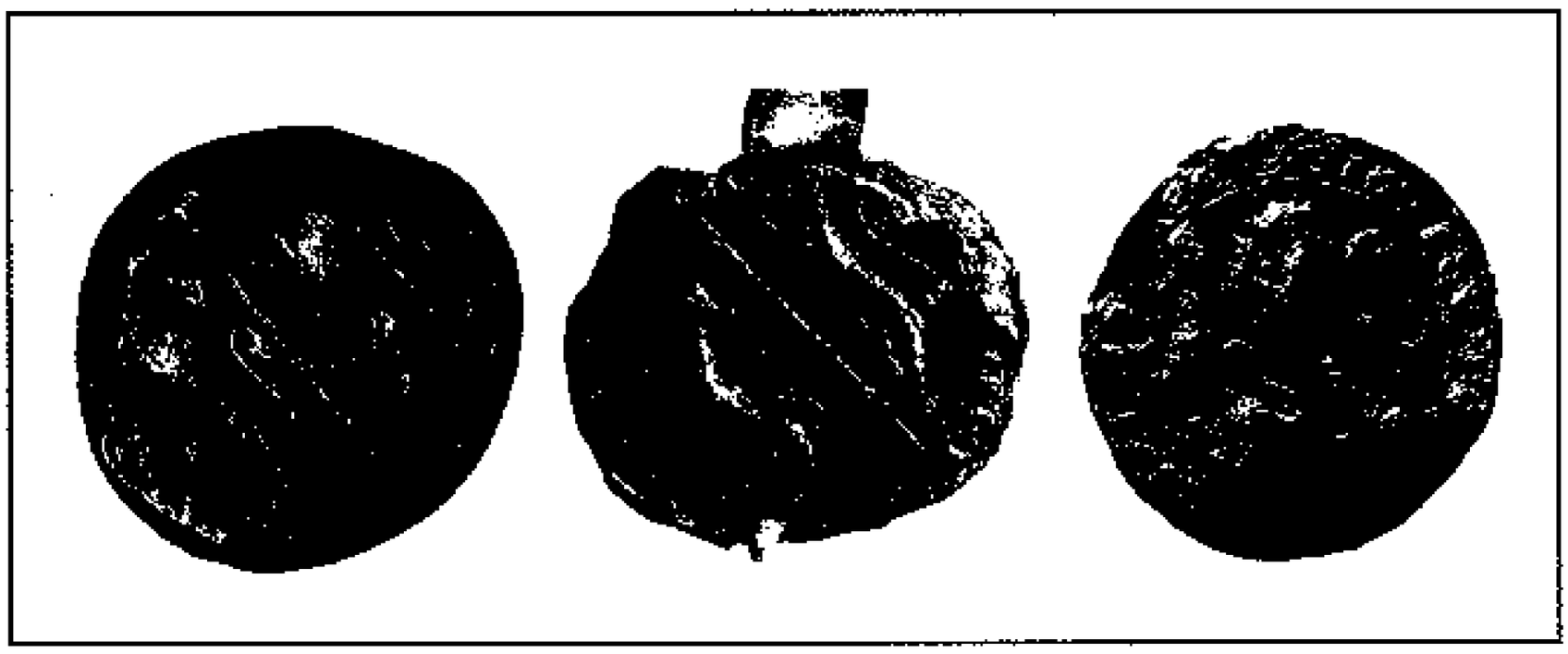


Figure 10. Trois sceaux de Raoul de Genève portant une cotice accostée de deux lions.
De gauche à droite : sceau d'avant l'avènement (1245-1252), premier sceau comtal (1254-1260) et deuxième sceau comtal (1262). *(Clichés ADHS)*.

En réalité, la cotice accostée de deux lions est un motif héraldique originaire de Suisse orientale où sa présence reste forte : on le trouve dans les blasons des villes de Kybourg, Winterthur, Weesen, Diessenhofen, Andelfingen, dans celui du district de Gaster et, sous une forme dérivée, dans celui du canton de Thurgovie (Fig. 11). Toutes ces armoiries rappellent, par cette composition commune, le souvenir des anciens suzerains de la région, les comtes de Kybourg.

---

(38) D'après GALBREATH (1934-1936, p. 271-272), le *champ* de ce blason est *d'or* et la *cotice* (qu'il nomme *bande*) ainsi que les *deux lions* qui l'encadrent sont *d'azur*. Cet auteur fonde ses assertions sur l'examen d'une représentation du tombeau d'Amédée IV de Genève (mort en 1369) datée du XVIIIe siècle (ce tombeau, aujourd'hui disparu, se trouvait dans l'église des Chartreux de Paris).
(39) BLAVIGNAC, 1849, p. 294 ; GALIFFE et MANDROT, 1859, p. 13-14 ; ces auteurs rapportent l'explication tout en émettant de sérieux doutes sur son bien-fondé. FORAS (1893, p. 64) parle du « *blason des Zähringen* [sic] *que les Comtes de Genève ont porté parfois depuis Amédée I* », sans autre détail. Pour plus de précisons sur l'accord conclu entre Amédée Ier de Genève et Berthold IV de Zahringen, voir DUPARC, 1955, p. 112-114 et 124.
(40) DUPARC, 1955, p. 125-126.
(41) GALBREATH, 1934-1936, p. 720, qui cite à l'appui les sceaux de Berthold V (1185-1216) et précise que ce blason se complétait peut-être d'*une bordure nébulée d'azur et d'argent*.

La maison comtale de Kybourg, l'une des plus puissantes de la Suisse alémanique aux XI[e] et XII[e] siècles, portait en effet *de sable à la cotice d'or accostée de deux lions du même* (armes reprises sans changement par la ville éponyme). En 1244, elle se scinda en deux branches : celle des Kybourg, qui conserva le blason originel, et celle des Kybourg-Dillingen, qui prit pour armoiries *de gueules à la cotice d'or accostée de deux lions du même* (armes actuelles de Diessenhofen et d'Andelfingen, ces dernières brisées d'une étoile placée devant la tête du lion inférieur).

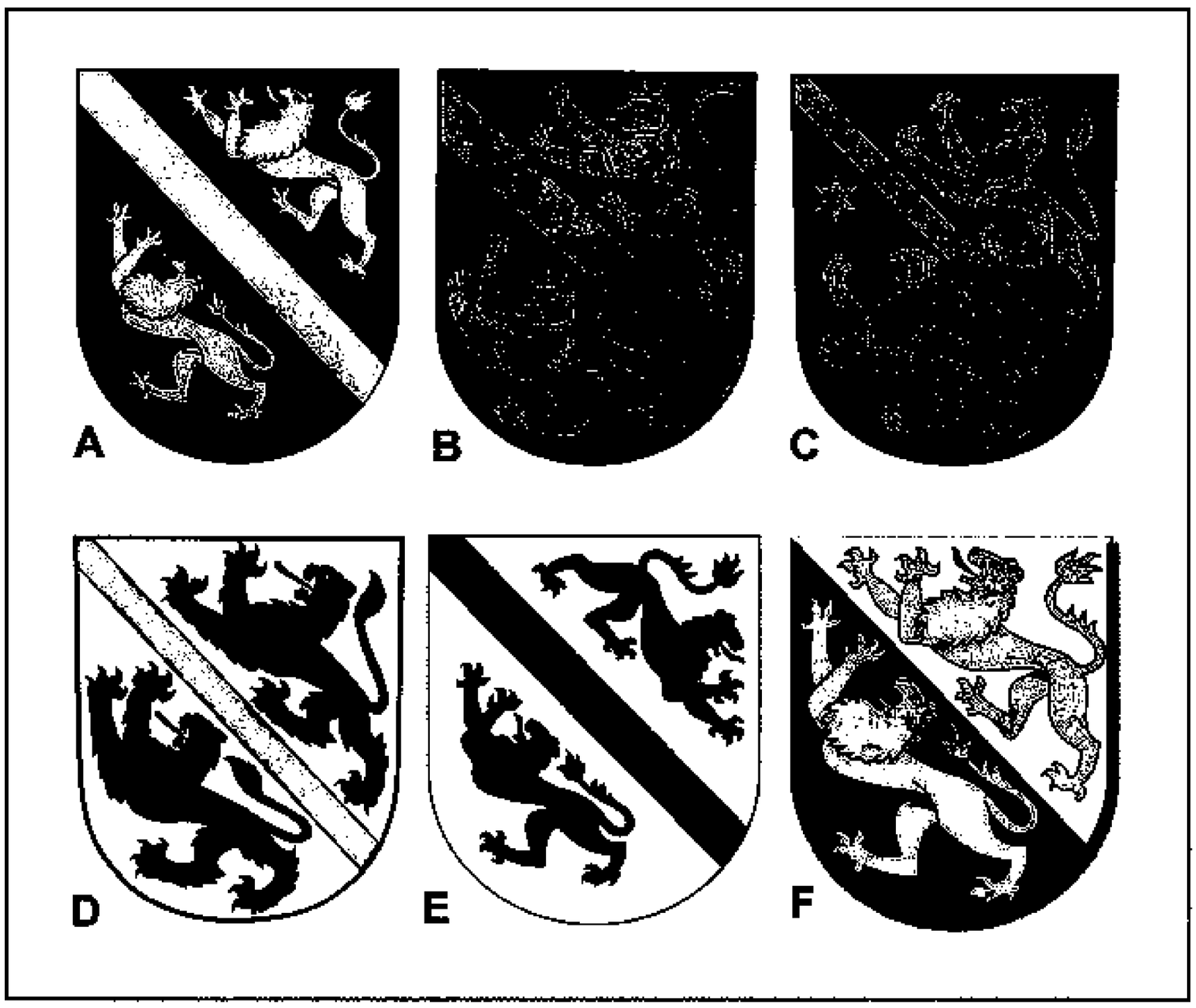


Figure 11. Armoiries de diverses villes et d'un canton de la Suisse orientale.
A : Kybourg ; **B** : Diessenhofen ; **C** : Andelfingen ; **D** : Winterthur ; **E** : Weesen ; **F** : Thurgovie. Le motif commun à tous des blasons - *ma cotice accostée de deux lions* ou le *tranché aux deux lions* est une réminiscence des armes des anciens suzerains de la région : la maison comtale de Kybourg.

Cela posé, pourquoi l'emblème héraldique des Kybourg se retrouve-t-il sur les sceaux de Raoul de Genève et pourquoi l'a-t-on attribué fautivement aux Zähringen ? Nous avons vu plus haut que l'empereur Frédéric avait cédé à ces derniers le vicariat impérial, c'est-à-dire le droit d'investir des régales dans les trois évêchés de Genève, Lausanne et Sion. Or en 1218, Berthold V de Zähringen mourut sans héritier. Une de ses sœurs, Anne de Zähringen, ayant épousé Ulrich III, comte de Kybourg, l'héritage des Zähringen en Pays

de Vaud passa aux mains des Kybourg, et de là vient sans doute la confusion dans l'attribution des blasons. En réalité, la mort de Berthold entraîna la suppression de la délégation impériale d'investiture[42] et les Kybourg cédèrent pour 300 marcs d'argent leurs droits sur l'avouerie de Lausanne à Aymon II, sire de Faucigny, ce qui obligea l'évêque Guillaume d'Ecublens à débourser 320 marcs pour racheter ces droits en 1226[43]. Quoiqu'il en soit, la disparition des Zähringen donnait le champ libre aux comtes de Genève au nord du Léman où leur patrimoine était resté considérable malgré la perte de Moudon[44] et où l'Église s'était placée sous leur égide[45]. Mais en voulant étendre leur influence sur cette région, ils se heurtèrent à la maison de Savoie qui cherchait elle aussi à accroître ses possessions autour du Léman. Leur principal adversaire fut Pierre de Savoie, dit « Le Petit Charlemagne », figure remarquable du XIII[e] siècle devant laquelle Guillaume II et Raoul ne purent maintenir leurs positions[46]. En 1250, Pierre de Savoie s'empara du château de Bourg-de-Four et le compromis qui suivit ce coup de force livra une grande partie du Pays de Vaud et la cité de Genève à l'influence de la maison de Savoie[47]. Après la mort de Guillaume II, Raoul essaya de réagir contre les entreprises savoyardes, mais un arbitrage prononcé en 1260 l'obligea finalement à céder à Pierre de Savoie tout ce que les comtes de Genève possédaient encore au-delà du Rhône, depuis Seyssel jusqu'à Lausanne[48]. Dans ce contexte de lutte chronique contre l'envahisseur savoyard, on peut comprendre les raisons qui ont poussé Raoul à afficher l'emblème héraldique des Kybourg, auquel il a attribué les émaux de son propre blason familial (l'or et l'azur)[49] : c'était une façon de se poser ouvertement en successeur naturel – sinon légitime – des héritiers des Zähringen en Pays de Vaud face aux menées de la maison de Savoie dans cette région[50]. Cette prétention ne

---

(42) DUPARC, 1955, p. 114.

(43) *Ibid.*, p. 115 et 161. Cela justifie l'affirmation de Galbreath selon laquelle *« la famille des comtes de Kybourg n'a pas eu de relations avec le Pays de Vaud »* (GALBREATH, 1934-1936, p. 361).

(44) En 1157, les Zähringen avaient pris pied à Moudon aux dépens des comtes de Genève (DUPARC, 1955, p. 140).

(45) MOREROD, 2000, p. 170. Deux frères de Raoul, Amédée et Aymon, furent chanoines de la cathédrale de Lausanne, puis prévôts de cette église, entre 1234 et 1255. Un troisième frère, Robert, fut à son tour prévôt de Lausanne de 1272 à 1276 (DUPARC, 1955, p. 183-185 ; DÉTRAZ, 1997, p. 263).

(46) Pierre de Savoie ne fit en cela que suivre la politique commencée par son père Thomas dans le Pays de Vaud et à Genève de 1207 à 1219 (DUPARC, 1955, p. 159-160).

(47) *Ibid.*, p. 169-172.

(48) *Ibid.*, p. 175.

(49) Voir *supra*, note 36.

(50) Les premiers succès de la maison de Savoie en Pays de Vaud furent les victoires remportées en 1203 et 1211 par Thomas de Savoie sur Berthold V de Zähringen. Ainsi, avant la disparition de ce dernier, le comte de Savoie avait commencé à se substituer le duc de Zähringen dans cette région (DUPARC, 1955, p. 150). C'est donc pour manifester son opposition à une évolution politique qui avait débuté dès les premières années du XIII[e] siècle que Raoul exhibait les armes des Kybourg (avec des émaux modifiés, et sans abandonner pour autant le blason familial). Précisons que Raoul de Genève et Pierre de Savoie ne s'appréciaient guère. Dans sa *Chronique de Savoie*, Cabaret prête à Pierre de Savoie les propos suivants : *« à l'époque où nous étions enfants, le comte de Genève et moi, nous avions l'habitude de jouer aux échecs ; une fois, pour rire, je lui donnai un coup de poing sur le visage et lui me répliqua alors en me frappant sur la tête avec l'échiquier ; depuis ce jour-là, nous ne nous sommes guère aimés, quoique cousins germains »* (d'ORVILLE, p. 110). Au-delà de l'anecdote, dont la réalité historique paraît douteuse, le passage n'est pas dépourvu d'intérêt car il illustre le caractère conflictuel des relations personnelles qu'entretenaient Raoul de Genève et Pierre de Savoie. Ce caractère est d'ailleurs confirmé par un événement, bien réel celui-là : en 1236 ou 1237, durant une trêve, Raoul et son frère Henri s'emparèrent de Pierre de Savoie, le blessèrent et le retinrent indûment prisonnier (DUPARC, 1955, p. 167 ; MOREROD, 2000, p. 174) ; à la suite de cet incident, Guillaume II fut condamné à verser à Pierre de Savoie la somme de 20 000 marcs d'argent, amende dont il ne put s'acquitter et qui pesa lourdement sur l'avenir de son comté.

sera plus qu'une chimère après les succès remportés par Pierre de Savoie sur les comtes de Genève[51].

Mais l'histoire du blason à la cotice et aux deux lions ne s'arrête pas là. Elle connaît un nouveau développement au XVI[e] siècle avec la création des vitraux de l'église de Brou[52] (entre 1525 et 1531). Dans le chœur de cet édifice, au-dessus du tombeau de Philibert le Beau, la seconde verrière en partant de la gauche évoque les possessions de la maison de Savoie ; sa partie supérieure comporte une série de quatorze écussons distribués sur six étages. Au troisième étage, le blason qui surmonte le phylactère portant l'inscription *DE GENEVEYS* est *d'argent à la bande d'azur accostée de deux lions du même* (Fig. 12A) alors qu'on s'attendrait à y trouver les *cinq points d'or équipollés à quatre d'azur*. Ainsi, c'est l'emblème adopté par Raoul qui a été choisi ici pour représenter héraldiquement le Genevois, à ceci près que la *cotice* est remplacée par une véritable *bande* et que le champ de l'écu est *d'argent* et non pas *d'or*[53]. Le blason de la verrière de Brou a été reproduit en 1660 par Guichenon (Fig. 12B) qui l'a alors attribué aux Zähringen[54]. Deux décennies plus tard, en 1680, Borgonio fit paraître une *Carte géographique des États de la Maison de Savoie* dans la bordure de laquelle le Genevois est désigné par un écu écartelé avec, en I et IV un blason identique à celui du vitrail de Brou, en II et III l'équipollé traditionnel (Fig. 12C), ce que Blavignac blasonne ainsi : « *écartelé de Zähringen et de Genevois moderne* »[55]. Signalons pour finir que, par ignorance sans doute, Bara en 1628 puis Segoing en 1657 ont accordé ce même blason de Brou à la Bresse[56], et que d'Hozier a entériné cette attribution en l'enregistrant en 1698 dans l'*Armorial des Généralités* après avoir remplacé les lions d'azur par des lions de sable[57].

---

(51) Du reste Aymon II, le successeur de Raoul de Genève, connu pour avoir eu un règne très paisible (DUPARC, 1955, p. 189) ne jugea pas utile de reproduire le blason des Kybourg sur ses sceaux. C'est lui qui adopta l'*équipollé* que ses descendants porteront sans discontinuité jusqu'à l'extinction de la lignée (voir *supra*). Le blason à la cotice et aux deux lions reparaît toutefois un siècle après Raoul dans la décoration du tombeau d'Amédée IV.

(52) L'église Saint-Nicolas-de-Tolentin de Brou (Bourg-en-Bresse, Ain) fut édifiée au début du XVI[e] siècle à la demande de Marguerite d'Autriche qui la dédia à la mémoire de son époux Philibert II de Savoie (dit Philibert le Beau) et de sa belle-mère Marguerite de Bourbon.

(53) FEHLMANN, 1984, p. 92, attribue le blason de Brou aux Kybourg et affirme qu'il a été porté avant Raoul de Genève par son aïeul Amédée I[er], ce qui est doublement absurde puisque, d'une part les Kybourg n'ont été les héritiers de Zähringen qu'en 1218 (c'est-à-dire quarante ans après la mort d'Amédée I[er]), d'autre part l'usage des armoiries était encore loin d'être général au temps d'Amédée I[er] de sorte qu'il n'est pas du tout certain qu'il en ait en ait eues.

(54) GUICHENON, 1660 p. 193 et 233.

(55) BLAVIGNAC, 1849, p. 295. Sur les exemplaires aquarellés de la carte de Borgonio, les lions sont *de gueules* et non *d'azur*.

(56) BARA, 1628, p. 195 ; SEGOING, 1657, p. 209. Dans son *Blason des armoiries*, Bara reproduit l'écu aux grandes armes du duc de Savoie Charles-Emmanuel (1580-1630), composé de 16 blasons avec, *brochant sur le tout*, ceux de Savoie et de Montferrat. Parmi les 16 blasons, on retrouve ceux de la verrière de Brou, dont celui à la bande accostée de deux lions ; dans l'édition de 1604, Bara ne propose aucun nom pour ce dernier blason, mais dans celle de 1628, il l'attribue à la Bresse.

(57) D'HOZIER, *Armorial général de France, Généralité de Bourgogne, Bourg-en-Bresse*, fol. 296, n° 34. D'après Chaix (1982, p. 27), la modification de la couleur des lions introduite par d'Hozier était destinée à faire en sorte que les émaux du blason de la Bresse ne soient pas exactement les mêmes que ceux des armoiries du marquisat de Saluces contre lequel la Bresse avait été échangée (en 1601).

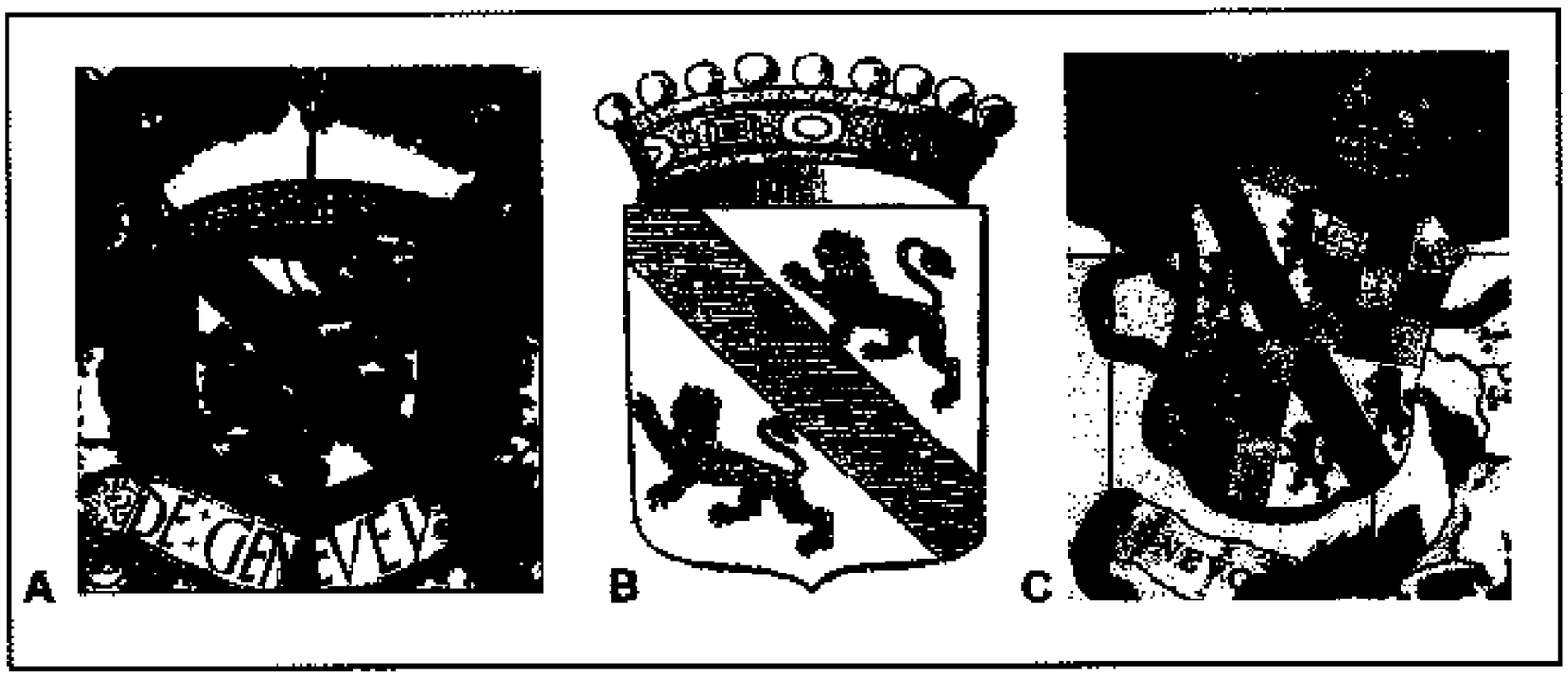


Figure 12. A : blason du Genevois d'après la verrière de Brou (XVI^e^ siècle) ; B : blason de la maison de Zähringen d'après Guichenon (1660) ; C : blason du Genevois d'après Borgonio (1680). *(Coll. P.G.).*

IV. Conclusion

Si, au terme de cette étude, on peut éprouver encore quelques réticences à faire du blason de la maison comtale de Genève un cas d'armoiries parlantes, on doit cependant reconnaître que cette interprétation a pour elle le mérite de la cohérence. Avec elle, en effet, l'évolution du blason familial observée depuis Guillaume II jusqu'à Aymon II trouve une explication logique : la réduction du nombre de tires composant l'écu était destinée à rendre le *goboné* plus lisible et à éviter ainsi tout risque de confusion avec l'*échiqueté* ; et l'adoption d'emblèmes propres (*lion, poissons*) par des membres non régnants de la dynastie relève de la même logique : n'ayant pas droit au titre de comte de Genève, ils n'avaient pas non plus de raisons de porter, même modifiées par une brisure, des armoiries qui n'étaient pas autre chose que la traduction de cette titulature en langage héraldique.

En fait, l'objection la plus sérieuse que l'on puisse faire à la thèse des armoiries parlantes tient aux conditions d'utilisation du terme *goboné*. Car ce terme, ainsi qu'on l'a vu, a donné plus tard le mot *componé*, lequel est utilisé pour désigner une division en carrés égaux d'émaux alternés, non pas du *champ d'un écu*, mais uniquement des *pièces honorables* (*bande*, *fasce*, *pal*, *bordure*, etc.). L'emploi du mot *goboné* devrait donc être réservé, lui aussi, aux seules pièces honorables. À cela on peut répondre que si le mot *componé* ne sert à qualifier aujourd'hui que des pièces honorables, c'est précisément parce qu'il existe le terme *équipollé* qui lui sert d'équivalent pour le champ de l'écu. Mais avant que ce terme d'*équipollé* n'existe, seul celui de *goboné* était disponible pour décrire aussi bien la division en carrés des pièces honorables que celle du champ de l'écu (comme c'est d'ailleurs le cas pour l'*échiqueté*). Il faut donc se garder d'appliquer aveuglément aux armoiries primitives des règles de lecture et un vocabulaire qui ne sont apparus qu'après

elles. Pour en revenir au *componé*, ce terme nous donne l'occasion d'évoquer les armoiries portées par les Savoie-Nemours. Cette branche cadette de la maison de Savoie, qui reçut le Genevois en apanage au XVI[e] siècle, avait en effet brisé les armes familiales d'une *bordure componée d'or et d'azur*. N'y a-t-il pas lieu de voir dans le choix de cette brisure une façon élégante de rappeler l'antique *goboné* des premiers possesseurs de la province dont ces princes avaient hérité ?

L'exemple du blason des comtes de Genève illustre la difficulté que nous éprouvons à lire et à interpréter correctement des images conçues à une époque où la manière de penser était fort différente de celle d'aujourd'hui. Mais dans la mesure où nous parvenons à les comprendre, ces emblèmes peuvent nous éclairer, non seulement sur la mentalité de leurs créateurs et de leurs utilisateurs, mais aussi sur les faits historiques avec lesquels ils paraissent être en relation.

Philippe GRANDCHAMP

BIBLIOGRAPHIE

BARA, H. (1604). *Le Blason des armoiries*. 4[e] édition, Degabiano et Girard, Lyon, 247 p.

BARA, H. (1628). *Le Blason des armoiries*. 5[e] édition, Rolet Boutonne, Paris, 197 p.

BLAVIGNAC, J.-D. (1849). *Armorial genevois*. Genève, 368 p. + 42 p. de tables et XLVI planches.

BONNIVARD, F. de (1851). *Les chroniques de Genève*, tome I, seconde partie. **Dunant, Genève, 537 p.**

BRAULT, G. S. (1972). *Early Blazon. Heraldic terminology in the twelfth ant thirteenth centuries*. Clarendon Press, Oxford, 297 p.

CAPRÉ, F. (1654). *Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du Collier de Savoye, dict de l'Annonciade*. Barthélémy Zavatte, Turin, 270 pl., 4 p. de table, 1 p. d'errata.

CHAIX, P.-H. (1982). L'héraldique des Pays de l'Ain. *Visages de l'Ain* n° 184, novembre-décembre 1982, p. 20-32.

CIBRARIO, L. et PROMIS, D.-C. (1834). *Sigilli de' principi di Savoia*. Stamperia reale, Torino, 274 p., 33 pl.

DÉTRAZ, G. (1997). Un document inédit : le testament de Raoul, comte de Genève (1265). Dans *Chemins d'histoire alpine. Mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*, textes réunis par M. FOL, C. SORREL et H. VIALLET, Annecy, p. 251-268.

DÉTRAZ, G. (1998). *Catalogue des sceaux médiévaux des Archives de la Haute-Savoie*. Annecy, 278 p.

DÉTRAZ, G. (2000). Les sceaux des comtes de Genève. Conférence faite à l'Académie florimontane le 5 avril 2000. *Revue savoisienne*, p. 6-7.

DUMONT, E.-L. (1961). *Armorial genevois*. Atar, Genève, 453 p.

DUPARC, P. (1955). Le comté de Genève, XI[e]-XV[e] siècle. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome XXXIX, Julien, Genève, 612 p. ; Addenda 1977 ; rééd. 1978.

DUPARC, P. (1973). La formation d'une ville. Annecy jusqu'au début du XVI[e] siècle. Extrait de la revue *Annesci* n° 19 et 20, Société des amis du vieil Annecy, 372 p.

FEHLMANN, P. (1984). *Les origines de l'homme et de Genève*. Georg, Genève, 205 p. + 20 annexes, 16 p. de bibliographie et 17 p. d'index.

FORAS, A. de (1883). *Le blason. Dictionnaire et remarques*. Allier, Grenoble, 493 p.

FORAS, A. de (1893). *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Tome III, Allier, Grenoble, 499 p.

GALBREATH, D. L. (1927). *Sigilla agaunensia. Les sceaux des archives de l'abbaye de St-Maurice d'Agaune en Valais antérieurs à 1500*. Lausanne, 80 p.

GALBREATH, D. L. (1934-1936). *Armorial vaudois*. Baugy-sur-Clarens, 2 vol., 754 p.

GALBREATH, D. L. (1937). Inventaire des sceaux vaudois. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, Payot, Lausanne, 340 p., XXIV pl.

GALBREATH, D. L. et JÉQUIER, L. (1977). *Manuel du blason*. Spes, Lausanne, 344 p.

GALIFFE, J.-B.-G. et MANDROT, A. de (1859). *Armorial historique genevois.* **Genève et Lausanne, 34 p + 8 p. de complément et 35 pl.**

GRASSET D'ORCET, Cl.-S. (1881). Le songe de Poliphile. *Revue britannique*, juin 1881, p. 493-537, 10 fig. Réédité en 1983 par B. ALLIEU et A. BARTHÉLÉMY in *Matériaux cryptographiques*, vol. 1, p. 267-311.

GUICHENON, S. (1660). *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*. Barbier, Lyon, 4 parties en 2 vol., 1298 p. + 675 p.

LEBASCLE, M.-C. et BOILEAU, R. (1986). Les émissions monétaires des cotes de Genève au Palais de l'Isle d'Annecy dans la seconde moitié du XIV[e] siècle. *Annesci* n° 27, Société des amis du vieil Annecy, p. 10-54.

MOREROD, J.-D. (2000). Pierre II, sa mainmise sur l'Église de Lausanne et l'organisation des territoires savoyards au nord du Léman. Dans *Pierre II de Savoie « le Petit Charlemagne » († 1268)*, études publiées par B. ANDERMATTEN, A. PARAVINCINI BAGLIANI et E. PIBIRI, Cahiers lausannois d'histoire médiévale n° 27, p. 171-189.

ORVILLE, J. d', dit CABARET (1995). *La Chronique de Savoie*. Traduction et adaptation en français moderne par D. CHAUBET, La Fontaine de Siloé, Montmélian, 297 p.

PASTOUREAU, M. (1993). *Traité d'héraldique*. Seconde édition revue et augmentée. Picard, Paris, 407 p.

PASTOUREAU, M. (2004). Les armoiries parlantes. *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 18, p. 36-45.

PASTOUREAU, M. (2008). Une écriture en images : les armoiries parlantes. *Extrême Orient Extrême Occident*, n° 30, p. 187-198.

PASTOUREAU, M. et POPOFF, M. (2004). *L'Armorial Bellenville*. Éditions du Gui, Lathuile, un volume d'introduction, d'étude et d'édition de 388 p. + un volume de planches.

POPOFF, M. (2012). *Armorial de Gelre*. Le Léopard d'or, Paris, 668 p.

SEGOING, Ch. (1657). *Trésor héraldique ou mercure armorial*, Clouzier et Clément, Paris, 608 p.

SPON, J. (1730). *Histoire de Genève*, tome I. Fabri et Barillot, Genève, 556 p.

WAGNER, A. (1967). *Aspilogia being materials of heraldry. II. Rolls of arms Henry III*. Society of Antiquaries, London, 281 p.



Façades au bord du Thiou



Hôtel de Charmoisy

La polychromie dans la ville, une option pour Annecy

Ce texte inédit nous a été transmis par Georges Grandchamp quelques semaines avant son décès. Chant du cygne ou chant d'adieu, le lecteur l'interprètera à sa manière selon les souvenirs qu'il a de l'auteur. Nous le publions aujourd'hui en hommage filial à celui qui fut la mémoire de l'Académie florimontane et un membre actif du Comité de rédaction de *La Revue Savoisienne*. C'est la raison pour laquelle Georges Grandchamp avait refusé d'être membre d'honneur pour rester jusqu'au dernier souffle un membre effectif de notre Compagnie et un collaborateur attentif de notre revue.

Bernard PREMAT
Directeur de *La Revue Savoisienne*

La loi Malraux sur les quartiers anciens[1] accompagnée de la création des « secteurs sauvegardés » devait déclencher un vaste mouvement national de sensibilisation et d'intérêt en faveur des QUARTIERS HISTORIQUES. Ce que l'on qualifiait ordinairement de « vieux quartiers » allaient conquérir ses lettres de noblesse de telle sorte qu'il devenait bon de porter intérêt à ces ensembles urbains : richesse patrimoniale et touristique.

La création d'un Syndicat d'Initiative (le deuxième de France) en 1895, témoignait d'un déjà souci d'exploiter ce label touristique que représentait autant « les vieux quartiers pittoresques » que « l'impressionnant site naturel constitué par le lac et les montagnes ».

En examinant les premières publications du Syndicat d'Initiative d'Annecy, on constate l'intérêt que portaient déjà ses dirigeants à l'atout constitué par la vieille ville en retenant ce paysage urbain pour orner la couverture de leur publication.

Or la manifestation aussi significative que prémonitoire nous est révélée par la couverture du guide daté de 1929-1930 comportant une aquarelle représentant la « tour du Pont Morens » d'une tonalité assez fortement ocrée dans sa partie supérieure ![2].

---

(1) Loi Malraux du 4 août 1962 créant la notion de « quartiers historiques » et mettant en œuvre des dispositions propres à leur sauvegarde.
(2) *Annecy, son lac, sa forêt, sa région*, illustration de Borline, Imprimerie Dardelet, Grenoble, 1929-1930. Couverture inchangée jusqu'en 1946.

Des Annéciens avaient déjà manifesté un intérêt pour ce genre de patrimoine en créant dès 1932 *La Société des Amis du Vieil Annecy*. La notion de « quartier historique » trouvait alors un accueil attentif dans notre ville. En 1950, une école pour la formation des guides touristiques avait été ouverte ce qui dotait la ville d'une solide équipe d'accompagnateurs qualifiés pour faire visiter la ville.

La municipalité, de son côté, présidée par Charles Bosson, était très sensibilisée à l'amélioration du site ancien et dès 1960, à l'occasion de la célébration du Centenaire de l'Annexion de la Savoie à la France, elle en faisait son objectif en lançant cet appel « Restaurons nos vieux quartiers[3] ».

C'est dans une véritable convivialité autour de Charles Bosson et de son adjoint à l'Action culturelle[4] que se regroupent les services techniques de la mairie, les représentants de l'administration des Monuments historiques : Conservation régionale, Architecte en chef des Monuments Historiques, Architecte des Bâtiments de France[5], en vue d'établir des programmes étudiés en concertation avec les Amis du Vieil Annecy et en y associant, plus tard, l'Association des commerçants de la vieille ville.

Confortée devant une détermination aussi large, une réglementation fut élaborée avec des dispositions limitées mais assez pratiquement réalisables. C'est dans ces conditions que l'opération polychromie fut engagée, appuyée par la forte détermination de la municipalité solidaire.

Une telle mise en œuvre ne pouvait dépendre que d'une forte volonté de la part des élus. Les précédentes polychromies étaient assez rares, mis à part certains exemples trouvés en Suisse voisine ou en Allemagne.

Le parti étant pris, il fallait donner un coup assez audacieux pour en marquer le départ. On choisit alors une tour à l'implantation très visuelle dans le paysage photographique du Vieil Annecy et appartenant à la ville. C'était en 1968.

Grâce à l'engagement d'un entrepreneur compréhensif[6], les essais se déroulèrent *« in situ »* en compagnie des élus, de l'architecte en chef, le maire foulant lui-même avec ses chaussures les ingrédients modulant la tonalité recherchée. Le séchage allait-il atténuer la dureté de ce rouge quelque peu agressif ? Un bâchage cachait soigneusement la façade auxregards des passants. J'entends encore la réflexion de notre architecte en chef Yves Boiret[7], avisant le maire, en lui disant « Vous y allez peut-être un peu fort ! ».

---

(3) *Dauphiné Libéré* du 10 mai 1960. Voir annexe.
(4) Georges Grandchamp, entré au conseil municipal en mars 1959 et jusqu'en 1995.
Georges Grandchamp, « Sauveteurs et inventeurs inventent les façades colorées ». Davide Madelline, « Patrimoine de France – Annecy sous toutes ses couleurs ».
(5) Claude Hiriart, conservateur régional des Monuments Historiques ; Yves Boiret, architecte en chef des Monuments Historiques de 1964 à 1973 ; Edmond Brocard, Architecte des Bâtiments de France de 1964 à 1974 ; Roger Michaud, Architecte des Bâtiments de France de 1974 à 1991.
(6) L'entreprise Jean Campoy.
(7) Yves Boiret, un ami d'Annecy, a été élu membre de l'Institut à l'Académie des Beaux-Arts en 2003. Le nom d'Annecy a été gravé sur la poignée de son épée d'académicien.

Le coup de la tour du Pont Morens était parti, le principe de la polychromie décidé [8].

L'opération suivante avait pour objet la façade d'un immeuble dont le propriétaire, Clément Gardet, libraire, président de l'Académie florimontane et ami personnel du maire, se déclarait prêt à entrer dans le mouvement. Encore une audace avec le choix d'une couleur verte assez vive au départ compte tenu de l'atténuation due au séchage escompté.

Tous les Annéciens passent obligatoirement au carrefour du Puits St-Jean et rue du Pâquier. La réaction populaire fut assez forte et d'aucuns n'hésitaient pas à proclamer que toutes les façades de rues seraient obligatoirement de la même teinte et que chaque rue aurait sa couleur imposée.

Les ravalements des façades se poursuivirent méthodiquement avec une attention toute particulière. Devant la difficulté du choix des matériaux et les incertitudes de leur évolution sur les murs, une grande prudence exigeait un suivi très vigilant des chantiers en n'hésitant pas à exiger une gamme de tonalités examinée sur place et revisitée après dix jours de séchage.

Aucun plan chromatique n'avait été élaboré a priori. La détermination des couleurs intervenait au coup par coup en considérant l'environnement immédiat de l'immeuble et l'orientation des façades. Une concertation avec les propriétaires, souvent aidés par des syndics très coopérants, donnait à ces chantiers un mouvement assez réconfortant pour ses instigateurs [9].

Avec la façade de l'Hôtel de Ville, on allait s'attaquer à un morceau de choix. Aurions-nous l'audace de colorer cette façade grise d'une construction typiquement sarde ? [10].

L'Hôtel de Ville de Sion en Valais, à la teinte saumon, nous avait enthousiasmés mais fallait-il franchir le pas ?

---

(8) L'opération coloration des façades de la tour du Pont Morens s'est déroulée en 1973 (selon toute vraisemblance). Jean Campoy avait mis au point son propre procédé du « teinté dans la masse » consistant en un mélange artisanal de ciment blanc, de chaux, de sable blanc, la teinte étant déterminée avec des dosages d'oxyde très coloré et déterminant la tonalité choisie. L'opération était audacieuse en raison de l'évolution des teintes tantôt fraîches, tantôt sèches, tantôt orientées au nord ou au sud. D'autre part, les façades trop exposées à la pluie subissent un lessivage qui déteignait les couleurs sur la blancheur des encadrements d'ouvertures en pierre naturel.
Les photographies réalisées dans les quelques années qui suivirent l'expérience montrent assez ce caractère délavé. Fort de cette expérience, les entrepreneurs travaillèrent dans un premier temps avec des terres dont la texture assurait un meilleur vieillissement. Le choix des couleurs faisait toujours l'objet d'études approfondies nécessitant de nombreuses visites successives de chantiers.
Les multiples échantillons *« in situ »* donnaient lieu à des discussions animées mais toujours courtoises et positives. Le ravalement d'immeubles par badigeon ne fut que rarement choisi. Il s'agissait souvent de façades dont les enduits ne nécessitaient pas d'être piochées et présentaient un état de solidité satisfaisant.
(9) En 1980 « Année Européenne du Patrimoine, Annecy avait concouru en présentant une vaste opération d'urbanisme : il s'agissait du projet de La Manufacture « à édifier au cœur de la vieille ville » à l'emplacement d'un ancien couvent transformé en manufacture de coton. D'abord sélectionné pour la région Rhône-Alpes, il fut retenu à l'échelon national et présenté à l'exposition organisée à la Conciergerie à Paris pour le ministère des Affaires culturelles. La polychromie de façade affirmait une forte volonté d'intégration dans un tissu urbain déjà conquis à cette théorie. Cf. Bibliographie.
(10) Le ravalement de l'hôtel de ville. « *Restauré, l'hôtel de ville connaîtra une nouvelle jeunesse tout en conservant son noble aspect sarde. Les larges conceptions de nos ancêtres auront ainsi permis à Annecy d'avoir une grande mairie grâce à une simple restauration* ». *Dauphiné Libéré* du 24 octobre 1973.

Pour éclairer notre jugement, nous avions eu recours à l'un des avis les plus autorisés en la personne d'André Corboz, auteur du livre *L'invention de Carouge*[11] et professeur d'Histoire de l'art à l'université de Montréal et à Zurich[12].

Avec le développement de la pratique des colorations de façades, on vit apparaître sur le marché de nouveaux produits esthétiquement similaires et prêt à l'emploi. Des échantillons colorés d'une grande variété de ce matériau facilitaient le choix des teintes retenues dont l'exécution correspondait exactement à la référence choisie. (Nous remercions l'entreprise Campoy qui a eu l'amabilité de nous fournir ces renseignements techniques – Lettre du 20 octobre 2004).

La réponse fut sans équivoque. « *Toute autre couleur (que grise) serait une trahison à l'esprit de l'époque* ». Le professeur développait l'histoire en rappelant que des villes de Savoie placées sous la dépendance des ingénieurs et des architectes turinois, docilement soumis au régime royal du *Buon Governo* dont nul n'ignorait la rigidité : des villes tirées au cordeau.

Ces réflexions allaient susciter une recherche dans des textes anciens attestant de la triste grisaille des villes que traversaient des voyageurs. L'usage résidait dans des dégradés de gris aussi répétitifs que perpétuels. André Corboz concluait en considérant que le parti pris de colorer la mairie constituerait un acte arbitraire. Telle était bien la conclusion rejoignant parfaitement la déclaration liminaire de cette étude.

Se pose alors la légende des « couleurs sardes ».

Reconnaissons que bien souvent, cet argument a été mis en avant avec plus ou moins de bonne foi. C'était les traces d'enduits retrouvés sous les avant-toits ou dans des recoins protégés des intempéries. En fait, tout observateur averti sait qu'il s'agissait là d'un mythe recruté à bonne fins pour une meilleure justification en faveur du développement de la polychromie[13].

Nous en étions là de nos réflexions, animés malgré tout d'une certaine perplexité. Qu'en était-il vraiment ?

Un heureux hasard nous révéla l'existence d'une thèse publiée en 1999, intitulée « Légitimité de la coloration des maisons en Alsace et à Lyon, Chambéry… ». L'auteur, Denis Steinmetz, examine minutieusement ce

---

(11) Voir bibliographie.

(12) Lettre du 18 septembre 1973 à André Corboz, professeur à la faculté de l'Aménagement de l'Université de Montréal. Réponse du 24 octobre 1973 et du 6 septembre 1973.

(13) En 2001, la ville d'Annecy a sollicité un architecte urbaniste sociologue pour une étude de la « palette des couleurs des façades de la Vieille ville ». Dans cet intéressant rapport, on constate tout d'abord de la fragilité d'une recherche archéologique concernant les colorations anciennes : « *Les traces des enduits anciens sont visibles à un demi-siècle ou à peine plus. Ils montrent des ocres claires souvent dans les jaunes, de gris soutenus ou légers et peu de verts* ». L'observateur souligne ensuite qu' « *Annecy peut prétendre à un rôle de précurseur en la matière* » et d'ajouter « *Une forte présence de la couleur, qui déjà a réussi à attirer le regard sur le quartier, a participé à lui donner son image spécifique et à révéler son intérêt historique* ». « *L'ensemble de ces couleurs semble réussi à quelques exceptions près* ».

phénomène dans les 400 pages de son ouvrage. « *Cette pratique,* écrit-il, *survenue dans les années 80, a rapidement gagné du terrain malgré les oppositions et controverses ; la coloration des façades, vécue au début comme une provocation, est maintenant entrée dans les mœurs* ».

Le principal mérite de l'auteur est d'avoir confronté, pour la première fois et de manière significative, ce mythe à la réalité historique. Il a tracé et daté l'évolution de la coloration des façades à partir de documents scientifiquement fiables [14].

Dans sa politique déployée durant plusieurs décennies (1960-1980), la ville d'Annecy a su, quant à elle, être attentive aux courants de pensée et d'actions se croisant dans des perspectives diverses et complémentaires entre Restauration (monuments historiques), réhabilitation (opérations programmées, remise en état et confort de l'habitation, acquisitions foncières facilitées grâce à la procédure de la préemption) et rénovation (construction neuve de l'ensemble immobilier de la Manufacture et création d'un parking de 400 places au cœur du quartier historique).

Ajoutons à cette complémentarité d'action, la concertation créée entre les élus, l'administration, les fonctionnaires des monuments et des sites, la Société des Amis du Vieil Annecy (son président étant maire-adjoint aux Affaires culturelles) et les associations de commerçants de la vieille ville et du Festival de la vieille ville.

Ce faisceau de compétence et de dévouement a constitué sans aucun doute le ciment et le succès de l'opération que lançait Charles Bosson en 1960 : « Restaurons les vieux quartiers » [15].

Georges GRANDCHAMP

---

(14) Bien qu'il ne soit pas possible de transposer à la Savoie les données architecturales et culturelles de l'Alsace, les observations de Denis Steinmetz peuvent fort bien concerner notre région d'autant que, d'entrée de jeu, l'auteur élargit le débat en écrivant : « *Il s'agit d'un véritable phénomène culturel encouragé par la vox populi. La question des couleurs demeure un sujet controversé fondé sur aucune doctrine. Il apparaît toutefois que les éléments historiques sont souvent détournés dans les sens de l'accentuation des clichés régionalistes* ».
Un examen du développement de la polychromie urbaine de ces trente dernières années apporte les observations suivantes : d'abord une réaction évidente tendant à mettre fin à une grisaille qui caractérise trop souvent les habitations réservées aux ouvriers. En quelques années, l'idée de la polychromie se développe comme si cet usage avait toujours existé avec l'évocation de souvenirs aléatoires anciens mais plutôt dans le but d'inventer un décor touristique. De fait, à aucun moment, il n'est question de justifier la coloration par rapport à l'histoire et les responsables de patrimoine d'aujourd'hui voient de la couleur là où il n'y en avait pas ou très peu.
Élargissant ses observations, l'auteur écrit : « *C'est un fait avéré : la couleur connaît un engouement spectaculaire partout en Europe, notamment dans la reconstruction des centres historiques. Sur le territoire français, on peut constater qu'ici et là des villages et des villes dans le Nord, en Bretagne, en Savoie, dans la région lyonnaise, découvrent « les couleurs de leur passé » et cherchent à les réactiver. Le mouvement en faveur de la couleur semble irrépressible dans tout le pays* ».
(Denis Steinmetz, *La coloration des façades en Alsaces - Histoire, pratiques, méthodes*, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004, 286 p.
Rémy Bandreux dans l'ouvrage d'André Parinaud, *La couleur et la Nature dans la ville*, Edition du Moniteur, Paris, 1988).
(15) *D.L.* du 10 mai 1960.

NOTES ET RÉFÉRENCES

Dans son ouvrage monumental consacré à *L'invention de Carouge, 1772-1792*, Payot, Lausanne, 1968, 800 pages, André Corboz s'attache à définir l'esprit rigoriste imposé aux ingénieurs et architectes turinois totalement bridés par les dispositions légales dictées par le pouvoir royal, *Buon-governo*. La censure piémontaise n'admettait aucune dérive dans la création architecturale au risque de sanctions.

Par la présence à Annecy comme à Chambéry de grands architectes de l'époque, Battisto Piacenza, 1773 ; Vicenzo, 1779 ; Viana ; Gallo, Turin avait l'œil sur nos villes savoyardes.

1. Yves Boiret, architecte en chef des Monuments Historiques de 1954 jusqu'en 1973. Son successeur, Jean-Gabriel Mortament, 1973-1997.

2. Edmond Brocard 1964-1974 et Roger Michaud 1974-1991, architectes des Bâtiments de France.

3. Échanges de lettres avec André Corboz : 18 septembre, 24 octobre et 18 décembre 1973.

4. « Premier bilan des ravalements de façades », *Bulletin municipal* n° 29, juin 1973, p. 67. « *Dès 1969, le conseil municipal a annoncé une opération "Ravalements de façades" qui s'est poursuivie sans discontinuité depuis cette date. Nos façades ont repris vie grâce à la variété de leurs couleurs. Il faut souhaiter que ce mouvement créé dans notre ville depuis quatre ans, se poursuive régulièrement* » - La commission municipale d'urbanisme.

5. « Annecy et l'année du patrimoine », Christian Regat, *Le Courrier savoyard*, 25 juillet 1980 et « 1980 - Année du patrimoine. Une étape pour de nouveaux projets », G.F., *Courrier savoyard*, 25 juillet 1980.

6. « Quand les murs font peau neuve – Dans la vieille ville, les ravalements de façades doivent faire ressortir la beauté des matériaux anciens – Petite histoire des réhabilitations immobilières à Annecy », Muriel Rottier, *Dauphiné Libéré*, 2 novembre 2004.

7. Denis Steinmetz, « La coloration des façades en Alsace, entre anarchie et planification, la négociation comme invention permanente », thèse de doctorat en Arts Appliqués, soutenue par Denis Steinmetz, novembre 1999.

Compte-rendu de Marie-Noëlle Denis, publié dans *Revue d'Alsace*, n° 126, 2000, p. 380-389.

2 ouvrages indispensables dans la bibliothèque d'un Florimontan

MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE FLORIMONTANE, t. 5

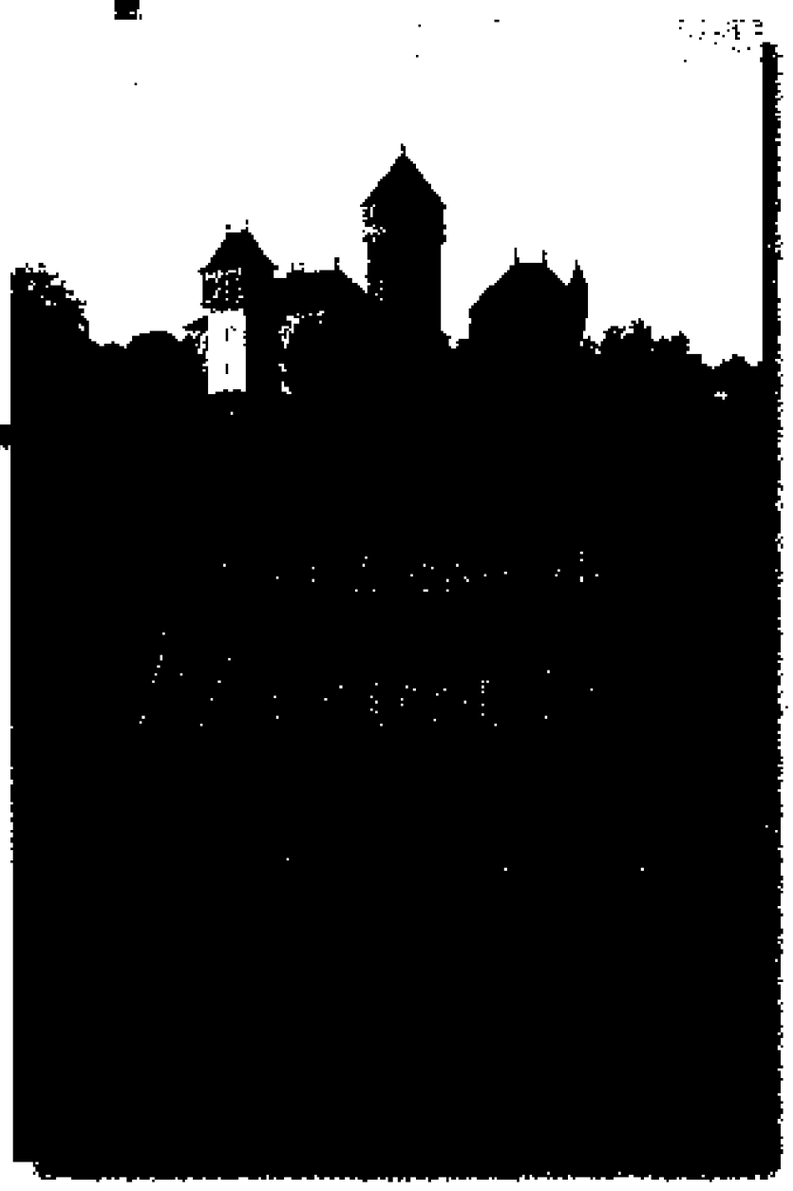
De l'Association florimontane à l'Académie florimontane



Histoire d'une renaissance
1851-2007

Bernard PREMAT

En vente au siège de l'Académie et au château de Montrottier



En vente au château de Montrottier

À propos de la Grande Guerre
Voix de la guerre (1914-1918)
de M^lle^ Mathilde Désormeaux

Les Florimontans savent – pour avoir lu l'ouvrage incontournable de Bernard Premat *de l'Association florimontane à l'Académie florimontane* (p. 219, note 306) – que « M^lle^ Mathilde Désormaux a publié la complète bibliographie des publications de son père », Joseph Désormaux, savant philologue et grand Florimontan à son époque. Mais ils connaissent moins la poésie de Mathilde Désormaux.

Nous sommes en 2014. Alors que dans toute la France on commémore (et on commémorera pendant les quatre années qui viennent) la Grande Guerre, peut-être pourrions-nous relire (ou lire pour la première fois) un petit recueil poétique de Mathilde Désormaux, intitulé *Voix de la Guerre (1914-1918)*. C'est une petite brochure in-18 de 12 x 18, 5 cm. publiée à compte d'auteur en 1919 et imprimée à Étampes. Elle est illustrée en avant-dernière page d'une gravure évoquant un casque militaire sur un arbre modifié en croix.

Cette brochure est composée de trois parties : d'abord dix sonnets rigoureusement classiques. Puis deux « Pensées » et deux pages d' « Épigrammes ». Et enfin, pour terminer, de nouveau des sonnets (au nombre de cinq cette fois) suivis de trois poèmes un peu plus longs.

Voyons ce qui fait la transition :

- Les Pensées. L'une est une profession de foi que l'auteur attribue à un soldat : « Je pense donc je crois » et l'autre affirme que vivre c'est souffrir : « Toi qui n'as point souffert, qui n'as jamais vaincu, / En ton prochain hiver diras-tu " J'ai vécu " ? »

- Les Épigrammes fustigent les gens qui profitent de la guerre et de ses restrictions pour s'enrichir et vivre égoïstement :

« Que faites-vous, Margot, pour ceux de la grand-guerre ?
Il est tant d'orphelins ! - J'achète " de la terre " ».

« Eh quoi, d'un embusqué vous épousez la fille ?
- La honte est à lui seul, l'argent à sa famille ! »

Dans la première partie, l'ensemble des premiers sonnets débute bien classiquement par un « Petit art poétique ». S'adressant à un poète, l'auteur prône la simplicité, le naturel et considère qu'en temps de guerre, dans ces « rudes moments », il faut bannir les mots pompeux autant que les mièvreries

afin d' "enflammer" la jeunesse et pour que seule « la Patrie en pleurs inspire [le] génie ».

Mathilde Désormaux est attentive à l'actualité tant conflictuelle qu'artistique. On sait qu'à l'époque (1917) la foi patriotique belge est symbolisée par le Cardinal Mercier qui fait ce qu'on appellera pendant la seconde guerre mondiale de la "résistance" à l'Occupant. On connaît, au moins de réputation, « le beau, le singulier, l'étonnant portrait qu'Albert Besnard a peint du Cardinal Mercier. Le prélat debout s'avance vers le spectateur, avec une attitude de réserve, de dignité et de fermeté où s'exprime le courage hautain de celui qui n'a usé de son autorité que pour la défense d'un peuple martyr. Près de lui, un grand Christ en croix, agonisant, palpitant, traduit en un symbole frappant les épreuves de la Belgique » *(L'Humanité du 4 mars 1917)*. Ce tableau d'Albert Besnard, Prix de Rome, membre de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie Française, grand-croix de la Légion d'Honneur, dont Talloires est à juste titre si fière, a inspiré à notre poétesse un diptyque où elle révèle que

« L'austère Cardinal en cette paix du soir
Pleure, silencieux, près d'un crucifix noir ».

Plus loin, elle chante « Le Rhin puissant et libre, orgueil du sol gaulois !», et l'Alsace « au cœur français », le « berceau de Kléber », l' « Alsace au joug rebelle ». Et le 17 novembre 1918, six jours après la victoire, elle clame sa joie en un sonnet particulièrement véhément et triomphant.

De la troisième partie nous retiendrons, entre autres, le sonnet célébrant Le Drapeau « Témoin auguste du passé, / Dont les replis soyeux ont un reflet d'aurore » et la Méditation, datée du 29 octobre 1918, qui clôt le recueil :

« L'homme cherche à comprendre, et c'est là sa noblesse ».
…
« L'humble source et la mer nous disent : Espérons ! ».

Les poèmes de Mathilde Désormaux sont dédiés à des ami(e)s, à des parents, et les Annéciens retrouvent, avec une certaine nostalgie, ressuscités par ces dédicaces, des gens au nom connu, comme le docteur Geley ainsi que la famille Désormaux, par exemple.

Ce petit ouvrage est bien caractéristique de la versification du début du XX^{e} siècle, et surtout de la mentalité, des espoirs, des chagrins, des réprobations et des admirations des Annéciens – et par extension des Français – sincèrement patriotes à l'époque.

Oui, c'est le moment de lire ou relire *Voix de la guerre (1914-1918)* de Mathilde Désormaux.

Georgette CHEVALLIER

NOTES DE LECTURE

Josette CURTIL : *Images de saint François de Sales, Mémoire et patrimoine de Savoie*, Presses universitaires de Rennes, collection « art et société », 2014

Ce ne sont certes pas les ouvrages sur saint François de Sales qui manquent dans nos bibliothèques publiques et privées. Mais il manquait une analyse approfondie de son iconographie. Josette Curtil a comblé cette lacune en 2014 par un travail (paru aux Presses Universitaires de Rennes) qui fut le sujet de sa thèse de doctorat et qu'elle propose sous la forme d'un livre accompagné d'un CD. Ce CD présente les œuvres dont elle n'a pas pu insérer la reproduction dans l'ouvrage et offre la présentation de ces œuvres avec tous les renseignements utiles à leur propos. Le livre, lui, s'intitule *Images de saint François de Sales, Mémoire et patrimoine de Savoie.* En effet, l'auteur s'est contenté de prospecter les pays savoyards : combien aurait-il fallu d'années de recherches et de tomes à l'ouvrage, si elle avait dépassé la frontière de l'ancien diocèse de Genève et de ses voisins savoyards ?

Comme le fait remarquer le professeur Pierrette Paravy, la préfacière, l'auteur non seulement répertorie un très grand nombre de statues, vitaux et peintures mais aussi analyse les œuvres, cherche à en connaître les commanditaires et les artistes qui les ont réalisées et de plus éclaire la genèse des thèmes iconographiques, l'émergence des nouveautés, les changements dans les façons de faire en fonction des différentes destinations des œuvres en question, etc.

L'ouvrage, abondamment illustré, se compose de quatre parties qui, successivement, étudient les premiers portraits du personnage, la représentation du « saint » qu'il est devenu, la diffusion de son image et le culte salésien. Il est riche de renseignements de toutes sortes.

Oui, ce livre manquait et nous devons être reconnaissants à Josette Curtil de l'avoir conçu, de l'avoir écrit, de l'avoir publié et ainsi de nous permettre d'en user et d'en profiter à loisir.

Georgette CHEVALLIER

Michel AMOUDRY,
Charles Bosson, Parlementaire de Haute-Savoie (1946-1986)
Maire d'Annecy (1954-1975)
Un humaniste en politique
Éditions du Signe, Strasbourg 2014

Cet ouvrage dû à la plume de Michel Amoudry, président de la Société des Amis du vieil Annecy et vice-président de l'Académie florimontane, vient opportunément combler un vide. Certes, la personnalité de Charles Bosson n'est pas inconnue des Savoyards tant l'homme d'action dépasse les frontières du département mais jusqu'à maintenant il n'existait aucune synthèse biographique de celui qui fut maire d'Annecy de 1954 à 1975. En 352 pages, Michel Amoudry nous livre un récit passionnant sur la vie et la personnalité attachante de Charles Bosson. Il a su regrouper une matière abondante de matériaux documentaires disséminés çà et là à travers la presse, les archives départementales, municipales et administratives, les revues, les interviews de personnes qui ont côtoyé l'ancien maire d'Annecy ou qui ont travaillé à ses côtés…Toute cette enquête menée dans un style alerte permet de brosser un portrait flatteur de Charles Bosson. La prudence méthodologique de l'auteur lui permet d'éviter l'hagiographie, ce qui ne l'empêche pas d'être en empathie avec le personnage en question.

En partant de Lucinges au pied des Voirons, Michel Amoudry retrace le parcours d'un fils de paysan qui reçoit une éducation soignée notamment à l'Institut Florimont de Genève, puis plus tard à l'Université suisse de Fribourg où il consacre sa thèse de doctorat au philosophe Henri Bergson. Ce temps de formation l'amène à se lier d'amitié avec le futur chirurgien Paul Gay, le peintre Constant Rey-Millet, l'écrivain Jean-Marie Dunoyer sans oublier les influences de l'abbé Zundel, de M^gr^ Marietan, du futur cardinal Charles Journet… ce qui explique la forte culture religieuse et philosophique de Charles Bosson, sa connaissance du thomisme, notamment de Maritain, du mouvement « personnaliste » avec la revue *Esprit*. Marc Sangnier, Emmanuel Mounier, Étienne Borne, Bernanos… sont « les références »[1] auxquelles il restera toujours attachées. Après un court intermède militaire 1931-1932, voici Charles Bosson à Paris pour ses études de droit qu'il termine par la licence en 1935, ce qui va lui permettre de s'inscrire au barreau de Haute-Savoie et de débuter à Annecy comme « avocat en stage » chez Maître André Bouchet de sensibilité démocrate-chrétienne. C'est ce dernier qui l'initiera à la vie politique. Puis ce sont les belles années ACJF, 1939-1940, la Résistance où peu à peu la personnalité de Charles Bosson s'affirme et s'impose comme une figure incontournable à Annecy et dans le département.

---

(1) Ce sont également les références de la Démocratie chrétienne, courant politique de Charles Bosson qui fut, en Haute-Savoie, l'un des plus brillants orateurs de ce mouvement.

Michel Amoudry s'attarde notamment à la période de l'engagement civique de Charles Bosson sous la IVe République avec la création du MRP, la députation sous la Ve République. On découvre aussi l'européen convaincu. Toute une tranche de la vie politique du département de la Haute- Savoie nous est livrée et l'information est toujours puisée aux bonnes sources. L'action de Charles Bosson, y compris ses échecs, est maintes fois replacée dans le contexte national, ce qui permet d'en découvrir pleinement le sens c'est-à-dire l'orientation et la signification. Le lecteur au fil des pages apprendra beaucoup de choses sur la vie municipale d'Annecy sous les différents mandats de Charles Bosson. Son enthousiasme contagieux et sa vive intelligence lui permettent de rassembler autour de lui les compétences et les amitiés dont a besoin Annecy pour poursuivre son essor industriel et son développement socioculturel, d' entreprendre la sauvegarde du lac d'Annecy avec son ami le Dr Paul-Louis Servettaz, de préserver le charme de la vieille ville avec Georges Grandchamp et enfin de créer le pôle culturel de Bonlieu. Cette activité débordante nous la retrouvons aussi au conseil général, puis au sénat. Cette biographie que nous avons résumée dans ses grands traits est émaillée d'anecdotes inédites, parfois inattendues, voire émouvantes. Le récit en est agréable et facile à lire[2], ce qui est une grande qualité de l'auteur Michel Amoudry. Comme le dit la préface de l'ouvrage rédigée par l'ancien Ministre Bernard Bosson (fils de Charles Bosson), la biographie écrite par Michel Amoudry apporte la preuve que Charles Bosson fut « un homme d'idéal et d'action », « un militant humaniste, voulant participer à la construction d'un monde de paix fondé sur la connaissance de l'autre, le respect et la tolérance, d'un monde où l'économie devrait être mise au service des hommes et la nature sauvegardée », ce qui est toujours d'actualité !

En bref, un ouvrage à recommander aux Florimontans, écrit d'ailleurs par un Florimontan et à la mémoire, ce qui n'est pas dit dans l'ouvrage, de celui qui était membre associé de notre Compagnie depuis 1963 jusqu'à son décès en 2001. Charles Bosson fut élu, à l'unanimité, membre associé lors de l'assemblée générale des membres effectifs de l'Académie florimontane tenue le 27 février 1963 et présidée par M. Clément Gardet.

Bernard PREMAT

---

(2) Signalons une peccadille : à la page 135, lire Cloppet au lieu de Coppet.

Nicola LABANCA, *Outre-mer. Histoire de l'expansion coloniale italienne*, Ellug, collection « Italie plurielle », Grenoble, 2014

Une fois n'est pas coutume mais nous attirons l'attention des Florimontans sur l'histoire de nos cousins germains d'outre-mont que les Éditions universitaires de Grenoble viennent de publier et qui est intitulé *« Outre-mer. Histoire de l'expansion coloniale italienne »* de Nicola Labanca . Cet ouvrage copieux est une traduction d'un livre publié en 2002 à Bologne par les éditions *Il Mulino*. L'auteur italien, Nicola Labanca[3], présente la synthèse la plus complète (600 pages) de l'histoire générale de la colonisation italienne, des premières conquêtes jusqu'à la décolonisation.

Par rapport aux empires coloniaux des autres puissances européennes (Espagne, Portugal, Angleterre, France), c'est un phénomène limité dans le temps à une soixantaine d'années puisque la conquête de L'Érythrée date de 1882, celle de la Somalie remonte à 1889, la Lybie tombe en 1911 et l'Éthiopie en 1935, mais aucun de ces territoires ne reste italien après 1943 (Exception faite du Japon, l'Italie était la seule puissance coloniale à sortir vaincue de la seconde guerre mondiale). Labanca décrit avec beaucoup de précision en profitant des nouveaux acquis de l'historiographie les singularités de la colonisation italienne en partant de la propagande nationaliste puis fasciste comme la juste conquête d'une « place au soleil » pour une nation de prolétaires. Parmi ces particularités, il faut souligner que le colonialisme italien fut le dernier arrivé et celui du premier régime fasciste européen, ce qui n'empêche pas Labanca de resituer l'expansion italienne dans l'histoire de l'impérialisme européen. L'historien italien étudie les contenus de la propagande, une domination de type racial, les méthodes de mise en valeur des colonies, la composition de la société coloniale, les relations entre les Italiens et les populations autochtones, les résistances anticolonialistes, ce qui lui permet de mettre en relief le contraste entre le rêve colonial et les réalités découvertes sur place par les migrants. Il dénonce le mythe des Italiens *« brava gente »* en présentant le visage répressif de la colonisation italienne : politique de déportation en Libye, atrocités commises pendant la guerre d'Éthiopie.

Le corpus documentaire sur lequel s'appuie Labanca est très vaste puisqu'il recoupe les informations économiques, notamment avec les budgets coloniaux, les informations sociales, politiques, idéologiques et culturelles qui lui permettent de construire cette histoire de la colonisation italienne. En témoigne le chapitre intitulé « Références bibliographiques », qui précise les analyses des différents chapitres. Nous avons certainement la synthèse la plus complète

---

(3) Nicola Labanca est un spécialiste de l'histoire de l'expansion coloniale et de l'histoire militaire de l'Italie contemporaine. Il est président du Centro Interuniversitario di Studi e Ricerche Storico-militari et codirecteur du semestriel *I sentieri della ricerca*.

de cette expansion italienne. Ajoutons que les traducteurs ont ajouté un index bienvenu des noms de lieux et de personnes, ce qui facilitera les recherches des lecteurs.

L'ensemble de l'ouvrage se lit très bien même si parfois nous avons repéré quelques italianismes comme « tractatives » pour tractations, « Laical » pour laïc, « statalisation » pour « étatisation ». Ces peccadilles, facilement remédiables d'ailleurs, ne nous empêchent pas d'affirmer que cet ouvrage présente indéniablement un intérêt historique pour nombre de chercheurs spécialisés dans l'histoire de la colonisation et de la décolonisation ainsi que pour un public élargi d'honnêtes hommes que sont les Florimontans.

Bernard PREMAT

Bertil GALLAND, *Les pôles magnétiques. Récits des années de jeunesse, 1936-1957*, Slatkine, 2014

Parmi les sources les plus riches de l'histoire figurent sans conteste les souvenirs de ceux qui l'ont vécue et la richesse est d'autant plus grande quand l'auteur est un esprit curieux, nourri de littérature. C'est le cas de Bertil Galland. Peut-être sa double origine – il est vaudois par son père et suédois par sa mère – le prédispose-t-il à devenir un grand voyageur, un journaliste infatigable et une figure de l'édition romande. Il lance de vastes projets qui touchent tous les aspects de la connaissance, des collections à succès, avec une prédilection pour la littérature, en particulier pour les poètes, et pour l'histoire. C'est donc justice que des Suisses et les éditions Slatkine se soient associés pour lui donner la parole pour une série d'ouvrages qui constituent ses mémoires.

Ce livre en est le premier volume et il commence avec les quatre ans de l'auteur, mais il ne saurait être purement chronologique : si la trame d'une vie ne peut être gommée, celle-ci n'est pas faite que d'une succession d'années mais d'époques qui s'entremêlent et de rencontres récurrentes. Il correspond aux années qui façonnent Bertil Galland, celles de la famille proche, celles des maîtres oubliés ou décisifs, celles de la découverte du monde, encore que le contexte ait plutôt relevé d'abord de l'enfermement ou plutôt du confinement au milieu d'un monde en guerre.

L'auteur vit les années de guerre en Suisse, un pays encerclé par un conflit mondial. Avec une dose de frisson et d'irréalité, il peut apercevoir la guerre, nageant dans le Rhin jusqu'à la rive allemande ou regardant l'Italie depuis Lugano. Elle n'est pas là mais elle est proche ; en témoignent la rencontre

avec des réfugiés discrets et, dans un pays moins soumis à la propagande que tous ses voisins, des échos de ce qui se passe en France (les représailles allemandes, la résistance et ses dissensions...). La guerre finie, il est possible de traverser l'Allemagne en ruine pour voyager, de revoir la Suède, de parcourir l'Islande ou l'Italie.

C'est aussi l'occasion d'échapper au Pays de Vaud, à un espace petit par la proximité de ceux qu'on y rencontre et par un enseignement ressenti comme trop académique. L'auteur apprécie à la fois les pédagogies novatrices et la rigueur formatrice de l'apprentissage du grec. Comme dans une Montagne magique au cœur de la Romandie, il se plaît aux conversations avec des penseurs diamétralement opposés. Il veut tout découvrir, d'où la diversité des fréquentations politiques et littéraires, des lectures et des destinations. Comme toujours ou presque, la découverte de l'autre est enthousiasmante et elle conduit à la prise de conscience de soi. Progressivement, se construisent l'amour de sa patrie vaudoise, la compréhension de ce qui fait une identité plus ou moins commune, mélange de souvenirs personnels, d'attachement quasi sensoriel à des espaces, de sentiments partagés… Alors que l'Italie est admirée, notamment pour son patrimoine, le sentiment vis-à-vis de la France est finalement ambigu. La différence est certaine et revendiquée, la fascination aussi, pour un monde qui partage la même langue – donc un amour des mots -mais un monde plus vaste, plus prestigieux, aux maisons d'éditions autrement plus importantes. Car une grande partie de l'activité de Bertil Galland – et de ses souvenirs – est tournée vers la poésie et l'édition d'où une exceptionnelle description de la création et du milieu littéraires de la Suisse francophone d'après-guerre.

Ce livre est une formidable leçon de vitalité, d'ouverture d'esprit, et pourtant la mélancolie y est présente. C'est bien sûr le regret d'un monde de jeunesse disparu, mais cette mélancolie le dépasse : c'est la disparition d'un monde plus humain, quand les individus et les lieux sont remplacés par le standard. De fait, nombre de rencontres et d'aventures qui ont font la richesse de ces années pour Bertil Galland et la grande saveur de ce livre paraissent à la fois trop simples et trop hors normes pour être possibles aujourd'hui.

François DEMOTZ

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Chaponnay : Archéodunum, 2014 (Archéothéma)

Amoudry, Michel. *Charles Bosson : parlementaire de Haute-Savoie (1946-1986), maire d'Annecy (1954-1975) : un humaniste en politique.* Strasbourg : Signe, 2014

Amoudry, Michel. Une grande oubliée de la grande guerre : la TSF. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Amoudry, Michel. *La libération d'Annecy, le dénouement heureux d'un drame en 4 actes, 18-19 août 1944 : 70e anniversaire de la libération 1944.* Annecy : Ville d'Annecy, 2014

Amouroux, Dominique. *André Wogenscky et Louis Miquel à Annecy.* Annecy : CAUE de Haute-Savoie, 2014 (Portrait)

Anglade, Eric. *Chapelles perdues des Alpes.* Grenoble : Glénat, 2014

Antoine-König, Elisabeth. *Le trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune.* Paris : Somogy, 2014

Aubarbier, Jean-Luc. *Les sites templiers en Provence, Languedoc, Auvergne, Dauphiné, Savoie, Lyonnais, Vivarais...* Bordeaux : Sud-Ouest, 2014 (Connaitre)

Au bout du fil : le cable à l'assaut de la pente. *L'Alpe*, 2014, n° 67

Bachelet, Jean-René. *Enfant de troupe : la fin d'un monde.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2014 (Nostalgie)

Baeque, Antoine de. *La traversée des Alpes : essai d'histoire marchée.* Paris : Gallimard, 2014 (Bibliothèque des histoires)

Balvay, Gérard. Contribution à l'inventaire du zooplancton de Haute-Savoie. *La Revue savoisienne*, année 2013

Barbier, Claude ; Schwarz, Pierre-François. *Atlas historique du pays de Genève : des celtes au Grand Genève.* Saint-Julien-en-Genevois : Salévienne, 2014

Barbier, Claude. *Crimes de guerre à Habère-Lullin : 26 décembre 1943, 2 septembre 1944.* Saint-Julien-en-Genevois : Salévienne, 2014

Barbier, Claude. *Le maquis de Glières : mythe et réalité.* Paris : Perrin, 2014

Barbier, Claude. Valeurs spirituelles et engagement, diversité et oppositions : vote communiste et adhésion à la milice dans le Chablais. *Echos saléviens*, 2014, n° 21

Barone, Pierre. *La source sans rivière.* Thonon-les-Bains : ANACR Chablais, 2014 (Regards sur la résistance en Chablais)

Barthélémy, Henri. Anciens moulins en Combe de Savoie et bas Val d'Arly. *Cahiers du vieux Conflans,* 2014, n° 175

Baud, Alain ; Sépulchre de Condé, Didier. NTN-SNR des billes à la mécatronique. *Les Cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2014, n° 45

Bercé, Yves-Marie. Jean-Yves Mariotte (1935-2003). *La Revue savoisienne,* année 2013

Berger, Benoît. *Inventaire des objets mobiliers de la cathédrale Saint-Pierre d'Annecy.* Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2014

Berger, John. Mohr, Jean. *Une autre façon de raconter.* Paris : Ecarquillé, 2014 (L'oeil tendu)

Berlioz, Jacques. Du Mont Granier à la Belle-Etoile : l'inquisiteur lyonnais Etienne de Bourbon (mort vers 1261) et la Savoie. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Berthier, Bruno ; Clanet, Céline. *Les Chapieux, géographie d'un secret.* Arles : Actes sud ; Chambéry : FACIM, 2014

Berthier, Bruno. Monseigneur Alexis Billiet (1783-1873). *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Les bessanais dans la guerre 1914-1918. *Bessans jadis et aujourd'hui,* 2014, n° 70

Beysson, Norbert. *Café noir et fumée bleue.* Chamonix : Encretoile, 2014

Beysson, Norbert. *L'US Faucigny : chroniques.* Chamonix : Encretoile, 2014

Blair, Peter. *Chamonix Mont-Blanc en 3D : un voyage à travers le stéréoscope de 1850 à nos jours.* Pontarlier : Belvédère, 2014

Blake, Gérard. Evolution des grands lacs savoyards. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Blanc, Andrée. *Le parler savoyard.* Riom : De Borée, 2014 (Parler poche)

Bochaton, Sidonie. Etude archéologique du prieuré fortifié de Meillerie en Chablais. *Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne,* 2014, T. 73

Bonafoux, Corinne. La question des motivations : étude de cas, les justes dans le clergé haut-savoyard. *Echos saléviens,* 2014, n° 21

Bonivard, François. *Chroniques de Genève. T. 3 : 1526-1563.* Genève : Droz, 2014 (Textes littéraires français)

Borrel, Yves. Donald, Bécassine, Tartarin… au pays du Mont-Blanc ! *Nature et patrimoine en pays de Savoie,* 2014, n° 42

Boulet, Michel. L'école des paysans en Savoie et Haute-Savoie, 1760-1960. *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 2014, T. 117

Brachet Rolland, Francine. *Annecy : la ville du Thiou et ses ponts : 10 ponts historiques à découvrir au fil de l'eau.* Annecy : Brachet Rolland, 2014

Brocard, Michèle. Victor-Amédée II de Savoie et l'Institution d'un prince». *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Burgos, Jean. Un souvenir d'Apollinaire en pays de Savoie. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Cadiot, Christian. La porte énigmatique de Celse Morin à Chambéry. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Caesar, Mathieu. *Histoire de Genève. T. 1 : la cité des évêques (IV-XVIe siècles)*. Neuchâtel : Alphil Presses universitaires suisses, 2014 (Focus)

Callé, Philippe ; Odesser, Michel. Une institution de la libération : le Centre des Marquisats. *Les Cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2014, n° 47

Carrier Dalbion, Gilles. L'ordre de la Couronne d'Italie, premier ordre de mérite national italien fondé par la Maison de Savoie. *La Revue savoisienne*, année 2013

Cavaleri, Olivier. *Histoire de bornes : la frontière entre le Valais et la France : balades, découvertes, histoire.* Genève : Slatkine, 2014

Le Centre d'archives d'architectures des pays de Savoie. *Colonnes : archives d'architecture du XXe siècle,* 2014, n° 30

Chadebech, Marcel. *Ce que j'ai connu de la résistance : Lyon, Savoie, Vallée d'Azergues.* Lyon : Aléas, 2014

Chaljub, Bénédicte. *Marcel Breuer à Flaine.* Annecy : CAUE de Haute-Savoie, 2014 (Portrait)

Charrière-Grillon, Georges. Les chansonniers Dessaix de 1791 à 1886. *Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne*, 2014, T. 73

Chaubet, Daniel. Dieu dans la littérature savoyarde. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Chaubet, Daniel. Pourquoi et comment, après quatre siècles d'existence, pouvait-on déjà pressentir que la Savoie deviendrait un royaume ? *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Christine de France et son siècle. Paris : Société d'étude du XVII[e] siècle, 2014 (XVII[e] siècle)

Ciavaldini Rivière, Laurence. *Aux premières heures du monastère de Brou : un architecte, une reine, un livre.* Paris : Picard, 2014

Clerc, Jean-Daniel ; Giroud, Jean-Charles. *Affiches de sports d'hiver.* Paris : Citadelles & Mazenod, 2014

Combes, André. La franc-maçonnerie en Haute-Savoie et la loge l'Allobrogie à Annecy (1939-1944). *Echos saléviens,* 2014, n° 21

Comte, Henri. Un savoyard dans la tourmente révolutionnaire, le chimiste Claude-Louis Berthollet. *La Revue savoisienne*, année 2013

Connille, Jean-François. François Forestier : un aixois général et baron d'empire mort au champ d'honneur en 1814. *Arts & mémoire,* 2014, n° 78

Constantin de Magny, Claude. Claude-François III de Constantin de Magny « le Diable boiteux » 1693-1767. *La Revue savoisienne*, année 2013

Coppier, Julien. Le domaine de Montrottier au temps de la famille Frèrejean (1876-1906). *La Revue savoisienne,* année 2013

Coppier, Julien. La Falabrego, société des méridionaux vivants en Haute-Savoie. *Etudes héraultaises,* 2014, n° 44

Cordel, Marie-Françoise. Le village de Francin et la grande guerre. *Les Amis de Montmélian et de ses environs,* 2014, n° 93

Corni, Francesco. *Aoste, ville romaine.* Turin : Ink Line, 2014

Dacquin, Monique. *Chambéry d'antan à travers la carte postale ancienne.* Paris : HC, 2014 (Images d'antan)

Défilé alpin... : la mode et la montagne : du 18e siècle à nos jours. Annecy : Conseil général de la Haute-Savoie, 2014 (Culture 74)

Demotz, Bernard. Le couronnement impérial passait par la Savoie (1310-1312). *La Revue savoisienne,* année 2013

Demouzon, Laurent. *La libération de la Maurienne : août 1944-avril 1945.* Saint-Jean-de-Maurienne : Demouzon, 2014

De Paris à Turin : Christine de France, duchesse de Savoie. Paris : L'Harmattan, 2014 (La librairie des humanités)

Déperraz, Régis. *Le terroir savoyard et ses traditions.* Romorantin : CPE, 2014 (Les passeurs de mémoire)

Détharré, Dominique. Bonneville et son «bourreau». *Le Petit colporteur,* 2014, n° 21

Douceurs des hauteurs : pâtisseries et confiseries, bonbons et sucreries, chocolats et autre gâteries. *L'Alpe,* 2014, n° 63

Dubin, Alain. *Histoire de l'usine du Giffre, 1897-1944.* Samoëns : Le Tour, 2014

Dubrulle, Jean-Pierre ; Bouchet, Jean-Claude. Les monuments de la guerre 14-18 du canton de Montmélian. *Les Amis de Montmélian et de ses environs,* 2014, n° 93

Ducerf, Laurent. Autour de Liberté et de François de Menthon : portrait de groupe des démocrates chrétiens résistants. *Echos saléviens,* 2014, n° 21

Duchâteau, Pierre-Louis. L'édification du sanctuaire marial de Myans, histoire et perspective. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Dupont-Lambersens, Odette. *Léon Lambersens mon grand-père... : 1855-1947 : destin d'un savoyard clertin, thônain, sarde et français.* Archamps : Unberger, 2014

Duret, Philippe. *Cette vie d'aventure finit par me plaire : la guerre de 1914 change les projets d'Edmond Duret.* Paris : L'Harmattan, 2014

Du Roure, Philibert. Souvenirs de mon grand-père, Henry Bordeaux. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* années 2013-2014, T. I

Dutailly, Didier. La bastonnade de Bonneville du 13 février 1848. *Le Petit colporteur*, 2014, n° 21

Dutailly, Didier. *Histoire des écoles de Veigy-Foncenex du XVIIIe au XXe siècle.* Veigy-Foncenex : Mémoire et patrimoine de Veigy-Foncenex, 2014

Eck, Alain. *Veillée d'armes 1913-1914 : la presse de Rhône-Alpes dans l'attente de la guerre.* Lyon : EMCC, 2014

Edifier l'état : politique et culture en Savoie au temps de Christine de France. Chambéry : Université de Savoie, 2014 (Sociétés, religions, politiques)

Emprin, Gil. *1914-1918, entre Alpes et Rhône : à l'arrière comme au front.* Veurey : Dauphiné, 2014 (Les patrimoines)

Les espaces protégés : entre conflits et acceptation. Paris : Belin, 2014 (Mappemonde)

Evian et le drame de la grande guerre : 500 000 civils rapatriés. Milan : Silvana Editoriale, 2014

Excentriques, fadas et autres rêveurs… *L'Alpe,* 2014, n° 66

Faïta, Mino. *Les fusillés innocents durant la grande guerre.* Cervens : Astronome, 2014

Faïta, Mino. *Je t'écris de Cluses et de ses environs : 1944-1975.* Cazouls-les-Béziers : Ed. du Mont, 2014 (Mémoire)

Faïta, Mino ; Vérove, Jean-François. *La mobilisation des champs et des usines durant la grande guerre.* Cervens : Astronome, 2014 (Témoignages)

Falcoz-Badet, Paulette. Les écoles ménagères agricoles ambulantes en Savoie 1948-1960. *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 2014, T. 117

Ferrière, Pierre. *Prier 15 jours avec Pierre Favre, premier prêtre jésuite.* Bruyères-le-Châtel : Nouvelle cité, 2014 (Prier 15 jours)

Fleurs de montagne : un bouquet de bonheurs. *L'Alpe,* 2014, n° 65

Freschi, Louis. Chignin dans la grande guerre. *Les Amis de Montmélian et de ses environs,* 2014, n° 93

Gasqui, Jacques. *Elie Viallet, capitaine au 13e bataillon de chasseurs alpins : itinéraire d'un diable bleu : août 1914-juin 1915.* Paris : Giovanangeli, 2014

Gay, René. La vie militaire et civile de Jean-François Gay (1874-1944) de Saint-Pierre-de-Soucy. *Les Amis de Montmélian et de ses environs,* 2014, n° 93

Gelly, Jacques. *Je suis... Louis Armand.* Lyon : J. André, 2014 (Je suis...)

Germain, Michel. *La Haute-Savoie 1939-1945 : une histoire unique.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2014 (La chronique de l'autrefois)

Germain, Michel. *La libération de la Haute-Savoie : 70e anniversaire : 1944-2014.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2014 (Les savoisiennes)

Gevaux, Marie-Dominique. 1860 : où sont-elles les mairies de notre canton ? *Le Petit colporteur,* 2014, n° 21

Golliet, Jacques. Les catholiques face à la résistance : les pesanteurs du passé. *Echos saléviens,* 2014, n° 21

La grande guerre 1914-1918 : T. 1 : de 1871 à août 1914. Rumilly : Amis du vieux Rumilly et de l'Albanais, 2014 (Cahier)

La grande guerre racontée par nos centenaires. *L'Almanach savoyard,* 2014, n° 69

Grange, Philibert-Jean. *Philibert engagé volontaire, 1914-1918 : témoignage d'un poilu.* Paris : Triomphe, 2014

Grasset, Pierre. Voyages en franco-provençalie avec Joseph Béard et Amélie Gex. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* années 2013-2014, T. I

Guedu, Pierre. *Des résistances à la résistance : le Val d'Abondance dans la tourmente, 1939-1947.* Thonon-les-Bains : ANACR Chablais, 2014 (Regards sur la résistance en Chablais)

Guffond, Christophe ; D'Agostino, Laurent ; Ceci, Liliana. Allinges, des châteaux en Chablais. *Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne,* 2014, T. 73

Guibal, Jean ; Langénieux-Villard, Philippe. *Les 100 mots des Alpes.* Paris : PUF, 2014 (Que sais-je ?)

Guichonnet, Paul. Les Gavard des Pivets en Toscane (1748-1876). *La Revue savoisienne,* année 2013

Guichonnet, Paul. Une page oubliée de l'annexion : les optants savoyards et niçards pour le Piémont en 1860. *Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne,* 2014, T. 73

Guilleré, Christian. 25 ans de recherche en histoire médiévale de la Savoie. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie,* années 2013-2014, T. I

Haute-Savoie 1914-1918. Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2014

Henriette (Soeur). *Anne de Guigné : rien ne coûte quand on l'aime.* Mesnil-Saint-Loup : Livre ouvert, 2014 (Paroles de vie)

Henriquet, Stéphane. Arnold Van Gennep, pionnier de l'ethnologie alpine. *Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne,* 2014, T. 73

En tous points parfaits : oeuvres brodées pour la Visitation aux XIXe et XXe siècles. Moulins : Musée de la Visitation, 2014

Histoire économique et sociale de la Savoie, de 1860 à nos jours. Genève : Droz, 2014 (Publications d'histoire économique et sociale internationale)

Les hôpitaux militaires à Aix-les-bains. *Arts & mémoire*, 2014, n° 80

Jacomet, Humbert ; Logez, Godeleine ; Wadier, Jean-François. La chapelle Saint-Eustache de Villaroland : un joyau du berceau tarin. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie d'Aime,* 2014, n° 28

Jacquet, Stéphan. La limnologie et la station d'hydrogéologie lacustre de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) : des hommes dans l'histoire. *Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne,* 2014, T. 73

Jacquet, Stéphan ; Paolini, Gérard ; Cachera, Sébastien. Les couleurs du lac du Bourget : un régal pour le peintre, une alerte pour le biologiste. *Nature et patrimoine en pays de Savoie,* 2014, n° 44

Jean-Jacques Rousseau, entre Savoie et Pologne. Chambéry : Université de Savoie, 2014 (Ecriture et représentation)

Lanternier, Pierre. Evocation de la vie annécienne durant la grande guerre. *Les Cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2014, n° 44

Leguay, Thérèse ; Leguay, Jean-Pierre. *La Savoie : des origines à nos jours.* Rennes : Ouest-France, 2014 (Histoire des provinces)

Lehmann, Richard. Le campus adventiste du Salève, un maillon du réseau Dutch-Paris. *Echos saléviens,* 2014, n° 21

Littoz-Baritel, Stéphane. *Cartes postales en couleur d'Annecy : de 1900 à 1960.* Annecy : SLB, 2014

Malbert-Curtil, Josette. *Images de Saint François de Sales : mémoire et patrimoine de Savoie.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014 (Art & société)

Mallinjoud, Roland. Rumilly, le «château» de Madrid. *Les Amis du vieux Rumilly et de l'Albanais,* 2014, n° 32

Maréchal, Romain. Visites royales en Savoie, 1815-1860. *L'Histoire en Savoie*, 2014, n° 27

Marie-Adélaïde de Savoie (1685-1712) : duchesse de Bourgogne, enfant terrible de Versailles. Bruxelles : Ed. de l'Université, 2014 (Etudes sur le XVIII[e] siècle)

Marin, Sophie. Le Saint Antoine des collections du château de Montrottier. *La Revue savoisienne,* année 2013

Maxit, Sylvie. Le flottage du bois sur la Dranse en Chablais : de la Dranse d'Abondance au Léman. *Nature et patrimoine en pays de Savoie*, 2014, n° 42

Mémoire de nos villages pendant la grande guerre. *Les Amis de Montmélian et de ses environs,* 2014, bulletin spécial, n° 93

Mesplède, Jean-François. *Opinel : au fil de l'histoire.* Lyon : Page d'écriture, 2014

Meyer, Frédéric. La foi des montagnes : culture et religion dans la Savoie d'ancien régime. *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, 2014, T. 121

Meyer, Frédéric. La Maison de Savoie du XVI[e] au XVIII[e] siècles : images d'une dynastie. *L'Histoire en Savoie*, 2014, n° 26

Michaud, Jean-François. Saint-Pierre-de-Soucy il y a 100 ans. *Les Amis de Montmélian et de ses environs,* 2014, n° 93

Les monuments aux morts en Haute-Savoie : être reconnaissant après la grande guerre. Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2014

Néplaz, Bernard. *« Ils ont brûlé l'école » : Sciez dans la tourmente, 1939-1945.* Thonon-les-Bains : ANACR Chablais, 2014 (Regards sur la résistance en Chablais)

Pachoud, Albert. Observations complémentaires sur le Mont Granier du massif de Chartreuse. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Les pays de Savoie et la grande guerre : quelles sources ? Chambéry : Université de Savoie, 2014 (Sociétés, religions, politiques)

Pélet, Claude. L'instruction publique en Maurienne sous le régime sarde (1848-1860). *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Péra, Jean. Sur l'origine de quelques noms de lieux de la vallée d'Avérole. *Bessans jadis et aujourd'hui,* 2014, n° 71

Perret, Raymond. *Un 13 juin 1944 : faire parler les silences : Vercors, Dauphiné, Savoie, Sassenage, Valchevrière.* Coublevie : Beauregard, 2014

Périllat, Géraldine. Bonneville vue par les voyageurs. *Le Petit colporteur,* 2014, n° 21

Perret, Amandine. *Géopatrimoines des trois Chablais : identification et valorisation des témoins glaciaires.* Lausanne : Université de Lausanne, 2014 (Géovisions)

Perrier, Michel. *Pratiques religieuses dans les tranchées de la grande guerre.* Annecy : Académie salésienne, 2014 (Les rendez-vous de l'Académie salésienne)

Perrillat, Laurent. *Géographie historique des diocèses de Savoie.* Annecy : Académie salésienne, 2014 (Les rendez-vous de l'Académie salésienne)

Phalippou, Jérôme. *La vieille douane, voyage en contrebande.* Châtel : Mairie de Châtel, 2014

Pinto, Anthony. *De La Motte-Monfort à La Motte-Servolex : mille ans d'histoire.* Grignon : 3D Vision ; La Motte-Servolex : Ville de La Motte-Servolex, 2014.

Plateau de Glières Haute-Savoie 1944 : vivre libre ou mourir. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2014

Les poilus parlaient patois : documents dialectaux de Rhône-Alpes : un regard différent sur la guerre de 1914-1918. Lyon : EMCC, 2014 (Régionales)

Poncin, Alice. Histoire de clocher. *Le Petit colporteur*, 2014, n° 21

Potard, Dominique ; Pelloux, Julien. *Les enfants du Mont-Blanc : histoire des guides de Saint-Gervais Val-Montjoie, depuis 1864.* Chamonix : Guérin, 2014 (Texte & images)

Premat, Bernard ; Giraud, Marie-Antoinette. *Veyrier-du-Lac et la «grande guerre» : 1914-1918.* Veyrier-du-Lac : Veyrier-Patrimoine, 2014.

Premat, Bernard. *Histoire d'une légende : Jean-Jacques Rousseau à Chavoires Vivre à Veyrier-du-Lac,* journal information de la Mairie de Veyrier-du-Lac, n° 76 juillet 2013, n° 78 juillet 2014, n° 79 janvier 2015

Rayssac, Marie-Claude. *A l'affiche à Annecy : 1860-1918, plus d'un demi-siècle de réclame : T. 1 et 2.* Annecy : Archives municipales d'Annecy, 2014

Reffet, Annie ; Reffet, Jean. *Le château et l'amiral de Saint-Bon.* Saint-Jean-de-Maurienne : Derrier, 2014

Regat, Christian. *Le culte de Saint-Maurice.* Annecy : Académie salésienne, 2014 (Les rendez-vous de l'Académie salésienne)

Regat, Christian. *L'étrange histoire du château des Avenières*. Saint-Julien-en-Genevois : Salévienne, 2014

Résistance de l'esprit, esprit de résistance : actes du colloque des 25 et 26 novembre 2011, Annecy. *Echos saléviens*, 2014, n° 21

Rey, Jean-Claude. Jean Choux, cinéaste et poète. *La Revue savoisienne,* année 2013

Rey, Jean-Claude. « Le manuscrit du chanoine », un plagiat d'André Theuriet ? *La Revue savoisienne*, année 2013

Rey, Jean-Philippe. *1814, derniers combats pour l'empire : Lyonnais, Dauphiné, Savoie*. Gleizé : Poutan, 2014

Roman, Pascal. *Traditions culinaires en montagne*. Cervens : Astronome, 2014 (Les cahiers du colporteur)

Roubeau, Franck ; Deladerrière, François. *Ugine, une ruée vers l'acier*. Arles : Actes sud ; Chambéry : FACIM, 2014

Roy, Pierre-Louis ; Tourasse, Corinne. *Chamonix libéré : l'envol et la vie d'une vallée entre 1944 et 1959 : sous le regard du journaliste-photographe Philippe Gaussot*. Chamonix : Esope, 2014

Ruckebusch, Jean-Luc. François Jacquard : un onnionnais illustre. *Le Petit colporteur*, 2014, n° 21

Sadoux, Christian. *Les barrages au fil du Rhône : le fleuve énergie*. Veurey : Dauphiné, 2014 (Les patrimoines)

Sardella, Jean-Yves. De la paix à la guerre : l'entrée en guerre dans le canton, modification du quotidien. *Les Amis de Montmélian et de ses environs,* 2014, n° 93

Sardella, Jean-Yves. *Les enfants de 1914-1918 racontent leur guerre par le dessin*. Annecy : Académie salésienne, 2014 (Les rendez-vous de l'Académie salésienne)

La Savoie à l'épreuve de la grande guerre. *L'Histoire en Savoie,* 2014, n° 28

Savoy, Sébastien. *L'agriculture en Savoie au XVIII^e siècle : l'exemple du Genevois*. Annecy : Académie salésienne, 2014 (Les rendez-vous de l'Académie salésienne)

Seigneur, Daniel. *Carnets d'un infirmier d'une guerre oubliée : de la Savoie à la Franche-Comté : 1870-1871*. Bière : Cabédita, 2014

Le sénat de Savoie : archives, historiographies, perspectives (XVI^e-XIX^e siècles). Chambéry : Université de Savoie, 2014 (Sociétés, religions, politiques)

Sesiano, Jean. Les glacières face au changement climatique. *Nature et patrimoine en pays de Savoie,* 2014, n° 44

Se souvenir ensemble : la population du canton d'Albens dans la grande guerre. Albens : Kronos, 2014

Shibata, Annie. Notices sur les céramiques du château : quelques porcelaines de Kutani… *La Revue savoisienne,* année 2013

Les silos, un patrimoine à inventer. Chambéry : Université de Savoie, 2014 (Patrimoines)

Sorrel, Christian. *Les monuments aux morts de la Haute-Savoie : mémoire de la grande guerre*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2014 (Pour mémoire)

Sorrel, Christian. *Les monuments aux morts de la Savoie : mémoire de la grande guerre*. Montmélian : Fontaine de Siloé, 2014 (Pour mémoire)

Spécial Léman. *Nature et patrimoine en pays de Savoie,* 2014, n° 43

Spilmont, Jean-Pierre. *Jacques Balmat, héros du Mont-Blanc.* Chamonix : Guérin, 2014 (Le texte et l'image)

Stummer, Jean. *La fleur d'avril ne tient qu'à un fil.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2014 (Agapé)

Sugny, Jean-Pierre. Les sapeurs-pompiers de Montmélian devenus poilus et héros de la guerre 14-18. *Les Amis de Montmélian et de ses environs,* 2014, n° 93

Touvier, Louis. Le Comte de Saint-Jorioz, compagnon de lutte de Giuseppe Mazzini. *La Revue savoisienne*, année 2013

Trosset, Jean-Pierre. Le calvaire de Megève et les Sacri Monti du Piémont et de Lombardie. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. 1

Turpin, Frédéric ; Varaschin, Denis. *1914-1918, Haute-Savoie : archives et histoire : centenaire de la première guerre mondiale.* Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2014

Vailly, Jean. *Pour en finir avec la cour martiale du Grand-Bornand : procès des miliciens d'Annecy 19-24 août 1944*. Annecy-le-Vieux : Itinera Alpina, 2014

La vallée de Montjoie il y a cent ans. *En Coutère,* 2014, n° 35

Veillet, Guillaume ; Basso, Alain. *Kroka la nui : chansons traditionnelles en Savoie : le répertoire d'Esserts-Blay (basse Tarentaise).* Annecy : Terres d'empreintes, 2014

Viallet, Jean-Henri. Le roi Charles-Félix à Chambéry et ses environs. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, années 2013-2014, T. I

Le Vieux Savoyard à Faverges. *L'Almanach savoyard,* 2014, n° 69

Isabelle BOUVIER

SOMMAIRE

		Pages
	L'année florimontane	1
Bernard Premat	*In memoriam* Louis Terreaux	19
Yves Tyl	*In memoriam* Marie-Thérèse Hermann	23
Joseph Ruscon	La Chartreuse du Reposoir	27
François Demotz	La naissance des prieurés saviniens autour d'Annecy : Talloires, Saint-Jorioz et Lovagny au XI[e] siècle	57
Henri Comte	La réforme de l'abbaye de Talloires par saint François de Sales	73
Michel Amoudry	Quand la ville d'Annecy et l'Académie florimontane rendaient hommage au journaliste René Payot	113
Maurice Imbert	Août 44 dans les Alpes - La reconquête	127
Louis Touvier	Gabriel de Launay - Un Savoyard dernier vice-roi de Sardaigne	149
Georgette Chevallier	Xavier de Maistre et l'Italie	157
Jean-Claude Lavorel	Hommage à Maurice Druge	183
Gilbert Chatenoud	Concours de Poésie 2014	187
Julien Coppier	Glanes de Montrottier	203
Joseph TICON - Bernard CROLA - Jacques CHATELAIN - Sophie MARIN		
Paul Guichonnet	L'Académie florimontane et la guerre de 1914-1918	223
Jean-François Campario	François Vacherand - *Mémoires de la Guerre 1914-1918* (mars, juin 1983)	235
Philippe Grandchamp	Les comtes de Genève avaient-ils adopté des armoiries parlantes ?	283
Georges Grandchamp	La polychromie dans la ville, une option pour Annecy	305
Georgette Chevallier	À propos de la Grande Guerre *Voix de la Guerre (1914-1918)* de M[lle] Mathilde Désormeaux	313
	Notes de lecture	315
	Georgette Chevallier, François Demotz, Bernard Premat	
Isabelle Bouvier	Bibliographie savoisienne	321

ISSN 0769-0703

Imprimerie SEPEC — DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Bernard PREMAT

Notre revue s'honore, depuis ses origines, de promouvoir la publication et la diffusion de travaux de valeur concernant tout le champ des études savoisiennes.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France, l'Académie florimontane a décidé d'accroître encore son rayonnement grâce à sa diffusion par l'internet. Cette initiative répond à deux objectifs.

En premier lieu, grâce à la numérisation il va devenir possible à nos fidèles abonnés et lecteurs, dont très peu possèdent l'intégralité de nos numéros, d'accéder à la totalité des parutions de notre revue, depuis les origines jusqu'à l'an 2000. Cet accès internet offrira également les facilités inédites d'une recherche ciblée par noms (de lieu, de personne, de domaine…) par dates et par thèmes. La consultation sur internet pourra se faire de deux façons. D'une part sur le site gallica.fr de notre partenaire Bibliothèque Nationale de France, lequel offre déjà l'accès à nos numéros jusqu'à l'année 1930. D'autre part d'ici quelques mois sur le site du Catalogue Collectif des Sociétés Savantes de Savoie (accessible en tapant « CASS » sur un moteur de recherche).

En second lieu cette diffusion sur internet va permettre d'élargir très sensiblement l'audience et la notoriété des travaux que les auteurs ont bien voulu confier à notre revue. En cela nous demeurons dans le droit fil des motivations qui ont justifié la création de notre Revue Savoisienne. Nous sommes néanmoins trop attachés au respect de la confiance qui nous lie à nos contributeurs pour ne pas nous conformer au strict respect des droits qu'ils détiennent en vertu de la législation sur le droit d'auteur. Nous nous faisons donc un devoir de les informer qu'eux-mêmes ou leurs ayant-droits disposent du droit de s'opposer à cette diffusion sur l'internet. Il leur suffit pour exercer ce droit de nous adresser, sans formalisme particulier et sans avoir à fournir une quelconque justification, un courrier précisant le ou les textes donnés à notre revue qu'ils entendent exclure de la diffusion par nos soins sur l'internet.

Bernard PREMAT
directeur de la publication

Suivi d'édition

YCO Pub

Dépôt légal à la parution
Achevé d'imprimé au 4e trimestre 2015
sur les presses de SEPEC - Peronnas (01960)
N° d'impression : 04922150901

IMPRIM'VERT®

PEFC 10-31-1470 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

SOMMAIRE

		Pages
	L'année florimontane	1
BERNARD PREMAT	*In memoriam* Louis Terreaux	19
YVES TYL	*In memoriam* Marie-Thérèse Hermann	23
JOSEPH RUSCON	La Chartreuse du Reposoir	27
FRANÇOIS DEMOTZ	La naissance des prieurés saviniens autour d'Annecy : Talloires, Saint-Jorioz et Lovagny au XI[e] siècle	57
HENRI COMTE	La réforme de l'abbaye de Talloires par saint François de Sales	73
MICHEL AMOUDRY	Quand la ville d'Annecy et l'Académie florimontane rendaient hommage au journaliste René Payot	113
MAURICE IMBERT	Août 44 dans les Alpes - La reconquête	127
LOUIS TOUVIER	Gabriel de Launay - Un Savoyard dernier vice-roi de Sardaigne	149
GEORGETTE CHEVALLIER	Xavier de Maistre et l'Italie	157
JEAN-CLAUDE LAVOREL	Hommage à Maurice Druge	183
GILBERT CHATENOUD	Concours de Poésie 2014	187
JULIEN COPPIER	Glanes de Montrottier	203
JOSEPH TICON - BERNARD CROLA - JACQUES CHATELAIN - SOPHIE MARIN		
PAUL GUICHONNET	L'Académie florimontane et la guerre de 1914-1918	223
JEAN-FRANÇOIS CAMPARIO	François Vacherand - *Mémoires de la Guerre 1914-1918* (mars, juin 1983)	235
PHILIPPE GRANDCHAMP	Les comtes de Genève avaient-ils adopté des armoiries parlantes ?	283
GEORGES GRANDCHAMP	La polychromie dans la ville, une option pour Annecy	305
GEORGETTE CHEVALLIER	À propos de la Grande Guerre *Voix de la Guerre (1914-1918)* de M[lle] Mathilde Désormeaux	313
	Notes de lecture	315
	GEORGETTE CHEVALLIER, FRANÇOIS DEMOTZ, BERNARD PREMAT	
ISABELLE BOUVIER	Bibliographie savoisienne	321

ISSN 0769-0703

Imprimerie SEPEC — DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Bernard PREMAT

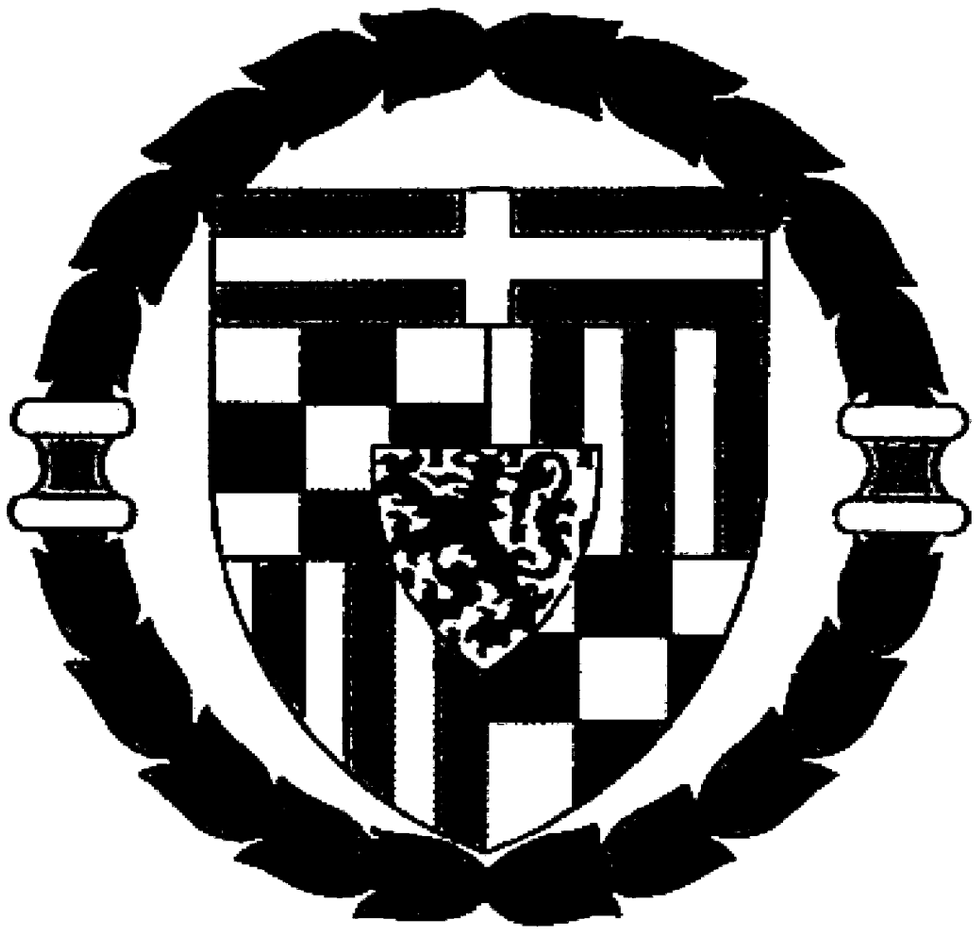
155e ANNÉE 2015

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib I)

" La Patrie, elle toute seule, a englobé toutes les affections de tous "

La Revue Savoisienne



Flores Fructusque

(SAINT FRANÇOIS DE SALES)

" Des fleurs et des fruits "

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy pendant l'hiver 1606-1607
par Saint François de Sales, Prince Évêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Étienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Éloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
Melville GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).

Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).
René LAYDERNIER (1903-2001).

MEMBRES DU COMITÉ

À LA DATE DU 30 MARS 2016

Président : M. Jean-Henri VIALLET, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, secrétaire de la Société des Amis du vieil Annecy.

Vice-Présidents : M. Michel AMOUDRY, O. ⚷, C. ☉, professeur honoraire, président de la Société des Amis du Vieil Annecy.

Vice-Présidente : Bibliothécaire M^me^ Claire LAURENCIN, secrétaire-comptable, en retraite.

Secrétaire : M. Yves TYL, professeur honoraire, docteur en histoire.

Secrétaire adjoint : M. Bernard PREMAT, ✿, professeur honoraire de philosophie, directeur de publication de *La Revue Savoisienne*.

Trésorier : M. Gilles DUPENLOUP, directeur administratif et financier.

Archiviste : M. Jean-Pierre COUDRAY, (professeur honoraire de langues anciennes en classes préparatoires au lycée Berthollet, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane.

Membres : M^me^ Isabelle BOUVIER, bibliothécaire.
M. Henri COMTE, professeur honoraire de l'Université.
M. Julien COPPIER, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du patrimoine de Savoie.
M. Yves LAURENCIN, avocat honoraire.
M^me^ Évelyne REFAUVELET, comptable en retraite.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur : M. Bernard PREMAT.

Comité de Rédaction : M^me^ Georgette CHEVALLIER, MM. Jean-Pierre COUDRAY, Bernard DEMOTZ, François DEMOTZ, André PALLATIER, Yves TYL, Jean-Henri VIALLET.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1985 S. Ex. Mgr. BARBIER Hubert, ❋, ancien évêque d'Annecy, archevêque émérite de Bourges, La Roche-sur-Yon.

2004 S. Ex. Mgr. BOIVINEAU Yves, évêque d'Annecy à Annecy.

1997 † BRUN Claire (M^me^), O. ⚷, C. ❍, proviseur honoraire du lycée Berthollet d'Annecy, Passy.

1958 CHEVALLIER Georgette (M^me^), ❋, O. ❍, dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, professeur honoraire de lettres classiques, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, secrétaire de l'Académie florimontane de 1983 à 2014, Annecy.

1977 DEMOTZ Bernard, O. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Lyon III, Président d'honneur de l'Académie florimontane, Cléry.

1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, Président d'honneur de l'Académie florimontane, Annemasse.

1965 † HERMANN Marie-Thérèse (M^me^), ❁, présidente d'honneur de l'Académie salésienne et vice-présidente de l'Académie chablaisienne, ex-archiviste de l'académie florimontane, Annecy.

2014 MAURIN Hélène (M^me^), directrice des Archives départementales de Haute-Savoie, Annecy.

1984 RABUT Élisabeth (M^lle^), O. ❁, ancienne directrice des Archives départementales de la Haute-Savoie, chef de l'Inspection générale des Archives de France honoraire, Paris.

1989 RAYSSAC Marie-Claude (M^lle^), directrice des Archives municipales d'Annecy, Annecy.

2008 TAPPONNIER Paul, géologue, géophysicien, membre de l'Institut, Paris.

1992 VIALLET Hélène (M^lle^), directeur des Archives de l'Isère, Grenoble.

LISTE DES MEMBRES (1)

(à jour de leur cotisation 2015)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, O. ⚷, C. ❍, professeur honoraire, président de la Société des Amis du vieil Annecy, vice-président de l'Académie florimontane, Annecy.

2003 BERTHIER Pierre, retraité, Épagny.

1996 BEXON Alain, historien de l'art, éditeur, Annecy-le-Vieux.

1989 BOUILLARD Monique (M^me^), bibliothécaire de l'Académie florimontane, guide-conférencière d'Annecy, Cran-Gevrier.

1991 BOUVARD Madeleine (M^me^), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

2004 BOUVIER André, technicien, Chavanod.

1987 BOUVIER Isabelle (M^me^), bibliothécaire, Annecy.

2007 BRACHET-ROLLAND Francine (Marcelle) (M^me^), O. ⚷, archiviste de l'Académie florimontane, directeur de recherche (ministère de l'Équipement) en retraite, Annecy.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir en retraite à la Banque Laydernier, Annecy.
1996 † CHATELAIN Jacques, ébéniste, Talloires.
1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., président du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Annecy-le-Vieux.
2000 CHAUBET Daniel, O. ✪, ingénieur, docteur en histoire, Chambéry.
2005 CHEVALIER Henri, retraité du commerce, responsable des émissions de TV8 Mont-Blanc, Annecy-le-Vieux.
2005 COMTE Henri, O. ✪, professeur honoraire des Universités, Lyon.
2004 CONNAC Yves, publiciste, Annecy.
2001 COPPIER Julien, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1999 CORBIÈRE (de la) Matthieu, historien, président de la Société d'histoire de Genève, Carouge (C.H.).
1998 COSTA Nathalie, (M^me^), réalisatrice en audio-visuel, animation du Patrimoine, Annecy.
2002 COUDRAY Jean-Pierre, professeur honoraire de langues anciennes en classes préparatoires au Lycée Berthollet, membre du concours de poésie de l'Académie florimontane, archiviste de l'Académie florimontane.
1991 COUDRAY Lina (M^me^), professeur honoraire, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (M^me^), chargée des collections du château de Montrottier, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1978 DUJOURDY Simone (M^me^), ✪, retraitée de l'Inspection académique d'Annecy.
2012 DUPENLOUP Gilles, directeur administratif et financier, Rumilly.
1999 DUPRAZ Paul, ✪, agrégé d'italien, professeur honoraire, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1993 † FILLION Monique (M^me^), chef de service en retraite de commerce international, présidente des Amis du val de Thônes, Thônes.
1962 GABION Robert, C. ❁, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
2001 GANTELET Léo, retraité en informatique, écrivain, membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, Seynod.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1997 GARIN-THOMAS Françoise (M^me^), organisatrice des promenades culturelles de l'Académie Florimontane, Saint-Jorioz.
2008 HERRGOTT Jacques, architecte-urbaniste en retraite, Veyrier-du-Lac.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
2008 LASSIOUVE Michel, gérant de société, Annecy-le-Vieux.
2012 LAURENCIN Claire (M^me^), secrétaire-comptable, Annecy-le-Vieux.
1994 LAVILLE Claude (M^me^) ❁, ⚷, C. ✪, retraitée de l'Éducation Nationale, ex-présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1999 LAVOREL Jean-Claude, garagiste en retraite, vice-président des Amis du Vieil-Annecy, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (M^lle^), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Poisy.

1976 MANSAU Andrée (M^me^), O. ✪, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.

1961 NICOLAS Jean, professeur émérite à l'Université de Paris-VII, Paris.

1973 PALLUEL-GUILLARD André, ✪, docteur-es-lettres, professeur honoraire à l'Université de Savoie, Chambéry.

1997 PERRILLAT Laurent, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en histoire, archiviste paléographe, conservateur des bibliothèques, président de l'Académie salésienne, Grenoble.

1977 PERSOUD Pierre, professeur honoraire, Annecy.

1992 PREMAT Bernard, ✿, professeur honoraire de philosophie, secrétaire adjoint de l'Académie florimontane, directeur de publication de *La Revue savoisienne*, Veyrier-du-Lac.

2006 REFAUVELET Évelyne (M^me^), comptable en retraite, Annecy.

1974 REGAT Christian, guide touristique, président d'honneur de l'Académie salésienne, Meythet.

1988 † ROLLET Yolande (M^me^), guide-conférencière honoraire, Annecy.

1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (M^me^), dame de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Thorens-Glières.

1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire de l'École Nationale de Musique d'Annecy, Chambéry.

1982 SANTSCHI Catherine (M^lle^), archiviste d'État honoraire, Genève.

1998 SCHNEIDER Nicole (M^me^), membre d'honneur de l'Académie salésienne, Veyrier-du-Lac.

1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances (en retraite), Annecy-le-Vieux.

1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.

1973 SERS-HERMANN Brigitte (M^me^), membre du jury du concours de poésie de l'Académie florimontane, docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.

1987 † TERREAUX Louis, ✲, ⚜, C. ✪, ✠, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président d'honneur de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.

1998 TYL Yves, professeur honoraire, Saint-Jorioz.

1992 VESIN Andrée (M^me^), infirmière en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.

1984 VIALLET Jean-Henri, ancien directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, Annecy, vice-président de l'Académie florimontane, secrétaire de la Société des Amis du vieil Annecy.

1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture (en retraite), membre du comité de l'association des Amis du Vieux Seynod, Seynod.

MEMBRES ASSOCIÉS

2002 ASNIÈRES DE VEIGY (d') Thierry, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, hôtelier, Seyssel.

1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.

2002 BEDOIS-BORINGE Bénédicte, consultante en développement culturel, Menthon-St-Bernard.

2010 BERTHELET Jean-Claude, retraité, Annecy.

1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
2003 BIBOLLET Anne-Marie (M^lle), enseignante, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1973 BLANC Michèle (M^me), Établissement Alpha, Artemare.
1999 BROILLET Philippe, historien, Corsier (Suisse).
2005 BRONDEL Jean, professeur d'anglais, retraité, Écully.
1964 BRUNET Jean, notaire en retraite, Veyrier-du-Lac.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (M^me), écrivain, Neydens.
1996 BUTTIN Charles, professeur retraité, Thusy.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, La Roche-sur-Foron.
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des Postes, retraité, Annecy-le-Vieux.
1969 COLLIARD Lauro, ⚜, C. ✪, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Verona (Italie).
1999 CONSTANTIN DE MAGNY Claude (M^me), retraitée, Reignier.
1982 COUTIN Bernard (M^e), docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier, Albertville.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Talloires.
2007 DELOCHE Esther (M^lle), docteur en histoire, La Clusaz.
2002 DEMANGE Jean, diplomate, Paris.
2000 DEMOTZ François, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, professeur agrégé en histoire, Lyon.
2001 DENIS Christian, retraité, Saint-Jorioz.
1991 DÉPREZ Marielle (M^me), vice-présidente de la Salévienne, Présilly.
2012 DEPRIECK Christophe, T.P. forestier, Annecy.
2003 DUCHAMP Jean-François, maître de chapelle à Saint-Jean de Lyon, Lyon.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, Genève.
2009 DUPARC Bernard-Paul, conseil en communication, retraité, Annecy-le-Vieux.
2012 DUPENLOUP Delphine (M^lle), médiatrice culturelle, Rumilly.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
2009 GARCIN Monique, kinésithérapeute, Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de L'E.N.S., professeur en classes préparatoires au Lycée Hoche, membre du comité français d'histoire de la géologie, Chaville.
2005 GUERRAZ François, ✪, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, auteur compositeur, musicien, retraité des établissements Guerraz, Montmélian.
1970 GUERRIER-PAGNON Alain, archiviste en retraite, Blois.
2005 IMBERT Maurice, C. ✵, officier général (2^e section), Annecy.
2009 JEANBERNÉ Solange (M^me), agent à la médiathèque de Rumilly, Rumilly.
2012 LABRUDE Pierre, professeur honoraire de pharmacie à l'Université de Lorraine, Annecy.
2008 LAPIERRE Jean-Yves, ingénieur retraité, Argonay.
2014 LAURENCIN Yves, avocat honoraire, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de Banque, Paris.
2000 MARGUET André, D.R.A.S.S.M., conservateur du patrimoine des Pays de Savoie, Marseille.
2000 MÉGEVAND Claude, responsable marketing, président de la Salévienne, Caluire.

1998 PAOLI Françoise (M^me^), professeur honoraire d'histoire, Annecy-le-Vieux.
2011 PARIS Jeannine (M^me^), auxiliaire puéricultrice, Gruffy.
1986 PERSOUD Josiane (M^me^), retraitée du Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (M^me^), professeur honoraire, Annecy.
1988 † RAFFIN Marie-Madeleine (M^me^), ✪, professeur honoraire, Annecy.
2007 REFAUVELET Paul, gérant d'agence de publicité en retraite, président de l'Université du Temps Libre, Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur honoraire, Annecy.
2009 RIGNOT Claude, retraité, Cuvat.
1987 ROBACHE Thérèse (M^lle^), conservateur en retraite, Chamonix.
2002 ROBILLOT Michel, Crédit Agricole, Seynod.
1993 ROSSET Marie-Jeanne (M^me^), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
2008 SALZE Chantal (M^me^), retraitée, Annecy.
2009 TALAGRAND Noël, ingénieur à Plancherine (Savoie).
1980 † TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (M^me^), O. ✪, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
2003 TCHINENY Georges, cadre commercial en retraite, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en droit, président de l'Académie chablaisienne, Thonon-les-Bains.
2003 TOUVIER Louis, professeur honoraire de lettres classiques, Charvonnex.
1990 VAILLY Jean, (M^e^), ⚷, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Annecy.
2012 VIGLIANO Pierre, expert-comptable, vérificateur aux comptes de l'Académie florimontane, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur d'histoire, Montagny-les-Lanches.
2011 WESTMAN Joëlle (M^me^), retraitée, membre du comité de la Société des Amis du vieil Annecy, Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.
2010 ALBERT Élisabeth (M^me^), Sevrier.
2010 ALBERT Philippe, retraité, médaille de la reconnaissance de la nation, Sevrier.
2005 ALLARD-CARTIER Isabelle (M^me^), restauratrice de tableaux, Annecy.
2012 AUSSEDAT Patrick, industriel, Veyrier-du-Lac.
2000 AVRILLON Joseph, gestionnaire de stock, Annecy.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (M^me^), institutrice, Gaillard.
2008 BALTHAZARD Pierre-Louis, secrétaire comptable, Cusy.
2011 BARRUCAND Bernard, notaire en retraite, Annecy-le-Vieux.
2001 BASSO Alain, musicien, Pringy.
1987 BAUQUIS Madeleine (M^me^), retraitée marketing Gillette France, Annecy.
2007 BEAUQUIS Pierre, cadre de banque, Marcellaz-Albanais.
1999 BÉRAUD Sandrine (M^lle^), auteur-compositeur, Paris.
2012 BERNARD Joann, enseignant, Saint-Offenge-Dessous.

2011 BERTHOU François, ingénieur agronome en retraite, Annecy.
2010 BLANC Pierre, comptoir des plastiques de l'Ain, Bellegarde.
2002 BONAZZI Roger, docteur en géographie, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, maire adjoint de Villaz, Villaz.
2011 BONTRON Stéphane, expert-comptable, Vincennes.
2008 BOREL-GIRAUD Jean-Pierre, chirurgien-dentiste retraité, Annecy-le-Vieux.
2012 BOUGAIN-BRAND Maryse (Mme), professeur retraitée histoire-géographie, Annecy.
2011 BOUVIER Bernard, hôtelier, Chavanod.
2011 BOUVIER Thérèse (Mme), hôtelière, Chavanod.
1976 BOY Gabriel, ⚷, ingénieur divisionnaire honoraire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux.
1970 BOYER-BOUQUET Marie-Thérèse (Mme), ⚇, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
2006 BOZON Philippe, secrétaire juridique, Annecy.
2000 BRUCHET Jean-Pierre, psychiatre en retraite, Chézy-sur-Marne.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1991 BRUNET-CHARVIN Marie-Claude (Mme), ex-guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
2008 BUFFARD Jeanine (Mlle), retraitée, Annecy.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
2006 † BURNET Jean-Pierre, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien hôtelier et thermaliste, Aix-les-Bains.
2008 BUTTET (de) Bruno, retraité d'une compagnie d'assurance, Paris.
1987 BUTTIN Pierre (Me), avocat, Chambéry.
2014 CASEZ Laurette (Mme), Duingt.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
2011 CHAMBAZ Guillemette (Mme), secrétaire, Annecy.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), O. ☼, C. ⚷, ⚇, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées (C.R.), Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
2012 CHARVIN Corinne, directrice organisme de formation, Annecy
2008 CHÂTEL Juliette (Mme), Présidente du Centre de la Culture savoyarde, professeur des écoles retraitée, guide du patrimoine, Taninges.
2008 CHEMAIN Arlette (Mme), professeur émérite de littérature comparée. Le Bourget-du-Lac.
2008 CHEMAIN Roger, maître de conférences à l'Université de Nice, Le Bourget-du-Lac.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
2010 CHEVALLIER André-Marc, président du Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, Paris.
2000 CHEVRIER Michèle (Mme), archéologue, Cran-Gevrier.
2007 CHOUVELON Catherine (Mme), infirmière, Rouville.
2007 CHOUVELON Jean-Claude, vétérinaire en retraite, Rouville.
2000 COCHARD Michèle (Mlle), retraitée, Annecy.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
2005 COMTE Pierre, professeur des Universités, Chuzelles.
2015 CONIGLIANO François de, retraité, Talloires.

2015 CONIGLIANO Jeanine de, Talloires.
1993 † COULON Paul, directeur d'entreprise en retraite, Annecy.
2011 CUÉNIN Marina (M^me^), Seynod.
1999 CUISSARD René, entrepreneur retraité, Annecy, président d'honneur de la Chambre syndicale du bâtiment, Annecy.
2007 CURTENAZ DE MARONZIER François, courtier et expert en objets d'art, décorateur héraldiste, chevalier des Saints Maurice et Lazare, Duingt.
2015 DAILLE Pierre, Jacob-Bellecombette.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, assureur, Le Mans.
2011 DANJOU François, médecin en retraite, Annecy.
2008 DAOUPHARS Alain, retraité, Talloires.
2009 DARSY Ghyslaine, guide conférencière, Annecy.
2013 DAURIER Geneviève (M^me^), Lovagny.
1981 DELETRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
2014 DELLA GIOIA Geoffrey, adjoint administratif, Pers-Jussy.
2012 DELOCHE Jacques, professeur d'histoire, Annecy-le-Vieux.
1993 DELUERMOZ François, ⚷, ⚙, croix de la valeur militaire, croix du combattant 39-45, retraité de l'Armée, Sevrier.
2012 DERISOUD Emmanuel, Président Fondateur du site www.phoenixblanc.com/ Plateforme d'Affaires sur Internet, Collonges-sous-Salève.
2008 DESCHAMPS Louis, retraité, Talloires.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
2005 DESCOLLAZ Viviane, conciliateur de justice, Duingt.
2010 DIZIN André, retraité agence de voyages, Annecy.
1974 DUBY Jean-François, ❋, C. ⚷, O. ⚙, ⚷, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Cusy.
2009 DUNAND Michel, enseignant retraité, Annecy.
2003 DUPONT Marius Camille, plongeur subaquatique, découvreur, Sevrier.
2013 DURAND Anne (M^me^), Aix-les-Bains.
2008 ESPARGILIÈRE Bernard, directeur de marketing retraité, Annecy.
2008 ESPARGILIÈRES Claude (M^me^), retraitée, Annecy.
2008 FIGIUIÈRE Nicole (M^me^), professeur d'histoire et géographie, Meythet.
2010 FIGIUIÈRE Régis, gestionnaire informatique, Sévrier.
2004 FOLLIET Jacques, retraité, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Éducation Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (D^r^), médecin, Collonges-au-Mont-d'Or.
1998 GALLAY Andrée (M^me^), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy-le-Vieux.
2006 GARCIN Catherine (M^me^), éducatrice Montessori, Vieugy.
2013 GARCIN Gisèle (M^me^), retraitée, Culoz.
2015 GARDET Jeanne (M^me^), retraitée, Annecy.
2012 GAY Claude (M^me^), professeur, Ambilly.
1988 GINET Yvette (M^lle^), inspecteur central honoraire des impôts, Annecy.
1987 GRADEL François (D^r^), docteur en médecine, Apremont.

1990 GRIESHABER Jacqueline (M^me^), Sevrier.
2015 GROLL Bernard, retraité, Corenc.
2015 GROLL Bernardette (M^me^), retraité, Corenc.
2005 GROS Alain, ❍, professeur de lettres, Président de la Société d'Émulation de l'Ain, Bourg-en-Bresse.
2012 GROS Carole (M^me^), gérante de société, accompagnatrice de montagne, Val Thorens.
2005 † GUELPA Colette (M^me^), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Seynod.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ingénieur, docteur en musicologie, Saint Jean de Losne.
2012 HEBRARD Jean-Louis, professeur honoraire d'histoire-géographie, Albens.
2010 HENRI-BALLY Raphaële (M^me^), ingénieur, Pau.
2003 HUMBERT Mauricette (M^me^), professeur honoraire de sciences physiques, Annecy-le-Vieux.
2011 ISABELLON Laurena (M^me^), journaliste-éditrice, Saint-Vincent, Val d'Aoste, Italie.
1995 † JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚷, retraité, Annecy-le-Vieux.
2010 JAMAIN-BARBET Véronique (M^me^), musicienne, Thusy.
2011 JAULMES-CHAMBAZ (M^me^), professeur de lettres classiques en retraite, Lovagny.
2015 KUTTEN Christophe, Annecy.
2012 LABASSE Olivier, directeur de société, retraité, Veyrier-du-Lac.
2006 LAEUFFER Jean, enseignant, Paris.
2010 LANGWOST André (M^e^), juriste, avocat, historien, Annecy.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, retraité, Annecy.
1988 LAVEDRINE Georges, ❋, ⚷, retraité, ex maire-adjoint d'Annecy, Annecy.
2011 LAVERGNE Thierry, bibliothécaire au centre diocésain d'Annecy, Annecy.
2013 LAVOREL Guy, professeur émérite à l'Université Jean Moulin, Lyon III, Vourles.
2014 LECOMTE Guy, éditeur, Lathuile.
2014 LECOMTE-ERNOUT Stéphanie (M^me^), éditrice, Lathuile.
2015 LERICHE Marc, retraité, Annecy.
2014 LOMBART Christian, technicien forestier, Lechaux.
2000 LONGO Raphaëlle (M^me^), professeur d'histoire-géographie, Saint-Gervais.
2008 MARCHAND Patrick, technicien en horlogerie, Vaulx.
1990 MARRO Monette (M^lle^), ⚷, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
2012 MARTEL Monique (M^me^), secrétaire administrative, Menthon-Saint-Bernard.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, professeur honoraire, Argonay.
2011 MELNIKOV Alexandre, Clermont en Genevois.
2011 MELNIKOV- HERBULOT Katia (M^me^), décoratrice, Clermont en Genevois.
2011 MENGUS Bernard, architecte DPLG en retraite, Annecy.
2011 MENGUS Colette (M^me^), Annecy.
2002 MERCIER-GUYON Catherine (M^me^), guide-conférencière, Annecy-le-Vieux.
2014 MEYER Arlette (M^me^), Veyrier-du-Lac.
2010 MEYER Michel, ingénieur géologue en retraite, Veyrier-du-Lac.
1987 MIRODATOS Jacqueline (M^me^), ❍, guide-conférencière honoraire du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
2012 MONGE Simone (M^me^), maire adjoint de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.

1979 MONNIER Victor, Genève.
1995 MONTANIER Jacqueline (M^me^), guide-conférencière régional, Annecy-le-Vieux.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
2013 NORMAND Bernard, directeur de banque retraité, Annecy.
2013 NORMAND Gabrielle (M^me^), Annecy.
2012 OBRINGER-GRELOT Danielle (M^me^), guide conférencière, enseignante, Annecy.
2012 OUDOT Laurence (M^me^), médecin dermatologue, retraitée, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Saint-Jorioz.
2015 OUDOT Patrick, médecin retraité, Saint-Jorioz.
2013 PACQUETET Georges, C. ❋, maire honoraire de Saint-Jorioz, Saint-Jorioz.
2014 PACQUETET Michèle (M^me^), directrice d'école, Saint-Jorioz.
1994 PAILLE Jean-François (D^r^), médecin, Duingt.
2013 PAJANI Bernard, président du cercle philatélique, cartophile et généalogique favergien, Faverges.
2012 PALLATIER André, O.❍, proviseur honoraire, Annecy-le-Vieux.
2015 PAPOZ-DUCHATEL Andrée (M^me^), retraitée, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (M^lle^), professeur en retraite, guide-conférencière honoraire d'Annecy, Paris.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Marcellaz-en-Albanais.
2007 PERROTIN Roger, retraité, Cran-Gevrier.
2012 PROOT Monique (M^me^), présidente de Culoz-patrimoine, retraitée gestionnaire d'école, Culoz.
2004 PUECH Jean-François, ophtalmologiste, Paris.
2012 PUTHOD Alphonse, retraité de l'enseignement, artiste-peintre, Annecy.
2012 PUTHOD Fernande (M^me^), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2013 RAY Michel, cadre de banque retraité, Metz-Tessy.
2010 RAYMOND Bernard, économiste honoraire en construction, Annecy-le-Vieux.
2015 RAYMOND Philippe, retraité, Veyrier-du-Lac.
2011 RAYROLE Caroline (M^me^), contrôleur de gestion, Gretz-Armainvilliers.
2013 RENNARD Jean-Philippe, professeur, Annecy.
2008 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Jean-François, O. ❋, conseiller d'État honoraire, Saint-Germain-en-Laye.
2004 REYDET DE VULPILLIÈRES (de) Rémi, retraité, Martigues.
2008 RIGAUDEAU Michel, retraité, Annecy.
2007 RITZ Jean-Jacques, psychologue-psychanalyste, Lyon.
2012 RIVOYRE (de) Vincent, médecin-radiologue, historien, Sevrier.
2007 ROCHET Sabine (M^lle^), infirmière, Viuz-la-Chiesaz.
2010 RONCEAU Valérie (M^me^), Dame des Saints Maurice et Lazare, psychothérapeute, Seyssel.
1993 ROOS Marie-Christine (M^lle^), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1987 ROUCH Madeleine (M^me^), diplômée de l'École du Louvre (archéologie), Pringy.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Bourseul.
1999 RUBY Denise (M^me^), professeur honoraire d'histoire et d'histoire de l'Art, Le Raincy.

2013 SANDOZ Lionel, C. ✪ , professeur d'art, peintre héraldiste, Albertville.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O. 🎖, ✪ , député honoraire de la Haute-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SERVETTAZ Claude, inspecteur principal des Postes, Châlons-en-Champagne.
2011 SHIBATA Annie (Mme), professeur en retraite, conférencière, Cran-Gevrier.
2004 SONTAG Viviane (Mme), écrivain, Feigères.
2009 SOREL Nicole (Mme), assistante sociale retraitée, Annecy-le-Vieux.
2012 STRASSARINO Alix (Mme), guide du patrimoine des Pays de Savoie (Montrottier), Meythet.
2015 Sublet Christine (Mme), retraitée de l'enseignement, Annecy.
2008 TATIN Hélène (Mme), docteur en histoire, déléguée laïque de l'Ordre cistercien, retraitée, Annecy.
2011 THIVEND Denise (Mme), professeur de sciences physiques, retraitée, Annecy.
1968 THOREND François, transporteur, Moutiers.
2009 TIVOLY Jean-Michel, 🎖, Président de Société, Tours en Savoie.
2010 TIVOLY Marie-Thérèse (Mme), Tours en Savoie.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
2001 TOURNAYRE Jean-Louis, responsable de qualité, Meythet.
2009 VAGNOUX Marie-Thérèse (Mlle), pharmacien retraité, Annecy.
2008 VEROLLET Didier, directeur de l'agence Léon Grosse Pays de Savoie, Charvonnex.
2002 VEUILLEZ Jean-Luc, (abbé), Paris.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, ancien maire, Lovagny.
2011 † VIVIANT Jean-Pierre, retraité E.D.F., Lovagny.
2011 VOISIN Anne (Mme), chef de service achats, retraitée, Aix-les-Bains.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès lettres, Versailles.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de *La Revue Savoisienne*. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie. La date indiquée est celle de la première entrée à l'Académie (en général en tant que membre correspondant).

Légende

C. Commandeur	Croix de Guerre
O. Officier	Palmes académiques
Légion d'honneur	Arts et lettres
Médaille militaire	Mérite agricole
Ordre national du Mérite	

L'ANNÉE FLORIMONTANE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 JANVIER 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président a présenté ses vœux au nom de l'Académie florimontane à l'assemblée et remercié les souscripteurs de la Fondation du Patrimoine pour le château de Montrottier : la collecte a atteint à ce jour 25 000 €. Mais le président a fait remarquer qu'un effort considérable est à accomplir puisque la somme des travaux à réaliser dans les deux ans se monte à près d'un demi-million d'euros.

Il a ensuite souligné le rôle important des sociétés savantes, dont l'Académie florimontane, pour défendre la Savoie dans l'ordre culturel.

Sans transition, le président a annoncé le décès de Mme Boy, épouse de l'ancien maire de Veyrier-du-lac.

Puis il a signalé l'exposition sur la fin de la guerre à Annecy, organisée par les Amis du Vieil Annecy et le probable changement de conférence du mois de février, M. de Chalon étant indisposé. Le thème sera donc : « L'avènement des comtes de Savoie », traité par le président lui-même.

Julien Coppier est alors intervenu sur deux sujets liés au domaine de Montrottier, dont l'Académie est propriétaire depuis le legs fait par Léon Marès à sa mort, en 1916. Il a bien voulu nous en donner un résumé succint.

« C'est au titre de ses fonctions de responsable des collections que Julien Coppier a présenté la communication *« Un plan en relief du Mont-Blanc dans les collections du château de Montrottier »*.

Avec un certain nombre de collègues professionnels du patrimoine, il cherche à développer l'étude, la connaissance, la recherche et la valorisation scientifique des collections. Il a présenté le résultat de ses travaux personnels en proposant cette contribution relative à un plan-relief du Mont-Blanc. Il a d'abord rappelé comment l'Académie florimontane a reçu ce plan-relief en legs, venant enrichir les importantes collections rassemblées par les familles Frèrejean et Marès.

Il a ensuite expliqué l'histoire de cet objet dont on peut probablement attribuer la construction à Exchaquet, à l'extrême fin du XVIIIe siècle. Enfin, il a montré que si ces plans-reliefs étaient aujourd'hui conservés en nombre très limités, la presse et de nombreux témoignages de la fin du XVIIIe et du début du XIXe siècles témoignaient de la fabrication de ces représentations cartographiques en trois dimensions ».

Dans une seconde partie, Julien Coppier, «poursuivant ses travaux sur l'histoire du château et ses propriétaires, a proposé un « *Aperçu sur le domaine de Montrottier au temps de la famille de Rochette (1839-1876)* », basé sur des archives inédites. Il a montré comment la famille de Rochette est devenue propriétaire du domaine, avant d'exposer des éléments relatifs à la vie dans ce château au milieu du XIXe siècle. Il a évoqué aussi les travaux commencés, mais non achevés, par la baronne de Rochette qui a transformé l'ancien château médiéval pour lui donner une physionomie assez proche de celle que nous lui connaissons aujourd'hui ».

Cette conférence, précise et très documentée, suivie par un public très nombreux, a donné lieu à des questions très pertinentes qui ont permis au conférencier de mettre l'accent sur le caractère fantasque et dépensier de la baronne de Rochette. Les travaux envisagés par celle-ci, notamment la chapelle, dans le style néo-renaissance, auraient certainement dénaturé l'aspect du château. Mais, ruinée par les travaux, M^me^ de Rochette dut vendre le château à M. Frèrejean.

La séance est levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le Président a annoncé le décès de notre consœur M^me^ Claire Brun, qui avait été élue membre d'honneur de l'académie lors de la dernière assemblée générale. Proviseur honoraire du lycée Berthollet, commandeur des palmes académiques et officier de l'ordre national du mérite, M^me^ Brun était membre de l'Académie depuis 1977. Elle avait fêté ses 100 ans cette année et c'est à cette occasion que l'Académie l'avait élue membre d'honneur. M^me^ Brun avait fait plusieurs conférences qui ont été publiées dans *La Revue savoisienne* et a fait partie pendant de nombreuses années du jury du concours de poésie.

Le président remercie le vice-président M. Viallet pour le travail important et dévoué qu'il accomplit pour l'académie, et celui-ci tient l'assemblée au courant du montant de la collecte des fonds pour le château de Montrottier.

Françoise Garin annonce que le voyage culturel prévu sera annulé dans la forme prévue et qu'on l'envisage sur une journée.

Enfin le président donne connaissance des conférences des sociétés sœurs d'Annecy.

Puis, en remplacement du conférencier empêché, le président tente un brillant essai sur une question importante, pour lequel il nous a proposé un résumé que nous reproduisons ci-dessous :

L'avènement des comtes de Savoie du XI^e^ siècle au XV^e^ siècle.

Un sujet fondamental pour la Savoie médiévale mais peu abordé en raison de la dispersion des informations, un sujet très actuel malgré les apparences.

Au Moyen Âge l'avènement d'un nouveau comte suppose réunies des conditions préalables de légitimité, de capacité, de catholicité. Car rien n'est envisageable sans cela dans le Conseil qui les étudie.

Une transition doit s'opérer à l'occasion de la sépulture solennelle du comte défunt, ce qui impose la présence de son successeur et même le choix symbolique du lieu de sépulture.

La cérémonie même de l'avènement nécessite la remise d'insignes du pouvoir et très probablement un serment engageant à la fois le comte et tous ses dépendants. Elle soulève la question du lieu, sans doute variable pour des motifs précis et elle oblige à se demander pourquoi la succession n'a presque jamais soulevé de difficultés. Elle pourrait inciter à des comparaisons avec les principautés voisines comme le comté de Genève.

Depuis le temps d'Amédée VIII qui représente l'apogée de l'État savoyard médiéval, les siècles ont passé. Les conditions ont changé elles aussi, mais chacun en reste toujours aux questions fondamentales. Tout corps constitué doit avoir un chef reconnu dès sa mise en place en vue d'assurer le Bien commun : une vision médiévale qui donne à réfléchir.

La séance est levée à 19 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 MARS 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président souligne le rôle de l'Académie florimontane dans le domaine de la recherche en histoire locale, les Florimontans suscitent l'intérêt pour la recherche et le patrimoine, ce qui est vital pour l'avenir des sociétés savantes.

Il rappelle l'intérêt pour la visite du château dont les Florimontans sont les co-propirétaires et pour la souscription dont les résultats vont aux travaux pour le château.

Puis il fait part des conférences des autres associations d'Annecy et Françoise Garin donne des informations sur la sortie du 11 juin qui aura lieu au château de Septème et au fort de Barraux.

Brigitte Hermann, historienne de l'art, introduit à la connaissance de deux peintres russes : *Alexandre Benois et Zinaïda Serebriakova, l'œuvre de deux grands peintres russes et leur séjour en Savoie.*

La célèbre dynastie artistique des Benois, établie à Saint-Petersbourg après l'installation de son aïeul français Louis Jules Benois qui avait fui la Révolution, compte aujourd'hui plus de 300 artistes, peintres, architectes, décorateurs et scénographes, musiciens, aquarellistes, illustrateurs, qui travaillèrent principalement dans le monde du théâtre, du ballet et de l'opéra. Cette famille, par son travail et ses alliances, insuffla à l'art russe l'esprit des Lumières et ouvrit plus grand encore la « fenêtre sur l'Occident » entrebâillée par Pierre le Grand puis Catherine II à Saint-Pétersbourg. La « Dom Benois », dans le parc de Peterhof, près de Saint-Pétersbourg, sur le golfe de Finlande, musée entièrement consacré à cette famille, lui rend hommage.

Alexandre Benois (1870-1960) fut le plus fameux de la lignée. Il créa le mouvement artistique «Le Monde de l'art» en 1898 avec Serge Diaghilev et Léon Bakst, mouvement symboliste axé sur la recherche de la beauté, initia avec eux les Ballets russes, dont « le feu de joie », « l'effervescence prodigieuse » (Marcel Proust) éblouirent l'Europe, lui révélant l'éclatante vitalité d'un art russe jusqu'alors insoupçonné.

À 60 ans, en 1930, Alexandre Benois vient passer un été à Villy-Le-Pelloux en famille. Trois ans plus tard, durant l'été 1933, c'est au tour de sa nièce, Zinaïda Serebriakova (ou Zinaïda Serebriakoff), aujourd'hui considérée comme l'une des plus célèbres femmes peintres du XX^{e} siècle, de séjourner à Menthon-Saint-Bernard. Avec eux, avec leurs enfants artistes qui les accompagnent, les œuvres qu'il nous ont laissées, sera évoquée la contribution fondamentale des Benois au développement de l'art russe au début du XX^{e} siècle.

La séance est levée à 18 heures 40.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALEDES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE DU MERCREDI 25 MARS 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président ouvre l'assemblée générale des membres effectifs de l'Académie florimontane à 15 heures, en présence de 25 personnes, huit membres s'étant excusés. Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2014 et de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2014, qui sont approuvés à l'unanimité.

Le président souligne alors que l'Académie fonctionne bien, grâce à un Comité directeur très actif et il évoque les questions qui subsistent : le recrutement, la recherche, la communication. Il rappelle que des travaux indispensables ont été entrepris au château de Montrottier et que des chargés de mission ont été mis en place.

Les différents rapports sont adoptés à l'unanimité : rapport moral, rapport d'activité de l'Académie avec les animations de l'été (Venise à Montrottier), rapport financier (jusqu'au 31 décembre 2014, Michel Lassiouve ayant cessé d'assumer ses fonctions de trésorier à cette date), fonctionnement de *La Revue savoisienne*, compte-rendu du concours de poésie, rapport sur les guides de Montrottier).

L'assemblée générale désigne M. Philippe Raymond en qualité de vérificateur aux comptes, en remplacement de M. Pierre Vigliano, démissionnaire pour raison de santé.

L'assemblée est informée par Jean Viallet de la situation des travaux au château de Montrottier. Elle confirme son accord pour l'engagement des travaux à effectuer au salon Frèrejean, victime d'une attaque parasitaire. Julien Coppier fait le point sur l'actualité des collections conservées au château.

Les élections : Gilles Dupenloup, élu au Comité directeur lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2014, est élu membre effectif.

Sont élus membres associés : M^me^ Chantal Salze ; MM. Jean Laeuffer, Yves Laurencin, Georges Tchineny.

Sont élus membres correspondants : M^mes^ Jeanine Conigliano, Jeanne Gardet, Bernadette Gröll, Andrée Papoz-Duchatel, Christine Sublet ; MM. Pierre Daille, Bernard Gröll, Christophe Kutter, Marc Leriche, Christian Mercier, Philippe Raymond.

Élections au Comité : l'assemblée reconduit à l'unanimité, pour trois ans, les mandats d'Isabelle Bouvier, Julien Coppier, Yves Tyl et Jean Viallet.

La séance est levée à 18 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 1ER AVRIL 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président fait appel aux Florimontans qui possèderaient des numéros anciens de *La Revue savoisienne* et qui accepteraient de les donner ou de les prêter à l'Académie, afin de compléter les numéros manquants dans les collections de celle-ci.

Il a ensuite attiré l'attention sur les animations de l'été au château de Montrottier, concerts et conférences du 17 au 31 juillet sur le thème « Venise à Montrottier », organisés sous la houlette d'Yves Connac.

Françoise Garin a rappelé que la sortie culturelle du mois de 11 juin avait lieu au château de Septème et au fort de Barraux.

Il a ensuite donné la parole à Cédric Mottier, ancien élève de l'école des Hautes Études en sciences sociales et chercheur associé à l'université de Savoie.

Celui-ci a traité avec brio d'une question difficile et qui a été suivie avec beaucoup d'attention : *Les nobles de la baronnie de Gex au seuil de 1536 : une ou des noblesses ?*

En effet, à la veille de l'invasion bernoise, la moitié des nobles de la baronnie de Gex ne voit pas sa noblesse remonter avant le milieu du XV^e^ siècle. Ce fort renouvellement s'observe de la même manière, en d'autres régions, vers la même époque. Il est destiné à compenser les extinctions biologiques et les déchéances sociales.

La reconstitution et l'analyse des généalogies des anoblis et des nobles récents gessiens de 1536 a permis à Cédric Mottier de comprendre selon quelles modalités ils ont pu faire leur entrée dans la noblesse gessienne. À partir de là, l'historien s'est demandé quels étaient les concepts de noblesse sous-jacents. Que signifiait être noble pour les contemporains ?

Le conférencier s'est ensuite posé la question de l'homogénéité du groupe nobiliaire gessien : outre l'ancienneté des lignages, qu'en était-il de leur assise matérielle, de leur prestige, de leurs alliances, de leurs emplois…

Enfin, lorsque viendra le temps des choix et des engagements, au seuil de 1536, dans le contexte de l'affranchissement de Genève et de la tutelle du duc de Savoie, soutenue par sa puissante alliée la République de Berne, quelles fractures se révéleront-elles au sein de cette noblesse gessienne ?

La conférence a suscité de nombreuses questions.

La séance a été levée à 18 heures 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 MAI 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président a annoncé le décès de deux membres de l'Académie : M. Pierre Bouillot, principal honoraire de collège, érudit, bibliophile et poète et M^me^ Antoinette Tapponnier-Ribatto, à 102 ans. Entrée à la Florimontane en 1980, elle était mère de notre membre d'honneur, Paul Tapponnier, membre de l'Académie des sciences. Son mari fut également membre associé de l'Académie florimontane.

Le président a rappelé les travaux de recherche qui pouvaient être réalisés, ainsi que les concerts donnés au château de Montrottier au cours du mois de mai par « Musique sans frontière ».

Yves Connac annonce les animations prévues pendant l'été, du 17 juillet au 31 juillet, au château de Montrottier : « Venise à Montrottier », visite-exposition, conférences et concert le 19 juillet.

Françoise Garin rappelle que la sortie de l'Académie a lieu le jeudi 10 juin, puis le président donne les informations sur les rendez-vous des autres sociétés annéciennes.

Le président a ensuite donné la parole à Denis-Louis Lavy. Celui-ci, en suivant l'exemple des soldats du seigneur de Brens, a expliqué comment se déroulait le recrutement des armées savoyardes au XVII^e^ siècle.

Au cours du XVII^e^ siècle, le jeu de bascule traditionnel à la diplomatie savoyarde s'est accéléré et l'exercice en devint de plus en plus périlleux ! Entre familles régnantes, les alliances matrimoniales ressemblaient parfois à des prises d'otages et ne parvenaient pas

à maintenir l'équilibre ! C'était alors la guerre, mot qui, dans le duché, rimait avec invasion étrangère : après l'Escalade ratée de Genève, en 1602, les envahisseurs furent toujours les Français. Le duché eut donc un besoin incessant de troupes. Les officiers devaient recruter des soldats. Là aussi, il y avait des traditions: depuis deux siècles, les Savoyards connaissaient la valeur au combat des Suisses…

À titre d'exemple, le conférencier a proposé de suivre le seigneur de Brens, capitaine dans les armées du duc, dans ses démarches un peu hasardeuses entreprises en 1686 dans la cité de Calvin pour enrôler des sujets suisses ou, à défaut, genevois. Son projet était de conduire, dans une première étape, les nouvelles recrues au château de Brens, situé dans l'actuelle commune de Bons-en-Chablais, et qui n'est éloigné que de quatre lieues de Genève. Ensuite, de les acheminer vers l'autre côté des Alpes. Ce seigneur de Brens était le petit cousin de saint François de Sales, et se nommait lui aussi François de Sales !

La séance est levée à 18 heures 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

La dernière conférence avant l'été de l'Académie a lieu traditionnellement au château de Montrottier. M. Robert Weber, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine et ancien professeur à Lyon 2, a présenté les caractéristiques des « églises néoclassiques sardes en Haute-Savoie ».

L'art néo classique est né au XVIII[e] siècle avec le retour à l'antique et le mouvement des idées qui remettait tout à la raison et à l'homme.

De plus, après 1815, les rois sardes ont voulu marquer leur retour par un style nouveau et la croissance démographique nécessitait la construction d'églises. Ainsi, pour plagier une citation célèbre, « la Savoie s'est couverte d'un blanc manteau d'églises », a rappelé M. Weber : 80 églises en Haute-Savoie, sans compter les chapelles, ni les monuments funéraires, ont été construites au XIX[e] siècle.

Les plans sont plus variés qu'on ne croit, mais les techniques sont issues de la Renaissance et du classicisme et beaucoup de coupoles élevées sur plan carré, qui peuvent avoir une signification symbolique. Les façades sont à portique et à pilastres et les clochers sont maintenant accolés. À l'intérieur, on a conservé de la période baroque le goût des décors en trompe l'œil et on a retrouvé le goût des vitraux, ainsi qu'un mobilier qui a souvent disparu dans les années 1960.

Cette conférence illustrée, très appréciée par son auditoire, a permis de comprendre la richesse de beaucoup de monuments, églises et chapelles du XIX[e] siècle qui, a insisté M. Weber, méritent d'être préservées.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENNELLE DU SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015 AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Pour sa rentrée solennelle au château de Montrottier, l'Académie florimontane a invité Georges Nivat, professeur à l'Université de Genève, président d'honneur des Rencontres internationales de Genève.

Celui-ci avait choisi de parler « de Xavier de Maistre à Marina Tsvetaeva, pages russo-savoisiennes du dialogue européen ».

Le professeur Georges Nivat a recherché dans le fonds ancien de la bibliothèque nationale de Saint-Pétersbourg les traces des relations littéraires entre la Russie et la Savoie et il a constaté que celles-ci étaient très réduites.

Joseph de Maistre, le plus illustre des Savoyards ayant fréquenté la Russie, a brillé dans les salons de Saint-Pétersbourg pendant quinze ans avant d'être renvoyé en 1817. L'orateur a quelque peu brocardé Joseph de Maistre, prétendu fidèle à son roi, génie, grand prophète éconduit. À ses côtés, son frère Xavier était un peintre de genre, piètre écrivain et militaire intermittent, un peu encombrant parfois pour son aîné.

La Savoie occupait peu de place dans les « Voyages » européens des jeunes aristocrates russes. Pourtant, en 1837, A. Glagoliev donnait une description de la Savoie pour elle-même, tandis qu'Ivan Miatlev, contemporain de Pouchkine, écrivait en1843, un poème macaronique sur les aventures de « M^{me} Koudioukova à l'étranger », dans lequel celle-ci découvrait Chamouni et la mer de Glace.

On connaissait également en Russie Lamartine et le poète Fiodor Tioutchev adaptait Le Lac et l'Isolement.

La Savoie reviendra furtivement dans la poésie russe au début du XX^{e} siècle avec un autre poète, Viatcheslav Ivanov dont le fils Dimitri prit le nom de plume de Jean Neuvecelle. Enfin, Marina Tsvetaeva passa un été en Haute-Savoie, en 1936, à Saint-Laurent près de Saint-Pierre en Faucigny, pressentant sa mort, peu avant son retour en URSS.

Après cette brillante conférence, très documentée, une réception a eu lieu dans la salle des Gardes, réception appréciée qui a notamment permis de converser avec le conférencier.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président a remercié les généreux donateurs d'ouvrages à la bibliothèque de l'Académie florimontane : M. André Pallatier pour « Le tragique destin d'un train de permissionnaires - Maurienne 12 décembre 1917 », Rémi Mogenet pour la réédition du livre de Jacques Replat, « Le sanglier de la forêt de Lonnes, esquisse du Comté de Savoie à la fin du XIV^{e} siècle », le Sila qui a publié un ouvrage préfacé par le président Pierre Bruyère, « Le tour des grands lacs alpins naturels en 80 questions », enfin Léo Gantelet a fait don à l'Académie florimontane d'un recueil de vers pour célébrer les sculptures du « Chemin Idéal » construit chez lui à Seynod.

Le président a ensuite donné connaissance du thème du quarante-sixième congrès des sociétés savantes de Savoie qui aura lieu les 1er et 2 octobre 2016 à Saint-Jean de Maurienne : « État et institutions ».

Françoise Garin a donné le compte-rendu du voyage de l'Académie au mois de juin qui a permis aux Florimontans de découvrir le château de Septème et le fort Barraux.

Enfin, le président a fait part des conférences des autres associations annéciennes.

Puis il a donné la parole à Yves Tyl qui a parlé du camp des Éclaireurs de Saint-Jorioz, haut-lieu de tourisme populaire.

La création du camp des Éclaireurs de Saint-Jorioz en 1928 a été un événement important dans l'histoire du tourisme en Haute-Savoie. Le camping se développait à l'époque dans le département, ainsi que le scoutisme, et le professeur à Berthollet Henri Juge et ses amis décidaient d'implanter un des premiers camps de camping à Saint-Jorioz, au bord du lac d'Annecy.

Après la seconde guerre mondiale, René Tulpin, directeur du camp, a eu « l'idée de génie » de s'adresser aux comités d'entreprises pour offrir aux jeunes apprentis et ouvriers des vacances sous la tente. Le camp de Saint-Jorioz a rapidement obtenu un succès considérable et est devenu un haut-lieu de la pédagogie populaire, parce que René Tulpin a su donner aux jeunes ouvriers des vacances organisées dans la liberté. Pendant près de 25 ans, le camp est devenu un modèle, malgré les problèmes financiers.

Les crises de la sidérurgie et du charbonnage, la mutation des mentalités, la disparition de René Tulpin, ont entraîné des évolutions dans la pédagogie et une nouvelle façon de vivre ses vacances. Puis ce fut l'arrivée de l'UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air) à Saint-Jorioz, la vente du terrain par morceau puis en totalité, le départ des Éclaireurs, en 2011 le terrain a été déclaré « très exposé aux inondations », c'est-à-dire en zone rouge, après avoir pourtant accueilli des jeunes pendant 85 ans, venus camper pendant les vacances.

Une discussion importante a fait ressortir l'originalité du camp de Saint-Jorioz. Georges Pacquetet a insisté sur le rôle fondamental de René Tulpin dans la création d'une nouvelle forme de vacances, novatrice pour les jeunes ouvriers, basée sur la liberté et la découverte. C'est en cela que le camp de Saint-Jorioz est devenu un haut-lieu d'éducation populaire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BERNARD DEMOTZ

Le président a informé l'assistance de la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire qui vient d'avoir lieu au début de l'après-midi et qui a décidé de la vente de la ferme La Violette, située sur le domaine du château de Montrottier. Depuis ces dernières années, l'Académie a supporté des charges importantes pour la réfection des toitures du château et pour la mise aux normes de l'installation électrique des pièces ouvertes au public.

Le président a également rappelé que le salon Frèrejean, victime d'une attaque parasitaire, doit faire l'objet de travaux urgents au cours de l'année 2016.

À ce sujet, l'Académie recevra le 13 novembre de la Fondation Crédit agricole Pays de Savoie un chèque de 22 000 € pour participer à la restauration du salon Frèrejean.

Puis, Jean-Pierre Coudray signale que la vente des cartes postales de Paul Refauvelet, au prix de 10 €, se fait au bénéfice de la réparation du château.

Le président a rappelé le thème du congrès des sociétés savantes du mois d'octobre 2016, « États et institutions, autour du 600e anniversaire de l'érection du comté de Savoie en duché », puis il a fait part des conférences des sociétés amies d'Annecy.

Le professeur Pierre Labrude a ensuite fait une très intéressante étude sur la « Pharmacopée savoyarde et pharmacopée française au XVIIIe siècle ».

« Quels sont les médicaments employés tant en Savoie qu'en France et en Lorraine (devenue française en 1766) au siècle des Lumières ? Quels y sont alors les règlements royaux ou ducaux et les coutumes locales ? Quelles peuvent être dans ces États les similitudes et les différences ? En d'autres termes, est-on pris en charge et est-on soigné à Chambéry et à Nancy de la même façon ou de manière différente ?». Telles sont les questions auxquelles le professeur Pierre Labrude a brillament apporté une réponse.

« La comparaison des sources documentaires montre que les similitudes sont très nombreuses : identité des drogues et des médicaments, quasi équivalence de la formation professionnelle, similitude des livres et des formulaires, des matériels et des méthodes tant à l'officine qu'à l'hôpital, identité des liens familiaux et des pratiques d'ascension sociale, etc. Bien sûr des différences existent. En Savoie, l'Université intervient beaucoup plus tôt qu'en Lorraine et en France dans la formation et dans l'exercice pharmaceutique. En Savoie, la limitation du nombre des pharmacies dans les villes ne semble pas aussi précise et les sources n'évoquent pas les facilités d'accès à la profession généralement offertes aux fils et gendres de maîtres en France et en Lorraine.

Au total, en ce XVIIIe siècle, les règles et les pratiques de ces États ou morceaux d'États, Savoie, Lorraine et France, évoquent l'Europe du médicament et de la pharmacie que nous connaissons aujourd'hui ».

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 DÉCEMBRE 2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MICHEL AMOUDRY

La réunion du mercredi 2 décembre s'est déroulée en deux parties.

La parole a d'abord été donnée à Jean-Claude Rey qui a présenté l'ethnographe Edmond de Ginoux). Il a résumé lui-même son intervention :

« L'ethnographe Edmond de Ginoux, né à Annecy en 1811, s'est rendu à deux reprises, au cours des années 1840, en Polynésie. Après des études "itinérantes" (son père inspecteur de l'enregistrement et des domaines déménageait souvent), il s'engage dans l'armée et intervient en Algérie. À son retour, il se lance dans le journalisme. Alors que ses parents, royalistes, restent très attachés aux traditions, lui manifeste des opinions anticolonialistes, anticléricales, libérales. Il écrit dans le grand journal d'opposition à Louis Philippe : *Le National*. Il se dit "possédé par le besoin d'apprendre et de voir des sauvages pour mieux les étudier" et choisit pour cela les Marquises et Tahiti (où il crée le premier journal en langue française : *L'Océanie française*). Revenu en France, il achète en 1857 une villa à Nice où il installe les quelque 500 objets qu'il a rapportés de ses voyages. Il entreprend la rédaction d'un catalogue raisonné, mais la maladie interrompt son travail. Il est hospitalisé à Marseille où il meurt en 1870. Une partie de sa collection est aujourd'hui exposée au musée de la Castre, à Cannes ».

À la fin de l'exposé de notre confrère, M. Frédéric de la Grandville, de l'université de Reims, auteur d'un important ouvrage sur de Ginoux, a pris la parole pour féliciter le conférencier qui, pour nous avoir révélé l'intérêt de cet ethnologue annécien, a été fort applaudi.

La réunion s'est poursuivie avec le palmarès 2015 du concours de poésie, présenté par le président du jury du concours de poésie, Gilbert Chatenoud.

Chaque année, a-t-il fait remarquer, ce palmarès est le fruit du travail de toute une équipe rompue à cet exercice délicat d'extraire, de l'ensemble des textes reçus, venus de toute la France, ceux qui, par la forme autant que par le fond, s'inscrivent dans la continuité de l'esprit de l'Académie florimontane, c'est-à-dire le respect des règles de la prosodie !

Cette équipe, bien connue de vous tous, est depuis cette année renforcée par la présence, souriante autant qu'efficace, de Madame Claude Laville. (...)

Le palmarès de notre concours traditionnel accepte toutes sortes de genres poétiques : de la poésie classique, néoclassique voire libre et des poèmes en prose. Mais le jury souhaite qu'à l'avenir la distinction soit claire. Le règlement inséré sur le site de l'Académie précise désormais : 1. prix « poésie libre » : Attention ! Le poème libre doit avant tout restituer l'effet de liberté voulue par son auteur lors de sa composition ; il ne doit donc ni comporter des rigueurs propres au classique ni se comparer à la prose poétique. 2. Les autres prix : pour ce qui est de la poésie classique ou des poèmes à « forme fixe », une parfaite application des règles de la versification sera exigée.

Les lectures des textes primés ou remarqués ont été faites par le président du jury, par M^mes^ Chevallier et Jeanberné, assistées de M^me^ Laurencin, ainsi que par MM. Coudray et Gantelet. La séance s'est terminée dans la joie. L'Académie florimontane a félicité les lauréats, remercié l'ensemble des participants et les a invités à participer à l'édition de son concours 2016, d'ores et déjà ouverte.

Les prix, mentions et auteurs cités

Prix de poésie libre : deux candidats se partagent ce prix et reçoivent chacun un diplôme accompagné d'un chèque de 75 € :
Sébastien MAYOT, 42000 Saint-Étienne.
Alain HAKIM, 92600 Asnières-sur-Seine.

Prix du concours traditionnel : ces candidats reçoivent chacun un diplôme, accompagné d'un chèque.
1^er^ prix : **Marie Christine GUIDON,** 92860 Puteaux - 200 €.
2^e^ prix : **Maeva RAJANONAH,** 42000 Saint-Étienne - 150 €.
3^e^ prix : **Pierrette CHERBONNIER** , 44400 Rezé-les-Nantes - 100 €.

Mention très honorable : ces trois lauréats reçoivent un diplôme.
Berthe GAINVILLE, 76540 Valmont
Jeanny ARNAUD MEDICI, 09100 Saint-Jean du Falgat
Michel WALACH, 93400 Saint-Ouen

Mention honorable : ces deux lauréats reçoivent un diplôme
Johanne HAUBERT BIETH, 06400 Nice
Yves MUR 11120 Argelier.

Auteurs cités : ces deux lauréats reçoivent un diplôme.
Jany GOBEL, 74200 Thonon-les-Bains
Marcel MAILLET, 74140 Douvaine.

COMPTE RENDU DE LA PROMENADE DU JEUDI 11 JUIN 2015

Le départ habituel place des Romains a eu lieu à 8 heures par une assez belle journée. Le car nous amena dans l'Isère, près de Vienne, pour visiter le château de Septème. Au temps de l'antiquité romaine se trouvait à l'emplacement de Septème « la septième borne milliaire » de la voie reliant Vienne à Milan. Un château fort, dont les ruines subsistent encore aujourd'hui, fut construit au cours des XI[e] et XII[e] siècles sur cet ancien camp romain. À la fin du XIII[e], la ville fut fortifiée par les comtes de Savoie qui construisirent un mur d'enceinte, long d'un kilomètre, percé de nombreuses archères. À cette époque, Septème était un enjeu de la lutte séculaire que se livraient la Maison de Savoie et les États du Dauphiné pour le contrôle du Viennois, et, en 1351, le fief est cédé au Dauphin.

À l'origine, ce château était une Maison Forte du XII[e] siècle au cœur du village, rehaussé par la suite pour devenir le donjon actuel. On y trouve encore la prison et un vieux puits profond de 60 mètres destiné à ravitailler en eau la population en cas de siège. Nous avons été surpris de découvrir le contraste d'une architecture défensive imposante avec une cour intérieure agrémentée de galeries à portiques de Renaissance italienne.

Lors d'une visite en juillet 1564, Catherine de Médicis, accompagnée de ses enfants : le jeune roi Charles IX, le futur Henri III, sa fille Marguerite de Valois, future reine Margot, ainsi que son neveu Henri de Navarre, le futur Henri IV, y passèrent une nuit.

Le château sera entièrement ruiné pendant la Révolution.

Depuis 1889, les descendants de la famille de Kergorlay (originaire de Bretagne) sont les actuels propriétaires et entretiennent ce domaine sans y habiter. Ce château n'est pas classé Monument Historique, mais est adhérent de la *Demeure historique* et des *Vieilles Maisons Françaises.*

La traditionnelle photo du groupe fut prise dans le parc au pied du château et le car nous amena au restaurant à Estrablin, où le repas fut pris dans une atmosphère très sympathique.

À 14 h 30, nous avons repris la route en direction de la vallée du Grésivaudan pour découvrir à l'extrémité du massif de la Chartreuse, sur un promontoire dominant la vallée de l'Isère : Fort Barraux.

Ce monument, plus sévère par son architecture et son histoire, fut construit par provocation en territoire français, dès août 1597, par le duc de Savoie Charles-Emmanuel 1[er]. Quand le fort fut achevé, le duc de Lesdiguières s'en empara facilement le 15 mars 1598, comme il l'avait promis à son roi, Henri IV.

Il est l'œuvre de l'italien Ercole Negro et subit de nombreuses modifications au cours du XVII[e] siècle et c'est Vauban qui le transforma dès octobre 1692 jusqu'en 1698. De gros travaux y sont exécutés : le front de l'entrée refait et tous les fossés approfondis.

Dès 1700, Vauban prévoit d'autres travaux : construction de deux casernes, d'une chapelle et de deux poudrières. Assiégé en 1814-1815, le fort ne se rend qu'après les armistices et sur ordre. À partir de 1793, il devient une prison, puis un camp d'officiers allemands prisonniers pendant la guerre de 1914-1918, et devient par la suite le dépôt de munitions de la Division Alpine jusqu'en 1988.

Ce fort est aujourd'hui la propriété de la commune de Barraux.

Retour à Annecy vers 19 heures 30.

Françoise GARIN

BILAN DE *LA REVUE SAVOISIENNE 2014 ET PERSPECTIVES*

Comme chaque année, Bernard Premat donne le bulletin de santé de la publication de l'Académie. Médicalement parlant, elle ne se porte pas trop mal si nous nous en remettons aux différents diagnostics donnés par nos lecteurs.

Elle a été éditée en 500 exemplaires pour la somme globale de 8 608,80 € TTC, soit 17,22 € le numéro, ce à quoi il faut rajouter les frais d'envoi aux sociétés savantes et aux membres d'honneur. Elle a été livrée dès la fin septembre 2015. C'est pourquoi elle est mise en vente au prix de 34 € pour les non adhérents de l'Académie. Les Florimontans en payant leurs cotisations ont donc droit à un ouvrage de 336 pages de fort belle allure.

Bernard Premat rappelle simplement, sans commentaire, le contenu de *La Revue* :

- tout d'abord *L'année florimontane* (16 pages), article qui présente la vie de notre académie à travers les procès-verbaux de nos activités durant l'année 2014.

- suivent *La lettre de Montrottier* (2 pages) rédigée par notre confrère Julien Coppier et deux *In memoriam* (5 pages) concernant deux membres éminents de notre Académie, Louis Terreaux et Marie-Thérèse Hermann, les communications d'un de nos doyens à l'intelligence toujours aussi vive, Joseph Ruscon, sur *La Chartreuse du Reposoir* (30 pages), du médiéviste François Demotz sur *La naissance des prieurés saviniens autour d'Annecy : Talloires, Saint-Jorioz et Lovagny au XI^e siècle* (16 pages), de notre confrère Henri Comte sur *La réforme de l'abbaye de Talloires par saint François de Sales* (40 pages), de notre vice-président Michel Amoudry *Quand la ville d'Annecy et l'Académie florimontane rendaient hommage au journaliste René Payot* (14 pages), du général Imbert concernant *Août 44 dans les Alpes – La reconquête* (22 pages), de Louis Touvier avec *Gabriel de Launay – Un Savoyard dernier vice-roi de Sardaigne* (7 pages), de notre membre d'honneur Georgette Chevallier, ancienne secrétaire de notre Académie, avec *Xavier de Maistre et l'Italie* (26 pages), de Jean-Claude Lavorel, l'hommage rendu à son prédécesseur Maurice Druge, l'ensemble de ses communications était couronné par le rapport sur *Le Concours de Poésie* (15 pages) dû aux talents littéraires reconnus de Gilbert Chatenoud, président du jury dudit Concours.

La Revue savoisienne 2014 continue de publier les recherches de notre confrère Julien Coppier sur les collections du château de Montrottier sous le titre désormais habituel de *Glanes de Montrottier*. Parmi celles de 2014 (20 pages) les Florimontans ont pu picorer les études inédites de Joseph Ticon, de Bernard Crola sur les faïenceries chablaisiennes Charmot, de Jacques Chatelain, ancien vice-président de la Florimontane, sur une chaire de style gothique, des notices détaillées de Sophie Marin sur une statue de saint Jean-

Baptiste, de Julien Coppier sur un masque mortuaire de Napoléon 1[er] conservé au château de Montrottier.

Puisque nous sommes dans l'année du centenaire il a été donné aux lecteurs et adhérents des études inédites consacrées à la guerre de 1914-1918 avec un article du président d'honneur Paul Guichonnet intitulé *La Florimontane et la guerre de 1914-1918* (22 pages), *Les Mémoires de la Guerre 1914-1918 de François Vacherand* commentés par son petit-fils, Jean-François Campario (48 pages).

Il y a été ajouté une remarquable contribution de Philippe Grandchamp en hommage à son père G. Grandchamp intitulée *Les comtes de Genève avaient-ils adopté des armoiries parlantes ?* (22 pages), un article de feu Georges Grandchamp qu'il avait donné quelques semaines avant son décès sous le titre *La polychromie dans la ville, une option pour Annecy* (8 pages), une note de Georgette Chevallier *À propos de la Grande Guerre, «Voix de la Guerre (1914-1918)» de M[elle] Mathilde Désormeaux* (2 pages), le tout agrémenté par quelques notes de lecture dues à quelques consœurs et confrères ainsi que par la traditionnelle bibliographie savoisienne de l'année établie par Isabelle Bouvier.

Cette longue énumération du contenu appelle quelques remarques préfigurant des perspectives d'avenir. Un premier constat s'impose. Toutes les contributions qui figurent dans *La Revue* sont dues à la plume de Florimontans, des anciens aux plus jeunes, ce qui prouve la vivacité intellectuelle de notre compagnie.

Bernard Premat précise que les rédacteurs ont soigné la langue de Vaugelas, foi de notre censeur Georgette Chevallier qui chaque année aide méticuleusement à relire les écritures de nos collaborateurs.

Le comité de rédaction a été renforcé cette année par André Pallatier qui apportera sa vivacité et sa vigueur.

Bernard Premat adresse des remerciements à tous ceux qui l'aident dans la confection de cette revue : le comité de rédaction, le président Bernard Demotz, le vice-président Jean Viallet, notre archiviste Jean-Pierre Coudray, notre secrétaire Yves Tyl, notre bibliothécaire Claire Laurencin, notre documentaliste Monique Boullard, notre confrère Yves Connac et tous ceux trop discrets qui peuvent être oubliés dans cette énumération. *La Revue savoisienne* est vraiment une œuvre collective.

De ce bilan relativement flatteur, sourd toutefois une petite inquiétude. Plus les ans s'envolent, plus notre vivier de conférenciers, hélas, s'étiole. Nous avons donc besoin de sang neuf pour renouveler notre panoplie de communications que nous souhaitons encore plus encyclopédiques et non pas réduites à l'histoire de Savoie ou du Genevois. Nous manquons par exemple de conférences sur les sciences dites dures, sur le droit, des nouvelles recherches en géographie, économie, histoire contemporaine, etc. Le Comité de rédaction souhaiterait de temps en temps des communications autour de thèmes fédérateurs lorsque l'occasion se présente. En clair, de temps en temps, nous pourrions apprécier une revue centrée sur des communications unifiées sur un thème, ce qui nous permettrait de participer entre autres aux actes proposés par *La Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts* sous l'égide de L'Institut de France où, il faut bien le dire, nous brillons par notre absence. Pour cela, il faut rechercher de nouveaux conférenciers qui veuillent bien nous livrer gracieusement leurs recherches inédites sur leurs centres d'intérêt.

En conclusion, Bernard Premat rappelle que les permanences du jeudi matin au local de l'Académie donnent lieu à de réjouissantes rencontres de beaux esprits et vous aurez en primeur droit au café de bienvenue offert par Claire Laurencin et Jean-Pierre Coudray pour accompagner vos discussions fort intéressantes et qui font le sel des amitiés florimontanes.

RÉALISATIONS 2015 ET PROJETS 2016

L'année 2015 a encore été fertile en réalisations de toutes sortes dues au travail de celles et de ceux qui ont à cœur d'assurer le rayonnement de l'Académie et le redressement des comptes château de Montrottier.

1 - RÉALISATIONS 2015

1.1 - L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

111 - Le Catalogage et la numérisation des ouvrages de l'Académie

Jean-Pierre Coudray et Claire Laurencin ont poursuivi leur travail de catalogage des ouvrages de l'Académie qui sont en dépôt aux Archives départementales, grâce à la compréhension de sa directrice M^me^ Hélène Maurin.

Quant aux opérations de numérisation des ouvrages des Sociétés savantes de Savoie, elles se sont poursuivies en 2015 par un nouvel envoi à la Bibliothèque nationale de France.

112 - Le nouveau site informatique pour le siège de l'Académie

Ainsi que l'avait décidé le Comité un nouveau site a été créé avec le concours d'un concepteur Tyseo Axalpa. Il est maintenant opérationnel et semble bien consulté, notamment les rubriques concernant les conférences, les événements, le concours de poésie. C'est Delphine Dupenloup qui en assure la mise à jour en fonction de l'actualité.

113 - Fonds d'archives

Sous la responsabilité de Francine Brachet un fonds d'archives a été constitué au siège de l'Académie. Il regroupe tous les documents concernant l'Académie et le château qui autrefois étaient dispersés.

114 - Les Journées Européennes du Patrimoine

Le siège de l'Académie participe maintenant régulièrement à cette manifestation qui a eu lieu le samedi 19 septembre 2015. Au cours de cette journée organisée par Claire Laurencin, il a été présenté un petit film intitulé « L'aventure du Numérique » réalisé dans nos locaux au printemps par des responsables de la Bibliothèque nationale de France. Henri Comte de l'Académie florimontane et Laurent Perrillat de l'Académie salésienne ont participé à la réalisation de ce petit film.

Des livres de l'Académie florimontane et de l'Académie salésienne ont été montrés aux visiteurs à la fois sous forme papier et sous forme numérisée, soulignant la bonne coopération entre nos deux Académies.

M^me^ Hélène Maurin, directrice des Archives départementales, et M^me^ Martine Gillet, responsable du service Enfance et Culture de la mairie d'Annecy, ont honoré cette journée de leur présence.

12 - LE CHÂTEAU DE MONTROTTIER

121 - Partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Suite à la convention passée avec la Fondation du Patrimoine le 13 octobre 2014, un appel au mécénat privé a été lancé. Au 31 décembre 2015, la collecte était de 40.000 €.

122 - Réfection de la toiture

Commencés en novembre 2014, les travaux de réfection d'une partie de la toiture du château se sont poursuivis jusqu'en avril 2015 et ont fait l'objet d'un procès-verbal de

réception sans réserve le 17 juin 2015. Le coût total de ces travaux s'est élevé à la somme de 295.455 € HT pour le financement desquels la Direction Régionale des Affaires Culturelles a accordé une subvention de 97.550 € et le Conseil départemental une subvention de 50.000 €.

123 - Chargés de mission

Suite à la démission au 1er janvier 2015 de Michel Lassiouve, administrateur général du château et du domaine de Montrottier, des chargés de mission ont été désignés :

- **Jacques Herrgott**, pour les travaux (organisation et suivi des chantiers, relations avec les architectes, les entreprises, etc…),
- **Yves Laurencin**, pour les questions juridiques,
- **Yves Connac**, pour les animations (expositions, conférences, concerts, etc…),
- **Christophe Deprieck**, pour l'exploitation des bois et forêts (avec le concours d'André Bouvier),
- **Julien Coppier**, pour le musée et les collections,
- **Andrée Vesin**, pour les guides du château.

Les chargés de mission sont réunis deux fois par an par le président pour faire le point sur les actions en cours et sur celles qui sont à programmer.

124 - Animations de l'été 2015

À l'initiative d'Yves Connac un ensemble d'animations sur le thème « Venise à Montrottier » a été organisé du 17 au 31 juillet 2015 :

- une exposition de costumes vénitiens prêtés par des membres de l'association ARIA (Association Rencontre Italie Annecy), qui étaient présents à tour de rôle pour présenter ces costumes, expliquer les différentes phases de montage, etc…
- une exposition d'aquarelles de Jean-Pierre Montmasson sur la cité de Venise et une exposition de dessins de Paul Refauvelet, également sur Venise et les costumes du carnaval,
- des conférences : « *Venise et la Savoie, la rencontre improbable* » par Bernard Demotz, « *L'art à Venise : art byzantin, art gothique, art baroque* » par Christian Regat, « *L'histoire du carnaval vénitien* » par Louis Touvier, « *Promenade à Venise avec Carlo Goldoni, le Molière italien* » par Ornella Venturini-Lotti, « *Des peintures italiennes sortent de leur réserve : découverte d'œuvres du château rarement vues du public* » par Julien Coppier, « *Lecture Théâtrale autour de Venise* » par Claire Sylvia Lanier.

Ont participé à ces conférences/expositions 165 adultes et 82 enfants, et aux conférences/expositions/visites du château 23 personnes.

- une vente de cartes postales réalisées par Paul Refauvelet,
- un concert de musique vénitienne du XVIII° siècle a été donné le dimanche 19 juillet à 17 h 30 dans la salle des Chevaliers du château par l'Ensemble baroque Gastoldi, sous la direction de Georges Kiss, suivi par 90 personnes. La recette a été remise à l'Académie par Georges Kiss pour participer à la restauration du château.

Étaient présents à ce concert : M. Henri Carelli, maire de Lovagny et Mme Dominique Alvin, présidente du Comité des fêtes de Lovagny.

Grâce aux relations d'Yves Connac nous avons été sponsorisés par Collet stores, Chesney sérigraphie et Photoplan, ces deux derniers ont fait gratuitement un certain nombre de travaux de communication pour ces animations (prestations graphiques et impressions d'images sur tissus, etc…).

Le samedi 22 août 2015, de 13 h 30 à 18 heures, l'association de Gueule et d'Argent, composée de jeunes historiens passionnés d'histoire médiévale, a organisé sur les pelouses du château diverses animations :

Animations permanentes : vie, dans un camp militaire, d'un chevalier du XIII° siècle accompagné de ses hommes, présentation de jeux (Jeu des Rois, Mérelles, Alquerque, Renard et les poules), explication de la vie courante au Moyen Âge (mode vestimentaire, hygiène, alimentation….)

Animations ponctuelles : présentation et démonstration de l'équipement du soldat au XIII[e] siècle (du simple piéton au chevalier, présentation d'armes, d'armures.

Environ trois cents personnes, dont de nombreux enfants, ont assisté à ces animations qui ont remporté un vif succès.

125 - Étude de positionnement touristique et culturel

En partenariat avec le Conseil départemental une étude « *de positionnement touristique et culturel et perspectives d'aménagement pour une redynamisation du site de Montrottier – château et domaine* » a été confiée à DECALOG, bureau d'étude de Grenoble.

Cette étude lancée le 6 juillet 2015, s'est déroulée en trois phases associant un comité de pilotage composé :

- **pour le Conseil départemental** de M[mes] Sophie Pinaton-Vittoz, référente du plan tourisme, sports, montagne, Cécile Dupré, chargé du patrimoine et M. François Orliac, directeur du service de l'environnement et du développement rural,
- **pour l'Académie florimontane** de M[me] Francine Brachet, qui a joué un rôle moteur dans cette étude en préparant avec soin tous les dossiers nécessaires à DECALOG, MM. Yves Laurencin et Jean Viallet.

Les trois phases de cette étude ont donné lieu à trois rapports :

- **Phase I : Diagnostic et Enjeux**. Etat des lieux culturel, touristique et paysager du château et du domaine de Montrottier et du contexte touristique,
- **Phase II : Positionnement et propositions**. Elaboration d'un positionnement et de propositions d'évolution en fonction des enjeux,
- **Phase III : Etude du projet touristique et culturel**. Synthèse de l'étude, chiffrage et phasage.

Le document remis par DECALOG reprend les différentes propositions et chiffre les investissements correspondants à chaque phase du projet :

Phase	Estimation des investissements	Investissements cumulatifs
Phase initiale : optimisation de l'exploitation	5.000 € HT	5.000 € HT
Phase I : Accueillir au domaine de Montrottier	380.000 € HT	385.000 € HT
Phase II : Visite en autonomie du domaine	260.000 € HT	645.000 € HT
Phase III : Affirmation des extérieurs	240.000 € HT	885.000 € HT
TVA 20 % **TOTAL TTC**		177.000 € 1.062.000 €

La mise en place de toutes ces propositions (aménagement de la réglementation et travaux) devrait permettre d'espérer une fréquentation à hauteur de 40 000 visiteurs par an d'ici cinq ans.

Suite à ce rapport, l'Assemblée générale de l'Académie a décidé au cours de sa réunion du 30 mars 2016 :

- d'une part, la mise en œuvre d'une professionnalisation de l'exploitation du site de Montrottier (château et domaine), suivant les préconisations de DECALOG,

- d'autre part, d'autoriser les travaux préconisés et d'autoriser le président à déposer des demandes de subvention auprès de différents financeurs potentiels, notamment la Fondation de France, le Conseil Régional et le Conseil départemental) pour le financement des travaux dont le montant prévisionnel est de 885.000 € HT.

126 - Journées Européennes du Patrimoine

Affluence record au château pour ces deux journées (environ 1.400 visiteurs). La « foire aux bouquins » du dimanche a remporté un grand succès non seulement par le nombre d'exposants qui regroupait cette année des individuels, mais également des Sociétés savantes de Savoie qui avaient été invitées. Plusieurs membres du Comité, sous la conduite d'Yves Connac, ont apporté leur concours.

127 - Départ à la retraite de M^me^ Yolande Jahier

Après 20 années de présence en qualité de gardienne du château, Yolande Jahier a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 octobre 2015.

128 - Recrutement de nouveaux gardiens

Un couple de gardiens a été recruté à compter du 1^er^ octobre 2015. Il s'agit de M^me^ Siblyne Semaille et Daniel Vigier qui ont été employés au cours de l'année 2014 par Culture Espaces Paris et ont assuré le gardiennage de la villa Ephrussi de Rothschild et de la villa Kérylos dans les Alpes-Maritimes.

Dès leur prise de fonctions M. Daniel Vigier a effectué de nombreux travaux de nettoyage des bâtiments et du domaine de Montrottier et M^me^ Siblyne Semaille a préparé la saison 2016 en faisant de nombreuses propositions pour participer à la redynamisation du château.

129 - Réception du Crédit Agricole

Au cours d'une petite manifestation organisée au château de Montrottier le 13 novembre 2015, la Fondation Crédit Agricole Pays de France a remis au président de l'Académie un chèque de 22.000 € pour participer aux travaux d'assainissement et de réfection du salon Frèrejean, victime d'une attaque parasitaire.

2 - PROJETS 2016

21 - REFONTE DU SITE DU CHÂTEAU

À l'initiative de Siblyne Semaille, nouvelle gardienne du château, le site a été entièrement repris pour permettre aux consultants de trouver facilement l'ensemble des informations dont ils ont besoin sur les périodes et heures d'ouverture, les tarifs, les animations, etc…

22 - CRÉATION D'UNE COMMISSION DE POLITIQUE CULTURELLE

Une commission de politique culturelle a été créée à l'initiative du président d'honneur Bernard Demotz, qui a accepté de l'animer. Elle a pour but de réfléchir à la politique culturelle de l'Académie et du château et de trouver les moyens de relancer la recherche.

23 - ÉTUDE DE POSITIONNEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

Pour la mise en œuvre des préconisations de DECALOG, le Conseil départemental et le Comité de l'Académie ont décidé de lui confier et de co-financer un complément de mission dont les résultats sont attendus pour l'automne 2016.

24 - CHANTIER SALON FRÈREJEAN

Les travaux d'assainissement et de restauration du salon Frèrejean, victime d'une attaque parasitaire, seront effectués en deux temps : au printemps 2016, travaux extérieurs pour supprimer la cause de l'infestation parasitaire et, à l'automne, travaux intérieurs avec le traitement antiparasitaire des meubles et objets en bois et réalisation d'un vide sanitaire sous le plancher.

25 - SALLE DES GARDES

Après négociation, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a autorisé l'Académie à déposer la cloison qui sépare cette salle en deux. Les travaux seront effectués à l'automne 2016.

26 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALARME COMPLÉMENTAIRE

Le château est actuellement équipé d'un système d'alarme intérieur pour protéger les salles du musée de toute intrusion. Une réflexion sera conduite pour un équipement extérieur destiné à repérer toute tentative d'approche du château.

Jean Henri VIALLET

Président (depuis mars 2016)

LA LETTRE DE MONTROTTIER

Cette lettre de Montrottier présente l'actualité des collections conservées au château pour l'année 2015.

Les relations avec le Ministère de la Culture et la DRAC

Le 3 juillet, nous avons reçu au château Lionel Bergatto (DRAC Rhône-Alpes, conseiller pour les musées), pour prolonger sa visite effectuée en 2014[1]. Il s'est penché sur les collections du château, constatant les difficultés humaines et matérielles (pas de personnel scientifique permanent ; état de conservation de certains objets, ...). Il a également émis un certain nombre de préconisations, invitant l'Académie à poursuivre le chantier des collections (inventaire et récolement).

Ensemble, nous avons effectué un pré-repérage d'objets et de parties de collections présentés actuellement de façon permanente dans le circuit de la visite ; ceux-ci trop fragiles (support textiles, support papier...) méritent à moyen terme de ne plus être exposés et d'être conservés dans une réserve aménagée. Cet aménagement est un point sur lequel il convient de réfléchir.

Lionel Bergatto insiste sur le témoignage quasi-unique que constitue cette demeure de collectionneur ; il nous invite à la maintenir en l'état, moyennant des aménagements liés à l'état de conservation des collections. De plus, il nous conforte à poursuivre le travail de documentation et d'étude des collections par l'appel à des universitaires pour les documenter.

Les collections

- Cette année, le château a notamment reçu la visite d'un groupe d'anciens élèves d'HEC (à l'initiative de M^me^ et M. Espargilières, le 2 juin), des Amis du Vieux Chambéry (14 juin) et de membre de la société de la Légion d'Honneur de Haute-Savoie (24 juin).

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec une dizaine de chercheurs sur divers sujets ; nous avons également répondu à des questionnaires adressés par la DRAC.

- Nous avons établi une bibliographie relative à Montrottier, l'histoire du château, de ses propriétaires et de ses collections. Elle est accessible sur le site de l'Académie[2] ; nous la tiendrons à jour régulièrement, en fonction de l'avancement des recherches.

- À plusieurs reprises, nous avons été sollicités par des particuliers qui souhaitaient faire des dons (copies de mobiliers, tapisseries, papillons). Après l'examen de ces propositions, le comité les a déclinées pour des raisons de conservation, mais surtout pour des questions scientifiques et administratives. Rappelons ici que les éventuelles acquisitions sont strictement encadrées par le label « Musée de France » (en lien avec la DRAC), dont les collections de Montrottier bénéficient depuis 2003.

- Dans le cadre des animations « Venise à Montrottier », nous avons l'occasion de présenter au château lors d'une conférence deux tableaux italiens, avec le concours de B. Premat.

- Le comité a donné son accord pour que des œuvres soient reproduites dans plusieurs publications[3].

---

(1) Voir « Glanes de Montrottier », in *Revue savoisienne*, 2014.
(2) http://www.academie-florimontane.fr/bibliotheque/les-collections/
(3) COPPIER, J. et MAURIN, H., (dir.). COTTET-DUMOULIN, E. et VARASCHIN, D. *1815 Savoie du Nord 1860, La Restauration sarde : portraits choisis*. Annecy, 2015, 47 p.
MOMAL, J.-C. Le décor maçonnique dans la faïence française du XVIII^e^ siècle, à paraître.
COPPIER, J., « Max Bruchet (1868-1929), archiviste de la Haute-Savoie et pionnier de la recherche en histoire médiévale », in CASTELNUOVO, G. et VICTOR, S. (dir.), *Mélanges Christian Guilleré*, à paraître.
COPPIER, J., « Note sur une faïence montpelliéraine conservée dans les collections du château de Montrottier », in *Études héraultaises-hommage à Jean Nougaret*, n° 46, Montpellier, 2016, à paraître. Ce volume est un hommage à un confrère de l'Académie de Montpellier. Nous lui avions confié l'étude d'œuvres d'A. Cabanel : NOUGARET, J., « Note sur deux œuvres d'Alexandre Cabanel conservées au château de Montrottier », in *Revue savoisienne*, Annecy, 151^e^ année, 2011, pp. 361-366.

Participation à la commémoration de l'accession de la Savoie au rang de duché

L'Académie florimontane va contribuer par le prêt de documents et de dessins, figurant notamment dans les collections de Montrottier, à l'exposition « *Les vies de châteaux* » qui se tiendra du 2 juin au 18 septembre 2016, au château d'Annecy.

Elle est organisée dans le cadre de la commémoration du 6e centenaire de l'accession de la Savoie au rang de duché, par la direction des Archives départementales de la Haute-Savoie et le musée-château d'Annecy. Les documents prêtés par l'Académie contribueront au propos scientifique de l'exposition et à celui du catalogue édité à cette occasion, dans lesquels Montrottier aura une place.

Hélène Maurin a accepté que la direction des Archives départementales prenne à sa charge le nettoyage de ces aquarelles. Ce travail a été réalisé par les professionnels de l'atelier restauration des Archives départementales de la Haute-Savoie.

Les collections de Montrottier bénéficient de la reconnaissance du label « Musée de France », qui leur assure une protection (inaliénabilité) ; ce label encadre également strictement leur restauration ou d'éventuelles acquisitions, en lien avec la DRAC.

Enfin, sur notre proposition, une convention a été établie entre l'Académie et l'agglomération d'Annecy afin que les visiteurs qui se présentent à Montrottier puissent bénéficier d'une entrée à tarif préférentiel, sur présentation de leur billet d'Annecy (et inversement) ; l'idée est de pouvoir ainsi espérer accueillir une partie des visiteurs annéciens à Montrottier[4].

Les Glanes de Montrottier

- Depuis 4 ans, cette rubrique de la *Revue savoisienne* apporte des connaissances scientifiques inédites sur les collections. Ce présent volume présente de nouvelles contributions.

Nous avons notamment bénéficié du concours de Sandrine Boisset-Thermes qui a soutenu à Grenoble une thèse[5] le 24 novembre dernier. Dans le corpus étudié, figurent trois Vierges de Pitié conservées au château.

D'autres perspectives de recherches se dessinent autour notamment des bronzes des Vischer, des statues religieuses ou encore des tableaux ; il en va de même pour des perspectives d'expositions avec des institutions muséales qui permettraient non seulement de faire sortir nos collections du château, de les étudier et de mieux les connaître, et par là de contribuer également à la redynamisation du domaine de Montrottier.

Julien COPPIER

(4) Pour la saison 2014, Montrottier a accueilli 18 000 visiteurs et le musée-château d'Annecy 104 000.
(5) BOISSET-THERMES, S., « La sculpture en Savoie. Ateliers, artistes et commanditaires à Chambéry et dans sa région (vers 1480 - vers 1530) », sous la direction de Laurence Rivière. Mention très honorable.

Procès-verbal de l'AG du mercredi 26 mars 2014

L'Assemblée Générale commence par la lecture et l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.

Le président donne ensuite une vue d'ensemble sur l'Académie, ses réussites, mais aussi son déficit chronique qui impose des propositions et des décisions.

Puis le rapport moral et le rapport d'activités, qui, en l'absence de M^me^ Georgette Chevallier, ont été lus par Jean Viallet et par Bernard Premat, sont approuvés.

Les résultats financiers sont présentés par Jean Viallet, en l'absence de Michel Lassiouve. Après le rapport du vérificateur des comptes, M. Pierre Vigliano, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2013 et le projet de budget prévisionnel 2014. Elle décide de fixer, à compter de l'année 2014, la cotisation à 34 euros pour une personne seule et à 43 euros pour un couple et la participation aux frais d'envoi de *La Revue savoisienne* à 6 euros.

Le rapport de M. Bernard Premat sur *La Revue savoisienne*, ainsi que le compte-rendu de M. Gilbert Chatenoud sur le concours de poésie 2013 sont approuvés. De même, les rapports de M. Henri Comte sur la numérisation, de M. Julien Coppier sur le musée château et de M^me^ Vesin sur les guides. Enfin, M^me^ Brachet fait le bilan du club de recherche.

On passe ensuite aux élections :

Sont élus membres d'honneur, en raison des services rendus à l'Académie : M^mes^ Claire Brun et Georgette Chevallier et d'autre part les directrices des Archives départementales et municipales, M^mes^ Hélène Maurin et Marie-Claude Rayssac.

Membres effectifs : M^mes^ Claire Laurencin et Françoise Garin et MM. Yves Connac et André Palluel-Guillard.

Membres associés : M^mes^ et MM. Jean-Claude Berthelet, Philippe Broillet, Christophe Deprieck, Delphine Dupenloup, Gilles Dupenloup, Monique Garcin et Claude Garcin.

Membres correspondants : M^mes^ et MM. Laurette Casez, Geoffey Della Gioila, Yves Laurencin, Guy Lecomte, Stéphanie Lecomte-Ernout, Christian Lombart, Arlette Meyer, Michelle Pacquetet.

Élection au Comité : Michel Amoudry, Bernard Premat et Evelyne Refauvelet sont renouvelés. Claire Laurencin est élue. Henri Comte, qui a été coopté, est confirmé. Et Yves Tyl est désigné comme secrétaire.

In memoriam
Jacques Chatelain (1943-2016)



À l'aube de l'été, le 11 juin 2016, notre société a perdu un confrère estimé et apprécié pour ses qualités humaines et professionnelles. Comme le disait François de Sales pour les adhérents de la première Florimontane, *« il avait quelque compétence et était de bonne compagnie »*.

Lors de l'assemblée générale des membres effectifs du 10 avril 1996, Jacques Chatelain avait été élu membre correspondant. Ses parrains étaient Georges Grandchamp et Vincent Beney. Dès l'année suivante, l'assemblée générale des membres effectifs du 9 avril 1997 s'appuyant sur sa profession d'ébéniste et ses compétences reconnues l'élurent administrateur de Montrottier, ce qui l'amena à rejoindre le comité d'administration du domaine de Montrottier sous la présidence du président Paul Guichonnet. L'assemblée générale des membres effectifs du 16 mars 1998 le promurent membre associé, puis l'année suivante, celle du 2 avril 1999, membre effectif en remplacement de Christian Guizard décédé dont il rédigea l'hommage dans la séance du mercredi 3 décembre 2000. Cette même année, le président Paul Guichonnet et le vice-président Georges Grandchamp l'appelèrent à rejoindre le comité de l'Académie pour remplir la fonction de second vice-président de l'Académie florimontane. Ce sera l'assemblée générale des membres effectifs du mercredi 28 mai 2003 sous la présidence de Paul Guichonnet qui le confirmèrent officiellement et l'élurent avec effet rétroactif comme vice-président de l'Académie florimontane en remplacement de René Laydernier décédé. Ce parcours rapide au sein de notre compagnie prouve les qualités humaines de notre confrère et le rôle irremplaçable qu'il a joué parmi nous.

Pendant de nombreuses années, Jacques Chatelain s'est consacré avec beaucoup d'énergie au château de Montrottier dont en homme de métier il en connaissait tous les arcanes. Comme le rappelait dans son hommage notre président Jean Viallet, lors de la cérémonie religieuse célébrée en l'église de Menthon-Saint-Bernard le 16 juin 2016, Jacques n'hésitait pas, lorsqu'il le fallait, à prendre la tronçonneuse pour couper les branches d'arbres qui tombaient sur la voie ferrée, à faire des travaux d'entretien des bâtiments et à aider le gardien du château.

En 2006, il avait pris de main de maître l'organisation matérielle de la grande manifestation organisée au château de Montrottier pour le 400^{e} anniversaire de la fondation de la première Académie florimontane.

Cet homme exceptionnel alliait à la fois la pratique et la théorie. C'était selon l'heureuse expression de notre confrère Henri Comte et ami d'enfance de Jacques Chatelain *un homme du bois* dans toutes ses dimensions. Après des études brillantes à l'ECA d'Annecy-le-Vieux, il avait suivi tous les métiers du bois depuis la menuiserie-charpente jusqu'à l'ébéniste d'art spécialisé notamment

dans la conservation et la restauration du patrimoine mobilier alpin. Ces compétences acquises lui permirent d'être un expert international près les tribunaux. Par ailleurs, il était un collectionneur reconnu des objets de l'art populaire de l'arc alpin, ce qui l'amena à travailler avec les Valdotains à la sauvegarde de ce mobilier. En 2004, il avait publié avec Gherardo Priuli aux éditions Libris *Vieux objets en bois de la montagne*, une véritable étude ethnographique de ce mobilier alpin, illustré de luxueuses photographies. En 2006, il récidivait avec la très belle édition de *Mobilier traditionnel des Alpes occidentales* où Jacques présentait un échantillonnage très diversifié et représentatif du mobilier alpin à travers cinq siècles d'histoire de la Savoie au Dauphiné. Tous ces meubles, du plus rustique au plus ouvragé, des basses vallées comme celles plus riches des hautes vallées, démontraient l'ingéniosité technique de ces artisans montagnards dont Jacques savait dans les détails déceler les talents. Une observation durant des décennies d'enquêtes et de recherche lui avaient donné ce regard neuf sur cet art populaire et lui permettait de rivaliser avec les grands noms de l'ethnologie alpine. Jacques avait même relaté une observation originale et inédite, celle de l'usage de la scie alternative hydraulique dès le XIII^{e} siècle, exemple attesté et daté de 1285 à Vallorcine. Entre temps, bien des Florimontans ont acheté sa magnifique brochure intitulée *Marque ton pain*. Il avait collaboré aux *Glanes de Montrottier* de *La Revue savoisienne* 2013 avec une notice précise et bien argumentée sur une chaire à coffre et à dossier ouvrant conservée à Montrottier. Il nous avait promis un article qui lui tenait à cœur parce qu'inédit, et que lui seul pouvait écrire, sur l'originalité des charpentes et des plafonds savoyards par rapport aux charpentes et plafonds dauphinois, mais, hélas, les événements l'ont empêché de réaliser ce projet qui aurait fait date dans l'ethnologie alpine. De même, Jacques Chatelain avait la ferme intention de revenir après sa guérison à l'Académie pour nous faire profiter de son savoir et de sa pratique d'ébéniste d'art notamment dans le recensement du mobilier du château de Montrottier. La maladie l'a emporté brutalement mais ceux qui l'ont vu quelques jours avant son décès nous ont assuré de sa sérénité devant l'issue fatale.

Lors de la cérémonie religieuse célébrée le jeudi 16 juin 2016, à 15 heures, dans une église bondée de Menthon-Saint-Bernard, beaucoup de Florimontans s'étaient déplacées pour rendre un dernier hommage à celui qui a marqué l'histoire de notre compagnie. Le Comité représenté par Michel Amoudry, Henri Comte, Jacques Herrgott et Bernard Premat manifestait à toute sa famille leur affectueuse sympathie. Après les hommages de la famille, de ses amis d'enfance et florimontans que sont les frères Comte, le président Jean Viallet dans un discours émouvant dressait un éloge de notre confrère en rappelant son activité au sein de notre Académie. C'est bien la preuve des sentiments cordiaux que lui portait l'ensemble de nos membres et la manifestation du vide qu'il laisse parmi nous.

L'Académie florimontane présente à nouveau à son épouse et à sa famille ses condoléances et toute sa sympathie.

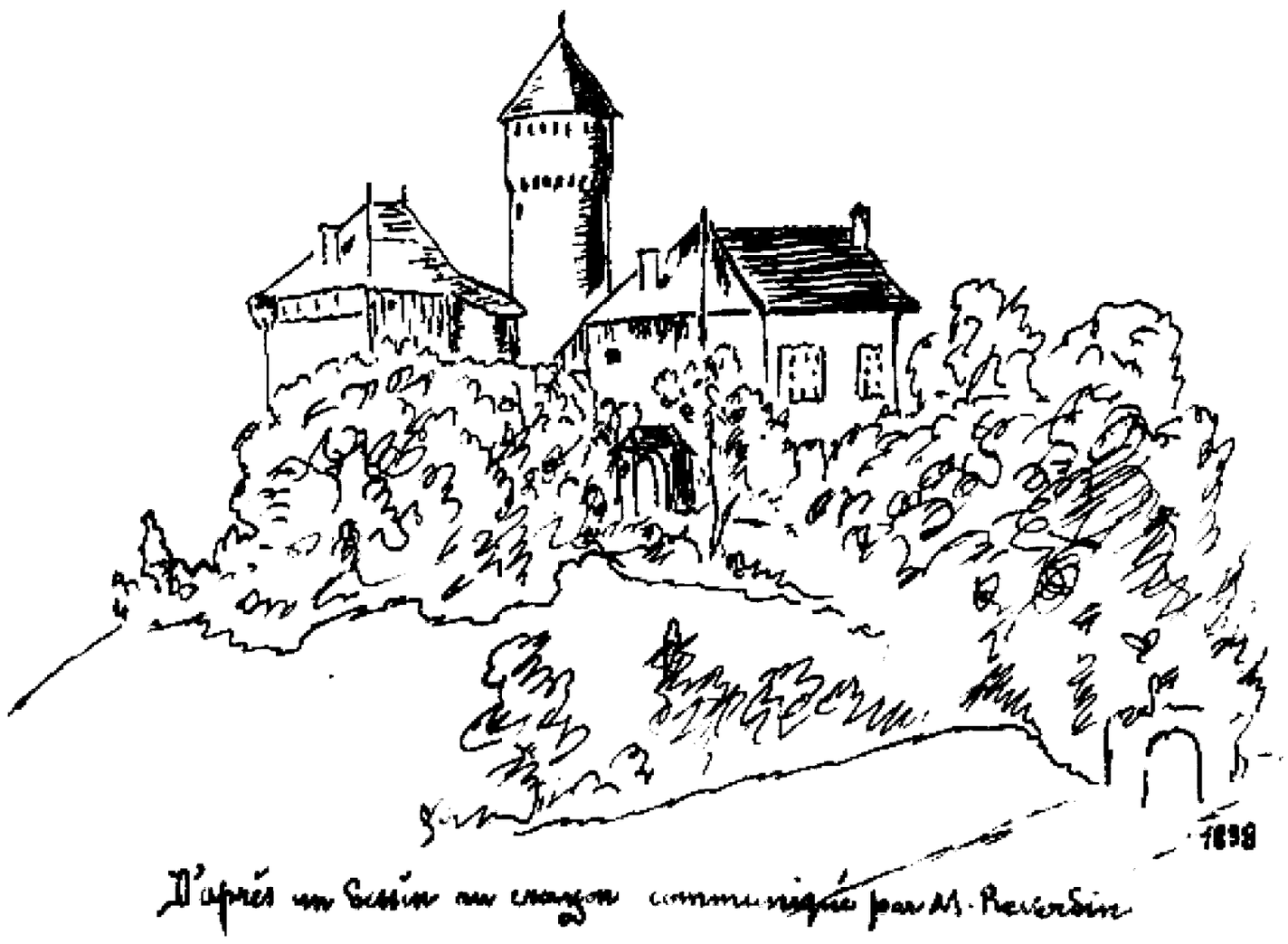
Bernard PREMAT
Directeur de *La Revue savoisienne*

Le domaine de Montrottier au temps de la famille de Rochette (1839-1876)

Après avoir évoqué dans d'autres articles l'histoire du domaine de Montrottier, de ses différents propriétaires et des collections de 1876 à 1919, nous poursuivons nos travaux sur l'histoire du château. Pendant près de 40 ans, le domaine de Montrottier est la propriété de la famille de Rochette, à qui Joseph Serand a consacré quelques pages[1].

Nous évoquerons cette fois la famille de Rochette, en nous basant sur de rares documents d'archives, en grande partie inédits, ainsi que sur des ouvrages parus au milieu du XIX^{e} siècle.

Après avoir rappelé les origines de cette famille, nous montrerons comment le baron Jules de Rochette devient propriétaire du domaine de Montrottier. Nous présenterons ensuite ce que nous savons de la vie de la famille de Rochette à Lovagny et au château, avant de nous attarder sur les travaux qu'elle entreprend à Montrottier.



Le château de Montrottier (ce calque réalisé par J. Serand sur un dessin de 1838 montre l'ancienne porte d'accès au château). Académie florimontane.

(1) SERAND, J. *Le château de Montrottier*. Annecy, 1949, pp. 64-70.

I. La famille de Rochette

1. Ses origines

L'*Armorial de Savoie* nous apprend que la famille de Rochette[2] pourrait être originaire de Bourgogne. Il signale, en 1444, à Bonneville un Étienne Rochette, notaire. Bien qu'on ne connaisse pas sa filiation, il pourrait être un des aïeuls de la branche qui nous préoccupe. À la fin du XVII^e^ siècle cette famille s'illustre dans le métier des armes.

Joseph de Rochette[3] est né à Annecy le 21 août 1761, du mariage de Joseph-Marie et de Claudine Brun de Cernex ; il est baptisé le 24 août. Il devient major et lieutenant dans le régiment du Genevois et est désigné comme syndic provisoire[4] d'Annecy le 11 janvier 1816. N'ayant pas participé à la Révolution française, il est l'homme idoine pour assumer ce poste lors de la Restauration sarde. Il s'occupe surtout de régler les dépenses militaires et de faire payer à la France les frais causés. Il donne sa démission en avril 1817 ; les démarches de l'Intendant pour qu'il continue à s'investir dans la vie municipale restent vaines. Joseph de Rochette décède, d'une attaque, le 14 février 1835[5] ; il est inhumé le lendemain.

2. Jules de Rochette

De son mariage avec Clémentine de Syon de Saint-André, le baron Joseph de Rochette avait eu trois garçons : Charles, Pierre et Jules. Ce dernier[6] est né à Annecy le 20 août 1812. Il devient lieutenant dans la marine et épouse le 20 février 1838, en la paroisse Notre-Dame de Chambéry, Mathilde de La Pallud[7]. Cette dernière est issue de la famille Paërnat-La Pallud, famille de la noblesse savoyarde, originaire de Monthey en Valais[8].

L'acquisition du domaine de Montrottier

Le 27 mai 1839[9], devant maître Grivaz, notaire à Annecy, Guillaume-Henry Dufour, sa femme et sa sœur Elisabeth Mabille cèdent à Jules de Rochette contre 105 000 livres nouvelles de Piémont la totalité des immeubles qu'ils possèdent dans les communes de Chavanod et de Lovagny, d'une contenance de 213 journaux 322 toises soit 62 hectares et 84 centiares formant le domaine de Montrottier. Ce dernier consiste en un « *château, batimens* (sic), *rustiques, cours, placéages, jardin, vignes, prés, champs et bois* ». Dans

---

(2) FORAS, A. de, MARESCHAL-LUCIANE, F.-C. de, VIRY, P. de, YVOIRE, F. d', *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1910, 5^e^ volume, pp. 202-208.
(3) Arch. dép. Haute-Savoie, E dépôt 10/GG 6.
(4) Arch. mun. Annecy, 1 K1/58 et dossier syndic R 38.
(5) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 E 371 (paroisse Notre-Dame).
(6) Arch. dép. Haute-Savoie, naissance Annecy, 4 E 246, f° 31, acte 119.
(7) Arch. dép. Savoie, 4 E 361, n° 9. Un contrat de mariage est passé devant M° Morand à Chambéry le 9 février 1838 (insinué le 1^er^ mars).
Marie-Mathilde Paërnat de La Pallud est née et baptisée à Chambéry le 8 avril 1819. Elle est la fille de Jean Paërnat de La Pallud et de Pauline-Claudine de Cise : Arch. dép. Savoie, 3 E 764.
(8) FORAS, A. de, *op. cit.*, pp. 328-331.
(9) Arch. dép. Haute-Savoie, 2 E 5624, f° 580-583 v.

cette vente sont compris tous les meubles existant dans le domaine, ainsi que les fonds de fourrages, de semences et tout le cheptel. Jules de Rochette s'engage à payer 80 000 livres au terme des 16 premiers mois et 25 000 livres dans les trois ans, le tout avec intérêt de 4% par an.

En fait, il faut attendre près de 10 ans pour que la famille de Rochette s'acquitte du paiement de la totalité du domaine de Montrottier. Devant maître Jacques Masson, le 26 août 1848, comparaissent, dans le salon de l'appartement du capitaine Bloum, rue Grenette à Annecy, Guillaume-Henry Dufour, son épouse Suzanne née Bonneton et sa sœur Élisabeth, épouse de Jules Mabille, chacun ayant droit respectivement à 5/8°, 2/8° et 1/8° de la somme faisant l'objet de cette quittance : cette somme totale de 105 000 livres est reçue en espèces et délivrée en plusieurs versements[10].

À la tête du domaine de Montrottier, Jules de Rochette réalise plusieurs opérations foncières (acquisitions et ventes). Sans en dresser une liste exhaustive, signalons que c'est à Mathilde de Rochette que l'on doit l'entrée dans le patrimoine de Montrottier de l'actuelle maison dite de la Violette, dont le toponyme est sans doute lié au patronyme de l'ancien propriétaire, dans le domaine de Montrottier. C'est le 8 mai 1848 devant maître Masson, dans son étude rue Sainte-Claire à Annecy, que Noël, fils de Jean-Baptiste Viollet, propriétaire cultivateur, né à Nonglard et domicilié à Vaulx, vend à Mathilde de Rochette cette maison, ainsi que diverses parcelles de terres (jardin, verger, champs, prés, vignes, teppes[11], bois et broussailles) pour la somme de 3 700 livres. Une quittance d'achat est passée toujours devant M[e] Masson le 21 juin 1853.

Du mariage de Jules de Rochette et de Mathilde naît le 22 janvier 1839 Charles-Louis de Rochette, qui est baptisé le 24 janvier[12] en la paroisse saint François de Sales de Chambéry. Amédée de Foras[13] mentionne aussi un autre enfant, mort en bas âge.

Le jeune Charles-Louis (dit Camille) est élevé par un précepteur, l'abbé Pétel[14]. Ce dernier, dans une lettre inédite adressée le 26 janvier 1851 à l'abbé Cathiard[15], vicaire à Megève, rappelle sa place « *chez madame la comtesse de Rochette* ». Il écrit :

---

(10) Le 20 septembre 1839 : 20 000 livres, le 23 avril 1840 : 20 000 livres, le 16 juillet : 20 000 livres, le 24 février 1842 : 2 000 livres, le 29 décembre : 3 340 livres, le 16 janvier 1843 : 1 690 livres, le 27 janvier : 5 970 livres, le 5 avril : 15 000 livres, le 11 janvier 1844 : 10 000 livres et ce jour le 26 août 1848 : 7 000 livres.
(11) La teppe : terre inculte ou sol de roche calcaire ou molassique ne produisant qu'une herbe courte et des broussailles, sorte de lande alpine : MARTEAUX, Ch. « Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy d'après le cadastre de 1730. Lettres M à Z », *in Mémoires et documents de l'Académie florimontane*, tome 3, Annecy, 1938, p. 248.
(12) Arch. dép. Savoie, 3 E 887, n° 15.
(13) FORAS, A. de, *op. cit.*
(14) Pétel, Constant-Constantin. Né à Leschaux : 2 septembre 1821 ; ordonné prêtre : 21 décembre 1850 ; mort : 8 décembre 1900 : REBORD, Ch.-M. *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours*, tome I, Annecy, 1920, p. 622.
(15) Cathiard, Pierre. Né à Leschaux : 12 janvier 1821 ; ordonné prêtre : 8 avril 1848 ; mort : 30 janvier 1879 : *Ibid.*, p. 150.

Monseigneur en me plaçant dans cette famille ne m'a fixé aucun terme. Monsieur le supérieur du Grand Séminaire m'a dit que je ne resterai pas plus de deux ans. Pour moi je ne crois pas rester plus d'une année ; peut être moins encore…. Madame a de l'embarras avec deux de ses fermiers et elle a de grands travaux à terminer ce printemps.
Nous venons de finir notre jubilé. Il a été des plus heureux. Aussi le bon curé de la paroisse, M. Birreau, est dans une très grande jubilation. J'ai beaucoup confessé et prêché quelquefois. Je suis très bien avec mon curé. Si un bon vent te conduisait jusques *(sic)* au château de M, sa *(sic)* serait pour moi le comble de bonheur. Alors j'ose te promettre une voiture à deux cheveaux *(sic)* pour regagner Annecy. Au reste tu pourrais bien passer un jour, au moins, pour visiter le château, sa vieille tour et surtout les belles horreurs du Fier.
Mon élève m'aime beaucoup ; il travaille passablement et fait des progrès assez marqués. Madame me laisse parfaitement libre pour l'éducation de son fils ; elle n'a pour moi que des procédés très nobles. Tout ça me va. Madame de Rochette est grande, spirituelle, très noble dans ses manières, très prudente dans ses rapports avec moi. Il n'est pas impossible qu'un de ces quatre matins Madame ne juge à propos de mettre son fils au collège mais en attendant elle a grand soin de son abbé [16].

Le décès de Jules de Rochette

Le 20 avril 1845, Jules de Rochette établit son testament devant Me François-Marie Grivaz [17], dans son appartement dans la maison Philippe rue Sainte-Claire à Annecy. Il n'effectue aucun legs de charité et de bienfaisance, bien



Le château de Montrottier en 1866.
Dessin de F. Despine. Arch. dép.Haute-Savoie, 1 J 2015/2.

(16) Académie florimontane, Archives n° 1707.
(17) Arch. dép. Haute-Savoie, 2 E 5642, f°571-572 v.

qu'il y soit invité par le notaire. Jules de Rochette donne et lègue à sa femme la somme de 10 000 livres neuves en dehors des sommes constituées en dot dans le contrat dotal. Il lui donne également l'usufruit et la jouissance de tout ce qu'il délaisse. Le même jour, il décède[18] à son domicile, après avoir reçu le sacrement de l'extrême onction.

II. Vivre à Lovagny

En 1848, Lovagny compte 412 habitants. On trouve à Montrottier, outre « Mathilde de Lapallud, 29 ans veuve rentière, son fils Charles âgé de 9 ans » une institutrice « Dalmaz Thérèse 18 ans » et un nombre important de domestiques[19]. La famille de Rochette figure parmi les familles les plus imposées[20].

En 1864, quelques années après la Réunion de la Savoie à la France, débutent les travaux de construction de la voie ferrée reliant Aix-les-Bains à Annecy, *via* Lovagny ; la ligne est inaugurée en 1866.

Dès le 20 juillet 1861 Mathilde de Rochette se plaint auprès de l'ingénieur en chef de Haute-Savoie : les études pour l'établissement du chemin de fer vont nécessiter un parcours sur ses prés et l'abattage de bois dans ses forêts. Devant les dommages causés à sa propriété, elle est indemnisée en 1863[21].

Ce projet suscite également diverses réactions, comme le montre la pétition adressée par des propriétaires de Lovagny, Chavaroche, Étercy et Nonglard – dont Mathilde et Camille de Rochette – auprès de l'ingénieur des Ponts et Chaussées (8 février 1862), contre l'emplacement retenu de la station pour desservir ces communes, qui leur paraît peu accessible et trop éloignée des différents villages[22].

Camille de Rochette figure comme conseiller municipal, à la suite des élections du 24 août 1865 et celles du 17 décembre 1874[23]. Une des délibérations communales prises, à cette période, est intéressante pour l'histoire du tourisme[24] : le Conseil général de la Haute-Savoie a suggéré, en avril et octobre 1874, la réalisation du projet formé par la commune d'Aix-les-Bains de régir l'établissement thermal de la ville au lieu de le laisser administré par l'État.

Chambaz, maire de Lovagny, expose[25] que :

---

(18) Arch. dép. Haute-Savoie, paroisse Saint-Maurice Annecy, 4 E 375, vol.2, f° 25, acte n° 49.
(19) Buhenger Jacques 39 ans, Pignarre François 28 ans, Girard Pierre 23 ans, Regnier Marie 19 ans, Gruaz Charles 67 ans, Gruaz Jean-Marie 12 ans, Charrière Jacques 50 ans, Ducret Caroline 18 ans, Guillaume Claudine 24 ans, Montmasson Josette 26 ans, Gruaz Hélène 46 ans : Arch. dép. Haute-Savoie, 4 FS 454. Le recensement pour l'année 1858 n'a pas été conservé pour Lovagny : 4 FS 460.
(20) Arch. mun. Lovagny, 1 D 1 : réunion du 16 février 1862 des plus forts imposés, dont Charles de Rochette, afin de voter l'emprunt auprès du crédit foncier.
(21) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 S 92.
(22) *Ibid.*
(23) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 FS 454 et 3 M 221. Il y a une sorte de tradition d'engagement des châtelains de Montrottier dans la vie communale de Lovagny : à la suite de C. de Rochette, les riches propriétaires Georges Frèrejean, puis Léon Marès s'engageront à leur tour.
(24) COPPIER J., « Le tourisme en Savoie, construction d'une économie dans le temps long », in *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, VARASCHIN (D., sous dir.), Genève, 2014, pp. 457-482.
(25) Arch. mun. Lovagny, 1 D 1 : 8 novembre 1874.

le succès de ces tentatives ne peut être que très utile à la commune de Lovagny dont les Gorges du Fier, visitées par un nombre assez considérable de touristes [...]. Il est certain que le seul moyen à employer pour donner à Aix-les-Bains le retentissement que cette station thermale mérite est d'établir une vaste publicité semblable à celle employée par Vichy et d'autres établissements.

Il considère que l'exploitation par l'État de l'établissement d'Aix-les-Bains n'a pas fait croître dans des proportions suffisantes le nombre de baigneurs ; il constate également que Vichy et d'autres établissements ont quadruplé le nombre de baigneurs, depuis qu'ils ont été remis par l'État à des compagnies fermières.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, conscient que la prospérité de Lovagny est liée à celle d'Aix-les-Bains, émet le vœu que l'établissement soit affermé au plus tôt à cette ville.

III. Vivre au château de Montrottier

1. L'état du château, grâce à un inventaire après décès

L'inventaire après décès de Jules de Rochette[26], dressé en 1845, fournit la liste des biens et objets lui ayant appartenu ; composé de 262 occurrences pour un montant total de plus de 10 200 livres, il permet, avec prudence, de reconstituer un cadre de vie et de nous renseigner sur la vie au château. Il faut toutefois garder à l'esprit que l'inventaire est établi afin d'établir la valeur vénale d'une succession et d'en assurer la transmissions aux héritiers, ici Mathilde de Rochette et son fils mineur, alors sous la tutelle de son oncle.

Ce document établi, avec le concours de Claude Sublet de Lovagny, donne le détail des différentes « *pièces de terres ensemencées en froment, seigle, épautre* (sic), *avoine, orge et pesette, trèfles, poids* (sic), *luzerne, vignes, bois, prés* ».

Il présente une description très succincte des différents bâtiments, ce qui rend une reconstitution aléatoire.

Les rustiques, au nord du château, sont dans un très mauvais état, les murs tous lézardés et la toiture demande des réparations. Dans la cour au nord du château et dans « l'écurie » des vaches, le bétail est inventorié : cochons, vaches et génisses, bœufs, chevaux... Les instruments aratoires, outils agricoles et moyens de locomotion sont conservés dans plusieurs endroits : dans les cours intérieures, sont rangés des chariots, tombereaux, un char à banc, des charrues dont une Belge et une Dombasle[27], ainsi que divers outils (pioches, pelles, faux, scies, haches...). Dans le pressoir qui se trouve dans le corps de bâtiment au couchant, sont inventoriés trois brouettes, cinq cuves de diverses contenances et un pressoir en mauvais état. Dans la cave du château

---

(26) Voir *infra*. Par ailleurs, l'inventaire du château fait l'objet d'une édition en annexe de cet article. Nous avons conservé quelques extraits dans le corps de cet article pour appuyer notre démonstration.

(27) Mathieu de Dombasle : (Nancy, 1777- *id*, 1843) : agronome, précurseur de l'enseignement agricole.

sont conservés une vingtaine de tonneaux de différentes contenances et quatre cents bouteilles vides.

Les toitures du château sont en bon état, à part quelques tuiles à changer. Des mentions intéressantes concernent son intérieur, même s'il est difficile de dégager un plan de la distribution des pièces. On note dans cet inventaire :

> des « appartements occupés par les domestiques au nord du château », « une salle au premier étage servant de salle de travaille *(sic)* pour les ouvriers », « une chambre derrière la cuisine, au midi du château » ; « une chambre au levant du château » ; « une chambre à manger située au midi du château » ; « une cuisine » ; « la chambre de Madame de Rochette située du côté du couchant ». « Au second étage [...] la galerie, puis dans les apartemens *(sic)* au midi [...], une chambre. [...] La chambre des domestiques [...] qui se trouve du côté nord du château ».

De nombreuses mentions de meubles fournissent un bon indicateur du train de vie de la famille de Rochette : le mobilier et la vaisselle des propriétaires sont assez abondants et de qualité (noyer ou sapin) et en bon état. Dans la salle à manger, on trouve par exemple : « *des tables et un canapé en noyer vernis, recouvert d'une étoffe couleur chamois, douze chaises assorties, deux fauteuils appelés bergères, deux paires de chandeliers en fonte, un lit et sa table de nuit* ». La vaisselle est abondante, qu'elle soit en porcelaine, en terre, en métal ou en verre, comme par exemple :

> une douzaine d'assiettes à soupe en porcelaine blanche, une soupière et deux casseroles en porcelaine, deux douzaines d'assiettes de terre anglaise pour le dessert, deux sauciers, deux compotiers et trois saladiers en porcelaine ; six carafes en verre, dix-huit verres à boire, trente-six verres à pieds, huit verres pour vin de champagne, [...] une cloche en verre pour le fromage, douze écuelles à café en porcelaine blanche, trois pots et deux sucriers en porcelaine, dix tasses avec leur soucoupe [...] ; trois corbeilles à fruits [...] ; une huilière et ses accessoires ; une tayère *(sic)* en métal anglais et une cafetière en métal plaquée en argent ; dix-huit couteaux à manche blancs *(sic)* avec la fourchette et le couteau à découper.

Figure également de la vaisselle d'argent marquée aux initiales du propriétaire du château : les couverts, notamment, portent « *les lettres initiales J. D. R. et une couronne de Comte* (sic) ».

Dans la cuisine, on trouve évidemment du mobilier (« une table en noyer, un buffet en sapin, une horloge, six chaises de cuisine ») mais aussi de très nombreux ustensiles comme des casseroles, marmites et chaudrons en cuivre, des timbales, une poissonnière, une fontaine, un tournebroche, deux cafetières à la Dubelloir[28], un coquemar, des chandeliers, des mortiers en pierre, des fers à repasser ou un moulin à café.

---

(28) Cafetière à percolation.

La chambre de Mathilde de Rochette comprend le mobilier suivant :

un lit en bois, incrusté garni de deux matelas, d'un traversin ; de doubles rideaux dont ceux de dessus sont en couleur et ceux de dessous en mousseline blanche et la table de nuit en bois noyer, une commode et un secrétaire en bois noyer vernis, une table à toilette avec une spsichée *(sic)* dessus, une table à ouvrage, une table ronde pour jeu, un canapé recouvert d'une étoffe en laine imprimée, deux fauteuils dont l'un appelé Voltaire et l'autre chauffeuse, deux tabourets, deux descentes de lits, un tapis de table en drap rouge, six fauteuils de cachemir *(sic)* blanc et rouge, deux tapis de laine et soie pour la table, une glace sur la cheminée, une cave à liqueur, des étagères en bois noyer vernis, les pinces, le soufflet et la paile *(sic)* pour la cheminée, deux chandeliers en bronze et une petite lampe, une lunette de longue vue, une flûte garnie en argent, six tableaux en bois noyer à filet qui représente *(sic)* les vaisseaux de la marine sarde.

Dans une chambre au couchant, se trouvent :

un lit à bateau en bois noyer, garni de son garde paille, de son matelas et de son traversin, avec des rideaux en toile peinte, une commode en noyer, une petite spsiché *(sic)*, une table à ouvrage, douze chaises recouvertes en paille, un vieux secrétaire en noyer, un vieux lit avec paillasse et matelas, un lit en bois noyer garni de son garde-paille[29] et de son matelas, avec rideaux en mousseline blanche, et les rideaux qui sont aux fenêtre *(sic)*, une table à toilette en noyer, une petite table en noyer, un petit secrétaire en noyer, une armoire en sapin renfermant deux rideaux de lit, dont un en toile de perse *(sic)* et un en toile peinte, vingt-deux paires de draps de douze aunes chacun, vingt quatre paires de draps de domestique, dix douzaines de serviettes et six nappes déjà un peu usées, vingt-six serviettes damassées fines et deux nappes, quatorze serviettes petit damier avec la nappe, six douzaines de torchons à tache *(sic)*, six douzaines d'essuie-mains, trente sacs en mauvais état, [...] trois duvets, dix oreillers de plumes, dix-huit fourrures d'oreillers, un pliant neuf, un réchaud avec grilloir à café.

Les domestiques, eux, bénéficient d'un mobilier plus frustre dans leurs appartements :

trois paires de banquettes, deux vieux bois de lit, cinq garde-pailles et quatre traversins, trois petites tables de sapin, quatre armoires de sapin, deux manteaux de drap bleu pour les domestiques, deux portemanteaux, douze caisses d'orangers ; deux tables de noyer, quatre bancs en peuplier, deux buffets et des étagères, un poids à peser, des mesures, deux pétrins, un poêle, un crible pour le blé, six marmites de diverses contenances, trois douzaines d'assiettes et six plats de terre, une baratte, quatre chaises, un pannier *(sic)* en bois pour les tommes, une poële *(sic)* à frire, un couloir pour le lait en fer blanc.

Au 1^er^ étage, dans la salle de travaille *(sic)* pour les ouvriers : notamment deux bancs l'un de menuisier et l'autre de charpentier, une armoire

(29) Housse de paillasse.

contenant différens *(sic)* outils de menuisier, un coffre en noyer et une cage à poulet.

Dans cet inventaire ne figure aucune mention relative aux vêtements de la famille, ni aux titres et papiers, ce qui explique aujourd'hui l'absence d'archives anciennes au château.

Par contre cet inventaire mentionne la présence d'une bibliothèque, dans la chambre à manger au midi du château, « *dans des rayons à droite de la fenêtre de la dite chambre différens* (sic) *ouvrages de plusieurs auteurs* ». Mais la prudence est de mise : cette bibliothèque ne nous renseigne pas sur le réel goût de la lecture de la famille de Rochette. Parmi les livres mentionnés, nous avons pu en restituer 17. Plus de 40 % d'entre-eux sont des romans, récits et contes : « *Les romans de Walterscot* » [Walter Scott], « *les œuvres de Madame Stael* » [madame de Staël], « *L'histoire de Gilblas* » [Gil Blas], « *Tom Jonh* » [Tom Jones], « *Voyage de M^r De la Martine* » [de Lamartine], « *Les milles* (sic) *et une nuit en trois volumes* », « *Don Quichotte* ». À part égale (plus de 17% chacun), on trouve des encyclopédies et périodiques (« *L'univers pittoresque, 32 volumes, l'édition étant incomplète* », « *Le musée des familles, neuf volumes* », « *Les français peint* (sic) *par eux-mêmes, sept volumes* ») et des livres d'histoire (« *quatre volumes des costumes français* », « *Histoire de France en cinq volumes* » et « *Histoire de la révolution française par M. Thiers*, trois volumes »). Enfin, à part égale, plus de 10% respectivement, des livres de morale ou religieux (« *La Bible de Genoude, trois volumes* », « *Choix d'histoire morale par Schmitz* ») et des livres de botanique ou de phénomènes physiques (« *Le maniétiseur* », « *Jardin des Plantes, un volume* »).



Le château de Montrottier, avant restauration de la tour au milieu du logis des Comtes. Académie florimontane, n° inv. 3569.

2. Mathilde de Rochette à Montrottier : un château de réception

Après la mort de son époux en 1845, Mathilde de Rochette dirige les affaires du domaine et y affirme sa personnalité. Elle mène une vie mondaine et reçoit au château Louis Veuillot[30], qui publie en 1859 « À propos d'une pipe », dans son ouvrage *Ça et là,* dans lequel on trouve un récit humoristique, qui sans dévoiler le noms des personnes, ni celui du château, sont facilement reconnaissables. Il y donne d'ailleurs, outre une description du château, un portrait de la baronne, personnage original et fantasque : fumant la pipe, puis la cigarette, elle court la ville et les montagnes, couchée dans sa voiture[31].

Elle reçoit un ami de Louis Veuillot, « *le peintre d'histoire Émile Lafon*[32], *et l'abbé Sallavuard*[33], *chanoine de la cathédrale d'Annecy, lui-même polémiste, rédacteur du* Bon Sens ».

De nombreuses personnes bénéficient de son accueil au château. Quelques lettres inédites, conservées dans un fonds d'archives privées, confirment les propos de Joseph Serand. Elle entretient des relations très cordiales avec ses voisins de Chavanod, la famille Despine. Mathilde adresse ainsi le 24 octobre 1847 une lettre à Caroline Despine, à La Croix, à Chavanod : « *Chère madame et cousine : la famille de Chazal est arrivée hier soir je leur ai fait votre gracieuse invitation qu'ils ont accepté* (sic) *avec empressement. Recevez les sentiments affectueux de vôtre* (sic) *toute dévouée. Mathilde de Rochette* »[34].

Du château, le 11 août 1851, elle lui adresse une autre lettre :

> « Je regrette vivement de ne pouvoir accepter votre gracieuse proposition ; il faut absolument que je parte demain : la cause du retard de mon départ a été un violent accès de fièvre que j'ai eu dans la nuit de samedi à dimanche. M^r^ le docteur Lachenal qui est venu me voir hier matin m'oblige impérieusement de partir pour les eaux il faut donc renoncer pour quelques jours à vos charmantes parties j'espère être plus heureuse à mon retour. Mathilde de Rochette »[35].

---

(30) Louis Veuillot : publiciste, catholique ; né à Boynes (Loiret) en 1813. Mort à Paris en 1883. Séjours en Savoie en 1845 et 1874. VEUILLOT, E. et F. *Louis Veuillot*. Paris, 4 tomes, 1902-1913. Plus récemment, voir aussi : PIERRARD, P. *Louis Veuillot*. Paris, 1998, 273 p.

(31) SERAND, J. *op. cit.*, pp. 66-69.

(32) Émile Lafon : portraitiste et peintre d'histoire ; né à Périgueux le 27 janvier 1817. Conservateur du musée des Beaux-Arts de Tours, de 1872 à 1876 et directeur de l'école municipale de dessin. En 1875, il fait des déclarations publiques contre la municipalité au sujet de la reconstruction de la basilique Saint-Martin. Cette affaire est abordée à plusieurs reprises au Conseil municipal de 1875 à 1878. Il reçoit un blâme (séance du 30 juillet 1875). La municipalité obtient sa démission à l'automne 1876. Merci à Claire Bray, du service documentation des musées du musée de Tours, qui m'a fourni ces précisions. Voir aussi : ANDRÉ, N. et PERRET, F. *Du noir à l'or: Conserver, restaurer, valoriser le Chemin de Croix 1849-1851 de Jacques-Émile Lafon*. Périgueux, 2006, 168 p.

(33) Barnabé-André Sallavuard : né à Abondance le 1^er^ avril 1805, mort à Annecy le 6 mai 1861. Prêtre le 20 décembre 1828 ; chanoine de la cathédrale d'Annecy, secrétaire de M^gr^ de Thiollaz, puis de M^gr^ Rey ; vicaire général de M^gr^ Rendu le 9 février 1855. En 1857, il fait élever un riche autel de l'Immaculée Conception à la cathédrale d'Annecy. Il publie une relation de l'Incendie de Sallanches et la Vie de M. Fr. Jacquard, martyr, Annecy, 1843. Pendant 10 ans, il est rédacteur du *Bon Sens*, journal fondé par le chanoine Pierre-François Poncet (1810-1891), qui milite en faveur de la Réunion de la Savoie à la France et contre les menaces de démembrement au profit de la Suisse en défendant le principe de la zone franche. REBORD, Ch.-M. *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours*, tome I, Annecy, 1920, p. 712. Voir aussi PREMAT, B. *De l'Association florimontane à l'Académie florimontane. Histoire d'une renaissance*. Annecy, 2009, p. 70, note 92 et p. 160.

(34) Arch. dép. Haute-Savoie, 11 J 470.

(35) *Ibid.*

Mathilde de Rochette semble avoir une santé fragile, comme en témoigne aussi une lettre que sa sœur a adressée depuis le château, le 9 janvier 1852, à Caroline Despine :

> Vous voudrez bien excuser le retard que j'ai mis à répondre à votre gracieuse lettre, mais je crois en vérité que le temps gagne de vitesse à Montrottier, plus qu'ailleurs, et chaque jour apportait de nouveaux regrets à mon silence bien involontaire.
>
> Je suis bien heureuse de pouvoir vous dire aujourd'hui que ma sœur est en pleine convalescence ; après des jours remplis d'inquiétude et de tourments nous avons eu enfin le bonheur de la voir renaître, pour ainsi dire, car d'après ce que les médecins nous disaient : ils n'avaient nul espoir de la sauver. En effet, dès les premiers jours, ma sœur a été dans un état désespéré. Dieu nous la *(sic)* rendue enfin, ainsi qu'à ses amis, au nombre desquels ma chère cousine nous vous comptons comme une des plus sincèrement affectionnées.
>
> Je vous assure ma chère cousine que votre excellente lettre jointe aux marques d'attachement et d'affection que nos parents et nos amis nous ont donné *(sic)* dans ce triste moment ont bien adouci ma peine.
>
> Dans peu de jours je pense quitter Montrottier ma sœur se trouvant assez bien pour oser la quitter ; mais c'est dans l'espoir quelle *(sic)* me donne de venir me rejoindre bientôt, car je regarde le séjour de son vieux château comme très funeste à sa santé dans l'hiver ; pour l'été je ne saurai jamais l'éloigner d'un lieu qui la rapproche de vous bonne parente et m'a donné à moi le plaisir de faire votre connaissance.
>
> Veuillez ma chère cousine faire tous nos compliments à votre aimable famille et aux personnes qui veulent bien s'intéresser à nous en recevant de ma part et celle de ma sœur l'assurance de notre affection la plus sincère
>
> Votre toute dévouée
>
> Clémentine Duverger [36].

Un groupe de Florimontans se rend alors pour la première fois à Montrottier. Cette excursion constitue une des premières courses organisées par Jacques Replat aux environs d'Annecy pour étudier sur place les monuments historiques. Nos prédécesseurs accueillent alors les membres de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tenant à Annecy leur première assemblée générale : la Florimontane « *met tous ses soins à rendre leur séjour agréable, [...] heureuse de donner à une sœur l'accolade de bienvenue* ». Dans le cadre d'une excursion, ils se rendent, en compagnie de leurs collègues le samedi 30 août 1856 après-midi : « *à Montrottier où l'on admire en route les gorges escarpées du Fier* ». Ces savants se rendent étudier « *l'antique château de Montrottier, dont le temps a respecté les tours* », « *type admirablement conservé des vieux manoirs* ». Lors de cette visite, « *avec*

---

(36) *Ibid.*

l'agrément de [la propriétaire] M^me^ la baronne de Rochette », ils « *admirent la grande salle d'armes où ils admirent l'écusson des Menthon-Montrottier […], s'extasient devant les vastes cheminées de la cuisine ou devant la hardiesse de l'escalier en spirale qui existe toujours dans une des tours ; mais le donjon attire tous les regards* ».

Il fait l'objet d'une minutieuse description :

> il est parfaitement rond, en pierre de taille jusqu'à la hauteur du pont-levis, et depuis là jusqu'au sommet, en tuf à l'extérieur, et en molasse à l'intérieur ; les murs ont plus de deux mètres d'épaisseur. Complètement isolé du reste des constructions, afin d'offrir à la garnison un dernier abri après la prise du château, il ne communiquait avec celui-ci qu'au moyen du pont-levis, dont on apercevait la trace, et qui a été remplacé par une moderne galerie en bois ; lorsque l'usage des armes à feu vint rendre ces forteresses inutiles, ou du moins propres seulement à des usages plus pacifiques, on plaça à l'entrée du donjon une lourde porte en fer, déjà ancienne aujourd'hui. L'escalier en molasse, construit dans l'épaisseur du mur, mène aux étages supérieurs ; il ne se trouve pas en face de l'entrée, mais à gauche de celle-ci, probablement pour cacher à l'ennemi la partie du mur que son établissement avait rendue plus faible ; aussi n'a-t-il point de meurtrières ; mais entre chaque étage, il donne entrée à de petites loges prises comme lui dans la muraille, et dans lesquelles ont été percées de petites ouvertures étroites pour tromper toujours davantage l'ennemi et éclairer l'escalier. La galerie supérieure où se tenaient les assiégés pour lancer les viretons par les meurtrières et les matériaux de toute espèce par des ouvertures perpendiculaires, est dans un état de conservation qui permet bien de se rendre compte des facilités qu'elle présentait pour la défense. Dans un des étages se trouve une forge bien intacte, au point qu'elle paraît n'avoir même pas servi, ce qui lui a fait donner le nom de Chambre de l'Alchimiste.

Avant de partir, les visiteurs parcourent « *la grande fosse, profond et pittoresque escarpement qui entoure en demi-cercle la terrasse sur laquelle le château a été construit, et que l'on regarde dans le pays comme l'ancien lit du Fier* » [37].

Un certain nombre d'auteurs ont aussi été reçus à Montrottier. En 1865, Francis Wey, qui devient membre correspondant de la Florimontane l'année suivante, publie des récits d'histoire et de voyage en Haute-Savoie [38] : au

---

(37) Ces citations sont extraites de : « Rapport sur la formation et les travaux de la SSHA » et DESSAIX, J., « Rapport sur la formation et les travaux de la SSHA », *in Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, tome 1^er^, Chambéry, 1856, pp. 21 et pp. 38-39. « Promenades historiques autour d'Annecy » et « Réunion de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie à Annecy », *in Bulletin de l'Association florimontane d'Annecy et Revue savoisienne*, volume 2. Annecy, 1856, p. 8 et pp. 191-214 (particulièrement pp. 204-205). Sur le réseau des sociétés savantes au XIX^e^ siècle et la collaboration entre érudits pour une meilleure connaissance des châteaux savoyards, voir : COPPIER, J. et MARIN-DAVID, S., « La naissance du monument, objet de contemplation esthétique et sujet d'étude », in *Les vies de châteaux*, Musée-château d'Annecy et Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy, 2016, pp. 217-239.

(38) WEY, F. *La Haute-Savoie. Récits d'histoire et de voyage*, Paris, 1865, 504 p. Voir particulièrement pp. 44-51.

moment de sa visite, antérieure à 1845 puisqu'il rencontre Jules de Rochette, l'auteur trouve :

> ce castel féodal [...] échafaudé, en pleine et intelligente restauration : la cour était transformée en chantier, et par les croisées béantes, le regard parcourait sans obstacle les corps de logis évidés. Quelques ouvriers [taillant] des pierres. La famille de Rochette [...] le rhabille aujourd'hui de son harnois de chevalerie.

Son attention est attirée par « *des plafonds à caissons du seizième siècle* » et par « *la serrure à verrou du donjon* » ; F. Wey reprend *in extenso* la description du donjon que donne Jules Philippe[39] dans son volume *Anneci et ses environs*.

Par ailleurs, F. Wey :

> garde le souvenir d'une salle basse, avec une vaste cheminée, un plafond à compartiments du quinzième siècle, et surtout d'une assez large tour décapitée, où l'on monte par un escalier dont le moyeu, évidé en colimaçon, produit, quand on le voit d'en haut, l'effet d'un boa monstrueux, lentement déroulé en large spirale.

Monsieur de Rochette fait part au visiteur de son « *intention de la hausser de trois mètres* ».

En juin 1868, Mathilde de Rochette accueille au château l'ancien propriétaire, le général Dufour et ses filles, lors d'un voyage-pèlerinage en Savoie. Le général « *veut revoir le château où il connut tant de belles heures* ». Il « *ne juge pas heureuse la restauration du château,* [et] *semble être plus sensible aux témoignages de respect des paysans accourus sitôt que la nouvelle de son passage s'est répandue* »[40].

Le baron Raverat, membre correspondant de la Florimontane depuis 1871, dans son ouvrage sur la Haute-Savoie, rappelle brièvement les différents propriétaires de Montrottier depuis le Moyen Âge. Il ajoute :

> Il va sans dire que le manoir n'est point parvenu intact jusqu'à nous, et n'a pas traversé les siècles sans subir de nombreuses altérations. Mais grâce à ses nouveaux propriétaires, restauré avec intelligence, il se présentera bientôt à nos yeux tel qu'il devait être au temps jadis.

Il donne ensuite une description détaillée, notamment de la salle des Chevaliers « *décorée de vieux meubles et de panoplies d'armes de toute nature. On y voit un beau plafond lambrissé, du style renaissance, et une cheminée vraiment monumentale* »[41].

---

(39) PHILIPPE, J. *Anneci et ses environs*. Annecy, 1852, 231 p. Cette première édition comporte, en frontispice, une gravure de la ville et du château d'Annecy, ainsi qu'en page de titre une représentation de Montrottier.
(40) C'est notamment le cas de Thomasset ou de Maurice Gignier : CHAPUISAT, É. *Le général Dufour 1787-1875*. Genève, 1935, pp. 212-213.
(41) RAVERAT, A. *Haute-Savoie. Promenades historiques, pittoresques et artistiques en Genevois, Sémine. Faucigny et Chablais*. Lyon, 1872, 672 p. Voir particulièrement pp. 186-189.

Eugène Viollet-le-Duc[42] est reçu au château à l'été 1874, comme en témoignent sept dessins, dont trois datés du 12 août, aujourd'hui conservés à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine. C'est vraisemblablement à cette occasion que l'architecte estime le domaine de Montrottier à 350 000 francs[43] dans la perspective de la vente à la famille Frèrejean.

Ces dessins, grâce à des détails architecturaux, nous éclairent sur l'état du château[44], notamment avant certains aménagements réalisés par les propriétaires successifs à compter de la fin du XIX[e] siècle : Mathilde de Rochette, la famille Frèrejean (1876-1906), Léon Marès (1906-1916), puis l'Académie florimontane depuis 1916.

3. Les travaux

Mathilde de Rochette fait réaliser à Montrottier de nombreux et d'importants travaux. Elle entreprend en particulier une campagne de restauration du château. On estimait généralement que ces travaux avaient commencé dès les années 1863-1864[45]. En fait, c'est bien avant qu'ils sont entrepris, comme le montre la lettre[46] de 1851 du précepteur du jeune Camille de Rochette : « *Madame* [...] *a de grands travaux à terminer ce printemps* ».

Francis Wey témoigne dans ce sens[47] : il trouve le château en pleine restauration et rapporte sa rencontre, sur le chantier, avec Jules de Rochette, qui meurt en 1845. Les travaux ont donc vraisemblablement commencé avant cette date, même s'il faut être prudent avec cet auteur qui mêle réalisme et romantisme dans ses écrits.

Pour ses travaux – qu'ils soient réalisés en tout ou partie ou encore laissés seulement à l'état de projet, Mathilde de Rochette s'adresse à l'architecte Genevois François ou Francis Delimoges [48]. Cet architecte travaille beaucoup

---

(42) Georges Grandchamp, poursuivant un travail initié par Joseph Serand – pour lequel il entretenait une piété quasi-filiale –, a rappelé le passage de l'architecte au château : GRANDCHAMP, G. « Viollet-le-Duc et Montrottier », in *Revue savoisienne*, 122[e] année, Annecy, 1982, pp. 125-128. G. Grandchamp illustre son article par quatre dessins de Viollet-le-Duc (trois dessins du château sous différents angles et un croquis de parties intérieures).
Notre présente contribution est dédiée à la mémoire de Georges Grandchamp (1920-2014) : il nous avait incité à reprendre, à la suite de J. Serand, des études historiques relatives au château de Montrottier, à ses propriétaires et aux collections qui y sont conservées : voir nos contributions à la *Revue savoisienne* (années 2009-2013).
(43) G. Grandchamp regrettait que cette citation du nom de l'architecte, dans l'étude publiée en 1949 par Joseph Serand, « *reste un peu énigmatique car, contrairement à la minutie bien connue de cet écrivain, nous ne trouvons aucune référence à cette estimation* » : GRANDCHAMP, G. *op. cit.*, p. 128. Sur cette lettre : COPPIER, J., « Le domaine de Montrottier au temps de la famille Frèrejean (1876-1906) », in *Revue savoisienne*, 153[e] année, Annecy, 2013, p. 100.
(44) COPPIER, J., « Viollet-le-Duc au château de Montrottier », in *Les vies de châteaux*, *op. cit.*, pp. 264-267. Ces sept dessins de Viollet-le-Duc du château de Montrottier sont publiés dans ce catalogue.
(45) SERAND, J. *op. cit.*, p. 69, d'après des documents datés de 1863.
(46) Voir *supra* la lettre du précepteur l'abbé Petel (26 janvier 1851).
(47) Voir *supra*.
(48) Il naît à Genève le 11 avril 1841, du mariage de Marc-Simon Delimoges, charpentier, et de Marie Cécile Odobert : Arch. État Genève, E.C. Genève naissances 44, acte n° 198. Francis Delimoges a épousé, le 11 septembre 1866, à Genève Louise-Fanchette Turrian : elle est la fille de Louis-David Turrian et de Jeanne-Félicie-Elisa née Gauthier, d'Oex, domiciliée à Genève, âgée de 26 ans : Arch. État Genève, E.C. Genève mariages 69, acte 268.
Les répertoires et registres des passeports délivrés à Genève conservent quelques traces de cet architecte : le 3 octobre 1864, il se rend à Paris ; le 8 septembre 1875, il se rend en France avec sa famille : voir respectivement Arch. État Genève, Passeport no 979, registre coté Chancellerie Ab 76 et Arch. État Genève, Passeport no 622, registre coté Chancellerie Ab 88.

à Aix-les-Bains[49], où il exerce d'abord dans l'ombre de son collègue genevois Antoine Gouy[50], avant de prendre sa succession. Il travaille aussi avec l'entreprise Léon Grosse[51].

Les projets en partie réalisés par Delimoges à Montrottier s'inscrivent pleinement dans le style propre à la fin du XIX^{e} siècle : l'éclectisme, qui consiste à mêler des éléments empruntés à différents styles ou époques. À Montrottier, l'architecte mêle plus particulièrement le néo-Gothique et le néo-Renaissance.

Madame de Rochette fait terminer la route entre Chavanod et Pontverre. Elle aménage les terrasses[52] où elle fait édifier des poivrières d'angles aujourd'hui disparues. Elle construit des serres[53] et trois jardins successifs sur chacun des niveaux avec un escalier d'accès pour les desservir ; elle restaure partiellement les portails et murs entourant le parc et projette même d'y construire un oratoire.

Au château même, avec le concours de Delimoges, elle apporte de profonds changements au Logis des Comtes, en refaisant les encadrements des portes et fenêtres en pierre de taille et en modernisant la disposition des appartements intérieurs. Elle envisageait de transformer le mur ouest de l'actuel salon Frèrejean, en une galerie vitrée ouvrant sur la terrasse.

Mathilde de Rochette substitue aux galeries en bois, côté cour des galeries en calcaire au rez-de-chaussée et en molasse au 1er et au 2nd étage.

Elle remplace un escalier en bois par un escalier d'honneur en granit de Combloux, dans le style néo-Renaissance. Il dessert les deux galeries et les appartements privés des étages.

La tour[54], au milieu de la façade du Logis des comtes, est restaurée ; elle y fait placer les armoiries de la famille de Rochette, sur le linteau de la porte d'accès à la terrasse.

Elle commence à faire percer des ouvertures à la courtine, mur qui relie la tour des Religieuses et le Logis des Comtes pour apporter de la lumière dans la cour.

Elle projetait aussi de transformer ce mur en galerie vitrée ; elle envisageait aussi de prolonger la galerie du rez-de-chaussée, dans la cour, tout autour du donjon.

---

(49) L'Inventaire du patrimoine architectural et urbain d'Aix-les-Bains donne des éléments précis sur ses réalisations : http://www.patrimoine-aixlesbains.fr/ [consultation le 10 janvier 2016].

(50) Gouy, Antoine (1842-1892). Architecte genevois établi à Aix-les-Bains, où il était propriétaire d'une maison, à l'angle de la rue de Chambéry et de la rue du Parc. A fait l'école des Beaux-Arts de Paris promotion 1865. Parmi ses réalisations extérieures à Aix-les-Bains : l'école de médecine de Genève en compagnie d'E. Reverdin et de Charles Gamper.

(51) Cette entreprise ne conserve pas d'archives le concernant. Merci à Patrick Bertin, directeur général de l'entreprise Léon Grosse, ainsi qu'à Marie-Claire et Jean-Louis Courtial.

(52) Un dessin du sous-préfet Félix Despine, en date du 30 octobre 1866, montre les terrasses et les ouvertures dans la courtine déjà réalisées : Arch. dép. Haute-Savoie, 1 J 2015/2.

(53) « Au midi du château se trouve un commencement de construction qui est destiné à un jardin d'hiver » : extrait de l'inventaire après décès de Jules de Rochette, Arch. dép. Haute-Savoie, 2 E 5642, f° 703-715.

(54) Il s'agit de l'actuelle tour de Rochette.

C'est aussi à Mathilde de Rochette que l'on doit l'entrée du château, qui n'est pas une ébauche de chapelle comme on a pu le dire. Il s'agit d'un porche d'entrée qui aurait dû ouvrir à la fois sur la cour mais aussi, sur sa droite, sur une chapelle monumentale[55]. Bien qu'inachevé, ce porche met particulièrement en valeur des formes ogivales, traduisant le style néo-gothique ou « troubadour » qui se développe au cours du XIX^{e} siècle, à la faveur de la redécouverte du Moyen Âge.



Le porche d'entrée inachevé. Cliché X, coll. privée.

(55) Il s'agit de l'emplacement occupé aujourd'hui par le Petit Logis, dont Léon Marès est à l'origine.

4. La ruine et la vente du domaine de Montrottier à la famille Frèrejean

L'ampleur de ces travaux, dont certains ne seront d'ailleurs ni terminés ni réalisés, conduit Mathilde de Rochette à la ruine. La baronne est contrainte de se séparer de Montrottier.

Les négociations entre Mathilde de Rochette, son fils, et Victor-Aimé Frèrejean, sont laborieuses et les pourparlers, qui se déroulent durant le 1er semestre 1876 sont complexes. Vendeurs et acheteurs sont durs en affaires et font preuve de personnalités[56]. La vente est finalement signée le 13 mai 1876 contre les sommes de 270 000 francs et 5 000 francs payés à titre d'épingles[57].

Quittant Montrottier, la famille de Rochette s'installe alors à Gaillard. C'est là que le 25 octobre 1876 décède, à son domicile, Camille de Rochette[58]. Quant à Mathilde de Rochette, elle décède au hameau de Moëllesulaz, le 24 février 1883[59].

La période durant laquelle la famille de Rochette a été propriétaire de Montrottier (1839-1876) est unique pour le château : les nombreux et importants travaux entrepris le modifient profondément. Il était encore un château n'ayant connu qu'assez peu de transformations. Cette campagne de restauration transforme le château médiéval pour lui donner la physionomie, tant dans son environnement, que dans ses extérieurs et son architecture, assez proche de celle que nous connaissons aujourd'hui. Faute de moyens, Mathilde de Rochette n'a pu terminer ces travaux et a dû se résoudre à vendre le domaine.

Julien COPPIER

---

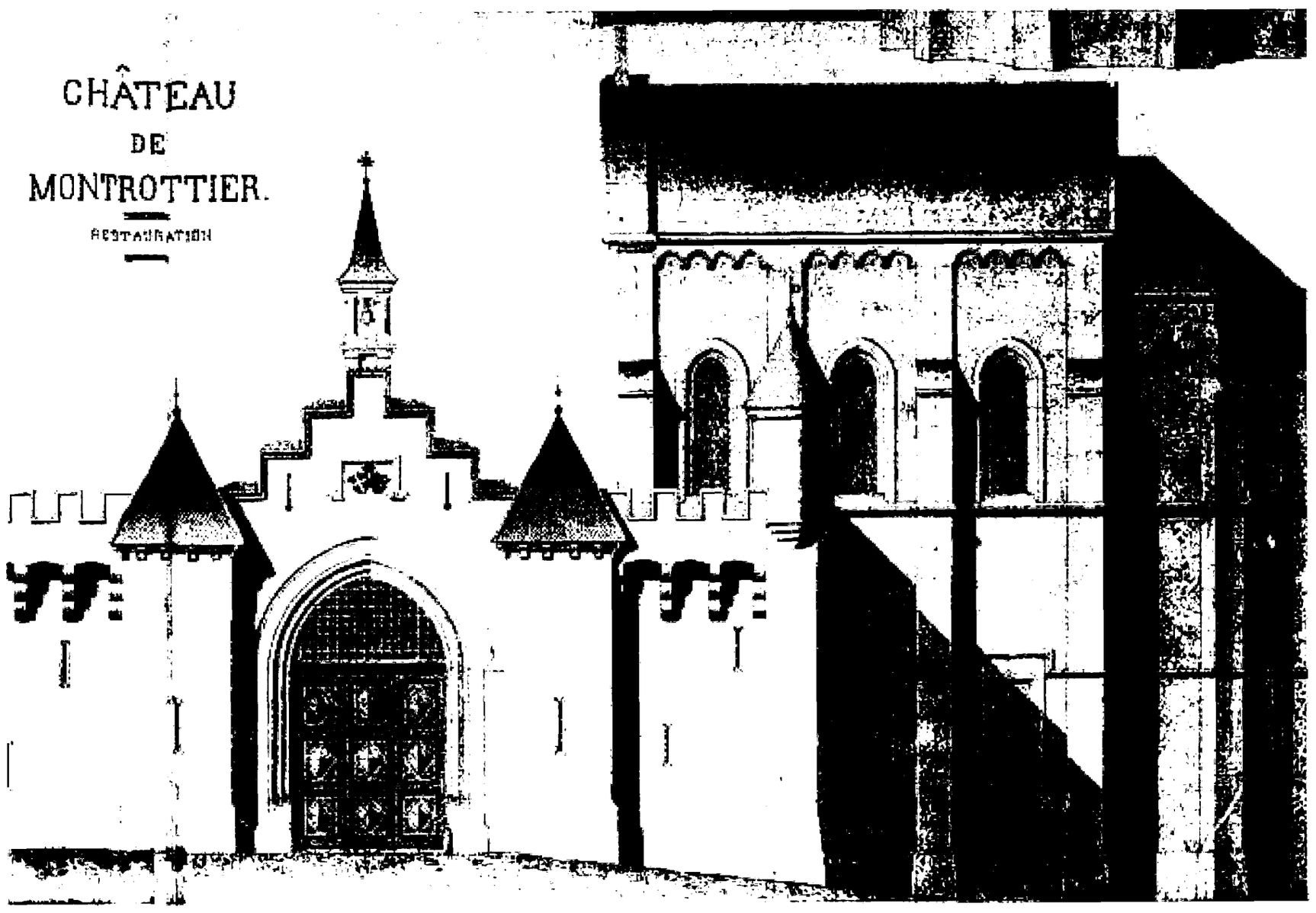
(56) COPPIER, J. « Le domaine de Montrottier au temps de la famille Frèrejean (1876-1906) », in *Revue savoisienne*, 153e année, 2013, pp. 95-125.

(57) Devant maîtres Boffard et Messimy, notaires à Lyon : Arch. dép. Rhône, 3 E 34 784.

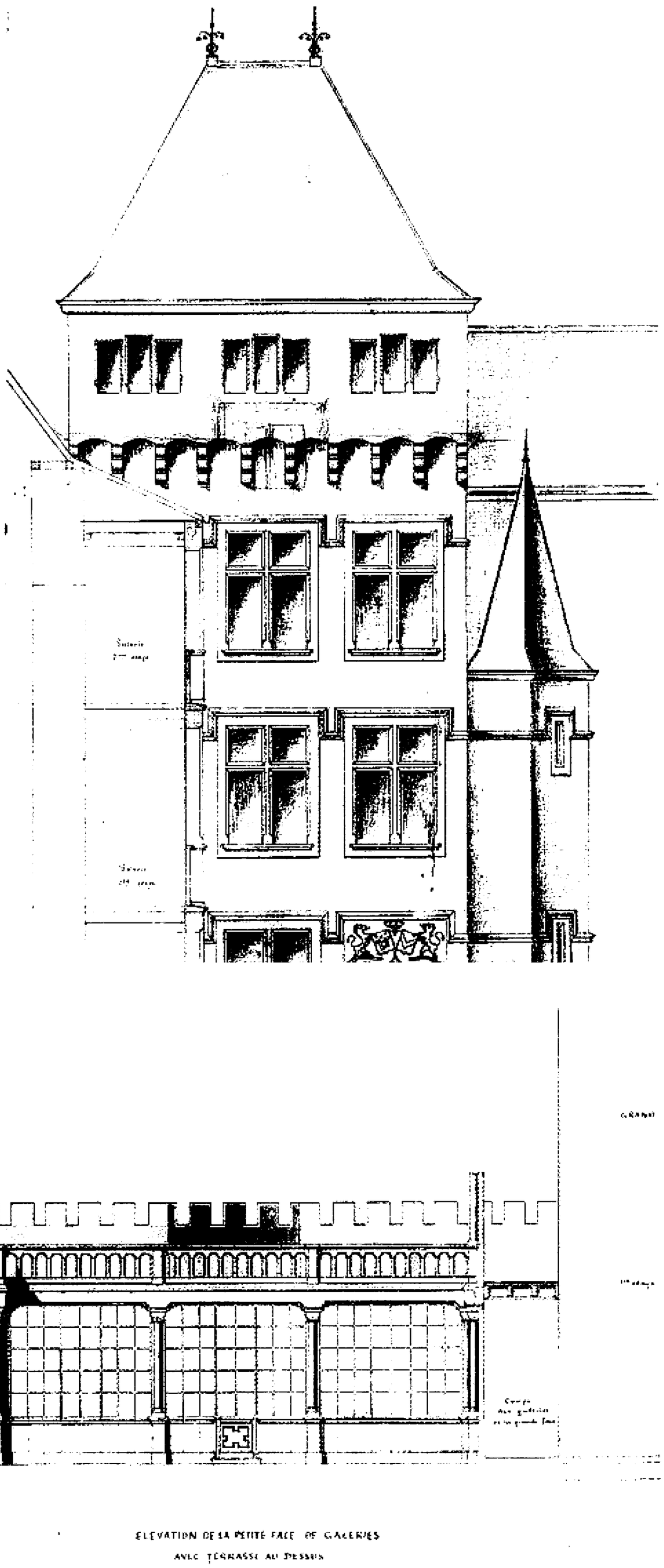
(58) Arch. dép. Haute-Savoie, décès, Gaillard, 1876, 4 E 2131, f° 7 v., n° 28. Il avait épousé Marie-Sarah Tairraz le 24 mars 1874. De ce mariage naît Marthe, le 18 janvier 1875. Mère et fille figurent sur les recensements de population de Gaillard en 1886 et 1891 : Arch. dép. Haute-Savoie, 6 M 238. Marthe de Rochette pourrait être la demoiselle de Rochette, « élégante et jolie personne très musicienne », citée par le musicien Déodat de Séverac dans une de ses lettres : GUILLOT, P. *La musique et les lettres. Correspondance rassemblée et annotée*. Sprimont, 2002, pp. 125-126. Marthe épouse Eustache Barron, d'origine irlandaise : en 1912, ce dernier demande à L. Marès, de visiter le château : COPPIER, J. « Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur à partir de documents inédits », *in Revue savoisienne*, 151e année, 2011, p. 356.

(59) Arch. dép. Haute-Savoie, décès, Gaillard, 1883, 4 E 2131, f° 2 v., n° 6.
Il existe au cimetière de Gaillard, la tombe de la famille de Rochette/Tairraz (B-1-19) : concession perpétuelle acquise en 1894 par la baronne de Rochette, née Tairraz.

CHÂTEAU
DE
MONTROTTIER.
RESTAURATION



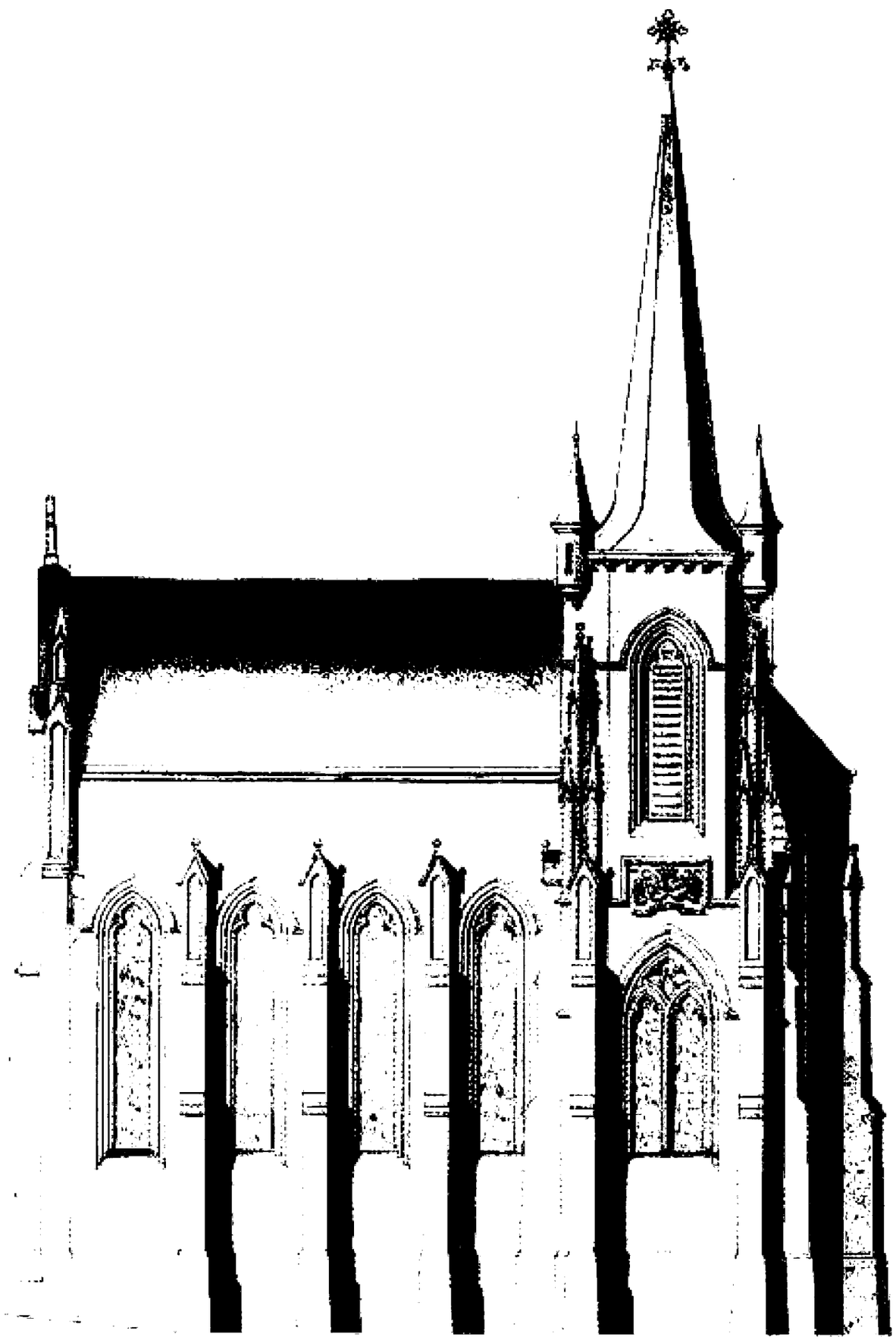
Projet d'une porche cochère à l'entrée du château et d'une chapelle, par F. Delimoges. Académie florimontane, n° inv. 6035.

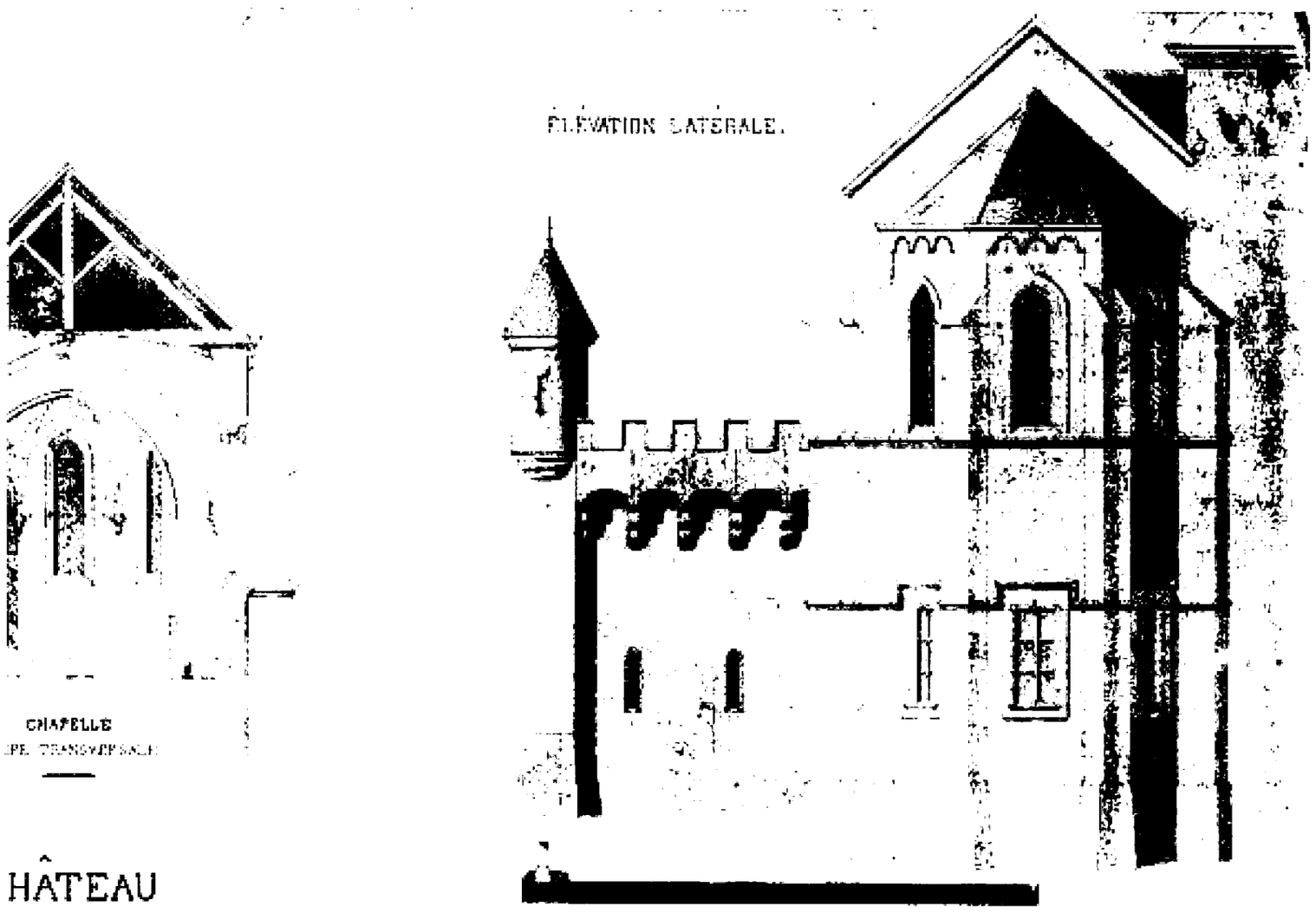


Projet relatif à la tour de Rochette et aux galeries, par F. Delimoges. Académie florimontane, n° inv. 6047.

ELEVATION DE LA PETITE FACE DE GALERIES
AVEC TERRASSE AU DESSUS

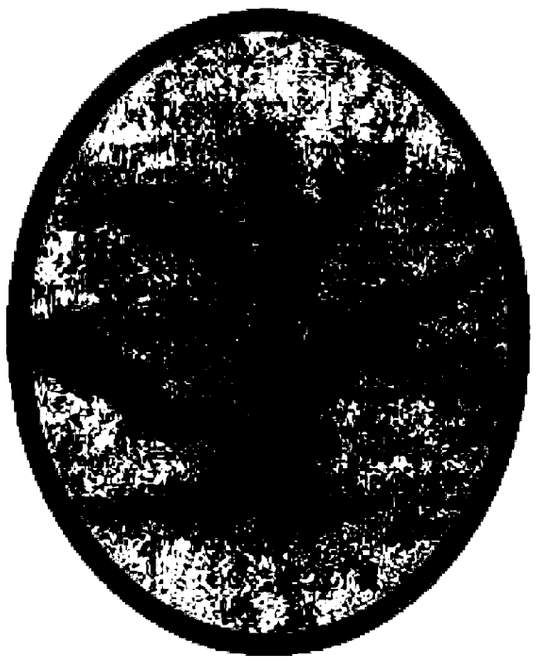
Projet d'une galerie vitrée dans la courtine, par F. Delimoges. Académie florimontane, n° inv. 6046.





Projets relatifs à la construction d'une chapelle, par F. Delimoges.
Académie florimontane, n° inv. 6027 et 6035.

Enrôlements illicites à Genève pour l'armée savoyarde en 1686



I. Le duché de Savoie au XVII[e] siècle.

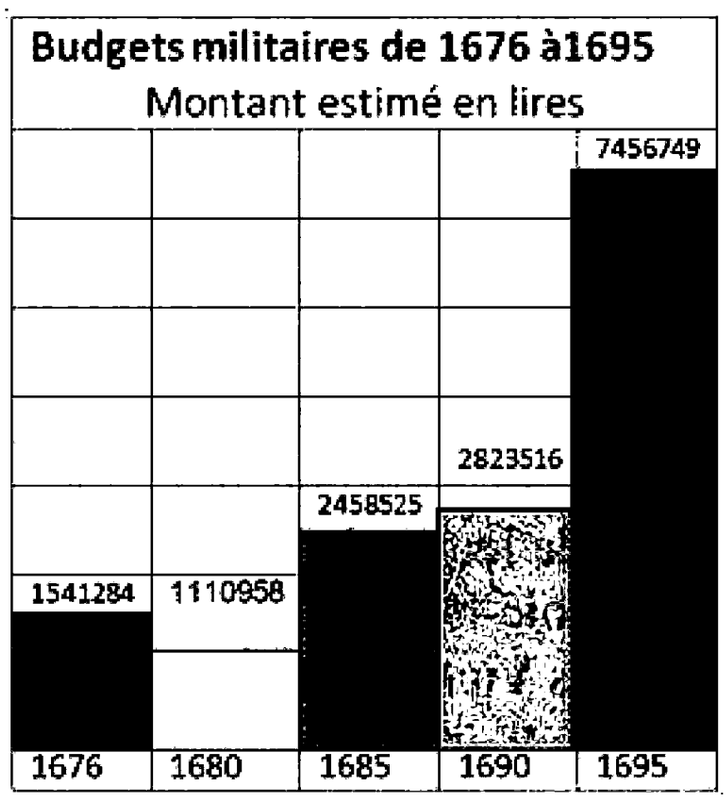
Le XVII[e] siècle fut globalement un siècle difficile pour la Savoie devenue plus que jamais un otage entre le puissant royaume de France et ses ennemis, ce qui lui valut, malgré le prudent et souvent habile jeu de bascule diplomatique de ses ducs, d'être plusieurs fois occupée par sa voisine de l'ouest, ainsi de 1600 à 1601. Elle en fut contrainte à signer avec la France d'Henri IV le traité de Lyon qui entérina la perte définitive du pays de Gex, du Bugey et de la Bresse… perte à laquelle s'ajouta en 1602 le cuisant échec de la tentative d'escalade des murailles de Genève… sans compter les intempéries, les épidémies, dont le retour cyclique décima les malheureuses populations du duché… Triste époque donc, malgré le rayonnement spirituel et littéraire de certains de leurs sujets, que celle du règne de Charles-Emmanuel 1[er] et de son fils Victor-Amédée 1[er], qui vit en 1630-1631 une nouvelle invasion des armées françaises et Louis XIII et Richelieu entrer dans Chambéry (14 mai 1630). La Savoie en sera quitte pour rester sous influence française pendant presque un demi-siècle, à la faveur d'une alliance matrimoniale, celle de Victor-Amédée 1[er] avec Christine de France qui devra bientôt assumer la régence du duché, et laisser libre cours à la prépondérance française, tout en orientant sa politique plutôt vers l'autre côté des Alpes ! L'influence française ne faiblira pas sous le règne de leur fils Charles-Emmanuel II, qui épousera Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours. Celle-ci devint à son tour régente pendant la minorité de son fils Victor-Amédée II, né en 1666, et devenu duc de Savoie en 1675, à l'âge de 9 ans… En 1684, Il épouse sa cousine Anne d'Orléans (1669-1728) nièce de Louis XIV en tant que fille de Philippe d'Orléans et d'Henriette d'Angleterre et petite-nièce de Christine de France, la grand-mère de son époux Victor-Amédée II !

Au début de son règne, ce dernier semble avoir agi sous l'influence de Louis XIV, par exemple en persécutant les Vaudois (disciples de Pierre Valdo) des hautes vallées du Piémont, mais il ne tardera pas à regimber. Et bientôt, en 1690, il prendra le parti de la ligue d'Augsbourg contre le roi de France, ce qui ne manquera pas d'entraîner de nouvelles occupations du duché…

II. Soldats et troupes du duché de Savoie au XVII[e] siècle.

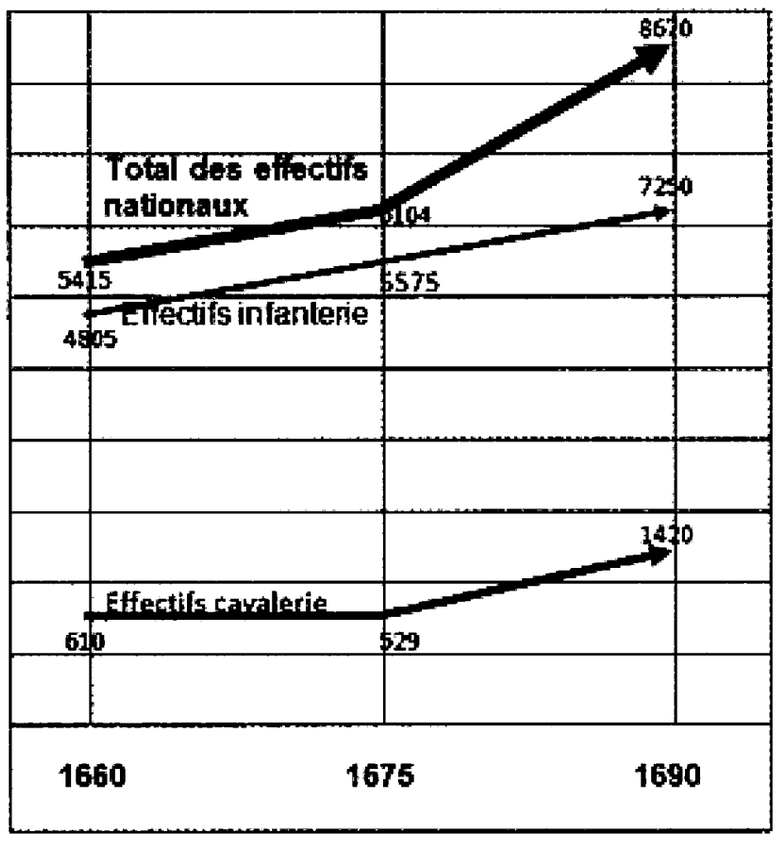
Bien que s'appuyant sur la barrière des Alpes, que l'on savait partout en Europe non infranchissable, mais relativement aisée à fermer si l'on voulait s'en donner les moyens, les ducs de Savoie ont toujours ressenti la nécessité d'avoir à leur disposition une force de dissuasion, pour empêcher l'invasion ou la contenir… Les États de Savoie s'étendant désormais de part et d'autre des Alpes, leurs armées sont formées de troupes d'origine diverse, et non exclusivement venues de Savoie. Comment se procurer des troupes ? Les officiers doivent recruter. Certes ils sont défrayés par l'État de leurs démarches et de la solde à verser à leurs hommes. On fera de moins en moins confiance à des corps de troupe – les traditionnelles milices de volontaires locaux - enrôlés pour une durée réduite à quelques jours, à la faveur de leur misère, ou enlevés à des communautés villageoises qui ont besoin de leurs bras… Certes, dès les années1660, on voit apparaître timidement des régiments nouveaux formés de Savoyards : ces unités, mieux entraînées, sont appelées à un bel avenir, puisqu'elles deviendront la fameuse brigade de Savoie ! Ceci n'empêche pas que l'on fera de plus en plus appel à des mercenaires étrangers venus de toute l'Europe, avec préférence accordée à de véritables professionnels de la guerre et des choses militaires…

Le duc Victor-Amédée II s'attachera à la réorganisation et au renforcement de son armée, par nécessité. Il en fera aussi « le symbole de sa puissance et sa volonté d'expansion ». En témoignent les chiffres des budgets militaires [1] qui montrent un accroissement important à partir de 1685 :



(1) Budgets militaires (p. 40, Sabina Loriga, « Soldats, Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII[e] siècle », MENTHA.

Le montrent aussi les effectifs de l'armée après 1660, et surtout à partir de l'arrivée au pouvoir [2] du duc Victor-Amédée II.



Il convient d'ajouter à ces chiffres ceux de l'infanterie étrangère, donc mercenaire, qui oscilla de 6000 en temps de paix pour dépasser en temps de guerre les 10000, voire les 15000 soldats, dans les premières décennies du siècle suivant. Les plus nombreux étaient les Suisses, ou réputés tels, les Allemands de diverse provenance atteignant un effectif trois fois moindre.

Peuvent fournir une illustration de ces opérations et démarches de recrutement celles du « seigneur de Brens et Cholex », effectuées à Genève à l'été 1686.

III. Enrôlements illicites à Genève par le seigneur de Brens en 1686

Les sources :

Aux archives d'État de Genève, un dossier des archives criminelles, portant le n° 4740 de l'inventaire, contient, entre autres documents qui ont en commun d'être datés d'août 1686, une information concernant l'évasion « *du nommé Du Périer, du village de Bon, détenu pour enrôlement illicite* ». S'y trouvent aussi d'autres informations pour le même délit, menées par le Seigneur Major Chouet au sujet de quelques enrôlements imputables à Aime Abraham fils de Tobie, lapidaire, citoyen, âgé de 28-29 ans.

Que ces documents relatifs au recrutement de soldats pour le compte des armées du duché de Savoie fassent partie des archives criminelles de la République et Canton de Genève indique que ce recrutement était pour le moins illicite, et surtout qu'il ne passa pas inaperçu des autorités genevoises. On se doute que la procédure fut déclenchée par une plainte, qui entraîna une

---

(2) Tableau de l'expansion numérique de l'armée (p. 38, Sabina Loriga, « Soldats. Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII[e] siècle », MENTHA.

recherche d'informations et peut-être des inculpations, qui devaient donner lieu à un procès et à une sentence… En l'occurrence, la procédure fut interrompue au niveau de l'information, en raison de la disparition par évasion du principal inculpé…

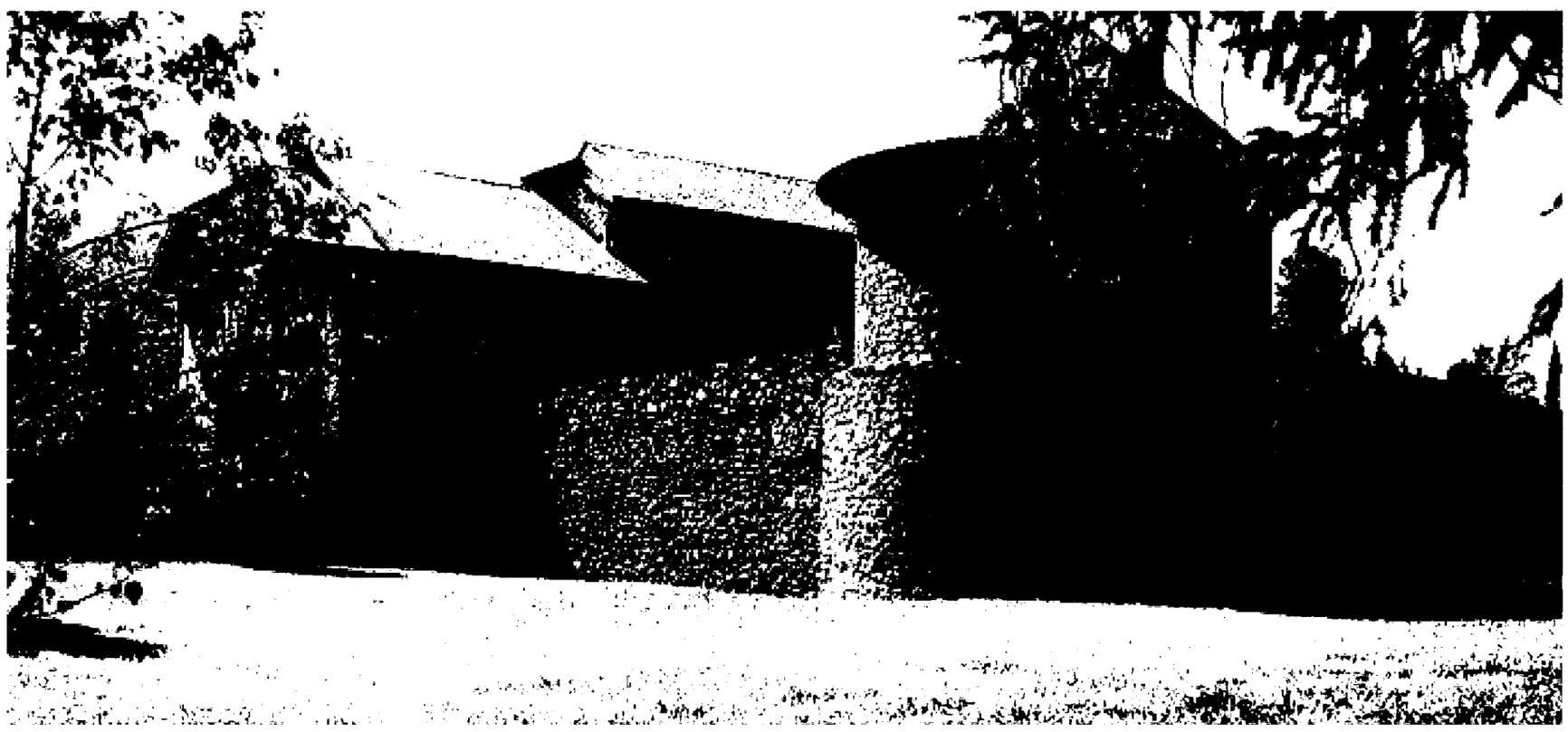
Ces documents d'archives présentent un intérêt pour la connaissance des institutions judiciaires de la République de Genève et du fonctionnement de la justice pénale, au moins dans la phase que nous appellerions aujourd'hui l'instruction. Ils consistent essentiellement en dépositions et aussi dans la transcription des interrogatoires des prévenus, interrogatoires dont la logique implicite conduit à penser qu'ils visent à préparer la qualification des faits et leurs circonstances aggravantes.

Les informations et interrogatoires ne font allusion qu'à un nonbre restreint de déplacements des principaux protagonistes de Brens à Genève, et ne concernent qu'un nombre réduit de jeunes gens recrutés. Faut-il supposer que ces enrôlements furent plus nombreux et avaient nécessité d'autres expéditions semblables à celles qu'évoquent les informations ? Il semble bien que le système était conçu pour fonctionner dans la durée, et il n'est pas interdit d'imaginer qu'il a pu faire preuve de son efficacité quelque temps à la faveur d'une certaine discrétion, avant sa découverte… Les mis en cause limitent leurs réponses à ce que les autorités genevoises ont pu surprendre de leurs activités, suite à la fuite imprévue d'une des recrues.

L'intérêt de ces pièces d'archives est donc aussi de permettre de reconstituer un épisode de recrutement et enrôlement de soldats dans les premières années de l'accession au pouvoir du duc de Savoie Victor-Amédée II… épisode dont la singularité réside dans le fait qu'il se déroule à Genève, l'ennemie intime héréditaire du duché…

Le commanditaire :

Le seigneur de Brens est le patron tout auréolé du prestige que lui donnent son nom et son prénom : François de Sales, et son grade de capitaine dans les armées du duc… Fils de feu Melchior de Sales, il parvient, semble-t-il,



Le Château de Brens

sans trop de mal à cacher son demi-siècle sous une apparence preste et sportive qui lui vaut encore un certain succès auprès des femmes.

Il est assisté par deux habitants de la paroisse de Bons, toute proche de celle de Brens, les frères Du Périer dont le rôle respectif se révélera peu à peu au cours de cette opération de recrutement.

M. de Sales se rend à Genève, prenant ses quartiers « au Logis de la Chasse Royale » : le Seigneur Chenevard, l'hôte de cette auberge semble avoir été un de ses agents : que ne ferait-on pas pour un bon client ? Pourtant si le « seigneur capitaine » vient sur le territoire de la République, il évite de s'attarder et s'en va assez vite à quelque distance à l'issue des opérations. À quelque distance, c'est-à-dire à Chêne, en terre savoyarde, au logis appelé – avec usage bien savoyard de l'article défini devant le prénom féminin - « Chez la Rose ». En ce lieu accueillant, les subalternes et émissaires qui agissent pour lui à Genève savent pouvoir le rejoindre ou se replier en cas de nécessité !…

Les tenanciers de ce genre d'établissement voient défiler chez eux du monde : ils abreuvent, restaurent : les dernières nouvelles et les racontars y affluent : ils sont au cœur de l'information… et en conséquence, ils ont de l'entregent.

Leurs clients sont, entre autres, les Savoyards de passage qui font halte chez eux après un long trajet, avant de vaquer à leurs occupations en ville ou au retour, qui y mangent, qui y dorment, si l'heure est trop avancée pour se mettre en route ! Ainsi ils sont à même de loger ceux qui recrutent et ceux qui sont appelés à être enrôlés.

Le réseau

Outre les deux bases logistiques que sont les auberges de « La Chasse Royale » à Genève et de « Chez la Rose », à Chêne, le réseau – ou, du point de vue genevois, la bande de malfaiteurs organisés – comprend **les tenanciers des auberges** susdites, en particulier le Sieur Chenevard, de la Chasse Royale : il aurait conclu un accord avec le seigneur de Sales : celui-ci lui offre de lui verser un ducaton pour chaque recrue qu'il lui procurerait. À cet effet, François de Sales aurait déposé une pistole et quatre écus chez son homme d'affaires genevois, le Sieur Mauris. Chenevard s'adressera à lui pour se faire régler le prix de ses services[3]. C'est aussi cet aubergiste *qui s'est attaché la participation active d'un jeune citoyen genevois de ses connaissances, dont la fonction paraît avoir consisté à « lever » les jeunes gens susceptibles d'enrôlement. A en croire ce dernier, il n'en serait qu'une simple et nouvelle recrue. Il l'aurait croisé, le matin même du 14 août, dans la rue, et l'aubergiste lui aurait demandé s'il avait vu récemment un nommé Malanot « sur lequel*

(3) Selon les réponses de Jean-Claude Du Périer lors de son 2e interrogatoire, le 28 août. Si l'on considère que la pistole est équivalente d'une dizaine de livres, chacune d'elles correspondant à 20 sols, et que quatre écus équivalent à une douzaine de livres, le total est d'environ 22 livres… faisant environ 440 sols. Le ducaton s'échangeant pour 80 à 100 sols, le dépôt sffectué par M. de Sales ne permettait guère de rétribuer l'enrôlement de plus de 4 ou 5 hommes…précisément le nombre des recrues arrivées à Brens ce jeudi 15 août... Apparemment, si Jean-Claude Du Périer est « illitéré », il sait compter…

il comptait pour recruter du monde à Genève »...Cette question, en elle-même potentiellement dangereuse, suffirait à attester qu'il était en confiance avec ce jeune, nommé Abraham Aime, lapidaire de profession, fils de Tobie, – une belle suite de prénoms vétéro-testamentaires ! – Cet Abraham, âgé de 28 à 29 ans, apparemment s'ennuyait à l'atelier à s'user les yeux à tailler des pierres semi-précieuses... Il avait envie de bouger, de voir du pays... Il expliqua donc que *« ne faisant pas grand-chose dans son mestier, il pourroit bien prendre luy mesme parti ».* Chenevard lui aurait alors déclaré, *« qu'il pouvoit aller parler au Capitaine qui estoit dans son Logis ».*

Abraham Aime prétend [4] être allé alors à la « Chasse Royale », un moment après, mais pas seul : il se serait fait accompagner par deux camarades : Abraham Bé et le nommé Colomb.

Il semble bien qu'Abraham Aime donne un récit quelque peu raccourci des choses pour se préserver de l'accusation de complicité de recrutement de soldats, mais que préalablement, et sans doute plus anciennement, recruté, il s'est mis lui-même en quête de candidats potentiels à l'enrôlement. Ce jour-là, certes, ce furent Bé et Colomb, de grands ados de 18 et 19 ans. Avec eux, il se rend à la « Chasse Royale » où Du Périer au cours de la journée s'était arrêté un instant sans manger ni boire – de quoi s'interroger sur le motif de cette halte à l'auberge ! Il y avait bien aperçu le Seigneur de Sales, rencontre elle aussi fortuite à l'en croire.

Qui Abraham Aime cherche-t-il à recruter ? des jeunes gens – de bonne famille, ayant parfois boutique sur rue, citadins, en mal d'aventure, à qui on fait miroiter la promesse d' une solde raisonnable, qu'on ne leur fait d'ailleurs pas attendre… on est en groupe, on mange, on boit dans les logis entre jeunes de la même génération, l'ambiance est sympathique. Le seigneur de Brens est courtois, il se donne des airs d'officier respectueux de la liberté de ses hommes… mais il a prévu un auxiliaire pour convaincre, si la chose s'avère nécessaire, par la force… Car au besoin on utilise la violence, mais en dernier recours, comme par jeu, pour décider ceux qui hésitent trop.

Le modus operandi du recrutement :

Aime accoste les jeunes gens dans la rue : l'âge visé : 18-19 ans…il a un certain flair pour repérer ceux qui souffrent de leur vague à l'âme, et de leur ennui. Il sait éveiller en eux un désir d'autre chose… Il faut dire que la Genève de l'époque, marquée par une certaine austérité de vie et de moeurs, n'a rien de follement distrayant pour la jeunesse ! Tout en parlant, avec le relatif ascendant que lui donne une différence d'âge de neuf ou dix années, il les amène à l'auberge. On y discute, on y mange, on y boit, aux frais du seigneur de Brens ! Puis on va se dégourdir les jambes à l'extérieur de la ville…avec la perspective calculée de faire retour après l'heure de la retraite et la fermeture des portes de la cité : ce qui autorise alors la proposition

---

(4) dans ses réponses personnelles (à l'interrogatoire) du 23 août.

d'aller dormir au logis de Chêne… hors du territoire de la République, et première étape vers le château de Brens….

Ce mercredi 14 août, l'arrivée d'Aime et de ses compagnons à la « Chasse Royale » ne paraît pas avoir été une surprise pour le Seigneur de Sales, qui, sans doute prévenu par Chenevard, les attendait. Aime s'efforce d'écarter tout soupçon de préméditation de sa part! Selon ses réponses au magistrat qui conduit l'information, tout arrive par hasard ! « *Estant arrivés ils se mirent à table et ...ledit Capitaine, nommé François de Salles vint à eux leur demanda si ce n'estoit pas eux qui cherchoient Parti. Il les encouragea à boire, et païa quatre florins pour eux à l'hoste* ».

Et ensuite « *le dit François de Salles, et le frère du Lieutenant de la Compagnie, les menèrent tous trois coucher à Chesne, chez La Rose ; aiant rencontré en chemin La Violette qui se joignit à eux.* » Voilà donc déjà quatre hommes réunis et potentiellement recrutés ! Le frère du lieutenant de la Compagnie n'est autre que Jean-Claude Du Périer, frère du châtelain de Brens, prénommé, lui, Jean-Baptiste - le châtelain était en charge de l'ordre et de la police locale. Il pourrait bien avoir été en même temps promu lieutenant de la compagnie du Seigneur de Brens ! En 1690, soit quatre ans plus tard, Jean-Baptiste est par ailleurs signalé comme capitaine d'une compagnie de milice pour le service de Son Altesse Royale. Cette famille Du Périer semble avoir été dans la familiarité des de Sales de Brens, à qui, habitant Bons, la paroisse voisine, ils rendent service à l'occasion …

Du Périer affirme les avoir *rejoints* près de la porte de Rive : c'était environ l'heure de la retraite…il dit avoir reconnu Aime, mais non ses jeunes compagnons, qui étaient pour lui des inconnus. Il connaît Aime, preuve que ce dernier est bien un complice !

Jean-Claude Du Périer, alors âgé de 26 ans, est l'homme à tout faire de ce qu'il faut bien appeler un réseau de recrutement sur Genève. Quand l'opération visant à enrôler des jeunes gens à Genève tournera mal, et qu'il sera arrêté en compagnie d'Abraham Aime,le vendredi 23 août, il avouera aux autorités de police genevoises la profession de laboureur, ce qu'il est en effet : comprenons de propriétaire respecté, qui donnera pendant toute sa longue vie (il mourra en1753) du bétail à commande, qui prendra à bail des fermes seigneuriales qu'il sous-ascencera, qui s'associera pour différentes affaires, avec d'autres personnages entreprenants comme lui, par exemple les fils du notaire Deleschaux de Perrignier… Curieusement notre Jean-Claude ne sait pas écrire, ni même signer, il est réduit à faire sa marque, une marque originale d'ailleurs : la silhouette d'un *peri* (poirier) sans feuilles, traduction graphique du patronyme patois *Du Péri* ……Curieusement « illitéré », comme on disait, bien que son père Charles Du Périer[5] eût été notaire. fils et petit-fils de notaires, et qu'il fût, du côté maternel, petit-fils de Jean-Baptiste Depollier d'Annecy qui fut procureur au présidial de Genevois. Dans ses réponses

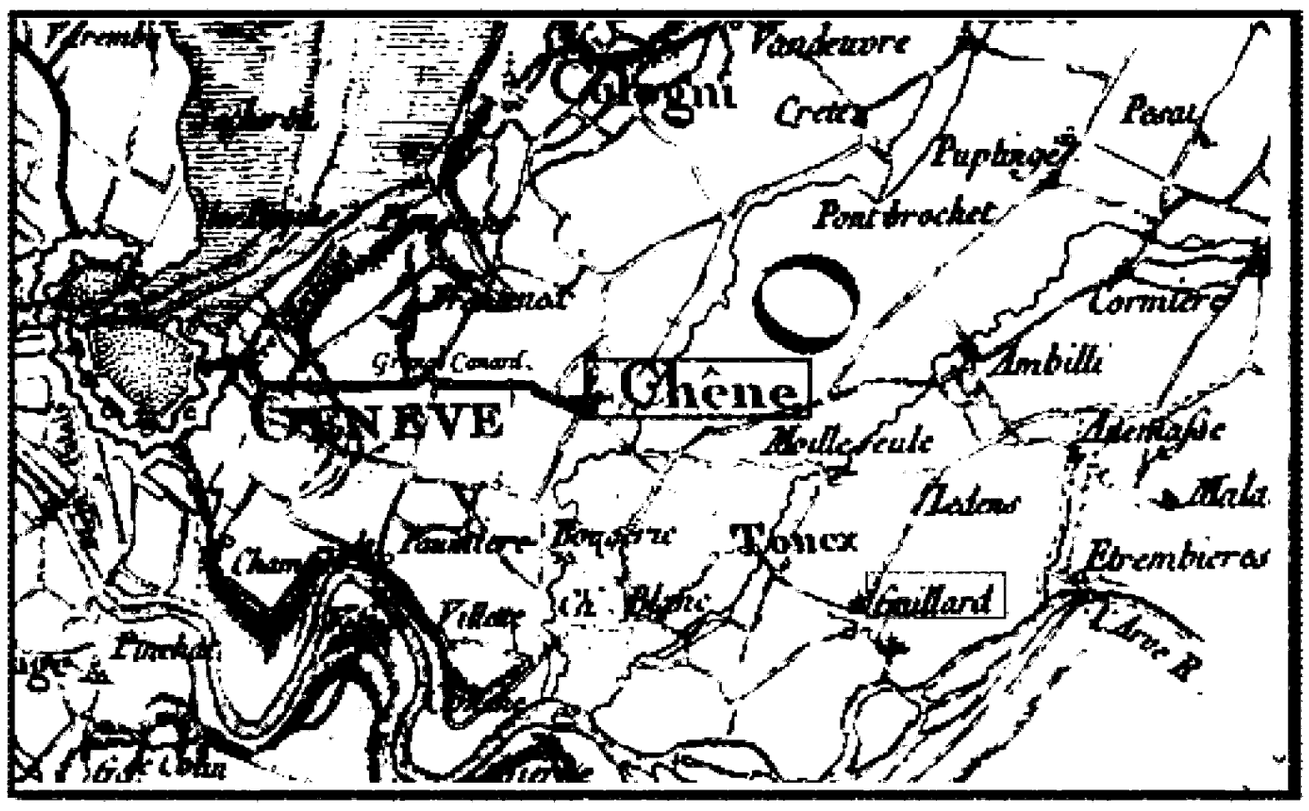
---

(5) Me Charles Du Périer, fils de Me Daniel Du Périer et d'Andréanne Feige, épouse en 1656 Perrine Depolllier, d'Annecy, fille de Me Jean-Baptiste procureur au présidial de Genevois.

personnelles à l'interrogatoire du 23 août, il prétend n'avoir aucun lien avec M. de Sales, et n'avoir rencontré que fortuitement sur la route de Chêne le groupe formé par les futures recrues. Mais cette ligne de défense lui sera difficile à tenir, confrontée à la déposition d'Aime.

Selon le témoignage d'Abraham Aime, une recrue, à l'en croire, de ce mois d'août 1686, vraisemblablement, mais il ne l'avouera pas, destinée à servir d'appât en sa qualité juvénile, rassurante et attractive de citoyen de Genève, le rôle de Du Périer est donc d'encadrer ce qu'il faut bien appeler le réseau du seigneur de Brens pour enrôler des recrues : Abraham Aime prétend – sans doute pour atténuer le délit dont il est lui-même accusé- que les jeunes ciblés étaient les « étrangers installés à Genève », comprenons principalement les Suisses… mais on les a vus à l'œuvre : ils ne font aucune difficulté à enrôler des Genevois ! Ils avaient à les en croire[6], pour mission de faire intervenir un homme de loi, le Sieur Mauris, son homme d'affaire dans la ville, « *de la part du Sieur de Salles pour présenter requeste au conseil afin d'obtenir permission d'enroller des estrangers ; offrant le dit de Salles de leur donner quelque argent et à l'hôpital avec cela.* » Mission non réalisée faute, aux dires des envoyés de Brens, d'avoir pu trouver chez lui le Sieur Mauris à qui le seigneur de Sales avait déjà touché un mot de ce projet de requête…. Comme ces enfants qui demandent à leur maman une permission qu'ils ont déjà prise…

Voici donc Bé et Collomb delà de la porte de Rive…Comme convenu,sans doute, ils prennent la direction de Chêne, suivis à distance par J.Cl. Du Périer. Aime accompagné d'un jeune homme, habitant, âgé de 18 ans, qui se fait désigner sous le pseudonyme de La Violette mais qui en fait se nomme plus prosaïquement Jean Violet, les avait rattrapés vers la « capite des gardes de sel ». Lui aussi avait été accosté par Aime le même mercredi 14 août sur les 5h du soir devant la boutique paternelle. La conversation avait été facile à établir car Aime et lui étaient cousins. Tous deux sur proposition d'Aime

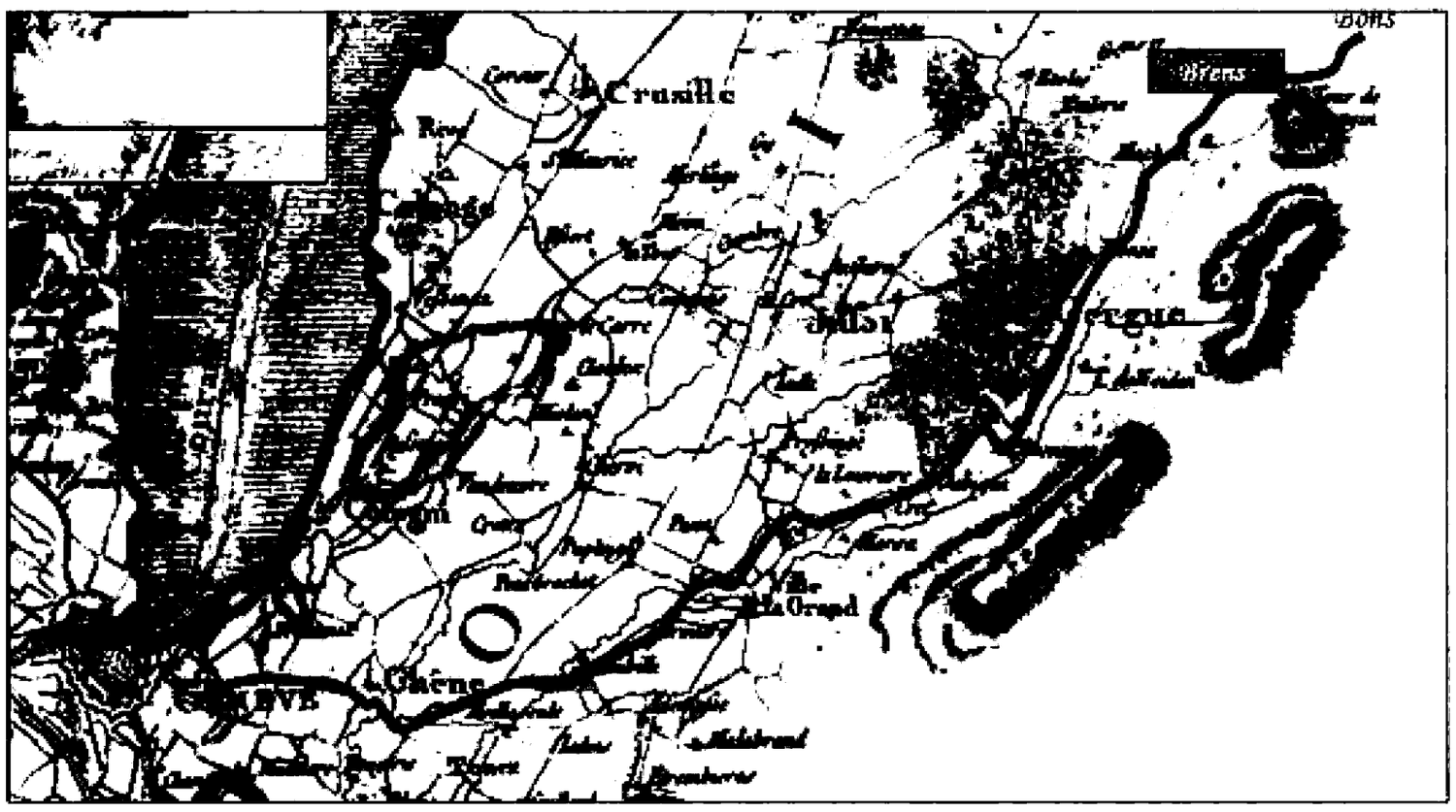


Carte de Cassini, l'itinéraire suivi de la porte de Rive à Chêne.

(6) Aime et Du Périer dans leurs réponses personnelles à l'interrogatoire du 23 août font tous deux état d'une démarche du Sr Mauris, sur demande de M. de Sales, relative au recrutement d'étrangers. Était-ce un alibi convenu au cas où leur présence en ville eût paru suspecte ?

se décidèrent pour une promenade du côté de la Grange Canard (aujourd'hui Grange Canal). Ils y parvinrent bientôt, et Aime suggéra alors de poursuivre jusqu'à Chêne. C'est chemin faisant qu'ils avaient aperçu le groupe déjà évoqué. Mais Jean Violet ne tarda pas à remarquer que quelqu'un marchait à leurs trousses comme pour prévenir toute velléité de retour en ville ! Arrive enfin un quart d'heure plus tard, au même endroit, M. de Sales. Un scénario bien conçu pour assurer une discrétion optimale à cet exfiltrage de citoyens genevois ! Tous ensemble, dès lors, ils se dirigent vers Chêne et son auberge connue dans la région sous le nom de « chez la Rose ».

Arrivé à cet accueillant « logis » Violet, alias La Violette voulut revenir en ville. Aime prétendit qu'il était trop tard, l'heure de la retraite étant passée, les portes de la ville seraient fermées…[7] »



Itinéraires des recrues genevoises de Genève à Brens, via Chêne

Au matin, Du Périer ne voulut pas permettre qu'il payât, ni qu'il revînt en ville, ni non plus qu'il se rendît à Gaillard, où avec Aime, qui en faisait semblant, il voulait aller faire un tour à la foire. Selon Du Périer, les autres jeunes auraient insisté pour que ces deux-là restent avec eux…Mais aux dires de Violet, le Seigneur de Sales les aurait menacés. Et Du Périer, tirant un pistolet de sa poche, l'aurait appliqué contre la poitrine de Violet, ainsi qu'à Aime. Violence que nie avoir commise Du Périer qui consent avoir tout au plus fait mine de tirer l'arme de sa poche. Violet pensa, sans doute à juste titre, qu'Aime feignait de vouloir partir avec lui.

Le Capitaine de Sales et un autre homme vêtu d'une casaque bleue (son lieutenant ?) joignirent leurs efforts à ceux de Du Périer et ainsi, sous la menace et de force, Violet dut marcher avec les autres jusqu'au château de Brens.

Quand ils furent à Brens, le capitaine François de Sales dit à Violet qu'il désirait l'emmener en Italie, (à Venise, prétend savoir Du Périer) et lui proposa de le nommer secrétaire de la compagnie : il lui en fit même promesse par écrit.

---

(7) Circonstances semblables à celles évoquées par Jean-Jacques Rousseau (fin du livre I *des Confessions*) pour expliquer son départ de Genève en 1728.

Le jeune Violet affirme qu'il a entendu le seigneur de Sales dire à Du Périer et à Aime, preuve que ces deux-là étaient bien les piliers du réseau, de ne pas enrôler de Savoyards, mais seulement des Français et des Genevois, et, parmi eux, surtout pas des soldats de la garnison (ce qui eût trop attiré l'attention) : il souhaitait beaucoup qu'ils arrivent à « *avoir un Suisse présent à Genève et qui jouait du fifre* », et un certain autre homme. Du Périer assura « *qu'il les aurait assez* ».

Voici donc les jeunes recrues à Brens, dans l'enceinte du château…Ils y arrivèrent dans la journée du jeudi 15 août… Ses protégés en sûreté et sous le regard de M. de Sales, Jean-Claude Du Périer se hâta vers son village de Bons.

Violet, alias la Violette, est resté au château de Brens jusqu'au samedi matin 17 août : ce jour-là M. de Sales voulut payer à chacune de ses dernières recrues un demi-quart d'écu, il remit donc cet argent à La Violette qui, muni de cette solde, s'échappa discrètement du château « *et n'y est plus retourné depuis* » : Il se hâta vers Genève et est arrivé en ville à 11h. Il a vraisemblablement donné l'alerte sur les agissements des recruteurs. (Sa déclaration est datée du 24 août 1686).

Les autres jeunes, Abraham Bé, Colomb et Abraham Aime restèrent au château de Brens. Aime précisa lors de son interrogatoire qu'ils y restent de leur bon gré et qu'ils ne souhaitent revenir en ville que pour y quérir quelque linge.

I — Château de BRENS (Haute-Savoie)

E. Baulet, Bons-St-Didier



Château de Brens : le fossé, les murailles médiévales et le logis reconstruit au début du XVII[e] siècle

Le vendredi 16 août. Abraham Aime est de nouveau à Genève, en chasse de jeunes recrues : il essaie d'accrocher le jeune René fils d'André Constantin, bourgeois, âgé de 18 ans… qui ne donne pas suite à ses propositions et fait preuve d'un solide bon sens :

Dudit 24 Aoust 1686

Déclaration de René, fils d'André Constantin, Bourgeois âgé d'environ 18 ans. Lequel après avoir presté serment, a dit et déclaré, que vendredi dernier le nommé Abraham Aime l'ayant abordé proche la porte de Rive luy proposa de s'aller promener : après quoy il aiouta qu'estant malheureux dans Geneve l'un et l'autre ils feroient bien de s'en aller ; qu'il connoissoit un capitaine, qui leur donneroit un demi quart d'escu tous les jours, iusqu'à ce qu'ils partissent, ce qui seroit dans quelques semaines : que luy Déposant luy répondit qu'il aimait mieux travailler ici et que tant qu'il trouveroit de la besongne, il ne penseroit point à aller ailleurs : et que là-dessus ils se séparèrent.
Répété et lecture aiant esté faitte, a persisté et signé

René L. Constantin

Aime, d'après cette déclaration, prospecte donc dans les mêmes lieux, près de la porte de Rive, ciblant le même âge, et usant du même stratagème : une promenade hors de la ville. Jean-Claude Du Périer est-il venu avec Abraham Aime ? Ont-ils réussi à ramener d'autres futurs soldats ? Rien dans le dossier ne permet de l'affirmer.

Un voyage de trop….

Mais le vendredi 23 août, Jean-Claude Du Périer et son acolyte genevois Abraham Aime reviennent en ville. Selon leurs dires, la raison de ce déplacement était qu'ils avaient été chargés de faire suivre une requête tendant à obtenir du Conseil de la République l'autorisation pour M. de Sales d'enrôler des étrangers. Ont-ils fait ce jour-là le voyage de trop ? Ils étaient vraisemblablement attendus, et ils furent arrêtés et soumis à interrogatoire le jour même. Pour Du Périer, un nouvel interrogatoire fut jugé nécessaire, auquel il sera soumis le 28 août.

Depuis ce 23 août, ils étaient internés dans la prison de l'évêché, sise sur le côté nord du temple Saint Pierre….Dans des « chambres » séparées, précise le dossier, ce qui leur ôtait la possibilité de se concerter pour préparer leurs réponses aux interrogatoires qu'ils auraient à subir.

Mais l'inculpé principal réussit, moins d'une semaine plus tard, à fausser compagnie aux autorités judiciaires en s'évadant pendant la nuit de manière rocambolesque de sa geôle. L'alerte fut donnée sur les quatre heures du matin par un homme pieux qui se rendait au prêche de cette heure très matinale, et qui avait vu le drap lacéré qui pendait d'une fenêtre proche du toit de la prison, et qui avait servi de corde au prisonnier pour atteindre la rue et recouvrer la liberté ! Voici la transcription littérale du procès- verbal, non dépourvu de précision et de saveur, qui fut dressé de cette évasion, et

implicitement destiné à écarter tout soupçon de négligence à l'encontre du personnel de la prison :

> Nous soussigné conseiller commis sur les prisons, certifions qu'en suite de l'ordre qui nous en a esté donné par Monsieur le syndic de la garde, nous nous sommes transporté auiourd'hui dans les dittes Prisons pour informer de l'evasion du Nommé Du Périer, du village de Bon en Savoie, qui y estoit détenu pour avoir enrollé dans cette ville quelques soldats ; qu'aiant d'abord ouï le geollier, il nous a dit que hier 29 du présent mois, sur les quatre heures du matin aiant eu avis par un homme qui passoit dans la rue et s'en alloit au presche de quatre heures que d'une fenestre de la ditte Prison, haute et proche du toit pendoit un linceul coupé par bandes attachées aux grilles de la ditte fenestre, luy geollier seroit allé incessamment visiter tous les Prisonniers et auroit trouvé que le dit Du Périer n'estoit plus dans sa chambre, quoy qu'elle fut touiours exactement fermée à clef, et qu'il auroit fait un trou au Plancher par où il seroit entré dans un grenier et de là, à l'aide du susdit linceul, se seroit allé dans la Rue. Qu'ensuite nous estant allé visiter la ditte chambre, nous avons trouvé que la porte estoit bonne et fermoit bien ; les fenestres qui regardent dans la cour du milieu de la prison, bien grillées et le Plancher assez haut : de sorte que la ditte chambre nous a paru iusques–là propre pour les prisonniers. Mais qu'après cela nous avons remarqué dans le plancher, et à costé d'une cheminée qui est dans cette chambre un grand trou et tel qu'un homme y peut passer, fait tout récemment avec violence et fracture par où sans doute le dit Du Périer, à l'aide d'une chaise de paille, qu'il avoit appliquée au-dessous contre la muraille et du manteau de la ditte cheminée est entré dans le grenier, qui est au dessus de la ditte chambre, qu'enfin nous estans montés dans le dit grenier, avons veu premièrement un linceul qui doit estre celui dans lequel couchoit le dit Du Périer, puis qu'il ne s'est pas trouvé dans son lict, couppé par bandes noüées les unes aux autres et attachées à la grille de la fenestre du dit grenier, qui regarde sur la rue entre les deux petites Portes du Temple de St Pierre. Item, qu'en dessus de la ditte



La rue qui séparait l'ancien évêché du temple Saint-Pierre



Une des deux petites portes de Saint-Pierre

fenestre, il nous a paru un grand trou fait au toit avec fracture de quelques lattes. D'où l'on peut vraisemblablement induire que le dit Du Périer est sorti par le dit trou, que de là il s'est glissé à la dite fenestre appuiant ses pieds sur la grille de fer, et de là par le moien du linceul, descendu dans la Rue.

Fait à Genève le 30 Aoust 1686.

R . Chouët

Ainsi se trouva interrompue la procédure en cours…Jean-Claude Du Périer dut quitter, dès l'ouverture matinale des portes, à moins qu'il ne se soit enfui par le lac, cette ville où il risquait d'être repris et de connaître pour un long temps la prison de l'évêché… Sans doute dut-il s'en tenir éloigné durant des années ! Quant à Aime, les documents ne laissent rien deviner du sort qui lui fut réservé. Peut-être s'efforça-t-il d'apparaître non comme un complice, mais comme une victime des recruteurs savoyards, et fut-il élargi en l'absence des principaux « coupables », François de Sales « seigneur de Bens et Cholex » et Jean-Claude Du Périer…

Denis-Louis LAVY

ANNEXE 1

Archives de Genève

Inventaire
Numéro 4740

1686
du 14-24 aoust

Titres portés sur le « carton », (au XIX[e] s.)

« Information concernant l'évasion du nommé Du Perrier, du village de Bon, détenu pour enrôlement illicite. »
« Autre information prise par le Seignr Major Chouet au sujet de quelques enrôlements
Aime Abraam fils de Tobie, lapidaire, citoyen, 28-29 ans »

Transcription par ordre chronologique des documents relatifs à cette affaire :

- un cahier (contenant l'interrogatoire d'Abraham Aime et celui de Jean-Claude Du Périer, l'un et l'autre datés du 23 août 1686) : **Pièces 1 et 2.**
- sur deux feuillets distincts, les « déclarations » de Jean Violet et de René Constantin, datées du (24 août) : Pièces 3 et 4.
- un second interrogatoire de Jean-Claude Du Périer, (intitulé Répétition de Jean-Claude Dupérier de Bons) daté du 28 août 1686 : pièce 5.
- enfin, datée du 30 août 1686, une information conduite par le major Chouet sur l'évasion du nommé Du Périer : pièce 6.

Pièce 1

Du 23 aoust 1686

Réponses personnelles d'Abraham, fils de Tobie Aime Lapidaire, Citoien, aagé de 28 à 29 ans.

Int. Pourquoy il est prisonnier.

R. Pour s'estre engagé au Sr François de Salles, pour aller à l'armée.

I. Qui le premier luy parla de s'engager ?

R. Qu'un iour aiant rancontré en rue le Sr Chenevard, Hoste de la Chasse Roiale ; celuy-ci lui demanda s'il ne sçavoit point où estoit Medanot ? (Malanot ?) que luy Répondant aiant dit qu'il n'estoit point en ville, le dit Chenevard aiouta qu'il en estoit fasché, parce qu'il auroit bien seu faire du Monde. Qu'alors luy Répondant repliqua que ne faisant pas grand-chose dans son mestier, il pourroit bien prendre luy mesme parti et que sur cela le dit Chenevard luy dit qu'il pouvoit aller parler au Capitaine qui estoit dans son Logis.

I. S'il alla alors à la Chasse Roiale ?

R. Qu'ouÿ ; qu'il y alla avec Abraham Bé et le nommé Colomb.

I. Ce qu'ils firent dans le logis ?

R. Qu'y estant arrivés ils se mirent à table et que ledit Capitaine, nommé François de Salles vint à eux leur demanda si // ce n'estoit pas eux qui cherchoient Parti les encouragea à boire, et païa quatre florins pour eux à L'hoste.

I. Ce qu'ils firent après cela ?

R. Que le dit François de Salles, avec le frère du Lieutenant de la Compagnie, qui a esté constitué prisonnier avec luy, les menèrent tous trois coucher à Chesne, chez La Rose ; aiant rencontré en chemin La Violette qui se joignit à eux.

I. Si ou le capitaine ou les autres ne sollicitèrent pas La Violette de s'enroller ?

R. Qu'il n'y prit point garde et qu'il n'en sçait rien.

I. Où ils allèrent le Lendemain ? (phrase biffée terminée par le mot Gaillard).

R. Que luy et La Violette proposèrent de s'en revenir en ville, ou de s'en aller à Gaillard voir la foire : qu'alors le Capitaine les menaça et même que celui qui a esté arresté Prisonnier avec luy leur présenta le Pistolet, ce qui les obligea de rester.

I. Où ils furent conduits ce iour-là ?

R. A Bran, dans le Chasteau.

I. I. S'ils ont longtemps demeuré dans le Chasteau de Bran ?

R. Que luy Répondant y a resté iusques à auiourd'huy, qu'il est venu avec l'autre Prisonnier, de la part du Sr de Salles pour présenter requeste au conseil afin d'obtenir permission d'enroller des estrangers ; offrant le dit de Salles de leur donner quelque argent et à l'hôpital avec cela.

I. Qui leur a fait la requeste ?

R. Que le Sr de Salles leur dit de s'addresser au Sr Mauris, qu'il luy en avoit déia parlé et qu'ils trouveraient cet peut-estre…ditte requeste déia faitte et que l'autre Prisonnier dont il ignore encore le nom estant allé chercher le dit Mauris et présenter demain la ditte requeste ils l'avoient pas trouvé.

I. S'ils n'ont point enrollé auiourd'huy d'estranger ?

R. Que non, qu'ils n'en auroit pas eu le loisir.

I. S'ils n'estoient pas venus en ville à dessein d'en enroller ?

R. Que non, qu'il n'avoit d'autre dessein que de présenter la ditte Requeste.

I. Si la Violette a demeuré plusieurs iours… le chasteau de Bran ?

R. Qu'il y a demeuré depuis le jeudi … au samedi que ce jour-là le Sr de Salles leur voulant paier à chacun demi quart d'escu, il remit cet argent là

au dit (La) Violette, qui l'aiant receu s'échapa- secrettement et n'y est plus retourné depuis.

I. Où sont Abraham Bé et Colomb ?

R. Quils sont encore à Bran où ils ont touiours resté depuis Jeudi //

I. Si les dits Bé et Colomb restent à Bran volontairement ; et s'ils ne souhaittent pas de revenir en ville ?

R. Qu'ils y restent de leur bon gré et qu'ils ne souhaitent de revenir en ville que pour venir querrir Quelque linge.

I. Où les dits Bé et Colomb furent enrollés, et par qui ?

R. Qu'ils ne se sont point enrollés que comme ce qu'il a dit ci-dessus ; assavoir en beuvant ensemble dans la Chasse Roialle, d'où le dit De Salles, après avoir païé pour eux les emmena à Chesnes.

I. Sous quelles conditions il s'est engagé ?

R. Qu'on n'a fait aucunes conditions avec luy, mais que le dit de Salles luy a fait espérer qu'il le satiferoit bien.

I. Si pendant qu'il a esté à Bran, il n'a point ouï dire au Sr de Salles ou à ses Gens, qu'il avoit enrollé des Genevois, ou qu'ils ont dessein d'en enroller ?

R. Que non : qu'au contraire il luy a ouï dire qu'il ne se soucioit point d'en enroller ; mais ouï bien des Estrangers.

Pièce 2

Du 23 aoust 1686

Responses personnelles de Jean-Claude fils de Charles Du Périer laboureur du village de Bon en Savoye aagé d'environ 25 à 26 ans.

I. Pourquoy il est presenté ici ?

R. que c'est pour estre accusé d'estre venu en ville pour levé du monde en quoy lon luy fait tord.

I. Au service de qui il est et s'il n'est pas au service du Sr François de Sales.

R. Qui n'est au service de personne.

I. S'il ne fust pas en ville mercredi dernier avec le susdt de Sales.

R. Qu'il fust bien en ville, mais qu'il n'y fust pas avec le Sr de Sales.

I. ou il logeat ce iour-la et s'il ne fust pas au logis de la chasse Royalle.

R. qu'il fust à la chasse Royalle seulement en passant, sans y manger sans y manger ny boire ny coucher.

I. S'il ne vit pas le Sr de Sales.

R. qu'ouy //

I. S'il ne vit pas aussi dans le logis abraham Aime et les nommés Bé et Collon.

R. que non, mais qu'environ la retraite il rencontra ledt Aime hors la porte de Rive et pour les dts B. et Collon il ne les connois pas.

I. S'il lorsqu'il rencontra hem ledt hem estoit seul ?

R. Qu'il estoit accompagné de deux jeunes hommes dont il ne scait pas le Nom.

I. si le Sr de Sales n'estoit pas avec eux.

R. qu'il vint les ioindre un quart d'heure après proche la maison des Gardes de Sel.

I. ou ils allerent tous ensemble.

R. qu'ils allerent tous ensemble couché chez la Rose a Chesne.

I. s'il nouït point dire en chemin ou dans le logis de Chesneque le Sr de Salles avoit enrollé ses trois garçons ?

R. que non.

I. Ce qu'ils devinrent le landemain matin.

R. qu'ils s'en allerent tous ensemble : que le sr de Salles se retira a Bran avec les trois jeunes garçons et luy repondant a Bon //

I. Si le nommé La Violette ne ce trouvat pas a chesne avec eux.

R. qu'ouÿ, qu'il les ioignit pres la Maison des Gardes et allat couché a chesne avec eux.

I. Où La violette se retira le lendemain.

R. qu'il suivit le Sr de Salles et les autres.

I. si lesdts La Violette et Aime ne voulurent pas quitté la trouppe en sortant de Chesne.

R. que La Violette proposa bien d'aller voir la foire de Galliard, mais que les autres Jeunes garçons l'ayant exorté de les suivre il le fit.

I. si lors que Aime et La Viollette vouloyent se retirer le Sr de Salles ne les menaça pas.

R. que non et que bien loin de la le dt Sr de Salles dit a la Viollette que s'il vouloit se retirer il pouvoit le faire.

I. S'il n'est pas vray que luy respondant presenta son pistollet audt La Viollette pour l'obliger à rester.

R. que non.

I. s'il n'avoit pas son pistollet sur luy.

R. qu'ouy mais qu'il ne le tira point de sa poche.

I. ce qu'il dit en ceste occassion a La Viollette.

R. qu'il luy dit que puis qu'il avoit beu et mangé avec le Sr de Salles il estoit iuste qu'il allat avec luy.

I. s'il y a longtemps qu'il n'a esté a Bran.

R. qu'il y a plus de sis iours quil n'y a point esté sy ce n'est qu'il y est passé ce Matin parce que son frere qui est Chatelin du Sr de Salles luy

avoit dit de prendre une lettre que le dt Sr de Salles escrivoit icy a Geneve au Sr Mauris.

I. s'il a apporté ladte lettre.

R. que non, que le Sr de Salles luy a dit qu'il avoit envoiée des hier mais qu'il ne laissat pas de voir ledt Sr Mauris pour luy apporter sa Responce

I. si ledt Sr de Salles ne luy avoit pas donné ordre de faire faire un requeste au Sr Mauris pour presenter au Conseil.

R. que non.

I. Si le Sr de Salles ne la jamais employe pour enrollé du monde.

R. que non.

I. s'il na iamais enrollé personne en ceste ville.

R. que non.

I. S'il na pas Sceu que les nommés Aime, La Viollette, Bé et Collon avoyent esté enrollés par le Sr de Salles.

R. que non et qui la seulement appris ce matin (biffé : par le dt Hem qui est venu de Bran en ville avec luy) que celuy Hem s'en alloit avec le Sr de Salles.

I. ou le sr de Salles doit s'en alle(r).

R. qu'il ne le scait pas certainement mais qu'il croit que c'est a Venise

I. ce qu'il est venu faire en ville auiourd'huy.

R. Qu'il ni est venu que pour prendre la responce du Sr Mauris au Sr de Salles.

I. ce qu'est venu faire ledt Aime en Ville.

R. qu'il n'en scait rien.

au dos du cahier :

du XXIX^{e} Aoüst 1686

information prise par le Seigneur major Choët au Sujet de quelques enrolemens

Pièce 3

Du 24 aoust 1686

Déclaration
de Jean fils de Jean Violet habitant aagé d'environ 18 ans ; lequel apres avoir deüement preste serment

A dit que Mercredi dernier sur les cinq heures du soir estant devant la boutique de son Père il fut abordé par le nommé Abraham Aimé son cousin qui luy demanda s'il vouloit bien aller luy se promener iusque à la Grange Canard ; ce qu'il accepta et estant arrivé là, le dit Hem luy proposa d'aller iusques à Chesne ; ce qu'ils firent. Qu'ensuite dans le chemin ils rencontrèrent les nommés Bé et Colomb qui alloient devant eux, luy déposant aiant pris garde

qu'ils estaient suivis de loin par le nommé Du Périer Savoiard. Item en estant arrivés à Chesne chez la Rosa, luy déposant voulant revenir en ville. Ledit Hem luy dit qu'il estoit trop tard et qu'il vallait mieux souper ensemble et rester là : ce qu'il fit. Item, que les dits Périer, Aime, Bé, Colomb et luy Déposant aiant soupés ensemble, il voulut faire conte, et païer son escot : mais le dit Périer dit qu'il falloit remettre la chose au lendemain et que cependant le lendemain, (page 2) ledit Périer ne voulut point permettre non seulement qu'il paiat, mais mesme qu'il revint en ville, ou qu'il allat à Gaillard quoy qu'il le demanda instamment. Que mesme, le dist
Périer tirant un pistolet de sa poche le luy appliqua sur la poitrine pour l'intimider aussi bien qu'audit Aime, qui feignoit, a ce qu'il croit, de vouloir revenir en ville avec luy. Que le capitaine, qui s'appelle François de Salles et un autre homme vestu d'une casaque bleüe se joignans au dit Du Périer le firent marcher et le conduisirent ainsi avec violence iusqu'au chasteau de Bran. Qu'estant arrivé là, le dit Sr de Salles dit à luy déposant, qu'il vouloit le mener en Italie, et le faire Secretaire de la compagnie dont il luy fit mesme promesse par escrit.

Item, qu'il ouït que dans le discours le dit Sr de Sales dit à Du Périer et à Aime qu'ils n'enrollassent pas des Savoïards mais seulement des François et des Genevois, et parmi ces derniers non des soldats de la garnison mais tous autres et sur tout, qu'ils taschassent d'avoir un Suisse, qui est en cette ville, et qui joüe du fiffre, et un certain homme la aussi ; et que le dit Du Périer répondit qu'il les auroit assez.

Enfin, que luy Déposant aiant esté dans le dit chasteau de Bran iusques au Samedi matin, il s'évada et revint ici en ville, où il arriva sur les onze heures.

Répété et lecture aiant esté faitte, a persisté et signé.

Jean Violet

Pièce 4

Dudt 24 Aoust 1686

Déclaration,
De René, fils d'André Constantin,
Bourgeois aagé d'environ 18 ans.
Lequel après avoir presté serment. A dit et déclaré, que vendredi dernier le nommé Abraham Aime l'ayant abordé proche la porte de Rive luy proposa de s'aller promener : après quoy il aiouta qu'estant malheureux dans Geneve l'un et l'autre ils feroient bien de s'en aller ; qu'il connoissoit un capitaine. Qui leur donneroit un demi quart d'escu tous les iours, iusqu'à ce qu'ils partissent, ce qui seroit dans quelques semaines : que luy Déposant luy répondit qu'il aimait mieux travailler ici et que tant qu'il trouveroit de la besongne, il ne penseroit point à aller ailleurs : et que là-dessus ils se séparèrent.
Répété et lecture aiant esté faitte, a persisté et signé

René L. Constantin

Pièce 5

Du 28[e] aoust 1686

repetitions de Jean Claude Duperier de Bon aagé de 26 ans.

I. S'il n'a pas esté en cette ville pour enroller du monde cette semaine et la derniere.

R. Que non, mais qu'il dira la verite sommé de la dire.

R. Qu'il y eut Mercredy huit iours, le Sr de Sales ayant demandé à l'hoste de la chasse Royale s'il pourrait lever du monde en ceste ville, il luy aurait dit qu'il luy pourrait procurer quelques hommes et que sur le soir du même jour ledt hoste dit au susdt Sr de Sales qu'il pouvoit sortir quand il voudroit, que son monde l'étoit allé attendre à la Grange Canard et qu'il est vray que lui qui répond but audt logis avec trois jeunes hommes qui sont ceux que ledt Chenevard avait procuré audt Sr de Sales ; après quoy tant ledt Sr deSales que luy qui repond sortirent de cette ville et allèrent coucher à Chesne et en chemin faisant rencontrerent proche la capite des gardes les susdts jeunes hommes et allerent ensemble audt Chesne.

I. S'il n'est pas vraiy qu'estant à Chesne deux de ces ieunes hommes ayants tesmoigné de s'en vouloir revenir il tira un pistolet de sa poche et leur a dit en les menaçant qu'ils ne s'en rentourneroyent point.

R. Qu'il leur a tiré bien son pistolet de sa poche mais qu'il ne brandit point ny ne l'appuya point, disant seulement que puisqu'ils avoient bu il etoit juste qu'ils participent (?).

I. Où il mena les susdits garçons ?

R. Au chasteau de Bran.

I. S'il n'a pas enrollé d'autres gens et s'il n'est pas venu d'autres fois en ville pour cet effet ?

R. Que non.

I. S'il n'a pas esté aux fortifications pour proposer à des ouvriers de les enroller.

R. Que non, qu'il n'y a jamais esté et ne scait pas où elles sont.

I. S'il n'est pas valet dudt Sr de Sales.

R. Que non, que parfois lui rend quelques services.

I. S'ils n'ont point enrollé d'autres personnes.

R. Que non, que ces quatre qu'il a dénoncé. Ledt Sr de Sales ayant pactisé avec ledt Chenevard de luy bailler un ducaton par homme et que pour cet effet il consigna entre mains du Sr Mauris une pistole et quattre escus disant au ssdt Chenevard qu'à mesure qu'il enrolleroit quelqu'un il allast prendre un ducaton dudt Sr Mauris.

Pièce 6

Nous soussigné conseiller commis sur les prisons, certifions qu'en suite de l'ordre qui nous en a esté donné par Monsieur le syndic de la garde, nous nous sommes transporté auiourd'hui dans les dittes Prisons pour informer de l'evasion du Nommé Du Périer, du village de Bon en Savoie, qui y estoit détenu pour avoir enrollé dans cette ville quelques soldats qu'aiant d'abord ouï le geollier il nous a dit que hier 29 du présent mois, sur les quatre heures du matin aiant eu avis par un homme qui passoit dans la rue et s'en alloit au presche de quatre heures que d'une fenestre de la ditte Prison, haute et proche du toit pendoit un linceul coupé par bandes attachées aux grilles de la ditte fenestre, luy geollier seroit allé incessamment visiter tous les Prisonniers et auroit trouvé que le dit Du Périer n'estoit plus dans sa chambre, quoy qu'elle fut touiours exactement fermée à clef, et qu'il auroit fait un trou au Plancher par où il seroit entré dans un grenier et, à l'aide du susdit linceul, se seroit allé dans la Rue. Qu'ensuite nous estant allé visiter la ditte chambre, // nous avons trouvé que la porte estoit bonne et fermoit bien ; les fenestres qui regardent dans la cour du milieu de la prison, bien grillées et le Plancher assez haut : de sorte que la ditte chambre nous a paru iusques –là propre pour les prisonniers. Mais qu'après cela nous avons remarqué dans le plancher, et à costé d'une cheminée qui est dans cette chambre un grand trou et tel qu'un homme y peut passer, fait tout recemment avec violence et fracture par où sans doute le dit Du Périer, à l'aide d'une chaise de paille, qu'il avoit appliquée au dessous contre la muraille et du manteau de la ditte cheminée est entré dans le grenier, qui est au dessus de la ditte chambre. qu'enfin nous estans montés dans le dit grenier, avons veu premièrement un linceul qui doit estre celui dans lequel couchoit le dit Du Périer, puis qu'il ne s'est pas trouvé dans son lict, couppé par bandes noüées les unes aux autres et attachées à la grille de la fenestre du dit grenier, qui regarde sur la rue entre les deux petites Portes du Temple de St Pierre. Item, qu'en dessus de la ditte fenestre, il nous a paru un grand trou fait au toit avec fracture de quelques lattes. D'où l'on peut vraisemblablement induire que le dit Du Périer est sorti par le dit trou, que de là il s'est glissé à la dite fenestre, appuiant ses pieds sur la grille de fer, et de là par le moien du linceul, descendu dans la Rue.
Fait à Genève le 30 Aoust 1686.

R . Chouët

En dernière page du document : (titre)

Du XXIX^e^ Aoüst 1686.
Information prises par le Seigneur-Major Choüet au Sujet de quelques enrolemens

ANNEXE 2

Bibliographie

Quelques titres

Roger DEVOS, Bernard GROSPERRIN. *Histoire de la Savoie, T 3 : de la Réforme à la Révolution française*, Rennes Ouest France, 1985

Paul GUICHONNET. *Nouvelle histoire de la Savoie,* [dir.], Toulouse, Éditions Privat, 1996.

Bernard ISELIN. *Savoie millénaire : « de l'an 1000 à l'an 2000, d'un millénaire au Vôtre »*, 1999.

Jean NICOLAS. *La Savoie au XVIII^e siècle* : *noblesse et bourgeoisie*, éd Maloine, Paris, La Fontaine de Siloë, 2003,

Geoffrey SYMCOX. *Victor-Amédée II, l'absolutisme dans l'État savoyard, 1675-1730,* éd. La Salévienne, qui fournit aux pages 326 à 340 une riche bibliographie, notamment pages 332 et 333 pour les années 1684-1687 (la pression française, les Vaudois, les relations avec Venise).

Sabina LORIGA. *« Soldats, Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII^e siècle »*, MENTHA,(qui donne des aperçus sur les armées des États de Savoie au XVII^e siècle).

L'encyclopédie,de Genève, T 4, Les institutions politiques, judiciaires et militaires (ouvrage réalisé sous la dir. de **Bernard Lescaze et Françoise Hirsch**).

Henri MÉNABRÉA. *Histoire de la Savoie*, éd.la Fontaine de Siloé.

Walter ZURBUCHEN. Prisons de Genéve, éd de l'État de Genève 2002, qui reprend les illustrations (plans, gravures, dessins) des publications du XIX^e siècle sur l'ancien évêché et les prisons qui y furent installées depuis la Réforme.

La Savoie et Venise
la rencontre inattendue

La Savoie et Venise, ce sont au Moyen Age deux puissances aussi éloignées l'une de l'autre que différentes. D'un côté le monde des Alpes occidentales, de l'autre un port de l'Adriatique : environ 400 km les séparent dans la géographie politique du temps. La Savoie se caractérise historiquement par une très longue gestation, de l'ordre de 1300 ans depuis les Allobroges jusqu'à Humbert Ier. Venise s'organise seulement depuis le IXe siècle,

Toutefois il faut souligner que les deux véritables fondateurs sont à peu près contemporains : le jeune Humbert Ier devient comte en 1003, le vieil Orseolo meurt en 1008. Ainsi se révèle au moins une similitude originelle : les deux puissances connaissent à tous égards leur premier démarrage vers l'An Mil.

I - Des orientations différentes

Venise et la principauté savoyarde ont conduit des politiques très différentes, mais pour les deux puissances le contrôle de grandes routes commerciales était capital

Les comtes de Savoie entendent mener une expansion terrestre conforme à leurs droits, en privilégiant autant que possible la méthode des ralliements. Alliances matrimoniales, ententes avec des évêques et des abbayes, rapprochement avec de futurs vassaux, éventuellement des opérations militaires toujours justifiées juridiquement…les moyens varient suivant les secteurs. Mais l'objectif est de contrôler les routes des Alpes et leurs accès en s'étendant dans l'ancien royaume de Bourgogne, sans négliger le Piémont. La détention d'un marquisat en Italie depuis le XIe siècle correspond à une réalité volontairement imprécise.

La Savoie a eu la chance de se trouver sur un axe médiéval majeur, l'axe Bruges – Gênes qui s'est dessiné dès le XIe siècle, soit par le Mont – Cenis soit par le Mont - Joux (Grand – Saint – Bernard). Son expansion territoriale l'amène à contrôler finalement tous les cols du Simplon jusqu'à la Méditerranée. Ainsi les comtes ont-ils pu être qualifiés de « portiers des Alpes », sinon du Jura. Outre ces secteurs de franchissement des montagnes, la Savoie bénéficie aussi de la route du Rhône qui constitue un maillon de l'axe antique Bâle – Lyon – Méditerranée. Si ce trafic d'époque romaine avait fort décliné, il était destiné à connaître une reprise considérable à la fin du Moyen Age.

Réduite à sa lagune en Italie, la cité de Venise s'est résolument tournée vers la mer. Très tôt elle essaie de faire de l'Adriatique son « pré carré ». En échange de l'aide militaire apportée à Byzance pour contrecarrer ici les Normands de Sicile, elle obtient du basileus Alexis Ier la concession de la bulle d'or de 1082 : la liberté de commercer dans tout l'empire (à l'exception de la mer Noire) et l'exemption de toutes taxes lui sont accordées, un véritable quartier vénitien peut s'implanter le long de la Corne d'or. Progressivement la côte dalmate ainsi que des positions du Péloponnèse vont passer sous son protectorat, au besoin par la force. En dominant non seulement l'Adriatique mais aussi la mer Ionienne et la mer Egée et poussant même jusqu'en Crimée, Venise contrôle les routes maritimes de Méditerranée orientale et parvient ainsi à se trouver à la tête d'un véritable empire commercial. Cela supposait cependant que le port trouve pour son commerce un indispensable arrière-pays, autrement dit la voie naturelle de Vérone à Nuremberg. Mais les rapports de Venise avec l'inévitable trio Vérone – Vicence – Padoue allaient s'avérer souvent conflictuels, Venise ne parvenant à un contrôle total qu'en 1406 seulement.

Connu depuis le bas empire romain, le mouvement des pèlerinages qui conforte largement l'activité commerciale prend une ampleur inouïe depuis le XIe siècle : la vivacité croissante de la foi, l'organisation ecclésiastique, la progression de la sécurité, l'amélioration climatique, l'expliquent pour l'essentiel. Le projet des pèlerins vise autant que possible la Terre Sainte. L'ampleur des risques en suivant la voie du Danube ou même des itinéraires plus méridionaux en direction de Constantinople puis de Jérusalem ont incité les pèlerins à tenter leur chance en Méditerranée.

La Savoie se trouve là aussi bien placée sur l'axe majeur Cantorbéry – Rome, prolongé jusqu'à la région de Bari où se trouvent les ports d'embarquement pour les Lieux Saints. On ne saurait sous-estimer pour autant le pèlerinage de saint Michel qui relie en effet Saint-Michel au péril de la mer (le mont Saint-Michel) à Saint-Michel du mont Gargan (dans l'éperon de la botte italienne). Car ce dernier sanctuaire se situe lui aussi à proximité des ports de la région de Bari. Les dédicaces à saint Michel, en Savoie notamment, jalonnent encore de nos jours cet itinéraire moins étudié.

Venise se charge de faciliter le transport par mer des pèlerins venus du Saint Empire et embarquant pour la Terre Sainte, car elle devient une grande constructrice de galères. Elle va même inventer la préfabrication de ces bâtiments bien adaptés aux conditions de la Méditerranée, rapides et manœuvrants. Seuls les Byzantins avaient su durant longtemps les armer avec le redoutable feu grégeois qui assurait la maîtrise des mers, mais les Vénitiens devaient réussir à se substituer à eux, notamment à la faveur de la première croisade, en organisant des convois navals.

La Savoie regardait aussi politiquement vers un empire de l'est, mais là il s'agissait de l'immense Saint Empire romain qui, dans la géographie actuelle,

engloberait à peu près Allemagne, Bénélux, tout le flanc oriental de la France, Suisse, Autriche, Bohême et Italie du nord. Sous l'impulsion de la dynastie des comtes, la Savoie est devenue une vaste principauté du Saint Empire dont elle a suivi la politique, sauf lorsque l'empereur a complètement contrarié ses intérêts. Ces exceptions se sont situées à la fin du XI[e] siècle et au début du XII[e], avec Henri IV et Henri V de la Maison de Franconie, puis à la fin du XIII[e] siècle, avec Rodolphe de Habsbourg. Mais la ligne générale, fixée par le fondateur Humbert I[er], devait être suivie par la Maison de Savoie avec beaucoup de netteté jusqu'à Emmanuel – Philibert, malgré quelques hésitations passagères. Pour autant elle n'a pas toujours négligé la recherche d'autres appuis en Occident, à l'exemple de l'Angleterre du XIII[e] siècle.

Venise avait reçu à ses débuts un duc byzantin, appelé ici doge, et dès le doge Pierre II Orseolo elle arrive déjà à une fructueuse collaboration en Adriatique avec l'empire byzantin. Mais la situation évolue durant le XI[e] siècle : le doge est désormais élu par l'assemblée générale des citoyens, sous le contrôle de plus en plus visible de l'aristocratie locale. Puis, montant en puissance, Venise en arrive à traiter d'égale à égale avec l'empereur de Byzance, tout en envoyant en nombre ses marchands à Constantinople, ce qui provoque dans cette capitale de très violentes réactions xénophobes. C'est pourquoi le doge Henri Dandolo en vient à exploiter en 1204 l'occasion de la quatrième croisade, déviée vers Constantinople, pour prendre le contrôle économique de l'essentiel de l'empire byzantin qui se trouve alors en grave crise politique.

Venise entendait maintenir sa priorité orientale. Mais ces succès ne pouvaient être tolérés par sa grande rivale, Gênes. Celle-ci réussit en 1261 à provoquer un changement dynastique à Constantinople en poussant sur le trône impérial les Paléologue, favorables au grand port ligure. De là une guerre acharnée de plus d'un siècle entre les deux ports italiens rivaux.

II - Des contacts indispensables

Dès les abords de l'An Mil qui ont vu l'Occident débarrassé de la seconde vague d'invasions, Venise a dû tenir compte de la place de Pavie, capitale politique du royaume d'Italie et surtout place commerciale majeure de la péninsule. C'est là que convergeaient les grands itinéraires transalpins, selon un document célèbre, les *HONORANTIAE CIVITATIS PAPIAE*. Déjà les Vénitiens sont alors nombreux à Pavie et ils ne vont pas tarder à passer les Alpes eux-mêmes.

Au XIII[e] siècle ils visent les foires de Champagne et en 1269 ils sont signalés aux péages de Villeneuve de Chillon. Même encore au XIV[e] siècle, en 1332, ils concluent un traité avec Louis de Savoie – Vaud pour le péage des Clées, sur l'itinéraire de franchissement du Jura. Il s'agissait de mieux garantir l'accès aux nouvelles foires internationales, celles de Chalon en Bourgogne.

Beaucoup moins hardis sur le plan des affaires, les Savoyards se sont bornés à garantir la sécurité et toute la logistique des marchands italiens, moyennant le paiement des péages et aussi des interventions d'une longue série de corps de métier. Parmi ceux-ci on remarque surtout les aubergistes et taverniers, les favres (forgerons), les marrons (guides), les muletiers, les charotons (charretiers). Encore les sources médiévales restent-elles très discrètes sur les retombées indirectes pour les bouchers et poissonniers, meuniers et fourniers ainsi que pour les paysans. Les Savoyards ne s'aventurent ni sur l'organisation du grand commerce, ni sur le marché financier laissé aux Juifs et aux Astesans, hormis de discrets prêteurs sur gages

Malgré une situation politique complexe et instable en Italie septentrionale, les pèlerins préféraient de plus en plus rejoindre Venise pour le voyage en Orient, car la cité des doges offrait la sécurité sur mer du fait de l'organisation de convois de galères bien armés. Les routes terrestres perdent de leur importance et dans ce contexte, en 1202, la quatrième croisade choisit Venise plutôt que les ports italiens méridionaux ou même Gênes, éventuellement Marseille.

Amédée VI de Savoie adopte à son tour cette solution quand il entreprend son grand « voyage d'outre mer ». À l'appel du basileus Jean V Paléologue retenu prisonnier par les Bulgares, il organise avec la seule armée savoyarde une grande expédition de secours au bénéfice de l'empire byzantin, afin de faire reculer les Turcs et céder les Bulgares. Cette fois, la Savoie, alors puissante militairement, ne se bornait plus à garantir sur ses terres la sécurité en Occident : elle entendait sauver Constantinople, la grande capitale chrétienne d'Orient. Le soutien naval vénitien s'avérait indispensable et de grande ampleur. Partie de Venise le 16 juin 1366, l'expédition rejoint Zara, Corfou, Modon et Coron, toutes positions vénitiennes. Puis elle reprend Gallipoli aux Turcs, atteint Constantinople, la mer Noire et Varna, la capitale la Bulgarie, où le basileus peut être libéré. Au retour les succès militaires se poursuivent, des forteresses du Bosphore sont dégagées mais, faute du financement promis par Byzance, Amédée VI est contraint de revenir en Occident : il arrive à Venise le 29 juillet 1367.

Amédée VI tenait d'autant plus à cette grande expédition qu'il avait aussi des motifs politiques et des liens familiaux avec les Paléologue. Une branche de cette famille que les alliés génois avaient réussi à placer sur le trône de Byzance avait recueilli la succession du marquisat de Montferrat, voisin de la Savoie. Or la mère d'Amédée VI n'était autre que Yolande de Montferrat.

Entre Humbertiens et Paléologue de Byzance, il existait des liens de parenté particulièrement étroits. En effet l'intérêt de la Maison de Savoie pour l'Orient ne représentait pas une nouveauté. Absorbée par d'autres soucis, la Savoie n'avait pas participé à la première croisade, mais en 1147-1148 Amédée III s'était engagé dans la seconde croisade et il avait conduit des troupes dans une grande traversée des plateaux d'Asie Mineure, ce qui avait donné aux

seigneurs savoyards le premier contact direct connu avec l'empire byzantin. Puis, vers 1301, Amédée V avait encouragé un de ses neveux, Philippe de Savoie, à épouser Isabelle de Villehardouin, l'héritière de l'Achaïe (le Péloponnèse en Grèce méridionale). Il s'agissait de détourner le jeune homme de ses revendications sur la succession comtale, mais de là date sans doute pour une part l'intérêt d'Amédée V pour la Méditerranée orientale. Malgré la nécessité prioritaire de faire face à la grande coalition anti-savoyarde menée par le dauphin de Viennois, Amédée V ne se désintéressa jamais des questions d'Orient. À la fin de son principat, se jugeant débarrassé pour un temps de la coalition delphinale, il se rendit à Avignon en 1323 afin d'étudier avec le pape l'organisation d'une croisade en coopération avec Byzance. C'est là qu'il mourut et il revint à son fils aîné, le comte Edouard, de pousser les projets : en 1326 Edouard conclut le mariage de sa sœur, la princesse Jeanne de Savoie, avec le basileus Andronic III. Devenue l'impératrice Anne, celle-ci devait jouer un rôle considérable durant un quart de siècle dans les essais de rapprochement entre l'Occident et l'Orient chrétien. Amédée VI se trouvait donc être le neveu de cette grande impératrice et le cousin du basileus Jean V qui l'avait appelé au secours Derrière la grande expédition de 1366 pouvait également se profiler une coopération entre Rome et Byzance, enjeu considérable. Le basileus avait promis d'abjurer le schisme d'Orient, promesse d'ailleurs tenue quelques années plus tard lors d'un voyage à Rome, mais l'Eglise orthodoxe s'opposa à tout rapprochement

Les deux grands ports italiens avaient poursuivi leur guerre séculaire. Gênes avait failli triompher, mais elle s'était financièrement épuisée et connaissait de redoutables tensions entre ses grandes familles. Venise avait frôlé l'invasion et craignait un blocus mortel pour son économie. Les adversaires finirent par chercher à traiter. Amédée VI prit l'initiative des négociations de paix. Aux deux rivales, le comte Amédée VI apparut comme l'arbitre idéal, capable de raisonner à l'échelle de la Méditerranée depuis son expédition de 1366. On le jugeait aussi comme un arbitre équitable : bien qu'ami de Gênes, il avait trop besoin des ressources du grand commerce pour se montrer l'ennemi des Vénitiens. Des négociations d'ensemble sont menées au château de Turin sous l'égide du comte qui s'efforce de rapprocher les points de vue : il réussit à conclure entre les deux ports le traité de Turin de 1381 qui ouvre à Venise l'accès à la mer Noire et donne à Gênes la paix avec le roi de Chypre. Par accord secret, le traité offre même à Amédée VI la perspective d'un prochain ralliement de Gênes à la Savoie. Bien que toujours précaire, une paix semblait s'instaurer en Italie du nord. Le comte de Savoie remportait ici un grand succès diplomatique

Dans la première moitié du XV^{e} siècle, la Savoie et Venise trouvent le même intérêt à bloquer l'expansion de Milan, devenue très ambitieuse au temps des Visconti. Alors Amédée VIII va pousser sa frontière piémontaise jusqu'à Verceil et à la Sesia, à l'ouest du Milanais, parachevant de ce côté le Piémont savoyard. De son côté Venise progresse jusqu'à l'Adda, à l'est du Milanais,

constituant ainsi ce qu'elle appelle la Terre Ferme : c'était là une visée politique tout à fait nouvelle. Peu après la mort d'Amédée VIII, la paix de Lodi en 1454 stabilise la géographie politique italienne pour quatre siècles environ. À travers tous ces évènements, la Savoie et Venise avaient définitivement compris qu'elles avaient toutes deux une grande vocation diplomatique.

III - Des évolutions parallèles

Après un essor très remarqué du XI^e^ au milieu du XV^e^ siècle et après la mort d'Amédée VIII en 1451, la puissante principauté va décliner militairement et politiquement, surtout à l'ouest des Alpes, même si le temps d'Emmanuel-Philibert à la fin du XVI^e^ siècle a pu rendre de l'espoir. La Savoie n'est plus qu'un appendice du Piémont à partir du XVII^e^ siècle. Toutefois, elle n'a jamais oublié Venise. Claude de Seyssel, le grand théoricien politique et militaire de l'État au début du XVI^e^ siècle, avait recherché du côté de la Sérénissime le modèle d'une monarchie encadrée et soutenue par l'aristocratie, dotée d'une armée et d'une marine très organisées. Par la suite, Turin imite longtemps les usages vénitiens, avec la parade du Bucentaure, un bateau à proue de centaure et à corps de taureau dont le dernier spécimen cessa de fonctionner en 1864. Enfin Annecy a pris modèle sur les fêtes vénitiennes vers la fin du XX^e^ siècle. Le fait que la Savoie ait volontairement basculé vers la France d'une façon très prévisible depuis le traité de Lyon de 1601 et définitivement depuis 1860 n'a pas effacé les souvenirs du passé.

De façon moins apparente, la Sérénissime a décliné aussi depuis l'époque de la chute de Constantinople en 1453, même si le sursaut de la victoire de Lépante en 1571 a pu faire illusion. Une illusion partagée par la Savoie qui avait alors envoyé ses galères de Villefranche (sur mer) en appui des bâtiments vénitiens. Masqué par le vif éclat des fêtes, le déclin irrésistible finit par faire tomber le grand port de l'Adriatique au pouvoir de l'Autriche en 1797. C'est bien pour s'en libérer que Venise bascula finalement vers l'unité italienne, en 1866 seulement.

Les deux anciennes puissances ont été victimes des changements de routes, d'abord avec la primauté de l'Atlantique depuis le XVI^e^ siècle sur le plan naval, puis avec le triomphe des voies aériennes depuis le milieu du XX^e^ siècle. C'est ainsi que les Savoyards attentifs voient aujourd'hui passer un trafic considérable au-dessus de leurs têtes mais sans en tirer parti.

Venise et la Savoie ont laissé, en sus d'un remarquable patrimoine, une grande leçon : celle des raisons d'un demi-millénaire d'indiscutable réussite. La première tient à la continuité dans les grands projets, dont celui de l'exploitation de la totalité d'un potentiel territorial ou maritime. La seconde réside dans un vif patriotisme régional, parfaitement compatible avec l'ouverture vers les grands horizons. On remarquera à cet égard qu'au Moyen Age les Savoyards poussèrent jusqu'à Chypre et les Vénitiens jusqu'en Chine.

Par-delà toutes les mutations techniques et politiques, ces principes paraissent tout à fait transposables. Ainsi Venise a développé à fond le tourisme culturel sous toutes se formes, avec le succès que l'on sait et les retours financiers afférents. Mais elle est allée jusqu'au tourisme de masse qui suscite de très réels méfaits. La question demeure de savoir si la Savoie, avec un potentiel différent et néanmoins considérable, saura suivre cet exemple avec plus de discernement, en tirant les leçons de l'épopée vénitienne. Malgré ses propres sujets d'inquiétude, Venise demeure un beau repère pour sa partenaire d'antan.

Bernard DEMOTZ

Bibliographie :

Fondamentaux touchant Venise et son commerce en Italie

Honorantiae civitatis papiae, MGH, *scriptores*, tome XXX 2, Hanovre, 1934, pp. 451-453

THIRIET Freddy, *Histoire de Venise*, Paris, 1952

CROUZET - PAVENT Elisabeth, *Le Moyen Age de Venise*, Paris, 2015

VENISE :

à l'origine un petit port au milieu d'une lagune reliée à l'Adriatique

VERS L'AN MIL DEBUTS	Pierre II Orseolo doge, c'est-à-dire duc de Dalmatie, délégué de l'empereur de Byzance, obtient de lui les premiers privilèges commerciaux de 992 et en échange coopère militairement avec Byzance en Italie du sud dès 1002 Ainsi Venise apparaît comme une alliée de Byzance
FIN XII^E COUP D'ARRÊT	Les Vénitiens et autres Italiens, jugés trop envahissants, sont massacrés par les Byzantins en 1182 à Constantinople
DEPUIS LE DÉBUT DU XIII^E SIÈCLE NOUVEL ESSOR	Le doge Henri Dandolo exploite l'occasion de la 4^e croisade en 1203-1204 pour tailler un vaste empire maritime en Méditerranée au bénéfice de Venise
XIV^E PREMIÈRE MOITIÉ XV^E L'APOGÉE	Le RALLIEMENT à UN GRAND ÉTAT Malgré quelques hésitations, Venise coopère avec l'empire de Byzance, particulièrement au temps d'Andronic III (1328-1341) et de l'impératrice Anne (Jeanne de Savoie). Venise prend le contrôle de points névralgiques comme Corfou et Nègrepont (Eubée), dispose d'un grand empire commercial et vise Chypre
MI XV^E SIÈCLE	En 1453 Venise doit laisser Constantinople aux Turcs : c'est le point de départ de la perte des positions vénitiennes dans les Balkans, avec des reculs échelonnés et même le risque d'invasion turque (Frioul 1479) Le déclin de Venise, prise entre France, Saint Empire et empire ottoman est masqué un temps par la victoire navale de Lépante en 1571
LES ORIGINES D'UN DÉCLIN	La décadence de la marine et les progrès économiques des rivaux aux XVII^e et XVIII^e siècles expliquent le déclin vénitien

XIX^E SIÈCLE

1860 - LA SAVOIE ENTRE VOLONTAIREMENT DANS L'EMPIRE FRANÇAIS

SAVOIE :

à l'origine des possessions éparses, principalement dans les comtés de Savoie (Savoie propre) et Belley

Humbert Ier, nommé comte en 1003 par Rodolphe III, le dernier roi de Bourgogne, va agir très progressivement auprès de lui pour favoriser l'entrée de ce royaume (qui comprend la Savoie) dans le Saint Empire romain après le décès du roi

Humbert Ier figure déjà à Genève en 1034 parmi les princes d'Empire

Humbert III, en conflit avec l'empereur Frédéric Ier Barberousse, manque de peu de perdre son comté en 1187

Le comte Thomas Ier amorce la grande expansion territoriale et la mutation de la Savoie en État après 1200. Puis il obtient la concession du vicariat impérial favorisant la position de la Savoie de chaque côté des Alpes

1866 –Venise se décide à rejoindre le royaume d'Italie

La Savoie, qui a recueilli plusieurs successions importantes dont celle du comté de Genève, achève son unité : la principauté s'étend désormais du lac de Neuchâtel à Nice et des abords de Lyon aux confins de la Lombardie.

Cette réussite parachevée par Amédée VIII est confirmée avec éclat en 1416 : l'empereur Sigismond de Luxembourg érige la Savoie en duché

En 1451 la mort d'Amédée VIII laisse définitivement la succession à des princes médiocres ou éphémères.

Le déclin politique et militaire de la Savoie aboutit à l'invasion française de 1536

Le brillant rétablissement de la situation par le duc Emmanuel – Philibert (1559-1580) n'empêche pas la Savoie de tomber à l'état de faible glacis protecteur du Piémont aux XVIIe et XVIIIe siècles

La Savoie et les Russes,
l'histoire d'une « non-rencontre », ou presque…

Autant la Suisse a une richissime histoire de relations avec la Russie, autant la Savoie en a peu. C'est une question que je me pose après une enquête assez limitée, mais qui m'a quand même fait passer quelques journées passionnantes dans le département des livres anciens russes et celui des périodiques anciens de la poussiéreuse, labyrinthique et superbe Bibliothèque nationale de Saint-Pétersbourg, fondée par Catherine la Grande, et qui abrite la bibliothèque de Ferney, achetée à Voltaire. Joseph de Maistre, le plus illustre des Savoyards ayant fréquenté la Russie, l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, y avait aussi, et dans les mêmes salles, mené quelques recherches. Lui et son frère Xavier, peintre et écrivain, auteur du *Voyage autour de ma chambre*, y firent des carrières assez divergentes, mais s'entraidant l'un l'autre. Joseph fit venir sa femme, son fils. Tout se termina le 27 mai 1817. L'empereur avait élégamment renvoyé le ministre sarde : c'était l'heure où tout était inversé dans la tête mystico-fantasque de ce souverain. Les Jésuites étaient chassés, accusés de faire trop de prosélytisme et d'avoir converti des familles aristocratiques entières, les Galitzyne par exemple, ou encore le ministre russe à Turin, Kozlovski. Joseph congédié par le père de la Sainte-Alliance, par le souverain adulé et vainqueur de Buonaparte !

> Quoiqu'il ne soit pas *absolument* impossible de trouver quelque abus en Russie et certaines choses pénibles, cependant je m'étais attaché à ce pays. Je tiens à mes livres, à mon fauteuil, à mille objets qui n'ont pas de nom. Je n'aime pas déménager et dire à tout ce que je vois tous les jours depuis quinze ans : Adieu pour toujours.

C'est ce qu'il écrit à son protecteur et dernier ami, l'amiral Tchitchagov, qui a sa statue de bronze devant la bibliothèque avec tous les favoris et serviteurs de Catherine, sous sa jupe, si l'on peut dire. Mais évidemment le monument sera érigé plus tard.

Maistre avait plastronné pendant quinze ans, il avait brillé de tous ses feux dans les salons d'opposition. Opposition au libéralisme du premier Alexandre, jubilation à la chute du ministre Speranski, murmures cachotiers pour dénigrer le général Koutouzov. Et voilà que le second Alexandre, Alexandre le réactionnaire le renvoyait ! C'était le monde à l'envers. Que dirait aujourd'hui Gérard Depardieu éconduit de Russie ?

Les salons où brillait Joseph étaient ceux de M^me^ Svietchine (amie de Gogol) et des Golovine, sur la perspective Nevski. Tolstoï en fait une des

scènes les plus méchantes de son *Guerre et paix*. Certains des personnages des *Soirées*, qui devisent si élégamment dans une chaloupe glissant sur les eaux noires de la Neva, pendant une des nuits blanches de juin sont des personnages droit venus de ces salons : par exemple, le sénateur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* est le sénateur Tamara, mi-ukrainien mi-grec, parent du prince Kotchoubeï. On y dénonce le constitutionnalisme d'Alexandre, élève de La Harpe, l'influence des mystiques allemands, l'esprit d'innovation.

De toutes les thèses universitaires que j'ai lues – ça fait beaucoup – de loin la plus drôle, enjôleuse et captivante est celle de Robert Triomphe, parue chez Droz en 1968. Son sous-titre est déjà un coup bas assez drôle : « Étude sur la vie et la doctrine d'un matérialiste mystique ». La préface de l'auteur donne le ton. S'il y a dans la salle de ce château des membres ou alliés des Maistre, qu'ils veuillent bien me pardonner ! Les principales archives maistriennes sont au château de Borgo, en Piémont.

> Le castello di Borgo, ancienne propriété du duc de Montmorency-Laval, mari de Constance, renferme la bibliothèque de Maistre, et tout ce que possédait Constance, secrétaire de son père Joseph et organisatrice souveraine de sa réputation posthume. Lors de notre visite à Borgo, le propriétaire actuel, le jeune comte de Maistre, nous a refusé l'accès non seulement des papiers de famille, mais même de la bibliothèque : il veille avec toute sa famille à ce que nul indiscret n'ait connaissance de ses trésors […]. Nous comprenons certains scrupules, mais il conviendrait selon nous que les descendants d'une famille qui a contribué plus d'un siècle durant à édifier une légende plus ou moins sciemment falsifiée se rendent compte de leur responsabilité et acceptent de porter ces archives au grand jour.

Robert Triomphe a donc certains comptes à régler. La falsification essentielle qu'il dénonce, c'est la fiction d'un Maistre qui aurait servi le roi sarde en toute fidélité alors qu'il offrit ses services au tsar, par un véritable acte de trahison. Seul le refus du tsar lui évita le péché de haute trahison envers son maître et souverain, le roi de Turin. Joseph, après Tilsit, offre ses services à un moment où, comme il dit aimablement, la plaie principale de la Russie est la « disette du génie ». Le tsar avait un génie à deux pas de lui – comment ne le comprenait-il pas ?

> C'est un grand malheur que cette illustre nation joigne encore à l'erreur d'estimer trop la science celle de vouloir la posséder brusquement et de s'humilier parce qu'elle se voit, sur ce point, en arrière des autres nations.

Et Maistre de brocarder la « manie scientifique » de la Russie, ainsi que l'importation continue de demi-savants « gangrenés et flétris », transfuges et cupides.

Son adhésion à la maçonnerie (importée d'Écosse en Russie par Catherine) a sûrement joué un rôle dans les relations qu'il entretint en Russie avec la haute société. Et peut-être même avec le souverain. Il eut en 1812 deux

entrevues avec Alexandre. Le récit n'en est fait que par lui. Incontrôlable donc, souligne Triomphe.

> Le mentor savoyard se fit fort, paraît-il, d'obtenir des Jésuites de Pologne une campagne d'opinion favorable à la Russie, garantit la victoire du tsar, souverain légitime, sur l'usurpateur, exposa les moyens d'organiser un complot royaliste en France, revendiqua le commandement militaire unique, pour Koutouzov, mais à condition que celui-ci fût contrôlé par le général piémontais Paulucci…

En quelle condition était-il reçu ? Ambassadeur ? Non, beaucoup plus, « à titre de prophète ». Maistre dans le procès-verbal de son entrevue dit mystérieusement au souverain : « Je ne suis pas un prophète, mais j'espère que S.M.I. peut s'attendre à des succès sans la moindre présomption, et je l'espère pour des raisons qui me feraient passer auprès de beaucoup de gens pour un grand fanatique, mais, dans ce genre, je ne suis pas un timide… »

Le « petit magistrat allobroge », dit encore Triomphe, se rappelait le lancement de la montgolfière savoyarde, en 1784, avec son frère Xavier, les cérémonies maçonniques de Lyon, les soirées de Saint-Pétersbourg, et le voilà mentor du mentor et souverain de l'Europe. « Jamais depuis six siècles que la doctrine laïque de l'État, formulée avec une énergie diabolique par Marsile de Padoue, envahissait le monde, la théocratie n'avait paru si proche de prendre sa revanche ». Seulment voilà ! Alexandre laissa passer sa chance d'avoir un tel mentor et guide…

Xavier était écrivain (outre le *Voyage autour de ma chambre*, ce furent *La jeune sibérienne*, *Les Prisonniers du Caucase*), mais aussi, et plus encore peintre de genre, et de surcroît militaire intermittent. Un peu encombrant pour son aîné, parfois. Xavier avait précédé Joseph, et il l'accompagna à Cronstadt ce jour de septembre 1817 où le petit magistrat allobroge et grand prophète éconduit monta sur un bateau de la flotte impériale pour rentrer dans l'Europe « constitutionnelle » qu'il méprisait. Au musée d'Annecy j'ai vu de merveilleuses gravures de Xavier sur les petits métiers russes. Elles ont d'ailleurs, depuis, totalement disparu.

Xavier est en revanche un piètre écrivain. On a sa correspondance avec Töpffer, qu'il admirait de loin. Malade, quasi paralysé, il mourut à 83 ans, dans la capitale russe. De son refuge russe il évoque, grâce aux paysages des albums de Töpffer, sa Savoie natale, par exemple « les ruines d'Allinges, que je ne verrai jamais », ou encore Mornex où Töpffer fit une cure avant d'aller à Vichy. Mais ce sont des moments assez brefs.

Quant à Joseph, il parle en définitive assez peu de Saint-Pétersbourg dans les fameuses *Soirées*, néanmoins comment ne pas citer, quand on affectionne cette ville-théâtre, ce prélude des *Soirées* :

> Rien n'est plus rare, mais rien n'est plus enchanteur, qu'une belle nuit d'été à Saint-Pétersbourg, soit que la longueur de l'hiver et la rareté de ces

nuits leur donnent, en les rendant plus désirables, un charme particulier, soit que réellement, comme je le crois, elles soient plus douces et plus calmes que dans les plus beaux climats. Le soleil [...] rase ici lentement une terre dont il semble se détacher à regret. Son disque environné de vapeurs rougeâtres roule comme un char enflammé sur les sombres forêts qui couronnent l'horizon.

Le Chambérien exilé sur la Neva a vraiment ressenti la majesté de ce fleuve, la splendeur de ses quais de granit, le charme des galères qui alors s'entrecroisaient sur le fleuve, sous le regard sévère du Fondateur. « Et l'on ne sait si cette main de bronze protège ou menace. »

La chaloupe du comte, du chevalier et du sénateur accoste à la villa que loue Joseph et commence alors la « symposie » philosophique sur la Providence, sur le Juste et l'Injuste, sur la prédominance de la religion sur l'individualisme, tous les grands thèmes de la réaction antirévolutionnaire de Bonald, de Maistre, en partie de Chateaubriand, à qui il demandera une préface pour *Le Pape*. En tout cas c'en est fini de la Russie. « Adieu donc, beau Pétersbourg », murmura Joseph face à Xavier sur le cotre qui les emmenait à Cronstadt.

Ivan Miatlev était un contemporain de Pouchkine, bon vivant, organisateur de jeux, bals et loteries mondaines. En 1843, il fit paraître un long poème macaronique, illustré par Timm, *Aventures sensationnelles et remarques de M^me^ Kourdioukova à l'étranger, danlétrangié*. Mystificateur de premier ordre, il indiqua Tambov comme lieu d'édition. M^me^ Kourdioukova est une provinciale, femme de marchand qui se met en tête, comme les aristocrates russes, de partir découvrir l'Europe avec sa soubrette Annette. Le style macaronique de l'œuvre est souligné par une multitude d'implants en allemand, italien et surtout français. Trois parties : Allemagne, Suisse, Italie. M^me^ Kourdioukova vient à Genève, envoie son cocher Khariton à Villeneuve



M^me^ Kourdioukova en voyage à l'étranger...

en Valais et part en excursion à Chamonix, ou, comme on disait alors Chamouni. Ce qui fait qu'un chapitre entier est consacré aux ascensions, peurs et enthousiasmes de la provinciale de Tambov à Chamouni et Saint-Gervais. Elle s'y rend tout d'abord en bateau, depuis Chillon en face d'Evian.

Moi je pars à Chamouni,
Sûrement y aura un' colonie
De touristes bien anglais,
D'amateurs et d'artistes
On ira voir justement
Le mont Enver et mer de Glace
Le Brévent, glaçon du Bosson
Et les sources de l'Arveron[1]

Premiers enthousiasmes à Sallanches. Mais il y a du brouillard, on sent le Mont-Blanc comme Karatyguine dans la coulisse – M^me^ Kourdioukova connaît donc le théâtre de Moscou ! Et la voici à Chamouni.

Le royaume sardinois
A ici tout organisé,
Ses propres « chars de côté »
Tous ces chars numérotés
Sont équipés de chevaux
Attribués par numéro

La mer de Glace l'épouvante. On dirait des cabanes posées sur la Neva, pense-t-elle. À l'auberge une dame savante de Genève revient du sommet même et suscite son admiration. Mais en ce qui la concerne, il faudra que M. Balma, son guide (attribué « par numéro » car on ne choisit pas son guide, pas plus qu'aujourd'hui), aidé de six garçons la hisse sur un mulet.

Et le Mont-Blanc comme un fantôme
Est aperçu de tous côtés.
Et qui sait, peut-être bien,
Cette glace épouvantable
Va révéler de grands secrets

La Savoie occupe peu de place dans les « voyages » européens des jeunes aristocrates russes. Grâce à son précepteur riomois Gilbert Romme, le fils du comte Stroganov, Pavel, connut très bien l'Auvergne. Rien de tel pour la Savoie, encore que Pavel Stroganov y soit venu avec Romme faire de la montagne.

À la même époque le grand duc Paul Petrovitch et son épouse firent un tour d'Europe – on est en 1781-1782, sous le nom de comte et comtesse

(1) Nous avons tenté de donner des équivalents du style macaronique de M^me^ Kourdioukova. L'Arveron désigne l'Arve, affluent torrentueux du Rhône.

Severny (« du Nord »). Pskov, Kiev, Vienne (où ils virent Joseph II), Rome, où Pie IV leur accorda une audience, Florence, Turin, le col du Mont-Cenis, Lyon, Paris où Louis XVI les reçut…

Or le passage par la Savoie, bien que clairement indiqué dans la « Carte de voyage de Leurs Altesses impériales en 1781 et 1782 » ne donne lieu à aucune description, aucun détail sur leur passage par les terres sardes. Comme si les fenêtres de la calèche étaient fermées. Ils sont pourtant passés à Saint-Jean-de-Maurienne et Chambéry, avant de poursuivre sur Lyon, Mâcon, Dijon. Au retour ils passèrent par Pontarlier, Lausanne, Vevey, Berne.

Abandonnons donc Leurs Altesses impériales, sans oublier la nuit du 23 mars 1801 où l'empereur fut assassiné, vraisemblablement par Zoubov, dernier amant de Catherine, et qui acquit un hôtel dans la rue des Granges en vieille ville de Genève, le saint des saints patricien de la ville de Calvin.

La *Revue de la Société impériale de philanthropie*, dont le président était le prince Galitzyne, dans son numéro de 1825, comporte un article intitulé « Une maison de charité pour les vieux », reprenant un article du *Moniteur universel*. L'article décrit l'inauguration de cette maison par le roi de Sardaigne à Chambéry et fait l'éloge de cette initiative due au comte de Boigne, aventurier qui avait fait fortune aux Indes. Ce sont d'ailleurs, je crois, les œuvres de bienfaisance qui incitèrent le roi à l'anoblir. Le comte Benoît de Boigne (Leborgne) est donné en exemple par le prince Galitzyne.

Autre fruit de mes recherches, les *Notes d'un voyageur russe, A. Glagoliev, de 1825 à 1827*, parues à Saint-Pétersbourg en 1837. Tome I : Russie et Autriche. Tome II : Tyrol, Suisse, Lyon et Grenoble. Tome III : Genève, la Savoie, la Haute-Savoie. Pour une fois Chamonix n'est pas annexé par Genève, la Haute-Savoie y est décrite pour elle-même En quoi nous devons quelque gratitude à Glagoliev, qui ne nous a rien laissé d'autre...

Glagoliev est à Chambéry en octobre 1825 :

> La nature n'a mis aucun obstacle entre Savoie et France ; le gouvernement n'a mis ni barrière ni cheval de frise. Autant les douaniers français sont grossiers, autant aimables les Savoyards. En cinq minutes nos malles sont ouvertes et fermées et à la sixième minute on signe notre passeport, s'incline et nous souhaite bonne route.

Glagoliev va voir la maison de M^me^ de Warens, s'attendrit au souvenir de Jean-Jacques. Il trouve les Savoyardes d'aspect aimable, habillées simplement, presque toutes en tabliers et bonnets. « Il y a ici très peu de noblesse ; elle se claquemure pour réapparaître l'hiver en société en grand nombre ; elle amasse en neuf mois les fruits qu'elle va dépenser en trois. »

Il va voir le théâtre « de goût italien ou russe » qui est en construction, admire le Palais royal, s'attendrit de voir sept jeunes soldats agenouillés devant la Vierge dans la cathédrale. Il est reçu par le commissaire de police,

mais interloqué par ses questions : « “Alors vous avez une langue à vous ? Vous dites que vous parlez russe et pas allemand ?” L'aimable commissaire croyait Moscou en Allemagne ou l'Allemagne dans Moscou. »

D'ailleurs, en Suisse comme en France, des savants lui ont dit avec aplomb : « La langue russe et la tatare sont une seule et même langue. »

Il va à Ferney au pays de Gex, où le rideau de scène est en loques, il passe à Chêne (aujourd'hui intégré au canton de Genève, mais alors « sarde »), s'attarde au dolmen de Reignier (aujourd'hui baptisé « pierre aux fées »), en mesure les pierres et suppose qu'il a été élevé par les druides. Au sud du Salève il rend visite aux châteaux de Mornex, d'Aiseri, aux ruines de l'Ermitage et à celles du château de Faucigny. « Au milieu des cabanes de bergers ces châteaux donnent un peu de vie au paysage dénudé du Salève. » (Il n'y avait alors pas de forêts sur les flancs du Salève).

Un autre chapitre nous le montre à Cologny, Thonon, Évian, bourgs « plus semblables à des villages, rues malpropres, maisons sans toiture, fenêtres sans carreaux » : la faute en est, pense-t-il, aux impôts qui ont conduit le pays à la misère et étouffé chez les habitants la disposition même à l'activité.

Au-delà d'Évian, il admire un paysage nouveau comme si on avait changé les décors, c'est la route de Meillerie, construite par des ingénieurs français alors que c'était auparavant impraticable. Évidemment il a *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau sous le bras. Son émotion est grande. « Jamais je n'avais joui d'un aussi beau spectacle par un soir aussi superbe. »

Lamartine, dont il faut parler, eut une gloire européenne immense, et particulièrement en Russie. Il a d'ailleurs écrit, de seconde main exclusivement, une *Histoire de la Russie* qui se perd dans les 129 volumes publiés par celui qui reste le chantre désolé du « Lac », mais également du poème « L'isolement », appelé à un haut destin en russe puisqu'il a été adapté par un des plus laconiques et mystérieux poètes russes du XIX^e^ siècle, Fiodor Tioutchev. En 1821, la Société des amateurs des lettres russes consacra une séance au poème de Lamartine. Il parut, dans l'adaptation de Tioutchev, dans *Les Nouvelles Aonides* en 1826. Tioutchev lut et relut *Jocelyn*, et il remania plusieurs fois son poème. À la lecture de Lamartine il écrivit en français :

La lyre d'Apollon, cet oracle des dieux
N'est plus entre ses mains que la harpe d'Éole,
Et sa pensée – un rêve ailé, mélodieux
Qui flotte dans les airs bercé par sa parole.

Il est peu de poèmes russes dédiés à la Savoie, celui-ci, de Tioutchev, est un diamant. Voici une humble tentative de traduction :

Comme il les chérissait, les pins noirs,
De sa Savoie tant aimée !
Leur chant là-haut dans le soir

Animait leur vaste ramure.
Leur deuil majestueux
Leur sauvage et triste émoi
Ensorcelait son âme
Dans des pensées ineffables.

Il faut attendre l'installation à Genève d'un autre poète, Viatcheslav Ivanov, pour que la Savoie revienne furtivement dans la poésie russe. Viatcheslav est un homme mûr, déjà illustre savant, couronné par Mommsen à Berlin, quand il vient à Genève sur les bancs de l'Université écouter les cours du linguiste Ferdinand de Saussure. Il est installé au faubourg de Châtelaine. Il vit alors avec Lidia Chvarsalon, tous deux écrivent des vers. Viatcheslav le Magnifique devient, un peu sur le tard, un des grands poètes russes du siècle commençant, le XX^{e}. Lorsqu'il revient en 1912, c'est après la mort de Lidia. Elle lui a en mourant « légué » sa fille (d'un premier lit), Vera. En songe, plusieurs fois, elle lui intime de lier son destin à Vera. Ils se marient. Pétersbourg jase à qui mieux mieux ; eux s'installent dans une villa près d'Évian, sur les hauts d'Évian, à Neuvecelle. Un fils leur naît. Plus tard, journaliste connu, accrédité pendant trente ans au Vatican, ce fils, Dimitri, prendra le nom de plume de Jean Neuvecelle.

Ce mariage non pas incestueux, mais presque interdit, cette naissance sont à l'origine d'un nouveau recueil poétique, *Tendre Secret*, rédigé à Évian dans l'été 1912. Dans la préface Ivanov écrit : « Ce recueil intitulé *Tendre Secret* d'après le motif lyrique qui y prédomine fut écrit en Savoie, l'été 1910, et les poèmes sont agencés selon l'ordre de leur apparition. »

Sur trente-sept poèmes, dix-sept semblent liés au paysage, aux méditations vécues à Neuvecelle. Je n'en donnerai qu'un exemple :

Haut dessus le lac près du château – une source, une chapelle.
Nous y allons, elle et moi, pieusement visiter la Madone.
Aux barres de la fenêtre tu noues des fleurs des champs
Et moi je tends la main dans l'eau glacée qui sourd.
Assis au banc de pierre nous buvons le soir et le soleil,
Il ne brûle point les yeux ni ne blesse nos humbles cœurs.
Sur le noir caressant du lac passent, repassent les oiseaux,
Mouettes, hirondelles. Un carillon s'éteint vite,
L'Angélus dans le loin. Je crois entendre près de la tombe chérie
Où nous sommes retournés passer l'ombre qui nous lie
Et nous chuchote un *Ave*. Nos lèvres aux siennes sont jointes,
En souriant elle s'incline, son sourire unit nos deux êtres,
Mais la brume légère à présent repose sur les pentes,
Une étoile s'allume ; et tout de cendre rose, le chemin
S'étire entre les arbres. Que de foyers lumineux
Dans l'espace du Seigneur ! Dans nos cœurs que de place pour Dieu !

Vous le voyez, la tonalité n'est pas si loin de Lamartine ou Tioutchev, et l'ombre chérie de la défunte – mère de l'une, épouse de l'autre – s'unit à l'angélus savoyard…

Le KGB tenait une sorte de pension de famille à Saint-Pierre-en-Faucigny, au château d'Arcine. Elle offrait un gîte estival bon marché aux Russes blancs dans la dèche. Marina Tsvetaeva y passa un été en 1936. Elle quitte Meudon et part avec son fils Gueorgui, Mour, en Haute-Savoie, à Saint-Laurent. Elle dispose d'une grande pièce, d'une cuisine et d'un petit grenier. À 3 kilomètres se trouve le château d'Arcine où loge son mari, Sergueï Efron. Voici sa description de sa demeure à Saint-Laurent :

« Dans le jardin – un ruisseau. Ou plutôt pas le jardin, la forêt ! Non, pas la forêt, plutôt une taïga, impénétrable. Au-dessus du hérissement des arbres – des rochers en suspens. Pour la promenade on ne peut aller que vers le bas. Pas de poste… » Elle allait à pied à La Roche, pour les provisions. Sa fille Alia, venue plus tard, après son bac, lisait et brodait, elle brodait sur commande, pour se faire de l'argent. Sergueï soignait sa tuberculose. Marina s'éprend à distance d'un jeune poète alité dans un sana en Suisse, Anatoli Chteïguer. Elle écrit ses « Vers pour un orphelin ».

Je t'embrasse de tout le cercle
Des monts, la couronne des rocs,
De tout le cercle du puits,
La pierre en tombant d'un siècle y vieillit !
De tout le cercle solitaire des orphelins,
De la solitude, la mienne, en cercle clos !
De toute la Savoie et tout le Piémont
Et j'ébrèche un peu les cimes
Pour t'embrasser de tout l'horizon,
L'horizon bleu – de mes deux bras !

Les mauvais pressentiments s'assemblent. Bientôt ce sera le retour en Russie soviétique, où l'ont précédée sa fille – une exaltée prosoviétique –, son mari – enrôlé par le KGB, organisateur de l'assassinat à Lausanne de Reiss, un transfuge soviétique –, ce sera le retour, les arrestations, la guerre, l'évacuation en Tatarie, le suicide à Elabouga. À Saint-Laurent, elle écrit, comme tous les grands poètes qui prophétisent leur mort :

Pensées à un autre, différent
Introuvé, comme un trésor caché.
Pas à pas, fleur à fleur
J'ai décapité les coquelicots
Un jour, plus tard, de la même façon
Par un été sec, au bout d'un champ
La mort, d'une main distraite,
Me tranchera la tête.

J'aurais pu encore parler de la femme peintre Serebriakova, qui a peint Annecy, de mon ami l'historien Michel Heller, rescapé du goulag, que j'ai installé un été chez moi et qui y écrivit une partie de *L'Utopie au pouvoir*, d'Efim Etkind, qui rédigea *Carnets d'un non-conspirateur* dans ma maison d'Ésery, ou de l'acteur et réalisateur Sergueï Yourski qui dans son film fantastique *Tchernov* rebaptise une petite gare perdue du chemin de fer de petite ceinture à Moscou « Ezri ».

Mais, après Marina Tsvetaeva, on se doit d'arrêter. Les coquelicots de Faucigny, vous l'avez entendu, ont pris une tournure tragique et prophétique.

Georges NIVAT

Château de Montrottier, le 26 septembre 2015

Le camp des éclaireurs de Saint-Jorioz, haut-lieu d'éducation populaire

Le camp des Éclaireurs de Saint-Jorioz occupe une place importante dans la commune de Saint-Jorioz, mais aussi dans l'histoire du tourisme en Haute-Savoie, dans l'histoire des Éclaireurs de France et surtout dans l'histoire des vacances populaires.

Une plaque un peu effacée, sur le terrain des Éclaireurs de Saint-Jorioz, rappelle le souvenir de René Tulpin. Celui-ci n'a pas créé le camp, mais il l'a dirigé pendant de longues années et lui a donné une empreinte inoubliable, en orientant l'histoire de l'éducation populaire.

- Ce camp, créé en 1928, fut un des premiers terrains de camping de Haute-Savoie et il est devenu un camp régional pour les éclaireurs du Sud-Est avant la seconde guerre.

- Pendant la guerre, il a permis que se déroulent des stages de formation à dominante sportive, ouverts aux chefs de troupe et aux routiers éclaireurs.

- Après la seconde guerre mondiale, il est devenu un camp de vacances pour les adolescents et il a accueilli des milliers de jeunes apprentis sous l'impulsion de René Tulpin.

- L'action de René Tulpin a été transformée et amplifiée après lui, avec les Vacances actives, service de vacances des Éclaireuses et des Éclaireurs de France.

- Enfin, l'UCPA[1] a remplacé les éclaireurs, à la suite d'une proposition de la municipalité de Saint-Jorioz, mais sa présence a pris fin au 30 septembre 2013.

1. Le tourisme après la première guerre

Situons tout d'abord le contexte.

Les loisirs et le tourisme ont changé d'optique après la première guerre mondiale en Haute-Savoie. Le département et les communes ont pris conscience de son importance économique et sociale et les années 1920 ont été une période faste pour le tourisme savoyard, surtout les années 1925-1929. « Les routes sont écrasées par une circulation formidable de voitures de tous pays et de toutes provinces », notait un observateur. Le village de Saint-Jorioz aménageait une plage dès 1929, puis, en 1931, le conseil municipal votait

(1) Union nationale des Centres Sportifs de Plein Air.

des subventions au syndicat d'initiative d'Annecy et à l'auteur d'un film intitulé *Les beaux lacs de Savoie.*

Les changements par rapport à l'avant-guerre tenaient d'une part dans la dispersion du tourisme tout autour du lac, dans tous les villages, d'autre part dans l'évolution de la clientèle.

La construction des hôtels avait repris après la guerre: on en comptait 105 autour du lac en 1924, 138 en 1932, auxquels s' ajoutaient 305 villas dont un grand nombre étaient louées pendant l'été et 230 appartements eux aussi destinés à la location[2]. Les hôtels et les villas étaient désormais répartis le long du lac, d'Annecy au Bout du lac. Tout autour du lac triomphait la villégiature et l'appropriation privée des rives. Si la rive droite, est « plus gracieuse », écrivait Raoul Blanchard, « on jouit mieux de son charme du bord d'en face, d'ailleurs plus frais et plus vert ». Les villages de la rive gauche du lac d'Annecy étaient cependant moins voués au tourisme que Veyrier, Menthon, et Talloires : 9 hôtels à Sevrier et 30 villas et demeures d'industriels, de banquiers et de commerçants lyonnais, parisiens ou même hollandais et anglais. Saint-Jorioz était jugé par Jean Miège « moins actif », mais « avec un courage méritoire, ce petit centre a essayé de se constituer en station convenable en aménageant une plage ». On comptait au village 8 hôtels, 2 pensions et 17 villas. Duingt n'était une station que depuis 1921, grâce à l'aménagement de ses hôtels, et de Brédannaz à Doussard on dénombrait 13 hôtels.

Les touristes avaient changé. Les touristes fortunés qui formaient la clientèle traditionnelle des grands hôtels et des palaces faisaient place à de nouvelles classes de population. Les hôtels de troisième et quatrième catégorie et les maisons de famille accueillaient une clientèle moyenne.

Les enfants formaient une clientèle très présente en Savoie. Les « homes d'enfants », colonies de vacances, centres de vacances, étaient nombreux dans le Chablais et le Val d'Arly, mais également au bord du lac d'Annecy. En 1925, le directeur de l'école américaine de Saint-Cloud, Marc Jannet, installait un camp d'été à Angon, près de Talloires, où il accueillait quatre-vingt-dix élèves – la plupart américains – et trente instructeurs[3]. Le 10 avril 1927, le conseil municipal de Saint-Jorioz recevait une lettre d'un M. Lasse, « organisateur de camps scolaires de vacances », habitant à Paris, qui souhaitait acquérir 3000 m2 au lieu dit *Les Marais*[4].

Enfin, se développait une autre conception des loisirs. Déjà à partir de 1874, le Club Alpin Français, plus tard le Touring Club de France, éveillaient

---

(2) Jean Miège, La vie touristique en Savoie, *Revue de Géographie alpine*, 1933-1934, n° 21-22.
(3) *Le Messager*, 7 octobre 1938, ADHS, PER 999.32 ; *1929-1979. La Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie a cinquante ans*, Annecy, 57 pages. En 1935, la ville d'Annecy organise sa colonie « Joseph Blanc » au col de Leschaux pour les enfants de santé déficiente.
(4) AM Saint-Jorioz, Registre des délibérations du Conseil municipal, 1D7.

à l'intérêt pour les loisirs au grand air et pour le camping. En 1911, la revue du Touring Club de France publiait les récits de voyages de jeunes protestants qui pratiquaient le camping, en constatant que « le temps des pionniers excentriques » était passé. Le Touring Club de France cherchait à développer la pratique du camping en diffusant, en juillet 1912, 5000 exemplaires d'un *Manuel du camping* dans les écoles normales d'instituteurs, les lycées et les collèges. Le camping s'inscrivait à la fois comme un plaisir et comme le vecteur d'une éducation collective[5]. Et après la Grande Guerre, le désir de vivre dans la nature qui coïncidait avec le retour aux valeurs paysannes et à la vie simple ont contribué à populariser le camping[6].

C'est ainsi qu'en Haute-Savoie, le Touring Club de France organisait en 1928 des camps de toile à Morzine et à Neuvecelle près d'Évian. De son côté, le mouvement des Amis de la Nature s'efforçait, dès 1926, de répondre à cette nouvelle notion du tourisme et à une double exigence moderne : la détente et le retour à une vie plus calme et plus saine, sous l'influence de Giono[7]. Et surtout, les organisations scoutes ont développé le camp comme support pédagogique.

Le scoutisme « est une école de civisme par le moyen de la nature », expliquait son fondateur Baden-Powell[8]. Ses idées s'inscrivaient dans le courant pédagogique de l'éducation nouvelle, née à la fin du XIX^{e} siècle, selon lequel l'enfant doit être actif et participer au processus de sa formation. Le projet éducatif était basé sur l'indépendance, la confiance et le jeu. Le succès du scoutisme a été rapide. En 1911, la Fédération des Éclaireurs de France apparaît en France; elle se différencie des autres branches du scoutisme par sa neutralité confessionnelle et affirmera sa laïcité en 1947.

Les organisations scoutes ont choisi la montagne, la campagne et la forêt pour socialiser la jeunesse. Pendant les vacances, le grand camp d'été devient un moment clef de la vie scoute : il est le moment d'éducation le plus puissant de l'organisation, expliquait G.G. Toudouze en 1927 dans *l'Illustration* [9] : « Voilà la pierre de touche des aptitudes et des caractères. Le camp, en plein air. Pendant huit jours, quinze jours, trois semaines ».

2. Le camp des Éclaireurs 1928-1945

L'initiative d'Henri Juge

C'est dans ce contexte que les Éclaireurs de France d'Annecy ont créé en 1928, près de l'embouchure du Laudon, un des premiers camps permanents

---

(5) Catherine Bertho-Lavenir, Camper en 1900, De l'ascèse laïque au loisir élégant, *Ethnologie française,* 2001-4,vol. 31, p. 631-641.
(6) André Rausch, Les loisirs sous la tente, *Ethnologie française,* 2001-4, vol. 31, p. 599-605.
(7) Lucien Bajulaz, *Le Socialiste savoyard*, 17 décembre 1938.
(8) Baden-Powell 1857-1941. En 1907, il organisa le 1er camp scout dans l'île de Brownsea et testa ses idées d'éducation par le jeu, l'indépendance et la confiance. À la suite de ce camp, il écrivit un ouvrage sur la manière dont le *scouting* pouvait être adapté à la jeunesse : *Scouting for boys* (*Éclaireurs*).
(9) Georges Gustave Toudouze, romancier, journaliste (1877-1972), dans *l'Illustration*, 12 novembre 1927, cité par André Rausch, art. cit.

de camping en Haute-Savoie, à Saint-Jorioz. L'initiative en est revenue au chef de district des Éclaireurs Henri Juge, professeur au lycée d'Annecy, à Antoine Nabrin, secrétaire de mairie à Saint-Jorioz et au chef scout d'Annecy Margueret [10].

Henri Juge venait d'être nommé professeur de sciences naturelles au lycée Berthollet, après avoir été professeur à l'école d'agriculture de Rouffach en Alsace et il restera au lycée Berthollet jusqu'à sa retraite en 1964. Il sera également chargé de cours à l'école d'agriculture de Poisy et au centre universitaire de Savoie à Chambéry. Il a fondé, avec François Plagnat, en 1954, la Société d'histoire naturelle d'Annecy et il a été membre de la commission du musée ainsi que de l'Académie florimontane. Mais surtout, engagé très tôt dans les Éclaireurs de France, il a été délégué régional adjoint pour la région Alsace en 1922, avant de devenir un des dirigeants des éclaireurs annéciens.

Henri Juge a pu s'inspirer, pour créer le camp de Saint-Jorioz, de ce qui se passait à Genève, où en août 1927 les Éclaireuses avaient organisé un premier camp international dans le camp de l'Ariana. À Saint-Jorioz, Henri Juge installait ce qu'il appelait déjà « le camp régional de scoutisme » et il sollicitait, de la mairie, en novembre 1930, l'adduction d'eau potable, l'installation électrique et des travaux de protection contre le Laudon. Le conseil municipal y répondait « avec sympathie », en acceptant de participer « dans la mesure de ses moyens »[11].

Le 29 août 1931, le maire Auguste Siméon donnait lecture d'une lettre du groupe local des Éclaireurs de France du 6 août 1925. Dans celle-ci, M. Antoine Nabrin, contrôleur des PTT en retraite, habitant Saint-Jorioz, président du conseil d'administration du camp de scoutisme de Saint-Jorioz et agissant au nom du groupe local annécien, demandait à acheter un terrain de 4320 m². La vente ne s'était alors pas faite. En 1931, le conseil municipal acceptait de vendre le terrain et l'offre lui paraissait avantageuse, même si le prix de 5 f. le mètre était nettement inférieur aux 20 francs demandé en novembre 1928, parce que, argumentait le conseil, le terrain de camping allait favoriser « le développement local et commercial de la commune » et que les Éclaireurs de France représentaient une œuvre d'intérêt public. Le conseil « désirant en user hors commerce » estimait que « cette fixation de prix [devait] s'incliner devant l'utilisation prévue » [12]. Dans le même esprit, en 1933, la commune prendra à sa charge l'installation de l'électricité et, en 1934, réservera une largeur de 5 mètres au bord du lac pour permettre aux scouts de se rendre à la baignade.

---

(10) *Le Messager*: 7 octobre 1938, ADHS, PER 999-32 et 8 M 52, *in* Y. Tyl, La Haute-Savoie un département d'accueil, *Le Mouvement social*, janvier-mars 1990 ; « Suivant le bel exemple EDF de Saint-Jorioz, organisons les terrains savoyards de camping », *La Résistance savoisienne* (devenu en 1951 *L'Essor savoyard*), ADHS, PER 480-2, 7 octobre 1949 ; « Le camp de Saint-Jorioz », *Le Chef*, mai 1934, sur le site internet de l' *Histoire du Scoutisme laïque*.
(11) AM Saint-Jorioz, 1D7, 15 novembre 1990.
(12) *Ibid*. 29 août 1930.

Pour acquérir le terrain, Henri Juge avait eu l'idée d'y intéresser la totalité du mouvement Éclaireur, en organisant une tombola à laquelle participèrent toutes les troupes de la fédération, laquelle fut augmentée des subventions de la ville d'Annecy et du département de la Haute-Savoie. Les éclaireurs annéciens fournirent un appoint appréciable et firent les premiers travaux d'aménagement.

Notons que ce camp se mettait en place au moment où les effectifs des Éclaireurs augmentaient rapidement. En effet, au plan national, de 1926 à 1930, le nombre des meutes était multiplié par sept, celui des troupes par un et demi. Le mouvement progressera jusqu' à la seconde guerre mondiale : en 1939, les EDF seront 21 500 : on comptait alors 995 unités (517 troupes, 315 meutes et 163 clans) et le nombre de garçons par unité était passé de 12, 5 en 1930 à 17 [13].

Le groupe d'Annecy

On peut suivre le groupe des éclaireurs d'Annecy pendant les années 1933 à 1935 grâce à un petit journal, *Notre Fanion,* publié par le groupe et destiné aux éclaireurs, aux parents et aux anciens d'Annecy. Ce journal a paru du mois d'avril 1933 au mois de mai 1935 [14].

Notre Fanion faisait part de la vie du groupe. Celui-ci, né vers 1924 [15], était composé en novembre 1933 de quatre patrouilles, les Mouettes, les Écureuils, les Cigognes et les Castors. En juillet 1934, les patrouilles d'Annecy comptaient 36 scouts et un clan routier. En janvier 1934, le petit bulletin apprenait la naissance d'une troupe à Annemasse avec 14 garçons, 21 en janvier 1935 – et *Notre Fanion* devenait « l'organe officiel » des EDF d'Annecy et d'Annemasse.

Leurs activités étaient nombreuses : réunions des Petits Loups, habituellement au lycée Berthollet, sorties dans les bois, camps à Messigny et jusque dans la presqu'île de Giens[16], et des rassemblements à Saint-Jorioz...

Les patrouilles se préparaient pour le camp et s'entraînaient à lire les cartes, à utiliser la boussole, à faire des nœuds...le terrain de Saint-Jorioz était idéal pour mettre en pratique la théorie.

Saint-Jorioz, camp régional des EDF du Sud-Est

« Un scout qui ne campe pas (…) n'est pas un scout », écrivait le commissaire Juge dans *Le Fanion* [17]. Le camp a marqué chez les nouvelles générations le

---

(13) Pierre Kergomard et Pierre François, *Les Éclaireurs de France de 1011 à 1951*, EEDF, 1983, p. 83. Les meutes regroupent les plus jeunes, les louveteaux ou petits loups ; les troupes rassemblent les éclaireurs et les clans les plus âgés, les routiers. Dans la méthode de Baden-Powell les éclaireurs s'organisent en patrouille.
(14) *Notre Fanion*, ADHS, Presse 708.
(15) Dans le premier numéro, Henri Juge signale que le groupe a « *bientôt dix ans d'existence* ».
(16) En avril 1933, pour les vacances de Pâques, les éclaireurs campaient pendant dix jours à la Capte, dans la presqu'île de Giens. *Le Fanion* et *l'Industriel Savoisien*, 15 avril 1933, ADHS, PER, 59-41.
(17) Numéro 1.

désir de quitter la ville, on y allait en train ou à bicyclette, Saint-Jorioz est devenu le terrain de l'aventure. Grâce à ce terrain et à la pratique du camping, le loisir est entré dans l'éducation.

Les premières années, seuls des éclaireurs du Sud-Est ont campé à Saint-Jorioz. Mais rapidement, Saint-Jorioz a été connu au-delà de la région : en 1932 quelques campeurs venaient de Lille, Reims, Nice ou de Dijon. Deux articles ont paru en juin 1933 et en juin 1934 dans la revue *l'Éclaireur de France*, et un autre en mai 1934 dans la revue des responsables, *Le Chef,* qui ont fait connaître Saint-Jorioz [18].

La présence d'une troupe anglaise de Croydon et d'un clan routier du Grand-duché du Luxembourg s'installant pour une vingtaine de jours au bord du lac d'Annecy, ont consacré Saint-Jorioz comme « lieu de rencontre international de scoutisme dans les Alpes française ». Quant à eux, les éclaireurs d'Annecy y organisaient, à partir du mois de mai, des camps de fin de semaine – ils pouvaient venir à bicyclette ou prendre le train [19]. En 1933, Henri Juge se sentait encouragé par la Fédération, même si le conseil d'administration du camp restait prudent sur le plan financier.

C'est alors qu'Henri Juge eut l'idée d'organiser un camp permanent. « L'idée se fit d'organiser là, au bord du lac d'Annecy (le plus beau lac de France), un terrain de camping digne de la magnifique région alpestre et (…) de notre chère Fédération », expliquait-t-il dans le journal *l'Éclaireur de France* du 5 juin 1933 et il a développé son projet dans une tribune libre de la revue *Le Chef* de mai 1934 [20].

Le projet d'Henri Juge

La proposition d'Henri Juge n'a paru qu'en tribune libre car elle ne devait pas correspondre aux orientations de la fédération des Éclaireurs qui avait mis en place, en 1923, le camp école national permanent de Cappy, dans la forêt de Compiègne, pour former les chefs et qui ne tenait sans doute pas en avoir en charge un second dans les Alpes.

Henri Juge décrivait avec précision le camp fédéral qu'il souhaitait implanter. L'objectif de Saint-Jorioz devait être de réunir les scouts « privés de camp pour des raisons diverses (chef de troupe malade, retenu par des obligations personnelles, en stage dans un camp-école, etc.) » en une troupe de vacances. « Cette Troupe, écrivait-il, devrait avoir son terrain de campement, son matériel particulier et se réunir dans une région présentant de multiples intérêts au point de vue touristique, facilité d'organiser des camps volants, etc. Elle devrait pouvoir également bénéficier d'un emplacement de jeux sportifs et de baignade ». Conclusion : « Saint-Jorioz réunit tous les avantages et dans l'état actuel de notre fédération, il est le seul emplacement possible ».

---

(18) Henri Juge se plaignait cependant que *l'Éclaireur de France* n'en ait pas encore parlé (20 juin 1934, n° 12).
(19) Le train de voyageurs d'Annecy à Saint-Jorioz a fonctionné jusqu'en 1938.
(20) *Le Chef,* n° 142, mai 1934.

Pour l'instant, Saint-Jorioz restait un camp fermé sur le mouvement. Mais cette argumentation avait un aspect prémonitoire. Henri Juge annonçait l'évolution qui se réalisera une vingtaine d'années plus tard quand Saint-Jorioz accueillera les jeunes privés de vacances, orientant le camp sur le sport et la baignade, ainsi que sur la découverte de la région et les camps itinérants… En attendant la mise en place de ce camp fédéral, les éclaireurs d'Annecy ont utilisé le camp pour les fêtes locales.

Le premier rassemblement général de Savoie

Un premier rassemblement général des Éclaireurs de France de Savoie eut lieu à Saint-Jorioz les 14 et 15 juillet 1934. « Avec son Laudon assagi, avec son chalet, avec ses multiples aménagements, [les vieux scouts savoyards] ne reconnaîtront plus le camp de Saint-Jorioz des temps héroïques », expliquait un Commissaire en faisant saluer « l'âme de ce camp », « le grand-père », le commissaire Nabrin, un des promoteurs du mouvement scout à Annecy.

En réalité, le camp de Saint-Jorioz n'est pas devenu fédéral, c'est-à-dire national, mais les camps d'été ont continué, toujours plus ouverts. Pendant l'été 1938, des éclaireurs de Montpellier, de Nîmes, de Béziers et de Sète rejoignaient le camp. Ils y rencontraient d'autres éclaireurs français, « venus de tous les points de la France », écrivait le journal *le Messager,* mais aussi des scouts anglais et des éclaireurs belges, près de 400 éclaireurs au total [21].

Sport et compétition pendant la seconde guerre mondiale - 1941-1945

Pendant l'été 1940, les Éclaireurs ont mis l'accent sur certaines activités propres à contribuer au redressement national, notamment l'éducation physique sous la forme de la méthode naturelle de l'hébertisme [22] auquel René Tulpin, instructeur national d'éducation physique, donna un grand rayonnement, au sein d'un commissariat national qui fut créé à ce moment.

L'hébertisme permettait à chacun de travailler à son rythme et selon ses capacités et de se rendre compte des efforts fournis pour obtenir le meilleur rendement afin d'obtenir une bonne condition physique. C'était à la fois une méthode d'éducation physique et une morale. René Tulpin est devenu le personnage important du camp de Saint-Jorioz et on n'entend plus parler d'Henri Juge [23].

---

(21) *Le Messager*, 7 octobre 1938.

(22) L'hébertisme est une méthode naturelle d'éducation physique qui peut se pratiquer sur un parcours en pleine nature, sur un « plateau », ou chez soi. Elle lie la formation morale à l'éducation physique, la devise étant « Être fort pour *être utile* ». En 1940, le gouvernement de Vichy a déclaré l'hébertisme méthode nationale et en a fait un élément du relèvement physique et moral du pays.

(23) En 1935, il a épousé la cheftaine de louveteaux Yvonne Michel, mais on perd sa trace chez les Éclaireurs par la suite. Après la seconde guerre, on le retrouve chez les scouts de France et il organise de nombreux camps routiers avec Clément Gardet. Il a pris une part active au jamboree de 1947, s'occupant de l'accueil des scouts étrangers dans sa province et participant à celui de Baden-Powel. Marie-Christine Lebascle, Henri Juge (1898-1989), *Revue Savoisienne,* 1990, p. 27-29 et Bernard Prémat, [de l'*Association florimontane* à l'*Académie florimontane. Histoire d'une renaissance*], p. 541, note 762.

La branche Route des éclaireurs, qu'animait René Tulpin a revendiqué la régénération par le sport, bien avant que ce thème devint celui de la révolution nationale. Pour les éclaireurs, la valorisation de la force physique a servi de pédagogie de la défaite et les éclaireurs étaient hostiles à «l'élevage en serre chaude». Au contraire, pensaient-ils, « l'éducation virile du scoutisme cultive l'incontestable valeur formatrice de la bagarre »[24]. « Les mots d'ordre les plus répétés étaient : virilité et vie rude ».

Les stages du camp de Saint-Jorioz

Au camp de Saint-Jorioz, que René Tulpin a dirigé depuis 1941, se sont déroulés pendant cinq ans des stages de formation des chefs de troupe et des chefs routiers. Ces stages étaient à dominante sportive et ils furent bientôt ouverts aux routiers eux-mêmes. On lit, dans la *Revue EP et S*, en 1950, une description par Pierre Mangin du camp de Saint-Jorioz pendant la guerre : « En 1941, un petit stade, comme on en voit éclore beaucoup à l'époque, égaie le pré de ses poutres blanches, le cerne de l'anneau sombre de sa piste ». Les installations comprenaient alors un bungalow-secrétariat, une maisonnette-cuisine, un réfectoire couvert et un bloc sanitaire avec des douches. « Au cours des trois périodes de l'été, le camp reçoit 200 participants », précisait Pierre Mangin.

Cependant, l'indépendance du scoutisme par rapport au gouvernement de Vichy est devenue de plus en plus un enjeu et les routiers ont commencé à se rapprocher de la résistance dès l'été 1942. Mais pour l'historien Nicolas Palluau, René Tulpin n'a pris conscience des compromissions qu' au cours du premier semestre 1943.

Le challenge de juillet 1943

L'été 1943 a pourtant été un moment de gloire pour Saint-Jorioz, marqué par un challenge national. Il avait été prévu en 1942, mais annulé en raison de l'occupation de la zone sud et reporté aux 24 et 25 juillet 1943. Le terrain a été aménagé aux normes du Commissariat général à l'éducation générale et sportive (CGEGS), qui finançait à 70% le parcours hébertiste que défendait René Tulpin. Pour Nicolas Palluau, cette rencontre fut « l'œuvre personnelle » de René Tulpin et « le bel accomplissement de son travail chez les Éclaireurs de France ».

Cinquante quatre chefs et routiers se sont retrouvés pour une rencontre en natation, course, basket, lutte, soule et pour un jeu de nuit[25]. Les sports nautiques et les sports de combat, le basket et le cross ont retenu l'attention du rédacteur Albert Tanguy qui s'est dit « captivé par l'atmosphère virile de joyeuse truculence du camp »[26].

---

(24) Nicolas Pallau, *Le destin de la méthode naturelle dans le scoutisme des éclaireurs de France*, in Pierre Arnaud, Jean-Philippe Saint-Martin, Thierry Terret, *Le sport et les Français pendant l'occupation*, 1940-1944, vol. 2, p.180.
(25) La soule. ancêtre présumé du football et du rugby, jeu traditionnel en Normandie depuis le Moyen Âge, a été répandu chez les scouts lors de grands rassemblements. *Le Routier*, n° 161, avril 1943.
(26) Cité par Nicolas Palluau, *ibid*.

Dans l'esprit du temps, la finale de la rencontre était placée sous le regard de la Grèce et dans un autre article Albert Tanguy s'émerveillait : « En édifiant à Saint-Jorioz les portiques et les sautoirs qui servent à leur formation d'hommes par la pratique du sport, les Éclaireurs de France ont trouvé l'esprit des bâtisseurs de stades d'Olympie et d'Athènes »[27]. Par contre, le compte rendu n'a pas fait état des épreuves d'hébertisme, pourtant inscrites au programme[28]. « Tout se passe comme si les EDF faisaient payer à l'hébertisme sa popularité avec le sport de Vichy », conclut Nicolas Palluau[29].

3. Saint-Jorioz, haut- lieu de l'éducation populaire - 1946-1975

L'ouverture du mouvement

Pour comprendre l'évolution du camp de Saint-Jorioz après la guerre, il faut prendre en compte l'ouverture du mouvement des Éclaireurs. Celle-ci s'est faite en trois étapes.

Pendant la guerre, les animateurs du mouvement, Pierre François et Vieux Castor (André Lefèvre), « ont lancé une réflexion sur l'avenir du scoutisme et la recherche de moyens pour regrouper les jeunes dans un cadre beaucoup plus ouvert que le scoutisme lui-même ». À la Libération, les Éclaireurs ont joué un rôle de premier plan dans la préparation des nouvelles structures qui se mettaient en place pour la jeunesse : les CEMEA (centres d'entraînement aux méthodes actives)[30] qui avaient été mis en place vers 1935, le festival d'Avignon, les maisons des jeunes, les Francs et Franches Camarades[31]. Enfin, l'ouverture a commencé par la branche Routier, – les routiers étaient 6.000 en 1945, 17% du mouvement – grâce à Pierre Buisson et à René Tulpin, leurs animateurs. Les routiers se sont ouverts aux sympathisants du mouvement éclaireur, aux amis, aux jeunes des quartiers dans lesquels ils vivaient.

Deux responsables, Claude Deru et René Tulpin, ont créé des activités qui sortaient du cadre formel de la Route[32].

« Une idée de génie »

René Tulpin a décidé de «faire quelque chose de permanent» pour les adolescents. Il avait commencé dès 1945 par organiser des stages de moniteurs de kayaks à Saint-Jorioz. Puis il s'est investi dans l'Union Nautique de France (UNF) qui n'était alors qu'une petite association parisienne. Il avait rapidement ajouté une seconde activité : la montagne, sous forme de camps itinérants, et il avait transformé l'Assemblée Nationale des Camps de Montagne (ANCM) en Union Nationale des Camps de Montagne (UNCM). Le recrutement s'était

---

(27) *Le Routier,* n° 165, août 1943.
(28) Albert Tanguy, *Challenge national de Saint-*Jorioz, *propos d'un v.p. en visite,* Le Routier, n° 165, août 1943
(29) Nicolas Palluau, *ibid.*
(30) *Mémoire pour l'éveil de la jeunesse française à la citoyenneté.* La formation proposée par l'association de scoutisme laïque EEDF, 31 mars 2000.
(31) *100 ans de laïcité,* « l'ouverture », *op.cit.*
(32) Histoire du scoutisme laïque. 1947, la branche aînée : le passage à l' acte.

élargi. En même temps, son « *idée de génie* »[33] fut d'intéresser au camp de vacances d'adolescents de Saint-Jorioz les Comités d'entreprise, en offrant des vacances à leurs apprentis.

C'est un ingénieur des faïenceries de Saint-Amand (Nord), responsable Éclaireur de France, qui en demandant, en 1946, d'accueillir un groupe d'apprentis de son usine, a permis cette ouverture hors pair du camp. Pour Pierre Mangin, qui a relaté cette histoire, ce fut un « moment capital de l'évolution du camp ».[34]

Un article du journal *La Liberté du Morbihan* de 1967 [35], repris par Claire Mollet (alors épouse de René Tulpin), a raconté les débuts du centre de vacances :

> Le visiteur était un homme considérable : son impression pouvait avoir des conséquences capitales pour les jeunes obstinés qu'il était venu inspecter. Un avis du chef du service social des Fonderies de Pont-à Mousson aurait presque pu étouffer dans l'œuf le centre de vacances de Saint-Jorioz (…). Ce qu'il encourageait, cet homme considérable, sans se douter de l'extraordinaire aventure qui s'en suivrait, c'est la naissance des Vacances d'Adolescents des EDF.[36]

Sous l'impulsion de René Tulpin, Saint-Jorioz est devenu le modèle des centres de vacances d'adolescents et la progression de ses effectifs fut très rapide :

1946 : 200 participants
1947 : 622 " totalisant 5 866 journées,
1948 : 1403 " 20 681 " ,
1949 : 1962 " 29 961 " [37].
1950 : 2283 " 33 800 " [38].

Le camp de Saint-Jorioz accueillait des jeunes des houillères de la Sarre, de la métallurgie de l'Est, des tissages du Nord et de Normandie, du Centre, de Hollande et d'ailleurs, expliquait en 1949 le journal *La Résistance Savoyarde*. Plus de trente-sept Comités d'entreprise y enverront leurs apprentis pendant l'été 1949 : 68 jeunes de la Société des Fonderies de Pont-à-Mousson, 33 de la Compagnie Électro-Mécanique de Lyon, 71 de l'Enseignement technique de Colmar, etc.[39].

---

(33) René Duphil, *op.cit.*
(34) Pierre Mangin (entraîneur de l'équipe de France (HB) jeunes féminines). Le camp d'adolescents de Saint-Jorioz, *Revue EP-et S.*, n° 2, janvier 1950.
(35) De vraies vacances pour les jeunes : Les débuts hasardeux d'un camp d'adolescents au bord du lac d'Annecy, *La Liberté du Morbihan*, 14 mai 1967.
(36) Claire Mollet, Des vacances d'adolescents aux centres de vacances, *Livre d'Or, 1911-1991, 80 ans, Éclaireuses, Éclaireurs de France.*
(37) Données de P. Kergomard et P. François.
(38) Données de Pierre Mangin. Pierre Buisson, dans le rapport moral pour l'année 1949-1950, disait seulement: « Saint-Jorioz a vu passer 2200 jeunes ».
(39) Pierre Mangin, art.cit.

Une pédagogie souple et hardie

René Tulpin a mis au point pour ces jeunes une pédagogie dont l'originalité dépasse encore une fois les limites de Saint-Jorioz. « Les jeunes ont trouvé à Saint-Jorioz une organisation parfaite, caractérisée par la pensée de M. Tulpin : Nous voulons votre liberté et votre satisfaction, mais la vie en société n'est pas sans règle », expliquait le journaliste de *la Résistance savoisienne* en 1949 [40].

De son côté, Pierre Mangin précisait que la conception était d'autant plus « souple et hardie » que les méthodes scoutes, « adaptées, débarrassées de certains rites », s'étaient à nouveau révélées fécondes: « Leurs idées forces demeurent des fondements solides ». Le plus important était de permettre aux adolescents de retrouver leur personnalité et pour lui, « l'esprit d'escouade » disparaissait au camp : « l'individu retrouve son autonomie, l'usage parfois méconnu, souvent mal utilisé, de son libre-arbitre »[41].

Georges Pacquetet, directeur départemental de jeunesse et sport au début de 1968, souligne l'importance de l'action pédagogique accomplie par René Tulpin auprès de jeunes campeurs venus de milieux défavorisés : « Certains d'entre eux ne s'étaient jamais assis à table, avaient peur du silence, de la nuit... »[42].

Et Claire Mollet confirmait que :

> Le souci des organisateurs des premiers camps d'adolescents a été de faire vivre aux participants, dans un cadre de verdure, de soleil et d'eau claire, des vacances heureuses, enrichissantes, qui fassent appel à l'intervention personnelle de chacun et leur donnent l'occasion de faire leurs propres expériences.
> Aidés par des adultes capables de le faire sans peser trop lourd, ils ont pu prendre en main leurs propres vacances, choisir leurs activités, préparer leurs excursions, approcher les techniques nouvelles les plus diverses, proposer des thèmes de discussion, et accepter de bon cœur les règles de vie indispensables à la collectivité [43].

« Ils arrivaient par trains spéciaux, les chtimis en chantant, ils avaient le sens de la fête », raconte Danielle qui habitait à côté du camp. Les premiers jours, les jeunes apprenaient à vivre ensemble. « Chacun doit bâtir son programme aux multiples combinaisons », précisait Pierre Mangin. La première journée se passait « en conversations fiévreuses, projets merveilleux, abandonnés, repris », expliquait-il. Cette bourse aux activités permettait, le lendemain, la coordination des programmations en fonction des possibilités de transport et de logement.

Une fois le programme établi, validé en fonction des possibilités de transport et de logement, « à l'aube du troisième jour, les cars et les vélos s'élanç[ai]ent

---

(40) *La Résistance Savoisienne*, 7 octobre 1949, art.cit..
(41) Pierre Mangin, art.cit.
(42) Entretien avec Georges Pacquetet, 7 novembre 2013
(43) *Livre d'or, op. cit.*

sur les routes de Savoie »[44]. « On savait où ils allaient, on n'avait aucune inquiétude. Et la troisième semaine se terminait par un partage avec les autres groupes », se souvient Georges Pacquetet. En fait, « la vie dans ces camps était assez libre, écrit un ancien campeur de Nanterre qui avait passé deux étés à Saint-Jorioz, en août 1961 et en août 1962[45]. On nous laissait le loisir d'occuper nos journées dans des activités de notre choix, du macramé au sport de combat, y compris la liberté de ne rien faire ».

Cependant, malgré cette liberté, dès le début, les jeunes étaient suivis dans leurs activités et les comptes-rendus des services, les rapports des instructeurs comme les observations du chef de camp étaient traduits sur cinq tableaux et deux fichiers qui permettaient de « dépister les inactifs, les brouillons, de favoriser les entreprenants, d'orienter les timides »[46].

Les éducateurs du centre d'accueil de l'éducation surveillée de Saint-Étienne ont été impressionnés par ce style de vacances: ils avaient pris des contacts avec l'équipe de plein air des Éclaireurs et envoyé des garçons à Saint-Jorioz suivre des cours d'escalade. Ils ont souligné, en 1951-1952, combien « le loisir » du centre de vacances de Saint-Jorioz était « sain et accrochant », si bien que quelques mineurs avaient refusé des permissions en famille pour participer à une escalade. « C'est une école de formation du caractère, concluaient les éducateurs, qui a permis à certains d'entre eux, au comportement trop discret, de perdre au contact du rocher leur complexe d'infériorité et de trouver un certain équilibre, au point qu'ils ont eu ensuite une tout autre tenue dans la vie du centre »[47].

L'organisation (du camp), estimait le journal *la Résistance Savoyarde*, « est unique en France et on le cite en exemple dans tous les milieux scouts »[48]. Du reste, une fois le camp de Saint-Jorioz organisé, René Tulpin aménageait également à partir de 1951 le centre de La Gaillarde, au bord de la Méditerranée et Claude Deru imaginait les tours de Corse, tandis que Claire Mollet définissait une pédagogie spécifique pour les filles et créait les centres d'Annot en Haute-Provence et de Valescure à côté de Fréjus.

Les difficultés

En réalité, il faudra des années pour «faire face aux 3000 puis 7000 inscriptions annuelles» précisait Claire Mollet [49], agrandir les terrains, obtenir le financement nécessaire, trouver et former des moniteurs. En effet, au début, les « instructeurs », pris de court, avaient dû adapter une formule de

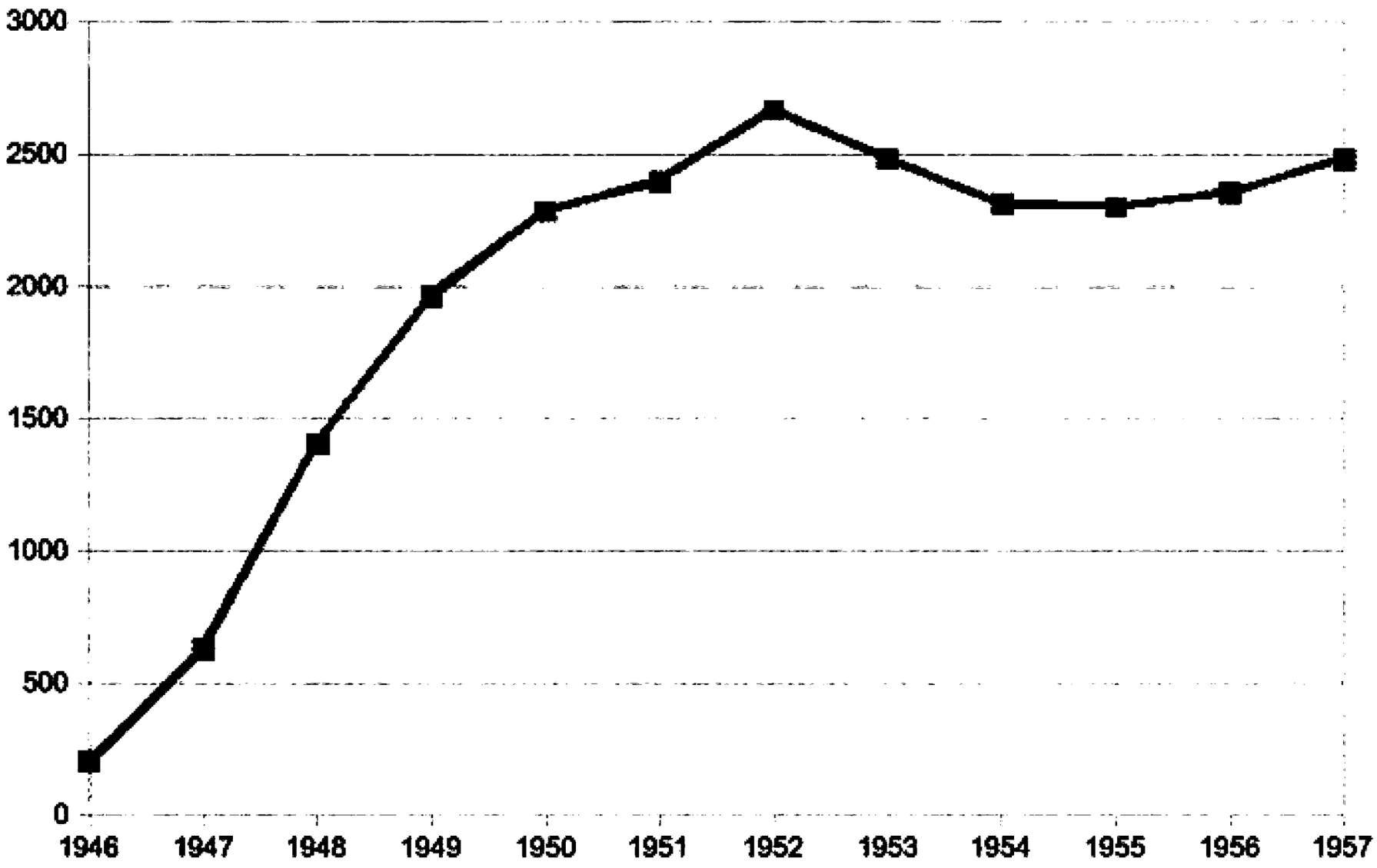
---

(44) Pierre Mangin, art.cit.
(45) Le blog de Biloba, *Un accident de montagne à la Tournette*, (Internet), relate qu'un groupe de randonneurs avait provoqué une chute de pierres et qu'un de ses camarades avait eu le crâne ouvert. « *Notre moniteur, sans perdre son calme, était très préoccupé* », malgré l'émotion des jeunes.
(46) Pierre Mangin, art.cit.
(47) Bruno Carlier, *Sauvageons des villes, sauvageons aux champs, les prises en charges des enfants délinquants et abandonnés dans la Loire (1850-1950)*, thèse de doctorat, Saint-Étienne, 2004, p. 367.
(48) *La Résistance Savoisienne*, 7 octobre 1949, ADHS, PER 480-2.
(49) *Livre d'Or, op. cit.*

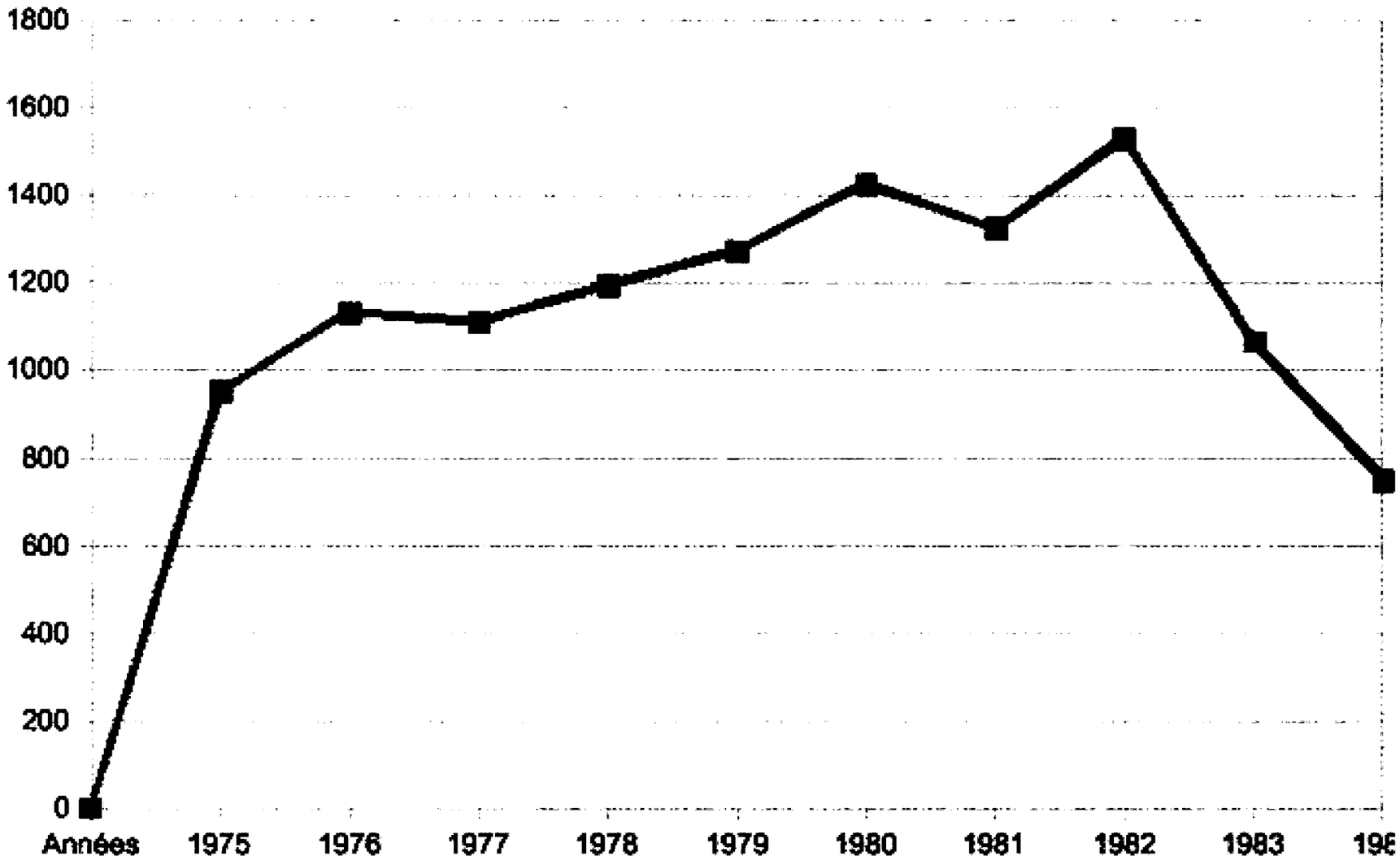
camp « mi-sport, mi-plein air » dont le succès n'avait pas été satisfaisant, tandis qu'on mettait en place les autres camps. En 1954, pour une enquête de l'Unesco, René Tulpin définissait Saint-Jorioz, comme « une introduction à la vie de camp, aux activités de plein air et à l'organisation par chacun de ses loisirs ».

Il insistait sur la gratuité des activités, y compris des excursions : « Tout est compris dans le prix de la journée » et sur la liberté de choix des jeunes : « Il n'est pas obligatoire de participer à toutes les activités avec le même groupe ». Il fallait dans cette optique disposer de beaucoup de matériel pour satisfaire les demandes très variées. Celui-ci s'améliorait au cours des années. En 1954, René Tulpin énumérait tout ce dont disposait le camp et la liste était impressionnante : 90 bicyclettes, 2 cars, quatre radeaux à la plage, 2 canoës de dix places, des barques, 100 bouées de sauvetage, un scaphandre et un appareil de sauvetage, sans compter deux métiers à tisser et trois fours de poterie, 8 phonos et un appareil de cinéma, etc.

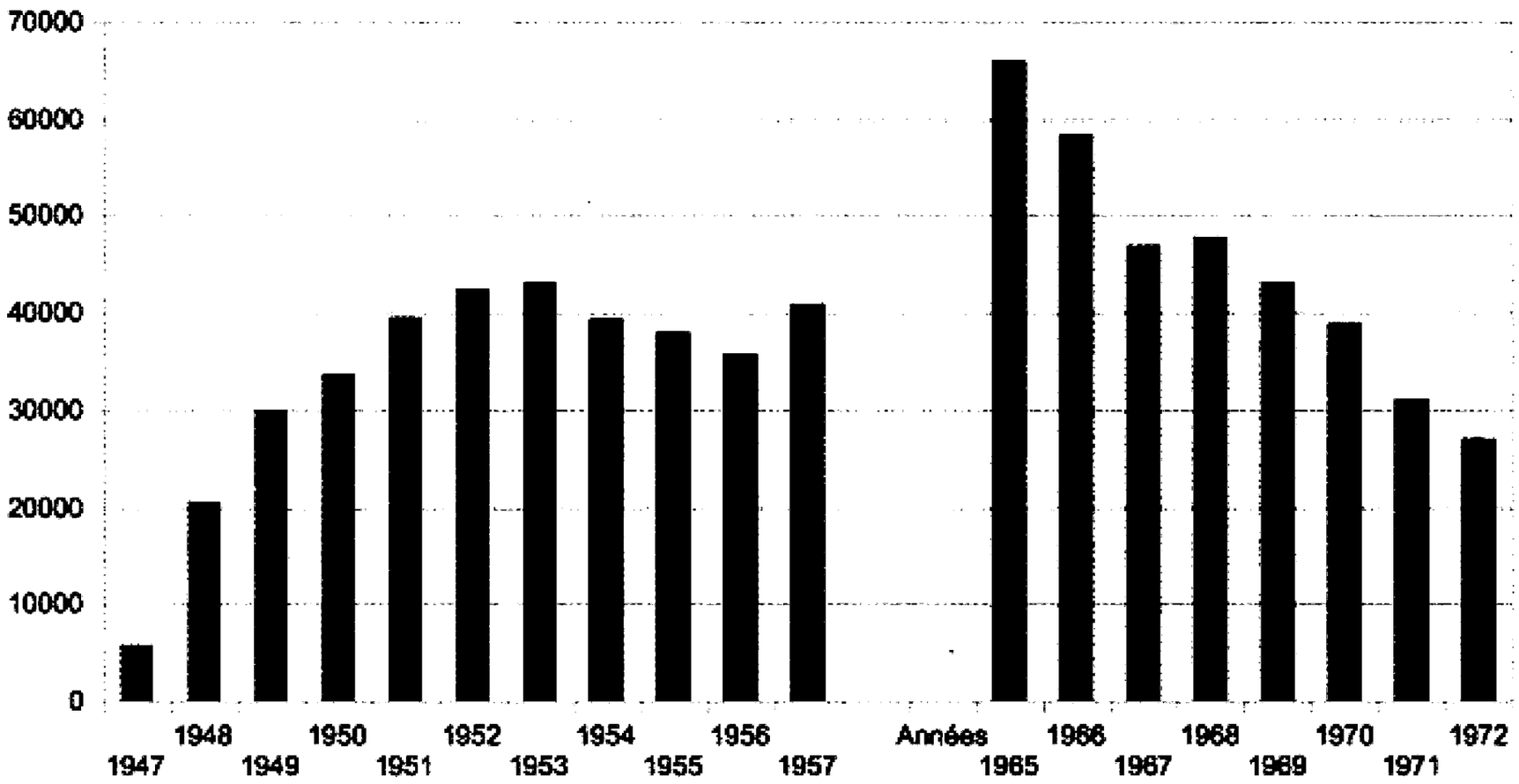
Le plus gros problème a été la surcharge du centre dans les années 1950-1960. Un bilan établi à la fin des années cinquante montrait que les effectifs étaient à leur maximum, Saint-Jorioz accueillait en moyenne 720 apprentis pendant 55 jours de fonctionnement, avec des pointes de 751 et de 887 rationnaires. « Un tel volume constitue un tour de force qu'il n'est ni facile ni impérieux de dépasser », constatait le rapport de l'année.



Les effectifs de 1946 à 1957



Les effectifs de 1975 à 1984



Nombres de journées de 1946 à 1957 et de 1965 à1972

En 1957, la durée de fonctionnement de Saint-Jorioz a été de 59 jours et l'effectif de pointe de 845, dépassant les capacités optimales fixées à 800. « Il faudrait accroître les installations », disait-on dans le bilan, mais cela n'apparaissait indispensable ni sur le plan éducatif ni sur le plan financier qui demeurait précaire. Les installations de logement et les cuisines restaient rustiques, trop même, seules les installations sanitaires étaient parfaites. Il aurait fallu un programme d'investissement considérable pour que tout soit « simplement consolidé ».

Les difficultés se sont fait sentir dans les années suivantes. Après 1965, les effectifs n'ont cessé de diminuer. De 1965 à 1972, 40% de chute, qu'on expliquait par les conséquences de la crise de la sidérurgie et du charbonnage qui faisait disparaître l'apprentissage; par la prolongation de la scolarité et la mutation de la mentalité des jeunes qui préféraient l'exotisme à la Haute-Savoie et la liberté aux vacances collectives. Fin 1972, la trésorerie accusait un découvert de plus de 20%.

« Nos prix, qui sont devenus trop élevés, ne sont cependant pas l'obstacle déterminant : des entreprises continuent à financer largement les vacances des jeunes, et dans celles-ci on assiste quand-même à une baisse des effectifs », constatait René Tulpin qui proposait, pour apurer le découvert de trésorerie, de diminuer au maximum des immobilisations. Il pensait que quatre années de fonctionnement permettaient de ramener le déficit à un niveau supportable ; mais il souhaitait, si les choses devenaient plus difficiles, que l'Association accepte de couvrir ce déficit de fonctionnement.

Et même, si les effectifs de Saint-Jorioz et de La Gaillarde, au bord de la Méditerranée, devaient décroître encore, René Tulpin envisageait la transformation en « terrain de camp au bénéfice des familles ou au bénéfice d'étrangers (groupes scouts) ». Cela pourrait être, « une solution de rechange, modeste certes, mais valable ». À Saint-Jorioz 350 personnes en moyenne assurant sur l'été 17.000 journées, à La Gaillarde 250 personnes assurant 13.000 journées fourniraient un reliquat de 50.000 francs. Apparemment, cette solution n'a pas été retenue, mais la situation était grave.

Enfin, on peut signaler que la présence des jeunes posait parfois des problèmes à Saint-Jorioz. Certes les Éclaireurs ont toujours été bien accueillis à Saint-Jorioz, ils faisaient marcher le commerce et ils n'avaient pas de voisins immédiats. Et pourtant, un « réquisitoire contre le camp des Éclaireurs » est parvenu au maire Auguste Montmasson en 1953. Du temps des scouts et louveteaux[50], disait la pétition, les jeunes gens étaient « très disciplinés ». « Ces organisations étaient acceptées par toute la population et pendant des années, nul n'a pensé élever une critique quelconque contre ces jeunes colonies ». Mais lorsque les Éclaireurs sont devenus propriétaires, les mêmes terrains se sont garnis de constructions « plus ou moins provisoires, couvertes avec toutes sortes de matériaux, sans aucun souci de l'urbanisme, sans autorisation de construire, exonérées de tous impôts, malgré un bar qui fonctionne à plein rendement et qui ne doit pas payer les moindres taxes locales ou de chiffres d'affaires ».

En fait, les Éclaireurs payaient une redevance pour les investissements réalisés par la commune et dont le centre avait bénéficié[51]. Quand, à la fin de l'année 1971, la commission tourisme du conseil municipal proposait

---

(50) À Saint-Jorioz, on disait communément les « scouts » plutôt que les Éclaireurs.
(51) 31 décembre 1953, chèque de 50 000 francs versé par René Tulpin ; 900 francs le 10 octobre 1966 et 1000 fr. 23 octobre 1967, Délib. du CM, AM Saint-Jorioz, 1 D 12.

d'agrandir la plage, en prélevant une partie du terrain occupé à titre temporaire par les EEDF, la redevance annuelle a été fixée à 700 francs pour l'année 1972[52]. Enfin, le 21 juillet 1972, le conseil autorisa les éclaireurs à occuper « à titre temporaire et révocable à tout instant », sans indemnité d'éviction, la parcelle qui devait servir à l'agrandissement de la plage. L'indemnité d'occupation fut fixée, pour l'année, à 800 francs, somme qui sera reconduite l'année suivante.

La pétition rappelait que la municipalité avait créé un camping à la Tuilerie et qu'il existait des campings privés, tous bien aménagés. Mais « la présence du camp des Éclaireurs pose un problème crucial pour l'avenir même de la petite cité touristique de Saint-Jorioz » qui est troublée « par un tintamarre infernal qui dure plus de deux mois ». Le maire a simplement rappelé au conseil municipal les prescriptions du préfet concernant l'organisation des terrains de camping.

Le conseil municipal est revenu, le 24 janvier 1954, sur cette question. Il a demandé au préfet de prescrire une enquête auprès de l'urbanisme et des services de santé pour démontrer la non-exécution par le camp des prescriptions ministérielles et départementales. Puis il a décidé d'interdire l'installation de terrains de camping entre les Éclaireurs, la plage et le débarcadère et de limiter le camp des Éclaireurs au seul terrain dont il est propriétaire. Ceci semble avoir clos l'incident[53].

4. Une nouvelle façon de vivre ses vacances - 1976-1987

Le mouvement Éclaireur a été concerné, comme tous les mouvements de jeunesse par les « événements » de 1968 qui ont été suivis par des remises en question et la période de 1974 à 1979 a été marquée, au plan national, par de grands débats sur l'organisation même du mouvement Éclaireur. Cette évolution s'est ressentie dans le passage de témoins à Saint-Jorioz et les années 1976-1987 ont été une époque d'innovation. La nouvelle conception du camp a été vécue par l'équipe nationale des Éclaireurs comme révolutionnaire et ses animateurs comme des trouble-fête.

Cette évolution a été provoquée par la disparition brutale de René Tulpin, en 1975, qui a causé un vide. Le camp de Saint-Jorioz a d'abord été pris en charge par des personnes qui venaient régulièrement au centre et connaissaient bien les objectifs de l'organisation et du service vacances.

C'était pour la plupart des membres du mouvement qui venaient de l'est, Nancy et Metz, et qui avaient déjà des responsabilités dans l'animation du service vacances. Par contre, il y eut une chute des participants adolescents et une augmentation du nombre des adultes. Cet élément a préoccupé la

---

(52) Délib. CM Saint-Jorioz. AM, 1 D 14. Le litige concernait la parcelle AD 67a, que les éclaireurs occupaient *« sans bail ni titre »*.
(53) Délibérations du CM de Saint-Jorioz, AM, 1D 8.

municipalité de Saint-Jorioz qui a craint une concurrence vis-à-vis de ses terrains de camping [54].

Une nouvelle équipe

Puis, Jean-Yves Herbin, professeur dans un lycée parisien et responsable national de la branche Éclaireurs au siège national [55] a été affecté au lycée technique d'Annecy et le bureau national des EEDF lui a remis la responsabilité du camp jusqu'à 1981 [56].

D'autres animateurs lui ont succédé jusqu'en 1987 : Bernard Chamoux (1981-1984) Marie-Claude Buisson (1984-1987) et en 1977 le Service Vacances a embauché un animateur permanent, Jean-Pierre Ardaillou. L'équipe de permanents a compris, dès le départ, une secrétaire, Georgette Barrat, et des assistants indispensables : Jean Combre, Zéphirin Marmoud, Ferdinand Laffin, avec le chef d'équipe Roger Emonet, jusqu'en 1982, plus tard Michel Poirson, et d'autres habitants de Saint-Jorioz en hiver quand il y avait moins de travaux aux champs, pour s'occuper de la maintenance et du matériel : assurer les travaux d'entretien, monter et démonter le camp, réparer les tentes, faucher les prés ou tailler les haies.

Avec Jean-Yves Herbin, un collectif de bénévoles encadrait l'équipe pour l'aider dans ses choix, la préparation des séjours et les contacts avec les comités d'entreprise [57], puisque le recrutement des participants se faisait toujours à 90% par l'intermédiaire des comités d'entreprise. Cependant, le recrutement ne s'effectuait plus comme auparavant principalement dans le Nord et l'Est, mais sur l'ensemble du territoire, avec des points forts sur Paris, le Rhône-Alpes et Marseille.

Une nouvelle démarche

À Saint-Jorioz, une administration rigoureuse a été mise en route, contrairement, peut-être, à ce qui se faisait dans les années précédentes [58]. Le nouveau responsable estimait que le potentiel de matériel considérable dont disposait le camp pouvait servir toute l'année à la mise en place d'actions d'éveil et d'initiation, d'actions de formations et de séjours diversifiés et qu'il serait nécessaire, à brève échéance, d'envisager un autre type de fonctionnement du centre. De plus, des travaux d'aménagement qui auraient dû être programmés au cours des années antérieures ont été réalisés.

L'équipe a « recentré » le camp de Saint-Jorioz sur les vacances d'adolescents (13-16 ans) en insistant sur la fonction pédagogique : pour la nouvelle équipe,

---

(54) « C'est la première remarque que le maire m'a faite à mon arrivée en juin 1976 », se souvient Jean-Yves Herbin. Témoignage de novembre 2013.
(55) Jacques Tripard, son beau-père, était secrétaire national du mouvement des Éclaireurs et Éclaireuses de France.
(56) Il l'avait dans un premier temps mandaté pour effectuer un audit sur le service vacances, organisateur des séjours de l'été.
(57) Témoignage de Jean-Yves Herbin, novembre 2013.
(58) Une inspection interne des finances de Saint-Jorioz eut lieu vers 1975. « Quand il a fallu vendre La Gaillarde pour réinvestir à Saint-Jorioz en difficulté, René Tulpin a eu l'impression d'être spolié de son bébé ». Témoignage de Michel Hyvert.

le projet pédagogique se fondait sur une éducation par des activités épanouissantes, formatrices de la personnalité, permettant aux jeunes de prendre des responsabilités dans une société de jeunes où ceux-ci étaient appelés à réaliser leurs vacances.

« Peu de participants ont eu, avant de venir à Saint-Jorioz, une expérience de vie collective » et ont pu choisir leurs activités, constatait Jean-Yves Herbin. Jusqu'à maintenant, les jeunes venaient consommer des activités, alors qu'ils avaient les moyens de « trouver au centre la possibilité réelle d'une démarche volontaire vers la découverte », ajoutait-il.

La démarche qu'il préconisait exigeait une nouvelle organisation du camp, une nouvelle structure de fonctionnement pour éviter que celui-ci soit transformé en centre technique [59]. Pour cela, le centre était structuré en sous-camps ayant leur autonomie et leur emplacement : il y avait au mois de juillet 15 sous-camps et 9 au mois d'août. Chacun d'eux comptait 32 adolescents et la mixité y avait été introduite : il y avait trois équipes de huit garçons avec trois animateurs et une équipe de huit filles avec une animatrice. Chaque sous-camp avait des tentes « polyloisirs » pour les garçons et pour les filles et deux tentes pour l'équipe d'animation.

Les animateurs jouaient un rôle primordial. Ils venaient à Saint-Jorioz quatre jours avant le séjour, pour découvrir les objectifs du service Vacances Actives, le but des activités d'éveil et d'initiation proposées, les finalités de l'association des EEDF et la structure de fonctionnement du centre. « Nous proposions une progression d'activités », se souvient Marie-Claude Buisson. Mais cette préparation avait un coût économique important [60] et le prix moyen de revient d'un séjour adolescents augmentait en effet d'année en année.

Vacances Actives, un service des EEDF

Dans le même temps, une réorganisation du service Vacances Actives d'Annecy a été entreprise dans le but de redéfinir les styles de vacances mis en œuvre à partir de Saint-Jorioz : l'éveil, l'initiation, la connaissance de l'étranger [61].

Service de vacances des Éclaireuses et Éclaireurs de France, il accueillait les adolescents qui n'avaient pas d'activités suivies avec l'association EEDF au cours de l'année [62]. Son siège était à Annecy, 1 rue de l'Industrie. Il avait un fonctionnement autonome qui comprenait un secteur gestionnaire d'administration permanent et un secteur d'animation. Celui-ci était composé d'animateurs permanents, de membres nommés par les EEDF, et d'un collectif d'animateurs et d'animatrices qui se retrouvaient dans les objectifs de Vacances Actives.

---

(59) P. 25.
(60) Témoignage avril 2014.
(61) Ibid., p. 9.
(62) *L'Essor savoyard*, 1978 et dépliant publicitaire.

Vacances Actives organisait trois types de séjours :

- des séjours basés sur l'investissement de Saint-Jorioz, destinés aux filles et garçons de 13 à 16 ans, auxquels on proposait la randonnée, la voile et l'expression. En 1980, on comptait 770 participants, en 1984, 286.

- des séjours itinérants en Italie et en Sicile (voyage dans les Dolomites et dans les volcans italiens). Ils s'adressaient aux filles et garçons de 15 à 17 ans. La préparation de ces séjours débutait à Saint-Jorioz. En 1980, il y avait 448 participants, en 1984, 313.

- des séjours itinérants en France pour les 15 à 17 ans (randonnée dans la Vanoise, dans le Baufortain, dans les Bauges, itinéraires Annecy-Chamonix et autour des lacs et volcans d'Auvergne). En 1980, ces séjours concernaient 173 jeunes ; en 1984, 149 participants.

De plus, pour des filles et des garçons de plus de 18 ans, le « visa pour l'aventure », a été la réalisation d'un projet d'équipe, voyage, chantier, entreprise...[63] , accompli avec l'aide de Vacances Actives : en 1978, une expédition en Laponie avec 9 jeunes; en 1979 un séjour dans la communauté agricole de Zambi, à 25 km de Ouagadougou, 23 garçons et filles de 18 à 28 ans [64] ; en 1980, 9 jeunes ont fait un voyage non touristique en Grèce.

Enfin, Vacances Actives mettait l'accent sur la formation dans le but de créer des équipes d'animateurs conscients des réalités du centre de vacances. Huit stages ont été programmés en 1979, dont six à Saint-Jorioz : un sur le thème de l'économat, les autres sur l'animation.

Inquiétudes pour l'avenir des centres de vacances

La transformation du camp des Éclaireurs de Saint-Jorioz arrivait cependant à une période critique. Les centres de vacances lançaient un cri d'alarme en 1980. Depuis quelques années, le nombre d'enfants partant en vacances commençait à stagner, puis à chuter.

Les années 1980 voyaient une diminution substantielle des mineurs inscrits dans les centres de vacances et en même temps l'amplification du nombre des jeunes inscrits en centre de loisirs. En 1964, les camps et les colonies accueillaient 10% des 4 à 18 ans (1 335 000 jeunes) ; vingt ans plus tard ils seront moins d'un million.

La réduction du temps de travail et l'allongement de la durée des congés, l'enrichissement des ménages, les voyages en voiture individuelle ont favorisé les vacances en famille[65]. Le repli sur la vie familiale, le déclin des idéologies, comme la baisse des aides octroyées par les CAF ont mis

---

(63) Dépliants de Vacances actives, doc. ronéotypés et doc. ronéotypé. « Vacances Actives » Saint-Jorioz -Haute-Savoie.
(64) *L'Essor savoyard.*
(65) André Rauch, *Vacances en France, op. cit.*

à mal les structures collectives des colonies et des camps. On est passé de la notion de « temps de vacances » à l'idée de « temps libre », de la colonie ou du camp de vacances organisé au centre de loisirs, perçu comme un mode de garde à moindre coût.

La « Jeunesse au plein air », qui regroupait 25 organisations, lançait donc, en mai-juin 1980, un cri d'alarme: des centres de vacances étaient restés fermés et 20% de jeunes, seulement, étaient partis en vacances. Et les aides accordées aux parents ne suivaient pas l'augmentation des prix ou diminuaient.

Pour obtenir le soutien actif des pouvoirs et contre-pouvoirs et pour mieux défendre au plan local l'action de leur confédération, Jeunesse au Plein Air et les EEDF ont organisé à Saint-Jorioz, le 27 juillet 1980, une « importante réunion-débat », présidée par J.-P. Ardaillou et J.-Y. Herbin, à laquelle ont pris part les représentants de Jeunesse et Sports, les représentants nationaux de Jeunesse au Plein Air, d' EEDF, de l' UFOVAL, du SNI et de la FEN, etc.

5. Orientations nouvelles et disparition - Années 1980-1992

Deux événements nouveaux

Deux événements ont contraint les Éclaireurs à modifier rapidement l'implantation et la conception du camp de Saint-Jorioz :

- d'une part, la gestion du camp a posé des problèmes de financement et le vieillissement des locaux a conduit les EEDF à la restructuration puis à l'abandon du terrain. Dominique Girard, responsable du camp des Éclaireurs de 1986 à 1990, reconnaît que la principale difficulté, à l'époque « résidait dans la vétusté des équipements et des infrastructures (conditions d'accueil et sanitaires limites, même s'il faut savoir relativiser, le camp étant chaque année visité et agréé par les services de l'État) ». L'état des installations fut la raison, après 1990, du désengagement des EEDF. La cuisine n'était plus aux normes et pouvait, pour un tel nombre de convives, poser de graves problèmes à terme. « C'est pour cela, explique Dominique Girard, que nous avons construit un projet de partenariat UCPA/commune de Saint-Jorioz »[66].

- Le second événement, concomitant, a été en effet l'établissement du siège national de la Fédération française de ski (FFS) à Annecy, dans les anciens locaux de l'UCPA qui a conduit celle-ci à s'installer à Saint-Jorioz. Saint-Jorioz a accueilli l'UCPA, alors que Chambéry était en concurrence pour la recevoir : « L'UCPA voulant garder un centre au bord du lac d'Annecy, nous avons pu enlever la décision en faveur de notre commune », se félicitait le maire.

---

(66) Témoignage en juillet 2014.

L'implantation de l'UCPA

Déjà en 1978, le centre UCPA d'Annecy avait obtenu la construction de courts de tennis et d'un mur d'entraînement sur un terrain situé à la plage, entre l'aire réservée à la baignade et le terrain des EEDF. Mais l'installation effective de l'UCPA dans la commune s'est faite en deux étapes :

La première a consisté dans la construction des locaux techniques du centre de voile de *la digue à Panade* (en 1985), puis des tennis couverts (terminés en 1988).

La seconde étape à compris la construction de l'internat. Le projet prévoyait un hébergement de 147 lits pour les stagiaires et l'encadrement, les salles d'accueil et d'activités, la salle à manger et les cuisines. De surcroît, accolés au bâtiment, on a érigé pour les Éclaireurs une cuisine et ses annexes, ainsi qu'un bloc sanitaire[67].

Le rôle de la commune à ce moment-là a été double: elle a acquis les terrains nécessaires auprès des Éclaireurs, par échange et achat, soit un total d'acquisition de 7.270 m², et elle a construit les locaux, dont le financement a été assuré par des subventions et des emprunts. Pour la commune de Saint-Jorioz, c'était une opération blanche, puisque le bail, signé pour 18 ans par l'UCPA et par les Éclaireurs, laissait à leur charge la réalisation des travaux de maintenance des locaux. Les loyers de l' UCPA pour le centre et des EEDF pour la cuisine et le sanitaire remboursaient les annuités d'emprunt de la commune[68]. À la fin du bail, le bâtiment revenait à la commune, à moins que celle-ci ne convienne de le prolonger avec son utilisateur[69].

Nouvelle orientation du camp des Éclaireurs

Le Service Vacances Actives d'Annecy s'est heurté à partir de 1980 à des problèmes importants: baisse de la demande, développement de la concurrence, y compris associative, coût de la professionnalisation... Les instances nationales des EEDF ont décidé dans les années 1985-1986 de restructurer les services vacances et le Service Vacances Actives d'Annecy a été fermé en 1986.

Dominique Girard a été envoyé pour reprendre et réorganiser l'exploitation de Saint-Jorioz. « Quand j'ai repris l'exploitation de Saint-Jorioz, il a fallu reconstituer des équipes pédagogiques, faire fonctionner le centre sans moyens financiers, avec du matériel et des locaux en mauvais état, des relations avec des partenaires dégradées... », se souvient-il[70].

Pour pallier ces difficultés, la nouvelle équipe a décidé de «*diversifier les accueils*» en créant un centre de loisirs à la semaine, en ouvrant le camp aux

---

(67) Georges Pacquetet, l'UCPA à Saint-Jorioz, op.cit. Délibérations du C. M., 28septembre 1987, 28 décembre 1987, 28 février 1988, 22 avril 1988, AM 1D24.
(68) Dominique Girard, témoignage juillet 2014.
(69) G. Pacquetet, l'UCPA à Saint-Jorioz, *op. cit.* Délib. du C.M., 28 déc. 1987, 28 nov. 1988, 1D24. 25 juillet 1990. 1D 26.
(70) Dominique Girard, témoignage juillet 2014, ainsi que la suite.

colos et aux centres environnants, ainsi qu'aux familles, bien qu'en nombre limité car il ne restait qu'un seul partenariat avec un CE d'entreprise, celui de Vallourec. Le camp devenait une base de transit pour des camps itinérants qui avaient des propositions nautiques, un lieu d'accueil pour des personnes handicapées, pour des camps scouts et pour les séjours vacances de trois semaines.

« Nous avions créé un espace intergénérationnel, de brassage social, permettant l'accès au lac à des populations diverses, y compris défavorisées », se rappelle Dominique Girard. « En ouvrant à des groupes locaux, à des séjours vacances, à des familles, aux centres loisirs d'autres associations sur des projets voile montagne », le camp accueillait une moyenne d'environ 300 personnes par jour pendant l'été.

Le camp était organisé en une dizaine de villages de toiles légères ou de marabouts de vingt à trente personnes : cinq villages vacances et un village familles, de personnes handicapées, de vacances à la semaine, de passage, ainsi qu'un centre de loisirs. Chaque village disposait de son équipe pédagogique et de son projet, et une petite équipe de direction gérait la structure et l'animation globale de la base.

« À vrai dire, plus nous avancions dans le projet entre 86 et 90 et plus nous retrouvions peut-être une partie de l'esprit d'origine et de Tulpin », estime Dominique Girard [71]. De plus, « la forte croissance, la diversité des populations sur le terrain faisait que nous pouvions être confrontés à des tensions », aggravées par la vétusté des installations, témoigne-t-il. Et « sur la fin, les tensions ont plus porté sur les modalités de restructurations ou de fermeture », estime Dominique Girard. Michel Poirson avait l'impression d'être sur un navire en péril dont le capitaine avait perdu la boussole et il a traduit son inquiétude dans une BD un peu amère.

« Le camp des Éclaireurs devenait le village gaulois assiégé par les infrastructures touristiques, ce qui posait chaque jour, un peu plus, des problèmes d'organisation et pédagogiques », remarque Dominique Girard en conclusion. En 1992, le terrain était définitivement vendu et l'UCPA prenait la relève. « Ce fut une belle aventure qui a permis à des dizaines de milliers de jeunes d'accéder aux sports de plein air, aux loisirs collectifs, à la vie collective » conclut Dominique Girard.

6. L'Union Nationale des Centres sportifs de Plein Air, jusqu'à 2013

Le centre UCPA de Saint-Jorioz n'a pas grandi autour d'une activité principale comme celui d'Argentières issu de l'alpinisme ou du ski [72]. L'UCPA

---

(71) La grande différence avec le camp d'origine tenait sans doute dans son éclatement vers de multiples groupes, alors que René Tulpin s'adressait aux jeunes travailleurs.
(72) Interview de Georges Pacquetet.

devait alors réussir son pari et démontrer qu'elle pouvait devenir un centre très actif.

Le centre fonctionnait de la mi-juin à la mi-septembre et les premières années, il était plein en juillet-août, mais n'était pas rentable et le déficit s'est creusé pendant des années. Dans les années 1980, avec Simone Thoyer, la première directrice, les activités principales étaient la planche à voile, le dériveur et le tennis. Puis le centre a introduit des activités sportives de plus en plus diversifiées : catamaran, kayak, aviron, VTV, roller.

Alain Simonin (directeur de 1989 à 2004) a cherché à étaler la saison, en récupérant le CNPC (l'école supérieure de commerce du sport) qui prépare aux métiers de la distribution d'articles de sports et de loisirs. Pratiquement jusqu'à la fin, l'UCPA a transformé ses locaux pendant sept semaines, en novembre, en ateliers pour les apprentis techniciens vendeurs et gestionnaires de magasins de sport, managers de la distribution du sport. Cette activité permettait de payer le loyer annuel[73].

D'autre part, Alain Simonet a organisé pendant l'été un centre de loisirs pour les jeunes de 6 à 17 ans qui a fonctionné jusqu'en 2013. Hélène Gerbeau (directrice de 2004 à 2011) a ouvert le centre pendant les vacances de février pour permettre aux jeunes d'aller faire du ski à la Margeriaz ; elle a élargi le centre d'avril à juin, aux scolaires de la région qui allaient en classe verte, séjour orientée sur la découverte de la Haute-Savoie. Le centre de Saint-Jorioz a accueilli des écoles primaires de la région, puis des collèges plus éloignés, notamment du Val d'Aoste, de Suisse et de l'Est de la France. Et, en 2010, l'UCPA a ajouté à ses activités la découverte du parapente pour les débutants adultes et la pratique pour les confirmés[74].

À la fin des années 1980 et jusqu'à la fermeture du camp de toile en 2011, une soixantaine de « lutins » de 6 à 11 ans, encadrés par des moniteurs, étaient hébergés dans un village de quinze tentes de quatre places chacune, équipées de planches et de lits. Ils avaient un programme de découverte du catamaran, du kayak et de la planche à voile. On organisait pour eux, à côté des techniques, des grands jeux, des ateliers artistiques et des séances de baignade.

Les « teens » (13-15 ans) venaient en juillet pour des multi activités, catamaran, aviron, kayak, roller et, pour une partie du séjour, du tennis. Ils étaient logés dans des chambres de quatre, avant de céder la place aux adultes. Les « juniors » (24 à 30 jeunes de 13 à 17 ans) ont campé en 2003-2004, sous toile, à 50 mètre de la plage, à côté de la base nautique. Encadrés par des moniteurs munis du BAFA, ils passaient leur séjour à des activités de VTT de descente, ski nautique, catamaran, kayak et camping. Ce camp est devenu camp pêcheur pendant cinq ans avec Haffi Adji.

---

(73) Didier Regnier, responsable technique des activités sportives de 1989 à 1991 et en 2013. Interview septembre 2014.
(74) Éric Auprêtre, dernier directeur (2012-2013), interview, octobre 2014 et Internet.

Les difficultés n'ont pas manqué : les camps de toile ont dû fermer en 2011, ceux-ci ayant été déclarés en zone rouge, c'est-à-dire une « zone très exposée où les inondations sont redoutables en raison notamment des hauteurs de subversion et de la vitesse du courant ». Les conséquences financières ont été importantes: déficit d'une centaine de milliers d'euros. L'activité du centre a été réorganisée, en réduisant la masse salariale. En 2013, le dernier directeur, Éric Auprêtre, a laissé le centre avec un léger excédent.

L'UCPA de Saint-Jorioz s'est dirigée les dernières années vers une clientèle adulte en mettant en avant son environnement exceptionnel : des week-ends pour les CE à partir du mois de mai, orientés vers le parapente ou des multi activités (voile, aviron…) ; des groupes constitués venant faire des randonnées pédestres, ou à vélo, ou de la rando ; des clubs de passage et des associations pour des séjours ; des formations BAFA… En août et en septembre, après les activités traditionnelles, l'UCPA de Saint-Jorioz proposait également un hébergement de 106 places.

Mais c'est avec beaucoup de regret que son dernier directeur l'a vu disparaître, parce qu'il croyait possible de sauver ce magnifique outil qui a mal vieilli. Pour remettre en ordre le bâtiment, il faudrait trois millions d'euros. Et personne ne sait encore quel sera son destin...

Conclusion

L'importance du camp de Saint-Jorioz tient sans doute au fait qu'il a toujours été un centre d'initiatives et d'utopies.

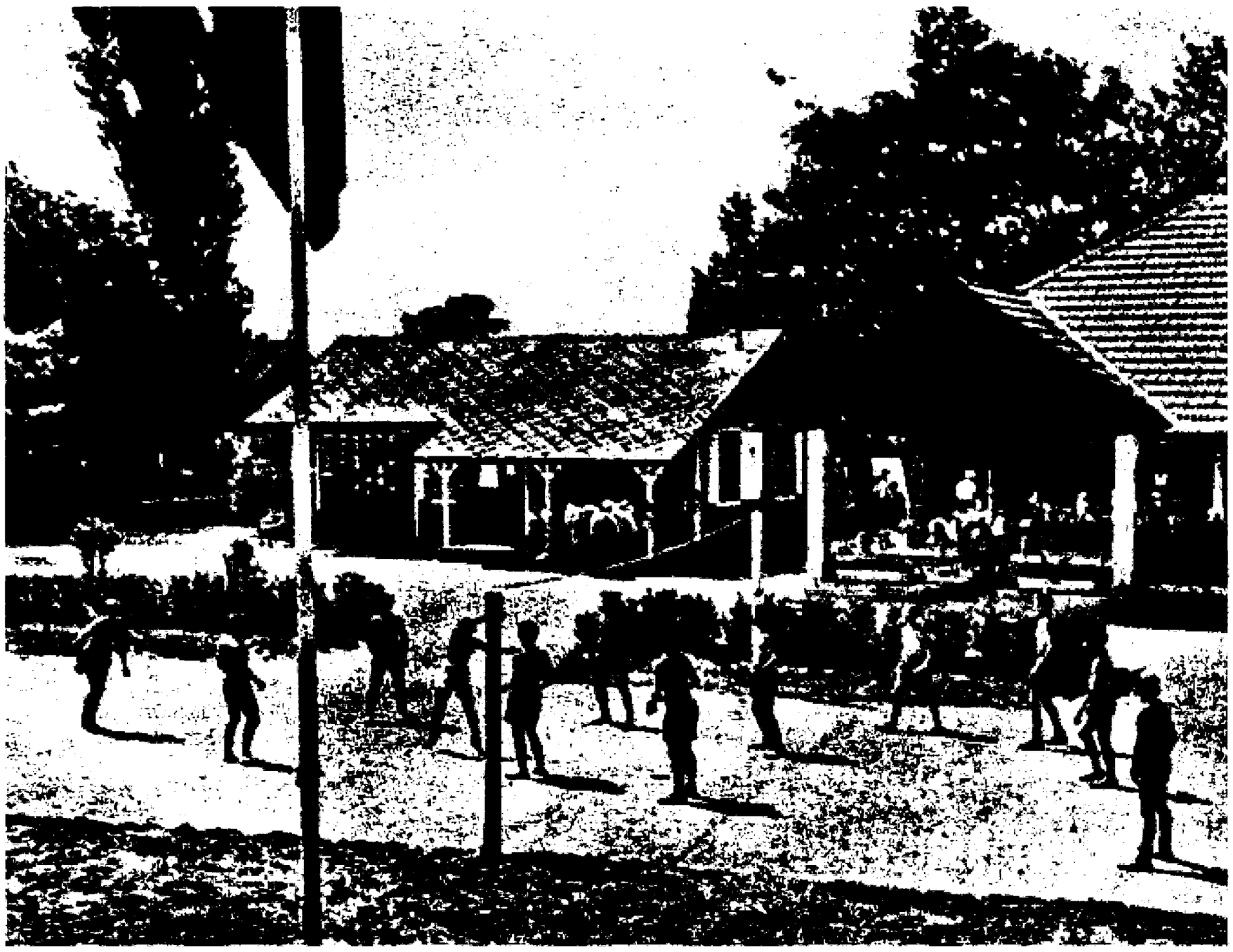
Il a permis aux campeurs des années 1920 de retrouver un mode de vie spartiate, contrastant avec le tourisme tranquille qui se développait au même moment autour du lac. En 1928, les éclaireurs ont été des pionniers en ouvrant le camp de Saint-Jorioz, même si le camping n'était plus une nouveauté. Il devenait une activité abordable et régulière et réunissait des éclaireurs de différentes régions et même de l'étranger. L'initiative du professeur Henri Juge, en créant un camp permanent, a conduit les Éclaireurs vers la découverte de la nature, l'exploration et la solidarité propres au scoutisme. Le terrain des Éclaireurs a permis aux citadins de pratiquer le camping et le loisir est entré, grâce au scoutisme, dans l'éducation de la personnalité.

Après la seconde guerre mondiale, les jeunes ouvriers et apprentis ont découvert une forme de vacances différente de celle des colonies de vacances, caractérisée par l'initiative et la liberté. Le camp est devenu le moyen d'attirer un grand nombre d'adolescents qui n'auraient pas eu les moyens d'accéder aux vacances. « L'idée géniale » de René Tulpin a correspondu aux grandes années des «Trente Glorieuses», quand les comités d'entreprises étaient puissants et les apprentis nombreux.

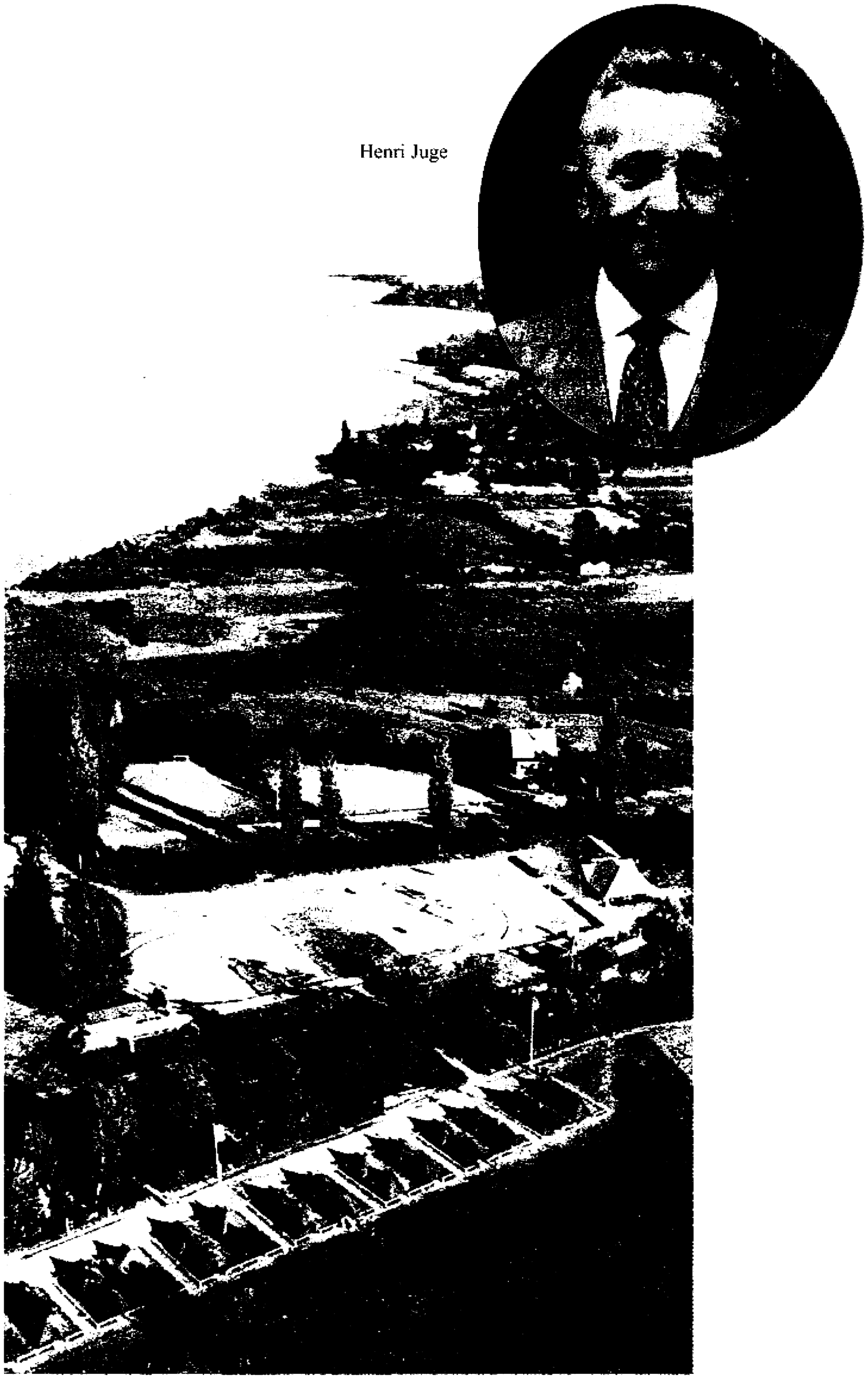
La fin de la décennie 1970 est marquée par des fermentations idéologiques et pédagogiques qui ont eu leurs répercussions à Saint-Jorioz. Les nouvelles équipes ont tenté de rénover les méthodes en se rapprochant du scoutisme. Mais elles se sont durement heurtées aux contingences matérielles, à l'évolution sociologique et à la crise des mouvements et, pour finir, le mouvement éclaireur a voulu apurer les comptes en supprimant le camp, dont l'utopie ne correspondait plus aux possibilités du temps.

La disparition du camp des Éclaireurs a été une perte pour Saint-Jorioz et pour un type de vacances et d'initiation qu'on ne peut plus imaginer aujourd'hui. Le camp a été victime de son succès et dépassé par les exigences modernes. Il a sans doute correspondu à une époque de pionniers et périclité à une époque qui se montrait de plus en exigeante et tatillonne. Au fond, l'utopie du camp de Saint-Jorioz était d'être toujours à contretemps dans un monde qui ne le permettait pas...

Yves TYL



Le camp en 1941. Cliché Pierre Mangin



Henri Juge

Le camp de St-Jorioz en 1952

La pharmacie et la pharmacopée en Savoie, en Lorraine et en France au XVIII^{e} siècle : similitudes, différences, particularités

Introduction

Les statuts des apothicaires, plus exactement de leurs communautés, les règlements de leurs exercices professionnels et les contrôles exercés par les souverains, les conditions de l'apprentissage du métier et celles du déroulement des examens d'aptitude, celles de l'établissement, les différentes drogues qui entrent dans la composition des formes médicamenteuses, leurs indications thérapeutiques, etc., sont aujourd'hui bien connues et ont fait l'objet de nombreux travaux. Il me semble par contre que les historiens ne se sont pas intéressés jusqu'à présent à la comparaison de cette activité entre pays voisins : auraient-ils les mêmes règles ? bénéficieraient-ils des mêmes médicaments ? En effet, ce n'est pas parce que les maladies ne connaissent pas les frontières que les médicaments sont identiques et les prescriptions médicales similaires.

Cette communication est l'occasion de se livrer à une étude comparative entre la Savoie et la Lorraine, deux États qui, au XVIII^{e} siècle, bien qu'étant fortement marqués par leur voisin français, ont leurs propres règles. La Lorraine, état indépendant jusqu'en 1737, ne devient réellement française qu'à la mort du duc-roi Stanislas en 1766. Jusque-là, et particulièrement dans le domaine de la santé, les institutions et les règlements des duchés sont appliqués. Pour sa part, jusqu'à la Révolution française, qu'elle subit avec les réformes qu'elle engendre et les excès dont celles-ci sont responsables, la Savoie constitue une partie d'un État lui aussi souverain dont la capitale est au delà des monts. C'est pourquoi il est intéressant de choisir le XVIII^{e} siècle, une période qui n'est pas encore marquée par les changements politiques, ni par de grands bouleversements scientifiques, où les vieux médicaments ont toujours cours mais où la chimie commence à poindre, où la composition des plantes est encore inconnue en dépit d'indications thérapeutiques qui peuvent être justes, et où les nombreux médicaments d'origine animale, souvent d'efficacité nulle et qu'aujourd'hui nous dirions relever du folklore, ne s'effacent que lentement...

Nous envisagerons successivement quelques définitions de mots indispensables, puis nous évoquerons les drogues employées dans la composition des différentes formes pharmaceutiques dont quelques exemples seront présentés. Le moment sera venu d'exposer de quelle formation les apothicaires bénéficient, quelle documentation ils utilisent, quelle est leur

culture médico-pharmaceutique, et dans quel cadre ils exercent. Il conviendra de s'intéresser aux apothicaireries hospitalières, à l'exercice pharmaceutique des chirurgiens ainsi qu'à deux sujets récurrents dans les Alpes, mais aussi ailleurs, celui du crétinisme et celui des remèdes populaires. Quelques mots d'histoire sociale seront ensuite consacrés à la démographie pharmaceutique savoyarde, au mariage dans les familles d'apothicaires et à leur ascension sociale. Après un court essai de synthèse sur ce parcours pharmaceutique, nous conclurons, sans avoir omis, partout où cela aura été possible, de comparer et d'évaluer la situation en Savoie par rapport à celle existant en Lorraine et en France au même moment.

Les mots : apothicaire ou pharmacien ?

Les mots «apothicaire» et «apothicairerie» viennent du mot «boutique», et leur sens pharmaceutique ne s'affirme que peu à peu. En France, le mot apparaît en 1268 dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, prévôt de Paris. La réservation du mot « apothicairerie » à la « bouticle » de l'hôpital est classique et elle a subsisté jusqu'à nos jours dans son sens historique, avec, actuellement, une connotation culturelle et touristique.

Pour sa part, le mot «pharmacien» vient des mots grecs « pharmakeia » et « pharmakon », dans le sens de remède, de drogue qui entre dans sa composition, mais aussi de poison, car, comme Paracelse (vers 1493-1541) l'aurait dit : « Il y a du poison, dans toute chose et il n'est rien sans poison. Qu'un poison le devienne ou non ne dépend que de la dose ». Les mots « pharmacologie » (l'étude théorique et expérimentale des principes actifs et des médicaments et de leurs emplois) et «pharmacopée» en découlent. En France, la transition entre «apothicaire» et « pharmacien » a lieu au XVIII[e] siècle, en partie en raison de la célèbre *Déclaration royale* de 1777.

Qu'est-ce que la pharmacopée ?

Le mot a deux sens. Dans son acception assez rare, il désigne l'ensemble des remèdes (médicaments) disponibles en vue du traitement des diverses maladies. Aujourd'hui et officiellement, il se rapporte aux formulaires, officiels ou privés, qui rassemblent les formules, c'est-à-dire la composition des médicaments et la manière de les préparer. D'autres mots aujourd'hui inutilisés, «réceptaire» et «antidotaire», ont un sens comparable.

En Savoie, la pharmacopée en vigueur au XVIII[e] siècle est la Pharmacopée turinoise, ou *Pharmacopoea taurinensis,* écrite en latin, la langue traditionnelle de la médecine et de son enseignement, et plus généralement des sciences, qui date de 1736 et qui est publiée en 1751[1]. Les apothicaires utilisent nombre d'autres pharmacopées, officielles ou non, comme en témoignent les bibliothèques que nous évoquerons plus loin : pharmacopées de Bauderon,

---

(1) MEYRIER Jeannine, *Hôpital d'Annecy Dix siècles d'histoire au service de la communauté,* collection Archives vivantes, Cabédita, Yens-sur-Morgues/Divonne-les-Bains, 2004, p. 235.

de Sylvien (certainement de Sylvius), de Joubert, de Lémery, etc. Beaucoup de ces ouvrages viennent de France, mais il en est également d'autres États comme la *Pharmacopée raisonnée* de Schröder.

Il existe aussi une pharmacopée de Lyon. À Chambéry, le 12 mai 1679, lors de l'*Établissement de la maistrise en pharmacie de la ville de Chambéry fait par le souverain Sénat de Savoie, séant à Chambéry en l'année 1679,* l'article 25 des statuts précise « Seront obligés lesdits maistres apothicaires de tenir leurs boutiques garnies des compositions suivant la pharmacopée de Lyon »[2].

La France connaît les éditions successives de la Pharmacopée de la Faculté de médecine de Paris : 1732, 1748 et 1758 pour la période qui nous intéresse[3]. En Lorraine, État juridiquement souverain jusqu'en 1766, mais soumis à la France à partir de 1737, il n'existe pas de pharmacopée avant la toute fin du XVIII[e] siècle : d'abord un recueil à caractère privé, la *Pharmacopée des pauvres...* du docteur Jadelot, professeur à la Faculté de médecine, qui paraît en 1785-1786, puis une pharmacopée « officielle » qui avait été demandée par les statuts octroyés à la communauté des apothicaires de Nancy en 1764, mais qui paraît seulement pendant la période révolutionnaire et sans mention d'année, sans doute en l'an III, la *Pharmacopée de Nancy* élaborée sous la direction du pharmacien François Mandel[4].

Cet alinéa est l'occasion de préciser ce qu'est une «taxe». Ce mot n'a pas ici le sens auquel nous pensons immédiatement. Il s'agit du tarif officiel que doivent appliquer et respecter les apothicaires pour la vente des drogues et des médicaments. Renouvelé périodiquement, ce document officiel est approuvé par le corps médical et visé par les autorités civiles. Il doit être affiché dans les pharmacies. Madame Meyrier indique qu'à la période où paraît la pharmacopée turinoise, « Charles-Emmanuel III institue une taxe sur les médicaments et drogues susceptibles d'être vendus sur tout le territoire de la Maison de Savoie, que des amendes pouvaient être infligées en cas de non respect (...), et que déjà Amédée VIII avait publié un code de réglementation générale incluant des points précis sur la vente des drogues chez les apothicaires »[5]. De telles taxes existent à Nancy en 1708, 1730, 1752 et 1764[6].

La règlementation de l'exercice pharmaceutique

Les règlements sont anciens et nombreux puisque le plus précoce est du 15 décembre 1495 à Chambéry. Il précise seulement que les poudres de

(2) PREVET François, *Les Statuts et règlements des apothicaires*, Librairie du Recueil Siret, Paris, 1950, vol. 7, pp. 1726-1734.
(3) DELÉPINE Marcel, «Les transformations des pharmacopées parisiennes et françaises», *Revue d'histoire de la pharmacie,* 1931, n° 75, p. 181-196.
(4) MARTIN Jean et LABRUDE Pierre, « La pharmacopée de Nancy de François Mandel », *Revue d'histoire de la pharmacie,* 1999, n° 323, pp. 317-324.
(5) MEYRIER Jeannine, *op. cit.*
(6) MARTIN Jean et LABRUDE Pierre, *op. cit.*

plantes devront être « sans mélanges » et que les apothicaires « prêteront serment de respecter ces règlements ». Le plus récent, pour le XVIII[e] siècle, date de 1772 et concerne également Nice [7]. Parmi ces textes, il est important de mentionner celui du 12 mai 1679, cité plus haut, qui établit la maîtrise des apothicaires de Chambéry et précise ses statuts qui comportent vingt-neuf articles. Il faut également appeler l'attention sur l'important édit pris par Charles-Emmanuel III à Turin le 5 novembre 1730 [8]. Dans ce qui deviendra la France, les premiers textes datent du XII[e] siècle à Montpellier, et Nice est cité dès 1272. En Lorraine, le premier règlement est le décret du duc Henri II du 27 janvier 1615, cependant que les derniers statuts des apothicaires de Nancy leur sont accordés par Stanislas le 26 mars 1764, deux ans avant sa mort et avant l'Annexion immédiate à la France [9]. La Savoie apparaît donc comme pourvue d'une bonne réglementation.

Cet ensemble de texte montre l'intérêt que manifeste le souverain pour la santé de ses sujets et son souhait du respect de l'honnêteté des pratiques professionnelles et commerciales, mais aussi de sa volonté constante d'étendre le champ de son autorité, et enfin, peut-être surtout, l'absence constante du respect des textes par les praticiens concernés et par les populations...

Quelles drogues pour quels médicaments ?

Les drogues sont les produits, essentiellement d'origine naturelle, qui entrent dans la composition des formes pharmaceutiques. Le médecin et l'apothicaire disposent de trois sources : les drogues végétales issues des plantes, les minéraux issus du sol et accessoirement d'opérations chimiques ou proto-industrielles, et les très nombreux produits d'origines animale et humaine.

Mon examen porte principalement sur deux sources : les listes présentes dans la thèse de Pierre Girard, soutenue à Strasbourg en 1954 [10] et qui s'appuient sur des inventaires, documents très classiques et très intéressants, et l'inventaire de la pharmacie Mermoz-Quinson de Moûtiers qui constitue le fondement de la thèse de Christian Mermet soutenue à Grenoble en 1996 [11].

L'une comme l'autre recèlent des drogues classiques et bien connues, présentes dans tous les documents consultables. Les drogues végétales constituent toujours la base de la pharmacologie et les listes comportent les plantes rapportées du Nouveau Monde et de l'Asie à partir de la période de

---

(7) PREVET François, *op. cit.*, pp. 1621-1740.
(8) Archives municipales, Annecy, FF 1 (1/17).
(9) TÉTAU Auguste Jean, *Les Apothicaires de Nancy au XVIII[e] siècle*, thèse de doctorat d'Université en pharmacie, Nancy, 1932, Occitania, Paris, 1932, 190 p.
(10) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire de la pharmacie en Savoie*, thèse de doctorat d'Université en pharmacie, Strasbourg, 1954, Imprimeries réunies de Chambéry, 1954, 211 p.
(11) MERMET Christian, *Une boutique d'apothicaire à Moûtiers au XVIII[e] siècle : l'inventaire Quinson-Merme de 1735*, thèse de diplôme d'État de docteur en pharmacie, Grenoble, 1996, 259 p., disponible en ligne sur «HAL archives-ouvertes». Ce travail a fait l'objet d'une synthèse sous le même titre dans : *Mélanges en hommage à Marius Hudry*; Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1998, vol. 26, pp. 83-111. L'inventaire est la conséquence d'un litige entre la veuve de l'apothicaire Hector Mermoz, décédé en 1729, et les héritiers de son «associé» l'apothicaire Étienne Quinson, décédé en 1734.

la Renaissance. Pierre Girard présente une assez longue liste des drogues végétales d'origine étrangère sans s'attarder sur les nombreuses plantes issues de nos régions, dont beaucoup peuvent être récoltées en France ou en Lorraine, et dont certaines, qui appartiennent à la flore alpine, sont présentes depuis longtemps dans les infirmeries des monastères, les remèdes populaires et bien sûr les apothicaireries. Colette Gérôme en a donné en 2015 une assez courte liste [12] cependant que Vincent Delbecque, spécialiste de cette question, limite la liste qu'il propose à trente-et-une plantes dont beaucoup se trouvent un peu partout [13]. Ceci signifie que la phytothérapie pratiquée par l'apothicaire laïc ou religieux présente de grandes similitudes entre les régions et les États, et qu'il n'existe pas véritablement de flore médicinale alpine. Le génépi est peut-être la seule plante véritablement spécifique.

Il n'est pas possible d'omettre de citer Madame de Warens et ses préoccupations botaniques, pharmaceutiques et même chimiques. Ces dernières lui ont été transmises par son père, intéressé par la médecine empirique et l'alchimie [14]. Touzet [15] indique qu'elle préparait « des élixirs, des teintures, des baumes, des magistères » et qu'elle « prétendait avoir des secrets ». Une célèbre représentation, que Girard a reproduite, la montre dans son laboratoire, au cours d'une altercation (?) vraisemblablement avec son jardinier, valet, intendant et amant Claude Anet. En 1733, elle manifeste l'intention de créer à Chambéry un «jardin royal des plantes» et un « collège de pharmacie » en vue «d'instruire les pharmaciens, car ils sont les seuls médecins»... Ce projet, bien qu'intéressant, n'a aucune chance d'aboutir en raison des mentalités de l'époque, de l'excellente règlementation qui existe pour la pharmacie – rappelons l'édit de 1730 ! –, de la formation satisfaisante des maîtres et de l'opposition que manifesteront nécessairement les médecins qui ne peuvent laisser officialiser un exercice illicite de la médecine par les apothicaires. Il est question également de préparer des médicaments, ce que ne peuvent faire officiellement ni Madame de Warens, ni Claude Anet, qui ne sont pas apothicaires. Le décès tragique d'Anet, le 13 mars 1734, à la suite d'un déplacement en montagne pour cueillir du génépi, met fin à ces projets [16]. En dehors de son usage pour la préparation de liqueurs digestives, le génépi entre dans la préparation de médicaments vulnéraires, c'est-à-dire destinés au traitement des plaies et des blessures.

Les drogues végétales d'origine étrangère, parvenues en Europe à partir de la Renaissance, et entre autres par Venise, sont également nombreuses et donc impossibles à citer en totalité. Quelque peu au hasard, citons les baumes,

---

(12) GERÔME Colette, *Médecine populaire en Haute-Savoie*, Éditions du Belvédère, Pontarlier, 2015, pp. 45-50.
(13) DELBECQUE Vincent, *Cueillir la santé dans les Alpes et ailleurs*, Éditions Savoirs des terroirs, Saint-Julien-du-Serre, 2008, 137 p.
(14) COUDRAY Jean-Pierre, « Qui était vraiment Madame de Warens ? », *Les Cahiers du Vieil Annecy*, Éditions des amis du Vieil Annecy, 2012, n° 32, 34 p., ici p. 16.
(15) TOUZET Henri-Paul, « Une maîtresse de Jean-Jacques Rousseau apothicaire. Madame de Warrens et l'art galénique », *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, 1925, n° 46, pp. 41-45. Également : TERCINET André, « Jean-Jacques Rousseau botaniste », *Revue de Savoie*, 1956, 9e année, pp. 203-214.
(16) NOSCHIS Anne, *Madame de Warens éducatrice de Rousseau, espionne, femme d'affaires, libertine*, Éditions de l'Aire, Vevey, 2012, pp. 285-287.

les gommes, la manne, le benjoin, l'opium, le camphre – appelé à un avenir éminent –, l'élémi, la myrrhe, le gaïac et les autres drogues réputées antisyphilitiques, etc. Nous les trouvons en nombre dans mes deux sources principales.

Il en est de même pour les drogues et médicaments d'origine animale, très nombreux depuis le Moyen Âge, et dont la vogue a été extraordinaire. Bien que leur importance s'atténue à partir du XVII[e] siècle, ils sont encore très présents au XVIII[e] en dépit de leur inactivité quasiment générale et de la répugnance que certains suscitent – pour nos appréciations d'aujourd'hui –. L'homme et les animaux sont, de la tête aux pieds et de l'intérieur à l'extérieur, de véritables pharmacopées ambulantes... La liste en est très fournie dans tous les formulaires et Girard en présente naturellement une[17]. Osons quelques exemples : mumie[18], axonges (graisse) humaine et animales, poudre de vipère, de cloporte ou de crapaud, sang de vipère ou de bouquetin, eau de cœur et poudre de corne de cerf, yeux d'écrevisses, huile d'œufs, ivoire, cantharides, abeille, grillon, poux, pigeons, « eau de mille fleurs », etc. La poudre de vipère est dépurative, fébrifuge, antituberculeuse et utile en dermatologie ; la corne de cerf est réputée cordiale, stomachique, fortifiante, antiputride, etc. ; l'huile d'œufs est utilisée dans le traitement des otites, des hémorroïdes, de la gale, des crevasses cutanées. L'eau de mille fleurs est un distillat de bouses de vaches ayant pâturé dans les alpages au moment de la floraison... L'huile de vers de terre est « fort bonne pour fortifier les nerfs, pour la paralysie, pour guérir les ulcères » ; quant à l'huile de petits chiens, qui est en réalité un bouillon, elle possède dans l'ensemble les mêmes propriétés. Toutes ces drogues et toutes ces formes médicamenteuses sont présentes dans toutes les régions et se trouvent sur nombre de magnifiques faïences pharmaceutiques, pots, chevrettes, etc.

Les minéraux[19] sont présents également : pierres précieuses comme l'améthyste, l'émeraude, la topaze, le lapis lazzuli, principalement bien sûr à destination des familles riches, mais aussi la célèbre terre sigillée et la tuthie. Dans sa pharmacie, Jean-Baptiste Mermoz dispose de quatre onces d'améthystes préparées, trois d'émeraudes en poudre, deux d'émeraudes préparées et deux de topazes préparées, l'once correspondant à environ trente grammes. La terre sigillée, car marquée d'un sceau pour attester de sa provenance, l'île de Lemnos, est une argile blanc-rougeâtre qui jouit d'une grande notoriété et d'une foule d'indications thérapeutiques. En réalité, sa provenance est multiple et rarement authentique. Pour sa part, la tuthie n'est que de la suie, obtenue dans les fonderies et très

---

(17) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire... op. cit.*, pp. 59-61.
(18) C'est initialement, la substance bitumineuse employée en Égypte pour l'embaumement des cadavres, puis par extension les cadavres ainsi traités et enfin la drogue aux multiples propriétés thérapeutiques qui en est tirée après dessiccation des momies au four.
(19) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire... op. cit.*, pp. 60-61.

finement pulvérisée. Elle bénéficie aussi de nombreuses indications en usage externe.

La chimie, dont Charles-Emmanuel III se préoccupe dans son édit du 5 novembre 1730 sur l'exercice de la médecine et des professions d'apothicaire, droguiste, etc.[20], ce qui est très novateur, trouve déjà une place significative à l'officine par la présence de nombreux produits aux noms imagés, qui appartiennent presque totalement à la chimie inorganique, bien que quelques-uns lui soient étrangers, comme le camphre, produit organique naturel, ou le « sucre de lait », lui aussi relevant de la chimie organique mais également de la chimie biologique. Cette présence de la chimie va jouer un rôle capital dans l'évolution du métier d'apothicaire, avec le développement futur de la iatrochimie, dans tous les pays. Girard cite nombre de ces produits : céruse, litharge, cinabre, vert de gris, sel de Saturne, régule d'antimoine, safran de Mars apéritif, sel admirable de Glauber, etc.[21]. Bien que peu utilisés de nos jours, tous ces produits ont seulement changé de dénominations et ont vu leur pureté augmenter notablement.

L'inventaire de Moûtiers, détaillé par Christian Mermet, est intéressant à différents titres. Il comporte, d'après cet auteur, 404 drogues. Il s'agit plus exactement de 404 drogues, produits chimiques et médicaments. Présenté par ordre alphabétique, il ne différencie pas, par des listes spécifiques, les drogues, les produits et les médicaments. Il contient des répétitions avec des noms d'orthographes variables, et il y ajoute des noms de classes de médicaments. Il présente aussi, et cela ne manque pas d'intérêt, des noms de médicaments voisins, pour ne pas dire identiques, des noms de médicaments qu'on ne s'attend pas à trouver là, comme le « baume vert de Metz » qui mérite quelques mots. Il s'y trouve aussi des produits chimiques comme le « nitre antimonié de Stahl » qui montre que le nom de ce célèbre chimiste a pénétré jusque dans la Tarentaise... En dehors de cela, cet inventaire est aussi un ouvrage de médecine, avec les noms de diverses affections, celles qui sont les plus fréquentes dans la vallée et dans ses villages d'altitude très éloignés, et, parmi ces maladies, le « goitre » avec un peu avant lui le mot « éponge ». Enfin, les grandes classes de préparations sont là : baumes ou beaumes, cirots ou sirops, confections et conserves, eaux, emplâtres, extraits et fleurs, etc.

Selon Christian Mermet[22], les drogues végétales représentent 54% de l'ensemble. Elles sont issues de plus de soixante familles botaniques, dont plus de la moitié originaires d'Europe ou de la flore locale ; environ un tiers provient d'Asie et seulement une dizaine, d'Afrique. Les trois-quarts des médicaments contiennent des produits végétaux. Les drogues animales, au nombre de 29, représentent 7%, et les minéraux, 69 en tout, 17% du

---

(20) Archives municipales d'Annecy, FF 1 (1/17).
(21) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire..., op. cit.*, p. 61.
(22) MERMET Christian, *Une boutique d'apothicaire..., op. cit.*

total. Les indications de ces drogues et des quatre-vingt-sept préparations sont très similaires à ce qui se rencontre ailleurs, dans les récipients classiques de l'apothicaire d'alors, chevrettes, piluliers, bouteilles, boîtes à plantes, etc.

Notons la présence de 28 kilogrammes de sucre et de plus de 7 kilogrammes d'antimoine. Le sucre de canne, originaire d'Orient et initialement très rare et donc cher, sert à l'édulcoration des formes pharmaceutiques car beaucoup de drogues sont amères. Auparavant, l'édulcoration employait le miel. Pour ces raisons, la possession de sucre est une sorte de monopole de l'apothicaire qui se doit d'en avoir suffisamment dans son stock, d'où le mot désagréable à son endroit s'il n'en dispose pas : « Apothicaire sans sucre... ». L'antimoine est un métal qui a eu du mal à pénétrer dans la pharmacopée, et qui l'a pu parce qu'il a « sauvé » Louis XIV au cours de la campagne des Flandres en 1658. Ses différents sels, connus sous les noms d'« antimoine cru, foie d'antimoine, verre d'antimoine et antimoine diaphorétique » bénéficient de ce fait d'une notoriété et d'un usage sous la forme de vin émétique (pour faire vomir). Ceci constitue une marque du développement de la « médecine chimique » ou « iatrochimie » ou « médecine spagyrique »[23], c'est-à-dire de l'emploi de produits chimiques en qualité de principes actifs dans les médicaments. C'est le médecin et chirurgien suisse alémanique Paracelse (vers 1493-1541) qui en est le théoricien.

Dans l'inventaire de Moûtiers figure du « nitre antimonié de Stahl ». Il s'agit d'un antimoniate de potassium. Ce qui est surtout intéressant est le nom de Stahl. Georges-Ernest Stahl (1660-1734) est un médecin germanique qui a interprété et corrigé les travaux d'un autre médecin, Jean-Joachim Bécher. Stahl est universellement célèbre dans l'histoire de la chimie pour sa théorie dite «du phlogistique», qui a été qualifiée de sublime, mais qui s'est révélée fausse. Ceci étant, elle a conduit aux découvertes des chimistes dont Lavoisier est le chef de file, et elle a, de ce fait, joué un rôle majeur dans la genèse et l'individualisation de la chimie. Il est aussi remarquable de constater que le nom de Stahl est très connu quelques années seulement après sa disparition.

Il s'agit, au total, d'un inventaire d'une grande richesse pour l'historien de la santé. Pour nous, aujourd'hui, il démontre que les drogues et les médicaments sont les mêmes à Moûtiers, à Nancy, à Paris et ailleurs... Les coffres à médicaments des navires de la *Compagnie des Indes* contiennent nombre de ces produits[24], de même que le « Catalogue et tarif des médicamens simples et composés qui se trouvent et doivent se trouver chez les apothicaires de Nancy... » en 1752[25], ou encore le formulaire de Nicolas Houdmon (1738-1787), apothicaire à Craon en Mayenne[26] au cours de ce siècle.

---

(23) Le préfixe «iatro» signifie « soigner, guérir », et l'adjectif «spagyrique» vient du grec «extraire» puis «assembler».
(24) ROMIEUX Yannick, *De la hune au mortier ou l'histoire des compagnies des Indes Leurs apothicaires et leurs remèdes*, Éditions ACL, Nantes, 1986, pp. 337-432. M. Romieux était membre du jury de la thèse de M. Mermet.
(25) TÉTAU Auguste Jean, *Les Apothicaires de Nancy..., op. cit.*, pp. 50-76.
(26) MEURET Monique, *Étude du formulaire de Nicolas Houdmon apothicaire de l'Ancien Régime*, thèse de diplôme d'État de docteur en pharmacie, Nantes, 1992, 295 p.

Quelques exemples de médicaments universellement répandus

La liste de médicaments composés qui figure dans la thèse de Pierre Girard[27] est riche de formules anciennes et modernes dont les formulaires et les pharmacopées ont répandu l'usage : thériaque, orviétan, confection d'hyacinthe, onguent égyptien, opiat(e) de Salomon, emplâtre diapalme, etc. Ces médicaments sont bien sûr présents dans l'inventaire de la pharmacie de Moûtiers. Plusieurs d'entre eux sont cités dans la très intéressante publication présente sur internet à propos d'« Une pharmacie à Chambéry au XVII[e] siècle »[28]. En effet, beaucoup de choses n'ont pas changé en matière de pharmacie et de médicaments au siècle qui suit et dont il est question ici.

La thériaque est un électuaire opiacé, c'est-à-dire contenant de l'opium, mais aussi de nombreuses autres drogues, dont de la chair de vipère, qui est destiné à lutter contre la morsure des serpents, et, plus généralement, des bêtes sauvages. Sa dénomination provient du mot « thérion » ou « bête sauvage ». En vieux français, le produit se nomme «tracle» ou encore « triacle », d'où le nom des marchands qui en vendent sur les marchés et les foires : « triacleurs ». Les électuaires, du latin *électus, «*choisi, élu, excellent», sont des médicaments à consistance de pâte molle, un peu comme nos dentifrices, obtenus par mélange de poudres avec du sirop, du miel, des pulpes végétales [29]. Considérés comme très aboutis, ils sont nombreux dans les formulaires d'autrefois, et deux autres médicaments très classiques et proches de la thériaque, le mithridate et l'orviétan, sont aussi des électuaires. Mithridate, roi du Pont, prenait chaque jour un peu d'un produit toxique afin d'habituer son organisme à sa présence et à sa toxicité, et donc de s'en protéger. L'électuaire qui porte son nom est considéré comme un antidote universel. L'orviétan, qui viendrait d'Orviéto, en Ombrie, est très en vogue au XVII[e] siècle, et de nombreuses vertus lui sont attribuées. Ces trois produits sont des symboles de la polypharmacie, doctrine qui défend l'idée que plus un médicament contient de principes actifs, plus nombreuses sont les affections qu'il est susceptible de traiter avec succès, les propriétés des drogues s'additionnant et ne se contrariant pas. Toutefois les noms de « triacleur », de « marchand de mithridate » ou « d'orviétan » sont devenus depuis longtemps synonymes de charlatans !

Consacrons quelques lignes à des médicaments sans doute moins connus mais qui jouissent de particularités. J'ai été étonné de trouver dans l'inventaire du « baume vert de Metz » ou « baume vulnéraire des Messins ». Le médecin messin Samuel Duclos en a communiqué la formule à Schroeder et ce dernier l'a publiée dans sa pharmacopée en 1649. Celle-ci est utilisée en Savoie

---

(27) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire..., op. cit.*, p. 61.

(28) BIORD Camille, *Une pharmacie à Chambéry au XVII[e] siècle*. Chambéry, 1884. http://sciences.gloubik.info/spip.php?article1546, 10 p., consulté le 10 juillet 2015. Le document est issu de livres journaliers de l'apothicaire chambérien Antoine Tonce. Les médicaments qu'il évoque sont universellement connus et toujours employés au XVIII[e] siècle.

(29) Le mot pommade vient de l'emploi de pulpe de pomme dans cet usage.

comme cela été indiqué plus haut, et c'est sans doute par ce moyen que le médicament y est connu. Sa notoriété s'est ravivée à la suite de son emploi par Louis XIV en 1686 pour une « petite tumeur devers le périnée » puis en 1696 pour un « anthrax de la nuque »[30].

Le baume du commandeur de Pernes est un médicament fameux qui a traversé les siècles et dont l'histoire passe par la Lorraine. Gaspard de Pernes, sans doute issu du Comtat Venaissin, appartient à l'*Ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (l'actuel *Ordre de Malte*) et il a reçu le bénéfice d'une commanderie près de Toul, en Lorraine. Il dispose de la formule d'un baume liquide, essentiellement vulnéraire, qui provient sans doute des Lieux Saints, qu'il fait connaître à Toul à un membre de l'importante famille des Pimodan. Celui-ci en donne connaissance à Paris à Pierre Pomet, marchand droguiste, qui la transcrit dans son ouvrage aujourd'hui classique, *Histoire des drogues simples*. Depuis, la formule de ce produit est présente dans tous les formulaires et, il y a peu, il était encore possible de s'en fournir en droguerie pharmaceutique.

Quelles sont, pour conclure ce point, les catégories de médicaments que renferme l'inventaire ? Par occurence décroissante, ce sont les purgatifs, les cordiaux (initialement des médicaments pour le cœur), les stomachiques, les stimulants, les astringents (qui resserrent les tissus), les anthelmintiques (contre les vers intestinaux), les emménagogues (destinés à provoquer les règles, ce qu'on appelle «les mois»), les diurétiques, les apéritifs et les sudorifiques (la transpiration permettant, croit-on, l'élimination de substances nocives et donc de purger les humeurs). Ceci conduit à rappeler qu'en ce XVIII^{e} siècle, la célèbre théorie des humeurs a encore cours. Ces humeurs sont au nombre de quatre : le sang, la bile, l'atrabile ou mélancholie et le phlegme ou pituite, et elles sont en équilibre. La maladie provient de leur déséquilibre et la thérapeutique a donc pour mission de rétablir cet équilibre : la saignée par le chirurgien permet d'éliminer un excès de sang, la purgation par l'apothicaire et la sudation permettent d'évacuer des « mauvaises humeurs ». Notre terme actuel « être de mauvaise humeur » provient de ces notions, et ces humeurs ont abouti à nos tempéraments ou « complexions » : sanguin, bilieux ou cholérique (colérique), atrabilaire ou mélancholique (mélancolique) et phlegmatique...

La formation des apothicaires [31]

Personnes manipulant des produits actifs et toxiques, se livrant à des opérations que le public ne comprend pas, les apothicaires sont très tôt soumis à la surveillance du pouvoir en place, et l'une des manières d'y parvenir est de leur imposer une formation sérieuse après en avoir contrôlé l'accès, et de procéder régulièrement à des visites d'inspection. C'est ainsi que dès le XVII^{e}

---

(30) DORVEAUX Paul, « Le baume vert de Metz », *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie,* 1926, n° 52, pp. 307-314.
(31) GIRARD Pierre, «Apothicaires et pharmaciens de Savoie», *Revue de Savoie,* 1956, 9^{e} année, pp. 89-98.

siècle, par les statuts de 1679, puis le XVIII[e] par le *Projet de règlements et statuts* de 1725, il est précisé que le postulant doit être âgé de quinze ans, être catholique et connaître la grammaire. Il entre localement en apprentissage pour deux ou trois ans après signature d'un contrat selon lequel ses parents rémunèrent son maître qui s'oblige à l'instruire et à le loger. Cet apprentissage coûte 250 à 300 livres aux parents, ce qui, en plus de la nécessité d'une instruction minimale, limite fortement le nombre des prétendants. Au terme de ces années, le compagnon qu'il est devenu doit pratiquer pendant deux années s'il désire s'installer en ville et une année s'il a pour projet d'exercer à la campagne. Cette différence de longueur des études et/ou de difficulté des examens se trouve dans nombre de statuts. Le *Billet royal* de 1740 précise qu'il doit être de bonnes mœurs et connaître le latin.

L'institution du *Magistrat de la Réforme*, en 1729, introduit d'importantes modifications dans «l'enseignement» de la pharmacie avec l'attribution à l'Université de Turin du monopole de son contrôle. Si, dans le domaine de la santé, cette prérogative s'exerce, pour l'essentiel, sur la collation du grade de docteur en médecine, puisque l'enseignement de la pharmacie ne s'effectue encore que par l'apprentissage, il n'en demeure pas moins que cette décision très moderne de renforcement des moyens de l'État dans le domaine sanitaire, induit de notables modifications dans celui de la pharmacie. En dehors de la délivrance des lettres de maîtrise par l'Université de Turin – ce qui est en avance de trois-quarts de siècle sur la France voisine et sur la Lorraine –, ces différences concernent le déroulement des examens, le fonctionnement de l'officine comme nous le verrons un peu plus loin, et même la position sociale des apothicaires puisqu'ils peuvent exercer la fonction de « réviseur de drogues », de « taxateur » et de «visiteur» avec une fonction de « proto-apothicaire », comme celle dévolue à Antoine Perrissin en 1750 puis à son fils Jean-Claude en 1788 à Annecy[32]. Cette institution est aussi très en avance car elle institue, bien avant ce qui apparaîtra au XIX[e] siècle puis véritablement en 1941 sous ce nom dans notre pays, une sorte d'inspection de la pharmacie confiée à des pharmaciens et non plus à des docteurs en médecine et à des magistrats locaux. En Lorraine à cette époque, les apothicaires n'ont pas de fonction d'inspection, celle-ci étant dévolue aux médecins en liaison avec le lieutenant général de police ou les autorités locales. La création du *Collège royal de médecine* à Nancy, en 1752, conduit à attribuer à cette institution la mission d'inspection bisannuelle des pharmacies, apothicaireries, drogueries et dépôts de médicaments pour les duchés[33]. Il est intéressant de noter aussi qu'en plus d'intervenir dans la formation des maîtres apothicaires par le truchement du déroulement des examens, l'Université de Turin s'immisce dans le fonctionnement de l'officine à partir du premier tiers du siècle : en 1729 en imposant à l'apothicaire la présence d'un aide compétent et agréé, et en 1730 lorsque le protomédicat passe sous son contrôle pour l'organisation des examens. Ce sont là deux autres décisions novatrices.

---

(32) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire..., op. cit.*, pp. 109-110.
(33) TÉTAU Auguste Jean, *Les Apothicaires de Nancy..., op. cit.*, pp. 108-110.

À Chambéry, les examens se déroulent sur décision du Magistrat après que le postulant a fourni ses certificats de bonne vie et mœurs, ses attestations d'apprentissage et de pratique, et justifié de la possession de 3000 livres. Le jury, formé du protomédecin et de deux apothicaires, interroge le candidat. Les examens comportent deux ou trois épreuves selon les moments : la pharmacopée et la pharmacie galénique (l'art de préparer les formes pharmaceutiques), auxquelles s'ajoute le latin, et la réalisation de deux-chefs d'œuvres, préparations difficiles mais classiques. À leur issue, le nouveau maître reçoit ses « Patentes », c'est-à-dire ses lettres de maîtrise, et il prête serment sur les Saintes Écritures comme cela se pratique dans beaucoup de communautés. Dans les statuts de Chambéry en 1679, je n'ai pas noté de limitation du nombre des places dans les villes, comme cela est souvent le cas.

L'essentiel de ces règles se retrouve peu ou prou à partir de périodes similaires en France et en Lorraine. Des différences existent bien sûr et j'ai signalé plus haut les décisions novatrices. Le nombre de places peut être très tôt limité dans les villes afin de conserver à leurs titulaires une activité et une rémunération suffisantes. C'est aussi bien sûr un moyen de restreindre les candidatures aux membres des familles. Cette restriction s'exerce en Savoie par le biais d'une obligation de fortune. Dans les statuts chambériens de 1679, déjà cités, l'entrée en apprentissage coûte quatre florins, puis l'inscription en vue de la réception, qui est un autre moyen de limitation, deux florins par maître ; enfin, les examens sont taxés de trois florins six sols par maître « assistant » et de sept florins pour les autres membres du jury. Dix florins sont encore perçus avant l'expédition des lettres de maîtrise à l'aspirant reçu... Comme à peu près partout, les examens sont plus simples lorsque le candidat est fils de maître établi à Chambéry : un seul examen au lieu de trois et un seul chef d'œuvre au lieu de deux. Par contre, il n'est pas question ici des gendres de maîtres. Toutefois, les fils de maîtres bénéficient-ils encore de ces privilèges après 1729 ? Les documents consultés ne le précisent pas mais il en est peut-être d'autres...

La documentation professionnelle et la culture médico-pharmaceutique[34]

Les inventaires après décès constituent une source d'information importante sur la vie professionnelle, mais aussi personnelle et même familiale des apothicaires. En effet, si le notaire en a le temps et si la bibliothèque est importante, le détail de son contenu est riche d'enseignements. C'est le cas en 1707 pour celle d'Hector Mermoz, apothicaire à Moûtiers, dans son appartement du second étage de la maison de Jean-Baptiste Mermoz, apothicaire lui aussi, Grande Rue près de l'église Saint-Léger à Chambéry. Pierre Girard en détaille le contenu mais sans procéder à une analyse des types d'ouvrages présents. J'ai compté soixante-neuf ouvrages auxquels il faut

(34) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire..., op. cit.*, pp. 64-66.

ajouter deux manuscrits relatifs à la préparation des sirops et des électuaires, certainement ses propres formules et tours de main, respectivement de quarante-six et quarante-neuf feuillets, plus deux autres manuscrits sur d'autres sujets : la zoologie et l'anatomo-physiologie d'une part et l'astronomie et la cosmologie d'autre part.

Parmi ces ouvrages, une légère majorité (trente-sept) est en latin, la langue de la médecine et de la pharmacie aussi, et le reste en français. Pour autant qu'il est possible de préciser le contenu à partir du titre, j'ai relevé la présence de douze pharmacopées, seize ouvrages de pharmacie (dispensaires, réceptaires, etc.), vingt-deux de médecine depuis Hippocrate, onze livres de chimie – parmi lesquels ceux de deux Lorrains, l'un du XVI[e] siècle et l'autre du XVII[e], impliqués dans l'avènement de cette nouvelle science qu'est la chimie, Béguin et Thibaut le Lorrain[35], ce dernier aujourd'hui extrêmement peu connu –, seulement quatre ouvrages de botanique, un de chirurgie, et trois sur des thèmes divers. Il s'agit ici d'une bibliothèque d'exception, par sa richesse quantitative et qualitative, par sa variété et par les noms des auteurs. Dans l'officine sise à Moûtiers, inventoriée en 1735, les ouvrages sont beaucoup moins nombreux, dix seulement, certains non pharmaceutiques (anatomie de Dionis). On y note cependant la présence des pharmacopées de Charas et Lémery, du *Dictionnaire pharmaceutique* de De Meuve, d'une *Histoire générale des plantes* et d'une édition du *Recueil des Receptes*... de Madame Fouquet[36], la mère du célèbre surintendant des Finances de Louis XIV.

De telles bibliothèques restent généralement dans les familles où l'endogamie professionnelle est notable, sauf si les dettes passives sont importantes, quoique la prisée des livres soit faible. C'est ainsi que la majorité des ouvrages précités est présente chez le petit-fils Jean-Baptiste Mermoz avec quelques ajouts que cite P. Girard.

Toutefois la majorité des bibliothèques est beaucoup moins riche car la curiosité intellectuelle est souvent plus faible. Quelques décennies plus tard, à Saint-Jean-de-Maurienne, les livres de Pierre-Alexis Gagnère sont beaucoup moins nombreux, une quinzaine, parmi lesquels le cours de chimie de Lémery et celui de « Montpeiller » (Montpellier). Nous verrons un peu plus loin que la bibliothèque des hôpitaux est plus pauvre encore. Ceci ne doit pas étonner car l'hôpital est pour longtemps encore dépourvu d'apothicaire diplômé et nombre de « sœurs pharmaciennes » n'ont pas les connaissances nécessaires et, en outre, autre chose à faire que de lire des ouvrages de médecine ou de pharmacie en latin... Toutefois, en 1724 à Chambéry, l'apothicairerie dispose d'une édition de la *Pharmacopée universelle* de Lémery, d'un de ses *Cours de chymie,* des *Nouvelles formules de médecine pour le grand hôpital de*

---

(35) Béguin est plus connu que Thibaut. Il a découvert plusieurs composés chimiques et écrit la première représentation connue d'une équation chimique. Tous deux ont rédigé des ouvrages de chimie et ont émis des idées novatrices sur cette science et sur son enseignement. À leur propos, on pourra consulter : LABRUDE Pierre, « Les premiers chimistes lorrains. La chimie en Lorraine ducale aux XVII[e] et XVIII[e] siècles », *Études touloises,* Toul, 2011, n° 137, pp. 13-26.

(36) MERMET Christian, dans *Mélanges en hommage..., op. cit.*, p. 108.

Lyon de Garnier, et du *Recueil des remèdes domestiques* de Madame Fouquet [37]. Ce n'est pas si mal...

Le présence de tant d'ouvrages de chimie est l'occasion d'indiquer l'intérêt des apothicaires pour la chimie, qu'ils pratiquent journellement, par exemple lors des dissolutions ou des distillations, et dont ils sont, avec les médecins et les juristes, les fondateurs en France et dans ses différentes régions. Il convient également, dans ces listes, à côté des ouvrages en latin originaires de l'actuelle Italie, de prendre en compte tous ceux qui sont venus de France, des pays germaniques (Schröder) et même des duchés de Lorraine et de Bar : Béguin et Thibaut le Lorrain comme indiqué plus haut.

L'exercice officinal

En dehors de préparer et de dispenser les médicaments qu'il prépare, l'apothicaire doit s'approvisionner en drogues par la cueillette et la culture des plantes médicinales, leur conservation et leur préparation, également par des opérations de distillation qui concernent aussi de nombreuses drogues animales. Il doit se rendre sur les foires pour y acquérir ces produits. À cela s'ajoute son activité d'administrateur des lavements (ou « médecines ») au moyen des célèbres pompes ou clystères. Dans la réalité, c'est généralement l'aide ou le compagnon qui s'y emploie.

Les médicaments et les lavements ne sont pas payés comptant, mais après un long délai. L'apothicaire inscrit les produits qu'il a dispensés sur un registre appelé ici « livre brouillard journalier » et il adresse de temps à autre une facture à ses clients. Appelée « mémoire », « partie » ou « parcelle », elle doit obéir à la « taxe », c'est-à-dire au tarif imposé par les autorités pour les drogues et les médicaments simples et composés, qui s'appelle ici *Tassa di medicinali* et que l'on retrouve partout, ceci afin d'éviter les abus. C'est aussi pour cette raison que les autorités organisent une visite annuelle ou bisannuelle des officines qui se retrouve également partout à cette époque.

Les dettes actives de l'apothicaire sont donc importantes et elles constituent un chapitre majeur des inventaires après décès. Les créances sont « vieilles » de dix à trente ans ; ainsi chez l'apothicaire Demoline à Chambéry en 1767 à qui la famille Chevilliard de Saint-Oyen doit 539 livres correspondant à des fournitures faites de 1735 à 1765 [38]. Selon Jean Nicolas, la profession est modeste mais assure l'aisance comme le montre par exemple le rôle de la capitation de 1713 où, à Chambéry, les apothicaires figurent sous le titre de « bons marchands », en quatrième position sur dix-sept professions, avec une moyenne de 28 florins et 5 sols. Les trois médecins n'y sont présents que pour 15 florins et 11 sols, et les douze chirugiens pour 6 florins 5 sols [39]. Dans son ouvrage sur la Savoie au XVIII[e] siècle [40], il indique qu'à Annecy les

---

(37) STEFANINI Francis et DUBOIS Georges, *Histoire des hôpitaux de Chambéry*, L'histoire en Savoie, 2002, n° 3, p. 40.
(38) NICOLAS Jean, *La Savoie au XVIII[e] siècle : noblesse et bourgeoisie*, Maloine, Paris, 2 volumes, 1978, p. 324.
(39) NICOLAS Jean, *op. cit.*, p. 356.
(40) NICOLAS Jean, *op. cit.*, p. 323.

officines se négocient de 900 à 1000 livres[41] avec leur matériel et leur stock de drogues et de médicaments préparés. C'est ce prix, 1000 livres, que paie Amédée Estyot le 5 mars 1708 pour l'achat de l'officine de Pierre Bérard à Annecy. En avril 1714, la valeur du contenu de la boutique de Claude-François Rieux est évaluée à 934 livres, cependant que le 26 septembre 1733, cette valeur n'est que de 278 livres chez l'apothicaire Bernaz.

Les apothicaireries hospitalières[42]

Au siècle qui nous intéresse ici, la pharmacie hospitalière savoisienne est organisée à l'image de ce qui existe dans les États voisins. Les établissements disposent peu à peu de locaux pharmaceutiques, apothicairerie, laboratoire et réserve, mais les dépenses de pharmacie restent toujours faibles. Ceci est vrai pour l'hôpital général qu'un édit de Victor-Amédée II fait créer dans chaque ville importante et dont la mission est d'abord sociale, mais aussi à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, ouvert en 1715, car les administrateurs restent constamment préoccupés par le coût des soins. En l'absence habituelle d'un apothicaire, les médicaments sont achetés en ville. Peu à peu apparaissent des « sœurs » hospitalières, appartenant à des communautés religieuses ou dont les membres se comportent comme tels. À Chambéry, ces sœurs sont présentes à partir de 1731 et elles officient, comme partout, dans les salles de soins, à la pharmacie, à la cuisine et à la lingerie. La pharmacie occupe en général deux sœurs, ce qui est vrai ici, et les administrateurs choisissent avec soin la « sœur pharmacienne » ; ils se préoccupent de ses connaissances et nous savons qu'à Chambéry, un contrat est signé en 1774[43] avec Calmant, l'ancien apothicaire des Jésuites, en vue de parfaire son instruction. Les Jésuites disposent en effet d'apothicaires et de pharmacies dans leurs maisons ; leurs apothicaires sont généralement très compétents bien qu'ils ne soient pas diplômés et, lorsque les médicaments qu'ils préparent sont vendus en ville, cette activité rémunératrice fait une concurrence énorme aux apothicaires. Ceci est bien documenté en Lorraine, pour Pont-à-Mousson et Nancy. Aussi est-il vraisemblable que le choix des administrateurs chambériens repose sur une semblable réputation.

Comme partout, ces apothicaireries sont soumises aux contrôles décidés par le souverain, et donc en Savoie par le protomédecin qui vérifie la tenue des locaux mais surtout l'état des drogues et des compositions. Nous savons qu'à Chambéry en 1724, l'apothicairerie dispose d'une documentation pharmaceutique et, en particulier, de la *Pharmacopée universelle* de Lémery et de son *Cours de chymie,* ainsi que du recueil *Les remèdes charitables de Madame Fouquet*. Cet ouvrage, encore appelé *Recueil de remèdes faciles et domestiques,* est destiné à la préparation de remèdes simples et peu coûteux par les personnes charitables appartenant à la bonne société et par les membres

---

(41) L'édit du 17 février 1717 remplace le florin de Savoie par la livre de Savoie correspondant à la *lira* turinoise ou livre de Piémont, avec une équivalence de deux livres pour trois florins.
(42) STEFANINI Francis et DUBOIS Georges, *op. cit.*, pp. 19-44.
(43) Les Jésuites sont expulsés de Savoie en 1773, comme ils l'ont été de France en 1764 et de Lorraine en 1768.

du clergé. Ceci est aussi sans doute en relation avec la recherche d'une saine utilisation des ressources de l'hôpital. Il est à remarquer que ces ouvrages sont français.

En 1735, un jardin des simples est installé dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu et, en 1757, l'apothicairerie reçoit l'autorisation de vendre des médicaments au public. Ces deux points sont classiques et leur usage est très répandu. Ils ont pour but, le premier, de permettre des économies et, le second, de réaliser des profits. Cette concurrence, à vrai dire déloyale, est toujours vivement ressentie par les apothicaires, qui essaient constamment de faire rapporter cette décision.

Une différence avec la manière française est l'absence, sauf erreur de ma part, d'apothicaire gagnant-maîtrise comme cela est classique dans les hôpitaux. J'ai noté, pour la Charité, le recours au plus jeune maître de la communauté, qui exerce sans recevoir de gage pendant une période définie, ce qui est habituel pour les gagnant-maîtrise. Mais c'était au XVII^{e} siècle.

La thèse de Pierre Girard montre deux belles photographies des rayonnages et des pots de l'apothicairerie de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, et plus particulièrement d'un vase destiné à renfermer de la «confection d'hyacinthe». Par son origine, *conficere,* dans le sens d'achever, de perfectionner, la confection, qui est une sorte d'électuaire, est une préparation parfaite, c'est le summum de l'art pharmaceutique. Très célèbre, la confection d'hyacinthe, du nom d'une sorte d'améthyste, est l'une des quatre grandes confections dites «cardinales». Elle comporte de la terre sigillée, des yeux d'écrevisse, de l'os de cœur de cerf, du safran et de la cannelle, etc. C'est un stomachique[44].

La région n'est pas riche en belles apothicaireries à visiter. Seule celle de Châtillon-sur-Chalaronne peut être citée. Il faut cependant rappeler que la Bresse est devenue française en 1601 et que, si l'apothicairerie a ouvert en 1731, les boiseries et les pots de Meillonas (au nord de Bourg-en-Bresse) n'y ont été placés qu'au début du XIX^{e} siècle. Toutes ces pièces et d'autres sont néanmoins de grande valeur[45].

Dans son livre sur l'hôpital d'Annecy, Madame Meyrier[46] cite quelques drogues et médicaments présents partout et qui l'étaient aussi, pour certains, à Chambéry : thériaque, orviétan, électuaires, emplâtres, pierres précieuses, sucre, saindoux, drogues animales (vipère, castor), produits chimiques (sels d'arsenic, d'étain, de mercure), térébentine de Briançon, herbes de la Saint-Jean recueillies le 24 juin, et enfin la présence de la pharmacopée de Turin de 1736-1751.

Au total il existe dans le domaine hospitalier une grande similitude entre les pratiques de Savoie et celles de France et de Lorraine ducale.

---

(44) LAFONT Olivier (sous la dir. de), *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie,* Pharmathèmes, Paris, 2^{e} édition, 2007, p. 248.
(45) PICARD Jean-Daniel, *Voyage vers les apothicaireries françaises,* Les Éditions de l'amateur, Paris, 2004, pp. 75-77.
(46) MEYRIER Jeannine, *Hôpital d'Annecy... op. cit.*, pp. 233-245.

La pharmacie des chirurgiens

Traditionnellement, ces praticiens sont autorisés à disposer des médicaments et des drogues en relation avec l'exercice de leur art, destinés à l'usage externe, et ceux employés dans le traitement des maladies vénériennes comme la syphilis ou cutanées comme la gale. En pratique, ce principe est le plus souvent transgressé, principalement – mais pas seulement – loin des villes, en raison de l'absence de médecin et d'apothicaire. Le chirurgien fait alors fonction des deux – et dans certains cas tout à fait officiellement dans le cadre de communautés de chirurgiens-apothicaires –. Son action est complétée par les remèdes populaires et, tant que les abus ne sont pas criants ou qu'il n'y a pas d'accident, les pouvoirs publics tolèrent cette situation... C'est du pragmatisme sanitaire...

Deux exemples issus du Beaufortain illustrent ces situations. En 1751 à Villard, l'inventaire après décès d'Antoine-Félix Bouchet montre qu'il dispose de rhubarbe (de quelle espèce et sous quelle forme ?, utilisé comme laxatif et purgatif) de gaïac (sudorifique et réputé antisyphilitique), de semen contra (pour chasser les ascaris), de scabieuse (contre la gale), de camphre, de mercure (sous quelle forme ?, antisyphilitique), de résine (de quoi ?), et de *crocus marti* ou safran de Mars (sesqui-oxyde de fer rouge-jaunâtre, astringent, tonique et emménagogue très utilisé). Ce sont des drogues végétales et des produits chimiques. Mais Bouchet emploie aussi des médicaments composés : eau de salsepareille (dépuratif préconisé dans les dermatoses), eau de la reine de Hongrie (alcoolat de romarin, cher à Madame de Sévigné, qui est plus un produit de toilette qu'un remède...), hyacinthe (plus exactement « confection d'hyacinthe » ou électuaire de safran composé, stomachique et absorbant, que nous avons vu précédemment) et thériaque de Venise (la plus fine et la plus célèbre, réputée être un antidote universel)[47]. La bibliothèque de Bouchet est par ailleurs riche d'assez nombreux livres.

Pour sa part, Aymé Guiguet (1693-1769) a chez lui à Beaufort un cahier de 135 pages contenant près de trois cents remèdes de médecine humaine, à usage vétérinaire pour quelques-uns, auxquels s'ajoutent plusieurs autres recettes dont un « élixir de longue vie ». Nombre de ces remèdes sont destinés au traitement d'affections qui ne sont ni chirurgicales ni dermatologiques, et dont Guiguet indique qu'ils sont excellents, bien qu'il se défende de pratiquer la médecine ! Sa « pharmacopée » comporte 118 drogues végétales, 37 animales, 30 minérales, 23 d'origines diverses (sel, sucre, encens, vinaigre, etc.), et 22 d'origine inconnue (et non citées)[48]. Il en résulte que la moitié des composants de ses formules est d'origine végétale, les drogues animales et minérales y entrant pour 16 et 13% respectivement, le restant étant « à part » ou non précisé.

---

(47) VIALLET Hélène et MAISTRE Gilbert, « Chirurgiens du Beaufortain au XVIII[e] siècle », dans : *Chirurgiens et médecins d'autrefois*, Les Cahiers du Vieux Conflans, 2004, n° 165, pp. 9-42.
(48) VIALLET Hélène et MAISTRE Gilbert, *op. cit.*, pp. 20-24.

Diverses recettes de médicaments certainement composés, dont les formules ne sont pas divulguées et qui sont donc des remèdes secrets et qualifiés comme tels, figurent dans ce cahier : « sirop merveilleux pour la conservation de la santé », « remède contre la morsure d'un serpent », élixir de longue vie, eau de Rabel (alcoolé d'acide sulfurique, astringent, antiseptique et hémostatique), onguent aegyptic (mellite de cuivre escharotique, caustique employé pour la détersion des escarres, surtout en médecine vétérinaire), « véritable médecine de la reyne d'Angleterre », etc. Il s'y trouve aussi quelques recettes d'« aliments médicamenteux » : gelée pour les fébricitants c'est-à-dire les personnes fièvreuses, noix confites, biscuit purgatif[49]. Avec un tel ensemble, on peut augurer que Guiguet se livre régulièrement et sans doute assez abondamment à un exercice de la pharmacie, dont une partie est certainement totalement illicite... Est-ce vrai cependant ? À Nancy, les élèves du *Collège royal de chirurgie,* institué en 1771 et aboli en 1793, sont interrogés sur les médicaments destinés à leur pratique, et, parmi eux figurent plusieurs classes de médicaments d'usage interne et qui ne sont pas destinés aux suites de chirurgie : apéritifs, émétiques, purgatifs, emménagogues, médicaments ophtalmiques[50]. La chirurgie évolue ici vers la médecine !

L'élixir de longue vie cité plus haut est une formule très classique et très répandue, qui a traversé les siècles. Il est connu sous le nom d'« élixir suédois », d'« élixir du Suédois » et, en pharmacie, de « teinture d'aloès composé », et une formule destinée à sa préparation est présente dans de nombreux dépôts d'archives. Selon la légende, celle-ci aurait été trouvée dans les papiers d'un Suédois qui en faisait usage avec sa famille et qui lui devait une existence plus que centenaire... Il est facile à préparer puisqu'il suffit de faire macérer à douce chaleur six drogues végétales dans de l'alcool ou dans une eau-de-vie pendant dix jours puis de filtrer. Les ouvrages de pharmacie en proposent un grand nombre de variantes parées de noms divers. Excitant et purgatif, il est tout à fait d'actualité en notre XXI^{e} siècle puisqu'il suffit de se rendre dans les pharmacies et les commerces de parapharmacie pour en trouver, cependant que de nombreux ouvrages sur les plantes médicinales et tous ceux qui évoquent l'aloès ne manquent pas de le citer.

La bibliothèque de ces praticiens renferme des ouvrages de chirurgie et de gynécologie, bien sûr, mais aussi des livres de pharmacie réputés : la pharmacopée de Bauderon, une *Histoire des plantes*, *Le trésor des remèdes secrets*... Les *Cahiers*... montrent une belle photographie de la couverture du *Manuel des Dames de charité,* en usage chez l'un ou l'autre des praticiens étudiés[51].

---

(49) Une telle formule se trouve à la page 110 dans le formulaire de N. Houdmon (référence 26).
(50) DELOUPY Henri, *Le Collège royal de chirurgie de Nancy (1771-1793),* thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1938, Imprimerie Thomas, Nancy, 1938, pp. 132-133.
(51) VIALLET Hélène et MAISTRE Gilbert, *op. cit.*, p. 84.

La difficile question du crétinisme

Contrairement à ce que l'on peut croire, le mot « crétin » n'est pas un qualificatif qui s'adresse à des gens sains ayant eu un comportement anormal, mais à des personnes malades, atteintes à leur naissance d'une affection insoupçonnée, qui, en Savoie ou en Lorraine à cette époque, ne peut pas être prise en charge, et qui aboutit de ce fait à des anomalies irréversibles du développement de l'encéphale avec une arriération mentale majeure et divers troubles fonctionnels. Il est possible que le terme « crétin des Alpes », qui s'appuie sur des constatations médicales sérieuses, ait été popularisé par la célèbre invective proférée par le capitaine Haddock dans les aventures de Tintin.

Toujours est-il que cette affection est due à une carence majeure en (di)iode dans l'alimentation et l'eau de boisson, qui se traduit par une impossibilité pour la thyroïde à biosynthétiser les hormones iodées qui constituent sa raison d'être, et dont la carence se traduit d'une part par un développement important de la glande avec apparition d'une sorte de tumeur au niveau du cou, appelée « goitre », et d'autre part par un fonctionnement anormal des organes, le cerveau comme déjà indiqué, dont le développement dans l'enfance ne se réalise pas, mais aussi le cœur, les organes digestifs et les organes génitaux. Cette maladie se rencontre dans les zones éloignées de la mer, qui ne reçoivent pas d'air marin chargé d'iode et où la consommation des fruits de mer est faible ou nulle pour des raisons de rareté mais aussi de coût, et où l'eau des rivières ne se charge pas en iode puisque le sol n'en contient pas ou très peu. Contrairement aussi à ce que l'on croit, l'affection est habituelle dans d'autres régions « de France », et la Lorraine en est un site classique. Si la maladie n'existe plus de nos jours, une carence relative en iode reste d'actualité.

Il est tout à fait impossible à l'époque de traiter les enfants qui vont se trouver carencés car les signes de l'atteinte ne sont pas évidents d'emblée, les médecins n'en comprennent pas l'origine ou l'expliquent incorrectement, la physiopathologie de la maladie est inconnue, l'iode n'a pas été découvert et aucun lien n'est fait entre la géographie et l'affection... Cependant un traitement existe : l'éponge – qui se trouve dans l'inventaire de Moûtiers tout comme le mot « goitre » –, qui n'est bien sûr pas mis en œuvre systématiquement, pour les raisons précédentes et aussi pour des raisons de rareté des médecins et des apothicaires et d'impossibilité à régler leurs honoraires et leurs factures. L'éponge contient en effet de l'iode ; on l'utilise souvent sous forme calcinée afin de réduire le volume à ingérer, sans savoir malheureusement qu'une partie de l'iode s'est volatilisée ! Les Chinois semblent en avoir reconnu l'utilité plusieurs siècles avant notre ère et sa connaissance en Europe date de vers l'an mil à Salerne puis à Montpellier.

C'est ce qui explique aussi la présence « immémoriale », tant dans les formulaires officiels - les pharmacopées – et privés – par exemple les formulaires des hôpitaux –, que dans les livres de raison et les cahiers de remèdes qui se transmettent dans les familles, de recettes destinées au dégagement de la gorge occupée par le goitre en vue de la libre circulation

des humeurs, théorie qui nous vient d'Hippocrate : ambre à porter en collier, cendres de vipères et d'autres animaux, os de seiche, cendres de murex, grenouille réputée pour tous les maux du cou, et autres moyens empiriques. Comme les éponges et les produits marins sont encore plus rares à la campagne qu'en ville, il faut se tourner vers d'autres médications, comme celles présentées par le professeur Palluel-Guillard dans son ouvrage sur le sujet [52] : urine de génisse ou combinaison d'os de seiche, de pierre ponce, d'éponge, de coquille d'escargot séchée au four et dont le produit est mêlé à du sel, la médication devant être ingérée dans des conditions très précises. Tout cela se retrouve en Lorraine car l'hypothyroïdie est classique dans les départements de la Meurthe (disparu en 1871 et remplacé par la Meurthe-et-Moselle) et des Vosges [53] jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, et même après... À Nancy en 1785-1786, la *Pharmacopée des pauvres...* du professeur de médecine Nicolas Jadelot propose une formule de « poudre contre le goitre » qui, outre diverses drogues végétales, comporte de l'éponge brûlée, de l'os de sèche (*sic*), de la pierre ponce et du sucre [54].

Les remèdes populaires

Un tel alinéa est indispensable. En effet, les médecins et les apothicaires sont peu nombreux et, de plus, sont essentiellement présents dans les villes importantes. L'essentiel de la population ne peut donc avoir recours qu'aux chirurgiens qui jouent aussi le rôle de propharmaciens, ainsi qu'aux rebouteux ou rhabilleurs, aux cueilleurs de plantes et aux « détenteurs de secrets ». Si certains se contentent d'une attitude « scientifique », d'autres récitent des formules magiques tout en pratiquant divers gestes. Tous ces praticiens, qui traitent les brûlures, les hémorragies, les entorses et les luxations, voire savent réduire et immobiliser une fracture, sont indispensables à la vie et à la santé des campagnes, et le protomédicat ferme les yeux sur leurs activités. Il lui est impossible de faire autrement compte tenu de la faible médicalisation du duché : une vingtaine de médecins en 1723 et un nombre classiquement plus grand de chirurgiens, par ailleurs plus présents dans les campagnes : une soixantaine en 1743 [55].

Les recettes mises à disposition ou découvertes sont recopiées, quand cela est possible, dans les livres de raison, et divers documents qui sont transmis entre générations. Il s'en trouve aujourd'hui dans les dépôts d'archives. Il s'y ajoute, pour les familles aisées et instruites, les livres de recettes faciles à réaliser et bon marché qui s'intitulent « médecine et pharmacie des pauvres » et dont le type a été abordé avec celui, très connu, de Madame Fouquet.

---

(52) PALLUEL-GUILLARD André, *Goitreux et crétins des alpes... et d'ailleurs,* L'histoire en Savoie, 2003, n° 5, pp. 97-99.
(53) De 5 à 10 pour 1000 dans les Vosges en 1900, la Savoie dépassant 10.
(54) AMICE Géraldine, *Histoire du crétinisme, du goitre, de la thyroïde et de l'utilisation de l'iode en thérapeutique,* thèse de diplôme d'État de docteur en pharmacie (sous la dir. de P. Labrude), Nancy, 2010, p. 103.
(55) PÉPY Émilie-Anne, « Santé et établissements hospitaliers », dans : *Atlas historique et statistique de la Savoie au XVIII[e] siècle,* sous la direction d'Alain Becchia, collection Patrimoine, Université de Savoie, n° 3, 2012, p. 40.

Jean et Renée Nicolas livrent quelques-unes de ces recettes dans leur ouvrage « La vie quotidienne en Savoie »[56] :
- lièvre éventré cuit tout entier au four jusqu'à être réduit en cendres et dont un poids équivalent à celui d'un écu d'or est absorbé dans le bouillon, contre la colique et la rétention d'urine, à Annecy en 1735 ;
- limaçons écrasés placés sous les pieds du malade contre la petite vérole (la variole) à Aix-les-Bains, ou fressure[57] de mouton cuite en bouillon, dont l'écume est employée comme onguent sur le corps pour empêcher l'éruption, en Tarentaise ;
- oignons blancs cuits sous la cendre, coupés en morceaux et arrosés de « bonne » eau-de-vie appliqués sur le front contre le mal de tête ;
- lombrics pliés dans un linge, placés dans l'oreille du côté de la dent (cariée) qui fait mal, et renouvelés quand ils sont secs, jusqu'à disparition de la douleur. Ce remède est universellement répandu et vient de la croyance que la carie est due à des vers qui «mangent» la dent, et que les vers d'origine extérieure font mourir ceux qui colonisent la dent malade ;
- oie farcie d'aromates et rôtie dont le suc et la graisse sont exprimés, cet « onguent » étant utilisé chaud contre la sciatique.

Nombre de graisses animales – et la graisse humaine, en particulier de condamné – sont employées pour des frictions, chacune avec une spécificité, principalement contre les douleurs : graisse de chat, de renard, d'ours, de loup, éventuellement à fondre ensemble et avec laquelle ou lesquelles la partie douloureuse est badigeonnée. Pour les brûlures, la graisse de porc est recommandée, mêlée avec de la fiente de cheval, de jument, voire d'autres animaux domestiques, ou avec de l'urine. Le mélange est cuit dans un petit pot jusqu'à consistance solide et est employé comme emplâtre sur la région brûlée ;
- peau d'un chat fraîchement écorché (vivant) dont on enveloppe un membre en cas de faiblesse ou que l'on applique sur la plante des pieds en cas de fièvre maligne. On emploie aussi les pigeons, coupés en deux et appliqués sur le front en cas de céphalée...
- enfin, contre le goitre, prendre une écuelle d'urine d'une génisse « pleine de son premier veau », la mélanger à trois verres de miel, laisser en contact pendant vingt-quatre heures, et en boire un verre chaque soir au coucher jusqu'à « dissipation » du mal. Cette recette est citée également par Stefanini et Dubois.

Ces quelques exemples se retrouvent en France et en Lorraine avec diverses variantes. Les animaux rôtis et dont les cendres ou la graisse sont conservées, la graisse récupérée sur les carcasses, les animaux coupés en deux tout vifs et appliqués sur la partie malade, les vers dans l'oreille, l'urine animale et humaine sous différentes formes, etc., sont classiques. Ceci rejoint, en Lorraine,

---

(56) NICOLAS Jean et NICOLAS Renée, *La vie quotidienne en Savoie aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Hachette, Paris, 1979, pp. 303-308.
(57) On appelle « fressure » un ensemble de viscères prélevés en même temps sur un animal, habituellement le cœur, les poumons, le foie et la rate.

les médicaments des rebouteux du Val-d'Ajol (les Valdajou) [58] et certains des médicaments utilisés par la comtesse de Ségur, en particulier celui à base d'urine et de son, employé comme emplâtre dans le traitement des entorses.

Les ouvrages actuels présentent un nombre important de recettes, certaines sérieuses et d'autres pas, qui viennent souvent du fond des âges. Tout ceci reste d'une notable actualité ainsi qu'en témoigne l'ouvrage de Madame Colette Gérôme[59] paru en 2015, et riche de 234 pages et de 231 références et notes. En Lorraine, il y a une quinzaine d'années, Jean-Paul Claudel a pu consacrer à ce sujet un ouvrage au contenu similaire et faisant mention d'une immense bibliographie[60].

Combien d'apothicaires et où ?

La Savoie est un territoire réputé peu médicalisé. Mais, à cette époque, la plupart des régions se trouvent dans cette situation. On y dit, avec Madame de Warens et Jean-Jacques Rousseau, que « les apothicaires (y) sont presque les seuls médecins ». Dans sa thèse, Pierre Girard[61] cite la présence d'un peu plus de cent apothicaires en Savoie pendant le XVIII[e] siècle, en les présentant un par un et chronologiquement, mais sans préciser le lieu de leur installation pour une dizaine d'entre eux. Trente pour cent de ces praticiens ont leur officine à Chambéry, chiffre qui est très supérieur à celui de toutes les autres villes pour la même période pendant ce siècle : ils sont 8 à Saint-Jean-de-Maurienne et Annecy, 7 à Moûtiers, 3 à Conflans, Rumilly, Thonon et Évian, 2 à Lanslebourg, Aix (les-Bains), Montmélian, Tanninge et Bonneville. Toutes les autres bourgades citées ne disposent que d'un seul apothicaire, et certaines tardivement : La Roche (sur-Foron), Saint-Michel-de-Maurienne, Aussois, Yenne, Saint-Pierre d'Albigny, Aiguebelle, Grésy-sur-Isère, La Rochette, Séez, Douvaine, Saint-Jean d'Aulph (Aulps), Biot, Sallanches, Arvillard, Le Chatelard et Carrouge.

S'il existe simultanément sept apothicaires à Chambéry[62] dont la population varie autour de 10.000 habitants au cours du siècle, deux ou trois selon les moments à Moûtiers, il est vraisemblable qu'il y a au plus deux pharmacies à Saint-Jean-de-Maurienne et Annecy – dont la population est à peu près moitié moindre –, et sans doute une seule dans toutes les autres villes qui ont compté plusieurs titulaires successifs pendant le siècle[63]. Ceci conduit à évaluer le nombre des pharmacies en Savoie à quarante-trois en 1739, dont dix-huit en Savoie propre[64]. En Lorraine devenue juridiquement française en 1766, le nombre des pharmacies citées dans l'*Almanach Royal* pour 1791 est de quarante-neuf, dont dix à Metz et sept à Nancy, cinq à Bar-le-Duc et Toul,

---

(58) LABRUDE Pierre, «Les remèdes de Valdajou : des médicaments mal connus inventés par les rebouteux du Val d'Ajol», *Romarici Mons* (Remiremont, Vosges), 2014, n° 73, pp. 5-12.
(59) GERÔME Colette, *Médecine populaire en Haute-Savoie, op. cit.*
(60) CLAUDEL Jean-Paul, *La Médecine populaire en Lorraine*, Gérard Louis, Haroué, 2002, 157 p.
(61) GIRARD Pierre, *Contribution à l'histoire de la pharmacie.... op. cit.*, pp. 194-198.
(62) PÉPY Émilie-Anne, *op. cit.*, p. 40.
(63) PÉPY Émilie-Anne, *op. cit.*, pp. 80 et 82.
(64) PÉPY Émilie-Anne, *op. cit.*, p. 40.

quatre à Verdun et Lunéville, deux à Pont-à-Mousson et Épinal et une dans quelques autres villes[65]. Ces chiffres permettent de considérer que la pharmacie est à peu près aussi bien représentée dans les deux régions, les villes les plus anciennes et donc les plus importantes, Chambéry et Metz, comportant le plus grand nombre d'établissements. De toute manière, les besoins de la population et ses ressources, sans omettre le nombre des médecins et celui des chirurgiens, ne permettraient pas à un plus grand nombre d'apothicaires de vivre décemment.

Le mariage et l'ascension sociale

Les deux sujets sont liés. Le mariage en constitue l'un des moyens cependant qu'il permet de conserver ou d'agrandir le patrimoine. L'homogamie est très pratiquée et ceci permet aussi de limiter les entrées extérieures dans la profession. Comme en France et en Lorraine, le statut de l'apothicaire le conduit à marier ses enfants dans des milieux de même niveau : apothicaire bien sûr et chirurgien, épicier, droguiste ou confiseur, cirier, ciergier, ce qui peut être intéressant au plan financier, moins au plan social car, si l'apothicaire reste un artisan, ses connaissances sont assez étendues comme en témoignent généralement les livres qu'il possède. Les mariages en milieu médical sont plus rares et ceux en milieu juridique encore plus. Il faut pour cela plusieurs générations d'ascension progressive.

La situation des fils est bien sûr différente de celle des filles. Comme déjà indiqué, les études des fils de maîtres sont, à l'image de ce qui existe dans de nombreuses régions, dont la Lorraine, facilitées, raccourcies et moins coûteuses... La probabilité que le fils ou l'un des fils devienne apothicaire et succède à son père est élevée, à moins qu'il ne choisisse la médecine. La situation de gendre de maître permet souvent de succéder à son beau-père, mais je n'ai rien trouvé pour la Savoie. Si une succession est impossible sur place, il faut changer de ville comme l'a fait Mermoz, membre de la famille de pharmaciens de Chambéry, en s'installant à Moûtiers. Mais l'ambition est aussi de faire de son fils ou de l'un d'eux un médecin à la faculté de Turin, de Montpellier, voire de Paris. C'est ce qui se réalise pour Pierre-François Mermoz, fils d'Hector et de Louise Anceney[66].

Les filles, si elles ne sont pas destinées à devenir religieuses, épousent des apothicaires, des chirurgiens, voire des médecins, ou des épiciers, des droguistes, des confiseurs, etc. À Annecy, Nicolas[67] cite le cas de Jean-Pierre Fontaine, marchand épicier et maître-confiseur, à qui son fils Jean-Claude succède et dont deux de ses nombreuses filles épousent un apothicaire, Péronne épouse Antoine Perrissin et Thérèse Jean-François Reymond cependant que Françoise épouse le chirurgien Crud. À Moûtiers, Marie-Aimée Quinson, fille d'Etienne, épouse le médecin Jean-Louis Bouvier[68].

---

(65) DORVEAUX Paul, « Les apothicaires de Metz - Leurs statuts », *La Pharmacie française*, numéro spécial de l'exposition internationale de Nancy de 1909, juillet 1909, pp. 60-65.
(66) MERMET Christian, dans *Mélanges en hommage..., op. cit.*, p. 97.
(67) NICOLAS Jean, *op. cit.*, p. 896 et 921.
(68) MERMET Christian, dans *Mélanges en hommage..., op. cit.*

L'ascension sociale peut se marquer comme ci-dessus, en nécessitant plusieurs générations bien sûr. À partir d'un aïeul de situation modeste mais éventuellement proche d'un « grand » et qui bénéficie de quelques moyens, un fils devient épicier ou droguiste ou confiseur. À la génération suivante, l'un d'eux est maître apothicaire et l'un de ses fils devient médecin. L'apothicaire a pu se constituer ou arrondir un patrimoine foncier et exercer à la ville quelque charge qui crée une notoriété. Pour sa part, le médecin a lui aussi un fils médecin et les mariages commencent à introduire la famille dans le milieu des hommes de loi.

On peut citer ici la famille Dessaix, issue du Chablais, avec Claude-Philippe, apothicaire à Thonon et qui épouse la fille de Maître Gentaz. Leur fils André-Joseph est chirurgien et leur petit-fils Charles-Eugène-Joseph, qui est médecin, devient protomédecin du Chablais en 1768. Sous l'Empire napoléonien, la famille comporte plusieurs officiers dont le plus éminent est Joseph-Marie (1764-1834), général et comte de l'Empire[69]. À Annecy, avenue de la Plaine, le quartier de la Gendarmerie porte le nom de cette illustre famille, cependant qu'une rue rappelle le souvenir de Joseph Dessaix[70]. À Nancy, la famille Harmant se trouve dans un cas similaire. Comptant nombre d'apothicaires, de chirurgiens puis de médecins, elle culmine dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle avec Dominique-Benoît, président du *Collège royal de médecine*[71]. Sa descendance se retrouve encore actuellement à Nancy. De semblables dynasties, comme les Le Chandelier à Rouen ou les Boulduc à Paris, ont été étudiées, la première par Olivier Lafont[72], et la seconde par Christian Warolin[73]. Il en existe maints autres exemples.

S'il existe des dynasties, le système permet cependant à ceux qui n'en sont pas de s'intégrer à la profession. Toutefois, une de leurs préoccupations est de créer une nouvelle dynastie d'apothicaires et de praticiens de la santé... C'est une des constantes de l'humanité.

Essai de synthèse et conclusion

Au terme de ces pages, il apparaît qu'au XVIII[e] siècle, la Pharmacie en Savoie n'a rien à envier à la Pharmacie des pays « étrangers » que sont la France voisine et la Lorraine un peu plus éloignée, encore indépendante ou déjà annexée. Il existe de très grandes similitudes dans presque tous les domaines de l'art pharmaceutique. Les apothicaires et pharmaciens de Savoie bénéficient d'une formation sérieuse, de connaissances actualisées et correspondant à l'état des sciences à ce moment, particulièrement dans le domaine encore balbutiant

---

(69) NICOLAS Jean, *op. cit.*, p. 900.
(70) GRANCHAMP Georges, « Rue Joseph-Dessaix », *Annesci*, 2006, n° 42, pp. 297-300.
(71) LABRUDE Pierre, « Les Harmant, une grande famille de chirurgiens, d'apothicaires et de médecins à Nancy au XVIII[e] siècle. Son représentant le plus éminent : Dominique Benoît Harmant (1723-1872) », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 2012-2013, à paraître.
(72) LAFONT Olivier, *La vie des apothicaires du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, à Rouen*, Imprimerie Bertout, Luneray, 2005, 190 p.
(73) WAROLIN Christian, « La dynastie des Boulduc, apothicaires à Paris aux XVII[e] et XVIII[e] siècles », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2001, n° 331, pp. 333-354.

de la chimie ; ils sont soumis à un contrôle régalien important et celui-ci a mis en place des mesures originales et importantes comme le contrôle de la collation des lettres de maîtrise des apothicaires ou celui de la compétence de leurs collaborateurs par l'Université de Turin. En France, une telle mesure sera beaucoup plus tardive.

En conclusion, contrairement à l'idée qui a servi de fil conducteur à ma réflexion et à ma rédaction, il n'y a quasiment pas de différences entre la Savoie, la Lorraine et la France. On peut presque anticiper sur une Europe de la pharmacie et du médicament comme cela se met en place dans nos pays actuellement. Il est important aussi de mentionner les décisions novatrices qui ont été prises en Savoie pendant ce XVIII[e] siècle, dit « des Lumières ».

Mon hypothèse était donc fausse... Ayant presque terminé cette étude, j'ai découvert une publication que j'aurais peut-être dû connaître...[74]. En effet, dans une longue affaire opposant à partir de 1750 les apothicaires de Rouen à l'épicier Gallot, coupable de vouloir se livrer à la vente de médicaments, celui-ci avait écrit, pour sa défense, que ces médicaments «ayant été composés en France, il faut de toute nécessité qu'ils y soient consommés parce que les étrangers composent leurs remèdes suivant leur pharmacie particulière et conforme au climat du pays». La communauté rouennaise avait alors rétorqué : « Il est vrai que le sieur Gallot par son état n'est pas fait pour avoir aucuns principes de pharmacie cependant il devrait savoir que cet art est le même dans toutte l'Europe et dans le monde entier ». Mais, si j'avais eu connaissance de ce travail, j'aurais certainement renoncé à ce thème et donc à cette présentation !

Pierre LABRUDE

---

(74) LAFONT Olivier, L'affaire Gallot ou la longue histoire des médicaments de l'armée des Flandres, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1997, n° 314, pp. 157-164.

Edmond de Ginoux,
un ethnographe aux îles Marquises

Edmond de Ginoux naît à Annecy le 28 juin 1811. Son père Hippolyte, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, déménage souvent : avant Annecy, il est en poste à Grenoble où ses deux premiers enfants voient le jour : Ernest en 1808 et Adèle en 1809. Ernest a laissé des mémoires. Il précise qu'à Annecy la famille habitait non loin du lac, une maison donnant sur une petite place de marché. D'une fenêtre on apercevait le château.

Deux sites peuvent correspondre à cette description : une maison voisine de la « Place aux bois » ou le pâté, attenant à l'église, et donnant sur la « Place Saint-François ».

En 1812, à la suite d'une nouvelle mutation d'Hippolyte, la famille rejoint Grenoble où vient au monde Oswald, qui sera un brillant officier de marine.

Conséquence de ces fréquents changements de domicile, Edmond va suivre une scolarité « itinérante » : Toulon, Forcalquier (chez les jésuites), Vesoul. Après le bac, il rêve d'une carrière militaire, mais échoue au concours de l'école de la marine.

En octobre 1830, il s'engage pour huit ans dans l'armée. 1830, c'est le début de la conquête de l'Algérie. En 1833, Ginoux embarque pour Oran. Il sera rapatrié en janvier 1835 et démobilisé car une épidémie de choléra sévit en Algérie.

Il va alors se lancer dans le journalisme. Bien qu'issu d'une famille royaliste très attachée aux valeurs traditionnelles, Ginoux manifestera des opinions libérales, anticléricales, anticolonialistes.

Il écrira dans « Le National », le grand journal d'opposition à Louis-Philippe.

Son expérience algérienne lui a donné l'envie de connaître des civilisations non européennes. Il se dit « possédé par le besoin d'apprendre et de voir du nouveau » . Il rêve de vivre « au milieu des sauvages pour mieux les étudier. » Il choisit l'Océanie.

Le 8 mai 1843, il prend la mer à Toulon sur la frégate Uranie. Le 16 septembre il arrive aux Marquises. – Un voyage de quatre mois et une semaine –. Rapide, pour l'époque ! Le canal de Panama n'existe pas. Le bateau doit faire escale à Gorée au Sénégal, traverser l'Atlantique Sud, jusqu'à Rio, contourner l'Amérique du Sud ; nouvelle escale à Valparaiso, puis cap sur les Marquises.

Tahiti et les Marquises évoquent pour beaucoup des images de cartes postales : vahinés souriantes, colliers de fleurs, nature luxuriante et généreuse,

eaux limpides aux poissons multicolores, danses exotiques, douceur de vivre...On se dit que les vers de « l'Invitation au voyage » de Baudelaire conviennent parfaitement à ces îles :

« Là tout n'est qu'ordre et beauté
Luxe calme et volupté. »

On verra que la réalité diffère de cette vision idyllique. Commençons par un rapide point géographique et historique :

Aujourd'hui, la Polynésie française compte 118 îles, réparties en cinq archipels, dans le Pacifique Sud :
- les îles australes
- les Gambiers
- les îles de la Société (avec Tahiti et Bora-Bora)
- les Tuamotu (avec l'atoll de Mururoa où se sont déroulés les essais nucléaires français)
- les Marquises, les plus proches de l'Équateur.

L'archipel des Marquises comporte douze îles. Six sont habitées. La plus vaste (340 km2), Niku-Hiva, celle où débarqua Ginoux, possède le chef-lieux actuel de l'archipel : Taïohaé (3000 habitants.)

Autre île remarquable : Hiva-Oa où Gauguin et Jacques Brel ont passé les dernières années de leur vie.

Un peu d'Histoire :

Le peuplement des Marquises se fait à partir de 150... 120 avant J.C. par des hommes venus d'Asie du Sud-Est et de Taïwan.

Au XVI^{e} siècle, les Marquises auront une population estimée à 100 000 habitants.

En 1595, quatre navires partis du Pérou sous le commandement d'Alvaro de Mendana abordent le 21 juillet à Futu Hiva . Les îles seront nommées Marquises en l'honneur du vice-roi du Pérou, Garcia de Mendoza, marquis de Canete.

Il n'y a ni or, ni diamants, mais des mouillages difficiles et une population cannibale. Les Espagnols vont délaisser ces îles.

Au XVIII^{e} siècle, deux voyageurs prestigieux font escale aux Marquises : William Cook et surtout Louis Antoine de Bougainville, qui publiera en 1771 la relation de ses voyages. Il croit avoir découvert aux Marquises « L'homme selon nature » cher à Rousseau. Il appellera Tahiti « La nouvelle Cythère ».

Cette image d'îles paradisiaques marquera profondément l'imaginaire des Occidentaux, jusqu'à nos jours. Un exemple : dans la trilogie marseillaise de Pagnol, Marius rêve d'aller « aux îles sous le vent ». Il abandonnera Fanny enceinte pour s'y rendre.

Au début du XIX^{e} siècle, des Européens, des Américains et des Asiatiques s'intéressent à nouveau aux Marquises. Ce sont :
- les baleiniers. Les ressources de l'Atlantique étant épuisées, la pêche se concentre sur le Pacifique. Les Marquises offrent un lieu de relâche, d'approvisionnement idéal.

- les commerçants qui exploitent le bois de santal et les perles.(à partir de 1860, les Chinois vont accaparer le commerce local. Ils représenteront 10% de la population).
- les missionnaires.

Conséquences catastrophiques de l'arrivée de ces étrangers: des maladies jusqu'alors inconnues, la syphilis, la tuberculose, la lèpre, d'autres fléaux comme l'alcoolisme ou l'opium vont décimer la population. En 1926, il ne reste que 2040 Polynésiens aux Marquises.

Les missionnaires et les représentants de la France combattent avec acharnement les croyances religieuses, la langue, les coutumes, le mode de vie des habitants. Les Marquisiens qui n'utilisent que la tradition orale vont se couper de leurs racines (ou les rejeter).

Les missionnaires n'agissent pas seulement dans le domaine religieux. Ce sont les « sous-marins » des deux grandes puissances qui cherchent alors à se constituer un empire colonial : les missionnaires protestants au service de l'Angleterre, les catholiques au service de la France. On sait que la rivalité de ces deux pays va connaître un point culminant, en Afrique, avec l'incident de Fachoda.

Dans le Pacifique, la situation est tendue : en 1840, les Anglais s'installent en Nouvelle-Zélande. La France va prendre prétexte d'une querelle entre missionnaires pour intervenir militairement en Polynésie. Une escadre commandée par l'amiral Dupetit-Touars se rend aux Marquises et, le 2 mai 1842, établit le protectorat français. Mais certains chefs tribaux se révoltent contre cette occupation étrangère . Les armes ne seront définitivement déposées qu'en 1880.

Quelle est la situation quand Ginoux arrive en 1843 à Nuku Hiva ? Il est confronté à une réalité bien différente de celle perçue par Bougainville.

La société est inégalitaire, hiérarchisée. : au bas de l'échelle, les pékios, ceux que Victor Segalen nommera les manants. Pas de tatouage, pas de place dans le paradis sous-marin, après la mort.

Au-dessus, les guerriers, les récitants. Tout en haut, le chef ; le grand prêtre et ses adjoints.

La religion est omniprésente ; elle intègre des dieux liés au cosmos, à la nature. Ces dieux réclament des sacrifices humains. Les victimes sont prises au cours de combats inter-tribaux annoncés, et précédés de la danse d'intimidation, le haka.

Les prisonniers sont tués à coups de massue puis mangés.

Il existe enfin de nombreux tabous et interdits. Sont tabous des personnes, certains lieux de pêche, des arbres, des fruits, des sentiers qui passent près de temples ou de cases mortuaires.

Enfreindre le tabou est puni de mort.

Contrairement aux autres Européens (principalement les militaires) qui restent près de la côte, Ginoux va pratiquer « l'immersion ».

Il s'installe à l'écart, dans un « faré » de toile (une tente). Il apprend la langue marquisienne et a des rapports amicaux avec les indigènes. Il commence à noter les coutumes, à rassembler des objets.

Il se rend ensuite à Tahiti où il fait fonction de procureur du roi auprès du gouverneur. Il crée le premier journal en langue française, « l'Océanie Française ».

En 1845, de retour en France, il remet au ministre Guizot un rapport très critique sur la politique coloniale française en Polynésie.

Il repart aux Marquises en 1848, accompagné d'une dessinatrice Adèle de Dombasle (une ancêtre de la chanteuse comédienne Arielle Dombasle). Devenu indésirable à Tahiti, il rentre en France en 1850. De ses deux séjours il a rapporté cinq cents objets collectés en Océanie, mais aussi en Amérique du Sud au cours de ses escales.

En 1857 sa santé fragile le pousse à acheter une villa à Nice, dans le quartier de Carras. C'est l'extrémité ouest de la baie des Anges, aujourd'hui contiguë à l'aéroport, mais à l'époque pauvre port de pêche. Il y installe ses collections. Pour les Niçois sa demeure deviendra « le musée Ginoux ».

Il entreprend la rédaction du catalogue raisonné des pièces rapportées. C'est une tâche colossale : Ginoux décrit, compare, donne des précisions historiques, mentionne coutumes, légendes, anecdotes... Il ira jusqu'au numéro 337 car en 1866, il est frappé d'hémiplégie. Sa famille le fait entrer à l'hospice Saint Jean de Dieu à Marseille. Il s'y éteint le 27 juillet 1870.

Sa demeure passera entre différentes mains. Elle a appartenu, sous le nom de « Maison blanche », à l'actrice Gaby Morlay. Le bâtiment sera détruit en 1958 malgré les protestations de Robert Hossein et Marina Vlady qui tournaient aux studios de la Victorine, à Nice, le film « Toi le venin ».

Les collections vont être rachetées par un mécène, un riche Hollandais qui vit à Cannes, le Baron Lyclama qui ajoute ces acquisitions à son musée personnel.

En 1877, il fait don de toutes ses pièces à la ville de Cannes. C'est dans cette ville que se trouve, aujourd'hui, le fonds Ginoux. Il occupe deux salles du musée de la Castre situé au sommet de la colline du Suquet.

Ginoux a pris la défense des Marquisiens, a cherché à préserver et à redonner vie à leur culture. Plusieurs personnages célèbres ont suivi cette voie :

- Le peintre Paul Gauguin. Il fit deux séjours en Polynésie, mais déçu par Tahiti trop « européanisée » à son goût, il gagne l'île d'Hiva -Oa aux Marquises, où il meurt en 1903.
- Quelques mois après son décès arrive Victor Segalen, jeune médecin de la marine passionné de littérature et d'art. Il achète une partie de l'héritage de Gauguin : sa palette, des tableaux. Il recueille des témoignages. Il écrira plusieurs articles sur le peintre. Il se rendra ensuite à Tahiti. Il rapportera de son voyage en Polynésie la matière de son premier roman « Les Immémoriaux », ode à la culture maorie, et violente critique des missionnaires protestants.



Tiki



Proue de pirogue, Océanie coll. Musée de la Castre, Cannes. Photo Germain.

Il publie son livre en 1907 sous le pseudonyme de Max Anély. Il espère être « goncourable ». Il rend visite à l'un des Académiciens Goncourt, Jules Renard. Voici ce que le féroce auteur de « Poil de carotte » dit de sa rencontre avec Segalen, dans son journal, le 14 novembre 1907 :

> Reçu la visite de Max Anély, auteur des « Immémoriaux ». Pas 30 ans, je crois, Médecin de la marine. A déjà fait son tour du monde. L'air jeune, souffreteux, pâle, rongé, trop frisé, la bouche pleine d'or qu'il aurait rapporté de là-bas, avec la tuberculose. Situation médiocre et suffisante. Voudrait le prix, non pour l'argent, mais pour écrire un autre livre.

- Alain Gerbault, né à Laval le 17 novembre 1893, mort en 1941, à 48 ans, mais il a eu trois vies : il a d'abord été un héros de la guerre 14-18, un as de l'aviation de chasse. Ensuite il a pratiqué le tennis à un très haut niveau. En 1921, il achète à un Anglais le voilier FIRECREST et il réussit, en 1923, la première traversée de l'Atlantique en solitaire. Il continue son tour du monde, se passionne pour la Polynésie.Il écrira : « Les décors des Marquises sont tous d'une telle grandeur et dépassent en beauté tout ce qui se peut imaginer que je ne suis pas digne de les décrire. »

Il recueille des légendes oubliées, enregistre des chants traditionnels. Il veut lutter contre l'alcoolisme en introduisant le football en Polynésie.

Sa fin est tragique. En 1940, il se trouve à Tahiti. L'île, par référendum, opte pour De Gaulle et la France Libre. Lui est un ardent pétainiste. Il doit fuir. Il erre d'île en île et échoue au Timor oriental, sous administration portugaise.

Épuisé, atteint de malaria, il meurt à l'hôpital de Dili, le 16 décembre 1941. Au cours des combats qui suivent son bateau sera pillé puis disparaîtra, et avec lui tous les documents et enregistrements que Gerbault avait recueillis.

- À propos des Marquises, difficile de ne pas citer Jacques Brel qui, en 1975, malade, las de la vie agitée qu'il menait en Europe, va passer les dernières années de sa vie dans l'île de Hiva-Oa, l'île de Gauguin.

Il a beaucoup aidé les habitants, avec son bimoteur JOJO et offert aux îliens des séances de cinéma, grâce à Claude Lelouch.

Revenons à Ginoux. Sa naissance à Annecy n'est pas le seul lien qui le rattache à notre région. Il a été l'un des nombreux correspondants de la Comtesse Marie de Solms, femme de lettres qui a vécu à Aix de 1853 à 1863. Elle fonde en 1858 une revue artistique et littéraire « Les Matinées d'Aix-les- Bains ». Elle en est la principale rédactrice, mais elle accueille des textes de correspondants illustres : Dumas, Sainte-Beuve, Banville, Ponson du Terrail...

L'exemplaire du dimanche premier janvier 1860, contient un récit d'Edmond de Ginoux : « Le collier d'Anao ». En voici le texte intégral :

À Madame Marie de Solms

Parmi les souvenirs que j'ai rapportés de mes longs séjours chez les peuples sauvages de l'Océanie et d'Amérique, figure un collier que vous ne porteriez pas, madame, ce qui cependant lui donnerait une bien grande valeur. Ce collier était la plus riche parure d'une charmante petite anthropophage de Noukou-Hiva. Il se compose de quelques centaines de dents de marsouin



Marie de Solms. Musée Massena, ville de Nice.

percées au-dessous de l'émail et rangées sur un même cordon de *formium-tenax.*

Voici, madame, comment ce modeste joyau est tombé entre mes mains :

Pendant mon premier séjour à Noukou-Hiva, je recevais chaque matin la visite de plusieurs jeunes Kanaques, dont le plus court chemin pour se rendre de leurs vallées à notre camp était de passer par le lieu où j'avais assis ma tente. Je m'étais solitairement établi au pied de la montagne, assez à l'écart du camp, un peu plus loin aussi du fort de Tou-Hiva, notre principale défense, et ma tente était comme un caravansérail où venaient se reposer les sauvages se disant nos amis.

Un jour je remarquai l'absence d'une de mes gracieuses protégées, enfant de treize ans à peine, femme pourtant depuis plusieurs années, dont l'espièglerie m'intéressait. J'en demandai la cause à ses compagnes habituelles, et à cette simple question tous les visages s'assombrirent. Une de ces folles Noukou-Hiviennes, plus hardie que les autres, jeta un regard scrutateur autour d'elle, puis s'approchant très près de mon oreille, me dit tout bas :

– Anao ne viendra plus à ton Faré d'étoffe.

– Pourquoi cela ?

– Anao a marché sur le *Tapou* ; on lui a mis la mort dans le sein.

Les exécutions de cette nature, dont le grand-prêtre frappent les femmes qui violent certaines lois religieuses, sont fréquentes aux îles Marquises, aussi fus-je moins surpris qu'affligé de la fatale condamnation encourue par une de mes visiteuses protégées. Bien que je n'eusse aucun espoir d'arracher cette cette victime à l'inflexible Vékétou, je me rendis en toute hâte à la case de la jeune fille.

La pauvre enfant, enveloppée d'une pièce de *tapa,* sorte d'étoffe faite avec l'écorce battue du mûrier à papier, était accroupie près d'une légère pirogue que plusieurs de ses amis garnissaient, à l'intérieur, d'une couche épaisse de coton vierge parfumé au bois de sandal. Dans un coin de la case, la mère d'Anao, immobile et silencieuse, paraissait insensible à tout ce qui se passait hors de sa pensée unique, la perte de sa fille.

Anao avait l'esprit calme et résigné, mais une affreuse pâleur couvrait son visage ; ses traits étaient fortement altérés; ses yeux, si vifs la veille, étaient éteints; ses membres tremblaient. Elle disait avoir froid, et cependant ressentir comme un feu lent lui brûler les entrailles.

Dès qu'elle m'aperçut, elle me salua de la paupière, comme cela se pratique entre amis chez les peuples Kanaques, et s'efforçant de sourire :

– Tu viens voir Anao, me dit-elle ; c'est bien.
– Oui, je viens voir ma pauvre enfant, que pour tout au monde je voudrais sauver. S'il est un moyen, en effet, de te rendre à la vie, espère !
– Me sauver, dis-tu ? Non, demeure, Matapo[1]. Les plus habiles Taotés des Faranis pourraient peut-être chasser la maladie aujourd'hui, demain le Taouata me tuerait ; il faut qu'Anao meure.
– Mais c'est horible *[sic]* à penser ; toi si pleine de force, si jeune, si heureuse !
– Matapo ne mourra-t-il pas ? Maintenant ou plus tard, tous nous devons aller dans le monde des esprits.
– Anao a donc méprisé un Tapou ?
– Oui.
– Quand lui a-t-on fait boire l'Héva ?
– Hier.
– Qui a mis le poison dans la nourriture ?
– On ne sait pas.
– Le grand-prêtre Vékétou s'est-il montré dans la vallée ?
– Non.
– A-t-on vu quelqu'un de ses hommes venir par ici ?
– Non.
– Mais qui donc peut avoir empoisonné la malheureuse Anao ?
– On ne peut le savoir. Quand ce n'est pas le Taouata, ce sont les esprits, et l'esprit de Patini m'a vue.

Il n'y avait pas à essayer de disputer cette jeune fille à la mort qui l'étreignait. Diverses tentatives avaient déjà été faites par nos chirurgiens dans des circonstances semblables, et sans aucun bon résultat. L'Héva est une sorte de noix dont le suc, encore non analysé, est un poison des plus actifs, seulement il fait mourir presque sans douleur; il endort comme l'opium. L'arbre qui produit ce fruit dangereux est assez rare, et le grand-prêtre seul a le droit d'y toucher, aussi est-il très difficile de se procurer de ce poison. Je suis probablement la seule personne qui ait pu en apporter en Europe. Je ne possède que quatre de ces noix.

Anao me raconta ainsi qu'il suit l'événement qui avait attiré sur elle la colère du grand-prêtre ou *des esprits :*

Une corvette française venait, il y a peu de jours, de mouiller sur la rade de Taïohaé. Dans l'état-major de ce navire se trouvait un aspirant tout frais sorti de l'école navale, dont les cheveux d'un blond ardent, bien plus que son teint blanc et rose avaient attiré les regards des sauvages. Aux yeux des Océaniens, une pareille chevelure était d'une beauté sans pareille. Elle avait valu au jeune aspirant le nom de Héka-rourou (cheveu couleur de l'Héka, cheveu-jaune). L'Héka, teinture favorite des Polynésiens, est composé d'extrait de curcuma et d'huile fine de coco.

Entre toutes les admiratrices du bel étranger (Papaa), Anao s'était sentie si irrésistiblement fascinée, qu'elle n'avait plus une pensée qui ne se rapportât

---

(1) Dans le langage officiel, les chefs me nommaient Tinou, corruption de Ginoux, le G, n'existant pas dans les treize lettres dont se compose l'alphabet polynésien. Dans la conversation familière, les sauvages me désignaient par le surnom de Matapo, littéralement œil-nuit, œil-obscur, à cause de ma myopie.

à lui, et dans le but de lui plaire, sa coquetterie avait inventé des parures qui avaient transformé cette enfant, naguère si délicieusement simple et naïve, en quelque chose d'indéfini, de très maniéré, il est vrai, mais d'une séduction extrême.

Si certaines comparaisons ne devaient pas paraître en quelque sorte ridicules ici, je dirais, pour rendre la vérité, qu'il y avait, à la fois, chez cette gracieuse Kanaque, de la Vénus grecque par la délicatesse et l'harmonie des lignes de son corps, de la Diane chasseresse par l'allure, de la Bacchante par l'accoutrement. Aussi, chaque fois qu'elle se produisait dans le camp, un murmure d'approbation la saluait-il. Ses compagnes elles-mêmes se montraient fières d'elle vis-à-vis de nous, car la jalousie est un sentiment inconnu dans ces îles, et elles cherchaient à la rendre plus belle encore.

Anao était heureuse de ses succès. Tous l'applaudissant, comment Héka-rourou ne l'aurait-il pas aimée ?

Un soir que, suivant leur habitude de chaque jour, les femmes des vallées voisines de notre établissement dansaient sur la plage, Anao résolut d'interroger le cœur de celui qu'elle aimait. Cheveu-jaune ne savait rien du langage Kanaque ; elle, ne savait pas un mot de français. Mais, pensait-elle dans sa naïve ignorance, il est des signes qui doivent avoir la même valeur chez tous les peuples, et IL me comprendra ! La femme étant la même partout, c'est-à-dire partout adorable, madame, elle s'imagine que partout aussi les hommes sont semblables, et qu'en tous pays dès lors, quelque chose d'analogue à la *Marguerite consultée* doit être un oracle s'expliquant sans secours de la parole.

Attirant donc le blond jeune homme, l'impatiente enfant arrache un brin de liane, en rapproche les deux extrémités, les croise l'une sur l'autre, tire un peu de manière à former un lien très lâche, et le présente au candide aspirant. Celui-ci, pour qui ce petit manège n'est qu'un jeu puéril, reçoit le brin de liane, et voyant un nœud commencé, machinalement l'achève.

Ce mouvement bien simple remplit d'une joie ineffable l'âme de notre gentille Kanaque. Le nœud n'a pas été défait ; au contraire, il est serré fortement. Donc IL l'aime ! Pensait-elle. – Mais l'épreuve a trop de charmes pour n'être pas renouvelée sous une autre forme, ensuite Anao craint (car il se glisse toujours un doute dans le bonheur), elle craint que Héka-rourou n'ait pas bien saisit la signification de ce qu'il vient de faire. Détachant de sa couronne une fleur de Tiaréï (Gardenia tahitensis), elle la fend dans sa longueur de façon à ne plus faire tenir ensemble les deux parties que par le pédicule, et la présente encore. Cette fleur, d'une blancheur de lys, est fort belle ; son parfum est délicieux. Le jeune homme, en la recevant, rapproche les deux parties pour respirer la senteur du Tiaréi, et garde le tout.

Anao ne se possède plus ; le dernier doute est dissipé, le bonheur l'inonde.

Pendant que se passait cette scène du premier âge, le soleil était descendu derrière la montagne des Happas, et la nuit se fait subitement sous l'équateur. Les femmes avaient précipitamment déserté la plage et regagné leurs toits de bambous ; seule, la trop heureuse enfant avait négligé l'heure. Or, dès que

le jour a disparu, aux Marquises, les Toupapaos, esprits des morts, pour qui les ténèbres sont faites, sortent du monde inconnu où ils résident et viennent s'ébattre dans les hautes herbes, visiter les lieux que leurs corps avaient habités et rôder autour des cases. Un guerrier n'oserait pas, la nuit, perdre de vue le feu qui perpétuellement brûle sur son toit. Comment une jeune fille, une enfant ne serait-elle pas épouvantée ?

Aussi Anao a-t-elle peur. Elle prie Héra-rourou de la reconduire dans sa vallée ; mais le moment est mal choisi, car le canot dans lequel l'aspirant doit rejoindre la corvette va quitter le rivage. Touchés de la situation où se trouve la belle suppliante, les officiers font plier en sa faveur la rigidité du règlement ; toutefois il faut se hâter.

Du point où était placé l'embarcadère, deux sentiers mènent à la vallée des Téiis, qu'il s'agissait de remonter ; l'un, celui qu'aurait dû suivre la Noukou-hivienne, fait un détour assez grand, et le trajet est long par cette voie ; l'autre est direct, mais ce dernier longe la case mortuaire de la reine Patini, et ce passage, permis aux hommes, est *Tapou* pour les femmes. Il n'y avait cependant point à hésiter. Le canot devant pousser au large le plus tôt possible, c'était par ce sentier sacré qu'il fallait passer.

Anao frémit, mais elle avait eu tant de bonheur dans la soirée ! Et puis la nuit était déjà si sombre, que sans doute l'esprit de Patini aurait pitié d'elle. Cheveu-jaune l'entraîne, et bientôt elle arrive au terme de sa course. Tremblante, mais ivre de bonheur, elle se jette sur sa natte, pour rêver de celui qu'elle aime.

Anao n'avait oublié qu'une chose, c'est que dans son île tout se voit, tout s'entend, tout se sait. Nul, certainement, parmi les siens n'avait vu ni entendu la jeune fille marcher dans le sentier défendu ; mais, au jour, l'empreinte d'un petit pied de femme fut aperçue dans la poussière du sentier. Il n'en fallait pas plus pour dénoncer le crime, et c'est en punition de ce sacrilège que, guidée par le grand-prêtre, une main mystérieuse avait déposé le suc de l'Héva dans les aliments de la coupable.

– Mon enfant, repris-je quand Anao eut achevé son récit, entre toutes les femmes qui préparent les herbes de santé, ne s'en trouve-t-il pas une connaissant un remède contre l'Héva ?

– Il n'y en a point.

– Il faut donc qu'Anao meure ?

– Avant le soleil de demain.

– Et c'est Cheveu-jaune qui t'a perdue !

– Ne parle pas mal de Héka-rourou, Anao l'aime.

Étonnante nature, me dis-je, envisager la mort avec ce calme, et dans un pareil moment parler d'amour..... !

Comme je continuais à garder le silence, les compagnes de la pauvre fille, tout en travaillant à préparer le cercueil de leur amie, entonnèrent sur un rythme plaintif un chant dont les paroles improvisées disaient les louanges d'Anao et les regrets de la vallée. La malade elle-même, surexcitée par ce témoignage de sympathie, murmura sur le même ton des strophes où elle

peignait sa peine de quitter si tôt sa famille, ses jeux, ses amours et la vie.

Après ce triste chant, Anao détacha ses boucles d'oreilles en os sculptés et le collier de dents de marsouin qu'elle portait au cou ; ensuite elle me dit :

– Ces boucles d'oreilles sont pour Héka-rourou ; il viendra les prendre. Toi, Matapo tu as été bon pour Anao ; tu lui as donné à boire, tu lui as donné à manger dans ta maison d'étoffe, prends ce collier, tu l'offriras à la femme qui t'attend sur la terre de ton pays.

– J'accepte ce collier, et comme aucune femme ne m'attend sur la terre de mon pays, je le conserverai en mémoire de toi.

Cinq ans après cette époque, je débarquais pour la dernière fois à Noukou-Hiva, et, je ne sais comment, ma première course me conduisit dans la vallée des Téiis. À l'extérieur d'une case de moi bien connue, rien n'était changé : les mêmes cocotiers faisaient pleuvoir leurs longues palmes sur la paisible demeure; la même brise qu'autrefois [que] j'aimais respirer près du ruisseau qui côtoie la case, s'élevait toujours de la mer douce et fraîche, comme si l'âme de cette tranquille solitude n'en était point partie.

– Maki-Réva ne me reconnaît pas ? demandai-je à une femme qui du seuil de l'habitation semblait épier mes traits et chercher un nom dans son souvenir.

– Oh ! sois le bienvenu, Matapo. Entre, et que la présence d'un étranger ami appelle la prospérité sur mon Faré.

– J'arrive de la mer, et avant que le premier soleil n'ait atteint la crête de la montagne derrière laquelle il se couche, j'ai voulu saluer la pirogue d'Anao.

– La voilà.

Suivant la coutume des sauvages de Polynésie, une moitié de la case était occupée par les dépouilles de plusieurs générations nées et mortes au même lieu. La pirogue d'Anao, entourée de bandelettes blanches et rouges, était la plus rapprochée de la porte, et par conséquent la plus éclairée. De frêles branches de Pourao la soutenaient à un mètre du sol, et tout autour, disposées comme des lustres, pendaient des moitiés de cocos contenant la nourriture offerte aux esprits des morts.

– Moi aussi, pensai-je, j'ai une offrande à déposer sur cette bière.

J'allai dépouiller de ses fleurs à peine écloses un énorme buisson de Tiareï, et je les semai sur le cercueil, en répondant à une muette interrogation de la pauvre mère :

– Ta fille était fraîche comme ces fleurs parfumées, elle a été enlevée au début de son printemps ; ces fleurs iront lui redire dans la région des esprits, qu'en notre monde ce qui promet le plus le bonheur, l'espérance, ne dure trop souvent qu'un matin.

Edmond de GINOUX

Remarques :

Ginoux signale que la langue marquisienne ne comporte pas toutes nos consonnes. Entre les années 1860 (date de la parution de son récit) et aujourd'hui, les transcriptions en français ont changé.
Tapou est devenu Tabou
Sandal .....Santal
Héva .....Réva ; ce dernier nom désigne le poison extrait du fruit de l'arbre faux manguier.

Remerciements :

L'intégralité du catalogue raisonné écrit par Ginoux a été publié par Monsieur Frédéric de la Granville dans son ouvrage très bien documenté et abondamment illustré : « Edmond de Ginoux, ethnologue en Polynésie française dans les années 1840 » (Éditions de l'Harmattan).
L'essentiel des détails biographiques que je mentionne provient de son livre ; il m'a par ailleurs communiqué des extraits du journal (à ce jour non publié) d'Ernest de Ginoux.

Autres ouvrages cités :

- *Voyage autour du monde* (texte de 1771) Louis Antoine de Bougainville ; dans *« Les grands voyageurs »* CNRS éditions.

- *Les Immémoriaux*, Victor Segalen, 10-18, numéro 335.

- *Journal*, Jules Renard, La pléiade.

- *Un paradis se meurt*, Alain Gerbault, Hoëbeke édition.

- La bibliothèque de l'Académie Florimontane, à Annecy, possède 20 numéros de la revue de madame de Solms « Les Matinées d'Aix-les-Bains » ; celui du premier janvier 1860 comporte le récit : « Le collier d'Anao ». Ginoux a repris un texte relatif à la pièce 232 de son catalogue raisonné, en développant (en enjolivant?) l'histoire d'amour entre Anao et l'officier français.

Remarques : le *n* espagnol se prononçant *gn* possède une espèce de *s* renversé au-dessus de lui. Ce signe est présent sur le dernier *n* de Mendan*a* et sur le *n* de Can*e*te.

Jean-Claude REY

Académie florimontane

Concours de Poésie 2015

Sachez-le, c'est le cœur qui parle et qui soupire
Lorsque la main écrit, c'est le cœur qui se fond ;
C'est le cœur qui s'étend, se découvre et respire
Comme un gai pèlerin sur le sommet d'un mont.
Et puissiez-vous trouver, quand vous en voudrez rire,
À dépecer nos vers le plaisir qu'ils nous font.

Ainsi s'exprime Alfred de Musset dans sa pièce intitulée NAMOUNA, rappelant que dans l'élan, qu'il soit amoureux ou poétique, c'est le meilleur de l'être humain qui atteint son sommet.

Élan traduit en des formes et suivant des règles bien définies que le jury de ce concours, à l'unanimité, invite les futurs participants à mieux consulter pour embellir cette merveilleuse fleur qu'est le poème.

C'est, aussi, par le jeu des assonances et consonances que demeurent inoubliables les plus beaux poèmes de notre si belle langue française.

Permettez-moi de rappeler que, chaque année, ce palmarès est le fruit du travail de toute une équipe rompue à cet exercice délicat d'extraire, de l'ensemble des textes reçus, ceux qui, par la forme autant que par le fond, s'inscrivent dans la continuité de l'esprit de l'Académie Florimontane, c'est-à-dire le respect des règles de la prosodie !

Cette équipe, réunie au mois de novembre aux Jardins d'Arcadie à Annecy-le-Vieux, par le président du concours, Gilbert Chatenoud, était composée de Mesdames Georgette Chevallier, Brigitte Hermann et Solange Jeanberné ainsi que de Messieurs Léo Gantelet et Jean-Pierre Coudray. Elle est, depuis cette année renforcée par la présence, souriante autant qu'efficace, de Madame Claude Laville, par ailleurs depuis longtemps rompue au travail d'animation de lectures.

Après délibération le palmarès 2015 est le suivant :

Prix de poésie libre :

ex-aequo :
Le n° 20 :..... Xavier
Le n° 57 :..... Oko

Prix du concours traditionnel Andrevetan :

Premier prix..... ...le n° 33.....Grannyflore
Deuxième prix.....le n° 58.....Artisane
Troisième prix..... le n° 59.....Athénas

Mention Très Honorable le n° 11.....My
le n° 51.....Coccinelle
le n° 52.....Nymphéa

Mention honorable..... le n° 31..... L'Occitan
le n° 54.....Lilabel

Auteurs cités..... le n° 35.... Jean Louvatier
le n° 45.....Odelyss

Dans les envois moins chanceux figurent, bien évidemment ici ou là, des passages remarqués.

C'est le cas du **n° 1 LE LIGÉRIEN**, (les Ligériens sont les habitants de la Loire). Dans un sonnet intitulé «AU JARDIN D'HÉLOÏSE», l'auteur passe chez la fleuriste dans le louable souci d'offrir des fleurs à sa bien-aimée.

Ayant choisi et réglé son achat voici que, tout à coup, il discerne dans les yeux de la belle une soudaine tristesse…

Voilà qu'il change d'avis et lui offre le bouquet qu'elle venait de composer.

L'informant du dessein de fleurir ma Maîtresse
Je vois sourdre en ses yeux une intense détresse.
La Belle au doigt fluet torturait son collier.

J'ai donc choisi la rose alors à l'improviste,
Délaissant l'églantine au tréfonds du hallier,
Mon cœur aventureux s'entichait de l'Artiste.

Le **n° 19 ALIETTE,** dans un texte intitulé « LA PIERRE DES TEMPS » s'en vient le soir prier à ce qui est pour elle l'autel des Titans,

Dominant les à-pics d'un granit pur et froid,
Sans cesse des hauts vents visitée au passage,
La Pierre des temps veille au destin de l'endroit.

Cet autel de Titans entre le ciel et l'ombre,
Où vont officiant les âmes de la nuit,
Dresse depuis toujours son roc sur le val sombre
Au vent profond des soirs l'immense écho bruit.

Cette perle mythique à l'infini s'allume
Et rayonne parmi la couronne des soirs;
C'est tout le Rêve humain que sa flamme consume,
Illuminant la nuit aux clartés de l'espoir.

Le **n° 50 PAGINAIRE,** dans son premier texte intitulé « ERRANCE » nous confie :

Sous l'étreinte du temps qui fige le Destin
Se conjugue l'espoir dans un vent d'allégresse

De cueillir chaque jour au souffle du matin
Le bonheur innocent d'un moment de tendresse.

« LUCIDITÉ », son dernier texte, s'achève affirmant :

Construire le pardon sans nier l'évidence
Peut combattre le feu du plus sombre horizon
Pour que rire de tout soit toujours une chance !

Le **n° 23 DESCOMBES**, se distingue par un envoi de quatre sonnets.
Les trois premiers racontent la vie de son grand-père, combattant du maquis de la dernière guerre.
Dans le quatrième sonnet, c'est le grand-père lui-même qui parle.

CAUCHEMARS

Soudain ma Sten crépite. Un jeune Allemand tombe.
Mes tirs ont abattu le petit fantassin.
Quelle est cette douleur ?… Je suis un assassin
– Ceux du Maquis et moi faisons une hécatombe –

Le devoir est cruel ! Mon jugement succombe.
Libérer mon pays tel était mon dessein.
Dans mon crâne des mots cognent comme un tocsin :
« Ordre, obéir, combat…L'acte ultime t'incombe ».

Je me réveille. Effroi ! dans tous mes cauchemars,
Je le vois grimaçant, fauché, les yeux hagards,
Je souffre car son sang nourrit trop tôt la terre.

Mais il servait un camp frappé d'insanité.
Il me fallut tarir mon fonds d'humanité :
Il rejaillit en pleurs depuis ce jour de guerre.

PRIX DE POÉSIE LIBRE

Nous allons parler maintenant des deux lauréats retenus par le jury pour le prix de poésie libre ; deux candidats se partagent cette année ce prix décerné à l'initiative de Solange Jeanberné.

Le **n° 20 XAVIER,** nous entraîne dans le monde cruel et noir de la réalité.
« ÉTOILE FILANTE », son premier texte, aborde le thème ô ! combien inhumain, la lapidation d'une femme enfouie jusqu'à la poitrine !

Chants du désert
Échos de mort et d'absolu.
Femmes ombres filantes et d'Arabie,
Au regard grillagé, s'éclipsent voilées sous un ciel interdit.

Le vent qui souffle étrangle et sue.
Du sable crépite dans l'air aveuli.
Silhouettes noires, vies évanouies
S'enfouissent au creux des dunes nues.

Des murailles invisibles ils ont surgi.
Nuée d'hommes pour un tribunal au code d'infamie
.....
Arrachée au jour, ensachée de toile blanche, l'ont enfouie jusqu'à la poitrine.

Le juge jette la première pierre, puis le père, puis le mari, puis les fils, puis la meute.

Pierres rondes pour briser les os,
Pierres coupantes droit sur le visage,
Pierres qui lacèrent comme des crocs.
Jets de vengeance et jets de rage.
Des perles de sang sèchent au sortir de sa bouche brisée.
C'est l'humain tout entier dévasté
Maléfique Orient
.....
Visage indécent
Qu'il faut couvrir ou violer !

Sa voix s'est tue.
Pas encore sa vie.
C'est long de fracasser le visage d'une femme,
On croit que c'est fragile un souffle, une âme,
Il faut s'acharner, s'acharner encore sur ce chant assassiné.
.....
Si lent en ce jour qui commença par une aube de lait
Pour se finir dans les ténèbres de l'encre noire d'un verset.
Et personne à enlacer pour mourir.

Rien maintenant n'agite plus cet immense sablier d'éternité.

Qui hurlera dans ce désert ?

Tableau ô ! combien tristement réaliste de la mise à mort d'une femme.

Voici « VEILLE », un texte qui rappelle ce qui s'est passé dans les camps tristement célèbres de la mort.

Tous ceux passés, trépassés au fil des jours comme au fil de l'épée,
Dans le grand écart des cris
Quand les yeux des fous se voilaient de sang,
Quand les trains traversaient en hurlant la fosse de la nuit,
Carcans de métal noir et leur bétail humain,
Et la mort en étau et le soleil de l'autre côté du monde,
Entre les hommes, entre les ombres.

Où sont-ils ?
……
Et nous sagement inutiles, âmes décapitées
……
Un peu de vent nous le rappelle
……
Il faudra bien passer outre la marée éternellement renaissante de la bêtise humaine.
Et tutoyer les rochers,
Et solides, dire : plus jamais ça…
Pour personne !
Et veiller, veiller toujours,
Ne plus s'endormir la joue contre le ciel, hors des sanglots des hommes
Veiller tard.
Pourquoi croyez-vous que les ténèbres brillent ?

On ne peut rester insensible à une telle relation de ce temps d'épouvante !

Le **n° 57 OKO**, s'il sait créer un sonnet sans fautes (« ILLUMINATION DU TOMBEAU »), sait aussi prendre des libertés avec la poésie dite classique (pour les rimes par exemple ou par la place qu'il donne au « e muet » dans « LE FORGERON ») et peut également écrire de la belle et vraie poésie libre dans « LE CIEL EST DE PAPIER » ou « L'ILLUSIONNISTE ».

LE CIEL EST DE PAPIER

Les foudres au-dessus font des ombres chinoises
Sur l'azur qui frissonne.

Dans les grands carrés de nuages
Ces brumes de feu qui détonnent
Les dieux semblent tordre le vide
Dans un pliage humide.

Dans le noir théâtre qui gronde
L'espace prend des rides d'encre ;
Sur le tissu du ciel
On façonne le monde,
On façonne le monde.

Dans le papier du firmament
La pluie s'assèche en confettis,
Le jour se courbe
Il se déploie ;
Et, dépliant ses ailes des nuages blanchis,
L'univers en nuée de grues
Prend son essor d'origamis.

L'ILLUSIONNISTE

Je suis un magicien.

Dans mon cœur ténébreux je dérobe cent cœurs ;
Et les illusionnées,
Les désillusionnées,
Disparaissent en un soupir
S'évanouissent en un tour
Et s'effacent en un clin d'œil.

Je suis marionnettiste.

Et de mes doigts trompeurs je tire les ficelles,
Et de mon chant menteur et faux j'attire
Celles
Qui ont noué leur âme aux cordes que je tiens.

Toutes gémissent à mes pieds:
- Et moi ?
- Et moi ?
- Et moi ?

Mais moi, broyant les fils, je leur réponds, tranquille :
- Patience mes Amours ;
Attendez votre tour.

Nous abordons maintenant le palmarès de notre concours traditionnel qui accepte toutes sortes de genres poétiques : de la poésie classique, néoclassique voire libre et des poèmes en prose. Mais le jury souhaite qu'à l'avenir la distinction soit claire. Le règlement inséré sur le site de l'Académie précise désormais :

Prix « poésie libre » : Attention ! Le poème libre doit avant tout restituer l'effet de liberté voulue par son auteur lors de sa composition ; il ne doit donc ni comporter des rigueurs propres au classique ni se comparer à la prose poétique.

Autres prix : pour ce qui est de la poésie classique ou des poèmes à forme fixe, une parfaite application de la versification sera exigée.

AUTEURS CITÉS

Le **n° 35 JEAN LOUVATIER**, très agréable à lire, aura, si ce n'est déjà le cas, de belles récompenses en d'autres concours.

Multiple, rassurant et coloré, son chant est à la mesure de ce que l'on éprouve devant un merveilleux paysage inattendu.

« DANS LES BRANCHES DU TEMPS » est le titre de son deuxième poème. Il évoque la frontière de l'aubier et du bois que tétanise la brûlure du gel, où le cœur du rouvre sait conserver les impatiences du désir.

Ses « ROSES D'ISPAHAN » ont l'innocente candeur des amours enfantines, la volupté des odalisques, la cruauté des amours persanes et toute l'insolence de la jeunesse. Jusqu'à l'audace de braver l'interdit !

Le **n°45 ODELYSS,** fait débuter son envoi par un sonnet-acrostiche intitulé « L'AIGO BOLIDO », une recette de son grand-père à vous mettre l'eau à la bouche, préparée dans une vieille soupière. Viennent ensuite les « lisques dorées », sorte de pain perdu préparé par le même grand-père. La meilleure, c'est la première.

Brûlante en son habit doré
Sur mon assiette elle croustille,
Un vrai bonheur pour les papilles
Et pour les yeux et pour le nez.

Les tableaux gourmands de Vermeer, Jordaens, Caravage ou Chardin nous grisent et nous ensorcellent tandis que Paul Albert Laurens nous fait participer à un moment d'intimité autour d'un thé. Et l'ensemble se termine par un « dernier thé » avec Sarah Bernhardt à Belle-Ile–en-Mer.

MENTIONS HONORABLES

Deux candidats se partagent cette mention :
Le **n°31 L'OCCITAN** et le **n° 54 LILABEL**

L'OCCITAN dans un premier poème intitulé « VIEILLIR » interpelle sa muse.

Ô ! Muse, perçois-tu, dans ces profonds appels
La chanson du vieillir, dont nos cœurs s'égosillent,
Les muettes clameurs, les douloureux gospels,
De nos corps déconstruits que les ans déshabillent ;

Regarde s'éloigner sur les ailes des vents
De nos jeunes soleils l'éclat qui s'effiloche,
Où les mots surannés de nos ébats fervents,
Se perdent dans l'oubli que la mémoire écorche ;

Sens-tu cette chaleur, parmi tout ce verglas
Ériger sans faiblir ce rempart de Tendresse,
Faisant cogner nos cœurs, bien plus fort que les glas,
Où la fièvre d'aimer s'abreuve avec ivresse,

Quand l'âme mise à nu, malgré sa vétusté,
Chaque jour rebâtit sur nos propres décombres,
Et nostalgique peint, emplis de vénusté,
Des souvenirs heureux, les images en nombres…

Ce chant est bien celui de tout ce qui vit ici bas ! Pour le prolonger l'auteur nous invite à suivre son parcours en écoutant :

BALADE … Occitane…

Je suis toujours vêtu, depuis la tendre enfance,
De ce hâle sur moi, posé comme une peau.
Dans l'océan d'azur, le jour de ma naissance,
Par le ciel occitan penché sur mon berceau.
… au sol …
Où fidèle ma muse à cet humble s'allie
Pour ensemble gravir ce qui est buissonnier,
Et qu'éternellement vive la poésie
De Genet aux maudits, Charles Cros et Chénier…

Fleurs de rime, venant des rivages d'Homère,
Poèmes éternels, de Virgile au Latium,
Parfums d'alexandrins aux encens de Cythère,
Par Éole amenés dans la Mare Nostrum.

Sur la Terre Occitane où la Grèce et puis Rome
Ont fait naître et chanter un jour ce vent nouveau,
Dont notre âme depuis s'enivre de l'arôme,
Et nos vers alizés en dispersent l'écho…

Alors sur l'infini, des chemins de halages,
Reliant à jamais la mer aux océans,
Je promène ma plume au cœur des paysages,
Qui habillent mes jours et fleurissent mes ans.

En somme une bien agréable promenade !

Le **n° 54 LILABEL**, du classique quatrain au sonnet traditionnel nous invite à accueillir le matin en des textes bucoliques.

Malgré la banalité de l'expression « chanter une chanson », cette forme classique où le premier vers de la première strophe devient successivement le deuxième puis le troisième et enfin le quatrième vers des trois strophes suivantes en fait un texte agréable à écouter.

LORSQUE LE CLAIR MATIN

Lorsque le clair matin vient câliner la rose
Les rayons de Phébus ont leur douceur de miel
Sur le jardin d'Alep où plus rien n'est morose,
Illuminé, sans fard, sous l'éclat bleu du ciel.

Le temps tout alangui, semble, grand virtuose,
Lorsque le clair matin vient câliner la rose,
Délier de ses doigts l'écheveau du bonheur
Que viendra recueillir le simple promeneur.

C'est comme si l'amour nous récitait sa prose
Avec tous les parfums qui montent à l'instant
Lorsque le clair matin vient câliner la rose,
Et dans les cœurs conquis il se fait transcendant.

La tristesse dans l'âme aussitôt se nécrose
Car le jour jusqu'au soir chantera la chanson
De ce moment empreint d'émois à l'unisson…
Lorsque le clair matin vient câliner la rose.

Voici maintenant :

QUAND LE JOUR POÉTISE…

Le jour a pris sa plume…Il écrit son histoire
En traçant dans le ciel des pictogrammes d'or,
Des lettrines de feu pour marquer la mémoire
Et laisser une empreinte en livrant son trésor.

Ses vers nous décrivant les nuances des heures,
Dont chacune a l'aura de nos propres émois,
Marqueront les esprits des couleurs les meilleures
Au fil du temps qui passe en décomptant les mois
…/…
Alors fi des malheurs, sachons, ami, relire
Ses quatrains les plus beaux en oubliant d'hier
Des vers boiteux parfois mais qui savent nous dire
Que la vie est cadeau…ce qu'il nous chante, fier !

Peut-être un peu d'abus de consonances pour fêter l'aurore.

MENTIONS TRÈS HONORABLES

Trois MENTIONS TRÈS HONORABLES ont été décernées aux numéros 11- 51 et 52.

Le **n°11 MY**, connaisseur respectueux des règles de la prosodie, semble savoir que c'est dans la simplicité que naissent les plus beaux poèmes. Voici, en octosyllabes, son retour à la maison après une longue absence.

POUSSIÈRE DU PASSÉ

En pénétrant dans la maison
Après vingt ans de longue errance,
J'ai revécu, plein de raison,
Les jours heureux de mon enfance

Sur la table, sur le fauteuil,
Plus grises d'année en année
Des housses, longs manteaux de deuil,
Vêtent la vie abandonnée ;

Aux fentes des volets fermés
Se glisse un rayon de lumière
Révélant les objets aimés,
Sous une couche de poussière ;

Le vieux papier peint du salon
A pris les teintes délavées
Que donne le temps tout au long
De ces saisons qu'il a bravées

Et ses pimpants bouquets de fleurs,
Ombres de modes surannées,
Perdant l'éclat de leurs couleurs,
Ne sont plus que roses fanées.

En toute chose, comme en nous, les basses œuvres du temps laissent l'empreinte indélébile des plus belles saisons !

MY nous invite, maintenant, à un

SOIR DE CONCERT

Le chef est arrivé, les applaudissements
S'élèvent impromptus suivis d'un court silence ;
Après quelques accords cesse la turbulence,
Puis monte crescendo la voix des instruments.

Oh magiques archets de vos enchantements
Naissent des paradis de languide opulence,
Sur le flot musical, douceur et violence
Emportent nos émois vers d'autres firmaments,

Pour un trop bref exil on atteint cette grève
Dans l'espace irréel où s'ébauche le rêve,
Corps célestes unis à l'infini lointain.

Les notes en cascade évoquent, descriptives,
Notre source de vie au parcours incertain
Et l'éclat merveilleux d'aurores fugitives.

Notons tout de même que le dernier vers aurait mérité mieux que la banalité de « l'éclat merveilleux »

Le **n° 51 COCCINELLE** qui aimerait qu'on l'enivre « D'air pur / D'embruns / Et de poésie » exprime une délicate sensibilité en usant d'images originales et évocatrices. Ainsi elle évoque la mort de ses amies dans le poème intitulé « LES HIRONDELLES » :

Vers des contrées plus clémentes
Mes amies s'en sont allées
Le silence enfle l'espace
Et le ciel en deuil pleure leur absence

Lorsque le soleil à l'horizon flamboyait
Perles d'ébène sur les fils télégraphiques
Leurs gazouillis leur fébrilité
Laissaient deviner l'imminence de leur départ

Un matin après avoir longtemps tournoyé
Accompli moult piqués et autres acrobaties
Ce fut l'envol !
Le bouquet final !

Mini-mirages dans l'immensité
Leur ballet dans l'azur s'est évaporé
Pour un long voyage mes amies s'en sont allées
Emportant joies complicité et rêves d'été

Et elle sait aussi nous faire sourire en prétendant, par exemple dans son poème : « JE NE VOUS DIRAI PAS … »

Je ne vous dirai pas Monsieur…
« Déshabillez-moi ! »
Ce ne sont pas mes mots à moi
Je vous dirai … Monsieur
« Emerveillez-moi ! »

Le **n° 52 NYMPHÉA**

Après l'évocation de l'abbaye où, dit-il :
« Je fis serment d'amour vingt quatre ans plus tôt »,
NYMPHÉA exprime sa « *tristesse d'un soir* », s'adresse au berger cantalien et termine son envoi par une envie de « Partir ».

AU BERGER CANTALIEN

Lorsque le soir descend et que la nuit s'étoile
J'écoute avec ferveur la chanson du berger,
Pour en garder l'écho le vent se fait léger
Et la forêt s'estompe en un pudique voile.

Chaque jour il acquiert un peu plus de richesse
En suivant le chantier du royaume des fleurs,
Savourant les parfums aux sauvages senteurs
Seul et libre du temps où jamais rien ne presse.
Que pour toujours sa voix reste mystérieuse
Va-t-elle m'emporter vers un autre horizon ?
Pour y cueillir l'émoi d'une même oraison
Parmi les monts d'Auvergne allumés de poudreuse.

Poésie bucolique de son Auvergne natale.
Et maintenant son envie d'envol…dans un rêve tout en simplicité.

PARTIR

J'aimerais m'en aller sur un rayon de lune
Partir vers l'horizon lorsque chante le vent,
Tels de nombreux flambeaux, j'attends cette nuit brune
Étrangement ce soir frémit mon cœur fervent.

Rien ne heurte les yeux, la vue est sans frontière
Dont je tisse sans fin le chatoyant semis,
Ce fil de liberté où tremble la lumière
Que je voudrais saisir comme un enfant soumis.

La douceur du moment se mélange au mystère
L'insaisissable temps contient l'éternité,
Sur l'onde du chemin, je reste solitaire
Pour contempler du ciel l'indicible beauté.

Il est vrai que le couchant invite à la rêverie !

TROISIÈME PRIX

Décerné au **n° 59 ATHENAE**, ce troisième prix de la catégorie habituelle de notre concours a été attribué à un poète principalement adepte du vers libre.

Toutefois son premier texte, « RÊVE DANS LA BRUME », présenté en vers de cinq syllabes, est parfaitement classique.

Les gris papillons
De mon amertume
En lents tourbillons
Dansent dans la brume

Un rayon mourant,
Vague clarté rose,
Sur l'eau de l'étang
Un instant se pose.

Là-bas dans l'air bleu,
L'angélus entonne
Comme un chant d'adieu
Couleur de l'automne.

Et l'ombre sans bruit
Descend sur la plaine :
Un oiseau s'enfuit
Très loin de ma peine.
…/…
Au déclin du jour,
Douceur, amertume,
Les roses d'amour
S'habillent de brume.

Tout en liberté voici :

LE PAYS DE LA NUIT

Il est une contrée
sans rêves ni chants d'oiseaux
où se sont tues les fontaines.

Là-bas, derrière les barreaux
glacés du silence,
se tendent des mains meurtries
implorant la lumière.
Là-bas, les justiciers de la haine
ont fait taire les cœurs
qui battent pour l'aurore,
ils ont emprisonné le soleil de l'espoir
et torturé la douce Liberté.

Car la nuit a ses geôliers
aux masques d'illusion
qui, sur les murs du mensonge,
en lettres de sang,
écrivent chaque jour
le néant de l'avenir.

Il est une contrée
où les roses sont mortes.
là-bas, sous le ciel vide,
un enfant pleure
l'oiseau bleu de l'été
que la neige a enseveli.

La souffrance n'est pas l'apanage des enfants, les amoureux parfois…

ELLE ÉTAIT SON SOLEIL

Par des chemins connus d'eux seuls
ils traversaient main dans la main
les saisons du bonheur
et ils riaient comme des enfants
qui réinventent chaque matin le monde

Elle était son soleil
mais il l'a perdue
lorsque la porte un soir
s'est refermée sur le silence
et sur son cœur.

***

Il n'a rien oublié
ni le son de sa voix
ni le parfum de ses cheveux
mais la douceur de ses lèvres
lui est devenue amertume.

…/…

Elle était son soleil
il ne l'a pas revue
et le froid lui étreint le cœur
quand il s'en va seul
par les chemins du soir.

L'Amour est mystère,
il ressemble à un soleil
qu'efface la brume du temps.

Dans cette brume d'automne le voici, après la perte d'un autre amour, en voyage solitaire dans la clarté d'un soir d'automne.

VOYAGE AU PAYS DE TES YEUX

Dans la clarté d'un soir d'automne,
au secret de tes yeux lointains
j'ai suivi les chemins fuyants
d'un pays oublié.

*****

Ciels de mélancolie, ciels d'orage
où les oiseaux de l'espoir
dansent parmi les nuées,

vastes océans bleu-vert
sous le feu des lunes d'opale,
châteaux éphémères de l'aube illusoire,
ombres du jour mourant
assises sous les arbres en fleurs,
mystère des nuits du Sud
étoilant de rêves
les fleuves, les forêts, les plaines,
j'ai fait ce voyage étrange
au clair-obscur de tes prunelles,
mirages d'eau et de lumière
que hantent des saisons sans ombres.

*****

Dans la clarté d'un soir d'automne,
mon cœur s'est pris au piège
de tes yeux lointains où l'Amour
dessine de fuyants paysages
par-delà le miroir du temps.

DEUXIÈME PRIX

Décerné au **n° 58 ARTISANE**

Véritable artisan, rompu à sa tâche de poète, actrice avertie de la nécessité de convaincre pour séduire, Artisane joue habilement du jeu des assonances et consonances.

Elle sait la conviction et le rythme à donner en alexandrins pour être entendue de loin !

Dans le flot, peut-être un peu trop théâtral, de son envol poétique, le piège du déjà vu n'a pas échappé au jury.

Une épouse, non comblée, confie l'ambiance de la maison

IL DÉCORE SA MAISON

Il décore sa maison
Avec des photos des trophées
Des livres de poussières
Que le temps
Semble avoir oubliés.
Il décore sa maison
Avec ses habits, ses objets,
Avec ses souvenirs

Que rien
Ne pourra effacer
…/…
Il décore sa maison
Avec l'empreinte d'une autre,
Ses yeux bleus, ses reflets d'ombre
Que ma présence
Ne semble plus troubler.
Il décore sa maison et moi je regarde au loin
Le cœur las, résigné,
Soupirant dans un coin
Qu'il décore sa maison
Au lieu de la vider.

Changement d'atmosphère : voici à quoi s'occupent l'océan et la lune :

LE BAISER

Il contemple le ciel depuis sa profondeur,
Arrimé pour toujours au berceau de l'abîme,
Et son œil attentif s'éclaire et se ranime
Lorsque la nuit tombée il perçoit sa pâleur.
Elle admire la mer, jalouse le pêcheur,
Suspendue à jamais au-dessus de l'infime,
Et sur l'œil amoureux qui brille et la sublime
Elle caresse l'onde et aussi le dormeur.

Depuis les temps anciens, l'Océan et la Lune
Sont deux cœurs séparés, marqués par l'infortune.
Mais au soir arrivé, quand le sort est rompu,

Quand la haute marée, en complice éternelle,
Rapproche les amants, le visage tendu,
L'Océan se soulève et embrasse sa belle.

L'auteur, vraisemblablement en deuil de son enfant lui adresse une complainte.

DEPUIS QU'ELLE EST PARTIE

Depuis qu'elle est partie approcher les étoiles,
Qu'elle a pris ce navire aux éternelles voiles,
Mon cœur se berce seul, en silence, en dévot,
De la pleurer en bas, de la savoir en haut,
De la savoir flotter dans l'éther et la nue,
S'élancer dans le sable et, d'un rire muet,
Cueillir au coin du ciel une fleur de bleuet.
…/…

Depuis qu'elle est partie, essoufflée, insoumise,
Comme l'oiseau sauvage effrayé par la brise,
Je regarde le monde au-delà de ses mers,
Au-delà de l'endroit je regarde l'envers ;
Et dans la nuit profonde où mon âme est éteinte
Je peux sentir son souffle et sentir son étreinte !
Depuis qu'elle est partie, il est là mon espoir :
De n'avoir eu d'adieu mais un simple au revoir !

PREMIER PRIX

LE **N° 33 GRANNYFLORE 92**.

Tout en simplicité dans un premier texte intitulé « DIAPHANE » l'auteur nous invite à le découvrir.

Caressée par l'aile d'un papillon
Qui s'abreuve à mes larmes
Et trace son sillon
Je froisse mon ennui
J'éteins ma solitude

Claquemurée
Et le regard happé
Par des soleils lointains
Je sens vibrer en moi
Un léger vent d'oubli

Lézardée
Je puise au matin bleu
L'écume des jours anciens
Et dans l'onde changeante
Mes rêves effilochés.

Le voici maintenant à

MADAGASCAR

Temple des baobabs
Aux accents millénaires

Terre rougie
Où
Des esprits chagrins
S'invitent et cueillent
Les fleurs de la nuit

Dans l'odeur
Des brûlis

Sous les traits de sanguine
Les hauts plateaux
Sacrifiés
Lancent vers l'océan
Une plainte muette
Torpillant les esprits
De gouttes assassines.

L'auteur nous propose de découvrir
NOS MOTS REBELLES

Portés par un vent nouveau
Nos mots
Libérés de leurs chaînes
Volent
Plus haut que les plombs

Portées par une force vive
Nos voix
Oubliant les cris étouffés
Chantent
Aussi fort que nous pousse l'espoir
Plus loin que le tumulte

Portés par un vent nouveau
Nos mots rebelles
Épris de liberté
Explosent
En bouquets de lumière

Pour terminer le voici parvenu à son
ARRIÈRE-SAISON

J'apprivoise l'automne
Et tapie dans son ombre
Je m'accroche au soleil
Et à tout ce qui fut.
Nos rêves s'effilochent
Et deviennent guenilles,
Les rires s'évanouissent
Comme la poudre au vent,
Les heures délicieuses
Se conjuguent au passé,

Je cache dans un coin
Notre amour en sépia,
Sur l'écorce d'un chêne
Nos cœurs à l'unisson,
Dans le creux de mes mains
Des mots doux enlacés…
Que subsistera-t-il
Lorsque viendra l'hiver ?
Sur la pierre du temps
Seuls nos deux noms gravés !

Ainsi se termine l'édition 2015 de notre concours

Il revient à Monsieur le Vice-Président Amoudry de nous faire découvrir, en procédant à l'ouverture des enveloppes fermées, l'identité des lauréats.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
PALMARÈS DU CONCOURS DE POÉSIE 2015

PRIX DE POÉSIE LIBRE

Deux candidats se partagent ce prix et reçoivent chacun un diplôme accompagné d'un chèque de 75 €.

Sébastien MAYOT 42000 SAINT-ÉTIENNE
Alain HAKIM 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE

PRIX DU CONCOURS TRADITIONNEL

PREMIER PRIX

Marie Christine GUIDON 92860 PUTEAUX
Reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 200 €

DEUXIÈME PRIX

Maeva RAJAONAH 42000 SAINT-ÉTIENNE
Reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 150 €

TROISIÈME PRIX

Pierrette CHERBONNIER 44400 REZÉ LES NANTES
Reçoit un diplôme accompagné d'un chèque de 100 €

MENTION TRÈS HONORABLE

Berthe GAINVILLE	76540 VALMONT
Jeanny ARNAUD MEDICI	09100 ST JEAN DU FALGAT
Michel WALACH	93500 SAINT OUEN

Ces trois lauréats reçoivent un diplôme

MENTION HONORABLE

Johanne HAUBERT BIETH	06400 NICE
Yves MUR	11120 ARGELIER

Ces deux lauréats reçoivent un diplôme.

AUTEURS CITÉS

Jany GOBEL	74200 THONON LES BAINS
Marcel MAILLET	74140 DOUVAINE

Ces 2 lauréats reçoivent un diplôme.

L'Académie Florimontane félicite les lauréats, remercie l'ensemble des participants et les invite à participer à l'édition 2016, d'ores et déjà ouverte, de son concours.

Le président du concours de poésie,
Gilbert CHATENOUD

Les églises néo-classiques en Haute Savoie, un patrimoine méconnu

Pour Gabriel, Diane et Elias

Introduction

Ce style apparaît dès la fin du règne de Louis XV, vers 1760, et va se répandre dans toute l'Europe, mais aussi dans les colonies anglaises d'Amérique du Nord. Il est d'abord l'expression de l'idéal de pureté, de clarté d'idéal des grands penseurs du XVIII[e] siècle, qui va mener à la Révolution, mais va devenir au XIX[e] siècle le symbole de l'ordre, de la stabilité, de la richesse et du pouvoir bourgeois, du conservatisme de la société arrivée au pouvoir.

Il est donc d'abord une réaction contre le rococo, dernier avatar du baroque et du classicisme, contre les mièvreries et la licence de cette période où la surcharge décorative le dispute à l'insouciance et à l'esprit festif. Face aux scènes galantes dépeintes par Watteau ou Boucher, un retour à l'antiquité se fait.

Les théoriciens de ce mouvement sont les germaniques Mengs et surtout Winckelmann (1717-1768), archéologue de formation. Ses « réflexions sur l'imitation des œuvres grecques en peinture et en sculpture » (1755) vont être un élément décisif de la diffusion de ce style, comme les collections assemblées par des amateurs comme le comte de Caylus ou le comte d'Angiviller, directeur des bâtiments, arts, jardins et manufactures de France en 1774 qui commanda de nombreux tableaux du nouveau style et préfigura le musée du Louvre. Les premiers objets découverts à Pompéi seront d'ailleurs achetés par le célèbre prince Eugène de Savoie Carignan, maréchal de l'empire autrichien, reconnu par Napoléon comme l'un des huit meilleurs commandants de l'histoire.

Des artistes comme David vont peindre l'enlèvement des Sabines ou le serment des Horaces. Ce mouvement est accentué par le renouvellement de l'image que donne cette Antiquité avec l'exhumation des ruines des cités d'Herculanum (1738-1765) et de Pompéi (1748), mais aussi par la campagne d'Italie de Napoléon Bonaparte qui va permettre le pillage de ce pays et l'arrivée du butin dans les collections françaises, et la campagne d'Égypte qui fait découvrir cette civilisation et donne lieu à un engouement exceptionnel.

Ce retour aux idéaux de la République romaine et de la démocratie grecque qui marque la fin du XVIII[e] siècle va évoluer vers une glorification de l'empire

avec l'accession de Napoléon au pouvoir, avec la construction d'arcs de triomphe par exemple. Au dépouillement des républicains va succéder la pompe impériale, célébrée d'ailleurs par les mêmes artistes (David, Gros ...).

Les artistes cherchent à faire des œuvres aussi intelligibles que des discours qui peuvent s'inscrire dans une propagande quand ils utilisent des évènements contemporains ou s'inspirent de l'histoire antique. Ce sont souvent des œuvres froides et déclamatives, descriptives (cf. le sacre de Napoléon) ou allégoriques (les Sabines). Les tableaux sont destinés à l'intellect : il faut que l'on reconnaisse les épisodes et les personnages dont la gestuelle est plus significative qu'expressive. Chaque personnage est l'incarnation d'une idée, l'émotion naît des rapports moraux entre les personnages ou des allusions historiques ou mythiques.

Avec l'ouverture des premiers musées (British Museum en 1753, musée du Louvre en 1793, musée des beaux-arts de Lyon en 1803), l'exemple des trésors de l'antiquité semble insurpassable. Leur beauté est un absolu de perfection qui est un défi pour les artistes contemporains. Il faut donc appliquer leurs procédés, copier leurs fresques ou leurs statues, comme Canova qui prend comme modèle Praxitèle.

Donc le néo-classicisme ne saurait se revendiquer comme particulièrement savoyard et on peut même dire que sa génèse est plutôt tardive, entre 1820 et 1860 pour l'essentiel, le baroque ayant perduré plus longtemps qu'ailleurs.

Plusieurs raisons expliquent cette floraison néo-classique, qui touche d'ailleurs moins les vallées de la Savoie de l'est, au contact des grands massifs, où le baroque s'était déployé aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles et où, par conséquent, les églises étaient plus récentes.

Les premières raisons sont économiques et démographiques. La phase étudiée correspond à la révolution démographique, avec un solde fortement positif, qui rend beaucoup d'églises trop petites et nécessite agrandissement ou reconstruction. Dans le même temps, ces régions connaissent un décollage économique, tant dans l'agriculture, avec un accès facilité au marché lyonnais par exemple, que dans l'industrie avec l'horlogerie genevoise, et même dans le tourisme, avec le développement du thermalisme à Évian, Aix-les-Bains ou Saint-Gervais par exemple. La visite des « glacières » de Chamonix, les ascensions des sommets par les premiers touristes-alpinistes comme Edward Whymper, transforment la Montagne Maudite, source de dangers et de diableries, en Mont Blanc, nouvel éden rousseauiste.

Donc l'enrichissement des populations permet de dégager des capitaux qui vont permettre, en partie, de financer les nouvelles églises.

À ces raisons s'ajoutent des motifs d'ordre politique. Certes, la Révolution et l'annexion qui s'ensuivit ont laissé dés traces, surtout avec l'action d'Albitte, qui fit démolir des clochers au nom de l'égalité, ce qui fut d'ailleurs loin d'être systématique, et entraîna parfois quelques dommages collatéraux sur les

édifices attenants. Le manque d'entretien des églises dès 1792 à 1805 peut aussi être invoqué, mais cela concerne des édifices déjà anciens et fragilisés.

Le retour du roi de Piémont-Sardaigne après le Congrès de Vienne va donner une nouvelle impulsion aux constructions. Sous le « buon Governo », la volonté d'arrimer la Savoie à Turin est manifeste. Des fonctionnaires piémontais régissent la Savoie. Le rôle du Sénat est négligé au profit de l'administration. Il y a donc une volonté de centralisation et de mise au pas de la Savoie marquée par les idéaux révolutionnaires, à laquelle participe l'Église qui tient à reprendre son rôle et son autorité sur les populations locales. L'édification de nouvelles églises, de nouveaux bâtiments d'influence turinoise va donc marquer dans le paysage le retour des puissances traditionnelles.

Il faut donc évoquer le rôle de l'Académie de Turin, et en particulier de Bonsignore (1760-1841), architecte de l'église de la Gran Madre di Dio à Turin, qui enseigna plus de quarante ans à l'Université de Turin et forma beaucoup des architectes dont nous parlerons, comme Melano et Trivelli. Le néo-classicisme sarde s'inscrit donc certes dans le style d'une époque, le début du XIX^{e} siècle, mais aussi dans une volonté d'impressionner les populations et de tourner la Savoie vers un univers ultramontain qui ne correspondait pas à la pente géographique qui l'entraînait vers la France. D'ailleurs certains architectes, comme Revel, ont étudié à Paris, et ont pu s'inspirer de modèles comme l'église de La Madeleine.

On voit qu'un certain nombre de ces églises se ressemblent, mais la diversté est plus présente qu'il n'y paraît. On remarque aussi que beaucoup de ces églises ont perdu leur décor originel, en particulier pendant la période « iconoclaste » des années 1960.

Il n'en demeure pas moins que ce corpus de 80 églises construites en environ 50 ans représente une effort exceptionnel. On pourrait dire, paraphrasant Raoul Glaber, que pendant cette période, la Haute-Savoie « s'est couverte d'un blanc manteau d'églises ».

Il n'en demeure pas moins que ce mouvement n'est guère reconnu en Savoie. Si le Baroque, sous l'impulsion de l'abbé Hudry et de la FACIM, est devenu un élément marquant de la Savoie, le style « Sarde » reste à réhabiliter comme l'atteste ce commentaire affiché à Saint-Félix.

L'église nouvelle ne présente aucun cachet artistique.

C'est un lourd bâtiment de forme rectangulaire, avec des massifs piliers carrés, tenant la voûte à plein cintre comme les arcs.

La voûte est faite avec des tufs de la carrière de Sillières en Chautagne

I. Les acteurs

Ils sont de plusieurs ordres. Je distinguerai les politiques, les religieux et, bien sûr les architectes et artistes.

Les politiques sont les rois de Sardaigne, princes de Piémont qui se sont succédé pendant cette période, mais aussi les révolutionnaires, et en particulier Albitte, même si les dommages qu'il a causés, sans être négligeables, sont souvent surévalués. Antoine-Louis Albitte (1761-1812) a été surnommé le « Robespierre savoyard » ou « le Tigre de l'Ain ». Dans un souci d'égalité, il ordonna l'arasement des clochers. Il est aussi à l'origine du serment des religieux dit « serment d'Albitte ». Ses préconisations furent loin d'être respectées dans toute la Savoie. Il exigea aussi la remise des cloches, pour des raisons liées à l'effort de guerre (fonderie des canons) autant que politiques.

Les rois de Sardaigne, princes de Piémont ont un rôle très important dans la diffusion de ce style. Il ne se limite pas aux édifices religieux, comme on peut s'en apercevoir à Annecy avec la mairie ou les anciennes casernes, à Chambéry avec le Palais de justice ou le théâtre Charles Dullin (toutefois très modifié par la suite). Nous n'omettrons pas la caserne, aujourd'hui Carré Curial, bien qu'elle soit une œuvre des ingénieurs français de l'Empire entre1801 et 1805.

Dans les villes de moindre importance également ce style va marquer l'architecture civile, en particulier à Sallanches avec l'hôtel de ville décoré par Vicario, à Bonneville, avec l'ancien hôpital hélas détruit l'an dernier et l'hôtel de ville,… La liste n'est pas limitative, et nécessiterait une autre étude.

Pendant cette période, **quatre ducs de Savoie**, rois de Piémont-Sardaigne se succèdent :

- Victor-Emmanuel 1er (1759-1824), rois de Sardaigne de 1802 à 1821, à l'origine du « Buon Governo » dont le règne fut diversement apprécié par les Savoyards attachés à leurs particularismes, et qui virent les fonctionnaires italophones piémontais avec peu d'aménité.

- Charles-Félix (1765-1831), dernier représentant de la branche aînée des ducs de Savoie. Il supprime la constitution octroyée par Charles-Albert, régent du Royaume pendant quelques mois. Il est inhumé à l'abbaye de Hautecombes, ce qui montre son attachement au duché.

- Charles Albert (1798-1852), roi de 1831 à 1849, premier représentant de la branche des Savoie Carignan, il est d'abord un souverain absolutiste, puis se tourne vers un réformisme prudent qui aboutit au statut albertin qui sert de constitution à l'Italie jusqu'à la République, en 1945.

- Victor-Emmanuel II (1820-1878), dernier souverain sarde régnant sur la Savoie, devenue française par l'Annexion de 1860. Il est le premier roi d'Italie (1861- 1878).

Plusieurs **évêques** vont aussi se succéder :

- Claude-François de Thiollaz, premier évêque d'Annecy (1822-1832).

- Joseph Rey (1832- 1842), originaire de Mégevette, on lui doit la consécration de plusieurs églises.

- Louis Rendu (1843-1859), fondateur de l'Académie de Savoie, on lui doit également la consécration de nombreuses églises.

Les architectes des églises sardes

Ils sont souvent issus du corps des ingénieurs du Génie civil de Turin, du congresso di architterа où enseigne Bonsignore, mais aussi d'autres écoles, parfois parisiennes, voire autodidactes ou tailleurs de pierres.

Melano

Il obtient son diplôme de l'école d'architecture de Turin en 1812. Nommé capitaine du Génie en 1822, il est nommé à Chambéry par le roi Charles Albert. Il va être un des protagonistes du style néo-gothique, avec la restauration de l'abbaye d'Hautecombe par exemple, mais il intervient aussi sur les églises néo-classiques comme Rumilly, ou Saint Pierre de Curtille et Mercury, Vailly, Brison. Son action ne se limite pas aux églises car il dessine de nombreuses résidences en Piémont pour la famille de Savoie. Il meurt en 1867 à Turin.

Revel

Né à Cluses en 1825, il est élève de Labrouste à l'École des beaux-arts de Paris. Il est nommé architecte diocésain en 1861, en concurrence avec Fivel, malgré l'opposition de M^gr^ Billiet. Il construit des églises néo-romanes et néo-gothiques, dans le département de Savoie.

Ruphy

C'est l'un des architectes les plus prolifiques de ce style. Né en 1791, il travaille dans le diocèse d'Annecy. Parmi ses œuvres, on peut citer Seythenex, Giez, La Chapelle-Saint- Maurice, Marigny-Saint-Marcel, Montmin, Faverges.

Pompée

Installé à Saint-Julien-en-Genevois, on lui doit tant des églises néo-classiques que des bâtiments civils. Il construit par exemple l'église de Fillinges, de Reignier (?), d'Archamps, de Menthonnex, d'Annemasse,…

Trivelli (ou en français Trivelly)

Tessinois d'origine, né en 1761, il s'installe à Chambéry. Il est diplômé de l'école d'architecture de Turin, bien qu'il ne l'ait pas fréquentée. Sans doute un cas précoce de validation des acquis de l'expérience ! Il se voit confier l'application des décrets d'Albitte. À la Restauration, il fait oublier son zèle révolutionnaire et construit pas moins de seize églises parmi lesquelles Le Châtelard, Saint-Offenge.

Tournier

Fils d'un entrepreneur en bâtiments, il est l'architecte de 17 églises du diocèse de Chambéry, comme celle des Échelles. La plupart de ses églises ont un plan en croix centrée, mais ce n'est pas systématique.

Justin

Formé à Turin, il est chambérien de naissance. Il travaille comme ingénieur pour l'État de 1817 à sa retraite en 1856. Il est l'artisan de la reconstruction de Cluses et Sallanches détruites par des incendies. Il devient député du duché de Savoie en 1849, chevalier de l'ordre de Saint-Maurice. Ce personnage considérable va bâtir Notre-Dame-de-Liesse à Annecy, mais aussi d'autres églises en Savoie.

Le curé Rouge

Le curé Rouge est un autodidacte. Il participe aux travaux de l'église de Régnier, à Saint-Sigismond et à l'église du Reposoir.

Monnet

Il est l'architecte du diocèse d'Annecy à l'annexion. Auparavant, il construit les églises de Marigny-Saint-Marcel, de Beaumont et de Pers-Jussy.

Brolliet

Il est architecte à Genève, ce qui peut expliquer ce choix pour l'église d'Archamps.

Pélissier

Maître-maçon de Samoëns, il conçoit l'église de Magland. On lui doit aussi l'oratoire de Trainant à Samoëns.

Dunant

Il naît à Lathuile en 1790. Il est architecte, mais aussi peintre de nombreux paysages du lac d'Annecy. On lui doit la décoration des Thermes d'Aix-les-Bains. En architecture, son chef d'œuvre est l'église de Taninges, classée récemment.

Blanchet

On lui doit l'église de Lullin avec son clocher à l'allemande.

Dénarié

Architecte annécien, il a construit l'église de Bernex. Sa famille est originaire de la vallée du Giffre et compte des tailleurs de pierre.

Bard

C'est l'architecte de l'église de Marnaz.

Dunoyer

Sa famille est originaire de la vallée du Giffre, connue pour ses tailleurs de pierres.

D'autres architectes interviennent, mais on voit que l'essentiel des édifices a été construit par des hommes issus des services de l'État, académie ou corps du génie civil.

Peintres décorateurs et sculpteurs

Ils sont souvent d'origine ultramontaine, même si certains sont savoyards.Beaucoup restent inconnus. Parmi les plus connus, on peut noter les sculpteurs de la Valsesia, comme **les Gilardi,** véritable dynastie d'artistes dont un membre a écrit « le riche journal d'un artiste pauvre » qui raconte les tribulations de ces artistes-artisans qui allaient de ville en village pour décorer les églises.

Pedrini est un autre de ces artistes d'origine piémontaise, **Laurent Baud** est par contre de Morzine. Fils de Jean-François Baud et issu d'une longue tradition d'artistes, il suit les cours de l'académie albertine. Il décore la cathédrale de Saluces, mais aussi l'église Sainte-Agathe de Rumilly et l'église de Lugrin. Il est à la fois sculpteur et peintre, comme on le voit dans ces deux églises.

Vicario, originaire de Vercelli, est sans doute le plus connu de ces peintres. Peintre officiel de la Maison de Savoie en 1834, il travaille à la Sainte-Chapelle de Chambéry, mais aussi à Abondance et Sallanches.

Les frères Avondo ont beaucoup travaillé en Savoie, notamment à l'église du Pont-de-Beauvoisin où ils ont réalisé des peintures murales.

Les **Artari** sont une autre dynastie d'artistes valdôtains qui a travaillé en Savoie.

Signalons aussi **Mucengo**, qui a travaillé à Megève en 1827, et **Ferraris** que l'on retrouve comme restaurateur des peintures murales dans la même église, entre autres.

On peut aussi citer un artiste luxembourgeois, **Echernoz**, qui, avec l'aide de **Jean Passerat**, a mis en place les retables de l'église de Saint-Gervais, en 1822, et le retable de la Vierge à Megève. Il s'agit peut être du sculpteur Jean Eichorn, que l'on retrouve à Saint-Gervais.

Après l'annexion, d'autres peintres vont décorer ou redécorer ces églises, jusque dans les années 1950.

II. Les édifices, essai de typologie

Le plan

En croix grecque ou en croix latine
Basilical ou église-halle
Sans transept ou avec transept
À nef unique ou avec des collatéraux
À chevet plat ou en hémicycle
À voûte d'arête ou en berceau
À coupoles sur pendentifs, parfois surbaissé

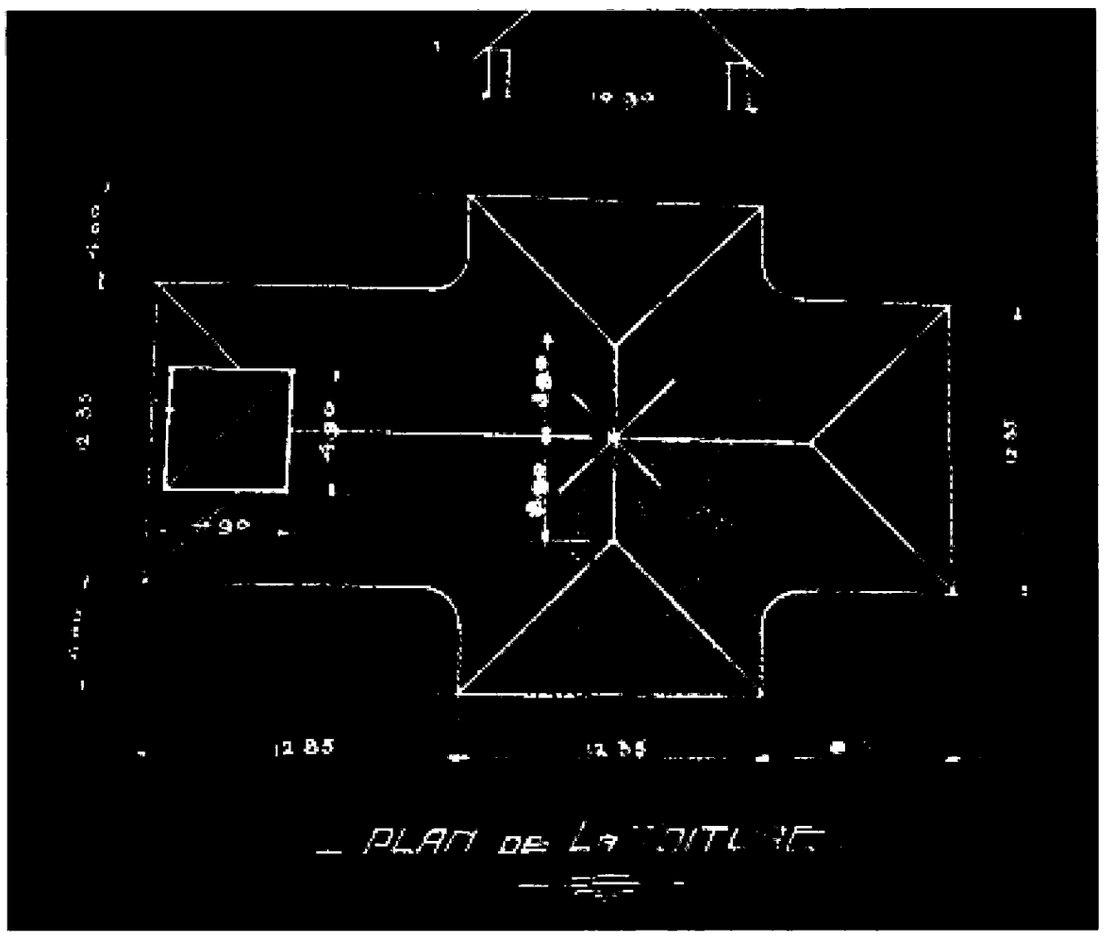
Contrairement à une idée largement répandue, ces églises ont donc des plans diversifiés. Signalons toutefois que le plan centré de certaines églises

se distingue du plan en croix grecque par le fait que dans ce dernier cas les branches du transept sont d'une longueur égale à celle de la nef et du chœur.

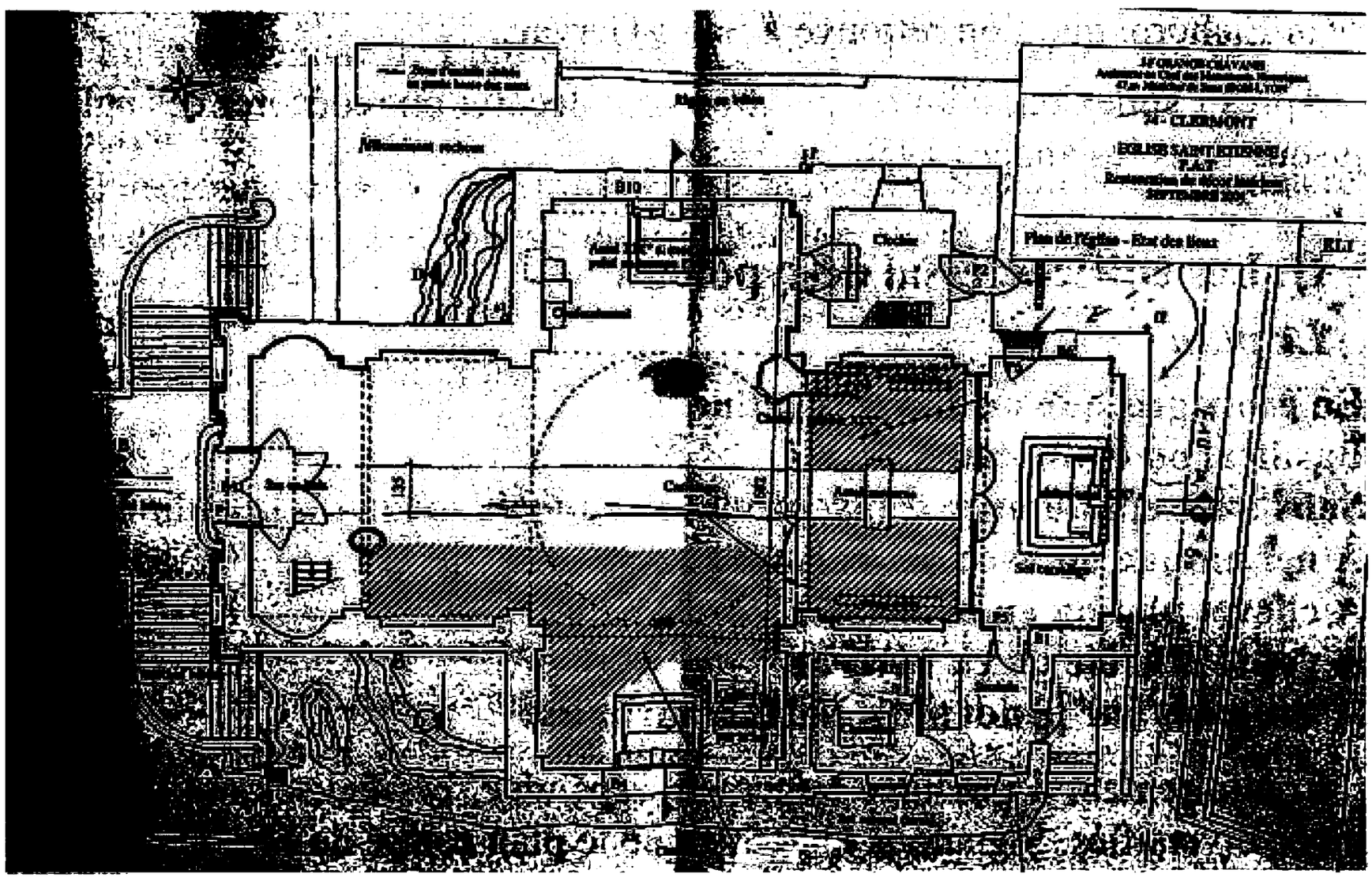
L'église-halle se caractérise par des collatéraux de hauteur et de largeur égales à la nef. On en rencontre peu en Savoie. Le plan basilical est plus fréquent. Dans ce cas, l'église n'a pas de transept débordant. Elle a donc un plan rectangulaire rappelant les basiliques civiles romaines, lieux de réunion apparus au II[e] siècle av. J-C. Par extension, on parle de plan basilical pour toutes les églises en croix latine.

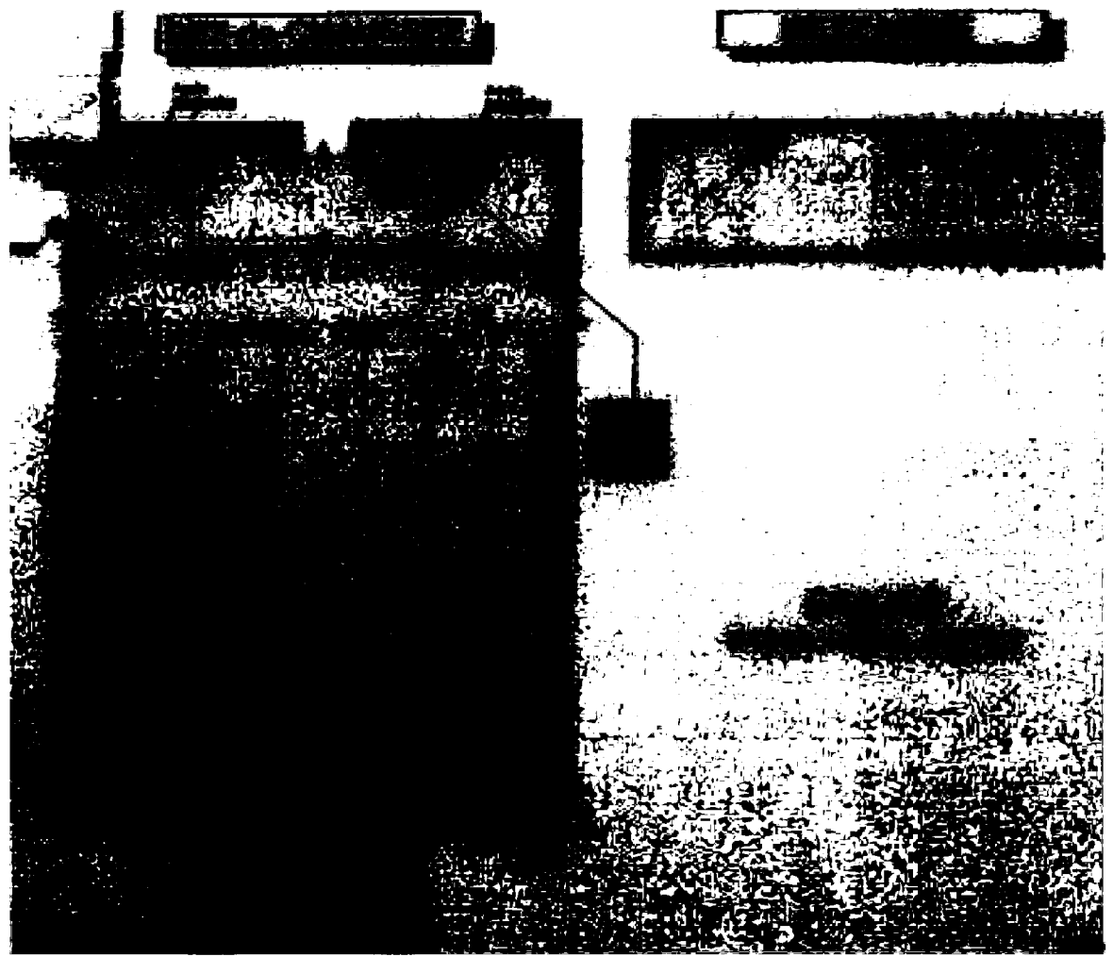
Quelques exemples de cette variété en attestent :

Plan de l'église d'Onnion



Cette église est sur plan centré, comme celle de Clermont.



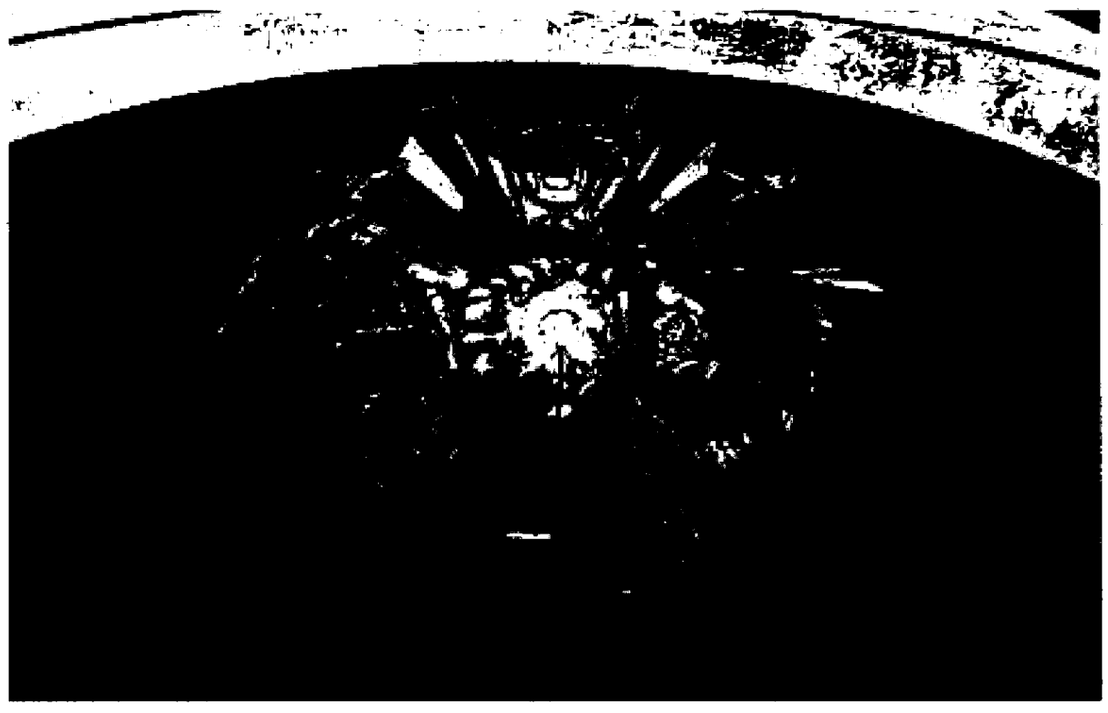


Plan de l'église de Pers-Jussy (doc. plan de sécurité)



Église de Bernex

Les églises à plan centré ont souvent une coupole, parfois sur tambour, comme dans l'exemple ci-dessus. Mais on peut trouver des coupoles surbaissées et sur pendentifs.



Coupole surbaissée sur pendentifs

- Le pendentif est un procédé permettant de relier une coupole circulaire à un plan carré par l'intermédiaire de triangles incurvés concaves, dont la pointe part du carré, pour relier les deux plans.

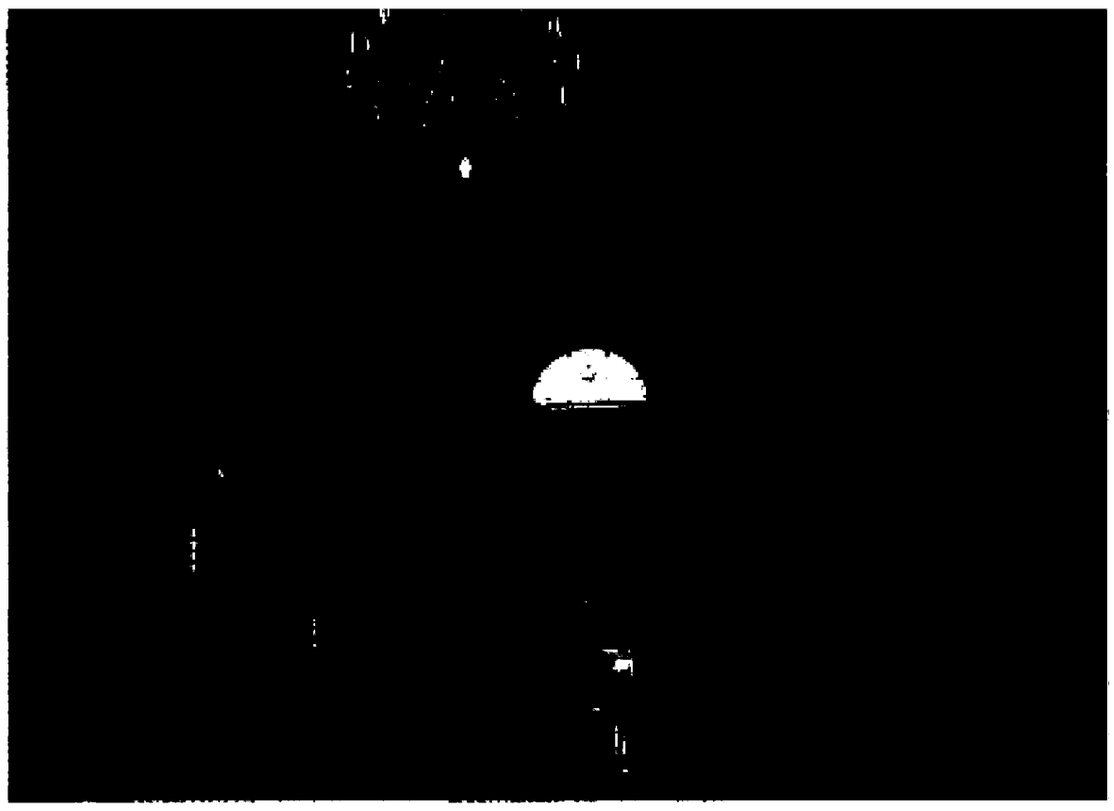
- Les systèmes de voûtements sont parfois en berceau, c'est-à-dire en plein cintre, renforcé par des arcs doubleaux le plus souvent, soit à arêtes, intersection de deux berceaux. Parfois les deux sont combinés entre la nef et les collatéraux.

Souvent, on trouve une coupole à la croisée du transept. Symboliquement, elle se trouve à la limite entre l'espace sacré du chœur et l'espace profane de la nef. Ainsi la coupole représente l'infini du monde divin (le cercle) et la voûte des cieux, alors que l'espace délimité par les piliers ou pilastres de la croisée, sur plan carré, représente les quatre éléments de l'espace terrestre.

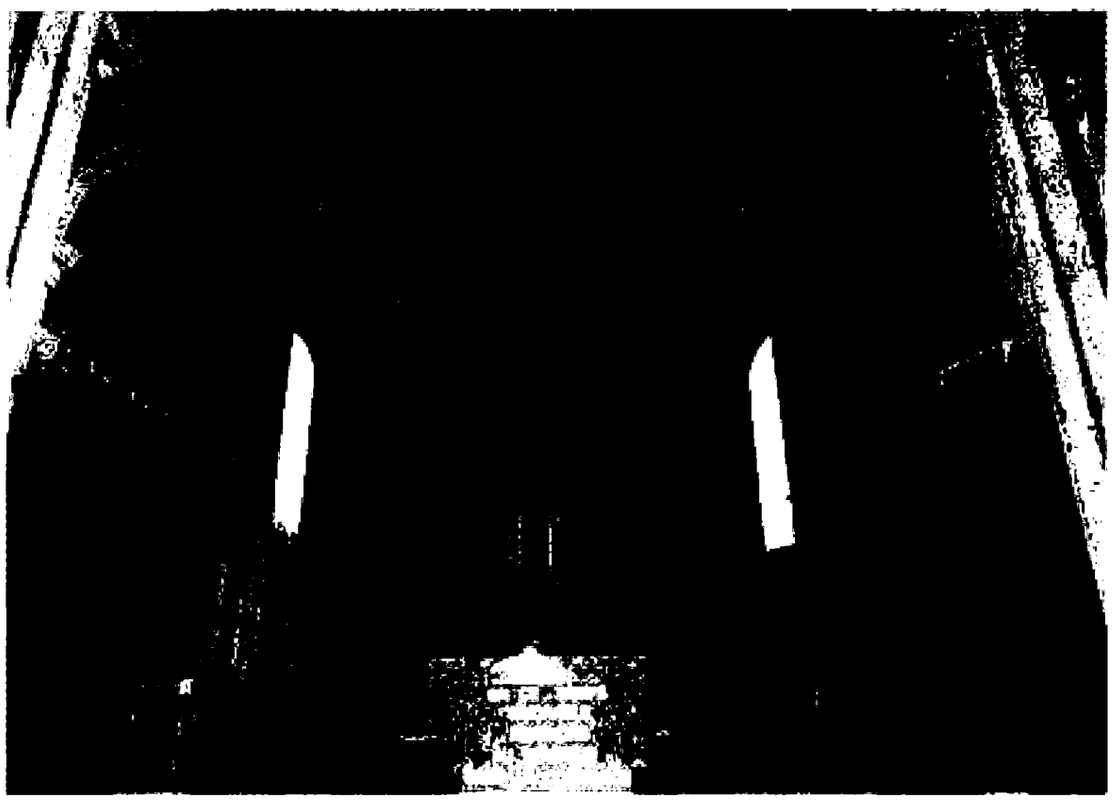


Plafond plat à Yvoire

Voûte en berceau à doubleaux à Pers-Jussy



Vue du chœur de Viry avec sa voûte en cul-de-four



On peut également rencontrer des voûtements en coupoles successives, comme à Annecy-le- Vieux.

La plupart du temps, les nefs sont séparées par des piliers cruciformes sur lesquels reposent les doubleaux ou les retombées des arêtes et les arcs en plein cintre des formerets. Certaines églises ont toutefois un système de colonnes, parfois jumelées.

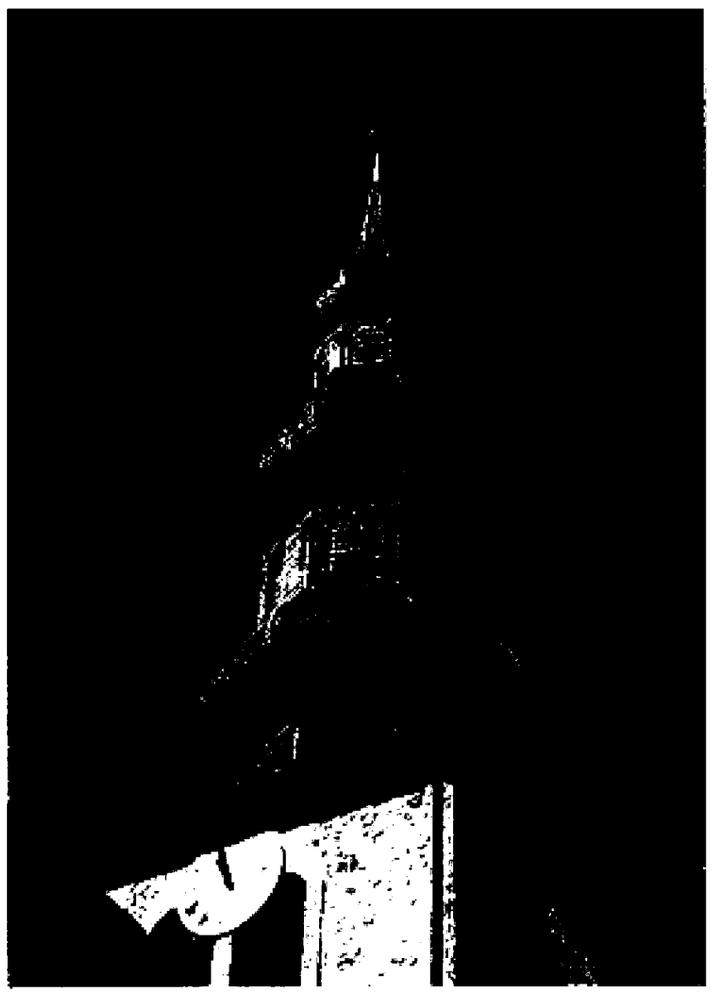


Nef de Faverges

Les clochers

- Clochers-porches ou accolés au mur gouttereau ou au chevet (symétrique de la sacristie).
- Clochers à bulbes, à coupole ou à flèche.

Les clochers en bulbe sont très souvent associés à l'art baroque. Toutefois, en Haute-Savoie, la plupart ont été érigés à la période qui nous intéresse, soit du fait des destructions révolutionnaires, soit ex nihilo. C'est pourquoi de nombreuses églises ont ce type de couvrement du campanile, même si, ici aussi, les solutions adoptées sont multiples, avec outre les bulbes des flèches simples ou sur tambour, des couvertures à l'impériale, voire des tours simples comme à Viry.



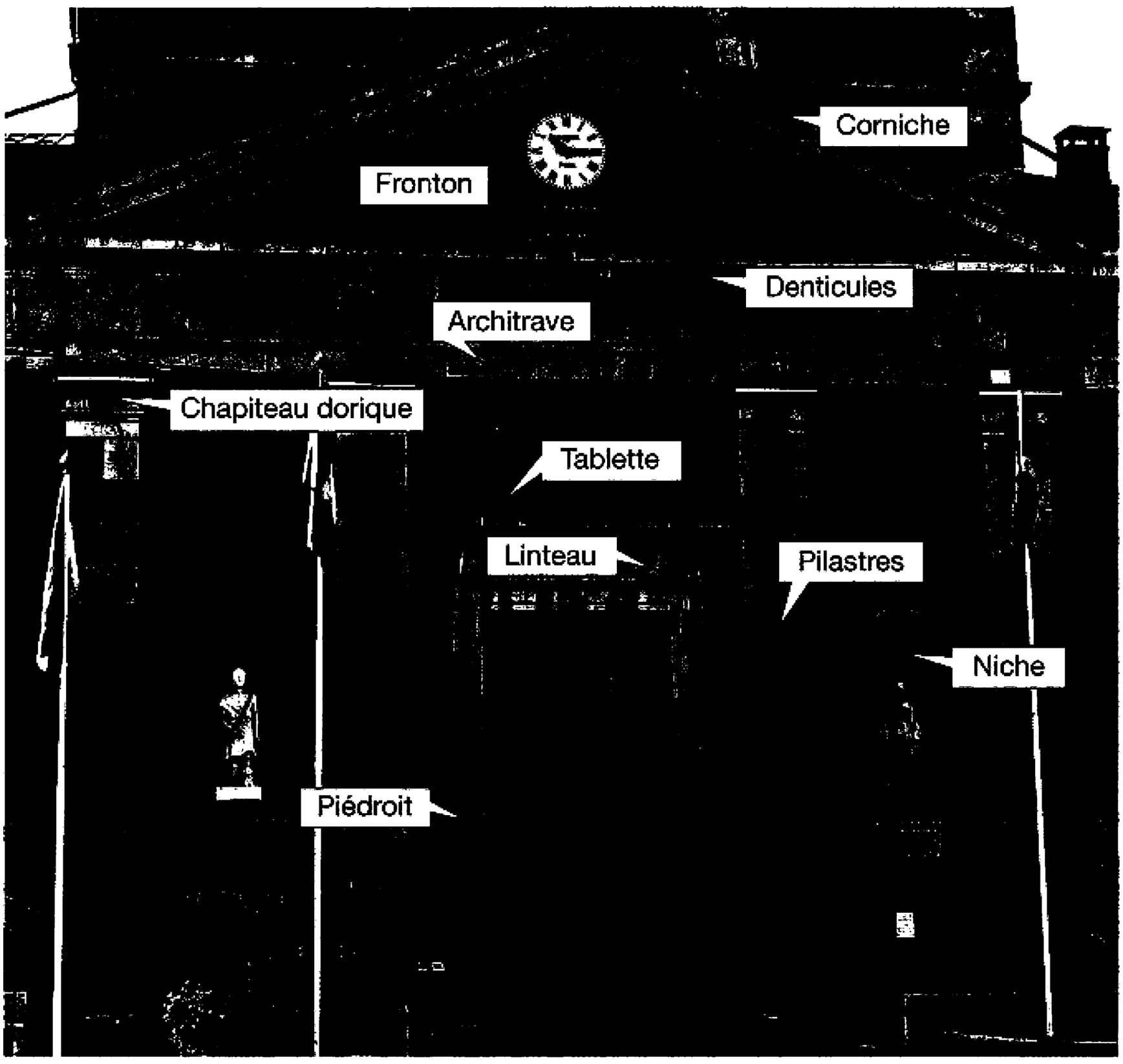
Clocher en bulbes successifs à La Chapelle d'Abondance

Les façades

- Une architecture antiquisante
- Deux niveaux (plus le fronton) en général
- Trois vaisseaux ou un seul, évoqués
- Églises à portiques ou scansion par des pilastres
- Les ordres du décor
- Les ouvertures

La façade est un élément majeur de l'église car elle est le diaphragme entre le monde profane et le lieu sacré. Un effort particulier est donc porté à son décor, même dans ces églises qui n'ont pas l'exubérance des façades baroques. Elles ont pour références les façades antiques des temples et des basiliques.

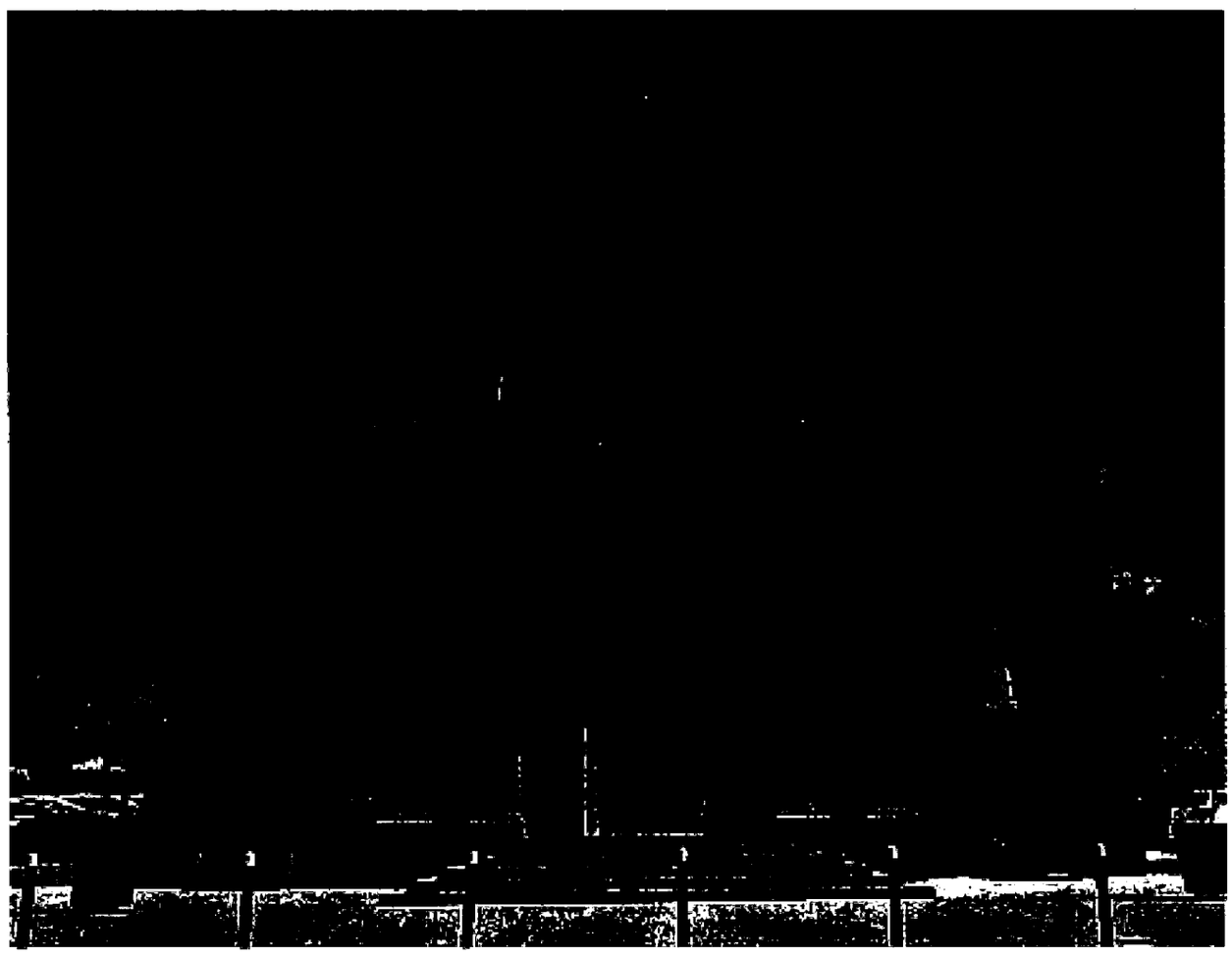
Lecture de l'entrée monumentale de style dorique de Taninges



La plupart d'entre elles sont encadrées de pilastres à chapiteau souvent ioniques, mais aussi corinthiens ou doriques, avec souvent des niches destinées à recevoir les statues des saints honorés dans le sanctuaire. Les portails sont souvent encadrés de piédroits ouvragés portant un entablement et une tablette ou un fronton souvent triangulaire ou en plein cintre, rappelant le décor sommital de l'église dans le premier cas.

Parfois un porche précède l'entrée et permet de protéger les fidèles.

Le portail peut être surmonté d'un oculus, mais souvent aussi d'une baie en hémicycle qui éclaire la nef. Les autres ouvertures, sur les murs gouttereaux, peuvent être en des baies en plein cintre ou en hémicycle. Parfois l'église possède des ouvertures hautes qui dégagent les murs des collatéraux pour installer des autels latéraux. Dans ce cas les baies sont souvent installées dans des voûtes de pénétration.



Annecy-le-Vieux



Colonnade et portique de l'église Saint Blaise de Viuz-en- Sallaz

III. Le Décor

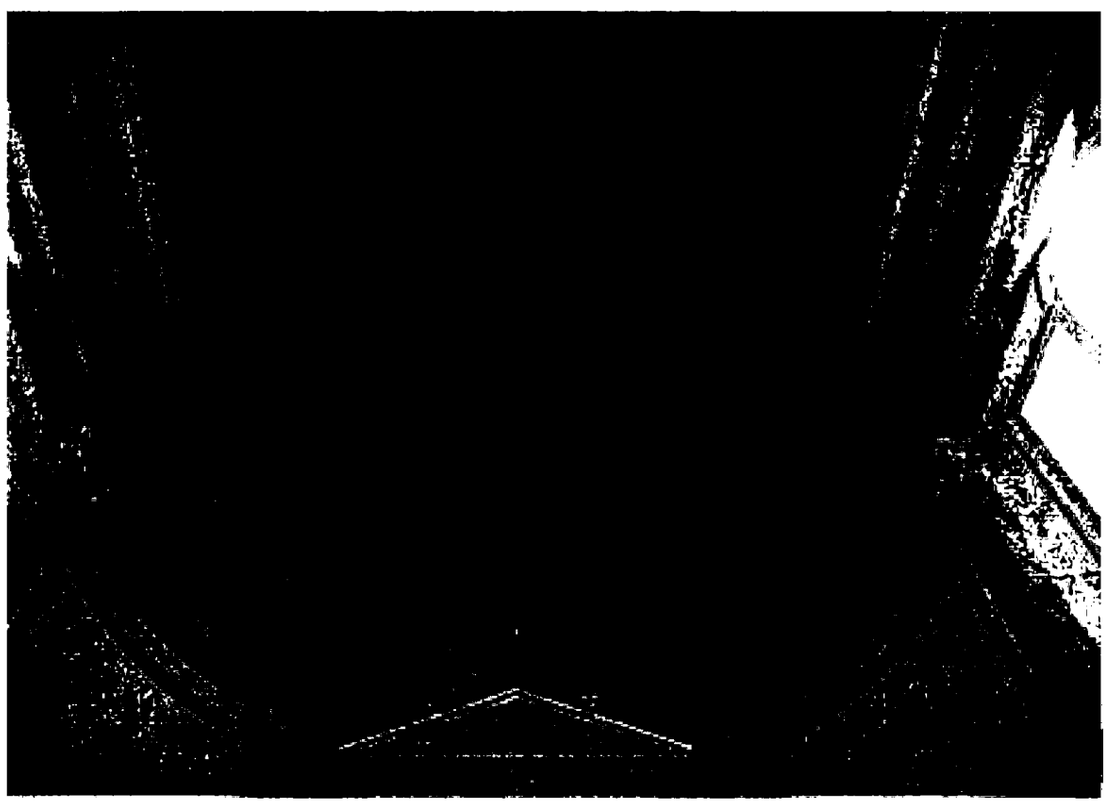
Les décors muraux, les voûtes

- **Décors peints :**
- **Scènes bibliques, saints et saintes,**
- **Décors en trompe-l'œil,**
- **Stucs des corniches intérieures et autres décors en relief.**

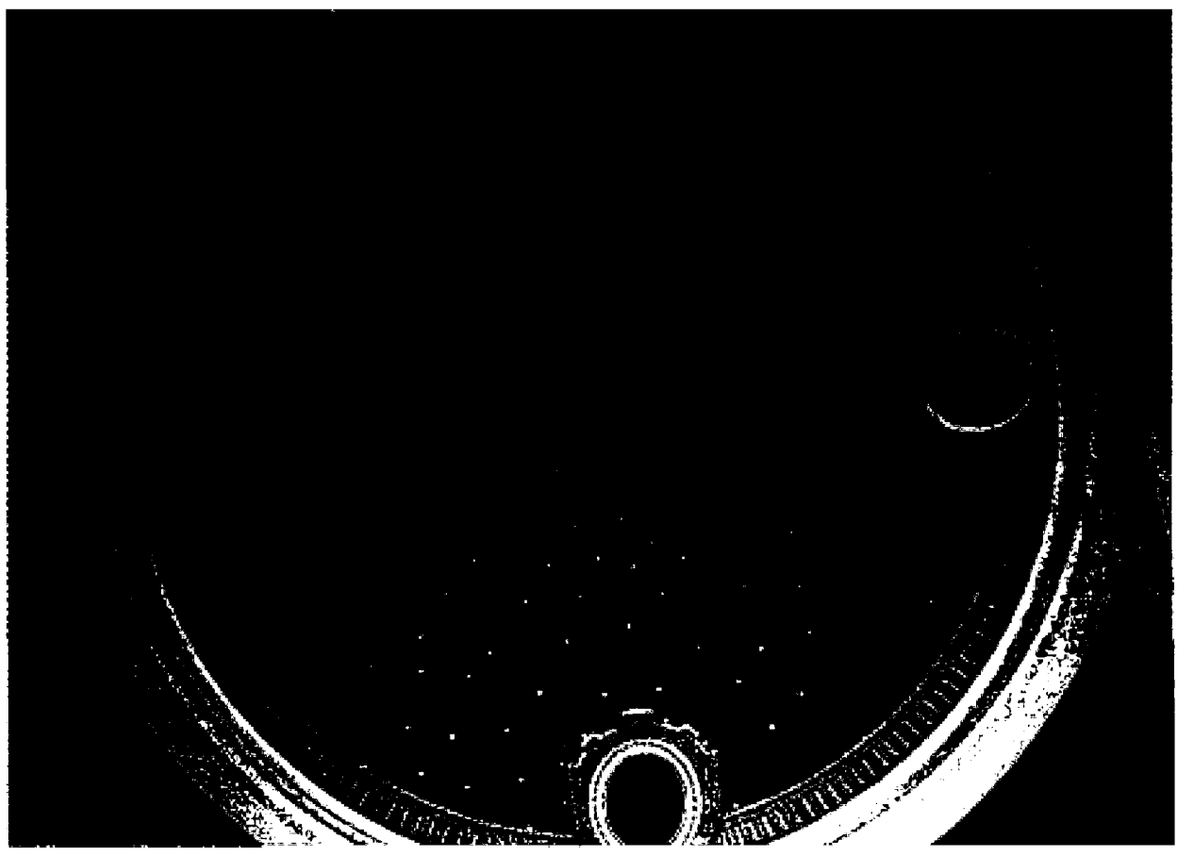
Le décor des églises sardes ne le cède en rien à celui des églises baroques. D'ailleurs certaines églises baroques, voire plus anciennes, ont été redécorées par les artistes néo-classiques comme Vicario qui œuvra à Sallanches, mais aussi à la Sainte Chapelle de Chambéry et à Abondance. À l'inverse, certaines églises sardes ont été redécorées à la fin du XIX^e^ siècle, voire au XX^e^. En fait, les plus grands dégâts ont été commis à partir des années 1960, où certains ecclésiastiques, prônant un retour à une supposée simplicité des origines, ont détruit décors peints et retables, parfois de façon irrémédiable. À cela il faut ajouter l'outrage des ans sur des églises que les communes n'ont pas toujours les moyens d'entretenir, et dont les restaurations se chiffrent en millions d'euros.

Les églises sardes sont de véritables livres d'images, mêlant symboles et scènes religieuses, figures de saints et de saintes. Par rapport au baroque, les compositions sont stables, basées sur des lignes verticales et horizontales, des compositions en triangle, un équilibre des formes, des compositions en bandes, la symétrie. Les personnages ont peu d'expression, loin de la furia caravagesque des baroques. Les modèles sont à trouver chez les gréco-romains et leurs visages impassibles, chez les préraphaélites italiens, chez Guido Reni et les Carrache. Si quelques peintres sont connus, la plupart sont anonymes.

Le trompe-l'œil est largement utilisé pour représenter de fausses arcatures dans les nefs et les chœurs, mais aussi des statues ou des reliefs en grisaille. On le voit à Abondance, par exemple, mais aussi à Rumilly, à Notre-Dame-de-Liesse à Annecy, à Taninges et dans beaucoup d'autres édifices.



Voûte du chœur de Viuz-en-Sallaz



Coupole de Mont-Saxonnex



Coupole de Saint-Nicolas-de-Véroce

La glorification de saint Nicolas, coupole en trompe-l'œil néo-classique de l'église. Les anges et les nuées qui entourent le saint restent d'influence baroque, même si ces peintures datent de 1856. Ces peintures évoquent le style des Avondo, mais aucun document ne l'atteste pour le moment.

Retables et tableaux

- La composition des retables.
- Le réemploi d'éléments baroques.
- Statues néo-classiques.
- Les peintures.
- Les tabernacles.

Les retables néo-classiques se distinguent aisément des retables baroques, comme le montrent les exemples choisis. Outre leur composition très stricte, avec des colonnes droites, et non salomoniques, leurs frontons droits ou triangulaires, les statues très stables et peu expressives, sauf en cas de réemploi d'éléments plus anciens, les artistes vont plus utiliser la pierre, et en particulier le marbre, plus facile à transporter avec l'extension des réseaux ferrés. Cela n'empêche pas de continuer à utiliser le bois, en particulier dans les communes les moins riches.

Exemple choisi : Saint-Nicolas-de-Véroce, un retable baroque dans un décor néo-classique.

Ce retable est intéressant car il présente des caractères correspondant à plusieurs styles. Il a des dimensions considérables, haut de 16m et large de 12 m. Il est indubitablement baroque par la profusion des ors du décor, cet or qui représente à la fois la lumière divine, et que l'on retrouve dans le panneau central. Il est aussi baroque par le jeu des décrochements du stylobate et de la corniche, par le jeu du fronton interrompu qui encadre l'édicule, lui-même surmonté d'un fronton curviligne à décrochement. Il l'est enfin par les personnages qui animent la composition, saints ou anges. De chaque côté,



Retable central

saint Roch avec son chien et saint Étienne portant la palme du martyre sont installés sur des consoles sculptées en volutes. Ils sont donc situés en avant de la prédelle et des colonnes qui soutiennent l'entablement.

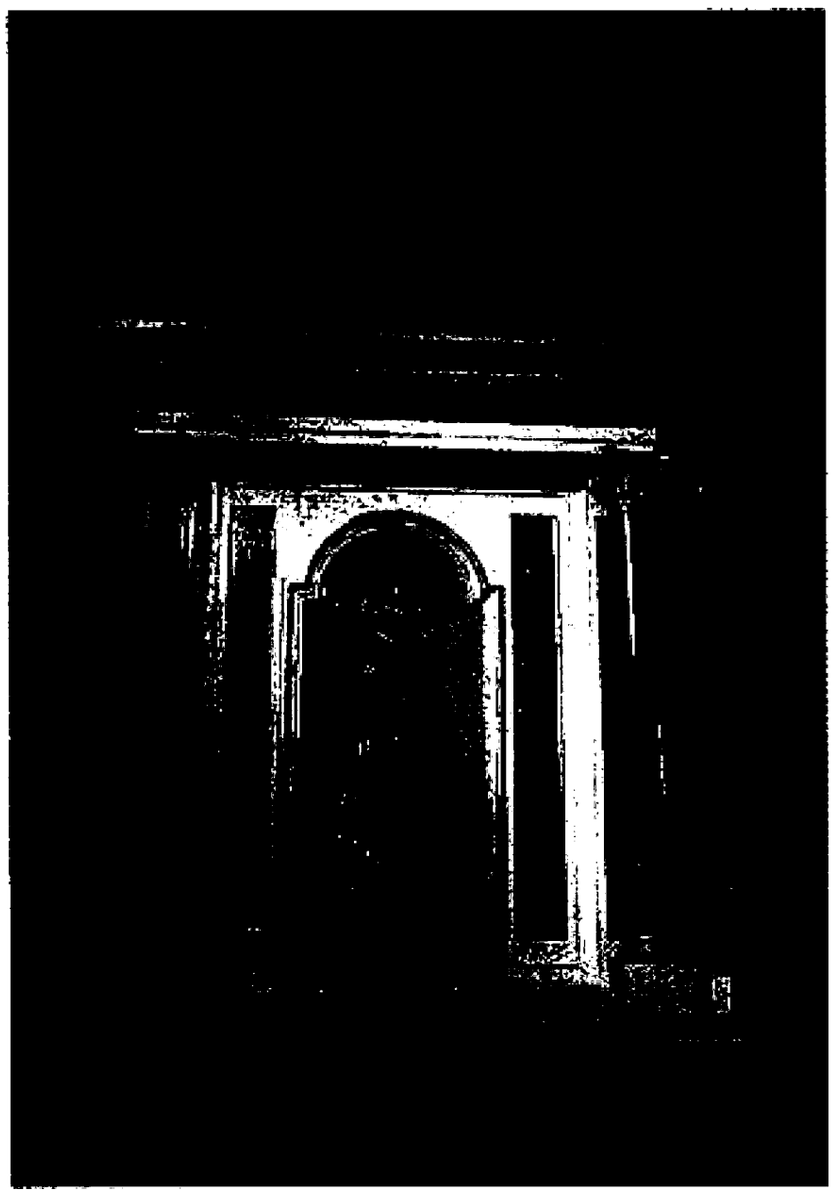
Le tableau central est dû au peintre Antoine Herzog, de Vienne (Autriche). Il représente saint Nicolas et trois de ses miracles : la résurrection de trois enfants tués par un charcutier et mis au saloir, la remise d'une dot (trois boules d'or) à une jeune fille que son père voulait vendre à un tenancier de maison close, et le sauvetage d'un navire en perdition dans la tempête. La composition est sinusoïdale, avec un jeu de courbes et de contre courbes partant des enfants pour aller vers l'ange portant les boules d'or, saint Nicolas puis les putti menant vers la sainte Trinité. Comme souvent dans les compositions baroques, le bas du tableau est sombre et la composition va s'éclairant en s'élevant vers la lumière dorée du sommet.

Par contre les colonnes droites cannelées du registre central avec leur chapiteau composite, lisses à chapiteau ionique de la prédelle sont déjà d'influence néo-classique.



Frise de l'entablement

Le retable néo-classique de Saint Louis à Essert-Romand



Ce retable ne connaît pas la profusion des retables baroques. Il joue sur les horizontales et les verticales là où le baroque joue sur les courbes et les contre-courbes, les obliques et les déséquilibres. Les colonnes en faux marbres sont à fût lisse et à chapiteaux composites dorés soutenant l'entablement avec une frise en faux marbres et une corniche à denticules. L'attique avec sa dédicace est décoré de motifs d'appliques végétalisés dorés et est surmonté d'un fronton curviligne surbaissé reprenant le même type de décor. Le saint est abrité dans une niche avec un décor de coquille sommital. La statue elle-

même est représentée très frontalement, dans une attitude très rigide qui tranche du pathos et du mouvement baroques.

L' autel à colonnes cannelées d'Allinges montre un édicule peint en trompe-l'œil représentant un plafond à caissons à la façon de la coupole du Panthéon de Rome. On peut également voir la composition triangulaire du tableau représentant la Vierge du Rosaire.

On remarque l'utilisation plus fréquente du marbre, par rapport au Baroque, qui peut être imputée en partie à l'apparition du chemin de fer qui rend les transports moins hasardeux.

Les Tableaux

Bien sûr, beaucoup de retables sont décorés de tableaux dédiés au saint que l'on veut honorer. Les sujets les plus fréquemment représentés, outre le Christ et la Vierge, sont saint Joseph et saint François de Sales. On trouve aussi souvent saint Bernard de Menthon, saint Dominique et sainte Thérèse, mais la liste n'est pas limitative.

Les églises possèdent d'autres tableaux accrochés aux murs, qui ont souvent échappé aux destructions des années 1960. Là aussi, les sujets sont très divers, mais on remarque une présence presque systématique de saint François de Sales qui, outre le fait d'être à l'origine de l'Académie florimontane, a ramené le Chablais au catholicisme, face à Genève, la Rome protestante. Encore de nos jours, ce saint fait l'objet d'une dévotion particulière en Savoie, et beaucoup de familles ont encore dans leur bibliothèque son ouvrage, « L'Introduction à la vie dévote ».

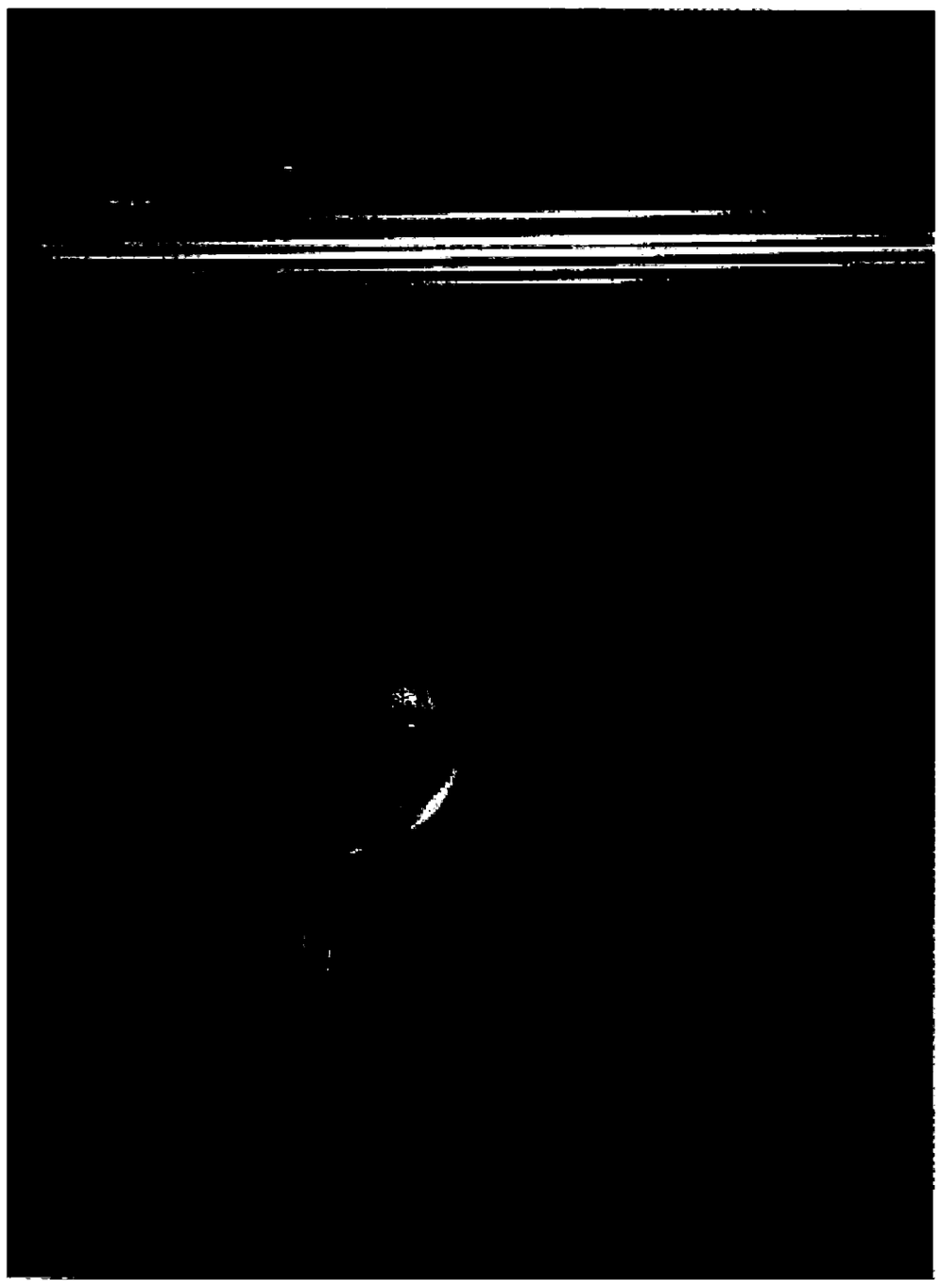
Dans les zones de viticulture, on voit souvent la représentation de saint Théodule, évêque de Sion en Valais, qui remplace saint Vincent en Chablais-Faucigny.

On voit également beaucoup de représentations de la Vierge, parfois copie de peintres célèbres comme Raphaël ou Reni, mais il faut porter un intérêt particulier aux chemins de croix que l'on voit souvent sans vraiment les regarder, comme des éléments récurrents et sans grande valeur esthétique.



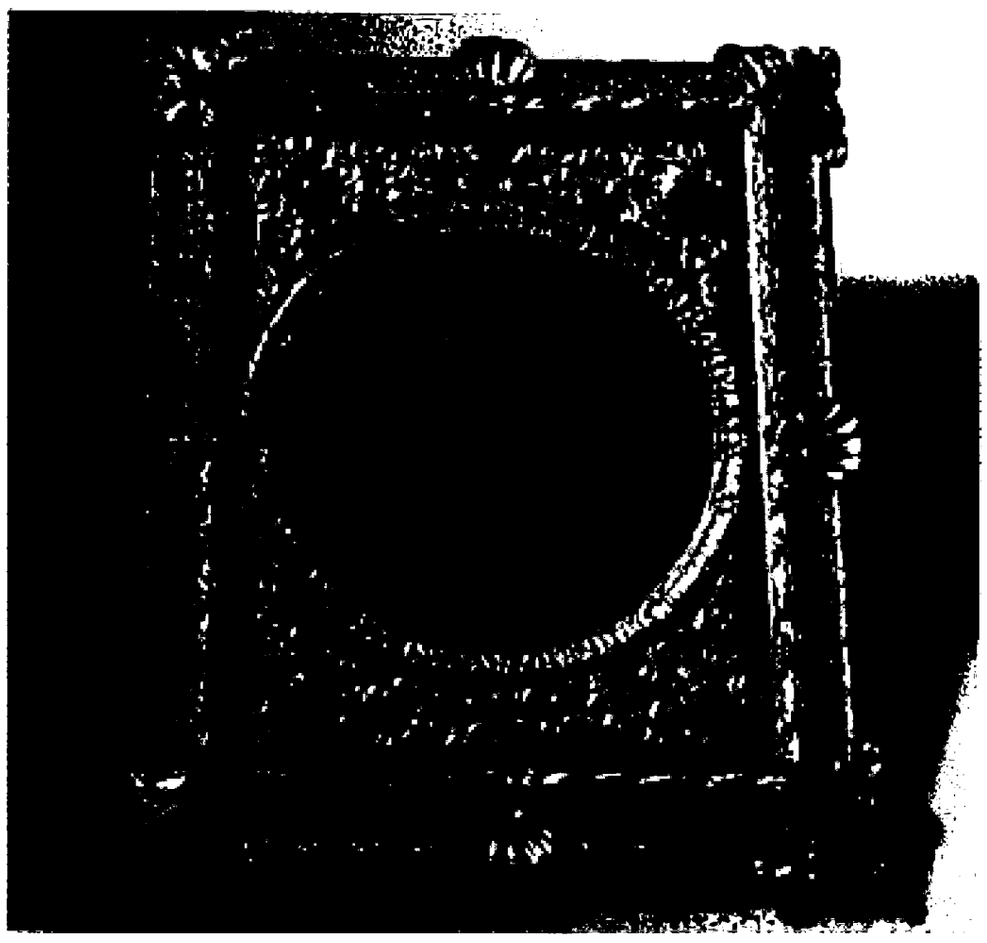
Chemin de croix, Orcier, détail du calvaire

Les chemins de croix sont parfois de simples gravures encadrées, mais la plupart du temps, ils sont des œuvres peintes à l'huile, voire des émaux sur cuivre (Vallorcine). Il serait nécessaire de mieux les protéger.



Allinges, chemin de Croix

On trouve aussi des copies de qualité de tableaux comme l'Assomption d'après Réni ou la Vierge à la Chaise d'après Raphaël, tous deux à Bellevaud.

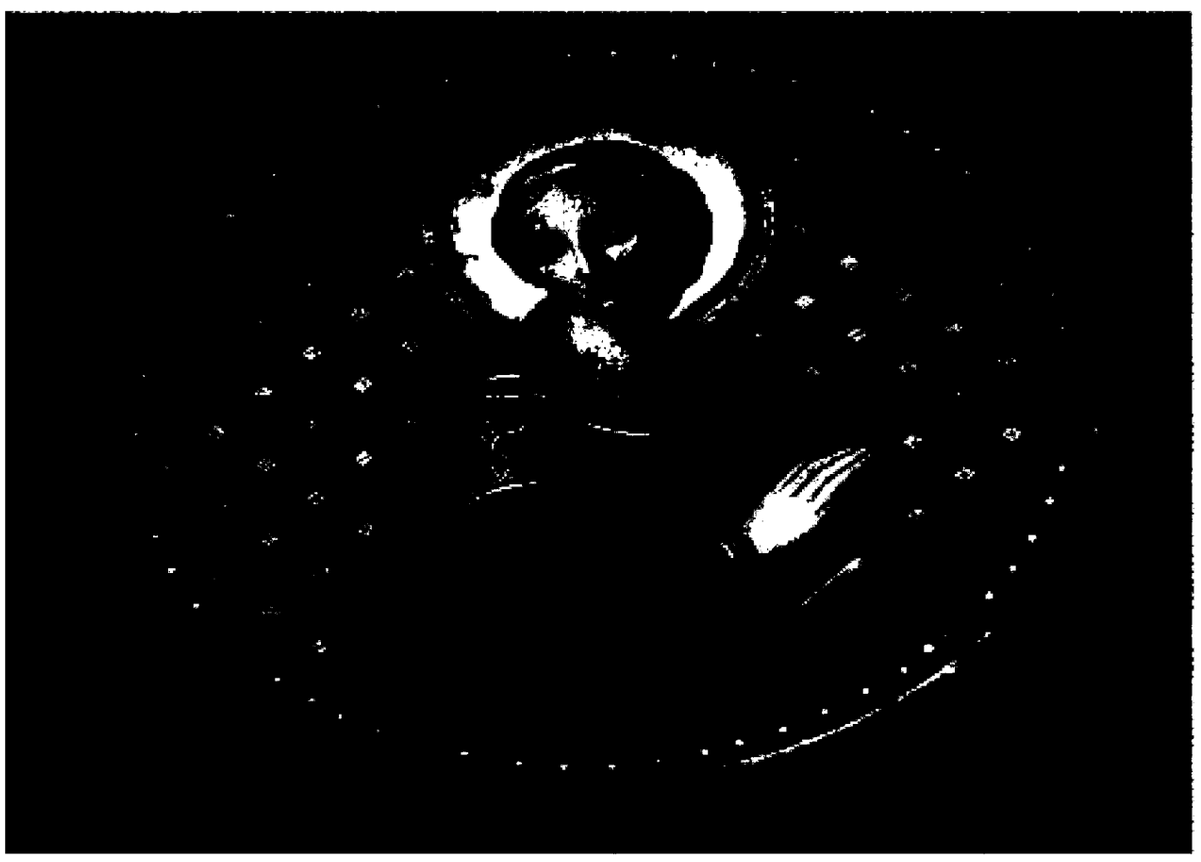


Bellevaud, la Vierge à la Chaise (d'après Raphaël)

Les vitraux

- Le retour du vitrail
- Souvent offerts par les fidèles, parfois tardifs
- Historiés
- Quelques verriers

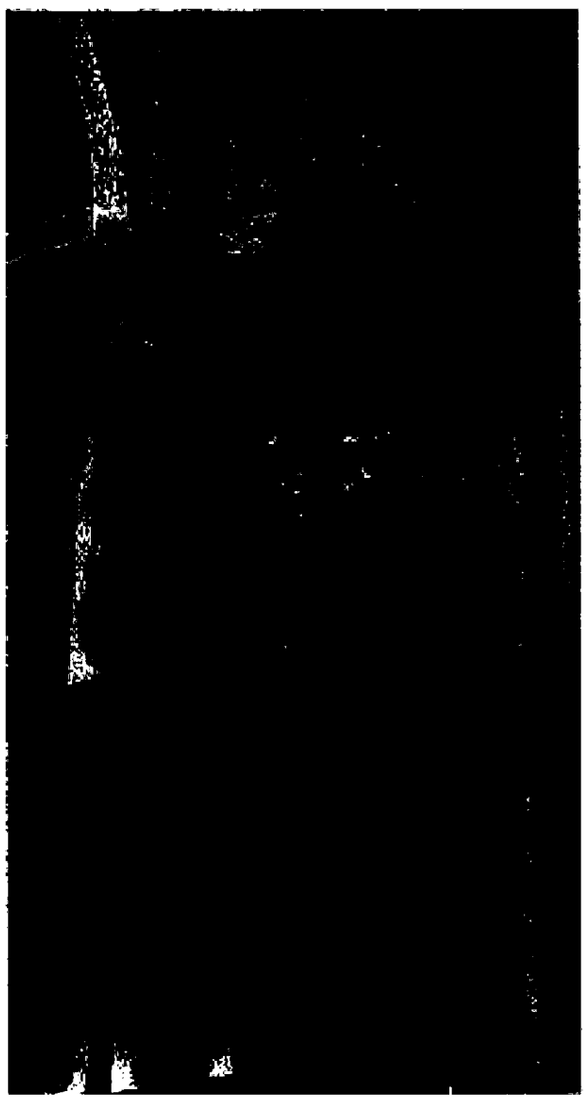
Le vitrail avait été banni des églises baroques. En effet, selon les canons borroméens, il créait une distorsion qui empêchait la lumière divine de rentrer dans l'église. Le néo-classicisme va réhabiliter cet art, même si l'on s'aperçoit en visitant les églises de Haute-Savoie que ces vitraux sont tardifs, souvent de la fin du XIX^{e}, voire du début du XX^{e} siècle. On trouve des décors géométriques ou floraux, mais aussi beaucoup de panneaux figuratifs. La technique utilisée est le plus souvent le verre peint. Les verriers sont souvent grenoblois, comme Balmet, ou lyonnais.



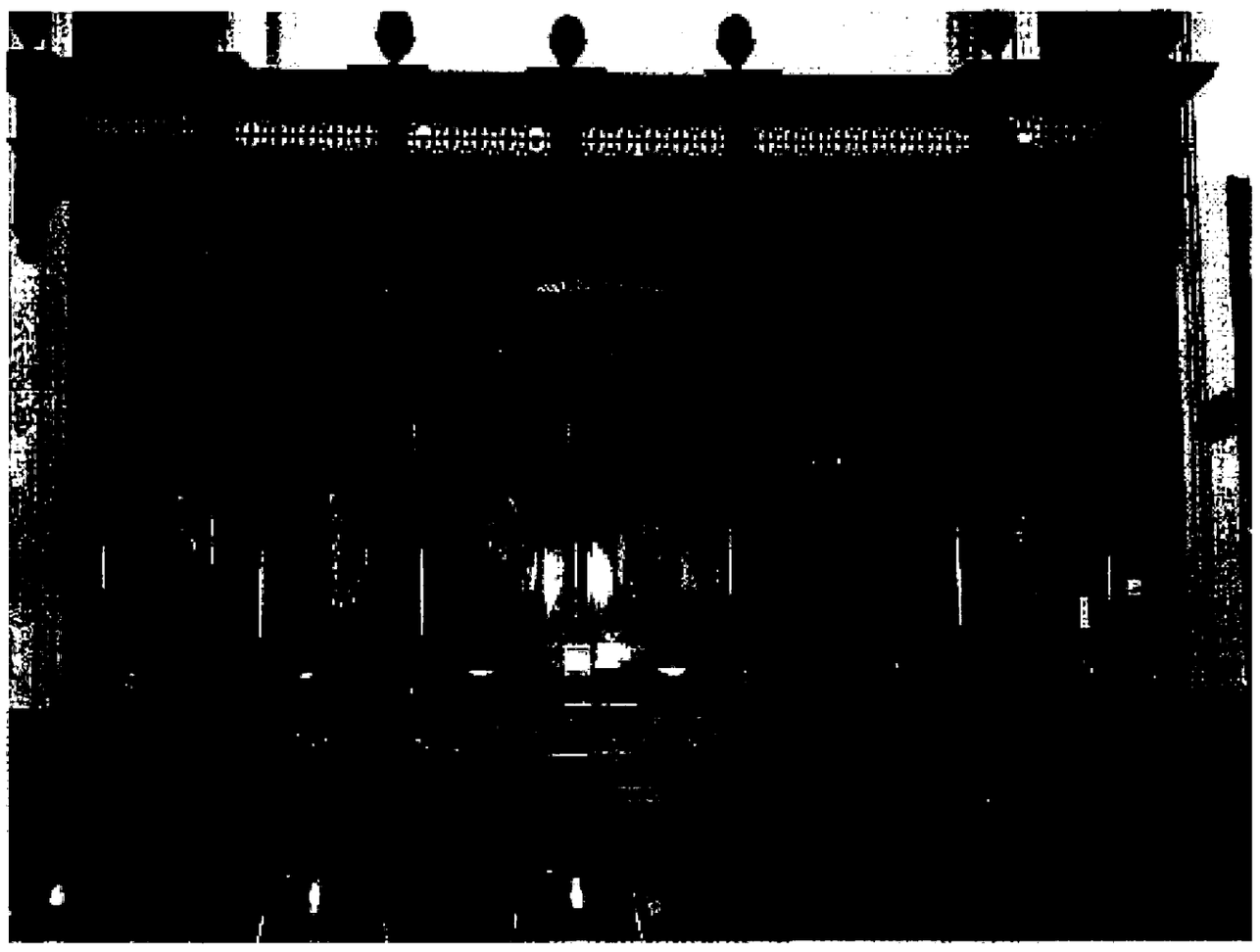
Mobilier

- Chaires
- Fonts baptismaux
- Bénitiers
- Confessionnaux
- Divers

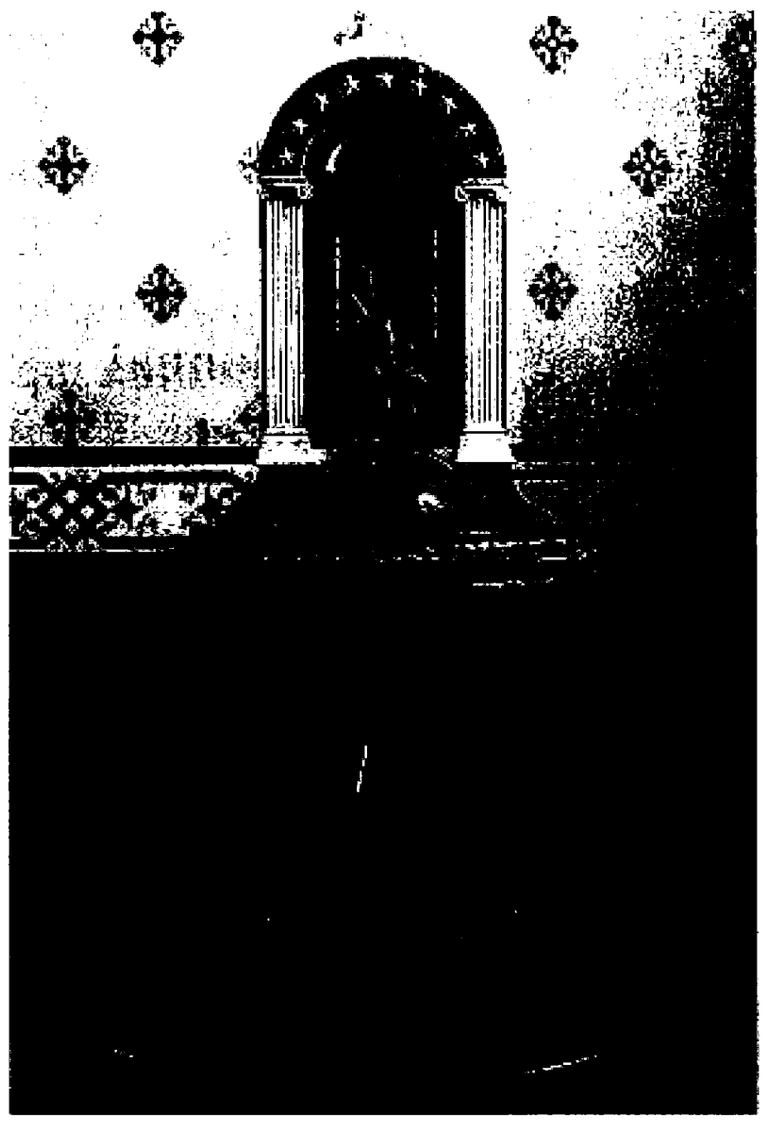
Si beaucoup de chaires ont disparu du fait de la modification de la liturgie, il en subsiste un nombre important. De plus, beaucoup d'éléments des cuves ont été remployés comme décor des ambons.



Chaire de Lullin



Souvent les églises ont conservé leurs stalles. Souvent relativement simples, certaines sont très ouvragées, avec des bas reliefs et des miséricordes sculptées.



Les cuves baptismales sont souvent remarquables, avec leurs armoires sculptées.

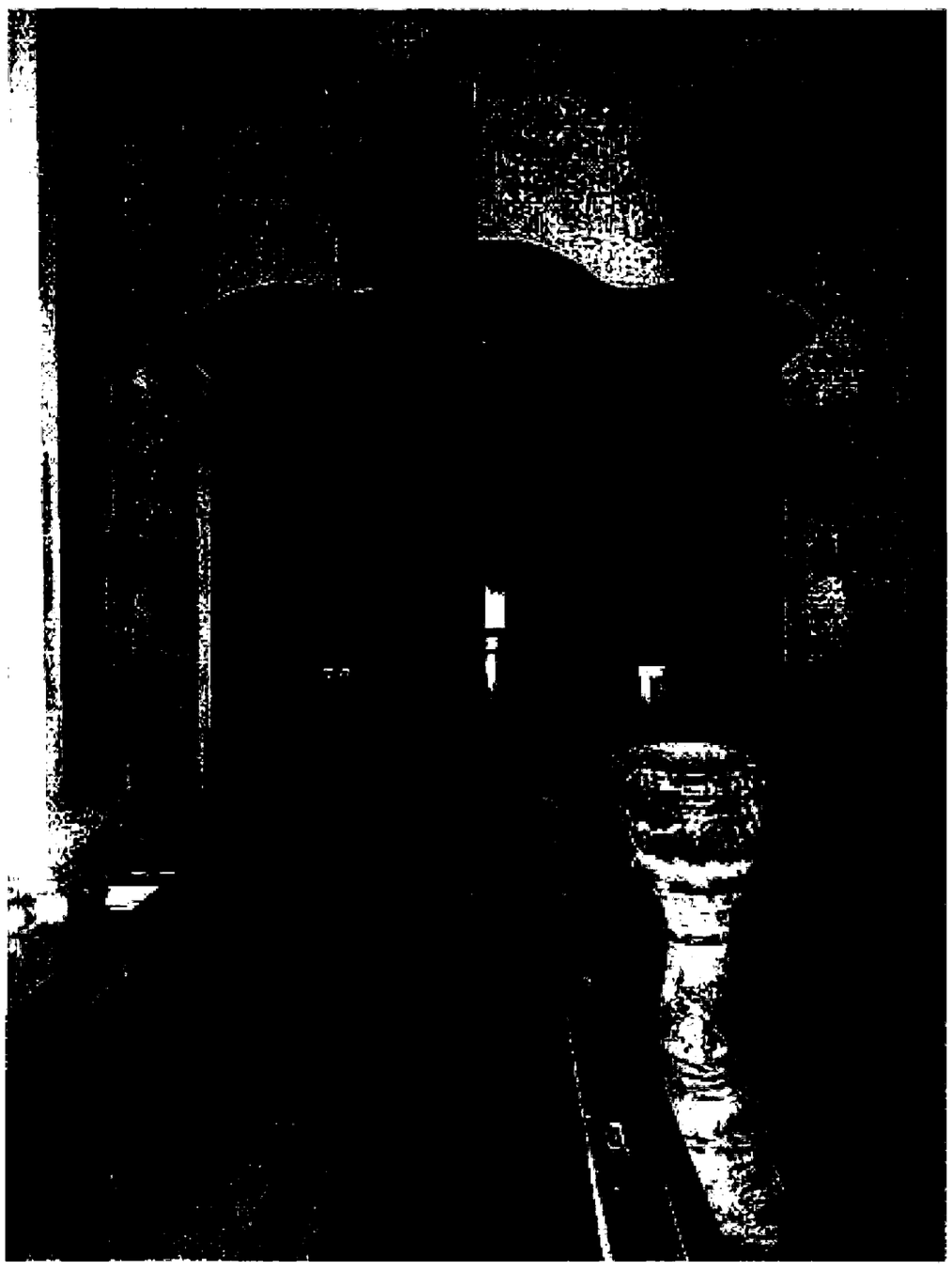
Cuve baptismale de Viry, offert par Charles-Albert de Savoie



Viuz-en-Sallaz



La Chapelle d'Abondance : le baptême du Christ



Confessionnal de Baud et bénitier à Présilly

Parmi les éléments du mobilier, on trouve également les bancs, dont la plupart sont récents et sans grand intérêt, et les confessionnaux.

Conclusion

L'art néo-classique « sarde » est une période brève dans l'histoire artistique de la Haute-Savoie. Le nom de « sarde » est d'ailleurs peu adapté à un style marqué par l'influence piémontaise, voire internationale, et non par la Sardaigne, dont le duc de Savoie est toutefois le roi.

À partir des années 1850, le style néo-gothique va lui succéder. Les raisons de cette mutation sont de plusieurs ordres. On peut noter l'influence française qui grandit dans la partie francophone où les fonctionnaires piémontais italophones du Buon Governo sont mal acceptés. D'ailleurs, les rois sont plus tournés vers l'Italie que vers leurs terres ancestrales, même si Charles-Félix, dernier représentant de la branche ainée des Savoie, reste très attaché à la Savoie où il se fait enterrer, à Hautecombe. Cette influence est d'autant plus marquée que les débouchés « naturels » de la Savoie vont plutôt vers la vallée du Rhône ou le Genevois, francophones eux aussi. Il faut y ajouter des raisons théologiques dont se fait l'écho le chanoine Pierre François Poncet dans sa célèbre controverse avec le maire de Veyrier, Hector de Fésigny. Pour Poncet, par ailleurs ardent défenseur du rapprochement avec la France, le style néo-classique est un style païen, imitant les temples grecs et latins de l'antiquité. Il voit comme modèle insurpassable la période médiévale où l'Église dominait l'Occident, et en particulier il met en exergue l'art gothique, art français par excellence (*ars francigenorum*) qui, du XII^{e} au XV^{e} siècle vit fleurir les grandes cathédrales en France et en Europe. D'ailleurs, le clergé est majoritairement pro-français face à l'Italie du Risorgimento, qui menace les États du Pape et qui est travaillée par les courants révolutionnaires des carbonari.

Marius Hudry qualifie le style néo-classique « sarde » de « dernier grand courant architectural savoyard ». C'est faire peu de cas des architectes et artistes qui se sont succédé depuis lors. Le XX^{e} siècle a aussi vu apparaître des mouvements originaux et des architectes de valeur. De l'architecture de Le Même à Labro, de l'architecture religieuse de Novarina, des « citadelles d'altitude », il conviendrait de reconnaître la valeur dans nos paysages. Le néo-classicisme est un épisode de cette longue histoire de l'art de la Savoie qui continue aujourd'hui.

Mais remettons à sa juste valeur cet héritage si ignoré. Peu de ces monuments sont classés ou inscrits. Cela paraît dommage pour la prise de conscience des habitants et des touristes qui fréquentent nos régions. Le néo-classicisme sarde attend son Marius Hudry qui, à la faveur des Jeux Olympiques d'Albertville sut faire du baroque savoyard un atout de premier ordre. La Haute-Savoie peut jouer un rôle moteur dans cette prise de conscience, mais la Savoie de Saint Pierre de Curtille à Mercury, de Lanslebourg à Saint-Jean-de-Maurienne possède des trésors tout aussi intéressants. À quand les « chemins du néo-classicisme sarde » ?

Robert WEBER

Bibliographie sommaire

Savoie :

Guide Gallimard : *Haute-Savoie.*

P. Guichonnet : *Haute-Savoie, Encyclopédie*, Siloé 2004.

A. Bogey-Rey : *Connaissance des peintures murales en pays de Savoie au XIX^e siècle*, Académie Chablaisienne, 1998.

A. Rey-Bogey : *L'architecture et l'élan religieux de la Savoie au XIX^e siècle*, FACIM, 2007.

M. Hudry et J.-M. Ferley : *Les églises néo-classiques sardes*, l'histoire en Savoie, 1986.

R. Devos, C. Joisten : MDAS, tome 87-88, 1978. *Mœurs et coutumes de la Savoie du nord au XIX^e* siècle, Académie Salésienne.

B. Premat, MDAS, tome 103, 1998 : *Veyrier du Lac, du vignoble à la résidence*, Académie Salésienne.

16 églises néo-classiques sardes en Chablais, CAUE 74.

Ouvrages généraux :

C, Lenzi Iacomelli, *L'art au siècle des Lumières*, Scala, 2006.

F. Loyer, *Histoire de l'architecture française*, vol III, Mengès 1999.

David Bianco, A. Mannini et A. Mazzanti, *L'idéalisme, le romantisme et le réalisme*, Scala, 2006.

E. Castelnuovo et M. Rosci : *Cultura figurativa e architettonica negli Stati del Re di Sardinia 1773-1864*, Regione Piemonte et Torino, 1980 (3 volumes en italien).

Diverses monographies locales ont également été utilisées :

C. de Bortoli, MDAS, tome 115, 2008, *Histoire de Menthon Saint Bernard,* Académie Salésienne.

Allinges, *Patrimoine remarquable de la commune d'Allinges*, ADT pays du Léman.

Perrignier ADT des pays du Léman.

Y. Borrel, R. Cart, M. P. Perrinet, *Sallanches, la collégiale Saint Jacques*, OT Sallanches, 2000.

Viry « terra sainta », La Salévienne, 2003.

Base Mérimée, ministère de la Culture.

Remerciements

Je remercie les municipalités et les personnes qui m'ont permis d'accéder à ces églises souvent fermées et m'ont permis de prendre les clichés illustrant cette étude. Des remerciements particuliers à Claude Mégevand pour ses conseils et les documents de la Salévienne qu'il m'a permis de consulter, et à l'Académie florimontane et M. Premat dont les ouvrages et les conseils ont été indispensables. Un remerciement également à mes étudiants dont les lumières en informatique ont été précieuses au béotien que je suis.

Glanes de Montrottier

Plusieurs chercheurs, que nous remercions vivement, ont apporté de nouvelles contributions. Leurs études scientifiques démontrent une nouvelle fois la diversité et l'intérêt des collections conservées au château.

Robert-F. Martin, professeur de géologie à l'université M^c^Gill au Canada, s'est adressé à nous dans le cadre d'une recherche sur les minéraux nommés en l'honneur de Français. Il souhaitait savoir si des collections de Jules-Numa Serand étaient présentées à Montrottier. Bien que son sujet soit indirectement lié aux Glanes de Montrottier, nous avons demandé à ce chercheur de rédiger une note biographique relative à ce membre de cette érudite famille.

Nous présentons également le fruit de nos travaux sur un relief du Mont-Blanc[1], ainsi qu'un article, réalisé avec Bernard Premat, sur une copie d'un tableau de Raphaël.

Enfin, poursuivant l'étude de la statuaire religieuse[2], nous devons cette année à Sandrine Boisset-Thermes un article sur *trois Vierges de pitié* conservées à Montrottier. Après les avoir étudiées dans le cadre de sa thèse, soutenue à Grenoble le 24 novembre 2015[3], elle nous fournit aujourd'hui des éléments novateurs, renouvelant ainsi totalement nos connaissances de ces œuvres.

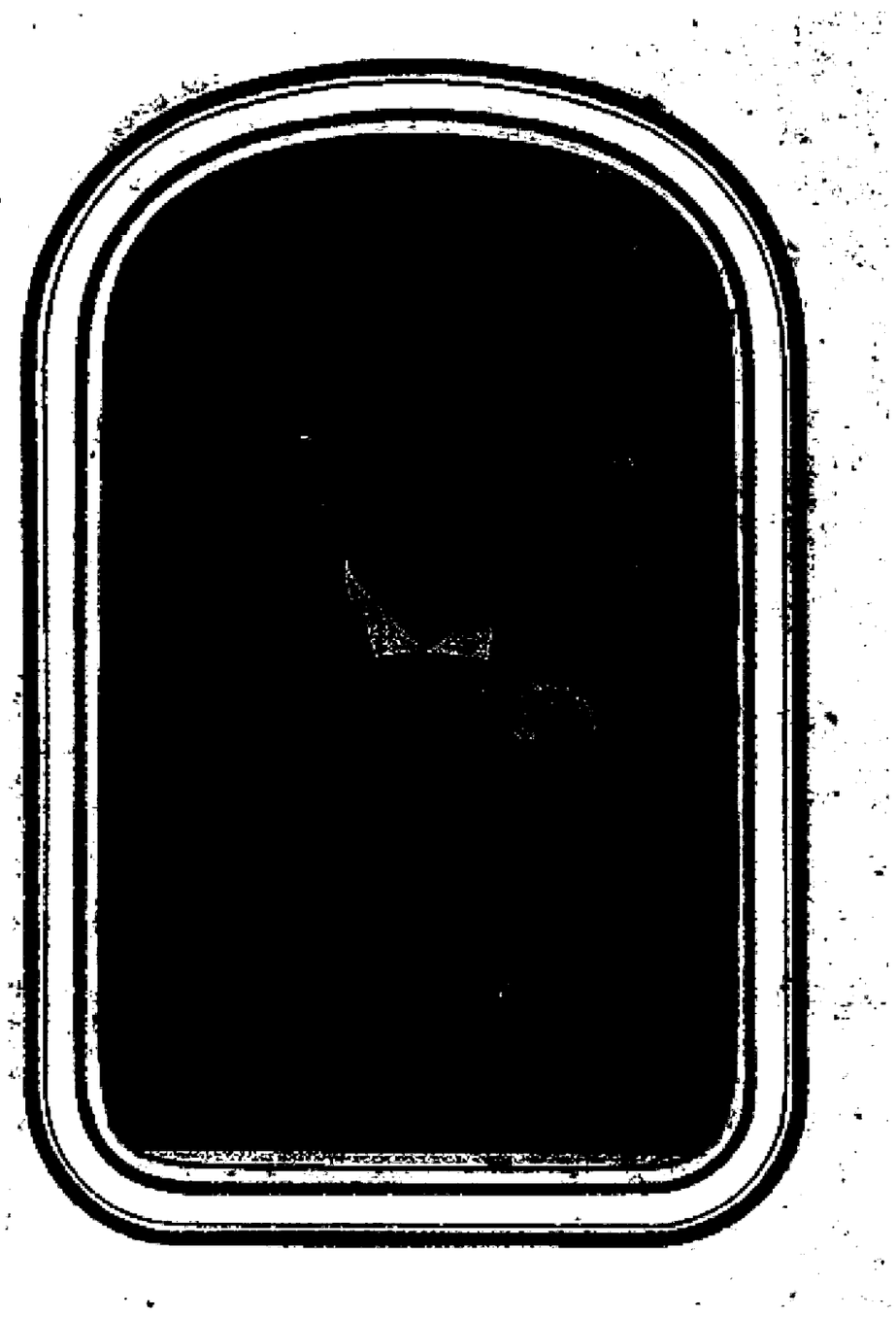
Julien COPPIER

---

(1) « La lettre de Montrottier », in *Revue savoisienne*, 2013, p. 20 et *Revue savoisienne*, 2014, p. 17.
(2) MARIN, S. « Le saint Antoine des collections du château de Montrottier », in *Revue savoisienne*, Annecy, 153^e^ année, 2013, pp. 216-220 ; voir aussi : MARIN, S. « Une statue de saint Jean-Baptiste dans les collections du château de Montrottier », in *Revue savoisienne*, Annecy, 154^e^ année, 2014, 215-219.
(3) BOISSET-THERMES, S. « La sculpture en Savoie. Ateliers, artistes et commanditaires à Chambéry et dans sa région (vers 1480 - vers 1530) », sous la direction de Laurence Rivière. Mention très honorable.

À propos de Jules-Numa Mugnier-Serand

La dynastie Serand a joué un rôle primordial dans l'histoire de l'érudition haut-savoyarde et annécienne au XIX[e] et au cours du XX[e] siècle. Parmi les membres de cette famille figurent Éloi Serand, un des refondateurs de l'Association florimontane en 1851, et son fils, Joseph, archiviste-adjoint aux Archives départementales de la Haute-Savoie. Ce dernier se consacre, suite au legs effectué par Léon Marès, à l'organisation du domaine de Montrottier.



Portrait de Numa Serand (1872-1933).

Jules-Numa Serand, naît à Faverges le 13 mai 1872[4], du mariage d'Éloi Mugnier-Serand, 46 ans, archiviste, et de Marie-Joséphine Revil, 40 ans, négociante. Il décède à l'hôpital Ballay de Conakry, en Guinée, le 14 mai 1933[5].

Outre un article relatif aux îles de Los, Jules-Numa Serand est l'auteur des deux autres publications[6]. Il entretenait des correspondances avec plusieurs membres du Muséum d'histoire naturelle [7] (Louis Bouvier, Auguste Chevalier, Gruvel, Charles Gravier, Hubert Henry, Louis Joubin, Lecomte, François Lacroix), mais aussi dans une moindre mesure avec des représentants de l'Institut océanographique de Monaco ou de la Bibliothèque du prince Bonaparte à Paris (MM. Heuvrard et Belhatte).

En 1933, *la Revue savoisienne* propose une rapide nécrologie de Jules-Numa Serand. Cette *Revue* annonce également une notice à paraître sur ses travaux. La note biographique présentée aujourd'hui par Robert-F. Martin permet de satisfaire au souhait formulé dans notre *Revue* en 1933.

Julien COPPIER

---

(4) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 E 2112.
(5) Ministère des Affaires étrangères, service central d'état civil, Nantes, (col) Conakry 1933 mun 00009.
(6) « Recherches en vue de la prévision des grains orageux en Afrique Occidentale au moyen de la télégraphie sans fil », in *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, s. d., pp. 177-199 ; « Nouvelles recherches en vue de la prévision des grains en Afrique Occidentale Française au moyen de la T.S.F. », in *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, janvier-mars 1925, 31 p. L'Institut de France (fondation Loutreuil) décerne à Jules-Numa Serand, le 11 octobre 1933, une subvention de 3 000 francs pour ses recherches sur les bruits parasites en T.S.F. et leur application à la prévision des grains.
(7) Le Muséum affecte à J.-N. Serand des indemnités pour frais de recherches et envoi de collections.

Note biographique sur Jules-Numa Mugnier Serand

Jules, le troisième fils d'Éloi Mugnier Serand, est né en 1872 à Faverges dans une famille, dans laquelle le goût des humanités classiques est prononcé.

Mais contrairement à ses frères François (1864-1943) et Joseph (1868-1957), Jules a sûrement satisfait son grand désir de découvrir le monde en devenant membre de la marine : en 1906, il se trouve sur l'archipel de Los, situé vis-à-vis Conakry, en Guinée, le pays étant devenu colonie française en 1904.

Cet archipel, dont le nom est une déformation de *Dos Idolos* ainsi nommé par les explorateurs portugais, constitue un massif igné annulaire faisant 15 km de diamètre, mis en place il y a 104 millions d'années lors de l'ouverture de l'océan Atlantique[8]. Les deux îles principales, Kassa à l'est et Tamara à l'ouest, ont la forme d'un croissant; au centre se trouve l'île Rouma. Elles offrent un certain danger à la navigation à l'entrée du port de Conakry, d'importance stratégique.

Jules a la responsabilité du phare à l'extrémité sud-ouest de Tamara. Il s'y trouve en 1925, pour le compte de l'administration de l'Afrique Occidentale Française. À cette époque, l'île n'est pas habitée.

> Quelques rares promeneurs viennent le dimanche, pendant la belle saison, ... mais le peu de temps dont ils disposent ne leur permet pas de parcourir l'île. Cependant, par la beauté de ses sites, par l'originalité de sa nature géologique, par sa magnifique végétation si variée, l'île Tamara mérite d'être parcourue avec attention [9].

Alfred Lacroix, éminent titulaire de la chaire de minéralogie au Muséum national d'Histoire naturelle à Paris à l'époque, apprend en 1898 que l'archipel de Los renferme des roches ignées très inhabituelles quand un de ses collègues lui rapporte des échantillons de la région. Il se décide d'entreprendre une étude détaillée de ce complexe en demandant à des militaires et administrateurs en poste de lui envoyer des échantillons représentatifs. Mais seul un géologue peut échantillonner correctement un tel ensemble de roches variées. A. Lacroix décide de venir sur place voir ces roches étranges, accompagné de Henry Hubert, administrateur des Colonies ; il exige l'aide d'un guide local. C'est ainsi que les deux spécialistes, l'un en minéralogie des roches ignées et l'autre en connaissances de la flore, la faune, et la géologie des îles de l'archipel de Los, se rencontrent sur place en 1909. Alfred Lacroix publie sa description des syénites néphéliniques de l'archipel en 1911[10]. Il dit: « *J'ai été remarquablement documenté sur Tamara, sur les îlots voisins et aussi sur Rouma, par M. J.-N. Serand, qui a*

---

(8) MOREAU, C., OHNENSTETTER, D., DEMAIFFE, D. & ROBINEAU, B. « The Los Archipelago nepheline syenite ring-structure: a magmatic marker of the evolution of the central and equatorial Atlantic. », in *The Canadian Mineralogist* 34, 1996, pp. 281-299.

(9) SERAND, J. « Les îles de Los (Guinée française). Notes sur la côte sud-ouest de l'île Tamara », in *La Géographie* 47 (1-2), 1927, pp. 1-28.

(10) LACROIX, A. « Les syénites néphéliniques de l'Archipel de Los et leurs minéraux », in *Nouvelles Archives du Muséum* (série 5) III, 1911, pp. 1-132.

en particulier pris beaucoup de soins à rechercher et à échantillonner les nombreux filons minces qui traversent les syénites de l'extrémité méridionale de Tamara ». Dans cet article, Lacroix présente une photo d'un affleurement de blocs imposants de syénite néphélinique le long de la côte, avec (probablement) Jules Serand pour servir d'échelle.

Curieusement, M. Lacroix change l'orthographe du nom de famille de Jules en écrivant Sérand en 1931 au lieu de Serand comme en 1911 et 1913[11]. Il rapporte que depuis leur rencontre sur le terrain, Jules « *a bien voulu ... profiter de toutes les occasions possibles pour exploiter, à l'aide d'explosifs, beaucoup de points intéressants* ». Il est clair que Jules informe M. Lacroix de ses observations sur le terrain au fur et à mesure qu'il progresse dans son échantillonnage. C'est ainsi qu'Alfred Lacroix réussit à assembler une collection exceptionnellement complète d'échantillons non altérés du complexe de Los. Cette collection est conservée au Muséum et fait présentement l'objet d'études plus poussées avec des méthodes d'analyse modernes. Biagioni *et al.*[12] décrivent en 2010 la nouvelle espèce minérale *roumanite* dans des échantillons prélevés par Jules Serand sur l'île Rouma.

Pour signaler les contributions nombreuses de Jules Serand à la connaissance de la minéralogie et la pétrologie du complexe de Los, Lacroix proposa[13] le nom *serandite* pour une nouvelle espèce minérale de couleur « rose fleur de pêcher », se présentant en prismes atteignant 5 cm. La serandite, de composition $NaMn_2[Si_3O_8(OH)]$, est l'équivalent à dominance de manganèse de la pectolite.

Jules-Numa Serand, outre les deux articles mentionnés plus haut, contribue également à la littérature scientifique avec un article original de 28 pages publié dans la revue *La Géographie*, numéro de janvier-février 1927[14]. Il s'agit d'une première description détaillée de la flore et de la faune de l'île Tamara et d'une description sommaire de la géologie, tirée des observations de M. Lacroix. Son but, en écrivant un tel article, était de faire connaître et aimer les îles de Los :

> Les vieilles idoles de bois ou de pierre, que ces hardis marins ont pu voir jadis, ont disparu à jamais... Mais ce sont les îles elles-mêmes qui les ont remplacées; et les nouveaux idolâtres, ce sont tous ceux, Indigènes ou Européens, qui ont eu le bonheur d'y vivre, et qui ont su en apprécier la captivante et étrange beauté.

Robert F. MARTIN
Département des Sciences de la Terre - Université McGill
Montréal, QC H3A 0E8, CANADA

---

(11) LACROIX, A. « La constitution minéralogique de l'archipel de Los (Guinée) », in *Comptes Rendus, Académie des Sciences de Paris* 156, 1913, pp. 653-658.
(12) BIAGIONI, C., BONACCORSI, E., MERLINO, S., PARODI, G.-C., PERCHIAZZI, N., CHEVRIER, V. & BERSANI, D. « Roumaite, $(Ca,Na,\square)_3(Ca,REE,Na)_4(Nb,Ti)[Si_2O_7]_2(OH)F_3$, from Rouma Island, Los Archipelago, Guinea: a new mineral species related to dovyrenite », in *The Canadian Mineralogist* 48, 2010, pp. 17-28.
(13) LACROIX, A. « Les pegmatites de la syénite sodalitique de l'île Rouma (archipel de Los, Guinée française). Description d'un nouveau minéral (sérandite) qu'elles renferment », in *Comptes Rendus, Académie des Sciences de Paris* 192, 1931, pp. 189-194.
(14) SERAND, J. « Les îles de Los,... *op. cit.*

Un plan en relief du Mont-Blanc dans les collections du château de Montrottier



Plan en relief du Mont-Blanc.

L'Académie florimontane conserve un plan-relief, figurant le Mont-Blanc et la vallée de Chamonix[15] : il représente la partie du massif qui s'étend en longueur, du col de Balme à l'aiguille de Bionnassay, et en largeur, de la ligne frontière du massif, y compris les Aiguilles rouges, avec la vallée de Chamonix.

Des itinéraires d'ascension du Mont-Blanc par le glacier des Bossons et par l'aiguille du Goûter sont figurés en pointillés [rouges] ; une petite rose des vents en papier découpé, collée sur le glacier du Tacul, indique les directions et 143 numéros, dont plusieurs manquent ou sont effacés, correspondent aux 143 noms d'une légende, divisée en 3 classes : la 1ère : la vallée de Chamonix, la 2ème : la vallée de Bionnassay et la 3ème : la vallée du Tacul. Les séracs des glaciers sont figurés par de petites parcelles de carbonate de chaux.

Dans la légende, deux mentions sont particulièrement intéressantes :

« *n° 115 : Col du Géant où M. de Saussure a passé 17 jours et 17 nuits à y faire des observations phisiques* » ;

« n° 114 : *Pierre ronde l'on voit tracé en rouge les premières tentatives que l'on a faites pour parvenir au sommet du Mont-Blanc* ».

Un plan-relief, propriété de l'Académie florimontane

Ce plan en relief a été légué à l'Académie florimontane en 1920, par Joseph-Asghil Favre (testament du 28 juillet 1919). Il est né à Faverges le

---

(15) Ce relief, composé de 8 morceaux de bois [d'arole ?] assemblés. Il est conservé dans une boîte en bois et vitrée, dont les dimensions sont : 60 cm (L) X 35 cm (l) X 13,5 cm/20,5 cm (h). N° d'inv. 2366.

25 novembre 1877, de Hyacinthe-Antoine Favre, docteur en médecine, 53 ans, et de Louise Fontaine, rentière, 25 ans[16]. Alors que Favre est étudiant en médecine, il devient membre de l'Académie florimontane le 13 avril 1904[17]. Il décède le 3 juillet 1920 à Faverges[18]. À ses obsèques, le vice-président, Isidore Nanche ainsi que les frères Joseph et François Serand représentent l'Académie.

J.-A. Favre a fait plusieurs dons à l'Académie florimontane dont celui de ce relief[19], legs de son arrière-grand père, François Boëgeat (ancienne famille de Chêne-Bourg, près de Genève), à qui H.-B. de Saussure[20] l'avait donné.

Ce legs correspond aux orientations définies par l'Académie florimontane pour l'enrichissement des collections, suite au legs fait par Léon Marès : J. Serand souhaite, dans son projet scientifique pour Montrottier, outre enrichir des collections déjà rassemblées par Marès, développer une collection locale, constituée notamment de produits issus de l'artisanat ou d'industries savoyardes disparues ou encore d'œuvres d'artistes de la région[21].

À la fin du XVIII[e] siècle, Charles-François Exchaquet se spécialise, dans la fabrication de plans en relief de Mont-Blanc ; il est possible de lui attribuer l'origine de celui conservé au château.

Rappel biographique[22]

Charles-François Exchaquet naît en 1746 à Court, dans le Jura bernois (CH). Il est issu de la famille Exchaquet ou Eschaquet . Pierre Duparc mentionne dès la fin du XIII[e] siècle un Jacques Exchaquet, unique juge du comte de Genève, qui exerce sa fonction au moins dès 1278[23]. Cette famille se divisera en plusieurs branches[24]. Un autre Jacques Exchaquet sera syndic d'Annecy en 1490[25]. Les délibérations d'Annecy mentionnent un « champ Exchaquet » : à l'occasion de l'arrivée de Béatrice de Portugal à Annecy, le 1[er] mars 1524, les enfants de la ville sont conduits à sa

---

(16) Arch. dép. Haute-Savoie, 4 E 2113, n° 65.
(17) « Séance du 13 avril 1904 », in *Revue savoisienne*, 1904, 45[e] année, p. 71.
(18) Mairie de Faverges, décès de l'année 1920, n° 36.
(19) Mutation par décès du 28 décembre 1923 (n° 123), Arch. dép. Haute-Savoie, 3 Q 5563. Voir aussi « Séance du 7 juillet 1920 », in *Revue savoisienne*, 1920, 61[e] année, p. 50 et p. 57.
(20) Ce plan en relief si l'on considère les indications portées sur l'inventaire des collections et la fiche mentionnent son appartenance à de Saussure.
(21) COPPIER, J. « Le domaine de Montrottier (Lovagny–Haute-Savoie), de la demeure du collectionneur Léon Marès à la propriété de l'Académie florimontane (1916-1919) », in *Revue savoisienne*, 149[e] année, Annecy, 2009, pp. 97-130.
(22) WEIDMANN, M., « Exchaquet, Charles-François », in *Dictionnaire historique de la Suisse (*désormais *DHS)*. Bâle, 2004, vol. 4, p. 651.
(23) DUPARC, P. *Le comté de Genève : IX[e]-XV[e] siècle*. Genève, 1955 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XXXIX), pp. 458-459.
(24) FORAS (A. de), MARESCHAL-LUCIANE (F.-C. de), VIRY (P. de), YVOIRE (F. d'). *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, volume 2, Grenoble, 1878, pp 298-302. Voir aussi : Archives cantonales vaudoises, fonds P. Exchaquet (famille et familles alliées) 15/16, qui comprend un dossier contemporain (1950-1990) avec de la documentation sur les reliefs.
(25) DUPARC, P., « Liste des syndics connus avant 1530 », in *Annesci*, n° 20, société des amis du vieil Annecy, Annecy, 1975, p. 198.

rencontre « *usque ad campum Exchaqueti* ». On sait aussi que la famille Exchaquet possédait une maison proche de l'église des Franciscains, actuelle cathédrale d'Annecy[26].

Passionné dès l'enfance par la montagne et les minéraux, après des études de chimie, de métallurgie et de l'art des mines, Exchaquet est, en 1780, en charge de la Société des mines et fonderies du Haut-Faucigny, à Servoz. C'est l'occasion pour lui de prospecter à travers le massif du Mont-Blanc[27], d'y esquisser des cartes et de tracer de nouveaux itinéraires vers les sommets. En 1785, il publie une première *Carte des montagnes du Faucigny*[28].

De sa passion pour la montagne et à la suite de quelques voyages dans les massifs alpins, il dresse des relevés et fait construire des plans-reliefs[29], en bois sculpté et peint, du Saint-Gothard. Charles-François Exchaquet n'est toutefois pas un pionnier dans la construction de ce type de plans. Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, le voyageur dans les Alpes se contente de cartes sommaires, relevant plus d'indication d'itinéraires que de véritables plans topographiques. Apparaissent alors ces premiers types de plans-reliefs : outre Exchaquet, deux pionniers helvétiques[30] se distinguent particulièrement dans l'art de cette confection : le général Ludwig Pfyffer (1716-1802), de Lucerne, et Joachim Eugen Müller, d'Engelberg (1752-1833).

Le 3 août 1787, le Genevois Horace-Bénédict de Saussure[31], qui voue à Exchaquet toute son estime[32], atteint la cime du Mont-Blanc et donne à cette ascension un grand retentissement. Pour commémorer l'évènement, Exchaquet construit des maquettes de la vallée de Chamonix et du Mont-Blanc qui sont commercialisés dans l'Europe entière.

Exchaquet, le premier à s'intéresser à la construction de plan-relief du massif du Mont-Blanc[33], acquiert surtout la célébrité par la réalisation de

---

(26) La maison est mise en vente en 1674 par Jean-François Exchaquet, prêtre, le 13 avril 1674 : Arch. dép. Haute-Savoie, E 1052. Sur cette famille et l'histoire de cette maison plus connue sous le nom d'hôtel de la Monnaie, voir : GRANDCHAMP, G., « La famille Echaquet et sa maison d'Annecy », in *Annesci*, n° 32, société des amis du vieil Annecy, Annecy, 1991, pp. 342-343.

(27) « Il s'était lui-même rendu de Chamonix à Courmayeur le 28 juin 1878 en franchissant le col du Géant » : COXE, W. *Voyage en Suisse*. Tome I[er], Paris, 1790, pp. 452-453.

(28) Cette carte « donne une très bonne idée de la forme des vallées et des chaînes de montagnes qu'elle représente. […] Pour répondre de l'exactitude de cette carte, […] elle est de M. Exchaquet, directeur-général des fonderies du Haut-Faucigny et si avantageusement connu par ses reliefs de la vallée de Chamouni » : BERTHOUT VAN BERCHEM, M. *Itinéraire de la vallée de Chamouni, d'une partie du Bas-Vallais et des montagnes avoisinantes*. Genève, 1816, p. 8. Le catalogue *Immagini et immaginario della montagne 1740-1840*, publié par le musée national de la montagne à Turin en 1989, reproduit une gravure : « Vue perspective de la vallée de Chamouni, du Mont-Blanc et des montagnes adjacentes dans le Haut Faucigny en Savoie » (pp. 58-59).

(29) Sur l'histoire de ces plans-reliefs, voir : DELÉCRAZ, C. « Les reliefs de montagne au XVIII[e] siècle, entre la science et le mythe », in *Les plis du temps. Mythe, science et H.-B. de Saussure*. Annecy, 1998, pp. 125-141.

(30) IMHOF, E. *Sculpteurs de montagnes : les reliefs de montagnes en Suisse*. Berne, 1981.

(31) C'est à H.-B. de Saussure que l'on doit le financement de la première ascension du Mont-Blanc : le plus haut sommet d'Europe est atteint le 8 août 1786 par deux Chamoniards, le guide Jacques Balmat et le docteur Michel Paccard : « Saussure, Horace Bénédict de », in *DHS*. Bâle, 2011, vol. 11, p. 97. Voir aussi SIGRIST, R. (sous dir.). *H.-B. de Saussure (1740-1799), un regard sur la terre*. Genève, 2001, 540 p.

(32) SEYLAZ, L. « Un émule de H.-B. de Saussure : Charles-François Exchaquet, 1746-1792 », in *Les Alpes*, XI, 1935, 187-195.

(33) SIGRIST, R., « À propos des reliefs Exchaquet », in *Bulletin des Musées de Genève*, n° 306, septembre 1990, pp. 11-15.

ces plans-reliefs qu'il réalise à compter de 1787 ; il les accompagne d'une notice explicative et parfois d'une collection de roches. En 1790, Exchaquet fonde, avec les Genevois Pictet et Gosse, une manufacture de porcelaine aux Pâquis à Genève, qui fabrique des séries de reliefs miniatures en porcelaine. Cette entreprise est interrompue par sa mort, à Servoz, en 1792 et aujourd'hui aucune de ces dernières miniatures ne semble avoir subsisté.

Des témoignages de l'époque

Les Archives de l'Académie conservent un recueil de documents manuscrits et imprimés intitulé *Mines of Savoy Faucigny Chablais*[34]. Dans une notice imprimée, qui porte le titre manuscrit : *Mines of Servoz*, figure la description suivante :

> le seul reproche qu'on puisse faire à ce relief, c'est d'avoir un cadre trop serré, et une échelle trop petite, ensorte qu'il ne donne pas une idée de la majesté des objets qu'il représente. Il est vrai cependant que si on le voyoit ailleurs que dans les Alpes, la comparaison de leur masse imposante avec l'exiguité de leur image, n'étant pas sous les yeux, sa petitesse seroit moins frappante. Il seroit à souhaiter que M^r^ Exschaquet voulant augmenter son relief et y comprendre une plus grande étendue de pays. En représentant ainsi tous les environs du Mont-Blanc, c'est-à-dire les plus hautes montagnes de l'Europe, il offriroit aux Curieux et aux Naturalistes un Ouvrage aussi utile qu'intéressant, et dont la carte seroit infiniment précieuse. Personne ne pourroit mieux que lui remplir cet objet ; ses talents et la parfaite connoissance qu'il a de ces montagnes, où il habite depuis nombre d'années, me font désirer ardemment qu'il veuille bien entreprendre un aussi bel ouvrage, sur une échelle un peu plus grande que celle qu'il a suivie.

Ces plans-reliefs, qui précèdent la représentation cartographique plane[35] et qui existaient suivant trois formats types, sont mentionnés dans différents autres témoignages : *Le journal de Lausanne* signale l'intérêt de ces plans :

> le désir de voir par soi-même les glaces éternelles que la vallée de Chamouni renferme, les rochers élancés et inaccessibles qui l'entourent de tous côtés, et qui semblent nous montrer le squelette et la charpente de notre globe ; ou le désir de se rapprocher de la nature et de l'observer, même lorsqu'elle est sauvage, conduit à Chamouni des voyageurs de toutes les parties de l'Europe, et force pour ainsi dire, les habitans des grandes villes à quitter les beautés factices pour les beautés réelles de la nature. Mais si cette vallée est intéressante pour le simple curieux, elle ne l'est pas moins pour le naturaliste ; et dans ce moment où les voyages du célèbre Professeur de Genève ont fixé les yeux de toute l'Europe savante sur cette contrée montagneuse, on croit rendre service aux amateurs, en leur annonçant qu'ils peuvent se procurer des plans en relief qui la représentent exactement.
> Chacun de ces reliefs comprend la vallée de Chamouni, les portions de la chaîne du Mont-Blanc et de celle du Brêven qui s'étendent depuis le pont

(34) Académie florimontane, archives 710 (legs M. Glover en 1898).
(35) TOURET, L., *op. cit.*, pp. 1-20.

Pélissier, à l'entrée ouest de la vallée jusqu'au Col de Balme qui la termine à l'Est. Ils représentent le pays, tel qu'il est au mois d'août ; leur longueur est de trois pieds de roi, sur un pied un pouce de large ; les proportions sont, à peu près, d'une ligne sur vingt toises ; et le niveau est supposé le lac de Genève. Ces plans sont faits en bois d'arole, bois tendre et en même temps inaltérable. On a donné aux rochers et aux glaciers leur forme et leur couleur naturelles. Les premiers sont peints à l'huile, et les glaciers sont représentés par des fragmens de Spath pesant, légèrement teint en bleu. On y a marqué tous les villages, hameaux et chalets, et on a tracé, par des lignes, les différens sentiers connus et pratiqués dans ces montagnes ; on a cru devoir y indiquer aussi les différentes tentatives que l'on a faites pour parvenir au sommet du Mont-Blanc, et la route que l'infatigable M. de Saussure vient de suivre avec le plus grand succès. Chaque relief est accompagné d'une description, indiquant les moyens dont on s'est servi pour lui donner toute l'exactitude possible, et les noms de tous les objets qu'il représente.
Ces reliefs, étant en bois, sont peu pesants, d'un transport facile et l'on se charge de les emballer, de manière qu'ils ne pourront s'endommager dans la route (leur prix est de 30 louis). Ceux qui désirent s'en procurer, peuvent s'adresser à M. Exchaquet, Directeur général des fonderies du Haut Faucigny, à Servoz, près de Sallanches, dans le Haut Faucigny. (1[er] septembre 1787).

William Coxe raconte une excursion effectuée en compagnie d'Exchaquet, « *remarquable par ses nombreuses excursions en haut des Alpes* ». Il ajoute :

> ses courses réitérées dans ces régions l'ont mis en état d'exécuter un modèle en relief de la vallée de Chamouny, du Mont-Blanc, des montagnes adjacentes et des glaciers. Afin de rendre ces modèles encore plus précieux pour les Naturalistes, il a recueilli des fragments des différentes espèces de pierres qui composent les montagnes représentées sur le plan[36].
> Notre Exchaquet fait exécuter les plus mignons reliefs du monde *[...]*. Ils sont tous petits, peints en miniature par de bons artistes, si petits qu'on peut les mettre dans la poche *[...]*. Il en fait faire pour tout le pays de Vaud, le Gothard et le Mont-Blanc »[37].

Peu d'exemplaires de ce type de plan semblent avoir été conservés[38] :

- Le Muséum de Genève conserve, dans les reliefs du département de géologie et paléontologie, un grand relief du Mont-Blanc : il s'agit du plus grand relief du Mont-Blanc d'Exchaquet qui soit parvenu jusqu'à nous, vraisemblablement a-t-il été légué au Muséum par Marc-Auguste Pictet[39].
- Un autre est au cabinet de minéralogie du musée Teyler de Haarlem (Pays-Bas)[40].

---

(36) COXE, W. *op. cit.*, pp. 452-453.
(37) Lettre de Struwve à Wyttenbach, du 18 janvier 1792, citée par DELÉCRAZ, C., *op. cit.*, p. 140.
(38) TOURET, L. « Charles-François Exchaquet (1746-1792) et les Plans en Relief du Mont-Blanc », in *Annals of Science*, 46, 1989, pp. 10.
(39) « Grand relief du Mont-Blanc, Echelle : 1/18'500, auteur : Charles-François Exchaquet, année : 1786-1787 (date de la réalisation de la série originale), dimensions : 1270 x 980 mm, matière : papier mâché ; [...]. Les itinéraires d'Horace-Bénédict de Saussure sont indiqués » : Muséum de Genève, n° 10 : http://www.ville-ge.ch/mhng/pdf/gepi_reliefs.pdf [consultation du 18 juillet 2013].
(40) TOURET, L. *op. cit.*, p. 1.

- Un exemplaire est conservé dans la collection Adolpf Traugott von Gersdorf au musée d'art de la ville de Görlitz [41] en Allemagne.

Ce relief conservé par l'Académie florimontane a fait l'objet de plusieurs prêts, notamment :

- lors de l'Exposition internationale de la Houille Blanche et du Tourisme organisée avec le concours du Touring-Club de France à Grenoble de mai à octobre 1925[42],

- ou notamment d'expositions organisées par le Conseil général de la Haute-Savoie (*Découverte et sentiment de la montagne 1740-1840*[43] et *Les plis du temps*[44]).

Ce plan en relief, qui appartient à la catégorie des objets du patrimoine scientifique et technique, méritait d'être mieux connu, particulièrement après la commémoration du 250e anniversaire de la découverte de Chamonix par Horace-Bénédict de Saussure[45].

Julien COPPIER

(41) N° inv. 3028-2010 ; il date de 1790 ; ses dimensions : 110 cm (L) X 65 cm (l) X 34 cm (h). Ce musée conserve également un plan-relief du Saint-Gotthard, de 1791 (dim. : 47 cm (L) X 53 cm (l) X 12 cm (h) ; n° inv. 3028-2010) et un plan-relief du lac de Genève, c. 1791 (dim. : 5,4 (h) X 20 cm (diamètre) ; n° inv.2213-2008, tous deux dus à Exchaquet. Ces reliefs proviennent de la collection d'Adolf Traugott von Gersdorf (1744-1807), scientifique qui voyagea en Savoie du Nord et à travers les Alpes en 1786. Proche d'Exchaquet qu'il rencontra à Genève, il lui commande des modèles, qui après sa mort, rentre dans les collections de la Société des Sciences de Haute-Lusace, puis au musée de Görlitz. Voir : IMHOF, Viola, « Die Bergmodelle des Charles-Francois Exchaquet in Görlitz », in Neues Lausitzisches Magazin N.F., 4 (2001), pp. 24-32 et TIETZ, Anke, « Modell des Tales von Chamonix und der Bergketten des Montblanc und Mont Brévent », in: Kai Wenzel (Red.). *Kunst und Wissenschaft um 1800. Die Sammlungen der Oberlausitzischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Görlitz*. Bielefeld, 2011, pp. 92-93. Merci à Kai Wenzel, du musée de Goerlitz, qui m'a aimablement fourni ces informations.

(42) Arch. dép. Isère, 154 M 19-20. Voir aussi BLANCHARD, R. « L'exposition de Grenoble », in *Revue de Géographie alpine*, Grenoble, 1925, pp. 753-754.

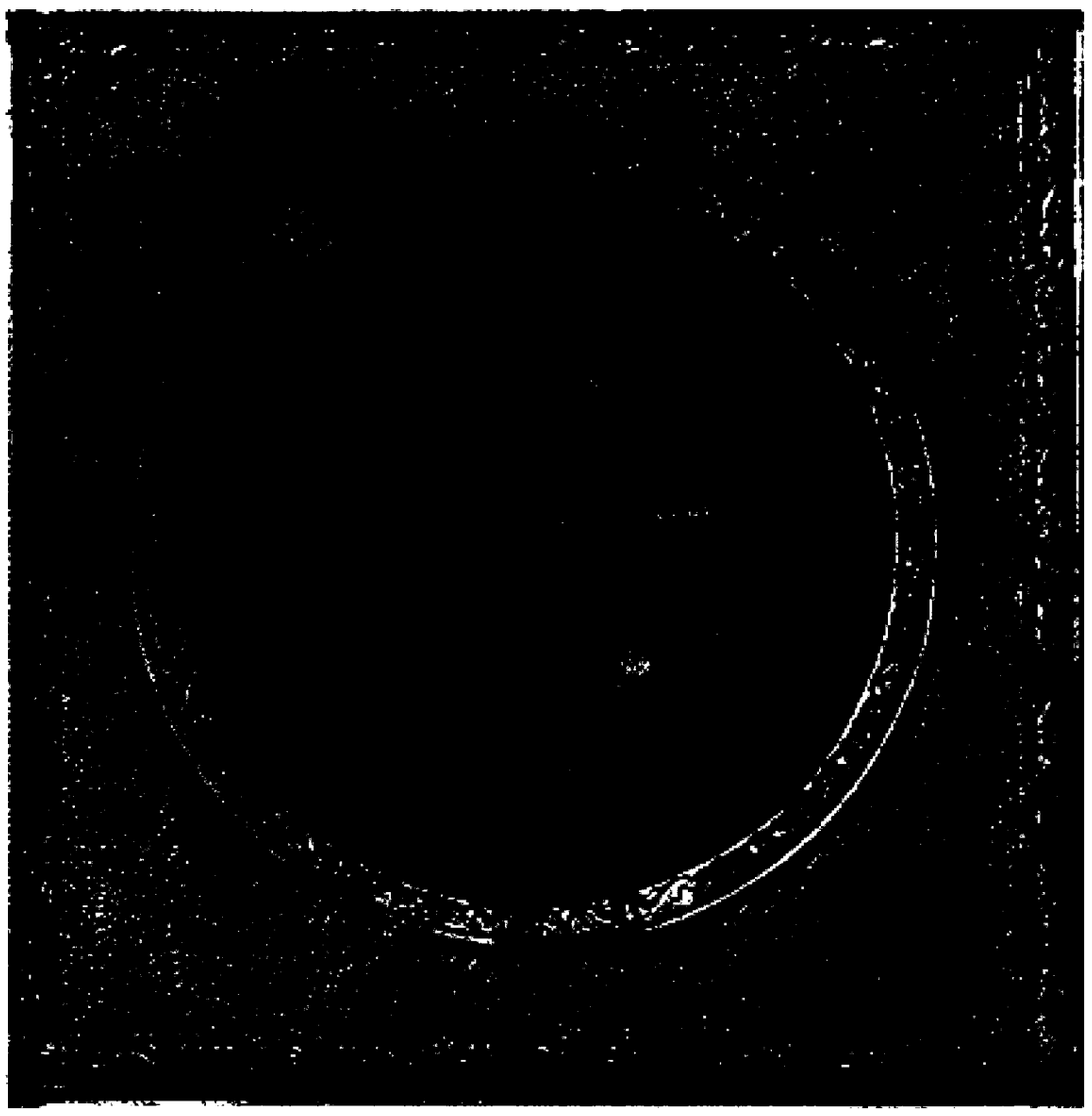
(43) Conseil général de la Haute-Savoie. *Découverte et sentiment de la montagne 1740-1840*. Annecy, 1986, 170 p. Le relief figure dans ce catalogue sous le n° 61, pp. 71-74 et dans le journal de l'exposition p. 3.

(44) Conseil général de la Haute-Savoie, musée d'ethnographie de Genève. *Les plis du temps. Mythe, science et H.-B. de Saussure*. Annecy, 1998, 367 p. Voir en particulier : DELÉCRAZ, C. « Les reliefs de montagne au XVIIIe siècle, entre la science et le mythe », pp. 125-141.

(45) SAUVY, A. « Chamonix par Horace Bénédict de Saussure », in *Célébrations nationales-Ministère de la Culture et de la Communication*, Paris, 2010, pp. 164-166.

Notes sur une copie de *La Vierge à la chaise* de Raphaël conservée à Montrottier

Le château de Montrottier conserve des collections rassemblées par les familles Frèrejean et Marès, et notamment Léon Marès. Tant par leur diversité (armes, objets maçonniques, mobilier, objets exotiques et orientaux, archéologie, art religieux) que par leur présentation, ces collections témoignent du goût et de l'esprit de ce collectionneur à la fin du XIX[e] et au début du XX[e] siècle.



Copie de *La Vierge à la chaise*, de Raphaël

Des études récentes permettent de relativiser le rôle de Léon Marès dans la constitution des collections du château et incitent à la prudence sur leur provenance : l'héritage de sa famille est bien connu, tout comme est maintenant avéré celui de la famille Frèrejean. Ces études nous informent aussi sur le milieu artistique et marchand qui influence la constitution, au sein des collections, d'un cabinet de peinture[46]. Ces œuvres qui couvrent une large période, du début du XVI[e] siècle à la seconde moitié du XIX[e] siècle, proviennent d'écoles hollandaises, flamandes, françaises et italiennes. Les genres picturaux les plus variés y sont représentés : portraits, paysages, mythologie, histoire, scène de genre, nature morte ou encore peinture religieuse. Pour ce dernier genre, figurent notamment des représentations de la Vierge Marie et de l'Enfant Jésus.

Une iconographie particulière [47]

Dans le corpus des œuvres chrétiennes, l'iconographie de la Mère et de l'Enfant constitue un des ensembles les plus vastes et étendu. Il connaît tout un ensemble de variantes, dont la portée symbolique varie en fonction de l'importance accordée à la Vierge et à l'Enfant.

---

(46) COPPIER, J., « Léon Marès (1854-1916), propriétaire du domaine de Montrottier : éclairages sur une personnalité à partir de documents inédits », *in Revue savoisienne*, 150[e] année, Annecy, 2010, pp. 181-215. COPPIER, J., « Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur à partir de documents inédits », *in Revue savoisienne*, 151[e] année, Annecy, 2011, pp. 331-360. COPPIER, J., « Le domaine de Montrottier au temps de la famille Frèrejean (1876-1906) », *in Revue savoisienne*, 153[e] année, Annecy, 2013, pp. 95-125.

(47) Ces éléments sont tirés de : BARRAL I ALTET, X. *Dictionnaire critique d'iconographie occidentale*. Rennes, 2003, article Marie, pp. 533-540. Voir aussi : REAU, L. *Iconographie de l'Art chrétien. Iconographie de la Bible. II. Nouveau testament*. Paris, 1957, t. 2, pp. 213-255 (Nativité et Adoration).

L'enfance du Christ, correspondant au cycle liturgique de Noël, est avec la Passion (cycle de Pâques), la période de la vie de Jésus qui a le plus inspiré l'art religieux. L'iconographie s'appuie sur des passages des Évangiles canoniques complétés par les apports des Évangiles apocryphes (celui de Jacques notamment). Les thèmes de ce cycle sont au nombre de 4 : La Nativité [48], à laquelle est évidemment liée L'Annonce aux bergers et l'adoration des Mages ; La circoncision et la présentation au temple ; Le massacre des Innocents et la fuite en Égypte ; Jésus au temple parmi les docteurs.

Marie, en tant que mère du Christ, est par définition très représentée, plusieurs épisodes de sa vie étant liés à l'histoire de son fils. Les vocables sous lesquels elle est invoquée sont nombreux : Marie, Mère de Dieu, Sainte Vierge, Vierge Marie, Notre Dame.

Sa vie est peu connue à travers les textes évangéliques qui ne racontent rien de son enfance. Le premier évènement est l'Annonciation. Sa présence dans les Évangiles s'accentue encore avec la Nativité jusqu'à la mort du Fils sur la Croix et la scène de la Lamentation. Certaines sources apocryphes évoquent sa vie après la passion et la résurrection du Christ. La Dormition, puis l'Assomption, quand son âme monte dans les cieux, est la scène qui clôt les cycles consacrés à Marie.

La Vierge à la chaise ou de *La Madone à la chaise* de Raphaël (1483-1520) [49] : description du tableau

Ce tableau célèbre de Raphaël, exécuté entre 1513 et 1514, est conservé à Florence au palais Pitti, dans la Galerie palatine. Cette œuvre de chevalet figure parmi les plus abouties de Raphaël et de la Renaissance italienne [50] dans l'art des tableaux circulaires. Le titre est dû au siège richement décoré sur lequel Marie est assise avec un dossier ouvragé dans sa partie supérieure, orné de dorures et de longues franges dans sa partie inférieure. On retrouve le coloris délicat et la grâce des visages caractéristiques de la peinture religieuse de Raphaël.

Bref historique du *tondo* ou tableau circulaire

Le *tondo* ou *rotondo* (*tondo* est une aphérèse) désigne un tableau de forme circulaire très en vogue au XV^e^ siècle en Italie. Avec le *tondo*, la Renaissance italienne reprend à son compte un type antique qu'elle redécouvre parmi les plus vieux monuments romains, qu'il s'agisse de l'*oculus* ou du *clipeus* des sarcophages païens et paléochrétiens ou encore

---

(48) Ce thème est rendu célèbre par les adorations de l'Enfant Jésus, par Marie et Joseph, parfois accompagnés d'autres personnages.

(49) Détrempe sur bois (procédé de peinture à l'aide de couleurs délayées dans de l'eau additionnée de gomme) : Ø 71 cm.

(50) Les *tondi* connaissent une vogue remarquable à la Renaissance grâce aux peintres italiens qui les utilisent pour les *desco da parto*, plateaux d'accouchée offerts à la mère pour son premier né. La forme circulaire indique que ce sont souvent des tableaux destinés à une dévotion privée. De grands peintres les illustrent, sur les deux faces, en usant des sujets mythologiques, symboliques, religieux ou profanes : ex. l'Adoration des Mages dit Tondo Cook de Fra Angelico et /ou Fra Lippi (1440-1460).

des stèles funéraires, comme la stèle du musée régional d'Alba Julia. Dans la peinture romaine, les exemples de portrait ou de représentations mythologiques sous forme circulaire abondent (mosaïques, peintures sur verre, etc.). Dans l'art byzantin, la figure en *clipeus*, parfois inséré comme motif décoratif dans les frises de feuillage, est peinte sur les iconostases et sur les piliers au revers des arcs ou sculptés dans les ivoires. Le motif apparaît au Moyen Âge dans les fresques [51], dans des manuscrits où la petite vignette ronde [52] accompagne la représentation en oculus ou en mandorle ramenée à la double forme circulaire. La Renaissance italienne hérite donc d'une double tradition de même origine. À Florence, les Madones représentées dans un tableau rond peuvent se prévaloir d'une tradition qui remonte au Moyen Âge. Raphaël en prend connaissance à travers les sculptures de Luca della Robbia et de Michel Ange, et par des peintures de Botticelli, Lorenzo di Credi et Filippino Lipi.

Le *tondo* a des destinées différentes. Tantôt il est associé à de grands et lourds encadrements décoratifs de plafonds ou soffites [53], dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, tantôt il réapparaît sous la forme d'un tableau amovible destiné à accueillir des sujets mythologiques et des portraits le plus souvent féminins, surtout au XVIII[e] siècle, pratique qui n'est pas sans rapport avec des miniatures et des camées portatifs.

Le sujet représenté

Pour en revenir au tableau de *La Madone à la chaise*, la scène est empreinte d'une intimité et d'une douceur familiales, accentuées par le geste pudique, affectueux et tendre de la Vierge serrant de ses deux mains son Enfant Jésus, potelé, dans ses bras pour bien manifester que c'est son enfant. Le petit bras de l'Enfant qui a dépassé l'âge du bébé disparaît sous son châle. La chevelure des personnages est très soignée. Le regard de la Vierge et de l'Enfant sont hors champ, il vise le spectateur qui contemple la scène.

À droite, au deuxième plan, apparaît saint Jean-Baptiste enfant tout aussi potelé, les mains jointes avec la Croix. Il s'insère dans la courbure du tableau. Il est vêtu d'une peau de chameau symbolisant sa future vie de pénitence dans le désert. Ce qui est remarquable, c'est que son regard insistant se tourne vers la scène familiale (Il nous l'indique : c'est ici que cela se passe) tout en manifestant au spectateur sa distance, son écart avec cette intimité familiale. Il fait bien partie du cercle de la famille tout en étant séparé ! Il est relégué vers le bord du tableau et n'a aucune part à l'intimité entre la mère et l'enfant. Ce n'est qu'un jeune témoin, que le précurseur du Christ qui indique que le personnage le plus important est celui que Marie presse auprès d'elle.

---

(51) Berzé-la-Ville.

(52) Bible moralisée de la BnF, Paris.

(53) Placé au plafond, le *tondo* est souvent associé aux types de peinture allégoriques nommées les Apothéoses, servant à déifier les puissants en les représentant en hauteur. Ce sont alors des décorations de plafond de la taille des fresques murales, et non plus à proprement parler des tableaux ronds (salle des 4 Portes du Palais ducal à Venise, 1574-1581, où se rencontrent les motifs ronds et ornés).

Ce qui est unique et exceptionnel dans ce tableau c'est la concentration des trois figures disposées en cercle et représentées dans un plan aussi rapproché que possible. Selon le critique d'art Christof Thoenes [54],

> L'ensemble produit une sorte d'effet de miroir convexe ; par les regards de la mère et de l'Enfant tournés vers les spectateurs ; par un traitement également brillant des objets du décor, du pied de chaise façonné au tour ou des étoffes brodées d'or. L'intimité produite tient presque du portrait, et on ne la retrouve dans aucune autre Madone de Raphaël.

Quant au contenu du tableau, Raphaël réutilise les principes que lui fournit l'histoire de l'art chrétien tout en les imprégnant de cet humanisme de la Renaissance. L'artiste reprend certains éléments de la tradition mariale, notamment le manteau bleu de la Vierge. Mais il ne peut s'empêcher d'ajouter des rudiments de coquetterie à l'image sacrée, ce qui en souligne le caractère propre à l'humanisme de la Renaissance : Marie porte une étole de soie légère, sa coiffure rassemble ses cheveux sous un turban rayé. Il utilise même des accessoires orientaux (plaid et turban de la Vierge) fort répandus en Europe dès la fin du XV[e] siècle.

La composition

La Madone à la chaise est une composition parfaite qui respecte le cadre imposé par le *tondo*. La position des personnages, leur figures et même les pieds de l'Enfant, tournés vers le haut, et qui restent parallèles au bord arrondi du tableau, s'inscrivent dans cette contrainte géométrique. Le mouvement courbe ou de torsion des figures de la Madone et de Jésus est compensé par la verticalité du dossier de la chaise. Cela accentue l'enlacement de la Vierge et de l'Enfant et donc cette intimité familiale tout en évitant la tradition hiératique.

C'est d'autant plus vrai que les personnages ne se présentent pas en position frontale mais la composition savante et harmonique du tableau, la volonté de « naturel » du peintre pour reprendre l'analyse de l'historien E. Gombrich appellent l'implication du spectateur, vers lequel convergent les regards de la Vierge et de l'Enfant[55].

L'unité de cette composition et son caractère intimiste se trouvent renforcés par l'organisation des couleurs : froides sur le pourtour du tableau (couleur bleue, symbole de pureté et de fidélité) et chaudes dans sa partie centrale (couleur rouge). Il y a même un jeu coloré des motifs du plaid et du turban de la Vierge. Les couleurs lumineuses surgissent sur un léger fond sombre.

---

(54) THOENES, C. *Raphaël*, édition particulière 2006 pour *Le Monde*, p. 33.

(55) Gombrich écrit à ce sujet : « *Combiner l'intimité d'une scène à la tradition hiératique, impliquant un contact direct avec l'observateur était une tentative téméraire. Peut-être la chose n'est-elle devenue possible que parce que les figures étaient si solidement jointes et ancrées dans la composition, que ce rapport complémentaire avec l'observateur dévot ne pouvait en menacer l'unité [...]. Comme il arrive si souvent dans les œuvres que Raphaël a exécutées à cette époque, un mouvement de torsion constitue le ressort dynamique de la solution artistique proposée par l'artiste. Le groupe s'offre à notre vue avec un tel naturel, que nous réalisons à peine que leurs figures ne se présentent pas dans une position frontale. Une fois encore, c'est l'équilibre interne du tableau qui en fait oublier la multiplicité des directions.* ».

En bref, ce tableau marque une étape importante dans l'histoire de la peinture, ne serait-ce que par les valeurs de l'humanisme de la Renaissance qu'il véhicule. Le thème sacré de la Madone à l'Enfant est traduit ici dans un langage intimiste et affectif, où triomphe l'amour maternel. Cette œuvre frappe d'admiration les voyageurs et les copistes des XVIII[e] et XIX[e] siècles, venus découvrir les collections des grands ducs de Florence. Le classicisme qui caractérise le style de Raphaël devient un modèle. L'image de la Vierge à l'Enfant est adoptée par des générations en ce sens qu'elle est un symbole de perfection « classique », nombre de peintres veulent chercher en vain cette simplicité atteinte par Raphaël. C'est pourquoi, au XIX[e] et au début du XX[e] siècle, de très nombreuses reproductions de ce tableau se trouvent jusque dans les demeures les plus modestes.

La copie de Montrottier

La copie conservée à Montrottier[56] s'inscrit dans cette tradition de copies[57], œuvres destinées à une dévotion privée. Le château conserve une autre copie d'après un tableau de Raphaël, *La Grande Sainte Famille :* cette dernière provient de la chapelle de la propriété Frèrejean à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or[58]. *La Vierge à la Chaise* pourrait-elle avoir la même provenance ?

Cette copie respecte en général l'ordonnance harmonieuse du tableau. Le peintre a eu des difficultés à peindre le plaid et surtout le turban de Marie. Il trompe le public en ce qui concerne les détails en utilisant abusivement le *sfumato* qui lui permet notamment d'éviter les difficultés de représentation des détails des habits de la Vierge. Les couleurs de la copie ne retrouvent pas la finesse des tons d'origine.

D'autres copies de l'œuvre de Raphaël existent en Haute-Savoie, notamment dans des églises néo-classiques ou sardes pour reprendre la terminologie locale, ce qui n'est pas surprenant en un certain sens du fait d'un retour au classicisme et à l'Antiquité : dans le Chablais, une copie, très réussie, de la Vierge à la chaise est conservée dans l'église paroissiale de Notre Dame de l'Assomption de Bellevaux (1826-1830) décorée par des peintres – et excellents copistes – venus du Val Sesia. Une autre copie se trouve également dans le Chablais à l'église Saint Nicolas du Biot (1845-1850). L'église de Saint-Félix (1854-1861) abrite dans son chœur à droite une Vierge à l'Enfant de Raphaël offerte par la famille Picon.

Ces exemples montrent que ce tableau de Raphaël, dont une copie est conservée à Montrottier, suscite beaucoup d'imitations et s'inscrit au XIX[e] siècle dans le sillage de l'importance du culte marial. Rappelons que le dogme de l'Immaculée Conception est proclamé le 5 mai 1854.

Julien COPPIER et Bernard PREMAT

---

(56) Académie florimontane, n° inv. 365 ; 21 X 27 cm.
(57) Une copie, par Henri-Joseph Dubouchet, provenant de la collection Adolphe Thiers est ainsi conservée au musée du Louvre : Cabinet des dessins, fonds des dessins et miniatures, RF 28679.
(58) COPPIER, J., « Le domaine de Montrottier au temps de la famille Frèrejean (1876-1906) », *op. cit.*, p. 124.

Trois Vierges de pitié savoyardes dans les collections de l'Académie florimontane au château de Montrottier à Lovagny

Les collections de l'Académie florimontane au château de Montrottier à Lovagny (Haute-Savoie) abritent trois attachants groupes sculptés en bois polychrome mettant en scène la Vierge de pitié [59] **(fig. 1, 2 et 3)**. Les qualités plastiques de ces œuvres n'ont jusqu'alors pas été clairement évaluées ; les rares commentaires produits à leur sujet n'ont généralement vu que l'influence de la Bourgogne voisine.

Or l'étude formelle détaillée de ces *trois Vierges de pitié* et leur inscription dans la sculpture savoyarde de la fin du Moyen Âge a permis de mettre en évidence leur cohérence stylistique et leur appartenance à un ensemble homogène constitué d'une quarantaine d'œuvres très majoritairement conservées à Chambéry et dans ses environs [60].

À l'instar d'une grande partie de la collection Marès présentée au château de Montrottier l'origine exacte et la destination des *trois Vierges de pitié* restent inconnues. L'Académie florimontane d'Annecy propriétaire de ces sculptures depuis 1916 ne conserve aucune archive à leur sujet. Ces trois groupes sculptés appartenaient à la collection léguée par Léon Marès [61]. La présence des *trois Vierges de pitié* au château de Montrottier plaide en faveur d'une acquisition moderne pour ces sculptures : l'acquéreur, c'est une supposition, ayant souhaité former une petite collection originale traitant de ce thème marial très en vogue dans l'art médiéval savoyard.

Les trois groupes présentent l'image poignante de la Vierge éplorée qui reçoit sur ses genoux le corps du Christ détaché de la croix. Cette image de dévotion sans coïncidence avec le récit évangélique de la Passion est née au début du XIV[e] siècle dans les couvents de la vallée du Rhin et figure parmi les plus répandues de la fin du Moyen Âge occidental. Elle est très fréquente dans les terres de l'ancien duché de Savoie et notamment en Savoie cisalpine. Au tournant du XV[e] siècle l'essor de la dévotion portée à la *Vierge de pitié* y est l'un des faits les plus caractéristiques de la religiosité et se traduit par la multiplication des dédicaces d'autels et de chapelles à son intention [62]. Les trois images de la *Vierge de pitié* de Lovagny – comme la trentaine de leurs consœurs encore conservées en Savoie occidentale pour la fin du Moyen Âge – étaient très vraisemblablement destinées à figurer sur

---

(59) N° inv. n° 1097, 2342 et 2349. Elles sont toutes les trois classées au titre des monuments historiques (arrêté de protection du 28 septembre 1995).

(60) S. BOISSET THERMES, *La sculpture en Savoie. Ateliers, artistes et commanditaires à Chambéry et dans sa région (vers 1480-vers 1530)*, thèse de doctorat en histoire de l'art dirigée par L. Ciavaldini Rivière, Université de Grenoble, 2015.

(61) Julien Coppier mentionne des acquisitions de statues religieuses faites par Léon Marès, auprès de plusieurs marchands, sans toutefois pouvoir établir de lien avec les trois œuvres étudiées ici : J. COPPIER, « Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur à partir de documents inédits », *in Revue savoisienne*, 151[e] année, 2011, p. 331-360 et particulièrement les pages 353-354. Sur la personnalité de Léon Marès : J. COPPIER, « Léon Marès (1854-1916), propriétaire du domaine de Montrottier : éclairages sur une personnalité à partir de documents inédits », *Revue savoisienne*, 150[e] année, 2010, p. 181-215.

(62) P. PARAVY, *De la chrétienté romane à la Réforme en Dauphiné, I-II, collection de l'École française de Rome*, 183, 1993, p. 587-589 ; P. CATTIN, *Mille ans d'art religieux dans l'Ain*, I-II, 2002, I, p. 125-126.

des autels ou dans la caisse de retables présents dans des édifices religieux locaux.

Si la composition des groupes sculptés savoyards figurant la *Vierge de pitié* est relativement uniforme, des nuances dans le traitement formel permettent néanmoins de distinguer différents groupes.

À cet égard, les trois groupes sculptés de Lovagny reproduisent une composition bien définie, apparue en Savoie cisalpine, diffusée en Val d'Aoste et identifiée sur une petite vingtaine d'œuvres[63]. Marie assise le dos droit et la tête légèrement inclinée, porte sur ses genoux le corps arqué du Christ. Elle est dissimulée sous un manteau et son voile est orné sur le front d'un pli couché caractéristique. L'étoffe du manteau est disposée à plat sous le corps de Jésus et forme un motif triangulaire entre les jambes de la Vierge. Le bras droit du Christ retombe le long de la jambe de sa mère et sa main repose au centre de la composition.

Les trois groupes statuaires de Lovagny affichent en outre les caractères stylistiques généraux de la sculpture savoyarde occidentale que nous avons identifiés pour quarante-cinq œuvres majoritairement conservées à Chambéry et dans sa région[64]. Les physionomies plutôt lourdes des personnages, la solidité des figures, les visages larges, la sobriété des expressions ou encore les drapés épais et animés de plis longitudinaux et transversaux simples définissent en effet un type reconnaissable. De plus, les visages des *trois Vierges de pitié* du château de Montrottier reproduisent les traits caractéristiques de plusieurs figures féminines du *corpus* chambérien : visages pleins, arcades sourcilières bien dessinées et relevées en double accolade, lourdes paupières à demi baissées et mentons ronds.

L'examen attentif de ces trois groupes statuaires a permis de réaliser des rapprochements étroits avec plusieurs autres œuvres appartenant au *corpus* de la sculpture savoyarde occidentale et de désigner ainsi l'existence d'un type formel local et la diffusion d'un modèle identique au sein des ateliers de sculptures voire d'identifier un atelier identique pour certaines d'entre elles.

Ainsi, l'examen de la petite *Vierge de pitié* inventoriée sous le n°1097 **(fig. 1)** et celui du groupe sculpté qui associe saint Jean et Marie-Madeleine à la Vierge – inventorié sous le n° 2349 – **(fig. 2)** à Lovagny a permis des rapprochements explicites. En effet, le canon court et massif, les visages larges, l'attitude des personnages (long bras droit du Christ perpendiculaire au torse et tombant jusqu'au sol, main placée dans l'axe du perizonium, avant-bras et main gauche de la Vierge posés à plat sur les hanches de son

---

(63) Du nord et sud et suivant leur lieu de conservation actuel : *Vierges de pitié* de Nantua (disparue) et de Saint-Martin-du-Mont dans l'Ain, *Vierges de pitié* de Thorens-Glières et de Cusy en Haute-Savoie, *Vierges de pitié* de Yenne, Saint-Jean-de-Chevelu, Queige, École, Albertville, Saint-François-de-Sales, Puygros, Chambéry (pour trois groupes sculptés), Vimines, Chamoux-sur-Gélon et Moûtiers en Savoie ; *Vierges de pitié* de Doues et d'Aoste (Italie).

(64) *Cf.* note n° 2 ; les départements actuels de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Ain forment aujourd'hui l'espace géographique désigné ici comme la « Savoie occidentale ».

fils), la mise en forme des drapés (voile double, manteau qui dissimule le front, les épaules et les bras de Marie jusqu'aux poignets à revers, plis creusés en chevrons entre les jambes de la Vierge et étoffe épaisse repliée à dextre en un pli ornemental) sont des détails caractéristiques que l'on retrouve sur une dizaine de groupes sculptés de la *Vierge de pitié* conservés au musée de Conflans à Albertville (Savoie), dans l'église paroissiale de Cusy **(fig. 5)** en Haute-Savoie, dans celles de Chamoux **(fig. 6)** et d'École en Savoie, dans la chapelle de Monthoux à Saint-Jean-de-Chevelu (Savoie), dans la chapelle Notre-Dame-d'Usillon à Thorens-Glières (Haute-Savoie) et à Yenne en Savoie **(fig. 4)**. Ces affinités permettent d'identifier la reprise d'un type formel savoyard occidental provenant soit d'un même atelier, soit reproduisant un même modèle.

Au sein même de cet ensemble la petite Vierge de Lovagny (n°1097, **fig. 1**) peut être encore plus étroitement rapprochée de la *Vierge de pitié* de Yenne en Savoie (fig. 4). En effet, l'attitude, la physionomie et les traits du Christ, de même que l'aspect juvénile de Marie, la délicatesse de ses traits – encore lisible à Lovagny en dépit du lourd repeint – sa physionomie gracieuse, la douceur des modelés et la souplesse des drapés unissent étroitement ces deux œuvres sur les plans formel et stylistique. De plus, des détails techniques qui constituent vraisemblablement des pratiques d'atelier viennent conforter ce rapprochement. Ainsi, le travail de sculpture soigné, les incisions des chevelures, le traitement de la plaie du Christ au côté, le détail des drapés (comme le pli en bec au dessus de la chaussure gauche de Marie) autorisent à proposer une exécution dans un même atelier voire par une même main.

L'étude stylistique qui a été menée et le rapprochement iconographique et formel réalisé avec la *Vierge de pitié* de l'église paroissiale de Cusy **(fig. 5)** pour laquelle nous disposons d'un repère de datation solide après 1520 – fourni par l'étude de l'écu et de l'inscription peints au centre du socle de cette dernière, ainsi que par un acte de fondation de messes, dans l'église Notre-Dame de Cusy, daté de 1520[65] – permettent donc désormais de situer la commande de la petite *Vierge de pitié* de Lovagny (n° 1097, **fig. 1**) au cours du premier quart du XVI[e] siècle et son exécution dans un atelier savoyard occidental.

Le deuxième groupe présenté à Lovagny (inv. n° 2349 ; **fig. 2**) doit également être rattaché au foyer de sculpture savoyard occidental dont il reprend les caractères stylistiques généraux qui ont été présentés plus haut. Cette œuvre offre une variante à l'iconographie de la *Vierge de pitié* en lui associant les figures de saint Jean qui soutient la tête du Christ et de Marie-Madeleine debout à ses pieds suivant une formule moins habituelle en Savoie. La sainte dont les mains ont été sectionnées devait, suivant l'iconographique habituelle, enduire d'un baume apaisant la plaie que

(65) Arch. dép. Savoie, Fonds des archives hospitalières, 3 H 237.

Jésus porte à la main gauche. Une composition identique est adoptée pour deux autres groupes sculptés conservés en Savoie : dans la chapelle de Monthoux à Saint-Jean de Chevelu et au musée savoisien de Chambéry **(fig. 9)**.

Il a également été possible de trouver pour ce deuxième groupe des correspondances étroites avec deux œuvres en particulier : les *Vierges de pitié* de Cusy **(fig. 5)** et de Chamoux **(fig. 6)**. La proximité des trois sculptures laisse en effet penser qu'elles ont été produites dans le même atelier et sans doute par le même sculpteur. Ainsi, les drapés traités en lignes courbes, les plis couchés superposés sur les manches des personnages, les plis longitudinaux sur le voile de la Vierge de chaque côté de la tête et les plis perpendiculaires sur chacune de ses épaules ou encore les visages larges aux traits lisses, les arcades sourcilières haut placées, les paupières inferieures incurvées, le nez long et fin à l'extrémité pointue, le menton en boule, les traits émaciés du Christ, ses yeux globuleux aux paupières largement fendues, la moustache en arc de cercle, les mains massives, le hanchement marqué des personnages et, pour finir, le traitement des terrasses incisées en alvéoles sont des procédés formels et techniques identiques qui étayent la provenance d'un même atelier, voire l'exécution par un même sculpteur. Ici encore, la *Vierge de pitié* de Cusy **(fig. 5)**, dont la datation vers 1520 a pu être précisée [66] offre un repère précieux pour dater le groupe de Lovagny au cours du premier quart du XVI^e^ siècle. La multiplication des dédicaces d'autels et de chapelles à la *Vierge de pitié* en Savoie occidentale à l'extrême fin du XV^e^ siècle et au cours de la première moitié du XVI^e^ siècle vient appuyer cette datation [67].

Enfin, une troisième sculpture de la *Vierge de pitié* conservée au château de Lovagny (inv. n° 2342, **fig. 3**) propose elle aussi le vocabulaire stylistique reconnaissable propre à la sculpture savoyarde de la fin du XV^e^ siècle et du début du XVI^e^ siècle **(fig. 3)**. L'étude attentive de ce groupe – notamment la disposition du manteau de Marie sur ses épaules, ses bras, ses jambes et de part et d'autres de ses pieds – permet de le rapprocher de trois groupes sculptés homogènes sur le plan du style : de la *Vierge de pitié* de la cathédrale d'Aoste (Italie) **(fig. 7)**, de la *Vierge de pitié* de la cathédrale de Moûtiers (Savoie) **(fig. 8)** et de la *Vierge de pitié* provenant de Saint-Offenge-Dessus – au musée savoisien de Chambéry – **(fig. 9)**. Un 4^e^ groupe sculpté, aujourd'hui très endommagé, conservé dans une collection particulière à Vimines (Savoie) présentait très vraisemblablement le même schéma formel. De plus, ces œuvres reprennent toutes des détails propres à définir les pratiques d'un même atelier : l'extrémité de l'auriculaire du Christ s'incline identiquement vers l'annulaire de la main droite, un sillon creusé à la gouge dessine son ombilic et l'effet ornemental des mèches de chevelure incisées en boucles soignées est, dans tous les cas, très affirmé.

---

(66) *Idem.*
(67) *Cf.* note n° 4.

Enfin, l'allongement des compositions, la souplesse des physionomies, la retenue des expressions et l'élégance d'ensemble de ces représentations augmentent encore leur parenté.

Ainsi, en dépit de son aspect inachevé qui résulte du travail de sculpture moins abouti et de l'état très lacunaire de la polychromie le groupe de Lovagny (n° 2342) s'apparente étroitement à ceux d'Aoste, de Moûtiers et de Saint-Offenge-Dessus. On relève de grandes affinités dans la représentation du visage du Christ (large front plat, yeux globuleux, arcade sourcilière traitée en un épais bourrelet saillant, rides caractéristiques au sommet du nez, mèches de barbe symétriquement réparties), dans son anatomie (buste étroit et décharné marqué par un alignement de dépressions au niveau du sternum, nombril incisé en volute, volume des bras et des jambes traité en aplats, pieds larges, longs orteils aux articulations saillantes). Les physionomies féminines sont de surcroit similaires (notons le visage ovale et plein, le menton rond, les sourcils en accolade, les yeux en amande soulignés par le bourrelet de la paupière inférieure, le nez droit et fin, les creusements de part et d'autres des narines, la bouche fine et ourlée et encore les doigts longs et aplatis aux ongles dessinés en demi cercle). Les drapés amples et rectilignes sont répartis de la même manière, et la disposition des plis cassés au sol ou encore le traitement des plis gravés transversaux sont parfaitement identiques. Enfin, à Lovagny, la terrasse herbeuse est entaillée de stries en zigzags semblables à celles de la base du groupe de Saint-Offenge-Dessus. Il apparaît donc que les *Vierges de pitié* de Lovagny (inv. n° 2342), d'Aoste, de Moûtiers, de Saint-Offenge-Dessus et, avec vraisemblance, de Vimines ont été exécutées au sein d'un même atelier sans qu'il soit cependant possible d'établir l'antériorité d'un groupe par rapport à l'autre.

Concernant le groupe de Lovagny (inv. n° 2342 ; **fig. 3**), les deux écus losangés originaux semble-t-il, qui apparaissent sur la base de la sculpture permette d'émettre une proposition – qui ne peut rester qu'une hypothèse – concernant la commande du groupe. Alors que l'emblème identique pour les deux écus n'a pu être rapproché d'aucun ordre religieux, canonial ou chevaleresque local, en revanche, l'insigne qui s'apparente aux enseignes d'orfèvres ou aux poinçons insculpés sur les pièces d'orfèvrerie dès la fin du Moyen Âge pourrait convenir à un écu corporatif.

Pour ce qui est de la datation de cette œuvre, le rapprochement proposé avec la *Vierge de pitié* de la cathédrale d'Aoste pour laquelle nous disposons d'un repère de datation solide après 1494 permet de situer son exécution autour de 1500, dans un atelier local actif entre la Savoie occidentale et le Val d'Aoste.

Les trois images poignantes, aujourd'hui présentées au château de Montrottier, témoignent de l'essor très remarquable de la dévotion portée à la *Vierge de pitié* au tournant des XV^e^ et XVI^e^ siècle dans l'ancien duché de Savoie mais surtout de la production originale des ateliers de sculpteurs en Savoie occidentale à la même période.

L'étude de ces œuvres permet en effet de corriger pour la fin du XV^e^ siècle la lecture tendancieuse qui a longtemps été réalisée de la sculpture savoyarde. Placée sous le joug d'influences successives ou concomitantes qui a conduit les historiens d'art à la définir en regards d'apports stylistiques étrangers et à privilégier en particulier une lecture bourguignonne, la sculpture savoyarde a tardé à trouver son identité.

Sandrine BOISSET THERMES
Docteur en histoire de l'art

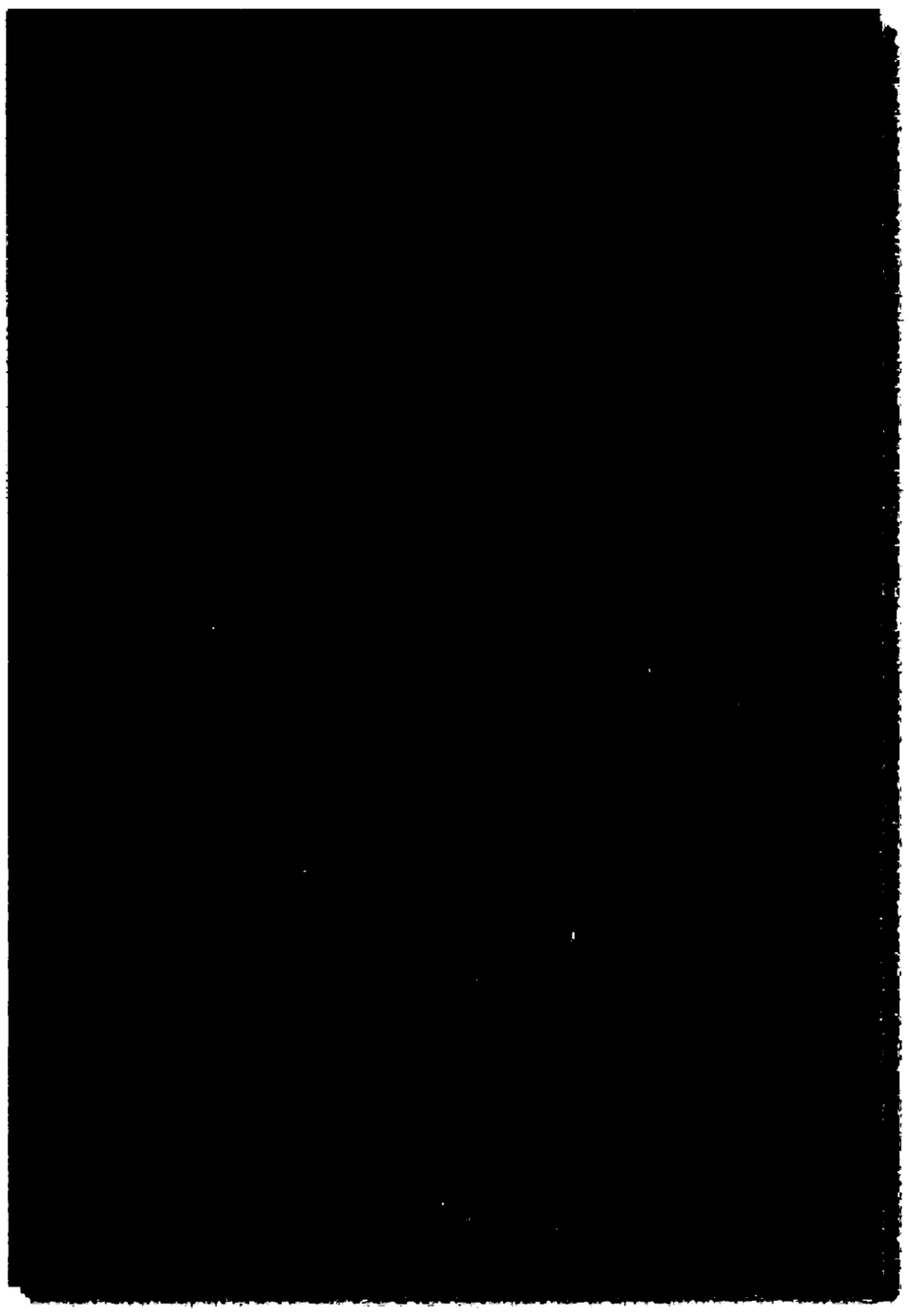


Fig. 1. *Vierge de pitié*, Lovagny, château de Montrottier, inv. n° 1097, 1^er^ quart du XVI^e^ siècle ; bois polychrome ; dim (cm) : h. 59, l. 40, pr. 37 (socle mouluré indépendant, assemblage moderne ?)



Fig. 2. *Vierge de pitié*, Lovagny, château de Montrottier, inv. n° 2349, premier quart du XVI^e^ siècle ; bois polychrome ; dim (cm) : h. 57, l. 64, pr. 20

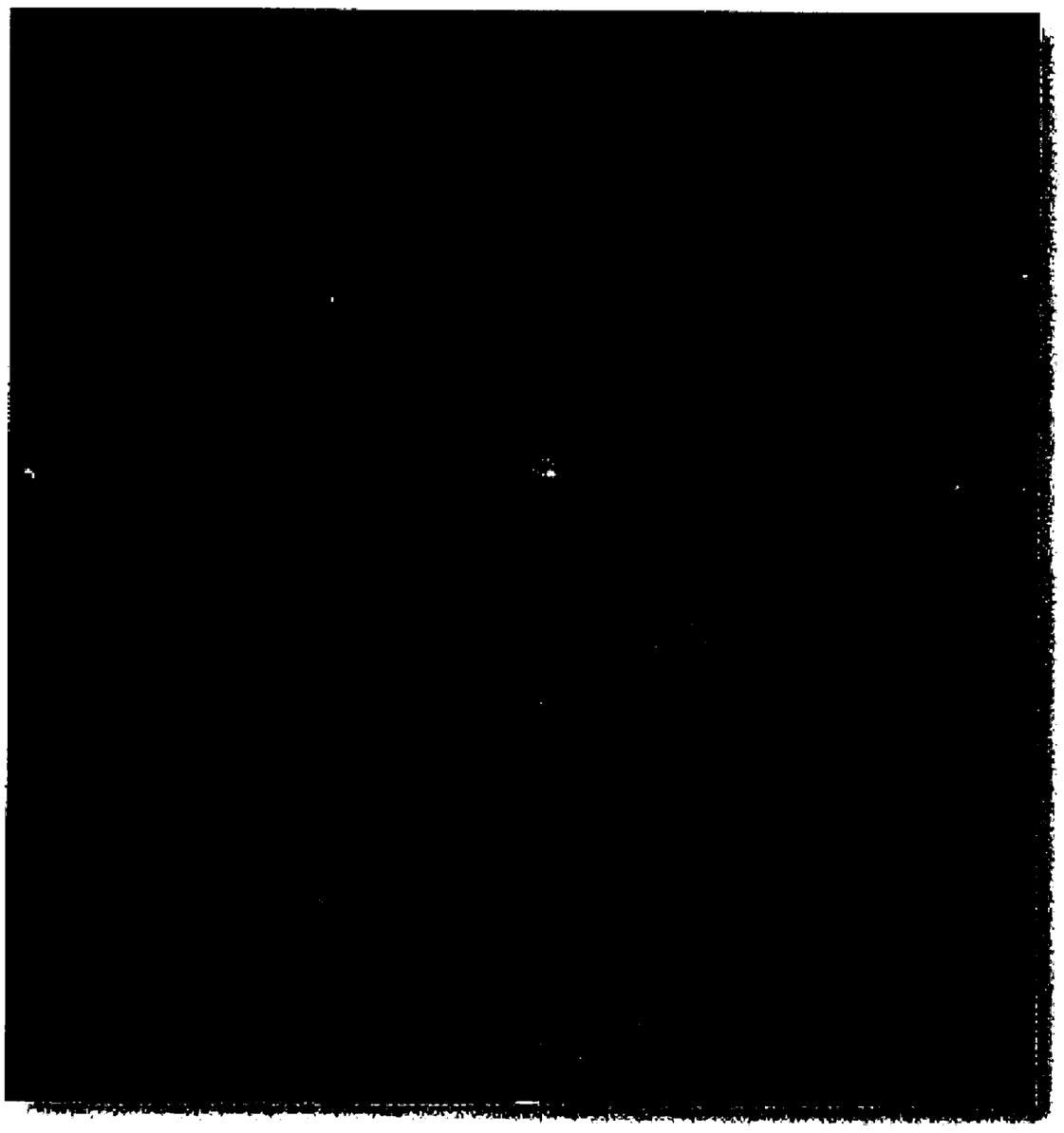


Fig. 3. *Vierge de pitié*, Lovagny, château de Montrottier, inv. n° 2342, vers 1500 ; bois polychrome ; dim (cm) : h. 103, l. 69, pr. 34



Fig. 4. *Vierge de pitié,* prov. de la chapelle de Lagneux à Yenne, 1er quart du XVIe siècle

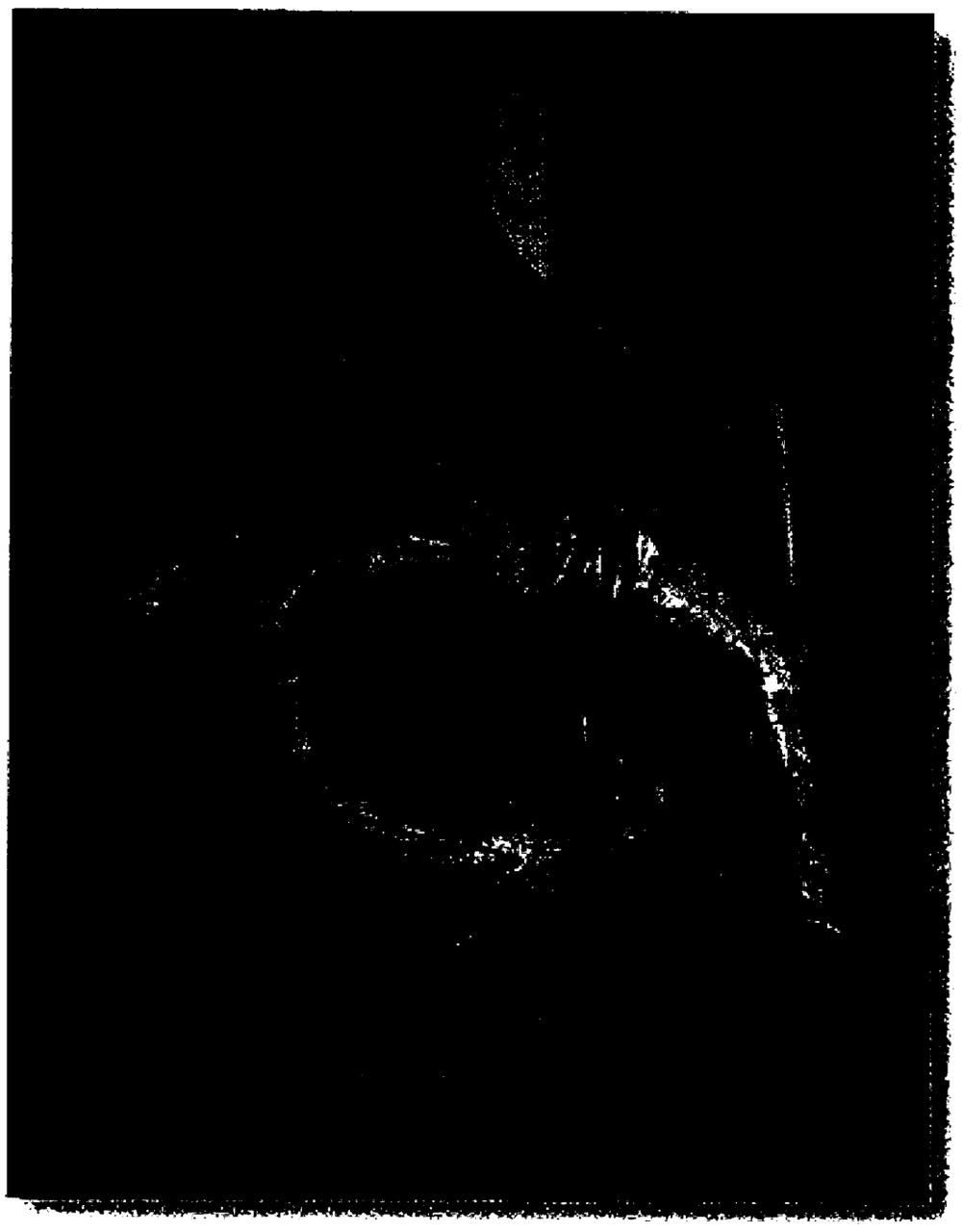


Fig. 5. *Vierge de pitié,* Cusy, église paroissiale, vers 1520

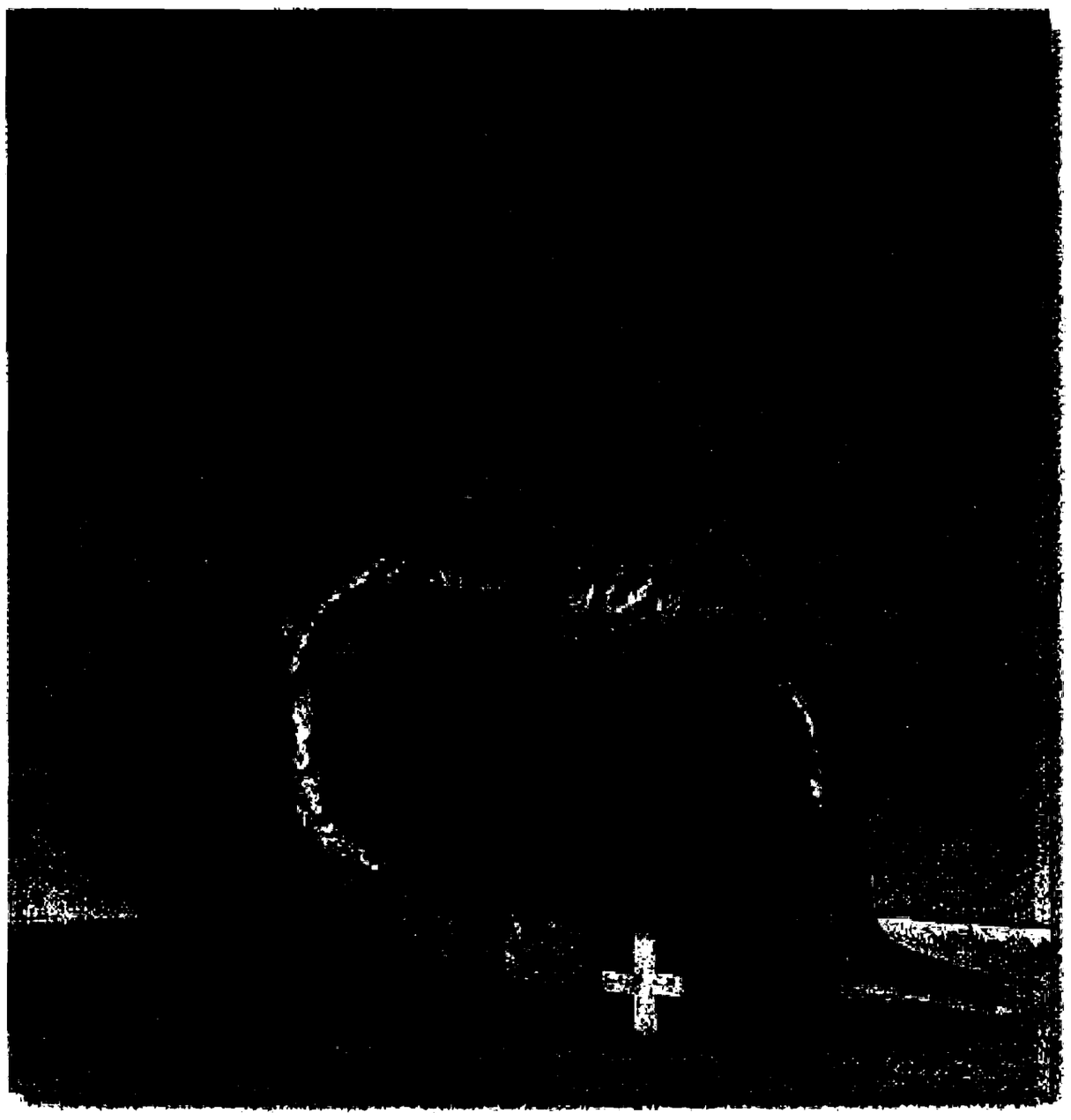


Fig. 6. *Vierge de pitié,* Chamoux-sur-Gelon, église paroissiale, vers 1520

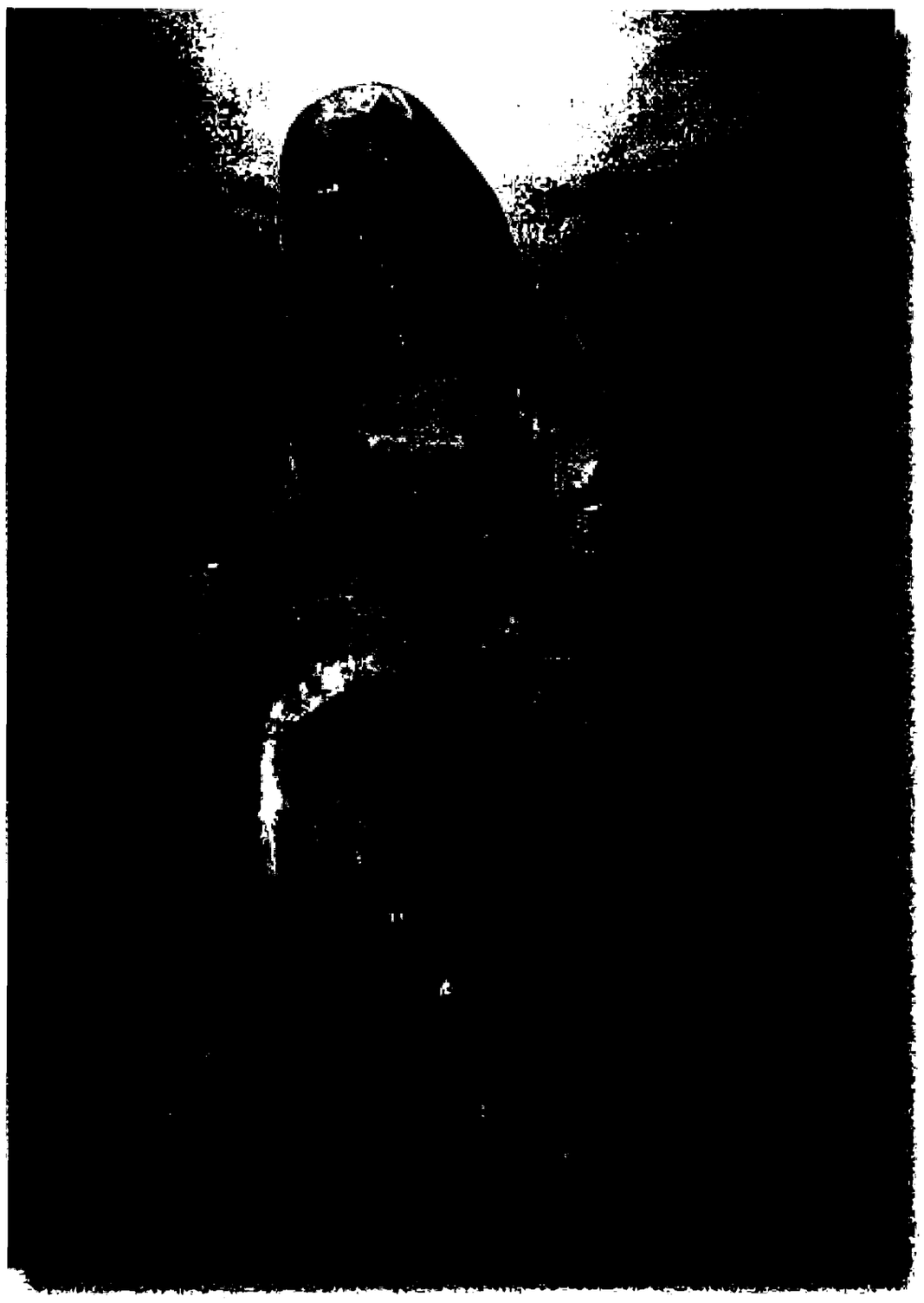


Fig. 7. *Vierge de pitié,* Aoste, cathédrale, après 1494

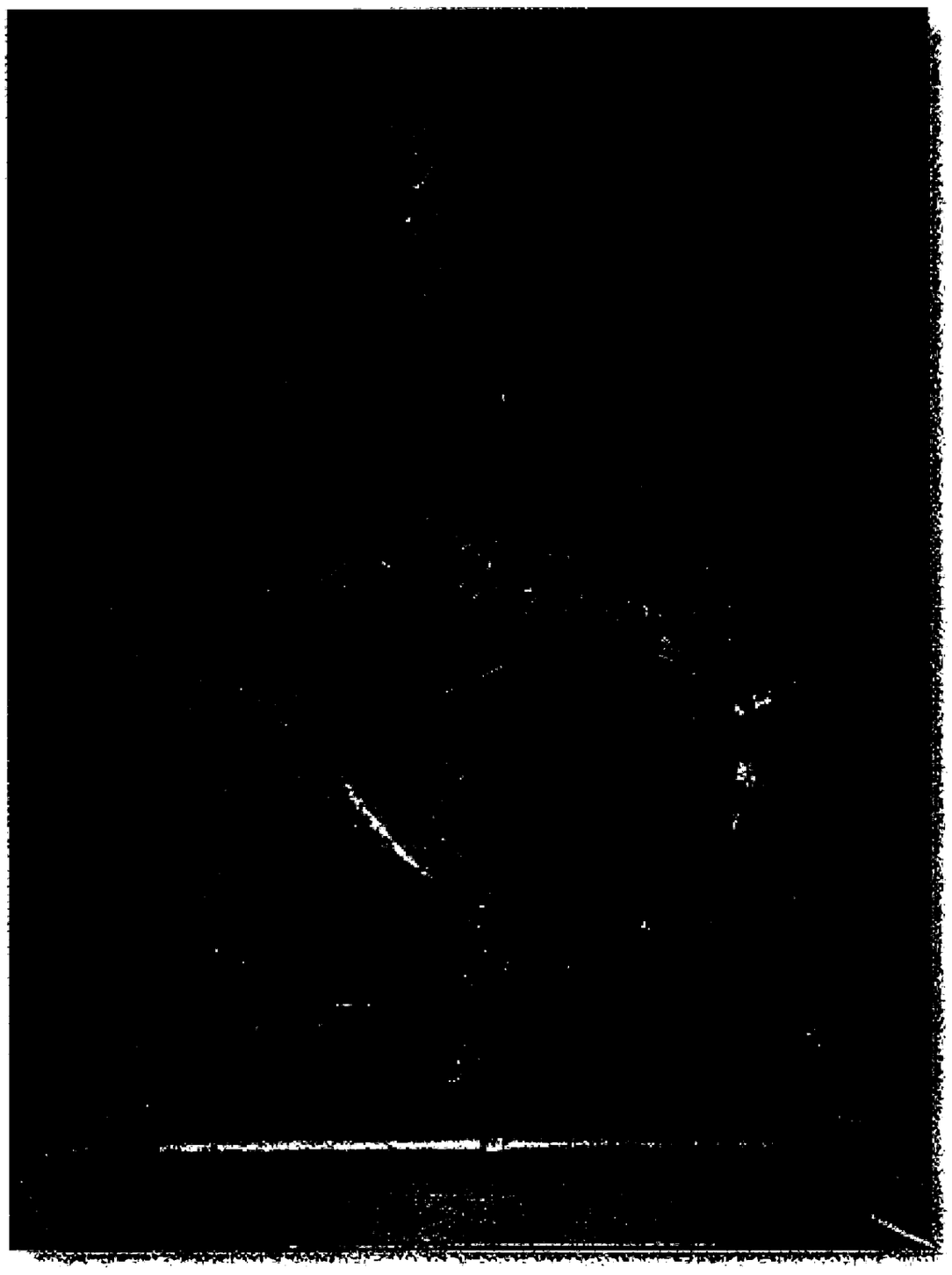


Fig. 8. *Vierge de pitié,* Moûtiers, cathédrale, vers 1500

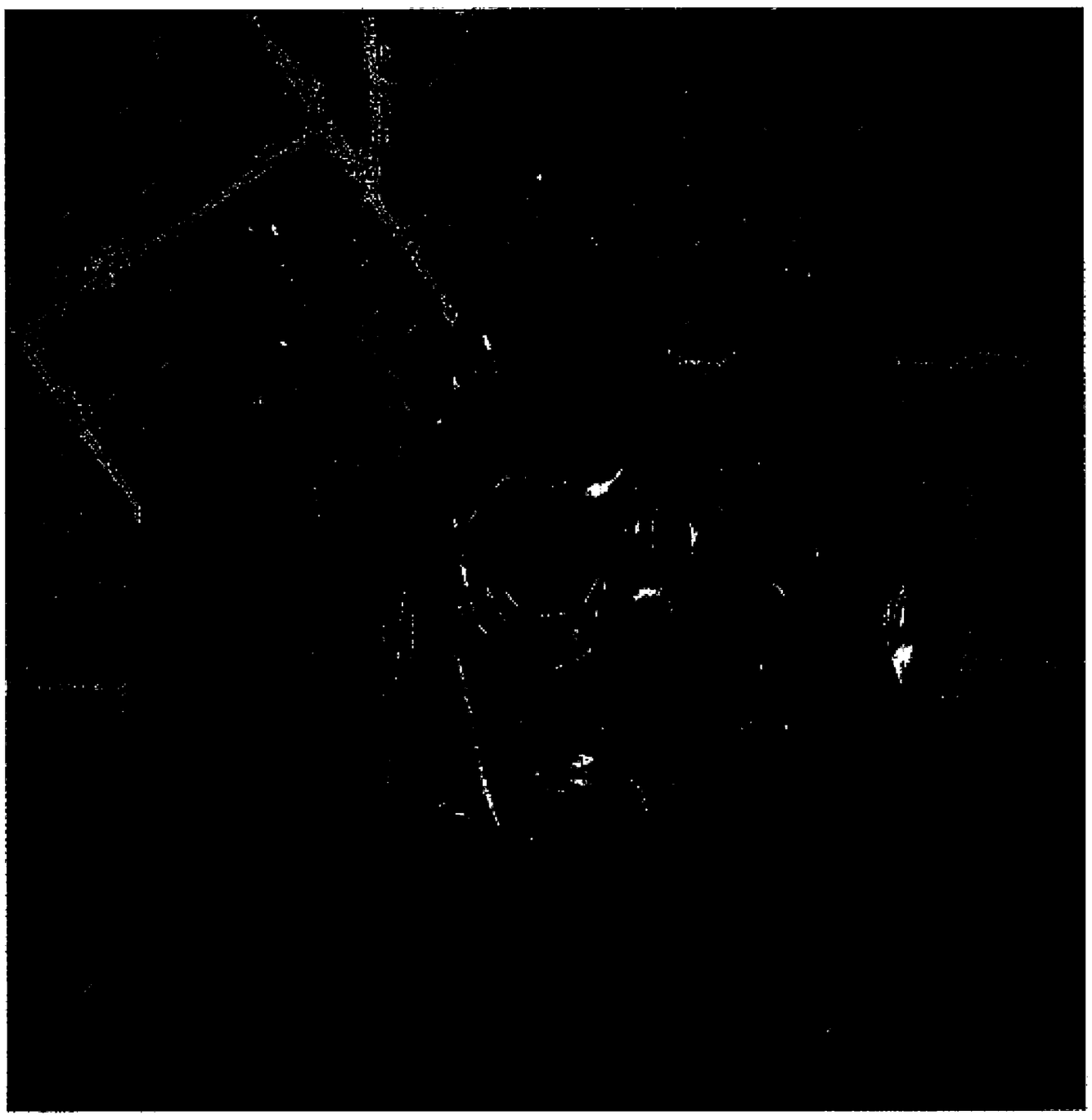
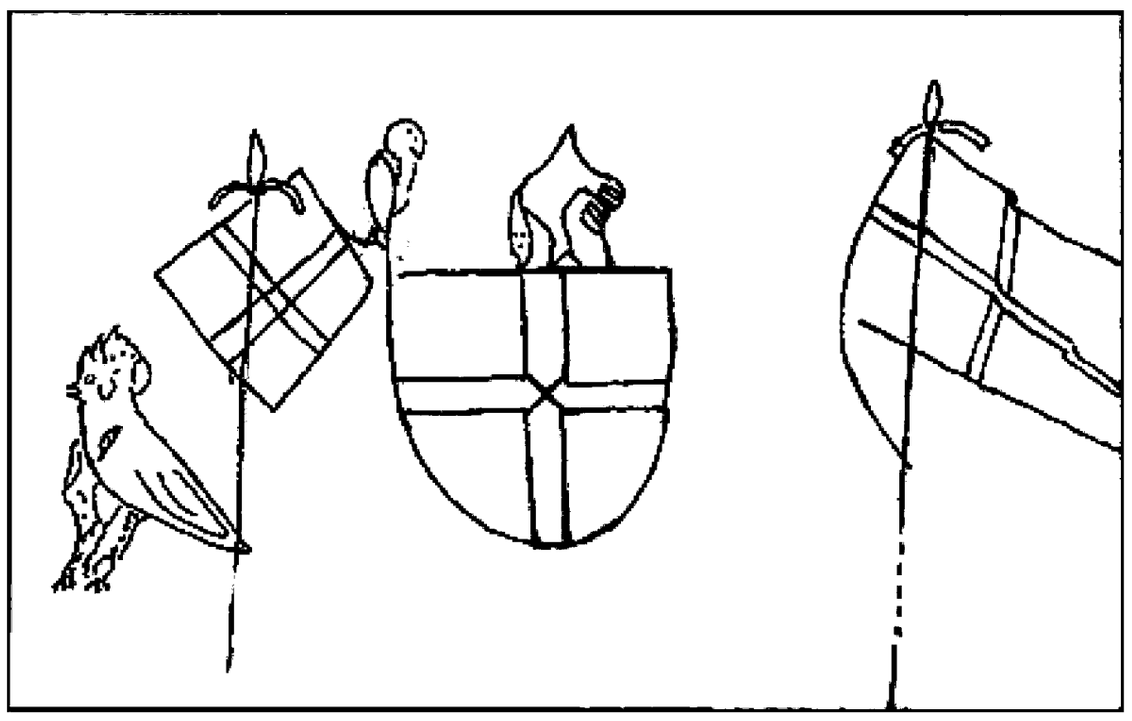


Fig. 9. *Vierge de pitié, prov.* de Saint-Offenge-Dessus (Chambéry, musée savoisien), vers 1500

Le Comte Rouge en Avignon au XIV^e siècle



La ville d'Avignon a abrité la papauté pendant tout le XIV^e siècle. Neuf papes s'y succédèrent dont les deux derniers eurent des émules à Rome pendant la période du Grand Schisme. Reparti s'établir à Rome, le pape Grégoire XI y mourut. Le conclave se réunit menacé par l'émeute des Romains en furie qui voulaient un pontife italien. Les cardinaux terrorisés élirent l'évêque de Bari, Barthélémy Prignano, qui au bout de vingt quatre heures d'hébétude accepta la charge et choisit le nom d'Urbain VI.

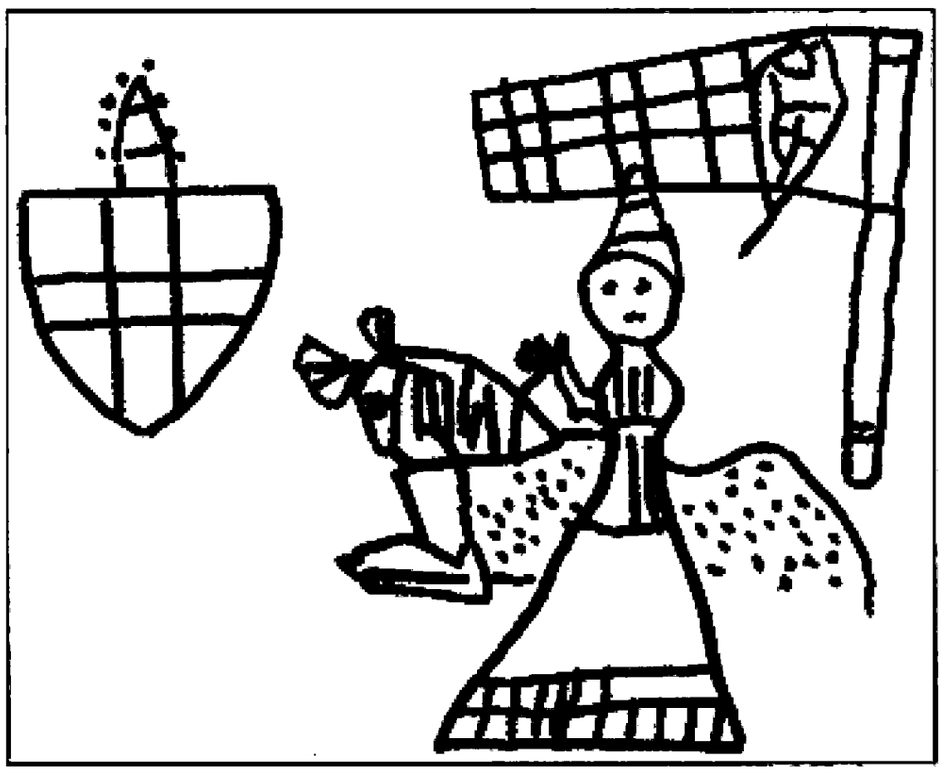
Très vite, son incompétence et sa cruauté se révèlèrent. Il nomma des cardinaux, fit périr ceux qui ne lui plaisaient point, et se livra à des exactions sordides.

Les anciens cardinaux venus d'Avignon étaient toujours en Italie ; ils se réunirent à Fondi pour le destituer et nommer à sa place, Robert de Genève qui prit le nom de Clément VII.Très vite il décida de repartir pour Avignon où était restée la plus grande partie de l'administration de l'Église et où le trésor avait été rapatrié.

Clément VII fit sa grande entrée en Avignon le 20 juin 1379. Un graffito le montre à cheval, vêtu d'une somptueuse robe. On y distingue les fasces qui devaient être d'or et d'azur, reprenant la couleur et le métal du blason. Un immense étendard chargé des armes des Genève « d'azur à la croix équipollée d'or » ou, comme le décrit joliment le professeur Demotz, « d'azur à la croix ajourée d'or », flotte au-dessus du cavalier. Ce fut le dernier pontife à recevoir les clés d'Avignon.



Il s'installa au palais pontifical avec ses services et régna sur la moitié des États de l'Europe qui l'avaient reconnu, jusqu'à sa mort en 1394.



Clément VII, de son nom, Robert de Genève, était le fils d'Amédée III de Genève et de Marie de Boulogne son épouse. Le couple eut douze enfants, dont cinq frères qui se succédèrent à la tête du comté de Genève. Le cinquième frère fut Robert III, soit le pape Clément VII, entre 1392 et 1394, année de sa mort. Le cardinal « de Genève » ne s'occupa que de loin du comté dont hérita sa sœur Marie, épouse de Humbert VII de Thoire, déjà désigné comme héritier universel.

Robert de Genève fut évêque de Thérouanne en 1368, puis de Cambrai jusqu'en 1378. Nommé cardinal au titre des Douze Apôtres dans la première promotion de Grégoire XI, il accompagnera celui-ci lors de son départ pour Rome.

Nommé à la tête des armées pontificales pour rétablir l'ordre dans les États de l'Église en révolte. Le massacre des habitants de la ville de Césène par les compagnies bretonnes restera chez les Bolonais et toute la Romagne, de sa responsabilité.

Le tribunal de la grande audience

Avignon en cette fin du XIV^e^ siècle est une des grandes villes d'Europe. Avec l'installation de Clément VII, la cité qui vient de terminer ses remparts majestueux présente l'incroyable spectacle de sa forteresse pontificale entourée d'immenses tours spectaculaires : la tour de la Gacho, la Campane, le Trouillas et celle de la Peyrelorie. À l'intérieur tout est décoré, tous les culs de lampe sont sculptés ; la totalité des murs est peinte et parmi les chefs d'œuvre le studium du pape avec ses scènes de chasse fait l'admiration des visiteurs. La chapelle Saint Martial peinte par Matteo Giovannetti est la splendeur absolue des grands cycles du XIV^e^ siècle en Europe, à la suite de Giotto, de Duccio et de Simone Martini, mort dans cette ville en 1342.

Dans les rues étroites de la ville, une vingtaine de palais de cardinaux, aussi luxueux les uns que les autres, se dressent ; une demi-douzaine de leurs tours manifestent encore cette grandeur.



Tour de l'Auditeur

D'autres palais s'y dissimulent, le palais du Maréchal de la cour, mais aussi une grande tour dissimulée à l'Orient du palais des papes : la tour de l'Auditeur.

On ne sait quand elle fut construite, sans doute dans le milieu du siècle, mais elle fut acquise par la Chambre Apostolique pour y installer le Tribunal de la Grande Audience.

Le pape Clément VI, un quart de siècle avant le retour de Clément VII, avait fait construire le « Palais Neuf », au sud des constructions de Benoît XII, dites « palais vieux ». Au rez de chaussée fut élevée une immense salle et ses dépendances pour recevoir les procès ecclésiastiques à examiner par la plus haute instance de l'Église. Curieusement, le Tribunal de la Rote, surnom de cette assemblée, ne s'y réunira jamais. Les tentatives de transfert de la papauté à Rome d'Urbain V et de Grégoire XI furent des échecs.

Les circonstances extraordinaires de l'élection de Clément VII firent de ce pontife l'obligé de ses cardinaux. Parmi les bienfaits dont ils furent remerciés, figure la remise en place du Tribunal de la Rote. Une tour et ses bâtiments annexes, fut choisie et aménagée pour recevoir l'institution ; le tribunal fonctionnait sous la direction d'un juriste éminent, « l'Auditeur » et porte ce nom. Sur les murs, des dizaines de blasons des cardinaux nommés par Clément XII et ses prédécesseurs témoignent des nombreuses réunions qui y furent tenues. Mais de temps à autre, la tour fut transformée en hôtellerie pour l'entourage d'hôtes illustres venus visiter le souverain pontife .

Les deux derniers étages portent sur leurs murs, des blasons « à la croix » qui désignent dans le contexte, le séjour du comte de Savoie auprès du pape Clément VII, en 1383.



Dans la salle d'Apparat, au centre du mur ouest, se trouve un blason de Savoie. À droite, il est accompagné d'une hampe penchée qui porte une bannière à la croix de Savoie. À gauche se trouve un oiseau au pied d'un arbre.

Les musiciens du Comte de Savoie

Dans la même salle, sur la première assise du mur Est, au ras du sol, se trouve un autre grand blason de Savoie. Il est mis en exergue par un « bois » vertical, marque utilisée maintes fois sur les murs pour marquer des scènes

différentes. À partir de là, se succèdent horizontalement trois têtes de musiciens qui jouent de la saqueboute, de la flûte, de la trompette et présentent plusieurs autres instruments de musique.



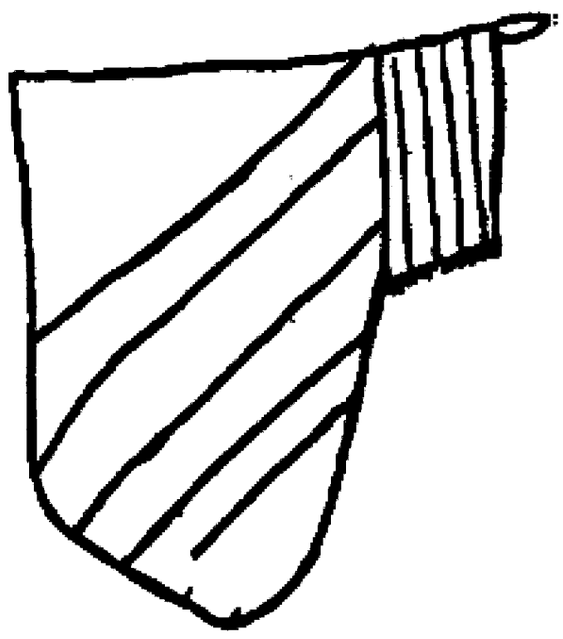
Le blason de Savoie qui précède les musiciens



Le joueur de saqueboute



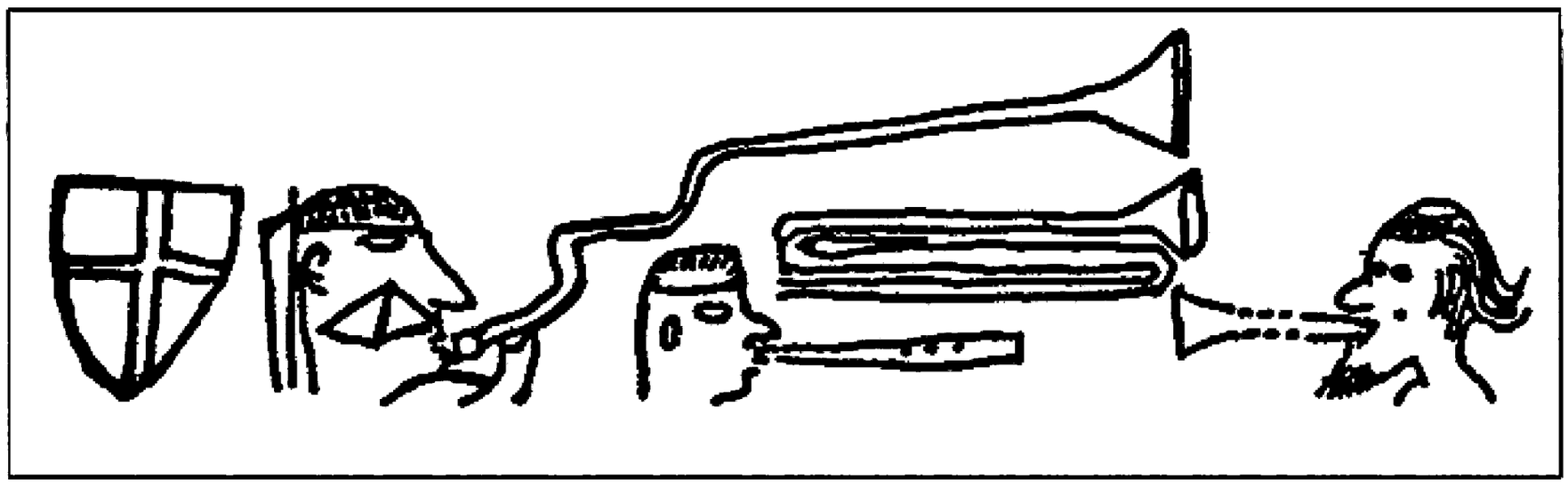
Le joueur de chalémie



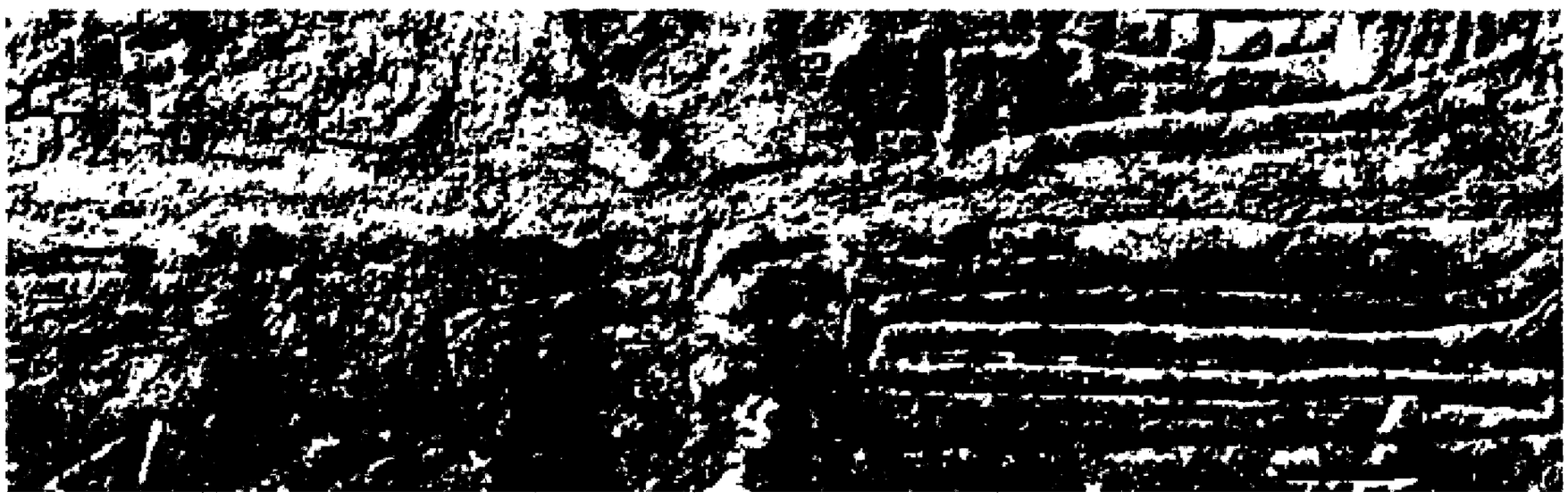
La bannière des musiciens

Le troisième musicien est tourné vers la gauche. Il est barbu et tient dans la bouche l'embouchure d'une chalémie, variété de flûte.

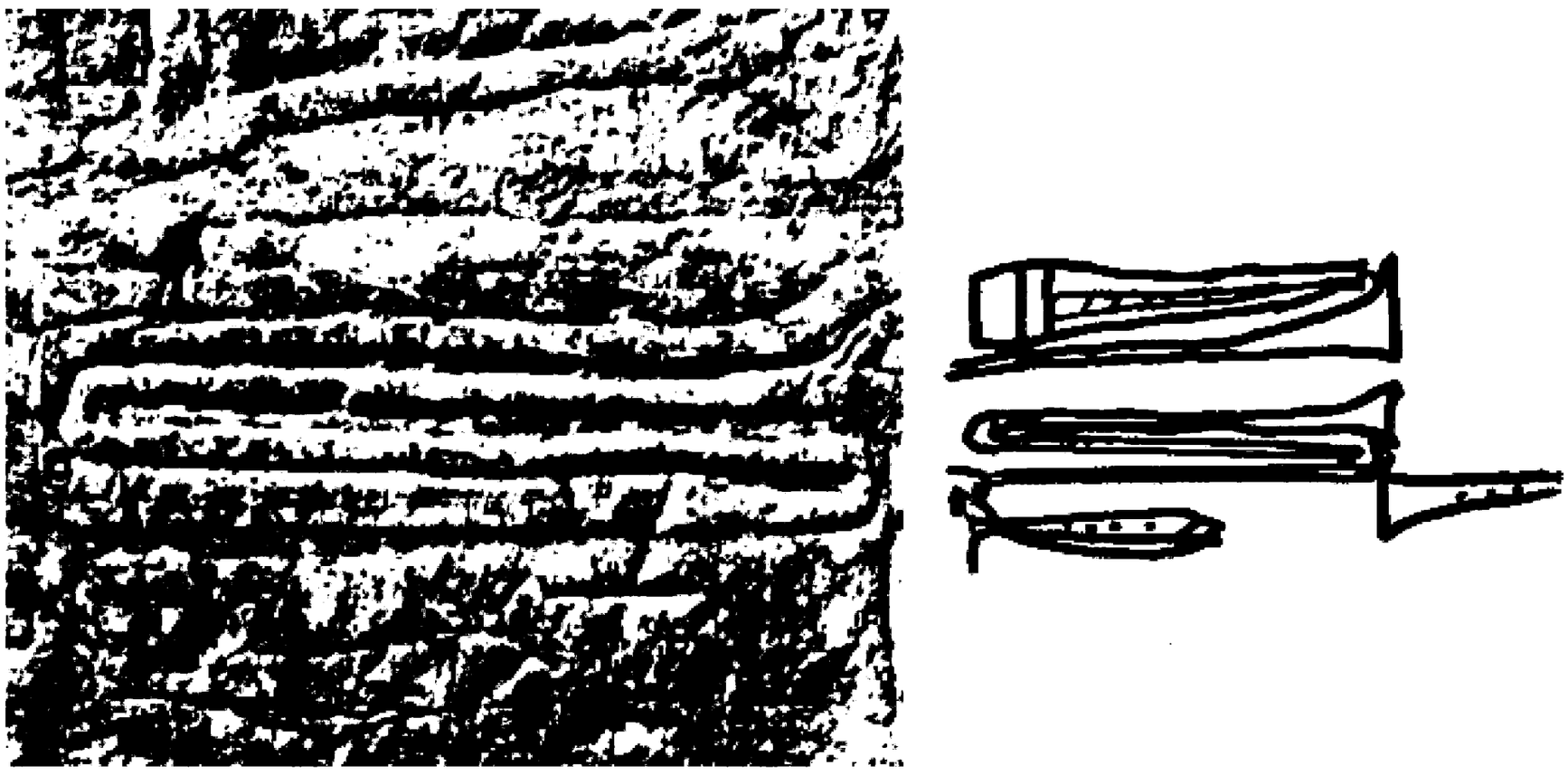
Derrière sa tête, mordant sur ses cheveux aux mèches recourbées, se trouvent un écu à larges rayures posées en barres; sur son côté gauche est ajouté un pennon de cinq pals terminé par un fer. C'est la bannière du trio des musiciens du comte Rouge.



Les trois musiciens : Le premier musicien a la tête calée sur une marque de tâcheron en losange. Il souffle dans une curieuse trompette deux fois coudée qu'il supporte d'une main. Le second souffle dans une flûte. Le troisième musicien joue du cornet ; derrière sa tête se trouve la bannière du groupe.



La sacqueboute est l'ancêtre du trombone à coulisse. L'image de la tour d'Avignon est une des plus anciennes qui montre cet instrument. Elle était fabriquée avec des morceaux de cuivre que l'on tirait (sacquer) et poussait.



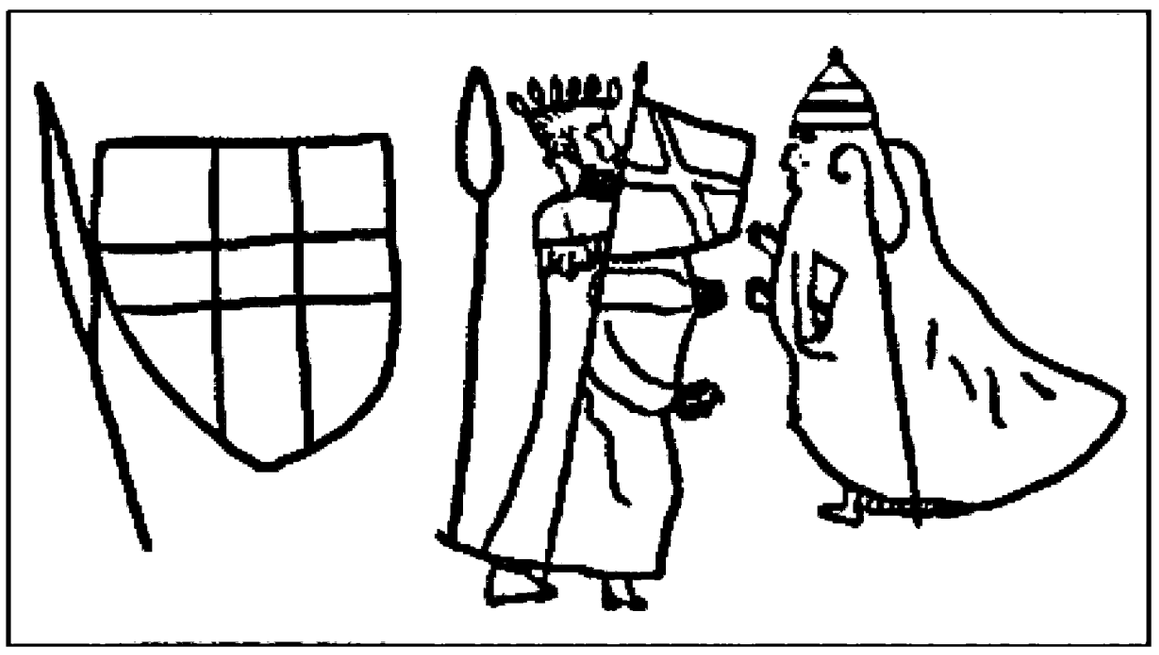
La présentation des instruments de musique au centre du panneau : de bas en haut se trouvent un olifant, l'ouverture de la saqueboute tenue par le premier musicien, une trompette au tuyau à trois retours, la flûte du second musicien, la chalémie du troisième.

Les lettres de Datini

Parmi les chroniqueurs de la vie en Avignon, les « Lettres de Datini » sont une des sources les plus importantes d'informations sur la ville. De 1382 à 1410, ce marchand et les hommes de son entreprise ont écrit des milliers de lettres dont les informations regorgent de détails sur la vie quotidienne de la cité. Ces archives sont conservées à Prato. (R. Brun, Extrait des archives de Datini de 1382 à 1410 in Annales d'Avignon.)

C'est Datini qui livre le secret de la présence en Avignon du comte de Savoie : Le « *24 avril 1383, le pape célèbre l'anniversaire du comte de Savoie dans le couvent des Frères Prêcheurs* (il en reste un vaste élément à l'angle de la rue saint Thomas d'Aquin et de la rue Nicolas Lescuyer), *et les boutiques restent fermées jusqu'à midi .* »

Le « Diaire » de Jean Fabri, évêque de Chartres, donne des compléments d'information. Amédée de Savoie semble arriver le premier en Avignon, mais au mois de mai ; il est suivi par le cortège de Louis d'Anjou qui va devenir Louis I[er] de Naples ; en tête sont les drapeaux d'Anjou et de Calabre ; il sera logé au château de Pont de Sorgues où lui succédera le comte de Savoie. Mais arrive aussi le duc Jean de Berry qui n'a que le Rhône à traverser, puisqu'il est chez lui à Villeneuve, terre de Languedoc ainsi que le rapporte Mollat. (« Vitae paparum Avenionensium », t.II. p. 814). Cet auteur écrit qu'Amédée arriva en Avignon le samedi 24 mai, ce qui donne un mois de retard par rapport à la lettre de Datini.



Que les ménétriers ne jouassent point

Quatre mois plus tard, Datini nous indique que des ménétriers sont vraiment installés dans la ville avec cette anecdote :

> 20 Août 1383 : dans la nuit de Dimanche qui tombait le 9 août, certains ménétriers étaient en train de jouer de leurs instruments, ainsi que le leur avaient commandé certains argentiers., parmi lesquels le maître de Castagnino, lorsque Jean du Portail notre voisin l'argentier sortit armé de sa maison, avec son commis, pour demander que les ménétriers ne jouassent point.

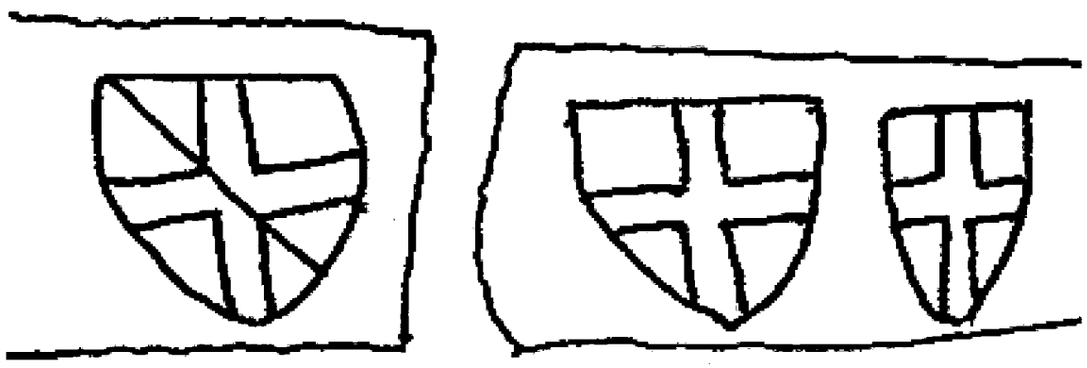
Or il se trouva qu'il dit des injures de telle sorte qu'il fut blessé, ainsi que son commis. Il reçut une telle blessure dans le corps, qu'en l'espace de 24 heures il mourut ; on l'a enterré le 11 août. Il résulte de cette affaire peu d'honneur ni pour les ménétriers, ni pour sa mère, à cause de certaines paroles qui ont été prononcées le soir où il fut blessé.



Gros plan de la pierre gravée où le comte porte une couronne et se tourne à droite vers le pape portant la tiare; les deux souverains se donnent l'accolade.



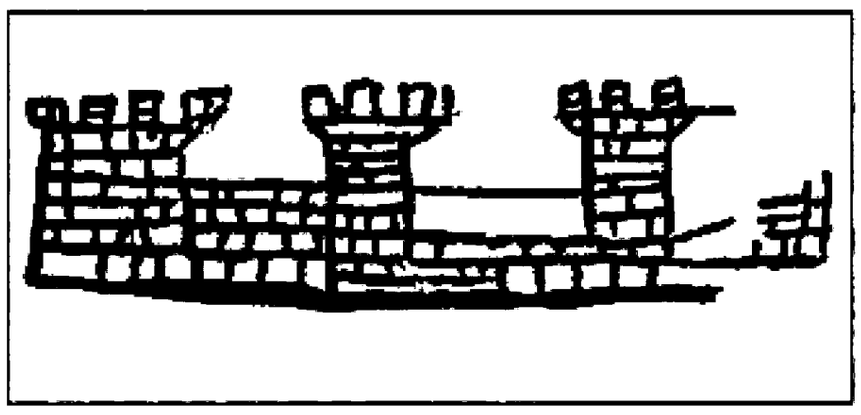
Sur le mur nord de « l'Antichambre » se trouve le plus bel écu de Savoie de toute la série. Il se trouve à quelques centimètres de celui de Clément VII qui identifie son entrée dans la ville en 1379. Au dessus du blason de Savoie, encadrées par quatre fleurettes dans des petits carrés, sont gravées les lettres « SA », premières du mot SAVOIE, les autres lettres sont juste esquissées.

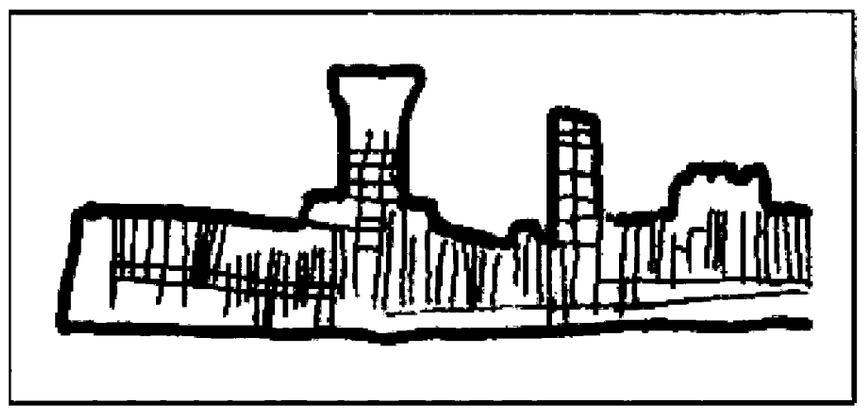


Sur le côté gauche du mur de la salle d'Apparat est gravée une série d'écus « à la croix », rapidement tracée.



Sur la seconde assise du mur de l'Oratoire au-dessus du blason de Savoie et du premier musicien, sont gravés de longs morceaux des remparts d'Avignon. Juste terminés, ils donnaient aux visiteurs une impression de puissance incomparable.



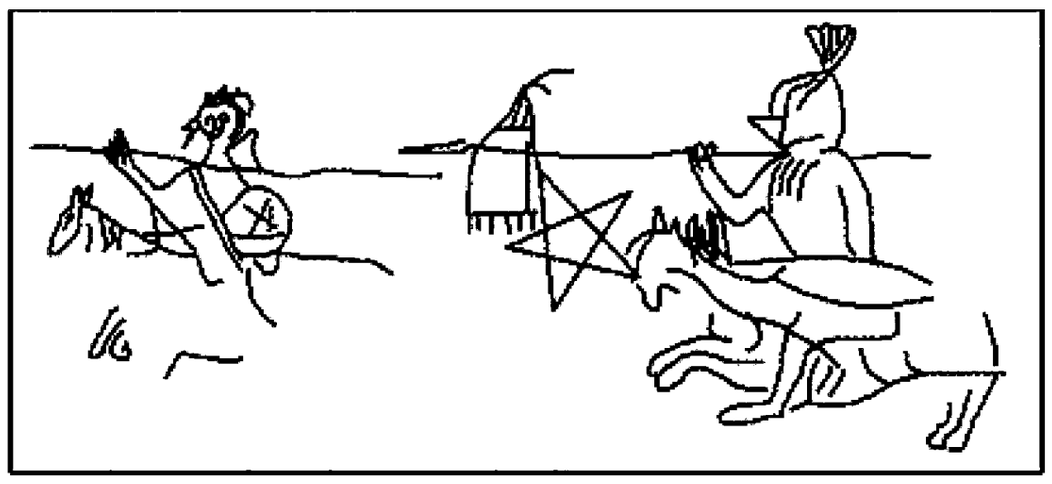


Amédée VII, le comte rouge

Cette mention révèle la présence en Avignon d'Amédée, fils du comte Amédée VI. Devenu Amédée VII à la mort de son père, on le connaît sous le surnom de « comte rouge » car il aimait s'habiller de cette couleur. Son père est mort de la peste en Italie, le 1er mars. D'autres auteurs citent la date de 1384.

On note qu'Amédée, le comte Rouge a épousé, en 1377, Bonne de Berry, fille de Jean duc de Berry. Il est allé combattre en 1382 à la bataille de Roosebeke en Flandre avec 700 lances savoyardes, réunies à l'armée française, dont fait partie son beau-père, le duc Jean de Berry. Louis, duc d'Anjou, est le frère de Jean duc de Berry. Mais, devenu le fils adoptif de la Jeanne, en 1380, il devient après son assassinat l'année suivante, roi de Naples et comte de Provence.

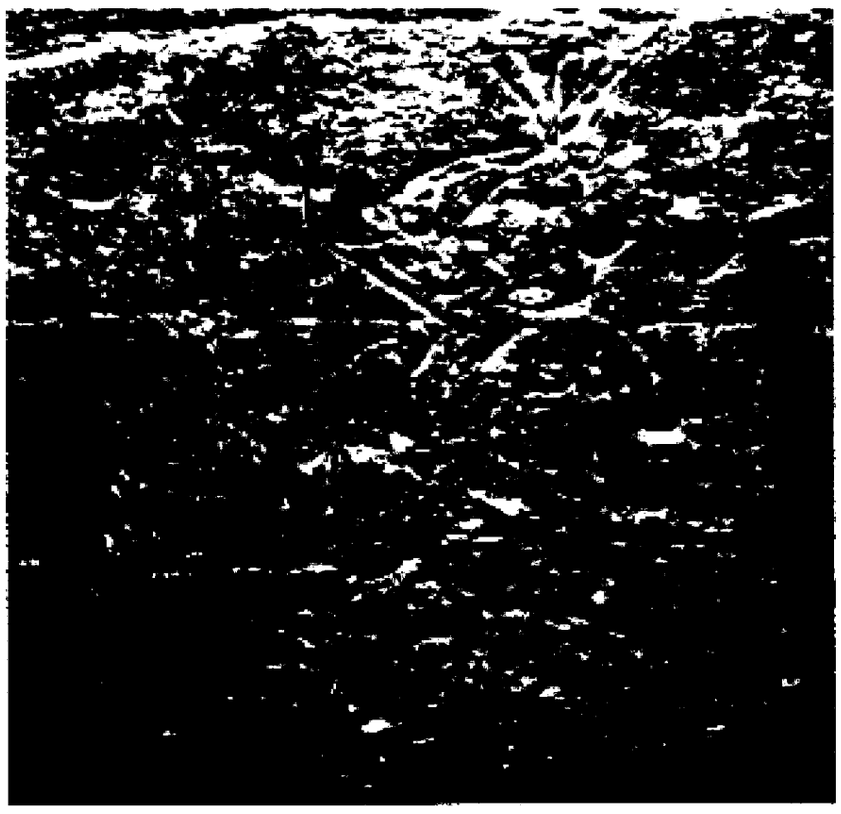
Ces trois personnages sont d'éminents princes en Europe, ils sont liés par de multiples liens. Mais eux en particulier ont choisi d'être les soutiens du pape d'Avignon qu'ils ont préféré à l'autre, Urbain VI de Rome.



Amédée VII est comte depuis la mort de son père, le Ier mars 1383. Il a assisté aux funérailles à l'abbaye de Hautecombe, le 8 mai



Le corps du cheval est entièrement visible ; il est caparaçonné, mais pas très bien dessiné. Le second cavalier est en face de lui et sa lance vient croiser celle de son adversaire. Il porte un baudrier en travers de la poitrine et de la main gauche, une rondache décorée d'une étoile. L'ensemble de ce second personnage est assez peu visible.



Le détail du premier cavalier, précise son armure à plates avec son heaume fermé et décoré d'une aigrette. Il court avec une lance mise à l'horizontale, porteuse d'un pennon.

suivant. Quelques jours après, il part pour Avignon visiter le pape, Robert de Genève. C'est sa première visite officielle. Clément VII a le soutien de cet État de Savoie qui englobe le Piémont et une partie de la Suisse. L'État de Genève n'est qu'un nom car dirigé de fait par la Savoie ; les deux familles se connaissent bien et à la fin de son règne, Clément VII prendra le titre de comte de Genève, plus par plaisir que pour son gouvernement

La rencontre du comte de Savoie et du pape Clément VII

Un dessin inattendu se dissimule sur la cinquième assise, derrière des lettres illisibles et des signes indéchiffrables. La lecture attentive permet de distinguer un grand blason qui porte une croix. Il est accosté de deux lances et ne peut désigner que le comte de Savoie.

Suivent deux personnages qui marchent l'un vers l'autre en s'ouvrant les bras. Celui du centre porte une couronne et, passant sur lui, une hampe porte une bannière aussi à la croix. Il s'approche du pape Clément VII qui porte une tiare à trois couronnes tandis que sa crosse est dessinée sur son côté gauche. Il est vêtu d'un manteau long formant une grande cape derrière lui.

Les agrandissements permettent de voir que cette surface était peinte en rouge. La rencontre a pu avoir lieu soit en 1383, pour cette première visite protocolaire et familiale, soit pour le couronnement de Louis II de Naples en 1389, pour lequel le comte Rouge reviendra en Avignon.

Lors de la Toussaint 1389, le roi de France revient en Avignon pour couronner, de concert avec Clément VII, le jeune comte de Provence, Louis II d'Anjou afin qu'il puisse gouverner le royaume de Naples. Il arrive dans la ville avec son frère, Louis duc de Touraine, qui recevra bientôt le duché d'Orléans et qui est un ami de longue date du comte Rouge.

Datini spécifie que le comte de Savoie, revenu pour cet événement si important, offre des fourrures de petit vair à plusieurs chevaliers de la suite royale.

La joute de l'oratoire

Dans l'Oratoire mis en place plus tard par les moines Antonins, deux cavaliers sont en train de jouter. Ils occupent la seconde assise du mur oriental, presque à l'angle du nord. Le cavalier de droite porte une armure et un casque à bassinet orné d'un plumet ; sa lance est pointée en avant ; près du fer est accroché un pennon. L'étoile qui est en-dessous est une marque de tâcheron.

La série d'images relevées ici n'intéresse que la Savoie et le comte Amédée VII. Ce sont les blasons à la croix qui le prouvent ; il ne faut pas les confondre avec ceux de Robert de Genève, le pape Clément VI qui au vu de la simple gravure, semble porter aussi une croix. Mais dans ce cas, le pontife est presque toujours présent, vêtu d'une robe et avec sa crosse.

Toute une série de blasons aux fleurs de lis intéresse l'installation des Français ; des invocations latines, le portrait de saint Antoine l'égyptien et le Tau conduisent à une installation des moines Antonins ; des cavaliers, guerriers, bras armés, rappellent que la période étudiée commence avec le retour de Clément VII, mais va couvrir la guerre contre le pape Benoît XIII et le siège du palais des papes…

Il est étrange de trouver ces dessins, gravures, graffiti dont certains ont été taillés par des artistes. D'ordinaire, c'est la peinture qui honore les murs d'Avignon. Là, on se trouve dans l'histoire de la ville avec des identifications permises par les nombreuses chroniques de ce XIV^{e} siècle si agité.

Les relations entre les papes d'Avignon et la Savoie ont toujours été amicales. Robert de Genève fait partie de cet ensemble Savoie-Genève et il n'est pas étonnant que les comtes viennent en Avignon. Ils y apportent leur goût de la musique, des joutes et des tournois, mais se garderont bien d'intervenir dans les péripéties du Grand Schisme.

C'est pourtant un Savoyard, le pape Félix V, qui terminera le Grand Schisme. Il terminera ainsi l'illustre histoire d'Avignon au temps de ses deux derniers souverains pontifes… au profit de Rome.

Hervé ALIQUOT
Docteur en archéologie médiévale. Avignon

De Sainte-Euphémie à Saint-Offenge, une énigme hagiographique non élucidée

Saint-Offenge-Dessus et Saint-Offenge-Dessous, deux anciennes communes proches l'une de l'autre, situées dans l'Albanais, ont fusionné, par arrêté préfectoral du préfet de la Haute-Savoie du 6 novembre 2014, pour devenir la commune de Saint-Offenge. La population totale de cette nouvelle commune au 1er janvier 2016 est de 997 habitants, dont 282 pour Dessus et 715 pour Dessous.

Cette région naturelle de l'avant-pays savoyard, entre Rhône et Préalpes, était également une circonscription administrative gallo-romaine, le *Pagus Albanensis*, dont le centre était Albens. Jusqu'au Moyen Âge, il s'étendait dans les vallées du Fier moyen, du Chéran et les campagnes à l'ouest du lac d'Annecy. Les deux Saint-Offenge étaient situés à la limite des deux États féodaux : le comté de Genève, puis de Genevois, au nord et, au midi, le comté, puis duché de Savoie. Ils relèveront de l'Évêché de Genève, auquel succèdera, après 1536, celui d'Annecy. Jusqu'en 1820, ils appartiendront à la province de Genevois et au *Décanat* (centre de l'administration diocésaine) d'Annecy.

C'est seulement dans la seconde moitié du XIXe siècle – et surtout après l'annexion à la France, en 1860, que les paroisses passeront sous l'obédience de la Savoie méridionale, avec leur rattachement à l'arrondissement de Chambéry, ex-province sarde de *Savoie-propre*. Actuellement, Saint-Offenge fait partie des onze communes du canton de Grésy-sur-Aix[1] et de la Communauté d'agglomération du lac du Bourget.

Une autre appartenance, à fonction militaire et défensive, était celle de *La Bâthie d'Albanais*, ligne de châteaux et maisons-fortes (Viuz, Gruffy, Cusy, Saint-Offenge-Dessus (Loëx), Grésy, Saint-Innocent, La Biolle, Sellières, Cessens), de *batista*, terme très fréquent en Savoie, protégeant la contrée dans les conflits armés entre les comtes de Genevois et de Savoie.

Les premiers dictionnaires historiques mentionnent un certain nombre de paroisses, mais l'ouvrage avec des notices sur toutes les communes des deux départements, est l'*Histoire des communes de Savoie*, œuvre collective (Éditions Horvath, Roanne). Le canton de Grésy est décrit par Michèle Brocard dans le tome 2, traitant de la Savoie, paru en 1984, pages 197-275.

---

(1) Avec Brison-Saint-Innocent, Drumettaz-Clarafond, Grésy, Méry, Le Montcel, Pugny-Châtenod, Tresserve, Trévignin, Le Viviers-du-Lac et Voglans.

En Albanais, la première trame de peuplement de l'Antiquité celto-romaine, connaît une nouvelle poussée à la faveur d'une forte amélioration climatique symétrique de celle qui avait régné du 1er au Ve siècle. Elle avait été coupée, dans la période intermédiaire, par le refroidissement qui chassera, vers le sud, les peuples germaniques *barbares* (« étrangers »), Burgondes et Francs.

Le nouvel *optimum*, qui débute vers la fin du IXe siècle est le temps des défrichements de forêts, par les populations en voie d'augmentation, en quête de terres cultivables. Il a affecté toute l'Europe occidentale, jusqu'au coup d'arrêt de la *Peste noire* de 1348, qui fait disparaître de la moitié aux trois-quarts des habitants. Le Haut-Moyen Âge voit la naissance de la société féodale tripartite, où le pouvoir est partagé entre les Seigneurs et l'Église des paroisses et des abbayes, dominant la masse des paysans et artisans[2]. La Savoie peut prendre à son compte l'affirmation du moine-chroniqueur Suger (vers 1081-1151), constatant qu'aux XIe et XIIe siècles « La France se couvrit d'une blanche robe d'églises ». Les paysans des campagnes fréquentent tout d'abord les églises des principaux bourgs et enterrent leurs morts dans les enclos de cimetières isolés, avant de s'organiser en *paroisses* (grec *paroikia*, « groupe d'habitants ») avec leur *église* (grec *ecclesia*, « assemblée »), lieu de culte entouré du cimetière. Le curé (*curatus*, « qui prend soin de ») s'occupe de leurs âmes, rémunéré par la *dîme* (dixième partie [en principe] des récoltes). Les paroisses sont placées sous la protection de la Vierge et des Saints et Saintes de l'Église chrétienne. Un rôle fondamental sera joué par les grandes abbayes, dont le réseau couvre l'Europe : Bénédictins fondés en 526 et leurs branches réformées de Cluny (910), Cîteaux (1098), Clairvaux (1115). Plus, en 1084, les Chartreux. Dans la création des paroisses, on trouve souvent les *prieurés*, succursales rurales des grandes abbayes. Elles sont dirigées par un *père prieur*, assisté de quelques *frères convers*, préposés aux besognes domestiques et de travailleurs du pays. Toute proche des Saint-Offenge, la grande abbaye bénédictine d'Hautecombe (1121), sur le lac du Bourget et ses « *sœurs* » d'Ainay, à Lyon, et des Clunisiens de Saint Robert, près de Grenoble. Dans le décanat d'Annecy, on compte neuf prieurés bénédictins ruraux. La naissance et l'évolution des deux Saint-Offenge, ont passé, comme celle d'un grand nombre de paroisses de l'Albanais, par les trois moments : petite communauté religieuse, puis dépendance monastique, avant le retour à l'autonomie. Les habitants avaient créé deux chapelles, citées en 1213, l'une dans la paroisse de « dessus », *superior*, placée sous le vocable de Saint Pierre-aux-liens, apôtre mort à Rome, entre 64 et 67, considéré comme le premier pape, et l'autre de « dessous » – *inferius*, sous l'invocation de la Vierge Marie, mère du Christ, dont le culte s'était répandu en Europe, au XIIIe siècle.

Le *Regeste genevois*, publié en 1861, très utile recueil de documents sur les paroisses du diocèse de Genève, cite une bulle du pape Innocent IV (1243-1254), portant confirmation, en 1250, de diverses possessions, *en faveur de*

---

2) Dans cette société d'Ancien Régime, qui durera, en France, jusqu'en 1789, le *Tiers État*, troisième catégorie sociale, était essentiellement composé de paysans *roturiers* (*ruptuarius*, celui qui « rompt » la terre avec la charrue).

l'abbaye d'Ainay, dont les églises de nos deux paroisses. Elle en conserve la propriété jusqu'en 1448, pendant près de deux siècles.

Elles sont placées sous le vocable de Sainte Euphémie. Ce vocable est une rareté dans les *hagionymes* - noms de Saints- car Euphémie, dans son acception religieuse, est totalement oubliée, en Savoie, dans les deux seules paroisses qui portaient son nom, faute, probablement, d'avoir été explicité par le clergé [dans la mesure où il le connaissait lui-même !] aux fidèles, en quasi totalité analphabètes. Ce terme n'était connu que par quelques historiens des questions religieuses. Les auteurs des premiers écrits sur les deux paroisses citaient simplement Euphémie, dont la première notice détaillée, après celle de Michèle Brocard (1984), a été rédigée par Robert Gabion[3]. Cet ancien archiviste-documentaliste de la Haute-Savoie avait publié, en 2011, fruit de 40 années de travail, le monumental *Dictionnaire des noms de famille de Savoie* (La Fontaine de Siloé, Montmélian, 1038 pages), qui l'a consacré comme le spécialiste le plus autorisé de l'onomastique régionale.

En Savoie, les fidèles connaissaient très bien la Vierge et les Saints et Saintes de l'Église de Rome, honorés dans leur religion de tous les jours. Dans les quelques 600 communes de l'Ancien Duché, avant les regroupements récents (249 en Haute-Savoie et 305 en Savoie), un bon nombre portaient leur nom, alors que celui d'Euphémie, écrit J. Dupasquier, « très peu répandu, apparaissait pour le moins, exotique dans nos contrées »[4].

Robert Gabion indique que sainte Euphémie, originaire de l'Église orientale, était inconnue en Savoie. On peut penser que son nom avait été suggéré aux deux paroisses de l'Albanais qui allaient porter son nom, par leurs nouveaux patrons, les Bénédictins d'Ainay, à la vaste culture religieuse… Dans les auteurs de la bibliographie cités par R. Gabion, Albert Dauzat (1983) indique, à la date de 1213, *Sancta Eufemia*, « forme populaire du grec *Euphémia*, vierge et martyre du IV^{e} siècle ». E. Nègre (1991) précise « en franco-provençal Sènte Eufemia ». Le recueil des *Acta sanctorum*, « Actes des Saints » cite Euphémie au nombre des onze « vierges et martyres ».

La mise au point de Robert Gabion est la plus détaillée et la plus précise sur *Sancta Euphemia inferius* et *Sancta Euphemia superior*. Leur étymologie combinait les deux termes grecs *eu* « bien, bon » et *phainen*, « briller », que l'on retrouve dans le français *euphémisme* « adoucissement d'une expression trop forte ».

Euphémie est martyrisée par les païens, à Amida, en Turquie actuelle et inhumée ensuite à Chalcédoine, aujourd'hui Kadikoy, ville turque sur le

---

(3) Lettre du 8 août 2016.
(4) À côté des 7 Notre-Dame ou Sainte Marie, on relève 6 Martin, le populaire évangélisateur de la Gaule ; 9 Saint-Jean ; 8 Saint-Pierre ; 3 Saint Georges [Jeoire, Jorioz] ; 3 Maurice, le populaire martyre de la Légion Thébaine à Agaune, en Valais, protecteur de la Maison de Savoie, et son compagnon Ours, plus des saints vénérés localement, comme les 4 Alban et Colomban, pour nous limiter à ces quelques exemples.

Bosphore, en face de Byzance (Constantinople), en 305. On connaît les noms de plusieurs de ses onze compagnes, dont Alexandra, Claudia, Euphrasia, Julienne. Le supplice d'Euphémie eut lieu le 16 septembre, devenu jour de la fête de la Sainte. Il se déroula lors des persécutions de l'empereur païen Maxima II Daïa (303-315). La notice de M. Brocard décrit la cruauté du supplice d'Euphémie : « dents cassées à coups de maillet ; pressée comme une olive entre deux moules ; jetée dans la fosse aux lions qui, par miracle, lui firent un trône de leur queues entrelacées, avant d'être achevée à coups d'épées ». L'empereur chrétien Marcien éleva un sanctuaire sur le lieu du martyre, devenu un but de pèlerinage très couru, après le triomphe du christianisme. C'est à Chalcédoine que se tint, en 451, le 4e Concile œcuménique, qui marque une étape décisive dans l'élaboration du dogme chrétien. Il condamna l'hérésie monophysite, attribuant une seule nature au Christ, en affirmant la Trinité, en trois personnes unies, le Père, le Fils et le Saint Esprit. Le culte des Saints – dont celui d'Euphémie – se répand dans l'Église d'Orient, avec deux églises qui lui sont consacrées, à Chalcédoine et à Constantinople. Il passe ensuite en Italie du Nord (Vérone, Milan) et en Suisse, où Vissoie, dans le val valaisan d'Anniviers, consacre une église à Euphémie citée en 1284, puis se diffuse en France, dans le diocèse de Rouen. Au XVIIe siècle, les missionnaires « exporteront » son culte dans l'île de Saint-Domingue, colonie espagnole et au Canada français, à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-Sud, dans le Québec.

En 1448 intervient un changement considérable, avec le remplacement des deux Sainte Euphémie de l'Albanais par le binôme Saint-Offenge « dessous » et « dessus ». C'est une mutation, qui n'a lieu qu'en Savoie et qui « semble défier les lois de la linguistique » (R. Gabion).

En effet :

- elle masculinise la sainte, devenue un saint,

- elle donne pour successeur à Euphémie, authentique sainte et martyre, un personnage qui n'est pas saint, dont le nom ne figure sur aucun calendrier ou martyrologe.

Les historiens de l'Église vont se trouver décontenancés et ils vont s'efforcer d'établir un lien ou une filiation entre les deux personnages, où Offenge serait le continuateur d'Euphémie. Pour le chanoine Adolphe Gros, dans son *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, (Belley, Chaduc, 1935) : « Offenge est la forme vulgaire d'Euphémie. Ne comprenant plus le sens d'Euphémie, on en fait le nom d'un saint et il conviendrait de rétablir la graphie Sainte-Offenge ». Un document de la mairie de Saint-Offenge, diffusé sur Internet, affirme sans le démontrer que « dans le français du Moyen Âge, Offenge est la forme populaire d'Euphémie ». A. Gros cite un Offenge, lieu-dit de la commune de Lugrin, en Chablais, au sud du Léman. Le nom d'Euphémie sortira des mémoires et, dans l'Ain, le nom de la paroisse de Sainte-Euphémie était, au XVIe siècle, écrit « Sainte Ofeyme ». Dans les

tentatives d'expliquer Offenge par Euphémie, M. Brocart dans l'*Histoire des communes savoyardes* écrit : « Le terme de Saint Offenge n'a rien à voir avec le patois savoyard (*sic*) mais serait plutôt à rapprocher du vieil allemand « Auffenge », pour Euphémie ». Cette explication n'est pas pertinente et est entachée d'anachronisme.

Les Burgondes, qui occupent la Savoie en 443, comme auxiliaires des Romains parlaient un idiome germanique, déjà mêlé de mots latins et leurs successeurs, les Francs, devenus catholiques après la conversion et le baptême de leur roi Clovis, vers 458 étaient également germanophones (francique). À la fin de l'époque mérovingienne (428-751) et au début de la carolingienne (751-987), le gallo-romain donne naissance à la langue d'oïl (français) au nord de la Loire et aux parlers francoprovençaux, dans le centre-est. En Savoie, les langues germaniques ont disparu et on ne voit pas pourquoi, en plein Moyen Âge, on aurait été chercher un mot « vieil allemand », pour désigner Euphémie.

En allemand, le verbe *auffangen* a le sens de « capter, saisir », ce qui n'a rien à voir avec l'image de la vierge de Chalcédoine.

Dans la recherche de paronymes, mots de sens différents mais de formes voisines, qui pourraient nous éclaircir sur la signification d'Offenge, on trouve dans le département du Jura, la commune d'*Offlanges*, dont les linguistes ont montré qu'il était un toponyme germanique, dérivé du nom d'homme *Vulfila*, ou *Wolfila* (*Vulliflengis*, 1182), sans rien à voir avec Offenge (R. Gabion).

Dans le diocèse d'Annecy, dès 1443, les visites pastorales détaillées, effectuées périodiquement par les évêques, utiliseront désormais l'appellation Saint-Offenge, pour les deux ex-Sainte-Euphémie. Il en ira de même, jusqu'à nos jours, pendant plus de cinq siècles. On peut s'étonner qu'au XVII[e] siècle, âge d'or du catholicisme de la Contre-Réforme, avec des prélats zélés, comme François de Sales et Jean d'Arenthon d'Alex, et sous l'œil des Protestants genevois, toujours prompts à dénoncer les « mensonges papistes », on n'ait pas fait vérifier les titres de Saint-Offenge au patronage des deux paroisses et sa légitimité à succéder à Sainte-Euphémie. Le nom de la martyre de l'Église orientale, vénérée en Albanais dès le début du XIII[e] siècle, sortira complètement de la mémoire et de la dévotion des populations.

Il existera quelques survivances de Sainte-Euphémie dans le Sud-Est et le Midi de la France.

a) - *Dans l'Ain*

Elle a été très clairement évoquée par Jérôme Pasquier, des Archives départementales de l'Ain[5]. Le culte de Sainte-Euphémie est peu répandu

(5) Lettre du 22 août 2016.

dans l'Ain où seule une commune porte son nom et une seule église l'a pour sainte patronne. Elles sont situées au sud-ouest du département, près de Trévoux. Commune et église faisaient autrefois partie d'un vaste *ager* gallo-romain nommé *Juviniacus*, (de *Juvinihiaco* est attesté en 1170) étendu sur les terres d'Ars et de Saint-Didier-de-Formans.

Les pays de l'Ain : Bresse, Bugey, Pays de Gex, Valromey avaient fait partie du comté, puis duché de Savoie, jusqu'à leur cession à la France, en 1601, et les relations entre les deux contrées avaient été étroites, au Moyen Âge.

La présence de la paroisse et de l'église de Sainte-Euphémie est liée au grand événement médiéval des *Croisades*. Au XI^e^ siècle, les Chrétiens avaient créé, dans la Palestine et la Syrie, « Terre Sainte » où s'était déroulée la vie du Christ, des royaumes, comme celui de Jérusalem, menacés par les retours offensifs des Turcs musulmans. De 1096 à 1291, huit expéditions parties d'Europe se succèdent, pour la défense et la récupération des « Lieux Saints ».

La Deuxième Croisade (1147-1149) fut la plus spectaculaire dans ses objectifs et ses moyens mis en œuvre et la plus brève dans le temps et décevante dans ses résultats.

Prêchée à Vézelay, en Bourgogne, par Saint Bernard, moine fondateur de l'ordre des Bénédictins réformés de Clairvaux, elle était dirigée par les deux principaux souverains de l'Europe : l'empereur germanique Conrad III (vers 1093-1152) avec 65.000 chevaliers et soldats, le roi de France Louis VII le jeune (1120-1180), avec 70.000 hommes et leur allié le comte de Savoie Amédée III (1095-1148).

Par la vallée du Danube, la Croisade arrive jusqu'à Constantinople mais, en novembre 1147, les Allemands furent battus à Dorylée et en Janvier 1148, les Français furent mis en échec à Pisidie. Dans l'été 1148, les Croisés ne purent enlever la grande base musulmane de Damas. Ce dernier insuccès marque la fin de la Croisade qui se rembarque pour regagner l'Europe. Amédée III était mort le 30 mars 1148, dans la base arrière de l'île de Chypre, à Nicosie. Le temps des Croisades fut celui de la vogue – et du commerce – des reliques, objets ayant appartenu aux personnages de l'Écriture Sainte, dont la possession apporterait à leurs possesseurs indulgences de l'église et considération. On connaît l'extraordinaire succès de la plus célèbre relique, le linceul ayant enveloppé le corps du Christ mort et mis au tombeau. Transféré en 944 à Constantinople et rapporté, en 1357, à Lirey en Champagne, par le Chevalier Geoffroy de Charny, puis passé en possession de la Maison de Savoie, il sera vénéré à Chambéry (1453) et, depuis 1578, à Turin, sous le nom de Saint Suaire.

Au moment de la Deuxième Croisade, dans des circonstances que l'on ignore, des reliques de Sainte-Euphémie, rapportées de Terre Sainte, avaient été, provisoirement, déposées à Juvigny, dont la paroisse avait pris le nom.

Les archives du monastère lyonnais de l'Ile Barbe mentionnent, dès 1183, l'existence de la paroisse Sainte-Euphémie (*ecclesia sanctae Euphemiae de Juviniaco*). « En revanche, nous ne savons rien des pratiques du culte qui a pu être rendu localement à Saint-Euphémie : tous les auteurs spécialisés semblent muets à ce sujet », écrit Jérôme Pasquier.

b) - *Dans la Drôme*

Un village du canton du Buis-les-Baronnies porte le nom de Saint-Euphémie-sur-Ouvèze [6], mais « il n'existe pas d'archives significatives concernant le culte local de cette Sainte ». La seule référence est l'ouvrage de Justin Brun-Durand, *Dictionnaire topologique de la Drôme* (1891, page 338). Il indique qu'avant 1750, la paroisse faisait partie du diocèse de Gap, avant de passer, en l'an VIII, sous l'obédience de la Drôme. L'auteur donne la liste des Seigneurs, qui se sont succédé sous l'Ancien Régime sans préciser les circonstances qui firent donner à la paroisse le nom de cette Sainte. Il cite des graphies du nom, du Moyen Âge à 1773, lequel s'était déformé car le nom de la Sainte patronne sortait des mémoires [7]. Un quartier de la commune de Crest, *El Bruschet*, possédait, au XIII[e] siècle, la chapelle Sainte Fourmille, déformation d'Euphémie. Dans la paroisse de Sainte-Uze, chapelle de Sancta Phimie, citée en 1455.

c) - *Dans l'Hérault*

Une chapelle Sainte Euphémie, à Pardailhan.

Paul GUICHONNET

N.B. Saint-Offenge-Dessous est la commune d'origine de la famille Guichonnet, demeurée sur place ou dont des membres ont émigré hors de l'Albanais.

---

(6) *Lettre du Directeur des Archives départementales de la Drôme*, du 30 août 2016. (7) Sancte Eufemia, Valenis diocesis (1277), Sancte Eufenie (1278), Castrum de Sancte Aufnemie (1284), Castrum Sancte Eufeimie (1294), Sainct (au masculin) Ephémie (1598), Sainct Euphemy (1626), Saint Euphème (1633), Euphénie tout court, en 1793.

(7) Sancte Eufemia, Valenis diocesis (1277), Sancte Eufenie (1278), Castrum de Sancte Aufnemie (1284), Castrum Sancte Eufeimie (1294), Sainct (au masculin) Ephémie (1598), Sainct Euphemy (1626), Saint Euphème (1633), Euphémie tout court, en 1793.

Gilbert Chatenoud, lauréat du concours de poésie des «Amis de Thalie»

Tous les Florimontans connaissent et apprécient le dévouement de Gilbert Chatenoud à l'égard de l'Académie florimontane : il a, en effet, assuré les fonctions de président du Concours de poésie de l'Académie de 1998 à 2015, avant de transmettre cette charge à Solange Jeanberné. La séance du mois de décembre étant consacrée chaque année à la publication des résultats, il a donc rédigé 18 comptes rendus dans lesquels il a fait la synthèse des choix du jury qu'il présidait et animait avec beaucoup de talent. On connaît peut-être moins, car Gilbert ne pêche que par la modestie, les nombreux prix qu'il a remportés dans des compétitions poétiques d'un niveau relevé et seuls, quelques heureux initiés sont admis à admirer les médailles et les coupes, succès immédiats remportés par cet ancien «responsable qualité» de la Société industrielle des Coussinets lorsqu'il a pu faire valoir ses droits à la retraite. Tous les matins, il compose. Sa passion, outre son épouse Paulette, décédée en 2010, est le sonnet : « Le sonnet, dit-il, est à la poésie ce que le diamant est à la pierre précieuse ». Il en a fait une arme redoutable qui lui garantit les meilleures places ; il vient encore de remporter le prix convoité du *Recueil poétique des « Amis de Thalie »* qui ont assuré la publication de son recueil : *Les sonnets du Sansonnet.*

Nous n'avons pas résisté au plaisir d'en publier quelques poèmes, préfacés par la présidente Nathalie Lescop-Boeswillwald. Elle loue « la richesse et la variété de l'écriture, de l'intime à l'universel… au charme suranné de l'alexandrin ». « Ce voyageur qui chemine du passé au présent » rêve d'un monde heureux et d'un amour régénérateur mais nous ramène brutalement « aux saisons du pire, là où l'histoire se conjugue avec la barbarie et où le cri du poète nous intime au réveil ».

Il est temps maintenant de laisser la place au poète pour un hymne à son épouse Paulette, disparue en janvier 2001 dont la voix le rassurait dans les moments difficiles.

À TOI

Toute la joie de vivre, en tes premiers regards,
Chantait a capella sa native romance,
Où le besoin d'amour, en sa digne dormance,
En appelait déjà aux plus nobles égards.

Tu savais lire au ciel les antiques brocards
Brodés au fil d'argent, parler de transhumance,

De juste traversée et non de performances
Où le cœur se retrouve soudain, seul... hagard.

Nous étions côte à côte à regarder l'aurore.
Et, soudain, fûmes deux à regarder éclore
Cette flamme venue éclairer notre jour.

De l'antique lumière, où le premier matin
Sut la nommer, déjà, du juste nom d'amour,
Forteresse où le sang assure son destin.

LA VOIX

La voix qui nous est chère, ô ! faculté suprême,
Apaise d'un seul mot l'insidieux tourment,
Embellit le silence et chuchote comment,
C'est encor du bonheur, et toujours l'amour même !

Son tout premier murmure a ce pouvoir extrême
D'épanouir l'aurore en fleurs de firmament,
Renouveler l'espoir et l'ensemencement,
De l'intime jardin où renaît le poème.

Musicienne aimante aux tendres oraisons,
Cantate printanière, en dépit des saisons,
Son charme ensorceleur est pure mélodie…

Attentive à donner, avant de recevoir,
Elle entrouvre son cœur et son âme ravie,
Illumine l'instant pour mieux nous émouvoir.

Le poète nous invite maintenant à cultiver l'espoir.

L'AURORE EMBELLIE

Cet hymne à la beauté, qui dort en notre cœur,
Laissons-le s'éveiller avec la primevère
Qui borde nos chemins, à l'heure où le trouvère
D'un luth chevaleresque entonne un noble chœur.

Chorale à mille voix clamant avec ardeur
Que justice viendra, que l'homme persévère
À offrir à l'enfant de l'enfant qu'on vénère,
Un idéal vécu sans haine ni rancœur.

Ami cela se peut, se doit par humanisme !
Accrochons l'utopie au train du réalisme,
Partageons notre pain en l'honneur des moissons.

L'aube s'embellira d'un magnanime jour…
Du crépuscule en paix, enrichi de chansons,
Naîtront des lendemains brodés au fil d'amour !

Mais Gilbert ne cultive pas un optimisme béat et nous met en garde.

RÉVEILLE-TOI !

Dans le tumultueux antique long dédale,
Où le destin s'active à donner, chaque jour,
Naissance au bel enfant supposé de l'amour,
À toute heure la haine et limon font scandale !

On tue, on assassine, on envoie le vandale
Ici dynamiter, là-bas oh ! le vautour
Faire exploser, en vol, l'avion à son retour
De voyage tranquille, où la pyramidale

Âme des pharaons donne à voir le talent,
Des morts en ce temps-là, sans nul équivalent,
Aujourd'hui les dieux bien vivants assassinent !

Enfant réveille-toi, des amours fais tes dieux !
Tes travaux ont prouvé ta puissance divine,
Le malheur est au ciel le bonheur en ces lieux !

L'auteur montre aussi un certain pessimisme à l'égard de l'éducation qu'on donne aux générations futures.

L'APPARENTE GRANDEUR

Au nom de l'audimat on sacrifie le beau,
L'innocence et l'honneur se meurent en déroute…
L'enfant ne parle plus aux fleurs de la grand-route,
Bafoue aveuglément la pierre du tombeau.

Pour n'avoir pas reçu la flamme du flambeau
En son âme oubliée au bord de l'autoroute,
Il connaîtra le froid, le feu, la banqueroute,
Éperdu flottera, misérable lambeau.

Gavé de dérisoire et trompeuse lumière,
Ignorant le bon pain, la fertile chaumière,
Il passera sans voir le cœur essentiel !

L'âme de toute chose en son utilité,
Refuse le néant, le laid démentiel,
L'apparente grandeur de la futilité !

Bien qu'appelé à l'immortalité par son œuvre poétique, Gilbert Chatenoud sait bien qu'il ne faut pas se faire d'illusion sur sa condition humaine.

CRÉPUSCULE

À l'heure où la conscience, auprès du crépuscule,
Accompagne le chant de l'ultime douleur,
Le silence du soir adoucit le malheur,
Du solitaire épris malgré lui de recule

C'est ainsi, par milliers, que l'homme au soir circule
Dans l'infini désert où, soudain sans couleur,
Le sang chaud de la vie, en perdant sa chaleur,
Se voit priver du flot et dans le noir bascule !

Et là, dans l'infini silencieux désert
Du tombeau familial, devenu fait divers,
S'impose le dictat de la vie éternelle !

L'absence à tout jamais abolit l'horizon.
Adieu les chants d'oiseaux, adieu la ritournelle,
Voici venir le temps de l'infinie saison !

Mais c'est aussi tout l'art du poète de nous rendre la mort familière. Il nous invite à rentrer naturellement dans une communauté universelle harmonieuse.

AU BRAS DE POLYMNIE

Bientôt je passerai le bout de mon chemin
Au détour imprévu d'une implacable errance…
Pour avoir consumé toute mon espérance,
Je rendrai mon devoir au dieu du parchemin.

Quand tu me coucheras dans le berceau carmin
Du flamboiement nocturne en son exubérance,
À mon ultime vœu, cruelle délivrance,
Sauras-tu dispenser l'essence du jasmin ?

Sa subtile senteur chère au cœur de ma muse,
Fidèle enchanteresse, avec sa cornemuse,
Enivre la raison du poète verseau,

En ce bel équipage, au bras de Polymnie,
Je prendrai place à bord de mon dernier vaisseau
Voguerai vers la rive où règne l'harmonie.

Introduction et choix des textes par Jean-Pierre Coudray, membre du jury du Concours de poésie de l'Académie florimontane.

NOTES DE LECTURE

« Le Caveau d'Annecy, 1858-1870 »
Jean-Claude Berthelet
auto édition octobre 2015

L'autre jour je demandais : « Connaissez-vous Jules Philippe (celui du « Quai Jules »), et aussi le maire d'Annecy et sénateur de la Haute-Savoie Louis Chaumontel, l'homme de science François Bachet, l'ingénieur Louis Aussedat, l'agent voyer Ansaldi, l'architecte Camille Ruphy, et quelques autres personnages de la même époque ? ».

« Bien sûr, me répondit-on, avec un sourire ironique (poser pareille question à des Annéciens de souche et à des historiens de la Savoie !), nous avons apprécié les œuvres de Jules Philippe, nous avons lu les différents numéros de la revue *Annesci* (en particulier ceux que Georges Grandchamp a consacrés aux rues d'Annecy), nous avons consulté les ouvrages de Pierre Soudan et de Bernard Premat et nous connaissons tous ces gens que vous venez de citer. Dignes et sérieux, respectables et austères, ils ont participé à l'histoire d'Annecy ». « Pour qui nous prenez-vous ? » semblaient-ils me dire. « Eh bien, non, ai-je repris, vous ne les connaissez pas : vous ne les connaissez pas si vous n'avez pas lu « Le Caveau d'Annecy – 1858-1870 – Chroniques des dessous de la vie des bourgeois d'Annecy en 1860 d'après un document authentique » que Jean-Claude Berthelet a publié en 2015.

Administrateur de la Société des Amis du vieil Annecy, Jean-Claude Berthelet est connu pour ses études remarquablement approfondies sur l'histoire des Papèteries Aussedat et sur celle de la Manufacture. Il a eu la grande chance, lors de ses recherches archivistiques, de découvrir, au milieu d'une multitude d'autres documents, un manuscrit rédigé par le secrétaire du Caveau d'Annecy. Il s'agit d'un cercle d'amis organisé selon le modèle du Caveau de Paris. Et c'est l'histoire de ce Caveau annécien, complètement inconnue jusqu'ici, que, grâce à ce manuscrit, Jean-Claude Berthelet nous révèle de façon à la fois ludique et approfondie – et même parfois cocasse.

Un avant-propos évoque, entre autres chansonniers, Pierre-Jean de Béranger (l'auteur du célèbre « Roi d'Yvetot »), qui fut un temps membre du Caveau parisien et dont le buste présidait chacune des séances du Caveau annécien.

Une introduction rappelle ensuite le cadre historique de la création du Caveau d'Annecy.

Et tout le long du volume (agrémenté de dessins très évocateurs de Paul Refauvelet) nous vivons avec ces « joyeux lurons, volontiers grivois, passionnément Savoyards avant d'être successivement Sardes puis Français », comme le rappelle malicieusement Christian Regat dans sa préface. Écoutons-les chanter, regardons-les boire et manger avec une ardeur enthousiaste, entendons-les se lancer dans des paris plus ou moins loufoques, bref, avec des hauts et des bas, voyons-les vivre et jouir de la vie. Toutes les occasions sont bonnes pour lever un verre et déguster un bon vin ; toutes les occasions sont bonnes pour faire la fête.

On connaissait l'existence, parallèlement à celle du Caveau parisien, d'une demi-douzaine de caveaux provinciaux ou étrangers (Lyon, Saint-Étienne, Alger, etc.). Maintenant, grâce à Jean-Claude Berthelet, on connaît le Caveau d'Annecy et on découvre ainsi la face cachée de notables annéciens réputés sérieux dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle. C'est pour nous tous un grand plaisir.

Georgette CHEVALLIER

L'histoire de la province de Savoie
par
Michel Amoudry (auteur) et Christian Maucler (dessinateur)

Michel Amoudry et Christian Maucler ont été les auteurs d'une histoire graphique (bande dessinée) sur Annecy : elle a été bien accueillie.

Les deux auteurs récidivent en nous proposant une histoire de la province de Savoie, sujet bien plus vaste et bien plus complexe.

Fidèles à leur ligne de conduite, les auteurs ont voulu suivre une ligne historique très stricte.

Ils ont choisi de présenter l'histoire de la Savoie en deux volumes, le premier allant de l'évocation des origines de la Savoie jusqu'à la veille de la Révolution.

Le sujet est relativement complexe puisque « la Savoie » recouvre plusieurs réalités souvent source d'ambiguïté : la province, au sens de nos deux départements, est le résultat de l'histoire de six provinces géopolitiques (Savoie-propre ; Tarentaise ; Maurienne ; Chablais ; Faucigny et Genevois). La Savoie n'est aussi qu'une partie des États de la Maison de Savoie comprenant notamment le val d'Aoste, le Piémont et Nice.

Les auteurs ont surmonté les difficultés par la présentation de cartes qui permettent de suivre aisément l'histoire des territoires évoqués et leurs évolutions.

Le choix d'un professeur d'histoire originaire de la Savoie, qui explique la province à une jeune collègue bretonne, permet de comprendre facilement des situations qui doivent être remise dans un contexte plus général. Les auteurs ont voulu expliquer les positions des États de Savoie au sein des politiques européennes et leurs répercussions sur notre province : c'était là une gageure qui est réussie.

Le dessinateur, un professionnel reconnu dans l'édition de la bande dessinée, travaille à la main : chaque case est une aquarelle. Le souci de la vérité historique est aussi présent dans la justesse des dessins qui, autant que faire se peut, utilisent des documents reconnus pour leur valeur historique.

Cette bande dessinée sur l'histoire de Savoie est destinée à tous ceux qui s'intéressent à la Savoie, quel que soit leur niveau de connaissance. Elle est représentative de l'évolution de l'art de la bande dessinée qui trouve un public de plus en plus large et dans toutes les générations.

On la lira et la relira pour s'initier et parfaire ses connaissances sur la province de Savoie.

Jean-Pierre COUDRAY

La Sorcellerie démystifiée de Reginald Scot

Traduit de l'anglais par Pierre Kapitaniak et Jean Migrenne, Introduction et notes de Pierre Kapitaniak, édition Jérôme Millon.

Les éditions Millon avaient publié en 1990 le fameux *Marteau des Sorcières (Malleus maleficarum)* de Henry Institoris et de Jacques Sprenger qui fut le bréviaire des chasseurs de sorcières pendant deux siècles dans toute l'Europe. En effet, cette œuvre de 1486 est le texte de démonologie écrit à la demande du pape Innocent VIII, texte qui est capital pour la compréhension des contagions de sorcellerie des XV^{e} au XVII^{e} siècles, de la vision du monde propre aux inquisiteurs et des fantasmes des sociétés médiévales.

Aujourd'hui, les éditions Millon nous proposent un ouvrage central qui est le pendant polémique et sceptique du *Marteau des Sorcières* à savoir *La Sorcellerie démystifiée* de l'auteur, calviniste anglais, Reginald Scot. Le titre exact est en anglais *La Sorcellerie dévoilée* et on ne sait pas pourquoi l'éditeur a changé l'ancien adjectif qualificatif.

Cet ouvrage copieux (679 pages) datée de 1584 est une critique argumentée et détaillée des pseudo-pouvoirs surnaturels que les inquisiteurs et les papistes

(Scot pratique souvent l'amalgame et parfois avec mauvaise foi) accordaient aux sorciers et surtout aux sorcières, à une époque où sur le continent, hérésie et sorcellerie étaient étroitement liées. Ce véritable traité d'érudition influencé par les travaux de Jean Wier qui avaient défendu les femmes condamnées pour sorcellerie n'a jamais été traduit en français mais a été attaqué par le roi Jacques VI dans sa *Démonologie* (ouvrage que les éditions Millon ont publié en 2010), voire dès sa publication par certains théologiens tant protestants que catholiques. Reginald Scot s'en prend notamment à la *Démonomanie des sorciers* de Jean Bodin et au *Marteau des Sorcières* de Institoris et de Sprenger qu'il surnomme *« M. Mal »*. C'est une gageure de résumer ce traité qui comprend 16 livres consacrés à la réfutation des principales théories et idées reçues sur la magie et sur la sorcellerie. Reginald Scot nie le pouvoir des sorcières sur les éléments et sur les corps mis sur le compte de la crédulité des hommes, dénonce les procédures judiciaires qui faussent les aveux par la torture et la manipulation, critique les notions clefs pour les démonologues qu'il surnomme les *sorciéristes* comme le pacte diabolique, les assemblées, les phénomènes des incubes et des succubes tout en réfutant au passage la corporéité des esprits et par conséquent leur contact avec les hommes et aussi la critique virulente du principe de transsubstantiation ou de métamorphose surnaturelle. Rien dans la Bible, note Scot, ne ressemble aux sorcières exécutées de nos jours. La suite de l'ouvrage passe en revue les 7 termes hébreux condamnés par le *Deutéronome* et assimilés à tort aux sorcières. Bref, c'est un démontage en règle des subterfuges auxquels recourent les sorcières (art de l'empoisonnement, ventriloquie, batelage, prestidigitation, escroquerie) Les livres XV et XVI démontrent à force d'exemples puisés dans les grimoires de magie et la liturgie catholique que la conjuration des démons est une simple imposture, ce qui lui permet de définir la sorcellerie comme art de l'imposture qui blasphème contre Dieu. La fin du traité intitulé *Discours des Démons et des Esprits* est une reprise de la démonstration que les esprits sont incorporels et qu'ils ne peuvent agir que sur le plan spirituel, ce qui rend la possession et le recours aux démons impossibles, la confusion venant surtout du poids métaphorique des expressions bibliques…d'où une attaque virulente des exorcistes catholiques.

Nous avons affaire ici à une critique érudite, originale et argumentée de la littérature démonologique, ce qui explique son influence sur les dramaturges, notamment Shakespeare. Cette vision hautement sceptique de la sorcellerie ne servit pas, hélas, de frein à cette chasse aux sorcières mais elle influença durablement certains de ses contemporains.

Cet ouvrage que publient les éditions Millon est introduit de manière magistrale par Pierre Kapitaniak qui donne à travers 81 pages l'essentiel de la genèse de l'œuvre de Scot, l'importance de sa pensée anthropologique à une époque où l'on confondait aisément hérésie et sorcellerie.

De même nous avons été admiratif du travail des traducteurs, Pierre Kapitaniak et Jean Migrenne, pour les notes de bas de page où toutes les

références sont répertoriées, les traductions latines données ainsi que les erreurs ou transformations des citations fort nombreuses de Reginald Scot. Les annexes concernant la chronologie, les notices biographiques ainsi que la bibliographie sont également bienvenues. Elles satisferont les chercheurs, les historiens, les anthropologues et les philosophes… ainsi que les amateurs éclairés. Soulignons au passage la cohérence éditoriale de la collection *Atopia* des éditions Millon de Grenoble.

Bernard PREMAT

Albert Samain, œuvres poétiques complètes, édition de Christophe Carrère, Classiques Garnier, Bibliothèque du XIX[e] siècle, n° 40 (2015)

Quand on est Florimontan, on ne peut guère ignorer le poète Albert Samain, dont nous sommes très fiers d'avoir découvert le talent (lors du concours Andrevetan de 1893) avant les Jeux floraux de Toulouse et avant l'Académie Française, dont nous conservons pieusement les poèmes manuscrits qu'il avait envoyés à cette occasion, un poète qui resurgit çà et là, à un moment ou à un autre, dans *La Revue savoisienne* sous la plume de tel ou tel Florimontan, toujours admiratif.

Notre consœur Georgette Chevallier vient d'enrichir notre bibliothèque en lui offrant l'ouvrage que Christophe Carrère a publié dans la prestigieuse collection des « Classiques Garnier » et consacré à l'œuvre poétique complète d'Albert Samain.

Christophe Carrère est un jeune chercheur, docteur es Lettres (Paris III), qui est connu parmi les dix-neuviémistes pour son travail sur *Leconte de Lisle ou la passion du beau*, paru chez Fayard en 2009, dont on a pu dire que s'y révèle un Leconte de Lisle « à la fois d'une actualité étonnante et d'une exigence qui, elle, semble appartenir à un autre temps », bref une « biographie, pointue et méticuleuse » (Mustapha Harzoune). Christophe Carrère est associé à l'équipe Zola (ITEM, CNRS) et au Centre de recherche sur la littérature française du XIX[e] au XXI[e] siècle, de l'Université de Paris 4-Sorbonne.

On avait tendance, depuis un certain nombre d'années, à oublier Samain, qui pourtant fut un temps aussi connu que Victor Hugo. Cette édition critique qu'on doit à Christophe Carrère est donc, a dit Stéphane Guégan, conservateur au Musée d'Orsay, une « édition inespérée », d'autant, continue le commentateur, que Christophe Carrère y « a mis sa science rare de la poésie parnassienne et symboliste ».

L'introduction replace avec clarté la vie et la poésie de Samain dans son contexte historique ; elle rappelle avec subtilité le caractère mélancolique et

psychasthénique, les goûts artistiques (pour la musique, par exemple) et les évocations émues de scènes familières qui caractérisent cet « homme sentimental et mesuré du Nord ».

Une chronologie détaillée est la bienvenue.

Christophe Carrère non seulement fait état des différentes éditions des textes de Samain mais surtout signale les différentes variantes et étudie scrupuleusement les différentes influences que le poète a pu subir ; l'apparat critique et la bibliographie sont le résultat d'un travail particulièrement approfondi ; de plus cette édition nous offre des poèmes inédits.

Bref, il faut saluer le sérieux de cette édition.

Et – cerise sur le gâteau, comme on dit maintenant – les Florimontans ont le plaisir de rencontrer çà et là … des Florimontans, leur Académie et leur région. Annecy et son lac (surtout Talloires) sont évoqués particulièrement page 225, page 348 et page 707. Nous autres, Savoyards, nous nous réjouissons de trouver évoqué dans un ouvrage aussi remarquable le séjour de Samain dans notre région, même si une maladresse de style page 348 laisse à penser – ce qui est inexact - que Samain s'est installé pendant quelque temps dans la ville même d'Annecy. L'Académie florimontane est citée à six reprises au moins et *La Revue savoisienne* une huitaine de fois. On croise nos grands anciens : Charles Marteaux et sa sœur Cécile Cerizier qui fut la « Grande Amie » du poète (passim), Georges Martin (p. 29), Jean Ritz ainsi que Joseph Désormaux et aussi Henry Bordeaux (chacun à trois reprises). Parmi les contemporains on salue notre consœur Andrée Mansau dans la bibliographie, alors que Georgette Chevallier est remerciée page 26, ses neuf articles sur Samain sont cités dans la bibliographie (y compris celui qui, reprenant une conférence prononcée aux Archives départementales de la Haute-Savoie, est, en fait, publié dans un numéro spécial des *Cahiers des Mardis du Vieil Annecy*) et le manuscrit du poème inédit « Dans la chambre » est signalé comme lui appartenant.

Les pays savoyards sont aussi représentés par Gabriel Fauré, l'hôte d'Annecy-le-Vieux, par André Germain, l'historien d'hier et par Jocelyne Metzler, l'historienne d'aujourd'hui.

Ce volume des Classiques Garnier qui a sa place dans toute bibliothèque digne de ce nom est donc particulièrement bien venu dans celle de notre compagnie. Il sera suivi de deux autres, un de prose et un de correspondance. Nous les attendons avec impatience.

Bernard PREMAT

Le choix du silence ou L'habit du silence de Bruno Rotival et François-Xavier Verger (administrateur de Cluny), préface de Frédéric Mitterand, éditions Stéphane Bachès

Cet ouvrage concerne l'essentiel du travail du photographe Bruno Rotival en milieu monastique. En effet, Bruno Rotival a consacré près de 20 ans à jeter un regard intime, profond, sur ces lieux dont la plupart n'accepte pas le public. C'est un splendide travail photographique (plus de 140 photographies) que nous livre Bruno Rotival. Ce dernier a choisi avec juste raison le noir et blanc et maniant le clair-obscur à la Rembrandt, il arrive à nous faire pénétrer dans cet univers de la contemplation et du recueillement qui fuit l'exhibitionnisme. Nous avons à la fois une série de portraits fort délicats et discrets mais qui sont emblématiques de cet univers très éloigné de la vie trépidante de notre société de consommation. Dans la manière de prendre les photos, de choisir ses angles de vue et d'orienter la lumière, Bruno Rotival arrive à traduire cette atmosphère de silence qui règne dans ces monastères. Il y a des visages à la Vermer qui traduisent bien mieux que les paroles la contemplation dans ce qu'elle a de plus suggestif. Je crois que Bruno Rotival a su capter les moments émouvants et significatifs de la vie monastique tout en évitant le voyeurisme. Ses photos des principaux lieux monastiques baignent dans un halo qui préserve le mystère. Il écrit avec la lumière, pour reprendre son commentateur François-Xavier Verger. En bref, le regard photographique reste discret, et manifeste qu'il a dû consacrer du temps pour saisir ces instants privilégiés de la vie monastique. D'ailleurs lui-même l'avoue dans son texte préfacier « ma rencontre avec la vie monastique » 20 ans de familiarité, ce n'est pas rien et cela vous donne le recul suffisant ou, mieux, la bonne distance.

Nous avons également apprécié les textes magnifiques de François-Xavier Verger concernant la tentation du silence, les rapports de la photographie et de la contemplation, l'organisation de la vie monastique et son sens sans oublier ces chapitres consacrés aux grands ordres monastiques qui renseignent le monde profane sur ce qu'est une vie consacrée. De judicieuses remarques sur le vocabulaire décrivant ces différents ordres dans leur organisation, leur costume sont bienvenus pour le lecteur. Le texte est à la hauteur de l'iconographie remarquable de Rotival tout en le mettant en relief.

Par contre, nous avons été étonnés de l'absence, parmi les moniales, de l'Ordre de la Visitation créée au XVII^{e} siècle par Jeanne de Chantal et François de Sales à Annecy. La région rhônalpine pourtant a abrité et abrite encore un certain nombre de ses monastères. Moulins par exemple est relativement proche de Cluny ! Peut-être que Rotival n'a pas eu encore le temps d'ouvrir les portes de ces visitations ? Cet oubli regrettable ne nous empêche pas de recommander aux Florimontans cet ouvrage intellectuellement et esthétiquement réussi si on se base sur l'iconographie et les commentaires

qui l'accompagnent. Les éditions lyonnaises Stéphane Bachès, en reprenant le travail des éditions Zodiaque bien connues des Florimontans, ne serait-ce que par les ouvrages de Raymond Oursel sur l'art roman, ont su éviter l'écueil du sensationnel tout en apportant une vision respectueuse de la vie monastique.

Bernard PREMAT

Introduction aux actes des Martyrs de Dom Ruinart, éditions Jérôme Millon, Grenoble, 2015

L'auteur Thierry Ruinart, plus connu sous le nom de Dom Ruinart (1657-1709) a été non seulement au XVII[e] siècle l'assistant, le disciple mais aussi l'ami et le confident du célèbre abbé Dom Mabillon. Il en fut même le premier biographe. En effet, jusqu'à la mort de celui-ci, le moine bénédictin de la congrégation de Saint-Maur[1] l'assista dans ses recherches et fut solidaire de ses débats et de ses écrits. Pour la petite histoire, dom Thierry Ruinart, abbé de Saint-Germain-des-Prés, est un des ancêtres de la célèbre famille des champagnes et a collaboré avec dom Perrignon auprès de qui il a appris les secrets de la champagnisation.

L'œuvre majeure de Thierry Ruinart, *Acta primorum Martyrum sincera et selecta*, paraît en 1689 et fut traduit du latin en français en 1732. Comme le titre l'indique cet ouvrage concerne les martyrs des débuts de la chrétienté.

Les éditions Jérôme Millon, par son directeur de sa collection Atopia, Claude-Louis Combet, ont repris la longue préface aux actes des martyrs, suivi d'un florilège de 10 textes choisis. Le tout est précédé d'une remarquable introduction de Claude-Louis Combet intitulé *Dom Ruinart et la martyrologie catholique* qui montre le travail d'érudit et d'historien voire d'exégète de ces moines qui ont participé à la vaste compilation des *Acta Sanctorum*, inaugurés par les jésuites bollandistes. Cette entreprise tourne le dos à l'esprit du merveilleux du Moyen Âge. Dom Ruinart fait preuve d'une incontestable rigueur critique. L'adjectif latin *sincera* accolé au titre *Acta primorum Martyrum sincera et selecta* que l'on peut traduire par véridique et incontestable marque bien les intentions de l'auteur. Il n'en reste pas moins que si l'on ne peut mettre en doute la vigilance critique de Dom Ruinart, certaines Passions compilées par notre bénédictin ont dû faire, récemment, l'objet d'une remise en question de leur authenticité et de leur autorité. Cette remarque fait dire à Claude-Louis Combet : « Nous abordons la lecture de dom Ruinart comme d'une collection de récits remontés de l'antiquité chrétienne et propre à nous apporter non une matière d'édification du sentiment religieux mais, bien plutôt, une stimulation et une évasion vers des territoires de cruauté, de brutalité ou de raffinement dans l'invention des

(1) La congrégation de Saint-Maur était née d'une réforme de l'ordre des bénédictins, qui remontait en 1612 mais qui ne fut officiellement approuvée par le pape Grégoire XV qu'en 1621.

supplices, d'émerveillement naïf et nostalgique devant l'évocation des miracles survenus au cours de l'exécution ou sur le tombeau du saint, et, de toute façon de l'exaltation quasiment surhumaine de l'appétit de douleur justifié par l'amour de Dieu et par la foi. Les Actes des martyrs nous apparaissent comme le témoignage écrit, dramatique et poétique, de nos propres racines chrétiennes et comme le passage aux limites de la condition humaine de victime sacrifiée et sacralisée. »

Dans la suite de l'introduction dom Ruinart rappelle que le culte des martyrs aussi ancien que les persécutions mêmes, donne lieu à des lectures intégrées, sous la forme de préfaces, dans le cours des célébrations liturgiques. Cette pratique du fait du centralisme de l'Empire romain, partout répandue dans l'Église primitive, devait jouer un rôle essentiel dans l'approfondissement de la conscience chrétienne. Les relations des événements, le récit des supplices et celui des miracles survenus sur le tombeau des saints, circulaient de communauté en communauté (que ces martyrs aient lieu à Rome ou à Carthage, en Syrie, en Palestine, en Cappadoce ou en Illyrie) et formaient le ciment des consciences.

La fin de cette longue introduction de dom Ruinart porte sur la critique de cette compilation des sources, sur le tri nécessaire de ce corpus littéraire entre le bon grain et l'ivraie, et surtout sur la critique des travaux de l'historien anglican, Henri Dodwell (1641-1711) qui minimisait à tort le nombre des persécutions et se méprenait sur la motivation principale des martyrs qui aurait été la vanité ou la gloriole.

Le texte de dom Ruinart garde une certaine puissance de suggestion malgré l'éloignement culturel du lecteur contemporain. Les introductions de Combet concernant chacun des 10 textes choisis après l'introduction sont claires, compréhensibles et nous renseignent assez bien sur les débuts du christianisme avant la paix constantinienne. Ces textes de référence que sont le martyre de sainte Perpétue, les martyrs de Palestine, l'éloge de saint Phocas, martyre, jardinier, et patron des matelots par le bienheureux Stérius, évêque d'Armasée, le martyre de sainte Domnine, sainte Bérénice et de saint Prodoscé tiré des homélies de saint Jean Chrysostome, celui de sainte Euphémie, de sainte Pélagie, l'histoire de la persécution de Dioclétien et de Maximien écrite par Eusèbe dont les martyres emblématiques de sainte Afra, de sainte Angès, de sainte Drosis, révèlent le choix judicieux de Combet parce qu'ils sont symboliques et significatifs de l'hagiographie critique de dom Ruinart. Tous ces textes se lisent très bien et participent au sens étymologique et positif du terme de légende, « ce qui doit être lu »

Ce trop rapide résumé avait pour but de signaler à nos lecteurs soucieux de connaître les premiers temps de l'église primitive l'intérêt historique, philosophique, voire religieux de cet ouvrage que les éditions Jérôme Millon mettent à notre disposition.

Bernard PREMAT

Puisque le ciel est sans échelle, dessins d'Arthur Goldschmidt au camp de Theresienstadt, éditions Creaphis

Voilà un témoignage très vif sur ce fameux camp de déportation par un témoin qui en a peint clandestinement l'ambiance. On le doit à Arthur Goldschmidt, juif converti au protestantisme [2], qui, à son retour de déportation, après trois ans d'internement entre 1942 et 1945 au camp de Theresienstadt, a ramené avec lui un carnet noir et des feuillets pliés en deux où sont rassemblés 128 croquis qui restituent à leur façon l'atmosphère du camp. Ce sinistre lieu a été une gigantesque mise en scène par les nazis qui a illusionné la Croix Rouge et d'où nombre de juifs furent déportés vers Auschwitz. Ces dessins soustraits à l'administration nazie ont été donnés par son fils, l'écrivain Georges-Arthur Goldschmidt [3], au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon.

Cet ouvrage présente donc ces croquis, il est préfacé par l'historienne Annette Wierviorka qui explique le contexte particulier de ce camp. Les autres textes rédigés par trois amis de Georges Goldschmidt : les écrivains Marcel Cohen, Roger-Yves Rocher et l'architecte Guy Pimienta, détaillent les conditions dans lesquelles ces croquis ont été réalisés. Nous avons apprécié ces dessins émouvants d'Arthur Goldschmidt qui décrivent la vie quotidienne au camp de Theresienstadt et les portraits (la majorité des dessins) de ces internés avec leur triste regard devinant le tragique sort qui les attend. Par de subtiles nuances Arthur Goldschmidt dénonce en filigrane le sombre avenir de la communauté juive du camp de Theresienstadt. Les scènes sont précises, elles concernent un mariage dans un grenier, un homme coiffant sa femme au pied d'un arbre, la chambrée du dessinateur, des paysages…toute une série de scènes d'événements graves ou anodins. Les nombreux portraits dont certains portent la mention *« gazés »* sont parlants malgré la simplicité des traits et l'apparente tranquillité des visages… Ce sont à la fois des témoignages et des œuvres artistiques. Le choix des auteurs commentant ces dessins est judicieux, de l'historienne Annette Wierviorka qui les présente comme des documents témoignant de la vie quotidienne et du fonctionnement du camp aux écrivains Marcel Cohen et Roger-Yves Roches, sans oublier l'architecte Guy Pimienta, plus sensibles à leur dimension poétique.

Ajoutons que le choix éditorial reposant sur une très grande attention et fidélité à la reproduction, la volonté de faciliter une lecture directe par la mise en page, la reproduction des dessins dans leur intégralité et dans un format qui permet de percevoir le détail des scènes, sont à souligner.

Bernard PREMAT

---

(2) Il fut le pasteur de la communauté évangélique du camp.
(3) Georges-Arthur Goldschmidt, né près de Hambourg en 1928, dans une famille juive de magistrats convertie au protestantisme, fuit l'Allemagne en 1938 pour l'Italie, puis la France. Il obtient la nationalité française en 1949 et sera professeur agrégé d'allemand jusqu'en 1992. Écrivain, il choisit le français comme langue d'expression.

Manuscrits patois inédits d'Émile Vuarnet, publiés avec une introduction et des notes par Paul Guichonnet, correspondant de L'Institut de France, Joseph Ticon, président de l'Académie chablaisienne, 223 pages, Académie chablaisienne, Thonon, 2016.

Ce volume V des *Documents d'Histoire savoyarde* publié par l'Académie chablaisienne intéressera plus d'un Florimontan parce qu'il s'intéresse à ce qui fait la saveur du parler savoyard et qu'il met en jeu de nombreux membres correspondants ou amis de notre compagnie.

D'abord l'auteur de ces manuscrits, Émile Vuarnet, historien, archéologue et linguiste chablaisien n'est pas un inconnu à la Florimontane. Il a des contacts lors des congrès du début du XIX^{e} siècle avec la plupart des intellectuels qui fréquentent les sociétés savantes de Savoie. En novembre 1900, sous le patronage de Max Bruchet, il est admis entre autres à notre académie en tant que membre correspondant. Deux ans auparavant, sa monographie de Messery avait déjà attiré l'attention de Max Bruchet au point que ce dernier dans son rapport sur le concours du prix d'Histoire de l'Académie florimontane de 1898 lui adresse dans *La Revue savoisienne* un hommage appuyé en décrivant sa méthode de travail. « Le cas de M. Émile Vuarnet est intéressant, écrit Max Bruchet. S'il était permis de faire encore des citations latines dans une académie de province, on pourrait lui conseiller de prendre comme devise la vieille sentence : *Labor improbus omnia vincit* (celle qu'Émile Vuarnet choisira effectivement pour pseudonyme dans ses écrits sur le patois). L'ouvrage qu'il soumet aujourd'hui au concours de *La Société florimontane* est un bel exemple de recherches que peut inspirer l'amour de la petite patrie ». Émile Vuarnet fut couronné. D'ailleurs, la Florimontane, au début du XX^{e} siècle, avec les enquêtes d'Arnold Van Gennep, *Le dictionnaire Savoyard* de Constantin et de Désormaux, la *Monographie du patois savoyard* de F. Fenouillet, et les relations étroites avec le professeur Eugène Ritter était en contact permanent avec le « cultivateur de Messery ».

L'essentiel de l'ouvrage publié aujourd'hui par l'Académie chablaisienne concerne les principaux textes de l'œuvre linguistique d'Émile Vuarnet. Rappelons brièvement que celle-ci a été couronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui, dans sa séance du 7 juillet 1905 lui décerna le prix Honoré Chavée[4] pour son manuscrit sur le patois savoyard, manuscrit que Paul Guichonnet découvrit dans les Archives de L'Institut, quai Conti, avec d'autres écrits inédits d'Émile Vuarnet. L'Académie chablaisienne a reproduit les principaux chapitres de l'œuvre couronnée, notamment cette étude comparée du patois savoyard, la bibliographie des ouvrages concernant le patois savoyard suivie de la littérature patoise inédite, des proverbes et rimes du Chablais sans oublier la prose que Vuarnet avait traduite en français pour

(4) À noter que le florimontan Joseph Désormaux reçut deux fois le prix Honoré Chavée pour son travail sur le patois savoyard.

le lecteur à côté de la version originale en patois. Ce volume V des *Documents d'Histoire Savoyarde* de l'Académie chablaisienne se termine par un CD contenant 5 cahiers manuscrits tirés de l'ouvrage intitulé « *De l'influence des peuples préhistoriques sur les patois des Alpes (Suisse, Savoie, Dauphiné, Provence et Nice)* » dont nous citons simplement les titres : *Étude comparée des patois de la Savoie*, *Grammaire patoise*, *Littérature patoise inédite*, *Dictionnaire patois chablaisien : A à MA*, *Dictionnaire patois chablaisien : ME à Z*.

Ce programme alléchant est précédé de chapitres montrant l'importance de l'œuvre scientifique d'Émile Vuarnet, les difficultés de publication de ce dernier, des synthèses intéressantes concernant l'origine et l'évolution du franco-provençal, le bilinguisme patois-français… En bref, le lecteur curieux y trouvera de multiples renseignements et pourra goûter au miel du patois savoyard. Félicitons pour cette initiative l'Académie chablaisienne et nos deux coauteurs que sont notre président honoraire, Paul Guichonnet et Joseph Ticon, président de l'Académie chablaisienne.

Bernard PREMAT

La Manufacture : la filature Sainte-Claire,
par Jean-Claude Berthelet
Annesci 49, Société des Amis du Vieil Annecy, 2014

En présentant le numéro 49 de la revue *Annesci*, Michel Amoudry, président des Amis du Vieil Annecy, souligne que cet ouvrage est le premier édité depuis la disparition de son fondateur Georges Grandchamp et que celui-ci souhaitait qu'un chercheur entreprenne l'étude de cette importante entreprise d'Annecy (pour laquelle il a fourni une abondante documentation), qui a employé 1800 personnes vers 1860 dans ses différents établissements, soit 15 % de la population d'Annecy et Cran-Gevrier.

Ce chercheur, c'est Jean-Claude Berthelet, qui, après un ouvrage très documenté sur les papeteries Aussédat, s'est lancé dans ce immense travail. Il a étudié successivement les origines de l'entreprise créée par Jean-Pierre Duport, puis dirigée en 1836 par Jean Laeuffer et la transformation de la société (chapitres 1 et 4). Puis de très intéressantes études sur les différents sites de production, la filature de Sainte-Claire, l'île et le clos Saint-Joseph, le tissage de Cran-Gevrier, l' indiennerie du Saint-Sépulcre et Ponte Canavese au Piémont. Les chapitres suivants abordent les questions des sources d'énergie, la réorganisation du marché sous l'empire (en 1808, les Duport employaient 3100 ouvriers dans des ateliers de dispersés dans les départements du Mont-Blanc, du Rhône, en Savoie, dans le Haut-Rhin) ; l'utilisation des déchets et les résultats financiers. Enfin, un long chapitre envisage le problème du personnel : dans l'ordre, aussi bien le recrutement des directeurs que le travail

des enfants, les effectifs, la sécurité, les salaires, les avantages sociaux, les grèves. Le dernier chapitre, très documenté, concerne la fermeture de l'entreprise, le 1er janvier 1956, après plus de 150 ans d'activité, et la réhabilitation du quartier.

On le voit, Jean-Claude Berthelet couvre tous les domaines de la vie de la Manufacture, sans cacher les défaillances de la documentation. Aussi, les volets ouverts les uns après les autres ne permettent pas toujours un récit historique. Cependant, très soucieux de précision, Jean-Claude Berthelet cite, en bas de page, les références aux archives qu'il a utilisées, mais il a sûrement eu recours à de nombreuses autres sources dont il ne fait pas état. On regrette alors l'absence d'une présentation générale des sources et d'une bibliographie.

Au total, cet ouvrage sur la Manufacture est une mine de renseignements, pas toujours facile à utiliser, mais la table des matières et les annexes sont bien pratiques. Cette étude est un apport heureux pour connaître l'histoire économique et sociale d'Annecy.

Yves TYL

« Annecy en 100 dates »
Julien Coppier

Depuis le *Paris en 100 dates* de Christine Lemaire-Duthoit jusqu'à l'*Annecy en 100 dates* de Julien Coppier, les éditions Sutton (Indre et Loire) ont fait paraître une douzaine d'ouvrages dans cette attrayante collection. Le volume de Julien Coppier – paru durant le deuxième trimestre 2015 – intéresse évidemment de façon tout à fait particulière les Florimontans que nous sommes.

Nous avons affaire à une manière bien spéciale de présenter l'histoire de notre ville. L'historien a dû se plier à la règle du jeu de la collection : nombre de pages dans le livre, nombre de mots dans chaque article, etc. et nous donner une vue générale, et finalement synthétique, de l'histoire de notre ville. Il s'en est tiré avec adresse et élégance.

Comme dit l'auteur de l'Avant-propos, Marie-Claude Rayssac, directrice des Archives municipales d'Annecy, Julien Coppier « nous offre un très plaisant et très pertinent grappillage dans l'histoire d'Annecy, [qui dégage] les lignes de force du développement [de la ville et qui nous aide à] saisir ce qui fait son âme, son identité, sa singularité ».

Connaissant Julien Coppier, le sérieux de ses recherches et l'intérêt de ses trouvailles, nous ne nous étonnerons pas que pour établir son texte il ait puisé à des sources connues et incontournables mais aussi à des sources originales. Quel plaisir il a dû ressentir, par exemple, lorsqu'il a découvert « la première mention connue à ce jour du mot Thiou » (p.16), et quel intérêt prenons-nous à la découvrir grâce à lui !

Ainsi nous vivons la vie d'Annecy de - 2000 avant J.C. (une « cité lacustre » du Néolithique final) au 6 mai 2008 (Centre hospitalier Annecy-Genevois), en passant, par exemple, par la naissance d'un futur pape au château d'Annecy en 1342, la naissance d'un jardin public le 21 mai 1863, ou la renaissance de la florimontane le 7 juillet 1851, la rencontre de Jean-Jacques Rousseau et de Madame de Warens, le jour de Pâques Fleuries 1728, la visite du général de Gaulle le 8 octobre 1960 ou encore celle de Jean-Paul II le 7 octobre 1986.

Oui, cette sélection de cent dates, essentielles et mémorables, qui ont marqué l'histoire de notre ville ne peut que nous passionner.

Georgette CHEVALLIER

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

1000 ans d'histoire de la Savoie : avant-pays savoyard. Magland : Néva, 2015 (Hors série)

L'abbaye d'Hautecombe. Genouilleux : Passe du vent, 2015 (Patrimoines pour demain)

L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : 515-2015. Gollion : Infolio, 2015

Aix-les-Bains : l'aménagement des bords du lac jusqu'à la fin du XX^e^ siècle. *Arts & mémoire,* 2015, n° 85

Alpinisme : patrimoine de l'humanité ? *L'Alpe,* 2015, n° 69

Amoudry, Michel ; Maucler, Christian. *Histoire de la province de Savoie : Savoie, Haute-Savoie. T. 1 : des origines à la révolution. Strasbourg : Signe*, 2015

Amoudry, Michel. Quand la ville d'Annecy et l'Académie florimontane rendaient hommage au journaliste René Payot. *La Revue savoisienne,* année 2014

Amoudruz, Robert. De la difficulté d'être résistant : Paul Carme (1897-1944). *Échos saléviens,* 2015, n° 22

Amoudruz, Robert ; Gavard, Guy. *Annemasse, la frontière et Genève 1939-1945 : une histoire singulière.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2015 (Les savoisiennes)

Arragain, Jean-François. Le lycée Vaugelas dans la tourmente de la 1^e^ guerre mondiale : « l'impôt du sang ». *Bulletin de la Société des Amis du vieux Chambéry,* 2015, n° 54

Avec les enfants et les jeunes de Thônes dans la guerre et la résistance. *Cahiers du musée du pays de Thônes*, 2015, n° 9

Bagarry, Aurore ; Moreau, Luc. *Glaciers : inventaire photographique des glaciers du massif du Mont-Blanc en France, en Italie et en Suisse.* Paris : H'artpon, 2015

Balleydier, Gilbert ; Buzzini, Jean-Claude. *À nos grands hommes : M^gr^ Paget, Gal Pacthod, les abbés Picollet, César Duval, Fernand David.* Saint-Julien-en-Genevois : Mémoire et patrimoine de Saint-Julien, 2015 (Les jeudis du patrimoine)

Barbier, Claude. La presse genevoise et le « soulèvement savoyard » de mars 1943. *Échos saléviens*, 2015, n° 22

Baud-Bévillard, Nicole. *Le maquis des Glières en 20 questions.* Annecy : Association des Glières pour la mémoire de la résistance, 2015

Bazan, Marie-Pierre ; Iancovescu, Cristina Catinca. *Trésors d'architecture au cœur du parc national de la Vanoise.* Grenoble : Glénat, 2015

Bern, Jean Baptiste. Le Cardinal Billiet (1783-1873), archevêque de Chambéry. *Bulletin de la Société des Amis du vieux Chambéry,* 2015, n° 54

Bern, Jean Baptiste. Chevaliers des Saints Maurice et Lazare… Ordre dynastique d'hier et d'aujourd'hui. *Bulletin de la Société des Amis du vieux Chambéry,* 2015, n° 54

Berthelet, Jean-Claude. *Le Caveau d'Annecy : 1858-1870 : chroniques des dessous de la vie des bourgeois d'Annecy en 1860 d'après un document authentique.* Annecy : Berthelet, 2015

Besson, Yves. « L'usine des cent jours » : Chapareillan, une usine pendant la première guerre mondiale. *Les Amis de Montmélian et de ses environs,* 2015, n° 94

Beysson, Norbert. *À la croisée des destins : des femmes et des hommes en Haute-Savoie.* Chamonix-Mont-Blanc : Encretoile, 2015

Beysson, Norbert. *Le nom des rues : une histoire d'hommes : des rues, des avenues, des promenades, des quais, des passages et des places de la ville d'Annecy.* Chamonix-Mont-Blanc : Encretoile, 2015

Blazin, Jean-Pierre. Le pont en béton armé de La Balme « le pont le plus audacieux du monde ». *Le Bugey,* 2015, n° 102

Boissier, René. *Chroniques de Seynod et alentours.* Montmélian : Fontaine de Siloé, 2015

Bonafous, Corinne. Les justes dans le clergé de Haute-Savoie. *Échos saleviens*, 2015, n° 22

Bottin, Michel. *Itinéraires croisés d'histoire du droit entre France et États de Savoie.* Nice : ASPEAM, 2015 (Actual)

Bouverat, Dominique. La vie urbaine en Savoie du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. *Les Rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2015, n° 24

Bouvet, Guy. *La gloire de nos pères : histoire de combattants savoyards de 14-18 : les poilus de Saint-Pierre-d'Albigny.* Challes-les-Eaux : Gap, 2015

Buord, Jean-Philippe. *Origine des noms des montagnes de la Haute-Savoie : petites et grandes histoires des sommets.* Seynod : Color Verba, 2015

Bussat-Enevoldsen, Marie-Claire. Jeanne de Chantal, une intégration difficile… mais réussie. *Les Cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2015, n° 51

Buttin, Anne ; Jacqueline, Sylvain. *Les peintres de la Savoie : 1860-1980.* Magland : Néva, 2015

Callé, Philippe ; Odesser, Michel. Une institution de la libération : le centre des Marquisats. *Les Cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2015, n° 47

Campario, Jean-François. François Vacheran : mémoires de la guerre 1914-1918 (mars, juin 1983). *La Revue savoisienne,* année 2014

Carrier, Jean-Claude. Pétainiste et résistant : le cas Paul Carme. *Échos saléviens*, 2015, n° 22

Ca s'est passé sous vos pieds : Thonon gallo-romain et ses potiers. Lyon : EMCC, 2015

C'était demain : Chartreuse de Mélan des origines à nos jours. Annecy : Conseil général de la Haute-Savoie, 2015 (Culture 74)

Chandellier, Antoine. *Téléphérique de l'aiguille du Midi : haute montagne express.* Veurey : Dauphiné Libéré, 2015 (Les patrimoines)

Chappaz, Gilles. *L'ENSA : l'école des sommets : 70 ans de ski et d'alpinisme.* Grenoble : Glénat, 2015

Chappuis, Philippe. Les marques postales de la grande guerre à Aix-les-Bains. *Arts & mémoire,* 2015, n° 83

Charles, Roger. *Historique de l'usine des chaux et ciments du Mont-du-Chat-Bourdeau.* Dormain : Charles, 2015

Chavanne, Yannick. Ainsi pont, pont, pont. *Le Petit colporteur*, 2015, n° 22

Les châteaux d'Allinges : entre Savoie et Faucigny au moyen âge. Annecy : Conseil général de la Haute-Savoie, 2015 (Culture 74)

Chazal, Annie. Des cartes, des mémoires, passages au col de l'Iseran au début du XX^{e} siècle. *Bessans jadis et aujourd'hui,* 2015, n° 73

Chevallier, Georgette. Albert Samain (1858-1900), le poète délicat de la femme et de la musique. *Les Amis de Thalie*, 2015, n° 85

Chevallier, Georgette. Le poète Jean-Vincent Verdonnet (1923-2013). *Les Amis de Thalie*, 2015, n° 84

Chevallier, Georgette. Un poète oublié : Albert Samain à Talloires. *Les Cahiers des mardis du vieil Annecy*, 2015, n° 46 bis

Chevallier, Georgette. Vaugelas et l'Académie française. *Les Cahiers des mardis du vieil Annecy*, 2015, n° 50

Chevallier, Georgette. Xavier de Maistre et l'Italie. *La Revue savoisienne,* année 2014

Les colporteurs de Mégevette. *Le Petit colporteur,* 2015, n° 22

La commune jusqu'en 1920 : 700 ans de bons et loyaux services. Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2015

Comte, Henri. La réforme de l'abbaye de Talloires par Saint François de Sales. *La Revue savoisienne,* année 2014

Coppier, Julien. *Annecy en 100 dates*. Saint-Avertin : Sutton, 2015 (Une ville en 100 dates)

Coram-Mekkey, Sandra ; La Corbière, Matthieu de. Entre Rhône et Mont-Blanc au XVI[e] siècle : inspections dans l'apanage de Genevois-Nemours de 1553 à 1572. *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne,* 2015, T. 122

Croset, Josiane. *Contamine-sur-Arve, site clunisien.* Contamine-sur-Arve : Les Amis de la grande maison, 2015

Cuenot, Sophie. *Le roman de Chamonix.* Chamonix-Mont-Blanc : Guérin, 2015 (Le texte et l'image)

Dallemagne, François. Les ombres de Pierre-Châtel. *Le Bugey,* 2015, n° 102

Dans les secrets de la Mer de Glace. Chamonix-Mont-Blanc : Ésope, 2015

Dartigue-Paccalet, Joëlle. *Marcel Wibault peintre du Mont-Blanc.* Pontarlier : Belvédère, 2015

Demotz, François. La naissance des prieurés saviniens autour d'Annecy : Talloires, Saint-Jorioz et Lovagny au XI[e] siècle. *La Revue savoisienne,* année 2014

Des lieux, des hommes, des histoires (1975-2015). *Amis du Val de Thônes,* 2015, n° 31

Détharré, Dominique. Le retable du maître-autel de l'église de Bonneville. *Le Petit colporteur,* 2015, n° 22

Dictionnaire des régionalismes de Rhône-Alpes. Paris : Champion, 2015 (Dictionnaires et références)

Domange, Yves. Le contre-espionnage français dit «défensif» à Annemasse lors de la première guerre mondiale. *Échos saléviens,* 2015, n° 23

Durand, Robert. La mine d'anthracite des Chapelles-Montgirod : vallée de la Tarentaise. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie d'Aime,* 2015, n° 30

Duret, Philippe. Prostitueurs et prostituées en Haute-Savoie (1850-1946). *Échos saléviens,* 2015, n° 23

Dutailly, Didier. Le «grand malheur» de Cluses (1er avril 1849). *Échos saléviens,* 2015, n° 23

Eaux-de-vie et liqueurs : l'esprit de la montagne. *L'Alpe,* 2015, n° 71

Écoliers des montagnes. *L'Alpe,* 2015, n° 70

L'ENSA à la conquête des sommets : la montagne sur les voies de l'excellence. Saint-Martin-d'Hères : PUG, 2015 (Montagne et innovation)

Essai d'écologie territoriale : l'exemple d'Aussois en Savoie. Paris : CNRS, 2015

Faïta, Mino ; Vérove, Jean-François. *La terre et le feu. T. 3 : Le temps du sacrifice, du deuil et de la reconnaissance durant la grande guerre.* Cervens : Astronome, 2015 (Témoignages)

Favier, Irène. *L'usine, théâtre du pouvoir : direction et salariés à Faverges, mars-avril 1976.* Tours : Presses universitaires François Rabelais, 2015 (Perspectives historiques)

Fernandez, Christine. Deux institutions de la petite enfance : la salle d'asile et la Goutte de lait. Les *Cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2015, n° 48

Fernandez, Christine. *La salle d'asile d'Annecy.* Annecy : Fernandez, 2015

Feuillat, Paul. Maurice Mollard (1863-1947) ou l'itinéraire d'un grand bâtisseur savoyard. *Arts & mémoire,* 2015, n° 86

Fontaine, Rémi. *Chamonix et ses glaciers : les premières images sous l'œil des photographes, 1849-1869.* Chamonix-Mont-Blanc : Ésope, 2015

Fouger, Dominique. Un parmi tant d'autres : chronique d'un soldat aixois mort au combat en juillet 1915. *Arts & mémoire,* 2015, n° 86

Frenkel, Françoise. *Rien où poser sa tête.* Paris : Gallimard, 2015 (L'arbalète)

La frontière entre la Haute-Savoie et Genève (1939-1945) : résister face aux occupants et au régime de Vichy. *Échos saléviens,* 2015, n° 22

Garioud, Michel. Myans et la guerre de 1914-1918. *Les Amis de Montmélian et de ses environs*, 2015, n° 94

Geffard, Émilie ; Poirier, Florence. *Cluses dans la grande guerre : des mutilés à l'école d'horlogerie.* Cluses : Ville de Cluses, 2015 (Histoire de)

Gérôme, Colette. *Médecine populaire en Haute-Savoie.* Pontarlier : Belvédère, 2015

Girol, Pierre ; Constans, Matthieu ; Sadrin, Franck. *Le jardin des cinq sens.* Paris : Ulmer, 2015 (Des jardins d'exception)

Givelet, Patrick. Le plomb et l'argent : Peisey-Nancroix, histoire d'un grand site minier européen, XVIII[e]-XIX[e] siècles. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie d'Aime,* 2015, n° 29

Grandchamp, Georges. La polychromie dans la ville, une option pour Annecy. *La Revue savoisienne,* année 2014

Grandchamp, Philippe. Les comtes de Genève avaient-ils adopté des armoiries parlantes ? *La Revue savoisienne,* année 2014

Guichard, Olivier. L'abbaye de Chézery de 1140 à 1348 : une histoire cistercienne. *Revue d'histoire religieuse des pays de l'Ain*, 2015, n° 11

Guichonnet, Paul. L'Académie florimontane et la guerre de 1914-1918. *La Revue savoisienne,* année 2014

Guichonnet, Paul. L'émigration des savoyards aux XIX[e] et XX[e] siècles. *L'histoire en Savoie,* 2015, n° 29

Guilleré, Christian ; Pinto, Anthony. *La vigne et le vin dans les pays de Savoie : des origines à nos jours.* Grignon : 3Dvision, 2015

Haldimann, Marc-André. Des céramiques aux hommes : étude céramique des premiers horizons fouillés sous la cathédrale Saint-Pierre de Genève (1er millénaire av. J.-C. - 40 apr. J.-C.). *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* 2015, T. 66

Henny, Jean-Michel. *Marcel Proust à Évian : étape d'une vocation.* Neuchâtel : Chaman, 2015

Henriquet, Stéphane. Naître et mourir en Savoie : anciennes et nouvelles enquêtes sur les rites de passage de Tarentaise et Maurienne. *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* 2015, T. 118

L'homme et son environnement : des lacs, des montagnes et des rivières : bulles d'archéologie offertes à André Marguet. Dijon : Société archéologique de l'Est, 2015 (Revue archéologique de l'Est)

Huboux, Rick. La fosse à loup du Malpas à Chaumont. *Échos saléviens,* 2015, n° 23

Imbert, Maurice. Août 44 dans les Alpes : la reconquête. *La Revue savoisienne,* année 2014

Janin, Laurence. *La Haute-Savoie : à travers la carte postale ancienne.* Paris : HC, 2015 (*100 % vintage*)

Jordan, Denis. *La flore rare ou menacée de Haute-Savoie.* Chambéry : Conservatoire botanique national alpin ; Pringy : ASTERS ; Turriers : Naturalia, 2015

Kaminski, Bernard. Cadastrations antiques de Yenne, Belley et Chambéry. *Le Bugey,* 2015, n° 102

Kohler, Élodie. Annecy, plaine des Romains. *Revue du Louvre*, 2015, n° 2

Laslaz, Lionel ; Gauchon, Christophe ; Pasquet, Olivier. *Atlas Savoie Mont-Blanc : au carrefour des Alpes, des territoires attractifs.* Paris : Autrement, 2015 (Atlas / Monde)

Leloup, Philippe Hervé ; Drouet, Serge. *Vallée de Chamonix : massif du Mont-Blanc.* Montreuil : Omniscience, 2015 (Les guides géologiques)

Le Moal, Frédéric. *Victor-Emmanuel III d'Italie : un roi face à Mussolini.* Paris : Perrin, 2015

Louise de Savoie, 1476-1531. Tours : Presses universitaires François Rabelais ; Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015 (Renaissance)

La Maison de Savoie et les Alpes : emprise, innovation, identification (XV^e^- XIX^e^ siècles). Chambéry : Université de Savoie, 2015 (Sociétés, religions, politiques)

Les marges orientales du «vicus de Boutae» : les fouilles Galbert à Annecy. *DARA*, 2015, n° 42

McKeown, Joanne. Récits des eaux qui soignent : « Introduction à la vie dévote » de saint François de Sales et les soins thermaux en Savoie. *Arts & mémoire,* 2015, n° 86

Modica, Gilles. *1865 : l'âge d'or de l'alpinisme.* Chamonix-Mont-Blanc : Guérin, 2015 (Le texte et l'image)

Mogenet-Gurlie, Bernadette. *Samoëns, mon village, pays de mes ancêtres : à la rencontre de nos tailleurs de pierre et charpentiers !* Samoëns : Mogenet-Gurlie, 2015

Molliet, Jean-Marc. La Société de secours mutuels d'Albertville : 1849-1953. *Cahiers du vieux Conflans,* 2015, n° 176

Munari, Danièle. Les voyages en Savoie de François Pison du Galland et Jacques-Alexis Vichard de Saint-Réal (1787-1788). *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne,* 2015, T. 49

Paccalet, Joëlle. *Marcel Wibault : peintre du Mont-Blanc.* Pontarlier : Belvédère, 2015

Paccard, Pierre. Paccard, un nom qui sonne. *Les Cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2015, n° 52

Les pays de Savoie entrent en grande guerre. Chambéry : Université de Savoie, 2015

Périllat, Géraldine. Le château de Bonneville, unique en pays de Savoie. *Le Petit colporteur,* 2015, n° 22

Perroux, Olivier. *Histoire de Genève. T. 3 : De la création du canton en 1814 à nos jours.* Alphil-Presses universitaires suisses, 2015 (Focus)

Pessey-Magnifique, Michel. Eugène Hominal 1887-1944, histoire de mon père par Augusta Jacquard. *Le Petit colporteur,* 2015, n° 22

Petrachkov, Alex. *Aux bornes de Genève.* Saint-Julien-en-Genevois : Salévienne ; Pregny-Chambésy : Penthes, 2015

Poirier, Florence. *De l'horlogerie au décolletage : 3 siècles d'histoire industrielle.* Cluses : Ville de Cluses, 2015 (Histoire de)

Pourpoint, mantel et chaperon : se vêtir à la cour de Savoie, 1300-1450. Milan : Silvana éditoriale ; Annecy : Conseil général de la Haute-Savoie, 2015 (Culture 74)

Premat, Bernard. Histoire d'une légende : Jean-Jacques Rousseau à Chavoires : une presse toute acquise à la publicité du soi-disant site rousseauiste. *Vivre à Veyrier-du-Lac,* 2015

Puthod, Dominique. *Le Festival International du Film d'Animation : 50 ans d'une histoire animée.* Chambéry : Université Savoie Mont-Blanc, 2015 (Patrimoines)

Ray, Marie-Hélène. *Le Logis, une expérience éducative choc.* Afnil, 2015

Rayssac, Marie-Claude. *À l'affiche à Annecy : 1860-1918, plus d'un demi-siècle de réclame : T. 3.* Annecy : Archives municipales d'Annecy, 2015

Regat, Christian. Eugène Sue, un exil annécien entre l'hostilité de Napoléon III et les craintes de Cavour. *Les Cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2015, n° 49

Regat, Christian. Saint-Maurice, patron de la Savoie et d'Annecy. *Les Cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2015, n° 46

Regat, Christian. Tamié : l'histoire d'une abbaye. *Les Rendez-vous de l'Académie salésienne,* 2015, n° 25

Ripart, Laurent. Le diocèse de Belley comme foyer de la première principauté savoyarde. *Le Bugey,* 2015, n° 102

Rochet, Sabine ; Garcin, Catherine ; Châtillon, Marie-Jo. *Viuz-la-Chiesaz, raconte-moi ton histoire ! : chronique d'un village et de son canton. T. 1: monuments, conflits.* Viuz-la-Chiesaz : La Vicussienne, 2015

Rois et mécènes : la cour de Savoie et les formes du rococo, Turin, 1730-1750. Milan : Silvana Éditoriale, 2015

Ruscon, Joseph. La chartreuse du Reposoir. *La Revue savoisienne,* année 2014

Saint Pierre Favre de la Savoie à l'Europe. Annecy : Académie salésienne ; Thônes : Amis du val de Thônes, 2015 (Documents hors série de l'Académie salésienne)

Savoie du nord 1815-1860 : la restauration sarde : portraits choisis. Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2015

Sculpture & poésie : sur le chemin idéal de Léo Gantelet. Seynod : Gantelet, 2015

Le sexe de l'Alpe. *L'Alpe,* 2015, n° 68

Simond, Philibert. *Comment j'ai apporté la Savoie à la France : un vicaire hors du commun.* Paris : Harmattan, 2015

Sortie 21 Passy, direction Chedde centre. Annecy : Conseil général de la Haute-savoie, 2015 (Culture 74)

Souvenirs de 1914-1918 à Bessans. *Bessans jadis et aujourd'hui,* 2015, n° 73

Taninges : ils ont pris le maquis : mémoires de résistants, souvenirs d'une époque. Taninges : Arcade, 2015

Tomamichel, Serge. Eustache Chapuys : un ambassadeur du XVI[e] siècle. *Les Cahiers des mardis du vieil Annecy,* 2015, n° 53

Le tour des grands lacs alpins naturels en 80 questions. Villeurbanne : GRAIE, 2015

Touvier, Louis. Gabriel de Launay : un savoyard dernier vice-roi de Sardaigne. *La Revue savoisienne,* année 2014

Une reine sans couronne ? : Louise de Savoie, mère de François 1er. Paris : RMN, 2015

L'Union bessanaise. *Bessans jadis et aujourd'hui,* 2015, n° 73

Van Dongen, Luc. Genève, échappatoire pour «collabos» frontaliers aux abois ? *Échos saléviens,* 2015, n° 22

Vittet, Michel. *Mégevette : un village, une histoire.* Mégevette : Vallée de Mégevette et son histoire, 2015

Walker, Corinne. *Histoire de Genève. T. 2 : De la cité de Calvin à la ville française (1530-1813).* Alphil-Presses universitaires suisses, 2015 (Focus)

Isabelle BOUVIER

Échanges des publications de l'année 2015

L'Académie florimontane adresse *La Revue savoisienne*
aux sociétés savantes ci-dessous en échange de leurs publications

SAVOIE

ANNECY
Société des Amis du Vieil Annecy
Maison Gallo - 4, Passage des Clercs - 74000 Annecy

Académie Salésienne
Conservatoire d'Art et d'Histoire - 18, Avenue de Tresum - 74000 Annecy

Monastère de la Visitation - 11, Avenue de la Visitation - 74000 Annecy

Archives Départementales de la Haute-Savoie - 37bis, Avenue de la Plaine
74000 Annecy

Archives Municipales d'Annecy - 3, Rue du 27e BCA - 74000 Annecy

Bibliothèque Municipale de Bonlieu - BP291- 74000 Annecy

FAVERGES
Société des Amis du Vieux Faverges - Ancienne école de Viuz - 74210 Faverges

LA ROCHE-SUR-FORON
Académie du Faucigny - Château de l'Échelle - 74800 La Roche-sur-Foron

RUMILLY
Société des Amis du Vieux Rumilly - 23, Avenue Gantin - 74150 Rumilly

ST JULIEN-EN-GENEVOIS
La Salévienne - 4, Ancienne Route d'Annecy - 74160 Saint-Julien-en-Genevois

THÔNES
Société des Amis du Val de Thônes - 1, Rue Blanche - 74230 Thônes

THONON-LES-BAINS
Académie Chablaisienne - 2, Place du Marché - 74200 Thonon-les-Bains

AIME
Société d'Histoire et d'Archéologie d'Aime - Salle Pierre Debeauvais
210, Route de Frébuge - 73210 Aime

ALBERTVILLE
Société des Amis du Vieux Conflans - Château Rouge - BP 73 - 73203 Albertville

CHAMBÉRY
Académie de Savoie - Hôtel du Département - Esplanade du Château
73000 Chambéry

Musée d'Art et d'Histoire - Square F. Lannoy de Bissy - 73000 Chambéry

Musée des Beaux Arts - Place du Palais de Justice - 73000 Chambéry

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie - 244 Quai de la Rize
73000 Chambéry

MOUTIERS
Académie de la Val d'Isère - Ancien Evéché - 23, Place Saint Pierre
73600 Moutiers

ST JEAN DE MAURIENNE
Sociétéde Maurienne d'Histoire et d'Archéologie
16, Rue Humbert aux Blanches Mains - 73300 Saint Jean de Maurienne

AUTRES VILLES DE FRANCE

AIX EN PROVENCE
Académie des Sciences et Lettres
Musée Arbaud - 2A Rue du 24 Septembre - 13100 Aix en Provence

ANGERS
Académie des Science, Belles Lettres et Arts d'Angers - Hôtel de Livois
6, Rue Emile Bordier - 49100 Angers

AMIENS
Société des Antiquaires de Picardie - Musée - 48, Rue de la République
80000 Amiens

AUTUN
Société Eduenne - Hôtel Rolin - 3, Rue des Bancs - 71400 Autun

AVIGNON
Académie du Vaucluse - 5, Rue Galante - 84000 Avignon

BELLEY
Société Savante " Le Bugey " - Hôtel de Ville - 01300 Belley

BESANCON
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Besançon et de Franche Comté
20, Rue Chifflet - 25000 Besançon

Société d'Émulation du Doubs - BP 86125 - 25014 Besançon Cédex

BORDEAUX
Académie Nat. de Sciences, Belles Lettres et Arts - Hôtel des Sociétés Savantes
1, Place Bardineau - 33000 Bordeaux

BOURG EN BRESSE
Société Nouvelle Gorini - CS 60154 - 01004 Bourg en Bresse Cédex

Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain - 7, Rue Jules Migonney
01000 Bourg en Bresse

CAEN
Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen - Hôtel d'Escoville
12, Place Saint Pierre - 14000 Caen

CHÂTEAUDUN
Société Dunoise - 2, Rue du Cloître Saint Roch - 28200 Châteaudun

CLERMONT- FERRAND
Académie de Sciences, Belles lettres et Arts - Bibliothèque Municipale
13, Rue Lafayette - 63000 Clermont-Ferrand

DIJON
Académie de Sciences, Arts et Belles Lettres - 5, Rue de l'École de Droit
21000 Dijon

DUNKERQUE
Société Dunkerquoise d'Histoire et d'Achéologie - 4, Rue Benjamin Morel
59140 Dunkerque

GAP
Société d'Études des Hautes Alpes - 23, Rue Carnot - 05000 Gap

GRENOBLE
Académie Delphinale - Archives Départementales de l'Isère
2, Rue Auguste Prudhomme - 38000 Grenoble

Bibliothèque Municipale - BP 1095 - 38021 Grenoble Cédex 1

Institut de Géographie - Alpine- 14 bis, Rue Marie Reynoard - 38100 Grenoble

LYON
Académie de Sciences, Belles Lettres et Arts- Palais Saint Jean
4, Rue Adolphe Max - 69005 Lyon

Bibliothèque de la Ville de Lyon
Service des Périodiques - 30, Boulevard Vivier Merle - 69431 Lyon Cédex 03

Société Historique Archéologique et Littéraire - Archives Municipales de Lyon
1, Place des Archives - 69002 Lyon

MÂCON
Académie de Mâcon - 41, Rue Sigorne -71000 Mâcon

MONTAUBAN
Académie de Montauban - Maison de la Culture - 2, Rue du Collège
82000 Montauban

MONTPELLIER
Académie des Sciences et Lettres
BIU Espace Richter - 60, Rue des états Généraux - 34965 Montpellier Cédex 2

MONTBÉLIARD
Société d'Émulation - Hôtel Beurnier Rossel - 8, Place Saint Martin
BP 251 - 25204 Montbéliard

NANCY
Académie Stanislas - 43, Rue Stanislas - 54000 Nancy

NICE
Nice Historique - Palais Masséna - 65, Rue de France - 06000 Nice

NÎMES
Académie de Nîmes - 16, Rue Dorée - 30000 Nîmes

ORLÉANS
Académie d'Agriculture, Sciences, Belles Lettres et Arts - 5, Rue Antoin Petit
45000 Orléans

PARIS
Comité des Travaux Historiques et Scientifiques - Section Histoire Moderne
1, Rue Descartes - 75231 Paris Cédex 05

Université de Paris - Bibliothèque de la Sorbonne - Département des périodiques
13, Rue de la Sorbonne - 75257 Paris Cédex 05

SAINT GERMAIN EN LAYE
Musée d'Archéologie Nationale - Bibliothèque du Château
Place Charles de Gaulle - 78105 Saint Germain en Laye

STRASBOURG
Société Académique du Bas Rhin - Bibliothèque Nationale et Universitaire
BP 1029 - 67070 Strasbourg Cédex

TOULON
Académie du Var - Passage de la Corderie - 83000 Toulon

TOURS
Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Touraine
46, Rue de la Fosse Marine - 37100 Tours

TULLE
Société Lemouzy - Monsieur Robert Gordoux - 13, Place Municipale
19000 Tulle

EUROPE

BELGIQUE

LIÈGE
Institut Archéologique Liégeois - Bibliothèque Générale - Services Échanges
Université de Liège - 1, Place Cockerill - B - 15000 Liège

ITALIE

AOSTA
Académie Saint Anselme - BP 279 Aosta - Ribitel I - 11100 Aosta

Dipartimento soprintendenza per i beni e le attività culturali Archivio Storico
11100 Aosta (AO) - Via Ollietti, 3 - I - Italia

CUNEO
Società per gli Studi Storici Archeologici ed Artistici - Palazzo Audifreddi
Via Cacciatori delle Alpi 9 - Cuneo CN Italie

SUSE-TURIN
Segusium - I - 10100 - Suze-Turin

TORINO
Fondazione Luigi Einaudi - Via Principe Amadeo, 34 - 10123 Torino - Italia

SUISSE

BENE
Bibliothèque Nationale Suisse - 15, Hall Wylstrasse - CH - 3003 Berne - Suisse

CHAVANNES-PRÉS-RENENS
Revue Historique Vaudoise et d'Histoire et d'Archéologie
Rue de la Mouline 32 - CH-1022 - Chavannes-prés-renens

GENÈVE
Bibliothèque d'Art et d'Archéologie - Service des Périodiques
Promenade du Pin, 5 - CH - 1204 Genève

Revue GENAVA - Musée d'Art et d'Histoire - Bd Emile-Jacques Delcroze
11 CP 3432 - CH - Genève 3

LAUSANNE
Société Vaudoise d'Histoire Naturelle - Palais de Rumine - CH-1005 Lausanne

SOIN
Société d'Histoire du Valais Roman - Médiathäque du Valais
Service des Périodiques - CP 182 - CH - 1951 Sion

ZURICH
Antiquarische Gesllschaft - Zentral Bibliotek - Zähringerplatz 6
CH - 8001 Zürich

SOMMAIRE

		Pages
	L'année florimontane	1
Bernard Premat	*In memoriam* à Jacques Chatelain	23
Julien Coppier	Le domaine de Montrottier au temps de la famille de Rochette (1839-1876)	25
Denis-Louis Lavy	Enrôlements illicites à Genève pour l'armée savoyarde en 1686	45
Bernard Demotz	La Savoie et Venise, la rencontre inattendue	67
Georges Nivat	La Savoie et les Russes, l'histoire d'une « non-rencontre », ou presque…	77
Yves Tyl	Le camp des éclaireurs de Saint-Jorioz, haut lieu d'éducation populaire	87
Pierre Labrude	La pharmacie et la pharmacopée en Savoie, en Lorraine et en France au XVIII[e] siècle : similitudes, différences, particularités	113
Jean-Claude Rey	Edmond de Ginoux, un ethnographe aux îles Marquises	139
Gilbert Chatenoud	Concours de poésie 2015	151
Robert Weber	Les églises néo-classiques en Haute Savoie, un patrimoine méconnu	171
Julien Coppier Sandrine Boisset Thermes, Robert F. Martin, Bernard Premat	Glanes de Montrottier	195
Hervé Aliquot	Le Comte Rouge en Avignon au XIV[e] siècle	219
Paul Guichonnet	De Sainte-Euphémie à Saint-Offenge, une énigme hagiographique non élucidée	229
Jean-Pierre Coudray	Gilbert Chatenoud, lauréat du concours de poésie des « Amis de Thalie »	237
Georgette Chevallier Jean-Pierre Coudray, Bernard Premat, Yves Tyl	Notes de lecture	241
Isablelle Bouvier	Bibliographie savoisienne	255
	Liste des échanges des publications de l'année 2015	265

ISSN 0769-0703

Imprimerie SEPEC — DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Bernard PREMAT

Notre revue s'honore, depuis ses origines, de promouvoir la publication et la diffusion de travaux de valeur concernant tout le champ des études savoisiennes.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France, l'Académie florimontane a décidé d'accroître encore son rayonnement grâce à sa diffusion par l'internet. Cette initiative répond à deux objectifs.

En premier lieu, grâce à la numérisation il va devenir possible à nos fidèles abonnés et lecteurs, dont très peu possèdent l'intégralité de nos numéros, d'accéder à la totalité des parutions de notre revue, depuis les origines jusqu'à l'an 2000. Cet accès internet offrira également les facilités inédites d'une recherche ciblée par noms (de lieu, de personne, de domaine…) par dates et par thèmes. La consultation sur internet pourra se faire de deux façons. D'une part sur le site gallica.fr de notre partenaire Bibliothèque Nationale de France, lequel offre déjà l'accès à nos numéros jusqu'à l'année 1930. D'autre part d'ici quelques mois sur le site du Catalogue Collectif des Sociétés Savantes de Savoie (accessible en tapant « CASS » sur un moteur de recherche).

En second lieu cette diffusion sur internet va permettre d'élargir très sensiblement l'audience et la notoriété des travaux que les auteurs ont bien voulu confier à notre revue. En cela nous demeurons dans le droit fil des motivations qui ont justifié la création de notre Revue Savoisienne. Nous sommes néanmoins trop attachés au respect de la confiance qui nous lie à nos contributeurs pour ne pas nous conformer au strict respect des droits qu'ils détiennent en vertu de la législation sur le droit d'auteur. Nous nous faisons donc un devoir de les informer qu'eux-mêmes ou leurs ayant-droits disposent du droit de s'opposer à cette diffusion sur l'internet. Il leur suffit pour exercer ce droit de nous adresser, sans formalisme particulier et sans avoir à fournir une quelconque justification, un courrier précisant le ou les textes donnés à notre revue qu'ils entendent exclure de la diffusion par nos soins sur l'internet.

Bernard PREMAT
directeur de la publication

Suivi d'édition

YCO Pub

Dépôt légal à la parution
Achevé d'imprimé au 4e trimestre 2016
sur les presses de SEPEC - Peronnas (01960)
N° d'impression : 04922161002

IMPRIM'VERT®